Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(CICÉRON *De Officiis*, lib. I.)

La Revue Savoisienne

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

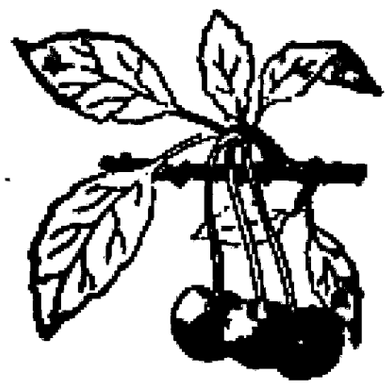
de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896

1960

Centième année



ANNECY
Imprimerie DÉPOLLIER
—
1960

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1606
par saint François de Sales, Prince Evêque de Genève
et Antoine Favre, Président du Sénat de Savoie
Réorganisée en 1851

par

Louis BOUVIER (1819-1908).
Etienne MACHARD (1824-1887).
Jules PHILIPPE (1827-1888).
Eloi SERAND (1826-1891).

LÉON MARES (1854-1916)

a légué le château de Montrottier et ses collections

DONATEURS :

Dr C. ANDREVETAN (1802-1879).
Dr F. DAGAND (1815-1886).
MELVILLE-GLOVER (1834-1897).
Aimé CONSTANTIN (1831-1900).
Dr THONION (1830-1917).
F. GARDIER (1854-1919).
Asghil FAVRE (1877-1920).
Isidore NANCHE (1850-1922).
François CROSET (1844-1931).
Ernest PERRIER DE LA BATHIE (1873-1932).
Ernest PARISET († 1941).
Léon LAYDERNIER (1866-1958).
Georges MARTIN († 1943).
L.-F. ROSSET († 1959).
Joseph SERAND (1868-1957).

LISTE DES MEMBRES (1)

(au 31 décembre 1960)

COMITE

Président : M. Jean d'ORLYÉ, *, ✠, ✠ A., ✠, licencié ès-sciences.

Vice-Présidents : M. le Chanoine François-J. COUTIN, Président de l'Académie Salésienne ; M. Paul TAPPONNIER, *, ✠, ancien député de la Haute-Savoie.

Secrétaire perpétuel : M. Louis PFISTER, organiste de la Cathédrale, directeur du Syndicat d'Initiative régional de la Haute-Savoie.

Trésorier et secrétaire adjoint : M. Hubert PFISTER, directeur départemental d'assurances.

Archiviste : M. Charles VUACHET, professeur honoraire.

Bibliothécaire : M. Jacques FOURNIER, ingénieur d'agriculture, à Annecy-le-Vieux.

Membres du Comité : MM. L. BUTTIN ; Alexandre CHARVIN ; Henry DAVIGNON, * ; Charles LACOMBE ; Léon MORET, *.

REVUE SAVOISIENNE

Directeur de la « Revue » : M. Louis PFISTER.

Comité de Rédaction : MM. le Chanoine COUTIN, H. DAVIGNON, C. GARDET, G. GRANDCHAMP, D'ORLYÉ, L. PFISTER.

DOMAINE DE MONTROTTIER

Administrateur du domaine : M. Alexandre CHARVIN

Econome honoraire : M. Léon ANDRÉ, *.

(1) Dans la liste des Membres, il est fait mention, autant que l'Académie en a connaissance, des décorations de guerre françaises, de la Légion d'honneur, des palmes et rosettes de l'Instruction publique, du Mérite Agricole, ainsi que des Saints Maurice et Lazare et de la Couronne d'Italie. Pour les additions ou modifications, prière d'en avertir le Directeur de la Revue.

MEMBRES D'HONNEUR

Dates d'admission — MM.

1952 ARMAND Louis, ancien Président du Conseil d'Administration de la S.N.C.F., membre de l'Académie des Sciences, G. O. ✻, ✠, à Paris.

1934 ARMINJON Charles, ✻, avocat, président d'honneur de l'Académie de Savoie, à Chambéry.

1939 BLANCHARD Raoul, Doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Grenoble, membre de l'Académie des Sciences Morales et Politiques.

1947 BLONDEL Louis, archéologue du Canton de Genève.

1913 BORDEAUX Henry, C. ✻, ✹, C. ✠, de l'Académie Française.

1895 CARNOT François, ✻, ✠, directeur de la Manufacture Nationale des Gobelins.

1942 CESBROD Auguste (S. E. Mgr), ✻, évêque d'Annecy.

1928 DARDEL Marius, ✻, licencié ès-lettres, éditeur, Chambéry.

1952 DECOUX (L'Amiral), G. O. ✻, Prince protecteur de l'Empire d'Annam, à Paris.

1906 GUINIER Philibert, C. ✻, ✾ I., directeur honoraire de l'Ecole nationale forestière, membre de l'Académie des Sciences et de l'Académie d'Agriculture, à Paris.

1944 JACOB Charles, C. ✻, Professeur honoraire de géologie à la Sorbonne, membre de l'Académie des Sciences, à Paris.

1916 MARTIN Paul-Edmond, Directeur des Archives d'Etat, recteur de l'Université de Genève.

1947 PAYOT René, directeur du *Journal de Genève*.

1929 PITTARD, professeur honoraire à l'Université de Genève, Directeur du Musée d'Ethnographie.

MEMBRES EFFECTIFS

1919 ANDRÉ Léon, ✻, ✾ I., administrateur de la Manufacture d'Annecy.

1939 AUBRY Paul-V., publiciste, à Sceaux.

1927 AVÉZOU Robert, ✻, ✾ A., archiviste départemental, à Grenoble.

1939 BAUD Henri, ✻, sous-préfet, à Lure.

1934 BIENNIER Marie (Mme), ✾, artiste-peintre, à Annecy.

1924 BLANCHARD Camille, architecte départemental honoraire, à Annecy.

1956 BROISE Pierre, architecte, à Avignon.

1932 BUTTIN Louis, licencié en droit, Rumilly.

1934 CALLIES Pierre, O. ✻, ✠, administrateur-directeur des Papeteries de Cran-Gevrier.

1946 CARTERON René, ingénieur de l'Institut chronométrique horlogère, ancien directeur de l'Ecole nationale de Cluses, à Annecy.

1953 CHANAL René, chef départemental du Cadastre, à Annecy.

1958 CHARBONNEL Cl. (le R.P.), aumônier de la Visitation, à Annecy.

1928 CHARVIN Alexandre, ancien entrepreneur de travaux publics, à Annecy.

1928 COUTIN F.-J. (le chanoine), président de l'Académie Salésienne, à Annecy.

1931 DAVIGNON Henry, ✻, ✾ A., Inspecteur des Contributions Indirectes, à Annecy.

19?1 DECHAVASSINE Marcel (le chanoine), directeur au Grand Séminaire, à Annecy.

1936 DEVANT Charles, ✻, ⚓, ✠, Ingénieur, ancien directeur de la Société des Forces du Fier, à Annecy.

1919 DOYEN, G. Of. ✻, ❁, général de division en retraite, à Veyrier-du-Lac.

1937 DUPARC Pierre, docteur en droit, conservateur des Archives des Affaires Etrangères, à Paris.

1930 FALLETTI Louis, professeur à la Faculté de Droit, à Lyon.

1940 FALLETTI Théobald, ✻, ingénieur, à Annecy.

1941 FOLLIET (le colonel), O. ✻, ⚓, à Paris.

1911 FOURNIER Jacques, ingénieur d'agriculture, à Annecy-le-Vieux.

1948 FRANCILLON C., avocat, à Annecy.

1948 GAGNEBIN Bernard, Conservateur des manuscrits à la Bibliothèque Universitaire de Genève.

1931 GARDET Clément, libraire-éditeur, à Annecy.

1922 GAYET Claudius, négociant, à Annecy.

1945 GIORGI Robert, ✻, docteur en médecine, à Annecy.

1937 GOJON Joseph, inspecteur principal honoraire des Contributions directes, à Annecy.

1925 GRABER Eugène, O. ✻, ❁, Conservateur des Eaux et Forêts en retraite, à Annecy.

1948 GRANDCHAMP Georges, libraire, à Annecy.

1950 GRUFFAT Louis, instituteur à Menthonnex-sous-Clermont.

1935 GRUFFAZ Jean-Auguste, ✠ A., président-fondateur des « Amis du Vieil Annecy », à Annecy.

1947 GUICHONNET Paul, professeur à l'Ecole normale de Bonneville.

1950 GUILLOT Denise, O. ✻, ✠ I., président à la Cour d'appel de Grenoble.

1922 GUY Lucien, ✠, ⚓, président de l'Académie du Faucigny, à Thonon-les-Bains.

1955 JUGE Henry, professeur au Lycée Berthollet, Annecy.

1941 LACOMBE Charles, avocat, à Annecy.

1937 LACROIX Maurice, ✠ A., professeur agrégé d'histoire à Annecy.

1920 LAEUFFER Frédéric, ✻, notaire honoraire, à Paris.

1953 LAURENT Jean-Pierre, conservateur du Musée, Annecy.

1928 LAYDERNIER René, ✻, ⚓, banquier, à Annecy.

1916 MORET Léon, ✻, ⚓, doyen de la Faculté des Sciences, membre de l'Académie des Sciences, à Grenoble.

1955 NOIRTIN François, ✻, inspecteur des P.T.T. en retraite, à Annecy.

1932 ONDE Henri, ✠, ⚓, professeur à l'Université de Lausanne.

1906 ORLYÉ Jean (d'), ✻, ⚓, ✠ A., ❁, licencié ès-sciences, à Menthon.

1950 OURSEL Raymond, archiviste départemental, docteur ès-lettres, à Annecy.

1939 PAYOT Paul, ancien maire de Chamonix.

1952 PERRON François, sous-archiviste, à Annecy.

1915 PFISTER Louis, organiste de la Cathédrale, directeur du Syndicat d'Initiative régional de la Haute-Savoie, à Annecy.

1915 PFISTER Hubert, directeur départemental d'assurances, à Annecy.

1957 PLAGNAT François, O. ⚓, conservateur des Eaux et Forêts, à Annecy.

1942 RIDOUX, O. ✻, colonel en retraite, président de l'Association française des Amis de la Radiesthésie, à Paris.

1912 Robert Louis, propriétaire, à Annecy.
1936 Souchier Jean, O. I., professeur agrégé honoraire, à Annecy.
1925 Tapponnier Paul, ✻, ⚓, ancien député, à Collonges-sous-Salève.
1938 Trombert (Mlle) Mathilde, professeur honoraire du Lycée de jeunes filles, à Annecy.
1934 Vuachet Charles, ✾ I., ❁, professeur honoraire d'Ecole Supérieure, à Annecy.

MEMBRES ASSOCIES

1944 Abry (Mlle) Augusta, professeur, Collège moderne, Bourg.
1924 Angelloz, ⚓, ✾ I., recteur de l'Académie, à Strasbourg.
1951 Audibert René (Commandant), ✻, à Annecy.
1952 Aussedat Jean, conseiller fiscal et juridique, à Annecy.
1945 Balleydier Jean, industriel, à Annecy.
1947 Baratier Edouard, archiviste-adjoint, à Marseille.
1957 Barrucand Joseph, notaire honoraire, à Annecy.
1930 Baud John, ✾ I., ❁, ✠, secrétaire de l'Académie Chablaisienne, à Thonon-les-Bains.
1954 Bégneu Alex, photographe et spéléologue, à Veyrier-du-Lac.
1958 Benoist Raymond, ⚓, ✻, Ingénieur des Arts et Manufactures, à Annecy.
1923 Bernard Pierre, ingénieur, à Moûtiers.
1953 Berthoud Emile (l'Abbé). aumônier, licencié en histoire, à Annecy.
1919 Brunier Georges, ancien procureur de la République, à Annecy.
1919 Burnier Gilbert, ⚓, agent général d'assurances, à Annecy.
1954 Caron André, chef de l'Administration générale du M.R.L., à Versailles.
1954 Cartier Jean-François, O. ✻, diplômé des sciences politiques, à Chambéry.
1926 Cattin Charles, ⚓, docteur-médecin, à Annecy.
1947 Chanel Georges, ✾ I., professeur agrégé, à Annecy.
1946 Chapier Georges, ✾ I. ❁, membre de la Société des Gens de Lettres, à Lyon.
1954 Chevailler Laurent, assistant à la Faculté de Droit, à Paris.
1922 Chevrier Pierre, industriel, ✻, ⚓, à Annecy.
1946 Chapal Paul, président dela XXII[e] région de l'Eglise réformée, à Annecy.
1958 Chevallier Georgette (Madame), professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
1957 Clément Paul, photographe, à Annecy.
1911 Costaz Gabriel, ✾ A., ancien directeur du Syndicat agricole de la Haute-Savoie, à Annecy.
1928 Crolard Albert, ✻, entrepreneur de transports, à Annecy.
1921 Crolard Louis, ⚓, agent général d'assurances, à Annecy.
1941 Deschamps François, avocat, à Annecy.
1955 Douchement Jacques, directeur des Forges de Cran, Annecy.
1954 Dufournet Paul, ✻, architecte D.P.L.G. urbaniste en chef au M.R.L., à Paris.
1958 Duret Maurice, docteur en médecine, à Annecy.
1952 Dussauge Pierre, inspecteur de l'Enseignement primaire, à Annecy.
1956 Espinasse, directeur de l'Orientation professionnelle, à Annecy.
1932 Fournier Henri, ✻, ⚓, docteur en pharmacie, à Annecy.
1947 Fournier Paul, ingénieur urbaniste, à Annecy.

1950 Ganter Edmond, président de la Société Catholique d'Histoire de de Genève.
1960 Gayet Jean (le R. P.) professeur au Collège Saint-Michel, à Annecy.
1931 Genevois Paul, docteur en pharmacie, à Annecy.
1930 Girod Samuel, docteur en médecine, à Lons-le-Saunier.
1944 Goiffond Louise, professeur au Collège Moderne, à Lyon.
1952 Gojon Louis, juge d'instruction au Tribunal de la Seine, à Paris.
1960 Hammès Paul, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry.
1954 Jacquet (Chanoine Abel), aumônier diocésain, Annecy.
1948 Josseron Henri, instituteur en retraite, à Saint-Sylvestre.
1957 Lachat Albert, ingénieur d'agriculture, à Annecy.
1960 Legrand René, ✻, O. ❦, professeur de sciences honoraire, à Annecy.
1952 L'Honoré (Rd Père), professeur au collège Saint-Michel, à Annecy.
1938 Lortet Jean, docteur en médecine, à Lyon.
1949 Martin René, propriétaire du Grand Hôtel Beau-Rivage, à Annecy.
1950 Matrod, ancien directeur des Douanes, à Annecy.
1950 Menne Georges, professeur, à Marseille.
1951 Meynet Joseph (le chanoine), directeur de l'Enseignement libre, à Annecy.
1941 Milliot Gaston, proviseur honoraire de Lycée, à Farlins (Ain).
1957 Montagnoux Louis, ✻ retraité, à Annecy.
1926 Moret Maurice, ancien notaire, à Annecy.
1926 Mossu René, homme de lettres, à Thonon.
1921 Mouthon Joseph, ✻, I. ❦, docteur en médecine, à Annecy.
1942 Murgier René, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1956 Paris Claude, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1945 Peyresaubes, Jean, chef de service à la Société Générale, Annecy.
1946 Pillet Maurice, juge au tribunal de la Seine, à Paris.
1945 Pfister Michel, licencié en Droit, à Annecy.
1934 Picon Louis, pharmacien, à Annecy.
1911 Pissard Louis, notaire honoraire, à Saint-Julien-en-Genevois.
1933 Pollier Joseph, ❦ I., ✠, professeur honoraire d'Ecole supérieure, à Annecy.
1950 Primot André, ✺, chef de district des Eaux et Forêts, entomologiste, à Annecy.
1936 Rannaz Alix, O. ✺, ancien maire de Cluses, à Annecy.
1944 Reguerraz Gustave, ingénieur chimiste, à Annecy.
1946 Revelin Lucien, ingénieur, à Valence.
1957 Ritz Hélène (Mlle), à Annecy.
1932 Rosay André, licencié en droit, notaire, à Annecy.
1960 Rosay Jean, ancien directeur d'école, à Annecy.
1925 Roullet André, O. ✻, colonel en retraite, à Annecy.
1960 Ruffet Bernard, ingénieur à l'E. D. F., à Annecy.
1952 Secret Bernard, (le chanoine), ✻, à Chambéry.
1955 Servettaz Paul-Louis (docteur-chirurgien), ✠, à Annecy.
1929 Sylvestre Victor, ingénieur, à Aix-les-Bains.
1957 Viollet Léandre, chef de bureau à la Bibliothèque municipale, à Annecy.
1957 Vouttier Paul, contrôleur civil du Maroc en retraite, à Annecy.

MEMBRES CORRESPONDANTS

1956 ANDRUÉTAN Henri, capitaine des Douanes, à Saint-Julien-en-Genevois.
1926 BERGER Louis, ingénieur, à Paris.
1939 BESSON Maurice, dessinateur et éditeur, à Paris.
1928 CAPT DE LA FALCONNIÈRE, homme de lettres, à Genève.
1936 CARRON (l'abbé Jean), à Paris.
1960 CLERC-RENAUD J., industriel à Aix-les-Bains.
1949 COCHET Paul, docteur en pharmacie, à Aix-les-Bains.
1936 DAGAND Raymond, artiste dramatique, à Paris.
1945 DAMEX Auguste, ✻, agent général d'assurances, à Bonneville.
1955 DÉCHEVIS (l'Abbé), curé de Volaiville (Belgique).
1934 DESGEORGES Marcel, ✻, docteur en médecine, à Sancellemoz-Passy.
1960 DUPANLOUP Jacques, à Paris.
1944 EYHÉRALDE (Mme) Solange, à Annecy.
1957 GIRARD (l'Abbé), à Chambéry.
1953 GRUFFAZ Pierre, ✻, 1er secrétaire d'Ambassade, à Ankara.
1944 LAJEUNIE (Rd Père), dominicain, à la Sainte-Baume.
1946 LANDWERLIN Octave, éditeur, à Strasbourg.
1960 LEBLANC Pierre, ✻, président de l'Académie Stanislas, à Nancy.
1956 LIARD Francis, maire de Dieuze (Moselle).
1957 MOUGENOT Yves, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1947 PARISET Paul, à Lyon.
1953 PARISET Ernest, notaire à Lyon.
1952 PERNOUD (Mlle Louise), directrice de l'école libre, à Viry.

LISTE DES SOCIETES SAVANTES ETABLISSEMENTS PUBLICS ET REVUES DIVERSES

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC LA *Revue Savoisienne*

FRANCE

ANNECY. Académie Salésienne.
ANNEMASSE, Académie du Genevois.
AUTUN. Société éduenne.
AVIGNON. Académie de Vaucluse.
BEAUNE. Société d'Histoire et d'Archéologie.
BELLEY. Société scientifique *Le Bugey*.

BESANÇON. Société d'émulation du Doubs.
BONNEVILLE. Académie du Faucigny.
BOURG. Société d'émulation de l'Ain.
— Société des Naturalistes et Archéologues des Pays de l'Ain.
— Société Gorini.
CHAMBÉRY. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
— Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
— Société d'Histoire naturelle.
DIJON. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
GAP. Société d'études des Hautes-Alpes.
GRENOBLE. Académie delphinale.
— Université de Grenoble.
— Société Scientifique du Dauphiné.
— Société des Touristes du Dauphiné.
LYON. Académie des sciences et belles-lettres.
— Université de Lyon.
MACON. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres.
MOUTIERS. Académie de la Val-d'Isère.
NANCY. Académie Stanislas.
NICE. Société des lettres des Alpes Maritimes.
PARIS. Comité des Travaux Historiques et Scientifiques.
— Société Nationale des Antiquaires de France.
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE. Société d'Histoire et d'Archéologie.
THONON Académie Chablaisienne.
VALENCE. Société d'Archéologie de la Drôme.

ETRANGER

Belgique.

LIÈGE. Institut Archéologique liégois.

Etats-Unis.

WASHINGTON. Smithsonian Institution.

Italie.

AOSTE. Société Académique religieuse et scientifique.
TURIN. Società Storica Subalpina.
— Salesianum.

Suisse.

FRIBOURG. Société d'Histoire du canton de Fribourg.
GENÈVE. Institut National Genevois.
— Société d'Histoire et d'Archéologie.
— Société de Géographie.
— Musée d'Art et d'Histoire.
— Société Catholique d'Histoire.
LAUSANNE. Société Vaudoise des Sciences Naturelles.
— Société d'Histoire de la Suisse Romande.
NEUCHATEL. Société des Sciences Naturelles.
SIERRE. Cahiers valaisans de Folklore.
SION. Société d'Histoire du Valais romand.
ZURICH. Antiquarische Gesellschaft in Zurich.
NEUCHATEL (Suisse). Glossaire des Patois de la Suisse Romande.

ACADÉMIE FLORIMONTANE ANNECY

Séance du 13 janvier 1960 (*)

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANOINE COUTIN

M. le Chanoine Coutin, vice-président, formule à l'adresse de M. d'Orlyé, en résidence d'hiver à Montpellier, les vœux bien cordiaux des Florimontans. Il transmet à ses confrères les souhaits du Président, auxquels il joint ceux de l'Académie pour chacun et pour leurs familles. M. Coutin envoie aussi des souhaits de guérison à ses confrères, MM. Théobald Faletti, Jacques Fournier et Maurice Lacroix.

M. Paul Tapponnier, vice-président, se fait l'interprète de l'Académie Florimontane pour adresser à notre éminent membre d'honneur, M. Henry Bordeaux, les vœux les plus sincères à l'occasion de la célébration, le 25 janvier, de son 90me anniversaire.

La « SAVOIE MISSIONNAIRE » est l'objet de la conférence de M. le Chanoine Dechavassine, mais le sujet est si vaste qu'il ne pourra en donner qu'une esquisse. Deux premiers missionnaires martyrs étaient savoyards, le lazariste Montmasson, de Chapeiry, envoyé par Louis XIV au Dey d'Alger, mort en 1688 ; le Père Maillard de Tournon, de Rumilly, mort à Macao en 1711. A la fin de la persécution religieuse qui suivit, au Canada, le départ de la France, les Anglais, ne voulant pas de prêtres français, firent appel à la Savoie à cause de la langue, mais ce n'est

---

(*) Etaient présents : Mme Chevallier, MM. les Chanoines Coutin et Dechavassine, MM. Davignon, Devant, Jacquet, Juge, H. Pfister, L. Pfister, Tapponnier, ainsi que plusieurs personnes étrangères à la Société.

Excusés : Mme Biennier, Mlle Trombert, MM. Buttin, Falletti, J. Fournier, Grandchamp, Lacroix, d'Orlyé, Perron, Noirtin et Vuachet.

que sous la Révolution que nos prêtres émigrés purent atteindre ce lointain pays. Dès 1818, se produit la grande poussée missionnaire animée par Grégoire XVI et qui eut un fécond retentissement en Savoie. De 1890 à 1900, on compte 188 départs de missionnaires de chez nous. Le conférencier attribue cette montée de la Savoie missionnaire aux familles nombreuses et aux maisons d'éducation chrétienne comme celles de Pont-de-Beauvoisin et de Meylan (Taninges), celle-ci fondée par Marin Ducrest, missionnaire sous la Terreur. En 1822, Pauline Jaricot, fondatrice de la Propagation de la Foi, avait pour conseiller l'abbé J.-F. Bétemps, de Thônes, dont le neveu lança le Diocèse d'Oran.

M. Dechavassine énumère les principaux ordres recruteurs de nos missionnaires : Missions étrangères, missionnaires de Saint-François de Sales (d'Annecy), Capucins, Spiritains, Jésuites, Pères Blancs, Assomptionnistes, Pères de la Salette, Maristes, etc. Il leur adjoint les sœurs de Saint-Joseph, de la Croix (Chavanod), de Charité de Saint-Vincent de Paul... et les Frères des Ecoles Chrétiennes qui ont fondé, notamment en Birmanie, des centres d'enseignement très prospères. Dans un tour d'horizon sur la carte, l'orateur évoque le souvenir d'une multitude de grands missionnaires savoyards : Mgr Bottero à Pondichéry ; le Père Biollay dont une rue, aux Indes, porte le nom ; de nombreux missionnaires de Saint-François de Sales aux diocèse de Vizigapatan et de Nagpour où ils comptent, depuis 1845, onze évêques... Et ceux de Birmanie, de Thaïlande, du Siam, du Tonkin, de l'Annam où le bienheureux Jaccard, d'Onnion, fut martyrisé en 1838...

Quelques détails émouvants, empruntés aux notes du Père Mabout, sur le drame de sang qui s'est abattu sur la Chine, terminent la première partie de cette conférence, que M. le Chanoine Dechavassine poursuivra en l'honneur de ces Savoyards, trop méconnus, pionniers de l'Eglise et aussi de la France.

Le Président félicite et remercie chaleureusement notre érudit confrère, qui fut chaudement applaudi.

M. Henry Davignon présente son rapport sur les concours de poésie de 1958. Au concours de la fondation

Léon Laydernier, parmi les poèmes présentés par quatre candidats, un seul devait retenir l'attention du jury et faire l'objet d'une mention : poème intitulé « Main », dont l'auteur est M. Pierre Leduc, à Chambéry. Quant au concours Andrevetan, aucune des œuvres présentées n'a été jugée digne d'être retenue. A l'occasion du Centenaire, M. Davignon souhaite que ces concours puissent comporter une meilleure dotation qui attirerait, peut-être, les poètes dignes de ce nom. (1)

Séance du 10 février 1960 (*)

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANOINE COUTIN

Après avoir excusé notre Président, encore absent, M. le Chanoine Coutin adresse les sympathiques condoléances de l'Académie à notre confrère, M. Montagnoux, qui a eu la douleur de perdre son fils.

Il donne aussitôt la parole à M. Henry Davignon pour sa conférence « En Grande Kabylie avec les Chasseurs alpins ». Cette conférence fut illustrée sur l'écran par la projection de vues en couleurs prises par son compagnon de voyage notre confrère le commandant Audibert.

M. le Chanoine Coutin joignit ses chaleureuses félicitations aux applaudissements nourris de l'assistance.

Un article spécial sera consacré à cette belle conférence dans « La Revue Savoisienne ».

(*) Etaient rpésents : Mlle Trombert, MM .Audibert, Benoist, Buttin, Charvin, Davignon, Chanoines Coutin, Dechavassine et Jacquet, Devant, Gardet, Cl. Gayet, Lachat, H. Pfister, L. Pfister, Viollet et Vuachet, ainsi que de nombreuses personnes étrangères à la Société, dont le Colonel de Buttet et le Commandant du 27me B. C. A.

Excusés : Mlle Ritz, MM. André, Barrucand, Falletti, J. Fournier, Juge et d'Orlyé.

(1) Voir « Revue Savoisienne », 2me fascicule 1959.

Assemblée Générale du 24 février 1960 (*)

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANOINE COUTIN

Après avoir présenté les excuses et les regrets du Président, M. d'Orlyé, encore absent d'Annecy, M. le Chanoine Coutin retrace l'activité de la société durant l'exercice écoulé.

Pour le premier semestre, « La Revue Savoisienne », qui vient de paraître, donne toutes précisions ; quant au second, il fut marqué notamment par la gracieuse réception offerte à Montrottier par notre Président et Mme d'Orlyé, ainsi que par la conférence de M. Hammès, conseiller à la Cour d'Appel, sur le mariage de la Princesse Clotilde de Savoie et du Prince Napoléon. Première conférence donnée dans le cadre du Centenaire.

Débordant sur l'exercice 1960, le Président rappelle l'intérêt des récentes conférences de M. le Chanoine Dechavassine sur la Savoie missionnaire, et de M. Henry Davignon sur son voyage en Grande Kabylie avec les Chasseurs alpins.

M. Coutin félicite, enfin, notre confrère, M. Guichonnet, pour la série de conférences qu'il poursuit à Annecy et dans le département sur le Rattachement.

*
* *

Suivant l'ordre du jour, il est procédé aux élections statutaires :

MM. Henry Davignon, Jacques Fournier et C. Vuachet, membres sortants du Comité, sont réélus.

MM. Jean-Pierre Laurent et François Plagnat, déjà membres associés, sont élus membres effectifs.

(*) Etaient présents : Mlle Trombert, MM. Buttin, Chanal, Charvin, Coutin, Davignon, Dechavassine, Gardet, Gayet, Grandchamp, Lacombe, Noirtin, H. Pfister, L. Pfister et Tapponnier.
Excusés : MM. André, Falletti, J. Fournier et d'Orlyé.

MM. Paul Hammès, conseiller à la Cour d'Appel ; Leblanc, président de l'Académie Stanislas, à Nancy ; Legrand, ancien professeur de sciences à l'Ecole des Mines, domicilié à Annecy, et Matrod, ancien directeur des Douanes, aussi à Annecy, sont nommés membres de l'Académie.

M. Hubert Pfister, trésorier, présente les comptes et projet de budget, lesquels sont adoptés.

M. Alexandre Charvin, administrateur de Montrottier, présente à son tour la situaiton propre au Domaine et fait un large exposé des travaux effectués au cours de l'année et de ceux à prévoir pour l'avenir par ordre d'urgence. Il souligne le nombre croissant des visiteurs du château de Montrottier.

M. le Chanoine Coutin redit à M. Charvin toute la gratitude de la Florimontane pour sa précieuse collaboration. Il remercie également tous les collaborateurs, dont le trésorier, les divers conférenciers ainsi que les régisseurs de Montrottier.

L'assemblée décide de porter à 8 NF le montant de la cotisation des membres pour 1960.

Séance du 9 mars 1960 (*)

PRÉSIDENCE DE' M. LE CHANOINE COUTIN

Le Président a présenté les plus vives condoléances de la compagnie à Mlle Hélène Ritz, à l'occasion de la mort de sa mère, veuve de notre regretté président François Ritz, et au Docteur Larger, qui vient d'avoir la douleur de perdre sa femme.

(*) **Etaient présents : MM. Barrucand, Buttin, Chanal, Charvin, Chanoines Coutin et Dechavassine, Cl. Gayet, Grandchamp, Hammès, Juge, Lachat, Legrand, Noirtin, H. Pfister, L. Pfister et Vuachet, ainsi que M. Jacques Lovie, Agrégé de l'Université, membre de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.**
Excusés ; MM. d'Orlyé, Caillès, Devant et Perron.

Il adresse des félicitations à M. Georges Chapier, nommé officier d'Académie, et donne lecture des remerciements de M. Henry Bordeaux aux félicitations et vœux que lui avait adressés l'Académie Florimontane à l'occasion de son 90me anniversaire.

M. le Chanoine Coutin souhaite la bienvenue à deux des nouveaux membres élus à l'assemblée générale : MM. Paul Hammès et René Legrand.

Il présente alors M. Jacques Lovie, agrégé de l'Université, professeur au lycée de Chambéry, venu nous faire une conférence sur les « agents français en Savoie en avril 1860, d'après des correspondances inédites ».

Au lendemain de la paix de Villafranca et du traité de Zurich, la Savoie vivait dans l'incertitude de son avenir et sa partie nord était en proie à l'excessive propagande genevoise en faveur d'un démembrement. Les archives du ministre Billaut viennent d'apporter de nombreuses lettres inédites, fournissant des renseignements précieux sur cette période. M. Lovie en fait un choix heureux: lettres de Greyffié de Bellecombe, de Charles Berthier, de Quétand, du Dr Lachenal, du sénateur Laity.

Le 31 mars 1860, Lachenal fait part au ministre du mécontentement de ses concitoyens devant le silence qui régnait à Annecy, alors qu'ils eussent voulu manifester leurs sentiments pour la France. Il proposait de demander à l'Empereur de faire passer des troupes françaises dans le pays, déjà délaissé par le Roi. Cependant Lachenal et Dupasquier étaient nommés gouverneurs d'Annecy et de Chambéry, mais ne recevaient aucune instruction de Turin.

L'avocat Quétand, de Paris, natif de La Roche, fut envoyé en mission par Napoléon III. Parcourant avec succès le Faucigny, éclairant les esprits, il retourna la situation et mit en place des comités. D'autres Savoyards de Paris, Biord, Moccand, Cholet faisaient de même et préparaient la mission officielle de Laity. Sa réception à Annecy fut brillante. Le canon tonnait, la ville était pavoisée, la musique de la Garde donnait une sérénade, les chanoines de la cathédrale étaient dans l'enthousiasme, le clergé du diocèse envoyait une adresse à l'Empereur. Les

campagnes traversées par Laity étaient à la joie. Une lettre du comte de Certeau décrit la réception à Saint-Jorioz.

Rapidement, s'annonçait le succès éclatant du plébiscite.

Cette conférence fut un vrai régal pour ses auditeurs. Aux applaudissements nourris, le Président ajouta de chaleureuses félicitations et de vifs remerciements à M. Lovie.

Séance du 6 avril 1960 (*)

PRÉSIDENCE DE M. JEAN D'ORLYÉ

Le Président s'associe aux remerciements qu'en son absence, le Vice-Président, M. le Chanoine Coutin, a exprimé à tous ses collaborateurs, aux auteurs de communications et conférences, à la presse et également aux souhaits de bienvenue offerts aux nouveaux membres.

Il adresse sa vive gratitude à M. Coutin qui a bien voulu le remplacer et profite de cette circonstance pour lui envoyer de cordiales condoléances à l'occasion de la mort de son frère. A tous les Florimontans, M. d'Orlyé souhaite une année souriante et transmet les vœux de notre confrère François Perron, lieutenant en Algérie, lequel dans une lettre touchante témoigne de son attachement à la Florimontane.

M. Paul Tapponnier eut la joie d'assister et de représenter notre Académie aux fêtes qui se déroulèrent à Paris, les 26, 27 et 28 mars, pour commémorer le Rattachement de la Savoie à la France. Il est heureux d'en sou-

---

(*) Etaient présents : Mlle Trombert, MM. Blanchard, Bégneux, Benoist, Buttin, R. P. Charbonnel, Charvin, Dechavassine, Devant, Gardet, Grandchamp, Gayet, Lacroix Laurent Legrand, Matrod, Noirtin, d'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister, J. Rosay et Vuachet.
Excusés : MM. Coutin, Hammès, Juge et Lacombe.

ligner la magnificence et de confondre dans un même se timent de reconnaissance ceux qui ont donné la Savoie la France et ceux qui se sont dévoués à la France au no de la Savoie.

M. J.-P. Laurent présente la reproduction d'un pl du château d'Annecy, datant de 1692, appelé le plan La Rochette, avec une communication très étudiée, q valut à notre confrère les chaleureuses félicitations Président te de l'assemblée. (*Voir au présent fascicule.*)

Au sujet de son ouvrage sur le Livre d'heures du Du de Savoie, M. C. Gardet dit avoir reçu d'une correspon dante américaine un nouvel élément de confirmation d la datation de 1434.

Le Président lit les commentaires de notre confrèr Georges Menne, professeur à Marseille, sur le livre d Comte de Maugny « Cinquante ans de souvenirs 1859 1909 », nanti d'une suggestive préface de René Doumic e paru chez Plon en 1914. M. d'Orlyé rappelle à ce propo que René Doumic, dont il fut l'élève de réthorique, avai dirigé la « Revue des Deux Mondes », fondée par le sa voyard François Bulloz, né à Vulbens en 1803. Puis le Pré sident évoque la mémoire du petit-fils du comte de Mau gny, qui était vice-président de l'Académie Chablaisienne et qu'il eut l'occasion de rencontrer à Amphion le 31 juil let 1938, pour l'inauguration du monument d'Anne de Noailles, princesse de Brancovan, dont il lit un poème du « Cœur Innombrable » et quelques passages du « Livre de ma vie », sorte d'hymne de reconnaissance à la villa « Bessarabé », retraite merveilleuse où le poète passait, chaque année, huit mois sur douze, sur la rive française du lac Léman.

Le Président rappelle que M. Jacques Fougerolle l'avait invité aux récentes cérémonies de Paris, que le Congrès national des Sociétés Savantes se clôturera le 12 avril par une réception au château de Montrottier. Il se plaît à citer les noms de dix florimontans qui feront des communications au Congrès. Il félicite M. le Chanoine Dechavassine pour son article sur le « Régiment de Carignan et la Savoie ».

Séance du 11 mai 1960 (*)

PRÉSIDENCE DE M. JEAN D'ORLYÉ

M. Gardet traitant des influences italiennes et germaniques sur la peinture en Savoie au XVe siècle, fait un exposé très documenté sur l'art pictural de cette époque, dont de nombreux témoins existent dans la peinture murale, la peinture des tableaux et les manuscrits. Il réserve une place importante à l'école de Jean Bapteur ainsi qu'à l'école des Witz et de Giacome Jaquerio.

Traitant des peintures murales de Bessans et de Lans-le-Villard, il les rapproche d'œuvres italiennes et notamment des fresques de San Bernardino, d'Ivrea, et de celles de Santa Maria delle Grazie, à Varallo.

Quant aux fresques d'Abondance qu'on avait datées de la fin du XVe siècle, il tend à démontrer en s'appuyant sur une étude archéologique de M. Raymond Oursel, relative aux constructions de l'abbaye, que la datation admise est bien incertaine et que l'esprit serait plus satisfait par une datation fixée au début du XVe, sinon de la fin du XIVe siècle. C'est en tout cas un débat qui demeure ouvert à la sagacité des chercheurs.

Le Président remercie et félicite M. Gardet, dont les recherches exposées au Congrès des Sociétés Savantes, à Chambéry, lui avaient valu les chaleureuses félicitations de M. Paul Deschamps, membre de l'Institut et créateur du Musée de la fresque au Trocadéro.

M. Roger Spilmont, de Sevrier, présente deux de ses récents ouvrages scientifiques : L'initiation à l'Atôme et l'Atôme par l'image, qui ont été conçus pour tous ceux dont les études n'ont pas été orientées vers les sciences

---

(*) Etaient présents : Mme Chevallier, Mlle Trombert, MM. André ,Barrucand, Bégneux, Chanal, Charvin, Coutin, Devant, J. Fournier, Gardet, Hammès, Juge, Lachat, Matrod, Legrand, Montagnoux, d'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister, J. Rosay et Tapponnier.
Excusés : Mlle Ritz, MM. Benoist, Falletti, Noirtin et Vuachet.

et qui, pourtant, désirent s'instruire des choses de l'atôme, parce qu'elles sont de brûlante actualité. Nous devenons des explorateurs en vivant la grande aventure des hommes de notre temps, et nous allons de découverte en découverte dans le monde de l'infiniment petit. Il y a une grande part d'inconnu dans la Cité Nucléaire, c'est ce qui la rend passionnante. La recherche est la clef du monde de demain pour ouvrir de nouvelles voies dans toutes les directions possibles. Et sur l'atôme, il y a déjà tellement de choses à dire !

M. Spilmont a remplacé toutes les formules en dessinant de sympathiques petits personnages qui évoluent dans un thème de contes de fées, semblables à un ballet nucléaire et qui font mieux comprendre la Fission dans les détails, la Fusion, l'Electricité atomique, la méthode de diffusion, la méthode d'électro-magnétique, les éléments marqués radio-actifs en biologie, les applications thérapeutiques, industrielles, agricoles, géologiques, archéologiques, les effets des rayons cosmiques. Il donne des explications sur les gisements uranifères en France, sur la formation des prospecteurs, le financement public et privé, la formation et l'avenir des jeunes spécialistes, les champs, la gravitation et même le bouleversement de la loi de la Parité, les moyens de protection individuels et collectifs contre les brûlures, le souffle et les radiations. (Tout en images et dans un style simple, clair et précis). Ces deux ouvrages ont obtenu les félicitations de la Commission des Livres de l'Education Nationale (Section Sciences), de Maîtres de recherches au Centre national de la Recherche scientifique et de la Faculté des Sciences de Paris. (Editions Franco-Suisses à Ambilly-Annemasse.)

Sur une question du Président concernant un autre domaine dans les recherches de M. Spilmont, sur différentes richesses du sous-sol savoyard, celui-ci attire l'attention des auditeurs en insistant tout particulièrement sur le sous-sol des régions de Cusy et de Gruffy et certaines régions des Bauges, au sujet duquel un rapport détaillé a été fait en haut-lieu et qui pourra réserver, dans un proche avenir, bien d'agréables surprises,

M. d'Orlyé, en félicitant le conférencier, très applaudi, le remercie d'avoir offert ses deux ouvrages à notre bibliothèque.

Le Président présente le récent ouvrage de M. Henry Bordeaux : Portrait de la Savoie par ses écrivains, dont il nous donne un compte-rendu.

D'autres ouvrages ont été reçus : Saint François de Sales éducateur de religieuses, par le R. P. Lajeunie. Les Forêts de la Haute-Savoie et la Pêche et la Chasse, par M. F. Plagnat. A tous les aimables donateurs, des remerciements sont adressés par le Président qui fait part de l'invitation faite aux florimontans par M. le Comte de Roussy de Sales pour la visite de l'exposition, en son château de Thorens, des souvenirs salésiens et cavouriens.

En suite de la réception à Montrottier du Congrès des Sociétés Savantes, des lettres aimables ont été adressées à l'Académie par M. Julien Cain, président de la Commission centrale du Comité des travaux historiques et scientifiques, et par M. Perret, secrétaire général du Congrès.

La Société Générale vient de publier une élégante plaquette sur le Centenaire qu'elle nous a prié de distribuer aux florimontans. Merci.

Séance du 8 juin 1960 (*)

PRÉSIDENCE DE M. JEAN D'ORLYÉ

Le Président prononce comme suit le panégyrique du Général Cartier :

« Nous avons à déplorer la perte du Général Cartier, mort le 2 juin dernier, à l'âge de 83 ans, dans sa propriété de Jacob-Bellecombette. Nous avons immédiatement

---

(*) Etaient présents : Mlle Trombert, MM. André, Benoist, Coutin, Devant, Th. Falletti, J. Fournier, Gardet, Gayet, Hammès, Lachat, Lacroix, Noirtin, d'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister, J. Rosay et Vuachet.

Excusés : MM. Buttin et Charvin.

adressé par télégramme à Mme Cartier, et aux membres de sa famille, l'expression de nos sentiments attristés et de nos condoléances émues.

« Le Général Cartier était membre de notre Comité et il appartenait à notre association depuis 1935, alors qu'il était général de brigade à Annecy.

Il ne s'agit pas ici de retracer sa brillante carrière militaire depuis sa sortie de l'Ecole de Guerre jusqu'à sa magnifique défense de Voreppe, qui permit à notre chère Province d'échapper au joug ennemi.

« Le Général Méry, commandant du Groupe de Subdivision de Chambéry, l'a fait d'ailleurs éloquemment le jour de ses obsèques.

« Je voudrais seulement, aujourd'hui, vous rappeler le profond attachement qu'il avait pour notre Compagnie, dont il aimait à suivre les manifestations, aussi bien à Annecy qu'à Montrottier, et à laquelle il ne ménagea pas son concours éclairé, dont vous pourrez retrouver quelques traces éloquentes dans notre « Revue Savoisienne », et, en particulier, la haute conception qu'il avait de cette Europe occidentale, dont on parle tant à notre époque, et à propos de laquelle il donna libre cours à sa vaste érudition, à l'occasion d'une de nos séances mensuelles.

« Est-il besoin également d'évoquer les paroles élogieuses qu'il adressa à notre membre bienfaiteur Léon Laydernier, lors de la publication de son ouvrage intitulé « Les Souvenirs d'un Banquier savoyard », si affectueusement préfacé par notre regretté F.-M. Ritz, alors président de notre Académie ?

« D'aucuns ont parlé à propos de l'illustre défunt, alors qu'il présidait aux destinées de notre cité annécienne, d'une certaine orthodoxie frisant le sectarisme.

« Nous croyons, au contraire, qu'il ne manquait pas de libéralisme, mais dans la mesure où le libéralisme ne se confond pas avec une sorte de démission de l'intelligence, aux vertus et à la primauté de laquelle il croyait fermement, surtout à une époque en quelque sorte submergée par l'anti-intellectualisme, par ce goût des forces obscures, sortes de rumeurs de l'inconscient. Cette grave

uestion absorbait souvent ses pensées et nous avons eu, ce sujet, l'un et l'autre de nombreux entretiens, au cours esquels il mettait toujours son intelligence pénétrante au ythme de celle de son interlocuteur ; ce qui est bien le gne de l'honnête homme qui n'oubliait jamais que si la ensée se perd dans l'imprécision, et le langage dans l'in- ation verbale, elle engendre des nuées dont il avait la ausée.

« Nous conserverons donc de lui le souvenir d'un omme de rigueur et de vigueur dont le courage et l'hon- eur porte un non : la Fidélité. Fidélité à ses amis et à es idéaux, et qui, en dépit d'un front légèrement dénudé t d'un visage ascétique, un peu marqué par les ans, avait gardé, dans son extrême vieillesse, sa silhouette d'officier, a voix toujours aussi nette, et sa faculté d'ardeur et d'enthousiasme ».

M. d'Orlyé adresse des félicitations à notre confrère, M. Léon Moret, qui reçut les insignes de Docteur honoris causa, à Genève :

« C'était, dit-il, le 2 juin dernier, le Dies Academicus de Genève, — séance solennelle de fin d'année à l'Univer- sité, fondée par Jean Calvin, c'est-à-dire il y a quatre siècles, récompense à la fois les savants, les professeurs et les bons élèves.

« Parmi les professeurs, figurait notre confrère Léon Moret, doyen de la Faculté des sciences de Grenoble et membre de l'Académie des Sciences, qui reçut la collation du doctorat honoris causa en échange de ses travaux de géologie, d'hydrographie, de stratigraphie, de paléonto- logie animale et végétale.

« Ces insignes du docteur honoris causa consistent en un parchemin et une toque identique à celle que por- taient déjà Calvin et son successeur et disciple Théodore de Bèze. Il s'agit, nous dit Léon Chamoux, qui assistait à la cérémonie, d'une sorte de grand béret que le nouveau docteur dut troquer contre la toque française qui lui ser- vait de couvre-chef.

« Nos félicitations à notre confrère ».

M. Louis Pfister retrace la vie du Commandeur Lachenal, grand artisan du Rattachement, premier président de la Florimontane, de 1851 à 1854. (*Voir article séparé.*)

A la suite de cette causerie, l'Académie émet un vœu demandant à la Municipalité d'Annecy de donner le nom du Commandeur Lachenal à une voie publique.

De la part de M. P. Broise, M. Gardet présente une huitième communication sur l'Archéologie Gallo-Romaine aux Fins d'Annecy, relatives aux observations faites en 1958 par notre confrère M. Ruffet, qui a dressé des coupes avec photographies à l'appui présentant divers horizons bien caractérisés. Plusieurs dallages superposés marquent la volonté des habitants de maintenir leur habitat malgré les destructions successives. (*Voir article séparé.*)

Le « malin vieillard de Ferney » et l'évêque d'Annecy. M. d'Orlyé retrace en détail la vie de Voltaire à Ferney, « petite maison de campagne auprès de Genève » :

Un dimanche, Pâques approchant, il va à la messe, commnuie et monte en chaire pour prêcher contre l'ivrognerie et contre le vol. D'où une lettre très digne et très ferme de l'Evêque d'Annecy, Mgr Biord, lui interdisant les sacrements. Puis, le conférencier dit quelques mots sur la religion de Voltaire, pour qui Dieu est plus un besoin de l'esprit qu'un besoin du cœur. A la mort de Louis XV, le vieillard de Ferney réintègre Paris où, à l'âge de 84 ans, il rend le dernier soupir, non sans avoir extorqué une nouvelle communion. Grâce à un subterfuge, son neveu, l'abbé Mignot, le fait enterrer, malgré l'interdiction de l'évêque de Troyes, dans l'église de l'abbaye de Scellières en Champagne, dont il était le commandataire.

Enfin, le Secrétaire annonce l'ouverture à Rumilly, de l'Exposition de souvenirs militaires du temps ainsi que d'armes savoyardes, dont l'initiative revient à notre confrère, M. Louis Buttin.

Le Secrétaire perpétuel,

Louis PFISTER.

Le Congrès National des Sociétés Savantes à Montrottier

Le 85ème Congrès national des Sociétés Savantes, placé sous la présidence de la Section de Géographie du Comité des travaux historiques et scientifiques, s'est tenu à Chambéry du 8 au 11 avril 1960, avec journée de clôture, le mardi 12, à Annecy.

Plusieurs florimontans ont présenté des communications au Congrès et notre Président, M. Jean d'Orlyé, a été appelé à présider une séance dans la section des travaux historiques.

La séance de clôture tenue à Annecy, au château nouvellement restauré, fut suivie d'une réception à l'Hôtel-de-Ville, d'un banquet au Casino et, le soir, à 16 heures, d'une réception des congressistes par l'Académie Florimontane en son château de Montrottier.

Après la visite du château et des magnifiques collections léguées par Léon Marès ,la brillante assistance fut reçue dans la salle des Chevaliers où M. d'Orlyé salua ses hôtes et prononça une allocution dont voici les principaux passages :

« Qu'est-ce donc cette Académie Florimontane, et d'où lui vient ce château de Montrottier ? Autant de questions qui m'ont été posées au hasard des conversations. Curiosités bien légitimes et faciles à satisfaire.

« L'Académie Florimontane n'est pas seulement la plus ancienne des Sociétés Savantes de la Savoie ; elle est aussi l'aînée de l'Académie Française, puisqu'elle fut fondée en 1606 par François de Sales et par son ami Antoine Favre, futur président du Sénat de Savoie et père du grammairien Vaugelas, et qui lui donnèrent comme emblème, un oranger chargé de « multiflores, fructusque »

mais hélas ! non « perennes » contrairement à ce qu'avait écrit Charles-Auguste de Sales, probablement « pour le plaisir de faire un beau vers latin, comme c'était la mode à cette époque, et comme nous le racontait un de nos confrères, le chanoine Secret ».

« Mais si nous n'avons pas le droit de revendiquer la palme de l'immortalité, du moins, avons-nous, nous aussi, à l'instar de la grande Dame du Quai Conti, notre petit « Chantilly savoyard », en l'occurrence ce château de Montrottier, qui, de 1425 à 1427, appartint au domaine de la Couronne de Savoie, par la donation de François de Grésy au duc Amédée VIII, et qui nous fut légué, en 1916, par Léon Marès, qui, conformément à ses dernières volontés, dort son dernier sommeil à quelque cent mètres d'ici, à l'ombre d'une simple croix de pierre.

« C'est dans ce château médiéval, Mesdames et Messieurs, que nous avons aujourd'hui l'honneur et le plaisir de vous souhaiter la plus cordiale bienvenue, à l'occasion du Centenaire que nous commémorons.

« Si, en 1860, la Savoie avait tout lieu de s'enorgueillir d'appartenir définitivement à la France, la France appréciait-elle à sa juste valeur la jolie dot que lui apportait la jeune fiancée, qui, déjà, pouvait se suffire à elle-même, car elle avait du blé dans ses champs, du vin dans ses vignes, des fruits dans ses vergers, du bois dans ses forêts, du tabac dans ses séchoirs, la laine de ses troupeaux, toute une pharmacie naturelle dans ses eaux minérales, sans compter son patrimoine intellectuel et moral, et surtout, « sa grâce alpestre », ainsi que se plaisait à le rappeler Victor Hugo.

« Il était donc tout naturel que la Croix Blanche de Savoie vienne s'abriter dans les plis du drapeau tricolore, le cœur des Savoyards étant assez grand pour contenir à la fois l'amour de la grande patrie et de leur chère Province ».

Un vin d'honneur termina cette brillante réception à la suite de laquelle M. Julien Cain, président du Comité des Travaux historiques et scientifiques, adressa à M. d'Orlyé une lettre de remerciements au nom du Congrès.

Notes sur le plan de La Rochette (1691)
(Ville et Château d'Annecy)

Une série de documents très importants, intéressant notamment l'histoire du Château d'Annecy, sont conservés aux Archives du Génie Militaire, à Paris.

Nous ne pouvons mieux faire que de transcrire ici l'intégral de ces manuscrits les plus importants, nous réservant de commenter dans une prochaine étude les informations les plus remarquables qu'il nous procure, notamment sur l'implantation de la chapelle du Château, la construction du Logie Neuf, et l'aspect général du Château à la fin du XVII[e] siècle.

En fait, cette sèche chronique à usage militaire, datée de 1691, a l'intérêt de nous donner avec une précision mathématique des renseignements qu'illustre par ailleurs le plan, levé en 1692 (original 425 × 300 mm.), joint à ce descriptif.

J.-P. LAURENT.

EXPLICATION DU PLAN DES VILLE ET CHATEAU D'ANNECY CI-JOINT, PAR LA ROCHETTE

1. Entrée du Château.
2. Avant cour avec les portes de sortie à la campagne et au jardin.
3. Grande porte.
4. Mur de neuf pieds huit pouces d'épaisseur, sur dix toises et demi d'hauteur à machicoulis dehors et dedans, avec deux petits parapets de huit pieds de

haut, sur près d'un de large, la Gallerie d'entre deux couverte.

5. Petit corps de garde ruiné.

6. Grosse tour de onze pieds et demi d'épaisseur, à deux étages sans machicoulis (servant de magasin à poudre).

7. Corps de garde.

8, 9, 10, 11, 12. Logements à deux estages et offices dessous.

13. Gallerie de bois hors d'œuvre au niveau du premier étage.

14. Logements à deux estages et offices dessous.

15. Le puits très profond ayant toujours quantité de bonne eau ; y ayant au-dessus du logement à deux estages.

16. Logement à deux estages et offices dessous.

17. Le four à niveau du rez-de-chaussée de sept pieds de diamètre.

18. Tour de cinq pieds d'épaisseur à quatre estages et à machicoulis.

19. La chapelle.

20. Grande salle.

21. Tour de cinq pieds d'épaisseur à trois estages et à machicoulis.

22, 23. Chambres servant d'arsenal à deux estages et offices dessous.

24. Ancienne forge ruinée.

25. Très bon souterrain vouté de trois pieds d'épaisseur, n'ayant qu'un simple couvert par dessus.

26. Fausse porte communiquant à la ville.

27. Tour de six pieds et demi d'épaisseur à cinq estages et à machicoulis.

28, 29. Logement à deux estages, servant à mettre les farines, y ayant des écuries dessous ,toutes les pièces de ce château ne sont point voutées à la réserve, du dessous de la chambre 16 et du souterrain 25 ci-

devant, tous les murs en sont bons, le château est fondé sur le roc partout à dix toises d'élévation sur le niveau des rues, voisines de la ville et à quatre toises et demi sous le niveau du rez-de-chaussée de la Basse-cour, 30.

30. Basse-cour.

31. Porte de sortie au mur de la basse-cour qui a six pieds d'épaisseur sur dix toises d'hauteur ayant par le dessus un chemin de ronde couvert, avec un petit parapet d'un pied et demi sur huit de haut percé par de grandes ouvertures qui ne sont n'y embrasures ni créneaux.

32. Fausse braye (1) à huit pieds sous le rez-de-chaussée de la Basse-cour.

33. Ancien jeu de paulme n'ayant que les quatre murs, leur hauteur se terminant au niveau de la Basse-cour sans couverture, et le rez-de-chaussée d'ycelui étant à sept pieds et demi sous celui de la fausse braye et à quinze et demi sous celui de la basse-cour.

34. Logement du jardinier.

35. Grand jardin du château au niveau du jeu de paulme.

36. Ouvrage faict cette année en forme de place d'arme palissadée ayant un parapet gazonné à quatre pieds et demi d'hauteur sur sept à huit pieds de large.

37. Esplanade sur le Rocq presqu'au niveau de la basse-cour, ayant cinquante toises (2) de largeur depuis la teste de l'ouvrage 36 à l'alignement des flancs du jardin vers la campagne, après quoi le terrain descend insensiblement à la longueur de cinquante toises formant à cette distance un valon ou fossé de cinq toises de large fort profond, après quoi la Grande montagne qui commande ce château s'élève insensiblement et continue sa longueur vers Montmeillan.

38. Jardin du château vers la ville eslevés en terrasse plus bas la basse-cour, ses murs ayant trois pieds

---

(1) Braye ou braie : ouvrage de défense élevé en avant d'une fortification servant de chemin de ronde.

(2) Toise : 1 m 949.

d'épaisseur sur deux toises d'hauteur vers l'église, de trois à quatre ailleurs.

39. Petit jardin au pied des murs du château et de ville ayant un petit mur de six pieds d'hauteur s un d'épaisseur.

40. Eglise paroissiale de Saint-Maurice.

41. Grande escurie en apenty sur les murs de la vil dépendant du château.

42. Porte du sépulcre ayant un faubourg de cent tois de longueur composé de cinquante sept maisons d'une église, de même nom.

43. Couvent des religieuses de Sainte-Claire sur les mu de la ville.

44, 45, 46. Moulins dans la ville en ayant deux autre hors icelle l'un à 47 et l'autre a environ cinquante to ses plus bas.

48. Boucherie.

49, 50, 51, 52. Porte de sortie à des particuliers.

53. Porte de sortie des cordeliers.

54, 55. Portes de sortie publiques.

56. Porte de sortie communiquant dans l'église Notre-Dame.

57, 58,59. Portes de sortie à des particuliers.

60. Gros pavillon sur les murs de la ville.

61. Porte de Bœuf ayant un faubour gde deux cent deux toises de longueur composé de soixante huit maisons, l'une qui sert de couvent à des Bernardines, y ayant au bout de ce faubourg une chapelle et une maison à la distance de quarante deux toises.

62, 63. Porte de sortie à des particuliers.

64. Porte du Pasquier ayant un faubourg de quarante huit toises de longueur composé d'une aisle de rue de sept maisons, et un couvent des Dames Bernardines.

65. Porte de sortie aux Pères Barnabites.

66, 67. Portes de sortie aux Jacobins.

68. Porte de sortie aux dames de la Visitation avec une gallerie couverte à quinze pieds au-dessus du rez-de-chaussée communiquant à leur jardin 69.

70. Couvent de la Visitation, partie sur l'eau.

71, 72, 73. Canaux de dégorgement du lac dont le dernier est le plus grand ayant douze pieds de profondeur.

74. Endroit où l'on pourrait destourner les eaux qui passent dans la ville pour leur faire faire le tour d'une partie de sa circonférence, ou augmenter celles qui le font déjà, ce qui rendrait pourtant accessibles les entrées 76, 77, et une portion du tour du jardin 75, appartenant aux Visitandines, les murs n'ayant que neuf pieds d'hauteur sur un de large.

78. Porte de sortie de l'évéché par son jardin.

79. Porte de la paroisse ayant un faubourg à deux rues, l'une de quarante quatre toises de longueur, le séminaire estant à cent quatre vingt sept toises de là, et l'autre trente sept toises le couvent des Capucins étant à deux cent huit toises de cette extrémité.

Ce faubourg se compose de vingt-six maisons et huit au voisinage y ayant dans ycelui deux couvents, l'un de visitation et l'autre d'annonciade, ancienne maison pour les pauvres.

80, 81. Fossé au voisinage du château rempli de jardinages.

82. Pont de pierre à trois arcades.

83. Le palais où est la conciergerie.

84. Autre pont de pierre à trois arcades.

85. Pont Notre-Dame.

86. Pont du Collège.

La ville se compose de deux cents trente huit maisons, huit églises et cinq couvents françois, Jacobins, Barnabites, les Cordeliers, Dames de Visitation, Sainte-Claire, les trois autres églises sont la paroisse nommée « Saint-Maurice », Notre-Dame et Saint-Jean. Les murs de la ville sont de vingt à vingt sept pieds d'hauteur non terrassés ayant de trois à cinq pieds d'épaisseur, de vieille maçonnerie, sans chemin de rondes étant coupé par les maisons

qui appuient dessus après de la moitié de la circonférence de la place, et il n'y a pas aussi de parapet que très peu n'estant même élevé en des endroits qu'à demi hauteur d'homme, et sur une petite épaisseur.

La ville est toute ouverte tant par les fausses portes que par les entrées et sorties de l'eau, joint à cela des fenêtres qu'ont beaucoup de particuliers sur les murs, lesquels partout généralement ne sont pas bons, pourtant sans bresches.

L'eau qui environne une partie de la place n'a d'hauteur que deux pieds, étant à la vérité encore estale, y ayant longtemps qu'il n'a plue,

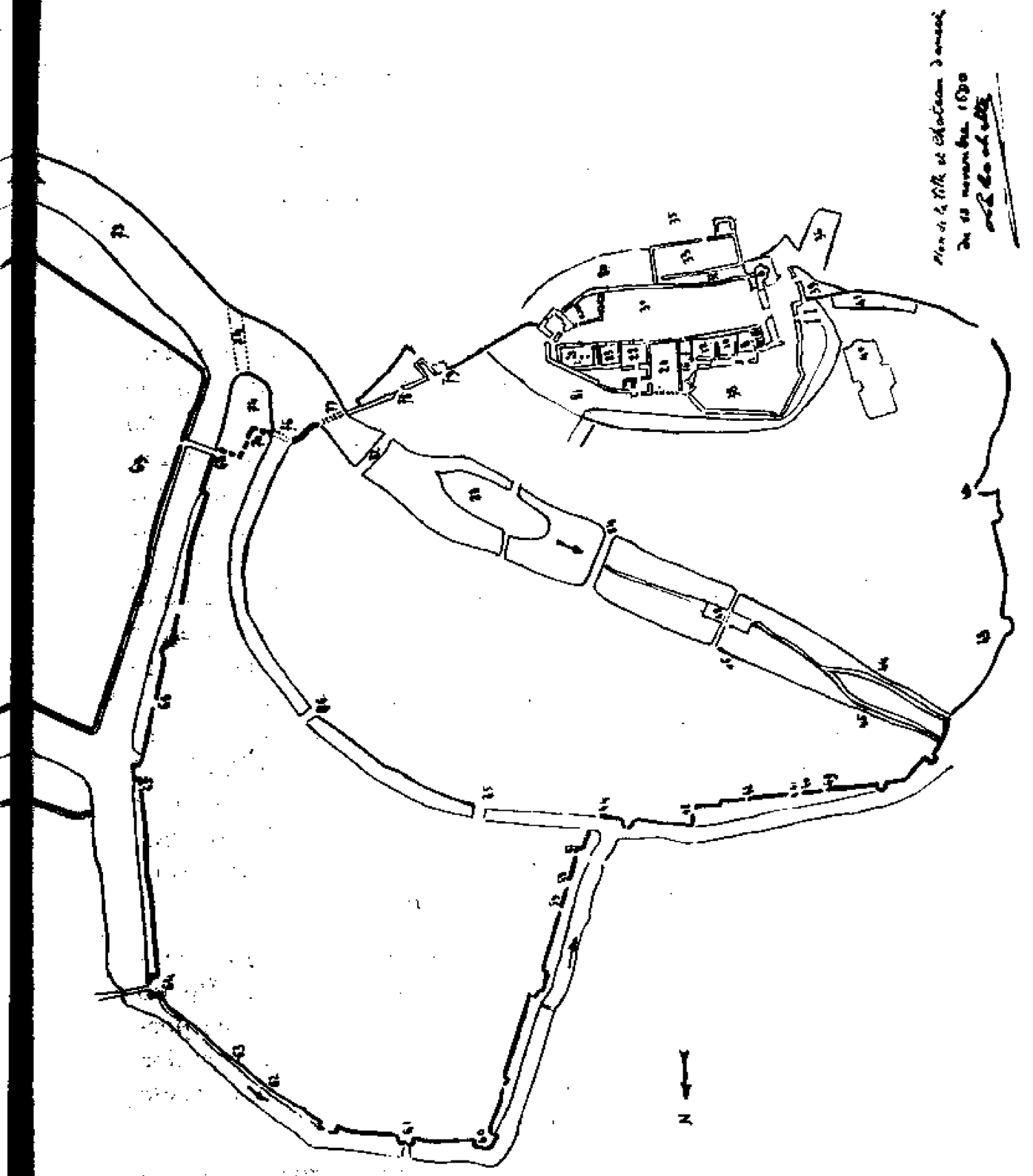
quand le lac grossit, elles augmentent de deux à trois pieds ; mais cela ne dure pas,...

...la ville est située à l'extrémité d'une plaine qui a une demi-lieue vers la porte 42 ; une lieue et demie vers la porte 61, et près d'une lieue vers la porte 64, dont le chemin monte le long du lac du côté de celui de la porte 29 de l'autre, lequel est à cent toises de lavil le ayant trois lieues de longueur sur près d'une de large au plus, et ayant des endroits où il n'a qu'un quart de lieue et en d'autres une demie, sa profondeur est au dire des anciens de deux à trois cent toises.

Le château peut se rendre meilleur qu'il n'est, en découvrant ses environs soit jardins ou broussailles, maçonnant une partie des fenêtres qui peuvent servir à la défense, en y pratiquant ds crénaux, comme partout où il pourra s'en faire, faire un chemin couvert qui puisse le défendre réciproquement et abattre les choses qui par leur proximité sont favorables aux approches, comme l'écurie 41, le mur le plus éloigné du jeu de paulme 33, et les arbres et murs voisins, aussi bien que la gallerie 13 pour profiter des flancs des pièces voisines, le logement qui me paraît pouvoir être suffisant pour cinq cents hommes est dénué de tout meuble, mais il est bon à cela près, au surplus Monsieur le Marquis de la Hoquette ordonnera ce qui lui plaira que l'on facce, tant à ces réparations qu'à tout autre du château et de la ville.

Fait à Annecy, le 3 novembre 1691.

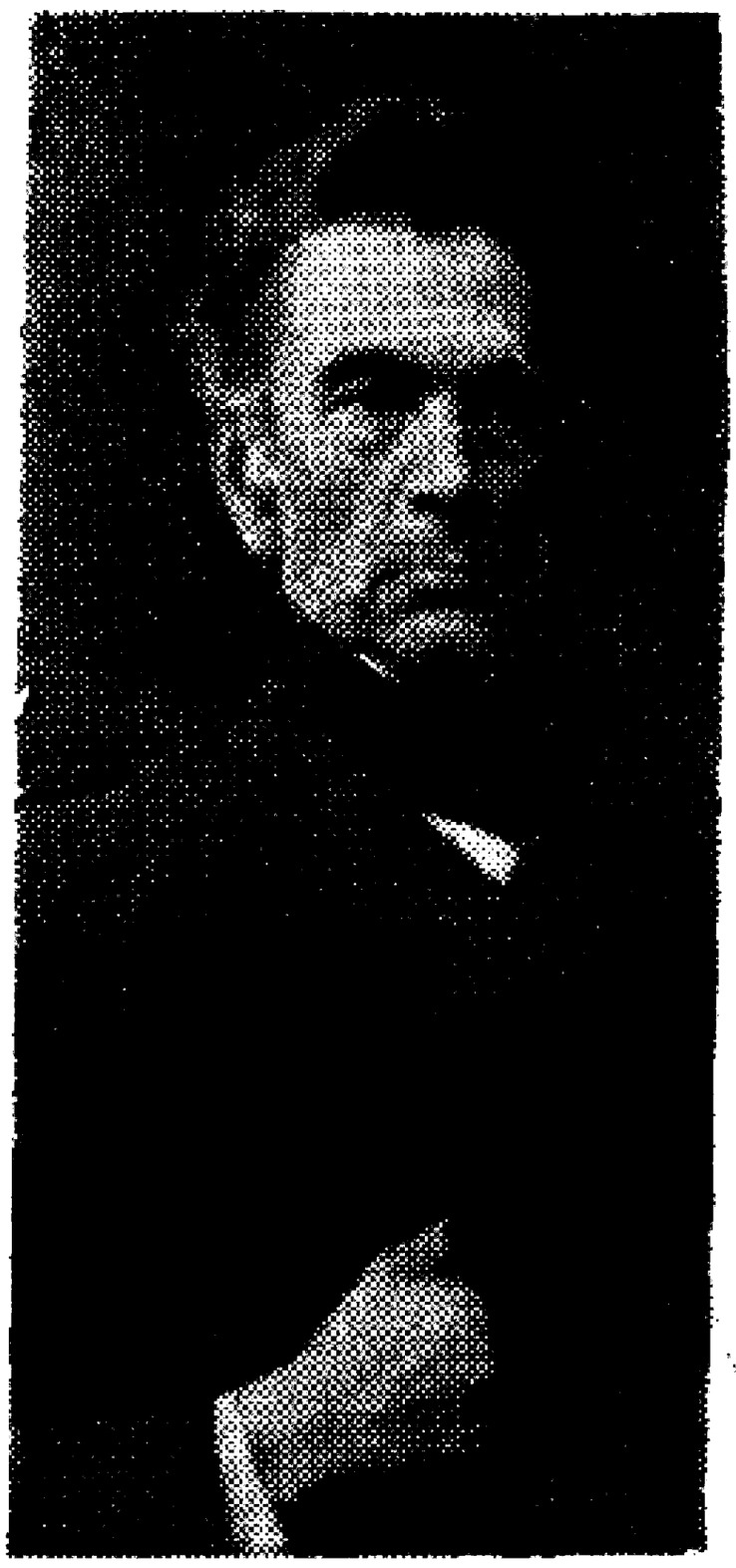
La Rochette.



Un grand artisan de l'Annexion :

Le Commandeur Lachenal

Premier Président de la Florimontane



(Cliché « Dauphiné Libéré »).

A l'approche du centenaire du rattachement de la Savoie à la mère-patrie, j'ai eu la curiosité de rechercher ce qui avait pu être écrit sur ce compatriote éminent, sur ce grand artisan de l'événement capital de 1860, sur celui qu'on a coutume d'appeler le Commandeur Lachenal. Je ne trouvais que fort peu de choses, à part des mentions çà et là et les vingt lignes que lui a consacrées François Miquet dans son « Répertoire biographique des Savoyards contemporains ».

J'espérais être plus heureux en parcourant la « Revue Savoisienne », puisque ce personnage avait été le premier président de la Florimontane renaissante, en 1851. Rien non plus à mon grand étonnement.

J'ai donc pensé qu'il y avait un oubli à réparer et que c'était bien l'occasion d'évoquer la noble figure de ce grand annécien, dont le beau portrait par Chartan a orné jusqu'ici une salle du Musée de cette ville.

Dans la dédicace « A la Jeunesse » de son ouvrage « Le Spiritualisme, voilà la vérité », on a la surprise de lire ces lignes : « J'ai vu et connu les dernières et tristes années du dix-huitième siècle. Fils d'un émigré, je suis né en prison où fut jetée ma bonne mère comme suspecte ! ... »

Cette naissance, peu ordinaire, d'Albert-Eugène Lachenal, eut lieu le 29 ventôse, an IV, soit le 18 mars 1796.

Son père, Jean-Baptiste Lachenal, était bourgeois d'Annecy. Sa mère, Anne Jacquet était fille de Jean-Pierre Jacquet, né à Saint-Gervais, marchand drapier à Annecy, rue Notre-Dame, trésorier de la Confrérie des Pénitents Noirs, membre de cette famille Jacquet-Lathuille qui compte encore aujourd'hui à Annecy, mais sous d'autres noms, de nombreux descendants.

De la prime jeunesse d'Albert-Eugène Lachenal, aucun souvenir n'est demeuré, ni non plus de sa vie d'étudiant.

On sait seulement qu'il fut reçu docteur en médecine à l'Université de Turin. Son diplôme, conservé aux Archives départementales de la Haute-Savoie, porte la date du 24 mai 1817. Un stage à l'Université de Pavie nous est révélé par un certificat du 12 juillet de l'année précédente.

Mais le jeune docteur ne se contenta pas de diplômes italiens. Selon la tradition savoyarde, il regarde vers la France ; d'ailleurs, il est né français. De janvier 1819 à août 1820, il est stagiaire à la Faculté de Médecine de Paris, où il suit les cours de chirurgie. Un certificat de stage, signé de Dupuytren, nous prouve que Lachenal fut l'élève de l'illustre chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Paris, professeur de clinique externe, inspecteur de l'Université, membre de l'Académie de Médecine et de l'Institut.

Dans un autre certificat, le professeur Lefrant de Saint-Martin fait cette déclaration élogieuse sur notre compatriote : « A suivi mes cours pratiques d'opérations chirurgicales pendant un an, que son profond savoir et sa grande adresse me l'ont attaché en qualité de prosecteur dont il a fait les fonctions avec distinction ».

Pareille habileté lui aurait certainement assuré une haute situation à Paris, mais, de même que pour le Docteur Andrevetan, de La Roche, l'attachement au pays natal était trop profond.

Installé à Annecy, le Docteur Albert-Eugène Lachenal est nommé médecin de la Maison du Roi, par patente du 21 février 1826, signée Carlo Felice. Et le 4 janvier 1832, il est promu proto-médecin de la ville d'Annecy.

Entre ces dates, se place un incident qui prouve le caractère et l'esprit d'indépendance du jeune médecin. C'était en 1827. Venait de trépasser à Annecy un ancien pharmacien en chef de l'Armée d'Italie, Joseph-Marie Saxe, jacobin notoire, qui fut enterré sans cérémonie religieuse. Or, les ordonnances en vigueur interdisaient à certaines personnes de prendre part aux convois civils. Lachenal, sans doute déjà membre du Conseil de Ville, mais parent du défunt, y assista néanmoins. Et comme cet enterrement donna lieu à des manifestations excessives, le Sénat s'empara de l'affaire et Lachenal fut condamné à un mois de détention au fort de Fenestrelle.

Son mariage avec Mlle Adèle Ruphy, fille du baron François Ruphy-Menthon-Lornay, député au Corps législatif, le fera entrer dans l'une des premières familles d'Annecy.

A cette époque où se préparaient tant de bouleversements politiques et sociaux, une telle personnalité ne pouvait rester dans l'ombre. En 1843, le 17 janvier, le Docteur Lachenal est nommé syndic d'Annecy, fonctions qu'il remplira jusqu'au 25 mars 1852, où il sera remplacé par l'avocat Aimé Levet.

Et voici la fameuse Constitution du 4 mars 1848, accueillie avec délire. Aux élections qui suivirent, le 27 avril, Lachenal est élu député de la circonscription d'Annecy contre de Livet, mais l'élection est annulée le 12 mai. Il rentre au Parlement de Turin le 17 avril 1853, ayant obtenu 177 voix sur 180 votants. Son siège lui sera enlevé en 1855 par Guillet. Deux ans plus tard, il est élu député d'Ugine et le demeurera jusqu'au 25 mars 1860.

Entre temps, le 29 février 1852, le Gouvernement l'avait choisi comme secrétaire général au Ministère de l'Inté-

rieur. C'est dire combien se savoyard était considéré en haut lieu.

Comme premier magistrat de la cité, Lachenal présidera à l'exécution de divers travaux que l'on peut considérer comme le point de départ de la transformation, de l'évolution de la ville d'autrefois en l'Annecy du XXe siècle. Ce sont notamment, en 1846 : la construction de l'Hôtel-de-Ville, la reconstruction de l'église Notre-Dame de Liesse, mutilée et ruinée par la grande Révolution. En 1848, c'est le pont en pierre sur le canal du Vassé, au milieu de la rue Royale (1).

En 1849, le Docteur Lachenal avait publié une brochure intitulée : « La vérité sur Annecy et Rumilly, ou trente ans de justice et de bonne administration », en réponse à un mémoire intitulé : « Annecy et Rumilly, 1818-1848. Trente années d'oppression ». Par des arguments puisés aux sources et solidement étayés, le syndic d'Annecy mettait fin à une polémique qui risquait de prendre une tournure dangereuse ; le motif en était le choix fait par le Gouvernement du passage par Alby et Annecy, plutôt que par Rumilly et Frangy, de la route royale de Chambéry à Genève.

Vers la même époque, alors que la voix de la Savoie, écrit Trésal, ne trouvait plus d'écho au Parlement sarde, trop préoccupé, d'ailleurs, de luttes religieuses, les Conseils divisionnaires se firent les interprètes des vœux de notre pays. Lachenal était membre élu du Conseil Provincial du Genevois et du Conseil divisionnaire d'Annecy. A la session d'Annecy de juin 1849, il fit adopter des vœux pour la liberté de l'Enseignement sous la surveillance de l'Etat, mais avec la réserve que l'enseignement religieux serait placé dans « l'absolue dépendance des autorités religieuses ». Le Conseil demandait aussi une Université en Savoie et, déjà, la mise à l'étude de la percée des Alpes.

Le 11 mai 1853, Menabrea déposait au Parlement son rapport sur les chemins de fer de Savoie. Aussitôt, Lache-

---

(1) Voir à ce sujet : *Visages d'Annecy*, par le Colonel Léon Folliet.

nal, qui venait d'y rentrer, propose, avec de Martinel, la construction de la ligne Chambéry-Lyon, avec la percée de la montagne de l'Epine. Quelques jours plus tard, le 23 mai, bien que député conservateur, Lachenal fait preuve, à nouveau, de son caractère indépendant et d'une lointaine clairvoyance. Au cours de la discussion parlementaire sur le service militaire, il défend la thèse « qu'il était bon pour les jeunes clercs d'accomplir leur service militaire ». A l'époque, c'était audacieux de la part d'un catholique !

Cependant, laissons le Parlement à ses discussions, laissons les évènements que l'on sait se dérouler. Le député Lachenal est l'un des grands partisans de la rentrée de la Savoie, de toute la Savoie, dans la grande famille française. Mais, la crainte d'un démembrement au profit de la Suisse angoissait nos grands-pères C'est alors que Lachenal, pour conjurer le danger, écrivit à Greyffié de Bellecombe cette lettre du 31 janvier 1860, de laquelle le même historien Trésal extrait ces passages : « Empêchons par tous les moyens cet infernal morcellement ; ne laissons pas se renouveler, pour notre pauvre pays, le sacrilège partage de la Pologne... Il faudrait, je crois, se hâter de courir sans bruit à Paris, afin d'essayer d'éclairer le Gouvernement français sur les dispositions de la Savoie. Il faudrait pouvoir parler pièces en mains, et lui faire comprendre que les acclamations unanimes qui accueilleraient l'annexion en masse seraient, en cas de partage et de morcellement, remplacées au contraire par un mécontentement unanime et par le désespoir de la Savoie... Que Dieu veuille que les nouvelles que vous recevez de Paris, vous annonçant que le démembrement est moins probable aujourd'hui, puissent se réaliser ! Là est tout notre danger, là serait pour nous tous une calamité morale et matérielle irréparables ».

Albert-Eugène Lachenal avait vu juste. Sa tactique fut adoptée. Le 21 mars, il accompagnait la fameuse délégation savoyarde lorsqu'elle fut reçue par Napoléon III (3).

---

(2) TRÉSAL.

(3) De cette délégation faisait partie le député Jacques Replat, alors président de la Florimontane.

La suite, soit le résultat heureux de cette patriotique initiative, est suffisamment connue sans nous y arrêter davantage.

La délégation des notables ayant suggéré de remplacer les hauts fonctionnaires sardes par des savoyards, avait indiqué Lachenal et Dupasquier comme susceptibles d'être respectivement Gouverneurs-Régents des provinces d'Annecy et de Chambéry. Paris les fit connaître à Turin. Et le 2 avril 1860, leur nomination était comprise dans un décret de Victor-Emmanuel.

Dès le lendemain, le Gouverneur Lachenal annonçait par affiches sa nomination aux habitants de la province : « Dans les circonstances solennelles où se trouve la Savoie, disait-il, je fais appel au patriotisme de tous les citoyens, fonctionnaires et gardes nationaux pour qu'ils me secondent dans la mission délicate qui m'est confiée. Le moment de transition que rend nécessaire le traité de cession du 24 mars, durant lequel le pays devra se gouverner par lui-même, ne changera rien, j'en suis certain, à votre respect scrupuleux pour l'ordre. Tous mes efforts, d'ailleurs, tendront à assurer la sécurité publique et à sauvegarder vos droits et vos intérêts légitimes.

« En conservant votre maintien calme et digne, donnez un libre cours aux sympathies qui vous entraînent vers la France et, tous unis dans un même sentiment d'amour pour notre chère patrie, attendons avec confiance que ses destinées s'accomplissent ».

Les mêmes sentiments tout empreints de sereine dignité se retrouvent dans sa lettre du 7 avril aux syndics et membres des Juntes municipales, leur faisant connaître que le « vote universel » est fixé au 22 avril. Après leur avoir recommandé d'assurer la plus entière liberté de la votation, il ajoute : « Les moments sont bien solennels. Messieurs ! L'avenir de notre pays est entre nos mains. Faisons donc appel à notre patriotisme et marchons tous vers l'urne électorale, unis et unanimes dans un même sentiment de dévouement pour notre chère patrie ».

Le 8 avril, dans une nouvelle proclamation aux habitants, relative au vote sur la question : la Savoie veut-elle

être réunie à la France ? le Gouverneur précise que « tout bulletin qui ne répondrait pas directement à la question posée ou qui contiendrait quelque expression répréhensible sera considéré comme nul.. ». Les votes « Oui et zone » seraient volables, mais les bulletins qui auraient parlé de la Suisse étaient condamnés d'avance.

Il informe les syndics, le 15 avril, que, dans le cas où ils seraient disposés à présenter ou à faire présenter à la bénédiction du curé de la paroisse le drapeau français qu'ils doivent recevoir, le curé est autorisé à le bénir.

Le 18, il se dira « heureux de pouvoir annoncer officiellement à ses concitoyens que S. M. l'Empereur Napoléon III visitera la Savoie dans le courant de l'été prochain ». C'était quatre jours avant le vote !

Mais on devine la joie du Docteur Lachenal de pouvoir publier, le 28 avril, le résultat, dépassant toutes les espérances, du plébiscite dans sa province, puis, le 30 mai, de faire connaître que, par dépêche télégraphique de Turin, de la veille, arrivée à Annecy, est-il précisé, à 8 heures 20 minutes du soir, il était informé que la Chambre des Députés venait d'approuver le traité de Turin. « La proclamation de l'Annexion définitive de la Savoie à la France est sur le point d'être publiée, écrit-il aux syndics le 1er juin. Dans quelques jours, je remettrai le gouvernement de la Province d'Annecy à M. le Préfet du département français de la Haute-Savoie ». Puis, les ayant remerciés de leur concours aussi actif qu'intelligent, il leur fait part des dispositions prises de concert avec le Gouverneur de Chambéry à l'occasion « de notre heureuse transformation nationale » : publication du Senatus-Consulte et Fête Nationale le dimanche suivant.

Au château de Chambéry, le 14 juin, à midi, Albert-Eugène Lachenal a le bonheur d'apposer sa signature, comme témoin, au procès-verbal de la remise solennelle de la Savoie par le Procureur général près la Cour d'Appel de Savoie, au représentant de l'Empereur, le Sénateur Laity.

« L'Annexion si vivement désirée de notre pays à la France est un fait accompli, écrit-il le même jour aux

syndics de la Province. Veuillez faire publier immédiatement, avec tout l'éclat possible, cet acte solennel. Que tous nos concitoyens apprennent que leurs vœux sont enfin satisfaits ; qu'ils sachent au plus tôt que nous sommes décidément et irrévocablement Français ! » Et de terminer par ce cri de reconnaissance : « Que d'un voix unanime la Savoie entière fasse, dans ce beau jour (17 juin : fête nationale), retentir les échos de nos montagnes de ces cris désormais si chers aux Savoyards : « Vive l'Empereur ! Vive la Famille Impériale ! Vive la France ! »

Le rôle de Gouverneur-Régent s'achevait en véritable apothéose. Le 18 juin, Levainville annonçait sa nomination de premier préfet de la Haute-Savoie.

Napoléon III, lors de son voyage à Annecy, témoigna sa reconnaissance au Docteur Lachenal en lui offrant une belle pièce d'argenterie et en le nommant commandeur de la Légion d'honneur.

Rentré dans le rang, il reprendra pendant quelques mois la Mairie d'Annecy, en 1874, lors de la démission du Maire Chaumontel, mais, surtout, il reviendra à l'exercice de la médecine, donnant libre cours à son besoin de dévouement. (1)

Revenons maintenant à quelques années en arrière. En 1854, bien que député, il avait publié avec le Docteur Fleuret, les Instructions populaires sur les précautions à prendre contre le choléra, qui faisait des ravages en Savoie. Au même moment, son parent Fabien Calloud, pharmacien-chimiste, allait étudier en Tarentaise le terrible fléau, afin de pouvoir mieux le combattre à Annecy.

Homme de sciences, mais ami aussi des lettres, Albert-Eugène Lachenal avait rempli, sous le régime sarde, les hautes fonctions de proviseur royal des Etudes. En 1851, lors de la renaissance de notre Compagnie, il fut choisi, le 11 juin, comme premier président de l'Association Florimontane, fonctions qu'il remplit jusqu'au 30 novembre

---

(1) Resté fidèle à l'Empereur, le Docteur Lachenal participa, lors du Référendum de 1870, à la constitution du Comité central plébiscitaire.

1854. Malgré sa réélection, il se retira, trop absorbé qu'il était par ses fonctions publiques qui l'obligeaient à de fréquentes absences. Il fut alors acclamé président honoraire « en reconnaissance, est-il écrit dans le laconique procès-verbal, des efforts qu'il n'a cessé de faire pour l'organisation et le développement de l'Association ». Son ami Jacques Replat lui succédait à la présidence.

Au nombre des efforts du Docteur Lachenal, florimontan, revient une mention particulière à l'organisation quoiqu'éphémère, de cours publics dont, à la séance du 17 novembre 1851, il annonçait la toute prochaine ouverture. « Ce sera, disait-il, un acheminement à l'institution de la future école qui aura l'immense avantage de répandre parmi nous les connaissances pratiques qui nous manquent généralement ».

En février 1852, avant de partir pour Turin, il recommandait à chacun des membres de la Florimontane le zèle et la persévérance. A son retour, le 11 juin, il se plaît à souligner que l'intérêt que le Gouvernement veut bien porter à l'Association, l'appui dont n'a cessé de l'entourer dès son début l'administration municipale, les résultats qu'elle a obtenus, lui permettent d'espérer la réalisation de l'œuvre qu'elle poursuit. Et il ajoute : « La ville d'Annecy sera un jour dotée d'une école d'arts et métiers ; cette école, elle l'aura, j'en ai l'intime conviction, et c'est aux efforts de l'Association Florimontane, qu'on ne l'oublie jamais, qu'elle en sera surtout redevable ».

Notre président avait obtenu, en faveur des cours en question, une subvention annuelle du Ministre de l'Instruction publique, de 4.000 francs. Sans doute, cette subvention sera-t-elle bientôt abandonnée en faveur du cours spécial établi au Collège Chappuisien, mais l'initiative de la Florimontane, a écrit François Ritz, fut une idée originale et heureuse.

A la veille de l'abandon de la présidence, le député Lachenal présentait à la séance du 5 novembre 1854, un rapport qui était tout un programme pour notre Association. Tout d'abord, il rappelait cette vérité dont dépendait notre existence : l'union fait la force. Et de faire appel à nos compatriotes des autres parties de la Savoie afin de

grossir les rangs des florimontans et « de former un faisceau de toutes les intelligences du pays ». Il espère que son appel sera entendu, même par l'agriculture.

Si, momentanément du moins, faute d'aide suffisante, il a fallu renoncer à l'enseignement pratique, question qui lui tenait à cœur, tous les efforts, déclare le président, vont se porter sur le développement du Bulletin qu'il souhaite échanger avec au moins cent sociétés.

Puis, il énumère les œuvres qui vont être poursuivies et dont il est certain de la réalisation grâce au généreux concours des bons citoyens : 1° Bibliothèque savoisienne contenant tout ce qui concerne la Savoie et devant devenir les archives littéraires, historiques et scientifiques du pays ; sous le régime sarde, l'Administration des Archives n'existait pas. 2° Collection d'antiques, de monnaies, médailles et sceaux, d'inscriptions, de vieux titres. 3° Galerie d'histoire naturelle dans toutes ses branches avec son application à l'industrie. « C'est un champ vaste, encore peu exploré, disait le président, mais qui fournira les éléments d'une galerie des plus intéressantes et des plus remarquables ». Combien son pressentiment était juste ! Cet appel venait à son heure.

« Les dons affluèrent, écrit F. Ritz, chacun voulant apporter son concours à l'œuvre commune de l'Association ». O na trop oublié la part prépondérante qui fut celle du premier président de la Florimontane dans la formation de notre riche bibliothèque et archives, et dans la réunion de toutes ces collections qui ont constitué et enrichi le Musée d'Annecy où elles ont été déposées, y compris le musée lapidaire établi sous les portiques de l'Hôtel-de-Ville.

Dans sa clairvoyance, il ne négligeait pas le sens pratique, mais surtout on le sent imprégné de l'esprit généreux qui anima nos fondateurs de 1851, lequel se révèle et s'épanouit dans leur manifeste du 2 juin.

C'est ce même esprit, porté sur un plan plus élevé, qui, au soir de la longue vie de l'ancien homme politique en même temps que du médecin des pauvres, appui des souffrants, l'incitera à user de son autorité et de sa très

vaste érudition (scientifique et philosophique) pour jeter un cri d'alarme en face du matérialisme envahissant. Il en est rempli de tristesse. Aussi va-t-il joindre sa voix à « celle de tant d'écrivains du plus haut mérite, qui ont combattu et combattent sans relâche l'ennemi commun », lequel, ajoute-t-il, « menace l'ordre social dans son existence ».

Et c'est ainsi qu'en 1880, le vieux Commandeur publie une étude de 162 pages, intitulée : « **Le matérialisme, voilà l'ennemi !** », suivie en 1882 — il a alors 86 ans — d'une Esquisse philosophique de 110 pages, dédiée à la jeunesse de France « **Le spiritualisme, voilà la vérité !** »

Ces pages, toutes débordantes de foi et de sérénité chrétienne, mériteraient d'être tirées de l'oubli de quelques rares bibliothèques de nos grands-parents. Elles auraient pu aussi bien être méditées et écrites dans une cellule de moine que dans la douce paix qui régnait, alors, en sa résidence des Marquisats, que certains nomment encore la « Commanderie ».

C'est là, dans ce site admirable, face au lac, à l'ombre des châtaigneraies de la Puya, qu'il s'éteignit le 1er février 1883.

A ses imposantes funérailles, qui prouvèrent l'estime dont jouissait cet homme de bien et l'affection que lui témoignait la population, on comptait 2.500 personnes en dehors de l'armée. Les honneurs militaires lui furent rendus par le bataillon du 30me de ligne. Le colonel, à cheval, venait en tête du cortège d'honneur des officiers. Cependant, pourquoi faut-il que la presse du temps nous apprenne que la Municipalité d'Annecy s'était abstenue d'assister aux funérailles de l'ancien syndic ? On se perd en conjectures sur les motifs de cette incroyable abstention !

La « Commanderie » est toujours debout, mais quel outrage lui fut infligé pendant la dernière guerre lorsque la Milice en fit une maison d'arrêt et qu'un autodafé fut fait de la bibliothèque et des papiers de son ancien propriétaire !

Dans le même temps, le mauvais sort qui avait entouré la naissance d'Albert-Eugène Lachenal, voulut que les Allemands occupant Lons-le-Saunier, vinssent dans la demeure de son arrière petit-fils, notre confrère, le Docteur Samuel Girod, et y volassent la croix de Commandeur de la Légion d'honneur offerte par Napoléon III.

Par bonheur, notre confrère avait eu l'heureuse pensée, en 1943, d'offrir à l'Académie Florimontane la brillante tenue de syndic d'Annecy de son ancêtre, laquelle est exposée dans la salle des Chevaliers au château de Montrottier.

Notre Compagnie garde ainsi fidèlement le souvenir de « l'homme magnifique au physique et au moral » (1) que fut son premier président, le Commandeur Lachenal.

Louis PFISTER.

(1) Suivant l'expression d'un Florimontan, Me Frédéric Laeuffer, qui a eu le privilège de le connaître.

Archéologie Gallo-Romaine aux Fins (VIII)

I. Rue du Forum

Les travaux se sont intensifiés aux Fins depuis deux ans (1) ; mais avant de relater les découvertes fécondes de l'année 1959, nous devons rendre compte des observations faites en 1958 par M. Ruffet. Regrettons, au passage, que, par un excès de délicatesse, notre collaborateur se refuse à publier lui-même les relevés effectués par ses soins.

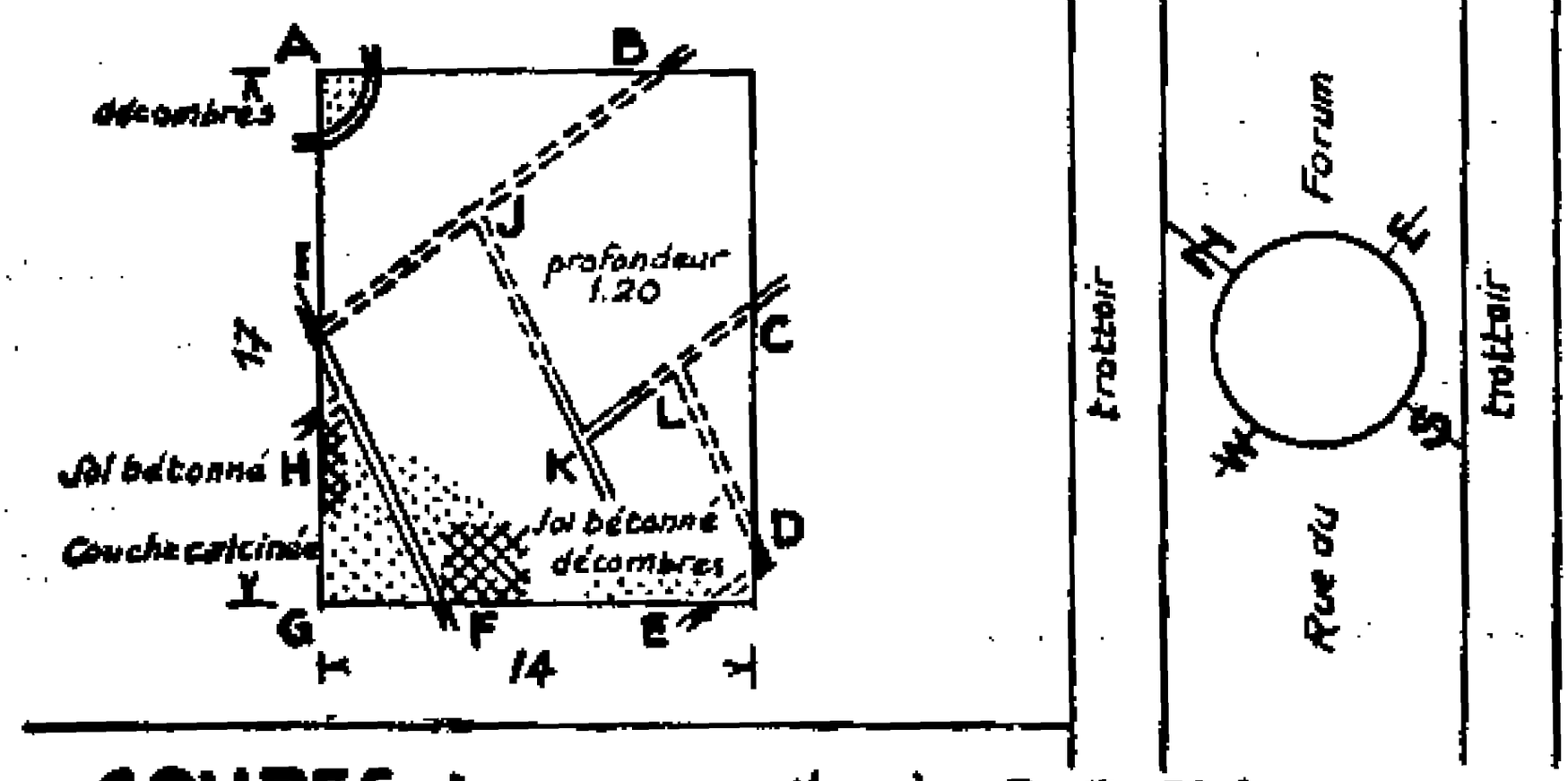
En mars 1958, une excavation de 17 sur 14 mètres était ouverte rue du Forum, à 14 mètres en retrait du bord du trottoir, pour l'édification d'un immeuble en co-propriété (depuis, numéro 5), mettant au jour un système de murs repérables par leur section sur les fronts de fouille et par leurs tracés sur le fond décapé. Ces murs dessinaient ainsi une série de parallélogrammes dont l'obliquité s'explique mal. Dans l'angle Nord de la fouille, un mur courbe décrivait une portion d'abside ou de tour dont la dimension excluait l'hypothèse d'un puits.

Mais M. Ruffet ne s'est pas contenté d'une simple planimétrie ; il a également dressé des coupes, avec photographies à l'appui, présentant divers horizons bien caractérisés. Nous nous permettons d'interpréter *a posteriori* ces éloquentes stratigraphies dont les sondages faits jadis par Ch. Marteaux, permettent d'établir la chronologie : à 1,10 de profondeur, étalé sur le gravier naturel, un dallage de haute époque (seconde moitié du premier ou deuxième siècle), surmonté d'une couche calcinée qui dénonce l'incendie total du milieu du troisième siècle. Au-dessus, témoin du redressement de l'empire au début du IVe siècle,

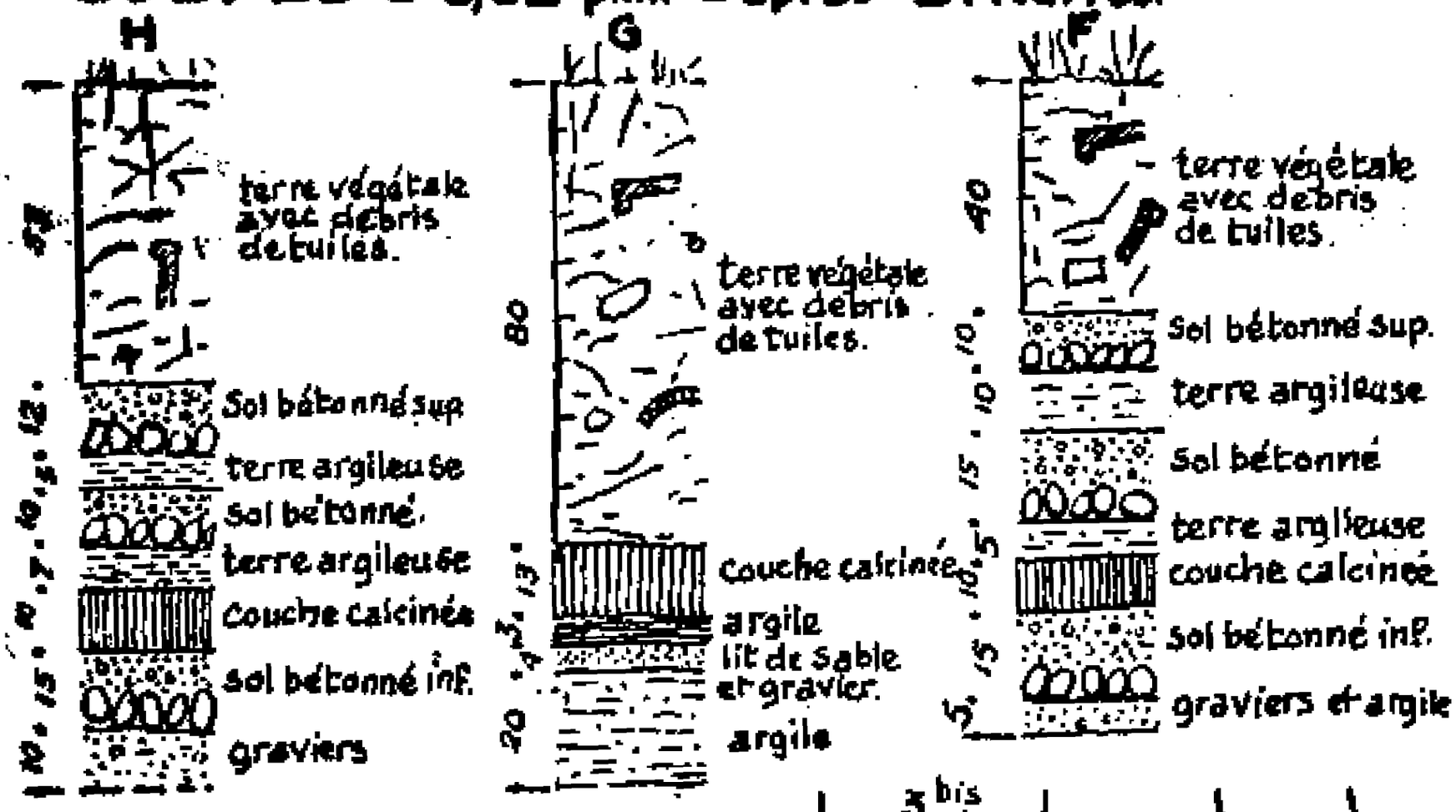
PLANCHE I.

LES FINS : parcelle 401.
Immeuble cop. 5 rue du Forum

PLAN à 1/500e
d'après B. Ruffet.

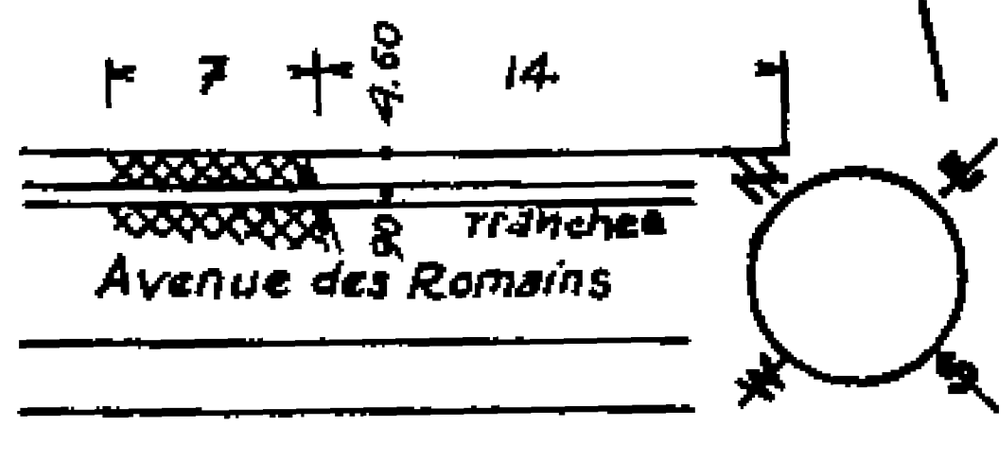


COUPES à 0,02 p.m. d'après B. Ruffet.



LES FINS
Tranchée du gaz
Avenue des Romains

PLAN
à 1/500e



1960

s'étage la reconstruction d'un sol identique. Après une nouvelle destruction, due à quelque trouble passager, si fréquent à basse époque, un troisième sol marque la volonté des habitants du vicus de maintenir sur place leur habitat.

Ces pavimenta étaient composés d'un hérisson de gros galets supportant une aire de béton. Les couches de décombres qui les recouvraient, recélaient peu de vestiges mobiliers. Nous avons trouvé, après coup, dans les déblais, quelques fragments de céramique, sigillée à décor floral, coupe à marli barbotiné, panse de bol rouge doublement renflé, poterie à bandes peintes, blanches et rouges, et bec de jatte.

Cette fouille dégageant une zone encore peu explorée, complète heureusement le plan de la parcelle 401 bien connue des archéologues.

II. — Avenue des Romains

Durant l'été de la même année, une tranchée était ouverte pour le gaz sous la chaussée de l'avenue des Romains, à 0,90 de la bordure du trottoir Nord. Nous y avons fait les constatations suivantes :

Face à la maison Jacquot, soit à 14 mètres du chemin longeant la parcelle 401, la tranchée recoupait un mur oblique limitant un pavimentum s'étendant au couchant sur une longueur de 7 mètres. Ce dallage arasé à 0,45 de profondeur et épais de 0,20, comportait une aire en béton de gravier de 0,06 reposant sur un lit de galets de 0,15 environ.

Plus loin, après le numéro 40 de l'avenue, les déblais présentaient quelques ossements en relation avec une découverte ultérieure dont nous parlerons la prochaine fois.

(*à suivre*)

P. Broise.

---

(1) Cf. « Revue Savoisienne », 1959, p. 23-26.

Hommage à la France et à la Haute-Savoie
par un émigré russe

Adopté par la France et la Haute-Savoie, Vassily Serge de Glasenap, commandeur de Saint-Stanislas, ex-conseiller titulaire d'un Empire, leur dédie, en hommage de gratitude et d'admiration, ce poème qu'il a écrit à l'occasion du Centenaire de l'Annexion, et qu'il a remis à M. d'Orlyé, président de l'Académie Florimontane. (1)

PROLOGUE

L'an 1960 de notre ère,
Dans la Savoie entière,
D'Annecy par Aix à Chambéry,
On fête le Centenaire
Du rattachement de ce pays
A celui-là qui a pour capitale Paris,
A la douce France notre patrie,
Toujours plus forte et plus jolie
Que tout le monde partout envie.

Jaurais écrit ces lignes en prose
Mais je les peins en poésie,
C'est la Savoie qui me l'impose,
C'est plus plaisant et plus joli,
Car le sujet de ce poème
Est tellement beau et palpitant
Qu'il vous surpasse tout autre thème
Et émotionne même un manant.

(*) Ce poème a valu à son auteur des éloges de la part de M. Henry Bordeaux et de M. Daniel Rops.

Pour dire deux mots du Centenaire,
Il faut partir assez de loin.
Un brin d'histoire pour vous refaire
Les souvenirs des Comtes régnants,
Pour vous rappeler ce qu'ils ont fait
Pour la grandeur des ETATS SARDES,
Pour ce pays comme une mansarde
Perché aux pieds du beau Mont-Blanc,
Duquel on voit la France de près
Et la splendeur du lac Léman,
La ville de Lyon dans les brouillards,
Dijon, Mâcon et la Bourgogne,
Et on dirait, comme par hasard,
Le Roi des fleuves — le Rhône.

PREHISTOIRE

Avant la formation des Alpes,
La belle Savoie était une plaine fertile
Où les palmiers et oliviers poussaient,
Où les maisons étaient sans tuiles,
Où les natifs faisaient de l'huile
Sous le soleil qui les chauffait.
Après, parmi les pâturages bien verts,
Les deux Savoies sont devenues des monts,
Avec la neige et le climat sévère,
Où les braves sardes dans les maisons
Fabriquent le succulent gruyère.

HISTOIRE

Mais revenons à la Royale Maison
Qui a donné sur tant de trônes
Des Reines ; maison des Ducs et des Barons,
Maison de la Savoie, nos grands patrons.
Et en premier à ce propriétaire
Seigneur Bertold de la Maurienne,
Qui possédait avec sa Mère
Près des marmottes, un beau domaine,
Quelques journaux vers Chambéry,
Maurienne, leur fief, et le Chablais,

Là finissait leur belle propriété.
Mais les années doucement passèrent
Et c'est Humbert Blanches-Mains
Avec sa femme lui succédèrent
Vivant dans leur château paisiblement.
Et c'est en mille soixante et douze,
Qu'Humbert deuxième le Renforcé
Agrandissait par des milliers de toises
Les biens qu'on lui avait laissés :
Les Marches de Suze et le joli Turin ;
Ensuite, les Comtes, par des achats,
Ont eu Aoste, Piémont et Montmélian,
Le Faucigny et toutes les terres des deux Savoies,
La Bresse, les baronnies de Vaud,
Et sous le Duc Amédée VIII [3]
Le Genevois, canton si beau
Avec son lac rempli de truites.
Il élargit son grand Duché,
Prenant des villes à main armée.
Allant à la Méditerranée,
A la belle Nice et au Valais.
Ce fut l'époque de la grandeur
De notre belle et fière Savoie,
Et je fais grâce à mes lecteurs
De l'énumération des Rois,
Car, à partir du dix-septième,
C'est bien les Rois qui commandaient,
Victor, celui de la Sardaigne,
Des Charles, Félix et Amédée.
Et c'est seulement en 59
Que l'Italie, faisant peau neuve,
Se réunit sous son bon Roi
De la Maison de Savoie.
Pour la Savoie, cela ne laissa pas traces,
Car dans un an de l'évènement,
Elle devenait la douce France
Par le traité du Rattachement.
Mais le dit-on qui n'a pas tort

Et qui ne sera jamais changé
disait :
Français je suis, mais Savoyard d'abord,
Restera dans les cerveaux ancré.

TOURISME ET BEAUTE

Au point de vue des étrangers
Qui jugent sous l'angle touristique,
La belle Savoie est bien aménagée :
Hôtels nombreux et bien soignés,
Promenades variées et casinos,
La fête du lac très artistique,
Feux d'artifice sur l'eau magique,
La chasse, la pêche et les bateaux,
Et les plus hauts téléphériques.
Mais pour décrire notre joli pays,
Je cherche l'esprit de Lamartine
Qui a laissé une grande partie de lui
Par sa belle prose et par les rimes,
Dans ce pays des lacs et des ruisseaux,
Où les touristes payent volontiers la dîme
Venant pour les vacances dans les hameaux ;
Car là ils trouvent tout ce qu'ils cherchent,
Les cîmes neigeuses sous leurs manteaux,
Les lacs remplis de si belles perches,
Le son des cloches dans les troupeaux,
Le calme qu'ils n'ont pas dans les villes,
L'air pur duquel ils sont privés,
L'ombrage si doux des belles charmilles,
Ciel bleu courant les jours d'été.
Une fois venus, ils y reviennent
Pour apprécier mieux la campagne,
Les beaux tableaux toujours retiennent
Ceux qui goûtèrent de la montagne.
Ces étrangers font des promenades,
Montant sur des sommets neigeux,
Passant à fleur de belles cascades
Et revenant le soir frais et heureux.

MONT-BLANC

Je ne conseille pas aux amis
C'est de partir de but et en blanc
A l'ascension du fier Mont-Blanc.
Là, ils exposent souvent leurs vies ;
Dans sa splendeur et sa beauté,
Sans sentiment d'humanité,
Il vous attire sans respecter
Ni votre force, ni la santé.
Il garde les jeunes et téméraires
Qui disparaissent dans son linceul ;
Les proches, avec des larmes amères,
Commandent pour eux de beaux cercueils.
Il garde les vieux qui se hasardent,
Narguant les dangereuses crevasses,
Montant les pics à la hussarde
Dans les glissants, vertigineux espaces.
Ceux-là sont condamnés d'avance ;
On sait qu'ils ne reviennent pas,
La neige les recouvrant sans traces,
Barrant l'accès à ces trépas.

FAUCIGNY

Passant maintenant dans la vallée
Où coule si majestueusement l'Arve,
Où les touristes aiment stationner,
Et arrêtons-nous à Sallanches.
Plus de trente ans, venant de la Russie,
J'ai fait une halte dans ce joli pays
En m'installant dans une ferme blanche
Dans l'Etat sarde du Faucigny.
Les hôtes âgés s'appelaient Mabboux,
M'ont accueilli comme un parent ;
Leur saint-bernard, les yeux tout doux,
En me voyant faisait du train,
Et cela par simple gentillesse
Pour obtenir des petits cailloux,
Qu'il avalait avec adresse
Comme digestif, disait Mabboux.

De ce pays si verdoyant,
On voit très bien le majestueux Mont-Blanc,
Qui change le soir ses pâles couleurs
Pour prévenir, d'après le ton, quel temps
Il fera demain, en conseillant les imprudents.

Si vous avez un peu de goût,
Montez à quelques pas de là,
Dans le village nommé Combloux.
Le Syndicat vous renseignera.
Vous admirerez sans renverser la tête
L'impressionnant et fier Mont-Blanc,
La chaîne des Alpes presqu'en entier
Avec ses scintillants glaciers.
Suivons ensuite la route du Faucigny,
Bonneville sa capitale, La Roche, Annecy,
Les cygnes si blancs et les mouettes
Du lac d'Annecy ou lac d'Argent,
Le port avec ses petits bateaux
Et les reflets toujours changeants,
Annecy, avec son imposant château
La capitale des de Nemours,
Les beaux hôtels pour les séjours.
Une autre route vertigineuse, jolie,
Par les sommets des Aravis,
Avec ses beaux hôtels-chalets fleuris,
Primés pour cela ces derniers jours.

LA FLEUR DES MONTS

Si vous voulez faire une promenade,
Très pittoresque et proche d'Annecy,
Prenez la route sans embuscades
Des Gorges du Fier, nom bien choisi,
Car la rivière est vraiment fière
Et porte très bien son nom ;
Il faut la voir en différentes saisons.
En arrivant, vous êtes impressionné
Par le château de Montrottier,
Du XIV^e^, nous dit l'histoire.
Pour nous il est beaucoup plus vieux ;

Onzième, nous dit notre savoir ;
Voisins, nous connaissons les lieux.
Là, siège une très vieille Société
D'histoire, des arts et du passé
De la Savoie bien ballottée.
En seize cent sept, le noble Saint François de
[Sales,
Trente ans avant l'Académie Française,
Mettait les membres bien à l'aise,
Et la nommait Florimontane
Qui signifie la fleur des monts ;
Ni l'ouragan, ni la terrible tramontane
N'ont dévié sa belle destination.
Rien n'a, en elle, depuis changé,
Ni but dans quel elle fut créée,
Ni traditions qu'elle nous transmet
En la personne du Président d'Orlyé,
Sauf qu'elle fut transportée
D'Annecy à Montrottier,
Château parfaitement conservé
Par ses propriétaires et héritiers
Avant de devenir musée.
A quelques pas de là, est situé Nonglard,
La résidence de votre inconnu auteur ;
De son bureau, il voit le Mont-Revard.
Là, dans l'ancestrale demeure,
Il vit dans le constant labeur.

Pour compléter ce court récit,
En regardant en direction d'Annecy,
Vous devinez dans les reflets d'argent,
Toujours, le silencieux Mont-Blanc.

PAYS PREFERE DE LAMARTINE ET D'HENRI BORDEAUX

Et nous voilà à Aix-les-Bains,
Au bord du majestueux Bourget,
Station thermale créée par les Romains ;
Au sud, la Croix du Nivolet.
Ses eaux connues du monde entier,

Très sulfureuses, d'un jaune aspect.
On voit d'ici le Mont-Revard ;
Au nord, l'impressionnante Tournette,
D'où vous voyez très bien Nonglard ;
A l'ouest du lac, la Dent du Chat,
Avec tunnel, chef-d'œuvre de Savoie ;
Non loin, la ville de Chambéry,
Avec le fief d'Henri Bordeaux,
« Maupas », où le célèbre homme écrit
En admirant les beaux tableaux.

SAVOYARD ET NATIONAL

Cette belle Savoie, on doit l'aimer.
La temps ici est vite passé,
Et quand on est pour la quitter,
On a vraiment de grands regrets.
Chez le Trouvère, elle fit jaillir une flamme ;
Il eut des joies et des chagrins.
Un jour Dieu reprendra son âme,
Il la remet entre ses mains.

Ce jour, pour se remettre à nouveau en route,
Il Lui dira, le temps a vite passé,
Comme notre vie par Dieu tracée.
Quand elle est belle, elle est si courte !

EPILOGUE

Pour bien fêter le Centenaire
De l'Annexiin de ce pays,
La belle Savoie est devenue sa Mère,
En l'adoptant comme un petit.
C'est là la joie de ce Trouvère,
Elle est pour lui la seule lumière
Qui, dans l'orage, fait l'éclaircie,
Dans la forêt fait une clairière.
Son doux regard plein de tendresse
Enrobe son âme comme une ondée,
Et comme une brise, elle le caresse,
Elle le cajole, car Vous l'aimez.

C'est le printemps dans toute sa force,
Il vous attire dans sa beauté,
Vous enveloppez doucement son torse
Par les regards, car Vous l'aimez.

Il sied maintenant de soulever le verre
A la Savoie d'abord
Et pour la France entière,
Qui la défend et qui l'honore,
Et célébrer gaiement le centenaire

1860 - 1960.

V. de GLASENAPP.

A Nonglard, Haute-Savoie, le 9 mars 1960.

Les six derniers mois du Provisorat royal d'Annecy (Janvier-Juin 1860)

L'Inspection Académique de la Haute-Savoie possède un bien curieux registre, sans doute unique en son genre. Il couvre, en effet, en ses deux cent trente et une feuilles (soit 462 pages) un siècle complet d'actes administratifs du service de l'instruction publique de ce département, puisque, ouvert le 8 janvier 1860 par le Proviseur royal Neuvecelle, sa dernière ligne s'achève par ma signature à la date du 12 décembre 1959. Avec ce point final, le voici qui devient un document d'archive. Avant de le vouer à une retraite bien gagnée, j'ai relu ces pages devenues vénérables.

Elles se distribuent naturellement en trois parties : la première (de la feuille 1 à 67) se compose des minutes de toute la correspondance du service du 8 janvier au 23 juin 1860 ; la seconde (de 68 à 115) comprend les minutes de la seule correspondance avec les établissements du second degré, quelques procès-verbaux d'installation du personnel et les déclarations d'ouverture des établissements secondaires privés, pendant la période du 24 juin 1860 au 4 décembre 1862 ; la troisième enfin (215 à 231) renferme uniquement les procès-verbaux d'installation des fonctionnaires installés directement par l'Inspecteur d'Académie, du 23 mai 1863 au 12 décembre 1959. Evidemment, l'intérêt de cet ouvrage se concentre sur la première partie et partiellement sur la seconde, c'est-à-dire sur la correspondance émanant du Chef de service. Or, il se trouve que la première partie, la plus complète, relate justement, vus sous cet angle particulier, les évènements

qui ont préparé le rattachement de la Savoie à la France. C'est elle que nous voudrions examiner et analyser comme on fait d'un document d'histoire : sans prétendre pour autant tracer une étude de l'instruction publique en Haute-Savoie dans les six mois qui ont précédé le changement de régime, nous chercherons simplement à retenir la manière dont ces évènements apparurent à ce contemporain que fut le fonctionnaire responsable de l'enseignement pendant cette période. Son point de vue en vaut un autre, et sa personnalité elle-même mérite qu'on s'y arrête. Mais ces six derniers mois ne marquent pas seulement la fin d'un régime politique et d'une législation ; ils offrent la dernière expression d'une mentalité administrative bien spéciale qui meurt brusquement en juin 1860, et dont il est possible de restituer les traits. Nous étudierons donc à travers cet unique document :

1° La personnalité du dernier Administrateur du régime sarde ;

2° Sa manière d'exercer ses fonctions ;

3° Comment lui apparurent les divers évènements qui précédèrent le rattachement.

*
* *

L'Abbé Pierre-Marie Neuvecelle, né à Perrignier le 16 avril 1814, fit ses études supérieures à l'Université de Turin, et subit l'examen de Philosophie en 1836 et celui de Physique en 1837. Il fut nommé professeur de Philosophie rationnelle et positive au Collège royal de Thonon, dont il devint en 1848 directeur des études. C'est là qu'il fut appelé au provisorat de la nouvelle division d'administration d'Annecy. Sa nomination est du 24 décembre 1859 ; il avait alors 45 ans.

Sa promotion correspondait tant à la nouvelle réorganisation administrative qu'à la mise en application de la loi du 13 novembre 1859 sur l'instruction publique ; si l'effet de celle-ci sur le cours des études était repoussé à l'année scolaire 1860-61 (et par conséquent si elle ne fut pas appliquée en Savoie), par contre la réforme adminis-

trative qu'elle impliquait devait commencer aussitôt. Ce fut là l'essentiel des occupations du nouvel administrateur. Or, par un harmonieux hasard, cette réorganisation générale préparait très opportunément la mise en place du régime français. En effet, il s'agissait principalement de faire disparaître les trois provisorats de mandement ou d'arroudissement (de Thonon, Bonneville et Annecy) pour rassembler dans un seul provisorat provincial (la nouvelle province d'Annecy) la totalité de l'Administration Universitaire. On peut donc dire que, par cette centralisation au chef-lieu de ce qui allait devenir un département, naissait cet échelon administratif qui deviendra plus tard la Direction départementale de l'Education nationale. Ces six mois forment ainsi la préhistoire immédiate de l'Inspection Académique de la Haute-Savoie, ce qui explique la continuité et la transmission de ce registre qui est le concret témoignage de cet héritage.

A cette tâche se consacra à peu près entièrement le nouveau Proviseur royal de la Province d'Annecy. Il installa ses bureaux rue de l'Evêché, maison de la veuve Tissot, à qui il payait un loyer de 800 lires par an, augmenté de 250 lires pour deux autres pièces, le tout au deuxième étage. Comme on le voit, l'Inspection Académique était, dès ses origines lointaines, vouée et au second étage et à des locaux jugés déjà trop étroits : elle demeura fidèle jusqu'à ce jour à cette double tradition. Cette location effectuée, l'Abbé amena son mobilier et dut acheter de ses deniers les meubles de son cabinet et de son salon qui servait de salle des Commissions et des examens ; avant son départ, il en rendit compte, avec une pointe d'amertume, au Ministre. Il succédait à un nommé Truchet, ancien proviseur de l'arrondissement d'Annecy, dont il constata aussitôt la négligence totale : les registres d'examens étaient restés vierges et il était impossible de délivrer des attestations aux candidats. De plus, son prédécesseur ne tenait aucun minutier de la correspondance, ce qui confirme le caractère unique et premier du registre que nous possédons. Par un geste sans doute de dépit, Truchet fit porter ses archives par une domestique qui les jeta sur le plancher dans un parfait désordre. Du moins

l'abbé Neuvecelle put-il les récupérer, ce qui ne fut pas le cas pour celles de Thonon dont l'Administrateur refusa de se séparer, et que Neuvecelle abandonna par charité à cet obstiné vieillard ; celles de Bonneville furent seules envoyées intégralement, mais sans bordereau sous prétexte qu'elles avaient été reçues dans cet état. Devant ce fatras de papiers, l'Abbé Neuvecelle s'attela avec conscience et obstination à la besogne ingrate de classement. Aidé par un seul secrétaire, Croisat, il lut chaque document, le numérota, fit des liasses, renvoya aux Collèges ce qui les concernait, aux anciens élèves les diplômes, exeat, admittatur, restés en souffrance, et aux nouveaux Inspecteurs d'Arrondissement les pièces se rapportant aux écoles primaires dont ils étaient chargés. Enfin, le 19 mai, il put écrire : « Depuis que je suis Proviseur, je n'ai rien négligé pour la tenue régulière de mes bureaux ; tout est dans un ordre parfait. Jamais le soleil ne s'est couché sur une affaire pendante. Mais quel chaos dans les papiers que m'a remis M. Truchet ; j'ai déjà classé les lois, le règlement et les circulaires. Il me reste à ranger les correspondances ». L'Abbé Neuvecelle apparaît comme un esprit méthodique, comme un travailleur acharné, et déjà il se plaignait de sacrifier au travail de bureau ses fonctions de contrôle : « En face de l'annexion, il ne m'était pas possible d'inspecter les collèges ». Il voulait tout mettre en ordre pour ce moment capital de la passation de son service.

A ces travaux de rangement s'ajoutent ceux de l'Administration quotidienne. Selon cette nouvelle structure, le Proviseur royal laissait aux deux Inspecteurs d'Arrondissement (Thonon et Bonneville) la quasi totalité des affaires concernant les écoles primaires ; il n'intervenait en cette matière que dans quelques cas graves auprès des syndics et du Gouverneur, et le faisait en tant que Président du Conseil Provincial qui jugeait les instituteurs (nommés par les communes avec l'agrément de l'Inspecteur). La correspondance se rapportant à cet enseignement est des plus réduite : une intervention auprès d'un syndic sur la vétusté de l'école, une plainte contre un régent, l'achat d'un terrain pour construire une école, le

rappel d'un règlement : par exemple, l'article 323 de la loi du 13 novembre 1859, qui fixe à 70 le nombre des élèves à partir duquel le dédoublement de la classe est obligatoire. Mais visiblement ces interventions ne sont faites que pour apporter l'appui de son autorité à l'Inspecteur royal des écoles primaires, à qui ces affaires incombent normalement. La majorité de la correspondance établit la liaison entre les collèges et le ministère : transmission de nomination, de demande de retraite. L'autorité exercée sur les collèges semble d'ailleurs assez réduite ; ceux-ci s'administrent eux-mêmes et les villes payent les professeurs. Le Proviseur n'intervient que dans les congés, les remplacements (qui se font généralement aux frais de l'absent), la constitution du Conseil Collégial, la fixation des examens qui se déroulent dans les collèges, le contreseing des attestations concernant les études. Quelques circulaires et la plupart des lettres sont adressées soit au Directeur des études, soit directement aux Professeurs des huit collèges que comprend la Province (Annecy, Thonon, Evian, Mélan, Bonneville, La Roche, Rumilly, Thônes), et encore aux Professeurs des trois Instituts de Droit qui dispensaient un enseignement supérieur sous l'autorité du Recteur de Turin. Le Proviseur royal organise donc aussi des examens supérieurs de Droit, de Géométrie, de Pharmacie et les épreuves techniques nécessaires à l'obtention des patentes : celui de revendeuse d'épices fait l'objet de plusieurs lettres avec le Rectorat. Tout ce travail, que nous suivons au cours des six mois de Provisorat, paraît conduit d'une façon assez empirique. Le service ne possède aucun renseignement sur les emplois du temps, le service des professeurs, la gestion des établissements, et le contrôle de l'Administration provinciale est pratiquement nul ; celle-ci ne possède même pas la liste exacte des professeurs en fonction et le montant de leur traitement. Lors de la visite du premier Inspecteur français, il fallut écrire d'urgence à tous les collèges pour avoir ces renseignements ; on ne connaissait rien à Annecy sur les trois écoles d'Horlogerie de la vallée de l'Arve (Bonneville, Cluses, Sallanches), et on dut interroger les syndics. Cette administration au jour le jour cessa brusquement avec la mise en place du régime napoléonien. La trace maté-

rielle et tout à fait symptomatique apparaît sur ce registre : la majorité des minutes est de la main du Proviseur lui-même, alors que, avec le premier Inspecteur d'Académie, il ne s'agit plus que d'une copie par un secrétaire : l'ère des rapports et des états multiples a commencé.

Il est curieux de chercher à évaluer ce que représentaient ces travaux pour la Direction provinciale. Du 8 janvier au 23 juin, 513 lettres sont enregistrées, mais quelques-unes étant des circulaires, il faut compter environ 530 envois, ce qui fait une moyenne de 91 expéditions par mois. Si on prend le mois d'avril comme exemple, la distribution des 109 lettres de ce mois se répartit ainsi : 20 au Ministère, 11 aux Inspecteurs, 5 aux Syndics, 42 aux Collèges, 5 aux Régents, 21 pour l'enseignement supérieur, 5 diverses. A côté de ces lettres, il y avait certainement la copie des actes, la tenue de nombreux registres, la délivrance des certificats ; et tout ceci copié deux fois (à supposer que le minutier ait été l'original, bien qu'il ne porte aucune rature), représente un travail considérable pour deux hommes. Du moins rien ne permet de supposer que l'effectif de ce bureau eût été plus élevé. Enfin, la succession des dates fait apparaître l'extraordinaire rapidité des transmissions : 8 jours au maximum sont nécessaires pour recevoir une réponse du Ministère, dans la Province une lettre répond souvent à celle de la veille, et dans les bureaux d'Annecy les plis reçus le matin sont réexpédiés le soir même.

Pour ces fonctions l'Abbé Neuvecelle percevait 980,25 lires par an, et il en dépensait 1.500. Il estimait que les fonctions imposaient un certain décorum, et s'il écrivait au Ministre : « Le Gouvernement de sa Majesté apprendra avec plaisir que j'ai été digne dans les fonctions dont il m'a honoré », il ne cachait pas que « depuis que je suis Proviseur, j'ai tenu à honorer les fonctions auxquelles j'avais été élevé par la bienveillance signalée du Gouvernement ; c'est dire que les dépenses de ma maison ont été bien supérieures à mon appointement ». De plus, c'était un cœur généreux, et souvent il prêta de l'argent à des professeurs au point de se gêner lui-même. Il pensait que « la question n'est que pécuniaire, et un homme

d'esprit ne peut se préoccuper d'une bagatelle ». C'est ce qu'il pratiquait pour lui-même et aussi pour les autres : annonçant un refus ministériel : « Je regrette vivement, écrit-il, d'être contraint de vous donner une nouvelle peu agréable ; heureusement, il n'est question que d'argent ».

*
* *

Ces quelques lignes nous introduisent dans le style de cette correspondance. Si l'administration de cet excellent homme, pour méthodique qu'elle fût, nous paraît un peu trop improvisée, elle respire un parfum aujourd'hui totalement inconnu dans ce genre de relations épistolaires. La forme administrative depuis Napoléon s'est immuablement fixée comme celle du Code. Sous le régime sarde, elle était restée très libre et pleine d'imprévu. Le ton général de ces lettres est celui d'une politesse exquise, d'une certaine bonhomie enjouée ; le mode est celui d'une cordialité affectueuse ; le caractère moralisateur n'est jamais absent, renforcé par des citations latines assez nombreuses, sans jamais, ce qui étonne un peu de la part d'un prêtre, une citation ou une allusion aux Ecritures ; par contre, une onction toute ecclésiastique prépare le récipiendaire aux nouvelles fâcheuses et adoucit les réprimandes. La raison de ce style est certainement l'état de notre administrateur : il considère sa mission plus comme celle d'un directeur spirituel que comme celle d'un fonctionnaire. Ecrivant à un instituteur qui avait usé de peines corporelles : « Un professeur est plus qu'un père, il est une mère et c'est par le cœur qu'il est puissant. Je vous invite donc à rappeler que si l'affection n'exclut pas les châtiments nécessaires, elle en adoucit la rigueur et elle proscrit absolument les sévices graves ». Il conseille le Principal de La Roche : « Depuis longtemps, je sais que vous êtes un homme d'ordre, de bien et de progrès... Suivez la droiture de votre esprit et de votre cœur ». Il se présente toujours à ses professeurs comme leur frère et leur ami. A l'égard des élèves : « Ma seule qualité de Proviseur me rend le père de toute la jeunesse studieuse ; rendre service aux élèves de bonne volonté est non seulement pour moi un devoir sacré, mais la jouissance la plus

vive ». C'est dans cet état d'esprit et sur ce ton dénué de tout formalisme qu'il s'adresse à ses administrés. Cette correspondance révèle l'homme, un homme de cœur, habile aussi, sachant jouer des sentiments et présenter la semonce comme une marque de tendresse. Après une telle aménité, la première lettre circulaire de l'Inspecteur français fait l'effet d'un ordre anonyme et tout militaire.

Insistons sur ce point, car il révèle en son fond une manière totalement différente de comprendre ou du moins d'exercer des fonctions d'autorité. Certaines négligences administratives, le caractère ecclésiastique du Proviseur, son tempérament intime aussi, et sans doute son origine savoyarde, tout tend à créer des rapports personnels entre l'Inspecteur et ses professeurs, rapports qui deviennent cordiaux, intimes et même confidentiels. Nous retrouverons tout à l'heure des allusions à la politique; contentons-nous maintenant de celles à la vie morale. On tirerait de cette correspondance une série d'aphorismes qui formeraient le bréviaire du parfait Administrateur selon le cœur de l'Abbé Neuvecelle. Très souvent, il insiste sur le respect de la loi qui est pour lui le caractère dominant du fonctionnaire juste : « La soumission aux lois, écrit-il au Maire de Bonneville, qui intervenait en faveur de l'Instituteur, est un devoir pour tous les citoyens et surtout pour les employés de l'Instruction publique ; elle seule peut assurer le bien et le progrès des études ». Au nouveau Directeur des Etudes de Thonon, son successeur, il conseille : « Suivez toujours la ligne droite du devoir, elle est le chemin le plus court et le plus sûr ». Demandant une enquête à l'Inspecteur de Bonneville, il recommande : « Il est nécessaire de maintenir l'observation des lois et des réglements ; une lâche condescendance ne serait pas une faute, mais un crime ». En bref : « Ce n'est pas les excuses ni les exceptions, ce sont les principes qui mènent le monde » : cette règle devait être rappelée à l'occasion d'une absence non autorisée du Principal de Bonneville. Mais seuls ceux qui n'eurent jamais à administrer des hommes pourront trouver une contradiction à ceci dans la phrase suivante écrite à l'occasion de l'inopportune suppression de la messe matinale pour les élèves décidée par le Direc-

teur de Thonon : « La prudence doit régler toutes nos déterminations ; le bien de l'Etablissement dépasse quelquefois les limites de la légalité ». Par contre, pas de pardon pour une faute comme celle commise par le Directeur d'Annecy qui avait rédigé des attestations de complaisance : « Délivrer des certificats à la paresse, ce n'est pas seulement outrager la vérité, mais c'est encore favoriser le vice et préparer la ruine de la société ». Le Directeur spirituel de Thonon exigeait la copie de ses homélies; cela semble abusif à notre Abbé qui sait aussi limiter un zèle trop grand : « Je le prie de penser que la perfection n'est pas toujours possible, que la prudence doit régler l'ardeur pour le bien ». Mais voici un manque complet de zèle qui viole les lois élémentaires des relations humaines. A un professeur peu reconnaissant, il écrit : « Il me semble que vous auriez pu suivre les règles de la civilité puérile et honnête et m'adresser quelques mots de remerciements. En administration, tout inférieur doit accuser réception d'une lettre écrite par un supérieur ». Le caractère moral n'adoucit pas ce rappel à l'ordre administratif. L'Abbé Neuvecelle, sous les apparences, sait être ferme. Sans doute la critique est bénigne adressée à la régente de La Balme de Sillingy : « Votre lettre, Mademoiselle, est pleine de fautes contre la langue française ; étudiez la grammaire ; pour enseigner utilement les premiers principes, il faut posséder des connaissances assez étendues ». Dans un rapport au Ministre, il ne farde pas la vérité : le Directeur spirituel du Collège d'Annecy donne sa démission ; le véritable motif ? « l'appointement du Directeur spirituel à Annecy est de 188, 75 lires. M. Corajod s'est engagé à dire la messe au Couvent de la Visitation ; son salaire est supérieur à celui qu'il recevait comme Directeur spirituel, et de plus les dames de cet établissement lui donnent chaque matin un bon déjeuner » ; un tel fonctionnaire n'est pas digne de la confiance du Gouvernement, qui « a besoin d'hommes dévoués et désintéressés ». Au Directeur d'Annecy, qui a commis une indiscrétion, il rappelle fermement que : « Une autorité quelconque doit être environnée de considération ; si l'on instruit les parents des mesures prises pour maintenir la discipline

et le progrès des études, en porte une grave atteinte à l'indépendance des professeurs et du proviseur, et l'on rend impossible l'administration de l'Instruction publique ». Un professeur est en conflit avec le Maire de Bonneville : « Vous avez, dit-on, tenu un propos dont M. le Syndic de Bonneville a été froissé ; en parlant de Saint Antoine et de son cochon, vous auriez établi que vous connaissez les légendes, mais que vous oubliez les règles de la bienséance ».

Mais aux moments de détente et avec ses amis, l'Abbé Neuvecelle sait converser d'une façon exquise. L'Avocat Dupérier refuse de lui rendre les pièces du provisorat de Thonon ; on le menacera des foudres du Ministre, mais c'est un vieillard qui conserve ses archives comme des reliques : « Soignez-vous, cher proviseur, soignez-vous pour ceux qui vous aiment ; prenez tout le temps pour classer vos pièces ». Veut-il obliger un ami ? « L'ombre d'un de vos désirs sera toujours pour moi une bien douce obligation ». A un professeur à qui il vient de dire assez sévèrement qu'il n'a pas exactement déposé lors d'une enquête, mais à qui il conserve son amitié, il déclare en fin de lettre : « Les dix heures sonnent ; votre pensée m'accompagnera cette nuit et me bercera de rêves bien doux ». Un autre doit fournir la copie d'une pièce : qu'il vienne déjeuner, pendant ce temps le Secrétaire fera ce petit travail. Il se confie au Directeur des Ecoles primaires de Thonon : « Le provisorat est une mer célèbre par ses naufrages ; chaque jour voit naître une tempête ». Mais le soleil se lève après l'orage. Il va revoir son ami le Directeur de Thônes : « Nous vous arriverons comme une avalanche de caresses et d'amitiés ; le voyage et l'air vif de nos montagnes nous auront aiguisé l'appétit ; c'est vous dire que vous n'aurez pas l'embarras de nous envoyer le jambon ; soyez certain que nous ferons revivre les traditions homériques et que nous dévorerons sur place ce que la bonté de votre cœur voulait nous donner ». Sur ceci nous cesserons nos citations ; mais qui, aujourd'hui, imaginerait qu'il y a un siècle, l'Administration Académique s'exprimait dans ce style, et que, dans ses fonctions, l'Abbé Neuvecelle sut si bien distribuer le blâme et la

consolation, la fermeté et la douceur, les foudres de son autorité et les épanchements de son cœur ?

*
* *

Voyons, pour terminer, comment dans cette correspondance apparaissent les évènements de ces six mois historiques. Suivons le fil des faits à travers la succession des lettres. La première allusion se rencontre dans une dépêche au Ministre, du 10 mars 1860, par laquelle il est demandé une faveur pour un candidat, car « les événements se pressent avec tant de rapidité que cet élève serait jeté dans une fâcheuse position si ce malheureux pays venait à être détaché de l'auguste Maison de Savoie ». A partir de là, se multiplient les allusions aux événements qui se préparent. Le 12 mars, l'Abbé Neuvecelle écrit à un professeur de Thonon qui envisage sa retraite, que la députation savoisienne part ce soir pour Paris, qu'elle comprend de ses amis, et qu'elle rapportera sans doute des assurances sur l'avenir des fonctionnaires ; en attendant « soyez fidèle au roi jusqu'à la fin ; que votre dévouement reste dans votre cœur et ne vienne pas jusqu'à vos lèvres. Les transitions politiques sont périlleuses; ce serait une faute d'être plus royaliste que le roi ». Ce conseil définit la position de l'Abbé en face des événements en cours ; il l'affirme maintes fois ; on peut croire que, selon ces directives, ce fut celle de la plupart des fonctionnaires, du moins de ceux placés sous son autorité. On peut la définir ainsi : tout le monde comprend que l'abandon de la Savoie est la condition de l'unité italienne, et que la Maison de Savoie a un rôle capital à jouer dans cette « rédemption » de l'Italie ; en conséquence, tout Savoyard votera : *oui*, comme le fera l'Abbé, mais tout fonctionnaire restera jusqu'au bout fidèle au roi dans son cœur, sans se compromettre par des paroles et des actes, cet attachement ne pouvant aller au-delà de ce que le roi lui-même prépare et décide. Ce conseil de prudence s'étendra à tous les établissements qui seront tenus hors de la mêlée. « Les événements se précipitent, écrit-il le 14 mars, au Directeur de Thonon. Dans quelques jours peut-être, nous aurons d'autres lois et d'autres maîtres ; restons

jusqu'à la fin dévoués aux vrais principes ; les écoles sont un sanctuaire inaccessible aux rumeurs de la politique ; la piété domine la Science. Tant que l'éducation religieuse éleva les sentiments de la jeunesse romaine, l'immortelle république marcha à la conquête de l'univers. Dès que la vaine instruction des Grecs envahit le Latium, Rome plia sous le fardeau de ses vices plutôt que sous le poids des armes barbares. Toute transition est pénible ; nous autres philosophes, nous n'obéissons qu'à la raison et nous sommes insensibles aux émotions passagères du moment comme aux enivrements du pouvoir ». C'est là chercher des références bien lointaines et des mobiles bien philosophiques pour définir une attitude plus clairement exprimée dans cette phrase, le 9 avril : « La République des Lettres est un sanctuaire impénétrable aux luttes ardentes de la politique ; le bonheur et la gloire des professeurs est de former la jeunesse à toutes les vertus sociales, d'ouvrir son intelligence et son cœur à tout ce qui est beau, noble et grand. Pour atteindre un si noble but, la concorde et la charité sont indispensables ». Ainsi, la religion se joint à la raison pour conseiller la prudence. Cette attitude opportune était certes la seule capable de maintenir l'ordre. Devant les événements, l'Abbé Neuvecelle ressent au plus intime de son cœur la crainte du désordre ; il s'agit de franchir le cap sans incident, souci majeur d'un administrateur, mais aussi expression d'un tempérament épris de paix et de mesure. C'est donc sans enthousiasme et même avec quelque appréhension qu'il voit les choses se précipiter, trop vite à son gré. Dans ces temps bouleversés, comment éviter le naufrage ? « L'avenir est plein de mystères impénétrables » .Voilà son souci dominant. Le fait est que tout incident fut évité selon ses sages conseils.

Sa bonté se donne pour objet de sauvegarder, au milieu de ces troubles, la situation de ses professeurs : il ne quitte plus Annecy pour pouvoir « protéger ses compatriotes », les rassurer, les maintenir dans le calme, répondre à leurs pressantes demandes de toutes sortes : « Mon devoir est d'être utile à mes collègues et d'employer mon influence pour sauvegarder leurs intérêts », dit-il le

18 mars. Sans doute, répond-il à tous, que des mesures générales seront prises avant qu'on puisse s'occuper des personnes, et qu'il convient de patienter. Le 23 mars, il informe l'Inspecteur de Thonon : « L'Annexion peut être considérée comme un fait accompli. Voici le texte d'une dépêche télégraphique arrivée hier de Paris à huit heures du soir : Cession de la Savoie entière à la France ; zone pour le Chablais et le Faucigny ; intérêts généraux et particuliers assurés. Le 79me en marche pour Annecy ; dîner de toute la Députation samedi chez l'Empereur ; accueil le plus grâcieux de la Députation par la famille impériale ». Et le 29 mars : « Napoléon promet de faire droit à toutes les demandes raisonnables » : le Maire de Saint-Eusèbe doit remettre à plus tard son emprunt pour construire son école.

Pour définir parfaitement l'attitude de l'Abbé Neuvecelle en cette conjoncture, le mieux est de l'écouter se confier à un professeur piémontais de Bonneville : « Votre appréciation sur la Savoie, écrit-il le 1er juin, est l'épanouissement d'un patriotisme plus ardent qu'éclairé. N'est-il pas vrai que le roi nous a cédés, qu'il nous a poussés dans les bras de l'Empereur, que les fonctionnaires les plus élevés ont engagé nos populations à faire retentir nos montagnes d'un oui ayant l'éclat du tonnerre ? Voilà des faits incontestables. Le Béotien le plus obtus comprend que Nice et la Savoie sont le prix de la délivrance italienne ; voilà pourquoi, moi, proviseur royal, comblé des faveurs ministérielles et souveraines, j'ai dit oui et exhorté mes amis à marcher sur mes traces. En suivant une autre route, on suscitait au roi de graves difficultés ; l'Europe s'agite ; Napoléon la mène. Ma fidélité s'est maintenue jusqu'au bout affectueuse et digne ; le ridicule s'attache à ceux qui prétendent être plus royalistes que le roi. Mon avenir reste encore plongé dans les nuages d'un avenir imprévu. Monsieur Zevort a été bon pour moi ; les rapports que je lui ai donnés auront établi que la Savoie n'est pas indigne de la France. Monsieur Ferri ne m'a pas écrit depuis le 12 avril 1860 ; le Ministre me laisse sans instructions. L'Evangile proclame qu'on ne peut servir deux maîtres à la fois ; voilà cependant la position que

m'ont faite les évènements. Les leçons de la prudence me sont bien nécessaires ; comme vous, je soupire après la fin de ce que nous voyons. Cette incertitude est trop pénible ; il est certain que je ne resterai pas en Savoie et qu'il me faudra dire un adieu peut-être éternel à tous ceux que j'aime ».

Quelle est l'attitude des professeurs devant ces faits ? La majorité se rallie à l'expectative et a confiance. Les plus anciens se hâtent d'obtenir du gouvernement sarde une pension de retraite ; on cherche de quel côté est le statut le plus favorable : le régime sarde est plus libérat, ses retraites sont plus élevées que celles du gouvernement français (basée sur la moitié du traitement perçu dans les six dernières années) ; par contre, il ne tient pas compte, pour calculer l'ancienneté de services, des fonctions exercées par les professeurs dans les Ecoles primaires, ce que fait le régime français. A chacun de choisir au mieux. Ceux qui optent pour le régime sarde accablent l'Abbé Neuvecelle de réclamations : les dossiers partent à Turin incomplets. Le cas des professeurs piémontais est plus grave ; ils étaient alors au nombre de 7 dans les collèges de la province : deux à Thonon, deux à Annecy, trois à Bonneville. Certes, vous avez intérêt à partir, mais ne quittez pas votre poste sans ordre, leur recommande le proviseur royal. Le 16 juin, ils seront rappelés en Italie et recevront leur traitement jusqu'au 15 octobre, puis un poste à mesure des possibilités. Mais en attendant que de susceptibilités, que de déchirements ! L'Abbé Neuvecelle les met en confiance ; il les comprend fort bien, d'autant plus qu'il ne sait encore si lui-même ne passera pas les Alpes. « Vous êtes, chers professeurs, des hommes pleins d'honneur, votre dévouement à Victor-Emmanuel est un véritable culte ; vous êtes enfants de l'Italie et il est juste que vos cœurs redisent le nom qui retentit des cîmes des Alpes jusqu'à la mer de Sicile ». (28 mars). Ainsi invite-t-il ses amis à entourer de leur sollicitude leurs collègues malheureux. « Il est un service important que je vous demande avec confiance. L'annexion rend assez triste la position des deux professeurs italiens du Collège de Thonon ; nous ne devons pas ajouter de

l'affliction à ceux qui souffrent. Vous m'obligeriez beaucoup si vous aviez la bonté de transformer votre politesse en affection, d'avoir des égards pour ceux qui sont maintenant des étrangers. Le français est poli ; il est nécessaire que Ceretti et Allario emportent une bonne idée de l'élégante facilité de nos mœurs » (29 mars). Et toujours à propos de ces deux professeurs : « La proximité de l'annexion leur donnera bientôt la triste dénomination d'étrangers. La Savoie est connue par sa grâcieuse hospitalité et par l'élégante facilité de ses mœurs ; pour nous, prêtres, nous suivons la maxime du Droit canonique : *affictio afflicto non est addenda* » (9 avril). Le cas le plus déchirant était celui de l'Inspecteur de Bonneville qui, italien, s'était marié à une savoyarde. L'Abbé lui écrit de longues et touchantes lettres pour compatir à son conflit cornélien ; il lui parle le langage du cœur et aussi celui de la raison : « Vous aimez trop pour écouter la voix austère de la philosophie ; mon amitié me donne le droit de vous conseiller une énergie virile. Votre pays vous appelle et votre cœur ne peut pas se fermer aux doux accents de la Patrie. Votre femme, en quittant ces régions, pleurera ; elle vous aime et vous êtes pour elle la plus douce des patries » (24 mars). Et il intervient en sa faveur auprès du Ministre : « Monsieur Mellé est né dans l'arrondissement d'Aoste ; il a ainsi le bonheur de rester en Italie ; jamais il ne consentira à se séparer de son pays ; il veut vivre et mourir sous le sceptre glorieux de l'héroïque Victor-Emmanuel. Notre culte pour cet auguste Monarque était un chant immortel de joie et d'amour, nos yeux se mouillent de larmes bien amères au départ de ceux que nous aimons ; mais ils sont dirigés par un sentiment trop noble pour que nous puissions les blâmer » (23 mars).

A cette bonté agissante l'Abbé Neuvecelle doit joindre une certaine fermeté à l'égard de certains français déjà installés en Savoie qui font trop sentir leur première origine. C'est le cas de ce Directeur de Bonneville, à qui il écrit le 28 mars ces lignes sévères : « On vous reproche de traiter avec hauteur et même avec dédain les professeurs de ce pays, vos collègues dans l'enseignement. La Savoie vous a fait un gracieux accueil lorsqu'elle ignorait

encore les événements actuels. Dans ce moment même, nous ne sommes pas une Province conquise. Lors même que vous seriez nos vainqueurs, vous devriez reculer devant l'application du : *væ victis* ; le fier Brennus trouva Camille ».

A travers ces soucis quotidiens les événements marchent, et nous suivons leurs traces dans cette correspondance. Des émissaires partent à Paris, le Proviseur les charge d'exposer les besoins de l'Instruction publique, mais s'oublie lui-même dans la recommandation, et il nie fortement qu'on soit intervenu en sa faveur ; le Maire de Bonneville, accompagné de son Directeur, objet de l'admonestation précédente, va solliciter pour son collège. De Turin on demande d'urgence les papiers en retard pour sauvegarder les situations acquises : les interventions du proviseur se multiplient et se font plus pressantes auprès des Inspecteurs généraux Tressi, Bertholdi, Ferri, et auprès du Ministre, le comte Mamiani. L'Abbé prévoit qu'il sera remplacé par un fonctionnaire français : « Mon pouvoir va s'étteindre ». Aura-t-il le temps de remplir les 145 feuilles d'un état que lui communique son collègue de Chambéry (15 avril) ? Il transmet aux écoles l'ordre du Gouverneur Lachenal aux régents d'aider les Municipalités à l'organisation de la votation du 22 avril. Le syndic d'Annecy invite le corps enseignant et les élèves à venir saluer le Sénateur Laity, le 17 avril : comment le proviseur va-t-il se procurer les drapeaux français ? La ville les prêtera. Il est à prévoir que la scolarité ne sera pas bouleversée et que tout le monde restera en place jusqu'aux examens de juin. Le proviseur s'inquiète ; il ne reçoit pas (et ne recevra jamais) d'instructions de Turin sur la conduite à tenir. Le 23 avril, il écrit : « L'annexion à la France se vote ici à l'unanimité ; ainsi le doute n'est plus possible... M. le Ministre ne m'a donné aucune instruction... Que fèrons-nous donc ? Nous resterons fidèles à la religion du devoir ; tant que le soldat n'est pas relevé de sa garde, il est immobile au poste qu'on a confié à sa bravoure ». Or, fin avril, on s'attend à la visite d'un Inspecteur français dans les Collèges : comment le recevoir ? En l'absence de réponse de Turin, le proviseur répond :

avec urbanité et dignité. Turin confirme après coup ces termes, et enfin assure que les professeurs italiens seront rappelés ; Aoste est très demandé. Le 4 mai, le proviseur écrit à ceux-ci : « Il ne vous reste qu'à faire vos malles ». On veut hâter les examens pour être sûr d'avoir les diplômes : les élèves pétitionnent. Le proviseur insiste auprès du Ministre ; la faveur est accordée pour les examens supérieurs, qui auront lieu au commencement de juin.

Au début de mai, l'inquiétude grandit. Les professeurs posent des questions sur leur avenir, pressent leur proviseur d'aller à Turin, à Paris pour s'enquérir. L'Abbé a vu par deux fois le Sénateur Laity ; il lui a fait une harangue où il a exprimé son dévouement et sa fidélité « à l'héroïque Victor-Emmanuel », mais sans doute sous une forme plus habile. Le Sénateur ne lui a donné aucune instruction ; Turin se tait. Que va-t-il advenir de ces chers papiers si difficilement rassemblés et si minutieusement classés ? A qui les remettre ? Peut-il conserver ses registres confidentiels ? Doit-on envoyer à Turin la collection des lois et règlements ? Tel est son rapport au Ministre le 12 mai. En attendant une réponse, qui ne viendra pas, il continue à ranger ses pièces, à adresser aux intéressés celles qui peuvent leur servir. Enfin, le 20 mai, il reçoit la visite de M. Zevort, Inspecteur d'Académie de Marseille, en mission d'information. Il s'agit de dresser l'inventaire des institutions, mais le provisorat est démuni de tous ces renseignements ; on se hâte de les rassembler, car M. Zevort ne reste que quelques jours, fait un tour rapide dans les Collèges et repart à Paris faire son rapport au Ministre Rouland. Cette visite éclair et cette curiosité exigeante sont une petite révolution rue de l'Evêché. L'Abbé Neuvecelle exprime ainsi ce premier contact entre deux types d'Administration au rythme si différent : « Ce fonctionnaire est français jusqu'au bout des ongles ; c'est vous dire que la vapeur et le télégraphe ne courent pas assez rapidement et qu'il faut lui fournir immédiatement les notices nécessaires à l'organisation nouvelle » (25 mai). Les renseignements rejoindront l'Inspecteur, déjà à Chambéry. Du moins celui-ci laisse-t-il à l'Abbé Neuvecelle une bonne nouvelle : il lui propose un poste analogue dans

l'Académie de Grenoble ou de Lyon ; le principe en est accepté. Toujours sans instruction de Turin, l'Abbé Neuvecelle reçoit à nouveau M. Zevort le 13 juin. Dans l'intervalle, le 10 juin, le Gouverneur avait décidé un jour de congé pour l'entrée des troupes françaises. Les pouvoirs du proviseur royal expirent le 14 juin : la cession des pouvoirs a, en effet, eu lieu le 13 à Chambéry entre les deux gouvernements. Le 16, à 2 heures du soir, le nouveau Préfet, M. Levainville, reçoit les corps constitués, dont les professeurs du Collège, et charge le proviseur royal de continuer ses fonctions. Le 17, le Maire d'Annecy invite le corps enseignant au service de l'Eglise Saint-Maurice pour fêter l'annexion. Le 19, M. Zevort est nommé vice-recteur à Chambéry, et l'Abbé Neuvecelle reçoit son décret de nomination, en date du 13 juin, comme Inspecteur d'Académie à Guéret. Le 23 juin, se présente le premier Inspecteur d'Académie de la Haute-Savoie, M. Belhomme, venant lui-même de Guéret et nommé par arrêté ministériel également du 13 juin. Sans coup férir, à 3 heures du soir, il procède au récollement du mobilier, s'installe dans le bureau et, le 24, signe sa première lettre. Au registre disparaît la fine et nerveuse écriture du proviseur royal ; seule demeure la large calligraphie du Secrétaire Croisat : *sic transit gloria mundi*, aurait dit notre cher Abbé, comme point final à son provisorat de six mois, six mois qui ne manquèrent ni de travail, ni d'émotion.

L'Abbé Neuvecelle continua sa carrière universitaire dans les « anciens » départements français. De Guéret, il passa à Saint-Etienne, puis, en 1873, à Châteauroux. Le 10 janvier 1874, il mourait subitement à Issoudun, en tournée d'inspection.

Il est curieux de recenser les documents que l'Administration sarde laissa à l'Administration française en ce jour du 23 juin 1960, jour de naissance de l'Inspection Académique de la Haute-Savoie. L'inventaire en avait été dressé par avance le 18 mai par le proviseur royal. On peut le résumer ainsi : des liasses de correspondance de 1819 à 1860 comprenant 1.698 lettres, 544 textes réglementaires (lois, circulaires, instructions) de 1818 à 1860, 32 registres se rapportant aux procs-verbaux d'examens, lis-

tes d'élèves, de professeurs, mais aussi à un recensement des débitants d'eaux-de-vie, de revendeuses d'épices, de géomètres... puisque le Provisorat délivrait les diplômes professionnels et les patentes.

Ici se termine cette première partie du document que nous venons d'analyser. Ce qu'il contient ensuite permet seulement d'établir deux choses. C'est tout d'abord que, du 23 au 24 juin, le ton administratif change du tout au tout ; à la correspondance spirituelle, libre, persuasive. personnelle de l'Abbé succède la circulaire anonyme, sèche, incolore, impérative du fonctionnaire napoléonien, et la première est pour informer que les classes continuent et que les examens passés par anticipation sont annulés, et la seconde pour réclamer à tous les professeurs leur titre de capacité en vue de la constitution de leur dossier (inexistant au Provisorat royal). Ensuite, notre registre nous fournit un renseignement statistique : par la signature du fonctionnaire apposée au bas des procès-verbaux d'installation qui sont enregistrés sans discontinuité de 1860 à 1960, on peut compter le nombre des Inspecteurs d'Académie qui, pendant un siècle, se sont succédés à la tête de l'Instruction Publique du département : il y en eut 23. Mais si la préhistoire de l'Administration Académique présente l'intérêt que nous venons de signaler, son histoire se poursuit... sans histoires, dans la continuité et la pérennité d'une législation et d'une procédure parfaitement centralisée. A ce registre que nous fermons définitivement, il n'y a pas de suite à donner.

E. Callot.

Notes Biographiques sur l'Abbé Neuvecelle

A l'étude ci-dessus, si intéressante, nous nous permettons d'ajouter quelques notes biographiques qui aideront à mieux connaître la vie si laborieuse de ce digne ecclésiastique. Nous les empruntons à un article nécrologique paru dans « L'Union Savoisienne », d'Annecy, du 24 janvier 1874.

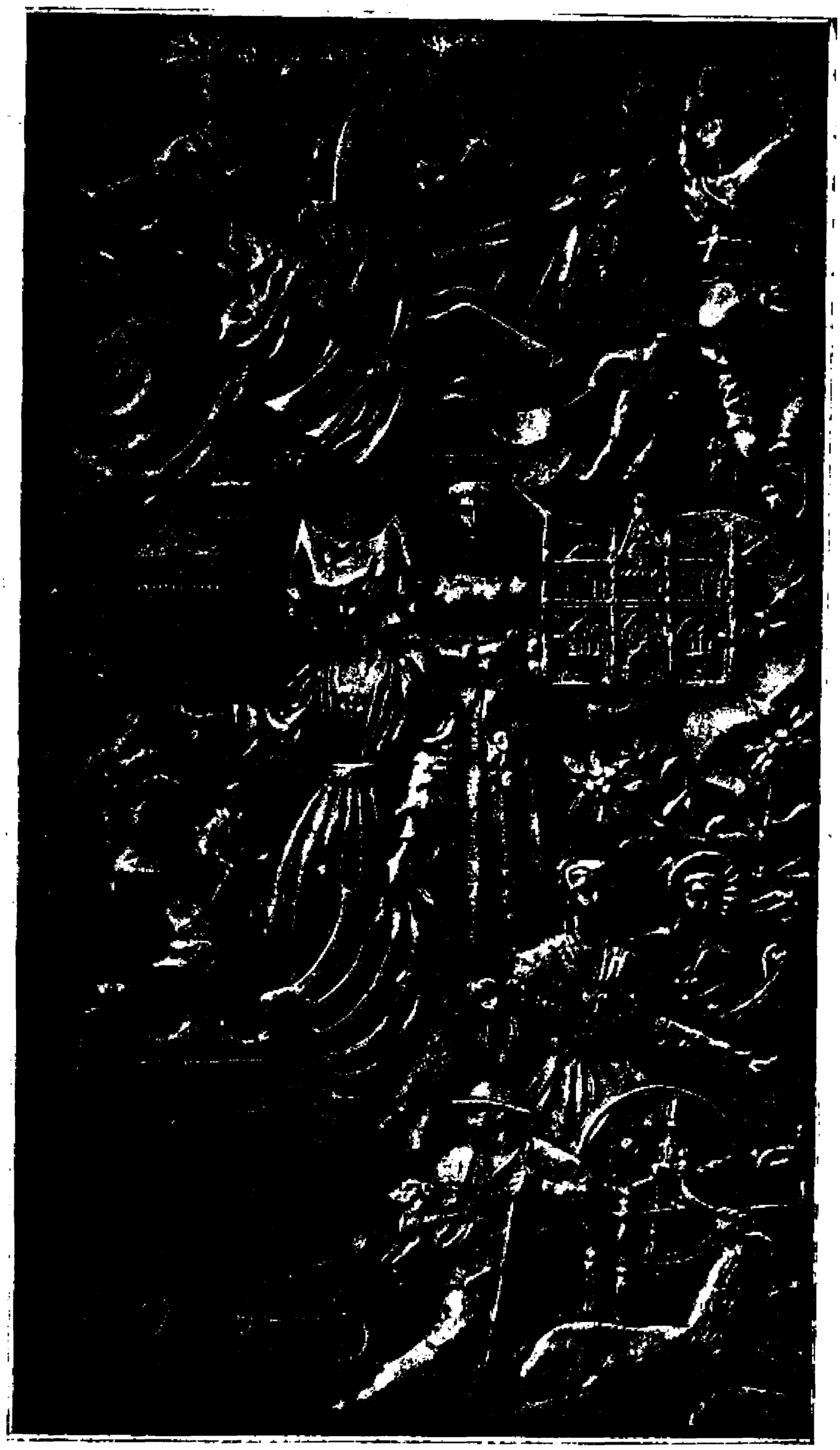
Rd Neuvecelle (Pierre-Marie), né à Perrignier, le 16 avril 1814, fit ses études au Collège de Thonon, entra au Grand-Séminaire d'Annecy et fut ordonné prêtre le 14 mars 1840. Etudiant au Collège des Provinces à Turin, il revint en 1843 avec son doctorat canonique et civil. Nommé professeur de Philosophie et Physique au Collège de Thonon, il exerça en même temps les fonctions de syndic à Perrignier, où il fit un don personnel de 400 livres pour achat d'un autel placé dans son église paroissiale. En janvier 1860, le Gouvernement Sarde le nomme Proviseur Royal et Commissaire Général de l'Université de Turin pour la division d'Annecy. Après l'Annexion, en juin 1860, le Gouvernement Français, qui lui avait fait entrevoir le poste de Grenoble, l'envoie à Guéret (Creuse), comme Inspecteur d'Académie de 3^{me} classe. En 1863, il est transféré à Saint-Etienne (Loire), comme Inspecteur de 2^{me} classe. Enfin, en 1872, il arrive à Châteauroux (Indre) avec le titre d'Inspecteur de 1re classe. Quelques semaines après, il écrit à un de ses amis : « Mon nouveau poste est un canonicat, une heure par jour me suffit pour expédier toutes les affaires courantes ». Sur la demande de ses chefs supérieurs, il écrit alors un rapport sur l'Instruction publique primaire et secondaire. Ce travail était si remarquable que l'Académie voulait le faire imprimer à ses frais ; il s'y refusa « pour ne pas froisser ses collègues ». « Il faut, ajouta-t-il, de la discrétion dans la sagesse ». Le ministre Jules Simon l'avait en si grande estime qu'il l'au-

rait alors nommé Recteur d'Académie, s'il navait pas porté la soutane. On lui décerna néanmoins les titres d'Officier d'Académie, Officier de l'Instruction publique et Chevalier de la Légion d'honneur.

Etranger à la politique dans son administration, il exprimait cependant ses sentiments quand il écrivait à ses amis d'Annecy. « Nous ne sommes pas assez vertueux, disait-il un jour, pour supporter la République. Il faudrait un nouveau Jérémie pour pleurer sur les abaissements de notre Patrie ».

Sur la fin 1873, il se plaint de sa santé : « Le jeûne me donne des jambes, la nourriture me les enlève ». Il avait droit à sa retraite le 16 avril 1874, mais, le 10 janvier, étant en tournée d'inspection à Issoudun, il mourut subitement. Son corps fut ramené à Châteauroux, où la cérémonie funèbre fut célébrée dans l'église de sa paroisse. Le Proviseur du Lycée, M. Porte, prononça son éloge : « Il a toujours fait honneur à sa soutane ; sa conduite fut irréprochable ».

F. Coutin.



SAVOIE

(plaquette de R. Delamarre)

Spécialisée dans l'édition de plaquettes ciselées, dédiées aux provinces françaises, la maison Arthur Bertrand ne pouvait laisser passer la célébration du centenaire du rattachement de la Savoie à la France sans con-

sacrer à notre province une œuvre d'art autre qu'une médaille commémorative.

Aussi, a-t-elle fait exécuter une plaquette de bronze de Raymond Delamarre, le graveur, Grand Prix de Rome, auteur de la plaquette « Deux mille ans de Paris » en 1951. Cette plaquette reproduite ci-dessus, synthétise et chante la Savoie de jadis et d'aujourd'hui dans tous ses domaines et activités.

La composition en est, certes, abondante, mais ses multiples motifs sont présentés « à la manière d'une foisonnante et claire enluminure où un habile modelé donne vie et harmonie à chaque détail » (1).

La nomenclature succincte de ces motifs donnera une modeste idée de l'attrait de cette œuvre d'art qui demeurera actuelle et jeune :

En haut, à gauche : A cheval, le Comte Vert, Amédée VI, et le Comte Rouge, Amédée VII ; le lac d'Amour et la devise FERT.

En haut, à droite : Un alpiniste ; Jacques Balmat et de Saussure partant à la conquête du Mont-Blanc, ainsi qu'un skieur.

Au fond : Le Pont de la Caille.

Au centre : Blanche de Savoie, sœur d'Amédée VI, présentant la tour du château de Chambéry, et Bonne de Bourbon, femme du même Amédée, présentant l'abbaye d'Hautecombe (aussi bien aurait-elle pu présenter le château de Ripaille qu'elle fit construire, son architecte étant Jean d'Orlyé, ancêtre de l'actuel président de l'Académie Florimontane).

A gauche : Un pâtre, un fondeur de cloches évoquant la célèbre fonderie d'Annecy-le-Vieux. *En face :* sous Hautecombe, des edelweiss.

En bas, à gauche : Les armes de Savoie, sur l'aigle aux ailes déployées, sur une interprétation ancienne, et les écussons aux armes de quatre principales villes, Chambéry, Annecy, Saint-Jean-de-Maurienne, Moûtiers.

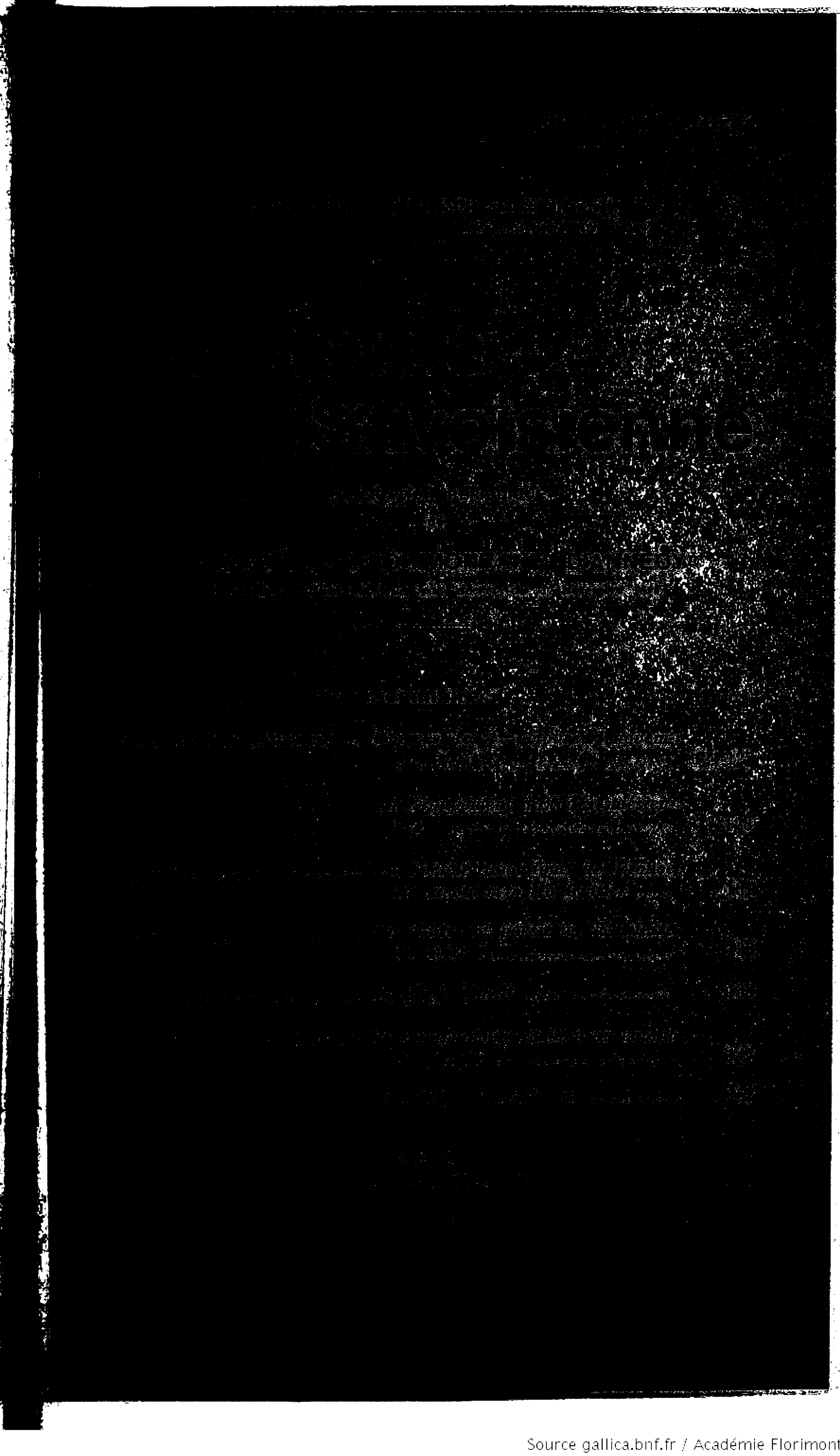
En bas, à droite : Deux femmes de Savoie, portant l'une la coiffe de la Tarentaise, la « frontière », l'autre, l'une des coiffes seyantes de Maurienne. *Au-dessous,* enfin, le rouet, symbole du tissage, et le chevrier et sa chèvre.

(Cette belle plaquette, dont le cliché nous a été obligeamment communiqué par l'éditeur, mesure : fontes 195 × 115 mm. ; frappes, 90 × 55 mm.).

L. P.

---

(1) « Revue de Savoie », 1er-2me trimestre 1960.



Source gallica.bnf.fr / Académie Florimontane

L'Académie Florimontane [illegible]
par Louis Boutier, Docteur [illegible]
faire revivre l'Académie [illegible]
(20 ans avant la fondation [illegible]
de Sales et le président Favre.

Son but est d'encourager les lettres [illegible]
les manuscrits, chartes et documents [illegible]
locale; d'exciter à tout ce qui est [illegible]
sable; enfin de multiplier les [illegible]
pour concourir à la gloire et au bien [illegible]
qui résume bien son esprit : « *Omnes [illegible]*
complexa est. »

L'Académie Florimontane possède une [illegible]
compte nombre d'ouvrages et brochures [illegible]
ciles à trouver dans les bibliothèques publiques.
collections complètes des publications des [illegible]
dauphinoises, du département de l'Ain [illegible]
Piémont.

Les membres de l'Académie Florimontane [illegible]
niquer les livres ou revues que possède [illegible]
d'une communication en dehors d'Annecy [illegible]
charge du sociétaire.

Enfin l'Académie Florimontane est [illegible]
superbe domaine situé aux environs d'Annecy [illegible]
légué par M. Léon Marès. Ce domaine de [illegible]
toute la région par le château du même nom [illegible]
et dont certaines parties sont classées parmi [illegible]
C'est dans ce château que sont [illegible]
aussi précieuses que variées. Il est [illegible]
de l'Académie Florimontane, sur présentation [illegible]
le public paye un droit d'entrée. Ouvert [illegible]

L'Académie se compose de membres d'honneur,
associés et correspondants, à nombre limité.

Les membres d'honneur sont choisis [illegible]
tinction qui font honneur à la Savoie [illegible]
l'Académie. Ils reçoivent la [illegible]

Les membres effectifs sont choisis [illegible]
membres associés et correspondants [illegible]
la présentation de deux parrains [illegible]
semblée générale. Ils paient une [illegible]
la *Revue Savoisienne*, ont le droit [illegible]
de la bibliothèque de l'Académie [illegible]
à l'Hôtel de Ville d'Annecy [illegible]
pendant les vacances [illegible]
Des cotisations [illegible]
Florimontane [illegible]

01

ACADÉMIE FLORIMONTANE — ANNECY

Séance du 1er octobre 1960

tenue au Château de Montrottier

PRÉSIDENCE DE M. JEAN D'ORLYÉ

La presse régionale a publié, avec éloges, le compte-rendu de cette séance, doublée d'une garden-party offerte aux florimontans et à leurs familles par M. et Mme d'Orlyé. Nos lecteurs trouveront avec intérêt ci-après la narration donnée par « L'Echo-Liberté » du 8 octobre, sous la signature de J. T. :

« Après la nuit tumultueuse où le Fier en folie ravageait les célèbres Gorges de Lovagny, un soleil splendide, comme une rose d'automne, « plus qu'une autre exquise », rayonnait de douceur sur les collines qui dominent le torrent et auréolait de lumière la majesté du château qui règne sur le paysage et qui, avec son histoire, ses légendes, ses collections précieuses et sa noble allure est devenu l'un des fleurons de notre Académie Florimontane.

« Elle y recevait samedi, comme chaque année au temps des vendanges, la grande famille de ses membres et de ses invités que son président et Mme d'Orlyé se plaisent à y traiter avec cette gentillesse et cette courtoisie qui vont si bien avec le cadre.

« Et, ce soir-là, M. Jean d'Orlyé allait justement évoquer pour ses hôtes, dans une de ces causeries étincelantes dont il a le secret, les souvenirs d'une époque glorieuse et trop méconnue, celle des croisades, des communes, des cathédrales et de la chevalerie. Il allait se réclamer du grand ihstorien Camille Julian, qui s'étonnait qu'on n'ait pas encore rendu justice au Moyen Age et qu'on n'ait pas encore ajouté le siècle de Saint Louis à ceux de Périclès, d'Auguste, de Léon X et de Louis XIV.

« Cette grande époque du Moyen Age, il n'allait qu'en cerner les contours, en évoquant les chartes communales, la charte du travail de Saint Louis, les croisades terminées héroïquement par Saint Louis et que perpétue encore sous une autre forme la lutte de l'Occident contre l'Orient, l'art roman et l'art gothique des cathédrales, l'amour courtois du chevalier poussant le dévouement jusqu'au sacrifice.

« C'était présenter le milieu, le moment où allait éclore ce qui était le sujet de son propos ce soir-là, le théâtre du Moyen Age, conçu d'abord en complément des cérémonies religieuses pour l'édification des spectateurs, très différents du public contemporain, alors que le catholicisme donnait aux hommes médiévaux leur physionomie spirituelle et intellectuelle, que les acteurs n'avaient rien de professionnel, mais étaient des acteurs improvisés, choisis parmi les clercs, les bourgeois ou les ouvriers.

« Cela commença par les drames liturgiques avec l'an mille et il cite le drame d'Adam et celui de Saint Nicolas au XII[e] et au XIII[e] siècles, puis les miracles comme celui de Saint Théophile de Rutebœuf, où l'âme vendue à Satan faisait rompre le marché par la Vierge qui intervenait souvent. Il en sortit tout naturellement les Mystères, petites pièces dialoguées à sujets religieux, traités en vers dont le nombre pouvait atteindre 30 à 60.000, le dernier vers de chaque couplet rimant avec le suivant pour aider la mémoire des acteurs ,dans des représentations qui duraient parfois plusieurs soirées. Mais pour en égayer l'austérité, on y introduisait des intermèdes comiques qui dégénérèrent en abus et les firent interdire .

« Des associations s'étaient formées sous forme de confréries qui obtenaient le monopole de jouer certains mystères et tendaient à devenir des professionnels. Les critiques des protestants contre certains abus contribuèrent à l'interdiction de jouer des Mystères ou des intermèdes. Mais les intermèdes qui avaient créé au xv[e] siècle la Farce, la Moralité allégorique et la « Sotie » satirique, allaient donner naissance en marge au théâtre comique où l'esprit gaulois allait se substituer à l'esprit chevaleresque.

« Le conférencier s'arrête sur cette période où l'influence de la Renaissance se fait spécialement sentir et souligne avec malice le peu de respect qu'on y montre alors à l'égard des femmes, auxquelles le bourgeois donne du bâton.

« Toute cette dernière partie nous valut encore de curieux détails sur la confrérie des « Sots », qui jouaient les « sotteries » avec une verve satirique, qui n'épargne personne et qui donnèrent l'occasion à M. d'Orlyé de quelques-unes de ces digressions où il excelle, en particulier sur le diable de la littérature contemporaine et aux temps médiévaux ou sur la « Basoche » et « Les Enfants sans soucis ».

« Toutes ces évocations, pleines de saveur, furent un véritable festival intellectuel qui fut longuement applaudi par toute l'assistance où l'on notait au premier rang, avec le chanoine Coutin, vice-président de l'Académie Florimontane, le général Doyen ; M. Callot, inspecteur d'Académie ; Perret, archiviste de la Savoie, représentant l'Académie de Savoie ; Dalmas, président de l'Académie Salésienne ; Paul Tapponnier, ancien député ; le comte François de Roussy de Sales ; les principaux membres de l'Académie Florimontane, avec leur secrétaire perpétuel, M. Louis Pfister ; Jean-Pierre Laurent, conservateur du Musée ; Davignon, etc.

« La réception s'acheva par un buffet dans les salons du château dont Mme Jean d'Orlyé fit les honneurs avec sa grâce coutumière. — J. T. »

Séance du 2 novembre 1960

PRÉSIDENCE DE M. JEAN D'ORLYÉ

Le Président dit combien la mort du grand artiste André Jacques, parti sans bruit comme il avait vécu, fut ressentie à notre Académie, dont il était membre d'honneur et à laquelle il était très attaché, en particulier au château de Montrottier. Son œuvre, extrêmement riche, entièrement consacrée à notre province, restera comme un témoignage de qualité dans l'art de notre temps. Son éloge sera publié dans la « Revue Savoisienne ». M. d'Orlyé renouvelle ses condoléances à Mme André Jacques et à sa famille, et les adresse également à notre confrère M. Auguste Damex, de Bonneville, à l'occasion de la mort de sa femme, et au Président de l'Académie de Savoie, M. Tercinet, pour le décès accidentel de son frère.

Le Président formule des félicitations très respectueuses à l'endroit de notre membre d'honneur, S. E. Mgr Cesbron, pour la célébration de ses noces d'or sacerdotales et de ses vingt années d'épiscopat à Annecy, et pour sa promotion dans l'ordre de la Légion d'honneur. Des félicitations également à notre érudit confrère, Georges Chapier, qui a reçu un prix de l'Académie Française pour ses ouvrages sur les Châteaux savoyards. La Florimontane, dit M. d'Orlyé, se réjouit de voir deux de ses membres d'honneur nommés successivement citoyens d'honneur d'Annecy, le doyen Raoul Blanchard, puis récemment M. Louis Armand dont on connaît les nombreux et illustres titres. Enfin, il adresse des félicitations bien mé-

---

(*) Etaient présents : Mme Biennier, MM. Charvin, Chanoine Coutin, Th. Falletti, J. Fournier, L. Gojon, Cl. Gayet, Hammès, Chanoine Jacquet, Juge, Legrand, Matrod, Montagnoux, Noirtin, d'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister, Primot, J. Rosay.

Excusés : MM. André, Devant, Vuachet.

ritées à notre confrère M. Louis Buttin, pour la magnifique exposition qu'il organisa à Rumilly et à l'inauguration de laquelle il voulut bien le convier.

Au nombre des multiples manifestations auxquelles fut mêlée l'Académie Florimontane en cette année du Centenaire, M. d'Orlyé cite le 85e Congrès national des Sociétés Savantes dont la clôture se déroula à Montrottier, où nous reçûmes également la Société Botanique de France dont le Président, M. Philibert Guinier, membre de l'Institut, appartient depuis 1906 à notre Compagnie.

Enfin, les réceptions où notre Président fut convié : à la Préfecture de la Savoie, réception de quelques représentants de l'Académie Française, et au Conseil général pour la remise de la croix de la Légion d'honneur à M. Tercinet, président de l'Académie de Savoie. Puis, le 8 octobre, la réception à la Mairie d'Annecy du Président de la République.

M. Callot, inspecteur d'Académie, nous a remis, par l'entremise de notre confrère, M. Guichonnet, un article qui va être publié dans la « Revue Savoisienne », sous le titre : « Les six derniers mois du Provisorat Royal d'Annecy » (janvier-juin 1860). (*Voir Revue Savoisienne du premier semestre 1960.*)

De larges extraits de cette très attachante étude sont lus par M. L. Pfister, puis le Président adresse à M. Callot de vifs remerciements et de chaleureux compliments.

Le Secrétaire perpétuel dépose les ouvrages et documents reçus, soit : « Histoire de Savoie », de Paul Guichonnet (offerte par son éditeur, M. C. Gardet) ; « Un département est né, cent ans de bâtiments et de travaux publics en Haute-Savoie, 1860-1960 », par le Syndicat général des Entrepreneurs du Bâtiment et des Travaux publics ; « La saison 1860 à Annecy », par Robert Gabion ; « Valse folklorique du Centenaire, les Petits Savoyards », de Jean d'Arville, et divers documents d'archives sauvés de la destruction et offerts par notre confrère, M. André Primot. Pour tous ces aimables donateurs, M. d'Orlyé a des mots de gratitude.

Séance du 14 décembre 1960

PRÉSIDENCE DE M. JEAN D'ORLYÉ

Le Président donne lecture des remerciements de S. E. Mgr Cesbron en réponse aux félicitations qu'il lui a adressées à l'occasion de son jubilé et de sa promotion dans l'ordre de la Légion d'honneur.

A M. Louis Armand, membre d'honneur, nommé membre de l'Académie des Sciences morales, M. d'Orlyé adresse de chaleureuses félicitations ; des compliments aussi à M. le chanoine Coutin et au colonel Folliet pour les articles qu'ils publient sur les anciens ordres religieux d'Annecy.

Le R. P. Robert évoque la belle figure du cardinal Gérdil, ,natif de Samoëns, lequel, décédé en 1802, eut été certainement élu pape sans le veto de l'Autriche. Grand savant, conseiller du Saint-Siège, son esprit de pauvreté était légendaire. Des documents inédits et significatifs, provenant des Archives du Vatican, sont présentés par le P. Robert que le Président remercie. (*Voir au présent fascicule.*)

Avant de donner la parole à M. le chanoine Secret pour sa conférence sur les origines annéciennes de Mgr Dupanloup, M. d'Orlyé se plaît à rappeler que l'illustre prélat était florimontan, ayant demandé spontanément de faire partie de notre Compagnie lors de sa renaissance.

(*) Etaient présents : MM. Barrucand, Benoist, Buttin, Callies, R.P. Charbonnel, Charvin, Chanoines Coutin et Dechavassine, Davignon, Devant, J. Fournier, Grandchamp, Cl. Gayet, Hammès, Juge, Lacroix, Legrand, Montagnoux, d'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister, J. Rosay, Chanoine Secret, Tapponnier et Vuachet.

Excusés : Mlle Trombert, M. André.

Le R.P. Robert, M. le Maire et M. le Curé de Saint-Félix assistaient également à la séance ainsi que de nombreuses personnes étrangères à l'Académie.

M. le chanoine Secret explique que c'est sur le désir de l'évêque d'Orléans, venu en pèlerinage à Saint-Félix, où est conservé le cœur de Mgr Dupanloup, qu'il s'est penché sur la vie de ce dernier, s'informant auprès des descendants de sa famille, fouillant les archives, parcourant la correspondance. Il est ainsi parvenu à réunir les preuves nécessaires pour mettre fin à la légende calomnieuse inventée par divers écrivains. Sa conclusion est que Mgr Dupanloup, né à Saint-Félix, avait bien pour père le tailleur J.-F. Dupanloup, qu'Anne Dechosal fut une mère admirable dont le fils demeure un authentique enfant du peuple annécien. A la suite de questions posées par M. le chanoine Dechavassine et M. Joseph Barrucand, les masques mortuaires de Mgr Dupanloup et de Napoléon sont présentés par M. Louis Buttin. Aucune ressemblance ne paraît exister entre eux. (*Voir au présent fascicule.*)

Le Président se fait l'écho de l'assistance pour féliciter chaleureusement M. le chanoine Secret, chaudement applaudi. A son tour, M. d'Orlyé dit que si Mgr Dupanloup entretenait d'excellentes relations avec Renan, son ancien élève, et Alexandre Dumas fils, il n'en était pas de même avec Taine qu'il s'était abstenu d'aller saluer à Menthon, lors d'un séjour qu'il y faisait lui-même, ce qui avait affecté le philosophe.

M. Davignon présente le rapport qu'il a rédigé sur les concours de poésie de 1959. Seuls, les poèmes intitulés « Le Chant du passé » et évoquant la Chautagne, ont retenu l'attention du jury et méritent une mention honorable, qui est accordée à l'auteur, Mme Françoise Pressevot, institutrice à Lyon.

A la veille d'une longue absence, le Président offre à ses confrères ses meilleurs vœux pour Noël et la nouvelle année.

Le Secrétaire perpétuel,

L. PFISTER.

Au Groupement d'Etudes salésiennes les 350 ans de la Visitation

Le Groupement d'Etudes salésiennes a tenu sa séance annuelle, à Annecy, dans le local de l'Académie Florimontane, le 27 août. Les membres ont été accueillis par M. le Chanoine Coutin, vice-président de la Florimontane, et par M. L. Pfister, secrétaire perpétuel.

La séance a été honorée de la présence de Don Valentini, recteur de l'Université pontificale salésienne de Turin, venu témoigner de l'intérêt porté par les fils de Don Bosco à Annecy et à Saint François de Sales. Plusieurs thèses salésiennes sont en cours en Italie. Les pèlerinages à Annecy se multiplient. Il est certain que si les Annéciens réalisent l'importance de cette recrudescence merveilleuse de la dévotion à Saint François de Sales dans plusieurs nations et de ce que leurs visiteurs attendent d'eux pour être introduits spirituellement en Saint François et reçus commodément, un mouvement considérable des pèlerinages européens dans notre ville peut être envisagé. Le fait mérite d'être considéré.

M. le Chanoine Coutin remercia cordialement M. le Chanoine Secret, directeur du Groupement d'Etudes salésiennes, d'avoir consacré sa vie à l'étude et à la glorification du Saint. Il présenta une très précieuse vie du Saint, en italien, par un Mgr de Castro, publiée à la fin du XVII^e^ siècle et dont il serait bon d'étudier les sources. Il présenta la thèse d'un Jésuite lithuanien, le P. Livima, imprimée à Rome, et dont le second tome vient de paraître : « Aux sources, Traité de l'Amour de Dieu ». C'est un travail con-

sidérable et qui sera apprécié de tous ceux qui désirent approfondir cette œuvre maîtresse et ce grand livre de la théologie chrétienne.

Le T.R.P. Robert, capucin, dont les études sont si appréciées, avait parlé, l'an dernier, de Saint François de Sales et les Capucins. Il traite, cette année, du même sujet, pour Sainte Jeanne de Chantal. Elle connut les Capucins, lors de leur établissement, à Dijon, en 1602. Elle s'inscrivit au Tiers-Ordre l'année suivante et reçut du P. Antoine de Tournon des lettres d'affiliation. Ce fut une préparation providentielle à la connaissance de Saint François de Sales, en 1604. Le franciscanisme fut pour la Sainte, comme pour le Saint, une introduction au salésianisme. C'est un point de vue important et que le T.R.P. Robert ne manquera pas de continuer à creuser.

M. le Chanoine Secret, désirant laisser aux auteurs de communications le temps nécessaire à leur présentation, réduisit notablement l'exposé qu'il avait préparé et ne put présenter les documents iconographiques qu'il avait apportés.

L'étude de témoignages inédits sur la tentation de désespoir qui frappa François, étudiant à Paris, à l'âge de 18 ans, amène M. le Chanoine Secret à cette conclusion : ce fait psychologique n'est pas seulement un trait édifiant dans la vie du Saint et l'occasion pour lui de choisir, ensuite, le molinisme plutôt que le thomisme, comme on l'a dit jusqu'ici.

C'est la révélation du fond même de l'esprit salésien et la clef de tous ses enseignements et de ses conseils. Le Saint est le docteur de l'expérience dévote. C'est dans ce sens qu'il faut chercher la synthèse de ses enseignements mariaux. Cette étude vient de paraître dans le numéro d'août de la « Revue du Rosaire ». Le numéro de mars de « Sanctuaires et Pèlerinages » expose l'influence du Saint sur les sanctuaires de Notre-Dame au Duché de Savoie.

M. le Chanoine Secret vient de visiter les Visitations d'Auvergne et du Périgord. L'influence du Saint fut considérable, là-bas, pour l'extension de la dévotion au Sacré

Cœur de Jésus et au Cœur Immaculé de Marie. Des photographies de tableaux et sculptures en sont le témoignage. Le rapporteur propose à la R^me^ Mère Générale d'entreprendre, avec le concours de tous les monastères de l'Ordre, une iconographie générale des deux Saints, qui serait du plus vif intérêt et qui permettrait ultérieurement une exposition à Annecy.

L'afflux des pèlerinages allemands à Annecy, depuis deux ou trois ans, révèle une attraction spirituelle dont il conviendrait d'examiner les motifs. Les Oblats de Saint François de Sales, de la province allemande d'Eichtatt, préparent une édition allemande complète des œuvres du Saint, ce qui est un fait nouveau. Sont déjà édités : L'Introduction à la Vie dévote, les Entretiens, le Traité de l'Amour de Dieu. En préparation, la correspondance. Cela pose des questions majeures d'authenticité des textes et de principes de traduction.

En Italie, et avec le concours de Don Valentini, un prêtre milanais entreprend une thèse sur la première des 65 traductions italiennes connues de la Vie dévote.

Une brochure sur la question des faux autographes du Saint a été éditée à Paris, chez les Prêtres de Saint François de Sales. On la trouve à la Visitation. Elle permet de continuer à lire les œuvres à coup sûr, en attendant le 27^e^ tome, consacré aux errata, qui est en préparation.

Le R.P. L'Honoré, des Oblats de Saint François, présenta sa Bibliographie salésienne depuis 1956. Avec beaucoup de patience et de soin, il recense tous les livres, articles, manifestations relatifs au Saint, dans plusieurs pays. C'est une véritable révélation et qui encourage les Savoyards, à l'occasion du Centenaire de la Savoie française, à prendre conscience de leur mission spirituelle : faire mieux connaître Saint François de Sales au monde.

M. le Chanoine Secret remercie vivement les collaborateurs du Groupement. Nous ne serons jamais trop nombreux à la tâche.

La Société Botanique de France en Savoie et à Montrottier

Du 4 au 13 juillet 1960, la Société Botanique de France a tenu en Savoie une session extraordinaire, la 87me.

Presque un siècle auparavant, en été 1866, une semblable session avait déjà eu lieu à Annecy et à Chamonix, dont la « Revue Savoisienne », sous la plume du Docteur Bouvier, l'un de nos fondateurs en 1851, nous a conservé le récit.

Notre Compagnie s'était jointe à la Municipalité pour la réception officielle de ces hôtes de marque et par plusieurs de ses membres, elle avait largement participé à l'organisation de la session.

La Florimontane de 1960 ne pouvait faire moins que celle de 1866, mais plus favorisée qu'alors, elle allait avoir la joie de pouvoir recevoir l'éminente société dans son château de Montrottier, dont elle lui ferait les honneurs. Aussi, notre président, M. Jean d'Orlyé, s'empressa-t-il d'en faire la proposition au Professeur G. Viennot-Bourgin, président de la Société, ainsi qu'à notre éminent confrère d'honneur, M. Philibert Guinier, de l'Académie des Sciences, l'un des organisateurs de la session. L'acceptation fut donnée avec enthousiasme. Et c'est ainsi que le dimanche 10 juillet, à 16 heures, de retour de l'ascension du Parmelan, la Société Botanique de France était reçue solennellement au château de Montrotttier.

M. d'Orlyé (1) accueillit ses hôtes par le discours que voici :

---

(1) Mme d'Orlyé accompagnait le Président ainsi que MM. Alexandre Charvin, administrateur du domaine ; Hubert et Louis Pfister ; François Plagnat, conservateur des Eaux et Forêts ; Ch. Vuachet.

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

« Lors de sa première visite à Annecy, le jeudi 19 août 1866, la Société Botanique de France, alors présidée par le Comte Jaubert, fut reçue à l'Hôtel de Ville par le premier Adjoint, M. Chaumontel.

« Le Docteur Bouvier, le premier orateur, membre de l'Association Florimontane, parla de l'origine des plantes alpines ; cette grande controverse entre les partisans de la fixité des espèces, chère à Linne, disciple de Cuvier, et les partisans de leur variabilité, généralement admise aujourd'hui. Mais cette variation peut-elle franchir les limites de l'espèce et est-elle héréditaire ? Autant de points d'interrogation, auxquels le grand botaniste, Gaston Bonnier, membre de l'Institut, s'est efforcé de répondre par de nombreux articles, au cours desquels, il semble donner ses préférences au Lamarkisme plutôt qu'au Darwinisme. Si le nom du grand savant me vient tout naturellement à l'esprit aujourd'hui, c'est que, il y a bien longtemps de cela, j'eus l'insigne privilège d'être son élève, qu'il aiguilla alors vers l'étude de l'assimilation chlorophylienne des prothales de fougères.

« Puis, après le Docteur Bouvier, ce fut le tour de Jules Philippe, secrétaire de notre Association, qui s'exprima en ces termes : « Certes, la Société Florimontane « n'a point la prétention d'établir un parallèle quelconque « entre elle et la Société Botanique de France, qui compte « dans son sein des hommes si remarquables à plus d'un « titre. Maais, quelle que soit la sphère dans laquelle ils « se meuvent, tous les hommes qui s'occupent de travaux « intellectuels sont frères, car tous ils se dirigent vers un « même but, le progrès en général et l'émancipation de « l'esprit humain.

« C'est pourquoi les membres de la Société Flori« montane se croient autorisés à vous tendre une main « amie et fraternelle et à vous rappeler que vous trouve« rez toujours, ici, les bras ouverts pour vous recevoir et « des cœurs pour vous comprendre ».

« Je crois qu'à l'occasion de votre seconde visite en Haute-Savoie motivée par le Centenaire que nous célé-

brons, le Président en exercice de l'Académie Florimontane ne peut trouver des paroles plus appropriées pour vous souhaiter la plus cordiale bienvenue dans notre château de Montrottier, et dans cette atmosphère salésienne où notre saint fondateur, François de Sales, s'il était encore de ce monde, occuperait certainement à la Société Botanique de France, une place prépondérante, en raison de son goût prononcé pour l'histoire naturelle en général, et de sa grande prédilection pour le règne végétal.

« Son herbier comportait, en effet, de nombreuses variétés parmi lesquelles « l'Espine aspalatus » plus odorante que le Lys ; l'herbe « Agnus castus » qui a la vertu de rendre « chastes et pudiques » ceux qui s'étendent dessus ; puis, la plus belle des fleurs, la rose, mais qui lui donne une grande tristesse, « l'advertissant de son pêché » pour lequel la terre a « esté condamnée de porter les espines ».

« Il avait aussi une véritable admiration pour les arbres de la forêt, sans oublier le vulgaire sapin, « ce beau bois blanc » comme il l'appelle, et l'on peut s'étonner qu'il ait donné, pour emblème, à l'Académie Florimontane, quand il la fonda en 1606, donc trente ans avant celle de Richelieu, un oranger chargé de fleurs et de fruits, souriante image certes, et bien digne de lui, mais qui peut sembler quelque peu dépaysée au flanc des Alpes. Les châtaigniers du Faucigny, les noyers superbes du Chablais et les sapins auraient, peut-être, mieux symbolisé l'esprit essentiellement pratique qu'il avait voulu donner à l'institution Florimontane.

« Quoiqu'il en soit, qu'il me soit permis, en terminant, de saluer toutes les personnalités présentes et, en particulier, Philibert Guignier, membre d'honneur de notre Académie, à laquelle il appartient depuis 1906 ; Philibert Guignier, qui a fait sous nos auspices de nombreuses publications, parmi lesquelles : « Les restes de végétaux « dans les stations lacustres néolithiques du lac d'Annecy » ; « L'Epicéa de Saint-Eustache » ; « L'Erica vagans à Entrevernes » ; « L'étude phytogéographique du Roc de Chère » ; « La contribution à l'histoire de la végéta-

tion dans le bassin du lac d'Annecy », pour ne citer que celles-là.

« Et ne vient-il pas tout naturellement à l'esprit d'évoquer la mémoire de son père, lui aussi, savoyard d'adoption, Ernest Guignier, qui a écrit de nombreux articles dans notre Revue, et qui fut l'un des premiers à tracer les chemins qui vous ont permis d'accéder, ce matin, au sommet du Parmelan ?

« Mesdaames et Messieurs, votre première visite à Annecy, s'était, je crois, clôturée par une promenade sur le lac, à bord de la « Couronne de Savoie », mise obligeamment à votre disposition par la Municipalité d'alors, sur la demande de l'Association Florimontane.

« Aujourd'hui, si vous le voulez bien, votre seconde venue se terminera par une visite de notre château, suivie d'une dégustation de notre vin savoyard, en levant notre verre à la santé et à la prospérité de la Société Botanique de France ».

Au nom de tous les membres de la Société Botanique, M. Guignier dit sa joie de se retrouver au milieu de ses amis d'Annecy, remercia la Florimontane pour son accueil aimable et charmant, puis fit un parallélisme entre les deux visites en Savoie de sa société, visites destinées à faire mieux connaître une région unique, à la végétation sans pareille.

Nos hôtes furent ensuite conviés à parcourir les différentes salles du château oaù ils admirèrent les collections réunies par Léon Marès.

Un vin d'honneur de Savoie termina cette manifestation toute d'amitié, qui fut suivie, le soir même, à l'Hôtel de Ville d'Annecy (1), d'une réception par la Municipalité, représentée en l'absence du Maire, par M. Riguet, adjoint. Répondant aux paroles de bienvenue de ce dernier, M. Guinier souligna la valeur des collections d'histoire naturelle du Musée d'Annecy et de l'intérêt qu'elles ont toujours présenté pour les savants de même que pour

(1) Dans le grand salon, celui-là même où avait été reçue la Société en 1866.

les étudiants. Il souhaita qu'une place de choix leur soit réservée dans le nouveau Musée.

La caravane nous était venue de Chamonix par le col des Aravis, après avoir inauguré le jardin botanique et l'arboretum des Saix, sur la commune de Samoëns, dont le créateur, décédé peu de temps auparavant, était le regretté maire de cette commune, André Corbet, botaniste distingué. Son souvenir demeurera gravé sur le marbre.

Nos hôtes quittèrent Annecy le 11 juillet pour la Tarentaise et la Maurienne. Nous devions les retrouver au déjeuner de clôture le 13 à Aix-les-Bains. Savants ou botanistes émérites, tous admirateurs de la Savoie, venaient d'effectuer dans nos Alpes un travail fécond d'herborisation.

Louis Pfister.

Rapport sur les concours de poésie et d'histoire de 1959

Les concours Laydernier et Andrevetan 1959 ont suscité cinq envois. Deux d'entre eux ont retenu notre attention ; les trois autres sont entachés de faiblesses qui les rendent inintelligibles.

Sous le titre « Le chant du passé », l'auteur qui a choisi comme épigraphe « Aux voies qui se sont tues », propose quatre poèmes dont le thème est l'évocation de la Chautagne. Connaissez-vous Mareste, d'Orlyé, Rossignol, le Regret, Martinel, la Pérouse ? Ce sont les châteaux égrenés tout au long du Rhône, aux limites ouest de la province de Savoie.

« *Si vous passez un jour dans ma verte vallée...* », nous dit l'auteur. Eh oui, nous nous arrêterons auprès des vieux manoirs, à l'heure violette du crépuscule.

« *Dans l'air frais du matin étincelant de pleurs* », nous irons goûter le charme de Serrières dont « *la colline tigrée étire ses cépages* ». Nous irons nous recueillir dans cette vieille église romane où résonnent encore, les jours de grand vent, les pas des chevaliers.

Une mention pourrait être accordée au sensible poète dont l'œuvre est une invite à découvrir la Calida Stagna où « *sanglote le passé dans le soir qui s'épanche* ».

C'est encore la Chautagne que l'auteur de « Autour des vieilles pierres » présente à travers un copieux recueil de pages choisies. Le distique comporte une monographie sommaire de Chindrieux et Serrières.

Chindrieux possède un manoir « *qui laisse tomber les pierres de ses tours, une à une, avec un bruit sourd dans le gouffre du Temps* », un Prieuré vieux de sept siècles, les châteaux de la Tour, de Chaudieu, de Champfleury, de Chatillon que fréquenta Lamartine. Le poète et son ami Virieu s'échouèrent le 10 août 1819, au cours d'une tempête, à proximité du castel qu'habitait le baron Hyacinthe-Anténor-Rambert de Chatillon. En témoignage de gratitude pour l'hospitalité qui lui fut ménagée, Lamartine adressa à son hôte le poème intitulé « La Retraite ». M. de Chatillon remercia par une lettre du 14 octobre, qui débutait ainsi : « *Très occupé de mes vendanges et pressurages, c'est sur le fond d'un tonneau que je vous écris...* ».

Serrières au frais marais, aux vignobles brûlés par le soleil, a gardé le souvenir d'hôtes illustres : Victor-Amédée III qui disait à ses sujets : *Les Savoyards ne sont jamais contents ; s'il pleuvait des sequins, ils accuseraient Dieu de casser leurs ardoises* ; Joseph de Maistre ; Mgr Thévenoud, inventeur de la Haute-Volta ; Mgr Berlioz, évêque d'Hakodate au Japon, l'un et l'autre enfants du pays.

Nous aurions aimé un texte plus charnu, avec un apport personnel qui eut donné du poids à cet intéressant essai. Tel qu'il est offert à notre curiosité, il mérite, à notre avis, une mention.

Henri DAVIGNON.

Cardinal Gerdil

Au cours de cette année centenaire du rattachement de la Savoie à la France, on a souvent évoqué les gloires de notre Province, entre toutes, Saint François de Sales.

Il est un autre prélat savoisien, le Cardinal Gerdil, que l'on a (je crois) un peu oublié.

Je voudrais, comme dans un dernier écho du centenaire, vous en entretenir quelques instants, car il fut un des personnages les plus célèbres de son époque.

« De Benoît XIV à Pie VII, soit pendant plus d'un demi-siècle, les Papes, les cardinaux, les évêques de toutes les parties du monde, les hommes les plus distingués manifestèrent à l'envi leur admiration profonde de ses travaux pour la défense de la Religion. Sa correspondance offre les plus flatteurs témoignages de l'admiration universelle qu'il se concilia à tant de titres et les éloges dont ses contemporains se plurent à l'entourer rehaussaient les vertus modestes qui ornèrent les actions les plus éclatantes de sa vie ». (Œuvres, Préf. des éditeurs, P. I. 1852.)

Au conclave de Venise qui élut Pape Pie VII, huit voix se portèrent sur le nom du Cardinal Gerdil dès le premier scrutin (2 décembre 1799), tandis que le candidat le plus favorisé après lui n'en réunit que cinq (1). N'eût été le veto opposé par l'Autriche à son élection, la Savoie eût eu probablement l'honneur de donner un Pape à l'Eglise.

× × ×

(1) VACHOUD, *Extraits inédits*, p. 34.

Simon-Hyacinthe Gerdil est originaire de Samoëns, où il naquit le 23 juin 1713 (2). Après de très brillantes études aux collèges des Barnabites de Thonon et d'Annecy, il sollicite son admission dans leur Ordre. Il y est reçu à peine âgé de quinze ans. Il passe au noviciat de Bonneville une année extrêmement fervente. Sa plus grande épreuve fut d'être sevré pendant ce temps de ses chères études classiques.

Aussitôt après sa profession, le Fr. Gerdil est envoyé à la célèbre Université de Bologne. Doué d'une mémoire prodigieuse et d'une étonnante facilité, il cultive à la fois théologie, philosophie, mathématiques, physique, grec, latin, italien. Esprit encyclopédique ! En 1738, à peine âgé de vingt ans, il monte dans la chaire de philosophie de l'Université de Macerata, où par sa maturité, il étonne et subjugue ses élèves. Cependant, il n'occupe ce poste qu'un an et passe au même titre au Collège royal de Casale. En 1750, il est promu professeur à l'Université de Turin. Enfin, sur les conseils du très docte Benoît XIV, qui l'a connu à Bologne, le roi de Sardaigne, Victor-Amédée III, le choisit, en 1764, pour diriger l'éducation de son fils, le futur Charles-Emmanuel IV (24 mai 1751-6 octobre 1819), qui abdiqua en 1814 et mourut chez les jésuites à Rome.

Entre temps, le P. Gerdil (3) publie ouvrages sur ouvrages et sa renommée de savant attire sur lui l'attention et le choix de nombreuses Académies...

Au Consistoire du 26 avril 1773, Clément XIV le réserve « in petto » pour le cardinalat.

Pie VI l'appelle à Rome où il arrive le 6 avril 1776, et s'installe dans une modeste cellule du Collège des Barnabites, près *S. Carlo ai Catinari*.

Moins d'une année après, dignités et honneurs ecclésiastiques viennent mettre en évidence et récompenser les mérites du savant religieux savoisien. Il est préconisé évêque de Dibonna le 10 janvier 1677, sacré le 2 mars,

---

(2) Son père, Pierre Gerdil, exerçait les fonctions de notaire. Sa mère, Françoise Perrier. (Michaud, Dict.).

(3) Il avait été ordonné prêtre le 18 juin 1741 avec dispense d'âge. (Vachoud, p. 60).

créé cardinal de la sainte Eglise romaine le 27 juin et nommé aussitôt préfet des importantes congrégations du Saint-Office et de la Propagande.

× × ×

Ce n'est pas ici le lieu de retracer la carrière du cardinal Gerdil ni d'énumérer ses ouvrages. La collection de ses œuvres manuscrites ne comprend pas moins de 52 volumes in f°, et le catalogue de ses livres imprimés (y compris les œuvres posthumes) s'étend sur 98 numéros, traitant des sujets les plus variés, surtout de théologie, droit canon, apologétique, etc. (Vachoud, p. 24.)

Je dirai simplement ceci : Parmi les Eminences Romaines, le cardinal Gerdil était considéré comme « l'âme et l'oracle du Saint-Siège ». Si la société élégante avait ses rendez-vous dans les salons du cardinal de Bernis, les savants fréquentaient la cellule du cardinal Gerdil. J'ai bien dit sa « cellule ». En effet, toujours il vécut en religieux et garda sous la pourpre une simplicité plutôt rare. Il ne courut point après la fortune et l'on s'étonne même qu'il ait connu l'authentique pauvreté...

Ainsi l'on raconte que lorsque les Français enlevèrent de Rome le Pape Pie VI (20 février 1798), le cardinal savoyard fut contraint, pour subsister, de vendre sa bibliothèque.

Mais dès avant ces tristes événements, il souffrait d'une notoire insuffisance de revenus, accident fort rare chez les cardinaux de Curie, surtout en son temps, les moyens ne leur manquant pas de se faire octroyer bénéfices et abbayes pour mener la vie fastueuse de grands seigneurs, qu'ils étaient en effet.

Quoiqu'il en soit, la détresse du cardinal Gerdil émut le cœur et la sollicitude du Souverain Pontife Pie VI.

A ce sujet, précisément, il m'est agréable de présenter à l'Académie Florimontane trois documents fort significatifs que j'ai trouvés aux archives du Vatican. Ils nous révèlent et la pauvreté du cardinal Gerdil et la très haute estime en laquelle le tenait Pie VI.

Voici les textes : je traduis de l'italien.

Première dépêche du cardinal Zelada, secrétaire d'Etat, à l'abbé Modestino Pellicanni, chargé d'affaires du Saint-Siège auprès de la Cour de Turin :

« Rome, 5 décembre 1795. (4)

« Très illustre Monsieur l'Abbé,

« Les mérites de l'Em.me Cardinal Gerdil sont si connus dans la République des Lettres qu'il n'est pas besoin d'en faire l'éloge. La célébrité de ses œuvres, ses rares talents, sa vie exemplaire, édifiante et religieuse lui ont mérité à bon droit l'estime universelle. A tout cela, devraient correspondre des ressources suffisantes pour qu'il puisse mener une existence convenable à son âge et à sa haute dignité. Or, elles lui font défaut.

« Le Saint Père, qui fait de ce digne cardinal le plus grand cas, a appris avc une vive peine combien sont amenuisées ses « finances » rendues encore plus précaires par les malheurs des temps. Le tableau ci-inclus vous fera connaître ses revenus ecclésiastiques, très insuffisants pour l'entretien le plus strict d'un cardinal régulier et qui, de ce fait, se trouve manquer même du nécessaire.

« Aussi, le Saint Père s'inquiète beaucoup des tristes conditions de ce cardinal, et comme il a une très grande confiance en la charité de Sa Majesté (Victor-Amédée III), il m'a donné ordre de vous écrire la présente afin que M. le Comte d'Hauteville informe cet incomparable Souverain de ses vifs désirs que la munificence royale daigne accorder au cardinal un autre bénéfice qui fournirait le complément des trois mille écus romains (5) nécessaires

M

pour son entretien décent. 5) (T — scudi romani).

5

« Le Saint-Père attend de savoir comment ses bons offices auront été accueillis. Il compte au surplus que la bienveillance de M. le Ministre voudra bien les appuyer, car sa coopération peut contribuer beaucoup au succès.

---

(4) Arch. Vatican. Nunz. Savoia, vol. 280 (non relié), 5 décembre 1795.

« Pour moi, j'attends de votre diligence qu'elle y déploiera tous ses efforts et V.S.ie Ill.me peut bien se persuader que l'heureuse issue de ce projet lui sera d'un grand mérite auprès de S.S.té qui l'a tant à cœur et s'y intéresse vivement.

« Avec la plus haute estime, je réitère à V.S.ie Ill.me mes sentiments tout dévoués.

« J. K .Cardinal ZELADA. »

NOTE *jointe à la dépêche du Secrétaire d'Etat,*
5 décembre 1795.
(Archives du Vatican. Nunziatura Savoia, vol. 280)

Abrégé de la note jointe (Traduction de l'italien)

L'abbaye des SS. Pierre et Benoît de Muleggio, dite di Selva, est affermée pour : Lires 18.533. 6.8
Celle de S. Michele de la Chiusa 8.200

26.733. 6.8

Charges annuelles sur lesdites abbayes :
Pensions, réparations, gardes. Econome (Pertes à cause des Français) 444
Total des charges 11.556

Revenus d'affermage comme ci-dessus .. 26.733. 6.8
Total des charges 11.556

Revenu net 15.556
Soit (*scudi*) ..... 3.035.45.

Deuxième dépêche :

« Rome, 26 décembre 1795. (5)

« Très honoré Monsieur l'Abbé,

« De l'équité et de la courtoisie de M. le Comte d'Hauteville, je ne pouvais qu'attendre l'accueil favorable qu'a reçu ma démarche en faveur du vénérable cardinal Gerdil.

(5) Arch. Vatican, Nunzcatura Savoia, vol. 280, 26 décembre 1795.

Il est certain que Sa Majesté ne peut mieux employer ses bienfaits qu'au soulagement d'un cardinal et d'un sujet dont les mérites et la vertu font grand honneur non seulement au Sacré Collège, mais à la Nation et à Sa Majesté elle-même.

« Vous voudrez bien remercier en mon nom M. le Comte, comme je vous remercie vous-même du zèle avec lequel vous avez communiqué mon désir. S.E.ce le cardinal Gerdil, je n'en doute pas, ne tardera pas à ressentir les effets des bienveillantes dispositions et de la clémence avec laquelle Sa Majesté a daigné l'accueillir.

« Le Saint-Père a été fort peiné de la maladie de l'Archevêque de Cagliari.

« Votre serviteur tout dévoué.

« J. K. C.al ZELADA. »

Troisième dépêche du Secrétaire d'Etat :

« Rome, 9 janvier 1796.

« Ill.me Monsieur,

« C'est avec un réel plaisir que j'ai appris par vos deux dernières lettres du 30 décembre, d'abord l'assurance, puis la confirmation authentique de la gracieuse et bienveillante disposition de Sa Majesté Royale à faire accorder au très digne cardinal Gerdil deux mille écus pour subvenir à ses nécessités présentes, et de le nommer par la suite à l'Abbaye de St Etienne d'Ivrée.

« Je ne saurais vous exprimer quelle satisfaction j'ai éprouvée moi-même à voir la touchante impression que cette agréable nouvelle a produite sur le cœur du Saint-Pre. Il ne pouvait pas ne pas souffrir de savoir dans la misère un cardinal si méritant par sa doctrine, par ses vertus et son attachement au Saint-Siège Apostolique ; motif pour lequel il l'avait toujours considéré avec une particulière estime et affection. Il ne pouvait pas davantage ne pas désirer, en une telle circonstance, une nouvelle preuve de la déférence et de l'amitié du Roi .

« S. Sté a donc éprouvé une double et sensible satisfaction : celle de voir si promptement secouru et délivré

de tout souci ledit cardinal, et celle de voir avec quelle bonté Sa Majesté a accueilli favorablement son intervention.

« C'est pourquoi, bien que le Saint-Père ait déjà fait parvenir à Sa Majesté l'expression de sa reconnaissance par l'intermédiaire de M.r le chevalier de Priocca qui l'avait averti de cette faveur, il veut que vous lui en portiez aussi le témoignage dans les termes les plus chaleureux à M. le Comte d'Hauteville qui en référera à Sa Majesté.

« Il désire aussi que vous exprimiez à ce très digne Ministre la vive gratitude de S. Sté pour sa coopération à la même bonne œuvre.

« En vous assurant également que S. S.té a daigné apprécier le zèle attentif que vous avez déployé, je vous confirme, pour ma part, ma sincère estime et je vous souhaite toute prospérité.

« Votre très affectionné et dévoué serviteur.

« J. K. Card. de ZELADA ».

Victor-Amédée III eut grand mérite à secourir la détresse de son illustre sujet, car le Piémont traversait alors une période tragique et ses finances étaient catastrophiques. Accablé de chagrin par les revers militaires, l'abandon de ses alliés et les calamités de l'invasion étrangère, le pieux et généreux prince mourut le 13 août de la même année à Moncalieri (1796).

On connaît la suité des événements qui bouleversèrent l'Italie et aboutirent à la proclamation de la république romaine et à l'odieux enlèvement de Pie VI emmené en exil (20 février 1798).

Un mois après (20 mars), le cardinal Gerdil subissait le même sort. Contraint par la violence de quitter la Ville Eternelle, il résolut de se retirer dans son abbaye de S. Michel de la Chiusa, en Piémont (6). Je note toutefois que les agents français à qui les mérites du cardinal savoyard

(6) Il y fut nommé le 22 mars 1777.

n'étaient pas inconnus prirent soin de le conduire eux-mêmes à Sienne. Il y fit une halte de quelques jours. Son but était surtout de témoigner sa vénération attristée au Souverain Pontife Pie VI, qui y était retenu prisonnier.

Dépourvu de toutes ressources personnelles, il n'eût pu reprendre la route vers Turin sans la charité compréhensive de deux Prélats espagnols, le cardinal Lorenzana, archevêque de Tolède, et Mgr Despuig, archevêque de Séville (futur cardinal), qui s'étaient faits aussi les pourvoyeurs de Pie VI en tous ses besoins.

En outre, au dire de son fidèle « socius », le Frère Pompeo, deux ministres du roi de Sardaigne lui prêtèrent une certaine somme qui forma, peut-on croire, un utile appoint aux libéralités de ses bienfaiteurs espagnols.

Le viatique pour le voyage étant assuré, par étapes aussi dispendieuses que fatigantes, le vénérable Prince de l'Eglise s'achemina vers Turin, accompagné d'une escorte bien modeste, eu égard à sa dignité et à son âge avancé (7). A Turin, où il arrive enfin le 23 avril, une bien douce consolation l'attendait: le roi Charles-Emmanuel IV, son ancien élève, lui réserva un accueil empreint de la plus tendre affection, et pendant toute la durée de son séjour en Piémont, il le combla de ses généreuses attentions.

J'ai dit que le cardinal Gerdil avait pris part au conclave de Venise. Il y était arrivé dès le 21 octobre 1799.

Le conclave fut extrêmement laborieux et se prolongea pendant 104 jours au bout desquels fut enfin élu le cardinal Barnabé Charamonti, qui prit le nom de Pie VII (14 mars 1800).

Le nouveau Pontife ne put rentrer à Rome que le 3 juillet suivant... Comme son prédécesseur, il tenait en très haute estime l'humble cardinal savoisien à qui la politique autrichienne avait en quelque sorte ravi la tiare. Il le manda aussitôt à Rome pour s'aider de ses conseils.

Notre cardinal ne pouvait recevoir ordre plus honorable et qui répondît davantage à ses sentiments intimes.

---

(7) Il avait à sa suite le P. Gastaldi, l'abbé Viotti, son secrétaire, le fidèle Pompeo, et deux domestiques (Vachoud, p. 6).

Il l'exécuta en toute diligence, encore que les chaleurs de la canicule eussent mis sa santé à rude épreuve. Mais il avait hâte de se jeter aux pieds du vicaire de Jésus-Christ.

Parti de Venise le 23 août, il arriva à Rome le 12 septembre... Ayant rendu à Pie VII ses fervents hommages, il reprit incontinent ses activités au service de l'Eglise. Mais deux années d'intense travail épuisèrent le reste de ses forces que d'ailleurs il n'avait jamais ménagées.

Le 13 juillet 1802, il entreprenait la réfutation d'un « *Nouvel écrit* » contre le Saint-Siège et le 18 juillet une grave attaque d'apoplexie lui enleva complètement l'usage de la parole, mais lui laissa la parfaite lucidité de ses pensées... Cet état se prolongea près d'un mois, au cours duquel le vénéré malade reçut la visite des plus hauts personnages y compris le Roi Victor-Emmanuel et la Reine Marie-Thérèse. Chaque jour, le Souverain Pontife faisait prendre de ses nouvelles.

Enfin pieusement résigné à la volonté divine et muni des sacrements de l'Eglise, il passa à meilleure vie le 12 août 1802.

Pie VII pleura amèrement la perte d'un si dévoué et illustre défenseur du Saint-Siège. Il voulut présider lui-même la cérémonie des funérailles et donner l'absoute. Aux prières et aux regrets du Souverain Pontife tinrent à s'associer tous les cardinaux et les évêques présents à Rome, le roi et la reine de Sardaigne et tout ce que la « Ville » comptait alors d'illustrations dans les sciences, les lettres et les arts.

Le pauvre cardinal Hyacinthe Gerdil fut inhumé dans la magnifique basilique de S. Carlo ai Catinari où ses confrères Barnabites lui élevèrent un élégant mausolée (8).

P. Robert d'Apprieu.
O.F.M. Cap.

(8) D. Giov. Piantoni, Vita del Card. Giacinto Gerdil, p. 135 (Roma, 1851).

Monseigneur DUPANLOUP est bien un enfant du peuple

LE TEMOIGNAGE DE BASE

Le témoignage de base, sur la naissance de Mgr Dupanloup, est celui de l'abbé Lagrange, son biographe, qui publia la vie du grand évêque, en 1883, quatre ans après la mort de son héros (1).

Né en 1827, François Lagrange avait vingt-cinq ans de moins que Mgr Dupanloup. Il devint son vicaire général en 1858 et ne quitta Orléans qu'en 1880, après la mort de Mgr Dupanloup. Chanoine de Notre-Dame de Paris, il fut nommé évêque de Chartres en 1890 et mourut en 1895.

Ce prêtre éminent avait la confiance de son évêque et il était bien placé pour le connaître.

« Nous avons mis, dit-il dans son avant-propos, beaucoup de soin à raconter les faits de sa vie publique ; mais nous avons cru devoir nous étendre aussi sur sa vie intime, à l'aide des précieux documents inédits que nous avons entre les mains et des nombreux détails autobiographiques qu'il a semés dans ses écrits, répandant partout son âme, pour ainsi dire, et le substituant à nous le plus que nous avons pu ».

Sur la question de la naissance l'abbé Lagrange écrit :

« Celui qui, ainsi que ses actes de naissance et de baptême en témoignent, fut son père, mais n'en sut pas rem-

(1) LAGRANGE, *Vie de Mgr Dupanloup*, 3 vol. in 12, Paris, Poussielgue, 1883.

plir les devoirs — il y eut sur cette enfance une tristesse — s'appelait Jean-François Dupanloup, d'une modeste famille d'Annecy et le sixième de douze enfants, dont quatre s'enrôlèrent à la fois dans les Volontaires du Mont-Blanc et gagnèrent tous l'épaulette. Sa mère, Anne Dechosal, appartenait également à une famille honnête de la même ville ; ce fut elle qui l'éleva et qui, énergique et tendre, montra pour cet unique enfant, à Annecy et à Paris, un si admirable dévouement que le spectacle de cette courageuse affection ouvrit dans l'âme de son fils une source intarissable de piété filiale, dont nous rencontrerons plus d'une fois dans ce récit les touchants épanchements ».

Le témoignage est précis, discret, délicat et ne laisse place à aucune ambiguité. Le père de Félix est bien Jean-François Dupanloup, qui a abandonné la mère et l'enfant. Et c'est la mère, une femme vaillante et tendre, qui, de la façon la plus admirable, a élevé son enfant.

A Saint-Félix

En 1953, Son Excellence Mgr Picard de la Vacquerie, évêque d'Orléans, accompagné de Son Excellence Mgr de Bazelaire, est venu, à l'occasion des 150 ans de la naissance de Mgr Dupanloup, à Saint-Félix, au diocèse de Chambéry, accomplir un pieux pèlerinage.

Ayant été le témoin de la tradition de respect et de vénération pour la mémoire de Mgr Dupanloup que le Curé de la paroisse, le Maire et la population ont conservée, Son Excellence Mgr Picard me demanda, pour mettre fin aux campagnes de jugements téméraires, médisances et calomnies, reprises périodiquement par la presse à sensation, de refaire le dossier relatif à la naissance de Félix Dupanloup. Et ceci en vue d'une brochure qui présentera les documents.

J'ai poursuivi l'enquête, depuis sept ans, à Saint-Félix, à Annecy, à Paris, à Orléans, et la brochure paraîtra incessamment, avec la photographie des principaux documents.

J'ai trouvé, à Paris, dans la famille Dechosal, descendante d'un frère de Anne Dechosal, de nombreuses lettres inédites de la mère de Mgr Dupanloup et de Mgr Dupanloup lui-même.

Elles confirment le jugement de l'abbé Lagrange et l'éclairent.

Les deux familles

Les deux familles appartenaient à cette bourgoisie artisanale et commerçante, modeste, honnête et estimée, qui composait l'Annecy du XVIII[e] siècle ; familles nombreuses, courageuses et qui ont donné des prêtres et des religieuses.

M. Jacques Dupanloup a composé une brochure très intéressante sur ses ancêtres (2).

La documentation que j'ai trouvée à Annecy établit que, moralement et socialement, la famille Dechosal était accordée à la famille Dupanloup. Elles habitaient la même maison, 24, rue Filaterie.

Anne Dechosal, aînée de six enfants, naquit en 1779.

Jean-François Dupanloup, sixième de douze enfants, naquit en 1766. Son père, Jean-Louis, chantre à la cathédrale, fut reçu bourgeois de la ville en 1772. Jean-François était tailleur d'habits. Anne Dechosal était couturière.

Un mariage éventuel, entre les deux, était donc assorti.

Jean-François avait 35 ans en 1801, l'année avant la naissance, à Saint-Félix, de son fils Félix. Anne avait 22 ans. C'était une fille courageuse, puisqu'ayant, à l'âge de 11 ans, perdu sa mère, elle se fit la petite maman de ses cinq petits frères et sœurs et l'auxiliaire de son père, qui ne se remaria pas.

Le temps de la Révolution

C'était la fin de la Révolution, durant laquelle les consciences furent en grand désarroi, pour la pratique des

---

(2) J. Dupanloup, *Ancêtres de Savoie et de Saintonge*. Paris, 1957, in-12.

Sacrements et notamment du Sacrement de mariage, dans l'absence des prêtres et la difficulté de les trouver. On constate, par la consultation des registres et des mariages validés plus tard, que des jeunes gens promirent le mariage et lorsqu'une naissance s'annonça, le père abandonna lâchement la mère et l'enfant.

Tel fut, semble-t-il, le cas pour Anne Dechosal, dont le noble caractère, la correspondance et le témoignage de son fils ne permettent pas de mettre les sentiments et la bonne foi en question.

Lorsqu'elle connut qu'elle allait être mère, elle se rendit, à temps voulu, à Saint-Félix, à quelques kilomètres d'Annecy, chez son amie et alliée de sa famille, Jeanne Baud, qui lui avait offert une affectueuse hospitalité. Elle ne pouvait, en effet, songer à accoucher chez elle à Annecy, avec son vieux père et ses jeunes frères et sœurs vivant dans deux chambres.

La naissance

L'enfant naquit, en danger de mort, à Saint-Félix, le 3 janvier 1802, et fut porté le même jour à l'église.

Le curé rédigea l'acte comme les curés avaient coutume de le faire, depuis des siècles :

« *L'an* 1802 *et le* 3e *de janvier, est né, sur les* 9 *heures du matin et le même jour a été baptisé Félix-Philibert, fils naturel d'Anne Dechosal, de la ville d'Annecy, laquelle a déclaré, en présence de Pierre Cochet, maire de la commune, et d'Antoine Crochon, aussi de ladite commune, être du fait et appartenir à Jean-François Dupanloup, de la ville d'Annecy. A été parrain Antoine Crochon et marraine Jeanne-Philiberte Baud, tous deux de la commune. Ainsi fait. Signé : Coppier, curé* ».

Et la raison de l'indication du nom du père, tel que la mère le donnait, par serment, était dans la coutume de l'Eglise. Le concile de Trente l'avait confirmée et St François l'avait ordonnée dans son diocèse. C'était pour engager le père au mariage, s'il était possible ; pour lui rappe-

ler son devoir de soutenir la mère et l'enfant et pour fixer les parentés ; afin que l'enfant, devenu adulte, ne risquât pas de contracter un mariage incestueux, en épousant une très proche parente.

Il est faux que le Droit Sarde ait prévu des peines pour la fille mère qui n'aurait pas déclaré le nom du père.

Le Maire de Saint-Félix, ignorant que la loi française, applicable alors en Savoie, lui interdisait, dans un tel cas, d'indiquer le nom du père, sur la seule déclaration de la mère, même si cette déclaration était faite sous la foi du serment, rédigea l'acte suivant sa conscience. Il connaissait du reste Anne Dechosal et Jean-François Dupanloup, ayant des liens avec l'une et l'autre famille :

« *Mairie de Saint-Félix, arrondissement d'Annecy. Du quatorzième jour du mois de nivôse, l'an X de la République Française. Acte de naissance de Félix Philibert Dupanloup, né en cette commune le treize du mois, à neuf heures du matin, fils de Jean François Dupanloup, domicilié en la ville d'Annecy, et d'Anne Dechosal, domiciliée du même lieu et actuellement de séjour en cette commune, non mariés.*

« *Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin. Premier témoin Antoine Crochon, âgé de 40 ans, second témoin Claude Dumarais, âgé de 60 ans, tous deux laboureurs domiciliés en cette commune.*

« *Sur la réquisition à moi faite par demoiselle Jeanne Philiberte Baud, moi Pierre Cochet, maire de ladite commune de Saint-Félix, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, me suis transporté ce jour d'huy, à dix heures du matin, dans la maison où est logée ladite Anne Dechosal, qui m'a déclaré, en présence desdits témoins, que l'enfant dont elle est accouchée hier est du fait dudit Jean François Dupanloup ; de laquelle déclaration je lui ai donné acte.*

« *Ladite Anne Dechosal et Jeanne Philiberte Baud signèrent ci après avec moi, lesdits témoins requis de signer ont assuré ne le savoir. Constaté suivant la loi par moi, Pierre Cochet, maire de ladite commune de Saint-*

Félix, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil. Soussignés : Annette Dechosal, Cochet maire, Matrod secrétaire, Jeanne Baud ».

La signature d'Annette est très courante. Elle a bien orthographié Dechosal.

La mère, trop faible, ne put nourrir son enfant, qui fut mis en nourrice, sans doute chez la femme du parrain, Antoine Crochon. Anne Dechosal rentra chez elle dès qu'elle fut remise, pour reprendre le souci du ménage paternel.

Désirant sans doute avoir son petit Félix plus près d'elle, elle le confia à une autre nourrice, à la Puya, à Annecy.

Sur la première nourrice, nous avons ce souvenir pittoresque, conservé par M. Jacques Fournier, d'Annecy. M. Peccoud, son oncle, lui avait raconté : « Lors d'un passage de Mgr Dupanloup à la cure de Saint-Félix, il manifesta le désir de voir son père nourricier. Ce dernier, l'apprenant, répondit, sans même se lever : « De me sé preu déredia par lui quand l'té p'tiou. Hieura, sé vu m'vi qu'a venièse me trovâ ». (Je me suis assez dérangé pour lui quand il était petit. Maintenant, s'il veut me voir, qu'il vienne me trouver).

Sur la seconde nourrice, le Baron Raverat écrit, en 1872, et donc du vivant de Mgr Dupanloup : « Notre collège et ami, Eloi Serand, archiviste adjoint du département de la Haute-Savoie, nous apprend que Mgr Dupanloup ,évêque d'Orléans, fut mis en nourrice dans ce hameau (les Espagnoux). La bonne femme qui lui donna son lait existait encore, il y a quelques années, et, sous le costume d'un simple prêtre, le prélat chaque fois qu'il venait à Annecy se plaisait à diriger ses promenades aux Espagnoux, afin de faire visite à sa seconde mère » (3).

Jean-François Dupanloup avait appris la naissance par le retour d'Anne Dechosal à la rue Filaterie. Une tradition de famille veut que le tailleur, sans doute en chômage, par suite de la grave crise économique qui avait

---

(3) A. RAVERAT, *Haute-Savoie*, Lyon, 1872, p. 63.

frappé la ville, durant la Révolution, tombé dans la débine, se soit livré à la boisson.

C'est sans doute quelque compagnon de cabaret qui lui apprit que la loi française, applicable alors à la Savoie, lui donnait la possibilité de dénier la paternité.

Contrairement à ce que l'on avait cru, il ne se présenta pas au Tribunal et aucun jugement n'intervint, ordonnant au Maire de Saint-Félix de corriger l'acte de naissance. Grâce aux recherches obligeantes, faites récemment, aux Archives départementales, par M. Gabion, le document a pu être retrouvé.

Jean-François Dupanloup a jugé plus simple et plus économique d'acheter une feuille de papier timbré à 25 centimes, et d'écrire :

« *Je soussigné Jean François Dupenloup, fils de feu Jean Louis Dupenloup, ayant appris que la citoyene Anette Duchosal avait accouché d'un enfant mâle et qu'elle l'avoit fait inscrire à mon nom sur les registres de l'état-civil de la commune de Saint-Félix, déclare que ledit enfant ne provient pas de mon fait et requiers le Maire de ladite commune de vouloir bien annexer ladite Déclaration au registre de naissance de ladite commune et de m'en envoyer un extrait conforme.*

« Annecy, le 14 pluviôse, an 10 de la République.

« Signé : Jean François DUPENLOUP. »

Cette déclaration, texte et signature, est écrite entièrement de la même main et d'une écriture très cursive.

Jean François savait-il écrire ? Même s'il fut le scripteur, il ne fut pas le rédacteur. Il n'aurait pu trouver les termes techniques qu'il emploie. Remarquons que s'il orthographie bien Dupenloup, avec un *e* — ce qui était la graphie familiale — il orthographie à tort Duchosal au lieu de Dechosal.

Il est assez curieux qu'il employe le diminutif familier d'Anette qu'Anne Dechosal n'employait que rarement.

Et Jean François envoya purement et simplement son factum au Maire de Saint-Félix. Ne sachant qu'en faire, le Maire se contenta de le coller dans le double des actes de naissance, qu'il envoyait, chaque mois au Greffe du Tribunal, à Annecy. Et c'est ainsi que ce document a été trouvé au Tribunal et déposé ensuite aux Archives départementales.

Comme il n'y avait pas eu de jugement et pas de correctif à l'acte de naissance, il était normal que l'enfant Dupanloup portât le nom de son père. Ni lui ni sa mère, qui se faisait appeler Mme Dupanloup, n'ont eu la pensée de renier cette paternité.

L'enfance

Le petit Félix passa de sa nourrice des Espagnoux au logement maternel, rue Filaterie, et il eut certainement l'occasion de rencontrer son pauvre père dans la maison.

Rien n'indique un étonnement quelconque dans la famille Dechosal. Il est bien l'enfant de la maison, choyé par tous. Il eut une enfance heureuse. Toute sa vie, il en gardera le souvenir enchanteur.

Il est gâté par son grand-oncle maternel, l'abbé Vachet, curé de Saint François de Sales en Bauges, et accueilli avec affection par les prêtres amis du curé. Il n'a rien de l'enfant trouvé, ni du petit paria, suspect et méprisé.

Rien ne permet de penser à une haute protection ni à l'intervention de personnages mystérieux, dans le départ pour Paris, en 1809.

C'est bien Anne qui, avec le conseil de l'oncle curé, décide de partir chercher du travail, pour pouvoir élever un enfant intelligent et qui promet. Félix part donc, à l'âge de sept ans, avec sa mère, une tante et une cousine.

La vie difficile a Paris

Anne et sa sœur sont établies, comme couturières et ménagères, rue Saint-Jacques, non loin du collège Sainte-Barbe. Félix y entre, à dix ans, comme externe. Mais les

frais de scolarité sont trop élevés. Il va au Petit Catéchisme, à Saint Etienne du Mont.

En 1813, les deux sœurs se séparent. Anne s'installe rue Saint-André des Arts. Elle s'écrase de travail, mais l'argent manque, les études sont interrompues.

En 1815, Félix fait sa première communion à Saint-Sulpice. Il est remarqué par le prédicateur de la retraite, l'abbé de Quelen, le futur archevêque de Paris.

Il entre à la petite communauté de la rue du Regard, puis au Petit Séminaire de Saint Nicolas. L'abbé Borderies, vicaire général, père de son âme, devient son protecteur et son introducteur au Séminaire de Saint-Sulpice. Il était bien placé pour procéder à l'enquête canonique sur son protégé, sur la naissance, sur la moralité de la mère et la réputation de la famille et il pouvait conclure au bien fondé d'une dispense « pro defectu natalium », requise pour l'admission au Séminaire. L'enquête sera reprise, pour la même dispense, pour le sacerdoce et l'épiscopat.

De 1821 à 1823, Félix est au Séminaire de Saint-Sulpice. C'est en 1821 et le 25 octobre que Jean François, son père, meurt misérablement à l'hôpital d'Annecy, à l'âge de 55 ans. L'acte de décès, par une erreur de neuf ans, lui attribue 64 ans. On ne s'était donc pas inquiété de son état civil et personne ne pensa à avertir Anne Dechosal et l'abbé, à Paris. On ignorait sans doute leur adresse. Mais Dieu avait exaucé leurs prières et accueilli l'offrande de leurs souffrances et de leurs sacrifices, pour la conversion du père indigne.

Une tradition de famille, transmise par Eloi Serand, nous dit que Jean François serait venu à Paris, quelques années avant sa mort, offrir le mariage à Anne Dechosal. Celle-ci, n'arrivant pas à joindre les deux bouts, jugea sans doute que l'introduction de ce pauvre ivrogne dans le ménage n'était pas souhaitable.

Jean François, sur son lit de mort, demanda pardon à Dieu et reçut les derniers sacrements. Anne et son fils ne devaient l'apprendre que beaucoup plus tard.

Les quarante années d'intimité avec sa mère

Félix est ordonné prêtre le 18 décembre 1825. L'année suivante, il est vicaire à la Madeleine et habite avec sa mère, 8, rue Royale. Pendant les années au Séminaire, Mme Dupanloup avait été recueillie par une famille Michaud, d'abord, puis par des dames charitables, à Gentilly.

Elle ne vit que pour son abbé ; son esprit surnaturel est à la hauteur de sa tendresse. En 1928, à 27 ans, on offre à l'abbé le poste flatteur de Secrétaire général aux Affaires ecclésiastiques.

« L'abbé, écrivit Anne à l'une de ses sœurs, vient de refuser la place. Il se trouve trop jeune et n'a pas d'ambitions. Pour moi, j'aime à le voir dans ces sentiments ; il est dans mes principes et dans mon bonheur que mon fils remplisse son ministère tout pour la gloire de Dieu, sans songer aux honneurs du monde, qui lui abondent sans qu'il y pense ».

Il est aumônier de Mme la Dauphine, fille de Louis XVI, tout en continuant ses catéchismes à l'Assomption. Il prépare le jeune duc d'Orléans à sa première communion.

En 1830, il fait un voyage en Savoie. Il y revient en 1833 avec sa mère, chez l'oncle, alors curé des Ollières, et gagne la sympathie de tous les curés de l'archiprêtré.

En 1836 et 1837, il est vicaire à Saint-Roch et habite avec sa mère, 373, rue Saint-Antoine.

En 1837, il est nommé Supérieur du Petit Séminaire Saint-Nicolas. Sa mère prend une chambre dans le voisinage ; il lui rend visite tous les jours.

En 1843, grâce à des économies sévères, il achète, pour Mme Dupanloup, dont la santé l'inquiète, pour le prix de 1.440 francs, une rente de 1.200 francs, pour le cas où il mourrait avant elle.

En 1845, il quitte Saint-Nicolas pour le Chapitre de Notre-Dame. Le fils et la mère habitent rue du Cloître Notre-Dame, puis, en 1848, rue Cassette, et enfin, 14, rue

du Cherche-Midi. C'est là que Mme Dupanloup meurt dans les bras de son fils, après avoir été assistée filialement par lui, le 1er février 1849, à l'âge de 70 ans.

Le récit de cette mort, dans la biographie et dans la correspondance, vous arrache des larmes, par la beauté et la grandeur d'âme de la mère et du fils.

Le 9 avril, l'abbé était proposé comme évêque d'Orléans ; le 13 avril, il acceptait.

Mme Dupanloup n'avait donc pas quitté son fils durant quarante ans. Contrairement à ce qu'on a imaginé et écrit, elle n'a jamais été placée dans la famille de Rohan. L'abbé Prince de Rohan et futur cardinal, qui fut, au Séminaire de Saint-Sulpice, l'ami de l'abbé Dupanloup, n'avait que treize ans de plus que son jeune ami.

Mme Dupanloup n'a bénéficié d'aucune aumône princière. Elle a vécu de son travail, dans la gêne et les privations. Il en fut de même pour son fils ; le budget du ménage était si serré qu'elle ne put s'offrir le voyage d'Annecy qu'une seule fois, en 1833. Elle préférait se priver pour laisser cette joie à son abbé.

La famille Dechosal

C'est par les lettres d'Anne à son frère, Jean Gervais Dechosal, d'Annecy, lettres particulièrement émouvantes et révélatrices de l'esprit de la famille, que j'ai appris tous ces détails.

Jean Gervais donna le prénom de Félix à l'un de ses fils. Anne fut sa marraine, en 1833. Ce cousin germain du futur évêque deviendra, lorsque Mgr Dupanloup reviendra en Savoie, son secrétaire bénévole et gentiment dévoué.

A la génération suivante, un fils de ce Félix devient pharmacien et son fils, encore un Félix Dechosal, pharmacien à Bondy, est l'héritier du trésor des lettres de Mgr Dupanloup, son arrière-grand-oncle.

Le 25 juillet 1846, Mme Dupanloup écrivait à son frère Jean Gervais une lettre très affectueuse. Elle est

malade à Paris et ne peut aller à Annecy. Son fils la remplacera et s'occupera de son petit neveu, Félix, pour orienter ses études :

« *Mon fils est très bon mais ne songeant jamais à l'avenir. Nous sommes maintenant à notre ménage où l'ordre et l'économie doit présider impérieusement, vu notre peu de revenu. J'ai vu, il y a quelque temps, un nommé Dupanloup, qui est venu me voir ; il n'a pu trouver de l'ouvrage ici ; il était triste, obligé de retourner au pays. Dites moi ce qu'il est, si vous le connaissez et s'il est de la famille de mon fils* ».

S'agissait-il d'un frère ou d'un neveu de feu Jean-François ? Mais le fait est, à ce propos, que, pour Anne, le père de son fils est bien Jean François Dupanloup.

Le 6 février 1849, au lendemain de la mort de sa mère, l'abbé Dupanloup écrit à ses cousins Dechosal :

« *Vous aurez reçu ma triste lettre du 2 février. Je vous écrirai bientôt avec plus de détails lorsque j'en aurai la force. Aujourd'hui, c'est moi qui viens vous prier de m'écrire, de me donner des détails que mon cœur désire extrêmement et de répondre aux questions suivantes :*

« 1° *Veuillez vous procurer de suite et m'envoyer l'acte de baptême de ma mère ; les actes de décès de son père, de sa mère, de son grand-père, de sa grand'mère, avec ce que vous pourrez savoir de détails sur leur vie.*

« 2° *Les actes de baptême et de décès de mon père.*

« 3° *Mon père, avant de mourir, a-t-il reçu les sacrements en parfaite connaissance ? Etait-il revenu à Dieu et à l'accomplissement de ses devoirs de bon chrétien quelque temps avant sa mort ?*

« 4° *De quelle maladie est-il mort ?*

« 5° *Y a-t-il à Annecy quelque personne qui ait fait sa première communion avec ma mère et qui puisse m'en donner des détails ?*

« *Veuillez me répondre le plus vite possible sur tout cela ; donnez-vous néanmoins tous le tems pour avoir des*

renseignements bien certains. Vous pourriez consulter M. Sallavuard (vicaire général) sur les moyens à prendre. Je compte assez sur son amitié pour le prier de vous aider en ces tristes recherches.

« *Ne craignez pas les petites dépenses que cela peut m'occasionner. Je les ferai toutes bien volontiers. Vous mettrez tout cela sous enveloppe à mon adresse, rue Cherche-Midi,* 14, *et à la poste simplement.*

« *Ma mère est morte bien saintement ; j'ai la plus profonde confiance de son bonheur actuel coéternel. Néanmoins, je suis jeté dans la plus profonde douleur. Priez pour moi en même temps que pour elle et croyez à ma bien respectueuse affection.*

« Signé : Félix DUPANLOUP. »

« Ce 6 février.

« *Faites part de cette douloureuse nouvelle à M. Dangon. Il aimait ma pauvre mère, qui l'aimait beaucoup aussi. Je lui écrirai bientôt. Je vais avoir une occasion pour vous envoyer les souvenirs de ma mère dont je vous ai parlé dans ma dernière lettre* ».

Lors du voyage à Annecy, en 1833, l'abbé et sa mère avaient cherché la tombe de Jean François au cimetière et ne l'avaient point trouvée. Elle avait été relevée depuis longtemps. Ils ne purent rien savoir. L'abbé, nous l'avons vu, avait assisté filialement sa maman dans la mort. Comme la mère de Saint François de Sales, Mme Dupanloup avait voulu se confeser à son fils. La mourante avait-elle eu des inquiétudes et des scrupules pour le salut éternel de Jean François ? Avait-elle, dans une vie douloureuse qui fut un long drame intérieur, un drame racinien, regretté d'avoir, pour le bien de l'enfant, repoussé le père ? C'est le secret des consciences.

Elle n'avait pas su si Jean François s'était repenti au dernier moment ? Avait-il reçu les derniers sacrements ? L'abbé, qui s'était posé les mêmes questions, voulait savoir, pour la consolation de son âme sacerdotale.

Ces lettres rendent désormais tout doute impossible. Pour Anne Dechosal comme pour Félix Dupanloup, le

père c'est bien Jean François Dupanloup. Il est donc inutile — c'est le moins qu'on en puisse dire — d'échafauder des hypothèses, comme on commença de le faire, dans les salons du Faubourg Saint-Germain, lorsque l'abbé convertit Talleyrand, à son lit de mort, sur le thème : « Il est impossible qu'un homme aussi intelligent et influent soit un enfant du peuple. Cherchons-lui un père, parmi les empereurs, les rois, les ducs ».

Le petit jeu est trop facile. Il pourrait continuer longtemps, au détriment de n'importe qui. Un tel procédé, même et surtout chez des écrivains comme Faguet, Lasserre et Thibaudet, est aussi fâcheux que regrettable. Il ne relève pas de l'histoire mais du roman feuilleton.

Il me paraît particulièrement odieux de médire d'une pauvre femme, surtout lorsque cette femme a été aussi admirable qu'Anne Dechosal, par la grandeur d'âme, le courage et le dévouement dans le malheur. N'est-ce pas à elle principalement que l'Eglise et la France doivent Mgr Dupanloup ?

Le grand évêque est bien un enfant du peuple, du peuple annécien. Il fait honneur à sa petite patrie, comme à Saint-Félix, la paroisse de sa naissance et de son baptême. Son cœur repose dans l'église. Des personnalités du monde entier sont venues en pèlerinage à Saint-Félix.

Lorsque, le 18 mars 1879, on inaugura, dans l'église de Saint-Félix, le monument qui contient le cœur de Mgr Dupanloup, toute la Savoie s'associa à la cérémonie. L'Académie Florimontane avait été en tête des souscripteurs et son Président Dunant avait prononcé un très beau discours.

Le cœur de Mgr Dupanloup est à Saint-Félix. C'est à Annecy que l'évêque a appris à connaître Saint François de Sales, à qui il doit tant. Le rôle de l'esprit salésien, dans l'apostolat de Mgr Dupanloup auprès de la jeunesse et dans ses écrits sur l'éducation des filles, ce serait là un beau sujet de thèse.

Nous voici ramenés au témoignage initial de l'abbé Lagrange, sur « celui qui fut son père mais n'en sut pas remplir les devoirs ».

Nous pouvons espérer que le bon Dieu aura pardonné au père en contemplation, comme disaient nos ancêtres, du fils et de la mère.

La famille Dechosal conserve un portrait d'Anne Dechosal, une miniature délicieuse, qui révèle la noblesse d'âme, la douceur, la grâce et l'énergie. Elle sera reproduite dans la brochure que nous avons annoncée.

Il a suffi au fils, pour devenir noble, de ressembler, physiquement et moralement, à sa mère.

Chanoine Bernard SECRET.

Chronique Savoisienne

Une mention, même modeste, nous a paru à sa place dans cette chronique pour conserver le souvenir de quelques manifestations caractéristiques qui ont marqué, à Annecy et dans la région, le Centenaire du rattachement de la Savoie à la France.

I. — LES EXPOSITIONS. — En premier lieu, l'exposition « Saint François de Sales et son temps » qui occupa, pendant toute la belle saison, la crypte de la basilique de la Visitation d'Annecy et fut inaugurée le 14 mai par S. E. Mgr Cesbron, en présence de M. le Préfet de la Haute-Savoie, de S. E. Mgr Joseph Baud, évêque de Vizigapatam, et de toutes les autorités. M. l'abbé Devos, l'un des organisateurs, avec nos confrères florimontans MM. J.-P. Laurent et L. Viollet, présenta l'exposition « avec une grande science de son sujet, beaucoup d'élégance littéraire et un non moins grand souci de spiritualité salésienne » (1). Si l'orateur a rappelé ce que Saint François doit à la France et ce que ce Savoyard lui a apporté, il n'oublia point l'Académie Florimontane...

Mais celle-ci devait aller, le 11 juin, retrouver son saint fondateur au château de Thorens, où le comte de Roussy de Sales l'avait conviée à venir visiter l'*Exposition salésienne et cavourienne* qu'il a ouverte au public. Car, dans cette vieille demeure seigneuriale, à côté des précieux souvenirs salésiens, nombreux sont les souvenirs du grand homme d'Etat dont le nom restera toujours attaché à l'Annexion de 1860. Dans la chambre, dite de Cavour, se trouve son lit de jeune homme ; dans le salon, le bureau sur lequel fut signé, à Turin, le traité de l'Annexion... Les paroles de notre président, M. d'Orlyé, et celles du jeune châtelain ajoutèrent encore au plaisir délicat de cette réception.

Le château d'Annecy, où demeure attaché aussi le souvenir salésien par son héroïque gouverneur, Louis de Sales, membre de la Florimontane de 1606, abritait l'*Exposition de l'Art populaire en Savoie*, réalisée par M. J.-P. Laurent, avec le concours du colectionneur genevois, M. Georges Amoudruz, d'une famille originaire de Samoëns, propriétaire des objets exposés, « qui a passé quarante ans de sa vie à étudier scientifiquement la vie

---

(1) J. T., dans « L'Echo-Liberté ».

et les comportements des populations des Alpes rhodaniennes ». Les objets provenaient surtout du Chablais et du Faucigny, de la Maurienne et de la Tarentaise. Certains d'entre eux sont de petits chefs-d'œuvre des artisans locaux de jadis. L'inauguration eut lieu le 1er juillet.

Transportons-nous, cette fois, à Rumilly, à l'appel de notre confrère florimontan, M. Louis Buttin, principal organisateur d'une double *Exposition de souvenirs militaires du temps*, présentée par les archives et collections Raoul et Jean Brunon : « Napoléon III et son armée en Italie (1859). Magenta, Solférino », et exposition d'*Armes savoyardes et de souvenirs de l'ancien Duché de Savoie*, présentée par les Amis du Vieux Rumilly. Installée dans le groupe scolaire et inaugurée, en grande pompe, le 9 juillet, cette oxposition, unique, fut réellement sensationnelle.

Dans son alocution où, en termes choisis, et par le rappel des grandes lignes de la campagne d'Italie, il prépara les visiteurs à bien saisir l'intérêt attaché à cette présentation, M. Buttin fit connaître que les collections Brunon avaient été montées et agencées sur place par leurs propriétaires, comme ils l'avaient fait, l'année précédente, à Milan, pour l'exposition inaugurée par le Général de Gaulle et le Président de la République italienne.

Mentionnons, enfin, l'*Exposition Philathélique du Centenaire*, organisée par l'Amicale Philathélique d'Annecy, présidée par notre confrère, M. Hubert Pfister. Au nombre des organisateurs, on remarquait à ses côtés plusieurs florimontans : MM. Charles Lacombe, Jacques Fournier, Jean Peyresaubes. Installée dans le hall de la Chambre de Commerce, à Annecy, l'exposition fut inaugurée le 13 juillet. Elle réunit un choix précieux de timbres sardes et du second Empire, une série de marques postales, oblitérations, cachets postaux, etc., formant un véritable enseignement sur le fonctionnement des Postes d'autrefois en Savoie. A cette occasion, l'Amicale publia une plaquette illustrée d'un très vif intérêt sur les « Marques postales et oblitérations de Savoie (1792-1875) ».

II. — LES REPRESENTATIONS THEATRALES A ANNECY. Trois principales :

Les 24 et 28 mai, au théâtre municipal, « Histoires d'Annecy », contées en seize tableaux, par M. François Lanier, et présentées par l'Association des Anciennes Elèves du Collège de Jeunes Filles d'Annecy. Initiative excellente qui fait honneur à son sympathique auteur, bonne interprétation bien que compliquée dans certains tableaux ; ces représentations très goûtées, fort instructives, mériteraient d'être reprises au moins en partie.

« Au pays où vont nos rivières », d'Henry Planche, présenté par le Comité des Fêtes du Centenaire et la direction artistique du Casino, a connu le succès attendu. L'épisode choisi du règne de Louis Ier de Savoie était tout à fait significatif. Interprêtée avec maîtrise, cette pièce, a pu écrire G. R., « est de celles qui marquent et enrichissent une année ». C'était le 27 juin.

Enfin, « L'Annonce faite à Marie », jouée les 19 et 21 août sur le parvis de la Visitation, cadre unique et admirable, fut un

spectacle vraiment grandiose, qui fit dire à Mme Paul Claudel, présente et dont on connaît les attaches annéciennes, que c'était la plus belle des représentations de la pièce. Le grand talent d'Henri Doublier put se donner libre cours, faisant souhaiter que, dans l'avenir, le décor de notre basilique salésienne soit à nouveau utilisé pour de grandes représentations de ce genre.

III. — LES VISITES, dont celle du Général de Gaulle à Annecy, le 8 octobre, garde la place d'honneur. Mais il en est une qui mérite une mention spéciale et nous fut chère. Le 4 juillet, auprès de M. Dupuy, ambassadeur du Canada à Paris, se trouvait notre compatriote, M. Louis Veillard, accrédité par le Gouvernement d'Ottawa, pour représenter, à l'occasion du Centenaire, tous les Savoyards établis dans cet Etat. Nos lecteurs connaissent Louis Veillard par la conférence de notre confrère, M. le chanoine Dechavassine, publiée dans la « Revue Savoisienne ». Né en 1890, à Châteauneuf (Savoie), parti à 18 ans au Canada, il y fondera à quelques milles de Duke-Lake, Veillardville .Revenu se battre à la première guerre mondiale, ce savoyard devenu canadien d'adoption, fut l'objet d'une première citation pour la médaille militaire, le 27 novembre 1915, signée Joffre, et d'une deuxième à l'Ordre des Armées, signée le 29 janvier 1916 par le général d'Urbal. La joie de Louis Veillard, au cours de cette visite en Savoie et en notre ville, n'eut d'égale que celle de ses compatriotes de le recevoir.

Le souvenir doit être gardé également des conférences remarquables de nos compatriotes Louis Armand, de l'Académie des Sciences ; Chavanne, procureur général honoraire à la Cour de Cassation, et Paul Guichonnet, notre confrère.

La célébration du Centenaire aura eu le mérite non seulement d'offrir aux Savoyards l'occasion de manifester une fois de plus leur patriotisme français de toujours, de publier un Mémorial remarquable, d'organiser des réjouissances et cérémonies innombrables, mais aussi de faire preuve à la fois d'un attachement inébranlable aux nobles traditions et d'un amour profond pour le bien et le beau.

A défaut de monument durable, que l'on peut regretter, ce souvenir doit demeurer.

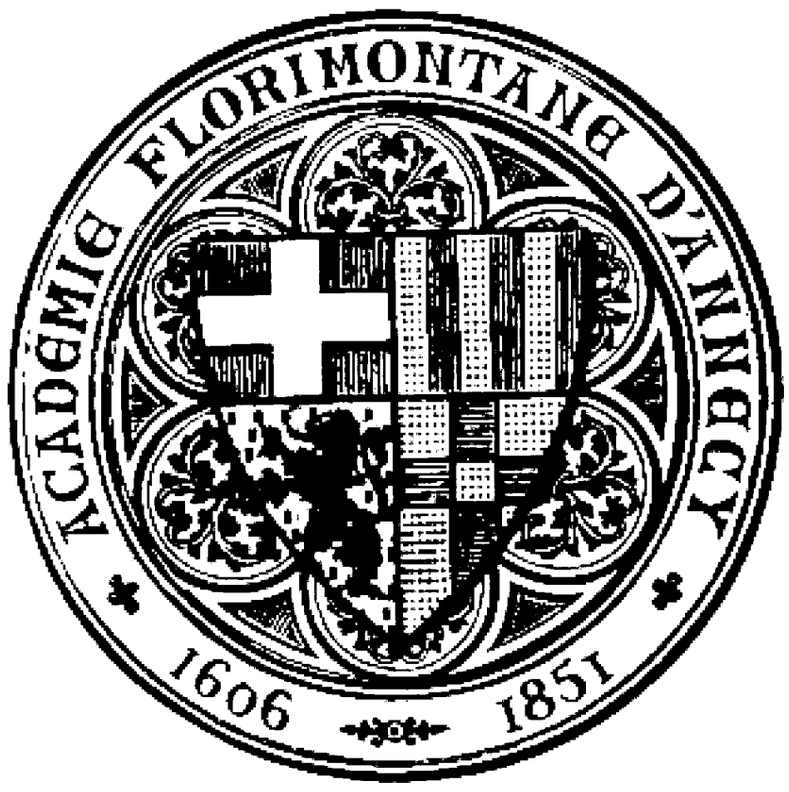
Louis PFISTER.

101me ANNÉE 1961 — 1er et 2me Trimestres

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(CICÉRON *De Officiis*, lib. I.)

LA REVUE SAVOISIENNE



ACADÉMIE FLORIMONTANE ANNECY

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1606
par saint François de Sales, Prince Evêque de Genève
et Antoine Favre, Président du Sénat de Savoie
Réorganisée en 1851

par

Louis BOUVIER (1819-1908).
Etienne MACHARD (1824-1887).
Jules PHILIPPE (1827-1888).
Eloi SERAND (1826-1891).

LÉON MARES (1854-1916)

a légué le château de Montrottier et ses collections

DONATEURS :

Dr C. ANDREVETAN (1802-1879).
Dr F. DAGAND (1815-1886).
MELVILLE-GLOVER (1834-1897).
Aimé CONSTANTIN (1831-1900).
Dr THONION (1830-1917).
F. GARDIER (1854-1919).
Asghil FAVRE (1877-1920).
Isidore NANCHE (1850-1922).
François CROSET (1844-1931).
Ernest PERRIER DE LA BATHIE (1873-1932).
Ernest PARISET († 1941).
Léon LAYDERNIER (1866-1958).
Georges MARTIN († 1943).
L.-F. ROSSET († 1959).
Joseph SERAND (1868-1957).

LISTE DES MEMBRES (1)

(au 31 décembre 1961)

COMITE

Présidents d'Honneur :

M. Jean d'ORLYÉ, ✻, ⚜, ✾ A., ⚜, licencié ès-sciences.

M. le Chanoine François-J. COUTIN, Président de l'Académie Salésienne.

Président : M. Clément GARDET,, imprimeur-libraire.

Vice-Présidents : M. Paul TAPPONNIER, ✻, ✾, ancien député de la Haute-Savoie ; M. Louis BUTTIN, licencié en droit.

Secrétaire perpétuel : M. Louis PFISTER, organiste de la cathédrale, Directeur du Syndicat d'Initiative régional de la Haute-Savoie.

Trésorier : M. Georges GRANDCHAMP, ✾ A., libraire.

Archiviste : M. Charles VUACHET, professeur honoraire.

Bibliothécaire : M. Jacques FOURNIER, ingénieur d'agriculture.

Membres : MM. Joseph BARRUCAND ; Alexandre CHARVIN ; Henry DAVIGNON, ✻ ; Charles LACOMBE, docteur en droit.

REVUE SAVOISIENNE

Directeur de la « Revue » : M. Louis PFISTER.

Comité de Rédaction : MM. le Chanoine COUTIN, H. DAVIGNON, P. DUPARC, C. GARDET, G. GRANDCHAMP, P. GUICHONNET, J. D'ORLYÉ et L. PFISTER.

DOMAINE DE MONTROTTIER

Administrateur du domaine : M. Alexandre CHARVIN.

Econome : M. Joseph BARRUCAND.

Econome honoraire : M. Léon ANDRÉ, ✻.

---

(1) Dans la liste des Membres, il est fait mention, autant que l'Académie en a connaissance, des décorations de guerre françaises, de la Légion d'honneur, des palmes et rosettes de l'Instruction publique, du Mérite Agricole, ainsi que des Saints Maurice et Lazare et de la Couronne d'Italie. Pour les additions ou modifications, prière d'en avertir le Directeur de la Revue.

MEMBRES D'HONNEUR

Dates d'admission — MM.

1952 ARMAND Louis, ancien Président du Conseil d'Administration de la S.N.C.F., membre de l'Académie des Sciences, G. O. ✻, ✠, à Paris.

1934 ARMINJON Charles, ✻, avocat, président d'honneur de l'Académie de Savoie, à Chambéry.

1939 BLANCHARD Raoul, Doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Grenoble, membre de l'Académie des Sciences Morales et Politiques.

1947 BLONDEL Louis, archéologue du Canton de Genève.

1913 BORDEAUX Henry, C. ✻, ✠, C. ✠, de l'Académie Française.

1942 CESBRON Auguste (S. E. Mgr), ✻, évêque d'Annecy.

1961 DANIEL-ROPS, de l'Académie Française, à Paris.

1928 DARDEL Marius, ✻, licencié ès-lettres, éditeur, Chambéry.

1952 DECOUX (L'Amiral), G. O. ✻, Prince protecteur de l'Empire d'Annam, à Paris.

1906 GUINIER Philibert, C. ✻, ✾ I., directeur honoraire de l'Ecole nationale forestière, membre de l'Académie des Sciences et de l'Académie d'Agriculture, à Paris.

1944 JACOB Charles, C. ✻, Professeur honoraire de géologie à la Sorbonne, membre de l'Académie des Sciences, à Paris.

1916 MORET Léon, C. ✻, ✠, C. ✠, membre de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des Sciences de Grenoble.

1916 MARTIN Paul-Edmond, Directeur des Archives d'Etat, recteur de l'Université de Genève.

1947 PAYOT René, directeur du *Journal de Genève*.

1929 PITTARD, professeur honoraire à l'Université de Genève, Directeur du Musée d'Ethnographie.

MEMBRES EFFECTIFS

1919 ANDRÉ Léon, ✻, ✾ I., ancien administrateur de la Manufacture d'Annecy.

1939 AUBRY Paul-V., publiciste, à Sceaux.

1927 AVEZOU Robert, ✻, ✾ A., archiviste départemental, à Grenoble.

1957 BARRUCAND Joseph, notaire honoraire, à Annecy.

1939 BAUD Henri, ✻, sous-préfet, à Lure.

1934 BIENNIER Marie (Mme), ✾, artiste-peintre, à Annecy.

1924 BLANCHARD Camille, ✻, architecte, à Annecy.

1956 BROISE Pierre, architecte, à Avignon.

1932 BUTTIN Louis, licencié en droit, Rumilly.

1934 CALLIES Pierre, O. ✻, ✠, administrateur-directeur des Papeteries de Cran-Gevrier.

1946 CARTERON René, ingénieur de l'Institut chronométrique horlogère, ancien directeur de l'Ecole nationale de Cluses, à Annecy.

1953 CHANAL René, chef départemental du Cadastre, à Annecy.

1958 CHARBONNEL Cl. (le R.P.), aumônier de la Visitation, à Annecy.

1928 CHARVIN Alexandre, ancien entrepreneur de travaux publics, à Annecy.

1928 COUTIN F.-J. (le chanoine), président de l'Académie Salésienne, à Annecy.

1931 DAVIGNON Henry, ✻, ✾ A., Inspecteur des Contributions Indirectes, à Annecy.

19?1 DECHAVASSINE Marcel (le chanoine), directeur au Grand Séminaire, à Annecy.

1936 DEVANT Charles, ✻, ⚜, Ψ, Ingénieur, ancien directeur de la Société des Forces du Fier, à Annecy.

1919 DOYEN, G. Of. ✻, ✵, général de division en retraite, à Veyrier-du-Lac.

1937 DUPARC Pierre, ✻, docteur en droit, conservateur aux Affaires Etrangères, à Paris.

1930 FALLETTI Louis, professeur à la Faculté de Droit, à Lyon.

1940 FALLETTI Théobald, ✻, ingénieur, à Annecy.

1941 FOLLIET (le colonel), O. ✻, ⚜, à Paris.

1911 FOURNIER Jacques, ingénieur d'agriculture, à Annecy-le-Vieux.

1948 FRANCILLON C., avocat, à Annecy.

1948 GAGNEBIN Bernard, Conservateur des manuscrits à la Bibliothèque Universitaire de Genève.

1931 GARDET Clément, libraire-éditeur, à Annecy.

1922 GAYET Claudius, négociant, à Annecy.

1945 GIORGI Robert, ✻, docteur en médecine, à Annecy.

1937 GOJON Joseph, inspecteur principal honoraire des Contributions directes, à Annecy.

1925 GRABER Eugène, O. ✻, ✵, Conservateur des Eaux et Forêts en retraite, à Annecy.

1948 GRANDCHAMP Georges, libraire, à Annecy.

1950 GRUFFAT Louis, instituteur à Menthonnex-sous-Clermont.

1935 GRUFFAZ Jean-Auguste, Ψ A., président-fondateur des « Amis du Vieil Annecy », à Annecy.

1947 GUICHONNET Paul, professeur à l'Ecole normale de Bonneville.

1950 GUILLOT Denis, O. ✻, Ψ I., président à la Cour d'Appel de Grenoble.

1922 GUY Lucien, Ψ, ⚜, président de l'Académie du Faucigny, à Thonon-les-Bains.

1955 JUGE Henry, professeur au Lycée Berthollet, Annecy.

1954 JACQUET (Chanoine Abel), O. Ψ, aumônier diocésain, Annecy.

1941 LACOMBE Charles, avocat, à Annecy.

1937 LACROIX Maurice, Ψ A., professeur agrégé d'histoire à Annecy.

1920 LAEUFFER Frédéric, ✻, notaire honoraire, à Paris.

1953 LAURENT Jean-Pierre, conservateur du Musée, Annecy.

1928 LAYDERNIER René, ✻, ⚜, banquier, à Annecy.

1955 NOIRTIN François, ✻, inspecteur des P.T.T. en retraite, à Annecy.

1932 ONDE Henri, Ψ, ⚜, professeur à l'Université de Lausanne.

1906 ORLYÉ Jean (d'), ✻, ⚜, Ψ A., ✵, licencié ès-sciences, à Menthon.

1950 OURSEL Raymond, archiviste départemental, docteur ès-lettres, à Annecy.

1939 PAYOT Paul, ancien maire de Chamonix.

1915 PFISTER Louis, organiste de la Cathédrale, directeur du Syndicat d'Initiative régional de la Haute-Savoie, à Annecy.

1957 PLAGNAT François, O. ⚜ ,conservateur des Eaux et Forêts, à Annecy.

1912 ROBERT Louis, propriétaire, à Annecy.
1955 SERVETTAZ Paul-Louis (docteur-chirurgien), ⚜, à Annecy.
1936 SOUCHIER Jean, O. I., professeur agrégé honoraire, à Annecy.
1925 TAPPONNIER Paul, ✲, ⚜, ancien député, à Collonges-sous-Salève.
1938 TROMBERT (Mlle) Mathilde, professeur honoraire du Lycée de jeunes filles, à Annecy.
1934 VUACHET Charles, ⚜ I., ⚜, professeur honoraire d'Ecole Supérieure, à Annecy.

MEMBRES ASSOCIES

1944 ABRY (Mlle) Augusta, professeur, Collège moderne, Bourg.
1924 ANGELLOZ, ⚜, ⚜ I., recteur de l'Académie, à Strasbourg.
1951 AUDIBERT René (Lieutenant-colonel), ✲, à Annecy.
1952 AUSSEDAT Jean, conseiller fiscal et juridique, à Annecy.
1945 BALLEYDIER Jean, industriel, à Annecy.
1947 BARATIER Edouard, archiviste-adjoint, à Marseille.
1930 BAUD John, ⚜ I., ✲, ✠, secrétaire de l'Académie Chablaisienne, à Thonon-les-Bains.
1954 BÉGNEU Alex, photographe et spéléologue, à Veyrier-du-Lac.
1958 BENOIST Raymond, ⚜, ✲, Ingénieur des Arts et Manufactures, à Annecy.
1923 BERNARD Pierre, ingénieur, à Moûtiers.
1953 BERTHOUD Emile (l'Abbé), aumônier, licencié en histoire, à Annecy.
1919 BRUNIER Georges, ancien procureur de la République, à Annecy.
1919 BURNIER Gilbert, ⚜, agent général d'assurances, à Annecy.
1954 CARON André, chef de l'Administration générale du M.R.L., à Versailles.
1954 CARTIER Jean-François, O. ✲, diplômé des sciences politiques, à Chambéry.
1926 CATTIN Charles, ⚜, docteur-médecin, à Annecy.
1947 CHANEL Georges, ⚜ I., professeur agrégé, à Annecy.
1946 CHAPIER Georges, ⚜ I. ⚜, membre de la Société des Gens de Lettres, à Lyon.
1954 CHEVAILLER Laurent, assistant à la Faculté de Droit, à Paris.
1922 CHEVRIER Pierre, industriel, ✲, ⚜, à Annecy.
1946 CHAPAL Paul, président dela XXII[e] région de l'Eglise réformée, à Annecy.
1958 CHEVALLIER Georgette (Madame), professeur au Lycée Municipal à Annecy.
1957 CLÉMENT Paul, photographe, à Annecy.
1911 COSTAZ Gabriel, ⚜ A., ancien directeur du Syndicat agricole de la Haute-Savoie, à Annecy.
1928 CROLARD Albert, ✲, entrepreneur de transports, à Annecy.
1921 CROLARD Louis, ⚜, agent général d'assurances, à Annecy.
1961 D'APRIEUX Robert (Révérendissime Père).
1961 DERIES François, industriel, à Annecy-le-Vieux.
1955 DOUCHEMENT Jacques, ✲, directeur des Forges de Cran, Annecy.
1954 DUFOURNET Paul, ✲, architecte D.P.L.G. urbaniste en chef au M.R.L., à Paris.
1958 DURET Maurice, docteur en médecine, à Annecy.
1952 DUSSAUGE Pierre, inspecteur d'Académie, à Annecy.
1956 ESPINASSE, directeur de l'Orientation professionnelle, à Annecy.
1932 FOURNIER Henri, ✲, ⚜, docteur en pharmacie, à Annecy.
1947 FOURNIER Paul, ingénieur urbaniste, à Annecy.

1950 GANTER Edmond, président de la Société Catholique d'Histoire de de Genève.
1960 GAYET Jean (le R. P.) professeur au Collège Saint-Michel, à Annecy.
1931 GENEVOIS Paul, docteur en pharmacie, à Annecy.
1930 GIROD Samuel, docteur en médecine, à Lons-le-Saunier.
1944 GOIFFOND Louise, professeur au Collège Moderne, à Lyon.
1952 GOJON Louis, juge d'instruction au Tribunal de la Seine, à Paris.
1960 HAMMÈS Paul, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry.
1948 JOSSERON Henri, instituteur en retraite, à Saint-Sylvestre.
1957 LACHAT Albert, ingénieur d'agriculture, à Annecy.
1960 LEGRAND René, ✻, O. ✾, professeur de sciences honoraire, à Annecy.
1952 L'HONORÉ (Rd Père), professeur au collège Saint-Michel, à Annecy.
1938 LORTET Jean, docteur en médecine, à Lyon.
1949 MARTIN René, propriétaire du Grand Hôtel Beau-Rivage, à Annecy.
1960 MATROD, ✻, ancien directeur des Douanes, à Annecy.
1950 MENNE Georges, professeur, à Marseille.
1951 MEYNET Joseph (le chanoine), directeur de l'Enseignement libre, à Annecy.
1941 MILLIOT Gaston, proviseur honoraire de Lycée, à Farlins (Ain).
1957 MONTAGNOUX Louis, ✻ retraité, à Annecy.
1926 MOSSU René, homme de lettres, à Thonon.
1921 MOUTHON Joseph, ✻, I. ✾, docteur en médecine, à Annecy.
1942 MURGIER René, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1961 NICOLAS, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1956 PARIS Claude, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1945 PEYRESAUBES Jean, chef de service à la Société Générale, Annecy.
1946 PILLET Maurice, juge au tribunal de la Seine, à Paris.
1945 PFISTER Michel, licencié en Droit, à Annecy.
1934 PICON Louis, pharmacien, à Annecy.
1911 PISSARD Louis, notaire honoraire, à Saint-Julien-en-Genevois.
1933 POLLIER Joseph, ✾ I., ✻, professeur honoraire d'Ecole supérieure, à Annecy.
1950 PRIMOT André, ✾, chef de district des Eaux et Forêts, entomologiste, à Annecy.
1961 RIONDEL, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1944 REGUERRAZ Gustave, ingénieur chimiste, à Annecy.
1946 REVELIN Lucien, ingénieur, à Valence.
1957 RITZ Hélène (Mlle), à Annecy.
1961 ROBERT D'APRIEUX (Révérendissime Père), à Annecy.
1932 ROSAY André, licencié en droit, notaire, à Annecy.
1961 ROUSSY DE SALE (François Comte de), à Thorens.
1960 ROSAY Jean, diplômé d'études supérieures ✻, ✻, ✾, O. ❶.
1925 ROULLET André, O. ✻, colonel en retraite, à Annecy.
1960 RUFFET Bernard, ingénieur à l'E. D. F., à Annecy.
1952 SECRET Bernard, (le chanoine), ✻, à Chambéry.
1961 SPILMONT Roger, ✻, ✾, ✻, ancien inspecteur d'assurances, à Sevrier.
1929 SYLVESTRE Victor, ingénieur, à Aix-les-Bains.
1957 VIOLLET Léandre, chef de bureau à la Bibliothèque municipale, à Annecy.
1957 VOUTTIER Paul, contrôleur civil du Maroc en retraite, à Annecy.

MEMBRES CORRESPONDANTS

1956 ANDRUÉTAN Henri, capitaine des Douanes, à Saint-Julien-en-Genevois.
1926 BERGER Louis, ingénieur, à Paris.
1939 BESSON Maurice, dessinateur et éditeur, à Paris.
1936 CARRON (l'abbé Jean), à Paris.
1961 CHAPPEL, professeur d'histoire, à Rumilly.
1960 CLERC-RENAUD J., industriel à Aix-les-Bains.
1949 COCHET Paul, docteur en pharmacie, à Aix-les-Bains.
1936 DAGAND Raymond, artiste dramatique, à Paris.
1945 DAMEX Auguste, ✻, agent général d'assurances, à Bonneville.
1955 DÉCHEVIS (l'Abbé), curé de Somme-Leuze (Belgique).
1934 DESGEORGES Marcel, ✻, docteur en médecine, à Sancellemoz-Passy.
1960 DUPANLOUP Jacques, à Paris.
1944 EYHÉRALDE (Mme) Solange, à Annecy.
1957 GIRARD (l'Abbé), à Chambéry.
1953 GRUFFAZ Pierre, ✻, 1er secrétaire d'Ambassade, à Ankara.
1944 LAJEUNIE (Rd Père), dominicain, à la Sainte-Baume.
1946 LANDWERLIN Octave, éditeur, à Strasbourg.
1960 LEBLANC Pierre, ✻, président de l'Académie Stanislas, à Nancy.
1956 LIARD Francis, maire de Dieuze (Moselle).
1957 MOUGENOT Yves, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1947 PARISET Paul, à Lyon.
1953 PARISET Ernest, notaire à Lyon.
1952 PERNOUD (Mlle Louise), directrice de l'école libre, à Viry.

LISTE DES SOCIETES SAVANTES ETABLISSEMENTS PUBLICS ET REVUES DIVERSES

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC LA *Revue Savoisienne*

FRANCE

ANNECY. Académie Salésienne.
ANNEMASSE, Académie du Genevois.
AUTUN. Société éduenne.
AVIGNON. Académie de Vaucluse.
BEAUNE. Société d'Histoire et d'Archéologie.
BELLEY. Société scientifique *Le Bugey*.

BESANÇON. Société d'émulation du Doubs.
BONNEVILLE. Académie du Faucigny.
BOURG. Société d'émulation de l'Ain.
— Société des Naturalistes et Archéologues des Pays de l'Ain.
— Société Gorini.
CHAMBÉRY. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
— Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
— Société d'Histoire naturelle.
DIJON. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
GAP. Société d'études des Hautes-Alpes.
GRENOBLE. Académie delphinale.
— Université de Grenoble.
— Société Scientifique du Dauphiné.
— Société des Touristes du Dauphiné.
LYON. Académie des sciences et belles-lettres.
— Université de Lyon.
MACON. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres.
MOUTIERS. Académie de la Val-d'Isère.
NANCY. Académie Stanislas.
NICE. Société des lettres des Alpes Maritimes.
PARIS. Comité des Travaux Historiques et Scientifiques.
— Société Nationale des Antiquaires de France.
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE. Société d'Histoire et d'Archéologie.
THONON Académie Chablaisienne.
VALENCE. Société d'Archéologie de la Drôme.

ETRANGER

Belgique.

LIÈGE. Institut Archéologique liégois.

Etats-Unis.

WASHINGTON. Smithsonian Institution.

Italie.

AOSTE. Société Académique religieuse et scientifique.
TURIN. Società Storica Subalpina.
— Salesianum.

Suisse.

FRIBOURG. Société d'Histoire du canton de Fribourg.
GENÈVE. Institut National Genevois.
— Société d'Histoire et d'Archéologie.
— Société de Géographie.
— Musée d'Art et d'Histoire.
— Société Catholique d'Histoire.
LAUSANNE. Société Vaudoise des Sciences Naturelles.
— Société d'Histoire de la Suisse Romande.
NEUCHATEL. Société des Sciences Naturelles.
SIERRE. Cahiers valaisans de Folklore.
SION. Société d'Histoire du Valais romand.
ZURICH. Antiquarische Gesellschaft in Zurich.
NEUCHATEL (Suisse). Glossaire des Patois de la Suisse Romande.

101e année - 1961 **1er et 2e Trimestres**

ACADEMIE FLORIMONTANE — ANNECY

Séance du 8 février 1961 (*)

PRÉSIDÉE PAR LE CHANOINE COUTIN

Ayant excusé M. d'Orlyé, absent, le Président rappelle le récent décès de notre membre d'honneur, M. François Carnot, fils du Président Sadi Carnot. Entré dans notre Compagnie, sur sa demande, en 1895, il en était le doyen. Egalement le décès de M. François Deschamps, avocat, membre associé depuis 1941. Aux familles en deuil, M. le Chanoine Coutin adresse de cordiales condoléances, ainsi qu'à nos confrères, M. Pierre Calliès, pour la mort de son frère, M. Jean Calliès, et M. le Chanoine Jacquet pour celle de sa mère que les florimontans ont si souvent appréciée à Montrottier.

S'étant penché sur les registres cadastraux de 1730, où se trouvent les noms d'habitants de Genève soumis à la taille dans la commune de Collonges-Archamps, M. Paul Tapponnier a relevé ceux de deux notables : Guillaume Aguiton et Léonard Baulacre qu'il nous présente. Le premier, né à Lourmarin, en Provence, capitaine schwytzois au régiment de Reding, au service du roi d'Espagne, mourut à Annecy en 1770. C'est l'occasion pour notre confrère d'évoquer la restauration du château de Lourmarin par E. L. Vibert qui le légua à l'Académie

(*) Etaient présents : MM. Barracand, Buttin, R.P. Charbonnel, Charvin, Chanoine Coutin, Chanoine Dechavassine, Devant, Th. Falletti, J. Fournier, Gardet, Cl. Gayet, Grandchamp, Lacroix, Legrand, Matrod, H. Pfister, L. Pfister, Noirtin, Primot, J. Rosay, Tapponnier et Vuachet.

Excusés : Mme Chevallier, Mlle Trombert, MM. André, Lacombe, Montagnoux et d'Orlyé.

d'Aix-en-Provence. Le second personnage, Baulacre, né à Genève, pasteur admis à la Bibliothèque publique en 1728, s'intéressa aux premières ascensions au Mont-Blanc, aux inscriptions romaines en Savoie, aux Abbayes. Il mourut aux Landecy en 1761. (*Sera publié dans la Revue.*)

Le Révérend Père Robert nous entretient des rapports de Mgr d'Arenthon d'Alex, évêque de Genève, avec Louis XIV, d'après des documents qu'il a relevés aux Archives du Vatican. En 1680, l'évêque faisait un second voyage à Paris pour traiter avec le roi de la restitution des églises dans le pays de Gex, détenues par les protestants, et il s'y était fait précéder par un bref d'Innocent XI destiné à soutenir la cause de Mgr d'Arenthon auprès de Louis XIV par lequel il espérait obtenir la liberté de conscience à Genève et sa rentrée dans la cité de Calvin. S'il s'acquit l'estime du roi, dont il se portait garant de l'attachement au Pape malgré le différend gallican, l'évêque n'en obtint qu'une aumône et des promesses et fut finalement congédié.

M. le Chanoine Coutin, dans une causerie consacrée au Collège Chapuisien, réouvert en 1803 par le sous-préfet d'Annecy, Samuel Bernard, donne lecture d'une adresse de ce dernier aux élèves, ainsi qu'aux professeurs. Puis il présente le Principal, nommé en 1810, l'abbé Nicolas de Saint-Marcel, ex-instituteur des fils du roi de Sardaigne. La longue lettre du nouveau Principal adressée aux parents des élèves nous apprend maints détails sur le collège. (*Cette communication est publiée dans la Revue*).

Séance du 22 février 1961 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. LE CHANOINE COUTIN

M. le Chanoine Coutin excuse notre Président, M. d'Orlyé, encore retenu loin de nous, ainsi que MM. Char-

---

(*) Etaient présents : Mme Biennier, Mlle Trombert, MM. André, Barrucand, Calliès, Chanal, R.P. Charbonnel, Chanoine Coutin, Davignon, Chanoine Dechavassine, Devant, J. Fournier, Francillon, Gardet, Gayet, Gojon, Grandchamp, Guichonnet, Juge, Lacroix, Laurent, Laydernier, Noirtin, Lacombe, L. Pfister, Plagnat, Robert, Tapponnier, Vuachet.

Excusés : MM. d'Orlyé, Blanchard, Buttin, Charvin, Gruffaz, H. Pfister.

vin et Hubert Pfister, trésorier, tous deux empêchés par la maladie, auxquels il adresse des vœux de rétablissement.

Parlant de l'activité de notre Compagnie durant l'exercice écoulé, le Président dit que la « Revue Savoisienne », enfin parue, avec un retard qui ne nous est pas imputable, donne un reflet de cette activité au cours du premier semestre de 1960. Le second semestre a été marqué douloureusement par le décès de notre éminent confrère, le général Cartier, et par celui du grand artiste André Jacques.

Il rappelle la magnifique réception à Montrottier, offerte aux Florimontans par M. et Mme d'Orlyé, ainsi que la réception de la Société Botanique de France, et souligne que notre Académie fût mêlée ou présente à maintes manifestations du Centenaire. A ce propos, il félicite M. Guichonnet pour ses conférences.

Regrettant de n'avoir pu réunir cette Assemblée dans le magnifique salon que nous fait aménager la Municipalité, le Président, suivant l'ordre du jour, passe aux questions administratives.

Les comptes du trésorier que la maladie a empêché de terminer, ne pouvant être présentés, M. Joseph Barrucand est prié de lire le rapport financier propre à Montrottier, rapport établie par M. Charvin avec la collaboration de M. Barrucand.

Ce rapport étant unanimement approuvé, M. le Chanoine Coutin adresse à M. Charvin ses sentiments de gratitude pour son dévouement si précieux.

Il remercie les vérificateurs aux comptes, MM. C. Gayet et Barrat, que l'assemblée confirme dans leurs fonctions, ainsi que M. Barrucand pour son aimable collaboration.

Il est procédé aux élections statuaires suivantes : MM. Chappel, professeur à Rumilly ; François Deries, industriel ; Nicolas, professeur au Lycée Berthollet ; Riondel, chirurgien-dentiste ; le Révérendissime Père Robert ; le comte de Roussy de Sales et M. Spilmont, de Sévrier, sont nommés membres de l'Académie.

MM. Joseph Barrucand ; le chanoine Jacquet et le docteur Paul Servettaz, déjà associés, sont élus membres effectifs.

MM. Alexandre Charvin, Léon Moret, Hubert Pfister et Jean d'Orlyé sont renommés membres du comité.

Avant de passer à l'élection du président, M. Paul Tapponnier, vice-président, fait part de la décision de M. d'Orlyé, de ne pas demander le renouvellement de son mandat.

Il lui rend hommage et remercie tous ceux qui l'ont aidé dans l'accomplissement de sa tâche.

A une très large majorité, M. Clément Gardet est alors élu président de l'Académie Florimontane pour trois ans.

Le nouveau président remercie l'assemblée de l'honneur qu'elle lui fait.

Il fait l'éloge de ses prédécesseurs et, d'abord, de M. d'Orlyé qui a animé avec talent les séances solennelles du château de Montrottier.

Il évoque ensuite le souvenir de ses autres prédécesseurs, M. François Ritz, haute figure morale toute tendue vers le bien public et le service social, qui a sauvé le château d'Annecy et dont l'action est poursuivie par M. Georges Grandchamp et M. J.-P. Laurent.

Il évoque enfin, avec émotion la mémoire de M. Louis Aussedat, ce grand ingénieur et administrateur dont le nom est intimement lié au développement économique d'Annecy.

Rappelant l'œuvre de ces grands chercheurs érudits que furent notamment Charles Marteaux, Louis Désormeaux et M. Avezou, il dit son désir de voir l'Académie Florimontane poursuivre sa tradition humaniste de recherches scientifiques, dans un esprit de jeunesse et de véritable confraternité.

Enfin, sur la proposition de M. Gardet et du comité, l'assemblée nomme présidents d'honneur de l'Académie, M. d'Orlyé et M. le Chanoine Coutin.

Séance du 15 *mars* 1961 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Le Président rappelle qu'il a inauguré sa présidence par le douloureux hommage qu'il rendit, lors de ses funérailles, à notre très dévoué confrère, M. Hubert Pfister, membre effectif depuis 1915 et trésorier depuis 1925. Très attaché à la vie de notre compagnie, il avait publié en 1936 dans la Revue Savoisienne une étude très documentée sur les élections législatives et sénatoriales en Savoie et Haute-Savoie, de 1894 à 1936, continuant les travaux de François Miquet sur les Parlementaires savoyards. Il en préparait la suite avec un complément sur les élections cantonales et celles des premiers magistrats d'Annecy, lorsque la maladie le terrassa. En 1944, il publiait en collaboration avec son frère « Vieilles Coutumes, Vieilles figures annéciennes : une coutume passée, le pain bénit ». Vieil annécien, mêlé à de multiples activités locales et régionales, organiste à son heure, Hubert Pfister était président d'honneur et fondateur de la Chambre départementale des agents généraux d'assurances et Président fondateur de l'Amicale des Philatélistes d'Annecy.

Se faisant l'écho des sentiments des florimontans, M. Gardet renouvelle à M^me^ Hubert Pfister, à ses enfants et à son frère, M. Louis Pfister, des condoléances émues.

Le président souhaite la bienvenue à M. Nicolas, nouveau membre et salue également M. le Chanoine Jacquet et M. Joseph Barrucand, nommés membres effectifs.

Il donne ensuite lecture d'une lettre de M. d'Orlyé, le remerciant de l'avoir fait nommé Président d'Honneur et formant des souhaits pour les destinées de l'Académie sous la présidence de M. Gardet.

Dans le Journal de Valéry Larbaud (1912-1935) publié il y a quelques années, M. Gardet a relevé un certain

(*) Etaient présents : Mlle Troubert, MM. Barrucand, Benoist, Buttin, Charvin, J. Fournier, Gardet, Cl. Gayet, Grandchamp, Devant, Chanoine Jacquet, Juge, Laurent, Legrand, R.P. L'Honoré, Matrod, Noirtin, Nicolas.
Excusés : M. le Chanoine Coutin, MM. Deriès, Spilmont et R.P. Robert Lacroix.

nombre de passages relatifs à Annecy et à la Savoie qu'il nous communique. Les 7 et 8 septembre 1931, l'écrivain était à Annecy où il retrouvait le souvenir de son grand-père venu jadis voir Eugène Suë. Larbaud parle de la Florimontane et suggère quelques idées à son sujet, puis de Saint François de Sales ; à la Visitation, il prie devant les chasses éclairées à son intention. Le lac lui rappelle certains lacs italiens. En 1934, il revient à Annecy et continue vers Challes, la Vallée de l'Isère, Moûtiers, type de la ville savoyarde, Brides-les-Bains...

M. Georges Grandchamp tient à associer la Florimontane à l'hommage rendu récemment à la mémoire de M. François-Maurice Ritz, par le Conseil Municipal d'Annecy. lequel par délibération du 23 février, a donné son nom au nouveau Foyer des Vieillards, faubourg des Annonciades.

Commentant la communication faite à l'Académie des Sciences morales et politiques par M. Raoul Blanchard sur le cas d'Annecy dans la décentralisation industrielle, M. Grandchamp rappelle que notre éminent confrère à souligné le rôle primordial joué par MM. Jules Barut et Léon Laydernier. Puis il évoque la discussion qui suivit, entre M. Blanchard et M. Paul Bastide, mettant en parallèle Annecy dont la réussite industrielle est due à l'initiative privée. et Chambéry née pour le commerce.

M. Grandchamp signale encore un article de M. Quarré, conservateur du Musée de Dijon, paru dans les Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte d'Or (1954-58), article consacré à la fresque de l'église Saint-Maurice d'Annecy (Tombeau de Philibert de Monthoux décédé en 1458) dans laquelle l'auteur voit une influence allemande.

M. Louis Buttin félicite notre nouveau président et dit que si les noms de deux anciens florimontans viennent d'être évoqués au sujet de la réussite industrielle d'Annecy, la contribution de M. Clément Gardet à la réussite littéraire et artistique doit être soulignée également.

Mlle Marie-Louise Jaugey, de Pers-Jussy, qui fut lauréate d'un de nos concours de poésie, envoie son

recueil manuscrit de contes folkloriques que présente M. L. Pfister, et qui lui valut une appréciation élogieuse du Général de Gaulle.

Sur le souhait de M. le Chanoine Coutin de voir reprendre la tradition de mentionner les hautes dignités conférées à des compatriotes, M. Pfister signale la récente consécration épiscopale de Mgr Jacquier, originaire d'Evian, coadjuteur de Mgr Duval, archevêque d'Alger.

Reçu de M. Aristide Donnadieu, diplomate, les Annales de l'Ordre Souverain militaire de Malte, donnant son étude sur le Bienheureux Général Tenque. Remerciements.

ASSEMBLEE GENERALE SUPPLEMENTAIRE
et
Séance du 12 *avril* 1961 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

L'Assemblée approuve les comptes de l'exercice 1960, présentés par le Secrétaire perpétuel et le projet de budget, de même que le budget du domaine de Montrottier établi par l'Administrateur, M. Alexandre Charvin et présenté par l'économe, M. Joseph Barrucand.

Le Président fait ratifier la désignation comme membres du Comité de M. Joseph Barrucand et de M. Georges Grandchamp, lequel va remplir les fonctions de trésorier, et la nomination comme membres d'honneur de notre confrère M. Léon Moret, de l'Académie des Sciences, et de M. Daniel-Rops de l'Académie Française.

Ratification est faite aussi par l'Assemblée de l'augmentation du montant de la cotisation, laquelle est portée à 12 NF.

(*) Etaient présents : Mme Biennier, Mlle Trombert, MM. Barrucand, Buttin, Chaaul, Charvin, R.P. Charbonnel, Devant, Th. Falletti, J. Fournier, Gardet, Grandchamp, L. Gruffat, Chanoine Jacquet, Lacroix, Laurent, Juge, Matrod, Noirtin, d'Orlyé, R.P. Robert, J. Rosay, Tapponnier et Vuachet.

Excusés : MM. les Chanoines Coutin et Dechavassine, R.P. L'Honoré, Gayet, Lacombe, Nicolas.

A la séance, après lecture par le Secrétaire perpétuel du procès-verbal de la réunion de mars, le Président adresse de vives félicitations à notre confrère M. Camille Blanchard, nommé Chevalier de la Légion d'Honneur.

M. Louis Buttin de retour d'un séjour du Maroc, commente la relation d'un voyage à Fez, en 1825, par le rumillien Joseph de Rochette, jeune officier de la Marine Sarde, relation publiée jadis par François Mugnier. De Rochette accompagnait un envoyé du roi Charles-Félix qui désirait passer un traité de commerce avec l'empereur du Maroc, ce qui fut réalisé. La description de Fez, en 1825, est guère différente de celle d'aujourd'hui. On apprend que les armes du musée de cette ville avaient été classées en partie par le regretté président Charles Buttin.

M. J.-P. Laurent présente une thèse qu'en 1956, Mlle Conrard consacra à la sculpture religieuse en Haute-Maurienne au XVII^me^ et XVIII^me^ siècles. L'auteur s'y arrête avec admiration sur les dynasties des sculpteurs Clappier qui remonte au XVI^me^ siècle.

Notre confrère fait part aussi de ses recherches sur l'origine du costume savoyard et, en particulier, de la « frontière » prototype de la coiffure savoyarde. Bien que présentant quelque analogie avec la coiffure médicis, elle ne lui semble remonter qu'à la fin du XVIII^e^ siècle. Il en suit l'évolution depuis lors.

M. Georges Grandchamp, à propos du peintre annécien Jean Baptiste Vanhelmont, dont il dépose le tiré à part de l'article qu'il lui a consacré, donne le résultat de ses recherches auprès des Archives de la province de Gueldre, à Arnhem. Le lieu d'origine de cette famille est la ville de Zalt-Bommel en Hollande, et non pas la Belgique où les Vanhelmont sont répandus.

Il remet aussi le nouveau fascicule de la revue Annessy, qui renferme notament une étude de M. Guichonnet.

Le Président dépose l'ouvrage de P.E. Martin : Trois cas de pluralisme confessionnel aux XVI^e^ et XVII^e^ siècle, et hommage au poète Armand Godoy.

Séance du 3 mai 1961 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Le Président adresse les vives félicitations de l'Académie à M. Raoul Blanchard qui a reçu la médaille d'or du C.N.R.S. ; à M. Léon Moret, nommé Commandeur de la Légion d'Honneur ; à M. Louis Buttin, nommé membre correspondant de l'Académie de Savoie, et à M. Paul Guichonnet, membre du groupe « Savoie-Genève » de l'Institut pour l'Histoire du Risorgimento.

Le Révérendissime Père Robert présente et commente d'après les archives du Sénat de Savoie, la « Relation de la Cérémonie faite à la canonisation de saint François de Sales ». Alors que le Souverain avait invité le Sénat à rendre tout le culte dû à ce grand saint, trois de ses membres se transportèrent à Annecy pour assister aux cérémonies. Et quelques jours plus tard (23 mai 1666), le Sénat en corps, en robe de Palais et sans bonnet, participait à la solennité organisée par les religieuses de la Visitation de Chambéry. (*Voir article séparé*).

Le récent ouvrage de Paul-Edmont Martin : « Trois cas de Pluralisme Confessionnel au XVI^e^ et XVII^e^ siècles ; Genève, Savoie, France » est l'objet d'une analyse par le Révérend Père Robert qui se plait à reconnaitre l'effort de loyauté de l'auteur. (*Voir à bibliographie*).

En suite de la récente communication de M. J.-P. Laurent sur les origines des coiffes de Savoie, M. Arnollet signale que d'après les écrits de Goethe sur l'Alsace, on peut considérer qu'au temps de l'illustre poète, les Alsaciennes portaient une coiffe ressemblant beaucoup à notre actuelle « frontière » (*dans son article sur « La Savoie et l'Alsace, Rev. Sav.* 1919, *M. Louis Pfister avait déjà cité cette ressemblance*).

(*) Etaient présents : Mlles Ritz et Tronchet, MM. Barrucand, Buttin, Calliès, R.P. Charbonnel, Charvin, Chanoine Dechavassine, Devant, Th. Falletti, JJ. Fournier, Gardet, Gayet, Grandchamp, A. Gruffaz, Juge, Lacroix, Legrand, Montagnoux, Nicolas, Pfister, R.P. Robert, J. Rosay, ainsi que MM. Arnollet, Chevallier et Coutin, professeur au Lycée municipal, non membres de notre Compagnie.

Excusés : M. Chanal et M. le Chanoine Coutin.

A l'occasion du Centenaire, M. Coutin, Professeur d'Histoire au Lycée Municipal de garçons, a proposé à ses élèves la recherche de documents pouvant intéresser l'époque de l'Annexion et même des temps plus anciens, sur le plan local et savoyard. Aujourd'hui M. Coutin veut bien conter aux florimontans le résultat, plus que satisfaisant, de cette initiative. Parmi l'ample moisson de documents recueillis, il en choisit quelques-uns des plus caractéristiques qu'il présente et commente : congés militaires dont l'un délivré après la guerre de 1849, porte la signature du Général de Sonnaz ; livret militaire sarde avec rappel des devoirs du soldat ; passeport, lettres, invitation au bal donné en l'honneur de l'Empereur, etc... même des documents de 1703 relatifs à la guerre des camisards..

Le Président remercie M. Coutin et le félicite chaudement d'avoir ainsi intéressé ses élèves à l'histoire de Savoie.

Notre confrère, M. Frédéric Laeuffer, de Paris, à offert à l'Académie une lettre autographe de Madame de Warens, adressée le 3 septembre 1728 au Roi de Sardaigne à l'occasion du décès de la reine. M. Gardet adresse à l'aimable donateur les remerciements chaleureux de notre Compagnie.

M^me^ Ferla-Dépollier a remis une lettre pastorale de Mgr Rey, de 1836, annonçant une cueillette en faveur de la Maison des Missionnaires (La Feuillette) et l'éloge funèbre du Comte de Boigne 1830) par le Chanoine Vibert.

Séance du 7 juin 1961 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Le Président adresse des condoléances à la famille de M. Arnollet, professeur en retraite, qui se plaisait à

(*) Etaient présents : Mlle Trombert, MM. Barrucand, Benoit, Buttin, Chanal, Charvin, Chanoine Dechavassine, Falletti, Gardet, Grandchamp, Lacroix, Legrand, Montagnoux, Nicolas, d'Orlyé, Pfister, R.P. Robert, J. Rosay, Spilmont, Tapponnier, Viollet et Vuachet, ainsi que MM. le Général Humbert et Chevallier qui ne font pas partie de l'Académie.

Excusés : le R.P. Charbonnel, MM. le Chanoine Coutin et Devant.

prendre part à nos séances et qui vient de mourir tragiquement.

M. Paul Tapponnier, parle du premier Archiviste de la Haute-Savoie, installé à Annecy le 12 juin 1861, Albert Lecoy de la Marche, né à Nemours, en 1839, nature aimable et riche, sujet d'élite, passionné pour ses fonctions toutes nouvelles ici.

Remerciant M. Tapponnier, le Président rappelle que Lecoy de la Marche est l'auteur d'un ouvrage sur le Mystère de Saint Bernard de Menthon, repris en 1924 par Henri Ghéon.

M. le Chanoine Coutin a écrit une note, lue par M. Gardet, sur le récent ouvrage publié aux éditions du Soleil Levant par M. l'abbé Déchevis, notre confrère. Intitulé « Mémorial sur l'Eglise ». Il s'agit des 2e et 3e parties du premier ouvrage composé par l'Apôtre du Chablais (1594-98). L'auteur a adopté l'ortographe actuelle et remplacé les mots désuets par des synonymes équivalents.

M. Paul Guichonnet, en une causerie fort applaudie, fait l'analyse des sentiments sur l'Annexion, exprimés dans un journal manuscrit (1858-1861) par un jeune faucignerand, Pierre Fontaine, candidat notaire, qui fut l'un des deux électeurs de Magland ayant voté « non » au plébiscite de 1860. A côté de la quasi unanimité des Savoyards qui, avec enthousiasme, se donnèrent à la France, il n'est pas sans intérêt de connaitre la mentalité et l'opinion d'un opposant sincère. (*Voir article séparé*).

Le Président remercie vivement M. Guichonnet qui nous a instruits sur le tempérament très particulier de ce savoyard du nord.

Le Secrétaire perpétuel :

Louis Pfister.

Les Agents Français et l'Esprit Public en Savoie

de Décembre 1859 à Mai 1860

d'après des sources inédites (Papiers Billault et archives diverses)

AVANT-PROPOS

Les deux grandes études, depuis longtemps classiques, ayant traité de l'annexion de la Savoie à la France sont celle de Trésal : « L'Annexion de la Savoie à la France, (1848-1860) » *Paris,* 1913. 350 *p., et la thèse de M. Luc Monnier : « L'Annexion de la Savoie à la France et la politique suisse »,* 413 *p., Genève* 1932.

Elles sont le résultat du dépouillement de très nombreuses sources : textes diplomatiques, brochures, correspondances privées, rapports officiels, et sont munies de bibliographies fort copieuses, voire exhaustives.

A côté de ces travaux qui comportent de nombreux extraits de documents jusqu'alors inédits, il n'a longtemps été publié que des séries mineures comme les lettres de Félix Jordan, ancien juge de paix à Thonon, membre de la délégation savoisienne à Paris en mars 1860 (*cf. Mémoires et Documents, publiés par l'Académie Chablaisienne,* XXIV - 1910).

Il manquait les pièces concernant directement les rapports entre le gouvernement français et l'opinion savoisienne.

Une publication des lettres du sénateur Laity à Thouvenel a été alors faite dans la Revue Savoisienne, en 1957 *(tiré à part, slnd* 35 *p.) par Paul Guichonnet à la suite de la découverte de cette correspondance dans les papiers Thouvenel, t.* XI *f*[os] 6-39, *déposés au ministère des Affaires Etrangères.*

Le comblement de cette lacune capitale ne laissait cependant point de faire regretter la disparition d'autres papiers d'hommes directement mêlés aux événements de Savoie, en particulier ceux de Billault, ministre de l'Intérieur.

Une autre bonne fortune nous permet aujourd'hui de les présenter aux chercheurs.

L'ensemble des archives privées de Billault a été en effet déposé, il y a quelque temps, aux Archives départementales de la Loire-Atlantique. Plusieurs dossiers cotés 20 *J* 28 (1) (3) *et* (4) *renferment, outre un double de la correspondance de Laity avec Thouvenel, plus complet que la série du Quai d'Orsay, les lettres et les rapports reçus par le ministre de l'Intérieur, rédigés par ses agents ou par les Savoisiens ayant pris en mains les choses de l'annexion en Savoie même, à titre personnel, ou munis de pouvoirs officiels — comme les gouverneurs intérimaires nommés après le traité de Turin.*

A ces documents nous joindrons des pièces extraites des papiers Dupasquier et d'Alexandry conservés, les premiers par la famille, et les autres par les Archives départementales de la Savoie.

L'ensemble nous permet de suivre l'esprit public dans les différentes parties de la province entre la fin de décembre 1859 *et la fin d'avril* 1860.

Nous ne voulons point commencer notre exposé sans remercier de sa particulière amabilité et de sa compréhension M[me] *Revel, petite-fille du gouverneur intérimaire Dupasquier, plus tard Premier Président de la Cour d'Appel de Chambéry. M. l'Archiviste en chef de la Loire-*

Atlantique sans l'initiative duquel les pièces du fonds Billault seraient restées enfermées dans leurs cartons, trouvera ici l'expression de notre extrême gratitude ainsi que M. Perret, archiviste en chef de la Savoie.

*
* *

L'année 1859, fertile en bouleversements, s'achève sur le traité de Zurich qui avalise les décisions de Villafranca : la Lombardie devient piémontaise. La Savoie, par contre, le reste, où la compression policière a éliminé de la scène politique les promoteurs, pourtant bien discrets, du rattachement à la France et réduit au silence le *Courrier des Alpes* de Charles Bertier.

La route n'en reste pas moins ouverte pour une nouvelle étape de l'unité italienne. Napoléon III sait parfaitement que les provinces de l'Italie Centrale ne renoncent pas à leur rattachement au Piémont et qu'il lui est possible de continuer à arbitrer les destins de l'Italie au mieux de ses intérêts et de ceux de la France.

Le troc manqué Lombardie - Vénétie - Fédération Italienne contre Nice et Savoie, pourra être repris sous un angle à peine différent et par les mêmes partenaires.

Après s'être en apparence désintéressé de la Savoie, Napoléon III donne à ses intimes, dès le mois de décembre, l'impression qu'il y revient en même temps qu'il envoie à Chambéry des émissaires secrets qui dressent des rapports fort complets et optimistes quant à l'attitude des notables savoisiens fort silencieux depuis quelques mois.

Les tout premiers que nous possédions sont du 25 décembre 1859.

L'un est daté de Paris, à la suite d'une mission accomplie par un commissaire du nom de Batestino. Rédigé sur papier à en-tête de la Préfecture de Police, il est adressé au préfet.

Cote 20 J 28 (3).

J'ai l'honneur de vous rendre compte du résultat de la mission que vous avez bien voulu me conférer, mais je dois dire dès le début, que faute de point d'appui pour assurer mes pre-

mières démarches, l'étude que j'étais chargé de faire était déjà difficile, lorsque les rigueurs de la saison, en réduisant sensiblement le mouvement de la population, sont venus m'enlever un des meilleurs éléments. Ainsi, pour me conformer d'ailleurs à vos prescriptions, je me suis rendu presqu'immédiatement à Chambéry, où j'ai établi le siège de mes observations.

Pour point de départ, j'ai cru ne pas devoir remonter au-delà des derniers événements qui ont placé l'Italie tout entière dans un courant de nationalité.

A cette époque, la Savoie parut se rappeler qu'elle avait fait partie de l'Empire français ; des manifestations eurent lieu dans les assemblées législatives. Mais des débats judiciaires coupèrent court à cette première émotion : des journaux et des députés furent mis en cause et les juges piémontais contredirent les juges savoisiens (1).

Ainsi l'impulsion qui voulait réunir de nouveau la Savoie à la France fut promptement comprimée, et, à voir le calme actuel des esprits en général, on devrait croire que le mouvement, s'il n'était superficiel était au moins très restreint.

Cependant le motif principal que réveillait ce sentiment n'est pas de ceux qui passent sans laisser de traces durables. Une sorte de défiance religieuse s'est emparée de l'opinion, et la foi catholique, si fervente, si profonde en Savoie parut craindre que le temps n'était pas éloigné où elle serait bien plus en sûreté sous l'égide du gouvernement français.

Si ces appréhensions ont existé, comme j'ai cru le remarquer, elles n'ont pu complètement disparaitre ; elles ont dû grandir, au contraire. Aussi est-ce de ce côté que cette province du Royaume de Victor-Emmanuel serait infailliblement accessible.

En effet, on trouve à la tête du parti séparatiste des membres du haut-clergé. Au nombre des rédacteurs du « Courrier des Alpes » est l'abbé François Chamousset, chanoine titulaire et vicaire-général de Chambéry (2).

Un autre prêtre, le curé de la cathédrale, homme instruit, d'initiative et qui pourrait engager habilement une manifestation en faveur de la France, compte aussi parmi ceux qui voudraient séparer la Savoie du Piémont (3).

Le clergé est tout entier pour cette pensée, ainsi que la haute aristocratie. En est-il de même des autres classes ?

Une portion notable des habitants de Chambéry se divise en deux parties bien distinctes, et en si grande dissidence qu'ils ne se voient que s'il y sont forcément obligés. Ce sont les fonctionnaires et les commerçants : ceux-ci sont généralement pour la

---

(1) Il s'agit de la campagne gouvernementale contre l'opinion conservatrice savoisienne de l'été 1859 et de l'interdiction du *Courrier des Alpes* (début août) à la suite de la publication d'une série d'articles comparant le sort de la Savoie à celui des Romagnes et réclamant pour elle une consultation au suffrage universel sur son destin.
L'allusion à un procès jugé à Chambéry dans un sens favorable aux annexionnistes et cassé à Turin reste obscure.

(2) François Marie CHAMOUSSET (1808-1882), fils d'un négociant de Chambéry, vicaire général, mathématicien, physicien et géologue, professeur à l'École Technique de Chambéry.

(3) Le chanoine Pierre TOURNIER. Son nom n'apparaît pas dans les autres rapports.

jonction à la France, les autres sont contre, naturellement (4).

Reste la bourgeoisie dont l'influence est nulle, qui vit dans l'égoïsme ou dans l'indifférence profonde des affaires publiques.

Reste encore une classe de jeunes gens qui, dans cette capitale de la province savoisienne, comme dans tout pays, après s'être fait avocats, forment le parti des mécontents, faute de causes à plaider. Il est toujours facile d'amener à soi cette jeunesse remuante (5).

La séparation serait donc sollicitée par l'aristocratie unie au clergé et par le commerce en général.

Sans énumérer les forces, qu'on ne peut d'ailleurs que présumer, prenons note de noms qui pourraient provoquer ou diriger un mouvement de l'opinion.

Le « Courrier des Alpes » qui a pour rédacteur en chef un avocat : M. Charles Bertier ; le marquis Costa de Beauregard, député de Chambéry, dont les précédents sont très connus et protecteur du « Courrier des Alpes », ... (6).

L'auteur du rapport y joint M. de Viry, député de Saint-Julien, également protecteur du *Courrier des Alpes,* A ses dires, sur les huit « provinces » de Savoie, six désirent un rattachement à la France et deux à la Suisse. Il ajoute que, si les commerçants désirent la « jonction, c'est par suite d'abord de leurs rapports continuels avec la France, et secondement dans l'intérêt de leur commerce, qui se trouverait affranchi de tout droit de douanes ».

Il signale aussi les craintes du clergé en ce qui concerne le mariage civil et ajoute qu'un certain nombre de fonctionnaires font bien des vœux pour l'annexion, mais en secret, de crainte d'être disgrâciés, comme le président de la Cour d'Appel de Chambéry « à cause de ses opinions bien connues ».

Au total, les renseignements inclus sont susceptibles de « servir de point de départ ». « J'ai en outre ménagé des éléments qui, étant mis en œuvre, pourraient augmenter les chances de succès ».

---

(4) Les fonctionnaires étaient prudents. Ils comptaient d'ailleurs un certain nombre de Piémontais et de Cavouriens choisis comme tels. Les commerçants pensaient que la suppression de la douane du côté de la France augmenterait les ventes et supprimerait la contrebande qui leur faisait beaucoup de tort. (Cf. plus loin).

(5) Chambéry comptait à elle seule à peu près 50 avocats en 1860. Ils constituaient une force morale considérable qui pouvait s'exercer hors de la ville.

(6) Charles BERTIER, né à Aix-les-Bains en 1821, décédé en 1882. Fils d'un receveur de l'enregistrement, avocat puis attaché au Bureau des Pauvres (assistance judiciaire) et révoqué en 1855 pour attachement à la cause catholique et conservatrice, il exerçait, depuis, la double activité d'avocat et de rédacteur en chef du *Courrier des Alpes* en compagnie du docteur Gaspard Denarié et de l'avocat Hector Laracine.

Léon COSTA DE BEAUREGARD (1806-1864), riche propriétaire terrien, agronome, économiste, historien, collectionneur et protecteur de sociétés savantes. Après 1848, il fut sénateur puis député de 1853 à 1860. Au Parlement de Turin il fut sinon ultra conservateur du moins fervent défenseur du statut quo territorial et des droits du clergé.

Paris, le 26 Décembre 1859

« Rapport supplémentaire »

Le « Courrier de Alpes » est, de l'avis du rédacteur, la feuille la plus dévouée à l'annexion et faisant preuve de beaucoup d'indépendance. Comme il est persécuté, il aurait besoin d'un appui (7).

Il existe aussi à Chambéry, un autre journal, celui-là d'opinions très avancées... c'est le « Statut et la Savoie ». Il a pour rédacteur en chef M. Ambroise Delachenal. A la vérité, il fait en même temps de la propagande protestante et réclame pour la Suisse, le Chablais et le Faucigny.

Il convient d'ajouter à la liste des « personnes importantes et séparatistes que j'ai donnée dans mon rapport d'hier, M. Rey, avocat et M. Alexandre Perret, syndic de Chambéry. M. Perret est fort riche. Il est possesseur de la brasserie la plus considérable et exerce une grande influence » (8).

Le rapport suivant, rédigé à Chambéry même, le 25 décembre, par un certain Danjou, est adressé à Billault lui-même. Il est beaucoup plus fourni.

20 J 28 (4).

J'ai l'honneur d'adresser à V. Exc. les premiers renseignements que j'ai recueillis et les premières observations que j'ai faites en vue de la mission que vous avez bien voulu me confier.

La Savoie est française de langage, de cœur et d'esprit ; tous les habitants de ce pays ont été, sont ou seront *séparatistes* et partisans déclarés de la réunion de la Savoie à la France. Seulement, la conduite de ces tendances et des mouvements séparatistes a changé plusieurs fois de mains ! Jusqu'en 1850, c'était le parti libéral et démocratique, peu nombreux en ce pays, qui réclamait la réunion à la France et y travaillait avec ardeur : aujourd'hui, le mouvement est dirigé par le clergé, par les conservateurs et suivi par les paysans, par la grande majorité de la population, par une partie des libéraux avancés qui se disent français *quand même* (9).

---

(7) Il avait été fondé en 1843 par le publiciste Georges Raymond.

(8) Le *Statut et la Savoie* avait été fondé au début de 1859 pour soutenir la cause cavouriste pendant la campagne d'Italie. Ambroise Delachenal, avocat libéral, n'était que l'un des collaborateurs, le rédacteur en chef étant le propagandiste protestant Grégoire Hudry-Menos, déjà propriétaire du *Glaneur Savoyard*, journal de prédication et de vulgarisation à l'usage des campagnes.

Avec la première de ces feuilles, le principal organe d'opposition à l'annexion était la *Gazette de Savoie*, d'Hippolyte Corso, notaire à Chambéry et ancien liquidateur, qui datait de 1850. L'avocat Jean-Jacques Rey, libéral avancé, était l'un des amis les plus influents d'Hudry-Menos. La mention de ce nom est surprenante (voir les allusions aux hommes de gauche contenues dans les rapports suivants).

(9) C'est exactement ainsi que les choses se présenteront en définitive. Le reste de l'analyse est aussi remarquable.

Il ne faut pas se dissimuler que le clergé qui est généralement attaché en tous pays aux principes et aux idées légitimistes n'a manqué à sa fidélité envers la Maison de Savoie et ne s'est tourné vers la France qu'en haine du libéralisme piémontais et par dépit de la perte de son influence à la Cour et sur le Roi de Piémont, mais comme tous les paysans de Savoie étaient non seulement Français mais encore bonapartistes de cœur, il est arrivé qu'en épousant la cause séparatiste le clergé a répondu aux vœux, aux aspirations les plus intimes et les plus vives des populations, et qu'il a par là maintenu toute son action sur elle. Le clergé se trouve donc d'accord avec le sentiment national et avec l'opinion publique. C'est probablement ce qui l'empêchera de reculer, bien que la nouvelle face que paraît prendre depuis quelques jours la question romaine ait singulièrement refroidi la sympathie des membres du clergé à l'égard de l'Empereur. Je crois néanmoins qu'il faudrait une rupture complète entre le Saint-Siège et le gouvernement de l'Empereur pour modifier l'attitude et la conduite du clergé dans la question de séparation de la Savoie des Etats Sardes.

Ainsi, en l'état, le clergé, les conservateurs, les paysans et ceux des membres du parti libéral qui placent la nationalité avant le libéralisme, forment le grand parti annexionniste qui embrasse certainement les quatre-cinquièmes de la population de la Savoie.

Il y a cependant les exceptions suivantes à noter :

1. - La fraction du parti libéral qui, en voyant le clergé se mettre à la tête du mouvement séparatiste, s'est rallié à la politique et aux idées de Monsieur de Cavour.
2. - Les fonctionnaires.
3. - Quelques familles nobles restées fidèles à la Maison de Savoie.
4. - Une partie des commerçants ou propriétaires de Chambéry qui craignent que leur ville ne perde la Cour d'Appel et sa nombreuse garnison.
5. - Enfin les habitants des parties de la Savoie qui avoisinent le plus la Suisse et qui paraissent craindre que l'annexion à la France ne leur soit moins avantageuse que ne leur serait leur annexion à la Suisse. La fraction du parti libéral qui est opposée à l'annexion à la France sous prétexte que la liberté passe avant la nationalité et qu'il y a plus de liberté dans la monarchie sarde que sous le gouvernement de l'Empereur, cette fraction, dis-je, cherche à propager l'idée de l'annexion de la Savoie à la Suisse et cette idée paraît avoir des partisans dans le Chablais et dans des contrées qui ont des relations de commerce ou d'industrie avec la Suisse et notamment avec Genève.

Tels sont, Monsieur le Ministre, les seuls éléments d'opposition à l'annexion de la Savoie à la France que j'ai pu constater. Je ne parle que de la Savoie proprement dite. A Nice la situation se présente sous un autre aspect, j'en rendrai compte en temps et lieu à V. Exc.

Je crois donc, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, qu'en évaluant le chiffre des votes acquis à l'annexion aux quatre-cinquièmes de la population, on resterait au-dessous de la vérité. Toute opposition même disparaîtrait si la question était nettement et clairement posée mais il faut que V. Exc. sache que les artisans les plus zélés de l'annexion sont paralysés par l'incertitude

où ils se trouvent relativement aux vues de la France et aux intentions mêmes du Piémont à ce sujet.

Les hommes qui mènent ici le mouvement annexionniste ne sont pas, par nature des hommes d'initiative comme les libéraux auxquels ils ont succédé. Il ne faut pas demander aux catholiques et aux conservateurs d'être entreprenants comme des révolutionnaires. Cependant ils auraient ici même plus d'énergie et d'activité, s'ils croyaient pouvoir compter sur quelque appui de la France. A cet égard ils paraissent manquer d'assurances positives et leur vague confiance ne repose que sur des commérages ou sur de vagues indices.

Ainsi on parle d'une conversation qui aurait eu lieu à Plombières en 1858 et dans laquelle M. de Cavour aurait pris des engagements conditionnels vis-à-vis de l'Empereur pour la cession de la Savoie. On parle d'un entretien plus récent de l'Empereur avec le général Debormida dans le même sens. On a remarqué et répété partout que l'Empereur en traversant la Savoie au mois de juillet l'aurait plusieurs fois qualifiée de « terre à moitié française ». On prétend encore que les sous-préfets de Belley et Gex sont venus à diverses reprises sonder le terrain et que de leur langage on pouvait inférer qu'ils étaient envoyés pour pousser à l'annexion. Mais, d'un autre côté, les déclarations de l'Empereur sur le désintéressement de la France, le silence que les journaux de Paris ont gardé sur cette question, l'opposition que certains y ont faite, les doutes exprimés par le *Salut Public* de Lyon qu'on considère comme l'organe de la préfecture et du gouvernement, ont fait craindre aux chefs du mouvement de risquer beaucoup en s'avançant trop et d'être désavoués par la France en même temps que compromis à jamais auprès du gouvernement piémontais.

On a néanmoins fait quelques tentatives pour aboutir à une démonstration éclatante dans le sens séparatiste. D'abord, il y a eu à Annecy une réunion de douze députés dans laquelle on a signé une déclaration rendue publique. Je tiens d'un des membres de cette réunion que les députés de la Tarentaise et de la Maurienne qui y assistaient ont dû, quoique personnellement inféodés au Piémont et partisans de sa politique, avouer que, dans le cas d'un vote sur l'annexion, il n'y aurait pas cinq pour cent d'opposants dans ces contrées.

Une seconde tentative de démonstration a eu lieu par la mise en circulation d'une pétition et adresse par laquelle on demande l'annexion à la France. Cette pétition, à ce que je crois savoir de bonne source, n'a recueilli que trois mille signatures bien qu'elle circule depuis deux mois environ. La plupart de ces signatures ont été obtenues dans les campagnes. Très peu de personnes dans les villes ont osé la signer. Les gens qui ont quelque chose à perdre en se posant ouvertement en séparatistes hésitent à le faire à cause de l'incertitude où ils sont sur les vues de la France.

Enfin, un incident vient de se produire qui va fournir le moyen d'une démonstration d'une certaine importance. Le ministère public a saisi hier le *Courrier des Alpes* pour avoir commencé la publication de la brochure annexionniste de M. Anselme

Petetin. Cette affaire va être portée devant le jury et personne ne doute d'un verdict d'acquittement. Ce sera un témoignage de plus des sentiments et des vœux de la Savoie (10).

Toutefois, à moins d'incidents imprévus, je ne pense pas qu'il puisse se produire en ce pays une démonstration imposante en faveur de l'annexion. La timidité des hommes d'ordre, la crainte de se compromettre en vain, le caractère même si doux et si paisible des habitants sont autant d'empêchements à ce qu'il soit pris dans le pays une initiative quelconque à cet égard. On attendra ou que le gouvernement piémontais ait lui-même soulevé la question et avoué ses craintes, ou que la France ait révélé ses vues. Les journaux de Chambéry, Nice, Annecy, ont du reste à diverses reprises sommé le cabinet de Turin de s'expliquer, de déclarer si oui ou non l'annexion était discutable. Le ministère piémontais a toujours gardé le silence et on en a inféré qu'il ne pouvait pas répondre négativement mais en même temps il a mis en œuvre tous les moyens occultes d'influence ou de police dont il dispose pour paralyser le mouvement séparatiste et intimider ceux qui tenteraient d'y prendre part.

Quant à présent, et en ce qui concerne la Savoie, il n'y a donc pour conduire le mouvement, soutenir l'opinion, que l'action secrète du clergé qui ne se révèlerait qu'au jour du vote, si la Savoie était appelée à voter sur cette question. L'influence de la presse est tout entière concentrée ici dans le *Courrier des Alpes,* organe des conservateurs catholiques et séparatistes.

Le *Courrier des Alpes* a pour rédacteur principal M. Bertier, avocat, qui est, à ce qu'il dit, connu de V. Exc. et de M. Baroche. C'est de M. Bertier que sont les articles les plus remarquables du *Courrier des Alpes* (11).

La Gazette de Savoie, organe du gouvernement, n'a aucune influence. Le *Statut,* journal libéral, fondé tout récemment pour combattre l'annexion, est dirigé par deux avocats, *MM. J. Rey* et *Lachenal* ; il exprime l'opinion de cette fraction du parti libéral qui, après avoir tenté l'annexion en 1848 la repousse aujourd'hui (12).

En résumé, Monsieur le Ministre, il résulte pour moi des observations que j'ai faites ici, la certitude que la Savoie est prête à voter presque unanimement son annexion à la France non seulement parce qu'elle est française de cœur et de langage mais encore parce que la grande majorité de la population est attachée à l'Empereur et à sa dynastie. Néanmoins, il ne faut attendre de ce pays paisible, ni des hommes modérés qui dirigent

---

(10) PETETIN (Anselme), né à Morzine le 27 septembre 1806, fils de Joseph Petetin, lieutenant des gabelles impériales, originaire du Pont-de-Beauvoisin (Isère). Publiciste connu surtout à Lyon, grâce à diverses brochures contre la Monarchie de Juillet, il avait été, sous la Seconde République, commissaire général pour les départements du Jura et de l'Ain (à ce titre il avait laissé passer les Voraces) puis ministre de France à Hanovre. Il s'était signalé de nouveau en 1859 par la rédaction d'une série d'articles dans *L'Opinion Nationale,* l'organe libéral de Guéroult, puis de brochures. Celle dont il est question ici, *de l'Annexion de la Savoie,* comporta deux éditions en fin 1859 ; l'une de 32 p., l'autre de 48 p. Elle fut suivie de huit autres qui valurent à leur auteur la préfecture de la Haute-Savoie en juillet 1860.

(11) Bertier avait connu Baroche et son fils à Aix au cours des années précédentes.

(12) Jean-Jacques Rey, susnommé, ancien rédacteur du *Progrès.* L'autre est Ambroise Delachenal.

actuellement le mouvement, aucune démonstration éclatante de leurs sentiments tant que cette démonstration ne sera par provoquée de quelque façon que ce soit.

Je ne prolongerai pas mon séjour à Chambéry où il finirait par être remarqué. Je me suis entendu avec M. Bertier, rédacteur du *Courrier* pour recevoir une correspondance régulière adressée à l'agence Bullier. Copie de ses lettres sera adressée de notre bureau à Paris à M. de la Guéronnière selon l'usage. Si V. Exc. le juge convenable, elle pourra par le canal de M. Havas faire passer cette correspondance parmi celles qu'il adresse aux journaux de Paris.

Je pense que V. Exc. connait la brochure de M. Anselme Petetin : *de l'annexion de la Savoie* où cette question est envisagée du point de vue libéral. C'est dans ce sens qu'il serait le plus utile d'agir, s'il entrait dans les vues du gouvernement de développer le mouvement annexionniste. C'est parmi les libéraux qu'il y a aujourd'hui des hésitations et des scrupules. Il serait bon de les vaincre au moment où la question romaine va peut-être en faire naître d'une autre nature dans les rangs du clergé. Si le langage du *Siècle* qui jusqu'ici s'est montré anti-annexionniste pouvait être modifié, cela ne serait pas sans effet. Le *Constitutionnel* et le *Siècle* sont les deux journaux de Paris les plus répandus en Savoie. *L'Univers* est le seul que lise le clergé. *Le Salut Public* et le *Courrier de Lyon* sont également reçus par plusieurs personnes.

Je pars aujourd'hui pour Nice d'où j'aurai l'honneur d'écrire à V. Exc.

Je suis, etc...

DANJOU.

P. S. — Je prie V. Exc. de vouloir bien être indulgente pour la rédaction et l'écriture de la lettre ci-contre. Je me suis un peu foulé le poignet droit en tombant et je ne puis ni bien écrire, ni recopier.

Je viens de voir des membres du clergé qui sont dans une grande irritation. Il est à craindre que l'incident de la brochure « *Le Pape et le Congrès* » ne ralentisse beaucoup le zèle du clergé pour l'annexion.

Je renouvelle, etc...

Chambéry, le 25 décembre.

Suivent quelques dépêches annoncées ci-dessus :

1°. 20 J 28 (3).

De la part de M.D. (*peut-être sur les indications de Bertier*).

On nous écrit de Chambéry, 31 décembre 1859.

A ma grande surprise, le clergé s'est moins ému que les laïques de la brochure « *Le Pape et le Congrès* ». Il me paraît peu ébranlé dans ses allures annexionnistes, soit qu'il compte sur la Providence pour voir le Pape dominer la conjuration des Princes et des Peuples, soit qu'il fasse fond sur la force de l'opinion dans un grand pays tel que la France pour contrebalancer la puissance des faits matériels, soit enfin qu'il disjoigne avec une orthodoxie éclairée le temporel et le spirituel du Pape. Je vois ces divers mobiles dans nos prêtres et agir aussi la répu-

gnance à changer brusquement de vie politique, et ils me semblent se résumer comme feu le « *Patriote Savoisien* » : Français quand même sinon « parce que » du moins « quoique (13) ». Parmi les laïques au contraire, il y a un changement de front. Les annexionnistes déterminés ne reculent pas, mais tous ceux qui étaient ébranlés soit par doute de l'avenir, soit par l'augmentation de traitement, soit par certaines visées timorées d'économie locale, abritent volontiers leur tiédeur ou leurs répugnances intimes derrière ce respectable prétexte d'une conviction religieuse. Somme toute, l'Empereur semble gagner au centre ce qu'il perd à droite, mais la gauche, ici comme à Turin, proteste contre ce moyen terme que les deux extrêmes attaquent également. L'agitation électorale continue donc dans le même sens, annexionniste pour les uns, radical pour les autres. Le mouvement est trop fortement comprimé pour être enrayé. Mais les esprits impartiaux regrettent la brochure parce que, disent-ils, elle n'apporte aucun nouvel argument et dévoile, démasque trop tôt peut-être une intention arrêtée ».

2° 20 J 28 (4).

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence une lettre que je reçois de Chambéry et qui émane du docteur Guilland, l'un des hommes les plus dévoués à la France et à l'Empereur.

Je serais bien reconnaissant envers Votre Excellence si elle voulait bien se souvenir un jour du docteur Guilland, inspecteur des eaux d'Aix et qui est l'un des plus solides champions de la cause séparatiste.

DANJOU.

9 janvier.

Chambéry, 8 janvier 1860.

Un fait très grave, c'est la tentative de Rattazzi de rallier la Savoie en rompant le faisceau séparatiste et donnant des gages aux conservateurs. Cette modification au système est dûe à l'influence de Menabrea pour qui le ralliement de la Savoie est une question personnelle puisqu'il semble seul appelé à représenter cette partie des Etats dans le ministère à venir (14). Le comte Greyfié allié à la famille des Costa, une de nos illustrations nobiliaires et judiciaires quitta en 1854 la Cour d'Appel et se mit à patrociner pour protester contre son transfert à la Cour de Gênes, considéré comme une atteinte à l'inamovibilité de la magistrature. Cette démission jointe au talent hors ligne de Greyfié, à son nom et à son énergie tranchée en politique en fit un chef et un type

---

(13) Le *Patriote Savoisien*, journal fondé en 1848 par l'avocat Nicolas Parent, de Chambéry. Très anticlérical, il avait fini par être supprimé en 1853.

(14) Louis Frédéric, comte MENABREA (1809-1896), docteur ès-sciences, ingénieur, secrétaire général des Affaires étrangères du Piémont, colonel commandant le génie sarde en 1859 et lieutenant général après le siège de Capoue et de Gaète en 1860. Né à Saint-Cassin, aux portes de Chambéry, il devait y mourir après une brillante carrière militaire, politique et diplomatique.

du parti conservateur. Un événement fort accidentel lui avait conféré le baptême du sang le 4 avril 1848 en mettant au bout de son fusil un *Vorace* qui le couchait en joue et tomba mort (15). Greyfié fut, cet été, l'un des plus avancés et des plus explicites séparatistes et contribua considérablement à faire brûler ses vaisseaux au *Courrier*. Il vient d'être réintégré à la Cour de Chambéry avec son ancienneté. Il a accepté comme une juste réparation envers la Cour et lui. Il avait refusé auparavant un fauteuil à la Cassation, ne voulant pas de faveur d'un ministère opposé à ses convictions. Là-dessus tempête épouvantable dans les deux camps extrêmes d'autant plus qu'on annonçait des tentatives ministérielles analogues vers MM. Bertier et Gros, tous deux anciens démissionnaires du Parquet. On a crié à la trahison des deux côtés et je crois à tort. Car Greyfié est pour moi un caractère taillé à l'antique et je m'attends à le voir protester de son indépendance à la Cour comme au barreau et en donnant une preuve d'autant plus retentissante qu'elle partira de plus haut et de son nouveau piédestral (16).

Quant au Ministère il a tenté une manœuvre habile, audacieuse.

Menabrea a été inspiré ce jour-là, comme quand il organisait l'inondation du Piémont contre un coup de main autrichien. Mais sera-t-il aussi heureux qu'habile et audacieux ? Nous saurons cela tout à l'heure. Provisoirement il a fait halte, effrayé de ce double courant de récriminations. L'installation du gouverneur va nous occuper. On ne parle plus de Magenta dont le départ est dû à Menabrea (17). Notre clergé se refroidit à l'endroit de la France. Il paraphrase la lettre Dupanloup. Il est du reste, en grande majorité avec *l'Univers*. Toutefois il reste forcément avec les séparatistes pour les prochaines élections.

3° 20 J 28 (4).

Lettre transmise par Danjou, le 16 *janvier* 1860, *à lui envoyée de Chambéry.*

Anonyme.

Le *Journal de Genève* se fait écrire de Paris que l'Empereur des Français après avoir reçu la Savoie des mains du Roi

(15) Amédée Greyfié de Bellecombe (1811-1879) a été l'un des hommes de Savoie les plus remarquables de cette période. Originaire de Moûtiers, en Tarentaise, il avait été successivement substitut au Sénat de Piémont à Turin (Cour d'Appel) (1831), substitut de l'avocat général près le Sénat de Savoie (1841) et conseiller près la Cour d'Appel (1851). Muté d'office à la Cour de Gênes en 1853 comme anticavourien, il était rentré dans la vie privée et avait exercé ses talents incontestables d'avocat au profit des communautés religieusse menacées par les lois d'incamération.

Le 4 avril 1848, Greyfié de Bellecombe avait été amené, dans une rue de Chambéry, à tirer sur un ouvrier lyonnais. Le souvenir de cette aventure tragique le poursuivit toute sa vie.

(16) Finalement il n'accepta point sa réintégration qui l'eût gênée pour mener à bien l'œuvre du rattachement de la Savoie à la France.
Il devait être député au Corps Législatif de 1860 à 1861 et démissionner à cause de la question romaine. Sa réintégration à la Cour d'Appel, comme conseiller n'a eu lieu qu'en 1866. Il finit président de Chambre.

(17) Le marquis Orso Serra, installé en janvier 1860, devait laisser la place à Charles Dupasquier après le traité de Turin. Son prédécesseur, l'Intendant général Magenta (1853-1860) avait été, avec Louis Mercier (1849-1853), l'un des administrateurs les plus remarquables de son temps. Rappelons que Cavour revint au pouvoir huit jours plus tard (16 janvier).

de Sardaigne en détachera quelques provinces qui avoisinent Genève pour les céder à la Confédération Suisse.

L'idée seule de ce démembrement a jeté partout l'effroi et l'inquiétude dans les provinces qui devraient être unies à la Suisse, aussi bien que dans les autres qui ont avec elles des rapports de toute nature, lesquels on ne pourrait modifier sans nuire aux unes et aux autres.

D'ailleurs le Chablais et le Faucigny ont été français et demandent à le redevenir. Il n'y a dans ce pays qu'une infime minorité qui préférat (sic) le régime suisse.

Quant à la France, au lieu d'accroitre le territoire de Genève, elle devrait avoir des préoccupations toutes contraires. Genève est une ville toute française.

Enfin, en cédant le Chablais et le Faucigny, la France perdrait l'important passage du Simplon. Elle perdrait Chamonix et le Mont-Blanc, les eaux d'Evian et de Saint-Gervais ainsi que le lac Léman.

Chambéry, 14 de 1860.

L'opinion que Genève peuplée de nombreux Savoisiens pouvait redevenir française, devait être exprimée à plusieurs reprises avant et après l'annexion et la crainte suscitée compter pour beaucoup dans les appréhensions suisses.

La question genevoise est très bien exposée dans le document suivant, de la plume du préfet de l'Ain. Bourg, Gex, Belley, Ferney-Voltaire étaient autant de postes d'observation d'où préfets, sous-préfets et commissaires de police, surveillaient l'opinion en Suisse et en Savoie.

Archives Nationales F 1 C III Haute-Savoie 2. Pièce 1.

Lettre du préfet de l'Ain au ministre de l'Intérieur.

Bourg, le 26 janvier 1860.

La question de l'annexion de la Savoie à la France qui est aujourd'hui à l'ordre du jour en Europe, ne soulève nulle part peut-être d'aussi vives préoccupations qu'à Genève. La situation topographique de ce canton presque enclavé entre la France et la Suisse et n'ayant d'issue vers la Confédération que par son lac et par une étroite bande de terrain formée de communes qui nous ont été enlevées en 1815, explique ces préocupations. Les Genevois comprennent quelle influence l'annexion peut avoir sur leurs intérêts matériels, sur leur indépendance politique, sur l'existence même de leur canton dont elle serait peut-être un jour la condamnation.

Dans mon rapport trimestriel du 7 octobre et par une dépêche du 11 novembre, j'ai eu l'honneur de rendre compte à V. Exc. des manifestations séparatistes de la Savoie. J'ai suivi avec attention les phases de ce mouvement et tous les témoignages qui me parviennent confirment mes appréciations précédentes.

Dans le principe, c'est-à-dire pendant la guerre d'Italie et à l'époque des préléminaires de Villafranca, la presse genevoise a tout fait pour discréditer et par tous les moyens possibles l'idée annexionniste ; à l'en croire, il n'y avait là que l'œuvre d'une faction. Mais, le mouvement grandissant de jour en jour, elle ne pouvait continuer son œuvre de dénégations absolues ; elle a changé ses batteries, poussé le cri d'alarme, et cherché à établir les droits de la Suisse sur une partie de la Savoie dans le cas où ce pays viendrait à ne plus faire partie des états sardes ; c'est à la poursuite de ce nouveau but que se sont réunis tous les efforts de Genève et de la Suisse.

On reconnait donc, aujourd'hui, dans toute la Confédération, que la Savoie ne peut demeurer attachée au sort de l'Italie ; on ne fait aucune objection contre la réunion des quatre provinces méridionales à la France, mais on revendique les deux provinces septentrionales, le Chablais et le Faucigny qui bordent le lac au sud et séparent à l'est Genève des autres cantons. Le gouvernement fédéral a publié à l'adresse des puissances qui devaient faire partie du Congrès, un long mémoire rempli de considérations historiques et qui a été reproduit par les journaux. Le gouvernement de M. Fazy, de son côté, n'est pas resté inactif et continue à se livrer à de pressantes démarches, soit auprès des populations savoisiennes, soit auprès des chancelleries.

Enfin un certain nombre de brochures ont été publiées sur ce sujet ; la plus importante, intitulée « *La Suisse dans la question de la Savoie* », est l'œuvre d'un historien vaudois, M. Vulliemin, qui passe pour l'avoir écrite sous l'inspiration du gouvernement fédéral (18).

Déjà les journaux de Genève annoncent la réussite de leurs combinaisons et ils représentent l'Empereur comme tout disposé à faire à la Suisse la cession du Chablais et du Faucigny, après l'abandon qui lui serait fait de la Savoie par le Roi de Sardaigne.

Les arguments invoqués à l'appui des prétentions de la Suisse se ramènent à deux :

1. L'intérêt stratégique. C'est dans ce but, dit-on que les provinces en question ont été neutralisées en 1815.

2. Les vœux de ces provinces elles-mêmes.

Le premier point touche à des considérations qui sont sans valeur, car tous les arrangements territoriaux de 1815 ont eu lieu dans une pensée de défiance contre la France et non en vue d'équilibrer les moyens de défense des grandes puissances. La neutralité d'une partie de la Savoie n'ajoute rien aux garanties qu'offre la neutralité de la Suisse, et la Savoie, placée à l'ouest de la grande chaîne des Alpes, appartient tout entière au versant français et se rattache à notre territoire qui tant que nous ne la possédons pas, est complètement ouvert de ce sôté.

Quant au second point, qui me parait essentiel et le plus décisif, les renseignements suivants me semblent de nature à l'éclaircir et à prouver que les faits sont loin d'être tels qu'on le prétend à Genève.

---

(18) Louis VULLIEMIN (1797-1879) né à Yverdon, mort à Lausanne, historien fort introduit dans les milieux politiques, un moment chargé de mission à Turin, en 1859. Voir notre étude sur « *Genève et les événements de 1859* » in Revue d'Histoire Diplomatique 1960.

De la Maurienne au lac de Genève, les Savoisiens forment une seule race bien homogène à laquelle l'idée d'un démembrement serait très pénible et dont toutes les sympathies, les tendances, les sentiments nationaux sont français ; mais au point de vue des intérêts matériels, il y a divergence entre le Nord et le Midi. Les provinces méridionales qui rentrent dans le bassin français du Rhône ont tout à gagner à l'annexion ; les provinces septentrionales qui rentrent dans le bassin suisse du Léman ont leurs intérêts économiques à Genève qui est leur marché naturel, leur capitale commerciale ; elles redoutent, dans l'hypothèse de l'annexion, que la douane française plus sévère et plus prohibitive que la douane sarde, ne vienne rompre ou contrarier des relations anciennes jugées indispensables à la prospérité mutuelle des deux pays. Mais il serait facile à la France de donner satisfaction aux intérêts matériels de cette partie de la Savoie, et de faire tomber ainsi toute objection, toute résistance à l'annexion. Le régime économique du pays de Gex est un moyen qui se présente naturellement à l'esprit, ce pays se trouvant dans des conditions géographiques identiques à celles du Chablais et du Faucigny ; rien de plus facile par conséquent que de concilier les intérêts économiques et les sentiments nationaux de cette partie de la Savoie. Cette idée fait son chemin, et déjà beaucoup d'habitants de la Savoie du Nord déclarent qu'ils suivraient très volontiers leurs compatriotes du Midi dans l'annexion projetée, pourvu qu'on maintînt la liberté de leurs relations commerciales avec Genève, en leur accordant le régime adopté pour le pays de Gex.

Le gouvernement genevois ne paraît pas, malgré ses démarches, avoir grande confiance dans la réunion du Chablais et du Faucigny à la Suisse, car il comprend bien que la situation du pays de Gex donnerait pleine satisfaction à ces deux provinces.

La conviction de la réunion de la Savoie à l'Empire est telle à Genève, que non seulement elle se discute dans la presse mais qu'elle s'agite même dans les délibérations officielles. Ainsi lorsque, dans sa dernière session, le Grand Conseil a délibéré du tracé du chemin de fer de Genève à Annecy, les orateurs faisaient valoir l'urgence par la raison que la Savoie pourrait appartenir à la France et que dans ce cas le chemin pourrait être ajourné ou modifié.

En fait, l'idée de la constitution d'une zone franche comprenant le Chablais et le Faucigny, était défendue depuis quelques semaines dans les colonnes du *Bon Sens* d'Annecy et du *Courrier des Alpes*, grâce à une série de lettres sorties de la plume de l'avocat bonnevillois Jacquier-Châtrier, ancien député au Parlement de Turin, libéral assez réticent à l'annexion puis converti par son cousin, le chanoine Poncet, rédacteur du premier de ces journaux.

Jacquier-Châtrier était en rapport avec Néel, sous-préfet de Gex, dont le préfet de l'Ain tenait très probablement les éléments contenus dans son rapport.

Billault n'en négligeait point pour autant l'état de l'opinion en Savoie où il avait envoyé le vicomte de la Pierre, personnage sur lequel nous n'avons pas de renseignement mais qui était fort introduit dans l'aristocratie savoisienne.

Son rapport présente un intérêt exceptionnel.

20 J 28 (3).

Le vicomte E.H. de la Pierre, à Billault.

Paris le 28 janvier 1860.

Ce travail, pour être clair et concis doit être divisé : nous allons donc exposer successivement et par chapitres distincts : 1. L'opinion du pays ; 2. Les influences auxquelles il est soumis ; 3. Les intérêts qui viennent en aide ou en obstacle à l'opinion séparatiste ; 4. Les personnes appelées à jouer un rôle dans la question.

De ce compte-rendu exact, étudié dans le pays même, la conclusion ressortira seule : profiter d'un mouvement d'opinion réel et l'amener à *se manifester hautement* (a) tel qu'il existe *profondément*.

1. *De l'opinion du pays.* Vouloir apprécier seul, sous ce rapport, un pays auquel on est étranger, dans lequel on ne fait que passer, c'est de gaieté de cœur, s'exposer à de graves erreurs de jugement. Lorsqu'on peut avoir la pensée des hommes qui dirigent l'opinion, ou qui en sont les mandataires, il vaut mieux les interroger ouvertement, et dès lors, n'avoir plus à chercher dans une observation attentive que la confirmation et la négation des assertions reçues. Les relations personnelles du soussigné lui ont rendu possible et il a cru devoir adopter cette marche.

En voici le résultat : si la Savoie était appelée à voter loyalement, en dehors de toute pression gouvernementale, *quatre-vingt-dix votes sur cent* demanderaient l'annexion, quel que fût le mode de suffrage, restreint, universel ; *par communes, il serait unanime.*

Cette phrase *textuelle* a été prononcée, non en réponse à une question directe, mais spontanément (bien qu'amenée il faut le dire par la conversation) et adressée au soussigné dans les visites et entrevues qui ont rempli son voyage, notamment par Mgr l'Archevêque de Chambéry, ses deux grands-vicaires et tous les chanoines de son chapitre ; par les chanoines du chapitre d'Annecy, — le siège est vacant — y compris les administrateurs, chancelier et autres qui gouvernent le diocèse ; par le marquis Costa de Beauregard, personnage dont l'influence est considérable et dont nous parlerons ci-après ; par tous les autres députés, qu'a vus aussi le soussigné (et se portant fort pour leurs collègues absents) ; enfin par des membres de la noblesse, de la magistrature, du barreau, de l'industrie, de la finance, et presque tous les grands propriétaires. La liste, et encore bien incomplète — il fallait se borner — se trouvera plus loin, au paragraphe 4, servant d'annexe à la présente étude.

(a) Les parties en italique sont soulignées dans le texte.

Les observations du soussigné ont confirmé cette appréciation. Sans entrer dans un récit détaillé qui ferait longueur, il citera un seul fait. Il a vu, quatre ans avant la guerre d'Italie, les officiers autrichiens, dont plusieurs étaient en relation avec lui, à Venise, à Vérone, à Mantoue, à Milan. Leur attitude vis-à-vis de la population, et réciproquement, ne différait pas sensiblement de l'attitude des officiers piémontais et des habitants de Chambéry, vis-à-vis les uns des autres : moins de tension ardente, passionnée, moins de taquineries hostiles, si le mot se peut dire, et cela tient à la divergence complète du caractère savoyard avec le caractère italien ; mais en réalité même antipathie réciproque, dénoncée par une mutuelle réserve, une totale absence de relations : au café, au théâtre, aux tables d'hôte, nulle conversation ; chacun reste avec les siens, dans son camp, les officiers affectant de ne parler que le parler *piémontais,* les bourgeois — y compris les *domestiques* — affectant de ne comprendre et ne parler que le *français.* Quant aux salons, à de rares exceptions près, et toutes en faveur de *l'homme* et *malgré* son uniforme, les officiers ne sont reçus que chez les fonctionnaires.

Inutile d'ajouter que les deux régiments en garnison à Chambéry (bersaglieri et chevau-légers cavalerie) sont piémontais.

2. *Des influences qui dirigent l'opinion.* En réalité ces influences se réduisent à deux : celle du clergé qui est de beaucoup la plus puissante et vit de sa vie propre ; celle des sociétés secrètes qui deviendra nulle le jour où le gouvernement, ayant changé de mains, cessera de lui donner l'appui qui la fait vivre et même grandir depuis dix ans, et ce n'est pas le moindre grief de la population savoisienne contre le régime actuel et contre la dynastie. Il y a bien quelques influences personnelles, mais elle se rattachent toutes aux deux grandes généralités que nous venons de signaler. Le détail en serait sans importance ; il suffirait de le donner de vive voix comme preuve à l'appui.

Les chefs des sociétés secrètes se *montrent* hostiles à l'annexion : ils emploient, comme principal, unique argument, la forme du gouvernement impérial, pour détourner leurs adeptes de la cause séparatiste. Ils réussissent médiocrement, même sur leurs sectaires : outre qu'ils sont combattus pour des questions d'intérêts personnels, le libéralisme a, en Savoie comme ailleurs, si peu et si mal pratiqué ses propres maximes, que les masses ne tiennent guère à des droits ilusoires, *dont l'exercice n'a jamais été sérieux* et ne les mettent pas en balance avec les intérêts matériels. L'influence des sectaires, *presque tous étrangers au pays* n'a d'autre base que l'assistance ostensible, souvent persécutrice du gouvernement. Elle tombera le jour où cet appui lui manquera et, de toutes les provinces françaises, la Savoie sera celle où le socialisme comptera le moins d'adeptes, grave considération pour l'annexer et augmenter ainsi l'élément conservateur en France.

Ne parlons pas d'une troisième influence, l'intimidation. Elle est considérable, l'emporte peut-être sur les autres réunies ; mais elle n'agit pas sur l'opinion, au contraire elle la confirme en la comprimant. Quoiqu'elle ait pu faire, venant en aide aux sociétés secrètes, le parti catholique et conservateur a toujours, depuis dix

ans, malgré tous les ministères, envoyé à la Chambre une députation homogène : 18 députés, 18 catholiques conservateurs (19).

La première et la plus puissante des influences en Savoie, le clergé tout entier, est sympathique à l'annexion et son concours actif, énergique, ardent même, était assuré il y a deux mois. Sans être devenu douteux, il a pris un caractère prononcé de tiédeur et de réserve méfiante, depuis la situation ambigue que le gouvernement français a été amené à prendre vis-à-vis du Saint-Siège. Sa conscience se révolte à la pensée que la Savoie, si profondément catholique, doit être le prix des Romagnes laissées au Piémont. Le mot violent *ager sanguinis* est même tombé, à ce sujet, des lèvres de Monseigneur l'Archevêque de Chambéry, dans l'audience accordée par S.G. au soussigné. Un des vicaires l'avait également prononcé. Cette appréciation a été combattue par des arguments dont le soussigné rendra compte de vive voix, et qui ont ébranlé l'Archevêque, car il a *promis de rester neutre* et *de ne rien interdire à son clergé*. Ils ont convaincu les grands vicaires et le chapitre, qui, vu le grand âge du prélat, dirigent l'action politique sous le couvert de son autorité. On peut compter sur leur concours et il entraînera le reste (20).

En définitive, le parti clérical est profondément séparatiste, et, placé en face d'une alternative nettement posée, le clergé répondra : France ! et jamais : Italie !

3. *Des intérêts savoisiens face à l'annexion française.* Ces intérêts sont de deux sortes : moraux et matériels, permanents ou transitoires. Ils ont été exposés avec une parfaite connaissance de cause, habilement développés, dans la brochure de *M. Anselme Petetin* et surtout dans une série d'articles publiés par *M. de Lescure* dans *la Gazette de France*. Je crois que les documents ont dû être fournis par le *chanoine Chamousset*, grand vicaire de Chambéry. On n'a donc pas à les énumérer ici, puisque le gouvernement les connait : le soussigné se borne à *affirmer* que son voyage et l'étude locale qu'il a dû faire lui ont démontré l'exactitude des détails donnés par ces deux écrivains. La preuve en ressort, au reste, de la quasi unanimité du pays : si des intérêts graves, importants, moraux ou matériels, (matériels surtout, dans ce pays) étaient froissés par l'annexion, le gouvernemenu de Turin n'aurait pas à déployer un tel luxe de compression pour arrêter les manifestations du pays en faveur de cette mesure.

Le soussigné, mis au courant des manœuvres faites par des agents suisses pour démembrer la Savoie au profit du canton de Genève, croit devoir dire ici que, si pareille entreprise était tolérée et aboutissait au résultat cherché, *un intérêt grave serait alors froissé* : sans développer les raisons qui s'opposent, au point de vue français, à ce qu'on laisse un tel acte s'accomplir, il sera facile d'expliquer les motifs qui le font repousser par les Savoisiens. *Le Chablais, le Faucigny, une fraction du Genevois,* convoités par le *canton de Genève,* forment le tiers le plus riche et le

---

(19) Le nombre de sièges était de 22. La délégation a toujours compté des libéraux avancés autour de l'anticlérical Chenal, député du Haut-Faucigny.

(20) Alexis Billiet, né aux Chapelles, en Tarentaise, en 1783, avait donc 77 ans. Il était archevêque de Chambéry depuis 1840 et avait été évêque de Maurienne de 1826 à 1840. Les grands vicaires étaient Jean-Marie Depommier, official. Signalons, parmi les chanoines, Pierre Tournier, curé de la paroisse métropolitaine ; Jean-Claude Boissat, promoteur de l'officialité et chancelier, Noël Morand et Alexandre de Saint-Sulpice.

plus peuplé de la Savoie. Ce qui en resterait ne suffirait plus à justifier l'existence de la Cour d'Appel de Chambéry. Si l'on joint à cette crainte le froissement national, on comprendra que le parti séparatiste en Savoie perdra de nombreux adhérents, s'il est démontré que le gouvernement impérial consentirait à ce démembrement. Il peut en résulter un revirement fâcheux dans l'opinion et qui serait vigoureusement exploité. Les journaux du pays, inquiétés par les manœuvres suisses et par les journaux de Genève, ont déjà vivement et passionnément discuté cette éventualité ; les uns, les *séparatistes*, la niant, les autres, les *piémontais* la reprochant à leurs adversaires comme une conséquence de leur ligne de conduite, mais *tous d'accord* pour protester contre un partage qui blesserait le pays tout entier dans ses sentiments autant que dans ses intérêts.

Appliquer à ces deux provinces le régime douanier du pays de Gex et les prendre avec les cinq autres sans morceler la Savoie, réunirait toutes les opinions dans une même aspiration.

Pour conclure, le soussigné affirme ceci :

Un homme intelligent et sûr, muni de pouvoirs suffisants, ne prenant aucune situation ostensible, officielle, mais réellement appuyé, obtiendra en peu de semaines le résultat suivant :

L'opinion annexionniste de la Savoie se manifestera avec une évidence bien autrement claire que celle des Italiens en faveur du Piémont. Il ne faut pour cela ni émissaires nombreux, ni agents révolutionnaires, ni force armée : il ne faut que vouloir et donner un peu d'aide (un homme et une somme relativement restreinte y suffiraient) à une province qui nous appelle bien plus réellement que les provinces italiennes n'appellent le Piémont.

20 J. 28 (3).

ANNEXE AU TRAVAIL SUR LA SAVOIE

Paragraphe 4. — Des personnes appelées à jouer un rôle dans la question séparatiste.

(Nota) Les noms marqués d'une astérisque ont été personnellement entretenus par le rédacteur du mémoire. C'est d'eux que viennent les appréciations des autres personnes.

* *Monsiegneur l'Archevêque de Chambéry.* Vieillard de 72 ou 75 ans, volontairement étranger à toute politique active, sauf la question romaine. Réservé, un peu têtu, mais ébranlé dans sa nouvelle hostilité, dès lors rentrant dans une abstention politique absolue et sincère. Rien de plus à en attendre.

* *L'abbé Gros,* chanoine, grand vicaire. Nature fine, intelligente, un type de prêtre catholique romain dans toutes les acceptions du mot. Nettement conservateur et réellement séparatiste tout en ménageant les apparences. Agira avec efficacité.

* *L'abbé Chamousset,* chanoine, grand vicaire. Nature carrée, entière. Séparatiste ardent il y a deux mois, aujourd'hui plus tiède, mais homme sûr et qui reprendra toute son énergie et son activité le jour où l'alternative sera posée. A ses intérêts industriels en France, au Havre. (21)

---

(21) Construction d'une machine pneumatique, qui engloutit au minimum sa propre fortune.

* *L'abbé Morand,* chanoine. Séparatiste passionné, nettement ébranlé par la question romaine.

* *L'abbé baron de Saint-Sulpice,* chanoine. Favorable à l'annexion, mais tiède. Suivra le grand vicaire Gros, mais comme le soldat suit le chef, lui laissant la responsabilité de la décision.

* *L'abbé Poncet,* chanoine d'Annecy. Séparatiste ardent. Propriétaire du journal « Le Bon Sens », le seul, avec le « Courrier des Alpes », ayant influence en Savoie.

* *L'abbé Salavuard,* chanoine d'Annecy. Mêmes idées, même concours, moins ardent, moins passionné. (L'évêché d'Annecy est vacant). Les deux prêtres ci-dessus dirigent le clergé. (22)

* *L'avocat Bertier,* directeur et rédacteur du « Courrier des Alpes ». Ardent séparatiste, estimé dans le pays, intelligent, vigoureux, actif, à employer et bonne acquisition. Grande influence personnelle.

* *Le baron Girod de Montfalcon,* grand propriétaire en Chautagne ; ardent annexionniste.

* *Chapperon* (*Timoléon*), député, avocat, manufacturier, ancien syndic de Chambéry. (23)

de la Fléchère, député. Grand propriétaire, ayant un château à Culoz, territoire français. Annexionniste sans réserve.

* *de Martinel* (*Gustave*), député, fils d'un colonel au service de la France. Comme les précédents, mais nature plus froide. (24)

* *Charles* (*François*), directeur du Comptoir d'Escompte. Ouvertement séparatiste quand même.

* *Baron Blanc.* Etablissement à Faverges. Grands intérêts à Genève. Homme très important. Le plus grand manufacturier de la Savoie. Plus qu'ardent pour l'annexion. Il liquidera ses affaires et quittera la Savoie si l'annexion échoue. Son père était sénateur à Turin. (25)

* *Marquis Costa de Beauregard.* Le plus grand seigneur et la plus grande influence personnelle du pays savoisien. Intérêts et famille en France (il va y marier aussi son fils aîné). Neutre officiellement. Sa position, ses engagements d'honneur et personnels l'y obligent, mais réellement désire l'annexion sans pouvoir y aider ostensiblement. Nature d'élite, intelligente, lettrée, pleine d'honneur, un peu nerveuse peut-être et soumise à l'influence du moment ou de l'homme.

---

(22) L'évêque d'Annecy, Mgr Rendu, était mort l'année précédente.

(23) 1808-1867, député de Rumilly puis du Pont-de-Beauvoisin entre 1849 et 1860, il était aussi économiste et historien. Chambérien de vieille souche, il était allié au Président Dupasquier. Son libéralisme teinté d'esprit voltairien — il l'avait fort caustique — ne l'empêchait pas de prôner la cause française. Sa personne nous montre combien était complexe le milieu annexionniste. Voir sur lui notre travail sur « *La vie politique et l'esprit public à Chambéry d'octobre 1847 à juillet 1848* », édition commentée de son journal. Mém. Ac. de Savoie, Chambéry, 1962.

(24) Son père avait été tué à Lutzen en 1813. Il était très bonapartiste.

(25) Ses ateliers de Faverges étaient consacrés au travail de la soie. Il occupait, en partie à domicile, plusieurs centaines d'ouvrières.

* *Comte Greyfié de Bellecombe.* Jurisconsulte éminent. caractère entier, raide, implacable. Contraint de donner sa démission — il était conseiller à la Cour d'Appel — par des persécutions ostensibles pour sa coopération à la cause séparatiste. Concours assuré, important.

* *Docteur Dénarié* (*Gaspard*). Ardent séparatiste. Médecin jeune et déjà bien posé. Influent.

Dénarié (*Michel*), architecte. Frère du précédent. Même note.

* *Vivian Pierre et Tony.* Deux frères, l'un ancien fournisseur en Afrique, peu d'importance. L'autre capitaine de la garde nationale, retraité commandant. Estimé, bon à mettre dans un comité séparatiste. Représente bien et ne gênera pas. Opinera du bonnet.

* *Cuillerie-Dupont,* ancien agent de change à Paris. Officier de la Légion d'honneur. Splendide réputation à Chambéry comme à la Bourse de Paris (rara avis). Annexionniste naturel et nettement déclaré. (26)

Pillet. Avocat. (Son frère a été précepteur des enfants de Victor-Emmanuel II). Annexionniste. (27)

Gros, Bourbon, Berthet. Avocats. (28)

Gruat. Architecte. Séparatiste.

(En général, la bourgeoisie, moins certains spécialistes de commerce en boutique, est séparatiste. Inutile d'ajouter que l'intérêt seul est en cause).

Nous arrêtons ici cette liste qui deviendrait trop longue, mais en énumérant seulement pour le diocèse d'Annecy quelques séparatistes marquants.

En dehors du clergé :

L'avocat Deschamps, magistrat disgrâcié (comme le comte Greyfié, pour même cause). Tous les médecins, Moret, Fleuret, Caillès (gendre du précédent), médecins de l'Hospice ; les notaires (quelques-uns, Masson entre autres, libéraux mais séparatistes) ; MM. de Marclay (de Saint-Jorioz), le comte de Roussy, etc., mais un peu attiédis, sans la noblesse, par les scrupules du marquis Costa. Ils ne peuvent agir avec énergie, mais seront, *pour la dynastie sous laquelle ils deviendront français,* des légitimistes loyaux. Ils n'en auront pas connu d'autres en France. (29)

---

(26) Jules CUILLERIE-DUPONT était le beau-père du baron d'Alexandry, l'un des principaux annexionnistes chambériens qu'il est surprenant de ne point voir figurer sur cette liste. La mère de Mlle Cuillerie-Dupont était née Schouler.

(27) Chambéry comptait, à cette époque, trois avocats du nom de PILLET, logés tous à la même adresse. Le plus connu était Louis, qui avait pratiquement délaissé le barreau pour la géologie où il était de première force. L'ecclésiastique dont il est question était son frère, le chanoine Humbert PILLET, professeur d'Ecriture-Sainte au Grand-Séminaire, fondateur de l'Institut des Sourds-Muets, de l'Association ouvrière dite Congrégation de Saint-François de Sales et des conférences de Saint Vincent de Paul, en 1849, avec Mgr Dupanloup, de passage à Chambéry. Il avait vécu de 1812 à 1851. Cette figure typiquement savoisienne, mériterait une étude particulière.

(28) GROS avait été évincé de la magistrature en même temps que Greyfié de Bellecombe et Bertier. On remarquera la place tenue dans le mouvement annexionniste par ces magistrats brimés à raison de leurs opinions catholiques et déjà profrançaises en 1853.

(29) Il y avait à ce moment trois frères DE ROUSSY DE SALES. Deux au moins étaient officiers en Piémont. Il peut donc s'agir du troisième, Paul, né en 1817. Les de Roussy vivaient au château de Sales, à Thorens.

∴

Dès la mi-janvier, Cavour, à peine au pouvoir, en face cette fois de Thouvenel au lieu de Walewski, trouve sur sa route le problème du rattachement de la Savoie à la France, clef de celui des Romagnes au Piémont.

Peu de périodes de l'histoire d'une province sont plus complexes que celle qui doit s'achever sur un plébiscite sans précédent par son unanimité. De janvier à mars, les antiannexionnistes dont les préférences pour un régime dégagé de toute condescendance à l'égard du clergé sont bien connues et qui se soucient peu de se retrouver dans une France où la gauche est étroitement surveillée, ont, en apparence, le dessus. L'attitude de la Suisse, de Genève surtout, inquiète pour son hinterland économique et sa sécurité, l'accueil des Chablaisiens et Faucignerans aux pétitions pour le rattachement à la Confédération Helvétique, l'appui de la Grande-Bretagne, les manifestations loyalistes et l'appel au peuple anglais lancé depuis Chambéry par un « comité patriotique », les campagnes de presse du « *Statut et la Savoie* » et du « *Journal de Genève* », tout contribue à laisser croire aux tenants de la monarchie constitutionnelle qu'ils l'emporteront. Ils ont aussi pour eux le silence de Napoléon III, et la brochure intitulée le « Pape et le Congrès ». L'idée d'une fédération italienne trouble les catholiques et refroidit le zèle du clergé. Enfin, les autorités sardes, fort tâtillonnes, surtout à Annecy, maintiennent le régime de compression politique en vigueur depuis 1859.

Rappelons qu'en cette fin de janvier, la campagne de pétitions en faveur du rattachement du Chablais et du Faucigny à la Suisse vient de commencer. Après la manifestation antiannexionniste du 29 janvier, à Chambéry, le gouverneur a affirmé que la Savoie resterait toujours piémontaise.

Les annexionnistes, frappés de l'assurance des autorités sardes, commencent à s'émouvoir et se préparent à l'action.

La première lettre de Berthier à Billault nous montre leurs craintes de voir la question résolue par un vote précédant un éventuel traité au lieu de le suivre.

20 J. 28 (4).

14, rue Juiverie, 16 février 1860.

Excellence,

Je n'ose espérer que vous aurez conservé le souvenir des circonstances grâces auxquelles j'ai eu l'honneur de m'entretenir quelquefois avec Votre Excellence.

C'était à Aix, en 1847, et un jour que je vous demandais si les Savoisiens ne redeviendraient jamais français, vous me fites cette réponse : « Nous voudrions savoir ce que vous nous coûteriez ».

Pour moi qui n'avais pas de peine à deviner l'avenir auquel vous appelait votre supériorité si manifeste, je n'ai oublié aucun détail d'une conversation si intéressante pour moi.

Me pardonnerez-vous, Monsieur le Ministre, de la reprendre aujourd'hui pour vous transmettre quelques renseignements sur cette question de la Savoie, laquelle n'a cessé d'être l'objet de mes préoccupations les plus vives.

Ce qui m'enhardit au point de vous présenter cette communication, c'est l'avertissement que V. Exc. a infligé au journal *La Presse* pour la manière dont il a traité l'annexion de la Savoie à la France.

Je ne doute pas que le gouvernement de l'Empereur ne soit parfaitement au courant de ce qui se passe en Savoie, mais peut-être que quelques mots d'une personne placée comme je le suis dans le mouvement séparatiste, ne lui paraîtront pas sans intérêt.

Je vais droit au but, sauf à indiquer ensuite les raisons qui justifient ma pensée.

Si l'on croit devoir faire voter la Savoie, il me paraît opportun, pour ne pas dire nécessaire, que la France ne laisse pas le Piémont tenir seul entre ses mains l'urne électorale. Il faut, au contraire, pour obtenir un résultat tel qu'on le préconise, que l'influence française rassure les populations et dissipe auparavant les obscurités, les confusions que le Piémont a répandues ou laissé répandre à profusion.

Au fond, je suis parfaitement certain des tendances françaises de l'immense majorité de mes concitoyens, mais l'intrigue est si fortement ourdie contre elles que j'en suis presque effrayé.

Au printemps dernier, quand passa à Chambéry l'armée française se rendant en Italie, nous avions un intendant général piémontais et un syndic aux opinions antifrançaises et ces deux autorités firent tous leurs efforts pour empêcher toute manifestation contraire à leurs vues, pour paralyser même le bon accueil que la population faisait aux troupes.

Quand Sa Majesté l'Empereur traversa nos vallées, le 16 juillet, ce fut pire encore ; la mauvaise volonté de nos fonctionnaires supérieurs n'échappa à personne. On vit poindre dès lors le dessein arrêté de comprimer les aspirations de la Savoie pour la France.

Cette compression s'est manifestée de mille manières dont le récit m'entraînerait trop loin. Quelques faits cependant sont nécessaires pour dessiner la situation.

Nous nous sommes réunis quelques personnes pour fêter les officiers de la garde impériale. Un médecin attaché au service des prisons était parmi nous ; il fut immédiatement révoqué, quoique nos réunions n'aient jamais dégénéré en manifestations politiques.

Au commencement du mois d'août, le « *Courrier des Alpes* », que je dirige depuis quelques années dans le sens des idées françaises, mais avec la prudente retenue que m'imposait la situation, fut suspendu pour avoir énoncé que la Savoie devait avoir le même droit que l'Italie à revendiquer sa nationalité ; il n'a pu reparaître qu'après la paix de Zurich.

J'écrivis alors une brochure qui reprenait les avantages moraux et matériels que promettait à la Savoie la réunion à la France. J'ai dû la faire imprimer à Lyon et notre gouvernement en a entravé la distribution. (30)

De concert avec quelques amis nous essayâmes d'une pétition au Roi pour lui demander qu'il daignât aviser aux intérêts de la Savoie d'une manière conforme à ses vœux. Aussitôt que l'autorité s'est aperçue de ce pétitionnement elle a envoyé partout les agents de la force publique pour intimider les signataires (31).

Des syndics ont été destitués pour avoir favorisé cette opération.

Les journaux français qui militaient en faveur de l'annexion étaient saisis à la poste et jusqu'à la reprise du « *Courrier des Alpes* », les vœux de la Savoie n'ont eu d'autre organe à l'intérieur qu'une excellente feuille d'Annecy, le *Bon Sens*, mais qui n'a qu'une publicité fort restreinte, étant destinée spécialement au clergé.

Tous les employés en Savoie, et le nombre et l'influence en sont considérables, se sont attachés à étouffer l'expression des idées françaises, et ce phénomène dure encore aujourd'hui aussi intense que dans le début.

Au reste, l'action gouvernementale n'est pas seule ; elle est puissamment aidée par le concours du parti démocratique. Nous avons, en effet, ce parti tel qu'il existait en France avant 1852 ; il compte même parmi ses chefs des Français qui n'ont pas cru devoir regagner leur patrie après amnistie. (32)

Et bien ! (sic) ce parti, d'autant plus intrigant qu'il est moins nombreux, soutenu d'ailleurs, par les hommes du pouvoir, remue ciel et terre pour égarer l'opinion, grossir le nombre des opposants à l'annexion qui ne se compteraient pas sans les efforts de ce parti, et effrayer ceux qu'il ne peut tromper, et il a tant fait qu'aujourd'hui les bons tremblent, et qu'à ne voir que la surface des choses, on dirait d'une population indifférente en majorité, et hostile dans une certaine proportion.

---

(30) « La Savoie doit-elle être française », Dentu, éditeur, 1859.

(31) En juillet 1859.

(32) A Chambéry, Théodore et Eugène Gueyer, préfet et ancien préfet, originaires de Perpignan, parents des Arago, alliés, en Savoie aux Delachenal. Leur rôle a toujours été très prudent, comme celui de tous les proscrits de Savoie. Bertier n'en parle que pour émoustiller le ministre.

On ne peut se faire une idée d'un tel acharnement. Les adeptes du parti sont allés jusqu'à adresser une protestation à l'Angleterre pour soulever l'opinion contre la France.

Ils doivent envoyer une députation au Roi pour le supplier de ne pas consentir à la cession de la Savoie. Tout cela n'est peut-être pas de nature à créer un embarras sérieux, mais à coup sûr cela est bien fait pour jeter le désarroi dans les masses, tout au moins dans le cercle de rayonnement de leur action.

Car, à toutes ces intrigues favorisées, propagées par la *Gazette de Savoie*, journal du gouvernement, et par le *Statut et la Savoie*, journal démagogique, il n'y a à l'intérieur d'autre moyen de résistance ouverte et sérieuse que le *Courrier des Alpes*, mais comme c'était le journal de la majorité savoisienne, le journal qui, depuis 4 ou 5 ans surtout, exerce en Savoie une telle influence qu'il y a fait constamment toutes les élections, le gouvernement expulsait tous ses rédacteurs français et, en présence de cette persécution, le journal eût nécessairement succombé si je ne m'étais dévoué à le diriger, à le rédiger même, car il ne s'est trouvé personne autre dans le pays en position de le faire. Aujourd'hui, j'en suis devenu propriétaire. L'œuvre n'est pas lucrative, mais elle se suffit.

Quand, au mois de novembre dernier, l'état exceptionnel de la presse a cessé, j'ai fait de ce journal l'organe dévoué des aspirations françaises. J'ai élevé ce drapeau aussi haut et je l'ai tenu aussi ferme que possible ; j'ai affirmé sans relâche l'opinion séparatiste en en démontrant de mon mieux la supériorité à tous les points de vue et je puis dire sans forfanterie que, en l'absence de ce journal, pas une voix ne se serait faite entendre chez nous pour autoriser la presse française à parler des vœux de la Patrie, et d'un autre côté, sans cet appui, ce point de ralliement, le parti démocratique uni à celui du gouvernement, malgré la faiblesse numérique de l'un et de la'utre, seraient parvenus à représenter la Savoie comme ne désirant pas autre chose que de rester piémontaise.

Je ne vous parlerai pas des ennuis de toute nature que m'a attiré cette lutte. Je ne vous dirai pas que les nécessités de la rédaction s'accommodent mal avec les soins à donner à un cabinet accoursé ; j'y ai usé ma santé et gravement compromis mes intérêts. Je ne pense point à tout cela. Je ne désire qu'une seule chose, le triomphe de la cause à laquelle je me suis voué.

C'est ce désir qui m'a fait prendre la plume pour peindre à V. Exc., par des traits dont je garantis, sur mon honneur, l'exactitude, la situation des choses en Savoie.

Il y aurait sans doute une infinité d'autres circonstances à vous signaler ; il faudrait vous dire, par exemple, que la Savoie est essentiellement un pays d'ordre et de gouvernement, qui demande à être gouverné et qui subit facilement l'autorité ; que la population, malgré ses instincts excellents, est cependant aujourd'hui divisée et presque désarçonnée de ses principes par douze années d'une administration antipathique et déplorable en réalité, — d'une administration qui affectait de ne nommer en Savoie que des fonctionnaires en opposition avec les idées, les tendances, les mœurs même de la majorité dans laquelle se compte toute la classe élevée et instruite.

Mais cela m'entraînerait trop hors du cercle que je me suis tracé pour ne pas importuner

Vous verrez, d'après le tableau que j'ai eu l'honneur de vous faire, que la position ici est difficile, qu'elle est même tendue à un point que le retard lui est très préjudiciable.

Le temps est mis à profit par nos adversaires pour semer la défiance et l'inquiétude, et la Savoie, qui souffre d'ailleurs cruellement de la crise où la plonge l'éventualité d'une transition radicale, transition que cependant elle ne peut entrevoir d'une manière assez rassurante à travers les nuages diplomatiques, la Savoie s'impatience et s'afflige. Elle s'effraye de l'idée qu'exploitent les ennemis de la France, celle d'un démembrement en faveur de la Suisse.

Un scrutin ouvert dans de telles conditions, sans l'intervention préalable de la France, serait à mes yeux une imprudence.

Que V. Exc. me pardonne la franchise de cette communication en faveur du sentiment qui m'a inspiré.

Je comprends les sentiments qui lui interdiront de me répondre, et je termine ma lettre en y consignant l'expression de mon profond respect et de mon dévouement sans borne.

Dans une seconde missive, Bertier donne son avis sur l'attitude suisse et les réactions conservatrices en Savoie.

20 J. 28 (4).

Chambéry, 17 février (1860).

Hier a eu lieu dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, l'installation du syndic ; le gouverneur qui était chargé de recevoir le serment de ce fonctionnaire, n'a prononcé que quelques mots sans allusion politique.

Le nouveau chef du conseil récemment élu est M. Ferdinand Falquet, conseiller d'appel, et, d'après une loi toute nouvelle sur la magistrature, loi qui doit être en vigueur au 1er mai prochain, les fonctions de syndic sont incompatibles avec celles de conseiller d'appel.

Aussi pense-t-on que ce choix indique que le gouvernement s'attend à céder effectivement la Savoie avant cette époque.

M. Falquet est le fils d'un ancien ministre de la Justice à Turin du temps de la monarchie pure. Après avoir prêté serment, il a parlé de son dévouement à la dynastie, mais ses paroles fort simples et fort convenables d'ailleurs, ont été accueillies par le plus morne silence, soit de la part des membres du conseil, soit de la part des gardes nationaux qui avaient été convoqués là on ne sait trop pourquoi.

Les intrigues suisses continuent et provoquent des signatures dans les environs de Genève.

Une personne très influente de Bonneville nous écrit que les pétitions n'ont aucune espèce de valeur, car on n'y voit que des noms d'ouvriers et de laboureurs qui se laissent facilement endoctriner par quelques meneurs. Notre correspondant ajoute qu'un grand nombre de signataires sont venus le prier de faire désa-

vouer publiquement leurs signatures, disant qu'ils avaient été trompés par un intrigant qu'ils ont nommé.

On leur a répondu que cela ne valait pas la peine. La même personne nous exprime enfin le vœu de tout le pays, à ce qu'il assure, vœu qu'il formule ainsi : « Etre français, mais zone suisse ».

Du reste, il s'est rédigé hier à Chambéry une protestation qui se couvre de signatures émanant des classes importantes et sérieuses de la ville. On y fera apposer également en Chablais et en Faucigny les signatures de la même valeur. Je vous en envoie le texte :

Délibération

« L'éventualité de la réunion de la Savoie à la France donne lieu à des manœuvres de toutes sortes dans la ville de Genève et au dehors ; manœuvres destinées à détacher de la vieille famille savoisienne les provinces du Chablais, du Faucigny et même une partie de celle d'Annecy.

« De semblables tentatives qui menacent d'anéantir une communauté d'intérêts, de sentiments, de gloire et d'honneur national ne sauraient être flétries assez énergiquement par tous les Savoisiens amis de leur pays et qui ont le culte de la patrie.

« Diviser la Savoie, ce serait déchirer son histoire, humilier sa noble et patriotique fierté, c'est-à-dire insulter à ce qu'un peuple a de plus cher au monde.

« Les soussignés se font les interprètes de l'indignation causée en Savoie par les menées qu'ils viennent de signaler.

« Aussi repoussent-ils comme un crime de lèse-patrie toute idée de morcellement ou de division des diverses fractions de l'antique unité savoisienne.

« Chambéry, le 16 février 1860. »

Suivent les noms les plus importants de l'aristocratie et de la bourgeoisie de Chambéry. Merci à M. Danjou ; je viens de recevoir la dépêche de ce matin. Elle me paraît d'une nature rassurante soit parce qu'elle indique que l'Angleterre ne fait pas d'opposition au fond, soit parce qu'elle prouve qu'il n'y aura qu'une neutralité suisse, et non pas un démembrement de la Savoie. Ce que veut Russell, c'est ne pas livrer le Simplon à la France.

Ce sont des mots. Tant mieux.

Quelques jours plus tard c'est la déclaration de Napoléon III au Corps législatif (1er mars).

Bertier en est, à la fois soulagé et inquiet. Il lui semble que le gouvernement de Cavour tient beaucoup trop à un vote pour n'avoir point d'arrières-pensées.

20 J. 28 (4).

3 mars 1860.

Enfin nous sommes français !

Votre lettre du 29 échu m'a fait le plus grand plaisir. J'étais déjà complètement rassuré par vos renseignements lorsque dans la soirée m'est parvenue la dépêche contenant l'extrait du discours impérial qui a complété ma satisfaction.

Au point où en sont les choses, il n'y aura, je pense, aucune difficulté à m'expédier directement, par le télégraphe de Chambéry, toutes les dépêches. Même s'il y avait moyen d'organiser pour l'usage du journal un service à trois dépêches par semaine, c'est-à-dire les lundi, mercredi et vendredi, ce serait lui donner un attrait tout particulier, et, dans ce cas, il en ferait les frais au moins pour quelque temps.

Cependant, s'il y avait à transmettre quelque chose de directement hostile au gouvernement piémontais, il conviendrait de passer par Culoz.

Cette hypothèse n'est pas impossible, car il y a encore des dessous de cartes. Vous avez vu qu'un décret daté à Florence du 1er mars « au soir », par conséquent postérieur à la connaissance du discours impérial, appelle pour le 11 et le 12 les Toscans à se prononcer par le suffrage universel sur une proposition dont l'admission serait contraire au programme du 1er mars.

Mais ce n'est pas tout. Je sais, en effet, de source certaine, que, hier 2 mars, le gouverneur de Chambéry a reçu de Turin une dépêche qui lui apprend que le gouvernement du Roi a répondu au discours par une communication dans laquelle il annonce à l'Empereur qu'il ne cèdera pas Nice et la Savoie à moins que ces deux provinces, consultées par le suffrage universel ne demandent leur annexion à la France. On parle même de nous faire voter le 14 du courant.

Un vote régulier et libre ne serait pas à craindre, mais un vote sous la pression du Piémont serait un « scandale » auquel la majorité de la population répondrait par l'abstention. Un vote pour ratifier la cession « officielle » de la Savoie paraît la seule chose raisonnable. Mais, au fond, à quoi bon voter ? N'avons-nous pas exprimé nos vœux en 1792 ? Un vote se comprend dans un pays sans gouvernement. Mais, quand il existe un gouvernement légitime, c'est à lui qu'il appartient de disposer de ses Etats, et quand il en dispose, il est censé le faire pour le plus grand bien et en pleine connaissance de ce qui leur convient. De deux choses l'une : ou nous voterons pour la France, et alors c'est un affront pour le Roi, et dans ce cas il vaut mieux qu'il nous ait cédé purement et simplement ; ou nous votons pour le Piémont, et alors que deviennent le discours impérial et la dignité de la France ?

Vous le voyez, c'est une impasse qu'une votation, et j'ai constaté avec satisfaction que l'Empereur n'en souffle pas un mot.

Mais se laissera-t-il duper par les roueries cavouriennes qu'il a si admirablement tancées et qui lui répondent par un coup de tête ? J'ose espérer que non, mais je vous écris parce qu'il n'est pas inutile que l'on sache.

Peut-être cette communication au gouverneur repose-t-elle sur son intervention peu conforme à la vérité et peut-être M. de Cavour ne lui a-t-il écrit ainsi que pour le faire rester à son

poste jusqu'au bout et en le trompant ? Tout est possible avec un pareil monde. Je parle ainsi sans passion, sous la seule inspiration de la parfaite connaissance que j'ai des hommes et des choses au-delà du Mont-Cenis.

Lisez attentivement dans le *Courrier* d'aujourd'hui un article après le discours et les nouvelles du Royaume de la Haute-Italie, à la 4me page.

Si vous jugez mes lignes d'adhésion à la France impériale dignes d'être reproduites dans les journaux de Paris comme contenant l'opinion de la Savoie, je crois que ce serait d'un bon effet en Europe. Le *Courrier* a plus d'abonnés que les deux autres journaux ensemble.

A toutes bonnes fins, nous allons nous organiser pour préparer la votation, parce qu'il faut être prêt à tout. Ce soir, grande réunion du comité français qui va s'afficher et agir au grand jour. La position est intolérable pour tout le monde. L'Empereur a parlé ; les faits doivent suivre la parole, comme la foudre suit l'éclair. Je vous tiendrai au courant de ce que nous allons faire. Surtout, que la France nous sauve le Chablais et le Faucigny ! C'est près de la moitié de la Savoie, et celle qui est le plus directement comprise dans le mot magnifique « les versants français des montagnes ».

Adieu, Monsieur et très cher compatriote. Adieu et merci. Votre tout dévoué.

Charles BERTIER.

Les membres du conseil provincial envoient quelques jours plus tard à Bertier, déjà à Paris, par dépêche, le texte d'une protestation à Victor-Emmanuel et à Napoléon III datée du 8 mars. Elle était destinée à empêcher le morcellement.

Avant même que la cession ne fasse l'objet d'un acte diplomatique en bonne et due forme, -- ce devait être l'œuvre d'entretiens continuels suivis d'un traité signé le 12 mars et publié le 24, — les conservateurs annexionnistes décident, après avoir formé un comité, d'envoyer à Paris des délégués pour obtenir de l'Empereur que soit écartée toute perspective de démembrement.

Bertier, quitte Chambéry le 5 mars et discute à Paris du maintien de l'unité territoriale de la province, et de quelques garanties, par exemple, la conservation de la Cour d'Appel de Chambéry et l'extension de la zone franche. Il s'agit aussi de permettre à l'Empereur d'affirmer sa volonté en face des populations, et surtout des chancelleries étrangères, auprès desquelles Suisse et Angleterre ont dénoncé la rupture des clauses des traités de 1815.

Quand arrive à Paris le gros de la délégation, le 14 mars, vient d'être paraphée la convention de Turin du

12 mars, prévoyant la cession de la Savoie et de Nice à une date à fixer ultérieurement.

Nous n'avons pas d'écho ici du séjour à Paris de la délégation savoisienne entre le 11 et le 24 mars.

Tandis que les libéraux antiannexionnistes font leurs derniers efforts pour arracher le maintien du statu quo, le gouvernement piémontais, convoque les électeurs aux urnes pour la constitution du nouveau Parlement de Turin.

Il n'y a pas de raisons pour que la Savoie soit déjà exempte d'y être représentée, et, d'autre part, retarder la consultation, c'est courir le risque de la voir influencée par une cession avouée à laquelle la gauche rattazzienne est hostile.

Les conservateurs y voient, eux, un plébiscite larvé conduit par une administration jouissant encore de puissants moyens : ils en sont très effrayés.

C'est ainsi que Cuillerie-Dupont, télégraphie à Billault, depuis Culoz, le 23 mars à 5 h 29 :

« Elections de députés Savoie affichée aujourd'hui vendredi pour dimanche. Scandale préparé ; bons pris au dépourvu, mauvais prêts ; menace contre les députés savoisiens à leur retour. Veto indispensable. Prompte occupation nécessaire ».

Il s'agit donc de se prémunir contre toute manifestation injurieuse, au débarqué même des Savoisiens qui ont été reçus aux Tuileries deux jours auparavant, et surtout d'obtenir du gouvernement impérial un acte de souveraineté sur la Savoie allant jusqu'à l'envoi de troupes avant même que soit publié le traité de cession (24 mars).

Le premier rapport du vice-consul de France Grand-Thoranne, en date du 29 mars rassure le gouvernement, moins peut-être que celui de Greyfié de Bellecombe (33).

20 J. 28 (3).

à Billault, ministre de l'Intérieur.

Chambéry, le 29 mars 1860.

Les choses vont bien. Les premières troupes françaises (deux compagnies) sont arrivées hier. La municipalité avait engagé le

---

(33) Sur la lettre de Grand-Thoranne mis en communication directe avec le gouvernement de Paris, voir notre communication insérée in « *Actes du Quatre-vingtième congrès des Sociétés Savantes* », Paris, 1955. Les élections ont bien eu lieu le 25 mars, sans incidents.

colonel de la Garde Nationale à les faire recevoir par un détachement. Le colonel a consulté ses officiers qui ont déclaré que toute la Garde Nationale voulait y aller, et avec la cocarde française. Le colonel (piémontais de naissance et d'opinion) et le 1er major ont donné leur démission, et la garde a été commandée par M. Vuagnat, second major, que nous avions désigné à Votre Excellence. La réception a été pleine d'enthousiasme. (34)

Le syndic de Chambéry a, depuis huit jours, donné sa démission. Cela est heureux parce que son remplacement d'office eût été vu avec peine ; quoique attaché de cœur à la Maison de Savoie, il est si universellement et à si juste titre aimé et estimé que ç'eût été presque de la réaction. (35)

Le gouverneur est parti ; il est remplacé par le vice-gouverneur d'Annecy. Il n'est point encore question des nominations sur lesquelles vous nous avez fait l'honneur de nous consulter. Monsieur Dupasquier acceptera et agira parfaitement. Il demande avec qui il doit correspondre. (36)

L'avocat fiscal général part aujourd'hui, laissant le bureau à son premier substitut. Assez lié avec moi depuis l'époque où nous étions tous deux conseillers à la Cour, il m'a fait prier de le voir, et il m'a lu *un passage* d'une longue lettre de M. de Cavour où celui-ci exprime le désir que les fonctionnaires piémontais favorisent la votation pour la France. Il pensait revenir dans quelques jours ; mais je crois qu'il y renonce.

D'après son avis et celui du Premier Président, la Cour a illuminé et pavoisé de drapeaux français et italiens le Palais de Justice... (37).

Toute la ville est pavoisée aux couleurs françaises, et hier soir, l'illumination a été très générale. Je vous citerai deux particularités. Le syndic, démissionnaire mais fonctionnant encore, désirait, et je crois avec raison, que l'Hôtel de Ville mêlât quelques drapeaux italiens, puisque c'est encore le nôtre, aux drapeaux français ; la junte municipale s'y refusait et n'a cédé qu'à l'avis plein de convenance du nouveau commandant français. (38) Monsieur le marquis Costa a pavoisé aux couleurs françaises, en

---

(34) Ce colonel était Louis CASTELLAZZO, industriel, propriétaire d'une explottation de ciments à Vimines, aux environs de Chambéry. Son adjoint était Henry Marchand, notaire. Vuagnat, sujet français, était un ancien officier de l'Empire. Il avait déjà joué un rôle équivoque dans la garde nationale au moment de l'affaire des Voraces, dans un sens profrançais.

(35) Greyfié donne ici une idée de l'élévation de son esprit.

(36) Charles DUPASQUIER (1804-1880), conseiller à la Cour d'Appel depuis 1848, avait été pressenti pour exercer les fonctions de gouverneur intérimaire en remplacement d'Orso Serra.

(37) Il s'agissait de BIANCHI DI CASTAGNÉ. La lettre de Cavour en question reste à découvrir. Le premier président était Joseph GIROD (1799-1866), substitut de l'avocat fiscal général à Turin en 1822, conseiller à Gênes puis à Chambéry en 1840, député de Rumilly, son pays natal, en 1848, conseiller à la Cour de Cassation, avocat fiscal général à la Cour de Chambéry de 1851 à 1858 ; sénateur de 1858 à 1859 puis premier président de la Cour d'Appel de Chambéry en novembre 1859. Ce personnage fort discuté fut considéré, lors de l'installation du régime français, comme ayant agi insidieusement en faveur des anti-annexionnistes. Il conserva son poste en vertu du maintien des droits acquis. Bianchi di Castagné devait revenir à Chambéry le 14 juin 1860 en qualité de signataire de l'acte définitif de cession.

(38) La chose nous est confirmée par les notes de François Rabut, professeur d'histoire au collège, antiannexionniste. Cf. papiers Bouvard, Archives départementales de Savoie. Il l'attribue cependant à l'intervention d'un commissaire aux vivres.

y mêlant l'ancien drapeau de Savoie, notre chère croix blanche, mais point de drapeaux italiens.

(*Suivent quelques lignes de commentaires sur les élections.*)

En un mot, le mouvement français se dessine chaque jour davantage ; le journal *Le Statut et la Savoie* cesse, dit-on, de paraître ; et, plus la lutte de la part de ses partisans a été violente, plus le retour aux sentiments naturels de la Savoie se fera jour avec succès. (39)

On pourra l'aider puissamment en donnant satisfaction à trois classes de personnes : le commerce, les employés civils et les militaires et le clergé.

Le commerce réclame que, lors de l'installation des douanes françaises, on ait égard aux droits qu'il a payés pour l'importation de France en Savoie des marchandises restant en magasin. Il me semble que la restitution de ces droits serait un acte d'équité digne de la générosité du Gouvernement Impérial ; sans cela les commerçants qui se sont approvisionnés en France et qui auraient vendu au même taux que ceux qui achèteraient depuis, seraient en perte sèche de tout le montant des droits payés, et cela par suite d'une annexion, qui ne doit être pour tous qu'un bonheur. (40)

La position des employés civils est d'un intérêt plus général encore ; je me suis permis d'en glisser quelques mots dans ma lettre à l'Empereur : c'est un sujet trop important pour que je ne vous en fasse pas une note spéciale, que je vous transmettrai demain.

Quant au clergé, notre vénérable archevêque a le projet d'écrire à l'Empereur une lettre qui sera remise par le cardinal Morlot ; il m'a dit qu'il me ferait part de son contenu pour que j'eusse l'honneur de vous en écrire, afin que vous puissiez l'appuyer. (41)

J'ai l'honneur de joindre à cette dépêche une adresse du commerce de Chambéry que nous avons remportée ici par mégarde, et d'être avec un profond respect, etc.

Un tableau de l'opinion de Chambéry et Annecy nous est encore fourni par Bertier et Lachenal.

Le premier montre une fois de plus combien peu les conservateurs catholiques tenaient à un vote au suffrage

---

(39) *Le Statut et la Savoie*, journal cavouriste d'Hudry-Menos, cessa en effet de paraître le 27 mars. Il existait depuis janvier 1859. Rabut attribue cette disparition à la présence des troupes françaises. En fait, il n'avait plus sa raison d'être. Le dernier numéro parut encadré de noir.

(40) L'affaire fut traitée après l'annexion devant le conseil d'Etat. Il fut admis comme principe général de droit public que les particuliers ayant subi quelques dommages à la suite du changement de nationalité ne seraient pas indemnisés, ceux qui y avaient gagné n'étant appelés à aucun remboursement.

(41) Sur les démarches du cardinal Billiet auprès de Thouvenel dès avant la présente lettre, voir Trésal, « L'annexion de la Savoie à la France », p. 248-249. Le cardinal Morlot, archevêque de Paris, était comme le représentant des intérêts du clergé de Savoie auprès des Tuileries. La lettre dont il est question ici, par laquelle Mgr Billiet espérait obtenir des garanties touchant la libre collation à toutes les cures, l'équivalence du mariage religieux et du mariage civil et des garanties en faveur du maintien des évêchés de Maurienne et de Tarentaise, est reproduite dans MAURAIN, *Politique religieuse du Second Empire*, Paris, 1936, p. 416-417, d'après Arch. Nat., F. 19.2515.

universel et encourageaient le gouvernement à trancher l'affaire d'un coup et même à envoyer des troupes en Savoie du Nord.

Le clergé, de son côté, se tenait prêt à entrer en lice.

20 J. 28 (3)

31 mars 1860.

Charles Bertier, directeur du *Courrier des Alpes*, à Billault.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'informer Votre Excellence que le résultat des élections du 25 est à peu près favorable. Les candidats français sont élus à peu près partout. Dans la partie de la Savoie si odieusement travaillée par les intrigues suisses, un seul candidat sur six collèges est sympathique au démembrement en faveur de la Confédération Helvétique. (42)

Deux points sont à noter : l'indifférence des électeurs d'abord. Le phénomène a pour cause la parfaite intelligence de la situation. Tout le monde comprenait le non sens d'une votation de députés dans les circonstances actuelles, et il a fallu se donner beaucoup de mal pour déterminer les électeurs à venir à l'urne. On peut évaluer au quart du nombre total le chiffre de ceux qui ont voté. L'abstention des autres n'a pas d'autres causes.

Ce phénomène d'ailleurs est à craindre en cas de votation sur l'approbation du traité. On le dit partout et d'instinct :

Le Roi nous a cédés. La France nous va, elle nous prendra à juste titre évidemment. A quoi bon voter ?

Nous sommes occupés à provoquer les adresses des conseils municipaux. Cette manifestation devra paraître suffisante et les deux gouvernements pourront sans autre proclamer qu'ils se sont assurés de l'adhésion des populations.

D'un autre côté, le temps matériel pour voter avant la présentation au Parlement du traité de Turin *manque absolument.*

Que la France annexe donc la Savoie réellement et que tout soit fini ; sauf ratification si telle formalité lui plaît.

Il y a plus que jamais urgence d'en finir. Nous sommes sans fonctionnaires supérieurs administratifs et judiciaires. L'interrègne est complet. Nous avions désigné à Son Excellence le ministre des Affaires Etrangères des noms pour les interim, et nous n'avons rien vu venir encore. A Chambéry, tout ce qui était piémontais d'origine ou seulement de sympathie a abdiqué et la machine roule toute seule ; nous n'avons plus de syndic.

Votera-t-on ? Les adresses des conseils suffiront-elles ? Chambéry fait la sienne aujourd'hui. Beaucoup sont faites ou vont se faire. Un mot précis là-dessus et dans dix ou douze jours nous les avons toutes. Je m'en charge. Je manœuvre dans ce sens depuis mon retour. J'ai pris la direction du comité, que je mène

---

(42) CHENAL (1794-1881), député de Sallanches depuis 1848. Anticlérical assez violent, il était l'un des principaux antiannexionnistes du Faucigny.

despotiquement avec le baron d'Alexandry. (43) Nous deux, nous en viendrons à bout et déjà nous avons écrit dans toutes les parties de la province de Chambéry. (44)

Notre grand agitateur a quitté Chambéry. (45) On le dit à Genève, et, en vérité, c'est de ce côté-là seulement que l'intrigue antifrançaise paraît avoir des chances : aussi s'y livre-t-on à des efforts inouïs et même à des actes intolérables. Le jour des élections à Thonon, les agents suisses n'ont pas craint d'arborer leurs drapeaux... sur un territoire cédé à la France. Le lendemain, soit hier, dans le but de soulever le pays, un bateau à vapeur chargé d'hommes armés est venu croiser dans les eaux de la même ville. La France ne me paraît pas assez respectée par la Suisse. (46).

Au fond de tout ceci, et c'est la seconde chose que je propose à l'attention spéciale de Votre Excellence, tout ce qui dans notre pays est honnête se tient tranquille et attend le régime français avec impatience.

La France n'a d'adversaire en Savoie que la démocratie incorrigible. C'est cette démocratie qui, après avoir agité, travaillé, bouleversé, trompé l'intérieur du pays, s'en retire peu à peu et se concentre maintenant à Genève et dans les environs. Le parti suisse lui-même n'a pour chefs et meneurs que des républicains exagérés et il ne s'est recruté en majeure partie que parmi les rouges et les niais. Ce tableau, c'est d'après nature. J'en garantis l'exactitude.

Dans cet ordre de choses, il me semble de la dignité, du devoir même du gouvernement français d'arrêter ce travail de corruption politique, en imposant silence à la Suisse, et ce qui serait définitif, en hâtant la solution, c'est-à-dire la réunion de toute la Savoie à la France.

C'est chose à peine croyable, mais il est certain que la Suisse et ses partisans n'ont pas perdu l'espérance et que cette espérance donne à leurs intrigues un degré d'exacerbation qui ne ressemble à rien. Il y a là un danger et une immoralité. Si l'on n'y met un frein, on ne peut répondre de ce qui arrivera. La Suisse est un pays où l'anarchie a droit de cité et un coup de main est tout à fait possible. Déjà, à Saint-Julien, on a vu arriver une cinquantaine de Savoisiens résidant en Suisse venus pour faire une démonstration. Tout cela finira mal. (47)

Que Votre Excellence me pardonne la franchise de mon langage. La loyauté de la France ne lui sert de rien vis-à-vis de l'Europe. Les malintentionnés lui en enlèvent le bénéfice en pré-

(43) Frédéric d'ALEXANDRY D'ORENGIANY, né en 1829, l'un des plus brillants représentants de l'aristocratie annexionniste. Il devait être maire de Chambéry de 1860 à 1870, président du Conseil général et sénateur en 1876. La correspondance relative à la suite de cette action se trouve dans les « papiers d'Alexandry » aux Archives départementales de Savoie. Voir plus loin.

(44) Nous ne possédons pas ces circulaires.

(45) Grégoire Hudry-Menos.

(46) L'affaire de Thonon avec John Perrier dont les liens, fort probables, avec les autorités genevoises n'ont jamais été établis. Cf. MONNIER, op. cité.

(47) Il est certain que la colère des antiannexionnistes genevois était grande. Bertier dramatise cependant, peut-être dans l'espoir d'obtenir un appui, peut-être sous le coup d'un réel pessimisme.

Le plébiscite paraissait chose très difficile à admettre ; les conservateurs avaient l'impression que le gouvernement français les remettaient à la merci de leurs adversaires.

sentant comme une occupation le passage des troupes françaises. C'est le langage que j'ai entendu tenir par un diplomate anglais avec qui je voyageais l'autre jour et qui m'a laissé sa carte.

Autant vaudrait donc que la présence de militaires français vînt opérer partout le merveilleux effet qu'elle a produit à Chambéry. Je le répète avec insistance. Il faut surveiller du côté de la Suisse.

J'attends de Paris un mot qui me permette d'éclairer l'opinion publique et de la calmer, car, malgré les dépêches que j'envoie et que les journaux de Paris reproduisent, si l'on veut décidément courir la chance d'un vote, il y a encore beaucoup à faire pour le rendre unanime.

Mgr l'Archevêque lancera dans un jour ou deux une circulaire qui mettra le clergé à son aise en l'autorisant à voter suivant ses convictions et *l'intérêt du pays*.

La préférence du prélat pour la France y est fort habilement nuancée. Cette lettre produira un grand effet quand elle sera connue. (48)

La semaine prochaine, le journal paraîtra tous les jours et j'en couvrirai la Savoie. D'ailleurs, les abonnés augmentent visiblement. (49) Bientôt son drapeau ralliera tout le monde. S'il survient quelqu'incident, j'en préviendrai Votre Excellence. En attendant, etc.

Tandis qu'à Chambéry Charles Bertier se lamente, le docteur Lachenal, gouverneur intérimaire pressenti note à Annecy une tension et une froideur persistantes dues à la force d'inertie des autorités sardes encore fort ancrées en cette ville (50).

Il suggère au gouvernement français la mise en place d'une administration temporaire et le passage de quelques troupes. D'où un échange de lettres avec Billault qu'il ne réussit pas à convaincre.

20 J. 28 (3)

Annecy, le 31 mars 1960.

Monsieur le Ministre,

Depuis notre retour de Paris, nous recevons à chaque instant de vives réclamations de nos concitoyens qui viennent nous exprimer leurs regrets de ne pouvoir pas donner un libre cours à leurs

---

(48) Cette lettre circulaire était la contre-partie de celle d'août 1859 par laquelle l'archevêque interdisait à son clergé de se mêler aux querelles pour ou contre un rattachement que les circonstances renvoyaient sine die.

Elle affirmait la licéité d'une action que Rome ne voyait pas d'un mauvais œil et autorisait chaque curé à intervenir ès personne et fonction dans sa paroisse. (Cf. MAURAIN, op. cit. p. 416, note 2).

(49) Même son de cloche dans une lettre du chanoine Poncet, rédacteur du *Bon Sens* d'Annecy, au baron d'Alexandry à Chambéry : « ...Nous tâcherons de paraître une fois de plus... ou de donner au moins un supplément d'une demi-feuille les samedis et nous doublerons notre tirage afin de pouvoir agir un peu sur les masses... » (Papiers d'ALEXANDRY, F. 3., Arch. dép. de Savoie).

(50) Albert LACHENAL (1796-1883), docteur en médecine, syndic d'Annecy puis secrétaire général du ministère de l'Intérieur, député de 1853 à 1855 et de 1857 à 1860.

sympathies françaises et à leurs sentiments de reconnaissance envers Sa Majesté l'Empereur. Ils se récrient surtout en voyant la liberté qui règne à Chambéry tandis qu'à Annecy tout est resté encore jusqu'ici silencieux et contenu.

Ces plaintes sont fondées, Excellence, et la cause de cette différence est facile à reconnaître.

En effet, Monsieur le Gouverneur de Chambéry, grand seigneur gênois fatigué du rôle qu'on lui faisait jouer à Chambéry, a quitté brusquement cette ville il y a huit jours. A sa suite, le syndic de la ville, le colonel et les officiers supérieurs de la garde nationale ont donné leurs démissions. Dès lors, cette ville libre de ses actions, dirigée par un comité national annexionniste et électrisée par la présence des troupes françaises qui reviennent d'Italie, agit selon ses inspirations, tandis qu'à Annecy Monsieur le Gouverneur reste ferme à son poste entouré de Monsieur le Syndic de la ville et du commandant de la garde nationale. (51) Ces messieurs répondent invariablement à toutes les sollicitations qui leur sont adressées qu'ils sont sans instructions du gouvernement de Turin. Ils opposent ainsi la force d'inertie aux impatiences de la population... Cet état de choses est très fâcheux, Excellence, et tend à jeter l'incertitude dans les esprits les mieux disposés et les méchants, quel que faible que soit leur nombre en profitent pour répandre dans les masses les idées les plus erronées.

Lachenal propose au ministre deux moyens :

1° Il serait urgent que, conformément au projet dont il a été question à Paris durant notre séjour, le pays fût laissé quelque temps à lui-même et qu'une administration composée de personnes des plus influentes dans leurs cantons respectifs prit momentanément la place de l'administration piémontaise qui répand des pavots sur tout ce qui l'entoure.

2° Il serait surtout à désirer que le gouvernement de Sa Majesté l'Empereur voulût consentir à faire passer quelques détachements de troupes françaises par la route qui, de Saint-Jean-de-Maurienne, se sépare de celle de Chambéry pour venir aboutir directement à Seyssel...

La présence de troupes françaises arrivant à Annecy, un mardi surtout, jour de marché, exciterait infailliblement le plus vif enthousiasme parmi nos populations rurales qui, en rentrant dans leurs communes, seraient heureuses de pouvoir dire qu'elles ont vu les invincibles soldats de cette France qui va devenir leur patrie. L'énivrement serait bientôt à son comble et c'est alors que tout deviendrait facile...

La réponse est la suivante :

(minute)

Paris, le 3 avril 1860.

Monsieur,

J'ai bien reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire à la date du 31 mars. Le vœu que vous m'exprimez s'est

---

(51) Le syndic était l'avocat libéral Aimé LEVET (1806-1889). Il conserva sa charge de l'Empire.

réalisé aujourd'hui. Le gouvernement des deux provinces de la Savoie est remis à des mains savoisiennes. Vous pourrez maintenant voir en toute liberté vos concitoyens exprimer (leurs ?) vœux pour la France.

J'ai signalé à l'Empereur votre pensée de faire passer quelques-unes de nos troupes par Annecy : cette idée était excellente mais des déclarations antérieures avaient annoncé que l'armée suivrait au retour les mêmes étapes qu'elle avait suivies (sic). (52)

Le scrutin pour la réunion à la France aura lieu tout prochainement ; il se fera par le suffrage universel et sera surveillé dans chaque commune ; il importe de dresser au plutôt la liste de tous les citoyens majeurs de... (?) et jouissant de leurs droits civils. Il importe aussi que dans chaque commune quelques hommes zélés s'occupent d'exciter tout le monde au vote. M. Laity, sénateur, se rend en Savoie par l'ordre de l'Empereur ; mais il vous donnera son appui moral...

Lachenal insiste encore sur l'incertitude de sa situation :

Chambéry, le 4 avril.

Le gouvernement piémontais s'est conformé à la proclamation de Victor-Emmanuel du 1er avril. Il a remplacé les gouverneurs par des Savoisiens. Lui-même a été choisi pour Annecy. Il ajoute :

Bien que je sois sans instructions quelconques de Turin et que je ne connaisse encore ma nomination que par dépêche télégraphique, je me suis immédiatement mis à l'œuvre et, prenant le traité du 24 mars pour ma boussole, je me suis hâté d'annoncer aux populations par une proclamation, dont ci-joint copie, qu'elles pouvaient désormais donner un libre cours aux sympathies qui les entraînent vers la France ; je ne crains pas d'exposer à Votre Excellence que, par ce peu de mots, j'ai lâché le ressort qui comprimait toutes les volontés et qui arrêtait l'élan des populations.

Quant à la ville d'Annecy et aux communes environnantes, tout va pour le mieux..... mais le Faucigny, le Chablais et le mandement de Saint-Julien sont inquiets et pleins d'alarmes.

Les bandes d'hommes armés qui se sont, comme en est informée Votre Excellence, dirigées sur Bonneville, Thonon, Evian et Saint-Julien, où elles n'ont trouvé à la vérité que mépris et répulsion, ont jeté la terreur parmi ces paisibles populations. (53)

Toutes tournent avec anxiété leurs regards vers la France et, de tous les rapports qui déjà me sont parvenus, je pense reconnaître qu'elles se trouveraient bien heureuses si elles voyaient paraître au moins sur la frontière des troupes françaises.

...Je suis ici sans forces régulières pour sauvegarder l'ordre, quelques douaniers (sic) et quelques rares carabiniers royaux (gendarmes) composant tout ce dont je puis disposer. Aussi, je

---

(52) Lachenal ne comprenait pas qu'un détour par Annecy n'avait pas le même caractère qu'une étape sur la grande route d'Italie.

(53) En ce qui concerne Bonneville, il s'agissait d'un signal qui devait partir de cette cité, en rapport avec l'affaire de Thonon, pour proclamer l'annexion du Chablais et du Faucigny à la Suisse le soir du scrutin de ballotage, et au cas où le candidat piémontiste eût été élu. A Saint-Julien, tout se borna à la venue de quelques Genevois le long de la frontière.

viens de donner sur tous les points des instructions pour que les syndics fassent appel à la garde nationale au moins dans les centres en faisant bien comprendre que, dans les graves circonstances où se trouve la Savoie, le pays est réduit à se gouverner et à se défendre lui-même.

***

La Savoie du Nord est donc considérée comme à « rattraper ». Il n'est pas possible d'y affronter le plébiscite sans précautions, même avec une formule comme « France et Zone » donnant, selon toute apparence, les garanties exigées par les populations.

La méthode envisagée est de le faire parcourir par des émissaires qualifiés chargés non de provoquer des réunions spectaculaires, mais de prendre contact avec des notables que ne manqueront point ensuite d'imiter les hommes habitués à se référer à eux.

Nous ne serions pas étonnés que ce fût Charles Bertier ou quelqu'autre membre influent de la délégation savoisienne du 21 mars qui ait suggéré à Napoléon III ou à Thouvenel de faire appel à l'avocat Quétand, président de la Société Philantrophique Savoisienne, d'ailleurs présent aux Tuileries avec les autres agents que nous allons rencontrer.

Quétand, originaire de la Roche-sur-Foron, d'abord répétiteur au Lycée Louis-le-Grand, juriste, a, dès le début de sa carrière, fondé, en 1833, l'une des plus fameuses sociétés de Secours Mutuels de Paris, Providence des malheureux, on le retrouve en 1841 avec un bureau gratuit de placement, en 1848 avec une société de bienfaisance de quartier, puis en 1851 avec une maison de retraite de 220 vieillards sous les auspices de la garde nationale dont il est capitaine depuis 1837. Chevalier des Saints Maurice et Lazare en 1852, puis de la Légion d'Honneur en 1854, il a, cette même année, reçu en hommage des 300 principaux Savoisiens de Paris, une médaille frappée à la Monnaie, à son effigie.

Il s'agit donc de l'une de ces personnalités discrètes et efficaces, d'une parfaite honorabilité et très introduites, que l'on peut utiliser pour une mission délicate.

Thouvenel s'en ouvre à Billault.

20 J. 28 (3)

Paris, le 28 mars 1860.

Mon cher Collègue,

L'Empereur pense qu'il serait fort utile que vous vissiez le plus tôt possible M. Quétand, président perpétuel de la Société Savoisienne de Paris, qui demeure rue Guénégaud, n° 12.

D'après ce que je sais de M. Quétand, nul en effet n'est mieux que lui en mesure de vous fournir les renseignements dont nous avons besoin pour agir sur place.

La proclamation du Roi de Sardaigne qui va être immédiatement publiée est excellente. (54)

Immédiatement envoyé en Faucigny et en Chablais, Quétand y a accompli une œuvre considérable, véritable préfiguration de la visite de Laity. Il en a rendu compte à Billault par une série de rapports que nous possédons au complet.

20 J. 28 (4)

La Roche, 1er avril 1860.

L'insuccès de l'expédition navale sur Thonon a mis fin aux rodomontades du parti belliqueux et le Conseil d'Etat, qui peut-être n'aurait pas mieux demandé que de profiter de la démonstration, si elle avait réussi, se trouve exposé à de graves soupçons de la part de toute la population. Il y a, à la tête d'un grand nombre de maisons de commerce, des Savoisiens et des Français qui désireraient plutôt l'annexion de Genève à la France que l'annexion du Faucigny à Genève. J'en ai vu beaucoup et je les ai trouvés bien déterminés à maintenir l'autorité dans la neutralité. (55).

---

(54) Publiée le 1er avril, elle déliait les Savoisiens de leur serment de fidélité et clarifiait la situation sur le plan des consciences.

(55) La situation à Genève était confuse. Depuis de longues semaines, conservateurs et radicaux y entretenaient une inquiétude qui n'était pas entièrement feinte. Le rattachement de la Savoie risquait de lui porter un double préjudice, économique et stratégique, dans l'hypothèse d'une reprise de la politique d'expansion de 1798.

James Fazy, dont les hommes, des radicaux, tenaient en mains les principaux postes administratifs et les rouages politiques, n'était pas le plus ardent, mais il devait ménager une opinion publique très francophobe.

Les Savoisiens de Genève avaient été convoqués plusieurs fois et avaient voté des motions en vue du rattachement du Faucigny. Il pouvait évidemment leur être égal d'envisager aussi un rattachement de Genève à la France leur permettant de concilier leurs intérêts et leurs sentiments intimes. Une telle perspective relevait cependant de l'utopie.

Quant à la neutralité, dont ils pouvaient se faire les champions, Fazy était un homme d'Etat trop avisé pour s'en départir.

Une lettre extraite des papiers Fazy (Bibliothèque de l'Université de Genève) peut être versée au dossier de l'affaire de Thonon : elle est de John Perrier, le chef de l'expédition

.../...

En rentrant en Savoie, je me suis arrêté deux heures à Annemasse, chef-lieu de canton et siège de la douane. J'y ai entretenu les principaux habitants et particulièrement M. Perréard, notaire depuis 40 ans et l'homme le plus influent de la localité. Il a puissamment contribué à la nomination du comte de la Fléchère, député annexionniste. (56) M. Perréard m'a promis de réunir tous les curés du canton et de les engager vivement à agir sur leurs paroisses. Je l'ai autorisé à promettre un tableau ou un objet pour leur église à ceux qui pourraient réunir sinon l'unanimité, du moins l'immense majorité des votes.

Je suis venu ensuite à La Roche, mon pays natal. C'est le canton le plus important et le plus populeux de tout le Faucigny. (57) J'avais écrit de Paris aux autorités pour les inviter à souper à mon hôtel. J'étais attendu par le docteur Pelloux, depuis longtemps syndic de la ville, et qui vient d'être nommé député par une immense majorité. Il est ancien chirurgien major de l'armée française et professe un grand dévouement à l'Empereur quoique ses deux fils soient capitaines d'artillerie au service du Roi. (58) Il était accompagné par mon confrère Puget, homme d'esprit et de cœur, qui a écrit dans « *La Patrie* » plusieurs articles contre les prétentions de la Suisse et qui était au nombre des délégués qui ont été reçus par Sa Majesté. (59) Le juge de paix et l'officier des postes étaient avec eux. Ils ont déjà fait arborer le drapeau tricolore et tirer le canon. Il y a dans la ville un

---

Fazy accusait volontiers les sociétés secrètes, alibi facile qui permettait de diluer les responsabilités dans une ville qui était l'un des hauts lieux de la franc-maçonnerie et du socialisme. Perrier s'en offusqua :

« Abstenez-vous à notre égard de cette vieille rocambole, de cette vieille rengaine de faire passer tout le monde à des Sociétés Secrètes, *moyens de tuer* surtout des gens qui sont sous les verrous et dont vous n'avez pas le droit de suspecter la loyauté dans cette affaire.

« La Société Secrète pour nous c'est *l'Etat*. Les cinq lâches de notre Conseil et le Parquet ont montré un esprit étroit et peu digne étant bien au courant de tout, *pour cause*, mais il fallait satisfaire le bruit publique (sic). Belle raison.

« Quand on a dit un tel conseiller et (est) fou l'a-t-on arrêté ? (sic) et quand on a dit Fazy est un voleur, vous a-t-on arrêté. Voyez donc la valeur de ce bruit publique.

« Un jour viendra où devant le peuple tout sera mis à jour. Nous n'appartenons pas à une race mal trempée.

« Nous attendons tous bien convenablement. Je ne vous ai pas importune. Je ne sollicite pas même une visite de votre part. Mais je réclame pour tous les hommes ce que l'honneur a droit, c'est de ne pas être arrêté avec le crime et sous verrous. (Sans doute était-il incarcéré avec les condamnés de droit commun).

« Cette infâme arrestation est pour nous un détail. Nous avons la conscience d'avoir par cette promenade provoqué l'occupation fédérale et armée. Vivat, le salut de notre république est assuré.

« Prison de l'Evêché, jour de Pâques 1860.

« John PERRIER. »

« P.S. — Nous étions l'an dernier à Paris ensemble, les Pâques se suivent et ne se ressemblent pas. Mes respects à ces dames s.v.p. ! »

Pour un récit circonstancié de ces événements, voir MONNIER, op. cit., p. 222 sq. Genève fut remplie de troupes fédérales pendant plusieurs mois.

(56) Marie-Ange-Alexis-Etienne, comte DE LA FLECHÈRE, né à Saint-Jeoire-en-Faucigny en 1822. Successeur de Sommeiller au Parlement en 1857 pour la circonscription de Taninges - Saint-Jeoire - Samoëns. Il est surprenant que Perréard ait aidé de la Flechère à devenir le député d'une circonscription qui n'était même pas limitrophe de la sienne.

(57) La Roche-sur-Foron avait environ 3.100 habitants et Bonneville, chef-lieu de l'Intendance et siège du tribunal, 2.150 habitants seulement.

(58) Les frères Léon et Louis PELLOUX, nés en 1837 et 1839. Ils étaient tous deux capitaines depuis le 11 mars 1860. Ils devaient rester au service du Piémont et y faire une très brillante carrière. Louis sera général à 41 ans et ministre de la Guerre. Le docteur Pelloux (1799-1866) a été député de Bonneville de 1858 à 1860 et syndic puis maire de La Roche-sur-Foron de 1841 à 1866.

(59) Alfred PUGET, avocat, bien connu pour ses aptitudes poétiques. Renand, procureur à Bonneville, en avait envoyé aussi au moins un, très violemment hostile à le suivre (Trésal, op. cit. p. 175-176).

collège fréquenté par 200 élèves et dont tous les professeurs sont prêtres. Je viens de les voir et de leur demander un congé de quatre jours, au moment du vote. Ces messieurs m'ont promis d'agir sur toutes les familles, et je dois aller, ce soir, adresser une allocution aux élèves.

J'espère que dans ce canton on pourra réunir l'unanimité.

Je ne dois cependant pas dissimuler à Votre Excellence qu'on n'a accepté le suffrage universel qu'avec une certaine hésitation. Pourquoi, me dit-on, ne pas s'en tenir à l'adhésion des conseils municipaux ? On est certain de l'unanimité. On ne craint pas ou bien peu les menées de la Suisse, mais l'effet produit par le changement de législation. Dans ce pays, qu'on représente comme étant si libéral, les filles ne partagent pas avec les frères et l'égalité des partages peut blesser l'orgueil des pères et la cupidité des frères. (60)

Aujourd'hui dimanche, toute la population des campagnes est dans la ville. J'ai déjà vu les plus influents agriculteurs et je passerai le reste de la journée à entretenir le plus de monde possible.

J'ai gardé une voiture à ma disposition pour pouvoir m'arrêter dans toutes les localités principales. J'irai jusqu'à Chamonix, quoique les routes soient encore ensevelies sous les neiges dans cette direction.

Je rencontrerai probablement partout les objections contre le suffrage universel. La seule réponse à faire, je crois, c'est de dire qu'une grande manifestation est nécessaire pour mettre fin aux réclamations envieuses de l'Angleterre qui prend partout et n'annexe pas. Des formules imprimées se couvrent de toutes les signatures des conseils municipaux de toutes les communes et seront adressées à Sa Majesté.

En quittant La Roche, je laisserai un comité parfaitement organisé et composé des personnes les plus honorables et les plus dévouées.

Je laisserai à mon confrère Puget le soin de faire toutes les dépenses qui pourraient être nécessaires.

Si Votre Excellence avait quelques ordres à me transmettre, je la prie de vouloir bien suivre les adresses à Cluses ou à La Roche en Faucigny. Nous n'avons pas encore de lignes téléphoniques.

J'ai l'honneur...

Les lettres suivantes décrivent la suite du séjour en Faucigny.

J0 J 28 (4).

Cluses, 2 avril 1860.

Monsieur le Ministre,

J'ai quitté La Roche après m'être concerté avec le vénérable curé, ses vicaires, les notaires et huissiers, et après avoir conféré avec des personnes de toutes les classes. M. Pelloux, le syndic, va se rendre à la Chambre à Turin, et, pendant son absence, M. Puget informera Votre Excellence de tous les incidents qui pourraient surgir. (61)

Le Faucigny envoie quatre députés à la Chambre. Trois

---

(60) L'application de la loi ne rencontra, par la suite, aucune difficulté.
(61) Les papiers Billault ne contiennent aucune lettre de Puget.

députés annexionnistes ont été élus à une très grande majorité. Le quatrième député est suisse et je verrai demain jusqu'à quel point son opinion engage ses électeurs. (62)

J'ai passé la journée à Bonneville. C'est le chef-lieu de la Province. Cette petite ville est presqu'entièrement habitée par des magistrats, des avocats, des avoués et des fonctionnaires publics. Les intrigues suisses se sont acharnées sur le canton parce qu'il contient le chef-lieu. Il est certain qu'on y a recueilli des signatures d'enfants et que le prix des suffrages y a varié de 50 cts à 2 fr.

C'est à Bonneville que les Genevois ont fait fonder pour la circonstance le journal *Le Nord* dont le rédacteur est un des trois hommes d'Etat savoyards qui ont notifié à tous les souverains une protestation au nom du Faucigny et du Chablais qui les désavouent. (63)

Cependant, on commence à faire justice des insinuations mensongères inventées par cette feuille pour tromper les paysans. Monsieur Morand, premier président du Tribunal, qui est divisé en deux chambres, homme remarquable comme jurisconsulte et économiste, ridiculise avec talent et énergie toutes les assertions du *Nord* dont le discrédit augmente chaque jour. (64) Il y a à Bonneville beaucoup d'hommes du lendemain qui, après avoir refusé de signer l'adresse et d'envoyer un délégué à Paris, dépassent aujourd'hui les partisans les plus passionnés de l'annexion à la France. Ils ont décidé de députer auprès de Sa Majesté trois membres chargés de présenter à l'Empereur une adresse de la ville et de demander une assurance formelle au sujet des franchises douanières. J'ai conféré de ce projet avec M. Guy, avocat et syndic de la ville, homme fort dévoué à la France, et j'espère l'avoir détourné d'une pareille démarche conseillée surtout par M. Jacquier dont j'ai eu l'honneur de parler à Votre Excellence. Je lui ai représenté qu'une députation au nom d'une seule petite ville paraissant imposer des conditions, serait, à juste titre, considérée comme inconvenante, et j'ai insisté sur ce que la présence du syndic était rigoureusement nécessaire jusqu'après le vote.

Alors seulement, tous les syndics seront bienvenus à aller déposer aux pieds de l'Empereur les résultats du scrutin.

Il a paru se rendre à nos raisons. (65)

La question de la zone promise par Sa Majesté ayant une grande influence dans les campagnes, j'ai conseillé au syndic de **faire tirer, à un très grand nombre d'exemplaires, pour la répandre dans tous les villages, la relation faite par le *Courrier des***

---

(62) Chenal était l'homme du « parti suisse ». Au comte de la Flechère et à Pelloux, il convient d'ajouter le Dr Mongellaz, représentant les mandements d'Annemasse et Reignier.

(63) Le titre exact du journal était *La Savoie du Nord*. Il avait été fondé collaborateurs, les avocats Clert-Biron et François Wuarchex. Avec Bard, avaient signé la protestation susdite Henri Faurax, avocat à Saint-Julien et François Bétemp, géomètre à Thonon. Quétand eût dû écrire hommes d'Etat entre guillemets...

(64) Le fait que le tribunal ait été divisé en deux sections prouve à quel point le Faucigny était d'esprit processif. A Bonneville, il y avait en 1860, une quinzaine d'avocats et autant d'huissiers et d'avoués entourant six juges et deux présidents.

(65) Faut-il voir dans cette défiance à l'égard de Jacquier-Châtrier, promoteur inquiet de la formule France et zone, l'une des raisons de l'ostracisme dont il a été ensuite l'objet de la part du gouvernement français ? Il avait déjà peut-être été, à en croire cette lettre, desservi auprès de Billault par Quétand. Serait-ce sur des rapports tendancieux venus de Bonneville ? L'affaire reste obscure.

Alpes de l'accueil si bienveillant que les délégués ont reçu de Leurs Majestés. La lecture de cet article a produit une grande sensation dans les villes, et j'espère que l'effet n'en sera pas moindre dans les campagnes.

J'ai dîné avec le curé, ses vicaires, quelques prêtres du canton et le directeur des postes, M. Clavel, que j'avais prévenu de mon arrivée.

Tous ces messieurs jouissent d'une grande influence et travaillent avec ardeur à amener une imposante majorité.

Monsieur le Président Morand est originaire de Megève, commune de plus de 3.000 âmes dans les hautes montagnes. Il m'a promis de s'y rendre quelques jours avant le vote et il ne doute pas d'obtenir l'unanimité.

D'après les instructions de Votre Excellence, je me suis attaché à prouver à tout le monde que ceux qui s'étaient laissés surprendre leur signature par des agents de Genève, se trouvaient parfaitement déliés de leur engagement parce qu'ils ne seraient pas consultés sur une annexion suisse devenue impossible, mais simplement par oui ou par non sur l'annexion à la France. Or, leur ai-je dit, si vous répondez non, vous resterez unis au Piémont qui ne vous a pas cédés et qui ne peut pas vous céder à la Suisse.

La crainte d'un pareil résultat a produit un effet marqué. (66)

En résumé, le suffrage me paraît aussi assuré à Bonneville qu'à La Roche. Je suis reparti à quatre heures, et je suis arrivé à Cluses où j'étais aussi attendu par un certain nombre d'amis influents que j'avais priés à souper à l'hôtel. Ils ne m'ont quitté qu'à minuit.

Je resterai dans cette ville demain jusqu'à midi. Votre Excellence me permettra de lui rappeler l'importance qu'il y a à faire voter les Savoisiens à Paris et à Lyon. Je pense que je serai de retour à Paris avant que le vote ne soit à l'ordre du jour, et je pourrai alors présenter à Votre Excellence quelques membres très influents qu'il sera bon d'envoyer dans les communes qui me paraîtront douteuses.

J'ai l'honneur..

20 J 28 (4).

Sallanches, 4 avril 1860.

Monsieur le Ministre,

La vallée de Cluses s'occupe beaucoup de la fabrication des montres et a de nombreux rapports avec Genève. Les habitants de Scionzier, village important, avaient d'abord donné plus de 100 signatures aux Suisses ; mais depuis, elles ont été retirées. Le curé et son vicaire ont beaucoup contribué à ce résultat. Il y a dans la ville de Cluses une école d'horlogerie qui espère recevoir un plus grand développement. (67)

---

(66) C'est une question de savoir si le gouvernement français a adhéré à l'idée du plébiscite par oui ou par non — opération presque imposée par Victor-Emmanuel —, en pressentant le parti à en tirer contre la Suisse ou si la tactique de Billault et Thouvenel ne s'est présentée clairement à leur esprit qu'après le 24 mars.

(67) Elle avait été fondée par Charles-Albert en 1848. L'Empereur devait lui faire un don considérable à son passage en septembre 1860.

On m'assure ici que le vote unanime dans les deux tiers du canton. C'est cependant à Cluses et malgré Cluses, que Chenal, le député dévoué à la Suisse a été nommé. Ce sont les vallées du Giffre, où M. Moccand doit être maintenant, et les vallées de Sallanches et de Saint-Gervais qui ont amené ce résultat, plutôt par opinion politique que par dévouement à la Suisse. Les habitants de Saint-Gervais surtout se disent très avancés et tiennent à l'honneur d'envoyer à la Chambre le député de la plus extrême gauche.

Je me suis arrêté à Magland, village important. Le curé avait suivi les curés des montagnes voisines dont les habitants passent pour être suisses. Ces messieurs m'ont dit que les relations continuelles de leurs paroissiens avec Genève et les menaces de rupture qui arrivaient de Genève avaient imposé une grande réserve qui disparaîtrait le jour du vote.

A Sallanches, je connais tout le monde et je suis sûr d'y opérer de nombreuses conversions. Le clergé est entièrement dévoué.

Le plus difficile sera de convaincre les politiques de Saint-Gervais. Je les connais tous, et ils poussent aussi loin que possible l'orgueil et l'entêtement.

De Saint-Gervais, il me resterait à parcourir quatre communes : Servoz, Les Houches, Chamonix et L'Argentière ; mais il faut passer à travers cinq ou six pieds de neige et le temps n'est pas beau. J'écrirai à tous les amis dans ces communes dont je connais bien les dispositions. Servoz et Les Houches sont à peu près partagées. Chamonix est suisse, parce qu'il doit beaucoup d'argent à Genève ; c'est une opinion *prudente*. Quant à l'Argentière, il y aura unanimité pour la France.

Ma tournée ainsi terminée dans la grande vallée de l'Arve, je passerai dans la petite vallée du Giffre, dont les habitants sont très favorables à la Suisse. J'ai déjà envoyé de ce côté quelques amis à l'aide de M. Moccand, et j'espère trouver en arrivant la propagande déjà très avancée.

Veuillez agréer,...

20 J 28 (4).

Samoëns, 6 avril 1860.

Monsieur le Ministre,

A mon retour de Cluses, j'ai rencontré M. Delacquis qui se rendait dans le Haut-Faucigny et à qui j'ai donné les renseignements nécessaires pour sa mission. (68)

Ainsi que j'ai eu l'honneur de l'écrire à Votre Excellence, le Faucigny se compose de deux vallées : celle de l'Arve, depuis la frontière de Genève jusqu'à son extrémité, a une longueur de 22 lieues et contient 7 cantons importants. Dans mes précédentes lettres, j'ai rendu compte des bonnes dispositions des cantons d'Annemasse, Reignier, La Roche, Bonneville et Cluses. Il ne me restait plus à entretenir Votre Excellence que des cantons de Sallanches et Saint-Gervais, dont le vote pour la députation avait

(68) Delacquis, dont il est intéressant de trouver ici les rapports avec Quétand auprès duquel il avait sans doute reçu l'ordre de prendre ses instructions, a rédigé de son côté des rapports dont le principal figure dans Trésal, op. cit. p. 266-270.

donné beaucoup d'inquiétudes. Je connais pour ainsi dire tous les habitants de ces deux cantons, et j'ai causé avec beaucoup d'entre eux. Sallanches a abandonné le parti suisse et le conseil municipal a déjà envoyé une adresse à Sa Majesté.

Le curé et ses vicaires, les conseillers municipaux, les fonctionnaires, les maîtres d'hôtels font tous leurs efforts pour amener une réparation du passé par l'unanimité des suffrages.

Dans le canton de Saint-Gervais, les conseils municipaux avaient fait une propagande active en faveur de Genève ; ils avaient recueilli un grand nombre de signatures. (69)

Le docteur De Mey, du grand établissement des bains, et le clergé ont jusqu'à présent gardé une grande réserve vis-à-vis d'une population opposante et orgueilleuse. (70) Ils sortent aujourd'hui de l'inaction et je leur ai procuré l'agent le plus actif et le plus intelligent, le nommé Favre, conseiller de la commune, mécanicien en hiver, guide et loueur de voitures en été, (qui) a une très grande influence parmi les habitants.

J'ai passé quelques heures à le convaincre et à faire la controverse du « *Père André* ». (71) Il est devenu aussi français qu'il avait été suisse et a promis que Saint-Gervais n'aurait pas plus de quatre voix opposantes. Je lui ai dit de ne rien épargner et de m'envoyer sa note.

Je ne suis pas allé à Chamonix encore enseveli sous plus de 4 pieds de neige et où j'avais peu à espérer. Ce village est occupé par les maîtres d'hôtel qui doivent beaucoup d'argent aux Genevois et toute leur prospérité aux Anglais.

J'ai écrit à quelques personnes influentes de la commune et à tous les curés du canton. Au surplus, je sais que l'esprit français domine généralement dans les diverses communes de la montagne. (72)

Je suis revenu ensuite rapidement dans la vallée du Giffre et j'ai fait venir d'Annecy pour m'accompagner dans cette excursion M. Agnellet, membre du conseil provincial, neveu du curé de Samoëns. (73) La vallée du Giffre n'a que trois cantons, dont deux sont partisans de Genève, celui de Samoëns et celui de

---

(69) Le curé de Sallanches était Rd Joseph Jacquier (70). La commune de Saint-Gervais aavait donné 173 signatures à la pétition en faveur du rattachement à la Suisse. Elle comprenait plus de 1.800 habitants. Sallanches en avait compté 127 pour quelque 850 habitants.

(70) Le curé de Saint-Gervais était Rd Joseph Marie PATUEL. Le docteur Demay avait puissamment contribué à la réputation de la station thermale alors à ses débuts. La population avait la réputation d'être, avec celle de la Haute-Tarentaise et de la Haute-Maurienne, la plus coriace de la Savoie.

(71) Pamphlets antiannexionnistes mettant en scène un type assez déflant et lourd de paysan savoisien passant au crible d'un bon sens imperturbable toutes les promesses des promoteurs du rattachement. Soit : « Lettre du Père André à son ami Jean », Chambéry, 1860, 4 p., et « Deuxième lettre du Père André à son ami Jean », id., 4 p. Ces écrits émanaient de l'entourage de Jean-Jacques Rey, avocat, et d'Hudry-Ménos.

(72) Ces notations, relatives aux menées suisses à Chamonix, sont confirmées par Delacquis, op. cit. p. 268.

« ...Ils ont dépensé beaucoup d'argent : ils avaient, entre autre, offert une somme de dix mille francs à M. Ferdinand, propriétaire de plusieurs hôtels, et puis vous assurer que cette somme a été refusée par lui, mais j'ai lieu de croire qu'elle a été acceptée par d'autres, car Chamonix était pour ainsi dire vendu à Genève. » Il avait fourni 319 signatures pour 2.300 habitants.

(73) Ce curé était Claude-François ANTHOINE. AGNELLET, riche industriel possédant des entreprises sur place et à Paris, était de Thônes. Il a pris part aux controverses du moment en publiant une brochure intitulée : « Une solution pour la Savoie ou les soirées du hameau par un solitaire », Annecy, 1860, 16 p. in-8.

Taninges. Les habitants de ces cantons sont presque tous tailleurs de pierres et un grand nombre d'entre eux travaillent à Genève où l'on a considérablement construit depuis quelques années. Les Suisses ont fait une propagande *très violente* dans ces deux cantons ; cependant, le curé, homme très riche et très bienfaisant, qui est à leur tête depuis trente-cinq ans, répond que même dans Samoëns on obtiendra la majorité et il s'occupe activement de recruter des suffrages. La commune de Sixt, voisine de Samoëns, est entièrement française.

J'ai visité à Taninges M. Humbert, qui a réalisé en France une fortune considérable et qui la dépense d'une manière libérale. Il espère opérer de nombreuses conversions.

Comme membre du conseil provincial et de la junte du conseil municipal, comme homme riche et généreux, il a une grande influence. Je dois déjeuner avec lui ce matin avec tous les notables de la commune. (74)

Il ne me restera plus qu'à rendre compte à Votre Excellence du canton de Saint-Jeoire que je visiterai aujourd'hui et dont je connais les bonnes dispositions. Je ferai ensuite ma course en Chablais où j'ai beaucoup d'amis.

En résumé, la population du Faucigny est robuste, intelligente, instruite, mais très raisonneuse. Il fallait détruire tous les sophismes imaginés par Genève. J'y ai réussi et j'ai laissé partout des hommes actifs, intelligents et dévoués. Je suis convaincu que le vote général, toute compensation faite, donnera au moins 90 % de suffrages au gouvernement de l'Empereur.

Je rencontrerai probablement M. Moccand dans cette vallée.

J'ai l'honneur, etc.

20 J 28 (4).

Thonon, 7 avril 1860.

J'ai terminé hier mon excursion en Faucigny et j'ai acquis la certitude d'un vote favorable dans les trois cantons de la vallée du Giffre où l'action de Genève s'est faite particulièrement sentir. A mon retour par Taninges, M. Humbert m'attendait et avait réuni en son château tous les notables de *toutes les opinions* qui ont porté avec enthousiasme la santé de l'Empereur. J'ai rencontré à table Balmat, le célèbre guide de Chamonix, qui a promis que, même dans ce bourg-là, dépendant de Genève et des Anglais, il répondait d'une majorité considérable. Le parti suisse fait des efforts suprêmes et répand avec profusion et gratis le « *Journal de eGenève* » et « *Le Nord* » de Bonneville. On répand de fausses nouvelles et l'on insinue profondément que l'Empereur vient d'abandonner le Chablais et le Faucigny en s'en remettant aux puissances européennes. J'ai bien fait comprendre à ces populations la nature du traité existant entre le Roi et la Suisse au sujet de ces deux provinces, et ils sont convaincus qu'un congrès, qui ne délierait pas les Suisses de leur engagement envers le Roi, n'aurait d'autre résultat que d'entraver leur liberté, de les forcer

---

(74) Humbert, ancien entrepreneur à Paris, avait fait, le 22 mars précédent, fort bon accueil aux délégués suisses chargés de faire, à la veille des élections législatives, ce que Quétand s'employait maintenant à défaire. Son attitude prouve combien l'helvétophilie des notables était superficielle. La lettre suivante le confirme.

à être toujours des alliés de la France, en les obligeant à occuper militairement, à son profit, le Chablais et le Faucigny, toutes les fois qu'elle serait en guerre. On célèbre tous les jours, avec enthousiasme, à Genève, l'annonce de quelque fausse nouvelle de cette nature pour faire illusion aux Savoyards.

C'est surtout dans le canton de Saint-Jeoire que j'ai eu à combattre la guerre de propagande, parce que j'y ai réuni les hommes qui ont le plus travaillé contre l'annexion et ils sont décidés à voter pour la France avec leurs concitoyens. On comprend maintenant que Genève *craint* de redevenir le chef-lieu du département. En effet, le Faucigny, le Chablais et le pays de Gex forment ensemble une magnifique pêche dont Genève est le noyau. Or, nos Savoyards, qui sont très logiciens, savent que l'accessoire suit le principal. La franchise des douanes nuira au commerce de cette ville qui vit surtout de contrebande. La population catholique s'y augmente dans de grandes proportions et comme elle est savoyarde et française, il n'est pas douteux qu'elle finira par solliciter son annexion à la France. (75)

En quittant le Faucigny, je suis venu en Chablais où j'ai de nombreux amis, pour les féliciter de la révolution qui s'est faite contre les prétentions suisses ; car on espère que le vote sera ici presque unanime.

Je repars aujourd'hui même pour Genève où je m'arrêterai quelques heures. J'irai coucher à Saint-Julien et demain matin je serai à Annecy.

Mardi matin ou mercredi au plus tard, je serai à Paris et je me mettrai à la disposition de Votre Excellence pour lui donner tous les renseignements qu'elle désirera.

Je n'aurai plus l'honneur de lui écrire, à moins que mon passage par Genève, Annecy et Chambéry ne me révèle quelques incidents qui méritent une mention particulière.

J'ai l'honneur...

En résumé la mission Quétand semble avoir dépassé le cadre d'une simple enquête. Muni de sérieuses possibilités financières, introduit dans tous les milieux, chargé de donner des directives aux syndics pour infléchir l'opinion de leurs administrés, il s'est livré à un véritable travail de défrichage et de mise en place de comités et d'agents de propagande, et cela au contact même des influences genevoises. Le sénateur Laity pouvait venir !

Quétand n'était point seul à opérer. D'autres Savoisiens, de Paris ou d'ailleurs, travaillaient à la même cause à peu près dans les mêmes secteurs mais avec des pouvoirs certainement moins étendus.

---

(75) La fatalité d'un retour de Genève à la France apparaît encore ici. Elle a donc servi de thème pour rallier le Faucigny à la cause française, l'attitude genevoise revenant à contrarier ce mouvement au profit du canton.

Quelques pièces du même fonds Billault nous renseignent sur la manière dont ces personnages se sont imposés à l'attention des ministres.

Un billet porte ainsi les noms de Moccand, Barlet, Biord et Chatenoud, sans autre mention de qualité, que « *du Comité Savoisien, de la part du « Constitutionnel* » et au crayon la date du 14 mars. Il semble que ces personnages aient vu le ministre le jour même et aient été introduits auprès de lui par ce journal, sans que nous sachions à l'influence de qui ils le durent.

Le lendemain, le comité en question s'adressait à la colonie savoisienne de Paris :

20 J 28 (3).

Chers compatriotes,

Voici le moment de montrer que nous apprécions l'hospitalité que la France nous donne depuis si longtemps. Jamais occasion pareille ne se représentera ; ne la laissons pas échapper. Tous, nous sommes venus chercher en France des moyens d'existence, des sources de bien-être que nous ne pouvons trouver dans notre pays constitué comme il l'est. Notre langue, nos mœurs, nos intérêts de toutes sortes ne nous poussent-ils pas vers la France ? Nous pouvons sans reproches nous séparer du Piémont ; n'avons-nous pas toujours fidèlement servi, bravement combattu ? Aujourd'hui, les Italiens veulent être gouvernés par des Italiens ; nous qui avons toutes les tendances françaises, nous voulons être Français.

Nous ne pouvons voter chacun dans notre commune, mais nous pouvons y suppléer en signant une adresse à l'Empereur. Cette adresse est déposée chez les compatriotes dont les noms suivent. Venez tous la signer, et surtout hâtez-vous.

Que votre voix soit la première entendue et puisse notre adhésion unanime entraîner les quelques indécisions qui pourraient exister dans notre pays.

Paris, le 15 mars 1860.

MOCCAND, *président* ; BARLET, *secrétaire* ;
BIORD, CHATENOUD, *membres*.

La genèse de l'affaire est exposée dans une lettre intéressante de Biord à Billault, du 9 avril 1860. L'apathie des milieux Savoisiens de Paris y apparait nettement.

L'initiative remontait à février. Elle semble avoir germé dans l'esprit de personnages peu connus, probablement de petits commerçants.

Je crois devoir me permettre de venir vous exposer les diverses phases que notre adresse à S. M. a subie dans sa marche. Dès le 18 février, j'avais formulé une adresse pensant que si elle était signée par un grand nombre de Savoisiens habitant Paris, elle stimulerait l'élan des habitants de la Savoie : en voyant notre exemple, ils oseraient manifester leur sympathie pour la France.

Ne sachant si mon pays pouvait être mis à jour (76), je m'adressais à Monsieur Bellanger, mon commissaire de police ; il me répondit qu'il n'y voyait pas d'objections (plus tard M. Moccand fit la même démarche auprès de S. E.). Je me mis à l'œuvre. Comme je ne pouvais pas par ma position donner un point de départ influent, je fus voir quelques-uns de mes compatriotes les plus notables pour leur en faire part et les engager à patronner mon projet de leur nom, persuadé que le succès ne pouvait être obtenu que par ce moyen. Je dois dire à regret que ceux que je vis ne parurent pas y prendre d'intérêt, refusant pour des motifs divers. Après quelques jours de démarches inutiles, je pris sur moi d'aller solliciter la publicité des journaux pour faire insérer l'avis suivant : « Messieurs les Savoisiens habitant Paris sont priés de passer chez M. Biord, 18, rue Mogador, pour prendre connaissance d'un projet d'adresse en faveur de l'annexion de la Savoie à la France », qui parut dans « *La Patrie* » du 25 février. Par cet avis, j'espérais la visite de ceux qui partageaient mes sympathies pour la France. En effet, je vis avec plaisir un certain nombre de compatriotes accourir pour prendre connaissance de mes intentions, et je réussis à m'en adjoindre quelques-uns et, sur leur indication, j'écrivis à plusieurs autres pour les prier de bien vouloir se réunir chez M. Chatenoud, qui avait offert son domicile pour former un comité qui veuille bien mettre à exécution le projet que j'avais préparé. Trois réunions eurent lieu, n'ayant eu pour résultat que des discussions personnelles. Le temps et les événements marchaient ; il était de toute nécessité d'en finir. Un comité définitif fut nommé, composé d'hommes dont la position laissait à désirer comme expérience et influence pour faire autorité auprès de nos savoisiens dont nous voulions solliciter la signature (aussi moi-même, je fis partie du comité). Nous pûmes enfin commencer : nos moyens d'exécution n'ont pas été les meilleurs ; nous avons dû y suppléer à force d'activité et si notre résultat est si minime, je dois l'attribuer à notre inexpérience dans l'art d'émouvoir les masses et plus encore dans l'apathie de nos concitoyens.

J'ai appris que quelques-uns de ces messieurs dont j'avais sollicité le concours, tout en ayant refusé, ont pu profiter de notre travail en envoyant des hommes pour recueillir des signatures dans des établissements publics et à domicile.

Quand nos compatriotes avaient été informés par nos circulaires et notre propagande active, ils ont pu obtenir un certain nombre de signatures et se donner les honneurs sans trop de sacrifices ni de peines. Je souhaite de tout cœur qu'ils en aient un grand nombre, cela me donnerait la satisfaction de voir que mon initiative aurait produit quelques biens.

Si nous devons continuer, je doute que le résultat puisse être

---

(76) C'est-à-dire officiellement mis en cause.

beaucoup plus grand. Cependant, je suis prêt, pendant l'absence de mes collègues, à continuer avec tout le zèle que donne le dévouement.

Dans cette attente...

Cette lettre nous renseigne de manière décisive sur l'attitude des Savoisiens de Paris, à l'égard du rattachement de leur province natale à la France. Elle a été très passive, certainement beaucoup plus par insouciance que par l'hostilité, peut-être simplement par la pensée qu'ils n'avaient point de rôle à jouer dans une affaire menée par l'Empereur lui-même.

En fait les efforts de Biord et de son comité ne furent peut être point inutile, pour réveiller les esprits : c'est une adresse accompagnées de 4050 signatures qu'il put présenter au gouvernement, signatures qui amenèrent Billault à utiliser les compétences qui s'offraient.

C'est le 30 ou le 31 mars au plus tard, que les tâches furent réparties entre trois au moins des promoteurs qui, indépendamment de Quétand, partirent pour le pays natal : Moccand pour le Faucigny, Chatenoud pour Annecy, Barlet pour Chambéry et les localités situées sur la ligne du chemin de fer Victor-Emmanuel « où ses relations de famille et d'affaires lui permettaient d'avoir quelques succès ».

Quelques lignes de Biord dans une lettre du 31 mars, témoignent du désintéressement de ces apôtres de la cause française.

Vous avez bien voulu, Monsieur le Ministre, aider à la tâche que nous avons entreprise en nous indemnisant des frais que nous pouvions faire. Je vous en remercie infiniment ; mais, pour mon compte, je vous demande la permission de n'en pas profiter et de conserver à la mission que j'ai entreprise le caractère que j'ai entendu lui adresser. Malgré que ma position ne me permette pas d'être indifférent à la question matérielle, néanmoins je désire qu'elle soit écartée en ce qui me concerne et je suis satisfait si j'ai pu mériter d'obtenir votre bienveillance.

A Barlet, Moccand et Chatenoud se joignit un certain docteur Cholet, qui fut présenté à Billault par Quétand le 29 mars, ainsi qu'en témoigne une lettre d'introduction significative :

20 J. 28 (4)

Paris, 29 mars 1860.

Monsieur le Ministre,

M. le docteur Cholet, médecin de Beaune-la-Rolande, et originaire du Chablais, se dispose à partir pour cette province dans laquelle il a conservé un certain nombre d'amis.

M. Cholet, venu à Paris pour ses affaires, ayant appris qu'un vote doit avoir lieu prochainement, s'est empressé de concourir à le rendre plus imposant.

Il sera très heureux d'être présenté à Votre Excellence.

M. Moccand vient de m'annoncer qu'il partira aujourd'hui aussi pour la Savoie.

J'ai l'honneur...

Du docteur Cholet nous avons trois rapports, tous datés d'Evian les 1er, 3 et 9 avril 1860.

Il signale dans le premier avoir quitté Paris avec Quétand et s'en être séparé à Genève le jour de l'affaire de Thonon.

Je dois vous prévenir, Monseigneur, que ce petit coup de main a excité ici, comme à Thonon, (il s'agit d'Evian), l'indignation générale et partout le monde y est dévoué à notre magnanime Empereur et à son gouvernement ; tout le monde désire que l'annexion complète se fasse au plus tôt ; il ne peut encore croire à tant de bonheur, ce qui fait que personne n'a encore osé arborer le glorieux drapeau de la France, malgré le bouillant désir qu'on en a.

Suit un récit de l'incident qui ne diffère pas sensiblement de celui des journaux du moment. Il ajoute à sa lettre une allusion aux placards « insurrectionnels » collés la veille sur les arbres bordant la route de Douvaine à Thonon, et aux signatures pour la Suisse, payées, à ses dires 35 fr. Deux jours après il parlera de 0 fr. 50 !

Dans la seconde lettre, du 3 avril, Cholet complète les récits précédents et assortit ces détails des considérations suivantes :

J'ai visité hier Thonon.. J'y ai acquis la conviction que toute la ville éprouvait, comme à Evian, les mêmes sentiments d'affection et de dévouement pour l'Empereur et son gouvernement et témoignent de la plus grande impatience...

Nos renseignements ont été puisés auprès des personnes les plus honorables de la ville : M. le Curé qui me disait : Je voudrais pouvoir dire du haut de la chaire tout ce que nous devons éprou-

ver et que j'éprouve moi-même de sympathie pour le glorieux Souverain de la France qui a rendu tant de services à la religion, mais je ne cache point chaque jour ma pensée à cet égard dans la rue et ailleurs (77) ; M. l'avocat Dessaix qui faisait partie de la délégation savoisienne ; M. Gaillard, receveur de l'Enregistrement ; M. le docteur Geoffroy, médecin de la prison, qui s'est assuré du meilleur résultat dans les localités qui ont donné des signatures à la Suisse, Douvaine, la Côte (78) ; M. Berthot, notaire.

...Tout le monde, prêtres, magistrats, fonctionnaires publics, négociants, propriétaires et même, me dit-on, nos paysans des montagnes sont pour l'union à la France, mais ils demandent à grands cris la zone.

Je comptais visiter aujourd'hui le bord du lac jusqu'à Saint-Gingolph (Valais), mais le temps est fort mauvais et m'oblige à différer à demain. Je vais tâcher de parcourir sur la fin de semaine les communes du canton d'Abondance et du Biot et je terminerai mon itinéraire par Douvaine et la Côte...

Le 9 avril, Cholet rend compte de cette exploration qui semble surtout l'avoir rapproché du Faucigny et de Genève. Brenthonne a eu droit à un arrêt particulier comme étant « une commune des plus dévouées à la Suisse » (79).

Le champion des annexionnistes y est le notaire Picart. Le maire, opposant, n'a pu l'empêcher d'y rencontrer l'aubergiste, ancien soldat de l'Empire. Situation analogue à Bons où le notaire Thorens est pour la France, le curé résolu à s'abstenir et l'aubergiste bien disposé.

. . . . . .

Je me suis rendu de là à Douvaine, chef-lieu de canton, et qui passait pour le foyer de la Suisse avec quelques raisons ; j'ai été agréablement surpris en y apprenant que tout le monde avait abandonné la cause suisse pour embrasser celle de l'annexion à la France. Ce brusque changement de l'opinion est dû aux démarches incessantes de MM. Maret père et fils, l'un notaire et l'autre percepteur... M. Maret fils et M. Quizard, son parent (80) apposèrent des premiers leurs signatures sur l'adresse à S. M. l'Empereur et Monsieur le percepteur Maret contraignit par son exemple et énergie à signer ceux qui avaient déjà donné leurs signatures à la Suisse ; il est digne de toute la bienveillance du gouvernement... J'ai la conviction, Monseigneur, que le vote sera presque partout en Chablais conforme à vos désirs. Je laisse d'ailleurs dans toutes les localités que j'ai parcourues des connaissances et des amis zélés qui mettront à profit le temps qui reste

(77) Ce curé était Rd Joseph Trincaz.
(78) C'est-à-dire Chens, Messery, Nernier, Yvoire et Excenevex.
(79) 147 signatures pour 880 habitants.

(80) Il faut lire Guisard, commissaire des levées (commandant du bureau de recrutement) de la Province du Chablais, qui avait été l'un des premiers Savoisiens à écrire à Billault, le 24 février 1860, pour faire la louange de Napoléon III. Sa lettre est conservée dans les papiers Billault. Nous la publions ci-après.

pour visiter les communes où je n'ai pu me rendre et faire rentrer dans nos bons sentiments pour la France ceux qui ont été égarés par de fallacieuses promesses. (81)

20 J. 28 (4).

Lettre du capitaine Guisard, commissaire des levées de la province de Chablais, à Billault.

Thonon, le 24 février 1860.

Monsieur le Ministre,

Avant que d'entamer le sujet de ma lettre, je commencerai par supplier très respectueusement Votre Excellence de vouloir bien pardonner la hardiesse de celui qui a l'honneur de vous adresser ces lignes.

En signalant à Votre Excellence les bruits qui agitent aujourd'hui les provinces du Faucigny et du Chablais, il est un point qui nous intéresse bien vivement. Les journaux nous apprennent que nous devons incessamment appartenir à la France, si tel est le bon plaisir de notre bon Roi ; il va sans dire que tous les esprits droits et bien pensants tournent leurs regards vers la grande nation. Genève éprouvant des craintes à ce sujet envoie des émissaires dans nos campagnes, proclamant à l'ignorance leur soi-disant bien-être, faisant ressortir que les impôts en France sont exhorbitants.

Quelques villageois se laissent prendre à ce langage, mais les hommes sensés comprennent assez la différence qu'il existe entre les deux nations, l'une qui nous laisse voir de belles et grandes choses, et dans la seconde nous ne pouvons découvrir aucun avenir. Dans l'assurance d'un changement, nous supplions Sa Majesté l'Empereur de ne point nous abandonner et surtout de ne point attacher d'importance au petit nombre de signatures qui se rattachent (sic) à la Suisse, car de ce nombre, il en est qui ont été trompés et le reste sont des hommes sans convictions auxquels l'on fait tout faire.

Qu'il plaise à Son Excellence d'être l'interprète de nos sentiments à Sa Majesté l'Empereur, afin que la Savoie ne soit jamais divisée. L'Histoire est là pour attester combien les Allobroges donnèrent de preuves de fidélité et d'attachement au Grand Empereur, les désastres de Waterloo laissèrent en deuil tous les cœurs de cette contrée. Plusieurs de ces mêmes hommes risquèrent à cette époque leur vie pour n'avoir point déguisé leur pensée à l'égard du souverain qu'ils vénéraient.

Aussi, dès l'âge le plus tendre, avons-nous appris d'eux à respecter et à aimer ce Grand Nom ; Sa Majesté l'Empereur peut être persuadée qu'elle trouverait dans nous les dignes émules de nos pères ; comme eux, nous serions fiers de donner notre vie pour la Patrie ,et pour la Famille Impériale.

---

(81) Il ajoute, pour Evian, l'action toute particulière de Maret, notaire, fils de celui de Douvaine, Gruz, notaire, et de Gribaldy, capitaine en retraite.

En demandant mille pardons à V. Exc. pour l'avoir importunée, je la prierai d'avoir l'extrême obligeance de taire mon nom, bien que j'affirme franchement ma manière de voir dans le cas que la cession ait lieu ; mais dans une éventualité contraire, mon langage pourrait peut-être me nuire.

Je prie V. Exc. de vouloir agréer...

GUISARD, *capitaine commissaire des levées de la province du Chablais.*

De Moccand nous ne possédons qu'un seul rapport daté de « Samoëns, 6 avril ».

Il y affirme que la campagne a été plus touchée par la propagande helvétique que Bonneville et qu'une seule crainte tient encore Chablais et Faucigny dans l'indécision : « celle de n'avoir pas les mêmes franchises que le pays de Gex ». C'est de cette arme principalement que s'est servi le parti suisse en disant aux populations qu'on promettait ces franchises mais qu'on ne les accorderait pas. Il demande à ce propos une note au Moniteur (82).

Les rapports de Barlet sur la région de Chambéry ne figurent pas au dossier mais nous possédons deux lettres de Chatenoud relatives à Annecy et Seyssel-Frangy.

Il semble n'être arrivé à Annecy que le 9 avril à la suite d'une démarche particulière auprès de Billault. Il est immédiatement entré en relations avec ses amis et parents et il a lutté contre « la fâcheuse impression faite chez quelques-uns par les ennemis de la France et particulièrement par les suisses qui, comme vous le savez sans doute, occupent près de 4000 personnes » (83)....

Depuis l'arrivée ici du Comité, les esprits sont un peu plus confiants dans les bonnes dispositions de la France à leur égard et le calme renaît chaque jour chez nos pauvres compatriotes si faciles à influencer. (84)

---

(82) N'était-ce point pour pouvoir répondre à ces détracteurs que Jacquier-Chârrier réclamait une assurance impériale ?

(83) Plus probablement 10.000.

(84) En date du 8 avril avec mention de « Paris » par lapsus calami. Le compte rendu qu'elle fait de la journée de Pâques à Annecy est insignifiant. Nous relevons dans le même fonds une autre lettre — la seule — écrite par un certain Masset, 14, rue Drouot, à Paris, originaire d'Annecy, faisant allusion aux personnages ci-dessus : « Hier, des hommes sont venus me voir. Ils partaient pour la Savoie avec mission, m'ont-ils dit, de travailler en faveur de l'annexion. Quoique parfaitement honorables, je ne les crois pas assez en évidence pour être d'une grande utilité. Si avant mon départ, Votre Excellence croit qu'il y ait quelqu'avantage à ce que je la voie, je me mets entièrement à sa disposition... » Cette lettre porte en marge, au crayon, l'indication « parti le 5 ».

A ces assurances peut-être intéressées, succède le récit d'une réception à Frangy où avait été organisée, autour du syndic Bastian, ancien député, une réunion de 10 personnes sous couleur de fêter le retour de Chatenoud au pays : « Le succès a éé complet ».
Montmorency à Paris, originaire de Sallanches dont le fait allusion à l'arrivée du sénateur Laity à Annecy.

Nous ne savons rien sur la suite : visite de Faverges, peut-être d'Albertville...

Retenons qu'il avait avec lui un séïde : Vieillard, fabricant de porte-monnaie et de sacs de voyage, 40, rue Montmorency à Paris, originaire de Sallanches, dont le syndic était son parent.

Une seule lettre de sa main figure au dossier. Elle fait allusion à l'arrivée du sénateur Laity à Annecy.

∴

A cette date se déroulent, en effet les pompes de la mission Laity qui, sans que ses mérites en soient diminués, recueille le fruit des efforts des hommes qui se dépensent depuis le 1er avril.

Nous possédons la première de ses missives à Thouvenel. Non contenue dans la série publiée par Paul Guichonnet, elle est extrêmement intéressante : Laity y apparait scandalisé d'un état d'abandon de la province auquel il ne s'attendait nullement.

20 J 38 (1).

Chambéry, le 4 avril 1860.

Monsieur le Ministre,

Arrivé aujourd'hui à midi, je me suis immédiatement mis en rapport avec l'agent consulaire de France, M. G. Grand-Thoranne, et au bout de quelques minutes de conversation, j'ai acquis la conviction que je trouverais en lui un concours des plus dévoués et sans aucune restriction ; puis j'ai été voir le gouverneur M. Du Pasquier. Quel a été mon étonnement lorsqu'il m'a appris qu'il ne fonctionnait qu'en vertu d'une dépêche télégraphique émanant de Turin ; qu'aucune dépêche subséquente, malgré la promesse faite par le gouvernement piémontais, n'était venue confirmer une nomination qui, dans une circonstance aussi critique et aussi anormale que celle où nous sommes, ne saurait être entourée de trop de garanties aux yeux des populations, et, qu'enfin il était complètement abandonné à ses propres inspirations et n'avait reçu aucune instruction sur le mode de consulter les populations.

Ma conviction est que M. de Cavour se joue de la France en ce moment, qu'il compte sur le temps et sur la force d'inertie, espérant que des complications imprévues peuvent surgir d'un instant à l'autre et qu'il pourra garder la Lombardie d'une main sans lâcher de l'autre la Savoie.

Je prie donc Votre Excellence d'exiger du Gouvernement piémontais qu'il suive une ligne de conduite complètement nette et franche et qu'il renonce à ce système bâtard d'abstention qui ressemble fort à une trahison. Il est clair que, quand des populations ont obéi pendant quarante-cinq ans à un gouvernement et que subitement elles se trouvent livrées à elles-mêmes, instinctivement elles se tournent vers lui, attendant qu'il facilitera leurs premiers pas dans la carrière nouvelle qui s'ouvre devant elles et que ses bons conseils les dirigeront. M. de Cavour se donne bien garde de se conformer à ces principes de loyauté.

Aussi, le gouverneur est-il hésitant, attendant de Turin une direction qui ne serait jamais venue.

Il croyait que le gouvernement piémontais devait ratifier le traité avant que les populations fussent consultées ; je n'ai pu le détromper qu'en lui communiquant la copie des conventions écrites que vous m'avez remise ; et l'idée du suffrage universel, la crainte des complications qu'entraîne avec lui ce genre de votation, le mettaient dans un grand état de perplexité dont il était à peine sorti lorque la double dépêche de Votre Excellence et du Ministre de l'Intérieur est venue lui redonner de l'énergie.

Son collègue d'Annecy est exactement dans la même situation. Il sera ici demain à deux heures et nous allons adopter décidément une ligne de conduite qui sera suivie avec résolution.

Pour me résumer, la situation s'est déjà visiblement améliorée depuis ce matin ; à peine arrivé depuis plusieurs heures, je n'ai encore vu que peu de personnes, mais demain on viendra de tous côtés à moi et l'impulsion gouvernementale qui n'existait pas va se faire sentir. Il m'en coûte trop de me voir condamné à ce rôle de conseiller et être obligé de souffler aux autres cette énergie et cette autorité de commandement que je sens en moi et de ne pouvoir donner aucun ordre ; je sens que ma position, d'officieuse qu'elle est, pourrait devenir officielle et qu'il ne me faudrait pas plus de 48 heures pour que ce pays fût entièrement dans ma main, car ce qui lui manque et ce qu'il demande est précisément une direction énergique.

Je n'ai pu remettre à Monsieur le Comte Grevfié la lettre que vous m'aviez remise pour lui : il est absent et sera demain de retour. Quant à M. Girod, premier président de la Cour, il a passé les monts ; on le représente comme peu sûr et comme étant, au fond, très piémontais.

Madame la comtesse Brunet, sœur du général Menabrea, est une piémontaise des plus violentes et qui injurie les personnes ayant des sentiments français. Je me garderai donc bien de l'aller voir.

J'ai vu l'Archevêque, vénérable vieillard de 80 ans. Il a été très touché des paroles que je lui ai portées de la part de l'Empereur ; il est convaincu que l'annexion aura une majorité considérable. Le parti démocratique, qui s'intitule le parti libéral, avait

eu l'idée d'envoyer une députation à l'Empereur pour obtenir le suffrage universel auquel la Savoie doit demander la sanction qui fixera irrévocablement ses destinées ; il avait adressé à tous ses adeptes une circulaire afin d'obtenir le plus grand nombre possible d'adhésions. Le voilà servi à souhait...

Ainsi se révèle l'incertitude dans laquelle se trouvent toutes choses en ce début d'avril : non encore prise en charge par la France mais délaissée à toutes fins utiles par Cavour, la Savoie est entre les mains de gouverneurs sans mission et sans instructions.

Le gouvernement français peut avoir été victime du manque de perspicacité du vice-consul de France, et de la sereine confiance qu'il accordait à Cavour. Il est pour le moins curieux qu'il ait attendu le 4 avril pour informer les gouverneurs de sa décision de consulter les Savoisiens par le moyen du suffrage universel. Alors qu'il envoyait en Savoie du Nord des agents ayant pour tâche de reprendre en mains une situation réputée difficile il déléguait en Savoie méridionale un émissaire de choix, certes, mais avec pour seule mission de se borner à conseiller des hommes dont il avait visiblement surestimé l'influence et l'esprit de décision (85).

---

(85) Lachenal, gouverneur d'Annecy, avait écrit à Dupasquier le 3 avril : « Depuis hier midi, je suis investi au nom de Sa Majesté le Roi Victor-Emmanuel, des fonctions de gouverneur de la province d'Annecy en qualité de gouverneur-régent. Jeté là sans instructions... je ne sais trop quelle direction je dois prendre. Aussi, je recours à votre obligeance en vous priant de m'indiquer la marche que vous pensez suivre afin que nous marchions d'accord et d'une manière uniforme. » En attendant, il avait fait connaître sa nomination. « Je pense, et je l'ai écrit déjà, que le traité de cession du 24 mars dernier doit être notre règle et que, dès lors, nous sommes libres de donner libre cours à nos sympathies pour la France. » Il y avait, dans cet ordre d'idées, les menées suisses contraires à l'ordre public : « Vous êtes placé, monsieur le Gouverneur, bien plus heureusement que moi », allusion au manque de troupes et de gendarmes dans la province d'Annecy et au seul recours possible à la garde nationale.

Plus curieuse et plus éclairante est la lettre de Bertier à Billault en date du 5 avril. Elle montre les limites assez étroites entre lesquelles tout le monde s'évertuait.

« J'ai eu l'honneur de dîner avec Monsieur Laity, qui nous est arrivé pour nous aider. C'était on ne peut plus à propos, car depuis notre retour de Paris, nous n'avions reçu aucune nouvelle, et ce silence nous donnait à penser qu'il n'y aurait pas d'appel au suffrage universel, mais que les deux gouvernements se contenteraient des adhésions des conseils communaux.

« Aussi, dirigés par cette préoccupation, nous n'avons rien fait encore pour préparer le suffrage universel. D'ailleurs les gouverneurs intérimaires sont nommés d'avant-hier, et par le télégraphe seulement.

« Dès aujourd'hui on va se mettre à l'œuvre pour le fond et pour la forme. La forme demande un temps matériel assez considérable, deux semaines au moins.

« Quant au fond, j'ai monté toutes mes batteries, mais je dois rendre compte à Votre Excellence d'une inquiétude qui fatigue l'esprit public plus que le mien.

« En bonne stratégie politique, il ne faut jamais vouloir ce que veulent vos ennemis. Or voilà que le parti rouge après avoir, par mille façons et surtout par (les) élucubrations de la *Gazette de Savoie* et d'un autre journal, *Le Statut*

Une autre lettre inédite de Laity, à Thouvenel datée de Chambéry, a été expédiée le 6 avril.

J'ai les meilleures nouvelles à vous annoncer ; la situation s'améliore pour ainsi dire d'heure en heure, et l'impulsion est donnée ; toutes les nouvelles qui parviennent de la province de Chambéry sont excellentes.

J'ai vu encore aujourd'hui le marquis Costa de eBauregard, qui s'est exprimé en ces termes : « J'ai porté le Roi dans mes bras et je l'ai beaucoup aimé ; mais je n'ai plus pour lui ni estime ni affection ; c'est sans regret que je me sépare du Piémont *et la Savoie,* travaillé pendant deux mois à tourner l'opinion contre la France, s'avise maintenant de demander la votation universelle, emploie pour réussir un système de cajoleries dont je me méfie et semble promettre son appui.

« J'espère qu'ils seront déçus, eux et M. de Cavour qui les a constamment soutenus. J'espère que nous gagnerons la bataille, mais je suis sûr qu'ils ne sont pas de bonne foi. Je connais les masques, et quand je vois au bas d'une adresse à l'Empereur les noms accolés ensemble de Corso, de la *Gazette,* et de Rey, du *Statut*, deux hommes qui, à juste titre se haïssent et se méprisent mutuellement, je ne dis qu'il faut avoir les yeux ouverts sur cette menée. (a).

« Ils sont poussés par trois réfugiés français et exaspérés comme ils le sont contre l'Empire, ils ne peuvent que lui donner le baiser de Judas. Leur ambition suprême serait de voir la Savoie organisée en un Etat séparé...

« Dans ce cas, je supplierais Votre Excellence de me faire octroyer des démocratiques lettres de nationalité française, car la Savoie ne serait plus habitable pour les honnêtes gens.

« Ces messieurs affirment avoir été présentés à l'Empereur par le prince Napoléon et cherchent ainsi à se donner du crédit. Les complices qui les soutiennent sont des plus compromis dans la démagogie. Si la Savoie croyait que de tels hommes ont la confiance ou seulement l'oreille du gouvernement français, elle ne croirait plus à rien d'honnête en ce monde, et le clergé, sur lequel il faut compter pour conduire lees paysans au scrutin, resterait sous sa tente, car ce qui nous sourit le plus à tous en devenant farnçais c'est la perspective de voir enfin les bons se rassurer et les méchants trembler. (b).

« Nous avons demandé à Monsieur Laity si le *Moniteur* à défaut d'une proclamation officielle, ne viendrait pas chauffer la votation par un article programme. Nous avons, à notre grand regret, reçu une réponse négative. J'ai été seulement autorisé à parler dans le journal comme je le fais dans le numéro d'aujourd'hui...

« Je pense, à la fin de l'opération électorale, avoir besoin d'un subside égal, au moins, à celui que Votre Excellence m'a remis à Paris. J'aurai sur ce point l'honneur de lui écrire dans quelques jours.

« Daignez... ».

(a) Corso (Hippolyte), né en 1818, était un curieux personnage à la fois polémiste irrascible et notaire sans clientèle. *La Gazette de Savoie* se rallia à l'annexion vers la mi-avril. Corso devait quitter la Savoie en 1862, à la chute de son journal, et devenir notaire à Florence.

(b) Rappelons que les réfugiés français à Chambéry étaient excessivement discrets. Cette allusion est la seule qui soit faite à une action quelconque de leur part. Nous n'avons que deux noms à proposer : ceux des Guiter, père et fils, Théodore et Eugène, anciens préfets des Pyrénées-Orientales et de l'Ardèche. Ils étaient apparentés aux frères Delachenal, avocats à Chambéry, dont l'un était co-rédacteur du *Statut de la Savoie.*

L'esprit de clocher des Savoisiens et la louable discrétion du gouvernement Impérial n'avançaient pas les choses.

Quant à l'envoi à Paris d'une délégation, il s'agit d'une affirmation de Bertier. Jean-Jacques Rey, qui comptait partir, avait renoncé à son voyage au su de l'obtention de l'objet de sa démarche.

En ce qui concerne enfin le rôle du Prince Napoléon, nous ne serions point étonnés qu'il ait été consulté sur un grand nombre de détails. Il ne conviendrait sans doute pas de lui attribuer le choix du suffrage universel pour plaire aux hommes de gauche. Cette forme, demandée par le gouvernement piémontais, allait certes bien dans le sens de la démocratie autoritaire de Napoléon III, mais il était difficile qu'il en fût choisi une autre mieux adaptée au but proposé : justifier l'annexion aux yeux de l'Europe.

Dupasquier et Lachenal reçurent leurs instructions de Turin, dès le lendemain. Datées du 4 avril, elles leur enjoignaient simplement de faire régner l'ordre pour assurer la légalité du vote.

et l'Empereur peut compter sur ma fidélité. » (86)

J'ai reçu dans la journée et dans la soirée un grand nombre de visites ; le courant est formé. C'est à qui s'y jettera. Des demandes bien singulières me sont adressées et je suis fort embarrassé pour y répondre ; on voudrait profiter de tous les avantages que donne l'annexion. Mais on ne voudrait perdre aucun de ceux qui sont en désaccord avec nos lois et nos règles administratives. On trouve tout simple que la Cour d'Appel soit conservée pour un ressort qui ne compte pas 600.000 âmes ; mais on gémit sur la limite d'âge qui va frapper quelques vieux magistrats.

J'ai visité aujourd'hui les établissements charitables de la ville ; ils sont assez bien tenus et très nombreux pour une population ausi faible que celle de Chambéry.

Le gouverneur publie demain et expédie dans toutes les communes l'arrêté qui convoque les électeurs pour le 22 et qui annonce que la Savoie est appelée à se prononcer par la voie du suffrage universel. Monsieur Du Pasquier est le plus honnête des hommes. (87)

Il me revient de tous les côtés que nous aurons une immense majorité dans le Chablais dont les habitants détestent les Suisses. Le Chablais est une province essentiellement militaire (sic), dont tous les instincts sont antipathiques à ceux de la Suisse.

Le Faucigny est assez mauvais. Je le visiterai après-demain.

P. S. 7 *avril* : Je serai à Thonon mardi ou mercredi, et à Saint-Julien mercredi ou jeudi. Veuillez dire au Consul de Genève que je serai bien aise de me rencontrer avec lui dans l'une ou l'autre de ces deux villes.

Samedi 10 *heures du matin.*

Tout marche à souhait dans la province de Chambéry ; le suffrage universel, qui avait d'abord étonné, est maintenant adopté par tout le monde ; le vertige électoral s'empare de tous les esprits comme on l'a vu en France ; vous pouvez dire à l'Empereur que l'étoile impériale brillera d'un même éclat dans la Savoie que dans la vieille France.

Une autre lettre encore inédite est datée d'Annecy 7 avril. Elle décrit la réception à Aix et dans la seconde capitale de la Savoie, et nous montre sur le vif l'action politique auprès des libéraux avancés.

Une dépêche télégraphique de ce soir vous a fait connaître que les vues de Votre Excellence ont été remplies et qu'il m'est fait une réception officielle dans les localités que je traverse.

La vallée d'Aix que je n'ai fait que traverser parce que je dois la visiter plus en détail la semaine prochaine, était pavoisée quoiqu'aucune invitation, même officieuse, n'eût été faite ; mais le

---

(86) Sa lettre précédente en date du 5 avril, cf. Guichonnet, op. cit. p. 3, campe un portrait vigoureux de Costa mais sans lui prêter de propos particulier.

(87) L'orthographe exacte du nom est Dupasquier.

syndic avait appris le matin seulement à dix heures que je devais traverser la ville à deux heures et le court espace de temps a suffi pour que toutes les maisons missent à leurs fenêtres des drapeaux tricolores.

A Annecy, toutes les rues et édifices publics étaient pavoisés ; on a tiré le canon et le soir une sérénade a été donnée sous les fenêtres de son hôtel par la musique de la Garde Nationale. Une foule considérable stationnait sous les fenêtres et elle a poussé à diverses reprises et avec énergie les cris de Vive la France ! Vive l'Empereur ! Demain matin, je passerai la revue du bataillon de la Garde Nationale.

Les libéraux démocrates ont décidément renoncé à leur voyage de Paris ; la désunion s'est mise parmi eux et ils sont en déroute sur toute la ligne. Ils ne demandaient en définitive le suffrage universel que parce qu'ils croyaient qu'on le refuserait, et ils en eussent tiré prétexte pour faire une opposition énergique à l'annexion ; les voilà pris au piège et forcés de se faire annexionnistes malgré eux. Soyez convaincu, du reste, Monsieur le Ministre, que je ne m'écarte en rien des conseils de conciliation que vous m'avez donnés ; plusieurs démocrates sont venus me voir, et je me suis empressé de leur donner l'assurance que lorsque les élections seraient terminées, on ne chercherait pas à s'enquérir des antécédents politiques de ceux qui se rallieraient franchement au gouvernement de l'Empereur.

L'arrêté relatif aux élections a été affiché aujourd'hui à Chambéry. Il ne l'est pas encore à Annecy, et je crains qu'il ne le soit pas encore demain. M. Lachenal est plus énergique et plus homme d'affaires que M. Dupasquier, mais abandonné à lui-même, il n'est pas pressé d'agir. (88)

J'ai reçu ce soir les autorités du département ; le comité électoral pour tout le département est organisé et va fonctionner (89) ; je m'efforce de faire comprendre que ce n'est pas seulement la majorité qu'il faut obtenir, mais l'unanimité ou du moins un résultat qui en approche beaucoup.

Demain, à 1 heure, je pars pour le terrible Faucigny.

Je crains que l'on ne se soit montré beaucoup trop accommodant au sujet de la zone ; la ville d'Annecy se plaint vivement du préjudice qui lui est porté. Elle est entourée de populations qui ne viendront plus s'approvisionner chez elle et qui iront tout acheter à Genève. Et les populations du Faucigny elles-mêmes ne seront-elles pas un jour victimes de la concession qui leur est faite ? Le jour où elles deviendront productives, de consommateurs qu'elles sont, elles s'apercevront qu'elles se sont fermées

---

(88) Il est à penser que Laity avait quitté Chambéry avec un peu d'inquiétude sur la volonté d'agir des gouverneurs, gênés par des scrupules juridiques et plus habitués à obéir qu'à commander et à faire la loi. Thouvenel écrivit à Laity une lettre qu'il s'empressa de leur transmettre dès le 7 avril. « Ce que nous ne pouvons décemment demander à la Sardaigne, c'est de faire elle-même la propagande à notre profit : ce soin-là nous regarde et c'est aux autorités provisoires à déployer dans le même but l'activité et l'énergie nécessaires. Elles ont en réalité carte blanche, et nul ne leur contestera les pouvoirs qu'elles auront la résolution de se décerner. C'est cette conviction, Monsieur et cher collègue, qu'il faut faire passer dans l'esprit de M. Dupasquier et de M. Lachenal. » Sur l'attitude des gouverneurs, voir plus loin p. 65 et suiv.

(89) Le Comité annexionniste de Chambéry dit Comité Central, avait implanté directement ou indirectement des Comités locaux avec lesquels il était en liaison constante

un immense marché et qu'elles ont échangé d'immenses avantages contre les bénéfices limités d'un marché restreint. (90)

Les craintes de l'envoyé impérial qu'une réception déplaisante ne ruine tout espoir en Faucigny l'ont-elles entraîné à consulter Thouvenel ? La dépêche suivante le donne à penser.

Paris, 7 avril, 9 h. 15 (du soir).

Je crois nécessaire que vous paraissiez à Sallanches.

Il est rassuré le lendemain, 8 avril. Quétand ayant reçu l'ordre de passer par Annecy, Laity lui remet la lettre suivante :

Quétand que j'ai vu ici ce matin veut bien se charger de cette lettre pour Votre Excellence. Le gouverneur d'Annecy demandant une somme de vingt mille francs, afin de ne pas être pris au dépourvu, je vous prie de me faire passer une somme de quarante mille francs.

Le fils de M. Lalou, qui va recevoir des instructions de son père, se chargera d'aller les prendre au ministère et de me les faire toucher à Chambéry sans que l'attention de personne soit éveillée. (91)

P. S. J'ai vu ce matin les chanoines d'Annecy (l'évêque est mort il y a quelque temps). (92) Ils sont pleins d'enthousiasme et de dévouement pour la France et l'Empereur. Je vous envoie un modèle de l'adresse qui parviendra prochainement à l'Empereur, revêtue de la signature de tous les ecclésiastiques du diocèse, sans en excepter un seul. (93)

L'opinion d'Annecy et de Bonneville font l'objet d'un autre compte-rendu inédit en date du 8 avril. Il a été rédigé dans cette dernière localité.

Monsieur le Ministre,

J'ai passé ce matin en revue le bataillon de la garde nationale d'Annecy. Malheureusement, il avait plu toute la matinée

---

(90) L'expression « terrible Faucigny » s'explique par le fait que Quétand n'avait pas encore pu faire connaître les résultats de sa tournée.

Les réflexions sur la zone n'en sont que plus curieuses. Ses inconvénients seront par la suite atténués par la suppression progressive des droits avec la France. Les réflexions de Laity resteront vraies en ce qui concerne l'industrie.

(91) Lalou était alors inspecteur général de la salubrité publique à Paris. Il devait faire partie de l'escorte de Laity, en compagnie de son fils. En juin 1860, il fut nommé receveur général des finances à Annecy. Faut-il voir ici une allusion à des distributions de fonds secrets, dont la filière de transmission reste d'ailleurs imprécisée ou simplement aux frais imprévus occasionnés par le plébiscite ?

(92) Mgr Rendu, décédé en 1859.

(93) « Sire, Tout le clergé du diocèse d'Annecy est heureux de venir déposer aux pieds de Votre Majesté l'humble expression de sa profonde et éternelle reconnaissance de ce qu'Elle a daigné conserver au diocèse de Saint François de Sales toute l'étendue de son territoire en empêchant que le Chablais et le Faucigny ne devinssent un pays étranger aux autres provinces de la Savoie... » La suite est purement laudative.

et le bataillon ne comptait à peu près que la moitié de l'effectif.

Le commandant et les officiers de ce bataillon appartiennent tous au parti démocratique avancé ; il ne fallait donc pas s'attendre à des démonstrations en notre faveur, et c'est déjà beaucoup que l'attitude de ce bataillon passé en revue par un commissaire impérial ait été convenable.

Quelques gardes nationaux me lançaient des regards farouches ; néanmoins, la musique a joué l'air de la Reine Hortense, et, au défilé, malgré le mutisme des officiers, une compagnie a crié : Vive la France ! Vive l'Empereur !

La compagnie des sapeurs-pompiers d'Annecy, composée de 150 hommes choisis dans le parti conservateur, est dissoute et désarmée depuis un an ; il en est de même dans toute la Savoie. Il n'y existe plus aucune compagnie de sapeurs-pompiers.

Malgré les opinions très avancées du syndic d'Annecy et du commandant de la garde nationale, le gouverneur est d'avis qu'il faut les conserver. M. Levet est réellement un homme très capable ; il a fait énormément, depuis quelques années, pour la ville d'Annecy, et l'on sent, en voyant cette ville, qu'elle est sous l'administration d'un homme d'initiative et d'intelligence.

J'ai visité tous les chanoines du diocèse, réunis à l'Evêché ; ils m'ont reçu avec les plus vives démonstrations d'enthousiasme ; il n'y a certainement pas en France un diocèse où l'on trouverait un clergé aussi dévoué.

Je ne crois pas que dans toute la Savoie il y ait un seul curé qui ne soit disposé à user de toutes ses facultés et de toute son influence en faveur de la France. J'ai envoyé ce matin à M. le Ministre de l'Intérieur le projet d'adresse à l'Empereur qui sera signé par tous les membres du clergé du diocèse d'Annecy sans en excepter un seul.

J'ai quitté Annecy à 2 heures : malgré une pluie battante, j'ai été reçu à La Roche et à Bonneville avec les plus grandes démonstrations d'enthousiasme.

La dépêche du *Moniteur* relative à la zone était connue et a produit l'effet qu'on en attendait. La population m'attendait à l'entrée de la ville, maire et clergé en tête ; la musique jouait l'air de la Reine Hortense appris la veille, les cloches sonnaient à la volée, l'artillerie tonnait.

Les notables de Bonneville m'ont donné un banquet ; la ville a été illuminée. L'intendant de Bonneville a été appelé à Turin par le télégraphe, mais il n'est pas remplacé et l'arrondissement n'est pas dirigé. (94) C'est là un grand inconvénient. Cet intendant avait été un des grands promoteurs du mouvement de la Suisse ; il avait arraché un grand nombre de signatures par intimidation. Le soir, au banquet, assistaient plusieurs de ces signataires qui, n'ayant plus peur, se laissent aller à leurs véritables sentiments. Demain, ou plutôt ce matin, je pars pour Cluses, Sallanches et peut-être Saint-Gervais, jusqu'au pied du Mont-Blanc. Il pleut à torrents, et je crains bien que les spectateurs et le public ne fassent défaut ; ce dont je puis répondre, et je ne puis faire mieux, c'est que le principal acteur sera à son poste.

---

(94) L'intendant Bergoen devait, par la suite, demander à occuper un poste en France, puis déçu, revenir en Piémont où il fit carrière. Il était fort lié à Cavour. Cf. sur ce personnage un article de M. Bergoën in *Revue de Savoie*, 1960, I, p. 139-157.

Une relation inédite du passage de Laity à La Roche-sur-Foron, de la plume du comte de Chambost, figure dans les papiers d'Alexandry F-32.

La Roche, ce dimanche 8 (avril).

Mon cher d'Alexandry,

Je viens vous faire part de la réception faite à Monsieur le sénateur Laity par la ville de La Roche. Son arrivée a été une véritable fête et un véritable bonheur pour le pays. A 4 heures ½, le sénateur entrait à La Roche en chaise de poste. Arrivé devant le collège, le conseil ayant à sa tête le syndic, M .Pelloux, député, précédé de la garde nationale musique en tête, a prononcé un discours admirablement bien fait et qui a été suivi par des acclamations de vive l'Empereur mille fois répétés (sic) par cette population heureuse d'interpréter par ce cri de vive l'Empereur les paroles adressées par le syndic au sénateur envoyé en mission par la France.

Le sénateur a répondu Monsieur le Syndic en faisant comprendre à toutes les personnes qui pouvaient l'entendre qu'il était touché d'une si chaleureuse réception en faveur d'un pays qui s'identifiait si bien avec les intentions de l'Empereur et les a assuré qu'il en ferait un rapport très agréable pour lui parce qu'il n'espérait pas autant d'enthousiasme ; car, malgré la pluie qui ne cessait de tomber, toute la ville était là et le sénateur a été conduit à l'Hôtel de Ville au cri de Vive l'Empereur. La musique a joué pendant le trajet l'air *partant pour la Syrie de la France* (sic). Les échos retentissaient par le bruit des boëtes. Enfin, j'ai été heureux de voir un tel élan et une manifestation qui a dépassé toute mon attente.

Après une court séjour à l'Hôtel de Ville, le sénateur a demandé à voir le collège. Là, un élève a improvisé un discours des mieux sentis et d'une chaleureuse adhésion à la France ; bien entendu que les cris de Vive l'Empereur ont suivi cette interprétation des vieux annexionnistes. Après avoir séjourné une heure à La Roche, M. le sénateur est remonté en voiture au cri de Vive l'Empereur et il a promis à cette bonne population qu'avant 20 jours il sera heureux de leur serrer la main comme compatriote ; ce qui a fait le plus grand effet, c'est la promesse qu'il a fait que le Faucigny et le Chablais seraient zone. A cette parole donnée avec assurance, la population a de nouveau acclamé l'Empereur et tout le monde est heureux et content.

J'avais une lettre de recommandation pour M. Laity. Aussi s'est-il beaucoup entretenu avec moi ; il m'a dit qu'il avait connu ma sœur Madame de Chappuy Montherville.

Je lui ai dit qu'à Sallanches, il y aurait peut-être moins d'enthousiasme parce que la Suisse avait beaucoup travaillé de ce côté. Je lui ai dit qu'il ferait beaucoup de bien et que, depuis le départ du sous-intendant Bergoin, nous pouvions travailler avantageusement.

Je ne doute point de la réception de Bonneville qui aura été chaleureusement appuyée par MM. Guy, Renand et tout le clergé en sorte que tout ira bien. Croyez que nos votes seront favorables. Le départ du sous-intendant fait un effet admirable parce

que l'on sait ou qu'on dit qu'il a été destitué pour avoir laissé introduire des Suisses avec des armes et que ces mêmes Suisses ont été avec des syndics quêter des signatures. Actuellement, nous ne sommes plus gênés par cette autorité et nous réussirons à obtenir des votes.

Pardon de mon long verbiage, mon cher ami, mais je tenais à vous dire ce qui s'est passé sous mes yeux. Croyez que je ferai toujours tout ce qui dépendra de moi pour le bonheur de mon pays.

Tout à vous.

Comte de Chambost.

P.S. — Je voulais écrire à de Vyri (95), mais j'ai encore 11 lettres à faire soit aux syndics soit aux curés en sorte que je n'ai pas le temps. Veuillez lui dire que sa présence est absolument nécesaire dans sa commune pour le vote. Dites-lui bien que ce n'est pas manquer de bonne volonté si je ne lui écris pas, mais le service du pays avant tout. Dites-lui que ses chevaux sont arrivés hier.

J'oubliais de vous dire qu'à l'Hôtel de Ville le curé a fait un discours au sénateur. Il lui a dit entre autres que tous les cœurs fondaient comme glace dans l'espérance de devenir français et qu'il le priait de porter à l'Empereur les vœux du clergé pour l'annexion.

Les lettres publiées par M. Paul Guichonnet, datées de Bonneville, 9 avril et de Cluses, du même jour, puis de Thonon, 10 avril et d'Annecy, 11 avril nous renseignent sur la suite de ce périple et les manifestations d'enthousiasme qui le marquèrent. Leur caractère parfois triomphal ne nous fera cependant pas oublier le rôle ingrat des humbles serviteurs de la Savoie qui, avant lui et pour défricher un terrain assez mal disposé, ont accompli un travail très rude sans lequel il n'aurait pu écrire, comme il le fit de Cluses : « Je regarde la vallée de l'Arve comme animée de sentiments parfaitement français » (96).

De Thonon, Laity gagne Saint-Julien, Frangy et Rumilly puis, derechef Annecy. La réception à Frangy et Rumilly nous est rapportée par Bastian, syndic de la première localité à Billault lui-même. Laity descendit dans sa maison en compagnie des agents propagandistes Chatenoud et Humez, de Paris. Le récit de celle de Rumilly montre une manifestation délirante, avec foule, inscrip-

(95) de Viry. La famille de Viry-Cohendoz, originaire du Bas-Faucigny, avait des biens en Chablais.

tions, son des boîtes et des cloches, haie par 200 gardes nationaux et banquet.

Le second séjour à Annecy fut marqué par des signes d'une réelle détente. Dès le lendemain, Laity reprenait la route en direction d'Albertville. Nous pouvons, à ce propos faire état d'une autre lettre qui nous a été communiquée aimablement par M. de Certeau, de Chambéry, que nous remerçions de son obligeance et de sa compréhension.

L'auteur en est Edouard de Certeau, de Saint-Jorioz :

Saint-Jorioz, le 13 avril 1860.

Hier matin a passé sous Saint-Jorioz le sénateur Laity, commissaire extraordinaire de l'Empereur envoyé en Savoie pour s'assurer des sympathies et voir si l'annexion était vue avec plaisir. Il a été reçu partout au bruit des boites et il n'a pas traversé une seule commune qui ne l'ait complimenté à son passage et chargé pour Napoléon III de l'assurance du dévouement le plus respectueux et d'une fidélité à toute épreuve.

Marclay (beau-frère de l'auteur) en grand costume, gants paille et la ceinture tricolore au côté, entouré de son conseil municipal, de César et de moi, lui a lu un petit discours signé par lui et qu'il a eu l'idée de lui faire empocher après lui en avoir donné lecture. Bref, le sénateur est enchanté de la réception qu'il reçoit partout et, sous peu, les abominables douanes seront enfin détruites à jamais.

∴

Nos sources inédites ne concernent pas que la Savoie du Nord. La Tarentaise, la Maurienne et les Bauges peuvent être évoquées en même temps que l'action du gouverneur intérimaire Dupasquier, des intendants et des comités chargés des contacts locaux avec les syndics et les habitants.

Avant que les instructions officielles ne leur soient parvenues avec leur nomination en bonne et due forme, les gouverneurs semblent avoir adopté le parti de prévenir toute manifestation qui, sous couleur de vote, aurait pour but, avoué ou non, de revenir sur la convention conclue entre les souverains.

Il ne s'agirait donc, pour les électeurs, que de consacrer un état de choses établi, ou, tout au moins, pour le gouvernement, de ne reconnaitre que les manifestations facilitant la consolidation de cet ordre de choses.

Arch. dép. Savoie. Dossier Sous-Préf. Moûtiers 1860-1862.

28 mars 1860

Le conseiller Dupasquier, gouverneur désigné, à l'intendant de Tarentaise.

Le rôle de l'administration est d'empêcher que le vote ait une portée politique.

Il s'agit d'un traité entre deux souverains alliés, entre deux nations unies par les liens d'une amitié durable; d'où (le fait que) les manifestations peuvent se produire librement, lorsqu'elles ne s'écartent pas de cette pensée, de ce caractère qui a dominé, dans tous les états sardes, les ovations faites à l'armée française et dont celle-ci a considéré l'expression comme la seule vraie, la seule convenable.

Soit encore un message du 4 avril :

Papiers Dupasquier.

A l'intendant de Moûtiers.

La ligne de conduite que nous avons à suivre est tracée par cette proclamation (du Roi) et par le traité de mars dernier. Je m'en suis inspiré dans la rédaction de la proclamation que j'adresse moi-même aux habitants de la province.

Nos efforts doivent tendre à favoriser l'élan de nos populations vers la France. Nous seconderons, en le faisant, les vœux du Roi qui n'a pas fait sans regrets le sacrifice d'un pays qui lui était cher à tant de titres, mais qui l'a fait avec cette loyauté qui lui a valu le nom bien mérité de Roi *galant homme*.

Nous devons toutefois nous tenir dans les limites de la plus stricte convenance et ménager toutes les opinions. A tous liberté pleine et entière. Mais cette liberté doit être garantie et maintenue de tout excès.

Les autorités doivent surtout donner l'exemple de cette modération. Je compte, Monsieur l'Intendant, sur votre concours éclairé et je vous serai bien reconnaissant des renseignements que vous pourrez me fournir sur l'esprit qui anime les conseils municipaux de votre arrondissement et, s'il est possible, sur le point de savoir si cet esprit représente celui de la population des communes.

P. S. M. Laity, qui arrive, annonce que le vote aura lieu au suffrage universel. Veuillez me dire immédiatement ce que vous en pensez.

Nous possédons la réponse à cette lettre :

Arch. dép. Savoie. Sous-Préf. Moûtiers, 1860-1862.

L'esprit de la population est des meilleurs. Il n'y a pas de division sérieuse sur la question d'annexion. Vous savez le respect des Savoisiens en général pour le Roi et c'est la seule crainte de manquer à la fidélité du Souverain qui avait jusqu'à ce jour fait hésiter nos paysans à diriger franchement leurs regards vers la France. Ils ne pouvaient pas croire à la cession faite par le traité

du 24 mars. Mais maintenant que le Souverain a parlé, j'ai la conviction que la presqu'unanimité acclamera l'Empereur Napoléon III et la France.

Je crois cependant que, par-dessous main, quelques hommes ultras du parti libéral travaillent et travailleront encore contre le vote d'annexion en haine de l'Empereur, mais, ou je me trompe fort, ou ils n'aboutiront qu'à quelques abstentions... Je crois que l'on n'a rien à craindre du vote universel en Tarentaise, mais à une condition, c'est qu'il ait lieu le même jour et autant que possible à la même heure dans toutes les communes de l'arrondissement afin d'empêcher certains meneurs de peser d'une manière trop discrète sur les votes.

L'aveu des scrupules politiques des paysans de la Tarentaise, l'une des régions les plus loyalistes et traditionnalistes de Savoie est intéressante. Celui de leur surprise à l'annonce du traité du 24 mars, aussi.

Les instructions officielles arrivèrent probablement dans la journée du 5 avril et furent transmises aussitôt dans les provinces du ressort de Chambéry.

Elles confirment la position précédente.

Papiers Dupasquier.

Instructions du gouvernement piémontais par le ministre de l'Intérieur Farini au gouverneur-régent Dupasquier, traduites de l'italien par Dupasquier lui-même.

Turin le 4 avril 1860

La preuve de confiance que le Roi vous a donnée en vous appelant dans ces moments difficiles à représenter le gouvernement dans cette province me dispense de vous donner des instructions sur la manière dont vous devez vous conduire dans l'exercice de vos fonctions.

Vous êtes déjà trop versé dans la conduite des affaires publiques pour que je vous en instruise : aujourd'hui il est plus que jamais nécessaire que l'administration fonctionne avec toute la régualrité possible et qu'elle veille spécialement à maintenir la tranquillité dans les provinces où elle s'exerce, mettant un frein à l'ardeur des partis et les conduisant au scrutin avec le calme qui sera apprécié par notre Roi et désiré par notre magnanime allié.

Je n'omettrai pas de vous indiquer comme règle à suivre dans vos rapports avec vos administrés le traité récemment conclu entre le Roi et l'Empereur des Français, comme (étant) celle qui détermine les situations respectives des deux pays, les droits et les devoirs de nos populations.

Vous devez, par-dessus tout, vous efforcer d'expliquer aux habitants du territoire ce qu'entend le gouvernement du Roi par la réserve faite par l'article 1 du traité et qui est répétée dans la proclamation adressée aux habitants par Sa Majesté. La cession à la France devra être sanctionnée par la volonté des populations et autorisée par le Parlement.

Déjà le gouvernement du Roi s'occupe de déterminer avec son allié la façon la plus propre pour constater la volonté des pays appelés à délibérer sur leur sort. Vous aurez à persuader, vous devrez faire tous vos efforts pour faire comprendre à ces populations qu'il leur est nécessaire de se préparer avec calme à ce grand acte qui décidera de leurs destinées.

Il résulte que votre attitude doit être neutre entre les diverses opinions, que vous devez laisser à chacune d'elles la liberté absolue de se manifester et d'être discutée par l'opinion publique, et que votre rôle consiste à limiter votre intervention à la garantie de la paix publique afin que la liberté du vote ne soit pas le moins du monde altérée par des mouvements désordonnés des partis.

En agissant ainsi, vous exécuterez l'exprès désir du Roi, ainsi que celui de son allié, vous gagnerez la gratitude du pays qui vous devra ce calme sans lequel la manifestation de ses désirs serait impossible.

Vous devrez tenir informé régulièrement le gouvernement de tout événement se passant dans ce pays, pour que des instructions spéciales puissent vous être promptement adressées.

Le Ministre.

FARINI

Il ressort bien de ce texte que la mission impartie au gouverneur intérimaire de Chambéry et au Dr Lachenal, d'Annecy, avait un caractère passif, l'influence à exercer sur les élections ne visant que l'ordre à maintenir dans la province pour permettre l'exécution du nouveau traité.

Par contre, il ne lui était pas recommandé de s'introduire dans le détail de la campagne électorale, supposée inexistante et dont on savait bien en fait qu'elle serait confiée à des comités dont la responsabilité restait indéterminée.

Or, trois jours plus tard, Thouvenel lui faisait enjoindre, par Laity, de préparer les élections avec vigueur ! ... De quoi mettre à l'épreuve sa conscience de magistrat devenue le point de rencontre de deux politiques contradictoires. Il était devenu, de toutes façons l'homme autour duquel graviterait toute la province jusqu'à la passation des pouvoirs.

Quoiqu'il en soit, un témoignage des sentiments de la Tarentaise nous est donné par la commune de Tignes mêlant habilement ses intérêts et ses convictions politiques :

Arch. dép. Savoie, fonds cité.

Les membres du conseil municipal de Tignes
à l'intendant de Moûtiers.

D'après les circonstances actuelles et l'état des affaires politiques... cette municipalité ose recourir auprès de qui de droit pour manifester leurs sentiments de satisfaction relativement à la ligne douanière qui environne les limites de ce territoire, pour le cas que les habitants de la Savoie soient unis à la France ; dans ce cas, la dite administration municipale vient supplier M. l'Intendant de vouloir bien représenter à S. M. l'Empereur des Français qu'il daigne accéder au but des habitants des communes hautes.. en les affranchissant du droit de douane comme étant limitrophes au Piémont.

A cette demande de zone franche, formulée aussi un peu plus tard par la Haute-Maurienne, succèdent les scrupules du syndic de la même commune exposés à l'intendant, le 3 avril :

Venant de recevoir une lettre anonyme du 30 mars proche échu, portant une adresse pour S. M. l'Empereur Napoléon III, pour être probablement signée par le conseil communal de cette commune et, par la même lettre, on nous recommande après avoir rempli les formalités susrelatées, de l'adresser sans autres à votre bureau afin de vous transmettre l'expression des vœux relatifs à Sa Majesté l'Empereur Napoléon III.

Etant lié par le serment de fidélité pour notre auguste monarque Sa Majesté Victor-Emmanuel, par conséquent le conseil communal a résolus de sursir cette incombance, en se réservant de prendre votre avis sur les considérations que j'ai l'honneur de vous exposer car nous ne voudrions pas violer notre serment. Ainsi, si vous le trouvez convenable que l'administration municipale de cette commune signe l'adresse en question, je me hâterai de le faire aussitôt reçu votre réponse, si vous daignez aller au but susmentionné.

Cette lettre touchante, prouve la puissance du sentiment monarchique en une commune située tout à fait à l'écart des routes. Elle ne dut point être seule en Tarentaise.

En fin de compte, il se forma, en cette contrée un comité composé d'hommes de tous les partis, au moment, où l'évêque Jean-François Turinaz écrivait à Dupasquier, le 8 avril :

...A la réception de votre honorée lettre du 5 courant, j'avais déjà rédigé une circulaire à mes curés dans le sens que vous indiquez ; ils la recevront aux premiers jours et feront tous, j'en suis assuré, ce qui dépendra d'eux pour le succès de la votation.

Quant aux meneurs susmentionnés par l'intendant, quelques rapports mettent en cause les deux importantes communes de Macot et de Séez.

Papiers Dupasquier.

Aime, le 15 avril 1860.

Le secrétaire (de mairie) de la commune d'Aime sieur Gallioz, notaire) à l'intendant militaire (*sic*) de Moûtiers.

J'ai cru remarquer dans monsieur le syndic de Macot peu d'entrain, sinon froideur pour la votation prochaine. Il serait bien regrettable que dans une commune aussi importante de ce mandement, il y eût abstention sensible ou votes anti-annexionnistes par suite du mauvais vouloir de l'autorité locale.

J'ai pensé, monsieur l'Intendant, que des recommandations spéciales, parties de votre bureau à monsieur le syndic de Macot, auraient une heureuse influence et me viendraient en aide auprès de lui.

Il est intéressant de voir quelle épître fut envoyée au syndic de Macot et quels arguments furent employés en la circonstance.

Arch. dép. Savoie, fonds cité.

Moûtiers, le 16 avril 1860.

Il m'a été rapporté, monsieur le Syndic, que quelques habitants de votre commune n'ont pas encore compris combien il importe à l'intérêt de la Tarentaise et de Macot en particulier, à cause de ses mines de diverses espèces, que le plus grand nombre possible de votants se rendent le 22 à la votation pour déclarer leur vœu *que la Savoie soit réunie à la France*. Le résultat des votes sera connu commune par commune ; par conséquent les communes dans lesquelles les citoyens appelés à voter ne se rendraient pas à la votation seront indubitablement signalées à l'autorité administrative et à l'Empereur.

En présence surtout de la manifestation unanime qui aura lieu dans les autres communes de la Savoie, je crois qu'il importe considérablement à Macot de ne pas faire mauvaise figure. Du reste, ce que je vous dis là est une simple observation dans votre intérêt, et je n'entends pas exercer la moindre pression sur la liberté de votation.

Veuillez faire de votre côté, ce qui sera convenable pour éclairer la population.

De même :

Gaide, propriétaire, ancien syndic de Séez
(avec 6 autres noms) à l'intendant de Tarentaise.

20 avril 1860.

Exposent les soussignés habitants de la commune de Séez réunis en comité que, en égard aux graves circonstances où se

trouve la Savoie pour se prononcer prochainement sur son admission à la France, ils reconnaissent en leur localité une opposition évidente de la part du conseil communal à un vote favorable, alors qu'il est constant que la masse du peuple, si elle n'était égarée, accueillerait avec bonheur son union avec une Maison qui a tant de titre à son affection et à ses sympathies. Or que le bureau de jour du vote universel soit abandonné en des mains si suspectes c'est un danger qu'il importe d'écarter dans l'intérêt de la cause universelle et celui de la commune.

Quelques preuves à l'appui de ces assertions : des manifestes ont été reçus par l'autorité et n'ont point été affichés, ou ne l'ont été que tardivement et par la voix du peuple. Les journaux reçus pour éclairer l'opinion ont été renvoyés, et depuis, reçus de nouveau, ils n'ont point été affichés afin de dérober au peuple ses droits et ses intérêts.

Tout en faisant la part des querelles de personnes nous pouvons signaler que le secteur de Bourg-Saint-Maurice, Séez et Sainte-Foy, s'est révélé, après 1860, contenir plusieurs noyaux de libéraux assez actifs. Leur action n'apparut cependant point lors du vote.

Mentionnons, avant de quitter la Tarentaise, les paroles d'un curieux « Chant du Vote » sur un air inconnu, répandu à Moûtiers le jour du plébiscite :

Même fonds.

CHANT DU VOTE

I

Voici le grand jour, ô Savoie
Où tous tes enfants radieux
Viennent se donner avec joie.
A la France au cœur généreux ! (bis)
C'est le soleil de l'espérance,
De la gloire et de la grandeur,
C'est la liberté, le bonheur.
C'est le progrès : car c'est la France !
Allons, concitoyens, au vote universel
Et que ce jour (bis) pour nous soit immortel !

II

France adorée, France chérie,
Nous allons rentrer dans ton sein.
Salut, salut notre patrie,
A toi nos cœurs et notre main ! (bis)
Reçois notre reconnaissance
Et notre éternelle amitié,
Reçois notre fidélité
Allons concitoyens, etc...

III

Salut, ô drapeau tricolore !
Né du sein de la liberté ;
Dans tes plis nous voyons éclore
L'honneur, la gloire et l'unité. (bis)
A travers l'univers immense,
Tu t'es promené triomphant,
Et sous ton ombre tes enfants
Crieront toujours : Vive la France !
Allons concitoyens, etc...

∴

Les considérations de l'intendant de Maurienne, secteur à la fois plus méridional, plus remuant et plus âpre, sont pleines de sel. L'auteur des rapports est Milliet de Faverges, de bonne noblesse savoisienne qui, conseiller d'intendance à Chambéry, avait eu le courage de rester seul à son poste en 1848, pour défendre les caisses publiques contre les entreprises des Voraces. Intendant obscur en Piémont, plus ou moins en disgrâce, il avait été ramené en 1858, en Maurienne, où il devait rester en qualité de sous-préfet jusqu'en 1870. Aimable et perspicace, Milliet de Faverges avait aussi une bonne plume.

Papiers Dupasquier.

L'intendant de Maurienne au gouverneur-régent à Chambéry.

Saint-Jean-de-Maurienne, le 6 avril.

Monsieur le Gouverneur,

(L'intendant commence par un résumé des événements récents.)

...Dès lors, le sens pratique si développé de nos populations les entraîne et les entraînera au moment solennel du vote vers la France où elles trouveront langage, mœurs, besoins, satisfaction plus analogues à leurs tendances naturelles.

Vous pouvez compter, monsieur le Gouverneur, sur mon concours pour favoriser cet élan de nos populations vers la France. Je ne dirais pas toute la vivacité de mes regrets jusqu'au jour de la proclamation du 10 mars, si étonnante, si inattendue pour moi ! (97)

(97) Est-il question ici de la motion du 8 mars votée par les conseils divisionnaires et portée solennellement à Paris par les 41 délégués savoisiens, et faut-il entendre « de mes regrets *au jour*... ? ». La proclamation du Roi déliant ses sujets de leur serment de fidélité est du 1er avril.

J'espère cependant que Monsieur le Gouverneur pourra se rendre raison facilement des motifs particuliers d'affection et de reconnaissance qui m'attachaient si vivement et si religieusement à la Maison Royale ; mais puisque le Roi lui-même nous donne congé, je me dois tout entier à ma Savoie pour qu'elle se donne à la France sans hésitation parce qu'en France seulement elle pourrait trouver aujourd'hui la satisfaction de ses intérêts matériels et surtout de ses intérêts moraux.

Nous pouvons compter maintenant sur l'appui assuré du clergé. Sa Grandeur Mgr l'Evêque lui adressera une circulaire confidentielle dans lequelle il fera ressortir que nous sommes aujourd'hui tout entiers à nous-mêmes, libres civilement et religieusement de nous prononcer pour la France.

Entraînées, au besoin, par l'exemple du clergé lequel pendant la longue crise que nous traversons malgré son penchant pour la France, a conquis peut-être un plus fort prestige encore par la conduite si sage, si prudente qu'il a tenue, entraînées, dis-je, par cet exemple, les populations de Maurienne marcheront, je crois, unanimes presque, au vote qu'on va leur demander.

Le parti avancé qui, depuis quelque temps s'était arrogé des allures monarchiques factices, si offensantes pour les vrais amis du Roi, se tait et s'efface ; il semble vouloir faire oublier la duplicité de sa conduite à moins qu'il ne veuille bondir subitement.

Cependant, si mes renseignements sont bien exacts, dans les campagnes on n'est pas sans appréhension au sujet de l'impôt des *portes et fenêtres*, des *droits réunis*, au sujet des enfants de famille qui seraient envoyés dans les terres lointaines pour le service militaire. (98)

Par le moyen d'un des journaux principaux de France, peut-être serait-il facile de paralyser ou de modérer ces appréhensions, et à propos de la commune de Lanslebourg, je me permettrai d'exprimer le vœu subordonné que Monsieur le Gouverneur voulût adresser lui-même des encouragements au syndic de cette commune relativement à l'objet de mon rapport d'avant-hier. (99)

Quant à l'esprit des administrations communales, des syndics, des secrétaires de communes, *un seul de ces derniers* pourrait donner de l'ombrage ; cependant, j'ai lieu de croire qu'il ne s'aventurera pas à lutter contre le courant si prononcé. Il *paraît* que presque tous les conseils communaux ont déjà expédié au comité de Chambéry ou à Paris directement, des adresses de dévouement à l'Empereur ; d'ailleurs la plupart des secrétaires sont en même temps notaires, et toute cette classe d'officiers publics si influents parmi les populations rurales a paru depuis longtemps très favorable à l'annexion de la Savoie à la France. Parmi les syndics, aucun à ma connaissance ne serait opposé à l'annexion par esprit de parti : beaucoup d'entre eux ont hésité à permettre, à seconder des adresses à l'Empereur ; c'est le sentiment du devoir, c'est la religion de leur serment sincère de fidélité au Roi qui provoquait des hésitations ; elles sont un gage de fidélité future de ces administrateurs à leur nouvelle Patrie, à l'Empereur.

---

(98) Le régime sarde ne connaissait pas le premier de ces impôts et le second ne donnait lieu qu'à un abonnement par commune qui passait inaperçu. Nous n'avons pas d'autres allusions à une crainte de la bourgeoisie concernant un envoi des conscrits en Chine ou en Syrie...

(99) Concernant vraisemblablement des craintes des habitants relatives à la fixation de la frontière en deçà de leurs pâturages.

Papiers Dupasquier.

Le gouverneur-régent
à l'intendant de Maurienne.

7 avril 1860.

(En réponse à la lettre précédente.)

Il me tardait de vous dire combien j'appuie vos sentiments d'affection et de reconnaissance pour la famille royale : ils sont dignes du nom que vous portez, et je n'ai pu résister au besoin de les faire connaître au sénateur Laity qui les a appréciés comme moi, et qui serait, j'en suis sûr, charmé que l'Empereur eût à son service beaucoup de fonctionnaires doués de sentiments aussi élevés.

Dans la même lettre, comme on le voit fort courtoise et habile, le gouverneur Dupasquier rassure M. de Faverges au sujet de l'Esseillon, fort situé entre Modane et Lanslebourg qu'une occupation piémontaise encore actuelle faisait attribuer définitivement au gouvernement de Turin (100).

Il n'est pas étonnant que le Piémont fasse ses efforts en sens contraire, mais assurément ce sera en vain.

Par contre il ne donnait aucune garantie sur le destin des pâturages du Mont-Cenis.

C'est cette question qui provoqua l'envoi au baron d'Alexandry d'une lettre d'Antoine Naz, juge de mandement à Lanslebourg, le 8 avril 1860 (101) : il y disait que si le chef-lieu de Lanslebourg était en majorité pour la France, Lanslevillard, Bessans et Bonneval-sur-Arc, inclinaient vers le Piémont en raison de leurs rapports commerciaux sans pour autant se désolidariser d'avec le reste de la province. Il y faisait surtout remarquer le sort digne d'intérêt des pâturages situés au-delà de la ligne des crêtes et de l'hospice doté par le Premier Consul.

(100) Les négociations relatives à l'Esseillon furent longues, sinon difficiles. Il était évident que le Piémont ne pouvait le conserver. Pourtant, jusqu'à la ratification par le Parlement de Turin, à la fin de mai, la Haute-Maurienne fut habitée par la crainte de se voir rattachée à l'Italie.

(101) Antoine Naz (1824-1876), avocat à Chambéry de 1851 à 1855, puis magistrat démissionnaire par solidarité avec son père et réintégré en 1859 au poste susdit.

Une autre, de la même plume, datée du lendemain, brosse un remarquable tableau de l'activité de Lanslebourg en fonction de ses alpages et des inconvénients de faire traverser par une frontière le domaine économique de la commune. Il faudrait rassurer les habitants :

> Ces montagnards tiennent de la race celtique ; ils ont la tête dure, et si l'on ne trouve pas, à cet égard un expédient qui soit propre à les satisfaire, ils auront peine à se rendre.

Une troisième, toujours d'Antoine Naz, rend compte de son action auprès des paysans le jour du marché (11 avril) et des appréhensions subsistant encore dans l'esprit d'un certain nombre de montagnards (101 bis).

Notre série se poursuit par une curieuse note de l'intendant de Maurienne au gouverneur - régent sur la votation.

C'est un des documents les plus significatifs de notre recueil en ce qui concerne l'esprit qui a présidé à la consultation populaire.

Papiers Dupasquier.

16 avril 1860.

Quant aux bulletins portant *non*, aucun n'a été distribué ; l'imprimeur avait ordre de se tenir prêt pour les communes qui en auraient demandé.

Un secrétaire seul m'en avait demandé ; c'est à cause de cette demande que j'avais recommandé à l'imprimeur de se tenir prêt.

La légalité tue, disait monsieur Guizot ; monsieur Laity m'a fait comprendre qu'il faut se défendre aussi contre la légalité. Combien de fois ne l'ai-je pas maudite ? Que d'iniquité avec la légalité ! Elle est d'autant plus digne de haine qu'elle est souvent souverainement hypocrite ! et cependant, sans cette légalité, avec les meilleures intentions du monde, on mènerait tout à la diable.

En attendant, je laisse aller au diable les bulletins *non*.

Ces débats intérieurs ne nous montrent-ils pas plutôt une conscience lente à se mettre en repos ? Les apaisements qu'elle se donna finirent par justifier, à son jugement, le fait de ne mettre entre les mains des électeurs

---

(101 bis) Ces lettres, extraites des papiers d'Alexandry, ont été publiées par Raoul Naz in *Histoire généalogique de la famille Naz de Thonon-en-Chablais* (1410-1954). Chambéry, 1955. 248 p., p. 145 à 149.

que les éléments de l'approbation qui leur était demandée (102).

L'action de l'intendant ne se borna point à ces moyens négatifs. Témoin un autre rapport, au même Dupasquier :

18 avril 1860.

Je me suis entendu avec le comité de Saint-Jean pour annoncer à toutes les communes le vote si étonnant de Nice. (103)

En même temps, j'écris un petit mot à tous les chefs-lieux de mandement, aux syndics et secrétaires des communes qui passent pour apathiques, les encourageant à prévenir les abstentions, afin de n'être pas signalées par leur indifférence.

Au reste, hier *à la foire*, je me suis entretenu avec tous les syndics et secrétaires que j'ai pu accrocher.

Tous se montrent bien disposés : le comité d'ailleurs de Saint-Jean, Messieurs les juges Seittier, Piccolet, Coppier, le substitut avocat fiscal, M. Ferraz, n'y vont pas de main morte. L'avocat fiscal, M. Gabet, agit avec non moins de sagesse que de zèle prudent à cause de sa position.

Le procureur Deschamps est impayable d'activité, d'à-propos et d'énergie : à plus tard un maire parfait.

A Saint-Colomban, commune si compromise en France par ses banqueroutiers, commune gangrenée par ses méfaits, on redoute la France, non par opinion politique, mais par crainte d'une administration plus rigoureuse : un mauvais garnement, le nommé Martin, qui fait son stage à Chambéry, les encourageait à la résistance. Je leur ai envoyé un homme de confiance qui leur a fait comprendre qu'ils allaient se compromettre de plus en plus.

Hier, on m'a donné connaissance d'une chaleureuse adresse qu'ils envoient à l'Empereur. (104)

A La Chambre, le rouge est parti. Le brave syndic Tognet prend le dessus, aidé par le juge, le bon avocat Laymond qui s'est compromis un peu lors du conseil provincial, pressuré qu'il

---

(102) Ajoutons au dossier cette lettre de M. de Châtillon, noble de Chautagne, conseiller à la Cour d'Appel, à Dupasquier : « vendredi matin (6 avril).

« Mon cher collègue,

« Je veux encore, en vous félicitant de votre proclamation, vous rappeler un souvenir qui tient au *mécanisme* du vote dont la préparation est entière entre vos mains.

« En France où j'ai vu la chose, la carte d'électeur n'est pas *une lettre*, mais *un carré de carton*, sur lequel le syndic n'a qu'à remplir le *blanc* avec le nom. Le *carton* ne se perd pas : les paysans froissent et perdent le papier souvent. C'est très important.

« De plus on joint, en l'envoyant, un billet portant FRANCE ou bien OUI, selon que vous déciderez.

« Quant aux noms, en France, on n'en distribue pas. DATA CUILIBET FACULTATE, d'en écrire un pour son compte, si bon lui semble ! »

Ajoutons que les collections particulières ou publiques ne referment, en effet, point de bulletin NON.

(103) Nice avait voté le 15 avril. Les résultats avaient été 25.743 oui et 160 non pour 30.706 inscrits.

(104) Saint-Colomban des Villards, commune de 1.551 habitants, fournissait à l'émigration des marchands ambulants. Ce texte nous apprend qu'ils avaient mauvaise réputation en France. Le fait est possible, bien que nous n'en n'ayions pas d'autre témoignage.

était par M. Bianchi, avocat général, qui lui avait mis après, trois fois dans la journée, un de ses employés, le menaçant de destitution. (105)

J'ai aussi envoyé un délégué à Bessans, à Bonneval, les deux communes les plus reculées de la Maurienne qui confinent avec le Piémont. J'interroge de toute part, et personne ne doute d'un brillant succès..

Le vote lui-même fut l'objet de considérations savoureuses de la part de l'intendant, mis de mauvaise humeur par les réflexions du sénateur Laity. Laity, venu à Saint-Jean-de-Maurienne le 15 avril, avait gardé un souvenir mélangé de son passage, l'évêque, Mgr Vibert, l'ayant agacé en réclamant pour la Savoie le maintien du mariage religieux comme ayant seul effet (106).

Le 23 avril, Millet de Faverges, releva très vivement auprès de Dupasquier, la suspicion dont la Maurienne était l'objet de sa part :

> Hier, j'ai su que Monsieur Laity témoignait de l'étonnement, du mécontentement parce que près de 100 électeurs de Saint-Jean avaient manqué à l'appel au 22 de ce mois.
>
> Mais, corbleu, le cheval le plus ardent au départ n'est pas celui qui arrive le premier au but. Je me suis bien gardé de parler de ces étonnements et mécontentements : cela aurait pu irriter au lieu d'encourager.
>
> Au reste, fût-il encore étonné ou mécontent, que ce vote est bon, excellent, parce qu'il a été compris qu'il a été donné indépendamment de M. Laity.
>
> Les 14 voix (finales) d'abstention étaient pour ainsi dire nécessaires : on aurait pu douter de la sincérité des opérations à cet égard ; deux ou trois *non* n'eussent point fait de mal.

Quatre jours plus tard il devait s'ensuivre une pittoresque analyse du caractère mauriennais :

Papiers Dupasquier.

Saint-Jean, 27 avril.

Ah ! votre lettre m'a fait du bien.

Je ne pouvais pardonner à M. Laity ce ton de mécontentement mal placé parce qu'il jugeait trop vite mes mauriennais, ce ton dangereux qui pourrait blesser notre susceptibilité savoyarde.

---

(105) Il s'agit de l'adresse du Conseil divisionnaire du 8 mars et des moyens de pression employés par Bianchi di Castagné.

(106) Cf. Guichonnet, op. cit. p. 20, 22 et 23. Laity avait résumé sa pensée par l'expression « tout prendre et tout garder ». L'impression de M. de Faverges avait pourtant été bonne, à en croire une lettre de sa main à Greyfié de Bellecombe : « Monseigneur a été charmant, plein de tact et de dévouement » (15 avril) (cité Trésal, p. 261, avec un tableau de l'opinion à Saint-Jean).

Messieurs les Français, à mon avis, auront à se garder, dans les commencements, de notre susceptibilité.

Malgré toute la blague française, je crois que depuis la première révolution française, les Français ont remué le monde avec le cri de liberté et d'indépendance, mais chez eux, je crois que l'homme du peuple a toujours été mené comme troupeau.

C'est que, depuis 80 ans, le clergé n'a su, n'a pu éduquer le peuple vertueusement, religieusement comme en Savoie.

Quand on croit bien en Dieu, on a nécessairement un fier toupet ; s'il n'est redressé, insolent, il est bien planté ; or, je constate, depuis cinq ans et demi que je suis en Maurienne, que si le Mauriennais n'est pas poétique, mais méfiant, rusé, pointu, il a un toupet bien planté, difficile à arracher, qu'il est respectueux mais non servile, religieux mais non bigot ; plus ou moins toute la Savoie est dans cette condition normale.

Eh bien ! il faudra que messieurs les Français tiennent compte de cela. On ne mène pas des Napolitains comme on mène des Sardes ; nous serons, je crois, tout aussi Français que les Français sur les champs de bataille ; mais j'ai la conviction qu'en face du pouvoir, nous serions les meilleurs français de la terre si on sait nous prendre, et que, si nous étions 26 millions de Savoyards, nous mènerions fort bien 36 millions de français et je pense ne point blaguer en pensant de la sorte.

de Faverges.

Des indications faisant état de précautions à prendre figurent aussi dans une lettre du secrétaire d'intendance Boisson faisant fonction d'intendant à Albertville, province « dite de Haute-Savoie », adressée au gouverneur-régent le 12 avril :

D'après les relations privées et officielles que j'ai avec les diverses communes de cet arrondissement et les rapports particuliers que j'ai reçus aujourd'hui, jour de marché, je crois pouvoir confirmer à Monsieur le Gouverneur que le vote du 22 donnera une immense majorité à la France. Tout le parti libéral s'est franchement rallié à cette idée, mais il veut conserver le mérite de faire librement au pays le sacrifice de ses anciennes opinions. J'apprends même à l'instant qu'il se dispose à faire publier un manifeste appelant tous les votes de ses adhérents. Il serait donc, en l'état, à craindre qu'en donnant des missions officielles à certaines personnes pour agir sur l'esprit des populations, l'on arrivât à froisser quelques susceptibilités et à provoquer un revirement fâcheux d'opinion en donnant occasion à des maladresses compromettantes par excès de zèle ou pressions imprudentes; c'est assez vous dire, Monsieur le Gouverneur, que j'ai cru prudent de retenir pour le moment les commissions que vous m'avez envoyées par Monsieur Molliet... Les personnes que vous me désignez méritent votre confiance ; je sais du reste qu'elles emploient toute leur influence pour faire réussir les votations dans le sens français, mais il est probable qu'elles repousseraient un mandat officiel et que surtout elles redouteraient qu'il vînt à être connu par des indiscrétions... Il faut autant que possible éviter envers l'arrondissement de *Haute-Savoie* des *mesures exceptionnelles* qui décèleraient une suspicion...

Il est vrai que le 20 il est rendu compte au même personnage de l'envoi des dites lettres devenues avantageuses :

Bien que je ne n'ai plus aucun doute sur l'élan vers la France, pour seconder l'action des comités à éviter des abstentions et des *non* et surtout réveiller les insouciants ou apathiques, j'ai, ainsi que vous m'en aviez laissé la latitude, expédié vos lettres de commission qui, outre le but d'utilité, renferment aussi l'expression flatteuse d'un choix qui peut être considéré aussi comme un remerciement pour leur concours de sympathie sans y avoir été conviés (*sic*). (107)

De Pierre Fontanet nous avons une curieuse lettre datée de Cléry-Frontenex, 17 avril :

Papiers d'Alexandry (F 3).

Monsieur d'Alexandry, secrétaire du comité français, à Chambéry.

La commune de Cléry-Frontenex a envoyé son adresse au directeur du *Courrier des Alpes* (avec) Sainte-Hélène des Millières, Bonvillard, Monthion, Notre-Dame des Millières et Tournon et Saint-Vital.

De toutes ces communes, Sainte-Hélène des Millières et Bonvillard seulement ont été mentionnées par le *Courrier des Alpes*.

Je suis sincèrement affecté de voir que la commune de Cléry-Frontenex a été oubliée, et mon chagrin est bien plus grand encore en pensant que c'est moi qui ait fait distribuer à Messieurs les syndics des communes citées les adresses qui ont valu à quelques-uns de ces Messieurs une lettre de remerciements du Ministre de France au nom de Sa Majesté Napoléon III, notre Empereur..

Veuillez faire réparer cette erreur s'il est possible car l'adresse de ma commune a été mise au bureau de poste de Grésy.

Depuis votre lettre, j'ai couru et je me suis entretenu avec plusieurs syndics de ces pays et aussi avec quantité de personnes qui augurent bien du vote de dimanche ; mais ne tardez pas à m'adresser les placards annoncés par la lettre citée pour finir d'ébranler les indifférents et j'ai promis que nous recevrions des drapeaux.

---

(107) Le même rapport contient les noms des personnes ainsi désignées :
Beaufort-sur-Doron : Verpil, notaire ; Molliet, percepteur.
Ugine : Isidore Berthet, notaire « anti-annexionniste franchement rallié » ; Nigre, notaire à Flumet.
Faverges : le comte de Villette ; Budé, notaire.
Grésy-sur-Isère : Challend, député ; Pierre Fontanet, rentier.
Albertville : Mathieu, notaire à Mercury-Gemilly, « homme dévoué, franchement rallié, et Jacquemoud, avocat fiscal en expectative dont j'ai reconnu pour Conflans l'influence nécessaire à cause de l'obstination de Monsieur le comte de Manuel. »

Disposez de moi sans réserve et en attendant vos ordres, j'ai l'honneur d'être,

de Monsieur et du Comité,
le très humble serviteur.

FONTANET P. (108).

Il faut croire que Boisson n'était pas encore tout à fait sûr de lui puisqu'il alerta le clergé ce même 20 avril, par une lettre circulaire aux curés :

Monsieur,

Dans les circonstances graves où l'on se trouve et où l'intérêt de ce pays est en jeu, je ne pourrais trop, Monsieur le Curé, m'étayer de l'influence des personnes éclairées et prudentes pour faire comprendre à la population de cet arrondissement qu'il n'y a pas à hésiter à se prononcer sur la question du vote auquel elle est appelée pour les 22 et 23 du courant. Le traité conclu entre les deux souverains paraît devoir ouvrir la voie à tous les votes et aucune opinion, en l'état, ne pourrait trouver des raisons assez puissantes pour détourner les citoyens de leur vote en faveur de la France, sans nuire au bien public.

Je me permets donc d'avoir recours à votre médiation pour m'aider à éclairer vos paroissiens et les amener à voter d'un unanime accord pour la France. Je désire vivement qu'il y ait peu d'abstentions et moins encore de *non*; veuillez vous prêter à ma prière, et agréer par avance, Monsieur le Curé, mes sincères remerciements du succès que peut me laisser espérer votre intervention.

Nécessaire ou non, le geste fut suivi d'un résultat semblable à celui des autres parties de la Savoie.

Nous ne voulons point clore cette publication sans rapporter encore quelques lettres extraites des papiers

---

(108) D'Alexandry devait veiller à mille détails, notamment à procurer aux communes les emblèmes nécessaires :

Papiers d'Alexandry (F 3).

Chambéry, le 7 avril 1860).

Monsieur le Comte d'Alexandry.

Nous pouvons fournir les drapeaux en laine de 1 m. 50 de long sur 1 m. 55 de large avec aigle à 18 fr.

Drapeaux en coton, sans ajouture, 14 fr.,.. Nous fairons (sic) les 300 et plus si on le désire pour vendredi.

Veuillez agréer, Monsieur le Comte, etc.

PÉPIN et Cie.
(sous les Portiques)

P. S. — Les lettres des inscriptions de 10 centim. de haut.

d'Alexandry concernant des secteurs moins en vue mais qui ne semblent pas avoir donné moins de tablature aux agents du comité central annexionniste : deux sont de Latil, président du comité du mandement des Bauges. Elles complètent celle de Fontanet.

Le Châtelard, le 13 avril 1860.

Monsieur (le baron d'Alexandry).

N'ayant pas eu jusqu'à ce jour un moment de loisir pour vous rendre compte des opérations qui m'ont été confiées par MM. Bertier et Laracine et par la lettre dont vous avez bien voulu m'honorer, je saisis le premier instant de repos pour m'acquitter de ce devoir.

Arrivé de Chambéry le 9 courant, je ne suis parvenu à décider M. Simond, médecin, à faire partie d'un comité que le lendemain. Je tenais extrêmement à sa coopération à cause de sa grande influence. Son frère, syndic du Châtelard, m'a vivement secondé et nous avons immédiatement constitué un comité à nous trois.

Le même jour, nous avons nommé des correspondants dans les communes en répartissant à chacune d'elles celles qui leur étaient assignées par la topographie même du pays. Ces correspondants dont les opinions nous étaient connues ont reçu avis par lettre de ce que l'on attendait d'eux et je leur ai envoyé les imprimés que vous m'aviez fait parvenir.

En même temps, j'ai cru, monsieur le Baron, pouvoir faire inviter les syndics à se rendre chez moi pour y recevoir les directions convenables.

Aujourd'hui, le comité a reçu pour membres le juge, l'insinuateur (receveur de l'enregistrement en France), M. Bernard, pharmacien, et Burgos, notaire. J'ai rédigé une proclamation aux habitants des Beauges, laquelle sera affichée dimanche dans toutes les communes au nom du comité.

Du reste, il y a peu d'opposition ; elle a été un peu renforcée par l'arrivée de quelques parisiens. Le point qui inquiète le plus les gens de la campagne est la législation concernant les successions qui a mis un peu de trouble dans les familles. Nous combattons ces craintes.

Au total cependant tout marche à souhait et j'espère, Monsieur, pouvoir vous annoncer une adhésion presque unanime, en mettant à profit le temps qui nous reste.

Je me permettrai de renouveler une demande que j'ai faite à M. Bertier. C'est l'envoi du *Courrier des Alpes* pendant quelques jours au café de Mariette Peytavin, au Châtelard (où) il n'y a pas un seul établissement qui ait un journal.

Je rappelle également la demande d'imprimés de la proclamation. Je voudrai les faire renouveler dimanche et je n'en ai plus un seul. Je compte enfin sur l'envoi des drapeaux promis, à défaut de quoi nous en ferions demander à Chambéry, ceux que nous pouvons faire ici n'étant pas assez convenables.

Par ce motif, j'ose vous prier de vouloir bien me faire une réponse, étant chargé par le comité de toute la correspondance.

M. Simond m'a montré ce matin une lettre que vous lui avez fait l'honneur de lui adresser. J'ai craint que par hasard vous

n'eussiez pas reçu ma lettre du 11 courant par laquelle je vous annonçais la formation du comité, et je vous transmettais l'acte d'adhésion de la commune du Chatelard. Si cette pièce s'était égarée, soyez assez bon pour me le faire savoir. Je m'empresserai de la faire refaire pour son envoi à l'Empereur.

Veuillez, Monsieur, excuser mon bavardage. J'ai tenu à vous démontrer que je fais tout mon possible pour mériter la confiance que le Comité Central a bien voulu me témoigner.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect,

monsieur le Baron,

votre très humble serviteur et correspondant.

LATIL.

La seconde lettre est du 19 avril.

Comité des Beauges.

Monsieur,

Pour faire suite à ma lettre d'hier, je m'empresse de vous annoncer qu'il y a effectivement des données positives de la distribution de billets imprimés portant *non*. Une grande quantité de ces bulletins aurait été vue entre les mains d'une personne du Chatelard qui se trouve en position d'exercer une influence assez considérable sur la classe des débitants.

Le comité s'attachera à combattre son action.

Quant à l'agent suisse dont un honorable ecclésiastique m'a indiqué l'existence, voici quels sont les motifs qui pourraient faire soupçonner un notaire de ce chef-lieu de correspondre avec un comité suisse :

Il y a un mois environ, ce notaire est revenu de voyage avec un jeune homme qu'il a gardé chez lui comme copiste pendant environ trois semaines. On a su plus tard que ce jeune homme, âgé de trente ans environ, très instruit et capable d'être mieux qu'un copiste, était le fils d'un médecin français réfugié à Genève pour cause politique.

Ce notaire est abonné à la « *Revue de Genève* ». Dans le cas où les bulletins *non* proviendraient d'un Comité suisse, les soupçons se renforceraient parce que le dépositaire des billets est son intime et sa créature. (109)

Voilà, monsieur, les renseignements que j'ai cru de mon devoir de vous faire parvenir, sans perdre de vue que l'objet spécial de ma mission est de combattre les menées opposées à l'annexion et non de les dénoncer.

On me signale toujours quelques pères de famille incorrigibles sur le chapitre des successions. Il faudrait les convertir un à un... En aurai-je le temps ?

Je devrai agir sur deux communes douteuses par une tournée, mais le commissaire du gouvernement a été si mal choisi qu'il s'est mis en antagonisme avec le Comité et il pourrait survenir des incidents regrettables ; je tâcherai de pourvoir autrement.

(109) Le notaire Burgos faisant déjà partie du comité, il ne peut s'agir que de son confrère Jules-Hippolyte Milan. Il n'est guère possible d'identifier le copiste. Remarquons que les bulletins NON des Bauges étaient de source privée, ce qui confirme l'abstention officielle en la matière.

Je dois dire dès aujourd'hui que, malgré les assurances réitérées de toutes les personnes notables des Beauges, la duplicité est tellement dans le caractère des habitants qu'il ne faudrait pas s'étonner de voir les communes sur lesquelles on compte le plus, apporter un contingent inattendu de *non*.

Cette réserve faite, j'ai confiance que tout ira bien...

L'allusion au commissaire du gouvernement s'explique par la lettre suivante :

Papiers d'Alexandry. F 2.

Chambéry, le 12 avril 1860.

Le gouverneur Dupasquier au baron d'Alexandry.

Monsieur le Baron,

Pour assurer l'accomplissement des opérations préalables au grand acte du 22 de ce mois, j'ai nommé dans chaque mandement de cet arrondissement un ou deux commissaires que j'ai priés de stimuler le zèle des administrations communales. Je les ai prévenus en même temps que vous avez bien voulu accepter la mission de parcourir tout l'arrondissement et de vous entendre avec eux sur les moyens les plus convenables à prendre pour atteindre le but désiré.

Je n'avais pas besoin, Monsieur le Baron, de cette nouvelle preuve de dévouement aux intérêts de notre pays ; votre patriotisme est bien connu ; mais je ne vous remercie pas moins de toute mon âme du concours que vous voulez bien me prêter en acceptant cette mission.

Quant à la Haute-Savoie, j'ai envoyé sur les lieux un employé de ce bureau qui est du pays et qui s'entendra avec le secrétaire régent de l'arrondissement sur les choix à faire, et qui se rendra de sa personne dans les communes où sa présence paraîtra le plus utile.

Agréez, etc.

Le gouverneur-régent,

DUPASQUIER.

L'activité du comité central est précisée par une circulaire aux délégués locaux concernant le vote :

Papiers d'Alexandry F 3.

Chambéry, le ? avril 1860.

Monsieur,

Le Comité Central vous transmettra incessamment une quantité suffisante de bulletins portant le mot *oui* ; ils sont destinés en partie à être distribués aux électeurs à la porte du bâtiment

électoral et en partie à être déposés sur le bureau. Il est, en effet, essentiel que les électeurs n'aient pas à s'inquiéter de faire leurs bulletins et qu'ils en soient abondamment pourvus.

D'autre part, il est également à désirer que deux personnes dévouées se tiennent dans la salle des élections pendant les deux jours de la votation afin d'exciter le zèle des habitants de chaque commune et de veiller à la régularité des opérations. Il convient aussi de pointer les noms de ceux qui ne voteront pas le premier jour et de les solliciter vivement pour qu'ils se décident à voter le lundi 23 courant.

J'ai l'honneur, etc.

Citons encore un exemple d'intervention à la suite de ces directives :

Papiers d'Alexandry F 3.

Les Echelles, 14 avril 1860.

Monsieur,

Presque toutes les dispositions sont prises dans toutes les communes de ce mandement. MM. les curés, à qui j'ai écrit, exhorteront demain à l'Eglise avec insistance tous les électeurs incrits à ne pas manquer d'aller déposer leurs votes le 22 courant sous peine de se rendre coupables du crime de lèse-patrie. Je suis allé jusqu'à commander de fournir des moyens de transport aux infirmes qui ne pourraient pas marcher facilement.

Nous voyons aussi Bertier se démener à Aix :

Papiers d'Alexandry F 3.

Monsieur,

J'ai adressé à toutes les communes du canton les affiches jointes à votre lettre du 5 du courant mois. Je les ai accompagnées d'une lettre aux syndics ayant pour objet d'exciter leur zèle.

Je puis, monsieur, vous donner l'assurance que les suffrages pour la France seront à peu près unanimes. Dès que les menées de la démocratie ont, sinon cessé absolument, mais sont devenues réservées, le public a repris son bon sens naturel et tout ira bien : les bien rares adversaires de l'annexion voteront eux-mêmes pour, se voyant complètement isolés.

J'ai prié MM. les syndics de venir me voir dans le courant de la semaine ; ils le feront et je me crois autorisé à croire qu'ils accepteront toutes les directions que je leur donnerai verbalement.

Permettez-moi que je vous dise qu'il me semble nécessaire de faire imprimer un nombre suffisant de bulletins *oui* pour être distribués aux syndics, non pas que je doute d'une immense majorité, mais pour qu'elle soit unanime encore et pour qu'il n'y ait pas de bulletins nuls. J'insiste beaucoup sur cette mesure.

Samedi, la population d'Aix, ayant appris que M. le sénateur Laity devait passer, a spontanément arboré le drapeau français à toutes les fenêtres.

Cette manifestation est d'autant plus significative qu'il n'y a eu aucune initiative de la part de l'autorité.

Aujourd'hui, quelques officiers français sont venus visiter nos bains. Les personnes qui se sont trouvées là se sont réunies pour leur offrir un dîner où la plus franche cordialité a prouvé combien les Savoisiens sont français.

Pendant le repas, la musique de la ville, entraînée par ses sympathies, s'est rendue sous les fenêtres de la salle à manger et a exécuté plusieurs airs de circonstance avec l'entraînement que donne le plaisir.

Au sortir du dîner, la population a pu voir MM. les officiers conduits au café comme des épouses, bras dessus bras dessous.

Le syndic et le juge faisaient partie de la fête et n'ont pas été les moins empressés à fêter nos nouveaux frères ; c'était édifiant. Voyez, Monsieur, s'il n'y aurait pas article à insérer au *Courrier*.

J'ai l'honneur...

BERTIER.

P. S. — Je n'ai pas jugé à propos de constituer un comité par la raison qu'il règne ici un esprit de jalousie prétentieuse qui aurait excité des récriminations de tous ceux qui n'en auraient pas fait partie...

Terminons par une revue de l'activité du comité central annexionniste due probablement à la plume d'Alexandry et adressée, au cours de la première partie de la préparation du plébiscite, à un personnage non désigné, qui pourrait être Thouvenel. Il s'agit d'une minute.

Papiers d'Alexandry. F 2.

Monsieur,

J'ai reçu votre lettre du 7 courant que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je vous en remercie sincèrement ; soyez persuadé que je n'ai point besoin d'encouragement, deux puissants mobiles me poussant à faire ce que je fais : servir l'Empereur à qui je suis dévoué et mon pays que j'aime beaucoup.

Notre position est très bonne et s'améliore encore chaque jour ; nous sommes organisés de manière à réussir ; nos sous-comités mandamentaux fonctionnent. Nous allons un de ces jours faire paraître un placard énergique que nous enverrons dans toutes les communes de la Savoie ; il résumera tous les avantages que les populations retireront en devenant françaises ; il fera appel à tous les sentiments et encouragera beaucoup les électeurs à aller voter ; c'est l'abstention que nous combattons maintenant de toutes nos forces. (.....) encore dix jours devant nous ; si nous ne réussissons pas à la vaincre, tout au moins nous la diminuerons beaucoup.

On a fait confectionner des drapeaux pour toutes les communes, pensant par là entraîner, avec ces immortelles aigles, les populations. On travaille à obtenir des autorités ecclésiastiques

l'autorisation de les faire bénir par MM. les Curés le 22 au matin avant la votation. Si cela peut avoir lieu, il est certain qu'on en obtiendra un très bon résultat.

Il est, pour le moment, matériellement impossible de faire plus que ce qui a été fait ; il faut se contenter d'entretenir et de convaincre ; du reste, l'autorité supérieure ne va pas mal, le chef du parquet marche bien et plus vigoureusement. Le clergé est on ne peut mieux disposé.

Monsieur le sénateur Laity a été parfaitement reçu à Annecy, La Roche et Bonneville. Je n'ai pas encore de détails des autres villes. Il a du reste parfaitement fait de visiter ces provinces.

Monsieur Lalout (sic) est parti hier pour Annecy tâcher d'organiser si possible la direction du comité qui est, dit-on, tout disposé mais qui agit peu. Le gouverneur s'est décidé à nommer par mandement deux commissions extraordinaires pour surveiller les listes électorales et la régularité de la votation. C'est une très bonne mesure, du reste très légale, puisqu'ils sont nommés par le gouvernement sarde pour surveiller et diriger, mais comme ce sont tous des nôtres, je me charge de leur faire *surveiller* et *diriger* bien des choses aussi.

L'article du « Moniteur » a produit un très bon effet. Si vous pouviez faire venir un millier de Savoyards habitants de Paris ou d'ailleurs, dans leurs provinces, cela aiderait bien au vote.

Il est urgent aussi que l'on rappelle de suite tous les employés piémontais qui restent encore en Savoie. Il faut absolument purger le pays de tous ces gens-là avant la votation ; ils font du mal. Les autorités supérieures sont rappelées, mais il reste encore des employés subalternes.

J'ai écrit à quelques amis, officiers dans la brigade de Savoie pour qu'ils fassent écrire les soldats à leurs parents pour les encourager à voter pour la France, s'ils veulent bientôt les revoir auprès d'eux. Ce serait une bonne chose que de faire voter les soldats qui sont en Piémont ; ils sont tous français, même une grande partie des officiers. Comme ils sont environ 17.000, cela ferait nombre.

.....

Il y aurait une chose qui produirait un bien plus grand effet sur nos paysans que tout ce que l'on a fait jusqu'à présent : ce serait de pouvoir leur laisser espérer que la loi sur les successions serait abrogée. Vous ne pouvez pas vous faire une idée de l'effet que produit chez le paysan l'idée de voir son bien divisé entre ses enfants.

(*Non signé.*)

Ainsi se présente dans son ensemble notre série de documents inédits relatifs aux circonstances locales du rattachement. Il nous révèle la sollicitude du gouvernement, sensible à l'opinion savoisienne dès le mois de décembre 1859. A travers la palpitation de toute une province, ils trahissent aussi l'inquiétude des conservateurs et l'appréhension qu'ils ont éprouvée au moment de l'alerte suisse, et ensuite à la pensée d'affronter une opinion

publique mal préparée à l'exercice du suffrage universel et conviée à entériner une décision déjà fondée sur le droit monarchique.

Cette attitude a entrainé de la part des autorités un manque de confiance qui les a entrainées fort loin dans la voie de l'insistance...

Le vote a été, en définitive, une opération à considérer sur deux plans : celui de la sincérité des suffrages exprimés et celui des procédés employés.

En ce qui concerne le premier, il est absolument certain que les Savoisiens ont voté selon leur conscience profonde. L'opinion qu'ils ont exprimée ne leur a pas été dictée : elle était déjà faite. Cela est fort heureux car les moyens employés pour les amener, presque malgré eux, à se rendre aux urnes, incitent à la méditation. Les conservateurs les estimaient nécessaires pour la bonne cause : l'incertitude de la nature humaine et l'idée qu'ils croyaient pouvoir se faire de la puissance de leurs adversaires leur donnaient-elles raison ?

JACQUES LOVIE.

Chambéry, janvier-avril 1960.

Réorganisation du Collège Chappuisien

par l'Université de Grenoble, en 1810, *avec l'Abbé Nicolas de Saint-Marcel, Principal*

En 1549, Eustache Chappuis fondait, à Annecy, le Collège qui portera son nom pendant plus de 300 ans. Il en confia l'administration à quatre membres : le Doyen de la Collégiale Notre Dame, le Prieur des Dominicains et deux Syndics de la Ville. Ils s'en acquittèrent avec dévouement jusqu'à la Révolution, mais leur tâche ne fut pas toujours facile. En 1567, ils se rendirent à Louvain pour établir un réglement avec les administrateurs du Collège de Savoie, fondé en 1556, par le même mécène. Ces deux Collèges se complétaient l'un l'autre, et celui d'Annecy avait le privilège de pouvoir envoyer 18 boursiers à Louvain, pour continuer leurs études supérieures. Annecy était placé sous la surveillance de Louvain et devait envoyer tous les neuf ans un état détaillé de ses revenus et de ses dépenses.

Lorsque les Barnabites prirent la direction du Collège Chappuisien en Octobre 1614 et eurent doublé le nombre des élèves, il fallut construire la Chapelle en 1645, et en 1674, un grand corps de bâtiment au Nord du Canal. D'après les statuts de 1567, le Collège recevait des pensionnaires, des externes, et treize boursiers pauvres de la Ville ou des environs.

En 1730, le Roi Amédée II enleva aux Barnabites l'enseignement, sous prétexte qu'il était entaché de jansénisme, mais leur conserva l'administration.

Le 18 mars 1793, les Barnabites partent en exil avec le Doyen de la Collégiale et le Prieur des Dominicains. La loi du 25 Thermidor, An V (25 Août 1797) attribue les rentes, fondations du Collège à l'Administration des Hospices, qui organisa la rentrée de novembre, avec la dénomination « Ecole Secondaire d'Annecy ». A lire le discours prononcé à la rentrée de novembre 1803 par le Sous-Préfet d'Annecy, (Samuel) Bernard, il semble bien qu'il remplissait les fonctions d'Inspecteur d'Académie.

En voici un extrait :

« J'ai reçu, dit-il, le rapport le plus satisfaisant sur les talents que développe le jeune Armand de Rumilly à qui j'avais donné, l'année dernière, une carte d'élève pour l'Université de Jurisprudence... Le Préfet a bien voulu mettre sous les yeux du Ministre les noms des élèves qui s'étaient le plus distingués l'année dernière, et je ne doute pas que, dans les concours qui seront ouverts par les Examinateurs, chargés d'organiser le Lycée de Grenoble, plusieurs des élèves des Ecoles Secondaires d'Annecy et de Rumilly y obtiennent des places gratuites ».

Rattachée à l'Université de Grenoble vers 1808, notre « Ecole Secondaire d'Annecy » reçoit la visite du Recteur d'Académie qui demande à la Municipalité de réparer le bâtiment où logeaient les Barnabites pour y établir un pensionnat. Deux ans après, les nouveaux locaux sont aménagés, et le Recteur d'Académie, sur la présentation de la Municipalité, nomme l'Abbé de Saint Marcel, comme Principal, pour réorganiser l'établissement. Ce dernier, en date du 22 octobre 1810, adresse à tous les chefs de famille une circulaire imprimée de huit pages grand format, dont nous allons donner un bref résumé.

Voici d'abord l'en-tête : « *Le Principal du Collège et du Pensionnat de la Ville d'Annecy, l'Abbé de Saint-Marcel, ci-devant Instituteur des Princes fils du Roi de Sardaigne, et ancien Professeur de Philosophie au Collège Chappuisien* ».

L'auteur commence par rendre hommage au Recteur d'Académie et au Maire d'Annecy :

L'organisation du Collège et du Pensionnat, commencée sous les favorables auspices de M. Pal, Recteur d'Académie, vient d'être heureusement terminée par les soins de cet illustre personnage.

Ses travaux ont été approuvés par S.E. le Grand Maître de l'Université Impériale. Depuis peu de jours, l'on a reçu de Lui, par les soins de M. Pal, les nominations suivantes :

M. l'Abbé de Saint-Marcel, 68 ans, Principal du Collège et M. Mugnier, 58 ans, ex-Chanoine de la Collégiale Notre Dame, son adjoint pour la direction du pensionnat et la surveillance des études.

La liste des professeurs comprend deux prêtres et six laïcs :

Bussat Jean-Marie, prêtre, 45 ans, du Petit-Bornand, professeur de philosophie ; Songeon Jacques, prêtre, 47 ans, d'Annecy, professeur de réthorique ; Truchet, deuxième année d'humanités ; Michaud, première année d'humanités ; Rivollet, deuxième année de grammaire ; Mugnier Antoine, première année de grammaire ; Replat, classe de mathématiques ; Moreau, pour le dessin.

Le Recteur d'Académie, ayant manifesté le désir de joindre un pensionnat au collège, le Maire Collomb et l'architecte Dunant ont fait exécuter les travaux nécessaires. Le pensionnat, installé dans le couvent des Barnabites, correspondra avec le collège par une galerie couverte, permettant aux élèves de se rendre dans les classes et à la Chapelle en les garantissant de toute intempérie.

L'enceinte des deux habitations est fermée par des murailles et le passage du public n'y sera plus permis comme autrefois. La porte de sortie sera sur le quai. Une vaste salle est réservée aux exercices littéraires et philosophiques ainsi qu'à la distribution des prix. Devant la maison est un beau et vaste jardin ; une cour spacieuse introduit au collège et sert pour la récréation.

L'enseignement sera fondé sur un plan suivi, développera les instructions par degrés sans les fatiguer (suit le plan).

A l'ouverture du collège, tous les étudiants subiront un examen, qui décidera de la classe où chacun sera placé.

Le 9 dudit mois de novembre, après l'Invocation du Saint Esprit et la célébration de la Sainte Messe, M. le professeur de réthorique prononcera un discours analogue à la circonstance. L'on se flatte que les autorités locales honoreront de leur présence cette cérémonie.

Règles de conduite. Le défaut de religion, source empoisonnée de désordres, vient ordinairement du manque d'instruction. Le catéchisme raisonné et les instructions familières se feront dans la chapelle du collège, sans préjudice des leçons qui se feront, le samedi soir, dans chaque classe.

De l'ordre spirituel, on passe au temporel. L'on exigera des élèves la propreté et la simplicité dans l'habillement. Tout ce qui sera objet de luxe ne sera pas toléré.

L'amour du travail et de la vertu, étant le caractére distinctif de tout sage écolier, la modestie, la politesse, la décence dans les propos en doivent être l'ornement.

Dans la maison du pensionnat, il se trouve cinqante lits préparés pour la jeunesse ; chaque élève est logé dans une alcôve de grande propreté. En hiver, on y installera des poêles.

Le temps sera ménagé de manière à ce que tout se pratique avec modération, car il arrive souvent qu'en surchargeant l'esprit et la mémoire, la confusion s'y introduit et les travaux y restent infructueux.

Les récompenses seront distribuées à propos et les châtiments proportionnés aux manquements. L'on ne permettra jamais aucun mauvais traitement.

La nourriture sera bien soignée. A diner, une soupe, une entrée, un bouilli, du pain à discrétion et du vin, avec un peu de fruit ou du fromage. A souper, deux portions et le reste comme à diner. A déjeuner et à goûter, du pain et du fruit.

Les élèves seront habillés de la même couleur, gris de fer sera préféré puisqu'il est adopté pour les lycées. Le collet de l'habit sera de couleur ponceau.

Les parents recevront chaque trimestre le bulletin de santé, de conduite et de progrès.

Le prix de la pension est fixé à 350 F par année, payable par avance, trimestre par trimestre.....

Annecy, le 22 octobre 1810.

Signé : L'Abbé de Saint Marcel.

Vu et approuvé par Nous, Inspecteurs de l'Académie, en l'absence de M. le Recteur. Lacoste et Planta, Officiers de la Légion d'Honneur.

Ecole Secondaire et Pensionnat d'Annecy marchèrent ainsi jusqu'au Traité de Paris (1815) où ils furent rattachés à l'Université de Turin. Celle-ci, respectueuse des volontés du fondateur, restaura le titre de *Collège*

Chappuisien, en lui nommant trois administrateurs : Le syndic, le prévôt du Chapitre et le curé de Saint Maurice. Jalouse d'avoir perdu l'Administration du Collège, la municipalité va la reprendre par étapes. En 1817, elle fait approuver une délibération par laquelle le prévôt sera remplacé par le curé de la paroisse Saint Pierre (Cathédrale). En 1832, elle obtient du Roi Charles-Albert une nouvelle administration composée de trois laïcs et trois prêtres, et en 1854, Victor-Emmanuel nomme quatre laïcs et trois prêtres qui, de guerre lasse, donnent leur démission en face de l'esprit anticlérical des quatre laïcs. Enfin, lors du passage de Napoléon III à Annecy, en 1860, le Maire Levet et son adjoint Chaumontet demandent et obtiennent que le collège devienne communal. sous la condition expresse *qu'il portera à perpétuité le nom de Collège Chappuisien*. C'est ainsi que depuis 1886, il porte le nom de *Lycée Berthollet*. En ce bas monde, il n'y a rien de perpétuel.

Après ce coup d'œil rapide sur l'évolution du collége essayons de faire revivre, dans sa belle carrière de professeur et d'éducateur, la pyhsionomie de l'abbé Saint Marcel, si dévoué à sa ville natale.

L'Abbé de Saint Marcel

Né à Annecy le 25 août 1742, il était fils de Claude-Martin, originaire et propriétaire à Héry-sur-Alby, et de Jeanne Monard. Après trois ans de vicariat à Bons (1766-69), il occupe la chaire de philosophie et mathématiques, au collège Chappuisien (1769-74). Le Roi Amédée III, ayant demandé à Mgr Biord un prêtre instituteur pour ses quatre fils, l'abbé Saint Marcel reçoit sa nomination pour se rendre à la Cour de Turin où il trouvera le Chevalier Paget de Saint Julien, premier précepteur des jeunes princes, dont trois monteront sur le trône : le Duc d'Aoste (Charle-Emmanuel IV, 1796-1802) ; le Comte de Maurienne (Victor-Emmanuel 1er, (1802-21) ; le Duc de Conflans (Charles-Félix, 1821-31) ; Maurice, Duc de Montferrat.

En 1784, l'abbé Saint Marcel devient précepteur en chef de ces princes auxquels on adjoint leur sœur, la

Princesse Caroline. Le Roi le nomme alors Chevalier de Saints Maurice et Lazare et Abbé Commendataire de l'Abbaye Saint Victor de Grassano, au diocèse de Casal (Montferrat).

En 1786, la Reine Mère, Marie-Antoinette d'Espagne meurt et l'abbé Saint Marcel prononce l'oraison funèbre devant toute la Cour, réunie dans la Chapelle de la Visitation. Il est nommé Conseiller du Roi.

1792-93, Mgr Paget et 350 de ses prêtres ont émigré en Piémont et dans le Val d'Aoste. L'abbé Saint Marcel sera leur Providence, employant tout son zèle à leur trouver un asile et un emploi.

Le 16 octobre 1796, le Roi Victor meurt et son fils ainé commence un régime malheureux, obligé de s'exiler en Sardaigne, devant l'invasion de ses Etats par Bonaparte. L'Abbé reste dans le Montferrat pour faire du ministère paroissial.

Après la signature du Concordat, le Roi propose à son ex-précepteur un évêché dans le Piémont. Il refuse, car son intention est de finir ses jours à Annecy, auprès de ses deux frères et de sa sœur.

L'ainé de ses deux frères, Pierre, né en 1747, a émigré puis est rentré reprendre son emploi de Commis à l'Entrepôt des Sels. Il épouse une demoiselle Germain de Seynod. et meurt sans enfant, en 1821, dans la maison de ses parents, morts avant 1773 « dans la rue Grenette » proche la cour du Couvent Saint Dominique.

Le deuxième, Jean-Pierre entra dans les Ordres. Prêtre en 1774, docteur en théologie, il est successivement chanoine de Notre Dame, puis de la Cathédrale (1785), vicaire-général de Mgr Paget. Il sera témoin, avec Joseph de Maistre, de l'abjuration de l'évêque Panisset, faite à Lausanne. Curé de Carouge en 1792, il émigre, et le 1er septembre 1795, on le trouve à Sècheron, près de Genève, avec les trois autres vicaires-généraux de Mgr Paget qui organisent le diocèse en 22 missions, confiées aux prêtres revenus d'exil. Il prend lui-même la direction de la province du Genevois qu'il parcourt en faisant des baptêmes et régularisant les mariages. En 1803, il est curé de Vieugy, en 1806 à Menthon, et en 1812 à Saint Pierre d'An-

necy. En 1817, cinq mois après la mort de son frère aîné, l'abbé Nicolas, il se retire dans l'hôtel Favre où il avait loué un appartement et y mourut le 18 janvier 1825. Il légua au Grand Séminaire tous les biens qu'il avait hérités de ses parents et estimés à 8.000 livres. Dans son testament, il n'oublie pas son notaire Me Burdallet, qui avait sauvé leur patrimoine pendant leur exil, ni son fils qu'il avait tenu sur les fonds baptismaux, Me Jean Burdallet, auquel il lègue sa montre en or.

Leur unique sœur avait épousé un médecin, le docteur Blanc, qui eut un fils médecin et plusieurs filles qui entrèrent dans les familles Richon, Molliex, Michaud. Terrier et Pignarre, neveux et nièces reçurent également un petit souvenir personnel.

Mais revenons à l'abbé Nicolas que nous avons laissé comme Principal nommé du *Collège et Pensionnat de la Ville d'Annecy. en* 1810. Il dirigea cet établissement, à la satisfaction de tous, jusqu'en 1815 où il prend sa retraite. En 1816, il fait son testament mystique déposé chez Me Caille Aimé. L'article XIII mérite d'être cité, car il montre l'amitié intime qui existait entre Mgr Biord et lui-même : « Je lègue à Mgr l'Evêque qui sera nommé pour le Diocèse d'Annecy, mon anneau entouré de diamants, dont le fonds est une très belle pierre, nommée « Chrysolyte », et de plus ma croix pectorale en or que portait ordinairement Mgr Biord... ». Ce passage nous apprend qu'en 1816 on parlait déjà du rétablissement du Diocèse d'Annecy, supprimé par Bonaparte, événement qui n'arrivera qu'en 1822. Mgr Biord, décédé en 1785, était persuadé que le Roi de Sardaigne offrirait un jour un évêché dans ses Etats au très distingué précepteur de ses enfants.

A cet effet, il lui avait déjà légué sa croix pectorale et le plus riche de ses anneaux.

L'abbé Nicolas de Saint Marcel vécut encore quelques mois et rendit son âme à Dieu le 17 février suivant (1817). Il fut inhumé dans la Cathédrale, aux côtés de Mgr Biord. suivant sa dernière volonté.

Il avait bien mérité de ses princes qui lui assurèrent une pension de 4.000 livres après 1815. Il a bien mérité du Collège Chappuisien et de la Ville d'Annecy, comme pro-

fesseur de 1769 à 1774 et comme Principal de 1810 à 1815. Il restera une belle figure d'éducateur avec celles des Croset-Mouchet d'Annecy-le-Vieux, également professeurs au Collège Chappuisien, del'abbé Neuvecelle, Inspecteur des Etudes en Savoie, avant d'aller mourir Inspecteur d'Académie à Châteauroux. (Voir les études qui leur ont été consacrées dans la Revue Savoisienne, 1938, p. 193 ; 1939, p. 159 ; 1960, p. 48).

Chanoine Fr. Coutin.

Relation de la cérémonie faite à la Canonisation de Saint François de Sales

Archives du Sénat (*Livre secret* 1622-1681).

Monsieur le premier Président commandt généralemt reçu une lettre de cachet de S.A.R. du 7ème may 1666 Laquelle ayant communiquée au Senat on vid paroitre la grande piété de notre Souverain envers S. François de Sales ; puisqu'après avoir invité le Senat à rendre tout le culte deu à ce grand saint à la solennité qu'on debvait faire en ce pays apprès la canonisation faite à Rome, il déclara qu'il se seroit volontiers transporté deçà les Monts pour rendre en Personne la vénération qu'il lui debvoit si ses grandes affaires ne l'avoient diverti de ce pieux dessein.

Le Sénat ensuitte de ses volontés députa le sieur Conseiller Deodat et Président Fichet et le G. Conseiller et Sénateur Excoffon pour se transporter à Annessy où sont les reliques du saint et assister en robbes de Palais et sans bonnet aux cérémonies qui se debvoient faire le neuvieme du mesme moys et pedant que l'on pratiquoit en ce lieu des actes infinis de piété et de dévotion et que l'on invoquoit le (saint) pour la conservation de leurs AA.RR. et pour les prochaines couches de M/R. il vint la nouvelle qu'Elle étoit heureusement accouchée d'un Prince le 14 du mesme moys, il sembla que l'heureuse destinée de cest Estat voulut en mesme temps faire paroistre deux marques sensibles de la protection du Ciel puisque ce prince ayant pris naissance dans la seule famille de Savoye, il falloit aussy que le Saint de Savoye obtint de sa Divine Majesté cet heureux accouchement pendant le temps que l'on célébroit sa canonisation dans les estats de S.A.R.

Cette solennité estant achevée en la ville d'Annessy, les R. des religieuses de Ste Marie de la Visitation de Chambéry ayant destiné le vingt-troisième jour de ce mois pour célébrer à leur tour la solennité de cette canonisation, le Sénat en exécution des volontés de S.A.R. contribua avec toute la piété et tout le soing possible à faire augmenter la pompe de cette cérémonie.

Et pour cet effet il fit sonner touttes les cloches de la Ville et le lendemain jour de dimanche le Clergé s'assembla en l'église paroissiale de S. Léger, et le Sénat s'estant assemblé en robbes rouges en la maison de M. le Premier Président vint en cette esglise précédé de ses officiers, de la grosse masse et des baguettes d'argent, où pareillement vinrent Mrs de la Chambre des Comptes et le corps de ville avec leurs habits de parade, d'où l'on « sortit processionnellement avec l'étendart du saint » apporté de Rome qui fut porté par quattre prêtres, et apprès le tour fait par la ville à la manière accoutusmée on sortit par la porte de Maché et la procession finit en l'esglise des Religieuses de la Visitation, où l'estendart fut remis.

Après la messe haute célébrée par le Sr de la Pérouse Doyen de la Sainte Chapelle qui fut répondue par deux cœurs (sic) de musique pendant laquelle les bourgeois estant sous les armes firent diverses salves de mousquetteries soutenues par celles du Château. Ce jour le Sénat s'assembla au mesme lieu en robes de Palais et sans bonnet, ayant touttefois fait porter les baguettes d'argent et assister aux vespres chantées en musique par Mrs dela sainte Chapelle et ouit l'éloge du saint prononcé par Mr le Revme Albert Bally évêque d'Aoste, et le Sénat se retira après avoir receu la bénédiction du St Sacrement

Cette cérémonie continua pendant l'octave et chaque Ordre de Religieux prirent jour pour la solenniser et faire l'éloge du Saint, mais le Sénat délibéra de n'y assister pas en corps, laissant la liberté de la dévotion à chaque particulier.

Pour copie conforme : Père Robert d'Aprieu,

Le Rattachement de la Savoie à la France raconté par un témoin

Extraits du Journal de Pierre FONTAINE (1859-1861)

recueillis et presentes par Pierre BOCCACCIO

Voici un document d'un extrême intérêt et il faut remercier M. Boccaccio de nous l'avoir procuré. Le journal de Pierre Fontaine est, en effet, l'un des rares témoignages directs — pour ne pas dire le seul — que nous possédions sur l'annexion de 1860, en dehors des archives publiques et des articles de presse. On peut s'étonner que ces grands événements n'aient laissé que si peu de traces dans les tablettes des mémorialistes locaux, acteurs ou témoins des faits : quelques croquis du voyage impérial, quelques évocations bien pâles des survivants de la députation des Tuileries composaient tout notre florilège et c'est au « Français » Fournier Sarlovèze qu'il fallait demander quelques souvenirs alertes sur la mission Laity, récemment mis au jour...

*Pierre Fontaine a suivi par le menu, dans un journal intime non destiné à la publication et qu'une sténographie défendait même, en certains passages, des regards indiscrets, les destins fluctuants d'une Savoie qu'il aimait avec un patriotisme ombrageux. Bon élève de rhétorique des pères de Mélan, il cède quelquefois au morceau de bravoure qui voile son élan romantique des plis un peu emphatiques d'une éloquence apprêtée ; mais il est, le plus souvent, simple et direct avec une précision dans le trait et une ironie mordante qui dénotent un écrivain-né. Les instantanés du voyage impérial, la visite de Laity ou les manifestations du printemps 1860 sont, sans contredit, nos meilleures « choses vues » sur l'Annexion. Mais, à côté de ce talent de conteur que M. Boccaccio souligne fort justement, il y a la portée historique du témoignage. Qu'on n'en récuse pas, dès l'abord, la valeur en objectant que ces pages sont partiales, ou marginales, puisque leur auteur a voté « non » au plébiscite du 22 avril. Pierre Fontaine est un libéral, certes, mais bien davantage un esprit lucide et tourmenté, toujours attentif à se contrôler et à pratiquer sur lui-même la critique du témoignage. C'est un échantillon typique de l'*intelligentzia *savoyarde de 1860 : candidat notaire issu de la bourgeoisie rurale, attaché à son clocher et à ses biens (on verra à ce propos la minutie avec laquelle il décrit les remuements apportés à ses terres par la nouvelle route impériale !), il est sincèrement attaché aux libertés du Piémont constitutionnel*

et, comme tant d'autres de ses compatriotes, plein de l'ambition de briller dans le cercle étroit de sa petite patrie. Un des prix les plus grands de son journal est, précisément, de nous restituer la couleur et l'ambiance de ce « petit monde antique », avec ses rivalités feutrées, ses aspirations contradictoires, son climat matériel et moral, que l'historien, à cent ans de distance, a tant de peine à faire revivre. Fontaine n'appartient point au clan « jusqu'auboutiste » des Chenal, des Hudry-Menos, des J.-J. Rey, marqués par la lutte politique et cantonnés dans une position de minoritaires et d'extrémistes. Réceptif, disponible, sensible aux retournements de la situation, il s'interroge, hésite, évolue, comme durent s'interroger, hésiter et évoluer tant de Savoyards qu'une pieuse autant que tenace imagerie nous présente, dès l'été 1859, frémissants du désir d'être réunis à la France.

Laissant au lecteur le plaisir de revivre avec notre mémorialiste les péripéties du rattachement, arrêtons-nous rapidement sur quelques points à propos desquels Fontaine apporte des éclaircissements ou des confirmations.

— La première est que l'annexion fut bien mal sentie et comprise par la masse des classes populaires et que le plébiscite se déroula dans une totale absence de conscience politique, quand ce ne fut pas dans l'ignorance pure et simple de la question en jeu. Les notations de Fontaine sont trop nombreuses et rendent un son trop véridique en la matière pour qu'il soit permis d'en douter. La réunion de la Savoie a été débattue par-dessus la tête des intéressés et sa ratification sanctionnée par l'action du clergé et des notables tout-puissants, qui ont pétri la malléable pâte électorale, après que, dans la Savoie du Nord, l'ingénieuse trouvaille de la zone eût désamorcé l'opposition. « Les acteurs principaux se recrutent tous dans les classes les plus instruites ; ce sont des avocats, des juges, des procureurs, des notaires, des greffiers, des géomètres, des négociants, des rentiers, etc. » (4 mai 1860). Même si ces faits contrastent avec la représentation traditionnelle du rattachement, force nous est de les enregistrer.

— Un second point est que Fontaine, qui veut rester fidèle à la monarchie de Savoie, mais se replie sur l'union à la Suisse, juge pourtant sévèrement les promoteurs du pétitionnement pro-helvétique et laisse entendre que Bard et Clert-Biron sont, tout comme les zélateurs du parti pro-français, mus avant tout par l'intérêt personnel. Il est certain que l'annexion aura beaucoup d'ouvriers de la onzième heure. On notera de même le peu de confiance attribué aux pétitionnements et la mention des signatures achetées pour quelques sous ou un verre au cabaret — ce qui cadre d'ailleurs parfaitement avec l'inculture des masses.

— Les pages de Fontaine confirment pleinement un résultat auquel nous étions parvenu et qu'illustrent d'autres témoignages du temps, récemment édités en Italie, tels que les journaux intimes de Giuseppe Massari et de Federico Scolpis di Salerano : la mise en train tardive de la campagne pro-française et même la simple perspective d'une annexion qui n'occupe vraiment les gens férus de politique, que vers la mi-janvier. C'est au moment où Cavour revient aux affaires, lorsque se déchire le secret des trames ourdies dans le silence des gouvernements depuis juillet 1858, que l'élite

savoyarde est dramatiquement confrontée à un problème qui va d'ailleurs se dénouer rapidement et, une fois encore, hors de son influence directe. Les « agitations séparatistes » dont nous parle Fontaine, durant les six mois qui vont de juillet 1859 à janvier 1860 n'avaient guère été répercutées que dans d'étroites sphères du monde politique ou de l'aristocratie et elles émanaient toutes, ou presque toutes, de l'extérieur. Ces articles des feuilles françaises ou ces brochures des exilés, tels Petetin, étaient des ballons d'essai — technique chère aux Tuileries — et ressortissant à ce que l'on appellerait de nos jours le sondage et le « conditionnement » de l'opinion.

Pierre Fontaine analyse avec beaucoup de pénétration les éléments d'une situation qui nous semble relativement claire, parce que nous en savons le dénouement, mais qui apparaissait singulièrement ambiguë aux contemporains. La France, alliée au Piémont et libératrice de l'Italie, exerce sur lui un étrange mélange de fascination et de répulsion. Farouchement hostile à Napoléon III, à propos duquel ses notations sont d'un très vif intérêt, il cède à l'entraînement vers la Grande Nation, puis se reprend — mais non pas mû par l'égoïme, puisque c'est seulement après l'annexion qu'il apprend que son avenir est ruiné et qu'il exhale son amertume contre le nouveau régime. Nous avons trop tendance à oublier que la France était, pour les libéraux savoisiens, représentée par l'empire autoritaire, l'étouffement des libertés fondamentales, la poigne de « l'homme du deux décembre ». En somme, un mélange de « Buon Governo » d'avant 1848, voilé par la démagogie du suffrage universel, truqué par la candidature officielle, toutes choses qui répugnaient profondément aux tenants du « juste milieu » cavourien.

Ainsi, compte tenu de ses limites, le journal de Pierre Fontaine se révèle très éclairant pour la compréhension de la génération de 1860, déçue et par le Piémont et par la France et ne se sentant à son aise ni dans un régime, ni dans l'autre. On s'explique ainsi la noirceur des pages consacrées à la mise en train du système français et à ses premiers résultats. Ces aigreurs seront peu à peu assoupies, avec le renouvellement des couches sociales, graduellement intégrées et fondues aux mœurs des « Français de France », qu'une distance psychologique sépare fortement, dans les débuts, de leurs nouveaux concitoyens.

« Les hommes d'Etat se jouent des peuples, c'est peut-être ce qu'il y a de plus réel, mais je n'oserais l'affirmer parce que les sentiments des peuples sont très divisés et souvent contradictoires », écrit Fontaine le 14 janvier 1860. Son récit de l'annexion confirme la complexité d'un moment historique sur lequel tout est loin d'avoir été dit et compris. Ce témoignage d'un Savoyard intelligent et de bonne volonté déplaira peut-être à d'aucuns, demeurés les tenants d'une version des événements cuirassée de la patine de la tradition et enrobée des fades couleurs de l'hagiographie. Elle incitera, au contraire, à la réflexion critique et à l'approfondissement de la recherche tous ceux qui ne sacrifient pas à ce que Benedetto Croce nommait « l'histoire sans problèmes ».

Paul GUICHONNET.

AVANT-PROPOS

Pierre Fontaine (1832 - 1862) était originaire de Magland, tant par la famille de son père que par celle de sa mère, née Suzanne Perrollaz.

Il avait fait ses études, comme de nombreux Savoisiens, au collège de Mélan, près de Taninges, d'où les Jésuites furent chassés en 1848. *Il était géomètre, avait suivi toute la filière du notariat (notamment chez Me Vignet, à Chambéry et chez Me Benoît Blanc à Bonneville) et avait passé son examen avec succès le* 18 *avril* 1860 : *il aurait ainsi pu, sous le régime sarde, accéder à une étude de notaire.*

Pendant son stage de Bonneville, il habitait chez le docteur Renand et prenait pension à l'hôtel des Balances (actuellement Maison Plottier) dont le propriétaire était M. Hartmann.

Son frère, Philippe, était entré dans les Ponts et Chaussées ; il avait notamment établi les plans et fait réaliser à Chambéry le « Champ de Mars » qui fut inauguré le 21 *mai* 1860 ; *il acheva sa carrière comme Ingénieur d'Arrondissement à Bonneville : c'était mon grand'père. Leur sœur, Sophie, a terminé sa vie à Magland à* 66 *ans.*

Il sera question dans les extraits qui suivent, de ses proches parents, et notamment de son oncle Jean Fontaine, curé de Saint-Laurent (entre St-Pierre-de-Rumilly et Evires). Du côté maternel, il était le neveu de François Perrollaz de Chessin, qui possédait une propriété à La Côte d'Hyot près de Bonneville, de Joseph Perrollaz et Josette Thévenet des Houches hameau accolé au bourg de Magland) où il se rendait souvent le dimanche pour y lire les gazettes.

A Magland, les habitants ont en général un surnom : il est en effet très difficile de les identifier ; c'est ainsi que l'état des prestations destinées à miner le sol du nouveau cimetière en décembre 1831 *comprend sur les* 372 *inscrits, 38 Perrollaz, 31 Fontaine, 23 Perret. Les prénoms*

ne sont pas très variés non plus : Marin, Joseph, François, Marie. J'ignore le surnom de Pierre Fontaine ; sa mère qui avait habité le Valais était appelée la Valaisanne, et la maison qu'elle avait fait construire en face de la poste s'appelle encore la maison de la « Valzanne ». Joson, dont il est souvent question dans ces extraits, s'appelle Joseph Delemontey, notaire à Magland de 1849 *à* 1882. *Ce n'est pas le même que Joseph Delemontey, mentionné également et qui était notaire à Cluses de* 1834 *à* 1865.

Les noms des principaux hameaux de Magland cités dans ces extraits sont les suivants : sur la rive droite en amont, Luziers, Oëx, Bellegarde, la Perrière et le Bois Credo ; en aval, après avoir traversé le nant d'Orly, les Epinettes, chez Party et Balme ; sur la rive gauche, la Traverse occupe tout le versant situé sous la Pointe d'Arreu et comprend les hameaux des Rebats Gravin. *Chessin, sous-Radon et en aval Chamonix et Bareys.*

Pierre Fontaine était profondément attaché à ses Princes dont il n'avait jamais sollicité, ni obtenu, de faveur. Lui et son oncle Joseph Perrollaz ont fait partie des 235 Savoisiens qui ont voté contre l'annexion. La plupart des opposants partirent par la suite pour l'Italie où ils reçurent des emplois, souvent brillants. Leurs descendants devaient par la suite se regrouper et font encore paraître la Revue « FERT » consacrée à des études sur le passé de la Savoie et de Nice.

Mais l'idée de quitter Magland pour l'Italie n'a jamais effleuré l'esprit de Pierre Fontaine qui était rivé à sa vallée. Il avait acquis une propriété à Marzan, au pied du coteau de Châtillon, à 2 kilomètres de Cluses ; habitant Magland, il s'y rendait souvent pour surveiller sa vigne et ses pommiers. Son vote négatif correspondait donc à une conviction profonde et ce n'est pas l'inquiétude pour son avenir qui l'a incité à voter contre l'annexion : le 8 octobre 1860, il considérait encore que le bruit de la réduction du nombre d'études de notaires en Savoie correspondait à « une rumeur absurde ». Ce n'est qu'au mois de décembre suivant qu'il devait se rendre à l'évidence.

Or, s'il s'intéressait au droit, à la politique, à ses propriétés, par dessus tout il aimait écrire. Quel aurait été

son avenir s'il n'était pas mort à 29 ans ? Peut-être, tenaillé par son démon, se serait-il lancé dans la littérature après avoir fait paraître quelques contes dans des gazettes régionales.

Ce qui fait l'originalité de Pierre Fontaine, ce sont en effet ses qualités d'écrivain qui ont été développées par sa culture classique. Il citait aussi bien des vers latins de Tibulle que ceux d'auteurs grecs et parlait couramment l'italien. Son roman « La Fiancée de la Tour Noire », écrit à 21 ans, consacre un large épisode à une danse infernale et à une réunion de mauvais génies dans les grottes de Balme.

Puis il écrivit quelques études et récits, réunis sous le titre de « Miscellanées » et une petite plaquette « Le Trésor de Jean de Passy », évoquant une chasse au chamois, des épisodes de tables tournantes et rappelant probablement des récits à la veillée au coin du feu ou peut-être autour de bouteilles de bière ou de vin de Montmélian. Elle parut du reste en feuilleton en juillet 1857 dans la Gazette de Savoie.

J'ai retrouvé également deux fables, écrites sous formes de calligramme « Le Lys et le Pavot » et « La Feuille et le Fruit ».

Cependant, de tout ce qu'il a écrit, ce qui est le plus vivant, c'est le memorandum qu'il a tenu chaque jour du 1er janvier 1857 au 26 juin 1862 ; il devait mourir le 18 août suivant.

Il s'agissait primitivement d'un aide-mémoire qui relatait les affaires familiales et personnelles. Quelques passages plus intimes sont écrits en sténographie, probablement selon une méthode suisse que je n'ai pas encore pu faire déchiffrer, sans doute pour soustraire certaines pensées aux investigations de ses proches. Rapidement, pour épancher son besoin d'écrire, il a utilisé ce memorandum en y ajoutant des parties anecdotiques et des essais littéraires.

Mais comme ce journal lui était absolument personnel, il en a profité pour camper ses personnages avec humour et les critiques, même envers lui, sont parfois virulentes : cela correspond du reste très bien au caractère faucignerand dont les habitants aiment bien se lancer

avec malice, et sans se vexer pour autant, de grosses vérités à la figure.

Cette envie d'écrire est telle que malgré ses convictions intimes, il composera l'adresse destinée à la population de Magland à l'occasion de la réception de l'Empereur. Il saura écrire une relation très imagée de ce passage, mais s'il la livre au public, c'est qu'il aura lu dans la Gazette de Savoie, le récit probablement banal de Dessaix sur le voyage de Thonon, alors qu'il estimait son « factum » d'une bien meilleure venue.

J'ai extrait de ce memorandum les pages qui correspondent aux prémisses de l'annexion, au vote et aux premiers rapports avec l'administration française. Il ne faut pas le lire comme une grande page d'histoire : ce n'est que l'expression des sentiments de Pierre Fontaine depuis son coin de terroir. Il faut à cette occasion se rappeler que les idées de la Savoie du Nord attirée vers la Suisse étaient absolument différentes de celles du reste du territoire, jusqu'au moment où les habitants purent voter « Oui et Zone ».

On notera aussi que si Pierre Fontaine était profondément chrétien et croyant, il se révoltait contre la propagande faite par le clergé en faveur de l'annexion et n'admettait pas son intrusion dans les questions qui n'étaient pas de son ressort. S'il moque l'abbé Terrier, vicaire de Magland, qui se considère comme un grand organisateur et ingénieur, il est en revanche entièrement de son parti, lorsque l'abbé veut défendre la morale chrétienne et son devoir de prêtre en voulant maintenir des coutumes qui du reste nous stupéfient aujourd'hui (cf 21-11-60).

PIERRE BOCCACCIO, petit-neveu de
Pierre FONTAINE.

Nous n'avons pas voulu surcharger ce texte de commentaires, pour replacer les faits dans un contexte que les fêtes du Centenaire du rattachement de la Savoie à la France ont fait bien connaître. Nous renvoyons au ***Mémorial de Savoie***, pour le récit détaillé des événements nous contentant de donner en note les éclaircissements indispensables.

ANNÉE 1859

DIMANCHE 13 MARS.

Le conseil de la commune de Magland, signe en masse l'adresse de félicitations au Roi, à l'occasion du mariage de la Princesse Clotilde. Elle avait été soumise par son secrétaire et on me la remet afin que je la fasse signer par les électeurs.

MARDI 15 MARS.

Ensuite de la charge que j'ai prise dimanche passé, j'ai parcouru avec François Delévaud les hameaux de la Perrière, Bellegarde, Praz, la Grangeaz, Luth, Oex, la Glyère, Gravin, le Vély, la Tour-Clerton, les Turrals, le Crettet, Chessin, le Pont et le Bourg, pour recueillir les signatures des électeurs sur l'adresse de félicitations au Roi. J'ai obtenu 62 signatures. Mais que l'intelligence de leurs droits et de leurs devoirs est encore peu développée et combien tous les signataires, sans aucune exception sont influencés par leur petit intérêt, par des craintes puériles de se compromettre et aussi par les titillations de l'orgueil. Si le Conseil de la Commune n'avait presque en masse signé le premier, j'eusse eu le déplaisir de rapporter vierge et intacte la feuille de l'adresse, après tout un jour de courses pénibles ; mais le Conseil ayant signé, la commune a, comme les moutons de Panurge, subi l'impulsion donnée. Les électeurs ont signé, mais ils ont délayé leurs signatures dans des commentaires et des réserves qui prouvaient à l'évidence qu'ils signaient tout autre chose qui leur était proposé, et qu'ils ne comprenaient pas. L'un, après avoir pris lecture de l'adresse, me demande de sang-froid, quand aura lieu la fête dont nous provoquons la souscription ; un autre

s'enquiert, après lecture prise, si la souscription sera suffisante pour l'établissement d'un pont. Un troisième fait précéder sa signature de la réserve expresse qu'il n'aurait pas signé, si l'adresse avait eu pour but de féliciter le Roi, attendu, disait-il, la différence des opinions. Tous ont signé, je le répète, sans en comprendre, je ne dis pas, le sens général, mais un seul mot. Définitivement, l'esprit de nos Maglandards n'est pas à la poésie.

Voici cette adresse :

« A Sa Majesté, Victor-Emmanuel II.

« Sire, les Syndics, Conseillers et Electeurs soussignés de la commune de Magland, obéissant aux sentiments de profond dévouement qu'ont fait naître dans les cœurs la loyauté de Votre Majesté, et son respect inviolable pour les institutions libérales inaugurées par votre généreux père, le Magnanime Charles-Albert, qui vous a précédé sur le trône antique d'une de nos plus illustres dynasties, déposent à vos pieds les vœux ardents qu'ils ont faits pour la Princesse Clotilde, votre fille bien-aimée et pour son époux. Cette princesse accomplie et déjà adorée quoique bien jeune encore fera briller les vertus héréditaires de votre paternelle dynastie auprès du trône de l'Empire le plus puissant, sinon par le nombre de ses sujets, du moins par la prépondérance morale qu'elle a su reconquérir en portant haut et ferme le drapeau de la civilisation et du progrès, pour le faire flotter autour du monde sur l'aile des aigles immortelles dont le plus grand conquérant moderne a doté le blason de cette belle France, berceau de tant de génies et de tant d'illustrations littéraires, artistiques et guerrières.

« Oui Sire, cette impériale et royale union, nouveau gage de la bonne entente qui régnait déjà entre deux puissances et qui a répandu la plus vive allégresse parmi nos populations, vos sujets, deviendra le trait d'union entre deux peuples éprouvant des sympathies mutuelles et puisant leurs inspirations aux mêmes sources.

« Daignez croire, Sire, que les fils aînés de votre Monarchie qui ont conservé religieusement et sans tache de félonie aux foyers de leurs rustiques chalets le dépôt

sacré de l'attachement et de la fidélité traditionnels de leurs pères, s'empresseront toujours dans les loisirs de la paix, d'apporter leur obéissant et dévoué concours à la réalisation des projets d'amélioration que vous méditez pour le bien de vos sujets, pour la gloire et la prospérité de votre règne.

« Que dans les hasards d'une guerre que l'honneur national ou une atteinte portée à nos libertés constitutionnelles rendrait nécessaire, l'instinct guerrier des descendants de ces fiers Allobroges que les légions romaines eurent tant de peine à dompter, ravivé par l'amour de la commune patrie, disputerait à leur Roi chevaleresque l'honneur du péril des premiers rangs sur les champs de bataille pour en rapporter, glorieuse, la Croix blanche de Savoye ».

M. Delemontey de Cluses, auteur de cette adresse a revêtu de belles pensées sous des expressions brillantes et choisies. Mais son talent est trop élevé pour nos paysans ; ce langage poétique n'est pas de leur patois ; ces sentiments nobles et généreux ne les touchent pas : ils ne les ont même pas soupçonnés.

JEUDI 17 MARS.

Les adresses de félicitations au Roi ont eu leur cours. Les communes où l'esprit patriotique est plus développé ont d'un mouvement spontané exprimé leurs vœux pour la princesse Clotilde et leurs félicitations à Sa Majesté ; mais il n'en a pas été de même pour beaucoup de communes rurales et surtout pour celle de Magland. Ici les opinions politiques n'ont pas encore germé ; les couleurs y sont ternes et uniformes. Les électeurs communaux concentrent toutes leurs puissances intellectuelles sur le clocheton de leur village respectif et leurs plus larges conceptions se bornent au clocher de leur église paroissiale. Ils n'ont de contact avec le Roi que par la contribution et la conscription et partant, ils se croient très inclinés à se prouver que le Roi est un ogre : aussi son image ne s'apprend point au-dessus du buis-béni.

SAMEDI 19 MARS.

J'ai remis à M Delemontey de Cluses, l'adresse de félicitations revêtue de 80 signatures et il m'a chargé de l'envoyer à la Direction de la Gazette de Savoie pour la faire imprimer. C'est ce que je vais faire en la faisant toutefois précéder du préambule qui suit :

« M. le Directeur, je prends la liberté de vous envoyer l'adresse de félicitations que la commune de Magland a adressée à Sa Majesté. Elle me parvient un peu tard, mais la beauté des sentiments, la généreuse ardeur qui y respire et surtout l'agréable surprise de l'avoir vue comprise et accédée par la grande majorité de nos habitants naguère fort indifférents, me font un devoir de vous la communiquer et comme vous accueillez avec bonté tout ce qui tend au développement du sens moral des populations et de nos institutions libérales, j'espère que vous voudrez bien lui donner une place dans vos colonnes ; si ce n'est pour l'édification d'autrui, ce sera du moins pour notre commune, un encouragement et un stimulant à trouver une autre fois dans un élan spontané ce qu'elle n'a puisé cette fois que dans l'exemple de la Savoie entière ».

LUNDI 21 MARS.

L'auguste alliance de Clotilde et Napoléon (1) a fait luire sur l'Italie un rayon d'espérance. Ses enfants proscrits ou dans les fers ont élevé leurs regards vers le Ciel. et ils ont vu, du Nord s'avançant vers le Midi, un aigle qui dans son vol puissant promenait un gage de rédemption, une croix blanche. Un grand cri a fait alors retentir les cavernes des Apennins ; cri de joie, chant de triomphe qui succédait aux sourds gémissements de la souffrance, aux râles effrayants du désespoir.

Ce cri, à son tour, a été entendu au-delà des Monts. La France a dit : Espère, la Savoie a répondu : Crois ! et toutes deux ont tourmenté l'épée dans son fourreau. Ah, qu'elle sorte, qu'elle étincelle au grand jour cette épée sainte et victorieuse ! Jamais le fer ne servit une plus noble cause ; jamais il ne dut jeter des éclats aussi

fiers, aussi brillants. Les tyrans éblouis demanderont un asile aux ténèbres et les peuples ensevelis dans les ombres en seront illuminés.

MERCREDI 23 MARS.

Au dehors et au dedans de la vallée de Magland, tout est dans les angoisses de l'attente ; une agitation sourde règne parmi les populations. Leur horizon est chargé de nues et à leurs oreilles épouvantées résonnent déjà des acousmates terrifiants. Le tambour qui bat sur la frontière lombarde, le clairon qui y jette son cri de guerre ont réveillé les échos des Alpes et emplissent nos cavernes de bruits étranges et effrayants.

VENDREDI 25 MARS.

Eté à Cluses à la demande de M. Delemontey : j'étais descendu pour l'aider à remplir les tableaux de la garde nationale. Vu Joseph Cotterle Rannard en compagnie de trois camarades de Saint-Gervais dont l'un s'appelle Delachat, lesquels partaient avec armes et bagages pour aller sur la frontière lombarde sacrifier peut-être leur vie au salut de la Patrie. Aussi, pour prendre une part dans leur pénible sacrifice, j'ai aussi fait un petit sacrifice. Je leur ai [*lacune dans le manuscrit*].

Aussi étaient-ils très contents et Joseph, en me serrant la main pour la dernière fois, s'est-il appliqué son mouchoir sur les yeux.

Après-midi, et sur la Gazette de Savoie du 24 courant, n° 2045, se trouve insérée l'adresse de félicitations de la commune de Magland à Victor-Emmanuel ainsi que le préambule d'envoi.

DIMANCHE 27 MARS.

L'adresse de félicitations au Roi a été lue au Conseil assemblé par M. Delemontey de Cluses, et dans le courant du jour plusieurs conseillers m'ont remercié de mes efforts pour sa réussite. J'ai vu au contraire que d'autres étaient contrariés de ce petit succès, et leur esprit d'opposition me paraît provenir d'un grain de jalousie contre l'auteur de l'envoi à la Direction de la Gazette de Savoie.

Mercredi 20 avril.

Dimanche dernier, j'ai reçu une lettre de Joseph Bouvier fils, de Loëche (Valais), par laquelle il me prie de m'informer si quelqu'un aurait besoin dans notre pays d'un remplaçant militaire, qu'il s'offrirait de servir en cette qualité, et si ce cas ne se présentait pas, il me prie de le faire insérer dans les journaux. Son désir expire, à ce que je crois, contre la difficulté qu'il faut être sujet de l'Etat et avoir subi la conscription pour pouvoir être remplaçant.

Mardi 26 avril.

Les bruits de guerre arrivent dans nos vallées, sur nos montagnes ; on s'aborde, non plus avec la formule : comment vous portez-vous, mais bien par : Connaissez-vous les dernières nouvelles ? avez-vous lu le correspondant parisien de la Gazette ? Etes-vous à la Paix ? à la Guerre ? avez-vous reçu des nouvelles de votre fils ? ou autres interrogations équivalentes.

Quant à la guerre, les rumeurs du pays l'ont déclarée. Les Autrichiens, après l'ultimatum de Giulay à Turin, ont franchi le Tessin le 23. Aux mêmes heures, 40.000 Français ont franchi leurs frontières, traversé Chambéry et le Mont Cenis. Où sont-ils maintenant, on ne le sait pas ; mais du sein de leurs foyers rustiques, nos montagnards ont engagé la lutte ; ils moissonnent à grands andains les mangeurs de suif.

Mais un grand vice généralement répandu dans les appréciations, c'est qu'on apprête toujours les faits et opinions publics à la mesure de sa propre opinion et que l'on croit donner pour la fidèle expression des sentiments publics ce qui n'appartient qu'à son opinion privée. On rencontre encore une infinité de gens, la majeure partie de la commune, qui poussent les hauts cris contre le Roi, contre Cavour, contre les impôts et appellent la Constitution une « malédiction » (textuel).

Vendredi 29 avril.

On ne parle à Bonneville que de la guerre ; le matin, après midi, le soir, les cafés s'emplissent de lecteurs, de

consommations et de bruits. On affichait aujourd'hui dans plusieurs cafés la proclamation à ses troupes de Victor-Emmanuel. Ce document est en italien et engage les vaillants héros de Goïto, de Santa-Lucia, de Pastrengo à renouveler leurs exploits contre leur ennemi connu, en compagnie des invincibles soldats de la France.

SAMEDI 30 AVRIL.

Revenu à la maison à Magland. Les nouvelles de la guerre deviennent de plus en plus intéressantes et se succèdent à une rapidité étonnante. La France et la Russie liées par un traité offensif et défensif signé le 23 avril, juste au moment où l'Autriche envoyait à Turin son ultimatum - l'insurrection du Grand-Duché de Toscane, la chute de Léopold (2) et la proclamation de notre souverain comme dictateur de cet Etat — Efforts de l'Angleterre pour la conciliation des parties belligérantes et refus de la France de la médiation du Royaume-Uni. Première victoire remportée par Garibaldi sur 10.000 Autrichiens et mille autres notices qui ont leur valeur et leur signification. Nous voguons en pleine guerre et tous sont unanimes à dire que cet état de luttes et de décisions est préférable à l'état d'anxiété, de doute et d'incertitude qui écrasait l'industrie et le commerce, il y a quelques semaines.

On fait monter le nombre de volontaires à près de 80.000. Rubin Basile de Mieussy vient d'être nommé sous-officier ; le fils Burlat aîné quitte son cours de droit et s'engage comme volontaire.

DIMANCHE 1er MAI.

Ce qui comprime les sentiments généreux, les élans patriotiques, les projets magnanimes, les sacrifices héroïques, c'est l'ignorance. Voyez les populations des campagnes, leur patriotisme est éteint ; ils ne sont sensibles qu'aux charges que la Patrie leur impose et, partant, s'habituent à la conspuer et à la haïr. Ils sont de ceux qui admettent que : ubi bene, ibi patria ! Le gouvernement établi, ils voudraient le voir renversé et remplacé par un autre qui demandât moins d'argent. La vieille et glorieuse

dynastie de leurs rois, ils ne la connaissent pas, ne s'en sont jamais informés et voient avec une parfaite indifférence le souverain loyal et honnête ou le tyran farouche qui se disputent la couronne. Le peuple est bien toujours le même depuis Moïse, et on peut encore lui appliquer les épithètes énergiques que leur prodiguait cet antique législateur : Gens stulta ; gens absque consilio et sine prudentia ; utinam saperent et intelligerent ; dura cervice.

MARDI 3 MAI.

Louis-Napoléon et Victor-Emmanuel se posent en ce moment devant l'univers entier. La moitié de l'Europe tourne vers eux des regards d'attente, de confiance et d'espoir ; l'autre moitié les observe d'un œil rouge de colère et de rage. De quel côté est la Justice ? De quel côté dois-je regarder ces grands acteurs de l'histoire contemporaine ?.. De quel œil ? Le doute serait-il permis ? Quand un grand nombre de mes concitoyens, de mes connaissances, de mes amis, de mes parents sont rangés sous les drapeaux de Victor et frémissent d'impatience en attendant le signal du combat, pourrais-je balancer sur le choix du parti à embrasser et ne pas accompagner leurs drapeaux de mes souhaits les plus exclusifs, les plus ardents ? Mais encore que cette considération n'entre point dans les motifs de mon choix, il en est assez d'autres pour me déterminer à ce parti. Qui a fait la guerre d'Italie, qui l'a suscitée, fomentée et déclarée ? L'Autriche. Elle l'a fomentée par son administration tyrannique, abrutissante, par ses onéreuses impositions, ses tendances à germaniser l'Italie, à convertir en un peuple mou, pesant, froid, apathique, un peuple dont les passions les plus vives, se partagent le cœur et la tête, un peuple à l'imagination de feu, à l'esprit subtil et prompt, aux mœurs légères et changeantes, au cœur brûlant d'amour ou de haine et débordant d'ivresse ou de désespoir.

Elle l'a suscitée en pesant de tout le poids de sa tyrannie, de son capricieux absolutisme, des sabres de ses Croates, des fers rivés au corps humain, des plombs de Venise, des Spielberg... Elle a tout fait pour engager ce peuple à la révolte, puis un jour que toute la portion

courageuse, éclairée et virile de ce peuple s'est levée en masse, et au risque de mille dangers, au travers des baïonnettes de ses tyrans, s'est élancée vers le drapeau libérateur qui flottait au haut des Alpes et par ses cris de désespoir, de douleur, par ses instantes prières a engagé le roi Victor-Emmanuel à leur porter secours. Un jour que ce roi magnanime et adoré de ses sujets ouvrait ses bras larges et protecteurs à tous ces pauvres enfants que la cruauté a chassés de leurs foyers, séparés de leurs épouses, de leurs enfants, de leurs vieilles mères, ce jour-là, qu'a fait l'Autriche ? Elle a fait marcher d'innombrables cohortes de Germains vers le camp des réfugiés et a fait dire au roi Victor : Rends-toi à merci, remets aux mains de mes bourreaux les déserteurs de ma tyrannie, les déserteurs de ma servitude. Je te donne trois fois vingt-quatre heures pour obéir. Passé ce délai, je ferai marcher mes cohortes contre ton camp et t'écraserai.

En ce moment là, la France généreuse et héroïque a frémi d'horreur. Elle a dit à ses enfants : Allez, et ils sont partis pleins d'ardeur et pleins d'impatience de la rupture de la paix, souriant à la victoire prochaine et murmurant contre la lenteur des locomotives rapides comme le vent. L'agresseur insolent voudrait bien retourner en arrière, faire le lâche, mais on a dit « c'est trop tard ».

MERCREDI 4 MAI.

Victor-Emmanuel est franc, loyal. Le mensonge lui répugne ; la dissimulation, l'intrigue secrète, les sentiers sinueux et les ambages de la diplomatie machiavélique ne sont point connus de lui. Il avait prévu la crise actuelle depuis longtemps. Dès lors sans s'envelopper de mystères et de fausses apparences, il a marché droit au but, le front haut, l'épée nue à la main. Il disait à ses soldats : aiguisez vos épées ; préparez-vous à la guerre. Son dernier discours de la Couronne était presque une proclamation à ses troupes et fixait l'heure de la lutte. C'est aujourd'hui seulement que l'on peut apprécier toute la franchise de cette irréprochable et royale conduite.

Louis-Napoléon s'enveloppe de plus de mystères. Les ressorts secrets de la politique ne lui sont point étrangers ;

la ruse est au fond de son sac. Il dit tout haut : je maintiendrai la paix, et tout bas : il faut forger des armes et équiper le soldat. Il aura l'apparence de se démener, de faire de violents efforts au profit d'une cause, mais un beau jour quand l'édifice paraît achevé, les fondements s'abîment. l'édifice s'écroule ; le résultat de tous ces efforts est parfaitement contraire à celui que l'on en attendait et l'histoire enregistrera plus tard que les plénipotentiaires, ambassadeurs, chargés d'affaires, envoyés extraordinaires du monarque français, les maçons de l'édifice, ont embrouillé toutes les questions et assis les murs de l'édifice sur des cailloux ronds de rivière ou sur du sable.

Toutefois, et à part les moyens dont il s'est servi pour arriver au sceptre impérial, il n'a employé jusqu'ici cette politique louche et dissimulée que pour le service de causes justes et nobles. Il paye maintenant l'Autriche en même monnaie. L'Angleterre, il faut l'espérer, sera payée plus tard avec les mêmes espèces.

JEUDI 5 MAI.

L'Angleterre est une milady pleine de morgue, de prétentions et de ridicules vanités. Son teint pâle est le teint de la peur, de l'effroi. Elle crie haut, mais elle tremble tout bas. Semblable au fanfaron qui se trémousse, s'agite des pieds et des mains, lance des torrents d'invectives et de bile, bondit de colère derrière deux lutteurs sérieux et n'ose intervenir pour les séparer ou prendre parti pour l'un contre l'autre ; ainsi cette fière Albion se trémousse devant le conflit actuel et a trémoussé devant les luttes antérieures. Si parfois, elle ose prendre les armes, c'est pour attendre l'issue de la lutte et se rangeant alors au parti du plus fort, elle viendra avec courage écraser le vaincu. Oh ! Milady, tes amants passent, mais ton visage fardé (ta politique) ne passe pas,

MERCREDI 8 JUIN.

On annonçait hier la défaite des Autrichiens et l'entrée des Franco-Sardes à Milan ; cette nouvelle victoire a coûté 20.000 morts aux Autrichiens et 5.000 aux

nôtres : total 25.000. Quelle responsabilité pour les promoteurs de la guerre !

LUNDI 27 JUIN.

Un projet avait pour but de donner à la Place d'Armes de la garde nationale de Magland un nom qui réveillât l'idée de l'époque de sa création ou des circonstances qui l'ont motivée. Sautier proposait le nom de : Champ de Juin. Je propose celui de Solférino, victoire dont on viendrait de chanter l'hymne de reconnaissance. Cette idée est encore acceptée, mais y ayant réfléchi plus mûrement, je crains que ce glorieux nom ne soit méconnu de la grosse masse de nos moqueurs paysans et qu'ils n'accueillent que par l'ironie et des rires insultants la généreuse idée qui a présidée à ce baptême.

MERCREDI 13 JUILLET.

Une nouvelle inattendue est parvenue dans notre vallée dans la journée de dimanche dernier annonçant que les armées belligérantes avaient consenti une suspension d'armes de 40 jours, et deux jours à peine après la perception de ce bruit, il nous en arrive un second plus imprévu et plus étonnant encore : la Paix vient d'être signée.

La guerre s'éteint. Le 11 de ce mois, à Villafranca, deux hommes se sont rencontrés. Deux hommes ont apposé leur griffe au bas d'une feuille de papier écrite et ces deux hommes sur qui l'on aurait pu voir de larges gouttes de sang s'ils n'avaient été revêtus de ce que quelques uns appellent la pourpre impériale, ces deux hommes, dis-je, se sont dit : « Je te laisse l'os que tu m'as arraché, tu me laisseras dévorer l'autre. — Je voulais te l'arracher encore, mais entre dogues, il convient de ne pas trop nous déchirer ; rentre tes griffes. — Rentre tes dents ». L'œuvre de la rédemption est-elle accomplie ? Le peuple de Venise a-t-il moins souffert, a-t-il moins besoin de libérateurs que celui de Milan ? L'œuvre est à moitié faite et tu te fatigues, Napoléon ! Il fallait un pendant à la Crimée, le voici, et l'on peut, sans se tromper, dire maintenant : tu ne guides pas les événements, mais tu te laisses guider

par eux. Continue, de chute en chute, tu arriveras à une dernière dont on ne se relève pas. Ah, l'influence morale que tu recherches, tu ne la trouveras pas dans le chemin où tu marches et tu as une trop courte haleine pour l'attraper.

Il se disait, Napoléon, le sauveur de l'Italie et non le sauveur de son sort et il vient de la vendre ; il en dispose à son gré. C'est bien là l'homme du 2 décembre.

Jamais on ne vit un temps où les peuples fussent un jouet aussi léger, aussi fragile entre les mains d'un seul aventurier. On comprend maintenant combien l'intérêt d'un despote est d'instinct de celui du peuple et l'on peut dire, au contraire de la sentence ampoulée, « L'Empire, c'est la Paix », cette autre sentence que l'avenir ne peut manquer de vérifier, « L'Empereur, c'est la Révolution ».

JEUDI 14 JUILLET.

Jamais la nécessité d'une garde nationale ne s'est fait sentir plus qu'en ce moment. Après la cession de la Lombardie à Napoléon par l'Empire d'Autriche, l'Empereur français la remet à Victor-Emmanuel. Or, cet autocrate a trop peu de générosité pour faire ce don sans correspectif. On peut l'assurer sans crainte d'être trompé et il exigera la Savoie. La Savoie passerait sous son sceptre de fer ! Je sais que la résistance est inutile, que cet homme n'a pas peur du sang et que si les secrets de sa politique le portent aujourd'hui à seconder les vœux d'un peuple, il ne rougira pas demain d'écraser sous son talon de fer les vœux d'un peuple voisin. Mais enfin nous avons dans nos montagnes le droit de nous réunir en armes pour défendre nos libertés, notre nationalité ; pourquoi y renoncerions-nous avant une première sommation ?

Nous sommes citoyens ; pourquoi avant d'en avoir reçu l'ordre, nous reléguerions-nous au rang de sujets ? La France en nous recevant sujets et désarmés croira ne nous avoir causé aucun dommage, ne nous avoir pris aucune liberté. Mais si nous nous présentons à elle légalement armés par exercice de nos droits politiques, qu'elle nous désarme, nous nous rappellerons alors ce

que la France nous a fait et elle se le rappellera elle-même. Un jour peut-être elle regrettera son injustice et la réparera.

Conformément au manifeste publié il y a plusieurs semaines, tous les miliciens de la commune de 21 à 25 ans se rendent demain à 7 heures du matin à Bonneville pour passer à la réforme et suivant leur aptitude entrer dans les corps détachés ou gardes mobiles.

Je partirai donc cette nuit vers une heure, à pied, en société des miliciens du bourg. Les bruits de paix tendent à refroidir le zèle de nos miliciens et même à l'éteindre comme ils l'ont déjà fait sur celui du capitaine Sautier : mais je crois qu'il ne serait pas difficile de raviver leur ardeur première et de raffermir les membres de ce corps qui semble tomber en dissolution. Je tâcherai pour cela de conférer avec l'oncle François et Auguste Delévaud. Je m'informerai du reste à Bonneville des chances de succès que notre milice peut avoir pour son maintien et telles autres questions que je vais consigner pour ma mémoire sur un bout de papier. Demain se décidera donc la question de notre milice. Pour moi je suis disposé à la raffermir sur ses bases chancelantes, ne fût-ce même que pour faire rougir un chef qui n'aurait même pas l'esprit de le faire.

VENDREDI 15 JUILLET.

Tout était prêt ; chacun se disposait de marcher vers Bonneville au matin pour invoquer son droit ou son exemption au service de la garde mobile. Hier dans l'après-midi, le syndic reçoit une lettre, et dans cette lettre le contre-ordre de la réunion qui est suspendue jusqu'à nouvel ordre.

SAMEDI 16 JUILLET.

La Gazette piémontaise publie un décret du Prince régent par lequel toutes les contributions tant directes qu'indirectes sont soumises à l'augmentation du 1/10e, les premières dès le 1er janvier, les deuxièmes dès le 16 juillet courant. Ainsi, foncières, bâtiments, personnelles-mobilières, patente, etc., payeront le 10 % de plus dès le

1er janvier 1859 et timbres, tabacs, sels, droits d'insinuation, enregistrement, et payeront cette augmentation dès aujourd'hui. Voilà déjà un des fruits de la conquête de la Lombardie.

DIMANCHE 17 JUILLET.

Ce matin à 5 heures 30 le tambour bat le rappel. A 6 heures, je me rends à la Place d'Armes avec 30 à 40 miliciens seulement. Nous aurons rédigé l'ordre du jour suivant (de ma facture) qui sera affiché avant et après la grand messe :

« Ordre du jour. Miliciens, le titre de garde national est un de vos droits les plus sacrés, les plus glorieux. Par lui, vous partagez avec votre auguste monarque l'autorité souveraine ; par lui, vous concourez à la défense de la Patrie, à l'observance des lois, au maintien de l'ordre et de la tranquillité publiques ; par lui, vous êtes institués les remparts de nos libertés civiles. Soyez donc jaloux de ce titre ; il est le partage des citoyens d'un peuple libre ou soumis à un régime constitutionnel et non pas d'un peuple gouverné despotiquement. Vous avez cru peut-être que les bruits de paix étaient un motif suffisant pour négliger ou abandonner l'exercice de ces droits : il n'en est rien. Plus que jamais vous devez faire preuve de civisme et de dévouement. Ne vous laissez pas influencer par l'exemple et les oppositions systématiques de quelques récalcitrants qui sacrifient leurs droits aux fatigues que ces droits leur imposent. Assistez régulièrement comme par le passé aux exercices qui continueront d'avoir lieu aux lieux et heures fixés dans un précédent ordre du jour. Magland, 19 juillet 1859. D'ordre du syndic, d'ordre du capitaine ».

LUNDI 18 JUILLET.

Je pars pour Bonneville, à 7 heures 30 du matin ; j'y arive vers 1 heure 30 par la diligence ; je vais prendre la clef de ma chambre à l'hôtel des Balances et je prends dès aujourd'hui possession de cette chambre.

Le soir, après l'unique repas du jour, je vais au café dévorer deux gazettes et entendre les murmures et mé-

contentements des citoyens de Bonneville sur la conclusion et sur les conditions de la paix de Villafranca.

JEUDI 21 JUILLET.

Après-midi, le curé de Saint-Laurent, avec l'abbé Perrollaz sont venus me trouver. Nous avons parlé de la paix de Villafranca en vidant deux bouteilles de bière.

VENDREDI 22 JUILLET.

Je suis arrivé à Bonneville avec des préventions peut-être fondées contre les jeunes gens de cette ville. Je me suis quelque peu trompé. Dans les cafés, c'est le ton calme et décent d'une conversation grave et raisonnée. On se préoccupe du sort des peuples ; on approuve et l'on blâme. On applaudit à Victor-Emmanuel pleurant sur le sort de l'Italie, on critique Napoléon III d'avoir rivé la chaîne à la Vénétie désolée ; on relève l'astuce d'une note diplomatique ou les défauts du mouvement d'un corps d'armée.

MARDI 9 AOUT.

Il y a eu hier 8 jours, j'étais à Cluses et je remontais à Magland avec l'oncle Joseph, Gradel de Sous-Radon et Maurice Perret. Soudain, vers Balme, arrive à grand trot une belle voiture attelée de 4 chevaux : on attendait l'arrivée de Cavour que les journaux avaient annoncée ; je m'écrie : C'est Cavour ! Les nobles voyageurs descendent de voiture et viennent à nos côtés humer un rafraîchissement. Ma société les observe minutieusement. Joson disait que ce n'était pas Cavour, à preuve même qu'il avait dîné en tête à tête avec lui à Turin et qu'il le reconnaîtrait fort bien. Je soutiens que c'est Cavour, et Joson croit se rappeler quelques traits ; il finit par le reconnaître parfaitement. « Oui, c'est lui. Très sûr ». L'oncle Joseph n'a pas assez d'yeux pour le regarder ; notre société est toute en émoi ; chacun perd la tête. Enfin la voiture part et tout rentre dans l'ordre. Le conducteur nous dit, avant de monter sur son siège, que c'est une famille espagnole, ce qui est fort croyable, car M. de Cavour n'a passé que le lendemain avec la diligence (3).

Cette histoire véridique démontre qu'il se rencontre toujours quelque fat pour attester une erreur, une fausseté et que l'orgueil se laisse souvent prendre au filet qu'il tendait à autrui. Quelques fois à force de se répéter une fausseté, on s'achemine à la croire une vérité. Il faut presque avoir avec soi-même la circonspection que l'on a envers autrui.

MERCREDI 24 AOUT.

C'est aujourd'hui que leurs A. A. R. R. le Prince de Piémont et le Duc d'Aoste (4) doivent traverser notre vallée après avoir parcouru déjà la majeure partie de la Savoie.

Dimanche dernier, un ordre du jour convoquait pour aujourd'hui la garde nationale. Aussi, dès 8 heures du matin, les miliciens de la première compagnie commencent-ils à arriver. A 10 heures devait avoir lieu un service funèbre pour Moret-maman, bienfaiteur de la commune. La 2^{me} compagnie y vint au grand complet et assista à l'office. La 1re compagnie n'étant pas prévenue, ni réunie, n'y figura point.

Enfin, après l'office funèbre, il était vers 11 heures, on attendait le cortège des Princes à tout instant. Aussi les deux tambours de la milice battent le rappel et l'on marche aux Epinettes, lieu où devait se faire la réception. Puis, après un moment de vaine attente, l'ordre de rompre les rangs est donné.

Avant d'aller dîner, j'ai malgré la résistance de quelques uns, mais avec l'assentiment du syndic et de beaucoup d'autres, formé une espèce d'arc de triomphe au moyen de deux drapeaux hissés sur deux jeunes sapins et inclinés légèrement sur la route. L'un de ces drapeaux à droite était le drapeau tricolore, l'autre à gauche était le drapeau bleu de la dynastie. L'un disait : Vive la Constitution, l'autre disait : Vive la Maison de Savoie. L'avenue du bourg était bordée de deux rangées de sapins et présentait, surtout avec les deux drapeaux qui flottaient au front, un aspect des plus gracieux.

Avant la messe, l'oncle François était aussi venu me trouver, pour je ne sais quel motif plausible ; ce que je

sais, c'est qu'il avait envie de briller et que pour cela il voulait un compliment. Je ne me fais pas trop prier ; au moins il me le demanda. Je pris alors la plume et écrivis le compliment qui sera transcrit ci-après.

Enfin, partie me promenant, partie jasant, sauf que l'on buvait parfois aussi, le tantôt arrive : il est cinq heures. Rien encore n'a paru. Enfin, vers cinq heures et demie, le canon gronde à Balme. C'est le moment. Le tambour bat, la musique se prépare, la milice prend rang, l'agitation est partout, même dans les cœurs. Quand les équipages apparurent vers Chez-Party, les boîtes partirent aux Epinettes, la musique entonne un air brillant, la milice est alignée sur le champ des exercices sur une ligne parallèle à la grand'route et sur deux rangs. A moitié de la montée, les voitures (3, chacune à 4 chevaux) s'arrêtèrent, les deux jeunes Princes qui se trouvaient dans la première voiture avec leur gouverneur et l'intendant du Faucigny, descendirent. Le conseil communal alla au devant d'eux, et le syndic, ceint de l'écharpe tricolore, se mit à débiter le compliment que lui avait préparé Delemontey de Cluses. A ce moment, le corps des officiers de la garde nationale quitte son poste d'auprès du drapeau de la milice, et va en ordre, se ranger à la suite du conseil communal ; puis le syndic ayant achevé son adresse, l'oncle François se faufile devant les Princes et lit son compliment. Puis, après une révérence et quelques mots insignifiants des Princes, ils manifestèrent l'intention de faire quelques pas à pied, et, devant, derrière, aux à côtés, tout s'ébranla. Les jeunes Princes ont l'air l'un 15 ans, l'autre 14 ans. L'aîné, Prince de Piémont est d'une taille élancée, mince, fluette. Les traits de son visage ont, dit-on, une parfaite ressemblance avec ceux de son aïeul Charles-Albert. Le Duc d'Aoste est plus petit et ressemble plus à son père Victor-Emmanuel. Tous deux ont le type aristocratique, mais ils ne sont pas des Adonis, et à voir leur teint, on dirait qu'ils ont fait la dernière campagne d'Italie. Sur leur passage, les cris de « Vivent les Princes » retentirent ; mais il y a toujours et en grand nombre de ces gens qui ont peur de se fatiguer, et qui, pour ce motif sûrement, se sont abstenus d'acclamer ces jeunes souverains qui passaient.

Ils se rendaient, toujours à pied, au pied du grand autel de l'église paroissiale, où M. le Curé revêtu du surplis et de l'étole, est venu les recevoir.

Au sortir de là, les Princes remontèrent en voiture au milieu des parcimonieuses acclamations des avides spectateurs et des fanfares de la musique, puis les voitures s'ébranlèrent, partirent et portèrent ailleurs la joie et l'allégresse. La milice accompagna le drapeau jusqu'à ce qu'il fut remisé et l'ordre de rompre les rangs permit à chacun de se retirer. Cinq minutes après, tout était dans l'ordre.

Le compliment débité par l'oncle François, par moi composé, s'exprimait ainsi :

Prélude qui devait être débité sans être lu : « Aux sentiments que notre digne syndic vient d'exprimer, j'ajouterai quelques mots en interprétation des sentiments de la milice de cette commune ».

Compliment lu : « Une auréole radieuse, Princes bien-aimés, enveloppe votre royal cortège ; des rayonnements de gloire, les reflets des lauriers d'Italie, ceignent votre front et vous précèdent dans votre marche triomphale parmi nous : l'amour des populations vous accueille et vous suit.

« Dans quelques instants vous nous quitterez, mais votre souvenir restera précieusement au milieu de nous ; vous retournerez auprès de notre magnanime souverain. Dites lui bien, augustes Princes, que nous sommes heureux de vivre sous son sceptre, que nous faisons des vœux ardents pour la longue durée de son paternel gouvernement, pour la prospérité de son illustre dynastie.

« Vous étiez encore loin de notre vallée que les échos de nos rochers nous apportaient les acclamations par lesquelles les populations vous acclamaient, mais tout, sur votre passage, fût-il demeuré morne, et silencieux, nous aurions trouvé dans nos cœurs ce cri puissant qui retentit autour de votre glorieuse dynastie depuis bientôt neuf siècles : Vive la Maison de Savoie, Vive Victor-Emmanuel, Vivent nos Princes ! ».

JEUDI 25 AOUT.

Je descends à Bonneville. Après un jour de réjouissance, de fête dans lequel l'esprit et le cœur sont pour ainsi dire sortis de leur état normal pour revêtir une teinte d'enthousiasme ; après avoir laissé secouer son âme par les petites ou grandes vanités de l'orgueil, de la présence aux yeux du public rassemblé ; après s'être persuadé à soi-même par ses faits et gestes, par ses propositions, par des titres peut-être faux et ridicules, mais à ses propres yeux toujours méritoires, que l'on a dû s'attirer les suffrages du public ; après. dis-je, avoir eu l'occasion de déployer au grand jour les fils secrets qui nous accordent des qualités que nous n'avons pas et qui nous poussent à la gloire équivoque d'un moment, il n'est pas étonnant que l'on ressente toujours le lendemain, un petit grain de déception, une goutte d'amertume. Les regrets succèdent à la surexcitation et nous font voir au clair la réalité des prétendues jouissances de la veille et encore, le calme du lendemain fait souffrir et rend les heures bien plus lentes, parce que l'agitation et les préoccupations de la veille contrastent d'une manière trop frappante ; on se rappelle ses sourires intérieurs, ses petits triomphes, ses satisfactions et combien les heures coulaient légères et inaperçues. Le lendemain on expie les joies de la veille.

VENDREDI 26 AOUT.

J'avais préparé, ces derniers jours, quelques idées que m'avait suggérées l'accueil brillant fait à nos Princes dans le Faucigny et je me proposais de les envoyer à la Direction de la Gazette de Savoie. C'est ce que j'ai fait ce matin ; mais si cette pièce m'a paru belle à la composition et après une seconde lecture, elle n'a pas conservé sur mon esprit le prestige qu'elle m'avait imposée au prime abord et je doute très fort que M. Corso la juge digne de son journal. Voici cette pièce. Elle est précédée dans ma lettre par quelques mots à l'adresse du directeur :

« Qu'ils accourent donc vers nos grandes montagnes du Faucigny ; qu'ils pénètrent dans nos vallées, ces infatigables détracteurs du nom Savoisien qui disaient : il

est éteint cet antique amour de la Savoie pour ses ducs ; elle a succombé sous les coups répétés des emprunts, de l'impôt, de l'abandon, des charges de toutes sortes, cette fidélité traditionnelle que neuf siècles n'avaient pas pu démentir.

« Croyez-vous donc, publicistes impériaux, que nous soyons moins sensibles aux charmes de nos libérales institutions qu'aux attraits d'un morceau de pain et parce que nous payons des impôts, nous vendions nos libertés ? Croyez-vous qu'il nous soit indifférent d'échanger notre nom, nos souvenirs, nos habitudes, notre respect pour les lois qui nous régissent, notre amour pour le sceptre qui nous gouverne, contre ce qu'il plairait à la France de nous imposer ? Ah, si vous croyez encore, accourez, écoutez et voyez :

« Un long retentissement de joie, d'enthousiasme, de bonheur, vibre dans les airs ; les échos de nos montagnes l'ont recueilli et le répètent avec amour : Vive la Maison de Savoie ! Ce cri né du cœur de chacun des enfants de la Savoie a accueilli nos biens-aimés Princes dès leur entrée sur ce sol traditionnel de la fidélité, les a escortés tout le long de leur marche triomphale et retentira encore dans nos cœurs longtemps après leur départ.

« On accourt de toutes parts, de la vallée, de la montagne. La faux est abandonnée sur l'andain ; la charrue est arrêtée au milieu du sillon, on vient dresser l'arc de triomphe, tresser les guirlandes, border l'avenue du hameau de jeunes sapins, de branches. de feuillages.

« Les voici. les voici ! Un sourd bourdonnement plane sur la foule avide des spectateurs, le tambour bat, les canons grondent, la grande cloche s'ébranle et la foule élève sa voix, sa grande voix qui ressemble au bruit des grandes eaux ; les échos qui roulent le long des montagnes ont répété ses acclamations.

« Oui ce sont bien eux, eux à qui l'éclat des pompes, les splendeurs du trône, les adulations des Cours n'ont pas gonflé le cœur et inspiré des sentiments de dédain et d'orgueil. Ils conservent sous la pompe cet abord riant et affable, ces manières affectueuses et prévenantes, ce parler simple et bienveillant qui attirent les cœurs et relèvent encore la majesté de leur rang.

« Leur noble physionomie offre des traits frappants de ressemblance avec le magnanime Charles-Albert et le roi honnête-homme. En les voyant, la pensée est ramenée sur les deux héros de l'Indépendance italienne et l'on aime à les douer, ces bons Princes, des qualités morales de leurs pères, comme la nature les a doués de leurs traits.

« Ils passent, il est vrai ; ils s'éloignent de nos vallées, mais leur souvenir ne passera pas, et de retour auprès de leur auguste père, ils pourront lui dire : « Père, nous avons vu les sentiments que vous avez pu inspirer aux populations de la Savoie ; apprenez-nous à gouverner comme vous gouvernez ; initiez-nous aux secrets de votre pouvoir magique sur les cœurs afin qu'un jour, s'il le faut, nous puissions régner par l'amour plutôt que par la crainte.

« Hier, 24 août, Leurs A.A.R.R. revenaient, escortées par les acclamations enthousiastes de la patriotique vallée du Giffre, de leur excursion à Sixt et arrivaient à Cluses vers les 2 heures de l'après-midi. Les gardes nationaux revêtaient ce jour-là pour la première fois le costume prescrit, et à voir leur bonne tenue, leur air martial, la précision de leurs mouvements, on les eût pris pour des troupes rompues aux fatigues de la guerre. Tous étaient là, fiers de leur rôle et attendant sans murmures et sans trop d'impatience, dès le lever du soleil.

« Un élégant arc de triomphe surmonté de l'écusson de Savoie, décoré de patriotiques inscriptions et de drapeaux, s'élevait à l'entrée de la ville. Au centre de la grande rue, le buste de notre loyal souverain reposait sur une pyramide couverte aussi d'inscriptions analogues aux circonstances. Toutes les fenêtres étaient décorées de drapeaux et de têtes d'honnêtes gens criant avec frénésie : Vive la Maison de Savoie ! Dans les rues, la foule compacte répétait encore plus haut ce cri de ralliement.

« Oh ! il y a plus qu'une vaine curiosité dans ces démonstrations de toute une population. Les communes des montagnes ont subi l'impulsion générale et leurs nombreuses députations sont venues se presser aux abords du cortège princier, pour témoigner qu'au haut des

monts comme dans les plaines, régnaient les mêmes sentiments, le même amour, la même fidélité.

« Vers cinq heures et demie, Leurs A. A. R. R. arrivaient à Magland. L'avenue du bourg était bordée des deux côtés d'une longue rangée de sapins. Sur le front de cet arc de triomphe des campagnes, deux drapeaux flottaient au vent. L'un, le drapeau tricolore de la Nation disait : Vive la Constitution, vive l'Italie, vive la Nation, l'autre, le drapeau bleu de l'ancienne dynastie de Savoie disait : Vive la dynastie de Savoie, vive Victor-Emmanuel, vivent les Princes ! La milice, le corps de musique, le conseil communal, le clergé, les vieillards, les femmes, les enfants, toute la commune était là, et les échos qui sont en ce lieu d'une merveilleuse indiscrétion purent répéter et répéter longtemps : Vive la Maïson de Savoie ! Vive Victor-Emmanuel ! Vivent les Princes !

« Leurs A.A.R.R. après avoir traversé la moitié du chef-lieu à pied, après avoir fait une visite dans l'église paroissiale où le clergé est venu les recevoir, revêtu du surplis et de l'étole, après avoir une dernière fois reçu les acclamations de la foule et de la garde nationale rangée sur la place publique, partent pour Sallanches où ils arrivent avec la nuit.

« Agréez, Monsieur le Directeur, les sentiments... etc. »

Pliée, cachetée et affranchie, la lettre partira cet après-midi. Cette description de l'arrivée des Princes est commune et n'est rachetée par aucun détail d'intérêt. Toute la pièce est faible, sans liaison, sans valeur, et je regrette d'avoir été si leste à l'envoyer.

SAMEDI 27 AOUT.

Un jeune maître de musique venant de Parme et en pension momentanément avec moi à la Couronne me communique un hymne en italien dont la poésie est d'un ministre de l'Evangile et la musique du jeune maître lui-même. Sa composition remonte à la date de la victoire de Magenta et c'est à ce titre que je l'ai recueilli. C'est au moins un spécimen des sentiments qui agitent et soulèvent l'Italie centrale.

Il y a dans cette poésie, surtout dans le premier couplet un ton d'exaltation qui marque le degré d'indignation et de fureur où l'Italie est tombée par suite du despotisme de l'Autriche. Ceci n'est pas l'accent du triomphe, de la victoire, c'est le cri d'indignation qui cesse enfin d'être comprimé et qui s'élance au grand jour.

Du reste cette pièce est belle parce qu'elle est italienne et qu'elle est surgie au milieu d'événements que le monde n'avait pas encore vus. Son mérite littéraire est contestable : il n'y a pas assez de liaisons et l'auteur a voulu exprimer trop de sentiments en peu de vers. Aussi, qu'a-t-il fait ? il a exprimé les idées qui l'obsédaient le plus sans trop s'inquiéter de les lier dans ses vers et de faire concourir ses différentes strophes à l'expression du même sentiment.

LUNDI 29 AOUT.

De retour à Bonneville, venant de Saint-Laurent, un trio composé de Bally, Ybord et le scribe de Bally, me dit qu'il y a sur la Gazette de Savoie, un article signé Fontaine qu'il est bien, etc. J'entre au café ; je l'y vois effectivement, mais Corso n'a pas jugé opportun de reproduire tout l'article ; il l'a supprimé à moitié de ces mots : on accourt de la vallée », jusqu'à ceux-ci « Hier 24 août.., ». Il faut convenir aussi que ce passage ne disait rien par sa généralité.

Une règle que je dois m'imposer néanmoins, c'est, si une autre fois j'adresse encore un article au journal, de ne faire entrer ni le mot ni ses dérivés de la politique. Il faut être là-dessus d'une réserve scrupuleuse.

JEUDI 15 SEPTEMBRE.

Tous les jeunes Loucchards qui s'étaient engagés au service du Roi de Naples sont de retour à Loëche, quelques-uns, les simples soldats, de leur gré ; les gradés, malgré eux. Ce licenciement est le dernier coup porté à l'aristocratie du Valais. Tous ces beaux officiers et capitaines qui n'avaient qu'un regard de dédain pour le campagnard ou le marchand du pays se verront réduits à échanger leur sabre contre la pioche et leur brillant

costume de guerre contre la camisole du paysan. Plus d'officiers, partant, plus de pensions et plus de noblesse.

Le contre-coup de la révolte des Suisses de Naples se fera ressentir en Valais plus que partout ailleurs, et c'est à l'avantage du pays si les disgraciés de Bomba peuvent résister au penchant du faux honneur qui les entraîne au service de l'Etranger (5).

En voyageant à l'étranger, ils ont pu apprendre les ressorts de l'industrie, s'instruire sur ce qui manque à leur pays et en y demeurant ils peuvent mettre à profit ces leçons de l'expérience. Paysans, ils donneront au Valais l'impulsion pour les arts et l'industrie dont ce canton est presque totalement privé.

MARDI 27 SEPTEMBRE.

En passant à Cluses, je trinque avec Delemontey et quelques autres bourgeois de Cluses qui me félicitent et remercient de la description que j'ai adressée à la Gazette de Savoie à propos de la réception des Princes. De familiers et indifférents qu'ils étaient avant que l'un d'eux eût fait connaître aux autres l'auteur de cette notice, ils devinrent soudainement obséquieux, polis et gênés. Ce sont ces moments-là qui flattent l'amour-propre et font avoir soif de la renommée.

DIMANCHE 16 OCTOBRE.

Selon mon habitude du dimanche, je vais aux Houches après-midi, j'y parcours, une, deux gazettes qui ne m'apprennent rien quoique l'on vive dans un temps où s'agitent des événements de la plus haute gravité. Ce que j'en retire de plus liquide, c'est qu'en affaire de diplomatie les peuples sont un peu traités en bambins. On leur taille ce qu'ils doivent croire sur un bout de papier dit le Moniteur de l'Empire ; on leur retaille une autre croyance le lendemain ; on les soumet à tel régime sans qu'ils aient à s'en plaindre. Malgré 1789 et peut-être un peu à cause de 1789 ,le peuple n'est pas encore émancipé et jamais les potentats n'ont dominé avec autant d'absolutisme sur l'esprit des populations qu'en nos temps de civilisation et de progrès.

SAMEDI 26 NOVEMBRE.

En 1852, à l'annonce de l'avènement de Louis-Napoléon au trône impérial, la municipalité de Bonneville et l'Etat-Major de la garde Nationale s'assemblèrent spontanément et conférèrent des suites fâcheuses et menaçantes que cette usurpation allait faire tomber sur leur municipe. Bonneville courut ce jour-là un danger sérieux dans la cervelle détraquée de ses indigènes.

DIMANCHE 27 NOVEMBRE.

C'est le 23, mercredi dernier que la paix a été signée à Zurich, et dès ce jour, les pleins pouvoirs concédés au Roi au début de la guerre s'éteignent et la Constitution reparaît triomphante et glorieuse après avoir constaté une fois de plus la loyauté du Roi honnête-homme.

Ce retour à des libertés plus grandes a passé presque inaperçu à Bonneville ; c'est qu'aussi depuis la rentrée des tribunaux, les juges, avocats et procureurs se sont remis avec ardeur à plumer les plaideurs et à faire des notes de 500 francs pour frais non faits, mais qui auraient pu être faits (textuel).

JEUDI 1er DÉCEMBRE.

S'il fût un homme sur lequel s'entassaient les appréciations les plus louangeuses, les plus dénigrantes, les plus systématiques, les plus contradictoires ; un homme sur lequel on ait déversé le plus d'injures et d'infamie et que l'on ait entouré d'une plus gloricuse auréole ; un homme sur lequel on ait dit le plus de mensonges et peut-être le plus de vérités ; un homme qui ait été le plus traîné dans la boue et qui en soit relevé pour devenir le plus puissant de tous et le souverain des souverains, c'est Napoléon III. Comme nul ne pénètre dans le sanctuaire de ses projets, de ses conseils et qu'on ne peut saisir son idée que dans la page des faits accomplis, chacun interprète cette page suivant sa capacité particulière et des règles particulières. M. Bilio le voue aux gémonies comme un monstre vomi par l'Enfer pour écraser sous son talon de fer, toutes les libertés naissantes des peuples. M. Hartmann l'entoure d'un respect et d'un culte religieux à défaut de celui qu'il

ne rend pas à Dieu : c'est le sauveur de la France, le modérateur de l'Univers.

M. Renand (6), sous la conduite d'Emile de Girardin, le traite d'homme sans vues politiques, presque de cerveau fêlé. M. Perrier le voit, tantôt grand, tantôt petit et comme beaucoup d'autres finit par confesser qu'il n'y comprend rien. Pour lui, on frappe à (...) des médailles et à (...) (7) des poignards. Le Russe et l'Autrichien, ses ennemis, palpitent d'aise à ses côtés, et l'Anglais, son bon ami, tremble sous son regard indifférent. Le général suisse Dufour, appréciait-il juste en disant de lui : ce n'est pas un talent ordinaire ! Pierre dira non ce soir et oui demain matin ; Paul dira oui ce soir et non demain matin. Tout le monde est un peu Pierre ou Paul.

VENDREDI 2 DÉCEMBRE.

Un gouvernement qui crée des emplois, multiplie les rouages de son administration et lui propose des légions nombreuses de fonctionnaires, ne me semble pas marcher dans une voie prospère. Il rompt l'équilibre entre la richesse publique et le travail producteur, entre la consommation et la production : l'agriculture, cette mamelle de l'Etat en est appauvrie.

Voyez déjà comme ces enfants des campagnes qu'un peu de fortune enorgueillit, rejettent loin d'eux le lourd instrument du travail de la terre et cherchent à se faire une trouée dans le rang compact des carrières prétendument plus glorieuses ! Ils auraient pu être d'excellents cultivateurs, faire progresser l'agriculture et leur fortune dans la sphère de leurs champs : ils ne seront que des fonctionnaires pétris de morgue et d'insolence. Il y a bien assez de terrains incultes en Savoie et en Italie pour que le gouvernement n'arrache pas la pioche aux mains de l'ouvrier pour y substituer une plume d'écrivain.

(à suivre)

NOTES

(1) Joseph Délémontey, homonyme de son confrère « Joson », de Magland, fut notaire à Cluses, de 1834 à 1865.

(2) Le mariage de Jérôme-Napoléon, cousin de l'Empereur, avec la Princesse Clotilde de Savoie, célébré le 29 janvier 1859, avait été le gage de l'alliance franco-sarde.

(2 bis) Grand-duc de Toscane, renversé à Florence par les patriotes, réclamant l'union avec le Piémont.

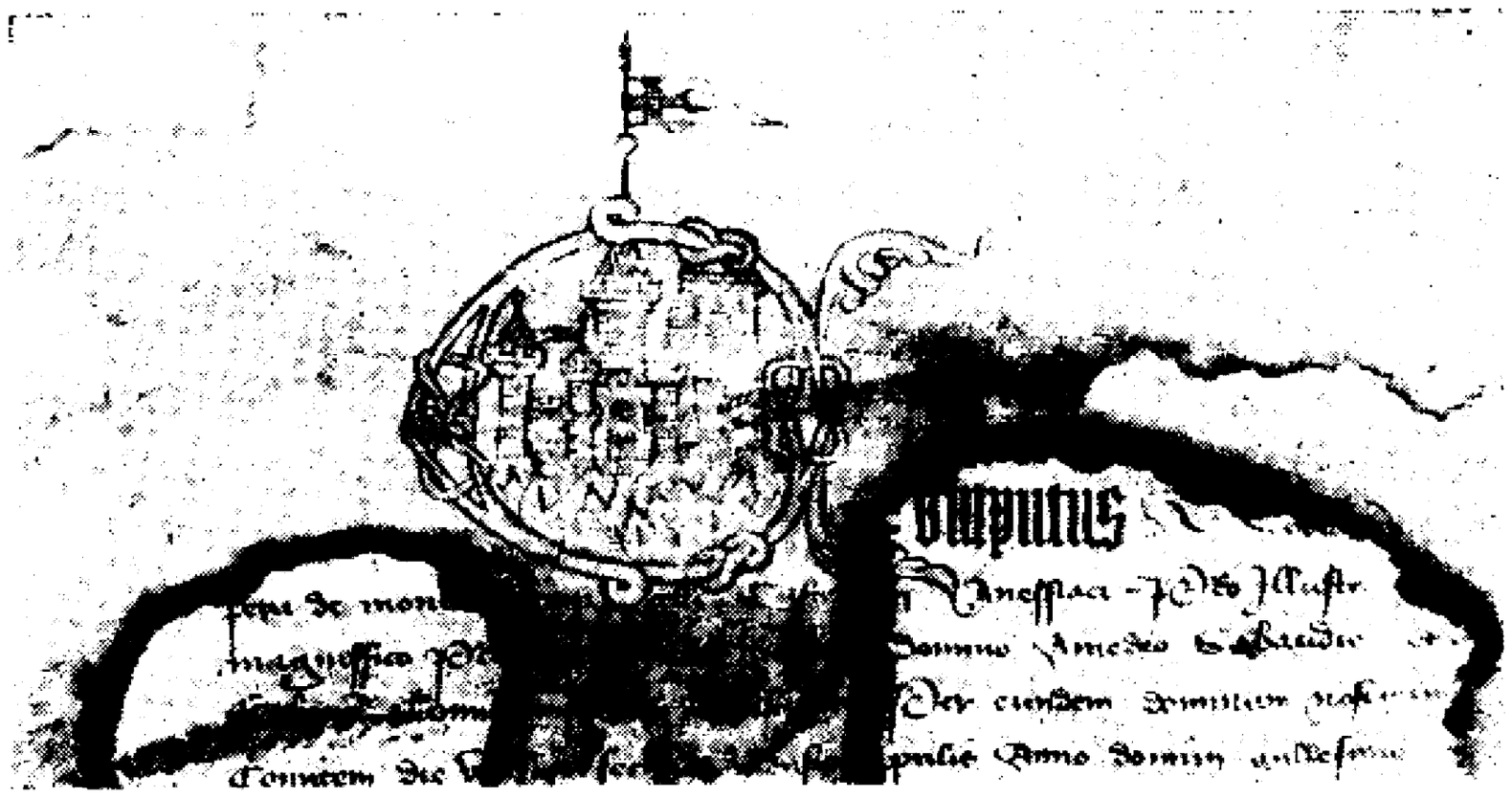
(3) Au lendemain de l'armistice de Villafranca, Cavour qui avait démissionné avec éclat, avait effectué un voyage en Savoie, poussant jusqu'à Chamonix.

(4) Le futur roi Humbert II et son frère Amédée, Duc d'Aoste avaient été envoyés en Savoie par le gouvernement Lamarmora-Rattazzi pour réchauffer le zèle loyaliste des populations.

(5) Les habitants de Magland qui émigraient beaucoup en Valais comme marchands et quincaillers avaient noué de nombreuses relations dans ce canton, où plusieurs des leurs s'étaient établis. Pierre Fontaine fait allusion à la mutinerie des régiments suisses qui constituaient le soutien de l'absolutisme napolitain. Comme on leur avait refusé le droit de porter leurs armoiries cantonales sur leurs bannières, ils se révoltèrent, le 7 juin 1860, après des émeutes sanglantes et furent licenciés. *Bomba* était le surnom que les libéraux d'Italie donnaient au roi de Naples, Ferdinand II, qui avait fait bombarder par sa flotte les insurgés de 1848.

(6) Le procureur François Renand, fougueux libéral en 1848, sera l'un des agents pro-français les plus actifs et les plus remuants.

(7) En blanc dans le texte.



Notes complémentaires sur le château d'Annecy

(*suite*) (1)

LA PLUS ANCIENNE REPRESENTATION DU CHATEAU

La plus ancienne représentation du château qui nous soit parvenue est probablement celle qui se trouve au début d'un rouleau de parchemin contenant les comptes du châtelain d'Annecy, Pierre de Monthoux, pour l'exercice allant du 22 avril 1402 au 8 janvier 1404. C'est un croquis à la plume dessiné au moment où ces comptes étaient vérifiés à Chambéry et enregistrés à la Chambre des comptes de Savoie ; il a donc été exécuté en 1404. Le document qui nous intéresse, ainsi que tout le fonds de la Chambre des comptes de Savoie, avait été transporté au XVIII^e^ siècle de Chambéry à Turin, aux Archives camérales; il n'est revenu en Savoie qu'en exécution de l'article 7 du traité de paix avec l'Italie de 1947 : après l'accord du 1^er^ août 1949, et depuis 1951, il est conservé aux Archives départementales de la Savoie. Peut-être doit-il à ce

(1) Voir *Revue Savoisienne*, 1942, p. 100 à 112, et 1955, p. 105 à 112.

long exil outre-monts d'être resté, sinon inconnu, du moins, à ce qu'il nous semble, non étudié (2).

L'intérêt d'un document iconographique de ce genre dépend évidemment de la fidélité de la représentation. Le scribe a-t-il voulu et pu représenter exactement le château d'Annecy ? Ou bien a-t-il fait un croquis d'imagination, une illustration de fantaisie ? Il est difficile de répondre avec certitude à ces questions ; mais deux séries de faits nous permettent de croire à l'exactitude du dessin : les premiers sont les concordances de la représentation avec ce que nous connaissons du château au début du XV^e^ siècle ; les seconds sont les circonstances particulières qui ont du présider à l'exécution de ce dessin.

Le dessin du château, au début de la première ligne du texte ressemble à certaines lettres ornées de manuscrit ; il est inscrit dans un cercle de 5 centimètres de diamètre environ, formé par des liens entrelacés. Toutefois cette décoration est indépendante du texte et spécialement de la première lettre du texte. Les liens entrelacés semblent être les lacs d'amour de l'ordre du Collier, créé en 1364, par le Comte de Savoie Amédée VI et transformé plus tard en ordre de l'Annonciade. Emergeant à 2 centimètres au-dessus du cercle flotte une bannière aux armes de Savoie, plantée sur une des tours. Le château représenté a comme centre la porte d'entrée principale, flanquée de deux tourelles ; au premier plan, à gauche, reliée par une courtine, se trouve une tour relativement peu importante; à droite, également reliée à la porte par une courtine, se dresse une tour massive, la construction la plus importante, dont on ne voit pas le toit ; en arrière, au deuxième plan, une tour assez élevée porte la bannière aux armes de Savoie.

C'est bien ainsi qu'apparaissait au début du XV^e^ siècle le château d'Annecy à un observateur placé en face de la porte principale, orientée vers le sud-ouest. A gauche il voyait une tour qui n'existe plus aujourd'hui, au moins dans son état primitif : dominant la ville et située sur

(2) Nous ne connaissions pas ce document quand nous avons mentionné « Deux dessins inédits du château », dans *Notes complémentaires, R. S.* 1942, p. 107-109, et quand nous avons énuméré des « Vues anciennes du château », dans *Annesci*, n° 1 (Annecy, 1953), p. 42-46.

l'emplacement du logis Nemours, élevé au XVIe siècle, c'était probablement celle qui a précédé la « tour sur le petit jardin (3) » ; en effet des autres tours qui dominent la Perrière vers le nord-ouest, l'une, la tour de la Pomme ou tour Saint-Pierre actuelle, n'a été construite que vers 1430, l'autre, la tour du Miroir ou tour Saint-Paul, construite à la fin du XIVe siècle, se trouve trop en retrait par rapport à la façade d'entrée pour être vue. A droite l'observateur voyait la massive tour de la Reine, actuellement la plus ancienne du château, qui remonte au début du XIIe siècle. Enfin au second plan, la tour élevée qui porte la bannière de Savoie ne serait pas la tour Perrière, construite seulement un demi-siècle plus tard, mais le donjon : celui-ci, construit vers l'extrémité nord-est de l'enceinte, à l'opposé de la porte principale (4), fut démoli à une date indéterminée, qu'on plaçait seulement après 1340 ; sa seule représentation se trouverait dans ce dessin.

Outre l'indication du donjon, certaines particularités du dessin ont trait à l'architecture de la porte et de la tour de la Reine. La tour de la Reine est la seule dont on ne voie pas le toit ; on pourrait la croire découronnée. Mais il semble plutôt que le toit est caché par les lacs qui entourent le dessin.

La représentation correspond donc à l'état du château au début du XVe siècle. Mais quelles sont les circonstances qui, à cette date, auraient présidé à l'exécution du dessin ? Pourquoi un croquis est-il placé au début de ce compte, et non pas au début du compte d'une autre année On doit remarquer que le compte de 1402-1404 présentait un caractère exceptionnel quand il fut rédigé : c'était le premier compte du châtelain d'Annecy rendu au comte de Savoie, successeur des comtes de Genève. La maison de Genève en effet s'était éteinte en 1394 en la personne de l'anti-pape Clément VII, et dès 1398 Amédée VIII de Savoie avait mis tout le comté de Genève sous sa garde

---

(3) Il est probable que sur cet emplacement une tour s'élevait, antérieure aux tours Saint-Pierre et Saint-Paul. Cette hypothèse compléterait notre texte relatif à « La tour sur le petit jardin », dans *Notes complémentaires* citées, 1942, p. 102-103.

(4) Voir L. BLONDEL, *Châteaux de l'ancien diocèse de Genève*, dans *Mémoires et Documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, Genève, 1956, p. 10-12, 58.

en faisant apposer ses armes et pennons sur les villes et châteaux ; toutefois la maison de Villars, alliée aux anciens comtes, avait pu se substituer à eux pendant quelques années, et c'est seulement par des acccords de 1401 et 1402 qu'Amédée VIII réunit le Genevois à la Savoie (5). Ces évènements ont probablement incité un des clercs, un des scribes de la chambre des comptes, à faire un croquis de la nouvelle acquisition du comte de Savoie. Et la bannière aux armes de Savoie, qu'il fait flotter sur le donjon et qui domine le dessin, affirme cette prise de possession. On peut relever d'ailleurs, dans ce même compte de 1402-1404, un paiement de 14 florins à deux peintres de Genève qui ont fait et posé les armes du comte de Savoie sur les quatres portes de la ville et sur la porte du château ; et en 1404-1405 le châtelain dépense encore 11 florins pour une bannière de trois pieds de long placée sur la tour du Trésor (6).

DONJON ET TOUR DU LARDIER

La diversité des noms donnés aux tours est une des principales difficultés pour l'étude archéologique du château. Les appellations ont changé plusieurs fois au cours des siècles : il faut donc les extraire des textes et établir entre elles des concordances. Nous avons ainsi relevé et essayé d'identifier la tour d'Emion, la tour sur le petit jardin, la tour du Pavillon et la tour des Chapels. La tour du Lardier est un autre nom qu'il convient de mentionner et d'expliquer.

Cette appellation semble assez fugitive. On ne la trouve que dans quelques comptes de châtelains des premières années du XV^e^ siècle. En 1402-1404, aussitôt après la réunion du Genevois à la Savoie, le maitre d'œuvres d'Amédée VIII fait poser 16 milliers de bardeaux sur la « tour du Lardier » située « au milieu du château » ; en 1404-1405, il fait réparer les gargouilles qui sont contre

---

(5) Voir P. DUPARC, *Le comté de Genève, IX^me^-X^me^ siècles*, Genève, 1955, p. 332-341.

(6) Voir *infra* pièces justificatives. La tour du Trésor, appelée aussi tour du Pavillon, est probablement à identifier avec « La tour sur le petit jardin » ; *Notes complémentaires*, 1955, p. 107-110.

cette tour (7). Le comptable nous indique heureusement que cette tour est au milieu du château ; ce n'est donc pas une des tours placées sur l'enceinte qui existent actuellement. On pense alors à la seule tour qui ait été au milieu de l'enceinte, au donjon (8). Certaines objections peuvent toutefois être faites : le donjon serait justement la seule tour ayant un nom distinct, à cause de son rôle militaire essentiel ; d'autre part il n'est plus question du donjon dans les comptes après le milieu du XIVe siècle. Mais en tout cas la tour du Lardier pourrait avoir été située à proximité ou sur l'emplacement du donjon.

Il semble que le mot même de « lardier » peut fournir une indication. Le lardier, c'est, d'une manière générale, le garde-manger, la salle où sont déposées les provisions ; il a une grande importance en prévision des sièges. Il y avait au château un lardier, que les comptes citent à plusieurs reprises au XIVe siècle, mais sans parler d'une tour de ce nom. En 1337-1339 le lardier est recrépit et passé à la chaux. Après un incendie du château, en 1340-1344, des charpentiers refont le toit du donjon et son plancher supérieur, et ouvrent une porte nouvelle dans le lardier « qui se trouve sous la vieille salle du donjon » (9). Cette dernière indication nous paraît déterminante. Le donjon, comme toutes les constructions de ce genre, comme la tour de la Reine à la même époque (10), n'avait d'ouverture vers l'extérieur qu'aux étages, particulièrement sur la courtine ; le rez-de-chaussée était dépourvu de portes : on y accédait de l'étage supérieur au moyen d'une échelle intérieure. C'est dans ce rez-de-chaussée qu'on entassait les provisions, surtout en cas de danger. La porte nouvelle qu'on fit dans le lardier en 1340-1344 était-elle perçée vers l'extérieur, pour qu'on pût y accéder de plain-pied ? Les textes ne permettent pas de l'affirmer, mais c'est vraisemblable ; et ces travaux marquent peut-être une atténuation du rôle militaire du château, au profit de son rôle de résidence. En

(7) Voir pièces justificatives *infra*.

(8) Voir L. BLONDEL, *op. cit.*

(9) M. BRUCHET, *Etude archéologique sur le château d'Annecy*, dans *Revue Savoisienne*, 1900, pièce justificative n° 2, p. 306-308.

(10) A la tour de la Reine, l'ouverture du rez-de-chaussée ne fut percée qu'en 1834 ; voir BRUCHET, *ibidem*, p. 276.

tout cas le lardier, qui se trouvait à la partie inférieure du donjon, a donné son nom au donjon lui-même, ou à ce qui en subsistait. Il n'est pas impossible en effet que la ruine du donjon ait été progressive. Cette décadence du donjon et la substitution des noms a probablement été favorisée par la disparition de la maison de Genève en 1401 et par l'incendie de 1403. Annecy n'étant plus capitale d'un comté, son château cessa d'être la résidence d'une cour seigneurale et perdit son importance militaire pour une certaine période.

LES TOITURES DU MOYEN-AGE

Les toits du château ont été l'objet au cours des siècles de réparations incessantes. Dès les premiers comptes du châtelain sont mentionnées les dépenses nécessaires à ces travaux : en 1325 on refait le toit de la tour de la Reine ; de 1328 à 1332 on recouvre le château en plusieurs endroits qui avaient été découverts par le vent ; en 1335-1336 on recouvre les bâtiments où loge le châtelain (11). Après la tempête l'incendie ravage le château comme la ville, en 1340, et au cours des années suivantes il faut refaire le toit du donjon, de la paneterie, du logis central et de deux tours (12). En 1350 on refait le toit de la tour Saint-Pierre et de la tour des Chapels (13). D'autres travaux sont nécessaires en 1364-1365 (14), et bien souvent encore.

Mais quel était le mode de couverture employé ? Il y en eut plusieurs, et nous pouvons en énumérer quatre sortes au moyen-âge : les bardeaux, les tuiles, les loses, les tôles.

D'après les textes de la première moitié du XIV^e^ siècle que nous avons cités, les toits du château étaient couverts de *scinduli*, terme latin qu'on peut traduire par bardeaux, ou par le savoyard « tavaillons ». Ces bardeaux n'étaient pas seulement empilés les uns sur les autres,

---

(11) M. Bruchet, 1900, pièce just. n° 1, p. 303-305.

(12) M. Bruchet, 1900, p. 261, et pièce just. n° 2, p. 307-308.

(13) P. Duparc, *Note complémentaires*, 1955, pièce just. p. 111.

(14) Voir *infra* pièces justificatives.

comme c'est parfois le cas dans les chalets de montagne : ils étaient cloués sur des chevrons ou lattes. La fabrication en était facile dans « les bois noirs », les forêts de sapins des environs ; leur poids relativement faible n'entrainait pas l'établissement de lourdes charpentes et leur transport était aisé. Mais probablement avaient-ils l'inconvénient de fournir un aliment aux incendies si redoutés. En tout cas ce procédé de couverture, simple et économique, semble avoir été le plus habituel, et même presque le seul employé jusqu'au milieu du XIVe siècle ; encore au XIVe siècle on l'utilisait en même temps que d'autres systèmes (15).

Dans la seconde moitié du XIVe siècle un procédé nouveau fit, semble-t-il, son apparition : c'est en 1367-1368, sur l'ordre de la comtesse Mahaut de Boulogne, que le châtelain fit remplacer en certains endroits les bardeaux par des tuiles (16). Il fallut d'abord renforcer la charpente, qui n'avait pas été construite pour supporter un poids aussi lourd, avec des poutres et des chevrons provenant des bois du Semnoz ; ensuite on acheta au maître de la tuilerie d'Annecy 45 milliers de tuiles, dont 20 furent employés au-dessus de la grande salle. Vers 1430 on entreprit de couvrir de tuiles la tour Saint-Pierre, la tour Saint-Paul qu'on avait surélevée, et le logis du portier (17). La plupart de ces tuiles étaient des « tuiles plates », mais un certain nombre de « tuiles coupées » étaient utilisées pour les cornières ou le faitage. Toutefois la couverture en tuiles devait être plus difficile à exécuter et plus coûteuse que celle en bardeaux ; il semble aussi que la tuilerie d'Annecy n'était pas toujours capable de répondre aux besoins. En tout cas dans certaines occasions l'urgence des réparations entraina un retour à l'ancienne pratique : aussi en 1405-1406, pour la réfection de la toiture de la grande salle on dut recourir à l'emploi de bardeaux, faute de tuiles (18).

Les tuiles furent remplacées dans certains cas par des loses. Les loses étaient des pierres plates, empilées

(15) Voir *infra pièces* justificatives, en 1402-1404.
(16) Voir *infra pièces* justificatives.
(17) M. Bruchet, 1901, pièce just. n° 7, p. 7.
(18) Voir *infra* pièces justificatives.

sur la charpente des toits, comme on en voit encore sur des chalets. Ce mode de couverture ne paraît pas avoir été employé avant le XVe siècle. En effet il rendait nécessaire, comme l'emploi de la tuile, un renforcement de la charpente ; mais, à la différence de la tuile, de bons matériaux ne se trouvaient pas dans les environs. On essayait d'avoir les loses les plus plates possible, se rapprochant de la forme d'une ardoise ; pour cela il fallait les faire venir de Maurienne, de Saint-Julien en particulier, où les schistes abondent. Les loses arrivaient par la vallée de l'Arly, et ensuite, embarquées au port de Verthier, par le lac. C'est la réunion du comté de Genève à la Savoie qui facilita, au début du XVe siècle, l'exportation des loses de Maurienne hors des anciennes frontières, en Genevois. En 1408, le maitre d'œuvres entreprend à Annecy la réfection de la charpente et la couverture en loses de la tour de la Pomme ou tour Saint-Pierre (19). Vers 1430 il préfère couvrir la grande salle de loses, plutôt que de tuiles (20).

Sur certains points on a complété la couverture avec des plaques de métal, *tole albe*. Vers 1430 on cloue ainsi 935 plaques au-dessus du grand viret, du grand escalier du logis comtal (21). Mais surtout on dressait souvent sur le faîte des tours des ornements métalliques qui en égayaient l'aspect. Dès 1350 on avait placé au sommet de la tour Saint-Pierre une boule de fer, avec une bannières aux armes des comtes de Genève, ce qui lui fit donner le nom de tour de la Pomme (22). La tour Saint-Paul fut munie en 1430 d'un miroir en métal fixé au sommet d'une hampe, elle-même recouverte de feuilles d'étain ; aussi l'appella-t-on la tour du Miroir (23).

Enfin la protection contre la pluie et l'écoulement des eaux des toits conduisit à faire certains aménagements, qui sont signalés dès le XIVe siècle. En certains cas on fait déborder la toiture, pour qu'elle protège les entrées : ainsi en 1337-1339 des travaux « allongent » le

---

(19) Voir *infra* pièces justificatives.
(20) M. BRUCHET, 1900, p. 267 ; 1901, pièce just. n° 7, p. 9.
(21) M. BRUCHET, 1901, pièce just. n° 7, p. 8-11.
(22) *Notes complémentaires*, 1955, p. 105-107.
(23) M. BRUCHET, 1900, p. 285 ; 1901, pièce just. n° 7, p. 8.

toit devant les portes du donjon (24) ; en 1349-1350 on construit des avant-toits au-dessus des fenêtres du grand pêle et de la grande salle du côté de la ville (25). Des chenaux et des gargouilles projettent les eaux des toits loin des murs ; ils étaient creusés dans des pesses ou fûts de sapin, comme sur la tour de la Reine en 1405 ; quelques-uns même, au XVe siècle du moins étaient en plomb, soutenus par des crochets de fer (25).

Pierre DUPARC.

(25) Voir *infra* pièces justificatives.
(26) M. BRUCHET, 1900, pièce just. n° 1, p. 306.

PIECES JUSTIFICATIVES

Comptes du châtelain d'Annecy.

(Extraits des Archives de la Haute-Savoie pour le XIVe siècle, des Archives de la Savoie pour le XVe siècle).

1349-1350.

In factura de novo cujusdam avantecti per ipsum facti in esponda muri magni peylii et magne aule supra dictum peylium a parte ville supra fenestris dicte aule magne pro deffensione pluvie per dictas fenestras et per fenestras peylii in dicta esponda antequam dictus avantectus ibidem factus fuisset, ibidem cadentis. In empcione viginti unius peciarum fuste qualibet longitudinis quinque teysiarum, de quibus fieri fecit panas, esperonos, chivronos et totum edificium dicti avantecti per manum Guillelmi de Amanciaci carpentatoris, emptarum in foro Anessiaci.

1364-1365.

[In emptione] ... viginti unum milliarium scinduli... implicatarum in tectis castri pluribus locis... et in bueria castri de novo facta coperienda.

1366-1368.

In locagio sexdecim carpentatorum quasi per unam diem vacantium faciendo in monte de Semeno quandam quantitatem meerie pro tecto magne aule castri de tegulis seu tiollis recoperiendo, pro ipso reforciando, quolibet capiente II sol., inclusis XVIII sol. solutis in locagio duodecim hominum quasi per unam diem vacantium dictos carpentatores in dicto monte ad idem juvando, et inclusis XVIII sol. ad expensas viginti octo bubulcorum dictam meeriam a dicto loco usque apud Anessiacum charreantium, dicto castellano tantum juramento suo solvisse asserente : LXIIII s.

In emptione quadraginta quinque milliarium tegularum emptarum a magistro tiollerie de Anassiaco de mandato domine pro tectis dicti castri recoperiendis, quolibet milliario duobus florenis, de qua tegula sunt implicata in tecto dicte magne aule circa viginti millia. Et residuum remanet in castro ad implicandum ibidem : IIIIxxX fl.

In locagio VIxx trium asinorum quasi per unam diem vacantium dictam tegulam a tiolleria Anessiaci usque infra castrum charreando, cum asinis hospitii domine ipsam tegulam pluribus et diversis diebus charreare se juvantibus... XI libr. V s. X d.

In locatione IIIIxx undecim hominum quasi per unam diem vacantium dictas tegulas... supra dictum tectum tiollerio ipsum coperienti ministrando et portando... IIII lbr. XVIII s.

In expensis dicti Veczon asinerii hospitii domine factis apud Anessiacum per quinque dies in mense augusti anno CCCLXVIo...

pro morterio faciendo et implicando supra dictum tectum pro gorgeriis dicti tecti oscurandis... inclusis VII s. in empcione septem ulnarum tele emptarum pro sacis faciendis pro dicto sablono positando et charreando, et inclusis XII s. in empcione sex cuparum calcis ad idem implicatarum et emptarum ; XXIX s. VI d.

In locagio duodecim carpentatorum quasi per unam diem vacantium retinendo magnam locagiam castri ne propter ponderositatem tegule dirueretur, ipsamque de dicta fuste assecurantium.. inclusisque XII s. in locagio aliorum sex carpentatorum de scindulo et clavino veteri in dicto tecto aule castri tegula coperto recollectorum, recoperientium tectum camere rubee, camere domini et parvi peilii pluribus locis decoperta... XLVI s. VIII d.

1402-1404.

Libravit Roleto de Prato magistro operum domini in comitatu gebennensi pro quibusdam rebus necessariis in reparatione castri Anessiaci... Primo supra cameram turris thesauri juxta gallerias in duobus hostiis altis sex pedibus et latis tribus pedibus viginti charratas lapidum mollacie... Item pro refficiendo supra cameram turris predicte et in receptaculo ante sito tres trabes longitudinis sex pedibus et decem octo postes... Item in claustro inter cameram rubeam et cameram cervorum quatuor canales plombi quorum fuit longitudo undecem pedibus quelibet et alie due quelibet sex pedibus et quatuor bornelles seu gorgoles pro eiciendo aquam, in quibus extimatur intrare unum quintale cum dimidio plombi ; item octo croce ferri pro sustinendo dictas canales. Item pro sollando supra cameram rubeam et supra les allees juxta viretum una grossa duodena postium ...Item pro dimidio centum losarum pro turre Pome, pro vireto juxta et pro galleriis juxta magnam turrim...

Item in tecto supra putenum ante cameram rubeam III panos longitudinis XII pedum, IIII chivronos, unum canalem quercus longitudinis XVI pedum... Item in dicto loco octo millia scindullorum et totidem clavium...

Item in turre larderii siti in medio castri XVI milliaria scinduli et totidem clavium...

Libravit in empcione viginti milliarium cinduli et totidem magnam aulam ante et retro logiaset supra viretum a parte turris thesauri.

Libravit Roleto de Prato carpentatore pro reparacione turris Pome sibi datam in tachiam... Item libravit duobus pictoribus de Gebenna sibi datum in tachiam... facere et ponere arma prefati domini nostri comitis in quatuor portis ville Anassiaci et in porta castri dicti loci, que arma posita sunt, XIIII flor.

1404-1405.

Et primo pro turri vocata turris Thesauri in precio triginta quatuor milliarium cinduli et totidem clavium, XXXIIII flor...

Item super bulgoles existantes juxta turrim larderii et supra pancum tecti quatuordecim milliarium cinduli... Item in magna turri ante gallerias pro escoppando gotterias ibidem existentes

octo milliarium cinduli et totidem clavium... Pro coperiendo po mellum turris thesauri decem octo tolas albas ferri... Item pro una banderia longitudinis trium pedum II flor. Item pro uno baculo ferri pro sustinendo dictam banderiam...

1405-1406.

Libravit Nicoleto Beffa carpentatori, burgensi Anessiaci, pro pretio octo milliarium scinduli et totidem clavium... in reparacione tectorum dicti castri, in reparando et coperiendo gorgollas sitas juxta turrim Pome ; item et in deffectu tegullarum juxta magnam aulam ; item in tecto turris juxta parvam stuphan... Pro suis salario et expensis septem dierum... tam in mutuando tegullas supra magnam aulam ad reparandum tectum quam in factura unius canalis fuste sapini positi in tecto magne turris que portat aquam extra versus magnam portam castri...

1408-1409.

Et primo Mermeto Villars carpentatori, cui datum fuit in tachiam per Petrum Braserii, magistrum operum domini, faciendo domifficium fusteum turris dicti castri vocate turris Pome pro quinquaginta florenis parvi ponderis ultra maerias, losas, tachias... eo non obstante quod dictum domifficium sive tectum pro tunc non fuisset completum ob deffectum losarum quas ministrare debebat... et pro precio tercentum et quadraginta losarum parve forme de Sancto Juliano in Maurianna emptarum... et expensis apud Vertiers aut inferius ad portum lacus Annesiaci pro ipsis in navi super dicto lacu portandis apud Annessiacum...

Item eidem Hugonino carpentatori pro reparacione duarum exchiffarum existentium supra muros dicti castri a parte viridarii domini et Perrerie, in qua reparacione implicavit quatuordecim pecies quercus...

1409-1410.

Et primo Anthonio Rochi lathomo pro precio unius navatis arene empte et implicate in reparacione muri dicti castri existentis subtus cameram albam ejusdem castri juxta larderium, qui murus ruyna minabatur...

Item Petro Liart de Etercier, habitatori Annessiaci, valeto domini prioris sancti Sepulchri de Anassiaco pro prescio duorum milliarium tegullarum per dictum vicecastellanum emptum pro copertura et reparacione tectorum magne aule dicti castri... in vertendo seu removendo alias tegullas veteres ibidem prius existentes pro mellioramento dicti tecti.

Archéologie Gallo-Romaine aux Fins

IX. Imperator (Parcelle 414)

Les travaux entrepris en 1959 et poursuivis en 1960, au long de la future rocade, ont provoqué sur près de 400 mètres, entre l'avenue des Iles et celle de Genève, de nombreuses découvertes d'antiquités. Il ne serait pas opportun d'en faire dès maintenant un rapport complet, puisque la plupart de ces fouilles ne sont pas encore achevées. Nous nous bornerons donc au chantier, non sans importance de l'Imperator, en y joignant les travaux publics d'adduction d'eau et d'égout effectués parallèlement.

Ainsi, après avoir ouvert une tranchée de branchement et commencé à décaper le sol, l'entreprise Faletto (1) pratiquait une profonde excavation de 12,50×55 mètres, mettant à jour de substantiels vestiges romains. Le plan ci-annexé (Pl. I) nous évitant une énumération fastidieuse, nous réduirons notre exposé à un examen analytique.

MATERIAUX DE CONSTRUCTION

La gamme des matériaux naturels employés et mis en œuvre sur place par les constructeurs gallo-romains

---

(1) Remercions ici M. Marius Faletto, qui a bien voulu sur les instances de M. Grandchamp procéder au prélèvement onéreux d'une carotte pesant près d'une tonne. Cette opération menée avec soin permettra un jour des analyses instructives et l'exposition au Musée d'une tranche suggestive du sol gallo-romain.

(2) Le transfert du Musée en cours, ne nous a malheureusement pas permis les identifications pétrographiques, dont Marc Le Roux s'était fait jadis une spécialité avec sa précieuse collection d'échantillons.

est assez complète pour qu'on puisse donner un aperçu des ressources minérales exploitées dans les environs (2).

Les mortiers se distinguent par leurs teintes : quelquefois blanchâtres avec un fort dosage de chaux grasse, mais surtout gris en composition avec le sable de rivière tamisé, ou rosé avec incorporation de tuilaux pilés. Tous trois sont utilisés comme liant dans les murs et comme chape sur les dallages. Ils sont plus rares en enduits verticaux, car dégradés sans doute depuis longtemps. Nous en avons cependant recueilli quelques échantillons de 12, 24 et même 29 mm d'épaisseur, parfois assez fins pour recevoir des peintures murales à fresque en panneaux gris ou rouge avec bordures polychromes qui n'ont rien perdu de leur fraicheur.

Les bétons employés surtout en dallages, sont, comme les mortiers correspondants, teintés par leur agrégat : clair avec le cailloutis calcaire, gris avec le gravier de rivière et rose avec les tuileaux concassés.

La maçonnerie, qu'elle soit en gros galets triés ou en moellons bruts de carrière (calcaire urgonien blanc du Crêt du Maure ou jaune de Vovray) n'est pas toujours hourdée avec beaucoup de soin, mais il faut dire que bien souvent, seules subsistent les fondations ou les soubassements des murs proprement dits. Cette raison explique aussi l'absence de parements taillés.

D'autres roches interviennent pour des usages divers : le tuf caverneux tendre et surtout la mollasse grise foncée ou jaunâtre claire, débitée en plaques minces de 10, 22 ou 34 mm et surtout en dalles épaisses de 0,15 à 0,20 pour les sols de foyers. Un bassin de cette même roche a également été extrait des fouilles (Pl. II).

Les marbres saccaroïdes gris ou blanc veinés de gris et les calcaires compacts, blanc franc, légèrement gris, ou beige sont employés comme plaques de revêtement de 20, 22 et 26 mm d'épaisseur, polies sur une face et égrisées ou simplement piquées sur l'autre.

Si les briques sont toujours rares, avec deux exemplaires de 65 et 32 mm d'épaisseur, les tuiles foisonnent, mais toujours fragmentaires ; nous en avons recueilli quelques spécimens complets : deux *tegulae* de 0,50×0,30

pesant 6,7 kg la pièce (coupe JM) et deux *imbrices* de 0,17 et 0,15 de corde.

Enfin, les matériaux de remploi sont nombreux : tuiles, tuyaux d'hypocaustes et plaques de marbre se remarquent dans le substratum d'un béton de basse-époque couvrant au nord du gros massif de maçonnerie (K) une aire assez vaste, encore incomplètement déblayée.

OUVRAGES BATIS

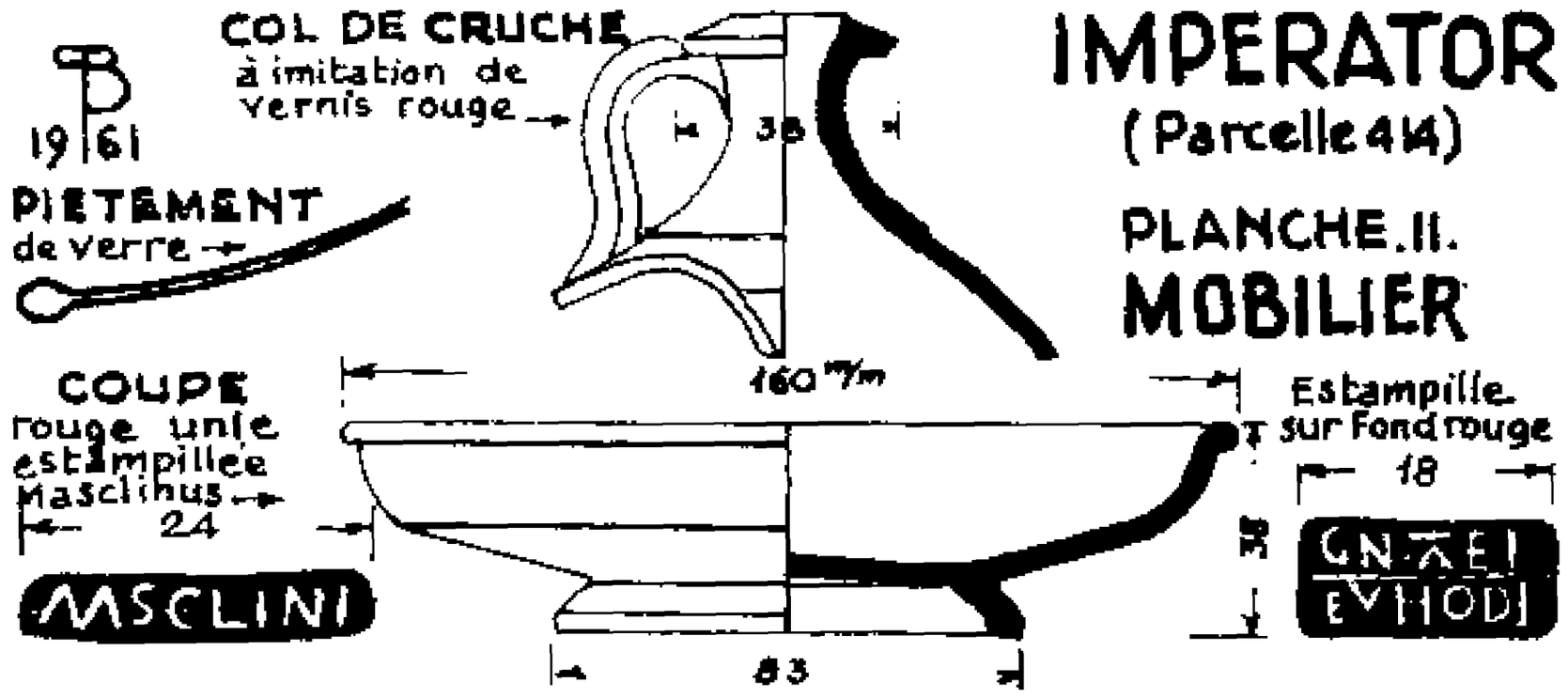
Ayant fait connaissance avec les matériaux, nous sommes plus à l'aise pour examiner les ouvrages dans lesquels on les a utilisés.

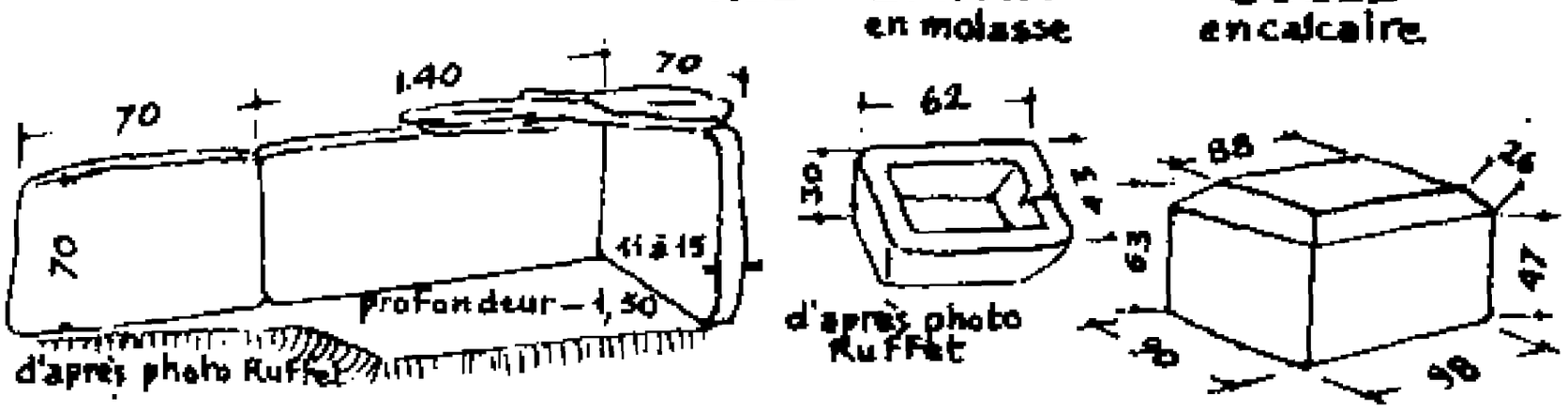
La couverture effondrée, la charpente calcinée et les murs éboulés, il n'est pas facile de se faire une idée des superstructures en élévation. Par contre, les substructions de murs dérasés sous la couche de terre végétale et les aires de dallages superposés conservés dans le sol, demeurent dans leur état primitif d'abandon.

Les murs identifiés au nombre d'une vingtaine, sont comme nous l'avons vu, en maçonnerie de gros galets ou en moellons calcaires. Leur épaisseur varie de 0,45 à 0,90 et leur longueur visible dépasse pour certains 25 mètres ; leur orientation est décumane (O.NO - E.SE) pour quatorze d'entre eux et cardinale (N.NE - S.SO) pour les six autres. L'existence d'une murette de 0,16 d'épaisseur, en briques et tuileaux enduits sur les deux faces, est assez rare pour qu'on la signale (H).

Les structures horizontales, plus facilement datables par leurs niveaux sont aussi plus variées.

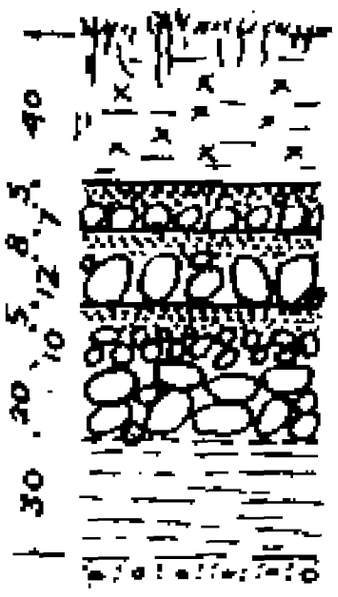
Les aires d'argile battue, comportant parfois deux ou trois couches de glaise superposées, jaunâtre claire ou brune plus foncée, occupent en profondeur une épaisseur de 0,15 à 0,20 étendue sur un lit de gravier de 0,15. Elles représentent les sols des premières cabanes (front Est de l'excavation). Sur huit dallages ou *pavimenta* reconnus, un seul est relativement profond, donc ancien (GH), quatre autres plus superficiels constituent des reconstructions du IVe siècle. Enfin, un triple dallage montre des structures





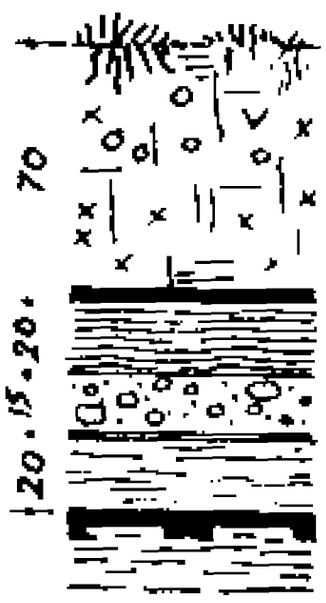
STRATIGRAPHIES

COUPE C-D.



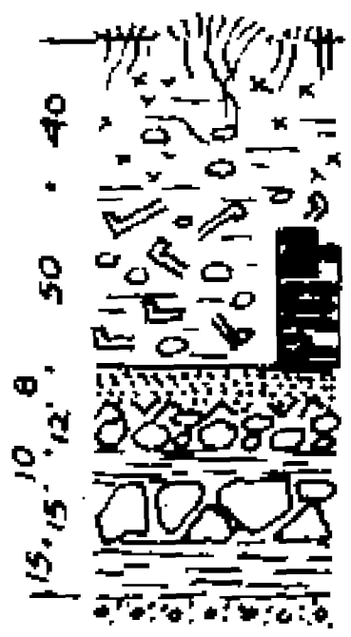
Terre végétale sans tuileaux
Chape de mortier gris sur galets moyens
Chape de mortier gris sur gros galets
Chape de mortier gris sur petits galets
Remblai en galets
Terre argileuse
Terre graveleuse

COUPE J'-M.



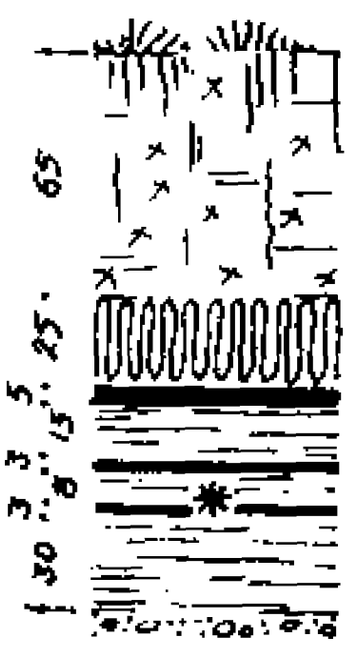
Terre végétale
Couche noire argile foncée
gravier
Couche noire ?
Terre argileuse
2 tegulae posées à plat à –1.25
Terre argileuse

COUPE G'-H.



Terre végétale
Terre argileuse avec pierres et tuiles abondantes
murette en tuileaux enduite au mortier rosé
e = 0,16 h = 0,36
dallage surface en béton de briques pilées sur tuileaux et petites pierres liées
Terre argileuse
lit de pierres en calcaire blanc
Terre argileuse
gravier naturel

COUPE F''Q'.



Terre végétale
Couche rouge de tuiles calcinées
Couche noire
Terre argileuse
Couche noire
Couche noire avec sigillée marquée EVHODVS à –1.20
Terre argileuse
gravier naturel.

superposées aux niveaux -0,40 -0,50 -0.70, semblant plutôt constituer des réfections délibérées du sol, sans aller invoquer une destruction accidentelle (C-D).

Les deux tuiles posées à plat par 1,25 de profondeur (entre J' et M) représentent un foyer de première époque.

L'empierrement d'une voie près du portail de l'école comporte à 0,80 de profondeur, cinq couches successives de 0,10 d'épaisseur alternant en gravier fin, galets, cailloutis calcaire et à nouveau gravier, noyés dans un liant gris peu consistant. Là encore il doit s'agir de recharges mais il est possible qu'en surface, un revêtement en dalles ait disparu, utilisé par les reconstructions voisines. C'est en bordure de cette voie que se trouvaient deux gros socles en calcaire formés chacun d'un dé à surface taillée brute, terminé en tronc de pyramide layé (S-U).

MOBILIER

Le mobilier, un peu délaissé pour les recherches précédentes, comprend surtout de la céramique quelquefois repérée *in situ* (3). Peu de sigilée, mais de la vaisselle rouge lustrée unie dont :

— Un fond estampillé GN. (AT)EI/EVHODI sur cartouche à double registre (niveau -1,20 de l'excavation (4).

— Un plat estampillé (MAC)SCLINI sur cartouche oblong (niveau -0,50 de la tranchée Nord (5).

— Un col de cruche mono-ansée à imitation de vernis rouge (même emplacement).

— Divers fragments de poterie orangée à reflets métalliques et à décor sablé, a guttules, etc.

— Des bords d'*ollae* à bandes peintes rouges et blanches (niveaux -0,90 et -0,50).

---

(3) Notre fils Henry nous a suppléé dans ce genre de recherches où il a déjà compris l'importance des fossiles directeurs.

(4) La firme *Gn. Ateius* prospère sous Auguste est déjà connue aux Fins avec son chef d'atelier *Evhodus* (Boutæ, p. 109).

(5) Le potier de Clermont *Masculinus* est moins connu (Boutæ p. 204).

— De la poterie noire lustrée, cordée, peignée, etc. (niveau -1 mètre).

— Un fragment de pied de verre à double nappe ourlée et soudée (6).

— Un peson en terre cuite de 55×85×150 mm, 840 g, du type E de Ch. Marteaux, avec deux contremarques poinçonnées et un graffito **XX.**

SEPULTURES

Si l'on excepte les trois sépultures observées par M. Ruffet dans les tranchées ouvertes au sud de l'Avenue des Romains, les fouilles précitées ont mis à jour une douzaine de sépultures à inhumation apparemment sans mobilier dont onze de direction O.NO-E.SE, et une de direction aberrante (déclinaison 30° Est). Dans l'ensemble, l'inhumation en pleine terre domine, peut-être dans des cercueils en bois, vu la fréquence des clous forgés, mais trois d'entre elles (n° 10,11 et 12) dont deux jumelles, étaient encaissées dans de grandes dalles en calcaire brut. La plupart des ossements ont été dispersés et nous n'avons pu recueillir que trois sujets, encore que bien mutilés.

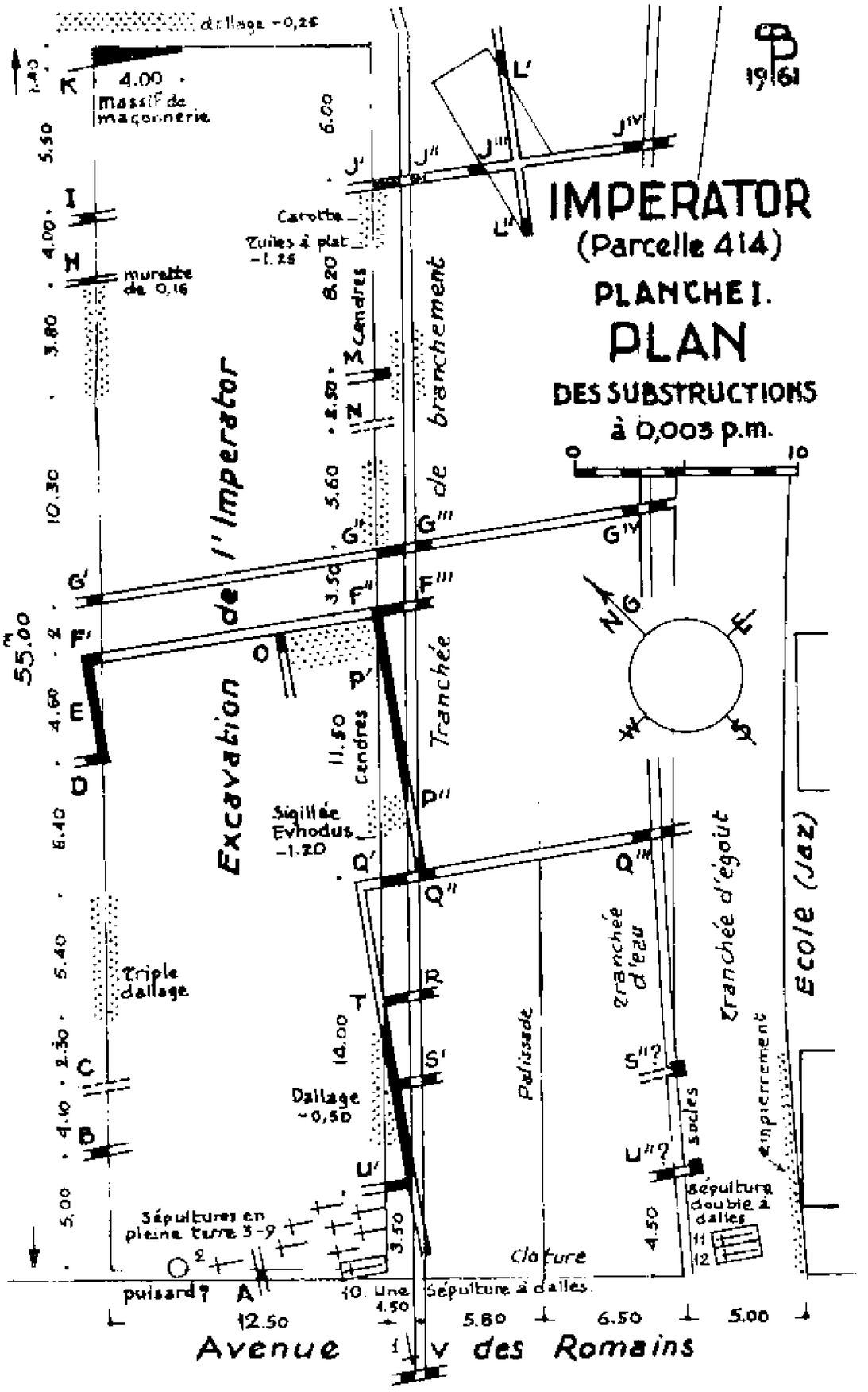
Celui de la sépulture n° 1 était allongé à 0,80 de profondeur, adossé semble-t-il au mur V, ses caractéristiques anthropologiques correspondent au type burgonde, si souvent décrit par Marc Le Roux, mais rien ne permet de le dater.Voici l'examen ostéologique, dont M. Sylvain Gagnière, directeur de la Circonscription Préhistorique d'Aix-en-Provence a bien voulu se charger :

« Les ossements qui nous ont été soumis se composent :

1° D'une calotte cranienne incomplète comportant le frontal presque entier, la presque totalité du pariétal gauche et un fragment du pariétal droit au niveau du deuxième segment de la suture sagitale. Deux fragments isolés se rapportent à cette calotte ; une bonne partie du temporal gauche avec le trou auditif et l'apophyse mastoïde et un morceau du pariétal droit avec la squameuse.

---

(6) Piètement à balustre fréquent au IIIe siècle, selon Morin-Jean (La Verrerie en Gaule, p. 21).


IMPERATOR
(Parcelle 414)
PLANCHE I.
PLAN
DES SUBSTRUCTIONS
à 0,003 p.m.
1961
Excavation de l'Imperator
Tranchée de branchement
Tranchée d'égout
Tranchée d'eau
Ecole (Jaz)
Palissade
Clôture
Avenue des Romains
Massif de maçonnerie
Carotte
Tuiles à plat -1.25
muraille de 0,16
Cendres
Sigillée Evhodus -1.20
Triple dallage
Dallage -0,50
Sépultures en pleine terre 3-9
puisard?
10. une Sépulture à dalles
Sépulture double à dalles
sodes
empierrement
12.50
5.80
6.50
5.00

2° D'un fragment de maxillaire inférieur gauche présentant la région mentonnière et les dents suivantes : 14 ; C; Pm1 et Pm2 offrant une usure assez prononcée et rectiligne de la table.

3° D'un fragment de maxillaire inférieur droit, région du trou mentionne, avec C et Pm1 présentant la même usure que le précédent.

4° D'un fragment de maxillaire droit avec base du trou nasal et présence de C, Pm1 eu Pm2 offrant une usure très prononcée.

5° Une série d'os longs parmi lesquels cinq seulement ont pu se prêter à la mensuration (voir leur énumération plus loin).

Age du sujet : Malgré l'usure prononcée des dents l'examen des sutures du crâne d'après la méthode R. Martin, permet d'avancer que l'individu est mort à un âge relativement jeune.

En effet, les différents segments de la coronale forment un enchevêtrement bien apparent sur la table externe, sans aucune trace de synostose, de sorte que nous nous trouvons en présence d'un individu ayant à peine atteint la quarantaine. Il en est de même des segments de de la sagitale qui présente tous des sutures bien dégagées, sans trace d'oblitération. La squameuse n'offre également aucun indice de soudure, mais on sait que cette suture ne s'ossifie que très tard.

Taille du sujet : cinq os longs seulement ont permis de prendre les mensurations en vue d'évaluer la taille. Ce sont : un humérus gauche qui donne 1,70 m ; un fémur gauche qui donne 1,70 m; un tibia droit qui donne 1,74 m; un péroné qui accuse une taille de 1,74 m, soit une moyenne de 1,73 m.

Conclusion : Individu de sexe masculin ; de constitution robuste et de stature élevée. Dolichocéphale probable ; glabelle et départs d'arcades sourcillères marqués, front fuyant ; régions pariétales assez développées ».

Les autres squelettes recueillis feront l'objet d'analyses ultérieures, pour le moment constatons seulement

que la zone d'inhumation ainsi découverte prolonge la nécropole romano-burgonde jusqu'à ses extrêmes limites orientales et septentrionales, qui sont ainsi précisées.

CONCLUSION

Malgré une patiente exploration du terrain, l'interprétation de ces ruines demeure imprécise. Seules des fouilles systématiques auraient pu aboutir à des conclusions exhaustives. Essayons-nous cependant à quelques conjectures :

La voie découverte devant l'école, n'est autre que la cardinale-occidentale localisée assez exactement où Ch. Marteaux l'avait déjà placée. Sur cette voie, marquant l'extension du *vicus* vers le Fier, s'ouvrait l'entrée, encadrée par deux gros piliers, d'une vaste maison dont les murs s'alignaient avec des refends parallèles. Immédiatement au Nord, séparée peut-être par une ruelle de deux mètres, se trouvait une riche demeure revêtue de marbres et décorée de fresques. Au-delà elle était contigüe à la maison patricienne à hypocaustes fouillée en 1927 par Ch. Marteaux (7).

Ainsi, serions-nous là dans un quartier résidentiel voisinnant le *forum*. Mais si cette topographie s'inscrit bien dans le plan du *vicus*, la chronologie en est plus confuse : en admettant que ces bâtiments aient été élevés à la fin du premier siècle ou au début du second, que s'est-il passé avant et après ? Seule la stratigraphie interrogée peut nous répondre (8).

Des cabanes construites en planches avec sol en terre battue et déjà couvertes en tuiles, semblent avoir été établies en bordure de la voie d'Aix ouverte sous Claude. Puis, détruites lors des troubles de 69 ou simplement par

---

(7) Rev. Sav. 1927, p. 118.

(8) Nous donnons sur la planche II, quatre des douze stratigraphies établies sur le terrain, La quatrième est la plus éloquente en ce qui concerne les traces d'incendie. On y remarque trois couches cendreuses dont les deux plus minces sont de haute époque (estampille du règne d'Auguste dans la plus profonde). La troisième très épaisse avec sa couche de tuiles calcinées témoigne de l'incendie du IIIe siècle.

un incendie accidentel, elles firent place aux belles demeures mentionnées, qui succombèrent à leur tour à l'incendie total de *Boutæ* par les Alamans au milieu du troisième siècle. Cependant, lors de la renaissance constantinienne, la maison Nord dut être reconstruite plus simplement avec des matériaux de remploi, tandis qu'au Sud, la nécropole avide de terrain par suite de la généralisation de l'inhumation, s'étendait sur les anciennes constructions, tout en conservant la direction des murs ruinées qui servirent peut-être d'enclos, avec préférence pour l'orientation décumane face au soleil levant. Elle se poursuivit au cinquième et au sixième siècles sous l'occupation burgonde, jusqu'à l'abandon du *vicus*. Ainsi, au cours des siècles, le domaine des morts envahit celui des vivants (9).

(*à suivre*)

PIERRE BROISE

---

(9) Il nous reste à remercier tous ceux qui par leur collaboration désintéressée ont contribué à tirer de ces fouilles le maximum d'enseignements et particulièrement M. B. Ruffet qui, par la continuité de sa présence et la précision de son objectif a enregistré tant de témoins disparus à jamais.

Notre-Dame de la Rochette
Protectrice des voyageurs

A Seyssel (Haute-Savoie)

La relation qui va suivre, due à la plume d'un ancien curé de Seyssel (1), est intéressante pour l'histoire d'un très vieux sanctuaire de notre pays. Elle apporte également un témoignage précieux sur un événement qui fit trembler une petite ville, il y a un siècle, le choléra de 1855.

Le sanctuaire en question nous intéresse en outre de façon particulière. Recherchant les structures antiques de cette partie du bassin du Haut-Rhône, et notamment la position de la *mansio* de Condate (2), nous nous demandons si nous ne sommes pas ici en présence d'un jalon de la voie romaine de Vienne à Genève.

Tant pour éclairer le récit que nous publions, que pour contribuer à l'étude générale que nous avons entreprise, nous allons nous pencher un moment sur le rôle et l'origine possible de ce sanctuaire.

Il s'agit d'une niche creusée dans une falaise de mollasse dominant la rive gauche du Rhône, à quinze cents mètres au sud de l'église de Seyssel, et qui contenait, jusqu'au début d'août 1960 — date à laquelle on l'a trans-

---

(1) Abbé Paul CURDY (18 - 18), vicaire, puis curé de Seyssel de 18 à 18 . J'ai trouvé le document en question dans les papiers de l'abbé Bouzoud (1859-1929), qui avait commencé à préparer une Histoire de Seyssel, son pays d'origine. J'ai remis le document à la cure de Seyssel d'où il provenait vraisemblablement.

(2) Paul DUFOURNET, *Deux trouvailles archéologiques inédites en relation avec le nœud fluvio-routier de Seyssel dans l'Antiquité, à Seyssel (Haute-Savoie)*. Mémoires du 85me Congrès des Sociétés Savantes, Chambéry, 1960, publiés en 1961. Voir : Avant-Propos.

féré dans un nouveau sanctuaire - une statue de la Vierge-Mère. Cette niche est désignée populairement, et de tout temps, me semble-t-il, sous le nom de « la Sainte ». On dit aussi « La Vierge des Mollasses », mais ce vocable est probablement plus récent. Celui de N. D. de la Rochette doit l'être également. On disait aussi, mais au temps de la batellerie, « Notre Dame de Bona-Moda », soit de Bon-Départ. C'est une indication précieuse sur laquelle nous reviendrons. L'origine de cette niche est certainement très ancienne, bien que ce qui subsiste de la statue, restaurée en 1866, ne soit que du XIVe siècle. De même que la Vierge Noire de la chapelle du pont de Seyssel (3), cette Notre-Dame était invoquée tout particulièrement par les bateliers du Rhône. La niche fut transformée en chapelle creusée dans le roc en 1857, et cette dernière n'a pas changé d'aspect depuis cette époque. Une croix de mission en pierre fut érigée en 1884 au pied de la falaise .Elle domine la N. 491, dite route de Chautagne. Des travaux de remise en état ont fait redécouvrir, sous les éboulis, derrière cette croix, un beau bassin de pierre destiné à recevoir l'eau d'une fontaine sacrée, et vraisemblablement placée là au moment de la restauration de 1857. Cette chapelle, jusqu'alors visitée par un assez grand nombre de paroissiens de Seyssel-Savoie, vient d'être remplacée par un édicule construit un peu en aval, presqu'au carrefour de la route nationale avec le chemin de Vens, et dont il sera question *in fine*. C'est là qu'est dorénavant la statue de l'ancienne chapelle.

La position de cette niche, exactement à mi-distance entre le pont de Seyssel et celui de la N . 491 sur le Fier, semble poser un problème.

Etait-elle là pour soutenir la confiance des voyageurs sur le Rhône seulement, ou étendait-elle également sa sauvegarde sur ceux qui s'étaient engagés dans un passage de route difficile, et probablement dangereux lorsque le fleuve en temps d'inondation venait battre le pied de la falaise ? Vers 1730 d'ailleurs, le Rhône emporta sa plaine alluviale et établit son lit contre la falaise. Une digue construite en 1854, du port de Galatin jusqu'à la

---

(3) Abbé H. Mollie, curé-doyen de Seyssel (Ain), *Notre-Dame du Pont à Seyssel-sur-le-Rhône*, Sanctuaires et Pèlerinages. N° 5, Juillet 1956, pp. 11-16.

hauteur de l'ancienne chapelle de saint Nicolas, l'en fit progressivement repartir. Qui peut nous dire si, dans les siècles antérieurs, il n'avait pas fait ce manège au moins une fois déjà ? Or, avant 1730, la route de Chautagne passait bien au bas de la Rochette. La rupture des terres obligea les voyageurs, pendant un siècle, à faire un pénible détour par les hauteurs, justement au-dessus de la Rochette, pour rejoindre la voie directe de Vens à Seyssel par l'ancienne maladière de saint Nicolas. La « Vi des Chevaux » (Le chemin des chevaux), qui s'embranche à deux cent cinquante mètres en aval de l'ancienne chapelle, et au droit de la nouvelle, indique bien par son nom la raideur du passage qui rendait particulièrement nécessaire l'intervention des chevaux.

La route de Chautagne recouvrait-elle le tracé de la voie prétorienne de Vienne à Genève par Condate ? C'est pour l'instant l'hypothèse la plus vraisemblable. On s'accorde également à fixer Condate dans ces parages. Plus précisément, en se basant sur les témoignages du chanoine Ducis, qui dit y avoir vu des ruines (4), et ceux de quelques anciens du pays qui y ont observé des fragments de tuiles romaines, je propose de placer cette station à cheval sur le ruisseau d'*Albigny*, qui coule à trois cents mètres en aval de la Rochette, et dans la plaine alluviale qui existait jadis à l'ouest de la route, à la hauteur de la nouvelle chapelle (5). De même qu'en 1730, et depuis 1920 environ, le Rhône a repris ces terres pour y creuser son lit principal ; de sorte que les vestiges, s'il en restait, seraient maintenant sous l'eau, ou définitivement emportés.

Ducis, dans son étude sur les voies romaines de la Savoie, dit : « La tradition place là (6) une ancienne ville détruite par le Rhône qui aurait emporté la voie romaine taillée dans la mollasse, presque à la hauteur du petit

---

(4) « Revue Savoisienne », 15 août 1862, p. 67 ; 15 janvier 1863, p. 6 ; 15 février 1863, p. 13.

(5) Sur l'emplacement de laquelle nous avons également recueilli des fragments de tuiles romaines creuses et à rebors, lors de la construction en 1960, mais aucune trace de maçonnerie. Trouvaille également d'un fragment de poterie vernissée rouge et fragments de tuiles dans le champ adjacent au sud.

(6) Au village d'*Albigny*, dit Ducis, lequel village n'a jamais existé, mais traduire village par lieudit. Ce nom d'*Albigny* est lui-même significatif.

sanctuaire (7). La vieille statue trouvée dans la niche qui a précédé la chapelle, a pu être un votif relatif à cette catastrophe » (8).

C'est là une opinion beaucoup trop avancée à laquelle je ne puis souscrire, car Condate — si Condate était bien là — a plus vraisemblablement disparu par abandon progressif au profit de Seyssel, comme nous espérons pouvoir l'exposer un jour. Ce serait des ruines et des substructions seulement que le Rhône aurait fait disparaître. Notons toutefois que la présence de cette niche a intrigué l'auteur.

Nous trouvons des précisions intéressantes dans l'histoire de Seyssel par Fenouillet (9) :

« Les bateliers du Rhône avaient encore un autre lieu de dévotion (10) : c'est *la Rochette*, grotte percée dans le rocher dont le Rhône allait battre le pied en bas de Seyssel, avant la construction de la digue (11).

« Cette grotte contenait une statue de la Vierge, très ancienne paraît-il. La tradition veut que cette statue ait été cachée en ce lieu au temps des persécutions des empereurs romains ou au temps des invasions hongroises ou sarrazines.

« La madone de la Rochette présidait au départ des bateliers comme celle du pont (Notre-Dame du Rhône) à leur arrivée : on l'appelait communément *Notre-Dame de Bonna Moda* (N.-D. de Bon Départ).

« La grande île qui s'étendait en face avait pris de là le nom d'*île Notre-Dame*.

« On montait à cette grotte par un escalier taillé dans la mollasse, qui a disparu sous les injures du temps.

« La grotte de la Rochette a été restaurée et agrandie de nos jours ; on y monte aujourd'hui par un sentier très

---

(7) Notre-Dame de la Rochette.

(8) « Revue Savoisienne ». 15 février 1863, p. 15.

(9) F. FENOUILLET, *Histoire de la Ville de Seyssel*, Annemasse et Seyssel-Ain, 1891, p. 155.

(10) Que la Notre-Dame du Pont de Seyssel. Sur ce sanctuaire, voir Supra, p. 152.

(11) Au sujet de cette digue, voir de nouveau FENOUILLET, op. c., pp. 218-220, qui nous apprend que la route au pied de la Rochette avait été laissée sans entretien pendant toute l'occupation française de Seyssel-Haute-Savoie, soit du traité de Lyon (1601) au traité de Turin (1760) par qu'elle était sans utilité pour la France. Ce qui explique pourquoi le Rhône put si facilement la rompre. La commune voulait la rétablir en 1767.

pittoresque. C'est un lieu de promenade favori des Seysselans ».

Avant Fenouillet, plusieurs auteurs étudiant les inscriptions lapidaires romaines de Seyssel, et particulièrement le bel *ex voto* qui débute ainsi : DEO VINTIO POLLVCI..., faisaient un rapprochement entre Vintius-Pollux et la Vierge protectrice des bateliers dans sa niche proche du hameau de Vens.

En effet, les Dioscures Castor et Pollux, admis parmi les astres après leur mort, gratifiés par Poséidon du don d'apaiser les flots, et se manifestant parfois, dit la légende, sous la forme d'une étoile, étaient invoqués, dès la plus haute antiquité grecque, comme protecteurs des nautonniers. L'association de l'un d'eux avec la divinité gauloise latinisée en *Vintius*, indique que cette dernière avait très vraisemblablement le même rôle. Or *Vintius* pourrait fort bien être également le dieu éponyme de Vens, soit du vicus de *Vintium* associé à Condate, carrefour des routes, et tout voisin de la niche, cette dernière contenant une Vierge protectrice des bateliers sous le vocable de N.-D. de Bon Départ. On pense ainsi tout naturellement à une substitution chrétienne. Le Christianisme aurait été là, comme bien souvent en pareil cas, l'héritier d'une tradition païenne.

C'est ce que dit notamment Fivel parlant de ce sanctuire très ancien où les bateliers du Rhône rendent un culte tout particulier à la Vierge Maris Stella (12). Ce vocable est également significatif et je suppose que l'auteur l'a réellement entendu appliquer ici.

Charles Marteaux, reprenant à son tour l'étude des voies romaines en Haute-Savoie, dit à propos de Condate et du vicus de *Vintium*, qui a précédé le village de Vens, sur le plateau voisin :

« La divinité adorée par les gens de ce pays était *Vintius*, le dieu éponyme du vicus. Il était associé à Auguste et à Pollux, le dieu des navigateurs avec lequel on l'identifiait ; son culte était répandu jusqu'à Hauteville, près de Rumilly, et probablement dans une grande partie

---

(12) C.R. de l'Académie de Savoie, 1862, pp. XLIII-XLIV. Voir aussi : A. ALLMER et A. DE TERREBASSE, *Inscriptions Antiques de Vienne en Dauphiné*, Vienne et Paris, 1875, T. II, p. 346 et T. III, pp. 243-244. — Florian VALLENTIN, *Les Dieux de la Cité des Allobroges*, « Revue Celtique », T. IV, p. 24, 1879-1880.

du *pagus Dia*... auquel ces localités appartenaient et dont les préfets étaient généralement prêtres du dieu comme Q. Catius Bellicus et T. Valérius Crispinus. Un oratoire qui avait dû lui être consacré, existait dans la grotte de la Rochette, dans une muraille rocheuse au pied de laquelle passait la voie (13). La statuette fut remplacée après le IVe siècle, par une statue de Notre-Dame, objet d'une dévotion semblable. Enfin, *Vintius* avait aussi sur le rocher de Seyssel, un temple auquel succéda l'église paroissiale » (14).

A propos de notre grotte-chapelle, Marteaux ne reprend pas l'hypothèse de Ducis. C'est donc qu'il la trouve non fondée. Mais il reprend celle qui découle de la similitude de fonction entre Vintius-Pollux et N.-D. de Bonna-Moda. Venant d'un auteur aussi sérieux, cette opinion est à prendre en grande considération. Toutefois si substitution il y eut, elle peut se rapporter à une autre divinité, Mercure par exemple.

Un autre protecteur des naufetiers (bateliers ou rouliers du Rhône) était saint Nicolas. C'était aussi celui des fustiers (fabricants de fustes, ou barques). Sa fête, qui avait lieu le 10 septembre, serait attestée à Seyssel depuis 1488, et fut célébrée jusque vers 1875, époque de la mort définitive de la batellerie. Un naufetier de Seyssel, Jean Davanoz, fonda le 3 juin 1371 une maladière dont la chapelle fut consacrée à saint Nicolas, sur la route de Chautagne, au pied des collines de Vens, à l'endroit appelé aujourd'hui Saint-Nicolas (en patois Saint-Nicolet) (15). Cette chapelle en ruines en 1760 (16) a maintenant complètement disparu , et la croix qui marquait son emplacement vient à son tour de disparaître. Ce lieu se situe à sept cents mètres en amont de la grotte de la Rochette, au bord de la vieille route de Seyssel à Vens, qui effecti-

---

(13) La voie prétorienne de Vienne à Genève.

(14) Ch. MARTEAUX, *Etude sur la Voie romaine de Condate (près Seyssel) à Aquæ* (Aix-les-Bains. « Rev. Sav. » 1913, 1er trim., p. 41 ; cité en renvoi pour ce passage : ALLMER et TERREBASSE, voir Supra, T. II, nº 219, T. III, nº 571, et FENOUILLET, op. cit. p. 155.

(15) F. FENOUILLET, op. cit. p. 71. Voir aussi sur ce sujet : Antoine DUFOURNET, *Seyssel-sur-le-Rhône et ses environs*, Seyssel, librairie Vibert, 1937, pp. 40 et 139, ainsi que le chap. VI, pp. 67-80 : « Le pont et sa chapelle... La promenade à N.-D. de la Rochette », qui a déjà utilisée une petite partie du document que nous publions.

(16) D'après la carte annexe du traité de Turin. Arc. Départ. de la Savoie, C-625.

vement devenait la route de Chautagne, lorsque le tracé au pied de la falaise était rompu par le Rhône. Il est vraisemblable qu'au moment de la construction de cette maladière, la route passait par Vens ; à moins que le terrain, déjà propriété du sieur Davanoz, la crainte des inondations et la considération qu'en définitive cette position convenait aux deux tracés, ne soient intervenues dans le choix de cette implantation. Actuellement, les anciennes îles soudées au rivage ont perdu le nom de Notre-Dame pour retrouver celui d' « Iles Saint-Nicolas » qu'elles avaient déjà au cadastre de 1763.

Il y a donc dans ces parages un nombre remarquable de vocables protecteurs relatifs aux voyageurs.

Les sanctuaires anciens sont intéressants pour présumer des itinéraires d'autrefois. La maladière de saint Nicolas semble indiquer une voie Seyssel-Chautagne par Vens. La grotte de la Rochette était-elle en relation avec le segment de voie qui passait au pied de la falaise ?

Nous avons dit précédemment que ce dernier tronçon avait probablement succédé à une voie romaine, et rapporté à ce sujet le témoignage de Ducis. Nous tenons à faire état maintenant du témoignage de Marteaux :

« Quand on part de Seyssel (Haute-Savoie) en descendant la rive gauche du Rhône jusqu'au pont de Châteaufort, on parcourt trois kilomètres par la route dite de Chautagne, sur une plaine allongée entre le fleuve et les pentes abruptes du plateau molassique de Vens. C'est dans cette plaine que passait également, à la fin du premier siècle avant Chr., la voie romaine de Genève à Vienne, par Condate.

« Les deux routes durent être souvent défendues contre les empiettements des eaux qui vinrent plusieurs fois déferler jusqu'au bas des rochers, sous la petite grotte-chapelle de la Rochette. La voie romaine finit par disparaître et fut remplacée par un chemin qui, longtemps négligé, fut un jour enlevé par les eaux en 1730, sur une longueur de deux kilomètres, en face de l'île Notre-Dame, entre les ruisseaux d'Albigny et de Saint-Nicolas (17). En 1850, fut terminée la belle route actuelle,

---

(17) Obligeant au détour précédemment signalé.

protégé contre le Rhône par la grande digue de Savoie » (18).

Ducis pensait que la voie passait « presque à la hauteur du petit sanctuaire » et était taillée dans la mollasse. Marteaux la suppose au pied de la falaise. Nous pensons que ce dernier a raison, car la falaise ne conserve aucune trace de passage en son flanc. Si de telles traces avaient été détruites en 1850 lors de l'ouverture de la route — mais apparemment on ne toucha pas au rocher — nul doute que Ducis, qui écrivait en 1863, l'eut su et mentionné pour étayer son hypothèse (19).

Quoiqu'il en soit de sa position exacte, nous pensons également qu'une voie romaine importante reliait directement Condate — car tout tient à Condate, où se faisait primitivement le franchissement du Rhône — à Seyssel, qui dut supplanter Condate comme tête de pont à l'époque romaine (20). Nous en concluons que le tracé normal de la voie était dans la plaine alluviale au pied de la niche.

Cette dernière, bien que répondant déjà à une circulation fluviale importante, devait étendre sa protection aux utilisateurs de la route, engagés dans un passage dangereux en temps d'inondation. Il devait en être ainsi depuis le haut moyen âge tout au moins. Il apparaît aventureux, malgré tout ce que nous avons pu évoquer de l'antiquité, de remonter plus haut. La sagesse est d'admettre pour l'instant que la niche fut creusée spécialement pour la Vierge et qu'elle correspondait, indépendamment de la voie d'eau, à une route du moyen âge, qui a fort bien pu ici, car la géographie commande, succéder à une voie romaine.

Ajoutons qu'il ne conviendrait pas de trouver à cette niche trop d'analogie avec celle creusée dans le rocher au niveau même de la voie romaine du Val de Fier, et détruite lors de la construction de la route moderne. Cette niche, haute de 1 m. 10, large de 0 m. 40, profonde de 0 m. 54, était trois fois plus petite que la niche primitive de la Rochette. On pense que ce pouvait être, soit un refuge

---

(18) Ch. Marteaux, op. cit. p. 39.
(20) Paul Dufournet, op. cit. Avant-Propos.
(19) Il est vrai que l'érosion facile de certains bancs de mollasse suffirait à expliquer la disposition de ces traces.

pour les piétons qui avaient à se garer des chars, car la voie était très étroite, soit plutôt une niche creusée pour l'emplacement d'un autel ou de la statuette d'un dieu avec son socle. Aucune de ces hypothèses n'est bien convaincante.

Très parente au contraire de la niche primitive de la Rochette, bien que beaucoup plus petite, est celle que l'on peut encore remarquer dans la falaise de mollasse qui supporte le château de Châtel à Usinens, dans le voisinage de Seyssel. Cet ensemble domine un passage des Usses fréquenté vraisemblablement depuis l'époque proto-historique, passage mettant en relation l'Albanais d'une part, la Semine, et au-delà le pays de Gex par le pont de Grésin à Léaz, d'autre part. La vierge a disparu depuis longtemps et n'a jamais été remplacée.

Toutes les probabilités sur l'origine et la signification de ce sanctuaire ayant été examinées, passons maintenant à la narration de l'abbé Curdy.

Paul DUFOURNET.

HISTOIRE
DE LA NICHE DES MOLLASSES CONVERTIE EN CHAPELLE DE LA ROCHETTE

Sur les bords du Rhône, côté de Savoie, à vingt-cinq minutes de Seyssel sur la route du Val de Fier, se trouve un rocher de mollasse. Au milieu de ce rocher existe une chapelle creusée dans la mollasse sous le nom de Notre-Dame de la Rochette. A la place de cette chapelle on voyait jadis une petite niche renfermant une statue de la Sainte Vierge, appelée la Sainte ou la vierge des Mollasses. Cette niche, taillée dans le rocher, était à vingt-cinq mètres au-dessus de la route. Elle avait trois mètres de haut, trois mètres quatre-vingts (de large) et un mètre cinquante de profondeur.

Les vieillards du pays disaient qu'autrefois on pouvait y arriver par un petit chemin pratiqué dans la mollasse. Ce chemin existait encore en grande partie en 1855. *Mais le temps n'en avait laissé aucun vestige aux abords de la niche. Sur une étendue d'environ douze mètres, le rocher était presque taillé à pic, on ne pouvait arriver à*

la niche qu'en se suspendant avec des cordes depuis le haut de la niche par le moyen d'échelles apendues.

En 1845, *MM. Pierre Berthet, des Malaz de Vens, Pierre Vibert, bourrelier et Charles Gonod de la ville, prirent le premier de ces moyens pour arriver à la statue. Ils m'ont dit plusieurs fois qu'ils trouvèrent la niche remplie à moitié de terre et de débris de mollasse. La niche déblayée, ils la blanchirent avec de la chaux, relevèrent un cruxifix de fer qui était aux pieds de la statue, et placèrent près de la Vierge quatre chandeliers de bois avec des chandelles. Voyant la statue de la Vierge détériorée en partie, ils la passèrent au vernis pour arrêter les ravages de l'air, mais ce moyen a été inefficace.*

En 1855, *au commencement du mois de juin, M. Jean-François Favre, curé de Seyssel-Savoie, M. Parenthoux et moi, vicaires de M. Favre, nous nous promenions sur le gazon au bas de la niche. Après avoir récité quelques* Ave Maria, *nous nous dimes : « Ouvrons un sentier pour à la Vierge ; voyons jusqu'à quelle distance de la niche on aller en suivant le chemin qu'on aperçoit ». Cela dit, M. Parenthoux et moi nous nous hissons au moyen de quelques branches de buisson jusqu'à l'ancien chemin qui conduisait vers la niche et nous arrivâmes facilement jusqu'à douze mètres de cette niche. Nous voyant si près de la vierge, nous décidâmes avec M. le curé l'ouverture d'un sentier pour aller jusqu'à elle.*

Le lendemain M. Hyacinthe Piana, de Cologny, mineur et tailleur de pierre, est chargé d'ouvrir le sentier à coup de pic. Les personnes de bonne volonté des villages enlèvent les quartiers de mollasse, les buissons et la terre qui encombraient l'ancien chemin et le samedi à cinq heures du soir, un sentier permet d'entrer dans la niche.

J'entre le premier. Les ouvriers me suivent. Quelques minutes accordées à la curiosité, nous récitâmes quelques Ave Maria *suivit du chant de l'*Ave Maris Stella, *puis les ouvriers enlevèrent la terre qui encombrait la moitié de la niche et arrachent un buisson qui cachait la moitié de la statue.*

Toutes les précautions sont prises pour n'effacer ni inscription, ni date, que nous espérions trouver gravées sur la mollasse. Mais nous ne découvrimes que le cru-

xifix en fer, replacé au pied de la statue en 1825, *il était enfoui dans la terre. Les chandeliers avaient disparu.*

La statue de la Vierge en pierre blanche de Seyssel, a un mètre de haut et un port majestueux. Elle est en deux blocs. En 1825, *cette statue était probablement bien conservée ; cependant MM. Pierre Berthet et Pierre Vibert qui à cette époque avaient visité la niche, m'ont dit que l'Enfant Jésus était un peu endommagé. En* 1855, *cet Enfant Jésus n'était plus qu'un morceau de pierre sans forme humaine. La tête en était à terre, les deux bras avaient disparu.*

La partie inférieure de la Vierge, cachée dans la terre était bien conservée, mais la partie supérieure était très altérée. Les deux bras n'existaient plus ; on ne voyait dans la figure que quelques vestiges du nez, de la bouche et du menton. Le front de la statue était notablement détérioré. Cependant une partie du voile de la Vierge, les plis de sa robe, et l'agrafe de son manteau avaient échappé à l'injure du temps.

Le premier dimanche de juillet 1855, *la population des deux paroisses de Seyssel se transporte en foule aux pieds de la Sainte ou Vierge des Mollasses. Chacun veut voir, toucher et vénérer l'antique statue, mais personne n'entre dans la niche sans payer son offrande à M. Hyacinthe Piana, qui avait ouvert le chemin et qui gardait ce jour là l'entrée de la niche.*

A ce jour commença à Notre-Dame des Mollasses, appelée aujourd'hui Notre-Dame de la Rochette, ce pieux pélerinage qui a ravivé dans le pays la dévotion et la confiance en Marie.

Jamais ce pieux pélerinage ne fut mieux fréquenté qu'en août et en septembre 1855. *Le* 16 *août, le choléra se déclara à Seyssel-France où il fait de grands ravages. Il emporte au cimetière cent douze personnes. Pendant trois semaines aucun cas de choléra ne se déclare à Seyssel-Savoie pendant qu'il sévissait avec fureur à Seyssel-France. Tous les habitants des deux Seyssel s'écriaient d'un concert unanime : « Notre-Dame de la Rochette protège les Savoyards et les préserve du choléra ».*

Depuis le 6 *août* (21), *jusqu'au* 15 *septembre où finit*

---

(21) Il est dit 16 août au paragraphe précédent. Quelle est la bonne date ? Je pense que ce doit être le 6 août.

le choléra, la niche des Mollasses ne désemplissait pas de pélerins. Depuis le grand matin jusqu'à dix heures du soir la route était couverte de Seysselans allant à Notre-Dame de la Rochette. Riches et pauvres, chrétiens indifférents et pratiquants, les hommes aussi bien que les femmes, tous allaient invoquer Marie ; chacun s'empressait de lui faire un petit cadeau.

Les habitants des villages de Seyssel-Savoie se réunissaient tous les soirs au pied de la croix de leur village pour faire leur prière en commun, puis se tournant du côté de la niche de la Vierge des Mollasses, ils récitaient le chapelet en suppliant Marie de les préserver du choléra ; leur confiance en Marie ne fut pas sans effet.

Le choléra se déclara à Seyssel-Savoie le 25 août ; il visita la ville et les hameaux des Côtes et de Charagny. Il fit à Seyssel-Savoie vingt victimes dans la ville et dans les deux villages cités ci-dessus. Tous les autres hameaux furent épargnés.

En 1856, M. Favre, curé de Seyssel-Savoie et ses deux vicaires, Paul Curdy et François Parenthoux forment le projet de convertir la niche des Mollasses en chapelle. M. l'abbé Curdy part pour Lyon le 20 avril pour faire une quête en faveur de la nouvelle chapelle parmi les Seysselans savoyards qui habitent Lyon. M. l'abbé est partout reçu à bras ouverts, chaque Seysselan veut faire sa petite offrande. M. Anthelme Vibert et M. Joseph Fournier, natifs de Pologny, conduisent l'abbé auprès d'une cinquantaine de Seysselans, la plupart domestiques et ouvriers en soie et M. l'abbé revient de Lyon avec quatre cents francs.

Aussitôt M. Hyacinthe Piana se met à l'œuvre, agrandit la niche de deux mètres, taille un autel dans la mollasse et place sur cet autel la statue de la niche.

En 1857, M. l'abbé Curdy obtint cent francs de M. le comte Pillet-Will si généreux pour la Savoie. Cette petite somme réunie aux dons de quelques âmes charitables de Seyssel permit d'agrandir la chapelle de trois mètres. Puis en 1859 un appel est fait à la religieuse population de Seyssel-Savoie pour agrandir et régulariser la chapelle de la Rochette.

La quête étant faite, M. le chanoine Poncet d'Annecy

donne un croquis de plan qui a été exécuté par M. Piana. C'est à cette époque qu'on a donné à la chapelle la forme qu'elle a aujourd'hui avec son grillage et son autel.

Cependant il restait à faire à cette chapelle trois réparations essentielles : asphalter le sol, restaurer la statue et ouvrir un chemin plus court pour monter à la chapelle. L'asphalte a été placée dans le mois d'août 1864, *la statue restaurée et le chemin ouvert en* 1866.

On ignore à quelle époque remontent et la niche et la statue de la Sainte des Mollasses, comme l'appelaient jadis les habitants du pays. Mais il est certain que cette statue est très ancienne (22). *M. Humbert Finaz de Seyssel,, décédé en* 1850 *à l'âge de quatre-vingt-dix-neuf ans, ans, nous disait : « Pendant que j'étais encore enfant, les vieillards me répétaient souvent : Nous avons toujours vu cette statue à la niche des mollasses ; elle est bien vieille ».*

M. de Magny, de Chateaufort, vice-consul à Berne, me disait à Metz en 1856 *: « Pendant que mon père était consul à Genève, j'ai lu au consulat, sur une feuille volante, qu'un duc de Savoie avait exempté de l'impôt foncier la commune de Seyssel et celle de la Chautagne à condition que ces communes feraient ouvrir une route viable pour aller à la chapelle située entre le Fier et Seyssel. M. de Magny a oublié quel duc avait porté ce décret.*

Cette chapelle ne peut-être que la niche des Mollasses. On ne voit entre Seyssel et Fier aucun autre vestige de chapelle (28) *et il existe aujourd'hui encore un petit chemin, étroit il est vrai, mais bien conservé, qui conduit jusqu'à quelques mètres de la chapelle.*

Mlle Pégoux, décédée il y a douze ans à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, me disait : « Les vieux me racontaient qu'anciennement on disait déjà la messe à la niche des mollasses ».

On ignore aussi à quelle fin on avait érigé cette niche et le principal but de la dévotion à la Sainte des Mollasses.

---

(22) Nous la datons du XIV^me^ s. d'après la forme générale et les plis de la robe.

(23) Il existait également sur cet itinéraire la chapelle de la maladière dédiée à saint Nicolas, avons-nous dit précédemment. La voie en question devait être la route parallèle au Rhône entre le Fier et Seyssel ; le souverain de Savoie ne pouvait s'intéresser qu'aux communications générales. Le Rhône avait probablement rompu la route.

La tradition constante du pays porte que de tous temps, les bateliers, qui avant le chemin de fer Lyon-Genève, descendaient si souvent à Lyon par le Rhône, et les voyageurs et les différents produits du pays, ne passaient jamais devant la Sainte des Mollasses sans se recommander à elle. Le patron de chaque bateau élevait la voix et disait à tous les voyageurs : « Zeinfants, sacon ce qué sça (24). *Malheur à celui qui n'aurait pas levé son chapeau en passant devant la niche.*

La pose de la statue représente Marie en voyage. N'est-ce point la fuite en Egypte ? (25). *La statue qu'on vénère aujourd'hui à la chapelle de la Rochette est l'antique statue de la niche des mollasses. Quand je l'ai fait restaurer en* 1866, *j'ai exigé que le travail se fit sur place et que l'on conserve de l'ancienne statue tout ce qui n'était pas altéré. Nous n'avons rien ajouté, ni changé à la partie inférieure de la statue. Dans la partie supérieure, le buste est le même. Nous avons incrusté dans ce buste deux blocs de pierre blanche de Seyssel, pour rétablir l'Enfant Jésus et les deux bras de la Vierge qui étaient complètement détruits. L'Enfant Jésus a sa pose primitive avec son bras gauche étendu. Nous le savons par les vieillards qui se rappellent parfaitement quelle était la pose du premier enfant de la Vierge des Mollasses ; ils m'ont dit plusieurs fois : « Vous avez bien réussi, l'Enfant Jésus est comme il était ».*

Le difficile était de conserver une partie majeure de la tête de la Vierge. Nous y avons encore réussi. On s'est contenté de couper une partie du devant de la tête, un petit bloc de pierre blanche de Seyssel a été fixé au reste de la tête et sur ce bloc ont été refaits le front, les yeux, le nez, la bouche et le menton de la Vierge. J'ai voulu contre l'avis du statuaire et de quelques personnes, conserver à la statue sa grosse tête et rétablir son ancien voile qui était assez bien conservé, mais que nous avons forcément détruit pour fixer le bloc de pierre nécessaire pour restaurer le front de la Vierge.

Seyssel, 16 *juillet* 1869

Signé : Paul CURDY, curé de Seyssel.

---

(24) « Enfants, que chacun dise ce (la prière) qu'il sait. »
(25) Non, une Vierge-Mère debout, pas autre chose.

Ce récit s'accompagne d'un appendice sur : « Les Prodiges opérés à la Chapelle de la Rochette, ou plutôt par l'intermédiaire de Notre-Dame de la Rochette ». L'auteur y relate la guérison d'une surdité complète chez une vieille dame de Cologny, à une date non précisée. la guérison d'un estomac qui paraît avoir été gravement atteint, par suite nous dit-on du choléra morbus contracté en 1855, la guérison complète d'un enfant de quelques mois complètement perclus et aveugle et déclaré perdu notamment par un médecin de Frangy, en août 1864, enfin la guérison rapide et totale d'un enfant dont « toute la tête était recouverte par une croûte qui ressemblait à la lèpre », également vers la même époque. Dans le second et le dernier cas on fait état d'ingestion ou d'application de l'eau qui sourd au pied de la grotte.

L'Histoire de la Rochette continue.

Des masses de terre et de cailloux provenant des dépôts glaciaires qui recouvrent la colline de mollasse, glissent depuis quelques temps, après la mauvaise saison, et viennent obstruer l'entrée de la chapelle. Tout travail pour les retenir au-dessus de cette dernière aurait été trop onéreux, et probablement inéfficace. Le seul remède eût été de les retirer au fur et à mesure de leur chute, et les Seysselans, très attachés à ce sanctuaire auraient accepté cette charge, si M. l'abbé Ruph, curé-archiprêtre de Seyssel, voulant vivifier la tradition, n'avait transporté la statue et son culte dans un nouvel oratoire, comme nous l'avons dit précédemment.

Ce n'est plus le fleuve, non plus le cheval ou le mulet, encore moins ses pieds, qui portent aujourd'hui le voyageur. C'est le véhicule à moteur sur deux ou quatre roues se déplaçant à grande allure sur le ruban bien égal de la route. Ce sont les gens qui se confient à ces engins — de l'engin ou du passager, lequel est le maître de l'autre ? — qui ont maintenant besoin de secours. Comme tous passent très vite, il faut que le signe sensible de cette protection soit bien dans le champ de vue et donne même, par son aspect original et la coquetterie de ses abords, la tentation de s'arrêter, et c'est bien ce qui se passe ici.

L'antique statue de Notre-Dame se dresse sur un socle en plein air, à côté du nouveau sanctuaire, et maintenant bien visible de tous.

L'ensemble a été béni par Mgr Cesbron, évêque d'Annecy, le 15 août 1960, devant une nombreuse assistance.

P. D.

Bibliographie Savoisienne

Notre distingué confrère, Paul Guichonnet, dont les importants travaux sur l'Annexion sont fort appréciés, a publié dans le bulletin de la Socité d'Histoire et d'Archéologie de eGnève une intéressante étude sur « L'Annexion de la Savoie vue du consulat de France à Genève ». Ce travail analyse la correspondance du Consul de France Martial Chevalier, qui rend compte au jour le jour des événements savoyards tels qu'il les observe de son consulat de Genève.

Après avoir relaté que pendant l'automne et l'hiver 1859, *les milieux dirigeants du Duché sont restés dans une expectative prudente et que c'est à partir de février* 1860 *que semble commencer la période de propagande active qui aboutira à l'Annexion, M. Guichonnet cite de la correspondance d uConsul les passages qui lui paraissent les plus significatifs de l'état d'esprit des populations savoyardes, notamment les nuances diverses de l'opinion selon les régions, selon les influences du clergé et des notables, selon les orientations politiques (le Faucigny plus libéral et démocratique et directement branché sur Genève, le Chablais plus catholique et tenu en main par les prêtres et les gros propriétaires fonciers de la noblesse), selon aussi les intérêts matériels :*

« On est pour la France, mais avec la zone. Pour la partie de la population savoisienne des petits producteurs de la catégorie des cultivateurs et des artisans, le point dominant ne s'étend pas au-delà d'une question de douanes ». (Lettre du 1er *mars* 1860.)

M. Guichonnet parle aussi longuement de la question du pétitionnement en faveur de la Suisse (p. 410 *et p.* 410-411, *note* 1) *pour contester les thèses suisses attachant selon lui trop d'importance à cet épisode. Il s'attache à montrer les efforts des élites dirigeantes de la Savoie du Nord, aristocrates, bourgeois, clergé, en faveur des thèses françaises à l'encontre de la propagande suisse.*

Cette correspondance du consul Chevalier est pour M. Guichonnet, qui en cite de nombreux extraits, une argumentation supplémentaire en faveur d'une thèse, qu'il a maintes fois exposée, montrant le rôle prépondérant joué par les classes dirigeantes dans la réalisation de l'Annexion et le succès du plébiscite en faveur de la France.

Cette thèse de M. Guichonnet est contestée par notre distingué confrère, M. Pierre Duparc, Conservateur aux Affaires Etrangères, qui publie une relation critique que nous mettons sous les yeux des lecteurs de la « Revue Savoisienne » :

Paul GUICHONNET. — **L'annexion de la Savoie vue du consulat de France à Genève.** *Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève*, t. XI, 4me livraison, 1959, p. 405-429 ; Genève, 1960.

« Que l'annexion de la Savoie, comme nous avons essayé de le montrer dans plusieurs travaux, soit essentiellement l'œuvre d'une minorité, une « opération de classe », pour user d'une terminalogie à la mode, apparait clairement dans la correspondance de Chevalier ».

C'est ainsi que M. Guichonnet résume dans ce dernier article (p. 411) le résultat de ses travaux et son opinion sur l'annexion.

Que dit donc le consul de France à Genève ? Il nous est facile d'en avoir une première idée grâce aux citations contenues dans l'article. I e consul Chevalier parle longuement, et à diverses reprises, des agissements de la Suisse et de Genève contre le projet d'annexion à la France (p. 410, 412, 414-417, 420), des sentiments français de la population savoyarde (p. 409, 413, 419, 426, 427). Un seul passage, et c'est celui sur lequel doit se fonder la thèse de M. Guichonnet, est un peu réticent (p. 411) : « En Faucigny, l'unanimité pour l'annexion à la France ne serait peut-être pas aussi complète que dans le Chablais, mais là encore, les grands propriétaires, comme tout ce qui constitue les classes éclairées, ne consentiraient jamais à devenir suisses, leurs sympathies et leurs aspirations étant pour la France. Il est d'ailleurs à noter que dans ces deux provinces le clergé qui exerce une grande influence est essentiellement français (8 mars).

Peut-on conclure de ce passage que l'œuvre d'une minorité, ou l'opération de classe, « apparaît clairement dans la correspondance de Chevalier » ? L'annexion serait-elle « l'œuvre d'une minorité » parce qu'en Faucigny il n'y avait pas unanimité ? Serait-elle « une opération de classe », parce que les grands propriétaires, les classes éclairées, le clergé, entre autres, ont exprimé ouvertement à l'époque leurs sympathies pour la France ? Il est naturel que les élites d'un pays fassent connaître leur point de vue ; et nul ne conteste que les élites ont une influence sur le reste de la population. Doit-on pour cela écrire que l'annexion est « l'œuvre d'une minorité » ? C'est laisser entendre que la majorité des Savoyards était indifférente, pour ne pas dire hostile. Doit-on parler d'une « opération de classe » ? C'est déclarer que toutes les autres classes de la société - lesquelles ? - se sont laissé circonvenir.

On peut cependant se demander si les citations de l'auteur nous donnent une idée exacte de la pensée du consul Chevalier. Nous nous sommes reporté au volume 5 de la Correspondance politique de Genève, conservé aux Archives du Ministère des Affaires Etrangères, et nous croyons utile d'apporter aux citations de M. Guichonnet le complément suivant.

Le présent article présente (p. 410) un extrait de la lettre du 1er mars sous cette forme : « On est pour la France, mais avec la zone. Pour la partie de la population savoisienne des petits producteurs de la catégorie des cultivateurs et des artisans, le point dominant ne s'étend pas au-delà d'une question de douanes ». Une citation plus exacte et plus complète donne un son un peu différent. Voici ce qu'écrivait le consul : « Les communications

...témoignent toutes, surtout de la part des classes éclairées, d'un ardent désir de voir le Chabais et le Faucigny, comme la partie méridionale de Savoie, incorporés à la France. L'unanimité serait à cet égard encore plus complète, si les petits producteurs de la catégorie des cultivateurs et des artisans étaient assurés, par l'adjonction de ces territoires à la France, qu'il en résulterait autant de zônes assimilées, quant au régime douanier, à celui dont jouissent les habitants du pays de Gex. Pour cette partie des populations savoisiennes le point dominant ne s'étend pas au-delà d'une question de douanes. Leurs sympathies, qui tiennent cependant à des souvenirs encore très vivaces (il est peu de familles qui, en Chablais et en Faucigny, ne comptent un ancien militaire de l'Empire) sont subordonnées à leurs intérêts ».

De même la lettre du 8 mars, dont des extraits de quelques lignes se trouvent aux pages 410 et 411, prend-elle un autre accent, si on cite son passage principal : « Je crois devoir communiquer les nouvelles informations que je viens de recevoir sur les sentiments tout français qui règnent parmi les populations du Chablais et du Faucigny. Le discours de l'empereur, en fortifiant leurs espérances, a produit sur ces populations un effet d'assimilation qui les rend désormais solidaires des destinées de la France. C'est aujourd'hui vers la France qu'elles dirigent leurs regards, et c'est à l'empereur qu'elles adressent leurs vœux... Les populations des campagnes sur l'assurance qui leur aurait été donnée qu'elles jouiraient, en devenant français, des mêmes franchises que celles qui sont accordées aux habitants du pays de Gex, ne se seraient pas montrées moins favorables que les populations urbaines... ».

Quel est donc en somme le témoignage du Consul de France à Genève au sujet de l'annexion ? Il signale un ralliement général des campagnes comme des villes, en Chablais comme en Faucigny, à l'idée du rattachement à la France. Pour le Faucigny ce ralliement est subordonné à l'octroi d'un régime douanier favorable. Les tentatives de la Suisse ont échoué. Ces trois constatations sont celles auxquelles on est généralement arrivé par ailleurs.

Pierre DUPARC.

Au sujet de la critique bibliographique de M. Duparc ci-dessus, le Président de l'Académie Florimontane a reçu de M. Paul Guichonnet, membre du Comité de la « Revue Savoisienne », la lettre de mise au point que nous publions ci-après.

Il est évident que nos deux éminents confrères considèrent le même sujet et les mêmes documents avec une optique différente. Sur leurs interprétations divergentes, il n'appartient pas à l'Académie Florimontane de prendre une position officielle, mais de les enregistrer.

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance du compte-rendu que M. Pierre Duparc consacré, dans la *Revue Savoisienne*, à mon étude sur « L'Annexion de la Savoie à la France vue du Consulat de France à Genève ».

Je n'aurais pu que me réjouir d'une telle marque d'intérêt portée à mes travaux, si cette recension n'appelait de ma part de de graves réserves tant sur le fond que sur la méthode employée.

M. Duparc ne partage pas mon interprétation des événements de 1860, ce qui est son droit strict. Encore faudrait-il qu'il étayât cette critique par la production de textes ou d'arguments infirmant mon point de vue. Mais, dans le cas précis de l'étude incriminée, il me paraît évident que, pour tout lecteur attentif et impartial, les correspondances du consul Chevalier laissent apparaître l'annexion comme l'œuvre d'une minorité, en ce sens que les notables ont pris l'initiative du mouvement pro-français, l'ont orchestré, ont combattu la propagande helvétique en Savoie du Nord et ont préparé les masses au vote du plébiscite. Dans cette ville de Genève, qui abrite alors 12 à 15.000 Savoisiens, sont-ce les ouvriers et les gens du peuple qui, à l'instar de leurs compatriotes parisiens de 1848 venant supplier Lamartine de les rendre à leur patrie naturelle, se pressent chez le consul de France ? Non point, et c'est Chevalier lui-même qui précise, dès le 1er mars, qu'il reçoit « presque chaque jour de la part d'habitants notables de la Savoie qui appartiennent aux provinces du Chablais et du Faucigny, des communications sur l'état d'esprit des populations que tient, depuis quelque temps, en émoi, la question de l'Annexion de la Savoie à la France » (page 409). Puis, lorsque le mouvement se dessine, qui sont les correspondants du diplomate franaçis ? Des notables, comme Lachenal, d'Annecy ; le juge Jordan, de Thonon, ou l'ex-député Jacquier-Châtrier, de Bonneville, ou des aristocrates comme de Boigne, de Ville ou Trédicini de Saint Séverin. Qui, à la veille du plébiscite, sinon Jacquier, organise des démonstrations de paysans dans la vallée de Viuz et hisse le drapeau tricolore sur ses 24 fermes, éparses dans cinq communes ? La cause me semble bien entendue.

Mais M. Duparc, si pointilleux par ailleurs, dans sa critique des textes, ne pratique-t-il pas la citation à sens unique ?

Ce n'est point « d'un seul passage... sur lequel doit se fonder ma thèse » que je tire argument, mais d'une longue série de documents. Tout occupé à vouloir montrer que, mû par je ne sais quelle helvétophilie suspecte et coupable, je désire ternir l'éclat de l'unanimité qui portait la Savoie du Nord vers la France, M. Duparc glisse bien rapidement sur les extraits où Chevalier parle « longuement et à diverses reprises des agissements de la Suisse et de Genève contre le projet d'annexion à la France et des sentiments français de la population savoyarde ». Il préfère isoler une seule phrase sur laquelle, à l'en croire, j'aurais échafaudé ma théorie. Je n'entends aucunement lasser la patience des lecteurs par de longues citations, mais, là encore, je leur demande de se reporter au texte de mon article pour être à même de constater que, tout comme je signale la vigueur du courant pro-français dans certains milieux, je suis forcé, sur la foi des textes, de parler des alarmes nourries par d'autres personnalités notables et de leurs doutes sur le succès d'un plébiscite qui ne serait pas assorti de la franchise douanière.

Mais il y a plus. Une rafale de phrases interrogatives de M. Duparc pourrait laisser croire au lecteur que, pour les besoins de mon argumentation, j'ai sollicité et tronqué les documents. J'aime à penser que M. Duparc n'a pas entendu faire sciemment une telle insinuation qui mettrait en cause ma probité scientifique.

Or, voyons donc les preuves qu'il prétend apporter. Dans une communication où il m'était matériellement impossible de donner

in extenso des correspondances remplissant une bonne partie d'un gros volume de dépêches, j'ai été amené à citer les extraits qui m'ont paru les plus significatifs. Ainsi en a-t-il été de la lettre du 1er mars (p. 410), où la phrase imprimée par moi est replacée par M. Duparc dans le paragraphe d'où elle provient. Ce complément infirme-t-il mon dire ? Le lecteur a les pièces en main pour en juger, mais je ne le pense sincèrement pas.

Il en va de même de la lettre du 8 mars qui, remise dans son contexte, prendrait aussi « un autre accent » et on pourrait me reprocher d'avoir à dessein omis le passage consacré à l'effet suscité par le discours impérial. Mais il eût fallu donner les deux versions. Que disent « les extraits de quelques lignes » ? Ils rappellent que les listes d'adhésions à la Suisse sont entachées de grossières erreurs. Or, pourquoi M. Duparc ne dit-il pas que, dans une longue note, j'exprime des réserves sur ce même pétitionnement, différant en cela d'opinion avec les historiens suisses qui lui attribuent une importance primordiale ? Quant à l'Empereur, qu'on se rassure ! Je note (page 411) que son fameux discours, dont je donne la substance, « amplement commenté par la presse conservatrice, fait bonne impression » et je reproduis ensuite très au long — ce que M. Duparc a bien garde d'indiquer — toutes les prises de position favorables à la France (motion du conseil municipal de Thonon, p. 411 ; lettre de de Boigne et Trédicini, p. 413 ; indignation contre les manœuvres suisses, p. 418-421, où sont donnés in extenso les récits du fiasco de Perrier et consorts).

Cette accusation d'omission volontaire ne résiste donc pas à l'examen.

Quant à la conclusion, M. Duparc eût pu, là encore, me faire la grâce d'une citation, car je l'ai imprimée sans ambages (p. 429) ; « En face du puissant courant pro-français, l'action helvétique était vouée à l'échec. Mal coordonnée et hésitante, déconsidérée au moment décisif par l'équipée de Perrier, elle se heurtait à la solide organisation annexionniste qui avait le pays en main ».

Conscient de ce que mes observations, et notamment celles sur le rôle essentiel des notables savoyards, résultent d'une analyse critique rigoureuse pleinement respectueuse des textes du consul Chevalier, me sera-t-il permis de placer sous les yeux des lecteurs de la « Revue Savoisienne », ces autres lignes, inspirées par mon étude à M. Robert Avezou, « un historien dont, certes, personne ne mettra en doute la profonde connaissance du sujet, la pondération et l'impartialité (in *Cahiers d'histoire*, 1961, fasc. 2, p. 210) ».

« Le bulletin de la vieille Société d'Histoire de Genève a accueilli avec sérénité, cent ans après un événement ayant causé chez les Suisses une notable désillusion, ce travail objectif d'un bon spécialiste de l'histoire savoisienne qui n'a jamais caché ce que les résultats du plébiscite doivent à l'action spectaculaire de la propagande française, mais se montre également sévère pour les maladresses et les outrances helvétiques ».

En vous demandant d'accueillir cette mise au point, dictée non par le désir d'une vaine polémique, mais par le strict souci de la vérité, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes très distingués et bien dévoués sentiments.

Paul GUICHONNET.

A titre personnel, je me suis permis de faire les observations suivantes, sur la discussion de nos deux éminents confrères :

1° Les textes cités par M. Guichonnet semblent bien montrer que le Consul Martial Chevalier appréciait l'importance du problème économique auprès des masses rurales et artisanales.

Ils montrent aussi que les rapports qui sont faits au Consul proviennent surtout de bourgeois et de notables.

2° C'est un fait d'histoire incontesté que la décision de l'Annexion à la France a d'abord été une affaire de chancelleries. Ce sont Napoléon III et Cavour qui ont décidé que l'annexion aurait lieu, décision politique prise « au sommet », et dont l'organisation pratique et la propagande ont été faites en vue de la réussite du résultat préescompté.

3° Cette décision du « sommet » ne veut pas dire qu'elle était contraire à la nature des choses et qu'elle allait contre l'esprit des masses. Ce n'est pas le lieu de redire une fois de plus que la géographie, l'histoire, la langue et la culture française traditionnelle prédéterminaient la Savoie à son destin...

4° Qu'il y ait eu en Savoie du Nord une tentative de la Suisse de profiter des circonstances pour faire rattacher à la Confédération une portion du sol savoyard, cela est aussi incontesté. Et l'habileté politique du « France et zone » est la preuve que la question se posait. Et elle se posait d'autant plus que la Suisse Romande voisine est un pays de civilisation et langue françaises.

Imaginons que le Dauphiné eût encore été un pays indépendant de langue française. Des problèmes analogues eussent pu se poser dans la Savoie du Sud...

5° Quel était le sentiment profond de ce peuple savoyard, artisan et rural. Voilà où repose le fond du débat entre M. Duparc et M. Guichonnet. Et comment ce peuple s'exprimait-il ? Que pensait-il, ce peuple qui n'était pas mécontent de ses administrateurs piémontais, mais qui trouvait Turin bien éloigné et qui ne demandait qu'à être bien administré ?

Ce peuple s'exprimait en fonction de l'état social de son temps, qui n'est pas l'état social de 1960. Quels seraient aujourd'hui ses interprètes ? Les élus du suffrage universel et aussi les dirigeants syndicalistes. La représentativité populaire n'était pas la même en 1860 qu'en 1960 — et la notion marxiste de « classe sociale » n'était pas définie comme elle l'est aujourd'hui.

Le bon peuple savoyard de la Savoie du Nord de 1860 n'avait ni la formation politique ni les moyens d'expression collective directs à la manière de ceux de la seconde moitié du XX^e^ siècle. Mais il semble bien que les élites dirigeantes de 1860 aient bien rempli leur rôle en comprenant que les sentiments pro-français du peuple savoyard devaient se concilier avec ses légitimes intérêts.

Nous arrêterons ici nos observations sur la controverse pour en revenir à l'étude même de M. Guichonnet. Indiquons qu'elle se termine par la description du rôle joué par le Consul Chevalier dans les événements décisifs de la fin mars 1860. Le rôle éminemment actif du Consul se résume dans la conclusion de l'article :

« Dans cette action résolue des notables conservateurs catholiques et des libéraux modérés ralliés, le Consul de France à Genève joua un rôle de premier plan qui était jusque là inconnu, mais que sa correspondance illustre à l'évidence ».

C. GARDET.

Jaakko Ahokas. — **Essai d'un glossaire genevois d'après les registres du Conseil de la ville de 1409 à 1536.** *Mémoires de la Société Néophilologique de Helsinki*, t. XXII ; Helsinki, 1959, 389 p. in-8°.

Cet ouvrage comprend un *Lexique*, qui est un glossaire alphabétique (p. 16-306), une *Etude philologique*, avec les subdivisions *morphologie* et *phonétique* (p. 328-376), enfin un *Index alphabétique*. Certains mots sont l'objet d'une étude copieuse et de nombreuses citations, comme *albergamentum*, *bosset*, etc. Pour *sosta*, abri, le sens de dépôt, édifice où sont déposés les marchandises, courant au Moyen-Age, n'est pas mentionné.

Rédigé avec soin, ce travail sera un instrument de travail précieux pour les historiens, juristes ou philologues de Savoie. On souhaite que la base des recherches soit un jour élargie en dehors des registres du Conseil de Genève.

Pierre Duparc.

Paul-E. Martin. — **Trois cas de pluralisme confessionnel aux XVI^me^ et XVII^me^ siècles : Genève, Savoie, France.** — A. Julien, éditeur, 32, Place du Bourg-du-Four, Genève, 1961.

Le titre de cet ouvrage n'en laisse pas deviner l'ampleur, ni la richesse.

L'auteur étudie trois exceptions au principe universellement reçu aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles : *Cujus regio, hujus religio* (1).

Ces exceptions se vérifièrent pour Genève dans le mandement de Thiez ou *Terre de Sallaz* (2) ; *pour la Savoie dans les* bailliages de Thonon, Ternier et Gaillard ; pour la France, dans le Pays de Gex. En effet, pendant une période d'environ 70 ans, les habitants de ces régions pratiquèrent une religion différente de celle du pouvoir politique... Pourquoi, comment, dans quelles circonstances, à travers quelles péripéties, c'est ce que M. le professeur Martin raconte tout au long de ces pages très denses, très fouillées, où il y a beaucoup à prendre.

Appuyé sur une abondante information (encore qu'incomplète, P.I.) où les Œuvres de Saint François de Sales sont particulièrement mises à contribution pour la conversion du Chablais, l'auteur remue avec maîtrise une masse énorme de documents où s'enchevêtrent ambitions politiques, passions religieuses, guerres, pillages, massacres, négociations sans fin, traités de paix aussitôt violés que signés, etc.. Période troublée s'il en fût ! et dont il est difficile de parler en parfaite objectivité... Il va sans dire que l'auteur voit et juge les événements sous l'angle de la R.P.R. On reconnaîtra d'autant plus son effort de loyauté, comme lorsqu'il déclare qu'au début de la Réforme, malgré des protestations de tolérance, le Gouvernement Bernois était bien décidé à faire disparaître le culte catholique qui était celui de ses ennemis (p. 18).

Par ailleurs on sait ce qu'il advint.

---

(1) Ce mandement comprenait quatre paroisses : soit Bogève, Viuz, Ville et Saint-André (Martin, p. 23).

(2) C'est-à-dire : Chacun doit suivre la religion du Prince ou de l'Etat.

S'il est vrai comme l'affirment ces MM. de Berne, « que nul ne peut être contraint pour la foi et que la vérité ne doit pas être imposée par la force » aujourd'hui l'histoire impartiale reconnait unanimement que les catholiques des diocèses de Genève et de Lausanne qui au XVI[e] siècle passèrent au protestantisme y furent amenés par des procédés qui n'ont rien à voir avec la liberté de conscience, moins encore avec la douceur évangélique ou la simple tolérance. En dépit de leurs promesses, les Bernois voulurent aussitôt implanter le calvinisme dans le pays ; les habitants opposèrent d'abord une résistance énergique, mais enfin la violence des hugenots l'emporta : les curés furent chassés, les presbytères pillés, les églises profanées et douze ministres établis dans le bailliage de Thonon en 1538. Il fallait choisir entre l'exil ou la Bible. (Œuvres de S. F. de S., T. XXII, p. 140. *Note* Cf. Martin. p. 45).

Par contre il est hors de doute que la conversion du Chablais ne fut pas une entreprise de contrainte. L'immense majorité revint de plein gré à la foi catholique ancestrale grâce à l'héroïque apostolat de Saint François de Sales et de ses collaborateurs. Le saint lui-même dès le début de sa mission déclare : « Ce qui a empêché le succès de l'entreprise a esté, en partie la crainte que les habitants ont que Genève et Berne ne les maltraitent en cas de rompement de la trève (3) s'ils prestoyent l'oreille aux satholiques... Quant aux villageois, ils protestent ordinairement n'avoir point d'autre règle pour leur religion que la volonté du Prince qui est, ce disent-ils, plus entendu qu'eux ». (Œuvres. T. XXII. Mai 1595. p. 143).

Politicien autant que catholique, Charles-Emmanuel ne *veut donner aucun sujet d'ombrage aux circonvoisins* » ; C'est pourquoi il estime « que ce doit estre par le moyen des bonnes exhortations et par la voie des presches, et non par commination, ni menaces que l'on voit travailler à la conversion de ses sujets en Chablais » (Œuvres: Vol. XXII. p. 324. 31.XII. 1957).

Celle-ci fut glorieusement achevée par les secondes XL. Heures de Thonon (1[er] - 3 octobre 1598) où l'on vit des paroisses entières venir tour à tour, parmi les chants d'allégresse, protester de leur foi catholique. C'est seulement après ces émouvantes cérémonies que le Duc prit des mesures de coercition à l'encontre d'un petit groupe de nobles et de bourgeois obstinés... Il s'y résolut, du reste, en plein accord avec Saint François de Sales et le P. Chérubin... Ces retraits d'emploi, ces ordres d'expulsion qui nous choquent aujourd'hui, les catholiques n'en avaient pas le monopole. Bien loin de là ! La conduite de Charles-Emmanuel fut relativement modérée en comparaison de l'intolérance et du fanatisme qui fut d'emblée règle absolue à Genève. « Car nul ne pouvait s'y établir s'il ne prêtait serment de vivre selon la Réformation, en d'autres termes sans se déclarer Protestant » (Abbé Fleury. *Histoire de 'Eglise de Genève.* T. II. p. 188).

Sur ce point, M. Martin est pleinement d'accord avec l'historien catholique. Il écrit en effet. « Dès lors (1536) la qualité de citoyen est inséparable de celle de protestant et cela durant tout

---

(3) Vers la fin de 1593, Charles-Emmanuel conclut une série de trêves avec Berne et Genève. Tantôt ces trêves duraient deux ou trois mois, tantôt elles se renouvelaient de quinze en quinze jours. (Œuvres, T. XXII, p. 142, Note 2).

l'ancien régime et jusques et y compris la Constitution de 1794-1796 ». p. 20). C'est pourquoi malgré les démarches réitérées de la Cour de France, jamais Genève n'accorda chez elle aux catholiques le bénéfice de l'*Interim*, c'est-à-dire de la liberté religieuse, alors qu'elle ne cessait de la revendiquer pour ses ressortissants ou correligionnaires habitant sur les terres de France ou de Savoie.

Heureusement ces temps sont révolus. La vérité recherchée de part et d'autre, sans parti pris, rapprochera les esprits et les cœurs. A cet égard l'ouvrage de M. le Professeur Martin mérite d'être signalé à l'attention de tous ceux qu'intéresse l'histoire encore imparfaitement connue de la *Réformation* dans les anciens diocèses de Genève et de Lausanne aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles.

P. ROBERT.

L'auteur nous permettra de lui signaler un « *erratum* » qu'il fera bien de corriger dans une prochaine édition. Chaque fois qu'il cite les « *Spigolature cappuccine* » publiées par Mgr Savio d'après les Archives du Vatican, il écrit Spigolatore. P. 74, 75, 85, 90.

« **Mémorial sur l'Eglise** », de Saint François de SALES. Editions du Soleil Levant, 33, rue Emile Cuvelier, Namur (Belgique). Un vol. 18 × 12, 490 pages.

Sous ce titre, notre confrère de l'Académie Florimontane, l'Abbé Déchevis vient de faire paraître, dans les « Editions du Soleil Levant », la deuxième et troisième partie du premier ouvrage composé par l'Apôtre du Chablais (1594-1598). La première partie a paru, aux mêmes éditions, en 1958. L'auteur a conservé scrupuleusement le texte de l'édition d'Annecy, mais il a adopté l'orthographe actuelle et remplacé les mots désuets par des synonymes équivalents. « Le but de cette publication, nous dit l'auteur, n'est certes pas de ressusciter des querelles, ni de faire revivre des luttes passées ; c'est bien plutôt de montrer la charité de Saint François s'adressant aux chrétiens qui avaient quitté l'Eglise de leur baptême. A notre époque où tant de chrétiens éminents cherchent dans l'Eglise et dans les diverses confessions chrétiennes les voies d'une explication pour revenir à l'unité voulue par le Christ, cet ouvrage est d'une actualité de premier plan ».

Chanoine F. COUTIN.

Général F.-M. FOURNIER. — **L'Immigration savoyarde en Franche-Comté avant 1789.** (*Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, nouvelle série, Besançon, 1959. 99 pages.

Dans la présentation de cette étude par le Président de ladite société, M. Abel Marlet, qui évoque le rattachement de la Savoie à la France, lequel, dit-il, dut réjouir la Franche-Comté, terre d'élection pour les émigrants savoyards, on lit avec gratitude les lignes suivantes qui nous touchent sincèrement : « Le Centenaire... évoque donc chez nous, Comtois, non seulement un grand fait historique tout proche de notre génération, mais aussi tout un

long passé imprégné de vie savoyarde. C'est pourquoi, notre Compagnie a voulu que, pour cette année 1960, une étude soit consacrée à ce problème humain qui n'avait été abordé antérieurement que par de rares érudits et seulement en quelques lieux étroitement limités. Nous en avons confié le soin à un Savoyard de pure souche, mais Comtois d'adoption, le Général Fournier, qui s'est efforcé de déterminer les causes et la densité de ce phénomène migratoire ».

Déjà, dans la *Revue Savoisienne*, en 1915, notre regretté et éminent Président François Miquet avait publié une note sur cette émigration au XVII^e^ siècle et, en 1917 et 1937, l'Abbé Boillot, de Liesles, avait traité du même sujet. Le Général Fournier a divisé son étude en 4 chapitres : La Franche-Comté, terre de repeuplement ; le Savoyard, voyageur séculaire ; les immigrés savoyards avant le XVII^e^ siècle ; la grande immigration terrienne savoyarde aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles. En annexe, il donne la liste d'environ 1.500 patronymes communs aux deux provinces (Comté avant 1600, Savoie avant 1789), une liste d'environ 1.500 Savoyards venus se fixer en terre comtoise avant la fin du XVIII^e^ siècle, avec autant que possible dates, identité, lieu d'origine et d'implantation de chacun. Ces lieux sont d'ailleurs portés sur deux cartes, l'une de la Haute-Savoie, l'autre du Doubs.

Si les causes de l'émigration savoyarde nous sont amplement connues, l'auteur rappelle que la Séquanie, terre « irredente » française, détachée comme la Savoie de sa patrie la Gaule, par es institutions médiévales, fut ravagée pendant des siècles par la guerre et par les assauts des grandes épidémies de peste, temps de la « grand mort ». Ce sont les vides immenses qui en furent la conséquence parmi les populations rurales principalement, que les Savoyards, à de nombreuses reprises, vinrent combler.

A côté des laboureurs, il y avait des artisans, des marchands, des colporteurs, des négociants-voyageurs, car de temps immémorial, il exista un complexe commercial de part et d'autre du Jura. Il y avait le « monde particullier » des bâtisseurs du Giffre, ces hommes du « bâtiment » de toutes catégories, auxquels notre érudit confrère, M. le Chanoine Dechavassine a consacré une étude pleine d'attraits. Quoique saisonniers, certains se fixaient là où les retenaient leurs intérêts ou les charmes d'une Comtoise.

Au début du XVII^e^ siècle, on estimait de 2 à 3.000 le nombre des Savoyards fixés dans la province. Mais après dix ans de séjour, étant considérés comme gens du lieu, comme comtois, les registres paroissiaux n'indiquaient pas toujours leur origine. En 1600, un habitant sur six de Franche-Comté portait un nom de famille commun en Savoie. (1) On a pu écrire, dit le Général Fournier, « qu'un comtois sur trois est un descendant de savoyard qui s'ignore ».

Or, si l'on désire savoir comment nos compatriotes étaient considérés dans ce pays d'adoption, il n'y a qu'à lire l'hommage que le Gouverneur de Franche-Comté leur rendit, en 1617, dans une lettre où il donnait en exemple aux comtois la diligence, la parcimonie et les travaux des Savoyards .

L. PFISTER.

---

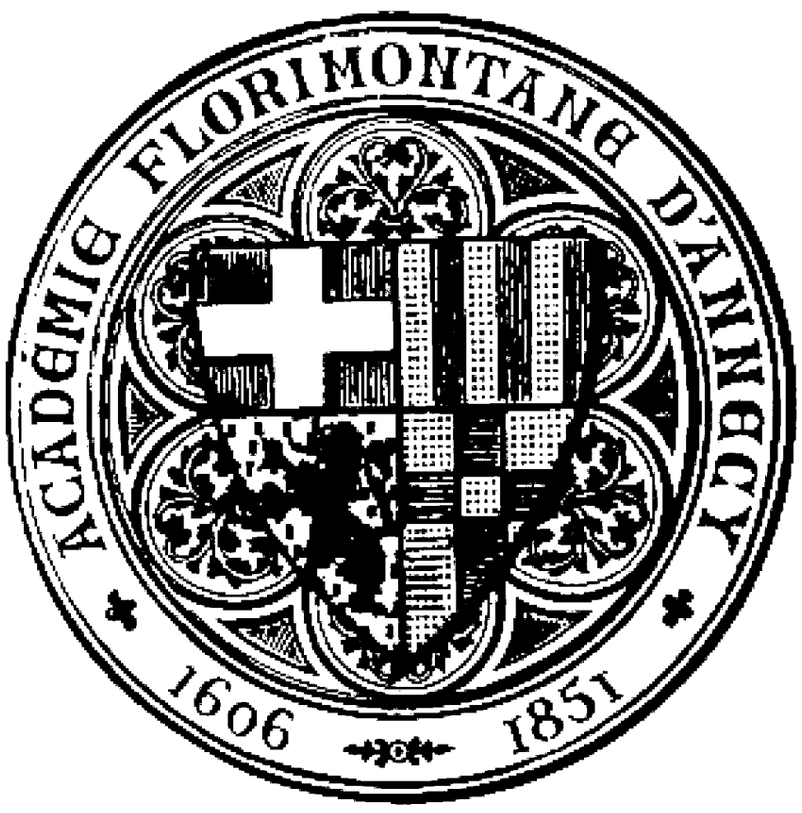
(1) Parmi les patronymes communs à la Franche-Comté et à la Savoie, figure le patronyme Dalloz. Une famille nombreuse de ce nom, originaire de Septmoncel, vint s'établir à Annecy, rue Filaterie, dans la deuxième moitié du XVIII^me^ siècle. De cette famille, dont le ptaronyme n'existe plus à Annecy depuis quelques années, descendait ma mère née Dalloz.

101me ANNÉE 1961 — 3e et 4e Trimestres

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(CICÉRON *De Officiis*, lib. I)

LA REVUE SAVOISIENNE



ACADÉMIE FLORIMONTANE ANNECY

ACADÉMIE FLORIMONTANE — ANNECY

Séance du 9 septembre 1961

TENUE AU CHATEAU DE MONTROTTIER

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. CLÉMENT GARDET

Cette magnifique séance, suivie d'un vin d'honneur, offert aux Florimontans, à leur familles et à leurs invités parmi lesquels figuraient de nombreuses personnalités annéciennes et régionales, fut élogieusement relatée dans la presse. Il nous est agréable de reproduire ci-dessous le compte-rendu publié par J.T. dans *l'Echo Liberté* du 11 septembre :

UNE BRILLANTE CAUSERIE DE L'ACADEMICIEN DANIEL ROPS A EVOQUE LA VILLE DE JERUSALEM DU TEMPS DU CHRIST

Si l'Académie française a son château de Chantilly, l'Académie Florimontane s'ennorgueillit à bon droit de son château de Montrottier,, où elle a pris l'habitude, avec son ancien président, M. Jean d'Orlyé, de recevoir ses hôtes de marque.

Continuant cette tradition, le nouveau président, M. Clément Gardet, avait convié samedi soir, dans le splendide décor de ce nid d'aigle dominant les gorges du Fier et évocateur d'un prestigieux passé, toutes les person-

nalités régionales susceptibles de se joindre aux Florimontans pour accueillir M. Daniel-Rops. En le présentant à cette assistance de choix, dans ce château ayant appartenu à Amédée VIII, duc de Savoie, roi de Chypre et de Jérusalem, le président Clément Gardet devait faire remarquer que l'auteur de « Jésus en son temps » ne pouvait mieux faire que de nous parler de « Jérusalem au temps du Christ », sujet de son prochain ouvrage.

Le grand écrivain allait nous en parler d'abondance, comme s'il avait déjà vécu en ce temps lointain dans la ville sainte aux deux collines. A la suite de ce guide incomparable, elle ressuscitait sous nos yeux, dans sa vie primitive différente de celle d'aujourd'hui, avec ce qui peut déparer l'image que nous pourrions nous en faire, mais aussi avec ce qui l'auréole, comme si elle ressortait vivante de la poussière accumulée sur elle par les siècles et les millénaires.

Il nous la présenta du haut de la colline des oliviers, d'où Jésus pleura sur elle, que le prophète Jérémie avait chantée comme la plus belle entre toutes les villes, par le caractère sacré de son temple. Il nous la montra ceinte de six kilomètres de fortifications, supérieurement conçues, et que les Romains eurent de la peine à prendre. Il nous fait pénétrer à l'intérieur par l'une des portes, la Porte Dorée, avec son large couloir et ses redans dans les murailles. Et, tout de suite, nous sommes saisis et déroutés par un désordre inattendu, les maisons qui s'enchevêtrent, dans des ruelles étroites, qui montent à l'assaut des deux collines, où règne un encombrement inouï et où la circulation entre les étalages en plein vent est difficile.

Il nous fait faire connaissance avec l'occupant romain, qui s'efforce d'y passer inaperçu. Le procurateur, relevant du gouverneur de la Syrie, a même choisi d'habiter Césarie et de ne venir à Jérusalem que pour certaines manifestations. Il laisse la ville s'administrer par un gouvernement religieux composé de fonctionnaires et de prêtres qui ont à leur tête le grand prêtre, étroitement tenu et devenu le valet de l'occupant, avec le sanhedrin, à la fois Conseil d'Etat et académie de docteurs de la loi. La capitale du peuple élu, celle où battait son cœur, a été

ramenée au rang d'une petite préfecture de province dans cette Syrie que les Romains ont conquise avec des troupes levées dans les Alpes.

Mais tout y est réglé par les prescriptions de la loi juive, dont les docteurs ne cessent de commenter les préceptes, avec un byzantinisme d'avant la lettre, pour savoir, par exemple, si on peut manger un œuf pondu le jour du sabbat. Et le conférencier nous parle de mille détails sur la nourriture, le plus souvent composée de poisson et de pain, que les femmes préparaient en écrasant le grain et en cuisant elles-mêmes la farine. Le miel tenait lieu de sucre, inconnu, et le vin épais devait être coupé d'eau. Les vêtements, très simples, sont composés d'une tunique et d'un manteau à franges bleues, qui peut servir de couverture ou de tapis. La tunique est retenue par une large ceinture qui sert de fourre-tout et où l'on peut placer même un nouveau-né. Les femmes usent beaucoup des parfums et vont jusqu'à placer des petits sachets parfumés entre leurs doigts de pied.

Il n'est pas jusqu'aux bains qui ne soient réglementés : au moins un bain par semaine. Lave-toi souvent, dit le Talmud, ton corps est la demeure de ton âme créée à l'image de Dieu à qui tu dois rendre hommage.

Le conférencier nous introduit alors au temple et dans ses diverses enceintes, jusqu'au saint des saints où les pélerins viennent se recueillir, surtout au jour de la Pâque et des trois alléluias.

Tel était Jérusalem, conclut-il, en ce soir de printemps des années 30 de notre ère, où allaient se dérouler les évènements qui devaient influer sur notre destinée et modifier le cours de l'histoire du monde.

Le Maître allait dire : Ceci est mon corps et mon sang qui sera livré pour le salut de tous et déjà l'un des douze était parti pour le sanhédrin. Le drame se nouait et Jésus allait mourir sur la croix, pendant que le voile du temple se déchirait et qu'une ère nouvelle s'ouvrait.

De longs applaudissements ayant accueilli cette magistrale évocation, M. Clément Gardet invitait les assistants à passer dans les salons, où un buffet avait été préparé.

J. T.

Séance du 11 *octobre* 1961 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Le Président adresse ses condoléances à M. Pierre Callies, pour la mort d'un petit-fils, et des félicitations à M. Georges Chapier, de Lyon, fait chevalier du Mérite Social.

A propos de l'ouvrage du général Jacques Humbert « Une grande entreprise oubliée, les Français en Savoie sous Louis XIII », M. Georges Grandchamp met en évidence les faits relatifs à Annecy et à Rumilly notamment soit les circonstances de la mainmise sur ces villes d'après les mémoires de Coligny, marquis de Châtillon, lesquels présentent quelques divergences de détail avec les récits connus. (*Voir au présent fascicule*).

M. Coutin, professeur au lycée municipal, présente un aperçu géographique de la commune de Saint-Pierre-d'Albigny, illustré de projections. Située dans la partie nord du sillon alpin, Saint-Pierre occupa une position stratégique défendue par le château de Miolans (grosse agglomération rurale). M. Coutin en explique l'évolution et les changements par la comparaison des cadastres de 1809-1885 et 1961. Les conséquences de la guerre de 1914-18 ont été fatales à certains hameaux. Géographie physique, géographie des propriétés sont étudiées par le conférencier ainsi que les questions d'exploitations agricoles et d'exode rural.

Le Président remercie MM. Grandchamp et Coutin et également le général Humbert pour le don de son ouvrage ainsi que les donateurs des ouvrages ci-après :

« La Sculpture religieuse en Haute-Maurienne aux XVII^me^ et XVIII^me^ siècles » par Em. Conrard — La légende de

---

(*) Etaient présents : Mlle Trombert, MM. Barrucand, Bégneux, Benoist, Chanal, Charvin, Chanoine Dechavassine, Devant, Falletti, Gardet, Grandchamp, Gruffaz, Chanoine Jacquet, Juge, Lachat, Legrand, R.P. L'Honoré, Montagnoux, Nicolas, Noirtin, d'Orlyé, Pfister, R.P. Robert, J. Rosay, Vauthier et Vuachet.

MM. le Général Humbert, Coutin et Chevalier assistaient également à la séance.

Excusés : MM. Buttin, R.P. Charbonnel, Chanoine Coutin, J. Fournier, Gayet, Laurent, L. Moret et Matrod.

la « Frontière » par C. Freppaz et « Le Costume en Tarentaise » par J. Viguier, offerts par M. le Conservateur du Musée d'Annecy — Carnet de route d'un Grognard de la Révolution et de l'Empire, Fr. Jacquier, texte présenté par Antoine Dufournet et publié par M. Paul Dufournet, notre confrère — « Vous serez mes témoins » (Religieux en activité dans le Diocèse), par M. le Chanoine Jacquet — Quinze brochures extraites du bulletin de la Société de Spéléologie, présentant des communications de Jean J. Pittard, de Chens-sur-Léman — Trois volumes de Mémoires Historiques sur le Valais (1798-1834) par Anne-Joseph de Rivaz, et publiés par André Donnet — Les Châteaux du Genevois, par Georges Chappier — Vie de Saint Guérin, par l'abbé Ruffin, et quatre volumes des Bibliographies nouvelles des Contemporains (1820), offerts par le Capitaine Simonin.

Séance du 8 novembre 1961 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. LOUIS BUTTIN, VICE-PRÉSIDENT

Le R. P. Robert apporte du « *nouveau* » sur les deux grands apôtres du Chablais, Saint François de Sales et le Père Chérubin. Par manière d'introduction, il présente une série de falsifications de textes que s'est permis l'historien-neveu du saint, l'abbé Charles-Auguste de Sales (*Voir article séparé*).

M. Nicolas, professeur agrégé au Lycée Berthollet, nous entretient d'une famille bourgeoise d'Annecy au XVIII^me^ siècle, les Garbillon. Bien que n'ayant pas joué un rôle politique dans le duché, cette famille fournit tout au long du siècle et au-delà, un exemple typique de la vie de la bourgeoisie dans la cité. (*Voir article séparé*).

(*) Etaient présents : MM. Barrucand, Benoist, Buttin, Calliès, Charvin, Chanoines Coutin et Dechavassine, Th. Falletti, Grandchamp, Juge, Legrand, Mairod, Nicolas, Pfister, R.P. Robert et J. Rosay.
Excusés : Mlle Trombert, MM. Gardet, Devant, J. Fournier et Vuachet.

Le Président félicite vivement M. Nicolas, comme il l'avait fait pour le Révérend Père Robert, tous deux chaudement applaudis.

Séance du 6 *Décembre* 1961 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Le Président formule des condoléances émues à l'adresse de notre confrère M. Raymond Oursel, si douloureusement éprouvé par la mort récente de son fils.

Il remercie ceux des Florimontans venus nombreux à la conférence de M. Léon Moret, et félicite M. Plagnat auquel revient en grande partie sa réussite.

M. Louis Buttin évoque, au sujet du livre du général Humbert « Les Français en Savoie, sous Louis XIII », l'attitude de Richelieu en 1630. C'était la troisième fois en moins d'un siècle, que le Duché était occupé par les troupes françaises et il était compréhensible que, malgré leur sympathie pour la France, les Savoyards voyaient d'un fort mauvais œil cet état de choses. Etudiant plus particulièrement l'épisode du siège de Rumilly en mai de ladite année, notre confrère s'attache à montrer que les mémoires des hommes de guerre peuvent être entachées d'erreurs, volontaires ou non, surtout lorsqu'il s'agit de faits, qui dans l'ensemble d'une guerre aussi longue que celle de « Trente Ans », ne sont que de peu d'importance ; par conséquent ces mémoires ne doivent pas toujours être pris au pied de la lettre.

Quant aux conclusions tirées du procès-verbal établi alors à la demande du Colonel de Brotty, gouverneur militaire de Rumilly, M. Buttin attire l'attention sur l'attitude curieuse de cet officier supérieur qui refuse de défendre la place-forte à lui confiée, sous prétexte que les

---

(*) **Etaient présents** : Mme Bennier, Mlles Ritz et Trombert, MM. Barrucand, Benoist, Buttin, Chanal, R.P. Charbonnel, Charvin, Chanoine Dechavassine, Devant, Gardet, Grandchamp, Legrand, Lacroix, Montagnoux, Noirtin, d'Orlyé, Nicolas, Pfister, Plagnat, R.P. Robert, J. Rosay, Tapponnier et Vuachet.

Excusés : MM. André, Chanoine Coutin, Mme Chevallier.

civils ne veulent pas l'aider. Examinant ensuite les textes des historiens savoyards, notre confrère déclare qu'il lui paraît impossible que l'épisode du siège de Rumilly ait été forgé de toutes pièces par eux. En conclusion, il propose une explication qui paraît se rapprocher de la réalité : après le départ des militaires, le parti des Rumilliens qui veut résister l'emporte sur le parti de ceux qui veulent capituler. D'où, des combats courts, mais violents, qui justifient l'incendie et le pillage de la ville, l'un et l'autre évités de justesse grâce à l'intervention de la Sœur Bernardine.

Il semble ainsi que si le mot « e capoé » est peut-être légendaire, la résistance des Rumilliens à l'envahisseur ne peut être mise en doute. C'est la conclusion d'une discussion qui suit la communication de M. Buttin que le Président remercie chaleureusement.

M. Clément Gardet fait une communication sur une intéressante étude de M. Paul Guichonnet concernant la correspondance du Consul de France à Genève au moment de l'Annexion, Martial Chevallier. Et à propos d'un article bibliographique de M. Pierre Duparc à ce sujet, M. Gardet fait des observations montrant que les remarques de nos deux éminents confrères convergent vers les mêmes conclusions. (1)

Le Président donne lecture de la lettre de démission pour cause d'éloignement d'Annecy, de notre confrère M. François Perron, membre effectif, nommé sous-archiviste du Puy-de-Dôme, à Clermont-Ferrand. De vifs regrets et des vœux lui sont adressés.

Le Marquis de Saint-Alban, de Turin, a offert à M. le chanoine Coutin qui nous la transmet, une reproduction du portrait de Mgr Gallois de Regard, évêque de Bagnorea, constructeur au XVI^me^ siècle du château de Clermont, et de l'hôtel Favre, rue Sainte-Claire, où fut fondée l'Académie Florimontane par Saint François de Sales.

Le Secrétaire signale dans la *Revue Forestière Française* de mai dernier, la publication d'une notice consa-

(1) Ces communication et article bibliographique sont publiés dans le fascicule présent de la *Revue Savoisienne*.

crée à notre regretté confrère, Charles Guinaudeau (1885-1960).

En nous quittant il y a cinq ans, Joseph Serand a voulu que soient conservés à notre Académie les trois volumes manuscrits relatant les promenades, excursions et voyages effectués par son frère et lui-même durant la période allant de 1881 à 1941. Mais, au préalable, ils devaient être remis pour un certain temps, à M. Léon André, notre confrère, qui fut l'heureux compagnon de nombre de ces promenades. Ce sont ces volumes qu'au nom de M. André, M. Pfister présente ce soir. Sous la plume délicate d'un François Serand qui savait allier à l'humour une pointe de mélancolie, à l'admiration de la nature, la poésie, ce sont neuf cent quarante-cinq promenades et voyages qui sont narrés en 1740 pages charmantes.

Comme M. André, M. Pfister, souhaite que de nombreux florimontans en feuillettant ces volumes y trouvent encouragement à faire eux aussi de telles promenades où nos très regrettés confrères trouvèrent paix et joie.

Le Secrétaire perpétuel :

Louis PFISTER.

La réunion

du Groupement d'Etudes Salésiennes

Le Groupement d'Etudes Salésiennes a tenu sa réunion annuelle le 24 août, en la salle de l'Académie Florimontane. M. le chanoine Coutin, présidait, entouré de M. le chanoine Secret, directeur, et de M. Pfister, secrétaire.

La séance était consacrée au 3me Centenaire de la béatification de Saint François de Sales.

Le R.P. Robert présenta une communication très intéressante sur le rôle des Capucins dans la béatification du Saint, rôle souvent oublié ou méconnu. Les Pères Philibert de la Bonneville, Diègue de la Cité Neuve et Dominique de Chambéry, dès 1625, s'en furent à Rome exprimer le désir de leur Ordre de voir leur ami élevé un jour sur les autels. Le texte de leur message au Pape, en 1648, est très beau, disant du Saint « qu'aimant tout le monde, il est aimé de tous ».

M. le chanoine Secret traite ensuite de façon définitive, un document inédit ou nouvellement étudié, une question qui peut paraître étrange et qui l'est, en effet. Est-on sûr de la date de naissance du Saint et du fait de son baptême ? L'un et l'autre de ces faits sont mis en doute par un texte singulier, apparu pour la première fois dans l'histoire, en 1861, par les soins de l'abbé de Baudry, qui l'inséra dans l'édition Migne. Une partie de ce texte fut repris, par manière d'anecdote, par Mgr Trochu, en 1942, dans sa Vie de Saint François de Sales (II, p. 733).

Aux termes de ce récit, un inconnu, ennemi du Saint, aurait affirmé, à Rome, à la veille de la béatification, que les parents de François étaient hérétiques.., et n'avaient pas fait baptiser leur enfant. On se serait affolé, à Rome et à Annecy. La Visitation aurait reçu, du Comte de Sales, trois chariots de paperasses. Une sœur sacristine aurait fini par trouver un « papier tout crotté » portant attestation du baptême.

Or ce document est une supercherie et une imposture, œuvre du faussaire genevois Henri David Favre, qui le fabriqua de toutes pièces et le vendit à l'abbé de Baudry. Celui-ci, avec la meilleure bonne foi, le donna, avec un lot d'autographes du même genre, à la Visitation d'Annecy, entre 1850 et 1854, date de la mort de l'abbé.

La Visitation et Dom Macky, l'ayant jugé suspect, ne l'ont pas retenu, parmi les documents complémentaires de l'Edition d'Annecy.

Ayant menti, sciemment et avec l'intention de nuire et de tourner en ridicule le Saint et l'Eglise catholique, l'auteur du factum invente des récits de miracles, en contradiction avec ceux retenus par la Congrégation des Rites.

Le Saint n'est pas né en 1566, comme semblent l'indiquer, par erreur, certaines inscriptions, telle que celle de l'église Notre-Dame-de-Liesse et de certains portraits, mais bien le 21 août 1567, comme l'attestent les procès de béatification et le Pape Alexandre VII, dans la bulle de canonisation. Il a été baptisé le lendemain, en l'église de Thorens.

Aucun doute n'est possible sur ces deux faits.

Pour comprendre les inscriptions de la façade de Notre-Dame-de-Liesse, il faut savoir qu'elles ont été faites, au siècle dernier, d'après l'Histoire de Saint François de Sales, par son neveu, Charles Auguste. C'est lui qui, écrivant vite et sans se rendre compte de la contradiction, a mêlé deux faits distincts, l'ostension du Saint Suaire en 1566, à laquelle assista Madame de Boisy, et la naissance de François à Thorens, le 21 août 1567. Les deux dates sont exactes, mais elles ne doivent pas être liées. Car si Madame de Boisy avait porté son fils, premier

né, en juillet 1566, et l'avait, alors, voué à Dieu, François, l'année suivante, serait né à treize mois. Or, l'on sait qu'il est né, le 21 août 1567, avant terme, à sept mois.

C'est le même Charles Auguste, qui, le premier, présenta comme un fait certain, ce que Sainte Jeanne de Chantal, dans sa déposition pour la béatification, avait donné, très expressément, comme un « on dit » de famille, suivant lequel Madame de Boisy aurait offert son enfant à Dieu, avant sa naissance.

Mais comme ni le Saint, ni sa mère n'en ont parlé, pas même à Sainte Jeanne de Chantal, nous ne pouvons que nous en tenir au silence des deux principaux intéressés.

Les deux procès de béatification du Saint sont parmi les mieux attestés et les plus beaux de l'histoire de l'Eglise.

Le Groupement d'Etudes Salésiennes aidera la Visitation à les faire connaître et à dénoncer les inventions, mensonges et calomnies, forgés par des escrocs, au siècle dernier. Nous avons tous le devoir de défendre la mémoire du Saint et de collaborer à sa glorification.

Le Rattachement de la Savoie à la France raconté par un témoin

Extraits du Journal de Pierre FONTAINE (1859-1861)
Recueillis et présentés par Pierre BOCCACCIO

(*fin*)

ANNÉE 1860

SAMEDI 7 JANVIER.

L'horizon politique n'est pas plus serein que notre ciel ; là, comme ici apparaîssent et se déploient de gros nuages recèlant la foudre dans leurs flancs ténébreux. Le Congrès des Puissances européennes qui avait été fixé au 19 de ce mois, vient de subir un ajournement tellement indéfini que beaucoup de feuilles anglaises présument qu'il n'aura pas lieu. Les cabinets des souverains sont hermétiquement clos et ne laissent rien transpirer au-dehors ; les sujets bâtissent des hypothèses que les faits démentent et interprètent à grands frais d'imagination les paroles qui tombent par intervalles des lèvres de Napoléon et de Victor-Emmanuel. Les discours du 1er de l'an n'ont pas manqué de faire naître des légions de commentateurs et moi qui ai lu ces discours, je suis très surpris que l'on ait pu faire dire aux puissants orateurs d'autres choses que celles qu'ils ont exprimées. Tout ce que je puis retirer de plus clair de ces discours, c'est que ceui de Victor-Emmanuel est, comme toujours, franc, clair et précis ; il ne dit jamais blanc pour noir et avoue loyalement que « si l'année qui venait de finir avait été très orageuse, la nouvelle année s'annonçait aussi avec des caractères graves et sérieux ; qu'il espérait cependant triompher de toutes les difficultés, aidé par son peuple, qu'il avait confiance dans la bravoure des soldats italiens, dans la sagesse et la persévérance de l'Italie centrale ».

Le discours de l'Empereur fait avec celui de son royal collègue, un contraste frappant. Autant il y a de clarté et

de franchise dans les paroles royales, autant il y a d'obscurité et de réticences dans celles impériales : « Je suis heureux, dit-il, d'avoir l'occasion de vous rappeler que depuis mon entrée au pouvoir, j'ai toujours professé le plus profond respect pour les droits reconnus ». Les interprètes n'ont peut-être pas trop tort de se livrer à des commentaires là-dessus et je présume bien que le nonce du pape à qui cette réponse s'adressait a dû bien dresser ses oreilles pour en comprendre la signification. En somme ces deux souverains conservent fort bien leur caractère. L'un, adroit, rusé, tortueux, plein d'artifices et de silences ; l'autre, expansif, franc, loyal, chevaleresque et honnête ; l'un violant ses serments, l'autre tenant ses promesses. On peut transporter de l'un à l'autre ce que Victor Hugo disait du roi de Sardaigne : « Ce pays et son roi sont pleins de précipices ». Aussi, l'effet de ces qualités se traduit-il, dans le peuple, par la crainte et le respect pour l'un, par le respect et l'amour pour l'autre ; l'un porte sous son vêtement une cotte de mailles et s'entoure de gardes et d'espions ; l'autre n'a qu'un vêtement fort modeste et marche sans escorte.

Cependant une qualité parle en faveur de l'Empereur : sa fermeté. Il a été malheureux ; il a été mêlé au peuple et peut-être a partagé ses aspirations. Si la civilisation et le progrès ne se mettent pas trop en opposition avec sa puissance, cet homme fera de grandes choses. Les difficultés ne sont pour lui que des jeux sérieux et ce qu'il ne peut emporter par la ruse, il l'emporte par l'épée. Ses projets ont la fixité d'un rocher et il ne se repose qu'après les avoir menés à bon terme.

La situation actuelle de l'Italie est, sauf la bonne part qui en revient à Cavour, peut-être sa création. Le mot libérateur, retentissait agréablement à ses oreilles après celui de tyran et de despote. L'Italie n'est point encore libre, mais elle le sera, et tous ces ajournements de congrès, ces insuffisantes conférences de Zurich, n'ont-ils été qu'un moyen de donner le temps aux populations d'Italie de s'organiser, de s'armer et d'entrer dans la catégorie des faits accomplis, peut-être des droits reconnus. L'avenir a pour nous la clef de ce mystère, mais si

l'Italie sort libre et triomphante des épreuves des temps actuels, elle pourra faire frapper une médaille sur l'un des revers de laquelle sera l'effigie de Napoléon, et sur l'autre revers cette inscription « A Napoléon, l'Italie libre et reconnaissante ». Je ne doute pas que dix ans après, il ne se frappe une autre médaille représentant l'effigie de Victor-Emmanuel à l'un de ses revers et laissant voir sur l'autre cette inscription « A Victor-Emmanuel, l'Italie unie et heureuse, reconnaissante ».

VENDREDI 13 JANVIER.

Le Journal de Genève publie dans son numéro d'hier, un article qui, s'il se réalise, intéresse et agitera quelque peu notre pays. Il ne s'agit de rien moins que de la cession de la Savoie à la France par Victor-Emmanuel et de la rétrocession du Faucigny, du Chablais et d'une partie du Genevois par Napoléon à la République Helvétique. Cette nouvelle n'est encore qu'à l'état de rumeurs, mais ces rumeurs acquièrent une certaine consistance (8).

La France, semblable aux créatures pleines de désirs, en fixe déjà les formes indécises et donne de la solidité à cette ombre informe. La Suisse prend des poses, humbles, respectueuses, semblables à celles d'un mendiant à la porte du riche et se prépare à recueillir les miettes qui tomberont de la table impériale.

La Savoie, innocente victime, se tourne avec confiance et espoir vers les vieilles tours de Charbonnières (9) et fixe un regard d'amour sur la Croix blanche qui y resplendit comme un phare au bord de la mer agitée.

A en juger par l'opiniâtre silence gardé par la Cour de Turin, sur les menées séparatistes pratiquées en Savoie depuis plusieurs mois ; à en juger par les tendances conquérantes de l'Empereur français, l'annexion de la Savoie à la France est un de ces événements que l'avenir ne peut manquer d'annoter sur le livre des faits accomplis.

Les peuples sont des accessoires des territoires qu'ils occupent. S'agit-il, dans les cabinets de nos modernes hommes d'Etat, de conclure un traité, de régler une question de nationalité, on déploie une carte du pays et au moyen d'un peu de carmin, on trace dessus des divisions

que les siècles futurs devront respecter quoiqu'elles soient entachées du plus fâcheux arbitraire.

Ils semblent ignorer, ces impitoyables mesureurs, que là, sur ce coin de carte compris entre leurs lignes rouges, respirent et s'agitent des êtres pensants et raisonnables, des êtres dont les besoins et les aspirations sont autres que celles que leur supposent ces despotes hasardés, et qui n'ont d'autres torts, dans leur infime position que celui de se laisser guider par ces myopes ambitieux dont tout le mérite est souvent d'avoir pris naissance sur un degré plus élevé du palais.

SAMEDI 14 JANVIER.

L'agitation est grande. On ne s'aborde plus, comme au temps des bulletins de guerre d'Italie, qu'avec l'imprescriptible formule «Qu'annonce le Journal de Genève» (prétendûment le mieux renseigné), et les commentaires suivent. L'on finit par conclure qu'on n'y comprend rien et que les hommes d'Etat se jouent des peuples. C'est peut-être ce qu'il y a de plus réel, mais je n'oserais l'affirmer, parce que les sentiments des peuples sont très divisés et fort souvent contradictoires.

Ainsi, à Bonneville, la population intelligente, les bureaucrates forment à peu près trois camps très distincts : l'un arbore l'aigle impériale ; l'autre le drapeau suisse ; le troisième enfin se groupe autour du drapeau italien. Lequel des trois partis l'emportera ? La réponse n'est pas facile, car si l'on s'adresse au premier camp, il prouvera avoir la force de la majorité, le second s'arrogera une force encore plus victorieuse ; le troisième ne compte pas ses soldats : il sourit aux querelles anticipées de ses rivaux, espère et fixe déjà la victoire dans les plis de son glorieux drapeau tricolore. Je suis de ces derniers. Mais si la fortune trahit nos espérances, si une diplomatie déloyale vient détromper nos légitimes aspirations et disperser nos phalanges patriotiques, je me range sous le drapeau suisse.

Dans les campagnes, on semble ignorer la grave question qui s'agite autour d'eux ; ils demeurent absorbés dans

leurs intérêts de famille, de village, de municipe et semblent dire comme l'âne de La Fontaine, en bon français : Et que m'importe donc à qui je sois ! Sauvez-vous et me laissez paître.

Dimanche 15 janvier.

J'ai lu dans le *Siècle*, après souper, le dilemme suivant qui m'a beaucoup plu, probablement parce qu'il a beaucoup de bon sens et de logique : Le Pape tient son pouvoir spirituel de Jésus-Christ et son pouvoir temporel des Pépin le Bref, Charlemagne, Mathilde et des conquêtes de Jules II. Ce que Dieu établit est immuable, éternel, ce que les hommes établissent est accessoire, fragile, accidentel. La religion est éternelle, essentielle parce qu'elle vient de Dieu ; le pouvoir temporel du Pontife romain est révocable, accidentel parce qu'il vient des hommes. Pourquoi donc faire de cette révocation une question de religion. Le novice le plus inexpert du Séminaire d'Annecy comme le plus habile théologien de la Sacrée Consulte n'ont qu'un argument à opposer à ce dilemme : l'Eglise a le pouvoir de rendre éternel ce qui n'est qu'un accident ; on résoud bien des points litigieux avec cette décision.

Mercredi 18 janvier.

En partant de Bonneville, je me pourvois de la fameuse brochure : « Le Pape et le Congrès » (10) brochure tirée déjà à plus de 100.000 exemplaires et dont le contenu attribué à Napoléon III n'aura peut-être pas moins de retentissement dans l'avenir que dans le présent. L'histoire en parlera. Il y a là-dedans bien des idées pour le prix de 0 fr. 75.

Jeudi 26 janvier. .

On agite avec une nouvelle insistance la question de l'annexion de la Savoie à la France. Des paris s'engagent même à ce propos et Renand parie avec Lombard que cette annexion sera accomplie dans un mois, ce qui est nié par la partie adverse. Un dîner à tout le cercle, soit de plus de 70 couverts, est le prix de la gageure. Oh, puissent Messieurs du Cercle se régaler aux frais du néfaste

prophète, du nouveau Balaam. M. de Cavour est un grand homme, mais la Savoie ne lui élèvera jamais de statue ; pour mériter bien de l'Italie, il perd la Savoie ; pour racheter l'Italie, il a vendu la Savoie. Palestro Malegnano San-Martino, vous gardez bien nos enfants dans vos champs funèbres, et parce que vous avez les morts vous repoussez les vivants ! Si l'Italie doit quelque chose à la Savoie, c'est la reconnaissance, mais ce sentiment généreux parait étranger à son cœur. Puisse la Maison de Savoie ne jamais l'expérimenter !

Le fameux Cavour est rentré au pouvoir ; Rattazzi, Lamarmora, Dabormida ont disparu de la scène. Le nouveau ministre a rendu ces derniers jours un décret de dissolution de la Chambre des députés, et un autre ordonnant la révision des listes électorales politiques ; un troisième ordonnant l'entrée en fonctions immédiate des nouvelles administrations communales présidées par le doyen des conseillers. Ainsi le syndic provisoire de Magland sera probablement Maurice Thévenet.

DIMANCHE 29 JANVIER.

Les bruits de l'annexion n'ont encore réveillé que de faibles échos dans notre vallée. On y discute la valeur intrinsèque de tel conseiller ; on y médit de tels électeurs qui ont vendu leurs voles pour 0,30 centimes ou 0,05 d'eau de vie ; on forme dans les cercles les plus influents et les plus agités des projets d'amélioration pour les chemins, pour les écoles, pour les ponts, pour les pompes, etc... mais on ne sort point des bornes de la commune et l'on s'inquiète fort peu de ce qui se passe au-dehors, et qui dans un avenir prochain renversera tous leurs échafaudages et appellera d'autres maçons à la construction de l'édifice projeté. Le conseil nouvellement élu s'agite comme s'il devait subsister une éternité et comme s'il allait asseoir la vallée sur d'autres bases ; on se prétend plus capable que tous ses prédécesseurs et l'on formule cette conviction sous le masque du progrès : le siècle a marché et nous sommes les enfants du siècle ; les vieux, ce n'étaient que des enfants et comme la passion l'a déclaré par la bouche du curé et de Pierre de Bareys, des bêtes à cornes, bonnes

tout au plus à manger les marais de Chamonix. Nous verrons s'il ne faudra pas préparer pour les enfants du siècle les liens de fer dont ces derniers voulaient charger leurs prédécesseurs.

SAMEDI 4 FÉVRIER.

On agite au café Jean Revuz, à Cluses, la question de l'annexion. Delemontey se montre opposé à cette annexion, mais assez faiblement, et il laisse bien deviner, dans ses appréciations, qu'il la désire secrètement et ardemment. Français, il aurait dans sa patente de notaire une fortune toute faite qu'il vendrait fort cher pour liquider ses déconfitures ; mais son intérêt est distinct du mien sur ce point et je prêche l'annexion à la Suisse où son étude aura moins de valeur. Comme qu'il en soit, on donne l'annexion comme certaine et les députés du Parlement n'auraient plus à faire, dans leur prochaine convocation, qu'à sanctionner les décisions des potentats et à constater qu'il en est dans nos Etats, comme dans certaines localités de l'Allemagne, où les aînés de la famille sont expulsés de la maison et déshérités au profit des benjamins.

Joseph à Jean-Pierre est revenu de Solférino. Il paraît que le métier des armes ne lui est pas désavantageux au physique, et on le prendrait plutôt pour un jeune moine sortant du réfectoire que pour un troupier revenu de la bataille. La classe de ma conscription a pu, si elle l'a voulu, prendre la première part aux gloires et aux dangers de l'époque. Elle peut compter dans ses fastes. les victorieuses campagnes de Crimée et d'Italie. Peut-être verront-ils encore, au printemps prochain, une quatrième riscossa.

DIMANCHE 5 FÉVRIER.

L'impudent *Courrier des Alpes*, sur la foi d'un correspondant plus impudent encore, se prétend bien renseigné en apprenant à ses cléricâtres lecteurs que la cession de la Savoie à la France a été signée à Paris le 27 janvier dernier. Cette déclaration, mise en face de la réponse

officielle que le gouverneur de Chambéry a faite le 29 aux 2.500 citoyens antiséparatistes que les giboulées de neige n'ont pu s'empêcher de se réunir, et de laquelle il résultait que notre gouvernement n'avait jamais pensé à céder la Savoie ; il faut certainement que l'un ou l'autre mente, ou de Victor-Emmanuel ou du *Courrier*, et dans cette alternative, le doute n'est pas permis.

Je crains néanmoins que notre gouvernement ne faiblisse devant l'impérieuse volonté du despote français, et ce qui le fait présumer, c'est son long silence dans cette question et même le vague de ses réponses. Evidemment, la question est fortement agitée et ne tardera pas de recevoir une solution.

MERCREDI 8 FÉVRIER.

Je reprends ce matin à Bonneville le cours de mes habitudes interrompu par le séjour à la maison de ma dernière vacance ; levé et humé mon frugal déjeuner, je veux me remettre au courant des événements du jour au moyen du *Siècle* ou de la *Gazette de Savoie* ; mais un essaim d'affamés s'est déjà abattu sur ces feuilles et les dévore sans me laisser entrevoir la moindre lueur d'espoir. Je me réfugie à l'étude Blanc où je me venge des voraces en dévorant moi-même la loi électorale politique que je viens d'acheter 0,70 fr. J'y vois avec plaisir ma qualité d'électeur, indépendante de toute condition de cens. Je serai ainsi exempt d'envoyer à Philippe les certificats exigés par l'ancienne loi électorale du 17 mars 1848.

Par sa patente de géomètre, aussi bien que moi il aura droit à son inscription sur les listes politiques.

Depuis quelques jours, les libraires de Bonneville débitent une brochure reliée en vert et intitulée « Le Faucigny et le Chablais ». C'est une production de Joseph Bard, fils de l'architecte. Son intention est de pouvoir prouver, clair comme le jour, que nos intérêts sont ceux de la Suisse, et pour le prouver plus clairement, il adopte un style mathématique, des périodes où la (....) est un chiffre et (....) (11) un autre chiffre, ce qui fait dire à M. Hartmann que les chiffres sont alignés comme les digues de son père.

Samedi 11 février.

Ce matin, après avoir humé mon salutaire déjeuner et lu le *Journal de Genève* où j'apprends qu'un souffle de bise froide a tout à coup amorti l'ardeur de la question de l'annexion et a suspendu sa marche indéfiniment. Ce souffle libérateur nous arrive du Nord : de l'Angleterre, de la Prusse, de la Russie, de l'Allemagne, toutes gens qui voient dans l'annexion de la Savoie à la France, l'inclinaison irréfreinable de cette dernière à étendre ses limites, à conquérir des territoires. Puissent les efforts de ces honnêtes gens nous préserver de la voracité française. Ce matin, dis-je, après avoir digéré mon lait et les 10 colonnes du journal, je retourne à mon travail.

Lundi 13 février.

Les nouvelles politiques relatives à l'annexion de la Savoie à la France sont étrangement contradictoires. Pendant que le gouvernement du roi dément toute cession, que le Parlement anglais, comme un seul homme se lève pour protester contre toute extension de la France vers l'Italie ; pendant que la Russie, la Prusse, l'Allemagne formulent leurs menaces puissantes contre cette menace de la France, les journaux semi-officiels et les diplomates assurent que cette cession est convenue et signée. On en fixe la date au 18 janvier 1859 (12) ou au 27 janvier dernier.

Les populations dans l'anxiété, ne savent de quel point de l'horizon se lèvera la tempête. De sombres nues couvrent le Salève et le Jura. Pendant que l'orage se prépare, un vent précurseur tourbillonne dans nos vallées et de son souffle violent ramasse les mille feuilles gisantes sur le sol et les dissémine au loin dans les campagnes. Tristes feuilles, que nous murmurez-vous dans votre course vagabonde ?... Oh, je l'entends « Jouet de la tempête, je t'annonce ton avenir, ô Savoisien. Comme moi, tu seras emporté par le tourbillon. Irais-je vers l'âpre Jura ou vers le brillant lac qui dort au pied du Salève ? Je l'ignore. J'irai où m'emportera l'ouragan ».

En attendant l'événement, quelques factieux se drapant par pudeur d'une apparence patriotique, font circuler les feuilles, les brochures, les programmes, les listes ; on les porte à domicile ; on sollicite une signature comme s'il s'agissait d'une préfecture ou d'une charge de bourgmestre ; on insulte ceux qui refusent leur adhésion, et sur un point où tous sont d'accord, on est divisé par le mauvais esprit de quelque méchant avocat (Bard) ou procureur (Renand).

Mercredi 15 février.

L'atmosphère est toujours brumeuse, la température froide, les nouvelles politiques contradictoires, ce qui n'empêche pas les procureurs et notaires de conserver leur appétit pour les écus de leurs clients et les influences de courir les monts et les plaines pour recueillir des adhésions à l'annexion à la Suisse.

A Bonneville, l'avocat Bard impose aux citoyens l'obligation d'obtempérer aux conclusions de sa mathématique brochure ; ce n'est presque ici pour lui qu'une question d'amour-propre d'auteur et s'il parvient à recueillir quelques centaines de votes dans sa cité, il se considérera comme le promoteur du mouvement, comme l'âme du pays, le phénix des hôtes de ces bois, tandis qu'il n'a avec son œuvre qu'une influence très contestable.

Ces souscriptions me semblent aussi révolutionnaires que la brochure Bard, parce qu'il n'en résulte que d'une manière fort douteuse de l'attachement du pays à son ancienne dynastie ; les réserves en faveur de l'unité au Piémont sont si faibles, si concises, qu'elles tremblent comme une feuille morte que le vent balance suspendue à la toile d'araignée. La France est rejetée, l'Italie abandonnée avec une caresse, la Suisse appelée des vœux les plus ardents : telle est la signification des nombreuses souscriptions auxquelles le *Journal de Genève* donne le jour. Ce n'est point là, néanmoins, les aspirations de la majorité ; chacun désire rester ce qu'il a été, ce qu'il est, et donne son plein assentiment à la déclaration des 24 membres du Comité patriotique de Chambéry, déclara-

tion par laquelle la Savoie tout entière s'adresse au cœur de Victor, le bien aimé roi et le supplie de ne pas abandonner ses sujets fidèles, ses fils aînés : les temps, dit-elle, peuvent devenir orageux, et un jour, peut-être auriez-vous besoin de retrouver une population fidèle. « Nos citoyens, ajoute-t-elle, pleureraient amèrement leurs frères tombés dans les combats, si leur sang ne servait à payer que notre perte et si nous ne devions recueillir de leur mort que la ruine de la patrie ». Cette déclaration est magnifique d'énergie et de fidélité. Elle a été envoyée au Roi le 6 du courant.

En face de toutes ces protestations intérieures et des oppositions des puissances étrangères, l'ambitieux Napoléon rentre quelque peu ses griffes et attendra une occasion plus favorable pour happer sa proie. Paris, écrit-on, veut, et exige la Savoie et Nice, ... fort bien ..., mais la Savoie et Nice ne veulent pas, et son roi ne le veut pas davantage, et bien d'autres encore. L'appétit vient en mangeant. La Belgique tremble pour ses frontières, la Prusse pour ses provinces rhénanes, la Suisse pour ses cantons limitrophes, et tous pour leur tranquillité. Oh ! la brume et les nuages ne sont pas aux pitons de nos montagnes seulement.

J'ai ouï dire que les conseillers provinciaux de l'arrondissement étaient MM. les avocats Blanc et Dufour... Tant pis pour le reste du Faucigny.

JEUDI 1er MARS.

Par le courrier du jour est arrivée à mon adresse une publication en petit format, soit un numéro spécimen du Journal politique et commercial : La Savoie du Nord. Cette sollicitation à l'abonnement sera-t-elle exaucée ? Je l'ignore encore (13).

VENDREDI 2 MARS.

J'apprends deux nouvelles importantes : 1° Le ministère de la Guerre rappelle sous les drapeaux les classes de 1830, 31, 32, 33. En vérité ma classe est fort maltraitée ; 2° Joson est nommé syndic.

MERCREDI 7 MARS.

Je viens d'abonner à la Savoie du Nord, chez Hahn, l'oncle Joseph et moi-même pour 1,50 fr. chacun.

MERCREDI 14 MARS.

Foire à Bonneville — L'aiguillon de la curiosité intervenant, je me lève et en attendant une plus grande affluence de gens, je remarque au café, sur le journal, que les classes rappelées de 1830, 31, 32 et 33, sont contremandées jusqu'au début d'avril. Leur départ est sans doute subordonné aux changements politiques qui se préparent.

D'après un manifeste du Gouverneur de la Province d'Annecy, Maggi, le souverain remet la décision des futures destinées de la Savoie à l'arbitrage des populations. Le Parlement décidera prochainement le mode de votation. Epoque mémorable et qui ne se voit pas souvent dans l'histoire des peuples. Mais on peut bien présumer que le vote public ne sera, ni libre, ni sincère, et partant favorable à la France.

VENDREDI 16 MARS.

Une rumeur est parvenue aux oreilles de Bonneville ce matin : on a dit que des troupes françaises d'occupation étaient entrées à Chambéry. Napoléon veut donc prévenir la votation ?

SAMEDI 17 MARS.

Les votations dans l'Italie centrale sont à une majorité triomphante et je vois là la ruine de notre pauvre patrie (14). C'est la Savoie qui est le prix du rachat de l'Italie. Pour récompenser de notre générosité, de nos sacrifices, on nous vend comme immeuble par destination. Honte et trois fois honte à ces misérables compatriotes qui, mus par leur ambition s'élancent au-devant de l'usurpation et par leurs mensongères relations hâtent l'instant de notre esclavage. Renand, procureur est parti le 14 courant pour Paris ; il a dû s'associer pour ce traîtreux voyage à quelques âmes damnées de la Savoie-Propre. De Paris,

ces députés sans mandat reviendront avec un ruban rouge et croiront que toute la Savoie a gagné à ce honteux trafic parce qu'ils n'y ont rien perdu. Oh ! Si j'avais une indépendance comme je le souhaite, au lieu de passer mes veilles courbé sur le Code Civil, je trouverais dans mon patriotisme des accents trop vrais de commination contre les traîtres pour qu'ils n'eussent pas de retentissement. Mais l'examen est là ! Patience et prudence, voilà l'ordre du jour.

Dimanche 18 mars.

L'heure de la crise décisive pour la Savoie n'est pas éloignée et l'opposition de l'Angleterre et de la Suisse ne la prolongera guère. Il est probable que la France occupera le « rocher nu » (style anglais) au moment où l'ex-roi sarde prendra possession de la Toscane et des Romagnes, et ceci aura lieu, dit-on, vers le 20 de ce mois. Il ne s'agit plus en Savoie du vote universel. Napoléon a compris que le résultat d'un suffrage de ce genre ne lui serait pas favorable.

Lundi 19 mars.

Hier soir, vers 8 heures, l'avocat Guy a reçu une sérénade du corps de musique de la ville, en l'honneur de sa confirmation dans sa dignité de syndic.

Les dernières nouvelles politiques se résument à ce qui suit :

1° Cession sans conditions de la Savoie à la France par notre gouvernement. Corollaire : nous serions bonasses à solliciter le maintien du statu quo dès que le Piémont nous rejette.

2° Occupation de la Savoie du Nord par l'armée fédérale suisse au moment où la France en occupera le midi. Corollaire : les propensions du pays pour la Suisse ou la France paraissant équilibrées, on laissera arriver les pantalons garance et les Bernois ; on s'apprête même quelque peu à observer en riant l'issue de leurs démêlés du haut des collines.

3° Le *Morning Post* prétend que l'Empereur français a décidé que les populations de la Savoie seraient appelées, toujours après la cession par le Piémont, à se prononcer sur l'alternative ou d'annexion à la France ou de constitution d'un Etat indépendant. Corollaire : le public, à commencer par l'intendant et à finir par le facteur Ramel, ne sait rien de ce qui ressortira de cette situation, ni dans un temps rapproché, ni a fortiori dans un temps plus éloigné.

Serons-nous Suisses ? Serons-nous Français ? Telle est la question que l'on se pose en s'abordant ; quelques-uns répondent par France, d'autres par Suisse, d'autres par Piémont, d'autres encore, ce sont les hypocrites, par France et Zone. Comme qu'il en soit nous serons ce qu'on nous fera : Français à coup sûr, Chinois, si cette idée pousse dans l'opiniâtre cervelle de Bonaparte.

Dînent avec nous l'avocat Bardel et Aly de Saint-Gervais. Ils sont occupés dans l'après-midi avec les diplomates Warchex et Byron qui en feront leurs acolytes dans la lutte du pays contre la France. Le contingent du Haut Faucigny n'est pas nuisible à la cause de la Suisse.

MARDI 20 MARS.

C'est aujourd'hui que le Roi de Piémont devait prendre possession de ses nouvelles provinces de l'Italie centrale et que la France devait occuper la Savoie. Rien n'est venu et l'on reste toujours plongé dans un état d'incertitude pire que la certitude de la malheureuse annexion à la France. Personne ne doute néanmoins de l'issue de cette annexion et l'on voit déjà, en montre d'un magasin de la ville, des étoffes tricolores où le bleu exclut le vert et qui sont destinées à être converties en drapeaux pour célébrer l'aurore de l'ère qui va s'ouvrir pour le pays, comme s'il s'agissait de fiançailles. C'est le deuil qu'il faut préparer ; ce sont des draperies funèbres qu'il faut déployer pour ce jour néfaste où la Savoie agonise et meurt sous les étreintes de l'Aigle impérial... Ce marchand d'étoffes est avant tout marchand, et l'on verra, à la honte de l'humanité, que sa spéculation n'est point erronée et

qu'il débitera son étoffe azurée aux mêmes chalands qui naguère achetaient l'étoffe verte pour fêter nos jeunes Princes à leur passage. Il n'y aura peut-être pas un ménage qui ne se munisse de drapeaux français après avoir mis au rebut celui d'Italie et n'arbore le premier à la même place qu'il avait arboré le second, le tout en poussant jusqu'aux nues le cri frénétique de « Vive l'Empereur ! » après avoir crié : « Vive le Roi ! Vive la Ligue ! » Nous sommes la chauve-souris du bon La Fontaine et nous n'aurons pas la bonne fortune d'échapper à la voracité de la belette.

JEUDI 22 MARS.

Une députation de Savoyards sans mandat s'est rendue à Paris pour solliciter l'annexion à la France (15). Le *Journal de Genève* prétend qu'ils ont été reçus plus que sévèrement. Cependant, ils dînent aujourd'hui chez le Ministre des Affaires Etrangères, Thouvenel, et seront reçus après-demain aux Tuileries. Le procureur Renand, de Bonneville, l'un des membres de cette traîtreuse ambassade écrit : « L'Empereur ne souffrira pas le démembrement de la Savoie ; il accordera à la Savoie du Nord une large zone ». L'annexion est donc irrévocablement décidée ; elle n'a plus qu'à revêtir des formes officielles et à entrer dans la catégorie des faits accomplis. Ceci pourrait bien tarder quelques jours encore en face des protestations de l'Angleterre, de la Prusse, et même, dit-on, de l'Autriche qui veut sauvegarder les droits de la Suisse sur les territoires de la Savoie neutralisés par le traité de 1815.

VENDREDI 23 MARS.

L'annexion est irrévocablement décidée ; il faut en prendre son parti. J'ignore de bonne foi les résultats meilleurs ou pires que ce changement amènera parmi nous. Je crois néanmoins que les avantages ne seront pas très nombreux. Les impôts seront plus forts, les carrières plus difficiles, la liberté plus comprimée ; enfin, il faudra voir.

DIMANCHE 25 MARS.

La Savoie se meurt... La Savoie est morte. La moitié des troupes françaises occupant la Lombardie arrive à Chambéry aujourd'hui. C'est la force brutale qui nous saisit ; c'est par le sabre que commence notre occupation. Cela est d'un triste augure et le ciel d'Italie n'envoie plus dans le nôtre de ces reflets voluptueux qui indiquent la paix, la sérénité, la liberté. Adieu, Italie rayonnante de beautés, toi qui esclave hier, as brisé tes liens et célèbres aujourd'hui ton retour à la vie. Adieu à toi qui as fait retentir nos monts de tes sanglots déchirants et nous as appelés à ton secours. Nous ne nous sommes pas fait attendre ; nos enfants ont mêlé leur sang au sang de tes oppresseurs, ont semé leurs os sur toutes tes collines. Tu nous dois la vie, adieu. L'ingratitude est entrée dans ton cœur ; tu as oublié tes libérateurs. Pendant que tu te livres aux délirantes ivresses de la joie reconquise pendant que tu remplis ton ciel de tes chants d'allégresse et de tes cris de triomphe ; pendant que tu illumines tes nuits comme l'astre du jour illumine le jour et que tu fêtes ta renaissance, tu oublies de jeter un regard de gratitude et d'amour vers ces montagnes bleuâtres dont les cimes se perdent dans l'azur éthéré. Là, on ne rit pas, on ne chante pas, le deuil est sur tous les fronts, l'angoisse et l'abattement dans tous les cœurs, la larme dans tous les yeux et ce qui retentit encore le plus en notes lugubres autour de nous, ce sont les accents lointains de vos réjouissances et de vos fêtes. Oh, Italie, ce n'était point à toi de nous renier. Mais tout pénible que nous soit ton pénible oubli, nous te disons d'un accent voilé de pleurs : sois heureuse : nous, tes frères d'hier, tes sauveurs, nous mourrons et tu ne laisseras pas même tomber sur notre tombe une seule larme, un seul souvenir en échange de tout le sang que nous avons versé pour toi. Adieu !

Le ciel est couvert de nues qui distillent sur la terre l'ombre et l'ennui. Il a même neigé quelque peu ce matin sans que le sol pût en garder de traces. Si ce temps ne fait rien au règne végétal, on ne peut en dire autant pour le règne animal dont chaque membre s'enrhume et s'ennuie et surtout pour la catégorie des plus forts imposés de

l'Etat qui doivent procéder aujourd'hui à l'élection des députés et qui, pour faire preuve de patriotisme, sont tenus d'affronter la fureur des éléments (16). Les tièdes, et ce ne sont pas les moins nombreux, préfèreront lire l'almanach auprès de leur fourneau et tout laisse croire que la tempête du ciel plus forte que l'ouragan des agitations politiques, fera avorter cette dernière et solennelle opération. A Bonneville, deux candidats sont en présence : l'avocat Blanc, le médecin Pelloux ; deux drapeaux ennemis ; le passé, l'avenir ; le siècle du despotisme et de la féodalité ; le siècle de l'émancipation et de la liberté et par dessus tout l'étendard de la nationalité. La Suisse et la France sont en présence aujourd'hui à l'Hôtel de ville de Bonneville ; la lutte est moins meurtrière qu'à Solférino, mais peut-être aura-t-elle pour le pays une plus réelle importance.

Mais, il est aisé de le prévoir, les élections n'aboutiront pas par défaut du tiers des inscrits, et puissent-elles même donner un résultat suffisant, elles n'en seront pas moins vaines dans leurs effets. Le gouvernement sarde préférerait apparemment que les députés de la Savoie s'abstinssent de paraître à Turin.

LUNDI 26 MARS.

Jacques Bardel est venu de Saint-Gervais apporter le résultat des élections d'hier. Sur environ 1800 inscrits dans le collège (comprenant Cluses, Samoëns, Sallanches et Saint-Gervais), il n'y a eu que 430 votants ; 327 pour Chenal, 91 pour l'avocat Dupuis père ; le reste, voix nulles. L'élection est remise au 29 suivant.

JEUDI 29 MARS.

« 24 mars 1860 ». C'est là une grande et mémorable date. Nos petits neveux liront dans la suite, qu'à cette époque la Savoie a été séparée de l'Italie par la volonté de Napoléon et annexée à la France du consentement de Victor-Emmanuel (17). C'est à cette date qu'a été signé le traité de cession de la Savoie à la France. Le concessionnaire entrera en propriété aussitôt après la sanction

de la Chambre des députés, après le 2 avril prochain, peut-être même avant, car les troupes françaises s'arrêteront à Chambéry en revenant de l'Italie. La vente est irrévocable ; le crime accompli et pour en rehausser l'horreur, l'Empereur promet de consulter les vœux des populations sur cette annexion.

Au moment où j'écris ces lignes, je suis sous l'impression d'une irritabilité insolite et surexcitée par une espèce de démonstration informe.

Vers les 7 heures du soir, on a commencé à entendre le roulement d'un tambour fêlé, puis des cris qui ressemblaient à des huées et enfin des coups de boîtes réitérés. Or, tout cela était causé par une douzaine de va-nus-pieds escortés d'une légion bruyante de bambins et promenant par la ville le drapeau tricolore français. Il est neuf heures et le bruit des détonations fait encore trembler ma vitre. J'ai cherché la cause de cette démonstration et l'on n'a pas su m'indiquer si c'était en faveur de l'annexion à la France ou pour fêter le résultat séparatiste des élections politiques abouties aujourd'hui et dans lesquelles l'avocat Blanc (la Suisse) a été évincé par Pelloux (la France).

DIMANCHE 1er AVRIL.

Voici un document que l'histoire enregistrera et dont l'importance pour notre pays prime tous les documents relatifs à la Savoie depuis la fondation des Etats Sardes. La force des choses nous l'a amené ; subissons-en les lois... voici :

Traité de cession de la Savoie et de Nice
à la France (signé à Turin le 24 mars dernier)

Art. 1 - Le roi de Sardaigne consent à la réunion de la Savoie et de l'arrondissement de Nice à la France et renonce pour lui, ses descendants et successeurs en faveur de l'Empereur des Français, à ses droits sur ces territoires. Cette réunion sera effectuée sans nulle contrainte de la volonté des populations et les deux gouvernements se concerteront sur les meilleurs moyens d'apprécier et de constater les manifestations de cette volonté.

Art. 2 - Le roi de Sardaigne transfère les parties neutralisées de la Savoie aux conditions auxquelles il les possède lui-même et l'Empereur des Français promet de s'entendre à ce sujet tant avec les puissances représentées au Congrès de Vienne qu'avec la Confédération helvétique.

Art. 3, 4, 5 - Des commissions mixtes détermineront les frontières des deux Etats et seront chargées de résoudre les diverses questions incidentes auxquelles donnera lieu la réunion.

Art. 6 - Les sujets sardes originaires de la Savoie et de l'arrondissement de Nice jouiront pendant l'espace d'une année de la faculté de réclamer la conservation de la nationalité sarde.

Au moyen de ce pacte écrit et convenu entre deux hommes, tout un pays passe sous un nouveau ciel avec ses montagnes et ses populations sans qu'on se soit le moins du monde préoccupé de ses aspirations et de ses intérêts. Oh, siècle du progrès et de la liberté, les enfants des siècles à venir te donneront un nom plus véridique et plus mérité.

Il ne manque plus à cet acte pour qu'il produise tous ses effets que la sanction de la Chambre des députés et cette formalité s'effectuera aux premiers jours de ce mois ; car ce qui est de la seconde partie de l'article 1, il ne faudrait pas y attribuer plus de valeur que cela n'a en France. Le gouvernement tiendra l'urne et l'agent de police distribuera les bulletins de votation.

LUNDI 2 AVRIL.

C'est aujourd'hui à 2 heures, qu'a lieu à Turin, l'ouverture du premier Parlement italien. Puisse la première question qui s'y discutera n'être pas celle de la sanction de l'annexion de la Savoie à la France ; mais, bast ! occupons-nous de questions moins en dehors de notre sphère...

MERCREDI 4 AVRIL.

L'annexion de la Savoie semble subir un temps d'arrêt. On a dit que la Sainte Alliance se réveillait et se

dressait ferme et menaçante contre la cession du Faucigny et du Chablais. D'aucuns doutent que la France reculera devant cette énergique démonstration, mais, sot qui le croit : Non, par tous les Dieux, non, je serais ridicule ; Thibaut l'Agnelet passera !

SAMEDI 7 AVRIL.

On publie ce tantôt au son de la trompette l'avis du syndic Guy, annonçant qu'un délégué du Gouvernement impérial doit arriver demain dans cette ville et que les habitants aient à pavoiser leurs fenêtres et à illuminer au soir. C'est ainsi qu'on en use en France. Quand une question doit se décider par le vote universel, on la lance dans le public comme irrévocablement résolue ; on prescrit une illumination, une exhibition de drapeaux ; on établit une claque. Puis tous ces apprêts achevés, on ouvre l'urne électorale : allons, comédiens ! vous nous enseignez de nouvelles maximes :

1 - Pour réussir dans une entreprise, suivant les circonstances, il faut demander le bras pour obtenir le gant de la main.

2 - Les grands coups font les grands hommes et pour attirer le public, il faut s'adresser à la grand'cloche et dans des cas très rares, au bon sens des populations. Aujourd'hui le bon sens fait entièrement défaut, même à l'honorable syndic de Bonneville.

DIMANCHE 8 AVRIL.

Pâques - Ciel nébuleux, air humide, jour terne et inspirant l'ennui.

3 heures de l'après-midi. J'ai ce matin, revêtu mon individualité d'un pantalon neuf, de ma lévite décrassée et me suis présenté avec confiance sur la place publique. J'ai quitté cet air morose, ces regards modestes et ce maintien timide que semblait m'imposer mon vieux costume. Je me trouve dix fois plus d'esprit et d'assurance. A midi, j'ai déjà formulé plus de sentences et de justes appréciations que je n'en ai pu débiter durant toute la

dernière semaine. O, mon habit, que je vous remercie ! Je serais presque content si je n'apercevais dans l'aspect de la ville des motifs d'une irritation à peine contenue et si je ne sentais mon âme comme accablée sous le poids d'une anxiété mystérieuse que fait naître la solennelle situation de notre pauvre Savoie.

Ensuite de la proclamation d'hier, les fenêtres se sont pavoisées. Rares sont les croisées où ne se déploie une moutonnière enseigne. On en compte néanmoins : les Rey, Wuarchez, Biron, etc., demeurent silencieux et, à mon avis, accaparent le peu de sens commun qui restait à la population. Car, raisonnons : l'annexion de la Savoie à la France sortira de l'urne électorale. Pourquoi donc préjuger le vote ? pourquoi influencer le choix du votant par des signes de ralliement que toute loi sage écarte expressément de toute élection ? Tous les afficheurs du jour ne méritent-ils pas les noms de cabaleurs ou de moutons panurgieux ?

D'aucuns même ne dédaignent pas d'employer l'intimidation pour propager cette intempestive démonstration. Je parle ex-cathedra. Le Docteur Renand veut m'imposer un drapeau et je ne le veux pas. Deux fois, à mon insu, il le fait fixer à ma croisée et deux fois je l'en arrache d'une main indignée. Ceci démontre que nous devenons Français.

Mais ce n'est point assez d'afficher des drapeaux : une proclamation faite ce matin, toujours au son de la trompette officielle, annonce qu'un certain sénateur Laity (18), commissaire impérial, arrivera dans nos murs, ce soir même et l'on invite les citadins à illuminer. Pour rallier les traînards, on accompagne cette invitation d'une promesse de zone douanière.

Et illuminations il y aura et Laity sera reçu aux cris répétés de : Vive l'Empereur ! et aux accents involontairement cacophoniques de la musique urbaine. C'est le coup de grâce... assez. Je me tais. Je veux devenir notaire et ne veux pas aller à Lambessa (19). Vive l'Empereur !

9 heures du soir - Laity soupe à la Couronne avec les autorités civiles et ecclésiastiques de la ville pendant que la musique fait des canards dans la salle voisine et que

les citadins obtempèrent aux invitations de l'exemple et du syndic. Des guirlandes de feu ceignent la grand'place ; les rues adjacentes, sauf la rue du Pont, s'en parent aussi. Tout est brillant, scintillant, éblouissant, et jamais Bonneville n'a peut-être fait autant de frais de lumière. C'est triste à admirer.

Malgré la pluie fine qui n'a presque cessé de tomber depuis les 2 heures de l'après-midi, une foule de curieux s'est amoncelée dans les rues. Sur les 6 heures, alors que l'attente générale commençait à se lasser, une détonation se fait entendre, suivie de plusieurs autres fort bruyantes ; la musique, postée devant le palais provincial, hasarde une fanfare suivant son habitude.

Laity arrive traîné par deux chevaux qui avaient l'air d'avoir fait la campagne d'Italie. Après une inspection audit palais, après une inspection autour de la place, le commissaire impérial entre au salon de la Couronne d'où il ne sortira vraisemblablement pas sans avoir été plumé par son hôtelier. Ce qui s'est dit en comité privé, je ne saurais le dire, mais il est très sûr que pas un cri sérieux de : Vive la France Vive l'Empereur ! ne s'est fait entendre. La population a été curieuse, mais calme et si les drapeaux et l'illumination n'étaient venus faire diversion, on pourrait prendre le pays pour très sensé.

Tous ces événements ne m'ont point empêché de travailler à mon examen ce matin ; mais dans l'après-midi, je n'en n'ai pas été capable. C'est une faiblesse très préjudiciable que de se laisser trop facilement dominer par une opinion. On en est toujours la victime et s'il y a tant de moutons de Panurge, je les excuse presque dans mon blâme, parce que l'expérience leur a déjà appris que rien ne sert de se heurter aux rochers ; on s'y brise. Faisons-nous donc moutons ...bê ...bê Vive l'Empereur ! ...bêêê.

Lundi 9 avril.

Le commissaire impérial est parti ce matin pour Sallanches. Sur tout son parcours, il verra les autorités municipales (officiellement prévenues) se prosterner à ses pieds et lui offrir la clef symbolique du pays.

MARDI 10 AVRIL.

L'esprit de 1789 souffle sur les générations présentes avec une violence qui entraîne les peuples et emporte bien loin les vieilles idées de féodalité, de municipalisme et les principes de droit divin sur lesquels se sont étagés si longtemps les empires et les monarchies. Mais un spectacle étonnant se manifeste dans les agitations politiques du jour. Ce ne sont plus les peuples, comme autrefois, qui soufflent la tempête ; ils ne font plus qu'applaudir et appuyer de leurs puissants concours les efforts de leurs chefs. C'est là le secret de la politique de la France et du Piémont. C'est là ce qui fait leur force et qui consolide leur trône. Tout ce qui est intelligent, éclairé parmi les nations, tout ce que l'esprit de parti et du fanatisme religieux n'est pas venu écarter du grand chemin du progrès, tout acclame la régénération de l'homme et apporte à ce grand œuvre le secours de son appui moral et physique si possible.

Le Germain qu'enveloppe encore le réseau inextricable des égoïsme municipaux contemple avec envie l'esclave frémissant de l'Italie qui brise ses fers et il commence à comprendre le leurre et l'étroitesse du régime privilégié auquel il est soumis. Le Magyar, le Polonais, le Slave murmurent tout bas ce vers d'une frappante énergie : « Siamo servi, si, ma servi ognor frementi ».

Ce souffle puissant réveille partout l'homme qui dort dans la nuit de l'absolutisme. Des bruits de chaînes retentissent parmi les peuples opprimés, mêlés à d'étranges frémissements. Le monde est dans l'attente. Que va-t-il arriver ?

Il arrivera que l'Allemagne secouera sa torpeur séculaire pour vivre de la vie des Nations ; que les Deux Siciles et l'Etat Romain s'affranchiront d'une théocratie et d'un despotisme qui se perd par son propre aveuglement. L'Orient n'échappe point à cet esprit rénovateur. Le fanatisme musulman et la léthargie des sectateurs de Confucius, semblent ne se relever que pour s'éteindre dans leur propre impuissance.

La liberté promène son flambeau autour du monde ; elle éclaire des haches sanglantes, des échafauds et des

chaînes, puis des soldats armés pour défendre les trônes vermoulus ; elle éclaire les généreux efforts de ceux qui accourent sous sa bannière et son souffle enfante des héros ; mais, semble-t-elle dire, l'ambition des chefs est mon plus redoutable ennemi.

MERCREDI 11 AVRIL.

Napoléon III et Victor-Emmanuel II ont basé leur autorité sur la souveraineté du peuple et rejeté les principes vermoulus en vertu desquels règnent les autres dynasties. Aussi les drapeaux tricolores sont-ils partout acclamés par les peuples et redoutés des Grands. C'est contre eux que se forme la Sainte Alliance ; mais rien ne prévaudra contre l'idée qu'ils représentent, pas même le mobile des actions des Puissants qui les érigent. Le vieux monde s'écroule partout, à Vienne, à Rome, à Naples, à Constantinople, à Pékin, et c'est le drapeau tricolore qui produit ce grand phénomène comme autrefois les murs de Jericho aux sons de la trompette.

Salut donc à ce noble drapeau qui est pour le monde un gage de triomphes et de victoires glorieuses jusqu'au jour où, ses ennemis terrassés, il ne sera plus qu'un gage de paix et de concorde.

Mais qu'on ne le prostitue pas à l'opinion de tous les partis et surtout ne le confions point aux mains du clergé. On a vu dimanche dernier à quelle ignominieuse intrigue, des zélateurs ambitieux et aveugles l'ont fait servir.

Le gouverneur de la Province d'Annecy vient de porter à la connaissance du public un manifeste qui met le sceau aux menées illégales et indignes du gouvernement français et de ses partisans. Les populations sont appelées à voter le 22 courant par : Oui ou par Non, sur la question suivante: «La Savoie veut-elle être annexée à la France?» Tout bulletin portant d'autre explication est nul. On tolèrera néanmoins ceux portant : « France et Zone ». De manière que si Thibaud dit : oui, il sera croqué, et s'il dit : non, croqué encore.

Les dernières dépêches annoncent de plus que l'Empereur, dans sa sollicitude pour le bien-être de ses nou-

velles provinces, a irrévocablement décidé d'étendre le bénéfice de la zone douanière du pays de Gex aux provinces du Chablais et du Faucigny. Cette faveur a rallié à l'Empire beaucoup d'esprits qui sont bien aise d'avoir ce prétexte pour laisser tomber une opposition compromettante, sinon inutile.

Quant à moi, je l'accueille avec un grand plaisir, et tout en regrettant la Maison de Savoie, ne puis m'empêcher de prévoir de notables améliorations dans l'état du pays. Cluses est appelé à une brillante destinée et La Chaux de Fonds se verra bientôt éclipser par son humble esclave d'hier. C'est du moins ce qui résulte des promesses du commissaire impérial Laity, à son passage à Cluses.

SAMEDI 14 AVRIL.

En nous cédant à la France, le Piémont met à notre charge une part proportionnelle de la dette de l'Etat, environ 60.000.000 fr. La reconnaissance eût dû prescrire à la nouvelle Italie le droit de nous exempter de cet écrasant quantum. La Savoie a donné son sang pour l'Italie : faut-il qu'elle paye encore ses généreux et héroïques sacrifices ?

JEUDI 19 AVRIL.

Je reçois du syndic de Magland une lettre par laquelle il m'avise que la junte municipale m'a nommé secrétaire pour la votation de dimanche prochain. Je suis flatté de ce choix et en dépit de mes aspirations d'hier et de mes opinions d'aujourd'hui, je ne vois pas d'un œil indifférent cette occasion d'aider la politique impériale. Je ne m'étonne pas si l'on compte, en Savoie, tant de défections et je me reproche la faiblesse que je sens que j'aurais, si mon désintéressement était mis à l'épreuve.

VENDREDI 20 AVRIL.

Au moyen des incessantes intrigues des zélateurs français, sous l'influence des invitations impérieuses que tous les employés subalternes reçoivent de leurs maîtres, avec le secours de nombreuses promesses qui ne se réalise-

ront jamais et le mode déterminé pour exprimer son option, le vote se prépare. Il sera unanime et les abstentions, s'il y en a, proviendront de causes étrangères à l'entraînement général.

L'émissaire Laity envoie deux drapeaux dans chaque commune : le curé les bénira probablement à l'office du matin et l'urne sera ouverte après.

Quant à moi, je pose la question autrement qu'elle ne l'est dans les manifestes de nos gouverneurs serviles et au lieu de : Voulez-vous être annexés à la France ? je substitue : Choississez entre la liberté et le despotisme. Le choix ne saurait être douteux.

SAMEDI 21 AVRIL.

Le conseil communal de Bonneville a décidé dans sa séance d'hier, qu'une invitation serait adressée à tous les « maires » de l'arrondissement pour qu'ils aient à se faire accompagner dans l'apport du vote de leur commune, du drapeau et, si possible du corps de musique. Ils seront reçus à bras ouverts par les Agathopolitains qui tremblent pour le chef-lieu de l'arrondissement qu'ils perdront tôt ou tard. Un banquet splendide (si l'on peut appeler de ce nom un festin de 50 sous par bouche) sera préparé dans l'ancienne église.

Pourvu que cela dure encore, l'enthousiasme va s'allumer et incendier tous les cœurs. La logique traditionnelle de nos montagnards se transforme en une délirante imagination. On était de glace hier ; tiède aujourd'hui, on sera bouillant demain ; c'est qu'aussi Napoléon a su habilement attiser le feu. Une dernière promesse qui pèse bien son poids dans la balance, c'est que la Cour Impériale viendra visiter sa nouvelle propriété vers le commencement de juin. C'est alors que nos montagnes vont bondir comme des béliers et les collines, comme des agneaux.

DIMANCHE 22 AVRIL.

Date mémorable ! C'est aujourd'hui que le peuple vendu est appelé à sanctionner sa propre vente. Vile pecus.

C'en est fait. L'opposition est inutile et dangereuse. Efforçons-nous au moins de nous renfermer en nous-mêmes et gardons désormais sur nos opinions, sur nos sympathies, le **silence des tombeaux.**

Hier après-midi, je reprends donc le chemin de Magland.

Ce matin, à 7 heures, le comité électoral me fait appeler pour remplir les fonctions de secrétaire à la votation de ce jour. Je me rends à cette invitation, et observe, en abordant la place publique, des drapeaux arborés aux croisées des Sœurs de la Charité, au petit clocher de la Confrérie, sur l'église et au gros tilleul de la place.

Une masse d'électeurs stationnaient sur la place, lorgnant d'un regard ébahi ces trophées de la victoire, ces signaux de ralliement. Les plus lecturés se ruaient sur les manifestes aux géantes proportions qui tapissaient presque le pourtour de la place et s'évertuaient à s'expliquer mutuellement la beauté et la vérité des sentiments qui y brillaient par leur absence. J'ai lu un de ces manifestes et ai compris qu'ils étaient à l'adresse des rustiques intelligences. On y disait que nous n'avons rien de commun avec l'Italie, que notre langue était différente du « baragoin » de ce pays-là, et mille autres appréciations aussi loyales.

Huit heures sonnent. C'est l'heure des décisions. Les électeurs affluent dans la salle et se ruent sur les bureaux avec une précipitation que le correspondant de la *Patrie* appellerait enthousiasme, mais qui ne mérite d'autre nom que celui d'aveugle cohue. On cherche à se débarrasser au plus vite de cette rude corvée. Joson, membre du Comité, tient en mains les bulletins imprimés : Oui et Zone, et les distribue à chaque votant à mesure qu'il se présente pour déposer son vote.

Sautier-Rebatz use de son titre de Président pour diriger la votation en fidèle observateur des conseils de son curé et l'oncle François, sous prétexte qu'il s'y entend mieux que moi, se livre aux fonctions de secrétaire, ce qui, à ma grande satisfaction, me donne le loisir d'aller rafraîchir mes poumons à l'air extérieur.

Je reparais à deux ou trois reprises : l'oncle François est toujours fier de son rôle, et quand il le quitte pour le cabaret, Joson exaspéré par son rôle infime, abandonne ses bulletins à la populace, tombe sur la Présidence, et appuyant sa main gauche sur l'orifice de l'urne, et maniant de sa droite la plume de secrétaire, il cumule à la fois toutes les fonctions du Comité. Etait-il radieux ! Mais bientôt, à son grand désespoir, la salle s'évacue et il ne reste plus, pour admirer son importance que deux membres du bureau et moi.

Pendant que Joson se livre à ce cumul de fonctions, le syndic, assisté de quelques conseillers et flanqué des vétérans de la commune, marche, drapeau en tête, au chœur de l'église où le curé procède à la bénédiction de cette enseigne tricolore qui jadis faisait écrouler les autels et sous prétexte d'appeler des bénédictions sur l'aigle impérial, le digne officiant se livre à des improvisations où l'Empereur est comparé à Cyrus, roi des Perses, qui délivra les Israélites de la captivité de Babylone pour les ramener dans le délicieux pays de Chanaan. Victor-Emmanuel n'était ni plus ni moins qu'un Nabuchodonosor, qu'un Goliath. Ah ! Messieurs du clergé, fasse Dieu qu'il ne vous demande par des larmes de sang, l'expiation de vos criminelles intrigues, de vos exécrables incitations de ces derniers temps.

Ainsi, la bénédiction solennelle du drapeau français a précédé la clôture de la votation, mais c'était un acte surérogatoire et qui démontre les craintes peu fondées du gouvernement impérial sur l'issue de cette universelle votation.

Le jour s'écoule. A 7 heures, le comité procède au dépouillement du scrutin. Le nombre des inscrits s'élève à 368, ce qui est le quart de la population totale. 234 ont voté : Oui et Zone, sans avoir, pour la plupart pris la moindre connaissance de la question à laquelle ces mots servaient de réponse. Deux ont eu le courage de leur conviction et ont déposé dans l'urne un vote négatif. Je

revendique l'un portant le titre explicatif de Vive la liberté. L'autre appartient à l'oncle Joseph. A 9 heures, les procès-verbaux sont signés et la séance levée.

Lundi 23 avril.

Pendant que le syndic et deux membres du Comité se confinent dans la salle consulaire, à la garde de l'urne électorale, j'ai pris la route de Cluses.

De retour à Magland à 6 heures, je vais de suite en salle consulaire où le syndic et deux membres du Comité électoral sont de planton depuis les 8 heures du matin. J'y rédige les procès-verbaux de la votation de ce jour. Le dépouillement du scrutin donne 119 votes affirmatifs, ce qui produit un total de 353 « Oui et Zone » et 2 « Non ». Il a été inséré dans les procès-verbaux que les treize absents n'avaient pu déposer leur vote pour cause de maladie, mais qu'ils avaient fait savoir que leur absence ne devait pas être considérée comme abstention intentionnelle.

Mardi 24 avril.

Je devais partir ce matin pour Bonneville en compagnie du syndic Sautier et de Joson qui y allaient porter le résultat de la votation de la commune, conformément aux prescriptions des autorités de l'arrondissement ; mais Joson a subordonné sa vanité à son avarice et n'est point parti.

Le syndic a craint de partager l'honneur de la journée en s'associant un aide de camp. Donc, je pars seul par la voiture à 11 heures et j'arrive à Bonneville au moment où les musiques de Cluses, La Roche, Taninges, Annemasse et Bonneville conduisaient à grand orchestre le troupeau endimanché des syndics sous les voûtes lézardées de la vieille église où un banquet avait été préparé.

En ville, les fenêtres, sans exception, sont pavoisées de drapeaux français, et la grand'place est piétinée par un nombre insolite de créatures humaines qui ouvrent de grands yeux, de grandes oreilles, de grandes bouches sans néanmoins pousser les vociférations usitées en pareil cas. Les fanfares, les éclats de boîtes, les sourdes rumeurs des

conversations politiques, les clameurs des enfants étourdissent les airs et rompent les cervelles. Les vieilles femmes groupées vers la fontaine disent que c'est admirable et qu'elles n'ont jamais vu une fête plus réjouie.

L'intérieur de la salle de banquet est tapissé de drapeaux et de verdure. On a dit que les notables de Bonneville s'y étaient livrés à des flots d'éloquence. Ce qu'il y a de sûr, c'est que le syndic de Magland était rayonnant dans ses habits de noce et que sa figure jésuitique s'illuminait des éclairs de la vanité triomphante, de l'orgueil satisfait.

Les curés des paroisses voisines ne faisaient point défaut à cette fête qui est un peu leur ouvrage ; ils sont accourus de la plaine, de la montagne avec des cocardes tricolores sur leurs poitrines, et l'on a pu observer une fois encore l'instabilité des choses humaines ! Cette cocarde jadis si abhorrée et si sacrilège est devenue l'objet d'un culte presque religieux ; ces drapeaux qui présidaient aux massacres des prêtres et aux renversements des autels trônent maintenant sur l'autel et enveloppent le tabernacle de leurs plis flottants.

L'oncle de Saint-Laurent a le bon esprit de ne point afficher ces insignes du siècle et le triomphe de ses confrères froisse son bon sens plus qu'il ne flatte son amour-propre. Je l'aperçois dans la foule qui tend l'oreille aux harangues des tribuns impériaux. L'approche de la nuit et des menaces de pluie dispersent bientôt toutes ces hordes de curieux, d'orateurs et de musiciens. L'oncle-curé prend le chemin de son presbytère et je l'accompagne.

MERCREDI 25 AVRIL.

Il a neigé pendant la nuit quoique la campagne n'en ait point gardé de traces. Il neige encore à gros flocons ce matin et mon départ de Saint-Laurent en est ainsi empêché jusqu'à l'après-midi. A Bonneville, plus le moindre vestige de la fête d'hier. Le ciel est sombre, l'air est froid : on recherche avec empressement l'abri protecteur de chambres bien chauffées.

Entre autres renseignements utiles recueillis à Saint-Laurent, j'annote le suivant, ne fût-ce que pour document historique :

Le comte de Chambost de Saint-Pierre-de-Rumilly a, à Paris, deux beaux frères, sénateurs de l'Empire et un frère, premier chambellan de l'Empereur. Il a offert ses services à l'oncle de Saint-Laurent. Qui sait si nous n'userons pas de sa bonne volonté.

JEUDI 26 AVRIL.

J'ai omis d'annoter en son lieu la réception qui a été faite à M. le sénateur Laity à son passage à Magland : c'était le lundi 9 du courant. Le syndic et l'abbé Terrier étant avisés à temps de cette solennelle visite ont encore le loisir, l'un de préparer son compliment, l'autre de parcourir les habitations du chef-lieu pour faire coudre ensemble des lambeaux bleus, blancs et rouges et les faire arborer aux fenêtres. En une demi-heure, il n'y a pas un ménage qui ne soit pas pourvu du drapeau tricolore de la France.

Laity arrive ; les boîtes tonnent ; la musique chante des airs à sa façon et les rochers répètent bien haut tous ces bruits de la plaine.

Quant aux spectateurs qui se massent à la portière du véhicule impérialiste, ils sont peu démonstratifs et ressemblent en cela à leurs compatriotes du reste de la province. Ce n'est point chez nous que je conseillerai aux monteurs de claques de venir recruter de bons ouvriers.

VENDREDI 27 AVRIL.

Dans les jours d'orage et de brume, on recherche avec anxiété au ciel, une échappée d'azur, un reflet de lumière. On sent, tout en tremblant de frayeur, que derrière ces gros nuages noirs qui roulent la tempête, est une atmosphère sereine et toute inondée de soleil. Cela suffit pour ramener captive l'espérance qui s'enfuyait, mais de l'espérance à la quiétude, il y a loin.

Il en est de même des jours de commotions et de revirements politiques que nous traversons. Tous ces milliers

d'employés, surnuméraires, aspirants qui fourmillent dans les bas-fonds du pays bureaucratique sont devenus anxieux et attentifs. Leur sommeil a été troublé et ils sont tout épouvantés de se voir ainsi réveillés dans leur nuit sans aube. Leur voie était toute tracée ; ils n'avaient qu'à la suivre. Mais tout à coup, ils sont transportés au sein d'une vaste solitude où nul sentier ne s'offre à leurs regards. Dans cet instant, une lueur brille à l'horizon. Cette lueur, c'est la Justice, et l'Espérance renait.

JEUDI 3 MAI.

A Bonneville, depuis la décision du vote universel, tout et tous ont repris leurs allures primitives ; on ne discute plus, on n'est plus avide de journaux ; un calme plat règne dans la région ; on doute, en voyant toutes ces figures impassibles et insouciantes, que le grave événement du changement de nationalité s'accomplit.

MERCREDI 9 MAI.

Calme plat dans les régions politiques. La votation universelle a produit cet effet de nous amener un avant-goût des précieuses libertés que l'Empire nous prépare ; toute discussion politique a cessé sur les places, dans les cafés ; on prend des précautions pour lire le *Journal de Genève*, chacun craint de prêter aux soupçons et de se compromettre, et le désir de la conservation va même chez quelques-uns jusqu'à produire de l'enthousiasme..

Je m'étais abonné au petit journal : *La Savoie du Nord* ; des recommandations m'ont été faites pour que j'eusse à discontinuer cet abonnement.. Je l'aurais peut-être fait, si cette pauvre feuille n'avait suivi le sort de ses sœurs d'automne.

MERCREDI 16 MAI.

On doit moins s'étonner de l'ignorance du paysan et de l'atonie de ses sentiments pour la dignité humaine et pour l'amour de la patrie quand on acquiert la connaissance de l'isolement et du cercle d'intérêts et d'habitudes où il vit. Jamais il ne sait rien de ce qui se passe hors de

son vallon. L'autre jour..., il ne se rappelle même pas quel jour, il a vu de grandes pancartes affichées et des drapeaux flottants. Il a déposé dans une urne un bout de papier où il a lu : Oui et Zone et depuis là, il a semé des pommes de terre, des haricots, puis des choux et ne s'inquiète de l'horizon et du lendemain que pour invoquer un ciel serein, peut-être un peu de pluie, enfin un temps propice pour la défloraison de son verger et la germination de ses semailles. Il serait fort utile à la société de soumettre à ce régime calmant les utopistes, socialistes, chefs de partis, etc..., qui foisonnent sur tous les théâtres. On leur verrait perdre peu à peu ce feu de la philanthropie qui les pousse à l'extravagance et peut-être jusqu'à l'amour de la patrie... Ils seraient réduits à l'amour du pays.

LUNDI 21 MAI.

Je viens de lire le journal, et après les dépêches annonçant le soulèvement de toute la Sicile au cri de Garibaldi, je remarque, à la chronique du pays, la nouvelle, intéressante pour nous, que le Champ de Mars, chef d'œuvre de Philippe, a été, à Chambéry, inauguré les 18 et 19 du courant par la troupe française en garnison en ce lieu (20).

VENDREDI 1er JUIN.

On affirme que le gouvernement sarde, à la demande du gouvernement français va faire incessamment dresser des poteaux télégraphiques dans notre Faucigny et que, dans un mois, le merveilleux messager de la pensée, le télégraphe électrique, sera établi dans nos vallées.

On annonce aussi l'approbation du traité de cession du 24 mars par la Chambre des députés à Turin, à la majorité de 223 voix contre 33 votes négatifs et 29 abstentions. Il ne manque plus maintenant que l'approbation du Sénat, et l'on pense que dimanche prochain, 3 juin, tout sera fini : la barrière du Mont-Cenis sera dressée entre l'Italie et sa sœur héroïque la Savoie. Dès ce jour, elle ira, la pauvre désolée, sur ses nouvelles destinées que n'éclaire pas le soleil de la liberté.

Mardi 12 juin.

On a dit : l'annexion est accomplie ; le Sénat sarde y a donné son adhésion par 92 voix contre 10. Hier, la nouvelle en était arrivée à midi à Cluses et les détonations des boîtes l'ont annoncée aux populations ; à Magland l'écho n'en a encore rien dit, le syndic ayant gardé en poche la circulaire de l'intendant qui apporte cette importante nouvelle. Un comité est nommé à Magland pour organiser un banquet et des réjouissances publiques pour dimanche prochain.

Je prépare mes papiers, mes livres et autres articles nécessaires pour mon voyage du Valais, car je partirai demain (21) malgré l'attrait de la fête de l'annexion qui se prépare et où mon absence sera bien remarquée.

Samedi 23 juin.

Nous arrivons à Novare à neuf heures et demie. Les souvenirs que ce nom réveillait en moi m'inspiraient une impatiente curiosité d'y arriver ; aussi, le convoi commençait à peine à ralentir sa marche que je découvrais déjà avec avidité les murs rougeâtres, les hauts clochers et les tours de cette cité célèbre dans les fastes militaires.

Voici les restes des anciennes fortifications : un mur fort large et en talus s'élève du fond d'un fossé de 10 mètres de large creusé entre ces murs et les murs de la promenade : il est tout construit en briques rouges et porte sur ses faces des traces nombreuses de boulets et d'autres projectiles : quelques bastions, régulièrement distribués sur sa longueur, semblent tomber en ruine ; un fort bâti en avant de ces fortifications au nord de la ville ne présente plus qu'un amas de ruines.

Je vois au couchant de la ville, le théâtre de la bataille du 23 mars 1849, « quei campi, comme dit Brofferio, dove in un giorno i posteri non lo crederanno ! il nostro esercito di centomila nomini veniva disperso ed annichilato ». Je rechercherai même sur ces remparts de couleur de sang la grande ombre de Charles-Albert, de ce roi-martyr qui veut mourir et attendre qu'un boulet autrichien vienne le tuer : laissez-moi mourir, s'écrie-

t-il, c'est mon dernier jour. Le boulet ne vient point, ou du moins il ne frappe que le mur qui garde fidèlement sa trace et semble raconter avec ses cicatrices cette triste page de nos revers.

Un vieillard auprès de qui je m'informais des curiosités de la ville m'apprend que sa population est de 17.000 âmes et que les soldats savoisiens laissent un grand vide dans l'armée sarde. Patient, aguerri, rompu à la fatigue et aux privations, le soldat de la Savoie, ajoute-t-il, réunit la fougue et l'enthousiasme du soldat italien à l'opiniâtre résistance et à la fermeté dans la défense du soldat allemand ; il a toutes les qualités des uns et des autres sans en avoir les défauts. L'éloge de mes compatriotes dans la bouche de ce vieillard me toucha sensiblement ; la Savoie a des pages glorieuses dans les annales du monde et les mensonges que l'on débite sur elle ne parviendront jamais à ternir la gloire de son nom.

Nous repartons pour Milan : à deux heures et demie, je salue Magenta. Triste privilège de la beauté ! il n'est pas un point de cette immense plaine qui ne cache les ossements de quelques milliers d'hommes et si le sol est fertile, il faut en faire la part du sang versé dans les batailles de tant de siècles. Je murmurai à la face de ces champs si souvent piétinés par la marche des armées, à ces maisons blanches labourées par les boulets des dernières luttes, ces vers si connus et si pleins de vérité du sonnet de Filicaia :

Italia, Italia, o tu cui feo la sorte
Dono infelice di belezza, ond'hai
Funesta dote d'infiniti guai
.....
Oh ! fossi tu men bella.....

Me voici sur le théâtre de la gloire de ma nouvelle patrie. Le convoi s'est arrêté au lieu même où le général Auger fit mettre en batterie 40 bouches à feu et prenant les Autrichiens de flanc en massacra ou en dispersa les derniers débris. J'ai devant moi le village aux murs lézardés de Magenta ; c'était là le centre de l'armée de Giulay forte de 75.000 hommes ; c'est là aussi que le lieutenant-colonel de Tryon bientôt secouru d'un corps de

zouaves fit ses brillantes et audacieuses charges à la baïonnette ; là que les Autrichiens qui se défendaient comme des lions crurent un instant que la journée était à eux. C'est là que tombent le général Cler et le général Espinasse ; c'est là que sont tués ou estropiés plus de 20.000 Autrichiens et plus de 10.000 Alliés. Elles sont là les 6 tombes qui renferment les grands débris des armées ; une simple croix de bois élevée sur la tombe du milieu indique que là gisent les héros ignorés de cette grande journée.

Dimanche 15 juillet.

Est affiché ce matin le manifeste du préfet de la Haute-Savoie, Levainville qui prescrit les listes préparatoires pour le recrutement qui s'effectuera le 25 courant.

Le roi de Sardaigne se dispose à serrer la main au roi Bomba. Les Druses massacrent les chrétiens en Syrie. Tels sont les faits qui préoccupent aujourd'hui l'esprit public.

Mercredi 25 juillet.

Vers 10 heures du matin, on dispose le long de la route les poteaux qui serviront à l'établissement du télégraphe. A cette occasion, on lit sur une circulaire du sous-préfet affichée sur la place, l'ordre intimé à chaque propriétaire confinant la route, de faire élaguer les branches des arbres qui pourraient gêner les fils télégraphiques.

Jeudi 26 juillet.

De nombreux ouvriers sont occupés ce matin à planter les poteaux télégraphiques amenés hier.

Vendredi 3 aout.

Les propriétaires dont les arbres ombraient la route se sont vus, ces derniers jours, dans l'obligation de les mutiler et ce n'est pas sans un vif repentir d'avoir voté : Oui et Zone, qu'ils voyaient ces branches joncher la route de l'abondance de leurs fruits. Les femmes en étaient attristées jusqu'aux larmes.

DIMANCHE 5 AOUT.

Depuis le 1er de ce mois, le papier timbré sarde est remplacé chez nous par celui de France. Plus cher, il ne rachète pas même ses petites dimensions par sa qualité.

JEUDI 9 AOUT.

Les Druses, Garibaldi, voilà les objets qui ont présentement les privilèges de se partager les préoccupations du public. La campagne d'Italie est à peine terminée que la France lance ses armées sur le sol de la Syrie. Garibaldi, dit-on, a débarqué sur les côtes de la Calabre. Je ne voudrais être ni Druse, ni Bomba.

VENDREDI 24 AOUT.

Le conseil municipal s'est réuni aujourd'hui et a procédé à la nomination d'une commission chargée des préparatifs pour la réception de l'Empereur. Je suis nommé membre de cette commission avec l'abbé Terrier et Maurice Perret. Le conseil a budgeté une somme de 400 frs à employer à ces préparatifs. A l'appel de Terrier, nous nous réunissons dans la salle consulaire pour former le programme de cette fameuse réception. Il y aura trois arcs de triomphe, des sapins en avenues, des guirlandes à foison, des drapeaux, que n'y aura-t-il pas ? Oh ! que cette commission m'est à charge.

SAMEDI 25 AOUT.

Je vais, ce tantôt, étudier avec l'abbé Terrier l'emplacement des arcs de triomphe à élever à l'entrée et à la sortie du bourg. Le proverbe : Chi a compagno a padrone, est d'une exactitude surprenante surtout quand ce compagno est un abbé Terrier.

DIMANCHE 26 AOUT.

Je rédige ce matin le programme de la réception de L.L.M.M. Impériales. Le voici :

« Les soussignés commissaires des préparatifs pour la réception de L.L.M.M. ont l'honneur de faire part au public que Leurs M.M. l'Empereur et l'Impératrice, nos

nouveaux souverains, honoreront cette vallée de leur visite le 1er septembre prochain, comme on peut le voir dans la circulaire de l'itinéraire impérial ci-jointe.

« Concitoyens, il n'est pas nécessaire de vous inviter à faire vos efforts pour dignement recevoir les Augustes Voyageurs que nous attendons depuis longtemps ; vous trouverez dans l'élan spontané de votre cœur, les moyens les plus propres à faire éclater votre joie, votre reconnaissance pour une aussi flatteuse, une aussi bienveillante visite, et vous leur prouverez que vous savez apprécier aussi bien que les autres communes de la Savoie, l'honneur qui nous est fait.

« Que les habitants dont les maisons sont disséminées aux abords de la grand-route les décorent de festons de verdure, de drapeaux aux couleurs nationales ; que les délabrements des murs, les amas d'immondices disparaîssent cachés sous des branches de feuillages ; il faut, en un mot, que tout frappe agréablement la vue de L.L. M.M. et que l'éclat de notre accueil les force à se ressouvenir de nous quand elles seront loin de notre vallée. L'administration de la commune vous donnera d'ailleurs l'exemple : elle n'a pas cru que l'on pût trop faire pour bien recevoir ces Augustes Visiteurs. L'arrivée de L.L.M.M. sera annoncée par les détonations des boîtes, le son des cloches lancées à grande volée et les fanfares des corps de musique.

« Il y aura trois arcs de triomphe, l'un aux confins de la commune vers Balme ; les deux autres à l'entrée et à la sortie du chef-lieu. Des avenues en sapins seront aménagées à ces arcs de triomphe. Le bourg, dans quelques parties de son parcours, sera décoré de quelques sapins enlacés de guirlandes.

« Les autorités municipales et les autres corps constitués de la commune se présenteront dans l'ordre suivant à la réception qui aura lieu à l'entrée du chef-lieu :

« Le Conseil Municipal,

« Le Clergé, le Conseil de fabrique,

« Le Conseil de Charité,

« Les médaillés de la Légion d'Honneur et de Sainte Hélène,

« Les enfants des écoles des deux sexes,

« Et enfin les habitants de la commune.

« De nombreux feux de joie couronneront les sommets de nos montagnes, après le passage de L.L.M.M. et réjouiront encore leurs regards alors qu'ils se trouveront à Sallanches. Magland, le 26 août 1860.

« D'ordre du Maire. Suivent les signatures des Commissaires ».

Quelques gens de bonne volonté s'occupent déjà ce matin à creuser les trous des poteaux des arcs de triomphe et l'on éprouve un sentiment de vanité assez vif à diriger ces préparatifs, sentiment qui s'élève presque aux proportions de l'orgueil quant à moi lorsque j'apprends que le programme ci-dessus a été lu par le prédicateur, en pleine église, à l'heure du prône.

Ce sentiment s'évanouirait bien vite si je n'avais pas l'absurde pensée de croire que tout le monde sait de quelle main est sorti ce factum ; hélas ! De toute cette foule, il n'y en a pas un qui m'en sache l'auteur. Allons, vanité, retire-toi ! Encore une fois, j'apprends que je suis seul à me donner des louanges, à reconnaître mon mérite et c'est précisément ce sentiment de vaniteuse estime qui engendre la tristesse et les déboires.

LUNDI 27 AOUT.

Je suis occupé tout ce jour à diriger les préparatifs pour la réception de l'Empereur. On a fait un arc de triomphe aux Epinettes que tout le monde s'accorde à trouver beau et dont je revendique tout le plan car mon associé, l'abbé Terrier n'intervient là que pour me contrarier et prescrire des anomalies.

Hier, le tantôt, j'ai été avec l'huissier Perret, à Balme, pour faire commencer quelques préparatifs et j'y ai déboursé 5 F aux ouvriers en pourboires, ce qui devra m'être remboursé par le Maire. Nous formons là un arc de triomphe au moyen de quatre sapins entrelacés de guirlandes.

Mardi 28 aout.

Je passe toute la journée à diriger la construction du bel arc de triomphe des Epinettes. Il repose sur huit colonnes plantées aux angles d'un trapèze ce qui forme comme un immense portail d'une forme très gracieuse. Une grande corniche surplombant les poteaux du centre communique à cette constrution un aspect grandiose. Le sommet formera une galerie sur laquelle flotteront au vent 24 drapeaux aux couleurs nationales.

Mercredi 29 aout.

Comme hier, comme avant-hier, toute ma journée se passe à diriger les préparatifs des arcs de triomphe et à profiter des absences de l'architecte-abbé Terrier pour réparer, refaire, ajouter, enlever ce qu'il avait indiqué et qui indique chez lui un goût d'architecture aussi délicat que celui qu'il a déjà en littérature. Mais ce n'est pas tout ; il s'agite, se démène comme un énergumène et semble supporter tout le souci de la commission à lui seul ; il ne souffre pas patiemment la contradiction et quand il a pu saisir l'ensemble d'un décor, il n'a plus de collègues, lui seul est dictateur. Oh ! je l'aurais bien renvoyé cent fois à son bréviaire.

Ce matin, j'ai été à Balme pour y activer les préparatifs. Personne n'y avait plus pensé depuis dimanche. A mon appel, tous s'élancent dans les bois, au lierre, à la mousse et l'enthousiasme gagne jusqu'aux plus récalcitrants.

Quel entrain ! Quelle animation partout ! La grand-route est pleine de voitures, de cavaliers, de bagages ; on devinerait qu'un Empereur doit passer, rien qu'à l'affluence de tant de passants ; hier, c'étaient quatre voitures de l'Empereur allant à Sallanches et destinées à le transporter à Chamonix ; aujourd'hui, c'est une escouade de gendarmes à cheval. Des bœufs monstres arrivent de la Suisse et l'on voit presque des phénomènes traverser notre vallée pour servir aux usages de L.L.M.M. Ainsi, divans, ottomanes, lustres et mille autres objets d'un luxe exorbitant prennent la direction de Sallanches et de Chamonix.

Le sous-préfet et un commissaire impérial ont passé aujourd'hui vers midi chez le maire. Ce dernier, ensuite de cette entrevue, me dit discrètement à l'oreille : « Le commissaire impérial m'a chargé de vous prier de vous rendre proprement vêtu chez moi après-demain vendredi à midi et demie. Peut-être vous emmènera-t-il avec lui à Chamonix. Voilà tout ce que je puis vous dire ; vous apprendrez le reste au rendez-vous ».

Cette communication mystérieuse m'a fait faire des suppositions toutes plus folles les unes que les autres. J'en suis venu jusqu'à croire que, me supposant des tendances suisses, on a craint quelque démonstration hostile de ma part et que l'on a pris le parti de m'éloigner juste au moment du passage du souverain. Un peu plus tard, j'ai revu le maire et lui ai demandé quelques explications ; il m'a assuré que cette mission n'était qu'honorable et que c'était un honneur qu'on m'avait fait en me distinguant et en me désignant pour cela.

Cet éclaircissement m'a rassuré et j'ai supposé que l'on nous ferait aller (je dis : nous, parce que je ne serai pas seul de Magland) à Chamonix, former la haie pour la promenade que L.L.M.M. feront à la Mer de Glace. En définitive, je n'en sais rien et c'est à peine si les heures s'écoulent comme autrefois, tant ma curiosité est ardente et tant je voudrais déjà être à vendredi à midi et demi.

JEUDI 30 AOUT.

(Ciel nuageux, mais soleil tout le jour - vent). Je suis toujours en butte latente avec M. Terrier ; puisque je ne dois avoir de mes peines de cette semaine d'autre récompense que ma propre satisfaction, je tâche d'y joindre un peu de l'honneur que mon collègue s'arroge à propos de l'arc de triomphe des Epinettes. Mais, je puis être tranquille ; il n'y a que les idiots dans la commune qui en attribuent le plan et en déversent l'honneur à l'abbé Terrier ; j'ai vu cela dans les plaisanteries de beaucoup de gens sur le goût délicat de cet abbé qui prend un triangle isocèle de 45 degrés pour un arc gothique et qui ne souffre pas qu'on donne à l'entablement plus de proéminence qu'au fût de la colonne.

Les habitants de la Traverse apportent leur contingent de sapins pour préparer les avenues et les jeunes gens du bourg passent la nuit à les planter. On en compte environ 84. Les inscriptions qui occupent l'architrave se bornent à ces mots : Vive l'Empereur, vive l'Impératrice, Vive le Prince Impérial et aux côtés : France et Zone. On ajoutera quelques mots sur l'autre face, ceux-ci : Tous à vous.

VENDREDI 31 AOUT.

(Ciel nuageux, pluie depuis midi) - J'apprends ce matin que sont choisis pour accompagner le commissaire impérial cinq jeunes gens de Magland ; on m'en nomme deux et ma vanité en est bien rabattue : j'éprouve bien du désenchantement et je préférerais bien de n'avoir pas été distingué de bien d'autres.

On achève les arcs de triomphe. Tout le monde est enchanté de celui des Epinettes ; on s'informe de l'auteur du plan et l'on crie : Respect pour Fontaine.

Il est 10 heures : je me prépare à paraître devant le commissaire impérial ; ma barbe que le fer a respecté depuis le 17 avril dernier va tomber sous son tranchant ; je vais subir une complète métamorphose.

J'ai omis d'annoter que, mercredi dernier, j'ai fait acheter à Sallanches de l'étoffe rouge et bleue, 0,68 m de chacune pour faire encore deux drapeaux plus 5 aigles, soit 5,40 francs. Sophie a préparé une guirlande que l'on festonnera entre les fenêtres et ce sera là tout le faste de mes préparatifs.

J'arrive à la Perrière à une heure et je vois aussitôt mes collègues au nombre de quatre qui attendent depuis midi l'arrivée du commissaire. Deux heures sonnent, puis trois, puis quatre et rien n'arrive. L'impatience s'empare de nous ; bientôt après, nous nous rendons à l'auberge de Bellegarde où le vin mousseux nous entretient jusqu'à huit heures du soir. A notre retour, nous voyons la voiture du commissaire arrêtée dans la cour du maire et nous apprenons que le but de notre mission était pour faire la police à Chamonix et l'on nous accordait une rétribution

de 60 F. Cette communication m'a bien froissé et il me semble que l'abbé Terrier n'est pas étranger au choix qui a été fait de nous. Il m'a désigné sans doute pour m'éloigner de ses arcs de triomphe ; aussi je ne lui pardonne pas cette humiliation et je me propose de lui laisser le champ libre comme organisateur de la réception impériale. Je me retire des affaires. Oh, si on ne tempérait ma colère je ne pourrais pas m'empêcher de lui rendre ce qu'il m'a fait avoir. Je sens du reste qu'il me boude.

SAMEDI 1er SEPTEMBRE.

(Ciel nuageux, alternatives de soleil et de pluie). C'est aujourd'hui le grand jour. Je dévore mon humiliation d'hier en silence. Je vais lire la *Gazette* aux Houches ; sur la route, j'entends l'abbé Terrier qui m'appelle : je ne l'entends pas. C'est une faible satisfaction ; je n'ai pas de peine à me tenir à l'écart.

Des curieux en grand nombre circulent à travers le bourg. Quelques guirlandes apparaissent sur la façade des maisons ; la nôtre se distingue par ses couronnes de bruyères piquées de roses trémières et de la guirlande de mousse qui les encadre. Je vais fixer nos cinq drapeaux.

Les voitures publiques chôment aujourd'hui et l'on ne voit passer que des voitures de forme insolite conduites par des postillons au gilet rouge. Le maréchal de Castellane est, dit-on, déjà à Sallanches.

L'enthousiasme est difficile à allumer parmi nos populations ; ils ne se laissent aller qu'au seul sentiment de la curiosité ; quant à l'attachement, à la joie et aux autres sentiments exprimés dans les compliments des maires, ils en sont si éloignés, qu'on ne parvient qu'avec de grands efforts, à faire émettre le cri de : Vive le Roi ou Vive l'Empereur. Encore, ces acclamations sont-elles si égrenées et si grêles que l'on croirait presque à des sentiments hostiles.

De demi-heure en demi-heure, passent des voitures à deux chevaux pleines de fonctionnaires haut placés ; puis les fourgons traînés par quatre chevaux défilent au grand ébahissement de nos curieux ; puis enfin, vers deux

heures un quart, on voit arriver à fond de train un avant-coureur qui jette en passant en face des groupes, la défense de tirer les boîtes et l'annonce de l'arrivée de L.L. M.M. En ce moment là, une masse compacte de gens, surtout de femmes forme la haie aux abords de l'arc de triomphe des Epinettes. C'est d'abord le Conseil municipal avec son drapeau de soie, le clergé, le conseil de fabrique, de charité, les médaillés de Sainte-Hélène au nombre de huit et les enfants des écoles. Des hommes ont été distribués sur la route de Balme à Luziers, de manière qu'ils s'aperçoivent tous des uns aux autres et forment un télégraphe aux rapides annonces.

Vers deux heures et demie, le cri de : Les voici, se fait entendre transmis de sentinelle en sentinelle ; presque au même instant arrivent au galop de leurs chevaux deux gendarmes, le sabre dégaîné qui jettent dans la foule anxieuse ces mots : Leurs Majestés.

Aussitôt, un frémissement étrange court sur cette foule ; un sentiment de curiosité mêlé d'une respectueuse terreur agite toutes les poitrines ; tous les regards se concentrent sur une voiture découverte que traînent six chevaux blancs conduits à la Daumont. Le fond de cette voiture est occupé par un homme et par une femme ; en face d'eux est assis un autre homme. Les deux hommes ont le même costume, casquette militaire au cordon doré, ample burnouf qui cache leurs décorations. Leurs figures sont un peu hâlées ; celui assis sur le devant est d'une corpulence qui contraste avec l'exiguïté de la Dame et son gros visage fortement coloré fait ressortir la pâleur et la délicatesse des traits de sa voisine. Leurs noms, les voici : l'Empereur, l'Impératrice et en face le Général Lebœuf.

L'Empereur ressemble assez bien à son effigie gravée sur les pièces d'or de 20 F, à son nez près qui est très aquilin. Mais ce qu'il y a de plus saillant sur sa figure, c'est ce caractère d'impassibilité qui le fait ressembler à un buste de marbre. Je l'ai fixé attentivement durant tout le temps que le Maire et le Curé l'ont harangué, sous l'arc de triomphe, et je n'ai pu surprendre aucune émotion, aucun changement de trait ; son regard est atone. Seule-

ment, à la fin des harangues, il a rompu son immobilité et a daigné, avec un sourire, adresser 100 F, pour les pauvres, à chacun des harangueurs.

Sur ces entrefaites, l'Impératrice était occupée de son côté par les compliments d'une enfant de l'école vêtue d'une robe blanche, et l'Impératrice lui répondit avec un gracieux sourire et par un don de 120 F, dont 80 à la Sœur de Charité qui l'accompagnait et 40 F à la petite complimenteuse. L'Impératrice a une figure d'enfant, d'un ovale parfait et si délicat, si gracieux, qu'on voit plutôt une figure d'ange que de femme. L'esprit chez elle n'est pas absorbé par la matière. Son costume est très simple : un petit chapeau de paille peint et recouvert d'une gaze verte couvre son front, sur ses genoux sont épandus les bouquets qui lui ont été offerts par l'amour des populations.

Le temps qui s'était chargé de nues lourdes, commençait à se fondre en pluie ; à l'arrivée de la voiture impériale, tous les parapluies s'abaissent, les fronts se découvrent et un cri général de : Vive l'Empereur, Vive l'Impératrice, Vive le Prince Impérial ! va réveiller les échos le long des rochers. Aussitôt après les compliments, l'Empereur s'informe de la distance jusqu'à Sallanches et ordonne le départ. Les acclamations de la foule retentissent de nouveau et se mêlent aux bruits des tonnerres du ciel, des boîtes et des cloches lancées à toute volée. La voiture impériale est suivie de deux gendarmes à cheval, sabres nus à la hanche, et d'un piqueur à petit habit vert galonné d'argent. Puis arrivent et défilent successivement 3 ou 4 voitures et 2 ou 3 fourgons qui composent le restant du cortège impérial et tout est vu.

En somme, la curiosité publique n'a pas été fort satisfaite ; on s'attendait à voir Leurs Majestés escortées par les Cent-Gardes ou tout au moins par une escouade de la Garde Impériale et l'on ne voit que quatre gendarmes et deux piqueurs ; le nombre des voitures de sa suite était même fort restreint : on en fixait le nombre à 20 et l'on n'en remarque que 4 au plus. Beaucoup de gens, en comparant le cortège de nos Princes de l'année dernière à celui de ce jour ne donnent pas la primauté à ce dernier. Cette simplicité est peut-être un calcul de ce rusé souve-

rain. Il veut faire voir qu'il n'a pas peur et qu'il peut se confier à l'amour de ses nouveaux sujets. Cette marque de confiance est fondée sur les précautions sans nombre que l'on a prises pour sa sécurité et une plus grande escorte n'aurait eu d'autre utilité que de rehausser le faste de ce voyage des souverains.

Aussitôt après le départ de L.L.M.M., le ciel se fond en pluies diluviennes, et la nuit survient, hâtive, froide, sombre. A peine aperçoit-on sur les rochers de la Colonnaz les pâles reflets d'un vaste feu de joie dont les éclats se trahissent au travers des épaisses nuées qui les enveloppent. Il pleut toute la nuit par torrents et les éclats du tonnerre viennent encore rehausser l'horreur de cette nuit où le grand acteur de la politique européenne, le maître des destins de la France et du monde repose dans nos profondes vallées et se trouble peut-être au même coup de tonnerre qui effraie le fils de nos paysans.

DIMANCHE 2 SEPTEMBRE.

Les pluies de la nuit ont tellement grossi la rivière et ses affluents que la plaine est devenue un vaste lac et que les voitures publiques ont été obligées de suspendre leur service. La consternation est au bourg et l'eau n'a plus à s'avancer que de 1 mètres pour atteindre le pied de l'escalier de Félix Delemontey ; elle serait de nouveau entrée dans l'Eglise si la base du portail n'était élevée de quatre centimètres au-dessus du sol. On dirait que cette circonstance est faite exprès pour apprendre à l'Empereur l'urgence du diguement de l'Arve.

Toute la journée est brumeuse, froide.

LUNDI 3 SEPTEMBRE.

Vers onze heures, avant midi, je pars pour Cluses, en voiture avec le Conseil Municipal de ma commune et le corps de musique. La grande rue est couverte de curieux ; les fenêtres qui la bordent et les balcons qui s'y avancent en saillie sont garnis, surchargés de monde ; il y a peu de place pour les drapeaux ; les propriétaires ont du reste visé à l'économie en s'épargnant la dépense de l'étoffe pour drapeaux. Le décor de la ville est fort

simple et ne consiste qu'en quelques mâts vénitiens formant l'avenue, à deux arcs de triomphe hors de toutes proportions, et qui, pour avoir coûté plus de peine et de matériaux que le nôtre des Epinettes, ne le valent certainement pas ; c'est du moins l'appréciation qu'en a faite le docteur Guy, de Cluses.

L.L.M.M. étaient attendues vers une heure à Cluses ; à cette heure un courrier vient nous apprendre que les nobles voyageurs ont essayé, ce matin, à 5 heures, une ascension à la Mer de Glace et qu'ils ne repasseront ici que vers 3 heures. A cette nouvelle, tous les rangs se rompent ; les maires, ceints de leurs écharpes à glands dorés ; les petites ouvrières en horlogerie avec leur bannière ; les enfants des écoles avec leurs robes blanches, leurs petits drapeaux ; les corps de musique avec leurs costumes variés et leurs panaches éclatants ; les corps de pompiers avec leurs galons rouges ; les dames, les paysannes, le riche en gants blancs, le mendiant en haillons, tout se confond, se coudoie, se mêle, se brouille que l'on a peine à concevoir que l'ordre puisse renaître d'une telle confusion.

A l'heure indiquée, le bruit de quelques détonations lointaines, suivi immédiatement du rappel du tambour, sème parmi cette foule une agitation plus grande ; puis, comme par enchantement, chacun ayant repris sa place à côté de sa bannière, l'ordre, la symétrie se trouvent rétablis.

Un grand bruit d'acclamations annonce enfin l'arrivée des souverains qui sont complimentés sous l'arc de triomphe et qui passent ensuite, toujours en voiture, entre une double rangée de regards avides et de voix criant : Vive l'Empereur ! Vive l'Impératrice ! pour se rendre à l'Ecole d'Horlogerie où ils passeront en revue les petits chefs d'œuvre de nos horlogers.

Cette inspection dure environ 20 minutes, et le cortège impérial au milieu de nouvelles acclamations et du bruit des cloches, des musiques, des boîtes, parcourt la trouée faite dans la foule par les gendarmes à cheval et se dirige sur Bonneville par la route de Marignier.

L'Empereur est parti : bien des rêves sont évanouis, bien des espérances déçues ; il semble qu'un souverain

doive signaler son passage par des bienfaits ; un moment on conçoit tous une vague espérance de participer à ses faveurs ; hélas, on oublie qu'un empereur n'est pas un Dieu bien qu'il soit plus qu'un homme. Celui-ci est d'une impassabilité extraordinaire ; on dirait que la crainte l'empêche de sentir et paralyse toute joie dans son âme. Je comprends qu'on puisse être grand, qu'on se soutienne à la hauteur de sa renommée quand on a été une fois porté sur le pavois par les ovations de tout un peuple. La gloire est une vertu efficace qui relève le courage faiblissant de l'athlète et le pousse à de nouveaux triomphes.

Après le départ de L.L.M.M., nous nous trouvons tous réunis, le Conseil, la musique, les commissaires, dans une auberge de la ville où nous achevons la fête par une modeste collation, et à l'heure où la nature se voile des ombres de la nuit, nous regagnons Magland, sans avoir la force de passer sans nous arrêter à Balme.

MERCREDI 5 SEPTEMBRE.

(Ciel vaporeux : on ne sait lesquel l'emporte dans les hautes régions, du vent du Nord ou de celui du Midi, température fort douce). Si j'adressais à une feuille publique la relation du passage dans notre vallée de L.L. M.M. l'Empereur et l'Impératrice, je la rédigerai comme suit ; mais je ne l'enverrai point, parce qu'ayant publié le voyage de nos Princes de l'année dernière dans un sens peu favorable à un changement de dynastie, j'aurais l'apparence d'avoir des opinions aussi mobiles que les girouettes de nos toits et de brûler mon encens en l'honneur de (...) après l'avoir brûlé pour (...) (22).

« Les bourgs et les villages disséminés aux abords de la grand route avaient depuis quelques jours, subi une coquette métamorphose. Toutes ces déchirures, ces délabrements, ces laisser-aller insoucieux des maisons, des places, des clôtures, tout avait revêtu des formes nouvelles, pleines de grâce et de fraîcheur. La forêt de Dunsinane a renouvelé son prodige ; on l'a vu lentement descendre de la montagne et se ranger dans la plaine, dans l'ordre d'une armée bien disciplinée ; la verdure a tout envahi et la route semble percée dans le massif d'un parc touffu.

Cette route, naguère creusée d'ornières profondes, envahie à moitié par les rameaux épineux des haies échevelées et souvent traversées par le lit caillouteux d'un torrent ; cette route qu'une administration parcimonieuse avait réduite en canal d'eau boueuse, a reconquis en un jour sa convexité et l'espace que les lois lui assignaient (23).

Des arcs de triomphe élevés à l'orée de la vallée, à l'entrée et à la sortie du chef-lieu, dessinaient sur le fond vaporeux du ciel, leur masse verdoyante, leurs courbes gracieuses et leurs galeries surmontées de drapeaux aux couleurs nationales ; des guirlandes de verdure tenaient suspendus sur la voie triomphale, d'espace en espace, des couronnes de fleurs, des bouquets d'immortelles, des festons de lierre symbolique.

La fiancée n'a pas plus d'envie de plaire à son jeune époux ; son visage n'a pas plus de sourires ; son cœur plus de joie et d'impatience que n'en a eu notre vallée dans l'attente de ses nouveaux souverains.

Ils peuvent venir maintenant ; tout est prêt pour les dignement recevoir. Le conseil municipal, le clergé, le conseil de charité, de fabrique, les médaillés de la Légion d'Honneur, de Sainte Hélène, les enfants des écoles, toute la population de la vallée et des montagnes environnantes est là, groupée autour de l'arc de triomphe, attendant avec une curiosité mêlée de crainte respectueuse, l'arrivée du cortège impérial.

A trois heures et demie de l'après midi (le 1er septembre) un piqueur apparait au loin qui dévore la route, passe au travers de la foule en laissant tomber ces mots : Leurs Majestés !

Quelques instants après, arrivent au galop de leurs chevaux, le sabre nu, deux gendarmes précédant de quelques pas la voiture impériale. Un cri immense, unanime de : Vive l'Empereur ! Vive l'Impératrice ! retentit dans la vallée.

On a vu s'approcher alors et s'arrêter sous le portique de verdure une voiture que suivaient encore deux gendarmes à cheval. On aurait pu douter à l'aspect de cette faible escorte, à l'absence de tout appareil militaire que

nous avions devant nous un puissant monarque ; mais la vue de ce front impassible qui semble briller des reflets de tous les lauriers dont il a été ceint ; mais l'aspect de cet ange au radieux sourire que la France nous a révélée, puis encore la conviction d'un plus grand déploiement de forces, nous ont bien vite fait reconnaître le vainqueur de Magenta et de Solférino et son auguste compagne.

Nos populations sont aimantes ; les marques de confiance leur vont droit au cœur et ceux qui, hier encore, n'avaient que du respect pour ces nouveaux souverains, après les avoir vus ont de l'amour.

L'Empereur contemplait d'un regard bienveillant cette foule heureuse de le voir ; l'Impératrice souriait à tous ; tous deux jetaient des charmes de manière qu'après avoir entendu les harangues et après avoir laissé tomber dans la main des harangueurs un souvenir pour les pauvres, la même âme passe dans les acclamations et les gestes des spectateurs ; on agite son chapeau, son mouchoir, on salue, on acclame, on bénit et ce tonnerre d'acclamations retentit le long des rochers longtemps après leur départ.

La pluie que de nombreux éclats de tonnerre avaient annoncée, commençait à tomber, lente et bientôt devint torrentielle. Néanmoins, nous a-t-on rapporté, L.L.M.M. ne voulurent pas souffrir que l'on couvrît leur voiture et se dérober à l'ardente curiosité des populations échelonnées sur leur route ; ils arrivèrent à Sallanches ruisselants des eaux du ciel, laissant après eux des souvenirs qui ne s'effaceront pas de longtemps ».

D'ailleurs, fussé-je tenté de l'envoyer (cette relation) au journal, on la tronquerait sans doute pour n'en reproduire que les parties utiles.

DIMANCHE 9 SEPTEMBRE.

J'ai lu dans la *Gazette de Savoie*, ce matin, la relation du voyage de L.L.M.M. dans le Chablais, par Antony Dessaix, et cette lecture m'a inspiré de mon factum une idée meilleure que je n'en n'avais ; aussi, malgré l'apparente contradiction qu'il peut y avoir entre mes idées de 1859 et 1860, je me décide à l'envoyer au journal. J'y

ajoute de plus les lignes suivantes à la place de la dernière phrase de ma première rédaction :

« Le ciel, tout le jour, a roulé de sombres nues qui, se condensant vers le soir, se sont tout à coup fondues en une pluie torrentielle, avant même que L.L.M.M. fussent arrivées à Sallanches. Hélas ! les trois cents feux de joie qui devaient illuminer les géantes pyramides de nos montagnes ne purent point percer de leur éclat les épaisses vapeurs qui les enveloppaient et le lendemain un triste spectacle vint s'offrir aux regards de Leurs Majestés. La plaine, de Chedde à Bonneville, n'offrait plus qu'un immense lac sur lequel flottaient des bouquets d'arbres et des arcs de triomphe. Un coup de vent aux glaciers du Mont Blanc avait amené ce subit changement de décor.. Néanmoins, cette inondation, survenue si à propos pour démontrer l'urgence du diguement de l'Arve, n'a pas eu une longue durée : quatre heures après l'aube du jour, il n'en paraîssait plus rien. De retour de leur excursion à Chamonix, le 3 septembre, à 4 heures après-midi, Leurs Majestés ont encore signalé leur passage dans notre vallée par de nombreux bienfaits ; on n'a pas encore pu compter le nombre des pièces de 5 F qui servaient à L.L.M.M. de réponse aux cris enthousiastes de : Vive la famille impériale ! Ces pièces sont maintenant tout autant de reliques qui vont prendre place dans la même petite boîte où le vieux grognard enserre sa médaille, une balle recueillie à Moscou, où la femme cache son anneau nuptial ».

Je prie de plus M. Corso de m'envoyer, en cas de publication, le numéro du journal où figurera cette relation, m'offrant de l'acquitter par Philippe.

DIMANCHE 30 SEPTEMBRE.

Selon l'habitude, je vais, après dîner, lire la *Gazette* aux Houches et j'applaudis aux progrès de nos frères d'hier, les Italiens de l'Italie, dans la voie de leur affranchissement. Le roi de Naples est comme perdu, isolé, dans les environs de Gaëte d'où il ne peut se résoudre à s'embarquer pour l'Espagne. Garibaldi n'a eu qu'à souffler pour faire écrouler le trône vermoulu de cette dynastie de petits tyrans. Maintenant, c'est le tour du Pape. Gari-

baldi d'un côté, les Piémontais de l'autre, vont sans cesse en rétrécissant leur cercle immense, comme les chasseurs à la battue du loup. Le général Cialdini a battu les papalins et forcé à une retraite précipitée celui qui proclamait du haut de la tribune en 1848 que les Italiens ne se battaient pas. Lamoricière perd à Castelfidardo la majeure partie de son armée de mercenaires étrangers et l'on peut entrevoir déjà l'aurore de ce jour, unique dans les annales du monde, où d'un bout du pays à l'autre, les peuples que l'oppression étrangère étouffait et qui sans cesse se relevant pour la lutte, étaient toujours terrassés par le plus fort, ce jour, dis-je, où tous ces peuples vainqueurs de leurs tyrans séculaires, acclament tous la liberté dans Victor-Emmanuel. Hélas ! pourquoi nous a-t-on séparés de cette héroïque famille dont nous étions les aînés. On dit que Garibaldi dont les antipathies pour Cavour sont bien connues, lui a écrit ceci : « Bien que je fusse capable de sacrifier sur l'autel de la patrie tout sentiment personnel, je ne pourrais, je le sens, jamais être l'ami de celui qui a humilié la dignité nationale en vendant une province italienne ». Le héros de Catalafimi et de Milazzo n'est pas seul à penser ainsi et si le vendeur de peuples n'était pas encore nécessaire à l'Italie, je verrais avec plaisir qu'on le mette en accusation et qu'on lui fit expier son ignominieux marché par autant de coups d'épingle qu'il a amassé de regrets et de lentes tortures sur la tête des victimes de ce marché.

Quelle différence entre le régime italien et celui que l'on vient de nous imposer : en Italie, c'est la liberté avec tous ses développements ; le curé n'y a des attributions que dans son église ; le gendarme n'étudie pas moins les opinions que le crime sur la physionomie des passants; le carabinier n'avait l'œil ouvert que sur le crime. Les douaniers ont disparu, il est vrai, mais on leur a substitué une légion d'employés qui trouvent toujours le moyen de retrouver pour leur compte propre les droits abolis par le gouvernement ; ils pénètrent à la cave, à la laiterie, à la fromagerie ; il ne se fabrique plus même un chevrotin sans qu'il reçoive sur sa face l'empreinte du despotisme. Et puis, ces maires avec leur omnipotence et leur

morgue dédaigneuse, à quelle distance laissent-ils devant eux les pauvres syndics, serviteurs de tous, des autrefois ?

LUNDI 8 OCTOBRE.

Le géomètre Raphet fils, revenant d'Annecy, a rapporté le bruit de la suppression de tous les notaires du canton de Cluses, sauf des trois plus anciens. Je relate cette rumeur absurde pour constater les dispositions du public à croire toutes sortes de changements depuis que nous ne sommes plus Italiens. Ce pauvre idiot qu'on nomme le public a déjà eu sa cervelle heurtée à tant de nouvelles petites et grandes et de toutes couleurs, surcharge et abolition des impôts, interprétation fantaisiste des droits réunis, des visites des rats de cave, despotisme du maire, importance du gendarme, du garde-forestier, etc., etc. ; il est prêt à croire un nouveau catéchisme pour peu que les gendarmes en facilitent le colportage.

L'Empereur a agi en homme prudent d'accomplir son voyage dans nos montagnes avant que les réformes d'assimilation à la France nous aient révélé toute la dépendance, toute la servitude et toutes les charges onéreuses que le nouveau gouvernement nous prépare et que nous ressentirons d'autant plus vivement car la liberté en allégeait considérablement le poids sous le gouvernement ancien. Ainsi le peuple qui ne raisonne pas mais dont les instincts ont quelquefois la perspicacité de la bête, le peuple s'épouvante à tous ces bruits ; il sent la faute de son vote et avec un coup d'œil de regret sur le passé, jette un un regard de crainte sur l'avenir. Si l'annexion était remise en question, je ne conserve pas le plus léger doute que dans notre commune elle ne fût résolue dans un sens peu flatteur pour la France.

Je me retourne de Cluses avec l'oncle Joseph qui a dressé ses batteries auprès des gouvernants et dans la commune afin que, d'aucun côté, on ne vienne l'arracher au calme de son foyer pour lui faire tenir les rênes de la commune.

MERCREDI 10 OCTOBRE.

J'ai meilleure opinion de moi-même que le public ne l'a de moi. Je m'imagine souvent que tel individu aura

recours à mes connaissances et je m'aperçois bientôt, à la déception de mon attente, que cet individu doute toujours de ma supériorité sur lui et il serait plus vite tenté de me donner des conseils que d'en recevoir de moi. Oh ! le meilleur système, ce n'est pas d'afficher sa science et il n'appartient qu'à une réputation déjà faite de répéter ces mots adressés au corps académique de Bâle : mon bonnet a plus de science que vous tous ! Mais celui qui sort de l'obscurité, que celui-là ne cherche pas à se produire ; qu'il déguise plutôt sa lumière et affecte des airs de simplicité, car il en est de la gloire comme de la course aux flambeaux, chacun cherche à éteindre celui de son voisin et s'efforce par tous moyens de conserver le sien propre. Celui qui réussit le mieux aujourd'hui c'est celui qui a la réputation d'être simple, presqu'idiot.

Je me suis plu maintes fois déjà, à observer dans les marchés, les airs béats que savent se donner quelques matois de ma commune, entre autres, Maurice à Dodin et Jean du Vély. Il est rare qu'ils ne dupent ceux auxquels ils se montrent demi-idiots et s'il faut remonter à un plus illustre exemple, n'est-il pas tout trouvé dans Napoléon III. Il est un peu bonasse, se disaient les Légitimistes, les Républicains, les Orléanistes, laissons le s'asseoir sur le trône ; il nous sera facile, durant son règne, de préparer l'avènement à Henri V, à la République, à la famille d'Orléans ; son esprit apparaît si borné, ses manières sont si empesées qu'on ne doit avoir qu'à souffler pour faire évanouir ce fantôme de souveraineté. Hé bien, Messieurs de la République et Compagnie, vous y avez été trompés. La dupe vous a prévenus : c'est avec ses airs de caniche qu'il vous a pipés. La leçon est bonne, mais souvent stérile, parce que l'orgueil, la présomption, ces éternels ennemis de nous-mêmes, ne consentent pas aisément à s'éloigner de nous pour nous laisser jouer ces rôles victorieux. C'est à l'orgueil qu'i faut attribuer la plupart de nos défaites dans la vie.

VENDREDI 26 OCTOBRE.

Un jeune ingénieur étudie maintenant l'élargissement et le nivelé de notre grand route ; on présume que la

route coupera les jardins de Bouverat et de Thévenet et passera par la cour de ces derniers. Puissent ces améliorations arriver bientôt !

DIMANCHE 4 NOVEMBRE.

Avec quelle avidité j'ai dévoré du regard deux journaux aux Houches cet après-midi ; il y avait tant de jours que j'en avais été sevré ! Mais les événements se déchaînent si naturellement qu'on croit n'avoir rien appris de nouveau après les avoir lus. Les trois souverains du Nord réunis à Varsovie paraissent n'avoir rien comploté contre l'Italie où le vote d'annexion s'accomplit avec l'unanimité qu'il a et qu'il aura toujours, quelquefois, comme ici, avec raison, le plus souvent stupidement. Les masses ne raisonnent pas ; c'est un bloc de matière qui suit docilement l'impulsion donnée comme une bille de billard.

JEUDI 21 NOVEMBRE.

Je vais à Bonneville ce matin. Tous les juges de paix de l'arrondissement ainsi que leurs suppléants s'y trouvent pour prêter serment de fidélité à l'Empire parjure et à la Constitution parjurée. Quelle hypocrisie profonde dans l'obligation de ce serment !

Les jeunes gens de ma connaissance à Bonneville sont tous mécontents, parce qu'ils sont tous rejetés nus sur le pavé et que le gouvernement répond à leurs cris de détresse par ces doléantes paroles : « Vous ne pouvez obtenir cet emploi (rat-de-cave) parce quon ne croit pas que vous ayez assez d'instruction » ; et voilà comme quoi la louable intention de dire bêêê comme les autres ne suffit pas pour éviter la dent du loup. Les Français sont venus accaparer toutes les places ; il n'en reste plus pour les Savoyards qui peuvent prendre le râcle du ramoneur comme le *Salut Public* de Lyon le proclamait il y a un an.

DIMANCHE 9 DÉCEMBRE.

Depuis plus de quinze jours, les aspirants au Corps législatif se sont mis en campagne ; les presses ont gémi sous les professions de foi de plusieurs d'entre eux ; des

mercures officieux ont répandu par les monts et les vallées des feuilles moins innocentes, mais aussi nombreuses que les feuilles d'automne. Quétand vante ses services et en quête la récompense ; Ruphy, d'Annecy, s'avance sous les auspices du fameux Laity ; Pissard, de Saint-Julien, s'appuie sur la foi des Pères du *Courrier des Alpes*. Dufour, de Bonneville, se pose en enfant de nos montagnes ; Ramel, de Thonon, et Pelloux, de La Roche, élèvent leur voix dans le désert et Bartholony, de Paris, fait marcher devant lui un cortège de brillantes promesses.

L'électeur tiraillé en divers sens relève le front et se pénètre de l'importance de sa qualité : il étudie la candidature la plus favorable à ses intérêts personnels. S'il a été à Paris, il vote pour le fondateur de la Société philanthropique savoisienne ; s'il a des procès, il se tourne vers Dufour ; s'il est horloger, il penche vers Ruphy, un des promoteurs d'une société par actions de ces industriels ; s'il adore Plutus, il choisit Bartholony ; le malade, celui même dont la femme est en travail d'enfant, appellent Pelloux. Il en est d'autres, citoyens innocents, sans intérêts, sans passions et aussi sans esprits, qui se laissent emporter au courant de leurs voisins, mais il faut leur pardonner, car ils ne savent ce qu'ils font.

A 8 heures de ce matin, toute cette foule de majeurs se précipite vers une boite carrée, lourde, verrouillée à laquelle la loi n'a pas osé décerner le titre d'urne électorale. Je suis préposé à sa garde avec quatre assesseurs et Joson pour président.

LUNDI 10 DÉCEMBRE.

L'élection des députés au corps législatif devant durer deux jours, je passe encore une journée à la garde de l'arche de la patrie. A 4 heures de ce soir, on a procédé au dépouillement du scrutin. Les électeurs sont au nombre de 402, les votants de 303. Quétand a obtenu 264 suffrages, Dufour 24, Ruphy 13 et Bartholony 2. Total égal 303.

SAMEDI 22 DÉCEMBRE.

Tous les notaires de la Savoie viennent de recevoir du Procureur impérial de leur arrondissement respectif,

une circulaire contenant le décret sur l'assimilation au régime français du notariat savoisien. J'ai lu ce décret deux fois, et deux fois n'ai pu le comprendre. C'est qu'il faut être de la France, et de la vieille France encore pour saisir au prime abord les absurdes caprices, les criantes iniquités qui font le mérite de certains factums de ce despote sorti des cachots. D'après l'article 5 du décret du 11 juin 1860, le gouvernement français s'engage à tenir compte aux Savoisiens de leurs droits acquis et la signature des hauts contractants n'est pas encore sèche que les avoués sont évincés de leurs droits et les candidats à leur suite. En vertu de cet infâme décret, notre carrière à nous autres candidats, est brisée. Le nombre des notaires dans le canton de Cluses est réduit à deux, et les notaires (qui ne sont réductibles que par déchéance, démission, destitution ou décès) ne peuvent exercer le droit de présentation qu'après que le nombre en sera réduit au chiffre fixé. Voilà donc 15 ans d'études, de dépenses et de labeurs rendus vains par un caprice impérial ! Par faveur spéciale, on exempte dans ce décret, les candidats de tout stage. C'est leur dire : Cessez vos poursuites, vos études ; ne perdez pas plus longtemps votre temps à ces espérances... A Bonneville, hier, sur les quatre heures du soir, nous nous sommes réunis, Desbaux, Conseil et moi, au cabinet de l'avocat Vuarchex, pour réclamer contre cette position qui nous est faite. Cet avocat est chargé de rédiger une supplique à l'Empereur qu'on me fera passer dès après-demain pour que je la signe.

JEUDI 27 DÉCEMBRE.

Je reçois du maire 6 F pour avances faites à la réception de l'Empereur et 5 F pour hampe du drapeau de la garde nationale.

LUNDI 31 DÉCEMBRE.

Dîner chez le Maire. Terrier nous y rejoint sur le soir et au retour nous offre un petit verre chez lui tout en nous laissant deviner qu'il a encore l'arc de triomphe sur le cœur. Adieu 1860.

ANNÉE 1861

DIMANCHE 6 JANVIER.

Le 29 décembre dernier, l'avocat Quétand a traversé notre vallée, se rendant à Sallanches pour provoquer des suffrages en sa faveur pour la députation au Corps législatif. A son passage au bourg, il a entretenu le curé Pacthod et ce dernier lui a communiqué un résumé de mes plaintes contre le décret du 1er décembre relatif à l'organisation du notariat en Savoie. Après l'avoir lu attentivement, m'a dit M. le Curé, M. Quétand a convenu que j'avais droit de recourir, que mes plaintes étaient fondées et qu'il fallait que je m'entendisse avec mes collègues de l'arrondissement pour provoquer à notre encontre un adoucissement à ce rigoureux décret.

LUNDI 7 JANVIER.

J'ai pu observer aux deux élections municipales de Magland (24) que le parti de Gravin serait à peu près abattu s'il n'avait à sa tête un Petit-Jean qui ne craint pas, pour faire triompher sa cause, de prodiguer des fromages et de répéter des courses à Bonneville et même à la Préfecture. Les Crozet, qui sont les sergents de ce parti, ont perdu toute leur influence dans la bataille et si Petit-Jean se retirait, on ne sait pas trop par qui le drapeau de Gravin pourrait être avantageusement porté.

Dans le parti du bourg, un seul mirmidon a seul assuré le succès de la cause : le boulanger Jacques Delévaud a livré un peu de pain, un peu d'eau de vie aux

consommateurs-électeurs, et son frère Oui-Oui obtient une majorité de **151 voix**.

En vérité, plus je vois d'élections et surtout d'élections sur la base du vote universel, plus je me convaincs que l'instrument le plus habile de la tyrannie, c'est celui-là. Peuple, masse populaire... que cela est aveugle et bête !

MARDI 8 JANVIER.

Nous avons à Magland, depuis environ une dizaine d'années, un bureau de poste. Sous le régime sarde, toute la commune n'avait qu'à applaudir à la promptitude et à la régularité de ce service, mais il n'en est plus de même, en France. Depuis l'annexion, nos lettres mettent septante deux heures pour nous arriver de Chambéry et vingt quatre heures depuis Cluses. Aussi ai-je adressé aujourd'hui au sous-préfet, au nom de l'administration municipale, une plainte contre cet abus et nous demandons que, tout en conservant notre bureau, cet abus disparaisse.

DIMANCHE 13 JANVIER.

Nous recevons de Philippe une lettre vivement attendue ; on tressaille d'espoir et d'impatience et en rompant le sceau, on espérait y apprendre le triomphe de Philippe au concours, ou du moins, s'il conservait sa place à la ville, une juste rémunération de son succès... Nous comptions sans la France ; nous ignorions, hélas ! que les examinateurs du concours étaient des Français, de ces fashionnables qui connaissent tout, sont convaincus que personne ne les équivaut et dont le pouvoir s'exerce avec d'autant plus de despotisme et de partialité qu'ils ont en réalité de vanité et d'ignorance.

Philippe nous apprend donc qu'il reste dans la position qu'il a occupée jusqu'à ce jour ; qu'ensuite d'intrigues où le maire et le préfet se sont entendus contre l'issue heureuse de Philippe au concours et malgré sa réussite, on a trouvé le moyen de ne le classer que parmi les derniers candidats à la place d'agent-voyer d'arrondissement et il a été déclaré apte à cet emploi ; mais comme il n'y a que deux de ces places en vacance, on lui donne un em-

ploi d'agent-voyer de 3e classe au traitement de 1400 F. D'indignation, Philippe a été sur le point d'accepter cette place. La première colère passée, il s'est plaint à l'Ingénieur en chef qui lui a dévoilé les menées du maire et du préfet, l'a engegé à se conserver à la Ville, « que sa position s'améliorerait, qu'on augmenterait successivement son traitement et que dans un an ou deux on supprimerait l'architecte de ville et qu'alors il cumulerait les deux fonctions, etc... ».

MERCREDI 16 JANVIER.

Les élections pour l'arrondissement et le département devant avoir lieu dimanche prochain, l'oncle François et Fenot, de Chessin, sont venus nous aider en salle consulaire, à faire les billets d'invitation aux électeurs. De sorte que toute la journée se passe en ladite salle. J'y fais les tableaux de recrutement des jeunes conscrits de l'année et divers autres travaux.

C'est depuis le 1er janvier courant que les registres de l'Etat Civil sont tenus par les maires. MM. les curés, qui ont tant appelé la France de leurs vœux et de leurs intrigues, sont déjà ici quelque peu rémunérés par la perte des petits casuels que leur rapportaient les extraits de ces registres ; mais ils n'avouent point leur défaite et affichent des airs de satisfaction qu'on sait être loin de leur cœur. Mais voici encore que la composition du Conseil de fabrique va leur apporter un nouveau motif de dépit ; à coup sûr il n'est pas de nature à leur inspirer du contentement. Ce Conseil se compose, outre le maire et le curé, de cinq conseillers dont deux sont à la nomination du préfet, soit du maire ; or j'ai (je dis : j'ai, parce que c'est la vérité), j'ai sous l'autorité de l'adjoint Joson, proposé pour ce Conseil, à Magland, Perrollaz François, l'oncle de Chessin et son homonyme de Gravin. Ce dernier surtout est de taille à liquider ces comptes pieux, si obscurs jusqu'ici.

Hier, Joson ayant dîné à la cure a eu à soutenir une bordée d'arguments de l'abbé Terrier qui lui prouvait que l'on ne doit pas éloigner les curés et les vicaires des affaires publiques attendu qu'ils sont les seuls capables

et presque les seuls capables de bons conseils. Pauvre abbé ! il sèche d'impatience et de dépit depuis le départ du maire Sautier.

DIMANCHE 20 JANVIER.

Election d'un député au Conseil général et d'un autre au Conseil d'arrondissement ; ces deux conseils répondent au conseil divisionnaire et au conseil provincial des Etats Sardes. Trois candidats sont en présence pour le Conseil général : Docteur Guy, avocat Dupuis et Sautier-Thirion. Ce dernier est évincé pour avoir été trop peu partisan de la zone à l'époque de l'annexion. Le deuxième est patronné par le parti des mécontents de Cluses et partant réunira un bon nombre de suffrages. L'élu sera le Docteur Guy.

L'avocat Demartenex est à peu près seul candidat pour le conseil d'arrondissement.

La lutte électorale est aujourd'hui fort calme ; on s'aperçoit tout de suite que les vanités et les amours-propres de la commune ne sont pas en jeu. Bon nombre d'électeurs, visage ovale, menton rond, teint naturel, reçoivent d'officieuses officines et déposent dans l'urne sacrée l'expression de toute autre volonté que la leur propre et se retirent gravement comme s'ils avaient les idées qu'ils n'ont pas et s'ils comprenaient quelque chose à cette opération.

MARDI 29 JANVIER.

On célèbre aujourd'hui, sans doute pour la dernière fois, la fête de Saint François de Sales. Le marteau niveleur de la France passe sur les saints du pays comme sur les vivants ; il abat leur auréole et les soustrait à la pieuse admiration des fidèles.

Napoléon III est le singe du grand Napoléon ; il ne craint pas de le dire : « Puisque la France, dit-il dans la présentation de la Constitution du 14 janvier 1852, ne marche depuis cinquante ans qu'en vertu de l'organisation administrative, militaire, judiciaire, religieuse, financière du Consulat et de l'Empire, pourquoi n'adopterions-nous pas aussi les institutions politiques de cette époque ? ».

Depuis qu'il émettait ces paroles, il a prouvé que le régime de son oncle lui était fort à cœur ; il n'en a jamais dévié et avec un peu de perspicacité, il serait facile de déterminer par avance de la modalité des décrets qu'il formulera à l'avenir. Il ne s'écartera pas plus de son original qu'un enfant qui ne peut pas encore marcher ne s'écarte de sa mère. Aussi quel despotisme dans toutes les institutions, quel absolutisme dans les administrations ! Il faut avoir connu le régime du gouvernement sarde pour s'apercevoir de la différence immense existant entre les deux régimes. C'est ainsi que le plus obtus de nos paysans est révolté de la puissance attribuée au seul maire dans sa commune. Autrefois, le syndic était le secrétaire du conseil ; le maire en est le tyran. Le syndic voyait son autorité partagée avec les deux conseillers délégués. Le maire exerce son pouvoir sans contrôle de la commune : il taille au conseil sa croyance, il lui soumet ce qu'il veut et rien que ce qu'il veut ; il étend et restreint ses attributions à peu près comme il lui plaît, et cet absolutisme est d'autant plus révoltant que le maire n'est contrôlé que par des supérieurs étrangers à la commune, qui n'ont souvent ni le temps, ni la volonté de surveiller les actes du maire. Aussi ce dernier est-il, selon qu'il est doué de bonnes qualités ou de vices, d'ambition ou d'égoïsme, ou un syndic passable, ou le fléau de la commune.

MARDI 5 FÉVRIER.

Aujourd'hui Joson est tout occupé à la mairie à rédiger les actes de mariage qui auront lieu demain. Comme c'est la première fois depuis les commencements de ce siècle que l'on procède au mariage civil dans la vallée, il est permis aux gens, surtout aux jeunes filles de manifester un peu de curiosité à l'encontre de cette cérémonie que les chanoines du *Courrier des Alpes* appelaient jadis un accouplement de chiens, une loi infâme. Ce qu'il y a de positif, c'est que le public à marier n'a pas lieu de se féliciter de l'application des lois françaises sur cette matière. Autrefois, moyennant dispense, il n'y avait qu'une publication à l'église, quelques fois deux, presque jamais trois ; on se faisait proclamer le dimanche, on se mariait

le mardi ; M. le Curé suffisait à tout. Maintenant, il faut des publications pendant deux dimanches de suite, il faut une affiche continuelle durant cet intervalle ; il faut quatre témoins, il faut un maire ceint de son écharpe, il faut un buste ou un portrait de l'Empereur et encore un espace de trois jours depuis la dernière publication.

Après cela, si les époux sont catholiques comme ils le sont tous, a lieu encore le mariage religieux pour la célébration duquel il faut encore un permis du maire écrit sur timbre de 0,35 fr. Y-a-t-il maintenant plus de garanties qu'autrefois ? Sans se tromper, on peut assurer que non, mais ce qu'il y a de plus, ce sont les formalités, les lenteurs, toutes choses qui font presque redouter le mariage.

DIMANCHE 10 FÉVRIER.

J'ai eu la preuve ce matin que le Préfet ne s'écarte guère dans ses décisions des propositions du maire et que celui-ci est toujours à peu près sûr de faire ce qu'il veut dans sa commune. Les membres proposés par le maire Sautier pour la composition du bureau de bienfaisance sont les mêmes que ceux nommés par le Préfet. Maurice Thévenet, trésorier de la congrégation de charité, a manifesté par une piteuse grimace le dépit qu'il a éprouvé quand Joson lui a notifié l'ordre du Préfet de cesser ses fonctions qui désormais sont dévolues au Receveur municipal. Le maire est président du bureau de bienfaisance, c'est dire qu'il est encore le maitre de la classe pauvre et qu'il réunit dans sa personne les attributions que la loi sarde répartissait si sagement avec d'autres.

VENDREDI 1er MARS.

Le public a perdu le goût de la lecture et la curiosité des événements politiques depuis l'annexion. On ne voit plus de journaux et c'est à peine si la chute de Gaëte a retenti dans nos vallées où les échos étaient si éveillés autrefois. On ne se préoccupe que de ses intérêts privés et dans les heures d'émancipation, des intérêts municipaux. On parle des chemins à réparer, des nouvelles taxes municipales, des enquêtes des gendarmes du canton, etc. Notre

horizon s'est rétréci énormément. Quoiqu'en puissent dire les réactionnaires, dont Pierre de Bareys est le type et le coryphée à Magland, ce n'est sûrement pas là ce que l'on peut appeler du progrès.

MARDI 5 MARS.

Vers les 4 heures du soir, la salle de la mairie est envahie par quelques horlogers convoqués à l'effet d'entendre la communication importante qu'a à leur faire un délégué du Ministre des Travaux Publics.

Ce délégué arrive bientôt lui-même. Il se nomme M. Garnier et est décoré de la Légion d'Honneur. Il expose aux représentants de l'industrie horlogère à Magland, le but de sa commission qui est de prendre sur les lieux des instructions sur l'horlogerie du pays afin d'étudier le moyen le plus propre à faire prospérer cette industrie et à l'affranchir de la dépendance des Genevois et de La Chaux de Fonds.

A cet effet, dit-il, le gouvernement propose deux systèmes : le premier, c'est de vulgariser l'instruction pour les parties d'horlogerie qui manquent au pays au moyen d'une Ecole centrale à Cluses où les professeurs rétribués par l'Etat, élèveraient gratuitement des sujets. Le second, serait de former une Société d'actionnaires à un capital de 5 à 600.000 F dont le gouvernement garantirait le 5 % pendant les dix premières années. Cette Société ferait venir des maîtres pour enseigner les parties dont Genève n'a pas livré le secret. Enfin, il explique que le but à obtenir et que le gouvernement aidera à poursuivre, c'est que la montre s'achève complètement dans le pays et que nos horlogers ne soient plus tributaires de la Suisse sous ce rapport.

Le motif qui engage le gouvernement français à venir en aide à notre industrie horlogère n'est point un motif de charité et de bienfaisance comme on pourrait le croire ; ce n'est qu'un moyen politique pour affaiblir le commerce de Genève et contraindre cette ville à demander son annexion à la France. Tel est du moins l'aveu indiscret du délégué impérial. Les horlogers présents ne

répondent à cette communication que par le silence ou par des mots qui démontrent qu'ils n'ont rien compris.

DIMANCHE 17 MARS.

Après midi, je parcours aux Houches la campagne orageuse du Corps législatif. Il s'agit toujours du vote de l'adresse en réponse au discours de la Couronne. Il y a quelques jours, le Prince Napoléon, au nom du libéralisme, y prononçait un long discours où les roitelets de l'Italie y compris le Pape, étaient voués aux gémonies ; ce discours reproduit par la presse à 300.000 exemplaires a l'avantage, comme le lui reproche un député conservateur, de répondre à la logique des événements et aux frémissements des passions révolutionnaires.

L'éloquence y a un ton d'aigreur et d'exaltation forcenée qui provoque souvent le rappel à l'ordre du Président et ce reproche du même : on ne se dirait pas dans une Chambre française. Le ministre Billault a même laissé entrevoir que si semblable langage avait pu être prévu avant le 24 novembre dernier, le fameux décret qui élargit la sphère de la Chambre n'aurait pas été promulgué.

En effet, la politique du gouvernement y est attaquée par les orateurs de la droite avec un acharnement qu'on conçoit difficilement. Les députés Plichon et Keller traitent le gouvernement de faible, de vil, de lâche. M. de la Rochejaquelin disait naguère que l'Empereur n'avait pas de politique ou du moins que sa politique était aveugle et sans but. On lui reproche d'être la dupe du Piémont et de l'Angleterre et d'avilir la France tout en se perdant lui-même. On va plus loin : on assigne même un motif aux tergiversations de cette politique vacillante ; on dit tout haut que, ce qui empêche le gouvernement d'intervenir efficacement dans les affaires d'Italie, en faveur du Pape, c'est le poignard d'Orsini.

A ces violentes accusations, les ministres répondent avec un calme et un flegme d'Outre-Manche. Ils opposent aux arguments de la droite le mauvais vouloir des ex-souverains de l'Italie et du pape et leurs refus opiniâtres aux réformes proposées par la France ; ils objectent le

principe de non-intervention et celui de la souveraineté du peuple. Quant à Rome, il refuse d'expliquer la conduite future du gouvernement en ce qui concerne la grande question du pouvoir temporel du Pape.

A ma manière de voir, tous ces orateurs ont raison ; à part le coup du 2 décembre 1852, il n'est pas démontré que Napoléon III, au lieu de guider les événements, ne se laisse pas guider par eux et j'applaudirais presque aux orateurs de la droite, s'ils avaient moins de rancune pour le Roi d'Italie.

Vendredi 5 avril.

L'autorité administrative de la préfecture procède avec une lenteur dont jusqu'ici on n'avait pas l'habitude à l'expédition de nos affaires de commune. Ainsi, depuis un mois et demi que leur sont envoyées les délibérations du conseil municipal de la session de février ils n'ont encore lu et renvoyé que les deux premières, inapprouvées, et qui, à cause de leur retard à les expédier, devront être refaites dans la session prochaine.

Les 6 à 7 autres délibérations suivront sans doute le même chemin, en sorte que pour n'avoir pas examiné ces délibérations avant le 31 mars, clôture de l'exercice financier de 1860, un préfet, peut-être un secrétaire de préfecture, oblige tout un conseil de commune à sacrifier encore plusieurs jours à des questions déjà étudiées et tranchées. Le préfet n'est guère autre chose qu'un satrape, que le Denys d'un petit Etat. On découvre leur insolence et leurs orgueilleuses prétentions surtout dans le laconisme impérieux de leurs circulaires et dans l'oubli profond où ils ensevelissent les demandes que leur adressent leurs agents subalternes.

Autrefois, sans doute, tout n'était pas parfait, mais on s'accorde généralement à reconnaitre que le service administratif se faisait aussi régulièrement et avec plus de promptitude. Aujourd'hui, c'est comme en Chine, il y a des formules et de l'étiquette partout et pour tout.

Samedi 13 avril.

Il en a été de l'annexion de la Savoie, à peu près comme des expédients qu'emploient les pédagogues ou les bonnes à l'égard des enfants qu'ils veulent rappeler auprès d'eux, après une boudeuse escapade ; ils leur montrent de brillants colifichets, les appellent de leurs plus doux noms, leur crient même des promesses brillantes tout en serrant dans leur manche la férule, en maugréant sourdement après eux et en se promettant bien à eux-mêmes qu'ils feront tout autre chose qu'exécuter leurs promesses. Crédule comme un enfant, le peuple, ce bellua muttorum capitum d'Horace, s'est laissé prendre à l'hameçon de l'Empire. Et certes, ce qu'il y a ici de plus surprenant, c'est que ce sont précisément les esprits les plus éclairés qui se sont, les premiers, laissé happer ; la foule a suivi en bêlant. Or, maintenant que nous voilà Français complètement du berceau à la tombe, il serait assez instructif d'étudier, sans prévention, les résultats de cette transformation en les comparant à notre état sous le régime libéral des Princes de Savoie. Pour faire cette étude avec fruit, il faudrait y procéder avec ordre, établir des divisions, subdivisions et descendre des hautes régions politiques aux détails pratiques de l'administration municipale. Ce plan est trop vaste et trop difficile pour ma faible plume et je me bornerai à retracer, sans autre ordre que celui dans lequel les matières se présenteront à mon observation, les différences les plus palpables entre l'ancien et le nouveau régime et, partant, les avantages ou désavantages, les gains ou les pertes de notre annexion à la France.

Je remarque une première différence au désavantage de l'annexion, dans la part des droits politiques répartie à la Savoie ou mieux, à mon canton. Autrefois, les circonscriptions électorales étant multipliées et chaque canton ayant presque son député, on ne se trompait guère dans le choix de ce député qui avait le mérite de bien connaitre le pays et les besoins de ses mandants. Il n'y a point eu de session à la Chambre de Turin que des voix savoisiennes ne s'y soient fait entendre et les députés italiens les écoutaient avec déférence parce qu'ils les savaient leurs ainés

et surtout parce que la Savoie exerçait un rôle modérateur dans le mécanisme italien ; le prestige de la langue française commandait même le respect et l'attention.

Aujourd'hui, qu'en est-il ? Hélas ! on en verra le résultat demain.

Dimanche 14 avril.

Il serait à souhaiter que toutes les communes de la ciconscription de Bonneville et Thonon, fissent encore preuve du bon sens de nos électeurs de Magland en cette circonstance, mais il est facile de deviner qu'elles ne nous imiteront pas. Quelqu'avoué ou avocat de Bonneville grassement soudoyé parcourt et fait parcourir les communes rurales répandant sur les rivaux de la candidature des bruits d'autant plus croyables qu'ils sont plus absurdes et grâce à ce stratagème, le seigneur Bartholony est assuré de représenter mal sa circonscription.

Voilà un député étranger au pays par son origine, par tout son passé et même par son avenir, qui n'y est rattaché que par le faible lien d'une petite propriété (à Sciez) ; voilà un député qui se charge d'aller représenter dans l'assemblée de la nation, des mandants qu'il ne connait pas et qui ne le connaissent pas davantage, d'aller exposer des besoins qu'il ignore et dont peut-être tout le mérite se résume dans sa grande fortune. Il sera cependant député, malgré M. Quétand qui est un enfant du pays, qui en connait les besoins et qui a une capacité incontestablement supérieure : il sera député, malgré le bon sens et la reconnaissance, et le proverbe : Nul n'est prophète en son pays, reçoit une nouvelle confirmation.

Lundi 15 avril.

Les opérations électorales pour la nomination d'un député au Corps législatif devant durer deux jours ne sont closes que ce soir à 4 heures. A Magland, c'est, comme aux élections des 9 et 10 décembre, Quétand qui sortira de l'urne. La commune a en effet envers lui une dette de reconnaissance : il a envoyé pour les incendies du hameau de Chamonix le produit d'une collecte de 500 F

et ses services à l'égard de plusieurs particuliers sont nombreux. Je vois le résultat de ce scrutin avec d'autant plus de satisfaction que j'ai moi-même le besoin de capter la bienveillance de cet éclairé protecteur. Il verra que, s'il n'est pas député, ce n'est pas une faute à imputer à Magland.

Le gouvernement de l'Empire par une faveur exceptionnelle, a fait grâce à la Savoie d'un candidat officiel ; on voit l'énoncé de cette faveur dans les actes administratifs du fameux préfet Petétin ; cela veut dire que le gouvernement ne se fait pas d'illusion sur la valeur du vote populaire, qu'il s'en constitue lui-même le tuteur, qu'il entend nommer lui-même les mandataires du peuple et que s'il n'a pas appliqué ce sage système à nos récentes élections, c'est probablement qu'il éprouvait le besoin de sonder les esprits, les opinions du pays afin de connaître où la chatte a mal au pied et de pouvoir, aux saisons prochaines, lui nommer un curateur convenable.

Il faut bien convenir que si cette conduite du gouvernement est illégale et monstrueuse, ce n'est pas entièrement de sa faute ; le vote populaire est si aveugle ! Le gouvernement n'ose pas s'y fier ; la masse est si ignorante qu'il est impossible qu'elle ait conscience de ses actes. Jadis, le fameux Petétin s'étonnait que l'on exclue du scrutin, dans les duchés de l'Italie, les habitants qui ne savent pas lire ; il lui a été répondu : il faut donc être bien ignorant pour voter comme le voudrait M. Petétin. Il a été servi chez nous à souhait, toutes les fois qu'on a eu recours à ce moyen. Aussi quand le susdit Petétin se posait la question : La Savoie doit-elle être française ? et qu'il y répondait Oui, il ne voulait dire autre chose que : Serai-je Préfet ? Oui.

Cet homme là mérite le châtiment d'une vengeance populaire parce qu'il a abusé de l'ignorance et de la crédulité du peuple.

Pour en revenir au député, je dirai : Qu'est-ce qu'un député de la Savoie à Paris ? C'est une goutte d'eau dans un lac, c'est une individualité perdue dans la foule. A Turin on l'écoutait parce qu'il parlait le français. A Paris, on ne l'écoutera pas parce qu'on supposera qu'il ne sait

parler que le patois. Député de la Savoie ! D'aucuns s'étonneront de ne pas voir, pour ce représentant, une marmotte ou un petit ramoneur.

Allons ! De quel côté est ici l'avantage ? Sommes-nous dans les mêmes conditions à Paris qu'à Turin ? Ce n'était point là un problème : c'est une évidence.

Mardi 16 avril.

Le scrutin des élections a été dépouillé hier soir dès les 4 heures. Il en est résulté, comme il était aisé de le prévoir, que M. Quétand a obtenu une forte majorité ; mais aussi il y a eu beaucoup d'abstentions. Car, sur 384 électeurs inscrits sur les listes, il n'y a eu que 264 votants dont 259 pour Quétand et 5 pour Bartholony. On ne se soucie pas de l'exercice de ses droits politiques ; si c'était pour l'élection d'un conseiller communal, ne fut-ce même que pour un marguillier, il n'y aurait d'abstentions que de la part des malades alités. Non, nos paysans, qui sont cependant des plus avancés du département (M. Pacthod père va plus loin, il affirme que la commune de Magland est la plus avancée de la Savoie), nos paysans, dis-je, ne sont pas mûrs encore pour la liberté. Ils n'étaient pas à la hauteur de la constitution sarde ; c'est pour cela qu'ils sont tombés sous la constitution despotique de l'Empire.

Vendredi 19 avril.

Je vais à Cluses où, déposant mon pli au bureau de la poste, j'y remarque un inspecteur des postes, Français bien sûr, qui, par ses airs arrogants et son verbe hautain, prouve pour la 77e fois que les Français, ces gens à la civilité proverbiale, n'ont de politesse qu'avec leurs supérieurs, mais avec leurs inférieurs, point.

Samedi 20 avril.

L'inspecteur des postes me demande ce matin, à défaut du maire et de l'adjoint, des renseignements sur la moralité de notre officier des postes et du facteur. Je réponds par des renseignements favorables sur tous deux et expliquant la vaste étendue de la commune, la multi-

plicité des hameaux et la difficulté des communications, je déclare que le facteur qui n'a que 220 fr. n'est pas assez rétribué : il m'a répondu qu'il ferait augmenter son traitement.

Hier, à Cluses, je suis allé donner au garde-général forestier des renseignements sur nos bois et pierrières du bourg où j'avais lieu de croire que Joson l'avait mal renseigné. Il m'a entendu très attentivement et m'a dit qu'il ferait stationner des gardes au pied de ces pierrières pour réprimer les délits de pâturage, qu'il est réduit en ce moment à ne pouvoir presque rien faire vu l'insuffisance des gardes et que partout où le bois pourra germer et croître, il en sera planté ou semé. Ce jeune homme a bonne volonté, mais il ne fera pas tout ce qu'il dit.

DIMANCHE 21 AVRIL.

Il y aura demain une année que les populations de la Savoie ont sanctionné par un vote imbécile l'infâme marché de la cession de leur pays à l'Empire français. Une année a passé sur cet important événement sans que les brillantes promesses jetées en appât au public aient reçu la moindre exécution, sans que les immenses avantages prophétisés par les séparatistes ambitieux aient la plus légère chance de se réaliser. Jusqu'ici on peut assurer que si l'on n'a rien perdu sous le rapport du bien-être matériel, on a tout perdu sous les rapports moraux. Les animaux ont gagné par l'application de la loi Grammont, les hommes sont tombés sous le régime de la brutalité et du despotisme relativement à leur indépendance sociale et pendant qu'on déchaîne les veaux et génisses, on charge la pensée et la liberté du citoyen. Le gendarme exerce une influence souveraine ; ils ne sont pas aux ordres des maires, mais les maires leur doivent un service. Il n'est pas défendu de parler, de discuter, d'émettre des opinions, mais c'est à la condition de garder le silence sur l'Empereur et sur son gouvernement, c'est-à-dire sur ce qui a le plus d'intérêt pour nous ; les employés subalternes des administrations et de l'ordre judiciaire ont reçu l'injonction de ne parler de cet objet, ni en bien, ni en mal. Cette injonction ne s'est pas étendue à tous les sujets, mais on

sait que ce gouvernement est plus partisan des mesures répressives que des mesures préventives : il éprouve plus de charmes à punir un délit qu'à le prévenir. A l'appui de cette assertion, voici un fait :

On sait qu'en France, une loi est exécutoire dans les départements après l'expiration d'autant de jours qu'il y a de fois 10 myriamètres entre le lieu de publication et le chef lieu du département. En sorte que par la faute d'un facteur postal on peut encourir les plus graves amendes.

Encore si l'on affichait ! Mais non. Le code forestier est déposé à la Mairie ; un simple avis perdu dans les colonnes du *Moniteur* apprend au public la mise en vigueur de ce code, mais le public qui a le bon sens de ne pas lire cette feuille impudente, ignore de bonne foi les nouvelles prescriptions et continue à faire paître ses bestiaux sur les fonds communaux. Les gardes arrivent à la sourdine, et voilà les amendes. J'ai avisé le garde-général de cette innocente ignorance des lois et l'ai engagé à faire publier des défenses pour prévenir les délits. Il m'a dit : je le ferai et le lendemain, les procès-verbaux des gardes affichaient les nouvelles lois. Ce garde-général a sans doute trouvé que l'exemple était plus salutaire que l'affichage. Le régime sarde n'avait ses lois exécutoires qu'après sa publication et son affichage.

MERCREDI 24 AVRIL.

Joson a reçu des nouvelles administratives importantes : il s'agit en effet de faire le dénombrement de la population pour la fin du mois prochain. Ce travail, très compliqué, désespère Joson et me fait espérer un léger lucre en compensation des mutations de propriétés qu'une instruction préfectorale vient de m'enlever. Enfin, il n'est pas une instruction du gouvernement qui ne m'enlève un droit, ne me porte un préjudice ; il m'enlève mon pain quotidien, l'influence que mon passé me préparait pour l'avenir. Aussi, je l'abhorre de toutes mes forces et je dépose mes dernières espérances dans l'éventualité probable des révolutions. Ce régime peut convenir à des gens égaux en ignorance et en idiotie, mais il est trop nive-

leur ; il ignore ce principe que l'égalité de droit n'impose pas l'égalité de fait ; il convient à des esclaves, non à des hommes libres. Voyez comme tout y est réglé, numéroté, étiqueté ; il y a des formules officielles pour tout et sur ce chapitre, qui lira l'histoire de la Chine, lira l'histoire de la France.

Déjà j'entends les sourdes rumeurs des Savoisiens : l'illusion a disparu après une année ; le mécontentement est partout ; Chambéry a des remords et pleure son péché ; Annecy se désole parce qu'elle n'a plus ses noirs-marrons du Faucigny et du Chablais à exploiter ; partout le regret et les grincements de dents. Puisse-t-il se lever bientôt le jour du pardon, qui rendra ses enfants à leur mère, ce jour fût-il enveloppé des malheurs de l'Italie.

JEUDI 25 AVRIL.

L'esprit d'économie s'est si bien emparé des indigènes de Magland que rien ne peut échapper à l'exercice de cette faculté. On y met à profit la poussière des chemins, les fragments de verre, les os sillonnés par la dent des chiens ; on s'y dispute des pignons des sapins pour les brûler ; on s'y querelle pour l'excrément qu'une génisse a déposé sur un passage public ; mais où cette rapacité apparaît le plus, c'est dans les forêts communales, en automne ou au printemps. Alors, tout ce qui peut marcher et porter un sac dans la commune se lance dans les bois. D'un bout de la vallée à l'autre, c'est une fourmillière d'insectes qui recueillent un brin de feuillage et le traînent vers leurs logettes où ces brins s'entassent par monceaux.

Les bois sont balayés si proprement, le sol en est gratté si bien que les racines des hêtres sont presque mises à nu. Les détritus de bois, les rameaux secs, la feuille morte, tout a disparu ; il n'est pas même resté de faîne ou de semence ailée du sapin pour germer dans les espaces labourés. Aujourd'hui, un bruit a circulé : il est défendu d'amasser des feuilles. Aussitôt des clameurs s'élèvent : Abomination ; on a peine à croire à une prohibition si extraordinaire et si quelque chose peut provoquer un mouvement populaire, peut amener une révolu-

tion, c'est celle-là. A Magland, ce motif serait plus que suffisant pour détrôner l'Empereur. C'en est fait. Dès ce jour, le plus idiot de nos paysans commence à être désillusionné ; il se voit joué et s'aperçoit pour la première fois du rôle bouffon qu'on lui a fait jouer dans la farce du 22 avril 1860.

Voilà cependant un des avantages les moins équivoques que la France ait introduit chez nous. Dans quelques années on ne pensera plus à la feuille de hêtre ; la forêt s'en portera mieux ; l'humus sera de meilleure qualité : tous y gagneront, sauf l'Empereur qui s'aliène les sympathies du public campagnard.

Dimanche 28 avril.

L'oncle Joseph m'a requis pour aller faire une opération géométrique à Thiez pour sa propriété de Nierfay. Il m'explique le cas ce tantôt, entre deux bouteilles et enjambant d'autres questions, il passe sans transition des Chinois à Champollion, du duc d'Aumale aux hiéroglyphes de l'Egypte. Il m'inspire si bien le besoin de la société qu'au sortir de ses Marie-Jeanne, je tombe sur les cruches de bière de Pire-à-Toua, où, en société des marguilliers de la paroisse, nous agitons la grave question de l'annexion sur laquelle il n'y a plus de divergence ; tous sont unanimes à en reconnaitre les funestes suites, mais ils ne se frappent pas la poitrine parce que le remords leur a fait trouver cet argument vainqueur : nous étions annexés malgré nous. C'est la conviction de cette nécessité qui a fait jeter tant de Oui dans les urnes.

Lundi 29 avril.

A l'invitation du maire Sautier qui paraît ne pas vouloir perdre sa réputation d'homme d'énergie et d'action, je rédige deux lettres, dont l'une au Préfet pour lui demander un cantonnement pour les vaches et pour les chèvres. Cette lettre est conçue en des termes choisis pour obtenir un effet contraire et le Maire l'a trouvée très bien. Il a déjà beaucoup d'autres grands dessins en ligne pour les faire exécuter tous à la fois et en devinant sa pensée, on s'assure qu'il ne laissera rien à faire à son sucesseur.

JEUDI 2 MAI.

C'est aujourd'hui foire à Sallanches : comment y échapper ? Puis-je me prouver que je n'ai point de motif d'y aller ? L'éloquence la plus entraînante ne m'en persuaderait pas, quoique le simple bon sens m'en fasse une évidence. C'est toujours la folie de la maison qui est en opposition avec la raison, et la folie a toujours raison parce qu'elle a toujours le dessus dans la lutte.

Je vois Aly, de Saint-Gervais, qui m'a confirmé ce qu'il m'a appris par sa lettre au sujet des pétitions de la Route Impériale ; il m'apprend de plus, que le Conseil général, en dépit des décisions des Conseils municipaux, a élevé la taxe sur les chiens de luxe et de chasse à 5 F.

Je passe la journée à trinquer avec les uns et les autres, à dîner avec Bardel Jacques et Berthollet Hector, à discuter politique, même politique compromettante avec Aly, Philibert Bardel et Laracine des Douanes ; puis, la nuit survenant, je me jette dans une voiture d'occasion à côté de l'oncle François et du Pode qui, fatigués, s'endorment et ronflent pendant que je leur développe ma théorie sur ce texte : « Nous sommes les Irlandais de la France ».

SAMEDI 4 MAI.

Ce qu'il y a de plus surprenant dans le fait de l'annexion à la France, c'est que ce sont ceux à qui elle devait le moins profiter, ceux à qui elle devait être le plus nuisible qui s'y sont le plus employés et, pour comble d'étonnement, on ne peut même pas taxer ce zèle d'ignorance, car les acteurs principaux se recrutent tous dans les classes les plus instruites ; ce sont des avocats, des juges, des procureurs, des notaires, des greffiers, des géomètres, des négociants, des rentiers, etc.

Quant aux avocats, les juges de paix leur enlèvent une bonne partie de leur clientèle, car chez nous, si on a le goût des procès, on a aussi le bon sens d'acheter la justice le moins cher possible ; c'est aussi ce qui explique la multiplicité des avocats de village. Au reste, les avocats ont deux espèces de profit : celui de l'argent et celui de l'honneur.

Sous le premier rapport, la statistique répondra négativement ; sous le deuxième rapport, on ne niera pas que ce qui fait la réputation d'un avocat, après son intégrité, c'est son éloquence ; qu'une des premières conditions de l'éloquence, c'est la liberté de penser. Or, en France, qu'est-elle cette liberté ? Le procureur impérial y est inséparable du gendarme ; plaider en sa présence, c'est bégayer des timidités ou s'exposer à un danger. Ce qui prouve la vérité de cette assertion, c'est que depuis 1851, il n'y a plus d'orateurs en France, parce qu'il ne peut pas y avoir d'éloquence. Il a fallu tous les revers actuels de la papauté pour exciter les saintes colères des Larochejaquelin qui, comme le leur reprochaient les ministres, sont sortis des bornes des convenances parlementaires.

Venons-en aux juges et aux juges de mandement. Ils sont désolés et meurtris dans l'endroit le plus sensible, l'honneur. On les assimile aujourd'hui à leurs scribes ; tel avocat qui avait blanchi dans les charges de la judicature se voit éclipsé par un imberbe qui, hier seulement, s'acquittait encore mal des fonctions de greffier ; peu s'en faut que les anciens juges passent greffiers ; les rôles sont presque intervertis. Tant est que les honnêtes gens acquièrent des doutes sur une prudente et équitable répartition de la justice à l'avenir.

Les procureurs actuellement exerçants ne se trouvent pas mal d'avoir le monopole de la procédure, mais ils se plaignent de la baisse des affaires et pour compenser le correspectif du prix de leur étude, ils se verront dans la exercice, le gouvernement leur a pris leur étude, leur nécessité de soumettre chaque procès à la plus scrupuleuse analyse et d'en extraire à leur profit jusqu'au plus petit follet. Ce qui ne pouvait pas avoir lieu avec l'active concurrence d'autrefois. Quant aux procureurs non en passé et leur avenir et ne leur a laissé que la bouche pour le maudire. Demandez à Verdan et à Pissard ; ils ont pourtant dit : Oui et Zone !

Les notaires n'auraient pas à se plaindre s'ils étaient riches, mais ils sont pauvres, et partant, à plaindre ;

car il en est beaucoup d'entre eux qui n'auront pas de quoi pour satisfaire à l'engagement souscrit de payer une indemnité à chaque office vacant ; ils crient à l'injustice, mais si leur plainte est entendue, ils pourraient bien durement l'expier.

Quant aux candidats, on sait ce qu'il en est. La conscience de l'honnête homme, celle même du scélérat, est révoltée par cet excès d'injustice et d'aveugle despotisme. Si cet acte était connu, il suffirait à lui seul pour soulever l'indignation publique.

Les notaires, il est vrai, ont acquis le droit d'étendre leurs honoraires au nombre de ce qu'ils étaient autrefois, mais ils s'en sont aussi ressenti dans leurs répertoires ; là, le chiffre des numéros d'ordre comparé à celui des dernières années apparaît réduit de moitié de manière que l'équilibre est bien rétabli et que s'ils mourraient de faim autrefois, ils ne sont pas en voie de se porter mieux aujourd'hui. Ceux qui profiteront le plus de la situation sont les deux derniers fonctionnant après la réduction ; il est évident qu'à deux, ils auront le profit et les gains des quatorze qui fonctionnaient jadis. Mais le public y gagnera t-il ? Le notaire d'abord sera un petit préfet qui fera faire antichambre, ne se dérangera pas trop pour aller recevoir le testament des moribonds et qui aura l'air d'obliger grandement quand il fera l'honneur de recevoir ses gros émoluments.

Les greffiers sont réduits à rien, à la condition de scribe, d'expéditionnaire : un seul chiffre en pourra dire plus que tout ce que je pourrais dire ; le greffe de Bonneville rapportait autrefois, bon an, mal an, six à sept mille francs ; aujourd'hui, les mille sont devenus des cents. Le juge est greffier lui-même : on ne donne pas d'Etat-Major aux caporaux.

Les géomètres voient leur métier ruiné, déchiré par lambeaux et partagé entre les employés du gouvernement; le garde-général, l'agent-voyer cantonal lui enlèvent les deux tiers de son gagne-pain. Il était souvent garde cadastre, et partant, chargé des mutations ; maintenant, cette faible ressource lui est encore enlevée.

On dirait que le gouvernement veut, à toutes forces,

repeupler les campagnes et forcer à l'agriculture tous ceux que leur fortune, leurs goûts et leurs talents en éloignaient. On veut avoir des sujets dociles. Pour les façonner à cette perfection, on les soumet au régime calmant de la campagne ; la classe instruite n'a pas d'autre perspective que les emplois du gouvernement, ce qui en fait des sujets dévoués. Avec ce régime politique, un gouvernement, quelque despotique qu'il soit, peut-être assuré de quelqu'existence.

Dimanche 19 mai.

Je reçois ce matin, une lettre du curé de Saint-Laurent par laquelle il m'avise qu'il a eu l'occasion d'entretenir le comte de Chambost et que par considération pour lui, le comte s'intéressera à ma position et qu'il fera pour moi ce qu'il ferait pour son propre fils. Il y a à Paris, un sénateur, M. Daude, qui est son beau-frère et un de Chambost qui est chambellan de l'Empereur ; il est en très bons termes avec l'un aussi bien qu'avec l'autre, et j'ai tout lieu d'espérer que cette trinité de puissants protecteurs suffira à réparer à mon égard l'injustice du gouvernement français, dont le comte de Chambost se déclare même indigné. Je vais m'empresser d'expédier à l'oncle de Saint-Laurent les titres et pièces à l'appui de ma demande.

Jeudi 23 mai.

On affiche aujourd'hui le manifeste relatif à l'adjudication des travaux en rectification de la route impériale n° 202 dans la traversée de Magland. La mise en adjudication est de 42.000,00 F. Ces rectifications, surtout au chef-lieu, vont y introduire des embellissements dont nous profiterons plus que tout autre, puisque notre maison se trouve être l'angle très obtus de deux longs alignements. Les signataires de la pétition de la rive gauche ont, en lisant cette affiche, des rougeurs subites : la bataille est perdue, mais l'espoir reste ; au lieu du gouvernement impérial, c'est de la commune qu'ils attendent maintenant leur route impériale avec des ponts en quantité suffisante

sur l'Arve... Ces gens là veulent tout édifier et en attendant, tout s'écroule.

DIMANCHE 26 MAI.

J'ai reçu ce matin d'un voiturier de Saint-Laurent, une lettre du curé-oncle, m'accusant réception de mon dernier envoi qu'il a remis au comte de Chambost le 24 courant ; il me donne des détails précieux sur les dispositions du Comte à mon égard et ajoute que mon protecteur a une forte dose d'espérance et que ce n'est pas tant pour me rendre service qu'il s'intéresse à moi que c'est pour redressser l'injustice du gouvernement à mon égard.

Je réponds cet après-midi à la lettre ci-dessus par des protestations de gratitude envers mes protecteurs, disant que je n'aurai pas de peine à conserver le souvenir de tant de généreux efforts et, relativement au Comte, qu'il continue le noble rôle de ses ancêtres, celui de protéger et de redresser les torts comme au temps de la chevalerie.

Malgré mes démarches auprès du garde-général, et en dépit des promesses de ce dernier, le pâturage des chèvres est autorisé dès le Chasselar au bois des chènevis, le pauvre bois Credo n'est pas même excepté. Voilà bien le Français :

D'abord, c'était un gros navire ;
Quelques moments après, l'objet devint brûlot
Et puis nacelle, et puis ballot
Enfin bâtons flottant sur l'onde...
De loin, c'est quelque chose et de près ce n'est rien.

MARDI 28 MAI.

Les plans de rectification de notre route impériale étant revenus approuvés sauf les corrections introduites par l'autorité supérieure, les ingénieurs secondaires et principalement M. Aman, jeune alsacien qui joue fort bien le piquet et ne boit pas la bière plus mal, sont occupés depuis quelques jours à appliquer au terrain les modi-

fications du plan. Ces modifications établissent des alignements différents de ceux du premier projet ; ainsi, au lieu d'élargir la route en aval du pont du Nant d'Orly, on l'élargit contre la maison Deloche ; des deux mètres pris dans la maison du charpentier Jean-Pierre, on ne fait que lècher son mur ; on élargit davantage dans les vergers vis-à-vis de notre maison et l'on abat l'escalier de la tour vis à vis de Bouverat. Quant à la maison de ce dernier, au lieu d'un mètre contre Bouvet, de 8 mètres sur le devant, on ne lui abattra qu'un mètre et demi environ de l'angle midi et la route traversant alors comme au premier projet le jardin et la cour d'Angélique Sautier emportera leurs remises et ira raser l'angle midi de la maison de boulangerie de Dodet ; de là, par une courbe, elle retombera en partie sur le jardin de Félix et se prolongera presque en ligne droite jusqu'à la Perrière.

Ces corrections nous sont moins avantageuses que le premier projet, car elles tendent à dégager beaucoup moins notre vue qui se bornera au mur grisâtre de la maison Bouverat, tandis qu'au premier projet, cette façade disparaissait entièrement et nous laissait une longue perspective.

Nous n'y gagnerons réellement que par la largeur accordée à la route vis-à-vis de notre maison, au préjudice des arbres des voisins et surtout du gros noyer de l'huissier Perret qui surplombe le ciel de ma fenêtre et introduit dans ma chambre l'insalubrité et les ombres.

JEUDI 30 MAI.

Fête Dieu. Encore une fête qui s'envole et que, sans doute, on célèbre pour la dernière fois à son jour. Car en France, dit-on, elle est remise au dimanche suivant.

SAMEDI 8 JUIN.

Vers le soir, on apprend que Cavour est mort. On avait tellement l'habitude de le savoir le pivot de la politique de l'Europe en Italie, on le voyait si éclatant par son génie politique et si ancré dans nos souvenirs d'hier, que le premier bruit de cette mort n'a trouvé que des incrédules. Enfin, cette mort est confirmée.

Le voilà donc retombé dans la poussière, ce colosse qui commandait aux rois et décidait du sort des nations ! Le voilà descendu dans la tombe celui qui rendait la vie à tout un peuple ! Oh, Italie ! Tu peux bien pleurer cette perte à jamais irréparable : c'est lui qui t'avait faite ce que tu es, c'est lui et lui seul qui avait réuni tes fils sous la Croix de Savoie et a fait évanouir tes bourreaux couronnés, fantômes qui t'ont effrayée pendant tant de siècles. C'est lui.

Maintenant privée de son bras puissant, abandonnée aux juvéniles imprévoyances de ton premier âge de liberté, ne vas-tu pas éprouver d'étranges défaillances ? Ne perds pas courage, essuye tes larmes et déposant sur son tombeau tes ressentiments et les pensées qu'il condamnait en toi, groupe-toi autour du roi loyal et de sa Croix Blanche. Suis le sentier qu'il t'a tracé de sa main de géant et tu pourras encore recueillir le bel héritage qu'il te préparait.

Un souvenir amer se mèle à mes tristes pensées... O Savoie, quel sentiment agite ton sein ? Est-ce un sentiment de gratitude ou de haine ? Comme ton ciel a pâli ! C'est sa main qui a terni ton azur, qui a éteint tes étoiles. C'est lui... Si la Savoie laisse tomber une larme sur sa tombe, ce n'est pas pour réjouir ses mânes, mais pour le seul sentiment de la perte qu'en éprouve l'Italie.

Pour le bonheur de la Savoie, que n'est-il mort une année plus tôt ! Enfin, le crime est consommé ; la plainte est inutile, mais le pardon de la Savoie n'ombrage point la tombe de l'homme qui l'a vendue.

MARDI 25 JUIN.

Après déjeuner, je prends le chemin de Bonneville. Là, je vois Débaud, revenu depuis deux heures d'Annecy, soit du rendez-vous fixé par le collègue Tochon. Il a reçu une lettre de M. Delvincourt qui ne s'est pas encore occupé du mémoire dont il s'était chargé et qui demande des recourants un dépôt préalable de 1000 F pour ses frais. Evidemment, la justice est trop chère à obtenir.

Puis, chacun des candidats notaires plaignants, a pu s'assurer par le résultat de ses démarches que le même

esprit d'iniquité anime tous les gouvernants et le Conseil d'Etat nous repousserait avec la même sentence que jadis les procureurs impériaux. Il n'y a pas possibilité de se faire rendre justice, et le seul parti qui nous reste, au dire de Tochon, est de harceler le gouvernement de nos plaintes importunes, d'emprunter la voix des journaux pour crier à l'iniquité. Ce moyen ne nous mènera qu'à un résultat, celui de faire connaissance avec le Procureur Impérial, ce confrère du bourreau. Tochon a eu une très vive altercation avec le procureur général de Chambéry et pour avoir dit : Comment voulez-vous qu'on bénisse ce gouvernement ! il a été jeté à la porte et on lui a promis que ses pétitions resteraient désormais sans réponse. On a répondu d'autre part à ses demandes par cette comparaison qui démontre la mauvaise foi ou l'imbécillité du puissant qui l'a formulée : Vous êtes, a-t-il dit, dans le cas d'un maître de poste au moment où l'on change la route au bord de laquelle il est établi. Il ne peut prétendre à aucune indemnité.

Quand on apprécie les choses de cette manière, on n'a pas le jugement sain.

En conclusion de la réunion d'Annecy, chacun est invité à faire le plus de bruit possible. Je vais tâcher de mon côté d'élaborer une lettre que j'adresserai au *Siècle*.

SAMEDI 29 JUIN.

Fête de Saint Pierre. Encore une fête qui se célèbre pour la dernière fois. O clergé, je ne suis pas surpris que les revers éprouvés par la religion en soient imputés à ton indiscrétion et à tes indomptables passions ; depuis les Réformes, les Luther, Calvin, Henri VIII, etc., jusqu'aux suppressions de nos pieuses « superstitions » de notre vieille Savoie, on peut l'assurer, c'est le clergé qui l'a voulu. N'est-ce pas lui qui opéra l'annexion de la Savoie à la France ? S'il le niait, on pourrait le lui prouver par les déclarations de ses organes, le *Courrier des Alpes* de Chambéry et le *Bon Sens* d'Annecy qui ont eu l'impudence de s'en faire un mérite aux yeux du public et surtout de l'Empereur dont ils attendaient quelques bénéfices. O clergé, si la foi et la religion n'avaient d'autre

rempart que votre orgueil, votre ambition et votre cupidité, si elles n'avaient d'autres soldats pour votre cause que vos membres aussi nombreux, aussi renommés qu'ils soient, depuis longtemps la foi et la religion auraient subi le sort de la religion des Perses et des adorateurs du Dieu Apis !

L'après-midi se passe à suivre la marche des événements politiques aux Houches. Le royaume d'Italie a été reconnu par la France. Cette dernière puissance profite de la mort de Cavour pour s'arroger toute la part d'influence que le glorieux ministre s'était acquise dans la reconstruction de sa patrie et Ricasoli à la Chambre des députés a eu la trop humble déférence de répéter la phrase que Napoléon disait au lendemain de Villafranca sans la comprendre lui-même : L'avenir démontrera les conséquences de cette journée... Cette journée eût-elle été la ruine de la France, la Savoie en aurait profité plus que l'Autriche.

SAMEDI 6 JUILLET.

L'oncle Joseph m'a prêté une brochure de 14 pages qui a fait, il y a quelques semaines, sensation dans le public éclairé de l'Europe. Aussi, c'est avec avidité que je l'ai lue ce matin. Elle a pour titre : Lettre sur l'Histoire de France - Réponse du duc d'Aumale au discours prononcé au Sénat par le Prince Napoléon. Mais cette lettre n'a pas répondu à l'idée que je m'en étais formée. C'est une pâle réfutation des passages du discours du Prince Napoléon où ce dernier jette la pierre à la dynastie des Bourbons, branches aînée ou cadette ; c'est une polémique personnelle qui n'a pas même l'attrait de l'esprit. Il ne s'est proposé en l'écrivant que le but de défendre sa famille publiquement outragée et avec elle le passé de la France ; de là, deux fins : fin privée, fin politique.

Pour atteindre sa première fin, il ne trouve rien de mieux que de faire l'apologie de sa race, mais il ne le fait pas assez adroitement pour le faire croire et souvent aux fautes qui lui sont imputées, il ne répond par d'autre argument que celui-ci : « Ces divisions que vous reprochez aux Bourbons ne sont pas leur apanage exclusif »,

et il s'efforce de le prouver par l'exemple des Princes de la Maison de Savoie. Il passe ensuite à la critique du gouvernement impérial et ici, il devient plus éloquent, parce que sa parole s'appuie sur des vérités moins voilées que les précédentes : « Le gouvernement actuel, dit-il, si heureux à tant d'égards, a moins de succès dans l'accomplissement de ses promesses. Un seul homme avait prêté serment à la constitution républicaine ; il lui a fallu faire le 2 décembre. On avait dit : l'Empire, c'est la Paix et nous avons eu les guerres de Crimée et de Lombardie. En 1859, l'Italie devait être libre jusqu'à l'Adriatique : l'Autriche est encore à Vérone et à Venise. Le pouvoir temporel du pape devait être respecté : nous savons où il en est et les grands-ducs attendent toujours leur restauration annoncée par la paix de Villafranca... Il peut être affirmé que par le fait des circonstances l'exécution des engagements pris ne peut pas compter parmi les vertus dont la famille Bonaparte doit nous présenter le touchant faisceau ».

L'histoire de chacun des membres de la famille impériale est ensuite amenée pour prouver qu'ils diminueront « la taille du demi-Dieu en voulant envelopper sa famille dans son auréole ».

La fin est une invocation à la liberté : « Moi, dit-il, je forme un vœu pour la France : c'est que mon pays sorte d'un état où il peut être lancé dans des entreprises qu'il n'a pas approuvées à l'avance, où il peut s'endormir sous le régime de la protection et se réveiller dans les bras du libre-échange, passer sans transition de la paix à la guerre, de la prospérité à la ruine, c'est enfin qu'il soit délivré du « bon plaisir »...

Et pour dernière conclusion, il somme les Bonaparte de répondre à cette apostrophe de Napoléon Ier au Directoire : Qu'avez-vous fait de la France ?

Tous ces hauts Seigneurs se valent. Ils invoquent la liberté quand ils ne sont pas au pouvoir et la refusent quand ils y sont parvenus. Caméléons du pouvoir, on les voit changer de couleur suivant l'arbre sur lequel ils se nourrissent.

MARDI 9 JUILLET.

Je reçois le rôle des 4 contributions directes : nous y sommes inscrits pour 50,15 F : c'est plus que l'an passé. Mais ma surprise est grande quand je vois une nouvelle cote de 32,32 F pour la foncière, propriété non bâtie, revenu de 14,23 F. Ceci n'est point le fruit d'une erreur, car à l'art. 74, l'impôt atteint la propriété bâtie et les taxes personnelles et immobilières, tandis qu'il ne porte ici que sur la foncière proprement dite. Dont nous aurons un total à payer de 82,48 F soit à peu près la moitié en plus que sous le régime sarde.

Encore une fois, comment voulez-vous qu'on bénisse un gouvernement pareil ? Que l'on paye cher l'inappréciable avantage de la servitude ! Quoi, 32,98 F de plus pour l'entretien et la prospérité de MM. les commissaires de police, gendarmes, gardes champêtres, espions, gardes surveillance de mon bien-être ! Que ce résultat est magnifique et bien fait pour..., pour amener la réalisation de la conclusion d'une récente brochure : Ce gouvernement ne peut durer. Voyons de quelle manière nos imbéciles campagnards prendront la chose. Sûrement, dès dimanche prochain (jour de la 1re publication des rôles) ils commenceront à regretter leur « Oui et Zone ». Cette augmentation d'impôts est effrayante.

MERCREDI 10 JUILLET.

Voici l'analyse du recensement de la population de notre commune. Population totale 1.615 (25). Total des maisons 365. Total des ménages 372. Le nombre des maisons couvertes en ardoises ou tuiles n'est que d'environ 37 à 40.

Ménages	1 personne	2	3	4	5	6	7 et au-dessus
	26	61	60	59	51	42	73

Etat-Civil

Sexe masculin :		
Garçons	427	
Hommes mariés	241	
Veufs	42	
	710	710

Sexe féminin :

Filles	573	
Femmes mariées	253	
Veuves	79	
	905	905
		1615

	Mâles	Femmes	Total
L'agriculture occupe et fait subsister	362	582	944
L'industrie	318	296	614
Le commerce	10	13	23
Professions libérales.....	12	8	20
Clergé	4	5	9
Sans profession	4	1	5
	710	905	1615

Les horlogers sont aux nombres de 155.

La commune est fractionnée en 52 hameaux dont les plus populeux sont :

Gravin, 195 habitants ; Chef-lieu, 123 ; Luth, 96 ; Oex, 96 ; Chamonix, 70 ; Balme, 64 ; le Ranzier, 62 ; la Colonnaz, 57 ; les Perrets, 56 ; Chessin, 47 ; les Meuniers, 46 ; Cheron, 45 ; la Moranche, 39 ; le Comba, 38 ; la Vulpillière, 35 ; Praz, 33 ; la Grangeat, 35 ; les Turrals, 33 ; le Biollay, 24 ; les Rey, 31.

Les autres hameaux sont tous en dessous de ces chiffres.

DIMANCHE 14 JUILLET.

Le public a pris connaissance des rôles des contributions, affichés aujourd'hui pour la première fois. Une affluence considérable s'est amassée, écoulée et recrutée autour de ces rôles depuis le matin jusqu'au soir. Le plus grand nombre s'est retiré satisfait parce qu'ils n'ont

aperçu que la plus faible des cotes mise à leur charge, mais les méfiants ont parcouru les rôles et y ont lu leurs noms par deux ou trois fois différentes. Ceux-là, après avoir tout lu, levaient les yeux sur l'assistance mais ne voyaient personne ; on les voyait stupéfaits et la respiration suspendue ; aux plus sensibles, il semblait même que le cœur leur montait à la gorge. Enfin, cette première émotion passée, on entendait une bordée de sourdes imprécations qui s'évanouissaient bientôt dans un : C'est impossible... on s'est trompé... je protesterai... Aussi, vais-je me procurer du timbre, car au moment où paraîtront les feuilles d'avis, j'aurai des occupations.

MERCREDI 17 JUILLET.

Je pars vers 11 heures, par une des 4 diligences. J'ai à mes côtés un Français, tout seul ; j'ai pensé que c'était un Français parce qu'il était vêtu avec beaucoup de recherche, ayant une twine d'une mode étrange, des gants d'ébène pour garantir ses mains des ardeurs du soleil et était chaussé ; 1° de souliers vernis ; 2° de surtouts ou étuis en caoutchouc ; puis il n'osait pas prendre sur son honneur de rompre son ennui silencieux en adressant la parole à son voisin.

Vers 8 heures 30 du soir, je reprends la route de Magland par la voiture des dépêches, en compagnie 1° d'un Suisse qui n'aime pas la France et qui a appris à ne pas en dire de mal ; il dit que c'est par respect, mais il y a tout lieu de croire que c'est par crainte ; 2° d'un Français qui trouve que les indigènes de la Savoie sont bien mieux traités que les Français de la vieille France et que nous n'avons savouré que les douceurs du bord du vase... Ah ! Dieu nous préserve de la lie ; 3° d'un montagnard du Haut Faucigny qui dort de Bonneville à sa cabane ; 4° de l'abbé Lombard revenant de chez lui et avec lequel nous discutons gravement la question romaine sans nécessairement pouvoir arriver à un résultat satisfaisant.

MERCREDI 31 JUILLET.

Je reçois ce matin la visite du gendarme Mollard qui demande sur ses feuilles de route l'empreinte du sceau de

la mairie ; j'ai tâché de le recevoir cordialement, car on doit se tenir ami de ces gens dans la crainte qu'ils ne nuisent secrètement. Naguère, ils se sont plaints au maire de la froideur de l'accueil que je leur fis un jour, quoi que je ne leur aie fait aucune impolitesse : Oh, maudit gouvernement qui force les honnêtes gens à faire la révérence aux gendarmes !

Samedi 3 aout.

On a enterré aujourd'hui le Capitaine Emonet, ancien débris de l'Epopée impériale du début de ce siècle Des habitudes de tempérance, d'une grande sobriété, d'une extrême régularité l'ont amené sans faiblesse et sans infirmités à l'âge de 73 ans. Quoiqu'il n'y ait rien eu d'éclatant dans sa longue carrière, il est parvenu néanmoins à éclipser par les marques de l'honneur social, ce que Magland avait produit de plus honorable. Avant lui, à Magland, nul n'avait été chevalier de la Légion d'Honneur. Il était orphelin et pauvre dans son bas-âge ; beaucoup se rappellent l'avoir vu mener paître des chèvres, emploi qui était son seul moyen de subsistance et tout son avenir, si des étrangers frappés de sa bonne mine ne l'avaient amené au loin vers la France où la bienfaisance de l'évêque de Grenoble le fit élever et parvenir au grade qu'il a atteint. Il avait fait sous Junot la campagne d'Espagne où il avait reçu un coup de feu à la mâchoire. Voilà encore une des gloires de Magland éteinte.

Mardi 13 aout.

Le percepteur du canton, J. J. Nambride, est venu tenir séance dans notre mairie. Les contribuables sont accourus de tous les points et ont versé, en faisant la grimace, dans la caisse du gouvernement, le tribut de leur servitude. Sous ce régime impérial, les impôts ne sont pas la quote-part du citoyen aux charges de la patrie, mais un vrai canon d'emphytéose, un tribut qu'un esclave paye à son maître, mieux que cela encore, c'est le prix du carcan qu'on lui appliquera, le prix de la chaîne qui l'enveloppera, de la corde de sa potence ; c'est le pendu qui paye les frais de son exécution ; c'est l'esclave qui

achète le fouet. Montesquieu a dit : « Dans les Etats modérés, il y a une compensation à l'élévation des impôts, c'est la liberté. Dans les Etats despotiques, il y a une compensation à la liberté, c'est la modération des impôts ». Hé bien ! Montesquieu s'est trompé, ou du moins, il n'avait pas pu prévoir un Etat où les impôts serviraient à étouffer la liberté. Et cela s'est pourtant produit dans notre siècle le plus libéral de ceux qui l'ont précédé, chez le peuple, dit-on, le plus civilisé des peuples. Avec cet or arraché aux sujets, les gouvernants s'engraissent. Le chef de l'Etat a des 40 millions pour soudoyer des espions et corrompre des consciences. C'est lui qui fixe les traitements de ses conseillers, de ses sénateurs, de ses généraux, de tous les fonctionnaires, et il les fixe assez haut pour s'assurer de leur éternelle fidélité. Tout cela est clair et se publie au soleil et cependant on reste calme devant cette monstruosité. Ah ! c'est que le gouvernement a trouvé de bons moyens pour se consolider. C'est d'abord la crainte des révolutions qui compromettent les personnes et les propriétés ; c'est la persuasion de la nécessité de renforcer le principe d'autorité que l'on présente comme la sauvegarde de la tranquillité publique. Car, en France, les esprits sont fatigués des révolutions, ils veulent la paix à tout prix et ils applaudissent à la main qui étouffe la liberté. Mais, où cela mènera-t-il ? Les hommes ne peuvent pas faire qu'un vice soit une vertu, qu'un abus soit de l'ordre et ce vice, cet abus qui fait toute la force du gouvernement actuel, ira, rongeant le corps social jusqu'au moment où il tombera en décomposition. Les plus graves désordres en sont la conséquence. Ce terme n'est peut-être pas éloigné : vienne l'instruction et la connaissance des vrais intérêts du peuple et chacun saura qu'il n'est tenu de payer à l'Etat qu'un tribut proportionné à la somme des avantages qu'il en retire.

JEUDI 15 AOUT.

Fête de l'Assomption. On dit aussi que c'est la fête nationale ; ma foi, pour une fête nationale, ce n'est pas brillant. A Magland, il y a eu des détonations de boites et parade du conseil municipal à la messe. Puis le tantôt,

après avoir signé la délibération que j'avais rédigée relativement aux Ecoles. le troupeau des conseillers, ayant à sa tête le corps de musique, est allé s'abreuver de bière tournée à la fontaine de Pire à Toine. Quant à moi, j'avais le cœur trop loin de la fête pour y prendre la moindre part. J'ai résisté aux prières du maire, des conseillers pour ne figurer ni à la parade du matin, ni à celle du soir.

MARDI 10 SEPTEMBRE.

Je travaillais avec le Maire quand la voix du Curé se fait entendre dans l'escalier. Il m'appelle et je vois entrer à sa suite le fameux Quétand. J'achève mon travail et l'accompagne ensuite chez l'oncle Jean. Je lui parle de notre position de candidat-notaire et m'informe des moyens à prendre pour en sortir. Il me dit que le ministre des travaux publics Rouher doit faire une tournée dans notre pays ; que le but de sa visite est de s'informer des causes du mécontentement général de la Savoie autant que de l'inspection des travaux qui s'y exécutent ; que lui, Quétand, a vu le Préfet d'Annecy aux thermes de Saint-Gervais, qu'il a parlé de notre fâcheuse position et que ce préfet convient qu'il y a là une grande injustice à réparer, qu'il s'en est déjà inquiété et qu'il cherche à placer ces jeunes gens ; qu'il a déjà offert des places de percepteurs à trois d'entre eux.

Pour quant aux dispositions de Quétand à nous seconder, je me suis aperçu que son échec aux élections des députés au corps législatif a porté un grand coup à son patriotisme pour la Savoie. Puisqu'on est si ingrat à mon égard, s'est-il dit, pourquoi me donnerais-je encore la epine de m'inquiéter pour eux !... et il ne s'en inquiète plus. Cependant, il est capable de faire encore quelques efforts, de rendre quelques services *éclatants* en vue des élections au corps législatif qui auront lieu apparemment l'année prochaine.

Quelle blague que cet avocat ! C'est peut-être là de la franchise. Dans tous les cas, c'est surprenant. Il a parlé fort longtemps de ses petites luttes avec Petétin, Greffié de Bellecombe, Berthier, etc... qu'il se donne la satisfac-

tion d'avoir réduit en poudre. Il s'attribue exclusivement le mérite de la destitution de l'ex-préfet Petétin et de la récente démission de Greffié de Bellecombe. On jugera de sa modestie par ce trait : il devait y avoir banquet de Savoisiens. A ce banquet devaient se trouver les précités adversaires de notre Quétand. Celui-ci dit à sa femme : demain, je provoquerai une collecte en faveur des incendiés de Nancy ; je n'irai au banquet, à cet effet, que vers la fin. Sa femme lui dit : je ne t'ai jamais vu reculer devant des adversaires ; son fils lui dit : Papa, pourquoi n'irais-tu pas à ce banquet, c'est à toi à le présider ; tu sais bien te contenir et tu en feras ce que tu voudras, d'eux. - Gamin, tu as peut-être raison, et Quétand est allé au banquet où il n'a pas manqué de réduire ses adversaires aux abois. Enfin, il est six heures du soir, Quétand est rentré à la cure, et moi à la maison.

VENDREDI 13 SEPTEMBRE.

Je passe la matinée à la mairie. Un conducteur des Ponts et Chaussées y traite amiablement avec les particuliers pour l'expropriation en faveur de la route impériale des parcelles de terre à occuper par cette route. En général, les terrains, enclos, les vergers devant notre maison, les jardins de Félix sont évalués 3.000 F les 29 ares 48 ou le journal, les arbres fruitiers à 10 F, les noyers à 140. Bouverat aura 2000 F pour abattre l'angle de sa maison et la reconstruire au nouvel alignement.. Georges Delévaud transige pour 1000 F pour le remblai de 1,40 m qui va avoir lieu contre sa maison.

DIMANCHE 22 SEPTEMBRE.

Je rédige ce matin une lettre à la sous-préfecture à l'effet d'attirer la sérieuse attention du gouvernement sur l'état marécageux de la plaine de Magland, sur les suites qui en dériveront pour la salubrité et l'aisance publique et demandant la réintégration de la commune dans le consorce du diguement général.

MERCREDI 25 SEPTEMBRE.

Je descends à Cluses et me rends chez le notaire Delemontey. Sur mon invitation, le maire lui a parlé d'un

recours à présenter au Ministre des Travaux Publics, concernant le diguement d'Arve, et je suis allé en presser la rédaction.

La vanité n'est point étrangère à ce bon notaire ; j'ai senti que le plaisir le plus sensible à lui faire serait d'invoquer son style dans cette importante occasion et qu'il m'en saurait gré longtemps. Il s'est de suite mis à l'œuvre, non cependant sans m'avoir débité plusieurs tirades de ses poésies et de ses discours publics.

Dans l'après-midi, Delemontey consacre encore trois heures à son recours et il me remet enfin un brouillon qui satisfait ma vanité en me permettant de penser que j'aurais pu me dispenser de venir de si loin pour ce factum que j'aurais pu fabriquer tout aussi bien à Magland. Voici comment il s'exprime :

« Excellence, la bienveillante sollicitude qui a guidé vos pas vers ces vallées alpestres comble leurs populations de joie et excite la plus profonde gratitude envers le glorieux Empereur dont vous secondez les vues généreuses avec tant d'habileté, de zèle et de dévouement.

« Vous faire connaitre, Excellence, les conditions de notre existence dominée par tant d'éléments menaçants et destructeurs, c'est, il nous semble, répondre aux bienfaits d'une main puissante et réparatrice.

« Encouragés par cette pensée, nous prendrons la liberté, Excellence, de vous observer avec le plus profond respect :

« Que dès l'inondation du 17 septembre 1852 et par suite de celles dès lors survenues, le lit de la rivière d'Arve s'est prodigieusement exhaussé par l'effet des graviers entraînés de la montagne du Nant Noir, qui se sont accumulés sur de larges grèves actuellement plus élevées que les embouchures des affluents. Qu'à la perte des terrains corrodés et entraînés viennent s'ajouter d'autres nombreuses et funestes conséquences entre autres, la dépréciation des terres devenues marécageuses, la diminution et détérioration de leurs productions et par dessus tout la mortalité dont cette commune a été frappée dès 1852 par suite des fièvres qui ont sévi avec une cruelle et

constante intensité, l'étiolement des enfants nés de cette époque.

« Si Votre Excellence voulait le permettre, la municipalité prendrait encore la liberté de lui observer qu'outre les immenses bienfaits que procurerait un endiguement général exécuté sous des conditions convenables et plus, la déviation de l'Arve par le vallon du Châtelard, condition essentielle d'un endiguement fructueux, la grande artère de communication de cette vallée en recevrait de grandes améliorations en ce qu'il se trouverait à l'abri des inondations ».

Voilà ce recours dont la première moitié ne dit rien et dont l'autre partie dit trop peu. Si le maire le trouve bon, je ne me donnerai pas la peine de le retoucher. D'ailleurs ce serait dommage de lui donner plus de façons, vu la destinée qui lui est servie au sortir des poches de son Excellence qui ne prendra pas la peine de la lire.

Pendant que Delemontey élabore ce chef-d'œuvre d'éloquence, j'écris une lettre au sous-préfet où je résume les principaux griefs de la commune contre le gouvernement français. Ces griefs sont au nombre de trois : 1° Diguement de l'Arve, promis aux affiches qui ont préparé le vote du 22 avril 1860 ; 2° Industrie de l'horlogerie pour laquelle le gouvernement n'a pas non plus tenu ses promesses ; 3° Etablissement de la route impériale où l'on se préoccupe trop peu de l'intérêt des localités traversées. J'indique que : « l'on se préoccupe trop de la ligne d'art et pas assez de celle de l'expérience ; dans cette appréciation, le public aura peut-être tort... jusqu'à ce qu'on le comprenne... que si l'on avait fait précéder l'établissement de la route du diguement de l'Arve. le simple bon sens dit qu'on n'aurait pas eu besoin d'une chaussée si gigantesque ».

Après toutes ces rédactions, nous allons nous promener en société de l'ex-procureur Pissard à qui l'annexion et les nouvelles lois ont enlevé tout le fruit de son long passé pour briser encore son avenir et qui n'a, dit-il, plus rien à perdre que le bien inestimable de la liberté.

JEUDI 26 SEPTEMBRE.

Le Ministre des Travaux Publics, son Excellence

Rouher, doit traverser notre vallée dans l'après-midi, se rendant à Sallanches. Le but de sa visite est de prendre connaissance des causes du mécontentement général de la Savoie. La commune de Magland lui glissera la supplique élaborée hier et j'ai moi-même l'intention de lui faire passer une petite notice sur ma position d'ex-candidat notaire.

Rouher est arrivé vers les 5 heures du soir. Il a été reçu aux Epinettes par le Conseil municipal et par le corps de musique. Il est descendu de sa voiture et s'est rendu, à pied, jusque dans l'Eglise, ayant à sa droite, tantôt le maire qui lui parle du diguement, tantôt le curé qui l'importune de son église. Au premier, il répond que des mesures seront prises avant trois mois et des études faites pour que la commune participe au bénéfice dont sont dotées les autres communes. Au second, il répond que le gouvernement accordera des subsides pour les réparations de l'église et qu'il conviendrait d'en couvrir le sol de charbon de terre.

Cette Excellence a une prestance imposante et des airs sérieux. Son verbe coule avec une aisance qu'on dirait irréfléchie ; il dit ce qu'il faut et rien de plus et il laisse deviner au ton de sa voix que sa pensée est profonde. Il est âgé d'environ 60 ans. L'ingénieur en chef du département, l'ingénieur hydraulique, le député Bartholony et le sous-préfet l'accompagnent.

Le maire n'ayant pas été satisfait de la supplique que Delemontey de Cluses a rédigée hier, j'ai dû la modifier et la refondre, et après une heure de travail, je lui remets la supplique ci-après dont il me remercie et paraît très satisfait :

« Excellence, c'est avec un profond sentiment de gratitude envers notre glorieux souverain que nous saluons aujourd'hui son illustre envoyé et en lui la pensée généreuse qui a fait diriger ses pas vers nos hautes vallées.

« Souffrez, Excellence, souffrez une plainte importune. Du fond de cette vallée s'élève un long cri de détresse qui, nous en avons la douce confiance, ira retentir dans votre cœur. La vaste plaine qui se déroule à vos regards, se couvrait il n'y a encore que peu d'années de

belles moissons, de riches prairies ; l'aisance et la joie régnaient à sa surface.

« Mais dès 1852. la rivière de l'Arve a considérablement exhaussé son lit et par ses fréquents débordements, ses corrosions et le défaut d'écoulement des eaux de la plaine, n'a pas cessé de la disputer aux efforts impuissants du cultivateur qui se retire devant elle appauvri et désespéré.

« Il y a 18 mois à peine, des promesses avaient ranimé toutes les espérances et pleines de foi dans un avenir plus prospère, nos populations avaient couru aux urnes pour y déposer leur vote enthousiaste de « France et Zone ». 18 mois ont passé, Excellence, et notre foi aux promesses faites ne s'est point éteinte.

« Outre la perte de nos terres, nous avons à subir les cruels ravages des fièvres persistantes qui déciment nos populations et étiolent les nouvelles générations. Le recensement de 1860 présente sur celui de 1848 une diminution de plus de 400 habitants et cette progression va toujours croissant.

« Toute cette vallée a été exclue du bénéfice du diguement général décrété par Sa Majesté le 19 décembre dernier, sous prétexte que les terrains à conquérir étaient de trop peu d'étendue ; mais aujourd'hui, c'est toute la plaine qui est à reconquérir et ce motif d'exclusion qui pouvait paraître spécieux il y a 10 ans, n'a aucun fondement aujourd'hui. On sollicite instamment votre bienveillante autorité pour nous réintégrer au rang que la justice nous assigne.

« S'il est permis d'ajouter encore une prière aux prières qui précèdent, la municipalité de Magland vous conjure, Excellence, de bien vouloir faire étudier la déviation de la rivière d'Arve dans le vallon du Châtelard ; c'est là, selon nos faibles connaissances, qu'est la source de nos malheurs et c'est là une condition essentielle d'un diguement fructueux ».

Le conseil municipal signe cette supplique qui est remise au ministre.

Mercredi 6 novembre.

Le nouvel instituteur a bien le caractère français. Il vante avec délicatesse la supériorité de sa nation sur toutes les autres et sa supériorité personnelle sur tous les régents du pays qu'il vient civiliser. Tout lui apparait sous des couleurs pâles, sous de mesquines apparences ; son étonnement est grand de ne point découvrir de crinolines, d'entendre retentir les socques sur les chemins. On dirait qu'il n'a jamais vu que des lions de boulevards et des beautés ballonnées des loges d'Opéra. Son premier soin est de me communiquer en détail ce qu'il est, d'où il vient, ses projets d'avenir et même ses secrets de famille. Il range ensuite les objets contenus dans sa malle et me les fait passer sous les yeux sans me cacher le plus modeste chiffon. Il a deux photographies de sa personne qu'il affiche dans l'endroit le plus apparent de sa chambre et me parle de tout avec un ton de supériorité et avec un aplomb imperturbable qui n'a d'égal que sa confiante naïveté.

Jeudi 21 novembre.

J'ai dû, sous la dictée du maire, le tyranneau de la Grangeat, informer le Préfet que l'abbé Terrier prétendait ne pas vouloir facilement admettre à la première communion les enfants qui fréquentent l'école de l'instituteur laïque et encore que cet abbé persistait à vouloir faire respecter l'usage de baptiser les enfants naturels, la nuit seulement et dans un panier au lieu d'un berceau. Plus encore, que trois prêtres n'étaient pas indispensables à la commune, attendu que le plus souvent il n'y en avait que deux, le curé étant le plus souvent absent.

ANNÉE 1862

LUNDI 6 JANVER.

Fête des Rois. Sans doute, c'est la dernière fois qu'on la célèbre en Savoie.

MERCREDI 8 JANVIER.

Le Français ne voyage pas en amateur, car il passera devant les plus admirables scènes de la nature sans détacher son regard de la couture en ruine de son gant ou du nœud de ruban qui ceint le chignon de sa belle voisine.

On contait un jour à Cluses le trait véridique suivant qui montre combien est sotte la vanité française. Quelques temps après l'annexion, un inspecteur de je ne sais quelle administration traverse Cluses ; il a daigné accepter un rafraichissement dans quelque café et il a reçu les hommages des principaux bourgeois de la cité. La pureté de leur langage, leur facilité d'élocution, leur irréprochable prononciation l'étonnent grandement et il s'écrie d'un petit air satisfait : Je remarque qu'il y a de l'intelligence dans ce pays et je suis surpris des progrès de cette population dans la langue française ; quel idiome parlait-on ici avant l'annexion ? — On ne parlait pas, Monsieur, lui fût-il répondu par M. Laracine, inspecteur des douanes.

DIMANCHE 12 JANVIER.

Dans cette dernière nuit, vers minuit, un grondement éclatant a réveillé en sursaut les habitants de la vallée. Les maisons du chef-lieu et du bas de la Traverse ont éprouvé comme un ébranlement de tremblement de terre. C'était un nouvel éboulement de rochers. Moindre dans ses proportions que l'éboulement de 1855, il ne laisse pas que d'inspirer de tristes appréhensions pour l'avenir du

chef-lieu. Des blocs de 10 à 15 mètres cubes en assez grande quantité pour écraser la moitié du bourg, attestent par leur masse redoutable, leur puissance destructive et impitoyable. Heureusement, pour cette fois, le danger s'est éloigné des pauvres maisons blanches du chef-lieu et s'est produit près de la Perrière. Les beaux bois de hêtres qui portaient si gaiement leur feuillage et embellissaient de leurs sourires de verdure le pied des rochers et les avenues du bourg ont complètement disparu sous les débris grisâtres de l'ébranlement. La Perrière est maintenant nue et dépouillée depuis le Bois Credo jusqu'à la Perrière.

MARDI 24 JUIN.

A quels temps sommes-nous donc revenus ? Pourquoi ces cloches à grande volée, ces détonations retentissantes, ces fanfares bruyantes ? Où courent ces curieuses et ces gros et petits enfants ? Pour le savoir, il faut remonter au temps où nous étions régis par l'absolutisme sarde. Un intendant sous le buon governo, le juge-mage même étaient accueillis dans les communes de la même manière que le sous-préfet Guy l'est aujourd'hui. Sous le régime constitutionnel sarde, un intendant, Zoppi, arrivait sans bruit, sans façons et présidait le conseil comme un bon vieux syndic. Nous sommes revenus aux temps de l'absolutisme. Un voile noir couvre la période de 1848 à 1860. Qui déchirera ce voile ? Ce ne sont pas assurément nos demi-dieux de gouvernants. Bref, le sous-préfet est venu présider un conseil des maires du canton et je présume qu'il présidera encore le conseil municipal qui a déjà délibéré depuis ce matin. Les maires réunis sont au nombre de 6 et les conseillers au grand complet, sauf Joson.

Paul GUICHONNET.

NOTES (suite)

(8) On voit combien fut tardive la première rumeur consistante sur la cession de la Savoie, qui commença à se diffuser seulement avec le retour de Cavour aux affaires.

(9) Le château de Charbonnières, dont il subsiste quelques ruines, est considéré comme le berceau de la Maison de Savoie. Il était situé à Aiguebelle, sur un éperon qui domine la basse vallée de l'Arc et commande la haute Maurienne. Ses origines sont incertaines. Claude Genoux dit que les marquis, prédécesseurs d'Humbert aux Blanches Mains, l'habitaient déjà et qu'il avait été bâti par on ne sait qui vers le milieu du XI[e] siècle et qu'il fut jusque vers le milieu du XIII[e] siècle, la résidence ordinaire des premiers Comtes de Savoie dont Aiguebelle était la capitale.

(10) Il s'agit de la célèbre brochure, inspirée par Napoléon III et par laquelle l'empereur, jugeant irréalisable le traité de Zürich, conseillait au Pape de renoncer volontairement à son pouvoir temporel, afin de permettre la réalisation des vœux de l'Italie.

(11) En blanc dans le texte. Le père de Joseph Bard avait travaillé à l'endiguement de l'Arve.

(12) Allusion exacte au premier traité secret d'alliance, signé à la suite des accords de Plombières, qui sera annulé et remplacé par le second traité de cession du 24 mars 1860.

(13) *La Savoie du Nord,* lancée par Joseph Bard et Edgar Clert-Biron, avocats à Bonneville, était l'organe des libéraux militant pour l'annexion de la Savoie du Nord à la Suisse. Il parut du 27 février au 5 mai 1860.

(14) On sait que Cavour avait promis à Napoléon III la cession de Nice et de la Savoie, en contre-partie de l'annexion au Piémont de l'Italie centrale (Toscane, Parme, Modène) et du Nord des Etats du Pape, révoltés au cours de la guerre de 1859. Pour forcer la main à la France, il fit procéder sans retard aux plébiscites d'annexion.

(15) Allusion à la célèbre députation des quarante et un notables qui, sous la conduite de Greyfié de Bellecombe, se rendirent à Paris pour conjurer Napoléon III d'épargner à la Savoie un démembrement. Ils furent reçus aux Tuileries le 21 mars, à la veille de la signature du Traité de Turin. Le Faucigny était assez maigrement représenté. Renand avait, de sa propre initiative, fait partie de la délégation.

(16) Il s'agit de l'élection des députés au Parlement de Turin, voulue avec insistance par Cavour pour que ces élus ratifient, conformément à la Constitution, la cession de la Savoie.

(17) Prémonition, puisque c'est précisément un de ses petits-neveux, auquel on avait donné le même prénom en souvenir de lui, qui a recueilli ce journal et en a établi les extraits.

(18) Le sénateur Armand Laity, envoyé par Napoléon III avec pleins pouvoirs pour préparer le plébiscite. C'est lui qui arrivera à la solution de la zone franche, assurant le succès du vote dans la Savoie du Nord. (Cf Paul Guichonnet : *Un épisode décisif de l'Annexion : la mission du Sénateur Laity en Savoie* (*avril* 1860), in *Revue Savoisienne* (1955-3e et 4e trimestres).

(19) Lambessa, sur les hauts plateaux algériens du Constantinois, pénitencier qui avait hébergé les déportés politiques après le coup d'Etat du 2 décembre 1851.

(20) Champ de Mars, projeté par son frère, Philippe, actuellement parc du Verney.

(21) Ce jour là, Pierre Fontaine partait avec son cousin Louis Fontaine, pour le Valais, les îles Borromées et Milan. Bien que Savoisiens, ils eurent des difficultés pour entrer en Italie et furent pris pour des espions à Novare. Au retour, Pierre Fontaine écrivit, comme il l'avait fait en d'autres circonstances, un véritable « Voyage en Zig-Zag » de 70 pages. Cependant, cette absence nous fait regretter des pages de son journal qui auraient été passionnantes, sur l'implantation de l'administration française en Savoie.

(22) En blanc dans le texte. Pierre Fontaine n'a pas trouvé sous le fil de la plume les mots exacts et précis qu'il employait toujours ; tout son memorandum était écrit du premier jet et ne comporte aucune correction, ni rature, ni surcharge.

(23) On se rappelle que Dunsinane est le château dans lequel s'était enfermé Macbeth, s'y croyant à l'abri, parce que les sorcières lui avaient prédit qu'il ne serait ni tué, ni vaincu, tant que la forêt de Birnam ne serait pas transportée à Dunsinane. Or, les soldats de Macduff et Malcolm s'étant camouflés pour dissimuler leur marche en se couvrant de verdure et de branchages coupés dans la forêt de Birnam, attaquèrent Macbeth qui fut tué en 1057.

(24) Le premier tour des élections municipales avait eu lieu le dimanche 30 décembre et le scrutin de ballotage, le 6 janvier.

(25) Magland comptait en l'an VIII, 1.400 habitants et 1.835, en 1815.

A PROPOS DU RECENT OUVRAGE DU GENERAL HUMBERT (*)

LOUIS XIII et RICHELIEU à ANNECY et les fourberies des « Savoie-Nemours »

Bien que les faits que nous rapporte le Général Humbert ne nous soient pas inconnus, cet ouvrage mérite une attention particulière : il constitue, en effet, un important apport à l'histoire de la Savoie du XVII^me^ siècle et à celle de notre Genevois en particulier.

L'auteur brosse tout d'abord un tableau précis et inédit de l'organisation militaire française et savoyarde grâce à une série de documents provenant du fonds des Archives de Turin récemment rapatriées à Chambéry (1).

Examinant les moyens de défense de la Savoie, le Général Humbert a pu, à la suite de recherches effectuées sur le terrain, localiser l'emplacement du Château de Méral (proche de l'actuelle ferme Méral) à peu de distance du Pont de Gresin sur le Rhône, qu'il commandait immédiatement.

(*) HUMBERT Jacques, *Une grande entreprise oubliée. Les Français en Savoie sous Louis XIII*. Editions Hachette, 1960 (256 pages).

(1) B N. fr NA 7053 (Actes et mémoires pour l'histoire de la conquête du duché de Savoie). F° 23 : Capitulation du Château de Merat (sic), 29 mai 1630. F° 25 : Relation de ce qui s'est passé en Savoye depuis le 11^me^ jour de Mai que le Roy arriva à Grenoble jusqu'au 29 du même mois - 29 mai 1630. F° 53 : Discours de ce qui s'est passé en Savoye depuis que le Roy y est entré.

B N F Fr 12075 — Récit de la campagne de Louis XIII en Savoie (77 feuillets).

A E Sars. 12 — f° 100 — « De l'armée du roy, en date du 28 mai 1630 ». Récit de la campagne.

A E Sard. 14, f° 440 — Capitulation d'Annecy.

A E Sard. 12, F° 39 (début juin 1630) — Récit de la campagne.

B N F Fr 3246 — Mémoires du Maréchal de Châtillon.

B N F Fr 3835, F° 32 « Au camp de Talloires, 29 Mai 1630 » (Le Roi à sa mère).

A E Sard. 12, F° 89 — « Propositions faites au Roy à Anissy le 26 Mai 1630 ».

En gardant l'une des principales portes d'entrée à la Savoie à la frontière française, cette fortification, peu connue jusqu'ici dans notre histoire, jouait un rôle des plus importants. Aussi était-elle dotée au début du XVII^me^ siècle d'une petite garnison permanente. Le rapport de Louis-François Orset, chargé par le prince Thomas de Savoie de recruter des troupes à travers le Genevois, nous éclaire fort utilement sur la mentalité des habitants de cette province à la veille de l'entrée des troupes françaises en Savoie : « *partout, il se heurte à une mauvaise volonté affligeante* ».

A Annecy, le châtelain a différé les assignations. Enfin, ce recruteur regagne Chambéry doutant fort de trouver les 500 hommes qu'il devait rassembler.

Un autre document inédit nous permet d'apprécier très exactement les effectifs militaires de la province de Savoie : il s'agit d'un cahier de comptes de Maître Aynard Carron, bourgeois de Chambéry, établi pour la fourniture du pain à l'armée.

Après cette étude documentée sur l'état militaire de la Savoie, l'auteur rappelle les circonstances qui amenèrent les Français à occuper une nouvelle fois notre province.

Fidèle à la politique suivie successivement par François I^er^ et Henri IV, Louis XIII veut poursuivre la lutte contre l'implantation espagnole en Italie du Nord et, l'occupation de la Savoie et des cols alpins reste une condition indispensable à l'accomplissement de cette tâche.

Le récit de cette occupation, à la fois sobre et précis, nous conduit de l'entrée des troupes françaises à Chambéry jusqu'à l'étude minutieuse de l'établissement de l'administration française de du Hallier en Savoie, jusqu'en 1631, sans oublier l'épisode savoureux de la prise de la forteresse de Montmélian.

Mais ce que nous retiendrons tout particulièrement de cette « promenade militaire » (2), ce sont les passages concernant Rumilly et Annecy, ainsi que l'attitude de la famille de Savoie-Nemours.

*
* *

Le Général Humbert nous donne le récit détaillé des événements militaires qui ont illustré la région d'Annecy, en mettant en scène un personnage de premier plan : Gaspard de Coligny, maréchal de Châtillon, âgé de 46 ans, à qui Louis XIII avait donné la lieutenance générale de son armée. Grâce à la découverte du journal manuscrit du maréchal de Châtillon, document absolument inexploité jusqu'ici, l'auteur trace des évènements un tableau qui s'éloigne des récits traditionnels donnant ainsi une version plus authentique des épisodes nous touchant de très près. Richelieu, abandonnant l'itinéraire de Montmélian, évite cette forteresse et décide de gagner Conflans en passant par Annecy. Rumilly, à l'écart de la route, occupait une situation avantageuse qui inquiétait les Français dont elle pouvait menacer les communications. Aussi lorsque, le 22 mai 1630, le maréchal de Châtillon, marchant sur Annecy par Alby, avec l'avant-garde, était passé à hauteur de Rumilly, avait-il été bien aise de voir venir à lui un gentilhomme de cette ville, assisté d'un de ses principaux habitants, envoyé pour lui faire connaître « *Qu'ils étaient en volonté d'obéir au Roi ne voulant nullement soutenir un siège contre les forces de Sa Majesté* ». Il s'était empressé d'en prévenir le Roi qui était encore à Aix avec le corps de bataille. Mais le lendemain, 23 mai, le gouverneur de la place de Rumilly, Maurice de Brotty, ignorant tout de la démarche de la veille, manifestait tout d'abord à l'envoyé du Roi sa volonté de se bien défendre. On parlementa et, le jour suivant, devant le déploiement, dans la plaine de Sallagine, du corps de bataille comman-

---

(2) Séjour de Louis XIII en Savoie :
18 Mai 1630 — Entrée à Chambéry.
22 — — Départ de Chambéry.
23 — — Séjour à Alby-sur-Chéran.
24 — — Entrée à Rumilly.
25 — — Départ de Rumilly (Alby - Aléry).
25 — au soir — Coucher au Château d'Aléry.
26, 27, 28 — Séjour au Château d'Annecy (qu'il trouve « *beau et fort commode* ». Plan d'attaque. Pèlerinage au tombeau de Saint François de Sales (le 26). Conseil de guerre sur la campagne de Savoie (le 27, réception de Mazarin qui quitte Annecy le 28). Mésaventure arrivée au Maréchal de Camp du Hallier : son carrosse tombe dans le lac à Angon.
28 Mai 1630 — Coucher à Talloires. Il écrit le 29, de Talloires, une lettre à sa mère.
29 Mai 1630 — Départ de Talloires. Arrivée à Faverges.
30 — — Reste à Faverges, assiste à la procession de la Fête Dieu.
31 — — Conflans : il y reste quatre jours avec Richelieu.

dé, en présence du Roi, par le maréchal de Bassompierre, les syndics considéraient « *être plus le service de Son Altesse de recourir à la clémence du Roi pour la conservation de leurs personnes et biens, que d'exposer le tout et le perdre témérairement, protestant néanmoins de conserver leur cœur et affection à ladite Altesse* ».

Quand Bassompierre se présenta, la décision en était prise : « *après quelques allées et venues, la ville se rendit au Roi qui, le soir même, fit son entrée à Rumilly et y passa la nuit* ».

Ainsi est ramenée à sa juste valeur l'héroïque résistance des Rumilliens bien connue jusqu'ici par le récit coloré qu'en a donné Croiselet dans son histoire de Rumilly (3).

En fait que s'était-il passé ? Tout porte à croire qu'il y eut un désaccord total entre les civils et les militaires : les premiers étant disposés à se rendre sans conditions, les seconds prétendant vouloir résister à l'occupation française.

C'est la thèse des premiers qui triompha, comme le prouve l'acte dressé par un notaire rumillien à la requête du Colonel de Broty, commandant de la place, soucieux,

---

(3) CROISELET : *Histoire de Rumilly*, p. 96, 99. « *Les bourgeois de Rumilly se confiant en leur courage et se reposant sur leurs fortifications sont résolus de résister aux armes de la France. Louis XIII avait une armée de 20.000 hommes. Rumilly ne se laisse point intimider, elle a même l'air de se moquer de l'appareil menaçant que l'on déploie autour de ses murs, elle refuse fièrement d'ouvrir ses portes et répond : « Et quapoë » et quand même.*

« *Louis XIII ordonne au Maréchal du Hallier d'attaquer Rumilly, les fortins avancés sont envahis et l'ennemi prend en flanc l'ouvrage à tenailles qui couvre la partie occidentale de la ville. La rue de Montpellaz est sacagée, les tours méridionales et le Château du Nord sont débordés et occupés* ».

En fait Croiselet n'a fait que recopier ce qu'avait écrit l'Abbé GRILLET dans son *Dictionnaire du Mont-Blanc*, mais quel crédit apporter à cet auteur que Paul Guichonnet considère comme n'étant *ni historien ni même érudit*...

Les historiens, qui font autorité en la matière, n'ont jamais fait état de la résistance de Rumilly :

« *L'Armée française entrait en Genevois. Rumilly après avoir bien marchandé, selon l'expression de Richelieu, se rendait le 21 mai 1630* », PLASANCE : *Histoire des Savoyens*, T. I, p. 158.

« *Les Savoyens ont de si nobles annales qu'ils sont prodigues de leur gloire et la conservent mal. A deux siècles à peine de distance les dévouements de leurs pairs ne se retrouvent plus que dans la tradition. Les Archives municipales de Rumilly sont muettes sur tous les faits héroïques qui vont s'éteignant peu à peu dans l'obscurité légendaire des récits du foyer* ».

Victor SAINT-GENIS, *Histoire de Savoie*, T. II, p. 297, 98.

« *De là* (Chambéry) *l'armée ayant pris la route d'Annecy, la Ville se rendit d'abord. Louys de Sales, Seigneur de la Tuyle, frère de l'Evesque de Genève, y commandait le chasteau où il n'y avoit qu'une compagnie de gens de pied, arrêta trois jours l'armée du Roi et ne se rendit point qu'à la vue du canon. A cet exemple, Rumilly et les Châteaux de Clermont, de Méral, d'Allinges et autres petites places du Genevois et du Chablais ouvrirent leurs portes, de sorte que, depuis Chambéry à Genève, et au Pont de Grésin, il n'y eut rien qui n'obéit aux Français* ».

S. GUICHENON : *Histoire généalogique de la Maison de Savoie*, édition 1660, p. 859, 860.

probablement, de se décharger de ses responsabilités. Ce précieux document conservé dans les archives du château de Nernier, avait déjà été présenté par le Baron d'Yvoire, lui-même descendant du colonel de Broty (3 bis).

*
* *

C'est le 23 mai que le maréchal de Châtillon arriva en vue d'Annecy. Il délégua aussitôt un gentilhomme nommé Deshayes (4), ancien élève du collège Chappuisien et dont le père Antoine (5) avait été l'ami de Saint François de Sales, pour parlementer avec les magistrats et consuls et les assurer qu'il avait ordre du roi de leur faire toute sorte de bons traitements et de leur accorder tout ce qu'ils pourraient requérir de raisonnable pourvu qu'ils obéissent et ouvrissent leurs portes promptement.

Les Syndics demandèrent d'abord la permission d'envoyer des émissaires auprès du prince Thomas, désirant avoir sa réponse auparavant que de se rendre. Deshayes opposa un refus à cette requête, limitant à deux heures le délai de la réddition. Les syndics acceptèrent cette proposition et rédigèrent un acte assez analogue à celui passé à Chambéry : la capitulation garantissait aux officiers, juges, ecclésiatiques et bourgeois la conservation de leurs privilèges, franchises et avantages et les assurait d'être maintenus en la pureté de la religion catholique, apostolique et romaine sans y admettre l'exercice d'aucune religion. Mais, ce dernier article, qui n'était que le

---

(3 bis) *Mémoires* publiés par l'Académie Chablaisienne, Tome XLIII, pages XXXIX, XL, XLI. « *Lesquels sieurs syndics ont répondu qu'ayant considéré l'imperfection des fortifications, l'étendue de la place et le peu de nombre de gens qu'il y a pour la défendre, qu'ils ont considéré être plus le service de S.A. de recourir à la clémence du Roy pour la conservation de leurs personnes et bien que d'exposer le tout et le perdre témérairement, avouant avoir envoyé il y a environ trois jours des députés vers S.M. pour ce subjet.* »

(4) Antoine Deshayes, Conseiller du Roi, était le beau-frère de la Philothée de Saint François de Sales, et avait été très lié avec ce dernier (Ducis, *Revue Savoisienne*, 1879, p. 126). Gouverneur de Montargis.

(5) Deshayes, capitaine et gouverneur de la ville et château d'Annecy, était un diplomate chevronné ayant été chargé de plusieurs missions à Jérusalem, en Moscovie, au Danemark et jusqu'en Perse. Ses nouvelles attributions se bornèrent à des questions de police concernant les rapports entre les gens de guerre et la population. Bien vite, il excéda ses pouvoirs en provoquant des levées en Chablais et Genevois pour l'entretien des garnisons. Dès le début d'août, accusé de malversations, il fut relevé de sa charge et « bien fâché de sortie de Nicy », fut remplacé par un familier du roi, le sieur de Persy, qui avait, dit Bouthillières, « meilleure mine de gouverneur que l'autre ». Quant à Deshayes, il épousera, quelque temps plus tard, le parti de Gaston d'Orléans, infidélité qui lui valut d'être condamné à mort en 1632 et exécuté à Béziers.

cinquième de la capitulation de Chambéry, était ici en tête tandis qu'un article particulier spécifiait que le Corps du « bienheureux » François de Sales ne serait point déplacé de ladite Ville.

Peut-être ces précautions étaient-elles inspirées par l'appartenance de Châtillon à la religion réformée.

Châtillon ayant accepté les requêtes de la ville, sous réserve de ratification du roi, y fit son entrée le jour même par le faubourg du Sépulcre, et la trouva « *belle et bien logeable* ». Les gardes françaises et suisses y établirent leur logement. Deux cents gentilshommes de la cour, sous la conduite du Comte d'Harcourt, s'installèrent dans les meilleures maisons de la ville. Le château, qui n'était pas inclus dans l'acte de capitulation, entendait faire état de résister ; le gouverneur Louis de Sales, frère de l'illustre évêque, ainsi que de l'évêque régnant, ne disposait que d'une compagnie de soixante-dix hommes. Ceux-ci tirèrent quelques coups de mousquet et le maréchal de Châtillon dût faire les sommations avec menaces auxquelles le gouverneur répondit qu'il ne donnerait sa parole de se rendre que s'il voyait le canon.

A leur vue, ceux du château ne demandèrent que deux heures de temps pour trousser leurs bagages, de s'en aller rejoindre à Conflans l'armée du prince Thomas, à qui ils avaient, entre temps, envoyé un émissaire pour lui demander l'autorisation de mettre bas les armes. Louis de Sales s'y prit de la meilleure grâce du monde pour marquer son profond respect à Sa Majesté et son estime particulière au maréchal.

Il dit pour compliment à celui-ci qu'il « *était fâché de n'avoir pas à soutenir les efforts d'un si grand capitaine dans Nice ou dans Montmélian* ».

*
* *

Le texte de capitulation que soumirent les annéciens à Louis XIII, révèle aussi le loyalisme manifesté par nos ancêtres à l'égard de leur suzerain, les ducs de Genevois-Nemours ; or, ces princes, dont on se plait peut-être trop volontiers aujourd'hui encore à vanter les mérites

et leur attachement à Annecy, méritaient-ils bien un tel loyalisme de la part des annéciens ? (6).

*
* *

Dans son ouvrage intitulé « *Annecy et les ducs de Genevois-Nemours* », publié en 1883, le chanoine Ducis relate l'évolution politique de cette branche, issue de la famille de Savoie qui s'en éloigne progressivement pour se rapprocher de plus en plus des intérêts français avant d'entrer ouvertement en rebellion contre la Maison de Savoie elle-même.

Saint François de Sales intervint à plusieurs reprises, auprès d'Henry de Savoie, duc de Nemours, pour l'inciter à se rattacher plus étroitement à la branche aînée (dont il était issu). Ce fut en vain et, lorsqu'en 1615, *ce prince conçut le projet de s'emparer de Genève pour en faire la propre capitale d'un Etat indépendant, dont il aurait été le chef, il avait réclamé de François de Sales, seigneur de Boisy (père de saint François de Sales), le château de Brens, pour y concentrer ses opérations. Ce fief, relevant directement du duc de Savoie, le père de l'évêque, le refusa énergiquement, et faillit, pour cet acte de fermeté, être jeté par les fenêtres du château d'Annecy.*

Quelques temps plus tard, Henry de Savoie, ayant promis solennellement de lever trois mille hommes dans le Genevois, pour les conduire lui-même en Piémont, refusa brusquement à la Maison de Savoie son aide, pour passer au service de Don Pedro d'Espagne (juin 1615).

Devant une telle trahison, le duc de Savoie donna l'ordre d'occuper militairement l'apanage du prince félon, et Henry de Savoie-Nemours tenta vainement de reconquérir militairement Annecy, après un siège de trois jours (22 juillet 1615).

D'après le droit féodal, le duc de Savoie aurait pu retenir l'apanage, puisque celui qui en avait été investi

---

(6) « Qui ne s'intéressaient à Annecy que pour y établir le foyer de leurs intrigues contre le duc de Savoie », R. Avezou, *Tableau historique du Genevois*, *Revue de Savoie*, 1954/26.

Cf. Chanoine Ducis : *Campagne de Louis XIII en Savoie*, *Revue Savoisienne*, 1879, p. 125 à 127 ; 139 et 140 ; 1880 : p. 13 et 14.

se trouvait en pleine révolte contre son suzerain, et en armes contre l'intégrité de l'Etat. Le chef de la branche ainée aurait fait en cela un acte d'autorité légitime. Il aurait supprimé un foyer de rebellion, soulagé les administrations d'Annecy, du Genevois, du Faucigny et de Beaufort, obligées de servir deux maitres, et fortifié l'unité des Etats. Mais, nous le répétons, l'apanage du duché de Nemours, dont la branche cadette était investie, en faisait une dynastie à double couleurs et l'appui qu'elle recevait de la France paralysait constamment la politique de Turin dans cette question.

Enfin, le 14 *novembre* 1616, *Victor Amédée et Henry de Savoie-Nemours, eurent une entrevue aux termes de laquelle ce dernier était maintenu dans son apanage ; il recevait, sa vie durant,* 2000 *ducatons sur les tailles et deniers extraordinaires du Genevois et du Faucigny. Il avait, pendant un an, cent hommes de garnison aux châteaux d'Annecy et de Clermont. Pour payer ses frais de guerre il recevait* 20.000 *en lettres de change sur Lyon, et* 25.000 *par tiers pendant les dix-huit mois suivants.*

Par la suite Henry de Savoie-Nemours continua à se désintéresser de plus en plus de son apanage à tel point que saint François de Sales s'en émût, dans une lettre adressée à M. de Foras, lorsqu'il écrivit : « *Qui* (Henry de Savoie-Nemours) *dit-on, ne veut plus venir à Annecy* ».

Ces faits n'ont pas échappé au Général Humbert qui note avec beaucoup d'à-propos que cette branche, devenue plus française que savoyarde, avait tenté de se révolter en 1615, contre Charles Emmanuel pour devenir indépendante, et qu'au moment du passage du maréchal de Chastillon il y avait plus de douze ans que les Savoie-Nemours n'avaient pas paru à Annecy. Enfin, l'ouvrage nous révèle un fait beaucoup plus grave et particulièrement révélateur du mépris des Genevois-Nemours à l'égard de leur bon peuple :

« ***Peut-être les annéciens eussent-ils été peinés d'apprendre les tratactions entreprises par leur duc, pour céder au roi le Genevois, en échange d'un duché créé à son intention dans le Mâconnais*** ».

Le Général Hmbert a bien voulu recopier à notre intention le texte de ce projet de cession du Genevois au roi de France (7).

« *S'il plait au Roy traicter avecq Monsieur le duc de Nemours de ce qui a esté proposé le dit Sieur duc fera vente au Roy de ses pays et duché de Genevois et baronnies de Faucigny et Beaufort avecq toutes les villes, bourgs, villages et mandements dependant des dites provinces appartenant du dit Sieur duc, domaines, tailles et autres droicts dont le revenu liquide se monte à Cng m* (200.300 *livres) sans en ce comprendre la moitié des tailles extraordinaires appartenant au dit Sieur duc de Nemours qui se montent au moins à Ixxg* (120.000) *par an dont véritablement ledit sieur duc jouit à présent, lesquels il transportera.*

« *Comme aussi le sieur duc transportera tout ce qui luy peut estre deul par Monsieur de Savoye des arrérages des tailles levées en Genevois appartenant au dit Sieur duc de Nemours, montant à plus de cinq millions de livres. Et davantage le dit sieur duc transportera le fond de vingt mil ducatons de pension dues au dit sieur duc qui luy doivent être payez sa vie durant par mon dit sieur le duc de Savoye, ensemble tous les arrérages qui en sont dubs, lesdits fonds et arrérages montant à xn lxg* (1.210.000 *livres*). *Et de plus le dit sieur duc de Nemours transportera tous les droicts qui luy sont eschus et peuvent appartenir à présent seulement sur les estats de Savoye, comme héritier et représentant Philippe de Savoye son ayeul qui estoit fils et héritier de Philippe septième duc de Savoye et Philibert huitième duc de Savoye son frère.*

---

(7) Affaires étrangères — Sardaigne X — f° 417 — sans date ni signature.
Le volume Sardaigne X comprend des pièces datées de juillet à décembre 1629. La pièce pourrait donc être de la fin 1629.
A la suite de sa prise d'arme de 1615 (note du copiste).
C n g m H = 200.300 livres.
l x x g H = 120.000 livres.
x n l x g H = 1.210.000 livres.
Le revenu annuel s'élevait donc à 200.300 + 120.000 = 320.300 livres, soit plus de 176 millions d'anciens francs.
Les arrérages 1.210.000 livres, soit plus de 665 millions d'anciens francs.

« *Pour ce et en contreschange des choses cy dessus Sa Majesté transportera s'il luy plaist au sieur duc de Nemours la ville, chasteau, province et comté du Mâconnais ou telle autre province qu'il plaira à Sa Majesté lequel comté et pays sera érigé en duché et pairie et portera le nom de principauté avecq faculté de pourvoir par le dit sieur duc de gouverneurs aux places et chasteaux du dit duché et aux offices et bénéfices sans aucune exception pour en jouir par le dict sieur duc de Nemours en pleine propriété et aux mesmes privilèges dont il jouit de ses pays et duché de Genevois, Faucigny et Beaufort, lequel duché du Mâconnois sera de pareille valeur de revenu de Genevois et de plus Sa Majesté fournira au sieur duc I xxg* (120.000) *de revenu sur les tailles extraordinaires du dit Genevois.*

« *En cas où il n'y ait revenu en domaine suffisant au dit duché de Mâconnois pour fournir la dite somme de Cng m* (200.300) *de revenu l'on conviendra de la somme à quoi peut se monter la valeur dudit revenu qui sera estimé du moings à raison du denier soixante. Et de ce à quoy se trouvera montée la dite somme en sera constitué rente sur les aydes de l'Hôtel de Ville de Paris que ledit sieur duc de Nemours prendra au denier douze dont les contratz seront au denier seize et les rentes payées par les quatre quartiers accoutumés.*

« *Pour le regard des arrérages des tailles de Genevois et autres prétentions cy dessus Sa Majesté en donera la somme qu'elle aura agréable. Mais il semble que Monsieur de Nemours en doit bien avoir trois millions de livres qui seront payés un tiers en rentes sur les aydes, les deux autres tiers sur les deniers provenant des advis que Monsieur de Nemours donnera présentement au conseil.*

« *Sa Majesté considèrera que faisant ce traicté elle augmente son royaume de deux grandes provinces qui vaudront entre les mains de Sa Majesté en droicts souverains plus de cinq à six cent mil*

livres de rente, que par ce moyen elle aura un passage libre en Italie et de plus que la ville de Genève appartiendra cy après au Roy ».

*
* *

Ce projet de contrat montre assez, dans la sècheresse de son texte, le bien faible attachement que les « Nemours » pouvaient avoir pour leurs sujets savoyards. Seules certaines intrigues les obligeaient à s'éloigner momentanément de la Cour du Roi de France et leur fournissaient l'occasion de séjourner dans leur résidence annécienne et d'y percevoir leurs revenus.

Il faut féliciter le Général Humbert pour le soin avec lequel il a réécrit, loin des légendes et avec le seul souci de la stricte objectivité, une histoire basée sur des manuscrits inexploités jusqu'ici ; il faut également le remercier chaleureusement pour son ouvrage qui constitue l'un des meilleurs apports à notre histoire du Genevois au XVII^me^ siècle.

Georges GRANDCHAMP.

A propos d'un Centenaire

Fantaisies historiques de l'abbé Ch.-Auguste de Sales

Le 28 décembre prochain ramènera le troisième centenaire de la béatification de saint François de Sales. Heureuse occasion, ai-je pensé, d'étudier à nouveau certains traits plus ou moins faussés de son histoire. Celle-ci (comme vous savez) tenta, dès 1624, la plume de trois auteurs différents : le Père Jean de saint François, supérieur général des Feuillants, le Père Louis de la Rivière, religieux minime, et Messire de Longueterre, familier de l'évêché d'Annecy.

En 1634, l'abbé Charles-Auguste de Sales, propre neveu du Saint, prétendit faire mieux que ses devanciers. Il publia d'abord en latin, puis en traduction française, « *L'Histoire du bienheureux François de Sales, évêque et prince de Genève* ». Malheureusement le jeune auteur (il n'avait que vingt-huit ans) n'a pas réalisé un travail à l'abri de justes critiques. Encore qu'à la fin de son livre il s'approprie le texte de saint Jean :

> C'est le fils et le neveu que François aimait
> Qui écrit tout ceci et qui en rend témoignage
> Et Dieu sçait que son témoignage est véritable.

Il se permet, le cas échéant, quelque entorse à la vérité. Sa qualité de neveu et sa dignité d'évêque lui valent encore aujourd'hui une large créance : elles ne font pas l'historien, pour qui la loi fondamentale est celle formulée par Léon XIII : *Nihil falsi audeat, nihil veri non audeat,* (Ne jamais se permettre le faux, oser dire toute la vérité). Charles-Auguste ne s'y est pas toujours tenu ;

notamment dans son récit de la Mission du Chablais il se montre d'une partialité flagrante, et sans parler de ses omissions qui faussent l'histoire, il en prend parfois à son aise avec les textes. Je me permets d'en citer quelques preuves, cueillies simplement dans les notes de la grande édition d'Annecy, où chacun pourra les vérifier.

Commençons par le commencement.

Saint François de Sales n'étant encore que sous-diacre institue la Confrérie des « *Pénitents de Sainte Croix* » dont il rédige lui-même les statuts.

Or, en les publiant, Charles-Auguste les abrège considérablement et les *modifie*. La plupart des entrées en matière de chaque article, plusieurs autres passages, et les pages 348, 361, 375 et 384 de la nouvelle édition ne se trouvent pas dans le texte de l'historien.

Les savants éditeurs des « Œuvres complètes de saint François de Sales » observent (t. XXII, p. 146, Opusc. t. I) que suivant un usage assez répandu de son temps, Charles-Auguste a mis en scène son héros, et lui a fait déclamer en l'amplifiant ce qu'il avait tout simplement écrit. Ils signalent en particulier un important « *Mémoire du Père Chérubin* » à M. le Prévôt de Genève, que Charles-Auguste réussit à transformer en discours de saint François de Sales au Duc de Savoie (Opusc. v. 1, p. 159). Pas moins ! « toutefois en faisant subir au texte de légères modifications ».

De même, un rapport du saint à Charles-Emmanuel devient sous sa plume un discours hardi... (Opusc. v. 1, p. 218) et le discours de Charles-Auguste a été reproduit par Hérissant, Vivès et Migne. (Ibid. p. 218, note 1). « Votre Altesse avait donné main-levée... ».

Suivant ce procédé, l'historien-neveu présente aussi comme un long discours soi-disant prononcé en la Collégiale de Saint-André de Grenoble (1617), la relation que l'ex-jésuite Claude Boucard a laissée de sa double apostasie et de sa double conversion et réhabilitation par saint François de Sales (opusc. t. III, p. 328-331 : « Le troisième vol. des Lettres (App. F.P. 403) contient le récit, par le *chanoine* Cl. d'Angeville de la vie édifiante de l'humble villageoise de La Roche, Pernette Boutey. Charles-

Auguste en fait un discours qu'il place sur les lèvres d'un *laïc* » (Liv. VI).

Ces manipulations de textes, Charles-Auguste les pousse fort loin, jusqu'à frôler la malhonnêteté :

C'est ainsi qu'il attribue au zèle de M. le Prévôt la conversion du ministre Petit qui abjura publiquement l'hérésie entre les mains du Cardinal légat (1er octobre 1598) alors que les témoins de la scène en font honneur au Père Chérubin (Cf. Lettre du Dr Antonio Lobetti, médecin du Duc, au Nonce à Turin, 4 octobre 1598. Arch. Vatic. Nunz Savoia. 35. Fol. 528-529, ap. Savio n° 48).

Le piquant de la tricherie est que Charles-Auguste renvoie au document qu'il a démarqué. (Cf. Truchet : Histoire du P. Chérubin, p. 329, Item : Arch. Propag. Gallia. 204, F° 62).

De plus en plus fort ! Lors de la réception solennelle que le Duc Charles-Emmanuel offrit en l'honneur du Cardinal légat, et qu'il lui présenta les « Ouvriers de la moisson », c'est en désignant le Père Chérubin et non le Prévôt qu'il prononça à haute voix ces paroles : « Monseigneur, celui que je vous présente, c'est le véritable apôtre du Chablais..., etc. » (1).

Jaloux sans doute de l'hommage rendu par le Prince au zèle du Père Chérubin, Charles-Auguste substitue d'une plume légère le nom de son oncle à celui du Père Chérubin, et depuis, avec ensemble, les historiens ont répété ce faux devenu comme un dogme, avec les lignes dithyrambiques par lesquelles l'historien-neveu exalte l'œuvre apostolique de son saint oncle, à l'exclusion de tous autres missionnaires aussi bien jésuites que capucins : « Telle est cette grande et merveilleuse œuvre *entièrement et absolument* due aux travaux, veilles, voyages, prédications, discours, epistres, conseils, industries, sainteté, soins et persévérance du bienheureux François de Sales ». (Cf. Truchet. p. 324 Cf. Hamon-Gonthier, I, p. 321 - Trochu, I, p. 254).

En écrivant cette tirade, Charles-Auguste se faisait l'écho complaisant d'un certain nombre d'admirateurs ex-

(1) Arch. Propag. Gallia 204 F° 62. Item. Arch. Prov. De Conversione Chablasii non bene intellecta.

clusifs de saint François de Sales, lesquels craignaient que la gloire de ses collaborateurs, et notamment du Père Chérubin, n'offusquât celle du chef et ne retardât sa béatification (Arch. Propag. Gallia. 204 F° 61). (*Mémoire du P. Charles de Genève*).

En rupture manifeste avec la vérité des faits, l'historien-neveu proclame qu'à François seul revient tout l'honneur et le mérite de la conversion du Chablais. Au contraire, épris uniquement de justice et de vérité, M. le Prévôt, devenu évêque de Genève, déclare ce qui suit dans une lettre officielle au cardinal Arrigoni, secrétaire du Saint-Office (10 juin 1608. Lettres. t. IV, p. 32) :

« Hominum ac mulierum multa millia, istis duodecim annis novissime elapsis, *partim meo, partim aliorum ministerio*, hæresim abjurarunt et in Ecclesiæ Catholicæ gremium per Dei gratiam reversi sunt ».

Mais déjà dans son Rapport à Clément VIII (15 nov. 1603), le saint rendait au zèle et à l'ardeur conquérante des capucins le noble témoignage que voici : E Patrum Capuccinorum Ordine novi et strenui adveniunt messores qui alacritate et zelo *multorum vices supplebant* (Lettres. Vol. I, p. 232). Pourquoi Charles-Auguste qui n'ignorait pas ces textes donne-t-il le démenti à son saint oncle ?...

Les nombreuses pièces d'archives du Vatican publiées par le très érudit Monseigneur Pietro Savio (dans *l'Italia Francescana : Spigolature cappuccine*) éclairent ces falsifications d'un jour nouveau et définitif.

Quelques témoignages de première main et de premier plan montreront à quel point la grandiloquence de Charles-Auguste déflore la vérité.

Trois mois avant les fameuses Quarante-Heures de Thonon, le véridique et vertueux Monseigneur de Granier écrivait au Pape Clément VIII : « R.dus Franciscus de Sales, Ecclesiæ meæ præpositus, et R. dus Pater Cherubinus, prædicatores, eum Thononii progressum, Deo aspirante, fecerunt ut plurimi abjicientes pestiferam hæresim, juxta facultatem a Sanctitate Vestra mihi concessam, gremio Ecclesiæ restituti (sint... » (17 juin 1598). (Arch. Vatic. ap. Savio. N° XLI).

Quelques jours après les inoubliables solennités du 1er octobre 1598, l'évêque de Genève mande de Thonon au Nonce à Turin : (1). Je croirais manquer à mon devoir si je ne vous rendais compte de ce qui s'est passé dans les baillages de Thonon et Ternier après les Quarante-Heures. Celles-ci grâces aux doctes prédications de M. le Prévôt de Sales et à celles du Père Chérubin ont si bien réussi qu'une infinité d'âmes sont rentrées, par la grâce de Dieu, dans le sein de l'Eglise... (Nunz. Savoia. 35. F° 551. ap. Savio. N° XLIX, 12 *octobre* 1598).

Le lendemain (13 octobre) c'est saint François lui-même qui fait part au Nonce de la joie des deux apôtres : « L'heureuse moisson de milliers d'âmes que l'on a recueillie ces jours derniers dans ce bailliage de Thonon nous a causé une incroyable consolation... Je laisse le Père Chérubin, lequel est si consolé jusqu'à présent que, n'étaient les très grandes fatigues qu'il ressent, il croirait que Thonon est devenu un paradis, en voyant tant de conversions et *le fruit mûri de ses sueurs*... « Arch. Vat. Fonds Borghese. Nunz. Savoia 35.552. Ap. Savio N° L.

Voici en outre l'attestation du Cardinal de Médicis, légat apostolique, qui présida les Quarante-Heures de Thonon organisées par le Père Chérubin et qui scellèrent le retour en masse du Chablais à la religion catholique. Le 4 octobre, il mande de Thonon au cardinal Aldobrandini, secrétaire d'Etat, neveu de Clément VIII : « ...Je pars dans deux heures pour le Valais et l'Italie. J'ai retrouvé ici le Duc de Savoie. La ville, à cinq lieues de Genève, était naguère pleine d'hérétiques en raison de ce voisinage, mais grâce au zèle du Père Chérubin, capucin, et d'un prêtre séculier (le légat n'aurait-il pas appris le nom de M. le Prévôt ?) et de l'évêque, grâce aussi à la piété et à l'appui du Duc, ils reviennent en groupes nombreux à la foi catholique, et moi-même j'en ai absous environ quatre cents » (Arch. Vatic. Fonds Borghese I. 646. F° 343. Nunz. Francia. ap. Savio. N° XLVI).

---

(1) Je traduis de l'italien. — Le même jour, 13 octobre, le P. Chérubin envoie au Nonce une relation détaillée des quarante-heures, et de leurs fruits

Le Duc Charles-Emmanuel étant encore sur place envoie au Nonce de Turin une lettre débordante d'enthousiasme pour le succès extraordinaire des Quarante-Heures de Thonon. J'en détache quelques lignes...

Thonon 20 octobre 1598.

...*Notre bon Père Chérubin* a étonné le monde. Sa parole est entraînante ; il mène une vie exemplaire et zélée plus qu'on ne saurait dire. Je ne puis mieux le dépeindre qu'en disant qu'il est un autre cardinal Borromée. Parmi beaucoup d'autres dons, il a en particulier celui de se faire écouter avec plaisir par les hérétiques... M. le Prévôt que vous connaissez, jeune et noble, n'a pas dormi non plus. Il mène une vie de capucin. C'est un très digne sujet... (Arch. Vat. Nunz. Savoia 35 F° 572. ap. Savio LIV). (Item. Lettre du Duc au Pape, recommandant le Père Chérubin « che ha fatto grandissimo frutto con le sue predicationi nelli balliaggi appresso Geneva, havendo convertito molti milialia d'heretici » 16 avril 1599, ap. Savio LXIV).

Il serait fastidieux de multiplier les témoignages tant ils sont nombreux. Cependant je ne saurais passer sous silence celui du Nonce à Turin, chargé de suivre attentivement tout le mouvement de conversion en Savoie... (J'éprouve une certaine pudeur à reproduire ces textes, mais je n'y change ni ajoute un seul mot).

Dans une dépêche du 15 avril 1599, il mande au Secrétaire d'Etat : « Pour une plus ample information au sujet du « Mémoire » présenté à Sa Sainteté de la part de l'évêque de Genève j'ai fait venir ici le Père Chérubin « *che è stato principale operaio nella conversione di Tonone* » (Nunz. Savoia 36. F° 101, ap. Savio N° LXIII).

Huit jours après, même affirmation. « Je vous envoie le « Mémoire » de Monseigneur de Genève, mais au lieu des explications que je pourrais vous fournir, je vous envoie un écrit du Père Chérubin de Maurienne « *che è stato principale operaio nella conversione di Tonone* » (Ibid., N° 66. Nunz Savoia 36. F° 117).

L'affirmation réitérée du Nonce, que le Père Chérubin a été le principal ouvrier de la conversion de Thonon, s'explique par le fait qu'en ces grandes journées décisives, c'est surtout notre missionnaire, plutôt que M. le Prévôt, que l'on vit se dépenser comme organisateur des cérémonies... La preuve de son activité sans pareille nous est fournie par un témoin oculaire, le Père Matthias, de Chambéry. Jeune encore, il avait participé aux fêtes des deux grands jubilés de Thonon obtenus par le Père Chérubin. Il avait alors remarqué que « le R. P. était considéré de tous comme le promoteur et conducteur de toute cet affaire de la conversion du Chablais, avec l'autorité de Son Altesse Charles-Emmanuel qui lui commettait tout l'affaire, et Monseigneur de Granier avec lequel il conférait de tout ; enfin tout recouroit à luy, tout passoit par ses mains, prédicateurs, confesseurs, etc., oeconomes, processions, etc., si bien que tous admiroient comme il pouvoit subsister, respondant à tant d'affaires, preschant continuellement et demeurant continuellement à genoux devant N.D. de Compassion ». (Déposition du P. Matthias, sous la foi du serment 18 février 1650 ; *Memorabilia Prov. Sab.* P. 48-49).

Dieu me garde de vouloir diminuer en rien les mérites incomparables et la gloire de celui que l'on a surnommé à juste titre l'apôtre du Chablais. J'ai voulu simplement rappeler que, dans la conversion de cette Province, il n'a pas été seul et que son neveu a sciemment faussé l'histoire en écrivant le contraire et en passant sous silence la part considérable des collaborateurs du saint, créant ainsi, sur la foi de son nom, pour des siècles, une histoire officielle et fausse « *ne varietur* ».

Mais ce n'est pas seulement le Nonce à Turin qui proclamait en haut lieu les mérites du Père Chérubin. Son collègue en Suisse, le Nonce à Lucerne, faisait de même avec, en plus, des détails dont la suite de cette étude montrera l'importance.

Voici donc ce que mande au cardinal secrétaire d'Etat Monseigneur Giovanni della Torre, le 10 novembre 1598 :

« On écrit de grandes choses au sujet d'un religieux

capucin dans les Etats de S.A. le duc de Savoie, sur les confins des Bernois. Non seulement par ses prédications, continuées pendant XL Heures mais par ses discussions il a suscité dans le pays une vive émotion et Son Altesse a voulu y assister fidèlement et s'est refusée à prêter l'oreille aux ambassadeurs bernois qui lui avaient demandé le renvoi du capucin.

« Mais l'ennemi (des âmes) veut s'opposer à ce grand bien. Ne pouvant l'emporter, il agit de telle sorte que deux apostats, par lui excités, l'un chartreux, l'autre jésuite, passés aux hérétiques, jettent une ombre sur le fruit et les mérites du capucin.

« Le jésuite s'appelle Claude Boccard, français, homme distingué et de grand savoir... Instable et un peu têtu, pendant la bourrasque qui a atteint la Compagnie de Jésus en France (3), il a pris son vol vers Lausanne. Jusqu'à ces derniers temps il est sans avoir pris femme et n'est pas monté en chaire. D'après ce qu'on me rapporte, le Père Capucin et le cardinal de Lorraine s'efforcent de le retirer et de le ramener.

« Le chartreux appartient à la Chartreuse d'Ittinge que j'ai visitée ces jours passés. Aux gens de Schaffouse il servira plus d'enseigne que d'utilité. Mais comme l'affaire est récente je n'y puis rémédier pour l'instant qu'en demandant à son supérieur des détails sur sa fugue et comment on pourrait le ravoir ». De Feldkirch, 10 novembre 1598 (ap. Savio LV).

Les deux apostats étaient arrivés à Genève au début de ce mois de novembre (Ibid. XLVI).

*
* *

Dix ans ont passé depuis les incomparables fêtes de Thonon et depuis l'apostasie du jésuite Boucard et du chartreux Tufflies.

Nous sommes en l'année 1608. Le 25 juin, saint François de Sales écrit à Madame de Chantal : « J'ay fait ces

---

(3) Le Nonce fait allusion à l'expulsion de tous les jésuites de Paris, au nombre de trente sept (8 janvier 1595) à la suite de la tentative d'assassinat d'Henri IV par Chatel, leur ancien élève. Cf. Crétineau-Joly, Histoire de la Compagnie de Jésus, T. II, pag. 358.

jours passés une course à Thonon pour recevoir des habiles hommes ecclésiastiques qui s'étoyent mis entre les huguenots par débauche. Hélas ! Quelle chute avoient-ils faite ! Ce m'a été une grande consolation de les voir revenir entre les bras de l'Eglise, avec grande violence qu'ils se sont faite pour cela. Hélas, ils étoient religieux et l'un étoit jésuite. La jeunesse et vaine gloire et la chair les avoient emportés en cet abisme contre leur propre conscience. Le jésuite surtout me racontant sa chute me faysoit grande pitié et d'autant plus de joie de sa constance à revenir... O Dieu ! Quelle grâce ay-je reçue d'avoir été tant de tems et si jeune et si chétif parmi les hérétiques et si souvent invité par les mêmes amorces sans que jamais mon cœur aye seulement voulu regarder ces infortunés et malheureux objets » (Lettres. Vol. IV, p. 37. Note 2).

Les archives du Vatican sont riches de détails sur les apostats dont l'abjuration procura à saint François de Sales une si profonde consolation.

Nous en connaissons déjà deux : le jésuite Boucard et le chartreux Tufflies, et nous savons qu'ils contrecarrèrent de toutes leurs forces l'apostolat du Père Chérubin. Or, ils devinrent eux-mêmes l'objet particulier de son zèle. Le Nonce en Suisse attachait tant d'importance à leur conversion qu'il interdit au Père Chérubin, qui pour lors missionnait dans le Valais par ordre exprès du Pape, de quitter ce canton avant d'avoir conduit à un heureux terme le « retour des prédicants de Lausanne et celui de beaucoup d'autres ». (Arch. Vat. 30 avril 1608, ap. Savio N° 377-81).

La lutte fut longue. Cependant, à la fin, la grâce l'emporta et couronna les efforts de notre missionnaire.

Quant il vit les pauvres égarés résolus à quitter les régions de l'erreur et du péché, il s'employa avec un cœur vraiment franciscain à leur procurer une situation convenable en pays catholique. Mais avant tout, il adressa de pressantes suppliques au cardinal Borghese en vue d'obtenir les facultés les plus étendues pour les réconcilier pleinement avec l'Eglise... (Arch. Vat. 15 mars et 30 avril 1608. ap. Savio.).

Edifiant synchronisme ! De son côté saint François de Sales sollicite les mêmes « facultés » pour réadmetre dans l'Eglise les prêtres et religieux apostats désireux de se convertir. (Lettres. Vol. IV. 10 juin 1608).

Nous voyons ensuite le Père Chérubin remuer (si j'ose dire) ciel et terre afin qu'à leur rentrée au bercail le Saint-Siège leur accorde assez de secours pour pouvoir vivre décemment. C'était pour lui un très gros souci, car une trentaine de personnes prêtes à renoncer à l'hérésie n'avaient d'autre espoir qu'en lui.

« Ce serait, écrit-il (Avril 1608, ap. Savio, N° 375) une honte à la sainte Eglise et pour notre foi, si après leur conversion on les abandonnait, alors qu'ils renoncent à cinq cents écus de pension (fournis par les Bernois). J'ai fait tout ce que j'ai pu pour que la Sainte-Maison les aide dans la mesure de ses revenus, mais cela ne suffit pas. Il faut de toute nécessité que le Saint-Siège leur procure pendant une année ou deux, au moins deux cents cinquante écus, et surtout pour aider le principal chef qui quittera avec les deux autres les terres de Vevey. Ce sera sans doute un grand coup porté à l'hérésie. Il est le plus fameux cerveau qu'aient les hérétiques de tout le pays de Vaud. Ils sont bien résolus à vivre à l'étroit, mais on ne peut faire à moins. Aucune considération d'ordre temporel ne doit empêcher de les aider dans leur conversion... Nous avons pourvu le professeur de Lausanne (Boucard), mais il faut encore trouver deux cents cinquante écus... Quant au reste, nous ferons pour le mieux ».

Stimulé par le Père Chérubin, le Nonce en Suisse renouvelle ses propres instances (30 avril), afin d'obtenir aux religieux apostats toutes les dispenses requises. Il joint à sa dépêche la liste et les détails que lui a transmis le Père Chérubin.

Nous y voyons en premier lieu Claude Boucard, cet ex-jésuite que nous connaissons, docteur en théologie, *marié*. Il apostasiera derechef et finalement se convertira à Grenoble en 1617 et abjurera entre les mains de saint François de Sales.

Le second est un franciscain nommé Manisier, docteur en théologie, expert dans les controverses. Le Père Chérubin s'attend à ce que sa conversion produise une

impression énorme sur les hérétiques, car il veut revenir avec ses enfants qu'il a fait instruire et qui sont déjà capables de travailler utilement dans la ligne du Seigneur.

Un autre franciscain veut bien revenir, lui aussi, mais rester prêtre séculier, car s'il rentrait en son couvent, il serait jeté en prison.

Un troisième franciscain, nommé Pierre Gillette, est sincèrement disposé à rentrer dans l'Eglise avec sa femme et ses enfants (Nous savons par ailleurs qu'il persévéra et devint même par la suite économe de la Sainte-Maison). (Lettres Vol. IV, p. 37, note).

Il y a enfin un laïc, homme prudent et honnête, qui veut revenir au bercail avec toute sa famille.

Quant au chartreux dont nous avons parlé, j'ai le plaisir de vous dire en toute vérité et justice que déjà repentant il fit beaucoup de bien parmi les brebis égarées. Arrêté par les Bernois il fut mis à mort sous prétexte de contrebande de monnaie ! en fait, en haine de la foi. (Lettre du Nonce en Suisse, qui le considère comme martyr, le 1[er] novembre 1608).

L'exemple de ces convertis en entraîna beaucoup d'autres dont un bon nombre vinrent en secret se confesser au Père Chérubin. (Arch. Vat. Fonds Borghese II, 139. ap. Savio 379).

Ainsi d'après les rapports du Nonce en Suisse le Père Chérubin étendait son zèle jusqu'en pays de Vaud où il obtenait de nombreuses conversions quoiqu'il se dépensât sans compter dans le Valais où le Pape Paul V l'avait envoyé après le grand Jubilé de Thonon (1[er] au 30 mai 1607) afin d'empêcher ce canton de verser tout entier dans le calvinisme.

*
* *

Saint François de Sales s'était donc rendu à Thonon pour recevoir l'abjuration des fils prodigues ramenés par le Père Chérubin. La cérémonie eut lieu le 15 juin 1608. (Opusc. Vol. III, p. 175 et 324, le second récit de Boucard).

Or, d'après Charles-Auguste (Liv. VII, p. 20, éd. 1857)

c'est le second jour de juillet, *en revenant de Thonon* (4) où il recueillit les fruits du zèle du Père Chérubin, qu'il aurait appris par un certain chanoine Médard, de Verdun, de passage à Annecy, que le Père Chérubin l'aurait dénoncé *par des lettres* au Pape comme laissant circuler des livres hérétiques dans son diocèse. Sur quoi (toujours d'après Charles-Auguste), le saint écrivit le jour même (!) à un cardinal (sans dire lequel) pour se disculper, mais ajoute l'historien-neveu, « la sérénité ne tarda pas de lui arriver, après qu'il eut reçu la réponse : que Sa Sainteté croyait tout autrement, et qu'au contraire elle luy portait une tendre affection pour avoir entendu des merveilles de la grandeur de ses vertus outre la connaissance particulière qu'Elle en avait ». (Ibid. p. 21).

Sur le fond de l'accusation (si tant est qu'elle ait jamais été portée) je dois affirmer, d'après les documents d'archives du Vatican, qu'elle n'aurait rien appris de nouveau au Saint-Siège. Car, à ce compte, le premier accusateur est saint François de Sales lui-même.

Il écrit en effet au Nonce à Turin (18 mai 1598, T. I, p. 334 (5) : « Une des choses les plus nécessaires (pour la conversion du Chablais) c'est qu'il y ait une imprimerie à Annecy. Car les hérétiques lancent à toute heure des brochures très pernicieuses, et celles des catholiques restent dans les mains de leurs auteurs, faute d'imprimerie sur place ».

Je voudrais insister sur cette remarque du futur évêque de Genève, car elle peint une situation qui se prolongea longtemps, malgré ses efforts. Mais, de plus, j'oserais dire qu'en écrivant ainsi, il abondait dans le sens du Père Chérubin qui avait été frappé (dès le début de son apostolat en Chablais) par les ravages qu'exerçait la presse hérétique.

Dans son fameux « Mémoire » à M. le Prévôt pour traiter avec le Nonce et Sa Sainteté, le Père Chérubin sou-

---

(4) Charles-Auguste commet ici une inexactitude pour corser son récit. Le Saint était déjà de retour le 25 juin, puisque ce jour-là il écrivit d'Annecy une lettre à Mme de Chantal et une autre à Mme la Présidente Brulart. (Lettres. Vol. IV, pag. 33 et 39). Et il se garde bien de dire que les apostats devaient leur conversion au P. Chérubin.

(5) Je traduis de l'italien.

ligne particulièrement « qu'il y a à Genève de magnifiques imprimeries dont ils remplissent le monde de livres hérétiques » (Opusc. T. I, p. 317, avril-octobre 1597). Comme saint François de Sales, et même un mois avant lui, il alerte le Nonce de Turin sur l'urgente nécessité d'une imprimerie catholique pour combattre l'envahissement de la presse hérétique (Arch. Vat. Nunz Savoia, 21 avril 1598. Cf. *Etudes franciscaines*, mai 1899, p. 543).

Remarquons au passage qu'il écrit de Sales, auprès de son saint ami lequel se reposait dans sa famille. Et le Nonce, transmettant au Secrétaire d'Etat toute la correspondance de nos deux missionnaires, fait bien remarquer (21 juin 1598) que le Père Chérubin, d'accord avec M. le Prévôt, insiste sur l'extrême nécessité d'une imprimerie catholique (Arch. Vat. Nunz. Savoia, 35 F° 376, ap. Savio XXVIII).

Ce n'est pas tout... Trois semaines après les Quarante-Heures de Thonon où il a joué un si grand rôle, l'infatigable capucin adresse au Pape un important rapport où derechef il déplore que « les Genevois ont toutes les facilités pour imprimer des livres qu'ils répandent à travers le monde » et il fait savoir à Sa Sainteté, par devoir de conscience, que l'année dernière (1597) on a arrêté plus de quarante mulets chargés de mauvais livres qui passant par la Savoie étaient envoyés en France. (De Thonon, 25 octobre 1598 - ap. Savio. N° LII). Aussi devant les efforts déployés par la Rome protestante nos deux missionnaires multiplient-ils les tracts, les affiches... réfutant les erreurs semées par les hérétiques et soutenant de leur mieux la vérité catholique. Mais le flot de la propagande genevoise pouvait-il être arrêté à la frontière ?

Et comment croire qu'elle se soit relâchée au bout d'une dizaine d'années ?

Après ces remarques, il convient d'examiner de près le texte lui-même de Charles-Auguste.

Chacun sans doute trouvera étrange que la lettre apologétique ou justificative de saint François de Sales à un cardinal anonyme (Lettres. Vol. IV. p. 42) soit amputée du début et de la conclusion... Outre cela, le texte n'a d'autre garant que le jeune abbé Charles-Auguste de

Sales. Pour qui connait ses procédés littéraires et sa partialité, est-ce suffisant ?

Ce qui est certain, c'est que les trois premiers historiens du saint évêque, qui tous l'ont connu et pratiqué, ne disent mot de la prétendue calomnie.

De même les trois premières éditions de ses lettres (1625, 1628, 1629) ne contiennent pas une ligne du fragment soi-disant adressé à un cardinal inconnu ! Elles avaient cependant été préparées avec un soin minutieux par le chanoine Louis de Sales, cousin de notre saint, par son frère et successeur Jean-François et par la Mère de Chantal. Celle-ci exigea même que l'on mît en premier lieu le livre des lettres des papes (Lettres, Ed. d'Annecy, 1[er] Vol. Introduction. p. XI).

J'ajoute qu'en 1647, le Père Talon, jésuite, publia une édition des Œuvres et des Lettres de saint François de Sales. Il la fit précéder de l'histoire du saint. Or, pas une fois le Père Talon ne cite le livre de l'historien-neveu, ni ne fait allusion au pénible rapportage du chanoine Médard... Ce silence du jésuite en dit fort long : Charles-Auguste occupait alors le siège de Genève. Plutôt que de blâmer son livre et de porter atteinte à l'honneur de l'évêque, le Père Talon préféra l'ignorer et se taire.

Enfin, voici qui est non moins étrange que significatif : le neveu historien ne donne ni le texte ni la date du bref consolateur que Paul V ou un cardinal en son nom aurait adressé à l'évêque affligé.

Les éditeurs des *Œuvres Complètes* qui ont retenu (toutefois avec des réserves) le texte doublement tronqué de la lettre à un cardinal inconnu, passent aussi sous silence la réponse pontificale ou cardinalice qu'elle aurait provoquée.

Pourquoi ? ... Si vraiment elle a été envoyée, croit-on que le saint qui gardait religieusement tout ce qui lui venait du Saint-Siège n'aurait pas conservé cette preuve de son absolue fidélité aux devoirs de sa charge ?

Et sainte Chantal qui exigea que les lettres du Pape et des cardinaux à son bienheureux Père fussent rangées au premier livre de ses lettres, n'aurait-elle pas enchassé cette pièce précieuse entre toutes ?

*
* *

Une trentaine d'années plus tard, la Mère de Chaugy reprend en les aggravant les imputations du jeune abbé Charles-Auguste de Sales contre le Père Chérubin. Elle rapporte dans son «*Année Sainte* » des Religieuses de la Visitation Sainte Marie, que le « cinquième jour de juillet 1608 (Charles-Auguste avait indiqué le 2 juillet !) son bienheureux Père reçut une très grande affliction (Année Sainte, éd. 1869, p. 101) car il apprit qu'un certain religieux (elle ne le nomme pas, sans doute par charité dans la calomnie) avait envoyé des *Mémoires* à Sa Sainteté, d'après lesquels François de Sales s'amusait à confesser le monde, à conduire des femmes à la dévotion, à se faire des philothées, et négligeait les occasions de rendre de grands services à l'Eglise par la conversion des âmes ».

A-t-on jamais reproché à un Pasteur d'entendre les confessions de ses ouailles ?... Passons ! C'est puéril et inepte.

Ensuite la Mère de Chaugy est surtout frappée du soin exagéré de l'évêque à se faire des « *philothées* ».

Arrêtons-nous sur ce nom rendu célèbre par « l'*Introduction à la Vie Dévote* ».

Si la religieuse dit vrai, il est venu aux oreilles du chanoine Médard avant son départ de Rome, mettons en juin 1608. Or, voilà le mystère ou plutôt la preuve du mensonge. « L'Introduction » ne parut qu'au début de l'année 1609. (Cf. Œuvres complètes. Introduction, Préf. p. XVIII - item Hamon-Gonthier, T. I, p. 626). Le chanoine Médard a connu Philothée, je veux dire l'*Introduction* six mois avant sa naissance ! ! !

Autre contradiction : Charles-Auguste nous raconte que le Pape répondit au saint affligé : *qu'il croyait tout autrement.*

La Mère de Chaugy affirme exactement le contraire : *Sa Sainteté voulut bien s'humilier jusque là que de lui témoigner être marri de s'être laissé circonvenir et surprendre*, l'assurant qu'il était pleinement satisfait et l'estimait comme son frère et l'aimait comme son fils. (Année Sainte, 5 juillet, p. 101).

Il est clair que ni Charles-Auguste, ni la Mère de Chaugy n'ont vu la réponse du Pape, pour la bonne raison qu'il n'en fit point. Malgré leurs racontars, Paul V n'eut pas à consoler saint François de Sales.

Ame transparente s'il en fut, tel il apparaît à travers sa nombreuse correspondance, parlant toujours à cœur ouvert, de ses travaux, de ses joies et de ses peines. Or, pas une de ses lettres *authentiques* de cette période ne souffle mot d'une épreuve qui lui serait venue de Rome... Par contre, nous y relevons un nouveau témoignage de sa constante affection envers les capucins.

En août 1608, il se rend en Bourgogne pour rencontrer Madame la baronne de Chantal et régler le mariage de son frère Bernard avec Marie-Aimée de Chantal. Le matin du 21 août, il lui envoie ce billet : « Nous voici à vos portes... Environ les trois heures je vous verray, Dieu aidant, car en passant je veux baiser les mains de M. vostre bon évêque (Mgr Pierre Saulnier) et voir nos capucins. (Lettres, Vol. IV, p. 61).

*
* *

Directeur des Missions dans les diocèses de Genève, Sion et Lausanne, le Père Chérubin de Maurienne fut, à ce titre, en relations épistolaires (ou directes) avec les Nonces, les cardinaux et même les Papes. Les Archives du Vatican gardent les lettres qu'il écrivait à ces hauts personnages. Celles du temps où ses convertis du pays de Vaud lui causaient de si lourds soucis financiers sont particulièrement nombreuses. Telle était l'estime qu'il s'était acquise par ses vertus, ses talents, les heureuses initiatives de son zèle et sa connaissance des hommes, que le Saint-Siège eut parfois recours à, ses conseils pour des nominations épiscopales. Je puis citer au moins deux cas.

Le premier est celui de ce président de la Cour des Comptes de Savoie, Jean-François Berliet, que le duc Charles-Emmanuel voulut récompenser de ses loyaux services en le nommant à l'archevêché de Tarentaise. (Cf. Besson, Mémoires, p. 219). Aux yeux du Père Chérubin, ce magistrat était peu digne de la mître. « L'huomo per

la vita passata si giudica di nessuna divozione, manco di pratica di cose spirituali apartenenti alle anime... non pratica mai communione se non *semel in anno* ». (1er décembre 1598, ap. Savio. N° 57).

Or, c'est à propos de cette candidature qui déplaisait également au Nonce (Dépêche du 23 octobre) que le Père Chérubin écrit à celui-ci ce bel éloge de son chef et compagnon d'apostolat : « M. le Prévôt de Sales se trouve auprès de Sa Sainteté. Il est parfaitement au courant de l'affaire et *nullo modo suspectus*. A mon avis il n'y a personne à qui l'on puisse davantage se fier sur cette question ». (ap. Savio. ibid. N° 57).

Pour l'abbé de Saint-Maurice (Adrien de Riedmatten), présenté comme successeur de son oncle à l'évêché de Sion, le Père Chérubin, recommandé de son côté par le Nonce commme *informatissimo* (Dépêche du 18 octobre 1605, ap. Savio N° 284) envoie un long plaidoyer en faveur de l'élu, lequel, en effet, fut agréé par le Saint-Siège.

Maintenant, veuillez vous rappeler que d'après Charles-Auguste ce n'est pas seulement une lettre mais *des* lettres, et d'après la Mère de Chaugy, ce sont *des Mémoires* que le Père Chérubin aurait fait parvenir au Pape contre saint François de Sales.

Or, de cette liasse de papiers accusateurs on n'a pas trouvé aux Archives du Vatican (jusqu'à ce jour) un seul feuillet.

Voici le témoignage de Monseigneur Pietro Savio, l'éminent archiviste de la Vaticane qui a spécialement étudié et *publié* la correspondance romaine du Père Chérubin (6) : « Des millions de lettres de cette époque sont passées par mes mains. Je n'ai pas trouvé la prétendue lettre du Père Chérubin ». (Paroles textuelles de Mgr Savio au Père Robert, le 9 juin 1945, au palais des Archives Vaticanes).

Non content de ce témoignage d'un spécialiste hautement qualifié, j'ai fait récemment effectuer de nouvelles recherches à ces mêmes archives du Vatican (Fonds Borghese, c'est-à-dire du temps de Paul V). La réponse que

---

(6) *Spigolature cappuccine nell' Archivio Vaticano*, dans « Italia Francescana ».

j'ai reçue est celle-ci : « Ni dans les lettres des évêques, ni dans celles des particuliers l'archiviste n'a trouvé trace de la lettre du Père Chérubin contre saint François de Sales ». (Lettre du Père Melchiore de Pobladura, président du Comité d'histoire franciscaine, à Rome, 7 juillet 1961).

Voici enfin qui est encore étrange.

L'important prélat (anonyme) à qui le Pape aurait manifesté son mécontentement de la conduite de Monseigneur de Genève, en aurait fait part à un chanoine de passage à Rome, lequel n'aurait rien eu de plus pressé que de passer à Annecy pour en informer le saint évêque.

Pour quiconque connait l'extrême prudence et la discrétion absolue du Saint-Siège en ces sortes de dénonciations contre les membres de l'Episcopat (j'en ai donné récemment des preuves à propos de Monseigneur d'Arenthon et de Monseigneur Le Camus soupçonnés de jansénisme), l'attitude prêtée à S.S. Paul V par la mère de Chaugy est non seulement invraisemblable, mais constitue une injure gratuite et grave. « ... *Le Pape s'humilie de s'être laissé circonvenir* ». Pour qui le prend-elle ?

L'intrigante moniale ignore-t-elle ou oublie-t-elle que Paul V n'étant encore que cardinal avait assisté à l'examen subi par Monseigneur le coadjuteur nommé, dont la science hors pair jeta dans l'admiration le Pape Clément VIII et tous les cardinaux présents parmi lesquels un Baronius, un Médicis, un Borromée, un Bellarmin ? et qu'à cette occasion notre saint s'était lié spécialement avec le cardinal Borghese, futur Pape Paul V ? Faut-il rappeler que l'année précédente (1607) ce même Paul V avait fait à Monseigneur de Genève l'insigne honneur de le choisir en quelque sorte comme arbitre dans l'âpre controverse « *De Auxiliis* » qui mit aux prises les plus fameux théologiens dominicains et jésuites, et qu'il s'était rangé *à son avis qui conseillait d'imposer le silence aux deux partis*, après avoir fait donner lecture, en présence des cardinaux et des théologiens, de la lettre de François de Sales sur la question controversée. (Décret du 28 août 1607) (Dict. de Théologie Catholique, Art. Molinistes, Col. 2164. Item, Lettre de Monseigneur Germonio, dans Lettres. Vol. III, p. 407).

Faut-il enfin ajouter que Monseigneur de Genève ayant envoyé à Rome son propre frère, Jean-François, pour faire en son nom la visite *ad limina* (23 novembre 1606) et présenter son rapport sur l'état de son diocèse, il reçut du Cardinal Pamfili, de la part de la S. C. du Concile, et, cela va sans dire, de la part du Pape, le plus bel éloge que son cœur d'évêque pût ambitionner : « La S.C. considère comme un trait manifeste de la Providence le fait qu'elle ait placé à la tête du malheureux diocèse de Genève un Pasteur d'une telle piété, d'un tel zèle, de tant de vertu et de dévouement : *Tantæ pietatis, zeli, virtutis ac solliciludinis Pastorem* ». (Cf Lettres. Vol. III, p. 409. 30 avril 1607).

Et c'est au lendemain de cette même lettre que saint François de Sales ouvrait solennellement à Thonon (1er mai) le second jubilé obtenu de Paul V par notre Père Chérubin, et auquel le « *zélé Pasteur* » apporta le concours le plus entier et le plus efficace.

C'est dans ce contexte historique, dans l'ensemble de ces circonstances de temps et de personnes qu'il faut se placer pour porter un jugement objectif, impartial, sur le récit de Charles-Auguste.

Au fond, qu'en est-il ?

En guise d'histoire il nous a servi une fable ou plutôt un ragot qui avait cours dans certains milieux salésiens jaloux à l'excès de la gloire de saint François de Sales et qui pour avancer sa *Cause* crurent bon de déshonorer son plus vaillant et fidèle collaborateur. (Arch. Propag. Gallia, 204, F° 61).

Complaisamment ramassé et amplifié par Charles-Auguste, il a été aveuglément repris par les historiens jusqu'à nos jours. Mais les documents exhumés des Archives du Vatican depuis une trentaine d'années ont rendu justice au Père Chérubin dont la fidélité aux lois de l'honneur et de l'amitié demeure intacte.

La cause est jugée.

Aussi en cette année du troisième centenaire de la béatification de saint François de Sales (28 décembre 1661)

le vœu que je formule de tout mon cœur est que ses futurs historiens renoncent une bonne fois aux « *faux* » de Charles-Auguste et de ses copistes.

La figure de notre Saint est assez belle pour n'avoir pas besoin de traits empruntés et mensongers.

Père Robert d'Apt̃ieu,

O.F.M. Cap.

Une famille de la bourgeoisie annécienne au XVIII^me^ siècle : LES GARBILLION

Les Garbillion d'Annecy ne jouèrent en aucune façon un rôle éminent dans l'histoire de la Savoie au XVIII^me^ siècle et sous la Révolution. L'on ne vit aucun des membres de la famille s'illustrer de façon brillante dans la vie politique du Duché. Leur activité et leur influence dépassèrent bien rarement les limites de la cité annécienne. C'est justement ce caractère moyen, cette « médiocrité » bourgeoise, qui donnent à l'observation d'un tel groupe familial un intérêt tout particulier : les Garbillion ont le mérite de constituer dans le XVIII^me^ siècle savoyard un exemple typique de la bourgeoisie provinciale.

Qui étaient les Garbillion ? Une famille de vieille bourgeoisie, certes, puisque dès le XVII^me^ siècle nous voyons se succéder à Annecy, avec Spectable Prosper, Spectable Benoît et Spectable Claude Henri, trois générations d'avocats qui se transmirent de père en fils une étude fort estimée. Il est très probable que leur ancêtre commun fut ce M^e^ Jacques Garbillion dont on relève le nom dans le dénombrement de 1561 de la population d'Annecy (1), où il est qualifié de « procureur au Conseil de Genevois ». Le fils de ce M^e^ Jacques semble avoir été un Sieur Jean Baptiste, qui acheta en 1590 la charge de procureur fiscal de Genevois (2). L'accession de leurs descendants aux fonctions d'avocats constituait une promotion sociale in-

(1) Archives municipales d'Annecy.
(2) Archives départementales de Haute-Savoie, tabellion d'Annecy, 1755/2 f° 501, « Inventaire des titres de Spect. Claude Henri Garbillion ».

contestable : la profession d'avocat, comme celle de médecin, permettait à ceux qui l'exerçaient de se prévaloir du titre de « Spectable », titre le plus éminent dans la hiérarchie bourgeoise. De plus, les avocats étaient revêtus de la noblesse personnelle qui leur donnait le droit de porter l'épée au côté. Deux des fils de Claude Henri, qui mourut en 1706, embrassèrent à leur tour la profession d'avocat, tandis qu'un troisième fils entrait aux Dominicains d'Annecy. Ses petits-fils s'orientèrent eux aussi vers des professions juridiques, dans le dernier quart du XVIIIme siècle (3). On dénombre ainsi avec certitude cinq générations d'avocats du milieu du XVIIme siècle jusqu'à la Révolution, précédées depuis le début du XVIme siècle par plusieurs générations de praticiens dans les rangs de la basoche et du notariat. Deux siècles et demi à trois siècles d'exercice du droit avaient ainsi permis aux Garbillion de s'inscrire parmi les meilleures familles de l'ancien Genevois.

Le prestige de cette famille d'hommes de loi était encore rehaussé par les flatteuses alliances qu'elle prit toujours soin de contracter. En regardant la généalogie des Garbillion, c'est une bonne partie de la bourgeoisie annécienne du temps que l'on découvre au gré de mariages scellés — et précédés — par de longs et minutieux contrats dotaux, véritables traités passés entre familles. Les Ruffard, les Duret, les Gaillard pour la fin du XVIIme, les Burquier, les Rouph au XVIIIme, les Despine au début du XIXme, toutes ces familles de bons bourgeois s'estimèrent honorées des avances matrimoniales que leur firent les Garbillion et n'hésitèrent pas à donner leurs filles. C'est ainsi que Jean Baptiste Garbillion épousa, en 1741, Demoiselle Françon Burquier, dont le grand-père paternel, Sieur Monet Burquier, gendre d'un marchand aisé, Pierre Bourgeois, avait exercé au milieu du XVIIme siècle la charge confortable de procureur général de S.A.R. le duc de Nemours en Genevois, Faucigny et Beaufort (4). Parmi les témoins des contrats dotaux, documents lon-

---

(3) Les éléments généalogiques de cette étude ont été tirés du tabellion d'Annecy (Arch. dép. Haute-Savoie).

(4) Arch. dép. Haute-Savoie, tabellion d'Annecy, 1741/I, f° 155, contrat du 4-2-1741.

guement élaborés et discutés mot à mot, nous relevons les noms des principaux représentants de la bonne société locale, avocats, médecins, procureurs et même, plus rarement, nobles de petite volée. Que cette apparente cohésion ne fasse pas illusion : d'innombrables soucis de préséances et surtout des jalousies et des heurts d'intérêts, au sein même des meilleures familles, provoquaient des rivalités et des inimitiés tenaces. Ces failles n'étaient toutefois pas assez profondes pour compromettre la cohésion du groupe.

Les charges municipales, celles de conseillers et de syndics, furent, bien entendu, l'apanage de nos familles. Le corps des conseillers de ville, composé le plus couramment de vingt-quatre membres, dont six gentilshommes, six gradués, six procureurs et six simples « notables bourgeois », se recrutait par cooptation et conférait cette dignité à titre viager. Les quatre syndics étaient élus chaque année au premier mai par les quarante « notables bourgeois », selon une formule compliquée associant élection et cooptation (5). Le titre de syndic était extrêmement respecté et son détenteur bénéficiait de la noblesse à titre temporaire. Aussi voyons-nous les Burquier, les Garbillion, intriguer pour accéder aux charges municipales. Népotisme et trafic d'influence étaient alors de tradition. Le conseil savait pourtant, quelquefois, résister à tant d'influences souvent contradictoires. C'est ainsi qu'il n'écouta pas le comte Garbillion, un lointain parent de nos Garbillion d'Annecy, avocat-fiscal général au Sénat de Savoie, qui lui écrivait le 25 décembre 1739 en faveur de l'avocat Joseph Melchior, un « sujet de mon nom, qui m'appartient de près et qui n'aurait pas moins de zèle pour le bien public de votre ville que mes ancêtres et les siens en ont toujours fait paraître dans de pareils emplois » (6). Dédaignant ces trop vives sollicitations, le conseil porta son choix sur l'avocat Richard, et Joseph Mel-

(5) Les « quarante », dont la liste était établie et renouvelée chaque année par le conseil lui-même, avaient à choisir entre trois listes de quatre noms que leur proposait le conseil. Chaque liste comportait un représentant de chacun des quatre « ordres » de la « société » locale : nobles, avocats, hommes de loi et rentiers, Commerçants, artisans, petit peuple étaient exclus de ces opérations.

(6) Archives municipales Annecy, délibérations du conseil de ville, 1739.

chior Garbillion ne parvint jamais aux honneurs syndicaux. Le frère du candidat évincé, l'avocat Jean-Baptiste, fut, quant à lui, élu conseiller de ville en 1758 (il avait alors 52 ans) ; il lui fallut attendre encore sept ans pour accéder au syndicat, en 1765, avec le titre de deuxième syndic, traditionnellement réservé à un avocat (7). Cette dignité suprême, dans l'ordre urbain, était environnée d'une grande considération. Sous peine de leur faire un affront, les bourgeois d'Annecy ne pouvaient s'adresser aux syndics dans l'exercice de leurs fonctions que le chef découvert. Revêtus de la robe syndicale, portant le « bâton », insigne de leur dignité, les syndics marchaient en bonne place dans les cortèges des corps constitués de la ville, prenant grand soin de ne pas autoriser ces messieurs des chapitres à empiéter sur leurs prérogatives (8). Ils s'efforçaient vaillamment de maintenir les privilèges urbains face à l'autorité envahissante des intendants et juges-mages provinciaux. Jean-Baptiste Garbillion ne pouvait pas ne pas être sensible au prestige de ces fonctions. Par leur autorité dans le domaine civique comme par leur apparentement aux plus vieilles familles locales, les Garbillion constituent bien une famille typique de la bourgeoisie annécienne.

*
* *

Si nous tentons maintenant de situer de façon plus précise, économiquement parlant, l'influence des Garbillion, nous sommes amenés à explorer encore ces documents précieux que sont les actes notariés, contrats dotaux, testaments et inventaires après décès. Le testament de Claude Henri, rédigé en janvier 1706 (9), nous fixe déjà sur l'importance de sa fortune : il laisse à chacun de ses cinq enfants une somme de 5000 florins que sa femme, héritière universelle, leur versera au moment du mariage ou de l'entrée au couvent pour les

---

(7) Ibid., 1758 et 1765.

(8) Arch. municipales Annecy, Reg. délib. conseil de ville, B. B. 55, f° 186 et seq.

(9) Arch. dép. Haute-Savoie, tabellion Annecy. 1706/1, f° 13, acte du 17-1 1706.

filles et, pour les trois garçons, dès qu'ils auront atteint l'âge de vingt ans. Mais ces 25.000 florins, somme déjà appréciable (10), ne constituent pas toute la fortune de Claude Henri. Les biens au soleil, grangeages, vignes, maisons, représentent l'essentiel du patrimoine. L'une des clauses testamentaires stipule d'ailleurs que si l'un des fils, passé l'âge de vingt-cinq ans, vient à se marier, leur mère, à qui le legs universel n'est confié que par *fideicommis*, lui restituera immédiatement sa part d'héritage des biens-fonds, outre le legs précité de 5000 florins. Le contrat de mariage de son fils Jean-Baptiste avec Dlle Burquier, en 1741, indique comme apport dotal 4333 livres de Savoie, sans compter le trousseau évalué entre les parties à 400 livres, et les droits de la future dans la succession maternelle, que l'on peut estimer à 4000 livres (11). Selon la tradition en vigueur en Savoie à cette époque, l'époux apportait dans le mariage un capital appelé « augment », égal à la moitié de l'apport féminin, dont il faisait don à sa future épouse. En 1742 la belle-mère de Jean-Baptiste léguait par son testament 2000 livres supplémentaires à sa fille Françon (12). Le capital défini par ce contrat tournerait donc autour de 15.000 livres, sans parler, bien entendu, de la fortune propre de l'époux et des biens fonciers auxquels l'acte ne fait pas allusion.

Le livre de comptes du même Jean-Baptiste, rédigé en 1796, quelques mois avant sa mort, nous permet d'apprécier l'importance de ces biens-fonds (13). On y voit qu'il possède à proximité d'Annecy sept beaux « grangeages » (fermes), trois dans la paroisse de Chavanod, deux à Saint-Jorioz, un à Meythet et un à Menthonnex-en-Bornes. Trois de ces grangeages lui donnent chacun un revenu annuel de plus de 400 livres, deux sont loués sous contrat de métayage, « à moitié fruits et grains »,

---

(10) Il est bien difficile de donner une évaluation correcte de ces monnaies anciennes. Disons simplement qu'une vache valait alors de 30 à 50 florins, une paire de bœufs de 100 à 200 florins, un cheval de 100 à 250 florins. En 1717, la livre succéda au florin ; la nouvelle monnaie était d'un tiers plus forte que l'ancienne.

(11) Arch. dép. Haute-Savoie, tabellion Annecy, 1741/1, f° 155.

(12) Arch. dép. Haute-Savoie, tabellion Annecy, 1742-2, acte du 17-1-1742.

(13) Arch. Académie Florimontane, fonds Despine-Garbillion.

les deux autres lui fournissant un fermage fixé en nature, soit dix-huit coupes de froment et onze coupes de seigle qui doivent correspondre à la consommation familiale, sans parler des vingt-huit chapons, des dix-huit poulets, des dix-huit douzaines d'œufs, des chataignes, noix, fèves, pois, pezettes (vesces). rittes (chanvre) que doivent, par ailleurs, lui livrer ses fermiers et qui permettent aux Garbillion, comme aux autres familles bourgeoises d'Annecy, de vivre à peu près en économie fermée sur le plan alimentaire, les seules dépenses de sel, sucre, café, poisson, viande de boucherie, ne constituant pas un débours de grande importance (14). Jean-Baptiste fait exploiter directement ses vignes de Veyrier et d'Annecy-le-Vieux, de même que quelques champs et jardins qu'il possède sur le terroir d'Annecy, aux Fins et à la Prairie. Sa tuilière de Chavanod est acensée pour 140 livres, outre 2000 tuiles et 200 briques chaque année qui lui permettent de réparer ses bâtiments. Un moulin, à Chavanod, lui rapporte 98 livres par an. Et il faudrait encore ajouter les loyers de sa maison d'Annecy, sur le pont Notre-Dame, et des deux boutiques de la rue Filaterie, à côté de la maison familiale. Terres, maisons, tuilières et moulins sont ainsi d'un rapport annuel de 2000 à 2500 livres, revenu d'un capital foncier que l'on peut estimer pour le moins à 50 ou 60.000 livres. Dans ce même livre de raison, Jean-Baptiste fait le compte de ses débiteurs : dix-sept personnes de la ville et de la campagne, à qui il a prêté, sous formes de rentes, une somme de 15.000 livres environ, capital placé au quatre pour cent, lui assurant un revenu de 600 livres. Nous sommes donc en présence d'une fortune très honorable, de 65 à 75.000 livres, sans compter l'argent liquide dont Jean-Baptiste pouvait encore disposer ; il n'en fait pas état dans son livre, mais on est en droit de supposer, par référence à de nombreux inventaires du temps, qu'il ne posséda jamais une masse appréciable de capitaux flottants, pressé que l'on était, dans ce pays où l'argent était si rare, de les investir à nou-

---

(14) Quelques fragments d'un autre livre de raison de cette même famille nous montrent cependant que les dépenses alimentaires mensuelles du ménage de Jean-Baptiste atteignaient environ 200 livres en mars 1743 (Arch. florim.).

veau. A la rente foncière et aux intérêts des capitaux placés, s'ajoutaient les revenus spécifiques de la profession, qu'il est impossible d'évaluer avec précision. Il semble pourtant, vu la notoriété des avocats Garbillion, qu'ils durent dépasser le millier de livres annuellement (15). Enfin les Garbillion se consacraient à l'exercice de justices seigneuriales et à la gestion de certains biens ecclésiastiques, activité leur assurant un profit régulier : Jean-Baptiste subacense en 1782, par exemple, dans la paroisse de Chavanod, les dîmes du prieuré de Lovagny qu'il a prises à ferme, et cela pour neuf ans, contre 100 livres 16 sols et une paire de chapons par an (16) ; en 1783 il est procureur de l'abbaye de Sainte-Claire (17), etc. Voici donc, tous comptes faits, une famille vivant, dans la deuxième moitié du XVIII^me^ siècle, sur le pied de 3500 à 4500 livres annuelles, somme dépassant largement les besoins d'une économie bourgeoise et autorisant de nouveaux investissements fonciers.

Evoquant dans « les Confessions » le train de maison de Madame de Warens à Annecy, vers 1729, Jean-Jacques Rousseau écrit que sa protectrice employait une femme de chambre, un valet, une cuisinière et deux « porteurs de louage » :

> « Voilà bien des choses pour deux mille livres de rente ; cependant son petit revenu bien ménagé eût pu suffire à tout cela dans un pays où la terre est très bonne et l'argent très rare » (18).

Les Garbillion, quant à eux, se contentaient de deux domestiques (19). Mais, tout en vivant sobrement, ils avaient à faire face à certains frais particulièrement

---

(15) Le revenu d'une étude dépassait bien souvent cette approximation : en 1791 l'avocat Claude Magnin, qui exerçait les fonctions de vice-intendant de Genevois et briguait le titre d'intendant, écrivait à l'Intendant Général de Savoie en faisant valoir son activité et ses revenus : « Je suis au reste depuis trente ans sujet à souffrir un peu de vertige et contraction de nerf, ce qui ne m'a pas empêché de gagner dans mon étude annuellement L. 2.500. » (Arch. Haute-Savoie, IC IV 44/2).

(16) Arch. Haute-Savoie, tabellion Annecy, 1782/1, f° 591.

(17) Ibid., 1783/2, f° 367. Enfin, les Garbillion exercèrent les fonctions de juges seigneuriaux : le 4-1-1792 Joseph Garbillion est nommé juge de la baronnie du Noiret et de Saint-Eustache (Arch. florim.).

(18) « Les Confessions », éd. Bibl. de la Pléiade, 1959, T. I, p. 105.

(19) Arch. Municip. Annecy, Consignes du sel de 1757 et 1789.

lourds qu'ignorait Madame de Warens : ceux, notamment, relatifs à l'éducation et à l'établissement des enfants. Les premières années n'étaient pas les plus coûteuses. Mais après l'âge des précepteurs et du collège chappuisien il fallait envoyer les fils dans les lointaines universités de Paris, Louvain ou Turin. On ne trouvait pas, à Turin, de pension d'étudiant à moins de 35 à 40 livres par mois, dans la deuxième moitié du siècle, et il fallait encore compter les frais vestimentaires, le blanchissage, le perruquier, outre les dépenses proprement universitaires : honoraires des répétiteurs, frais de patentes, impression des thèses, etc... Les voyages eux-mêmes étaient particulièrement chers. Dans les années 1750, les études en droit à Turin revenaient à 3 ou 4000 livres, mais elles avaient été précédées de plusieurs années passées dans un autre centre universitaire : Joseph Garbillion, fils de Jean-Baptiste, partit pour Louvain en 1774 (il avait une vingtaine d'années) ; il y resta jusqu'en 1778 et passa ensuite pour le moins deux années à Turin (20). Les familles s'imposaient ainsi de réels sacrifices financiers pour subvenir aux frais d'études : établir un fils représentait, dans l'ensemble, un débours supérieur à celui qu'imposait la dotation des filles.

Aussi convenait-il de trouver l'argent disponible sans laisser s'accumuler les arrérages. La mobilisation des revenus n'était pas une opération simple, surtout en période de crise, et bien souvent il était nécessaire de mettre en branle l'appareil judiciaire pour en accélérer le paiement. Là encore les Garbillion, avocats de père en fils, alliés à d'éminents représentants des tribunaux et du Sénat, étaient particulièrement bien placés pour recouvrer leur dû par les voies procéducières. Notons encore un détail : après avoir inscrit, dans son livre de raison, la dette de la femme Jacquemouz, de Menthonnex, décédée sans s'être acquittée, Spectable Jean-Baptiste ajoute

---

(20) Arch. florin., livre de raison de J.-B. Garbillion. Le livre de comptes des frères Guilliot (Arch. Haute-Savoie, E 681 porte que les deux années passées à Turin, en 1753 et 1754, par le fils de M. Butter, lieutenant de la judicature-mage du Chablais, ont coûté 3.393 livres. Sphle François Rosset, d'Annecy, fils et frère d'avocats, a dépensé pour ses études en droit à l'Université de Turin 3.721 livres (Arch. Haute-Savoie, tabellion d'Annecy, 1789/1, f° 77 v°).

la formule lapidaire, lourde de menaces : « La dite Jacquemouz est morte et a laissé des enfants, qu'il faut attaquer ». Cette âpreté et cette vigilance s'inscrivaient bien dans la tradition familiale : l'exploitation associée de la rente foncière, du prêt à intérêt et de la chicane avait ainsi permis à Jean-Baptiste de consolider autour d'Annecy l'une des plus estimables fortunes de la région.

***

Le cadre dans lequel se déroulait l'existence de nos avocats, nous pouvons tenter de l'évoquer grâce à l'inventaire détaillé des biens meubles délaissés en 1706 par Claude-Henri, dans sa maison « proche l'église Saint-François » (21). L'appartement qu'il occupe se compose de quatre pièces principales : le « poele », la « salle d'entrée », et deux autres pièces « faisant feu », dont la cuisine. Le mobilier est abondant : dans le « poele », pièce d'apparat dont les murs sont tendus d'une tapisserie de laine « en façon de la Chine », l'on ne compte pas moins de vingt-six sièges, tapissés, « à la dauphine » ou « à la reine » ; sur les murs, plusieurs tableaux parmi lesquels des portraits de famille (« deux effigies des père et mère du dit Claude-Henri Garbillion ») et des peintures représentant la Sainte Vierge et saint François de Sales. Le lit est le meuble le plus considérable de la « salle d'entrée », seconde pièce de l'appartement : un beau « lict drapt gris avec ses franges de soye, et ses pommeaux dorés, le dit lict bois de noyer avec sa couverture aussy de mesme drapt avec ses franges, avec un matelas coussin et garde paille ». Dix sièges tapissés, une garde-robe, une table, un coffre et, sur les murs, « quatre grands tableaux avec leurs cadres bois noyer dont à peine on voit l'effigie, plus douze petits tableaux avec leurs cadres usés, la peinture estant en fruits », complètent l'ameublement et donnent à la pièce toute sa dignité. Deux petits miroirs dans des cadres noirs constituent le luxe

(21) Arch. Haute-Savoie, tabellion Annecy, 1706/1, f° 457, invent. du 7-5-1706.

de la pièce suivante, équipée elle aussi d'un lit et de sièges et tables en bois de noyer « tournoyé ». Dans la cuisine, une éclatante batterie de poêlons, bassines et lèchefrites de cuivre, et aussi 108 livres d'étains, « moitié fin, moitié commun », nouveau signe incontestable d'aisance et de bonne bourgeoisie. L'argenterie n'est pas négligeable puisqu'on compte, outre « six couteaux à manche d'argent », « vingt-quatre onces d'argent fin en cueillers et forchettes ». Garde-robe et armoires recèlent habits cossus et linge abondant : la « robe de palais d'estamine noire », les « deux bonnets de velours noirs de palais presque neufs », et encore vingt-trois nappes de lin, six douzaines de serviettes « à la petite venise », et quatre douzaines de « linceuls ». Bien entendu l'épée « avec sa poignée d'argent », privilège de l'avocat, figure en bonne place dans l'inventaire. A l'écurie, un cheval de six ans et un poulain de trente mois. Cave et grenier sont remarquablement garnis grâce aux livraisons des grangers et à l'exploitation directe, sous le contrôle du maître, des vignes de Veyrier et d'Annecy-le-Vieux. Soixante coupes de froment dans les coffres (54 hl), sans compter la farine de deux coupes et « deux sacs de farine grossière », trois coupes de fèves, une coupe de pois blancs et trois coupes de pezettes, tout cela constitue d'appréciables réserves ; et il faut indiquer que l'inventaire fut établi un 7 mai, après tout un hiver de consommation familiale et alors que les coffres de beaucoup de petites gens de la ville et des campagnes étaient vides depuis longtemps. Dans la cave l'on trouve vingt sommées de vin rouge (24 hl), mais la veuve de Claude-Henri déclare avoir vendu depuis le décès de son mari treize sommées (15,5 hl) de vin rouge et dix-huit sommées (21,5 hl) de vin blanc : là encore les réserves dépassaient largement les besoins domestiques et étaient destinées en grande partie à la vente ; les Garbillion attendaient pour les diriger sur le marché le moment le plus favorable et les prix de pointe de la période de soudure.

C'est dans un cadre non moins confortable qu'avait vécu cette Dlle Françon Burquier qu'épousa en 1741

Jean Baptiste, le fils de Claude Henri. L'inventaire (22) des biens délaissés en 1720 par Sieur Melchior Burquier reflète en effet une aisance de bon ton et nous révèle un mobilier de qualité : grands meubles de noyer, « chaises à la dauphine », sept pièces de tapisserie, lits tendus de rideaux rouges et violets... Accrochés aux murs, un « cadre noir doré aux deux bords, rempli de reliques, plus le tableau de la belle Lucrèce à cadre marbré rouge doré aux deux bords, plus les quatres parties du monde en grands cadres, avec quatre autres plus petits représentant la création de l'homme, tous lesquels huit cadres sont marbrés de rouge, dorés aux deux bords, plus la représentation du Roy et de la Reine de France en deux tableaux à cadres dorés, plus la représentation de Jésus et Marie en deux tableaux à cadre noir, plus la représentation de Nostre Dame en petit tableau à cadre rouge marbré, doré aux deux bords (...), plus un petit tableau cassé qui représente Nostre Seigneur crucifié ». L'on relève encore, dans le même inventaire, une quantité considérable d'étains, plats et assiettes, pesant plus de 300 livres. Argenterie et bijoux font figure honorable, sans plus : six cuillers, sept fourchettes, deux boucles, une paire de boutons, deux manches de couteau en argent, deux cachets, une croix d'argent « pleine de reliques », une petite montre « à soleil d'argent, dont l'étui est de chagrin ».

*
* *

Pour essayer d'imaginer ce que pouvaient être les préoccupations intellectuelles de nos Garbillion, que nous savons déjà essentiellement soucieux de leur prestige social, de l'établissement de leurs enfants, de leur confort et d'une saine économie domestique, nous allons maintenant jeter un coup d'œil sur la liste des 166 ouvrages de la bibliothèque de Claude Henri, bibliothèque relativement riche pour l'époque. On y trouve en bonne place

(22) Arch. Haute-Savoie, tabellion Annecy, 1720/2, f° 499 à 530, invent. dressé du 7-7 au 20-8-1720.

les gros recueils de droit, codes, digestes, pandectes, corpus, décrétales, droit canon, Journal du palais, accompagnés de livres de rhétorique destinés au perfectionnement de l'éloquence judiciaire. Comme preuve d'un intérêt porté aux œuvres d'auteurs modernes, nous ne relevons qu'une édition des œuvres de Corneille, un exemplaire de « La Sagesse », de Charron, et quelques ouvrages secondaires : « La chiromance », « Le chien de Bologne ou l'amant fidèle », « Les femmes fortes ». Deux surprises : que viennent faire ici « L'architecture » de Palladis, et surtout, écrits en latin, « Les Colloques » d'Erasme, ouvrage non conformiste s'il en fut et dont la présence a de quoi étonner sur ces rayons ? Melchior Burquier, quant à lui, outre les ouvrages juridiques et religieux traditionnels (avec, en bonne place, la « Philotée » et les autres œuvres de saint François), possédait une belle collection de livres d'histoire et quelques intéressantes relations de voyages : notons « L'Histoire de la guerre des Flandres », « L'Histoire des troubles de Hongrie », la « Relation de ce qui s'est passé dans les Isles et terre ferme de l'Amérique pendant la dernière guerre avec l'Angleterre », « L'Histoire des Turcs », « La vie de Jean-Baptiste Colbert, ministre d'Etat » etc... Côté voyages nous relevons « La description de la Louisiane récemment découverte », « Le voyage du chevalier Chardin en Perse », quatre tomes intitulés « Relation universelle de l'Afrique », « Le voyage d'Egypte ». Mais le sieur Burquier lisait encore les œuvres de Corneille, celles de Boileau, de Balzac et d'Honoré d'Urfé, faisant preuve dans le domaine culturel d'une plus grande curiosité d'esprit que son concitoyen Garbillion. Il est, certes, difficile d'inférer les idées d'un homme du catalogue de sa bibliothèque ; de plus, nous ignorons le contenu des bibliothèques des Garbillion de la deuxième moitié du siècle, certainement plus riches et aux titres plus révélateurs. Tels quels, ces inventaires nous permettent de préciser un climat intellectuel plus conformiste qu'audacieux, ouvert pourtant aux influences extérieures.

Nous aimerions aller plus loin dans l'étude du comportement social de notre famille Garbillion et évoquer

quelques traits psychologiques, aborder « l'étude des mentalités ». Malheureusement les lettres intimes nous sont parvenues beaucoup plus rarement que les papiers et lettres d'affaires à croire que l'on se livrait rarement, dans son courrier, à des confidences sortant du cadre des strictes préoccupations économiques et financières. Quelques épaves nous permettent de dégager certains traits des relations familiales et de la vie de société dans l'Annecy du XVIII^me^ siècle.

Deux ou trois lettres adressées à la veuve de Claude-Henri, dans les années 1710, révèlent une existence moins austère que l'on ne serait tenté de l'imaginer dans la petite capitale religieuse qu'était alors Annecy. Autour de la séduisante veuve, nous discernons tout un monde d'intrigues amoureuses et de coquetteries, dont nous ne saurions affirmer, du reste, qu'elles dépassèrent les bornes de la morale conventionnelle. Un correspondant (non identifié) ne l'assure-t-il pas, dans une lettre du 7 octobre 1710, qu'il « brusle, mais d'un feu s age, et ce me serait, dit-il, la chose du monde la plus impossible que de l'esteindre. Du moins donnez moy quelque marque de vostre cher souvenir s'il vous reste quelque bonté pour moy ». Et il termine en allant jusqu'à se dire de sa « très chère Reine », le « plus humble Aman et fidelle serviteur » (23).

C'est le même soupirant qui écrit encore à sa « très aymable Dame », en 1712 :

> « Vous ne doutté pas quels sont mes sentimens ? Tiré moy je vous prie de l'esclavage où vous m'avez réduit dès si longtemps. Si je dois estre malheureux je vous prie de me le faire connoistre. Je tascheray de chercher les moyens à pouvoir m'en consoler... ».

Quelques semaines plus tard il proteste encore de son attachement :

> « Vous aurez beau faire, je seray toujours le même et je vous proteste que de tous les cœurs

---

(23) Cette lettre et les suivantes font partie du fonds Despine-Garbillion, Arch. de l'Acad. Florimontane.

qui seront au nombre de vos conquettes le mien sera toujours le plus soumis et le plus fidel... ».

Une phrase, ajoutée par le médecin annécien Grandis à une ordonnance adressée à la sémillante veuve nous laisse d'ailleurs supposer qu'elle avait en effet plus d'un admirateur :

« Nous buvons tous les jours icy à vostre santé. Cela seul devrait vous rétablir, si vous n'estié pas si indifférente. Vous m'entendez, je parle du vieux temps ».

Les lettres familiales traitant de questions d'argent nous permettent, elles aussi, de saisir au passage certains traits psychologiques non dépourvus d'intérêt. La même veuve Garbillion écrivait, un peu plus tard, à ses fils alors étudiants à Paris ; ses lettres nous la présentent sous un tout autre aspect, dirigeant avec fermeté et sévérité l'économie familiale :

« En vérité Mon Fils, écrit-elle à Joseph Melchior le 12 juillet 1723, je suis surprise qu'après tout l'argent que je vous ay envoyé depuis quattre ans sans parler du linge que je vous ay donné vous me marquez dans votre lettre que je vous envoys cinq sols quand je devrois vous en envoyer quinze. Sans doute vous oubliez d'où vous estes sorti. et vous n'avez jamais contez ny le bien ny les revenus que feu votre père vous a laissé avec votre frère. Et afin que vous en ayez un conte exact, vous prendrez la peine de revenir incessamment pour avoir soin de vos affaires. Je me lasse d'être plus lon tems votre servante, mes infirmités ne me permettent plus de faire ce que j'ay fais jusqu'à présent (...). Je voudrois que votre maison fût plus opulente. Je ne ferois pas de difficulté de vous en faire tenir tout le revenu, et si vous faisiez réflexion qu'il y a des maisons beaucoup plus riches que la votre comme celles de Monsieur Ribiollet, de Mr Ribitel, de Mr Garin et de toutes les autres qui n'ont entretenu leurs enfans qu'une année à Paris, à la réserve

de Messieurs Duret (24), dont les trois n'ont pas fait tant de dépense que vous, il y a du tems que vous vous seriez déterminé à revenir sachant d'autant plus que ni votre Père ni votre Oncle n'y ont pas tant demeuré que vous y avez déjà demeuré (...). Je viens d'arriver de La Roche où j'étois allé pour appaiser tous les grangers qui vouloient tout quitter à cause de la petitesse de la récolte causée par la sécheresse. Ainsy prenés vos mesures, je n'ay plus d'argent à vous envoyer que pour votre retour et vous prendrés la peine de vous joindre avec le second de Messieurs Duret qui doit revenir dans deux ou trois mois. Je suis votre affectionnée mère ».

La veuve Garbillion écrivait, le même jour, au second de ses fils, étudiant lui aussi à Paris :

« En vérité, vous vous imaginés que je fasse battre l'argent et que je n'ay qu'à puiser, et vous à demander. Je me vois pourtant si réduite que je ne scay de quelque coté me tourner pour avoir de quoy fournir à tant de différentes dépenses, soit à l'égard de la rareté de l'argent dans ce pays soit à l'égard des subsides dont on est chargé, soit enfin à l'égard de l'argent que j'envois à Paris (...). Tout cela m'oblige de rappeler votre frère, et je n'ay plus d'argent à lui faire tenir que pour son retour. Jugés par là de la vérité de ce que je vous dis. Néanmoins à la sollicitation de mes amis et des offres généreuses qu'ils m'ont faites et afin que je n'ay rien à me reprocher touchant votre avancement, vous irés trouver Monsieur Montagny, vicaire de Saint-Jacques de la Boucherie à Paris qui voudra bien ou sur le conte de Messieurs de Notre-Dame d'Annecy ou sur Monsieur Coppier, docteur de Sorbonne, vous délivrés premièrement vingt escus aux Couronnes pour votre thèse, et cinq autres escus pour votre pension... ».

(24) Les Ribiollet, Billiet, Carin et Duret étaient quatre familles d'avocats annéciens.

Cinquante ans plus tard, c'est encore de questions d'argent que traite la correspondance familiale. Les petits-fils de la veuve Garbillion réclament avec insistance et respect, dans leurs lettres à leur père, l'avocat Jean-Baptiste, une augmentation de leur pécule. Joseph Garbillion est parti pour Louvain en octobre 1774, portant fièrement au côté l'épée à poignée d'argent que son père lui a confiée (25). Mais sa bourse est trop légère à son gré et ses lettres bientôt ne seront plus qu'une longue plainte : il ne sort jamais de sa chambre pour éviter de faire de la dépense dans les cafés, écrit-il de Louvain en juin 1775 ; il est toujours seul au réfectoire et ne peut s'offrir du vin ; lui seul porte un habit noir, alors qu'ici « l'on n'en porte jamais » ; « les autres, écrit-il encore, ont plusieurs beaux habits et moi je suis tout déguenillé, pourquoi me faire cette honte » ; « l'on ne m'a jamais dit qu'ici d'aller mettre ma chemise dans mes culottes qui sortait par des grands trous », avoue-t-il à son père deux ans plus tard ; mais il avait, il est vrai, perdu de l'argent à la loterie. Ses parents l'invitent à imiter le fils Miège, son compatriote, fils d'un notaire d'Annecy, jeune homme économe et rangé, étudiant lui aussi à Louvain. Le fils Miège ! répond Joseph. S'il ne coûte point à ses parents autant que lui-même, c'est pour être venu d'Annecy beaucoup mieux équipé et pourvu en habits, alors que lui... Mais écoutons Joseph Garbillion :

> « ...Moi il m'en fallu faire faire un que je suis obligé de porter toujours dans la chambre faute de robe de chambre, car je n'en peux encore point faire. De plus il faut aussi savoir qu'en venant il a gagné sur les coches pour le moins cinq louis avec des François et Magnin de Chambéry en jouant, qu'il achète et revend pour gagner, qu'il a encore eu il y a huit jours une rencontre d'une belle montre d'or d'un Savoïard de Thonon, sur laquelle il a gagné quatre louis et demi. Cela, avec de l'argent de sa mère, a fait quarante louis ; il a aussi vendu son épée d'ar-

(25) Arch. Florimontane, livre de comptes de J.-B. Garbillion.

gent encore deux louis ; malgré cela il se prive du nécessaire, et il va se présenter tantôt chez les uns, tantôt chez les autres pour allumer leur feu, emprunte des livres des uns et des autres. Vous ne voudriés pas que j'en fisse de même à cause des suites, et d'ailleurs il demande l'argent à sa mère peu à peu, pour qu'elle lui envoie ses épargnes, pour qu'elle lui vende son patrimoine, et malgré cela il n'a pas attendu à présent de se repentir de s'être sauvé (sic) ici. Je n'en aurois jamais parlé si l'occasion ne s'étoit présentée ; je ne voudrois cependant pas que cela se rendit publique... ». (26)

En 1779 nous retrouvons Joseph Garbillion à Turin, où il poursuit ses études. Comme il a fait part à sa sœur Charlotte de son intention de renoncer à la tradition familiale et d'entrer dans l'administration sarde, celle-ci s'efforce de l'en dissuader dans une lettre du 8 février 1779 :

« Il me paraît ridicule de penser que tu veuilles t'expatrier pour dix, quinze ou vingt ans, ou peu aitre encor plus, san rien avoir que bien des chagrins, insi que l'on le voy tous les jours dans ses postes ; d'alieur il faut considérer qu'il (y a) dix eures de travaille par jour. De plus il parai que tu n'a pas un caractaire assai beau pour une t'el place. Autre raison : tu n'ygnore pas que tu est le premier, en partie le soutien de la famille, que l'aje du papa demande du repos, et qu'il est à propo que tu t'inicie dans les affaires panden qu'il vit (...). J'en ai pourtan fais par au papa de la façon que tu me la voit marqué, qui m'a d'abor parut fort surpri et aprai il m'a di qu'il étoit surpris que voyant son aje avansé tu pensat apareille chause, que dallieur le mérite se fesoit partout connaître, que ci tu avoit quelque protection tu pouvoit les menajers pour te servir dans se pay... ».

(26) Ibid., lettre du 14-1-1776.

A lire cette réponse, nous devinons le désir du jeune Garbillion de s'évader d'un milieu familial et provincial rigoureux et pesant, et nous comprenons la fougue avec laquelle il se lancera un peu plus tard dans l'action révolutionnaire. Revenus à Annecy, ces « fils de famille » restaient encore sous la coupe paternelle. Les réjouissances n'étaient pourtant pas absentes de la vie de nos jeunes bourgeois : on organisait des « pique-niques », des bals pour lesquels l'on se cotisait et où les nouveaux gradués faisaient danser les demoiselles. Antoine Garbillion, qui a laissé à Turin son frère Joseph, lui envoie le 1er juillet 1779 une relation de son retour dans leur ville natale :

> « ... Le premier jour je ne suis point sortis ; l'on m'a beaucoup demandé pourquoi vous ne veniez pas avec Mr Nicolin et je t'ai excusé de la manière convenue. Le lendemain dès les neuf heures je suis sortis et ai reçu au moins cinquante ambrassades et ai rencontré le premier Mr Favre qui m'a invité à un pique nique chez les Clavelles où se sont trouvés tous les nouveaux venu de Turin, au nombre de dix, y compris M. Miège que nous avons bien voulu recevoir à notre compagnie. Nous avons ensuite fait denser les Demoiselles chez Mdme Vellan. La fête a été bien gay, le tout est bien allé, nous y avons été chacun pour 7 l. 10 que le papa m'a donné d'assez bonnes graces. Mdelle Jacquier y a bien densé, je lui ai fait les reproches que tu scais, elle m'a nié d'avoir reçu aucune lettre de ta part, sinon depuis Chambéry... ».

Mais ces jeux et ces intrigues ne suffisaient sans doute plus pour apaiser la soif d'action et aussi l'ambition de la jeune bourgeoisie, pas plus que les uniformes chamarrés et les fêtes des « chevaliers tireurs », société de tir et corps de parade se recrutant dans la bourgeoisie locale. Joseph Garbillion triompha pourtant au « tir du Papegay » et fut déclaré en 1791 « roi de l'oiseau », en même temps que l'avocat Burnod neveu et le procureur Vel-

land (27) : royauté éphémère et dérisoire qui provoquait les sarcasmes d'une certaine noblesse. Garbillion, Burnod et Velland l'oublièrent bien vite pour se plonger dans les délices et les certitudes de l'autorité républicaine, puisqu'aussi bien les trois « Rois » de 1791 firent partie, dès l'année suivante, de l'état-major révolutionnaire de la région annécienne.

*
* *

La révolution de 1792 permit en effet aux « jeunes turcs » de la bourgeoisie savoyarde d'agir sur tous les plans, de satisfaire des ambitions longtemps réfrénées. Joseph Garbillion fut, en novembre et décembre 1792, l'un des vingt-et-un membres de la Commission provisoire de l'administration départementale du Mont-Blanc ; puis il fut nommé, en l'an II, administrateur du district d'Annecy, membre de la municipalité mise en place par le robespierriste Albitte en prairial an II, et président de la municipalité de l'an IV à l'an VIII. Il défendit constamment des positions jacobines nettement marquées et inspirées, même au-delà du 9 thermidor, par un robespierrisme à peine déguisé. Il organisa lui-même en fructidor an II, la descente des cloches de la ci-devant église Notre-Dame, et on le vit présider, à maintes reprises, les fêtes décadaires où il apparaissait le chef couvert du chapeau rond orné d'un ruban tricolore et surmonté d'une plume « panachée aux trois couleurs » (28). Le « petit chose » de Louvain devait trouver dans l'exercice de ces fonctions officielles d'apaisantes satisfactions d'amour-propre. Cette attitude « avancée » explique qu'il fut écarté des affaires politiques locales à partir du Consulat. Il se retira alors dans ses propriétés de Chavanod, commune dont il devint maire sous l'Empire. Son frère Antoine s'était montré plus réservé lors de la « tourmente révolutionnaire ». Eliminé par Albitte de l'administration municipale où il était entré en nivose an II (et où le rem-

(27) Arch. départ. Haute-Savoie, 1 C IV 158, 125.
(28) Arch. municip. Annecy, Rev. délib. municip., BB 62, 1er vendém. an VII.

plaça Joseph !), il se contenta par la suite, des fonctions d'administrateur des hospices et de répartiteur fiscal, charges auxquelles le désignait tout naturellement sa réputation d'homme le plus fortuné de la ville. Cette abstention politique ne l'avait d'ailleurs pas empêché de se ranger parmi les premiers acheteurs de bien nationaux de la région : les deux frères acquirent alors pour 316.162 francs de biens nationaux et la valeur totale de leurs achats de biens fonds, de l'an II jusqu'en 1815, atteignit 174.117 francs (29). Les listes des plus imposées et les tableaux des souscripteurs aux emprunts forcés de la période révolutionnaire et impériale nous apportent des preuves supplémentaires de l'importance de leur fortune. A la mort de Joseph, en 1814, Antoine hérita de tous ses biens, recueillant ainsi l'ensemble d'un patrimoine auquel plusieurs générations de notables s'étaient patiemment et âprement consacrés jusqu'à l'épanouissement des spéculations révolutionnaires.

Mais c'est dans tous les domaines que se manifesta, en ces années de crise, l'activité fiévreuse des Garbillion. Joseph Garbillion, infatigable, n'avait-il pas tenté de remettre en marche la manufacture nationale de limes, installée à Cran, aux portes d'Annecy, après l'échec de son directeur, le citoyen Goldschmidt ? La municipalité, qu'il présidait, lui apporta bien entendu un appui sans réserve. Joseph se rendit à Paris à deux reprises, en l'an V et en l'an VI, pour faire approuver ses propositions. Il se faisait fort, selon les termes d'un mémoire qu'il adressa alors au ministre de l'Intérieur, de « rétablir à Annecy la manufacture de limes de toutes qualités et en étendre la perfection par diverses branches d'industries », comprenant : « une aciérie à la manière anglaise », une coutellerie, un laminoir à cuivre, la fabrication de toutes sortes d'outils agricoles « pour les deux mondes », celle des lames de sabres et d'épées, de baïonnettes, de baguettes de fusil, etc... (30). Le ministère des Finances n'accepta pas la soumission Garbillion, malgré un avis favorable du

---

(29) Arch. Haute-Savoie, série Q.
(30) Arch. Florim., fds Despine-Garbillion.

ministère de l'Intérieur. L'échec ne doit pourtant pas masquer l'apparition d'un esprit nouveau et de dispositions audacieuses au sein même de la vieille bourgeoisie provinciale traditionnellle.

*
* *

En ce début du XIX^me^ siècle, l'avenir « dynastique » des Garbillion d'Annecy, qui venaient d'atteindre le sommet de leur puissance sociale, était pourtant bien limité : Joseph ne laissait point d'héritier, Antoine n'avait que ses deux filles, Claudia et Caroline. Les passions se sont éteintes. Antoine entre au Conseil de ville installé en 1816 par le gouvernement sarde ; il en est ensuite écarté pendant quelque temps, puis est à nouveau nommé conseiller de ville en septembre 1818. Il jure, « sur les Saints Evangiles, d'être fidèle à Dieu et au Roi, de n'appartenir à aucune société secrette réprouvée par S.M., ou, y appartenant, d'y renoncer » (31). Comme l'ensemble des notables du temps, Antoine s'orientait dans la voie d'un conservatisme modéré dès lors que n'avait pas été remis en question l'achat des biens nationaux.

La gestion de ses biens, le mariage de ses deux filles sont désormais ses soucis dominants. Il donne la première à Louis Montanier, fils d'un médecin, originaire de Seyssel, inspecteur des Finances à Paris, avec une dot de 110.000 livres nouvelles de Piémont et 5000 livres pour un trousseau (32). Le mariage eut essentiellement, une fois encore, le caractère d'un accord économique entre deux familles ; il fut négocié en dehors des futurs, puisque toutes les dispositions étaient déjà prises alors que Louis Montanier ne connaissait encore pas celle qu'on lui destinait. Il est vrai que le montant de la dot était, dans cette affaire, sa préoccupation fondamentale. Il écrivait à ses parents, en mars 1825 :

> « J'entends ma mère, après avoir pris lecture de ces détails, accuser mon avarice. Soit, si elle

(31) Arch. municip. Annecy, Reg. délib. conseil de ville, BB 67, f° 93 v°.
(32) Arch. Haute-Savoie, tabellion de Saint-Julien, contrat du 25-5-1825.

le veut. Mais voici ce que je répondrai : mon travail m'a mis jusqu'ici dans un état de grande aisance ; je veux non seulement le conserver mais encore le faire partager à celle qui sera ma femme. Or ce n'est pas avec mon traitement seul que je pourrai y parvenir, il faut encore d'autres revenus, et si ma femme n'en apporte point, où en trouverai-je ? (33) ».

Dans des conditions très semblables fut signé, trois ans plus tard, après de très laborieuses discussions, le contrat qui unissait aux Garbillion une autre vieille famille bourgeoise de la région, les Despine (34). Caroline épousait Joseph Despine, dont le père était un médecin de grand renom ; ancien polytechnicien, inspecteur des Mines et directeur de l'école des Mines de Moutiers, Joseph Despine allait devenir un homme politique influent dans les rangs de la droite savoyarde, aux alentours de 1848 (35). La dot promise était identique à celle qu'Antoine Garbillion avait instituée à sa fille aînée en 1825.

Le passage d'une génération de médecins et d'avocats à une génération de hauts fonctionnaires dont la carrière allait se dérouler loin de leur province d'origine, sanctionnait la promotion sociale de ce groupe familial de la vieille bourgeoisie savoyarde. Mais avec Antoine, qui s'éteignit le 27 mars 1832, disparaissait le dernier représentant mâle des Garbillion d'Annecy.

Jean Nicolas.

---

(33) Document communiqué par Mlle Sanslaville, château de Billiat (Ain).

(34) Arch. Haute-Savoie, tabellion Annecy, contrat du 11-5-1828.

(35) Charles Marie Joseph Despine mourut le 20 février 1859. Un très intéressant chapitre de l'ouvrage de Paul Guichonnet : « Annecy et l'Annexion » concerne la famille Despine au XIXme s. Cf. « Annesci », nº 8, pp. 30-39 et 41-42.

GENEALOGIE SOMMAIRE DES GARBILLION D'ANNECY

Sources : Tabellion d'Annecy et de Saint-Julien (Arch. Haute-Savoie) — Etat-Civil d'Annecy — Fonds Despine-Garbillion (Arch. Florimontane).

Me Jacques GARBILLION, procureur
ép. 1 — Dlle Jacqueline ARNOLLET (contrat 17-7-1568)
2 — Dlle Jacobelle DURET (contrat 15-7-1577)
teste le 15-7-1596

↓

Sr Jean-Baptiste GARBILLION, procureur fiscal du Genevois
ép. Dlle Antelmine DANIEL
teste le 21-3-1632

↓

Spble Prosper GARBILLION, avocat

↓

Spble Benoit GARBILLION, avocat
ép. 1 — Dlle Marguerite RUFFARD, veuve de Spect. Aymé MEGLARD (contrat 4-11-1652 - elle teste le 25-6-1656)
2 — Dlle Nicolarde DURET (contrat 5-2-1658 - elle teste 25-11-1673 et 18-10-1683)
teste le 5-5-1675

Au moins 6 enfants de ce second mariage, dont :

↓

Spect. Claude Henri GARBILLION
avocat
bapt. 25-1-1659
ép. Dlle Charlotte GAILLIARD (1692)
teste 1706

↓

(*voir descendance, page suivante*)

Spect. Joseph Alexis
avocat

Spect. Claude Henri GARBILLION, avocat

François (dominicain)

Spect. Joseph Melchior GARBILLION avocat à Chambéry né vers 1698
ép. Dlle Péronne ROUX (1737) teste 6-10-1759
au moins 6 enfants, dont

Anne

Marie-Jeanne Baptiste
ép. Dlle François BURQUIER fille de Sr Melchior (contrat 6-2-1741)
† 3 Brumaire an V (1796)

Spect. Jean-Baptiste GARBILLION avocat à Annecy né vers 1706

Claude Melchior GARBILLION
né vers 1741
Capitaine dans le Régiment de Genevois
ép. Michèle Gabrielle PAQUELET de MOIRON
au moins 4 enfants, dont un seul fils :

Pierre-Charles Marie-Joseph GARBILLION
Officier dans le 8me Régiment de Ligne
† le 7-9-1812 à la bataille de la Moskowa, sans descendants

Charlotte, née vers 1742
† célib. le 11-4-1813

Jean-François né vers 1752

Joseph Civile avocat né vers 1753
† 1-11-1814

Antoine rentier né le 20-2-1756
ép. ?
† 27-3-1832

Claudia
ép. Louis MONTANIER
Inspecteur des Finances
(contrat 25-5-1825)

Caroline
ép. Charles Marie Joseph DESPINE
Directeur de l'Ecole des Mines de Moûtiers
(contrat 11-9-1828)

Présentation du film

« Genèse des Alpes Françaises »

par son auteur

M. le Doyen Léon Moret, membre de l'Institut

Le 28 novembre 1961, sur l'invitation de l'Académie Florimontane, de la Société d'Histoire Naturelle de la Haute-Savoie, de la Société des Amis du Vieil Annecy et de la section annécienne du Club Alpin Français, notre éminent compatriote a bien voulu venir présenter au Théâtre d'Annecy, au cours d'une très savante conférence, son film sur « *La Genèse des Alpes Françaises* ». Film réalisé au laboratoire de Géologie de Grenoble, avec le concours du Docteur Flauder et la collaboration des élèves de l'Ecole des Beaux Arts, de Grenoble.

Le Doyen Moret, fut présenté par M. Plagnat, président de la Société d'Histoire Naturelle, qui retraça sa brillante carrière.

Ce film est l'objet d'un article rédigé par l'auteur lui-même, et publié dans le présent fascicule (p. 366).

Au président de l'Académie Florimontane fut réservé l'honneur et le plaisir de remercier le savant conférencier. Il le fit dans les termes élevés et cordiaux que voici :

« Parmi les titres nombreux, qui sont ceux de M. le Doyen Moret, il en est un, qui pour n'être pas le plus prestigieux, nous est particulièrement cher, c'est celui de Membre d'Honneur de l'Académie Florimontane.

« C'est ce qui me vaut le privilège et l'honneur de prendre ce soir la parole pour remercier M. le Doyen Moret, de nous avoir donné la primeur de ce film, qui rassemble en images et en sons cette somme d'observations scientifiques sur l'orogénèse des Alpes.

« A l'occasion de cette prestigieuse publication, qui s'ajoute à une longue liste d'études et articles de haute science.

« Sera-t-il permis au président de l'Académie Florimontane de rappeler que le premier article publié par M. le Doyen Moret est une étude sur « *Description géologique de la Montagne de Mandallaz* » que publia « La Revue Savoisienne » en 1912, alors que notre éminent compatriote était encore élève au Lycée Berthollet ?

« Il avait envoyé son travail au conservateur du Musée d'Annecy, qui était alors M. Le Roux, savant naturaliste, célèbre par ses travaux sur la biologie des lacs savoyards. Ayant remarqué la pertinence des observations du jeune étudiant, le distingué conservateur, qui était membre du Comité de l'Académie Florimontane, en proposa aussitôt la publication dans la « Revue Savoisienne ». Une note de la « Revue Savoisienne » précise même que MM. Le Roux, Guinier et le professeur Kilian, célèbre géologue, professeur à l'Université de Grenoble, en ont contrôlé l'exactitude.

« Mais M. Moret était déjà connu à l'Académie Florimontane puisqu'en 1909 il avait été couronné au concours des Beaux-Arts de la fondation Andrevetan pour l'excellence des aquarelles qu'il y avait présentées.

« De même que l'Académie Florimontane se glorifie d'avoir publié les premiers poèmes d'Albert Samain, de même aujourd'hui elle peut se réjouir et s'honorer d'avoir publié les premières œuvres de l'éminent savant, M. le Doyen Léon Moret, dont la longue et brillante carrière a été entièrement vouée à la science et à l'Université

« M. le Doyen Moret, qui est membre de l'Académie Florimontane depuis 1916, et fut membre de son comité, a plusieurs fois confié la publication de certains travaux à la « Revue Savoisienne ». Ce sont de telles publications qui font mériter à l'Académie Florimontane son beau titre de « Société Savante ».

« Sur le plan de l'histoire de l'art en Savoie, la science de géologue de M. Moret a récemment encore permis d'éclairer un problème qui intéresse Annecy. Nombreux ici sont ceux qui ont admiré, présentés soit au

Musée, soit depuis l'an dernier au Château, les émouvants vestiges d'une « Mise au Tombeau » provenant de l'ancienne église du Saint-Sépulcre.

« L'auteur de ces sculptures est inconnu. Mais de sérieuses présomptions ont incliné divers auteurs, dont notre distingué archiviste M. Raymond Oursel, à attribuer cette œuvre au sculpteur montpelliérain Perrin Morel, qui fut au service de divers prélats savoyards, créatures de l'antipape d'Avignon Clément VII, c'est-à-dire Robert de Genève, né au Château d'Annecy. Perrin Morel exécuta le tombeau de ce pape, qui mourut en 1394, sur l'ordre du savoyard François de Conzié, archevêque de Narbonne. Or, l'on sait que Perrin Morel vint à Annecy en 1393 sur l'ordre de son maître le pape Clément VII, en qualité d'architecte pontifical en vue d'installer en notre ville un Couvent de Célestins.

« Le pape Clément VII, qui s'occupa beaucoup d'Annecy pendant son pontificat, était depuis 1359 administrateur du Couvent du Sépulcre.

« Et c'est avec vraisemblance que l'on a conjecturé que son sculpteur d'Avignon, Perrin Morel, pouvait être l'auteur de la mise au Tombeau d'Annecy.

« Or voici que dans ce domaine de pure conjecture, un élément certain a été apporté par M. le Doyen Moret qui, ayant procédé à l'analyse de la pierre utilisée par l'artiste, l'a identifiée comme étant un calcaire provenant d'Orgon en Vaucluse, ce qui apporte, sinon une certitude dans ce problème d'histoire de l'art, du moins un élément de grande probabilité.

« Ainsi la science apparaît-elle une fois de plus une approche complexe et multiple de la vérité par l'interférence de ses disciplines diverses.

« C'est cette approche de la vérité, souvent fuyante, c'est cette recherche de la certitude, qui donne à tous les travaux de science leur beauté et leur noblesse.

« Nous sommes heureux de pouvoir dire à M. le Doyen Léon Moret, dont toute la vie a été vouée à la recherche scientifique, au nom de l'Académie Florimontane et de nos compatriotes annéciens, nos sentiments de fierté et d'admiration. »

Un film géologique sur la genèse des Alpes françaises (*)

par

Léon Moret

La technique cinématographique, grâce à certaines méthodes, permet la condensation et l'observation des phénomènes se déroulant trop lentement pour que les processus puissent en être saisis par l'œil. Or, dans les sciences naturelles, en particulier en Géologie, où beaucoup de phénomènes ont exigé des durées incalculables pour s'effectuer, ces méthodes deviennent un puissant moyen de synthèse, et c'est à ce titre qu'elles ont été utilisées dans la réalisation d'un film destiné à reconstituer une histoire ayant duré plusieurs centaines de millions d'années, celle d'une chaîne de montagnes.

Une première tentative pour retracer à l'aide d'un film l'histoire des Alpes françaises, avait été effectuée sous ma direction lors de l'exposition internationale de 1937, pour le *Palais de la Découverte*.

Présenté à l'Académie des Sciences le 4 avril 1938, ce film exécuté à *l'Institut de Cinématographie Scientifique* à l'aide de maquettes de plastilines colorées, progressivement complétées et déformées, était déjà très intéressant, mais n'a pu donner tous les résultats attendus. A chaque déformation une vue était prise et plusieurs milliers d'images ont été ainsi fixées réalisant une

(*) Ce film a été présenté au Théâtre municipal d'Annecy le 28 novembre 1961, sous la patronage de l'Académie Florimontane, de la Société d'Histoire Naturelle de Haute-Savoie, des Amis du Vieil Annecy et de la Section annécienne du Club Alpin Français.

Carte structurale des Alpes françaises :
un reclangle indique la région choisie pour le film.

pellicule d'une centaine de mètres de longueur qui retraçait en cinq minutes environ une histoire vieille de près de 600 millions d'années. C'est dire que bien des épisodes de cette histoire étaient partiellement ou même totalement escamotés.

Il n'en est plus de même aujourd'hui. En effet, et sur l'initiative du *Service du Film de la Recherche Scientifique*, pour la première fois la technique des dessins animés colorés (la meilleure en pareil cas) a pu être utilisée pour exprimer correctement la naissance tumultueuse des Alpes françaises, et cela grâce à une suite de coupes géologiques transversales, véritables jalons en montrant les stades essentiels depuis les temps primaires jusqu'à l'époque actuelle et ne laissant subsister entre eux aucune inconnue. Ceci fait, le problème technique consistait à intercaler entre ces jalons un nombre suffisant de dessins pour rétablir la continuité des phénomènes, en se soumettant aux méthodes appropriées des dessins animés. Précisons que ce film qui fait état de plus d'un siècle de recherches, a été conçu et réalisé graphiquement au laboratoire de géologie de la Faculté des Sciences de Grenoble.

Sous tous les rapports, la synthèse ainsi construite peut être considérée comme une nouvelle version, très améliorée, du film de 1937, puisqu'elle tient compte des recherches effectuées par les géologues alpins au cours de ces dernières années, qu'elle comporte aussi une durée de projection de 23 minutes au lieu de 5 et une bien plus grande netteté des images.

Hâtons-nous également de préciser que, tout en simplifiant volontairement et même en schématisant le drame alpin pour rester pédagogique, ce film est aussi un document qui peut stimuler la recherche puisque, pour exprimer le développement du scénario, il a fallu obligatoirement envisager des hypothèses parfois audacieuses et prendre des décisions graphiques destinées à permettre la reconstitution et l'enchaînement de phénomènes géologiques d'une grande complexité tout en les accordant avec les techniques cinématographiques.

Il va sans dire que la région à choisir pour retracer cette histoire devait comporter toutes les zones alpines.

des Chaînes subalpines aux Schistes lustrés des zones piémontaises, ainsi que leur traits structuraux les plus remarquables, en particulier les grandes nappes de charriages si caractéristiques des Alpes occidentales.

Un secteur était tentant, celui des massifs centraux du Mont Blanc - Aiguilles Rouges, avec leurs enveloppes mésozoïques entraînées vers l'Ouest par les puissantes nappes préalpines du Chablais. Toutefois, outre que ces nappes y sont coupées de leurs racines, la zone pennique métamorphique y affronte de si près ces massifs centraux qu'elle recouvre certaines zones internes fort intéressantes, très largement développées vers le sud, et dont l'étude a été un trait de lumière pour la compréhension de la struture des Alpes françaises.

Aussi, nulle autre région plus que la transversale Gap, Briançon, Château - Queyras, passant au droit du massif du Pelvoux, ne se prêtait à nos desseins, ayant donné lieu depuis quelques années à de nombreux travaux qui en font un des secteurs alpins les mieux connus actuellement, dans lequel sont visibles ces zones peu métamorphiques dites subbriançonnaise et briançonnaise, cachées plus au nord par la zone des Schistes lustrés, et qui se sont déversées sur l'avant-pays pour donner les classiques nappes de charriage de l'Embrunais-Ubaye, ici encore reliées à leurs racines.

Utilisant plus de 60 jalons originaux tracés perpendiculairement à la direction générale des diverses zones constitutives de la chaine, il a été possible de dessiner et d'animer le scénario dans d'excellentes conditions, puisque, ainsi que je l'ai dit, aucune inconnue ne subsistait entre ces jalons destinés à être reliés par de nombreux dessins intermédiaires.

On assiste ainsi, grâce au déroulement de la suite des dessins ainsi établie, à l'évolution et aux transformations lentes, mais progressives, de la structure et de l'aspect de la région étudiée au cours des âges géologiques et sous l'action des quatres grands facteurs de toute orogénèse : sédimentation, métamorphisme, plissement, érosion. Les stades les plus caractéristiques de cette évolution sont présentés par des coupes géologiques inscrites sur la face

sud de blocs-diagrammes à trois dimensions destinés à faire saisir les rapports de l'infrastructure avec la surface.

L'un de ces blocs (celui représentant l'état actuel de la région choisie), encastré dans la carte structurale des Alpes projetée au début du film, se surélèvera, mettant ainsi en évidence la tectonique profonde actuelle de cette région, celle à laquelle le film doit finalement aboutir.

Enfin les données les plus récentes de la géochronologie ont été utilisées pour répartir les durées absolues des divers épisodes représentés par le film, sauf toutefois pour la crise orogénique des plissements alpins du Tertiaire, relativement rapide, dont on a systématiquement allongé le déroulement pour en faciliter la visibilité.

Ainsi construit, le film montre la succession des grandes phases suivantes :

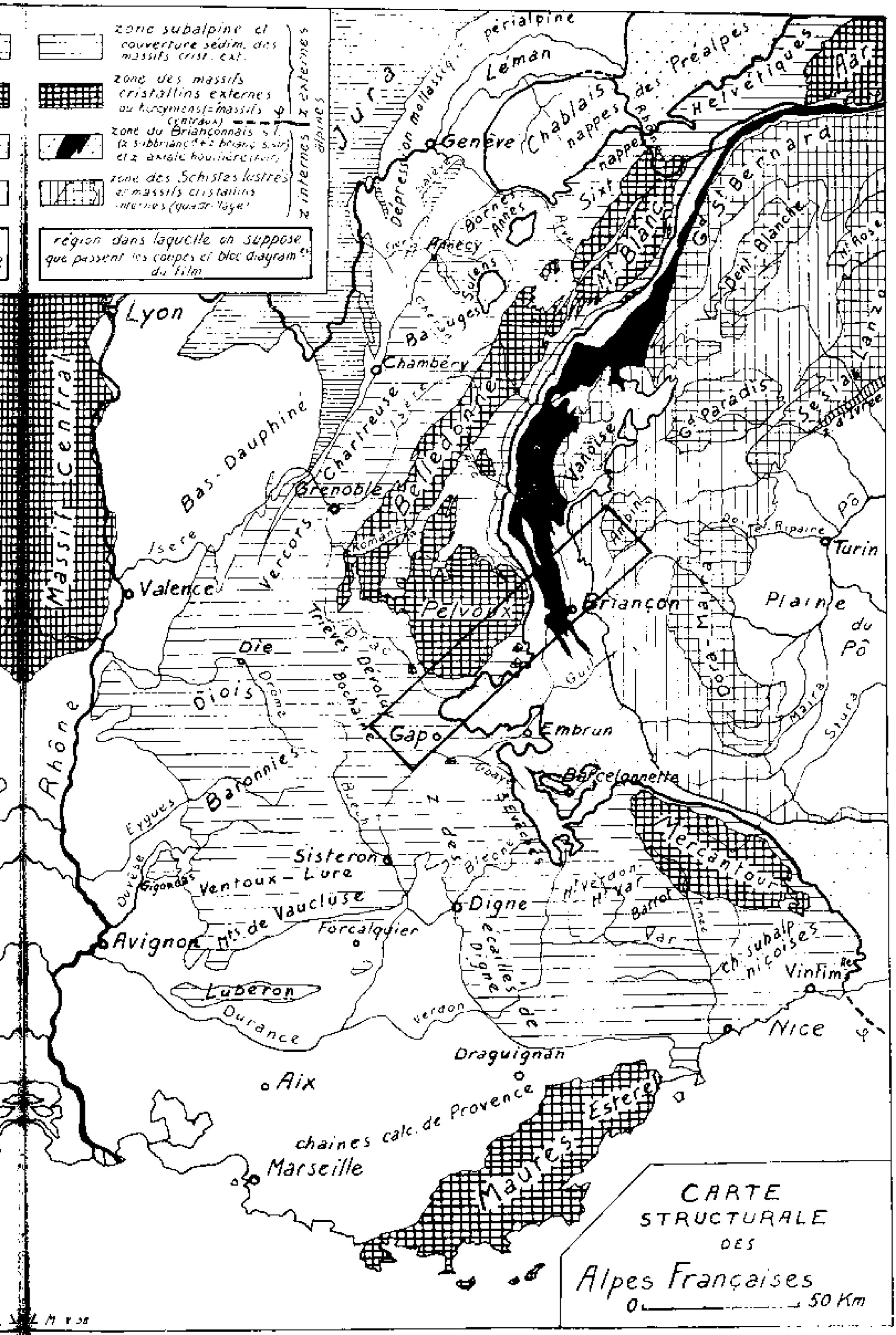
I - Formation du vieux socle cristallin (ici le Pelvoux) anté-carbonifère, affecté par les mouvements hercyniens, suivie de la phase de pénéplanation anté-houillère.

II - C'est sur ce socle, qui deviendra le berceau des Alpes bien avant d'en être l'épine dorsale, que, vers la fin de l'ère primaire s'effectuera dans les bas-fonds, la sédimentation continentale du Houiller (Westphalien et Stéphanien), premier terrain alpin non métamorphique, fossilifère et anthraciteux, et que les ultimes plissements hercyniens vont incorporer au socle ancien dans les zones externes.

III - A partir de ce moment, le climat se modifie ; d'humide et chaud, il devient sec et désertique (grès d'Allevard à plantes fossiles, grès grossiers du verrucano et éruptions volcaniques en Briançonnais) : c'est l'époque permienne qui marque la fin de l'ère primaire et, localement, des plissements hercyniens suivis d'une phase de dénudation antétriasique.

Au début du Secondaire, le régime désertique va se continuer pendant tout le Trias inférieur, très quartziteux en Briançonnais.

IV - Puis, par suite d'un enfoncement général de la région, commence à se dessiner la grande fosse de sédimentation dans laquelle la mer bordée de vastes lagunes



Carte structurale des Alpes françaises : un rectangle indique la région choisie pour le film.

où se déposeront sédiments salifères et gypseux, fera son apparition au Trias moyen (mer de faciès germanique avec coulées spilitiques à l'Ouest, séparée de la mer alpine proprement dite riche en faciès calcaires, par les hauts-fonds vindéliciens situés sur l'emplacement du futur Pelvoux) et dont le domaine va s'étendre à l'ensemble de la chaîne.

V - Ainsi prend naissance, dès le Jurassique inférieur (Lias) le géosynclinal alpin, immense dépression marine dans laquelle vont s'accumuler pendant l'ère secondaire et se répartir au gré des conditions de milieu, les sédiments schisteux ou calcaires si variés qui deviendront, associés aux sédiments triasiques, les roches de l'importante couverture mésozoïque de nos montagnes alpines.

VI - Ce géosynclinal alpin va, de très bonne heure, être accidenté par un énorme repli anticlinal (ici de direction Nord-Sud) dans sa moitié occidentale (celle que représente le film), repli désigné sous le nom de géanticlinal briançonnais et déterminant sur son versant ouest une avant-fosse, tandis que la grande fosse alpine (dont on ne verra qu'une faible partie sur l'écran), s'étendra au large du versant est.

Ce géanticlinal va jouer un très grand rôle dans la répartition de la sédimentation mésozoïque : en effet, complètement émergé et en proie à l'érosion karstique au Trias, il s'immergera progressivement au cours du Jurassique et du Crétacé, jouant alors en haut-fond pélagique balayé par les courants. Sa sédimentation réduite et lacuneuse s'opposera nettement à celle de la zone subbriançonnaise, zone dynamique et instable, coupée de cordillères localement ou temporairement émergées, et de la zone piémontaise où les sédiments sont épais, détritiques et monotones.

Vers la fin du Secondaire, l'activité tectonique commence à se manifester : plissements anténummulitiques au Nord du secteur qu'intéresse le film, jeu des cordillères subbriançonnaises, apparition de rides tectoniquement actives sur le géanticlinal briançonnais, plissements antésénoniens dans les zones les plus externes qui deviendront les régions subalpines.

VII - Que se passait-il plus à l'Est pendant le même espace de temps, dans la grande fosse alpine, région qui n'a pu être figurée à ce stade dans le film ?

Il est possible que l'accumulation des sédiments (Trias, Jurassique, Crétacé et même Eocène) ait contribué à l'enfoncement des parties centrales de cette fosse qui ont fini par atteindre des zones de haute température où ces sédiments ont pu être transformés par un métamorphisme en schistes cristallins (1) (schistes lustrés injectés de roches vertes, gneiss, etc., de la zone du Piémont) dans lesquels de modestes vestiges organiques permettent de soupçonner l'existence du Lias et du Jurassique supérieur. Mais on a tendance, actuellement, à admettre que la partie la plus superficielle de ces complexes, non atteinte par le métamorphisme, pourrait être constituée par le Flysch à Helminthoïdes (Crétacé-Eocène ?) (2).

Ce sont toutes ces formations (Schistes lustrés, Flysch à Helminthoïdes) que l'on verra bientôt apparaître sur la droite de l'écran et progresser vers l'Ouest déjà en position anormale et charriées jusque sur l'avant-pays au moment des plissements alpins.

VIII - Au début de l'ère tertiaire, et pendant l'Eocène, le géosynclinal alpin devenu le géosynclinal nummulitique, est comblé par les sédiments grossiers du Flysch, transgressifs vers l'Ouest où, localement, ils viendront se déposer sur le granit du Pelvoux (trilogie priabonienne de l'Eocène supérieur), préalablement surélevé et décapé par l'érosion.

IX - Mais dès l'Oligocène débute le grand tumulte des plissements alpins proprement dit et au cours desquels nous allons assister à la naissance de la chaîne.

Un bossellement général de la région occupée par le géosynclinal alpin (la géotumeur des tectoniciens), accompagné d'une recrudescence du métamorphisme (qui a

(1) Toutefois, certains auteurs pensent maintenant que le métamorphisme est beaucoup plus tardif et contemporain du paroxysme. Celui-ci aurait en effet abouti à l'individualisation d'un « géosynclinal de nappes » où se serait produit, très rapidement, ce métamorphisme. Le dessin du film m'a montré l'extrême difficulté qu'il y aurait à concevoir un tel géosynclinal en début d'orogénèse.

(2) Interprétation adoptée dans le film et que des recherches récentes semblent bien confirmer.

atteint le socle hercynien par rétrométamorphisme) et d'injections de magmas granitiques profonds se dessine et s'amplifie sous l'influence de phénomènes encore très mystérieux (courants de convection de la zone simique visqueuse ?).

Tous les sédiments des fosses alpines, déjà indurés, ainsi comprimés et surélevés, vont en jaillir peu à peu et se déverser les uns sur les autres vers l'Ouest, mais dans un ordre déterminé allant des plus internes aux plus externes.

Le film montre ces masses en mouvement, mais bien entendu sur le seul versant occidental de la géotumeur, ainsi exhumée des abîmes : ce sont d'abord les énormes vagues solides des pli-couchés penniques à noyaux de gneiss enveloppés de schistes lustrés qui dévalent sur le Briançonnais, sollicités localement par la pesanteur et même y provoquant un rétrocharriage, ainsi qu'un fléchissement d'ensemble de toute cette zone et qui va faciliter son atteinte par le métamorphisme ; puis se déclenchent les nappes briançonnaises dont les parties les plus externes, dites subbriançonnaises, viennent s'écraser en écailles poussées par des coins du socle cristallin qui se fragmente sous l'effort, contre le butoir granitique du Pelvoux déjà surélevé. Enfin une puissante nappe de glissement formée par le Flysch à Helminthoïdes portion superficielle probable du complexe des Schistes lustrés déjà charrié, se décolle de ce substratum, glacis occidental de la géotumeur qui continue son ascension et se met à son tour en mouvement sous la seule action de la gravité. Entraînant sous elle des copeaux de roches briançonnaises et subbriançonnaises de ces zones ainsi raclées, cette nappe qui a peut-être pu localement chevaucher le Pelvoux (ainsi que l'ont fait les nappes préalpines pour le Mont Blanc - Aiguilles Rouges), vient largement s'étaler dans la dépression entre Pelvoux et Mercantour - Argentera jusque sur les zones les plus externes, pour constituer les nappes de charriages de l'Embrunais et de l'Ubaye (3).

(3) Tandis que les zones les plus orientales de la géotumeur alpine (non visibles sur le film), s'effondrent vers l'Est, accentuant ainsi le déversement des Schistes lustrés dans cette direction.

Tandis que se succèdent ces phénomènes tectoniques, la mer est progressivement refoulée vers l'extérieur de la chaîne en gestation. Elle se réduira finalement au sillon périalpin dans lequel se déposeront les derniers sédiments laguno-marins de l'Oligocène, puis les molasses de la dernière transgression marine (Miocène) qui seront elles-mêmes bientôt engagées dans les ultimes plissements subalpins, et dont les matériaux constitutifs indiquent que la jeune chaîne était déjà démantelée par l'érosion.

X - Enfin, dès le Pliocène, le calme réapparaît, mais accompagné d'une surélévation d'ensemble de la région plissée, accentuant la phase érosive qui va se prolonger pendant tout le Quaternaire et jusqu'à l'époque actuelle (4). Les Alpes françaises s'acheminent ainsi vers un aspect qui nous est familier et que représente le dernier bloc-stérogramme. Mais, tous les géologues savent que cet aspect ne peut être que transitoire et que nos Alpes, pas plus que les antiques chaînes qui les ont précédées, ne seront éternelles car, comme le disait déjà Ramond des montagnes des Pyrénées, « périr est leur unique affaire ».

En manière de conclusion, un condensé-éclair du film permet encore de se rendre compte, mais d'une façon saisissante, du déroulement de ces grandioses phénomènes géologiques qui, en réalité, ont demandé plus de 300 millions d'années pour se réaliser, au moins depuis l'époque houillère et si l'on fait abstraction de la longue histoire, encore bien mal connue, des terrains des massifs cristallins externes, partiellement esquissée au début du film.

Il apparaît ainsi que les roches de notre planète, apparemment rigides et stables, sont, dans certains cas, susceptibles de s'écouler comme un corps plastique. Cela prouve que les grands phénomènes évoqués par ce film se **sont effectués dans un cadre dont l'échelle dépasse infiniment les conceptions humaines habituelles : cadre où**

---

(4) Il n'a pas été tenu compte dans le film de la grande période de débordement glaciaire du Quaternaire, phénomène qui eut passé sur l'écran comme un éclair.

l'immensité des forces mises en jeu suffit à tordre et laminer les roches les plus dures et pour faire couler les unes sur les autres des masses montagneuses d'un énorme volume, et cadre où apparaît aussi l'immensité des temps géologiques, puisque les changements insignifiants que montre la face de la terre vue à l'échelle de l'histoire humaine en s'ajoutant progressivement au cours de l'histoire géologique, où l'unité de temps est le million d'années, aboutissent à de tels bouleversements des continents et des mers.

Les grandes phases de l'histoire des Alpes françaises intégrées dans la chronologie des temps géologiques (durées absolues en millions d'années).

ÈRES	SYSTÈMES		DURÉE	DÉBUT	GRANDS PHÉNOMÈNES ALPINS
Quaternaire (Anthropozoïque)	Pleistocène		1	1	Phase érosive.
	Pliocène		10	11	Soulèvement d'ensemble de la chaîne
Tertiaire (Néozoïque)	Miocène		14	25	Plissements alpins s. str.
	Oligocène		15	40	Métamorphisme récent et rétrométamorphisme.
	Eocène	Nummulitique	30	70	Mouvements locaux.
Secondaire (Mésozoïque)	Crétacé		65	135	Début du métamorphisme alpin ?
	Jurassique	Malm.	45	180	Mouvements locaux.
		Dogger.			Naissance du géosynclinal alpin.
		Lias.			
	Trias		45	225	
Primaire (Paléozoïque)	Permien		45	270	Pénéplanation antétriasique.
	Carbonifère	Houiller	80	350	Plissements hercyniens (Phase II).
		Dinantien			Pénéplanation antéhouillère. Plissements hercyniens (Phase I).
	Dévonien		50	400	Vieux métamorphisme des massifs cristallins externes. (Ex. : Pelvoux, Mont-Blanc, etc.).
	Silurien		100	500	
	Cambrien		100	600	
Eozoïque (Agnotozoïque)	Antécambrien ou Algonkien			3.300	?
	Plus vieilles roches connues			3.850	
	Prégéologie (âge de la Terre)			4.500	



LE CHATEAU DE RIPAILLE
auquel Lecoy de La Marche consacra un intéressant ouvrage

R. A. LECOY DE LA MARCHE

Premier Archiviste Départemental
de la Haute-Savoie

Contemporain de Sully Prud'homme et d'Emmanuel des Essarts — de six ans plus jeune qu'André Theuriet — Albert Lecoy de La Marche, est né à Nemours, en Seine-et-Marne, le 21 novembre 1839, dans le voisinage de la superbe forêt de Fontainebleau pleine d'enchantement.

Très aimablement, M. Léon Petit, Conservateur du Musée de Nemours, a bien voulu nous communiquer l'acte de naissance n° 193 ci-après :

« L'an 1839, le 21 novembre, 5 heures du soir, devant nous, Maire de Nemours, off. de l'Etat Civil, est comparu le sieur Richard-Paul-Henri Lecoy de La Marche, âgé de 30 ans, contrôleur des Conributions directes. domicilié à

Nemours, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né à Nemours, le jourd'hui, à 11 h du matin, de son légitime mariage avec dame Louise-Laurence BLOIN, sa femme, âgée de 21 ans, auquel enfant il nous a déclaré donner les prénoms de Richard-Albert ; lesdites présentation et déclaration nous ont été faites en présence des sieurs Pierre-Jean-Baptiste BLOIN, âgé de 53 ans, huissier, aïeul maternel de l'enfant, et Bonaventure Straub, âgé de 32 ans, percepteur des Contributions directes, voisin du comparant ,tous deux témoins majeurs, demeurant à Nemours. Suivent les signatures ».

*
* *

Sorti à vingt-deux ans de la célèbre Ecole des Chartes, le jeune Albert Lecoy de La Marche, qui se passionnera pour ses fonctions comme pour son art, fut aussitôt remarqué et sans retard signalé au préfet Joseph Ferrand, qui venait de remplacer à Annecy, le 17 mai 1861, le chablaisien Anselme Petetin.

Figure énergique, éclairée par deux yeux bleus, lumineux, où se lisent la décision, l'esprit et la bonté, ce sujet d'élite a laissé à ceux qui l'ont éduqué et guidé, le souvenir d'une nature aimable et riche, qui inspirait tout de suite la sympathie.

C'est ainsi que le Ministère de l'Intérieur signalait, le 13 mai 1861, au préfet Petetin :

« J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre dépêche du premier de ce mois par laquelle vous me demandez de vous désigner une personne capable de remplir les fonctions d'archiviste de votre département.

« Dans l'intérêt du service, je crois devoir vous recommander M. Albert Lecoy de La Marche, élève de l'Ecole des Chartes et archiviste paléographe.

« J'ai lieu de penser que, s'il est nommé à l'emploi dont il s'agit, il en remplira les obligations avec autant de zèle que d'intelligence.

« D'ailleurs, je crois devoir vous faire observer que le règlement général du 6 mars 1843 détermine les attri-

butions de l'Archiviste départemental et que l'article 2 ne permet, sous aucun prétexte, de détourner cet employé de ses fonctions spéciales. Recevez... Le Conseiller d'Etat, directeur général ».

***

Annecy, 24 mai 1861,

Nous, Préfet de la Haute-Savoie,

Vu le décret du 13 avril 1861 sur la décentralisation administrative ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER. — M. Albert Lecoy de La Marche, élève de l'Ecole des Chartes et archiviste paléographe, est nommé archiviste du département de la Haute-Savoie.

ART. 2. - Son traitement qui courra à partir du jour de son installation est fixé à 2.200 frs annuellement.

***

Annecy, 24 mai 1861.

A Monsieur le Ministre de l'Intérieur,

J'ai l'honneur d'informer V. E. en réponse à la dépêche du 13 mai, que, par arrêté de ce jour, j'ai nommé M. Albert Lecoy de La Marche, archiviste du département de la Haute-Savoie.

Il est indispensable qu'il se rende à son poste au plus tôt.

Le Préfet,

Joseph Ferrand.

***

Blois, le 1er juin 1861.

Monsieur le Préfet,

J'ai reçu le 28 mai l'arrêté par lequel vous m'appelez aux fonctions d'Archiviste du département de la Haute-

Savoie et j'ai l'honneur de vous donner avis que je compte me trouver à Annecy le 11 ou 12 juin.

Si je n'avais passé quelque temps dans ma famille, et lui faire mes adieux avant de m'éloigner, je me serais rendu immédiatement à mon poste. Mais j'espère que ce léger retard n'aura aucun inconvénient pour le service.

Je profite de l'occasion Monsieur le Préfet, pour vous assurer que j'apporterai à l'accomplissement de la tâche qui m'est confiée tout le zèle désirable, et pour vous offrir l'expression de ma vive gratitude.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'hommage de mon profond respect.

Albert Lecoy.

*
* *

Il a été procédé à son installation le 12 juin 1861.

Les Archives n'étant confiées précédemment à aucun titulaire officiel, il a été impossible de procéder au récolement de l'inventaire prescrit par l'article 3 du règlement général du 6 mars 1843.

Il n'a pu que constater, sommairement, l'état des pièces et du local, au rez-de-de-chaussée de l'Hôtel-de-Ville.

Les premières rentrent presque toutes dans la catégorie des Archives modernes postérieures à 1792 et ne comprennent guère que les papiers administratifs, tant de l'ancienne Intendance Sarde que de la Préfecture qui l'a remplacée.

Une très petite partie de ces documents a été soumise à un classement, qui ne rentre point dans le cadre prescrit. Le reste, après avoir été longtemps abandonné pêle-mêle, a été placé sans ordre dans des rayons disposés à cet effet.

Nul inventaire n'a été trouvé dans les Archives.

La totalité des travaux de dépouillement et de classement est donc à faire et l'Archiviste a la ferme intention

de les pousser activement, dans l'espoir qu'il lui sera tenu compte des difficultés de la situation.

Quant au local, les Archives sont déposées dans deux salles éloignées l'une de l'autre, situées la première au rez-de-chaussée, la seconde au troisième étage et l'Archiviste est obligé de faire de celle-ci son cabinet de travail contrairement aux réglements. Il est à désirer que l'état de choses actuel soit amélioré.

*
* *

Sans désemparer Albert Lecoy se mit résolument à la tâche exhumant les documents poussiéreux de l'ancienne Intendance d'Annecy et plusieurs fonds historiques remontant au XIII^me^ siècle, ainsi que le cadastre de chaque commune dressé de 1728 à 1738.

Il fait partie de la Commission d'architecture instituée le 7 septembre 1861 puis de celle des édifices départementaux. La construction du nouvel hôtel de Préfecture était dirigée par M. Charvet, architecte de Lyon, domicilié au Pâquier d'Annecy.

Par la suite, le fonds ancien primitivement constitué par les documents provenant des établissements supprimés à la Révolution, renfermera surtout des pièces relatives à la Maison de Savoie, aux Chambres des comptes, aux juridictions seigneuriales, aux Intendances du Genevois, du Chablais, du Faucigny et de Carouge ; aux diverses familles de ces provinces et à de nombreux établissements religieux.

Une importante collection de minutes de notaires a permis de rassembler de précieux renseignements sur les familles et les localités.

Le fonds du Tabellion du Genevois, concernant les cantons de l'arrondissement d'Annecy, rassemblant les actes notariés passés de 1697 à 1792 faisant partie de ces collections, complètent les Tabelles conservées aux Archives d'Etat de Genève.

Les mappes et registres fonciers du premier Cadastre dit de 1730, sont fréquemment consultés et firent l'objet de divers rapports soumis aux délibérations de l'assemblée départementale, notamment : volumes du Conseil général, août 1899, f° 192 ; août 1904, f° 182 ; période révolutionnaire, août 1907, pour l'ancien diocèse de Genève-Annecy, Collégiale de Sallanches, et 17 mars 1919, f° 132, Archives de Turin.

Notice sur l'Ancien cadastre de Savoie publiée en 1896 et les Inventaires des Archives antérieures à 1792.

Le fonds moderne est composé des documents se rapportant à la Révolution, au Régime Sarde et aux Administrations postérieures à la Réunion de 1860.

La Bibliothèque historique renferme de nombreux ouvrages ayant trait à l'histoire de Savoie, biographies, monographies, revues, que complète la Bibliothèque Administrative.

*
* *

Lorsque le jeune Chartiste Albert Lecoy de La Marche vint occuper son poste en juin 1861, à peine arrivé en Savoie, « province française par les mœurs, les idées, le langage, l'esprit, bien avant les traités », il ne pouvait oublier la Société Florimontane.

Il savait fort bien que c'était l'Académie de Saint François de Sales et du grand président Favre qui renaissait « avec l'entrain et la vigueur d'une seconde jeunesse ».

En empruntant sa poétique dénomination, l'héritière de l'illustre Compagnie entendait concilier les exigences du présent avec le respect du passé. Aussi n'a-t-elle pas créé un cénacle, mais un foyer lumineux destiné à rayonner sur la Savoie. On a dit très justement qu'au sein des Sociétés savantes, ses membres travaillent avec ardeur à propager le goût des choses de l'intelligence chez leurs concitoyens et leurs efforts ont obtenu la plus précieuse des récompenses.

Sous la bienfaisante influence de la Société Florimontane, la Savoie, d'année en année, vit augmenter le

nombre des amis des lettres, de l'histoire, de la science et des recherches archéologiques, car sa « Revue Savoisienne » a été le meilleur des auxiliaires !

Dès son entrée en fonctions l'Archiviste départemental eut à cœur d'entretenir les rapports les plus cordiaux avec les Florimontans, dont le bureau comprenait en 1861 :

Président : Avocat Jacques Replat ; Vice-président : Docteur Bouvier ; Secrétaire : Jules Philippe ; Secrétaire adjoint : Alphonse Despine ; Trésorier : M. Bétrix ; Archiviste : Eloi Serand, fondateur du Musée d'Annecy, en 1842, avec le chanoine Favre. M. Serand fut en 1851, du nombre des rénovateurs de la Société elle-même, zélé organisateur.

La « Revue Savoisiennne » du 15 septembre 1861, publie la première étude du jeune Archiviste départemental, relative à l' « origine du nom d'Annecy », complétant un intéressant travail de Jules Philippe sur « Annecy et ses environs ».

« Défions-nous en général des étymologies brusquées, notait-il, et non conformes à la filière suivie par la langue dans le cours des siècles.

« Ajoutons, comme corollaire de cette démonstration, que l'adjectif moderne *Savoisien*, n'a point de filiation légitime. Il est issu, au commencement de ce siècle, du cerveau d'un poète de Chambéry, qui s'imaginait avoir à rougir de l'antique dénomination de *Savoyard*.

« Celle-ci n'a peut-être pas non plus d'état-civil bien régulier, mais au moins son âge respectable fait oublier la tache de sa naissance. Pourquoi ne pas s'en tenir au langage de nos pères ?

« Si le nom de *Savoyard* a été pris quelquefois dans une acception défavorable, si l'on a été jusqu'à le faire synonyme d'épithètes peu bienveillantes, en est-il moins le représentant séculaire de la probité et du travail ?

« De tels noms ne seront jamais une injure ».

*
* *

Ce début de carrière à Annecy fait bien augurer de l'avenir, car il ne cesse de déployer une activité étonnante, féconde et inlassable mise au service de notre Savoie.

Les dons remarquables qui lui ont été dispensés, il s'ingénie à les employer à satisfaire son entourage, les utilisant en premier lieu à remplir scrupuleusement les missions qui lui avaient été confiées à l'ombre de l'imposant château de Nemours, pour le plus grand profit des institutions dont le jeune Chartiste assumait la direction.

Dans tous les domaines de la vie intellectuelle, historique et artistique de notre petite patrie, on retrouve les traces de son érudition, car il y a grandement à glaner dans les Archives départementales pour les « dénicheurs » allant aux sources vives. La province est le réservoir des forces latentes et silencieuses du pays.

N'est-ce pas de nouveau, bien attachant que de rechercher avec une sorte de ferveur pieuse les vraies origines de son pays comme on s'applique à rechercher dans une mairie et dans les minutes d'un notaire de campagne l'origine de sa famille, les noms des ascendants souvent obscurs ?

L'idée de famille, tout ce qu'elle garde de salutaire ; l'idée de patrie avec tout ce qu'elle représente de sacré ne peuvent que gagner à ces patientes moissons documentaires dans la solitude et le recueillement, retrempant l'esprit, l'âme et les caractères.

*
* *

La « Revue Savoisienne » du 15 octobre 1861 publia deux « Chartes du Prieuré de Vallon en Chablais » préfaçant, en quelque sorte, la remarquable étude historique qu'ultérieurement il consacrera à Ripaille, ornée d'une très belle lithographie, accompagnée de documents inédits et que complètera en 1907 l'excellent ouvrage de l'ar-

chiviste Max Bruchet, qui nous offre un tableau très vivant des principales phases ayant marqué l'histoire de ce magnifique château, où l'un des plus grands princes du Moyen-Age : Amédée VIII (Félix V) passa une partie de son existence extraordinaire.



Le premier ouvrage qu'Albert Lecoy de La Marche publia à l'imprimerie Louis Thésio en 1862 et que l'on trouvait chez les libraires Charles Burdet, rue de l'Evêché, et Didier-Monnet, place Notre-Dame d'Annecy, « HISTOIRE de l'HISTOIRE » était dédié à l'Académie Florimontane.

Il expose la renaissance historique opérée à l'Ecole des Chartes qui a hérité du sceptre de l'érudition.

« Chères études ! écrit-il, qui m'avez procuré tant de bien et adouci tant de maux, je voudrais partout répandre le goût de vos austères plaisirs et le sentiment de vos charmes ».

Il correspondait avec des personnalités genevoises de la Société d'Histoire : Paul-Elisée Lullin, fils de J.-J.-Pierre, né le 26 avril 1800, mort le 1er février 1872, Auditeur, Juge à la Cour, Député, Conseiller d'Etat, Consul



de Hollande, historien, l'un des auteurs du Régeste genevois, grand-père d'Eugène Lullin, maire de Troinex, et Charles-Guillaume, fils du Procureur Jean-Louis Le Fort-Mestrezat, né le 8 juillet 1821, décédé le 29 août 1888, à

Frontenex, Professeur de Droit à l'Université, qui publia les Chartes historiques du Diocèse de Genève, se plaisant à fouiller les archives « *Régestres du Vatican* » ; le « Livre du Recteur », les « Thèses soutenues à la Faculté de Droit de 1821 à 1877 », et « l'otage conventionnel », d'après les documents du Moyen-Age. Lecoy de La Marche lui facilita ses recherches en Savoie ; connaissant ses remarquables travaux juridiques et historiques, il avait pu apprécier l'étendue de son érudition, la sûreté de son jugement et la grande portée de son intelligence.

Le 26 mai 1864, il annonçait son départ d'Annecy.

A Monsieur le Préfet,

« Appelé par S. E. le Ministre de la Maison de l'Empereur aux fonctions d'Archiviste de l'Empire, j'ai l'honneur de remettre entre vos mains ma démission d'Archiviste de la Haute-Savoie.

« Mon service sera remis à la fin de ce mois et Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture, à défaut de mon successeur, pourra l'assurer.

« Permettez-moi, Monsieur le Préfet, d'ajouter dans cette circonstance l'expression de mes regrets, avec le témoignage de la plus sincère gratitude pour la bienveillance toute particulière dont vous m'avez honoré depuis trois ans et dont je garderai toujours le meilleur souvenir.

« Albert Lecoy de La Marche ».

Nommé à Paris à la section administrative des Archives Nationales puis à la section historique, il obtint en 1867 le prix de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et en 1875 le grand prix Gobert à la même Académie.

Il fonda en 1884 des Conférences pour l'enseignement supérieur des jeunes filles à la Salle Albert-le-Grand, puis à l'Hôtel de la Société de Géographie.

Albert Lecoy collabora à divers journaux et revues dont *La Défense, Le Français, Le Correspondant* — si connu en Savoie — *La Gazette des Beaux-Arts,* la Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, les Mémoires des Antiquaires de France, la *Revue des Questions Historiques.*

Il fut chargé de missions en Italie et en Espagne puis enseigna l'histoire de France à l'Institut Catholique de Paris de 1877 à 1880.

Le volume 92 du Catalogue Général de la Bibliothèque Nationale, F° 232 à 241, donne la liste impressionnante de ses œuvres dont les plus importantes, luxueusement éditées, sont ; *Le Mystère de Saint Bernard de Menthon*, chez Firmin Didot, 1888 ; *Saint Martin*, magnifiquement illustré, chez Mame, 1888 ; *Esprit de nos aïeux* chez Flammarion, 1888.

*
* *

Les Archives Nationales mandaient au Préfet de la Haute-Savoie :

« Vous avez bien voulu m'adresser le 9 avril 1897, un certificat administratif qui devait justifier une demande de pension formulée par la veuve de ce fonctionnaire qui est décédé le 22 février 1897, alors qu'il était sous-chef de section aux Archives Nationales. Madame Lecoy de La Marche a adressé une requête au Ministre des Finances en vue d'obtenir un bureau de tabac. Le Directeur des Archives, Servais, M. Léon Petit, a précisé qu'il repose à Paris, au cimetière Montparnasse. Il eut une fille, Thérèse, qui vit encore, retirée en Belgique.

Ayant servi avec courage, confiance et enthousiasme, il ne chercha que le beau et le bien dans une vie harmonieuse avec cette simplicité qui rend l'âme virile et sereine.

Paul Tapponnier.

ERRATUM

Dans l'article de M. Paul Dufournet, intitulé « Notre Dame de la Rochette, protectrice des voyageurs », à Seyssel (Haute-Savoie) et paru dans la livraison précédente, il y a lieu de lire les deux renvois de la page 165, de la manière suivante :

(1) Abbé Paul Curdy (1817 - 1873), vicaire, puis curé de Seyssel de 1844 à 1873. J'ai trouvé le document en question dans les papiers de l'abbé Bouzoud (1859-1929), qui avait commencé à préparer une Histoire de Seyssel, son pays d'origine. J'ai remis le document à la Cure de Seyssel d'où il provenait vraisemblablement.

(2) Paul Dufournet, *Deux trouvailles archéologiques inédites en relation avec le nœud fluvio-routier de Seyssel dans l'Antiquité, à Seyssel (Haute-Savoie)*. Mémoires du 85^{me} Congrès des Sociétés Savantes, Chambéry, 1960, publiés en 1962. Voir : Avant-Propos.

TABLE DES MATIÈRES 1961

Les communications insérées dans les procès-verbaux des séances seulement, figurent en petits caractères dans la table.

ACADEMIE FLORIMONTANE

Liste des membres VI

Echange de publications XI

Séances..... 1 à 11 et 197 à 201

Présentation du film « Genèse des Alpes Françaises » par son auteur, le Doyen Léon MORET..... 363

Nécrologie : Hubert PFISTER, trésorier..... 5

— — François CARNOT et François DESCHAMPS 1

Président : Clément GARDET 1

Présidents d'honneur : Chanoine François COUTIN et Jean D'ORLYÉ 1

Membres d'honneur : Léon MORET et DANIEL-ROPS.. 7

Don : F. LAEUFFER, lettre autographe de Madame de Warens 10

ARCHEOLOGIE

Pierre BROISE. — Archéologie gallo-romaine aux Fins (suite) 155

BIBLIOGRAPHIE

Chanoine François COUTIN. — « Mémorial sur l'Eglise », de Saint François de Sales (Abbé Déchevis) 189

Pierre DUPARC. — Essai d'un glossaire genevois d'après les registres du Conseil de la ville de 1409 à 1536 187

— — — L'annexion de la Savoie vue du consulat de France à Genève (Paul Guichonnet) 182

Clément GARDET et Paul GUICHONNET. — Note et mise au point au sujet de la relation précédente 181 à 186

Louis PFISTER. — L'Immigration savoyarde en Franche-Comté avant 1789 (Général F.-M. Fournier) 189

R. P. Robert D'APRIEU. — Trois cas de pluralisme confessionnel aux XVI^me^ et XVII^me^ siècles : Genève, Savoie, France. (Paul-E. Martin) 187

BIOGRAPHIE

Paul TAPPONNIER. — R. A. Lecoy de la Marche, premier Archiviste départemental de la Haute-Savoie 378

GEOLOGIE

Léon MORET. — Un film géologique sur la genèse des Alpes françaises 366

HISTOIRE

Louis BUTTIN. — Au sujet du siège de Rumilly, en 1630.. 202

Chanoine François COUTIN. Réorganisation du Collège Chappuisien en 1810 99

Paul DUFOURNET. — Notre-Dame de la Rochette, protectrice des voyageurs, à Seyssel 165

Pierre DUPARC. — Notes complémentaires sur le château d'Annecy (suite) 143

Georges GRANDCHAMP. — Louis XIII et Richelieu à Annecy et les fourberies des « Savoie-Nemours » 308

Paul GUICHONNET. — Le Rattachement de la Savoie à la France, raconté par un témoin (Pierre Fontaine) ..... 109 et 208

Jacques Lovie. — Les Agents Français et l'Esprit Public en Savoie de 1859 à 1860 12

Jean Nicolas. — Une famille de la bourgeoisie annécienne au XVIII^me siècle : les Garbillion..... 339

R.P. Robert d'Arbrel. Cérémonie faite à la Canonisation de Saint François de Sales, par le Sénat de Savoie 107

— — A propos d'un centenaire Fantaisies historiques de l'Abbé Charles-Auguste de Sales 319

J. T. — Conférence de Daniel-Rops, sur Jérusalem au temps du Christ 197

GROUPEMENT D'ETUDES SALESIENNES

Réunion du 21 août 1961..... 205

DIVERS

Clément Garder. Journal de Valéry-Larbaud. Passages relatifs à la Savoie..... 5

Louis Peister. Relations des promenades, voyages et excursions, effectués par les frères Serand, de 1881 à 1941. (3 vol. manuscrits) 201

Coutin, Professeur. Recherche de documents sur l'époque de l'Annexion, par les élèves du Lycée Municipal. 13

ILLUSTRATIONS

Château d'Annecy 143

Archéologie gallo-romaine aux Fins :

Planche Mobilier 158

Plan des substructions 161

Château de Ripaille 378

Amédée VIII 386

Félix V 387

Erratum 391

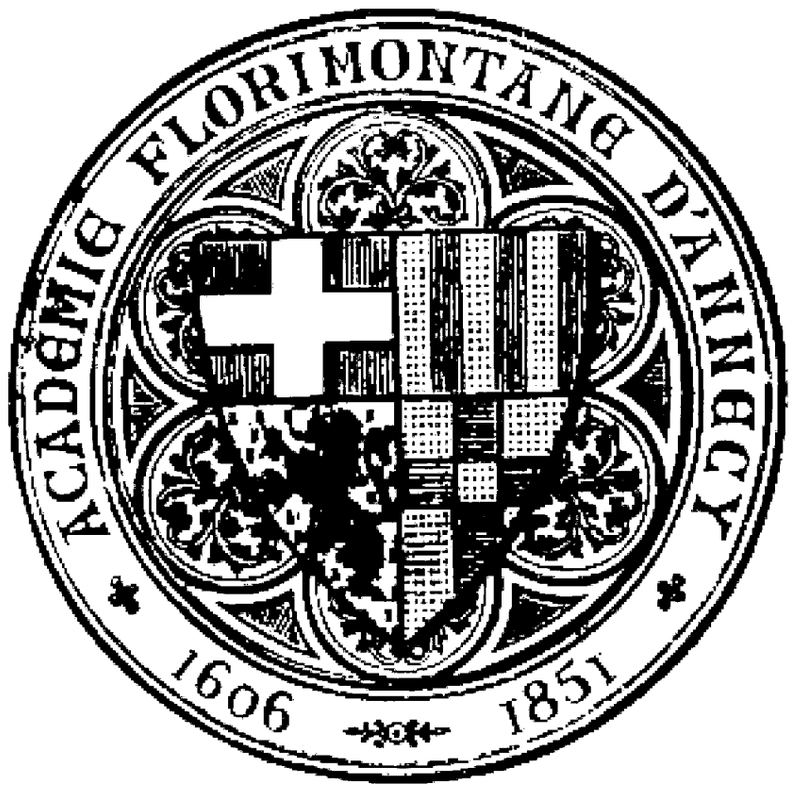
Table des matières de l'année 1961 393

102me ANNÉE 1962 — 1er et 2me Trimestres

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

CICERON *De Officiis*, lib. I.

LA REVUE SAVOISIENNE



ACADÉMIE FLORIMONTANE ANNECY

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1606
par saint François de Sales, Prince Evêque de Genève
et Antoine Favre, Président du Sénat de Savoie
Réorganisée en 1851

par

Louis BOUVIER (1819-1908).
Etienne MACHARD (1824-1887).
Jules PHILIPPE (1827-1888).
Eloi SERAND (1826-1891).

LÉON MARES (1854-1916)

a légué le château de Montrottier et ses collections

DONATEURS :

Dr C. ANDREVETAN (1802-1879).
Dr F. DAGAND (1815-1886).
MELVILLE-GLOVER (1834-1897).
Aimé CONSTANTIN (1831-1900).
Dr THONION (1830-1917).
F. GARDIER (1854-1919).
Asghil FAVRE (1877-1920).
Isidore NANCHE (1850-1922).
François CROSET (1844-1931).
Ernest PERRIER DE LA BATHIE (1873-1932).
Ernest PARISET († 1941).
Léon LAYDERNIER (1866-1958).
Georges MARTIN († 1943).
L.-F. ROSSET († 1959).
Joseph SERAND (1868-1957).

LISTE DES MEMBRES (1)

(au 31 décembre 1962)

COMITE

Présidents d'Honneur :

M. Jean d'ORLYÉ, ✻, ⚜, ❦ A., ☃, licencié ès-sciences.

M. le Chanoine François-J. COUTIN, Président de l'Académie Salésienne.

Président : M. Clément GARDET,, imprimeur-libraire.

Vice-Présidents : M. Paul TAPPONNIER, ✻, ❁, ancien député de la Haute-Savoie ; M. Louis BUTTIN, licencié en droit.

Secrétaire perpétuel : M. Louis PFISTER, organiste de la cathédrale, Directeur du Syndicat d'Initiative régional de la Haute-Savoie.

Trésorier : M. Joseph BARRUCAND, notaire honoraire.

Archiviste : M. Charles VUACHET, professeur honoraire.

Bibliothécaire : M. Jacques FOURNIER, ingénieur d'agriculture.

Membres : MM. Alexandre CHARVIN, Georges GRANDCHAMP, Paul GUICHONNET, Albert LACHAT, Charles LACOMBE, François MATROD.

REVUE SAVOISIENNE

Directeur de la « Revue » : M. Louis PFISTER.

Comité de Rédaction : MM. le Chanoine COUTIN, H. DAVIGNON, P. DUPARC, C. GARDET, G. GRANDCHAMP, P. GUICHONNET, J. D'ORLYÉ et L. PFISTER.

DOMAINE DE MONTROTTIER

Administrateur du domaine : M. Alexandre CHARVIN.

Econome : M. Joseph BARRUCAND.

Econome honoraire : M. Léon ANDRÉ, ✻.

---

(1) Dans la liste des Membres, il est fait mention, autant que l'Académie en a connaissance, des décorations de guerre françaises, de la Légion d'honneur, des palmes et rosettes de l'Instruction publique, du Mérite Agricole, ainsi que des Saints Maurice et Lazare et de la Couronne d'Italie. Pour les additions ou modifications, prière d'en avertir le Directeur de la Revue.

MEMBRES D'HONNEUR

Dates d'admission — MM.

1952 ARMAND Louis, ancien Président du Conseil d'Administration de la S.N.C.F., membre de l'Académie des Sciences, G. O. ✻, ✻, à Paris.

1934 ARMINJON Charles, ✻, avocat, président d'honneur de l'Académie de Savoie, à Chambéry.

1939 BLANCHARD Raoul, Doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Grenoble, membre de l'Académie des Sciences Morales et Politiques.

1947 BLONDEL Louis, archéologue du Canton de Genève.

1913 BORDEAUX Henry, C. ✻, ✻, C. ✠, de l'Académie Française.

1961 DANIEL-ROPS, de l'Académie Française, à Paris.

1928 DARDEL Marius, ✻, licencié ès-lettres, éditeur, Chambéry.

1952 DECOUX (L'Amiral), G. O. ✻, Prince protecteur de l'Empire d'Annam, à Paris.

1916 MARTIN Paul-Edmond, Directeur des Archives d'Etat, recteur de l'Université de Genève.

1962 MELCHIOR-BONNET, directeur de la Revue « Historia », à Paris.

1916 MORET Léon, C. ✻, ✻, C. ✠, membre de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des Sciences de Grenoble.

1947 PAYOT René, directeur du *Journal de Genève*.

1962 PERNOUD Régine (Mlle), conservateur aux Archives nationales, à Paris.

1929 PITTARD, professeur honoraire à l'Université de Genève, Directeur du Musée d'Ethnographie.

MEMBRES EFFECTIFS

1919 ANDRÉ Léon, ✻, ✾ I., ancien administrateur de la Manufacture d'Annecy.

1927 AVEZOU Robert, ✻, ✾ A., archiviste départemental, à Grenoble.

1957 BARRUCAND Joseph, notaire honoraire, à Annecy.

1939 BAUD Henri, ✻, sous-préfet, à Lure.

1934 BIENNIER Marie (Mme), ✾, artiste-peintre, à Annecy.

1924 BLANCHARD Camille, ✻, architecte, à Annecy.

1956 BROISE Pierre, architecte, à Avignon.

1932 BUTTIN Louis, licencié en droit, Rumilly.

1934 CALLIES Pierre, O. ✻, ✻, administrateur-directeur des Papeteries de Cran-Gevrier.

1946 CARTERON René, ingénieur de l'Institut chronométrique horlogère, ancien directeur de l'Ecole nationale de Cluses, à Annecy.

1953 CHANAL René, chef départemental du Cadastre, à Annecy.

1958 CHARBONNEL Cl. (le R.P.), aumônier de la Visitation, à Annecy.

1928 CHARVIN Alexandre, ancien entrepreneur de travaux publics, à Annecy.

1928 COUTIN F.-J. (le chanoine), président de l'Académie Salésienne, à Annecy.

1931 DAVIGNON Henry, ✻, ✾ A., Inspecteur des Contributions Indirectes, à Annecy.

1951 DECHAVASSINE Marcel (le Chanoine), ✾, directeur au Grand Séminaire, à Annecy.

1936 DEVANT Charles, ✻, ⚓, ✾, Ingénieur, ancien directeur de la Société des Forces du Fier, à Annecy.

1919 DOYEN, G. Of. ✻, ✾, général de division en retraite, à Veyrier-du-Lac.

1937 DUPARC Pierre, ✻, docteur en droit, conservateur aux Affaires Etrangères, à Paris.

1930 FALLETTI Louis, professeur à la Faculté de Droit, à Lyon.

1940 FALLETTI Théobald, ✻, ingénieur, à Annecy.

1941 FOLLIET (le colonel), O. ✻, ⚓, à Paris.

1911 FOURNIER Jacques, ingénieur d'agriculture, à Annecy-le-Vieux.

1948 FRANCILLON C., avocat, à Annecy.

1948 GAGNEBIN Bernard, Conservateur des manuscrits à la Bibliothèque Universitaire de Genève.

1931 GARDET Clément, libraire-éditeur, à Annecy.

1922 GAYET Claudius, négociant, à Annecy.

1945 GIORGI Robert, ✻, docteur en médecine, à Annecy.

1937 GOJON Joseph, inspecteur principal honoraire des Contributions directes, à Annecy.

1925 GRABER Eugène, O. ✻, ✾, Conservateur des Eaux et Forêts en retraite, à Annecy.

1948 GRANDCHAMP Georges, libraire, à Annecy.

1950 GRUFFAT Louis, instituteur à Menthonnex-sous-Clermont.

1935 GRUFFAZ Jean-Auguste, ✾ A., président-fondateur des « Amis du Vieil Annecy », à Annecy.

1947 GUICHONNET Paul, professeur à l'Ecole normale de Bonneville.

1950 GUILLOT Denis, O. ✻, ✾ I., président à la Cour d'Appel de Grenoble.

1922 GUY Lucien, ✾, ⚓, président de l'Académie du Faucigny, à Thonon-les-Bains.

1955 JUGE Henry, professeur au Lycée Berthollet, Annecy.

1954 JACQUET (Chanoine Abel), O. ✾, aumônier diocésain, Annecy.

1957 LACHAT Albert, ingénieur d'agriculture, à Annecy.

1941 LACOMBE Charles, avocat, à Annecy.

1937 LACROIX Maurice, ✾ A., professeur agrégé d'histoire à Annecy.

1920 LAEUFFER Frédéric, ✻, notaire honoraire, à Paris.

1953 LAURENT Jean-Pierre, conservateur du Musée, Annecy.

1928 LAYDERNIER René, ✻, ⚓, banquier, à Annecy.

1960 MATROD François ✻, ancien directeur des Douanes, à Annecy.

1932 ONDE Henri, ✾, ⚓, professeur à l'Université de Lausanne.

1906 ORLYÉ Jean (d'), ✻, ⚓, ✾ A., ✾, licencié ès-sciences, à Menthon.

1950 OURSEL Raymond, archiviste départemental, docteur ès-lettres, à Annecy.

1939 PAYOT Paul, ancien maire de Chamonix.

1915 PFISTER Louis, organiste de la Cathédrale, directeur du Syndicat d'Initiative régional de la Haute-Savoie, à Annecy.

1957 PLAGNAT François, O. ⚓ ,conservateur des Eaux et Forêts, à Annecy.

1912 Robert Louis, propriétaire, à Annecy.
1955 Servettaz Paul-Louis (docteur-chirurgien), ✻, à Annecy.
1936 Souchier Jean, O. I., professeur agrégé honoraire, à Annecy.
1925 Tapponnier Paul, ✻, ⚜, ancien député, à Collonges-sous-Salève.
1938 Trombert (Mlle) Mathilde, professeur honoraire du Lycée de jeunes filles, à Annecy.
1934 Vuachet Charles, ❁ I., ✻, professeur honoraire d'Ecole Supérieure, à Annecy.

MEMBRES ASSOCIES

1944 Abry (Mlle) Augusta, professeur, Collège moderne, Bourg.
1924 Angelloz, ⚜, ❁ I., recteur de l'Académie, à Strasbourg.
1951 Audibert René (Lieutenant-colonel), ✻, à Annecy.
1952 Aussedat Jean, conseiller fiscal et juridique, à Annecy.
1945 Balleydier Jean, industriel, à Annecy.
1947 Baratier Edouard, archiviste-adjoint, à Marseille.
1930 Baud John, ❁ I., ❁, ✠, secrétaire de l'Académie Chablaisienne, à Thonon-les-Bains.
1954 Bégneu Alex, photographe et spéléologue, à Veyrier-du-Lac.
1958 Benoist Raymond, ⚜, ✻, Ingénieur des Arts et Manufactures, à Annecy.
1923 Bernard Pierre, ingénieur, à Moûtiers.
1953 Berthoud Emile (l'Abbé), aumônier, licencié en histoire, à Annecy.
1919 Brunier Georges, ancien procureur de la République, à Annecy.
1919 Burnier Gilbert, ⚜, agent général d'assurances, à Annecy.
1962 Callot E., ✻, inspecteur d'Académie, à Annecy.
1954 Caron André, chef de l'Administration générale du M.R.L., à Versailles.
1954 Cartier Jean-François, O. ✻, diplômé des sciences politiques, à Chambéry.
1926 Cattin Charles, ⚜, docteur-médecin, à Annecy.
1947 Chanel Georges, ❁ I., professeur agrégé, à Annecy.
1946 Chapier Georges, ❁ I. ✻, membre de la Société des Gens de Lettres, à Lyon.
1954 Chevallier Laurent, professeur à la Faculté de Droit de Grenoble, détaché à la Faculté de Tours.
1958 Chevallier Georgette (Madame), professeur au Lycée Municipal à Annecy.
1922 Chevrier Pierre, industriel, ✻, ⚜, à Annecy.
1957 Clément Paul, photographe, à Annecy.
1911 Costaz Gabriel, ❁ A., ancien directeur du Syndicat agricole de la Haute-Savoie, à Annecy.
1962 Coutin Paul, professeur au Lycée d'Annecy.
1928 Crolard Albert, ✻, entrepreneur de transports, à Annecy.
1921 Crolard Louis, ⚜, agent général d'assurances, à Annecy.
1961 D'Aprieux Robert (Révérendissime Père).
1961 Deries François, industriel, à Annecy-le-Vieux.
1955 Douchement Jacques, ✻, directeur des Forges de Cran, Annecy.
1954 Dufournet Paul, ✻, architecte D.P.L.G. urbaniste en chef au M.R.L., à Paris.
1958 Duret Maurice, docteur en médecine, à Annecy.
1952 Dussauge Pierre, inspecteur d'Académie, à Privas (Ardèche).
1956 Espinasse, directeur de l'Orientation professionnelle, à Annecy.

1932 Fournier Henri, ✻, ⚚, docteur en pharmacie, à Annecy.
1947 Fournier Paul, ingénieur urbaniste, à Annecy.
1962 Gabion, archiviste adjoint de la Haute-Savoie, à Annecy.
1950 Ganter Edmond, président de la Société Catholique d'Histoire de de Genève.
1960 Gayet Jean (le R. P.) professeur au Collège Saint-Michel, à Annecy.
1931 Genevois Paul, docteur en pharmacie, à Annecy.
1930 Girod Samuel, docteur en médecine, à Lons-le-Saunier.
1944 Goiffond Louise, professeur au Collège Moderne, à Lyon.
1952 Gojon Louis, Conseiller à la Cour d'Appel de Paris.
1960 Hammès Paul, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry.
1962 Humbert Jacques (le Général), Paris-Doussard.
1948 Josseron Henri, instituteur en retraite, à Saint-Sylvestre.
1960 Legrand René, ✻, O. ✾, professeur de sciences honoraire, à Annecy.
1952 L'Honoré (Rd Père), professeur au collège Saint-Michel, à Annecy.
1938 Lortet Jean, docteur en médecine, à Lyon.
1949 Martin René, propriétaire du Grand Hôtel Beau-Rivage, à Annecy.
1950 Menne Georges, professeur, à Marseille.
1951 Meynet Joseph (le chanoine), directeur de l'Enseignement libre, à Annecy.
1941 Milliot Gaston, proviseur honoraire de Lycée, à Farlins (Ain).
1957 Montagnoux Louis, ✻ retraité, à Annecy.
1926 Mossu René, homme de lettres, à Thonon.
1921 Mouthon Joseph, ✻, I. ✾, docteur en médecine, à Annecy.
1942 Murgier René, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1961 Nicolas, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1956 Paris Claude, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1945 Peyresaubes, Jean, chef de service à la Société Générale, Annecy.
1946 Pillet Maurice, juge au tribunal de la Seine, à Paris.
1945 Pfister Michel, licencié en Droit, à Annecy.
1934 Picon Louis, pharmacien, à Annecy.
1911 Pissard Louis, notaire honoraire, à Saint-Julien-en-Genevois.
1933 Pollier Joseph, ✾ I., ⚚, professeur honoraire d'Ecole supérieure, à Annecy.
1950 Primot André, ❁, chef de district des Eaux et Forêts, entomologiste, à Annecy.
1961 Riondel, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1944 Reguerraz Gustave, ingénieur chimiste, à Annecy.
1946 Revelin Lucien, ingénieur, à Valence.
1957 Ritz Hélène (Mlle), à Annecy.
1961 Robert d'Arbieux (Révérendissime Père), à Annecy.
1932 Rosay André, licencié en droit, notaire, à Annecy.
1961 Roussy de Sale (François Comte de), à Thorens.
1960 Rosay Jean, diplômé d'études supérieures ✻, ⚚, ⚙, O. ✾.
1925 Roullet André, O. ✻, colonel en retraite, à Annecy.
1960 Ruffet Bernard, ingénieur à l'E. D. F., à Annecy.
1952 Secret Bernard, (le chanoine), ✻, à Chambéry.
1961 Spilmont Roger, ✻, ⚙, ⚚, ancien inspecteur d'assurances, à Sevrier.

1929 Sylvestre Victor, ingénieur, à Aix-les-Bains.
1957 Viollet Léandre, chef de bureau à la Bibliothèque municipale, à Annecy.
1957 Voutier Paul, contrôleur civil du Maroc en retraite, à Annecy.

MEMBRES CORRESPONDANTS

1956 Andruétan Henri, capitaine des Douanes, à Saint-Julien-en-Genevois.
1926 Berger Louis, ingénieur, à Paris.
1939 Besson Maurice, dessinateur et éditeur, à Paris.
1936 Carron (l'abbé Jean), à Paris.
1961 Chappel, professeur d'histoire, à Rumilly.
1960 Clerc-Renaud J., industriel à Aix-les-Bains.
1949 Cochet Paul, docteur en pharmacie, à Aix-les-Bains.
1936 Dagand Raymond, artiste dramatique, à Paris.
1945 Damex Auguste, ✻, agent général d'assurances, à Bonneville.
1955 Déchevis (l'Abbé), curé de Somme-Leuze (Belgique).
1934 Desgeorges Marcel, ✻, docteur en médecine, à Sancellemoz-Passy.
1962 Devos Roger (l'Abbé), directeur au Grand Séminaire, à Annecy.
1960 Dupanloup Jacques, à Paris.
1962 Dupont Gustave, ✻, chef de Division honoraire à la Préfecture, à Annecy.
1944 Eyhéralde (Mme) Solange, à Annecy.
1957 Girard (l'Abbé), à Chambéry.
1962 Gojon Jean, avoué, à Annecy.
1953 Gruffaz Pierre, ✻, 1er secrétaire d'Ambassade, à Ankara.
1944 Lajeunie (Rd Père), dominicain, à la Sainte-Baume.
1946 Landwerlin Octave, éditeur, à Strasbourg.
1960 Leblanc Pierre, ✻, président de l'Académie Stanislas, à Nancy.
1956 Liard Francis, maire de Dieuze (Moselle).
1962 Martet, directeur de la Banque de France, à Annecy.
1962 Monnier Luc, professeur à l'Université, à Genève.
1957 Mougenot Yves, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1953 Pariset Ernest, notaire à Lyon.
1947 Pariset Paul, à Lyon.
1962 Paturle, directeur des Papeteries de Cran-Gevrier.
1952 Pernoud (Mlle Louise), directrice de l'école libre, à Viry.
1962 Vulliet, journaliste, à Annecy.

LISTE DES SOCIETES SAVANTES ETABLISSEMENTS PUBLICS ET REVUES DIVERSES

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC LA *Revue Savoisienne*

FRANCE

Annecy. Académie Salésienne.
Annemasse, Académie du Genevois.
Autun. Société éduenne.

AVIGNON. Académie de Vaucluse.
BEAUNE. Société d'Histoire et d'Archéologie.
BELLEY. Société scientifique *Le Bugey.*
BESANÇON. Société d'émulation du Doubs.
BONNEVILLE. Académie du Faucigny.
BOURG. Société d'émulation de l'Ain.
— Société des Naturalistes et Archéologues des Pays de l'Ain.
— Société Gorini.
CHAMBÉRY. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
— Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
— Société d'Histoire naturelle.
DIJON. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
GAP. Société d'études des Hautes-Alpes.
GRENOBLE. Académie delphinale.
— Université de Grenoble.
— Société Scientifique du Dauphiné.
— Société des Touristes du Dauphiné.
LYON. Académie des sciences et belles-lettres.
— Université de Lyon.
MACON. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres.
MOUTIERS. Académie de la Val-d'Isère.
NANCY. Académie Stanislas.
NICE. Société des lettres des Alpes Maritimes.
PARIS. Comité des Travaux Historiques et Scientifiques.
— Société Nationale des Antiquaires de France.
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE. Société d'Histoire et d'Archéologie.
THONON Académie Chablaisienne.
VALENCE. Société d'Archéologie de la Drôme.

ETRANGER

Belgique.
LIÈGE. Institut Archéologique liégois.
Etats-Unis.
WASHINGTON. Smithsonian Institution.
Italie.
AOSTE. Société Académique religieuse et scientifique.
TURIN. Società Storica Subalpina.
— Salesianum.
Suisse.
FRIBOURG. Société d'Histoire du canton de Fribourg.
GENÈVE. Institut National Genevois.
— Société d'Histoire et d'Archéologie.
— Société de Géographie.
— Musée d'Art et d'Histoire.
— Société Catholique d'Histoire.
LAUSANNE. Société Vaudoise des Sciences Naturelles.
— Société d'Histoire de la Suisse Romande.
NEUCHATEL. Société des Sciences Naturelles.
SIERRE. Cahiers valaisans de Folklore.
SION. Société d'Histoire du Valais romand.
ZURICH. Antiquarische Gesellschaft in Zurich.
NEUCHATEL (Suisse). Glossaire des Patois de la Suisse Romande.

ACADÉMIE FLORIMONTANE — ANNECY

Assemblée générale des membres effectifs

tenue à Annecy, le 31 janvier 1962 (*)

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. CLÉMENT GARDET

Après lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 18 avril, le Secrétaire perpétuel fait connaître les résultats de l'enquête effectuée auprès des membres de l'Académie au sujet de l'heure des séances mensuelles et des convocations à celles-ci. Il donne connaissance également de diverses suggestions émises par quelques-uns de nos confrères ainsi que de la liste de différentes conférences et communications proposées pour les prochaines séances. En conclusion, le Président, tenant compte des désirs manifestés à une très forte majorité, annonce que les séances se tiendront désormais à 17 h. 30, avec, si possible, en été, une séance extraordinaire, après dîner, ouverte aux touristes. Une convocation avec ordre du jour sera adressée aux florimontans d'Annecy et des environs susceptibles d'assister aux séances. L'avis dans la presse sera maintenu.

M. Gardet fait part des pourparlers intervenus avec la Municipalité, relativement au transfert, dans une partie

(*) Etaient présents : Mlle Trombert, MM. Barrneand, Callies, Carteron, R.P. Charbonnel, Charvin, Davignon, Dechavassine, Gardet, Gayet, Grandchamp, Guichonnet, Juge, Lacombe, Lacroix, Laurent, Plister, Plagnat, Vuachet.

Excusés : Mme Binnier, MM. André, Buttin, Devaut, J. Fournier.

voisine de l'Hôtel de Ville, de notre salon de réunions et de nos salles de bibliothèque, nos locaux actuels étant nécessaires à la ville pour de nouveaux services.

Selon l'ordre du jour, il est procédé à diverses élections, soit MM. Callot, Inspecteur d'Académie ; Coutin, professeur au Lycée ; l'abbé Devos, professeur au Grand-Séminaire ; Dupont, ancien Chef de Division à la Préfecture ; Gabion, Sous-Archiviste départemental ; le Général Humbert ; Jean Gojon, Avoué ; Martet, Directeur de la Banque de France ; Paturle industriel ; Commandant Simonin ; Vulliez, journaliste, et Luc Monnier, de Genève, sont nommés membres de l'Académie.

Nos confrères, MM. Lachat et Matrod ont été élus membres effectifs.

Au Comité, MM. Louis Buttin, Charles Lacombe et Paul Tapponnier membres sortants, sont réélus, et MM. Paul Guichonnet, Albert Lachat et F. Matrod sont choisis comme nouveaux membres du Comité.

Celui-ci a proclamé membres d'honneur de l'Académie Mlle Régine Pernoud, Conservateur aux Archives Nationales, et M. Melchoir-Bonnet, Directeur de la revue « Historia ».

Le Trésorier, M. Georges Grandchamp, présente la situation financière de l'Académie au cours de l'exercice écoulé. Ce bilan est approuvé à l'unanimité. M. Joseph Barrucand donne lecture des comptes financiers du domaine de Montrottier, établis par M. Alexandre Charvin, Administrateur. Ces comptes, également adoptés à l'unanimité, sont suivis d'un rapport explicatif par M. Charvin qui entretient l'assemblée de plusieurs projets et de l'état de divers travaux en cours d'exécution au château.

Le Président rend hommage au dévouement et à la compétence de M. Charvin qui nous sont si précieux, et remercie également M. Grandchamp et M. Barrucand, ce dernier venant d'être nommé Trésorier de l'Académie en remplacement de M. Grandchamp qui n'avait accepté ces fonctions que pour un an.

Séance du 7 février 1962 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Le Président présente des félicitations à M. le Chanoine Dechavassine qui vient d'être nommé chevalier des Palmes Académiques, et il est heureux de souhaiter la bienvenue à plusieurs nouveaux membres admis lors de la dernière assemblée générale.

Conférence de M. J. Rosay : « Regard sur la vallée de Boëge et le patois d'Habère-Lullin vers la fin du XIX^e^ siècle ». (*Voir au présent fascicule.*)

Le conférencier prévient l'auditoire que ce titre est présomptueux et que sa communication n'est que la synthèse de ce qu'il a pu quêter au cours de vagabondages au travers, non même d'un patois, mais seulement de souvenirs d'un temps révolu depuis plus d'un demi-siècle, sans qu'il ait pu disposer de documents, le patois n'ayant été ni inscrit, ni enregistré. (*Voir au présent fascicule.*)

Les applaudissements chaleureux de l'auditoire montrent, dit le Président, l'intérêt qu'il a porté à cette magnifique conférence dans laquelle notre confrère a fait preuve, avec humour, d'une érudition étendue et s'est montré le successeur de nos savants linguistes Désormaux et Marteaux.

M. Gardet fait part de la correspondance qu'il a échangée avec M. le Maire d'Annecy au sujet du Lycée Technique d'Annecy que M. Louis Armand, éminent membre d'honneur de l'Académie Florimontane, a suggérer de nommer Lycée Sommeiller, pour honorer le célèbre ingénieur savoyard qui perça le premier tunnel international sous les Alpes. Quelques universitaires, présents à la réunion, suggèrent aussi, sur proposition de M. J. Rosay, que soit également considéré le nom de M. Félix Petit, ancien directeur d'école supérieure à Annecy, qui présida à l'organisation de cet établissement et l'orienta vers sa destinée actuelle.

(*) Etaient présents : Mme Chevallier, MM. Buttin, Callies, Callot, Coutin, Carteron, Chanal, Chapel, Charvin, R.P. Charbonnel, Chanoine Dechavassine Dupont, Gabion, Gardet, Gayet, Grandchamp, Chanoine Jacquet, Lachat, Lacroix, Legrand, Matrod, Montagnoux, Nicolas, Pfister, Primot, J. Rosay, Vlollet Vuachet et Vulliet.

Excusés : Mlle Trombert, M. le Chanoine Coutin, MM. Barrucand, Devant Abbé Devas, Gruffat, Juge, Martel et Tapponnier.

Séance du 7 mars 1962 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Le Président fait part du décès, survenu à Genève, de notre confrère M. Capt de la Falconnière, membre depuis 1928, auteur de plusieurs romans appréciés. A sa famille, il adresse de vives condoléances.

M. Pierre Duparc qui dit sa joie de se retrouver au milieu de ses confrères florimontans, fait la conférence annoncée sur « Un homme d'affaires annécien au XVII[e] siècle », Claude Audé, de Modane, reçu bourgeois d'Annecy en 1628. (*Voir au présent fascicule.*)

Cette conférence, très intéressante, est très chaleureusement applaudie. Le Président remercie notre distingué confrère et le félicite de l'étendue de son érudition et de la contribution qu'il apporte à l'histoire économique dAnnecy.

M. Pierre Broise, qui exprime son plaisir de parler pour la première fois à l'Académie, ses communications étant toujours présentées par M. Gardet, poursuit son étude sur l'archéologie gallo-romaine aux Fins, en donnant le résultat de ses dernières observations et de celles de ses collaborateurs qu'il remercie, MM. Primot et Ruffet. (*Voir au présent fascicule.*)

Au sujet d'une question posée par M. Coutin, professeur, sur la capacité de l'ancien « Pot de Faverges », la réponse a été envoyée par M. le Chanoine Coutin, qui précise que la mesure de ce pot, comme de celui de Thônes, était de 1 litre 684.

Enfin, M. Georges Grandchamp fait l'analyse critique en ce qui concerne spécialement le château d'Annecy, de l'ouvrage sur les Château du Genevois, publié l'an dernier par notre confrère M. Georges Chapier.

(*) Etaient présents : Mme Chevallier, Mlles Ritz et Tromberl, MM. Barrucand, Broèse, Callies, Callot, Chanal, Chapel, R.P. Charbonnel, Charvin, Chanoine Dechavassine, Dupont, Duparc, Gabion, Gagnebin, Gardet, Grandchamp, Hammès, Juge, Lacroix, Legrand, Matrod, Montagnoux, L. Pfister, Primot, J. Rosay, Ruffet, Viollet, Vulliez, Vuachet.

Excusés : MM. Buttin, Chanoine Coutin, Devant, Lachat et Nicolas.

Séance du 5 avril 1962 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Le Rd Père Robert d'Apprieu fait une communication intitulée « Le Pape Alexandre VII et l'Introduction à la vie dévote ». (*Voir au présent fascicule.*)

Après des remerciements au R. P. Robert, le Président félicite chaudement M. Paul Guichonnet, qui vient de soutenir brillamment sa thèse de docteur ès-lettres, section de géographie. M. Guichonnet fait alors une causerie sur le partage des Biens Communaux, en 1793, dans le département du Léman. Il explique d'abord ce qu'étaient ces biens qui provenaient de donations et aliénations médiévales et faisaient partie fondamentale de la vie rurale. L'édit d'affranchissement provoqua dès 1771 la vente des dits biens en faveur des rachats éventuels. Mais la loi de juin 1793 en ordonna le partage. Notre confrère se penche sur les réactions différentes des habitants à ce sujet et donne en exemple le partage effectué entre les chefs de famille de Bonneville. Ces biens furent l'objet de 850 portions dont certaines de dimensions minimes. Seules, Bonneville, Cluses et Veigy procédèrent régulièrement et de façon durable. 80 communes préférèrent garder les communaux dans leur état. A Scionzier, le partage définitif demanda 37 ans. En conclusion, le conférencier montre combien l'application de la loi fut difficile et que dans bien des communes elle précipita les usurpations.

Aux applaudissements de l'assistance, M. Gardet joint des compliments reconnaissants à notre érudit confrère pour cet intéressant exposé qui provoqua des échanges de vues entre les florimontans.

Les ouvrages reçus sont déposés par le Secrétaire : Mémorial du Docteur Marc de Lavis-Trafford (Mémoires de la Société d'histoire de Maurienne) ; Jules Toutain et

---

(*) Etaient présents : MM. Barrucand, Chanal, Callot, Charvin, R.P. Charbonnel, Chanoine Dechavassine, Devos, Dupont, Gardet, Grandchamp, Guichonnet, Chanoine Jacquet, Gruffat, Lachat, Legrand, Matrod, Montagnoux, Nicolas, L. Plister, R.P. Robert, J. Rosay, Vouttier, Vuachet.

Excusés : Mmes Biennier, Chevallier, Mlle Ritz, MM. Cailles, Chanoine Coutin, Gabion, Devant, Martet, Laconube, Plagnat, Tapponnier et Viollet.

la question d'Alésia, par M. Louis Gérard-Varet ; le Bulletin annuel de la Section de Climatologie de la Haute-Savoie (1960) ; Etude sur le mystère de l'Antéchrist et du Jugement de Dieu, joué à Modane en 1580 et 1606, par le Chanoine Louis Gros, de Saint-Jean-de-Maurienne. Remerciements aux donateurs.

Séance du 2 mai 1962 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Le Président fait part du décès de M. Philibert Guinier, membre d'honneur et donne la parole à M. François Plagnat, Conservateur des Eaux et Forêts, pour son éloge funèbre. (*Voir au présent fascicule.*)

M. Rebut, Directeur d'école honoraire, fait un exposé sur les écoles d'Annecy aux temps anciens. (*Voir au présent fascicule.*)

M. Joseph Pollier, Professeur en retraite, présente un essai concernant des calculs pratiques du XVI^e^ siècle à la Révolution, d'après des archives provenant de Marlioz. (*Voir article séparé.*)

Le Président qui a félicité et remercié les trois conférenciers, complimente MM. Plagnat et L. Buttin pour la réussite de la première rencontre des Sociétés de Savoie, qui a eu lieu à Rumilly le 29 avril, avec excursion en Chautagne. M. L. Gruffaz nous redonnera sa causerie sur la route de Genève.

Séance du 6 juin 1962 (**)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Le Président invite ses confrères à assister au château de Montrottier, le 16 juin, à 16 h. 30, à la réception du groupe Genevois-Savoie du Risorgimento.

(*) Etaient présents : Mlle Trombert, MM. Barrucand, Buttin, Callot, Chappel, R.P. Charbonnel, Charvin, Dupont, Chanal, Gardet, Gabion, Gayet, Grandchamp, Lacroix, Legrand, Montagnoux, Nicolas, Noirtain, d'Orlyé, L. Pfister, Plagnat, Pollier, R.P. Robert, J. Rosay, Vouttier, Vuachet, Vulliet.

Excusés : Mme Chevallier, MM. Callies, Chanoine Dechavassine, Juge, Lachat et Violiet.

(**) Etaient présents : Mme Biennier, Mlle Trombert, MM. Buttin, Callies, Callot, Charvin, Chanoine Dechavassine, Dupont, Th. Falletti, Gardet, Gayet, Grandchamp, L. Gruffat, A. Gruffaz, Hammès, Général Humbert, Lacroix, Montagnoux, Nicolas, Noirtin, L. Pfister, R.P. Robert, J. Rosay, Ruffet, Spilmont, Vulliez, Vrachet.

Excusés : Mme Chevallier, MM. Barrucand, R.P. Charbonnel, Chanoine Coutin, Levant, J. Fournier, Lachat.

M. G. Grandchamp, grâce au Registre des délibérations du Conseil de Ville d'Annecy, a pu identifier l'auteur du dessin, soit de la vue cavalière de notre ville parue dans le Theatrum Sabaudiæ, en 1682. Il s'agit de Jean-Thomas Borgonio. (*Voir article séparé.*)

M. Louis Gruffat, dans une conférence consacrée à la route de Chambéry à Genève, par Rumilly, en présente un schéma de l'histoire remontant jusqu'à l'époque gallo-romaine.

Cette conférence, chaudement applaudie, sera publiée dans le prochain fascicule de la Revue.

Séance solennelle
tenue au château d'Annecy, le 19 juillet 1962

La séance est ouverte à 18 heures par M. Clément Gardet, président, qui prononce les paroles suivantes :

« Ce matin, de grandioses et solennelles funérailles, présidées par les autorités religieuses, et auxquelles participaient les autorités civiles et militaires, ont conduit à sa dernière demeure, en la Cathédrale, son Excellence Monseigneur Cesbron, évêque d'Annecy, dix-huitième successeur de saint François de Sales.

« Le regretté prélat était membre d'honneur de notre Compagnie, qui éprouve profondément ce deuil et présente ses condoléances aux autorités religieuses du diocèse et à la famille du défunt.

« Dans le cadre des études historiques qui sont l'apanage privilégié de nos sociétés savantes, et en cette belle salle du logis Amédée, il convient d'annoncer la parution récente d'un volume (1) consacré à ce Duc fameux Amédée VIII, qui fut aussi ermite à Ripaille et pape.

« Ce volume s'inscrit dans la longue série de « l'histoire de la Maison de Savoie, dont j'ai l'insigne et royal honneur de saluer l'auteur qui, demain, sera présent parmi nous à la représentation de « Polyeucte ».

---

(1) Marie-José, *Amédée VIII*, tome II, Albin Michel, Paris 1961.

« L'Académie Florimontane se réjouit de rendre un respectueux hommage à l'historien qui doublement sut honorer l'illustre Maison qui régna jadis sur notre vieille province.

« La Savoie française d'aujourd'hui célèbre cette année, comme toute la France littéraire, deux anniversaires.

« Le 250e anniversaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau sera célébré par l'Académie Florimontane le samedi 15 septembre, au château de Montrottier, où Bernard Guyon, Doyen de la Faculté des Lettres d'Aix-Marseille, nous parlera de la « Nouvelle Héloïse ».

« Délaissant aujourd'hui Jean-Jacques, père de la sensibilité romantique et d'un courant de pensée moderne qui ne cesse pas de demeurer une quête de Dieu, l'Académie Florimontane s'associe, ce soir, aux célébrations qui à Paris, à Clermont-Ferrand, à Port-Royal, ont commémoré le 300e anniversaire de la mort de Blaise Pascal.

« Dans le souffle spirituel et mystique qui passe sur Annecy avec le Festival international de théâtre sacré, qu'anime avec tant de talent M. Henri Doublier, — notre éminent membre d'honneur, M. Daniel-Rops, de l'Académie Française, historien de l'Eglise, et singulièrement de l'Eglise des temps classiques, a voulu associer au nom de Blaise Pascal celui de saint François de Sales qui, en 1606, fonda l'Académie Florimontane.

« Avant donc d'entendre les admirables textes pascenials que nous diront les voix de Claude Nollier, Bernard Montgourdin et Henri Doublier, accompagnés des improvisations musicales du Père Martin sur des thèmes musicaux du XVIIe siècle, nous allons laisser la parole à Daniel-Rops, qui va nous dire par quels liens se rattachent l'un à l'autre saint François de Sales et Blaise Pascal, ces deux maîtres de vie spirituelle au grand siècle classique ».

La parole est ensuite donnée à M. Daniel-Rops (*voir article séparé au présent fascicule*), qui captivera le nombreux auditoire accouru entendre l'éminent académicien.

Le Secrétaire perpétuel,

Louis PFISTER.

Regard sur la Vallée de Boëge et le patois d'Habère-Lullin, vers la fin du siècle dernier

J'ai intitulé ma communication : « Regard sur la Vallée de Boëge et le patois d'Habère-Lullin, vers la fin du siècle dernier ». Ce titre est présomptueux. En réalité, ce que je vous soumets n'est que ce que j'ai pu quêter au cours de vagabondages, de flâneries à travers un patois, celui dHabère-Lullin. Même pas, car ce patois, comme la plupart des patois, s'est effacé devant le français ; on n'en use plus guère, et quand on entend parler patois, on n'entend pas le patois d'autrefois, dans sa pureté. Mes références ne vont ainsi, pour une bonne part, qu'à des souvenirs de temps révolus depuis plus d'un demi-siècle — et non à des documents. Le patois ne s'est pas écrit, et le magnétophone n'existait pas pour l'enregistrer !

J'ai choisi le patois d'Habère-Lullin, parce que, parmi d'autres, c'est celui qui m'est le plus familier, mais aussi et surtout, c'est celui qui avait le mieux conservé, entières, vers la fin du siècle dernier, où je me place, son originalité, sa pureté. La dégradation des patois s'est faite à des rythmes différents, selon les régions. Ainsi, elle s'est produite plus rapidement dans le Bas-Chablais, soumis à l'influence de Genève, où l'on parlait français, que dans la Vallée de Boëge.

L'originalité, la spécificité, si je puis dire, la survivance prolongée du patois d'Habère, peuvent trouver une explication dans des considérations diverses : *géographiques, économiques, sociales et familiales* : les premières, à peu près toujours valables, les autres, dans l'ensemble, n'étant à retenir que dans la rétrospection de temps déjà anciens.

Considérations géographiques. — La Vallée de Boëge, où se situe, au nord-est, Habère-Lullin, est le bassin supérieur de la Menoge, affluent de l'Arve. Je la vois, comme un rameau surnuméraire, jouxte le tronc faucignerand. Val, plutôt que vallée, berceau synclinal de douze kilomètres, sur quatre ou cinq, entre huit cent et mille mètres d'altitude, cerné par une enceinte de montagnes boisées, de treize à seize cents mètres de haut. Pas, ou peu d'ouvertures : les échancrures des cols de Cou et de Saxel, qui surplombent de cinq à six cents mètres le bas Chablais ; les Pas des Arces, de Terramont, de la Glappaz et de la Golette à mille ou onze cents mètres vers Lullin, Bellevaux, Mégevette, Viuz-en-Sallaz, et le long de la Menoge, une issue de quelques kilomètres, dans un relief tourmenté, vers le bas Faucigny, un « étroit » comme en ont nos torrents savoyards. C'est tout ! Du côté du Chablais, le haut mur est étanche à tout ce qui peut monter de la plaine, ou descendre de la vallée ; vers le Faucigny, la brèche entre le Vuan et les Voirons, si tortueuse qu'elle soit, assure néanmoins la continuité du peuplement. Sur ses bords, à l'adroit des Voirons, des villages se sont implantés : Mijouet, la Corbière, Curseilles, Ce sont autant de relais où l'on peut suivre la transition entre la Vallée de Boège et le Faucigny, encore que l'interpénétration soit très faible. La Vallée de Boège n'est pas une voie de passage intense pour aller de quelque part à quelque part ; encore aujourd'hui, aucune route nationale ne la traverse, et les circuits touristiques ne l'empruntent pas. On y est bien chez soi, certes, — encore qu'un peu trop, — car on y est enclos, confiné, isolé : l'air du dehors y pénètre mal.

Considérations économiques. — Un ami que j'avais emmené dans la vallée, il y a bien longtemps, me dit que nous avions erré entre un plat d'oseilles et un plat d'épinards. La raillerie était un peu fondée : la prairie, l'herbage, l'alpage ,la forêt, imprègnent le paysage, mais il aurait pu retenir : les arbres fruitiers en fleurs, les emblavures de froment, d'avoine, d'orge et de seigle, les jardins plantureux, les chenevières même... Car le sol est fertile, et le climat n'étant pas très rigoureux, toutes les cultures

— sauf la vigne — y sont d'un honnête rendement ; au point que par cette polyculture et ses dérivés, les exigences essentielles de la vie y sont quasi assurées. Le bois : pour la construction et le chauffage, le manger et le boire, le vêtement et même le cuir pour la chaussure et le harnachement des chevaux. C'est un peu une autarcie économique, à la mesure, bien sûr, de besoins limités. On n'en souffre pas. Le sens des besoins ne naît-il pas pour une bonne part, de la perception du mieux être des autres ? Or, de cette vallée fermée, on ne sort pas, on ne voit rien. Au demeurant, pourquoi sortir ? Aux marchés, tous les mardis, et aux foires, quasi mensuelles, de Boëge, ne trouve-t-on pas, tout ce que l'on souhaiterait, si on avait, comme on dit « de stoche » c'est-à-dire de l'argent. Pour cela, il faudrait avoir des choses à vendre et des possibilités de gagner quelques sous : or, c'est la petite propriété rurale. Elle ne produit pas de surplus : un peu de bois, un cheval ou un poulain, une vache ou un veau, un mouton ou un agneau, quelquefois du foin, et pour la femme, une livre ou deux de beurre, de la tomme (fromage), quelques volailles, des œufs... et, si la couvée a réussi, des chapons gavés. Pour lester la bourse, il faudrait des manufactures, il n'y en pas... Tout au plus, peut-on aller un peu à la journée ,si médiocrement qu'elle soit payée (de 12 à 18 sous, nourri, vers 1800). Mais, en été, on a peu de loisirs ; par contre, en hiver, on pourra se louer pour battre le blé au fléau, et le vanner au van (le tarare n'existe pas encore, non plus que le mécanique à manège de chevaux).

Cependant, pour se procurer un peu de cet argent, dont on est si mal ferré, des hommes, iront, deux fois par an, quatre ou cinq semaines, sur le davô, c'est-à-dire, dans le bas Chablais, ou sur le « canton » (mandement de Genève) : au printemps, faire les rontaisons (labour de la vigne), en été, les fenaisons. Il est curieux qu'on n'aille pas aux vendanges : c'est que, pour le montagnard, l'automne c'est la saison des travaux... Ils en reviendront avec quelques napoléons, une « carotte » ou deux de tabac à priser, et une bouteille de paf, qui est une affreuse eau de vie de grains, mais pas d'idée nouvelle

pour introduire quelque nouveauté dans le train-train de la vie.

D'autres, ceux que l'on considère volontiers comme des riches, font le « voyage ». Qu'est-ce à dire ? Dès l'automne, quand tout est engrangé, ils « s'habillent » et attèlent ! Ils filent sur Genève et la Suisse où ils feront l'emplète d'une ample bijouterie de pacotille. Puis, ils s'en iront « bas » par la France, comme on dit. Ils feront le porte à porte, pour dénicher de la véritable orfèvrerie, en « vrai or massif », et amener les gens à la troquer contre leurs chatoyants bijoux. Ils rentreront au premier printemps... Ils viennent de très loin. Ainsi, mon aïeul avait visité la Bretagne qui avait troqué à Quimper-Corentin ses deux juments fatiguées contre deux pouliches bretonnes, gravides : Biscuit et Cascaret.

— J'ouvre ici une parenthèse pour marquer que la plupart des illustrations que je donne de mon patois, sont proprement des « citations » et non des exemples de mon cru, composés pour les besoins de la cause ! Quant aux noms qui y sont accolés, s'ils sont bien d'Habère, leur emploi relève de la fantaisie. Que les descendants des Rodolphe, des Artemises, des Fonsines, des Stéphanies ne se cabrent pas : il n'est pas question ici de leurs aïeux ! —

Avec le même naturel qu'ils s'étaient « habillés » et qu'ils avaient attelé, cinq ou six mois plus tôt, ils se déshabilleront et dételleront et reprendront, sans en rien changer, les manières de vivre, de penser, de s'exprimer du village.

C'est proprement l'immobilisme, d'autant que l'or qu'ils ont rapporté, ils l'investiront, uniquement, dans l'agrandissement du « mèsenamin » (de la maison), l'acquisition d'un champ ou d'un bois, mais jamais dans l'implantation d'un commerce ou d'une petite industrie...

Considérations sociales et familiales. — Aussi statique encore, le peuplement. Comme dans tous les pays de montagne, des gens émigrent... assez peu d'ailleurs. Mais, au rebours de ce qui se fait d'ordinaire, ces gens qui quittent le village, n'y reviendront pas finir leurs

jours, fortune faite. Ils sont partis à jamais ! Les naissances — et non de nouveaux arrivants — suffisent à combler les vides. La population reste presqu'entièrement constituée d'autochtones : pas ou très peu de noms nouveaux depuis le 18ᵐᵉ siècle. Point n'est besoin d'aller consulter les registres pour les dénombrer. Chaque nouveau venu reçoit un sobriquet qui se transmet de générations en générations, tiré de son pays d'origine : les Bornands venus du Grand-Bornand, les Bogevands, de Bogève, la Megevonna, de Mégevette.

Les mariages se nouent entre jeunes gens et jeunes filles de la commune, de la commune voisine, du village même. Il vient si peu d'étrangers « chasser » dans la vallée. En viendrait-il, qu'ils seraient peu encouragés. On ne sait pas ce qu'ils sont, et on les dit « volages ». Pour eux, pas de privautés. « Pas de badinage avant le mariage ! ». Quant aux jeunes gens, quelle chance ont-ils d'aller dans la plaine ? Ils ne sont, ils ne se sentent que des « montagnis », et la jeune fille de la plaine, les suivrait-elle à la montagne ? Alors, on convole entre soi, on se connaît, on ne court pas trop de risques. La beauté et la grâce n'y sont peut-être pas autant qu'on le souhaiterait, mais elles ne sont pas tout. La jeune fille fait l'affaire : c'est l'essentiel !

La convenance décide plus que l'amour ! Par l'accoutumance, l'amour viendra, mais un amour assez spécial ! La famille est un peu du style patriarcal, et le mari y prend un air de « pater familias ». Souvent, l'épouse le vouvoie. Il tient la bourse, au point qu'on peut entendre, le dimanche matin, au moment où elle part à la messe, la Fonsine dire à son mari : « Gène, baille-me quat' sous, pet la bouèta de le zermes » (Gène, donne-moi quatre sous, pour la boîte des âmes du purgatoire), quand ce n'est pas « voulez-vous ». Il n'y a pas égalité, mais hiérarchie, autorité et subordination. Cela tient peut-être à la répartition hiérarchique des tâches : l'homme, c'est le « defeur » (le dehors, le travail des champs) ; la femme, c'est le « dedien » (le dedans), le ménage, les enfants, un dedien drôlement étendu, puisqu'il comprend le jardin, l'écurie et le fumier (l'homme cependant se réserve

le soin de donner le picotin aux zègues (aux chevaux) et de les panser (sans doute est-ce un travail noble !). La femme pétrira et cuira le pain, sciera et fendra les étales (les bûches de bois), et méritera l'épithète, la plus flatteuse qui soit, de « travailleuse », si, diligente, elle s'est rapidement débarrassée du dedien pour se joindre très vite à son mari pour bêcher, labourer, faucher, porter, tirer le passe-partout. Et le père dira fièrement de sa fille : « L'Aurélie, y est mon garçon ! » (c'est mon garçon !).

Des enfants, petits, l'homme se désintéresse, surtout des filles. C'est la mère seule qui les élève, et les éduque, comme elle a été élevée elle-même ; de même, elle conduit le ménage, comme sa mère le conduisait. Elle n'a pas le sentiment qu'on peut faire autrement. Où prendrait-elle des idées? Elle n'est jamais sortie, et elle ne lit pas. Dans la vallée, si les filles entrent en condition, c'est dans une maison voisine, et non en ville, où l'on vit exactement comme chez elles. Ainsi, la maison c'est la femme qui la fait, qui la continue, bien que, par rapport à l'homme, elle soit pour ainsi dire mineure. Mineure, elle l'est sûrement par l'instruction. Elle le sent, car elle dit couramment : « Me, je ne sé que na bètie, je ne sa ne lière, ne écrère » (Moi je ne suis qu'une bête, je ne sais ni lire, ni écrire). Ne écrère, oui, ne lière (ni lire), c'est moins sûr ; j'approcherais de la vérité en disant qu'elles arrivent généralement à déchiffrer les écritures. Quoiqu'il en soit (est-ce que je suis mal tombé ?), dans tous les vieux papiers, comme on dit, que j'ai eus en mains, les signatures des femmes étaient figurées par une croix. Alors que mes deux bisaïeuls, non seulement écrivaient honnêtement — graphie, orthographe et style. au point de rédiger des sous-seings privés, — mes deux arrière-grands-mères griffonnaient maladroitement leurs noms. Le français, dont elles avaient appris le B A - BA, elles l'entendaient rarement parler : par un étranger de passage, et au prèche, à l'église. Par contre, elles récitaient leurs prières en français. Si elles se hasardaient à s'exprimer en français, cela donnait à peu près ceci : le ciel s'enniole, les oiseaux s'enmoèllent, ça veut tomber de la noix » (le ciel se couvre, les oiseaux se

rassemblent, il va neiger), ou encore : la Dèle a des zéqualités, mais l'y sait (Adèle a des qualités, mais elle le sait).

Il y a deux choses, au moins, qui me frappaient, lorsque j'étais enfant : la première, c'est la quantité d'hommes, âgés pour la plupart, qui se plantaient, avant les trois coups de la messe, le dimanche, devant le placard de la maison commune et lisaient dans le « Journal Officiel de la République Française, édition des communes » (le Moniteur, disaient-ils, comme sous Napoléon) les Déclarations fondamentales des blés, le recensement des chevaux, mulets et voitures, les Epizooties...

La deuxième : c'est comme ces vieux savaient lire les écritures manuscrites les plus irrégulières. Ils avaient appris à lire dans le « manuscrit » et comme ils parlaient de servitude, d'hoires, de rières, de dont acte, de licitation et de citations (ils disaient souvent la coupie (la copie), de légitime, de main levée, de purge, d'hypothèques !

A plus de soixante ans de distance, j'en suis encore soufflé, pour employer un terme de notre argot moderne.

Mais, vers la fin du siècle dernier, du point de vue de l'instruction, les rôles se renversent. Les filles devancent les garçons, par une assiduité plus régulière à l'école, et surtout par une prolongation plus fréquente de la scolarité. Des deux cours complémentaires qui ont été créés dans le canton (on les appelle maintenant, collège d'enseignement général), celui des garçons, à Boëge, ne se dégage pas d'une vie précaire, alors que celui des filles, au Villard, conquiert d'emblée la considération des familles qui y envoient leurs filles : un an, deux ans, et davantage, celles, très nombreuses ,qui ambitionnent la possession du brevet élémentaire et l'entrée à l'Ecole Normale d'Institutrices.

Ces jeunes filles continueront à parler patois... Mais quelques unes cependant se mettront, par coquetterie, à parler français. On dira « qu'elles font des embarras », d'autres suivront. De toutes façons, devenues mères de famille, elles parleront français à leurs enfants, et continueront, ainsi, pour une bonne part, à implanter le français ! Qui aurait pu penser que la femme, qui avait été la

gardienne, la mainteneuse du patois, qui lui avait même assuré une survie inespérée, le conduirait ainsi à son dépérissement ! Chez les hommes, je crois discerner à côté de beaucoup d'autres, une cause de la désaffection du patois, dans leur intégration, dans des associations multiples, amicales, groupements culturels, sportifs, récréatifs, corporatifs... confessionnels (assez peu politiques), où l'on ne pouvait, où l'on ne devait s'exprimer qu'en français. Bref, au début de ce siècle, le patois d'Habère, que je vais essayer de caractériser, comme tous les patois d'ailleurs, donne lamentablement de la bande.

*
* *

Quand je pense un patois, j'évoque un crû. Le patois d'Habère, si différencié qu'il soit, est un crû « Faucigne-rand » ,plus proche du patois de Viuz-en-Sallaz que de celui du bas Faucigny. Le col de la Golette, par Bogève, semble mieux s'être prêté aux courants d'interpénétration que la trouée de la Menoge par Mijouet. Son aire est celle de la paroisse, ses limites, très strictement, celles qu'a fixées le plan cadastral. Ainsi, Boujailles et La Lanche, sont deux hameaux voisins, isolés, haut perchés sur un replat, au pied de Miribel. Les gens y vivent en d'étroits rapports. Les familles sont pour la plupart unies par des mariages. Boujailles est d'Habère : on dit le pon pour le pain, le bure pour le beurre, la purta pour la porte ; à la Lanche, qui est du Villard, c'est le pan, le boure, la pourta. Du côté de Poche, dès qu'on a dépassé chez Delarche, on n'entend plus « oua, j'y sais », oui je le suis, mais « oua, dè sè ».

Le patois d'Habère est sonore, débité dans une tonalité élevée, avec des cyllabes appuyées, surtout les finales, au point qu'à entendre la conversation la plus banale, on croirait les gens courroucés. Je n'ai pas su découvrir une règle de l'accent tonique, qui, pour le même mot, se déplace d'une consonne à une autre, selon le ton du propos.

Si la Tiennette, rappelle son mari, le sacristain, à ses obligations, cela donne l'impression d'un commandement sec.

— Ferdinon, va seno mijeur, les tartiffles sont couêtes ! (Ferdinand ! vas sonner midi, les pommes de terre sont cuites).

Mais, si la Victoire des Broutires remercie l'Aurelie, des syllabes sont encore ponctuées, mais le ton est doucereux, quand même.

— Tlé ma poure Aurélie, je n'avieu fauta de rin, mais ton cofé mà pi bin repicolo l'estome. (Vois-tu ma chère Aurelie, je n'avais besoin de rien, mais ton café m'a tout de même bien raffermi l'estomac).

Très nettement articulé, ce patois n'est pas musical, harmonieux, mélodieux ; il ne se prête pas à chanter les amours des bergères. Par contre, il n'est ni monotone, encore moins moins monocorde. Il est tour à tour, péremptoire, sentencieux, railleur, plaisantin, goguenard, sarcastique, égrillard. Est-ce pauvreté du vocabulaire ou fertilité de l'imagination : il a une prédilection pour l'image, la comparaison, dont il use plutôt que du mot propre. L'adverbe (ou la conjonction) min (comme) est un mot « outil », qui revient souvent.

— Vo zêtes *min* les females des pouarchis, y est le matin de la fèra que y'ingressivon leu pouères, (Vous êtes comme les femmes des porchers, elles engraissaient leurs cochons le matin de la foire).

— J'ai bin pure que ta vaillinffe fausse de r'letie que lou pouères mejon et que le consarvet tous zouas. *min* le jalin conserve les courdes. (Je crains fort que ton exploit soit de ceux que les cochons mangent et qu'il conserve tes œufs comme le gel conserve les courges).

— Que le bon Dieu te crisse, *min* la quaoi à l'one, ou min les zorlié de l'one. (Que le bon Dieu te croisse, comme la queue de l'âne ou comme les oreilles de l'âne).

— E se canfle les potes, *min* Jean Bitola, quand on le reprin. (Il se gonfle les joues comme Jean Bitola, quand on le contredit).

— Pet chanto, é se tin la mon *min* le Jean-Marie à Touéne, près de la gueula, *min* sin . (Pour chanter, il se tient la main, comme le Jean-Marie à touène, près de la bouche, comme ceci) (et l'on mime le geste).

On truffe volontiers le propos de réflexions ironiques, voire sarcastiques.

- - Nestor, jai on idée que le Rodolphe meje son pon blonc le premi ! (Nestor, j'ai idée que le Rodolphe mange son pain blanc, le premier !).

— Oh ! l'Artémise l'est reche, l'a to le bor de la rota, rin que par liè, tota sola ! (Oh ! l'Artémise, elle est riche, elle a tout le bord de la route, rien que pour elle, toute seule !).

Si l'on veut frapper sec, on s'exprime en français, et on use encore davantage de l'apposition :

— Ugène, un secret est un secret !

— Ulysse, la foi sauve, la foi damne !

A l'occasion, on est un peu cynique :

— Bu déno, on n'éguête po la din. (Bœuf donné, on ne regarde pas la dent).

Mais la philosophie sereine se manifeste aussi :

- Se le ciel tié, les alouettes sont prèsses. (Si le ciel tombe, les alouettes sont prises).

— Losse plovet, les dames de Paris, lossont bin nèvet ! (Laisse pleuvoir, les dames de Paris laissent bien neiger !).

Et même, le mot mélancolique :

— Aurélie, ouet, on trinque à ma santo ; quand te revindré, vo béri à me seuveniance ! (Aurélie, aujourd'hui, nous trinqons à ma santé ; quand tu reviendras, vous boirez à ma mémoire !).

Ainsi, malgré son débit assez rocailleux, ce patois n'en est pas moins souple, apte à adhérer à une pensée nuancée, à fleurir dans l'image, les figures de mots et de grammaire ; il a une stylistique très évoluée. Je pourrais poursuivre longuement...

Je passe à la *grammaire*, car ce patois a eu ses régents du bien parler et qui ont fixé des règles grammaticales. La première, et qui l'emporte sur toutes les autres, c'est d'obtenir la phonation, l'articulation, la prononcia-

tion, les plus coulantes, les plus faciles, sans discordances, ni hiatus, le débit le plus soutenu. J'aurai à y revenir.

La grammaire de mon patois — morphologie et syntaxe — s'apparente à la grammaire française, par contiguïté du peuplement, pas tellement, mais plutôt par parenté ethnique. Car, si nous nous enorgueillissons d'être les fils des fiers allobroges, nous sommes fortement métissés de latins. Les démarches de nos esprits et de nos cœurs rejoignent celles des Français !

Les sons diffèrent assez peu de ceux du français. Je relève cependant quelques particularités : le *a* dispose d'une gamme étendue ; du *a* ouvert : na matlota (un tricot), à un *a* voisin du *o* : é l'alove (il allait).

Le *e*, atteint presque le *un* : vin viche (viens voir ici). Il peut être très muet (lévère, là bas). C'est assez exceptionnel, car même en finale, il est généralement accentué : des females (des femmes).

Le *é*, va du *é* très ouvert sévere (de ce côté ci) au *é* très fermé : é y est *mé* (il y est de nouveau).

Le *i* se mouille : la Maryc (la Marie). Mets-te itie (mets-toi ici).

Les diphtongues sont peut-être plus mouillées qu'en français : on dit fami*lle*, de l'oui*lle* (de l'huile), la proi*lle* (le coulant des liens), ouèt (aujourd'hui), la guouéffa mota (*).

Les consonnes, qui sont celles du français, s'adoucissent parfois dans le *r* : le bayè*re* (le brancard), ou s'accouplent : le *t* et le *l* par exemple : Tlé, ta sèreu (voici ta sœur), ou se substituent l'une à l'autre : une douce pour une dure : le *d* au *gue* : na rédla une règle), le *be* au *fe* : on seblet (un sifflet), le *le* au *re* : on reploge (un proche).

La singularité, elle est précisément dans la prononciation de ce *je* pour *che*, que *je* trouve ici : c'est le *the*

(*) La gouéffa mota, par analogie avec la tièvra mota (chèvre sans cornes) était une coiffe de coutil blanc, sans ornement, que les femmes portaient en permanence, le jour comme la nuit, à l'intérieur comme au dehors, été comme hiver, et même pour sortir. Dans ce cas, elles portaient au-dessus, un bonnet plus ouvragé ou même un chapeau.

anglais (thy vais) (j'y vais), et dans le shointement du *che :* je shointe (je sens), je shoe (je sue).

Le nom et l'adjectif qualificatif. Je les réunis, parce que, au rebours de nos écrivains d'aujourd'hui, on n'est pas atteint d'adjectivite, mais plutôt de « substantivite », si j'ose dire, à savoir qu'on substitue couramment un substantif à un adjectif. attribut ou épithète : é l'est ingore (adjectif), il est glouton, se dira : é l'est on ingore (il est un glouton) ; l'est shéropa, l'est *na* shéropa (une paresseuse), y sont dessalus (indiscrets pour se servir à table), y sont *des* dessalus.

Le genre et le nombre se marquent à peu près comme en français. Cependant le féminin pluriel se fait en *e* (n'ega, une jument) des zègues.

Il y a assez peu de synonymes, et pourtant la faux, se dit : la doille, le derd, et aussi la faux ; les homonymes se rencontrent souvent : le trot (le morceau), le trot (le pas du cheval). Le genre s'écarte souvent du genre français *on* horloge (un et non une), *na* livra (une lièvre, et non un lièvre). Le sens des mots, pourtant de forme française, est autre qu'en français : être honnête, c'est être poli ; malhonnête, mal élevé ; brove, c'est joli ; être galon, c'est être gentil. Le patois est particulièrement bien pourvu en épithètes péjoratives. Une femme peut se voir infliger les qualificatifs de : shéropa (paresseuse) ; gatola (négligée) ; cofa (malpropre) ; bodie, flogne (indolente) ; gogui (mauvaises mœurs ; laourgire (gaspilleuse) ; breille (espiègle) ; intrigua (se mêle de tout) ; improuyeusa (qui se fait valoir) ; goloua (gourmande) ; nioqua (atone) ; de tiéta du tin (tombée du ciel, éberluée)... Et j'en passe. Mais on a aussi brova (jolie), galonna (gentille) ; malinna (au bon sens de : avisée) ; dégourdia (vive) ; de bon quemon (agréable à gouverner) ; de bon govet (de bonne conduite du ménage... et de travailleuse, qui est le plus vif des compliments, mais qui n'envisage que le travail des champs, les travaux du dedans, du ménage, comptant pour peu !

Les sobriquets sont peu répandus. Cependant on

entend souvent parler du poure. Le poure à Mousère, de de la pouya (le féminin de poure), la pouya à Pipi, qui étaient des villards quand j'étais enfant. C'est que si le poure, la pouya désigne le pauvre, la pauvresse, ils nomment aussi le bébé, le petit, l'enfant, le cadet. Et comme le cadet reste le cadet, le poure, la pouya resteront le poure et la pouya toute leur vie : la pouya à Pipi est demeurée la pouya à Pipi jusqu'à sa mort, à 71 ans ! et l'on entendra « ton poure est poré grou » ? sin fo, min sin, que te mareye ton poure (littéralement : ton petit est pourtant grand, comme cela, tu maries ton petit !

On conserve aux prénoms leur prononciation de l'état civil. Il y a peu de Joset, de dioset, de dian, de sasoué. mais des Josephe (on appuye sur le *e*), des Jean, des François. Les prénoms s'énoncent précédés de l'article, et on éjecte la syllabe, toujours par raison d'euphonie, quand elle pourrait amener un hiatus. Pour éviter l'élision qu'elle appellerait (toujours par raison d'euphonie), on dira : le Jean, l'Aurélie, mais on dira la Norine et non l'Honorine, le Natole, la Dèle et non l'Adèle (la, élidé). Pour distinguer les Josephe d'autres Josephe, on rappellera l'ascendance (le Josephe à la Rose), ou l'origine (le François é Bornand) ; la résidence (le Jean de l'épalud) et même, le patronyme (Léon du Villaret), sans article ici. Les Dobérons, dit-on, « sont glorieux », orgueilleux, surtout les voyageurs. Ils vont communément donner à leurs enfants des noms historiques, Ulysse, Virgile Léopold, Hector, et même Nabuchodonosor... C'est sans doute ce trait de caractère qui les amène à parler français quand ils se retrouvent à plusieurs, à l'auberge, le dimanche, ou à Boëge, le mardi. Les mauvaises langues disent qu'ils parlent le français. comme ils trafiquent avec l'our (l'or) d'Habère, d'où l'expression « le français d'Obère ».

Les adjectifs déterminatifs, l'article et le pronom. Peu de choses à relever. Ils sont, pour la plupart, les homologues des nôtres, le, la, les, mais lou au masculin pluriel (lou ouargnes) les sapins, et même le au féminin pluriel : le zampies (les framboises), encore que ce *le* soit un démonstratif (abréviation de r'le *ces* zampies *ci*) par

élision et contraction ; aux se dit é : the vais é mandaisons, je vais aux mandaisons (au tillage du chanvre).

Un, une, donne, on et na : on grafegni (un cerisier). Na peisse, un epicéa. Cependant si *un* est adjectif numéral — 1, 2, 3 — ou pronom, il se dit ion : ionna, y m'in est revenu ion (il m'en est revenu un), passe min ionna (passe m'en une), on ne commet pas le solécisme de la confusion de chaque et de chacun : t'appeurterai na riuta (pain en torsade) pet choque poure (pour chaque enfant), y faut qu'ien ausson châcon (pronom) ienna (il faut qu'ils en aient chacun une).

Correspondant à : notre, votre, leur, on a : nutron, vutra, leu (nutron mère, notre maire), vutra réginta (votre institutrice), leu vesins (leurs voisins) et le mien, le minne: le minne est affeudro (le mien est abîmé).

Pour les démonstratifs, on les retrouve comme en français, si l'on considère que la consonne douce *r*, s'est substituée à la consonne dure, comme tié à ici, sé à celui-ci, — r'la est celle, r'leu est ceux et r'leuttie est ceux-ci. Sé solère (ce soulier), r'la soqua (cette soque - sabot), r'leu motieux, r'le crevètes (ces mouchoirs, ces couvertures). te me réduiré r'letie (tu me rangeras celles-ci).

Les pronoms personnels sont sensiblement les nôtres : the, tè, é ou le : the vegne (je viens), te vins, é vin, le vint (tu viens, il vient, elle vient) le « te », s'élide dans tu as par exemple, qui fait « t'o rommo (tu as toussé).

Cependant, le nous (no) ne s'emploie pas comme sujet, mais seulement comme complément, et en apposition : vins-no tes béties (vends nous tes bêtes), no, on bet (nous, nous buvons).

Les pronoms interrogatifs et conjonctifs : quolo, quel, lequolle ,lequel, passe que (parce que). On n'emploie pas desquels qui serait : desquoles, non plus que dont, mais on dira « sinquole » qui serait « ça quel ».

Les verbes. Si mon dessein était de dresser un lexique, j'aurais de la besogne. Par bonheur, pour vous et pour moi, je ne fais que relever un peu de ce qui est curieux, singulier, et la matière est abondante pour les

verbes ! Je note d'abord des verbes du vieux français : tiedre, tiezi (tomber). Y tied des grêles (il tombe des grelons), le Baptiste tiezive à to lou pas (Baptiste tombait à tous les pas). Chaille, challoir (se soucier) : je m'in chaille pou (je m'en soucie peu), cri, querir (chercher) : va me cri les zétenailles (vas me chercher les tenailles). Louetti (jouer à la lutte), y se louiètivon min des duinnes (ils jouaient à la lutte comme des jeunes) ; bailli (donner), chavouèiy (se conserver), chavouéiy-vo (conservez-vous) ; aoui (ouir, entendre) : on l'aoussive bouèrlo de Torchebise (on l'entendait crier de Torchebise). Baille-me le martèlet (donne-moi le marteau), ton invère baille adet (ton furonche donne - supure encore), avinto (tirer difficilement), avinta-me sintie (tire-moi ceci). Des verbes français, mais dont le sens est différent : enrèyi (qui est mettre en route) ; Ote inraya pet les oignèzons (as-tu mis en route, pour les semailles) ? Accouillis, qui n'est pas accueillir, mais jeter et faire avancer : N'acouille po les écouillures su le tro de la purta (Ne jette pas les balayures sur le seuil de la porte). Accouille me, r'le fie (fais-moi avancer ces brebis). Se cochi (se courber) et non se coucher (coche-te, se te ne vu po recèvet, penche-toi si tu ne veux pas recevoir). Coto (pousser) allin-vi, s'on cote (allons voir, si nous poussons...).

Des verbes de facture pittoresque qui disent bien ce qu'ils veulent dire : tourdre (se pousser) : tours-te ié ! (pousse-toi plus loin). Afano, gagner avec peine : « é l'a quoque sous de coûté, mais é lou za bin afano de ses pinnes (il a quelques sous de côté, mais il les a bien gagnés avec ses peines). Ashouà, altéré : r'la drofia are ito de la bouna pedanfe, se le n'avet po ito saloye min de la mouera, le m'a asho tota la sheumo (cette drachée eût été de la bonne tartine si elle n'avait été salée comme de la saumure, elle m'a altéré tout l'après-dîner). Ingremecello (de gremecé, peloton), recroquevillé : t'é ingremecello min se t'étio jalo (tu es recroquevillé comme si tu étais gelé). S'innarflo (s'enrhumer du cerveau). Se te t'étio metu ton motieu de cou pet la têta, te ne serio po innarflo, et te ne tesserio po dinse (si tu avais mis ton foulard par la tête, tu ne serais pas enrhumé et tu ne

tousserais pas ainsi). Ouèri (couper per petits morceaux). Vouèri vutron pon, dien vutre zassites (coupez votre pain dans vos assiettes). Crezeno (grincer), é se fasset crezeno totes les dins de la martellire (il se faisait grincer toutes les dents de la mâchoire). Shaplo (hâcher), la tinpéta a tochaplo lou courtis (l'orage a tout haché les jardins). Effitlo (cri modulé qu'on lance dans la nuit pour se signaler. N'y a que le Jean, pet effitlo dinse, asse yô (il n'y a que le Jean pour Jodler dans des notes si aigües. Regni (saluer). Yest min le molatru à la Stephanie ora qu'è l'est pet les écules, é ne règne pomè nion (c'est comme le gringalet à la Stéphanie, maintenant qu'il est aux écoles, il ne salue plus personne).

Les verbes du patois d'Habère, quelle que soit leur origine, endogène ou allogène, ont leur conjugaison, une conjugaison parente de la conjugaison française. Ils rendent, par des désinences appropriées, modales, temporelles et personnelles, les circonstances de modes, de temps et de personnes des actions et des états qu'ils expriment.

Les modes. Les modes y sont tous : Indicatif : je oigne, je sème. Conditionnel : je oigneri, si ne plovive po (je sèmerais s'il ne pleuvait pas). Impératif : Oigni, pindin qu'y est namita deu (semez, pendant que c'est un peu humide). Subjonctif : y ' are fallu que vo oignisso sti sallifur (il aurait fallu que vous semiez ce printemps). Participe : gérondif : in oignin, j'ai pardu mon motieu (en sèmant j'ai perdu mon mouchoir).

Le temps. Le présent : je rebene les tartifles (je sarcle les pommes-de-terre). L'Imparfait : je rebenove. Passé simple : je rebenai min é m'avet die (je sarclai comme il m'avait dit). Passé composé : j'ai rebeno to le jeur (j'ai sarclé tout le jour). Passé antérieur : j'eus rebeno avant la né (j'eus sarclé avant la nuit). Plus-que-parfait : j'avieu rebeno avant la saint Pierre (j'avais sarclé avant la saint Piesre). Futur : je rebeneret la semanna que vint (je sarclerai la semaine prochaine). Futur antérieur : j'aret rebeno avant les fénèzons (j'aurais sarclé avant les

fenaisons). Et même un passé surcomposé : J'ai zu rebeno to solet (J'ai eu sarclé tout seul).

Au Conditionnel et au Subjonctif, nous trouvons bien tous les temps, mais toujours, pour des raisons d'euphonie, il y a tellement de chevauchements, qu'on peut difficilement tirer une règle valable, si ce n'est celle de l'euphonie.

Les personnes. Il n'y a que cinq formes pour les exprimer : la 1re personne du pluriel n'existe pas, sauf à l'impératif : allin-vi s'on cote (allons-voir, si nous poussons). Mais il y a sept pronoms personnels sujets : the, tè, vo, i, é, le, pour le féminin pluriel, et on. *On* fait office de 3me personne du singulier et de 1re personne du pluriel Mais qu'on y regarde de près : quand je dis : on no creie, s'on répon ? (on nous appelle, répondons-nous ?). Les deux on ne sont que des homonymes mais non des synonymes. Sémantiquement, le premier est un indéfini, le second, un personnel. En patois, ce n'est pas un solécisme, comme en français, de dire : et bin, s'on mode (eh bien, est-ce que nous partons), mais proprement un idiotisme.

Si semblable que soit la structure des deux *conjugaisons* la patoise et la française, ce serait un leurre que de vouloir établir des tableaux de conjugaison types pour le patois. A supposer qu'on arrive à en dresser, ils seraient d'un bien faible secours.

A la rigueur, on peut remarquer qu'il y a des verbes en *o* à l'infinitif et en *e* au présent, comme chanto (the chante), qui formeraient le 1er groupe; des verbes en *i* et *esse*, fourni, the fournesse (finir), 2me groupe ; des verbes en *et* et *ève*, recèvet, the recève : 3me groupe ; des verbes en *re* et *de*, rindre, the rinde (rendre) : 4me groupe.

Mais, le bel édifice, très vite, se lézarde d'un peu partout. Ainsi, pour fournir - finir. J'ai, *au présent* : the fournesse, avec le esse inchoatif, mais : te fournet, è fournet (sans esse), pour le reprendre avec vo fournessi, i fournessont. *A l'imparfait :* le esse est général, mais avec une finale vo, ve : je fournessive, te fournessivo, é four-

nessive, vo fournessivo, i fournessivont. *Au passé simple :* Je fourni. Je fourni d'inchaplo mon derd avant de me pano (je finis de battre ma faux, avant de m'essuyer).

Tout cela est fort irrégulier. C'est si général que, quel que soit le verbe que je considère, je bute sur des formes inattendues, et souvent sur... un trou. Ainsi, les verbes de mon patois sont-ils pour la plupart irréguliers ou défectifs, parfois les deux. La raison est celle que j'ai déjà donnée plus haut. On ne se soucie pas de la syntaxe, de la morphologie qui serait régulière grammaticalement. On va à l'élocution, à la phonation, à l'articulation, les plus coulantes, les plus naturelles phonétiquement. On passe outre : on substitue une autre forme à celle qui serait logique, en temps, modes et personnes.

En voici une illustration. Quand, dans la conversation, on énonce le nom d'un défunt, les convenances veulent qu'on le fasse suivre de l'expression : Que le Bon Dieu ait se n'erma (Que le Bon Dieu, ait son âme), ou de « Que le Bon Dieu lyie pardennet ». Deux invocations qui impliquent d'être exaucées sur le champ, dans le présent. Or, si la première est au présent, la deuxième ne l'est pas. Si elle l'était, cela donnerait deux syllabes muettes consécutives : « Que le Bon Dieu lie pardenne », et une sonorisation insolite. Alors, au mépris de la règle grammaticale, on ouvre par un *et*, la penultième... Que le Bon Dieu lie pardonn*et*.

« Ce r'leution, quand le Juste à la Mélannie, que le Bon Dieu lie pardennet, se trova mo, to solet, lou vesins allaron le cri » (Cet automne, quand le Juste à la Mélannie, que le Bon Dieu le pardonne, se trouva mal, tout seul, les voisins allèrent le chercher).

La conformité, sans défaillance, à la règle de la meilleure euphonie, conduit ainsi à un sautillement d'une désinence à une autre, à un chevauchement de formes verbales d'un temps et même d'un mode à un autre, tels que des tableaux types, seraient constamment en défaut : chaque verbe, en somme à sa conjugaison propre, particulière.

Quand on n'est pas rompu à parler ce patois, l'emploi judicieux (selon la sonorité) des formes des verbes est un casse-tête. Il exige une attention aussi soutenue que celle de la téléphoniste devant le standard : si elle n'introduit pas la fiche à la bonne place, l'abonné s'emporte... Si je m'égare, l'abonné, je veux dire mon interlocuteur, me raille « Y est bin la pinna que te fausse instruit, te ne so popi parlo nutron patoué ! » (C'est bien la peine que tu sois instruit, tu ne sais même pas parler notre patois !). Et si je lui demande des éclaircissements, il me répond « Fo min me, je ne m'incoble po de to ce que te me dis, je dio min y vint » (Fais comme moi, je ne m'entrave pas de tout ce que tu me dis, je dis comme ça vient). Comme ça vient ! C'est facile à dire et je doute que la recette me réussisse. A moi, il me faut réfléchir, peser. Le patois est sourcilleux, et il a des formes très rigoureusement adéquates, aux nuances de la pensée. Ainsi, le passé simple y est strictement le passé défini, comme nous appelions ce temps naguère. Quand je le vis arrvo, j'eus peur ! Un temporel bien défini par le contexte, quand le vis ar'vo ! (Quand je le vis arriver, j'eus peur).

C'est bien encore plus périlleux pour le subjonctif ! Une certaine délicatesse fait repousser les formes impératives, qui sentent le commandement. On évite le « il faut » qui est trop autoritaire. On s'exprime en euphémismes. « Y faudre que te chantié » (il faudrait que tu chantes). « Te dèvriio chanto » (ici un infinitif d'atténuation). « J'ameri que te chantié » (j'aimerais que tu chantes). « Te sario bin galon, s'te chantovo ! » (tu serais bien gentil, si tu chantais). « Et, s'te chantovo ! » (Et si tu chantais). « Te pourio p'têtre chanto ! » (tu pourrais peut-être chanter). Comment voulez-vous que je m'en sorte, spontanément avec toutes ces variantes de mode et de temps !

« La Virginie u frore s'en sortait admirablement, elle, quand elle contait à la Célènie à l'Anselme, avec malice et délectation ce qui était arrivé à la Fonsine à Pierre à la Blanche : « Le n'etet po fiéra quand le sourte du confeshenère, le mishenère l'avet crochia, l'ara à y torno, bin sûr ! » (Elle n'était pas fière, quand elle sortit

du confessionnal, le missionnaire lui avait refusé l'absolution, elle aura à y retourner, bien sûr !). Un imparfait ! Un passé composé ! Un passé simple ! Un futur ! Un infinitif !...

La richesse du vocabulaire de mon patois, je la signale encore, dans ce que nous appelons *les mots invariables :* conjonction, préposition, adverbes, qui caractérisent le temps, le lieu, la manière, les rapports. Ainsi, pour le lieu, dans les deux sens, si je puis dire, horizontal et vertical :

Sens horizontal : lé (là-bas), delé (de l'autre côté), d'lélé plus loin), lévère (au devant de soi), sévère (de ce côté-ci), parlé (par là-bas), itie (ici), paritié (ou), pètie (par là), che (tout près).

Sens vertical : d'aplan (à plat), hiô (haut), lé hiaut, lénaut (là-haut), damou (au-dessus), lé damou (plus haut), lé dezo (au-dessous de)... sans jamais employer sô (proposition) pour dezo (adverbe). Va me cri du bouet *sô* (proposition) lou tets, t'avanterai lou trots que son *dezo* (adverbe). (Vas me chercher du bois *sous* les toits, tu tireras les morceaux qui sont *dessous*). De même, on est rigoriste pour l'emploi du *ne* dans la négation : « Vète bé ? Na, je n'y veye po na seigne » (Vois-tu clair ? non je *n'y* vois pas la moindre chose). « Je n'ai po pi na rasseta, je n'ai que na dêtro ! (je n'ai pas même une scie, je n'ai qu'une hâche).

Pour le *à* (allez vers) et le *en* (aller en), je pourrais signaler aux discoureurs sur « en Avignon » que l'on dit *in* Obère » (en Obère), en Poche — en Poche — et à Bordegnin (à Burdignin), à Sassé (à Saxel), u Vellière (au Villard), alors que l'on dit indifféremment *in* ou *à* Beujailles, *in* ou *à* Boège. Quelle explication donner ? L'attaque du mot sous la crainte du hiatus, une nuance de sens ? *en* si l'on envisage le stationnement, *à* s'il s'agit d'une brève course ! Je ne saurais me prononcer !

Les *homonymes* sont fréquents : Le contexte nous garde contre toute confusion du sens.

Ainsi : *Min* (comment, comme, point).

— Min vote (*Comment vas-tu ?*). Le sèye min on

homme (elle fauche comme un homme). E l'arva min le sèleu se queuchive (il arriva dans le temps où le soleil se couchait). J'in n'ai min (je n'en ai point).

— *Pet* (pour, par). Vo ritreri *pet* le beu (vous entrerez par l'écurie). Li met to pet les écouales (elle y met tout dans les écuelles). Infatin no pet lou zègro (engageons-nous haut par les escaliers). E l'est mé itie, *pet nos* fore avéchi (Il est de nouveau là, *pour* nous faire endiabler).

— *Mé*. E bouèrle dinse, mé é n'est po malin (il crie ainsi; mais il n'est pas méchant). Y en a mé que je ne pinsove (il y en a davantage que ce que j'escomptais).

Le *temps* s'exprime parfois joliment : le printemps, c'est le saillifur (saillir - hors de), l'été, le chotin (le temps chaud), l'eutian (l'automne), l'hivère (l'hiver).

Dans la journée, il y a l'herba (l'aube), na ouerba (un petit temps de la journée), la sheumo (l'heure de la sieste), la vèpreno (l'après-midi), — on n'emploie pas le tantou — la né (la nuit), et ora (c'est maintenant).

On ne se réfère pas aux mois et quantièmes, mais à des solennités de la religion : la saint francèt (François), 29 janvier. La chandeleura (la Purification), 2 février (assez peu). Nontre-Dama (l'Annonciation), 25 mars. La saint Pierre (29 juin). L'Amiou (l'Assomption). Les Veilles (la Nativité de la Vierge), 8 septembre. La saint Mouri (La Saint Maurice) 22 septembre. Chalande (Noël). Et très souvent à des événements familiaux ou sociaux ; l'an qu'on a bourlo (l'année où nous avons été incendiés), la mime annoye que la Valentine a zu le Natole (la même année que la Valentine a eu Anatole).

Relever les particularités de la morphologie, de la syntaxe, de la stylistique même d'un patois, a son intérêt, les linguistes peuvent en tirer du profit... mais c'est se leurrer que d'espérer en sentir la réalité, la diversité, la spécificité, le « sel », sans l'entendre parler. Le patois est

dans son débit ,ses intonations, ses inflexions, ses modulations, dans les jeux de la tête, du visage, des yeux et jusque dans l'attitude du corps de celui qui le parle... Pour camper le patois d'Habère... il faut être Doberon !

*
* *

Quelle que soit l'estime que je porte au patois d'Habère, Lullin, à son aptitude, à sa souplesse, à sa plasticité à adhérer aux nuances de la pensée et du cœur, je ne me dissimule pas qu'il n'était que le langage d'une société élémentaire, figée dans le temps, isolée dans l'espace, confinée dans ses aspirations. Il n'était pas outillé pour suivre l'évolution rapide, spectaculaire qui nous happe depuis le début du siècle, et à s'y adapter.

Le français, par contre, était capable de répondre aux exigences d'un « univers en expansion ». Tandis que la cote du français, montait, montait, celle du patois s'effondrait, au point que ce parler de toujous ne pouvait même pas être conservé comme parler local et familial !

Le paysan l'a senti qui, non seulement n'a rien fait pour ralentir et arrêter le dépérissement du patois, mais il l'a plutôt accéléré. Par nécessité, et aussi par un secret besoin de s'élever : il a rallié le français.

Parmi d'autres traits, le patois, comme la rouillère et la guèffa mota, marquait le paysan, le désignait au dedain, à la mésestime du citadin plus évolué que lui. Il en avait un réel complexe. Il n'était qu'un paysan, un pauvre paysan, un « tapa-dio » comme il se nommait lui-même. C'est-à-dire un être fruste, au dernier échelon de la hiérarchie sociale.

Parler français, c'était s'aligner sur plus élevé que soi, c'était accéder à un pallier supérieur, c'était « moyen de libération et signe de dignité », c'était se promouvoir !

Au terme paysannerie, on a substitué celui de population rurale. La plaque de la voiture du citadin porte

représentant, commerçant, industriel... Celle du rural n'est pas en reste. On voit qu'il est, agriculteur, arboriculteur, exploitant agricole. Il a le légitime orgueil d'exercer une profession à n'importe quelle autre pareille, en importance, en valeur, en dignité.

J. Rosay.

Un homme d'affaires annécien du XVII[e] siècle

Le 9 mars 1628, le secrétaire de ville d'Annecy inscrivait sur le gros registre des Délibérations du Conseil : « La ville a receup et reçoipt au nombre des bourgeoys d'icelle le susnommé Claude, filz de feu Claude Audé, de Modane en Maurienne, marchant espissier, moyennant la somme de unze ducattons, un selliot » — c'est-à-dire un seau en cuir bouilli pour lutter contre les incendies — « et musquet garny de sa bandollière et forchette » (1). Le nouveau bourgeois d'Annecy, qui venait ainsi de revêtir à la fois les dignités de contribuable, de pompier et de mousquetaire, était l'un de ces nombreux émigrants descendus des hautes vallées savoyardes. Devant la maison paternelle, la grande route transalpine du Mont-Cenis, avec ses passages presque incessants de voyageurs et de marchandises, l'incitait à courir l'Europe. Il partit. Mais il ne devait pas aller très loin, ni même quitter la Savoie, pour faire fortune : Annecy lui suffit.

Ce personnage a laissé quelques traces de son activité dans les archives. Mais si les renseignements sur son compte ne sont pas particulièrement rares, ils sont très dispersés, étant surtout fournis par les minutaires de notaires. A une époque où on passait un acte notarié à la moindre occasion, les minutaires sont une mine inépuisable pour qui s'intéresse à l'histoire économique et sociale. Il suffit, ce qui n'est d'ailleurs pas toujours facile, de regrouper les éléments dispersés, de les rassembler en faisceau.

---

(1) Archives communales d'Annecy, BB 37, fol. 234. — On trouve des Audé à Lans-le-Bourg dès le XIV[ème] siècle ; voir Mémoires et Documents de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, t. 10, 1866, p. 12, 20, t. 17, 1873, p. 265.

Comment l'Annecy du début du XVI[e] siècle peut-il retenir le marchand descendu de ses montagnes ? Comment lui fournit-il l'occasion de faire fortune ? Pour comprendre la chance qu'eut Audé en arrivant à Annecy au début du XVII[e] siècle, chance qu'on peut comparer à celle qu'eut au début du XIX[e] siècle, après les secousses révolutionnaires, un autre mauriennais, Duport, de Termignon, il faut connaître la situation de la ville à l'époque de saint François de Sales. C'est une époque d'essor politique et spirituel pour Annecy, où se sont réfugiés les évêques de Genève, où vient parfois la cour des Genevois-Nemours ; mais il y a une ombre au tableau : le fléchissement économique. (2)

Passant par Annecy en 1518, au retour d'un pèlerinage en Terre Sainte, un négociant de Douai, Jacques le Saige, écrivait : « L'après disner partismes de Duing et vinsmes audit Nichil et y a 11 grandes lieues ; c'est une petite ville où s'y faict largement espées et couteaux et sont de bonnes estofes » (2) Ce flamand, un drapier habitué à voir d'importantes cités industrielles et grand voyageur, donne en peu de mots un aperçu saisissant du caractère d'Annecy dans les premières années du XVI[e] siècle. Mais cette activité industrielle, qui est à l'origine du développement d'Annecy au Moyen Age, et qui provoqua l'essor de la ville à l'époque moderne, connut une décadence complète dans la deuxième moitié du XVI[e] siècle et les premières années du XVII[e]. Ce phénomène de régression, particulièrement dans l'industrie du fer, est général dans toute la France ; une crise grave est notée dans le Dauphiné (4). Les guerres de religion, les épidémies en sont des causes. A Annecy, la peste sévit à plusieurs reprises, spécialement en 1570 et 1587 (5). Les minutaires de notaires permettraient d'étudier en détail cette crise économique. Voici,

---

(2) Voir d'une manière générale Raoul Blanchard, *Annecy, Essai de géographie urbaine*, *Annesci*, Annecy, 1956-1957.

(3) Ed. Duthilleul, Douai, 1852.

(4) Voir d'une manière générale J.U. Nef, *A comparison of industrial growth in France and England from 1540 to 1640*, dans *The journal of political economy*, XLIV, 1936 ; A. Bouchayer, *Les Chartreux maîtres de forges*, Grenoble, 1927 ; Bertrand Gille, *Les origines de la grande industrie métallurgique en France*, dans *Collection d'histoire sociale*, Paris (1947).

(5) « Changement de l'an 1570, A esté peste Annessy », — « 1587, Peste », Archives de la Haute-Savoie, E 718, fol. 125 ; E 719, fol. 211.

par exemple, en 1611, les héritiers d'un coutelier d'Annecy qui ne peuvent louer le martinet, c'est-à-dire la forge, qui leur est échu et sont obligés de le vendre, « voiant ledict martinet leur estre inutile, veu mesme qu'à présent ne se fait aulcung exercice audit Crans pour la facture de lames d'espées, comme se solloit faire altrefois » (6). Un chroniqueur a évoqué au début du XVII^e^ siècle la décadence de Cran, cette annexe industrielle d'Annecy, dans les termes suivants : « Avec grande abondance d'eau, impétuosité et cheute... c'est la plus belle commodité pour des fabriques qui soit peut estre au monde. Aultrefois, s'y faisoient de bonnes lames d'espées, d'arbarestes et autres instrumentz qui se peuvent fabriquer avec la commodité de la roue ; encores de présent cela se pourroit facilement faire... mais la pauvreté du lieu a faict cesser tout cela, joinct que l'air y est tellement malsain que les personnes y vivent fort peu. D'effect, en 1629, tous les habitants y moururent sauf deux qui sont encore en vie, et les particuliers ausquels les fabriques appartiennent ont été contraints y faire venir des étrangers pour les tenir en pratique » (7). Or 1629, c'est l'année qui suit celle où Claude Audé est reçu bourgeois d'Annecy.

Notre Mauriennais n'est d'ailleurs pas le seul à essayer de ranimer, au dégorgement du lac et sur les bords du Thiou, les anciennes traditions industrielles, et il serait intéressant d'étudier cette renaissance économique, de mieux connaître par exemple ce Pierre Champrouz, secrétaire de la ville d'Annecy, qui établit à Cran vers 1636 une fabrique de canons de mousquet (8), ou cet Antoine Perrin, épicier, qui fait construire en 1621 « ung mollin à 48 fuseaux servant à torner ou, soit comme l'on dit vulgairemnt, retordre fils » (9).

Quels furent les débuts à Annecy de Claude Audé ? Quelles purent être les activités de ce « marchand épicier » ? Il faut remarquer que le mot épicier désignait encore au XVII^e^ siècle un négociant de marchandises rares

(6) Archives de la Haute-Savoie, E 549, fol. 209.

(7) *Description d'Annessy*, éd. P. Dupare, Annecy, 1912, p. 36.

(8) Archives communales d'Annecy, Registre des délibérations du Conseil de Ville, janvier 1637, et *Revue Savoisienne*, 1881, p. 103.

(9) Archives de la Haute-Savoie, E 533, fol. 177.

ou coûteuses, comme l'étaient au Moyen Age les épices importées d'Orient. L'épicier tenait lieu un peu d'apothicaire, un peu de commerçant en articles de luxe. Dans sa boutique, sous les arcades de la rue Filaterie (10), Claude Audé semble s'être adonné en particulier au commerce des draps. Les industries textiles étaient encore presque les seules grandes industries travaillant pour l'exportation, et le commerce des étoffes pouvait procurer de gros bénéfices. Cette activité permit probablement à notre marchand d'amasser les capitaux nécessaires pour de nouvelles spéculations. Nous savons ainsi qu'il tient dans sa boutique, entre autres marchandises, des « draps romains minimes » et des « serges de Genève violettes » (11). Des apprentis l'aident ; en 1642, il en a deux venus de Sallanches, pour lesquels il a conclu des contrats d'apprentissage devant notaire. Voici les clauses essentielles de l'un d'eux : « Honorable Claude Audé, marchant... promet à discret Anthoine, fils de Jehan Bottolier, hoste de Sallanche... d'instruyre et enseigner ledit discret Anthoine Bottolier en l'art et profession des marchandises que ledit Audé a de coustume de tranſiquer, iceluy nourrir et entretenir de vivres... pour le temps de quatre ans... moiennant la somme de 400 florins » (12). Pour les besoins de son commerce, Claude Audé loue « une grande cave, soit seillier, à présent redduit en estable, situé au dernier du costé de Thyouz en la maison du sieur d'Aussens, pour le prix de septante huit florins » (13). Il y tient des mules pour le transport de ses marchandises ; et on le voit dépenser, en 1643, la somme de 1.620 florins, pour acheter « deux moules et deux moulets arnachés » (14). Il a enfin des « agents », comme cet « honorable Jean Villard, de Saint-André de Maurienne » (13), ou des parents, qui jouent probablement le rôle de commis-voyageurs, de dépositaires ou d'acheteurs dans toute la Savoie.

Au bout de quelques années, Claude Audé a fait de beaux bénéfices commerciaux et il a des capitaux à em-

---

(10) C'est du moins là que son petit-fils a une maison en 1730 d'après le cadastre. Voir *infra*.

(11) En 1635 : Archives de la Haute-Savoie, E 667, fol. 398.

(12) *Ibidem*, E 673, fol. 268. Voir aussi fol. 269 v.

(13) En 1633 : *ibidem*, E 667, fol. 398.

(14) En 1643 : *ibidem*, E 675, fol. 170.

ployer ; il songe à étendre ses affaires, et pense à une industrie textile locale, celle du chanvre. Les chenevières, répandues un peu partout dans l'avant-pays savoyard et la région d'Annecy en particulier, comme l'indiquent les noms de lieu, fournissent une matière première abondante. Le site d'Annecy est favorable à la préparation du chanvre : pour transformer les tiges de cette plante en filasse avant la filature, il faut les faire rouir dans l'eau et les battre, et le Thiou servit de tout temps aussi bien au rouissage qu'à l'établissement de battoirs. Audé entreprend donc de construire un battoir à Cran. Il passe un marché avec un maçon d'Annecy, qui, moyennant une soixantaine de florins et quelques prestations en nature, exécutera ses plans (15). Voici les principales conditions énumérées devant notaire le 7 décembre 1635 : « L'honorable Claude Audé, marchant, donne et baillie à tache et prix faict à honneste Anthoine Place, masson, tous deux bourgeois de la présente ville... de coupper et arrondir une pierre dure située à Crans au dessus des moullins du sieur de Flames pour en faire un battoir, soit pithon (16) servant à battre du chanvre et aultres choses... Plus de faire une murailie d'entre les moullins et l'eau de Tyouz, à commencer dès la prize de l'eau auprès du battoir tirant droict en bas jusques au pont des Molasses et bout des roues, et de là tirer à travers desdites mollasses tant oultre que la molasse pourra porter la muraille ; et de là retourner en sus jusques à la cointhonne (17) du battoir par dessus les chesnes (18) que ledit Audé y fera poser... Fera en oultre la montté des roues contre la prize, laquelle faut situer à l'autheur de la muraillie qui est devant le follon ; couppera la molasse pour enchasser les muraillies et chesnés où sera nécessayre ; et couppera ladite molasse pour enchasser la grande roue du moullin dessoubz ». En même temps, Audé achète trois moulins et un battoir voisins

(15) *Ibidem*, E 667, fol. 125.

(16) *Pila* signifie encore en patois savoyard : écraser, battre ; voir Constantin et Désormaux, *Dictionnaire savoyard*.

(17) Ou *chaudonne*, angle, pierre d'angle ; voir Bruchet, *Etude archéologique sur le château d'Annecy*, *Revue Savoisienne*, 1900, p. 318.

(18) Probablement chenaux ou conduites d'eau ; voir en 1611 dans un martinet à Cran : « les chenées et brochets qui portent et geetent l'eau suz lesdites roues » ; Archives Haute-Savoie, E 519.

qui appartenaient au sieur des Flames et étaient en mauvais état ; il en fait l'inspection avec un maçon et un charpentier, accompagné de son notaire qui dresse le constat, les 14 et 15 décembre suivants (19) : « Le moullin devant bien monté avec sa bartellière (20). Le moullin du mylieu bien monté, la bartellière duquel est à moytié bonne. Et un troysième moullin qu'est pour les gros blez (21), le hercheron ne vault rien, ny le rouet ; le reste est tout bon ; le brochet (22) dudit moullin ne vault presque rien, les treppiers dedans et dehors sont assez bons... Et d'illec nous sommes allé au battoir auquel il y a une pierre dure et un petit pithon qui n'est qu'à demy, la roue du battoir est bonne, les chenés ne valent rien, les muraillies sont assez bonnes, le couvert bon... Il y a en la muraille du costé du vent trois trouz par là où on soloit mettre les trois arbres quand il y avoit des moullins ». Mais Claude Audé, sollicité par de nouvelles spéculations, ne va pas exploiter directement le battoir qu'il a fait construire et les moulins qu'il a fait réparer ; il les afferme à partir de 1640 à des meuniers, moyennant des redevances en espèces et en nature : 15 coupes de froment et 12 florins par an (23).

C'est l'industrie du fer, traditionnelle à Annecy et à Cran, qui attire surtout Claude Audé. A une date qu'il n'est pas possible de préciser, faute d'avoir retrouvé l'acte notarié, il achète à Cran un martinet. On entend par là une forge, munie de petits marteaux-pilons mûs par des moulins situés sur le Thiou, qui peut affiner le métal, c'est-à-dire transformer la fonte en fer, et le fer en acier. Dès 1635, Audé peut ainsi fournir des « carreaux », c'est-à-dire des lingots « d'assier et des plus fins » (24). Pour travailler cet acier, et en particulier pour produire des couteaux, grande spécialité d'Annecy et de Cran depuis le Moyen-Age, il a une « meule », également mûe par l'eau du Thiou.

(19) Archives de la Haute-Savoie, E 667, fol. 113.

(20) En patois savoyard la *bartellière* est une sorte de tamis pour passer la farine ; voir Constantin et Désormaux, *op. cité*.

(21) Le gros blé est généralement le froment ; mais peut-être est-ce une expression locale pour maïs ; voir Constantin et Désormeaux, *op. cit.*

(22) En patois savoyard, broche est la buse d'un moulin ; voir Constantin et Desormeaux, *op. cit. Cf. supra.*

(23) Archives de la Haute-Savoie, E 671, fol. 358 ; E 675, fol. 177 ; E 676, fol. 126. En 1640, 1643 et 1644.

(24) *Ibidem*, E 667, fol. 425, en 1635.

Toutefois, il ne semble pas avoir exploité longtemps en personne sa « meule » ; en 1636, il la donne à cens, moyennant 40 florins par an et « deux cutellières de six cotteaux pièces » (25).

Dans l'industrie du fer, ce qui paraît avoir surtout intéressé Audé, c'est le ravitaillement en matières premières. Le minerai de fer se rencontre un peu partout en Savoie et Dauphiné, mais en petite quantité, si on met à part la région d'Aiguebelle et d'Argentine en Maurienne, et la région d'Allevard en Grésivaudan dont les minerais étaient exportés dès le XIIIe siècle. Dans les calcaires urgoniens existent des poches de limonite, bien souvent vidées aujourd'hui, qui ont fourni autrefois une contribution suffisante à l'industrie locale ; il en était ainsi dans la montagne de La Balme, le Salève, la Sambuy ; plus près encore d'Annecy, il y avait des gisements dans le Semnoz. Deux Annéciens, Sébastien Barfelly, juge de la gabelle en Genevois, et son frère, le capitaine Balthasar, avaient déjà obtenu en 1614 du duc de Genevois un albergement — nous dirions une concession — dans cette montagne sur le territoire de Sevrier, pour en extraire le minerai de fer (26). Les travaux ne paraissent pas avoir été poussés activement, et Claude Audé obtient en 1641 des frères Barfelly la cession de leurs droits pour une période de six ans (27) : « Lesdits sieurs Barfelly permettent audict Audé de fere travallier à la recherche de la mine (28) de fert qui est dans la montagne du Semynoz, à forme de l'albergement passé par Mgr le duc de Genevois et de Nemours le 12 mai 1614... et ce partout où bon leur semblera dans l'estendue dudict albergement, mesmes aux lieux et entrées qui sont déjaz commencées, sans payer aucun tribut ny cense, ny travail de ce qu'a déjaz esté travallié ausdites mines pendant six ans prochains... Et ayant ledit Audé découvert quelque filon, il luy appartiendra selon qu'il apartient aux crosiers d'Urtières et d'Allavar,

---

(25) *Ibidem*, E 668.

(26) Sur Barfelly, voir *Description d'Annessy*, éd. cit. ; et P. Dupare, *Un manuscrit du XVIIme siècle sur le Genevois*, *Revue Savoisienne*, 1941, p. 1.

(27) Archives de la Haute-Savoie, E 542, fol. 69 ; et *Inventaire sommaire des Archives départementales, Haute-Savoie, série E*, Annecy, 1904.

(28) Le sens ancien du mot *mine* est minerai.

et que personne ne pourra aller travallier à ladicte mine qu'à cens pas près des fosses soit filon que ledit Audé aura ouvert à ses despens, comme est la coustume d'Urtières et d'Allavar ; moyennant quoy ledict Audé payeraz audict sieurs Barfelly une demy pistolle d'Espaigne pour chaque vingt quattre heures de fonte pendant que ladicte mine fondraz au grand forneau, passées lesdictes six années, en cas qu'il en puisse fere ung, et ne le pouvant fere fondre qu'à feu levé payera à rate et proportion de la myne qu'il pourraz fondre au grand forneau pendant lesdictes vingt quattre heures... Et cas advenant que ledict Audé par inconvénient de maladie, de guerre sur les lieux ne puisse fere fondre, audit cas luy sera prolongé le terme qui restera desdits six ans, en sorte qu'ils ne puissent courir que pour le temps utile qu'il travalliera et pourra travallier ».

Ce texte est intéressant, car il donne des renseignements sur les procédés métallurgiques employés en Savoie dans la première moitié du XVII^e^ siècle. Il indique que « la fonte au grand fourneau » est le procédé normal pour traiter le minerai de fer. Ce « grand fourneau » n'est autre que l'ancêtre du haut fourneau moderne. Précisons quel est le progrès technique indiqué par ce texte. Le procédé ancien, appelé parfois forge catalane, ou procédé à un temps, consistait à creuser dans le sol pour chaque opération un « petit » ou « bas » foyer, à placer plusieurs lits alternés de charbon et de minerai ; le feu étant mis, l'oxygène se combinait avec le carbone pour donner de l'oxyde de carbone, et « la mine coulait », c'est-à-dire que l'on recueillait au bas du fourneau un lingot ou massot de fer assez pur. Ce procédé ne pouvait être employé qu'avec certains minerais ; il ne donnait que du fer ; pour obtenir de l'acier par cémentation, il fallait chauffer à nouveau le lingot et le mettre en présence de carbone suivant certaines recettes pratiques. La méthode nouvelle, dite à deux temps, la méthode du haut fourneau moderne, exigeait la construction d'un four en matériaux réfractaires avec une soufflerie puissante pour atteindre des températures plus élevées. Fer et carbone fondaient alors et on obtenait un alliage fusible, la fonte ou gueuse. A partir de cette fonte, dans un deuxième temps, au bas du

foyer, on procédait à l'affinage, soit en brûlant l'excès de carbone par le moyen de la soufflerie, soit en jetant dans l'alliage des minerais ou scories moins riches en carbone; on obtenait alors d'abord de l'acier, si on conservait la teneur en carbone suffisante, enfin du fer au terme de l'opération. L'avantage de ce système était de pouvoir utiliser toutes sortes de minerais, et de produire de l'acier en plus grande quantité. Les débuts du haut fourneau peuvent remonter au XVe siècle dans l'est de la France. Mais l'emploi en est rare et l'extension très lente. On savait que les Chartreux maîtres de forges en Dauphiné, construisaient des hauts fourneaux au XVIIe siècle. Notre texte montre que la Savoie connaissait aussi ce procédé probablement dès le début du siècle.

Quant à l'expression « fonte à feu levé », elle est plus difficile à interpréter, car elle est inhabituelle. Mais il ne semble pas qu'elle s'oppose à « la fonte au grand fourneau » ; elle désigne plutôt une modalité de fonctionnement du grand fourneau, peut-être caractérisée par des interruptions, puisque la redevance est réduite proportionnellement au minerai fondu.

Si l'industrie du fer suppose un approvisionnement régulier en minerai, elle réclame aussi pour le traitement de ce minerai, fonte ou affinage, du charbon, c'est-à-dire à cette époque du charbon de bois. Il en faut même beaucoup, et Claude Audé en cherche par tous les moyens, tantôt achetant des bois dans les environs et faisant charbonner, tantôt s'adressant à des transporteurs. Ainsi, en 1639, Louis Grosclaude, de Villaz, près Conflans, « promet de luy fere la quantitté de 500 charges de charbons, bons et bien cuits au bois de Jehan Moullin, acquis par ledit Audé, lieudit en Montbenoist, à la Comba d'Ire sus Chevallenaz », — c'est-à-dire dans la montagne justement dénommée le Charbon — « pour prix de seze solz la charge... plus six vingt charges à la mesme place, dont ledit Audé sera tenu de le desplacer » (29). Et en 1643 : « Jehan Ponod de Griege, charbonier... confesse debvoir à honorable Claude Audé, marchant... treize centz soi-

(29) Archives de la Haute-Savoie, E 670, fol. 283. *Cf.* fol. 284.

xante charges de charbons, bons et bien cuits... promet rendre audit Audé d'icy et dans huict mois prochains, sçavoir tous les mois cent septante charges, et apporter tous lesdits charbons en la capite » - soit cabane - « dudit Audé située au bout de l'aut de la présente ville » (30). Un autre acte encore en 1647 a trait à un achat de bois dans la région d'Allonzier (31). Cet acte de 1647 est d'ailleurs le dernier en date que nous ayons trouvé concernant les entreprises de Claude Audé. Notre marchand vivait cependant encore cinq ans plus tard, puisqu'une de ses filles est baptisée en 1652 dans l'église Saint-Maurice.

Claude Audé laisse-t-il une descendance ? Son œuvre est-elle continuée ? Il n'est pas sans intérêt de donner un aperçu de l'évolution sociale de cette famille au cours du siècle suivant. Claude Audé eut de sa femme Aymée Berthier, des filles et deux fils qui parvinrent à l'âge adulte : l'aîné, nommé Jean-Guichard, le cadet nommé encore Claude (32).

Jean-Guichard continue l'entreprise principale de son père, la fabrication du fer. Mais, bien qu'il reste bourgeois d'Annecy, il transporte l'essentiel de son activité loin du Thiou, dans la région de Faverges, et il possède un martinet à Seythenex « sous les rochers », c'est-à-dire probablement sur le nant de Tamié ou un de ses affluents. Faverges connaissait une certaine activité industrielle, que symbolise le fer à cheval de ses armes, et était assez proche du minerai de fer d'Argentine (33). Mais la raison du déplacement de Jean-Guichard semble bien être la recherche du combustible. Le besoin de charbons de bois pour l'industrie dévastait en effet toutes les forêts de Savoie, de Dauphiné et d'autres provinces à la même époque (34). Il fallait exploiter des forêts plus éloignées que celles des

---

(30) *Ibidem*, E 675, fol. 172. *Cf.* fol. 179 v°.

(31) *Ibidem*, E 679, fol. 18 v°.

(32) « Ce 7me octobre 1611 baptizé a Notre-Dame Claude, fils d'honn. Claude Aude et de Aymé Berlier. Le 29me octobre 1648 a Notre-Dame a esté baptizé la Jeanne Claudine, fille d'hon. Claude Aude, marchand et bourgeois d'Annessy et d'Aymée Berlier mariés. Du 23 avril 1652 a esté baptizé à Notre-Dame la Marie, fille d'hon. Claude Aude et de l'Aymé Berlier jumeaux » ; Registres des baptêmes.

(33) Voir *Description d'Annessy*, p. 13.

(34) Voir Bouchayer et Gille, op. cit.

environs d'Annecy, où le charbonnage était strictement réglementé ; et comme le transport coûtait cher, il était plus avantageux d'installer une fabrique au débouché des vastes forêts du bout du lac. Des contrats, passés de 1681 à 1685, nous montrent Jean Guichard s'efforçant d'assurer son ravitaillement en combustibles. Des habitants des villages de Faucemagne, c'est-à-dire Saint-Ruph, et de Seythenex (36) s'engagent à apporter le charbon de bois directement au martinet. Jean-Guichard achète aussi des bois, et engage moyennant 46 florins Losserand-Maddoux, de Seythenex, « soubs la promesse expresse faite qu'il ne pourra faire aulcune port ny voiture pour aultre personne que pour ledit Audé pendant qu'il aura du charbon et autres choses à faire voiturer, en luy payant ses ports et voitures en la mesme forme et prix qu'il paye à ses aultres voituriers » (37). Parfois d'ailleurs, on est trop pressé et il arrive un accident ; ainsi, des fournisseurs de Jean-Guichard « confessent debvoir 750 florins, pour cause du desdommagement tant d'une grange que de 800 charges de charbon qui estoient dans ladite grange, le tout quoy auroit esté bruslé occasion de deux charges charbon qu'iceux confessants avoient envoyé le jour d'hier, lesquelles ont esté deschargées dans ladicte grange, ausquelles le feu se serait treuvé » (38). Enfin, un habitant de Saint-Alban des Hurtières sert d'intermédiaire pour l'approvisionnement en minerai de fer (39). Aussi Jean-Guichard laisse-t-il à son fils, également prénommé Jean-Guichard une fortune assez importante. Le cadastre de 1730 énumère comme immeubles une maison à Annecy rue Filaterie, probablement la maison familiale, une autre à Trésum, une autre avec des champs à Annecy-le-Vieux, quelques broussailles et prés à Gevrier et Seynod — des restes probablement de l'ancienne activité de son grand-

---

(35) Le 23 janvier 1681, « Michel Gay dict Dugollet, du village de Faucemagne, parroisse de Vieu... promet deslivrer à Me Jean Guichard Audé, marchand, bourgeois d'Annessy... 40 charges de charbon... mesure d'Argentine et icelluy rendre dans le martinet dudit Audé soubs les roches... moyennant le prix de 17 sols 3 deniers la charge » ; Archives de la Haute-Savoie, II E 2627, 1681, fol. 16.

(36) *Ibidem*, fol. 16 v° - 18, 20 ; et 1684, fol. 2 v°, 17.

(37) *Ibidem*, 1681, fol. 19 et 80.

(38) *Ibidem*, 1684, fol. 188.

(39) *Ibidem*, 1681, fol. 79.

père — des marais à Doussard, et surtout des biens considérables à Seythenex, bois, prés et moulins. Il ne semble d'ailleurs pas que ce Jean-Guichard II ait continué, au XVIIIe siècle, l'exemple donné par ses ascendants.

Le fils cadet de Claude Audé, un Claude également, né en 1644 à Annecy, épouse Philiberte de Ladiat, la fille d'un maître charpentier (40), et en 1683 achète une maison à Faverges où il s'installe (41). Mais s'il s'est ainsi rapproché de son frère, ce n'est pas pour continuer comme lui les entreprises paternelles. Il se contente, semble-t-il, de placer prudemment son argent dans des affaires sûres et proches. Il achète des cens et des rentes immobilières, c'est-à-dire des redevances constituées sur des immeubles (de nos jours ce seraient des prêts hypothécaires) à des habitants de Faverges, de Cons, de Saint-Ferréol. Il achète ainsi la « cense et rente annuelle de 4 florins pour le prix capital de huictante florins », une autre rente de 10 florins pour 200 florins, une autre de 12 florins pour 140 florins (42). Son argent est donc placé entre 5 % et 3,5 %. Il pratique aussi ce qu'on appelle la commande ou microit de bétail ; ainsi, en janvier 1697, il cède à un habitant de Seythenex, moyennant 28 florins, une génisse (43) « pour la tenir, régir et gouverner dès ce jour d'huy jusques au jour de la foire appelée de may qui se tiendrait audit Faverges 1698... pour être le microist et proffit esgallement partagé entre lesdites parties, ledict capital de 29 florins estant préallablement levé par ledict Audé ». Au XVIIIe siècle, les descendants de Claude Audé, Joseph, puis Joseph-Philibert, seront notaires à Faverges, et l'un d'eux affermera en 1740 la charge de châtelain de Faverges.

Reconnaissons, pour conclure, que Claude Audé n'est pas de ceux qui paraissent au premier plan dans l'histoire. Il n'a même pas fondé une entreprise industrielle importante et durable. Les traits de cet annécien d'adoption restent assez flous, en l'absence de lettres ou de livres de

(40) « Du 3 fevrier 1667 a saint Mauris ont receu la benediction nuptiale hon. Claude Audé et la Philiberte de Ladiat, tous deux d'Annecy ». Registres des mariages de Saint-Maurice.

(41) Archives de la Haute-Savoie, II E 2627 (Tabellion 1683), fol. 100.

(42) *Ibidem*, 1685, fol. 39 v. ; Tabellion nº 291, fol. 11-50, 1697.

(43) *Ibidem*, fol. 11.

raison, et peut-être en attendant qu'on trouve d'autres documents sur lui. Cependant, le rassemblement d'un certain nombre d'actes notariés autour de sa personne permet de mieux connaître l'activité d'un homme d'affaires au début du XVII[e] siècle. Claude Audé représente un moment de l'économie d'Annecy. Ce n'est plus un artisan, ni un simple marchand. D'origine modeste, étranger à la ville dont il secoue la torpeur économique, il sait trouver des débouchés à son activité et à son esprit d'entreprise. C'est une réplique affaiblie des hommes d'affaires qui, vers la même date, fondent la grande industrie et le premier capitalisme. Ses descendants continuent son œuvre, en l'adaptant aux circonstances, un peu au ralenti, semble-t-il, pendant la deuxième moitié du XVII[e] siècle ; puis, suivant une évolution sociale assez habituelle, ils se détournent de l'industrie et du commerce pour s'adonner aux charges et offices jugés plus honorifiques, et à la gestion prudente de leurs capitaux.

Cette notice n'est qu'une modeste contribution à l'histoire sociale et économique, dont on reconnaît maintenant l'intérêt. Elle servira peut-être à préciser les grandes lignes d'une histoire de la ville d'Annecy, dont on doit espérer qu'elle sera un jour entreprise.

Pierre DUPARC.

Archéologie Gallo-Romaine aux Fins

X

LE MAIL (*parcelle 406*)

L'ouverture de la grande rocade a déclenché, comme nous l'avons vu l'an passé avec l ' «Imperator », la construction dune série d'immeubles dont les fouilles ont été des plus fructueuses pour l'archéologie. Tel est le cas de l'immeuble « Le Mail », où l'excavation ouverte par l'entreprise Vaglio en 1959 sur le terrain Ravinetto, agrandie en 1960 en bordure du chemin des Fins, a été terminée en 1961, en équerre sur la future rocade.

De nombreuses observations effectuées tant par M. A. Primot que par M. B. Ruffet et nous-même ont permis de tirer profit de ces fouilles, qui ont mis à jour plusieurs systèmes de murs antiques enserrant des dallages de même époque.

Au Nord de l'excavation, les alignements se raccordaient aux murs que nous avions déjà relevés en 1939, dans le terrain Dunoyer (1), et à l'Ouest aux murs observés en 1959 par M. Ruffet dans une tranchée longeant le chemin des Fins. La partie méridionale de l'excavation, par contre, paraissait peu construite, sauf un beau puits de 1,50 de diamètre et de 5,50 de profondeur. Bâti en gros galets, il contenait de la terre cendreuse avec des fragments de meules, de tuiles, de poteries et des os de grands animaux.

La planche I donne la nomenclature des murs découverts : six de direction cardinale et sept de direction décumane, assez grossièrement bâtis avec des matériaux habituels, gros galets du Fier ou mœllons calcaires de carrière.

(1) *Rev. Sav.* 1958, p. 12.

LE MAIL
(parcelle 406)
PLANCHE. I.
PLAN
DES SUBSRUCTIONS
à 0,003 p.m.

0 10m

N W E S

MURS CARDINAUX

B'B'' en gros galets
e = 0,95 . h = 1,00 . p = -0,50.

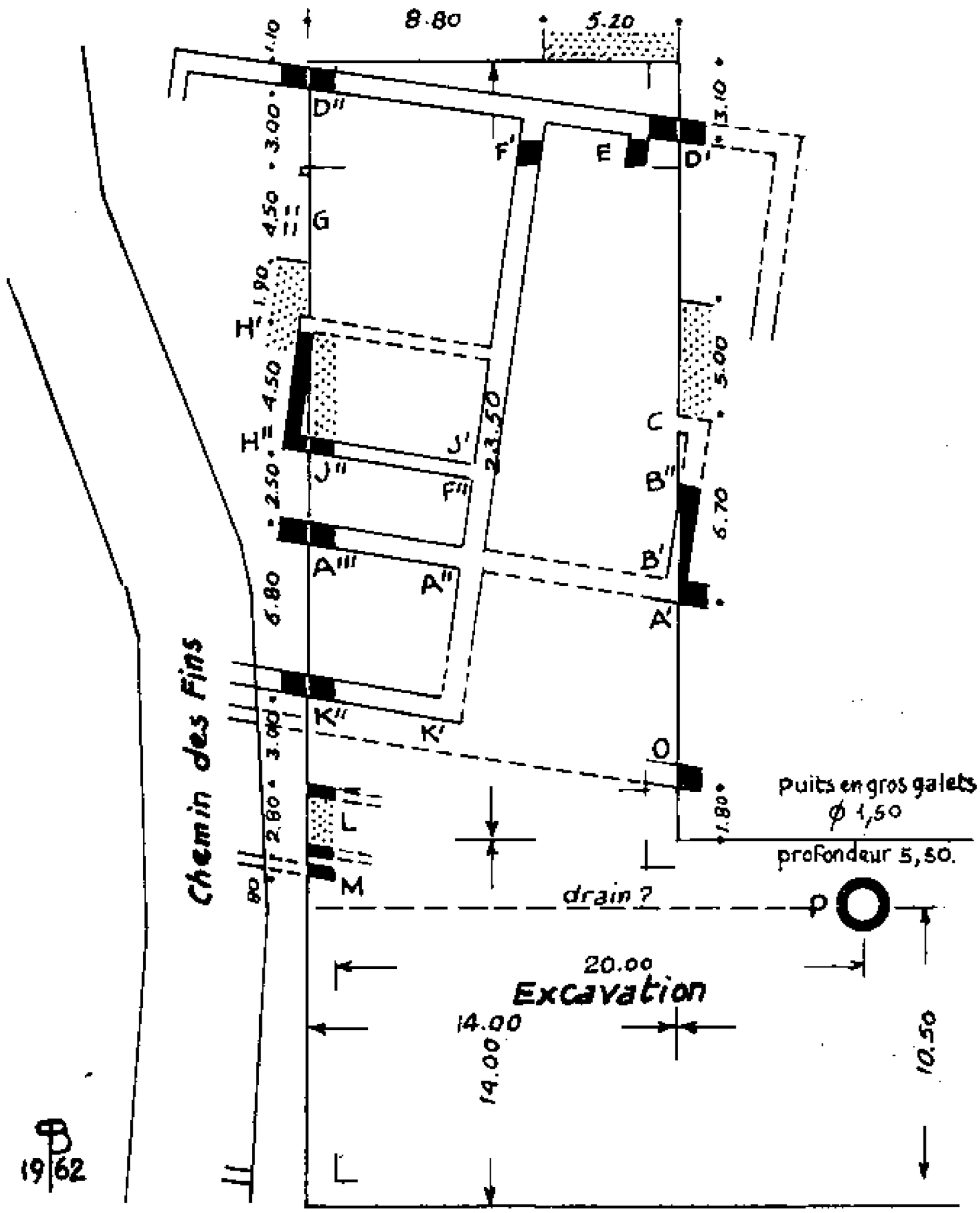
E en galets avec mortier
e = 0,70 (déjà vu en 1940)

F'F'' en couches alternées de gros galets et de mortier avec petites pierres. e = 0,90.

G p = -0,40

H'H'' en galets et calcaire blanc avec mortier gris h = 1,00 . p = -0,60.

N'N'' e = 0,60 . N' : h = 0,30 . p = -0,40
N'' : h = 0,20 . p = -0,80



1962

Ce sont là, d'ailleurs, plutôt les infrastructures de murs que les murs eux-mêmes. La planche II fournit huit coupes de terrain qu'aucun objet caractéristique n'a permis de dater avec précision. Les dallages, aire de béton ou lits de pierres, ou les deux structures superposées, sont de basse époque et une seule couche cendreuse atteste l'incendie ; il n'en faut pas conclure cependant que le terrain était inoccupé sous le Haut-Empire, car certains murs descendent assez profondément pour lui être attribué et leurs décombres ont bien pu être évacués pour faire place à la reconstruction du quatrième siècle.

Le mobilier a été fort dispersé, soit qu'il ait suivi le sort des déblais aux décharges publiques, soit que les chercheurs plus nombreux aient procédé à des ramassages systématiques, comme certains professeurs dans un but pédagogique, soit que l'entrepreneur lui-même ait voulu constituer une collection personnelle (2). Quoiqu'il en soit, il serait souhaitable que certaines pièces fassent, sinon retour au Musée, du moins soient publiées par leurs inventeurs pour compléter les témoignages relatifs à cette fouille.

L'ensemble des structures dégagées couvrant plus de 500 m², paraît appartenir à un bâtiment romain important établi en bordure de la voie de Genève, limité au Nord par un grand mur de 24 mètres, et au Sud par un drain, si ce n'est par une allée conduisant au puits. Celui-ci serait antérieur au IIIe siècle, si l'on s'en réfère à l'estampille du potier viennois Q. Verrius Achillæus, bien connu à Boutæ (3).

CHEMIN DES FINS (*ancien rural n°* 9)

Nous avons mentionné plus haut des raccords possibles de murs sous le chemin des Fins. En effet, lors de l'ouverture d'une tranchée pour le gaz sur le bord oriental de ce chemin, M B. Ruffet avait, en 1959, relevé sur un trajet de quatre cents mètres, une dizaine de murs transversaux. Le premier au milieu de la parcelle 398, le second

(2) Le gratier lui-même détenait un denier d'argent de Marc-Aurèle.

(3) Si telle est la restitution de la marque très fragmentaire ACH en cartouche circulaire sur fond de vase gris.

LE MAIL
(parcelle 406)

PLANCHE. II.

STRATIGRAPHIES
à 0,025 p.m.



COUPE ENTRE G ET D''

Terre végétale.

Terre archéologique.

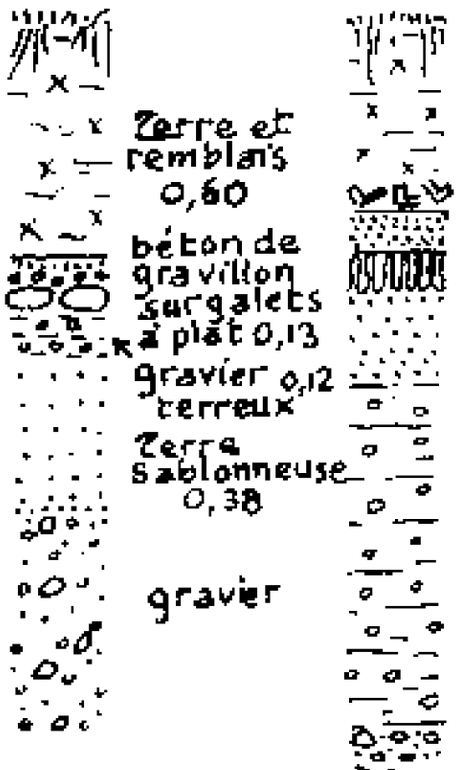
Tuile posée à plat couche d'argile entre deux couches de gravier.

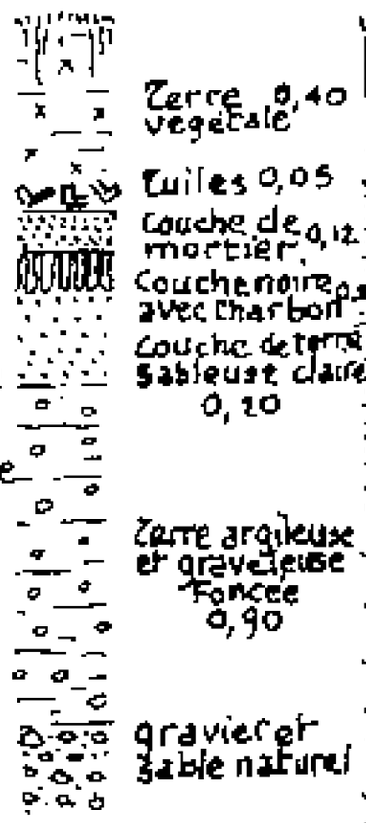
Argile stérile

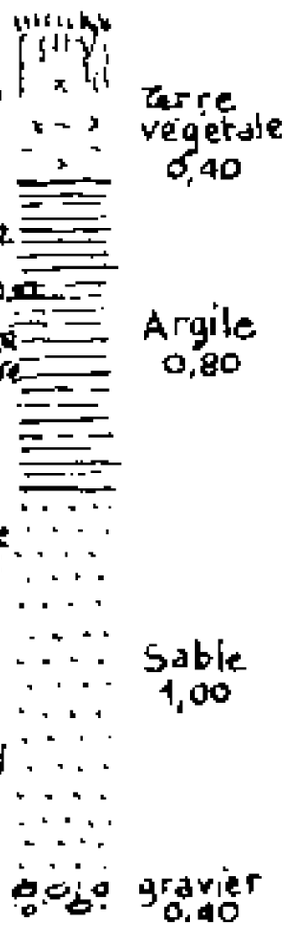
Lits alternés de sable et de gravier ∅ < 0,01

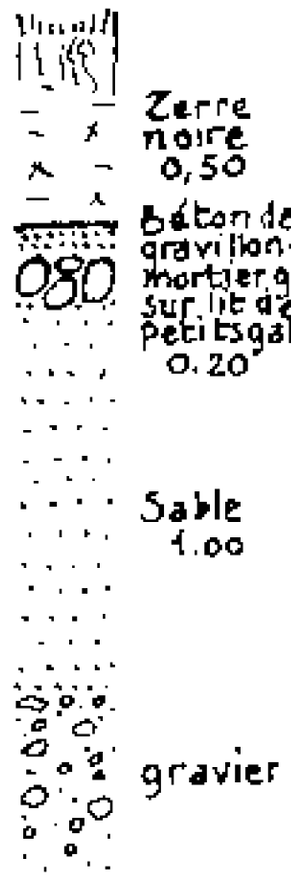
Lit de gravier ∅ > 0,04.

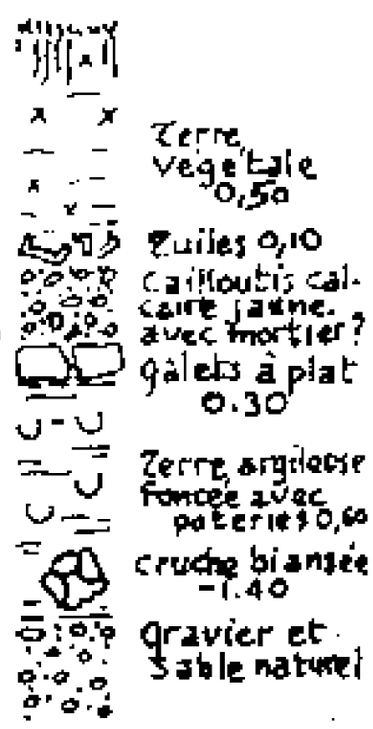
DERRIERE H' A L'EST DE N''





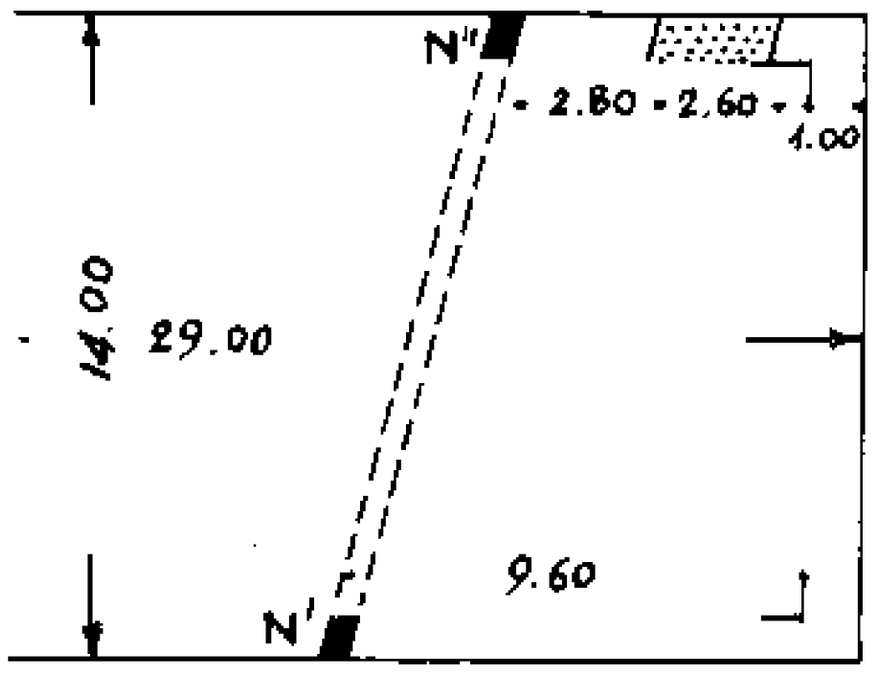






COUPE EN L. ENTE J''ET H'. EN ARRIERE DE D''F' ET DE F'D'. AU NORD DE C.

SUITE DU PLAN



19 B 62

MURS DECUMANS

A'A''' en gros galets (A') et calc. blanc (A'') avec mortier gris. e = 0,80. h = 1.00 p = -0,60.

D'D'' en gros galets et mortier blanc e = 0,90. h = 0.75. p = -1 (vers 1940)

J'J'' en pierres calcaire blanches avec mortier gris. e = 0,50.

K'K'' en gros galets et mortier e = 0,90 à 1,00.

L double mur. e = 0,40. p = -0,75. avec intervalle en béton.

M e = 0,40. h = 0,40. p = -0,50. Sur lentille cendreuse.

à l'angle Nord-Est de la même parcelle, les quatre suivants déjà vus au droit du terrain Ravinetto, le septième et le huitième vers l'angle Nord-Ouest de la parcelle 406 et, enfin, le neuvième et le dizième très rapprochés de l'angle Sud-Ouest de la parcelle 407, tous arasés à 0,70 de profondeur.

Pour notre part, nous avons noté dans une large tranchée ouverte en 1960 en bordure Ouest du chemin des Fins, c'est-à-dire dans la partie Nord de la parcelle 402, un empierrement de gravier avec liant qui pourrait bien être le prolongement de la voie remarquée par M. Ruffet, un peu au Nord, sous le passage de la rocade, après laquelle nous avons relevé deux grosses pierres calcaires posées à plat à un mètre de profondeur, puis un massif de gros galets hourdés au mortier, face à la clôture Sud du terrain Ravinetto.

Enfin, en 1955, dans l'angle Sud de la parcelle 410, lors de la construction d'une aile ajoutée à la maison Opinet (4), les tranchées transversales recoupèrent en trois points un mur fait de gros galets liés à la chaux, de direction sensiblement parallèle à la voie cardinale centrale toute proche.

Ces dernières trouvailles, demeurées inédites, n'ont peut-être pas d'intérêt immédiat, mais elles méritaient d'être enregistrées pour établir des corrélations futures.

Pierre Broise.

(à suivre)

---

(4) Lors de la construction de cette maison même, en 1930, nous y avions fait déjà quelques trouvailles mobilières (*Ber. Sar.* 1931, p. 123).

Le Pape Alexandre VII
et "l'Introduction à la Vie Dévote"

Le 2 décembre dernier, on a célébré le troisième centenaire de l abéatification de Saint François de Sales par le Pape Alexandre VII. Sait-on que celui-ci, bien avant son accession au trône pontifical, avait adopté comme normes de sa conduite les enseignements de Mgr de Genève, à qui il eut la joie de décerner les honneurs des autels ? Menu détail de l'histoire salésienne qu'il m'a semblé à propos de rappeler.

Dans sa savante préface de l'*Introduction à la vie dévote* (1893), Dom Macquey note que, pendant 40 ans, Alexandre VII ne se sépara jamais du précieux volume, le « lisant jour et nuit et le ruminant à loisir afin de le faire passer dans son sang et sa substance » (Préf. LXX) (1).

Ces paroles sont du Pape lui-même. Qu'elles fussent l'expression de la pure vérité, nous en trouvons confirmation dans la correspondance qu'il entretint avec le Prince Antoine d'Aremberg, plus connu sous le nom de Père Charles d'Aremberg, capucin de la Province de Flandre.

Ayant exercé avec succès les fonctions de vice-légat à Ferrare et de représentant du Saint-Siège auprès du Grand-Maître de l'Ordre Souverain de Malte, honoré de la dignité épiscopale, Mgr Fabio Chigi (futur Alexandre VII) arrivait à Cologne en 1639 en qualité de Nonce apostolique .Il était âgé de 40 ans et avait pour mission de soutenir les droits de l'Eglise parmi les intrigues et les tractations souvent sordides qui aboutièrent à la signature du fameux traité de Westphalie (24 octobre 1648).

---

(1) *L'Introduction* avait été traduite en italien par un Jésuite, le P. Antonioti. Saint François de Sale lui avait même fait l'honneur de réviser son texte (Ed. 1843, p. LXX).

Quant au Prince-Capucin, P. Charles d'Aremberg, interdit de séjour en Belgique, sur de calomnieux rapports, par le roi d'Espagne Philippe IV (mai 1638), il s'était réfugié au couvent de Cologne.

C'est là que le Nonce, Mgr Fabio Chigi, fit sa connaissance et qu'entre les deux illustres personnages se noua une amitié qui dura près de 30 ans et que seule la mort d'Alexandre VII vint rompre (22 mai 1667). Entre eux, ce fut tout de suite la confiance totale, la pleine ouverture de cœur réciproque. Le grand plaisir du Nonce était de se rendre chez les capucins pour s'entretenir avec son ami exilé, non seulement des graves problèmes de politique religieuse et internationale, mai aussi des intérêts de son âme et des incidents de sa vie quotidienne.

Cependant, la suite des événements vint séparer les deux amis.

En effet, Philippe IV ayant reconnu l'injustice flagrante de la mesure dont il avait frappé le noble capucin, il lui permit, au bout de cinq ans, de rentrer dans sa Province (20 juin 1643. Etude Frédégand, p. 248)... Séparé de son meilleur confident, Mgr Chigi suppléa à l'éloignement par une correspondance fort intéressante conservée jusquà ce jour aux archives du Vatican (Fonds Chigi). A la lire ,on saisit sur le vif les sentiments de piété candide du Nonce apostllique, sa confiance aux conseils du P. Charles et, ce qui nous intéresse particulièrement, son application à régler sa conduite, soit privée, soit publique, d'après les directives de l'*Introduction à la vie dévote* de Mgr de Genève.

Voici quelques extraits particulièrement significatifs.

Un jour ,Mgr Chigi écrit à l'un de ses collègues, évêque en Italie (8 mars 1640) : « Il y a toute chose dans *Philothée*. Quand on a fini de la lire, il me semble qu'on peut recommencer ». (Miscellanea, p. 15).

Affligé d'une santé précaire, souffrant de fréquents maux d'estomac, de coliques néphrétiques qui le contraignaient à l'inaction, il s'en ouvrait au P. Charles et concluait d'une façon toute salésienne : « Que la sainte

volonté de Dieu soit accomplie sans réserve, sans condition et sans restriction, comme disait Mgr de Sales ». (24 avril 1645).

En fait, Mgr Fabio Chigi ,futur Pape, avait quelque bonne raison de mettre notre cher saint dans son jeu. Le 8 novembre 1642, il dut subir la très douloureuse opération de la pierre. Mais avant de se livrer aux mains des chirurgiens, il plaça sur son cœur un petit crucifix béni par Saint François de Sales. Or, raconte l'*Année Sainte* (T.V., p. 79, en note) « il en reçut une sensible protection, car il ne sentit presque point de douleur, et la cure réussit si heureusement qu'en peu de temps il fut en état de travailler aux affaires de la paix alors embrouillées et presque désespérées (2).

La narratrice ajoute cette prophétie : « Notre bienheureux Père lui apparut pendant son sommeil et lui dit avec une charmante douceur : « Consolez-vous ; les affai-« res se termineront heureusement. Vous retournerez à « Rome ; vous y serez fait cardinal, puis Pape, et vous « me canoniserez ».

J'ai quelque raison de douter de l'authenticité de cette prophétie. A dire vrai, la paix de Wesphalie fut loin « de se terminer heureusement » pour les droits de l'Eglise et la cause catholique. Aussi Mgr Chigi, comme le Pape Innocent X, furent-ils très mécontents de certaines clauses du traité (3).

Quoiqu'il en soit, à la suite de sa guérison qu'il considéra comme miraculeuse, Mgr Chig redoubla de confiance en la protection de son céleste bienfaiteur.

Un jour, il écrit au P. Charles : « Les médecins ne sont pas d'accord sur mon cas, ni à Cologne, ni à Rome, ni à Sienne... Dès lors, je ne parle plus aux médecins, car il me semble qu'ils sont au bout de leur science. Je leur obéirai et je laisserai faire à mon neveu Antonio

---

(2) Dans *L'Echo-Liberté* (11 août 1961), M. le Chanoine Coutin rapporte le fait un peu différemment. « Cette optration l'avait réduit à une si grande faiblesse qu'on s'attendait à le voir expirer à chaque instant. Mais, ayant invoqué l'Evêque de Genève, celui-ci lui était appara et l'avait guéri en bénissant sa plaie. » Cf. Migne, 1078, Decorturier, 207-208.

(3) Mgr Chigi refusa d'assister à la signature des Traités (24 octobre 1648) et le Pape les déclara : « perpétuellement nuls et invalides », ap. Dan. Rops. (*Temps classiques*, p. 173-174).

Bichi et à mon maître de chambre. La dernière fois, au lieu de faire entrer le médecin, je me suis fait lire par mon aumônier, mais à voix très basse et très lente, le chapitre de la patience de Mgr de Sales, qui est le véritable médecin » (Miscellanea, p. 16. Chap. III de la 3e partie).

Le pieux Nonce avait donc fait de l'*Introduction* son livre de chevet. Même, à l'occasion, il en recommandait la lecture aux plus hauts personnages avec lesquels ses fonctions le mettaient en relation. C'est ainsi qu'à Marie de Médicis, exilée à Cologne où elle achevait dans la pauvreté et l'amertume son existence tourmentée, il conseillait les édifiantes maximes de l'*Introduction* en échange d'une relique du saint évêque, dont l'ex-reine de France lui avait fait cadeau. Quand elle sentit la fin approcher, elle eût souhaité être soutenue à l'heure suprême par les exhortations du Nonce de Sa Sainteté, mais celui-ci déclina l'honneur d'un ministère si délicat et si relevé (1). A son avis, il aurait fallu auprès d'une personne d'un si haut rang soit M. de Genève, soit le P. Charles d'Arenberg. (Miscellanea , p. 16).

M. de Genève ! Le futur Pape le considérait comme lui appartenant, et l'encourageant encore au milieu de ses souffrances :

... « Hæc MEUS e nitidis repetit SALESIUS astris ». (Misc., p. 17). — « Voilà ce que *mon* François de *Sales* me répète du haut des astres lumineux ».

Aussi, le 20 septembre 1647, accaparé par les négociations de Munster, se plaint-il au P. Charles de ce que le temps lui manque pour converser avec M. de Genève autrement qu'en pensée et en imagination.

Mais, conclurai-je avec le savant P. Frédégand Calley, à qui j'ai emprunté ce florilège de textes : en toute circonstance, le pieux représentant du Saint-Siège s'efforce de régler sa conduite d'après l'admirable direction de son Maître préféré. A l'école de saint François de Sales, il puisa la conviction que l'accomplissement fidèle de tous les devoirs de sa charge, même les plus profanes, loin d'empêcher la sainteté individuelle, acheminent vers elle

(1) Marie de Médicis mourut le 3 juillet 1642.

pourvu que l'amour de Dieu soit au centre et que la volonté soit dirigée par des affections saintes ». (Miscellanea, p.17).

Après cela, nous comprenons pourquoi l'ancien Nonce devenu le Pape Alexandre VII (élu le 7 avril 1655) ait eu à cœur de hâter la glorification de son céleste Maître et bienfaiteur.

Il fait aussitôt reprendre le procès du Serviteur de Dieu ; il accorde les dispenses nécessaires du Décret d'Urbain VIII exigeant un intervalle de cinquante ans entre la mort des serviteurs de Dieu et la reconnaissance officielle de leur sainteté (5) (Cf. Trochu, II, p. 730).

Cette fois, les rigoureuses procédures canoniques ne traînèrent pas et le 28 décembre 1661, exactement 39 ans après la précieuse mort de François de Sales, évêque de Genève, autant par conviction motivée de sa sainteté éminente que par admiration et reconnaissance, Alexandre VII lui décernait le titre de Bienheureux et autorisait son culte dans toutes lse chapelles de la Visitation, dans la cathédrale de Lyon et dans toutes les églises du diocèse d'Annecy.

Enfin, mettant le sceau à la gloire de François de Sales, Alexandre VII l'inscrivait solennellement, par la Bulle : *Ecclesia catholica* (17 mai 1665), au catalogue des saints et imposait son culte à l'Eglise universelle.

Deux ans après, soit le 22 mai 1667, l'heureux protégé et glorificateur de Saint François de Sales, miné par les infirmités et de continuelles douleurs aux reins et à la vessie, réduit à l'état de squelette, entrait dans son éternité.

P. Robert d'Apprieu.

---

(5) Décret du 5 juillet 1634.

Philibert GUINIER

(1876 - 1962)

Inspecteur Général des Eaux et Forêts, ancien Directeur de l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts, Membre de l'Institut (Académie des Sciences), ancien Président de l'Académie d'Agriculture et de la Société Botanique de France, Membre d'Honneur de l'Académie Florimontane

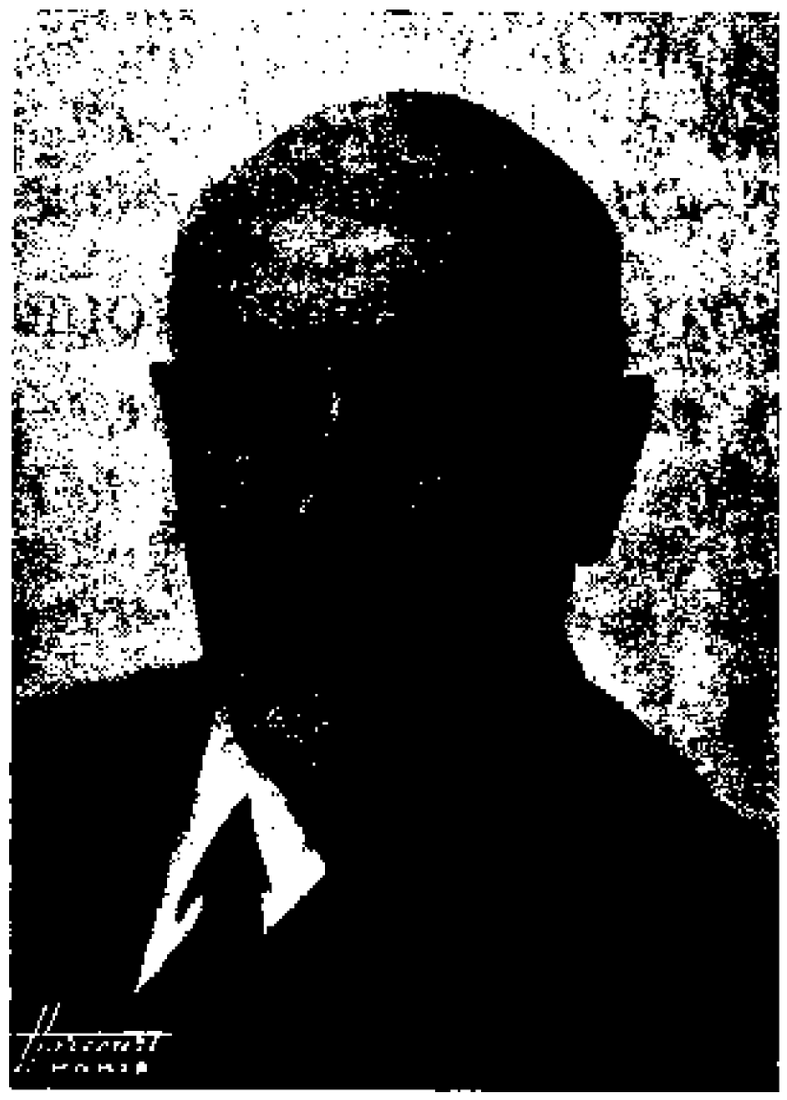
NOTICE NECROLOGIQUE

par François PLAGNAT,

Conservateur des Eaux et Forêts de la Haute-Savoie

M. Philibert Guinier, mort à Paris le 3 avril 1962, à l'âge de 86 ans, était né à Grenoble. D'origine savoyarde, de Fontcouverte, en Maurienne, d'où était issue sa famille maternelle, il fut initié de très bonne heure aux sciences de la nature par son père dauphinois, donc alpin également, éminent botaniste lui aussi et forestier hors pair, en avance sur son temps, par conséquent méconnu et critiqué à cette époque. Il fit ses études secondaires au Lycée Berthollet, à Annecy, durant le séjour de son père dans la cité des Nemours, de 1888 à 1897, comme Inspecteur des Eaux et Forêts ; Ernest Guinier a été membre de l'Académie Florimontane, avant son fils, et publia plusieurs études dans la « Revue Savoisienne », entre 1900 et 1904.

Elève de l'Institut National Agronomique et de l'Ecole Forestière de Nancy, de 1895 à 1899, Philibert Guinier fut nommé Garde général des Eaux et Forêts à Grenoble au début de ce siècle. Mais il fut vite remarqué et affecté, dès 1901, à la station de Recherches forestières, en qualité d'assistant à la section de Botanique. C'était le retour dans la capitale lorraine où il devait réaliser toute sa carrière. Et, quelques années après, en 1904, il est chargé, à 28 ans, du



Philibert GUINIER

(1876-1962)

cours de botanique, cette importante science de base de la foresterie, à l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts. Il l'enseigna à près de 40 promotions ; sept cent quatre-vingt forestiers français et 225 forestiers étrangers sont ses anciens élèves et plus de la moitié des Ingénieurs des Eaux et Forêts encore en service actuellement lui sont redevables de leurs connaissances forestières.

Philibert Guinier doit à ses origines savoyarde et dauphinoise, à sa jeunesse passée à Annecy sous la direction d'un père naturaliste, à ses débuts à Grenoble, une remarquable vocation de botaniste, de forestier montagnard et, plus spécialement, alpin, qui se retrouve tout au long d'une admirable carrière consacrée, pour ainsi dire, exclusivement à la recherche et à l'enseignement.

Nommé professeur titulaire en 1921, puis, la même année, à 45 ans, directeur de l'Ecole Forestière, qu'il dirigea jusqu'à sa retraite, en 1941, donc pendant vingt ans, tout en continuant son cours de botanique forestière, Philibert Guinier s'attacha à donner à la discipline dont il était chargé un caractère scientifique et il l'orienta vers le côté pratique et la sylviculture dont elle est le fondement. Il créa la pathologie et la technologie forestières. Disciple de maîtres tels que le botaniste nancéen Le Monnier, qui fut son beau-père, les agronomes Schribaux et Hitier, le botaniste René Maire, et surtout le célèbre généticien L. Cuénot, ainsi que le grand botaniste Charles Flahaut, il jeta les bases de l'application de l'écologie et de la phytosociologie à la sylviculture, redonnant ainsi à la notion des associations végétales un caractère beaucoup plus utile pour les forestiers, hommes de terrain et non théoriciens. Il accorda également, et très justement, à la sélection des semences et à la question des races, en matière d'arbres, une importance inhabituelle avant lui. Il réorganisa aussi le laboratoire de botanique et introduisit la pédologie, c'est-à-dire la science des sols, dans l'enseignement de l'Ecole Forestière.

Il dirigeait les tournées des élèves et leur montrait, sur les lieux mêmes de ses éclatantes explications, d'une manière lumineuse mais très simple, les interférences du sol avec le peuplement et du peuplement avec le sol. Il

vivait réellement ce qu'il disait et inculquait ainsi à ses auditeurs, de façon définitive, ses idées-forces, ses dominantes. Il était un savant et un pédagogue remarquables, homme de terrain autant et plus qu'homme de science. M. Merveilleux du Vignaux, Directeur général des Eaux et Forêts, a pu dire, lors de ses obsèques : « Son auditoire, devançant ses propos, était tenu en éveil et avait l'impression de découvrir ce qu'en réalité il voulait lui révéler ».

Il fit connaître, aussi, aux propriétaires sylviculteurs, des idées neuves et modernes, par sa participation active aux tournées du Comité des Forêts et, en 1953, la Savoie eut l'avantage d'accueillir les membres de cet important groupement au cours d'un voyage qui les conduisit des rives du Léman à la Grande Chartreuse. Le compte-rendu de cette sortie, où figurent les exposés de Guinier, sert encore souvent aux forestiers de notre Province.

Presque chaque année, il revenait seul dans les Alpes, spécialement en Haute-Savoie, au jardin alpin de la « Jaysinia » à Samoëns, et à Annecy en particulier, car il voulait que se leçons reposent sur des constatations réalisées et vérifiées sur le terrain. Il préférait d'ailleurs la forêt à l'amphithéâtre. J'ai eu, à plusieurs reprises, l'honneur et la joie de l'accompagner dans nos forêts, qu'il aimait à revoir pour contrôler les transformations qu'il avait annoncées et en tirer des leçons simples et utiles.

Il dirigea, en 1955, une excursion de la Société d'Histoire Naturelle de la Haute-Savoie, avec son ami, notre confrère M. le Doyen Léon Moret, au Roc de Chère. Ce fut un éblouissement pour tous ceux qui eurent l'avantage d'y participer. Il s'intéressa, d'ailleurs, jusqu'à ses derniers jours, au projet actuel d'y créer une réserve naturelle et, un mois avant sa mort, il m'écrivait encore à ce sujet.

En 1950 et 1960, Philibert Guinier participa aux 78e et 88e sessions extraordinaires de la Société Botanique de France, de Ripaille au Bourget-du-Lac, par la Haute-Savoie, la Tarentaise et la Maurienne, tournées qu'il avait, chaque fois, préparées lui-même, sur le terrain, l'année précédente.

C'est au cours de cette 88e session, celle du Centenaire du Rattachement de la Savoie à la France, qu'il répondit magistralement à M. d'Orlyé au cours de la réception de cette Société par l'Académie Florimontane, au château de Montrottier et qu'il tint à préciser sans réticence, à l'occasion du vin d'honneur offert par la ville d'Annecy, sa pensée sur la disparition actuelle des collections de sciences naturelles du Musée municipal pour des raisons qu'il jugeait contraires à tout esprit culturel et scientifique.

Que de souvenirs, généraux ou personnels, ne pourrais-je évoquer ? Je n'en retiendrai qu'un qui marque sa modestie et son effacement, dignes du savant éminent qu'il était. En retraite depuis 1941, il ne cessait de parcourir la France entière, mais ne voulait déranger personne. J'appris ainsi un jour, par un petit mot de félicitations à adresser à mon personnel forestier de Modane, qu'il était allé revoir la belle forêt de Villarodin-Bourget, tout seul, jusqu'à 2.300 mètres d'altitude, qu'il avait trouvé cette forêt en bon état de végétation, les bornes en place, les sentiers bien entretenus, etc. Il avait alors déjà 76 ans !

Philibert Guinier était donc un savant praticien avant tout. Il l'a bien montré en étudiant le bois comme matériau en vue de son utilisation rationnelle. Il créa ainsi, en partant de son anatomie, de sa constitution physique et chimique, de l'étude de ses faisceaux, le « plan ligneux », suivant un terme créé par lui, une science nouvelle, celle du bois, qu'il appela la « xylologie ». Il compléta alors son enseignement de cette science par celui de la pathologie forestière, c'est-à-dire l'étude des maladies des arbres et des peuplements. Ces deux parties formèrent le cours de technologie forestière qu'il fut le premier à donner, en annexe de celui de botanique. Plus tard, l'importance de cette discipline nouvelle justifia la création d'une chaire spéciale et la nomination d'un professeur attitré.

Mobilisé durant la guerre 1914-1918 au Secrétariat Technique de l'Inspection Générale des Bois, il chercha les conditions les plus économiques de l'emploi du bois aux Armées. Ce fut le point de départ de toute l'utilisation moderne de ce vieux produit de la nature qui, grâce aux notions modernes de résistance des matériaux, peut

maintenant concurrencer, souvent victorieusement, beaucoup d'autres fabrications industrielles. On en est actuellement à la « chimie du bois » et Guinier aura été un novateur. Il organisa une section de technologie et un laboratoire d'essais à la Station de Recherches de Nancy. Il fut à la base de la création du Laboratoire Central d'essais des bois de Paris, transformé ensuite en un Centre Technique, puis de celle de l'Ecole Supérieure du Bois et, dès 1934, de celle de l'Institut National du Bois

Il fut également l'organisateur d'un enseignement forestier rationnel en France. Aux deux anciennes écoles forestières, celle des cadres supérieurs de l'Administration des Eaux et Forêts à Nancy et celle des cadres subalternes aux Barres à Nogent-sur-Vernisson (Loiret), fut alors adjointe l'Ecole primaire de sylviculture destinée aux fils de préposés forestiers se destinant à la même carrière que leur père. Puis, on vit apparaître, successivement, le Collège technique du bois de Mouchard (Jura) pour la formation des cadres moyens des industries du Bois, les Ecoles de bucheronnage de Luchon (Basses-Pyrénées) et Saverne (Bas-Rhin) qui forment des ouvriers forestiers et des scieurs et, enfin, l'Ecole forestière de Meymac (Corrèze), qui donne un enseignement spécialisé aux futurs gestionnaires des forêts privées en particulier. Si Philibert Guinier ne fut pas à la base de toutes ces créations, il en fut l'inspirateur.

Il s'attacha également à renforcer le personnel, donc l'action de la Station de Recherches et d'Expériences forestières de Nancy. C'est grâce à ses efforts persévérants et difficiles, poursuivis par ses successeurs, qu'on a maintenant décuplé le nombre des chercheurs et créé trois annexes, une à Bordeaux pour les questions intéressant le pin maritime et le gemmage, une à Avignon pour le reboisement en terrains arides, et une à Grenoble pour la correction des torrents et les problèmes d'économie montagnarde, en attendant d'autres Centres régionaux spécialisés prévus à l'Ecole des Barres et à Clermont-Ferrand. Parallèlement, quatre stations s'occupent des problèmes des eaux : à Paris, la chimie des eaux douces et les pollutions ; au Paraclet (Somme), l'hydrobiologie de plaine ; à Thonon

(Haute-Savoie), l'hydrobiologie de montagne et l'étude des lacs ; à Biarritz, les poissons migrateurs.

Philibert Guinier ne fut pas qu'un éminent fonctionnaire, un professeur hors pair, un savant émérite. Il fut aussi un grand ami et un protecteur de la nature. Il l'était en sa triple qualité de botaniste, de montagnard et de forestier, mais il l'était aussi de cœur, de raison et de volonté.

Il l'a prouvé par ses écrits, dont je citerai en annexe quelques-uns, extraits de la liste partielle de ses travaux. Mais il l'a montré aussi par ses actes. Il était un des membres les plus dynamiques de la Commission Supérieure des Sites et Paysages et du Conseil National de la protection de la Nature.

Son action, générale et spéciale, son enseignement, ses conférences (telles celles qu'il donna, en particulier, au Bio-Club de Grenoble en 1954, à la Société d'Histoire Naturelle de Haute-Savoie en 1955, aux Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences, à ceux de nombreuses sociétés savantes, aux séances de l'Académie d'Agriculture ou de la Société Botanique de France, etc.), en France et à l'étranger, ont contribué à défendre le patrimoine naturel de l'homme si dangereusement menacé par le progrès, le développement des sciences, les industries de toutes sortes, donc par l'homme lui-même.

Sur un point qui nous touche de près, le Roc de Chère, je peux dire que, dès 1905, il l'a étudié à fond et que, depuis 1954, il m'a aidé et soutenu dans l'action entreprise pour la création d'une réserve naturelle dans ce sanctuaire si connu, si important, mais aussi très menacé. Je conserve précieusement la nombreuse correspondance que nous avons échangée à ce sujet ainsi que son dossier personnel du Roc de Chère qui m'a été remis par sa famille. C'est à l'occasion de cette action que j'ai pu apprécier plus spécialement ses qualités de savoir et de cœur et éprouver la valeur d'une telle aide en même temps, je puis le dire, que celle d'une affectueuse et paternelle amitié.

Il s'intéressa aussi tout particulièrement, avec son camarade agronome, M. Bordas, aux magnifiques avenues de platanes d'Annecy. Ses conseils pertinents, que j'ai eu

l'honneur de transmettre à la Municipalité, serviront heureusement, le moment venu, à en assurer la continuité.

Après son admission à la retraite, en 1941, il a continué, pendant vingt-et-un ans, ses activités à l'Académie d'Agriculture, à la Société Botanique de France et à l'Association française pour l'avancement des Sciences. Il fut président de ces trois organismes. Il était membre de nombreuses autres sociétés, dont je tiens à citer les principales pour montrer son inlassable activité dans le domaine des sciences de la nature : Union internationale des Organismes de recherches forestières, qu'il présidait, Société Nationale de protection de la nature et d'acclimatation, Comité des Forêts, Société Forestière de Franche-Comté et des Provinces de l'Est, Société des Amateurs des jardins alpins, Société des Naturalistes parisiens, dont il fut le premier Président, Société Mycologique de France, Société d'encouragement à l'Industrie nationale, etc.

Son élection à l'Institut de France (Académie des Sciences) en 1953, au fauteuil de Louis Lapicque, a fait entrer avec lui, pour la première fois, la science forestière sous la Coupole.

Fondateur des six Commissions nationales et internationales du peuplier, du noyer et du châtaignier, Philibert Guinier a énormément travaillé pour le développement des cultures de ces trois essences qui ne sont pas forestières à proprement parler. Il fut, en particulier, le créateur de la populiculture, un initiateur et un précurseur suivi, sur ce point, dans le monde entier.

Il est regrettable que ses nombreux déplacements, ses visites de forêts, ses obligations de métier et de représentation ne lui aient pas laissé le temps de rédiger un ouvrage sur la botanique forestière et ses applications à la sylviculture, à l'aménagement et à la technologie. Il a avoué lui-même : « J'ai agi plus que je n'ai écrit ». Il reste cependant de très nombreux articles, exposés, compte-rendus et études, mais dispersés dans plusieurs revues et périodiques divers. Souhaitons qu'on les rassemble un jour en une même publication qui serait la bienvenue et nous conserverait sa pensée : la forêt, usine à fabriquer le bois, est au service de l'homme, qui se doit de la respecter, de la

maintenir, de l'étendre même, en surface, et de l'améliorer constamment pour la qualité des produits qu'elle nous fournit.

Les funérailles de Philibert Guinier ont été célébrées avec une simplicité extrêmement émouvante, le 6 avril 1962, à la Direction générale des Eaux et Forêts. J'avais l'honneur d'y représenter les forestiers savoyards, ses nombreux amis alpins, notre Compagnie et la Société d'Histoire Naturelle de Haute-Savoie, dont il était aussi membre d'honneur.

Nous garderons, dans nos cœur, le souvenir, ému et reconnaissant, de ce savoyard, homme de bien, savant prestigieux, professeur éblouissant dans sa simplicité, sa bonté et sa modestie, forestier montagnard d'origine, de formation, de sentiment, qui a fait honneur à notre Académie, à la Savoie, au corps forestier et à la France.

F. PLAGNAT.

ANNEXE

EXTRAITS DE LA BIBLIOGRAPHIE DES ŒUVRES DE PHILIBERT GUINIER

Je ne veux pas donner ici une liste, même incomplète, de tous les écrits de Philibert Guinier. Ce serait trop long (il y en a plus de 300) et trop spécial. Je me contenterais d'indiquer ceux qui ont trait plus spécialement aux Alpes du Nord et à la Haute-Savoie, en particulier à la montagne, à la protection de la nature, ainsi que quelques travaux plus généraux, mais importants. La valeur de ces œuvres est immense et les forestiers ne sont pas les seuls à les consulter avec fruit et un très grand intérêt.

I. — *Travaux relatifs à la Haute-Savoie :*

1. « Le Roc de Chère », étude phytogéographique. Revue Savoisienne, 1906, 23-41, 87-118, 151-156, 223-246, et 1907, 35-36.

2. « Contribution à l'histoire de la végétation dans le bassin du lac d'Annecy d'après les restes végétaux trouvés dans les stations lacustres néolithiques ». Bulletin de l'Herbier Boissier (Genève), 2me série, T. VIII, 1908, 881-900.

3. « La palafite néolithique du lac d'Annecy. Les restes végétaux ». 4me Congrès préhistorique de France, Chambéry, 1908.

4. « L'Helodea canadenis dans le lac d'Annecy » (en collaboration avec Marc Le Roux). Revue Savoisienne, Annecy, 1925, 50-56.

5. « Les théories forestières d'un notaire savoyard en 1821 ». Revue Savoisienne, Annecy, 1933, 51-56.

6. « *Erica vagans* à Entrevernes (Haute-Savoie) ; l'évolution d'une station ». Bulletin de la Société Botanique de Genève, 2me série, vol. 33, 1942, 137-144.

II. — *Travaux consacrés aux Alpes du Nord* (à la Savoie en particulier) et publiés dans :

A. — Le *Bulletin de la Société Botanique de France*, n° 97, 1950, et 98, 1951 :

1. « Botanique et économie rurale en montagne ». Extrait de la 77me session. T. 97, 224-234. Etude de la vocation des terres en montagne, de la culture en montagne, de l'économie pastorale et de la forêt en montagne.

2. « Pour comprendre les forêts des Alpes ». Extrait de la 78me session. T. 98, 32-37. Synthèse de la foresterie alpine.

3. « Aperçu géobotanique et forestier des Alpes ». Extrait de la 78me session. T. 98, 85-92. Etude topographique, géologique, climatologique, de la végétation (flore, groupement et répartition des espèces, aspect général), du déboisement et de la reforestation.

4. « Savoie : Bornes, lac d'Annecy, Tarentaise ». Extrait de la 78me session. T. 98, 92-97. Etude de la flore générale et forestière des régions traversées.

B. — Le *Bulletin du Comité des Forêts*, T. XIV, n° 86, 1953 :

1. « L'évolution des forêts de Haute-Savoie », 1569-1577. Etude très fouillée des raisons pour lesquelles l'épicéa et le sapin sont ici bien à leur place (écologie, histoire, action humaine, rôle économique et cultural de l'épicéa) ; travail valable pour toutes les Alpes du Nord.

2. « Le taillis thermophile de chêne pubescent », 1591-1599. Etude de ce type de forêt et de son extension en Savoie, de ses caractéristiques et de sa transformation en peuplement rentable par enrésinement.

3. « A propos de peupliers », 1602-1605. Guinier y tire les leçons des plantations des marais de Chautagne ; il y traite aussi de l'identification et de la nomenclature des peupliers, de la tourbière et de la populiculture, des distances de plantation, des maladies et des attaques d'insectes, etc.

4. Papeterie et foresterie », 1617-1622. Exposé, très documenté, du point de vue de l'industriel et de celui du forestier sur cette très importante question des bois à papier ; application aux forêts résineuses alpines.

5. « Réflexions sur les forêts de Chartreuse », 1628-1630. Présentation de ce grand massif boisé, son caractère primitif, ses essences et leur comportement, les forêts cartusiennes privées et l'action humaine.

Ces cinq études sont, en réalité, les textes, écrits après coup, de causeries données, sans aucune note, sur le terrain, à l'occasion du voyage d'étude de 1953 du Comité des Forêts en Haute-Savoie, Savoie et Isère. Ces exposés ont été publiés en tirés à part par le Comité des Forêts, sous le titre : « A travers les forêts des Préalpes de Savoie et Dauphiné. Causeries botanico-forestières », par Ph. Guinier.

C. — *d'autres publications sur la montagne :*

1. « Petits travaux de montagne : fascinages et clayonnages ». (Rapport présenté au Congrès forestier international de Grenoble, 1913), en collaboration avec J. Bernard. Touring-Club de France, Paris, 1913, 640-645.

2. « Les bois résineux des montagnes françaises » . C. R. des Journées forestières de Pontarlier, 8-9 juillet 1933. Association Nationale du Bois, 1933, 1-14.

3. « Le sapin et l'épicéa ». Revue du Bois et de ses applications, vol. V, 1950, 3-8.

4. « Les variations du *Pinus montana Mill.* du Tyrol au Briançonnais » (en collaboration avec J. Pourtet). Bulletin de la Société Botanique de France, T. 98, 1951, 123-127.

5. « Le mélèze ». Revue du Bois et de ses applications, vol. VIII, 1, 1953, 7-10.

6. « A propos d'un peuplier de Chautagne ». Travaux de la Société Botanique de Genève, 1958, 17-19.

III. — *Etudes sur la protection de la nature :*

1. « La forêt de Fontainebleau ». Conférence internationale pour la protection de la nature, Melun, 1948.

2. « La protection de la nature ». Revue du Touring-Club de France, janvier 1949, 14-15.

3. « Foresterie et protection de la nature ». Revue Forestière française, décembre 1950, 703-717.

4. « But et intérêt des réserves naturelles ». Bulletin du Comité des Forêts, T. XIV, 1951, n° 84, 1415-1416.

5. « Les jardins botaniques et la protection de la nature ». Union internationale des Sciences biologiques, Paris, 1953, 357-360.

6. « Protection, aménagement et restauration de la nature ». Bulletin du Bio-Club, n° 2, Grenoble, 1954, 41-62.

7. « Une réserve botanique au bois de Boulogne ». Bulletin de la Société Botanique de France, 1954, 101, n° 7-9, 365-366.

8. « Jardins alpins et protection de la nature ». Plantes de montagne, n° 14, 1955, 219-222.

IV. — *Travaux d'intérêt général :*

1. « Atlas des arbres, arbustes, arbrisseaux et sous-abrisseaux croissant spontanément ou naturalisés en France ou dans les régons limitrophes », Lhomme, Paris, 1912, 9 fascicules, illustrés, 107 espèces, interrompue en 1914.

2. « Répartition des végétaux ligneux en France ». Congrès forestier international de 1913. Touring-Club de France, Paris, 1913, 74-80.

3. « La botanique forestière ». Recueil de travaux publiés à l'occasion du jubilé scientifique du Professeur Le Monnier, à Nancy, 1913, 43-62.

4. « L'enseignement à l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts et la carrière forestière ». Annales de l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts, T. IV, fascicule 2, Nancy, 1932, 225-257.

5. « La forêt et la science forestière ». Sciences, revue de l'Association française pour l'avancement des sciences, 71me année, 1944, 337-360.

6. « Technique forestière : botanique forestière » (en collaboration avec A. Oudin et L. Schæffer). Maison Rustique, Paris, 1947.

7. « Sapins et sapinières ou relativité en sylviculture ». Bulletin de la Société Forestière de Franche-Comté. T. 25, 1949, 439-445.

8. « L'évolution scientifique de la foresterie ». Bulletin de la Société Royale Forestière de Belgique, 58me année, 1951, 441-468.

9. « L'avenir de la forêt française ». C. R. et conférences de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, 1952, n° 1, 1-17.

10. « Le problème de l'équilibre agro-sylvo-pastoral ». Revue forestière française, décembre 1954, 717-724.

11. « La forêt, cette inconnue », discours de 1961 à la séance publique annuelle des cinq Académies, 28 octobre 1961, Paris, forestière française, décembre 1954, 717-724.

Les écoles d'Annecy aux temps anciens

Pendant des siècles, les enfants annéciens allaient à l'école dans des locaux épars dans la petite bourgade, maisons souvent louées à des particuliers ; aussi, est-il très difficile de situer les salles où les maîtres rassemblaient leurs élèves qui payaient une rétribution à leur éducateur. On signale l'existence d'une école, en 1360, au faubourg de la Perrière. En 1560, Jean Berthod, maître d'école habite rue Sainte-Claire. Dans un recensement de 1776, on trouve Jean Raginel, maître d'école, rue Notre-Dame, et François Balmens, rue de Bœuf.

Le 22 septembre 1433, Noble Guillaume Pollier, bourgeois d'Annecy, donne en location à Maître Jean Ducret, maître des écoles d'Annecy, une maison meublée, située à Annecy, et un jardin ayant appartenu à feu Noble Jacques Pollier, dit Marchand, « contiguë à celle des hoirs de Jean Maréchal, à celle d'Aymonet et Favre et au chemin allant de la rue à la rivière du Tiou (passage des Clercs), moyennant la somme de vingt florins ». L'acte est passé en présence de Noble Jean Eschaquet, par le notaire Louis de Gruffy.

Le mobilier scolaire y était bien conditionné : « Tables avec bancs à dossier aux quatre faces, trois arches en noyer, toutes fermant à clé », le tout donné à bail à Jean Ducret par la ville d'Annecy.

Mais ce fut l'Eglise qui fut la grande organisatrice de l'Enseignement. Au Concile de Latran, en 1179, le Pape ordonne aux Eglises cathédrales et collégiales d'entretenir une école gratuite pour les clercs et les écoliers pauvres. L'exposé des motifs est empreint de logique, de sagesse et d'opportunité :

« Comme l'Eglise de Dieu, en sa qualité de Mère Tendre, est tenue de venir en aide aux indigents pour leurs besoins spirituels et corporels, le Concile ordonne que, dans chaque église cathédrale on assigne un bénéfice à un maître d'école qui enseigne gratuitement les clercs de cette église et les écoliers pauvres afin que ceux qui sont dépourvus des dons de la fortune ne soient pas privés de la facilité d'apprendre et que la voie de la science soit ouverte à tous.

« On rétablira les écoles dans les autres monastères où il y a eu autrefois quelques fonds destinés à cet effet et on ne la refusera pas à celui qui en sera capable parce que ce serait empêcher l'utilité des Eglises ».

Le quatrième Concile de Latran, tenu en 1215, renouvelle ces ordonnances et veut que chaque église ait non seulement un maître de grammaire et de sciences, mais encore un « théologal, pour enseigner aux ecclésiastiques, l'Ecriture sainte et tout ce qui regarde le soin des âmes ».

D'une façon générale, ces prescriptions qui ne manquaient point de fermeté étaient suivies. Il est certain qu'au Moyen-Age, ces écoles primaires existaient à Annecy. Au XII[e] siècle, l'Hôpital Notre-Dame patronnait un orphelinat, où les enfants de « bonne extraction » pouvaient recevoir les premiers éléments de lecture et d'écriture.

La nature marécageuse du lieu, la proximité des malades, le passage incessant des voyageurs et des pèlerins, l'accueil complaisant des pauvres du pays n'offraient pas de saines garanties d'hygiène. Un changement de secteur fut longtemps désiré et longtemps attendu. Par testament du 12 décembre 1308, Nicolas Balestier et Béatrix de Pellionay, sa femme, demandèrent la création d'un orphelinat dans la maison qu'ils possédaient « sous le château », en réalité sur la rive droite ensoleillée du Thiou.

Par ailleurs, dans les presbytères, les curés ou les chapelains réunissaient dans une chambre les enfants du quartier pour enseigner aux uns la lecture et l'écriture, aux autres les premiers éléments de la langue latine. La musique était également cultivée. La Collégiale (1397) et la Cathédrale (1536) eurent vite leur maîtrise, la première

située à l'extrémité de la rue Notre-Dame (où se trouve actuellement un magasin de chapeaux et la seconde au n° 13 de la rue de l'Evêché (rue Jean-Jacques Rousseau). Cette dernière maison fut acquise au Sénateur Balain, en 1647, par le Chapitre de la Cathédrale.

L'école presbytérale de Saint-Maurice fonctionnait. Bien que l'on retrouve les noms des nombreux doyens de cette église, dans certains actes importants en commençant par Pierre de Bochent, en 1066, on ignore quel est celui qui prit l'initiative d'ouvrir cette école et à quelle date. Dès le XIV^e^ siècle, celle-ci entretint, quand elle le put, un maître, choisi par le Chapître de Notre-Dame et nommé par l'Evêque pour enseigner aux clercs et aux écoliers pauvres la lecture, l'écriture, le chant et le comput. Le Registre des réunions du Conseil de Ville la situe « au-dessous de l'église, en bas du Château », le long de la rampe dénommée aujourd'hui côte Saint-Maurice. Cette localisation est fournie à l'occasion d'un fait assez piquant.

Les abords immédiats de cette école n'étaient point propices à un vertueux enseignement par l'exemple. Toute la ville en parlait, en gémissant. En 1495, les curés, les vicaires, tous les ecclésiastiques, en somme, se plaignirent aux autorités municipales, du voisinage des filles publiques, dans la maison de la Vicomtesse de Martigues, Louise de Savoie. Une première et énergique décision est prise en ces termes : « Les Syndics devront écrire à cette propriétaire pour lui dire de chasser ces prostituées ».

Mais celles-ci devaient exercer une profession autorisée par les lois. Elles ne voulaient point d'un régime d'exception par rapport à leurs consœurs du Pont Morens. Aucun périmètre de protection n'existait. Ces choses et ces personnes, qui avaient sur les humains une toute puissance restèrent dans leur état, et le 1^er^ mai 1499, on flétrit à nouveau les « filles déshonnêtes » et les « courtisanes publiques », vivant proche de l'école. On signale avec vigueur le danger alarmant des hôtes « étrangers, suspects de maladie ». Une fois encore, les « Syndics devront prendre des mesures en conséquence ».

Mais la fréquentation scolaire souffrit beaucoup de cet indésirable voisinage. L'école connut, par surcroît, des

difficultés de recrutement de personnel, car l'église ne possédait qu'un seul prêtre pour le service religieux de toute la paroisse, c'est-à-dire de toute la ville.

Ces écoles primaires étaient entretenues par la Bourse des Œuvres Pies ou par la Confrérie du Saint Esprit érigée à Annecy et dans beaucoup de paroisses et dont le budget, prélevé sur la charité publique comprenait les cotisations annuelles des membres, les donations en argent ou en nature et des quêtes faites aux sépultures.

L'installation des Dominicains, en 1430, dans un couvent situé au nord de l'église Saint-Dominique (aujourd'hui Saint-Maurice), fut une nouvelle occasion de développer l'enseignement à Annecy d'abord pour les novices et les moines, puis pour les garçons de toute origine. Aucune rétribution n'était exigée et ne pouvait l'être par suite de la défense portée par les évêques ; les riches avaient pourtant coutume d'offrir un don volontaire. On s'en tenait ainsi aux décisions du Concile d'Arles, tenu en 1261, qui avait décidé que moines et chanoines ne demanderaient rien à leurs élèves.

Ces écoles gratuites enseignaient la lecture, l'écriture, la grammaire et l'arithmétique ; quelques-unes même touchaient aux belles-lettres et au latin. C'est dans celles-ci que venaient se former les notaires, si nombreux en nos régions à cette époque. Bien que n'étant pas une congrégation enseignante, les Dominicains assuraient ces dernières disciplines, offrant ainsi, à côté des classes primaires une véritable école supérieure, qui aura son complet épanouissement avec la création du Collège Chapuisien, en 1554.

En 1359, un grand concours eut lieu à Genève où vinrent des « ménestrels » de tous les points de la Savoie. Annecy était représentée par sa corporation de ménestrels dont beaucoup avaient été formés à Notre-Dame de Liesse. « Parmi les choses qui parlent le plus en faveur de l'instruction, dit un auteur genevois, il faut compter les fêtes de réception en général, et plus particulièrement les Hystoires ou représentations théâtrales qui en faisaient partie ». On joua des mystères à Annecy, sur la place Notre-Dame et devant l'église Saint-Dominique.

Des maîtres laïques dirigeaient également des classes et passaient souvent un arrangement temporaire avec les communautés religieuses. Ils exprimaient parfois des doléances (elles sont de tous les temps). C'est ainsi qu'en 1449, Pierre Torelli, bachelier-ès-lois, et Hugues Movier-Clerc, maîtres d'école à Annecy, n'étant pas bien payés par leurs élèves, dont les maisons venaient d'être incendiées, adressent une requête au légat du Pape, Amédée de Savoie. On les exhorte à patience en leur faisant de fermes promesses.

Les classes de la cathédrale et de la Collégiale s'étaient assez vite spécialisées dans l'étude du latin et de la musique. L'école de Saint-Maurice, peu attirante, car « les plaisirs nonchalants fôlâtraient alentour », vivotait par intermittence. Les parents virent, avec satisfaction, s'ouvrir un autre établissement, filial de celui des Dominicains qui s'installa, en 1499, au début de la rue Notre-Dame (n° 2 actuel), accueillant tout d'abord les enfants de l'église Saint-Jean toute proche, puis ceux de Saint-Maurice, et, par la suite, ceux de la bourgade tout entière. Cette école en devint vite la plus importante. Parmi les propriétaires de l'immeuble qui l'abritait, citons Marguerite de Savoie, veuve de Jérôme de Rossillon, marquis de Bernex, grand-même de l'évêque de ce nom ; les nobles Baylaz de Doucy, Favre, marquis de Thônes, les Nicollin et les De Barclay.

Peu à peu, l'on sentit la nécessité d'une organisation générale, d'une direction unique, pour élaborer des règlements, des emplois du temps, pour statuer sur des cas embarrassants et prendre rapidement d'opportunes décisions. On créa ainsi les bases d'une administration utile, dont on apprécia les bienfaits. C'est au cours de la séance du 30 décembre 1475 que vint en discussion la création du Rectorat des écoles d'Annecy, initiative présentée par Thomas Lambert, bourgeois d'Annecy. Il y avait là Eustache de Crans, Jean Métral, Bertrand Dreya, Pierre Vanens et Noble Jacques Morel, syndics. Tous acceptèrent et nommèrent Nycolas Coedod qui exerça ses fonctions sous le nom de Maître Nycod.

Quelques années plus tard, en 1480, le Conseil, préoccupé de financer la venue à Annecy des drapiers d'Yver-

don, constate que le Recteur des écoles augmente de plus en plus les charges de la ville. Les 120 florins alloués constituent une grosse dépense pour la cité. Pourtant, l'institution demeura et parmi les Recteurs, on peut relever, après Maître Nycod (1475), les noms du Révérend Père Jean Adam, en 1517 ; de Maître Georges de Molendino, en 1519 ; du Révérend D. Bernard Desservettaz, en 1537 ; de Maître Romain, de Claude Paturel, de Maître René de Martheret en 1550 ;de Philibert Duffraisne, en 1553.

Le Recteur devra parfois fermer les écoles pendant les épidémies de peste, premières mesures officielles de prophylaxie, pour lesquelles le Conseil de Ville se montrait d'une très rude fermeté. En 1490 pour éviter le danger, le Recteur devra défendre aux écoliers d'aller quérir du pain dans les paroisses contaminées. En 1492, pour le même motif, le Recteur devra renvoyer les élèves porteurs d'eau bénite, après l'office, et ne garder que ceux qui vivaient à l'école. Cette mesure prouve l'existence d'un internat.

Ces défenses s'expliquent car beaucoup d'enfants allaient chez les fidèles, offraient l'eau bénite, aspergeaient les hôtes et les lieux et s'en revenaient avec quelques sols ou des dons en nature : pain, œufs, fruits.

En 1493, en raison de l'épidémie de peste d'Alby et de Rumilly, le Recteur décide de renvoyer les classes. Pour les mêmes raisons de précaution, il est de nouveau fait défense de porter l'eau bénite dans les endroits contaminés. Le 24 avril 1528, le Recteur Georges de Molendino est invité par le Conseil de Ville à faire cesser les cours pendant l'épidémie.

Ainsi, le Conseil de Ville exerça de plus en plus un contrôle sur la vie scolaire, sur les décisions du Recteur, sur la tenue des élèves et des maîtres ; il réglemente, ordonne, veille aux plus petits détails. Il prend même à sa charge certaines dépenses d'entretien, affirmant par ces mesures sa constante vigilance, son souci de puissance communale, d'autorité sagement établie, de continuité dans la vie administrative qui s'ébauche, de surveillance de la chose publique. L'autorité supérieure de la Province

et du Duché suivait avec intérêt les efforts communs en vue du développement de l'œuvre l'éducation.

Beaucoup de menus faits illustrent, confirment ces conceptions autoritaires ou bienveillantes, mais souvent d'intérêt général. En 1475, le Recteur, Maître Nycod, reçoit l'ordre de faire faire une cheminée à la maison qu'il habite, celle des hoirs de Lacroix. Puis, il doit la couvrir de tuiles et enfin surélever la cheminée.

Des initiatives parfois curieuses sont portées à la connaissance du Conseil de Ville, qui donne son avis, discute, propose des arrangements, décide, fait appliquer la loi et respecter les coutumes. Un jour, Maître Nycod est demandé par l'Abbesse de Sainte-Claire de Chambéry, pour desservir une paroisse de cette ville, à partir de Pâques 1486. Le Conseil s'étonne, se récrie même. Le Recteur reste ferme, puis consent, sur la prière des syndics, à rester à son poste jusqu'à la fin de la Noëlnée, c'est-à-dire Noël, mais avec le consentement de l'Abbesse. Les syndics lui donnent alors, pour l'année, un salaire de 25 florins.

Lorsqu'il revient habiter une maison appartenant aux Seigneurs du château de Montrottier, il doit sur l'ordre des Conseillers, enlever les matériaux qui obstruaient la voie publique, allant de la maison de feu Lacroix au Thiou (1489).

Malgré tout, ce personnage reste considéré. On le voit assister au Conseil des Elus, en 1476 ; il est présent au serment des nouveaux syndics, en 1477. Son influence, son honnêteté, sa droiture le désignent comme fidéjusseur, et, comme tel, il se porte garant de la dette d'autrui, en fournissant une caution au besoin.

En 1496, une affaire retint longtemps l'attention des souverains Conseillers. Certains bourgeois se plaignent de ce que Maître Jean Nycod veut exiger un salaire d'école pour leurs enfants, alors qu'il a été convenu, au moment de son admission comme Recteur, qu'il ne recevrait rien pour les petits enfants de cette ville.

En séance du Conseil, M. Pierre de Tornafol affirme qu'il était présent au moment où le dit Maître Nycod fut reçu comme Recteur des écoles et qu'il fut convenu qu'il

ne recevrait rien de ses élèves. Maître Nycod soutint ardemment le contraire. Le Conseil, hésitant, mal informé, décide que l'on regardera les écritures de la ville. Après quoi, il se range à l'avis de M. Pierre de Tornafol et nomme une Commission pour faire part de sa décision au dit Maître Nycod. Comparaissant alors devant le Conseil des Douze, ce dernier déclare être prêt à faire « tout ce que doit » le Recteur des Ecoles. Le Conseil décide d'examiner les lettres d'institution du Recteur afin de préciser nettement les devoirs d'une charge sollicitée pour le Service de la ville d'Annecy.

Plus tard, en raison des grands services rendus par Maître Nycod, et de son grand âge, le Conseil invitera le nouveau Recteur, Maître Jean Adam, à donner à son prédécesseur, « Maître Nycod, une partie de ses émoluments, soit 50 à 60 florins » et cela par décision du 20 juin 1518. La reconnaissance des élus se manifeste ainsi par la charité imposée à un tiers, geste dont la portée n'est pas atténuée par une révision des salaires.

Déjà, Maître Jean Adam préoccupe également les tenants de l'autorité municipale. En 1517, il doit enlever le fumier placé devant sa maison. Puis le Conseil décide que le Recteur, qui a dirigé les écoles d'Annecy depuis la mort de Maître Adam, sera nommé à titre définitif le 30 avril 1519. Il s'agit de Maître Georges de Molendino, qui prête serment, ce jour, devant le Président du Genevois. Peu après, le 1 mai 1519, ce Recteur conclut un accord avec M. Bernard Glaude, bachelier, du mandement de Beaufort, aux termes duquel celui-ci s'engage à servir, moyennant un salaire de 35 florins. Il instruira les enfants, leur enseignera les bonnes mœurs, les règles de civilité, comme il était procédé du temps de Maître Adam. Il ne devra point exiger de droit d'écolage pour quatre écoliers pauvres.

En 1518, une imposition double frappant les nobles et les ecclésiastiques, de même que les autres habitants, est accordée par le Comte de Genevois et le Pape pour la restauration des murailles de la ville, des ponts, le pavage des rues et les réparations des écoles.

Le 25 novembre 1528, une personne « très expérimentée s'étant présentée au Conseil de Ville, pour remplir les fonctions de Recteur des Ecoles », l'assemblée communale désire demander à Maître Georges de Molendino s'il est décidé à continuer sa charge. Curieuse façon de rappeler au titulaire la fragilité des institutions humaines. Mais le Recteur resta en place.

Le 6 juin 1551, « il a été fait quittance d'une somme de 40 florins petit poids, délivrée aux procureurs de Monseigneur le Conseiller Chapuys, par Claude Charvin, Loys Querlin et Claude Delestre, Chapuys (charpentiers) ayant la tâche des privés et couverture des trabs, chivrons, freste de l'école d'Annecy ». Il s'agit du bâtiment situé rue Notre-Dame.

Le 7 octobre 1553, se tient une réunion du Conseil de Ville consacrée à la nomination d'un Recteur. Y figurent les Seigneurs Avocat, Angerville, Me Michel Chardon, syndics, et les Conseillers Joly, Eudémon Bontemps, François Pasquellet, François Hugon, les receveurs Dupuis et Longi, Me Claude Paturel, ancien recteur, bourgeois d'Annecy, mais non Conseiller, les sieurs Louis Machet et Roulet.

On fait donc appeler Maître René de Martheret « touchant de ce qu'on aurait su qu'il ne voulait plus régenter au Collège de cette ville», lequel de Martheret comparaît, disant « qu'il se démet et ne veut plus régenter, suppliant et requérant la ville de le remplacer ». On fait ensuite venir Maître Duffraisne qui après avoir été questionné, dit « vouloir bien accepter ladite charge moyennant le salaire accoutumé ». Il est ainsi nommé « Recteur et gouverneur de l'Ecole et Collège d'Annecy » sous certaines conditions qui seront prises et arrêtées en Conseil et soumises par écrit. Sur quoi, le dit Philibert Duffraisne déclare « qu'il prendrait le dit office de Grand Maître des Ecoles, à la mode accoutumée de ses prédécesseurs ».

Le règlement sera établi dès le 18 octobre 1553, puis communiqué au cours de la séance du 26 octobre, dirigée par les syndics Angeville et Michel Chardon, assistés des Conseillers Joly, François Pasquellet, Amédée Duret, François Hugon, du receveur Longy et de Claude Paturel, procureur et greffier. Il est donné lecture des « articles

faits, conclus et arrêtés en escrit par le Conseil, constituant le règlement des Ecoles, baillé à Philibert Duffraisne pour, en icelles, régenter, gouverner et entretenir suivant la force des dits articles à observer ponctuellement et sans y contrevenir, ni les excéder autrement ».

La lecture de cet autoritaire document permet de suivre et d'évoquer la vie de l'école. Les syndics et les Conseillers sont sages, prévoyants et rigoureux ; très minutieux dans leurs décisions, ils ne laissent rien dans l'ombre, s'attachant aux locaux, au personnel, à l'organisation générale, faisant des recommandations sur l'enseignement, sur l'internat, fixant les droits d'écolage, le paiement des diverses taxes, prescrivant la conduite à tenir en certaines circonstances, la présence et la tenue aux offices, luttant contre certains abus passés. Il faut voir par le détail ce souci de précision dans la netteté des clauses imposées, marque d'une inflexible omnipotence, sollicitant constamment l'obéissance, vertu primordiale de cette époque, comme l'était également l'humilité.

Dès le début du texte, le style juridique, quelque peu verbeux, atteste avec des redites l'existence du contrat établi par un pouvoir qui se veut fort. Cette étude est véritablement significative. « La ville a baillé le gouvernement, l'administration et l'autorité de Régent au Grand Maître des Ecoles au dit Philibert Duffraisne pour une durée d'un an, renouvelable au plaisir du Conseil et ce à partir de la Saint Michel (29 septembre).

« La ville lui a baillé à gouverne, la maison, verger, courtine et pollier (poulailler) ainsi que les profits et revenus d'iceux, pour y mettre pédagogues ou chambriers sous sa juridiction et sujétion, lequel fera tenir et entretenir la maison, en l'état où elle lui a été remise et qu'il quittera, à la fin de son Rectorat ou dès qu'il en sera requis par les Seigneurs syndics ». C'est l'école de la rue Notre-Dame qui présentait ce caractère champêtre, puisqu'à l'ouest s'étendait le Pâquier Thiollière, coupé par la rivière du Vassé.

Suivent alors les conseils pédagogiques et obligations relatives à l'enseignement. « Le Recteur sera tenu à enseigner aux écoliers les bonnes mœurs, la civilité, la charité,

l'humilité, en bonne science et doctrine et devra tenir et entretenir deux bacheliers, suffisamment fondés en grammaire, ayant bonne capacité et moyens d'enseigner ».

La responsabilité de l'éducateur est nettement déterminée : « La ville ne s'en prendra qu'à lui seul de la bonne marche de l'escole, car il fera comme le père de famille qui doit avoir l'œil et le soing sur ses brebis et ouailles ».

On attache beaucoup de prix à l'usage de la langue latine, car le Recteur sera tenu « de faire parler le langage latin aux élèves comme aux pédagogues et chambriers, selon la capacité de leur savoir, et cela dans l'enceinte de l'école, afin que tous se distinguent des plébéiens et des artisans ». C'est qu'on apprenait à lire le latin, les lettres d'abord qu'on assemblait pour en faire des syllabes, puis des mots et par la suite des période latines, bien avant de lire le français.

Les enfants lisaient alors le Pater, l'Ave, le Credo, le Misereatur, le Confiteor, le Benedicite, puis d'autres textes plus difficiles, versets et oraisons, psaumes et litanies. On justifiait cette façon de faire, car, en latin, toutes les lettres se prononcent et pour bien lire cette langue, il suffisait d'appliquer les premières règles apprises, estimant néfaste de plonger l'enfant dans le chaos de la lecture française où tant de choses étaient arbitraires, surtout à cette époque. On comprend ainsi cette obligation de parler cette langue où la prononciation était conforme à l'écriture. On voulait aussi préparer des clercs pouvant assurer un service d'église et capables plus tard de catéchiser les enfants et de participer à l'enseignement. Enfin, les hommes instruits parlaient, lisaient et écrivaient le latin. Les préoccupations du Conseil de Ville étaient fort légitimes et trouvaient leur raison dans le désir de voir les enfants d'Annecy férus de lettres latines. Cette incursion dans le domaine pédagogique venait d'un bon naturel et d'un réel souci du bien public.

La sortie délassante des maîtres, les ébats des élèves deviennent presque des délits, tout au moins des activités néfastes et répréhensibles, car « au dehors, le Recteur ne permettra pas que les élèves ni moins ses bacheliers courent et se pourmènent par la ville, s'il n'y a cause légitime,

en quoy, jusqu'à présent, les maîtres, par trop, ont failly ». Ainsi, le veut une discipline inexorable fortifiée dans une opiniâtre surveillance.

Par contre, il est d'autres activités plus sages, des obligations extra-scolaires, où l'attention doit se concentrer, les instincts se maîtriser et la ferveur se manifester dans une tenue irréprochable. « Dorénavant, les dits bacheliers, chambriers et clercs viennent aux processions et messes accoutumées, dévotement, humblement et civilement, tous ensemble, pour honorer leur école et qu'à cette occasion, ils n'occupent pas les places des gens de bien et de qualité, lesquels parfois sont contraincts de demeurer debout, par cette marque de trop grande incivilité ».

Le fonctionnement de l'école impose ses règles propres. La ville « suivant l'ancienne coutume observe et ordonne ce qui suit, savoir que le dit Duffraisne acceptera tous les élèves désirant venir à son école. A ceux demeurant en ladite maison, il sera demandé six sols, pour chacun des termes, c'est-à-dire le trimestre, s'ils suivent tous les cours et seulement trois sols pour ceux qui apprennent à lire et qui n'ont pas encore abordé l'étude du cathrin. Des enfants de la ville, on ne prendra aucun salaire ; les leçons seront baillées par don gratuit, sans requeste, ni contraincte ». Cette délicate question de l'écolage est une fois de plus réglementée.

« Les deux bacheliers seront commis comme secrétaires ou serviteurs domestiques ». On pourra donc leur confier de multiples tâches. Déjà, le Maître Jacques perçait sous l'éducateur.

Les élèves internes qui demeurent avec les pédagogues et les chambriers verseront « trois sols par terme, et trois autres sols pour le paiement des chambriers. Les élèves de la ville en seront exempts, jusqu'à ce qu'ils se trouvent dans la classe du Cathrin ».

Il semble donc qu'après l'apprentissage de la lecture, les élèves doivent suivre le cours de Cathrin, imitation, à un degré moindre ,du fameux Quadrivium qui comprenait l'étude de l'arithmétique, de la géométrie, de la musique et de l'astronomie. L'arithmétique n'était pas très

poussée ; on apprenait à compter, à faire les opérations, en utilisant les chiffres romains et les chiffres arabes. Les premiers surtout ne permettaient pas des calculs très compliqués ; on enseignait de l'astronomie ce qu'il fallait pour mettre les clercs en état de calculer les fêtes mobiles et de trouver surtout la date de Pâques. La musique avait également son caractère le plus pratique, le plain-chant, que les deux maîtrises de la ville cultivaient avec succès.

Rabelais a raillé la toute première éducation de Gargantua ,confiée au grand Docteur sophiste, Maître Thubal Holoferne qui « aprint à son élève, sa charte si bien, qu'il la disait par cœur à rebours, puis lisait le compost ». Les enfants de cette école d'Annecy sont également soumis à la lecture de ce dernier recueil. Peut-être savent-ils aussi réciter « à revers » ? Le réglement ne le précise pas ; il impose seulement linterprétation de la leçon de compost. Il est certain que l'influence scholastique a dû se faire sentir à cette époque, car l'on ne concevait pas d'autre forme d'éducation. La connaissance de cet almanach, de ce calendrier populaire était la marque d'un savoir précis, englobant les règles usuelles de calcul et les précieuses indications concernant la division du temps, les fêtes et les saisons. Aussi, le Conseil de Ville en exprime-t-il l'impérieuse utilité « pour les esprits des enfants, en particulier ».

En dehors des droits d'écolage, les taxes imposées étaient assez nombreuses. C'est ainsi que le Recteur fera payer à tous les élèves une somme de deux liards au commencement du Carême. Cette redevance était communément appelée : « Pour les poissons ».

« Tous ceux qui dormiront dans la dite école verseront une quote-part d'un liard pour chaque terme ». Tous cotiseront, « selon l'habitude, pour la literie, les couvertures, l'éclairage, l'eau et les gallinacées ». Cette dernière contribution devait être prélevée pour l'entretien du poulailler, la consommation des œufs ou même des volatiles.

Quant aux chandelles, le Recteur devait donner ordre de les faire, chambre par chambre, sans « y comprendre abus ». Encore une vertu majeure à développer : l'économie. Il est également « permis et ordonné pouvoir faire

collecter pour les cierges et torches de la Saint Nicolas (6 décembre) et pour leur entretien, selon la quantité de deniers constatés et sans en abuser, commettre ou faire excès ».

La perception de ces redevances se devait d'être ponctuelle ,car « il sera loysible au Recteur de demander aux élèves et de les contraindre pour les sommes sus-demandées, respectivement quinze jours avant la fin de chaque terme ».

« Il luy est également permis de pouvoir contraindre tous les élèves venant ou demeurant à son escole, sauf ceux de la ville, d'aller au bois pour le chauffage, une fois pour chacun des termes, ce qui fait quatre fois l'année et pas d'asvantage ». L'apport de la bûche traditionnelle devait certainement exempter les élèves de cette corvée forestière.

Le Conseil veut une administration intègre et rigoureuse. Il a eu connaissance de certaines défaillances et il commande avec fermeté : « Car, on prend en considération les « abuz, querelles et débatz, cy-devant pris de certaines petites folles et abusives exactions, comme rapines, aultres folies. Et la ville a tout cela cassé, révoqué et abattu, et il faudra revenir à la norme, afin qu'il y ait plus grande crainte et obéissance ».

« Aussi, le dit Maître Duffraisne mettra bon ordre à tout cela, afin que personne, en belle équité, n'ait l'occasion de venir faire plainte à la ville. Aussi, tous les pouvoirs lui sont donnés et il en fera à son plaisir ».

Pour tous les actes, instructions, ordres, édits à établir, à destination des écoles, « il usera d'armoiries », sceau officiel, marque de l'autorité, de la souveraineté. Il lui est permis « d'user d'autorité, en sa qualité de régent et de Grand Maître des Ecoles ».

Nanti de tous ces pouvoirs, le dit Maître Duffraisne viendra jurer serment « en mains de Messires les Syndics, de juger, garder et observer les sus dits articles, lesquels seront remis dans la forme de céans. Et il sera baillé au dit Duffraisne la somme de six écus d'or soleil ».

Ce copieux et intéressant document se termine par une décision prouvant encore combien la surveillance

CONGRES DES SOCIETES SAVANTES DE LA PROVINCE DE SAVOIE

MOUTIERS - SEPTEMBRE 1964

II - SECTION SCIENTIFIQUE

La vie rurale alpestre et les problèmes de son adaptation à une économie moderne

Alpages -

I/ Problème du berger - fromager en alpage ; solutions à examiner : écoles locales pour formation avec C.A.P. ; amélioration du sort du berger en alpage.

2/ Transformation de l'habitat : passer du châlet traditionnel (d'origine peut-être préhistorique) à de vrais bâtiments.

3/ Distribution de l'eau aux hommes comme aux bêtes.

4/ Accélérer les relations avec les villages ; chemins jeepables, téléphériques légers. Pipe-lait.

5/ Amener le courant électrique pour utilisation des machines.

6/ Amélioration des bâtiments d'exploitation : halles, caves à fromage, réserves de fourrage ; leur groupement.

7/ Amélioration des herbages : semer des graines sélectionnées de graminées de montagne; détruire les herbes refusées par les bêtes.

8/ Les Fruits Communs : leur avenir, leur gestion.

9/ Améliorer les races ; vaches, chèvres, moutons.

10/ Les transhumants.

Problèmes agricoles :

I/ Utilisation judicieuse des herbicides et des insecticides avec le souci constant de respecter l'équilibre biologique de la nature : Exemples de dangers réels auxquels on s'oppose.

2/ Remembrement des terres dans les Alpes du Nord : réalisations, projets.

3/ Utilisation des vignes abandonnées : Arbres fruitiers demandant peu de soin, amandiers, figuiers, framboisiers, groseilliers, cassis..

Plantes médicinales recherchant les pentes ensoleillées : lavande, iris, origan, anthémis, camomille, myrrhe...

4/ Ramassage de l'arnica, de l'absinthe, du tilleul, du sureau, racine de gentiane jaune, mais au préalable installation d'un marché centre de collecte indiquant des prix rémunérateurs.

5/ Revoir les possibilités de culture de plantes tinctoriales : safran, gaude ..

6/ Usines à confiture : myrtille, framboise, fraise, cerise ..

7/ Le Tracteur agricole et le paysan alpin : son adaptation et son utilisation.

Problèmes botaniques :

I/ Comment préserver de la disparition certaines plantes sauvages : lis, sabots de Vénus, pivoines, genepi, édelweiss.. Faudra-t-il les cultiver, puis les réinstaller ?.

2/ Comment sauver des plantes rares dont les stations seront prochainement noyées : est-il judicieux de les déplacer vers des sites présentant le même biotope ? Horminum pyrenaicum, Cortusa Matthioli etc..

3/ Le Jardin de la Chanousia au Petit Saint Bernard sera-t-il définitivement abandonné ?

4/ A-t-on songé à continuer, en France, les recherches que les botanistes italiens pratiquaient à la Chanousia en vue de sélectionner les graminées les mieux adaptées à nos alpages en vue d'un rendement plus intéressant ?

5/ Est-on fixé, très exactement, sur les causes qui provoquent l'extension actuelle de l'Arolle (Pinus Cembro), de Matthiola Valesiaca, Erica Carnéa .. comme également de la remontée de la limite supérieure des forêts ? Constate -t-on un réchauffement du climat ? Certains changements dans les dates d'apparition de la première neige en montagne ?

Conservation de la nature : Zoologie - Chasse.

I/ Les Rapaces, considérés à tort, par les populations comme tous nuisibles. La diminution des rapaces a déja favorisé la pullulation des rongeurs et des serpents et les épizooties sur le Gibier.

2/ Les réserves de chamois, bouquetins ...

Le Parc National de la Vanoise - Problèmes posés par le Pré-Parc.

I/ Constructions d'Hôtels : subventions

2/ Implantation d'artisanat nouveau pour fabrication de souvenirs...

3/ Encouragements à l'horticulture d'été (salades, radis, pois, fraises, framboises). Fleurs de montagne à cultiver en jardin (lis edelweiss, gentianes, campanules ..)

4/ Ecoles locales pour personnel d'hôtels ; moniteurs, guides..

5/ Amélioration de l'habitat rural en s'attachant à conserver le style local.

6/ Pour chacune de ces questions, étudier des réalisations étrangères en vue de leur adaptation.

Vie rurale et Industrie -

I/ La formule ouvrier-paysan semble-t-elle satisfaisante ? Peut-on la développer? N'est-elle pas menacée par le déplacement prévu de grosses usines, installées aux sources de l'énergie électrique ?

2/ Fumées d'usines. N'est-il pas techniquement possible de les résorber . Voir réalisations étrangères.

3/ Le Fayard et autres feuillus ne sont plus utilisés comme bois de chauffage. Peut-on leur trouver une autre utilisation ? Ne pourrait-on prévoir, dans chaque vallée, l'implantation d'usines utilisant ce bois pour la distillation (créosote, charbons spéciaux, divers produits chimiques) pour la farine de bois (associée aux plastiques permet le bois synthétique à mouler en ébénisterie), pour certains papiers ou cartons.

Morphologie du Relief.

- Les Glaciers : leur recul ?
- Les formes péri-glaciaires dans les Alpes du Nord.

---

exercée par le Conseil de Ville était constante et son pouvoir considérable, puisqu'il ne s'agit rien moins que d'une nomination à l'école qui devra suivre un examen de capacité. « Il est ordonné que les Syndics et les Conseillers se trouveront samedi prochain, à huit heures du matin, pour ouyr la leçon du fils de Monseigneur de Déthurens, pour icelle ouye, pourvoir à une place de ladite école ».

En dehors de cette importante école qui bénéficiait de la sollicitude et de la sévérité du pouvoir communal, les classes du Collège commençaient à s'organiser (1548), grâce à la généreuse initiative d'Eustache Chappuis. Elles allaient peu à peu remplacer celles des Dominicains. L'école presbytérale de Saint-Maurice n'avait point fermé ses portes, toujours désireuse « d'enseigner les clercs et les écoliers pauvres ». L'orphelinat des bords du Thiou dispensait quelques éléments de lecture et d'écriture. Quelques maîtres accueillaient également des enfants (faubourg de la Perrière, rue Sainte-Claire, passage des Clercs, rue de Bœuf, etc.). Ceux-ci touchaient de la ville de très maigres appointements, sur lesquels ils devaient, le plus souvent, prélever le prix du loyer de la salle de classe. Pour vivre très modestement et souvent dans la gêne, ils exigeaient de leurs élèves une rétribution soit en argent, soit en nature. Beaucoup de mamans reconnaissantes portaient parfois un panier garni. Cette coutume des présents n'était pas exclue des autres écoles, bien que le Conseil de Ville accordât une indemnité à tous ceux qui « enseignaient la jeunesse ». Des délibérations en font souvent état. Ainsi, le 22 mai 1638, le Conseil est saisi d'une « requeste présentée par le Sieur Couland, originaire de Mâcon, qui prie la ville qu'il lui playse de lui ordonner telle somme qu'il plaira pour payer les louages de la maison d'habitation qu'il prendra dans la dite ville pour y faire des enseignements ». Le Conseil délibère, et accordera une indemnité dès que le Sieur Couland aura eslu domicile avec sa famille pour enseigner la jeunesse. Il sera ainsi pourvu sur les fins de la requeste, ainsi qu'il est désiré ».

En somme, les écoles d'Annecy semblent prospères aux XIV^e^, XV^e^ et XVI^e^ siècles. Pour une population de 2.755

habitants en 1561, on comptait 31 maitres. La proportion est énorme. D'autant plus qu'une statistique approximative semble infirmer la légende des famille snombreuses du Moyen Age, tout au moins dans le milieu urbain. 67 % des familles n'avaient pas d'enfant ou en comptaient 1 ou 2, 19 % possédaient 3 ou 4 enfants et 14 % avaient 5 enfants et plus. Mais de nombreux écoliers venaient du dehors. Depuis très longtemps fonctionnait l'internat de la rue Notre-Dame. Celui du Collège Chapisien semble avoir été créé en 1564.

Emmanuel Philibert Pingon étudie quelque temps à Annecy, avec les Menthon, Montrottier, Pontverre, Bellegarde, Mandolle, Delacroix et Georges Milliet. Après leur scolarité annécienne, beaucoup s'en allaient prendre des grades dans les Universités de France et d'Italie.

Par contre, quelques familles dédaignaient le docte savoir ; trop pauvres pour acquitter la modeste rétribution, ou surtout, trop négligentes, elles envoyaient très irrégulièrement leurs enfants à l'école. Pour certains, l'absence était permanente, et les bords du Thiou, du Vassé, les différents Pâquiers de la ville, les hauteurs de la Puya connaissaient trop souvent les ébats criards et les hauts de chausses déchirés. Sans compter les flâneries et musarderies bruyantes devant les ateliers de la rue des Fabriques actuelle rue Filaterie), qui offrait ses arcades et ses sombres allées pour les courses et les jeux de cache-cache.

Marcel Rebut.

OUVRAGES ET DOCUMENTS CONSULTES

Archives départementales.

Archives municipales (Registres du Conseil de Ville).

Gaston Letonnelier : Table alphabétique de l'ancien Conseil d'Annecy.

Abbé Gonthier : Œuvres historiques.

Chanoine Mercier : Souvenirs historiques.

Quennedey : Le Recensement de 1561.

Programmes d'Études à l'ancien Collège Chappuisien

Discours prononcé le 29 Juin 1961, par M. DELMAS, Secrétaire général de la Haute-Savoie à la Distribution des Prix aux Élèves du Lycée de Garçons Berthollet d'Annecy

Il est agréable à la « Revue Savoisienne » de publier le discours que M. Delmas, Secrétaire général de la Préfecture de la Haute-Savoie, a prononcé à l'occasion de la distribution des prix du Lycée de garçons.

Ce nous paraît être un intéressant prolongement du travail ci-dessus publié de notre confrère, M. Rebut, dont la « Revue Savoisienne » publiera d'ailleurs ultérieurement une étude sur l'ancien Collège Chappuisien.

Mesdames, Messieurs, mes chers Amis,

Pas plus que M. Chirpaz, je ne veux, par inobservance des rites, mécontenter les dieux ou ne pas satisfaire les hommes. Voici donc un nouveau discours en cette distribution solennelle des prix.

C'est d'ailleurs un peu la continuation, ou la confirmation du brillant exposé que nous venons d'entendre.

M. Chirpaz vous a dit : « Notre pensée contemporaine n'est pas née d'un seul jour, ni d'elle-même ; elle est tributaire d'un passé, d'une histoire, héritière d'une longue tradition ».

Je voudrais que nous revenions, jeunes amis, ensemble très rapidement, vers ce passé à qui nous devons tout.

Voulez-vous que nous nous reportions deux siècles en arrière et que nous jetions quelque regard sur la vie de ceux qui étaient avant vous, ici, à cette place, et qui déjà subissaient la puissance de la tradition ?

Nous allons, en quelques minutes, feuilleter les règlements, les archives de ce Collège qui, au XVIII[e] siècle, à Annecy, était en pleine prospérité : le Collège Chapuisien.

Vous allez voir, par quelques traits amusants, quelques précisions instructives, que la vie du Collège Chapuisien n'était pas tellement différente de celle du Lycée Berthollet.

Ainsi, nous nous plaignons de l'insuffisance ou de l'étroitesse des locaux scolaires. Eh bien ! voulez-vous imaginer 600 à 700 élèves vivant entre la rue actuelle du Lac et l'église Saint-Maurice, enserrés dans un enclos où les jardins, les vergers, les granges, les étables, et même un immense réservoir à poissons tenaient la plus grande place. Le collège proprement dit, attenant au petit Thiou, ne consistait en définitive guère qu'en un bâtiment de deux étages, où une seule pièce était réservée à chaque classe .

Or, en 1732, s'il y avait 30 élèves en philosophie, j'en dénombre 80 en classe de 4[me] !

Douze Régents, — c'est le nom des professeurs, — s'y partagent, sous l'autorité d'un Préfet, l'enseignement. Et nous retrouvons, sous les mots latins, les appellations de maintenant. Les classes de grammaire se nomment sextanie, quintanie, quartanie, tertianie, et, si la seconde s'appelle par exception « Humanité », la 1[re] c'est la « Réthorique ». Viennent ensuite la « Philosophie », la « Logique » et la « Théologie ». Il y a même une 7[me], où un vieux Père ne connaît que l'abécédaire pour inculquer les premiers éléments de la langue française à ses jeunes élèves.

Si l'on y commence déjà le latin en 6[me] et le grec en 3[me], peut-être, cependant, les programmes sont-ils un peu différents.

En 6[me], c'est l'histoire de Sulpice Sévère qui est la base de l'enseignement. En 5[me], l'on essaye un peu de « l'abstrait et du métaphysique » et l'on s'attaque aux « Fables » de Phèdre et aux « Epîtres » de Cicéron. En 4[me], l'on doit apprendre à versifier, mais c'est sur Cornélius Népos ou Ovide que transpirent les générations d'élèves. En 3[me], la chose devient plus sérieuse (tout au moins selon l'optique

d'alors) : ce sont les « Commentaires » de César qui, joints à Térence et aux « Eglogues » de Virgile, tiennent la plus grande place sur les programmes de la classe. Il est vrai que l'on doit à la fin de l'année « être arrivé à parler et à écrire sans fatigue le latin ».

Sur la classe d'Humanité, mieux vaut ne pas s'y attarder. Le seul cours du Père Mithonnet, sur « l'art de bien écrire et de bien parler », comprend six gros livres, tout écrit en latin. Or, ce n'est qu'une partie du programme ! Si aux élèves de 3me l'on donnait une teinture de mythologie aux humanistes, l'on inculquait quelques notions sur l'histoire grecque, ce n'est, en définitive, qu'en réthorique que l'on songeait à apprendre les grandes dates de l'histoire romaine dont on avait dû tant parler auparavant. Etrange méthode d'enseignement !

L'année scolaire commençait le lendemain de la fête des Morts, le 3 novembre, et ne se terminait, pour les classes supérieures, que vers le 1er septembre, et seulement entre le 13 et le 15 septembre pour les classes de 3me à 6me. Et, durant ces dix mois, vos prédécesseurs avaient bien peu de vacances, au sens où nous l'entendons aujourd'hui : la veille de Noël, trois jours pour le Carnaval, les quatre jours précédant Pâques, et c'est tout. Certes ces dates préfigurent les vacances actuelles, mais elles sont loin d'avoir leur importance ! Chaque jour, six heures de classe en moyennes retenaient les jeunes étudiants. Mais était-ce à cause de la chaleur que les cours se tenaient de 8 h. à 11 h. et de 13 h. 30 à 16 h. 30 avant Pâques, alors que, durant l'été, un nouvel horaire les fixait de 7 h. 30 à 10 h. 30 et de 15 h. à 18 h., ou bien était-ce pour permettre à vos ancêtres de faire la sieste ? Je crains que ce ne soit pas la seconde hypothèse qu'il faille retenir, car de nombreuses obligations s'ajoutaient à ces heures de cours : messes, vêpres, exercices de piété, assemblées de congrégation, répétitions, etc. Les étudiants devaient même arriver dans la salle de classe une demi-heure avant les professeurs, afin, disait-on, que les réthoriciens ou les grammairiens puissent réciter leurs leçons et que les théologiens ou les philosophes aient le temps de s'exercer dans l'argumentation ».

Le jeudi venait, normalement, couper la semaine. Toutefois, si une fête, dite de précepte, tombait un jour de la semaine et perturbait les cours, le Préfet ne maintenait pas en général ce jour de congé malgré la règle qui apparaissait déjà qu'il n'était pas souhaitable de travailler quatre jours de suite ! En fait, souvent, la réalité devait être bien autre, puisque le réformateur, en 1774, s'étonne de la multiplication de ces fêtes de précepte et constate que l'on « vaquait » aussi bien pour la Saint-Charles et la Saint-Martin que pour la Sainte-Catherine ou la Sainte-Anne. Il en arrivait à conseiller aux Régents de rattraper le temps perdu en abrégeant la durée des grandes vacances. Cependant, rejoignant déjà en cela la conception actuelle, le Préfet ne voulait pas que ce soit exactement le même régime pour les classes terminales ; et en théologie ou en pilosophie, nous voyons beaucoup plus de répétitions et seulement deux heures de cours le matin, et deux heures, exceptionnellement trois heures, l'après-midi. Il est vrai que l'étude de la philosophie dure normalement deux ans, et celle de la théologie trois ans, et que souvent ce temps ne suffit pas. La première année de la classe de philosophie se passe d'ailleurs entièrement à expliquer les quatre parties de la « Somme » de Saint-Thomas. Ce n'était qu'en seconde année où l'on « tâtait » — le mot n'est pas de moi — de la morale, de la métaphysique ou de la physique, et encore, sous le vocable de physique, il s'agit bien davantage de géométrie ou d'algèbre que de sciences naturelles. Pourtant, il n'était pas interdit au Régent de réserver quelques heures en juillet pour la cosmographie ou la géographie.

Vous avez tous, un jour ou l'autre, déploré la tradition des examens de passage. Elle non plus ne date pas d'aujourd'hui et nous les retrouvons, alors, obligatoires. Ils sont longuement définis dans les règlements de l'époque. Sachez qu'ils se composent de deux parties : un examen privé et un examen public ; que, pour entrer en réthorique, l'examen consiste en trois compositions à faire en trois jours, dont une en vers latins, et que, pour passer de troisième en Humanité, il faut déjà savoir rédiger trois compositions entièrement en latin. Par contre, l'examen

public ne se différencie pratiquement pas des interrogations orales que vous connaissez.

Mais, contrairement à l'usage actuel, l'on ne note pas de 0 à 10, l'on préfère utiliser les voyelles : petit a = très bien, petit é = bien et petit u correspond à très mal.

Cependant, pour un étudiant qui venait soit d'un précepteur particulier, soit par extraordinaire d'une école de là encore le règlement n e devait-il pas être appliqué à la village, l'entrée au Collège Chapuisien ne dépendait pas uniquement de cet examen de passage. Il fallait aussi que ce candidat justifiât de deux autres qualités, dont l'une va vous paraître étonnante : il devait être « de bonnes mœurs », mais aussi il devait être « pauvre ». Sans doute, lettre et devait-il y avoir quelques accommodements avec le ciel, puisque nous voyons le magistrat réformateur « ne pas désapprouver que l'on ait quelques égards pour ceux qui, à l'occasion de ces examens, en raison de leur naissance distinguée ,ou de leur âge avancé, ne pourraient sans dommage être renvoyés aux arts mécaniques ».

Je ne voudrais pas retenir trop longtemps votre attention, mais il me paraît intéressant de voir quel était, selon les normes du XVIIIe siècle, l'étudiant modèle ? Il n'est pas tellement différent de celui d'aujourd'hui. Il doit être modeste, faire attention en classe, ne pas y parler haut ; il ne doit pas venir au collège avec une canne, une baguette, un bâton ou une épée. Il ne lui est pas permis de fréquenter les billards, les jeux de paume et, à plus forte raison, de jouer aux dés ou aux cartes. Il ne se masque pas, il ne se baigne pas en public, et loin de lui de jouer des tragédies ou des comédies. Il se garde aussi de se donner des « airs de petit maître », ou de se présenter avec des cheveux mal peignés ou des mains sales. Je ne sais si cet oiseau rare a réellement existé et à de nombreux exemplaires, mais je suis étonné des longs développements des règlements sur la discipline. Sans doute, le châtiment recommandé comme le plus avantageux est-il de « surcharger les élèves de travail », mais l'on conseille aussi au professeur de faire faire aux élèves des actes d'humiliation — aller à genoux, par exemple. Et combien sont nombreuses et précises les règles intéres-

sant les cas d'indiscipline caractérisée ! Le Régent doit alors donner la correction, mais ce ne doit pas être en public ; sinon, il convient de payer un correcteur robuste, qui, sous le contrôle d'un « chien de cour », donne les verges ou le fouet.

Je ne veux pas, ici, parler des professeurs, mais permettez-moi, Messieurs, de signaler qu'ils étaient titulaires de leur chaire à vie, qu'ils ne pouvaient donner de leçons particulières et que certains acceptaient, tel le professeur de 6me en 1754, de ne recevoir aucun émolument. Tous devaient assurer six heures de cours par jour, sauf celui de réthorique qui ne « devait » que 4 heures et celui de philosophie 3 heures. Mais quoiqu'il en soit, ils devaient être tous nourris très convenablement, puisqu'ils estimaient raisonnable de récompenser leur boucher en lui offrant à dîner tous les samedis, et nous apparaissent quelque peu dégoutés des carpes ou des brochettes.

Je pourrais prolonger l'examen de la vie de ce Collège Chapuisien dont vous êtes ici les continuateurs, mais ces rapides aperçus me semblent apporter la meilleure confirmation de ce que vous disait tout à l'heure M. Chirpaz.

Lorsque, en 1888, le Président de la République Française inaugurait solennellement à Annecy les nouveaux bâtiments d'enseignement secondaire de la ville, une page de l'histoire scolaire locale se trouvait peut-être tournée, mais la tradition, elle, continuait. Le Lycée Berthollet prolongeait le Collège Chapuisien et Napoléon III l'avait fort bien compris, qui, en 1860, avait tenu à conserver au collège communal le nom d'Eustache Chapuis. Par contre, cette inauguration consacrait une évolution des méthodes d'enseignement. En cela vraiment, le passé était révolu.

A l'enseignement conçu à base de bourrage intense de matière latine se substituait réellement l'enseignemen. moderne. Alors que l'on ne songeait pas auparavant à ouvrir les yeux des élèves sur ce qui se passait au dehors, alors que le grand livre du siècle leur restait inconnu. l'étude sans cesse améliorée du monde physique allait tenir une place très importante dans les programmes d'enseignement. Où auparavant l'on ne formait pas vraiment

l'esprit des étudiants, où l'on se contentait de leur faire apprendre des idées toutes faites et de leur faire contracter des attitudes figées, désormais on allait s'appliquer avant tout, à leur permettre d'entrer en contact intime avec le véritable visage de la réalité dont parlait tout à l'heure M. Chirpaz, cette réalité avec laquelle il faut savoir s'affronter. On avait mis seulement très longtemps pour comprendre que l'enseignement humain devait se compléter par l'enseignement de la nature et que l'homme, partie de l'univers, ne pouvait pas en être détaché. Mais la tradition avait permis l'éclosion.

Comme au XVIII[e] siècle, mais avec une optique et un but différents, c'est autour de l'homme que l'unité s'était faite et se fait encore aujourd'hui. C'est cela la qualité essentielle de l'enseignement secondaire actuel, c'est là qu'il porte la marque de la civilisation du XX[e] siècle. Et nous tous, issus de cet enseignement, nous comprenons et rejoignons Saint-Exupéry qui avait un profond sens du passé, mais qui était également résolument tourné vers l'avenir, lorsqu'il écrivait : « Je suis d'une civilisation qui a choisi l'homme comme clef de voûte ».

Calculs d'autrefois [1]

1° L'adoption du système métrique décimal, créé en France par les assemblées de l'époque révolutionnaire, a apporté de grandes simplifications dans la plupart des calculs usuels. Auparavant, l'emploi généralisé des nombres complexes pour exprimer les diverses mesures créait de nombreuses complications.

Cependant des procédés s'étaient peu à peu établis, et imposés, qui rendaient ces calculs plus faciles. On savait par exemple utiliser les intéressantes propriétés du nombre 12 qui a de nombreux diviseurs : 1, 2, 3, 4, 6, 12, alors que 10 n'en compte que quatre : 1, 2, 5, 10.

Nous nous proposons d'étudier les calculs d'autrefois, ceux d'avant le système métrique [2].

*
* *

Chapitre I

2°. — *La division de l'As en douze onces.*

Le mot as avait divers sens. C'était d'abord une unité de poids, et corrélativement, de monnaie. Mais c'était aussi un tout, considéré comme unité, et partageable en douze parties égales appelées onces. Ainsi l'ensemble d'un héritage est un as d'hérédité, divisible en douzièmes. Cette notion était familière aux gens de loi, autrefois. Elle est ancienne, et connue déjà au temps des Grecs et des Romains.

---

(1) Sources : Fonds Marlioz (Dépot Daudens), aux archives départementales de la Haute-Savoie, et en particulier les feuilles et cahiers de calculs des commissaires d'extentes.

(2) Nous numérotons les paragraphes, pour faciliter les renvois.

D. Bouquet, dans le tome 1 du recueil des « Historiens des Gaules et de la France » nous donne le détail de cette division de l'as, d'après Claude Ptolémée, astronome et géographe grec du deuxième siècle de notre ère :

Les parties de l'as sont au nombre de douze :

L'once, ou le 1/12 de l'as.....	vaut	5	scrupules
Le sexte, ou le 1/6 de l'as.....	»	10	»
Le quart, ou le 1/4 de l'as.....	»	15	»
Le tiers, ou le 1/3 de l'as.....	»	20	»
Les 5 onces ou le 1/3 plus une once	valent	25	»
Le demi, ou le 1/2 de l'as	vaut	30	»
Les 7 onces, ou le 1/2 plus une once	valent	35	»
Les 8 onces, ou le 1/2 plus le sexte	»	40	»
Les 9 onces, ou le 1/2 plus le quart	»	45	»
Les 10 onces, ou le 1/2 plus le 1/3	»	50	»
Les 11 onces, ou le 1/2 plus le 1/3 plus 1 once	»	55	»
L'as entier [3]	vaut	60	»

Les Grecs utilisaient les lettres de leur alphabet, ou des groupes de lettres pour représenter ces fractions de l'as : ainsi $\alpha\beta$ pour l'once ; σ pour le sexte ; δ pour le quart ; γ pour le tiers. Les 5 onces, soit le tiers plus l'once, s'écriront donc $\gamma\alpha$; l'as est α.

On abandonnera le scrupule, qui est une unité dérivée trop petite, pour ne compter que les onces, de une à onze.

*
* *

3° — *Extension du procédé.*

Les désignations figurant au tableau des divisions de l'as subsistent après les invasions. A l'époque mérovin-

---

(3) D. Bouquet, t. 1, p. 68 — quod ut intelligatur — partes assis esse duodecim,

Uncia, vel pars assis duodecima	scrupuli 5
Sextans vel pars assis sexta, habens	scrupulos 10
Quadrans vel pars assis quarta, constans	scrupulis 15
Triens vel pars assis tertia	scrupuli 20
Quincunx vel pars assis tertia cum uncia	scrupli 25
Semissis vel pars assis media, habens	scrupulos 30
Septunx, vel semissis cum uncia, habens	scrupulos 35
Bes vel semissis cum sextante, constat	scrupulis 40
Dodrans vel semissis cum quadrante, habet	scrupulos 45
Dextans vel semissis cum triente	scrupuli 50
Deunx vel semissis cum triente cum uncia	scrupuli 55
As integrum, vel	scrupuli 60

Semissis est employé ici comme indéclinable.

gienne, le tiers de sou d'or est appelé triens, et certaines amendes sont des semisses.

Plus tard, lorsque le régime féodal sera solidement installé, les commissaires d'extentes chargés de la rénovation des terriers féodaux [4] reprennent le procédé de partage de l'unité en douze parties égales. Et même ils le généralisent. L'unité principale ayant été divisée en 12 douzains (1/12), ils diviseront à son tour le douzain en douze parties qui seront des douzains de douzains ($1/12^2$). Puis ils obtiendront des douzains du douzain de la douzième partie de l'unité $\frac{1}{12^3}$ ensuite des douzains du douzain de la douzième partie du douzain de la douzième partie du douzain de l'unité $\frac{1}{12^4}$.

Ce faisant, ils aboutissent, pour la partie fractionnaire des nombres, à un système de numération duodécimale dont la base est 12^{-1} ou 1/12.

Certaines unités principales de mesures se divisent usuellement en douzièmes. Le florin qui fut l'unité monétaire de compte en Savoie dès 1.400 environ, et jusqu'en 1717, est composé de 12 gros ou sols, de chacun 12 deniers. Le pied de Savoie, dit de chambre, vaut 12 pouces, de chacun 12 lignes, de chacune 12 points. Ces mesures entrent de plain pied dans le système duodécimal. Les autres, qui se fractionnent en demis, tiers, quarts, sixièmes devront être converties en douzièmes.

Les commissaires d'extentes dressent des tableaux pour faciliter ces conversions. Ce sont les « fractions de commissaires ».

*
* *

4. — *Fractions de Commissaire.*

Voici un tableau dû à Peyronnet de Cessy au pays de Gex, commissaire d'extentes, qui vivait dans la seconde

---

(4) Les extentes sont les reconnaissances, par les favetiers, de leur dépendance féodale et de celle de leurs terres. Le favetier (de fevo forme ancienne du mot fief, d'après Du Cange) est le tenancier sous régime féodal.
Les reconnaissances sont rassemblées dans les volumineux livres terriers qui constituent une sorte de cadastre des fiefs.

partie du XVIII^me^ siècle. L'unité choisie est le quart de froment, elle pourrait être le denier d'argent, le pied mesurant les longueurs, ou toute autre.

	Unité $\frac{1}{12}$	$\frac{1}{12^2}$	$\frac{1}{12^3}$
Le quart de froment, qui est l'entier, se marque ainsi	1	0	0	0
L'once ou le douzain de l'unité..	0	1	0	0
Le sexte, soit deux douzains.....	0	2	0	0
Le quart, soit trois douzains.....	0	3	0	0
Le tiers, soit quatre douzains....	0	4	0	0
Le quart et sexte, ou le 1/3 plus le douzain.....	0	5	0	0
La moitié, ou six douzains.....	0	6	0	0
Le 1/3 et 1/4 ou la 1/2 plus 1 douzain	0	7	0	0
Les deux tiers ou la 1/2 plus le sexte	0	8	0	0
Les trois quarts, ou la 1/2 plus le 1/4	0	9	0	0
Les 2/3 et sexte ou la 1/2 plus le tiers	0	10	0	0
Les 3/4 et sexte ou la 1/2 plus le 1/3 plus le 1/12	0	11	0	0

On peut continuer ce tableau pour garnir la 3^me^ colonne où s'inscrivent les douzains de douzains.

	Unité $\frac{1}{12}$	$\frac{1}{12^2}$	$\frac{1}{12^3}$
Le douzain du douzain ou 1/144^ain^ d'un quart de froment	0	0	1	0
Le sexte du douzain ou 1/72^ain^ ..	0	0	2	0
Le quart du douzain ou 48^ain^	0	0	3	0
Le tiers du douzain ou 36^ain^	0	0	4	0
Le quart et sexte du douzain	0	0	5	0

Etc..., etc...

On voit qu'il est facile de passer d'une colonne à la suivante en divisant par 12.

Donnons encore le début de la 4me colonne :

	Unité	$\frac{1}{12}$	$\frac{1}{12^2}$	$\frac{1}{12^3}$
Le douzain du douzain de la 12me partie de l'unité	0	0	0	1
Le sexte » » » » »	0	0	0	2
Le quart » » » » »	0	0	0	3
Le tiers » » » » »	0	0	0	4
Le quart et sexte » » »	0	0	0	5

Etc...

Quelques commissaires vont même plus loin et ajoutent une 5me colonne, où figurent les 4mes puissances de 1/12 soit $\frac{1}{20.736}$ de l'unité.

Ils ne veulent négliger aucune fraction, si petite soit-elle, des servis dont ils font le décompte, afin de retrouver les mêmes totaux qu'aux terriers précédents.

Ce tableau suit de près celui de la division de l'as. Mais on a éliminé les valeurs en scrupules, et les onces y sont appelées douzains.

Les nombres figurant dans les colonnes sont de deux sortes. Les uns sont des parties aliquotes de 12, c'est-à-dire sont contenus un nombre entier de fois dans 12. Tels sont 1, 2, 3, 4, 6, 12. Les autres sont des sommes de parties aliquotes : on les appelle parties aliquantes dans certains cours d'arithmétique de l'époque (XVIIIme siècle).

$5 = 4 + 1$ ou $3 + 2$

$7 = 6 + 1$ ou $4 + 3$

*
* *

5. — *Une autre forme du tableau des fractions de commissaire.*

Un commissaire, un seul à notre connaissance, a jugé bon de dresser d'une façon originale son tableau des fractions traduites en duodécimales.

Il considère la série : $\frac{1}{1}, \frac{1}{2}, \frac{1}{3}, \frac{1}{4}, \frac{1}{5}$

où les numérateurs sont l'unité et les dénominateurs la suite des nombres entiers. Chacune de ces fractions est convertie en douzièmes. Relevons les premières lignes de son tableau :

		Unité	$\frac{1}{12}$	$\frac{1}{12^2}$	$\frac{1}{12^3}$	$\frac{1}{12^4}$	$\frac{1}{12^5}$
1/1 ou l'unité.....		1	0	0			
1/2 de l'unité.....	ex[5]	0	6	0			
1/3 » »	ex	0	4	0			
1/4 » »	ex	0	3	0			
1/5 » »		0	2	5			
1/6 » »	ex	0	2	0			
1/7 » »		0	1	8	7		
1/8 » »	ex	0	1	6	0		
1/9 » »	ex	0	1	4	0		
1/10 » »		0	1	2	4	9	
1/11 » »		0	1	1	1	1	
1/12 » »	ex	0	1	0			
1/13 » »		0	0	11	0	11	
1/14 » »		0	0	10	0	3	5
1/15 » »		0	0	9	3		
1/16 » »	ex	0	0	9			
1/17 » »		0	0	8	6		
1/18 » »		0	0	8			

.....

Le commissaire poursuit ses calculs jusqu'à 1/50. Au-delà il se contente de traduire certaines fractions qui lui paraissent remarquables : $\frac{1}{72}, \frac{1}{96}, \frac{1}{144}$

(5) Ex = exact, sans approximation.

*
* *

6. — *Structure des nombres en numération mixte.*

Elle est facile à analyser. Considérons le nombre :

124 quartans (6) 4. 10. 6.

On peut le développer de la façon suivante :

PARTIE ENTIERE				PARTIE FRACTIONNAIRE			
Unité valant	10^2 100	10^1 10	10^0 1	12^{-1} 1/12	12^{-2} $1/12^2$	12^{-3} $1/12^3$	12^{-4} $1/12^4$
Nombre développé ou	$10^2 \times 1$ 100	$10^1 \times 2$ 20	$10^0 \times 4$ 4	$12^{-1} \times 4$ 4/12	$12^{-2} \times 10$ $10/12^2$	$12^{-3} \times 6$ $6/12^3$	

C'est la partie fractionnaire des nombres qui intéresse surtout le commissaire. Sa disposition permet de faire facilement les très nombreuses additions de redevances que comporte son travail. Il sait fort bien faire les retenues à 10 pour 1 pour la partie entière des nombres, et à 12 pour 1 pour la partie duodécimale.

Voici, par exemple, une addition de Peyronnet (7) :

Référence	Froment	Avoine	Deniers de Savoie	Poules	Corvées ou gros	Deniers viennois	Deniers forts de Savoie
1	2	3	4	5	6	7	8
A 314	0.2.5.10	0.3.0.0.	0.1.9.0.6.	0.0.6.2.	0.0.6.2.	0.0.2.0.	
355						0.4.6.0.	
353						0.2.0.0.	9.0.0.
356	0.1.0.0.	0.1.6.0.	0.2.6.0.0.	0.0.8.7.6.			
357	0.6.3.9.	0.10.1.4.11.	0.3.0.0.0.		0.1.0.9.		
358	0.3.6.0.	0.1.9.0.					
	1.1.3.7.	1.4.4.4.11.	0.7.3.0.6.	0.1.2.9.6.	0.1.6.11.	0.6.8.0.	9 forts

---

(6) Le quartan est le 1/4 du veissel de Chambéry utilisé pour les grains. Il est formé de 4 mouduriers de chacun 4 creveyrons. En mesures actuelles le veissel de froment vaut 31 l. 26 soit le sac de blé.

(7) Colonne 1 : La référence renvoie au folio du livre terrier A.
Colonne 6 : Les tenanciers pouvaient s'affranchir de leur corvée en payant 1 sou ou gros annuellement.
Colonne 8 : Le forț est une monnaie de Savoie valant 1 unité 1/2 courante. Il y avait des deniers forts, des livres fortes.

*
* *

7. — *Ecriture et lecture des fractions duodécimales.*

Les commissaires doivent donc :

— convertir des fractions ordinaires en duodécimales pour les inscrire commodément ;
— ou inversement lire ces fractions duodécimales en les traduisant en fractions ordinaires.

Le premier point ne présente pas de difficultés : on peut procéder par calcul direct, ou consulter les tableaux donnés ci-dessus (4 et 5).

Cependant, lorsque les fractions sont petites et inhabituelles, la traduction est un peu plus laborieuse.

Ainsi à Sallenôves, vers le milieu du XVII^me^ siècle, le commissaire Cuquat inscrit :

« François Lancian, pour ses biens procédés de Jean-Claude Lancian (doit de servis) :

a) argent : 8 deniers 1/2.
b) froment : 3 picots et le sexte d'un.
c) avoine : 4 picots et 1 douzains d'un.
d) gelline : le sexte du douzain d'une et le sexte du vingt quatrain du douzain d'autre gelline (= poule) ».

a) Les 8 deniers et demi d'argent s'écrivent 8.6 sans difficulté.

b) Pour le froment faisons un petit calcul. Le quart, mesure réelle, qui sert d'unité vaut 4 cartes de chacune 4 picots en Genevois. Le picot vaut donc le 1/16 du quart. Faisons la division de 1 par 16 nous obtenons 0.^qu^0.9. Ce résultat aurait pu être donné immédiatement par le 2^me^ tableau (5).

$$\frac{1}{16}$$

= 12 douzains 0.0.9
= 144 douzains de douzains.

Les 3 picots valent donc 0.0.9 × 3 = 0.2.3.

Le sexte du picot vaut $\frac{0.0.9}{6}$ = 0.0.1.6.

La redevance totale en froment sera de

0.2.3. + 0.0.1.6 = 0.2.4.6.

c) Pour l'avoine : les 4 picots font une carte ou 0^{qu} 3

et les 4 douzains ou 1/3 du picot valent $\frac{0.0.9}{3} = 0.0.3.$

En tout, cela fait : $0^{qu}.3.3$ de servis d'avoine.

d) Pour la fraction de gelline, le sexte du douzain d'une s'écrit immédiatement : 0.0.2.

D'autre part, le sexte du 24^{ain} du douzain ou :

$\frac{1 \times 1 \times 1}{6 \times 24 \times 12} = 1/12^3$ se traduit par 0.0.0.1.

Le total de la redevance est de $0^{gell}.0.2.1.$

Les résultats de tous ces calculs peuvent s'inscrire en une ligne :

argent en deniers	froment en quarts
8.6	0.2.4.6.
avoine en quarts	gelline ou poule
0.3.3.	0.0.2.1.

*
* *

8. — *Deuxième point : lecture des nombres.*

Ces totaux peuvent se lire :

Argent : 8 deniers, et la moitié d'un ;

Froment : le sexte / d'un quart ;
le tiers / du douzain d'un quart ;
la moitié / du douzain du douzain d'un quart ;

Avoine : le quart / d'un quart ;
le quart / du douzain d'autre quart ;

Gelline : le sexte / du douzain d'une ;
le douzain / du douzain du douzain d'une.

On peut constater que : 1° chacun des chiffres de la partie duodécimale s'énonce séparément ;

2° chaque énonciation se compose de deux parties (séparées ci-dessus par un trait oblique). La première donne le chiffre à inscrire : la seconde indique le rang, ou si l'on veut, la colonne où se place le chiffre.

Les commissaires dressent des tableaux pour faciliter cette lecture.

Leur contenu n'est pas nouveau. C'est le même que celui des « fractions de commissaires » que nous connaissons (4).

Seule la disposition est changée. Les chiffres à lire sont placés au commencement de chaque ligne, au lieu de l'être à la fin. Voici le début :

Au premier (c'est-à-dire en première colonne) sont les entiers.

Au second (2ᵐᵉ colonne) :

1	c'est	douzain	de l'unité
2	font	le sexte	»
3	»	le quart	»
4	»	le tiers	»
5	»	le quart et sexte, ou le tiers et douzain	»
6	»	la moitié	»
7	»	le tiers et quart ou la moitié et douzain	»
8	»	les deux tiers, ou le demi et sexte	»
9	»	les trois quarts ou le demi et quart	»
10	»	les trois quarts et douzain, ou le demi et tiers	»
11	»	les trois quarts et sexte, ou les deux tiers et quart [8]	»

*
* *

Chapitre II

9. — *Le travail des commissaires d'extentes.*

Les commissaires d'extentes sont des notaires qui se chargent, à la demande des seigneurs, de la rénovation de leurs extentes, c'est-à-dire des reconnaissances de leurs favetiers (3, note 4).

---

(8) Ces tableaux sont utiles pour les apprentis commissaires. Avec un peu de pratique des calculs on s'en passe fort bien.

Rénover, c'est donc refaire les livres terriers, en tenant compte des changements survenus. Cette mise à jour est nécessaire, car après 20, 30, 40 ans ou plus, et par suite des décès, partages, ventes, échanges, donations, les noms des possesseurs de terre ont changé, et la liste de leurs biens également. La désignation des lieux dits change aussi fréquemment, ce qui complique l'identification des pièces de terre.

Le travail de rénovation est fait méthodiquement, d'une façon progressive, selon des règles immuables. Il donne lieu à un contrat en due forme entre le seigneur et son commissaire [9].

Le seigneur remet ses livres terriers, contre un « chargé » ou reçu détaillé, et le commissaire en fait aussitôt une copie abrégée, appelée extrait, en un ou plusieurs volumes. Il écarte toutes les longueurs, clauses de style et dispositions juridiques, qui sont abondantes dans les reconnaissances.

On commence ensuite par un village et on dresse le « nomina locorum » contenant pour chaque tavetier la liste de ses biens : terres, prés, vignes, bois, maisons, avec les lieux dits, les confins et les références aux extraits, ou aux minutes et grosses des précédentes rénovations.

On se rend ensuite sur les lieux et on cherche à « placer » les pièces. Le commissaire est aidé dans ce travail par des « indicateurs », sortes de prudhommes ou experts, qui indiquent les limites et nouveaux confins, ainsi que les noms des propriétaires successifs, s'il y a lieu.

Tous les résultats acquis ou vérifiés sont rassemblés dans un « accusatoire de reconnaissances » où l'on peut suivre, pas à pas, l'avancement du travail et voir ce qui reste à élucider.

---

(9) Ces contrats, nombreux dans les archives des maisons féodales, se ressemblent tous. Ils fixent les conditions du travail : le seigneur fournit le papier nécessaire, met une chambre à la disposition du commissaire, lui prête un cheval pour ses déplacements et lui procure les indicateurs ou prudhommes indispensables.

Le prix est convenu : c'est parfois un forfait — le plus souvent tant par reconnaissance (5 à 7 l. au XVIII[me] siècle), — parfois encore tant la ligne, 2 à 5 sols.

Quand il y a eu partage, de une ou plusieurs pièces, il faut faire les « égances » ou répartition des servis et autres charges entre les co-partageants.

Au bas de chaque reconnaissance, le commissaire indique le total des servis à la charge du favetier. Ces totaux seront reportés sur le cottet, que le fermier utilisera pour la levée des redevances.

Le travail de la rénovation une fois terminé, ou à peu près, car il reste toujours des « queues de reconnaissances » qu'il est difficile d'achever, — doit être vérifié par un second notaire ,qui signe à la minute, avec le commissaire.

S'il y a des « refusants à reconnaître », il faut les poursuivre devant la justice seigneuriale, puis en appel. C'est le commissaire qui rédige la requête introductive d'instance, ainsi que le rôle des pièces dont il est demandé reconnaissance. Puis le seigneur poursuivra le procès.

Toutes ces opérations nécessitent des calculs et principalement :

- l'établissement des cottets ;
- et les égances.

*
* *

10. — *Les cottets.*

Les cottets sont établis en vue de la perception des servis, comme les rôles des C. D. pour les impôts. On y trouve donc la cote de chaque favetier.

Le travail est préparé par la totalisation des redevances annuelles faites à la fin de chaque reconnaissance. Il suffit de les transcrire les unes après les autres.

Voici comment se présente la cote d'une famille Lancian, de Cheptonex, aujourd'hui Sallenôve, au cottet établi après une rénovation faite de 1537 à 1540 par Joffrey, notaire et commissaire :

« Petrus, Georgius et Amedei, filii quondam Ludovici Senioris, ac jacobus, filius Coleti Senioris,

« Argenti iii fl Viii s., id., iiii^{tu} et VI^{tu} i^{s} d^{ii} ; (10)
« Frum iiii cupas, iii Ptes et VI^{tu} I^{s} qrti ;
« Ave⁻ iiii qrtos et VI^{tu} I^{s} qrti ;
« ave⁻cumule iiii I^{s} et iii Ptes Xii^{i} alt^{s} qrti ;
« Gallie⁻ ii gallias et VI^{tu} I^{s} et iii Ptes Xii^{i} alt^{s} ».

Nous avons, en traduisant et développant les abréviations :

Pierre, Georges et Amédée, fils de feu Louis Lancian, et Jacques fils de Colet Lancian (sous entendu doivent les servis de ou d') :

Argent : 3 florins, 8 sols, 1 denier, quart et sexte d'un denier ;

Froment : 4 coupes, 3 quarts et sexte d'un quart ;

Avoine : 4 quarts et sexte d'un quart ;

Avoine comble : le quart d'un et les trois quarts du douzain d'autre quart ;

Poule : 2 poules et le sexte d'une, et les trois quarts du douzain d'autre.

On voit que la division des servis n'est pas poussée ici fort loin. Il s'agit d'un bien de famille tenu en indivision longtemps sans partager. (11)

Quand le cottet est terminé, le commissaire fait dans un fascicule séparé, la totalisation des servis, par villages.

Voici par exemple un article (ils se ressemblent tous) de ce document : la récapitulation du froment dû par le village de Chetonay, ou Chetonex. Il est en français, car il a été fait vers 1540 après la fin de la rénovation :

« Froment : 4i copp. les 2 ptz et VI^{e} dung qrt. Les 2 partz du XII^{n} dung, les 3 ptz(12) et VI^{e} du XII^{n} de la XII^{e} part dung et les 2 ptz et VI^{e} du XII^{n} de la XII^{e} pt du XII^{n} d'aue⁻ ».

---

(10) Lisons la première ligne : « argenti tres florenos, octo solidos, unum denarium, quartum et sextum unius denarii ».
Le signe — s'emploie souvent pour marquer l'absence d'un n ou m. Dans Ptes, le p se lit par.

(11) Au terrier précédent, de 1164 (Des Maisons de Musiège, commissaire), cette famille était établie aux Maisons, paroisse de Contamine, petit village dont il ne reste que des ruines. Il y avait eu, à une époque antérieure, deux frères tous deux appelés Jean. L'aîné fut surnommé naturellement senioris ou l'ancien et fut souche des Lancian. Le cadet fut souche des Bonnier. Les premiers, avant 1537, sont allés s'installer, à la suite d'un mariage, à Salenove.

Pour la partie fractionnaire du nombre, nous retrouvons ici les énonciations distinctes, une pour chaque chiffre, dont nous avons parlé ci-dessus (8).

Le total de ces servis en froment pourrait s'écrire, numériquement, en une seule ligne :

41 coupes 0 quart, 10. 8. 11. 10[13].

11. *Les cottets chiffrés en duodécimales.*

Mais le commissaire au XVI^me^ siècle ne songe même pas à écrire ses totaux en duodécimales. C'est au XVIII^me^ siècle seulement qu'on adoptera, à Cheptonex ou Sallenôve et ailleurs sans doute, le système des cottets chiffrés. Ils sont de grand format 25 cm × 35 environ ce qui permet le tracé, à livre ouvert, de nombreuses colonnes.

En voici un du commissaire Chiron, à Marlioz, dans la seconde moitié du XVIII^me^ siècle.

Il comporte douze colonnes, assez larges à cause des nombreuses duodécimales :

1 - Folio de la minute de la rénovation ;
2 - Noms et prénoms du tenancier ;
3 - Référence aux extraits de la rénovation précédente ;
4 - Numéros des pièces au Cadastre. Beaucoup de ces numéros sont acompagnés d'un p (partie) ;
5 - Sols et deniers genevois ;
6 - Froment en quarts ;
7 - Avoine, en cartes ;
8 - Avoine en coupes, parfois en quarts combles[14] ;
9 - Poules ;
10 - Gingembre, en livres ;
11 - Vin, en barrils ;
12 - Noyaux en livres (cerneaux, amandes des noix) ;

---

(12) Les expressions : les deux parts, les trois parts, signifient les 2/3, les 3/4. Dans dautres textes nous trouvons une énonciation plus claire, par exemple : les deux parts les trois faisant le tout.

(13) Remarquons l'extrême petitesse des dernières fractions duodécimales. Dans la dernière colonne $\frac{1}{12^4} = \frac{1}{20.736}$

(14) On distingue le quart « ras » et le quart « comble ». Le premier est celui où l'on passe la raclette. Le second est mesuré « pointu ».

Un autre cottet, établi à Sallenôve par le commissaire Favre vers 1737, est encore plus détaillé. On y compte 23 colonnes : d'abord celles du cottet dont nous venons de parler, et, de plus, une série d'autres, une par nature de terres (champs, prés, pâturages, bois, vignes) pour y inscrire la superficie de chaque parcelle, en journaux ou coupes de semature, en seytives, en poses, en fosserées. Les redevances en cire disposent d'une colonne, comme aussi les sols et deniers de Savoie, à côté de leurs homologues genevois, et les chapons. Une autre est réservée au plait[15]. Et une autre encore à la nature du fief (en fief simple — ou liège, ou liège et taillable, avec ou sans hommage). Enfin une colonne est en blanc pour recevoir, le cas échéant, un servis inhabituel.

*
* *

12. — *Egances des servis.*

On appelait égances les répartitions de la charge des servis, en cas de partage de terres, entre les co-partageants[16]. Elles sont faites par les commissaires d'extentes lors des rénovations des terriers féodaux, proportionnellement aux surfaces des lots de chacun.

Les répartitions se firent d'abord d'après les anciennes mesures agraires : journaux ou coupes de semature, fosserées, seytorées. Après 1738, on se basera sur les surfaces cadastrales, plus exactes, exprimées en journaux, toises, pieds.

Il est rare de trouver, dans les archives seigneuriales, des feuilles d'égances permettant de suivre les calculs des commissaires. Quelques-unes cependant sont restées, intercalées dans les terriers de Sallenôve.

En voici une qui a été faite par Me Favre d'Annecy, commissaire, vers 1737.

---

(15) Le plait est ici la survivance d'un très ancien droit seigneurial. Il est lié à l'ancien albergement qui, vers la fin du XIIIme siècle, a cédé la place dans notre région à l'albergement emphitéotique. Il se payait au changement de seigneur et de vassal. A Sallenove seul le curé, le cas échéant, devait payer 3 sols (de Mutagio Domini et vassalli).

(16) Il est regrettable que le mot égance n'ait pas été conservé. Il est moins lourd que « Partage proportionnel ».

Il s'agit d'une vigne de 12 fosserées, partagée entre six co-partageants. La feuille donne les surfaces des lots en fosserées — et aussi en journaux, toises, pieds. Mais les calculs des servis sont basés sur l'étendue des lots en fosserées seulement.

Le commissaire débute par la référence à un terrier antérieur :

Mlle Cuquat, f° 19v parcelle de vigne, fosserées 12, aux Dodes; Servis 1 den. 6.8 argent; 0 quart 2. froment. Puis vient l'égance :

Noms	N°s du Cad.	Jx.T.P.	Fosse-rées	Argent deniers	Quarts de froment
1	2	3	4	5	6
DUPONT Jean fils de Mathieu	781	0:239:6	5: 0	0:7: 9:4	0:1:1:4
» Jean les héritiers	782	0: 70:0	1: 6:0	0:2: 4:0	0:0:4:0
» Louis	783	0: 61:4	1: 3:0	0:1:11:4	0:0:3:4
TISSOT Nicolas	784	0: 41:2	0:10:6	0:1: 4:4	0:0:2:4
DUPONT Guillaume	785	0: 43:3	0:10:6	0:1: 4:4	0:0:2:4
» Mathieu feu Baptiste	786	0:116:7	2: 6:0	0:3:10:8	0:0:6:8
		1:172:6	12: 0:0	1:6: 8:0	0:2:8:0

La référence en tête renvoie à la minute (on écrivait minutte) du notaire Cuquat, qui a fait, vers le milieu du XVIIme siècle, une précédente rénovation. On y trouve mention de la vigne de 12 fosserées, aux Dodes, et du modique servis dont elle est chargée.

La colonne 3 appelle une remarque : le cadastre donne les mesures agraires en journaux, toises, pieds. Il faut entendre : journaux, toises carrées, et toises pieds.

En effet, le journal vaut 400 toises carrées. La colonne toises comprend des nombres compris entre 0 et 399, inclus ; ils expriment des toises carrées.

Mais dans la colonne suivante, intitulée pieds, il ne s'agit pas de pieds carrés. Comme la toise linéaire de Savoie vaut huit pieds, dits de chambre, la toise carrée

est de 64 pieds carrés et les nombres inscrits dans cette colonne devraient être compris entre 0 et 63. Or, nous constatons qu'ils sont tous inférieurs à 8. Ils expriment donc des 1/8 de toise carrée, c'est-à-dire des toises-pieds : soit un rectangle de 1 toise de longueur et 1 pied de largeur.

Dans l'addition de ces nombres, les retenues se font évidement à 8 toises pieds pour une toise carrée, et à 100 toises carrées pour un journal, dans les colonnes correspondantes.

Les trois colonnes suivantes du tableau d'égance ci-dessus, 4-5-6, sont toutes, pour la partie fractionnaire de l'unité choisie, en numération duodécimale.

*
* *

13. — *Calcul de l'égance.*

Reste à étudier comment le commissaire a procédé pour faire la répartition des servis figurant aux colonnes 5 et 6.

Les douze fosserées de la pièce de vigne à partager sont considérées comme l'as, l'entier partageable en douze parties, ou onces.

Pour chaque partie aliquote de 12 fosserées, c'est-à-dire 6, 4, 3, 2, 1, il va calculer la fraction de servis correspondante.

Pour 12 fosserées il est dû : argent 1 sol, 6,8 froment, 0,2,8 quart

»	6	ou 1/2	de 12	»	:	»	0.9.4.	» 0.1.4.0.
»	4	ou 1/3	de 12	»	:	»	0.6.2.8.	» 0.0.10.8.
»	3	ou 1/4	de 12	»	:	»	0.4.8.	» 0.0.8.
»	2	ou 1/6	de 12	»	:	»	0.3.1.4.	» 0.0.5.4.
»	1	ou 1/12	de 12	»	:	»	0.1.6.8.	» 0.0.2.8.
»	0.6	ou 1/2	de 1	»	:	»	0.0.9.4.	» 0.0.1.4.
»	0.4	ou 1/3	de 1	»	:	»	0.0.6.2.8.	» 0.0.0.10.8.
»	0.3	ou 1/4	de 1	»	:	»	0.0.4.8.	» 0.0.0.8.
»	0.2	ou 1/6	de 1	»	:	»	0.0.3.1.4.	» 0.0.0.5.4.
»	0.1	ou 1/12	de 1	»	:	»	0.0.1.6.8.	» 0.0.0.2.8.
»	0,0,6	ou 1/2	du préc.		:	»	0.0.9.4.	» 0.0.0.1.4.

Le tout en numération duodécimale. Nous pouvons remarquer qu'il suffirait de calculer les six premières lignes ; les six suivantes en dérivent en faisant un décalage des chiffres de 1 colonne vers la droite.

Ceci fait, on va décomposer la surface de chaque lot, à l'aide du tableau ci-dessus, en nombres qui soient des parties aliquotes de la surface totale 12 fosserées, et inscrire les redevances correspondantes. Le total donnera la cote de chacun.

Faisons quelques-uns de ces calculs.

— Cote de Dupont Jean, fils de Mathieu (5 fosserées).

4 fosserées ou 1/3	de 12 argent	0den6.2.8.	froment 0.0.10.8. quart
1 fosserée ou 1/12	de 12 argent	0den1.6.8.	froment 0.0. 2.8. quart
5 fosserées		0den7.9.4.	0.1. 1.4. quart

— Cote de Dupont Jean, les héritiers (fosserées 1.6.0.).

1 fosserée ou 1/12	de 12 argent	0.1.6.8.	froment 0.0.2.8.
0,6 fosserée ou 1/2	du précédent	0.0.9.4.	froment 0.0.1.4.
1 f. 6		0.2.4.0.	0.0.4.0.

— Cote de Tissot Nicolas (0 fosserée 10-6).

0 f. 6	argent	0.den0.9.4.	froment 0.0.1.4. quart
0 f. 3 la 1/2	du préct. argent	0.den0.4.8.	froment 0.0.0.8. quart
0 f. 1.6 la 1/2	du préct. argent	0.den0.2.4.	froment 0.0.0.4. quart
0.10.6.		0.1.4.4.	0.0.2.4.

— Cote de Dupont Mathieu feu Baptiste (2 fosserées 6-0).

2 foss.	argent	0.den3.1.4.	froment	0.0.5.4. quart
0,6 foss.	argent	0.den0.9.4.	froment	0.0.1.4. quart
2 f. 6		0.den3.10.8.		0.0.6.8.

Nous trouvons bien le montant des cotes du tableau d'égance.

La page de calculs du commissaire est couverte de petites additions de ce genre.

*
* *

14. — *Egances basées sur le Cadastre.* —

Les surfaces avant le cadastre, établies en anciennes mesures : coupes de semature, fosserées, seytorées n'étaient pas mesurées, mais appréciées ; elles ne sont qu'approchées. On pourra donc faire des partages et des égances plus exactes en prenant pour base le cadastre.

Voici un groupe de trois pièces, chargées en bloc de 4 sols 5.1 de servis. Un partage a réparti ces pièces entre trois propriétaires Copions le tableau d'élégance [17].

1	2	3	4	5
754	vigne	1. 41.6.	Le 0.5.10.	2.1.9. 7.10.
755	terre	0. 374.2.	0.4.11.	1.9.8.11.11.
756	pré	0. 95.7.	0.1. 3.	0.5.6. 4. 3.
		2.[illegible]112.0.	1.0. 0.	4.5.1. 0. 0.

La première colonne porte les numéros du cadastre. La deuxième donne la nature des parcelles. La troisième est le relevé des surfaces cadastrales, en journaux, toises (carrées) et pieds (toises pieds). La quatrième exprime la fraction de la superfice totale que représente chaque lot ou parcelle. Elle est en numération duodécimale. Ainsi, le journal et les 41 toises (on néglige les 6 pieds) du n° 754 sont les 0.5.10 soit $5/12 + 10/12^2$ du total qui est de 2 journaux 112 toises, 0 ou 912 toises carrées (le journal vaut 400 toises carrées).

La cinquième colonne donne le résultat cherché : la répartition proportionnelle du servis.

Faisons le calcul des fractions de la colonne 4. Le commissaire a dressé un tableau présentant à gauche les nombres parties aliquotes de 912 et à droite les fractions correspondantes de la surface totale :

912 toises est l'entier	1.
456 toises est la moitié	0.6
304 toises est le tiers	0.4
228 toises est le quart	0.3
152 toises est le sexte	0.2
76 toises est le douzain	0.1
38 toises est la 1/2 du douzain	0.0.6.
25 toises [18] est le 1/3 du douzain	0.0.4.
19 toises est le 1/4 du douzain	0.0.3.
13 toises [18] est le 1/6 du douzain	0.0.2.
6 toises [18] est le 1/12 du douzain	0.0.1.

---

(17) Nous omettons une colonne à gauche, où sont inscrits les noms des propriétaires.

Dans la colonne 3, le total des toises pieds, qui est 15 a été compté pour 16 afin de constituer une retenue de 2 toises carrées.

(18) 25 approché par défaut : 13 par excès ; 6 par défaut.

Ce tableau permet de calculer les fractions duodécimales à inscrire dans la colonne 4. Il suffit de retrancher, du nombre de toises qui mesure la surface de la pièce, la plus grande possible des parties aliquotes, et de répéter l'opération sur les restes successifs.

Ainsi, pour la première parcelle, on aura :

441 t 6			
— 304	= 1/3 de 912	ou	0.4.
137 t 6			
- 76	= 1/12 de 912	ou	0.1.
61 t 6			
— 38	= la 1/2 du douzain	ou	0.0.6.
23 t 6			
— 19	= le 1/4 du douzain	ou	0.0.3.
4 t 6			
— 6	= (par excès) le 1/12 du douzain	ou	0.0.1.
		Le total est les.....	0.5.10

de 912 toises.

On procède de même pour les pièces suivantes. La somme des trois fractions est évidemment l'unité.

Nous passons alors au calcul de l'égance. Il suffit de multiplier le servis total 4 sols 5.1 par la fraction correspondant à la parcelle considérée.

4.5.1.	4.5.1.	4.5.1.
× 0.5.10.	× 0.4.11.	× 0.1.3.
3.8.2.10.	4.0.7.11.	1.1.3.3.
1.10.1.5.	1.5.8.4.	0.4.5.1.
= 2. 1.9.7.10.	= 1.9.8.11.11.	= 0.5.6.4.3.

Ces multiplications s'effectuent de la même façon que celles des nombres en numération décimale. La seule différence se trouve dans la manière de faire les retenues : à 12 pour 1 au lieu de 10 pour 1.

Ainsi pour la première de ces opérations, nous dirons :

10 fois 1 = 10 Je pose 10, pas de retenue.

10 fois 5 = 50 Je pose 2, et retiens 4 (12 × 4).

10 fois 4 = 40 plus la retenue, 4 fait 44. Je pose 8 et retiens 3 (12 × 3). Puis je pose la retenue 3.

L'égance étant achevée, on peut faire une vérification en totalisant la dernière colonne : on doit retrouver le montant total des servis.

Ainsi tous ces calculs sont faits sur la base des surfaces au cadastre, et aussi d'après le système duodécimal d'écriture des nombres.

15 - Ces calculs de commissaire sont-ils difficiles ? Non, mais ils sont d'apparence compliquée, et cela pour une raison précise.

En numération décimale, chacun des chiffres qui suivent la virgule a une désignation propre : dixièmes, centièmes, millièmes. En duodécimale, rien de pareil. On en est réduit à des désignations insolites : douzain de douzain, douzain de la douzième partie du douzain, qui sont lourdes et encombrantes. Cela suffit à rendre ces calculs rébarbatifs. ,

J.-P. et J.-F. Pollier.

Jean-Thomas BORGONIO
et l'édition du "Theatrum Sabaudiae"

Qui d'entre nous n'a eu l'occasion de se pencher, plus ou moins attentivement, sur la gravure représentant Annecy au XVII^e^ siècle, et publiée dans l'ouvrage couramment désigné sous le nom de « Theatrum Sabaudiae » ?

C'est également sous cette appellation que, par restriction, on a pris coutume de désigner la planche de cet ouvrage représentant notre cité, vue en perspective cavalière.

Ne conviendrait-il donc pas plutôt de désigner cette gravure du nom de celui qui l'a dessinée, tout comme nous le faisons à propos d'une représentation d'Annecy, antérieure (1598) et bien connue sous le nom de Chastillon ? Il est vrai que, pour cette dernière, il n'existe aucune difficulté puisque l'on peut lire aisément sur un original : « J. Poinsart ex. par C. Chastillon ».

Par contre, la gravure figurant dans le « Theatrum Sabaudiæ » ne comporte aucune signature ni de l'auteur ni du graveur.

Fort heureusement, grâce au « Registre des Délibérations du Conseil de Ville », il nous a été possible d'identifier l'auteur du dessin paru dans le « Theatrum » (1).

Nous lisons, en effet, que *le sieur Jean Thomas Burgonioz* (*), *ingénieur, a été envoyé par S.A.R. pour prendre le plan de celle Ville, afin de le mettre dans le livre qu'il fait imprimer dans Lolande.*

Il reçut en notre ville le meilleur accueil puisque ce fut notre Syndic lui-même, le sieur Delacombe, qui l'accompagna pour lui montrer tant les endroits de la ville que des environs ; ce fut probablement lui qui eut l'idée

d'entraîner notre artiste sur les pentes d'Aléry, d'où l'on découvre la meilleure vue d'ensemble sur le site annécien.

Jean Thomas Burgonioz séjourna à Annecy du 19 au 25 mai 1674 et reçut, avant son départ pour Bonneville, une somme de 12 pistoles. Notre hôte fut sans doute sensible à l'accueil des Annéciens puisqu'il « *témoigna d'estre très satisfait de la Ville* » à en croire le valet de ville qui l'escorta jusqu'à La Roche.

Nous pensons, en effet, que le site annécien avait dû séduire notre ingénieur d'une façon plus particulière et qu'il exprima ce sentiment dans la minutie avec laquelle il releva le plan d'Annecy.

Il suffit de comparer ce dernier à celui d'autres villes de Savoie pour constater que le dessin d'Annecy présente un détail et un fini très poussés. Mais Burgonioz ne s'en tint pas pour quitte avec Annecy ; il y revint deux ans plus tard, sans doute pour apporter les dernières retouches à son dessin, avant de le confier au graveur. Nos Syndics témoignèrent une fois de plus l'estime qu'ils portaient à leur hôte en lui réservant de nouveau la meilleure hospitalité en août 1676. (Burgonioz logea à l'Hôtel de Saint-Pierre).

Si l'auteur de la gravure publiée par le « Theatrum Sabaudiæ » n'a laissé que peu de souvenirs en Savoie, « L'Histoire du Règne de l'époque de Charles Emmanuel II, Duc de Savoie », publiée à Gênes en 1877, comporte une importante notice biographique (2) nous permettant de faire plus ample connaissance avec ce personnage rendu célèbre par les nombreuses cartes géographiques qu'il dessina, et, en particulier, par la grande carte du Piémont publiée pour la première fois en 1660, puis rééditée en 1772 (3).

Jean Thomas Borgonio, Ingénieur chargé des besognes les plus diverses, ne connut jamais la fortune. Il pouvait écrire à son Prince qu'il se trouvait réduit à une nécessité telle qu'il n'avait même pas les moyens de subvenir aux besoins de sa famille, avec les deux seules rations de 100 livres et qu'il était contraint de vendre les meubles de sa maison, n'ayant plus dans ses chambres que quelques petits bois de lit sans paillasse et pas de

vin en cave. Il se recommandait à la compassion du Duc, rappelant qu'au moment même où il s'apprêtait à passer son Doctorat, voici seize ans, il avait préféré interrompre ses études pour le servir, et qu'il n'avait cessé de le faire avec dévouement depuis cette époque. Dans ses jeunes années, il s'était occupé de divertir Sa Majesté par des ballets et autres amusements. Il sollicitait de son prince l'honneur de rester à son service après ces seize années de fidélité, de façon à finir ses jours là où il avait employé la fleur de sa jeunesse.

Mais l'Ingénieur Borgonio allait s'attacher bientôt à des tâches plus sérieuses : il fut chargé de perfectionner les fortifications de Verceil en 1670, comme en témoigne un rapport détaillé qu'il fournit à ce sujet.

Peu de temps après, il se vit confier, par sa Majesté, la direction des dessins destinés à la gravure des cuivres qui illustraient la fameuse édition du « Theatrum Sabaudiæ », imprimée par J. Bleau ; on conserve une lettre très intéressante qu'il rédigea à ce propos.

Enfin, Borgonio exécuta une série de peintures. Le Comte Philibert de Piossasco nous rapporte à ce sujet l'anecdote dont il fut témoin le 29 septembre 1671. Borgonio ayant offert quelques toiles au Duc de Savoie qui les appréciait fortement, demanda à son prince où il comptait les exposer. Charles Emmanuel lui répondit qu'il ne possédait pas de pièces suffisamment vaste pour les abriter. Borgonio fut si vexé de cette réponse, que le Duc s'en aperçut et qu'il répara immédiatement son erreur en assurant l'artiste que ses toiles seraient placées dans les chambres du Prince de Piémont afin qu'en les voyant, il put lui servir de stimulant pour imiter les héros qui y étaient représentés.

A quelque temps de là, Charles Emmanuel, qui appréciait à leur juste valeur les capacités et la conscience de Borgonio, confia à ce dernier le soin d'enseigner les mathématiques et le dessin à son fils Victor Amédée. Un logement fut alors promis au nouveau précepteur qui s'empressa de prendre congé de son propriétaire ; hélas ! en un temps où l'on ne pouvait accorder sa confiance à quiconque, pas même à son prince, quelle ne fut pas la sur-

prise de Borgonio de se voir refuser son logement. Il dut alors supplier le Duc pour que celui-ci donnât les instructions nécessaires et éviter de dormir à l'Auberge de la Belle Etoile.

Sa nombreuse famille, forte de huit enfants, était une lourde charge pour le professeur, et la nécessité dans laquelle il se trouvait lui fit offrir l'office de dessinateur des blasons et insignes des familles de l'Etat, par patente du 7 janvier 1675, emploi particulièrement lucratif à une époque où régnaient des dispositions rigoureuses sur l'usage et l'appropriation des armoiries, lois qui n'étaient à cette époque ni anachroniques ni tenues pour ridicules. Borgonio, qui a laissé le souvenir d'un travailleur intègre et apprécié de tous, mourut en 1695.

Cette brève notice nous fixe suffisamment sur ce personnage dont le souvenir nous a été conservé par l'œuvre qu'il nous a laissée et qui nous fournit quotidiennement de très utiles indications sur l'urbanisme annécien au XVII[e] siècle.

Si Borgonio ne fit pas fortune, J. Blaeu, son éditeur hollandais, par contre, réalisa un magnifique profit grâce à l'ouvrage qu'il avait conçu, puisque celui-ci connut six éditions (4).

A. La première, datée de 1682, comporte deux volumes avec un texte en latin.

B. La seconde, datée de 1726, comporte quatre tomes en deux volumes. Le texte, bien que modifié et augmenté, est toujours en latin.

C. La troisième, parue en 1697, comporte un texte en néerlandais.

D. — La quatrième, parue en 1725, avec un texte en néerlandais également.

E. La cinquième date de 1700, et comporte un texte français, traduit du latin par Jacques Bernard.

F. — La sixième et dernière édition, parue en 1725, et dont le texte est en français, est considérée comme assez rare.

Il était utile de préciser ces éditions puisque l'ouvrage bibliographique faisant le plus autorité en France : « Jean Jacques Charles Brunet : « Manuel du Libraire et de

l'amateur de livres », tome V, ne mentionne que les éditions D et E (5).

Aux mérites de l'Ingénieur Borgonio, il conviendrait d'ajouter celui du graveur chargé d'exécuter la plaque de cuivre destinée au tirage. Or, celle d'Annecy, comme la plupart de celles contenues dans l'ouvrage, ne comporte aucune signature. Nous trouvons toutefois sur d'autres vues les noms de Johannès de Ram, Johannès de Broen, Coenraet Decker et Romanus de Hooghe ; l'un de ces artistes, vraisemblablement R. de Hooghe, grava la planche d'Annecy, mais cette hypothèse est avancée sans toutefois qu'il soit possible d'apporter dautres précisions sur ce point.

Si les textes des diverses éditions diffèrent, les planches représentant Annecy demeurent exactement identiques dans toutes les éditions qui comportent uniformément une légende en français. On remarque toutefois que la seconde et quatrième éditions, portent en bas et à droite de la planche un grand chiffre 4.

Malheureusement, les belles plaques de cuivre gravé ayant servi au tirage des planches, ont toutes disparu aujourd'hui et des recherches récemment effectuées sont demeurées sans succès (6).

Le premier retirage que nous possédons de la vue d'Annessy est dû à l'initiative de l'annécien Burnod, qui réimprima, dans un format légèrement réduit, cette planche en 1897, sous le titre : « Annecy au XVII^e^ siècle » (7). En 1912, les éditions Gardet-Garin procédaient à un nouveau tirage de la planche d'Annecy, au format original par procédé photocopie, pour illustrer l'ouvrage de M. Pierre Duparc, intitulé : « Description d'Annessy ».

De nos jours, les éditions du « Theatrum Sabaudiæ » sont toujours recherchées à des prix qui témoignent de l'intérêt que présente ce remarquable ouvrage néerlandais.

Malheureusement, l'Ingénieur Borgonio a connu, dans son existence besogneuse et au milieu de ses lourds soucis familiaux, une fortune moins brillante ; il ne nous en est que plus attachant dans le souvenir qu'il nous a laissé et son œuvre, déjà ancienne de près de trois siècles, conti-

nuera, nous n'en doutons pas, à susciter l'admiration des générations futures qui se pencheront sur le « Theatrum Sabaudiæ » avec une curiosité toujours aussi avide de découvrir notre Annessy de ce lointain XVII[e] siècle.

G. GRANDCHAMP.

NOTES

(*) L'orthographe déformée telle que nous la trouvons sur les regstres :; Burgonioz.

1. — Registre des Délibérations municipales. Année 1674, f° 144-145. Voir *Revue Savoisienne,* 1881, p. 8. Séances des 19, 25 et 29 mai et du 16 août 1676.

2. — Claretta Gaudenzio : « Storia del Regno et dei tempi di Carlo-Emanuele II Duca di Savoia ». Genova, Tip, Sardo Muti, 1877, Tomo II, pp. 561-564.
Nous remercions vivement le Professeur Louis Bulferetti, qui a bien voulu nous faire parvenir le texte de la note consacrée à Burgonio.
A signaler également l'article que le Professeur Mori a publié dans la « Rivista Geografica Italiana », Florence, vol. XIII, 1906, p. 142 à 150.

3. — La première édition de cette carte date de 1660. La seconde porte le titre de : « Carta generale de stati di sua altezza reale ».
Gio. Maria Belgrano in Torino 1680 (15 feuilles au 1/225.000).
Le même auteur publia la remarquable « Carta Cartografica degli stati di S.M. il Re di Sardegna data in luce dall'Ingegnere Borgonio nel 1683 ».
Corretta et accresciuta nel, anno 1772 (15 feuilles au 1/250.000)
Cet exemplaire est conservé aux Archives de la Haute-Savoie sous le n° 67.

4. — Liste des éditions successives du « Theatrum Sabaudiæ » :
A. — Theatrum statuum/celsitudinis Sabaudiæ ducis, Pedemontii principis... Amstelod., haer. J Blaeu, 1682, 2 vol., fol.
Texte latin. Des exemplaires se trouvent à la bibliothèque de La Haye et à la Bibliothèque Nationale de Paris.
BN = LK 1512 département des imprimés, 3 exemplaires +
BN = Vf 93 fol. Cabinet des Estampes.
B. — Novum Theatrum Pedemontii et Sabaudiæ... Hag. com. (La Haye). R.C Alberts. 1726, 4 tomes en 2 vol. (2 tomi. 4 partes).
Texte latin. Un exemplaire se trouve à la bibliothèque de La Haye. Auprès de l'édition mentionnée : A, le texte a été modifié et augmenté ; les planches, cependant, sont les mêmes excepté le portrait de la duchesse qui manque.

Archives de la Haute-Savoie Académie Florimontane réf. F° 3-Ba. Don de Constantin Despine, médecin des eaux d'Aix, 1862.

C. — Tooneel der heerschappijen van... den Hartog van Savoye. Is-Gravenhage, Adr. Moetjens, 1697, 2 vol. (Théâtre des pouvoirs du... Duc de Savoye. La Haye).
Texte néerlandais. Un exemplaire se trouve à la bibliothèque de La Haye. Les planches et les cartes sont les mêmes que dans l'éditon A, outre un portrait de Victor Amedeus II, d'après Bourdin, par P. van Gunst.

D. — Nieuw vermeerderd en verbeterd groot stedeboek van Piemont en van Savoye, of nauwkeurige beschrijving van derzelver steden ,paleizen, kerken en voornaamste gebouwen enz : ...In's- Gravenhage R. C. Alberts, 1725. 4 tomes en 2 vol. (Nouveau grand théâtre augmenté et amélioré du Piémont et de la Savoye, ou description exacte de leurs villes, palais, églises et principaux édifices, etc... A La Haye). Texte néerlandais. Un exemplaire se trouve à la bibliothèque de La Haye.

E. — Théâtre des Etats de S. A. R. le duc de Savoye prince de Piémont, trad. du latin en français par Jacq. Bernard. La Haye, Adr. Moetjens, 1700. 2 vol.
Un exemplaire se trouve à la bibliothèque de Paris. Docteur Cattin Charles, d'Annecy. BN en deux emplaires. L K 2, 1513, et Res. L K 2, 1513 (Département des imprimés).

F. — Nouveau Théâtre du Piémont et de la Savoye, ou description exacte de leurs villes, palais, églises et principaux édifices, & c.. La Haye, R. C. Alberts, 1725, 4 tomes en 2 vol.
Un exemplaire se trouve à la Library of Congress, Washington.
« Dans les éditions A, B, C et D, dont notre bibliothèque possède un exemplaire, j'ai examiné la planche d'Annecy. Toutes les quatre sont identiques, donc pourvues de légendes en français. Seules, les éditions B et D portent à droite et en bas le chiffre 4. Dans la bibliographie bien connue de P. A. Tiele : « Nederlandsche bibliographie van land en wolkenkunde » (Bibliographie néerlandaise de géographie et d'ethnographie), Amsterdam, 1884 ,les éditions A, B, C, E et F figurent sous le numéro 138. Dans toutes les éditions que j'ai examinées, se trouve un tableau généalogique avec légende française » (6).

5. — L'ouvrage italien intitulé : « Antonio Mannoe Vincenzo Promis Bibliografia Storica degli Stati della Monarchia di Savoia », publie dans son tome I, p. 92, aux articles 1227 à 1229 ,la liste des éditions du Theatrum Sabaudiæ. Toutefois, les éditions C et D ne sont pas mentionnées.

6. — Nous tenons à exprimer notre vive gratitude à M. H. Sleurink, conservateur adjoint à la Bibliothèque Nationale de La Haye, qui a bien voulu nous fournir très aimablement tous les renseignements pour lesquels nous l'avons sollicité à de nombreuses reprises.

7. — Burnod, libraire-éditeur à Annecy, reproduction par lithographie sous le titre : Annecy au XVII° siècle. Extratum e Theatro Sabaudiæ Amsterlodami - Romanus de Hooghe Sculpt. Anno 1675 Annecii : Excudebat de integro Burnod, 1897.

Pascal et saint François de Sales

Conférence à Annecy (19 juillet 1962)

Le 19 août, dans un mois tout juste, il y aura trois cents ans qu'est mort l'homme le plus extraordinaire peut-être qui ait vu le jour sur la terre de France : Blaise Pascal. Pour commémorer cet évènement, une suite de cérémonies et de manifestations se déroule depuis plusieurs mois, tant à Paris qu'à Clermont-Ferrand, et en d'autres villes, suscitant toutes ce mouvement de ferveur qui passe la curiosité vulgaire et prouve que la gloire d'un maître ne procède pas seulement de l'admiration mais de l'adhésion profonde des âmes. Et s'il fallait tirer une leçon de toute cette entreprise, ce serait qu'à cette occasion Pascal se découvre aux hommes du XX^e^ siècle plus proche, plus fraternel, plus accordé à leurs angoisses et à leurs espérances. « Penser une absence, dit Bergson, c'est penser une présence ». Absent depuis trois cents ans de la terre des hommes, l'auteur des *Pensées* est parmi nous plus présent que jamais.

Il convenait que, dans le cadre du Festival du théâtre religieux, cet événement fût évoqué, puisque aussi bien il intéresse à la fois les lettres et la spiritualité, auxquelles les promoteurs de ce Festival entendent également porter leur témoignage. Et cette commémoration, à laquelle le Comité national du Tricentenaire a été heureux de s'associer, paraissent dautant plus nécessaire que le Festival a pour cadre la ville d'Annecy et que la ville d'Annecy a une raison très particulière de s'intéresser à Pascal : c'est qu'elle est la patrie de saint François de Sales, et que de l'auteur de l'*Introduction à la vie dévote* à l'auteur des *Pensées*, il y a des liens très évidents.

A première vue, l'affirmation peut surprendre. Peut-être parce que nous nous faisons de l'un et de l'autre des représentations très erronées. Nous verrons tout à l'heure ce qu'il faut penser de l'image habituellement reçue de l'évêque d'Annecy et Genève : ce personnage benoît, indulgent, d'humeur facile et de religion souriante. Mais l'erreur n'est pas moindre de voir exclusivement en Pascal l'homme des déchirantes angoisses, de la terreur devant les espaces infinis, celui qui « cherche en gémissant ». Alors qu'il est aussi, et c'est ce qui fait sa grandeur, — un homme de chair et de sang, qui s'intéressait aux choses de la terre, même à la brouette et aux carosses à cinq sols, un homme qui aimait à jouer avec les enfants, qui savait rire, un chrétien pour qui la vie était, certes, ordonnée par la foi, mais n'en devait pas moins être vécue pleinement, dans toutes ses réalités et ses exigences. C'est ce Pascal-là, le vrai Pascal ,qu'on peut confronter utilement avec saint François de Sales, en découvrant entre eux maints points de rapprochement.

*
* *

Le lien entre saint François de Sales et Pascal est d'abord un lien historique. Ils appartiennent l'un et l'autre à cette époque extraordinaire qu'on a pu appeler « le grand siècle des âmes » où la France et les pays qui, comme la Savoie, étaient de sa dépendance spirituelle, connurent une telle floraison de sainteté, que peut-être aucun pays n'en a eu d'analogues, l'époque du Cardinal de Bérulle et de Monsieur Olier, de saint Vincent de Paul et de saint Jean Eudes, des deux Marie de l'Incarnation, la Carmélite et l'Ursuline, pour tout dire l'époque de cette école de spiritualité française dont l'abbé Bremond s'est fait l'incomparable historien. De ce grand siècle des âmes, saint François de Sales marque le début et Pascal la fin, puisque sa mort correspond, mystérieusement, au tarissement de cette haute fontaine et, en même temps, au début d'un autre « grand siècle », non plus spirituel celui-là, mais temporel, au ciel duquel fulgure le Roi Soleil.

Saint François de Sales meurt en 1622 : Blaise Pascal naît en 1623. Les deux hommes n'ont donc pas pu se con-

naître. S'en suit-il qu'il n'y ait entre eux, par personne interposée, des contacts ! C'est ce qui fut et plusieurs se repèrent de la façon la plus évidente. Entre les divers milieux de spiritualité, il existait des relations constantes. De couvent à couvent, de groupe en groupe, on s'écrivait, on se rendait visite, on se communiquait les meilleurs livres de méditation et d'oraison. On discutait aussi sur des points de doctrine. Il y avait là une animation dont nous avons peine à nous faire une idée.

Ainsi, François de Sales, bien que « Necy », comme on disait alors, fût passablement écartée, était-il en relations avec tout ce qui, dans l'Eglise de France, avait quelque intérêt. On sait quelles dimensions atteint sa correspondance et quels échanges spirituels il eut avec sainte Jeanne de Chantal et ses autres dirigées. C'est précisément par l'une de ces dirigées que s'établit le premier lien visibble qui, du saint savoyard, aboutit à Pascal.

En 1618, François de Sales vint à Paris dans l'ambassade qui devait négocier le mariage du prince de Piémont, fils aîné du duc de Savoie, avec Christine de France, et, en même temps, pour fonder une maison de la Visitation dans le quartier Saint-Antoine, désira connaître une femme extraordinaire avec qui il avait échangé quelques lettres l'abbesse la plus célèbre de France, la Mère Angélique Arnaud. C'était une nature d'exception, bien propre à intéresser un amateur d'âmes.

Mise au couvent à dix-sept ans bien qu'elle n'eût aucunement la vocation, cette fille de feu avait tout à coup, six ans plus tard, découvert le Christ et s'était donnée à lui sans retour. Elle avait alors réformé rudement la Communauté dont elle était abbesse, ramenant la pratique de la règle de Cîteaux la plus intransigeante, au point même, dans une scène qui devait demeurer célèbre sous le nom de « Journée du Guichet », de fermer la porte de son monastère à ses propres parents. Ce couvent sur lequel régnait cette jeune et terrible abbesse était installé à dix lieues de Paris, dans un vallon boisé entre Rambouillet et Versailles : il se nommait Port-Royal, Port-Royal des Champs.

Le succès de cette entreprise avait rendu si célèbre la Mère Angélique qu'elle fut chargée de mettre de l'ordre dans une autre communauté assez anarchique, Maubuisson près Pontoise. Elle s'y occupait quand l'évêque d'Annecy y arriva, lui-même personnage déjà célèbre dont les sermons faisaient courir les foules. Entre ces deux âmes, une amitié se noua, dont la chère Jeanne de Chantal aurait pu être jalouse si elle n'avait été une sainte. François retourna plusieurs fois à Maubuisson, confessa la Mère Angélique, accepta de devenir son directeur de conscience et entretint avec elle jusqu'à sa propre mort une correspondance d'un ton tout à fait analogue à celui dont il usait naguère avec sa chère « dame parfaite ». Il mourut, hélas ! trop tôt pour transformer cette âme, la rendre moins absolue, moins portée aux extrêmes, trop tôt pour qu'elle ne se laissât pas gagner, lui disparu, aux séductions de M. de Saint-Cyran.

Voici donc le premier lien que nous voyons : il rattache directement François de Sales à ce Monastère de Port-Royal, ce haut lieu de l'esprit, bien propre à attirer le tonnerre, dont l'abbé Louis Cognet a si bien montré que Pascal n'aurait certainement pas été ce qu'il fut si Port-Royal n'avait pas existé. Mais voici aussitôt qu'apparaît un autre lien par l'entremse de cet homme même que nous venons de voir succéder à saint François de Sales dans la direction de conscience de la Mère Angélique : Jean Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran.

Celui en qui l'histoire religieuse reconnaît le véritable fondateur du jansénisme, ce « caillou d'Ibérie, dit Sainte-Beuve, de qui l'étincelle devait sortir », était, si étrange que cela paraisse, un salésien fervent. Bien qu'il n'ait jamais rencontré le grand évêque savoyard, il avait été très bien renseigné sur lui par la Mère Angélique, sa dirigée, qui l'avait incité à lire l'*Introduction à la vie dévote* et le *Traité de l'amour de Dieu* ; ce n'est pas le seul cas connu d'un directeur dirigé par sa dirigée ! Il avait contribué à l'établissement de la Visitation à Poitiers et même, à la fin de sa vie, sainte Jeanne de Chantal fut en relations épistolaires avec lui. Sa vénération pour François de Sales était si grande qu'il fit le vœu, alors qu'il

était emprisonné par Richelieu, de se rendre à Annecy après sa libération. Dans ses écrits, il fit de lui les plus grands éloges : « Il faut que l'esprit de Dieu l'ait conduit... c'est à cette source qu'il a puisé les lumières dont il avait besoin pour conduire les âmes ». Dans sa *Théologie familière*, il renvoie à l'*Introduction à la vie dévote*, le jeune lecteur auquel il s'adresse : « Les laïques, ajoute-t-il, à peine convertis, feront bien de suivre ses conseils ». Le salésianisme a joué un tel rôle dans la pensée de Saiot-Cyran que M. Jean Orcibal, dans la savante étude qu'il lui a consacrée, le cite au premier rang des influences décisives qui s'exercèrent sur le futur chef du jansénisme.

Il y a là, il faut le reconnaître, de quoi stupéfier ceux qui, s'en tenant aux idées courantes, se font du grand saint savoyard l'image conventionnelle et fade que l'on sait. Image entièrement fausse. Igino Giordani a là-dessus un mot qui enchante : « Depuis que saint François de Sales a dit qu'on attrappait plus de mouches avec du miel qu'avec du vinaigre, trop de chrétiens sont convaincus que leur fonction sur la terre est d'attraper des mouches ! » Se représenter saint François de Sales comme un attrapeur de mouches, c'est se tromper singulièrement sur son compte. S'il est vrai qu'à force d'énergie il était arrivé à une domination de soi si complète qu'il avait su se faire calme doux, bienveillant et souriant à tous, il n'en est pas moins certain que c'était une nature de feu, en qui la folie de la Croix n'était pas vaine. A dix-huit ans, il avait eu, lui aussi, sa « nuit de feu », comme Pascal devait l'avoir plus tard, après laquelle il s'était jeté aux pieds de la Sainte Vierge. Maintes fois, il a répété : « J'aime les âmes indépendantes, vigoureuses et qui ne sont pas femelles ». Quant à sa prétendue indulgence, il suffit de lire le récit de sa vie ou ses propres écrits pour mesurer ce qu'en vaut l'aune. Un jour, une religieuse lui disait en souriant qu'il lui advenait, pendant le chapître ou l'office, de jeter un coup d'œil au dehors par la fenêtre et elle ajoutait : « J'espère que cela n'est pas un péché ! ». A quoi le saint répondit, sans sourire : « Mais si, ma Sœur, c'est un péché dès l'instant que vous y prenez plaisir ». Et, dans l'*Introduction à la vie dévote* même, si l'on lit tel passage, on est

tôt renseigné sur leur indulgence : par exemple celui sur la femme qui ne se laisse pas « muguetter », c'est-à-dire courtiser, mais qui cependant éprouve un agrément secret à recevoir et à écarter les hommages. Combien de femmes trouveraient bien sévères les monitions de Monsieur d'Annecy !

Il n'est donc pas du tout inadmissible que l'œuvre de saint François de Sales ait pu constituer un des courants qui alimentèrent Port-Royal et le jansénisme. Que Pascal l'ait lue, cette œuvre, cela ne fait aucun doute. Il est absolument certain que les livres du saint, alors vrais « best-sellers » de la littérature spirituelle, étaient dans la bibliothèque du Monastère comme dans celle des Solitaires. Il serait inconcevable que Pascal ne les eût pas trouvées.

Mais, objectera-t-on, il n'a pas cité saint François de Sales. C'est vrai, mais il faut observer qu'il cite très rarement des auteurs, sauf Montaigne, Descartes et les stoïques, et c'est pour les réfuter. De ceux dont il a pu subir l'influence il ne dit rien. Par exemple de Benoît de Canfeld ou du Cardinal de Bérulle, autres maîtres de la spiritualité au début du grand siècle des âmes, dont on a maintes raisons de croire qu'il avait étudié les œuvres de près et auxquelles, cependant, il ne réfère jamais. Mais le lien qui relie Pascal à l'évêque d'Annecy, par Saint-Cyran et la Mère Angélique, est trop évident pour qu'il n'y ait pas eu, de l'un sur l'autre, influence, une influence dont on souhaiterait qu'un jour une confrontation minutieuse vînt préciser les limites et la portée.

*
* *

Il va de soi que, dans le bref espace de temps qui nous est aujourd'hui imparti, il ne saurait être question de nous lancer dans cette étude. Elle serait certainement très difficile, car on se rend compte, lorsque l'on considère d'ensemble toute cette école française, que tous ceux qui lui ont appartenu ont puisé à une sorte de fond commun de réflexions, d'idées, que, selon leur talent, ou leur génie, ils exploitaient plus ou moins bien. Le génie de Pascal a été précisément de ce qui était en son temps des données cou-

rantes d'extraire ce qui en constituait l'essentiel, le définitif, l'irremplaçable .Et aussi, puisqu'en lui le style génial allait de pair avec le génie de la pensée ,de formuler ce qu'il avait à dire avec cette *imperatoria brevitas* qui le fait incomparable, — Sainte-Beuve l'a cependant comparée à celle de Napoléon, — cette force d'originalité, cette densité, cette plénitude, ce je ne sais quoi d'absolu et de définitif qui grave éternellement ses pensées dans notre mémoire. Mais, pour le fond, il semble bien qu'il y ait des points communs : parfois même ,il y en a dans l'expression même. De qui donc est ce mot : « Dieu est le Dieu de notre cœur » ? De Pascal, direz-vous. Pas du tout, il est de saint François de Sales. Et cet autre : « Tous les péchés du monde sont noyés dans le sang du Christ » ? De Pascal, sans nul doute ; mais non, il est de Saint-Cyran. Et cet autre encore : « L'homme est un néant, mais c'est un néant capable de Dieu » ; vous croyez l'avoir lu dans les *Pensées* ; en fait, il est du Cardinal de Bérulle. Tant il est vrai qu'entre ces hauts spirituels, il y a eu mille échanges réciproques, une sorte de mutuelle fécondation.

Il faudrait aller plus au cœur des choses et essayer de saisir ce par quoi Pascal et saint François de Sales appartiennent vraiment à la même famille. L'abbé Bremond a proposé d'appeler « humanisme dévot » l'école à laquelle le grand saint savoyard a donné naissance : nous dirons tout à l'heure dans quel sens exact il faut entendre ce mot de « dévot » que les siècles ont affadi et dévalorisé.

Il est certain qu'au sens fort du terme, le salésianisme est un humanisme : c'est de l'homme qu'il part, de la connaissance de l'être qu'il est, afin de voir comment pourra s'y insérer la grâce du Christ. Un mot a jailli un jour des lèvres de François de Sales, un de ces mots qui suffisent à caractériser celui qui le prononce : « Je suis tant homme que rien plus ! » Ce qui veut dire tout à la fois que, comme Térence, il considère qu'étant homme, rien d'humain ne lui est étranger, et aussi qu'ayant le sens aigu de ce qu'est vraiment l'homme, il en mesure les limites et les faiblesses, tout autant que la grandeur. N'est-ce pas là exactement la position fondamentale de Pascal, le point de départ de son itinéraire spirituel ? Cet homme qui n'est

« ni ange, ni bête », qui est à la fois « la gloire et le rebut de l'univers ».

La méthode même que suit saint François de Sales pour mener l'homme à Dieu est-elle si différente de celle que Pascal mettra en œuvre ? Ce n'est autre que la vieille méthode socratique du « connais toi toi même », remise en honneur par les humanistes de la Renaissance. Saint François de Sales y excelle : autant qu'un ouvrage de spiritualité, l'*Introduction à la vie dévote* est un livre d'analyse psychologique, d'une pénétration étonnante. Relisez le chapitre sur les passions, ou celui sur le mariage et la vie conjugale : on n'a rien écrit de plus lucide. C'est cette même méthode psychologique qui fait de Pascal, cet anti-philosophe déclaré, un des maîtres de la philosophie. Sur les diverses formes de la concupiscence comme sur le mécanisme de l'amour et celui de l'amitié, sur l'orgueil et l'ambition, comme sur la formation du caractère, a-t-on jamais dépassé telles *Pensées* ? C'est dans la même ligne des grands moralistes français, celle de Montaigne, plus tard de la Rochefoucault, Vauvenargues, Joubert, que l'un et l'autre se situent : ils sont de la même famille d'esprits.

Mais il faut aller plus loin, et constater que dans la démarche spirituelle qu'il a suivie, Pascal a été singulièrement proche du maître annécien. Nul n'ignore que, dans l'expérience pascalienne, la puissance qui permet à l'homme d'aller vers Dieu et de le rejoindre, c'est le cœur. Le cœur qui n'est pas seulement puissance de sentiment, mais faculté de synthèse qui permet à l'âme de se réaliser toute et d'adhérer au divin. Cette notion, qu'exprime, par exemple, la célèbre pensée : « c'est le cœur qui sent Dieu et non pas la raison », on en trouverait facilement des analogues dans saint François de Sales. Tout à l'heure, nous citions une pensée du saint savoyard qui sonne exactement comme celle de Pascal. Mais, formulée autrement, la même idée se retrouve chez lui sans cesse. On peut même se demander si le terme de *dévotion* qu'il utilise n'en est pas, dans un autre langage, l'exacte analogie.

Car qu'est-ce que la dévotion, pour le saint d'Annecy ? Il faut prendre le mot dans son sens le plus fort, étymologique. Dévot, dévoué, il y a dans ces termes l'idée d'un

vœu, d'un engagement plénier et irrécusable. La vie dévote, c'est la vie en Dieu, le contraire même de la vie telle que la concevait Montaigne, qui laissait à la sagesse humaine le soin de conduire sa destinée terrestre, en réservant à la religion la préparation de l'au-delà, ce que précisément Pascal critique et dénonce en lui. Pour Pascal, la vie n'a de sens et ne s'accomplit que si elle est tout entière reliée à l'expérience spirituelle, si, selon le mot de saint Paul, auquel il se réfère plusieurs fois, ce n'est plus l'homme qui vit mais le Christ qui vit en lui. Dans un autre langage, le Cardinal de Bérulle disait qu'il faut « adhérer à Dieu ». Pascal et François de Sales, sur ce point sont d'accord plus qu'on ne saurait dire : l'un et l'autre en substance disent ce que dit Pascal à son heure suprême : « Que Dieu ne m'abandonne jamais ».

Et dans cet effort pour rejoindre Dieu et dans toute sa vie, la démarche même de l'un et de l'autre est identique. M. Jean Orcibal a parfaitement montré le rôle que tient la charité dans le salésianisme. A vrai dire, elle est au cœur de l'effort que le saint savoyard demande à ses dirigés. Etre charitable, ce n'est pas seulement être accessible à la pitié et donner aux pauvres : c'est vivre selon l'exigence de l'amour universel. Cette idée est sans cesse reprise tout au long de l'*Introduction à la vie dévote*. Elle n'est pas moins fondamentale chez Pascal. On sait avec précision que lorsqu'il entreprit ce grand travail d'apologétique dont les fragments inachevés constituent les *Pensées*, il prit comme axe la Charité, cette vertu primordiale dont saint Paul encore nous a dit que, si elle nous manque, nous ne sommes que des cymbales retentissantes. C'est cette charité qu'expriment, de façon sublime, tels passages des *Pensées*, comme celui qui commence par ces mots : « J'aime tous les hommes parce qu'ils ont été rachetés ». C'est elle qui porta Blaise Pascal à ce si haut sommet où nous le voyons à la veille de sa mort, ayant tout renoncé, tout sacrifié, ne vivant plus que pour l'amour de Dieu, lequel se confondait en lui avec l'amour des hommes, n'étant plus qu'une flamme d'amour.

De tels rapprochements, on pourrait allonger la liste. Ce qui, en définitive, apparaît évident, en dépit des diffé-

rences de tempérament et de style qu'il n'était pas dans mon propos de souligner aujourd'hui ; ce que j'espère avoir pu vous faire sentir, c'est que Pascal a réalisé l'idéal salésien, celui que le grand saint savoyard avait proposé et enseigné à ceux qui voulaient se mettre à son école. Cet idéal, on le sait, extrêmement nouveau en son temps, c'est celui de la sainteté dans la vie quotidienne et pas seulement dans la vie des cloîtres et dans l'état religieux. Mettre la foi vécue dans « la compagnie des soldats, la boutique des artisans, la cour des princes, le ménage des gens mariés », c'est ce que François de Sales a conseillé de faire. Et c'est exactement ce que Pascal a fait, lui qui n'a pas pensé à être clerc ou moine, et qui cependant nous offre le plus insurpassable exemple de foi pénétrant toute une existence et l'emplissant de sa lumière.

Cette expérience vitale, Blaise Pascal l'eut-il faite telle que nous la lui voyons faire, si son grand devancier, le saint savoyard au bon sourire, ne la lui avait apprise ? Qui connaît la voie obscure des influences qui s'exercent sur une âme, le mystère des correspondances spirituelles entre ceux que Dieu marque également de son sceau ? Il nous plaît de penser, en cette année où nous évoquons Pascal dans sa gloire, que peut-être il n'eût pas été tout à fait tel que nous l'admirons si, un demi siècle avant lui, un homme n'avait pas enseigné au monde sa sainte sagesse, s'il n'y avait pas eu, sur les rayons de sa bibliothèque, l'*Introduction à la vie dévote* et le *Traité de l'amour de Dieu*.

DANIEL-ROPS,
de l'Académie Française.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Jacqueline ROUBERT. — **La seigneurie des archevêques-comtes de Tarentaise du X^e^ au XVI^e^ siècles.** *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie*, 6^me^ série, t. V, Chambéry, 1961, p. 33-237.

Cet ouvrage retrace la formation d'une province savoyarde, la Tarentaise ;c'est une contribution importante à l'histoire de Savoie. Il a d'ailleurs été complété par un article sur *Les origines et les limites du diocèse et du comté de Tarentaise*, dans le *Bulletin philologique et historique (jusqu'à* 1610) *du Comité des travaux historiques et scientifiques*, année 1960 (Paris 1961, p. 421-437). Mais la constitution des seigneuries ecclésiastiques dans les premiers siècles de la féodalité, puis leur fusion dans des principautés plus vastes dès la fin du moyen âge sont des phénomènes qui dépassent le cadre local; au delà de l'histoire, de la géographie historique de la Savoie, ils intéressent l'histoire des institutions en général.

Présenté par l'auteur comme thèse de l'Ecole des Chartes en 1958, ce travail original utilise et critique des sources documentaires ou narratives souvent rares et d'interprétation difficile. Une première partie est consacrée à l'histoire des archevêques-comtes de Tarentaise, depuis la fameuse donation qui leur fut faite, en 996, du diocèse en comté par le dernier roi de Bourgogne, Rodolphe III, jusqu'en 1536 ; à partir de cette date, l'archevêque est dépouillé de la plupart de ses prérogatives, et une narration rapide conduit jusqu'à l'accord de 1769, qui consacre l'abandon de presque tous les droits de souveraineté à la Maison de Savoie moyennant des indemnités. La deuxième partie, sur « le domaine comtal et son évolution », reprend cet historique en décrivant les possessions territoriales des archevêques, en étudiant leurs sujets, grands vassaux ou communautés rurales. La troisième partie, enfin, intitulée « l'administration », contient des notions courtes mais précieuses, sur la maison de l'archevêque, les finances, la justice, en particulier.

Mlle Roubert donne des indications qui semblent très pertinentes pour la période la plus ancienne, le XI^e^ et le XII^e^ siècles, dont l'étude est rendue délicate par la rareté des documents : elle se prononce pour la fausseté de certains actes et réfute les légendes nées de la fantaisie des chroniqueurs du XV^e^ siècle; elle met en valeur l'importance, comme institution, de la vicomté de Tarentaise et le rôle des vicomtes. Pour les XIII^e^, XIV^e^ et XV^e^ siècles, son apport est considérable.

Certaines idées de l'auteur, sur des points d'ailleurs secondaires, ne seront peut-être pas acceptées sans discussion : ainsi pour la naissance de la commune à partir du communal, ou pour

la relation entre alberge et droit de gite. Plus importante, nous paraît être la question des voies de communication, dont le rôle n'est guère apparent dans cet ouvrage ; certes, la route transalpine du Petit-Saint-Bernard perd, après l'époque carolingienne, la plus grande partie de son trafic au profit du Mont-Cenis ; mais elle conserve néanmoins une certaine importance et au moins un rôle local, comme l'indiquent les comptes-rendus des péages de Châtel-Argent ou même de Bard. La surveillance de la route et la protection des voyageurs exercées par le comte de Savoie ne sont-elles pas des éléments essentiels de la pénétration savoyarde ? En ce qui concerne la présentation, nous regrettons qu'un travail de cette valeur n'ait pas été accompagné des cartes et des tables qui devraient normalement le compléter.

Ces quelques réflexions tendent surtout à montrer l'intérêt qu'on prend à lire l'ouvrage de Mlle Roubert. Celle-ci nous donnera, espérons-le, d'autres preuves de ses qualités d'historienne.

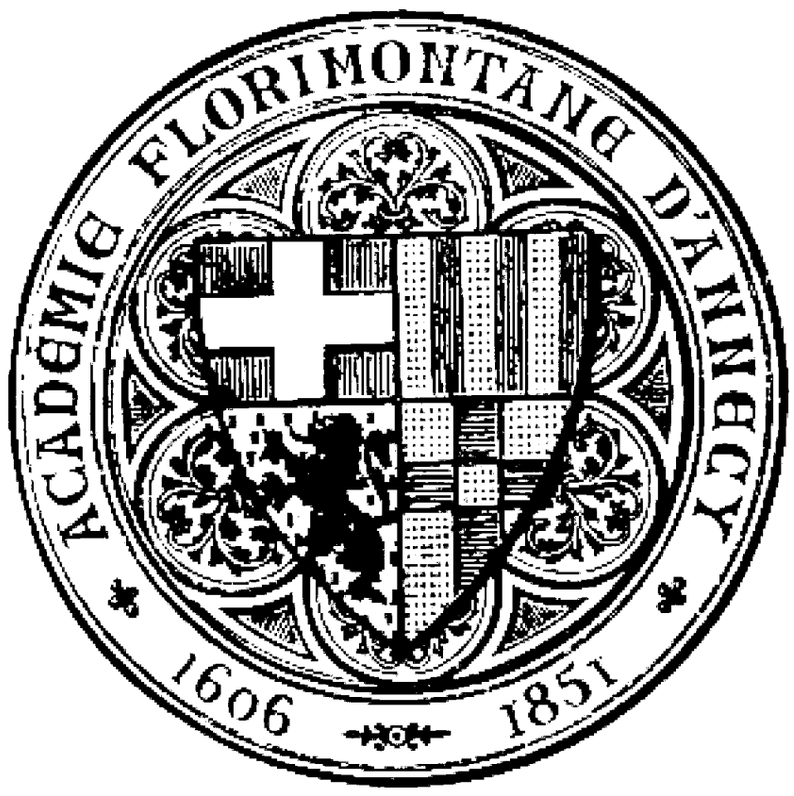
Pierre DUPARC.

102me ANNÉE 1962 — 3me et 4me Trimestres

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

CICÉRON *De Officiis*, lib. I.)

LA REVUE SAVOISIENNE



ACADÉMIE FLORIMONTANE ANNECY

102me année - 1962 **3me & 4me Trimestres**

ACADÉMIE FLORIMONTANE — ANNECY

Séance du 4 juillet 1962 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Le Président se dit heureux d'ouvrir cette séance dans le luxueux salon aménagé et mis à la disposition de l'Académie Florimontane par la Municipalité qu'il remercie.

Il adresse ses amicales félicitations et celles de ses confrères au Secrétaire Perpétuel, Louis Pfister, organiste de la Cathédrale depuis 50 ans, qui vient d'être fait Chevalier de l'Ordre pontifical de Saint-Grégoire-le-Grand.

Il salue une invitée, Mlle Marie-Madeleine Renand, ancienne élève du Lycée d'Annecy, germaniste distinguée, professeur à Neuilly.

Au nom du bibliothécaire, M. Jacques Fournier, retenu à la chambre, M. Pfister présente une note rédigée par notre confrère, évoquant le souvenir de Pierre Benoît à Annecy, entre 1896 et 1899, alors que ce dernier résidait à l'Hôtel de Ville, en particulier dans le local actuel de notre Académie, son père étant Sous-Intendant militaire. L'adolescent était alors élève de la Maîtrise de la Cathédrale où il avait parmi ses camarades trois futurs Florimontans dont il rappela plus tard les noms: Alexandre Charvin,

(*) Etaient présents : Mlle Trombert, MM. Barrucand, Buttin, Callot, Chanal, Charvin, Chanoine Coutin, Devos, Duparc, R.P. Charbonnel, Th. Falletti, Gabion, Gardet, Gayet, Grandchamp, A. Gruffaz, Hammes, Général Humbert, Lachat, Lacroix, Legrand, Matrod, L. Pfister, R.P. Robert, J. Rosay, Vouttier et Vuachet.
Excusés : Mlle Ritz, MM. Devant, J. Fournier, Juge et d'Orlyé.

Jacques Fournier, Hubert Pfister. Le Secrétaire perpétuel ajoute quelques souvenirs personnels. *(Voir article séparé)*.

Le Révérend Père Robert d'Apprieux fait une communication intitulée « Mgr d'Arenthon et le rétablissement de la messe à Genève » d'après des documents des Archives du Vatican. *(Voir article séparé)*.

Le Général Humbert, qui a publié à l'occasion du Centenaire « Une grande Entreprise oubliée : les Français en Savoie sous Louis XIII », nous parle des divers documents qu'il a consultés au sujet de ladite campagne et qui sont conservés principalement aux archives des Affaires Etrangères et de la Bibliothèque Nationale. *(Voir au présent fascicule)*.

Le Président remercie vivement notre éminent confrère d'avoir brossé une page d'histoire sur les détails de laquelle nos historiens n'avaient pu s'étendre faute de documents. Mais, M. Louis Buttin se demande comment les Savoyards apprécièrent cette campagne entreprise par Richelieu qui convoitait les cols des Alpes. Un pays de 18 millions d'habitants se jetait sur la Savoie qui n'en comptait que 7 ou 800 000, laquelle, en 1630, ne manifestait pas encore son désir d'être rattachée à la France.

Le Général Humbert fait aussi le compte rendu du « Carnet de route d'un grognard de la Révolution et de l'Empire, François-Joseph Jacquin, grenadier », présenté par Antoine Dufournet et publié par Paul Dufournet, récit qui révèle l'amertume et les cruelles épreuves endurées par l'armée. Les revers se préparaient.

M. Gardet dépose plusieurs études de M. Pierre Duparc qu'il remercie : « Péages savoyards sur la route du Mont-Cenis aux XVIII^me^ et XIX^me^ siècles : Montmélian. Liste des engagements bilatéraux souscrits par la France, en vigueur au 1^er^ janvier 1958 ».

Séance solennelle du 15 septembre 1962
tenue au Château de Montrottier
PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Cette importante séance qui réunit, en dehors des Florimontans et de leurs familles, diverses personnalités d'Annecy et de toute la Savoie, a été l'objet de relations

élogieuses dans la presse. Aussi, empruntons-nous à notre ami J. T. le compte rendu très documenté et particulièrement judicieux qu'il a publié, le 17 septembre, dans « L'Echo-Liberté ».

QUAND M. BERNARD GUYON, DOYEN DE LA FACULTÉ D'AIX-EN-PROVENCE, ÉVOQUE, AU CHATEAU DE MONTROTTIER, JEAN-JACQUES ROUSSEAU ET LA NOUVELLE ELOISE

Il y avait quelque paradoxe à célébrer justement le 250me anniversaire de la naissance de J.-J. Rousseau et le 200me anniversaire de la publication de son roman « Julie » ou la « Nouvelle Héloïse » à l'Académie Florimontane, héritière de celle fondée par Saint François de Sales.

Le conférencier, M. Bernard Guyon, doyen de la Faculté des Lettres et des Sciences humaines d'Aix-Marselle, et le Président Clément Gardet, de l'Académie Florimontane, tinrent à l'atténuer, le premier en disant qu'en marge du scandale de certaine situation, ce qu'il y a de meilleur en J.-J. Rousseau, lui vint de son séjour en Savoie ; le second, en précisant qu'en pénétrant dans cette œuvre ambiguë, l'Académie Florimontane qui s'est associée de même récemment à l'évocation de l'œuvre différente de Pascal, reste dans les traditions humanistes de Saint François de Sales, du Président Favre, d'Honoré d'Urfé et de Vaugelas.

Par delà l'histoire sentimentale et romanesque de Julie d'Etanges et de Saint-Preux, il ne s'agissait que de chercher à mieux connaître l'écrivain et le philosophe.

C'est en invitant son auditoire à relire avec lui ce premier ouvrage pré-romantique, que le professeur aixois commente lui-même dans la nouvelle édition de la Pléiade, consacrée aux œuvres de Rousseau, entend nous introduire dans l'âme de l'écrivain.

M. Guyon se demande d'abord si l'on peut encore relire « Julie » qui fut un succès de librairie à la fin du XVIIIme siècle, surtout dans l'aristocratie libérale et qu'appréciaient toujours Balzac et Stendhal au début du XIXme, comme la plupart des Romantiques. Il croit que la génération du début du XXme a appris à l'école de Faguet et autres critiques, à se détourner de Rousseau pour ses tendances philosophiques, mais que des jeunes peuvent encore être pris et passionnés en découvrant « Julie », où l'auteur s'est mis tout entier avec toute la richesse de son style pour peindre les passions et les penchants les plus intimes.

L'ordonnance et l'élan de la phrase fait songer au conférencier à une partition de musique, spécialement à un air d'opéra de Mozart, et il cite les versets de cette prose incantatrice, notamment ceux de l'ouverture du premier acte, comme ceux de la clôture du troisième.

Quand Saint-Preux revient, après s'être éloigné au quatrième, le mouvement est pareil, mais le ton différent. Et cette promenade sur le lac de Genève, avec le glissement des rames sur l'eau, au clair de lune, donne au silence une qualité profonde.

Mais il ne faut pas s'en tenir à la forme et aborder aussi le fond des choses. Si le roman a gardé une telle emprise, malgré le vieillissement de la forme, c'est que Rousseau avait aussi le don de mettre et de propager le feu par ses écrits.

Il est peut-être moins dangereux ici que dans son « Contrat Social » si l'on ne tient compte que du souci qu'il se donne de chercher le bonheur, car après une terrible expérience, il a découvert que l'homme n'est pas heureux.

Pour qu'il le soit, il estime qu'il doit s'affranchir de l'obstacle des obligations sociales pour n'avoir d'autre règle que sa droiture naturelle et jouir de la vie.

M. Guyon reconnait que sur le plan morale chrétienne, il y aurait beaucoup à dire mais ne veut pas s'y attarder.

Il ne retient que les bases des théories sur lesquelles Jean-Jacques veut assurer le bonheur : le repos à l'abri des désordres des sens et des passions, condition capitale à la fraternité communautaire qui donne un bonheur qui se renouvelle ; la solitude si propice à la méditation pour la vie spirituelle, ces joies ne pouvant suffire que si elles sont centrées sur la réalité suprême, l'amour.

Dans le roman, Rousseau montre l'amour qui triomphe des obstacles qu'il rencontre, sauf du temps qui peut entraîner l'oubli. La dernière lettre de Julie, se réjouissant de sa mort prochaine, parce qu'elle la fixera dans son amour, alors qu'elle ne sait ce qui aurait pu arriver, aboutit en somme à conclure que l'amour n'est vainqueur du temps qu'à condition de s'éterniser dans la mort.

L'exaltation de l'amour s'achève ainsi par l'exaltation de la mort, qui ne peut être considérée pourtant comme l'aboutissement au bonheur que pour ceux qui ont mis leurs espérances dans l'au-dela d'une éternité bienheureuse.

A cet exposé, qui fut très applaudi et auquel assistaient de nombreuses personnalités et membres de nos diverses Sociétés savantes régionales, on notait aussi la présence de MM. Daniel-Rops, de l'Académie Française ; du Doyen Moret, de l'Institut ; de Jean d'Orlyé, Président d'honneur de la Florimontane, etc.

Il fut suivi, suivant la tradition, d'un vin d'honneur servi dans les salons du château.

J. T.

Séance du 9 octobre 1962 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

De très nombreuses personnes étrangères à la Société étaient présentes à la séance tenue exceptionnellement à 20 h 30.

(*) Etaient présents : Mlle Ritz, MM. Callot, R.P. Charbonnel, Charvin, Coutin, Davignon, Gardet, Grandchamp, A. Gruffaz, Lachat, Lacombe, Legrand, R.P. L'Honoré, Matrod, Montagnoux, Nicolas, Pfister, J. Rosay, Primot et Barrucand.

Excusés : Mlle Trombert, MM. le Chanoine Coutin, Buttin, Devant, R.P. Robert, d'Orlyé, Vuachet, Mme Chevallier, Hammès, Tapponnier, Mme Biennier et M. le Chanoine Meynet.

Récemment, à Chambéry, invité par l'Académie de Savoie, M. Gardet participa à la réception de l'Académie d'Alsace. Ce qui lui valut d'entendre une intéressante communication de M. Schmitt, conservateur des Musées de Colmar, sur un illustre Savoyard, Jean D'Orlier, qui fut, à la fin du XV^me^ siècle, le précepteur des Antonites d'Isenheim et à qui l'on doit la commande au peintre Grünewald du célèbre rétable qui est la gloire du musée des Unterlinden à Colmar. Notre Président aurait voulu que cette communication puisse être redonnée à la Florimontane; ce ne fut pas possible, mais le conférencier l'a assuré qu'il répondrait à l'invitation, peut-être l'an prochain. La statue de Jean D'Orlier figure, avec les armes de la famille, au pied du rétable, matérialisant par sa présence, dit M. Gardet, les multiples rapports artistiques qui ont été constatés au long du XV^me^ siècle entre les régions du Haut-Rhin et de la Souabe, et de la Savoie. Et le Président, qui souligne les liens de l'Alsace et de notre province, se plaît à rattacher l'illustre personnage du rétable d'Isenheim au distingué Président d'honneur de notre Académie, lequel appartient à la même lignée.

M. Gardet remercie M. Jean-Georges Ritz, professeur de littérature anglaise à la Faculté des Lettres de Lyon, neveu du regretté Président François-Maurice Ritz, venu nous parler d'Eustache Chappuis, autre grand Savoyard qui, de la Renaissance aux temps modernes, cristallisa autour de son nom toute l'histoire de l'enseignement à Annecy.

M. Ritz, après avoir exprimé son plaisir de parler à la Florimontane, évoque tout d'abord la situation de la Savoie aux XV^me^ et XVI^me^ siècles, en face des drames politiques auxquels elle était mêlée et alors que se formaient quelques grands esprits qui jouèrent un rôle capital. Eustache Chappuis fut l'un de ceux-là. Né à Annecy en 1486, étudiant à Louvain et à Turin où il se lia d'amitié avec François Bonivard, le futur prisonnier de Chillon, Chappuis entra dans la cléricature. Bientôt chanoine de Saint-Pierre de Genève, il est, en 1517, official de Genève et conseiller financier du connétable de Bourbon. C'est le début d'une carrière surprenante. Placé entre les querelles genevoises, il vivra les dernières années de la Genève catholique et savoyarde; il retardera la collusion de cette

ville et Fribourg. En 1527, Charles Quint en fera son maître des requêtes. Appréciant ses qualités et sa diplomatie, il l'enverra à la Cour d'Henri VIII, comme ambassadeur extraordinaire.

M. Ritz fait alors un rapide exposé du drame conjugal qui se jouait à Londres et qui devait aboutir, après l'impossibilité par Rome d'annuler le mariage du roi avec Catherine d'Aragon, à la réforme anglicane. Si les conseils donnés à son ambassadeur par l'Empereur sont consignés dans un document public dans la *Revue Savoisienne*, des lettres d'Eustache Chappuis, habile à brosser les scènes, sont analysées par le conférencier qui affirme que la reine répudiée n'eut pas de meilleur avocat que notre compatriote. Ce dernier ne quitta Londres qu'un an avant la mort du roi pour se retirer à Louvain où il fonda un collège dont bénéficièrent un très grand nombre de Savoyards. Mais sa principale fondation fut celle du collège d'Annecy appelé à une réelle renommée. Selon les dispositions de la loi d'Annexion de 1860, le Collège Chappuisien devait garder son nom. M. Ritz regrette que le lycée qui le remplaça dès 1888, ne l'ait pas conservé.

En conclusion, l'éminent conférencier souhaite avec insistance qu'un jeune historien étudie, comme elle le mérite, la vie trop peu approfondie, de cet illustre enfant d'Annecy.

Aux chaleureux applaudissements d'une assistance choisie, le Président joint de vives félicitations, fait sien le souhait ci-dessus et remercie M. J.-G. Ritz de bien vouloir entrer dans notre Compagnie.

Des compliments sont adressés à notre confrère, M. Auguste Gruffaz qui, récemment, a été fait chevalier du Mérite civique.

Séance du 7 novembre 1962 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Le Président rappelle les récents décès de deux confrères florimontans, le capitaine Simonin, admit seulement

---

(*) Etaient présents : Mlle Trombert, MM. Barrucand, Benoist, Buttin, Callot, Charvin, Chanal, R.P. Charbonnel, Chanoine Dechavassine, Devant, Gardet, Gayet, Grandchamp, Lachat, Lacroix, Legrand, Matrod, Montagnoux, Nicolas, Oursel, Pfister, Primot, J. Rosay, Ruffet, Spilmont et Vuachet.

Excusés : Mmes Biennier et Chevallier, Mlle Ritz, MM. le Chanoine Coutin, Dufournet, Hammès, Chanoine Meynet, d'Orlyé, J. Fournier, Vouttier et R.P. Robert.

cette année, et M. François Noirtin, membre effectif, très attaché à notre Compagnie dont il suivait les travaux avec beaucoup d'assiduité. Aux familles des défunts, M. Gardet adresse de vives condoléanecs. Il envoie des félicitations à notre confrère M. Paul Dufournet, qui a été fait chevalier dans l'ordre des Lettres et des Arts, et dans l'ordre du roi Georges de Grèce.

Au nom de M. Dufournet, qu'il excuse, M. Bernard Ruffet présente une communication intitulée « Structures antiques du bassin de Seyssel. Voie impériale de Vienne à Genève - Section Condate - Frangy ». Il s'agit du compte rendu des recherches et études effectuées sur le terrain, pendant cinq étés, par un groupe composé de l'auteur, de M. Ruffet, de M. Broise, assisté des conseils de M. le Chanoine Secret. *(Voir au présent fascicule).*

Dans une note préliminaire sur la céramique trouvée à Seyssel et que lit aussi M. Ruffet, M. Broise tire plusieurs déductions, notamment que le port de Seyssel a dû participer plus ou moins directement au commerce massaliète.

Après des applaudissements, félicitations et remerciements du Président, M. Raymond Oursel présente M. Burdeyron, ingénieur des Chemins de fer, originaire de la Semine, historieu scrupuleux dont les travaux prouvent l'esprit de méthode, qui vient nous parler de la route du Regonfle à Genève, de 1760 à 1770. Le conférencier fait d'abord le triste tableau de cette partie de la Savoie, à la fin de l'occupation espagnole en 1749. Il donne en exemple la commune de Clarafond, entièrement épuisée et dont beaucoup de familles étaient réduites à la mendicité. La remise en état du réseau routier, complément du service fluvial, s'imposait. Pour la route de Genève qu'il fallait sortir du cours des Usses, on dût éviter la ville de Seyssel alors tête de pont française, sur la rive gauche du Rhône. L'examen des textes relatifs aux travaux a révélé à M. Burdeyron l'apparition d'une mutation dans le travail humain provoqué par la transition entre les moyens anciens, désuets, et les moyens nouveaux. Une méthode nouvelle, d'ailleurs réclamée par Mgr Biord, consista dans la rétribution des corvéables, bientôt remplacés par des salariés. Autre réforme: la prise en charge des travaux par un ingénieur, au lieu du chatelain, avec le concours d'un

subdivisionnaire. C'était la naissance des Ponts et Chaussées. Mais on est surpris de l'usage admis de prêts d'argent consentis par l'ingénieur au profit des entrepreneurs.

La projection de vues en couleur termina cette conférence qui valut à M. Burdeyron des éloges très mérités du Président et de l'assistance.

M. Gardet dépose les ouvrages reçus : « L'Ogive de la poésie, par M. Onello Onelli, professeur à la Faculté de Rome, ancien élève du Lycée Berthollet, et deux extraits des Actes du Congrès national des Sociétés savantes tenu à Chambéry-Annecy en 1960, soit des communications : l'une de M. Paul Dufournet sur « Deux trouvailles archéologiques inédites à Seyssel, et le problème de Condate » ; l'autre de M. Clément Gardet sur « Le Livre d'heures du duc Louis de Savoie » ; « L'atelier de Jean Bapteur » ; « Les influences françaises, italiennes et germaniques dans les peintures savoyardes du XV^me^ siècle ».

Séance du 5 décembre 1962 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Le Président fait part du décès de notre compatriote Charles Jacob, membre de l'Institut, professeur honoraire à la Sorbonne, membre d'honneur de notre Académie, dont un article nécrologique, écrit par le Doyen Léon Moret, son confrère, est lu par le Secrétaire perpétuel. *(Voir au présent fascicule).*

« *L'Intérim à Genève* ». Le Révérend Père Robert donne l'explication de ce terme qui a une histoire. *(Voir au présent fascicule).*

M. Gardet remercie le Père Robert d'avoir brossé ce tableau méconnu de l'histoire de Savoie à Genève.

(*) Etaient présents : Mlles Ritz et Trombert, MM. Barrucand, Benoist, Callies, Callot, Charvin, Chanoine Dechavassine, Devant, Devos, Gardet, Grandchamp, R.P. L'Honoré, Lachat, Legrand, Lacroix, Montagnoux, Nicolas, d'Orlyé, R.P. Robert, J. Rosay, Vuachet ainsi que plusieurs personnes non membres de notre Compagnie dont M. Rebut.

Excusés : MM. Buttin, Chanal, Chanoine Coutin, Matrod, Spilmont et Vouttier.

M. Rebut, poursuivant l'étude de l'enseignement à Annecy aux temps anciens, nous parle du Collège Chappuisien, fondé au milieu du XVI^me^ siècle en même temps que celui de Louvain. Toute l'administration de ce collège, dont le Conseil de Ville restait à la tête, est étudiée par le conférencier qui relate la nomination, en 1553, de Maître Duffraisne comme recteur et gouverneur de l'Ecole et du Collège d'Annecy. Le règlement autoritaire et rigoureux ne laisse rien dans l'ombre. Elèves, pédagogues et chambriers devaient faire usage du latin dans l'enceinte de l'école. Saint François de Sales concourut à la cession du collège aux Barnabites qui le dirigèrent jusqu'en 1662. Leur enseignement apportait quelque chose de nouveau : à la formation chrétienne s'ajoutait une vraie formation humaniste. Un document analysé par M. Rebut, justifie le contact avec les auteurs anciens dont la liste est abondante. L'objectif primordial était d'apprendre à bien parler pour apprendre à bien penser. Les successeurs des Barnabites conservèrent le même programme à cette institution dont le renom fut grand en Savoie, en France et de l'autre côté des Alpes. L'école primaire, très fréquentée, jouissait aussi d'un réel prestige. Un essai d'œuvre post-scolaire mit en honneur la religion, les sciences et le théâtre. *(Cette conférence sera publiée).*

Bien des choses seraient encore à citer, aussi le Président, en mêlant de vives félicitations aux applaudissements nourris, souhaite que M. Rebut continue à nous donner les fruits de ses recherches.

Ouvrages reçus : nouveau fascicule d' « Annesci », consacré au Palais de l'Isle ; « Etude paléontologique de gisements remarquables du Lias inférieur du massif du Grand-Serre » et « Problèmes de Stratigraphie et de tectonique dans les Alpes françaises », par le Doyen Léon Moret.

Remerciements aux donateurs.

Le Secrétaire perpétuel,

Louis PFISTER.

RÉUNION DU GROUPEMENT D'ÉTUDES SALÉSIENNES

Ce groupement a tenu sa réunion annuelle à Annecy, le 25 août, sous la présidence de M. le Chanoine Coutin, entouré de M. le Chanoine Secret, directeur, et de M. L. Pfister, secrétaire, ainsi que de nombreuses personnalités.

M. le Chanoine Secret étudia à fond la question du testament de Saint François de Sales. Nous ne connaissons qu'un seul testament, le testament commun entre le Saint et son frère et coadjuteur Jean François, établi le 6 novembre 1622, à la veille du voyage d'Avignon.

Nous en avons le texte par la vie du Saint, par son neveu Charles-Auguste. Le testament fut ouvert le 11 janvier 1623 et enregistré par le Sénat de Savoie. Le texte est sûr et révèle de façon précise la pensée, les intentions et le style du testateur.

Ce n'est que par Migne, en 1861, qu'un autre testament prétendu de 1617 est publié. C'est un faux grossier et odieux, fabriqué et vendu par la bande genevoise du faussaire Henri David Favre, en plusieurs exemplaires, pour pouvoir être offert à plusieurs clients, vers 1854. C'est un démarquage fantaisiste du vrai testament. Il présente l'inconvénient d'accuser le Saint d'ignorance en matière de droit et d'inconséquence en matière de dispositions testamentaires, le mettant, pour le sort des biens patrimoniaux, en contradiction avec lui-même.

La photographie de ce document ayant été, sans commentaires, reproduite par le R.P. Servel, comme ornement typographique, sur la page de garde du bel album iconographique salésien récemment édité par les éditions du Chalet, il importe donc de démasquer l'imposture de ce faux.

M. le Chanoine Secret a fait ensuite l'éloge des illustrations de ce livre. Sa partie la plus solide est constituée par les commentaires de M. l'Abbé Devos, qui sont excellents.

Le conférencier avait préparé un autre rapport sur la révision des textes salésiens, dans l'office de Sainte Marguerite-Marie, qui lui a été demandée par le diocèse d'Autun. La lecture et l'étude de ce rapport ont dû être renvoyées par manque de temps, à une autre séance.

M. le Chanoine Secret a salué un prêtre allemand, le Dr Martin, venu à Annecy pour la réunion, et qui a publié plusieurs études salésiennes importantes, à l'Université de Tubingue.

Saint François de Sales connaît actuellement en Allemagne un rayonnement extraordinaire qui provoque des pèlerinages à Annecy tels qu'on ne les avait pas encore connus.

A la suite de cette longue et importante communication, M. le Docteur Vincent apporta, de son côté, quelques renseignements au sujet de la controverse qui s'est élevée à propos de la date de naissance de Saint François de Sales, 21 août 1566 ou 1567 ?

Seul le 21 août 1567 est attesté par des témoignages incontestables, au procès de canonisation, retenu sans discussion par la Congrégation des Rites et confirmé par le Pape Alexandre VII dans la Bulle de canonisation.

Le R.P. L'Honoré a donné lecture de l'importante bibliographie salésienne, continuée depuis plusieurs années, qui témoigne de l'actualité de Saint François de Sales.

B. S.

Pierre Benoît à Annecy

Pierre Benoît naquit à Albi, le 16 juillet 1886, d'une famille d'origine landaise. Son père, officier de carrière, fut muté à Annecy en 1896, comme sous-intendant militaire. Sa famille s'installa dans l'appartement sis dans l'aile côté midi de l'Hôtel de Ville, et notamment dans le salon où l'Académie Florimontane tient ses séances mensuelles.

Le Conservateur et Bibliothécaire était à l'époque et depuis 1891, M. Marc Le Roux, docteur ès sciences. Il écoutait les jeunes qui venaient le consulter, les encourageait, les guidait judicieusement, bien que censeur sévère dont les néophytes redoutaient parfois les appréciations. Dès lors, à peine arrivé, quelle fut son influence sur la vie intellectuelle de notre jeune étudiant ? A-t-il gardé un souvenir quelconque de ce séjour et de ce voisinage enviable ? Au cours de la publication de ses 42 volumes, dont les sujets se situent dans les régions les plus diverses, et d'innombrables articles parus dans la presse parisienne, il ne fut quetion qu'une seule fois d'Annecy, de ses camarades de la Maîtrise dont il cita les noms : Alexandre Charvin, les frères Victor et Francis Vulliet, Hubert Pfister, Jacques Fournier, en évoquant les jeudis passés dans la propriété à Loverchy, où « la petite guerre » était fort à l'honneur. « Ma mère, écrit-il à ce sujet, entendant me soustraire au Lycée, « à l'Ecole sans Dieu », avait décidé, en effet, de confier mon instruction aux Frères de la Doctrine chrétienne, décision dont je dois dire que je n'ai jamais eu qu'à me louer. Elle n'a eu aucune influence regrettable sur ma destinée, bien au contraire. »

C'est dans cette école dont les fenêtres de classe donnaient sur la cour intérieure de l'Evêché, que Pierre Benoît suivit les classes du Frère Pascal et du directeur, le Frère André. Nous revenions, en outre, ensemble des leçons de latin de l'abbé Félix Péquet, choriste de la cathédrale, et, traversant la place de l'Hôtel-de-Ville, il résumait ses lectures de voyages, toujours vêtu de son

costume marin, de son béret bleu à pompon rouge, discutant avec force gestes.

On distinguait, sous une apparente bonhommie, une « extraordinaire rouerie car il y avait en lui de l'enfant gâté et du gamin farceur » a écrit Marcel Achard. C'était dans cette intimité qu'il nous confiait ses projets de « blagues » comme nous disions alors et dont la plus mémorable fut celle du dimanche de l'inauguration du monument Sadi Carnot, au Jardin des Plantes. Muni d'une sarbacane qu'il avait confectionnée lui-même, Pierre Benoît, depuis sa fenêtre, bombardait de projectiles les autorités, dont le lieutenant d'artillerie Carnot, fils du Président défunt, et sa jeune femme.

Pierre Benoît fit sa première communion en la chapelle de l'Evêché, en juin 1896. Cette cérémonie fut présidée, suivant l'usage, par Mgr Isoard, évêque d'Annecy, assisté de M. le Chanoine Lachenal. On notait la présence du député, docteur Thonion, ami de la famille, etc.

Il nous faudra attendre son dernier roman pour glaner quelques souvenirs assez vagues sur son enfance studieuse, certes, mais éprise déjà de besoins d'aventures et de jeux violents. Et cependant, on a dit « qu'il avait conservé ses amitiés anciennes dans tous les milieux et dans toutes les générations (auteurs, chanteurs, joueurs de rugby, etc.). Pourquoi avoir d'emblée rompu avec les amitiés annéciennes et n'avoir jamais daigné répondre aux lettres qui lui étaient adressées ? Avec ses parents, il avait quitté Annecy en automne 1899. Son dernier roman où son héroïne Alcmène lui demandera au départ de la clinique de Lausanne, pour rentrer à Ciboure, de lui faire traverser Annecy. « Pourquoi, lui dit-elle, n'y passerions-nous pas en nous en allant ? » — « Commençons à rentrer chez nous où nous avons tant de choses à régler, lui répondit-il ; plus tard, je te promets de t'y mener », et ce fut sa mort après le départ de la clinique, le 26 mai 1960, à l'entrée du chef-lieu de Jussy-Andilly (1). Sous les traits de la défunte, on retrouve sans peine ceux de son épouse, née Marcelle Milliès-Lacroix, fille d'un ancien président du Sénat, maire

---

(1) Où le romancier fit ériger une croix commémorative portant cette inscription : « Marcelle Pierre-Benoît, 21 septembre 1909 - 26 mai 1960 », en présence de M. Vidonne, maire, et d'amis dont la famille Bardon, de Taninges. Croix bénite par M. l'Abbé Picut, curé de la paroisse, le 16 décembre 1960.

de Dax, qu'il épousa le 18 janvier 1947, alors qu'il avait plus de soixante ans et qu'elle n'en avait pas quarante, écart qui, dans son roman, sépare l'âge d'Alcmène de celui du narrateur.

Il y a trois ans, déçu d'avoir vu son intime Paul Morand refusé par l'Académie qui, en cela, avait failli à sa parole, il lui envoya sa démission qui fut refusée, et ce fut « sa dernière héroïne en " A " » comme l'écrivit alors un hebdomadaire à grand tirage, qui ajouta que cet " A " était synonyme du mot Amitié. D'autres ont voulu voir la première lettre du mot « Amour », mais c'était surtout son signe de victoire depuis le succès d' « Antinéa » en 1918. Pourquoi n'avoir pas réservé à cette ville d'Annecy où il passa des années heureuses ?

Il ne nous appartient point pour l'instant d'approfondir ce silence prolongé dont nous soupçonnons peut-être la raison chez un homme qui supportait mal les critiques mêmes justifiées et qui écrivit un jour : « J'oublie les injures, mais jamais la date à laquelle elles m'ont été faites ».

Et ce fut la mort de ce génial romancier, le 3 mars 1962, dans sa villa de Ciboure, mort qui fut comme l'émouvant épilogue de son ultime roman, « Les Amours mortes », qu'il publia voici moins d'un an et qui constitue une poignante autobiographie.

Nous avons parlé plus haut de l'influence heureuse sur l'enfant puis sur l'homme de l'éducation des Frères des Ecoles chrétiennes, nous en trouvons trace dans la bouche du capitaine Mohrange, de l' « Atlantide », et dans cette fin des « Amours mortes », où il écrivit : « N'aurais-je pas dû songer à certain règlement de compte dont nous sommes tous plus ou moins responsables et dont nous ne nous préoccupons jamais assez tôt ? »

Pour conclure sur sa fin exemplaire, voici un témoignage capital de Daniel Rops : « Pour nous qui l'avons connu et aimé, l'homme dépassait de beaucoup le romancier par les dons du cœur, par la puissance de l'âme aussi. Il meurt comme celle qu'il pleurait depuis deux ans, aux termes d'une ascension dont un jour il conviendra de dire la grandeur. »

Jacques FOURNIER.

Mgr d'Arenthon et le rétablissement de la Messe à Genève

On sait avec quel froid sectarisme Calvin proscrivit de Genève toute pratique, tout emblème, tout souvenir de la foi catholique. Dans la Rome protestante, pendant près de cent quarante ans, la messe ne fut jamais célébrée (Fleury, p. 276).

On sait aussi que les évêques de Genève, à commencer par Mgr de Granier, saint François de Sales et jusqu'à Mgr d'Arenthon, déployèrent tous leurs efforts pour obtenir au moins une église à Genève en attendant d'y rétablir leur siège.

En l'année 1679, Mgr d'Arenthon crut que la forteresse si bien gardée allait être entamée.

Jusqu'alors, les affaires de France étaient gérées par un citoyen de Genève, calviniste. comme bien l'on pense.

Or voilà qu'en octobre 1679, Louis XIV choisit et nomme M. de Chauvigny, son Représentant à Genève, avec tous les droits et privilèges reconnus aux ambassadeurs par le droit international. M. de Chauvigny était catholique, même catholique fervent. Il arriva à Genève le jeudi soir 26 octobre.

Reçu courtoisement par ces Messieurs du Conseil, sa qualité de catholique n'en avait pas moins soulevé une émotion considérable. Elle fit choc quand, dès la première entrevue, il déclara au nom de Sa Majesté très chrétienne sa volonté d'avoir une chapelle... A cette annonce, ses auditeurs restèrent abasourdis... C'était chose inouïe ! C'était l'ennemi dans la place !... (Fleury, p. 276, *Histoire du Diocèse de Genève*).

L'histoire de l'opposition que syndics et ministres menèrent contre le rétablissement de la messe dans leur bonne ville, tient du tragi-comique. Dévorés de haine et d'angoisse, ils se livrèrent à des ruses, à des subterfuges et des petitesses de toute sorte pour empêcher le Représentant du

Roi d'avoir une chapelle ouverte au public. L'idée vint même à quelques intransigeants de lui offrir un carosse pour aller faire ses dévotions hors des frontières de Genève. (Fleury, p. 280). Mais une dépêche de Colbert mit fin à leurs résistances. En voici la teneur : « Le Roi entend que votre chapelle soit ouverte à tous Français et étrangers catholiques ainsi qu'à tous prêtres et religieux qui voudraient y assister ou célébrer la messe ainsi que cela se pratique en tous lieux de la prétendue religion réformée auxquels Sa Majesté a des envoyés. » (Fleury, p. 282). Fort de l'appui royal, M. de Chauvigny n'avait plus qu'à aller de l'avant. Il s'engagea néanmoins à user de ses droits avec modération (Fleury, ibid.).

Par contre, la nomination d'un Représentant catholique de la France à Genève remplit d'espoir le cœur de Mgr d'Arenthon.

En relations suivies avec le Nonce à Turin, Mgr Mustio, archevêque de Nazianze, il s'empressa de lui annoncer la bonne nouvelle que celui-ci transmit au cardinal Cibo, Secrétaire d'Etat du Pape Innocent XI (Arch. Vat. Nunz. Savoia, Vol. 103 B. 25, nov. 1679). Nous apprenons ainsi que l'évêque de Genève « a donné à l'aumônier de M. le Représentant toutes les autorisations pour l'exercice de ses fonctions dans la riche chapelle que le Roi a lui-même fait faire. »... Puis Mgr d'Arenthon sollicite les bons offices du Nonce pour obtenir du roi de France qu'il exige la liberté du culte dans Genève. « Car, observe-t-il, c'est une inconséquence que le Roi permette aux protestants l'exercice de leur culte en France et que les Genevois ne tolèrent pas le catholicisme chez eux. » (ibid., f° 421).

La requête de Mgr d'Arenthon retint l'attention du Saint-Siège. De fait, quelques jours après le Secrétaire d'Etat mande au Nonce que la Sacrée-Congrégation a été saisie de la question et qu'elle a été d'avis que Sa Sainteté agisse le plus possible en vue d'obtenir le résultat désiré... A cet effet, l'Em^me^ Cardinal Cibo en confèrera avec Sa Sainteté pour qu'elle charge l'ambassadeur de France de représenter à Sa Majesté très chrétienne l'importance d'achever son œuvre non moins pieuse que glorieuse et avantageuse à la Religion. » (ibid., 421). C'était là un premier succès pour Mgr d'Arenthon.

Comme il faut battre le fer pendant qu'il est chaud, notre ardent évêque tient au courant le Nonce, « *opportune, importune* » de l'avancement de son grand dessein... Il lui écrit de Moûtiers, le 2 décembre :

« Après plusieurs résistances du Conseil de Genève, j'espère que l'on célèbrera demain la sainte messe chez M. le Résident de France. Depuis la visite qu'il m'a rendu (sic), il a déclaré hautement qu'il voulait qu'on biffât l'écriteau injurieux au Saint-Siège qui est sur la porte de la maison de ville qui commence par ces mots : *post tenebras lux ! Profligata antichristi romani imperii tyrannide.*

« Je travaille pour persuader à ce Ministre qu'il est de la gloire du Roi de faire effacer ces paroles si exécrables et si injurieuses à l'Eglise et à la gloire de son chef visible. » (Nunz. Savoia, 1679, vol. 103 B., f° 482).

Les choses ne se passèrent pas comme Mgr d'Arenthon l'avait espéré. Au jour dit, M. de Chauvigny ouvre sa chapelle au public et y fait célébrer la messe, mais cet exercice « *du papisme* » porte au comble l'indignation des Genevois. Une émeute s'ensuit ; la populace lance des outrages et même des cris de mort sous les fenêtres du Représentant. Pis que cela ! De son logis voisin, un fanatique tire un coup de pistolet dans la direction de M. le Représentant au moment où il passait sur sa galerie accompagné de trois Chartreux, ses amis, venus du Reposoir lui présenter leurs hommages.

L'offense était d'une gravité extrême. Ce pouvait être un « *casus belli* » ! Vivement blessé dans son honneur, le Représentant de Sa Majesté très chrétienne porte incontinent sa protestation indignée auprès des Magistrats. Ceux-ci, effrayés, non sans raison, des conséquences que peut entraîner l'odieux attentat, le supplient d'accepter leurs humbles excuses, la police met la main sur le coupable qui est jeté en prison avec trois ou quatre complices.

Informé de ces fâcheux incidents, Mgr d'Arenthon en rendit compte à Mgr de Nazianze par deux lettres que celui-ci expédia le 20 décembre au Secrétaire d'Etat (Nunz., Savoia, 103 B., f° 486)... A Rome, on voulut en savoir davantage. Le 3 janvier, une dépêche officielle invitait le Nonce à compléter ses premiers renseignements. Pour les

obtenir, il recourut à son informateur officieux, Mgr d'Arenthon, dont voici la réponse (1) :

« Ayant fait savoir à M. le Résident de France à Genève que V. Seigneurie Ill^me^ aurait plaisir à savoir ce que l'on fait dans cette ville qui puisse procurer quelque satisfaction à Notre Saint-Père, il m'a chargé de vous envoyer la relation ci-jointe qui contient tous les détails.

« Le peuple continue à maltraiter les étrangers qui vont à Genève pour pratiquer notre sainte religion dans la chapelle du susdit Ministre. Il semble que Dieu veuille tirer quelque bénédiction sur cette misérable cité en permettant qu'elle se livre à des « délicatesses » qui sont sans exemple chez les autres protestants. Il est certain qu'une bonne partie des habitants désire la liberté de conscience. Mais la politique des Magistrats qui s'emplissent de l'ombre d'une souveraineté usurpée, empêche les particuliers de manifester leur inclination, et si Sa Sainteté n'engage pas le Roi à nous procurer une église et la liberté de conscience, nous aurons grand peine à y réussir. C'est à cette fin que j'implore l'honneur de votre protection avec le même respect que je veux être toujours... »

(La relation annoncée ne se trouve pas avec la lettre de Mgr d'Arenthon).

Nous savons cependant que Louis XIV usa de clémence envers les criminels qui avaient attenté à l'honneur et à la vie de son Représentant. Au cours d'une audience tenue le 21 décembre, ils implorèrent à genoux leur pardon et M. de Chauvigny le leur accorda au nom du Roi. N'en soyons pas surpris : Tout en soutenant officiellement la cause de son Représentant, Louis XIV estimait qu'il était allé trop vite en besogne. C'est du moins ce que nous relevons dans une dépêche du Nonce, datée de Turin, 20 janvier 1680. « Le Roi, mande-t-il, s'est contenté de la soumission des Genevois et voudrait changer M. de Chauvigny. Le bruit court que là-bas (à Genève), on peut procurer à la Religion plus d'avantages par les manières douces que par les violences, et Sa Majesté aurait été peu satisfaite de son Résident pour avoir agi avec trop de chaleur. » (Nunz. Savoia, 1680, f° 20).

---

(1) Envoyée de Turin de 31 janvier 1680.

Comme on le voit, le Nonce était mieux renseigné que Mgr d'Arenthon sur l'opinion du Roi par rapport au zèle un peu trop affiché de M. de Chauvigny, encore que celui-ci ait subi le contre-coup du renvoi de M. de Pomponne, son parent, par l'effet de la jalousie et des intrigues de Louvois et de Colbert.

Quoiqu'il en soit, bien persuadé d'employer la bonne méthode et d'apporter un utile concours à l'action apostolique de l'évêque de Genève exilé, M. de Chauvigny n'avait pour lui aucun secret. Le 21 février, dans une longue lettre de quatre pages, il lui narre en détail ses démarches pour obtenir justice de la part des Seigneurs de Genève ; il lui apprend qu'un étranger (un Savoyard) a été assassiné à la porte de son hôtel, et que M. Let, envoyé en ambassade à Paris, lui a précisé les intentions de Sa Majesté pour l'exercice de la Religion catholique dans la chapelle du Représentant. (Nuz. Sav., 1680, f^os^ 141 et 142).

Quelques jours après (6 mars), il assure à Mgr d'Arenthon qu'il n'a pas peur, bien que les gens de Genève essaient de le terroriser et qu'ils aient tiré un coup de fusil dans sa cour le 25 février... « Les habitants de Genève, déclare-t-il, n'ont pas à se formaliser puisque je n'avais que quarante personnes à ma messe, et j'entends que pour le reste on me garde le respect qui m'est dû. » (ibid., f° 112). Quant à Mgr d'Arenthon, plein d'une juste admiration pour de si nobles sentiments et une conduite si chevaleresque, il se faisait un devoir de les signaler au Nonce. « Car, mande-t-il le 28 janvier (1680), il n'a pas craint, malgré les résistances du Conseil d'Etat, de faire célébrer chaque jour plusieurs messes dans sa chapelle et d'y faire prêcher le dimanche.

« Les Genevois ayant préparé un édit qui punissait de mort tout exercice du catholicisme dans l'enceinte de la Cité, M. de Chauvigny leur a montré combien cela était contraire à la volonté du Roi ; aussi ils ont placé des gardes aux portes, et aux carrefours de toutes les rues pour empêcher les catholiques d'aller à la chapelle du Représentant. » Et l'évêque de conclure : « on n'obtiendra rien tant que le Roi n'imposera pas la liberté de conscience dans Genève. » (Nunz. Savoia, V. 103, f° 71).

Pour des raisons politiques, Louis XIV n'entra pas

dans les vues de Mgr d'Arenthon et du Saint-Siège. Ce n'était pas le moment de se mettre à dos la République de Genève avec ses nombreux et puissants amis Protestants (Angleterre, Hollande, etc.).

A tout le moins, Mgr d'Arenthon put-il espérer que la bonne volonté de M. de Chauvigny serait accrue si le Pape lui adressait un témoignage de satisfaction. En conséquence il prit une initiative qui fait honneur à l'un et à l'autre.

Ecrivant au Nonce le 2 mars 1680, après un chaleureux éloge de M. de Chauvigny, il crut à propos de solliciter pour lui « un signe de distinction et de reconnaissance de la part du Saint-Siège. » Il ajoute « que le Roi est fatigué des excès des Genevois, et qu'il est résolu à soutenir l'action de son Représentant : ceci, d'après ce que le P. de La Chaise, confesseur de Sa Majesté, a écrit à l'évêque. C'est pourquoi celui-ci a député deux ecclésiastiques pour prêcher tous les dimanches et jours de fête durant ce carême dans la chapelle du Représentant où régulièrement se célèbrent quatre à cinq messes par jour. » E. Mgr termine sa lettre par son refrain habituel : « Ah ! Quelle gloire pour le Nonce s'il pouvait nous obtenir la liberté du culte à Genève ! » (2 mars 1680, Nunz. Sav., 103 C., f° 114).

Innocent XI avait-il été antérieurement pressenti, ou se décida-t-il *motu proprio ?* Je ne saurais le dire. Ce qui est certain, c'est que le 20 mars, le Nonce pouvait déjà annoncer l'expédition d'un bref de louange à M. de Chauvigny. (Nunz. Sav., 103 C., f° 139).

En voici le texte que je traduis du latin :

« A Notre Cher Fils dans le Seigneur,

M. de Chauvigny. — INNOCENT XI.

« Notre vénérable Frère, l'Archevêque de Nazianze, Nonce apostolique près le Duc de Savoie, Nous a fait connaître avec quel pieux empressement et quel zèle vous veillez à promouvoir la cause et les intérêts de la Religion catholique dans la ville de Genève où vous remplissez les fonctions de Représentant du Roi très Chrétien.

« Cette nouvelle Nous a causé une grande joie, car rien ne nous est plus à cœur que de voir (une fois dissipées les ténèbres de l'erreur) s'ouvrir une voie par laquelle cette

ville jadis si méritante par son zèle pour la foi catholique et son filial attachement envers ce Saint-Siège, y reviendra et refleurira à l'envi.

« C'est pourquoi Nous vous adressons les éloges les plus mérités pour les efforts que vous déployez en vue d'atteindre ce but, et Nous vous engageons à faire mieux encore.

« Continuez, Cher Fils, dans cette glorieuse entreprise. Répondez à Notre attente et à celle de tous les honnêtes gens, et en même temps que vous travaillerez à étendre la gloire de Dieu, vous vous rendrez digne du service d'un si grand Roi. C'est par quoi vous vous acquerrez non seulement Notre Pontificale bienveillance, mais vous vous rendrez aussi recommandable auprès des hommes, et vous mériterez une abondante récompense divine d'abord durant cette vie mortelle et ensuite pour la vie éternelle. Et à vous, Cher Fils, de grand cœur Nous accordons la bénédiction apostolique.

« Donné à Rome, le 6 mars 1680.

« INNOCENT XI, Pape. »

(Arch. Vat. Epistolæ ad Principes viros. Innocentii XI, Anno IV, f° 67).

A la suite de ce bref, M. de Chauvigny pouvait légitimement espérer que sa mission si courageusement entreprise verrait ses résultats élargis. Nul doute aussi que Mgr d'Arenthon qui avait servi d'intermédiaire, n'entrevît un proche avenir plus favorable. Peut-être rêvait-il déjà de son entrée dans sa catédrale Saint-Pierre de Genève !

Quelles qu'aient été leurs illusions, elles furent bientôt dissipées ! Le 1er mai 1680, le Nonce faisait part au Cardinal Cibo de bruits assez peu réjouissants au sujet de Genève, où, écrit-il, « des troubles se sont produits contre la famille de M. le Résident de France, qui a dû s'éloigner de la ville. Cependant je n'ai pas confirmation du fait et Mgr de Genève ne m'en a pas averti. » (Nunz. Savoia, 103 C., f° 221).

En même temps que cette dépêche, le Nonce envoyait la traduction en italien d'une lettre de Mgr d'Arenthon, que je traduis à mon tour en français (ibid. f° 222) :

« Annecy, 27 avril 1680.

« J'ai eu la consolation de conférer deux jours de suite aux portes de Genève avec le Résident de France et de concerter avec lui les moyens les plus efficaces pour avancer la cause et le bien de la Religion dans la partie de mon diocèse qui se trouve en France.

« Ce ministre croit que le mieux, c'est que je fasse un second voyage auprès du Roi, et que je n'en reviendrai pas sans rapporter de grands avantages ; mais comme je ne suis pas assez riche pour l'entreprendre et que je dépends de Sa Sainteté et de Son Altesse, j'éprouve quelque répugnance à me résoudre à ce projet.

« Il ne se passe pour ainsi dire pas de jour où le Résident ne reçoive des insultes, mais comme il a ordre de son Roi de ne démordre en rien de ce qu'il a entrepris au début, il procède à sa manière ordinaire et d'une façon intrépide. Il fait prêcher et dire la messe dans sa chapelle à portes ouvertes, si bien que de la rue on voit le prêtre à l'autel. Le Saint-Sacrement a été exposé toute la nuit et le jour du jeudi-saint avec une belle illumination et grand concours de catholiques.

« Il a demandé au Roi la permission de répondre au bref dont Sa Sainteté l'a honoré, et il croit que si Sa Sainteté faisait quelque instance auprès du Roi pour demander la liberté de conscience ou une église à Genève, cette ville n'oserait pas la lui refuser. » (Nunz. Savoia, 103 C., f° 222), 27 avril 1680.

A cette date, le changement de M. de Chauvigny était déjà résolu. Son successeur fut M. Dupré, dont le P. de La Chaise avait lui-même annoncé la nomination à Mgr d'Arenthon.

Voici les pertinentes réflexions que le Nonce à Turin émettait à ce sujet le 22 mai 1680 :

« Le Roi a nommé à la place de M. de Chauvigny, M. Dupré, homme de grand mérite. Le prélat (Mgr d'Arenthon) attend de son concours beaucoup d'avantages pour la Religion dans cette misérable cité, où quoique la chapelle du Roi soit ouverte aux catholiques, on peut se demander si ce changement causé par l'extrême ardeur que M. de Chauvigny a déployée pour y introduire le vrai culte

de Dieu, n'excitera pas une plus grande agitation parmi ces scélérats d'hérétiques. » (Vol. 103, C., f° 250).

*
* *

La nomination d'un Représentant plus modéré que M. de Chauvigny n'affecta en rien les dispositions hostiles des Genevois.

Les catholiques continuèrent sans doute de fréquenter la chapelle du Représentant de Sa Majesté très chrétienne, mais ils restèrent en butte aux tracasseries des autorités genevoises et aux insultes d'une population abusée.

En tout cas, l'honneur et le mérite d'avoir ouvert une brèche dans l'intransigeance calviniste de Genève reviennent surtout à M. de Chauvigny et, pour une part, à Mgr d'Arenthon, qui soutint de ses encouragements et de son concours la chrétienne initiative du premier Représentant catholique de la France dans la capitale du calvinisme.

Annecy, le 4 juillet 1962.

P. Robert d'Apprieu,

O.F.M. Cap.

Les Sources parisiennes de l'histoire de la campagne de 1630 en Genevois

Pour mon étude sur « Les Français en Savoie sous Louis XIII » (1) j'ai largement fait appel, en particulier, aux documents de première main conservés dans les dépôts de Paris. Je n'ai pas la présomption de penser qu'aucun ne m'a échappé puisque j'ai découvert depuis lors un texte inédit d'un réel intérêt. Toutefois je crois bien en avoir recensé et exploité le plus grand nombre. Notre Président m'ayant assuré que l'Académie Florimontane serait intéressée par la présentation de ceux d'entre eux qui concernent la conquête du Genevois, je m'empresse de déférer à son désir en m'excusant de ce que pourra avoir d'ingrat cette lecture du fait même de la concordance des textes. Les opérations en Genevois étant intimement liées à celles qui les ont précédées dans la région de Rumilly, comme à celles qui les ont suivies en Beaufortin — inclus d'ailleurs dans l'apanage de M. de Nemours —, je ne séparerai pas les unes des autres.

I

Classement et conservation des documents

Les documents relatifs à ces opérations peuvent se classer en deux catégories.

La première comprend les documents absolument contemporains des événements. Ce sont d'abord ce que nous pourrions appeler des « communiqués », ou des « bulletins », dans le sens des « bulletins de la Grande Armée »: lettres non signées, expédiées du théâtre même des opérations par l'entourage immédiat du roi aux autorités gouvernementales restées à Paris, afin de les mettre au courant et de leur permettre de renseigner le public. Ce sont aussi les textes officiels: ordres, projets d'opérations,

(1) Hachette, 1960.

articles de capitulation, états d'effectifs, rapports d'agents, que je ne cite que pour mémoire afin de ne pas alourdir à l'excès cet article (2). Ce sont enfin les lettres particulières, dont très peu, il est vrai, nous sont parvenues.

La seconde catégorie est constituée par les Mémoires rédigées après coup par les acteurs des événements. Ce sont le Journal (imprimé) du maréchal de Bassompierre, les Mémoires (également imprimés) du sergent de bataille Plessis-Besançon, les Mémoires inédits du maréchal de Châtillon et du sieur Particelli d'Hémery, intendant d'armée; enfin le document dont j'ai signalé tout à l'heure la découverte tardive et qui n'est autre qu'un récit très vivant des opérations écrit par un officier du régiment de la Meilleraie, en qui l'on peut, je crois, reconnaître le mestre de camp lui-même, le futur maréchal. Parmi ces Mémoires, j'omets volontairement ceux de Richelieu, simple compilation, réalisée par ses secrétaires, des documents que j'ai fait figurer dans la première catégorie.

*
* *

Où se trouvent actuellement ceux de ces divers documents qui sont encore inédits ?

Ceux de la première catégorie sont répartis, soit en originaux, soit en copies de l'époque, entre les volumes 12 et 14 de la série « Sardaigne » des archives des Affaires étrangères (ce sont ceux qu'ont utilisés les rédacteurs des Mémoires de Richelieu) et le volume 7053 du fonds français, nouvelles acquisitions, de la Bibliothèque nationale, intitulé « Actes et mémoires pour l'histoire de la conquête du duché de Savoie » (3).

Ceux de la seconde catégorie sont conservés à la Bibliothèque nationale: les Mémoires de Châtillon sous le n° 23246 du fonds français, ceux de Particelli d'Hémery (dont l'intérêt est presqu'exclusivement diplomatique) sous le n° 12075 du même fonds, le récit de la Meilleraie sous le n° 342 du fonds « 500 Colbert ».

---

(2) On trouvera toutefois en annexe les articles de capitulation proposés au Maréchal de Châtillon par le corps de ville d'Annecy ainsi que ceux du château de Méral.

(3) Recueil de copies paraphé le 15 janvier 1652.

*
* *

II

Les bulletins

Examinons d'abord ce que j'ai appelé les « communiqués » ou les « bulletins ».

J'en ai relevé quatre.

*
* *

Le plus ancien, qui figure au tome 12 de la série Sardaigne des Affaires étrangères (folio 100), est daté du 28 mai 1630, « de l'armée du roy », c'est-à-dire d'Annecy puisque le roi n'a quitté Nicy que le 28 mai au soir pour Talloires. Je le cite (4):

> Nous tenons depuis les Marches jusqu'à Genève. Chambéry n'a tenu que trois jours. Nisy qui est une belle ville et le chasteau le plus logeable de la Savoye accompagné d'un lac qui dure trois lieues (5). Monsieur le Maréchal de Chastillon s'y advança avec l'avant garde de l'armée du Roy le 23 de ce mois. Dès que ceulx de la ville le virent paroistre ils envoièrent des députés et capitulèrent à quoy ils furent par luy réduicts avec des conditions raisonnables. Le chasteau où il y avoit le gouverneur, frère de l'evesque de Genève, et une compagnie entretenue du duc de Savoye (6) voulurent (7) faire mine de se deffendre et tirèrent quelques coups de mousquets et de petites pièces. Monsieur le Maréchal de Chastillon les fit sommer et ils demandèrent à veoir le canon qui arriva le lendemain sur les dix heures. Dès qu'on le leur eut fait veoir, ils ne demandèrent que deux heures de temps pour trousser leur bagage (8). Le Roy cependant avecq le corps de son armée estoit allé vers Rumilly où il y avait six cent soldats et d'assez bonnes mines d'officiers qui s'estonnèrent (9) à la vue de l'armée du Roy qui prit le soin luy mesme de la mettre en ordre de bataille ce qu'il fit promptement et très bien. En suite de la redition de Nysy et de Rumilly, on a pris cinq ou six chasteaux assez bons ou il y avoit garnison de sorte que nous avons netoyé tout nostre derriere et pouvons avoir nos vivres

---

(4) On a complété la ponctuation et l'accentuation. Toutes les notes ci-après sont de l'auteur de l'article.

(5) Sic.

(6) On se rappelle que le duc de Nemours avait dû accepter cette garnison à la suite de sa rébellion de 1615.

(7) Sic.

(8) D'après Buffier (Vie de Louis de Sales), le gouverneur, à la faveur de la trêve intervenue après la sommation de Châtillon à la ville, avait dépêché un émissaire au prince Thomas à Conflans pour obtenir l'autorisation de capituler.

(9) Il faut prendre ce terme dans l'acceptation de l'époque, à savoir « être frappé d'effroi comme par un coup de tonnerre ».

commodément qui nous viennent de bourgogne, de bresse et de dauphiné (10). Il reste au duc de Savoye le chasteau de Monmélian qui est en assiette telle qu'il ne se peult prendre par tranchée ny par myne et les vallées de la Morienne et celle du Valdost qui font estat de se défendre a cause que ce pais est de fort difficile accès. Le prince Thomas nous attend en un lieu qui s'apelle Conflan où il s'est retranché. On dit qu'il a dix mil hommes de pied et quelque cavalerie. Le Roy est résolu de faire marcher son armée droict à luy. Nous verrons s'il aura asseurance de se défendre. Il y a aparrence qu'il le peult faire parce qu'il est dans un lieu estroit ou il s'est retranché à la faveur du dict chasteau. On part demain pour cela.

*
* *

Un second bulletin porte la date du 29 mai 1630 et aurait donc été rédigé à Talloires au moment où le roi venait d'être avisé de l'abandon de Conflans par le prince Thomas. C'est le manuscrit 7053, f° 25, du fonds français, nouvelles acquisitions, de la Bibliothèque nationale, intitulé : « Relation de ce qui s'est passé en Savoie depuis le 11^{me} jour de may que le roy arriva à Grenoble jusques au 29 du mesme mois ». En voici le passage qui nous intéresse :

Le Roy demeura à Chambéry jusques au 21^{e} may, qu'il en partit pour aller a Conflans ou estoit le prince Thomas avecq 8.000 hommes et 800 chevaulx. En passant, la ville d'Annecy se reduisit soubs son obéissance entre les mains du mareschal de Chastillon qui estoit allé devant pour l'ataquer avec l'avant garde. Rumilly qu'il y avoyt deux ans que Monsieur de Savoye fortifioit et où il y avait 600 hommes en garnison, après avoir bien marchandé si elle se debvoit rendre, voyant le Roy en personne avecq partye de son armée en bataille preste à faire les approches, évita sa ruine en ouvrant ses portes. Les chasteaux de Chastillon, Beaufort, Clermont et Méral, tous lieux nécessaires pour nettoyer le chemin des vivres qui venoient du costé de la Bresse, dans lesquels il y avait garnison, se rendirent aussi (11).

Le Roy demeura le 26 à Rumilly (12) et le 28 à Annecy. Le 29 son avant garde, composée de huict mil hommes et huict cent

(10) On se rappelle que la marche de l'armée sur Conflans par Annecy était motivée en particulier par la nécessité de raccourcir la ligne de ravitaillement en faisant venir les vivres non plus par Grenoble et l'Isère mais par le Rhône et Seyssel

(11) On connaît assez l'importance des châteaux de Châtillon et surtout de Clermont : ce dernier commandait les communications de Rumilly et d'Annecy avec Seyssel. Pour Beaufort il semble qu'il y ait eu de la part du rédacteur confusion avec Châteaufort (3 km S. de Seyssel) où il y avait effectivement garnison. Enfin, le château de Méral, dont les fondations subsistent à 3 km S.E. de Bellegarde, près de la ferme du même nom, commandait à vue le pont de Grésin sur le Rhône, lequel donnait accès sur la rive droite à la vallée de Chésery que le traité de Lyon avait laissée au duc de Savoie pour assurer sa liaison avec la Franche-Comté espagnole.

chevaulx, fut coucher à Faverges (13) qui n'est qu'à deux lieues de Conflans, et sa personne, avec sa bataille composée de dix mil hommes et huict cent chevaulx , à l'abbaye de Talloire qui est sur le bord du lac d'Annecy une lieue moins proche de Conflans que le logement de son avant garde.

Le mesme jour, le prince Thomas qui avoyt faict de grands retranchements a Conflans ou il estoit avec dix mil hommes et mil chevaulx et qui avoit l'avantage de la rivière de l'Isère et de deux autres qui se joignent en ce lieu et enferment une prairie au dessous de la ville où ses forces étaient campées et retranchées, se retira en délivrant par ce moien le Roy de la peine qu'il eust eue a le forcer en ce lieu, se garantit du péril auquel il estoit et du mal qui indubitablement il eust receu, le dessein que Sa Majesté avoit formé pour l'ataquer estant tel qu'il n'eust seu esviter sa perte.

*
* *

C'est en effet à Talloires, où il était arrivé en fait le 28 au soir, que le roi apprit, le 29 au matin, l'évacuation de Conflans par le prince Thomas, ainsi qu'il appert de la lettre qu'il écrivait le même jour, à 8 heures du matin, à sa mère et qui figure au volume 3835 du fonds français de la Bibliothèque nationale, f° 32. En voici les termes :

Madame,

Je vous avois mandé que dans cinc jours nous verions les ennemis à Conflans. Ils n'ont pas voulu que je vous aye dit vray car dès aussi tost qu'ils ont veu notre avant garde a deux lieues d'eux et moy a deux lieues et demie d'eux aussi avec la bataille, ils se sont retirés de Conflans come vous mande Mon cousin le Cardinal de Richelieu. Je croy qu'ils ont bien faict de se retirer car si ils ne l'eurent fait, nous leur eurions donné le bon jour vendredy matin (14) un peu rudement. C'est tout ce que vous puis mander pour cette heure. Nous prenons aujourd'huy le logement de Faverge avec la bataille et l'avant garde loge à Eugine.

Je vous supplie de ne vous mettre point en peine de nous et croire que tout ira bien s'il plait à Dieu, et finiray celle cy en vous supliant de me croire,

Madame,
votre très humble et très obéissant fils,

Louis.

Les chasteaux de Merart (15) et de Clermont se sont rendus.

Du camp de Taloire,
a 8 heures du matin,
ce 29e may 1630 (16).

---

(12) Il y a là une erreur, le Roi ayant quitté Rumilly le 25 au matin.

(13) En réalité, partie d'Annecy le 28 elle a gagné le 29 Ugine.

(14) 31 mai.

(15) Lire : Méral.

(16) Notons que ce volume 3835 contenait autrefois deux autres lettres autographes de Louis XIII à sa mère écrites entre le 21 et le 28 mai, soit à Aix, Rumilly ou Annecy. Malheureusement ces lettres en ont été soustraites à une date éloignée.

*
* *

Nous retrouvons la substance de la relation du 29 mai dans un récit d'ensemble des opérations en Savoie jusqu'à la date du 7 juin figurant au volume Sardaigne 12 des Affaires étrangères, f° 39.

Ce récit prolonge la relation du 29 mai par un remarquable exposé de la manœuvre stratégique de Louis XIII et des opérations en Beaufortin et Tarentaise. Nous nous bornerons aux passages concernant le Beaufortin.

Le 28, (l'avant garde du Roy) composée de huict mil hommes et huict cens chevaux fut coucher à Faverges et sa personne avec sa bataille composée de dix mil hommes et huict cens chevaux a l'abbaye de Talloire.....

Le Roy aiant divisé son armée en deux corps, un desquels composé de huict mil hommes et sept cens chevaux commandé par le mareschal de Bassompierre et les Srs du Hallier et de Valencey pour mareschaux de camp, il avait envoié par Beaufort pour gaigner le derrière de Conflans le plus près qu'on pourroit de l'entrée de la Val d'Aoste, l'autre composé de dix mil hommes et huict cens chevaux avec lequel elle venait droit à Conflans. Le dessein de Sa Majesté était tel que si le mareschal de Bassompierre eust pu passer diligemment et se saisir du bourg d'Esme ou de celuy de Saint-Maurice, où tous les chemins qui viennent du Piedmont par la Val d'Aoste aboutissent, les ennemis pris par devant et par derrière n'eussent sceu se sauver. Mais les neiges l'arrestèrent deux jours et le Prince Thomas craignant ce dessein comme le coup de sa perte envoya deux régiments se camper sur le col du Cormet, montagne très fascheuse par dessus laquelle il fallait passer pour aller aux lieux susdicts et ce pendant se retira à l'entrée de la Val d'Aoste sans vouloir hasarder aucune chose. Beaucoup trouvèrent cette retraite étrange mais en effet le Prince Thomas devoit user ainsy pour plusieurs raisons. Ils ne pouvoient empescher qu'on ne leur gagnast le derrière s'ils ne gardoient deux ou trois passages, ce qu'ils ne pouvoient sans diminuer autant leur armée d'un tiers. Ses forces estoient composées de trois mil françois desquels il ne pouvoit s'asseurer et qui estoient résolus de tourner teste si ceste armée s'affrontoit avec celle du Roy, de trois mil hommes de milice dont il ne faloit pas faire grand comte et de trois mil liégeois, lorrains et autres gens qui apparemment feroient leur devoir. Cette armée estoit tellement nécessiteuse qu'à peine le Prince avoit il un sol pour sa despence. Les soldats ne recevoient point d'argent et on ne leur donnoit qu'une demye ration de pain tous les jours. Si le Prince Thomas eust perdu un combat, la Savoie estoit perdue et le Piedmont en grand compromis. Et partant, bien que Conflans où il n'y avoit que mil hommes tint neuf jours devant le feu Roy qui le batit à coups de canon, dix mil hommes, et douze cens chevaux n'eurent pas tort de le quitter en un instant.

Le duc de Savoye s'estoit persuadé que le Roy s'attacheroit a prendre les forts de Montmélian et Charbonnières, ce que pen-

dant une armée campée à Conflans proche de ces deux lieux travailleroit les gens du Roy attachés à ces sièges et conserveroit libre son derrière qui asseure l'entrée du Piedmont. Mais Sa Majesté prit un autre conseil. Elle jugea d'elle mesme que la première chose qu'il falloit faire estoit de combattre l'armée du duc ou la repousser dans le Piedmont d'autant que l'un de ces deux effets estant fait avec succès, la Savoie lui estoit acquise veu qu'il estoit aisé d'empescher qu'il n'y entrast nouvelles forces et que six mil hommes suffisoient pour bloquer les forts de Charbonnières et Montmélian dont la ville ne pouvoit tenir et qu'ainsy on pouvoit réduire ces deux places avec patience à se rendre après qu'ils auroient consommé leurs vivres.

Ces considérations portèrent Sa Majesté, après que Chambéry se fust rendu a son obéissance, à prendre le chemin qu'il fist par Annecy et Rumilly affin que, s'ouvrant la voie plus aisée pour recevoir ses vivres, il allast droit aux ennemis qui se trouvèrent d'autant plus surpris de cette résolution qu'ils ne l'attendoient pas .

Le Prince s'estant retiré de Conflans fist une pause au pas de Briançon où il avoit fait faire un si bon retranchement qu'il estoit impossible de le forcer par la teste, la situation du lieu estant telle que si l'on n'avoit point a craindre pour le derrière, 20.000 hommes n'y en forceraient pas mil. Mais il fut contraint de quitter ce poste par l'avis qu'il eust que bien que le corps d'armée qui luy vouloit gaigner le derrière n'eust peu passer au Cormet pour aller à Saint-Maurice à cause des neiges il passoit au pas de la Louze pour venir au Moustier qui est encore derrière Briançon.....

Le rapport s'achève par un récit détaillé du simili-combat de Séez, le 5 juin, et par l'annonce de l'arrivée du roi, le 7, à Bourg-Saint-Maurice.

*
* *

Nous possédons une quatrième relation de notre campagne, celle-ci écrite au lendemain de la prise de Charbonnières, survenue le 20 juin. Sous le titre « Discours de ce qui s'est passé en Savoie depuis que le roy y est entré »; elle figure au volume 7053 du fonds français N.A. de la Bibliothèque nationale, f° 53. Nous y retrouvons l'essentiel des précédentes, enrichi pourtant d'intéressants détails. Après le récit de la prise de Chambéry, elle se poursuit ainsi :

La seconde semaine, qui fut le tour de Monsieur le Maréchal de Chastillon à conduire l'avant-garde, il eut commandement du roy de s'advancer à Nicy avec les troupes ordonnées pour cela qui estoient huit compagnies du régiment des gardes commandé par Valencey, quatre compagnies des Suisses, les régiments de Meilleraie, Chastelier Verlot, Langeron et Saint-Forgeux, M. le comte d'Allais avec la cavalerie légère et quelques compagnies de

gendarmes. Estant arrivé à la vue de Nicy ou il avoit donné rendez vous aux trouppes susdites et l'ordre de ce qu'on auroit à faire, il envoya ung trompette avec un gentilhomme pour sommer la ville de se rendre, à quoi les habitants entendirent et envoierent incontinent des deputez avec des articles qui leur furent accordez. Le dit Sieur Maréchal entra à deux heures après midy. Ceux du Chasteau (ou il y avoit une compagnie entretenue par le duc de Savoie commandée par le frère de l'evesque de Genève) tirèrent quelques coups de fauconneau et mousquetades faisant mine de vouloir tenir bon. Le dit Sieur Maréchal les fist sommer avec menaces ce qui les obligea de donner parolle de se rendre dès qu'ils verroient le canon qui arriva le lendemain sur les dix heures du matin. Ils se résolurent incontinent de quitter la place et à recevoir la capitulation qui leur fut accordée.

Le Roy cependant ne perdit point le temps avec le corps de sa bataille, assisté de Monsieur le Maréchal de Bassompierre alla droict a Roumilly ou il avoit 700 à 800 hommes de guerre, petite place fort bien assise qu'on avoit bien commencé à fortifier. Néanmoins le gouverneur s'estonna à la vue de l'armée du Roy qu'il prit Luy mesme la peine de mettre en bataille dans une petite plaine hors la portée du canon. Sa Majesté fit une favorable capitulation aux gens de guerre et receut les habitants en sa protection. Ensuite les chasteaux de Clermont, Marard et autres petites places se rendirent de sorte que le chemin demeura libre jusques à Genève et au pont de Grézin.

Le 28 mai qui estoit le commencement de la semaine de Monsieur le Maréchal de Bassompierre, nous partimes de Nicy pour aller à Conflans où le prince Thomas s'estoit retranché... Le dit maréchal eut ordre du roy de s'advancer avec l'avant garde droict vers Beaufort laissant sur la main droite Conflans, le prince Thomas ayant aprehension d'estre couppé par le derrière comme c'estoit le dessein de le faire bien que le chemin fust très difficile. Cependant nostre avant garde s'avanceoit toujours ce qui obligea le dict Prince a lascher le pied et se retirer avec son armée vers Saint-Maurice et Sey et le Roy avec le corps de sa bataille s'avança a Conflans qu'il trouva abandonné..

*
* *

Ce qui frappe dans ces quatre relations, c'est leur objectivité et leur sobriété. Aucun souci de pittoresque ou de propagande ni d'affabulation journalistique. Sans doute les rédacteurs eussent-ils été heureux de pouvoir narrer quelque beau combat ou assaut de place forte — aussi bien, est-ce avec le plus grand détail qu'ils ont rapporté la petite bagarre de Chambéry et l'engagement bénin de Séez — mais ils ont su tenir en bride leur imagination et il faut leur en savoir gré.

III

Les Mémoires

Avouons que ces relations sont vraiment un peu sèches et par trop marquées du style d'état-major. Aussi est-on heureux de pouvoir les colorer grâce aux souvenirs encore chauds de quelques acteurs de choix.

Les deux principaux sont, nous l'avons dit, les maréchaux de Châtillon et de Bassompierre.

*
* *

Le maréchal de Châtillon, Gaspard de Coligny, petit-fils de l'illustre amiral, s'était retiré des affaires après la bataille de la Marfée où il avait été battu par le comte de Soissons en 1641. Il devait mourir en 1646. Nous ignorons la date à laquelle il a commencé à écrire ses Mémoires. Celles-ci font la matière d'un gros volume inédit de la Bibliothèque nationale (F. fr. 23246) dont les pages sont en grande partie restées blanches. Pour une raison inconnue, Châtillon s'est en effet arrêté dans sa rédaction à l'année 1634, si bien qu'il n'a pu rendre compte du rôle très important qu'il a joué dans la guerre de Trente ans. En revanche, sa campagne de Savoie y est exposée en détail et d'une écriture ferme.

Commençons notre lecture à la date du 17 mai 1630, jour où Châtillon qui, jusqu'alors, a campé avec le gros de l'armée dans la région des Marches, est appelé par le roi à Chambéry.

> Le 17 du mois de may, -- *lisons-nous*, — je quitté mon logis des Marches et donné despartement aux troupes de la bataille pour aller loger en des villages entre Chambéry et Aix selon l'ordre que j'en avois du Roy que j'allay trouver a Chambéry, auquel lieu Sa Majesté ne séjourna que trois jours durant lesquels on consulta le chemin que l'on avait à tenir pour aller attaquer le Prince Thomas dans son logement. Il fut résolu de prendre le chemin de Nisy ou il y a dix grandes lieues de Chambéry. C'est la seconde ville de Savoye où il y a un chasteau plus grand et logeable que le chasteau de Chambery et plus agréable qu'aucun lieu de la Savoye. Il y a un fort beau lac qui a quatre bonnes lieues de longueur et demi lieue de large et une campagne de l'autre costé de la ville fort agréable.

Ma sepmaine m'estant eschue pour commander l'advant garde composée de huict regiments d'infanterie et de dix compagnies de cavallerie légère commandée par M. le comte d'Allais ; outre ceux là, j'avois la compagnie de chevaux légers de la garde qui logeoit séparément du corps de la cavalerie légere, M. de Luxembourg ne voulant recevoir l'ordre du sieur comte d'Alais. Avec les dictes troupes de l'advant garde, le Roy voulloit que je fisse marcher trois pièces de campagne et l'esquipage pour tirer 200 volées. Avec cet esquipage, je partis de Chambéry le 20 pour aller loger a Aix qui est une assez jolie ville a trois lieues de là ou il y a un chasteau fort logeable qui apartient au conte d'Aix qui est un des plus grands seigneurs de Savoye.

La seconde journée je pensois aller loger dans les faubourgs de Nicy mais a cause du temps que l'on mit a faire le chemin pour passer les trois pièces de campagne, je fus contraint de loger à un assez bon village à deux lieues de Nicy et à desmie lieue de Rumilly (17) que je laissois sur ma main gauche. L'on en avoit parlé au conseil de guerre à Chambéry, savoir sy on la devoit attaquer, le Roy ayant eu advis que le Prince Thomas avoit jetté dans la dicte place huict cent soldats comendés par un homme résolu (18) et qui travailloit a fortifier la place à bon escient et assez forte d'assiette aussy, de sorte qu'il avoit esté résolu de laisser derrière cette place sans l'attaquer affin de ne perdre aucun temps pour s'asseurer de Nicy et advancer eu chemin vers le Prince Thomas. Mais les habitans de Rumilly me voyant logé avec l'advant garde à demie lieue d'eux commencerent a s'estonner et prièrent un gentilhomme du pais (assisté) (19) d'un de leurs principaux habitants pour me faire cognoitre qu'ils estoient en vollonté d'obeir au Roy, ne voulant nullement soutenir un siège contre les forces de Sa Majesté (20). J'en donné avis incontinent au Roy (21) et lui mandé par le sieur de Saint-Simon, frère de Monsieur le Premier (22), qu'il me sembloit à propos se servir de la bonne disposition des habitans de Rumilly affin de voir hors la garnison du Prince Thomas et ne laisser aucune place derrière l'armée qui peut incommoder les vivres, m'asseurant que sy Sa Majesté se présentoit devant cette place avec les troupes de la bataille qu'ils (23) et se rendroyent sans tirer un seul coup. Cependant je faisois suivre mon chemin avec son advant garde pour m'asseurer de la ville et chasteau de Nisy.

Sa Majesté me témoigna scavoir bon gré de ce conseil et me creut, faisant prendre le chemin droict a Rumilly aux troupes de sa bataille, et rencontra une petite plaine à la vue de la place où il mit luy mesme l'armée en très bon ordre. Ce qui estonna celluy qui commendoit dans cette place et l'obligea à supplier

---

(17) Ce village ne pouvait guère être qu'Alby, distant, il est vrai, de Rumilly de 2 lieues et non de demi-lieue.

(18) Maurice de Brottv, coseigneur de Nernier, colonel des carabins de Savoie.

(19) Mot incertain.

(20) On notera la concordance de ce récit avec les actes notariés provenant des archives du château de Nernier et présentés par le baron d'Yvoire au tome XLIII des mémoires et documents publiés par l'Académie Chablaisienne.

(21) Qui était alors à Aix.

(22) Le Premier Ecuyer, père du fameux duc.

(23) Mot illisible.

le Roy de luy accorder une capitulation honorable pour luy rendre la place. Sa Majesté luy accorda ainsy qu'il la demandoit.

Ce mesme jour (24), je me présenté en bon ordre avec les troupes de l'advant garde devant Nicy et envoyé un gentilhomme nommé Monsieur Deshayes, fils du gouverneur de Montargis, parler aux magistrats et consuls de la ville pour les asseurer que j'avois ordre du Roy de leur faire toute sorte de bon traictement et de leur accorder tout ce qu'ils pouvoyent requerir de raisonnable pourveu qu'ils obeissent et ouvrissent leurs portes promptement. Ils me demandèrent d'abord permission d'envoyer vers Monsieur le Prince Thomas desirant avoir sa reponse auparavant que de se rendre. Ce que je leur refusé leru faisant dire que je ne leur donnois que deux heures de temps pour se rendre.

Ce temps là passé, ils ne manquerent de me venir trouver avec leurs demandes par ecrit (25). Je leur accordé qui me sembloit raisonnable. J'entré ce mesme jour dans la ville que je trouvé belle et bien logeable. J'y fis loger le régiment des Gardes et les Suisses de la Garde et fis passer la cavalerie legère dans la ville pour aller loger à des villages une lieue plus advant sur le chemin de Talloire et logé deux régiments d'infanterie pour asseurer le logis de la cavallerie. Je retins dans les faubourgs le régiment de la Meilleray et la compagnie des chevaux legers de la garde. Je fis loger Monsieur le Comte d'Arcourt avec deux cent gentils hommes vollontaires de la cour dans les meilleures maisons de la ville.

Deux jours apres, le Roy fit sont entrée et cédé mon logis à Monsieur le cardinal. J'oublois de dire que le chasteau se rendit le lendemain (26), apres avoir vu les trois pièces de campagne qui arrivèrent sur les huict heures du matin. Le frère de l'esvesque de Geneve comendoit le chasteau ayant soixante et dix soldats qui sortirent avec leurs armes et bagage.

Sa Majesté séjourna trois jours, logeant au chasteau qu'il trouva beau et fort commode et laissa pour y commander le Sieur des Hayes.

Le 28 du mois, le Roy partit de Nicy et alla loger avec son armée à Talloire et aux villages circonvoisins. Monsieur le Mareschal de Bassompierre, à qui la sepmaine estoit eschue pour comender l'advant garde, alla loger à Faverge deux lieues par della où logeoit le corps de la bataille que je conduisois. Le lendemain, le dict mareschal fit semblant de prendre un chemin droict à Conflans ou estoit campée et retranchée l'armée du Prince Thomas distant de Faverge environ cinq lieues. Mais étant a moitié du chemin, il prit le haut de la montagne droict à Beaufort sur la gauche de Conflans et le roy avec le corps d'armée nous allâmes coucher à Faverge où sa Majesté séjourna un jour a cause de la Feste Dieu voulant aller à la procession. Cependant, je m'advancois avec quelques troupes deux lieues plus advant droict sur le chemin de Conflans...

---

(24) 23 mai.
(25) On les trouvera ci-après en annexe.
(26) Comprendre : le lendemain de la capitulation de la ville.

*
* *

Laissons désormais Châtillon dont les opérations sortent de notre cadre. Son récit est empreint d'une grande modestie et donne une impression d'honnêteté voire de candeur. Il importe néanmoins de le confronter avec celui de cet autre grand premier rôle que fut le maréchal de Bassompierre. Ses Mémoires furent rédigés pendant son séjour à la Bastille, de 1631 à 1641, mais leur contexture prouve qu'ils furent élaborés au moyen de notes journalières, si même leur auteur ne s'est pas contenté de les recopier purement et simplement. Ces Mémoires étant dans le domaine public, il est aisé de constater leur parfait accord avec les textes cités plus haut.

*
* *

Les pages les plus pittoresques des Mémoires de Bassompierre sont celles qu'il a consacrées à son raid en Beaufortin et à son débouché par le col de la Lauze. C'est ce récit, étonnamment vivant, que vient compléter le manuscrit f° 109 du volume 342 du fonds 500 - Colbert, qui émane sans doute du mestre de camp du régiment La Meilleraie, le futur maréchal de France. Il ne lui cède pas en spontanéité ni en fraîcheur. Je terminerai par ce texte :

> De Chambery, une partie de l'armée tira devers Nïcy. La ville fit son traicté, le chasteau voulut veoir le canon, et l'autre partie fut a une autre bicocque (27) qui voulu veoir le canon aussy avant que de se rendre .
>
> Les villes rendues, toute l'armée s'advança vers Faverge où estoit celle du Prince Thomas laquelle se retira vers Conflans (28). Le Roy, pour leur couper chemin, laissa au mareschal de Bassompierre et au commandeur de Valencé huict compagnies du régiment des gardes, les régiments de Picardie, du Plessis de Joigny, de la Meilleraye et quelques compagnies des Suisses pour aller descendre en la Tarentaise par le col de Cormé ou le pas de la Lauze, et ce pendant avec le reste de l'armée et toute la cavalerie, il suivit le Prince à la piste vers Conflans. Le Prince rompit les ponts, quitta le retranchement de Conflans, fit garder les pas susdicts jusqu'à ce qu'il fust retiré au Moustier en la Tarentaise,

---

(27) Rumilly. Le régiment de la Meilleraie faisait partie de l'avant-garde qui s'était portée droit sur Annecy.

(28) Cette assertion est inexacte ; l'armée du Prince Thomas s'était concentrée initialement dans la région de Saint-Pierre-d'Albigny d'où elle s'était repliée sur Conflans.

ceddant a la bonne fortune du Roy auquel il pouvoit disputer cent passages sans courir aucun hazard et peut estre causer une dissipation en nostre armée incommodée de vivres,pesante de bagages, d'autant que le camp volant que commandoit le mareschal de Bassompierre s'estoit deschargé de son bagage de ce coté là, les lieux par ou il debvoit passer estant inacessibles à la cavalerie.

Le Roy s'arresta quelques jours à Conflans, attendant ce qui réussiroit du passage du mareschal de Bassompierre lequel estant arrivé a beaufort envoya un lieutenant des Gardes avecq trente soldats pour recongnoitre sy ces pas estoient occupez par les ennemis qui fit son rapport de les y avoir veuz.

Le lendemain, on voulut avoir plus de certitude de la chose et pour cet effet, on envoya loger les régiments du Plessis de Joigny et de la Meilleraye dans deux villages cituez dans une coste commune a ces deux passages et aiant ordre l'un, scavoir le Plessis, d'aller la nuit vers le col de Cormé avecq deux cens hommes et reconnoistre de pres les ennemis, et l'autre, scavoir la Meilleraye, de prendre le mesme nombre d'hommes et de veoir jusques sur le lieu sy l'autre pas estoit gardé. Ceux du Plessis virent les ennemis de leur costé comme véritablement ils y estoient et la Meilleraye, qui voulu luy mesme commander les deux cens hommes de son régiment, fut sy heureux qu'un soldat se vint rendre a luy qui l'asseura que le pas ou il alloit estoit abandonné et qu'il y venoit de passer presentement. Il en donne advis au Mareschal de Bassompierre et cependant il envoie La Fitte avecq cinquante mousquetaires jusques sur le hault du pas pour scavoir sy la chose écstoit vraye. Il passa la nuit où il estoit avec les cent cinquante hommes qui luy restoient, attendant le retour de La Fitte et, parce que le soldat qui s'estoit venu rendre l'asseura sur sa vie que ce pas estoit abandonné, il envoia querir le reste de son régiment pour aller garder ce passage comme il fict avec un plus grand corps qu'il ne luy estoit ordonné.

Icy, je suis obligé de remarquer, comme par une action de grâces, quelques effects merveilleux de la providence de dieu pour notre conservation. Le premier, que dans ces abismes de neige nous trouvasmes assez de neige fondue sur le hault de ce pas pour y camper le régiment et rien plus. Le second, qu'à mille pas du lieu ou nous campasmes il se trouva deux petittes maisons où l'on retire le bestail quand les neiges sont fondues dont le bois nous servit pour nous secher et pour nous chauffer cette nuict qui fust assez fraische, et le troisiesme que nous descouvrismes un petit filet d'eau dont mesmes nos guides n'avoyent pas de congnoissance sortant de la poincte d'un rocher qui percoit la neige qui nous fut un extrême rafraichissement dans la grande peine que nous avions eue de faire tout ce chemin à pied. Plusieurs furent incommodés de maux de gorge pour avoir bu de l'eau de neige avant ceste descouverte et ceux qui n'en beurent poinct firent l'expérience d'une chose qu'on dict communement : peler de soif. Pour moy j'en fus quitte pour une joue et pour une main qui me pellerent. Une de ces trois choses que j'ay remarquées nous mancquant, nous y perdions la moictié du régiment. Nos guides nous disoient aussy que sy le vent de bize tiroit nous courions fortune de demeurer tous transis et que sy le temps se mettoit à la pluie nous ne pourrions aller n'y avant n'y arrière,

et non sans cause, la neige qui est un corps humide et aerien se fondant et recevant la mesme resolution qui se faict en l'air quand il pleut ; enfin nous sortismes de ce mauvais pas le premier de juin où, par le rapport de ceux du pais, il ne se trouve poinct qu'aucuns gens de guerre se soient hazardés de passer la neige estant sur la montaigne, hors trente soldats qui y furent envoyés par (29) dont il ne revint pas un seul. Tandis que la Meilleraye estoit campé sur le hault de ce pas, le reste des trouppes campa la mesme nuict sur le bord de la pente où commence la neige et suivit le lendemain la piste que nous leur avions trassée. Il y avoit une lieue et demye de neige à monter et aultant à descendre. Le maréchal de Bassompierre et le commandeur de Valencé firent presque tout le chemin à pied.

On donna advis au Roy de nostre passage, qui fit advancer l'autre partie de l'armée vers le Moustier dans la Tarentaise où tout se réunit à un mesme corps.

*
* *

Ce récit corrobore celui de Bassompierre en tous points, sauf un. D'après Bassompierre : « Dieu voulut que la Meilleraie arrivât au pied du col à l'entrée de la nuit, qu'une nuée le cachât aux yeux de ceux qui gardaient le col qui ne laissèrent qu'une sentinelle qui les laissa monter jusqu'à cinquante pas de lui sans les voir et les nôtres lui ayant tiré il se sauva dans son corps de garde et les autres s'enfuirent de sorte que M. de la Meilleraie l'avait occupé. » En somme, d'après Bassompierre, le col aurait été enlevé par surprise à ses défenseurs et, d'après la Meilleraie, il n'aurait été occupé qu'une fois évacué par l'ennemi. Entre les deux, n'hésitons pas à choisir la version du témoin direct, quoique moins brillante. Aussi bien la divergence est-elle mineure. Bassompierre nous rappelle seulement que les hommes de guerre sont rarement enclins à dévaloriser leurs actions et qu'on peut leur faire confiance pour ne pas minimiser dans leurs rapports les résistances qu'ils ont surmontées. Aussi faut-il louer les chefs français de 1630 d'avoir résisté à la tentation de romancer leur promenade militaire et d'avoir prouvé, par la concordance de leurs récits, leur respect de la vérité.

Général Jacques HUMBERT.

---

(29) Mot laissé en blanc. Il s'agit sans doute d'un épisode de la campagne d'Henri IV en 1600.

ANNEXES

I

Articles de capitulation proposés au Maréchal de Châtillon par les députés d'Annecy, le 23 mai 1630
(Affaires étrangères - Sardaigne 14, f° 440)

Les syndics, conseil de la ville d'Annessy, bourgeoys, habitants d'icelle et de ses faubourgs, supplient très humblement Sa Majesté de vouloir user de clémence en leurs endroits et de leurs accorder les articles suyvants :

Premièrement qu'ils seront maintenus en la puretté de la Religion Catholique, Apostolique et Romaine sans y admettre l'exercice d'auleune autre Religion, comme aussi que tous les edictz de Savoye et coustume du pays tiendront pour le faict de la Religion et seront observés dans toutes les terres de Monseigneur le Duc de Genevoys et de Nemours.

Plus que leur soit accordé l'honneur, les vies, biens meubles, immeubles, tiltres, pappiers et actions en quelques lieux qu'ils soyents et ce pour tous ordres, sexes et conditions de personnes sans qu'il soit faict auleungs pigliages, ravages et emprisonnements de leurs personnes en quelques lieux qu'ils soyentz.

Que tous les droicts, privilèges, authorités et juridictions de Monseigneur le duc de Genevoys lui seront conservés et jouira de son appanage de la mesme sorte et selon la forme de ses contracts, tiltres et droicts, particullièrement des droicts de trésorerie, droicts de fisque et privilège de tacite ypothèque, ensemble la juridiction en la première et seconde congnoissance pour tous les cas indifféremment, mesme pour rayson des tailles, visites de chemins ou aultre saufs le ressort souverain et le crime de lèze majesté humainne au premier chef, laquelle juridiction ne pourra être altérée par auleune comission ou députation d'aultres juges pour quelque matière que ce soit.

Que ses officiers et ministres présents et futurs tant de son conseil que de sa chambre des comptes, juges mages du Genevois, Baufort et de Faucigny jouiront des mesmes privilèges et imunités qu'ils ont joui cy devant et jouissent à présent comme aussi les fiscaux et domaniaux et qu'iceux privilèges et imunités soyent transmissibles à leurs enfants et descendants perpétuellement.

Que tous les susdicts officiers et auttres de Monseigneur le duc de Genevoys, mesme le trésorier, continueront leurs charges comme auparadvant.

Que tout ce que mon dict Seigneur le duc de Genevoys et de Nemours avoit obtenu en sa faveur de S. A. en l'année 1600 et (riesre) (1) les terres de son appanage du feu Roy Henrich quatriesme le Grand, sera entretenu et observé.

(1) Mot douteux.

Que les ecclésiastiques de tout le diocèse de Genève seronts maintenus en la possession de n'estre cités ni répondre pour les crimes que devant les juges ordinaires ecclésiastiques sauf excepté les cas de droict. Ils demeureront aussy exemptz du payement des décimes, des gardes et logements des soldats, contributions et subsides selon la coutume en laquelle ils sontz.

Que le corps du bienheureux François de Sales ne sera point déplacé de la dite ville.

Que la noblesse jouyra des mesmes privilèges, tiltres, immunités, infeudation et possession qui leurs sonts été accordés et tout ainsy qu'ils ontz jouy cy devant et ne pourronts être arrêtés, emprisonnés ny tenus de payer auleunes rançons ains seront libres eulx, leurs familles et biens, et ceux qui serontz dehors se pourrontz rettirer dans le terme de troys moys sans auleune recherche pour le faict de guerre.

Que les mandats faicts par S. A. Monseigneur le Prince de Piémont, Monseigneur le Prince Thomas, le Trésorier général ou de sa part tiendronts et seront exigés les deniers qui sont dheus jusques au jour d'à prt tant de trésorerie que de l'estappe.

Que tous les privilèges et exemptions octroyés à la dite ville tant gratuitement que par finance par S. A. luy serontz gardés, observés et entretenus et que les habitants ne serontz désarmés attendu le serment de fidélité et pourrontz aller à la chasse comme bon leur semblera.

Que le corps de la dite ville, bourgeoys et habitants d'icelle seront exempts à perpétuité du payement de touttes tailles, impost, subcides tant ordinaires qu'extraordinaires pour tous les biens qu'ils tiennent à prt ou possèdent en quel lieux et parts qu'ils soyent citués sans qu'ils puyssent etre cottisés pendant qu'ils seront entre leurs mains ainsy qu'a esté accordé à ceulx de Chambéry.

Qu'il ne sera faict aultres impost sur les denrées ny à la boucherie que ceulx qui sont accoutumés et accordés par leurs privilèges.

Que la ville sera exempte du logement de soldats dans l'enclos d'icelle sauf seulement pour le Roy et sa cour.

Que les docteurs et advocats de la dite ville jouyrontz des immunités et privilèges selon le droict escript.

Que tous les dits Bourgeoys et habittants qui ontz des biens aux champs seront mis soubs la protection du Roy et qu'il ne sera faict auleung mal a eulx ny a leurs grangers et Sa dte Majesté commandera que tous ses gens de guerre payent ce qu'ils prendrontz.

Que tous les tiltres et pappiers de Monseigneur le Duc de Genevoys et de Nemours seronts conservés en quelques lieux qu'ils se trouvents et que la garde en demeurera a ses officiers.

Que pour le surplus en tant que leurs peut concerner qu'ils seronts comprins dans les articles de ceulx de Chambéry puisque de tous temps ils ont été traictés a l'esgal d'iceulx.

Qu'il plaise à Sa Majesté de n'imputer aux suppts la résistance que pourroit faire la garnison du Château ny pour ce refuser les articles demandés puisque la garnison ne despend pas de la ville et qu'elle n'y a pas de pouvoir.

Que le don et concession de vint mille ducattons accordés par S. A. à Mondt Seigneur le Duc de Genevoys en l'année 1615, vérifié et intériné en la Chambre Souveraine et au Sénat et encores confirmé en l'année 1616 au traicté qui en fut faict sera de nouveau confirmé et observé et le payement des dictz vint mille ducattons tant des arrérages que pour l'advenir sera faict à formedes patentes de la dite concession.

DUREY, *syndic de la dite ville.*

(Suivent 14 signatures parmi lesquelles on croit pouvoir distinguer les noms de Bonard, Hymel, Marchand, Charcot, Champrouze ..).

II

Articles de capitulation du château de Mérat (2)
(BN. F fr NA 7053, f° 23)

Château de Mérat
29 may 1630

Le Roy par sa bonté, recevant le château de Mérat en son obéissance, accorde au Capitaine et aux soldats le contenu du prt article. Accordé en faisant par eulx le serment de fidélité.

Le Roy entend que le différent soit terminé par voie de Justice et non de faict.

Capitulation du château de Mérat

Quant à la demande de Sa Majesté pour rendre soubs son obéissance le préside de Murat, j'offre d'y satisfaire en suppliant néantmoins Sa d' Majesté d'agréer que j'emporte armes et bagages, et seurté de ma personne et de tous mes compagnons pour aller rendre compte de mes actions à Son Altesse Sérénissime.

De plus Sa dte Majesté est encores très humblement suppliée que tous les biens qui dépendent de moy soit dans le pays neutre (3) soit en Genevois comme aussi tous ceux de mes dicts compagnons seront soubs la sauvegarde de Sa dte Majesté.

Et quant au différent que je pourrois avoir avec le Seigneur de Roylas (4) gouverneur de l'écluse (5) Il plaira a Sa dte Majesté ordonner que la difficulté soit terminée par voie de Justice et non par voie de faict ainsi que j'en suis menacé.

---

(2) Autrement dit Méral. En marge, réponse du roi aux articles proposés.

(3) Il s'agit de la rive droite du Rhône entre Bellegarde et le Pont de Grésin ainsi que de la basse vallée de la Valserine qui bien que laissées au duc de Savoie, pouvaient être parcourues librement par les Français se rendant au Pays de Gex rattaché au royaume.

(4) Nom incertain.

(5) Le fort de l'Ecluse.

Le Roy reçoit les munitons et agrée les submissions du Capitaine.

Et que pour toutes les munitions de guerre elles soient remises soubs son bon plaisir et vouloir comme je me soubzmets d'y être à jamais son très humble et très obéissant vassal.

Sa Majesté ne peult sans cognoissance de cause accorder une abolition et lorsque les charges et informations lui auront été représentées elle en ordonnera ainsi que la Justice le requèrera.

Et quant à la censure de la mort du feu Cadder Gallatin le d' Capitaine Jannet par cy après demeurera exempt de toutes sortes de recherches et par ces présentes Sa Majesté abolira toutes formalités de Justice sur ce faictes.

Sa Majesté ne peut consentir qu'il soit rien levé sur ceulx qui sont soubs son obéissance.

Et quant aux ordres qui ont été faictz par S. A. pour l'entretien du préside du d' Mérat, le d' Capitaine Jannet aura plain pouvoir de les exiger si faict n'a esté par ordre néantmoins de Sa Majesté. (6)

Gianno Gianet.

Fait au Camp de la Talloire, ce 29e may 1630.

---

(6) Le gouverneur de Mérat désirait, avant de partir, lever sur les habitants des villages voisins les taxes dues pour l'entretien du fort.

Structures antiques du bassin de Seyssel

Etudes et recherches

Compte rendu

Depuis près de cinq ans, un groupe constitué de M. Broise, de M. Ruffet et de moi-même, assisté des conseils de M. le chanoine Secret sur certains aspects du problème, a tenté de définir les structures antiques du bassin de Seyssel, et de retrouver la trace de la voie impériale de Vienne à Genève entre l'embouchure du Fier et Frangy notamment.

L'effort du groupe s'est porté sur la rive Savoie du Rhône, pendant que dans le même temps j'examinais avec une attention égale la rive droite en Bugey, le val du Rhône pouvant être aussi considéré comme une unité de peuplement. De toutes façons, certaines structures de cette rive explicitent, complètent ou conditionnent celles de la rive gauche. L'apport de M. le chanoine Secret a été surtout relatif à la toponymie, l'interprétation des cadastres sardes, la mise en lumière d'une économie pastorale et montagnarde à l'époque protohistorique. M. Broise s'est attaché plus particulièrement à définir, à relever, à identifier les vestiges gallo-romains, tant immobiliers que mobiliers. M. Ruffet a été le préhistorien et le photographe de la « mission ». Quant à moi, j'ai cherché à faire la synthèse en apportant, dans une certaine mesure, méthodes et moyens de l'urbanisme à cette investigation.

Nous nous sommes particulièrement penchés sur le mystère de la *mansio* de Condate sur la voie impériale de Vienne à Genève. Nous nous sommes demandés si Ducis avait eu raison de situer cette station au confluent du Fier

et du Rhône, au pied de la colline de Vens, et si Charles Marteaux avait eu raison de le suivre. Les arguments donnés jusqu'alors ne nous paraissaient pas suffisamment probants. Nous en avons fait abstraction, en y apportant même le doute au départ, pour recommencer l'enquête. C'est ainsi que nous avons pu trouver des arguments nouveaux très convaincants. Nous pouvons dire maintenant que Ducis avait vu juste. Voici les bases de cette opinion. Tout d'abord, il semble suffisamment prouvé que la voie impériale passait sur cette rive au pied des collines. De plus, Ducis, il y a un siècle (1) dit avoir vu les traces d'un *grand édifice* « au-dessous du village d'Arbigny, dans les gués débordés du Rhône ». Cela correspond à notre localisation. Aujourd'hui le Rhône a tout emporté ou recouvert. Des vieux du pays m'ont signalé dans ces parages, en aval et en amont du confluent du ruisseau d'Albigny, à des emplacements qui sont maintenant dans le lit majeur du fleuve, la présence de grosses tuiles et de briques. Le plus révélateur a été la découverte que nous avons faite, juste en face sur l'autre rive, d'un très grand mas nommé en Brive, de *Briva* qui en celtique veut dire : pont, ignoré de Ducis et de Marteaux. Puis récemment, à la suite de travaux dans tout le secteur longeant la route de Seyssel à Chambéry (N. 491), côté opposé au fleuve, la mise à jour de vestiges gallo-romains, tout d'abord à l'emplacement de la nouvelle chapelle de la Rochette, de gros fragments de tuiles rondes et à rebords, puis dans le champ attenant, bordant au nord le ruisseau des fragments de tuiles, des débris de poteries communes et sigillées, un fragment de tuyau à emboîtement en terre cuite, enfin, dans le talus de la route au sud du ruisseau jusqu'au vieux chemin qui devait relier Condate à Vintium, sondages révélateurs, qui seront poursuivis, dégageant des vestiges de démolition, fragments de tuiles à rebords, de mortier, de poteries communes indigènes, de poteries sigillées et des moellons calcaires de construction. En résumé, il y a là, sur deux cents mètres de long, à cheval sur le ruisseau d'Albigny, les traces incontestables d'une petite agglomération romaine. A tout ceci nous ajoutons le lieudit voisin : à Conjon, dans lequel on voyait jusqu'alors un dérivé de *conjonctum*,

---

(1) « Revue Savoisienne », 15 août 1862, p. 67 ; 15 janvier 1863, p. 6 ; 15 février 1863, p. 13.

évoquant naturellement l'idée de confluent, et par conséquent de Condate, mais qui prononcé *Côndion* par les vieux du pays — ce qui non plus n'avait jamais encore été relevé — devient beaucoup plus probant, car il pourrait ainsi dériver plus facilement d'un *Condatomagus* (déjà soupçonné par Ch. Marteaux), soit le marché du confluent, autrement dit de Condate.

Tout ceci étant reporté sur carte et les voies antiques repérées aussi bien que possible, on voit se dessiner un carrefour de circulation très convaincant. La station était à cheval, d'une part sur le ruisseau d'Albigny comme nous l'avons déjà dit, d'autre part sur la route nationale, qui, en gros, reprend la direction générale de la voie impériale. Les témoignages archéologiques subsistant sont à l'est de la route avons-nous dit, tout ce qui est à l'ouest a été emporté par le Rhône, sauf peut-être une fondation qui pourrait se rapporter aux ruines vues par Ducis et qu'on peut observer aux très basses eaux.

Nous sommes en état maintenant de faire une hypothèse. Condate devait être, à l'époque protohistorique, le lieu de rassemblement des troupeaux avant le franchissement du Rhône par barques plates, puis, à l'époque celtique, la tête de pont, l'autre tête en Brive tenue très probablement aussi par les Allobroges, ce qui avait rendu possible l'établissement du pont. C'était de plus le point où les marchandises à destination de Genève, du Valais et de la Savoie du nord, quittaient la voie d'eau pour prendre la voie de terre. Enfin, à l'époque romaine ce fut la jonction de la voie impériale issue de Vienne, la première établie, avec celle issue du Val de Fier, et très probablement — en attendant qu'un nouveau pont soit établi à Seyssel — le point de rencontre, par le pont de Brive avec la voie impériale de Lyon à Genève, par conséquent la *mansio* au carrefour des routes. Tous ces arguments seront repris, précisés et justifiés.

J'ai présenté au Congrès des Sociétés Savantes à Chambéry, en 1960, et publié dans les Actes de ce Congrès en 1962, la découverte d'un vase et de bracelets de l'âge de bronze, période des Champs d'Urnes, faite dans la cuvette de Conjon, et qui témoigne bien de l'occupation humaine

en cet endroit, à l'époque protohistorique, ce que seule la toponymie nous indiquait jusqu'alors.

Autre découverte signalée et publiée en même temps, celle d'un culot de bronze, vraisemblablement de l'époque romaine, extrait du lit même du Rhône, à une très grande profondeur, lors de l'établissement du barrage de Seyssel. (2)

Nous avons exploré dans le même temps le site de Vens (en patois « *Vervin* » ou « *vers Vin* » et non pas *vin*, comme signalé jusqu'alors ; les habitants s'appellent « Lou Vervintis ») qui domine celui de Condate. Nous pensons être ici en présence d'un oppidum allobrogique nommé *Vintium*, puis d'un petit vicus gallo-romain, qui ont vécu en symbiose, pourrait-on dire, avec Condate.

Par l'examen des sols en surface et de nombreux sondages rendus possibles grâce à la compréhension des propriétaires et au personnel mis généreusement à notre disposition par M° Sappey, maire de Seyssel, et M. Coissard, entrepreneur, nous avons pu localiser trois établissements gallo-romains.

1. — La cité allobrogique, puis romaine, au village même de Vens, qui s'étendait sur le plateau au nord et à l'ouest du château. Les premiers sondages faits dans le verger du château ont mis à jour, à 0 m 25 de profondeur en moyenne, une couche archéologique de 0,10 m (sol vierge à — 0,50 m) surtout riche dans ses premiers cinq centimètres et contenant de très nombreux fragments de poteries indigènes noires et surtout gris-bleuâtre. Certains tessons de poteries noires peignées seraient du premier âge de fer (première moitié du 1er millénaire, type Hallstatt) ; les poteries gris-bleuâtre seraient du second âge de fer (deuxième moitié du 1er millénaire, type La Tène) ; mais il faut bien faire attention que ces techniques se sont prolongées fort avant pendant l'époque romaine et que c'est peut-être ici le cas. Un tesson de poterie grise à décor ondé doit être une imitation de poterie phocéenne et la comparaison s'établit très facilement avec des poteries trouvées au Mont-Beuvray que Déchelette classe comme étant de la Tène III. Enfin, un demi-fond de poterie campa-

(2) *Deux trouvailles archéologiques inédites à Seyssel (H.-S.) et le problème de Condate*. Actes du 85me Congrès Nat. des Soc. Sav., Chambéry-Annecy, 1960. Section d'Archéol., Paris. Imp. Nat. 1962, pp. 83-101.

nienne B (pâte rose, couverte noire, cercles dessinés dans le fond) que nous joignons à un autre demi-fond trouvé non loin de là, et dont il est question plus loin, ainsi qu'un fragment de même nature provenant d'Albigny-Conjon et un autre aussi des Perrotins, dateraient de la fin du deuxième ou de la première partie du I^er^ siècle A.C.

Cette découverte de poteries grecques (Campanienne B), d'imitation grecque (décor ondé), apporte des vérifications remarquables aux hypothèses faites précédemment. Elles sont l'apport le plus nouveau, le plus significatif, le plus digne d'attention, de ces recherches à l'archéologie de la Haute-Savoie et du Haut-Rhône.

Les fragments de poteries romaines communes sont en petit nombre ; un seul fragment de poterie à vernis rouge et au bord à feuilles barbotinés recueilli. Par contre, nombreux débris d'amphores, à vin probablement, dont l'époque reste à déterminer et qui sont peut-être indicatives, elles aussi, d'un commerce avec le milieu méditerranéen. Les débris de tuiles deviennent plus nombreux à mesure qu'on se rapproche du château. Impression de lieu très anciennement habité par une population indigène, de cité très rustique composée de maisons de bois (pas de fondation) couvertes en chaume puis en tuile.

Plus près du château, mise à jour d'un fragment de base de colonne en pierre de Seyssel. Puis plus près encore, reconnaissance, par une série de sondages, d'une longue fondation sensiblement parallèle au château, dans la grange duquel existe un élément de mur romain qui se rapporte peut-être au même ensemble. C'est vraisemblablement de cette partie du verger que provient l'inscription romaine aujourd'hui au musée d'Annecy et qui mentionne un « ascensus curator civium romanorum » (3).

Dans les jardins à l'ouest du verger, on trouve en surface les mêmes débris de poteries gris-bleuâtre, de nombreux fragments de poteries communes et sigillées (une marque de potier rutène : OF MASCI (Masclus). On nous signale des fondations détruites lors de minages ; nos sondages n'ont rien rencontré. Le type d'habitat n'y était peut-être pas tout à fait le même que sur l'emplacement du verger.

(3) C. I. L. XII n° 2564.

Découverte dans un mur d'enceinte du château (XIV^me^ siècle) d'un fragment d'inscription lapidaire romaine inédite : VOTO (*ex voto*). Cette inscription, jointe à celle trouvée à la fin du XIX^me^ siècle, à proximité immédiate, « dans le boëdon aux cochons » du château, également votive, et qui se trouve actuellement au musée de Genève (4), semble étayer l'hypothèse que nous faisons de la présence en ce lieu, d'un sanctuaire, celui peut-être du dieu Vintius, éponyme du vicus. La pierre de Genève ne donne toutefois que la moitié de l'inscription dans le sens vertical et rien ne permet d'y reconstituer le nom du dieu. Il faudrait pouvoir retrouver l'autre moitié enfouie quelque part dans un mur.

Dans la cour du château, fût de colonne romaine servant de support au versoir d'une fontaine ; base de colonne qui gisait dans un coin et qui a été abritée dans la tour de l'escalier. Base plus importante et absolument intacte, au milieu de la cour de M. Marceau Pernoud. Quelques grandes pierres taillées dans certains murs de granges.

Signalons enfin la mise à jour de trois squelettes dans le chemin qui longe au nord l'enceinte du château, au droit de la maison Marcet. Deux de ces squelettes ont été trouvés lors de l'établissement de l'égout en 1935, et perdus, le dernier en 1958, lors de l'adduction d'eau, et conservé pour étude. Ces squelettes étaient enfouis n'importe comment dans le remblai du chemin. Le dernier, le seul réellement bien observé, était de très grande taille, la face tournée contre terre, avec un morceau de tuile à rebord sur la tête (très haut moyen-âge ou moyen-âge tout court ?).

C'est dans les remblais de ce chemin, en face du mur d'enceinte du château, que nous avons recueilli un autre fond de poterie campanienne B, malheureusement en l'absence de toute stratigraphie indicative.

2. — Le second site, bien moins important que le précédent, se situe entre le vieux chemin de Seyssel à Vens et le rebord du plateau au-dessus de la cuvette de Conjon. Les glissements de terrain ont dû diminuer notablement l'aire sur laquelle s'étendait l'édifice dont on a retrouvé, par quelques sondages heureux, de longs éléments de fondation apparemment perpendiculaires. Les débris de

---

(4) C. I. L. XII n° 2562 a.

poteries grises indigènes, de poteries sigillées, des débris d'amphores, une oreille de vase en bronze, joints à un tout petit débris d'enduit rouge, semblent indiquer la présence d'un établissement domestique. On n'a pas l'impression de se trouver en présence d'une agglomération. C'est à ce site qu'il semble falloir rapporter la découverte d'un doigt de bronze, autrefois dans la collection de l'abbé Froment, originaire de Seyssel (5).

3. — Le troisième établissement, beaucoup plus modeste que les précédents, se situe à l'extrémité du plateau, au pied de la montagne, sur le chemin de l'abri sous roche dont nous allons parler plus loin. Il n'a pas encore été possible de le sonder à cause des cultures, mais nous pensons, par les fragments de tuiles et de poteries sigillées et communes en surface, qu'il doit s'agir d'une habitation gallo-romaine.

Nulle part dans ces investigations nous n'avons trouvé le moindre fragment de marbre, de pierre polie ou de mosaïque.

Nous avons ramassé dans les champs attenants à ce troisième établissement deux éclats de taille de silex blond apparemment du Grand-Pressigny, tirés vraisemblablement d'une « motte de beurre » commerciale. La taille intentionnelle est attestée par la présence du bulbe de percussion. Ces éléments qui se rapportent à la fin de l'époque néolithique ou au début de l'âge du bronze fournissent un témoignage archéologique à ce que l'étude de la toponymie pouvait déjà nous apprendre sur la présence de l'homme dans ces parages, à cette haute époque.

A proximité, sur le flanc de la montagne, côté Val de Fier, un magnifique abri sous roche, dit « la Farrajheniére », soit : la grotte des Sarrazins, nous a livré en surface des tessons du XVIII^me^ siècle mélangés à ceux du moyen-âge, puis dans une couche archéologique de 0,05 m d'épaisseur, immédiatement en dessous de la surface, des tessons du III^me^ siècle, époque des grandes invasions. Occupation au moment des troubles, les tessons du XVIII^me^ siècle évoquant plutôt un refuge de la bande à Mandrin étant donné la proximité du Val de Fier, un de ses lieux de refuge. Un sondage en tranchée descendu à — 1,20 m ne

(5) FENOUILLET, *Histoire de la Ville de Seyssel*. Annemasse et Seyssel (Ain), 1891, p. 16.

donne que deux bancs de sable solidifiés, blanc puis jaune, absolument vierges. Le problème posé est celui de savoir s'il faut creuser plus profond dans l'espoir de rencontrer une couche archéologique, ou attaquer le bourrelet d'éboulis devant l'abri qui pourrait recéler ce qui a été rejeté, ou balayé. Pas d'eau courante à proximité immédiate; deux sources, l'une à petit débit, à proximité de la cuvette du Fier, l'autre plus abondante à 300 m environ; pas de trace de feu sur les parois, sauf ceux récents de bergers, et bien qu'on en ait certainement fait aux époques indiquées précédemment. L'abri avait un avant-toit à l'époque romaine car on trouve des débris de tuiles à rebords à la surface du talus extérieur.

Nous avons reconnu sur le sommet de l'arête d'un contrefort de la montagne, contrefort qui ferme le Val de Fier à l'aval, et approximativement au-dessus de l'abri signalé ci-avant, des ruines assez importantes dites « la Maison des Fées ». Il s'agit de deux très gros murs ,encore assez hauts, dont l'un est construit par bandes successives légèrement en retrait la supérieure par rapport à l'inférieure, et par cela analogue au grand mur de soutènement de la voie romaine du Val de Fier. Un immense seuil en pierre calcaire, avec trous de gonds, qui pourrait être aussi un linteau, gît au sol tout à côté. C'était, quelqu'en soit l'époque, mais j'incline à la penser romaine, un poste de guet, ou une fortification, admirablement placée pour surveiller à la fois le Val de Fier, le plateau de Vens, le confluent du Fier et du Rhône, la vallée de ce dernier et la Chautagne.

Il est possible qu'il existe encore à Vens-d'en-Haut, au-dessus de la vieille voie celtique de Condate à Genève, un petit établissement gallo-romain, car la disposition du terrain est suggestive et l'on remarque quelques débris de tuiles romaines en surface.

La voie celtique, à laquelle nous venons de faire allusion, a dans ces parages un tracé remarquable tant en long qu'en profil, qu'il est important de signaler.

Nous avons reconnu sur la colline des Brires, au-dessus de ce chemin, des murs de pierres sèches qui semblaient indiquer un établissement ancien. Mais à l'examen,

nous le notons pour les chercheurs futurs, nous découvrons que ces murs, disposés exactement suivant des limites parcellaires, sont le résultat de l'épierrement des champs, car le banc de grès affleure et se délite.

Nous avons localisé de façon très précise au hameau voisin de Prairod, la mise à jour, vers 1880, de trois tombes burgondes. Une épée pour le moins composait le mobilier funéraire. Il s'agit d'un pierrier dans lequel on a extrait les matériaux pour la construction de la route moderne toute proche. Le pierrier entamé en partie seulement, doit recouvrir d'autres tombes.

Le Val de Fier a été exploré pour établir l'inventaire de tout ce qui pouvait encore subsister de la voie romaine. En gros ce sont surtout deux sections de voie contournant deux éperons de rocher et que la route moderne a épargnées en creusant des tunnels. La section la plus importante est celle qui correspond au tunnel le plus aval. Une partie en était soutenue par un grand mur maintenant détaché du rocher, l'un des plus beaux murs romains de la Haute-Savoie. Au droit de ce mur nous avons dégagé les éboulis pour retrouver la surface de roulement sur le rocher. Il n'y avait pas dans cette partie les ornières intentionnelles signalées par Ducis et Caillemer (6). Par contre, au tournant de la voie, côté ravin, mise à jour de fragments de tuiles romaines et de vase en pierre ollaire qui suggère l'existence d'une guérite de préposé à la circulation. Le coin est tout particulièrement dangereux par suite de l'étroitesse de la plate-forme, d'un à-pic très profond et surtout d'un tournant presqu'à angle droit. Il existe encore, en amont du deuxième tunnel, une partie du socle rocheux sur lequel était, soit un édifice religieux, soit plus vraisemblablement une vigie qui surveillait une grande partie de la voie dans son parcours le plus difficile et permettait de régler la circulation. Le sommet en est encore recouvert d'une mince couche archéologique contenant des débris de tuiles et de poteries. Mentionnons enfin, entre les deux carrières aval, ainsi qu'au droit du premier tournant signalé ci-avant, de parois de rochers taillées, recouvertes de stries obliques, indiquant le passage et le niveau de la voie romaine.

---

(6) CAILLEMER : *Les Voies à rainures chez les Anciens.* Congrès Archéol. de France. XLVI^me^ session, Vienne, 1879, pp. 275-285, avec 2 planches sur la voie du Val de Fier d'après des relevés de Fivel.

Au-dessus de Vens, dans la falaise dominant le Fier, grandes carrières de molasse taillées très régulièrement, les parois recouvertes de ces stries obliques qui paraissent caractéristiques de l'exploitation romaine. Mais ces carrières semblent avoir été exploitées jusqu'à une époque récente et de très grands doutes peuvent être formulés sur l'antiquité de ces tailles obliques.

Transportons-nous maintenant à Seyssel, ville romaine attestée pour le moins par trois inscriptions, dont une perdue. Autre inscription perdue et trouvaille de monnaie sur la rive côté Ain. C'est là, nous pensons, qu'en raison du resserrement du lit du Rhône, fut établi, au premier siècle, le pont de pierre qui supplanta le pont de bois de Condate-Brive, et qui permit, tout au moins jusqu'à sa rencontre avec l'ancien tracé sur le territoire de Seyssel ou sur celui de Desingy, la superposition de Seyssel à Genève des voies impériales, l'une, la plus ancienne, issue de Vienne, l'autre de Lugdunum.

L'édification d'un transformateur au hameau de Méral, qui fait maintenant partie de l'agglomération principale de Seyssel-Savoie, ayant mis à jour de beaux fragments de tuiles à rebords et de briques, nous avons pu, grâce à M. Ducret, industriel, qui a mis deux hommes à notre disposition pour sonder le grand pré qui lui appartient dans ces parages, reconnaître une dispersion considéragble de débris de tuiles. Les fouilles du groupe scolaire, faites à ce moment-là, ont montré des débris de tuiles jusqu'à deux mètres de profondeur. M. Morard en a trouvé jusqu'à quatre mètres en fondant un bâtiment industriel. Il s'agit là vraisemblablement d'un établissement gallo-romain, situé approximativement à Méral, vers la fruitière, et dont les débordements et les divagations du nant Matraz ont dispersé les débris de couverture dans toute la plaine.

Trouvaille, un peu au-dessous du hameau de Pologny, près de la vieille route dite: le chemin du sel, lors du captage d'une source pour la ville, de deux tuiles rondes romaines qui témoignent sans doute d'un captage romain.

Nous avons commencé à étudier les carrières de pierre blanche dite de Seyssel, qui se trouve sur la commune de Franclens, à la limite de Challonges, au bord du Rhône. Elles furent ouvertes et exploitées par les Romains pour la construction des monuments de Lugdunum. Le

port d'embarquement de l'une d'elles, pour le moins, taillé dans le rocher, a toutes les apparences d'un ouvrage romain.

Enfin, nous avons fait un gros effort pour proposer un tracé acceptable à la section Condate - Seyssel - Frangy, de la voie impériale Vienne - Genève, tracé connu jusqu'alors uniquement par son principe, les travaux de Ducis, H. C. (Chaumontet), Fenouillet et Marteaux n'ayant pas abouti à quelque chose de satisfaisant. Grâce au plan directeur, à l'étude systématique des cadastres sardes qui nous ont révélé des toponymes-clefs, ignorés de nos prédécesseurs, puis de la vérification à pied de toutes les hypothèses possibles, nous pensons être en mesure de proposer, après de nouvelles vérifications sur place, l'été prochain, une solution acceptable. Mais c'est tout le réseau régional des circulations antiques qui vient avec. La découverte d'un gué aménagé, dit de « la Tourne », avec de grands blocs calcaires, sur le ruisseau séparant Seyssel de Desingy, celle d'un autre près du chef-lieu de Desingy, sur une voie tendant vers Mons, la Semine et le pont de Grésin, voie romaine incontestable et qui n'a jamais encore été signalée, sont à étudier de près. Nous constatons que Desingy et Clermont étaient de grands carrefours de voies antiques.

Il nous reste à préciser ces tracés de voies, à continuer les sondages à Vens et sur ce qui est probablement Condate, à pousser l'étude des carrières de Franclens, et à publier progressivement, dans les revues qui ont vocation pour celà, les résultats de toutes ces investigations, qui ont apporté beaucoup d'éléments nouveaux et surtout des précisions extrêmement nombreuses, là où il n'y avait jusqu'alors qu'indications vagues sans localisations précises et parfois généralisations hâtives.

(A suivre).

Paul DUFOURNET.

Charles JACOB (1878-1962)

L'Académie Florimontane vient de perdre en la personne du géologue Charles Jacob, membre de l'Institut, Professeur honoraire à la Sorbonne, l'un de ses membres d'honneur de choix puisqu'il était de souche savoyarde par sa mère et qu'il était né à Annemasse le 19 février 1878.

Après de brillantes études au Lycée de Grenoble, il fut reçu simultanément à l'Ecole Polytechnique et à l'Ecole Normale Supérieure. C'est pour cette dernière qu'il opta. Il y passa sa licence, puis le concours d'agrégation de 1902 avec le numéro 1. Aussi, l'un de ses maîtres, le minérologiste Wallerant, qui l'avait distingué et converti à la géologie, s'empressa-t-il de le recommander à Wilfrid Kilian, alors professeur de géologie et minéralogie à la Faculté des Sciences de Grenoble, qui cherchait un préparateur. Il ne pouvait mieux tomber. Le laboratoire de géologie se trouvait alors installé, dans des conditions assez précaires, dans les vieux bâtiments de la place de Verdun. Mais, peu importe au nouveau venu, grâce au savant maître qui l'accueillait et se retrouvant dans un site prestigieux, entouré d'un cadre de montagnes qui lui rappellent celles de son pays natal, il est enthousiasmé, se forme à la recherche et ne tarde pas à entreprendre une thèse de doctorat sur le Crétacé moyen des Alpes franco-suisses, qui va l'occuper pendant plusieurs années. Ce beau travail, soutenu en Sorbonne en 1909, aujourd'hui encore très consulté, le classait d'emblée parmi les meilleurs stratigraphes de l'époque, et cela surtout par l'excellente classification qu'il y apportait de ces terrains particulièrement répandus et toujours très fossilifères dans nos chaînes subalpines de Savoie.

Puis, entre temps, un grand événement se produit, le Laboratoire de géologie déménage, inaugurant ainsi l'émigration périodique qui se produira par la suite, pour les autres services de la Faculté des Sciences, et vient s'installer en 1908 dans les locaux de l'ancien Evêché de la rue Très-Cloître ou, pour l'époque, les conditions sont jugées somptueuses. Ch. Jacob prendra une grande part à l'organisation de ces nouveaux locaux, car les laboratoires et surtout

la bibliothèque et les collections peuvent s'y déployer à l'aise. Les géologues de Grenoble y travailleront jusqu'en 1960, avant de prendre possesion du magnifique Institut Dolomieu du Rabot, et ils n'auront garde d'y oublier le gros travail accompli naguère par leur zélé prédécesseur.

Mais la thèse entreprise par Ch. Jacob l'avait conduit à se plonger dans de minutieuses recherches paléontologiques sur les Ammonites, si abondantes dans les terrains qu'il avait étudiés, mais où les mélanges de faunes dus aux remaniements se produisant sur les fonds marins de l'époque, l'amenèrent à démêler les bons fossiles de zones et à proposer une échelle d'Ammonites-guides, aujourd'hui classique et qui n'a guère subi de modifications importantes.

Ayant ainsi touché à la Paléontologie, il devait peu après et en collaboration avec son ami Paul Fallot, aujourd'hui disparu, se lancer dans l'étude, combien délicate, des Rhynchonelles de la limite Jurassique-Crétacé des zones alpines pour tenter de se servir de ces coquilles fossiles, si répandues, pour établir une échelle stratigraphique utilisable lorsque les Céphalopodes font défaut.

Puis il revient à la géologie de terrain et un joli mémoire sur les montagnes du Haut-Giffre lui permet de formuler de très intéressantes conclusions tectoniques sur l'origine et la naissance de la plus basse des unités charriées helvétiques, la nappe de Morcles.

C'est avec ce travail que se termine son œuvre savoisienne car, après un bref passage comme maître de conférences à Bordeaux, il est appelé, en 1912, à la chaire de Géologie de l'Université de Toulouse qu'il occupera pendant seize années. Là, le géologue alpin allait délaisser ses montagnes de Savoie, dans lesquelles il s'était formé, pour s'occuper des Pyrénées et s'y livrer à son beau métier de professeur et d'entraîneur de jeunes dans lequel il réussit à merveille. Il s'y consacrera avec enthousiasme de 1912 à 1928, année de sa nomination à la Sorbonne, interrompu seulement par les tragiques événements de 1914-1918.

Au moment où Ch. Javob arrivait à Toulouse, tout semblait avoir été dit sur la structure des Pyrénées car une importante synthèse venait d'être publiée par un profes-

seur parisien, Léon Bertrand, synthèse qui rompait systématiquement avec les données anciennes sur la grande chaîne. De fait, dans ces vues nouvelles, les massifs cristallins pyrénéens n'étaient point considérés comme enracinés ainsi qu'on le pensait, mais avaient été transportés au moment des grands plissements pyrénéo-alpins du Tertiaire et chariés vers le Nord sur de grandes distances; ils devenaient ainsi des lambeaux d'une vaste nappe de charriage actuellement démantelée par l'érosion.

Ch. Jacob, aidé d'une dynamique équipe de jeunes élèves, s'attaque à son tour à ce grand problème et ne tarde pas à démontrer, avec preuves à l'appui, que son prédécesseur avait été la victime d'une illusion, bien excusable d'ailleurs comme on le constata par la suite (à l'époque, la mode était aux nappes de charriage) et qu'il fallait en revenir aux idées d'autochtonie des géologues qui l'avaient précédé.

Les massifs cristallins pyrénéens étaient donc solidement en place et seule, la tectonique des terrains salifères (ici le Trias) dont on commençait à saisir l'importance, pouvait expliquer certaines anomalies de structure localement chevauchantes. Ainsi jugea, en 1928, la Réunion extraordinaire de la Société géologique de France, à laquelle j'eus la bonne fortune de pouvoir participer, et que présidait l'un de nos meilleurs experts tectonicien, Pierre Termier que l'on avait d'aillcurs spécialement choisi pour départager les deux protagonistes Léon Bertrand et Ch. Jacob.

Il en résulta de la part de notre confrère, qui venait ainsi de triompher, une fort belle synthèse structurale des Pyrénées publiée, accompagnée d'une carte au 1/500.000^{me}, à l'occasion du Centenaire de la Société géologique de France en 1930.

La guerre de 1914 devait interrompre, comme nous l'avons vu, cette belle activité; il la fit d'abord comme sergent d'infanterie, puis comme lieutenant attaché à l'Etat-Major de la 162^{me} division et en revint avec trois citations.

Mais, à peine est-il de retour, en 1919, qu'une mission importante lui est confiée, celle de la direction du Service géologique d'Indochine qu'il s'agissait de complètement

reprendre en main et réorganiser. Ce fut pour lui l'occasion d'une exploration méthodique du pays qu'il parcourt seul ou accompagné d'une équipe de jeunes géologues recrutés par lui. Il ne met pas plus de quatre ans pour établir une synthèse structurale de l'Indochine illustrée d'une belle carte au millionnième, et cette synthèse, qui diffère sur bien des points de celle proposée par son prédécesseur, est encore adoptée de nos jours.

Cela fait, il regagne Toulouse en 1922 pour continuer l'œuvre entreprise en 1912. Enfin, en 1928, il est nommé professeur de Géologie à la Sorbonne dans la chaire d'Emile Haug, et, trois ans plus tard, consécration suprême, il est élu à l'Académie des Sciences où il succède à l'illustre Pierre Termier. Mais bien d'autres honneurs vont jalonner cette brillante carrière: Honorariat d'Académies et de Sociétés géologiques étrangères, participation officielle ou présidence de Congrès géologiques internationaux, etc. Rappelons encore qu'il était membre d'honneur de presque toutes nos Académies savoisiennes et c'était là, comme il me le confia un jour, des distinctions auxquelles il était particulièrement sensible.

La retraite venue, l'activité de Ch. Jacob ne connut pas d'éclipse: dans un arrière bureau de la Sorbonne où il s'était retiré, il aimait à recevoir des collègues, des élèves, auxquels il se racontait tout en dirigeant et discutant leurs recherches. J'y fus souvent son interlocuteur et en garde un précieux souvenir.

Un autre aspect de l'activité de Ch. Jacob doit être mise en lumière. Il fut, en effet, des premiers à se pencher sur l'aspect nouveau et technique que venaient de prendre les sciences de la Terre depuis le retour à la paix en 1918. Un charmant petit livre, « Le métier de géologue », qu'édita en 1942 la Librairie Masson, insiste précisément, à côté des différentes disciplines avec lesquelles doit se familiariser le futur géologue, sur le chemin parallèle que doivent dorénavant parcourir par la suite ceux qui, abandonnant les carrières universitaires plus orientées vers la recherche pure, désirent se consacrer aux applications de la géologie aux grands travaux de génie civil tels que les barrages ou à la prospection des substances minérales utiles à l'industrie, pétrole, charbons ou minerais.

Lui-même ne devait pas négliger de prêcher d'exemple en faisant partie dès 1927 de l'Office des combustibles liquides et du Conseil d'administration de la Régie autonome des pétroles. Les grands travaux de la Compagnie nationale du Rhône se l'étaient également attaché en qualité de conseiller technique ainsi que le Service de l'Hydraulique d'Algérie.

Mais son nom restera surtout associé à une autre grande tâche, car c'est à lui que l'on fit appel, après la funeste date de 1940, pour poursuivre l'œuvre de Jean Perrin au Centre National de la Recherche Scientifique, menacée par les événements.

On peut donc bien dire qu'avec Ch. Jacob, c'est non seulement un savant réputé qui disparaît, un merveilleux professeur auquel nous devons nombre d'élèves devenus des maîtres, mais aussi un grand commis qui sut, en maintes circonstances, accepter les responsabilités et rendre ainsi de signalés services à son pays.

Une carrière aussi rayonnante devait, hélas ! être assombrie par de terribles deuils : deux fils et une compagne dévouée allaient le précéder dans la tombe. L'aîné de ses fils, polytechnicien d'élite, tardivement entré dans les ordres, était glorieusement tué en 1940, et le second, conquis par le métier de géologue et qui venait à peine de sortir de l'Ecole du Pétrole, fut victime d'un accident de montagne ; peu de temps après, leur mère était à son tour enlevée par le chagrin.

Entouré par ses deux filles, ses petits-enfants et arrière-petits-enfants, il parvint, stoïque, à supporter sa détresse. Mais on avait l'impression qu'il fuyait ses semblables et recherchait la solitude.

L'enthousiasme communicatif qui était la marque si vivante de son tempérament, l'avait abandonné et, comme il le confia à l'un de ses collègues parisiens qui en fut très frappé, « tout me dit que l'hiver est arrivé pour moi ».

Et c'est ainsi qu'il est mort peu après, à 84 ans, en son domicile parisien de la place du Panthéon, le 13 août 1962.

Léon MORET.

L'INTERIM à Genève

Ce mot d'*Interim* qui signifie : provisoirement, en attendant, jusqu'à nouvel ordre, a tenu sans cesse en éveil le zèle des Missionnaires du Chablais pour qui la conversion de la Rome calviniste était l'objet constant de leurs préoccupations et de leurs prières.

L'Interim a une histoire dont la connaissance, au moins sommaire, éclairera le reste de cette étude.

Lorsque le Pape Paul III eut transféré à Bologne (11 mars 1547) le Concile qui avait d'abord siégé en territoire allemand, à Trente (13 décembre 1545), Charles-Quint en conçut une violente colère parce que l'on avait procédé sans son autorisation. Pour se venger du Pape, contre qui il avait en outre des griefs d'ordre politique, et aussi dans le but de ramener la paix religieuse en Allemagne, il réunit son Concile à lui... Il lui suffit de trois théologiens : Jules Pflug, évêque de Naumbourg ; Michel Helding, évêque de Sidonium, et Jean Agricola. Ce dernier était un converti, fort au courant des théories luthériennes, puisqu'il les avait soutenues pendant dix-huit ans. (Baronius, 1548, N° IV).

Le résultat de leurs conférences fut une espèce de compromis rédigé en 26 articles, intitulé : *Déclaration de sa Majesté Impériale touchant la conduite à tenir en matière de Religion jusqu'à la décision du Concile Universel* » (Darras, vol. 34, p. 125. Baronius, 1548, IV). Elle fut publiée à la Diète d'Augsbourg, le 15 mai 1548, et promulguée comme loi d'Empire le 30 juin suivant. On l'appela *Intérim* parce que *provisoire*, c'est-à-dire en attendant que le Concile ait statué sur les divergences entre catholiques et protestants.

Il va sans dire que le Pape éleva une protestation énergique contre les prétentions d'un potentat qui s'arrogeait le droit de dogmatiser... Son premier mouvement fut d'excommunier Charles-Quint. Mais il se ravisa, et pour ne pas l'irriter davantage, il se borna à réprouver le mariage

des prêtres, la communion des laïcs sous les deux espèces, et l'attribution sacrilège aux protestants des biens d'Eglise.

Tel quel, l'*Intérim* ne donna satisfaction à personne. L'empereur tenta de l'imposer par la violence, sans y réussir (Bar., ibid.). La question de religion continua de plus belle à diviser l'Allemagne.

La Diète réunie à Augsbourg, en 1555, résolut d'y mettre un terme. Au bout de neuf mois de discussions (de février à septembre), elle ne trouva rien de mieux que de confirmer l'*Intérim* proclamé en 1548, à savoir : que personne ne serait molesté pour cause de Religion. (C'était le principe de la liberté de conscience, toujours en attendant le Concile). La Diète déclara de plus qu'il serait loisible aux Princes d'imposer dans leurs Etats la religion de leur choix, catholique ou protestante. C'était affirmer en d'autres termes le : *Cujus regio, ejus religio*. La religion du Prince sera celle du pays. (Baronius, 1555, N° III).

Quoiqu'il en soit, c'est au nom de l'*Intérim* que l'équipe missionnaire du Chablais revendiqua la liberté de conscience dans Genève, d'autant plus qu'Henri IV venait, par l'Edit de Nantes, 13 avril 1598, de la reconnaître pour ses sujets.

Avant d'aller plus loin, nous avouerons que nos Missionnaires se faisaient illusion sur les sentiments et sur le pouvoir du Roi. Ils s'imaginaient tout bonnement qu'il n'avait qu'un mot à dire pour décider Messieurs du Conseil de Genève et le Consistoire à recevoir l'*Intérim*. Sans doute ignoraient-ils qu'Henri IV devait se garder du côté de l'Angleterre et des puissances protestantes du Nord, amies de Genève par solidarité contre le Catholicisme. Bien plus : ils étaient persuadés, avec saint François de Sales, que si le Pape intervenait auprès du Roi très chrétien, l'obstacle serait levé. C'est là, oserai-je dire, leur refrain. L'enjeu, en effet, était d'une importance capitale. Outre la liberté de conscience, il s'agissait de pourvoir à l'entretien des Curés. Or, en vertu de l'*Intérim*, les biens qui avaient appartenu jadis à l'Eglise catholique devaient lui être restitués, mais l'exercice du culte protestant devait rester libre dans la région. (Hamon, T. I, p. 305).

Je n'ai pas la prétention de présenter de l'inédit. Simplement je voudrais montrer, au moyen de textes déjà

publiés, mais peu connus, l'importance que les nôtres attachaient à l'*Intérim*. A lire ces textes d'affilée, l'impression vous saisit de la profonde union de pensée et d'action des Missionnaires autour de leur chef, M. le Prévôt François de Sales ; on peut dire que c'est avant la lettre, et pour employer l'expression à la mode, un bel exemple de pastorale d'ensemble, au point que leurs requêtes individuelles semblent avoir été rédigées d'un commun accord avec lui.

Ecoutons en premier lieu le P. Esprit de la Balme, ce capucin missionnaire en Chablais, que le Pape Clément VIII chargea de transmettre à M. le Prévôt l'ordre d'aborder le successeur de Calvin, le fameux Théodore de Bèze. (1)

« Annecy, 21 avril 1597.

« A Sa Sainteté le Pape Clément VIII...

« Il y a aux environs de Genève beaucoup d'hérétiques qui demandent la messe et le culte de notre religion. Ils viennent volontiers à nos sermons, mais comme les baillages de Gex et de Gaillard sont détenus par la république de Genève au nom du roi de France, bien qu'auparavant ils aient appartenu au Duc de Savoie par droit d'héritage, de pauvres âmes sont entraînées, par la violence et la crainte, à des exercices hérétiques.

« Plaise à Votre Sainteté d'écrire de cette affaire à Son illustre Légat en France, ou au Roi lui-même, afin qu'il fasse rétablir le culte véritable et la célébration de la messe dans ces lieux. Ainsi Votre Sainteté obtiendrait du Roi de France, qui le peut en tant que Seigneur souverain de ces lieux, la délivrance de ces âmes d'une insupportable tyrannie. Et comme ce roi est protecteur de Genève, il pourrait, si Votre Sainteté l'y engageait, commander aux citoyens de Genève d'autoriser dans leur ville le culte de notre foi et la messe. Ils n'oseraient pas refuser cela au Roi, d'autant que le bruit court que le Roi a prescrit l'*Intérim*.

---

(1) Le P. Esprit de la Balme, natif de Saint-Jean-de-Maurienne. Les nobles de la Balme avaient une maison à Montvernier et deux maisons à Saint-Jean-de-Maurienne. (TRUCHET, *Etudes franciscaines*, 1899, p. 207, note).

« Donné à Annecy, diocèse de Genève, le 21 avril 1597.

« De Votre Sainteté le très humble fils en J.C.

« Fr. ESPRIT, prédicateur capucin,

« Qui a eu l'honneur de parler de Bèze à V.S.

« P.S. — Le Prévôt de l'Eglise de Genève écrit à Votre Sainteté. »

A cette supplique du P. Esprit est jointe une déclaration, également en latin, affirmant au Saint-Père les mêmes faits contenus dans celle du Missionnaire. Elle est datée du 15 avril 1597, et signée Baltazardus Maniglierus, Curatus Annemassiæ supradictus (2).

Voici maintenant la lettre de M. le Prévôt, annoncée par le P. Esprit de la Balme. Je vous prie de remarquer qu'elle est écrite d'Annecy, et datée du 21 avril 1597, comme celle du P. Esprit.

Le saint rend compte d'abord de son entrevue avec Bèze, puis il poursuit en ces termes :

« Je crois devoir dire à V. Sainteté que les populations des environs de Genève, c'est-à-dire des baillages de Gex et de Gaillard, hérétiques jusqu'ici, demandent avec les plus humbles prières le rétablissement de la foi et du culte catholique afin de vivre désormais en catholiques.

« J'ai entendu bon nombre d'entre eux se plaindre chaque jour de ce que, étant catholiques, la tyrannie de la République de Genève les empêche de vivre en catholiques, d'autant plus que cette République exerce cet empire de violence non pas en son nom mais au nom du roi très chrétien. Il n'est pas possible que cette tyrannie qui opprime des consciences chrétiennes soit connue du Roi, lui, qui récemment a demandé avec instance sa réunion à l'Eglise catholique. C'est pourquoi je croirais volontiers que si le Saint-Siège informait le Roi de cet état de choses, cela irait beaucoup mieux. Que si le Roi insistait auprès de la République de Genève pour qu'elle autorise ce qu'on

---

(2) Balthazar Maniglier était lié d'amitié avec Saint François de Sales depuis le temps de leurs études à Paris. Nommé curé d'Annemasse le 29 octobre 1596. Honoré de la confiance de son évêque et de celle du Duc de Savoie, il fut chargé par ce dernier de plusieurs missions importantes. Il mourut curé de Serraval en 1638. (Lettres T. I, p. 309).

appelle « *la liberté de conscience* » il est assez probable que l'affaire réussirait. Aussi bien, Très Saint-Père, dans les choses difficiles et de grande importance, vaud-il la peine de courir quelque chance... » (Lettres T. I., p. 271).

Il m'est agréable de signaler que Clément VIII fut touché de ces humbles suppliques et qu'il agit en conséquence. En effet, une dépêche du cardinal Aldobrandini, Secrétaire d'Etat (3 mai 1597) prescrivait au Nonce à Paris de faire valoir les réclamations du Prévôt de Sales (ibid., cf. Savio, N° XXVIII. Dépêche du Nonce).

*
* *

Avec les Quarante-Heures d'Annemasse (7, 8 et 9 septembre 1597), le P. Chérubin avait suscité un extraordinaire mouvement de retour à la foi catholique. M. le Prévôt, qui était venu exprès de Thonon pour y assister, écrit au Nonce à Turin, le 14 septembre: « Ces XL Heures ont produit « *un frutto molto più grande di quello che si sperava et ha un poco del miracolo* » (Lettres T. I, p. 311), c'est pourquoi il pressa le P. Chérubin de le rejoindre à Thonon. Notre missionnaire, grand remueur de foules, y arrive peu après la clôture des XL Heures, le 16 septembre. (Truchet, p. 67). D'emblée, il se met à la disposition du premier apôtre du Chablais pour le seconder de toute son ardeur dans l'œuvre que celui-ci a héroïquement entreprise le 14 septembre 1594 avec son cousin Louis de Sales.

Eloigné de Genève, le P. Chérubin ne la perd pas de vue. C'est ainsi que le 13 novembre, de concert avec son ami M. le Curé Maniglier (que nous connaissons), il envoie au Pape la déclaration suivante (3) :

« Nous soussignés, poussés par le zèle de la sainte foi catholique, apostolique et romaine, certifions à Sa Sainteté et au Sacré-Collège des E^mes^ Cardinaux que par l'intermédiaire de nombreuses personnes catholiques, sûres, nous avons tâché de connaître le sentiment des gens de Genève sur ce point: Si le Roi leur commandait ou les priait par lettre d'accepter l'*Intérim*, c'est-à-dire d'admettre dans leur ville l'exercice de la sainte foi catholique, voudraient-ils le

(3) Arch. Vat. Nunz. Savoia, op. Savio N° 36. *Je traduis du latin.*

recevoir ? Quelques-uns répondaient que si le Roi l'exigeait, il faudrait se soumettre; d'autres, que lorsque le Roi commandera et voudra que cela se fasse, ils veulent encore les prêches de leurs ministres; d'autres enfin répondaient que cela avait peu d'importance, pourvu que l'on ait une bonne paix et la liberté de conscience.

« Nous savons, par des hommes dignes de foi, que beaucoup à Genève, pour avoir le repos et la paix, désirent l'exercice de notre sainte religion, dans un lieu déterminé de leur ville.

« Ces choses très importantes pour le service de Dieu, nous les certifions, nous les attestons en parole de vérité et nous signons de notre propre nom.

« Ainsi j'atteste, moi, Fr. Chérubin de Maurienne, prédicateur de l'Ordre des Capucins.

« Ego Balthassar Maniglierius, curatus Annemassiæ prope Genevam testor ut supra scriptum est. »

*
* *

Le 12 avril 1598, Henri IV, vainqueur de la Ligue, promulgue le fameux Edit de Nantes qui accorde amnistie entière aux deux partis et reconnaît aux protestants le libre exercice de leur religion réformée : en fait, un *Intérim* définitif étendu à tout le territoire du royaume.

De plus, le 2 mai suivant, la paix si désirée et heureusement conclue grâce aux bons offices du Saint-Siège, est enfin signée à Vervins entre la France, d'une part, l'Espagne et la Savoie, d'autre part. Une ère nouvelle favorable à l'apostolat semble s'ouvrir. Tout aussitôt, François de Sales exprime au Nonce ses espoirs encore que mêlés de crainte (4): « Si grâce à ces nouvelles de la paix on rétablit l'exercice du culte catholique dans ces baillages, cela produira un grand effet, mais si l'on retarde, *le résultat escompté ne se produira pas*... Il est temps enfin, d'un côté, de presser Genève d'accepter au moins l'*Intérim*, et de l'autre, de faire tout autour d'elle des œuvres pies en grand nombre: Réforme des abbayes, prédications, discussions,

(4) *Je traduis de l'italien.*

brochures et autres choses semblables; ainsi le renard crèvera dans sa tanière. » (Lettres T. I, p. 337, 18 mai 1598).

Dans ces conjonctures, quelle était la pensée du très pieux et zélé Mgr de Granier, évêque de Genève ? Deux extraits de ses lettres nous la feront connaître.

Le 17 juin 1958 il écrit au Pape, de Vignières, où il reste confiné, en quarantaine, à cause de la peste :

« Très Saint-Père,

« ...Le Rd Prévôt de ma cathédrale, François de Sales et le Rd Père Chérubin, prédicateur capucin, ont par la grâce de Dieu, remporté de tels succès à Thonon qu'un grand nombre ayant abjuré l'erreur pestilentielle, ont été rendus au bercail de notre Mère la Sainte Eglise... La voie qui nous est ouverte pour continuer l'œuvre si bien commencée est que Votre Sainteté, sauf Son jugement plus éclairé, recoure à l'intervention de Sa Majesté très Chrétienne afin que les Genevois acceptent l'*Intérim*, car par ce moyen, nous espèrerions ramener à Dieu en peu de temps non seulement les hésitants, mais ceux-là même qui se croient les plus fermes en leurs convictions. Comme le P. Chérubin a beaucoup contribué à cette œuvre par son zèle, ses disputes spirituelles et ses très doctes prédications, il me serait agréable, il serait très avantageux à toute la patrie, et même, je n'en doute pas, à l'accomplissement des desseins de Votre Sainteté, qu'Elle lui ordonnât de rester dans cet emploi, et à ses Supérieurs de ne pas l'en éloigner tant que je le jugerai à propos... » (*Etudes franciscaines*, 1899, p. 662).

Le même jour (17 juin) au Nonce apostolique à Turin, dévoué protecteur des Missionnaires, il mande à peu près dans les mêmes termes (5) :

« ...A la fin de ma quarantaine, le P. Chérubin est venu me rendre compte du fruit de ses travaux dans le Duché de Chablais où, par la grâce de Dieu et par son moyen, de nombreuses âmes ont été ramenées à bon terme, et où il y a un très grand espoir de reconduire le reste au sein de

---

(5) *Item.*

l'Eglise. Il m'a assuré (conformément à l'avis que m'ont donné plusieurs autres personnes), que si l'*Intérim* est introduit dans Genève, une bonne partie de la population, et des plus grands personnages le recevront : ce qui procurerait un très grand avantage à notre Religion catholique, apostolique et romaine. Mais l'entreprise ne pouvant réussir sans l'autorité du Saint-Père, j'ai cru bon de vous en écrire pour que vous traitiez cette affaire si importante auprès du Roi très Chrétien, et qu'il fasse accepter l'*Intérim* avec la messe par les gens de Genève.

« Si vous vous chargez de ce soin, j'en attends un très grand fruit. C'est pourquoi je supplie Votre Seigneurie Ill^me^ de faire parvenir au Saint-Siège pour l'honneur de Dieu la lettre que je lui écris à ce sujet... »

Les vues du vénérable évêque n'étaient autres que celles de ses Missionnaires. Nous avons entendu M. le Prévôt insister sur l'urgence d'agir.

Son plus vaillant compagnon d'armes, le P. Chérubin était persuadé, lui aussi, que tout atermoiement compromettrait le succès. Déjà (le 9 novembre précédent) il s'est adressé au Souverain Pontife. Quelques jours après sa visite à Mgr de Granier, il revient à la charge, cette fois auprès du Nonce. Avec la sainte liberté et l'audace d'un prophète, il lui écrit, d'Annecy, le 25 juin 1598 (6) :

« ...Aujourd'hui, comme si j'étais au tribunal de Dieu, je puis vous certifier en toute parole de vérité que de Genève l'on m'a sollicité d'agir secrètement pour y faire introduire l'*Intérim*. M. le Vicaire général de Mgr l'Evêque pourra vous garantir qu'après avoir bien examiné ensemble la question, il résulte que des bourgeois de Genève y donnent leur consentement.

« Il est vrai qu'ayant, non sans peine, fait répandre le bruit dans Genève qu'il fallait sur les instances du Roi, accepter l'*Intérim*, on disait que si telle était sa volonté il faudrait bien s'y soumettre, et que pour avoir une bonne paix, il leur faudrait au moins une église dans Genève, à condition cependant de conserver les ministres. Ceux qui sont le plus souvent au courant de la question (en particu-

---

(6) *Je traduis de l'italien.* (Arch. du Vatican, ap. Savio N° XLIII).

lier un gentilhomme catholique, natif de Genève) estiment que si le Roi les pressait vivement, à l'occasion de la paix (de Vervins) ils accepteraient l'*Intérim*.

« ...Je prie de tout mon cœur pour que ce grand bien arrive durant la vie de Notre Saint-Père qui a fait de si grandes choses en faveur de la Sainte Eglise. — Quant au Roi de France, il y a lieu de croire qu'il voudra être agréable à Sa Sainteté, d'autant plus qu'il est certain que Genève entretient l'hérésie à travers toute la France... et qu'on ne cesse d'y comploter contre la France, contre le repos public et contre la chrétienté. »

*
* *

Visiblement élaboré entre Mgr de Granier et les Missionnaires du Chablais, le plan convergent pour l'invasion spirituelle de Genève répondait aux désirs du Duc Charles-Emmanuel. Il lui donna non seulement son approbation, mais son appui. De Thonon, où sa présence, son exemple et sa volonté avaient tant contribué au retour à la foi catholique de ses sujets du Chablais, il écrit au Nonce une lettre qui est un chant de triomphe. J'en retiens seulement le passage relatif à l'*Intérim* (7) :

« Thonon, 20 octobre 1598.

« ...Le mouvement de conversion est si grand que les gens du pays de Vaud, au delà du Lac, et ceux de Genève en sont stupéfaits. N'était la vive insistance dont le Roi de France use envers moi pour qu'ils soient compris dans le traité de paix (de Vervins) bien qu'ils n'y soient ni nommés ni inclus, je crois que sans recourir aux armes on pourrait faire quelque chose, mais cela les excite et les ragaillardit démesurément.

« Et si après tant d'articles favorables que le Roi a accordés aux hérétiques on pouvait au moins obtenir que l'*Intérim* soit reçu dans leur ville, sans aucun doute Genève serait en quelques années entièrement catholique. C'est l'opinion de tous ces bons Pères et je m'y range bien

---

(7) *Je traduis de l'italien.*

volontiers. C'est pourquoi j'envoie M. le Prévôt auprès de V.S. pour recevoir ses faveurs, ses commandements et ses ordres. » (Arch. du Vatican, Nunz. Savoia, 35, f° 575. Savio, 54).

En effet, mandé par le Duc et par Mgr de Granier pour traiter des affaires religieuses du diocèse de Genève avec le Souverain Pontife, M. le Prévôt se mit en route pour Rome au début de novembre 1598. (Trochu, p. 587, I).

Vous aurez remarqué le grief que fait le Duc Charles-Emmanuel à Henri IV, d'avoir inclus après coup, Genève dans le traité de paix de Vervins. Petite rouerie d'un grand Prince, mais grave injustice envers l'Eglise, car elle légitimait les usurpations des biens ecclésiastiques perpétrées par les Protestants, et du même coup enlevait aux catholiques la possibilité de les récupérer.

Ayant eu vent des desseins du Roi, François de Sales en fut profondément peiné et indigné. Dès le 13 octobre (étant encore à Thonon avec le Duc), il porte au Nonce son déplaisir avec une vivacité de langage qui ne lui est pas ordinaire :

« Thonon, 13 octobre 1598.

« ...Quant à moi, je suis extrêmement consolé (des fruits merveilleux des XL heures), mais un bruit qui se répand de ces côtés me cause de l'ennui : le Roi très chrétien veut que dans l'honorable paix conclue par le Saint-Siège, soit aussi comprise l'infâme Babylone de Genève. Je ne puis y croire, car il est par trop choquant que cette terre maudite reçoive la paix de la main du Saint-Siège. Je n'en dis pas davantage : C'est chose que je ne puis comprendre. Du moins nous lui ferons la guerre par la prédication, et puisqu'ils nous appellent à une conférence, nous nous préparerons à y déployer tous nos efforts. » (Lettres T. I, p. 361).

Quelques jours après, tenant la plume au nom de Mgr de Granier, M. le Prévôt mande au Souverain Pontife la même triste nouvelle (8) et le supplie humblement d'empê-

---

(8) *Lettre de Mgr de Granier* (vers le 20 octobre 1598) (texte latin dans Lettres I. p. 363). Traduction dans *Vie de Mgr de Granier* par le P. Constantin, Paris, 1638, p. 204 :

cher qu'une abusive application du traité ne vienne léser de graves intérêts de l'Eglise et des fidèles.

*
* *

Comme je l'ai marqué au début, la raison d'Etat paralysa la bonne volonté d'Henri IV.

On le vit bien trois ans plus tard.

Par le traité de Lyon (17 janvier 1601), le Roi avait réuni à la France : la Bresse, le Bugey, le Val-Romey et le Pays de Gex.

Tout de suite se posa pour ce dernier la question de l'*Intérim*, en vertu duquel tous les biens ayant appartenu aux catholiques devaient leur être rendus : mais l'exercice protestant devait rester libre. (Hamon, T. I, p. 402). Les articles XIII et XIV du traité de Lyon renouvellent cette clause. (*Chroniqu de Savoie*, par Cl. Paradin, 1611, p. 465). Mgr de Granier e Mgr le Coadjuteur réclamèrent l'application du traité, c'est-à-dire la restitution des bénéfices ecclésiastique usurpés par les Genevois et le rétablissement du culte catholique : à quoi ces derniers firent une violente opposition. Même, pour soutenir leurs prétentions, ils envoyèrent une ambassade à Paris (9).

C'est alors que Mgr de Granier confia à son très digne et savant Coadjuteur le soin d'aller plaider à la Cour de France la cause des intérêts de l'Eglise en pays de Gex.

Pendant sa mission diplomatique qui dura neuf mois (janvier - septembre 1602), le saint multiplia les démarches et déploya une rare habileté. Mais comme il l'écrit lui-même à Clément VIII (Lettres, T. II, p. 128, octobre 1602), malgré ses efforts, activement soutenus par le Nonce et des personnes de très haut rang, il n'obtient qu'un médiocre succès : l'autorisation de célébrer les saints mystères dans trois paroisses seulement sur vingt-six.

Henri IV eût voulu accorder davantage. Mais il lui représenta la dureté des temps : « Je désirerais plus que nul autre, lui dit-il, le rétablissement de la Religion catho-

---

(9) Le 13 août 1602, Henri IV lui donnait l'assurance par écrit que Genève serait comprise dans le traité et jouirait du bénéfice de la paix. (FLEURY, *Egl. de Genève*, II, 178).

lique, mais mon pouvoir n'égale pas mon bon plaisir et semblables propos. » (Lettres T. II, 128).

A Genève, on comprit : Le Roi n'avait pas changé de sentiments. Que pouvait-on craindre ? Aussi les syndics et les ministres entretinrent-ils depuis, dans Genève, un fanatisme ombrageux et étroit jusqu'au ridicule. Les registres du Conseil en font foi.

Par exemple « le 6 avril 1612, ces Messeigneurs ordonnent que quand quelque capuchin se présenterait à la porte de la ville, on lui bailleroit un soldat pour le conduire à l'autre porte : ce qu'ils firent à l'avenir. »

Le 20 juillet 1633 : « Lettres du Roi (Louis XIII) ont été apportées par Don Diego, capuchin tendant à ce qu'il lui soit permis de venir en ville et y demeurer sans gardes. Arresté qu'on conserve l'ordre. »

Le 26 août 1633 : « a été veue une lettre de Don Diego tendant à savoir quelle résolution Messeigneurs ont prise sur la lettre de Sa Majesté. Arresté qu'on les laisse passer les faisant suivre de loin. » (Fleury, *Le P. Chérubin et les Ministres de Genève*. Appendice).

On est loin en effet de l'*Intérim*.

Heureusement les temps sont bien changés, grâce sans doute à l'afflux de Savoyards catholiques à Genève.

Maintenant l'*Intérim* a réellement pris la place de l'intolérance. Même les Pasteurs entretiennent de bonnes relations avec les capucins. Aussi, par ce temps d'œcuménisme, on est heureux de constater que Genève nous donne un bel exemple de rapprochement entre « frères séparés ».

R. ROBERT,
O.F.M. Cap.

Le Saint Suaire à Annecy et la naissance de Saint François de Sales

Tel fut le titre de l'étude publiée sur ce sujet, dans la « Revue Savoisienne » de 1883, par le Chanoine Ducis, alors qu'il était archiviste de la Haute-Savoie.

Je reprends le même titre, parce qu'il convient, aussi bien, à l'essai que vous me permettez de tenter, afin d'expliquer d'où peut provenir la controverse, qui persiste et renaît, entre les historiens du Saint, en ce qui concerne le millésime de sa naissance — 1567 selon la majorité, 1566 selon les autres.

Les premiers biographes ont dit 1567. Cette date a été acceptée dès les premiers procès de béatification. On n'a plus varié.

Le premier biographe fut Dom Jean de Saint François, Supérieur général des Feuillants, qui — à la demande de Jean-François, frère du Saint, qui lui succéda comme évêque de Genève, écrivit la « *Vie de Messire François de Sales, Prince et Evêque de Genève* », dont deux éditions parurent, coup sur coup, en 1624 et 1625.

Page 15 de ces deux éditions, il expose ainsi les faits : « Au temps que Madame de Boisy *était enceinte de nostre bien-heureus François*, Madame Anne d'Este, duchesse de Nemours, vint à Annessi et, en sa côpagnie, Messieurs les Cardinaus de Lorraine et de Guise et plusieurs Dames et Princesses de la Court de France, qui désirèrent qu'on apportât le Saint Suaire qui, lors, était encore à Chambéri, ce que Son Altesse de Savoie leur ayant accordé, cela fut occasion que, tant pour faire la révérence à cette Princesse que, principalement, pour vénérer ce très Saint et précieux Linge, qui garde encore aujourd'hui les traces des linéaments du Corps Sacré de Jésus-Christ, qui fut enseveli dedans et les marques des playes et des blessures qu'Il souffrit pour notre Rédemption, la plupart des Dames du païs vinrent à Annessi. »

---

(1) Frère du Saint, qui lui succéda comme

« Madame de Boysi, ne voulant pas manquer à ce debvoir, et *quoiqu'elle fût enceinte,* elle s'y achemina comme les autres... Elle se transporta bientôt en l'Eglise Notre Dame, où l'on avait déposé la Sainte Relique ; elle demeura longtemps cn prière, attendrie de grande dévotion et là, elle offrit à Dieu *l'enfant qu'elle portait,* le priant de Se le consacrer à son service. »

« Et Dieu montra — *par les effets* — qu'Il avait ouï la prière de son humble et dévote servante... Quelque temps après, et le jeudi 21 août de *l'année 1567,* entre 9 et 10 heures du soir, elle accoucha, mais non sans beaucoup de travail, de ce très digne enfant, cela au septième mois de sa grossesse, en son château de Sales en Genevois, dans une chambre que l'on nommait « *de Saint François* » à cause d'une vieille image de Saint François d'Assise, auquel Saint cette bonne Dame avait une particulière dévotion — laquelle passa et se continua en son fils, *auquel fut imposé au baptême le même prénom* » (page 18), « imposé au baptême le même prénom de François, ayant esté présenté sur les fonts de l'Eglise parochiale de Saint-Maurice de Thorens, par le sieur de la Fléchère, Prieur de Cilingy, et Dame Bonaventure de Chivron-Villette, son ayeule maternelle. »

« Dieu prit un soin particulier de la mère et de l'enfant, qui tous deux, cuidèrent mourir au mesme instant ».

Quand ce biographe écrivait cela en 1624-1625, il était, sans nul doute possible, en plein accord avec Mgr Jean François de Sales, frère et successeur du Saint à l'Evêché de Genève, et avec tous ses contemporains. Ils avaient pu tous entendre répéter, par le Saint lui-même, que sa mère, le portant dans ses entrailles ,avait demandé à Dieu, devant le Saint Suaire, qu'il soit un fils.

Dom Jean de Saint François écrivait cela en 1624. Il le répéta dans l'édition suivante de 1625.

Donc, *la coïncidence de l'offrande* du premier fruit attendu des entrailles de Madame de Boisy, *et de l'ostension exceptionnelle* du Saint Suaire à Annecy était bien établie déjà, et ce ne fut pas une invention romancée du neveu Charles-Auguste, comme on l'a répété depuis.

Mais Dom Jean de Saint François précise la date de naissance, le 21 août 1567.

Et pourtant, dans l'édition de *1624*, on avait pu trouver en frontispice la reproduction d'un portrait de Saint François de Sales, daté aussi de 1624 et dû à Léonard Gaultier. Ce portrait comportait, sur la gauche, un écriteau indiquant très clairement, en latin, que le Saint a vécu 56 ans et 17 jours, lorsqu'il mourut le 28 décembre 1622 — ce qui le faisait donc être né en 1566, indubitablement

Le biographe — chose étrange — ne faisait dans son texte aucun commentaire sur ce portrait... et dans l'édition de 1625, *ce portrait ne reparut pas !* Pourquoi ?... Bien mieux ! dans l'exemplaire de 1624, que possède le Monastère d'Annecy, les deux feuillets premiers, comportant le portrait du Saint, ont été arrachés ! Cela se voit ! *Pourquoi cette suppression ?* Sans doute parce que la date indiquée par l'auteur (21 août 1567) était en contradiction avec le tableautin de Léonard Gaultier, disant que le Saint avait vécu 56 ans et des jours.

Pourtant, en 1942, le Chanoine Trochu a reproduit ce tableau de Gaultier, sans davantage lui faire la moindre allusion dans le texte de sa biographie en deux volumes.

Comment expliquer la différence de date ? On a dit que les registres paroissiaux de Thorens n'étaient pas tenus. D'autres ont dit qu'ils avaient été brûlés dans un incendie de la maison curiale, du château de Sales, en 1617, et encore en 1630.

Bref, on n'avait aucune pièce probante du baptême et de sa date. On l'a bien vu lors du procès de Béatification, en 1661, alors qu'on recherchait partout la preuve du baptême et de sa date, dans les archives de Sales... d'où l'invention du « papier crotté » ridicule, précisant que les parrains avaient été Monsieur et Madame N... ! La carence de registre paroissial ou de livre de raison ne donne pas une explication suffisante.

Si étrange que cela puisse paraître... alors qu'en 1624, le premier biographe de Saint François de Sales *affirmait la coïncidence* de la première grossesse de Madame de Sales de Boisy avec l'ostension du Saint Suaire, apporté exceptionnellement de Chambéry à Annecy, pour l'entrée solennelle de Jacques de Savoie, duc de Nemours, et de sa femme Anne d'Este, à Annecy — en 1624, donc, on avait déjà *oublié*

la date exacte de cet événement. *La tradition* (mémoire d'homme) *disait 1567* — les mêmes jour et mois : 21 août. La différence n'était que d'une année, jour pour jour,

Il y a bien eu d'autres erreurs dans l'Histoire, et de plus graves.

N'a-t-on pas dit, il y a quelques années, que, par suite d'une erreur de calcul, le point de départ de l'Ere chrétienne devait être retardée de 4 ans ?

Pour expliquer l'erreur possible d'une année seulement pour la naissance de Saint François de Sales, reportons-nous à l'époque, à la fin du XVI[e] siècle

Bien sûr, l'ordonnance de Villers-Bretonneux, en avril 1539, par François I[er], prescrivait bien aux curés des paroisses « de tenir un registre des baptêmes, avec la mention de la date de la naissance ». Ce n'est que par l'ordonnance de Blois, en 1579, qu'on leur fit, en plus, l'obligation d'enregistrer les mariages. L'Edit de Nantes, en 1598, disposait des mesures, particulières aux Protestants.

L'Edit, dit de Roussillon, en 1564, était intervenu pour fixer au premier janvier, le commencement de l'année, qui, jusqu'alors, était fixé au premier avril.

Ces réformes pouvaient ne pas être observées en Savoie, qui n'était pas encore française.

Mais, pour l'ensemble de la Chrétienté, en 1582, intervint la Réforme du Calendrier. On passa du calendrier Julien (de Jules César) au calendrier Grégorien (du Pape Grégoire XIII).

Sur l'avis autorisé de l'astronome calabrais Louis Lilio, qui prévalut au concours institué par ce Pape, pour rattraper le retard de l'année « tropique » adoptée comme année civile, il fut ordonné que le lendemain du 4 octobre 1582 s'appellerait 15 octobre 1582. Cette suppression de dix jours au calendrier de 1582 fut ordonnée en France par lettres patentes du roi Henri III. Les Protestants rejetèrent, dit-on, cette ordonnance du Pape.

Voilà bien de quoi jeter le trouble dans les mémoires d'hommes !

Nous sommes aujourd'hui mieux partagés, ayant à notre disposition les 44 volumes in-8° de « L'Art de vérifier les dates », qui n'ont paru qu'au XVIII[e] siècle — ouvrage colossal — travail des Bénédictions de Saint-Maur, dont le premier rédacteur fut Maur d'Antine. Nous avons aussi les registres de l'Etat Civil institués par la loi du 28 pluviôse de l'an III, et mis à la charge des maires, officiers de l'état-civil. Nous n'avons plus d'excuses. Mais, au temps de Saint François de Sales, ses contemporains étaient excusables. Ne les accablons pas !

On n'accordait que peu d'importance aux millésimes. On donnait le pas aux « *anniversaires* » (mois et quantième), qui étaient fêtés scrupuleusement, car, en vue d'indulgences à obtenir pour le salut de l'âme du testateur, ils étaient prétextes à de grandes largesses en messes nombreuses, contre-partie de dons importants, au profit des Monastères, Congrégations ou Collégiales. Ils étaient même occasion de réjouissances gastronomiques, auxquelles on invitait les pauvres du voisinage en mémoire du testateur.

Les Obituaires des Couvents mentionnaient ces anniversaires, à un quantième du mois, sans rappeler le millésime.

Avant la Révolution française, dans les registres paroissiaux, il est courant de trouver la formule suivante : « Ce jour... j'ai enterré le sieur un tel... âgé d'environ tant d'années ».

A Rome, au Vatican, il y a une chancellerie, appelée Daterie, dont le Président, le Dataire, est souvent un Cardinal.

Cet officier ne peut vérifier les dates .Elles lui sont données par les Postulateurs d'une Cause, les « Ponents ».

Ces dates, une fois données (du latin, data) *deviennent dates authentiques.*

C'est à coup sûr ce qui s'est passé pour Saint François de Sales, et pour d'autres.

Quand l'Officialité Romaine, aux premiers procès de béatification, a demandé quelle était la date de la naissance et du baptême du Saint, on a donné la date du 21 août

1567, *en accord avec la tradition salésienne* (transmission orale ou écrite) et avec Dom Jean de Saint François, premier biographe, pourtant contrôlé par ses contemporains, en 1624. Et cette date du 21 août 1567, enregistrée à Rome dès 1661, a été tenue pour authentique, ainsi légalisée, encore en 1877, date de l'élévation du Saint à la dignité de « Docteur de l'Eglise ».

Cette tradition *a survécu* jusqu'en 1883.

C'est à cette date, en effet, que le Chanoine C. A. Ducis, à l'époque Archiviste de la Haute-Savoie, appartenant à la Société Florimontane, fouilleur persévérant d'archives, fit paraître, en 1883, une étude intitulée « *Le Saint Suaire à Annecy... et la naissance de Saint François de Sales* », à l'imprimerie de F. Abry, à Annecy, publiée aussi par la « Revue Savoisienne » dans sa 24e année 1883.

M. André Perret, archiviste en chef actuel de la Savoie, a rappelé cette étude du Chanoine Ducis dans son « Essai sur l'histoire du Saint Suaire, du XIVe au XVIe siècle », qu'il a publié, en 1960, dans le tome IV des mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie. Il en citait un passage important.

Que disait donc le Chanoine Ducis en 1883 ? Je le cite : « C'est avec des témoignages contemporains que je vais essayer de rétablir la vérité... J'ai donc établi, par des documents incontestables, que le Saint Suaire a été honoré à Annecy, en *juillet 1566*, et, comme Saint François de Sales, de l'avis de tous, est né un mois après, il en résulte que ce serait *en 1566 — et non en 1567*. On a vu, dans les Délibérations Consulaires de la ville d'Annecy, les préparatifs, les programmes, l'exécution et les dépenses des fêtes de 1566, après le départ de Jacques de Savoie et d'Anne d'Este. On a vu, en avril 1567, la restitution des tapisseries, corselets, boîtes à tirer, empruntés à la ville de Chambéry. Tout était donc bien fini !

« La *coïncidence* de la Vénération du Saint Suaire par Madame de Sales, lors de la première arrivée d'Anne d'Este, peu avant la naissance du Saint, est un fait trop considérable dans l'histoire locale pour avoir été inventée par celle qui aimait à le rappeler souvent en famille (d'après le serment de François Favre, châtelain de l'Evêché en 1661) !

« Or, ce fait a lieu en 1566, d'après les titres authentiques et contemporains. La date de 1567 donnée par les biographes, qui n'ont pas été témoins de ce fait, pas plus que les frères puinés du Saint, qui la leur ont fourni, Madame de Boisy n'étant plus là, a pu être plus facilement erronée. *Il faut renoncer à l'une ou à l'autre de ces dates* ».

— (Ducis).

Le Chanoine est un peu sévère !

Il s'était appuyé sur des documents égarés, ou que personne n'avait eu l'idée de consulter : les *Délibérations Consulaires de la ville d'Annecy*, que l'on trouve aux Archives municipales, à l'Hôtel de Ville où, personnellement, je les ai abondamment étudiées. Elles se trouvent d'ailleurs en parfaite concordance de millésime (1566) avec les *Délibérations Consulaires de la ville de Lyon*, aux Archives départementales du Rhône, pour les cadeaux à faire aux Princes et pour leur réception à Lyon *la même année.*

La découverte du Chanoine Ducis a-t-elle convaincu les partisans de la date de 1567 ?

Leurs positions étaient *bien prises et maintenues* par les Monastères et la Congrégation des Rites, à Rome, qui avaient, *sur la foi des historiens*, placé cette ostension exceptionnelle du Saint Suaire à Annecy en juillet 1567, *et donc avalisé cette date de 1567* pour la naissance de Saint François de Sales. *L'on ne pouvait plus la modifier !*

Cependant la controverse est reprise en cette seconde moitié du XX^me^ siècle. Des historiens veulent prouver que 1567 est la date très exacte, et pas seulement la date acceptée par la Congrégation des Rites. Quels sont leurs arguments ?

Les uns disent que la *coïncidence* de la première grossesse avec l'ostension du Saint Suaire à Annecy en 1566 *est une invention, de Dom Jean de Saint François*, de Mgr Camus, de Mgr Charles-Auguste, de Madame de Sales et de Saint François lui-même[e] ! Madame de Sales, disent-ils, n'était *pas enceinte du tout en 1566 !* Quelle preuve peuvents-ils en avoir ?

N'a-t-on pas dit, pourtant, que, dans la visite au château d'Annecy, le Prince Jacques de Savoie, voyant que

Madame de Sales était enceinte, lui prit la main pour la conduire et la présenter à la Duchesse ?

A l'appui de cet argument de non-grossesse, on a transféré *à Chambéry* en 1567 l'oblation du fruit des entrailles de Madame de Boisy, enfin enceinte, car on avait craint que cette jeune épouse de 15-16 ans soit stérile ! Et l'on ne voyait pas d'obstacle valable à ce que cette jeune maman, dont la grossesse était cependant réputée scabreuse, fasse, à cheval (habituée à chevaucher), l'aller et le retour de Sales-Thorens à Chambéry !

D'autres historiens, assez récemment, ont avancé l'argument suivant : Saint François de Sales n'a pas pu naître en 1566, parce que, le 21 août, sa grand'mère et marraine n'avait pas encore perdu son troisième mari, Pierre de Monthouz, lequel n'est mort que le 5 septembre 1566, selon Amédée de Foras. Le Saint n'aurait donc pas pu recevoir le prénom de François. Il fallait donc qu'il attende encore un an pour venir au monde ce même 21 août, mais 1567, parce que, alors, son aïeule et marraine aura eu le temps de se remarier avec Jacques de La Fléchère, dont le frère, Dom François, pourra lui servir de parrain et lui transmettre son prénom.

Je demande qu'on me donne la date exacte du quatrième mariage de Bonaventure de Chevron-Villette — avant le 21 août 1567.

Tout le monde sait qu'un parrain portant le prénom de François n'est pas indispensable pour que le baptisé reçoive ce prénom.

Je crois avoir prouvé péremptoirement aux tenants de cet argument qu'il n'était pas besoin d'un parrain François pour appeler le Saint de ce prénom, déjà porté et aimé par son père François de Sales et par sa mère Françoise de Sionnaz, laquelle avait un culte profond pour Saint François d'Assise, qui était leur saint patron.

J'attends des preuves plus probantes pour 1567. Mais pourquoi discuter encore et se lancer dans des jugements téméraires, pour le moins ?

Ne suivons pas, tête baissée, le Chanoine Ducis qui, dans l'enthousiasme de sa découverte, concluait ainsi son

exposé : « *Il faut renoncer à l'une ou à l'autre de ces dates !* »

Profitons du recul du temps. Soyons plus éclectiques. Pourquoi pas une solution *de conciliation, qui serait la suivante — que je vous propose ?*

Gardons ces deux dates :

1567, parce qu'elle a été tenue pour authentique pendant plus de trois siècles, provenant, peut-être, d'un oubli de mémoire d'homme, de négligence du curé de la paroisse de Thorens, d'un défaut de recherche dans les documents historiques — tout cela bien excusable à une époque dont nous avons rappelé les troubles, — *et surtout* parce que 1567 est la date qui a été déclarée, avant 1660, en toute bonne foi, à l'Officialité romaine, par les contemporains du Saint et par le Postulateur de la Cause de Saint François de Sales. Elle a donc été inscrite, *comme date vraie de naissance,* dans tous les documents de la Congrégation des Rites, depuis la Béatification en 1661-1662 jusqu'au Doctorat de l'Eglise en 1877.

A Rome, cette date de 1567 est « incorrigible » au sens rigoureux de ce terme.

Que tous les Monastères de la Visitation la gardent comme date adoptée par l'Eglise, c'est normal ! Qu'on la garde même, pour fêter, *le 21 août 1967, le quatrième centenaire de la naissance de Saint François de Sales !*

Gardons aussi 1566, parce que cette date semble s'adapter mieux aux circonstances historiques et documentaires (Chanoine Ducis), qu'elle est plus conforme aux dires des personnages, qui ont été les acteurs ou témoins de ces circonstances — *dires* que nous ne voulons pas nous permettre de traiter de fioritures romancées ou de pure imagination. Et jusqu'à présent, que je sache, on n'a pas opposé à cette date une *preuve documentaire incontestable.*

Les purs, les irréductibles garderont leurs positions « in petto »...

Grégoire XIII avait bien, sur le calendrier d'octobre 1582, effacé dix jours de la vie des chrétiens d'alors !

De très dignes personnes veulent écourter encore d'un an plein la vie de Saint François de Sales.

Disons donc, tous ensemble : « La discussion est close ! Causa finita sit ! »

Et, ce faisant, soyons bien persuadés que le Saint, Apôtre de la Modération, nous voit, avec grande satisfaction, nous accorder ainsi, au lieu de continuer à nous quereller à son sujet !

Soyons bien convaincus que l'année pleine, qu'on lui conteste, a été bien employée par le Saint, à toutes ses œuvres épiscopales, ainsi qu'à la Conversion de ce Chablais, qui lui tenait tant à cœur, et pour laquelle il fut grandement secondé par le Père Chérubin de Maurienne (Alexandre Fournier), le grand Prédicateur.

Et cette vie du Saint, déjà trop courte, fut encore abrégée par des missions épuisantes, mais généreusement dépensée, et achevée à Lyon, en « service commandé », pour l'Eglise, pour la Savoie... et aussi pour la France !

Docteur Emmanuel VINCENT.
(de Lyon).

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

DUPARC (Pierre). — **Un péage savoyard sur la route du Mont-Cenis aux XIII^de^ et XIV^me^ siècles, Montmélian.** — Communication présentée au 85^me^ Congrès des Sociétés savantes de France, Chambéry-Annecy, 1960. Bulletin philologique et historique (jusqu'à 1610) du Comité des Travaux historiques et scientifiques, vol. I, pp. 145-187, tableaux et graphiques. Paris, Impr. Nat., 1961.

Il y a exactement dix ans, l'excellent médiéviste qu'est Pierre Duparc exprimait, dans la *Revue Savoisienne,* le vœu de voir entrepris un jour le dépouillement systématique des comptes des péages savoyards, de façon à situer mieux l'importance du trafic transalpin par la Savoie au Moyen Age. Il ne semble pas que son souhait, hélas ! ait recueilli beaucoup d'échos, mais, prêchant d'exemple, il a tenu, quant à lui, à procurer les premiers éléments de cette étude, et nous lui en savons gré. Dans un domaine qui est véritablement le sien, il a consacré, lors du 85^me^ Congrès des Sociétés savantes de France, un travail important à *Un péage savoyard sur la route du Mont-Cenis aux XIII^me^ et XIV^me^ siècles : Montmélian.*

Le Mont-Cenis, entre Val de Suse et Maurienne, auquel les Romains avaient préféré le Petit Saint-Bernard, devint, à partir de l'époque carolingienne, le principal point de passage des Alpes occidentales : il drainait le trafic international venant de la France du nord et de la région rhodanienne, vers ce qu'on appelait alors la Lombardie, c'est-à-dire, en fait, toute la péninsule italienne.

Sur la route du Cenis existait, des deux côtés des Alpes, de Pont d'Ain à l'ouest à Avigliana et Rivoli à l'est, toute une série de péages successifs : survivances, pour la plupart, des anciennes *cluses* du haut Moyen Age et des tonlieux levés à l'origine par différents seigneurs, ils avaient été maintenus par les comtes de Savoie lorsque ceux-ci avaient développé leur domaine de part et d'autre de la chaîne alpine. L'un des plus importants était celui de Montmélian, dont la situation de carrefour routier et fluvial facile à défendre, bien muni de banques grâce aux Juifs et aux Lombards, avait dès longtemps contribué à faire de la cité un gîte d'étape privilégié et le principal centre commercial et financier, sinon politique, de la Savoie.

Le trafic qui passait par Montmélian est assez bien connu, pour la période qui va du milieu du XIII^me^ au milieu du XIV^me^ s., grâce aux documents de l'administration savoyarde, comptes des châtelains à partir de 1263, et surtout comptes des péagers, de 1294 à 1365. Il était soumis à des droits divers : petit et grand péage, gabelle, pontonage. Le pontonage était une taxe uniquement desti-

née à l'entretien du pont sur l'Isère, frappant tous ceux qui, à pied ou à cheval, empruntaient l'ouvrage, et qui pouvait s'appliquer aussi aux marchandises descendant le cours du fleuve, tels les bois flottés. La gabelle, quant à elle, était levée sur les marchandises entrant dans les Etats du comte de Savoie ou en sortant, par exemple les fromages et les vins savoyards acheminés en Dauphiné ou vers le Bas-Rhône, et, en sens inverse, le fer et l'acier en provenance de la région d'Allevard, et surtout le sel marin des salines de Peccaix, près de Montpellier.

Le petit péage frappait essentiellement le commerce intérieur, celui qui ne dépassait pas les limites du comté, mais il s'appliquait également à certaines marchandises qui, franchissant le Cenis, allaient de Savoie en Italie ou *vice versa* : ainsi les importations de chevaux lombards, les exportations de grosse toile, de fer et d'acier fabriqués ou travaillés en Savoie. On peut évaluer entre 2 000 et 12 000 charges de chevaux de somme le trafic annuel du petit péage de Montmélian, tout au moins avant 1319. En règle générale, le petit péage entrait pour moins d'un cinquième dans les recettes du péager.

Le grand péage était d'une tout autre importance, puisqu'il s'appliquait au trafic international, c'est-à-dire aux marchandises transitant à travers la Savoie et les Alpes, taxées non point à un taux uniforme, mais ventilées en catégories soumises à des droits différents, d'où la possibilité d'analyser les composantes de ce trafic. Ainsi M. Duparc a-t-il pu, malgré les lacunes et les imprécisions des rouleaux de comptes, rassembler des renseignements précieux sur les courants d'échanges transalpins au Moyen Age. Ce ne sont pas moins de dix-huit produits principaux dont le passage a été ainsi enregistré et évalué : les draps de Flandre ou de Toscane, les toiles et les pelleteries, mais aussi les marchandises tout à fait typiques de la civilisation médiévale, comme la cire, les parchemins et les vélins des pays barbaresques, l'alun, les épices et les teintures du Levant, les harengs de carême en provenance des mers du Nord, les destriers des élvages romagnols ou lombards dont le rythme de passage suit assez exactement les vicissitudes de la politique du temps : ainsi la forte demande de chevaux de bataille engendrée par la guerre de Cent Ans, notamment aux alentours de Crécy, en 1346.

Mais, sans s'attarder à des considérations fragmentaires, ce sont les conditions générales du commerce transalpin au Moyen Age que l'auteur a voulu mettre en lumière. Certes, il ne se dissimule pas que seule une synthèse de l'activité des divers péages permettrait de prendre une connaissance relativement complète des échanges commerciaux à travers les Alpes ; mais l'étude du péage de Montmélian, sur la grande pénétrante du Cenis, qui entrait à lui seul pour une part considérable dans les revenus du comte (environ 1/20^{me} à la fin du XIII^{me} siècle), offre des vues significatives sur l'histoire économique de l'Occident médiéval, et aussi sur le rôle de l'Etat savoyard au XIII^{me} et au XIV^{me} siècles. Rien de plus intéressant à cet égard que la politique obstinée des comtes de Savoie, assumant dans un sens rigoureux leur office lucratif de « portiers des Alpes », et défendant longtemps, par des réductions de taxes, des sauvegardes et des privilèges divers, la primauté du Cenis. Mais ils ne pourront rien, finalement, contre

le développement du commerce maritime dans la Méditerranée occidentale et dans l'Atlantique, contre la déchéance économique des grandes foires de Champagne, qui fait se déplacer vers le Rhin, au nord, et Milan, au sud, l'axe du commerce terrestre européen, au profit du Simplon et du Saint-Gothard, qui sont alors rendus accessibles. A partir de 1300 environ, les péages savoyards, celui de Montmélian en particulier, amorcent un déclin irréversible.

R. GABION.

TABLE DES MATIÈRES POUR 1962

ACADEMIE FLORIMONTANE

Liste des membres VI

Liste des échanges de publications XI

Séances de l'Académie ..... 1 à 8 et 138 à 145

Groupement d'Etudes Salésiennes 146

Nécrologie : M. Capt de la Falconnière 41

— Mgr Cesbron 7

— M. Philibert Guinier 6

ARCHEOLOGIE

P. BROISE. — Archéologie gallo-romaine aux Fins (X) 45

P. DUFOURNET. — Structures antiques du bassin de Seyssel 178

BIBLIOGRAPHIE

P. DUPARC. — La Seigneurie des Archevêques Comtes de Tarentaise, du X^me^ au XV^me^ siècle (J. Roubert) 128

R. GABION. — Un péage savoyard sur la route du Mont-Cenis aux XIII^me^ et XIV^me^ siècles (P. Duparc) 216

BIOGRAPHIE

J. FOURNIER. — Pierre Benoît à Annecy 148

L. MORET. — Charles Jacob (1878-1962) 189

F. PLAGNAT. — Philibert Guinier 55

HISTOIRE

DELMAS. — Programme d'étude à l'ancien Collège Chappuisien 83

P. DUPARC. — Un homme d'affaires annécien au XVII^me^ siècle 32

G. GRANDCHAMP. — Jean-Thomas Borgonio et l'édition du « Theatrum Sabaudiæ » 111

Général J. HUMBERT. — Les sources parisiennes de l'histoire de la campagne de 1630 en Genevois .. 160

M. REBUT. — Les Ecoles d'Annecy aux temps anciens 67

R.P. Robert d'APPRIEU. — Le Pape Alexandre VI et l'Introduction à la Vie dévote 50

— Mgr d'Arenthon et le rétablissement de la Messe à Genève 151

— L'Intérim à Genève 194

J.-G. RITZ. — Eustache Chappuis, Ambassadeur 141

Docteur E. VINCENT. — Le Saint-Suaire à Annecy et la naissance de Saint François de Sales 206

LITTERATURE

DANIEL-ROPS. — Pascal et Saint François de Sales 118

A. GUYON. — J.-J. Rousseau et la Nouvelle Eloïse 139

DIVERS

J.-P. et J.-F. POLLIER. — Calculs d'autrefois 90

J. ROSAY. — Regard sur la Vallée de Boëge et le patois d'Habère-Lullin 9

ILLUSTRATIONS

Philibert Guinier 56

Plan - substruction de Boutæ 46

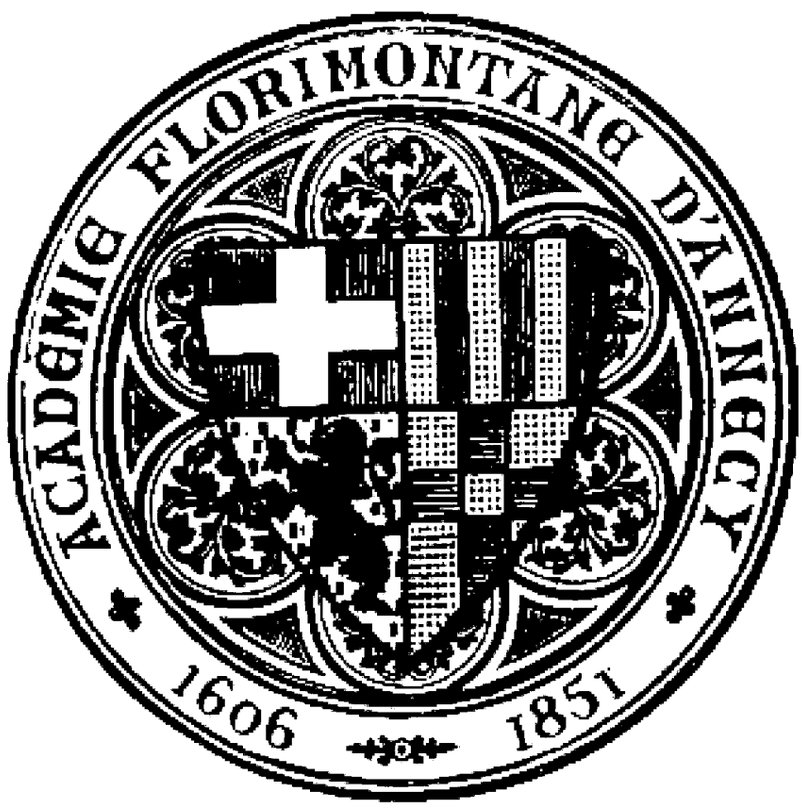
Planche stratigraphique de Boutæ 48

103me ANNÉE 1963 — 1er, 2me, 3me et 4me Trimestres

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(CICÉRON *De Officiis*, lib. I.

LA REVUE SAVOISIENNE



ACADÉMIE FLORIMONTANE ANNECY

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1606
par saint François de Sales, Prince Evêque de Genève
et Antoine Favre, Président du Sénat de Savoie
Réorganisée en 1851

par

Louis BOUVIER (1819-1908).
Etienne MACHARD (1824-1887).
Jules PHILIPPE (1827-1888).
Eloi SERAND (1826-1891).

LÉON MARES (1854-1916)

a légué le château de Montrottier et ses collections

DONATEURS :

Dr C. ANDREVETAN (1802-1879).
Dr F. DAGAND (1815-1886).
MELVILLE-GLOVER (1834-1897).
Aimé CONSTANTIN (1831-1900).
Dr THONION (1830-1917).
F. GARDIER (1854-1919).
Asghil FAVRE (1877-1920).
Isidore NANCHE (1850-1922).
François CROSET (1844-1931).
Ernest PERRIER DE LA BATHIE (1873-1932).
Ernest PARISET († 1941).
Léon LAYDERNIER (1866-1958).
Georges MARTIN († 1943).
L.-F. ROSSET († 1959).
Joseph SERAND (1868-1957).

LISTE DES MEMBRES (1)

(au 31 décembre 1963)

COMITE

Présidents d'Honneur :

M. Jean d'ORLYÉ, ✻, ⚜, ✾ A., ⚙, licencié ès-sciences.

M. le Chanoine François-J. COUTIN, Président de l'Académie Salésienne.

Président : M. Clément GARDET,, imprimeur-libraire.

Vice-Présidents : M. Paul TAPPONNIER, ✻, ✹, ancien député de la Haute-Savoie ; M. Louis BUTTIN, licencié en droit.

Secrétaire perpétuel : M. Louis PFISTER, organiste de la cathédrale, Directeur du Syndicat d'Initiative régional de la Haute-Savoie.

Trésorier : M. Joseph BARRUCAND, notaire honoraire.

Archiviste : M. Charles VUACHET, professeur honoraire.

Bibliothécaire : M. François MATROD, directeur honoraire des Douanes.

Membres : MM. Alexandre CHARVIN, Georges GRANDCHAMP, Paul GUICHONNET, Albert LACHAT, Charles LACOMBE, René CHANAL.

REVUE SAVOISIENNE

Directeur de la « Revue » : M. Louis PFISTER.

Comité de Rédaction : MM. le Chanoine COUTIN, H. DAVIGNON, P. DUPARC, C. GARDET, G. GRANDCHAMP, P. GUICHONNET, J. D'ORLYÉ et L. PFISTER.

DOMAINE DE MONTROTTIER

Administrateur du domaine : M. Alexandre CHARVIN.

Econome : M. Joseph BARRUCAND.

---

(1) Dans la liste des Membres, il est fait mention, autant que l'Académie en a connaissance, des décorations de guerre françaises, de la Légion d'honneur, des palmes et rosettes de l'Instruction publique, du Mérite Agricole, ainsi que des Saints Maurice et Lazare et de la Couronne d'Italie. Pour les additions ou modifications, prière d'en avertir le Directeur de la Revue.

MEMBRES D'HONNEUR

Dates d'admission — MM.

1963 S. M. la Reine MARIE-JOSÉ, Château de Merlinge, Gy (près Genève).

1952 ARMAND Louis, G. O. ✻, ⚜, de l'Académie des Sciences Morales et Politiques et de l'Académie Française, à Paris.

1934 ARMINJON Charles, ✻, avocat, président d'honneur de l'Académie de Savoie, à Chambéry.

1939 BLANCHARD Raoul, Doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Grenoble, membre de l'Académie des Sciences Morales et Politiques.

1947 BLONDEL Louis, archéologue du Canton de Genève.

1961 DANIEL-ROPS, de l'Académie Française, à Paris.

1916 MARTIN Paul-Edmond, Directeur des Archives d'Etat, recteur de l'Université de Genève.

1962 MELCHIOR-BONNET, directeur de la Revue « Historia », à Paris.

1916 MORET Léon, C. ✻, ⚜, C. ✾, membre de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des Sciences de Grenoble.

1947 PAYOT René, directeur du *Journal de Genève.*

1962 PERNOUD Régine (Mlle), conservateur aux Archves nationales, à Paris.

1929 PITTARD, professeur honoraire à l'Université de Genève, Directeur du Musée d'Ethnographie.

1963 S. E. Mgr SAUVAGE Jean, évêque d'Annecy.

MEMBRES EFFECTIFS

1927 AVEZOU Robert, ✻, ✾ A., archiviste départemental, à Grenoble.

1957 BARRUCAND Joseph, notaire honoraire, à Annecy.

1939 BAUD Henri, ✻, sous-préfet, Thonon-les-Bains.

1924 BLANCHARD Camille, ✻, architecte, à Annecy.

1956 BROISE Pierre, architecte, à Avignon.

1932 BUTTIN Louis, licencié en droit, Rumilly.

1934 CALLIES Pierre, O. ✻, ⚜, président du Conseil d'administration des Papeteries de Cran-Gevrier.

1962 CALLOT E., ✻, inspecteur d'Académie, à Annecy.

1946 CARTERON René, ingénieur de l'Institut chronométrique horlogère, ancien directeur de l'Ecole nationale de Cluses, à Annecy.

1953 CHANAL René, chef départemental du Cadastre, à Annecy.

1958 CHARBONNEL Cl. (le R.P.), aumônier de la Visitation, à Annecy.

1928 CHARVIN Alexandre, ancien entrepreneur de travaux publics, à Annecy.

1928 COUTIN F.-J. (le chanoine), président de l'Académie Salésienne, à Annecy.

1931 DAVIGNON Henry, ✻, ✾ A., Inspecteur des Contributions Indirectes, à Annecy.

1951 DECHAVASSINE Marcel (le Chanoine), ✾, Aumônier à Annecy.

1936 DEVANT Charles, ✻, ⚜, ✾, Ingénieur, ancien directeur de la Société des Forces du Fier, à Annecy.

1919 DOYEN, G. Of. ✻, ✾, général de division en retraite, à Veyrier-du-Lac.

1937 DUPARC Pierre, ✻, docteur en droit, conservateur aux Affaires Etrangères, à Paris.

1930 FALLETTI Louis, professeur à la Faculté de Droit, à Lyon.

1940 FALLETTI Théobald, ✻, ingénieur, à Annecy.

1941 FOLLIET (le colonel), O. ✻, ⚜, à Paris.

1948 FRANCILLON C., avocat, à Annecy.

1948 GAGNEBIN Bernard, doyen de la Faculté des Lettres de Genève.

1931 GARDET Clément, libraire-éditeur, à Annecy.

1922 GAYET Claudius, négociant, à Annecy.

1945 GIORGI Robert, ✻, docteur en médecine, à Annecy.

1937 GOJON Joseph, inspecteur principal honoraire des Contributions directes, à Annecy.

1925 GRABER Eugène, O. ✻, ❁, Conservateur des Eaux et Forêts en retraite, à Annecy.

1948 GRANDCHAMP Georges, libraire, à Annecy.

1950 GRUFFAT Louis, instituteur à Menthonnex-sous-Clermont.

1935 GRUFFAZ Jean-Auguste, ❦ A., président-fondateur des « Amis du Vieil Annecy », à Annecy.

1947 GUICHONNET Paul, professeur à l'Université de Genève.

1950 GUILLOT Denis, O. ✻, ❦ I., président à la Cour d'Appel de Chambéry.

1922 GUY Lucien, ❦, ⚜, président de l'Académie du Faucigny, à Thonon-les-Bains.

1952 L'HONORÉ (Rd Père), professeur au collège Saint-Michel, à Annecy.

1955 JUGE Henry, professeur au Lycée Berthollet, Annecy.

1954 JACQUET (Chanoine Abel), O. ❦, aumônier diocésain, Annecy.

1957 LACHAT Albert, ingénieur d'agriculture, à Annecy.

1941 LACOMBE Charles, avocat, à Annecy.

1937 LACROIX Maurice, ❦ A., professeur agrégé d'histoire à Annecy.

1920 LAEUFFER Frédéric, ✻, notaire honoraire, à Paris.

1953 LAURENT Jean-Pierre, conservateur du Musée, Annecy.

1928 LAYDERNIER René, ✻, ⚜, banquier, à Annecy.

1960 MATROD François ✻, ancien directeur des Douanes, à Annecy.

1961 NICOLAS Jean, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.

1932 ONDE Henri, ❦, ⚜, professeur à l'Université de Lausanne.

1906 ORLYÉ Jean (d'), ✻, ⚜, ❦ A., ❁, licencié ès-sciences, à Menthon.

1950 OURSEL Raymond, archiviste départemental, docteur ès-lettres, à Mâcon.

1939 PAYOT Paul, ancien maire de Chamonix.

1915 PFISTER Louis, organiste de la Cathédrale, directeur du Syndicat d'Initiative régional de la Haute-Savoie, à Annecy.

1957 PLAGNAT François, O. ⚜ ,conservateur des Eaux et Forêts, à Annecy.

1961 ROBERT d'APRIEUX (Révérendissime Père), à Annecy.

1912 ROBERT Louis, propriétaire, à Annecy.
1955 SERVETTAZ Paul-Louis (docteur-chirurgien), ⚓, à Annecy.
1936 SOUCHIER Jean, O. I., professeur agrégé honoraire, à Annecy.
1925 TAPPONNIER Paul, ✻, ⚓, ancien député, à Collonges-sous-Salève.
1938 TROMBERT (Mlle) Mathilde, professeur honoraire du Lycée de jeunes filles, à Annecy.
1934 VUACHET Charles, ⚜ I., ✻, professeur honoraire d'Ecole Supérieure, à Annecy.

MEMBRES ASSOCIES

1944 ABRY (Mlle) Augusta, professeur, Collège moderne, Bourg.
1924 ANGELLOZ, ⚓, ⚜ I., recteur de l'Académie, à Strasbourg.
1951 AUDIBERT René (Lieutenant-colonel), ✻, à Annecy.
1952 AUSSEDAT Jean, conseiller fiscal et juridique, à Annecy.
1945 BALLEYDIER Jean, industriel, à Veyrier-du-Lac.
1930 BAUD John, ⚜ I., ✻, ✠, secrétaire de l'Académie Chablaisienne, à Thonon-les-Bains.
1954 BÉGNEU Alex, photographe et spéléologue, à Veyrier-du-Lac.
1958 BENOIST Raymond, ⚓, ✻, Ingénieur des Arts et Manufactures, à Annecy.
1923 BERNARD Pierre, ingénieur, à Moûtiers.
1953 BERTHOUD Emile (l'Abbé). aumônier, licencié en histoire, à Annecy.
1963 BOSSON Charles, Avocat, Député, Maire d'Annecy.
1919 BRUNIER Georges, ancien procureur de la République, à Annecy.
1919 BURNIER Gilbert, ⚓, agent général d'assurances, à Annecy.
1954 CARON André, chef de l'Administration générale du M.R.L., à Versailles.
1954 CARTIER Jean-François, O. ✻, diplômé des sciences politiques, à Chambéry.
1926 CATTIN Charles, ⚓, docteur-médecin, à Annecy.
1947 CHANEL Georges, ⚜ I., professeur agrégé, à Annecy.
1946 CHAPIER Georges, ⚜ I. ✠, membre de la Société des Gens de Lettres, à Lyon.
1954 CHEVAILLER Laurent, professeur à la Faculté de Droit de Grenoble, détaché à la Faculté de Tours.
1958 CHEVALLIER Georgette (Madame), professeur au Lycée Municipal à Annecy.
1922 CHEVRIER Pierre, industriel, ✻, ⚓, à Annecy.
1957 CLÉMENT Paul, photographe, à Annecy.
1962 COUTIN Paul, professeur au Lycée d'Annecy.
1928 CROLARD Albert, ✻, entrepreneur de transports, à Annecy.
1921 CROLARD Louis, ⚓, agent général d'assurances, à Annecy.
1961 DERIES François, ingénieur civil des Mines, à Annecy-le-Vieux.
1955 DOUCHEMENT Jacques, ✻, directeur des Forges de Cran, Annecy.
1954 DUFOURNET Paul, ✻, architecte D.P.L.G. urbaniste en chef au M.R.L., à Paris.
1958 DURET Maurice, docteur en médecine, à Annecy.
1952 DUSSAUGE Pierre, inspecteur d'Académie, à Privas (Ardèche).
1956 ESPINASSE, directeur de l'Orientation professionnelle, à Annecy.
1932 FOURNIER Henri, ✻, ⚓, docteur en pharmacie, à Annecy.
1947 FOURNIER Paul, ingénieur urbaniste, à Annecy.

1962 GABION, archiviste adjoint de la Haute-Savoie, à Annecy.
1950 GANTER Edmond, président de la Société Catholique d'Histoire de de Genève.
1960 GAYET Jean (le R. P.) professeur au Collège Saint-Michel, à Annecy.
1931 GENEVOIS Paul, docteur en pharmacie, à Annecy.
1930 GIROD Samuel, docteur en médecine, à Lons-le-Saunier.
1944 GOIFFOND Louise, professeur au Collège Moderne, à Lyon.
1952 GOJON Louis, Conseiller à la Cour d'Appel de Paris.
1960 HAMMÈS Paul, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry.
1962 HUMBERT Jacques (le Général), Paris-Doussard.
1948 JOSSERON Henri, instituteur en retraite, à Saint-Sylvestre.
1960 LEGRAND René, ✻, O. ❦, professeur de sciences honoraire, à Annecy.
1938 LORTET Jean, docteur en médecine, à Lyon.
1949 MARTIN René, Beau-Rivage, à Annecy.
1950 MENNE Georges, professeur, à Marseille.
1951 MEYNET Joseph (le chanoine), directeur de l'Enseignement libre, à Annecy.
1941 MILLIOT Gaston, proviseur honoraire de Lycée, à Farlins (Ain).
1957 MONTAGNOUX Louis, ✻ retraité, à Annecy.
1926 MOSSU René, homme de lettres, à Thonon.
1921 MOUTHON Joseph, ✻, I. ❦, docteur en médecine, à Annecy.
1942 MURGIER René, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1956 PARIS Claude, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1945 PEYRESAUBES Jean, chef de service à la Société Générale, Annecy.
1946 PILLET Maurice, juge au tribunal de la Seine, à Paris.
1945 PFISTER Michel, licencié en Droit, à Annecy.
1934 PICON Louis, pharmacien, à Annecy.
1911 PISSARD Louis, notaire honoraire, à Saint-Julien-en-Genevois.
1933 POLLIER Joseph, ❦ I., ⚓, professeur honoraire d'Ecole supérieure, à Chambéry.
1950 PRIMOT André, ❁, chef de district des Eaux et Forêts, entomologiste, à Annecy.
1963 PRUGNARD Alexis, professeur au lycée, en retraite, à Annecy.
1963 RATIÉ Suzanne, (Mme), Docteur en Médecine à Annecy.
1963 REBUT Marcel, directeur d'école honoraire, à Annecy.
1944 REGUERRAZ Gustave, ingénieur chimiste, à Annecy.
1946 REVELIN Lucien, ingénieur, à Valence.
1961 RIONDEL, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1957 RITZ Hélène (Mlle), à Annecy.
1963 RITZ Jean-Georges Professeur à la Faculté des Lettres de Lyon.
1932 ROSAY André, licencié en droit, notaire, à Annecy.
1960 ROSAY Jean, diplômé d'études supérieures ✻, ⚓, ⚓, O. ❦.
1961 ROUSSY DE SALES François (Comte de), à Thorens.
1925 ROULLET André, O. ✻, colonel en retraite, à Annecy.
1960 RUFFET Bernard, ingénieur à l'E. D. F., à Annecy.
1952 SECRET Bernard, (le chanoine), ✻, à Chambéry.
1961 SPILMONT Roger, ✻, ⚓, ⚓, ancien inspecteur d'assurances, à Sevrier.

1929 Sylvestre Victor, ingénieur, à Aix-les-Bains.
1957 Viollet Léandre, chef de bureau à la Bibliothèque municipale, à Annecy.
1957 Vouttier Paul, contrôleur civil du Maroc en retraite, à Annecy.

MEMBRES CORRESPONDANTS

1956 Andruétan Henri, capitaine des Douanes, à Annemasse.
1963 Anthoine François, Médecin Général, O. ✻, à Veyrier-du-Lac.
1963 Arragain François, docteur médecin, à Albertville.
1963 Barrucaud François, Docteur en Droit, Directeur honoraire de la Banque re France, ✻, Nancy.
1963 Beauquis François, professeur en retraite à Faverges.
1926 Berger Louis, ingénieur, à Paris.
1963 Bergoend Etienne, Avocat, Bâtonnier à Thonon.
1963 Brunet Jean, Docteur ès Sciences économiques, Annecy.
1963 Brunet Michel, notaire à Annecy.
1963 Burdeyron, Ingénieur à Annemasse.
1963 Buttet (de) Jacques, le Colonel, O. ✻, Annecy.
1939 Besson Maurice, dessinateur et éditeur, à Paris.
1936 Carron (l'abbé Jean), à Paris.
1961 Chappel, professeur d'histoire, à Rumilly.
1963 Cellier Jean, docteur en Droit, directeur de la S.E.D.H.S., à Annecy.
1963 Charvin Paul, Entrepreneur de travaux publics, Annecy.
1960 Clerc-Renaud J., industriel à Aix-les-Bains.
1949 Cochet Paul, docteur en pharmacie, à Aix-les-Bains.
1963 Coulloud André, Directeur honoraire de Banque, ✻, ✻, à Moissac.
1963 Crochon Maurice, ✻, ingénieur honoraire de la S. N. C. F., à Annecy.
1936 Dagand Raymond, artiste dramatique, à Paris.
1945 Damex Auguste, ✻, agent général d'assurances, à Bonneville.
1963 Davoine Arthur, ✻, trésorier payeur général, à Annecy.
1955 Déchevis (l'Abbé), curé de Somme-Leuze (Belgique).
1963 Delmas André, ✠, secrétaire général de la Préfecture, à Annecy.
1963 Dépollier René, ✾, journaliste, imprimeur, à Annecy.
1934 Desgeorges Marcel, ✻, docteur en médecine, à Sancellemoz-Passy.
1962 Devos Roger (l'Abbé), directeur au Grand Séminaire, à Annecy.
1960 Dupanloup Jacques, à Paris.
1962 Dupont Gustave, ✻, chef de Division honoraire à la Préfecture, à Annecy.
1944 Eyhéralde (Mme) Solange, à Annecy.
1957 Girard (l'Abbé), à Chambéry.
1962 Gojon Jean, avoué, à Annecy.
1963 Granier Pierre, substitut du Procureur de la République, à Annecy.
1953 Gruffaz Pierre, ✻, 1er secrétaire d'Ambassade, à Léopoldville.
1963 Jacquet Félicien, Pharmacien à Annecy.
1963 Jorioz Henri, ancien notaire à Annecy-le-Vieux.
1944 Lajeunie (Rd Père), dominicain, à la Sainte-Baume.
1946 Landwerlin Octave, éditeur, à Strasbourg.
1963 Lavagna (Mme Jean), professeur d'histoire et de géographie au lycée de jeunes filles, à Annecy.

1960 LEBLANC Pierre, ✻, ancien président de l'Académie Stanislas, à Nancy.
1956 LIARD Francis, maire de Dieuze (Moselle).
1963 MARIOTTE Jean-Yves, Directeur des Archives de la Haute-Savoie à Annecy.
1962 MONNIER Luc, professeur à l'Université, à Genève.
1963 MOLLARD Firmin, ancien chef de Division à la Préfecture.
1963 MOUCHET Célestin, ancien Directeur adjoint des P.T.T., Annecy.
1957 MOUGENOT Yves, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1953 PARISET Ernest, notaire à Lyon.
1947 PARISET Paul, à Lyon.
1963 PATOU Bernard, ✻, préfet de la Haute-Savoie.
1963 PILLET-RUPHY, (Mme) à Annecy.
1962 PATURLE, directeur des Papeteries de Cran-Gevrier.
1952 PERNOUD (Mlle Louise), directrice de l'école libre, à Viry.
1963 QUÉTANT Roger, ancien notaire à Voiron.
1963 RIFAUX Yves, journaliste à Annecy.
1963 SAINT-ALBAN (le Marquis de), à Turin.
1963 VALLETTE D'OSIA (le Général), C. ✻, à Annecy-le-Vieux.
1963 VARRAY Simone (Mme) (Simone d'Avray), à Paris.
1963 VIALLET J.-P., professeur au lycée Berthollet, à Annecy.
1962 VULLIEZ, journaliste, à Annecy.

LISTE DES SOCIETES SAVANTES ETABLISSEMENTS PUBLICS ET REVUES DIVERSES

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC LA *Revue Savoisienne*

FRANCE

ANNECY. Académie Salésienne.
ANNEMASSE, Académie du Genevois.
AUTUN. Société éduenne.
AVIGNON. Académie de Vaucluse.
BEAUNE. Société d'Histoire et d'Archéologie.
BELLEY. Société scientifique *Le Bugey*.
BESANÇON. Société d'émulation du Doubs.
BONNEVILLE. Académie du Faucigny.
BOURG. Société d'émulation de l'Ain.
— Société des Naturalistes et Archéologues des Pays de l'Ain.
— Société Gorini.
CHAMBÉRY. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
— Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
— Société d'Histoire naturelle.
DIJON. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
GAP. Société d'études des Hautes-Alpes.
GRENOBLE. Académie delphinale.
— Université de Grenoble.
— Société Scientifique du Dauphiné.
— Société des Touristes du Dauphiné.

LYON. Académie des sciences et belles-lettres.
— Université de Lyon.
MACON. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres.
MOUTIERS. Académie de la Val-d'Isère.
NANCY. Académie Stanislas.
NICE. Société des lettres des Alpes Maritimes.
PARIS. Comité des Travaux Historiques et Scientifiques.
— Société Nationale des Antiquaires de France.
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE. Société d'Histoire et d'Archéologie.
THONON Académie Chablaisienne.
VALENCE. Société d'Archéologie de la Drôme.
LA TRONCHE-MONT-FLEURY (Isère). Cahiers de l'Alpe.

ETRANGER

Belgique.

LIÈGE. Institut Archéologique liégois.

Etats-Unis.

WASHINGTON. Smithsonian Institution.

Italie.

AOSTE. Société Académique religieuse et scientifique.
— Comité des Traditions Valdétaines.
— Académie Saint-Anselme.
TURIN. Società Storica Subalpina.
— Salesianum.

Suisse.

FRIBOURG. Société d'Histoire du canton de Fribourg.
GENÈVE. Institut National Genevois.
— Société d'Histoire et d'Archéologie.
— Société de Géographie.
— Musée d'Art et d'Histoire.
— Société Catholique d'Histoire.
LAUSANNE. Société Vaudoise des Sciences Naturelles.
— Société d'Histoire de la Suisse Romande.
NEUCHATEL. Société des Sciences Naturelles.
SIERRE. Cahiers valaisans de Folklore.
SION. Société d'Histoire du Valais romand.
ZURICH. Antiquarische Gesellschaft in Zurich.
NEUCHATEL (Suisse). Glossaire des Patois de la Suisse Romande.

103e année - 1963 **1er, 2e, 3e et 4e Trimestres**

ACADÉMIE FLORIMONTANE — ANNECY

Séance du 16 janvier 1963 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

L'Académie vient de perdre l'un de ses plus anciens membres associés, M. Gabriel Costaz, ingénieur agronome, ancien directeur du Syndicat agricole, qui avait été admis en 1911. A Mme Costaz et à sa famille, le Président envoie des condoléances bien sympathiques, de même qu'à notre confrère M. Henri Juge, qui a eu la douleur de perdre en quelques jours sa mère et son père.

Le Président adresse de vives félicitations à M. Denis Guillot, Président à la Cour d'Appel de Chambéry, promu officier de la Légion d'honneur.

L'équilibre agro-sylvo-pastoral est le titre de la conférence que donne M. François Plagnat, conservateur des Eaux et Forêts, président de la Société d'Histoire Naturelle. *(Voir au présent fascicule).*

Après de nombreux applaudissements, le Président remercie notre confrère, qui a su montrer la place que doit tenir l'homme dans la maîtrise des transformations de la nature. Et il espère que M. Plagnat nous fera bénéficier de la suite de ses études et observations.

(*) Etaient présents : MM. Buttin, Chanal, Charvin, Gardet, C. Gayet, Legrand, Montagnoux, Plagnat, Pfister, J. Rosay, Spilmont, Tapponnier et Viollet.

Excusés : Mlle Trombert, Mme Chevallier, MM. Callot, Barrucand, Devant, Grandchamp, Nicolas, Primot et Vuachet.

M. Louis Buttin analyse deux études publiées et offertes par notre confrère, M. Pierre Duparc, conservateur aux Affaires Etrangères. *(Voir Bibliographie au présent fascicule).*

Mlle Régine Pernoud, membre d'honneur, a offert avec une aimable dédicace, son récent et très intéressant ouvrage, que signale M. L. Pfister, sur « Jeanne d'Arc par elle-même et par ses témoins ». M. Auguste Giroud a aussi fait don de son étude sur « Saint-Jorioz, pages d'histoire locale ».

Remerciements aux aimables donateurs.

Séance du 6 février 1963 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Le Président présente l'éloge funèbre de Mme Marie Biennier, peintre et graveur, membre effectif de l'Académie, dont l'activité artistique laissera de durables souvenirs. A sa famille, il adresse de bien sympathiques condoléances. *(Voir cet éloge au présent fascicule).*

A son tour, M. Grandchamp, comme président des « Amis du Vieil Annecy », rend hommage à Mme Biennier, qui en était vice-présidente, et qui avait trouvé une source d'inspiration dans le cadre de nos vieux quartiers. Le nom d'Annecy, dit-il, ne peut être séparé de son œuvre. *(Cet hommage est publié dans le tome X de la Revue Annesci).*

M. Gardet dépose une nouvelle étude de M. Pierre Duparc sur « La Commande Personnelle ».

M. Jean Nicolas, agrégé de l'Université, présente le récent ouvrage de M. Callot, inspecteur d'Académie, « Ambiguïtés et antinomies de l'Histoire », dont il brosse une analyse (publiée dans le présent fascicule, à Bibliographie).

M. Callot prend à son tour la parole pour répondre aux quelques objections que M. Nicolas lui avait soumises

---

(*) Etaient présents : MM. Barrucand, Buttin, Callot, Chanal, R.P. Charbonnel, Charvin, Coutin, Devos, Chanoine Dechavassine, Gardet, Gayet, Grandchamp, Lachat, Laydernier, Legrand, Montagnoux, Nicolas, L. Pfister, Plagnat, R.P. Robert, J. Rosay, Ruffet et Vuachet.

Excusés : Mlle Trombert, Mme Chevallier, M. le Chanoine Coutin, MM. Devant, J. Fournier, L. Gruffat et Matrod.

Plusieurs personnes invitées étaient aussi présentes.

au cours de son exposé, ainsi qu'aux questions posées par l'auditoire, notamment par M. Prugnard, professeur de philosophie, citant le cas d'Henri Poincaré tour à tour savant et philosophe, sans que l'objectivité du savant soit gênée par l'esprit d'explication universelle du second. Avec éloquence et une parfaite clarté, il réaffirme la validité de l'histoire comme science, mais aussi la condamnation de tentatives d'osmose s'opérant dans la confusion des disciplines. Comme M. Nicolas avait constaté qu'il avait appliqué les cadres de sa philosophie critique à trois historiens dont les systèmes paraissent aujourd'hui dépassés, il explique pourquoi il a choisi précisément ces auteurs comme des illustrations de fausses conceptions de l'histoire. Quant à présenter sous un éclairage critique les œuvres d'historiens contemporains qui avancent aujourd'hui dans la voie d'un Lucien Febvre ou d'un Marc Bloch, et se soucient au premier chef de l'élaboration d'une histoire concrète, M. Callot doute de la possibilité d'une telle entreprise: il ne lui semble pas, en effet, que l'on dispose déjà du recul nécessaire pour juger ces productions historiques, si valables qu'en paraissent l'inspiration et les premiers résultats.

L'histoire vue sous l'angle de l'histoire économique, peut être considérée comme une espèce de compartimentage abstrait de l'Histoire.

Le Président remercie les deux orateurs, demandant également si une explication ou interprétation de l'histoire ne postule pas d'une manière quelconque le recours à une explication idéaliste quelconque, rationaliste ou autre, dès lors que l'on veut dépasser le caractère purement descriptif du fait historique admis comme véridique. Il ressort des échanges de vues que le fond du problème reste toujours celui d'une explication philosophique personnelle. C'est au lecteur de conclure, comme dit M. Callot dans l'introduction de son ouvrage.

Le Président suggère que cette confrontation fasse naître une société de philosophie qui pourrait se constituer à Annecy, dans le cadre de l'Académie Florimontane. Cette suggestion est accueillie avec faveur, et M. Prugnard accepte d'en étudier la réalisation.

Assemblée générale des membres effectifs
tenue le 27 février 1963 (*)
PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Le procès-verbal de l'assemblée de 1962 est lu et adopté.

Le Président dit la double perte que vient de faire l'Académie par la mort de M. Jacques Fournier et de M. Marius Dardel. Le premier, membre effectif depuis 1911 et bibliothécaire depuis vingt ans, remplit ses fonctions avec une grande compétence et un rare dévouement. A ses funérailles auxquelles assistaient le Président et plusieurs membres du Comité, la Florimontane fut associée à l'éloge ému que prononça le Maire d'Annecy-le-Vieux. M. Gardet renouvelle de bien vives condoléances à l'adresse de Mme Jacques Fournier et de sa famille dont notre confrère M. G. Reguerraz.

Du second défunt, M. Dardel, membre d'honneur depuis 1938, le Président rappelle la belle carrière d'éditeur à Chambéry, puis de fondateur de la *Revue de Savoie* si hautement appréciée, hélas ! disparue depuis 1960. Il voua sa vie, sa compétence, à glorifier la Savoie. A Mme Dardel et à sa famille, le Président envoie aussi les condoléances et les regrets de l'Académie.

Le Président fait part de l'acceptation, par S.M. la Reine Marie-José d'Italie, du titre de membre d'honneur de l'Académie Florimontane qu'il lui avait proposé. L'Assemblée ratifie cette nomination.

Selon l'ordre du jour, il est procédé aux diverses élections que voici :

— S.E. Monseigneur Jean Sauvage, Evêque d'Annecy, est proclamé membre d'honneur de l'Académie Florimontane.

— Les membres sortants du Comité sont réélus: MM. Paul Guichonnet, Louis Pfister et Charles Vuachet. En

(*) Etaient présents : Mlle Trombert, MM. Barrucand, Buttin, Callies, Chanal, Charvin, Davignon, Chanoine Dechavassine, Devant, Th. Falletti, Gardet, Grandchamp, Gayet, Chanoine Jacquet, Lachat, Lacombe, Lacroix, L. Pfister et Tapponnier.
Excusés : R.P. Charbounel, Chanoine Coutin, L. Gruffat et Vuachet.

remplacement de M. Jacques Fournier, M. René Chanal entre au Comité.

— Cinq membres associés sont élus membres effectifs : M. Callot, le Général Humbert, le R.P. L'Honoré, M. Jean Nicolas et le R.P. Robert d'Aprieux.

— Sont nommés membres de l'Académie : M. Charles Bosson, député-maire ; Mme Suzanne Ratié, docteur en médecine ; MM. A. Davoine, trésorier-payeur général ; Prugnard, professeur de philosophie ; Rebut, directeur d'école honoraire ; J.-G. Ritz, professeur agrégé à Lyon ; Mme Simone Avray, romancière à Paris ; Mlle Crochon, professeur d'histoire ; MM. Maurice Crochon, ingénieur de la S.N.C.F. en retraite ; Burdeyron, ingénieur à Annemasse ; Yves Rifaux, journaliste, et M. Viallet, professeur d'histoire au Lycée Berthollet.

Le Trésorier, M. Joseph Barrucand, présente les comptes de l'exercice écoulé et le projet de budget pour 1963. Ils sont approuvés par l'assemblée.

La situation propre au domaine de Montrottier, établie par M. Alexandre Charvin, administrateur, est lue par le Secrétaire. Elle est également approuvée ainsi que le budget.

M. Charvin fait le rapport des divers travaux effectués ou en cours d'exécution au château de Montrottier, et signale la très utile collaboration qui lui est apportée par M. Albert Lachat, dans les questions d'exploitation du domaine.

Au nom de l'assemblée, le Président remercie chaudement pour leur dévouement MM. Charvin et Barrucand, auquel il a associé M. Lachat. Et il se plaît à redire combien nous est précieuse l'administration éclairée de M. Charvin.

Les vérificateurs aux comptes, MM. Claudius Gayet et Barat, sont confirmés dans leurs fonctions et remerciés.

Le Président remercie aussi M. Matrod qui prend le titre de bibliothécaire après avoir déjà fourni un énorme travail de reclassement, achevant l'œuvre amorcée par notre confrère M. Léandre Viollet qui avait présidé aux travaux de déménagement de la bibliothèque.

Sur proposition du Comité, l'assemblée décide de porter à 15 F le montant de la cotisation.

Et elle modifie comme suit l'article 5 des statuts, 9me alinéa, relatif aux membres correspondants :

« Les membres correspondants sont choisis parmi les personnes pouvant rendre des services à l'Académie ou collaborer à ses publications.

« Nommés par l'assemblée générale sur présentation du Comité, ils paient la cotisation ouvrant droit à l'abonnement à la *Revue Savoisienne.* »

De plus, au 10me alinéa relatif aux membres d'honneur, le mot « également » est supprimé à la première ligne de cet alinéa.

Séance du 6 mars 1963 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Le Président souhaite la bienvenue aux nouveaux membres qui assistent à la séance.

M. Georges Gradchamp fait une communication intitulée « Sur les traces de nos premiers touristes : Souvenirs de deux voyageurs en Savoie au début du XIXme siècle ».

Des applaudissements soulignent l'intérêt de cette causerie, publiée au présent fascicule.

Mme Simone Avray, nouveau membre de l'Académie, venue présenter son dernier roman, « Prisons invisibles », remercie d'avoir été accueillie par la Florimontane en sa ville natale où elle retrouve tant de chers souvenirs.

Ce n'est pas précisément un cas psychiatrique qu'elle a voulu décrire, mais un de ces cas humains qui l'émeuvent, si fréquents dans notre monde où se rencontre tant d'illogisme. Elle a cherché à dégager le thème de l'équilibre, source de paix et de bonheur. Son héros, Olivier, bien que

---

(*) Etaient présents : Mme Simone Avray, Mlle Trombert, MM. Barrucand, Benoit, Callies, R.P. Charbonnel Charvin, Crochon, Chanoine Dechavassine, Devant, Devos, Dupont, Th. Falletti, Gardet, Gayet, Grandchamp, Lacroix, Legrand, Montagnoux, L. Pfister, Prugnard, Rebut, J. Rosay, Viollet et Vuachet.

Excusés : Mme Ratié, Mlle Ritz, MM. Callot, Chanoine Coutin, Ch. Bosson, Davoine, Buttin, R.P. L'Honoré, Lachat, Nicolas et Spilmont.

placé aux confins de la démence, et oscillant, comme beaucoup, entre le normal et l'anormal, est cependant lucide. Aussi, parviendra-t-il à rechercher la raison valable de vivre. A la question de savoir pourquoi elle a choisi un tel personnage, Simone Avray répond que précisément l'intéressent ceux qui, se trouvant dans le brouillard, désirent en sortir. Olivier donc, tout en confessant ses combats, ses chutes, observe les êtres, mais acculé dans l'impasse, il se laisse dominer par les événements. Cependant, apres la perte de ses passions, alors qu'il se retrouve seul, il luttera et prendra conscience de son moi. Alors sa vision du monde s'élargira, tout changera par lui. Il pourra aspirer à l'équilibre, à la paix; il sortira de sa prison. Et l'auteur de conclure par ce mot d'Alain : « Rien n'est jamais perdu ».

Aux très chaleureux applaudissements de l'assistance, le Président ajoute de vives félicitations à l'adresse de notre confrère qui s'est montrée une conférencière éloquente, lucide et sensible. Et à son tour, il évoque la mémoire de son père, le Docteur Varay, dont la plupart des maisons annéciennes gardent le souvenir.

Séance du 14 mars 1963 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Le Président salue le membre éminent de l'Académie qu'est M. Bernard Gagnebin, doyen de la Faculté de lettres de Genève, ancien conservateur du cabinet des manuscrits de la Bibliothèque Universitaire de Genève, qui, malgré ses nombreuses charges et occupations, a bien voulu venir

---

(*) Etaient présents : Mme Chevallier, Mlle Trombert, MM. Barrucand, Benoist, Buttin, Callot, Chanal, R.P. Charbonnel, Crochon, Charvin, Davoine, Devant, Dupont, Gardet, Gagnebin, Lachat, Legrand, Lacroix, Montagnoux, Nicolas, Pfister, Primot, Purgnard, Rebut, J. Rosay, Vuachet et Vulliez.

Excusés : Mlle Ritz, MM. Bosson, Gayet, Matrod et Viollet.

spécialement entretenir l'Académie Florimontane d'un manuscrit du XIV^me^ siècle conservé à la Bibliothèque Vaticane et dont le calendrier porte des indications relatives aux Comtes de Genève.

M. Gagnebin suppose que ce manuscrit a été peint pour la fille d'Amédée V, Agnès de Savoie, qui a épousé Guillaume III, Comte de Genève, à l'occasion de la naissance de son fils aîné. Où ce manuscrit a-t-il été peint ? En comparant les miniatures avec celles d'autres manuscrits conservés à la Bibliothèque Nationale de Paris et dans les bibliothèques de Cambrai et d'Amiens, M. Gagnebin est convaincu que le livre d'heures d'Agnès de Savoie a été décoré par un atelier d'Artois-Picardie.

La démonstration de M. le Doyen Gagnebin fut appuyée par la projection de pages enluminées, faisant ressortir des caractéristiques communes de ce livre d'heures et de certains autres manuscrits artésiens et picards de la même époque.

Demeurant dans le domaine des manuscrits, M. Clément Gardet souleva la question de l'origine des miniaturistes Jean Bapteur et Péronnet Lamy qui furent, au XV^me^ siècle, les chefs de l'école de Savoie. Ce dernier est peut-être le même personnage que Péronnet de Campremy, qui fut secrétaire du Duc Louis de Savoie. Il semble que Péronnet Lamy fut probablement le principal auteur du livre d'Heures du Duc Louis. M. Gardet analyse ensuite une lettrine de cet ouvrage, figurant la Vierge de Miséricorde protégeant sous son manteau la famille ducale ; d'après le nombre d'enfants figurés dans cette lettrine — qui appartient au dernier feuillet à peinture de l'ouvrage — il propose de fixer à 1453, année de la mort de Péronnet Lamy, la date ultime d'exécution des peintures de l'ouvrage.

Le Président renouvelant ses remerciements au très distingué conférencier, lève la séance. Les remerciements vont aussi à M. Plagnat, Président de la Société d'Histoire Naturelle, qui a bien voulu prêter l'appareil de projection, et à notre confrère M. Primot, qui en assura le fonctionnement.

Séance du 24 avril 1693 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Notre Président, qui a représenté notre Compagnie, avec plusieurs confrères, aux obsèques de M. Henry Bordeaux, prononce les paroles suivantes :

L'Académie Florimontane est de nouveau en deuil par la perte d'un de ses éminents membres d'honneur, Monsieur Henry Bordeaux, de l'Académie Française, décédé à Paris et inhumé au cimetière de Cognin, où l'illustre écrivain résidait longuement en sa vieille demeure du Maupas.

Nombre de ses ouvrages ont été écrits dans ce vallon paisible près de Chambéry, à l'orée du Massif de l'Epine. Nous n'avons pas la prétention de rappeler aujourd'hui l'œuvre de cet Académicien dont l'abondante et très diverse bibliographie concerne aussi bien l'histoire que l'histoire littéraire et la sociologie, et surtout le roman.

D'éminents critiques ont situé déjà dans le mouvement contemporain des idées et des mœurs, la place de Monsieur Henry Bordeaux, qui en décrivant la société provinciale de Savoie, a fixé en même temps un état de la société française avant le renouvellement que matérialise conventionnellement la coupure de la guerre 1939-1945.

La plus grande partie de l'œuvre romanesque d'Henry Bordeaux a pour cadre la province de Savoie : « La Maison Morte », « La Maison », « Les Roquevillard », « La peur de vivre », « La Chartreuse du Reposoir », « Le barrage », pour ne citer que quelques titres de cette œuvre considérable, ont pour cadre notre Province, et très souvent notre pays haut-savoyard, d'où Henry Bordeaux, né à Thonon, était originaire.

Il a consacré à Annecy, une œuvre d'histoire fort attachante, « Les Amants d'Annecy », consacré à Jacques de Nemours et Anne d'Este, couple princier dont les noms ont poétisé le château d'Annecy et les rives du Thiou, et dont l'idylle a peut-être en partie inspiré « La Princesse de Clèves », de Madame de La Fayette.

C'est en 1924 que Monsieur Henry Bordeaux, qui était alors l'un des plus jeunes membres de l'Académie Française, vint inaugurer à Annecy, sur l'initiative de l'Académie Florimontane, présidée par Monsieur Miquet, la statue de Saint François de Sales, de Descatoires, qui orne aujourd'hui la place au Bois. Le petit garçon que j'étais alors se souvient de cette émouvante cérémonie, où participaient les autorités civiles, religieuses et académiques, — et je ne pensais pas alors que j'aurais un jour l'honneur d'aller représenter notre Compagnie aux obsèques de cet illustre enfant de la Savoie.

(*) Etaient présents : Mme Ratié, Mlles Ritz, Crochon et Trombert, MM. Benoist, Buttin, Chanal, R.P. Charbonnel, Charvin, Chanoine Coutin, M. Crochon, Davignon, Chanoine Dechavassine, Devant, L. Gojon, Gardet, Grandchamp, Hammès, Lacroix, Legrand, Lachat, Matrod, Montagnoux, L. Pfister, Prugnard, Rebut, R.P. Robert, J. Rosay et Vuachet.

Excusés : MM. Callies, Callot, Gayet, Meynet et Spilmont.

Ce qu'il convient peut-être de souligner c'est la sincérité de cet écrivain moraliste qui fut inspiré par ses convictions religieuses, par le patriotisme de la génération qui naquit entre 1870 et 1914, et par l'amour de sa province natale.

Il appartient à l'Académie Florimontane de saluer avec respect sa mémoire.

M. Gardet présente ensuite M. l'Abbé Bernard, curé d'Arbin (Savoie), membre effectif des Académies Delphinale et de Savoie, savant spécialiste de l'histoire du haut moyen-âge. Le conférencier vient nous parler de l'abbaye de Tamié et des « granges » qu'elle possédait en Savoie et notamment aux environs d'Annecy. *(Voir au présent fascicule)*.

Le Président remercie et félicite chaleureusement M. l'Abbé Bernard dont la somme d'érudition éclaire également les relations ayant existé entre les familles du Genevois et les Comtes de Genève.

Séance du 25 mai 1963 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Le Président adresse des vœux de rétablissement à notre confrère, M. Luc Monnier, de Genève, dont M. Alain Dufour, le conférencier de ce soir, fait part de l'état grave à la suite d'un accident d'automobile.

M. Gardet présente M. Alain Dufour, ancien élève à l'Ecole des Chartes, ex-bibliothécaire à la Faculté de Genève, venu nous parler de René de Lucinge, ambassadeur du Duc de Savoie auprès du Roi de France (1585-1588). Homme de la paix de Lyon, il signa le traité de janvier 1601 qui annexait le Bugey et la Bresse à la France, mais motiva sa disgrâce. René de Lucinges se retira alors dans sa seigneurie des Alymes où il décéda en 1615. Le Duc Charles-Emmanuel l'avait surnommé « bonne plume » pour ses avis politiques et ses conseils. M. Alain Dufour s'est penché spécialement sur la correspondance diplomatique de l'am-

---

(*) Etaient présents : Mme Chevallier, Mlle Trombert, MM. Benoist, Buttin, Charvin, Coutin, Crochon, Dupont, Gardet, Chanoine Jacquet, Lachat, Montagnoux, Nicolas, Pfister, Rebut, J. Rosay, Tapponnier, Viollet et Vuachet.

Excusés : Mlle Crochon, MM. Barrucand, Chanal, Chanoine Coutin, Callies, Devant, Grandchamp, Lacroix, Chanoine Meynet, d'Orlyé, Primot et Prugnard.

bassadeur qui fut contemporain de Brenthonne et de Montaigne. Michelet en avait publié quelques pages relatives à Henri III à Paris. René de Lucinges est alors obsédé par le tragique des événements cependant qu'il souhaite pour la Savoie une politique d'orientation vers la France; ses engagements montrent la divergence existant entre l'ambassadeur et son souverain qui s'empare de Saluces.

Aux applaudissements nourris de l'assistance, le Président ajoute des félicitations et des remerciements chaleureux à l'adresse du distingué conférencier, souhaitant qu'il revienne nous entretenir des « Savoyards et Piémontais au XV^me^ siècle » d'après les travaux du professeur Marini.

M. Gardet signale la publication de la thèse de doctorat que notre ami M. Jacques Lovie, de Chambéry, vient de soutenir sur « La Savoie dans la vie française de 1860 à 1875 ».

M. Louis Buttin, vice-président de l'Académie et président des « Amis du Vieux Rumilly », fait un exposé sur la restauration et travaux de sauvegarde entrepris au Château de Clermont et souhaite que l'Académie Florimontane émette un vœu à ce sujet. La question sera examinée au Comité.

Séance du 5 juin 1963 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Le **Président** prend la parole en ces termes :

Vous avez appris par la presse, le prochain départ de notre éminent confrère Monsieur Raymond Oursel, Docteur ès lettres, Directeur des Services d'Archives de la Haute-Savoie, qui vient d'être nommé à la Direction des Services d'Archives de la Saône-et-Loire à Mâcon.

La contribution de Monsieur Raymond Oursel à la connaissance archéologique des monuments religieux de la Savoie est considérable. Nul ne pourra plus désormais se consacrer à l'étude d'une église savoyarde sans se référer d'abord à l'ouvrage encore manuscrit où il a fait l'inventaire et la description archéologique des églises de notre province, à sa thèse de doctorat sur « L'Art

---

(*) Etaient présents : Mlles Trombert, Ritz, MM. Barrucand, Benoist, Callot, Charvin, Crochon, Devant, Dupont, Th. Falletti, Gardet, Grandchamp, Lachat, Lacroix, Legrand, Montagnoux, Nicolas, Oursel, L. Pfister, d'Orlyé, J. Rosay et Viollet.

Excusés : MM. Callies et Viollet.

en Savoie » et aux nombreuses publications qu'il a consacrées à divers monuments de Savoie.

La compétence de Monsieur Oursel sera regrettée par tous ceux qui, à des titres divers, s'intéressent à l'archéologie religieuse. On connaît les restaurations d'églises auxquelles il a participé — et en particulier celle de cette exquise église baroque de Notre-Dame-de-la-Gorge aux Contamines-sur-Saint-Gervais pour ne citer qu'une de ses nombreuses réussites.

Pour notre part, nous regretterons aux Archives départementales, la bienveillance courtoise de son accueil et les conseils éclairés qu'il sut toujours nous donner lors de nos propres recherches sur la peinture en Savoie.

Je lui exprime, au nom de l'Académie Florimontane, nos regrets de le voir quitter après quatorze ans cette ville d'Annecy qui fut une étape particulièrement féconde de sa carrière et de sa vie familiale. Hier, dans une conférence admirable qu'il a consacrée aux églises d'Annecy, à l'occasion de l'Assemblée générale de la Société des Amis du Vieil Annecy, Monsieur Oursel nous a livré le fruit de ses derniers travaux sur ces monuments. Il nous a livré aussi le meilleur de lui-même.

Qu'il sache, ainsi que Madame Oursel, que nos vœux et notre sympathie respectueuse les accompagnent dans leur nouvelle résidence bourguignonne.

M. Gardet présente le vœu qu'en suite de la communication de M. Louis Buttin à la dernière séance, il a été décidé d'adresser au Conseil Général de la Haute-Savoie et aux Administrations compétentes pour la continuation des travaux de sauvegarde et de restauration du Château de Clermont.

Mlle Mathilde Trombert nous fait partager le fruit de l'étude approfondie qu'elle a faite du Mystère de l'Antéchrist et du Jugement de Dieu, représenté à Modane en 1580 et 1606, dont M. le Chanoine Louis Gros, de Saint-Jean-de-Maurienne, a redécouvert et publié récemment une partie importante d'un ancien manuscrit et analysé l'ensemble de l'œuvre. *(Voir article séparé)*.

Le Président remercie et félicite Mlle Trombert, soulignant la leçon morale qu'elle a su dégager du Mystère.

M. Marcel Rebut poursuivant ses recherches relatives au Collège Chappuisien, nous présente les « Barnabites, bons ouvriers du savoir et de la glèbe ». Histoire un peu confuse mais très attachante que celle de ces religieux appelés en 1614 par Saint François de Sales et qui assureront jusqu'en 1729 l'instruction et l'éducation de toute une région. *(Voir au présent fascicule, « Le Collège Chappuisien »)*.

Séance du 9 octobre 1963 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Après approbation du procès-verbal de la dernière réunion, le Secrétaire perpétuel donne lecture du message télégraphié que S.M. la Reine Marie-José a adressé à notre Président à la suite de sa réception à la séance solennelle de Montrottier, le 14 septembre.

« La fin du Piémont français au XVI^me^ siècle », tel est le titre de la conférence donnée par le Général Humbert. *(Voir cette conférence au présent fascicule).*

Le Président, en félicitant chaleureusement le Général Humbert, le remercie vivement de cette magistrale conférence d'un si haut intérêt, qui laisse entrevoir combien souvent le pouvoir se tient éloigné des grandeurs et servitudes militaires.

Séance du 13 novembre 1963 (**)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Le Président ayant dit la grande perte faite par la mort de notre éminent membre d'honneur, l'Amiral Decoux, M. le Général Doyen prononce l'éloge funèbre de ce grand marin ; décédé à Paris, mais inhumé à Annecy, pays natal de ses parents. Né à Bordeaux, comme le Général, et marié comme lui à Thônes, il fut commandant de sous-marin en 1914. Au faîte d'une brillante carrière, il était nommé, en juin 1940, Gouverneur général de l'Indochine où il donnera toute sa mesure durant cinq ans, tenant tête aux Japonais, leur imposant le respect et gagnant celui de

(*) Etaient présents : Mlle Trombert, MM. Barrucand, Beauquis, Benoist, de Buttet, Callies, Chanal, Charvin, Crochon, Devant, le Général Doyen, Gabion, Gardet, Grandchamp, le Général Humbert, Jacquet, Juge, Legrand, Mariotte, Matrod, Mollard, Montagnoux, Mouchet, Nicolas, d'Orlyé, Pfister, Prugnard, Rebut, R.P. Robert, J. Rosay et Vuachet.

Excusés : Mlle Ritz, Mme Chevallier, MM. Bosson, Callot, Chanoine Coutin, Buttin, Delmas, Chanoine Jacquet, Lachat et Primot.

(**) Etaient présents : Mmes Chevallier et Ratié, MM. J. Barrucand, Buttin, Callot, A. Charvin, R.P. Charbonnel, Crochon, Davignon, Devant, Général Doyen, Gardet, Grandchamp, F. Jacquet, Lachat, Lacroix, Legrand, Mouchet, d'Orlyé, L. Pfister, Prugnard, Rebut, J. Rosay, Viollet et Vuachet.

Excusés : Mlle Ritz, MM. Bosson, Callies, Matrod, Mollard et Nicolas.

vingt millions d'Indochinois. Au changement de gouvernement, il connut d'extrêmes difficultés, fut jeté en prison, mais devait enfin bénéficier d'un non-lieu en 1949. L'Amiral Decoux, dit le Général, fut un grand Français, un grand soldat qui a tenu haut le drapeau de la France.

Le Président remercie le Général Doyen, vivement applaudi, et envoie des condoléances à notre confrère, M. Angelloz, recteur de l'Université de Strasbourg, pour la mort, à Thônes, de sa mère, centenaire.

A la suite de lecture et d'approbation du procès-verbal de la dernière séance relatant la remarquable conférence de M. le Général Humbert, notre confrère M. Louis Buttin signale que dans toute occupation d'un pays par une armée étrangère, le point de vue de l'occupant est différent de celui de l'occupé. Si l'occupation des Etats de Savoie par la France trouve quelque justification dans les raisons stratégiques, il n'en est pas moins vrai que les Savoyards et Piémontais ont, avec joie et soulagement, recouvré leur indépendance après l'éclatante victoire du Duc Emmanuel-Philibert à Saint-Quentin. Quant au rôle d'Henri II, certains historiens le considèrent plutôt comme un acte de haute sagesse politique que comme une capitulation.

Le Président pense qu'après avoir connu les sentiments des chefs des troupes françaises d'occupation en ce milieu du XVI^me^ siècle, il serait intéressant de connaître ceux des habitants des Etats de Savoie.

M. Jean d'Orlyé, qui eut l'heureuse fortune d'avoir Hippolyte Taine pour correspondant alors qu'il était élève au Collège Stanislas, fait une conférence intitulée « Taine à Genève », reproduite plus loin, au présent fascicule.

Cette magistrale conférence est chaleureusement applaudie et M. Gardet a le plaisir d'être l'interprète de l'assistance pour remercier et féliciter notre éminent Président d'honneur.

Il dépose le dernier ouvrage de M. Emile Callot : « Six Philosophes français du XVIII^me^ siècle ».

Compliments et remerciements.

Séance du 4 décembre 1963 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Le Président dit la perte que vient de faire l'Académie par la mort de M. Léon André, ancien administrateur-directeur de la Manufacture d'Annecy, entré à la Florimontane en 1919, longtemps membre du Comité et économe honoraire du domaine de Montrottier. A Mme André et à ses enfants, M. Gardet adresse de vives condoléances.

En suite d'une réunion tenue à Chambéry en novembre et où il représenta notre Compagnie, M. G. Grandchamp annonce qu'un Congrès des Sociétés Savantes de Savoie aura lieu l'an prochain, les 5 et 6 septembre, à Moûtiers. Le thème principal sera la Vie rurale dans les Alpes françaises. (Pour les communications à présenter, les Florimontans peuvent se mettre en rapport avec M. l'Abbé Hudry, à Conflans).

M. Grandchamp donne lecture d'un passage extrait de « Discours des Sorciers », par Henry Boguet (1605) (p. 20-21), Bibliothèque Nationale :

« Je ne puis omettre ce qui arriva à Annecy en Savoie, en l'an 1585. C'est que l'on vit une pomme sur la margelle du pont de l'Hasle par l'espace de deux heures, de laquelle sortait un bruit et tintamarre si grand que l'on avait horreur de passer par là, quoi que ce fut un chemin ordinaire ; tout le monde accourait, à ce spectacle sans que personne osât s'approcher : si est-ce toutefois qu'à la parfin il s'en trouva un qui fut plus hardi que les autres, lequel avec un long bâton jeta la pomme dedans le Thiou, qui est un canal du lac d'Annecy passant sous le pont, et dés lors l'on entendit plus rien : il est vraisemblable que cette pomme était pleine de Diables, et qu'un sorcier s'était failli (**) à la bailler à quelqu'un. »

(*) Etaient présents : Mlle Trombert, MM. Barrucand, Colonel de Buttet, Callot, Callies, Charvin, Crochon, Davignon, Chanoine Dechavassine, Abbé Devos, Dupont, R.P. Charbonnel, Gabion, Gavet, Grandchamp, Chanoine Jacquet, Legrand, Matrod, Mariotte, Montagnoux, Nicolas, d'Orlyé, L. Pfister, Prugnard, Rebut, J. Rosay et Vuachet.

Excusés : Mmes Chevallier et Lavagna, Mlle Ritz, MM. Bosson, Buttin, Delmas, R.P. L'Honoré, Juge, Mollard et Vouttier.

(**) S'était failli : avait eu la méchanceté.

M. J. Rosay présente la « Petite grammaire du dialecte valdotain de Jean-Baptiste Cerlogne, éditée par l'Administration régionale de la Vallée d'Aoste. *(Voir à Bibliographie).*

L'évocation de la vie de J.-F.-H. de Martinel (1767-1829), officier savoyard de l'armée sarde passé au service de la France, fournit à M. Nicolas l'occasion d'aborder le problème de l'attitude de la noblesse de Savoie sous la Révolution et l'Empire. *(Voir cette conférence au présent fascicule).*

Le livre de M. Callot : « Six Philosophes français au XVIII^me^ siècle », récemment paru et agréablement présenté aux éditions Gardet, écrit M. Prugnard, comble des lacunes et corrige des erreurs traditionnelles dans l'interprétation de ces six auteurs. *(Voir à Bibliographie le résumé de cette analyse).*

Le Président a remercié et félicité vivement chacun des distingués conférenciers qui, à tour de rôle, ont été chaudement applaudis.

Le Secrétaire Perpétuel,
Louis PFISTER.

Séance solennelle du 14 septembre 1963
tenue au Château de Montrottier
PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

De cette séance mémorable dont la presse a donné d'élogieux comptes rendus, nous reproduisons ci-après la relation publiée dans « L'Echo-Liberté » du 16 septembre, par notre ami M. Joseph Truffy :

Le château de Montrottier, depuis qu'il est devenu l'apanage de l'Académie Florimontane et depuis surtout que son président d'honneur, M. Jean d'Orlyé prit l'initiative d'y faire tenir par l'Académie des séances solennelles, a reçu bien des hôtes illustres. Mais la brillante assistance qui s'y pressait samedi après-midi à l'invitation de son président, M. Clément Gardet, fut rarement aussi nombreuse autour d'hôtes de marque. Le château et l'Académie recevaient en effet un membre d'honneur de qualité exceptionnelle en la personne de la Reine Marie-José, de la famille royale d'Italie, fille de l'illustre roi Albert de Belgique, qu'un autre membre d'honneur, M. Daniel Rops, de l'Académie Française, était venu accueillir avec M. Patou, préfet de la Haute-Savoie.

En même temps, le Président Gardet avait convié pour cette séance solennelle de rentrée d'automne, un éminent universitaire originaire d'Annecy, M. Jean-Georges Ritz, professeur de littérature anglaise contemporaine à la Faculté de Lettres de Lyon, qui devait nous entretenir d'un poète anglais encore peu connu en France, Gérard Manley Hopkins, né en 1844 à Londres et mort à Dublin en 1889 ; mais dont les poèmes, publiés seulement après sa mort et après la guerre de 1914-1918, ont depuis les années 30, révolutionné la jeunesse anglaise.

M. Clément Gardet, en ouvrant la séance et en présentant les excuses de personnalités empêchées, comme MM. François de Menthon, Charles Bosson, les Sénateurs Lavy et Jean Clerc, le Général Barral, représenté par le Colonel Mathieu, et Mgr Sauvage, représenté par le Chanoine Meynet, ou M. Tercinet, président de l'Académie de Savoie, que représentaient MM. le Colonel de Mouxy de Loches et Benoist, etc., allait saluer les hôtes d'honneur de l'Académie, au cours d'évocations historiques.

Ayant remercié M. Patou, préfet de la Haute-Savoie, ainsi que les représentants des diverses Académies de la province, et rendu hommage à M. Daniel Rops pour ce nouveau témoignage d'intérêt donné par lui à l'Académie Florimontane, il souligna le paradoxe qu'il y avait pour l'Académie de recevoir en ce lieu, dont elle aurait pu être l'hôtesse, la Reine Marie-José. Il rappela que le château de Montrottier avait été cédé, par son seigneur au Duc de Savoie Amédée VIII, et que la cession avait été signée en la salle où se tenait la séance de ce jour, mais il fut revendu aux de Menthon qui le gardèrent jusqu'en 1792. Il évoqua ensuite l'œuvre historique que la Princesse a consacrée à la Maison de Savoie par les trois volumes déjà parus. Enfin, il termina en saluant M. le Professeur Ritz, et en rappelant qu'il avait déjà parlé ici sous la présidence du regretté M. François-Maurice Ritz, ancien Maire et ancien Président de l'Académie Florimontane.

En prenant alors la parole, M. Jean-Georges Ritz ne cacha pas le plaisir qu'il éprouvait à avoir à parler d'un poète étranger sans doute et bien marqué du caractère insulaire et victorien du XIX^me^ siècle, ainsi que par sa singularité, mais qu'il aimait pour la haute poésie religieuse qui émane de son œuvre, et pour cette sorte d'inspiration qui le rend très proche de la pensée contemporaine, et en fait un évocateur anticipé des vues du philosophe Etienne Gilson ou même de Teilhard de Chardin.

Son œuvre, écrite de 1875 à 1889, n'a été éditée en Angleterre qu'après 1930, marquant toute la jeune génération de son influence rendue plus sensible par son caractère original et inattendu.

Pourtant le style de cette œuvre, sa prosodie particulière, alliant à la prosodie grecque classique la prosodie galloise simplement accentuée, avec ses altérations et ses assonnances, la rendent difficile au point que les tentatives d'en recréer l'aspect en français ont posé de difficiles problèmes.

De plus, il a voulu essayer de traduire son expérience religieuse à travers le drame de sa vie qu'il faut replacer à l'époque de la reine Victoria et des affrontements de la science et de la religion où toutes les étoiles paraissaient devoir être éteintes par la science.

Dans ce pays très anglican, anti-catholique, le poète, issu d'une famille bourgeoise très anglicane, dans un milieu très cultivé, artiste lui-même, ayant fait d'excellentes études à Oxford, mais hanté, comme Pascal, de la présence réelle de Dieu, allait se convertir au catholicisme, sous l'influence du cardinal Newmann. Il allait chercher sa vocation chez les Oratoriens du cardinal d'abord, puis entrer chez les Jésuites en 1869. Devenu prêtre, il est chargé d'une grande chaire en plein centre de Londres. Son tempérament l'empêche d'y réussir, et sa mélancolie spécifiquement anglaise s'aggrave encore après un nouvel échec à Oxford, puis à Dublin où il devient le plus malheureux des hommes en raison de l'hostilité irlandaise à l'égard des Anglais.

Cette vie difficile allait encore marquer sa poésie. Sa pièce du jeune soldat des Indes tué au combat, comme deux poèmes consacrés à deux naufrages spectaculaires, cités par le conférencier, témoignent de l'extrême sensibilité du poète, qui cherche à découvrir dans tout ce qu'il observe quelque chose de personnel et à unir la beauté à la vérité avec le génie nordique plus sensible au mystère.

Sa spiritualité angoissée finit par passer de la détresse à l'espoir. Que croîsse ma joie quand Dieu voudra. S'il me semble que j'échoue, c'est peut-être le moment de la réussite, écrit-il.

Ainsi, le retard de la publication de son œuvre, pour quand Dieu voudra, l'a peut-être gardé pour le moment opportun où l'on peut en méditer toute la richesse.

Après cette conférence très applaudie, les invités, parmi lesquels on a noté en dehors des Florimontans, les Présidents de l'Académie Chablaisienne, de l'Académie du Faucigny, de l'Académie de la Val d'Isère, de la Société d'Histoire de Maurienne, accompagnèrent les hôtes d'honneur dans les salons du château, où M. et Mme Clément Gardet avaient préparé une réception.

Allocution prononcée au Château de Montrottier à la séance solennelle du 14 septembre 1963

par M. Clément GARDET
Président de l'Académie Florimontane

Avant d'ouvrir la séance, je voudrais présenter les excuses des personnalités qui ont été retenues par d'autres obligations :

Monsieur Arthur Lavy, Sénateur, Président du Conseil Général;

Monsieur Jean Clerc, Sénateur ;

Monsieur Charles Bosson, Député-Maire d'Annecy, représenté par Monsieur Grandchamp, Président des Amis du Vieil Annecy ;

Monsieur le Général Barral, Commandant d'armes d'Annecy, représenté par Monsieur le Colonel Mathieu ;

Monseigneur Sauvage, Evêque d'Annecy, représenté par Monsieur le Chanoine Meynet ;

Monsieur Tercinet, Président de l'Académie de Savoie, que représentent Monsieur Benoît, Président de la Société d'Histoire Naturelle de Savoie, et Monsieur le Colonel de Mouxy de Loche ;

Monsieur le Chanoine Bellet, Président de la Société d'Histoire et Archéologie de Maurienne.

Parmi les personnalités présentes, je voudrais saluer :

Monsieur Jean Patou, Préfet de la Haute-Savoie ;

Monsieur Miège, Maire de Lovagny ;

Monsieur Dalmas, Président de l Académie Chablaisienne ;

Monsieur Lucien Guy, Président de l'Académie du Faucigny ;

Monsieur Allemoz, Président de l Académie de la Val d Isère.

Je voudrais saluer tout spécialement — et sans doute aurais-je dû commencer par lui — notre éminent membre d'honneur Monsieur Daniel-Rops, de l'Académie Française.

Mais si je vous cite, Maître, à cette place, c'est afin de pouvoir vous remercier de l'intérêt amical constant que vous portez aux activités des Sociétés Savantes et Littéraires de Savoie, et particulièrement à l'Académie Florimontane qui vous doit de recevoir aujourd'hui un membre d'honneur singulièrement illustre.

Madame,

Si le Président de l'Académie Florimontane a l'insigne et royal honneur de recevoir aujourd'hui pour la première fois en notre Compagnie, un historien éminent de la

Maison de Savoie, et s'il est dans son rôle de prononcer les paroles d'accueil, n'y a-t-il pas cependant quelque paradoxe à les prononcer précisément en ce lieu ? Et l'Hôte qui est reçu ne pourrait-il être l'Hôte qui reçoit ?

Nous savons en effet que le Château de Montrottier dont l'étude historique et archéologique fut faite par notre regretté confrère l'archiviste Joseph Serand, fut cédé au duc de Savoie le 16 mars 1425, par François, Seigneur de Montrottier, de Grésy, et autres lieux, par acte de donation passé au Château de Montrottier dans la salle à manger (Stuffa seu peiloz). Il est permis de penser que cette salle du « pêle » est la salle où nous sommes réunis aujourd'hui.

Et pourtant non. Si le Château de Montrottier fut domaine de la couronne de Savoie, et si après des vicissitudes diverses il est devenu aujourd'hui par donation d'un mécène florimontan, Léon Marès, le domaine de l'Académie Florimontane, ce ne fut pas par un dol ou un préjudice causé à la famille ducale de Savoie.

En effet, deux ans plus tard, en 1427, le duc revendait Montrottier à Pierre de Menthon, dont la famille le conserva pendant 366 ans jusqu'en 1792.

Le duc de Savoie, qui pendant deux ans fut le maître de Montrottier, n'était autre qu'Amédée VIII, le duc fameux qui devint pape, dont l'écrivain éminent qui signe son œuvre du simple nom de Marie-José vient d'écrire magistralement l'histoire.

C'est donc à nous, Madame, de poser à l'historien de la Royale Maison de Savoie les questions qui nous intriguent. Peut-être que les recherches qui ont été faites ont donné la raison pour laquelle ce domaine fut cédé à l'illustre lignée des Menthon ?

Etait-ce la trop grande austérité des murailles de ce château fort ? Etait-ce l'intérêt plus grand porté alors par Amédée VIII au Château d'Annecy, et précisément à ce logis, où notre distingué confrère Jean-Pierre Laurent a accroché les admirables tapisseries de Jean Lurçat ? Etait-ce l'impécuniosité du Trésor des Etats de Savoie ?

Notre Président d'honneur aurait peut-être pu nous donner quelque lumière sur les difficultés financières que connaissait en ce temps-là le duc de Savoie, qui eut, nous

a-t-il dit, quelque mal à indemniser son illustre ancêtre et homonyme Jean d'Orlyé, l'architecte de Ripaille ?

Les voix les plus autorisées, celles en particulier de Monsieur Daniel-Rops, de l'Académie Française, et celles de Monsieur Henri Ménabréa, éminent historien de la Savoie, ont souligné la compétence et la conscience de l'œuvre historique de Sa Majesté la Reine Marie-José, qui a non seulement tenté la synthèse des ouvrages antérieurement publiés, mais, poursuivant les recherches dans les sources manuscrites et les documents d'archives, a apporté sur de nombreuses questions des connaissances et des points de vue nouveaux, par exemple sur la vie artistique au XV^me^ siècle et spécialement sur l'activité musicale à la cour de Savoie.

L'Académie Florimontane se réjouit d'avoir l'occasion d'ajouter son hommage à ceux qui, avant elle, et avec plus d'autorité, ont été rendus déjà à cette œuvre, récemment honorée d'une haute récompense par l'Académie Française.

Toutes les Sociétés savantes de Savoie se réjouissent de mieux connaître l'histoire de la dynastie, dont la mission historique fut, au siècle dernier, de rassembler les terres et réaliser l'unité italienne, et qui, reconnaissant avec un réalisme lucide ce qui était inscrit dans les lois naturelles, c'est-à-dire dans la géographie, la langue et la vie culturelle, réalisait en même temps, avec le concours de Napoléon III et le consentement populaire le rattachement à la France de cette province, qui fut le berceau de la Maison Royale d'Italie.

Combien actuel semble aujourd'hui le message de cet étrange duc et pape Amédée VIII ; à travers le rêve lotharingien, qui semble avoir été le sien, n'était-il pas le précurseur de cette union européenne que réaliseront peut-être les nouvelles générations montantes, et dont tout près de nous la Confédération suisse paraît être le symbole entre les civilisations germaniques, italiques et françaises.

Mais je ne voudrais pas qu'on accuse ici le Président de glisser sur un terrain qui n'est pas de sa compétence. Où sont les frontières entre la connaissance historique, la philosophie de l'histoire et, par extension, la science et l'art de la politique ?...

L'histoire est perpétuellement à réécrire et à refaire, et nous évoquerons ici les séances que l'Académie Florimontane a consacrées cette année aux questions de la méthode en histoire à propos de l'ouvrage de notre distingué confrère Monsieur Emile Callot sur les « Ambiguités et Antinomies de l'Histoire », sujet qui nous a amené à débattre des critères mêmes de la vérité scientifique et, par voie de conséquence, à créer une section spéciale de philosophie, animée par Monsieur Callot et Monsieur Prugnard.

Nous avons en effet estimé que, comme au temps des illustres fondateurs de l'Académie Florimontane du XVII^me^ siècle, le Président Favre et Monseigneur François de Sales, nous devions nous intéresser à toutes les formes de l'activité intellectuelle.

L'éminent jurisconsulte Favre et l'évêque de Genève étaient en leur temps des esprits résolument modernes ; l'Académie Florimontane d'aujourd'hui ambitionne de suivre leur trace.

C'est ainsi que, délaissant l'histoire de Savoie, nous nous intéressons aujourd'hui, aux travaux d'un de nos membres les plus éminents, Monsieur Jean-Georges Ritz, professeur de littérature anglaise contemporaine à l'Université de Lyon, qui est bien connu des auditoires florimontans. Une longue tradition familiale le rattache à notre Académie, où voici quelques années il vint, sous la présidence de son oncle, le regretté François-Maurice Ritz, nous entretenir du Cardinal Newmann. Plus récemment il nous parla ici même des ambassades d'Eustache Chappuis auprès de la Cour d'Angleterre.

La thèse de doctorat qu'a brillamment soutenu Monsieur Jean-Georges Ritz, est consacrée au poète anglais contemporain, Gerald Manley Hopkins ; je remercie Monsieur Jean-Georges Ritz d'avoir bien voulu nous donner une initiation ou une meilleure connaissance de ce poète.

Je me hâte donc de lui céder la parole.

Au Groupement d'Études Salésiennes

Le groupement d'études salésiennes, fondé en 1952 par M. le Chanoine Secret, sous le patronage de l'Académie Florimontane et de l'Académie Salésienne, a tenu, le 25 août, sa réunion annuelle.

Composé de tous ceux qui veulent bien, à travers le monde, travailler à la recherche salésienne, sur le plan doctrinal, littéraire, historique, il s'efforce d'apporter à ses correspondants, documentation et information.

La réunion de cette annce a revêtu une importance particulière, en raison de la coïncidence avec la Semaine internationale d'études salésiennes, organisée par les Oblats de Saint-François de Sales, au Collège Saint-Michel. Plusieurs semainiers avaient fait l'honneur au Groupement d'études d'assister à la réunion.

Nos hôtes furent accueillis très cordialement par M. Pfister, Secrétaire perpétuel, au nom de M. Gardet, Présiden tde l'Académie Florimontane, absent.

M. le Chanoine Secret les remercia et souligna l'importance de la Semaine internationale des Oblats, événement unique, dit-il, dans l'histoire du rayonnement salésien. Jamais, depuis trois siècles et demi, on n'avait vu semblable réunion. Elle confirme l'accroissement étonnant, depuis quelques années, du nombre des pèlerinages étrangers, à la basilique de la Visitation et notamment des pèlerinages allemands. Dans plusieurs nations, c'est une véritable efflorescence d'intérêt qui se manifeste, autour de Saint François de Sales et de Sainte Jeanne de Chantal. On désire non seulement visiter les lieux où ils ont vécu, mais connaître mieux leur message spirituel. C'est le témoignage de leur actualité, en ce temps de Concile œcuménique. Des Pères Oblats sont venus de sept nations: France, Belgique, Italie, Suisse, Allemagne, Autriche, Amérique, avec plusieurs Provinciaux et avec le Supérieur Général des Oblats, les Missionnaires de Saint François de Sales, avec le R.P. Deage, leur Supérieur. Des Salésiens de Don Bosco, des

Prêtres de Saint François de Sales ont travaillé, durant plusieurs jours, appréciant l'hospitalité fraternelle que leur avait réservée le Collège Saint-Michel.

Plusieurs d'entre eux ont soutenu des thèses devant les Universités d'Allemagne, d'Autriche et d'Amérique ou se préparent à les soutenir, sur différents points de la doctrine ou de l'histoire salésiennes.

C'est la promotion d'un vaste mouvement d'étude en collaboration. Nous avons appris avec joie que la Semaine se tiendra chaque année, alternativement à Annecy, qui devient de plus en plus un centre salésien universel, et l'année suivante, dans une des provinces Oblates de l'étranger.

M. le Chanoine Secret présenta une étude documentaire nouvelle sur la question : « Saint François de Sales a-t-il écrit une Histoire théandrique et un Traité des quatre amours : de Dieu, de soi-même, des amis et des ennemis » ; dont le texte est perdu, mais dont la pensée, complémentaire de l'Introduction et du Traité de l'Amour de Dieu, est connue ?

Le Saint en avait parlé et commencé de les écrire peu avant sa mort. Ses manuscrits ont été volés, durant la Révolution, entre 1792 et 1822. On espère en retrouver des fragments.

Le Groupement se réjouissait de recevoir le R.P. Lajeunie, Dominicain, auteur d'un livre récent sur le Saint et préparant un ouvrage historique important. Rappelé inopinément d'Annecy, par la maladie d'un de ses parents, il dut repartir avant la réunion.

Le conférencier évoqua la thèse magistrale soutenue récemment, en Sorbonne, par M. le Chanoine Lemaire, de Sees, sur les images chez Saint François de Sales, les travaux de M. l'Abbé Couroux, de Bourges, du chanoine Dujardin, de Toulouse, et les cinq volumes parus, d'une nouvelle traduction allemande des œuvres du Saint, par le R.P. Reisinger, Oblat. Le Groupement a été heureux de les aider dans leur documentation.

M. le Chanoine Secret rappela l'importance fondamentale d'une vérification méthodique de l'authenticité de tous les textes salésiens, non seulement à poursuivre mais à

élargir, par une collaboration et par l'utilisation de tous les moyens de la critique littéraire actuelle. Il ne s'agit en aucune manière d'une petite question de curiosité de l'érudition mais de la recherche objective de la vérité.

M. le Chanoine Coutin traita le sujet particulièrement opportun, au moment de la restauration du château de Clermont : « Mgr de Regard et la famille de Sales ». Cet évêque, qui donna la tonsure à François à l'âge de 11 ans, explique beaucoup de choses dans l'histoire de Monsieur de Genève.

Le R.P. Robert, Capucin, chercheur infatigable et heureux, nous apporta un livre rarissime sur la Confrérie de la Sainte Croix, qui contient des litanies de Saint François de Sales.

M. l'Abbé Dechevis, prêtre de Saint François de Sales, était venu de Belgique pour nous parler de l'état des études salésiennes dans ce pays. Il a réédité, de façon excellente, les « Controverses » qui reviennent à l'actualité, en cette année conciliaire.

Le R.P. L'Honoré présenta brièvement la bibliographie et la bibliothèque salésienne qu'il est en train de constituer, au Collège Saint-Michel, et que les congressistes ont beaucoup appréciées.

Le R.P. Reisinger, Oblat, animateur des journées de Saint-Michel, définit, dans un français excellent, l'économie des travaux accomplis par le congrès, dont le compte rendu appellerait une brochure. Travaillant depuis des années à la traduction des œuvres de Saint François de Sales en allemand, il a pu pénétrer la pensée du saint, pour la traduire. Il estime qu'il est vain de vouloir le rattacher à tel ou tel grand auteur. « Saint François de Sales est un penseur absolument original. » Il apporta un témoignage du Cardinal Pacelli. Le futur Pape avait annoncé la faveur que trouverait le Saint, par une bonne traduction, auprès du peuple allemand, que l'ancien Nonce à Berlin connaissait bien.

Des journées fécondes, confirmant un fait de plus en plus avéré ; nous entrons dans une ère salésienne.

C. B.

L'ÉQUILIBRE AGRO-SYLVO-PASTORAL

Application à la Haute-Savoie

RÉSUMÉ

La nature, livrée à elle-même, est en équilibre végétatif naturel. Sans l'homme, elle est une « sylve » qui tend vers un « climax » ou état relativement stable entre les différents végétaux qui couvrent le sol, en un lieu et un temps donnés. Il est réversible.

L'apparition de l'homme conduit au défrichement de cette forêt, afin de créer des pâturages pour les animaux domestiqués et des terres de culture. On a ainsi la « silva », le « saltus » et l' « ager ». L'équilibre est rompu...

Avec les guerres, les ordres religieux, l'accroissement démographique et l'industrie, la forêt continue à diminuer par surexploitation des feuillus jusqu'aux temps modernes, puis des résineux de nos jours.

On a alors, en plus, comme causes de déboisement, le tourisme, les barrages hydro-électriques, les lignes électriques à haute tension (jusqu'à 100 m de largeur et davantage), les remontées mécaniques pour le ski, qui se multiplient tous les jours, etc.

Qu'est-ce donc que l'équilibre agro-sylvo-pastoral ?

C'est la répartition des surfaces agricoles entre les champs, les prés et pâturages et les bois, en un temps et un lieu précis. Cet équilibre est précaire. D'où les variations qui l'affectent dans le temps et dans l'espace.

La valeur d'un pâturage évolue avec la « charge », le nombre et les qualités fourragères des espèces qui le composent et sur lesquels l'action de l'homme est prépondérante. Celui-ci agit aussi par le feu qui transforme, momentanément, le saltus en sylva, mais quelle sylva ! L'altitude et la latitude ont aussi leurs influences.

Enfin les améliorations pastorales modifient l'état et le rendement des alpages. La mise en « défens », c'est-à-dire l'interdiction du pâturage des chèvres, en particulier, est la première mesure qui peut être heureuse et efficace si elle est effective. L'introduction de bonnes espèces est excellente pour modifier la valeur des pâturages et des prés de fauche.

Les changements à apporter à l'ager reposent avant tout sur le drainage, l'irrigation et le remembrement surtout, puis sur l'emploi des engrais, des semences sélectionnées, enfin sur la motoculture et l'épandage du « lizier », c'est-à-dire le purin.

Quant à la forêt, le seul problème est de l'augmenter en surface, de façon à produire davantage de bois résineux et d'en améliorer la qualité, par le boisement des terrains nus, l'enrésinement des taillis sous futaie, grâce aux facilités financières du Fonds Forestier National, et des révisions d'aménagement plus rapides. Il y a lieu aussi de perfectionner la sylviculture de ces peuplements, de revoir les aménagements des bois soumis au régime forestier en diminuant les rotations, augmentant les possibilités, réduisant les dimensions d'exploitabilité, pour lutter contre la trop forte proportion des gros bois, et de prescrire des règles de culture plus précises.

La production de nos graines d'épicéa, la meilleure et la mieux adaptée de nos essences forestières indigènes, dans nos Sècheries domaniales, par la récolte de cônes sur des arbres d'élite, en vue de favoriser l'amélioration génétique des arbres, par greffage et production d'arbres porteurs de graines dans des vergers à graine, véritable culture scientifique, la plantation de plants issus de ces graines dans nos pépinières domaniales, tout concourt à cet accroissement en quantité et en qualité des bois que nous fournissons à l'industrie et, spécialement, à la papeterie française.

La Haute-Savoie possède une telle Sècherie, à Marignier, et trois pépinières du Fonds Forestier National, à Thonon, Marignier et Sevrier, cette dernière exclusivement réservée à la production de peupliers.

Il faudrait aussi rénover la forêt privée, la plus importante en surface, mais pas en production.

Ce faisant, on accroîtra le rôle défensif de la forêt contre l'érosion et on produira davantage de matière organique, de bois pour la construction, l'ameublement, le charronage, etc., et la pâte à papier, ce gouffre moderne de nos arbres résineux et de nos bois tendres. On limitera les dangers des crues des torrents, on réduira les conséquences des glissements, des éboulements et des avalanches.

La « reforestation », sans être une panacée universelle, contribuera ainsi à obtenir le rapprochement de l'équilibre agro-sylvo-pastoral idéal qui convient à nos terres haut-savoyardes. Leur rentabilité sera meilleure et elles assureront une vie plus aisée et plus décente à nos agriculteurs de montagne. Elles contribueront ainsi à freiner l'exode rural, cette plaie du monde moderne. La sylva sera la protectrice du saltus et de l'ager. Elle maintiendra le sol, sa couverture vivante et sa couverture morte, son humus en un mot, cette richesse naturelle de nos terres.

Les forestiers montreront de cette façon, une fois de plus, leur souci de l'avenir agricole de la France.

Cela n'empêchera nullement nos paysans éclairés d'intensifier la motoculture, l'emploi raisonnable des engrais organiques et minéraux, le drainage et l'irrigation, le remembrement et autres améliorations foncières, l'aménagement de l'habitat rural, la viabilité de leurs chemins d'exploitation, leurs connaissances d'économie rurale, etc.

L'équilibre agro-sylvo-pastoral de la Haute-Savoie pourra être ainsi, non seulement atteint, mais maintenu. Nos cultivateurs sauront de cette façon « raison garder » ; comme leurs ancêtres, ils « feront » de la terre, des prés et des bois.

Les variations de cet équilibre en cent ans nous montrent que nos pères étaient astucieux et avaient su s'adapter à l'évolution des conditions économiques, aux lois du progrès, pour en tirer des avantages substantiels. La dimi-

nution de la surface des terres arables au profit des prés, des pâturages et des forêts, aura été ainsi bénéfique, complétée, grâce à la suppression des barrières douanières avec la France et au développement des voies de communication, par l'introduction du tabac, des cultures maraîchères et fruitières (fruits à couteau, petits fruits, etc.), le maintien actuel de la superficie d'un vignoble réduit. Tout aura été conduit dans le sens du progrès, par une adaptation raisonnée et voulue aux modifications de la vie, des mœurs et des conditions économiques et financières des temps modernes, où nous nous trouvons actuellement.

La ténacité des paysans savoyards aura su se plier aux contingences du réel. Ils auront su garder la « tête froide » et les pieds sur la terre, faisant preuve une fois encore de plus de bon sens que d'intelligence, ce qui est un excellent signe de bonne santé physique et morale.

La conclusion naturelle est qu'à l'heure actuelle, avec les progrès, de plus en plus rapides, dûs au développement prodigieux des sciences, même biologiques, aidées par l'écologie, la phytosociologie, la pédologie, la génétique, la chimie et la microbiologie, il est obligatoire, sur le plan économique et social, de *produire la qualité avant la quantité*. Une trop grande productivité agricole conduit, nous le voyons tous les jours dans le monde entier et particulièrement en France, à une baisse spectaculaire des prix des produits de la terre chez nos paysans, ce qui les décourage profondément et constitue la cause première de l'exode rural, sans pour autant que le consommateur en bénéficie. *Il faut cultiver moins pour cultiver mieux.*

Notre mission, comme celle des agronomes, est de combattre la « faim du monde », par une répartition équitable des richesses sur le plan mondial. La politique des gouvernements, qu'ils soient de l'Est ou de l'Ouest, de gauche ou de droite, est de s'entendre pour répartir. L'industrie ne doit pas être étrangère à cette réalisation, en réduisant ses prétentions financières et autarciques.

L'économie agricole montagnarde, rurale, pastorale et forestière, doit donc tendre vers cet équilibre agro-sylvo-pastoral, que j'ai essayé de définir et d'expliquer bien modestement, en y mettant tout mon cœur de montagnard savoisien, d'agronome et de forestier. J'espère y avoir

réussi. Nos efforts doivent se concentrer vers ce but, grâce aux moyens modernes dont nous disposons maintenant, afin d'obtenir un mieux-être que n'ont pas connu nos ancêtres et dont bénéficieront nos descendants.

La doctrine économique et sociale de l'agriculture haut-savoyarde doit essayer de réaliser cette « coopération constructive entre agriculture et industrie », aidée par le développement du tourisme d'été et d'hiver, alpinisme et ski.

Nous pourrons ainsi contribuer, dans la mesure de nos faibles moyens, qui sont cependant réels, à combattre cette « faim du monde », qui choque tout homme de cœur.

Le champ, le pré et le pâturage, ainsi que la forêt, auront été, de cette façon, les meilleurs artisans de cette rénovation agricole que nous souhaitons tous. La « reforestation » de nos montagnes aura, alors, permis de meilleures cultures et un élevage plus intensif. Le commerce général tirera profit de nos produits agricoles. Les fruits de la terre, le lait, le beurre et les fromages, les bois aussi, seront la clef du succès, une « clef d'or » dont nous connaissons le mode d'emploi. Les serrures ne serviront plus à fermer nos maisons à l'expansion économique, mais nous ouvriront « la route du succès ».

Un tel vœu n'est pas utopique. « Travaillez, prenez de la peine, c'est le fond qui manque le moins », disait le fabuliste, ce bon vieux forestier français Jean de La Fontaine.

Les encouragement officiels sont inefficaces, l'argent n'est pas le seul « nerf de la guerre ». Notre travail quotidien, souvent obscur et peu récompensé, sera notre réconfort, grâce aussi au soutien du labeur accompli par tous avec joie, sérénité et amour.

Le peuple savoyard croit, de toutes ses forces, malgré ses innombrables difficultés actuelles, à la valeur de « la main à la pâte », à l'espérance de temps meilleurs, à l'âge d'or de l'agriculture, du pâturage et de la forêt, ces trois mamelles de la France éternelle.

« Aide-toi, le Ciel t'aidera ».

F. PLAGNAT,

Président de la Société d'Histoire Naturelle de la Haute-Savoie,
Conservateur des Eaux et Forêts.

Marie BIENNIER

L'Académie Florimontane vient de perdre en Mme Biennier, peintre et graveur, un membre effectif dont l'activité artistique laissera de durables souvenirs.

Elle avait eu une vocation artistique contrariée ; ses parents n'ayant pas répondu à son désir d'entrer à l'Ecole des Beaux-Arts, elle avait cependant une réelle vocation que ses œuvres n'ont cessé d'affirmer. Après avoir suivi le cours de Mlle Céline Chevron, élève de Hansi et de l'Ecole des Beaux-Arts de Strasbourg, ceux de M. Jules Bernard, ancien élève de l'Ecole des Beaux-Arts de Paris, et ceux de M. Gauguet et Mlle Jeanne Burdy, lauréate hors concours de la Société des Artistes Français, elle commença à exposer ses œuvres de peinture qui furent vite remarquées.

En 1923, elle fit ses premiers essais dans la gravure sur bois. La gravure sur bois est un art difficile, qui exige de l'artiste une vision très vive des ombres et lumières, en même temps qu'une grande habileté manuelle.

Ses premiers bois gravés, en noir et blanc, ont illustré les poèmes d'Oscar David, les « promenades en zig-zag à travers Annecy », de Dufresne. On vit paraître aussi des éditions de cartes postales, des gravures du Vieil Annecy, des illustrations de couvertures diverses.

Puis sentant la dureté du procédé blanc-noir, elle s'attaque à des bois bichromes puis polychromes, en ton sur ton, superposant des touches de gris ocrés de plus en plus foncés jusqu'au noir, selon une manière très personnelle de suppléer par des touches d'à-plats gradués à l'impossibilité du procédé de créer des modelés. Parfois elle fera une touche de couleur hardie, comme cette tache verte du tapis dans la très belle gravure de la Salle du Château de Montrottier, ou la cocarde du « Cimetière militaire » du Souvenir français.

Sa collaboration me fut précieuse pour illustrer quelques éditions d'art, notamment le « *Lac d'Annecy dans ses*

montagnes », de notre confrère et ami Pierre Duparc, et le « *Montrottier* » de notre regretté confrère Joseph Serand, dont le texte érudit est agrémenté de six bois gravés en trois tons.

L'art de Mme Biennier est très personnel. Sa sensibilité quelque peu romantique ignore la mièvrerie; sa perception aiguë du paysage ou du monument est aidée par la vigueur de ses traits et la sûreté de son dessin.

Mais on sentait qu'elle avait la nostalgie des modelés et voulait dépasser le procédé du bois où elle excellait. Dans les dernières années de sa vie, elle s'attaqua à la gravure sur métal, au procédé dit de pointe sèche, par quoi elle devait illustrer le prochain volume d'*Annesci* n° 3, consacrée à l'Eglise Saint-François.

Véritable artiste, artiste probe, Mme Biennier vit ses œuvres maintes fois primées dans les concours, et en particulier ceux si prisés du Salon des Artistes Français, dont elle reçut notamment la mention honorable en 1927, la médaille de bronze en 1929 et la médaille d'or en 1949.

Membre de l'Académie Florimontane depuis 1934, Mme Biennier était aussi Vice-Présidente de la Société des Beaux-Arts de la Haute-Savoie et Vice-Présidente de la Société des Amis du Vieil Annecy.

J'ai demandé à notre confrère, M. Grandchamp, Président de la Société des Amis du Vieil Annecy, de bien vouloir nous parler de Mme Biennier, peintre et poète du paysage annécien.

Assidue à nos séances, jusqu'à ce que l'âge et la maladie lui aient récemment interdit les longues sorties de son domicile, Mme Biennier ne laissera pas seulement le souvenir de la forte personnalité qu'elle était sous des dehors effacés, mais aussi celui d'un cœur délicat, dont j'ai souvent perçu l'amitié bienveillante.

Nous perdons en elle un confrère éminent, et nous n'oublierons pas sa silhouette menue, son allure vive, son visage affable et son fin sourire.

Avec la plus vive sympathie, nous prions sa famille d'agréer les condoléances de l'Académie Florimontane, qui gardera fidèlement la mémoire de Marie Biennier.

Clément GARDET.

Sur les traces de nos premiers touristes :

Souvenirs de deux Voyageurs en Savoie au début du XIX[e] siècle

Dans son ouvrage intitulé : « *La Savoie d'après les Anciens Voyageurs* » [1], Max Bruchet a recueilli un certain nombre de textes écrits par les premiers voyageurs ayant traversé notre région. Il paraît utile de compléter cette anthologie chaque fois que l'occasion s'en présente et c'est ce qui nous a incités à relever dans les mémoires de deux voyageurs du début du XIX[me] siècle les passages concernant la Savoie.

Le premier se nomme René Charles Bérard, né le 11 septembre 1767, au Mans, où il exploitait une blanchisserie de toiles. Il effectua un voyage dans les Alpes dont il rendit compte au cours d'une séance de la Société Libre d'Art du département de la Sarthe, le 27 mars 1806. L'auteur a laissé fort heureusement à sa postérité un petit cahier dans lequel il a consigné ses impressions de voyage [2].

C'est en juillet 1805 que Bérard découvre les Alpes et voici ses premières impressions en débarquant à Genève :

« *Avant d'arriver à Genève, je m'étais figuré une ville commerçante, active, mais simple et sans luxe; je fus tout étonné d'y trouver celui de la capitale: c'est Paris en petit*

---

(1) BRUCHET Max : *La Savoie d'après les Anciens Voyageurs*, Annecy, Impririe Hérisson frères, 1908.

(2) CORDONNIER-DÉTRIE : Documents... *Voyage de M. Bérard en Suisse et en Haute-Savoie* (1806), chez l'auteur, 1958. (Le Mans).

par la quantité de voitures, le bruit, l'affluence d'étrangers, l'élégance du beau sexe, les promenades suivies et les amusements publics; on ne peut concevoir comment une ville qui n'a que 20.000 âmes peut soutenir une telle dépense. »

Notre voyageur gagne ensuite le Valais où il vit notamment : « *Les bons Valaisans occupés à couper leur foin, à les ramener dans leurs chalets qui sont leurs palais d'été, ce sont des cabanes bâties en poutres de mélèze et qui, dans ces déserts, offrent une scène de l'Amérique sauvage* ».

Enfin, voici le clou du voyage : la découverte de Chamonix : « *J'arrivais à la chute du jour à Chamonix, gros village au pied du Mont-Blanc, et qui est le rendez-vous des curieux de tous les pays. Là je trouvais bonne compagnie, toutes les aisances de la vie, mais ce qui m'étonna fut d'y trouver beaucoup de jolies femmes qui viennent de très loin pour voir les glaciers du Mont-Blanc, les plus beaux du monde. L'ouvrage de M. de Sausure a fait la réputation ainsi que la fortune de ce pays, aussi son nom y est très révéré; et comme il est de bon ton à Paris, à Londres et à Amsterdam et ailleurs d'avoir vu la Suisse, les Alpes, et surtout les glaciers, les curieux accourent en foule; un des grands revenus de ce pays est le tribut que paient les étrangers, aussi ils y sont partfaitement bien reçus... Le lendemain, dès 4 heures, je partis avec mon guide et je m'associais à une compagnie de pèlerins; nous gravîmes ensemble le Montenvers pour voir la Mer de Glace et surtout les glaciers qui en découlent. Si l'immensité de l'Océan est un obstacle imposant, celui d'une Mer de Glace entre des rochers à pic ne l'est guère moins; il faut avoir vu toutes ces belles horreurs pour s'en faire une idée et toutes les descriptions n'en peuvent donner qu'une faible esquisse... Là on voit des montagnes renversées, d'énormes rochers qui ont roulé avec les terribles avalanches jusqu'en les basses vallées et qui ont tout écrasé sur leur passage; là toutes les idées sont confondues, il semble que l'on soit en le cahot et c'est cependant de ce prétendu cahot que l'homme vraiment philosophe admire la puissance, la bonté, la sagesse infinie de l'Eternel... Il ne faut pas s'imaginer que ces murs de glace soient unis, comme le serait un lac, que le froid aurait gelé; on y trouve des collines, des bas-fonds, des plaines suivant la direction des*

vents qui, arrêtés par des rochers ont amoncelé les neiges d'un côté, nettoyé de l'autre et produit toutes ces inégalités. Il faut encore observer que les glaces fondent toujours un peu au fond, ce qui occasionne des voûtes; elles manquent, la glace se fond, se gerce et produit des fentes terribles qui ont deux à trois pieds de large, sur trois à quatre cents de profondeur. Ces fentes, ces épouvantables gouffres font trembler les plus intrépides; elles sont multipliées à l'infini, se croisent presque en tous sens, de manière que si on s'engage trop avant, on se trouve dans un labyrinthe d'un nouveau genre et on ne sait plus par où sortir. »

René Charles Bérard rejoindra Genève par la Vallée de l'Arve sans prendre le temps de: « *faire la description des nouveaux spectacles dont on jouit à chaque instant dans ce pays* », il notera toutefois au terme de cet itinéraire savoyard: « *Je dirai en passant, que si les Alpes sont plus belles, plus fertiles que les Pyrénées, les habitants sont aussi plus humains, plus doux, plus honnêtes que ceux de ces dernières montagnes; j'ai passé les uns et les autres en plusieurs endroits; je voyageais avec sécurité en les Alpes, je lisais sur la figure des bons Valaisans et des bons Savoyards que je n'avais rien à craindre; presque tous ceux que je rencontrais me prévenaient par des marques d'honnêteté; quoique mon cortège ne fut pas brillant, car je voyageais tout bonnement à pied, avec un guide qui portait mon petit bagage.* »

Le second de ces voyageurs, le vicomte Charles Amable de la Rochenégli, naquit le 7 août 1781, au Château de Chayla en Gévaudan (mort en 1870). Chevalier de Malte, ce gentilhomme lozerien entreprit un long voyage en Italie en 1829. Le récit de ce séjour a fait l'objet de cinq carnets dans lesquels l'auteur conte son périple par le menu détail dans un style fortement influencé par le romantisme, ce qui s'explique peut-être en raison de certains liens familiaux: son neveu n'avait-il pas épousé, en 1837, Sophie de Lamartine, sœur du poète ? (3).

Après avoir fait étape à Châlons, chez Mme de Lamartine, de la Rochenégli pénètre en Savoie le 8 mars 1829 par

---

(3) Dr Charles Morel : *Un Voyageur romantique : M. de la Rochenégly, gentilhomme lozérien*, in « Revue du Gévaudan, des Causses et des Cévennes », année 1958, p. 214-264, et 1959, p. 77-113.

Le Pont-de-Beauvoisin, où il subit les tracasseries des douaniers sardes; il suit les gorges du Guiers, passe aux Echelles et arrive à Chambéry la nuit tombante pour en repartir le lendemain à l'aube: « *Nous avons traversé la Vallée de Montmélian et déjeuné à Aiguebelle la mal nommée puisque ses eaux sont fiévreuses. Déjà on commence à apercevoir des goîtres, le teint des habitants est un peu cuivré. Nous suivons la rivière d'Arc. Tout le pays est affreux et pauvre, les habitants sont honnêtes et les routes sûres, le roi de Turin a établi comme en France de la gendarmerie qui contribue à la sécurité du pays qui serait inabordable sans cela. A Saint-Jean-de-Maurienne, ville de 2 ou 3.000 âmes, où il y a un évêque, nos connaissances historiques s'enrichissent de détails savoureux: Charles le Chauve y fut empoisonné par son médecin. Henri II y fut reçu par les habitants masqués en ours qui effrayèrent tellement les chevaux que plusieurs périrent par cette invention.* »

Nous voici à la partie la plus intéressante du récit dans lequel Charles de la Rochenégli nous raconte sa traversée du Col du Montcenis: n'oublions pas que nous sommes au début de mars :

« *On est déjà dans les Hautes-Alpes et on remonte toujours le cours de l'Arc. Nous avons soupé à Saint-Michel, dans une très mauvaise auberge où nous avons été écorchés, nous y avons soupé avec des comédiens ambulants. Partis à 10 heures du soir, nous avons été à Lanslebourg à 6 ou 8 lieues de là. Nous y avons déjeuné dans une pauvre auberge .. à Lanslebourg existe une femme de 115 ans, Elisabeth Durieu. Nous avons été obligés de quitter notre voiture dont nous avions déjà changé une fois à Saint-Michel, mais cette fois nous avons pris un grand traîneau où huit voyageurs que nous étions sommes entrés tassés les uns presque sur les autres dans une boîte entièrement fermée, montée sur deux traverses en bois. Quatre chevaux en arbalète nous ont hissés pendant cinq heures au haut de Montcenis par un chemin étroit et à tournant assez court. Le temps était beau de sorte que sans accident nous sommes arrivés sur la plaine qui dure environ une lieue et demie dans laquelle se trouve un lac où l'on prend d'excellentes truites. Il appartient au couvent des moines*

hospitaliers qui est dans cette plaine, ils sont neuf religieux. Outre cette maison, il y a vingt-trois casa réale ricorvero pour la sûreté des voyageurs et où demeurent des cantonniers. Grâce à cette précaution, les accidents sont presque impossibles d'autant que les habitants préviennent toujours de ce qu'il y a à craindre dans le temps qu'ils prévoient assez sûrement. Nous avons laissé trois de nos chevaux et avec un seul nous avons descendu avec une rapidité extrême l'espace de quatre heures, les tournants qui font frémir d'autant que presque partout nous étions sur six à huit pieds de neige et en dessous des précipices affreux sans parapet... Une lieue avant la fin de la côte, nous avons trouvé une voiture et un chariot sur lesquels nous avons encore changé nos effets et nos individus, aidés par les habitants de Montcenis dont le seul revenu est les services qu'ils rendent aux voyageurs. En général, ils sont braves gens, et quoique un peu intéressés ils sont faciles à contenter et point voleurs du tout, ils sont du reste d'une grande misère. A Suze, où existe un Arc de Triomphe, nous avons dîné assez mal et bu du mauvais vin quoique très vanté. Enfin, après un chemin ennuyeux et fait de nuit, voici Turin. »

Notre voyageur traversa l'Italie pour séjourner assez longuement à Rome, puis, après avoir visité Naples, Florence, Venise, Padoue, les Iles Boromées, il s'apprête à nouveau à franchir les Alpes par le Simplon pour descendre sur Brigues :

« A Brigue, un bon Suisse est venu me proposer un morceau de cristal de roche, beau et bien brillant. C'était le soir, je lui ai acheté et payé, puis il m'a dit avec une apparence de bonne foi: « Je ne sais, Monsieur, mais cela doit « valoir beaucoup plus. » Ce coquin m'avait vendu un morceau de verre, ce que je n'ai pu découvrir que le lendemain: Tout Suisse qu'il était j'y ai été pris. »

Son itinéraire lui fait longer le lac Léman jusqu'à Vevey d'où il embarque pour Genève: « *Le lendemain à neuf heures, le bateau à vapeur est venu nous prendre moyennant quatre francs. J'ai été jusqu'à Genève dans ce bâtiment qui est très joli. J'y ai rencontré de beaux ecclésiastiques avec qui j'ai causé, j'ai appris là que le culte*

catholique est à peine toléré par les tolérants de Genève. »

Hélas ! à Genève, l'exploitation du tourisme continue: « *En général, les étrangers, et surtout les Anglais qui abondent à Genève et dont le passage est attendu comme les bécasses par les chasseurs, font que tout se vend horriblement cher, la vie même qui est à bas prix pour les habitants, est d'un prix exhorbitant pour les voyageurs. L'Hôtel de la Balance en est une preuve: Hier, mon dîner maigre, qui se composait d'un petit poisson et d'un plat de pommes de terre frites m'a coûté trois fr. 10. Ils ont tellement peur de ne pas dépouiller leurs hôtes qu'une affiche qui est dans chaque chambre annonce aux malheureux patients que s'ils ne dînent pas à l'auberge, la chambre lui coûtera moitié en sus.* »

C'est sur cette pénible impression que Charles de la Rochenégli referme son carnet au terme d'un long voyage de cinq mois et au cours duquel il a épuisé complètement ses finances: Un peut partout il a été attendu comme les bécasses par les chasseurs: Il fut volé par les voituriers, par les hôteliers, par les marchands de souvenirs et par ces pires bandits que sont les banquiers et les douaniers. Il a dépensé environ 4.000 francs et se trouve à Genève si démuni que: « *le vingt-cinq juillet, d'après l'adresse que m'avait donnée un voyageur, j'ai été chez M. Gounouilhon, en l'Isle sur le Quai neuf et, sur sa réputation de probité je lui ai confié ma montre.* »

*
* *

Les deux récits que nous ont laissé ces touristes du début du XIX^me^ siècle ne manquent pas de pittoresque, mais leur lecture est surtout riche par les précieux renseignements qu'elle nous apporte tant sur les modes de déplacement utilisés que sur l'attitude des montagnards avec lesquels ils ont été en contact. Et, à ce propos, l'attitude des Savoyards (Chamoniards ou Mauriennais) semble assez différente de celle des Suisses (Valaisans ou Genevois).

Il faut dire qu'à cette époque le touriste manquait d'information et se trouvait assez désarmé, lorsqu'il débarquait dans un pays inconnu. Il faut attendre 1835 pour voir paraître le premier *Guide du voyageur en Savoie et*

Piémont, publié au Audin [4]. Ce volume, enrichi de deux grandes cartes, comprend : 1° un aperçu sur la Savoie, ses habitants, ses mœurs et son histoire ; 2° une ample description d'Aix, de ses bains, de ses environs, ses hôtels, ses pensions ; 3° l'itinéraire des vallées ; 4° des courses pédestres à Chamouni et au Mont-Blanc ; 5° des excursions aux principales montagnes et à la Grande Chartreuse de Grenoble ; 6° une notice sur Chambéry et les villes de la Savoie ; leurs monuments, histoire, commerce, industrie, etc., d'après Bertolotti ; suivie de la description topographique, routière, industrielle, artistique du Piémont par Richard, auteur du Guide en France.

Les notices bibliographiques figurant dans cet ouvrage nous portent à croire qu'il s'agit là du premier *Guide du Voyageur en Savoie.*

La lecture de ce petit ouvrage, devenu très rare, aussi précieux qu'un incunable, ne manque pas de saveur, notomment dans la description des mœurs et coutumes de Savoie : « *Le dimanche des bugnes, les enfants du village vont faire visite à la nouvelle épouse ; celle-ci leur donne des noix, des noisettes, des bugnes ou beignets. Cet usage s'observe plus particulièrement dans l'arrondissement d'Annecy. Dans les villes, les enfants se rassemblent devant la maison de la mariée criant Allouya ; Madame est grosse ; et on leur jette par la fenêtre les petits cadeaux d'usage* » [5].

Les routes de Savoie sont soigneusement décrites et nos amis Rumilliens sauront apprécier le passage consacré à leur ville dont le caractère d'étage a été si bien mis en valeur récemment par M. Louis Gruffat :

« *Rumilly est une ville ancienne qui doit, dit-on, son origine aux Romains. On y a déterré beaucoup d'antiquités romaines. C'est une petite ville assez agréable que le voisinage de Chambéry, d'Annecy, de Genève, de Grenoble, rend assez animée. Dans son territoire, on trouve de nombreuses coquilles marines. Le pont qu'on passe sur le Chéran est fort beau. La contrée où est située Rumilly fournit de belles*

---

(4) « Guide du Voyageur en Savoie et en Piémont », comprenant 1° Un aperçu sur la Savoie, ses habitants, ses mœurs et son histoire ; 2° Une ample description. Paris, Audin, libraire, quai des Augustins, n° 25, et tous les libraires de Savoie et de Piémont, 1835, format 9 × 14, 336 pages et 2 cartes hors texte et 24 pages de publicité.

(5) P. 27.

et abondantes moissons. Vous avez sans doute remarqué la belle route qui conduit de Genève à Aix et d'Aix à Rumilly à Genève. Après la Lombardie il n'est pas de pays où l'on trouve des routes plus belles, mieux entretenues. » (6).

Annecy fait également l'objet d'une page assez flatteuse pour notre ville : « *Annecy qui est dans la plus agréable situation à l'extrémité d'une grande plaine, dans un bassin couronné de brillants coteaux et de hautes montagnes est sur les bords du lac qui se dégorge à travers ses rues par plusieurs canaux. Annecy est connu des anciens sous le nom de Dinia ; cette ville a été plusieurs fois brûlée. Après la révolution genevoise de 1535, l'évêque de Genève et son clergé vinrent s'y réfugier et le siège épiscopal y fut transféré et y resta fixé jusqu'à sa dissolution en 1792. François de Sales fut un des évêques les plus distingués de cette nouvelle cathédrale qu'il avait illustrée par ses vertus et son savoir.*

« *Curiosités : peu nombreuses : le vieux Château qui appartenait au comte de Genève ; la cathédrale où sont les reliques de Saint François de Sales et de Sainte Chantal. On doit visiter le théâtre assez récemment construit et qui est joli ; en face est le meilleur hôtel d'Annecy, l'hôtel de Genève. Au Monastère de la Visitation attien une église fort jolie dont la première pierre fut posée en 1824 par le Roi Charles Félix.*

« *Lac d'Annecy : ce lac est situé au sud-est de la ville entre de hautes montagnes à 444 mètres au dessus du niveau de la mer ; son étendue est d'environ trois lieues de long, sur un de large, la plus grande profondeur est de 40 mètres. On prétend que son fond est sinueux et hérissé comme ses environs. Ses eaux baignent les murs et traversent les rues de la ville d'Annecy, pour lesquels il semble devoir être une source féconde de richesses et de prospérité. Il se dégorge par plusieurs caneaux que l'on prétend être de construction romaine ; toutefois, il est à regretter qu'on ne leur ai pas donné assez de pente ; l'eau y est comme dormante, un seul excepté, dont le courant est assez rapide ; aussi y a-t-on placé quelques roues hydrauliques et l'on pourrait y en placer davantage. Au sortir de la ville les*

---

(6) P. 181.

eaux se réunissent en un même canal appelé Thiou ou Thion qui se décharge dans le Fier. Ce canal ayant beaucoup de rapidité, a donné lieu à l'établissement de plusieurs usines au village de Cran. »

Et voici, pour terminer, quelques considérations assez curieuses sur les habitants de la Savoie singulièrement catalogués : « *Les habitants des parties moyennes et basses du département si l'on excepte celles qui sont affligées d'infirmités, offrent bien quelque diversité. On place au premier rang pour la constitution physique dans les campagnes, les habitants des bords du Rhône à partir de Seyssel, et qui occupent le territoire situé entre le Giers, le Rhône et la chaîne de montagne depuis la Grotte des Echelles jusqu'au dégorgement du Lac du Bourget. On met au second rang la population répandue sur la rive droite de l'Isère entre Montmélian et Conflans et surtout celle qui habite les plaines ou les collines de l'arrondissement d'Annecy. Au contraire, dans une partie considérable des basses vallées de l'arrondissement de Saint-Jean-de-Maurienne et dans quelques autres endroits, l'espèce humaine est en général petite, et annonce, par son teint, le manque de santé. Cette dégénération se fait encore remarquer dans quelques campagnes des environs de Chambéry; mais ce n'est point ici la faute du climat, c'est plutôt celle de la misère, fille du désordre et de l'oisiveté. Les femmes, à Chambéry, jouissent d'un certain embonpoint et de beaucoup de fraîcheur. A Annecy, elles ont des formes plus sveltes et un peu plus de régularité dans les traits: presque partout elles ont la poitrine large, les dents belles et bien rangées* » (8).

Voici enfin quelques appréciations sur le caractère et les mœurs du Savoyard: *les femmes sont généralement bonnes épouses et bonnes mères; la fidélité conjugale est respectée. Les femmes ont appris, dans les villes aussi bien que dans les campagnes a alaiter leurs enfants et l'accomplissement de ce premier devoir de la nature les dispose à en pratiquer un autre, celui de soigner leur première*

---

(7) P. 176-177.

(8) P. 19-20-21.

éducation. La probité savoisienne est connue dans presque toutes les parties d'Europe au moyen des émigrations momentanées des habitants; il en est de même de leur patience, de leur sobriété, de leur assiduité au travail. Quoique l'habitant se montre en général doux, affable, son caractère paraît avoir beaucoup de force et d'intensité. L'attachement à la Patrie a toujours été le même chez lui: il semble qu'en parcourant les contrées riches et belles il devrait oublier ses rochers et ses âpres montagnes; il en est autrement et quelle que soit la fortune qu'il s'est acquise dans ses courses, il est bien rare qu'il ne vienne pas finir ses jours sur le sol qui l'a vu naître.

G. GRANDCHAMP.

TAMIÉ ET SES GRANGES

CHAPITRE Ier

LES FRÈRES CONVERS CHEZ EUX ET LE MILIEU FÉODAL ET COMMUNAL

Sommaire. — I. Nécessités des granges. Affluence des convers, puis raréfaction de la main-d'œuvre. — II. Difficultés provenant soit des hommes d'armes, soit des Communes et baisse du moral des convers. — III. Emploi du revenu des granges et visites officielles. Compte rendu de l'historien Besson.

I. — NÉCESSITÉ DES GRANGES POUR L'ABBAYE DE TAMIÉ
MAIN-D'ŒUVRE

Le siècle de Saint Bernard de Clairvaux fut remarquable par son esprit de foi, l'amélioration des relations sociales et politiques, et le développement de la population.

Il y eut dans les monastères affluence de vocations de religieux de tout rang. Et commes les moines se mettaient en devoir de pratiquer l'hospitalité et le secours aux indigents, il fallait que leur amour du travail manuel dans la solitude et le silence uni à leur esprit de pénitence leur permette la générosité et la constance de l'aumône à tout venant. D'où la nécessité de l'exploitation d'établissements agricoles appelés « Granges ».

Une grange monastique était composée d'une maison d'habitation pour les frères convers et les rendus, avec cuisine et réfectoire, chauffoir, dortoir, oratoire ou chapelle,

cimetière, et aussi divers bâtiments disséminés à l'entour, ateliers, remises, écuries, bouverie, bergerie, et une maison fromagère, moulin, artifices de tous genres. On trouvait souvent aussi un petit cellier.

Dès les débuts, comme l'énonçait en 1135 le chapitre général de l'ordre de Cîteaux, il était entendu que « les travaux des granges soient exécutés par des convers et par des mercenaires. Et avec la permission des évêques, qui les jugent comme nos collaborateurs nécessaires, nous prenons sous notre garde les convers comme des moines, et, au même titre que des moines, ils sont pour nous des frères participant à nos biens tant spirituels que temporels ».

En 1224, selon les *Statuts de l'Ordre de Cîteaux,* autorisation est accordée aux abbés de l'Ordre « de donner à des séculiers des terres, vignes, même des granges et autres possessions à cultiver, avec le consentement du couvent et celui du Père Abbé ou du visiteur ». Si l'on confie des granges à des séculiers, ajoute-t-on en 1264, il faudra toujours réserver pour les personnes de l'ordre cistercien la faveur de l'hospitalité [1]. Ce mot est aimable dans la bouche des moines, parce que *l'hospitium* était de droit pour tout possesseur d'alleu.

Le nombre des convers paraît donc déjà diminuer ici et là, et cela intéresse notre histoire sociale. Une vingtaine d'années plus tard, il y a chez les convers qui subsistent une désaffection pour le travail qui va se traduire par le refus de l'effort des bras. Cela expliquerait suffisamment la décadence de l'abbaye de Chalais fondée en 1110. En effet, la Chartreuse elle-même, lors du Chapitre Général tenu en 1294 [2] constate avec tristesse ce nouvel état d'esprit dans les termes suivants : « Les convers et les rendus sont reçus surtout pour leur travail, or quelques-uns refusent le travail manuel ».

II. — Difficultés venant soit des hommes d'armes, soit des Communes

L'histoire politique doit ici nous renseigner également. Les mêmes Annales de Chartreuse, au tome I^er^, racontent

---

(1) Extraits des « *Statuts de l'Ordre de Cîteaux* », par un *Moine de Tamié.*
(2) Le Couteulx : *Annales Cartus* : I, p. 180, et IV, p. 484.

que les chevaliers du Menuet, près des Echelles, étaient en guerre contre ceux de La Balme, vers 1115-1118, sous le Pape Pascal II. Peut-être est-ce la suite de la division du Comté de Sermorens faite en 1107, par sentence papale. Les guerres privées entre simples seigneurs se rencontrent dans cette région du Guiers comme ailleurs.

Entre le Dauphiné et la Savoie d'alors qui s'avançait jusqu'à Voiron, aux abords de Chalais et de la Chartreuse, les guerres de frontières deviennent continuelles, entraînant les réquisitions des châtelains, les courses des hommes d'armes, les destructions et les pillages. De bonnes routes commerciales passaient par là. A quoi bon tant peiner sur la glèbe, pensent nos convers, si nos sueurs ne nous profitent jamais. Quant aux communautés rurales, elles sont devenues fortes. Le travail plus raisonné et en équipes outillées des convers les ont stimulées.

Bien mieux, on les voit organisées en *Universités* par mandement, comme dans celui du Pont. Et ces groupements de paroisses qui ont leurs scindics sont reconnues par l'état féodal. Fières et jalouses, les « Universités » des habitants créent aux ermites silencieux de nos granges toutes sortes de contrariétés et prétendent, car elles ont leurs tribuns, avoir des droits antérieurs à ceux des monastères. Dans une charte du 6 octobre 1274, les moines de Chalais font allusion nettement aux ennuis que rencontrait leur grange du Désert avec l'université de Saint-Laurent-du-Pont. C'est pour eux une raison de la revendre au comte de Savoie Philippe I^{er}, comme nous le verrons plus loin, afin de récupérer leur grange de la Forest à Belmont [3].

Pour Tamié, leurs difficultés paraissent dues à une faute que ses abbés avaient cependant cherché à éviter en général. Pour ne pas exciter les convoitises, l'abbaye de Tamié espaçait ses granges et les installait dans des lieux éloignés des centres habités. C'est la faute qu'elle commet cependant sur les rives du Guiers, quoique les granges du Marais, de Beauchiffray et des Etables qui se succédaient sur la rive gauche, en amont du Pont, fussent des terres primitivement abandonnées et sans doute non défrichées.

---

(3) Ch. ROMAN : *Chartes de Chalais*, II, Ch. 178, p. 121.

Ces groupes robustes de convers installés ici et là, même sur des territoires maigres et déserts, apparaissaient dans le milieu paysan comme une concurrence déloyale. Le petit terrien, malgré les biens communaux, n'avait guère que ses bras pour nourrir sa famille. Les capitaux lui manquaient le plus souvent pour acquérir une paire de bœufs et tout l'outillage qui va avec.

Tandis que chaque « grange » de convers s'installait avec des bras nombreux, une bouverie bien organisée, dirigée par le maître des bœufs, et par conséquent elle pouvait employer des charrues robustes et autres outils, chars et charriots en bon état.

Pour être rentable de nos jours, une exploitation agricole nécessite une direction éclairée, une étendue de terres suffisantes, quelques bras, mais surtout l'outillage motorisé qui ne bronche pas devant le travail à fournir. Il en était de même au XII[me] siècle. Le succès en général des granges monastiques était dû à une cause semblable à celle que nous vivons actuellement. Et de même qu'aujourd'hui, le petit agriculteur regarde avec colère le capitaliste qui cumule et achète sans hésiter les fermes qui ne font plus vivre, le terrien du Pont ou de Saint-Laurent-du-Pont avait les mêmes réactions devant les convers de Chalais ou de Tamié pourvus de capitaux, de bœufs et d'outillages valables.

Aussi, les abbés de Tamié eurent recours en fin de compte à la location des terres à temps ou à perpétuité, sans abandonner cependant le ressort spirituel qui les avait lancés dans la vie monastique. Ils surent trouver dans les meilleurs de leurs religieux des administrateurs qui entretinrent l'amour du travail comme une source de mérites, une valeur de rédemption s'ajoutant à la puissance de la prière.

« Le vénérable frère Pierre Pottier » est cité par deux fois comme bon administrateur de la grange de Bellosier, paroisse d'Alex, et d'autres granges du pourtour du lac d'Annecy. Sur une vieille maison de Bellosier, les habitants font remarquer une pierre sculptée. On y voit plantée sur la mappemonde une grande croix entourée de deux autres petites croix greffées obliquement à son pied. N'est-ce pas un monument symbolique ? Il célèbre le travail manuel des

convers et de tous autres travailleurs chrétiens qui ajoute sa valeur rédemprice à celle de la Croix du Christ, selon la pensée d'ailleurs de l'Apôtre. Voilà la prédication des convers de Tamié. Nos travaux sont notre croix providentielle. C'était le temps où les nouveaux ordres dits mendiants réagissaient contre la course à la richesse et prêchaient l'esprit de pauvreté, le temps de saint François et de sainte Claire d'Assise. Des recteurs comme frère Pottier purent provoquer des vocations de convers et prolonger l'existence de leurs « granges » tandis que les autres se vidaient.

Tout cela nous montre que l'abbaye de Tamié et les autres s'adaptaient aux nécessités des lieux et du moment. Au XIV^{me} siècle déjà, des granges de la région du Guiers sont albergées à des nobles. Puis au XVI^{me} siècle et jusqu'à la Révolution, Tamié fait exploiter la plupart de ce qui restait de ses granges par des notaires. Le monde rural avait du moins profité des exemples et des leçons de toutes sortes des premiers défricheurs. Il sut montrer à son tour son amour du travail avec celui de l'indépendance familiale.

III. — Emploi des revenus des granges et visites officielles

Les revenus des biens de l'abbaye additionnés, une fois les charges acquittées, à quoi servaient-ils ? Il y avait toujours l'entretien des bâtiments du monastère et de ses granges. Des reconstructions et des réparations importantes sont signalées et l'on peut encore en juger sur place. Et avant cela, il y avait les devoirs quotidiens de l'hospitalité dans toutes les maisons, aumônes et distributions coutumières à certains jours de la semaine et à certaines époques. Les enquêtes assez fréquentes du Sénat de Savoie sont là pour l'attester en chiffres précis que nous pouvons donner. En 1659, la visite saisie des sénateurs qui constata pas mal de ruines coûta aux moines 909 florins.

A la mort de l'abbé de Tamié, Dom Jean-Antoine de La Forest Saumont, en décembre 1701, les prieur et procureur de l'abbaye assurent aux sénateurs qu'ils avaient dans les caves « 200 charges de vin, savoir environ six vingt charges de vin vieux et 80 de nouveau et qu'ils avaient à peine 100 quarts de froment, la recette des blés ne se faisant qu'à la

fin du mois de janvier prochain (après les battages) — que l'avoine et le seigle était presque tout en farine pour *l'aumône générale* que l'on fait ordinairement à la vigile et fête de Noël. Et effectivement nous aurions vu une très grosse quantité de petits pains qui étaient destinés pour la dite aumône, outre ceux que l'on faisait encore tous les jours à cet effet ». Les religieux ajoutent ceci: « Ils font une semblable aumône le jour de la fête de Saint Jean-Baptiste et les jours du dimanche gras et du lundi-Saint; assurant cependant qu'ils ne sont nullement obligés de faire la dite aumône, ne percevant aucuns dismes et n'ayant aucun revenu affectés pour cela. Et à l'égard de Tournon (où ils ont leur grand cellier) qu'il y pouvait avoir 140 charges de vin, savoir, environ six vingt charges de vin nouveau et le reste de vin vieux ».

Depuis près de soixante ans, l'abbaye avait restauré la plupart de ses granges, rebâti son église et son monastère et continuait de grosses dépenses, puisque, outre les 11 religieux, 3 convers et 3 oblats, ils entretenaient 27 ouvriers ou valets. Aussi en 1702, le sénateur président de la Saunière marquis d'Yenne, pouvait conclure à la fin de l'enquête ordonnée par le Sénat: « J'ai trouvé cette abbaye dans tout le bon état qu'on pourrait souhaiter par les soins du dernier abbé qui y a mis la réforme et qui vivait comme tous les autres religieux, sans avoir jamais rien eu en propre. De sorte que l'on peut dire qu'on y mène une vie très réglée et très exemplaire. On a bâti toute cette abbaye à neuf, d'une manière belle, solide et dispendieuse (= coûteuse), au lieu qu'auparavant le bâtiment de cette abbaye ne ressemblait qu'à un méchant village, toutes les maisons étant séparées et couvertes de chaume » [4].

En août 1707, en raison du décès de Dom Jean-François Cornuty, abbé de Tamié, nouvelle saisie des biens de l'abbaye. Mais la Savoie est toujours en guerre contre Louis XIV, dont les troupes occupent le duché. C'est au nom de S.M. le Roi de France que le maître-auditeur de la Saunière se rend de nouveau à Tamié pour mettre les scellés sur les titres et saisir les revenus. Il est accompagné de l'avocat patrimonial Richard, « suivi chacun d'un valet, tous à cheval », et de M. Jean-Antoine Borré, conseiller et

(4) *Arch. dép. Savoie :* Abbaye de Tamié..., paquet 2 : Verbal de saisie en 1701.

clavaire à la Chambre des comptes, aussi à cheval. On couche le premier soir à Saint-Pierre-d'Albigny. Le lendemain, on s'arrête au grand cellier de Tournon, où Dom Pierre Cornuty, prieur de Tamié, était malade. Sans insister pour un inventaire, les conseillers remontent à cheval, arrivent à Tamié vers midi. Reçus par Rd. Billermaz, sous-prieur, et Rd. Moli, procureur, ils les établisseent économes des biens de la communauté. Ils constatent l'excellente tenue des archives. Les titres sont « rangés par ordre dans des rayons ou caisses, avec l'inscription au devant », indiquant les lieux où les biens et grangeries de l'abbaye sont situés. Après avoir paraphé les inventaires des titres et des terriers divers, ils acceptent toutes les déclarations sur les bâtiments, granges, moulins et scies des environs nouvellement restaurés, qu'ils vont d'ailleurs voir très sommairement. Sauf l'abbé défunt, la communauté comprend les dix mêmes religieux, 5 frères convers, 4 oblats et 26 valets, dont les gages s'élèvent à un total de 209 ducatons et demi par an, entre tous.

La maison possédait en denrées « environ 300 cartes de froment, dont il leur en faut 50 par semaine, tant pour la communauté que pour l'aumône qui se fait de tout blé réduit en pain, 150 cartes de seigle, 80 d'orge et 80 aussi d'avoine et environ 120 charges de vin ». La maison avait aussi ses dettes envers toute une série de fournisseurs.

Alors que la visite-saisie de 1701 avait duré onze jours, cette fois-ci elle fut achevée en cinq jours. Les sénateurs n'eurent pas besoin de se rendre sur les rives du Guiers, comme en 1701. Par leurs visites minutieuses à Tamié et au cellier de Tournon, ils tenaient pour certains que les autres granges étaient en excellente tenue.

L'abbaye de Tamié maintint sa haute réputation hospitalière jusqu'à la Révolution française, soit chez nous en 1792; et c'est encore à un religieux de Tamié, Dom Antoine Gabet, que Napoléon I[er] dut s'adresser pour organiser l'Hospice du Mont-Cenis. Ancien garde du corps du roi de Sardaigne, devenu religieux, puis abbé de Tamié en 1789, Dom Gabet devint l'homme indispensable au vainqueur de l'Europe et l'abbé général du Mont-Cenis et du Mont-Genèvre [(5)].

(5) Louise Francoz : *Histoire de Dom Gabet*, Lyon, 1879.

Durant le XVIII[me] siècle, la route du col de Tamié garda son importance, en raison surtout, à sa descente sur la Combe de Savoie, de l'embranchement menant à Aiguebelle et au Mont-Cenis, par Cléry, Fournieux et La Chagne de la commune de Montailleur. Et là encore, « la grange de La Chagne », dont la maison-forte bien rebâtie au XVI[me] siècle se trouvait à La Chagne d'en Haut, pouvait accueillir les voyageurs et leur offrir le passeur du bac, faute de pont, pour se diriger sur Aiton et Randens-Aiguebelle.

Aussi, devons-nous conclure, ainsi que M. Pierre Duparc, que l'abbaye de Tamié « était un établissement d'utilité publique » [6].

Notre historien Besson écrivait dans ses *Mémoires ecclésiastiques*, p. 237 : « L'hospitalité s'y pratique avec une charité compatissante qui attire les bénédictions de chacun ; et, vu la modicité de ses revenus, il est impossible de comprendre comment elle (l'abbaye) peut fournir à son entretien et aux aumônes qui s'y distribuent chaque jour et en un lieu de passage, — une gorge entre deux montagnes — où l'on ne trouve point d'autres habitations, ni de refuge ».

Le curé-historien de Chapeiry connaissait donc les modestes revenus des granges de l'abbaye de Tamié parsemées dans la région des rives du lac d'Annecy, comme le long de l'Isère et du Guiers. Il avait profité de son hospitalité accueillante pour y étudier avec précision ses origines, et puis pour se rendre soit à l'évêché de Saint-Jean-de-Maurienne, soit à l'archevêché de Moûtiers où il désirait aussi, selon l'accueil qui lui serait fait,, aborder les archives de ces deux diocèses.

Ses « *Mémoires pour l'histoire ecclésiastique des diocèses de Genève, Tarantaise, Aoste et Maurienne et du Décanat de Savoie* », parus en 1759, A Nancy comme on disait pour Annecy, ont été longtemps les seules sources générales de l'histoire des diocèses de l'Etat de Savoie et une belle œuvre critique et documentaire. Sa conclusion sur le rôle de Tamié avant la Révolution est à retenir.

---

(6) Pierre DUPARC : *Le Comté de Genève*, p. 537.

CHAPITRE II

CONDITIONS GÉNÉRALES DES GRANGES DE CONVERS FAMILLES NOBLES DE LA VALLÉE DU GUIERS, DIOCÈSE DE BELLEY. ORIGINE DE LA SAINTE EPINE ET DES NOBLES DE L'EPINE.

Sommaire. — I. Chapelles et lieux-dits. — II, Edifices subsistants. — III. Remises, moulins, celliers et vignes, bouveries, bergeries. — IV. Dîmes, bois. — V. Placement de capitaux. Granges de Belmont et de La Forêt. Nobles d'Avressieux, de Chevelu, de Chambéry et de La Forest. N. de Verel de Montbel, seigneurs de Belmont et de l'Epine.

VI. La Sainte Epine de « Novaleys » et les nobles de l'Epine dits primitivement Garcin de Tolvon et l'Espinasse. — VII. Les défrichements dûs aux convers et l'orthographe vraie de Novalaise.

VIII. Le prieuré du Pont (de Beauvoisin) fondé en 1063. Les seigneurs du Pont et de Chambéry. Le Pont fortifié de Revel et Guillaume des Arcisses. — IX. Droits de pâturages et familles nobles du Pont. La peste, de 1348 à 1630.

Pour les mettre à l'honneur, nous avons déjà relevé beaucoup de noms de Convers du XIII[me] siècle, ainsi que de recteurs ou maîtres de granges. Ils viennent de familles de tous rangs, dont la plupart subsistent : ainsi les Crolart, les Roland, les Dubois. Pouvons-nous en savoir davantage ? Ils pratiquaient avant tout l'humilité et le silence dans leurs ermitages. Ils suivaient tous les statuts cisterciens qui les concernaient. On leur défendit par exemple, vers 1200, de vendre du vin au détail ; c'est que ce pouvait être une occasion trop fréquente de rompre le silence et aussi de gaspiller le temps. Si de leur vivant ils n'ont en somme

rien dit, quoique leur visage dût dénoter leur joie cachée comme ceux des moines cisterciens de nos jours, encore moins ont-ils laissé de mémoires. Leur histoire est donc difficile à écrire. Il nous reste cependant à nous rendre compte de la manière dont ils vivaient, de leurs travaux divers, de leurs demeures même. Peut-être pourrons-nous constater que, loin d'être oubliés, ils furent par leur vie silencieuse toujours entourés de la vénération générale.

I. — Chapelles et lieux-dits

Nous sommes donc allé visiter leurs « granges ». On y retrouve souvent le souvenir très vivant de la chapelle et des moines qui y priaient. Pour les Matines, ils y récitaient 30 Pater et 30 Gloria, et pour les Petites Heures quelques Pater et Gloria en proportion. A Sainte-Catherine d'Euresol de la Bridoire, on sait les dimensions qu'avait leur chapelle, environ 10 m sur 6. Il en reste un oratoire au bord du chemin, maintenu volontairement par la famille Pollet, descendant d'une famille Poule citée au XIV^me^ siècle à Verel, limitrophe de La Bridoire.

On est fier en général de redire aux visiteurs qu'autrefois des moines travailleurs vivaient là, dans ces exploitations agricoles. Parfois les noms de ces granges sont très significatifs et permettent au chercheur de les retrouver. Ainsi, on a le lieu-dit « l'abbaye » à Clairfay-du-Cheylas (Isère). Ou bien on dit « chez les Pères », parce qu'on n'est pas très loin de Tamié, soit à Montailleur, à Gilly, à Tournon dont le cellier et le « clos comtal de vignes » dit le Chatronet étaient si vastes ; ou encore au moulin du Cernon, chez M. Fr. Cathiard. Même lieux-dits à Cruet (maison Poncet), au Marais et à Beauchiffrey du Pont-Isère (maison Maurin).

A *Chapareillan,* près la maison-forte, ou château 'Hauterive, le lieu-dit « *les Hérémitans* » a suffi pour nous guider, mais personne ne le comprend plus. A Pontcharra-sur-Bréda, il y a le long du Bréda rive droite, une rue des Mitenies, pour l'*Hérémitenie* qui, comme le mot Hermites, voulait un grand H. Il reste donc à en expliquer l'étymologie à nos contemporains. En 1790, on disait et on écrivait encore « Rue des Mitanies ».

Les maisons anciennes des Hérémitans sont au rebord du replat ou terrasse qui s'étend au-dessous du nouveau Chapareillan et du château d'Hauterive. Il comprend encore une série de granges occupées au temps des foins. Au-dessus de la porte de la plus importante on peut voir, sur une pierre de taille, un genre curieux de hiéroglyphes et une date bien lisible : 1589.

A *Sainte-Hélène-du-Lac*, il y avait dans la grange très importante de Montmeillerat, une grande et belle chapelle de Saint-Saturnin pour les nombreux convers et salariés. La paroisse avait l'habitude de s'y rendre chaque année en procession, malgré la distance, dit-on dans les Visites Pastorales. On sait l'emplacement du cimetière adjacent, mais plus de trace, sauf une croix, de l'ancienne chapelle.

II. — Edifices subsistants

On constate généralement dans nos « granges » de bons édifices du XVIII^me^ siècle avec des toitures à épis et même parfois des pavillons aux angles de la demeure du maître de la grange et de ses frères. Plusieurs de ces maisons cossues remontent même au XV^me^ ou XVI^me^ siècle. Ainsi celle de Gilly, qui appartint aux de La Croix d'Hauturin, fut ornée par ces derniers d'une bordure de créneaux trop rapprochés. Mais les fenêtres biseautées et à accolades qui restent, même à la maison voisine, celle de M. Béroud, sont jolies. La « grange de La Chagne », sous Montailleur, malgré sa vétusté, conserve de beaux témoignages de la même époque. Cette maison était dite aussi de *Lourdin*.

En 1647, le prieur de Tamié Rd Nicolas de la Forest, fit réparer un autre château dit de *Lourden*, situé à Verel, et la grange d'Euresol de la Bridoire. Son frère fut chargé de la surveillance de ces travaux.

Comme l'abbaye de Tamié possède ses biens en alleu, les demeures de nos convers sont des maisons-fortes, parfois flanquées d'une tour et d'un colombier et précédées, du côté ensoleillé, de jardins clos de bonnes murailles.

La maison-forte de « *la grange du Bréda* » à Pontcharra subsiste toujours, très bien conservée, mais le sol des rues qui l'entourent ne cesse de s'élever et de l'enterrer. Elle fut la demeure du général Degoutte vers 1920 et,

actuellement, M. Delaqueys, dentiste, y habite confortablement. L'entrée principale actuelle, côté sud, donne sur la grand-route qui va à la Rochette.

Celle de Chapareillan, qui appartint aussi aux convers de Tamié, mérite de l'attention. On l'appelle actuellement le « Château d'Hauterive », édifié surtout au XV^me^ siècle. Nous en reparlerons.

III. — Remises, moulins, vignes, celliers, bouveries, bergeries

Nos granges sont habitées parfois par de nombreux convers, rendus ou mercenaires, qui ont tant à faire sur ces terres généralement ingrates. Il leur faut la nourriture essentielle, le pain, et aussi une boisson réconfortante, le vin du pays, sans parler ici des troupeaux de vaches ou de moutons et brebis pour fournir à leur table du beurre et des fromages, et à leurs vêtements la laine nécessaire. Aussi chaque « grange » possède-t-elle, outre les remises à foin et à paille, les écuries, bouveries, porcheries et bergeries, ses champs de blé et de seigle, sa chènevière, mais aussi son moulin avec battoir et pressoir à huile et son four. Et puisque les frères régularisent les nants et les torrents, il est juste qu'ils aient des étangs à poissons, qu'on appelle aussi des « serves », comme il y en a près de l'abbaye. Et surtout nos convers recrutés aussi bien dans la noblesse que dans le peuple savent profiter de la force hydraulique. Ils possèdent partout leurs moulins, que ce soit à Thorens, à Seynod, autour du lac d'Annecy, à Menthon, Doussard, Faverges, Seithenay et tout le long de l'Isère et du Guiers. Inutile de citer le moulin du Barrelier à Verrens-Arvey, ou celui de Tournon et d'autres lieux.

Parfois, au lieu de construire le moulin, ils l'achètent, comme à Gémilly, Chapareillan, Avressieux, Verel de Montbel, La Bridoire où ils ne manquaient pas, à Nances, lieudit aux Moilles. La grange de l'Epine à Novalaise avait le sien propre.

Pour leurs moulins et battoirs des Etables, au Pont-de-Beauvoisin, les moines les achètent de Falque Guiniton du Pont, sans doute un noble. Car Guiniton est le diminutif de Guinis, ou *Winesius*, cités dès 1030 et en 1132. D'autres

Guiniton sont signalés. C'est à Jean et Martin Guiniton que Tamié albergera le moulin et battoir des Etables. Quant à la grange des Etables, Tamié l'avait constituée par les acquisitions faites surtout de Hugues de Planaise (commune de La Bâtie-Divisin) vers 1250, d'Amédée de Rivoire et de divers autres.

Le 6 février 1406, nos moines payent au suzerain du Pont, des servis « pour les eyriés et canaux du moulin des Etables ». Ajoutons ici que, vers la même époque, la grange du Marais relevait du seigneur de Pressins qui en exigeait annuellement cinq sols [7].

Comme il a toujours fallu du pain, l'abbaye de Tamié, dès les premiers temps, soit vers 1132, est autorisée à transporter ou faire transporter des meules de moulins dont elle a besoin, à travers les terres du seigneur de Clermont, et cela sans payer de péage [8].

Les vignes de l'abbaye sont assez souvent citées, mais les granges spécialisées dans cette culture et qu'on appelait des « celliers » sont rares. Il en existe cependant à Talloires, à l'Hôpital sous Conflens, à Tournon, sans parler des vignes particulières à chaque grange. A Belmont, pour garder le *cellier de Chamars*, les religieux surent faire un compromis avec le comte de Savoie. Heureux de conserver cette grande vigne dont ils avaient besoin pour la main-d'œuvre de leurs granges de la vallée du Guiers, ils remercièrent le comte en lui offrant, pour le service de son hôtel, deux trentaines de moutons gras, à titre gracieux. Ceci devait se passer sous le Comte Aymon qui tenait des droits sur Lay des seigneurs de Gerbais, soit vers 1339 ou en 1368 [9].

Quand, vers 1360, la vaste grange d'Euresol ne trouve plus ni convers, ni salariés disponible, par suite des mortalités qui ne cessent pas, l'abbé de Tamié fait alberger ses possessions à presque chacune des familles subsistantes. Chaque albergataire reçoit à perpétuité prés, bois, un peu

---

(7) Inventaire : f° 355, 358, 384, 386, 388.

(8) Inventaire : f° 390.

(9) Inventaire : f° 35. En janvier 1368, selon *Bollati di Saint-Pierre*, le comte de Savoie Amédée VI revenait d'un pèlerinage à Saint-Antoine. Il dîna à Avressieux aux frais de Thomas de La Balme (alors seigneur de Lay, qui l'avait accompagné dans sa campagne d'Orient). Les La Balme étaient surtout seigneurs d'Apremont.

de terre et parfois la vigne est nommée. Les prés sont situés, précise-t-on souvent, *aux esserts de la Vavre,* mot qui rappelle les déboisements et défrichements du début et aussi « près du gué Saint-Jean ». Nos convers songeaient ainsi, de même que leurs successeurs, au gué du Jourdain où Jean baptisait.

IV. — Dîmes, bois

Entre autres conséquences de certaines de ses acquisitions, le monastère de Tamié doit payer la dîme pour l'entretien des lieux du culte, du clergé et des pauvres. Il la doit au prieur de Sainte-Marie du Pont sur des terres acquises dans la paroisse de Domessin. Mais l'abbaye la perçoit elle-même au village de Gatapays de Domessin. Ainsi Thomas de Ravoire de Domessin la lui doit « pour les terres qu'il a au territoire de Domessin ». Par contre, l'abbaye de Tamié s'acquitte envers noble Louis Ravoyry, seigneur de Domessin, des corvées dues pour le territoire de Baucifrey, où elle possède une grange productive [10]. Et ce fait laisse entendre que la paroisse de Domessin s'étendait bien, au moins avant 1355, sur les deux rives du Guiers, puisque Baucifrey est rive gauche.

Tamié possède aussi la dîme d'Ayns, qu'elle a dû recevoir de son seigneur, peut-être du vicomte de Chambéry qui lui a cédé, on le sait, les dîmes de Verel et de La Bridoire. Et dans ces deux dernières paroisses, ce n'est pas sans contrepartie. Car le maître de la grange d'Euresol se charge de l'entretien de la sacristie de ces paroisses. En 1701 encore, le fermier du rural de Verel paye chaque année « 1 590 florins et 6 louis d'or pour appréciation, soit l'équivalent de trois douzaines de chapons gras, de 9 aulnes de nappe, 3 douzaines de serviettes et 4 livres de cire pour la sacristie ». Ces 4 livres de cire dues primitivement sont aussi estimées en ducatons, dans un procès-verbal du Sénat.

Sur ce point de la dîme et des décimateurs, c'est dans chaque cas une question nouvelle. Ainsi, le procureur de Tamié transige avec M^re^ Jean de Virieu, curé d'Avressieu, sur la dîmerie du territoire de Novaux (f° 388). Or, le bois

---

(10) Inventaire : f° 381, 2, 4, 5.

de Novaux est mal délimité et les hommes de Verel qui sont hommes de Tamié en ont l'usage.

V. — Placement de capitaux. Grange de Belmont. Grange Chalaisienne de La Forest (Histoire du Chatvellu). Les nobles d'Avressieux, de Chevelu, de La Forest, de Verel de Montbel et de l'Epine

Les difficultés sont incessantes. Cependant les moines travailleurs de Tamié sont toujours là pour avancer de l'argent aux malchanceux, tout en prenant des gages sérieux. C'est ainsi qu'ils acquièrent dès 1175 environ, des droits sur les nobles d'Avressieux et de Belmont. Ils possèdent ainsi jusqu'en 1216 par droit de gage, *jure pignoris*, le mas de Belmont et le lieu du moulin. Comme Chalais avait lui aussi sur ces biens des droits, même antérieurs à ceux de Tamié, le maître d'Euresol, au nom de Tamié, cède les siens aux moines de Chalais pour le prix de 14 livres, et surtout par esprit de concorde.

L'acte de conciliation fut fait « dans la maison des lépreux du Pont, au mois de février de l'an du Seigneur 1216 », entre l'abbé de Chalais Silvon de Provaisieux, Guillaume de Boges cellerier, Hugues Maurois convers de la même abbaye d'un côté et Pierre Dieulefit, maître d'Euresol, Didier, gardien des bœufs, convers de Tamié, au nom de leur abbé de l'autre. Comme témoins, il y avait encore Simon de La Balme, archiprêtre de Grenoble, Jean Dieulefit, curé du Pont-de-Beauvoisin, et Guillaume de Tramonet. (*Chalais :* charte 90).

En 1180, d'après *l'Inventaire* de Tamié, Guiffred de Chevelu et sa femme Rose engagent aux moines de Tamié « trois parts de terre pleine de cailloux et de buissons, la moitié de la corvate de *Luvinata* (= Lannieu), le champ de la tempête (de Tempestate) et celui sous la tempête, pour 30 livres : ce qui ne pouvait être racheté que par Guiffred et sa femme ». Ces lieux-dits mal traduits nous semblent se trouver à Verel, au mas de Ruffey [11].

En 1186, Guerzon du Pont et sa femme Pétronille

(11) *Inventaire*, cahier « Euresol et Avressieux, f^os^ 368 et 365 verso.

recourent aussi aux avances de Tamié et engagent tout ce qu'ils avaient au mas de Ruffey, à Verel.

*
* *

Ponce I d'Avressieux habitait « en Laia », à Lay, paroisse d'Avressieux, quand son frère Soffred mourut en 1173-1175. En raison des partages à faire sans doute, il dut vendre au monastère de Chalais la terre de « li Forez », avec l'accord de son épouse Aldegarde dont La Forest était la dot, et celui de ses filles et de ses gendres, pour la somme de 470 sols viennois. (*Chalais :* Ch. 61).

Ce ne peut être qu'ensuite que Pierre de Chevelu et Tamié s'entendent à propos du fief de Lay. Pierre de Chevelu se réserve l'hommage du fief et du champ dit « sur Gatira ». Par un autre acte, Alix, fille de Pierre de Chevelu, cède à Tamié « tout le droit qu'elle a sur tout le filf sis dans la paroisse d'Avricieu » [12]. Ces deux actes, même sans date, sont des pierres d'attente qui autorisent notre hypothèse sur l'origine des nobles de La Forets. Car le domaine dont ils ont pris le nom était du fief d'Aldogarde, épouse de Ponce I d'Avressieux et dont on sait les enfants en 1216. (*Ibid.* ch. 91).

A cette date de 1216, voici Gauffred, soit Geoffroy *de Chavellu,* au nom instructif à double titre. Il montre les rapports qu'ont alors les Chevelu avec les d'Avressieux. Ce « Chavellu » confirme aussi les dires de l'excellent Marc Perroud sur l'origine du nom de *Mont du Chat*. Cette forme « Chavellu » est l'écho d'une légende alors très populaire.

Le roi Arthur venu d'Outre-Manche avait mis en déroute toutes les armées romaines et conquis les Gaules. A son entrée dans les Alpes, le roi eut à lutter contre un animal étrange, sorte de chat dit *chapalu* et finit par le dompter. Les pèlerins qui empruntaient la route d'Yenne pour se rendre au-delà des Alpes rencontraient le château de Chevelu. Ils y localisèrent cette légende qui illustrait si bien leur voyage. Selon eux, l'exploit du roi Arthur avait eu lieu à Chevelu, vite réformé en *Chavellu*. Ce nom était des plus opportuns pour rappeler l'animal curieux et féro-

---

(12) *Inventaire :* f^os^ 367, 368. *Armorial Savoie :* 4^me^ vol., f° 69. — Ch. ROMAN : *Chartes de Chalais,* IL, ch. XCI, p. 15-17.

ce. Et même la grotte d'où fut délogé le monstre mérita à la montagne voisine aux dents si pittoresques le nom devenu impérissable de *Mont du Chat*.

Or, Geoffroy de Chavellu a des droits sur les biens vendus à Chalais en 1175 par Ponce I d'Avressieux. La veuve de Ponce dit en 1216 que la grange de la Forest avait été sa dot. Quant à leur fils Ponce II d'Avressieux, gêné aussi sans doute, il voulut renier cette vente et son serment. Mais les arbitres choisis lui firent admettre que les moines de Chalais avaient payé le prix de 5 000 sols viennois, tant à lui-même qu'à Geoffroy de Chavellu, nommé en second lieu, et au chevalier Arbert de Belmont, tous deux héritiers possibles.

Quant à la femme de Ponce II que la charte (bien ou mal relevée) appelle *Jacoara*, c'est la dame Jacoba, Jacqueline de Montbel, bien connue, qui épousa en secondes noces, sans doute, noble Vullielme d'Entremonts et en était veuve en 1244. De son premier mariage avec Ponce II, Jacoba de Belmont avait eu pour enfants : Pierre, Soffrey, Ponce, puis Albert, Guy et Elisabeth. Il est curieux que les noms des trois premiers qui jurèrent de tenir les accords de 1216 sur l'autel de Saint-Laurent d'Avressieux rappellent les trois cautions donnés par Ponce I en 1175, qui étaient Pierre Rivoire, Soffred de Saint-Genis et Ponce Blanc ; tous trois devaient se tenir comme otages à Saint-Genis au cas où leur ami (et parent) ne garderait pas son serment. Les biens de Ponce I d'Avressieux passèrent donc, du moins pour le fief, à ses fils et petits-fils. Si l'un deux prend le titre de La Forest, il est un des seigneurs copartageants des biens de Ponce d'Avressieux. Les noms usités dans cette nouvelle famille nous laisseront aussi entendre quelle fut leur ascendance paternelle.

Les moines de Chalais possèdent le domaine utile de plusieurs granges dans les paroisses de Belmont, de Tramonet et d'Avressieux, granges de Pulley, de l'Epinier et de La Forest, celle qu'ils préfèrent le plus. On y voit de nombreux convers. Dix sont nommés dans un acte de 1243.

Pour les terres qu'ils avaient depuis longtemps et qu'ils peuvent cultiver avec six paires de bœufs, ces moines ont conclu en 1179 un accord avec l'Evêque de Belley. Ils ne payent pas la dîme, mais un cens annuel de trois setiers de

froment et trois setiers d'avoine. Pour les biens acquis de Ponce d'Avressieux et leurs acquisitions futures, est-il aussi entendu, ils payeront pour la dîme la treizième partie du rapport. (Actes de 1179 et 1208).

En 1243, *dame Bérarde,* épouse de *Berlion II de Chambéry,* désire se faire sépulturer au monastère de Chalais. Elle passe un long contrat à ce sujet avec l'abbé de Chalais, qui l'investit alors du titre de *rendue*. En attendant que son corps soit rendu et sépulturé à l'abbaye de Chalais, elle jouira des revenus de leurs granges depuis Chailles à Belmont durant son vivant, sous certaines réserves. Par contre elle et son mari investissent l'abbé de Chalais de leurs droits dans les trois paroisses de Belmont, de Tramonet et d'Avressieux. Mais dame Bérarde spécifie encore qu'elle pourra attribuer le fief d'Avressieux au légataire qu'elle choisira, et qui le tiendra tant qu'une somme prêtée par elle ne sera pas acquittée. Or ,les premiers témoins de ce contrat sont le seigneur Martin de Virieu, puis *Berlion de Foresta,* de la Forest. La branche de La Forest existe donc déjà et Berlion porte un nom fréquent chez les vicomtes de Chambéry et chez les Virieu.

La grange de La Forest fait encore parler d'elle en 1274. Les Chalaisiens avaient dû la vendre sous grâce de rachat à l'abbaye d'Hautecombe et d'autre part, ils devaient avoir des difficultés avec « l'université » de Saint-Laurent-du-Pont. Ils étaient possesseurs de biens étendus dans la plaine de Saint-Laurent jusque vers Villette. Ils se décident à les vendre au futur comte de Savoie Philippe, alors élu de Lyon, pour le prix de 720 livres, le 6 octobre 1274. Ils exigent que leurs convers de la grange du Désert auront cependant le droit d'y faire pâturer « aussi bien que les autres gens de Saint-Laurent » et même ils s'engagent à défendre le droit de propriété de l'acheteur « *contre toute université* » qui aurait des prétentions injustifiées. Leur intention est « de récupérer leur grange de La Forest que le monastère d'Hautecombe avait acheté de leur abbé et de son chapitre pour un prix modique », alors que la vente de leurs biens de la plaine de Saint-Laurent leur était la moins dommageable « et même plus utile et plus néces-

saire que celle de toute autre possession de leur monastère » [13].

Mais de nouvelles difficultés financières leur arrivent. L'abbé de Chalais Dom Martin de Virieu voit venir la fin de son abbaye qui préside à ses frais, à une congrégation de monastères plus florissants qu'elle. Il y avait donc des raisons anciennes dont il n'était pas tout à fait responsable. Sur la demande des deux parties, Chalais et l'abbaye de Saint-Pierre de Vienne, l'Evêque et le chapitre de Grenoble sont chargés de dissoudre l'union contractée entre elles. Dans cette circonstance, ils font de pénibles constatations. Selon son aveu, l'abbé de Chalais a liquidé la plus belle bibliothèque du diocèse et il a vendu leur meilleure grange de La Forest « pour le prix dérisoire de 900 livres, à on ne sait qui » [14].

L'abbaye de Tamié n'a pas gêné l'action des convers de Chalais dans la région de Belmont, d'Avressieux et de Verel, tout en les côtoyant. Dame Jacoba de Montbel, que nous avons déjà rencontrée, est femme de noble Vuillelme d'Entremonts. Elle cède aux convers de Tamié, en accord avec son mari, par acte à dater d'avant 1240, « tout le droit et seigneurie qu'ils ont sur le rivage du Tier ». Tamié pourra y établir à sa guise, dit un autre acte de 1244, écluses, moulins et battoirs [15].

L'abbé de Tamié eut à défendre ses droits sur la forêt de Novaux qui était de son fief contre « la communauté de Verel et Montfloret ». Une fois ses droits reconnus, Tamié ou son procureur cherche à « alberger la forêt de Novaux sises entre le mandement de Verel et celui de Belmont ». Il en obtient la permission. Et, le 1er juin 1293, le monastère l'alberge à Hugues Bovet de Verel, un noble sans doute, dans les termes suivants : « Albergement fait le 1er juin 1293 par Tamié à Hugues Bovet de Verey de tout ce que Jean de Veray y possédait dépendant de Tamié et l'usage que les hommes de Veray hommes de Tamié avaient au bois de Novaux tant que dure le dit bois, pour quatre sols viennois annuels ». (Inventaire : f° 389). Ce bois de Novaux s'appelle

---

(13) Ch. ROMAN : *Chartes de Chalais*, tome II, ch. 178, p. 121.
(14) *Ibid.* : tome III, ch. 219, p. 3-6.
(15) *Inventaire* : f° 367 - 8.

aujourd'hui le Niveau ! selon la carte au 20.000me. Monfloret, c'est le château de Montfleury actuel.

Les nobles de Verel (autrefois : Veray) sont aussi une vieille famille qu'on rencontre à propos de Tolvon et de Saint-Julien de Raz. Jean de Verel est témoin, en 1225, à un accord, ensuite d'une vente de bien faite par Pierre Fava de Tolvon à l'abbé de Chalais. On le signale avec Guillaume de Boges, Jean des Echelles et le chevalier Pierre Gaufred. Il a donc des droits éventuels sur ces biens (16). Ce Jean de Verel nous intéresse d'autant plus qu'en 1293 on reparle de lui, ou d'un de ses descendants dit aussi Jean. Mais ne faudrait-il pas identifier les nobles de Verel avec les seigneurs de Belmont et de l'Epine et qui seront eux aussi en rapport avec le château et les seigneurs de Tolvon ?

Pour des bois ou des pâturages, biens communs, jamais rien n'est terminé. En 1305, le damoiseau André de Verel se désiste de toutes ses prétentions contre Tamié, tout en excluant celle qu'il maintient sur le bois de Novaux. Un André seigneur de La Forest, époux de Marie de Foras, est cité en effet vers 1300, par *l'Armorial de Savoie*. Serait-ce avec lui qu'une transsaction fut passée entre l'abbé de Tamié et le seigneur de Verel ? Possible : notre *Inventaire* n'est pas souvent précis dans ses mentions. Mais, il y eut aussi plus tard, un procès intenté par l'abbé contre noble Jacques de Montbel, seigneur de Verel et de Dullin, touchant la juridiction de Verel, pour l'exercice de laquelle ce seigneur « avait fait dresser des fourches dans un territoire appartenant audit sieur abbé ». Jacques seigneur de Verel et de Dullin, épousa en 1502, Philippine, fille de Jean de Lannoy, sous les auspices de Philibert, duc de Savoie, et de Marguerite dAutriche, duchesse de Savoie. Il fut grand châtelain du Pont-de-Beauvoisin et voulut se faire enterrer dans l'église des Carmes et dans la chapelle qu'il y avait fondée. Il testa le 1er août 1504, au château de Dullin, léguant 106 florins à la chapelle du Saint-Esprit de l'église paroissiale de Dullin et demandant au duc de Savoie de laisser l'office de capitaine et châtelain de la ville du Pont à son fils et héritier, tel qu'il avait été donné à son feu père

(16) *Chartes de Chalais* : II, ch. 111, p. 30.

Jean de Verel, et qu'il avait eu lui-même. Ce qui fut accordé par patente de mars 1511 (17).

L'abbé de Tamié avait donc affaire avec un personnage puissant et bien en cour, puisque Marguerite d'Autriche avait donné à sa demoiselle d'honneur, Philippine de Lannoy, qu'elle aimait tant, une dot de 2 000 florins d'or. Cependant, c'était un devoir pour le seigneur abbé de défendre ses hommes de Verel, soit contre la juridiction envahissante d'un autre seigneur, soit pour maintenir leur droit d'usage de la forêt de Novaux. Les nobles Bovet de Verel devaient, au nom de Tamié, veiller au maintien de leurs droits sur Novaux. Ce n'était donc pas une question de vanité féodale.

Un des moyens pour toute autorité féodale d'éviter des difficultés et de favoriser les feudataires, était de n'autoriser la vente des biens relevant de leurs fiefs qu'à l'un de leurs hommes-liges. Tamié interdit pour ce motif à Monin du Rochat de prendre possession « des moulins et battoirs de Ruffia qui lui avaient été vendus par Jean Mazard ». Ces deux artifices de la « grange » de Ruffey étaient sur la paroisse de Verel. Et l'emprunt de Guerson du Pont gagé sur ses droits à Ruffey date donc l'existence de cette « grange » monastique d'avant 1186.

En 1629, Tamié maintient ces mêmes droits contre « le comte de La Forest ». Le monastère fit aussi reconnaître en justice sa juridiction sur le Tier et sur le bas Verel de Montbel, soit sur la rive droite du Tier où se trouvaient sa maison-forte avec « grange » de Lourden.

Quelques notions sur les seigneuries successives seront utiles pour comprendre la situation des « granges » de Tamié. Philibert de La Forest était devenu seigneur de Verel et de Dullin comme héritier testamentaire de François de Montbel et de l'Epine. Charles, fils aîné de Philibert, fut conseiller d'Etat. Il obtint du duc de Savoie, le 28 février 1594, l'érection en Comté, pour lui et ses héritiers, de ses seigneuries de Verel et de Dullin unies à ses juridictions du Pont-de-Beauvoisin et de La Bridoire. Le 11 mai 1647, sa veuve Marguerite de La Chambre, vendit Verel,

(17) *Armorial de Savoie :* 4ème vol., fos 70 et 71.

Dullin, le Pont-de-Beauvoisin et La Bridoire à François Roero, marquis de Saint-Séverin.

Les données de notre *Inventaire général* des titres de Tamié complètent heureusement celles du grand *Armorial de Savoie* (2me vol., f° 429). Ce sera encore plus remarquable pour l'histoire suivante du nom de l'Epine que portèrent successivement Saint-Jean de Novalaise, puis la montagne de l'Epine.

VI. — La Sainte-Epine de « Novaleys » et les nobles de l'Epine dits primitivement Garcin de Tolvon et l'Espinasse

Lors de ces différents procès pour l'usage du bois de Novaux, l'*Inventaire de Tamié* notait un ancien compromis entre le monastère de Tamié et *Ponce d'Avricieu,* vivant en 1170-1175... à l'occasion de cette forêt.

Mais il faut surtout retenir une certaine donation, mettons plutôt une vente « faite par un noble, *Aymar de l'Espine,* des pâturages qui sont dans le mandement du dit lieu ». Et ce lieu s'appelait bien « le mandement de l'Espine » (18). En 1241, un *Humbert de l'Espine* est cousin ou neveu d'Amédée de Miribel et il a des droits, comme ce dernier, sur le lac de Paladru (19).

Aymar de l'Espine, un des ancêtres des Montbel, devait vivre au cours du XIIme siècle, au moment où les convers s'installent dans la région du Guiers, à Belmont, Verel et La Bridoire, et ont besoin de pâturages. D'ailleurs, le nom de l'Epine est l'indice sûr d'une époque. Une transaction eut lieu au même temps entre « l'abbé de Tamié et les chapelains de *Saint-Jean de l'Espine* et de Marcieu, sur les dîmes dudit Saint-Jean ». D'après un vieux pouillé du XIVme siècle cité par Guichenon, les deux paroisses de Saint-Jean de Novalaise (qu'on appelait précédemment de l'Epine) et de Marcieu étaient en effet unies. Raison de plus pour dater notre acte de donation des pâturages du mandement de Novalaise d'une époque antérieure, soit environ 1132-1150. Nous trouverons même des nobles dits de l'Epine en 1112 et en 1124.

---

(18) *Inventaire* : f° 390 verso, 393.

(19) Ch. Roman : *Cartul. de Chalais,* vol. 2, charte 130, p. 61 à 64.

A Novalaise, chez M. Luquain, la grange dite de l'Epine est déjà citée en 1171 par une bulle d'Alexandre III. L'église paroissiale dédiée à Saint-Jean est alors appelée également « *église Saint-Jean de l'Epine* ». Notons aussi les noms de l'Epinette et de l'Epignier souvent rencontrés, le mas dit de l'Epinatière habité par une hamille de l'Epine, comme la Noytonière était le mas des Noyton. « Jérôme Moyrout de l'Epine » donne quittance au « recteur de la grange d'Euresol touchant deux porceaux et deux truyes qu'il demandait au dit recteur ». Il s'agissait sans doute de bêtes sélectionnées. Le nom de l'Epine est donc populaire.

Toutes ces dénominations n'indiquent évidemment pas que seuls les buissons d'épines pouvaient pousser dans cette région. La raison est toute autre. Dans le ressort des seigneurs de Novalaise qui se disaient *seigneurs de l'Epine,* parce que selon la tradition leur ancêtre avait rapporté de Terre Sainte, vers 1100, une Sainte Epine de la couronne du Christ, on venait de tous les environs vénérer la relique insigne. Rien n'était plus précis que ce nom de l'Epine, réservé d'abord au mandement de Montbel en Novalaise. C'est ce que veut dire l'acte suivant : « Compromis entre Monsieur l'abbé de Tamié et le seigneur de Montbel et de l'Espine dans la *Novaleys* (sic) touchant les pâturages dudit lieu de l'Espine ». Cet acte date d'avant 1240 [20]. Nos moines durent être renseignés sur l'origine de cette relique qui donnait son nom à la famille dominante, à la paroisse de Novalaise comme à leur grange du même lieu, ébranlait les populations désireuses de l'honorer, obligeait les artistes et sculpteurs à la rappeler dans leurs œuvres, comme par exemple sur le portail gothique d'une chapelle latérale de l'église de Nances. Et leur inventaire nous apporte sur tout cela des lumières.

La famille de l'Epine est en effet connue dès le début du XII^me^ siècle ; elle était d'origine vicomtale, apparentée aux Bressieux, aux Miribel et aux Voiron, sous le nom primitif de *Garcin*. Par deux fois, elle apparaît dans l'entourage immédiat du comte de Savoie-Belley Amédée III, qui régna de 1103 à 1148.

---

(20) *Inventaire :* f° 361. — *Novaleys* est écrit sans *e* à la fin, cela plus de quinze fois.

Ils ont des droits importants sur le pays de Chartreuse et aux environs. Vers 1123, le comte Amédée III qui est chez lui jusqu'à Voiron et à Tolvon, donne aux moines de Chalais la terre de Fontmartin, à Saint-Laurent-du-Pont. Les témoins sont Guichard, prieur de Chalais ; Boson, curé de Saint-Christophe des Echelles ; Humbert de Bocsozel, Guiffred des Boges, Guigues du Touvet, *Anselme Spinacius* et *son frère Burnon Garcin* [21]. Les Garcin, parents des Bressieux et descendants des vicomtes de Vienne, sont installés au château de Tolvon au nom du comte et ils ont donc des droits dans les montagnes voisines de la Chartreuse qu'ils cèdent aux religieux de ce lieu, avec tous leurs autres parents, en février 1129.

Notre Anselme Garcin, dit *Spinacius*, reparaît alors sous le nom d'*Anselme de Voissant*, autre seigneurie qu'il possède. Un autre *Anselme Garcin* de 1231 paraît l'époux de dame Fura, fille d'Umbert de Miribel et d'Utilie de Conflens [22].

Cet Anselme, cité avant son frère Burnon, est donc aussi important que lui à la cour comtale. Comme il est sans doute l'heureux pèlerin qui a rapporté d'Orient la Sainte Epine, il est connu surtout par son surnom de l'Espinasse, Spinacius, ou de l'Epine, qui devient un titre de sa maison, avant de prendre tel ou tel titre militaire tiré de ses châteaux, Voissant et Montbel.

Burnon de Voiron et ses frères fils d'Odon, ainsi qu'Amédée de Miribel et Boniface son frère fils de Boniface I[er] de Miribel, cèdent aussi leurs droits sur le même territoire de Fontmartin, du temps de Mallen, curé de Miribel, de l'abbé de Chalais Bernard, en 1140-1142. Et « Pierre Garcin de Tolvon » approuve la donation de Burnon à la même date.

Ce Pierre Garcin, ne serait-ce pas Pierre frère de Guy de l'Epine, qui tous deux sont présents à Yenne, à la donation que fait alors le comte de Savoie Amédée III, en faveur des chanoines de Belley, de droits sur La Motte-Servolex ?

---

(21) *Ch. de Chalais* : I, ch. 4. — En 1225, ch. 101, des témoins des mêmes familles sont à rapprocher comme Guillaume de Boges, Jean des Echelles et Jean de Verel.

(22) *Ibid.* : ch. 4, 6, 7, 13, 17, 130. — Félix Bernard : *Les origines féodales*, p. 65.

Mais Guy et Pierre paraissent d'une génération postérieure à celle d'Anselme *Spinacius*, l'Espinasse [23].

Cent ans après, en septembre 1241, Humbert de Miribel, époux d'Utilie de Conflens, vend aux moines de Chalais une chavannerie à Saint-Julien de Raz et la part du lac de Paladru qu'il possédait, pour le prix de 30 livres. Son épouse Utilie (nom dérivé d'Auxilie) en reçut 20 livres. D'autres parents ou alliés des Miribel, comme un Anselme Garcin qui semble l'époux de Fura dite fille d'Utilie, devaient détenir quelque droit sur les biens cédés, et ils les abandonnent à leur tour. Ainsi, Humbert de l'Epine qui descend d'un Garcin, reçut 5 sols viennois ; les frères Humbert Garcin et Pierre Garcin, fils de Reynaud Garcin, ne reçurent chacun qu'un fromage. Leur père Reynaud avait en effet vendu autrefois à Amédée, père d'Humbert de Miribel, les biens cédés en 1241 aux Chalaisiens. Malgré cela, les deux frères Garcin y gardaient encore un droit éventuel. Quant à Humbert l'*Espinasse*, il eut à confirmer à nouveau les différents actes précédents : les moines de Chalais lui versèrent à cette occasion dix livres [24].

Tous ces actes de 1123, 1142 et 1241 prouvent la parenté des seigneurs dits alors de l'Epine et de Belmont d'où provient le titre de Montbel, avec les seigneurs de Miribel, de Voiron et de Tolvon ; et même avec un *Sigismond* de La Forest. Si ce nom de Sigismond apparaît, c'est qu'il est dû à une alliance au moins avec la Maison de Savoie, qui avait l'avouerie de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune, fondé par le saint roi burgonde et remettait en vogue les noms de Maurice et de Sigismond. D'autres ont cru pouvoir lire *Justimond*, au lieu de Sigismond, ou même Sicomore, Siquemore, noms invraisemblables pour cette époque, où l'on voulait d'ailleurs la protection des saints. On trouve enfin Sigomond, plus approchant, et qui autorise notre correction.

Les descendants des vendeurs de 1123 gardent certains droits éventuels sur les biens vendus, comme le droit de

---

(23) L'auteur du riche *Dictionnaire étymologique des noms de lieux de la Savoie*, p. 218-219, n'a pas le droit de conclure de la prétendue date de l'acte d'Amédée III à l'existence, à cette même date, du château de Nances dit de l'Epine. Selon le Chanoine Marc Perroud, le château de Nances n'aurait été construit qu'entre 1240 et 1294 (« Cahiers de Savoie » ; 1947).

(24) Chalais : II, ch. 130, p. 61-4.

rachat. C'est ainsi qu'en 1274, l'abbaye de Chalais, ayant besoin d'argent pour récupérer sa grange de La Forest située à Belmont, vendra au comte Philippe leur grange du Désert à Saint-Laurent-du-Pont, qu'elle avait obtenue du comte Amédée III de Savoie. Et, suivant le même principe familial, quand, en 1303, l'abbé de Chalais Martin de Virieu vendra, au nom des moines, pour le prix désastreux alors de 900 livres, la belle grange de La Forest, à qui irait-elle, sinon aux descendants des anciens propriétaires qui la leur avait cédée, soit des La Forest (24 bis). Nous voyons d'ailleurs ces derniers en rapports avec les moines chalaisiens à propos de ces biens situés à Belmont et Avressieux. Et ils tiendront leurs droits d'Aldegard, veuve de Ponce I.

VII. — Les défrichements dus aux convers et l'orthographe de « Novaleys »

On aura remarqué l'orthographe vraie de Novalaise en 1650. Ce mot vient du bas latin *novale* (a). Il signifiait une terre nouvellement défrichée, comme le nom de Novalay, hameau de Saint-Jean-de-Belleville, où précisément Tamié eut une grange. Le bois de Novaux à Avricieux tire aussi son nom de ce mot, selon le chanoine Adolphe Gros, dans son *Dictionnaire étymologique*. Mais Novaux est devenu « Niveau », ce qui ne veut plus rien dire. Parmi les lieux-dits de Novalaise, orthographe moderne, il faut noter *lou sagnes* = les étangs, terrain humide, et surtout *les Botières* qui signifie : rigoles, fossés pour arroser les champs, du latin boteria qu'il faut distinguer de *botaria*, vase vinaire (25). On disait aussi *les Boutières*, ce terme rappelle donc des travaux de canaux pour irrigation ou assèchement. Le mot de Botières est fréquent dans la géographie de la Savoie. Ici, à Novalaise, ce lieu-dit rappelle opportunément une époque de défrichements qu'il faut placer au Moyen-Age. Les convers de Tamié contribuèrent, là comme ailleurs où ils s'établirent, au développement de la culture ; sans doute

---

(24 bis) Selon l'*Armorial de Savoie*, 2me vol., f° 425, n° 4 (Sigismond) de La Forest eut un fils, Guillaume dit de Lucey, qui fait donation à son neveu Jacques de Chevelu du château et des giens de Lucey, en puin 1296, et une fille, Isabelle de La Forest, qui épousa Jean de Chevlu et eut un fils, Jacquemet de Chevelu.

a)(Virgile l'emploie dans sa première églogue : Impius hœc tam culta novalia miles habebit.

(25) Botaria : vase vinaire. Boteria : rigole, d'où botière et boutière.

eurent-ils l'initiative de travaux d'ensemble, car ils disposaient de personnel entraîné et nombreux, d'outillage adapté et de solides paires de bœuf. On ne peut dans ces cas refuser de reconnaître l'utilité de capitaux disponibles. Et de ce fait, nos convers de la « grange de l'Epine » eurent des biens à Novalaise, aux lieux-dits Communaux, l'Epinette, en Longereys, en la Lousanyes. Mais voici le seul fait bien daté que nous a laissé le second archiviste de l'*Inventaire* de Tamié : c'est la « reconnaissance d'un particulier de plusieurs pièces sises *aux Botières* et ailleurs de l'an 1329 » passée en faveur de la grange de l'Epine. (Inv. f° 363). Cela autorise à conclure que les convers de cette grange de Novalaise ont travaillé pour leur part à des travaux de canalisation et de défrichement si importants que la paroisse de « Saint-Jean de l'Epine » en a pris le nom de *Novaley*, terre nouvelle fraîchement défrichée.

Un historien très moderne faisait, dans le courrier de l'*U.N.E.S.C.O.*, cette remarque bien opportune : « Derrière les noms de lieux et de personnes surgit parfois l'histoire des hommes ». Les noms que nous rencontrons au Petit Bugey, que ce soit Urice, Euresol ou La Forest, que ce soit le bois de Novaux devenu Névaux et même Nîveau, ou le bourg de Novaleys devenu Novalaise, sont des indications importantes. On doit en tenir compte dans notre histoire : ils nous orientent tout d'abord.

« *La grange de l'Espine* » des convers de Tamié, sise à *Novaleys*, un peu au-dessus de ce bourg assez récent, comprenait les divers bâtiments habituels aux granges monastiques du XII^me^ siècle, tous placés aux lieux les plus opportuns, et dont les lieux-dits subsistent en 1732 : la bovary, la bergerie, la porcherie, différentes remises encore, fours, moulins, son jardin bien clos au midi de la maison-forte des convers. Toute « la grange » fut reconstruite au début du XVIII^me^ siècle : la maison-forte porte encore la date de 1714. Elle garda sa *chapelle dite alors de Saint-Claude* jusqu'en 1909, date où celle-ci fut réduite en un simple oratoire placé en évidence au bord de la route qui monte vers Nances.

En 1732, les anciens biens de l'abbaye de Tamié situés à Novalaise appartenaient à une série de six ou huit propriétaires, dont le principal, Charles Batton, feu Eynard,

tenait 218 journaux de Savoie, parmi lesquels figurent le sol de la chapelle Saint-Claude. Mais tous payaient la taille à l'Etat, et des servis à l'abbé de Tamié qui en avaient encore le fief [26].

VII. — Le prieuré du Pont. Les seigneurs du Pont et de Chambéry. Le Pont fortifié et ses seigneurs : Guillaume de Revel et Guillaume des Arcisses

L'étude des droits de pâturages de l'abbaye de Tamié va nous faire connaître les familles seigneuriales qui lui ont accordé ces droits. Auparavant, il s'agit d'y voir clair dans certains termes, mandements, universités d'habitants, et les limites de ces administrations. Un mandement comprenait les paroisses sur lesquelles le seigneur du château étendait son autorité militaire et civile ; on disait alors que le seigneur y avait *le domaine*, ou encore possédait le *fief*. Quelle était en particulier l'étendue du mandement du Pont ? Pourrait-on la préciser ?

Si nous étudions la *fondation du prieuré Sainte-Marie du Pont*, on s'aperçoit qu'il faut la dater de l'épiscopat de Josserand, évêque de Belley, soit vers 1063 - 1070 et aussi d'après le temps de l'abbatiat de Humbert, abbé de Saint-André-le-Bas. On sait déjà que le seigneur Guillaume, époux d'Auxilie, fit sa donation « de l'église construite près du Pont fortifié » et de terrains et revenus divers, entre 1063-1070. Il promettait de plus une dot spéciale pour l'église prieurale le jour où elle serait consacrée. Il prévoyait donc tout un développement à venir qui ne dépendrait pas de lui seul !

Quelle était cette église qu'il dit « édifiée près du lieu dit le Pont fortifié » « *juxta Pontem Castellum, cum campo in quo ipsa ecclesia constructa videtur* » ?

Il s'agit, croyons-nous, de l'église de Domessin. Le champ qui est cité comme étant proche de l'église donnée interdit de la chercher ailleurs. Le bourg neuf du Pont est trop exigu pour permettre dans son enceinte la subsistance d'un champ.

---

(26) *Archives départ. Savoie :* Série C, n° 3561.

Berlion, seigneur de Pressins, entre 1072 et 1084, donna à son tour à Humbert, abbé de Saint-André-le-Bas, sa moitié de l'église Saint-Eusèbe de Pressins avec les offrandes de l'autel et du cimetière, ainsi qu'une petite vigne située dans la partie orientale de son clos. Berlion coopère donc à l'œuvre entreprise par le seigneur Guillaume et dame Auxilie dès les débuts du prieuré Sainte-Marie. A ce geste on devine qu'il est de la famille du seigneur du Pont. Le nouveau prieuré compta dès le début dans sa dépendance l'église Sainte-Marie de Domessins qui s'élevait non loin du Pont et du Guiers sur l'ancienne route allant à Lépin, Aiguebelette, au col de Saint-Michel qu'on appelait encore *col de Monjoux*, jusqu'à Lémenc. D'ailleurs, cette paroisse ne faisait qu'une avec celle dite du Pont. L'évêque de Belley dut accepter le rattachement de ses paroisses au prieuré, ainsi que celles de Saint-Jean d'Avelanne, de Saint-Martin de Vaulserre et de Saint-Hilaire d'Avaux.

La même influence qui avait décidé l'abbaye viennoise à installer ses moines au prieuré du Pont dut déterminer la fondation du prieuré bénédictin de Saint-Béron, chargé des paroisses de Saint-Béron, Saint-Albin de Vaulserre et Saint-Francon devenu Saint-Franc, nom moins familier [27].

Ces paroisses ne devaient-elles pas relever de la même famille vicomtale ? Ce sont en effet les *seigneurs de Chambéry* qui, en raison de leur vicomté, s'affirment jusqu'au milieu du XIII^me^ siècle, depuis leur château de Chambéry, au col de Saint-Michel, à Aiguebelette, comme à La Bridoire, à Verel et à Belmont. Berlion de Chambéry, qui a vendu au comte Thomas I^er^, en 1232, sa ville de Chambéry, tout en gardant le château et son bourg, vendit aussi le château et mandement d'Aiguebelette à Siboud de Clermont, acte que confirmera en 1250 son fils Aymon de Chambéry [28].

Le droit familial voulait encore que les alleux et biens d'une famille restassent en possession d'un de ses membres. Si bien qu'Aymon de Chambéry, damoiseau, renonce à nouveau, en présence du prieur de la Silve Bénite, en

(27) Les moines de Saint-André-le-Bas et leur prieuré de Saint-Genix furent chargés, vers 1115, par l'évqèque Ponce de Belley des paroisses d'Avressieux et de Verel. Belmont leur fut promis (Cart. St André : n° 221).

(28) *R. D.* : n° 8699.

faveur d'Aynard, seigneur de Clermont, à tous ses droits sur Aynard de Clermont, ses frères et sœurs, fils et héritiers de feu Siboud, seigneur de Clermont, le 13 décembre 1250 (29).

D'autre part, par acte fait à Chambéry le 8 avril 1252, Rodolphe, autre fils de Berlion de Chambéry, achète d'Amédée de Miribel ses droits dans les mandements de Miribel et des Echelles, moyennant 15 livres et demi de Viennois (30).

En juin 1254, si Guigues du Pont, fils de Berlion, possède au château, situé sur le mamelon qui domine au nord le quartier et la porte de Belleymint, une maison-forte, celle-ci est rendable, soit du fief de Guillaume de Miribel. Or, le seigneur de Miribel vend, le 19 juin même année, à Philippe de Savoie, élu de Lyon et futur comte, son droit de fief qu'il possède au Pont. Mais, ce serait exagéré d'en conclure de suite que Guillaume de Miribel et ses ancêtres possédaient le haut domaine de tout le château du Pont et de son mandement. Les achats et ventes de biens féodaux entre parents étaient fréquents, mais souvent provisoires. Ils prouvent l'instabilité des fortunes seigneuriales surtout au XIII^me^ siècle, tandis que les biens ruraux et ceux des convers de Tamié paraissent plus stables. N'oublions pas non plus que nos seigneurs aimaient avoir des biens un peu partout, depuis Vienne la capitale, aux étapes des routes et jusqu'aux confins du royaume de Bourgogne.

Voici d'ailleurs un exemple pris chez les seigneurs du Pont-de-Beauvoisin. Guillaume I^er^ de Revel, connu comme seigneur du Pont en 1063, était de race chevaleresque, « *de conditione miles* », possessionné en Graisivaudan à Sainte-Marie de Revel, au-dessus de Domène, et ailleurs en Viennois, comme au Pont. Vers 1083, peu avant sa mort, avec l'approbation de son épouse Ancillie et de son fils Odon, il donnait, au monastère clunisien de Domène fondé par les Aynard et au prieur Guichard, une excellente vigne située à Sainte-Marie de Revel et un cens annuel de 12 deniers. Il voulait être enseveli au prieuré de Domène, dans le tombeau de famille. Lors de cet acte, son fils aîné Guil-

---

(29) *R. D.* : n° 8699.
(30) *R. D.* : n° 8845.

laume II était absent. A son tour, celui-ci donna aux moines de Domène, en vue de sa sépulture, une part de ses biens de Revel et une vigne, donation approuvée par son frère Odon, vers 1140. Parmi les cautions et témoins de ces actes, en général des parents ou alliés, on rencontre un *Pierre de Voissant* dont le titre est de la région et de l'archiprêtré ancien du Pont. Nous devons reconnaître en lui « Pierre Garcin de Tolvon », fils ou neveu d'Anselme Garcin *Spinacius*, dit aussi *Anselme de Voissant* en 1129. Ajoutons ici la mention de *Berlion de Voissant*. Car, vers 1132, « Berlion de Voissant et ses frères cèdent à Tamié tout ce qu'ils avaient en la terre de Maisnez (ou Manoy) à Saint-Béron, pour 12 sols » (Inventaire : f° 403).

Précisément, ce Guillaume II de Revel et du Pont est celui que l'on rencontre à plusieurs reprises vers 1132, lors de l'établissement des convers de Tamié dans leurs granges des vallées du Guiers et du Tier. Il avait le fief de la plupart des biens qui leur étaient cédés dans cette partie du Bugey. Mais le titre qui lui est alors donné est des plus révélateurs. Il est dit *Guillaume des Arcisses*. C'est donc lui qui fit bâtir les différents donjons et remparts qui défendaient et dominaient au nord le bourg du Pont, donjons ou châteaux connus sous le nom de château vieux et château-neuf, dont il ne reste que quelques grosses murailles les reliant à la *porte de Bellemin*.

Tout le monde ne pouvait pas entreprendre de tels travaux de fortification d'un bourg. Le seigneur du Pont, Guillaume II, sut se faire aider. Chaque noble tenait d'ailleurs à avoir sa maison-forte là-haut dans le Château Vieux. Pour se distinguer de ses frères, Guillaume II prit le titre « des Arcisses », ou de l'ensemble des remparts. Il était frère d'Henry, prieur du Pont, de Pierre et de Berlion dits seulement de la Poype, mais il s'agissait de la Poype du Pont. Il était également frère de Humbert de Benonces avec lequel il avait des droits communs, en particulier sur les dîmes de Verel. Nous avons déjà dit que cet « Humbert de Benonces et son fils (Antelme), cédèrent leurs prétentions sur la terre de Verel, comme avait fait leurs frère et oncle, pour 10 sols plus un drap pour un lit ». Les frères convers d'Euresol savaient tisser le lin et le chanvre, faire des draps, chose rare. Si bien que le bon seigneur de

Benonces se trouvait satisfait : le grand drap replié qu'il avait reçu suffisait pour sa couchette.

Quant à Odon de Revel, fils de Guillaume I[er] de Revel et du Pont et de dame Ancillie, il portait un nom usité chez les Humbertiens. Ce qui prouve une fois de plus que sa mère descendait d'une première Ancillie, épouse d'Humbert I[er], comte de Savoie-Belley. Les neveux d'Odon, Pierre de La Poype et Humbert de Benonces, gardaient aussi la marque de cette origine comtale.

Il peut paraître curieux que les titres militaires de la Poype (du Pont) et d'Arcisse (du Pont) que méritaient les premiers bâtisseurs ne reparaissent guère après eux. Ils furent remplacés par celui plus simple et plus rare de *du Pont*, ou pour Humbert, par celui *de Benonces* ; tel ou tel autre descendant s'appela *de Revel* (31).

De l'ensemble des actes connus et rappelés ici, nous devons conclure que les seigneurs du Pont, tout en étant alliés de la famille comtale de Savoie-Belley, étaient de la souche des vicomtes de Vienne, comme les Bressieux, comme les Garcin de Tolvon dits de Voissant et de l'Epine, et comme les Berlion, vicomtes de Chambéry et seigneurs d'Aiguebelette, jusqu'à La Bridoire, Verel et Belmont, mais connus plus tardivement. Ces derniers ne seraient-ils pas de la souche de Guillaume I[er] de Revel et du Pont ? car, sur eux on ne sait rien de sûr avant 1132, soit avant les pièces que nous trouvons dans l'Inventaire de Tamié.

Puisque nous avons retrouvé ces diverses seigneuries de même origine, on peut mieux voir les limites du mandement du Pont soumis sur les deux rives du Guiers aux comtes de Savoie-Belley. Les documents subsistants le permettront-ils ,

IX. — Droit de paturages et familles nobles du Pont. La peste, de 1348 à 1630.

Ce droit dépendait des seigneurs qui en avaient le haut domaine, sans qu'ils se donnent la peine de le partager

---

(31) *Cartulaire du prieuré de Domène* : Lyon, 1859 : chartes 235, 237, 239. La première citée doit être d'avant 1083, en raison de l'approbation d'Aynard I[er] de Domène et du témoin Pierre de Morêtel, connu aussi par ailleurs, (*Cartulare monasterii Beatorum Petri et Pauli de Domina*).

entre eux, semble-t-il. Leurs feudataires en avaient le droit d'usage. Les pâturages comme les forêts sont alors des biens communs. Les frères convers issus du pays et chargés de services publics reconnus par tous, du moins au début, y avaient aussi un droit naturel. Il fallait cependant le faire enregistrer. Ces actes font connaître par conséquent les seigneurs des lieux, assez nombreux dans chaque mandement.

Les noms qu'ils portent à chaque génération, surtout ceux de Guillaume et de Berlion, de Siboud, de Rodolphe, de Burnon, dénotent leur appartenance à une même souche primitive, celle des premiers vicomtes de Vienne. Les Clermont, les Chambéry, les Rivoire en sont des branches. Mais les seigneurs du Pont et de Revel se font remarquer surtout par leur alliance avec la maison comtale de Savoie, puis à tel moment, on surprend leurs nouvelles alliances.

Ainsi, en 1134, un *Siboud du Pont*. En compagnie de Boson (du Pont), curé des deux églises du Pont et de Domessin avec lequel l'abbé Gautier de Saint-André-le-Bas avait convenu, en 1121, d'un traitement honorable, notre Siboud se trouve à Saint-Pierre-d'Albigny pour régler une affaire assez compliquée. L'abbé viennois n'avait pas voulu réaliser le transfert de son prieuré de (Saint-Jean) de la Porte à Saint-Pierre-d'Albigny, qu'avait bien promis son prieur de Saint-André-le-Bas aux fils d'Aimon de Miolans. Ceux-ci par contre devaient céder les dîmes de leur seigneurie. Devant cette opposition de l'abbé à leur projet de développer leur bourgade de Saint-Pierre-d'Albigny en y installant les moines trop éloignés dans leur résidence de la Porte, Pierre et Gautier de Miolans avaient repris les dîmes du lieu.

L'abbé Gautier, sûr de l'appui du Pape Callixte II, ancien archevêque de Vienne, dut réagir à son tour; les deux frères de Miolans furent enfin excommuniés. Siboud dit du Pont, sans doute un Clermont parent de Callixte II alors défunt et qui avait été le premier laïc à approuver la fondation de Tamié en 1132, voulut s'intéresser au cas de ses amis les Miolans, originaires comme lui de Vienne et en rapports quotidiens avec les mêmes moines de Saint-André-le-Bas. L'incident va enfin avoir une issue pacifique. Pierre et Gautier de Miolans restituent à l'abbaye viennoise,

par conséquent aux moines du prieuré de Saint-Jean de la Porte, administrateurs des églises des environs de Saint-Pierre, la dîme de l'église centrale de leur bourg alors en plein développement, et en remerciement, ils acceptent de l'abbé la somme de soixante sous. L'acte est fait sur l'autel de Saint-Pierre-d'Albigny. Parmi les cautions et témoins qui souscrivent, on voit les cousins des Miolans, Silvion de Bellentre et Guiffred du Châtelard, puis Siboud du Pont et Boson, curé du Pont-de-Beauvoisin [32].

Dès le début de l'abbaye de Tamié et vers 1132, dit *l'Inventaire,* un membre de la même famille s'intéresse aussi aux « granges » de nos convers, c'est Guillaume de Clermont. Il donne à Tamié à perpétuité le droit de paître et de couper du bois dans tout le mandement du Pont, pour 25 sols, plus 12 deniers pour son métral.

Dame Guillelma, épouse de *Burnon de Bourgoin,* avait aussi le domaine sur tous les pâturages du même mandement du Pont: elle en fit don à Tamié (*Invent.* f° 354).

Louis de Bergoin céda à son tour, vers 1132, avec une corvate de terre, les droits de paître et de couper du bois par tout Pressins, pour le prix de 12 livres. La corvate de 18 journaux est plus estimée que les droits de pâturage communs à tous les habitants.

A la même date, Berlion du Pont vend ses droits et actions sur les terres de Ruffey à Verel. Il est contemporain du précédent, puisque tous deux sont garants d'une cession de dîmes faite en faveur de Tamié par un Siboud de Clermont dit Curtet. (*Invent.* f° 356-403).

Amblard du Pont a vendu vers 1132 la moitié du bois de la Vavre, pour 8 livres 5 sols ; puis, un pré, une pièce de terre et des cens pour 130 sols.

Il y eut un Guers du Pont sans doute, puisque l'on rencontre ensuite un jeunet dit *Guerson du Pont.* Ce dernier et sa femme Pétronille engagent en 1186 à l'abbé de Tamié tout ce qu'ils avaient au mas de Ruffey sur Verel (*Invent.* f° 368).

Nous avons déjà parlé d'un *Guiniton du Pont,* cité par deux fois dans *l'Inventaire.* Son nom rappelle aussi soit

---

(32) *Cartulaire de Saint-André-le-Bas :* n° 227, p. 171.

son père, soit au moins un aïeul nommé Guinis du Pont. *Anselme du Pont,* dont le prénom rappelle celui d'Anselme Garcin de Voissant, dit de l'Epine, est, en 1195, prieur du prieuré de la Porte en Albigny.

Le prieuré dédié d'abord à Saint-Ours, puis à Saint-Philippe, est situé sur la paroisse de Saint-Jean de la Porte et dans la seigneurie des sires de Miolans. Le prieur cède aux Chartreux d'Aillon la dîme des Frasses, dont les pâturages sont contigus à leurs granges du val de Lourdens (33).

En 1232, Berlion du Pont veut partir pour la croisade, il cède aux mêmes chartreux d'Aillon tous les droits de péage qu'il peut revendiquer sur leurs troupeaux traversant ses terres à l'aller et au retour de leurs pâturages du Viennois (34).

Guigues du Pont, père de Berlion et de Josselin, est connu en 1254 et 1280. Lui et son fils Josselin vendent des cens annuels « en faveur du recteur de la maison d'Euresol » à La Bridoire. Guigues avait vendu 10 sols de cens. A son tour, Josselin cède 20 sols de cens qui lui étaient dûs chaque année par Michel et Guillermet de Domessin frères (35). Guigues du Pont reçoit en 1256 l'hommage d'Aynard de Clermont pour les droits que celui-ci tenait de lui sur le Pont, château, marché, péage, bois, etc. Mais, par contre, Aynard devait recevoir de lui à cette occasion deux beaux chevaux, selon H. Perrin, dans son « Histoire du Pont-de-Beauvoisin », p. 22.

Bien des nobles du Pont eurent affaire avec Tamié. Ainsi Arthaud, fils de Berlion, seigneur de Belmont, qui rend hommage au comte de Savoie en 1309, emprunte aux moines et leur hypothèque son baptoir sis aux Etables, mandement du Pont, rive gauche du Guiers (36).

On ne peut tout relever de ce grand *Inventaire de Tamié.* On espère du moins avoir retenu l'essentiel pour

---

(33) MORAND : *Les Bauges :* II, p. 199.
(34) *Ibid.*, p. 506.
(35) *Inventaire :* f^os^ 354 - 356.
(36) *Inventaire :* f^o^ 385.

comprendre un peu mieux l'époque de nos convers et l'immensité de leur labeur persévérant autant qu'obscur.

*
* *

Insistons sur une des causes les plus persistantes qui arrêta le recrutement des frères convers : *les épidémies de peste*, et elles durèrent jusqu'en 1630.

Nombre d'albergements de ses biens fonciers faits par l'abbaye de Tamié au XIV^me^ siècle furent la conséquence fatale de la baisse effroyable de la population depuis l'année funeste 1348. Les comptes de Châtellenie de l'ancien comté puis duché de Savoie sont là qui donnent quelques indications. En 1334-5, il y eut au Pont 226 feux taxés, 71 à La Bridoire, 21 à Guatapays, 23 à Disin. En 1410 : 77 feux du Pont payent le subside demandé et 37 feux à La Bridoire [37].

Le 13 janvier 1420, dom Antoine Mont, curé de La Bridoire, et quatre de ses paroissiens déclarent au châtelain ducal du Pont « qu'il n'y a que 32 feux devant des gardes au duc de Savoie dans la dite paroisse à cause des mortalités qui ont régné ». Depuis 1404, on a dû réduire pour La Bridoire ces droits dits de garde de 14 feux vacants. A la date de 1420, on déclarait la survivance de 48 feux pour les trois paroisses de La Bridoire, Dullin et Oncin. Et, en 1425, pour 18 feux vacants par suite de mortalité, le châtelain supprime et annule les 12 deniers viennois dûs par ces 18 feux depuis cinq ans. Sont donc perçus au total : 30 sols viennois. Car chaque feu était imposé de 12 d.v., soit 1 sol viennois de garde [38].

Il existait donc dans ces trois paroisses en 1425 un misérable total de 32 feux. Si Dullin et Oncin comptait chacune 8 feux, il n'en restait que 14 pour La Bridoire. Or, l'on trouve précisément le même chiffre d'albergements des biens dépendants de la *grange d'Euresol* de La Bridoire.

Malgré tous les deuils, voici la *prolifération des noms de familles* se rattachant à ceux du moyen-âge.

---

(37) H. PERRIN : *Histoire du Pont-de-Beauvoisin*, p. 83-84.
(38) *Arch. départ. Savoie :* C. Châtellenie du Pont.

Nous avons dû porter notre attention sur les familles seigneuriales qui détenaient le pouvoir. Une remarque générale s'impose. Les nobles se multiplient à chaque génération, mais leur puissance se partage et s'émiette avec le temps. Leur descendance n'en continue pas moins et nous n'avons plus l'habitude de la reconnaître.

Leurs prénoms préférés progressent étonnament, sans que ceux qui les portent, comme un air de famille, s'en doutent. Prenons par exemple les très vieux prénoms de Guinis, Siboud, Berlion, Guillaume ou Vuillaume. De noms de baptême ou personnels, ils sont devenus noms de famille. Les *Guinis* se sont multipliés sous les formes de Guiniton, de Guinet. Les *Siboud* ont varié en Sibuet, Sibeud, etc. Les *Berlion* et les *Bérilon* reparaissent dans les noms de Berlie, Berlioz, Berliet, etc. Les *Vuillaume, Guillaume, Vuillerme* et *Guillerme* donnent tout naturellement des Guillermet, des Vuillermet, des Guillaumat, des Guillermin, etc. Le féminin *Guille* a donné les Guillet, Guillot et Guillodain.

Puis les Vuillermet et les Guillermet ont produit par abréviation un nombre infini de *Merme*, de *Mermet*, de *Mermoz* surtout dans nos régions, de Mermoud, de Mermier. De même, les Domenge (du latin *dominus*, le seigneur) ont une belle postérité, plus nombreuse que celle du prénom trop savant de Dominique. *Domenge* devient pour un plus jeune de la famille Domenget, puis Domenjouz, Domenjoz, Domeignoz; le langage familier a vite fait de créer des Menge, Menjos, Meignoz, Menjet, Menjoux. Et dans Menjoux, il n'y a pas de Jupiter, comme au col de Montjoux sur Saint-Sulpice ou au Grand-Saint-Bernard. Le domaine *de Menjoux* est celui du Seigneur ! Aussi les Dames de la Visitation de Saint-Pierre-d'Albigny peuvent y habiter sans crainte. Voilà bien des titres de noblesse dans notre démocratie.

BERNARD.

(A suivre).

Le Mystère de l'Antéchrist et du Jugement de Dieu

C'est une aubaine pour un professeur de français d'avoir affaire à une œuvre originale, assez peu connue ou assez oubliée pour retrouver dans cette pénombre une fraîcheur de source. Nous devons cette aubaine au zèle et à l'érudition d'un docte confrère de l'Académie de Savoie. M. le Chanoine Gros a redécouvert et publié une partie importante d'un ancien manuscrit, et il analyse l'ensemble de l'œuvre. Il s'agit du mystère de l'Antéchrist et du Jugement de Dieu, représenté à deux reprise à Modane, en 1580 et en 1606. On en ignore l'auteur, ainsi que la date exacte de sa composition; cependant certains détails permettent de la situer entre 1550 et 1575.

En revanche, on en connaît fort bien la mise en scène, grâce au travail de bénédictin accompli par M. le Chanoine Louis Gros. Les syndics doivent convoquer au son de la cloche, sur le parvis de l'église, les manants et les habitants d'Amodane, et leur demander s'ils souhaitent cette représentation car elle exige un effort collectif : c'est à la paroisse de se procurer à ses frais le livre du Mystère, de recruter ou de fournir les artisans qui vont dresser les « chaffauds » pour supporter les décors, creuser le puits qui va figurer l'infernal « abyme » d'où les démons vont surgir, la faille où courra le fleuve Gogan, la vasque où s'étendra la mer; ils auront à peindre les décors, à composer les « accoutrements », à trouver des volontaires aptes à devenir les « historiens », et des vocations nombreuses sont nécessaires: il en faut 114 pour la première journée seulement, mais en réalité c'est d'acteurs — d'histrions — qu'il s'agit. Il faudra encore des bombardes — dont le fracas permettra d'imaginer le tremblement de terre qui doit annoncer le règne de l'Antechrist, des fusées et de la poudre dont les explosions vont illuminer les visites démoniaques. Tant de

mouvement, de vacarme et de presse évoqueraient pour nous la préparation d'un film ; mais il s'agit d'un acte religieux, qui prolonge le culte, requiert l'approbation du clergé, commence et finit par une prière :

Prions la Sainte Trinité
Qu'est une essence et déité
Que nous puissions bien commencer
Moyenner et parachever
Ce grand mystère du Jugement .

En fait, seul un fragment important de la première journée nous est proposé ici, mais l'ensemble de l'œuvre est analysé dans un rapport présenté en 1895 à un Congrès de sociétés savantes. Nous assistons d'abord à l'expansion du règne de l'Antechrist, qui recrute des prophètes et des soldats, s'allie aux anciens adversaires d'Israël — aux rois Gog et Magog — remporte la victoire sur les rois d'Egypte, d'Ethiopie et d'Afrique et les fait emprisonner ainsi que l'archevêque et les prélats, avant de leur infliger le martyre. Lui-même se fait couronner roi des Juifs.

Dans la seconde journée, nous le verrions régner sur Jérusalem, profaner le Saint Sépulcre et les autres lieux saints, martyriser tous les « papistes chrétiens » demeurés fidèles à leur foi.

La troisième journée raconte sa défaite et les signes avant-coureurs de la fin du monde : le soleil a tourné au noir et la lune au rouge, les étoiles tombent du ciel et la terre tremble. Enfin, après que l'Antechrist est précipité en enfer, commence le Jugement dernier.

C'est le seul Mystère de l'Antéchrist qui a été publié en partie par le Chanoine Gros. Il en a étudié l'action, les personnage, établi un court glossaire pour faciliter la lecture d'un français plus archaïque — semble-t-il — que celui de la langue contemporaine (seconde moitié du XVI^me^ siècle). Cette étude nous permet de mieux comprendre l'originalité de ce Mystère et d'en risquer, à l'occasion, une interprétation un peu différente de celle qui nous est proposée.

Tous les Mystères que nous connaissons sont écrits en marge de la Bible, ou des Evangiles, ou de la Légende dorée ; ils s'inspirent des scènes figurées au tympan, sur les

vitraux de nos cathédrales, ou dans les livres d'Heures princiers, et tous évoquent des faits révolus. Ici, l'œuvre nous jette d'abord en pleine actualité, puis en pleine anticipation. Les prophètes de l'Antéchrist reprennent à leur compte quelques-uns des critiques adressées par les protestants aux catholiques; de plus elle anticipe sur l'avenir puisqu'elle prolonge ses perspectives jusqu'au Jugement dernier. Elle s'appuie, elle aussi, sur plusieurs passages des Evangiles où Jésus annonce qu' « il s'élèvera de faux Christs et de faux prophètes », et sur lApocalypse de Saint Jean, qui décrit aussi le règne de l'Antéchrist ,mais nul élément plastique ne vient soutenir son inspiration: le dragon de l'Apocalypse ne peut guère fournir qu'un sujet de tapisserie, et non un personnage dramatique.

Il faut donc marquer la part de l'actualité historique dans la discussion entre les antichrétiens et les catholiques, puis, en nous interrogeant sur la personnalité de l'Antechrist sur celle de ses amis et de ses adversaires, essayer de découvrir l'intérêt permanent de l'œuvre.

Il est exact que les antichrétiens reprennent à leur compte quelques griefs de « la secte luthériste » contre les catholiques: ils tournent en ridicule la croyance au Purgatoire, les prières pour les morts, le culte des saints, l'ignorance de la Bible, trop fréquente chez les « papistes »; mais puisque, par définition, ils nient la divinité et l'autorité du Christ, ils ne sauraient passer pour les porte-drapeaux d'une doctrine qui prétend revenir à la pureté de l'Evangile. Ils s'opposent en réalité aussi bien au protestantisme qu'au catholicisme.

Ils n'ont à se mesurer dans ce Mystère qu'avec des partenaires catholiques. Ceux-ci, prélats, clercs, rois ou simples fidèles, répondent aux mécréants avec bienveillance et courtoisie; ils apportent aux débats l'évangélique charité qui veut convaincre, et non pas vaincre l'adversaire. Naturellement, ils ne sont pas en peine de répondre par d'autres citations de la Bible à celles dont les mécréants les bombardent. Ceux-ci, quand ils sont à court d'arguments, remplacent les raisons par des sarcasmes — avant de recourir aux menaces, puis aux supplices... « A qui parlez-vous, grosses têtes ? demande un des avocats de la nouvelle doc-

trine ; plus loin, c'est l'Antéchrist lui-même qui, au roi qui ose le contredire, riposte hargneusement :

Haro le chien, fils de vipère...

C'est surtout en essayant d'analyser la personnalité même de l'Antéchrist, puis celle de ses serviteurs et celle de ses adversaires, que nous pourrons le mieux découvrir l'intention de l'auteur et la portée de son œuvre.

Il fait de l'Antéchrist un homme, non pas une doctrine, ni une abstraction. Il nous raconte sa naissance — d'ailleurs incestueuse — et sa familiarité avec Satan. Celui-ci lui présente le groupe des sept péchés capitaux — abstractions personnifiées comme dans les précédents Mystères — ; l'Antéchrist est aussitôt avec eux du dernier bien ; seule l'avarice lui paraît une servante inutile, car Satan le comble de trésors, et ses libéralités vont lui permettre de gagner une foule de disciples. C'est encore l'entremise de Satan qui lui vaut des privilèges extraordinaires : il accomplit d'éclatants prodiges ; il commande au fleuve Gozan de remonter vers sa source, puis, comme Moïse, il ordonne à la mer de se retirer pour livrer passage à ses troupes ; il guérit parfois les infirmes : c'est un sourd qui retrouve l'usage de l'ouïe, et un boiteux, celui de ses jambes ; enfin, il lui est accordé une longévité exceptionnelle : contemporain de Gog, Holopherne ou Balaam, il vit jusqu'au Jugement dernier.

Tel quel, ce fils de perdition demeure « capable de Dieu par sa première nature » ; un Ange veille sur lui et l'avertit encore au début de sa criminelle campagne ; mais l'Antéchrist « indigne de Dieu par sa corruption », ne saurait entendre une voix qu'il n'écoute pas. Il proteste de sa haine contre le Christ, dont il nie la divinité ; pourtant il paraphrase ou cite même souvent les paroles de Notre Seigneur : involontaire hommage à cette autorité mystérieuse que doivent confesser même des incroyants. Mais cet ouvrier de mensonge prêche une doctrine toute contraire à celle de l'Evangile : que ses disciples suivent leurs instincts et se bornent à chercher le plaisir : « tous leurs péchés il leur pardonne » sans confession ni pénitence. On se demande bien du reste ce qui peut encore être un péché, puisque tout est désormais permis. Toutefois, afin d'idéaliser cette démission de la raison et de la volonté, il la déguise en loi de

liberté ; et il est certain que le terme de liberté est un de ces maîtres-mots — comme la vérité ou la justice — qui suscitent en nous une flambée de vie et de fierté ; mais la seule liberté authentique est celle qui nous permet de réaliser l'essence de notre être. Créés pour chercher la vérité, la bonté, la communion avec d'autres esprits et d'autres cœurs, nous ne pouvons les atteindre et même les approcher ni sans un généreux effort, ni sans le secours de Dieu. Cette liberté ne peut être qu'une lente et difficile conquête, sans cesse remise en question. Le simulacre qu nous en offre l'Antechrist se réduit à un pouvoir de choix. Il sait bien que si on nous propose ce qui nous coûte le moins, nous allons obéir à l'attrait du moment et que nous serons bientôt les captifs de nos ambitions, de nos caprices, de notre paresse et de notre légèreté ; il avoue un instant — (mais qui l'écoute parmi ses victimes ?) que la liberté offerte n'est qu'une illusion — une « fallace ». Ses disciples sont vite séduits par cette doctrine de licence et de laisser-aller ; les prodiges accomplis par l'Antéchrist et les richesses dont il les comble confirment à leurs yeux son autorité.

Quels sont donc ses disciples, et quels sont ses adversaires ?

Les disciples de l'Antéchrist ne sont pas des scélérats, mais seulement des êtres faibles et crédules, vite satisfaits d'eux-mêmes, pusillanimes au point de s'effrayer d'une ombre ou d'une eau trop rapide — téméraires au point de se lancer aveuglément dans la plus folle et la plus criminelle aventure, où ils vont compromettre à la fois leurs jours fugitifs et leur sort éternel. Les prodiges dont ils sont témoins viennent-ils de Dieu ou du diable ? Un doute les effleure un instant — mais ils ne prennent pas la peine de s'interroger davantage. En ces personnages instables, futiles, pleins de contradictions, qui de nous n'a pas hésité à reconnaître aussitôt... ses voisins de palier ?

Ils ressemblent d'ailleurs aussi à leurs adversaires, ou du moins au commun des fidèles groupés autour des prélats. Prêtres et clercs sont des modèles de foi éclairée, de fervente charité, de lucidité psychologique ; ils sauront soutenir leurs fidèles et leur donner l'exemple du sacrifice suprême, mais ils ont à déceler chez leurs ouailles les défaillances de pensée ou de sensibilité qui prépareraient les

reniements. Les prodiges accomplis par l'Antéchrist ont troublé les souverains catholiques ? Il faut leur rappeler que des prodiges peuvent être accomplis aussi par l'esprit de mensonge. Que nul de ceux qui s'érigent en défenseurs de la foi ne soit trop sûr d'avoir une foi authentique ! Leurs guides les avertiraient, comme plus tard Descartes : « L'action de la pensée par laquelle on croit une chose étant différente de celle par laquelle on connaît qu'on la croit, elles sont souvent l'une sans l'autre. » Les clercs sont inquiets d'entendre un de leurs soldats déclarer qu'il se promet de dire « un grand peccavi » quand il verra venir la mort. C'est dans la plénitude de sa force qu'il faut renoncer au péché ; il ne faut pas remettre de se purifier et de s'amender, puisque la mort peut nous prendre à l'improviste. Enfin, il faut n'accepter le combat que pour soutenir la gloire de Dieu.

Beaucoup de croyants sauront en effet être jusqu'au bout les témoins de Dieu, beaucoup d'antichrétiens se convertiront à la fin ; ils acceptent les supplices et la mort avec un tranquille héroïsme, mais il ne leur a pas suffi de réciter correctement leur credo, il leur a fallu en vivre, se rappeler que nous avons besoin d'une perpétuelle conversion, et que nous demeurons jusqu'au bout « de bonne besogne pour la miséricorde du Seigneur ».

C'est donc surtout par son contenu psychologique et moral que le Mystère de l'Antéchrist garde un intérêt permanent. Il nous émeut parce qu'il est un acte de foi, parce que nous y percevons la plainte de la chrétienté déchirée, l'aveu de chrétiens conscients de leur faillibilité personnelle, et parce qu'il nous rappelle, avec le risque inhérent à la vie chrétienne, ce que Bossuet nomme « le sérieux incompréhensible de la vie humaine ».

Mathilde TROMBERT.

Le Collège Chappuisien

Tandis que les enfants d'Annecy tournoyaient autour des arcades, ou s'ébattaient sur les rives si attirantes du lac et des rivières, tout en se rendant dans les différentes classes ou dans la principale école de la bourgade, sise rue Notre-Dame, un nouvel établissement allait naître, pour connaître rapidement une prospérité prodigieuse: le Collège Chappuisien, tout près de l'Eglise Saint-Dominique.

A vrai dire, il ne naissait point spontanément, puisque les familles pouvaient déjà profiter d'un enseignement sommaire ou approfondi pour l'époque. L'enfant qui savait lire et écrire couramment, avait les moyens de poursuivre ses études et l'Eglise se montrait attentive à ce que les meilleurs reçoivent une formation spéciale, sans laquelle, l'exercice du ministère ecclésiastique s'avérait impossible. Cette première nécessité avait conduit à l'apprentissage du chant sacré, de l'astronomie, de la musique et des lettres latines. Par imitation, des gens réfléchis ressentaient de nouveaux besoins et demandaient une instruction littéraire, fût-elle élémentaire.

Certes, il s'agissait tout d'abord, pour les enfants, d'apprendre à lire, donc de fréquenter une école. Ils n'y venaient pas tous, mais tous étaient conviés. C'était donc une école populaire qui appelait de la bourgade et des diverses paroisses de la région, des enfants capables d'être préparés au sacerdoce, de devenir des clercs, des moines ou des prêtres. Le règlement scolaire établi avec précision et rigueur par le Conseil de Ville, faisait appel aux vertus autant qu'à la science; il exprimait la primauté du latin comme le désir d'une association étroite de l'instruction littéraire et de l'éducation religieuse.

Déjà, Jean de Brogny, fastueux Cardinal, avait fondé, dans son palais d'Avignon, un Collège, sous le vocable de Saint-Nicolas, le 23 juin 1424, où l'on devait entretenir,

gratis, 24 étudiants, dont huit du diocèse de Genève et huit des autres diocèses de Savoie. Il lui légua une magnifique bibliothèque qui comptait 900 précieux manuscrits. Actuellement, en Avignon, une rue du Collège d'Annecy perpétue le souvenir de cette fondation.

Eustache Chappuis, né à Annecy, chanoine et official de la Cathédrale de Genève, devint grâce à ses talents, son habileté, sa science et son éloquence, le Conseiller et l'Ambassadeur de Charles-Quint. Comblé d'honneurs et de richesses, par le puissant monarque, il voulut faciliter à ses compatriotes, l'étude des lettres et des sciences. Il affecta donc la plus grande partie de ses biens, à la fondation et l'entretien de deux collèges, l'un à Annecy qu'il dota de 2 500 écus de France (1548-1551) et un autre à Louvain, pour des études secondaires et universitaires, surtout pour le droit et la théologie (1548). C'est en 1549 que les cours ont commencé à Annecy, au nom et aux frais du donateur, dans un local provisoire, près du Couvent des Dominicains.

Les archives de Chambéry possèdent l'acte de « vendition » du 10 décembre 1549, faite par le Seigneur de Crans, procureur de Jacques de Savoie, duc de Nemours, à « notre très cher et bien aimé Eustache Chappuys, commanditaire perpétuel de l'Abbaye Saint-Ange en Cicille, Maître des Requètes de l'Empereur, d'une maison, grange, jardin, verger, chevannier, serne, place et certaines assises, en notre Ville d'Annecy, pour le prix et somme de 1 025 écus soleil .» Une deuxième vente est faite le 15 juillet 1555, pour un nécessaire agrandissement. Le terrain occupé s'étendait du Vassé à la grande rue « tirant du Pont Morens à l'Eglise Notre-Dame ».

Le Collège devint vite établissement important, de par la qualité et l'influence du fondateur. Bien que sous l'occupation française qui dura de 1536 à 1559, le régime instauré fut modéré et circonspect, les rois de France ne négligèrent point certains rapports et profits et opérèrent une saisie sur le Collège Chappuisien. Les gens en place y consentirent, protestant avec leur cœur, tout en restant imprégnés de la nécessaire soumission au pouvoir nouveau. Mais l'agissant diplomate qu'était Eustache Chappuis dut intervenir. On trouve au registre des délibérations du Conseil de Ville d'Annecy le compte rendu d'une séance du 26

mars 1552, mentionnant l'ordonnance du Commissaire royal, levant la saisie faite au profit du roi Henri II de France, et abandonnant, à partir de janvier de la même année, les profits et revenus aux syndics et habitants d'Annecy, pour l'entretien et parachèvement de l'Ecole et Collège érigés en cette ville.

Durant les premières années, les cours professés ressemblaient à ceux qu'avaient instaurés les Dominicains et le Conseil de Ville restait à la tête du nouvel établissement. Le Recteur nommé le 7 octobre 1553, Philibert Duffraisne, prend le titre de « Recteur et gouverneur de l'Ecole et Collège d'Annecy ».

Par son testament du 13 décembre 1564, Eustache Chappuis réglementa encore et dota à nouveau les deux établissements d'instruction d'Annecy et de Louvain, dans l'intérêt de la Savoie et plus particulièrement de la Ville d'Annecy.

Les statuts édictés distinguaient trois sortes d'élèves: les externes, qui acquittaient le minerval, tribut exigé pour l'enseignement; les internes ou commensaux, qui payaient pension, et enfin treize jeunes gens de la ville ou du ressort d'Annecy, ou encore du reste de la Savoie, « lesquels devaient avoir un potage et du légume, à midi et le soir, avec une distribution de six quarts de monnaie de Savoie par jour ». Ces derniers étudiants devaient ensuite se vouer à l'étude de la théologie et, plus tard, à l'état ecclésiastique.

Ces trois catégories d'étudiants pouvaient prétendre aux bourses de Louvain. Car, après avoir appris au Collège d'Annecy, la grammaire, les lettres, la philosophie, les jeunes gens de la Savoie, et spécialement ceux d'Annecy, pouvaient aller à Louvain, compléter leur éducation par l'étude du droit, de la théologie et de la médecine. Les plus méritants jouissaient d'une bourse, bénéficiant ainsi, pendant les dix années nécessaires à leurs études, de la « nourriture, du blanchissage, d'une chambre et d'un lit garni ». Ils profitaient également de la lumière et du chauffage en commun, durant les repas et les récréations, plus « cinq florins pour le chauffage de la chambre et sept livres de bougie ». En cas de maladie, de voyage ou d'excessive pauvreté, il y avait encore, un surcroît, pour chacune de ces

nécessités. Ces bourses furent donc établies à Annecy et à Louvain, surtout pour l'entretien d'un certain nombre d'écoliers sans fortune, originaires de la Savoie et surtout d'Annecy, ville natale du fondateur. Les boursiers du Collège d'Annecy devaient être des ecclésiastiques, des aspirants au sacerdoce, à l'exclusion de tout autre, jugés dignes d'occuper par la suite les bourses du Collège de Louvain, où ils étudieraient la théologie. Aucune bourse n'était établie pour les laïques fréquentant le Collège d'Annecy, mais les boursiers envoyés à Louvain pouvaient être choisis différemment parmi tous les élèves du Collège, à la seule condition qu'ils fussent nés en Savoie, de parents honnêtes, mais pauvres, qu'ils fussent âgés de quinze ans environ, animés d'un bon esprit et qu'ils eussent étudié au moins deux ans au Collège d'Annecy.

Le nombre de ces bourses ou places gratuites devait être tout d'abord de huit, puis par progression du temps et des ressources, atteindre et même dépasser le nombre de 24. Après notification de la vacance d'une ou de plusieurs bourses, on devait procéder à un examen des candidats. Obligation était faite de préférer ceux qui étaient nés en cette ville ou dans les environs, mais pour la moitié seulement. Quand toutes choses égales constatées, s'il restait encore quelque doute, le sort décidait.

Les boursiers admis à Louvain pouvaient commencer par la Section des Arts, puis ensuite, suivre pendant dix ans le cours d'une faculté supérieure, à leur choix. Il n'y avait que les boursiers réputés pauvres qui fussent astreints à l'étude de la théologie, matière particulièrement en faveur à cette époque.

Dans l'Assemblée générale des deux Collèges, tenue à Louvain, le 24 novembre 1567, il est précisé que l'intention du donateur, en obtenant de l'Empereur Charles-Quint la faculté d'ériger le Collège de Louvain, avait été principalement de former des élèves en théologie, « pour instruire les populations de la Savoie et pour les protéger contre les innovations de la Réforme ». Les boursiers d'Annecy devaient même être avertis expressément de cette intention d'Eustache Chappuis. Ce fondateur avait même créé spécialement ,au Collège de Louvain, deux bourses particulières en faveur de deux religieux du Couvent des Dominicains

d'Annecy. Ceux-ci y avaient leur pension gratuite, « plus chacun trente florins du Rhin, avec la charge de dire alternativement chacun, deux messes par semaine, dans la Chapelle du Collège ». Les Pères d'Annecy n'en ont profité que trois fois, de 1560 à 1565. Dès l'année 1566, ces pensions furent transférées à Paris.

Les bourses des élèves furent utilisées avec empressement, surtout au début. En 1562, on comptait seize boursiers. Il en fut de même jusqu'en 1577. Mais en 1578, leur nombre est réduit à quatre, puis à un seul. La guerre, les temps troublés, les épidémies de peste, fort fréquentes, devinrent une gêne pour les études, les déplacements et les projets d'avenir. La situation plus normale se rétablit par la suite et en 1611, quinze boursiers savoyards étudient au Collège de Savoie à Louvain; en 1619, on dénombre dix Annéciens sur les quinze promus: trois étudiants en théologie: De la Combe Jean, Marchant Dominique et Grillet Bernard; deux inscrits pour le Droit: Marchant Ludovic et De Thoria Noé; trois en philosophie: Gerlier Pierre, Tardy Joannès et Desbois Jacob, tandis que deux cultivent les belles-lettres, comme anciens élèves de rhétorique: Meclar Gaspard et Maclet Scipion.

En 1626, neuf bourses vacantes ne trouvent point de titulaires; en 1634, on eut six boursiers pour quatorze places. Deux ans plus tard, ce sont les Flamands et les Liégeois qui sont appelés en remplacement des Savoyards. De 1640 à 1662, soit pendant vingt-deux années, aucun collégien savoyard ne prend le chemin de Louvain, pour y consolider son savoir. Les Barnabites auraient manifesté une certaine répugnance à la désignation des candidats, suscitant alors des rapports peu aimables entre les deux Collèges fondés par Eustache Chappuis.

Pourtant, les Savoyards sont à nouveau invités, le 24 avril 1963, à rentrer dans leur Collège de Louvain. Deux y consentirent: Donier Claudius et Gentil François, puis trois, puis cinq. Au cours des années qui suivent, le nombre des boursiers reste faible: six en 1680, quatre en 1690, cinq en 1716, puis nouvelle abstention de 1765 à 1774, les jeunes gens préférant alors aller au Collège Royal de Turin. En 1775, huit étudiants vont à Louvain. On atteint souvent ce chiffre initial, fixé lors de la fondation. Parmi ces appelés,

certains joueront un rôle dans la vie locale ou rappelleront des noms familiers: Miège Claudius, Nicollin Georges, Garbillon Joseph, en 1774 ; De Pollier Marie François, Recordon Michel, en 1775; Longy Joseph, en 1776; Pellerin Claudius, en 1778; Lathuille Pierre, Favre Jean et Audé François, en 1779; Avet Claude, qui devint homme de loi, et Carron Joannès, en 1780; Carron Francis, en 1781, homme de loi après 1786; Gay Claudius, en 1783.

Par son testament, Eustache Chappuis, qui avait déjà pourvu, de son vivant, à la direction et à l'administration du Collège de Louvain, créa également un Conseil d'Administration pour celui d'Annecy. Il le composa du Doyen du Chapitre de Notre-Dame, du Prieuré du Couvent Saint-Dominique et des syndics de la ville. Il charga ce Conseil de pourvoir à l'organisation des études du Collège et de dresser, à cette fin, un règlement et des statuts, mais pour le cas où il n'aurait pu le faire lui-même et sous l'approbation des exécuteurs testamentaires, tous des amis intimes qui sont, outre le Cardinal de Granvelle, institué « haut surveillant et interprétateur de ses volontés », les personnages suivants: Michel de Bay, Gabriel Mudée, Adrien Amérotius, Martin Loupis d'Anvers, Elias de Schore et Léon de la Couture, lieutenant de la cour féodale du duc d'Aerschot.

Au début, les administrateurs du Collège d'Annecy étaient au nombre de quatre, bien qu'il y eut quatre syndics: ainsi, l'élément ecclésiastique et l'élément laïque s'équilibraient. Mais au cours de l'Assemblée générale des deux Collèges, tenue comme à l'ordinaire, à Louvain, le 24 novembre 1567, sous la présidence de Michel de Bay, le seul survivant des exécuteurs testamentaires, les quatre voix des administrateurs d'Annecy furent réduites à trois, dont l'une au Doyen de Notre-Dame, l'autre au Prieur de Saint-Dominique et la troisième enfin, partagée entre les deux syndics réunis. On justifia cette nouvelle mesure qui fut longtemps fort critiquée, en la jugeant conforme à la volonté expresse du testateur. Avaient assisté à cette Assemblée, outre les Président et Proviseur du Collège de Savoie à Louvain, le Révérend Frère François Papard, prieur de Saint-Dominique et administrateur du Collège d'Annecy, et Jacques Garbillon, Procureur du Collège Chappuisien.

Si le Collège d'Annecy doit sa fondation et son essor à Eustache Chappuis, il ne lui doit pas toute sa fortune. Des legs, des dons importants vinrent s'ajouter à la dotation primitive et en augmenter considérablement les ressources.

Eustache Chappuis fit don d'une maison qu'il possédait au faubourg de Bœuf, l'inventaire des biens meubles en fut fait le 22 janvier 1560, et les revenus en furent affectés au Collège.

Par bulle du 7 octobre 1625, obtenue à la sollicitation de Charles–Emmanuel I^er^, le Pape Urbain VIII unit au Collège d'Annecy, six prébendes du Prieuré de Contamine, en augmentation de la fondation primitive, outre une pension de 1 732 florins.

Dom Juste Guérin, d'abord Prieur du Couvent des Barnabites, Directeur du Collège d'Annecy, puis Evêque de Genève, fit aussi une fondation de 23 200 florins, qui fut acceptée par les Barnabites, à charge pour eux d'entretenir trois professeurs de théologie.

Dom Cérisier, Procureur des Bénédictins de Nantua, cède le prieuré de Ville-la-Grand aux Barnabites qui s'en étaient rendus acquéreurs le 11 mai 1649.

Comme on le voit, ces donations et transactions, par leur origine et leur destination, n'avaient aucun caractère laïque. Aussi, les Evêques de Genève sont-ils intervenus très fréquemment, dans les affaires du Collège. Saint François de Sales concourut très activement à la cession de cet établissement aux Barnabites qui le dirigèrent pendant 58 ans, d'une manière indépendante. Le 5 juillet 1614, fut établi, dans la grande salle du Collège, le contrat de l'introduction des Barnabites au Collège Chappuisien d'Annecy. Cet acte avait été préparé par Antoine Vassal, Notaire ducal et secrétaire ordinaire de la Ville. La cérémonie fut imposante, bien accueillie par la population instruite, laïques et gens d'Eglise. Les administrateurs signataires, prévus par Eustache Chappuis, furent d'une part, le Révérend Bartholomé Flocard, chanoine de l'Eglise Collégiale de Notre-Dame, représentant le Révérend Seigneur François de Lornay, Doyen de la Collégiale, retenu par la maladie; le Révérend Frère Bernardin de Charpenne, Prieur du Couvent de Saint-Dominique; les Nobles Jean-Baptiste Garbillon et Aymé Curtet, Procureurs au siège présidial du

Conseil de Genevois, tous deux syndics d'Annecy, et d'autre part, Dom Simplicien Frégorius et Dom Juste Guérin, de la Congrégation de Saint-Paul. De nombreux notables marquaient par leur présence leur réel contentement. Le Duc de Savoie avait délégué le lieutenant général de son Seigneur Auditeur de Camp, le Seigneur Antoine de Boëge, dit de Conflans. L'Evêque François de Sales voyait en ce jour, le couronnement de tenaces efforts; de nombreux Conseillers de Ville se trouvaient à ses côtés, marquant une approbation sans réserve; certains avaient même fait des études de théologie et se montraient les plus chauds partisans d'une réforme trop longtemps attendue. On peut citer les noms de Nicolas Arpiond, Noël Hugon, Pergod, Jean Flocard, Jacques Devens, François Favre, Jean-Baptiste Dufour, François Blanc, Pierre de Thoire, Conseigneur d'Arbusigny, Noël Ruffier et Charles Trombert.

Complétaient cette assemblée, le Révérend Seigneur Louis de Sales, prévost, Etienne de la Combe, le Révérend Jean Des Oches, Docteur en Théologie et Principal du Collège Chappuisien, Pierre de Rossillon dit de Châtelard, Jacques Vincent, Seigneur de Laruaz, et Charles Bosset, tous Chanoines, Rollet, Coppier, Estienne Burtin, Prêtres, Jacques Marius Dumont,, greffier de l'Evêché, Claude de la Frasse, Receveur de la Chambre des Comptes du Genevois.

La sévère solennité de la cérémonie, l'auguste patronage de l'Evêque, ancien élève du Collège, l'empressement unanime, la perspective de nouveaux progrès dans les études, tout concourait à porter la fondation d'Eustache Chappuis, vers d'efficaces destinées. Les Barnabites avaient déjà, à cette époque, acquis une renommée grandissante, par les collèges qu'ils avaient fondés en Europe. On les savait « nourris aux lettres », comme disait si expressément la vieille langue. Le Roi de France leur avait donné, le 12 mars 1611, des lettres patentes d'introduction en son royaume. Il fallait bien se rendre à l'évidence: les ambitieux desseins d'Eustache Chappuis n'avaient pu se réaliser entièrement. Le recrutement des professeurs s'était avéré difficile. A côté d'éminents savants, docteurs théologiens et latinistes, certains régents ne possédaient pas les connaissances indispensables, ni même le maniement facile de leur maigre savoir; les uns n'avaient jamais observé les règles

de « française poésie » et bien souvent leurs commentaires superficiels de textes latins se nourrissaient d'indigence. On peut imaginer combien devait être mortellement ennuyeux et déprimant un enseignement qu'on ne dominait pas, dont on s'acquittait sans joie, à des élèves écoutant sans plaisir quand encore ils voulaient bien avoir l'air d'écouter. François de Sales déplorait cet état de choses et désirait avant tout assurer la stabilité d'un personnel compétent. Eustache Chappuis avait lui-même souffert de l'exécution maladroite et balbutiante de son audacieux programme. L'acte de mise en possession des régents et écoliers, de la maison érigée en Collège est du 22 juin 1550. Or, peu de temps après, il manifestait de sérieuses inquiétudes. A une lettre des Syndics du 30 juillet, accompagnant le plan des salles du Collège, Eustache Chappuis répond le 20 septembre, en donnant l'approbation du dessin du bâtiment, mais il s'excuse de n'avoir pu envoyer d'aussi bons régents qu'il aurait souhaité et invite à en faire chercher à Paris. Le 5 mars, il fait connaître l'envoi de bons précepteurs, à gros gages. Il insiste sur cette dernière condition, car beaucoup de maîtres en exercice vivaient dans une gêne qui n'était point passagère. Le Conseil de Ville n'avait point pour eux des largesses excessives, les choses de l'esprit ne se payant point comme les besoins matériels.

L'insuffisance de certains maîtres fut vite décelée et motiva des renvois. C'était aussi la pénible pauvreté qui amena des renonciations, bien plus que la sévère surveillance dont ces enseignants étaient l'objet. Le 4 juin 1557, le Révérend Girardi présente une requête, pour demander son congé. Le Sieur Ducret, Régent de philosophie, s'excuse, dans une lettre du 25 octobre 1610, de ne plus pouvoir enseigner à cause de la modicité de ses gages, tandis que le Sieur Antoine Pascal, Régent de Quatrième, vivant trop pauvrement, demande un logement dans le Collège, ainsi qu'une augmentation de son salaire.

Autre grief. L'harmonie ne régnait pas entre tous les maîtres, ce qui était bien fâcheux pour une œuvre commune d'éducation. Ne vit-on pas, le 3 février 1563, le pédagogue Pierre Rupens, déposer une plainte en justice contre deux de ses collègues qui l'avaient traité de « huguenot » ? Heurts et brouilles étaient si fréquents que le Prince

Emmanuel-Philibert accorda, le 15 octobre 1563, aux Syndics administrateurs du Collège, le privilège d'avoir « connaissance des causes civiles personnelles qui se produiront entre les précepteurs, pédagogues et régents du Collège d'Annecy ».

Au cours des premières années de fonctionnement, les changements de personnel furent donc très nombreux. Démarches et sollicitations n'aboutissaient pas toujours, l'offre se montrait supérieure à la demande. Certaines classes fonctionnaient mal, partageant souvent l'enseignement avec d'autres, car les élèves étaient déjà nombreux. Le Conseil du Genevois donne, le 28 septembre 1557, l'ordre aux administrateurs du Collège de pourvoir l'établissement de régents capables et suffisants. Apprenant que plusieurs postes n'étaient pas occupés, le Père De Boufflers, jésuite ,professeur de philosophie à Tournon, demande aux mêmes administrateurs, dans une lettre du 18 avril 1560, s'ils « seraient disposés à recevoir des membres de sa compagnie, pour enseigner ». Aussitôt les Dominicains qui avaient tenté, en avril 1614, de s'opposer à l'introduction des Barnabites, s'insurgent contre cette offre et le Père Dom De Fissiaz adresse une requête au duc de Savoie pour empêcher la venue des Jésuites au Collège. Les Procureurs de Louvain montrèrent également leur hostilité à cette proposition.

Le Recteur de la Troisième, Antoine Fenouillet, est mandé à Louvain, pour aller quérir un lecteur, le 23 octobre 1581. Le Seigneur Jean Deage, demeurant à Paris, propose un professeur de philosophie, par une lettre du 3 août 1584. C'est aussi Madame de Bellegarde qui offre, le 18 novembre 1586, un lecteur pour la classe de sixième. Même la charge de Principal n'est pas convoitée, puisque les Administrateurs demandent instamment au chanoine Janus Des Oches d'accepter ce poste, le 13 janvier 1605. Ce dernier, Docteur en théologie, s'installe, mais le 7 janvier 1607, on lui adresse une proposition véhémente de renvoi, dans le cas où il ne consentirait pas à la réduction de ses gages qui n'avaient pourtant rien de fastueux. Docile, de bonne éducation, peu exigeant pour lui-même, le Principal acquiesce, mais le 7 janvier 1608, voulant se cantonner dans son rôle de Directeur des Etudes, il refuse de se

charger d'une classe ; aussitôt le bureau du Conseil de Ville délibère pour réunir l'emploi de principal à celui de régent. Cet éminent professeur restera en place ; en le verra assister, le 5 juillet 1614, à la cérémonie de signature du contrat d'interdiction des Barnabites et il sera remplacé, à la tête du Collège, par Dom Juste Guérin.

Les vacances d'emploi s'enregistrent toujours. Le 13 novembre 1607, le Président du Collège de Savoie, à Louvain, annonce l'envoi d'un professeur de philosophie et d'un professeur de poésie. Le 2 juin 1608, le Père Collombat, jésuite, propose, en pure perte, un régent pour enseigner la rhétorique ou la philosophie. Par contre, Maurice Garbillon présente une requête, apostillée par François de Sales, pour être admis à enseigner au Collège.

L'enseignement proposé par Eustache Chappuis avait donc ses exigences ; il apportait quelque chose de nouveau : la formation chrétienne se surajoutait à une formation humaniste. Tout en accordant ses subsides, le zélé fondateur donna lui-même ses directives qu'on essaya de suivre à Louvain et à Annecy. Esprit cultivé, homme averti, écrivant le latin avec élégance, parlant couramment le français, l'anglais, l'italien, l'espagnol, enrichi d'une expérience longuement acquise dans les cours, familier de l'éducation des Princes, Eustache Chappuis fut en relation avec l'élite intellectuelle de l'Europe et tira profit du vaste mouvement de la Renaissance, où les gens instruits envisageaient l'étude des ouvrages littéraires de l'antiquité grecque et romaine, idéale source de toute science. Il avait vu se multiplier, dans les Universités européennes, les chaires de rhétorique et de philosophie. Il lut et relut, comme les savants de l'époque, les recueils de Cicéron, de Pline le Jeune et d'autres écrivains, devenus de parfaits modèles. Il assista au triomphe de l'humanisme, pour en déceler toutes les richesses. Lui-même, à toutes les époques de sa vie, cultiva l'éloquence, car le fin diplomate qu'il était se devait de prononcer, par profession, des allocutions au cours de solennelles réceptions. Aussi vit-il avec satisfaction remettre en honneur les procédés des rhéteurs grecs, afin que ses compatriotes pussent en tirer profit.

La théologie restait la pièce maîtresse de l'institution chappuisienne, dispensatrice, avant tout, d'une culture

essentiellement chrétienne, marque profonde de la civilisation au XVI[me] siècle. Tout imprégnée des idées de la Renaissance, l'Eglise prenait conscience du caractère savant, lettré de la Religion. L'étude même approfondie des Saintes Ecritures ne suffisait plus; il y fallait ajouter l'examen critique des textes de l'antiquité, faire une place très large aux exercices de l'éloquence. Tout le monde restait théologien, mais tous ajoutèrent une connaissance sérieuse des penseurs grecs et latins. La jeunesse se formerait dans une école de type hellénique. C'était une éducation classique se mettant au service de Dieu.

Ces conceptions expliquent les tâtonnements des premières années, où certains maîtres piétinaient dans leur routine et leur insuffisance; elles seront assimilées, par la suite, par les Barnabites, férus de savoir et d'humanisme. On les retrouve, étalées, dans un document demeuré aux Archives du Collège, justifiant ce contact permanent avec les auteurs anciens: « Le fruit le plus précieux que les jeunes gens puissent tirer des études qu'ils font dans les Collèges, c'est sans doute la connaissance, quoique superficielle, des Anciens Auteurs. Ceux qui sont chargés de les instruire ne peuvent leur rendre un service plus essentiel, qu'en les introduisant chez ces maîtres de bon goût, dont le commerce embellit leur esprit et enrichit leur mémoire d'une infinité de préceptes et d'excellentes maximes, leur fournit des modèles en tous genres, les prémunit contre le goût des futilités qui font la matière ordinaire des romans. Et quand l'émulation qui est le plus puissant ressort des Sciences se met de la partie, ils font, dans peu, des progrès qui étonnent. C'est ce qui nous a engagés à nous former une légère idée des Historiens et des Orateurs Anciens, des principales circonstances de leur vie, de leur caractère, des ouvrages qu'ils ont composés et du jugement qu'en ont porté les savants. »

Doctes instructions, désireuses de former des hommes riches de sciences neuves, lesquelles doivent permettre des réussites illimitées, en mettant en jeu des savoirs, des valeurs, des modèles qui n'étaient plus uniquement traditionnels. Ces derniers sont nombreux; la liste, abondante, étonne même, mais témoigne de la confiance complète dans les vertus de la pensée antique. Parmi les orateurs grecs

figurent Antyphon, Andocide, Lysias, Isocrate, Isée, Lycurgue, Eschine, Démosthène, Hypéride, Dinarque et Démetrius de Phalère. Chez les Latins, les Gracques, Scipion l'Emilien, Lélius, Antoine Crassus, Cotta, Sulpicius, Hortensius, Messala, Cicéron, Pline le Jeune.

On devait lire et commenter également les historiens et apprendre, dans des exercices de mémoire, le texte étudié. Ainsi, l'on s'engageait dans la voie de l'érudition et de la connaissance livresque avec Hérodote, Thucydide, Xénophon, Crésias, Polybe, Diodore de Sicile, Denis d'Halicarnadde, Philon, Apion, Plutarque, Arrien, Elien, Appien, Diogène Learce, Dion, Hérodien, Eunape, Zozime et Photius. Les historiens latins rivalisaient, en valeur éducative, avec les Grecs et le programme imposait Salluste, Tite-Live, César, Paterculus, Tacite, Quinte-Curce, Suétone, Florus Justin, Aurèle Victor, Ammien Marcellin et Eutrope.

Virgile et Horace étaient au premier rang des poètes, et pendant des lustres, ils resteront à la base de la culture latine donnée au Collège Chappuisien. Par eux, se façonnera le « trésor de sagesse et de beauté déposé au plus profond de la mémoire, dont les vers remontent à la conscience, chaque fois qu'on éprouve le besoin d'exprimer, de souligner ou de cautionner un sentiment ou une idée. »

Ainsi, les programmes tentaient d'unir la formation et la propagande religieuse, au travail purement scolaire, basé sur l'étude des penseurs grecs et latins. Ils correspondaient, d'ailleurs, aux besoins d'une partie de la population, car non seulement le monde du clergé, mais les fidèles cultivés possédaient une connaissance étendue des choses, des dogmes, des principes de la religion. Aussi chaque classe du Collège imposait-elle l'étude approfondie des Ecritures et des Evangiles. Parallèlement, l'initiation aux arts, aux lettres, à la physique et aux mathématiques était un achemniement nécessaire vers la philosophie qui devait encore préparer aux recherches purement religieuses. De bonne heure, il fallait solliciter l'écolier à penser, à le placer même devant les graves problèmes humains, tous éclairés par la science du dogme qu'on réunissait à l'antiquité gréco-latine, comme aux plus hardies solutions proposées à cette époque.

Et dès la classe de Sixième, on étudiait surtout la grammaire française, les éléments de la langue latine et on expliquait quelques passages de la Chronique de Sulpice Sévère, ouvrage appelé improprement « Histoire sacrée » alors qu'il offre un résumé de l'histoire du monde depuis la création jusqu'à l'an 400. Les lettres de Cicéron et les fables de Phèdre étaient également abordées. On y puisait des idées, des sujets de devoirs, des cadres de développement de ces auteurs, où l'écolier essayait de dégager sa science balbutiante.

En classe de Cinquième, ce sont les conjugaisons, la syntaxe latine qui entraînaient la mémoire, l'étude de l'Histoire Romaine d'Eutrope, l'explication des lettres de Cicéron et du deuxième livre des fables de Phèdre. On insistait sur la variété du style, la finesse de certains portraits, prenant comme modèles les narrations empreintes de clarté, de mouvement et d'esprit.

Les élèves de la classe de Quatrième abordaient l'étude des figures de grammaire, vaste domaine ; ils recherchaient la précision des démonstrations, les exposés parfois compliqués, toute cette allégorie robuste qui soutenait la poésie, mais aussi ce fatras de règles copiées et récitées avec une minutieuse gravité. L'étude des « Histoires philippiques » de Justin était au programme, ainsi que l'explication des « Epitres » de Cicéron et les Œuvres d'Ovide, entre autres les « Fastes », qui offraient une étonnante abondance d'érudition, sur l'astronomie, les rites romains, les traditions locales, les usages et les superstitions. On comprend comment pouvaient être facilement données de doctorales argumentations, conformes aux croyances religieuses.

En Troisième, c'étaient les Comédies de Térence, les « Eglogues de Virgile », les « Commentaires » de Jules César, l'explication de « De Senectute et De Officis » de Cicéron, du « De Viris illustribus » de Cornélius Népos. On abordait l'étude de la langue grecque. La lecture et la traduction des auteurs anciens tenaient une plus large place, ainsi que l'initiation poétique et l'étude de la Mythologie. Après avoir fait apprendre les règles, on tentait d'éveiller le sentiment esthétique exprimé dans une antiquité quelque peu raffinée, spirituelle, séduisante et maniérée que le galant Ovide révélait sans ombrage. Quant à la

Mythologie, sa prodigieuse richesse était largement mise à contribution. N'était-ce point la fructification de la poésie, avec son vaste ensemble d'aventures légendaires, ses personnages réels et symboliques ? C'était aussi la vie de tout un peuple, les paysages merveilleux de tout un pays, la figure de tout un monde, avec ses héros et ses dieux, ses passions et ses meurtres, ses mystères et ses épopées. Les élèves y voyaient une source inépuisable de poésie, où naissaient des rêves, des consolations, des enthousiasmes et des douleurs.

Dans la classe de Seconde, le cours d'humanités s'adjoignait l'Histoire grecque, revoyait l'Histoire romaine, commentait l' « Enéide » de Virgile, les « Catilinaires » de Cicéron et la « Vie d'Alexandre » de Quinte-Curce. Choix fort judicieux ; les élèves pouvant éprouver des émotions personnelles aux récits d'Ulysse, réagir avec sympathie à l'enthousiasme du poète pour sa patrie, vibrer devant la force avec laquelle il exprimait la piété religieuse et admirer la gravité morale de l'esprit romain. Amour de la nature, sensibilité touchante pour les maux humains, invitation au devoir, ne trouve-t-on pas là de précieux éléments d'une formation humaine, complétée encore par la connaissance du prestigieux orateur, excellent à émouvoir et à composer, développant son immense talent, pour embrasser le droit, l'histoire, la science et la philosophie. L'historien, brillant rhéteur, ajoutait ses attachants récits, ses descriptions précises, son sens critique et ses conclusions morales. Ainsi l'on se préparait au cours de rhétorique.

Car les classes supérieures s'initiaient à l'art de l'éloquence. L'une d'elles, la Rhétorique, commençait à rechercher les moyens de découvrir des idées. La théorie était poussée très loin, dans le détail, fournissant des schémas de questionnaires valables tantôt pour toute espèce de question proposée, tantôt pour telle ou telle espèce de discours, pour telle manière d'aborder le sujet. Elle étudiait, en outre, les règles de la Poétique, l' « Histoire de la Guerre de Jugurtha » de Salluste, les « Odes et les Epitres » d'Horace, offrant ainsi d'excellents modèles à imiter : la force condensée, qualité essentielle des discours, qu'on retrouvait chez l'historien et la forme savante et soignée,

le rythme souple et varié du poète. L' « Art Poétique » constituait une solide critique littéraire. Cicéron, Tite-Live, Quinte-Curce prolongeaient, suivant les années, les larges développement d'un habituel commerce avec les chefs-d'œuvre romains.

Un cours complet permet de suivre le détail et la progression de l'étude de la Rhétorique. Complètement rédigé en latin, sauf quelques timides essais poétiques, il offre une matière d'une minutieuse prolixité. On y découvre une théorie abondante, quelques commentaires des modèles grecs et latins et des exercices d'application .Le professeur d'éloquence distinguait les cinq parties traditionnelles : l'invention ou recherche des arguments et des preuves à développer, la disposition ou recherche de l'ordre dans lequel ces arguments ou ces preuves doivent être rangés, l'élocution qui traite de la matière d'exposer de la façon la plus claire et la plus frappante, la mnémotechnie ou mémoire, pour le déroulement logique des périodes et l'action, c'est-à-dire les intonations, les gestes, les jeux de physionomie, les attitudes nécessaires. Les élèves devaient appliquer ces règles impératives pour rédiger l'éloge d'un personnage, type de discours littéraire fort en usage, écrit en prose ou en vers. Cet exercice figurait dans le programme de la classe. Il devait être composé suivant un plan rigide qui prévoyait six parties, placées dans un ordre rigoureux et inflexible: l'exorde, la proposition ou division, la narration, l'argumentation ou preuve, la réfutation et la péroraison ou épilogue, chacune de ces parties faisant dans le cahier l'objet de préceptes appropriés. La rhétorique était ainsi l'un des couronnements de l'éducation, assez libérale du Collège Chappuisien. Pendant des siècles, l'objectif primordial était d'apprendre à bien parler, à bien écrire, pour être sûr d'apprendre à bien penser.

Ce cours de rhétorique, professé en 1717, donc par les Barnabites, donnait des conseils sur le style, qui devait être correct et même brillant. Les règles de grammaire et de la logique sont insuffisantes: il faut orner l'expression de la pensée et du sentiment par les figures qui sont des manières de parler, donnant aux phrases de la force, de la grâce, de la noblesse et de la vivacité. Alors suit toute une nomenclature énoncée par les rhéteurs qui classent les

figures de mots et les figures de pensée, les commentant, les expliquant, en marquant toutes les nuances, précisant les règles de la métaphore, de l'hyperbole, de la synecdoque, de la catachrèse, de la prosopopée, de l'antanomase et de bien d'autres encore. C'est un véritable catalogue, avec définitions, exemples et conseils.

Ainsi étaient guidés les écoliers d'Annecy, dans le maniement de la langue. Ils connaissaient plus ou moins de réussite. Thèmes et versions se succédaient à raison d'au moins quatre séries par semaine. L'étude du « par cœur » était fort prisée, car les élèves concouraient tous pour le prix de mémoire. L'éloge constituait l'épreuve littéraire type, l'aboutissement des efforts des rhéteurs. Certains étaient lus en public et imprimés. Leurs auteurs étaient chaleureusement félicités. L'un de ces travaux, écrit par Dunoirey Joannès, de Chambéry, en 1741, est une pièce de 76 vers, ne se signalant pas par une très grande originalité ni dans le fond, ni dans la forme, mais il est bien composé, selon les règles apprises en classe, mettant en valeur les qualités essentielles et avec une application voulue les sentiments vertueux d'un prélat, l'humilité, l'éminent savoir, l'affabilité, la fidèle renommée, « l'autorité d'un maître et la bonté d'un père ». C'est un témoignage d'admiration adressé à Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Joseph Nicolas de Chaumont, Evêque et Prince de Genève ».

Le même sujet appelé compliment est traité en prose, par une sélection d'élèves de la classe. Le travail en équipes n'est donc point une invention récente. Ont collaboré à cet exercice littéraire : Joannès Dunoirey, de Chambéry ; François Gurret, de Sevrier ; Joseph Vallet, Jacob Dompmartin, Michel Dupraz, d'Annecy ; Pierre Paulme, de Thorens ; Sigismond Amblet, d'Annecy, et Victor Cusin, d'Héry-sur-Ugine. Ces élèves, classés par ordre de valeur, avaient été sélectionnés au cours d'une réunion littéraire où la classe de Rhétorique, conduite par le Révérend Dom Claudius Baud, Docteur en Droit et Professeur d'éloquence, avait été conviée à réciter, commenter, discuter les œuvres de Cicéron, d'Horace et de Salluste. Par la suite, les lauréats surent exprimer avec chaleur, au nom de leurs condisciples, les vertus du prélat, dans un discours très ordonné, très complet, aboutissant d'une technique bien assimilée.

Ce déploiement d'éloquence, cet apprentissage patient des moyens oratoires, cette virtuosité dans la louange, cet enseignement dogmatique des formes particulières destinées à embellir le style, tout cela constituait un savoir très recherché et fort apprécié, dans ces tournois intellectuels, où un public attentif prenait plaisir à écouter les essais, les répliques, les déductions savantes et les péroraisons des concurrents. De plus, cette étude préparait d'heureuse façon au cours de philosophie qui comprenait l'étude de la physique, de la chimie, de la cosmographie, de la logique et de l'éthique. Il durait deux ans ; on y accordait également une place à la géométrie, à l'algèbre, à la géographie et aux sciences naturelles. Une classe de logique faisait suite à la rhétorique et donnait accès à celle de physique. Partout l'on continuait les exercices de mémoire, la traduction des textes anciens, les thèmes et les versions, le développement des principes moraux.

Puis venait la classe de théologie dont les cours duraient trois ans et même quatre pour certains. On y abordait l'étude du droit civil et du droit canonique. L'exégèse, la philosophie, la théologie étaient devenues les disciplines essentielles caractéristiques de la culture et de la science chrétiennes. Celle-ci fixait les vérités à croire, enseignait les choses à pratiquer, proposait de conformer sa vie, avec les préceptes et les conseils de l'Evangile, mettait en évidence les témoignages de l'Ecriture, des Pères et des Conciles, assimilait les lois et les usages de l'Eglise, expliquait et faisait apprendre les formules de prières et les cérémonies du culte, appliquait les conseils donnés en rhétorique, pour les prédications. Toute cette science était tirée de la « Somme théologique » de Saint Thomas d'Aquin, dont les trois parties étaient disséquées, expliquées et commentées avec une scrupuleuse rigidité. Dès la deuxième année, les notions morales des vertus, des vices et des devoirs de l'homme donnaient matière à des réflexions, à des résolutions, à des concepts philosophiques : tout ce qui est de l'ordre humain devait être rangé sous la loi de la religion, tout homme étant appelé à la perfection, à la félicité, s'il possède la simplicité de la foi, la droiture et la pureté du cœur. Ces principes étaient regardés comme l'expression la plus sûre, la plus solide, la plus sobre de la doctrine catholique. Ils seront précisés, en

1740, par le Pape Benoît XIV, dans son « Synodus diocesans ».

Telles avaient été les préoccupations intellectuelles des Barnabites et leurs réalisations pédagogiques. Leurs programmes fortement imprégnés d'humanisme seront adoptés sans discussion par leurs successeurs. Du niveau de la parole, à la connaissance des lettres, comme des textes sacrés, ils façonnaient les idées générales, faisaient appel aux grands sentiments généreux, pour épanouir la tradition classique, terrain favorable pour une culture commune à l'ensemble de leurs écoliers.

Ceux-ci composaient une fois par mois, à partir de Pâques. Chaque semaine, la joute intellectuelle, appelée sabbatine, animait les cours et de temps à autre, des exercices littéraires publics et quelque peu solennels essayaient d'exciter l'émulation, en mettant en valeur les meilleurs sujets, orateurs et philosophes. Comme chez les Grecs, on rédigeait l'éloge d'un personnage mythologique, historique ou contemporain. On se réunissait alors, dans la grande salle du Collège ou à la Chapelle que les Barnabites avaient fait construire en 1645, ou encore à l'Hôtel de Ville. Les Syndics de la ville, des notables, des membres des chapitres et des parents d'élèves y assistaient. On fit ainsi l'éloge de S.A. le Prince de Carignan, le 11 août 1740, dans une salle de l'Hôtel de Ville. La musique même était à l'honneur, car depuis 1619, sur l'invite du Président du Collège de Louvain, on enseignait le chant grégorien.

Les connaissances se vérifiaient par les compositions faites en classe et par un examen public au cours du mois d'août. A cet égard, les élèves de rhétorique devaient présenter des poèmes en latin et en français, rédiger et prononcer un discours sur un sujet imposé, satisfaire aux épreuves de mémoire en récitant de longs fragments de l' « Epitre aux Corinthiens » ou de l'Evangile, commenter Salluste, Horace et Cicéron, faire correctement leurs versions et leurs thèmes. Ils étaient notés pour chaque matière. En 1753, à la suite de l'épreuve de mémoire, on relève 14 bons élèves, 9 satisfaisants, 3 sont passables, 2 médiocres et 4 mauvais qui devront redoubler leur classe. L'étude de Salluste donne, à peu de chose près, une proportion semblable: 15 bons, 8 assez bons, 5 passables et 4 médio-

cres. Niveau assez relevé quant aux résultats d'ensemble. Pour l'art oratoire, c'est moins brillant : un seul élève est très bon, 7 sont assez bons, 12 sont passables, 10 médiocres et 2 franchement insuffisants. Les thèmes et les versions ne révèlent que quatre excellents élèves. L'enjouement, la grâce du style d'Horace plaisent davantage que la vigueur de Cicéron : 16 élèves y sont nettement bons, alors que 8 seulement ont bien assimilé l'orateur romain. Tous ont été notés tour à tour, sur les Odes et l'Art poétique ; il est bien précisé que Falconnet Henri, de Sevrier, est bon sur les Odes, mais passable dans l'Art poétique. Quant aux règles de la rhétorique et aux figures de style, elles sont diversement comprises et retenues et dans ce domaine, 9 sujets se classent parmi les bons, 8 sont assez bons, 7 sont passables et 8 médiocres.

Le contrôle du savoir et des efforts déployés paraît sérieux : chaque élève est inscrit sur un tableau récapitulatif, dressé parfois par un calligraphe de talent, très apte à agrémenter ses cadres de dessins variés et d'arabesques festonnées. Les notes y figurent selon un code spécial : on emploie les voyelles pour différencier les mérites : *a* pour très bien et bien, *e* pour assez bien, *i* attribuant la note passable, *o* signalant les médiocres et *u* désignant les très mauvais. Les indications de passage et de redoublement de classe et parfois une appréciation générale, laconique et souvent vigoureuse marquent les précisions éloquentes et nécessaires dans un dossier scolaire. En 1741, sur 34 élèves de rhétorique, 22 sont aptes à changer de classe, et parmi ces derniers on dénombre un paresseux, deux badins, deux mutins joueurs et un « rustique », neuf restent, étant incapables, fainéants ou paresseux, l'un d'eux n'a pas fait ses Pâques. Trois sont douteux ou n'ont pas composé et seront examinés à la rentrée.

L'année scolaire commençait le lendemain de la fête des Morts, soit le 3 novembre, pour se terminer aux alentours du 25 août, pour les classes supérieures de rhétorique, de logique, de physique et de théologie, et le 14 septembre pour les autres classes du Collège. Les grandes vacances avaient donc une durée de six à neuf semaines, selon les âges. Période assez longue, mais nullement consacrée au repos intégral et au désœuvrement automnal ; les

élèves avaient à étudier les ouvrages imposés pour le prix de mémoire, puis devaient exécuter, dès le 8 septembre, trois versions et deux thèmes de treize lignes par semaine. Ainsi, dans leurs familles, ils subissaient encore les textes imposés, en s'efforçant de les interpréter de leur mieux. Les autres vacances étaient assez rares, au début, la veille de Noël, trois jours se terminant au mercredi des Cendres et quatre jours de la Semaine Sainte.

Comme jours de congés, figuraient les dimanches et les jeudis, les fêtes religieuses solennelles et dix-huit jours dans l'année, parmi lesquels on fêtait quelques saints et l'anniversaire de la naissance du Duc de Savoie, puis du Roi de Sardaigne. Par la suite, les Collèges, assez nombreux, eurent un règlement général qui octroyait huit jours de vacances à Noël, huit jours à Pâques et les jours mobiles qu'on pouvait utiliser suivant les besoins et la ferveur à témoigner à certains saints du calendrier, sans oublier l'anniversaire de Sa Majesté.

Les classes de théologie et de philosophie avaient une durée de 2 heures et demie le matin et de 3 heures le soir. Les autres classes travaillaient 3 heures le matin et 3 heures le soir ; les classes primaires, 2 heures. On avait ainsi la sagesse de demander moins d'attention et moins d'efforts aux tout jeunes élèves.

Avant Pâques, l'horaire de travail s'étalait de 8 heures à 11 heures, puis de 13 h 30 à 16 h 30. Après Pâques, on modifiait les heures d'entrée et de sortie, en fixant les cours de 7 h 30 à 10 h 30 et de 15 heures à 18 heures. Discussions publiques, exercices littéraires, éloges à prononcer, pièces de vers à soumettre, répétitions théâtrales, cérémonies religieuses s'ajoutaient au strict emploi du temps des études. Là encore les grands élèves avaient la plus large part dans cette activité variés. Ceux de théologie surtout devaient endosser des reponsabilités, leur esprit d'initiative avait à se manifester, ils représentaient l'expérience, le savoir, l'aisance dans l'élocution et possédaient le prestige des aînés qui justifiait une autorité légitime. En 1751, on comptait dans leur classe dix élèves de 24 ans, six de 25 ans, deux de 26 ans, un de 27 ans et un de 30 ans ; les autres avaient de 19 à 25 ans.

La surveillance, l'éducation de ces adolescents qui

figuraient aussi dans les autres classes, s'avéraient quelquefois difficiles ; les travaux à faire étaient largement dispensés ; le règlement était sévère. Le Conseil de Ville l'avait élaboré, tout au début. Si ses dispositions étaient transgressées, l'on imposait des châtiments corporels, allant des positions les plus inconfortables, à genoux ou debout avec des surcharges à maintenir, à la correction par les verges ou par le fouet. Certes, on prescrivait le silence, l'attention, le travail intense, la bonne tenue, la propreté du corps, le soin de la chevelure et des habits, mais l'on désirait surtout la mise modeste, la soumission, l'humilité. D'ailleurs, il fallait avouer ses pécadilles, comme les plus grands manquements ; la confession appelait la pénitence : on devait s'agenouiller, courber le dos, fléchir le genou, se prosterner en signe de repentir. Les Pères connaissaient toute la valeur de l'insistance. Ces gestes répétés, ce mutisme rigoureux finissaient par transformer les plus impertinents. On ne prenait pas l'effronterie pour du caractère, ni l'indiscipline ou l'insolence pour des marques d'initiative ou de mâle assurance. L'amertume de l'humiliation dégradait ces fâcheuses velléités d'indépendance, anéantissait les démonstrations d'impolitesse, et bien souvent les élèves conservaient cet air écrasé, provoqué par le pliement de l'échine.

Pour les mêmes raisons d'humilité, on interdisait tout ce qui pouvait aider à se singulariser ; coiffures extravagantes, rubans de couleur criarde, ceintures faisant ressortir la taille fine, port « de devises extérieures de parti », parfums dont il ne fallait point saturer les vêtements, bâtons de meneurs de troupeaux, badines de damoiseaux, cannes provocantes de « petits maîtres », épées singeant les grands seigneurs ou les nobles du faubourg de Bœuf. Les services de police aidaient à cette discipline dans la rue, les cabarets et « autres lieux dangereux ». On faisait la chasse aux joueurs de dés ou de billard, aux manieurs de cartes, aux ivrognes indécents, aux bruyants noctambules, aux adolescents trop galants. La crainte des châtiments restait encore vivace ; la publicité des méfaits en entretenait le caractère infamant. On rappelait la règle à tous propos : « On défendra, sous de graves peines, de jeter des pierres, des pelotes de neige, de se masquer, de se baigner en public, d'exciter des huées et des criailleries indécentes, de faire des niches, de se battre, de manquer d'égards les uns pour les autres.

On châtiera de manière exemplaire les scandaleux, les insolents, les turbulents, les désobéissants et ceux qui ne marqueront pas à leurs parents le respect et la soumission qu'ils leur doivent. On ne souffrira dans aucune classe ceux qui n'auront pas de disposition pour l'étude ou ceux qui paraîtront capables de nuire aux autres, soit en corrompant la pureté de leurs mœurs, soit en leur inspirant un esprit de mécontentement et de révolte ». Malgré ces défenses et ces menaces, des défaillances se produisaient; pour les plus graves, les juges avaient parfois à se prononcer et à condamner.

Les Directeurs du Collège prenaient les titres de Préfet des Etudes, marque de leur mission pédagogique et de Procureur, étant ainsi chargés des intérêts de leur maison religieuse: double tâche, que très souvent leur compétence, leur savoir, leur conduite toujours digne, leur distinction solennelle, menaient à bien. Leur autorité sur les Régents était ferme, parfois sévère; la surveillance des leçons, des travaux n'avait cure des susceptibilités et s'il le fallait, faiblesses et maladresses se trouvaient impitoyablement relevées. Si l'on flétrissait l'éducation routinière et crasseuse, on savait aussi reconnaître les qualités très souvent révélées et on soulignait « les talents, le maintien, la douceur nécessaires pour enseigner avec succès, pour se faire respecter et pour se faire aimer ». De toute façon, l'on n'avait en vue que l'intérêt majeur de la Communauté et des élèves qui lui étaient confiés. L'obéissance, le dévouement figuraient comme règles impératives. Plus tard, après 1729 et le départ des Barnabites, la cohésion paraît moins solide. Rivalités, intrigues, jalousies, déceptions se font jour. « On s'est enfin déterminé, dit la lettre d'un supérieur, à congédier le Père Chanal, un peu tard à la vérité, mais il vaut mieux tard que jamais. Je ne dois fouiller dans les communautés religieuses, pour remplacer les deux professeurs, qu'à défaut des prêtres séculiers. Ils méritent la préférence, par leur état, et d'ailleurs le bien du Collège l'exige parce que la diversité de robe y jette toujours la pomme de discorde ». Et la lettre se termine par une prière à l'Evêque afin que le Prélat suggère « pour remplir deux chaires de philosophie, deux ecclésiastiques de son diocèse, ayant tous les talents nécessaires » pour l'enseignement de cette science.

Le premier Directeur du Collège Chappuisien, lors de l'installation des Barnabites, fut Dom Juste Guérin, qui travailla avec enthousiasme à la réorganisation des études, au développement des classes de théologie. Il réussit si bien qu'on l'appela à la tête de la Sainte Maison à Thonon, en 1616. Il continua à s'intéresser à la maison annécienne : c'était un religieux façonné par les lettres classiques, humble comme savaient l'être les membres de son ordre, théologien remarquable, pédagogue passionné, fin moraliste ; il laissa une vivace empreinte à Annecy ; ses mérites furent hautement reconnus par le Duc de Savoie et par le Pape qui lui confia l'Evêché de Genève, le 28 mars 1639. Aussi, ne faut-il point s'étonner que lors de son entrée solennelle à Annecy, le 17 juillet, ses anciens élèves aient tenu à participer à la procession de la Congrégation des Ecoliers. Quelques jours après, un éloge fut prononcé et une pièce mythologique jouée en témoignage de vive reconnaissance.

Après cet éminent prélat, vint le Père Dom Dominique Méda, en 1623, procureur attentif et théologien distingué, puis Dom Vitalien Berreta, en 1626 ; Dom Philippe Barnoux, en 1628 ; Dom Cécile Boerius, en 1638 ; Dom de Grégoire Botty, en 1642, qui obtint d'un de ses prédécesseurs, l'Evêque Dom Juste Guérin, la création d'une nouvelle classe de théologie, le 14 décembre 1644. Dom Dominique Cohendet (1647) ratifia les actes de possession du prieuré de Ville-la-Grand, en 1649, et fut le défenseur tenace des droits des Barnabites en face des puissants syndics, avides de contrôle et de fréquents comptes rendus. Dom Juste de Genève lui succéda, en 1651, puis vint Dom Michel Bovard qui obtint la création d'une classe de controverse, le 3 mai 1668. Dom Jean Claude Martin le remplaça en 1666, partageant son temps entre l'enseignement de la théologie, l'administration des biens et les rapports aux syndics, toujours curieux de la marche de l'établissement et des profits encaissés. Dom Emmanuel Burnod, nommé en 1673, fut également aiguillonné par le pouvoir communal et par le chapitre de Notre-Dame. En mars 1670, les édiles interdirent de construire un nouveau bâtiment pour les besoins du Collège. Au sujet d'une remise en état des pavés, demandée le 12 avril 1674, le Conseil de Ville nomme aussitôt une commission d'experts, le 28 avril, pour examiner les dommages que les charrettes des Barnabites avaient causés aux

pavés d'Annecy. Et naturellement l'enquête se fit et fut consignée dans un acte notarié. Quant aux chanoines de Notre-Dame, ils contestèrent aux Pères le port de l'étole dans les rues de la ville et cela donna matière à un long procès.

Dom Emmanuel Burnod assura la direction du Collège jusqu'en 1692, date où fut nommé Dom Basile Ducloz, puis Dom Garbillon en 1707 et Dom Clément Lavalette en 1724, qui fit place à Dom Victor de Fésigny en 1725. Ce dernier avait enseigné à Thonon, en 1709, il y fut nommé Prévôt en 1719 et vint à Annecy, enseigner la théologie, le 27 octobre 1723. Ce fut lui qui reçut l'ordre de renvoi, en 1729, date où les destinées du Collège Chappuisien changèrent de mains. Dès cette époque, de savants professeurs, la plupart membres de la Cathédrale de Genève et de celle d'Annecy ou de la Collégiale de Notre-Dame de Liesse, y maintinrent le bon renom des études et rendirent, comme par le passé, ce Collège « le plus nombreux et le plus florissant de la Savoie ».

Mais les Barnabites avaient eu des professeurs distingués, parmi lesquels Dom Juste Guérin, Dom De Grégoire Botty, Dom Victor de Fésigny et Dom Baranzano. Ce dernier possédait les langues anciennes, notamment l'hébreu. Son cours de physique et de cosmographie fut très remarqué, car il enseignait déjà le système du Chanoine Copernic d'après lequel la terre n'occupait pas le centre de l'univers mais, qu'avec les autres planètes, elle tournait autour du soleil.

Son activité fut très grande; il créa la Confrérie des Hommes, sous le vocable de Saint Charles de Borromée. Cette Association qui se réunissait à l'Eglise Saint-Jean, fut un premier et vigoureux essai d'œuvre post-scolaire, où la religion, l'éloquence, les sciences, le théâtre étaient à l'honneur. C'est ainsi qu'en juillet 1639, on donna en l'honneur de l'ancien Préfet du Collège, devenu Evêque d'Annecy, Dom Juste Guérin, une pièce mythologique: « Apollon, Chassé de l'Olympe, descendant du ciel, pour paître les troupeaux d'Admète ». A l'occasion des fêtes de la béatification de Saint François de Sales, en 1662, on avait élevé, au Puits Saint-Jean, une vaste estrade, où se jouèrent « L'Hercule chrétien » et une pièce en quatre actes: « La

Conversion du Chablais », qui fut représentée par les bourgois d'Annecy. Ces spectacles étaient très appréciés de la population et des Conseillers de la Ville. Tous affectionnaient ces scènes pittoresques, imposantes et colorées.

Cette confrérie eut rapidement une filiale, la Congrégation des Ecoliers, très active dans la vie du Collège. Il fallait « s'y tenir avec modestie et attention, observer un profond silence au cours des cérémonies », faire preuve d'assiduité et de constance dans le travail. Les délinquants « seront, dit un règlement, publiquement chassés du Collège et de la ville même, suivant la qualité de leurs excès ». En remettant l'établissement aux Barnabites, le Conseil de Ville leur avait imposé l'obligation de faire représenter une Hystoire ou un Mystère, par leurs élèves, à chaque Jubilé ou Fête des Grands Pardons. La Congrégation des Ecoliers organisait ces spectacles où figuraient souvent un très grand nombre d'acteurs, tantôt sur la place de l'Eglise Saint-Maurice, près du château, tantôt devant la Collégiale Notre-Dame et, quand il pleuvait, c'était dans l'église du Collège que l'on se donnait rendez-vous.

On voit donc la place que tenait le Collège Chappuisien dans la vie de la bourgade et toutes ses activités contribuaient à son rayonnement. Il connut ainsi une prospérité remarquable. Neuf ans après la construction des bâtiments, soit en 1559, il comptait plus de cent élèves venus de la région d'Annecy, du Faucigny, du Chablais, de la Savoie propre, de la Tarentaise et de la Maurienne. Et les élèves accoururent de toutes parts, avec un empressement que la qualité de l'enseignement pouvait seul justifier. Leur nombre dépassa mille, vers la fin du XVII^{me} siècle.

Les exercices publics, les distributions de prix se déroulaient toujours avec une grande solennité, mettant en valeur le mérite et les aptitudes des meilleurs, comme les qualités et les succès des professeurs-régents. L'Evêque de Genève assistait souvent à ces cérémonies, complimentant avec éloquence les nombreux lauréats. Aussi même l'Ecole primaire continuait d'être très fréquentée. Beaucoup de familles annéciennes, impressionnées par les résultats obtenus, par les imposantes manifestations de fin d'année, attirées par le prestige de l'établissement, lui confiaient leurs enfants très jeunes et certains élèves, bien doués, se destinant au droit, à la médecine ou à la prêtrise, allaient ,soit

dans les Collèges d'Avignon ou de Louvain, soit dans les Universités de France ou d'Italie, pour y étudier de nombreuses années. Certaient en revenaient avec le titre de Docteur.

C'est une bien longue histoire que celle de ce Collège d'Annecy, qui fut le premier en date, en Savoie, et dont le succès engendra de nombreux établissements similaires. Les Barnabites y ont marqué leur solide empreinte. Successeurs des grands scolastiques du Moyen-Age, ils avaient la conviction que rien ne pouvait être expliqué sans le secours de la théologie. Pédagogues de leur époque, ils ont su, dès leur introduction, ce qui importait, en réalité, dans leur éducation : l'autorité ferme, absolue, une discipline inflexible, le reniement même de la personnalité, l'action illimitée de la Congrégation. Pour eux, ce n'était point méconnaître les aspirations de la jeunesse en refusant de croire qu'elle puisse trouver son plaisir et son salut dans la liberté. A leurs élèves, ils offraient la plus pure des satisfactions, la plus simple des formations morales, l'obéissance nécessaire, la connaissance absolue de la croyance.

Bons ouvriers du savoir, initiateurs des lettres classiques, érudits de la science de Dieu, pointilleux à l'excès, dans leurs relations avec les autorités locales, ils restèrent constamment en la maison pour administrer les biens et gérer l'internat. De menus faits mériteraient d'être contés ; il faudrait encore suivre les effectifs d'ensemble, ceux des différentes classes, l'activité sérieuse de la brillante Congrégation des Ecoliers, les agrandissements successifs du domaine, obtenus avec une inflexible ténacité, les affectations de bourses, les pouvoirs jugés outrecuidants, du Conseil de Ville. C'est dans toutes ces petites choses, ces travaux minutieux, ces démarches inlassables, ces réactions parfois vives, provoquées peut-être par une inexorable fierté, que l'on sentirait vivre simplement, mais intensément, humainement, cette importante institution dont le renom fut si grand, en Savoie, en France et de l'autre côté des Alpes.

Marcel REBUT.

BIBLIOGRAPHIE

Abbé GONTHIER : *Œuvres historiques.*
Chanoine MERCIER : *Souvenirs historiques.*
MARROU : *Histoire de l'Education dans l'Antiquité.*
Archives départementales.
Archives municipales.

La fin du Piémont Français au XVI^e siècle

Le Piémont en 1548

Le 12 août 1548, une animation extraordinaire régnait à Turin. Des arcs de triomphe se dressaient à tous les carrefours. Des guirlandes de fleurs, des tapisseries, des draperies brodées d'or pendaient aux balcons. Une foule frémissante emplissait les rues. Qui attendait-elle avec tant d'impatience et de joie ? Un visiteur illustre en vérité ! le Roi Très Chrétien lui-même, le souverain du plus beau royaume sous le ciel, dont le Piémont, depuis douze ans, faisait intégrante partie : Henri, deuxième du nom, monté sur le trône il y avait seize mois à peine. Entouré d'une cour resplendissante et des plus grands personnages de l'Etat, le connétable de Montmorency, grand maître de France, le roi de Navarre, premier prince du sang, les ducs de Vendôme et de Nevers, le maréchal de Saint-André... il venait visiter sa province de delà les monts, réaffirmer les ordonnances de son père qui l'avaient unie pour toujours aux Etats de la couronne et assurer à nouveau ses sujets de Piémont de leur égalité de droits totale avec tous les autres Français. De fait, pendant trois semaines, Henri parcourut la province et en visita les principales cités : Moncalieri, Chivas, Saviglian, Pignerol...

Partout il fut accueilli par des foules enthousiastes. « Il n'y avait carrefour, rue, chemin, canton ni maison, écrit Vieilleville, où l'on n'entendit sonner et retentir ce cri : « Vive le Roy ! » Les maisons étaient repeintes à neuf

sur son parcours, les notables se battaient pour l'honneur de porter le dais. Partout il fut comblé de cadeaux somptueux, telle cette petite montagne d'or surmontée d'un homme d'argent brandissant un cœur d'or que le syndic de Moncalieri lui remit avec ces mots : " Votre Majesté Très Chrétienne est le bienvenu dans sa maison... Son peuple très fidèle lui rend grâces infinies pour tant de bontés dans la visite de son pays ". »

Partout, en effet, il enchanta la foule par sa bienveillance et ses largesses. Mais comment n'aurait-il pas réservé le meilleur de ses bontés pour les gens de guerre de ses garnisons et leurs capitaines valeureux ? N'était-ce pas à eux, à leurs exploits héroïques au cours des huit années de guerre qui s'étaient écoulées entre la conquête des Etats de Savoie par François Ier en 1536 et la paix de Crépy-en-Laonnois en 1544, qu'était dû le maintien de cette belle province dans les frontières du royaume ? Après cette période de luttes ingrates et sanglantes, couronnées enfin par la merveilleuse victoire de Cérisoles, la paix de Crépy-en-Laonnois avait finalement, bien que dans des conditions incertaines, entériné le statu quo, sans que Charles-Quint, il est vrai, eût ratifié pour autant une annexion dont les fondements juridiques étaient trop évidemment douteux. Le Piémont était français de fait et procurait au roi, par delà les Alpes, une tête de pont et une place d'armes d'où il pouvait « saillir », comme on disait, pour secourir les amis de la France en Italie s'ils étaient molestés par le roi d'Espagne ou pour arracher aux Espagnols le duché de Milan, objectif jamais abandonné de la monarchie française.

Au moment de mourir, François Ier, sachant trop bien que ses droits sur les Etats de Savoie n'étaient que fallacieux, avait, dit-on, invité son fils à restituer le Piémont. Si Henri II avait été tenté de lui obéir, l'accueil de ses sujets piémontais et la conversation de ses hommes de guerre l'en eussent définitivement dissuadé. En le voyant s'éloigner, les uns et les autres ne doutèrent pas qu'il les avait compris et, de fait, l'année suivante, il devait proclamer à nouveau, solennellement, l'indissolubilité de l'union du Piémont à la France.

Qu'était alors au juste ce Piémont français ? A vrai

dire il ne comprenait qu'une partie de l'ancienne province du duc de Savoie. S'il était, comme cette dernière, contigu au Dauphiné du Viso au Mont-Cenis, sa frontière orientale n'était autre que la ligne du front telle qu'elle s'était trouvée fixée par la paix de Crépy. Elle couvrait immédiatement les abords nord de Turin, coupait le Pô un peu en aval de Chivasso (ou Chivas), courait à une quinzaine de kilomètres de la capitale sur les dernières hauteurs du Montferrat, s'avançait sur la route d'Alexandrie jusqu'à Villeneuve d'Asti, se maintenait largement à l'ouest du Tanaro, englobait Mondovi mais délaissait Coni tout en embrassant la haute vallée de la Stura qui, par le col de Larche, ouvrait l'accès de la Provence.

Le reste de l'ancien Etat du duc, c'est-à-dire le Val d'Aoste, toute la plaine au nord du Pô jusqu'à la Sesia, Asti et les contreforts nord de l'Apennin ligure, restait sous l'autorité nominale du duc Charles III, réfugié à Verceil, et était occupé par les troupes espagnoles, ainsi que le duché de Montferrat, possession des Gonzague de Mantoue. Dans le Piémont français était enclavé le marquisat de Saluces qui jouxtait le Dauphiné dans la région du Viso et englobait le bassin supérieur du Pô et ses premiers affluents avec leurs débouchés dans la plaine. Ses principales bourgades étaient Saluces, Revel et Carmagnole, cette dernière isolée en plein Piémont. Inféodé de longue date aux dauphins et par suite aux rois de France, il allait profiter de la venue d'Henri II pour se donner complètement à lui et être intégré dans la province du Dauphiné. Avec l'ensemble du Piémont annexé et du marquisat de Saluces, la France était ainsi maîtresse de tout le balcon des Alpes des abords nord de Turin au débouché du col de Larche.

Quelle était maintenant la situation morale de la province ? Qu'y avait-il de profond derrière les manifestations d'enthousiasme qui avaient accueilli Henri II ? Pour le moins un indiscutable loyalisme. C'est que François I^er^ ne s'était pas présenté en conquérant mais en souverain légitime venu prendre possession de l'héritage de sa mère, Louise de Savoie, prétendûment détenu par un usurpateur. Après avoir proclamé par un édit solennel le rattachement du Piémont à la France, il avait eu grand soin de gagner les cœurs de ses nouveaux sujets, qui ne manifestaient d'ail-

leurs que peu de regret à l'égard de leur duc Charles III, personnage falot et sans caractère. Il avait confirmé leurs franchises et leurs privilèges, respecté l'organisation administrative et judiciaire, maintenu les gens en place, installé à Turin un parlement recruté sur place et doté des mêmes pouvoirs que ceux de Grenoble ou de Toulouse. Toutefois il faut bien avouer que les hauts postes avaient été réservés soit à des Français de l'intérieur, comme Châtelier, le général des Finances, soit à des « fuoriscisti », autrement dit des Italiens bannis de leurs Etats et ralliés sans retour à la France, comme le gouverneur lui-même, le prince de Melphe, napolitain, ou comme René de Birague, le président du parlement, et Scipion de Vimercat, le surintendant des fortifications, tous deux milanais. D'autre part, le gouvernement royal ne s'était pas décidé à rouvrir l'Université de Turin, pourtant indispensable au recrutement d'une élite intellectuelle locale. Nombre de Français de l'intérieur étaient venus s'établir dans le pays, où ils avaient obtenu les terres de nobles partis avec le duc, ce qui n'était pas, il faut le reconnaître, sans quelque apparence de colonialisme; mais, pour une famille française venue en Piémont, vingt piémontaises étaient allées chercher de l'autre côté des Alpes une vie plus facile. D'après un voyageur vénitien qui traversait le Piémont en 1549, Turin était alors muni de tout le nécessaire, ses habitants bien vêtus, son marché très fréquenté, sa campagne bien cultivée. La population ne lui avait semblé ni bien italienne ni « in tutto francese » mais heureuse de l'ordre et de la tranquillité dont elle jouissait. Les fonctionnaires royaux et les chefs des troupes en garnison, n'oubliant pas qu'ils étaient en terre française, veillaient en effet à y faire régner le contentement et le bien-être alors qu'en face les troupes espagnoles, campées en terre étrangère, ravageaient sans scrupule; et ce contraste contribuait beaucoup à ancrer dans les cœurs l'attachement à la couronne de France. Mais pour que ces bons sentiments se perpétuassent il était désirable que la paix, qui durait maintenant depuis quatre ans, ne fut plus troublée de longtemps. Malheureusement il n'en devait pas être ainsi.

Les conquêtes du Maréchal de Brissac

En août 1551, en effet, la guerre reprenait entre le roi de France et l'Empereur. Elle allait se prolonger huit ans, y compris un entr'acte de onze mois, l'effort principal de part et d'autre étant généralement porté sur le théâtre du Nord et du Nord-Est du royaume, aidé par des diversions plus ou moins puissantes sur le front d'Italie. Depuis une année, le gouvernement du Piémont était alors confié à un nouveau lieutenant-général, le maréchal Charles de Cossé comte de Brissac. Agé de 44 ans, il jouissait d'une éclatante réputation militaire. Il n'avait embrassé la carrière des armes qu'à trente ans mais, depuis lors, on l'avait vu partout, en Piémont, en Catalogne, en Picardie, en Champagne, en Luxembourg, ici comme colonel de vieilles bandes, là comme colonel de la cavalerie légère. Partout il s'était imposé par sa bravoure réfléchie, son calme et sa prudence calculatrice. De médiocre stature mais de grande élégance, parlant bien mais peu, il conservait « à l'approche de la vieillesse », dit un contemporain (il avait alors, nous l'avons dit, 44 ans), sa grâce d'antan, si bien que telle noble dame de Turin « voyant encore reluire en lui quelques rayons d'une récente et assez agréable beauté » s'exclamait que « des beaux, l'arrière-saison est toujours belle et gracieuse ». Il était connu aussi bien par sa libéralité fastueuse que par son humanité et son sens politique.

A son arrivée en Piémont il avait trouvé une armée fort amollie. Il n'avait pas tardé à la secouer. Il avait entraîné les gens de guerre à marcher armés de toutes pièces quatre lieues par jour, avec interdiction de se reposer à l'ombre et de traîner avec eux « cette vénérable bouteille dont l'Italien et l'Espagnol faisaient tant de reproches aux Français ». Ses mesures sévères avaient bientôt rétabli la discipline: langue percée pour les blasphémateurs récidivistes, mort pour les détrousseurs d'églises, pour les forceurs de filles et les pillards, mais il avait eu grand soin aussi de soutenir le moral du soldat en satisfaisant au mieux ses besoins. Aussi l'armée du Piémont était-elle devenue rapidement, selon le mot de Brantôme, une armée de lions.

Tout un lot de chefs épiques s'apprêtait à y rivaliser d'audace. C'était Bonnivet, colonel des bandes françaises,

qui les lancera à l'assaut au son des violons, Montluc, suffisamment connu par lui-même, Gordes, Termes, Ossun, Vassé, des Adrets, « que l'on craignait plus que la tempête qui passe par les grands champs de blé », La Motte-Gondrin, Ludovic de Birague, colonel général des Italiens... Plus tard viendront Damville, fils du connétable de Montmorency, Roger de Bellegarde, tous deux futurs maréchaux... tous si bons soldats, dira Brantôme, qu'on n'eut su lesquels trier. Grâce à eux et à leur chef, le prestige de l'armée du Pémont sera tel que, dès qu'une grande action s'annoncera, toute la noblesse de la cour accourra en poste.

S'il s'était forgé un bon outil, Brissac possédait aussi de bons principes. Son tempérament répugnait aux entreprises improvisées qui avaient toujours été de mode en Italie. « C'est un vice naturel au Français, disait-il, de ne rien faire qu'à la hâte et quand l'extrémité le presse; lors il y court bride abattue comme au feu mais hors de saison et avec quadruple dépense ». Pour lui, « il ne veut jamais hasarder que bien à point » et il refuse « d'embrasser des choses incertaines par le hasard des certaines ». Dès sa prise de commandement et avant même le début des opérations, il a entrepris de constituer un solide front défensif, jalonné de châteaux bien fortifiés et munis de garnisons permanentes afin de couvrir ses communications. Après quoi il pourra jouer gros jeu, sans jamais, disait-il, « donner temps au temps », mais toujours méthodiquement, selon un plan mûri. « Il n'y a rien de tel, à l'entendre, que de conduire ses conquêtes pas à pas, avec tout le gros de ses forces, pour ne laisser rien derrière qui puisse retrancher la liberté du retour ». Mais cette sagesse n'excluait nullement le dynamisme. « Il ne reposait guère, dit son secrétaire, ni laissait reposer les autres ». « Demeurer inutile, répétait-il, est la ruine des affaires » et il estimait qu' « il n'y a point d'entreprise plus réussible que celle que l'ennemi ne peut croire qu'on puisse entreprendre ».

Ainsi préparé, en août 1551, il ouvre subitement la campagne par une série de coups de boutoir qui dissimulent son intention réelle: donner de l'air à Turin sur les hauteurs du Montferrat, entre le Pô et la route d'Alexandrie. Puis, l'ennemi une fois désorienté, une belle nuit, de

Chivas, de Turin et de Villeneuve d'Asti, il lance Monluc, la Motte-Gondrin et Charles de Birague sur Quiers (Chieri) qui nargue Turin à la proue du Montferrat. Bonnivet mène l'affaire. La surprise est manquée mais la place n'en est pas moins prise en trois jours, avant d'avoir pu être secourue. En même temps, Brissac a fait enlever Saint-Damien, qui surveille les débouchés d'Asti, la principale place d'armes espagnole au sud du Pô comme Verceil l'est au nord. A la fin de l'année, malgré une puissante contre-offensive espagnole, il est solidement établi sur les collines du Montferrat jusqu'à une trentaine de kilomètres de Turin.

En 1552, il dégage les avancées de Turin au nord de la ville en enlevant en plein hiver la place de Lanzo, au pied des Alpes; il s'avance en Montferrat jusqu'au fameux château de Verrue et se couvre au sud-est en s'emparant d'Albe et de Ceva sur le Tanaro. Mais au moment où il vient, sur ordre, de renvoyer ses meilleures troupes en Picardie, les Espagnols, débouchant de Cherasco, envahissent le marquisat de Saluces. Il les ramène vivement chez eux.

Ayant ainsi élargi son pré carré, et profitant de l'affaiblissement des forces espagnoles dont une grande partie a été appelée à son tour en Picardie pour contenir les progrès du connétable de Montmorency, il tente, en novembre 1553, une pointe audacieuse sur Verceil, où le duc Charles III vient de mourir. Il y pénètre de nuit par escalade, rejette la garnison dans le château, fait un butin énorme et, à l'approche des réserves espagnoles, replie ses forces en bataillon carré sur la Doire Baltée, lui-même à pied, la pique au poing.

En novembre 1554, il s'empare d'Ivrée, puis de tout le rebord sud des Alpes au nord de Verceil et organise à Santhia une puissante forteresse qui lui servira de base pour ses opérations ultérieures. En secret, il y amasse ses meilleures troupes. Et soudain, à la nuit de carême-prenant de 1555, profitant des fêtes du carnaval et des intelligences qu'il a dans la place, il fait saisir tous les bacs prudemment amarrés par les Espagnols sur la rive droite et lance ses gens de Santhia, par delà le fleuve, sur la clef des communications de l'ennemi: Casal. C'est le coup de partie. La ville, dont les défenseurs cuvent encore leur vin, est enlevée

sans coup férir ; le lieutenant-général gouverneur du Milanais, venu pour les fêtes, s'enfuit de justesse en robe de chambre ; les contre-attaques, tardives, échouent : Brissac tient désormais tout le Montferrat et tout le Piémont utile sauf Asti et Verceil.

Tout cela est naturellement bien schématisé, ne tient pas compte de mille péripéties heureuses ou malheureuses, de tout le détail fastidieux du labeur des gens de guerre qui les avait attachés davantage encore à ce pays où ils avaient versé tant de sang. Mais le bilan était incontestablement positif et lorsque, le 5 février 1556, fut signée entre le roi de France et l'Empereur la trêve de Vaucelles, qui laissait à chacun ses conquêtes, c'est-à-dire à la France non seulement Metz, Toul et Verdun mais tout ce que ses troupes occupaient en Piémont, en Montferrat, en Toscane et en Corse, Brissac et ses soldats purent s'enorgueillir à bon droit et croire leur œuvre assurée. Guichenon a cherché la raison profonde des succès français en Piémont : « La véritable cause, écrit-il, fut que les Français croyaient que ce qu'ils gagnaient en Piémont leur demeurerait, ce qui les rendait plus hardis et plus courageux, au lieu que les Impériaux y allaient avec moins de chaleur sachant bien qu'il leur faudrait rendre (à leur allié le duc de Savoie) tout ce qu'ils conquèreraient... » Que le Piémont dût rester français, Brissac, au fond, n'en avait jamais douté. Aussi s'était-il attaché à éviter les ravages inutiles, à interdire le saccage des villes prises d'assaut, à passer même avec son adversaire des « conventions de bonne guerre » pour la sûreté des paysans. Ces efforts avaient porté leurs fruits. Au lendemain de la trêve de Vaucelles, apogée de la France des Valois, l'intégration du Piémont dans le royaume semblait scellée à jamais.

L'effondrement

Hélas ! un an ne s'était pas écoulé que le mauvais génie des Valois poussait Henri II à rompre cet équilibre inespéré et à se laisser entraîner à nouveau par les vieilles sirènes italiennes. Le mauvais génie était représenté en l'espèce par le pape Paul IV Caraffa, napolitain, farouche ennemi de l'Espagne, qui faisait miroiter au roi la cou-

ronne de Naples, et par la famille de Guise qui espérait recueillir au moins la lieutenance générale de ce royaume si convoité. Malgré les avertissements prophétiques de Brissac, Henri II, en janvier 1557, lançait François de Guise avec dix mille hommes de ses meilleures troupes dans une invraisemblable équipée visant Naples par delà Parme, Bologne, Ancône et les Abruzzes. Naturellement la guerre reprenait aussitôt sur tous les fronts. Brissac, portant son effort au sud du Piémont, enlevait Cherasco, repoussait les Espagnols sur Savone, mettait le siège devant Coni. La place était sur le point de tomber et Brissac méditait déjà d'entrer aussitôt après dans le duché de Milan lorsque, dans la nuit du 18 au 19 août, il fut réveillé par un courrier de la cour. Ce qu'il annonçait était terrible : la grande armée royale battue devant Saint-Quentin est en complète déroute, ses chefs principaux, la fleur de la noblesse et le connétable lui-même, capturés, la route de Paris ouverte... Le roi ordonnait à Brissac de lui renvoyer ses meilleures troupes, de rester sur la défensive et de ne plus compter que sur lui-même tant pour les hommes que pour l'argent. Force fut donc au maréchal de lever de nouveaux impôts pour faire vivre ses gens de guerre. Mais le bruit de la défaite se répand vite ; les bourses se fermèrent et les soldats de se démoraliser. Heureusement l'ennemi avait réduit ses troupes d'Italie au profit de la Picardie et resta longtemps passif. En août 1558, cependant, il déboucha d'Asti avec vingt mille hommes. Brissac, bien qu'il eut dégarni nombre de ses châteaux, n'en avait pas le quart. Le marquisat de Saluces fut ravagé une fois de plus. Néanmoins, au début de l'automne, si le Montferrat était en partie perdu, l'offensive ennemie était contenue dans l'ensemble et Casal tenait toujours. D'ailleurs la situation générale s'était redressée depuis le retour de François de Guise, qui avait pris Thionville. Aussi, loin de désespérer, Brissac se déclarait-il prêt à repartir de l'avant dès l'arrivée de quelques renforts, lorsque des lettres de Paris lui apportèrent d'étranges rumeurs. Des négociations seraient en cours au Cateau-Cambrésis et, chose incroyable ! on envisagerait sérieusement de restituer au jeune duc de Savoie Emmanuel-Philibert, notre vainqueur de Saint-Quentin, toutes ses terres héréditaires pourvu qu'il épousât la sœur du roi, Marguerite de France, vieille fille de trente-six ans

et de bien peu d'attrait. Le Montferrat serait, de même, rendu au duc de Mantoue... Brissac est atterré. Il ne peut quitter son commandement pour aller en personne dissuader le roi d'une telle folie. Il ne dispose que de sa plume : « Par le moyen du Piémont, écrit-il, le roi tient en bride les démesurées ambitions de l'Espagnol... Le quitter, c'est l'éternelle déréputation de ceux qui ont si longtemps combattu dans cette province, ne l'estimant pas moins que la Bourgogne et la Champagne ! C'est enterrer la gloire et la valeur de tant de braves qui ont employé leurs vies à la conquérir... Si Sa Majesté veut entretenir le renfort promis durant trois mois elle aura bientôt Pavie et Alexandrie et réduira l'ennemi à tel accord qu'elle voudra ! Si le roi ne peut pas résister ouvertement, qu'il mette les forces de Brissac au ban de la France comme rebelles et elles conserveront et amplifieront les conquêtes... » (En somme, un putsch légal !). Boyvin, le secrétaire de Brissac porte en hâte le mémoire à la cour. Il le plaidera avec une chaleur désespérée, tant auprès du roi lui-même qu'auprès du connétable de Montmorency, qui menait les négociations bien que prisonnier de guerre et menacé, si la paix ne se faisait, de rester captif ou de payer une rançon écrasante. Hélas ! le roi, poussé par le connétable, qui d'ailleurs ne s'intéressait pas à l'Italie où il n'avait guère combattu, était décidé à tourner la page, pressé qu'il était par un nouveau grand dessein, qui impliquait le renversement de ses alliances. C'est qu'il venait d'avoir la révélation soudaine des progrès foudroyants de l'hérésie en France. Il en était épouvanté et voulait maintenant, toute affaire cessante, concentrer ses efforts sur ce qui n'était pas encore l'hexagone, pour y rétablir, fût-ce par la force et avec l'appui des puissances catholiques — Espagne et Savoie — l'unité religieuse, fondement, à son sens, de l'unité de l'Etat. Le traité du Cateau-Cambrésis (3 avril 1559) restitua à Emmanuel-Philibert la Savoie et le Piémont hormis les cinq places de Turin, Chivas, Quiers, Pignerol et Villeneuve d'Asti que le roi conserverait jusqu'au règlement, à intervenir dans les trois ans, du litige concernant les droits prétendus par la couronne de France sur certaines parties des Etats de Savoie. Mais, dans l'esprit des dirigeants français, ce n'était là qu'une clause de pure forme destinée à

voiler un peu aux yeux du public l'étendue de notre capitulation.

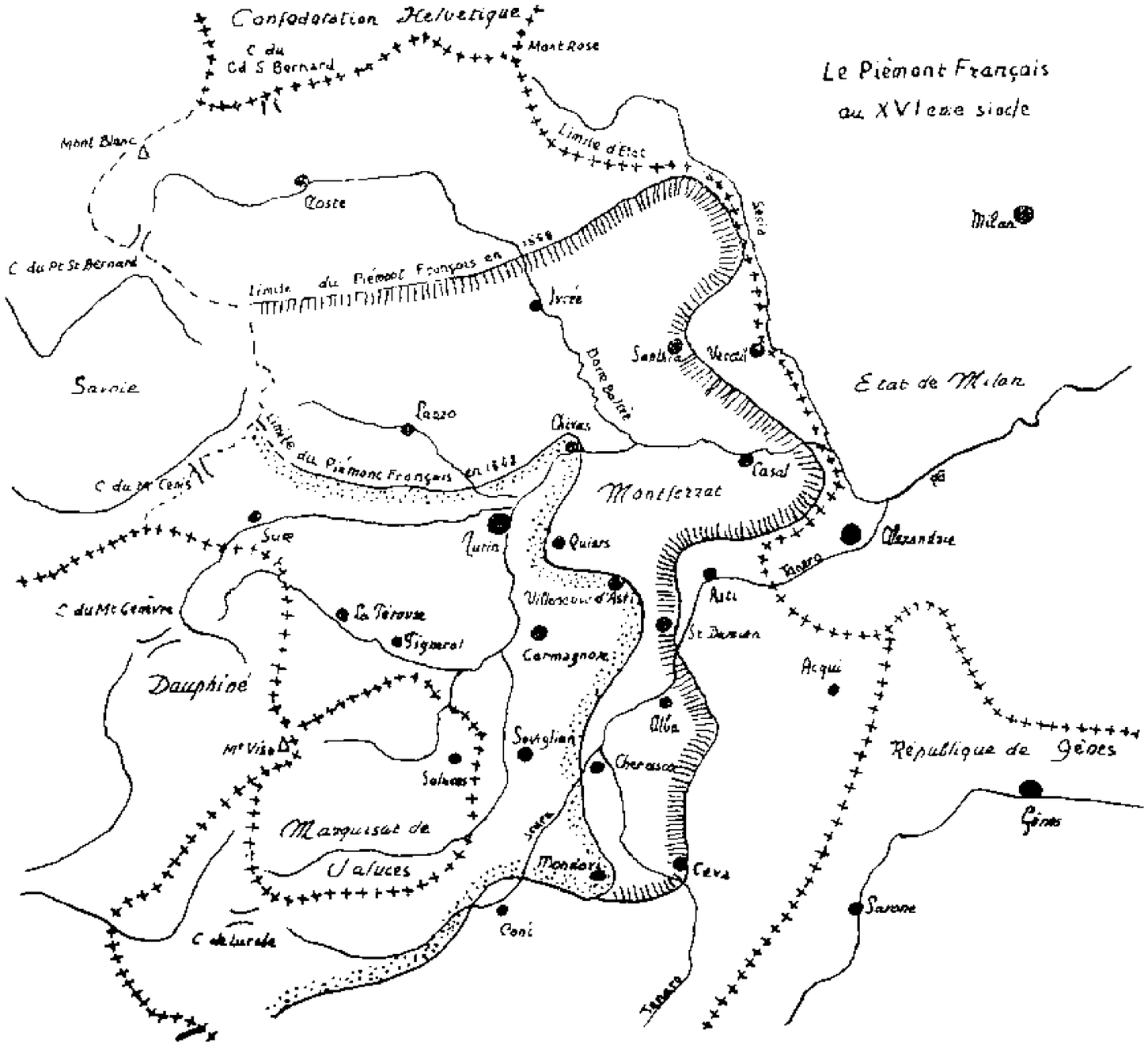
Ce fut un désespoir chez tous ceux qui avaient tant lutté pour assurer à la France ce boulevard, chez ceux aussi qui s'étaient donnés à elle sans réserve. « Ceux qui aimaient le plus la France en pleuraient lamentation, écrit Brantôme, et surtout ceux du Piémont qui ne voulaient retourner à leur premier maître »... Vieilleville s'indignait de « tel démembrement de l'Etat de France », de « la perte de ce luisant fleuron de sa couronne... ». Monluc se désolait de voir abandonner « ce Piémont où tant de braves hommes étaient morts et qui nous ouvrait une porte en Italie »... Brissac, désespéré, parlait de se retirer en Vénétie.

Le calvaire de Brissac

Dès le début des négociations, une inquiétude particulière avait hanté Brissac. Quel allait être le sort des étrangers qui s'étaient battus pour nous ? « Qu'au moins, avait-il écrit au roi, ceux de Piémont et de Montferrat soient assurés de la grâce du duc de Savoie et de la jouissance de leurs biens ! Que les « bannis » (de Naples, de Sicile, de Milan) trouvent en France un dédommagement équitable en pensions et appointements ! S'ils étaient ruinés ce serait un exemple dangereux de conséquence ! ». Ses instances ne furent pas vaines : par le traité, le duc de Savoie promit de « ne molester, ni faire poursuivre, inquiéter en quelque manière que ce soit tous ceux de ses sujets qui avaient servi le roi. » Restaient seulement les « bannis » pour lesquels Brissac allait continuer d'intercéder en termes véhéments.

Il lui fallait, dans les deux mois, démolir les fortifications de la vingtaine de places à restituer. Mais maintenant qu'elle connaît les clauses de la paix, la population tourne casaque, crie « Vive Savoie ! », refuse travailleurs, taxes et contributions. Emmanuel-Philibert, qui est à la cour où se prépare son mariage, informé des exigences de Brissac, intervient contre ce général qui ne veut rien comprendre et qui récrimine contre toutes les concessions nouvelles qu'on lui prescrit. Il lui fait écrire par Montmorency de « ne se plus amuser à répliquer ou à contester sur les commande-

Le Piémont Français
au XVIeme siecle



ments du roi ». Mais Brissac ne s'en obstine pas moins à tout démolir selon la lettre du traité, en tirant en longueur autant qu'il le peut, et emprunte à toutes mains pour abattre ces fortifications dont le pouvoir semble oublier qu'elles pourraient nous arrêter un jour.

Au début de juillet, à la nouvelle de la mort tragique d'Henri II, pour qui il avait cependant un grand attachement, il eut un moment d'espoir. Peut-être le nouveau roi allait-il dénoncer le traité, révoquer la politique paternelle ? Il fit arrêter les démolitions. Il lui fallut vite déchanter : dès le 23 juillet, François II, par lettres patentes, confirmait les dispositions antérieures. Bien pis ! il les aggravait. Le traité avait prévu que les cinq places seraient laissées au roi « avec leurs finages, tant et si avant que le roi connaîtra être nécessaire pour la nourriture et munitions de toutes les dites places, ce qui demeurera à son arbitre et bon plaisir. » Naturellement Brissac avait donné à ces termes l'interprétation la plus large. C'était trop présumer de la résistance de Catherine de Médicis et du roi aux pressions inlassables d'Emmanuel-Philibert et de sa femme. Puisque la sécurité de la frontière des Alpes reposait désormais sur l'amitié du duc, il fallait être logique et ne pas l'irriter : le roi, par ses lettres patentes, restreignait les finages à un mille piémontais. Brissac ne put se contenir. « C'est la plus indigne et détestable condition jamais faite de prince à autre, s'écrie-t-il. La France le pleurera longtemps. On concède au duc de Savoie la force et les moyens pour retirer en sa main le salut et la perte des cinq places... On donne à garder la bourse au larron ! ». Le gouvernement royal ne pouvait en effet montrer plus clairement que ces fameuses cinq places n'étaient qu'un os à ronger jeté aux militaires.

La liquidation fut sans gloire. Dès la fin de 1559, Emmanuel-Philibert et son épouse débarquaient à Nice. Les populations des cinq places se soulevaient tour à tour. Leurs garnisons, toujours sans solde, se mutinaient. Brissac se vit assiégé dans son logis par ses soldats qu'il ne put apaiser qu'en empruntant en hâte aux juifs. Ne recevant rien de la cour il se voyait incapable de rembourser ses nombreux créanciers. Depuis longtemps il avait demandé son rappel, « ne pouvant qu'avec un regret qui tire les chaudes larmes de son cœur, écrivait-il, être lui-même le

ministre de la donation et de la restitution des choses conquestées par son entremise avec tant de gloire, de sang et de dépense ». Mais pour ce guêpier il n'y avait pas d'amateurs !

Enfin, quand tout fut terminé et qu'il ne restait plus qu'à gouverner tranquillement les cinq places, Brissac, en mai 1560, fut autorisé à rentrer. Il emmena avec lui, pour plaider leur cause auprès du roi, une soixantaine de seigneurs qui avaient tout perdu et de prêteurs qu'il n'avait pu rembourser et, pour être sûr qu'ils soient payés, il enjoignit à sa femme de lui apporter à Paris les 200 000 écus de la dot de sa fille aînée. Ecœuré de tant de rebuffades et de tant de promesses résolues en fumée, Brissac, écrit son secrétaire, ne pouvait empêcher, en quittant le Piémont, qu'il ne lui échappât parmi les sanglots trois ou quatre larmes de sang.

M. de Bourdillon et les cinq places

Brissac était remplacé comme gouverneur au delà les monts par Imbert de la Plâtrière, seigneur de Bourdillon. C'était un honnête militaire, de bonne grâce, haute taille et belle apparence, et très fort en paroles. Il avait été longtemps lieutenant de M. de Nevers au gouvernement de Champagne, était entré à Metz en 1552 avec Montmorency, avait ramené les débris de l'armée après Saint-Quentin et s'était signalé au siège de Thionville en 1558. Il avait ensuite rempli une mission diplomatique en Allemagne. Quand il arriva en Piémont, la situation morale de la France était ruinée. Si, dans les cinq places, les notables et la population se gardent de manifester leurs sentiments, dans le reste du pays tous ceux qui se sont compromis avec nous nous tournent le dos. C'est à qui proclamera avec le plus d'enthousiasme sa fidélité à Emmanuel-Philibert. Il faut avouer que cet authentique héros était mieux fait pour séduire les peuples que le falot et puéril François II. Dès sa restauration, d'ailleurs, il fit preuve d'un esprit politique remarquable. Sans doute combla-t-il de places et d'honneurs le tout petit troupeau de compagnons qui l'avait suivi dans la mauvaise fortune mais il n'en voulut pas à ceux qui n'avaient collaboré que pour assurer la vie du

pays et se borna à écarter des affaires ceux qui avaient pris activement parti pour la France.

Bourdillon s'installa à Turin. Le parlement de Piémont avait été dissous et remplacé par un petit conseil souverain compétent pour les cinq places. L'ancien président du parlement, René de Birague, très français de cœur, devenait le lieutenant général du gouverneur. Dans l'ensemble des cinq places et du marquisat, il restait environ huit mille hommes de troupes royales. Bourdillon pouvait se croire nanti d'une bonne sinécure. Il déchanta vite. Emmanuel-Philibert, qui s'attardait à Nice — ou du moins son entourage — était bien décidé à rendre la situation des cinq places intenable et, d'emblée, Bourdillon se trouva en présence d'ordonnances ducales qui n'avaient pas d'autre but. Ordonnance intimant à tous les sujets du duc au service d'autres princes d'avoir à s'en retirer sous peine de confiscation, ce qui visait à l'évidence les fonctionnaires des cinq places ; ordonnance frappant de droits de douane les marchandises circulant entre les cinq places et le marquisat de Saluces où celles-ci s'approvisionnaient ; ordonnance consignant aux sujets du duc l'important marché de Carmagnole d'où le marquisat tirait une bonne part de ses ressources ; ordonnance interdisant aux habitants des cinq places qui possédaient des terres hors de leurs finages d'en transporter chez eux les récoltes, etc., etc. Bourdillon se vit engagé dans un étrange labyrinthe de protestations et de procédure. Il ne fallut pas moins que l'intervention du roi pour faire cesser ces brimades. Mais enfin un modus vivendi s'établit ; la situation se normalisa ; Bourdillon, qui était veuf, épousa la fille du richissime René de Birague et se mit à renforcer ses cinq places qui, à y bien regarder, situées de façon à se soutenir les unes les autres, pouvaient assurer au roi, en cas de besoin, la main-mise sur une base d'opérations suffisante en Italie et retarder indéfiniment, en tout cas, toute menace d'invasion du Dauphiné.

Cependant le traité du Cateau précisait bien que les cinq places devaient être rendues dès que les différends sur les droits prétendus par Sa Majesté « seraient vidés et déterminés » par arbitres députés d'un commun accord et, au plus tard, avant trois ans. Arguant de contrats séculaires, les juristes français revendiquaient pour la couronne

rien de moins que les comtés de Nice et d'Asti, les villes de Turin, Coni, Albe... que sais-je ? On avait commencé à négocier à Lyon en décembre 1560, au moment même où mourait François II. Ce fut un dialogue de sourds. La querelle eut pu s'éterniser. Mais l'hérésie, en France, progressait à pas de géant. Après le massacre de Wassy, en mars 1562, le conflit religieux débouchait dans la guerre civile. Condé soulevait les protestants et faisait appel aux lansquenets allemands. Le gouvernement royal, aux mains de Catherine de Médicis, d'Antoine de Bourbon roi de Navarre, de Montmorency et du duc de Guise se tournait affolé vers les princes catholiques : le roi d'Espagne et le duc de Savoie. Ils étaient prêts à aider, mais donnant donnant : il fallait rendre les cinq places. On négocia par dessus la tête de Bourdillon, et on se mit d'accord sur un compromis : les quatre places fortes de Turin, Chivas, Quiers et Villeneuve d'Asti seraient échangées contre deux bourgades ouvertes — Saviglian et la Pérouse —; Pignerol nous resterait.

A la fin de juillet 1562, Bourdillon, qui ignorait tout, vit arriver un émissaire du roi qui le mit au courant de l'accord et lui transmit l'ordre de négocier directement avec le duc les modalités de l'opération. Bourdillon tomba de haut. Mais c'était démanteler le rempart du royaume ! ouvrir le Dauphiné à l'invasion ! Le roi n'était pas éclairé ! En hâte il dépêcha son général des Finances pour conjurer cette incroyable folie... Peine perdue : le 14 septembre, le sieur d'Alluye, flanqué de deux conseillers d'Etat, lui apportait des lettres patentes lui notifiant la volonté du roi. Cette fois c'était sérieux et Bourdillon était invité à se faire l'agent de ce qu'il considérait comme une trahison pure et simple. Il réunit son conseil, les gouverneurs des places et les commandants des troupes. Allait-on obéir ? Quant à lui son siège était fait. « C'est à un roi majeur, François II, leur dit-il en substance, que nous avons prêté serment pour la garde et défense des cinq places. Nous ne pouvons en être relevés par les ministres d'un roi mineur. C'est une loi juridique absolue, qu'aucun tuteur, ni même sa mère, n'a le droit de disposer des biens immeubles de son pupille. Et personne, de par la loi du royaume, ni même le roi majeur, n'a le droit de disposer d'une parcelle du domaine de la couronne, à plus forte raison de forteresses que l'on

peut à juste titre appeler les cinq clés du royaume, érigées et fortifiées des deniers de la maison de France, destinées et approvisionnées à servir à jamais au royaume de boulevard, rempart et bastillon. Obéir serait nous faire complices d'un crime pour lequel le roi devenu majeur pourrait nous poursuivre à bon droit... » Unanimement, le conseil décida de refuser l'obéissance... à moins que les lettres patentes ne fussent signées et scellées par la reine-mère, le roi de Navarre premier prince du sang, le connétable, les maréchaux de France et le chancelier de France, approuvées par les Etats Généraux du royaume et vérifiées par les cours du Parlement et les Chambres des comptes. Un courrier était envoyé au roi, porteur d'un éloquent mémoire de quelque vingt-deux grandes pages exposant au conseil du roi le crime impardonnable que serait cet abandon et la volonté de Bourdillon et de ses lieutenants de s'y opposer « tant que la raison leur pourra commander et leur pouvoir s'y étendre ». Il n'y a qu'une solution, déclare-t-il : surseoir jusqu'à la majorité du roi.

Cette fière attitude fit grosse impression tant à Turin qu'à Paris et Bourdillon prit soudain figure de héros. On ne douta pas qu'il ne tint bon. Comment penser d'ailleurs que Birague dût jamais quitter Turin ? Et Bourdillon n'était-il pas le gendre de Birague ? Mais qu'importaient alors à la cour les places du Piémont ? La guerre civile battait son plein. Condé tenait Orléans, Etampes, Arcueil. On avait repris Bourges mais Rouen résistait encore. On avait besoin des gens de guerre d'Espagne et de Savoie et, pour sauver le présent, on était prêt, comme disait Bourdillon, à sacrifier l'avenir. Bourdillon cependant restait intraitable. Il refusait, ainsi que ses gouverneurs, de nouvelles lettres patentes qui ne répondaient pas à ses exigences. En vain la reine-mère multipliait les lettres de jussion, envoyait à chacun des gouverneurs toutes les décharges personnelles possibles. Bourdillon s'obstinait et, pour solder ses troupes qui ne recevaient plus de paye de la cour, engageait jusqu'aux robes de sa femme. Pourtant ce beau feu devait bientôt s'éteindre. Comment Bourdillon eut-il pu se soutenir dans la dissidence, sans aucune ressource pour payer ses troupes ? Une lettre du maréchal de Brissac qui conseillait la résignation, et surtout la venue du cardinal de Lorraine qui se rendait au Concile de Trente avec instruc-

tion formelle de liquider l'affaire au passage, mirent fin à la résistance de Bourdillon qui, sur ces entrefaites, était fâcheusement élevé au maréchalat. D'après Brantôme, quand, à la cour, on le voyait orné de quelque beau bijou on se poussait du coude en susurrant méchamment : « Ce sont des présents de M. de Savoie ».

M. de Nevers et l'abandon final

Malgré tout, la France, après cet échange, conservait en Piémont un établissement de réelle valeur stratégique. La Pérouse et Pignerol lui permettaient d'amener à tout moment des troupes dans la plaine par le Mont-Genèvre, tandis que Savillan et Carmagnole lui assuraient deux débouchés au delà des rivières en direction d'Alexandrie. A vrai dire il eut été aisé à Emmanuel-Philibert, dans les années suivantes, de liquider la situation. Le gouvernement de Charles IX était aux abois : il suffit d'évoquer les batailles de Saint-Denis, Jarnac et Moncontour, la Saint-Barthélemy et le siège de La Rochelle. Mais Emmanuel-Philibert fut aussi loyal dans la paix que stoïque dans l'infortune et héroïque dans la guerre. Champion de la cause catholique, il ne voulut pas embarrasser le gouvernement royal qui luttait pour elle. Il entendait bien recouvrer les trois places mais attendait l'occasion favorable pour y parvenir sans drame.

Elle se présenta lors de l'avènement d'Henri III, en 1574. Depuis la mort du maréchal de Bourdillon en 1567, le gouverneur delà les monts était alors Louis de Gonzague duc de Nevers. Petit homme noir, bougon, mais généreux, intelligent, très français de cœur, il aspirait, comme beaucoup de ses contemporains, au jour où la France réconciliée pourrait reprendre en Italie sa vocation libératrice. C'est dans cette attente qu'il avait préféré ce petit gouvernement à celui beaucoup plus brillant de Picardie.

Or, au début de 1574, le duc d'Anjou, alors âgé de 23 ans, régnait en Pologne, environné d'une cour nombreuse de seigneurs français parmi lesquels le sieur Roger de Bellegarde jouissait d'une faveur singulière. Jadis brillant capitaine sous Brissac en Piémont, c'était un personnage assez inquiétant, fort versé en intrigues, très lié avec le duc

de Savoie et de moralité douteuse. Dès qu'il avait été averti de la maladie de son frère Charles IX, dans le courant de mai, le duc d'Anjou, alors à Cracovie, avait expédié Bellegarde en France avec la mission secrète de préparer son retour par Vienne, Venise et Turin. Puis, le 18 juin, à l'annonce de la mort du roi, il s'était enfui lui-même de Cracovie en pleine nuit, avait gagné à toutes brides la frontière et s'était hâté vers la France par les voies que lui avait préparées Bellegarde. Un mois plus tard, il était à Venise où allaient le retenir plus d'une semaine la splendeur de l'accueil ainsi que les voluptés locales. Il y reçut la visite d'Emmanuel-Philibert en grand équipage, eut avec lui de longs entretiens puis, après l'avoir laissé le précéder, prit à son tour la route de Turin où l'attendait une réception somptueuse. Le duc de Nevers, gouverneur delà les monts, s'était rendu à sa rencontre. Sans doute, avait-il eu vent de quelque chose : à Verceil, il tâta le roi sur ses intentions à l'égard des trois villes. Henri III fut catégorique : « En aucun cas, s'écria-t-il, je n'abandonnerai ces places si précieuses ! » Etait-il déjà engagé envers Emmanuel-Philibert ? Bellegarde ne l'avait-il pas depuis longtemps circonvenu ? Tout semble l'indiquer. Mais le fait est qu'au cours des onze jours qu'il passa à Turin il donna sa parole de restituer les trois villes. Fût-ce galanterie envers sa tante âgée et malade, Marguerite de France, qu'il affectionnait fort et devant qui il était comme un enfant, scrupule chevaleresque touchant la légitimité de la conquête du Piémont par son grand-père, ou respect des engagements du Cateau ? Ou simple marché afin d'obtenir le concours armé d'Emmanuel-Philibert contre les protestants du Dauphiné qui menaçaient alors la vallée du Rhône, et son entremise auprès de son ami le gouverneur du Languedoc, le maréchal Damville, fils de Montmorency, qui semblait faire cause commune avec eux ? On ne saurait dire. Toujours est-il que le 27 août, derrière 5 000 fantassins et 400 cavaliers piémontais, Henri III et Emmanuel-Philibert faisaient route ensemble vers Lyon où Catherine de Médicis les attendait et où la question allait être officiellement réglée.

Nevers prenait alors les eaux à Acqui, en Piémont. Il fut vite averti. Sa réaction fut celle de Brissac et de Bourdillon : c'était un crime contre la nation ! Malade, sans doute ne pouvait-il bouger. D'une haleine il rédigea une

« remontrance » de 20 pages in-octavo, réplique de celle de Bourdillon douze ans plus tôt, frémissante d'indignation et, comme elle, profondément émouvante. Bientôt imprimée, elle allait être répandue dans la France entière. C'est un morceau prolixe, sans doute, confus, mal composé, mais superbe néanmoins.

« Je ne me puis persuader de telle chose pour être contraire à votre service, écrivait Nevers... François, votre aïeul, le roi Jean ont mieux aimé rester prisonniers que de démembrer l'héritage de leurs prédécesseurs... S'il fallait rendre à tous ce qui leur appartient il y aurait peu de rois au monde qui gardassent leurs souverainetés... Si vous rendez ces places par scrupule de conscience, il vous faut aussi rendre Metz, Toul et Verdun... Les pays de deçà les monts sont un échelon et un port pour faire aborder votre armée et la faire saillir en Italie... Que dirait l'Italie si elle se voyait si infortunée qu'elle ne puisse plus être secourue et si elle se trouvait du tout soumise à la puissance espagnole ?... Ces pays de Piémont ne sont pas seulement utiles à la conquête de l'Italie, ils vous servent à empêcher l'ennemi d'envahir votre Etat et pour le divertir d'une autre entreprise... Nous avons abandonné les Siennois, les Corses, les Milanais, les Piémontais, les Montferrains, les Napolitains : ne donnez pas à tous l'occasion de confirmer la triste opinion qu'ils ont prise de la France !... Les Turcs ont pour loi de n'aliéner jamais un lieu où ils ont construit une mosquée : quelle plus belle mosquée que la sépulture de tant de braves, morts en ces quartiers pour la couronne !... Arguez de ce que vous ne pouvez prendre cette résolution sans l'avis du Parlement : jamais le Parlement ne vous le donnera ! ». Et le duc de Nevers, au cas où le roi persévèrerait dans son dessein, demandait à être déchargé de son gouvernement, « aimant mieux demeurer sans charge que de pouvoir être accusé par la postérité d'avoir fait chose contraire au service de la couronne ».

Sa remontrance fut lue à Lyon par son envoyé, devant le roi et son conseil. L'effet fut grand. Mais le parti était pris. Emmanuel-Philibert menaçait de s'en retourner à Turin avec ses troupes s'il n'avait pas satisfaction. La révolte grondait en Languedoc. Le Dauphiné était en pleine désagrégation. Le 19 octobre, le roi envoyait au duc de

Nevers lettres patentes le déchargeant de son gouvernement. Le 14 décembre 1574, l'acte de restitution était signé par Henri d'Angoulême, grand prieur de France, fils naturel de Henri II et de lady Fleming. Dans l'instruction à ses plénipotentiaires, le roi s'était déclaré « non moins désireux de la grandeur du duc de Savoie que de la sienne propre » et « assuré d'une amitié perpétuelle et inviolable avec lui ».

De cette confiance, la vanité ne devait tarder à paraître. La France ne détenait plus au delà des Alpes que le marquisat de Saluces. Ce territoire, dénué de places fortes, mal relié au royaume par des cols difficiles et impraticables dans la mauvaise saison, ne présentait à lui seul qu'un intérêt militaire des plus restreints et ne fut qu'un enjeu de plus dans les luttes intestines françaises. Emmanuel-Philibert n'avait qu'à étendre la main, mais cette fois encore il résista à la tentation. Son fils, Charles-Emmanuel, jeune homme d'une ambition forcenée, n'eut pas les mêmes scrupules : en 1588, alors que le royaume était déchiré par les troubles de la Ligue, il s'empara sans grand mal du marquisat... Quarante trois ans devaient s'écouler avant que Richelieu, par la force et par la ruse, réinstallât la France à Pignerol et lui assurât de nouveau de l'autre côté des monts l'établissement nécessaire pour tenir en bride le duc de Savoie et pour étendre au théâtre italien la lutte finale contre l'hégémonie des Habsbourg.

« Pour sauver le présent, sacrifier l'avenir... »

Telle fut la douloureuse histoire de l'abandon du Piémont. Il n'est pas douteux qu'en s'élevant avec l'énergie du désespoir contre ces lâchages successifs, les gouverneurs d'au delà les monts, Brissac, Bourdillon et Nevers, n'aient eu une vue juste de l'importance de leur province dans le jeu français face à la menace habsbourgeoise. Le pouvoir avait d'autres préoccupations. Pour lui, avant de songer aux lendemains de la France, il fallait la sauver de la maladie terrible qui la décomposait : l'hérésie. D'ailleurs il devait rester encore longtemps sous l'effet du traumatisme de Saint-Quentin et débilité par un complexe d'impuissance et de fatalisme.

Il nous est difficile aujourd'hui de prendre parti dans ce dramatique conflit. Du moins est-il permis de penser qu'abstraction faite des irréfutables considérations stratégiques dont ils arguaient, nos trois gouverneurs n'étaient pas chimériques en croyant à la pérennité possible de l'intégration du Piémont. La barrière des Alpes et la différence de langue ne devaient pas empêcher les ducs de Savoie puis les rois de Sardaigne de détenir la Savoie et le comté de Nice en même temps que le Piémont et il allait falloir attendre la fin de la deuxième guerre mondiale pour que le canton de Tende, de langue française, situé sur le revers occidental des Alpes, cessât d'appartenir à l'Italie.

Quoi qu'il en soit nous ne saurions refuser un grand coup de chapeau à Brissac, Bourdillon et Nevers pour le courage et la vigueur avec lesquels ils ont défendu les grands intérêts stratégiques dont ils avaient la charge et qu'ils jugeaient primordiaux. Comme plus tard le maréchal Foch en semblable occurrence, ils ont obéi à leur conscience « tant que la raison leur pouvait commander et leur pouvoir s'y étendre » : ils ont ainsi mérité l'estime des Français et le respect de l'Histoire.

Général Jacques HUMBERT.

Nota. — Le texte de cette conférence, publié par la Revue « Le Ruban rouge » (N° 18 - septembre 1963) est reproduit ici avec l'aimable autorisation de cette dernière. Nous l'en remercions vivement.

La Revue Savoisienne.

SOURCES

1° *Manuscrits :*

Discours des disputes et négociations passées entre les ministres du roi et ceux de M. de Savoie depuis l'arrivée de M. de Bourdillon en Piémont, par Jehan Girard, conseiller du roy et secrétaire de son Conseil d'Etat deçà les Monts, 1560 (B.N. Fr. 23622).

Mémoires du règne du roy Charles IX. (Correspondance de M. de Bourdillon avec la cour en 1562). (B.N. Fr. 3195).

Lettres du duc de Nevers sur la restitution. (B.N. Fr. 3315, f^os^ 19 et 74 et suivants).

2° *Imprimés :*

Histoire générale des guerres de Piémont commençant aux mémoires du Sr François de Boyvin, chevalier baron du Villars, depuis l'année 1550 jusques en l'an 1562. Paris, 1630.

BRANTÔME : *Œuvres complètes,* Société de l'Histoire de France, 1864.

CHAMPION (Pierre) : *Henri III roi de Pologne,* Paris, 1951.

COGNASSO (Francisco) : *Storia di Torino,* Torino, 1934.

DECRUE : *Anne duc de Montmorency,* Paris, 1889.

GUICHENON : *Histoire généalogique de la royale maison de Savoie,* Lyon, 1660.

MARCHAND (Abbé) : *Charles I^er^ de Cossé, comte de Brissac et maréchal de France,* Paris, 1889.

MUGNIER (Fr.) : *Le passage en Piémont et en Savoie d'Henri III, roi de France.* (Mémoires et documents publiés par la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, T. XXXVIII, 1899).

Duc de NEVERS (Louis) : *Mémoires publiés par le Sr de Gomberville,* Tome I^er^, Paris, 1665.

ROMIER (Lucien) : *Les institutions françaises en Piémont sous Henri II* (Revue historique, T. CVI).

ROMIER (Lucien) : *Les origines politiques des guerres de religion,* Paris, 1913.

TALLONE (Armando) : *Ivrea e il Piemonte al tempo della prima dominazione* bibliografico subalpino », 1899, T. IV).

TALLONE (Armando) : *Ivrea e il Piemonte al tempo della prima dominazione francese.* (Studi eporediesi), Pinerolo, 1900.

VIEILLEVILLE (Maréchal de) : *Mémoires.* Collection Michaud et Poujoulat, 1838.

TAINE à GENÈVE

C'était en 1875. Sous l'impulsion du Conseiller d'Etat, Antoine Corteret, on venait d'inaugurer, à Genève, l'imposant bâtiment qui abriterait, désormais, l'ancienne Académie de Calvin, muée en Université.

L'un des animateurs les plus fervents de la Faculté des Lettres, le professeur de Littérature comparée, Marc Monnier, avait un projet en tête.

Il savait, par des amis communs, qu'un illustre philosophe et historien, préparait un ouvrage sur la Révolution française et ses suites; Hippolyte Taine, presque son contemporain, qu'il avait jadis rencontré à Naples, dans sa maison, et qui avait acquis d'un oncle, M. Bezançon, en 1874, une propriété sur les bords du lac d'Annecy, à Menthon-Saint-Bernard.

En effet, ce travail préparatoire accompli, l'écrivain a bien vite perçu que la vie trépidante de Paris, avec ses obligations sociales et professionnelles, va l'empêcher de rédiger son œuvre dans les délais qu'il s'est fixé.

« Plus un livre est écrit loin du lecteur, plus il est fort » a dit le Père Gratry. Aussi, puisqu'il a maintenant, sur les bords du lac d'Annecy, une retraite assurés, bien à lui, il s'y rend et se met au travail.

Dans l'hiver de 1874, il a rédigé la plus grande partie de son premier volume.

Rentré à Paris, il en donne la primeur à l'Ecole des Sciences Politiques récemment fondée par son ami Emile Boutmy, et à laquelle il restera profondément attaché.

Après ces quelques leçons, faites par Taine, et dont l'écho lui est parvenu, Marc Monnier, en ce printemps 1875, l'invite à venir les donner à Genève.

Monnier avait d'abord pensé à lui demander un cours sur la peinture italienne, mais il se rendit bien vite aux

arguments de son correspondant, qui lui démontra que ce sujet, s'il convenait, par sa technique, aux élèves des Beaux-Arts, où Taine était professeur, il s'adaptait mal au public genevois.

Taine accepta d'emblée la proposition de son ami Monnier, car il éprouvait une vive sympathie pour celui dont il admirait la culture, la verve et la parfaite honnêteté. Monnier représentait, en effet, pour Taine, ce type d'Européen, libéré des préjugés de race et de religion. Et puis, Genève n'était-elle pas aussi la terre enviée, où l'esprit conservait sa primauté ? Au cours de ses recherches, il avait en effet rencontré constamment les noms de Mallet du Pan, d'Etienne Dumont, de Benjamin Constant, de Mme de Staël, qui, à ses yeux, représentaient ces intrépides défenseurs du Libéralisme, de ces ennemis de la violence et du despotisme .

« Genève est mon Centre » écrit-il à Monnier le 15 avril 1875, et, dix jours plus tard, informé que le chef de celui-ci, le Conseiller d'Etat Carteret, a aussitôt approuvé ce projet, il l'en remercia, en lui déclarant qu'il est, depuis un an, le voisin sympathique de Genève, et depuis longtemps son ami respectueux.

Son dessein est de donner à Genève la primeur de son livre « Les Origines de la France Contemporaine », prêt à paraître pour la fin de l'année.

Mais, Taine est retenu par un scrupule. Il manque, en effet, d'enthousiasme pour Rousseau. S'il admire l'écrivain, ses doctrines et sa conduite ne lui plaisent guère. Or, a-t-on, à Genève, le droit de manquer d'enthousiasme pour Jean-Jacques, se demande-t-il ?

Monnier le rassura sans doute, puisque le 25 avril, sa décision était prise, l'Université de Genève ayant marqué son accord.

Hélas ! ce même jour, survint un incident qui contraria fort le conférencier.

Parmi ses audieurs des Sciences Politiques, à Paris, se trouvait Auguste Sabatier, professeur estimé de la Faculté de théologie protestante. Depuis bien des années, Sabatier publiait chaque dimanche, dans le « Journal de Genève », des chroniques remarquables sur le mouvement des idées

en France. Or, en écoutant Taine, Sabatier a éprouvé une certaine gêne.

Certes, il a trouvé remarquables les pages où l'historien a évoqué le XVIII^me^ siècle, brillant, mais destructeur, tombeau de la Monarchie ; mais il a nettement critiqué sa méthode et ses tendances.

Sabatier conteste la conception de Taine sur l'Homme, à savoir qu'il n'est ni bon, ni raisonnable, mais un animal égoïste, qui obéit à ses appétits comme tous les autres animaux.

Renan venait déjà de déclarer dans l'*Histoire du Peuple d'Israël* (t. IX, p. 26), que l'Homme, après avoir été, des milliers d'années, un fou, puis un animal, cessait à peine d'être un enfant.

Si, aux yeux de Sabatier, l'Homme n'est pas l'être chimérique célébré par Rousseau, il n'est pas davantage ce loup inquiet, jaloux, féroce, dépeint par Taine. « Taine et Tocqueville se sont trompés en disant que : « Si un peuple « ne croit pas, il faut qu'il serve ». C'est parce que Taine ne croit n ià la Raison, ni à la Conscience, qu'il ne saurait croire à la Liberté. »

Ce jugement sévère, d'un homme comme Sabatier, qui fait autorité dans la Genève intellectuelle d'alors, émeut vivement Taine. Sa venue à Genève ne serait-elle pas compromise ? Aussi, ayant pris connaissance de ce réquisitoire, s'empresse-t-il de se justifier auprès de Monnier, dans une lettre du 30 avril. (H. Taine, *Sa vie et sa correspondance*, vol 3).

Pour rien au monde, Taine, en effet, ne voudrait faire porter à son ami genevois la responsabilité d'un cours antipatique et blesser ses compatriotes.

Sans doute, reçut-il tous les apaisements désirables, car, l'automne arrivé, Taine se prépara à prendre le chemin de Genève.

Il devait y parler trois fois, chaque semaine, et rentrer dans l'intervalle à Menthon.

Par précaution, il invita Monnier, chez lui, pour lui soumettre certains passages délicats. Il supprima quelques mots trop vifs contre Rousseau, qui avait encore des fanatiques là-bas.

Pas une place à l'Aula de l'Université de Genève, le soir du lundi 25 octobre, quand Taine monta en chaire. Douze cent personnes sont venues l'entendre.

Auparavant, le conférencier a dîné copieusement chez Marc Monnier ; aussi, se trouve-t-il « en très bon état ». Il prononce bien, de façon à être toujours entendu. Il achève cependant, avec une certaine fatigue, les 33 premières pages de son manuscrit. Ce dernier sera trop long, pour être lu en entier. Taine s'en rend compte d'emblée, et il supprimera tout un livre.

Bref, le succès est éclatant et se poursuivra durant trois semaines, jusqu'au 16 novembre.

Carteret est au premier rang. Il complimente Taine qui se demandera si c'est par politesse. En effet, entre l'ancien révolutionnaire, âgé à cette époque de 62 ans, qui a suspendu le curé Mermillod, qui a sévi durement contre le clergé romain, qui vient, trois mois auparavant ,de supprimer les corporations religieuses, et le libéral convaincu qu'est Taine, le fossé paraît profond. Néanmoins, ce soir-là, l'homme d'Etat lui demande de venir visiter le collège de jeunes filles, qu'il a fondé et qui est son orgueil.

Monnier ressent une grande joie et une légitime fierté de cette réussite ; car, pour lui, l'Histoire, ainsi conçue, n'est ni le réquisitoire du ministère public, ni le plaidoyer de l'Avocat, mais le résumé impartial du Juge.

« Certains soirs, écrit Monnier, lorsque Taine décrit la vie de cour et de salons de l'Ancien Régime, l'Aula ressemble à une salle de Versailles, peuplée de têtes ravissantes et d'habits brodés. Le conférencier enthousiasme ses auditeurs et surtout ses auditrices. »

Ce qui achève de lui conquérir son public genevois, c'est qu'il a la politesse de finir à l'heure exacte et de pratiquer, pour cela, de fortes coupures dans son texte.

A chacune de ses venues à Genève, le solitaire de Menthon rencontre de nouvelles figures : Ernest Naville, Alphonse de Candolle, le savant Carl Vogt, le Dr Gautier, le doux Amiel.

Or, un soir de nuit noire, par des chemins boueux interminables, marchand avec d'autres invités, à la queu-leu-leu, à travers des terrains inondés, Taine s'en va dîner chez Carl

Vogt. La maison était si solitaire que Taine demande à son propriétaire, s'il n'avait pas été assassiné quelquefois. Carl Vogt, qui est né à Giessen, est alors âgé de 58 ans. Son père était naturalisé suisse, mais lui, a un passé fougueux de révolutionnaire allemand. Il s'est fait Genevois en 1861, enseigne à l'Université des Bastions, la Zoologie et l'Anatomie, ce qui ne l'empêche pas, comme député au Grand Conseil, de faire une politique agressive et sectaire aux côtés de son ami Carteret.

Le 15 novembre, c'est chez le Dr Victor Gautier que Taine est reçu, au n° 12 de l'aristocratique rue des Granges. Monnier est aussi invité. Quoique fort riche, Gautier exerce une carrière lucrative; principe, écrit Taine, qui est de règle à Genève. « Le jeune homme le plus riche doit avoir une profession ou une érudition ».

Taine assiste également à une élection au Conseil d'Etat. Une fois de plus, Carteret triomphe, en dépit de ses adversaires conservateurs qui font néanmoins passer deux des leurs au gouvernement composé de sept membres.

Le lendemain de cette élection du 16 nopembre, Taine dîne chez le chef du Parti Radical, où il rencontrera la fine fleur de la démocratie. Il s'entretient avec des pasteurs, des protestants libéraux.

« C'est grâce à eux, écrit-il à Mme Taine, que Carteret a pu se faire une majorité fidèle, en exploitant le levain antipapiste. Calvin vit toujours. »

Au fond, en juge indulgent, Taine reconnaîtra en Carteret « un homme convaincu, spiritualiste et religieux au fond..., adversaire d'Holbach, mais admirateur de Jean-Jacques. » Tout cela est dit dans une lettre datée de Genève, le 16 novembre 1875, à Mme Taine.

Genève vivait alors en pleine crise religieuse. Catholique romains et nationaux, ces derniers, favoris du Pouvoir, se combattaient avec acharnement. Entre eux, un prédicateur de talent, le Père Hyacinthe, de son vrai nom Charles Loyson, âgé de 48 ans, excommunié pour avoir quitté le célibat, se trouvait dans une position délicate. Il attirait la foule au Casino, dans une rue silencieuse, à l'ombre des tours de la cathédrale. Ces séances tenaient de l'office religieux et de la conférence.

Taine assista à l'une d'elles le 9 novembre. On ignore l'impression qu'il en rapporta, mais, dans une lettre à Mme Taine, il écrit qu'il ne croit pas qu'il y ait à Genève plus de quarante personnes dont les opinions coïncident exactement avec celles de Loyson. Celui-ci, nommé curé de Genève, après le bannissement de l'ancien titulaire, dut, de lui-même, céder la place, l'année suivante, en présence des dissensions religieuses du canton.

Lorsque, ses lectures achevées, Taine prit congé de son fidèle et sympathique public, il emporta un souvenir ému et reconnaissant de l'accueil trouvé à Genève.

Monnier n'avait cessé d'être pour lui un conseiller avisé. Taine lui en demeura profondément reconnaissant.

Mais l'amitié et l'admiration de Monnier n'exclueront pas certaines critiques à l'adresse du premier volume des *Origines* paru à Paris le 9 décembre 1875.

Monnier ne serait pas Genevois s'il ne se sentait pas un peu blessé par le jugement soi-disant trop sévère porté par Taine contre Rousseau.

« Est-il juste, se demande Monnier, de lui imputer les crimes commis en son nom ? Jean-Jacques est innocent des sottises et des forfaits de ses disciples. Or, Taine dit bien de lui, tout le mal qu'il doit en dire, mais il n'insiste pas assez sur ses mérites. »

Trois ans s'écouleront avant qu'il ne soit en état d'éditer un second volume, où il décrit la Révolution à ses débuts, irritant les descendants des hommes de 89, les utopistes, les partisans de Rousseau, ceux qui croient dans la bonté inaltérable du Peuple.

Sabatier, comme naguère après le cours aux Sciences Politiques, reprochera à Taine de comparer la Révolution à une crise alcoolique. « Pendant vingt ans, a dit celui-ci, la France s'est enivrée de mille liqueurs frelatées, comme celle du Contrat social. Frappée de paralysie au cerveau, elle est devenue un grand corps incohérent et chancelant. »

« Peut-être, répond Sabatier, mais la France d'alors a été autre chose qu'une masse sans âme. L'Assemblée nationale a fait du bon travail. » Taine ajoute Sabatier, « ne pêche point par inexactitude, il pêche par omission ».

« La disette et l'émeute n'expliquent pas tout. »

Mais Taine va soulever aussi de véhémentes protestations quand il range les classiques au nombre des causes qui engendrèrent la Révolution.

Alors, entre le maître et les disciples, la distance va s'établir. Séparation d'un Vogué, d'un Barrès, et surtout d'un Maurras.

Pourtant, en terminant, quitte à sortir un peu du cadre de cette causerie, comment ne pas profiter de l'occasion offerte pour parler de l'homme, que l'écrivain dérobait avec autant de soin que d'autres se plaisent à l'étaler.

Mais comment le surprendre, si ce n'est dans « ses nouveaux essais de critique », au chapitre sur La Bruyère ? Est-ce lui, est-ce l'auteur des Caractères qu'il décrit ainsi ? se demande Charles Gustave Amiot, dans un article déjà ancien, consacré à « La vraie figure de Taine » ?

« Il y avait en lui, en La Bruyère, écrit Taine, un fond de grâce et de tendresse, qui perce par places, mais qui est presque partout recouvert... Le vague, où demeurent ces demi-confessions, leur prête un charme dont on ne peut se défendre. C'est l'effet d'une musique touchante, qui ravit quand on l'écoute et qui, lorsqu'on ne l'entend plus, fait rêver. »

« Il semble, ajoute Amyot, que tous ces mots s'appliquent à Taine, avec une parlante précision, à ce Taine, qu'en cherchant bien, l'on retrouve à travers l'appareil de ses constructions volontaires. »

D'ailleurs, le philosophe historien, dans une sorte de confession de son trouble intime devant les antagonismes de ses facultés, n'écrit-il pas vers 1861 : « Mon état d'esprit est bien plutôt d'un artiste que d'un écrivain. Je lutte entre deux tendances : celle d'autrefois et celle d'aujourd'hui. Je tâche, par principe, d'aligner des idées à la Macaulay, et en même temps, je veux encore avoir l'impression vive de Stendhal, des poètes et des reconstructeurs. » Et comment n'eut-il pas entrevu un moyen de résoudre ce conflit à l'aide du Roman, « cette psychologie vivante », pour lui emprunter sa définition favorite.

C'est alors qu'il s'essaya dans son unique roman, « Etienne Mayran », qui fut relégué dans un coin de son

atelier et qu'il n'acheva jamais, et dont j'ai l'honneur de posséder quelques pages manuscrites. Et Paul Bourget, dans la préface qu'il consacra à cette première et unique tentative, écrit : « J'avoue ne pas me consoler que le grand écrivain se soit interdit de continuer dans cette voie, par un préjugé d'esthétique, qui était une des formes de son esprit de système, et aussi de sa grande modestie. On ne dira jamais combien ce maître regretté fut réservé dans son appréciation de lui-même, à laquelle il apportait une véritable candeur.

Cette conséquence de sa philosophie, Taine ne l'a jamais admise. Et il en donne les raisons, faisant appel à Spinoza, à Leibnitz, à tous les philosophes anglais depuis Hume, voire même aux écoles philosophiques et religieuses qui professèrent la morale la plus stricte, et qui pourtant ont été déterministes, telles que Puritains, Stoïciens, Calvinistes, Jansénistes et théologiens de la Prédestination. Et le conférencier donne un aperçu de toutes ces théories, en conseillant à chacun de nous de conserver, jusqu'à nouvel ordre, les convictions et croyances auxquelles il est attaché.

Jean d'ORLYÉ.

Noblesse de Savoie
sous la Révolution et l'Empire

Un noble libéral :

Joseph-François-Marie de MARTINEL

Joseph-François-Marie de Martinel naquit à Aix-les-Bains en 1763 ; il mourut à Lyon en 1829. Membre de la noblesse savoyarde, militaire et homme de culture, il a vécu la Révolution et l'Empire, traversant une période où l'événement imposa aux hommes de sa classe des choix difficiles. Ce qui était en jeu, c'était tout un édifice social, la survie des traditions morales et religieuses de l'ancien régime. Il y allait, dans l'immédiat, du sort des individus et, à plus long terme, du destin des familles et des groupes. La condamnation, par la noblesse de Savoie, d'une Révolution qui l'atteignait dans ses ressources, détruisait son prestige, bouleversait ses conditions et son style de vie, la conduite distante ou hostile qu'elle adopta à l'égard de l'Empire, puis son soulagement lors de la restauration sarde de 1815, toutes ces réactions globales rendent mal compte de comportements individuels plus complexes, dont il ne serait pas sans intérêt d'élucider les motifs.

Car l'on a généralement schématisé l'attitude de la noblesse de Savoie depuis l'invasion française de septembre 1792 jusqu'en 1815. La fidélité prestigieuse des « grands loyalistes irréconciliables » dont parlait M. H. Ménabréa au Congrès national des Sociétés savantes de 1960 [1], d'un Joseph de Maistre ou d'un Costa de Beauregard, a quelque peu fait oublier que tous ne manifestèrent pas à l'égard

(1) *Actes du 85me Congrès national des Sociétés Savantes, 1960,* Section d'histoire moderne et contemporaine, p. 69.

du nouveau régime la même intransigeance hautaine. L'oubli de ces divergences est venu d'autant plus vite qu'au XIX^me^ siècle, dans un climat de conservatisme aggravé par la grande peur de l'année 1848, l'historiographie régionale a préféré jeter un voile sur les hésitations, les incertitudes, les divisions anciennes d'un groupe social dont on pensait qu'il importait avant tout de renforcer la cohésion. La réalité avait été moins simple. Le cas de Martinel nous offre une première occasion d'aborder ce sujet [2].

*
* *

Une carrière militaire franco-piémontaise

Les Martinel tenaient leur noblesse de l'exercice de charges de magistrature, dans les dernières années du XVI^me^ siècle [3]. Partagés entre les fonctions judiciaires et militaires, alliés à de bonnes familles du duché, les Carpinel, les Monthouz, les Chevillard, les de Ville, ils faisaient très honorable figure dans cette aristocratie savoyarde où la distinction entre noblesse d'épée et de robe, ancienne et nouvelle noblesse, ne revêtait plus une grande signification. Joseph-François-Marie s'orienta vers la carrière des armes en entrant en 1779 à l'Académie royale de Turin. Il en sortit en 1781, à l'âge de 18 ans, comme sous-lieutenant dans la légion des campements, corps du génie de l'armée piémontaise où l'on n'admettait que des officiers dotés d'une solide formation mathématique et cartographique [4]. Martinel se trouvait en Savoie avec son régiment lors de l'invasion française de septembre 1792, et il franchit les Alpes avec l'armée piémontaise qu'il suivit dans sa retraite. Lieutenant dans le corps des pionniers en février 1793, il est un an plus tard capitaine d'infanterie attaché à l'état-major général. Il combat courageusement sur les

---

(2) Dans son *Dictionnaire historique, littéraire et statistique des départements du Mont-Blanc et du Léman*, 1807, Grillet consacre quelques lignes à Martinel, T. I, p. 344, et T. III, p. 156, n. 1. Jules Philippe cite Martinel dans son *Manuel biographique de la Haute-Savoie et de la Savoie*, 1883, p. 67. Les indications portées dans le nobiliaire du comte de Foras (*Armorial*, T. III, f^os^ 402-403) sont sommaires et incomplètes.

(3) C'est le 22 avril 1598 que des patentes de Maître-auditeur à la Chambre des Comptes furent décernées à M^e^ Ascanio Martinel (Foras).

(4) Arch. du Ministère de la Guerre, Paris. Classement alphabétique, dossier Martinel : état de services rédigé le 10 juillet 1814.

crêtes alpines au cours des dures campagnes de 1794, 1795 et 1796. Privé de l'usage du bras gauche à la suite d'une blessure, sa conduite lui vaut les éloges du major-général Christ de Santz: « Infatigable dans le travail, il a non seulement donné des preuves non équivoques de son intelligence en tout ce qui était du ressort de son emploi, mais encore du zèle le plus décidé pour le service du Roi et pour la gloire de ses armes, ainsi que d'un courage et d'une fermeté peu communs (...). A toutes les attaques il a marché comme volontaire à la tête d'une colonne, jusqu'au moment où il a eu le malheur d'être blessé » (5). Une autre attestation, signée du général-major baron de Streng, évoque son courage et ses « hautes lumières militaires » (6). Mais, avec 1796 et la défaite piémontaise, s'ouvraient de sombres années pour les officiers savoyards de l'armée sarde. Le traité de Paris du 15 mai 1796 allait les mettre dans une position fausse: ils y étaient clairement qualifiés d'émigrés et le roi de Sardaigne n'était autorisé à utiliser leurs services que dans la mesure où ils ne donneraient « aucun sujet de plainte par des entreprises ou manœuvres tendantes à compromettre la sûreté intérieure de la République » (7). Nous ignorons ce que devint Martinel pendant ces années 1796-1798. Fut-il rayé des cadres comme beaucoup de Savoyards lorsque le roi réorganisa son armée, et contraint de quitter le Piémont ? Fut-il seulement mis en solde réduite comme bien d'autres, mesure qui, selon Albanis Beaumont, « acheva de plonger dans la misère une foule d'officiers sans fortune, sans état, et même sans patrie, qui avaient tout abandonné pour suivre leurs drapeaux et rester fidèles à leur prince » (8) ? Où se trouvait-il lorsqu'il apprit que son nom figurait sur le premier supplément de la liste des émigrés du département du Mont-Blanc, publié en nivôse an IV, et que ses biens appartenaient désormais à la Nation ? Cette période de vie de Martinel nous échappe totalement et c'est en l'an VII seulement que nous le retrouvons: il a alors revêtu l'uniforme

---

(5) *Ibid.*, attestation du 29 mai 1796.

(6) *Ibid.*, attestation du 10 mai 1796.

(7) Traité de Paris du 26 florćal an IV, art. 5.

(8) J.-F. ALBANIS BEAUMONT : *Description des Alpes grecques et cottiennes ou tableau historique et statistique de la Savoie*, Paris, 1802-1806, 4 vol., T. I, 2me partie, pp. 266-267.

français. Dès l'occupation de Turin par l'armée républicaine, vers la fin de l'année 1798, il obtint en effet du général Joubert, commandant en chef, d'être employé au bureau topographique que dirigeait alors le major-général César Berthier, frère du futur ministre de la Guerre et maréchal d'Empire [9]. Dans un certificat qu'il lui accorda en pluviôse an VII, César Berthier attestait que cette inscription dans les cadres de l'armée française était justifiée par ses talents, son activité, ainsi que par les « principes démocratiques » qui lui paraissaient l'animer [10]. Sa promotion fut d'abord rapide : le 23 juin 1799, il est attaché à l'état-major de l'armée d'Italie avec le grade de chef de bataillon. Deux ans plus tard il est nommé chef d'escadron et passe dans le corps des officiers géographes (5 juin 1801). Nous n'entrerons pas dans le détail de ses campagnes à l'armée d'Italie de 1799 à 1801, à la grande armée en 1805, à l'armée du Nord en Hollande en 1809 et 1810. Il partagea alors l'ivresse des armées victorieuses ainsi qu'en témoigne la lettre qu'il adressait à son ami Schouani quelques semaines avant Austerlitz : « Nos victoires sont tellement prodigieuses qu'on parcourt des pays conquis immenses sans rencontrer un Français. Nos avants-postes sont à deux ou trois jours de Vienne au plus ; on peut dire que vis-à-vis de Bonaparte il n'y a plus d'armée autrichienne » [11]. Ces campagnes furent en réalité pour lui des moments de détente ; l'essentiel de son effort porta sur les opérations cartographiques auxquelles il se consacra en Allemagne et surtout en Italie. Les cartons des Archives de la guerre conservent les mémoires laborieux, les descriptions et levers topographiques, rédigés ou dessinés avec une belle précision, qu'il faisait régulièrement parvenir à ses chefs. « Depuis l'an I, écrivait-il en 1802, j'ai rédigé par devoir, continuellement, des Mémoires sur tous les pays que j'ai eu à parcourir, et ai de plus rédigé tous les articles de la partie du Dictionnaire du Padouan que le Directeur Brossier a porté à Paris » [12]. C'est à lui que l'on doit, selon

---

(9) Arch. guerre, dossier Martinel, lettre de Martinel au Ministre de la Guerre, 17 frimaire an IX.

(10) *Ibid.* lettre de César Berthier à Martinel, 5 pluviôse an VII.

(11) *Ibid.*, carton 1375, lettre datée de Munich, le 13 brumaire an XIV.

(12) *Ibid.*, dossier 159 684, notice de thermidor an X (Brossier était le directeur du bureau topographique de l'armée d'Italie).

Grillet, la carte du Piémont publiée à Turin en 1799 et la carte de la république cisalpine à laquelle il travaillait en 1802. Partout il sut mériter l'estime de ses supérieurs: « sous le rapport du courage comme sous celui de l'instruction, écrivait le lieutenant-général Suchet en septembre 1801, le citoyen Martinel est un des officiers les plus distingués de l'armée » [13], et le général Menou estimait lui aussi qu'il est « impossible de se conduire avec plus de zèle et de dévouement » et que tous les généraux sous lesquels il avait servi s'étaient empressés « de lui rendre justice de la manière la plus éclatante » [14].

Les deux frères de J. de Martinel, François-Marie et Alban, officiers eux aussi de l'armée sarde, suivirent une voie identique en s'engageant dans les troupes républicaines. Né à Chambéry en 1767, François-Marie était en 1798 lieutenant au régiment de Savoie-Infanterie lorsqu'il fut admis par ordre du général Joubert comme premier lieutenant dans la première demi-brigade d'infanterie piémontaise, le 15 vendémaire an VI. Promu au grade de capitaine en fructidor an X et aide de camp du général Buget, il renonça en l'an XII à entreprendre la campagne maritime que son corps était appelé à accomplir et demanda à être admis au traitement de réforme [15]. Il fut le seul des trois frères à n'avoir pas été porté sur une liste d'émigrés, on ignore pour quelles raisons. Alban, le plus jeune des trois Martinel, né à Chambéry en 1774, passa lui aussi au service de la République comme lieutenant le 15 vendémaire an VI. Aide de camp du général Ledoyen, promu capitaine en l'an VIII, aide de camp du général Pacthod, un Savoyard, en 1806, chef de bataillon en 1808, décoré de la Légion d'honneur en 1811, il a fait toutes les grandes campagnes du Consulat et de l'Empire avant de trouver la mort sur le champ de bataille de Lutzen, le 2 mai 1813 [16].

Le simple énoncé de ces états de service ne nous permet pas de nous faire une idée exacte des conditions dans lesquelle se sont déroulées les carrières d'officiers français des frères Martinel. Compte tenu de leurs apti-

---

(13) *Ibid.*, dossier Martinel, attestation du 5 vendémiaire an X.
(14) *Ibid.*, attestation du 19 décembre 1801.
(15) *Ibid.*, dossier Fr.-M. de Martinel.
(16) *Ibid.*, dossier Alban de Martinel.

tudes et de leur dévouement, on peut estimer que leur promotion fut infiniment moins rapide que celle à laquelle ils étaient en droit d'aspirer. En réalité leur qualité d'anciens émigrés freina considérablement leur avancement. Leur situation resta longtemps confuse après leur entrée au service de la France. Nommé chef de bataillon en juin 1799, ainsi qu'on l'a vu, Joseph-François-Marie dut attendre trois ans avant d'être confirmé dans son grade par un arrêté du Premier Consul et de percevoir la solde qui y était attachée [17]. Dans le même temps il restait inscrit sur la liste d'émigrés, ainsi que son frère Alban, sans réussir à obtenir sa radiation et à empêcher la mise en vente de ses biens; ceux du troisième frère, François-Marie, étaient également placés sous séquestre alors que lui-même n'était inscrit sur aucune liste. Exposant sa situation dans une lettre adressée en décembre 1800 au ministre de la Guerre Berthier, Martinel ne peut s'empêcher d'exprimer son indignation devant le sort qui lui est encore réservé deux années après son ralliement à la République: son grade n'est pas confirmé, ses biens ne sont pas restitués, et il ne reçoit aucune solde régulière. « Mes propriétés sont confisquées par la République, et malgré ce qu'a daigné dire le Premier consul à son passage à Genève, on demande dans ce moment à ma sœur trente mille francs, pour un de mes biens qu'elle n'a feint d'acheter que pour le soustraire à l'avidité publique, ce qui est absolument pour moi comme si on le vendait maintenant. Daignez (...) ordonner *que pendant que je combats pour ma patrie, mes biens me soyent provisoirement rendus, et qu'on ne demande plus rien à ma sœur*. Si on me fait payer les trente mille francs qu'on me demande, et qu'on retarde encore la restitution de ce qui me reste, je n'aurai plus rien, parce que les intérêts accumulés du peu de dettes que j'avais, lorsque j'ai quitté ma patrie, et que je suis incapable de ne pas payer, s'il m'en reste les moyens, emporteront le reste de ma fortune ». Evoquant ensuite le problème de la confirmation de son grade et du règlement de sa solde, il ajoute: « Vous ne voudrez pas qu'un officier qui a perdu un bras sur le champ de bataille, et n'a commis d'autres fautes que celles

---

(17) *Ibid.*, dossier J.-F.-H. de Martinel : l'arrêté de confirmation de grade est du 17 fructidor an X.

que l'honneur lui commandait, qui a été aussi ferme au service de la République qu'il l'a été autrefois à celui du Roi de Sardaigne, soit ruiné à jamais, ainsi que ses frères qui se sont absolument conduits comme lui, et que celui-ci soit obligé, chaque mois, d'implorer et d'obtenir une nouvelle grâce pour recevoir son traitement. Je n'ai le droit d'en demander aucun, pas même celui de capitaine: un brevet du roi de Sardaigne n'est pas plus une pièce à présenter au payeur, qu'un brevet signé par un général en chef. Je suis donc (...) à l'armée comme un aventurier. Cela est bien dur, pour un officier qui croit au moins depuis quelque temps avoir bien mérité de sa patrie » [18]. Les démarches effectuées auprès du pouvoir central par l'administration et la députation du Mont-Blanc ne furent certainement pas étrangères au retard avec lequel fut réglé le sort de ces officiers savoisiens et à l'insuccès prolongé de leurs demandes de radiation. Les acquéreurs de biens nationaux redoutaient en effet qu'une restitution des biens séquestrés ou vendus n'ouvrît la porte à une remise en cause généralisée des opérations de vente. A Chambéry, au printemps de 1799, l'administration départementale du Mont-Blanc, animée par le commissaire du Directoire exécutif, le modéré et opportuniste François Garin, assez favorable aux mesures d'apaisement en faveur des émigrés, vit se dresser contre elle à la fois l'administration municipale de Chambéry et un certain nombre de députés au Conseil des Cinq-Cents, notamment Mansord, Gavard et Dessaix. Ecrivant au ministre de l'Intérieur, ces derniers se plaignaient des manœuvres d'officiers savoyards de l'ancienne armée piémontaise qui, disaient-ils, « se jactent les uns et les autres que faisant aujourd'hui partie de l'armée française, à la paix on ne pourra leur refuser de rentrer dans leurs foyers », et ils citaient précisément les démarches effectuées en ce sens par Martinel; « tout cela, ajoutaient-ils, inquiète les acquéreurs des domaines nationaux et corrompt l'esprit public dans le département » [19]. Le cas était suffisamment embarrassant pour que le ministre de l'Intérieur transmît le dossier relatif à cette affaire

---

(18) *Ibid.*, lettre du 17 frimaire an IX.

(19) Arch. Nat., F. 7, 3682-16, p. 100, lettre des représentants du Mont-Blanc aux Cinq-Cents, datée du 24 pluviôse an VII. Cf. aussi le rapport de Garin du 14 pluviôse an VII, ibid., p. 108.

au ministre des Finances dont dépendait l'administration des domaines; celui-ci soumit le problème au ministre de la Police [20]. Les frères Martinel durent attendre encore deux ans avant d'obtenir d'être rayés définitivement, en avril 1801, longtemps avant leurs compatriotes émigrée. Mais l'article 2 de l'arrêté des Consuls ordonnant leur radiation précisait qu'ils rentreraient dans la jouissance de ceux de leurs biens qui n'avaient pas été vendus, « sans néanmoins pouvoir prétendre aucune indemnité pour ceux qui se trouveraient aliénés » [21]. Ce fut encore une déception. La tare de l'émigration pesait décidément bien lourd sur la destinée de ces nobles ralliés. Leurs carrières heurtées, les difficultés politiques souvent mesquines que leur causa l'administration révolutionnaire savoyarde, les obstacles de caractère moral que ne manquèrent pas de leur opposer leurs amis de la veille, partisans de l'ancienne monarchie, tout cela nous laisse imaginer le drame de conscience, les déchirements intérieurs que connurent ces hommes de mérite et, avec eux, bien d'autres nobles de Savoie.

La noblesse savoyarde et le ralliement au régime impérial

Il serait vain de nier cependant que l'attitude de la noblesse, dans l'ensemble, fut faite d'opposition et de réserve, et il n'est pas utile d'insister ici sur cet aspect de l'histoire de la Révolution et de l'Empire. Simplement soulignerons-nous que le problème politique qui se posait en France se doublait en Savoie d'un problème d'appartenance nationale: la Savoie, en effet, n'était pas encore française lors de la première émigration de septembre 1792, et la renonciation du roi de Sardaigne à son ancien duché n'intervint qu'au traité de Paris de mai 1796. Les nobles savoyards pouvaient donc, et ils ne manquèrent pas de le faire, arguer de leur qualité de sujets d'un souverain étranger pour s'opposer à leur inscription sur les listes d'émigrés français. L'administration révolutionnaire dut tenir

(20) *Ibid.*, p. 105, 106 et 103.

(21) Arch. guerre, dossier 159 684 ; l'arrêté de radiation est du 11 germinal an IX.

compte de leur situation particulière, car on relève sur la liste publiée, assez tardivement, le 27 fructidor an II, les noms de sept officiers d'active seulement, outre sept officiers pensionnés, parmi les 224 nobles inscrits comme émigrés [22]. Mais après le 18 fructidor an V, la plupart des officers savoyards de l'armée piémontaise auxquels le traité de Paris n'avait pratiquement laissé aucun espoir de bénéficier d'un régime de faveur, furent considérés comme émigrés et figurèrent à ce titre sur le premier supplément de nivôse an IV (126 nobles dont 96 officiers), sur le deuxième supplément du 11 pluviôse an VI (17 nobles dont 5 officiers) et sur le troisième supplément du 17 thermidor an VII (40 nobles dont 37 officiers) [23]. Dès lors l'administration était habilitée à mettre en vente les biens sous séquestre. Jusqu'à la fin du Directoire, les nombreuses démarches effectuées par les émigrés pour obtenir leur radiation furent infructueuses, et ils durent attendre le Consulat pour pouvoir revenir chez eux et retrouver ceux de leurs biens qui n'avaient pas trouvé d'acquéreurs. Le sentiment de ce qui leur apparaissait comme un enchaînement d'injustices, leur déception de ce qu'on n'avait tenu aucun compte de leur qualité particulière de nobles d'un pays rattaché à la France, leur hostilité à l'égard des acquéreurs dont beaucoup exerçaient des responsabilités en vue au sein de la nouvelle administration, tout cela ne favorisa pas les efforts des autorités consulaires et impériales tendant au ralliement de l'ensemble des notables, et tout particulièrement de l'ancienne noblesse, à la monarchie napoléonienne. Un rapport adressé au ministre de l'Intérieur, en décembre 1804, par le préfet du Mont-Blanc, Poitevin-Maissemy, témoigne de cette réserve hostile des nobles savoyards. La plupart ont été amnistiés, écrivait-il, « mais au fond il en est peu qui aiment franchement le Gouvernement français. En fait, quoique presque tous les anciens officiers sardes soient fort bien pensionnés par le Gouvernement, selon leurs grades, on est forcé d'avouer qu'ils ont été maltraités

---

(22) Arch. Savoie, O. 135 ; la liste comporte 1 468 inscriptions correspondant à 1 506 personnes, pour les deux-tiers des membres du clergé.

(23) *Ibid.*, 1er supplt. : 211 inscriptions correspondant à 212 personnes ; 2me suppl. : 29 inscrits ; 3me suppl. : 55 inscrits.

par la vente de la presque totalité de leurs biens et que peut-être, ayant suivi leurs drapeaux dans l'origine de la Révolution, ils étaient plus excusables que les émigrés français. Quoiqu'il en soit, on remarque cet éloignement dans les doléances amères qu'ils se permettent, à chaque occasion, sur les pertes qu'ils ont faites. On le remarque principalement quelquefois sur leurs physionomies, lorsque les nouvelles vraies ou fausses paraissent obscurcir l'horizon politique et réveiller les espérances. Leur influence au reste est infiniment moindre sur le peuple que celle des prêtres » [24]. Et dans les derniers mois de l'Empire, le préfet Finot exprimait des sentiments identiques, plus nuancés toutefois : cette classe distincte, écrivait-il dans un rapport du 22 novembre 1813, « remarquable par l'union qui existe entre tous ses membres et par l'unité d'influence qu'elle exerce encore (...) regrette et son ancienne fortune et ses anciennes prérogatives ; ses vœux sont bien pour un ordre de choses qui lui restituerait cet ancien héritage, qui placerait le gouvernement dans ses mains et réduirait à une obéissance passive l'influence et l'énergie de cette masse de la population que j'ai plus haut désignée [notables, fonctionnaires]. Mais je la crois incapable d'aucune tentative qui puisse avoir le caractère de l'insoumission. Si l'étranger vainqueur lui apportait un changement aussi favorable à ses prétentions elle s'empresserait sans doute d'y souscrire ; on la verrait peut-être faire cause commune avec le Clergé ; mais en l'état actuel des choses elle est plutôt alliée qu'ennemie du Gouvernement ; plusieurs même pris individuellement doivent inspirer la plus grande confiance par leurs principes et leur conduite » [25].

Il est de fait que les préfets du Mont-Blanc et du Léman n'essuyèrent pas, en ce domaine, que des échecs. Les anciens émigrés n'étaient qu'une minorité ; les autres, le plus grand nombre, étaient restés chez eux et ils avaient su faire face aux difficultés et aux humiliations que leur suscita le régime républicain. Quelques-uns avaient même proclamé très tôt leur adhésion aux principes égalitaires et avaient joué un rôle non négligeable dans le sens de la

---

(24) Arch. Nat., F1 C III, Mont-Blanc 3, p. 6, rapport du 3 frimaire an XII.
(25) *Ibid.*, p. 8.

Révolution. Sous le Consulat et l'Empire, les préventions de la noblesse à l'égard de la France s'atténuèrent peu à peu. Plusieurs acceptèrent, sollicitèrent même des responsabilités administratives ou des charges honorifiques et proclamèrent leur attachement au régime. Les raisons de cette ébauche de ralliement sont multiples. L'attachement à leurs biens, dont ils ne pouvaient abandonner la gestion, avait retenu le plus grand nombre de se lancer dans la ruineuse aventure de l'émigration. On savait aussi que la République ne ménageait pas les émigrés français dont elle s'apprêtait à disperser les patrimoines au profit de la Nation, et l'on voulait éviter de partager leur sort. Certains, dans leur rapprochement avec les autorités consulaires ou impériales furent inspirés par le désir de conserver ou de reprendre une influence locale qui dans l'ancienne Savoie avait traditionnellement appartenu à leurs familles, et c'est dans cet esprit qu'ils acceptèrent des fonctions de maires, de membres des conseils d'arrondissement ou de département. Beaucoup étaient animés avant tout par le souci de retrouver les emplois civils ou militaires qu'ils étaient en usage d'exercer sous l'ancienne monarchie, et de percevoir l'équivalent des pensions que le gouvernement de Turin servait aux anciens magistrats et militaires; à cet égard, la décision du Consulat d'honorer les pensions accordées par le régime sarde exerça sur l'opinion de l'aristocratie savoyarde les plus heureux effets. Toutes ces raisons, auxquelles s'ajoutait, avec le temps qui passait et les succès répétés des armées françaises, le sentiment que le destin s'était définitivement prononcé, inclinaient vers l'acceptation une partie de la noblesse qui n'avait pourtant rien oublié du passé.

Son ralliement était inspiré, dans certains cas, par des motivations moins intéressées: il faut faire, en effet, sa place à l'enthousiasme avec lequel certains jeunes nobles s'engagèrent dans les rangs de l'armée française, au prix quelquefois d'un conflit et même d'une rupture avec leur milieu familial; élevés dans un esprit militaire, ils se résignaient mal à l'inaction forcé à laquelle leurs familles voulaient les contraindre; plusieurs dizaines de ces jeunes officiers laissèrent leur vie sur les champs de bataille de la Grande Armée, de l'Espagne à la Russie. Enfin il y eut en Savoie, au sein même de l'aristocratie, des hommes qui, sans

s'attacher à ce que la Révolution qui se poursuivait à travers l'Empire pouvait avoir charrié d'injustices et de violences inutiles, étaient sensibles à tout ce qui, dans le nouveau régime, leur semblait correspondre à l'esprit philosophique qui avait éclairé leur jeunesse. Ces cas d'adhésion idéologique furent assez rares et il est nécessaire de faire la part de la démarche opportuniste et du ralliement sincère. C'est ce à quoi nous allons maintenant nous appliquer en essayant de comprendre le mouvement qui fit de Joseph-François-Marie de Martinel un soldat de la République. Mais il était nécessaire de replacer son évolution personnelle dans le contexte des réactions globales de la noblesse de Savoie que nous venons d'évoquer rapidement et qui furent loin d'être uniformes. La tendance au rapprochement n'avait pas échappé à Joseph de Maistre qui écrivait dans une lettre adressée au roi de Sardaigne en 1806 : « Je suis le chef d'une famille, Sire, l'une des plus nombreuses de votre ancien Duché de Savoie, et *la seule, je pense, de ce pays, qui soit demeurée tout entière au service de Votre Majesté jusqu'au dernier moment*, sans exception ni variation. Aujourd'hui même, il n'y a pas un seul individu, parmi ceux qui ont été forcés de rentrer en France, qui soit au service du vainqueur » [26]. Que l'Empire ne soit pas parvenu à vaincre la résistance que la noblesse lui opposait dans son ensemble, cela est certain ; il n'en est pas moins vrai que beaucoup acceptèrent cette collaboration que les préfets du Mont-Blanc et du Léman lui offraient avec insistance.

Les convictions républicaines de J.-F.-M. de Martinel

Les motivations individuelles d'un choix politique échappent bien souvent à l'analyse. A se contenter des grands traits de la biographie de Martinel et des principales étapes de sa carrière militaire, on ne verrait peut-être qu'un officier changeant au bon moment de camp et de drapeau, sans trop se soucier de fidélité et d'honneur, dans le seul but de continuer à toucher une solde et de retrouver ses propriétés d'Aix, de Cognin, de Serrières et de Cham-

(26) Joseph de Maistre, *Œuvres*, éd. Vitte, T. X, p. 54. C'est moi qui souligne.

béry. C'est ainsi que serait inexacte l'image que nous aurions de lui, si fort heureusement un petit lot de lettres adressées à son ami F. de Mouxy de Loche ne nous éclairaient sur les sentiments profonds d'un homme qui fut un libéral avant tout, plaçant ses convictions philosophiques et morales au-dessus des conventions de son temps et de ses propres intérêts matériels [27].

Cette ouverture d'esprit datait de sa jeunesse et de ses années d'études. Dans une notice rédigée de sa main, en thermidor an X, Martinel expose qu'au sortir de l'Académie militaire de Turin, il poursuivit sa formation scientifique, car l'on obligeait chaque officier de la Légion des campements à laquelle il était affecté à donner tous les ans un mémoire militaire complété de plans [28]. Il suivit alors, à Chambéry où il habitait, les cours de mathématique et de dessin établis dans cette ville pour les cadets du régiment. Amateur de dessin, il ne se contentait pas de tracer des croquis d'état-major, et peignait lui-même à l'huile, « la fleur, le paysage et la nature morte ». « Devenu son maître », éprouvant le besoin d'élargir son expérience intellectuelle, il s'en va faire un séjour en Angleterre. « A mon retour de Londres, écrit-il, je me fixai à Paris. J'y suivis assiduement les cours de Laharpe. Souvent j'ai été admis à voir travailler le célèbre Vernet ». Porté davantage encore vers les disciplines scientifiques, il assiste aux cours de chimie de Fourcroy et de Darcet, de physique de Charles, d'histoire naturelle de Daubenton, Brisson et Desfontaines. Il fréquente régulièrement les assemblées de plusieurs sociétés savantes et se fera recevoir au nombre des correspondants de la Société philomatique. Ces années parisiennes, où il ne négligeait pas davantage, nous dit-il, les exercices équestres, l'escrime, la danse et la natation, ont été pour lui d'une importance majeure et c'est l'esprit enrichi de tout ce que la capitale pouvait offrir à un jeune homme avide de connaissances que Joseph-François-Marie revint en Savoie, à Chambéry qu'atteignaient, bien qu'avec

---

(27) Archives du château de Loche, Grésy-sur-Aix, inv. M., liasse C, 1407, 17 lettres. J'exprime ici toute ma gratitude à M. le Colonel de Mouxy de Loche pour l'extrême bienveillance avec laquelle il m'a autorisé à consulter ses archives familiales.

(28) Arch. guerre, dossier 159 684, Notions demandées par le Directeur-Général Andressy, thermidor an X.

un peu de retard, les préoccupations intellectuelles et morales des temps nouveaux. Il y avait de solides amis : François de Mouxy de Loche, le futur fondateur de l'Académie de Savoie, homme de culture et entomologiste distingué, très lié avec plusieurs membres de l'intelligentsia genevoise ; Jean-Baptiste Salteur-Balland, qui possédait une bibliothèque et une collection d'insectes réputées ; le vieux Nicolas de Comnène, dont la disparition l'attristera profondément : « J'aime ce vieillard comme mon père et sa mort me fait trembler (...). Cet homme a tout fait pour moi » [29], écrira-t-il à F. de Loche en 1805. F. Descotes, dans un livre sur Joseph de Maistre [30], a évoqué avec bonheur la vie à Chambéry à la veille de la Révolution, l'amitié qui unissait la jeune noblesse cultivée, la chaleur avec laquelle l'on traitait des idées nouvelles, de franc-maçonnerie, de philosophie, des ouvrages de Rousseau dont Martinel resta toute sa vie un admirateur fervent. Dans une lettre de F. de Loche il soutient que l'auteur de la *Nouvelle Héloïse* ne saurait être comparé à aucun autre et pas même à Chateaubriand dont son ami lui disait tout le bien qu'il pensait : « Tu oses lui comparer quelqu'écrivain. Il faut avoir lu comme moi tous les romans à sa maîtresse, en avoir été jaser dans les bois, se rappeler ce qu'on a senti, pour juger Jean-Jacques, et mon cœur est encore à 20 ans » [31].

Sur le plan religieux, Martinel professait la plus grande tolérance. Catholique, il se voulait respectueux de toutes les croyances, toutes bonnes et respectables, estimait-il, dans la mesure où elles aident l'humanité à vivre. Il condamnait par contre l'intervention de l'Eglise dans les affaires civiles et politiques. Quelques extraits de ses lettres nous le montrent homme résolu dans ses principes. A son ami de Loche, qui était loin de partager ses opinions philosophiques, il écrivait le 30 messidor an XIII : « Je n'entreprendrai pas de discussions théologiques avec toi. Je t'aime et te crois prévenu, je n'entrerai jamais en matière qu'avec l'homme qui ne me dira pas : pliez la tête ; je suis de bonne

---

(29) Arch. du chât. de Loche, lettre du 30 messidor an XIII.

(30) F. Descostes, *Joseph de Maistre avant la Révolution, Souvenirs de la Société d'autrefois* (1753-1793), 1893, 2 vol. in-8°.

(31) Arch. du chât. de Loche, lettre du 30 messidor an XIII.

foi, mais ne crois pas comme un aveugle. Un homme doit réfléchir avant de croire ; heureux celui qui peut sans cela ; au reste, je crois à un être créateur, mais ne m'habitue pas d'entendre un prêtre défendre l'achat des biens nationaux, puis le permettre, tout cela dit même aux imbéciles. Il n'y a rien de bien ou de mal, c'est nous qui le fesons à notre guise. Prie Dieu pour moi. Au reste je ne manque jamais la messe le dimanche dans les petits endroits, et y allois Chef d'état-major à Nice au moment de la terreur. » La lettre du 10 mars 1809 reflète le même esprit de tolérance : « Je parle ici quelquefois à des juifs de leur religion, et verrais avec respect couper le prepuce à un enfant comme d'arroser d'eau pure : si ce sont des erreurs, elles sont le bonheur de tant de gens ; sous ce rapport elles sont respectables. Je suis révolutionnaire encore pour les cloches, les processions et surtout pour les enterrements, mais je voudrais la plus grande liberté de conscience (...) [32] et redoute tous les frondeurs qui veulent enlever le bonheur à qui sait se le faire par cette voie. Cela ajoutera-t-il ou enlèvera-t-il à l'opinion que tu as de moi ? Je l'ignore, mais c'est mon système, moi qui suis très près d'adorer Jefferson. » Remerciant F. de Loche pour un article scientifique qu'il lui avait fait parvenir, il raille les prolongements mystiques de certains développements entomologiques : « Je ne m'habitue pas à voir tous ces petits insectologistes, chaque fois qu'ils décrivent les antennes, ou quelqu'autre partie d'un insecte microscopique faire des interpellations à l'éternel (...). Notre Dieu est assez grand pour n'avoir pas besoin de toutes ces ressources, et un auteur doit croire son lecteur assez chrétien, pour élever son âme à Dieu, si celui-ci l'a mérité. »

Martinel n'ignorait pas l'état d'esprit de la noblesse chambérienne qui, dans sa majorité, rejetait les théories libérales auxquelles elle avait pu trouver quelques séductions à la veille de la Révolution. Il connaît les sentiments du comte de Loche et de sa famille en la matière : « Jamais tu ne me parles de ta femme, lui écrit-il le 20 germinal an X. Je la suppose peu disposée à pardonner au nouveau

(32) Cette citation est entièrement raturée dans le document original, peut-être de la main du destinataire ; des mots « ...liberté de conscience » à « et redoute tous... », le texte est totalement illisible.

gouvernement le mal que le hasard lui a fait. » Et nous lisons encore dans la lettre du 23 mars 1810: « A propos, pournoi ne me dis-tu rien de ta femme ni de ton frère, est-ce que ni l'un ni l'autre ne daigneront saluer un républicain: je leur crois trop d'esprit pour les en soupçonner ni l'un ni l'autre, ainsi je regarde cela comm' une suite de la mauvaise tête d'un insectologiste qui ne se rappelle des humains que dans leurs rapports avec les insectes (...). Je te charge de leur dire mille choses amicales de ma part. » Avant même la chute de l'Empire et la restauration sarde en Savoie, Martinel est bien décidé à ne pas revenir à Chambéry dont il condamne les « idées rétrécies » [33] « Tu me parles de vivre chez moi, je le pourrois difficilement à Chambéry sans heurter les miens », écrit-il le 14 novembre 1810. Dans une lettre du 10 mars 1810, il s'était exprimé de façon plus sévère encore sur la ville de sa jeunesse : « J'abhorre, outre cela, Chambéry, on s'y déchire entre frères; je trouve un article, dans mon voyage d'Allemagne, que voici: Trois jours accablé de propos insignifiants ou satiriques, et contre ses meilleurs amis et ses plus proches parents; il ne faut jamais prendre nul parti, sans essayer si je suis capable de supporter un fardeau de ce genre (...). Dans ce pays, faut-il donc vivre isolé pour rester bon ? ».

Renonçant à rétablir des liens avec son milieu d'origine, critique à l'égard de l'Empire dont il condamnait l'abandon des principes républicains auxquels lui-même demeurait fermement attaché, et peut-être aussi déçu par les lenteurs de son avancement, c'est un homme désenchanté qui écrit en 1807: « Je ne fais aucun projet pour l'avenir: ils m'attristent parce que je suis trop vieux pour en faire » [34], et qui avoue la même année: « Je regrette beaucoup que l'ambition n'ait plus acune influence sur moi; c'est une passion finie: on commence à mourir moralement » [35]. Lorsqu'il évoque une idée de bonheur, c'est pourtant à la Savoie qu'il songe encore: il s'y voit vivant en sage et en solitaire dans son clos de Jongieux qu'il rêve d'aménager en y plantant des arbres fruitiers, en y disposant des bosquets, en y traçant des allées; le clos sera

---

(33) *Ibid.*, lettre du 15 octobre 1810.
(34) *Ibid.*, lettre du 31 juillet 1807.
(35) *Ibid.*, lettre du 7 septembre 1807.

dominé par « un petit bois formant tertre qui peut-être un jour donnera azile à quelques bustes (...); un cabinet simple sera destiné à servir d'azile; on y trouvera quelques ouvrages choisis et tous ceux de mes amis; peut-être même quelques inscriptions, sur la route, inviteront à la rêverie » (36).

L'effondrement de 1814, la Première Restauration qui le mit en demi-solde avec, comme consolation, la croix de chevalier de Saint Louis, l'échec des Cent-Jours durant lesquels il reprit du service, rejetèrent Martinel vers ses études de prédilection. Il sollicita l'autorisation de s'établir en France dans une lettre désabusée: « Si vous me faites dire que tout ce que je demande est impossible, je ne dis plus mot, renonce à tout, pars pour mon département quoiqu'en enrageant (...) et vais me repentir le reste de ma vie de n'avoir pas mieux choisi en prenant cet état; j'étais ambitieux de gloire et honnête homme, tout cela ne vaut rien en révolution » (37). Il obtint enfin la naturalisation française et s'établit à Lyon. Il y possédait, à Perrache, un petit jardin où il se livrait à des expériences d'agronomie, de botanique et d'arboriculture. Ses recherches portèrent surtout sur l'usage des vers à soie, la culture du mûrier, la sélection des diverses variétés de pommes de terre (il parvint à isoler 74 espèces) et de céréales (dont il réussit à réunir, dans ses essais de culture, 212 variétés), travaux qui lui valurent une médaille d'or décernée par la Société d'agriculture de Paris. Membre et animateur de la Société Linnéenne de Lyon, il lui léga à sa mort ses importantes collections. « Tous ses efforts, tous ses travaux, lisons-nous dans une notice que lui consacra la Société Linnéenne, ont eu pour but de diriger les pas de la science vers l'utilité et la félicité publique, et d'appliquer ses progrès et ses découvertes au perfectionnement des procédés industriels et agricoles (...). Dans ses mémoires comme dans ses rapports et les autres écrits dont il a enrichi vos archives, on remarque éminemment les qualités qui distinguent un observateur laborieux et instruit, qui joint à l'amour de la vérité

(36) *Ibid.*, lettre du 10 mars 1809.
(37) Arch. guerre, dossier 159 684, lettre du 15 août 1815.
(38) Jules PHILIPPE, op. cit., p. 67.

la rectitude de jugement et la justesse de vue qui conduit à la découverte » [39].

*
* *

Nous avons essayé d'éclairer la démarche qui conduisit le noble Savoyard de l'état-major piémontais aux armées de la République et de l'Empire. D'autres que lui, issus comme lui de l'aristocratie chambérienne, se rapprochèrent de la France, et ils le firent souvent pour des motifs qui, malgré leur opportunisme apparent, ne manquaient pas d'élévation de pensée. Comme eux il fut passionné de gloire militaire, animé du désir de faire carrière, et il nourrissait lui aussi l'espoir illusoire de retrouver ses propriétés vendues par la Nation. Mais Joseph-François-Marie de Martinel fut davantage encore un homme de cabinet, pénétré de l'esprit critique que lui avaient inculqué ses maîtres, les Daubenton et les Fourcroy, un chercheur exigeant, rejetant les idées toutes faites comme il refusait de composer avec son milieu d'origine qu'il jugeait trop attaché au passé et trop conformiste. Individualiste, lié de cœur à la génération romantique, celui qui écrivait en 1804 que « le bonheur ne tient pas à l'opinion d'une secte, mais à notre sens intime » [40], et qui, sous l'Empire, se disait encore républicain alors que la République l'avait en partie ruiné, ce noble libéral était surtout un homme seul.

Jean NICOLAS.

---

(39) *Annales de la Société linnéenne de Lyon*, 1836, pp. 20-23.
(40) Arch. du château de Loche, lettre du 20 germinal an XII.

Calculs d'autrefois

(suite)

Les gens d'autrefois avaient comme nous, à l'occasion, de petits problèmes à résoudre, des calculs à faire. Ces calculs que nous appellerons usuels sont en général simples et faciles. Nous les étudions cependant après ceux des commissaires d'extentes, car ils utilisent parfois, comme ces derniers, la division de l'unité en douzains.

15. — Calcul d'une légitime

Qu'est-ce qu'une légitime ? C'est une part, égale pour tous, qui revient à chacun des enfants dans la succession de leur père, ou de leur mère. Une partie de l'hoirie est réservée pour ces légitimes: elle est de 1/3 lorsque le défunt laisse trois enfants, et de la moitié quand il y en a quatre ou plus. L'aîné a sa légitime, comme ses frères et sœurs, plus la part non réservée.

Ainsi, pour trois enfants, le 1/3 de réserve partagé entre trois donne 1/9^{me} à chacun des cadets; et l'aîné ou l'héritier, aura donc :

$$\frac{2}{3} + \frac{1}{9} = \frac{7}{9}$$

Pour six enfants: la moitié partagée entre six donne 1/12 pour la légitime des cadets. L'aîné ou l'héritier universel aura :

$$\frac{1}{2} + \frac{1}{12} = \frac{7}{12}$$

Vers la fin du XVI^{me} siècle, François Annet de Pingon, seigneur de Prangin en Valromey, vient consulter M^{e} Favier, à Chambéry. Il désire être fixé sur ses droits de légitime.

Son père Louis de Pingon [18] est décédé peu après 1580, date de son testament, laissant cinq enfants. Dans les années qui suivent, trois sont décédés. Leurs légitimes, qui constituent leur succession, reviennent aux deux frères survivants : Antoine, l'aîné S[r] de Pingon, et François Annet, et aussi pour une part égale, à leur mère, Melchionne de Luyrieu, car une mère hérite de ses enfants décédés.

Favier commence par constater : « Il y a cinq enfants, la légitime vient le 1/10 de l'hoirie ». François Annet « peut prétendre une once des douze de la totalité de l'héritage » (sotius assis hereditatis).

La succession des trois frères décédés procure à chacun de leurs trois héritiers une légitime. François Annet pourra donc prélever sur la sienne une nouvelle once.

Il faut remarquer que l'once n'est le dixième que de 10 des 12 qui composent l'hoirie. Il reste donc quatre onces (deux par légitime) sur lesquelles il a droit à un dixième.

Favier va prendre un exemple numérique.

« Présupposons que l'hérédité soit de ..... 30[m] fl.
ledit François prend les deux onces faisant ———
le 1/6 ..... 5[m] fl

« Item pour parvenir à la dixième raison d'aultres quatre onces, qui sont le 1/3, qui revient à 10[m] fl. dont la dixième est ..... mille fl. »

en somme 6 000 fl.

On voit à quel point la division en douzièmes était habituelle autrefois : Favier ne songe aucunement à partager l'hoirie autrement. Mais cela amène parfois des complications dans les calculs. Aujourd'hui nous dirions : le S[r] de Prangin a droit à deux légitimes de 1/10, cela fait 1/5 et le 1/5 de 30 000 est 6 000.

Voici encore le règlement final d'une succession où la répartition se fait entre trois enfants.

Le comte de Sallenove, Hyacinte de Pingon, meurt en 1770, intestat. Il laisse trois enfants, un fils Amé Vincent Gaspard, et deux filles, Jeanne Reine et Louise.

(18) Ce Louis, frère de Philibert de Pingon, personnage bien connu, avait épousé, en 1563, Melchionne de Luyrieu, unique héritière de la seigneurie de Prangin, située à Lochieu, en Valromey.

Les biens sont situés, d'une part en Savoie: Marlioz, Sallenove, Pingon, Metz et Epagny; et d'autre part en France: Prangin en Valromey, Corveyssiat en Bresse, Matignin et Feuillasse au pays de Gex.

En Savoie, on applique la règle de la légitime, qui sera, comme il est dit ci-dessus, du 1/9 de l'héritage.

L'expert Broissard, après avoir fait les évaluations en £. de France (de 20 sols, le sol valant 12 deniers), propose:

a)	Biens de Savoie, estimés	£. 92 210.8
	Part de dettes au prorata	69 207.10
		23 002.18
	dont la légitime du 1/9 est	2 555.17.6
b)	Biens de France estimés	102 317.18.3
	Part de dettes	76 792.10.0
		25 525. 8.3
	dont le 1/3 est	8 508. 9.5

La part de chacune des filles, qui constituera sa dot, est donc: 2 555.17.6 + 8 508.9.5 = 11 064 £. 7 s., ramenée à 10 000 à cause des créances insolvables et dettes ignorées.

On voit que la règle de la légitime n'a pas été appliquée en France, en l'absence d'un testament.

16. — Les lods

Le laud, ou lod, ou laod, est l'équivalent de nos droits de mutation. Il est payable au seigneur du fief, et n'est pas dû en cas de succession héréditaire.

Le calcul du laud ne présente pas de difficulté: il se paie au denier 6 soit au 1/6 du prix des biens vendus.

Cependant, lorsqu'il s'agit d'un domaine de quelque importance, l'acheteur réclame un rabais, qu'il est d'usage de lui accorder: souvent du 1/3. Il y a des discussions au sujet de la valeur des biens. Le rabais sera refusé si l'estimation est trop faible.

Voici un exemple de ces décomptes préparatoires, fait par Payronnet pour Hyacinte de Pingon S^{r} de Matignin au pays de Gex.

Les frères Terroux, de Burdignin, ont acquis de Mme Roccaz suivant la mensuration exacte, 3 304 toises, soit 6 poses 1/2 et près d'un huitain, soit .... poses 6.7.6 (19)
et de Mme Souter 5 poses et 8 toises 5.0.6

Total poses 11.8.0

Sur ce total de 11 poses 8 douzains :
2 poses 6 relèvent du fief de Peney, 8 de celui de Matignin ; le reste 1 pose et sexte relève d'un autre fief.

Seules les 8 poses de Matignin intéressent Peyronnet. Ells sont en prés, évalués généralement en seytives, équivalentes à la pose.

Calcul du laud :

Supposons la seytive de pré vendue 250 florins ; les 8 valent ..... fl. 2.000
et 3/4 de pose de terre (omis précédemment).... 200

2 200

Le laud au denier 6 revient à..... fl. 366.8 s.
qui font en livres courantes de Genève .... £.c. 104.16
et en livres argent de France ..... £ 172. 6 (20)

Il est dû en outre la cense de 5 années qui peut faire 30 fl. et 12 fl. de dépens.

Ce résultat lui semble faible. Il refait le calcul en livres courantes, et avec des estimations un peu plus fortes. Il obtient un laud double du précédent.

Il va s'en tenir à une estimation proche de celle qui est convenue dans l'acte. Il fait le calcul en £. de France et il arrondit les surfaces à 9 poses : :

---

(19) L'unité est la pose de 500 toises carrées ; elle se divise en douzains, et douzains de douzains.

Ces calculs ne sont évidemment qu'approchés. Ainsi les 6 poses 1/2 plus 1/8 feraient 3 000 t^{a} + 250 + 62 1/2 = 3 312 toises carrées 1/2 au lieu de 3 304.

De même dans la seconde pièce, 8 t^{a} ne s'expriment pas exactement par 0.0.6.

(20) Trois unités monétaires de compte étaient usitées à Genève et aux environs, dans la deuxième moitié du XVIII^{me} siècle. Deux sont genevoises : le florin, fl. utilisé dans les transactions courantes et le petit commerce, et la livre courante £. c. valant 3 fl. 6 s. utilisée dans le haut commerce (draperie, orfèvrerie) et la banque. L'autre est la £. de France, car les pièces françaises circulaient, abondantes, dans la région. Les 366 fl. 8 s. valent $\frac{366 \text{ fl. } 8}{3 \text{ fl. } 6} = \frac{4\,400}{42} = 104 \text{ £.c. } \frac{16}{21}$
ou 104 £.c. 16 s. La conversion en £. de France se faisait au cours du change.

Les calculs monétaires seront étudiés dans un chapitre spécial.

9 poses à 150 livres fait ..... £. de France 1 350
Laod au 1/6 225
plus les censes ou servis et les frais.

17. — Evaluation d'une seigneurie

Le premier président (du Sénat) Millet confie à un commissaire le soin de faire une de ces évaluations en 1580, au cours d'un procès. Il s'agit de la seigneurie de Corveyssiat, en Bresse, achetée en 1561 par Philibert de Malivers aux frères de Saix ou de la Craz, S^r^ d'Arnenc, aujourd'hui Arnans. Mais ceux-ci ont intenté, en 1575, un procès en récision du contrat, pour lésion de plus de moitié [21].

Il faut donc faire l'évaluation de la seigneurie à l'époque de la vente, en 1561.

On procède de la façon suivante :

1° On évalue, article par article, tous les éléments du revenu. On se base sur les livres terriers. Pour les redevances perçues en denrées, on a eu soin de demander au Sénat la permission de se faire délivrer un extrait du registre de la valeur des blés au marché de Bourg en 1561 et aux années voisines.

2° On fixe un taux de capitalisation, en tenant compte de la qualité de la seigneurie. Si elle est en toute justice, haute, moyenne et basse, ce sera le denier 40, ou 2 1/2 % ; ou le denier 30, soit 3 1/3 %. Pour les seigneuries sans justice, dites parfois rurales, le denier sera plus faible : 25 qui correspond à 4 %, ou même plus rarement 20, soit 5 %.

3° Le capital s'évalue en multipliant le montant du revenu par le denier choisi. On peut opérer sur l'ensemble, ou bien capitaliser article par article, et totaliser ensuite.

Pour Corveyssiat, Millet choisit le denier 30. Cette seigneurie est une terre avec toute justice, mais dépourvue de château ; il faut y louer un local pour y percevoir les servis.

Pour abréger nous ne donnerons le détail que du premier article ; ils se ressemblent tous.

---

(21) Aujourd'hui la lésion doit être de plus des 7/12 pour qu'on puisse obtenir la récision.

« Premièrement, 19 cartaux de rante de froment, de 8 coppes le cartal, qui sont 152 coppes, qui valent de vaisseau à raison de 6 coppes le vaisseau [22], 25 vaisseau [23] et tier d'autre, qui à seze escus de vente vauldroient 450 escus et tier. »

La capitalisation est faite ici article par article. Le prix est donné en écus de Savoie de 3 livres [24], soit 60 sols ou 5 florins de 12 sols.

Pour l'avoine, on compte 12 coupes par vaisseau. Les 20 vaisseaux 1/3 à 8 écus « d'achept » donnent 162 écus 2/3.

Les revenus en argent sont évalués 6 écus le florin, soit 30 fl. de capital : c'est bien le denier 30 qui a été choisi.

Les corvées à bras, appelées roydes, sont estimées 1 sol de rente chacune.

L'appli de charrue, redevance sur les attelages de bœufs procure 15 écus.

L'évaluation du produit des artifices, moulin foulon, battoir à chanvre, est faite avec une déduction du tiers pour les réparations.

Pour le bois de Tanay, dont la moitié seulement relève de la seigneurie, on compte 100 écus de 5 fl., bien que le revenu soit nul.

Le revenu du four et des dîmes n'est pas compté. Il est absorbé presque entièrement par des fondations pieuses et des fournitures dues.

Le total de cette évaluation est de 1 172 écus 2/3.

18. — Les rentes constituées

Ce contrat était un prêt masqué par la vente d'une cense ou rente.

L'Eglise condamnait le prêt à intérêts, mais acceptait

---

(22) En Genevois, la coupe est de l'ordre de grandeur du veissel et se divise en quatre quarts. En Bresse, elle ne vaut que le 1/6 du veissel, soit en mesure moderne 81 l 26 : 6 = 13 l. 54. C'est une petite mesure. Le quart du Genevois vaut au moins une vingtaine de litres.

(23) L's du pluriel (ou le x) a été long à entrer dans l'usage courant. Au XVIII^me^ siècle encore, on écrira 3 louis d'or neuf.

(24) Cet écu avait été frappé par Emmanuel-Philibert lorsqu'il tenta de remplacer en Savoie le florin par la livre comme unité de compte. Cette tentative échoua, parce que les monnaies en florins ne furent pas retirées. Les transactions courantes continuèrent à se régler en florins ; mais un président du Sénat comme Millet se devait de compter en £ de Savoie et écus de 3 £.

comme licite la rente constituée. Les monastères, les riches bourgeois, les nobles, surtout ceux « de robe », plaçaient leur argent de cette façon.

Ainsi, un père de famille marie sa fille et lui promet au contrat une dot de 10.000 florins. Il n'a pas cet argent ; il s'adresse à une personne pourvue de capitaux. Il lui vend une rente de 500 fl. qu'il promet de payer chaque année, et reçoit immédiatement les 10.000 fl. qui paieront la dot. Cette rente est calculée au taux habituel, dans ces contrats, de 5 %.

On voit que le vendeur de rente n'est pas autre chose qu'un emprunteur et l'acheteur de rente un prêteur. Bien entendu, le contrat est garanti par une hypothèque.

L'originalité de cette rente constituée, c'est qu'elle est perpétuelle. Le prêteur devenu rentier ne peut pas réclamer son capital tant que son débiteur paie la rente. Il y a là une facilité dont on use largement mais qui peut devenir dangereuse.

En fait le débiteur paie la cense pendant quelques années puis cesse tout versement. Entre gens de qualité ou notables, on n'exige pas les paiements « à la rigueur ». Le temps passe, 20, 30, 40 ans et plus...

Puis un beau jour,, le prêteur se trouve avoir besoin de son argent. Il demande les censes arriérées d'abord, puis sur refus de paiement, les censes et le capital. Un procès s'engage, et un maître de la Chambre des comptes est désigné pour faire la « liquidation » des sommes dues. On découvre alors que le capital primitif a triplé, quadruplé, quintuplé...

Le travail de liquidation comprend surtout des calculs d'intérêts et des calculs de change monétaires.

Prenons un exemple simple pour le calcul des intérêts : ce qui nous intéresse, c'est plutôt la méthode suivie.

Une rente a été constituée le 24 décembre 1726 : le montant du prêt est de 289 £ de France, et la cense annuelle à 5 % est de 14 £ 9 s. En effet au denier 20, chaque £ de 20 sols donne un sou d'intérêt annuel. La rente de 289 £ est donc de 289 sous, soit 14 £ 9 s.

La méthode de calcul suivie est celle des parties aliquotes du temps. Elle est basée sur le fait qu'au denier 20

les intérêts accumulés atteignent le montant du capital à la fin de la 20me année. On n'envisage pas les intérêts composés : l'anatocisme était interdit.

Voici le calcul :

Durée du prêt du 24 décembre 1726 au 9 août 1755 : 28 ans 7 mois 1/2. Dès lors :

	£ de France
En 20 ans, l'intérêt ou rente est de	289.
En 5 ans (1/4 du précédent)	72.5.
En 3 ans, il sera 3 fois l'intérêt annuel soit 14 £ 9 × 3	43.7.
En 6 mois : la 1/2 de l'intérêt annuel	7.4.6
En 1 mois 1/2 : le 1/4 du précédent	1.16.1.6
28 ans 7 mois 1/2 (25).	413.12.7.6

Capital et intérêts, la dette est devenue :

289 + 413.12.7.6 = 702 £. 12.7.6

La méthode est bonne, et assez rapide. Mais on ne peut la préconiser comme règle générale. On emploiera parfois d'autres procédés.

Les uns calculent l'intérêt de 1 an — 1 mois — 1 jour puis multiplient par les nombres correspondants d'années, mois et jours. Un notaire d'Annecy, Lyonnaz, convertit en deniers les sommes qui sont en £.s.d ; il n'a plus affaire qu'à des nombres entiers.

Il reste à convertir cette dette de 702 £. 12.7.6 en monnaie de Savoie. On utilise pour cela un intermédiaire : l'écu de 6 £. de France, qui circule en Savoie et qui est coté sur les tarifs officiels des pièces. Il valait alors 4 £. 18.10 de Savoie (25).

Les 702 £ 12 s de France (nous négligeons les 0.0.7.6.)

valent $\frac{702}{6} + \frac{12\text{ s}}{120\text{ s : (écu)}}$ = 117 écus et 1/10. Il n'y a plus qu'à multiplier par 4 £. 18.10.

---

(25) Dans la première moitié du XVIIme siècle, le rapport des unités monétaires de France et de Savoie est 5 à 6 ; 5 sols de France valent 6 s. de Savoie.

Dans la seconde moitié du siècle, ce rapport est inversé : 5 sols de Savoie en valent 6 de France.

Ceci est dû à un vigoureux effort des rois de Sardaigne pour améliorer leur monnayage après la réforme de 1717.

4.18.10		4.18.10	10
117 1/10		98 s	0. 9. 10
		8 s 10	
468	117 × 4 £. de Savoie	ou 10 6 d	
58.10	» × 0.10 s ou 1/2 £		
29. 5	» × 0. 5 ou 1/4 £		
14. 2.6	» × 0. 2. 6 ou 1/8 £		
5.17	» × 0. 1 ou 1/20 de £		
1.19	» × 0. 0. 4 ou 1/3 du précédent.		
0. 9.10	» 4 £ 18 s 10 d × 1/10		
578 £. 3 s 4 den.			

19. — Les livres de raison

Le mot latin *ratio* désigne la raison. Mais il a diverses acceptions particulières, entre autres celle de calculs, comptes. Le livre de raison est donc avant tout un livre de comptes. Le rationnel est un officier chargé à la cour de Savoie de recevoir les comptes des châtelains.

On note accessoirement sur ces livres de raison la naissance des enfants, les tempêtes et les inondations, les pèlerinages à Myans, et parfois des réflexions personnelles.

Au XVIII^me^ siècle, on tient généralement plusieurs livres de comptes : il y a celui du pain du boulanger, celui des domestiques, celui des ensemencements et des battages.

Voici le livre de raison d'une famille installée à La Motte, près de Chambéry, dès le début du XVI^me^ siècle, et même avant : les Arestel. Ils sont fermiers des terres du prieuré de cette localité, pour le chapitre de Belley. Ils se qualifient de nobles, ou écuyers, ou égrèges et bourgeois de Chambéry.

En outre, ils possèdent deux grangeages et des terres à La Motte. Ils les acensent, ou bien les donnent à cultiver à mi-fruits. Ils en font exploiter d'autres directement, « à la main », par des valets ou des journaliers.

En 1578, Arestel note : « François Rosset a meyssonné la seigle, je luy ay baillé à tâche de six l'un ; il y en at eu 18 voissels à ma part et 4 au tâcheron, font 22 veyssels. Dieu par sa grâce a bien multiplié. »

Voici une autre annotation qui permet de calculer le rendement. Juillet 1580 : « Lambert a battu la seigle des trois quarts (de semature) aux Champagnes, ils ont rendu, Dieu mercy, 2 vaisseaux. J'en ai eu 2 quartans pour les semences et 6 quartans, et lui autant. » Ainsi la récolte totale des trois quarts de veyssel semés est de 4 veysseaux, ce qui fait

$$\frac{4 \text{ v} \times 4}{3} = 5 \text{ vaisseaux } 1/3$$

par journal ou coupe de semature.

De même en 1590 : « J'ay faict battre un journal de froment et j'ay eu dix quartans pour ma part. » Au total, cela fait 5 veysseaux, soit 5 fois la semence, comme pour le seigle.

Un bon siècle plus tard, François Hyacinthe d'Arestel est S[r] d'Hôtel en Valromey [26]. Un agent dirige l'exploitation et tient les comptes. Les ensemencements du domaine sont notés avec exactitude. En tout cela fait :

— 20 journaux 3/4 ensemencés à la S. Michel de 1721, en blés « hyvernés », froment et seigle ;

— 23 autres ensemencés aux fêtes de Pâques 1722, en blé de printemps et légumes, pois, lentilles, millet,

— et 25 encore pour sommarder [27] ladite année 1722.

Au total il y a 68 journaux 3/4 de terres labourables. On voit que l'assolement est triennal.

20. — Achats d'étoffes et de denrées diverses

Les étoffes étaient chères autrefois, à l'exception des tissus communs, réservés aux paysans, comme le drap dit de « valeys ».

Elles sont mesurées en aunes et fractions d'aunes, à l'exclusion de toutes autres unités plus petites comme le pied et le pouce. L'emploi de ces fractions 1/2, 1/3, 1/4, 1/6, 1/8 et autres facilite les calculs.

---

(26) Claude Gaspard, fils de Louis d'Arestel, épousa, le 6 février 1611, Françoise, fille unique de Catherin Gautier, S[r] d'Hôtel, maître auditeur à la Chambre des comptes. L'infeudation d'Hôtel aux Gautier est de 1564.

(27) Sommarder c'est faire les labours qu'exige l'entretien de la sole en friche, pour ameublir le sol, détruire les mauvaises herbes.

Ainsi en 1730, à Annecy, Ducruet et Roch envoient leur facture à Antoine de Pingon de Prangin :

« 1 aune 1/4 drap fin d'Elbeuf à 12 £ 10 s .. £ 15.12.6 »
6 aunes de drap double broché fin à 22 £ 8 s 134.8
1/2 au. velours 3 poil à 24 £ ..... 12.
2 aunes 3/4 drap escarlatte à 25 £ 68.15
7 au. 1/4 ras de Chalon escarlatte à 70 s .. 25. 7.6 »

Il est facile de vérifier ces calculs. Dans chacun, on n'a affaire qu'à un seul nombre complexe. Ces comptes sont en Livres de Savoie.

Le même procédé est employé par les marchands qui vendent des denrées pour le ménage. Notons quelques lignes de la facture de Lachenal, à Annecy, en 1726, adressée au même Antoine de Prangin :

« 1/4 de livre de café à 56 sols ..... £ 0.14.0
3 lb 1/2 de sucre en un pain à 11 s 1.18.6
1/4 d'once de poivre pillé 0. 7.0
1/4 de lb d'huille (d'olive)..... 0. 2.6
1/4 maspain 0. 5.0
1 orange ..... 0. 4.6 »

L'unité de poids est la livre (lb) de 16 onces et parfois l'once, pour les petites pesées. Il y avait une autre livre dite au grand poids, valant 24 lb. Ainsi en 1720, André, quincailler à Annecy, vend à Antoine de Prangin « 8 livres 1 cart de plomb en barre petit poids, soit 5 lb 1/2 au grand poids à 13 sols 6 deniers la lb au grand poids : fl. 6.2.3 ».

Le rapport des deux livres est

$$\frac{11}{2} : \frac{33}{4} = \frac{44}{66} = \frac{2}{3} = \frac{16}{24}$$

Notons qu'à Annecy, en 1720, on comptait encore en florins, malgré la réforme de 1717 établissant la Livre.

21. — Le livre du pain d'Antoine

Il commence ainsi : « Dieu soit loué ! »

Ce livre est pour le pain du boulanger. 1 pain - 1 pain de S. Germain, etc.

De temps en temps, on arrête le compte : « Réglé compte avec M. Cortelin du pain que l'on a pris chez lui,

qui se monte à 5 vaisseaux moins 19 livres, lesquelles 19 lb. l'on prendra chez lui avant de remarquer de nouvelles tailles. »

Il semble d'après ceci que le seigneur fournit le blé; le boulanger se charge de le faire moudre et de préparer le pain. L'échange blé-pain se fait poids pour poids. Il nous manque une donnée, le poids du veissel de blé.

D'après Raymond [28], le veissel marchand de Chambéry, qui comptait un moudurier de plus que le veissel des servis, était réputé peser 150 livres (de 16 onces). En mesures actuelles, ses 81 l. 26 pèseraient donc

0 kg 4185 × 150 = près de 63 kg

(0 kg 4185 est le poids de la livre de 16 onces).

La coupe d'Annecy valait 88 l. 86 mais Antoine compte en vaisseaux, qui sont la mesure de Chambéry.

Le compte suivant nous apprend que les pains étaient de 2 livres. « Novembre 1740: 6 vaisseaux 27 livres de pain, qui avec les huit pains qu'il se charge de donner fait 6 vaisseaux 43 livres. » Les huit pains pèsent donc 42 — 27 = 16 livres.

Antoine meurt peu après. Son fils Hyacinthe compte autrement avec le boulanger: en quintaux de 100 lb., et paiement à ce dernier de 2 Livres par quintal.

22. — La vente du vin

Elle est une des préoccupations des seigneurs et bourgeois pourvus de vignes. Hyacinthe de Pingon et après lui son fils Gaspard ont des vignobles à Culoz, cultivés à moitié fruits par des vignerons, et aussi à Feuillasse.

Le vin de Feuillasse se vend à la mesure de Genève, au setier de 53 l. 85 d'aujourd'hui, valant 24 quarterons de 2 pots ou bouteilles (1 l. 122).

Voici une livraison de 3 tonneaux.

Contenance brute	8 setiers	8 quarterons	
Contenance nette			7.16
»	5 setiers	1 quarteron	4.15
»	6 setiers	6 quarterons	5.12
Total net			17 set 19 qu.

à 11 £ de France le setier.

(28) Raymond : *Notice sur les poids et mesures de Savoie.* Mémoires de la Société Académique de Savoie, 1839, t. IX, 1re série.

Pour passer de la contenance brute à la contenance nette, on a déduit par setier : 2 quarterons pour les deux premiers tonneaux, et 3 pour le troisième.

La somme à payer est de £ 195 9 s 6 d.11.1 : on s'est amusé à pousser le calcul jusqu'au 12me de douzain.

Vérifions ce total : 17 setiers à 11 £ font £ 187

et 19 quarterons $\frac{11\ £ \times 19}{24} = \frac{209}{24}$ £ = 8.14.2

195.14.2

A Culoz, le vin se vend à la sommée de 4 barrils ou barraux de 35 pots chacun.

M. de Pingon vend 31 barrils 4 pots à 24 £ de France la sommée ; son calcul donne 186 £ 17.1.6.3.

Nous vérifions : 24 £ la sommée, c'est 6 £ le barril.

31 barraux à 6 £ font ..... £ 186

les 4 pots $\frac{6\ £ \times 4}{35} = \frac{24}{35}$ ou $\frac{480 \text{ sous}}{35}$ 0.13.8.7

Livres de France 186.13.8.7

Donnons encore un exemple de ces calculs.

En 1726, le Sr d'Hôtel en Valromey vend 18 barraux et 4 pots de vin à 12 £ de France le barral de 53 pots. Nous avons :

18 barraux à 12 £ valent ..... £ 216

et les 4 pots $\frac{12\ £ \times 4}{53} = \frac{960 \text{ sols}}{53} =$ 0.18 s

Le tout est vendu avec 1 pot de surmesure, et la bouteille ou demi-pot de courtoisie.

23. — Autres calculs

Ils sont très variés.

Achat de cluys. M. de Pingon, à Annecy, achète 18 cluys ou cleys, qui sont des bottes de paille de seigle, pour réparer le toit de chaume de sa grange d'Epagny. Il les paie 14 £ 8 s, à raison de 20 £ le quarteron.

Il est facile de calculer le prix d'un cluy :

$$\frac{14 \text{ £ } 8 \text{ s}}{18} = \frac{288 \text{ s}}{18} = 16 \text{ sols.}$$

Le quarteron contient : $\frac{20 \text{ £}}{0 \text{ £ } 16} = \frac{400 \text{ s}}{16} = 25$ cluys.

Partage du croît d'une commande. La commande du bétail est un moyen de faire fructifier son argent. Le seigneur de Conflans, en Bresse confie à un de ses sujets, Curvat, une mouge (génisse) qui fut évaluée 8 £ : c'est le capital, chatal (ou chadail) fourni par le bailleur. Curvat nourrit et soigne la mouge, qui grandit et prend du poids. Alors il la vend, en mai 1676, pour 29 £. Il garde pour lui 5 £ 8 s et remet le reste, soit 23 £ 12 s au seigneur.

Celui-ci fait la répartition. « De 23 £ 12 s il faut ôter les 8 £ de chadail, il reste 15 £ 12 s à partager. Comme il (Curvat) a pris 5 £ 8 s, il faut que j'en lève autant sur les 15 £ 12 s pour moy. Il restera à partager 10 £ 4 s, qui revient à chequn 5 £ 2 s., qu'il faudra lui tenir compte... J'ay payé 5 sou pour la fasson de la commande à Me Nolay, et 12 sols de dépens à Matafelon. »

24. — Un calcul d'amortissement

La commune de Matignin au pays de Gex a des dettes et pour les payer elle emprunte au Sr Samuel Gradelle la somme de 723 £ 16 s. 9 d. au taux de 5 %. Par bail du 7 juillet 1763 passé à la subdélégation de l'intendance de Gex, elle admodie au même Sr Gradelle son marais des Fontaines pour 20 ans, pour la rente annuelle de 80 £. La somme empruntée comprend 420 £, prix de l'adjudication à François Masson du dessèchement dudit marais et 303 £ 16.9 dues par la communauté pour ses procès à Gex et Dijon.

Ainsi une annuité constante de 80 £ doit suffiire au service de l'emprunt, intérêts et remboursements.

C'est Peyronnet qui va dresser le tableau d'amortissement. « Il faut faire un compte à échelettes » dit-il.

	Livres de France
Capital deu, cy	723.16.9
Intérêts de la dite somme pour 1764	36. 3.9
	760. 0.6
A déduire pour la rente de 1764	80
	680. 0.6
Intérêts de ladite somme pour 1765	34. 0.0
	714. 0.6
A déduire la rente pour 1765	80
	634. 0.6

Peyronnet poursuit ce calcul jusqu'à la fin de 1775. Il

n'est redû alors que	27.15.7
et les intérêts de 1776 s'y ajoutent	1. 7.9
	29. 3.4

Mais alors l'annuité de 80 £ couvre cette somme, et les héritiers de M. Gradelle deviennent débiteurs de la différence 50 £ 16 s. 8.

On retrouve dans ce calcul les caractéristiques des tableaux d'amortissement à annuités constantes. Cette annuité, 80 £, est formée de deux éléments, les intérêts qui diminuent d'année en année et les remboursements qui augmentent aussi annuellement.

La seule particularité à relever est que tous les éléments sont fixes sauf la durée, qui se trouve être, de 1764 à 1776, de treize ans.

25. — Les salaires des domestiques

Ils constituent une dépense importante, car la domesticité est nombreuse: une quinzaine de personnes chez Hyacinthe de Pingon, à Feuillasse. Les uns sont attachés à la personne des maîtres; ils mangent à la « cuisine d'en haut », les autres qui travaillent à la culture, relèvent de la « cuisine d'en bas » au rez-de-chaussée.

Les comptes de tout ce personnel sont méticuleux. Ainsi la Colombet a été engagée comme femme de chambre

à 8 écus patagons [29] de Genève, soit 33 £ 12 s. de France par an. A son départ, l'année suivante, Hyacinthe calcule le salaire d'un mois, 2 £ 16 sols, puis d'un jour, 1 sol 8 deniers. Elle est restée 1 an, 1 mois, 3 jours et demi (elle est partie à midi). Il peut donc calculer « exactement » la somme due. Il aime le mot : exactement.

Le Sr de Pingon à Feuillasse tient une comptabilité en règle des salaires du personnel. Il a des carnets de poche où il note au jour le jour toutes les indications utiles : jour et heure de l'engagement, arrhes versées, en général une pièce de 21 sols de Genève — ou un petit écu de 3 £ de France. Si le domestique ne reste pas l'année entière, on lui déduit les arrhes, en tout, ou en partie. Il faut déduire également la capitation (après 1740, sous l'occupation espagnole) et aussi les notes du barbier et de l'apothicaire. Si le serviteur est malade, ou s'il a eu un accident pendant son service, il cesse d'être payé ; parfois on le garde à la maison pendant quelque temps, et tout ceci est noté. De même les dégradations que les serviteurs ont faites ou laissé faire sont inscrites et seront déduites sur les gages.

Toutes les annotations des carnets de poche sont relevées sur le livre des domestiques, où chacun d'eux a son compte.

Le père de Hyacinte, Antoine de Prangin, à Annecy ou Chambéry, entre 1730 et 1740, payait bien ses domestiques, et son personnel était stable. Ainsi il promet 60 £ par an à Louis Michelet, dit Saint Louis, qu'il engage en 1721 ; et Claude Bastian, dit S. Glaude [30], plus ancien, a eu 72, puis 90 £. Les femmes, elles, ont des salaires plus faibles : 30 à 36 £, à peine la moitié du salaire des hommes.

Après 1740, le pays est occupé par les Espagnols, jusqu'en 1747. Les valets et les servantes subirent le contrecoup de la misère générale. Leurs salaires diminuèrent au moins du 1/3 : pour les hommes au maximum 50 £ ; pour les femmes, 20 à 24 £ par an.

---

(29) Patagon, désignation populaire d'un bel écu lourd de Genève qui circulait dans la deuxième moitié du XVIIIme siècle dans le pays de Gex et en Genevois.

(30) Au XVIIIme siècle, dans certaines maisons françaises, on décorait volontiers les domestiques mâles de l'épithète de Saint. « Saint Louis, mon fidèle serviteur », écrit Mme de Créqui en 1761 (DUFOUR, *Correspondance de Jean-Jacques Rousseau*, t. V, p. 138 et 248).

Hyacinte de Pingon continue de tenir les comptes de ses serviteurs avec « exactitude ».

26. — Les calculs de toisés

Le toisé est la mesure ou le calcul des surfaces dans les ouvrages effectués par différents corps de métiers : maçons, peintres et autres.

La mesure des dimensions se fait en toises, pieds et pouces. La toise de Savoie vaut 8 pieds dits de chambre ; celle de France vaut 6 pieds de roi. Le pied de chambre a été évalué en mesures modernes à 0 m 3393 ; le pied de roi est plus court de 6 mm. Le pouce est le 1/12 du pied.

On cherche à simplifier les calculs. On élimine les unités trop petites : la ligne qui est le 1/12 du pouce et le point qui est le 1/12 de la ligne.

De plus, on convertit les toises en pieds : dès lors les calculs ne porteront que sur des nombres où ne figurent que le pied et le pouce.

Les unités de surface sont des carrés dont le côté est une unité de longueur : pied carré (pi^2), pouce carré (po^2). Le rapport entre deux unités successives est 12^2 puisque le rapport entre les unités de longueur employées est 12. Si l'on veut exprimer les surfaces en unités duodécimales, il faut intercaler de nouvelles unités qui seront des rectangles : pied pouce (p.p.) qui est le 1/12 du pied carré ; pouce-ligne (p.l.) qui est le douzième du pouce carré.

En 1777, le comte de Sallenôve Gaspard de Pingon fait construire une forge à Matignin au pays de Gex. Il réside tout près, à Feuillasse.

Un mur a 3 toises et 1 pied de roy de long sur 2 toises 2 pieds 6 pouces de haut. En réduisant les toises en pieds, nous avons à multiplier 19 pi × 14 pi 6 po.

Le calcul donne :

1° 19 pi × 14 pi = ...	266 pi^2
2° 19 pi × 6 po, soit un rectangle de 19 pieds de long sur 6 pouces ou 1/2 pi de large, ce qui fait 9 pi^2 1/2 ou 9 pi^2 6 douzains	**9 pi^2 6 pi.po**
Au total	**275 pi^2 6 pi.po**

Avec deux autres murs donnant lieu à un calcul analogue, nous obtenons un total de 525 pieds carrés valant, à raison de 36 pi^2 la toise carrée de France 14 t^2 21 pi^2.

Le prix convenu à la t^2 est 6 £ 5 s. D'où le calcul :

6 £ 5 s × 14 = 84 £ plus 3 £ 10 s = ...	£	87.10.
6 £ 5 s × 18 p^2 (ou 1/2 t^2)		3. 2.6
6 £ 5 s × 3 pi^2 ou 1/6 du précédent		0.10.5
Soit au total		91 £ 2 s. 11 d.

Voici un calcul un peu plus long. Il s'agit d'un mur terminé par une partie triangulaire ou « éguille ». Après conversion des toises en pieds, nous avons à calculer : la base rectangulaire 27 pi. 9 po. × 6 pi. 10 po. 6 l. puis l'aiguille : 13 pi 10 po 6 l (1/2 base) × 13 pi. 6 p.

27 pi 9 po.

6 pi 10 po 6 l

---

pi^2 pp. po^2 po.l

162

4 6

13 10 6

6 11 3

3 5 7 6

---

190 p^2 9 pp. 4 po^2 6 pl.

27 pi × 6 pi

9 po × 6 pi

27 pi 9 po × { 6 po / 3 po / 1 po 6 l }

---

10 po 6 l

13 pi 6 po

13 pi 10 po 6 l

---

pi^2 pp. po^2

169

6 6

6 9

3 4 6

1 8 3

---

187 pi^2 3 pp 9 po^2

13 pi × 13 pi

6 po × 13 pi

13 pi 6 p. × { 6 po (1/2 pi) / 3 po / 1 po 6 l }

---

10 po 6 l

Le total est de 378 pi^2 1.1.6 ou 10 toises carrées 1/2.

27. — Nous allons terminer par un sujet plus gracieux que les toisés : celui des comptes d'une jeune fille au pensionnat.

En 1731, Antoine de Pingon de Prangin place sa fille chez les religieuses de Montfleury en Dauphiné. Elle a quinze ans. Il paie d'avance la « pension de nourriture » 240 £, à la prieure De Valbonnais, et il remet à sa fille « pour son entretien, soit petit détail » 120 £, plus 72 £ pour le maître à danser, le tout pour une année.

La jeune fille inscrit soigneusement ses dépenses.

1732, pour une palatine [31] de non pareille	£ 1.	14
Pour une livre de poudre	0.	7
» du ruban vert pour faire des neux	1.	15
» des bout à 3 paire de soulier et un bâton de cire d'Espagne	0.	16
» plusieurs pique nique pour les vendanges..	4.	4
» des gands de paux	0.	15
» deux letre ou ii li a voi une envelope	0.	12
» un jupon de cotone pour porter dessout le pagnier	4.	14
» maître fait coiffé le jour que M. de Sasenage vint	0.	16
» lasset et éguille et pour du fil	0.	18
» une robe de mouceline	14.	16
» la facon	2.	15

. . .

A la fin de l'année, elle additionne le tout : il lui reste quelques sous.

Antoine fait instruire aussi ses trois garçons, ce qui occasionne de nombreuses dépenses :

L'aîné, Hyacinte à « l'Académie » de Lyon, chez M. d'Espervielle, et les deux cadets, au collège des jésuites de Valence [32].

---

(31) Palatine, sorte d'écharpe pour le cou,, mise à la mode par la princesse Palatine vers 1676.

(32) Ils sont nés : Hyacinte en 1714, Marie Claudine en 1716, Gaspard en 1718 et François Marie Hyacinte en 1720.

Gaspard sera admis au chapître des comtes de Lyon, titulaire de divers bénéfices, et aumônier de la reine.

François Marie sera chevalier de Malte, puis commandeur .

Rentré à Chambéry, le plus jeune, François Marie Hyacinte, que l'on s'occupe de faire admettre à l'ordre de Malte, prend des leçons auprès de Jean-Jacques Rousseau, en 1738 et 1739.

Son père Antoine inscrit sur son livre, au 15 mars 1739 : « Payé à M. Rousseau 50 £ pour reste de payement de ce qu'il at enseigné mon fils le chevalier, et j'ay retiré le billet que ic luy avois fait par les mains de M. le marquis de Challes, à qui ie remis les susdites 50 £. »

Ainsi Rousseau a été payé, à la demande d'Antoine, par le marquis de Challes, qui lui-même a reçu un « billet ». Un peu plus tard, Antoine acquitte ce billet.

Conclusion

Tous ces calculs usuels ne présentent pas de difficultés, sauf peut-être certains toisés (nous n'avons donné que des exemples simples). Certains d'entre eux (factures, livres de raison, commandes de bestiaux, etc.) se rapprochent des calculs d'aujourd'hui.

Les marchands des villes : Genève, Annecy, Chambéry, calculent avec aisance, et ils pratiquent le calcul mental. Certains commissaires d'extentes par contre, travaillent lentement. Ils posent d'innombrables opérations de ce genre. 20 × 12 ; 11 × 16. L'un d'eux, à qui le seigneur a demandé l'état des servis dus par un redevable en retard de 27 ans [32], écrit tout bonnement la redevance annuelle, en 4 articles, sur 27 lignes successives :

1632 | 10 s. 8.9 | 2 qu. froment 2.4.9 | Gellines 0.7 | Roydes 1
1633 | 10 s. 8.9...

Puis il totalise les quatre colonnes :

24 fl. 1 s. 8 d. 3 | 64 qu. 8.3 | 15.9 | 27

Les notions de rendement et de productivité, dont on parle tant aujourd'hui ne préoccupaient personne. On prenait son temps, on avançait pas à pas, lentement, mais sûrement.

J.-P. et J.-F. Pollier.

---

(33) Il s'agit des servis dûs par Me de Thiolle, et sa femme, noble Agathe Ducloz, au Malpas, près de Chaumont, et dont Melchior de Livron, Sr de la Tour, à Marlioz, poursuivait le paiement.

BIBLIOGRAPHIE

Plaidoyer pour l'Histoire

A propos de l'ouvrage de M. E. CALLOT :

« *Ambiguïté et antinomies de l'histoire et de sa philosophie* »

C'est un fait généralement reconnu : l'historien est le plus méfiant des propriétaires. Ce champ de l'histoire qu'il retourne patiemment, il n'aime pas que viennent le parcourir des gens qui vont juger des moissons en ignorant tout des conditions de la culture et de l'effort qu'elle requiert. Ils admettent, ils recherchent même la confrontation des méthodes et des résultats entre spécialistes. Mais ils opposent aux autres une irrépressible méfiance, surtout s'il s'agit de philosophes. Le respect du fait, du document, le caractère érudit de leur recherche, le souci de l'explication causale au niveau de séries limitées de faits historiques, tout cela explique partiellement cette hostilité à peine déguisée à l'égard de ceux qui, du moins à leurs yeux, n'ont qu'une vision conceptuelle du monde et formulent des théories avant même d'avoir examiné la réalité. Partageant ces réserves, j'ai ouvert avec une certaine inquiétude le récent ouvrage de M. Emile Callot, dont le titre même, *Ambiguïtés et antinomies de l'histoire*, renforçait encore mon appréhension (1). Je dois pourtant avouer que la lecture du livre m'a peu à peu libéré de ces craintes. Il apparaît avec évidence, en effet, et dès les premières pages, que l'auteur ne vient pas censurer, ni condamner, ni proposer une nouvelle vision philosophique du déroulement du passé. Son souci est, bien au contraire, d'engager avec l'historien un dialogue constant, de situer son effort dans le champ de la connaissance. Et cela est sans doute bien loin d'être inutile.

∴

L'historien se pose, certes, des problèmes, problèmes de méthode, essentiellement, à l'intérieur de son petit domaine. Mais devant le philosophe venu l'interroger sur la validité de son savoir, sur le fil mystérieux qui relie entre elles les vérités fragmentaires que son étude patiente contribue à établir, il se retrouve en difficulté, comme autrefois les « spécialistes » devant Socrate : Toi qui es soldat, disait malicieusement Socrate, tu dois savoir ce qu'est le Courage, ou bien toi qui fais profession de politique, tu

(1) Emile CALLOT, *Ambiguités et antinomies de l'histoire et de sa philosophie*, préface de F. Braudel, éd. Marcel Rivière et Cie, Paris, 1962, in-8°, 391 p.

dois savoir ce qu'est la Justice, ou encore toi qui es rhéteur, tu dois savoir ce qu'est la Philosophie... Aujourd'hui plus que jamais, à mesure que chacune des sciences humaines particulières progresse, c'est-à-dire croît en complexité, le spécialiste éprouve la difficulté d'embrasser d'un seul coup d'œil la totalité de la matière qui est l'objet de son étude, et il en résulte cette apparente contradiction qu'il lui faut demander l'aide d'un « étranger » à sa science pour éclairer ses propres démarches et interpréter ses résultats. C'est ici qu'intervient le philosophe de l'histoire, lien vivant entre les diverses écoles de pensée, capable d'effectuer la synthèse de méthodes, de vérités et de connaissances souvent contradictoires, et de les intégrer dans le savoir humain. Cette synthèse critique qu'a tentée M. E. Callot s'inscrit dans une œuvre considérable, puisque l'auteur a déjà consacré des études approfondies aux sciences de la vie au XVI^me^ siècle, à l'histoire et à la géographie au point de vue sociologique, à la philosophie biologique de Cournot. En tant que philosophe des sciences sociales, il s'est appliqué à définir les postulats, les méthodes des diverses branches de la connaissance ; mais aussi, et sous un angle purement critique, il s'est livré à l'examen de ce que les sciences sociales particulières disent de la civilisation. L'auteur entreprend aujourd'hui une étude critique des conditions même de la pensée historique d'une part, et d'autre part de divers systèmes historiques constitués. Cette double démarche est commandée en quelque sorte par l'ambiguïté même de la philosophie de l'histoire qui juge à la fois les méthodes et les résultats, car comme toute science, l'histoire présente des problèmes logiques internes, au niveau du fait, de son observation, de son interprétation, et comme toute science elle forme un tout qui contribue à éclairer le devenir humain.

***

DE L'HISTOIRE COMME SCIENCE.

D'emblée, dès le premier chapitre, les responsabilités sont établies. Hésitant à sortir de leur spécialité, les historiens se contentent d'une critique interne, mettant l'accent sur les difficultés de la recherche et sur les limites de l'œuvre historique ; s'ils y associent un point de vue dogmatique, ils adoptent alors un dogmatisme organique, fondé sur la définition de formules d'évolution historique induites de l'analyse du passé. Les philosophes insisteraient, quant à eux, sur la nécessité d'un criticisme subjectiviste, orienté moins sur les difficultés propres de l'analyse du passé que sur celles qui résultent de la position particulière du chercheur qui est, « relativement à l'objet historique, un moment de l'histoire », et se trouve entraîné par le même flux qu'elle ; par ailleurs, les philosophes historisants éclaireraient le passé à la lumière d'un dogmatisme extérieur et antérieur à l'histoire humaine proprement dite, métaphysique ou métahistorique, et ils aimeraient voir les historiens les suivre dans cette voie : le passé humain n'est, à leurs yeux, qu'un fragment d'un ensemble en devenir englobant la nature entière. Certes, le philosophe se montre respectueux de l'autonomie du domaine historique ; il ne conteste pas que l'isolationnisme du chercheur ne lui permette pourtant de réaliser une besogne utile. Mais il souligne — et sans doute avec raison — l'importance du

problème de l'intégration de l'histoire dans une synthèse plus générale de la connaissance, et l'intérêt qu'il y aurait à dégager les liens unissant toutes les sciences.

Avant toute chose, il convient de définir la valeur scientifique que l'on peut attribuer à l'œuvre historique. Soumettant celle-ci aux feux croisés d'une philosophie critique à la fois souple et exigeante, l'auteur fait apparaître la structure ou l'essence de l'histoire à travers une série d'antinomies relatives à son objet et à sa méthode.

On sait avec quel scepticisme certains considèrent les efforts des historiens pour appréhender le passé humain, masse complexe, polymorphe, aux visages innombrables. Le réel qui fait l'objet de la connaissance des sciences exactes peut paraître, aux esprits non avertis, plus simple, doué d'une existence plus claire, aux contours mieux définis, parce qu'il est l'objet d'une expérience quotidienne. Physiciens, chimistes, naturalistes, astronomes même, pour ne parler que de ceux-là, découvrent une réalité immédiate, matière d'observation ou d'expérimentation directe, sinon sensible. Tel n'est évidemment pas le caractère de la réalité historique. De là à la nier en tant que telle, il n'y a qu'un pas. M. Callot refuse de le franchir, inscrivant par là l'histoire dans l'ordre des sciences positives. Ainsi qu'il l'écrit justement : « Quand le physicien dit : j'affirme que cela est, et quand l'historien affirme : cela a été, il s'agit bien du même type de réalité (...), réalité envisagée dans le cadre inéluctable du temps et atteinte ici en son présent et là en son passé, par la méthode appropriée » (p. 47).

Cette réalité passée, comment nous apparaît-elle ? Nul moule n'a conservé l'empreinte des civilisations ni des événements, aucune totalité n'a jamais ressurgi intacte ailleurs que dans l'imagination — je dis bien l'imagination, c'est-à-dire la faculté de traduire en images vivantes des indications isolées, et non la fantaisie. Le passé se présente à qui l'étudie sous formes d'indices, vestiges, documents, monuments, outils, etc., découverts au hasard des recherches, sans lien apparent, non hiérarchisés, tantôt surabondants, tantôt rarissimes. Mais, à bien y réfléchir, quelles sont donc les sciences qui ne procèdent pas à partir d'indices ? Car qu'est-ce que la réalité, sinon une chaîne patiemment reconstituée à travers ces phénomènes apparents que sont les indices ? Et comment le savant serait-il capable de la reconstituer, cette réalité, s'il n'était guidé par une hypothèse, qui regroupe toutes les indications révélatrices. M. Callot nous propose ici une belle comparaison en écrivant que « la trace laissée par l'existence évanouie de l'empire babylonien est logiquement identique à l'indice que constitue la diffraction relativement à l'existence invisible des ondes lumineuses. Partant de ces signes, on reconstitue dans un cas ce que dut être cet empire, et dans l'autre ce que doit être la lumière » (p. 49). Pour reprendre encore une de ses formules, « la réalité de l'histoire est construite par l'historien comme la réalité de la physique est construite par le physicien ». Dans le même ordre d'idées, nul ne songerait à reprocher au physicien ou à l'astronome de faire partie de l'univers dont ils prétentent étudier les mécanismes, ni d'être engagés dans le complexe spatio-temporel qui unit l'observateur et la matière observée. Pourquoi donc contester la validité de la recherche historique, sous prétexte que le chercheur participe lui aussi au devenir ?

En accordant à l'objet de l'étude historique, le passé humain, la valeur de réalité, et en accordant au sujet, l'historien, le pouvoir de connaître, M. Callot reconnaît à l'histoire son caractère scientifique, si souvent dénié ou remis en question. Mais ce passé, comment l'historien se dispose-t-il à l'appréhender, quels faits, quels événements, quelles figures va-t-il en faire surgir, et dans quel esprit ? Pour le public dans sa grande majorité, reconnaissons-le, l'histoire n'est pas vraiment prise au sérieux, considérée trop souvent comme un genre littéraire, genre dont le succès est d'ailleurs assuré dans la mesure même où l'auteur prend avec l'histoire objective davantage de liberté ; la fonction véritable de l'historien n'est pourtant pas d'enregistrer simplement les faits qu'il a établis et de les porter à la connaissance du public, de la façon la plus distrayante ou piquante possible. En un mot, connaître, dans ce métier, ne signifie pas seulement avoir répertorié, catalogué, transmis, mais surtout avoir compris. Et M. Callot insiste à juste titre sur l'exigence de rationalité qui est le fondement même de la science historique, comme d'ailleurs de toute science.

Nous avons tous le souvenir des énumérations sèches de faits, de dates, de noms contre lesquels bataillait notre mémoire, en vue de quelque malheureux examen ; cette connaissance squelettique a-t-elle jamais été capable de nous faire prendre conscience de la raison des phénomènes ? Or, et c'est là sans doute une grande ambition, une grande prétention, la tâche du véritable historien, une fois qu'il a regroupé les indices du passé, qu'il en a fait une totalité, est de les interpréter. Et c'est bien là qu'on l'attend, et qu'on le regarde quelquefois avec scepticisme en train de tailler dans la texture du passe, d'isoler, de reconstruire .Comment ne pas classer, en effet, ne pas ordonner, ne pas valoriser certains éléments que nous nommons les faits historiques, au détriment d'autres que nous tiendrons pour simples éléments de liaison ; il faut hiérarchiser les faits, et cette hiérarchie, rien n'est plus vrai, est une création de l'historien : elle n'existe pas dans la réalité vécue, elle n'était pas sentie ; il faut mettre en rapport les faits, enfin, jusqu'à les faire découler les uns des autres, si bien que certains événements apparaîtront comme le résultat ou l'effet d'autres, antérieurs dans le temps, que nous tiendrons pour leur cause. Ce faisant, l'historien choisit, il interprète, il ordonne sa matière brute confuse. Lui ôter ce droit, c'est dénier à l'histoire son caractère scientifique, c'est la réduire à des faits instantanés, abolis, sans point de rencontre ni de comparaison, c'est-à-dire, en définitive, inconnaissables.

Ces vérités fragmentaires ainsi acquises, ou ces séries fondées sur le lien causal, conduisent l'historien à s'interroger inévitablement, comme le montre M. E. Callot dans un chapitre-clé de son analyse intitulé *Sens et non sens de l'histoire*, sur l'origine et sur la fin des faits historiques. Même si l'on veut dénier à l'histoire un sens rationnel, on est obligé de lui reconnaître au moins le sens chronologique : en histoire, comme dans les autres domaines de la vie, le temps est la cause première du changement, et les séries historiques s'insèrent naturellement dans la ligne continue de la durée. Encore que l'auteur se défende des jugements de valeur, son choix prsonnel, toujours orienté vers la compréhension rationnelle la plus intelligible, lui fait préférer la recherche des significations profondes : si nous considérons l'histoire dans sa totalité,

constituée par toutes les histoires particulières, par des séries de plus en plus larges qui englobent le développement des groupes, des sociétés, des nations, des civilisations, en un mot si nous considérons le processus de l'histoire universelle, nous aboutissons à la cause commune la plus profonde de tous les phénomènes historiques, qui est « le phénomène humain en son essence ». Il faut noter que ce rôle de l'histoire, étude évolutive de « l'homme social concret », correspond aux théories des écoles historiques contemporaines, et particulièrement de l'école des Annales et de Lucien Febvre pour qui le passé social était animé d'une dynamique créatrice. En parlant du sens de l'histoire, l'historien, écrit M. Callot, ne sort pas davantage de sa fonction que le biologiste qui parle de l'évolution de la vie : il constate, puis il s'efforce d'expliquer.

Ce travail de constatation, qui est le travail historique proprement dit, peut s'effectuer de diverses manières, dans différentes orientations, qui posent autant de problèmes de méthode et qui sont finalement fonction du tempérament de l'historien. Le sous-chapitre intitulé *Reconstruction et restauration*, expose ces voies de l'investigation. De même que le savant est, dans sa démarche, plus sensible au concret ou à l'enchaînement des faits, de même les historiens, dans leur façon d'appréhender et de raconter le passé, expriment le caractère plus intuitif ou plus logique de leur esprit. Mais ils s'efforcent toujours, quoi qu'il en soit, de donner la vue la plus fidèle possible des faits qu'ils ont redécouverts et qu'ils présentent, mais qui, il ne faut pas l'oublier, ont existé en dehors d'eux et ne sont jamais le fruit de leur imagination.

C'est ce qui m'a le plus frappé à lire tout ce qui concerne dans cet ouvrage les problèmes de méthode et de critique historique : l'auteur s'efforce de montrer que toutes les démarches historiques, pourvu qu'elles soient fondées sur un souci véritable d'authenticité, contribuent en définitive à faire l'histoire, l'histoire unique dans sa complexité, celle qui se propose l'*homo historicus* pour objet et matière. Il est réconfortant de voir affirmer par un philosophe que notre métier peut atteindre une vérité relative, la vérité scientifique. La philosophie de la science historique qui soulève tous les problèmes logiques et méthodologiques des hommes aux prises avec la science, apparaît toujours clairement à travers de belles formules frappées comme des définitions évidentes. Sans négliger certaines difficultés, dont les moindres ne sont pas celles qui divisent les historiens au sujet de la périodisation du passé, sans se laisser déconcerter par le foisonnement de l'actuelle production historique, M. E. Callot affirme l'unité de l'histoire en tant que science, cette histoire unique qui se réalisera à condition « que chaque travailleur ne perde pas de vue l'architecture générale pour que son œuvre s'y insère ». C'est mettre ainsi l'accent, comme Lucien Febvre l'a fait si souvent, sur le souci que doivent avoir les historiens spécialisés d'élaborer une œuvre raccordable, susceptible d'être intégrée à l'ensemble de la connnaissance historique afin d'éviter les incompréhenisons, les redites et la cacaphonie. Mais cette orientation commune de la recherche en histoire, elle est encore loin de se trouver réalisée, puisque le désaccord subsiste sur la définition même de l'histoire ; à plus forte raison les historiens ne s'entendent-ils pas sur la définition des lignes de force qui sous-tendent le mouvement historique, sur le niveau auquel doivent

être recherchés les critères communs susceptibles de permettre une périodisation stable du passé. Il est vrai, cependant, que ces contradictions sont peu à peu en voie de résorption dans la mesure où se dégage progressivement une unité de conception de l'histoire envisagée, selon les termes de la propre définition de M. Callot, comme « une science descriptive de la société concrète tout entière sous l'angle du temps » (p. 106). Il est pourtant certains genres historiques qu'il prend soin, à juste titre, de rejeter : s'agit-il du témoignage direct, celui de Thucydide, celui de César dans la *Guerre des Gaules* ou de Napoléon dans le *Mémorial,* il y a là matière pour l'historien, mais non pas œuvre objective et critique ; s'agit-il de l'histoire philosophique, inspirée par une conception a priori de l'univers et de Dieu, cette histoire dont la philosophie hégelienne nous offre l'un des plus illustres exemples, elle aussi est à rejeter du champ de la connaissance du passé, sans dénier pour autant sa valeur sur le plan des « méthodes de l'historicité » ; l'on doit refuser enfin d'inclure dans l'histoire-science l'histoire pragmatique, *ad usum delphini,* vouée à tirer du passé des leçons de morale ou de politique pour le présent. Quant aux autres disciplines historiques, qu'elles se proposent d'éclairer le passé d'une ville, d'une région, d'une nation, ou bien qu'elles prétentent raccorder ces monographies régionales, petites ou grandes, en une synthèse plus vaste en condensant les événements, en rétablissant les continuités, toutes font œuvre utile.

A côté de l'histoire de sociétés limitées à une ville, une région, une province, etc., M. Callot reconnaît la validité d'autres histoires spécialisées, histoire d'un groupe social, par exemple, ou bien celle de la naissance d'une industrie, d'une école artistique, etc. Mais il craint de voir ces disciplines sombrer dans l'abstraction, négliger les conditions de durée, de temporalité qui sont l'essence même de l'histoire, se substituer par là, et maladroitement, à la sociologie, l'économie ou l'esthétique. Il est certain qu'aujourd'hui de nombreux courants sociologiques, économiques, démographiques apparaissent à travers les travaux historiques les plus récents ; et réciproquement, les sociologues, les économistes ou les philosophes, pour ne parler que de ceux-là, abordent de plus en plus souvent le domaine historique. Les mises en garde de l'auteur sont sans doute justifiées dans la mesure où les non-historiens risquent de sous-estimer les liens de causalité historique, l'importance de l'environnement social (c'est ce que l'on observe le plus souvent en analysant les ouvrages d'histoire de la philosophie) ; les historiens préoccupés de sociologie, de démographie, d'économie ou d'histoire des doctrines risquent au contraire de ne pas disposer, à défaut de la formation requise, des techniques méthodologiques d'analyse. Il n'en est pas moins vrai que ces empiètements, cette coordination, cette collaboration des différentes disciplines se réalisent dans les faits, et que l'on voit des démographes, par exemple, s'attaquer avec succès à l'étude des registres paroissiaux ou des recueils généalogiques (je pense à M. Louis Henry, qui a représenté sur la base de recueils généalogiques une étude exemplaire sur les anciennes familles genevoises [2], étude qui appartient aussi bien à l'histoire qu'à la démographie) ; de même des historiens ont abordé

(2) Louis HENRY, *Ancienne familles genevoises,* Presses Universitaires de France, 1956.

ces matériaux d'une analyse démographique, ainsi que l'a fait M. Pierre Goubert dans son ouvrage sur Beauvais et le Beauvaisis au XVII[me] siècle (3), ou Saint-Jacob à propos des paysans bourguignons du XVIII[me] (4). Où s'arrête l'histoire et où commencent la sociologie, la démographie ? Il est bien difficile de le dire, et il faut bien constater que les frontières sont sans doute moins bien tracées que M. Callot ne le juge souhaitable.

En tout état de cause, il ne tire de la constatation de cette multiplicité aucune conclusion pessimiste quant à l'unité et la cohésion du savoir historique. Elles permettent ou permettront d'édifier cette connaissance unique du passé, à condition, toutefois, de ne pas oublier la nécessité d'une vision globale, inspirée par le souci de la définition de « l'homme social concret », aux prises avec la nature dans le cadre de la durée.

M. Callot accorde ainsi à l'histoire ses lettres de noblesse scientifique : l'histoire est science dans son objet, dans ses démarches ; la multiplicité de ses courants peut et doit se confondre en un flot unique et cohérent. Mais il est une question, ou une objection que le public aura envie de présenter au philosophe et à l'historien ici solidaires : M. Callot affirme que l'histoire est une science dans son objet et ses méthodes ; mais qu'en est-il de ses résultats ? Quel degré de certitude peut-elle atteindre ? Tant il est vrai que le critère de certitude reste la pierre de touche de la connaissance scientifique, la science parfaite, la mathématique, étant celle qui permet justement le plus grand degré de certitude, la plus grande coïncidence entre le savoir et la théorie. Cette connaissance certaine, l'histoire peut-elle l'atteindre ? Il faut bien convenir, comme le fait M. Callot, que dans l'échelle des certitudes elle occupe la place la plus basse.

Ni un théorème mathématique, ni une loi physique, une fois reconnus, démontrés, vérifiés, ne risquent jamais de devenir faux si les conditions du réel qu'ils décrivent ne varient pas. A identité de cause, correspondra nécessairement, invariablement, identité d'effet. Voilà une affirmation qu'il serait bien difficile de soutenir sans nuances à propos de l'histoire, car, pour reprendre la citation de Voltaire : « toute certitude qui n'est pas démonstration mathématique n'est qu'une extrême probabilité ».

Mais ce caractère de probabilité n'entache pas du tout de nullité le savoir historique : le probable n'est pas le contraire du certain, c'est une catégorie autre, un mode de connaissance, le seul mode de connaissance possible du concret social qui constitue la matière de l'histoire.

Admettons donc que l'histoire soit probabiliste dans ses méthodes. Lorsque l'auteur pose, par contre, la question de savoir si son contenu l'est aussi, c'est-à-dire de savoir si les événements historiques sont nécessaires ou contingents, il faut avouer que l'historien ne se pose guère le problème. Sa seule existence est une réponse. Si les événements historiques n'étaient que le fruit du hasard, toute connaissance, toute explication rationnelles en

---

(3) Pierre GOUBERT, *Beauvais et le Beauvaisis de 1600 à 1730*, Paris, S.E.V.P.E.N., 1960.

(4) P. de SAINT-JACOB, *Les paysans de la Bourgogne du Nord au dernier siècle de l'ancien régime*, Paris, Les Belles Lettres, 1960.

seraient à jamais impossibles. En essayant d'établir une chaîne de causalité, l'historien nie la contingence. Il ne pense pas que toutes sortes d'explications contradictoires soient susceptibles de rendre compte d'un événement, et pas davantage que des conclusions historiques d'ensemble puissent être fondamentalement remises en cause à la suite, par exemple, de la découverte de nouveaux documents. Ceux-ci pourront éclairer de façon nouvelle tel ou tel détail de l'évolution historique, mais non pas affecter sérieusement la connaissance de cette évolution générale. Si le hasard d'une bataille, écrivait Montesquieu en une formule célèbre, a pu entraîner la ruine d'une nation, c'est qu'il y avait des causes générales qui font que cette nation devait périr par le hasard d'une bataille. Du reste, notre science est avant tout une science descriptive : nous n'avons pas à juger les événements, mais à les justifier, les expliquer, en rendre compte de la manière la plus rationnelle possible. Jamais un historien ne posera comme principe explicatif que les choses se sont passées ainsi parce qu'elles ne pouvaient pas se passer autrement, pas plus qu'il ne cherchera à rétablir selon lui le cours de l'histoire en supposant d'autres événements que ceux qui se sont réellement passés. Nous examinons le fait sur un seul plan : celui de son existence, et nous essayons d'en rendre compte le plus fidèlement possible, sans sortir toutefois de l'intelligibilité historique, sans supposer d'événements qui échappent à l'analyse et à la probabilité.

On pourrait s'étonner, à la suite d'un exposé aussi mesuré des prétentions de la science historique, science probabiliste, qui ne prétend nullement atteindre des certitudes et ne vise pas à établir des lois, mais seulement à définir des constantes d'évolution historique, de rencontrer dans ce livre un développement qui traite de l'histoire anticipée, de l'histoire envisagée comme source de connaissance du futur. Sortant de son domaine propre, le temps écoulé, l'histoire prétendrait ainsi s'approprier le temps total, y compris celui à venir. De telles visées prophétiques pourraient, il est vrai, résulter d'une exigence logique fondée sur un besoin de rationnel : si le passé obéit à des constantes, pourquoi l'avenir échapperait-il à ce déterminisme ? Cette ambition serait d'autant plus justifiée que l'auteur a défini l'histoire comme science du social concret : entrerait donc en premier lieu dans l'ordre de la prévision l'avenir des groupes sociaux, alors que l'événement, les fluctuations de détail du courant historique ne tiendraient qu'une place mineure dans cette pro-histoire. Se fondant sur l'évolution récente, l'historien serait habilité à tracer les lignes de l'avenir des sociétés sous forme de prédictions à long rayon. Mais M. Callot note que le sociologue semble mieux placé et mieux armé que lui pour définir les proches lendemains.

*
* *

A PROPOS DE QUELQUES CONCEPTIONS DE L'HISTOIRE.

Ayant ainsi démonté les mécanismes de la recherche et de la connaissance historique pour mieux en analyser les ressorts, les liaisons et les faiblesses, pour mesurer l'efficacité de l'historien dans son effort d'appréhension objective du passé et même, à l'occasion, de prédétermination de l'avenir, M. E. Callot aborde les

problèmes posés par deux histoires spécialisées, celle des sciences et celle de la philosophie ; enfin il expose, au cours des trois derniers chapitres de l'ouvrage, quelques systèmes historiques particuliers, définissant l'esprit des conceptions de Croce, Gentile et Toynbee. Je n'entrerai pas dans le détail de ces exposés conduits toujours avec le même souci, non pas d'harmoniser des positions souvent contradictoires, mais au contraire d'éclairer des contradictions qui bien souvent sont des incompréhensions, afin de favoriser une coordination entre spécialistes de différentes disciplines. Je me permettrai pourtant de formuler quelques remarques, quelques questions relatives à l'analyse des systèmes historiques que nous propose l'auteur.

M. Callot a choisi d'éclairer l'œuvre de trois historiens idéalistes qui ont exercé une incontestable influence sur leur temps, et aussi bien sur les philosophes que sur les historiens. Mais dans la mesure où cette recherche s'inscrit dans le courant de la réflexion critique sur une histoire actuelle, totalement contemporaire, n'aurait-il pas été utile d'orienter aussi l'examen en direction d'écoles historiques qui semblent aujourd'hui plus vivantes, plus fécondes ? Toynbee, et l'auteur le reconnaît lui-même, est récusé par la plupart des historiens pour son goût dangereux pour une généralisation conceptuelle des institutions, des événements, au mépris de la durée, de la chronologie, du concret ; récusé aussi pour son indifférence à l'égard des fondements économiques et sociaux d'une civilisation, auxquels il n'accorde qu'une signification très subordonnée ; M. Callot écrit encore que les sociologues critiquent ses méthodes empiriques, ses généralisation hâtives, son indifférence à l'égard de la nécessaire recherche de vérités partielles au moyen de méthodes appropriées. Resterait alors le philosophe de l'histoire, un philosophe brillant, dont l'œuvre peut apparaître émouvante et dramatique, animée quelquefois par une remarquable intuition. Mais l'historien des faits sociaux concrets trouvera-t-il quelque profit à tenter de le suivre dans cette voie, et l'histoire aura-t-elle progressé d'un pas à partir de son œuvre ? Il est permis d'en douter. Certes, l'auteur ne propose ces examens de Toynbee, Croce et Gentile, qu'à titre d'exemple, sans jamais adhérer aux positions philosophiques exposées. Mais alors que son livre, dans toute sa première partie, est imprégné de l'esprit de Lucien Febvre, il nous prive ici, en limitant son choix à ces trois historiens, de la mise au point attendue sur l'actuelle recherche que Marc Bloch, L. Febvre, et aujourd'hui MM. F. Braudel, E. Labrousse et d'autres ont orientée vers la définition de l'homme social concret. Conclure sur Toynbee, ou du moins, car il ne s'agit pas d'une conclusion, achever avec Toynbee ces réflexions sur l'histoire, n'est-ce pas risquer de laisser planer un doute, une sorte d'ambiguïté, d'inquiétude quant à l'avenir de l'histoire concrète ? Il est vrai qu'aucun des historiens qui se sont faits les défenseurs de cette histoire, ni Bloch, ni Febvre, ni les autres, n'ont exposé longuement de système complet de leur philosophie de l'histoire, ni prétendu proposer une synthèse historique totale. Est-ce prudence, modestie, sentiment de la vanité d'une telle construction du point de vue des progrès de la connaissance historique ? Il n'en est pas moins vrai que le philosophe éprouve par là davantage de difficultés à saisir leur œuvre dans sa totalité. Ne serait-il pas possible, malgré tout, de tenter une analyse de ce nouveau courant ?

Je voudrais faire une autre observation, relative cette fois à la méthode adoptée dans l'ouvrage pour étudier ces systèmes historiques. Il m'a semblé, en effet, que manquait à ces brillantes démonstrations l'une des dimensions critiques que l'auteur a lui-même définies en parlant du criticisme subjectiviste. A propos de l'histoire de la philosophie il a montré, en effet, comment les philosophes prétendant écrire l'histoire d'un système philosophique, l'isolent trop souvent de tout son environnement temporel et causal, négligeant d'interroger le milieu matériel et moral dans lequel tel esprit s'est formé, oubliant de rechercher le jeu d'influences qui se sont exercées sur lui. Or les positions philisophiques d'un Gentile, d'un Croce ou d'un Toynbee et leur vision du passé ne se sont-elles pas trouvées, elles aussi, marquées de l'empreinte du temps dans lequel ils vécurent, des événements qui se sont déroulés sous leurs yeux ? On sait avec quelle vigilance inquiète ils ont observé les événements contemporains, disposés à jouer dans leur déroulement un rôle de tout premier plan. Leurs conceptions du passé n'auraient-elles donc pas exprimé, en quelque façon, leur vision du présent ? Signalant l'infléchissement progressif qui oriente peu à peu l'œuvre de Toynbee vers un théologisme historique, M. Callot semble suggérer ainsi l'intervention d'éléments, de facteurs nouveaux dans cette prise de conscience. Dès lors n'aurait-il pas été nécessaire de les soumettre au lecteur ? Il ne convient pas, bien sûr, de tomber dans les excès des philosophies existentielles pour qui l'historien ne fait autre chose que de rechercher dans le passé des lumières susceptibles d'éclairer sa situation présente, sa vision de l'avenir, ou de justifier ses options idéologiques. C'est là la position d'un Raymond Aron qui affirme que « dans la mesure où il vit historiquement, l'historien tend à l'action et cherche le passé de son Avenir ». Sans le suivre dans cette voie d'anéantissement de l'histoire objective, est-il possible d'analyser totalement un système historique en faisant abtraction de cette situation temporelle du savant ?

∴

Je terminerai donc sur ces deux questions le compte rendu de l'ouvrage. Mais je voudrais redire tout le profit que l'on doit s'attendre à retirer de cette lecture. Nous n'avons pas rencontré ici ce philosophe un peu hautain et légèrement méprisant que redoute l'historien, un historien que le premier juge accablé par la minutie de sa tâche, le poids de l'érudition, incapable de s'élever au-dessus de sa quête de fragments du passé autrement qu'en tombant dans un subjectivisme plus ou moins passionnel, inconscient, qui plus est, de la vanité de ses efforts, puisqu'on aura tout d'abord nié l'objectivité historique. Aussi l'historien se félicitera-t-il d'engager le dialogue avec un philosophe qui met au premier plan l'exigence de *rationalité* et celle d'*objectivité*, qui s'attache à établir la dignité de la discipline historique, à mesurer exactement la valeur de ses méthodes, et se soucie de l'intégrer, sans facilités ni concessions, dans le champ de la science. Certes, le mot un peu désabusé de Péguy restera encore longtemps l'expression de la réalité historisante : « Les historiens font ordinairement de l'histoire sans méditer sur les limites et les conditions de l'histoire ; sans aucun doute ils ont raison ; il vaut mieux qu'un historien

commence par faire de l'histoire sans en chercher aussi long ; autrement il n'y aurait jamais rien de fait. » Mais l'auteur écrit justement, en citant cette boutade, qu'une telle appréciation risquerait, si elle était prise au pied de la lettre, d'exclure l'historien du domaine philosophique où doivent se rejoindre toutes les sciences. L'optimisme rationaliste qui transparaît à chaque instant dans ce livre rejette une telle attitude qui serait un renoncement à la croyance humaniste en l'unité de la connaissance.

Jean NICOLAS.

*
* *

E. CALLOT. — **Six philosophes français du XVIII^me^ siècle : Diderot, Fontenelle, La Mettrie, Maupertuis, d'Holbach, Rivarol.** — Ce livre, récemment paru et agréablement présenté aux éditions Gardet, comble des lacunes et corrige des erreurs traditionnelles dans l'interprétation de ces six auteurs.

Ainsi si Diderot nous paraît fort connu, il a été diversement compris et présenté suivant quelques stéréotypes qui ne révèlent, chacun, qu'un de ses aspects. C'est sa propre personnalité que s'efforce de nous présenter M. Callot. Le rôle d'un Fontenelle — ce maître à penser — dans le passage entre deux siècles si différents, n'a encore guère été remarqué. Maupertuis, inconnu, son œuvre est aujourd'hui introuvable, est retrouvé par M .Callot comme un penseur attentif à la philosophie et dont l'effort ne manque pas de richesse. La scandaleuse originalité de La Mettrie, en le vouant à une hostilité incompréhensive, fait méconnaître la contribution positive qu'il a apportée au développement de l'esprit scientifique. L'historien a aussi le devoir de tirer de son ombre le baron d'Holbach, matérialiste conséquent, et de reconnaître son influence jusque dans notre mentalité contemporaine. Quant à Rivarol, son nom est aussi célèbre que son œuvre est mal connue. M. Callot définit son originalité et sa position exacte sur des problèmes politiques et philosophiques au sujet desquels ses commentateurs ne l'ont guère compris.

L'ouvrage que nous présentons est inspiré d'un strict esprit de critique objective ; l'auteur est souvent sévère pour ses personnages. Son intérêt est d'une part dans les portraits extrêmement vivants qu'il nous présente. D'autre part, le choix de ces six philosophes nous permet de pénétrer mieux qu'il n'a été fait jusqu'ici l'esprit du siècle des lumières, et par son abondante et complète information sur la biographie, les œuvres des « six pholosophes », les travaux qui leur ont été consacrés, le livre de M. Callot, d'une étonnante richesse sous un volume réduit, nous offre un instrument des plus commodes pour leur étude.

A. PRUGNARD.

Hans WASER. — **Quellen zur Schiedsgerichtsbarkeit im Grafenhause Savoyen, 1251-1300. Ein Beitrag zur Geschichte der Westalpen und des Schiedsgerichts.** Zurich, 1961, 436 p. in-8°.

Ces « Sources pour l'étude de l'arbitrage dans la maison des comtes de Savoie », de 1251 à 1300, ont été envisagées par leur auteur, mort avant leur publication, comme « une contribution à l'histoire des Alpes occidentales et de l'arbitrage ». Dans une introduction d'une quarantaine de pages sont présentés la recension des sources, la description de l'Etat savoyard et l'arbitrage dans la maison de Savoie. La partie essentielle, le recueil des sources, est composé d'analyses de 523 documents, avec indication de leur origine, de leur nature, des éditions éventuelles.

L'intérêt des documents rassemblés et leur abondance permettraient une étude approfondie de l'arbitrage, qui a joué un si grand rôle pendant toute une partie du moyen-âge. Ils témoignent de la fréquence de cette procédure, aussi bien dans les relations publiques que dans les rapports privés. On regrettera que l'auteur n'ait pas, dans son introduction, dégagé d'une manière plus détaillée les éléments de cette étude, par exemple la formation d'une classe d'arbitres, bientôt juristes. La connaissance des livres de S. Stelling-Michaud (*L'Université de Bologne et la pénétration des droits romain et canonique en Suisse*, 1955, et *Les juristes suisses à Bologne*, 1960), non mentionnés, aurait été utile à cet effet.

Pour l'histoire des Alpes occidentales, la contribution de H. Waser n'est pas négligeable ; comme recueil de documents, bien pourvu de références, son travail ouvrage constitue un instrument de travail précieux. Une bibliographie plus complète, la connaissance du *Dictionnaire topographique de l'Isère*, d'Ulysse Chevalier (1921) et, si on nous permet de le signaler, de notre *Comté de Genève* (1955), aurait permis à l'auteur d'éviter au moins des erreurs ou des absences d'identification assez nombreuses (cf. Charousse, commune de Passy et définition du Genevois, p. 129 ; Cusy au lieu de Cusin, p. 167 ; Notre-Dame de Briançon au lieu de Briançon, p. 197 ; Crézancieu, commune de Pont-l'Evêque, p. 255, etc.).

Ce travail consciencieux, édité avec soin, aurait conduit son auteur à des développements ultérieurs du plus grand intérêt. Historiens et juristes regretteront qu'il n'ait pas eu le temps de s'y consacrer.

Pierre DUPARC.

*
* *

Deux études de M. Pierre Duparc, Archiviste au Quai d'Orsay.

Notre éminent confrère, M. Pierre Duparc, archiviste au Quai d'Orsay, a fait don à notre Compagnie de deux études qu'il a publiées en 1962.

L'une d'entre elles, intitulée : *Traités et Accords en vigueur*, donne la « Liste des engagements bilatéraux souscrits par la France en vigueur au 1er janvier 1958 ».

C'est une importante brochure de 112 pages, dans laquelle l'auteur a classé par ordre alphabétique les 75 pays avec lesquels la France a conclu des traités encore valables, soit les trois-quarts des nations faisant actuellement partie des Nations-Unies.

« Accords de durée inégale, écrit l'auteur dans sa préface, relatifs aux objets les plus divers, se superposant et tantôt coexistants, tantôt annulant des engagements antérieurs. »

Nous y apprenons des choses curieuses ; par exemple que le traité d'Utrecht de 1713 règle encore nos rapports avec le Brésil et celui de 1783 avec l'Angleterre nos relations avec le Canada.

Deux de ces traités nous intéressent plus particulièrement : celui du 24 mars 1860 « relatif à la réunion de la Savoie et de l'arrondissement de Nice à la France ». Et l'autre, le plus ancien, encore en vigueur aujourd'hui, datant de 1564, c'est le traité signé le 30 octobre de cette année par le Duc Emmanuel-Philibert entre la Savoie et la ville de Berne, concernant la restitution d'une partie des pays savoyards conquis en 1536.

Pour tous ceux qui ont eu à s'occuper de questions internationales ou de questions historiques, le travail de notre confrère est aussi utile qu'intéressant car il comporte toutes les références nécessaires à celui qui désire approfondir ses recherches.

∴

La deuxième étude de M. Duparc a été publiée dans la « Revue Historique de Droit français et étranger » de la célèbre librairie Sirey, spécialisée dans les questions juridiques.

Elle a trait à une curieuse coutume juridique du haut moyen-âge : le « Tensement ».

L'insécurité générale qui suit la dislocation de l'Empire de Charlemagne après sa mort conduit le petit peuple à chercher des protecteurs. Parmi les liens juridiques divers qui unissent protecteurs et protégés, le Tensement apparaît dans les textes dès le IX^me^ siècle. Le mot et l'usage se répandent et au XI^me^ siècle il désigne « Une protection accordée par le Roi ou des seigneurs à des communautés d'habitants, paroisses, villages ou hameaux ».

La contrepartie de la protection accordée était le paiement d'une redevance, généralement en nature, corvées ou denrées agricoles ; vins, céréales, etc.

« A partir du XII^me^ siècle, les causes qui ont provoqué l'apparition du Tensement se modifient. Le pouvoir central, celui du Roi et des grands vassaux de la couronne n'est plus contesté ; il tend à rétablir partout la sécurité et des justices régulières ; les guerres privées sont moins fréquentes. Des garanties spéciales deviennent moins utiles. »

L'étude de notre confrère est appuyée sur des références nombreuses, précises et détaillées, datant de la haute époque. Elles montrent ainsi que la féodalité, au moins à ses origines, a été une mesure salutaire, destinée à protéger le faible contre le fort, ce que l'on a trop tendance à méconnaître en raison des abus des siècles suivants.

En conclusion nous ne pouvons que féliciter notre érudit confrère annécien pour ces deux études qui font honneur à sa science de chartiste et le remercier de les avoir offertes à la bibliothèque de l'Académie Florimontane. Nous pouvons nous réjouir de compter parmi nos membres un historien de sa valeur, digne de ceux que notre Compagnie a toujours comptés dans son sein.

Louis BUTTIN.

Petite grammaire du dialecte valdotain

de Jean-Baptiste CERLOGNE (*)

Je fus quelque peu abasourdi quand notre Président me dit que je pourrais présenter à l'Académie Florimontane un ouvrage qu'il venait de recevoir, traitant du dialecte valdotain. Je n'ai aucune qualification pour le faire : je ne connais pas — ou si peu — le valdotain. Je ne l'ai guère entendu parler que dans mon enfance, par des colporteurs valdotains, par deux d'entre eux surtout. Ils se rejoignaient habituellement chez nous, vers l'heure de midi. Ma mère les faisait manger — et nous les faisions parler. Avec nous, ils s'exprimaient en français, mais entre eux, ils devisaient en un patois que nous n'entendions guère : quelques mots par-ci, par-là. Nous étions curieux d'en savoir d'autres et nous leur demandions comment ils disaient : une table, un fourneau, un cheval... C'est dire que si peu averti, j'ai risqué de me comporter en ingénu qui s'étonne de tout et de rien, qui s'attarde à des traits curieux, mais mineurs, et passe sur d'autres qui eussent paru essentiels avec plus de savoir !

*
* *

Au demeurant, mon propos n'est pas le dialecte valdotain mais seulement la présentation d'un modeste ouvrage de 67 pages, format 17 × 25, une petite grammaire du dialecte valdotain, éditée en 1958, par l'Administration régionale de la Vallée d'Aoste et dont la substance répond à peu près à celle que pourrait absorber un élève du cours moyen — classe de 7^{me} — de nos écoles primaires. Ce serait bien trop peu pour en parler ici, si cette substance n'était excitante par les rapprochements qu'elle suggère avec le français, avec nos patois, spécialement et curieusement avec le patois d'Habère-Lullin, dont je vous ai entretenus.

(*) Editée par l'Administration régionale de la Vallée d'Aoste, 67 pags, 17 × 25, 1958.

L'auteur, Jean-Baptiste Cerlogne, littérateur et poète estimé dans la Vallée d'Aoste, nous introduit dans cette optique quand il écrit : « Parmi les mots en usage dans le dialecte valdotain, les uns, le plus grand nombre, nous sont communs avec le dictionnaire français, avec l'italien, avec l'espagnol, avec l'allemand... » Je m'étonne qu'il n'ait pas ajouté « avec les patois savoyards », d'autant que, d'une part, il mentionne dans les trois références qu'il cite : Fenouillet, *Monographie du patois savoyard*, 1903, Annecy, et que, d'autre part, le patois savoyard sourd sous une foule de termes valdotains, quand il ne se retrouve pas très exactement dans leur graphie...

*
* *

Le dessein de l'auteur semble être de dégager de la connaissance de son dialecte quelques notions élémentaires fondamentales, essentielles, qu'il ordonne selon les dix parties du discours, et de les consigner avec une extrême concision, sans appareil pédagogique encombrant : dresser plutôt un mémento qu'un manuel scolaire. J'y verrais volontiers des clefs pour pénétrer dans la maison, plutôt que des règles pour s'y bien comporter, d'autant que du diptyque morphologie et syntaxe de toute grammaire, l'auteur ne brosse que le premier volet : il nous instruit du visage des mots, mais non de leur arrangement dans la phrase.

*
* *

Modestement, notre grammairien qualifie son travail « d'essai ». Cet essai, si réduit qu'il soit, peut cependant prétendre à être une initiation, au point qu'après l'avoir un peu fréquenté, j'arrive à déchiffrer la plupart des petits textes qui l'illustrent. Je n'aurais cependant pas l'outrecuidance de penser que je saisirais aussi bien ces textes si je les entendais au lieu de les lire : lire un dialecte et l'entendre sont deux !...

L'entendre parler ! Si uniforme que paraisse le valdotain, il comporte un clivage : un parler d'*o* et un parler d'*a*, et même un valdotain d'o aspiré.

Les lettres sont celles du français sans le k et l'x. Mais si elles ont le même dessin, leur élocution est souvent

autre. Comme dans mon patois d'Habère-Lullin, le a, le o, le u, le e, le é, y ont une gamme étendue, les diphtongues et les accouplements de consonnes sont fréquents, tels le llie mouillé, le dze qui est notre the, pour je, le v y a tantôt une valeur de u, et le u, celle d'un v.

Que voilà déjà une clef !

Une autre, je la trouve dans *l'article* qui est bien lo, la, le. Mais où le *le* est un pluriel : *le* tante : comprendre *les* tantes.

Le nom m'en fournit plusieurs : non dans sa contexture, mais dans la manière de rendre le genre et le nombre, le *s* ou le *x* du pluriel, le *e* du féminin singulier sont remplacés par d'autres terminaisons qui, curieusement, sont parfois celles de nos patois ; ainsi, le *e* marque le féminin pluriel ; la planta (singulier) fait le plant*e* (au pluriel). Se rappeler l'ega (la jument), le zègues (pluriel).

Les particularités, les singularités foisonnent sinon dans tous *les adjectifs*, mais surtout dans l'adjectif *qualificatif*. Pour les désinences, pour marquer le seul féminin, je relève le *a :* malina - de malin ; *da :* seconda de second ; le *e :* grisa de gris ; le *na :* paysanna (2 n) de paysan ; le *r :* premièra (de premié (sans r) ; le *sa :* pareisa de parei, paresseu (sans x) ; le *ssa* (s doublé) de grou, groussa ; le *ta* (saven*ta*) ; le *tse* (blantse de blanc ; le *va* (nativa) ; le *ya* (crouya) ; le *ye* (regotaye).

Là, je suis en plein dépaysement : pour m'en échapper, je vais me complaire dans les similitudes, les identités même. En voici quelques-unes tirées de nos patois :

Le vé, le veau ; le flo (l'odeur) ; le legnou c'est le legneu, la ficelle ; le baoû, le beu (l'étable) ; le pot (la lèvre) ; la pota, lo pareu (la poire, notre pre) ; le lan (la planche) ; la bouia (la lessive) ; le poure (le petit) ; la sereu (la sœur) ; le saousé (les zizés, les oiseaux) ; intsan (inchan) en champ ; avoué (avec) ; defeur (dehors)...

Pareillement, je me suis cru en pays de connaissance avec le verbe, que je me suis étonné de voir absorber 31 pages des 67 que comporte cette petite grammaire, 31 pages, à peu près, uniquement consacrées aux tableaux de conjugaisons. A première vue, ces tableaux ressemblent étrangement à ceux du français : voix, groupes, réguliers,

irréguliers, inchocatifs, défectifs, auxiliaires, modes, temps simples et temps composés avec être et avoir, trois personnes du singulier, trois au pluriel.

Mais, à y regarder de près, on se l'explique : si les radicaux y ont à peu de chose près la même constance qu'en français, les terminaisons sont moins régulières : le *s* et le *t* n'y figurent pas ; c'est a, e, é, eit, on, an, en, da, uya..., les pronoms sujets sont généralement élidés, et varient eux aussi, un peu comme dans le patois. Bref, les 31 pages ne sont pas superflues si l'on veut s'y reconnaître.

Si je m'engageais dans l'examen des adjectifs déterminatifs, des pronoms, des mots invariables, je ne tarirais pas de relever d'étroites parentés, allant de la parfaite ressemblance à la combinaison de traits du français et du patois. Cela deviendrait fastidieux... et je passe...

*
* *

En conclusion, cette petite grammaire, si réduite et si concise qu'elle soit, nous fait sentir que le valdotain est un dialecte très évolué au point de pouvoir s'écrire, produire une littérature, en parenté étroite avec le français et nos patois montagnards...

J'achèverai ce propos par quoi finit l'auteur : « La base est jetée... Je m'arrête ici. Je serais amplement récompensé de mes peines si ce premier essai pouvait être utile aux amateurs du dialecte, et si quelque compatriote amoureux de la langue de nos pères profitait même de mes fautes pour faire une grammaire plus parfaite. »

J. Rosay.

ADDITION

Au risque d'allonger fâcheusement cette communication, je vous signale que la petite grammaire est précédée, en manière d'avant-propos, d'un discours prononcé par M. Aimé Berthet, assesseur à l'Instruction publique, en juin 1957, à Saint-Nicolas, à l'occasion des Journées Valdotaines.

Le thème est sensiblement celui que suivrait tout patoisan de chez nous : l'attachement à la langue du terroir,

la glorification de cette langue... mais aussi l'amertume à constater que ce parler se dégrade et dépérit et l'exhortation à lui rester fidèle, comme à la langue française. Je cite : « Chez nous justement, la langue française est le bouclier de défense contre la suppression de notre particularisme par le rouleau compresseur de l'Etat qui, par principe, est centralisateur et égalisateur. »

Souffrez encore, que je vous soumette ces deux passages de ce discours, tant ils traduisent heureusement ce qui fait le singulier attrait de la plupart des patois :

« De bonne heure, des lettrés valdotains se sont aperçus que certaines manières de s'exprimer, certaines locutions, certaines tournures avaient un sel tout particulier, une saveur spéciale, suivant qu'on les énonçait en français ou en patois.

« Dites en français, elles étaient ce qu'elles étaient.

« Exprimées en patois, elles acquerraient soudain, par l'effet d'un enchantement mystérieux, de délicieuses résonnances qui parlaient à l'âme, remuant au fond d'elle-même les couches les plus intimes de l'être. »

Et encore :

« Tout Valdotain bien né éprouve, ne disons pas une joie, ce serait peu dire, mais une véritable volupté à s'exprimer dans ce patois qui rend si bien toutes les nuances secrètes de son âme qui est un merveilleux instrument lui permettant de faire entendre à son compagnon, à son voisin, à son ami les mille modulations de sa nature profonde, de ce qui fait qu'un montagnard valdotain est parfaitement en possession de tous ses moyens quand il peut exprimer une de ses pensées par le truchement de ce dialecte sonore, aux tonalités tantôt gutturales, tantôt cristallines, tantôt nasales, souvent variées, souvent riches, mais toujours parlantes à son cœur, au sens le plus étroit du terme. »

J. R.

TABLE DES MATIÈRES POUR 1963

ACADEMIE FLORIMONTANE

Liste des membres (au 31 décembre 1963) VI

Liste des échanges de publications XII

Séances de l'Académie 1

Séance solennelle à Montrottier (M. Truffy) 16

Au Groupement d'Etudes Salésiennes 19

Nécrologie: M. Gabriel Costaz 1

— Mme Biennier 2

— M. J. Fournier 4

— M. Marius Dardel 4

— M. Henry Bordeaux 9

— Amiral Decoux 13

— M. Léon André 15

BIBLIOGRAPHIE

L. BUTTIN. — Traités. Accords en vigueur (P. Duparc) 189

— Le Tensement (P. Duparc) 190

P. DUPARC. — Sources pour l'étude de l'arbitrage dans la maison des Comtes de Savoie. 1251-1300. (Hans Waser) 189

J. NICOLAS. — « Ambiguïté et Antinomies de l'histoire et de sa philosophie » (E. Callot) 178

A. PRUGNARD. — Six philosophes français du XVIII^me^ s. (E. Callot) 188

J. ROSAY. — Petite Grammaire du dialecte valdotain (J.-B. Cerlogne) 191

BIOGRAPHIE

Général DOYEN. — L'Amiral Decoux 13

A. DUFOUR. — René de Lucinge 10

C. GARDET. — Marie Biennier 27

C. GARDET. — Henry Bordeaux 9

J.-G. RITZ. — Gérard Mamey Hopkins 17

DIVERS

G. GRANDCHAMP. — Souvenirs de deux voyageurs en Savoie au début du XIX^me^ s. 29

J.-P. et J.-F. POLLIER. — Calculs d'autrefois (suite) .. 158

HISTOIRE

Abbé F. BERNARD. — Tamié et ses Granges 39

B. GAGNEBIN. — Un manuscrit du XIV^me^ siècle 7

G. GRANDCHAMP. — Sorcellerie à Annecy 15

Général J. HUMBERT. — La fin du Piémont français au XVI^me^ siècle 109

J. NICOLAS. — Noblesse de Savoie sous la Révolution et l'Empire. - Un noble libéral, J.-F.-M. de Martinel 140

J. d'ORLYÉ. — Taine à Genève 132

M. REBUT. — Le Collège Chappuisien 82

LITTERATURE

Simone AVRAY. — « Prisons invisibles » 6

M. TROMBERT. — Le Mystère de l'Antéchrist et du Jugement de Dieu 76

PHILOSOPHIE

J. NICOLAS. — Plaidoyer pour l'Histoire. « Ambiguïté et antinomies de l'histoire et de sa philosophie » (E. Callot) 178

E. CALLOT. — Réponse à l'Analyse de M. J. Nicolas 2

SCIENCES NATURELLES

F. PLAGNAT. — L'Equilibre agro-sylvo-pastoral 22

SOCIÉTÉ
DES
104me ANNÉE AMIS DU VIEIL ANNECY 1964 — 1er, 2me, 3me et 4me Trimestres

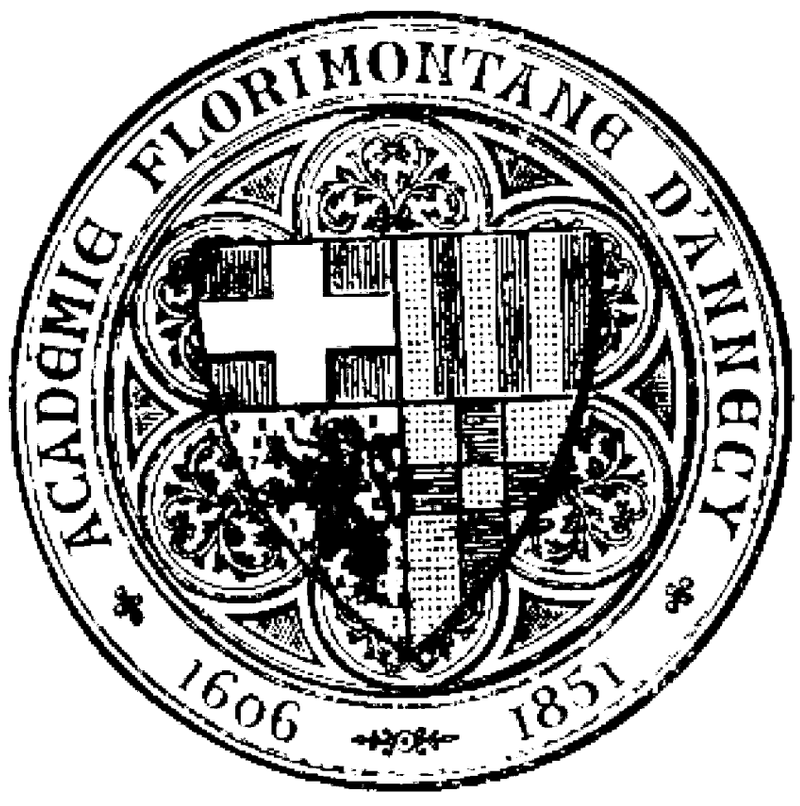
M[illegible] Cl[illegible]

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(CICÉRON *De Officiis*, lib. 1.

C.C.P. 32 [illegible]
TÉLÉPH. 04 50 10 29 26

LA REVUE SAVOISIENNE



ACADÉMIE FLORIMONTANE ANNECY

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1606
par saint François de Sales, Prince Evêque de Genève
et Antoine Favre, Président du Sénat de Savoie
Réorganisée en 1851

par

Louis BOUVIER (1819-1908).
Etienne MACHARD (1824-1887).
Jules PHILIPPE (1827-1888).
Eloi SERAND (1826-1891).

LÉON MARES (1854-1916)

a légué le château de Montrottier et ses collections

DONATEURS :

Dr C. ANDREVETAN (1802-1879).
Dr F. DAGAND (1815-1886).
MELVILLE-GLOVER (1834-1897).
Aimé CONSTANTIN (1831-1900).
Dr THONION (1830-1917).
F. GARDIER (1854-1919).
Asghil FAVRE (1877-1920).
Isidore NANCHE (1850-1922).
François CROSET (1844-1931).
Ernest PERRIER DE LA BATHIE (1873-1932).
Ernest PARISET († 1941).
Léon LAYDERNIER (1866-1958).
Georges MARTIN († 1943).
L.-F. ROSSET († 1959).
Joseph SERAND (1868-1957).

LISTE DES MEMBRES [1]

(au 31 décembre 1964)

COMITE

Présidents d'Honneur :

M. Jean d'ORLYÉ, ✲, ✷, ✾ A., ✵, licencié ès-sciences.
M. le Chanoine François-J. COUTIN, président de l'Académie Salésienne.

Vice-Président d'Honneur : M. Paul TAPPONNIER, ✲, ✵, ancien député.

Président : M. Clément GARDET, imprimeur-libraire.

Vice-Présidents : M. Louis BUTTIN, licencié en droit ; M. Alexis PRUGNARD, professeur au lycée, en retraite ; M. Georges GRANDCHAMP, président des « Amis du Vieil Annecy ».

Secrétaire perpétuel : M. Louis PFISTER, organiste de la cathédrale, directeur du Syndicat d'Initiative régional de la Haute-Savoie.

Trésorier : M. Joseph BARRUCAND, notaire honoraire.

Archiviste : M. Charles VUACHET, ✾ I., professeur honoraire.

Bibliothécaire : M. François MATROD, ✲, directeur honoraire des Douanes.

Membres : MM. Paul GUICHONNET, Albert LACHAT, Charles LACOMBE, René CHANAL.

REVUE SAVOISIENNE

Directeur de la « Revue » : M. Louis PFISTER.

Comité de Rédaction : MM. le Chanoine COUTIN, H. DAVIGNON, P. DUPARC, C. GARDET, G. GRANDCHAMP, P. GUICHONNET, J. D'ORLYÉ et L. PFISTER.

DOMAINE DE MONTROTTIER

Administrateur du domaine : M. Albert LACHAT.

Econome : M. Joseph BARRUCAND.

---

(1) Dans la liste des Membres, il est fait mention, autant que l'Académie en a connaissance, des décorations de guerre françaises, de la Légion d'honneur des palmes et rosettes de l'Instruction publique, du Mérite Agricole, ainsi que les Saints Maurice et Lazare et de la Couronne d'Italie. Pour les additions ou modifications, prière d'en avertir le Directeur de la Revue.

MEMBRES D'HONNEUR

Dates d'admission — MM.

1963 S. M. la Reine MARIE-JOSÉ, ✻, château de Merlinge, Gys (près Genève).

1952 ARMAND Louis, G. O. ✻, ⚜, de l'Académie des Sciences Morales et Politiques et de l'Académie Française, à Paris.

1934 ARMINJON Charles, ✻, avocat, président d'honneur de l'Académie de Savoie, à Chambéry.

1939 BLANCHARD Raoul, Doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Grenoble, membre de l'Académie des Sciences Morales et Politiques.

1947 BLONDEL Louis, archéologue du Canton de Genève.

1961 DANIEL-ROPS, de l'Académie Française, à Paris.

1916 MARTIN Paul-Edmond, Directeur des Archives d'Etat, recteur de l'Université de Genève.

1962 MELCHIOR-BONNET, directeur de la Revue « Historia », à Paris.

1916 MORET Léon, C. ✻, ⚜, C. ❦, membre de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des Sciences de Grenoble.

1947 PAYOT René, directeur du *Journal de Genève*.

1962 PERNOUD Régine (Mlle), conservateur aux Archives nationales, à Paris.

1929 PITTARD, professeur honoraire à l'Université de Genève, Directeur du Musée d'Ethnographie.

1963 S. E. Mgr SAUVAGE Jean, évêque d'Annecy.

MEMBRES EFFECTIFS

1927 AVEZOU Robert, ✻, ❦ A., archiviste départemental, à Grenoble.

1957 BARRUCAND Joseph, notaire honoraire, à Annecy.

1939 BAUD Henri, ✻, sous-prefet, Thonon-les-Bains.

1924 BLANCHARD Camille, ✻, architecte, à Annecy.

1956 BROISE Pierre, architecte, à Avignon.

1932 BUTTIN Louis, licencié en droit, Rumilly.

1934 CALLIES Pierre, O. ✻, ⚜, président du Conseil d'administration des Papeteries de Cran-Gevrier.

1962 CALLOT E., ✻, inspecteur d'Académie, à Annecy.

1946 CARTERON René, ingénieur de l'Institut chronométrique horlogère, ancien directeur de l'Ecole nationale de Cluses, à Annecy.

1953 CHANAL René, chef départemental du Cadastre, à Annecy.

1958 CHARBONNEL Cl. (le R.P.), aumônier de la Visitation, à Annecy.

1928 COUTIN F.-J. (le chanoine), président de l'Académie Salésienne, à Annecy.

1931 DAVIGNON Henry, ✻, ❦ A., Inspecteur des Contributions Indirectes, à Annecy.

1951 DECHAVASSINE Marcel (le Chanoine), ❦, Aumônier à Annecy.

1936 DEVANT Charles, ✻, ⚜, ❦, Ingénieur, ancien directeur de la Société des Forces du Fier, à Annecy.

1919 DOYEN, G. Of. ✻, ⚜, général de corps d'armée en retraite, à Veyrier-du-Lac.

— 1937 DUPARC Pierre, ✻, docteur en droit, conservateur aux Affaires Etrangères, à Paris.

— 1930 FALLETTI Louis, professeur à la Faculté de Droit, à Lyon.

— 1940 FALLETTI Théobald, ✻, ingénieur, à Annecy.

— 1948 FRANCILLON C., avocat, à Annecy.

— 1948 GAGNEBIN Bernard, doyen de la Faculté des Lettres de Genève.

— 1931 GARDET Clément, libraire-éditeur, à Annecy.

— 1922 GAYET Claudius, négociant, à Annecy.

— 1945 GIORGI Robert, ✻, docteur en médecine, à Annecy.

— 1937 GOJON Joseph, inspecteur principal honoraire des Contributions directes, à Annecy.

— 1925 GRABER Eugène, O. ✻, ✹, Conservateur des Eaux et Forêts en retraite, à Annecy.

— 1948 GRANDCHAMP Georges, libraire, président des « Amis du Vieil Annecy », à Annecy.

— 1950 GRUFFAT Louis, instituteur à Menthonnex-sous-Clermont.

— 1935 GRUFFAZ Jean-Auguste, ✾ A., président-fondateur des « Amis du Vieil Annecy », à Annecy.

— 1947 GUICHONNET Paul, professeur à l'Université de Genève.

— 1950 GUILLOT Denis, O. ✻, ✾ L, président à la Cour d'Appel de Chambéry.

— 1922 GUY Lucien, ✾, ⚜, président de l'Académie du Faucigny, à Thonon-les-Bains.

— 1952 L'HONORÉ (Rd Père), professeur au collège Saint-Michel, à Annecy.

— 1962 HUMBERT Jacques (le Général), Paris-Doussard.

— 1955 JUGE Henry, professeur au Lycée Berthollet, Annecy.

— 1954 JACQUET (Chanoine Abel), O. ✾, aumônier diocésain, Annecy.

— 1957 LACHAT Albert, ingénieur d'agriculture, à Annecy.

— 1941 LACOMBE Charles, avocat, à Annecy.

— 1937 LACROIX Maurice, ✾ A., professeur agrégé d'histoire à Annecy.

— 1920 LAEUFFER Frédéric, ✻, notaire honoraire, à Paris.

— 1953 LAURENT Jean-Pierre, conservateur du Musée, Annecy.

— 1928 LAYDERNIER René, ✻, ⚜, banquier, à Annecy.

— 1960 MATROD François ✻, ancien directeur des Douanes, à Annecy.

— 1961 NICOLAS Jean, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.

— 1932 ONDE Henri, ✾, ⚜, professeur à l'Université de Lausanne.

— 1906 ORLYÉ Jean (d'), ✻, ⚜, ✾ A., ✹, licencié ès-sciences, à Menthon.

— 1950 OURSEL Raymond, archiviste départemental, docteur ès-lettres, à Mâcon.

— 1939 PAYOT Paul, ancien maire de Chamonix.

— 1915 PFISTER Louis, organiste de la Cathédrale, directeur du Syndicat d'Initiative régional de la Haute-Savoie, à Annecy.

— 1957 PLAGNAT François, O. ⚜, conservateur des Eaux et Forêts, à Annecy.

— 1963 PRUGNARD Alexis, professeur au lycée, en retraite, à Annecy.

— 1961 ROBERT d'APRIEUX (Révérendissime Père), à Annecy.

1912 Robert Louis, propriétaire, à Annecy.
1960 Ruffet Bernard, ingénieur à l'E. D. F., à Annecy.
1955 Servettaz Paul-Louis (docteur-chirurgien), ⚜, à Annecy.
1936 Souchier Jean, O. I., professeur agrégé honoraire, à Annecy.
1925 Tapponnier Paul, ✻, ⚜, ancien député, à Collonges-sous-Salève.
1938 Trombert (Mlle) Mathilde, professeur honoraire du Lycée de jeunes filles, à Annecy.
1934 Vuachet Charles, ⚜ I., ✠, professeur honoraire d'École Supérieure, à Annecy.

MEMBRES ASSOCIES

1944 Abry (Mlle) Augusta, professeur, Collège moderne, Bourg.
1924 Angelloz, ⚜, ⚜ I., recteur de l'Académie, à Strasbourg.
1951 Audibert René (Lieutenant-colonel), ✻, à Annecy.
1952 Aussedat Jean, conseiller fiscal et juridique, à Annecy.
1945 Balleydier Jean, industriel, à Veyrier-du-Lac.
1930 Baud John, ⚜ I., ✠, ✠, secrétaire de l'Académie Chablaisienne, à Thonon-les-Bains.
1954 Bégneu Alex, photographe et spéléologue, à Veyrier-du-Lac.
1958 Benoist Raymond, ⚜, ✻, Ingénieur des Arts et Manufactures, à Annecy.
1953 Berthoud Emile (l'Abbé), aumônier, licencié en histoire, à Annecy.
1963 Bosson Charles, avocat, député, maire d'Annecy.
1919 Brunier Georges, ancien procureur de la République, à Annecy.
1919 Burnier Gilbert, ⚜, agent général d'assurances, à Annecy.
1954 Caron André, chef de l'Administration générale du M.R.L., à Versailles.
1954 Cartier Jean-François, O. ✻, diplômé des sciences politiques, à Chambéry.
1926 Cattin Charles, ⚜, docteur-médecin, à Annecy.
1947 Chanel Georges, ⚜ I., professeur agrégé, à Annecy.
1946 Chapier Georges, ⚜ I. ✠, membre de la Société des Gens de Lettres, à Lyon.
1954 Chevailler Laurent, professeur à la Faculté de Droit de Grenoble, détaché à la Faculté de Tours.
1958 Chevallier Georgette (Madame), professeur au Lycée Municipal à Annecy.
1922 Chevrier Pierre, industriel, ✻, ⚜, à Annecy.
1957 Clément Paul, photographe, à Annecy.
1962 Coutin Paul, professeur au Lycée d'Annecy.
1928 Crolard Albert, ✻, entrepreneur de transports, à Annecy.
1921 Crolard Louis, ⚜, agent général d'assurances, à Annecy.
1961 Deries François, ingénieur civil des Mines, à Annecy-le-Vieux.
1962 Devos Roger (l'Abbé), directeur au Grand Séminaire, à Annecy.
1955 Douchement Jacques, ✻, directeur des Forges de Cran, Annecy.
1954 Dufournet Paul, ✻, architecte D.P.L.G. urbaniste en chef au M.R.L., à Paris.
1958 Duret Maurice, docteur en médecine, à Annecy.
1952 Dussauge Pierre, inspecteur d'Académie, à Privas (Ardèche).
1956 Espinasse, directeur de l'Orientation professionnelle, à Annecy.
1932 Fournier Henri, ✻, ⚜, docteur en pharmacie, à Annecy.
1947 Fournier Paul, ingénieur urbaniste, à Annecy.

— 1962 GABION, archiviste adjoint de la Haute-Savoie, à Annecy.
— 1950 GANTER Edmond, président de la Société Catholique d'Histoire de de Genève.
— 1960 GAYET Jean (le R. P.) professeur au Collège Saint-Michel, à Annecy.
— 1931 GENEVOIS Paul, docteur en pharmacie, à Annecy.
— 1930 GIROD Samuel, docteur en médecine, à Lons-le-Saunier.
— 1944 GOIFFOND Louise, professeur au Collège Moderne, à Lyon.
— 1952 GOJON Louis, Conseiller à la Cour d'Appel de Paris.
— 1960 HAMMÈS Paul, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry.
— 1948 JOSSERON Henri, instituteur en retraite, à Saint-Sylvestre.
— 1963 LAVAGNA (Mme Jean), professeur d'histoire et de géographie au lycée de jeunes filles, à Annecy.
— 1960 LEGRAND René, ✻, O. ❦, professeur de sciences honoraire, à Annecy.
— 1938 LORTET Jean, docteur en médecine, à Lyon.
— 1963 MARIOTTE Jean-Yves, Directeur des Archives de la Haute-Savoie à Annecy.
— 1949 MARTIN René, Beau-Rivage, à Annecy.
— 1950 MENNE Georges, professeur, à Marseille.
— 1951 MEYNET Joseph (le chanoine), directeur de l'Enseignement libre, à Annecy.
— 1941 MILLIOT Gaston, proviseur honoraire de Lycée, à Farlins (Ain).
— 1957 MONTAGNOUX Louis, ✻ retraité, à Annecy.
— 1926 MOSSU René, homme de lettres, à Thonon.
— 1921 MOUTHON Joseph, ✻, I. ❦, docteur en médecine, à Annecy.
— 1942 MURGIER René, chirurgien-dentiste, à Annecy.
— 1956 PARIS Claude, chirurgien-dentiste, à Annecy.
— 1945 PEYRESAUBES Jean, chef de service à la Société Générale, Annecy.
— 1946 PILLET Maurice, juge au tribunal de la Seine, à Paris.
— 1945 PFISTER Michel, licencié en Droit, à Annecy.
— 1934 PICON Louis, pharmacien, à Annecy.
— 1911 PISSARD Louis, notaire honoraire, à Saint-Julien-en-Genevois.
— 1933 POLLIER Joseph, ❦ I., ⚓, professeur honoraire d'Ecole supérieure, à Chambéry.
— 1950 PRIMOT André, ❁, chef de district des Eaux et Forêts, entomologiste, à Annecy.
— 1963 RATIÉ Suzanne, (Mme), Docteur en Médecine à Annecy.
— 1963 REBUT Marcel, directeur d'école honoraire, à Annecy.
— 1944 REGUERRAZ Gustave, ingénieur chimiste, à Annecy.
— 1946 REVELIN Lucien, ingénieur, à Valence.
— 1961 RIONDEL, chirurgien-dentiste, à Annecy.
— 1957 RITZ Hélène (Mlle), à Annecy.
— 1963 RITZ Jean-Georges, doyen de la Faculté des Lettres de Lyon.
— 1932 ROSAY André, licencié en droit, notaire, à Annecy.
— 1960 ROSAY Jean, diplômé d'études supérieures ✻, ⚓, ❁, O. ❦.
— 1961 ROUSSY DE SALES François (Comte de), à Thorens.
— 1925 ROULLET André, O. ✻, colonel en retraite, à Annecy.
— 1952 SECRET Bernard, (le chanoine), ✻, à Chambéry.

—1961 SPILMONT Roger, ✻, ⚜, ⚜, ancien inspecteur d'assurances, à Sevrier.

—1929 SYLVESTRE Victor, ingénieur, à Aix-les-Bains.

—1957 VIOLLET Léandre, chef de bureau à la Bibliothèque municipale, à Annecy.

—1957 VOUTTIER Paul, contrôleur civil du Maroc en retraite, à Annecy.

MEMBRES CORRESPONDANTS

—1956 ANDRUÉTAN Henri, capitaine des Douanes, à Annemasse.

—1964 ANTHOINE François, médecin général, O. ✻, à Veyrier-du-Lac.

—1964 ARRAGAIN François, docteur médecin, à Albertville.

—1964 BARRUCAND François, Docteur en Droit, directeur honoraire de la Banque de France, ✻, Nancy.

—1964 BEAUQUIS François, professeur en reraite à Faverges.

—1926 BERGER Louis, ingénieur, à Paris.

—1964 BERGOEND Etienne, avocat, bâtonnier à Thonon.

—1964 BRUNET Jean, docteur ès-sciences économiques, Annecy.

—1964 BRUNE. Michel, notaire, à Annecy.

—1964 BURDEYRON, ingénieur, à Annemasse.

—1964 BUTTET (DE) Jacques, le colonel, O. ✻, Annecy.

1939 PESSON Maurice, dessinateur et éditeur, à Paris.

—1936 CARRON (l'abbé Jean), à Paris.

1961 CHAPPEL, professeur d'histoire, à Rumilly.

—1964 CELLIER Jean, docteur en droit, directeur de la S.E.D.H.S., à Annecy.

—1964 CHARVIN Paul, entrepreneur de travaux publics, Annecy.

—1960 CLERC-RENAUD J., industriel à Aix-les-Bains.

—1949 COCHET Paul, docteur en pharmacie, à Aix-les-Bains.

—1964 COULLOUD André, directeur honoraire de banque, ⚜, ⚜, à Moissac.

—1964 CROCHON Maurice, ✻, ingénieur honoraire de la S.N.C.F., à Annecy.

1936 DAGAND Raymond, artiste dramatique, à Paris.

—1945 DAMEX Auguste, ✻, agent général d'assurances, à Bonneville.

—1963 DAVOINE Arthur, ✻, trésorier payeur général, à Annecy.

—1955 DÉCHEVIS (l'Abbé), curé de Somme-Leuze (Belgique).

—1964 DELMAS André, ✠, secrétaire général de la Préfecture, à Annecy.

—1963 DÉPOLLIER René, ⚜, journaliste, imprimeur, à Annecy.

—1934 DESGEORGES Marcel, ✻, docteur en médecine, à Sancellemoz-Passy.

—1964 DUNAND Georges, à Annecy.

—1960 DUPANLOUP Jacques, à Paris.

—1962 DUPONT Gustave, ✻, chef de Division honoraire à la Préfecture, à Annecy.

—1944 EYHÉRALDE (Mme) Solange, à Annecy.

—1957 GIRARD (l'Abbé), à Chambéry.

—1962 GOJON Jean, avoué, à Annecy.

—1964 GRANIER Pierre, substitut du Provureur de la République, à Annecy.

—1953 GRUFFAZ Pierre, ✻, consul général de France, à Aden.

— 1963 JACQUET Félicien, Pharmacien à Annecy.
— 1964 JORIOZ Henri, ancien notaire, à Annecy-le-Vieux.
— 1946 LANDWERLIN Octave, éditeur, à Strasbourg.
— 1960 LEBLANC Pierre, ✻, ancien président de l'Académie Stanislas, à Nancy.
— 1956 LIARD Francis, maire de Dieuze (Moselle).
— 1962 MONNIER Luc, professeur à l'Université, à Genève.
— 1964 MOLLARD Firmin, ancien chef de Division à la Préfecture.
— 1964 MOUCHET Célestin, ancien directeur adjoint des P.T.T., à Annecy.
— 1957 MOUGENOT Yves, chirurgien-dentiste, à Annecy.
— 1953 PARISET Ernest, notaire à Lyon.
— 1947 PARISET Paul, à Lyon.
— 1964 PATOU Bernard, ✻, préfet de la Haute-Savoie.
— 1964 PILLET-RUPHY (Mme), à Annecy.
— 1962 PATURLE, directeur des Papeteries de Cran-Gevrier.
— 1952 PERNOUD (Mlle Louise), directrice de l'école libre, à Viry.
— 1964 QUÉTANT Roger, ancien notaire, à Voiron.
— 1964 RIFAUX Yves, journaliste, à Annecy.
— 1963 SAINT-ALBAN (le Marquis de), à Turin.
— 1964 SAUTHIER Marcel, à Genève.
— 1963 VALLETTE D'OSIA (le Général), C. ✻, à Annecy-le-Vieux.
— 1963 VARRAY Simone (Mme) (Simone d'Avray), à Paris.
— 1963 VIALLET J.-P., professeur au lycée Berthollet, à Annecy.
— 1962 VULLIEZ, journaliste, à Annecy.

1964 ZANOTTO André, de l'Académie Saint-Anselme, à Aoste.

LISTE DES SOCIETES SAVANTES ETABLISSEMENTS PUBLICS ET REVUES DIVERSES

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC LA *Revue Savoisienne*

FRANCE

ANNECY. Académie Salésienne.
ANNEMASSE. Cahiers de Savoie.
AUTUN. Société éduenne.
AVIGNON. Académie de Vaucluse.
BEAUNE. Société d'Histoire et d'Archéologie.
BELLEY. Société scientifique *Le Bugey*.
BESANÇON. Société d'émulation du Doubs.
BONNEVILLE. Académie du Faucigny.
BOURG. Société d'émulation de l'Ain.
— Société des Naturalistes et Archéologues des Pays de l'Ain.
— Société Gorini.
CHAMBÉRY. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
— Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
— Société d'Histoire naturelle.

LYON. Académie des sciences et belles-lettres.
— Université de Lyon.
MACON. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres.
MOUTIERS. Académie de la Val-d'Isère.
NANCY. Académie Stanislas.
NICE. Société des lettres des Alpes Maritimes.
PARIS. Comite des Travaux Historiques et Scientifiques.
— Société Nationale des Antiquaires de France.
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE. Société d'Histoire et d'Archéologie.
THONON Académie Chablaisienne.
VALENCE. Société d'Archéologie de la Drôme.
LA TRONCHE-MONT-FLEURY (Isère). Cahiers de l'Alpe.

ETRANGER

Belgique.

LIÈGE. Institut Archéologique liégois.

Etats-Unis.

WASHINGTON. Smithsonian Institution.

Italie.

AOSTE. Société Académique religieuse et scientifique.
— Comité des Traditions Valdétaines.
— Académie Saint-Anselme.
— Le Flambeau.
TURIN. Società Storica Subalpina.
— Salesianum.

Suisse.

FRIBOURG. Société d'Histoire du canton de Fribourg.
GENÈVE. Institut National Genevois.
— Société d'Histoire et d'Archéologie.
— Société de Géographie.
— Musée d'Art et d'Histoire.
— Société Catholique d'Histoire.
LAUSANNE. Société Vaudoise des Sciences Naturelles.
— Société d'Histoire de la Suisse Romande.
NEUCHATEL (Suisse). Glossaire des Patois de la Suisse Romande.
NEUCHATEL. Société des Sciences Naturelles.
SIERRE. Cahiers valaisans de Folklore.
SION Société d'Histoire du Valais romand.
ZURICH. Antiquarische Gesellschaft in Zurich.

104e année - 1964 **1er, 2e, 3e et 4e trimestres**

ACADÉMIE FLORIMONTANE — ANNECY

Séance du 8 janvier 1964 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Le Président adresse des vœux à tous les Florimontans, présents et absents, et déplore la mort du Colonel Folliet, membre éminent de l'Académie à laquelle il apporta longtemps une collaboration des plus appréciées. Son ouvrage « Visage d'Annecy » fait autorité et ses travaux sur l'histoire locale ou sur des questions d'intérêt scientifique étaient remarqués. A sa famille, M. Gardet adresse de très vives condoléances.

M. Ruffet présente, au nom de M. Pierre Broise, une nouvelle communication (la XI°) sur l'Archéologie gallo-romaine aux Fins d'Annecy. *(Voir au présent fascicule).*

Le Président adresse ses remerciements à M. Broise et à ses collaborateurs, remerciements qui vont aussi aux entrepreneurs qui veulent bien faciliter les recherches.

Le centenaire de la naissance de Gabriele d'Annunzio est marquée par une émouvante évocation de la vie brève et héroïque du Capitaine Natale Palli, que prononce M. Henry Davignon. *(Voir article séparé).*

Chaleureusement applaudi, M. Davignon est félicité par le Président qui rend hommage au talent de notre confrère et le remercie vivement.

(*) Etaient présents : Mme Ratié, Mlle Trombert, MM. Barrucand, Callies, R.P. Charbonnel, Chanal, Paul Coutin, Crochon, Davignon, Devant, Dupont, Gardet, Grandchamp, F. Jacquet, Lacroix, Laydernier, Legrand, Mollard, Montagnoux, Mouchet, L. Pfister, Prugnard, Rebut, R.P. Robert, J. Rosay, Ruffet, Viollet et Vuachet.

Excusés : Mmes Chevallier et Lavagna, MM. Buttin, Callot, Charvin, Chanoine Coutin, R.P. L'Honoré, Lachat, Pollier, Spilmont.

Le Maire de Kaiserlautern, en Palatinat, a fait part à la Mairie d'Annecy, dit M. Grandchamp, de l'analogie que présentent les armes des deux villes. Celles de la ville allemande portent « de gueules au pal d'argent portant un poisson de même ». Kaiserlautern reçut son nom de Frédéric Barberousse, nom qui rappelle la rivière qui la traverse, et elle se trouve entourée de nombreux étangs poissonneux. Son blason apparaît dès 1266. Quant à celui d'Annecy, ce n'est que sur un document du début du XVI[e] siècle qu'on le voit représenté pour la première fois. Il s'agit du registre des délibérations du Conseil de Ville. M. Grandchamp souligne que sur ce dessin, de même que sur toutes les reproductions ultérieures, notre poisson est marqueté de petits points ronds qui permettent de préciser qu'il s'agit bien toujours d'une truite. Il souhaite que l'étude des armes d'Annecy soit poursuivie avec un inventaire de leurs variétés d'interprétation. C'est aussi le souhait du Président qui remercie notre confrère.

Présentant les ouvrages reçus, M. L. Pfister attire l'attention sur le fascicule 10 « Annesci », édité par les Amis du Vieil Annecy, offert par M. Grandchamp et renfermant notamment les études remarquables de M. Raymond Oursel et de M. l'Abbé Roger Devos sur l'église Saint-François d'Annecy. Dans le volume de « Genava », édité en hommage à M. Louis Blondel, le savant archéologue genevois, il signale particulièrement parmi les articles publiés par plusieurs Florimontans, l'étude de M. Clément Gardet sur « La peinture dans les Etats de Savoie au XV[e] siècle », l'Ecole de Jacquerie et les fresques de Saint-Gervais à Genève et de l'Abbaye d'Abondance, qui valut à notre Président les éloges les plus autorisés.

Séance du 5 février 1964 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. PAUL TAPPONNIER, VICE-PRÉSIDENT

Ayant excusé M. Gardet, absent, et après lecture du procès-verbal de la dernière séance, M. Tapponnier adresse

---

(*) Etaient présents : Mme Ratié, Mlle Trombert, MM. Barrucand, Callot, Chanal, R.P. Charbonnel, Charvin, Crochon, Dupont, Grandchamp, Dechavassine, F. Jacquet, Lachat, Lacroix, Legrand, Mariotte, Matrod, Mollard, Montagnoux, Nicolas, Paris, L. Pfister, Primot, Rebut, J. Rosay, Tapponnier et Vuachet.
Excusés : Mlle Ritz, MM. Bosson, Callies, Devant, Gabion, Gardet et Prugnard.

des condoléances à M. Gabion qui vient d'avoir la douleur de perdre son père, et il offre les félicitations affectueuses de l'Académie à M. L. Pfister, promu Officier dans l'ordre du Mérite Touristique.

M. Mariotte, directeur des Archives de la Haute-Savoie, fait une communication relative à la population savoyarde à la fin du Moyen-Age à propos de quelques travaux récents. *(Voir à Bibliographie).*

Notre confrère est vivement remercié par le Président.

Suit alors la conférence de Mme le Docteur Suzanne Ratié, égyptologue, sur la statuette égyptienne du Musée d'Annecy. *(Voir le texte au présent fascicule).*

Les longs applaudissements de l'assistance, charmée, soulignèrent l'intérêt porté à cette savante et passionnante conférence. En félicitant chaleureusement l'auteur, le Président lui exprima le plaisir et la gratitude de l'Académie.

Le Secrétaire dépose les ouvrages reçus : « Un moment de Civilisation », par M. Denis Guillot, président à la Cour d'Appel ; « La population du diocèse de Genève à la fin du Moyen-Age », par M. L. Binz, et le Bulletin de 1963 du Cercle d'Etudes Philosophiques d'Annecy.

Assemblée générale des Membres effectifs tenue le 12 février 1964 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Le procès-verbal de la dernière assemblée est lu et adopté.

Le Président fait alors procéder, selon l'ordre du jour, aux élections ci-après :

Membres correspondants. — L'Assemblée ratifie l'admission effectuée au cours de l'année écoulée, par le

---

(*) Etaient présents : Mlle Trombert, MM. Barrucand, Buttin, Chanal, Charvin, Chanoine Coutin, Davignon, Gardet, Grandchamp, Gayet, Lacombe, Lacroix, Matrod, Nicolas, Pfister, R.P. Robert, Tapponnier et Vuachet.

Excusés : MM. Callies, Falletti, L. Gruffat, Guillot, R.P. L'Honoré, Lachat, Laydernier, d'Orlyé.

Comité, comme membres correspondants, de Mme Pillet-Ruphy; M. Bernard Patou, préfet; M. Delmas, secrétaire général; M. le Médecin-Général François Anthoine; MM. François Arragain, François Barrucand, François Beauquis, Jean Brunet, Michel Brunet, Etienne Bergoënd, le Colonel Jacques de Buttet, Jean Cellier, Paul Charvin, André Coulloud, René Dépollier, Pierre Granier, Félicien Jacquet, Henri Jorioz, Firmin Mollard, Célestin Mouchet, Roger Quétant, le Marquis de Saint-Alban, le Général Valette d'Osia.

M. Georges Dunand et M. Marcel Sauthier, de Genève, M. André Zanotto, d'Aoste, sont aussi nommés membres correspondants.

Mme Lavagna-Crochon, M. l'Abbé Devos et M. Jean-Yves Mariotte sont élus membres associés.

M. Alexis Prugnard et M. Bernard Ruffet sont élus membres effectifs.

Les membres sortants du Comité: MM. Joseph Barrucand, Alexandre Charvin, Georges Grandchamp et Albert Lachat sont réélus.

M. Paul Tapponnier, qui prend place au fauteuil présidentiel pour l'élection du Président, propose la réélection par acclamation de M. Clément Gardet qui, dit-il, a fait ses preuves, réélection effectuée aussitôt. M. Gardet, remerciant ses confrères de cette nouvelle marque de confiance, les assure qu'il continuera à remplir ses fonctions en regardant l'avenir tout en restant fidèle à la tradition.

Sur la proposition du Président, M. Tapponnier est acclamé Vice-Président d'honneur, et M. Alexis Prugnard est élu, à sa place, membre effectif du Comité.

Suivant l'ordre du jour, le Trésorier, M. Joseph Barrucand, présente les comptes de l'exercice ainsi que le projet de budget, lesquels sont approuvés.

La situation financière propre au domaine de Montrottier, mise au point par M. Alexandre Charvin, administrateur, est présentée par le Secrétaire et également adoptée.

M. L. Pfister lit aussi le rapport de M. Charvin sur l'administration du domaine depuis sa prise en charge, il y a une dizaine d'années et pendant l'exercice 1963. Le rapporteur se plaît à rendre hommage à la collaboration

précieuse que lui apporte notre confrère M. Albert Lachat, notamment pour la mise en œuvre d'un judicieux programme de reboisement. Il remercie également les dévoués régisseurs, M. et Mme Vianney, dont chacun reconnaît l'excellence des services.

Le Président remercie à son tour MM. Barrucand, Charvin et Lachat, insistant particulièrement sur la façon remarquable dont M. Charvin administre notre domaine de Montrottier. Ses remerciements vont aussi à M. François Matrod, bibliothécaire, pour le zèle qu'il apporte dans ses fonctions et enfin aux deux vérificateurs des comptes, MM. Claudius Gayet et Barat, qui veulent bien nous continuer leur collaboration.

Cession de terrain aux Ponts et Chaussées. — L'Assemblée décide de céder gratuitement aux Ponts et Chaussées de la Haute-Savoie les emprises ci-après sur les terrains de l'Académie Florimontane, situés sur la commune de Lovagny :

N^os^ 6 et 7 du plan parcellaire, section A, 587, lieu dit « Sous la Croix », d'une superficie de 62 m² ;

N° 8 du plan parcellaire, section A, 588, lieu dit « Sous la Croix », de 700 m².

Séance du 4 mars 1964 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

M. Bernard Ruffet donne connaissance du deuxième compte rendu établi par M. Dufournet sur les « Structures antiques du Bassin de Seyssel ». Notre confrère, en collaboration avec M. P. Broise, a de nouveau consacré ses

---

(*) Etaient présents : Mlle Trombert, MM. Barrucand, Buttin, Chanal, R.P. Charbonnel, Charvin, Crochon, Chanoine Dechavassine, Dupont, Gardet, Gayet, Grandchamp, F. Jacquet, Legrand, Mariotte, Montagnoux, Nicolas, Paris, L. Pfister, Primot, Prugnard, Ruffet et Rebut.

Excusés : Mmes Lavagna et Ratié, Mlle Ritz, MM. Bosson, Callies, Callot, Devant, Juge, Lachat, Matrod, Moliard, J. Rosay et Vuachet.

vacances à faire des sondages méthodiques dans cette région et a été assez heureux pour mettre à jour une tête de mur gallo-romain sur l'emplacement de Condate. Ses recherches dans les carrières de Franclens ont confirmé l'activité, dans cette région, des Romains qui en ont extrait des quantités prodigieuses de pierre qu'ils transportaient au loin par le Rhône. Le port d'embarquement de Franclens serait, au dire de l'archéologue Louis Blondel, d'origine romaine. Enfin, dans le Val de Fier, M. Dufournet a retrouvé un nouveau et important tronçon de la voie romaine, absolument intact et du plus haut intérêt archéologique, avec ses ornières intentionnelles.

Notre confrère, M. L. Buttin, qui a visité en compagnie de M. Dufournet le tronçon de voie romaine du Val, tient à mettre en valeur le fécond travail accompli par ce dernier et par M. Broise, dont les découvertes dans la région sont d'un intérêt exceptionnel, tant au point de vue archéologique qu'au point de vue touristique. Il demande à notre Académie d'émettre un vœu destiné à attirer l'attention des Pouvoirs publics sur ce magnifique vestige de l'époque romaine. Il conviendrait que soient étudiés et réalisés au plus tôt les quelques travaux nécesaires pour rendre accessible au public ce souvenir du passé.

Ces rapports très documentés valent à MM. Dufournet, Ruffet et Buttin, les applaudissements de l'assistance et les remerciements chaleureux du Président.

Notre confrère, M. Lucien Guy, président de l'Académie du Faucigny, a envoyé une communication, fruit de ses recherches sur l'origine de Gérold, Comte de Genève en 1034, présentée par M. L. Pfister. *(Voir au présent fascicule).*

M. Ruffet et M. Grandchamp font part de la découverte, parmi les bases du Palais de l'Isle, rendues visibles par l'assèchement momentané du Thiou, d'une inscription en grandes lettres classiques donnant à supposer qu'il s'agit d'une pierre épigraphique gallo-romaine. M. Ruffet a diagnostiqué l'inscription d'une dédicace à Mercure. Voici à ce propos la communication de M. Grandchamp :

Découverte d'une pierre épigraphique au Palais de l'Isle

Les travaux actuellement en cours dans le lit du Thiou ont nécessité son assèchement complet: cette situation exceptionnelle a facilité l'observation attentive des bases du Palais de l'Isle et nous a permis d'y découvrir (le 26 février 1964) une inscription en grandes lettres classiques donnant à supposer qu'il s'agissait d'une pierre épigraphique gallo-romaine.

Après avoir brossé la face de cette pierre recouverte de dépôt calcaire, nous avons déchiffré: R C V R I.

M. Ruffet a immédiatement diagnostiqué l'inscription romaine d'une dédicace à Mercure : [M E] R C V R I.

La pierre, comportant cette inscription, est située sur la deuxième rangée (en partant du bas) des blocs rectangulaires constituant la base de la construction du Palais de l'Ile. Etant actuellement très visible, on peut se demander pourquoi il a fallu attendre 1964 pour la remarquer. En effet, elle ne figure pas au « Corpus Inscriptiorum Latinarum », répertoire officiel et complet de toutes les inscriptions romaines.

Nous pouvons en expliquer la raison en nous reportant à des photographies prises en 1906, au moment des travaux du curetage du canal, et sur lesquelles on constate que les bases de ces murailles étaient complètement recouvertes par un talus de terre tenant lieu de contrefort. Il ne faut donc pas s'étonner que les architectes et ouvriers ayant participé à la restauration du Palais de l'Ile en 1900-1901 n'aient pu apercevoir l'inscription à Mercure. A cette époque, ce bras du Thiou était encombré de dépôts et d'algues très épaisses. Rien de surprenant qu'au moment du bétonnage du canal effectué en 1914, cette même pierre, ayant séjourné si longtemps dans la terre, n'ait pu être remarquée.

Il faudra attendre les circonstances particulières de la mise à l'air sec durant une période prolongée, après un long lavage, pour favoriser la réapparition d'une inscription qui vient enrichir le fonds archéologique gallo-romain d'Annecy.

La publication récente par le Ministère des Affaires culturelles d'un ouvrage collectif intitulé « Cent ans de recherches sur Molière », que présente M. G. Grandchamp, apporte la confirmation de la tradition qui veut que Molière ait été assisté à ses derniers moments par deux religieuses de l'Ordre des Clarisses d'Annecy qui avaient l'habitude de venir quêter à Paris et qui, est-il ajouté, « auraient déjà reçu l'hospitalité de Molière ».

M. Gardet dépose et signale à l'attention des membres de l'Académie une étude sur « L'Energie dans la Cosmogène » de Teilhard de Chardin - Essai inédit réalisé dans le cadre du prix Teilhard de Chardin, 1962, par M. René Decoux, d'Annecy, et classé deuxième par le Jury.

Compliments et remerciements à l'auteur.

M. le Chanoine Dechavassine signale la récente découverte, au Col Jaillet, d'une pierre romaine qui paraît être une borne milliaire.

Séance du 15 avril 1964 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Le Président adresse de très respectueuses félicitations à S.M. la Reine Marie-José, membre d'honneur, qui vient de recevoir la croix de la Légion d'honneur. Il renouvelle de vifs compliments à M. Louis Armand à l'occasion de sa réception à l'Académie Française et félicite M. Jean-Georges Ritz nommé doyen de la Faculté des Lettres de Lyon.

Il rappelle le récent Congrès des Sociétés Savantes tenu à Lyon, auquel des communications furent présentées

---

(*) Etaient présents : Mlle Trombert, MM. Chanal, R.P. Charbonnel, Charvin, Coutin, Crochon, Davignon, Chanoine Dechavassine, Dépollier, Devant, Th. Falletti, Gayet, Grandchamp, F. Jacquet, Lacroix, Legrand, d'Orlyé, Pfister, Primot, Prugnard, Rebut, J. Rosay et Vuachet.

Exsusés : Mmes Chevallier et Lavagna, Mlle Ritz, MM. Callies, Callot, Chanoine Coutin, Dupont, Lachat et Matrod.

par nos confrères MM. Broise, Dufournet, Duparc, Gardet, Mariotte et Nicolas.

M. Pierre Broise, dans une nouvelle communication présentée par M. Bernard Ruffet, fait connaître le résultat des fouilles poursuivies en 1962 par nos deux confrères aux Fins d'Annecy. *(Voir article séparé)*.

M. René Dépollier rend hommage à la mémoire de notre éminent confrère, le Colonel Léon Folliet, né à Annecy en 1879, ancien élève de Polytechnique, breveté d'Etat-Major, chef d'escadron d'artillerie. *(Voir article séparé)*.

Le Président, qui avait remercié MM. Ruffet et Broise, exprime sa reconnaissance à M. Dépollier pour ce bel hommage rendu avec tout son cœur.

M. Henri Baud, sous-préfet de Thonon, qui prépare un important travail sur le Val Montjoie, vient entretenir les Florimontans, ses confrères, des origines et de la période romaine de cette magnifique région du haut-Faucigny. Les phases de son peuplement précoce par les Ligures et les Ceutrons notamment, sont l'objet d'une vaste dissertation. Il se penche longuement sur les camps celtes du Châtelard, éperon des Gures, de plus de 2 000 m², et des Amérands, ainsi que sur les vestiges de la forteresse du Champel. Le chemin vers le plateau de Montjoie, fortifié, aurait été très fréquenté. Il permettait des relations entre Tarentaise et Valais, Aime et Martigny. Le conférencier insiste sur le rôle confirmé du Montjoie, vocable celtique, comme carrefour de voies romaines dans l'axe des voies du Petit et du Grand Saint-Bernard. Celle du Col du Bonhomme reliait le Genevois au pays des Ceutrons. Il voit dans le château de Montjoie l'origine du village des Contamines. Passant également aux origines romaines de Passy, ainsi qu'aux vestiges du temple des Outards découverts dans une maison paysanne, notre confrère souligne la nécessité urgente de poursuivre les fouilles. Bientôt il sera trop tard.

Après de chaleureux applaudissements, le Président félicite vivement M. Henri Baud pour la magistrale leçon qu'il vient de nous donner. Les hypothèses avancées sont

celles d'un savant. Il souhaite que notre érudit confrère puisse bientôt nous commenter la suite de son œuvre.

Séance du 13 mai 1964 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

« Sainte Jeanne de Chantal et Mme de Sévigné. Leur confiance en la thérapeutique des Capucins » sera le sujet de la conférence du R.P. Robert d'Aprieu. *(Voir article séparé)*.

Très applaudi, le R.P. Robert est remercié et complimenté par le Président pour cette pittoresque communication.

M. Marcel Rebut poursuit son étude sur le Collège Chappuisien par un chapitre consacré aux « Barnabites. bons gestionnaires du Collège ». *(Voir article séparé)*.

Les applaudissements prolongés, dit le Président, montrent l'intérêt pris à l'audition de cette évocation pensée en universitaire.

M. G. Grandchamp fait la communication suivante :

DÉCOUVERTE D'UNE PIERRE ÉPIGRAPHIQUE GALLO-ROMAINE DANS LE LIT DU THIOU

La pose d'un grand collecteur dans le lit du Thiou a nécessité d'importants travaux de terrassement qui ont mis à jour les matériaux les plus divers permettant aux géologues et géographes de nombreuses interprétations sur la formation du site annécien. Sans attendre les conclusions

---

(*) Etaient présents : Mme Chevallier, Mlle Trombert, MM. Barrucand, Callies, A. Charvin, Crochon, Devant, Dupont, Th. Falletti, Gavet, Grandchamp, Lacroix, Legrand, Matrod, Mollard, Mariotte, Montagnoux, Nicolas, d'Orlyé, L. Pfister, Rebut, J. Rosay et Viollet.

Excusés : Mme Lavagna, Mlle Ritz, MM. Callot, Chanoine Coutin, R.P. Charbonnel et Delmas.

d'ensemble qui mériteront d'être tirées, nous voudrions signaler la découverte d'un élément archéologique curieux, venu enrichir le Musée lapidaire de l'Hôtel de Ville. Il s'agit d'une pierre épigraphique de forme triangulaire, ne comportant malheureusement que deux lettres : un T et un S.

C'est immédiatement en aval du Pont des Boucheries (sur la rue de la République) que cette pierre a pu être repérée. Apercevant très vaguement la présence de lettres gravées sur la partie plane d'une pierre brisée, nous nous sommes longuements mis en quête pour essayer de trouver les éléments complémentaires de cette pièce. Malheureusement, les recherches minutieuses que nous avons entreprises dans le lit du Thiou sont demeurées infructueuses. Nous avons alors sollicité les services techniques de la ville pour faire retirer cette pierre et la placer sous les portiques de l'Hôtel de Ville après avoir procédé à un minutieux nettoyage. Il nous a été possible de l'examiner plus attentivement et de constater qu'il s'agissait selon toute probabilité d'une ancienne marche d'escalier en viret, taillée à même une importante pierre épigraphique. Longue de 0 m 96, sur 0 m 28 dans sa plus grande largeur, sa hauteur est de 0 m 22. Deux lettres d'un très beau style constituent les seuls vestiges d'une inscription dont l'interprétation demeurera difficile : un T suivi d'un petit s en partie effacé et au dessous duquel se trouve un S d'une taille semblable à celle du T (6 cm de haut).

Le réemploi d'une vaste dalle en marche d'escalier, à une époque déjà très ancienne, explique aisément les difficultés éprouvées à pouvoir retrouver le complément de cette inscription qui, tout en demeurant mystérieuse, n'en constitue pas moins un témoignage nouveau de l'importance que présente pour l'histoire d'Annecy, la riche époque gallo-romaine [1].

Le Président adresse des compliments à M. Emile Callot qui vient de publier, chez Rivière, une anthologie Maupertuis, préfacée avec beaucoup d'éloges par Jean Rostand.

---

(1) Date de la découverte : 12 avril 1964.

M. L. Pfister dépose, de la part de M. F. Plagnat, une étude posthume de Philibert Guinier sur la végétation ligneuse du haut Giffre, et il attire l'attention sur l'étude remarquable de M. le Chanoine Dechavassine, consacrée à l'Emigration des Faucignerans en Bavière et en Autriche, publiée dans le Tome XIII des Mémoires de l'Académie du Faucigny.

M. G. Grandchamp signale la récente publication de « Aspects de l'humanisme salésien, sources, styles et genres littéraires dans le Traité de l'Amour de Dieu », par Louis Delaruelle; Saint François de Sales et Gerson (Bulletin philologique et historique, 1960), par Etienne Delaruelle, et dépose « Itinéraire Salésien, initiation à la spiritualité », par le Chanoine F. Nicollet.

Séance du 3 juin 1964 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Le Président adresse des félicitations et des vœux à notre confrère, M. Joseph Gojon et Mme, qui viennent de célébrer leurs noces de diamant.

Mme Hermann vient présenter des « Observations sur quelques dots au XVIII[e] siècle en bas Chablais ». Observations résultant de l'étude de quatre-vingt-sept contrats de mariage passés par ses ancêtres ou des voisins possédant tous quelques attaches avec la commune de Brécorens-Perrignier. Ces contrats, très fréquents alors, étaient peut-être une garantie pour les quelques biens des campagnards contre les fluctuations subies par suite des guerres perpétuelles. Mme Hermann s'est penchée sur les lois et traditions qui régissaient la dévolution successorale ainsi que les biens de l'épouse constatés par contrat; par exemple,

---

(*) Etaient présents : Mme Ratié, Mlles Ritz, Trombert, MM. Barrucand, Buttin, Callies, Charvin, Coutin, Crochon, Devant, Dupont, Th. Falletti, Gardet, Grandchamp, Lachat, Lacroix, Mariotte, Mollard, Montagnoux, Legrand, Nicolas, d'Orlyé, L. Pfister, Puthod, Rebut, J. Rosay et Vuachet.
Excusés : MM. Callot, R.P. Charbonnel et Robert, M. le Chanoine Coutin.

la veuve avait droit d'exiger de sa belle-famille la restitution de sa dot avec une augmentation généralement de l'équivalence de la moitié, ce qui favorisait les remariages. La composition des dots, argent, immeubles, bétail, trousseau abondant, bijoux, meubles, nous valent des exemples savoureux par leurs détails : les chemises, en toile de ménage, raides et épaisses, étaient souvent d'abord portées par les servantes afin de les user pour ne pas blesser l'épiderme de leur maîtresse !

M. Gardet félicite Mme Hermann pour cette causerie très applaudie qui évoque tout un aspect de la vie d'autrefois dans la campagne chablaisienne.

M. Mariotte nous entretient de la lance de Saint-Maurice, devenue emblème de la royauté bourguignonne et de l'Empire germanique. Commandée, croit-on, par Constantin et contenant un clou de la vraie croix, elle fut cédée vers 930 à Rodolphe II de Bourgogne alors qu'il voulait conquérir l'Italie. Ayant échoué, il fut contraint de remettre la précieuse relique à l'empereur d'Allemagne Henri qui, en échange, céda à Rodolphe la ville de Bâle. Notre confrère esquisse la longue histoire de la lance qui, au XIII[e] siècle, était portée au couronnement des empereurs. Une deuxième lance était conservée, au XI[e] siècle, à l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaume et fut, parfois, confondue avec celle de Constantin. Le conférencier rappelle qu'après la mort de Rodolphe III, en 1032, le royaume de Bourgogne ou d'Arles passa par héritage à l'empereur qui dut cependant en faire la conquête, soutenu par la reine et Humbert aux Blanches Mains qui en tira profit pour son comté de Savoie, alors que le comte de Genève, dans le camp adverse, perdit beaucoup de son prestige.

Le Président remercie M. Mariotte pour cette évocation historique fort documentée, très intéressante pour notre pays.

Il dépose les comptes rendus (Histoire Moderne et Archéologie) des travaux du Congrès National tenu à Poitiers en 1962, ainsi que le Bulletin 1962-63 de la Fédération Française d'Economie Montagnarde.

Séance solennelle du 12 septembre 1964,
tenue au Château de Montrottier
PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

La presse régionale a consacré des articles élogieux à cette importante séance. Nous empruntons au « Dauphiné Libéré », du 14 septembre, l'article ci-après qu'a publié notre confrère M. A. Vulliez :

Séance solennelle, samedi, au Château de Montrottier où le Président Gardet, les membres de l'Académie Florimontane et leurs invités accueillaient un Savoyard qui, par les hautes fonctions qu'il occupe dans le monde universitaire, honore sa province natale, le Recteur Angelloz, de l'Université de Strasbourg.

Pendant deux heures d'une densité rarement atteinte, le Recteur Angelloz, Thônain d'origine, fidèle à sa petite patrie où il séjourne pendant ses vacances, retraça l'itinéraire d'un des plus grands poètes allemands, Rainer Maria Rilke.

Il était facile au conférencier de rattacher, du moins géographiquement, le poète à la Savoie, puisque Rilke vécut ses dernières années de sa vie dans le Valais, au château de Muzot, près de Sierre, et qu'il fut enterré un peu plus haut, au pied de l'église de Raron.

Sur la pierre tombale, qui porte simplement son nom, sans aucune date, sont gravés deux vers brillants et hermétiques de Rilke : « O rose, suprême contradiction, parmi tant de paupières n'être qu'un sommeil dont personne ne se prévaut ». Il fut ensuite, par réaction, violemment critiqué.

Maintenant, sa réhabilitation a commencé et sa tombe, au pied du beau clocher, devant un paysage magnifique, est devenue un lieu de pèlerinage. Spécialiste de R. M. Rilke, dont il eut le privilège de traduire des textes inédits, le Recteur Angelloz n'a pas eu l'ambition, en si peu de temps, d'embrasser toute la vie et le génie, et l'art du poète allemand. Mais il sut le faire découvrir et le présenter assez pour qu'il reste de la conférence un enrichissement, en même temps que le souvenir d'instants d'une réelle valeur.

M. Angelloz divisa la vie de son poète en trois périodes, chacune marquée au début par une crise morale et s'achevant par une œuvre maîtresse. Il montra Rilke, dans l'ambition démesurée de la jeunesse, cherchant à enfermer Dieu dans des définitions. « Je tourne en rond autour de Dieu », puis le poète de la réalité, renonçant à saisir Dieu sans renoncer à Dieu, et enfin, l'oscillation entre ces deux tendances qui s'apaise dans une certitude : « Nous avons pour mission de chanter non l'indicible, mais le dicible qui permet d'atteindre Dieu ». Le « Livre d'heures », les « poèmes », et « Nouveaux poèmes », un journal, des « Elégies » et des « Sonnets » jalonnent successivement le cheminement de Rilke vers ce qu'il serait, malgré tout, difficile d'appeler un aboutisse-

ment. Aucune révélation ne marque la fin de son œuvre, toute imprégnée d'une spiritualité ardente, encore que mal définie.

Mais l'œuvre de Rilke, si sa portée philosophique et théologique peut être discutée, contestée, sa valeur poétique classe son auteur parmi les plus grands, « un des trois plus grands poètes de l'Allemagne », affirme le Recteur Angelloz.

D'un lyrisme fin, soutenu, emporté par l'inspiration, jaillissant d'images neuves, saisissantes, parfois précieuses, elle place l'homme parmi ceux qui ont le plus audacieusement, et dans une beauté formelle, admirable, fouillé, approfondi et chanté le destin de l'homme dans la création.

A. V.

Séance du 7 octobre 1964 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Le Président rappelle que notre Compagnie ne s'est pas réunie depuis la mort du très regretté Alexandre Charvin dont il a prononcé un court éloge aux obsèques. Renouvelant sa profonde sympathie à la famille, il annonce que sa mémoire sera évoquée plus longuement à une prochaine séance.

M. Gardet fait part du choix de M. Albert Lachat comme administrateur du domaine de Montrottier en remplacement de M. Charvin, et le remercie déjà de son action profitable.

Il adresse de vives félicitations à notre confrère M. Auguste Gruffaz, nommé chevalier de la Légion d'honneur, et complimente M. Mariotte qui a reçu une médaille de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres.

M. le Général Jacques Humbert fait une conférence sur Louis Deshayes de Courmenin (1600-1632), diplomate aventureux. *(Voir article séparé)*.

Le Président félicite vivement et remercie l'éminent conférencier pour cette magistrale conférence d'un intérêt historique passionnant, qui enrichira la « Revue Savoisienne ».

Ouvrages reçus : « Lettres sur les débuts de la Ligue les (1585) », texte établi et annoté par M. Alain Dufour et publié dans les « Œuvres » de René de Lucinge ; « Le Village aux Cyclamens », par M. Jacques Pons ; « Alexis de Tocqueville. Œuvres complètes. Souvenirs », texte annoté et préfacé par M. Luc Monnier ; « Le Royaume de Bourgogne et les Souverains allemands du haut moyen-âge (888-1032) », par M. Mariotte.

Remerciements aux aimables donateurs.

Séance du 4 novembre 1964 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Le Président adresse des condoléances à nos confrères, M. Gabion pour la mort de sa mère, et M. Louis Picon, pour celle de son frère, le Docteur Charles Picon.

Il a la grande peine d'annoncer le décès de notre confrère, le Révérend Père Lajeunie, dominicain, éminent écrivain salésien qui venait d'achever un important ouvrage sur le saint.

Venu spécialement de Thonon, M. Henri Baud donne uen seconde conférence sur la Vallée de Montjoie en Faucigny, consacrée, cette fois, à l'origine et au développement des paroisses ainsi qu'à l'état des mœurs à la fin du Moyen-Age. Mais préalablement, le conférencier fait part des constatations qu'il a faites au sujet de la fameuse « Pierre de la Forclaz » et du bornage qui eut lieu en 1730 pour mettre fin aux procès séculaires qui opposaient Saint-Gervais, Passy et Chamonix. Le lieu dit « le bain de l'Ours » servait de point de repère comme déjà en 1296, la

---

(*) Etaient présents : Mme Ratié, Mlle Trombert, MM. Barrucand, Benoist, Buttin, Callies, Chanal, Devant, Devos, Dupont, Gardet, Grandchamp, Cl. Gayet, Général Humbert, Lachat, Legrand, Matrod, Montagnoux, Mouchet, Mollard, L. Pfister, Puthod, Rebut, J. Rosay, Vauthier et Vuachet.

Excusés : Mlle Ritz, MM. Bosson, Chanoine Coutin, R.P. Charbonnel, Delmas, F. Jacquet, Mariotte, Nicolas, Prugnard et Tapponnier.

limite passant « où est une borne vieille et où commencent les vieux murs ». Sorte de triangle qui détermine l'emplacement de la limite romaine en 74 après J.C.

Si le problème de l'origine des paroisses, dit M. Baud, reste obscur, divers indices donnent des indications précieuses, tels les saints invoqués dans les communautés. Or, voie de communication entre le Milanais et Genève, la Vallée de Montjoie consacrait sa plus grosse paroisse aux saints martyrs Gervais et Protaix qui connurent un regain de ferveur lors de la découverte de leurs reliques dans la basilique Saint-Ambroise à Milan, en 835, époque à laquelle peut être fixée l'origine de l'église de Saint-Gervais. La paroisse de Saint-Nicolas-de-Véroce, non mentionnée avant 1280, peut remonter au X^e^ ou XI^e^ siècle alors que le culte du saint évêque de ce nom était en vogue parmi les commerçants et pèlerins venant d'Italie. C'est aussi le passage en un lieu délaissé qui aurait déterminé l'érection par les Bénédictins de la chapelle de Notre-Dame de la Gorge, d'abord dédiée à Saint Antoine, et devenue paroissiale.

Et le conférencier de se pencher sur la vie des paroisses en cette fin du moyen-âge dont divers documents font ressortir l'exubérence et la truculence malgré la foi profonde. Certains moines, curés et paroissiens, souvent en désaccord, sont présentés avec beaucoup de réalisme. C'est l'envers de la médaille qui fait apparaître leurs défauts, leurs faiblesses, provoqués par la grande misère du temps. Mais les évêques s'attachent à redresser les erreurs, à corriger des mœurs que nous avons peine à comprendre aujourd'hui, cependant qu'alors elles n'étonnaient que peu.

Très applaudi, M. Baud est vivement félicité par le Président qui souligne l'intérêt de cette conférence pour la connaissance du moyen-âge dans les Alpes.

M. C. Gardet rend compte de deux articles intéressant la miniature médiévale en Savoie. Il mentionne d'abord un article dans la revue « Genava » de notre distingué confrère, M. Bernard Gagnebin, sur un manuscrit savoyard du XIV^e^ siècle, le livre d'heures d'Agnès de Savoie, dont l'auteur avait déjà souligné les relations avec l'art artésien picard dans une communication faite à l'Académie Florimontane en 1963. M. Gardet signale ensuite, en le discutant sur certains points, un important article que Miss Sheila

Edmunds a publié dans la revue américaine « The art Bulletin » sur deux missels de Félix V et l'enluminure primitive en Savoie; les observations de Miss Edmunds et de M. Gardet coïncident sur l'importance qu'il y a lieu d'attacher, au XV[e] siècle, à Peronnet Lamy longtemps éclipsé par Jean Bapteur, et qui serait aussi, d'après Miss Edmunds, l'enlumineur du « Champion des Dames », manuscrit conservé à Bruxelles, et de deux autres manuscrits commandés par Pietro Donato, évêque de Padoue, qui présida le Concile de Bâle.

M. Buttin fait annoncer que le 29 novembre, à Rumilly, aura lieu l'érection d'une plaque à la mémoire de Mgr Truffet. Les Florimontans y seront les bienvenus.

Ouvrages reçus. — Emile Schaub-Koch: « Scupltures de poissons » d'Ecouard-M. Sandoz; D. Mourcau, « Lire correctement le cadran solaire » (cité de Carcassonne); Mémoire de l'Académie Salésienne.

Séance publique du 19 novembre 1964 consacrée au quatrième centenaire de la naissance de Shakespeare

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Les lecteurs apprécieront le compte rendu ci-après rédigé par notre confrère M. Soudan, rédacteur au « Dauphiné Libéré » :

S'il est un anniversaire qui mérite bien une commémoration, c'est celui du quatrième centenaire de la naissance de William Shakespeare. Certes, les historiens sont loin de s'accorder sur la personnalité du dramaturge. Bien

---

(*) Etaient présents : Mme Ratié, MM. Harry Baud, Barrucand, Benoist, Callies, Callot, Chanal, Davignon, Chanoine Dechavassine, Devant, Delmas, Gardet, Gayet, Grandchamp, Lachat, Lacroix, Legrand, Mollard, Mouchet, Nicolas, L. Pfister, R.P. Robert, J. Rosay, Vuachet et Vulliez.

Excusés : Mme Lavagna, Mlles Ritz et Trombert, MM. Bosson R.P. Charbonnel Gabion, F. Jacquet, Matrod, d'Orlyé et Primot.

sûr, depuis pas mal d'années, à grand renfort de documents plus ou moins sollicités et d'approximation psychologiques, ils nient tout ou partie de la carrière et de la personnalité du glorieux fils de Stratford-sur-Avon. L'essentiel, il faut en convenir, est que nous possédions les œuvres de Shakespeare. Le reste n'est qu'anecdote littéraire et historique.

Afin de s'associer à la célébration du quatrième centenaire, l'Académie Florimontane vient de donner la parole à M. J.-G. Ritz, doyen de la Faculté des Lettres de Lyon et — le Président Gardet devait le souligner — descendant d'une famille annécienne qui donna notamment à notre ville un maire renommé.

M. Ritz consacra son propos à « Shakespeare et la France ». Il montra comment les lettrés français, à l'exception de ceux qui comprenaient l'anglais, ignorèrent durant longtemps les textes qui, maintenant, nous ravissent. Depuis le début de ce siècle, les traductions se succèdent ainsi que les commentaires érudits qui éclairent l'un ou l'autre des aspects de l'œuvre.

D'Antoine à Dasté, tout au long de ce siècle, les metteurs en scène et les adaptateurs ont monté Shakespeare avec un évident bonheur. Les uns ont insisté sur son humour, d'autres sur la fantaisie poétique ou sa profonde connaissance du cœur humain, certains ont considéré l'intérêt historique des pièces et d'autres encore le dépouillement de la langue. Tous ont pu apprécier la pureté des décors nécessaires. En un temps où les festivals abondent, Shakespeare apparaît comme l'auteur idéal. Rendons grâce à l'Entente cordiale scellée au début de notre siècle, elle aura eu au moins ce résultat...

Après avoir convié ses auditeurs à écouter quelques morceaux de musique élizabéthéenne, M. J.-G. Ritz passa brièvement en revue quelques-unes des hypothèses que défendent les adversaires du Shakespeare de Stratford-sur-Avon, celle de Bacon et les autres. Les partisans de l'orthodoxie, eux aussi, travaillent et affirment que s'ils ne savent pas tout sur leur héros, du moins en savent-ils autant que sur la plupart de ses contemporains. « Un peu de bon sens, devait conclure le conférencier, suffit à écarter bien des fantaisies ».

L'essentiel, pour nous, c'est, en effet, le trésor légué par Shakespeare. Des lectures en français et en anglais de poèmes ou d'extraits de pièces devaient, une nouvelle fois, en apporter la preuve. Et celle-ci est irréfutable.

Séance du 9 décembre 1964 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

En ouvrant la séance, le Président salue la famille de notre très regretté confrère, M. Alexandre Charvin, à la mémoire duquel un hommage va être rendu.

Hommage tout d'abord par M. Louis Buttin à l'administrateur et conservateur du domaine de Montrottier que fut avec un rare dévouement et une très solide compétence Alexandre Charvin, qui lui donna le meilleur de lui-même.

Ayant rappelé que la transformation et l'aménagement de la salle des « Bronzes », au château de Montrottier, est l'œuvre du défunt conservateur, M. Buttin souhaite que cette salle porte désormais le nom de « salle Alexandre Charvin ».

Ce souhait est immédiatement approuvé aux applaudissements unanimes.

A son tour, M. G. Grandchamp rappelle les termes dans lesquels M. le Maire d'Annecy, dans la séance du 15 juin, voulut associer la Ville et le Conseil municipal aux sentiments de regrets et d'admiration exprimés à l'égard d'Alexandre Charvin. Puis M. Grandchamp n'a garde d'oublier que notre regretté confrère fut l'un des premiers prédicants en faveur du vieil Annecy.

(*) Etaient présents : Mme Ratié, MM. Barrucand, Brunet, Buttin, Callies, Callot, Cellier, R.P. Charbonnel, Crochon, Davignon, Devos, Devant, Dupont, Th. Falletti, Gradet, Grandchamp, Lachat, Lacroix, Legrand, Laydernier, Mariotte, Matrod, Mollard, Montagnoux, L. Pfister, Prugnard, Puthod, R.P. Robert, J. Rosay, Viollet et Vuachet.

Assistaient également Mme Alexandre Charvin et plusieurs membres de sa famille.

Excusés : Mme Lavagna, Mlles Trombert et Ritz, MM. Hammès, d'Orlyé et Primot.

Enfin, M. Henry Davignon évoque l'amant passionné de la Savoie, de ses sites, vallées et montagnes que fut Alexandre Charvin.

Une minute de silence soulignera cet hommage après que le Président eut vivement remercié nos trois confrères. *(Voir au présent fascicule les termes de cet hommage).*

Le Révérend Père Robert apporte un peu d'inédit sur Mgr Jean-François de Sales, frère et premier successeur de Saint François. *(Voir article séparé).*

A l'occasion du troisième centenaire de la mort de Samuel Guichenon, M. Mariotte évoque l'existence et l'œuvre du célèbre historien de la Maison de Savoie. D'une famille de médecins de la Bresse, transplantée à Mâcon, Guichenon naquit dans cette ville en 1607, mais passera sa vie à Bourg où il exerça la profession d'avocat dès 1632. Cependant, ses recherches historiques et généalogiques devaient l'absorber complètement. L'histoire de la Bresse et des Dombes exigea quatorze ans de travaux. Louis XIV lui accorda une pension. Son œuvre demeure une mine inépuisable que les historiens modernes ne peuvent négliger.

Ces deux communications furent très applaudies.

Reçu pour la bibliothèque : l'Almanach du Vieux Savoyard pour 1965, offert par son auteur, M. Emile Rosset. Remerciements. Et de notre confrère, le Docteur Paul Servettaz, la savante et très utile brochure qu'il vient de publier avec le Docteur Tailleur, sur « La noyade en surface et en plongée - physiopathologie et traitement actuels ». Le Docteur Servettaz joint le tiré à part, extrait du « Concours Médical » du 16 juillet 1964, de son article intitulé « Perspectives thérapeutiques des noyades ». De vives et reconnaissantes félicitations lui sont adressées.

Le Secrétaire perpétuel,

Louis PFISTER.

Réception de M. Louis Armand,

de l'Académie Française,

au Château de Montrottier, le 1er juillet 1964

De cette séance mémorable à laquelle assistaient de nombreuses personnalités ainsi que la famille de l'Académicien, M. Pierre Soudan, notre confrère, a bien voulu rédiger la relation que voici :

Reçu au Chateau de Montrottier par la Florimontane, Louis Armand convie les écrivains a chercher leur inspiration dans la science et la technique

Au début du mois de juillet, Cruseilles et Annecy accueillaient chaleureusement leur enfant prodige. Durant plusieurs jours, souvent revêtu de l'habit aux broderies vertes, l'épée au côté, la proitrine illuminée par ses décorations, Louis Armand répondit à toutes les invitations. Il posa la première pierre d'une école dans son village natal, à Annecy, cité de ses humanités, il écouta l'hommage municipal et au château de Montrottier, en présence de son confrère Daniel Rops, parla devant les membres et les invités de notre Académie.

Le Président, M. Clément Gardet, ouvrit la séance par l'allocation suivante :

« Il ne convient pas en Haute-Savoie dont il est le fils et surtout à l'Académie Florimontane dont il est membre depuis 1952, de présenter M. Louis Armand: sa célébrité est universelle. Homme de science et de pensée, en même temps qu'homme d'action, vous représentez, Maître, ce type d'hommes nouveaux qui pratiquent cet art de la con-

duite conjuguée des hommes, des techniques et des événements, que l'on nomme « prospective », et qui tendent à infléchir vers un but prédéfini les déterminismes apparemment connus des sciences positives et des sciences humaines.

« Sans doute allez-vous nous exposer comment ici se rejoignent « Science, Technique et Littérature » puisque tel est votre propos de ce soir. Je vous dirai donc que vous serez écouté avec une attention passionnée par l'auditoire de l'Académie Florimontane, qui ressent tout l'honneur de recevoir aujourd'hui un de ses membres les plus éminents ; votre appartenance à l'Académie Française fait rejaillir sur l'Académie Florimontane une parcelle de l'éclat et la gloire dont nous a déjà honoré votre illustre confrère M. Daniel-Rops dont je salue ici respectueusement la présence parmi nous.

« L'Académie Florimontane vous écoutera, Maître, avec un intérêt d'autant plus attentif qu'elle a créé depuis deux ans une section active et vivante de philosophes, dont les débats ont parfois effleuré des questions probablement connexes à celles qui vont être les vôtres ce soir.

« N'avons-nous pas eu à connaître, en effet, à propos du livre d'un de nos plus distingué confrère M. Callot, sur les « ambiguïtés et antinomies de l'histoire », de ces antinomies et tensions dont est faite la science, dans la confrontation de ses diverses et successives théories, antinomies et tensions qui mettent en question les fondements mêmes et la valeur de la connaissance ?

« Vous êtes, Maître, de cette catégorie d'hommes optimistes qui savent dépasser les antinomies et les résolvent dans l'action. Il semble que votre optimisme soit, au sens pascalien, une forme de la connaissance du cœur ; et, les yeux tournés vers l'avenir, pour lequel vous avez prononcé un fervent plaidoyer, vous posez en définitive un acte de foi dans la cohérence du monde et un acte d'espérance en la raison de l'homme, apte à comprendre et dominer l'univers, à y faire des choix, à modifier les sociétés et les mœurs par l'insertion de mécanismes nouveaux fondés sur d'enivrantes techniques, introduisant *peut-être* la liberté de l'esprit dans le déterminisme des phénomènes, — pour autant que cette intervention de la volonté de

quelques-uns, qui va modifier le destin d'un grand nombre pour le bien du plus grand nombre, ne soit une résultante de l'évolution et de la nécessité naturelle; s'agit-il de ce processus aveugle qu'Auguste Comte appelait l'empirisme organisateur, ou d'une marche en avant de la vie vers une convergence, qui la transcende ?

« Cette question est d'importance, et je ne sais si elle est rationnellement soluble. Mais la poser, c'est dire, Monsieur l'Académicien, combien est opportune et bienvenue votre présence en cette vieille compagnie qui, dès sa fondation en 1606 par le Président Antoine Favre et Mgr François de Sales, a mis au cœur de ses préoccupations le souci de l'homme et le respect de la science.

« Ceci n'est-il pas matière à littérature, et à dépassement de la science et de la littérature ?

« Monsieur l'Académicien, je vous cède la parole. »

Le Président Gardet ayant donc salué en Louis Armand le maître de la prospective, l'Académicien ne manqua pas de reconnaître un talent identique aux Florimontans qui, dès 1952, précédant une fois de plus les Quarante, l'appelaient dans leur assemblée.

« ...Et puisqu'il est d'usage, devait-il enchaîner, d'infliger au nouveau venu un pensum d'admission, voici, avec pas mal d'années de retard, mon bavardage savoyard sur un sujet difficile. »

« Culturiser » le quotidien

« Science, technique, littérature », le thème choisi exigeait, d'entrée, des définitions :

« La Science: tout ce qui est rationnel, ce qui fait boule de neige depuis que l'homme pense. »

« La Technique: tout ce qui fabrique les objets faisant partie de notre univers. »

« La Littérature: l'expression correcte, soumise à des règles et à des formes qui leur donnent de la force, de nos concepts. »

Sur ces bases assurées, notre compatriote, avec le sourire, construisit l'exposé solide, digne d'un homme de science rompu à toutes les techniques et voué à l'immortalité du temple des belles-lettres.

La littérature, Louis Armand l'affirme, ne se développe pas aussi rapidement à notre époque que la science et la technique. Bien sûr, on lit, on écrit, on parle beaucoup plus que jamais sans doute. Les sources d'inspiration, néanmoins, sont les mêmes au siècle du néon qu'au temps des lampes à huile.

L'imagination des écrivains, qu'ils tiennent la plume du philosophe ou celle du poète, se refuse à suivre « l'invitation démystificatrice » de la science. Que de sujets nouveaux les spécialistes de la recherche ne pourraient-ils pas proposer, cependant, à la méditation et à l'analyse des spécialistes du verbe ? En vain : « S'il se fait un vers nouveau, il est conçu sur une pensée antique ! » aurait pu dire Louis Armand.

Des hommes de science — le conférencier ne manqua pas de citer Jean Rostand, Pierre Termier et Teilhard de Chardin — ont tenté d'assurer directement la synthèse entre la recherche et l'expression. Selon Louis Armand, ils ouvrent une voie qui mérite d'être suivie car les découvertes permettent toutes les audaces, y compris celle d'illustrer scientifiquement Pascal en fournissant tous les exemples souhaitables, de l'infiniment grand à l'infiniment petit.

S'il veut conserver quelques chances d'être écouté et compris du monde futur, l'écrivain doit, hardiment, s'employer à « culturiser » le quotidien. Les générations nouvelles n'éprouvent pas plus d'étonnement devant la télévision qui distribue les images, devant l'ampoule qui diffuse la lumière que devant le chat qui saute ou le pommier qui offre ses fruits. L'enfant du nouveau siècle ne sera sans doute plus guère sensible aux joies et aux désespoirs de Musset.

Il est possible, il est souhaitable, de tirer de la vie de notre monde les arguments qui donneront à notre temps le roman, le théâtre, la poésie, la presse adaptée à ses besoins et, tout spécialement, à la nécessité d'entretenir une éducation permanente. « C'est ainsi, pense Louis Armand, que la littérature respectera sa vocation, exprimera les incitations du siècle et se mettra au service de

l'avenir. Il est essentiel pour l'homme d'être de son siècle. Il est essentiel même qu'il le dépasse un peu pour préparer le suivant. Qu'il le dépasse un peu seulement car, au delà, il est perdu. »

Pierre SOUDAN.

Centre d'Etudes Philosophiques

Un Centre d'études philosophiques s'est constitué, sous les auspices de l'Académie Florimontane, sur l'initiative du Président M. Clément Gardet, et de M. Emile Callot, Inspecteur d'Académie de la Haute-Savoie.

La première séance de ce Cercle a eu lieu le 27 mars 1963 et, pour son inauguration, M. Clément Gardet a prononcé l'allocution suivante :

« En constituant un groupe d'études philosophiques, l'Académie Florimontane d'aujourd'hui a conscience de rester pleinement dans la tradition de cette Académie Florimontane que Mgr François de Sales, le théologien humaniste, et le Président Antoine Favre, le jurisconsulte, fondèrent en 1606, en avance de vingt-sept ans sur le Cardinal de Richelieu, fondateur de l'Académie Française. Qu'en disaient les statuts ?

« Les seuls gens de bien et doctes y seront reçus...

« Chaque leçon comprendra (autant qu'il se pourra « faire) un traité entier de quelque matière ; si moins on « taschera de faire bonne conclusion de tout ce qui a ésté « dit en la première leçon...

« Le stil de parler ou de lire sera grave, exquis, plein, « et ne sera en point de façon la pédanterie...

« Les leçons se feront, ou de théologie, ou de politi- « que, ou de philosophie, ou de rhétorique, ou de cosmo- « graphie, ou de géométrie, ou d'arithmétique... »

« Ces quelques extraits, savoureux, nous montrent quel esprit, moderne pour l'époque, avait inspiré cette institution, dont les noms de « Florimontane », « l'emblème de l'Oranger » et la devise « Flores fructusque » fleuraient bon la culture italienne et l'esprit de recherche

universelle dispensés à l'Université de Padoue et dans les Académies de la Péninsule.

« Si les statuts qui régissent l'Académie Florimontane d'aujourd'hui ont exclu les disputes concernant les sujets politiques et religieux, ils indiquent du moins que son but est de « développer les études littéraires historiques et scientifiques qui se rattachent de près ou de loin à l'ancien duché de Savoie ».

« La philosophie pouvant être considérée comme la « science des sciences », nous pensons que cette discipline universelle rentre éminemment dans l'activité de cette institution. Et s'il fallait la rattacher par un lien quelconque au territoire de l'ancien duché, nous invoquerions le nom de l'humaniste célèbre que fut Guillaume Fichet, né en 1433 au Petit-Bornand, Recteur de l'Université de Paris en 1467, mort à Rome vers 1478. On sait, en effet, qu'il fut mêlé activement à la querelle des nominalistes, ce dont témoigne sa correspondance avec Robert Gaguin et le Cardinal Bessarion.

« Ayant ainsi rattaché la philosophie à un ancêtre savoyard, l'Académie Florimontane de 1963 est donc fière de ranimer une ancienne tradition et de revenir à ses sources en créant une section d'études philosophiques. Au surplus, l'habitude en a déjà été prise. Il y a sept ans, l'occasion nous fut donnée ici de parler de Descartes, Malebranche et Spinoza lors de la parution d'un ouvrage de M. Emile Callot, sur le problème du Cartésianisme. Récemment, une étude du même éminent philosophe sur les « *Ambiguïtés et antinomies de l'Histoire* » a fait l'objet, à l'Académie Florimontane, d'un débat, ouvert à la suite d'un compte rendu de l'ouvrage et de questions posées par notre distingué confrère, l'historien M. Nicolas.

« Il n'est donc que de persévérer dans la voie ouverte — et cela d'autant plus que notre ville a la chance de posséder un écrivain philosophe, qui a bien voulu accepter, avec M. Prugnard, d'animer ce groupe nouveau. Je les en remercie vivement tous les deux, et leur cède la parole. »

La séance a été ensuite consacrée au sujet « Histoire et Humanisme », exposé par M. Callot.

Aux réunions mensuelles suivantes, ont été entendus :

M. Comte : *L'Avenir de l'Humanité.*

M. Evrot : *Le nouvel Humanisme.*

M. Comte : *L'Avenir de l'Humanité* (suite du premier exposé).

M. Prévost : *La planification indicative.*

Un Bulletin déjà paru donne les comptes rendus de ces travaux.

Le prochain Bulletin, à paraître, comprendra les suivants :

M. Chirpaz : *Le Corps.*

M. Béné : *Les fondements objectifs de la Recherche en Physique Expérimentale.*

M. Prévost : *La prospective économique.*

M. le Chanoine Coffy : *Remarques sur la méthodologie de Teilhard de Chardin.*

A propos du Centenaire de Gabriele d'Annunzio.

La vie brève et héroïque du Capitaine Natale Palli

Le 12 mars 1863, à Pescara, dans les Abbruzes, dona Luisa de Benedictis, épouse de don Francesco Paolo d'Annunzio, mettait au monde un enfant qui fut prénommé Gabriele Michel Raphaël Hugo. Dix années durant, avant le départ pour le Collège de Prato, en Toscane, Gabriele sera fasciné par le poudroiement d'or de la lumière qui joue sur les flots de l'Adriatique.

Dès 1879, il publie « Premier vers », puis le « Chant nouveau » qui éclata, disent les biographes, « comme une fanfare ». A vingt ans fleurissent les vers luxurieux de « l'Intermezzo ». Leur auteur est un garçon raffiné, d'une culture tout imprégnée d'hellénisme ; il a un regard brun, un peu triste, qui plaît aux femmes. Sa notoriété poétique s'affirme ; ses romans « Le triomphe de la mort », « L'enfant de volupté », « Le feu » ; ses pièces de théâtre « La gloire », « La Torche sous le boisseau », d'autres encore, débordent de lyrisme.

Mais le poète délicat et précieux est aussi un homme d'action, un ardent patriote qui souhaite la grandeur à une Italie déchirée par les luttes politiques.

Cependant la vie fastueuse et désordonnée que mène d'Annunzio le conduit au bord de l'abîme. Ses créanciers se soucient peu du talent que contiennent les œuvres célèbres. En 1910, il fuit vers Paris, puis Arcachon où un peintre, l'Américaine Romaine Brooks, devient simultanément son hôte et sa maîtresse. Les relations littéraires ont nom Maurice Barrès, Henri de Régnier, Edmond Rostand Anatole France, Paul Valéry, Anna de Noailles. Le coup de

tonnerre du 2 août 1914 surprend Gabriele à Arcachon. L'attitude de son pays, qui appartient à la Triplice, ne l'inquiète pas; il connaît l'accord secret de 1902 selon lequel la neutralité italienne est assurée. Dès lors, il n'aura de cesse que cette passivité se mue en action guerrière. Le 24 mars 1915, l'apostolat de d'Annunzio trouve enfin son épanouissement: l'Italie se déclare en état de guerre avec l'Autriche. Ce même jour, le régiment des lanciers de Novare accueille un sous-lieutenant de 52 ans que le duc d'Aoste, Chef de corps, traite à sa table.

Deux mois plus tard, Gabriele est muté, sur sa demande, dans une formation aérienne. Les 7 et 28 août 1915, il bombarde Trieste et le 20 septembre la ville irrédente de Trente.

Des messages enveloppés de tricolore et destinés aux « frères italiens » asservis descendent du ciel en même temps que les bombes.

Le 23 février 1916, au retour d'un vol sur l'Istrie, l'avion s'écrase et la mitrailleuse de bord blesse gravement d'Annunzio à la tête; sept mois de soins sont nécessaires pour enrayer la cécité. C'est à nouveau le combat, sur terre, à l'attaque du Véliki, sur mer lors du raid sur Buccari, dans les airs au moment du désastre du Piave. Le 9 août 1918, huit appareils décollent dans le jour qui point, sept monoplaces et un biplace piloté par le Capitaine Natale Palli qu'accompagne Gabriele d'Annunzio. L'objectif est la capitale autrichienne paresseusement allongée au bord du Danube. Les « lions ailés » laissent tomber, au lieu de bombes meurtrières, un manifeste rédigé par le poète qui avait recouvert de roses rouges les ailes de son avion.

Le 30 septembre, l'équipage d'Annunzio-Palli franchit les Alpes et survole le secteur de l'Aisne tenu par une division italienne. Au retour, un message est largué sur Casale-Monferrato, « la noble cité où naquit mon grand et petit frère Natale Palli ».

Jusqu'au 4 novembre 1918, jour de la capitulation autrichienne, l'escadrille d'Annunzio ne cessera de harceler l'ennemi.

La paix de Versailles devait décevoir l'Italie qui récupérait le Trentin mais se voyait refuser l'Istrie, Fiume et

la côte dalmate avec Zara et Spalato. Wilson, Loyd George et Clemenceau demeurèrent insensibles aux pressantes démarches des hommes d'Etat italiens.

Une « Lettre aux Dalmates » sous la signature de d'Annunzio, aggrava la discorde entre les alliés d'hier. Une polémique s'engagea entre Rome et Paris dont souffrit la francophilie du poète. Pour mettre un terme aux aigreurs de la presse française qui reprochait son ingratitude au touriste arcachonnais, Gabriele décida de dépêcher à Paris Natale Palli, messager aérien d'une épître intitulée « Aveux de l'Ingrat ».

Né à Casale-Monferrato, le 24 juillet 1895, Natale Palli, étudiant à l'Ecole Polytechnique de Milan, s'engage à 20 ans, devient pilote, se distingue en toutes occasions jusqu'au vol fameux sur Vienne. La fin de la guerre le trouve sur le front dans de dangereuses missions de harcèlement. Au moment où le Commandant d'Annunzio lui demande de se rendre à Paris, Natale Palli prépare un vol Rome-Tokio en dix étapes, en compagnie du Lieutenant Arturo Ferrarin. Dans le même temps, en France, un pilote populaire, Jules Védrines, annonce son projet de tenter le périple Paris-Rome-Paris en moins de douze heures.

Palli décide de prendre l'as français de vitesse. Le 19 mars 1919, à San-Pelagio, près d'Udine, il monte à bord de son avion SVA, rival du Spad français. Ferrarin décolle sur un autre appareil où prend place le mécanicien Vital. La nuit est totale, le temps bouché, les prévisions mauvaises. Les deux avions mettent le cap sur l'Ouest. Peu à peu, le jour se lève, mais la visibilité est à peu près nulle. A l'approche des Alpes, la redoutable tempête d'équinoxe secoue les frêles engins. Ferrarin évite l'écrasement contre la face sud du Mont-Blanc et rebrousse chemin ; le franchissement de la barrière alpine s'avère impossible. Natale Palli veut passer à tout prix ; il navigue au compas, dans la « crasse ». Miraculeusement il s'insinue dans l'étroit col de la Galise, à 3 300 mètres, et débouche dans la haute vallée de l'Isère. La bourrasque atteint alors son paroxysme. Le Mont-Pourri est là tout proche qui érige ses 3 788 mètres, la Grande-Motte (3 663 mètres) et la Grande-Casse, plus haute encore avec 3 861 mètres, sont proches. Que faire ? Le SVA, alourdi par la neige, refuse de monter au delà de

3 500. Une trouée dans la brume dévoile un glacier, une arête plaquée de neige, un pic hostile.

L'avion dérive de Val d'Isère vers Sainte-Foy, revient vers Tignes, tâtonne, hésite... Secoué, drossé, il s'époumonne dans cette lutte contre la tempête. L'évasion est condamnée. Il faut tenter l'atterrissage en pleine montagne, au jugé, là, sur un replat du glacier nord de la Gurra, à cent mètres de la paroi schisteuse du Mont-Pourri, mouchetée de glace vive.

Natale Palli s'est posé, en janvier 1917, sur un plateau des Alpes vénitiennes, à basse altitude. Réussira-t-il semblable exploit à 3 000 mètres, sur les flancs d'un massif escarpé, parmi les courants ascendants qui font tourbillonner la neige ? Déjà l'avion, moteur coupé, se présente face à la falaise sinistre. Le pilote ferme les yeux, tire sur le palonnier, accuse un choc dans son étroit habitacle... Le SVA a labouré la croûte glacée, il tangue, frôle un sérac et s'immobilise lourdement...

Le Capitaine Palli attendait la mort, la mort a reculé. Les 220 chevaux du Caproni halètent sous le capot, l'aigre vent du Nord joue avec les haubans, avec l'hélice encore frémissante. Debout dans la carlingue, Natale regarde alentour. Où est-il ? Quel est ce chaos glaciaire où il vient de poser son avion ? Quel nom donner à cette masse noirâtre striée de couloirs que gifle la tempête ? Que faire désormais, seul, perdu dans la montagne hostile ? Tout au long de ce 20 mars, l'infortuné recherchera en vain la solution. L'envol est irréalisable : les roues et la béquille sont comme soudées dans la glace.

Il faudrait faire pivoter l'avion, le placer en direction de l'étroite vallée, composer avec la déclivité du plateau qui surplombe un à-pic. Mais l'avion pèse une tonne. Le jour décroît. Transi, épuisé, Natale Palli se blottit dans l'habitacle et s'endort.

Pas un instant les furieuses poussées de vent n'ont faibli. Des gelures douloureuses réveillent le dormeur qui sort, engourdi, brisé, du S.V.A. Une inscription sur le capot : « Vienna 9 agosto 1918 ». Il faut s'arracher à cette machine, orgueil du Major d'Annunzio, et partir... Partir, vers quel but ? Entre deux séracs, un cheminement se dessine, lit de cascade figée qui ressuscitera au printemps.

Engoncé dans sa combinaison fourrée, chaussé de mocassins non cloutés, affamé, fiévreux, ce garçon de vingt-quatre ans se confie aux couloirs rocailleux, aux cheminées peuplées de stalactites de glace. Il agrippe un sapin poussé là on ne sait comment un bec rocheux enserré par la glace bleutée, les squelettes des opiniâtres rhododendrons solidement ancrés. Il va d'un ressaut à l'autre, assurant ses prises en dépit d'une main inerte car il a perdu un gant, glissant, dérapant. Quelle fut la durée de cette quête du salut ? Sept heures, huit heures peut-être... Une chute de plusieurs mètres marqua le terme de cette hallucinante plongée à tâtons vers les terres habitées, où il y a un toit, un feu, un peu de foin à défaut de lit. Lorsqu'il voulut se mettre sur pieds, le malheureux éprouva une intolérable douleur ; le bassin fracturé, il ne pouvait se mouvoir qu'à grand peine. C'est en rampant qu'il atteignit la rive gauche de l'Isère, à hauteur du lieu-dit « Les Pigettes », en un point où viennent s'accumuler les avalanches de printemps.

Le corps du Capitaine Palli fut découvert par Sylvain Sylvoz, un ancien du 62e B.C.A. Sylvoz, du Replat de Sainte-Foy, était monté au Biolley, hameau haut perché, afin de réparer son chalet d'alpage. La tempête du 20 mars le bloqua pendant deux jours.

Le 22, vers 4 heures, il s'arrêta un instant au bord de l'Isère, près du sentier qui mène à la Gurra, bourra sa pipe et l'alluma à l'abri d'un tronc de sapin. Soudain, il aperçut une forme humaine allongée dans la neige, sur la rive opposée. Il se hâta vers elle. Le corps était encore tiède. Devant ce mort inconnu, Sylvain Sylvoz ôta son grand béret. On prévint les gendarmes qui firent transporter le corps sur un traîneau dans la chapelle de la Thuile de Sainte-Foy. Le Brigadier fouilla le gisant, trouva des cartes, un bristol : Capitano Natale Palli, squadriglia S. Marco.

Au matin du 23 mars, le défunt fut conduit à l'Hôpital de Bourg-Saint-Maurice, cependant que la triste nouvelle se colportait à Chambéry, à Turin, à Paris.

Le Lieutenant Ferrarin, qui échapa par miracle à l'écrasement contre les arêtes de Puterey et de la Brenva, avait rebroussé chemin et regagné Padoue. De Turin, il

s'enquit du sort de son camarade et obtint l'autorisation de se rendre à Chambéry, par le rapide Rome-Paris, en compagnie du Lieutenant Bianchi, ancien des troupes alpines. A leur arrivée, on les informa de la découverte d'un aviateur italien aux pieds du Mont-Pourri. Ils purent saluer la dépouille mortelle de Natale avant sa mise en bière et se rendre sur les lieux de la funèbre découverte; la trace du corps était encore visible sur la neige.

Des funérailles grandioses eurent lieu à Chambéry, le 25 mars. Trois mille personnes assistèrent à la cérémonie; le Général Dumezil, entouré de hautes personnalités, représentait le Gouverneur militaire de Lyon. Deux jours plus tard, à Casale-Monferato, par un matin ensoleillé, Gabriele d'Annunzio adressa un suprême adieu à son ami. « *Ho perduto il mio pilota* », s'écria Gabriele et, à travers les envolées lyriques à l'adresse de celui qui s'endormit dans la gloire glaciale, les assistants émus jusqu'aux larmes sentaient percer une fraternelle douleur.

Un mois plus tard, le 22 avril 1919, Jules Védrines s'écrasait à Saint-Rambert-d'Albon, en tentant à son tour Paris-Rome-Paris.

Un an après la disparition du Capitaine Palli, le Lieutenant Ferrarin reliait Rome à Tokio en 45 jours.

La recherche de l'avion préoccupait les autorités italiennes. Cinq officiers aviateurs entreprirent vainement, en avril, une enquête dans la région où fut retrouvé le Capitaine Palli. Le Mont-Pourri, du haut de ses 3 788 mètres, défiait les prospecteurs. C'est un homme de la Thuile de Sainte-Foy qui osa refaire, un dimanche de juin, à la montée, le douloureux chemin qu'avait suivi Natale. Deux fois, trois fois, il s'accrocha aux sapins, aux arbustes, aux schistes mal arrimés, il remonta des cascades, escalada des parois et parvint enfin à la base des Monts de La Gurra, à l'endroit où le glacier s'arrête au terme d'une plateforme bosselée et tourmentée. Le S.V.A. gisait au bord d'une crevasse, la cellule brisée à hauteur du poste de pilotage, les ailes largement étendues à même la neige. L'effondrement d'un pont avait sectionné l'appareil. N'était cet incident, la machine eût gardé, malgré les bourrasques et les avalanches, son allure de naguère.

Le Maire de Sainte-Foy prévint la Gendarmerie. Un mois après, l'Armée italienne procéda au démontage de l'épave qui fut transportée à Turin.

Au long des vingt années qui suivirent la mort de Natale Palli, le souvenir de l'Aigle aux yeux bleus ne quitta pas le cœur de d'Annunzio. Après la folle équipée de Fiume, dans la retraite du lac de Garde que surveillait la police fasciste, maintes fois il évoquera son jeune frère, voyageur inouï tombé dans la neige alpine à l'aube de ses 24 ans.

Le 1er mars 1938, d'Annunzio, vieilli, aigri, sauvagement cloîtré au milieu de ses souvenirs de guerre, disparaissait, laissant une trace de feu dans un siècle qui ne le connaissait plus.

Il nous a paru utile d'évoquer, à l'occasion du Centenaire de la naissance du plus grand poète italien de notre temps, la vie brève et héroïque de Natale Palli, qui vint se consumer en Savoie, vaincu par la bourrasque d'équinoxe, messager de celui qui lança, à la veille de l'entrée en guerre de l'Italie, un cri d'amour dans lequel est enchâssé ce vers hugolien :

« *France, France, sans toi le monde serait seul.* »

Henri DAVIGNON.

Un « ouschebti » du Général Potasimto au Musée d'Annecy [1]

Le Musée d'Annecy possède une figurine funéraire égyptienne de type « ouschebti » [2] qui a été donnée au Musée par M. Monnet, architecte diocésain. J'ai pu retrouver sur le registre des Entrées au Musée, tenu par le conservateur d'alors, qui était Louis Revon, l'attestation de sa donation au Musée en l'année 1863. Elle a été cotée sous le n° 189. L'inscription du registre des Entrées porte cette mention manuscrite: « Statuette égyptienne trouvée en 1835, à 1 m 80 de profondeur, en creusant pour les fondations d'une maison au faubourg de Bœuf ». L'inscription de la fiche de l'objet porte par ailleurs: « Statuette de type « ouschebti » - Provenance: Plaine des Fins. »

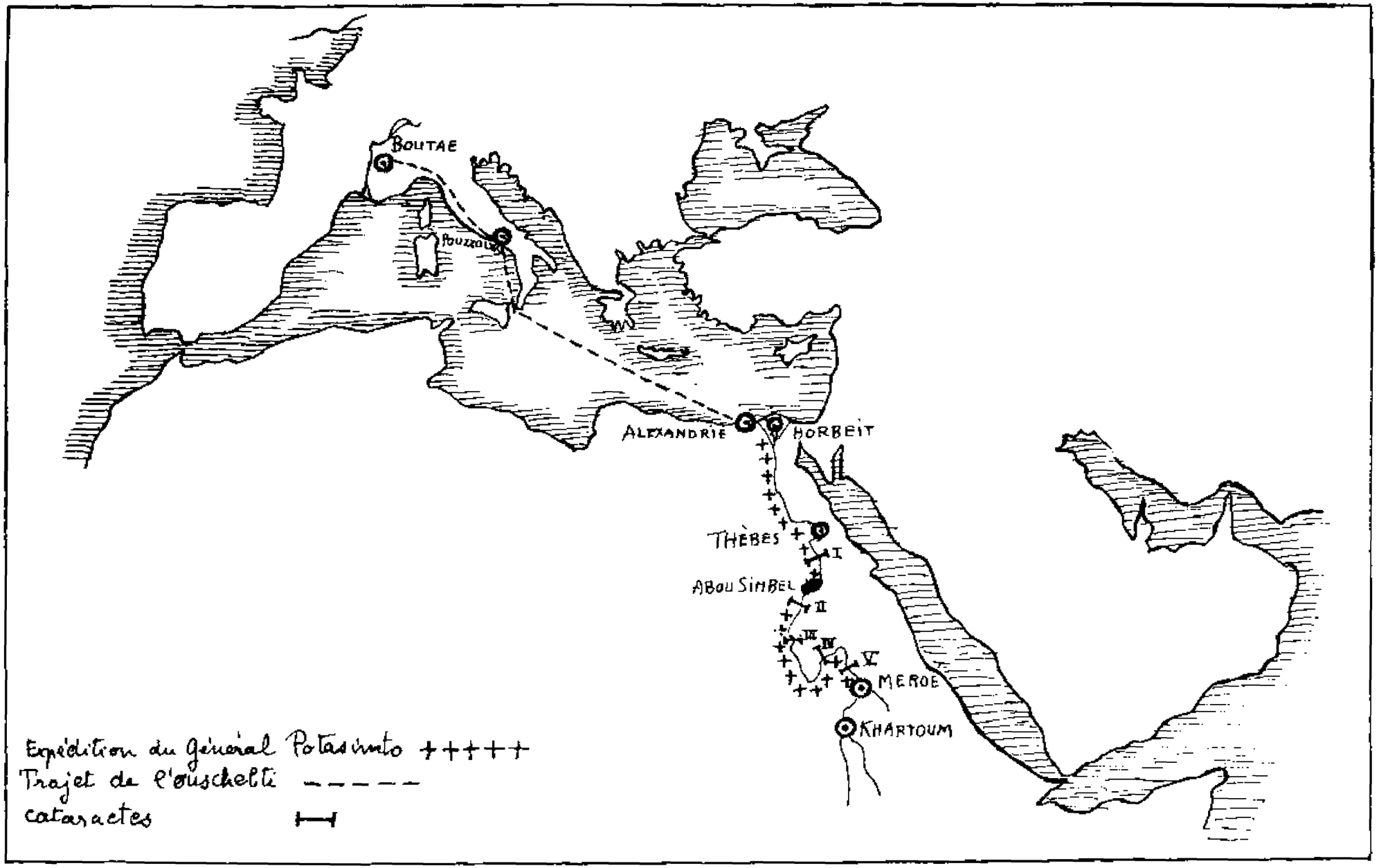
Cette trouvaille a été fortuite; elle est uniquement mentionnée dans l'ouvrage si documenté de Charles Marteau et Marc Leroux, « La voie romaine de Boutæ à Casuaria, des Fins d'Annecy à Viuz-Faverges, et les chemins secondaires s'y rattachant », paru dans la « Revue Savoisienne » en 1903. On y trouve un dessin de la statuette ainsi qu'une reproduction du texte hiéroglyphique. Par ailleurs, une belle reproduction photographique en a été publiée dans l'article de M. Pierre Broise, paru dans « Annesci 3 », planche n° 6.

Marteaux et Le Roux ont bien reconnu qu'il s'agissait d'un objet provenant de l'ancienne Egypte et non d'une

---

(1) C'est grâce à l'obligeance de M. Jean-Paul Laurent, Conservateur du Musée, que j'ai pu étudier cette statuette, et je l'en remercie vivement.

(2) Je me bornerai, dans cette communication, à insister sur l'intérêt curieux que représente pour Annecy la trouvaille de cet objet égyptien dans les vestiges archéologiques de Boutæ, laissant de côté volontairement l'étude égyptologique plus spécialisée qui a été donnée avec les références bibliographiques dans le Tome LXI du Bulletin de l'Institut Français d'Archéologie Orientale, Imprimerie de l'I.F.A.O., Le Caire, 1962.


BOUTAE
POUZZOUL
ALEXANDRIE
HORBEIT
THÈBES
I
ABOU SIMBEL
II
III
IV
V
MEROE
KHARTOUM
Expédition du général Potasinto +++++
Trajet de l'ouschebti _____
cataractes

fabrication indigène, et ils expriment l'espoir que le texte hiéroglyphique soit un jour déchiffré pour éclaircir son origine ; en effet, en 1835, au moment de la découverte, le déchiffrement des hiéroglyphes était encore récent, la découverte de Champollion datant à peine de douze ans ; peu d'égyptologues auraient été capables, à cette époque, de traduire exactement la formule. Une traduction en fut donnée plus tard, exacte pour l'époque, par M. Langlois, mais la statuette n'avait pas été identifiée, ni le lieu précis de la trouvaille.

Il s'agit de l'une de ces statuettes en céramique qui font partie du culte funéraire égyptien et qui sont connues sous le nom de « ouschebti » ou « schaouabti », c'est-à-dire « répondants » [3].

Notre « ouschebti » représente classiquement le défunt, entouré des bandelettes de la momification, les bras croisés sur la poitrine, à l'image du Dieu des Morts, Osiris. Il porte la barbe tressée, insigne divin, et tient dans ses deux mains les instruments destinés aux travaux des champs : dans la main gauche, le sarcloir, dans la main droite, une houe et une corde qui passe sur l'épaule gauche et à laquelle est suspendue une sorte de couffin (le couffin de paille ou raphia dont se servent encore aujourd'hui les fellahs pour transporter la terre).

Ce petit personnage est considéré rituellement comme le Double du Mort. Il est destiné à prendre la place de celui-ci dans l'Au-delà. Les Egyptiens considéraient les « champs d'Ialou » ou « champs des Roseaux » qui constituaient leur Paradis, comme calqués en miroir sur l'Egypte terrestre. Il y avait donc, dans ces contrées mystérieuses, des champs à cultiver, de la terre à transporter pour creuser les canaux. Lorsque le défunt était appelé pour effectuer sa part de travaux célestes, précautionneux d'assurer son repos dans l'Autre Monde, il prévoyait un « ouschebti », un « répondant » qui devait prendre sa

---

(3) Etymologie d'ailleurs discutée : il est possible que l'origine en soit le verbe « ouscheb » : répondre, ou bien le mot « schouab » : bois de persea, cet arbre exotique dans lequel étaient sculptées ces statuettes, au début de leur apparition dans les tombeaux, sous l'Ancien Empire.



place. Pour insuffler encore plus efficacement une vie magique à cette statuette, on gravait sur elle une incantation rituelle, formule bien connue, stéréotypée, qui varie peu à chaque époque, selon le traditionalisme des Egyptiens, et qui est le chapitre VI du Livre des Morts (cette énorme compilation magique que l'on plaçait entre les mains du défunt afin qu'il soit pourvu de toutes les formules nécessaires à sa protection dans sa vie d'outre-tombe).

De par ses caractères archéologiques qu'il serait fastidieux d'énumérer ici (le pilier dorsal, le « némès » ou coiffe, l'habillement, la manière, etc.), on peut dater cette statuette assez précisément de l'époque Saïte, c'est-à-dire de la XXVI[e] Dynastie, celle des Rois Psammétiques qui, originaires de Saïs, ville du Delta, régnèrent en Egypte entre 650 et 525 avant notre ère, antérieurement à la conquête de l'Egypte par le perse Cambyse. Elle est donc d'époque tardive, dite Basse Epoque, mais elle participe encore de la belle sculpture réaliste, méticuleuse et un peu froide qui caractérise cette période Saïte. Le style de l'inscription confirme cette date: c'est bien la recension Saïte du chapitre VI du Livre des Morts, celle qui a été étudiée par le grand égyptologue allemand Lepsius sur le Papyrus de Turin et qui se différencie légèrement par ses formes grammaticales, des versions des XVIII[e] et XIX[e] Dynasties.

Cet ouschebti est, certes, une très jolie pièce archéologique, de facture fine, relativement bien conservée, quoique la glaçure verte soit abîmée par un séjour prolongé dans la terre et que la statuette soit malheureusement cassée à sa partie inférieure, à l'endroit de moindre résistance.

Il faut bien dire, cependant, qu'il y a un très grand nombre d'ouschebti semblables, et même plus anciens, dans les grandes collections égyptologiques; et il n'aurait qu'une importance secondaire si deux faits ne lui donnaient un intérêt tout à fait spécial :

1° Le nom de son possesseur.

2° Le fait qu'il ait été trouvé aux abords du vicus gallo-romain de Boutæ, dans une couche archéologique correspondant dans le temps, à l'époque romaine.

Etudions d'abord le nom de son possesseur.

La formule magique inscrite sur ces statuettes est toujours à peu près la même. Seul, change le nom du défunt, inséré dans la phrase rituelle. Voici la traduction de cette formule :

« Illumination de l'Osiris X [4] ! L'Osiris dit : « O Répondant ! Si moi, X, je suis appelé pour faire n'importe quel travail dans le Monde de l'Au-delà, tu dois faire à ma place toute chose désagréable, comme un homme qui exécuterait sa propre corvée personnelle ! Tu dois dire : « Me voici ! » si tu es appelé à quelque moment que ce soit pour faire ce qu'il y a à faire, pour défricher les prairies, remplir les canaux, transporter le sable de l'ouest à l'est et inversement ! « Me voici ! » devras-tu dire ! ».

Or, voici les noms et les titres de notre défunt :

Il s'agit d'un nommé « Padisemataoui, fils de Tadis, Gouverneur de la Double-Chambre, Prêtre « Grand Guerrier », Possesseur de la Justification ».

Le nom de Padisemataoui signifie mot à mot « celui qui est donné par le Dieu Assembleur des Deux Pays [5] ». (Le Dieu Horus Semataoui est une apparence du Dieu Faucon Horus qui réunit les Deux Pays de Haute et Basse Egypte sous le symbolisme de deux plantes hiératiques, le lotus et le papyrus). Ce nom est commun à l'époque Saïte. Le dictionnaire de Rancke en recense plusieurs exemples Mais il n'y a qu'un seul Padisemataoui qui possède ces titres très spéciaux et dont la mère se nommait Tadis [6]. Ce personnage est historiquement bien connu sous son nom grécisé de Potasimto [7]. Ce fut un grand soldat réputé pour ses faits d'armes et aussi pour ses charges et fonctions religieuses. Il vécut sous Psammétique II, le troisième pharaon de la XXVI[e] Dynastie.

Rappelons en quelques mots ce que nous savons de sa vie : l'événement le plus connu en fut une extraordinaire

---

(4) Ici le nom et les titres du défunt. Celui-ci est qualifié du nom d'Osiris, car, mort, il s'est identifié à la nature même du Dieu.

(5) Même étymologie que le nom français « Dieudonné ».

(6) A signaler que les Egyptiens indiquent toujours leur ascendance maternelle et non paternelle. Cette coutume est probablement le vestige d'un matriarcat primitif.

(7) Traduction phonétique de Padisemataoui. E. DRIOTON et J. VAUDIER, *Les peuples de l'Orient Méditerranéen - L'Egypte*. Clio, Presses Universitaires de France, 1952, p. 594-595-619.

expédition militaire qui eut lieu en Nubie en 591 avant notre ère, en la troisième année du règne. Les récents travaux égyptologiques, entre autres, ceux de Serge Sonneron et Jean Yoyotte ont bien montré la grandeur de cette marche guerrière, grandeur longtemps méconnue. L'entreprise, en effet, fut d'abord mise au compte de Psammétique I[er] et considérée comme une simple promenade militaire; en réalité, il s'agissait d'une expédition s'apparentant aux grandes conquêtes coloniales des Thoumosis et des Ramsès. A ce moment-là, la XXVI[e] Dynastie traversait une crise dangereuse. Le pharaon était en butte à l'hostilité sourde et aux revendications des rois Nubiens, descendants des Rois de la XXV[e] Dynastie (Shabaka, Shabataka, Taharka, Tanoutamon) qui avaient régné plus d'un siècle sur l'Egypte, immédiatement avant eux. Ces dangereux voisins n'attendaient que l'occasion de réintégrer par la force le magnifique royaume perdu.

La campagne militaire eut pour but de réduire leurs ambitions et elle fut d'une extrême hardiesse. L'armée comprenait : un contingent étranger composé de mercenaires grecs, ioniens et cariens auxquels s'ajoutèrent quelques éléments phéniciens et sémites, qui était commandé par notre Général Potasimto, et un contingent indigène commandé par un autre chef nommé Amasi. L'ensemble était sous les ordres de Psammétique, fils de Théoclès.

Partie de Saïs, la capitale située dans le delta, l'Armée laissa le Roi à Eléphantine et remonta le Nil « jusqu'où le fleuve le permit », passa la première et la deuxième cataracte, continua sa route en suivant les berges du fleuve et atteignit les rochers de la quatrième cataracte près de Napata, une des capitales des Rois Koushites. Peut-être même, le Général Potasimto et ses gens atteignirent « Panoubs », « l'oasis du Jujubier », le pays de Shas et poussèrent une pointe jusqu'à Korkos, près de la cinquième cataracte, en plein cœur du Soudan, non loin de Méroé. Ce fut donc une expédition militaire qui s'étendit du 31[e] au 17[e] parallèle et couvrit près de 3 000 kilomètres, compte tenu des méandres du fleuve.

Au retour, les soldats firent halte à Abou Simbel, le fameux temple de Ramsès II situé sur la rive gauche du Nil, entre la deuxième et la première cataracte, et deux

d'entre eux, Arkhon fils d'Amoibikhos et Pelekos fils d'Oudamos, gravèrent sur la jambe gauche du premier colosse du Sud un graffito dans lequel ils content leur exploit. Notre Potasimto, leur chef, y est expressément nommé. Cette inscription est bien connue et importante pour l'étude de l'épigraphie grecque archaïque.

L'expédition revint, chargée de gloire et de butin, et comme elle avait définitivement réduit à néant les prétentions au trône des Nubiens, le roi Psammétique s'empressa d'abord d'infliger à ceux-ci la punition rituelle la plus sévère, c'est-à-dire la destruction de leurs noms sur tous leurs monuments ainsi que le martelage de leur double uroeus.

Ensuite, il récompensa ceux qui lui avaient permis d'affermir son trône, et le Général Potasimto fut comblé d'honneurs. Il reçut de nombreux titres militaires (« Chef des Grecs », « Chef des Etrangers », etc.); il reçut même en guise de « beau nom » (ou surnom glorieux) le propre prénom du Roi, ce qui était vraiment une très grande marque de distinction et d'amitié. Il fut aussi investi de hautes charges religieuses puisqu'il succéda à son père Ré en qualité de Grand Prêtre d'Amon à Tanis, et qu'il fut nommé Intendant de cette mystérieuse Double-Chambre où étaient conservées les huiles saintes destinées à la momification, qui devaient assurer renaissance et immortalité. Il étendit son autorité sur Scheden, capitale du XI^{e} Nome de Basse Egypte, la « Pharbaestos » des Grecs, située sur la rive gauche de la branche Pélusiaque, actuellement le petit village de Horbeit.

Il mourut très vieux, quoique peut-être pas à cent dix ans comme il est dit dans les textes (c'est là une formule stéréotypée qui indique seulement un grand âge), probablement sous le règne d'Amasi, avant-dernier roi de la XXVI^{e} Dynastie avant l'invasion perse. Il fut enterré à Kom Abou Yassim, à trois kilomètres au sud d'Horbeit, dans un magnifique sarcophage en granit noir, qui est maintenant au Musée du Caire ainsi qu'un bassin à libations qui se trouvait dans sa tombe.

Il devait s'y trouver aussi, comme dans tous les tombeaux de personnages importants, une foule d' « ouschebti ». Leur nombre était en effet d'autant plus impor-

tant que le défunt était plus riche et plus illustre [8]. Mais la tombe fut pillée avant la conquête romaine et tout fut dispersé.

Deux « ouschebti » sont les rescapés de ce pillage.

L'un se trouve au Musée de Limoges. Il fut acheté en Egypte en 1941 par un collectionneur particulier, M. Perrichon bey qui en fit don au Musée.

Quant à l'autre, celui du Musée d'Annecy, son histoire est bien curieuse.

Si son propriétaire, le Général Potasimto a voyagé très loin dans le Sud, cet ouschebti a voyagé, lui, très loin vers le Nord, car on le retrouve à proximité de Boutæ, notre vicus gallo-romain de la plaine des Fins, à l'époque romaine.

Les recherches faites au Cadastre ont permis d'établir que la maison de M. Monnet, dans les fondations de laquelle fut trouvée la statuette, occupait les parcelles 364B et 365B, c'est-à-dire l'emplacement des nos 62 et 64 de la rue Carnot actuelle (ancien faubourg de Bœuf). La statuette gisait à 1 m 80 de profondeur. D'après la stratigraphie des Fins, si précisément étudiée et si aimablement communiquée par M. Pierre Broise, cette couche correspond au 1er siècle de notre ère ou au règne d'Auguste tout au plus.

A signaler cependant que nous sommes en présence de deux chiffres différents :

L'inscription du registre du Musée, qui date de 1863, indique 1 m 80. L'ouvrage de Marteaux et Leroux, qui date de 1903, indique 1 m 50. Il semble que, plus proche de la trouvaille dans le temps, le premier chiffre soit le plus exact. De toutes façons, dans la stratigraphie si précise des Fins, c'est à partir de 1 m 50 que l'on commence à trouver les tessons des constructions primitives (début du 1er siècle). L'essentiel est donc de constater que le niveau correspond bien à l'époque romaine et probablement au 1er siècle.

---

(8) Dans certaines tombes, on a trouvé un « ouschebti » pour chaque jour de l'année. Parfois, ils sont rangés en groupe de dix ou douze sous la direction d'un contremaître.

Ce point se situe à l'extérieur du vicus, en dehors de la cité, à proximité, et probablement sur le bord de la grande voie romaine impériale qui allait de Rome à Genève et en Germanie en passant par Augusta Proetoria, les Alpes Gres, Darentasia, Casuaria et Boutæ (Aoste en Piémont, le col du Petit Saint-Bernard, Moûtiers, Viuz-Faverges et Annecy). Notre statuette a donc été importée d'Egypte à Boutæ à l'époque romaine.

Deux questions se posent maintenant. Par qui ? Et pourquoi ?

Ici commence le domaine des hypothèses.

Par qui ? Salomon Reinach pense que trois personnages sont responsables de la diffusion des objets orientaux dans le monde romain : le soldat, le marchand et l'esclave.

Il est certain qu'un légionnaire peut avoir rapporté ce trophée d'une campagne militaire. Nous connaissons les incessants mouvements de troupe qui sillonnèrent les voies impériales des Alpes sous le règne d'Auguste et durant le 1er siècle. Eliminons tout de suite un apport très ancien, un vétéran de la colonie qui arriva à Vienne fin 47 avant notre ère sous la conduite de Tibérius Nero après la campagne d'Egypte de César ; également un des légionnaires qui accompagnèrent Octave en Gaule en 35 et 34 : à ce moment-là, il n'y a encore ni route, ni trafic ; le vicus est une petite bourgade gauloise qui vit repliée sur elle-même et sans rapport effectif avec le reste du monde. Mais, en l'An 27 avant notre ère, trois ans après la bataille d'Actium, de nombreux vétérans Allobroges, devenus citoyens romains, s'installent en Gaule Narbonnaise et beaucoup de soldats circulant dans la région peuvent avoir pris part à la défaite d'Antoine et à l'occupation de l'Egypte.

En l'An 19, Agrippa crée la grande route, voie internationale, avec une « mansio » impériale, probablement près du pont de Brogny, et la route devient extrêmement fréquentée. En 48 après notre ère, elle est complétée par Claude qui fait tracer la voie d'Aquæ à Boutæ par Saginatum (Aix-les-Bains - Annecy par Seynod). Ces routes sont constamment sillonnées par les troupes impériales et nous avons une preuve de la liaison Egypte - Narbonnaise, puisque en l'année 79 de notre ère, le Gaulois L. Tanicius Verus,

fils de Julien, inscrit dans la tribu Voltinia, natif de Vienne, officier de la 3e Légion cyrénaïque, a gravé une inscription sur l'un des célèbres colosses d'Aménophis III, à l'occident de Thèbes. L'inscription se trouve sur le colosse du Nord, celui qui, par un curieux phénomène naturel, proférait un son lorsque le premier rayon du soleil levant frappait ses pierres mutilées. En raison de ce mystère, les Grecs l'avaient assimilé à Memnon, fils de l'Aurore, saluant sa mère. Notre Viennois a inscrit sur la base de ce colosse, qu'il a entendu la voix de Memnon quatorze fois au cours des années 72 et 73. Il est donc resté au moins un an en garnison à Thèbes.

Mais à la même époque, nous savons combien est florissant le trafic commercial sur la route impériale de Casuria à Genève et un colporteur peut fort bien aussi avoir rapporté cet objet du lointain Moyen-Orient. Nous savons par l'ouvrage si documenté de Marteaux et Leroux sur Boutæ qu'il existait dans le vicus beaucoup de boutiques de marchands, deux places de marchés ou foires, et nous savons aussi le culte significatif rendu à Mercure, à sa mère Maïa et à Bonus Eventus, les grandes Divinités du commerce et des gens d'affaires.

Enfin, nous savons aussi qu'il y avait des esclaves à Boutæ. L'un coûta 4 000 sesterces, l'autre fut chargé d'entretenir l'horloge publique. Or, beaucoup d'esclaves venaient d'Orient, soit directement du grand marché d'esclaves d'Alexandrie ou indirectement par l'intermédiaire de celui de Delos.

Nous ajouterons à ces trois personnages qui peuvent chacun avoir importé la statuette, un quatrième : le touriste. Nous savons en effet qu'à cette époque, les hauts fonctionnaires, les bourgeois curieux obtiennent des autorisations spéciales pour visiter l'Egypte quoique celle-ci soit « bien privé » de l'Empereur et que son accès soit interdit aux sénateurs et aux chevaliers. Nous en avons un exemple, car nous savons que le préfet Flaccus visita l'Egypte en l'an 33. On apprécie les antiquités égyptiennes ; en l'an 19, Germanicus voyage en Egypte dans le but de connaître les antiquités, dit Tacite. Or, nous trouvons à Boutæ des fonctionnaires retraités et des propriétaires fonciers dont les noms nous sont connus par les inscrip-

tions, et qui peuvent avoir fait de lointains voyages. Il est vraisemblable, cependant, que si la statuette avait été importée d'Egypte par un de ces personnages, on l'eut plutôt trouvée sur l'emplacement d'une des villas de riches patriciens, loin de la route, sur les hauteurs d'Aniciacum (Annecy-le-Vieux) ou à l'intérieur du bourg. Or, à l'endroit de la trouvaille, d'après les données de Marteaux et Leroux, la route traversait un modeste faubourg, quelques ateliers d'artisans, des étables, des jardins. La voie, qui était pavée, était bordée de tombeaux comme toutes les grandes voies romaines.

Cette notion de tombeaux est très importante et nous amène à la dernière partie de notre exposé.

Dans quel but et pourquoi la statuette a été importée d'un si lointain pays ?

Pour cela, il faut nous remettre en mémoire ce qui se passait dans les esprits durant ce premier siècle, ce climat psychologique si spécial qui précède immédiatement l'expansion rayonnante du Christianisme. C'est une époque trouble, fiévreuse, dont les courants d'idées contradictoires ont été bien mis en valeur par Franz Cumont, particulièrement dans son livre « Les Religions orientales dans le paganisme romain ». Les esprits cherchent une autre vérité à travers et au delà des vieilles religions orientales qu'ils syncrétisent curieusement. Dans la société cultivée, triomphe la gnose. Dans les philosophies gréco-égyptiennes de l'époque alexandrine, les Dieux du Nil se mêlent aux symboles platoniciens et aristotéliens. Les manuels secrets d'Hermès Trismegiste commencent à circuler sous le manteau dans les cercles d'initiés. Les vieux cultes orientaux se confrontent et se mêlent curieusement à la jeune pensée rationnelle occidentale. Dans le peuple, plus accessible aux symboles matériels, la magie, ses formules, ses incantations, règne en souveraine : amulettes, talismans, pentacles, charmes, sont empruntés aux anciens rites auréolés de pratiques secrètes, mystères phrygiens de Cybèle et d'Attis, culte de l'Adonis syrien et de Mithra, mystères orphiques, mystères d'Isis et Osiris.

L'ouschebti de Boutæ, comme la plupart des objets égyptiens importés en Gaule à l'époque romaine, a dû être considéré comme un substrat magique, une sorte de porte-

bonheur, un talisman ayant plus de 500 ans d'âge. On ne lisait plus ses signes mystérieux [9]. On avait perdu le sens et la signification de l'ouschebti funéraire. Il est possible qu'il ait été mis dans un des tombeaux qui bordaient la voie romaine, en témoignage d'un rite funéraire isiaque, réminiscence des vieilles initiations magiques aux mystères d'Osiris, vague symbolisme des mythes de renaissance et d'immortalité.

Si l'on n'a pas trouvé à Boutæ de vestiges précis d'un culte isiaque, tel qu'il en existait en d'autres villes de l'Empire, il y a cependant quelques objets qui témoignent d'une certaine imprégnation égyptisante dans le domaine des idées. Rappelons qu'un habitant de Boutæ portait une intaille magique [10] représentant le serpent Knouphis, un des trente-six Décans égyptiens, dont la tête de lion est entourée des sept rayons symbolisant les sept planètes et qui protégeait le porteur des maladies des voies digestives. Rappelons que la statutette de Maïa [11], mère d'Hermès, a certains caractères qui rappellent l'Isis Fortuna, que la patère [12] dédiée à « Auguste vainqueur d'Actium », porte, gravé, un symbole solaire en forme de points, symbole trouvé également sur un ouschebti découvert à Autun, analogue à ceux trouvés sur les cercueils d'Antinoë, cette ville de Moyenne Egypte qui prospéra durant les premiers siècles de notre ère. Rappelons enfin que le fronton triangulaire du tombeau de Liguria Martina [13] porte un croissant et un cercle, signes conventionnels mystéricux, image symbolique « soleil-lune », emblème d'éternité et d'immortalité se rapportant au mythe agraire de renaissance Osirienne [14].

---

(9) Les hiéroglyphes dont le secret se perdra totalement vers 395, à l'époque de Théodose, après le décret de fermeture des temples, ne sont plus lisibles à partir du 1er siècle, que par les prêtres lettrés.

(10) Musée de Genève — C 194 — Amulette des Fins d'Annecy — W. Deonna, *Indicateur d'antiquités suisses*, 1920-3, p. 173. Studies in magical amulets — Campbell Bonner Ann Arbor, 1950, p. 25.

(11) Boutæ, p. 97.

(12) *Le trésor des Fins d'Annecy*, W Deonna, « Revue Archéol. », Paris, 1920.

(13) Entreposé dans la cour de l'Hôtel de Ville. Catalogue descriptif du Musée Lapidaire de la Ville d'Annecy, G. Marteaux et J. Serand, Annecy, 1893.

(14) Signalons aussi divers objets trouvés à Boutæ qui se trouvent actuellement dans les collections du Musée d'Annecy : une statuette en bronze de style Alexandrin, un petit chat en bronze, une anse de vase en forme de tête d'Ibis. Il sera intéressant d'étudier ces objets sitôt que la nouvelle installation du Musée le permettra.

Nous ne mentionnons que pour mémoire la « statuette de momie » découverte en 1835 à 1 m 80 de profondeur, aux Balmettes (*Boutas et Annecy*, « Rev. Savois. », 1863, Abbé Ducis). Nous n'avons trouvé nulle part trace de cette statuette ; la similitude de date et de profondeur semble indiquer qu'il s'agit d'une confusion avec l'ouschebti de Boutæ.

Ouvrons ici une parenthèse pour signaler une légende populaire à laquelle nous n'attacherons, évidemment, qu'une valeur de curiosité folklorique. Cette légende mêle à l'origine mythique d'Annecy des réminiscences égyptiennes (15). Il est dit qu'une colonie d'Egyptiens quitta le bord du Nil, vint s'installer à Annecy et y adora Osiris sous forme d'un bœuf. Cette légende à laquelle Fodéré a, le premier, fait allusion dans sa « Narration historique et topographique des couvents de l'Ordre de Saint-François » en 1619, fut reprise par Besson en 1759 dans son « Histoire ecclésiastique des Diocèses de Genève ». Elle est peut-être due à une explication très imaginative de l'apparition d'un bœuf dans les armes de la ville. Nous savons maintenant que ce bœuf n'est certainement pas le bœuf Apis, adoré à Memphis sous le nom de Sérapis, mais vient simplement de l'étymologie Boutz = Boutæ, confondue avec le mot patois boutz = bœuf.

En ce qui concerne le chemin suivi par la statuette, on peut cependant conclure avec un peu plus de sécurité ; la proximité de la grande voie impériale nous rappelle que Boutæ recevait par cette voie au 1er siècle de nombreux produits venant d'Italie, qu'elle était en rapport par cette voie avec l'Etrurie et les potiers d'Arezzo. Pouzzoles était à cette époque, avant Ostie, le grand port d'arrivée du trafic maritime venant d'Alexandrie. Les étapes de notre ouschebti semblent donc avoir été :

— La nécropole de Kom Abou Yassine dans le delta,

— Les ports d'Alexandrie et de Pouzzoles,

— Et la route transalpine par Aoste, Casuaria et Boutæ ; voie différente de la voie « royale » de la Vallée du Rhône, cet axe fluvial essentiel d'infiltration des cultes isiaques, voie différente aussi de celle moins connue qui passait par Aquilée au fond de l'Adriatique et qui gagnait les vallées du Rhin et du Danube.

Voici donc une voie nouvelle de diffusion des objets orientaux dans la Gaule Romaine dont notre ouschebti représente un jalon intéressant.

---

(15) Mes remerciements à M. Grandchamp, Président des Amis du Vieil Annecy, pour la curieuse référence qu'il m'a aimablement communiquée.

D'autres objets égyptiens ou égyptisants ont été trouvés en Europe. En Gaule, on a trouvé des vestiges égyptiens dans la Vallée du Rhône, à Vaison, à Entrepierre, à Arles, sur les bords de la Saône, à Lyon. On a trouvé un ouschebti à Autun, un autre à Blendeques dans le Pas-de-Calais, deux à Bazas en Gironde, un scarabée dans le Doubs, un sistre à Glanum. L'ouschebti de Boutæ est cependant, à ma connaissance, le seul objet trouvé en Gaule ayant appartenu à un personnage historique. Sorti de terre en 1835, c'est le plus ancien vestige trouvé ayant appartenu au Général Potasimto, puisque le vase à libations fut trouvé seulement en 1893 et le sarcophage en 1896.

En résumé, l'histoire de notre statuette est jalonnée par trois dates qui s'échelonnent dans le temps sur deux millénaires et demi, et dans l'espace, sur plusieurs milliers de kilomètres.

Vers 530 avant notre ère, elle est enterrée à Horbeit en Basse-Egypte. Au premier siècle, sous la paix romaine, elle est importée à Boutæ, vicus de la Gaule Narbonnaise très probablement par la voie transalpine qui va de Rome en Germanie. En 1835, elle est « inventée » archéologiquement dans le sous-sol d'un faubourg de la ville moderne d'Annecy : trois dates qui montrent combien notre cité est liée à un prestigieux passé.

Suzanne RATIÉ.

Structures antiques du Bassin de Seyssel

ETUDES ET RECHERCHES

COMPTE RENDU

II

Les recherches ont continué sur le terrain en août 1963 et en voici succinctement les résultats [1].

1. — Mise à jour d'une tête de mur gallo-romain dans le talus est de la N. 491, en contrebas de la vieille route de Chautagne et du domaine de la Vignaude [2], sur l'emplacement que nous avons précédemment proposé pour Condate.

C'est un très beau mur de moellons calcaires sur empattement de fondation, cette dernière reposant sur la molasse. En le dégageant sommairement pour reconnaître son épaisseur, sa hauteur et son orientation, nous avons mis à jour de beaux débris de poteries communes, dont une très grande variété d'incisées, très peu de sigillées, un fragment d'architecture en pierre de Seyssel décoré de lobes, abaque de chapiteau sans doute, un fragment de revêtement en grès poli, des débris d'hypocauste, un petit bout de tuyau de plomb, un peson d'argile, une petite rondelle de décoration en bronze, toutes choses qui témoignent d'une très confortable habitation. Cet établissement fut détruit par un violent incendie car, sur le flanc sud, un lit de cendres mêlées de particules de charbon de bois surmonte un lit de tuiles brisées. Ce mur est exactement à la hauteur d'un grand édifice romain qui se trouve actuellement en partie dans le lit du Rhône et que nous tenterons de reconnaître lorsque le niveau du fleuve le permettra.

Nouvelle récolte en surface de tessons de poteries sigillées dans le terrain attenant à la nouvelle chapelle, au nord du point précédent.

---

(1) Se reporter à la « Revue Savoisienne », 1962, 3e et 4e trimestres, pp. 178-188.
(2) Parcelle n° D-1511 du cadastre de 1959.

Les témoignages archéologiques sur l'occupation de ce site se précisent donc peu à peu.

2. — Sondage de vérification à Vens, dans le verger du château. Au milieu de la parcelle [3], dans un trou de 1,00 × 0,50 et 0,25 m de profondeur, nous avons trouvé, coup sur coup, la partie supérieure d'une poterie grise décorée d'ondes sur la panse, — ondes grossières indiquant nettement une imitation, peut-être au deuxième degré, des poteries massaliètes, — un nouveau fragment, avec une partie du fond, de poterie campanienne B et un fragment de poterie à vernis rouge, le tout au milieu d'un assez grand nombre de tessons de poteries communes, grises, sans décor et de caractère indigène. Les deux premiers éléments renforcent notre connaissance sur la présence ici de céramiques grecques (campanienne B) ou d'inspiration grecque (imitation de massaliète). Le sondage, fait avec la plus extrême précaution, n'a révélé aucune stratigraphie. La couche archéologique a donc été bouleversée par la culture.

3. — Au sommet du plateau, au pied de la montagne, près du point signalé dans le précédent compte rendu comme devant être l'emplacement d'une habitation, la photo aérienne révèle un très grand quadrilatère recoupé par un mur de refend, sans doute le bâtiment d'exploitation d'une *villa*. L'état des cultures ne nous a pas permis de faire des sondages, même à la barre à mine.

Nous avons recueilli, dans les parages immédiats, surtout dans la parcelle D-1216a, où se trouvait une habitation, qui ne peut être que celle du maître de la *villa* — habitation dont les restes ont été entièrement détruits par les minages — d'assez nombreux petits silex taillés de type néolithique, avec des éclats de taille. Ceci renforce notre opinion relative à l'occupation de ce sommet du plateau, et de la montagne adjacente, au début de la protohistoire pour le moins.

4. — Nous avons fait pratiquer cinq ou six sondages au pied des murs de la Maison des Fées pour voir s'il ne s'y trouvaient pas des débris de tuiles. Mais nous n'avons

(3) Parcelle D-1643 b du cadastre de 1959.

rencontre rien de tel. Nous pensions que les fragments de tuiles romaines que l'on recueillait dans le thalweg de la dépression qui descend jusqu'au Val de Fier, à l'est du premier tunnel aval et que domine l'établissement en question, en provenaient. Cette dépression, recouverte d'éboulis de roche exploités comme matériaux d'empierrement, a fourni pendant longtemps de tels débris qui s'en sont allés sur les chemins de la région [4]. Mais il semble, par l'examen plus attentif des lieux, que les tuiles de la maison des Fées — en supposant qu'il y ait eu une telle couverture, — n'auraient pas pu venir jusque là; mais comment l'affirmer ? Malgré l'absence de tuiles au pied de cette construction, nous continuons à penser qu'elle date de l'époque romaine, parce qu'un de ses murs est de composition identique au grand mur de soutènement de la voie romaine du Val de Fier. De plus, si elle datait du moyen-âge, la dénomination de « châtelard » ou de « bâtie » lui serait sans doute appliquée. Mais alors, d'où proviennent les tuiles en question ? Peut-être d'un autre édifice en avant de la Maison des Fées, ou dans sa proximité immédiate, et qui aurait disparu avec l'éboulement progressif de la falaise. De toutes façons, ces tuiles proviennent d'un niveau très élevé par rapport à la route.

5. — Voie impériale Condate-Frangy. Nous avons reconnu systématiquement les points de franchissement des cours d'eau et analysé les gués aménagés. Aucun tracé ne s'impose autre que celui classé par Ducis et Marteaux comme voie celtique, de l'embouchure du Fier à Desingy, auquel il faut ajouter celui qui le croise dans cette agglomération, venant de Clermont pour se diriger sur Mons et la Semine.

6. — Carrières de Franclens (Pierre de Seyssel). Nous avons pu aborder la troisième carrière, celle la plus en amont dont le ciel, d'une portée considérable et sûrement imprudente, s'est effondré à une époque que nous n'avons pas encore pu déterminer. Elle était au moins aussi importante que celle plus aval dite de « Sainte Foy » et les fonds de taille bien dressés au pic sont identiques à ceux des

(4) Ce qui incite à être prudent si l'on trouve de tels fra ments au bord des chemins.

autres carrières et ce qui nous semble être à la fois port d'embarquement et sanctuaire, dit « Chambre des Fées ». Les traces d'exploitation à la poudre noire y apparaisent minimes. C'est une masse énorme de pierre qui a été sortie d'ici.

M. Louis Blondel, le grand archéologue genevois, qui a bien voulu répondre à notre invitation, a pu visiter le port d'embarquement et la carrière de Sainte-Foy, nous a dit sur place avoir l'impression de se trouver en présence d'un travail romain, sous réserve de reprise à l'époque moderne. Il nous a écrit pour confirmer cette impression : « La partie qui m'a le plus intéressée est le port avec ses dessins de rouelles et les traces de poutres; je crois bien qu'il est d'origine romaine. »

C'est donc, vraisemblablement, un intéressant témoignage de l'activité romaine dans notre province qui est en voie d'identification.

Mais cet ensemble déborde la province pour s'étendre sur l'autre rive du Rhône. Les bancs et les dispositions générales y sont les mêmes. Il y a là, juste en face de celles de la rive Savoie, cinq ou six grandes carrières souterraines dont le cubage extrait, moindre toutefois que celui de la rive gauche, est encore considérable. Or, il s'agit là d'une pierre fine, réservée pour les sculptures et la modénature, rarement pour les parements, jamais pour le moellonage. Nous n'en n'avons pas encore relevé trace dans les monuments du moyen-âge. Les comptes de la châtellenie de Seyssel (XIV^e^ siècle) en font peut-être état à propos de péages, mais cela n'a pas encore attiré l'attention des chercheurs. La statue de N.-D. de la Rochette, à Seyssel, taillée dans cette pierre, est du XIV^e^ siècle. Nous avons trouvé aussi, dans cette région, quelques encadrements de baies du XVI^e^ siècle et un balustre du XVII^e^ siècle à Bassy. Cela montre une certaine continuité d'exploitation. Cette dernière a dû être active entre le milieu du XVIII^e^ et 1870 environ, quoiqu'on ne trouve aucune pièce d'archives pour nous renseigner à ce sujet.

Les carrières de la rive droite ont peut-être été ouvertes après le traité de Lyon (1601), la nouvelle frontière passant au milieu du Rhône et la France voulant sans doute avoir ses propres carrières de pierre de Seyssel.

Quoiqu'il en soit, où est passée cette masse de pierre ? Quelle est dans cet ensemble la part de l'exploitation romaine ? C'est ce que nous continuerons encore à rechercher.

Outre leur intérêt archéologique, ces carrières, qui forment des grottes profondes, avec des aspects imprévus et renouvelés, des audaces de portée, des effets de lumière et parfois d'eau, des effondrements énormes, au bord d'un Rhône vert et rapide, forment un ensemble d'une réelle valeur touristique et mériteraient d'être visitées.

6. — Val de Fier. — Nous avons retrouvé un nouveau tronçon de la voie romaine sur le flanc de la montagne, au droit du tunnel aval, sur une longueur d'environ soixante-dix mètres. Il était parfaitement oublié depuis un siècle [5], car il se trouve isolé du segment situé au droit du grand mur de soutènement par une profonde coupure et on ne peut l'atteindre, à son extrémité aval, que par une très grande échelle. Dans une notable partie de l'ouvrage, les parois, de part et d'autre de la voie, sont entièrement taillées au pic dans la roche dure, avec les stries obliques caractéristiques, et bien dressées. Un sondage sur 0,50 m de large, dégageant les éboulis séculaires, a révélé les ornières creusées dans la roche, probablement avec intention et signalées par Ducis [6] et par Caillemer [7]. L'écartement de ces ornières correspond exactement au relevé fait par l'architecte Fivel, de Chambéry, il y a un siècle, publié par Caillemer et repris par Albert Grenier [8]. On pensait que tout avait été détruit d'un tel et très rare témoignage. C'est donc une redécouverte importante, la voie du Val de Fier étant l'exemple-type cité par les archéologues pour les voies à ornières intentionnelles. « Non seulement il y avait des rainures longitudinales, dit Caillemer ; il y avait aussi des rainures transversales pour prévenir le glissement des chevaux et des bêtes de somme sur la pierre unie. Ces stries régulières ont été observées par MM. Ginet et Croisollet, qui recommandèrent aux ouvriers

---

(5) Il est possible que Reydet de la Vulpilière, dont le manuscrit inédit sur les voies romaines, déposé à l'Académie Florimontane, en fasse mention.

(6) « Revue Savoisienne », 1863, p. 14.

(7) *Les Voies à rainures chez les anciens*, Congrès de la Soc. Arch. de France ; XLVI[e] session, Vienne, 1879, pp. 275-288 ; 2 planches sur la voie du Val-de-Fier.

(8) Manuel d'Arch. Préhist. elt. et Gallo-Rom. J. Déchelette ; I. VI. - Archéol. Gallo-Rom., par Albert Grenier, 2[e] partie : l'Archéol. du Sol - *Les Routes*. Chap. VIII, *les Ornières*, p. 369 et 371-372, fig. 122 et 123.

de mettre quelques fragments en réserve, afin de les déposer dans les musées. Mais leur conseil ne fut pas suivi, et tous les blocs détachés de l'ancienne voie ont servi a former la nouvelle chaussée. » (9) Nous n'avons rien observé de tel dans notre étroit sondage, mais peut-être qu'un peu plus loin nous aurions été plus heureux. S'il en était ainsi, il n'y aurait plus à regretter qu'on n'ait pas transporté des blocs dans un musée. Le musée sera *in situ*, même si l'on doit se contenter des seules ornières, à condition toutefois de dégager la voie des arbustes et des éboulis qui la recouvrent sur une section d'une certaine importance, qui permettrait en même temps de mieux étudier le problème des ornières. Ce travail peut en effet se faire par étapes. Même ainsi, il dépasse de beaucoup nos possibilités de sondeurs. Il faudrait maintenant une intervention plus puissante, ayant pour objet d'apporter aux touristes, déjà attirés par le Val de Fier, un témoignage très parlant et très rare sous cette forme, des routes antiques. On partirait de la partie amont du tunnel, ayant laissé sa voiture dans la première carrière aménagée à cet effet, pour aboutir au premier tronçon de la voie soutenue par le grand mur. Cette partie a été sondée l'an dernier ; il n'y avait pas trace d'ornière, certainement parce que située à un tournant. On aborderait la section oubliée par une passerelle métallique et l'on reviendrait au point de départ, ayant jouit au pasage de vues saisissantes sur le gouffre. On mettrait aussi en valeur le segment de voie qui contourne le rocher du deuxième tunnel et ce qui reste de la vigie. Il s'agit, en définitive, de reprendre et de beaucoup compléter ce qui avait été fait, il y a plus de soixante ans, par le Touring Club de France et qui a été totalement abandonné.

(A suivre).

Paul DUFOURNET.

---

(9) CAILLEMER, op. cit., p. 287. Deux sondages faits ultérieurement à une certaine distance les uns des autres, par rapport au premier cité, ont révélé, l'un le commencement des ornières, l'autre un sol relativement lisse. De telle sorte il apparaît que ce système d'ornières n'est pas continu et l'on peut même se demander s'il est réellement intentionnel. Seul le dégagement complet de la plafe-forme pourra peut-être nous permettre de le dire.

Le Colonel Léon FOLLIET

(1879 - 1963)

Depuis le 19 décembre 1963, repose, dans le caveau de famille du cimetière de Loverchy, un de nos éminents concitoyens, le Colonel Léon Folliet. Né à Annecy en 1879, il était donc âgé de 84 ans.

Parce qu'il appartenait à notre Compagnie depuis plus de vingt ans — il y avait été accueilli en 1941 — et parce qu'il avait pris à ses travaux une part active, il convenait que soit honorée, ici même, la mémoire de ce confrère dont la grande et la petite patrie peuvent à bon droit s'enorgueillir. Cet hommage, l'un des benjamins de l'Académie Florimontane va s'efforcer de le formuler de son mieux, en tout cas dans le souvenir de la précieuse amitié qui le liait au regretté disparu.

Léon Folliet avait commencé ses études à l'ancien Collège Chappuisien pour les continuer au Lycée Berthollet. La consultation des palmarès de l'époque révèle de nombreuses citations sanctionnant les mérites de celui qui, nanti d'un solide bagage, devait émigrer, vers 1895, à Grenoble pour suivre, au lycée de cette ville, les cours préparatoires au concours d'entrée à l'Ecole Polytechnique, — entrée qui devait se réaliser brillamment en 1898.

Ayant opté pour la carrière militaire, Léon Folliet sort bientôt major de l'Ecole d'application de Fontainebleau, alors Ecole des trois armes. Son choix se porte sur l'artillerie coloniale, ce qui lui vaut une affectation en Extrême-Orient, avant de revenir à Madagascar, où il retrouve l'un de ses compatriotes, le Capitaine Baud, d'Annecy-le-Vieux ; le malheur veut qu'à la suite d'un typhon, le Capitaine

Baud succombe à l'épuisement. Léon Folliet est de ceux qui le conduisent à sa dernière demeure.

Revenu en France, Léon Folliet entre à l'Ecole de Guerre, appartenant à la même promotion que le Général Catroux, aujourd'hui Grand Chancelier de la Légion d'Honneur. Survient la première guerre mondiale : Léon Folliet s'y distingue et la fin des hostilités le trouve à la tête d'un commandement sur le Rhin.

Quelques mois plus tard, il fait partie du corps expédiitonnaire à Constantinople ; c'est là que l'atteint une première épreuve douloureuse : son fils unique devient infirme des suites de maladie.

Après un séjour en Afrique du Nord, Léon Folliet, Chef d'escadron d'artillerie breveté d'Etat-Major, poursuit sa carrière en Syrie, placée sous mandat par décision de la Société des Nations.

On n'oublie pas le polytechnicien et ses vastes connaissances au moment de la restauration, puis de la remise en exploitation du réseau nord des chemins de fer de Syrie. On lui confie la direction de ces travaux, parmi lesquels le plus important est la reconstruction du pont métallique monumental sur l'Euphrate, près de Djerablouz. C'est alors que le Commandant Folliet, directeur des Travaux publics et grand-maître du « Bagdad », bénéficie d'un respect et d'une autorité exceptionnels ; les brillantes réceptions qu'il organise constituent de véritables manifestations servant grandement le prestige français.

Ses chefs les plus illustres auront été Galliéni, Gouraud, Sarrail, Lyautey, tous appréciant hautement les qualités remarquables de ce collaborateur, qui prend sa retraite avec le grade de Colonel et la rosette de la Légion d'honneur.

Léon Folliet se fixe alors à Paris. Pour lui, le temps est venu des loisirs qu'il va occuper en se livrant à des spéculations intellectuelles ou scientifiques de grand intérêt et dans lesquelles il déploie une érudition sans faille.

Mais le Colonel Folliet n'oublie pas ses origines annéciennes. Amoureux de sa ville natale, où il revient avec un plaisir toujours renouvelé, il séjourne, chaque été, dans

son appartement du quai Eustache-Chappuis, situé dans un immeuble édifié sur l'emplacement même du Collège de ses jeunes années.

Et les souvenirs, sérieux ou amusants, affluent, précis, dans une mémoire étonnante. Léon Folliet écrit alors une longue étude qu'il intitule « Visages d'Annecy ». Dans cet ouvrage, recherché pour ses notations originales et colorées, l'auteur retrace les diverses transformations réalisées à Annecy au cours des ans.

Depuis son admission, comme membre effectif, à notre Compagnie, la « Revue Savoisienne » accueille ses intéressantes communications. Relevons entre autres une pittoresque évocation du voyage en Savoie de Napoléon III et de l'Impératrice Eugénie, à l'occasion de l'Annexion.

Mais il nous faut parler aussi d'une autre étude, demeurée inédite, et dans laquelle Léon Folliet a expliqué, historiquement comme sentimentalement, le « Pourquoi du Oui formidable du 22 avril 1860 ». Au long de ce travail, notre regretté confrère a souligné que « la période des Trois Amédée (1343-1451) avait marqué l'apogée de la puissance de la Maison de Savoie ». En ces temps de Concile œcuménique, il peut paraître intéressant de savoir que, dans son étude, Léon Folliet a relevé la coïncidence de cet apogée de la puissance savoyarde avec le Grand Schisme d'Occident, ouvert précisément en 1378 par un Annécien, Robert de Genève, nommé Pape par opposition à l'Italien Urbain V. On sait que ce schisme prit fin en 1549, grâce à un autre Savoyard, le Duc Amédée VIII, qui avait renoncé à la tiare papale, à laquelle il avait été appelé par le Concile de Bâle, sous le nom de Félix V.

L'esprit du Colonel Folliet se distingue par la droiture, la clarté, voire même le cartésianisme. Attaché aux nobles traditions, cet ancien Polytechnicien de belle prestance, doté d'une solide santé, est loin d'être conformiste. Tout au long de sa vie, il en aura donné des preuves. Son indépendance de caractère — que l'on a qualifié maladroitement et injustement de « mauvais caractère », tant on redoute de nos jours les hommes ayant simplement « du caractère » — cette indépendance, disons-nous, le conduit, en une série d'articles publiés dans le « Républicain

Savoyard », à exprimer ses critiques et ses suggestions sur divers problèmes locaux, notamment la sauvegarde des magnifiques platanes de l'avenue d'Albigny ; il mène, à ce propos, une vigoureuse et courageuse campagne, ne craignant pas d'alerter des personnalités de haute compétence. Toutes les opinions, affirme-t-on à l'envi, sont respectables. Il ne paraît pas que le soient celles présentées et défendues, non sans logique, par le Colonel Folliet, objet de menaces et de violences et qui, par ailleurs, se heurte à un silence concerté. Aujourd'hui, en face de technocrates qui se veulent omniscients et omnipotents — parfois même jusque dans l'erreur, — les idées d'un homme aimant sa petite patrie, et doué d'une intelligence et d'une compétence reconnues, ne pèsent pas lourd ! C'est bien là un regrettable signe des temps...

Sans doute, la plume de Léon Folliet s'exerça-t-elle avec causticité sur d'autre sujets plus généraux ; mentionnons le fait sans nous y attarder, puisqu'il n'entre pas dans le cadre de ce propos.

Le destin devait malheureusement réserver au Colonel Folliet une nouvelle épreuve aussi inattendue que cruelle. En 1957, il fut brusquement frappé de cécité complète, contre laquelle les soins les plus attentifs se révélèrent vains, en dépit des espérances humainement nourries par notre confrère. Avec une admirable volonté, il sut, pourtant, faire front à la terrible adversité, poursuivant sa collaboration au « Républicain Savoyard », et encore au quotidien lyonnais « L'Echo-Liberté », — celle-là en association avec l'un de nos deux distingués Présidents d'honneur, M. le Chanoine Coutin.

Il y a deux ans, le Colonel Folliet regagnait Paris, après un séjour annécien qui devait être le dernier. Bien qu'il n'en laissât rien paraître, il ressentait, malgré tout, l'amertume d'un sort immérité et ce ne fut pas sans influer sur son heureux caractère. La maladie devait, en cette fin d'année 1963, avoir raison de sa remarquable robustesse physique.

Le Colonel Folliet nous a quittés avec une modestie qui aurait pu surprendre, si nous n'étions persuadé qu'elle a été un dernier témoignage de son rude bon sens et de son esprit réaliste.

En offrant à sa mémoire — qui vivra — cet hommage modeste mais venu du cœur, il nous plaît d'affirmer que le Colonel Folliet s'est inscrit parmi les historiens de notre Savoie et plus particulièrement de notre cité que, comme lui, nous aimons avec une égale ferveur. Gardons-lui donc notre profonde reconnaissance et, si vous le permettez, renouvelons à Mme Léon Folliet, à son fils et à toute leur famille, l'assurance de la sympathie émue de notre Compagnie.

René DÉPOLLIER.

Recherches sur l'origine de Gérold Comte de Genève

On ne connaît pas l'origine de Gérold, comte de Genève en 1034, tige des comtes de Genevois. Aucun document ne révèle le nom de son père. On sait seulement qu'il était le fils de Berthe, petite-fille du roi de Bourgogne Conrad le Pacifique, et il est cité comme prince de Genève dans la charte de 1034 (1). Quel était le père de Gérold et comment est-il devenu comte de Genève ?

Le comte de Genève Manassès (993-1010), qui épousa Ermengarde, remariée en 1011 avec Rodolphe III, roi de Bourgogne, eut pour successeur au comté de Genève, le comte Robert, son neveu, qui régna de 1010 à 1032 environ et fut le bienfaiteur de Peillonnex (2). Robert avait un fils, Conrad, qui ne semble pas avoir régné. Dans la charte de donation de 1012, faite au prieuré de Peillonnex par le comte Robert (pour le repos de l'âme de l'évêque Gerold, fondateur de Peillonnex, de Conrad père de Robert, de Robert lui-même et son fils Conrad), Conrad est cité avec son père Robert : « Signum Conradi filii Roberti, qui concessit et laudavit illam eleemosinam » (3). La charte ne mentionne pas d'autres fils. Conrad était donc l'héritier présomptif. Mais Robert eut comme successeur Gérold. Or la couronne comtale ne pouvait être transmise qu'à un membre de la dynastie.

Plusieurs historiens ont recherché l'origine paternelle de Gérold (4). Lévrier écrit : « Plusieurs généalogistes prétendent que Gérold est issu d'une race différente... ;

---

(1) Chronique de Frodoard, *De Berta Geraldus Geneviensis* ; Wipon, *Vita Conradi Salici*, « Genevensem Geroldum Principem ». Lévrier, Chronologie, I, p 61-62 Regeste Genevois, 186, notes et p 32.

(2) Reg. Gén., 144, 159.

(3) A. Gavard, *Peillonnex*, p. 17 ; Duparc, *Le Comté de Genève*, p. 57, 58.

(4) Lévrier, *Chronologie des Comtes de Genevois*, Ed. Secretan, *Notice sur l'origine de Gérold, comte de Genève et sur Humbert-aux-Blanches-Mains*, Société Hist. et Archéol., Genève, XVI ; Hisely, *Les Comtes de Genevois et de Vaud* ; Duparc, *Le Comté de Genève*.

d'autres le mettent au nombre des comtes de Genevois ». Quant à lui, il estime vraisemblable qu'il descende des comtes ses prédécesseurs (5). Secrétan prétend que Gérold était fils de Eberhard, comte d'Eggisheim, prince d'Alsace, qui aurait épousé Berthe, petite-fille de Conrad le Pacifique. Pourquoi aller chercher si loin et se perdre dans des digressions ?

Le nom de Gérold (ou Gérald) était déjà porté dans la maison de Genève ; l'évêque Gérold de Genève, oncle de Manassès, fut le fondateur du prieuré de Peillonnex avant 988 (6).

Le roi Conrad le Pacifique eut comme enfants : 1. Rodolphe III, roi de Bourgogne de 993 à 1032, qui épousa Ermengarde et n'eut pas d'enfants; 2. Gisèle, qui épousa le duc Henri de Bavière et fut la mère de l'empereur Henri II ; 3. Berthe, qui épousa en premières noces Eudes I comte de Blois, père de Eudes II, comte de Champagne, sur lequel nous reviendrons plus loin, et en deuxièmes noces, le roi de France Robert II ; 4. Gerberge, qui épousa Hermann II, duc de Souabe, et eut pour enfants Hermann III et Gisèle qui épousa l'empereur Conrad le Salique ou le Salien; 5. Mathilde ou Mahaut, qui aurait épousé Baudoin, comte de Flandre, puis Godefroy, comte des Ardennes, ou plutôt Conrad de Worms (7). Elle eut une fille, Berthe, la mère de Gérold de Genève. Celui-ci était donc arrière petit-fils du roi Conrad le Pacifique, petit-neveu du roi Rodolphe III, et sa mère Berthe était cousine germaine de l'empereur Henri II, de Eudes II, comte de Champagne, et de l'empereur Conrad le Salique.

En 1016, Rodolphe III, qui n'avait pas d'enfants légitimes, décida de remettre son royaume à son neveu l'empereur Henri II, fils de sa sœur Gisèle. Mais ce traité excita le mécontentement de ses sujets. Henri II étant mort en 1024, ce fut le fils de sa cousine germaine Gisèle, fille de

---

(5) Lévrier, op. cit., I, p. 48, 49, 50.
(6) Secretan, op. cit., p. 346 ; Duparc, op. cit., p. 78.
(7) Secretan, op. cit., p. 251.

Gerberge, Conrad le Salique qui devint empereur et soumit à son autorité les Burgondes révoltés. A ce moment, Eudes II, comte de Champagne, neveu de Rodolphe, soutenant à main armée ses prétentions à la couronne de Bourgogne, occupa une grande partie du royaume. Il avait pour allié Gérold de Genève, fils de sa cousine germaine Berthe. Après plusieurs campagnes en Bourgogne, Conrad le Salique, vainqueur du comte de Champagne et du comte de Genève, se fit proclamer roi de Bourgogne, à Payerne, le 2 février 1033, puis à Genève le 1er août 1034 (8). Ces faits nous apprennent que Gérold, incité par son cousin Eudes II, comte de Champagne, chercha à conquérir une partie du royaume de Bourgogne en profitant de l'insurrection provoquée par le pacte conclu entre Rodolphe III et l'empereur.

Gérold, né vers 1010, était comte de Genève depuis la mort du comte Robert, vers 1030-1032. Or, nous savons que Robert de Genève avait un fils Conrad cité dans la charte de la donation faite au prieuré de Peillonnex. Et la question suivante se pose naturellement : Conrad a-t-il succédé à son père Robert et serait-il l'époux de Berthe et le père de Gérold ?

Deux cas se présentent : Suivant les uns, Robert serait décédé vers 1020, suivant d'autres vers 1032. Dans le premier cas, Conrad aurait pu régner quelques années seulement, car, en 1026, il était décédé. Lévrier le nomme Conrad II, ce qui ne signifie pas qu'il ait régné, mais qu'il figure dans la chronologie, à son rang de succession, car aucun événement n'a marqué son règne, comme le fait remarquer cet historien. Mais ceci confirmerait la continuité dans la descendance de Robert à Gérold. Dans le deuxième cas, si Conrad ne fut pas comte de Genève à la mort de son père Robert, vers 1032, c'est certainement parce qu'il était décédé avant lui. En effet, en 1026, Berthe était veuve et demeurait à Genève, sans doute au château du Bourg-de-Four (9). Et si Gérold est devenu comte de Genève vers 1032, il est vraisemblable qu'il était l'héritier

(8) Reg. Gén., 162, 168, 184, 185, 186.
(9) SECRETAN, op. cit., p. 259, 271.

légitime du comte Robert, son grand-père. Et Lévrier ajoute que « de Conrad II » ou de tout autre seigneur inconnu, est né Gérold, comte de Genevois (10). Et l'on peut en déduire que Gérold, fils de Berthe, nièce de Rodolphe III, était aussi le fils de Conrad de Genève qui aurait épousé Berthe vers 1010.

Il est bien évident que le successeur du comte Robert ne pouvait être choisi que dans la dynastie des comtes de Genève. Il fallait donc que Gérold fût un très proche parent du comte Robert. Il avait, en outre, l'appui de la famille rhodolphienne de sa mère Berthe et du comte de Champagne, son cousin. De plus, Gérold, élevé par sa mère, devait être très attaché à la famille du roi Rodolphe dont il briguait une part de l'héritage sur lequel il avait certains droits. Remarquons aussi que Rodolphe III avait fait plusieurs séjours sur les bords du Léman, que le château de Lausanne était l'une de ses résidences, et qu'il a été enseveli dans le chœur de la cathédrale de Lausanne (11). Or, les comtes de Genève étaient aussi comtes de Vaud (12). Il est possible que, sur les instances de sa femme Ermengarde, veuve de Manassès, Rodolphe ait alors voulu marier sa petite-fille Berthe au fils du comte Robert, neveu et successeur de Manassès.

La défaite du comte de Champagne et de son allié Gérold fit perdre à ce dernier sa suzeraineté sur la ville de Genève, que l'empereur transmit à l'évêque. Dès lors, les comtes de Genève ne sont plus que comtes de Genevois. La lignée des 17 comtes de la race de Gérold qui finit avec Robert, l'anti-pape Clément VII, que l'on peut appeler la dynastie des comtes de Genevois, se distingua de la précédente en ce que la couronne comtale devint, avec elle, réellement héréditaire par ordre de primogéniture (13).

Nous croyons donc pouvoir conclure que Gérold était fils de Conrad de Genève et de Berthe de Bourgogne et petit-fils et successeur du comte Robert de Genève.

Lucien GUY.

---

(10) LÉVRIER, op. cit., I, p. 63.
(11) SECRETAN, op. cit., p. 280.
(12) HISELY, op. cit.
(13) LÉVRIER, op. cit., I, p. 50, 70.

Sainte Jeanne de Chantal et Madame de Sévigné

Leur confiance en la thérapeutique des Capucins

Au cours d'une séance déjà ancienne (27 août 1960), j'ai eu le plaisir et l'honneur de raconter combien Mme de Chantal était attachée et dévouée aux Capucins.

Aujourd'hui je voudrais apporter quelques renseignements inédits ou peu connus sur un capucin savoyard dont la science médicale avait mérité l'entière confiance de la Sainte. En liaison d'idées, et restant dans la famille de Chantal, je voudrais aussi signaler le crédit surprenant que sa petite fille, Mme de Sévigné, accorda aux remèdes empiriques des capucins... Tradition de famille... Hérédité ?... Peut-être !

Dans une lettre du 4 mars 1629, la fondatrice de la Visitation mandait ce qui suit à la Mère de Blonay, supérieure déposée du Monastère de Bellecour [1] :

« Vraimant, ma chère fille, si suis-je bien, moi, touchée au vif du mal de cette chère fille. Mais, mon Dieu, qui eut jamais moins d'apparence de ce mal qu'elle n'en avait, quand nous passâmes chez vous ? Oh ! j'espère en la bonté de Notre Seigneur que nous aurons plus de peur que de mal, puisqu'elle est prise de bonne heure.

(1) La Mère de Blonay avait achevé son supériorat au mois de juin 1628. Elle avait fondé le monastère de l'Antiquaille en 1627.

« Toutefois, sa très sainte volonté soit faite, car je m'assure que de quelque côté qu'elle s'accomplisse, ce sera pour sa plus grande gloire et notre mieux à tous. Je pense que, passé la première purgation, laquelle doit être douce et suffisante pour décharger le corps de cette chère âme, des humeurs superflues, il ne faut pas l'accabler de remèdes.

« Néanmoins, représentant au médecin ce que l'on craint de tant de médecines, il faut enfin lui obéir. Mais je crois toutefois que les saignées et la multitude des médecines la gâtent. »

Ces appréhensions de la Sainte donnent à penser que le docteur traitant de la Visitandine de Lyon appliquait sans pitié les théories de M. Purgon. On a plaisir à constater que, longtemps avant Molière, la Mère de Chantal avait reconnu le danger que constituait pour les malades l'aveugle soumission au triple aphorisme de la Faculté d'alors, si justement ridiculisé par le grand comique : « Seignare, purgare, clisterium donare » [2].

La Sainte continue : « Je serais bien aise de savoir au vrai son mal, car nous avons ici un grand médecin et un gardien des capucins qui l'était autrefois et que l'on estime grandement. Retranchez-lui le parler tout-à-fait, autant qu'il se pourra, et les faites manger l'une et l'autre. »

« Je ne puis rien dire davantage que je ne sache leur mal, mais nous faisons bien prier et je n'ai garde de les oublier. Certes elles me sont chères, mais surtout m'est précieuse notre chère Directrice... Pour vous, ma Fille obligez-moi, je vous en conjure, d'entretenir votre santé : prenez le matin une noix confite, et le soir, le plus souvent qu'il se pourra. »

La Sainte, on le voit, avait été mère de famille. Elle prend soin de ses religieuses avec la même sollicitude qu'elle avait eue autrefois pour ses enfants, ou que, infir-

---

(2) Le 1er juillet 1676, Mme de Sévigné écrit à sa fille, Mme de Grignan : « Je ne renonce pas à me faire saigner quand on le jugera à propos .. Le pauvre M. de Sainte s'est ensormi cette nuit au Seigneur. Il a été vingt-cinq jours malade, saigné treize fois » !

Autre exemple : Maladie et mort du philosophe Gassendi (1592-1655) : « Six médecins de ses amis avaient, en consultation, prescrit la saignée. Puis survint l'illustre Guy Patin ; il confirma dans un verdict sans réplique, la prescription de ses confrères : Il fallait incontinent tirer au patient huit onces de sang, et sur les cinq heures du soir, pratiquer une saignée. Entre les deux, sur les trois heures, un lavement. Continuer ainsi les jours suivants... » (Cahiers de l'Alpe : fév.-mars 1964).

mière bénévole, elle déployait en visitant les pauvres et les malades de Bourbilly. Les misères, petites ou grandes, de notre enveloppe mortelle, ne l'offusquaient pas et elle en parlait sans fard, en cas de besoin.

Le point qui a d'abord intéressé ma curiosité, ce n'est pas l'ordonnance du docteur capucin d'Annecy, mais celui de savoir qui était ce religieux sur la science duquel Sainte Jeanne de Chantal comptait pour tirer d'affaire les malades de Lyon qui lui causaient tant de souci... et dont, en dernière heure, elle reçut des nouvelles rassurantes. (ibid.).

En compulsant les Annales des Capucins de la Province de Savoie, j'ai trouvé la réponse que j'ai le plaisir de vous communiquer.

Etait gardien (supérieur) des Capucins d'Annecy, en cette année 1629, qui fut celle de la peste, le Rd Père Grégoire, de Chambéry. C'est précisément le médecin dont la Mère de Chantal avait une si haute idée. Voici en quelques mots son histoire :

Il appartenait à une famille de robe, les Vissod, très honorablement connue à Chambéry. Son frère, « noble et spectable Pantaléon Vissod, d'abord avocat près le Souverain Sénat de Savoie (1614-1621), accéda à la charge de Procureur Général de S.A.S. près le même Sénat » (Archives du Sénat, Dossier 05.308) [3].

Un autre frère du R.P. Grégoire était « official » de l'Evêque de Grenoble dans le Décanat de Savoie. L'un et l'autre étaient hommes doctes et de sainte vie. Ils se rendirent recommandables au public par leur capacité, dans les charges qu'ils exercèrent, mais singulièrement par l'intégrité de leurs mœurs, la générosité de leurs amitiés et leur grande piété, surtout par leur dévouement pour les affligés. » (Arch. Cap. Sav. Trophées, F° 852).

Avant d'embrasser la vie religieuse, le P. Grégoire avait étudié et exercé la médecine. Il l'avait même enseignée (je conjecture, à la Faculté de Montpellier).

C'est alors qu'il entendit l'appel de Dieu et qu'il quitta le monde. Il revêtit l'humble habit des Capucins en 1612 et fit profession le 22 octobre de l'année suivante.

---

(3) Nous devons ces renseignements à l'obligeance de Mlle Cesari, Archiviste à Chambéry.

Sitôt après, le Père Grégoire dut s'appliquer à l'étude de la théologie. Une lettre d'obédience du Ministre Général de l'Ordre l'assigna ensuite à la Province de Savoie.

Parmi ses nouveaux confrères, il ne put, malgré son humilité, tenir cachées ses connaissances en médecine ; si bien qu'en peu de temps, il s'acquit l'estime des religieux et celle de tous les médecins de Chambéry et... de Genève.

Notre Annaliste raconte qu'une fois entre autres, « se faisant une consulte de six ou sept médecins sur le sujet d'une infirmité d'une grande princesse, épouse du Sérénissime Prince, son mari, après que tous ces messieurs les médecins eurent étalé leur doctrine par de beaux et longs raisonnements, le R.P. Grégoire, comme humble religieux, en fort peu de mots, dit son avis, lequel fut suivi, admiré et exécuté promptement et facilement, et la Princesse fut guérie le jour suivant. » (Arch. Cap. ibid.).

On aimerait connaître cette princesse si rapidement remise sur pied par le capucin-médecin. Malheureusement, selon les habitudes d'alors, les historiens se dispensaient de donner des noms de personnes et des dates précises.

Il s'agit probablement de la Princesse de Carignan, laquelle se trouvait précisément à Annecy, en 1628, avec son mari, pour la bénédiction de la première pierre pour l'agrandissement de l'église du premier monastère de la Visitation, et dont l'officiant fut Mgr Jean-François de Sales, frère et successeur du Saint. (Notice sur l'église du premier monastère de la Visitation Sainte-Marie, p. 14) [4].

« Le Rd Père Grégoire, poursuit notre Annaliste, a sauvé la vie, avec l'aide de Dieu, à plusieurs religieux et séculiers, avec admiration de tous, en des infirmités que l'on tient communément incurables, et pour lesquelles ils avaient été abandonnés des autres médecins. » (Arch. Cap. Trophées, F° 853).

Que le renom de la science professionnelle du P. Grégoire fût parvenue aux oreilles de la Mère de Chantal, on ne saurait s'en étonner, l'ancien couvent des Capucins

---

(4) Le Prince et la Princesse de Carignan insistèrent en vain auprès de la vénérable fondatrice pour qu'elle s'éloignât d'Annecy, pendant la peste effroyable qui désola la ville en 1629. Elle avait été élue supérieure du Monastère le 31 mai de la même année.

(dont l'hôpital actuel d'Annecy occupe l'emplacement) n'était guère éloigné du premier monastère de la Visitation.

J'imagine que la Sainte eut recours à lui, non seulement pour ses filles malades à Lyon, mais aussi, et plus encore, pour celles qui l'entouraient à Annecy.

Ce qui est bien certain, c'est que notre capucin, ex-professeur de médecine, fut un très saint religieux, et qu'il gagna la pleine confiance de ses confrères. Ainsi, dès l'année 1624, il est élu définiteur par le Chapitre tenu à Chambéry, du 24 au 27 mai. Les Chapitres suivants lui donnèrent cinq fois cette marque de confiance. Elle s'affirma de plus en plus, à mesure que les services et les mérites du P. Grégoire devenaient plus éclatants, si bien que le Chapitre réuni à Sallanches, du 3 au 9 septembre 1632, l'éleva à la charge de Ministre Provincial.

C'est en cette qualité qu'au printemps de l'année suivante, le P. Grégoire se rendit à Rome, pour représenter la Savoie au Chapitre Général, célébré vers la Pentecôte 1633.

« Avant son départ, toute son occupation et ses conversations n'étaient que de parler de sa mort future en ce voyage, comme s'il eût eu des assurances, du côté du ciel, et des révélations qu'il ne reviendrait pas. »

A peine arrivé dans la Ville Eternelle, il tombe gravement malade. Soigné et traité « selon les complexions et coutumes des Italiens, le bon Père dit à son compagnon : « Hélas ! je suis traité tout autrement qu'il ne faut... Mais les médecins, étant malades, doivent obéir et se laisser gouverner. Aussi je me soumets très volontiers à la Providence divine et je veux obéir jusqu'à la mort. » (Arch. Cap. Trophées).

C'est dans ces sentiments que, muni des sacrements de l'Eglise et d'une spéciale bénédiction du Souverain Pontife Urbain VIII, il rendit son âme à Dieu, le 24 juin de l'année 1633.

*

* *

Pour en revenir à Mme de Chantal, comme je l'ai dit au début, sa petite-fille, la spirituelle et célèbre marquise

---

(5) Je rappelle seulement qu'orpheline de père et de mère à six ans, la petite Marie de Chantal fut entourée de la profonde et *maternelle* affection de la Sainte qui en écrivait ainsi : « C'est la vérité que j'aime cet enfant, comme j'aimais son père » (Celse-Bénigne, qui se coucha sur le seuil pour empêcher sa mère de le quitter).

de Sévigné, semble avoir hérité, si l'on peut dire, de la confiance de sa sainte aïeule en la thérapeutique des capucins [5].

Pendant de longues années, la noble dame jouit d'une santé florissante... Le 6 mai 1671, elle écrit d'enthousiasme à sa fille trop aimée, Mme de Grignan : « J'ai une santé au-dessus de toutes les craintes ordinaires. Je vivrai pour vous aimer, et j'abandonne ma vie à cette occupation et à toute la joie, et à toute la douceur, à tous les égarements, à toutes les mortelles inquiétudes, et enfin à tous les sentiments que cette passion me pourra donner. « (T. 1, 257).

Mais un jour, vers la cinquantaine, dans sa campagne des Rochers, non loin de Vitré, en Bretagne, elle doit faire l'expérience de la souffrance. Au début de l'année 1676, elle est saisie d'une violente crise de rhumatismes aigus, avec enflure des pieds, des jambes, des mains, des bras, « qui lui fit endurer un martyre de cinq semaines ». « Ce fut, écrit-elle à son cousin, le comte de Bussy-Rabutin, un étrange noviciat pour une créature comme moi qui avait passé sa vie dans une parfaite santé. » (1er mai 1676).

A force de remèdes et de soins, elle finit par se remettre. Mais les suites de cette brutale attaque de la maladie ne disparurent pas complètement, malgré les cures successives à Vichy et à Bourbon. Du moins la leçon avait porté : Madame la Marquise « apprit à se conserver comme une personne mortelle et elle passa de l'insolence pour la santé à l'excès de la timidité ».

Depuis, dans ses lettres, reviennent souvent les mots de « vapeurs, humeurs, saignées, purgations ». C'est alors aussi que l'on constate cette chose étrange, chez cette Dame du plus haut rang et qui a ses entrées à la cour de Louis XIV, une aveugle confiance aux conseils et aux recettes curatives des capucins.

En voici quelques preuves :

D'abord, Mme de Sévigné ne fait pas mystère de son estime pour eux. Venue à Vichy prendre les eaux, elle écrit à sa fille (11 juin 1676) : « J'ai trouvé ce matin à la fontaine un bon capucin ; il m'a humblement saluée. J'ai fait la révérence aussi de mon côté, car j'honore la livrée qu'il porte. Il a commencé à me parler de vous... Je crois que

vous ne l'avez jamais vu, mais c'est assez de vous avoir nommée... »

De Bourbon où elle est à peine arrivée pour une autre cure jugée nécessaire, elle mande à Mme de Grignan qu'elle « a été à la messe aux capucins ; qu'elle a un bon médecin qui lui plaît (M. Amyot). Il traitait Mme de Louvois. C'est un homme ennemi raisonnablement de la saignée, qui approuve les capucins ; qui m'assure que tous mes maux viennent de la rate. » (22 septembre 1687).

Un jour de l'année suivante (5 novembre 1688), elle commence tout de go sa lettre à sa fille, par ces détails réalistes que je m'excuse de transcrire... Mais ne sommes-nous pas au siècle de Molière et du « Malade Imaginaire » ?

« Je pris hier ma petite médecine à la mode de *mes* capucins... C'était pour purger ma santé ; elle ne fit que balayer grossièrement. C'est leur fantaisie. Je m'en porte en perfection. »

S'agit-il de prononcer sur un projet de cure thermale ? Aux yeux de Mme la Marquise, le verdict des capucins tranche sans appel.

« M. le Chevalier (de Grignan) a une véritable envie d'aller aux eaux de Balaruc. J'ai vu l'approbation naturelle que *nos* capucins donnèrent à ces eaux, et comme ils le confirmèrent dans l'estime qu'il en avait déjà. Il faut lui laisser placer ce voyage comme il l'entendra. » (5 mai 1689, T. 1, p. 381).

De fait, en trois jours de cure, « ces eaux admirables » procurèrent à M. de Grignan, une visible amélioration « en attendant que nous disions guérison » (2 octobre 1689).

Malheureusement, leur effet ne fut pas durable (ibid. 26 octobre).

Puis-je encore citer quelques lignes d'une lettre du 18 mai 1689 à Mme de Grignan : « Vous voilà donc saignée ; j'en loue Dieu, ma chère enfant, et j'avoue que j'en suis soulagée. J'ai grande envie de savoir si votre tête en aura été débarrassée... »

« Nous avons bien ri de ce que vous me priez de me purger et, justement, sans aucun besoin, seulement par les probabilités du carême et du long temps que je n'y avais pas pensé, je me disposais à prendre ma poudre et ma

manne des capucins. Je me suis donc purgée, comme vous êtes saignée. Je m'en trouve fort bien... »

A peine installée dans sa terre des « Rochers », elle mande « à sa chère enfant », ces utiles conseils : « Détournons nos tristes pensées. Vous n'en êtes que trop accablée, sans en recevoir encore le contrecoup de mes lettres. Il faut conserver la santé dont la ruine serait encore un plus grand mal. La mienne est toujours parfaite. Cette purgation des capucins où il n'y a point de séné, me paraît comme un verre de limonade, et c'en est, en effet. Je la pris pour n'y plus penser, parce qu'il y avait longtemps que je n'avais été purgée. Je ne m'en sentis pas. » (29 juin 1689, T. VI, p. 428).

Pour être juste, il faut reconnaître que la châtelaine des « Rochers » était gourmande et fort amie de la bonne chère. Quand son goût raffiné se croyait offensé, elle portait alors sur la médication des capucins, ses amis, des appréciations dépourvues d'équité et d'aménité. Qu'on en juge !

« Le dîner que vous me décrivez, écrit-elle à sa fille, est horrible (22 septembre 1679, T. 4, p. 353). Je ne comprends point cette sorte de mortification. C'est une juiverie et la chose la plus malsaine [6].

« Ces capucins que je vis à Pomponne en ordonnent partout. Je ne sais pas si les pauvres gens savent les conséquences, mais ils ne croient rien de si salutaire ; ils disent qu'un peu d'esprit de sel [7] dans ce qu'on boit, chasserait pour jamais toute sorte de néphrétique. Je crois que Villebrune avait senti la vertu de ce présent du ciel. En vérité, je ne suis point édifiée de cette sale mortification. »

Sans doute, parce qu'elle n'en éprouvait pas le besoin, mais lorsque sa santé compromise y trouvait son intérêt, elle n'hésitait pas à se soumettre aux traitements, comment dirai-je, les plus drôlatiques. Elle poussait la confiance, ou plutôt la crédulité, bien au delà de ce qu'eût fait sa sainte et prudente aïeule.

« Un jour, à la suite d'une chute, sa fille lui envoya

---

(6) Elle n'aimait pas les Juifs à cause de leur puanteur.
(7) Acide chlorydrique.

un onguent et de la poudre de sympathie qui furent reçus, prônés, abandonnés, quand il fut constant que le mal empirait. »

« La malade se mit alors entre les mains des capucins de Rennes qui plaçaient des herbes sur la blessure, puis les enterraient pour pourrir avec la maladie ! »

« Madame de Tarente succéda aux capucins avec la thériaque céleste ; enfin ce fut cette bonne Charlotte qui, avec du pain de rose trempé dans du lait doux, eut la gloire de triompher de la maladie et refit, en peu de temps, à sa cliente une jambe à la Sévigné. » (Lettres, Introduction, p. XXVIII).

Vous concluerez, je pense, avec moi, qu'il n'y avait pas, à Rennes, de Père Grégoire de Chambéry.

P. ROBERT.

Les Barnabites au Collège Chappuisien

C'est une curieuse histoire, mais très attachante, par les multiples faces qu'elle présente, que celle des Barnabites, venus à Annecy en 1614, y demeurant jusqu'en 1793. Professeurs compétents et rudes, administrateurs vigilants et rusés, constructeurs avisés et précautionneux, comptables pointilleux et indociles, paysans durement attachés à leur besogne, gérants attentifs et scrupuleux des biens de la communauté, mais désintéressés à un degré inimaginable, ils présentent tous ces traits humains dans leur œuvre si vaste, si variée, si ondoyante. On conçoit leur immense influence, puisque pendant si longtemps, jusqu'en 1729, ils eurent la charge importante et délicate de l'instruction et de l'éducation des enfants de toute une région.

C'étaient des religieux de l'ordre des Clercs réguliers de Saint Paul. Leur Congrégation fut fondée en 1530, à Milan, par Antoine Marie Zaccharie, conjointement avec Barthélémy Ferrari et Jacques Morigia. Elle devait se dévouer à la confession, à la prédication, à l'instruction de la jeunesse et aux Missions. Ce ne fut que cinq ans plus tard, que les Barnabites firent des vœux solennels, lorsque le Pape Paul III, les affranchissant de la juridiction des Ordinaires, leur donna le titre de Chanoines réguliers de Saint-Paul. En 1542, ils eurent un oratoire à Milan et, trois ans après, l'Eglise de Saint-Barnabé devint le lieu principal de leurs exercices, ce qui leur fit prendre le nom de Barnabites. Ils montrèrent beaucoup de zèle dans les Missions qu'ils allèrent prêcher en Bohême, en Italie, en Savoie, en France, surtout dans le Béarn. Ils fondèrent dans tous ces lieux, des Collèges, d'où sortirent des prélats, des juristes, des savants et des écrivains remarquables.

On parle encore du Père Jean-Pierre Nicéron, qui après avoir été professeur de rhétorique et d'humanités dans plusieurs Collèges, revint à Paris, en 1716, où il s'ap-

pliqua à réaliser un vaste projet qu'il avait conçu d'écrire, la vie des savants depuis la renaissance des lettres. Ce furent les « Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres de la République des Lettres », en 43 volumes, dont on retire de curieux et précieux renseignements.

Annecy et sa région profitèrent pleinement de la compétence de ces éducateurs, à l'esprit critique aiguisé, au jugement avisé et à la ferme volonté. Ces qualités se manifestèrent dans leurs travaux, leur enseignement, dans leurs transactions immobilières, très nombreuses au cours des ans, dans leurs incessants procès, où ils défendirent âprement leurs droits, dans les recouvrements obstinés de leurs créances. Mais que de lettres, de requêtes, de suppliques et de sommations, pour arriver à leurs fins ! Que de procédures interminables, de contrats enregistrés, et exécutés !

Il n'y a point de profits négligeables. Curieuses, futiles, même, sont parfois les admoniations de certains biens, donnés à ferme, moyennant une prestation périodique : c'est le verger du Collège remis pour une cense annuelle de douze ducatons, le 18 août 1649, puis pour treize ducatons et un chapon, le 30 mai 1669. Appréciait-on avec délices, le jeune coq engraissé, pour la table ? Par ailleurs, c'est un jardin situé hors des murs de la ville, loué pour un ducaton, le 19 août 1674. Le défaut de paiement de huit années de cens, pour quatre pièces de prés, à la Prairie, incita les Barnabites à réclamer la prise en possession de ces terrains, le 24 janvier 1641.

Mais la plus importante de leurs abondantes acquisitions, fut celle du prieuré de Ville-la-Grand, dépendance florissante des Religieux Bénédictins de Nantua. La cession en fut faite par Dom De Cérisier, procureur de l'ordre, le 16 mai 1649. Approbation et homologation du contrat de vente furent données par l'Abbé de Cluny, le 4 janvier 1650. La quittance finale — car les paiements étaient échelonnés — est du 30 décembre 1659. Le décret de la Congrégation du Concile, portant commission en faveur de l'Evêque de Chalon, Prieur du Couvent de Nantua, pour autoriser cette vente, date du 1er avril 1656. Cette dernière formalité entraîna l'établissement d'un acte définitif de possession, le 10 mai 1658, en faveur du Révérend Père Cohendet, Prévôt des Barnabites, acte approuvé par le Pape Innocent XI, le 17 mai 1689.

Quant aux procès, ils sont toujours serrés, démesurément longs, avec un volume de pièces impressionnant. Le plus souvent, il s'agit de conflits de voisinage ou de recouvrement de dettes, d'interventions à l'égard de fermiers, de locataires et de tous ceux qui doivent des rentes, des legs, des pensions, des obligations ou encore contre des artisans n'ayant pas rempli leurs promesses.

La contiguité avec d'autres propriétaires engendrait de continuels sujets de discorde. Pas une année ne se passait, sans qu'une question de mitoyenneté ne déterminât de vives démarches et de véhémentes poursuites. Les services de voirie se cherchaient encore, dans une bourgade restée champêtre, mais les notaires rédigeaient et copiaient, sans aucune modération, sur l'initiative inlassable des Pères Barnabites. En décembre 1617, on assigne le Sieur Ponsard, pour lui faire vider la maison qu'il tenait en location ; le 15 mai 1630, la veuve de Maître Portier doit refaire une muraille servant de clôture au verger du Collège ; le 11 juin 1649, acte est signifié à Prosper Ribiollet, « pour lui faire ôter une plate-forme et un fumier, dans la cour par laquelle on passe, pour aller vers le Thiou, depuis la maison de l'Economie » ; le 20 juin 1663, le Sieur Comès reçoit une requête pour faire « ôter les immondices de devant la porte du Collège » ; le 1er juin 1672, sommation est faite au Noble Nicolas Baytaz qui avait pratiqué une porte dans un portail dépendant du Collège ; le 2 février 1694, c'est Louis Merle, sculpteur, qui est disputé, pour avoir laisser chuter la Tour de Magellan, située à côté du bureau de l'Administration ; en 1706, commence un procès contre les Sieurs Théodore et Aimé Delacharrière, pour une fenêtre construite dans la muraille qui confine au verger.

Et tant d'autres, régulièrement assignés, opiniâtrement poursuivis, suscitant des débats et des contestations prolongés. Pour un fâcheux écoulement de latrines dans le Canal du Collège, deux actions sont intentées, dont l'une contre le Seigneur Desonchy. Celle-ci va se développer du 28 juin 1642 jusqu'au 23 janvier 1675, date de la sentence arbitrale. L'autre, contre les Pères Dominicains est appuyée par les Administrateurs du Collège. Elle va nécessiter des liasses de papier. Entre l'acte de sommation du 9 septembre 1645, et la transaction finale du 29 mai 1691

il s'est écoulé 46 ans, pendant lesquels on vit naître les requêtes, les rapports, les procédures devant le Sénat, les dénonciations de travaux, les déclarations de témoins, les inventaires des communications, les multiples mémoires et actes notariés. Ainsi l'acharnement déployé de part et d'autre confinait à l'entêtement, freiné parfois par le temps, puis relancé par une réciproque malignité.

Si ces adversaires en présence luttaient de toute leur science et de toute leur astuce, d'autres intéressés n'opposaient que résignation inerte devant ces obstinés demandeurs, tels les infortunés curés des Ollières, qui, à peine installés dans leur paroisse, se trouvaient dotés d'un procès, au sujet d'une redevance de quarante parts de blé, car la vente des dîmes avait été faite par le Seigneur de Menthon, en faveur du Collège d'Annecy, le 22 décembre 1574. Aussi, le Révérend Puthod fut-il inquiété de 1615 à 1627, le Révérend Delachenal de 1631 à 1634, le Révérend De Lornay de 1635 à 1637 et le Révérend Biollay de 1642 à 1649. En 1661, ce dernier était encore débiteur de quelques arrérages et n'était point oublié dans les productions épistolaires, ni dans les sommations réglementaires.

Mais il faut laisser cette défense d'intérêts multiples. Les Barnabites n'étaient point accablés par cette ténacité épuisante et pouvait remplir, avec un zèle nullement amoindri, leur tâche d'éducateurs. L'accueil que la population instruite leur réserva, la place enviée prise par leur établissement, indiquent à suffisance le rayonnement et le prestige de ces bons ouvriers du savoir. L'indépendance dont ils ont longtemps bénéficié, explique-t-elle parfois la véhémence passionnée à défendre des droits réels, et même les écarts de langage voulant justifier leur action ? Si leur intransigeance irritait les tenants du pouvoir local, leur volonté, leur ardeur au travail, leur dévouement au bien public, leur conscience et leurs aptitudes méritaient le respect et pouvaient laisser paraître bénins les reproches qu'on leur fit.

Et pourtant des préventions injustifiées se manifestèrent avant leur arrivée. Les Dominicains, qui pendant si longtemps, avaient enseigné la jeunesse d'Annecy, voyaient avec une certaine amertume la venue de ces hommes nouveaux, spécialistes de la science et auréolés d'une solide réputation. Etait-ce souci d'un difficile voisinage ou crainte

d'une exceptionnelle réussite ? Toujours est-il que le Révérend Père Charpenne, Prieur des Dominicains, écrivit, le 23 avril 1614, au Père Amato, Confesseur du Prince de Savoie, et Dominicain lui-même, pour tenter d'empêcher cette indésirable installation. Mais ces démarches furent vaines ; l'influence de François de Sales prévalut.

Et le 5 juillet 1614, fut établi et signé, dans la grande salle du Collège, le contrat de l'introduction des Barnabites. Ce fut une cérémonie solennelle, riche de promesses, engageant délibérément l'avenir, par la présence du représentant du Duc de Savoie, de l'Evêque François de Sales, des Syndics et des Conseillers de Ville, des chanoines, de nombreux docteurs en théologie, et des administrateurs du Collège. Tous apportèrent leur confiante adhésion a l'initiative prise en faveur des Pères Barnabites. Tout semblait promettre une solide pérennité. Mais les choses humaines vivent de perpétuels changements, et sans doute, l'esprit d'indépendance et d'indocilité suscite assez vite des réactions. On n'étale pas de façon constante le souci scrupuleux d'une rigoureuse gestion, on n'est pas constamment strict, jusque dans les plus petites choses, on ne prodigue pas les avis, les sentences, les ordres de façon désinvolte, sans provoquer des heurts, des étonnements et des rancunes.

Aussi les Administrateurs du Collège, les Syndics, les religieux, le Sénat même, apportèrent critiques et remontrances, fournissant arguments et pièces aux procès les plus divers et aux plaintes les moins mesurées. Le Conseil de Ville attisait ses doléances, présentant des revendications qu'il jugeait trop bien fondées. Les Barnabites firent front, et à les voir si prompts à la riposte et si bien adaptés à la chicane, l'on se mit à déplorer leur présence et à regretter leur venue.

On alla même, dès les premières années, à réclamer une éviction, en accumulant les griefs. Déjà en 1620, le Duc de Savoie, Charles Emmanuel I[er] écrivit à son ambassadeur à Rome, pour solliciter le maintien des Barnabites dans le Collège d'Annecy et leur faire obtenir les prébendes du Prieuré de Contamine. Mais les Administrateurs continuent l'agitation, réclamant leur droit de regard dans toutes les affaires. Il appert qu'un contrôle irréfléchi et

impulsif conduit très vite à des investigations désobligeantes, à des interventions malveillantes. La lutte s'engage, implacable, acérée, au sujet des réparations au Collège, des aliénations de biens, des boursiers à désigner pour Louvain, lutte d'influence où de puissants personnages interviennent dans un sens comme dans l'autre. En 1622, sur plainte des Barnabites, le Procureur fiscal du Conseil de Genevois adresse des remontrances aux Administrateurs. Le 2 mai 1623, l'Evêque de Genève exprime des louanges des professeurs annéciens, dont la réputation s'affirme, et ceci dans une lettre adressée aux Proviseurs du Collège de Louvain. Une résolution avait même été prise, le 10 mars 1623, dans l'Eglise du Collège Chappuisien, pour faire écrire tous les corps de la ville aux exigeants Proviseurs. Le 19 août 1624, le Prince de Piémont exhorte les Administrateurs « à ne pas molester les Barnabites », et le 24 décembre de la même année, l'Evêque de Genève accuse ces Administrateurs de « mauvaise foi » pour l'envoi des députés à Louvain.

On sent que ces démêlés pèsent sur la ville, troublent les études, aigrissent les acteurs, renforcent leur volonté de résitance, appellent les ripostes peu amènes. Sur l'instigation des Proviseurs de Louvain, le Nonce des Flandres demande, en 1625, à l'Evêque de Genève de laisser le choix exclusif des boursiers, au seul prieur des Dominicains, initiative véritablement trop désobligeante pour les Maîtres du Collège Chappuisien qui n'y veulent point consentir. Par la suite, quatre boursiers savoyards sont renvoyés. Vingt-et-une fois, les Barnabites de Rome écrivent à leurs frères d'Annecy pour les soutenir, les encourager, leur procurer des arguments. Le Duc de Savoie, Charles-Emmanuel I^er^, déclare, le 10 février 1625, à l'Evêque et aux Administrateurs que « bon gré, malgré les Proviseurs de Louvain, il veut maintenir, pour toujours, les Pères Barnabites dans le Collège d'Annecy ». La Duchesse de Savoie écrit au Sénat, dans le même sens, le 22 décembre 1643. Ainsi l'affaire est débattue, loin des bords du Thiou, car en 1645, le Duc de Savoie donne des instructions au Marquis de Saint Maurice, plénipotentiaire au Congrès de Munster, pour rétablir la bonne harmonie entre les Collèges de Louvain et d'Annecy. Un nouveau contrat de location est passé à Annecy, le 24 avril 1662, par le Notaire Favre et,

le 13 juin, une transaction est établie entre l'Université de Louvain et les Administrateurs du Collège Chappuisien, qui revendiquent âprement leur droit de contrôle. Ils l'obtiennent, par décision du Prince régnant, le Duc de Genevois-Nemours.

Si de sérieux conflits ont pu être péniblement aplanis, il allait en naître un nouveau, en 1712, entre les Pères Barnabites et le Conseil de Ville, vigilant gardien des droits et prérogatives des Administrateurs du Collège. Le désaccord portait sur la discipline générale et le droit de renvoi des élèves indisciplinés, droit qu'on contestait aux éducateurs. Les Barnabites réagirent avec un courage, une témérité, un esprit de ferme décision qui ébranlaient les aigres récriminations des syndics. Mais il est toujours imprudent de se heurter aux puissances locales. L'affaire portée devant le Sénat de Savoie, ne pouvait qu'engendrer une fâcheuse publicité.

Trois ans plus tard, le 20 septembre 1715, le Roi Victor-Amédée II formula de nouvelles plaintes, dans une lettre adressée à « ses chers et dévots orateurs et chers bien aimés et féaux, les Administrateurs du Collège Chappuysien ». Les griefs étaient assez nombreux.

On ne retire plus « les grands avantages procurés jadis par le Collège de Savoie, de Louvain » et les Barnabites semblent en être rendus responsables. Le rappel du passé devient accusateur puisqu'on « a été informé de l'état où se trouve, à présent, réduit le Collège de Louvain, dont on a retiré, par cy-devant de si grands avantages, par la doctrine de ceux qui y ont été élevés, et qui ont ensuite excellé dans la théologie, dans la magistrature et la médecine ». Et l'on veut encore s'informer « des motifs pour lesquels l'on n'a plus les mêmes avantages, depuis quelque temps, afin d'y prendre des mesures pour le rétablissement d'un bien si considérable et que nous avons fort à cœur. »

L'étonnement royal grandit encore, car le Collège de Savoie « a été rétabli en l'année 1662, sous les conditions portées par une transaction faite entre les Administrateurs syndics et les Pères Barnabites, par les soins et sous les ordres de Charles-Emmanuel I^{er} ». Mais cet acte n'a pas été observé. « Les Barnabites n'ont pas rendu compte de tous les revenus du Collège d'Annecy, chaque neuvième

année ; ils n'ont pas envoyé de personnes à Louvain. » C'est pourquoi il faut rétablir les moyens de faciliter l'acquisition de la science dans les trois facultés de Louvain. « Des sujets pourront, par leur génie, être utiles à leur souverain et à leur patrie ».

Les remontrances sont assez vives : l'intention expresse du Roi est que l'on fasse rendre les comptes aux Pères Barnabites, pour le mois d'octobre prochain. Ceux-ci fourniront l'argent nécessaire pour le voyage du procureur et du messager de Louvain. Ils devront satisfaire à toutes les conditions prescrites par les statuts, traités, arrêts du Sénat, et faire soumission devant le Juge Mage du Genevois, après le mois d'octobre. La menace plane déjà, à la suite de l'énoncé de ces exigences. Car, si les Barnabites n'ont pas satisfait « à toutes ces obligations, ils seront privés et déchus de tous droits de l'usage et de la perception de tous les fruits et revenus du Collège d'Annecy, et obligés de remettre le Collège, les droits et revenus qui en dépendent, entre les mains des Administrateurs, pour les employer suivant l'intention et les règles établies par le Révérend Eustache Chappuis. » Sénat et Procureur général sont alertés et nantis de tous pouvoirs pour l'exécution de ces ordres. « Le zèle pour le bien public, et la soumission à la volonté du souverain » hâteront ces conclusions répétées dans un décret du 28 octobre 1715.

Dès lors, les Barnabites se font juristes : ils adressent une supplique à Victor-Amédée II, pour faire modifier les ordres donnés par l'intraitable souverain. Fermement et simplement, ils évoquent les patentes qui leur ont été accordées en 1614, par lesquelles ils étaient déclarés propriétaires de tous les biens du Collège Chappuisien, les Administrateurs de la fondation ayant eu recours, sous la Régence de Marie-Christine de France, à Charles-Emmanuel II pour obliger les Barnabites à renoncer à la propriété et à rendre compte des biens et de leur gestion, de neuf ans en neuf ans. Ils se soumirent à cette clause pour faciliter le rétablissement des bourses au Collège de Louvain, à condition néanmoins qu'ils ne seraient obligés à aucun frais de leur part, pour la reddition des comptes. Les Pères n'ont jamais voulu se soustraire à leurs obligations, et si les comptes n'ont pas été présentés régulièrement, c'est à la suite des exigences des Administrateurs,

qui en plus des biens de la fondation Chappuis, voulaient le contrôle de tous ceux de la Communauté dont aucune mention n'était faite dans les contrats. Et c'est l'examen de ces contrats qui est demandé afin d'obliger « les parties à s'y tenir, pour que, ni d'un côté, ni d'un autre, on ne puisse s'en écarter. »

Discussions, réunions qu'on appelle « Assemblées », sommations par devant notaire, se succèdent, fréquentes, mais inefficaces. Le 28 octobre 1715, le Roi répond à la supplique présentée, d'un ton ferme : « l'ordre du 20 septembre doit être observé et les Administrateurs du Collège, le Procureur général et le Sénat de Savoie sont chargés de tenir la main à son exécution. »

Entre temps, le 10 octobre, les Pères Barnabites avaient fait soumission devant le Juge Mage du Genevois, dans une des salles du Collège. La promesse fut faite, avec serment prêté, de satisfaire « à l'avenir et dans les temps présents en tout ce qu'ils peuvent être tenus, en conformité de la lettre de Sa Majesté, pour l'observation des contrats et traités faits par les Administrateurs du Collège d'Annecy ».

Le relevé des comptes eut beau être fourni, le Procureur et le Messager payés malgré la gêne avouée par les Pères, les boursiers proposés en plus grand nombre, la défiance était solidement ancrée. La coutume était suivie : qui veut nuire à autrui, l'accuse des pires méfaits. Et quand les doctrines nouvelles du Jansénisme prirent leur aspect populaire, on s'en vint encore à suspecter les Barnabites, leur attitude souvent ferme, déployée dans le passé semblait les avoir marqués, pour cette formule d'opposition. Et à l'automne de 1729, le Roi Victor-Amédée II renvoya ces religieux pour les remplacer par des prêtres séculiers.

Mais la rupture ne fut point totale. En quittant les charges de l'enseignement, les Barnabites conservèrent l'administration du Collège, la gestion des biens et la charge de l'internat. Curieuse destinée que la leur : délaissant les auteurs grecs et latins, ils eurent le souci de la vie matérielle de la maison qu'ils avaient rendue si florissante.

Ils montrèrent encore leur indépendance, souvent rugueuse. Tantôt par la plume, en de fermes réponses, tantôt

persuadés que la « plus belle et plus forte éloquence, bien souvent ne vaut pas un modeste silence ». Sur une demande présentée le 5 juin 1736, par leurs successeurs, pour disposer de l'Eglise du Collège, en vue d'un exercice littéraire, ils opposèrent un refus très net.

L'intervention auprès du Conseil de Ville fut inopérante ; une députation des syndics et de l'Avocat de Ville ne put que constater une intransigeance entêtée. En délibérant, on décida d'écrire à son Excellence, le Marquis Dormée, Magistrat de la Réforme des Etudes, pour qu'il eût la bonté de donner des ordres précis, la salle de l'Hôtel de Ville étant par trop exiguë pour le déroulement de cette imposante cérémonie. Cette démarche n'eut aucun succès, les Religieux rétorquèrent que le « Roi avait défendu de les inquiéter dans leur Eglise, dans le temps que les Professeurs voulaient déjà y introduire la Congrégation des Ecoliers ». Peut-on voir dans cette attitude la conséquence d'une révolte impuissante, à la suite d'une décision jugée par trop rigoureuse et imméritée ? Toujours est-il qu'ils restèrent étrangers à toute vie purement scolaire, gardant toutefois l'espoir d'une réintégration, puisque l'un de leurs procureurs écrit dans son livre de comptes : « Comme dans la suite, on pourrait nous rendre cette Direction des Ecoles, j'ai par précaution inséré le présent article, dans le livre des charges, pour y inscrire le paiement que l'on ferait alors aux quatre Régents séculiers, enseignant la grammaire, de leurs gages annuels. »

Cette espérance s'effrita alors que l'esprit de résistance s'affermit, même à la rentrée de novembre 1742, lorsque la grande salle du Collège était occupée par les soldats espagnols, engagés dans la Guerre de Succession d'Autriche. Le Conseil de Ville fit écrire par le Syndic au Grand Prieur de Lescheraines, en le priant de bien vouloir accorder la Chapelle de sa Commanderie de Saint-Jean, pour y faire, pendant la guerre, les harangues de rentrées et les exercices de la Congrégation des Ecoliers. Toutes les précautions seraient prises pour la sûreté des ameublements et des effets du culte. Fortement influencé par la Confrérie des Pénitents Noirs, le Seigneur Prieur fut tout aussi intraitable. Et le 8 janvier 1748, on s'adressa à nouveau aux Barnabites pour les prier de « contribuer au grand avan-

tage que le public ressentira, en s'arrangeant, de façon que, sans nuire aux offices, l'on puisse tenir la Congrégation des Ecoliers, dans la Chapelle du Collège, où la coutume était d'y faire les exercices publics pour les Ecoles ». On fit encore la sourde oreille à cette invite. Lassé de cette intransigeance monacale, le Conseil de Ville rédigea, le 20 mars, un mémoire à l'attention de Monseigneur l'Evêque, pour la présence, pendant la guerre, des Ecoliers, dans l'Eglise du Collège. Sensibles à la persuasion épiscopale, les Barnabites acceptèrent enfin le 1er avril et convinrent que l'on rassemblerait les Ecoliers dans l'Eglise un jour de la semaine. On règlerait ce jour avec les Professeurs, suivant l'opinion de l'Evêque.

Mais promesse du 1er avril n'avait peut-être pas de valeur. Son exécution fut encore différée; les Barnabites n'y voulurent point consentir, sans avoir reçu de Monseigneur une déclaration précisant que « ce n'était qu'à sa prière qu'ils accordaient leur Eglise ». Très diplomate, l'Evêque ne jugea pas à propos de donner cet écrit, pour ne « point préjuger de l'intérêt de la ville », mais aussi pour ne pas affaiblir l'autorité du Conseil de Ville qui, depuis des années, luttait contre une obstination qui apparaissait quelque peu vengeresse. Les syndics adressèrent même, le 6 mai 1748, à l'Avocat général de la Province, un factum et diverses pièces concernant cette interminable affaire, afin de l'informer des « diligences que la ville avait faites à cet égard ».

Vingt ans après, le 28 mars 1768, c'est l'Intendant du Genevois, sur la représentation du premier syndic, le Seigneur Dufour, qui exige que l'on procure aux Professeurs et étudiants du Collège, deux classes et un endroit pour les exercices de la Congrégation des Ecoliers, pendant que l'on fera des réparations urgentes.

Le Conseil de Ville priera les Seigneurs Administrateurs du Collège Chappuisien de consentir que les exercices scolaires publics se fassent dans l'Eglise et d'accorder pour les classes le Bureau de l'Administration et la salle de physique qui se trouvait vacante ou une chambre occupée par les Révérends Pères, dans l'enceinte du bâtiment. La nécessité cette fois s'imposa et les Syndics Dufour et Blanc purent enfin établir un rapport positif pour le Réformateur des Etudes.

On imagine donc ces Religieux savants et minutieux, vindicatifs et courroucés, inflexibles dans les plus petites choses, n'accordant rien, durs et silencieux devant les multiples requêtes présentées. S'agit-il de réparations urgentes à faire au bâtiment principal ? Ils refusent de recevoir les Seigneurs Tinjod, ex-syndic, et Flouard, Conseillers, pour examen du devis, discussion et entente, le 1er février 1768, parce que ces deux députés nommés par le Conseil ne sont pas du nombre des Administrateurs du Collège Chappuisien. Ils consentent alors à traiter avec ces derniers, pour refaire à neuf les murailles de la Salle de la Congrégation des Ecoliers, du côté du Thiou, et celle de la salle de Mathématiques qui vise sur la rue de la Filaterie, et pour remplacer le plancher de la Salle de Logique Mais, pour pratiquer à l'angle de ce dernier local, un retranchement d'un espace de huit pieds, il faudra l'ordre du Sénat.

Etait-ce encore la manifestation d'esprits aigris que cette curieuse initiative, prise en 1748, d'enlever les girouettes et les armoiries d'Eustache Chappuis qui se trouvaient sur les bâtiments du Collège ? Nouveau mécontentement du Conseil de Ville, qui prie les Nobles Syndics, comme les Administrateurs du Collège, dans une séance du 1er avril 1748, d'informer les Pouvoirs publics de cette incartade, afin que des « mesures convenables » soient prises pour le rétablissement de ces ornements.

Les Barnabites avaient pourtant des préoccupations moins futiles; ils se consacrèrent, avec une probité minutieuse et une ardeur jamais lassée, à l'administration de leurs biens. L'affaire était d'importance. Le domaine constamment agrandi par des achats, des reprises, des legs, s'étalait dans maintes paroisses des environs immédiats d'Annecy. Saint-Sylvestre, entre autres, avait particulièrement attiré les Barnabites. Le 11 juillet 1637, la Maison forte de Vouchy était acquise de Noble Abel Delalée et de Dame Suzanne Monod, veuve de Noble Claude Daussens, pour la somme de 18.000 florins. On mettait ainsi à profit la décision formulée dans des lettres patentes d'Anne de Lorraine, Duchesse de Nemours, du 13 mai 1634, qui donnait pouvoir aux Barnabites de posséder des fiefs nobles, et par suite de percevoir des droits seigneuriaux. Puis le

patrimoine s'enrichit encore de prés, de champs, de métairies et surtout de vignes s'étageant dans les hameaux de Vouchy, Marcelette, Crépy, Les Crêts, Muret. De nombreux Pères habitèrent en ces lieux, y travaillèrent, y moururent. L'Eglise contenait leur tombeau. On y replaça la pierre sépulcrale, le 25 juin 1666, et cette cérémonie fut consignée dans un acte notarié.

Des exploitations agricoles figuraient également à Marcellaz, à Chapeiry, à Epagny, à Veyrier, à Sevrier, à Gevrier, à Annecy-le-Vieux où les Pères possédaient le Pré Madame, le Bois-Jettaz et de nombreuses vignes, à Aléry où fut acheté le Pré-Vairet, et même à Annecy, où prairies et jardins étaient régulièrement ascensés. Les déboursés relatifs aux tailles et aux impôts témoignaient de la qualité de solides propriétaires de biens ruraux : 389 Livres 15 sols 10 deniers payés en 1752 et 422 Livres 3 sols en 1779.

Leur absorbante tâche pédagogique les avait quelque peu distraits de ces soucis agrestes et des préoccupations de rendement. Ils le confessent humblement : « Pendant que nous avons eu la direction des Ecoles, nos biens-fonds ont été fort négligés parce que les procureurs qui étaient professeurs ou préfets des études ou suppléteurs ou avancés en âge, ne pouvaient pas y donner leurs soins. Aussi, les vignes d'Annecy-le-Vieux, de Veyrier, de Sevrier, de Marcellaz, de Chapeiry, de Saint-Sylvestre étaient presque ruinées, les bâtiments en mauvais état, les prés sans haies, sans arbres, sans clôtures. » Mais depuis 1730, on a remis peu à peu ces biens en état. Le talent oratoire du rhéteur, la finesse du philosophe, le patient travail de l'esprit durent s'orienter dans la technique expérimentale de la culture, la manutention des bâtiments, l'édification des murailles, l'aménagement des locaux. Ainsi, on a réparé et ruinées, les bâtiments en mauvais état, les prés sans haies, vives, des sauvageons, des aubépins et des épines noires ; on a fait porter de la terre dans les vignes et les champs ; on a acheté régulièrement des marais pour faire de l'engrais.

« Pour empêcher que nos prés de Marcellaz ne soient mangés par le bétail, on en a donné la garde à un paysan des villages voisins ; pour son salaire, on lui a cédé le

feuillage des arbres et des haies et le pâturage des prés depuis la fin de septembre. De plus, nos prés, bien clos, ont été d'un grand rapport ; on a planté des châtaigniers, dans les bois de Sevrier, des noyers à Marcellaz, à Chapeiry et à Saint-Sylvestre ; on a acheté plusieurs milliers d'échalas, de plants de vignes. »

En agriculteurs prévoyants, les Barnabites ouvrent une fenêtre au Collège, du côté du Levant, dans la chambre d'un valet, pour pouvoir « jeter balayures et lavures sur les dépouilles du jardin et des amas de marais qu'on a soin d'apporter de temps en temps, dans un creux fait exprès. Tous les os de la cuisine y sont déposés et les vignerons préfèrent cet engrais à celui des écuries. Ils souhaitent même qu'on y mette la terre amassée le long du bâtiment et dans l'allée du Collège ». Ces manipulations n'ajoutaient certes rien au décor et à l'hygiène des locaux scolaires, mais l'économie, vertu cardinale, justifiait tout. « Il ne nous en coûte, disaient les Révérends Pères, que trois ou quatre charretées de marais, au lieu qu'il nous faudrait dépenser 9 à 10 patagons pour acheter un bateau de fumier. » (Le patagon ou mieux patacon était une monnaie d'argent de Genève, correspondant à l'écu).

Par ces soins diligents, ce travail opiniâtre, les vignes mordent sur les prés, les jachères et les broussailles. Chaque année, des milliers d'échalas nouveaux, parfaitement alignés, soutiendront de robustes sarments sévèrement disciplinés. On ne ménage ni la peine, ni la fumure, pour un rendement qu'on veut excellent. Et tout est crupuleusement consigné. En 1751, on a dépensé pour 2 500 échalas, 1 500 livres de rognures de cuir, 13 charretées de fumier, 80 douzaines de barbues, 102 douzaines d'aubépins, 2 douzaines de sauvageons, 123 journées de port de terre, dans les vignes de Vouchy, à Saint-Sylvestre, et pour le défrichement et les murailles crues faites dans la vigne de la Margeriaz, à Chavoires, la somme de 205 livres 6 sols 1 denier.

On achète de nouvelles terres ; on s'implante à Epagny en 1739, car les marais sont de plus en plus recherchés, réalisant une dépense de 536 livres ; on acquiert des mai-

sons, entre autres, le 18 mars 1737, « deux chambres et deux galetas dans la rue de la Filaterie, pour la somme de 600 livres, parce que le propriétaire Bornérat était un mauvais voisin qui inquiétait les locataires des Pères et avec lequel il fallait plaider de temps en temps. »

Les réparations des différents immeubles sont souvent considérables. En 1740, on construit la muraille de la vigne de Sevrier, le long du grand chemin; en 1742, on couvre « à tuiles, les granges et les écuries de Vouchy ». De 1746 à 1748, on ajoute à cet ensemble une nouvelle grange, deux étables; on transforme l'écurie du cheval et un galetas en deux chambres et deux remises pour engranger les récoltes. Dans l'ancien appartement du granger, on place les pressoirs et les cuves. Hors de la cour, le long du chemin qui va à Marcellaz, on ajoute un appartement pour le granger de la métairie achetée à M. Desongy.

Changements également importants dans le château de Marcellaz qui ne possédait qu'une grande salle, une cuisine et un poèle très obscurs, deux petites chambres du côté du Levant et la Chapelle du côté du couchant. La grande salle se transforme en un vestibule, une chambre et une nouvelle Chapelle. De l'ancienne Chapelle, on fait deux chambres avec un vestibule de communication, par lequel on se rend sur la galerie, aux latrines et au jardin. Entre les deux tours, du côté du levant, on a fait trois chambres et deux écuries, pour une dépense de 86 livres. Enfin, on a nivelé la terrasse du jardin, vis-à-vis du Château. Le tout a été terminé en 1749.

Le Collège fut sans cesse l'objet de nombreux travaux; il fut agrandi, modifié selon les besoins et la nécessité de commodités nouvelles. Les Administrateurs y veillaient. Ils avaient pris l'habitude de considérer que les revenus des domaines, s'ajoutant aux fonds chappuisiens, devaient couvrir les dépenses qu'ils étaient amenés à faire: l'entretien des bâtiments, le salaire des employés, les soins à donner aux terres, les impôts et autres charges, tels les 60 florins à payer au Secrétaire de Ville, les 12 florins au premier Serviteur de la Ville, les 60 florins au Messager de Louvain, chargé d'accompagner les boursiers savoyards, et

les 16 florins dus au Chapitre de Notre-Dame, sans oublier la poursuite des nombreux procès concernant le Collège.

Au capital initial, s'ajoutaient donc de substantiels profits des biens, des cultures, des locations, ainsi que l'importante perception de la moitié du revenu des trois deniers de la boucherie. Le Contrat d'installation des Barnabites de 1641 portait en effet cette clause confirmée par lettre patente du Prince Charles-Emmanuel, en date du 1er mars 1619, puis supprimée par les ordonnances royales de 1730, date où les Barnabites furent remplacés à la direction du Collège. En gens prudents et méthodiques, ils demandèrent au Conseil de Ville, le 6 juillet 1733, une déclaration authentique indiquant le temps de perception de cette taxe que les Finances royales absorbèrent incontinent.

Déjà, en 1674, un nouveau corps de bâtiment avait été construit, au nord du petit canal du Thiou. L'enceinte était fermée par des murailles. La porte de sortie était sur le Quai. De nombreux Annéciens se souviennent encore de ce qui devint la Caserne Decouz. A l'opposé, s'étendait un jardin, assez vaste et une cour spacieuse. L'internat, installé dans le Couvent des Barnabites, correspondait avec le Collège, par une grande galerie couverte. Les élèves pouvaient ainsi se rendre dans les classes, à la Chapelle, au Réfectoire, sans être incommodés par les rigueurs du temps.

En 1736, une transformation importante fut réalisée. De la cuisine et du grand vestibule attenant, on fit un nouveau réfectoire et on installa une nouvelle cuisine, ainsi que des chambres. L'année suivante, on posa une porte pour entrer dans le jardin, au bas de l'escalier du lavoir. A côté de la bibliothèque, deux réduits furent édifiés.

En 1741, le Collège prit un aspect plus imposant encore, par l'aménagement d'une terrasse, hors des murs de la ville, le long du Vassé. Elle coûta 750 Livres. On profita de ces importants travaux pour refaire les murs du réservoir à poissons. On ajouta une boutique, deux chambres et un galetas du côté de la tour du Collège, ce qui occasionna une dépense de 674 Livres, tant pour la charpente que pour la maçonnerie.

Deux ans plus tard, en 1743, les murailles de ville proches de l'établissement sont remises à neuf, mais on en rase les parapets, tandis qu'en 1744, de nouveaux besoins se font sentir : on construit un bûcher, on creuse une cave sous le réfectoire tandis que les années suivantes, de 1745 à 1748, on refait le lavoir, puis deux chambres servant, l'une d'entrepôt de provisions et l'autre de fromagerie, car de l'ancienne salle servant à ce dernier usage, on fait une salle d'archives, les armoires utilisées jusqu'ici devenant notoirement insuffisantes.

Les murailles de clôture de la grande cour sont refaites en 1750 et la galerie servant de passage du corridor à l'Eglise subit une réfection complète en 1763 ; poutres et planchers sont remplacés. Des murs de briques la consolident. En 1766, on a refait à neuf la muraille située le long de la salle de physique et de la sacristie, en garnissant le desssus de pierres de taille, pour la soutenir et la mettre à l'abri du dégel des eaux.

Les Barnabites resteront encore des administrateurs probes et actifs, dans une situation plus que délicate, car ils assurent la gestion de l'internat. Celle-ci nous est révélée par des livres minutieusement tenus, tout bourrés de chiffres, mais aussi, remplis de pertinents conseils d'économie domestique. C'est la petite histoire du Collège, où l'on peut glaner de savoureuses remarques, illustrant la sereine et méthodique activité de gens qui méritaient, à juste titre, leur appellation d'économes avisés et diligents.

Ce n'est point la fable du Pot de Terre et du Pot de Fer qui nous est malicieusement contée, mais une comparaison raisonnée entre l'Assiette d'étain et l'Assiette de faïence, car en 1739, on introduit la faïence dans l'établissement et l'on veut prouver le bien-fondé de cette initiative quant au rapport certain et à la commodité incontestable. « D'abord, la faïence est plus propre qu'un étain nettoyé par un marmiton ». D'autre part, son entretien est beaucoup moins coûteux. « Pour écurer la faïence, on n'a besoin que d'un peu d'eau qu'on fait chauffer dans une marmite, au lieu que pour écurer l'étain, il fallait consommer beaucoup de charbon dans la machine destinée à cet

usage, et dépenser en une année, au moins une douzaine de livres, pour l'achat de l'herbe d'étain. » Toutefois, on veut bien reconnaître la fragilité de ces couverts agréables à la vue. « Il est vrai que la faïence est fragile, mais en dix années, on n'en a pas cassé pour la valeur de trois livres dans chaque année. Aussi, a-t-on gagné, pour cette période, plus de vingt livres par année depuis que l'on a introduit la faïence à la place de l'étain. »

Pour l'approvisionnement en viande, on marque une vigilance constante, afin d'être bien servi. La préférence va tout naturellement aux bons morceaux, ce qui n'exclut point le traditionnel souci d'économie. Une précaution utile tend à gagner la symapthie du boucher, en vue d'attentions généreuses. « Nous donnons à dîner, à notre boucher, tous les samedis et une bouteille de vin, le premier jour de l'an ; nous lui avançons même de l'argent, lorsqu'il le souhaite. Aussi, nous fournit-il tout ce qu'il y a de meilleur. De plus, il ne fait payer le veau que suivant la taxe de la ville, quand les bourgeois doivent payer un sol et quelquefois plus, par livre, au-dessus du prix fixé. » Les recettes de cuisine ne sont pas négligées, car il faut bien utiliser ce que l'on achète. « Nous prenons parfois du mouton, pour le rôti, mais le plus souvent du veau, cuit à la broche, et avec son jus et des herbages ou des fidés, nous faisons une entrée ordinaire. »

Les Pères parcourent le marché du mardi, discutant avec les paysans, afin d'obtenir les meilleurs prix, mais ils savent aussi faire des provisions et acheter par grosses quantités. « Sur la place, on achète des œufs, du beurre frais, du lait, des fruits, de la volaille, du gibier, du poisson, mais on fait une provision de beurre dans le courant des mois de septembre ou d'octobre ; on fait ainsi cuire le beurre de Bornand qui est préférable à celui de Thônes, parce qu'étant plus gras, il diminue moins en cuisant. »

Mais la compétence dans les achats fait naître la méfiance à l'égard de certains producteurs. « Depuis 1738, les fermiers des Chartreux du Reposoir nous fournissent notre fromage ; il est meilleur au goût que celui de Tamié et il se conserve mieux que celui des Pomiers. Les paysans du

Grand-Bornand nous apportent notre provision. S'ils ne sont pas accompagnés d'un fermier du Reposoir, il faut se défier d'eux, parce qu'on les accuse de substituer quelques pièces de leur fromage à celles du Reposoir. Mais il est facile de reconnaître l'erreur, car les fromages du Grand-Bornand ont la croûte pâle et ils sont moins épais que ceux du Reposoir. »

On consomme une très grande variété de fromages de la région. « Outre ces fromages du Reposoir, on achète quelques pièces de celui du Bornand pour la cuisine ; il est moins cher et il est plus doux pour les ragoûts. On achète aussi des boudaines pour les collations de l'Avent, un ou deux barils de vacherins pour le Carnaval, des chevrotins et quelques pièces de persillé de Flumet pour manger en été. » En l'an 1748, le beurre coûte huit sols la livre et le fromage sept sols six deniers.

Le réservoir à poissons était, à cette époque, une nécessité, pour assurer une consommation régulière. Les Barnabites excellent dans son entretien, réalisant d'utiles expériences. « De tous les poissons, dont on a essayé de peupler notre réservoir, il n'y a que la carpe, le brochet et le vayron qui y profitent et s'engraissent ; on a fait une séparation avec des planches de chêne, pour les brochets, parce qu'ils dévoraient les petites carpes. Pour nourrir les brochets, on achète au mois de may, des vayrons qu'on met dans la séparation. On nourrit les carpes, depuis le mois de may jusqu'à la Toussaint, avec des tripailles, du pain, du son ou de l'hyvraie qu'on a fait bouillir sur le feu. » Cette pratique prolongée de la pisciculture tâtonnante aboutit à des conclusions sans appel : « On a mis par trois fois différentes, des perches dans ce réservoir, mais elles y sont toutes crevées. Il n'y a que les petits carpots et les tanches qui subsistent, mais on n'en a tiré aucun profit. Il faut que les carpots aient au moins une année quand on les met dans cette réserve. » Jusqu'en 1742, la livre de la carpe vivante n'a coûté que huit à neuf sols. Depuis cette date, elle a augmenté de trois à quatre sols. Parfois, les grosses pièces ne sont point négligées ; une grosse carpe a été payée 3 livres 12 sols.

Pour les achats d'épicerie, on retrouve la même prudence, le constant désir d'économie, et toujours une atten-

tive réflexion sur le choix des fournisseurs et l'établissement des prix de revient. « Sous le nom d'épicerie, on comprend le sucre, le café, les confitures, les liqueurs, les compotes, le vinaigre, l'huile d'olive, les amandes, le poisson salé, le riz, les figues, les raisins de Damas, et généralement tout ce qu'on achète dans les boutiques d'épicerie, pour le service de la table. »

C'est là surtout qu'interviennent les achats en quantités importantes. « Il y a le quinze, le vingt et quelquefois le cent pour cent à gagner en faisant ces emplettes en gros et non pas en détail. Par exemple, en achetant le riz des muletiers piémontais, on gagne le tiers franc, parce que les épiciers vendent au poids de seize onces ce qu'ils ont acheté au poids de vingt-quatre onces, sans rien rabattre du prix. Il en est de même des figues sèches, des raisins et de l'huile d'olive. »

Et de donner la recette pour avoir de la bonne huile d'olive, car on recherche la qualité : « Il faut la faire venir d'Oneglia, en Ligurie, par le canal de quelque ami de Turin. Et l'on cite un exemple à l'appui : « En 1749, cette huile, rendue ici, n'a coûté que douze sols la livre, en la faisant venir dans un baril, et les épiciers vendent un sol l'once, la leur, qui n'est pas bonne, ce qui est précisément le double. Mais il faut la faire apporter dans un baril et non pas dans une peau de bouc, parce que cette peau donne ordinairement un goût désagréable à l'huile.

« Quant au sucre, aux clous de girofle, à la cannelle, à la noix muscade, il faut en faire l'emplette à Genève, pour toute l'année et même pour plus longtemps, lorsque les épices sont à bas prix : on trouvera un profit d'au moins du quinze du cent.

« Pour ce qui est des figues, des raisins, des truffes, il faut les acheter des colporteurs provençaux qui passent ordinairement dans notre ville, pendant le Carnaval ; il y a vingt pour cent à gagner. »

C'est donc à tout propos, un esprit d'épargne, fortement imprégné dans toutes les transactions, amplifié par des années de labeur et de gravité, et par une froide compétence commerciale. Des arrangements particuliers sont établis avec les boulangers, fournisseurs du Collège. Il est stipulé, dans cet accord, passé dès le début du XVIII[e]

siècle, les modalité d'un échange justifié par la rigueur d'un raisonnement. « Nous leur avons donné une coupe de froment (la coupe valait environ 88 litres), pour 72 livres de pain blanc ou pour 104 livres de pain bis et une coupe de seigle, pour 120 livres de pain des pauvres. » Mais les fermiers ne fournissaient que rarement la quantité de seigle portée dans leurs baux à ferme. Aussi fut-il convenu, en 1737, « avec la Louise, notre boulangère, qu'au lieu d'une coupe de seigle, on donnerait un patagon, pour 120 livres de pain des pauvres. » En 1743, Eustache Rivolier, boulanger, ne pouvant pas fournir le pain, sur le même pied, par suite de la guerre et de l'occupation espagnole, le blé coûtant jusqu'à 22 livres la coupe, « on convint avec lui, qu'il donnerait 300 livres de pain, pour une coupe de froment ». Cette convention resta en vigueur jusqu'en 1751. A cette date, il fallut se contenter de 250 livres de pain, le froment ne coûtant alors que neuf livres la coupe.

Mais toujours, par préoccupation d'économie, les Pères vont bientôt porter le blé au moulin. On fait moudre le froment pour la farine des hosties et des taillerins, parce que « au lieu de 48 livres de farine que comptait le boulanger, nous en faisions entre 60 et 70 livres, avec une coupe de froment, et de plus, nous avions le gros et le petit son. »

Ainsi les Barnabites sont-ils attentifs à toute cette manutention, ne rechignant ni à la besogne, ni au calcul. Ils entendent être bien servis, ayant sur le prix des choses, le rendement, les bénéfices légitimes des notions irréfutables. Ils vont établir un nouvel accord le 10 juin 1771. « Nous sommes convenus avec Jean-Jacques Brun, boulanger, que nous lui donnerions, pour 80 livres de pain blanc, une coupe de froment, autant pour 108 livres de pain clairet et autant pour 140 livres de pain des pauvres. Il s'est engagé, à l'égard de ce dernier, de le faire meilleur et nous lui avons rabattu dix livres pour chaque coupe de froment. De plus, il s'est engagé à fournir les gâteaux des Rois. »

Autre précaution, lorsqu'on achète le pain blanc: « il convient de le payer en argent, selon le taux publié tous les mardis; on gagne ainsi 8 livres de pain, par coupe de froment. » Et très doctement, la démonstration nous en est fournie; « quand le froment coûte 8 livres, soit 160 sols, le taux du pain est à deux sols, et par conséquent, on

peut avoir 80 livres de pain, tandis que si l'on donne le froment en nature, le boulanger ne livre que 72 livres de pain. » Et enfin, dernier argument, tout empreint de bon sens populaire, pour la recherche de la qualité : « Quand le boulanger n'a pas du bon pain, on va, avec son argent, en acheter chez un autre. »

La même prévoyance, comme le souci d'épargne président aux achats de bois et de charbon. « Nous faisons, disent les Pères, notre provision de bois, dans le courant de juin et de juillet, parce que le bois, étant en sève, dans ces mois-là, ne se consume pas si vite et fait un meilleur charbon. D'ailleurs, il est à plus bas prix que celuy qu'on apporte au commencement de l'hyver, parce qu'il y a peu de personnes aisées qui fassent leur provision en été, pour l'hyver, au lieu que, dès qu'il fait froid, chacun s'empresse d'acheter du bois et ceux qui le vendent, profitent de l'occasion pour le vendre plus chèrement. Le bois coupé dans la montagne de Giez est d'un très mauvais usage ; on le reconnaît à sa couleur grise.

« Outre le bois de fayard qu'on achète pour brûler pendant l'hyver, on en achète quelques bateaux de toutes sortes de bois, pour brûler pendant l'été. Ce bois ne coûte qu'environ 20 à 25 sols la charretée. »

Par une parcimonie empreinte de ruse, on considère même les conditions atmosphériques, pour effectuer ces achats : « Lorsque le temps est pluvieux, on a ordinairement le bois à bon marché, parce que peu de personnes paraissent alors sur le port, et d'ailleurs, les vendeurs sont empressés de se retirer ; il est aussi à bon prix, sur la fin de la matinée, lorsqu'il y a eu nombre de bateaux chargés de bois, dans le port. Il faut avoir une personne de confiance (personne affidée) qui vous avertisse de ces favorables occasions. En lui donnant une pièce de cinq sols, pour sa peine, on est assuré de faire une emplette à bon marché. »

Les sommes dépensées à cet usage varient selon les années. En 1748, on relève 216 Livres 14 sols ; en 1749, 112 Livres 10 sols pour le bois et 32 Livres 10 sols pour l'achat de 36 sacs de charbon. En 1779, on note 38 Livres 11 sols pour le charbon, et 160 Livres 14 sols pour le bois, soit un total de 199 Livres 3 sols.

Pour l'éclairage de l'établissement, on se sert de lampes à huile de noix, et là encore, on a observé, calculé, évalué, soupesé, pour choisir la solution la meilleure. Avant 1738, les Pères achetaient l'huile chez les huiliers. Mais à cette date, on remarque qu'ils étaient très mal servis et fort chèrement ; alors, on prit le parti d'acheter les noyaux et de faire l'huile. « On a ainsi de la bonne huile et on y gagne au moins 5 à 6 sols, par pot. Il faut acheter, recommande-t-on, des noyaux gras et secs ; ils ne coûtent que 3 à 4 sols par quart de plus que les autres, mais ils donnent beaucoup plus d'huile. Ceux que nous achetons, depuis 1738, ont rendu au moins 4 pots et demi d'huile, la moitié des pains de poix suffit pour payer le salaire de l'huilier. »

Là encore, il faut être prévoyant : « Il faut faire provision d'huile dans les années d'abondance, il y a le double à gagner ; il est rare que les noix réussissent deux années de suite. On a pour cet effet, acheté trois nouvelles pierres creusées, dans lesquelles l'huile peut se conserver sans aucun risque, pendant plusieurs années. »

Les Barnabites, aptes à tous les métiers, consignent fidèlement le résultat de leurs initiatives et ne répugnent pas au calcul, pour en démontrer la valeur : « En novembre 1748, il n'y avait dans les pierres, qu'une dizaine de pots d'huile ; nous avons acheté le mois suivant, 4 coupes 3/4 de noyaux, à raison de 12 livres 12 sols la coupe. Ces noyaux ont rendu 77 pots d'huile. Le pot, par conséquent, ne revient qu'à 15 sols et demi et les huiliers le vendent 22 sols et davantage. Nous avons de plus fait 36 pots d'huile avec 9 quarts de noyaux reçus du granger de Vouchy. Il y avait donc, en décembre 1748, cent vingt trois pots d'huile dans les pierres. En décembre 1749, la même opération est exécutée, se révélant à nouveau profitable, puisque le pot ne revient qu'à environ 19 sols, alors que les marchands huiliers le vendent au moins 26 sols. »

L'infirmerie n'est pas oubliée dans cette petite histoire, car on faisait dans les Collèges, les médecines et les tisanes ordinaires. « Elles sont plus dispendieuses, certes, mais meilleures, parce qu'on n'y emploie que des drogues et des simples choisis, que l'on prend chez l'épicier ou dont on a fait provision d'avance. Pour cet effet, on achète des

colporteurs, après la foire de Beaucaire, de la confection d'hyacinthe et de la rhubarbe, l'une et l'autre coûtent la moitié moins que chez les apothicaires. On se fournit pendant l'été, de graines et de fleurs de pavot, de fleurs de pieds de chat, de fleurs et de feuilles de tussilage et de bourrache. » On a ainsi une ample provision de remèdes simples, d'utilisation facile, pour des tisanes pectorales, purgatives, sudorifiques ou diurétiques. La dépense en est fort variable, en tenant compte des sommes payées au chirurgien, elle s'étale de 25 à 404 Livres pour l'année. En 1748, on a dépensé, tant pour « l'honoraire du médecin que pour les labeurs des chirurgiens, les drogues et remèdes, le salaire de ceux qui ont servi les malades, la somme de 161 livres. En 1781, on dut débourser, pour le même office, 356 Livres 4 sols, tandis que l'année précédente, on paya 25 Livres 17 sols. »

Le chirurgien est toujours prêt à offrir ses services. Ce curieux personnage exerce la profession de barbier: il doit donc raser les Pères, deux fois par semaine, le lundi et le vendredi. Son gage ou salaire est d'un louis vieux, payable à la fin de l'année. On lui donne à déjeuner et à dîner. Les Pères le gratifient de quelques étrennes, au commencement de l'année; celles du Préfet, procureur, ont été fixées, depuis fort longtemps, à 40 sols. En 1750, on a donné au sieur Laporte, barbier, la somme de 16 Livres 12 sols 6 deniers. En 1751, pour huit mois de service, le sieur Dussollier a reçu 11 Livres 5 sols 6 deniers. Enfin, le sieur Gambier exerce son art de 1785 à 1793. Le 4 février 1792, il encaisse 17 Livres 17 sols; ses honoraires sont semblables en 1793, où il est devenu le citoyen Gambier.

On paie donc tous les services de ce chirurgien, selon une taxe établie avec soin: dix sols pour une saignée, autant pour arracher une dent, ou pour poser une ventouse découpée, trois sols pour une ventouse sèche ou pour chaque sangsue posée.

Il y a naturellement un médecin au Collège. Ses honoraires sont très modestes: un louis par année qu'on lui paye dans le courant du mois de janvier. Comme cette somme est fort modique, on y supplée par quelques gratifications, lorsqu'il y a eu beaucoup de malades au cours de l'année. En 1747, on lui a fait cadeau de 40 bouteilles de vin fin. En 1748, on lui a fait présent de six patagons dus

pour deux années de location d'un jardin, car ce disciple d'Esculape produisait des légumes. Il s'agissait d'un M. Famel, médecin. Il reçut son louis vieux et Mme Famel se vit offrir trois découpures, avec leurs cadres dorés. Au mois de janvier 1750, on a payé les mêmes honoraires, en ajoutant, comme présent, le montant de la location du jardin. A partir de 1751, et jusqu'en 1763, cet homme de science perçut annuellement 16 Livres 12 sols 6 deniers, ayant toujours la jouissance de son potager. En 1763, M. le Médecin Carron occupe le poste dans les mêmes conditions, jusqu'en l'année 1791, date de sa mort. M. le Médecin Anthonioz l'a alors remplacé, recevant 20 Livres 6 sols par an, et restant en fonctions jusqu'en 1793, date où les Barnabites prirent le chemin de l'exil.

Quant aux soins à donner au cheval de la maison, c'est le maréchal-ferrant qui en est chargé. Le 1er juin 1771, Claude Ranghis s'est en effet « verbalement abonné pour ferrer en santé le cheval et en avoir soin, en cas de maladie, moyennant huit livres chaque année, payables l'année révolue; bien entendu que s'il donnait quelques remèdes au cheval, qu'il lui fallut acheter, on les lui payerait à part. » Et le 22 mai 1773, on lui a alloué 24 Livres en réglant ses comptes.

Les domestiques, peu nombreux, sont employés comme valets, aide-cuisiniers, jardiniers, bouviers, hommes de peine; la même personne vaque à différents travaux, sans exigences particulières. C'est ainsi qu'on engage Nicolas Grabet, de Saint-Jorioz, le 1er mars 1742. On lui a promis cinq patagons et deux paires de souliers par année. La paire de souliers coûtait, à cette époque, 3 Livres 14 sols. Ces gages paraissent supérieurs aux honoraires du médecin. Ce dévoué serviteur a déclaré que si on le gardait jusqu'à sa mort « il ne voulait rien d'autre que son entretien, tenant les Pères quittes de ses gages » qui ne seraient payés qu'en cas de renvoi. Grabet resta donc au Collège et lorsqu'il fut gêné et affaibli par le grand âge et ses infirmités, hors d'état de servir, il fut remplacé par Pierre Beauquis, de la paroisse de Saint-Sylvestre, engagé pour la somme de 20 Livres 8 sols et deux paires de souliers.

Ce sont les salaires habituels de l'époque. En 1756, Claude Dubuisson, de la paroisse de Loisieux, du diocèse de Belley, entre au Collège, en qualité de domestique, sous

le gage de 20 Livres par an et de deux paires de souliers. Mais le 1er mars 1770, Eustache Falconnet bénéficiera d'un salaire annuel de 42 Livres Argent et d'une paire de souliers. Pierre Beauquis touchera 45 Livres 6 sols, puis 47 Livres 6 sols avec une paire de souliers. Il s'en ira ensuite à Thonon et sera remplacé, en 1778, par Pierre Chardon, d'Ayze. En 1782, les gages sont de 50 Livres, en 1784 de 48 Livres ; ils atteignent 52 Livres à partir de 1789. Toutefois, Jean Rochet, de Menthon, entre au Collège, en mai 1781, en qualité de valet de cuisine, pour le gage annuel de 20 Livres 8 sols. Il travaille 16 mois et demi, pour la somme de 28 Livres 1 sol, ayant reçu ses chaussures qu'on lui ressemelait régulièrement. Incommodé par son travail, il est remplacé par son frère, le 1er octobre 1782, sous les mêmes conditions. Ce dernier quitte l'établissement en mars 1784, pour aller servir les Révérends Dominicains ; il aura touché, en plus des souliers, 31 Livres 12 sols, laissant sa place à Jean Excoffier qui était déjà dans la maison, depuis la Toussaint 1782, et qui va recevoir un gage annuel de 36 Livres. Mais en novembre 1789, Aimé Sanglerat s'est engagé, également comme valet de cuisine, pour 24 Livres et une paire de souliers. Comme on est très content de lui, on lui accordera une augmentation d'une Livre 10 sols.

Les livres de raison, au sens étymologique du terme, renseignent sur la patiente et austère vie de la communauté. On a noté minutieusement les acquisitions, assez nombreuses, les ventes, locations ou échanges de prés, de vignes, de champs qui ont agrandi le patrimoine, au cours des ans. Les revenus et les frais annuels y sont consignés, mais la sécheresse des chiffres laisse toutefois apparaître une émouvante inquiétude quant au rapport de cette honnête gestion. Les Barnabites recevaient les cens des terres louées, rapport assez faible ; ils encaissaient les intérêts des sommes prêtées, les pensions modiques des élèves. Tous ces comptes sont le fait de gens besogneux qui calculent par habitude peut-être, mais aussi par nécessité. On ignore l'opulence, les bilans gonflés et prometteurs, les bénéfices encourageants. Le vénérable Collège ne pouvait faire face à toutes les dépenses ; il fallait vivre, au jour le jour de ses maigres ressources, et devant d'alarmantes situations, il fallait emprunter. Bien longue est la

liste de ces nécessaires opérations. Les Pères sont débiteurs de l'Hôpital d'Annecy, des Visitandines, des Clarisses, de la Bourse des Pauvres Clercs, de Messieurs de la Sainte Chapelle de Chambéry, comme aussi de plusieurs particuliers.

C'est ainsi que le 27 novembre 1747, le Révérend Dom Jean Baptiste Greyfier, Procureur du Collège, représenta au Révérend Père Prévost que la maison « était dénuée de toutes sortes de provisions, qu'elle était sans argent et obérée de 3 000 Livres de dettes criardes ». Sur cette émouvante constatation, le R. Père Prévost, ayant assemblé son Chapitre, « il fut conclu qu'on emprunterait la somme de 1 200 Livres pour fournir aux pressants besoins du Collège et pour apaiser les créanciers les plus pressés ». Les deux Révérends Pères furent députés pour cette demande et le lendemain, le 28 novembre 1747, ces derniers empruntèrent au Chanoine Videt, Administrateur de la Bourse des Pauvres Clercs, et ils en passèrent une rente de main privée, au denier vingt. Cette dette fut remboursée en 1749.

Le 12 avril 1748, nouvel emprunt aux mariés Dupanloup, d'une somme de 600 Livres, au denier 25, par acte signé de tous les Pères. Cette somme sera consacrée au paiement d'une partie de la créance due à l'Hôpital d'Annecy.

Nullement découragée par ces incessantes difficultés, les Barnabites s'ingénient à faire front à ces perpétuels déficits. Mais le 7 juillet 1791, ils sont près de tirer des conclusions désespérantes, en face de la diversité de leurs dettes, comme de leur ampleur pressante. C'est à leurs frères du Collège de Bonneville qu'ils demandent la somme de mille Livres d'Argent de Savoie. Cet emprunt a été décrêté, dans un chapitre « tenu à cette occasion, pour liquider des dettes criardes » entre autres un arriéré de 6 Livres, dû au chirurgien Dussollier, un mémoire de 24 Livres 16 sols de M. Rol, apothicaire, une fourniture d'épicerie de 259 Livres 11 sols 6 deniers à M. Lachenal, marchand, un règlement de 18 Livres 16 sols 6 deniers à la dame Mugnier, marchande de fer, un autre pour des travaux exécutés par le serrurier Lièvre, se montant à 14 Livres 1 sol, une livraison de viande de 151 livres 4 sols au boucher Lettraz et un reliquat de 3 Livres à l'ancienne bouchère Veuve Fumex, une faible dette de 3 Livres au

boulanger Moine, pour du vin blanc, pris chez lui, pour des messes. On paye également avec cette somme, un domestique de cuisine au gage de 24 Livres, sept Livres au bouvier Raymondet et 10 Livres 3 sols au granger du Prévéret à Aléry, pour 29 journées à sept sous la journée.

A lire cette véridique et pénible confession, on s'en vient à éprouver une réelle émotion devant la patiente et austère vie de la communauté. Une succession de chiffres est toujours fastidieuse, comme paraissent insipides les comptes de gestion et terriblement ennuyeux les relevés de travaux. Ne fallait-il pas, pourtant, présenter quelque peu, les uns et les autres, pour parfaire cette petite histoire du Collège Chappuisien ? Les Barnabites y ont tenu une si grande place qu'on pouvait leur en faire une petite.

Ils ne pouvaient d'ailleurs, que se plonger dans tous ces travaux variés et absorbants. Se fussent-ils vraiment cantonnés dans leurs murs, accablés de silence, gavés de reploiement, pourchassés par de tenaces adversaires, qu'ils seraient parvenus à douter de leur mission, voire de leur utilité. Ces espaces semi-champêtres des jardins et du verger du Collège, ces salles où résonnaient les voix d'écoliers et régents nouveaux, ne conduisaient point vers la rêverie, l'abdication, le renoncement, mais vers l'action la plus pénible. Ce mélancolique passé où s'étaient affrontés le savoir, le labeur, la prière, la méditation, les dirigeait vers cette austère et puissante glèbe, qu'ils avaient fini par chérir, comme une dépendance énorme et prenante d'eux-mêmes.

L'injustice a sans doute rôdé autour d'eux; s'ils ont parfois manifesté quelque mécontentement, c'est qu'ils avaient du caractère, peut-être du mauvais, dira-t-on. Imaginons-les, pour conclure, après une journée de pénible travail, revenant à la maison qu'Eustache Chappuis avait créée, agitant un ensemble de pensées complexes, insatisfaits d'eux-mêmes, enfermés dans leur propre solitude, brûlant de la soif ardente du savoir, et s'en allant relire, calmement, comme des Sages, une Epitre de Saint Paul, une Philippique de Démosthène ou une page de Cicéron, pour y trouver consolation et énergie morale.

Marcel REBUT.

Documents : Archives municipales d'Annecy.

Archéologie Gallo-Romaine aux Fins

XI

Le chemin du Bel Air, qui constitue en partie la limite occidentale de Boutæ, a donné son nom à deux immeubles dont la construction récente a mis au jour un nouveau quartier du vicus, resté encore en blanc sur le plan archéologique. Bien que les fouilles aient été exécutées rapidement avec des excavateurs mécaniques, les observateurs présents, en temps opportun, MM. B. Ruffet, A. Primot, G. Grandchamp, J.-P. Laurent et nous-même, avons pu recueillir les éléments d'une restitution partielle des édifices gallo-romains ainsi découverts.

Le rond-point du Bel Air
(parcelle 496)

C'est d'abord en 1960, sous ce nom, que fut ouverte par l'entreprise Vaglio-Bertagniolo, entre la rue du Chêne et l'avenue Leclerc, une vaste excavation, dont seule la partie Sud recélait des vestiges.

Trois murs non parallèles AL, BK et CJ, bâtis surtout en gros galets avec mortier gris, traversaient l'excavation en largeur. Un angle de murs GH, en moellons calcaires et galets hourdés au mortier, pris d'abord pour un puits, était distinct de ce premier système dont il était séparé par des structures moins caractérisées, D, E, I. Plus significatif étaient trois puits dont l'un, P1, maçonné, longtemps visible, avec son terreau intérieur à mobilier, dans l'angle Sud-Est et les deux autres P2 et P3 localisés par l'entrepreneur au milieu de la fouille.

Peu de sols anciens bien marqués à part des couches de pierres et de tuiles en vrac, sauf en N un dallage en galets et mortier était adossé à un mur M, dans une extension Nord de l'excavation.

PLANCHE H.T.
PLAN D'ENSEMBLE
au 1/1000e

B
1963

LE BEL-AIR : SEQUENCES STRATIGRAPHIQUES.

Quant au mobilier, il disparut avec les déblais emmenés aux décharges. Cependant, M. J.-P. Laurent y aurait recueilli plusieurs estampilles et notre fils, Henry, y a trouvé quelques fragments notables : un tesson de vase en pierre ollaire (chloritoschiste) de 14 mm d'épaisseur ; deux pesons de type E, dont l'un timbré de huit points sur chaque face latérale ; une bague en argent, type à anneau plat avec chaton formant cartouche à queue d'aronde, gravé ΔVII [1] ; une estampille à double registre sur fond sigillé, libellée FECIT VILO [2] ; deux fragments de verrerie : panse cotelée et bord ourlé. M. Primot, de son côté, y a recueilli un fragment de tasse forme 33 à poinçon illisible ; trois fonds de plats sigillés unis à zone hachurée et plusieurs tessons de poteries de basse époque à reflets métalliques dont un pied de 45 mm de diamètre et un grand fond de 90 mm.

Rue du Chêne

Il faut peut-être rattacher à ces substructions cinq murs en galets, p à t, relevés en 1960 par M. Ruffet dans une tranchée au début de la rue du Chêne.

Le Bel Air

Au Sud-Est du chemin, une autre excavation ouverte par l'entreprise Salino, en 1961, s'est révélée encore plus fructueuse. Elle recoupait en diagonale trois au quatre ensembles importants de murs orthogonaux entre eux, s'étendant sur une quarantaine de mètres.

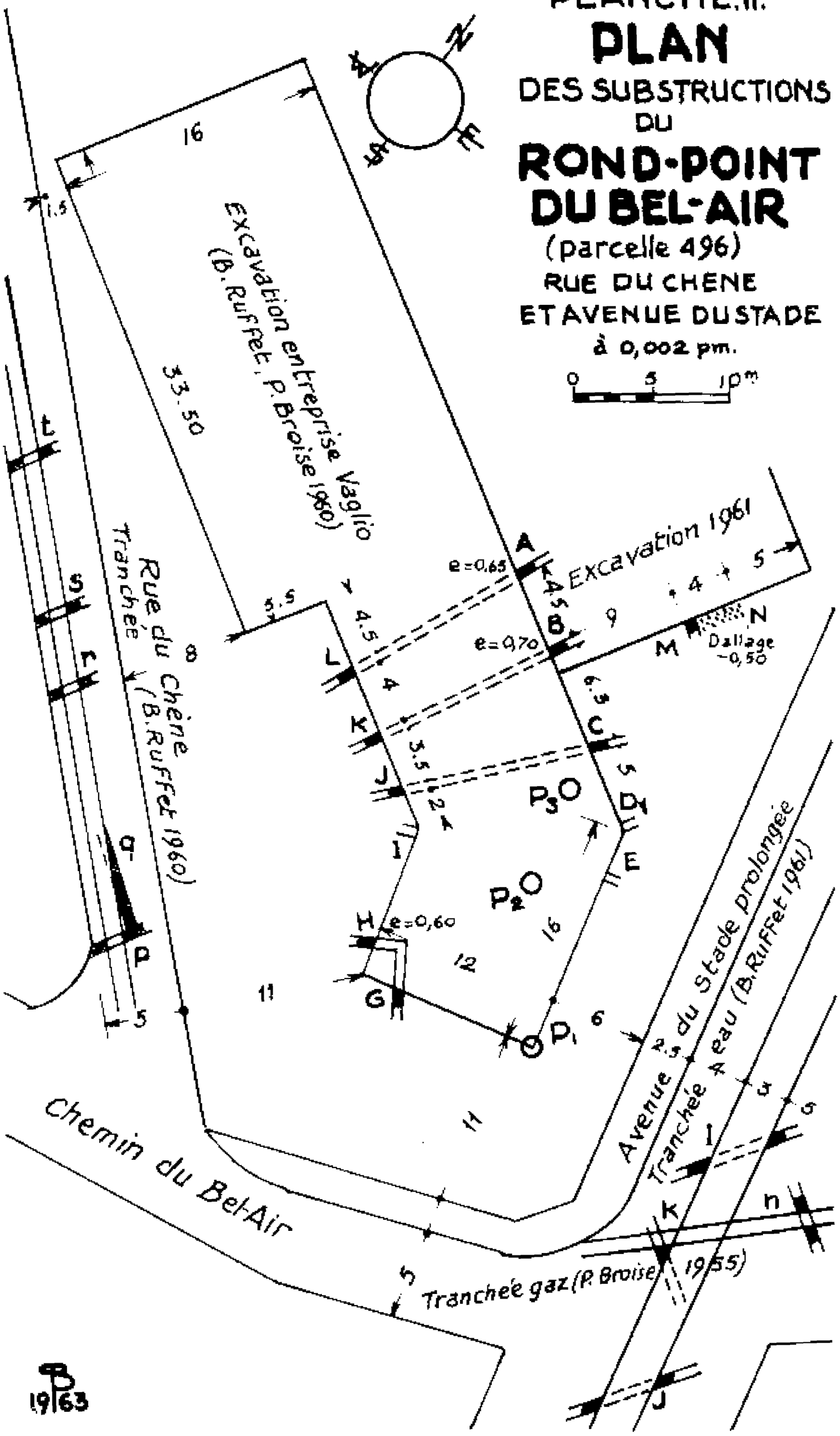
L'ensemble septentrional composé de deux murs, M et N, en moellons de calcaire jaune, galets et molasse hourdés au mortier gris, se raccordait aux substructions notées d, en 1897, par Ch. Marteaux [3].

L'ensemble central séparé du précédent par une impasse empierrée de deux mètres de large, comprenait deux murs H et L, parallèles à cette voie de direction décumane et quatre refends découpant divers locaux : à l'Ouest, le coin d'une pièce dallée d'un solide béton au mortier gris blanc, épais de 0,08 que surmontait une plaque de molasse mince ; entre les deux murs J et K de même composition que M et N, s'allongeait un couloir large de 2 mètres, dallé de même, puis une grande salle rectangulaire et enfin une petite pièce oblongue de 2 mètres de large que sa profon-

PLANCHE.II.

PLAN
DES SUBSTRUCTIONS
DU
ROND-POINT DU BEL-AIR
(parcelle 496)
RUE DU CHENE
ET AVENUE DU STADE
à 0,002 pm.

0 5 10m



1963

deur fit qualifier de cave par les inventeurs. Les murs qui l'enserraient F et G, étaient bâtis en gros galets, liés et soigneusement enduits au mortier, peints à fresque rouge et noire. Il semble que la pièce voisine ait été peinte aussi, mais au Sud-Ouest du mur H, s'il n'y avait pas de dallage, M. Primot nota à 0,55 de profondeur une mince couche de matière argilo-sableuse jaune formant poche en un point [4].

L'ensemble méridional raccordé au précédent par le mur E bordant un dallage sur hérisson de galets, était beaucoup plus vaste. Il comprenait une grande salle ou plutôt une cour carrée de 18 mètres de côté ; sa face Sud-Ouest paraissait correspondre au mur a de Ch. Marteaux [5] dont la direction serait à rectifier. Le mur O était repérable en plusieurs points dans les fondations de l'immeuble, tandis que les intersections de P et Q étaient relevées par M. Ruffet dans les tranchées de branchement. Mais les structures SS assez confuses paraissent difficiles à rattacher à l'ensemble en question.

Enfin, dans l'extrême Sud de l'excavation étaient quatre autres murs dont deux, B et C, en lits alternés de tuiles et galets liés au mortier blanc, formaient un angle et enserraient un dallage avec trois couches de cendres. C'est à 36 mètres au Sud, que le sondage effectué en 1958 par l'entreprise Salino avait mis au jour un bel angle de mur parementé en petit appareil de calcaire blanc de 0,15 × 0,10 à joints plats saillants, avec blocage intérieur en béton de gravette, dont une photographie prise par M. Ruffet a déjà été publiée [6]. A côté de cette construction furent déterrés trois blocs de molasse grossièrement équarris de 0,50 × 0,60 par 1,10, 1,20 et 1,50 de haut avec taille brochée oblique et trous de scellement.

Avenue du Stade

Il nous paraît utile d'annexer à ces découvertes celles que provoquèrent une large tranchée ouverte en 1961 dans l'axe de l'avenue du Stade prolongée. Selon les observations de M. Ruffet, elle recoupait neuf murs a à m dont huit de direction cardinale. Les plus méridionaux ne sont peut-être pas sans rapport avec les structures signalées par Ch. Marteaux dans la parcelle 412 [7]. De notre côté, nous avions noté, en 1955, dans une tranchée du gaz au carre-

PLANCHE. III.

PLAN

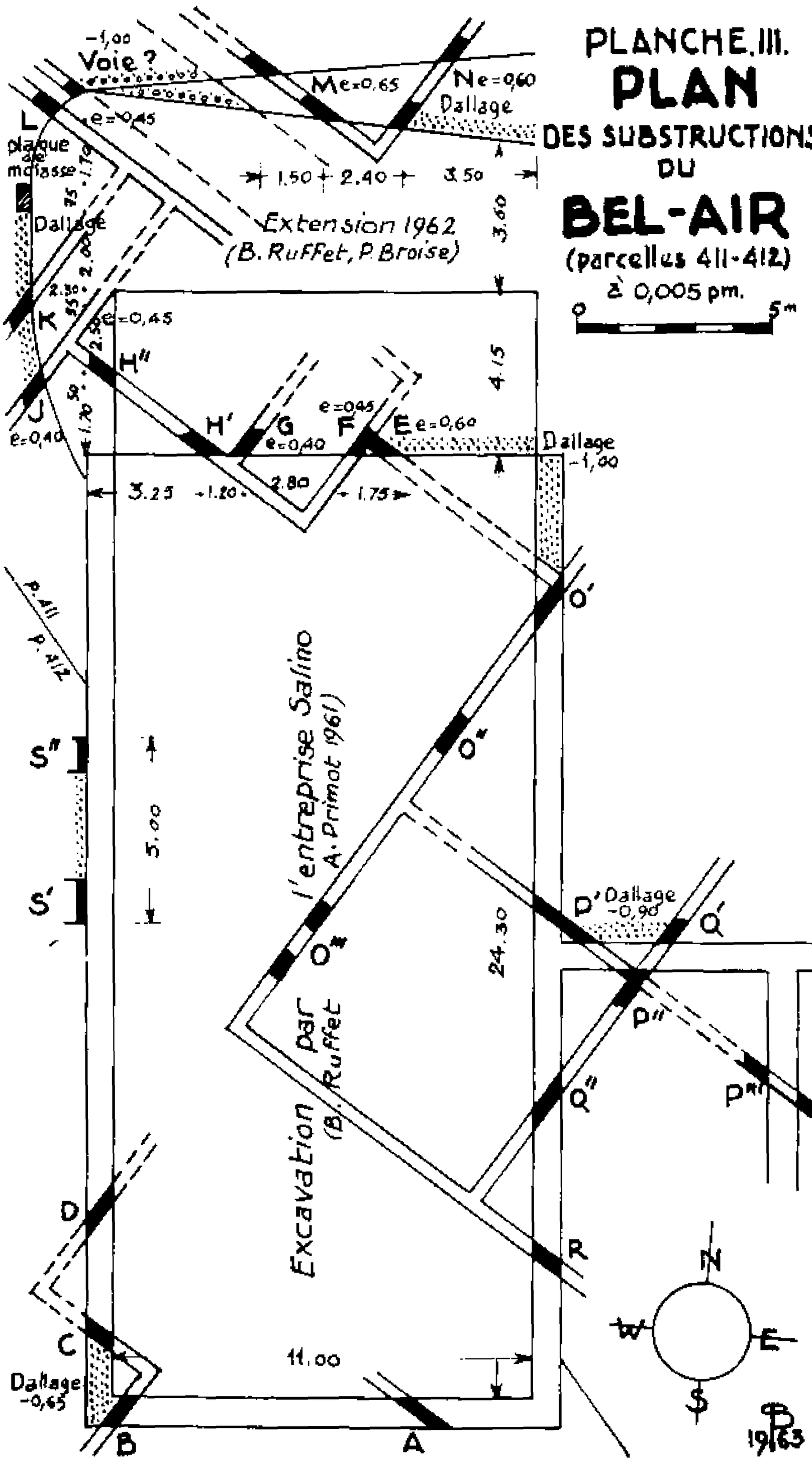
DES SUBSTRUCTIONS DU

BEL-AIR

(parcelles 411-412)

à 0,005 pm.

0 5m



P
1963

four Bel-Air et Stade, deux murs décumans n et o en moellons calcaires pouvant s'articuler sur deux des précédents. Le sol recélait en cet endroit des tuiles et poteries abondantes.

Conclusion

Au cours de cet exposé, nécessairement très abrégé, on aura remarqué combien de personnes ont, avec soin et compétence, versé de documents au dossier de ces fouilles qui, réunis, permettent de poursuivre l'œuvre de L. Revon et de Ch. Marteaux.

Il ne s'agit pas, à proprement parler, d'un travail d'équipe, chacun donnant son temps quand il le peut ; mais cette dispersion qui serait nuisible dans les fouilles systématiques apporte là au contraire une grande efficacité, les interventions étant en effet conditionnées par le rythme des chantiers imposant un travail haché.

Les observations faites ainsi, de points de vue différents et à des dates échelonnées, par les moyens propres de chacun, permettent des recoupements et des confrontations fécondes, car une vision différée du sol frais ou éboulé, lavé ou sec permet quelquefois une interprétation qui eut été impossible à première vue.

Pour terminer, remercions tous ceux qui veulent bien nous confier avec désintéressement le soin de coordonner leurs matériaux pour publier une œuvre commune.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

(1) *Ave* qui pourrait passer pour un souhait chrétien.

(2) Dont nous avons déjà trouvé une marque avant guerre. Cf. « Rev. Sav. », 1931, p. 123.

(3) et (5) Ch. Marteaux et M. Le Roux, *Boutæ*, 1913, p. 174.

(4) M. H. Armand poursuit des recherches sur l'origine de ce sable qu'il juge plus propre aux travaux de fonderie que de verrerie. Il pense qu'il peut provenir de gisements plus proches que les carrièrs du Salève.

(6) Gallia, XVIII, 1960, p. 365, fig. 1.

(7) Ch. Marteaux et M. Le Roux, op. cité, p. 273.

XII

Nous publions cette année [1] diverses fouilles effectuées de part et d'autre du chemin des Fins, là où un coude le rapproche de l'avenue de Genève. Il s'agit de deux immeubles élevés récemment : « Les Heures claires » et le « Centre médico-social », voisin lui-même de la maison Ferrari construite il y a trente ans.

Les Heures claires
(parcelles 398-399)

La grande excavation ouverte par l'entreprise Pothain à cheval sur deux parcelles formant le clos de la villa Maroc, mettait au jour, en 1962, un vaste ensemble de constructions romaines faisant suite aux vestiges trouvés par Ch. Marteaux [2]. M. B. Ruffet et nous-même avons suivi ces fouilles qui ont permis de relever de nombreuses structures : dans l'angle sud, un mur AB recoupant la limite de parcelle ; dans l'angle ouest, un très fort mur DF épais de 0,70, en moellons de calcaire blancs et jaunes et galets hourdés au mortier gris blanc, reconnu sur plus de 15 mètres de longueur, puis un mur parallèle E moins épais de même composition. A partir du point G, les structures se compliquent : une série de murs orthogonaux H, J, K, L, M, N, F de composition assez semblable au gros mur précité se recoupaient, enserrant des dallages en béton, dont les stratigraphies montraient les reconstructions successives après destruction. Le plus caractéristique avec trois dallages superposés était à l'ouest de L ; le sol supérieur avec chape de mortier jaunâtre, béton de caillou-tis, hérisson de galets ; le sol moyen un carrelage de bri-

(1) Cf. P. Broise, *Archéologie gallo-romaine aux Fins*, XI.
(2) Cf. Ch. Marteaux et M. Le Roux, *Boutæ, vicus gallo-romain*, Annecy, 1913, pp. 136-140, 280-284, 285-331.

PLANCHE .I.

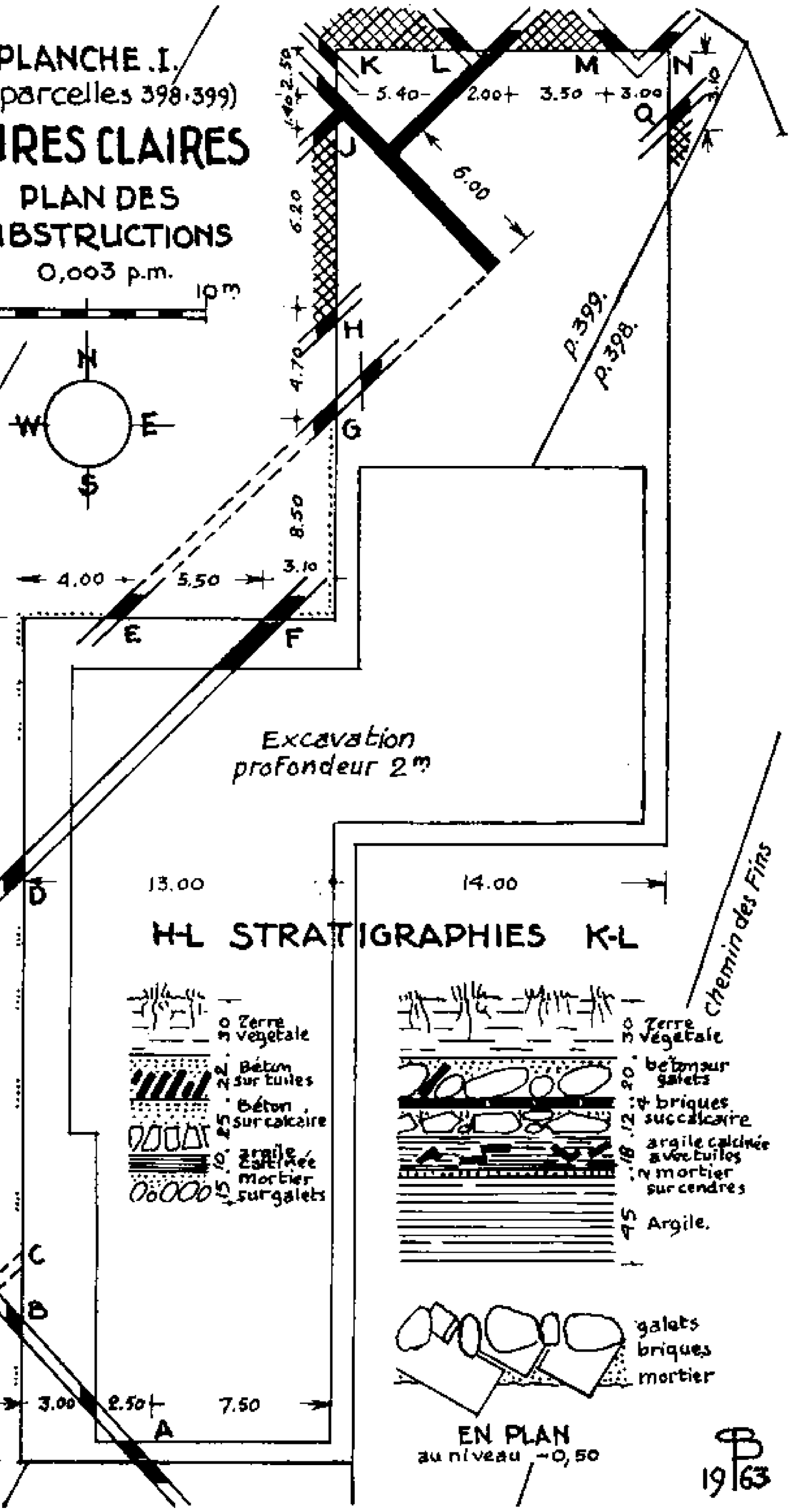
(parcelles 398·399)

HEURES CLAIRES

PLAN DES SUBSTRUCTIONS

0,003 p.m.

0 10 m



H-L STRATIGRAPHIES K-L

EN PLAN
au niveau −0,50

B
1963

ques de 38 mm posées à bain de mortier sur hérisson de calcaire blanc et couvert de cendres ; le sol inférieur simple lit de mortier blanc sur l'argile et surmonté d'une couche de terre rubéfiée avec tuileaux et charbon.

Le front Est de l'excavation présentait un sol vierge argileux d'un mètre d'épaisseur sur le gravier naturel. Cette constatation négative permet d'interpréter les structures décrites à l'Ouest comme étant les extrémités des constructions reconnues par Ch. Marteaux, mais dont les directions diffèrent sensiblement des nôtres. Comme il y a concordance de nos azimuts avec ceux de M. Ruffet nous pensons donc qu'il y aurait lieu de rectifier ceux de notre savant prédécesseur.

Le mobilier devait être intéressant, mais les conditions du chantier ne nous en ont pas facilité la recherche. Notons seulement deux tessons de sigillée : un bord de bol de forme N° 37 et une panse décorée à demi-médaillon ; un gobelet à pied étroit à pâte orangée flammée ; un bord noir peigné à balafres obliques et deux pesons en terre cuite, l'un de type E, mesurant 62 × 72 × 125 mm et pesant 790 g, l'autre de même type plus aplati, base de 50 × 85 mm avec estampille latérale cruciale et graffito facial X. Comme matériaux, il y avait des fresques blanches et rouges et des briques d'épaisseurs diverses 38, 42, 50, 55, 60 et 70 mm.

Le Centre médico-social
(parcelle 403)

La même année, l'entreprise Faletto ouvrait, dans le Nord d'une impasse, une excavation que M. B. Ruffet seul a exploré, relevant un bâtiment romain dessinant un vaste carré de 16 × 16 mètres sur lequel se greffaient d'autres murs parallèles. Dans cet espace étaient alignés trois blocs calcaires taillés mesurant respectivement : le premier 0,60 × 0,90 × 0,60, le second 0,50 × 0,45 × 0,40, et le troisième 1,00 × 0,70 × 0,60. Dans l'angle Nord-Ouest se trouvait une concentration anormale de tegulæ brisées mais le mobilier était peu abondant : M. Ruffet y a trouvé un bord de grand vase marqué BINVS ; M. Richard un peson en terre cuite de type E mesurant 70 × 55 × 130 mm et pesant

19|63

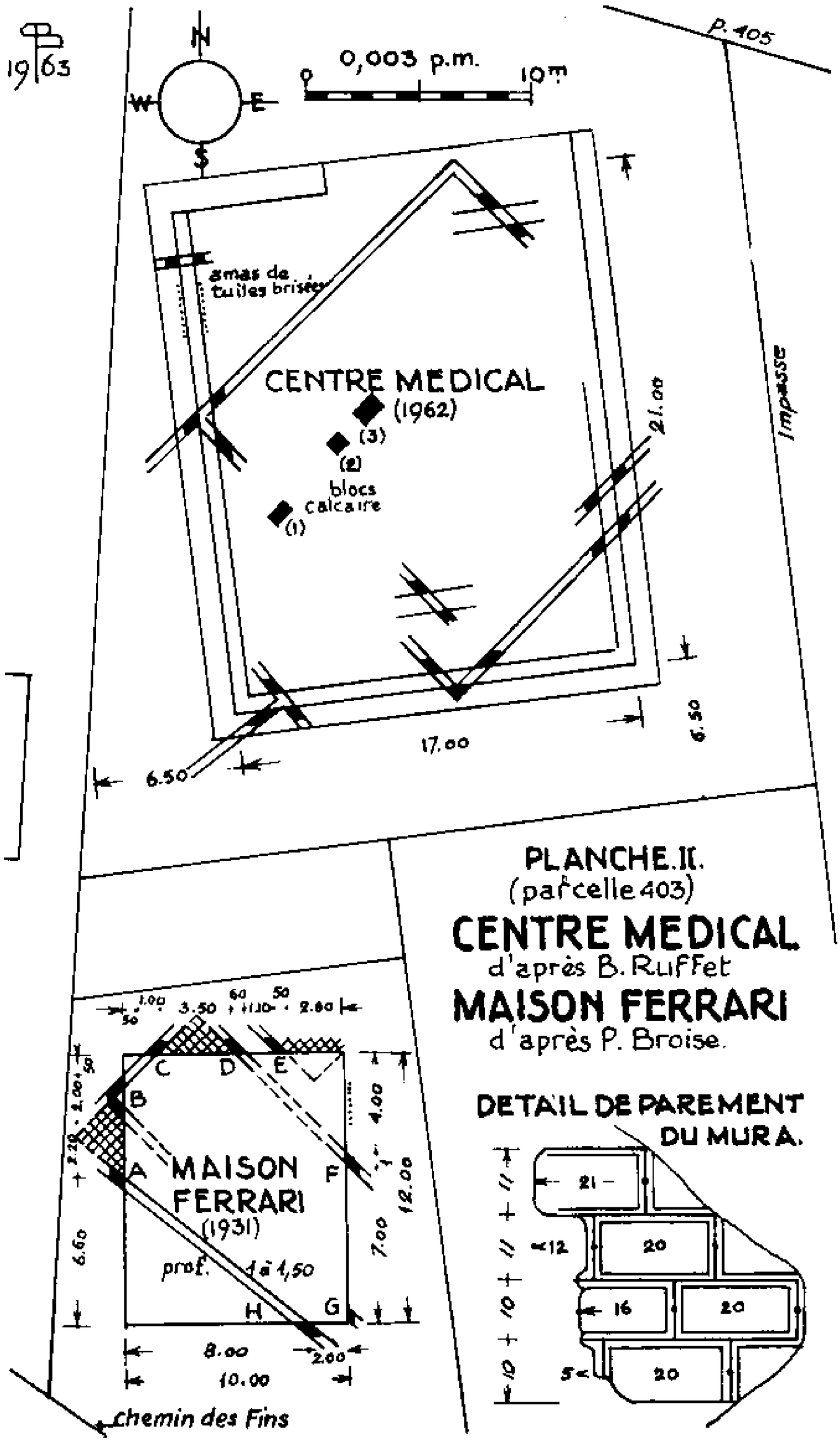


PLANCHE.II.

(parcelle 403)

CENTRE MEDICAL

d'après B. Ruffet

MAISON FERRARI

d'après P. Broise.

DETAIL DE PAREMENT DU MUR A.

665 g, avec estampille cruciale, et notre fils Henry un fragment de sigillée représentant un chien mâtin courant à gauche (type 928 de Déchelette).

Rappelons que cette parcelle était restée en blanc sur le plan, mis à part les vestiges suivants.

Maison Ferrari
(parcelle 403)

Nous avons tardé en effet jusqu'à ce jour à publier les substructions découvertes en 1931, lors des fouilles de la maison Ferrari. Celles-ci comportaient trois dallages (AB, CD et EF) et cinq murs (A, B, C, D, E) dont deux étaient parementés. Le plus soigné était composé d'un blocage intérieur en lits de galets cassés alternant avec des couches de mortier, bourrées entre deux parements en petit appareil de moellons équarris à joints plats, soulignés par un trait en creux. La stratigraphie complexe montrait plusieurs horizons ne concordant pas toujours d'un côté à l'autre des murs. Si au Sud-Ouest la terre était vierge, sans doute jusqu'au chemin des Fins, ailleurs nous pouvions reconnaître sous la terre végétale, une couche de terre argileuse avec décombres de pierres et de tuiles reposant sur un sol bétonné (— 0,60) puis, un couche de cendre, surmontant un sol en argile battue jaunâtre (— 0,80).

Conclusions

Nous pensons que les parcelles décrites étaient occupées par un quartier résidentiel bordant le vicus à l'Est et ne dépassant pas l'avenue de Genève. On devait y accéder par une voie hypothétique qui suivait le tracé d'une portion des Fins, car ce chemin est exactement sur l'axe de la décumane étroite venant du forum. La fréquence des stratigraphies à trois horizons indique que ce quartier a traversé les trois grandes périodes d'activité du vicus survivant à deux destructions successives.

Dans la première époque (julio-claudienne) les sols étaient en argile battue quelquefois avec une simple couche de mortier. Dans la seconde (flavio-antonine) les dallages plus résistants comportaient une chape de mortier bien surfacée ou un carrelage en briques sur béton compact blanc ; lui-même sur hérisson en pierre calcaire. A la troi-

sième époque, le béton gris est plus friable et le hérisson constitué de galets ou de tuileaux posés obliquement de chant ou de débris d'enduit à fresque indiquant qu'on avait bien là un remploi de basse époque.

Quant aux murs, ceux de belle époque sont en moellons calcaires de carrière de préférence aux gros galets du Fier, liés au mortier blanc de chaux grasse et se distinguent par leur profondeur d'assise recoupant les structures horizontales.

Terminons en signalant l'empreinte d'une patte de chat sur une tuile ronde mise en remploi à 0,40 de profondeur dans un dallage de troisième époque. Comme on discute encore de la date d'introduction de ce félin en Gaule, ce témoignage imprimé en négatif dans l'argile n'est pas sans intérêt.

Pierre BROISE.

(A suivre).

Un diplomate aventureux

Louis DESHAYES de COURMENIN
1600-1632

Une éducation de choix (1600-1619)

Sous l'aile de François de Sales.

De janvier à septembre 1602, François de Sales, évêque de Nicopolis et coadjuteur de l'évêque de Genève, séjourna à Paris pour traiter du rétablissement de la religion catholique dans le bailliage de Gex. Pour guider ses pas à la cour, il fut heureux d'y retrouver un ancien écuyer d'Henri duc de Genevois et de Nemours, qu'il avait naguère entrevu à Annecy auprès de ce dernier: le Sr Antoine Deshayes, devenu gentilhomme servant de la maison du roi, fils d'un conseiller au Parlement, originaire du Gâtinais où il possédait des terres. Ce sieur Antoine Deshayes, dont nous ne savons pas grand'chose, était sans doute un excellent chrétien. François de Sales l'honora d'une amitié qui ne se démentit pas: ses lettres en témoignent. « Nul signe, nulle démonstration, lui écrivait-il le 12 octobre 1607, ne pourrait jamais égaler ni le devoir que j'ai à vos bienveillances ni l'affection inviolable de laquelle je suis voué et dédié à votre service... Je ne me puis assouvir du plaisir que je reçois de l'assurance de votre amitié. Je vous supplie de me continuer ce bien que j'estime tant et qui m'honore et me console si fort... ». Quand le 23 mai 1608, François de Sales, dans une lettre à Paul Fenouillet, évêque de Montpellier, parle de « notre grand ami », c'est d'Antoine Deshayes qu'il s'agit.

Rien d'étonnant donc qu'au début de 1615, Antoine Deshayes, devenu secrétaire des commandements du duc de Nemours, maître d'hôtel et conseiller du roi en son Conseil d'Etat privé, gouverneur de la ville et château de Montargis, ait été instruit de la renommée du collège « chapuisien » d'Annecy, dont les Barnabites venaient de prendre la direction, et qu'il ait voulu confier à cette maison, en même temps qu'à son « grand ami », son fils unique Louis, âgé de 15 ans, dont l'évolution commençait à l'inquiéter.

Ce jeune homme, d'une intelligence précoce, avait dû sans doute à la situation de son père, non moins qu'à ses avantages personnels, atténués, il est vrai, par une fâcheuse tache de vin, d'être admis comme page du roi. L'expérience de la cour ne lui avait pas été entièrement bénéfique et il avait paru bientôt nécessaire de lui mettre un peu de plomb dans la tête. François de Sales prit son rôle à cœur. « Notre jeune M. des Hayes est ici tout apprivoisé avec le collège, écrivait-il, le 12 avril, à Pierre de Fenouillet. Il est fort gentil, l'esprit vif et qui aime tendrement la sainte liberté qu'il a apprise parmi les pages. Mais on tâche de lui en faire goûter une autre un peu plus sainte et, petit à petit, on y profite parce qu'il est bon enfant... » Et, le 3 mai, il donnait au père son impression d'ensemble : « Reste notre fils qui, en vérité, a un cœur fort bon et l'esprit encore meilleur. Mais, comme vous le dites, il est un peu friand [1] et brillant et pour cela nous tâcherons de l'occuper fort. Il va en classe et pense à monter, à la Saint-Rémy, à la seconde. Le dimanche de Quasimodo, il monta en chaire pour réciter un poème héroïque de la résurrection de N.S. Il ne se peut dire de quelle grâce, avec quelle assurance, avec quelle beauté d'action il prononça cette besogne. Au demeurant, il m'aime et me respecte infiniment, avec une crainte infinie de me fâcher. Les remontrances qu'on lui fait de la part de l'honneur le touchent... Ce cher enfant, qui est fort aimable, réussira, comme j'espère, extrêmement bien. Et sans doute ça été une vraie inspiration céleste qui vous donna la résolution de le remettre un peu aux lettres car la vivacité de son esprit l'eût mis en

---

(1) Friand : avide de ce qui flatte.

grand danger en cette autre profession pendant ces deux ou trois ans. » Il faut croire qu'il était grand temps de le changer d'air.

Trois mois ne s'étaient pas écoulés que François de Sales commençait à déchanter. Et sans doute n'est-ce pas sans déception qu'Antoine Deshayes reçut sa lettre du 15 juillet. « Notre fils a eu fort affaire à se ranger à la discipline du collège, y lut-il. La racine du mal est en une certaine grâce qu'il a de gagner les esprits et tirer les cœurs à soi, lesquels par après le tirent à eux et lui donnent telles impressions qu'ils veulent. Il a eu pour cela des disputes avec ses maîtres qui le voulaient empêcher de sortir et de prendre des libertés contraires aux règles du collège. Et je l'ai encore plus souvent réprimandé ; en quoi il m'a extrêmement obligé par le sentiment qu'il a témoigné d'être marri de me déplaire si que, par l'amour de moi, il commence fort à se bien ranger. S'il persévère, nous aurons occasion de nous en concenter ; s'il ne le fait pas, il faudra user de l'un de ces deux remèdes : ou bien le retirer dans un collège un peu plus fermé que celui-ci, ou bien lui donner un maître particulier qui soit homme et auquel il rende obéissance. Car enfin, cet enfant est votre unique enfant et certes grandement aimable ; néanmoins, le voilà en ses années périlleuses, que la nourriture de page rend encore plus dangereuses. Mais il ne faut point se lasser de cultiver cette plante car elle rendra sans doute de très bons fruits... » On comprend assez que ce jeune homme bien doué et enjôleur, tout gonflé de ses expériences de page, se montrait, dans le milieu dévot et conformiste du collège annécien, tout simplement insupportable. Il faut croire que M. de Genève ni les Barnabites ne parvinrent à l'amender car, le 30 août 1617, François de Sales annonçait, dans les termes suivants, à Mgr de Fenouillet, la fin de l'expérience : « Nous renvoyons le jeune M. des Hayes, doux, aimable, courtois, à M. son père, mais non pas fort savant. » Antoine Deshayes en prit son parti. Il n'attachait pas trop de valeur à la culture livresque et pensait que la sociabilité, l'entregent et la vivacité d'esprit de son fils le qualifiaient suffisamment pour la diplomatie à laquelle il le destinait. « Il est temps qu'il commence à voir le monde » avait-il écrit, le 14 août, à son ami M. de Charmoisy.

Noviciat diplomatique.

Pour l'initier à la vie diplomatique, Antoine Deshayes confia aussitôt son fils au marquis de Cœuvres, futur maréchal d'Estrées, pour lors ambassadeur à Rome. Le jeune Louis y apprit du moins l'italien, qu'il devait par la suite parler couramment. Mais son séjour n'y dépassa pas deux ans. En novembre 1619, en effet, Philippe de Harlay, comte de Césy, ayant été nommé ambassadeur près de la Porte, Louis Deshayes s'embarquait avec lui à Marseille. Sans doute son père avait-il obtenu de Césy qu'il l'accompagnât en son voyage et séjournât quelque temps à l'ambassade de Péra. Arrivé à Constantinople le 10 décembre 1619, il se rembarquait pour la France le 17 mai 1620, muni du billet suivant à l'adresse de M. de Puisieux, secrétaire d'Etat pour les Affaires étrangères : « Cette lettre ne sera que pour accompagner cet honnête gentilhomme, fils de M. Deshayes, qui m'a tenu bonne compagnie depuis mon partement de Marseille, et pendant son séjour a pris grand soin de s'informer de plusieurs choses de cette porte et de tout l'empire... Le jugement et la modestie que j'ai reconnus en sa conduite m'a obligé à ne lui pas déguiser ce qui se passe ici... Vous le trouverez amplement informé de tout. »

Première mission au Levant (1621-1622)

But de la mission.

Déclaré par Césy « dignus intrare », Deshayes avait pris figure d'un futur spécialiste du Levant. Restait à le mettre à l'épreuve.

Justement, le roi, protecteur des chrétiens du Levant et des Lieux Saints de Palestine de par les capitulations, était alors accablé de doléances par le custode de Terre Sainte et les Franciscains de Jérusalem. Ce n'était pas des Turcs ni des Arabes qu'ils avaient à se plaindre, mais des chrétiens non catholiques, des Arméniens en particulier. Avec l'agrément du Grand Seigneur, les Franciscains assuraient la garde et l'administration de l'église de Bethléem. Au Saint-Sépulcre, ils occupaient en exclusivité l'emplacement où avait été dressée la croix, l'endroit où Sainte Hélène l'avait retrouvée, la chapelle de l'Apparition à la

Vierge et, à l'entrée de l'église, la pierre de l'onction sur laquelle Jésus avait été oint avant d'être enseveli ; les Grecs occupaient le chœur, les Abyssins la chapelle de l'impropère, les Arméniens celle où les habits du Christ avaient été tirés au sort. Or, les Arméniens, soutenus en sous-main par le Bacha, cherchaient ouvertement à déposséder les Cordeliers de leurs privilèges séculaires et à les supplanter dans le gouvernement des Lieux Saints. Contre tout droit, ils avaient suspendu des lampes et des chandelles près de la pierre de l'onction ainsi que dans la grotte de Bethléem ; ils prétendaient dire la messe à l'autel majeur, sans reculer pour y parvenir, devant les pires violences. Dès lors que le custode, juge et partie puisque cordelier, ne parvenait pas à rétablir l'ordre entre les communautés, il appartenait au roi très-chrétien d'intervenir. Louis XIII s'y décida. Obtenir du Grand Seigneur un firman imposant au bacha de faire respecter par les Arméniens et autres les droits que la Porte avait elle-même reconnus aux Cordeliers, installer en outre à Jérusalem un consul capable d'en exiger l'application : telle lui parut la marche à suivre. Déjà M. de Césy avait été invité à entamer auprès du Grand Seigneur les négociations nécessaires et le futur consul — un certain Lempereur — nommé in petto. Restait à déléguer à Jérusalem un mandataire qualifié qui, après être passé par Constantinople et y avoir reçu de M. de Césy communication des firmans du Grand Seigneur, procéderait à l'installation du Sr Lempereur. La mission, sans conséquence, convenait parfaitement pour mettre le jeune Deshayes à l'épreuve : il en fut chargé.

De Paris à Constantinople par Vienne et la Hongrie.

Le 14 avril 1621, il était reçu en audience par Louis XIII et, quelques jours plus tard, se mettait en route, porteur de lettres autographes du roi au Grand Seigneur, au premier vizir, au grand muphti, au custode de Terre Sainte, et aussi au bassa de Bude. Il devait en effet gagner Constantinople par Vienne et la Hongrie, dont les troupes turques occupaient alors la majeure partie. Pour un envoyé extraordinaire du roi, il était fâcheux de n'être que le sieur Deshayes ; « des Hayes de Courmenin », du nom d'une terre de famille en Gâtinais, lui parut sonner mieux ; et comme il avait obtenu la survivance de son père en tant

que gouverneur du château et de la ville de Montargis, il n'hésita pas à en assumer, sans attendre, le titre.

De ce grand voyage, Deshayes devait publier, en 1624, un récit passionnant. Après avoir gagné Strasbourg, en coche, avec quelques secrétaires ou serviteurs, et traversé la Forêt Noire, il s'embarquait, le 6 mai, à Ulm, sur le Danube qu'il allait descendre en « bateau particulier » jusqu'à Vienne. Le pavillon fleurdelysé flottait au haut du mât et était salué par les sonneries de trompettes et les salves de mousqueterie des cités riveraines. A Passau, il toucha terre pour saluer le duc d'Angoulême qui s'en retournait de Vienne au terme d'une importante négociation diplomatique. Il lui fit part de sa mission, en déplorant qu'elle n'ait pas été jugée assez importante pour motiver une audience de l'Empereur. Il faut croire que le duc se montra compréhensif car, le 19 mai, à Vienne, Deshayes allait adresser, d'un ton un peu embarrassé, il est vrai, la lettre suivante à M. de Puisieux : « Ayant eu l'honneur de rencontrer le duc d'Angoulême à Passau, j'appris de lui combien il était important au service du roi de faire valoir mon voyage à l'Empereur. Il me chargea de le dire à M. de Beaugy [2] lequel a trouvé à propos, pour davantage le faire éclater, que je visse l'Empereur et le saluasse de la part du roi... »

Arrivé à Vienne le 13 ou le 14 mai, après soixante-quinze heures de navigation, Deshayes y séjourna huit jours au cours desquels il obtint sa fameuse audience. « L'Empereur témoigna être fort aise de mon passage... » manda-t-il sur l'heure à Puisieux avec une touchante simplicité.

Le 22 mai il quittait Vienne dans la nuit, sur le même bateau qui l'avait amené et qui devait le conduire au fil de l'eau jusqu'à Belgrade. Il partait en secret car il emportait 400 000 ducats destinés à la restauration du Saint Sépulcre et craignait d'être dévalisé en cours de route par les soldats de l'Empereur si son départ était ébruité. L'Empereur, en effet, exerçait encore sa souveraineté sur l'ouest de la Hongrie et était maître du Danube

---

(2) Ambassadeur de France à Vienne.

jusqu'au delà de Comorn. Deshayes parcourut les 33 lieues qui séparent Vienne de Comorn en trente-huit heures, avec des précautions de Sioux. Ne pouvant naviguer de nuit à cause des troncs d'arbres charriés par les eaux, il se faufila, pour passer inaperçu, par les petits bras du fleuve, partout bordés de bois épais. Le soir, après avoir recouvert de feuillage son bateau à l'amarre, il campait au cœur des îles, en pleine forêt, sans oser allumer de feu. De Comorn il dépêcha un courrier au bassa de Bude, gouverneur de Hongrie et de Servie, pour l'avertir de son arrivée. Il lui fallut attendre huit jours la réponse. La première ville sous autorité turque était Gran, que l'on appelait alors Strigogne. Bien que l'on ne fût pas officiellement en paix, les autorités impériales et turques, de part et d'autre du no man's land qui les séparait, entretenaient de bons rapports tout en se livrant de temps en temps à quelques razzias réciproques ; on ne se considérait en état de guerre que lorsque l'un des partis tirait le canon.

La sortie des terres de l'Empereur et l'entrée en celles du Grand Seigneur furent vraiment dignes d'un ambassadeur du roi. Le bateau de Deshayes quitta Comorn remorqué par deux galiotes de quinze bancs de deux rameurs, armées de quatre petites pièces.

A mi-chemin de Gran, deux galiotes du Grand Seigneur l'attendaient, semblablement armées. Elle saluèrent de leur mousqueterie le pavillon fleurdelysé ; le capitaine turc, contre décharge écrite, prit le voyageur sous sa protection, ses galiotes relevèrent celles de l'Empereur qui se retirèrent en saluant à leur tour de leurs petits canons, et Deshayes, à la vitesse d'une lieue à l'heure, se laissa entraîner par delà Gran vers Bude dont il devait, le 2 juin, voir apparaître les superbes bâtiments plus qu'à demi ruinés.

Deshayes ne laisse jamais rien ignorer des honneurs dont il est l'objet. C'est ainsi qu'il s'étend longuement sur sa visite protocolaire au caïmacan de Bude qui remplace le bassa absent. Il s'extasie sur les chevaux arabes aux harnais lamés d'or et parsemés de rubis et de turquoises mis à sa disposition, sur les chaouchs qui le précèdent, masse d'argent sur l'épaule, sur les janissaires qui l'escortent, vêtus de drap d'or, le chef enturbanné, ombragé de grandes aigrettes blanches : luxe surprenant dans une ville quasi déserte et dévastée. Après un échange de cadeaux et

de propos pompeux avec le caïmacan, il se rembarquait pour Belgrade, remorqué par une galiote turque. Le caïmacan avait tout ordonné pour faire de son voyage une promenade délicieuse. Aux heures convenables, des repas tout servis l'attendaient au bord du fleuve, préparés par les communautés chrétiennes du voisinage. Le chaouch commis à sa garde leur délivrait un certificat de leurs dépenses : elles pouvaient être déduites du tribut qu'elles avaient à payer pour pratiquer leur religion. L'empressement de leur accueil n'empêchait pas Deshayes de se rendre compte de la tyrannie qu'elles subissaient. « Il n'y a point de pauvreté égale à la leur, notait-il. C'est un châtiment de Dieu parce qu'ils sont presque tous calvinistes. » Belgrade l'enchanta. Il y séjourna une semaine et y fut reçu par le bassa de Bude qui se préparait à remonter vers le Nord à la tête d'une armée de 6 000 cavaliers et 300 chameaux. Le bassa l'attendait dans une chambre revêtue de marbre dont le sol disparaissait sous les tapis ; assis sur un siège drapé d'or, il était vêtu d'une soutane en drap d'or frisé, doublée de martre zibeline, qui s'ouvrait sur une robe en toile d'argent. Des derviches raccompagnèrent Deshayes à sa demeure, pirouettant et chantant.

Enfin, le 9 juin, il fallut se résoudre à partir. Finie l'agréable descente au fil de l'eau : force était de s'aventurer sur le chemin raboteux qui menait à Sofia par Nich en remontant la Morava. Le bassa de Bude avait fait apprêter quatre carrosses pour Deshayes et ses gens et avait donné des ordres pour qu'ils soient défrayés de tout jusqu'à Constantinople. Il n'en fallait pas moins loger dans des caravansérails empuantis par les chameaux et les chevaux, « lieux infâmes, note Deshayes, où rien ne sépare les voyageurs de sorte que chacun voit tout ce que fait son compagnon si la nuit ne le cache. » Pour la nourriture, on devait bien se contenter le plus souvent de riz, d'aulx et d'oignons, le pain et le vin ne se pouvant trouver que dans de rares bourgades turques. Dans celles-ci, il fit connaissance avec les spahis, véritables féodaux nommés par le Grand Seigneur et tout puissants sur les chrétiens de leur fief, à charge d'entretenir plusieurs hommes à cheval et d'en amener, en temps de guerre, un nombre déterminé. Il nous les campe, vêtus d'une cotte de maille, le pot en tête, armés de l'arc, du cimeterre et de la demi-pique,

portant à la selle la rondache de cuir bouilli. Quant aux chrétiens, c'est à peine s'il pouvait apercevoir quelques-uns de ces malheureux, dispersés dans la montagne, vivant toujours en alerte, avec leurs cochons et leurs volailles, dans des enclos palissadés, sans courage pour travailler une terre dont les Turcs ravissaient tous les fruits.

Au sortir de l'ingrate Serbie, la plaine de Sofia, où les chrétiens étaient trente fois plus nombreux que les Turcs, lui apparut souriante. Il ne s'y attarda cependant pas, et le 5 juillet, à Sélivrée, il atteignait la mer de Marmara, sillonnée de bateaux, barques et galères. Le lendemain, à Péra, Césy l'accueillait au « logis du roi »: deux mois et vingt jours s'étaient écoulés depuis son départ de Paris.

Le séjour à Constantinople (juillet-août 1621).

Deshayes passa six semaines à Péra. Il en profita pour visiter à fond Constantinople. Il allait en rapporter un extraordinaire tableau de la « vie quotidienne » à Stamboul où se révèlent une fois de plus son inlassable curiosité et sa précision d'esprit. Il nous décrit avec un égal bonheur l'admirable spectacle de la Corne d'Or, les rues marchandes sous leur plafond de claies, les anciens aqueducs « plus beaux et plus grands que ceux de Rome », Sainte-Sophie avec sa coupole dont rien ne lui semble égaler la hardiesse, la pierre sur laquelle, d'après les Turcs, Notre Dame aurait lavé les langes de Notre-Seigneur, les hôpitaux où les passants peuvent être nourris et logés trois jours et trois nuits pour l'amour de Dieu, les petites chapelles dites tabés, où des récitants marmonnent sans cesse l'Alcoran pour les âmes des fondateurs de mosquées qui y reposent.

Il nous conduit sur la place aux chevaux, près de la mosquée du sultan Ahmed, pour nous faire assister aux combats d'étonnants cavaliers armés d'arcs ou de bâtons en forme de sagaie qu'ils ramassent au galop, à la voltige. Il nous montre le sultan, coiffé d'un énorme turban à touffes d'aigrettes, au milieu d'une escorte de 4 000 janissaires et de 800 cavaliers, chevauchant impassible entre deux files d'aboyeurs qui clament des litanies à sa gloire, répétées mécaniquement par la foule, les yeux baissés. Il s'attarde sur le marché aux esclaves, hommes d'un côté,

femmes de l'autre : celles-ci le visage caché, car on les achète sous condition et l'on va ensuite les examiner « à découvert » dans un lieu retiré. Mais la plus étonnante de ses descriptions est celle du grand sérail, de ses cours herbeuses où flânent les gazelles, de la salle lambrissée d'or où, sur des tapis de Perse, le grand vizir tient son divan tandis que, derrière une fenêtre garnie de crêpe noir, le Grand Seigneur écoute. C'est avec la même précision qu'il nous initie à l'éducation des « enfants de tribut » chrétiens appelés à fournir les cadres de l'Empire, à la vie des odalisques, au destin des sultanes. Usages religieux, exercice de la justice, organisation de l'armée et de la flotte, désignation et pouvoirs des gouverneurs de province, statut des chrétiens... rien ne lui échappe. De cette vaste enquête sur cet empire despotique où les gouverneurs se laissent étrangler en plein divan par le muet du sérail porteur de leur arrêt de mort et où personne ne saurait se soustraire à la volonté du prince, Deshayes conclut, non sans quelque admiration en songeant à l'anarchie française, « qu'il n'y a point de monarchie où il y ait un plus grand ordre ni où toutes les choses soient mieux réglées ».

Le séjour à Jérusalem et le retour (septembre 1622 - avril 1623).

Cependant, Césy avait obtenu du Grand Seigneur le firman enjoignant au bassa de Jérusalem de déposséder les Arméniens des lieux qu'ils avaient usurpés. Le 20 août, Deshayes s'embarquait avec sa suite sur deux galiotes muni du précieux document.

Après avoir franchi les Dardanelles et fait escale dans maintes îles, il arrivait à Jaffa le 26 septembre et gagnait aussitôt la ville sainte. Sa qualité d'ambassadeur du roi de France et les lettres du Grand Seigneur firent merveille : contrairement aux règles imposées aux pèlerins, il entra à Jérusalem à cheval, l'épée au flanc, vêtu à la française, sans avoir été fouillé. Sa première visite fut pour le Saint-Sépulcre. D'après les règlements de police, les pèlerins devaient séjourner vingt-quatre heures dans l'église ; les Turcs n'ouvraient la porte qu'à l'heure des vêpres et comptaient soigneusement entrants et sortants. Quant aux prêtres et religieux des diverses confessions chargés d'en-

tretenir les lieux attribués à celles-ci et d'y officier, ils n'en pouvaient sortir avant deux mois; Deshayes jugea convenable de passer dans l'église autant de temps que Notre-Seigneur au tombeau. Il ne s'attarda pas moins de vingt-deux jours à Jérusalem. Non sans peine, il fit exécuter par le bassa les ordonnances du Grand Seigneur et reconnaître le Sr Lempereur comme consul. Après un grand périple touristique en Palestine, il s'embarquait, le 20 décembre, à Caïffa pour Messine, sur un navire de Provence. Après avoir salué à Rome Sa Sainteté Grégoire XV, il rentrait à Paris au début d'avril 1622 après un voyage de 11 mois et 19 jours.

Dans les grandes affaires (1623-1625)

Deshayes avait réussi. Il avait rapporté une masse de renseignements précieux. C'était vraiment un sujet d'avenir. On jugea qu'il ne pouvait être à meilleure école qu'auprès du commandeur de Sillery, l'ambassadeur de France à Rome. Il s'en fit si bien apprécier que le pouvoir, c'était déjà Richelieu, le désignait, en novembre 1624, pour une mission diplomatique de première importance.

Mission au Danemark (1624-1625).

La soumission d'Henri de Rohan et des Huguenots en novembre 1622 et le rétablissement de la paix civile dans le royaume avaient permis au roi de regarder à nouveau vers l'extérieur. Depuis la bataille de la Maison-Blanche en 1620, l'Empereur avait accru son emprise sur la plus grande partie de l'Allemagne du Sud. Il était urgent d'intervenir, tant pour soutenir en Allemagne les princes protestants que pour intercepter ce couloir de Valteline par où les Habsbourg d'Espagne et d'Autriche pouvaient faire transiter leurs troupes afin d'encercler la France.

Pour règler la question de Valteline et retenir en Italie les forces espagnoles, le roi avait conclu une alliance offensive avec le duc de Savoie; en même temps qu'un corps d'armée français, commandé par le marquis de Coeuvres, déboucherait en Valteline par delà les Alpes des Grisons, une armée combinée menacerait les Espagnols du Milanais en marchant sur Gênes. Les opérations se déclencheraient à partir d'octobre 1624. Quant au soutien des princes pro-

testants d'Allemagne, la France n'était pas en état de l'assurer directement. Pour faire pencher la balance, Richelieu ne voyait qu'un moyen : l'intervention des souverains du Nord, Charles IV roi de Danemark, Gustave-Adolphe roi de Suède, hier encore brouillés. Il s'agissait seulement de les convaincre de mettre fin à leur hostilité réciproque et de s'unir « pour empêcher les progrès de la maison d'Autriche ». Afin de les décider, il convenait d'exalter sans trop de scrupules l'effort militaire consenti par la France, et non seulement la diversion italienne mais aussi les armées fantômes promises aux fronts de Lorraine et des Pays-Bas. Négociation de grand style. « Et ayant à désirer que ce soit par l'entremise d'un homme bien sensé et affidé, précisait l'instruction préparée pour l'ambassadeur, S.M. le roi, informée et mémorative de la suffisance du Sr des Hayes bailli et gouverneur de Gien et Montargis », l'avait « choisi à cet effet ».

Deshayes quitta Paris le 23 novembre 1624. Nous manquons de détails sur son voyage qui le conduisit sans encombres à Friedricksbourg, château de Christian IV, à cinq lieues de Copenhague. Il y séjourna quinze jours, « traité du roi » dont il eut trois audiences. La réconciliation entre Christian et Gustave-Adolphe était loin d'être aussi complète qu'on l'avait cru et le premier soin de Deshayes fut d'offrir ses bons offices pour la parfaire. Cela l'amena à se rendre auprès de Gustave-Adolphe, pour lors en Suède, et à visiter une grande partie de ce pays. Après un dernier séjour de près de trois semaines à Copenhague et d'ultimes entretiens avec Christian IV, il rentra à Paris le 21 mai 1625. Il avait été accueilli par les deux souverains du Nord dont la réconciliation était désormais effective. Si Gustave-Adolphe, toujours en guerre contre la Pologne, avait été réticent pour entrer dans la coalition, Christian IV avait paru tenté, mais il avait chargé Deshayes de demander des précisions sur les subsides à espérer et sur la diversion d'Alsace. Le roi s'empressa de lui donner toutes les garanties possibles.

La négociation de Deshayes lui mérita-t-elle les louanges du pouvoir ? Nous l'ignorons. Mais la suite lui en échappa car c'est au Sr de la Picardière qu'incomba, l'été

suivant, le soin de la poursuivre. En fait, le 21 janvier 1626, le roi de Danemark se déclarait ouvertement contre l'Empereur.

Seconde mission au Levant (1626)

Objet de la mission.

A ce moment, Deshayes se voyait chargé d'une mission fort différente pour laquelle il était évidemment qualifié par sa connaissance du Levant. La lutte contre la maison d'Autriche, quoique non déclarée, était décidément engagée. Il fallait contrebattre l'Espagne partout, et jusqu'en Perse. Des religieux espagnols y cherchaient noise aux capucins français. Richelieu entendait qu'à l'instar du Grand Seigneur le Sophi Abbas-le-Grand reconnaisse au roi de France le protectorat de tous les catholiques de son empire. D'autres part, des commerçants espagnols, des compagnies hollandaises et anglaises s'étaient installés en Perse. Non seulement il fallait ouvrir le pays aux commerçants français mais obtenir pour la France le monopole officiel du commerce extérieur, soit qu'une compagnie française installée à Ispahan le centralisât, soit que le gouvernement persan se chargeât de faire acheminer toutes les marchandises à exporter dans la ville turque d'Alep où elles seraient achetées par les négociants français qui en assureraient le transport à Marseille.

Tels étaient les objectifs fixés à Deshayes par l'instruction à lui remise le 18 février 1626. Pour gagner l'audience d'Abbas-le-Grand, il devait profiter de l'état de guerre qui persistait entre lui et le Grand Seigneur Mourad IV et lui manifester le désir du roi de s'entremettre pour le rétablissement de la paix. Afin d'éviter que le Grand Seigneur ne se formalisât, il passerait par Constantinople, l'informerait de sa mission, de concert avec M. de Césy, et lui affirmerait qu'elle ne pourrait être que favorable aux intérêts ottomans. Il serait d'ailleurs accompagné d'un groupe d'hommes d'affaires français qui l'appuieraient de leurs conseils techniques.

De Paris à Constantinople par Venise et l'Esclavonie.

Deshayes nous a laissé de ce troisième voyage en Orient un copieux journal encore inédit, mine étonnante

de renseignements, où se manifestent les mêmes qualités d'esprit que dans le récit de 1621. L'itinéraire fut, cette fois, tout différent. L'Allemagne était à feu et à sang. La France était pratiquement en guerre avec l'Espagne. Sans parler des corsaires barbaresques, les Espagnols étaient maîtres de la Méditerranée occidentale. Le plus sûr était donc de s'embarquer à Venise et de longer la côte dalmate jusqu'à Raguse afin de traverser la péninsule balkanique dans sa partie la plus resserrée.

Mais se rendre à Venise n'était pas si facile. L'armée franco-savoyarde et l'armée espagnole étant face à face en Piémont, la route du Milanais se trouvait fermée. Heureusement le marquis de Cœuvres s'était installé en Valteline d'où il communiquait avec les Vénitiens par delà les Alpes Bergamasques ; c'était la seule voie qui permit alors de gagner non seulement Venise, mais Rome. Encore fallait-il suivre d'abord l'itinéraire accidenté qu'avait emprunté l'armée de Cœuvres : traverser la Suisse, franchir le Rhin à l'ouest de Coire, passer les Alpes grisonnes, descendre en Engadine, escalader enfin le col de la Bernina, pour tomber en Valteline, à Tirano : expédition aventureuse. Curieusement, Deshayes fait commencer son voyage au départ de Dijon. C'est le 27 mars 1626 qu'avec une douzaine d'hommes d'affaires, dont il donne les noms, et une dizaine de valets, en tout vingt-et-un hommes de cheval et deux de pied qui suivent en coche avec les bagages, il quitte la capitale de la Bourgogne. Passant la Tille et la Loue à gué, il gagne d'abord Salins où il lui faut trouver des chariots pour porter les bagages à travers le Jura, à la place du coche trop lourd. Par Pontarlier et par le « Vaux Travers », il arrive le 31 à Neuchâtel. Abandonnant la route pour la voie d'eau, il s'y embarque sur un bateau « comme ceux du lac d'Annecy », qui va l'emmener à Aarau, par delà les lacs de Neuchâtel et de Bienne, en descendant l'Aar. D'Aarau à Zürich, on fait route à cheval. A Zürich, tout le peuple est dans la rue ou aux fenêtres pour voir passer la caravane et Deshayes profite de son séjour pour se documenter à fond sur l'organisation de la Confédération. Le 7 avril, enfin, après avoir traversé le lac de Wallenstadt, « affreusement dangereux et épouvantable », Deshayes arrivait à Coire.

C'est alors que les difficultés commencent. Il neige, et

pour atteindre le col de l'Albula « tellement rude qu'en des endroits il faut gravir », il doit se faire ouvrir la route par seize hommes armés de pelles. Dans la descente sur l'Engadine, la neige est si profonde que « les chevaux qui s'éloignaient un peu du chemin y entraient jusqu'à la tête ». Etrange itinéraire pour gagner Ispahan !... Restait la redoutable Bernina. Il y avait tellement de neige — trois ou quatre piques par endroits — qu'un Vénitien, deux jours auparavant, y était mort suffoqué et que plusieurs voyageurs, bloqués à Pontresina, n'osaient s'aventurer plus loin. Deshayes paye d'audace, se met en route à la pointe du jour, précédé de traîneaux tirés par des bœufs qui lui ouvriront le chemin. En fait, la montée est douce et sans grande difficulté. Mais il n'en est pas de même de la descente. Les voyageurs sont soudain « saisis par l'appréhension des lavanches » sur ces pentes abruptes, face au midi, couvertes de masses énormes de neige chauffées par un soleil ardent. Ils n'en atteignent pas moins sains et saufs la Valteline, déjà toute en fleur. Malheureusement, c'était le Vendredi-Saint et la collation fut maigre. Ensuite, ce n'était plus qu'une promenade. Le 14 avril, Deshayes arrivait à Venise. Il devait y rester trois semaines. De sa grandeur, beauté et magnificence, il s'abstient de rien dire : « à peine un volume entier y pourrait suffire. »

Le 8 mai, dans la nuit, la galère mise à la disposition de Deshayes par le Sénat franchissait la passe du Lido pour gagner Raguse en côtoyant le littoral dalmate sous domination vénitienne. Ce fut une croisière charmante. Le plus souvent on allait à la voile. Lorsque le vent était trop fort, on « faisait fond » sur le rivage de quelque île, on attendait tranquillement dans la galère le retour du calme et, pour « rafraîchir » la chiourme infestée de vermine, on lui faisait tremper ses hardes dans l'eau bouillante. On fit escale à Capo d'Istria, à Zara, à Sebenico, radieuses entre leurs murailles crénelées. Mais le clou de la croisière, c'est Spalato. Les « antiquailles », les colonnes de démesurée grandeur, les voûtes souterraines, les débris de statues, comme celle de la Gorgone qui dévastait jadis le pays, les souvenirs de Dioclétien passionnent l'ancien élève des Barnabites d'Annecy dont les leçons paraissent avoir été moins vaines que ne l'avait craint François de Sales. Mais il ne laisse pas pour autant d'observer les choses du présent.

Or il y a beaucoup à voir, sous cet angle, à Spalato, où les marchandises de Constantinople sont déchargées pour être retransportées à Venise par une navette continuelle de galères, et la visite qu'il va rendre au Sr Antonio Pisani, gouverneur de Dalmatie, lui procurera l'occasion de se renseigner à fond sur la marine vénitienne. Tout un chapitre de son journal lui sera consacré.

L'apothéose fut à Raguse, « ville pas plus grande que Montargis », capitale d'une curieuse petite république qui s'étendait sur 110 milles de côtes et trois ou quatre d'arrière-pays. A son arrivée, les rues, les fenêtres, voire les faîtes des maisons étaient « si remplis de monde qu'il ne s'en peut voir davantage ». Le soir, escorté de valets de ville en robe rouge, Deshayes était reçu par le recteur et le conseil de la Magnifique République, prononçait un discours en italien et affirmait la bonne volonté du Roi Très Chrétien pour « ses très chers et bons amis »... Naturellement il s'intéressera à tout le détail du fonctionnement de cette petite république oligarchique à la mode antique, dont le recteur n'était élu que pour un mois. Les Ragusains se multiplièrent pour lui faire les honneurs de leur cité. Les curiosités en étaient nombreuses: langes de Notre-Seigneur faits de filet de coton et de lin grossièrement filé, « si que l'étoffe en est très pauvre », main de Saint Jean-Baptiste, épines de la Couronne « à un nombre presque infini », grand morceau de la vraie Croix (toutes reliques conservées au Dôme depuis la conquête de Constantinople par les Turcs), palais aux jardins enchanteurs, source vauclusienne « si grande qu'elle fait une rivière égale à celle d'Yonne lorsqu'elle entre dans la Seine »... Au bout de huit jours, le 26 mai, il se décida cependant à partir et à s'enfoncer dans la fâcheuse montagne du Karst dalmate. La caravane comprend quinze chevaux de bagages et une vingtaine de chevaux de selle. Le temps est affreux. La nuit, tout le monde « demeure à l'air », sauf Deshayes, muni d'une toute petite tente. Il faut d'ailleurs faire bonne garde car les brigands albanais hantent la région par grandes bandes. On passe sur des planches les torrents débordés. Sur les hauteurs, des guetteurs préviennent à coups de cornets et de tambours s'il y a menace de bandits. Le 5 juin, on atteint Novi-Bazar; le 10, enfin, près de Nich,

Deshayes rejoint le grand chemin qu'il a suivi cinq ans plus tôt et, le 29 juin, avec sa troupe d'hommes d'affaires, il entrait à Constantinople.

Déboires de Constantinople.

Il y retrouvait M. de Césy, toujours ambassadeur de France. Hélas ! M. de Césy était de fort mauvaise humeur, disons même en pleine crise de dépression nerveuse. Il vivait, en effet, un effroyable drame financier et se croyait au seuil du déshonneur, menacé de voir humilié dans sa personne le souverain qu'il représentait. C'était une affaire fort compliquée. Peu de temps après son arrivée à Constantinople, Césy avait été assailli de doléances par les commerçants marseillais qui trafiquaient dans le Levant : ils voulaient faire réduire la taxe prélevée abusivement à Alep par le fermier du Grand Seigneur sur les soies exportées. Césy avait pris l'affaire à cœur et en avait saisi le Grand Vizir. Mais, à la Porte, rien n'était obtenu gratis : le Grand Vizir ne demandait pas moins de 142 000 piastres, destinées, disait-il, à la solde des janissaires. Pour réunir cette somme considérable, Césy avait trouvé normal d'emprunter aux maisons de commerce de toutes nationalités représentées sur la place. Que risquait-il ? Les Marseillais, bénéficiaires de l'opération, s'étaient engagés à rembourser par annuités une partie de cet emprunt et, pour le reste, le Grand Vizir avait accordé à Césy le cinquième du revenu de la douane d'Alep ; or, contre toute attente, les Marseillais laissaient protester ses lettres de change et il se voyait maintenant harcelé par des créanciers véhéments. Il avait intenté sur la place de Marseille un procès à ses débiteurs. Mais l'affaire traînait. Déjà, pour payer les intérêts, Césy avait engagé vaisselle d'argent, tapisseries, pierreries de sa femme ; ses créanciers, les Juifs en particulier, ne l'en travaillaient que davantage. Il ne savait plus où donner de la tête, clamait dans toutes ses lettres à Herbault, secrétaire d'Etat pour les Affaires étrangères, à Richelieu et au roi lui-même, son angoisse et son désespoir : « Extrême peine... pas un seul jour de repos sans courir fortune d'affront et pis encore... demi-mort d'affliction... fièvre lente de mélancolie qui me mettra au tombeau... Assistez-moi ! » C'est dans cet état de délabrement nerveux qu'il

avait vu arriver Deshayes, pétulant, gonflé d'importance, jouant à l'ambassadeur, intarissable sur ses aventures de voyage. De quoi se mêlait ce jeune homme en prétendant arbitrer entre le Grand Seigneur et le roi de Perse ? N'était-ce pas son rôle à lui, Césy, « à quoi il n'y a rien à faire où j'eusse besoin d'un suffragant », va-t-il écrire à Herbault. « Je tiens pour un affront signalé que les Turcs et autres nations voient une jeune barbe venir faire ma charge en ma présence comme si j'étais incapable de m'en acquitter... » D'ailleurs il désapprouvait entièrement les instructions données à Deshayes et considérait toute médiation entre la Turquie et la Perse comme absolument hors de saison. Rien d'étonnant donc à ce qu'il ait fait la sourde oreille aux instances de Deshayes et l'ait laissé se morfondre dans l'espérance toujours déçue d'une audience.

Les premiers contacts n'avaient pourtant pas été mauvais. Césy avait comblé Deshayes de bonnes paroles et lui avait promis de saisir la première occasion pour le présenter aux ministres du Grand Seigneur. Deux semaines durant, Deshayes jouit donc tranquillement des charmes de Constantinople et d'un repos mérité. Ce n'est que le 12 juillet, pour profiter sans doute du départ d'un courrier, qu'il se décide à écrire tout à la fois au roi, à Richelieu et à Herbault. Après avoir souligné complaisamment les difficultés et les périls qu'il a surmontés, il note que M. de Césy doit lui « faire voir les ministres la semaine prochaine ». Mais il ne manque pas de s'étendre sur la situation fâcheuse où celui-ci s'est laissé acculer. Trois jours après son arrivée, ne s'est-il pas vu assaillir lui-même par plus de soixante Turcs, Juifs et Chrétiens, tous prêteurs de M. de Césy, persuadés qu'il leur apportait quelque contentement de la part du roi ? Ils l'avaient menacé avec les gestes les plus violents de le faire arrêter aussi bien que l'ambassadeur. « Si vous ne remédiez à cette malheureuse affaire, confie-t-il à Richelieu, elle est pour miner ici les affaires du roi ! »

Le temps passant, Deshayes commença à s'agiter. Il parlait beaucoup, s'indignait de l'opprobre que les difficultés de Césy infligeaient à la France, tentait d'entrer en sous-main en relations avec le Grand Vizir. Césy, informé, le rappela à l'ordre dans des termes outrageants, interdit à ses subordonnés tout contact avec lui, le mit purement

et simplement en quarantaine. Et tous deux de s'épancher auprès du pouvoir. Deshayes saisissait le roi en personne : « J'ai reconnu tant de froideur au Sr de Césy, lui écrivait-il, que j'appréhende qu'il ne traverse le dessein que Votre Majesté a que je passe en Orient... Il se plaint que j'ai entrepris sur son ambassade. » Enchaînant : « Il y a cinq vaisseaux de ce hâvre qui portent votre bannière, dont M. de Césy a tellement tyrannisé les patrons et les mariniers qu'ils ont été contraints de lui donner la plus grande part de leurs ressources. Les plaintes et les soupirs de vos interprètes vont jusqu'au ciel... » Et de conclure par ce conseil, « le meilleur que je puisse donner à V.M. : rappeler Césy sous main et désavouer ce qu'il a fait... » Mais, par le même courrier, Césy, de son côté, déclarait à Herbault que Deshayes, par ses « desseins pleins de vanité et d'intérêt », l'avait « ouvertement blessé », avait fait « courir beaucoup de petits bruits à son désavantage » et s'était comporté à son égard plutôt « comme un farceur et un comédien » que comme un « homme d'honneur ». Il voyait clair dans le jeu de Deshayes. « Bien qu'il sache que des personnes d'autre étoffe que lui succèderont à cette ambassade lorsque j'en partirai, continuait-il, il croit qu'il ne sortira point des Etats de l'Ottoman ou du Persan sans être ambassadeur... Mais cette tache de vin qu'il a sur le visage, lançait-il rageusement, n'est pas propre à le faire aimer dans les pays où l'on suit la loi de Mahomet qui n'en peut souffrir ni la vue, ni le nom. »

Au début d'août, Deshayes comprit que sa grande mission diplomatique avait avorté : du moins pouvait-il encore mener à bien sa négociation commerciale. C'est dans cet espoir qu'il manifesta au roi et à Herbault son intention de se rendre à Alep puis de gagner la Perse à travers l'Arabie déserte, sous la simple conduite d'un guide qu'il se faisait fort d'obtenir du « roi des Arabes ». Encore avait-il besoin d'un passeport du sultan pour atteindre Alep. Le 22 août, dans une nouvelle lettre au roi, il se félicitait de l'avoir obtenu du secrétaire d'Etat du Grand Seigneur, « contre la volonté de M. de Césy » qui s'était retiré sur le canal de la mer Noire à cause de la peste ; et il se déclarait prêt à partir pour Alep. Pourquoi n'en fit-il rien ? Le 4 octobre, Césy, toujours réfugié sur le canal de

la mer Noire, avisait Herbault que le Sr Deshayes s'était esquivé, sans dire adieu, et faisait voile vers la France.

Il débarqua à Naples et gagna Paris par Rome où il fut reçu par Urbain VIII. Il y déblatéra contre Césy et contre les archevêques de son choix « qui n'auraient jamais dû mettre mitre en tête ».

La mission de Moscovie (1626-1630)

Un pis aller.

Il ne semble pas que le gouvernement royal en ait voulu à Deshayes de son échec. N'était-ce pas plutôt Césy qui était à blâmer pour avoir traversé les désirs du roi ? Deux ans s'écouleront cependant avant qu'une nouvelle mission lui soit confiée. Mais, pendant cette période où son activité n'a pas laissé de trace, un événement, mineur en soi, est à noter, qui devait peser lourdement sur son avenir : par déclaration royale de mars 1628, la ville et le château de Montargis, dont il était gouverneur en survivance, furent inclus dans le duché d'Orléans donné en apanage par le roi à son frère Gaston. De ce fait, Deshayes devenait un serviteur de Monsieur, lié à lui par serment.

Sans doute Deshayes avait-il conservé des relations avec les hommes d'affaires qui l'avaient accompagné en Turquie. Ces négociants, fâchés de leur échec, n'avaient pas tardé à élaborer une solution de rechange. Elle consistait à dériver par la Russie le commerce avec la Perse et à faire transiter les marchandises par la Caspienne, Astrakhan, la Volga et la Dvina pour les embarquer à Narva, possession suédoise sur la Baltique. Le Sophi de Perse n'y voyait pas d'inconvénient. Le tsar, Michel Romanoff, avait déjà envoyé un ambassadeur en France en vue de l'ouverture de relations commerciales ; il devait donc être aisé d'obtenir son agrément. Mais l'affaire n'avait d'intérêt que si le total des droits exigés par le tsar pour la traversée de son empire, par le roi de Suède pour l'embarquement à Narva et par le roi de Danemark pour la traversée du Sund [3] était notablement inférieur aux 15 % perçus à

(3) Grâce à la possession de la Scanie, le roi de Danemark était entièrement maître du détroit.

Alep pour le compte du Grand Seigneur. Dans l'affirmative, il était nécessaire que le tsar consentît aux commerçants français qui s'installeraient en Russie pour assurer le transit, des garanties analogues à celles des Capitulations dans le Levant. Tout cela appelait des négociations sur place. Deshayes fut chargé, au début de 1629, de celles qui concernaient la Russie.

A vrai dire, il s'était attendu à mieux. Une grande manœuvre diplomatique s'ouvrait, en effet, qu'il s'était cru appelé à mener. La Rochelle venait de tomber. La crise de la succession de Mantoue battait son plein. Casal était menacé. Louis XIII prenait la tête de son armée pour franchir les Alpes et marcher à son secours. Il était essentiel de retenir en Allemagne les forces impériales et, pour y parvenir, il n'y avait rien de plus sûr que de provoquer l'intervention du roi de Suède, après l'avoir convaincu de faire sa paix avec la Pologne. Qui donc, avait pensé Deshayes, était plus indiqué que lui-même pour jouer cette partie ? N'avait-il pas, en 1624, ouvert la négociation avec Christian IV ? Ne l'avait-il pas réconcilié avec Gustave-Adolphe dont il avait su gagner l'audience ? Ses espoirs avaient été déçus. La faveur du roi était allée à un autre, le Sr de Charnacé, veuf de Jeanne de Maillé-Brézé, cousine de Richelieu. Tout comme Deshayes, Charnacé avait parcouru le Levant, mais en privé, pour se divertir de son deuil. Il était revenu par la Pologne et avait été reçu longuement par Gustave-Adolphe. Ses rapports avaient fait grosse impression : il s'était imposé et avait reçu la charge de l'ambassade près des rois de Suède et de Danemark. C'était donc à lui qu'incomberait de traiter avec ceux-ci la petite affaire des droits de passage des marchandises de Russie. Dès le 25 janvier 1619, il s'était mis en route.

Au Danemark.

Deshayes avait été ulcéré. Il remâchait encore sa rancune contre Richelieu et surtout contre le Père Joseph dont il incriminait l'inimitié lorsque, le 29 mai 1629, il quittait Paris, accompagné entre autres d'un secrétaire qui, sous la signature du Sr P. M. L., devait publier le journal de la première partie de son voyage. Le 6 juin, il s'embarquait à Dieppe sur le « Saint-André », barque de soixante

tonneaux armée de 8 canons et 10 pierriers. Après avoir louvoyé huit jours durant entre la France et l'Angleterre, il touchait terre le 29 juin dans l'île de Seeland, à deux lieues d'Elseneur, ville close de murailles, « peuplée de marchands qui font leur marché le matin et boivent le reste du temps ». En face, de l'autre côté du Sund, se dressait le château d'Helsingborg, armé de soixante canons à fleur d'eau, où chaque capitaine venait déclarer sa cargaison et payer l'impôt. Deshayes ne pouvait manquer d'aller saluer le roi. Malheureusement celui-ci était pour lors en Holstein et Deshayes dut se contenter de faire visite au statthalter et au prince royal à Copenhague, où il se rendit en chariot. Quant à Charnacé, il se trouvait à Königsberg, chez le marquis de Brandebourg. N'incombait-il pas dès lors à Deshayes d'entreprendre lui-même la négociation sur l'impôt du Sund ? Il n'en douta pas un instant. D'emblée il fit part au statthalter de l'intention des négociants français de trafiquer en Moscovie en empruntant la voie de la Baltique et du désir du roi de France de voir abaisser à 1 % le droit sur les marchandises françaises au passage du Sund. Le Conseil de la couronne se réunit pour discuter de l'affaire en présence de Deshayes. Il hésitait sur la réponse lorsque Deshayes, prenant la parole, proclama avec autorité le principe de la liberté des mers. Si le Conseil refusait, le roi Très Chrétien traiterait avec le roi de Suède pour éviter le Sund en faisant transiter les marchandises par la Suède [4], ou bien on utiliserait Arkhangelsk. On lui demanda des propositions écrites qu'il s'empressa de rédiger, prenant décidément à son compte la négociation tout comme si Charnacé n'avait pas existé. Le Conseil les envoya d'urgence à Christian IV. Deshayes resta à Copenhague en attente de la décision.

A la mi-juillet, la réponse du roi tardant, il lui parut indiqué d'aller plaider lui-même sa cause. Laissant son train à Copenhague, il se mit en route pour Eutin, quartier-général de Christian IV, à une vingtaine de kilomètres au nord de Lübeck. Il franchit le Grand Belt et le Petit Belt, traversa en chariot la Seeland, l'île de Fionie, le Schleswig et le Holstein, quelque peu surpris par les mœurs des

---

(4) La Suède possédait, à Göteborg, une fenêtre sur la mer du Nord.

habitants qui se nourrissaient de potages de bière et de graisse et de jambons enfumés, buvaient jour et nuit de la bière à l'eau de mer ou du vin falsifié d'épiceries et de chaux... Le 21 juillet, enfin, il entrait à Eutin et dès le lendemain était reçu par le « roi de Danemark, de Norvège, des Vandales et des Goths », espèce de géant gras, au nez énorme, qui tuait de sang froid quand il était en colère.

Puisque Charnacé n'était pas là, Deshayes se jugea autorisé à traiter des grandes affaires. Il exposa la politique française en Italie, assura Christian de l'affection du roi et de son intention de lui prodiguer les subsides nécessaires pour qu'il puisse reprendre la lutte qu'il avait dû interrompre quelques semaines plus tôt. Il enchaîna avec l'affaire du Sund. Malheureusement, « Sa Majesté ayant un peu trop bu ne sut répondre une parole à propos mais changeait toujours de posture et répondait parfois par monosyllabes. Le secrétaire suppléait tant qu'il pouvait à la faiblesse de jugement de Sa Majesté pour lors offusquée des fumées du vin ».

Il faut croire que Sa Majesté l'avait néanmoins compris car, dès le lendemain, elle le faisait prévenir que les sujets de Sa Majesté Très Chrétienne ne paieraient que 1 % sur toutes sortes de marchandises qui passeraient par le Sund et un « noble à la rose » par vaisseau, ceci pour huit années, avec promesse verbale de continuation. Deshayes avait damé le pion à Charnacé ! Sans perdre un instant, il faisait part à Richelieu de son succès, non sans ajouter quelques considérations de grande politique prouvant assez qu'il était au dessus des simples questions de négoce. Il rentra content de soi à Copenhague où il semble avoir conquis tout le monde. Avant de le laisser partir, à la mi-août, pour la Moscovie, le prince héritier lui offrait une chasse au cerf; plaisir peu coûteux, il est vrai: le roi faisait tirer tous les ans douze ou quinze cents cerfs pour être salés et vendus à son profit.

En Russie.

Nous ne le retrouvons que le 14 septembre à Dorpat, en Livonie, d'où il envoie un émissaire au voïvode, vice-roi du gouvernement russe de Pleskov, pour l'aviser de la mission et lui demander l'autorisation de pénétrer dans les

Etats de Sa Majesté Impériale. Le 24 septembre « de l'an de la création 7058 », le voïvode, après avoir énuméré les titres innombrables de son puissant souverain, lui ouvrait toutes grandes les portes de l'Empire. Le 7 octobre, Deshayes arrivait à Moscou, accueilli, nous dit-il, par six mille cavaliers.

De sa négociation avec les boyards du Conseil d'Etat et avec le grand duc de Moscovie « Souverain Seigneur et conservateur de toute la Russie », nous ne connaissons guère que le résultat: le 12 novembre, Michel Romanoff signait une lettre à Louis XIII par laquelle il daignait accorder aux négociants français toute liberté de commerce et de résidence, limitait à 2 % l'impôt sur les marchandises, les autorisait à pratiquer en privé la religion romaine et à entretenir des prêtres catholiques, retirait enfin à ses juges toute compétence pour les différends qui surviendraient entre eux. « Quant aux marchandises de Perse et de l'Orient, nous les ferons distribuer à vos sujets à si bon marché qu'ils n'auront pas occasion de les aller chercher ailleurs » déclarait-il en terminant. En somme, Deshayes avait conclu avec le tsar un traité de commerce — le premier de l'Histoire entre la France et la Russie — mais la question de l'exportation des marchandises de Perse restait pendante.

Nous manquons de renseignements précis sur Deshayes jusqu'au printemps 1630, mais il n'en est pas moins certain qu'au cours de son voyage de retour il a rendu visite, en Suède, à Gustave-Adolphe en l'absence de Charnacé, qui avait quitté Upsal le 25 décembre pour se rendre en France. Parlant des négociations que ce dernier mena avec Gustave-Adolphe dans l'été 1630, Richelieu écrit en effet dans ses mémoires: « Charnacé avait de la peine à traiter avec le roi de Suède, d'autant que le dit roi avait conçu mauvaise opinion de lui sur les faux rapports que Deshayes lui en avait faits par une ambition d'un jeune homme inexpérimenté qui a jalousie de tout emploi qui est donné à autre qu'à lui. » Richelieu se référait sans doute à une lettre de Charnacé au Père Joseph par laquelle, le 21 juillet 1630, il lui avait confié son peu d'espoir de convaincre le roi de Suède de signer le traité d'alliance, « Deshayes l'ayant discrédité autant qu'il avait pu près de lui et de ses

ministres ». L'entourage de Gustave-Adolphe, en effet, avait informé Charnacé des propos tenus par Deshayes à son passage : « Que s'il fut venu en votre place, avait-il déclaré, les choses fussent allées autrement, qu'il devait avoir cet emploi et lui était promis, mais qu'un religieux capucin qui est de ses ennemis avait tant fait avec M. le Cardinal auprès duquel il est, que vous avez reçu la charge et lui celle de Moscovie... »

Retour en Savoie (1630)

Des gens bien étonnés furent sans doute les magistrats et consuls d'Annecy lorsque, le 23 mai 1630, à la fin de la matinée, ils reconnurent dans le parlementaire flanqué de deux hocquetons et d'un trompette du roi qui venait les sommer de capituler, l'ancien élève des Barnabites, le jeune Louis Deshayes. Il était rentré en France comme s'organisait l'expédition de Savoie. Montargis n'est qu'à neuf lieues de Châtillon-Coligny d'où le maréchal de Châtillon se préparait à rallier l'armée royale. Il est naturel que Deshayes ait été tenté de l'accompagner et de revoir, en guerrier amateur, le pays de son adolescence. Or, le 21 mai, Châtillon avait reçu, à Aix, le commandement de l'avant-garde pour marcher sur Annecy. C'était une vraie chance d'avoir à ses côtés, pour entamer les pourparlers avec les gens de la ville, quelqu'un plus ou moins connu d'eux ; il leur délégua Deshayes. Son habileté fit merveille et l'affaire fut vite réglée. Cinq jours plus tard, il était nommé par le roi gouverneur de la ville et château d'Annecy, aux appointements de 400 livres par mois, à payer par le Genevois, le Faucigny et le Chablais.

Ce fut un gouverneur débonnaire. Il laissa les habitants nommer librement leur trésorier et leur syndic, privilège qui leur avait été naguère retiré. Mais il ne tarda pas à entrer en difficultés avec le Sr du Hallier, maréchal de camp, chargé de l'occupation et de la défense du Genevois, du Faucigny et du Chablais. Dès la fin juin, du Hallier réclamait auprès du roi contre le sieur gouverneur d'Annecy qui avait défendu aux Annéciens d'entretenir les garnisons des châteaux d'Archamp, de Vuache et du Châtelard, et lui demandait d'interdire au dit sieur gouverneur « de rien entreprendre sur ses ordonnances ». Banal conflit

d'autorité. Mais bientôt de plus graves rumeurs parvenaient au roi, pour lors à Saint-Jean-de-Maurienne : on accusait Deshayes « d'avoir volé ». De qui émanaient et sur quoi reposaient les plaintes ? Nous l'ignorons. Deshayes, prévenu, se hâta d'envoyer au secrétaire d'Etat Bouthillier deux grandes lettres de justification, dont celui-ci dit « innocemment » la substance au roi en quittant avec lui Saint-Jean, le 25 juillet. Le roi ne dit rien mais il avait déjà décidé de remplacer Deshayes par le Sr de Persy : c'est Persy lui-même, rencontré sur la route, qui l'apprit à Bouthillier. « Il a meilleure mine de gouverneur que l'autre », écrivit le secrétaire d'Etat à Richelieu, resté à Saint-Jean : Persy, il est vrai, n'avait pas de tache de vin ! Deshayes, piteux, rentra à Montargis. Sa carrière était brisée.

L'AVENTURE ET LE DRAME (1631-1632)

Au service de Gaston d'Orléans.

Le 18 juillet 1631, la reine-mère, consignée à Compiègne au lendemain de la journée des Dupes, s'enfuyait et gagnait la Flandre espagnole. Trois mois plus tôt, Gaston d'Orléans avait passé la frontière de Lorraine et s'était installé à Nancy. Tous ceux qui, en France, excédés des hauteurs du Cardinal et de son emprise grandissante, pleins d'illusions d'ailleurs sur le nombre et la résolution des mécontents, ne vivaient que dans l'espoir de sa chute, mettaient en Monsieur leur confiance. Autour de lui, une petite clique de familiers, Puylaurens, Le Coigneux, Chanteloube et autres, constituait comme un « conseil de la résistance » au ministre abhorré. Or, le 5 août 1631, parvenait à Montargis une ordonnance royale datée du 22 juillet, commandant aux officiers du duc d'Orléans de se retirer près de lui ou de déclarer qu'ils n'avaient pas l'intention de l'aller servir : le roi désirait connaître ses ennemis et préférait les voir dehors. Deshayes sauta sur l'occasion. Il était bien des officiers de la maison de Monsieur ; comme gouverneur de Montargis il lui avait prêté serment ; son devoir n'était-il pas de le rejoindre ? Ce faisant, n'obéissait-il pas simplement au roi ? Il partit en respectant les formes : déclaration au greffe de Montargis, enregistrement de la dite déclaration par devant notaire : il était couvert.

Le bruit courait que Gaston d'Orléans avait quitté la Lorraine pour rejoindre sa mère en Flandres. Deshayes se mit donc en route pour Mons où elle résidait alors. Malheureusement il avait été mal informé : Gaston n'était pas à Mons; on le disait maintenant en Franche-Comté. Deshayes serait bien resté à Mons en attendant des renseignements certains, mais il n'avait trouvé dans l'entourage de la reine-mère que visages fermés et grises mines et Marie de Médicis ne tarda pas à lui faire dire par un lieutenant de ses gardes qu'elle ne désirait pas le voir. Faut-il expliquer cette méfiance par les « voleries » d'Annecy ? Il ne restait à Deshayes qu'à rejoindre son patron. A Bruxelles, il apprit que le duc avait finalement quitté la Franche-Comté pour les Flandres. Il décida de l'informer de sa situation et de l'attendre. On approchait déjà de la fin de septembre lorsque Deshayes reçut de Gaston l'ordre de porter en Angleterre certaines lettres qu'il faisait passer par la reine-mère. Il ignorait l'aversion de celle-ci contre Deshayes : elle refusa de se servir de lui et envoya à sa place le Sr de Biscarat. Gaston, averti, fit venir Deshayes à Vaudrevange, près de Sarrelouis, où il était alors.

Gaston était déjà complètement engagé dans son entreprise de « libération ». La fin justifiant les moyens, il ne répugnait pas à demander l'assistance de l'Empereur, avec qui, il est vrai, le roi n'était pas encore en guerre ouverte. Il disposait de quelques troupes levées çà et là mais il fallait les loger et les faire subsister jusqu'à la belle saison : or, Gaston manquait d'argent.

Deshayes fut chargé de faire connaître ses besoins à Vienne. Il irait aussi trouver le duc de Bavière et Gustave-Adolphe, qui s'avançait en vainqueur à travers l'Allemagne, et les mettrait au courant des intentions de son maître : elles ne visaient qu'au bien de la France, ainsi que l'affirmait celui-ci dans une lettre circulaire.

Deshayes passa l'hiver à Vienne. Il n'y trouva qu'une faible audience. Cependant, le 10 mars 1632, il put annoncer à Puylaurens que le roi d'Espagne envoyait à l'Empereur de fortes sommes pour ses préparatifs de guerre et que Monsieur pouvait espérer un secours de troupes important pour entrer en France. « Sitôt que l'on verra ici que vous faites quelque chose de généreux, terminait-il, vous obtiendrez de cette cour tout ce que vous désirerez. »

Hélas ! cette lettre, qui le convainquait de trahison pure et simple, vint échouer sur le bureau du Cardinal.

Après deux visites à Wallenstein, à Znaïm, dans l'espoir d'un petit contingent, il quitta Vienne à Pâques pour la Bavière. A Ratisbonne, il fut reçu par le duc Maximilien dont l'armée venait d'être culbutée par les Suédois sur le Lech. A Moosburg, il vit Gustave-Adolphe au sommet de sa gloire. Ils ne lui témoignèrent tous deux qu'indifférence. La mi-mai était venue et il prenait congé de Gustave-Adolphe lorsqu'il reçut, par l'intermédiaire d'un banquier de Francfort, l'ordre de retourner à Vienne pour annoncer à l'Empereur la résolution, prise par Gaston, d'entrer en France et obtenir encore quelque argent. Il obéit et poussa même jusqu'à Prague où se tenait Wallenstein. Nanti de bonnes paroles, il reprit la route de Bruxelles. Quand il y arriva, Monsieur était loin. Le 8 juin, il avait franchi la frontière de France vers Andelot avec 3 000 hommes et 2 000 chevaux en vue de gagner le Languedoc. Le rejoindre était hors de question. Deshayes en prit son parti, lui expédia un copieux rapport et attendit que la situation s'éclaircît. Les nouvelles étaient rares. Qu'était-il advenu de Gaston depuis qu'il s'était enfoncé en Bourbonnais ?... Enfin, après trois semaines, une lettre lui parvint, datée de Vichy. Monsieur, ayant reçu son rapport, l'invitait à retourner en Allemagne et à agir auprès des princes selon les instructions que lui donnerait la reine-mère. Celle-ci, obstinée dans sa méfiance, veut d'abord donner sa mission à un autre. Elle se ravise cependant. Deshayes ira trouver le roi de Suède, alors vers Nüremberg. Il le persuadera de s'entremettre entre le roi et Monsieur ; surtout il lui demandera de l'argent : la reine-mère offre en gage ses pierreries, elle hypothèquera ses terres, voire le duché d'Alençon !

L'arrestation.

Le 5 août 1632, Deshayes quitte Bruxelles. A cette date, Monsieur a rejoint Montmorency en bas-Languedoc. Le 14, après avoir traversé les Ardennes et franchi la Moselle, Deshayes approche de Mayence. Où logera-t-il ? Il dépêche son valet de chambre pour s'en enquérir. Le valet, errant dans cette ville inconnue, aborde un prêtre : saurait-il où

peut descendre un ambassadeur de France ? Le prêtre s'étonne : qui est donc cet ambassadeur ? Le valet s'embarrasse : c'est le Sr des Hayes de Courmenin ; il n'est pas à proprement parler ambassadeur de France mais de la reine-mère et de M. le duc d'Orléans... L'abbé s'excuse — il n'est pas du pays — remonte à cheval et s'éloigne au grand trot.

Le valet avait joué de malheur. L'abbé n'était autre que l'aumônier du Sr de Charnacé ! Charnacé, en effet, devenu ambassadeur du roi en Allemagne, s'employait à stimuler le chancelier Oxenstiern qui commandait les contingents suédois sur le Rhin. Il venait de le pousser à assiéger la forteresse d'Ehrenbreitstein qui domine Coblence. La place était rapidement tombée et, satisfait de ce succès, il était venu se reposer aux bains de Schwalbach, à deux lieues de Mayence. Enchanté d'avoir levé un si beau lièvre, l'aumônier, à toutes brides, avait gagné Schwalbach : on devine la joie de Charnacé d'avoir à portée de griffe le croquant qui lui avait naguère si insolemment tiré dans les jambes. Evidemment, l'électorat de Mayence était terre souveraine et neutre, mais Charnacé connaissait son maître. Le soir même, le Sr Louis Joubert, un de ses écuyers, s'installait vis-à-vis du logement de Deshayes.

Le lendemain matin, 16 août, Deshayes montait dans son carrosse et prenait la route de Francfort. Après avoir franchi le pont, ne craignant plus d'attirer les regards, il mettait pied à terre et, pour jouir du soleil, décidait de poursuivre à cheval. Précédant le carrosse, il chevauchait donc, heureux de vivre, en compagnie d'un valet, avec deux pistolets dans ses fontes et une carabine en écharpe par dessus un grand collet de bœuf. Coiffé d'un large chapeau gris, il avait tout l'air d'un de ces reitres qui battaient alors la campagne. Il approchait de la petite ville d'Hoechst quand il vit déboucher du sommet d'une côte une vingtaine de cavaliers. Il continua sans méfiance, les croyant allemands. Mais, comme il allait les croiser, soudain il les vit prendre le galop, pistolets au poing. Avant qu'il eut le temps de comprendre, il était entouré, bousculé, jeté à terre, et reconnaissait Charnacé.

Deshayes avait en poche des lettres du duc d'Orléans et de la reine-mère adressées, entre autres, à l'électeur de Saxe, à l'Empereur, à l'Impératrice, au roi de Hongrie, à

Wallenstein, au roi de Suède. Dans les portefeuilles du carrosse, se trouvaient les chiffres du duc d'Orléans, de la reine-mère, de Puylaurens, de Gustave Horn... Le soir, Deshayes, sous bonne escorte, était embarqué sur le Rhin et conduit à Ehrenbreitstein d'où, en carrosse, escorté de 80 cavaliers, serré entre deux gentilshommes du Sr de Charnacé qui, à la moindre alarme, lui portaient le pistolet à la tête, il gagnait Metz et Paris. Depuis huit jours, le roi et Richelieu faisaient route vers le Languedoc via Lyon. Mais le Cardinal avait été prévenu de la prise. Or, il avait conservé par devers lui la lettre de Deshayes à Puylaurens subtilisée au printemps. Dès le 25 août, il l'avait envoyée à M. de Moricq, maître des requêtes. « S'il nie absolument les négociations qu'il a faites, M. le Moricq le convaincra par ses propres papiers, ordonnait-il... Devant que de lui faire souffrir ce qu'il mérite, il lui fera donner la question. » Deshayes ne put rien nier. Les formalités accomplies, Bouthillier l'expédia à Richelieu, sous la conduite des deux gentilshommes de M. de Charnacé. Auparavant, il avait, de la part du Cardinal, félicité Charnacé de ne pas s'être laissé arrêter par le formalisme juridique. « Votre courage, lui avait-il écrit, a paru d'avoir fait une chose de telle importance dans les terres d'un prince étranger sans ordres du roi... Je vous envoie un ordre antidaté ainsi que vous l'avez voulu. »

Le procès et la mort.

Le 1er septembre, l'armée de Monsieur et du duc de Montmorency était bousculée à Castelnaudary par le maréchal de Schomberg; Montmorency était fait prisonnier; la rébellion vaincue. Le 14, Louis XIII, de Pont-Saint-Esprit, convoquait les Etats du Languedoc à Béziers pour le 2 octobre. Aucune leçon ne pouvait leur être plus salutaire que la mise à mort d'un traître à son roi. Le 6 octobre, la cour s'installait à Béziers. Deshayes était dans les bagages. Le jour même, Richelieu le fit mettre en jugement devant le Grand Conseil.

L'instruction du procès criminel extraordinaire dura quatre jours, du 7 au 10 octobre. Elle fut menée par Jean de Lanson, maître des requêtes ordinaire et président du Grand Conseil, et Aimé Mangot de Villarceau, doyen des maîtres des requêtes. Elle comporta l'interrogatoire du

prévenu, celui des deux gentilshommes de M. de Charnacé qui avaient participé à sa capture et l'avaient amené à Paris et la confrontation des trois. Deshayes rendit compte sans difficulté de ses activités depuis le 5 août 1631. Il se borna à se plaindre de la brutalité des deux témoins et récusa à demi l'un d'eux comme neveu du Sr de Charnacé qui l'avait accusé à tort de l'avoir desservi. Il déclara mollement n'avoir point cru préjudicier à l'Etat et encore moins à la personne du roi en exécutant les commandements du duc d'Orléans.

Le 12 octobre, les maîtres de requêtes assemblés au nombre de sept, juges souverains en cette partie, déclaraient Louis Deshayes convaincu de lèse-majesté et le condamnaient à avoir la tête tranchée sur un échafaud en la place publique de Béziers. Ses biens, moins 30 000 livres employées en œuvres pies, étaient confisqués. Le jugement fut exécuté sur l'heure. A en croire Griffet, Deshayes ne marcha à la mort qu'avec « beaucoup de répugnance » et en versant « des torrents de larmes ».

Antoine Deshayes, dès qu'il avait été informé de l'inculpation de son fils, avait pris la poste pour se jeter aux pieds du roi. Il avait rejoint la cour à Pont-Saint-Esprit, le 15 septembre, et s'était précipité chez son ami Loménie de Brienne, secrétaire d'Etat, pour obtenir une audience du Cardinal. Richelieu avait d'abord tancé Brienne pour avoir accueilli sous son toit le père d'un criminel d'Etat, puis avait condescendu à reconnaître l'humanité de son geste, mais cela n'avait été que pour lui commander d'inviter Antoine Deshayes à rentrer tout bonnement à Paris. Il n'y avait pas d'accommodement avec la raison d'Etat.

« Deshayes, jeune homme d'assez bon esprit, mais qu'une ambition dérèglée porta à sa ruine », devait écrire plus tard le Cardinal avec sa froide lucidité.

Général Jacques HUMBERT.

Nota. — Le texte de cette conférence, publiée par la Revue « Le Ruban rouge » (N° 23, décembre 1964) est reproduit ici avec l'aimable autorisation de cette dernière. Nous l'en remercions vivement.

La Revue Savoisienne.

SOURCES

I. — *Manuscrits.*

Bibliothèque Nationale :

Fonds français 4067, 4720, 15583, 15931, 16919 ; DUPUY, 158 ; Mélanges Colbert II ; Clairembault 495 ; MOREAU, 841 (Journal du voyage en Orient de 1626).

Archives des Affaires étrangères .

Danemark 1, Turquie 3, Suède 1, Sardaigne 12, Allemagne 8, France 803 (procès).

II. — *Imprimés.*

— *Voyage de Levant fait par le commandement du roy en l'année 1621,* par le Sr D. C., Paris, 1664.

— *Le voyage de M. des Hayes de Courmenin en Danemark,* enrichi d'annotations, par le Sr P.M.L., Paris, 1664.

— Saint François de Sales, Lettres, Annecy.

— Cardinal de Richelieu, Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'Etat, publiés par Avenel, Paris, 1853-1877.

— G. FAGNIEZ, *Le Père Joseph et Richelieu,* Paris, 1894.

— P. GRIFFET, *Histoire du règne de Louis XIII,* Tome 3, 1758.

— Jacques HUMBERT, *Les Français en Savoie sous Louis XIII,* Paris, 1960.

— Gérard Tongas, *L'ambassadeur Louis Deshayes de Courmenin,* Paris, 1937. Cet ouvrage, épuisé, dont nous n'avons pu trouver d'exemplaire qu'à la bibliothèque du Ministère des Affaires Etrangères, ignore la période annécienne de la jeunesse de Deshayes, son rôle en Savoie en 1630 et le journal de son voyage en Orient de 1626.

— Gérard TONGAS, *Les relations de la France avec l'Empire Ottoman,* Toulouse, 1942.

LA VALLÉE DE MONTJOIE
des origines à l'organisation des Paroisses

I

LES ORIGINES - LIGURES ET CELTES

L'étude attentive des vestiges laissés par ses premiers occupants permet de retracer avec beaucoup de vraisemblance les différents stades d'occupation du massif alpin. Seul le rebord occidental dut être effleuré par les premiers hommes qui apparurent en Savoie, à l'âge de la pierre taillée, les chasseurs magdaléniens qui, de la Vallée du Rhône, montèrent vers le plateau suisse [1]. Mais, dès le néolithique, le fond des hautes vallées est atteint et l'homme atteste sa présence sur des replats ensoleillés à une grande hauteur.

Car l'altitude ne fut pas un obstacle à l'occupation humaine et l'on sait que les premiers explorateurs des Alpes, qui y ont pénétré le long des vallées principales, n'ont pas tardé à s'aventurer dans les vallées secondaires et à franchir les cols qui permettent de communiquer plus facilement avec les versants opposés.

Il est très vraisemblable que la vallée de Montjoie participa à cette occupation précoce. Si aucun vestige n'y a jusqu'ici été retrouvé, la carte des trouvailles néolithiques montre qu'elle est comme ceinturée par des stations de la pierre polie. En particulier, les préhistoriens ont conclu à la très forte densité des populations néolithiques de la Maurienne et de la Tarentaise, qui donnent accès aux grands cols alpins. Les sculpteurs de cupules ont laissé des traces aux Houches. A Salvan, sur le chemin qui de Vernayaz conduit à Chamonix, de très curieuses sculptures

(1) Cf. Robert Avezou : *Histoire de la Savoie*. Coll. « Que sais-je ? ». P.U.F., Paris, 1944, p. 11 et suivantes. Egalement R.G.A. t. XII (1924). A. Dellozcour : *La répartition des vestiges préhistoriques dans les Alpes françaises*. et R.G.A., t. XXIII (1935). M. Dellenbach : *La conquête du massif alpin et de ses abords par les populations préhistoriques*.

ont été observées [2]. Bref, tout atteste la réalité, dans ces régions, « d'un actif courant d'hommes et de marchandises aux époques les plus reculées », car les néolitiques ont créé la vie sociale, ils ont domestiqué les animaux, cultivé les céréales, défriché des pâturages.

Entre 1800 et 900, la migration des Ligures, « trapus et noirs », apporte la civilisation du bronze. Eux aussi pénètrent dans les hautes vallées à la recherche du cuivre. On les trouve bientôt fixés dans tout le Haut-Faucigny.

Mais, qu'étaient exactement les Ligures ? Un article récent du *Bulletin de la Société d'Anthropologie* de Paris précise : « On sait aujourd'hui tout ce que ce terme comporte d'imprécision et de disparate. Ligure, en fait, était le nom donné par les Grecs aux moins civilisés des peuples avec lesquels leurs entreprises en Méditerranée occidentale les avaient mis en contact (DION, 1959). Il faudrait alors considérer comme Ligures toutes les populations des Alpes françaises s'étendant du Lac de Genève à la mer ! Nous retiendrons seulement que la brachycéphalie était de règle à cette époque, soit au IX^e^ siècle avant notre ère, alors que le règne du Bronze avait atteint son apogée en Savoie. » (Ducis, 1868) [3].

Le même auteur, résumant différentes sources, précise encore : « C'est également par le Nord que sont venues les civilisations de l'Age du Fer, sans qu'il soit possible d'affirmer si les tribus *halstattiennes*, à qui l'on doit l'introduction de ce métal en Suisse, s'établirent en Savoie. On note bien alors l'abandon progressif des stations lacustres, mais il faut l'imputer davantage selon Hubert (p. 318), à un changement de climat qu'à une émigration des populations palafittiques sous la pression de nouveaux arrivants. Tout concorde, en revanche, pour attribuer la nouvelle civilisa-

---

(2) Il semble bien qu'on puisse considérer comme au moins adapté par l'industrie humaine, le bloc erratique du Châtelard (commune de Servoz) situé à quelque distance du camp celtique (ou ligure) qui couronne le sommet des Gures. Cf. Ch. VALLOT, *Tableau historique du Massif du Mont-Blanc* (Paris, 1925, p. 16).

Aux Houches, trois pierres à bassin ont été décrites dès 1883 par André Perrin.

Cf. également Ch. VALLOT, « Elles sont au lieu-dit : la Roche. Quatre bassins ou écuelles sont creusés dans ces trois pierres ; le premier, dans une roche qui nous paraît être en place, est ovoïde et mesure 0 m 27 sur 0 m 20 avec une profondeur de 0 m 20 ; il est d'une *régularité parfaite* et d'un poli achevé. Les trois autres sont creusés dans dans deux blocs erratiques de forme arrondie. »

Cf. A. DELLOZCOUR, *La répartition des vestiges préhistoriques dans les Alpes françaises et à leurs abords*, in R.G.A., XII, 1924, fascicule 11.

(3) G. BILLY, *La Savoie, Anthropologie physique et raciale*, in « Bulletins et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris », janvier-juin 1962.

tion de *La Téne* à la venue des *Allobroges*, peuplade celtique dont l'implantation dans nos contrées est contemporaine de celle des Séquanes sur la rive droite du Rhône et des Helvètes en Suisse occidentale. Et si l'on s'en réfère à l'historien Polybe à qui l'on doit les premiers écrits relatifs aux peuples de Savoie, les Allobroges serait des *Galates :* grands blonds aux yeux bleus. On peut donc associer l'établissement des Allobroges en Savoie aux mouvements gallo-kimriques des VI[e] et V[e] siècles avant notre ère. Mais rien n'est plus confus que cette terminologie celtique, l'histoire faisant venir les Celtes des régions nordiques, alors que la « race celtique » des anciens anthropologistes a une signification particulière correspondant à un type brachycéphale.

Il est à penser avec Boule et Vallois (1952, p. 382) que les Celtes comprenaient une grande majorité de Nordiques ce qui semble confirmé par la brusque apparition des crânes dolichocéphales à l'Age du Fer dans nos régions (E. Pittard, 1915). Ces nouveaux arrivants ont-ils refoulé nécessairement les peuplades Préceltes ou Ligures des historiens vers les zones refuges des montagnes ? Ou bien se sont-ils implantés dans les régions de moindre densité de population ? Ces deux éventualités ne sont pas improbables. Quoi qu'il en soit, les Allobroges constituent une unité de peuplement particulière dont la destinée politique à l'époque préromaine ou romaine est essentiellement différente de celle des peuplads des grands Alpes en Maurienne, en Tarantaise et en Haut-Faucigny » [(4)].

A l'aube des temps historiques, la vallée de Montjoie est donc occupée par une peuplade préceltique, communément qualifiée de Ligure, les *Ceutrons*, première peuplade dont nous connaissons l'existence. Progressivement refoulée à l'intérieur du massif alpin, la très vieille race des Centrons ou Ceutrons avait fini par se fixer en Tarentaise, d'où elle débordait légèrement sur les confins. La capitale était Darentasia, l'actuelle Moûtiers.

Un argument supplémentaire en faveur de l'origine ligure est le nombre assez considérable de vocables qui parsèment la région et qui peuvent leur être attribués. On

---

(4) G. Billy, art. cité.

sait, en effet, que les noms donnés à la terre, aux accidents géographiques et, notamment, aux montagnes et aux rivières, sont « les plus stables des noms de lieu ». Et la courte histoire que nous venons de retracer se retrouve dans les noms mêmes qui furent donnés aux particularités locales. C'est aux hommes de la civilisation des dolmens, ou à la race qui leur a immédiatement succédé avant l'arrivée des Celtes « qu'on est actuellement porté à attribuer ce *substrat linguistique* étranger à toute langue historiquement connue que l'on discerne dans les mots comme : *alpe :* montagne — *balme :* grotte — *tala :* terre [5].

Pour s'en tenir à la Vallée de Montjoie, on a tendance, en particulier, à reconnaître aujourd'hui comme Ligures les mots *balme :* grotte — *truc :* hauteur — *penne :* bec de rocher, mais surtout la racine dont est composé le mot Véroce [6]. Il nous paraît caractéristique qu'au Moyen-Age on ait parfois dit, non seulement *Saint-Nicolas-de-Véroce*, comme aujourd'hui encore, mais aussi *Saint-Gervais-de-Véroce* [7]. Et une série de cartes du XVII[e] siècle appelle soit la vallée du Bon-Nant, soit la rivière elle-même, tout simplement *La Vérouse.*

Quelle que soit la part conjecturale de ces reconstitutions, il faut conclure que tout atteste le peuplement préceltique, en tout cas *préceltique* de la Vallée de Montjoie, et que s'il se forma « des associations multiformes, dont on ne saurait déterminer les règles... en somme le Ligure dominait, plus exactement encadrait » (Hubert II - p. 30).

Une série de peuplades (Ceutrons, Médules, Graïoceles)

---

(5) L. Fleutre. *Recherches sur les éléments prégaulois dans la toponymie de la Lozère*, « Les Belles Lettres », Paris, 1957.
Cf. également Grenier, *Les Gaulois*, p. 49.

(6) Le radical *ver* avec sa valeur essentielle « *d'eau* » a donné tout naturellement naissance à quantité de noms de rivières. Il a aussi produit des appellatifs qui en particulier s'appliquent à des plantes qui croissent au bord de l'eau. Mais c'est surtout avec un élargissement — *n* — qu'il a été productif. « D'où le français *Verne*, Vergne : aulne ». Jusque là ce nom était considéré comme exclusivement celtique. De même, le radical *Calm* : « plateau rocailleux », dont est composé le mot « *chaume* » (La Chat, La Chaume..., etc.) pourrait être ligure, en tout cas préceltique. Cf. Fleutre, op. cit. p. 304 et 309.

(7) Visite pastorale de 1443. Ct. *Mém. Doc. Ac. Salés.*, t. VI (1883, p. 314). Quant à la cartographie, on sait toutes les inexactitudes commises par les cartographes qui se recopient les uns les autres aux XVI[e] et XVII[e] siècles. Il est pourtant caractéristique, à mon sens, que Sanson en 1652 note comme localité de la Vallée de Montjoie, « Verouse » à l'emplacement de Saint-Gervais, à côté de Naubray (Nant-Borrant ?) et du Plan des Dames, répète ces mêmes indications dans sa carte du Piémont en 1665. De 1676 à 1692, Sanson-Jaillet porte *Saint-Gervais de Verouze* et *Saint-Nicolas de Verouze*. Enfin, le Père Placide, en 1691, appelle le Nant-Rouge, puis le Bonnant, la « Verouze ». Cf. J. Vallot, *Evolution de la cartographie de la Savoie et du Mont-Blanc*, Paris, 1922.

tenaient ainsi les cols alpestres, farouchement indépendantes, rebelles à l'assimilation et soucieuses de préserver leurs communications intérieures. Alors que dès la fin du I^er^ siècle avant J.-C., dès 121, « l'Allobrogie domptée par la force était prête pour l'incorporation à la Province romaine » (Avezou), les Ceutrons réussiront à garder leur indépendance bien après la Guerre des Gaules « jusqu'à l'entreprise de nettoyage des passages alpins qui s'imposera, sous Auguste, au génie pratique de Rome. »

Jusqu'à l'annexion romaine, les chemins des Alpes resteront difficiles, escarpés, quoi que leurs habitants aient fait pour les rendre praticables. Si ces montagnards étaient d'abord des agriculteurs, tirant leur subsistance, déjà, des grands troupeaux paissant sur les alpages, une partie de leurs habitants, surtout ceux du voisinage des cols, vivaient de brigandage. Strabon rapporte que c'était vers les sommets que ces populations de brigands étaient de préférence concentrées. C'est pour tenter de mettre à la raison les brigands qui infestaient les cols que César envoya, en 57, son Lieutenant Servius Galba chez différentes peuplades montagnardes. Le proconsul écrit « qu'il voulait dégager le chemin à travers les Alpes, que les marchands avaient coutume de passer à grands périls et en payant de forts péages. » (IV, VI, 9) [8].

Car ce n'est qu'à une date relativement récente que rivières ou cols de montagne ont commencé à jouer le rôle de frontières. Les peuples et nations primitifs, loin d'y assujettir leur défense, les chevauchaient et en faisaient les axes intérieurs de leur organisation politique, ils les couvraient de part et d'autre par l'établissement de solides postes fortifiés.

II

La limite septentrionale du Pays des Ceutrons

Une question importante est donc celle des limites septentrionales du territoire ceutron, dont la Vallée de Montjoie constituait sans doute comme un avant-poste, un

---

(8) Cf. André Donnet, *Saint-Bernard et les origines de l'hospice du Montjoux*, Saint-Maurice, 1942.

glacis au contact même des Allobroges. Pour résoudre ce difficile problème, trois séries de documents peuvent être utilisés.

1° Des textes littéraires et des inscriptions épigraphiques ;

2° Des vestiges de camps fortifiés ;

3° Des vestiges de chemins très anciens, que d'excellents auteurs font remonter à l'époque pré-romaine.

Pline nous dit que les Ceutrons étaient voisins du Valais : « OCTODURENSES FINITIMI CENTRONES [9] ; les habitants d'*Octodure* (Martigny) limitrophes des Ceutrons » La Vallée de Chamonix faisait donc partie de leur territoire. Par contre, le coteau de Passy appartenait aux Allobroges. Or, au contact des deux peuplades, deux camps retranchés montrent aujourd'hui encore des vestiges importants, le camp du Châtelard sur Servoz, le camp des Amerans au-dessus du Fayet et, entre les deux, on a découvert au siècle dernier, près du col de la Forclaz, une inscription romaine [10] placée comme borne sous Vespasien et qui permet d'interpréter cet ensemble archéologique très cohérent [11].

Le camp du Châtelard

Au sommet de l'éperon des Gurres on découvre sans peine l'enceinte d'un camp très étendu dont l'Abbé Ducis avait relevé les dimensions [12]. « Au sommet le plus élevé du plateau se trouve une enceinte irrégulière formée de larges dalles de micaschiste. Le mur de la façade N.E. a 28 mètres de longueur : par un angle obtus de 120° il

---

(9) PLINE, *Hist. Nat.*, III, 20.

(10) Cf. chapitre II, p. 35 et 43 sv.

(11) « Rarement l'archéologie a eu à constater d'aussi précieuses coïncidences géographiques et épigraphiques qui semblent remonter aux mêmes sources ». DUCIS, « Rev. Sav. », 1866, p. 14.

(12) « Revue Savoisienne », 1880, p. 37. Le comte de Gerin-Ricard qui a visité le camp les 27 juillet et 16 août 1916, en donne une description un peu différente in « Revue Savoisienne », 1920, pp. 19-20. « C'est le type classique de l'*éperon barré*, si couramment employé à l'époque celtique. Les murs ont 2 mètres d'épaisseur et encore 1 mètre d'élévation ; ils sont construits à pierre sèche et formés à leurs bases de blocs de granit grossièrement équarris et, au-dessus, d'éléments plus petits en roches schisteuses ». L'auteur qui donne un croquis du camp y a reconnu une pierre des sacrifices, une table de granit gris rectangulaire de 3,50 × 1,60, épaisseur 0,60, orientée E.W. et présentant sur sa face supérieure deux rainures longitudinales assez voisines de chaque bord et creusées par la main de l'homme ; enfin un petit trou presque carré (0,80 × 0,75) pratiqué dans le sol et encaissé par quatre dalles ; sa profondeur était de 0,60. C'était sans doute un *réservoir à feu* ».

continue au N.W. sur une longueur de 36 mètres, rentre au S.E. par un angle carré, dans l'espace duquel se trouvent les ruines d'une tour, et suit encore 15 mètres puis tourne au S.W. par 24 mètres, retourne à l'est par un demi-cercle sortant, puis rentre par un arc infléchi, selon la disposition topographique, sur une longueur de 50 mètres et enfin reprend la direction du N.N.E. par 45 mètres pour rejoindre l'extrémité de la façade de 28 mètres d'où nous sommes partis. Ces murs enserrent une surface de plus de 2 000 mètres carrés. » A cet ensemble impressionnant de murs il faut ajouter « un passage de ronde... l'emplacement d'un grand réservoir pour recevoir les eaux de pluie... un fossé extérieur demi-circulaire, long de plus de 300 mètres et fermé aux deux extrémités par des blocs de micaschiste. » Enfin, sur le plateau adjacent, des blocs de granit en train d'être taillés pour l'exploitation se retrouvent aisément, l'un notamment « de 7 mètres de long sur 5 mètres de large : une fente longitudinale a été pratiquée pour en détacher un rectangle de 1 mètre de large, et deux coins de quartz y ont été enfoncés si fortement qu'il est impossible de les arracher. » Il semble que les travaux ont été arrêtés brusquement, sans avoir été jamais repris.

Enfin, ajoutons que l'Arve qui aujourd'hui enserre l'éperon des Gurres au Nord, s'écoulait peut-être déjà à la gauche du massif. Le camp était donc, dans cette hypothèse, situé rive droite. Nous verrons toute l'importance de ce fait.

Signalons enfin que Ducis a reconnu un deuxième camp un peu plus bas que celui que nous venons de décrire et environné lui aussi « de restes de murs antiques formés de larges dalles de micaschiste » [13].

Le Camp des Amerans

C'est Quicherat qui le premier a signalé l'existence d'un camp fortifié à la lisière du Bois des Amerans [14]. « Son ancienne destination, précise-t-il, est indiquée par divers empierrements, dont l'un constitue un épais rempart au-dessus de la gorge de Saint-Gervais. De nombreux

---

(13) « Revue Savoisienne », 1880, p. 49.
(14) Cf. « Bulletin de la Société des Antiquaires de France », 1865, p. 149. D'après Ducis, *Amera* dans les anciens glossaires signifie *Bords*.

tumulus sont groupés soit le long de ce mur, soit à proximité de divers murgers disséminés dans l'enceinte... On remarque aussi au milieu de ces vestiges une mardelle du travail le plus régulier. »

Après Quicherat, Ducis, Louis Revon, Adrien de Mortillet [15] ont reconnu et décrit la position fortifiée des Amerans. Mais il semble que tous n'ont vu qu'une petite partie du camp qui, en réalité, s'étend beaucoup plus à l'ouest et dont les fortifications englobaient tout le plateau, position particulièrement bien située, dominant la vallée de l'Arve, avec des vues embrassant à la fois le Châtelard, à l'entrée de la Vallée de Chamonix, tout le coteau de Passy, enfin la plaine de Sallanches. Seul Ch. Vallot, en particulier sur la carte qu'il donne p. 23 de son Guide *Saint-Gervais - Val Montjoie*, situe bien l'emplacement du camp au N.W. du hameau des Granges, à la fourche formée par les chemins qui vont l'un du Fayet à Fontaine-Froide, l'autre à Robinson.

La surface occupée par la forteresse, sans être aussi considérable que celle du Châtelard, est cependant beaucoup plus importante que ce qu'ont décrit tous les auteurs précédents. Il n'est pas douteux que les murailles d'enceinte s'articulent autour de blocs erratiques d'origine glaciaire et entourent des vestiges de cabanes rondes et de maisons quadrangulaires. Deux anciens chemins, utilisés et équipés par la suite par les Romains, passaient à proximité, faisant de cet endroit un nœud routier [16]. Il n'est pas sans intérêt de noter qu'en septembre 1792, le Marquis de Sales, commandant les troupes sardes et pressé par les Français venant de Pont-Saint-Martin, s'y fortifia et tint quelques jours sur cette position (entre les 25 et 28 sep-

---

(15) Ducis, in *Questions archéologiques*, 77, « Revue Savoisienne », 1866, 145 - 1879, 99 - 1880, 77. — L. Revon, « Revue Savoisienne », 1878 - 78 (avec un croquis). — A. de Mortillet, *Camps et enceintes de France*.

(16) C'est exactement les caractéristiques des camps celtes (ou préceltiques) tels que les décrit Hubert (*Les Celtes et la civilisation celtique*, Paris, 1932) : oppidum établi sur des hauteurs isolées ayant vue sur l'horizon, articulation du camp autour de monuments mégalithiques enserrant des cabanes à l'intérieur, enfin proximité de nœuds de routes et d'une rivière. Les deux chemins venant de Sallanches se dirigeaient l'un vers Cupelin (des monnaies et autres vestiges romains ont été trouvés derrière Robinson), l'autre, après avoir franchi le Bonnant, par le sud de Saint-Gervais, vers Motivon, Bionney, N.D. de La Gorge, pour gagner la Tarentaise par le Col du Bonhomme (Cf. « Revue Savoisienne », 1929, p. 90 ; Cf. Marteaux, *Notes sur les voies romaines de la Haute-Savoie*).

tembre) avant de battre en retraite sur Notre-Dame-de-la-Gorge [17].

La Pierre de la Forclaz

J'indiquerai tout à l'heure dans quelles conditions a été trouvée en 1852, au-dessous du col de la Forclaz, la borne romaine qui, sous Vespasien, servit à délimiter le territoire des Viennois et celui des Ceutrons. Elle était située très exactement au lieu-dit le *Larioz,* sur la rive droite du Nant Gibloux. Ce petit torrent a toujours servi de frontière entre les communes de Passy et de Saint-Gervais.

Il n'est pas douteux que camps fortifiés et pierre romaine indiquaient avec une grande précision les limites entre les deux peuplades : Allobroges à l'Ouest, Ceutrons à l'Est. On sait que l'Allobrogie incorporée dès 121 avant J.-C. à la Narbonnaise en fut détachée sous Galba pour être rattachée à la province viennoise [18], tandis que les Ceutrons gardèrent leur indépendance jusque sous Auguste. Même conquis par Rome, ils continuèrent à avoir une organisation à part, avec pour capitale *Forum Claudii* (Aime). Il y a là une permanence étonnante des limites.

Le camp des Amerans, adossé au coteau et surplombant dans une position admirable la Vallée située à ses pieds, ne peut être que Ceutron. La borne romaine est suffisamment explicite par elle-même. Seul le camp du Châtelard peut faire difficulté.

Ducis, qui a étudié avec beaucoup de soin la période pré-romaine, échafaude une série de conjectures qu'il présente comme telles et par lesquelles il cherche à expliquer tous les éléments que ses observations lui ont fait relever et dont certains paraissent contradictoires [19]. Les Ceutrons qui, originellement, occupaient tout le Haut-Faucigny, auraient été peu à peu refoulés par les Allobroges dans les hautes vallées de Montjoie et de Chamonix. Ils auraient été les tailleurs de granit du camp du Châtelard,

---

(17) Baron du Bourget, *La Brigade de Savoie*, Chambéry, 1922, p. 69.

(18) « Revue Savoisienne », 1866, p. 32. — C. A. Ducis, *La Province Viennoise*. Ducis note que les Ceutrons portent le nom officiel de *Foro Claudienses* dans trois inscriptions d'Aime en l'honneur de Nerva, de Trajan et de Valérien. Ils gardèrent le titre de Municipe, alors que la Viennoise était une colonie romaine, sans doute récompense du dévouement des Allobroges à Galba.

(19) « Revue Savoisienne », 1880.

jusqu'au moment où une modification du lit de l'Arve étant provoquée par la chute des rochers des Fiz, le camp se trouva alors rive droite et les Ceutrons en auraient été chassés par leurs voisins et ennemis. C'est alors qu'ils auraient creusé le tunnel, dont on aperçoit encore aujourd'hui la voûte de départ à gauche de la route en descendant des Houches, tunnel qui n'a pas pu servir car les coups de ciseaux en sont encore bien marqués. Quand l'Arve reprend son cours normal, ou à la rigueur s'écoule de chaque côté du plateau des Gurres, la lutte reprend entre les deux peuplades et conduit à la délimitation définitive par le proprétcur de l'Armée du Rhin. La limite passe alors par le Col de La Forclaz; une partie de la rive gauche de l'Arve reste aux Allobroges, tandis que les Ceutrons sont refoulés sur la ligne Col de La Forclaz - Camp des Amerans - le Fabor à Megève.

Toutc cette histoire n'est pas dénuée de vraisemblance. Mais en l'absence d'une étude géologique très précise d'une part, de fouilles sérieuses d'autre part, elle est absolument invérifiable.

M. Louis Blondel qui a étudié depuis longtemps ce problème part d'une constatation très caractéristique. En effet, « la carte sarde de 1854... indique des limites (de communes) très différentes de celles d'aujourd'hui. Il a dû y avoir des modifications depuis. On a coupé l'angle entre le Gibloux et le Prarion. De plus, la limite au lieu de tomber en aval de l'ancien pont des chèvres, a été déviée pour tomber en face de Servoz. La pierre dite du Prarion trouvée vers Larey (Larioz) très probablement au-dessus, du côté de la Tête-Noire, devait indiquer la limitation: Tête-Noire - direction Pont des Chèvres, de façon à englober le promontoire qui domine le Châtelard. S'il y a eu délimitation à cette époque, c'est qu'il y avait une contestation en cours. Cette contestation était probablement, justement, la possession de tout ce triangle au Nord de la Tête-Noire jusqu'au coude de l'Arve, pour une raison bien simple, car elle comprenait la défense du Châtelard et probablement aussi la dérivation par aqueduc du Lac de

Servoz. *Le Châtelard serait donc la position avancée des possessions des Ceutrons sur la rive gauche de l'Arve* » [20].

III

Les Chemins des Ceutrons

Si ces conclusions sont exactes, on voit très bien comment s'articulent sur ces positions fortifiées la protection de la frontière septentrionale du Pays des Ceutrons, en même temps que la sauvegarde de leurs voies de circulation. On sait, en effet, le souci des peuples primitifs de protéger leurs communications intérieures, sans avoir à passer sur le territoire d'autrui [21]. Sous la protection de ces forteresses avancées et surveillant admirablement le territoire allobroge, les Ceutrons pouvaient ainsi emprunter le Col de La Forclaz, qui présentait pour eux un double avantage. Tout d'abord, le Col, s'il est difficile d'accès, est moins élevé que le Col de Voza, ce qui, à la mauvaise saison, revêt une certaine importance. Mais surtout, cette route permettait d'atteindre une autre voie de communication avec le Valais, que Ducis a reconnue, par Servoz, le Col d'Anterne, Salvan et la Combe du Trient [22].

---

(20) Louis Blondel, *Correspondance*. « La limite suivant ensuite la vallée de la Diosaz jusqu'au Mont Buet et, par les hautes cimes des *Alpes Graies* qui séparent encore aujourd'hui la Savoie du Valais et où le Giffre et la *Druentia* (la Dranse) prennent leur source, s'abaissait peu à peu jusqu'au Léman en suivant le cours de la Morge, vers Saint-Gingolph entre les Viennois et les *Vallenses* » (Ch. Martelux et Le Roux *Boutæ*, p. 364).

(21) Cf. Ducis ; « Rev. Sav. », 1866, p. 21-22 ; « Avant que les Romains eussent pénétré dans les Alpes, lorsque les Allobroges et les Ceutrons jouissaient respectivement de leur indépendance, chaque peuple devait pouvoir parcourir toutes les parties de son territoire sans avoir à emprunter celui de son voisin. »

(22) Ducis, in « Rev. Sav. », 1866, p. 6. « D'Assy à l'est des ruines de Charousse, une ancienne voie se dirige par Plaine-Joux vers le Col d'Anterne. On y retrouve encore des tronçons de pavés, dits celtiques, de près de trois mètres de largeur. La solidité et les dimensions de cette route sont trop remarquables pour n'avoir d'autre destination que le bassin de Sixt si profondément encaissé entre deux murailles rocheuses, et beaucoup plus accessible par les Tines. Il ne parait pas, d'ailleurs, avoir été défriché avant le XII[e] siècle, lorsque le Bx Ponce de Faucigny y conduisit une colonie de l'Abbaye d'Abondance. Il me semble très probable que cette route devait faire communiquer la vallée de l'Arve avec le Vallais. Malgré les bouleversements du sol, quelques sentiers aideront à fixer une direction vers le col Bérard et de là nous retrouvons plusieurs tronçons bien nivelés d'une ancienne route qui va passer au-dessus de Valloreine par le hameau appelé encore La Ville, puis à travers une forêt elle arrive par dessous le chef-lieu de Fins-Haut, traverse encore une forêt et atteint à Salvant, où elle s'éloigne de la Combe du Trient pour descendre vers la Sallanche, sur les bords du Rhône. »

Légèrement en retrait de cette ligne mettant en contact Ceutrons et Allobroges, une seconde position, au Champel, protégeait la Route du Col de Voza par Bionassay. Là encore, des vestiges de forteresse sont aujourd'hui repérables : masse de pierres formant muraille au sommet même de l'Eperon avec, à l'extrémité Nord-Est, le soubassement incontestable d'une sorte de tour carrée. Enfin, si l'étymologie de Montjoie peut suppléer à l'absence de ruines, sur le plateau même de ce nom devait se trouver un dernier fort, que pourrait en outre attester une autre relique de l'Antiquité. Cette route également très âgée qui, du pont du Baptieu sur la commune des Contamines, grimpe hardiment la pente du plateau. Bien qu'elle soit depuis longtemps désaffectée, on la relève exactement sur le sol ; c'est, entre deux levées latérales de grosses pierres entassées, un chemin creux, large d'un mètre vingt à un mètre cinquante, et empierré du même hérisson que la route des Rochassets. Il dessine d'abord un large V aux flancs escarpés de Lachat, puis profitant d'un adoucissement de la pente, suit désormais fidèlement la ligne de crête, jusqu'au petit oratoire qui marque le terme de son ascension rapide. A partir de là, comme pour la première route en amont de Nant-Borrant, un sentier muletier plus étroit le remplace.

Or, cette route conduit au plateau de Montjoie d'où la Vallée tire son nom qui mérite quelques explications.

Il faut, pour expliquer ce terme qui évoque si heureusement l'association de « montagne » et de « joie », laisser de côté les interprétations fantaisistes, calembours auxquels se plaisaient nos pères du Moyen Age. Les notaires médiévaux ont en effet traduit : *Mons Gaudii*, le Mont de la Joie. En fait, le terme paraît dériver d'un très ancien vocable celtique [23] et associe deux idées autour desquelles semble s'ordonner toute l'histoire de la Vallée : celle de *voie de passage*, celle de *hauteur-frontière*, protégée par un poste militaire.

Or, il s'applique précisément à un plateau qui, sur une

---

(23) Cf. Ch. MARTEAUX, *Répertoire des noms de lieux*, t. III, p. 53, « L'étymologie de *Montjoie*, d'après M. Gamillscheg, serait : « *Mundgawi* », du francique *Mund*, protection, et *Gau* : territoire : hauteur frontière avec poste militaire. »

longueur de 3 000 mètres et une largeur moyenne de 600 mètres, forme au sud des Contamines un véritable bastion. Cet éperon abrupt, couvert d'alpages, de sapins et de friches, s'avance en pointe du pied de l'Aiguille de Roselette jusqu'au hameau du Baptieu [24]. Deux torrents qui roulent sur ses bords l'ont parfaitement isolé et, rongeant ses pentes, y ont creusé des gorges profondes: le Bon-Nant et le Nant-Rouge. Du faîte, « le sommet de Montjoie », on accède facilement au col; mais le plateau sur ses trois autres faces, est inexpugnable. N'est-ce pas là le lieu rêvé pour établir un poste de surveillance sur tout le trafic qui monte de la plaine ? Car, voie de passage d'accès relativement facile, la vallée du Bont-Nant est parcourue, sur toute sa longueur, par une route fort ancienne, probablement bâtie sur le tracé de quelque piste immémoriale. Il faut bien se rendre compte, en effet, qu'une série de cols comme ceux qui s'alignent du col du Bonhomme à la Doire Baltée (Col de la Croix du Bonhomme, Col des Fours, vallée des Glaciers, col de la Seigne), constituaient autrefois « le mode normal de franchissement de la montagne, et que le nombre des passages fréquentés est allé sans cesse en se restreignant pour se réduire aujourd'hui à quelques passages très connus » [25]. Ainsi le chemin robuste creusé sur le difficile tronçon des « Rochassets » ne devrait-il pas aux Romains eux-mêmes son empierrement en « hérisson » de dalles juxtaposées verticalement, à la manière de certaines voies romaines ? Quant au pont de la Ténaz, qui date de la fin du XVIII[e] siècle, il a remplacé un ouvrage primitif.

Cette route stratégique et commerciale connut de tous temps, à la belle saison surtout, une animation singulière, et sa présence suffisait à justifier la création d'un fort qui la rendît sûre.

La Vallée de Montjoie présente donc bien un ensemble cohérent de fortifications et de chemins qui, d'une part

---

(24) Le Baptieu, hameau des Contamines, sur la rive gauche du Bonnant. L'orthographe est défectueuse, le mot ayant été influencé par *baptême*. En réalité, l'étymologie est *battitorium*, et le mot, avec ses variantes Battioz, Battieu, Battiu (battoir à chanvre) indique l'existence d'un « artifice avec conche, pilon et roue situé sur un cours d'eau près d'un moulin ». Cf. MARTEAUX, *Répertoire des noms de lieux*, I, 63. On retrouve aujourd'hui encore ces installations au Baptieu.

(25) Cf. GIRARDIN, *Les passages alpestres en liaison avec les abbayes, les pèlerinages et les saints de la montagne*, in « Geographica Helvetica », 1947, p. 65.

protègent puissamment la frontière septentrionale de la Ceutronie et, d'autre part, permettent un accès facile et varié au territoire valaisan, sans toucher aux terres allobroges. Car de tous temps les relations avec le Valais furent fréquentes et probablement cordiales. Elles aboutiront, au II° siècle, à la formation entre les uns et les autres d'une seule province, la province des Alpes graics et poénines, composées des deux cités de *Forum Claudii Centronum* (Aime) et de *Forum Claudii Valensium* [26] (Martigny).

Elles étaient réunies par une voie traversant le Col du Bonhomme et qui, de la Vallée de Montjoie, empruntait l'un des deux passages que nous avons indiqués (Col de Voza, Col de La Forclaz) et qui aboutissaient au sentier de Barberine, Finhaut, Salvant et les Gorges du Trient. Un *actus* de 1 m 25 de largeur, entaillé dans le roc, aboutissait alors à Martigny.

Il est probable qu'il y avait entre toutes ces peuplades montagnardes une alliance offensive et défensive pour conserver leur indépendance sur les hauts plateaux des Alpes, et que ces ententes politiques et militaires n'étaient que la conséquence de leurs rapports agricoles et commerciaux [27]. « C'est peut-être à ce dernier motif, autant qu'aux exigences stratégiques, précise Ducis, qu'il faut attribuer la réunion des Ceutrons et des Valaisans en une même province, au moins dès Constantin ».

Pline donne en effet sur la vie économique alpestre, des détails très précis, mentionnant les vaches des Alpes, petites mais bonnes laitières, et le *triticum trimestre*, ou blé de trois mois, que l'on sème dans la montagne [28]. Enfin, ces relations très étroites entre Valais et Val Montjoie se perpétuèrent au long des âges. On en verra, au cours de cette histoire, de nombreux exemples, notamment au XVII° siècle [29].

On constate ainsi, juste avant l'occupation romaine, le

---

(26) Ducis, in « Revue Savoisienne », 1880, 38 et 67.
(27) Ducis, in « Revue Savoisienne », 1866, 22.
(28) Cf. Henri Onde, Art. de la R.G.A.
(29) En 1619, la commune de Saint-Gervais qui a dû faire face à de multiples charges militaires, négocie un emprunt auprès de l'Evéque de Sion. Les archives communales gardent la trace des nombreux voyages effectués en Valais par les Syndics qui empruntent alors les mêmes chemins que leurs ancêtres Ceutrons.

rôle joué par ce long couloir qui, du Col du Bonhomme, longe les rives du Bonnant. Que l'on vienne du pays des Allobroges ou du Valais, il est l'un des accès à la grande voie qui de toute antiquité permettait le franchissement des Alpes par le Col du Petit Saint-Bernard, voie plus longue que celle du Grand Saint-Bernard, mais qui peut être parcourue en chariot, tandis que l'autre qui franchit le Mons Poeninus (Grand Saint-Bernard) n'offre partout qu'un sentier étroit et à pic [30].

II

L'ÉPOQUE ROMAINE

Et voici les légions romaines.

« Les historiens anciens comme Polybe, Diodore de Sicile, Pline, César et autres, cités par les auteurs contemporains, rapportent que les Allobroges, établis en bordure des grandes chaînes (Chablais, Bas-Faucigny, Genevois, Savoie-Propre), eurent à subir très tôt l'assaut des premières armées romaines. Dès le II[e] siècle avant Jésus-Christ, leur territoire fut annexé à la province que le Sénat venait de fonder en Gaule et, après un dernier soulèvement au siècle dernier, l'Allobrogie était à tout jamais conquise à la politique et à la civilisation romaines. Au contraire, les peuplades cantonnées dans les vallées hautes réussirent à garder une relative autonomie. C'est ainsi que les Ceutrons de la Tarentaise et de la Vallée de Chamonix (J. Corcelle) et les Nantuates du Chablais et du Bas-Chablais ne furent guère inquiétés. » [31]

Durant la longue période au cours de laquelle la République romaine s'attache à conquérir la Gaule, nulle tentative ne fut donc faite pour réduire les peuplades montagnardes qui tenaient les Cols. Ce n'est point par les défilés des montagnes, mais en remontant la Vallée du Rhône que les conquérants pénétrèrent à l'intérieur de la Gaule. Avec l'incorporation des Allobroges à la province narbonnaise

(30) Citation de STRABON, in *Dommet*, op. cit. p. 30.
(31) G. BILLY, op. cité.

(125), la moitié de la région sabaudienne avait perdu son indépendance, mais à cela s'arrêta la pénétration romaine dans le massif au IIe siècle avant notre ère. César lui-même, lorsqu'il entreprit de soumettre la Gaule entière, ne s'attarda pas à s'assurer dans cette partie de la chaîne, la liberté de ses communications. Cette situation n'allait pas sans inconvénient pour les occupants. Les Allobroges, eux-mêmes soumis mais non totalement domptés, répondirent un instant à l'appel à la révolte de leur chef Catugat (62 avant J.-C.). Quant à César, il se heurta, en 58, sur le versant italien des Alpes, à une coalition des Ceutrons, des Graïoceles et des Caturiges, alors qu'au début de la guerre des Gaules, il allait en hâte chercher des renforts en Italie [32]. Voulant ensuite s'assurer une certaine liberté de mouvements, il envoya, deux ans plus tard, son lieutenant Sergius Galba dégager le Col du Grand-Saint-Bernard en en soumettant les peuplades. Mais ce fut un échec, le légat dut battre précipitamment en retraite et s'en aller hiverner chez les Allobroges [33].

C'est sous Auguste que sera menée à bien la réduction de ces peuples alpins qui détiennent les passages sur les chemins les plus courts entre Rome et ses récentes conquêtes et dont les territoires « s'insèrent comme un coin enfoncé dans la chair ». Une série d'expéditions entreprises de 25 à 7 avant J.-C. aboutit à la soumission de toute cette partie de la chaîne. Auguste fait alors élever en trophée le monument de la Turbie qui domine le rivage ligure de la Méditerranée et qui porte les noms de tous les peuples vaincus, au nombre de quarante. L'absence des Ceutrons dans cette énumération a donné lieu à bien des conjectures. Camille Jullian émet l'hypothèse que leur soumission remontait à l'époque de César, ce qui paraît impossible. L'Abbé Gros pense que c'est en 25 avant J.-C. qu'ils furent vaincus, en même temps que les Salasses de la Vallée d'Aoste.

L'organisation administrative

Les Romains procèdent alors à une solide organisation administrative. Le territoire Allobroge, détaché de la Nar-

---

(32) *De Bello Gallico*, I, 10.
(33) *Id.*, III, 1-6.

bonnaise, est constitué en province à part. Sa capitale est la ville de Vienne qui reçoit de Caligula, lors de son passage en Gaule, le droit complet de cité romaine.

L'on voit ainsi toute l'importance que revêt l'inscription découverte au Col de La Forclaz et dont il nous faut donner un bref historique [34]. Avant d'arriver au Col, en venant de Saint-Gervais, on atteint un petit vallon marécageux resserré entre les forêts du Prarion et la tête de Montfort. C'est le vallon du Larioz [35]. En 1852, des promeneurs remarquèrent, dans une clôture de pierres entourant un champ, une sorte de dalle portant une inscription en latin. Retirée du mur et posée à l'écart, la pierre fut, plus tard, examinée par J.-A. Bonnefoy, notaire à Sallanches, qui en copia le texte. Abritée quelques années sous un cadre de bois, à la lisière de la forêt, elle fut ensuite descendue aux Plagnes où l'on peut la voir, aujourd'hui encore, enfermée dans une niche de pierre, au bord de la route, tout près de l'Hôtel du Panorama.

On s'aperçut très vite qu'on était en présence d'une des inscriptions épigraphiques les plus importantes du premier siècle. De nombreux savants l'étudièrent. Elle donna lieu à une bibliographie et à des discussions abondantes, car un des mots essentiels est de lecture difficile (on s'accorde aujourd'hui à lire : Viennenses, ce que certains auteurs ont déchiffré : Viimnenses, Vemnenses ou Viinnenses). Le texte donne alors la traduction suivante : « Par l'autorité de l'Empereur César Vespasien Auguste,

---

(34) La bibliographie du sujet est considérable. On en trouvera une ébauche dans Ducis, *Les Centrons dans le Haut Faucigny*, in « Revue Savoisienne », 1866, p. 13, et L. Revon, *Inscriptions antiques de la Haute-Savoie*, in « Revue Savoisienne », 1869, p. 83.

Voici la description donnée par L. Revon : « La table, aux contours irréguliers, est une roche feuilletée, schisteuse, d'un gris-bleu avec taches de rouille. De nombreux grains de quartz, des fissures, des cavités, des bosselures ont gêné fréquemment le graveur. Les injures du temps sur un col élevé de 1 500 mètres, et aussi les dégradations volontaires, comme on le prétend, ont mutilé plusieurs lettres. L'interprétation de cette inscription la plus précieuse de celles du département, a donné naissance à de nombreux commentaires et soulevé des discussions parfois orageuses. Il faudrait un volume pour analyser tous les travaux publiés sur ce sujet, et en particulier les savantes dissertations géographiques provoquées par l'avant-dernière ligne. » A propos précisément du premier mot de cette 10e ligne, Revon conclut « Ces réserves faites (sur la difficulté de lecture de ce mot), je ne demande pas mieux que de me ranger à l'opinion des savants épigraphistes qui penchent pour Viennenses, étendant ainsi le territoire de la colonie de Vienne jusqu'au point marqué par notre monument. Ils s'appuient sur des considérations concluantes. »

(35) *Larioz, l'Aroz*. D'après le chanoine Gros, nom vulgaire du *mélèze*. Cf. *Dictionnaire Savoyard*. Larza, mélèze avec forme savante qui en est le doublet Larix, emprunté au latin *Larix*, mélèze.

Grand pontife, exerçant la puissance tribunicienne pour la cinquième fois, le consulat pour la cinquième fois, Consul désigné pour la sixième fois, Cneius Pinarius Clemens, de la tribu Cornelia, son légat, propréteur de l'armée de Germanie supérieure a fixé la limite entre les Viennois et les Ceutrons » (36).

Les indications très précises de ce texte permettent d'en déterminer très exactement la date. C'est en 74 après J.-C. que Cneius Pinarius Clemens, légat de Vespasien, fit placer près du Col de La Forclaz, la borne qui devait fixer les limites des deux peuples qui y sont mentionnés. Ainsi, la province viennoise comprend bien, face à Montjoie, le territoire de Passy. La confirmation en est donnée par une inscription latine trouvée aux « Outards » (36 bis), actuellement encastrée dans les murs de l'église de Passy, et qui contient le titre de « *Triumvir locorum publicorum persequendorum* ». Or, ce titre ne se rencontre que dans la province viennoise. Enfin « l'extension du territoire de Passy sur la rive gauche de l'Arve, en dehors de toutes limites naturelles, ne peut s'expliquer, dit encore Ducis, que par une très ancienne possession, dont nous trouverons peut-être ici l'origine ».

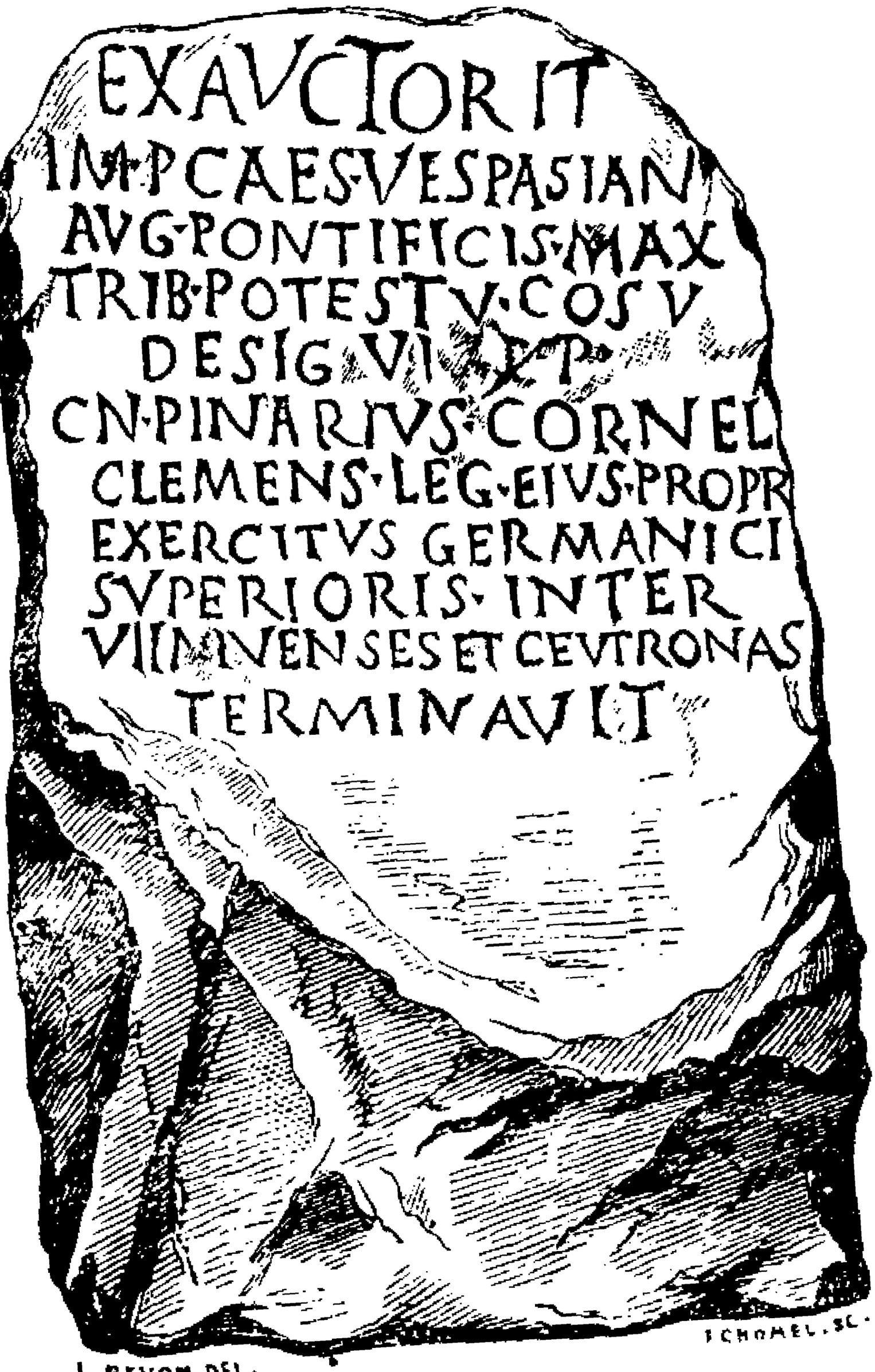
Le territoire ceutron fait partie de la province des Alpes Grées jusque vers 168, époque à laquelle Marc-Aurèle l'unit au Valais en une seule province des Alpes Grées et Pennines. On a découvert à Martigny et à Aime, des documents qui en fournissent une confirmation indirecte. Ils indiquent le nom d'un procurateur unique pour les deux régions, T. Pomponius Victor. Les Ceutrons et les Valaisans jouissent alors du droit latin, c'est-à-dire que sans être citoyens romains, ils peuvent néanmoins s'administrer eux-mêmes pour leurs affaires locales. Mais ils n'ont aucun droit politique, ils doivent payer un tribut à l'Empire et fournir un contingent à son armée.

---

(36) Voici le texte latin :

Ex auctoritate
Imperatoris Caesaris Vespasiani
Augusti, pontificis maximi,
Tribunicia potestate quintum, consulis quintum,
Designati sextum, imperatoris
CNEIUS PINARIUS CORNELIUS
CLEMENS, legatus ejus, proprætor
Exercitus germanici
Superioris, inter
VIENNENSES et CEUTRONAS

(36 bis) Les Outards, lieu-dit de la commune de Passy, près de Chedde.



L'Inscription romaine du Col de La Forclaz (74 ap. J.C.)

Cet ensemble de territoires montagnards relève donc directement de l'Italie jusque vers la fin du III[e] siècle. Quand a lieu la réforme administrative générale de l'Empire (297), Dioclétien rattache alors les Alpes Grées et Pennines à la préfecture des Gaules. On retrouve ainsi, tout au long de son histoire, cette alternance que lui vaut sa situation charnière : notre région regarde tantôt vers la plaine où coulent les rivières, tantôt par delà les cols qui commandent le pasage en Italie.

La paix romaine

C'est, semble-t-il, vers la fin du II[e] siècle et avant le début des invasions barbares que notre région connut sa période la plus florissante [37]. Avec la paix romaine, toutes les peuplades participent progressivement à une même civilisation. Les tribus perdent peu à peu leur individualité et se fondent dans le nouvel Etat. Il faut cependant signaler l'opposition fort nette qui ressort des vestiges retrouvés dans la plaine et sur le coteau bien orienté de Passy, à côté de la rareté de trouvailles semblables à Montjoie.

Le nom même de Passy [38] atteste son origine romaine. Domaine d'un grand propriétaire gallo-romain, c'est sur son territoire, à Marlioz [39] que prend fin la partie pavée de la voie romaine qui va de Genève en Valais par le Pays des Ceutrons. Jouissant d'un ensoleillement maximum, nul doute que la population y fut importante. Il suffit de gratter la terre pour y trouver encore des vestiges romains. Un temple a été découvert et reste encore en partie enfoui sous le sol. Des pièces de monnaies, des poteries, ont été exhumées. Enfin, deux inscriptions en l'honneur de Mars ont été relevées au même endroit et encastrées ensuite

---

(37) Pour le Chablais, cf. l'excellent article de Pierre Broise qui apporte beaucoup de nouveauté en de nombreux domaines : *Le Chablais antique dans le cadre du Décanat d'Allinges*, in « Mélanges Blondel », Genava, XI, 1963, notamment pp. 40-41.

(38) *Passy* vient, en effet, de Paciaco (cité dans une charte de 1012. — *Ecclesiam de Paciaco*) dérivé de *Pacius* ou *Paccius*. Les noms de lieu ainsi formés (gentilice + suffive - acus) « sont portés par des communes dont le chef-lieu a succédé le plus souvent à une villa gallo-romaine, centre d'une exploitation agricole, et qui a conservé durant des siècles, avec les débris antiques qu'on exhume peu à peu de son sol, le nom du premier propriétaire qui l'a fondée. » Marteaux, « Revue Savoisienne », 1895, p. 106 et 271. Marteaux énumère ensuite les « antiquités » découvertes à Passy.

(39) « Revue Savoisienne », 1895 - 268. Toutes les localités appelées Marlioz « sont situées dans des territoires riches en antiquités gallo-romaines ».

dans les soubassements du clocher de Passy. L'abondance de ces trouvailles mériterait que des fouilles systématiques soient entreprises.

Rien de tel, à part l'inscription de La Forclaz, dans la Vallée de Montjoie. Il est vrai qu'aucune recherche méthodique n'y a jamais, non plus, été faite. Par contre, toutes les monnaies découvertes, le furent en bordure des chemins jadis fréquentés.

Et voilà confirmé le rôle de carrefour routier du pays de Montjoie. On a vu que Ligures et Celtes ne manquaient pas de chemins, qui étaient nécessaires à leur commerce et à leurs déplacements de troupes. Les Romains, bien souvent d'ailleurs, utilisèrent leur tracé, mais surtout construisirent systématiquement un réseau susceptible d'acheminer rapidement les armées. Et les voies romaines « furent ainsi les agents les plus efficaces et les plus utiles de la civilisation romaine » (Marteaux).

La grande artère reliant Milan à Vienne passait par le Petit Saint-Bernard et la Tarentaise, tandis que l'Italie du Nord était reliée au Valais par la voie du Grand Saint-Bernard. La Vallée de Montjoie avait accès à ces deux grands axes de communication.

Un *actus* rejoignait la première à Bergintrum (Bourg-Saint-Maurice) en passant par le Col du Bonhomme où l'on a trouvé des monnaies romaines. Le tumulus du Plan des Dames est peut-être un témoin de la fréquentation du passage dans les époques les plus reculées. En tout cas, le tronçon des Rochassets, taillé dans le roc marque bien que la voie était équipée pour que puissent y passer des *chars*. Le hameau de la Vy (Via : route) [40] aux Contamines pourrait marquer une autre trace, s'il n'était situé sur la rive gauche du Bon Nant. Se tenant sans doute rive droite, le chemin gagnait la Villette d'en haut, puis le plateau du Champel, d'une situation admirable, avant de s'élever par la rive gauche du torrent de Bionnassay qu'il franchit en amont du village, vers le Col de Voza. De là, on atteint la vallée de Chamonix et le Valais.

Mais, de Bionnay, un autre chemin moins rapide,

---

(40) Vy, la voie indique ici le grand chemin d'Hauteluce par le Col Joly.

conduit de son côté, au col moins élevé de La Forclaz, par Montivon. Et sur l'autre versant on peut alors, soit rejoindre la vallée de Chamonix et le précédent itinéraire, soit communiquer avec le Valais par l'étroit et rapide sentier existant déjà aux époques précédentes de Barberine, Finhaut, Salvan [40].

Bien entendu, cette voie du Bonhomme permet aussi de descendre dans la plaine et d'atteindre les Outards, où elle se relie à la route pavée qui va de Genève au pays des Ceutrons. Un autre embranchement relie ce même chemin à Domancy, par Robinson (monnaies romaines) et le bois des Amerans.

Enfin, sur cet axe principal, deux voies secondaires étaient greffées. Le Col de la Seigne permettait d'atteindre Courmayeur et le pays des Salasses. Par le plateau de Montjoie et le Col Joly on aboutissait à la vallée du Doron de Beaufort.

Ainsi, comme le dit fort justement M. Avezou : « L'inscription de La Forclaz, vestige rare des regroupements territoriaux opérés par Rome à cette date, fait pressentir, encore que confusément, le caractère de position-clef de cette partie de la chaîne ».

Si nous opposons ainsi le coteau de Passy et ses villas nombreuses à la passante vallée de Montjoie, tout concourt à montrer que c'est bien au II[e] siècle, sous les Antonins, que se place la période la plus paisible et la plus florissante de l'époque gallo-romaine.

Cent ans après César, la civilisation romaine avait fait de tels progrès dans la province de Vienne, que cette colonie, dit Pline, « était comparable à l'Italie par sa richesse, sa population et la culture de ses campagnes ». Peu à peu, elle gagne les peuples voisins, nouvellement soumis. « Les admirables légionnaires bénéficient de cette affinité naturelle qui partout lie avec le soldat, le petit peuple et les jolies filles ; les agriculteurs et les marchands prennent les habitudes et la langue des négociants romains, le développement économique et commercial est considérable. La population augmente et les vallées latérales voient se multiplier les établissements ».

C'est bien ce que l'on constate dans la Haute-Vallée de l'Arve et le long des rives du Bont-Nant. La plupart des

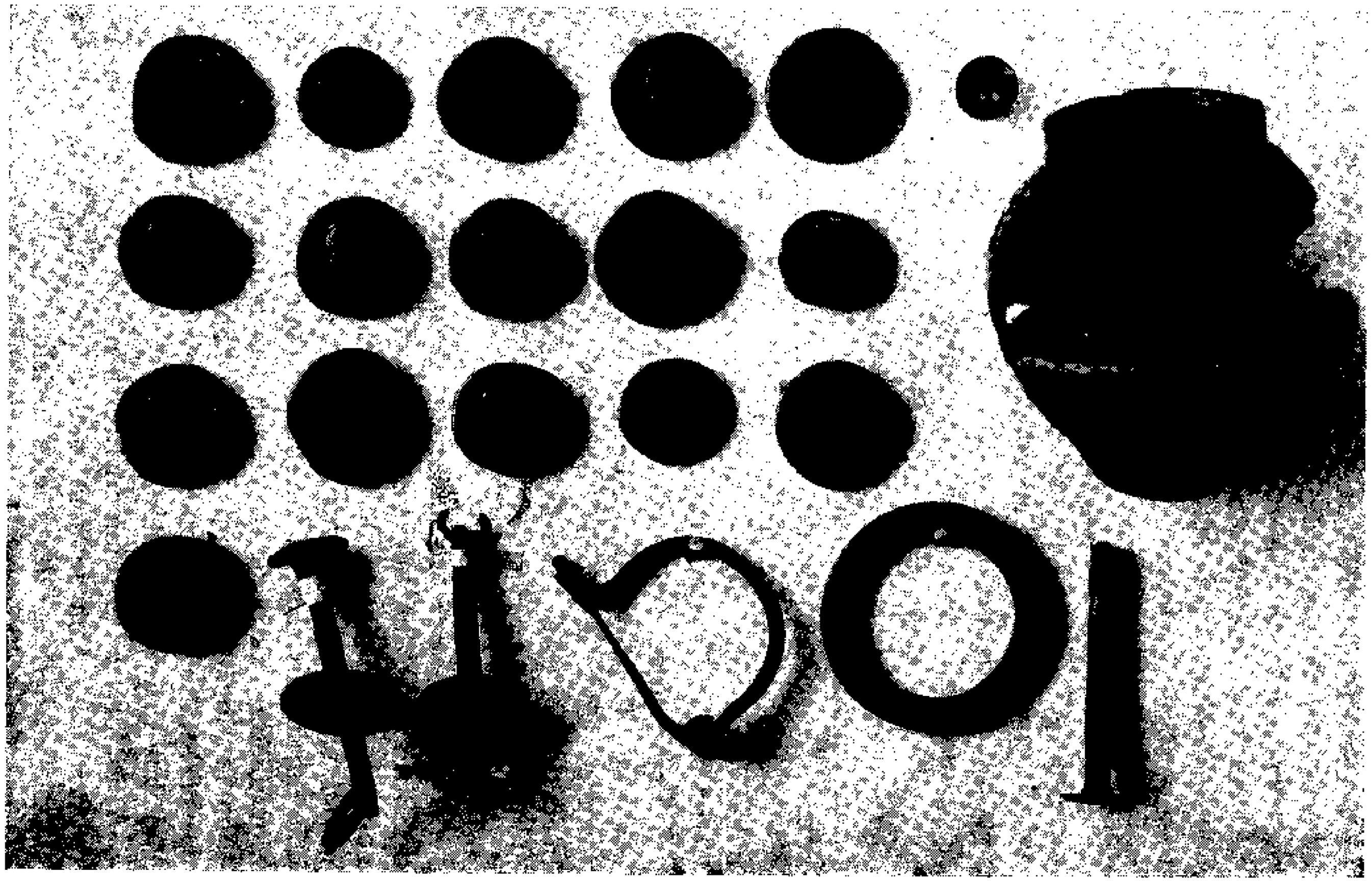
monnaies trouvées sont du IIe siècle. Aux Outards, a été recueilli un Aureus de Trajan, un autre à Notre-Dame de La Gorge. En 1921, c'est un bronze de Claude (48-54) qu'on déterre près de la gare du T.M.B. à Saint-Gervais. Au bord du chemin qui, du bois des Amerans monte vers Cupelin, derrière Robinson, un coup de pioche un jour fait résonner une dalle plate. On la soulève. Un pot de grès qu'elle protège contient 47 pièces de monnaies, la plupart frappées sous Antonin (138-161), quelques perles d'ambre, une fibule, un collier, des clous de ceinturon. Nous sommes à un carrefour. Y avait-il là une auberge, dont le tenancier enfouit son petit trésor au cours des événements douloureux qui allaient suivre ?

C'est aussi l'époque où à quelques milles de distance, une ville qui allait avoir un très bel avenir, connaît son plein épanouissement. Le Vicus gallo-romain de Boutæ, future capitale du Genevois, puis de la Haute-Savoie, est animé d'une vie brillante, d'une activité très intense. Bientôt hélas ! et dès le milieu du IIIe siècle, les périodes d'insécurité vont alterner avec des époques plus calmes (Dioclétien et Constantin).

Enfin, juste avant que l'Empire ne s'effondre, va se constituer le grand district de la « Cité de Genève » dont, jusqu'en 1792, le diocèse ecclésiastique de Genève marquera à peu près l'étendue. C'est alors que la vallée de Montjoie dut être détachée de la cité de Tarentaise et incluse dans les nouvelles limites.

Par cette sorte de mouvement de bascule, c'était le col du Bonhomme qui devenait désormais frontière. Son importance stratégique fut certainement mise en évidence quand, après l'effondrement de Rome et les siècles d'anarchie qui le suivirent, la Tarentaise d'une part, la vallée de Montjoie de l'autre, se trouvèrent aux mains de deux pouvoirs la plupart du temps hostiles l'un à l'autre : évêques de Tarentaise, puis comtes de Savoie et seigneurs de Faucigny suzerains de Montjoie.

Dès lors, la position maîtresse n'était plus le plateau de Montjoie, dont le nom seul a été gardé à la vallée comme un héritage des siècles invisibles, mais, au pied du col qui ferme l'horizon, le site privilégié des Contamines. Ce vocable lui-même, dérivé du terme latin « Condominium », signifiait que les seigneurs de Faucigny s'étaient



Le trésor de Robinson (Cliché Maudamez)

réservé la propriété pleine et entière d'un tel lieu, et qu'ils s'étaient gardé d'en concéder la jouissance à des fermiers. C'est là que va s'élever le château de Montjoie, au débouché et au point de passage obligé des routes descendant des cols-frontières. Il est tenu par un agent spécial du comte, le châtelain de Montjoie, représentant dans la vallée la maison de Faucigny. Les possessions de cette dernière sont limitées au Nord par le Prarion et le col de Voza, au delà desquels s'étend le domaine du petit monastère bénédictin établi dans le bassin de Chamonix.

Quand surviendra la cession du Dauphiné à la France et l'échange du Faucigny (1355), le centre le gravité du mandement se déplacera de nouveau. La vallée perdant son caractère de marche-frontière, l'importance stratégique du château des Contamines s'efface. A Saint-Gervais, au contraire, se croisent la route qui va de Genève à Beaufort et en Italie et celle qui conduit du Prieuré en Tarentaise et en Maurienne; c'est donc cette paroisse qui devient le centre administratif de la châtellenie et le siège normal du châtelain [41].

Nous voilà transportés, au delà de quelques siècles obscurs et mal connus, en plein moyen-âge. Examinons maintenant comment sont nées et se sont développées les paroisses.

III

L'ORIGINE DES PAROISSES

1. — La Paroisse de Saint-Gervais

Comme nous l'avons indiqué au début de cet article, il est maintenant bien établi que l'altitude, loin de faire obstacle au peuplement des hautes vallées alpestres, l'a au contraire favorisé [42]. Les petits cols, aujourd'hui bien délaissés, jouaient alors un rôle beaucoup plus important

(41) Nous avons étudié les origines et le développement de la *Chatellenie de Montjoie* dans un article de la « Revue de Savoie » (mars 1955).

(42) Cf. article précité in « Revue de Savoie », mars 1955, pp. 159-178. Sur le plan général, H. Onde, *L'occupation humaine en Maurienne et Tarentaise*, in R.G.A., t. XXIX (1941), pp. 223 suiv.

qu'à notre époque. Aussi la densité de l'occupation, ainsi que le trafic intense provoqué, à la belle saison, par l'utilisation des hauts passages, devaient conduire à la christianisation assez précoce de ces régions. Pour l'établir dans le cas de notre vallée, nous ne pouvons nous appuyer sur des documents écrits dont l'époque envisagée est d'ailleurs très avare en général. Le problème de l'origine des paroisses reste très obscur. Mais de multiples indices nous permettent des déductions qui ne paraîtront pas trop forcées. Et d'abord les Saints invoqués dans nos communautés nous donnent des indications précieuses.

Les origines du christianisme à Genève
Milan, important centre religieux

C'est à la fin du IV[e] siècle que remonte l'établissement officiel du christianisme à Genève et c'est par la vallée du Rhône qu'y sont parvenues les premières influences chrétiennes. Les siècles suivants voient s'y constituer plusieurs paroisses [43]. En même temps, en Italie du Nord, le grand centre religieux de Milan prend de plus en plus d'importance. Or, voie de communication entre cette région et la grande cité helvète, la vallée de Montjoie va consacrer sa plus grosse paroisse aux Saints Gervais et Protais. Le culte des deux martyrs de Néron a précisément son centre à Milan et connut un regain de ferveur en 835, date à laquelle on découvrit leurs reliques sous les dalles de la basilique Saint-Ambroise [44]. N'est-ce pas alors l'époque à laquelle

---

(43) Genève devient alors le siège d'un évêché « dont l'étendue correspond presque exactement aux frontières de la cité romaine... Le Chablais, le Faucigny, le Genevois, le Pays de Gex jusqu'à l'Aubonne, la Michaille, l'Albanais en font partie, soit un territoire bien plus vaste que le département de la Haute-Savoie ». Il est divisé en neuf *décanats*, certains d'entre eux correspondant sans doute à d'anciens *pagi* romains ; chaque décanat comprend un nombre variable de paroisses, dont la plupart ont remplacé des *villas* d'anciens Gallo-Romains. Enfin « le siège épiscopal de Genève relève de l'Archevêque de Vienne, tout comme la Genève romaine dépendait de la province de Vienne, et de son organisation politique ». Louis BLONDEL, *Le développement urbain de Genève à travers les siècles* (Genève, 1946).

(44) « Le tombeau des deux saints martyrs, fils de Saint Vital et de Sainte Valérie, mis à mort à Milan sous Néron d'après certaines traditions, fut découvert au temps de l'épiscopat de Saint Ambroise, dans cette même ville en 386 ou 387... A la faveur des voyages des évêques des Gaules en Italie se rendant à divers Conciles, le culte des deux frères martyrs, très populaires à Milan, se répandit dans notre pays où les nombreux sanctuaires consacrés à ces deux martyrs peuvent être considérés comme à peu près contemporains... La date d'érection en paroisse de Saint-Gervais (de Paris) n'est pas connue, mais elle doit être fort ancienne ». (Louis BROCHARD, *Saint-Gervais, Histoire du Monument*, Paris, 1938).

Une nouvelle « invention » des reliques des deux saints eut lieu en 835. Sur « ce phénomène des plus curieux de ce temps-là » qu'est l'invention des corps sacrés et leur « rententissement considérable dans le monde chrétien ». Cf. PALANQUE, BARDY et de LABRIOLLE, au tome III de *l'Histoire de l'Eglise*, de Fliche et Martin, qui reproduisent précisément la page célèbre de Saint Ambroise découvrant les corps de Saint Gervais et de Saint Protais.

il faut fixer l'origine de notre église ? Il est probable, en effet, que c'est à cette date que fut placée sous le patronage des deux martyrs le sanctuaire genevois de Saint-Gervais qui existait déjà sous la forme d'une chapelle annexée à une villa carolingienne et qui, entre les IX^e^ et XI^e^ siècles acquit un développement et une importance considérables [45]. Cette diffusion de leur culte, dans une région toute voisine, nous semble une indication très nette. En outre, « c'est entre le VIII^e^ et le X^e^ siècle que nombre de paroisses auraient échangé leurs noms anciens contre celui de leur patron. Le XI^e^ siècle coïncide avec la substitution définitive des noms de saints aux toponymes traditionnels » [46].

En tout cas, au début du XII^e^ siècle, nous trouvons une communauté organisée et fortement constituée. On sait que deux cloches qui furent détruites dans l'incendie du clocher en 1792, remontaient à 1108 et 1159. Dépendant de l'évêque de Genève, la paroisse fait partie du décanat de Sallanches.

A partir du XIII^e^ siècle, peu à peu les textes nous donnent des indications plus nombreuses. L'acte de délimitation de la montagne de Voza du 14 juin 1264 mentionne un « Dominus Guigo, capellanus Sancti Gervasii ».

D'autre part, la plupart des albergements concédés à la fin du XII^e^ siècle et au début du XIII^e^ siècle permettent de délimiter exactement la paroisse puisque les habitants ou groupes d'habitants de chaque hameau qui en font partie, font suivre leur nom de la mention : « paroissiens ou de la paroisse de Saint-Gervais ». On voit ainsi le rôle que joua la paroisse dans l'évolution des institutions. Les différentes communes ou associations de propriétaires exploitant un bien commun et dépendant d'une seule et même église, finirent par ne plus constituer qu'une seule et même communauté.

Nous verrons que soumises aux mêmes conditions, poussées par les mêmes besoins, se sont peu à peu constituées les deux paroisses voisines de Saint-Nicolas-de-Véroce et de Notre-Dame-de-la-Gorge. Ainsi à l'époque où l'organi-

---

(45) Louis BLONDEL, *Les premiers édifices chrétiens de Genève de la fin de l'époque romaine à l'époque romane*, in « Genava » XI (1933) et *Le développement urbain de Genève* (1946).

(46) H. ONDE, *art. cité*.

satron administrative faisait de la vallée de Montjoie une chatellenie, le pays avait déjà pris, sur le plan de la vie religieuse, la physionomie qu'il gardera jusque vers la fin du XVIII[e] siècle. Des documents nombreux nous permettent dès lors de faire plus substantiellement revivre le passé.

Curés et desservants

Importance des paroisses de la vallée de Montjoie

Déjà semble-t-il, se pratique à Saint-Gervais la coutume d'affermer la cure, que nous retrouverons et expliquerons par la suite. En 1323, le curé donne en albergement une maison qui lui appartient. L'acte a pour témoins deux autres prêtres, Pierre de Cupelin et Guillaume de Combloux, « vicaires de Saint-Gervais » (47). Comme nous ne retrouverons jamais que deux prêtres, tout au long du Moyen-Age, dans notre paroisse (48) il est probable que le titulaire du bénéfice, Pierre de Villette l'a affermé aux deux desservants qui seuls résident. Seize ans plus tard, c'est encore Pierre de Cupelin qui desservira notre paroisse (49). Il appartient à l'importante famille qui a pour fief le hameau de ce nom.

En 1337, Saint-Gervais reçoit la visite des inquisiteurs. Y a-t-il déjà des hérétiques dans notre vallée ? Nous verrons plus loin comment y fut traitée l'hérésie. En tout cas un compte de chatellenie de 1337 mentionne ce que coûte aux habitants de Montjoie le passage du frère Bertrand de Verdun de l'ordre de Saint-Augustin, qu'accompagnent plusieurs notaires.

Deux ans plus tard, c'est la relation des commissaires pontificaux venus en Faucigny pour évaluer les revenus de cette province qui nous fixe sur l'importance de notre

---

(47) 30 juin (2 des kalendes de juillet) 1323. Pierre de Villette, curé de Saint-Gervais, donne en albergement à Richard de Saint-Gervais un *Chosal* situé à Saint-Gervais. Au-dessus il regarde la maison de Mermette dite Artotune de Saint-Gervais; dessous il touche au jardin du curé par deux pierre, limites placées entre le Chosal et le jardin en allant vers Saint-Alban, à la face antérieure le chosal touche à la place du Seigneur de Faucigny, et la partie postérieure regarde la terre de la Mermette Artotune. Et cela pour 10 sols de Genève d'introge dont il fait quittance, et de servis annuel. Le dit Richard demeurait lige du curé, ne devait ouvrir aucune fenêtre sur la maison du côté du jardin du curé qui se réservait le droit d'appuyer une bâtisse contre le mur. Acte passé à la cure en présence de Pierre de Cupelin et Guillaume de Combloux, vicaires de Saint-Gervais, et Henry de la Frasse demoiseau qui avaient planté les limits susdites.
Notaire Robert de Cupelin. (Arch. Départementales, 10 G. 346 615/2).

(48) Les Visites Pastorales ne mentionnent jamais que deux prêtres desservant la paroisse et y résidant effectivement.

(49) R.S., 1909, p. 30.

Mandement et des trois paroisses qui le composent. Saint-Gervais est de beaucoup la plus importante puisqu'elle compte 442 feux contre 230 pour Saint-Nicolas et seulement 30 pour Notre-Dame-de-la-Gorge.

Par rapport aux autres chatellenies du Faucigny, un point de comparaison nous est donné par le Pouillé du diocèse de Genève qui fut rédigé sous l'épiscopat d'Aymon de Cossonay, évêque de Lausanne de 1355 à 1375 [50]. Ce document n'est autre chose que la liste de tous les bénéfices du diocèse avec un chiffre en regard de chaque nom d'église. Ce chiffre représente soit le revenu annuel du bénéfice (Placide Brand), soit la redevance à payer à l'évêque lors de sa visite (Ulysse Chevalier). Revenu ou redevance, le chiffre de Saint-Gervais est un des plus élevé du Décanat de Sallanches avec ses 40 livres genevoises. Seul Flumet atteint cette quotité, Sallanches et Cluses arrivant ensuite avec 35 et 22 livres, Saint-Nicolas-de-Véroce a comparativement un revenu important puisqu'il est de 27 livres. Quant à Notre-Dame-de-la-Gorge, elle n'est pas mentionnée.

Le patrimoine de l'Eglise. Dons et legs

Nous allons voir dès maintenant les fidèles s'attacher à accroître le patrimoine de leur église en lui affectant des dons et des fondations, en testant en sa faveur. Mais le curé doit aussi défendre son autorité en face d'un pouvoir civil que la centralisation administrative et la concentration des pouvoirs (militaire, judiciaire, financier) a rendu très fort et parfois envahissant.

En 1375, le curé de Saint-Gervais se nomme Mathieu Gabert. Il nous est connu grâce à un différend qui l'oppose au châtelain. Ce dernier, Antoine de Montfaucon, avait fait placer une palissade, servant sans doute de limite, sur un terrain appartenant à l'église entre une grange dépendant de celle-ci et la halle publique. Révérend Gabert protesta et la barrière fut ôtée par des hommes requis à cet effet, et transportée sur la propriété du Comte. L'incident paraît minime. Il montre bien le souci du prêtre de faire respecter même par les agents du comte les droits de l'Eglise. Il

---

(50) Cf. M.D.A.S., III, p. 301.

s'agit du reste de limites de propriété, sujet sur lequel on est très chatouilleux à cette époque.

Révérend Gabert s'emploie en outre à grossir lui-même les ressources de son église. Par testament il lui lègue 10 florins et 6 sols. Son exemple ne manque pas d'imitateurs et tout au long du Moyen-Age nous allons voir se perpétuer ce pieux usage.

En 1386, le domaine de l'église s'arrondit d'une pièce de terre et rippe, située dessous ladite église et donnée par les frères Léger et Jean Dupraz, pour prix d'un service anniversaire. En 1393, c'est une rente de 12 sols annuels qui est consentie au recteur de la paroisse par un autre prêtre, Pierre du Bouchet, qui est sans doute le desservant. Le curé est en effet un chanoine de Genève, Pierre Charveis [51] mentionné comme absent. Il est donc vraisemblable qu'il ne réside pas.

Quelques années plus tard (1400) c'est un noble, Jean de La Frasse, importante famille du mandement, qui lègue à notre église 14 quarts de blé [52]. Enfin c'est toute une série de legs que consent une bonne paroissienne, Hutillia, veuve de Vuillerme Oppinelli, notamment 10 florins et un arbre à l'église de Saint-Gervais et 12 sols à l'autel Sainte-Catherine [53].

Dès cette époque, le patrimoine de notre église est grevé de quelques charges, en particulier d'un droit de *personat* en faveur d'une chapelle de la paroisse de Cornier, près de La Roche. Cette prérogative, distincte du patronage, consiste simplement dans le droit de percevoir une certaine part des revenus d'un bénéfice ou d'une cure, sans pouvoir en présenter le titulaire [54]. Ce personat qui avait été originairement attribué à un prêtre, Messire Françoise Marchand, recteur de la chapelle Marie-Madeleine de Cornier, fut contesté par le curé de Saint-Gervais en 1435. Mais celui-ci fut condamné, et dut payer annuelle-

---

(51) ou Charmeis.

(52) Soit 2 hectolitres (l'unité de mesure est l'octane = 60 l., le quart valant ainsi 15 l.). Ce qu'on appelle blé (bladum) est alors un mélange par moitié d'orge et d'avoine. La valeur de ce mélange est en 1400 de 20 deniers genevois l'octane.

(53) Archives départementales 10 G.

(54) Cf. M.D.A.S., III (1881), p. 305, XIV (1891), p. 116 et suiv.

ment 10 Livres au recteur de cette chapelle [55]. Dès lors, cette somme fut chaque année très régulièrement versée. En 1783, ce droit de personat sera compté 11 L. 2 sols.

On imagine dès maintenant l'enchevêtrement des droits auxquels aboutira une situation aussi complexe.

2. — Origines de la paroisse de Saint-Nicolas-de-Véroce

Bien qu'aucun document ne mentionne la paroisse de Saint-Nicolas-de-Véroce avant 1280, date à laquelle elle constitue une solide organisation paroissiale, de nombreux indices nous permettent de faire remonter sa fondation à deux ou même trois siècles plus tôt. On sait que « le culte de Saint Nicolas se répandit extraordinairement à la suite de la translation des reliques du Saint en 1087 à Bari ». Mais bien avant cette date, de nombreuses églises lui avaient été déjà dédiées, notamment dans la région Nord-Ouest des Alpes [56]. Elles invoquaient son patronage en raison de la fonction de protecteur des marchands et des voyageurs qui est attribuée très anciennement au Saint Evêque. Si l'on considère, en effet, la situation géographique de ces églises, on constate qu'elles « jalonnent toutes la route des commerçants et des pèlerins qui, au moyen-âge, conduit d'Italie au bassin de la Seine supérieure et qui, dès les temps les plus anciens, avait été la ligne de communication la plus importante entre l'Italie et l'Europe du Nord-Ouest » [57].

Ces rapprochements nous invitent à conclure que c'est bien, sur ce point encore, le facteur routier qui dicta à la paroisse naissante le choix de son protecteur et que sa fondation peut remonter au X^e^ ou XI^e^ siècle.

---

(55) M^e^ Marchand démissionna de ses fonctions de recteur en 1383, mais alors son personat fut uni à la chapelle Marie-Madeleine de Cornier par *Bulle* du Pape Clément VII. Des confirmations de ce droit furent passées par les curés de 1410 et 1419. Mais en 1435, Mes. Jean Decherrier le contesta. Une instance fut introduite par le patron et le recteur de la chapelle qui obtinrent gain de cause. (*Arch. Dép.*, H.S., 10 G 344).

(56) Cf. A. Donnet, *Saint-Bernard et les origines de l'Hospice du Mont-Joux* (1942). De son côté, P. Girardin note que parmi les saints protecteurs de cols il faut citer « surtout et en premier lieu Saint Nicolas, dont le nom représente une couche de noms de passage probablement la plus ancienne et la plus profonde ». (*Les passages alpestres en liaison avec les Abbayes, les pèlerinages et les saints de la montagne*, in « Géographica Helvetica », 1947, p. 72). Il s'agit, bien entendu, de Saint Nicolas de Mire, évêque d'Asie Mineure, mort en 324, dont la légende est universellement connue, et la popularité considérable. Nous verrons que le culte de Saint Nicolas de Tolentin (+ 1306) fut aussi pratiqué dans la vallée de Montjoie et à Saint-Nicolas-de-Véroce même.

(57) Karl Meisen, *Nikolauskult und Nikolausbrauch in Abendlande*, Dusseldorf, 1931. M. Donnet fait en outre remarquer que tout naturellement c'est à Saint Nicolas que Saint Bernard dédia l'église de l'Hospice qu'il fonda au point culminant de cette route, le col du Grand Saint-Bernard.

A une date qu'on ne peut préciser, l'église fut unie au prieuré bénédictin de Contamine-sur-Arve. Ce monastère avait été fondé en 1083 et relevait de l'ordre de Cluny. Un auteur ancien dit que « Les religieux étoient donc curés primitifs, avoient un fief assez considérable rière ladite paroisse et un droit de dixme appelé la dixme du Planey » (Octenier). C'est dire que ce sont les moines qui ont la charge et qui jouissent des revenus de l'église où ils députent un « vicaire perpétuel » à qui, sur les ressources du bénéfice ils servent une « portion congrue ». Il y aura là, au cours des âges, une source de nombreux conflits soit entre les paroissiens et le prieuré, soit entre le curé et les paroissiens [58].

3. — Le sanctuaire et la paroisse de Notre-Dame-de-la-Gorge

Dès les origines de l'histoire, il put y avoir là quelque refuge, un abri précaire peu à peu développé. Au Moyen-Age, on sait que les moines s'établirent dans les « laissés pour compte de l'occupation rurale », dans les endroits infertiles ou trop reculés [59].

Ainsi les religieux du pricuré bénédictin de Contamine-sur-Arve, qui avaient annexé la paroisse de Saint-Nicolas durent aussi très tôt, au fond de ce vallon, édifier ou prendre en charge sanctuaire et gîte d'étape. La foi simple et naïve du Moyen-Age associait les secours matériels et les soins demandés à la prière et à la grâce. La légende rapporte à cet endroit de nombreux accidents donnant lieu à des miracles : pâtre égaré à la poursuite de son troupeau, bûcheron précipité dans le vide par la lourde charge de sa traîne de bois et tous miraculeusement sauvés.

Un fait des plus curieux, c'est l'assertion du châtelain Octenier, qui relate au XVIII[e] siècle qu' « avant l'édification de l'église actuelle il y avait anciennement une chapelle très ancienne qu'on désignait sous le vocable de Saint

---

(58) Saint-Gervais dut aussi tenter les moines de Contamine. En 1313, le prieur du couvent fait reconnaître « le droit qu'avait le prieuré aux décimes de Saint-Gervais et de Saint-Nicolas-de-Véroce » (Cf. Bouchage, *Le Prieuré de Contamine-sur-Arve*, p. 31).

(59) Cf. H. Onde, *L'occupation...* R.G.A., t. XXIX (1941), p. 249 suiv., qui cite J. Blache, *Les massifs de la Grande Chartreuse et du Vercors ;* et Raoul Blanchard, *Alpes Occidentales*, I, p. 171-172. Ajouter Blanchard, I, p. 13. Quant au facteur routier, H. Onde précise : « Les prieurés ou établissements monastiques desservis soit par les chanoines réguliers de Saint-Augustin, soit par les Bénédictins sont trop étroitement rivés aux routes pour qu'il ne s'agisse que d'une pure coïncidence ».

Antoine ». Or, les historiens du folklore semblent avoir établi que ce Saint, invoqué au bas Moyen-Age contre la peste, n'avait eu cette attribution que tardivement, et qu'auparavant on l'invoquait pour protéger les bêtes de trait, de bât ou de monture. Il était ainsi le patron des guides, des muletiers et de leurs animaux. Son culte était surtout répandu dans les régions de passage, et sa diffusion en rapport avec les voies de communication et de pèlerinage fréquentés [60]. Enfin, si l'on ajoute que ce saint est très souvent associé à Notre-Dame, on voit toute l'importance que prend la remarque du notaire Octenier. C'est bien le passage qui a déterminé à cet endroit précis l'érection d'une chapelle et probablement d'un refuge, placés sous l'invocation de Saint Antoine, et ceci à une date très ancienne. Peut-être ce Saint était-il dès lors associé à la Sainte Vierge, qu'avaient en particulière dévotion les moines bénédictins. Puis, quand son rôle de protecteur des voyageurs et de leur monture s'effaça devant ce fléau si redoutable de la peste qui devint son principal souci, on l'oublia peu à peu pour ne s'adresser qu'à Notre-Dame. Mais alors se trouve confirmée l'ancienneté de l'établissement d'ermites chrétiens au fond de cette gorge assez peu engageante.

L'histoire de Notre-Dame de la Gorge se résume désormais dans le récit de ce que peuvent la ténacité et la ferveur, malgré les difficultés et les obstacles qui, tout au long des siècles, se succèdent.

Au début du XIV[e] siècle déjà, le sanctuaire, semble-t-il, avait été érigé en église paroissiale, annexe ou filleule de Saint Nicolas. Faut-il s'en étonner, surtout quand on sait la difficulté que rencontreront des hameaux plus importants pour obtenir leur autonomie paroissiale ? Certainement pas si l'on tient compte qu'il s'agit surtout d'assurer le service religieux à des gens de passage comme l'exprime cette requête du XVIII[e] siècle qu'on peut fort bien appliquer déjà aux siècles précédents : on ne veut pas que soient privés des offices « les bergers des montagnes voisines... mais particulièrement les passants et voyageurs qui vont du Faucigny dans la Tarentaise qui sont souvent contraints

---

(60) Cf. A. Van Gennep, *Le culte de Saint Antoine, ermite en Savoie*, dans « Actes du Congrès International d'Histoire des Religions », 1925.

de perdre la messe à cause du mauvais temps et qui ne peuvent se retirer de jour lorsqu'il ne s'en dit point ».

Le régime des annexes ou filleules était très divers : tantôt le curé de l'église mère venait y célébrer les offices, l'annexe n'ayant pas de desservant, tantôt un vicaire y résidait au moins une partie de l'année et assurait le culte. A Notre-Dame de la Gorge nous trouvons, dès le début du XIV[e] siècle, un prêtre résidant, mais le territoire soumis à sa compétence ne sera vraiment délimité qu'au XVIII[e] siècle, à la suite des nombreux conflits suscités par le curé de Saint-Nicolas-de-Véroce. Sa juridiction s'étendait probablement sur tout le territoire limité rive gauche par le Nant-Rouge et le hameau du Prat [(61)].

Dans ces limites, comme dans les paroisses voisines, la population est au XIV[e] siècle relativement importante et ira en diminuant. Trente feux sont dénombré en 1338, vingt-quatre en 1356, seize seulement en 1372. Les différentes visites pastorales en comptent ensuite de sept à quinze selon les époques. Une douzaine de familles finirent donc par vivre dans ce vallon austère, tirant leurs maigres ressources des pauvres exploitations et des pâturages mais aussi, pour quelques-unes, du courant de circulation provoqué par le col. En 1375, les péages de Montjoie sont affermés pour 60 sols par Blanchette Darbelette qui est dite « hôtesse de la Gorge » [(62)].

Les ressources sont cependant bien modiques pour assurer l'existence d'une aussi petite paroisse. Longtemps la pauvreté restera la caractéristique de notre église, dont le curé, en plein XVII[e] siècle encore, ne pourra subsister qu'en allant implorer la charité des paroisses voisines du Haut-Faucigny. Dès le Moyen-Age la situation matérielle du prêtre est loin d'être brillante.

4. — Licence des mœurs au XV[e] siècle

Les visites pastorales

A partir du XV[e] siècle, nous allons assister d'une part aux efforts entrepris par l'autorité pour combattre la

---

(61) J. A. Magnin (*Saint-Gervais-les-Bains et ses environs*) prétend, sans citer ses sources, que le hameau de Notre-Dame-de-la-Gorge formant une paroisse à part « était déjà détaché de Saint-Nicolas-de-Véroce en 1311 ». Le Père Grandjaques (N.D.G., p. 14) ajoute qu'il comprenait alors les hameaux du Pontet, du Ley, de la Duchère, de l'Ile et du Prat.

(62) *Arch. Départ. Savoie : Comptes* chatellenie Montjoie, 1375-1377.

négligence, le laisser-aller qui marque la vie religieuse de cette époque, d'autre part à la lutte engagée par la puissante Collégiale de Sallanches en vue de s'approprier la cure de Saint-Gervais.

L'examen des documents du temps montre en effet l'extrême grossièreté qui caractérise l'état de la Société, dans nos campagnes, tout au long du XV[e] siècle, grossièreté qui n'épargne aucune classe sociale et qui ne manquerait pas de nous scandaliser aujourd'hui.

Et ce sont les évêques qui, à partir de 1410, par leurs visites périodiques, vont s'attacher à redresser les erreurs, à corriger les mœurs tant du clergé que des paroissiens. Le clergé est en effet tombé dans un état lamentable, et il nous faut déplorer de la part de ceux qui devraient donner l'exemple, des dérèglements et des vices honteux. La paroisse est entre les mains d'un chef indigne : « Le curé, M[e] Antoine Chalogneti, est un quadragénaire peu instruit, rapporte l'Evêque, de mœurs dissolues, vivant en état de concubinage notoire, s'adonnant à l'ivrognerie et fréquentant les tavernes. Il tient sans cesse des propos honteux et il se dispense fréquemment des offices et heures liturgiques pour fréquenter les cabarets. Il a pour coadjuteur, M[e] Pierre Purget, « satis sufficientem », qui convient assez, mais qui est également ivrogne. Les paroissiens, par contre, sont de braves gens, si ce n'est que mensongèrement et comme s'ils avaient été soudoyés, il n'ont pas voulu rapporter la vie de leur curé, mais ont au contraire affirmé faussement qu'il était de bonne conduite » [(63)].

Nos gens de Saint-Nicolas ne sont, hélas ! pas mieux partagés. L'Evêque rapporte, en effet, que le revenu de la paroisse qui est en ce moment de 30 florins, « en valait autrefois 60 et davantage, mais qu'il a diminué du fait de la déplorable administration du curé. Celui-ci, M[e] Hugo de Veyria, est aussi un quadragénaire ignorant, qui mena autrefois une vie déshonnête et licencieuse, en raison de quoi il finit par être suspendu de son office et bénéfice, pour une période de deux ans, par le seigneur official de Genève. A son encontre, les paroissiens exposèrent que la veille de la sentence susdite, il vendit deux calices de ladite

(63) *Visite Pastorale*, 1411, *Archives d'Etat* de Genève.

église, dont il restitua l'un. Il en rendit, ensuite un second, mais qui n'était pas le même que celui réclamé par les paroissiens. Ce même curé confirma des aliénations de pièces de terre appartenant à l'église, qu'avait faites le prieur de Contamine contre versement de redevances. Il vendit aussi le revenu d'un moulin. Et pourtant, ces bons paroissiens sont confiants dans la repentance de leur curé; ils sont sûrs que désormais il va se conduire lui-même et diriger son église sagement et honnêtement, et ils supplient que dans la mesure où un adoucissement peut être apporté à la sentence de suspension, on rende au curé la direction de son bénéfice. Le Seigneur-Evêque cède, alors, à cette prière. Ayant reçu l'assurance que le curé s'était corrigé de ses vices, il le restitua dans sa charge, mais en raison de son ignorance, il lui adjoignit un vicaire pour célébrer convenablement les divins offices et administrer les sacrements ecclésiastiques. Ce prêtre, M^e^ Martin des Houches, est dit à son tour « satis sufficientem », à peu près convenable.

« Le curé sera tenu de le nourrir et de le rémunérer correctement jusqu'à ce que lui-même se soit instruit et se montre suffisant pour remplir les choses susdites. »

Le curé promit alors, par serment, sur la main de l'évêque, qu'il restituerait le calice, avant la prochaine fête de Toussaint et qu'il rétablirait dans leur état antérieur les aliénations qu'il avait faites.

L'Evêque ajoute... et il a certainement raison: « Sunt ibi boni parrochiani ».

A Notre-Dame-de-la-Gorge, le visiteur constate que « omnia bene succedere », qu'il faut sans doute traduire en tenant compte des deux confrères dont nous venons de parler. L'Eglise elle-même, qui a un revenu des plus modestes, est cependant bien munie.

Ces exemples d'une conduite répréhensible, ne seront sans doute pas une surprise pour ceux qui connaissent les conditions d'existence et de développement de l'église au Moyen-Age dans nos campagnes. Si l'on veut étudier le problème d'un point de vue très général, voici le jugement d'un des auteurs d'une récente Histoire de l'Eglise qui se rapporte, il est vrai, à une époque antérieure, mais qui

reste valable pour celle que nous étudions [64]. « Le clergé, le bas-clergé surtout, est à l'image et à l'échelle de la société de l'époque... Le bas-clergé apparaît trop souvent sous un jour assez fâcheux... Archives d'officialités et procès-verbaux de Visites pastorales rendent le même son. Trop nombreux sont les cas de mauvaises mœurs, de brutalité grossière, d'intempérance et de scandales injurieux, pouvant choquer ceux qui ignorent tout de la société de l'époque, mais qui s'expliquent très bien par l'influence du milieu très modeste d'où sortaient ces curés, — parfois anciens serfs fraîchement affranchis ! Bon vivant en général, allant volontiers aux foires — et aussi au cabaret — invité aux fêtes, jouant aux boules, prenant part aux danses villageoises, le curé campagnard jouissait d'une réelle popularité auprès de gens dont il était l'image, au milieu de la jovialité, souvent irrévérencieuse de ses paroissiens... Une honnête mesure était souvent dépassée, on s'en doute, d'après les efforts tentés pour redresser ces mœurs inquiétantes... Particulièrement grave est le cas du prêtre concubinaire, étonnamment fréquent, mais qui ne paraît pas avoir outre mesure scandalisé une opinion publique d'un laxisme déconcertant en telles matières. »

Pour m'en tenir à un aspect tout local, on comprendra mieux comment ces mœurs pouvaient s'instaurer, en examinant la manière dont on désignait les titulaires, et les compétitions auxquelles ces désignations donnaient lieu. Ainsi à Saint-Nicolas, encore, en 1440, trois compétiteurs se disputent l'église qui est en litige, dit l'Evêque, entre le frère Bernard de Chambéry, chantre du Pape, M^e^ Germain Brieti, chapelain du Rd Cardinal d'Arles, et enfin le desservant en place, M^e^ Jean Hospitis, qui lui, a été installé par les paroissiens, sans doute exaspérés de la dispute et de l'éloignement des deux premiers. Il est évident que pour ceux-ci, en effet, seuls comptaient les avantages matériels, les profits de la fonction, pour laquelle ils n'allaient pas abandonner leur brillante charge.

---

(64) AUBENAS et RICARD, *L'Eglise et la Renaissance* (T. XV, de l'*Histoire de l'Eglise*, de Fliche et Martin), p. 332 et suiv. Sur la corruption des mœurs ecclésiastiques en Chablais, cf. BRUCHET, *Château de Ripaille*, p. 172-173, et Documents, p. 332-334. L'auteur ajoute : « Amédée VIII essaya d'entraver ces scandales en menaçant de peines sévères celles que le peuple appelait, dans sa langue imagée, « preveressa » femmes de prêtres. Ces mœurs licencieuses provoquaient la verve des satiriques et les critiques des membres du clergé qui rêvaient une Eglise immaculée ».

Si l'on veut maintenant avoir une idée des difficultés auxquelles se heurtaient curé et évêque de la part des fidèles, voici un aperçu de la visite de la fin du XV[e] siècle. Elle fut faite par le frère de Guillaume Fichet, recteur de l'Université de Paris et introducteur de l'imprimerie dans la capitale. Mgr Mamert Fichet, natif du Petit-Bornand comme son célèbre parent, était docteur en Sorbonne et suppléant de l'évêque de Genève Jean-Louis de Savoie, dont il était vicaire général. Il vint à Saint-Gervais le 23 juin 1471. Sa visite fut particulièrement soignée et minutieuse, elle présente un très grand intérêt parce qu'elle nous donne de nombreux détails sur les mœurs de l'époque.

Une forme particulière de la dévotion de nos ancêtres, qui n'est pas exclusivement alpestre, mais qui a trouvé une grande extension dans les régions montagneuses, c'est l'érection de chapelles dédiées à des saints protecteurs, soit à l'intérieur des églises, soit à travers la campagne, dans les hameaux. Cette pratique finit par prendre une telle extension qu'il devint nécessaire de la réglementer de façon draconienne.

Le représentant de l'Evêque n'hésite pas à dire et à écrire que le temple divin est une véritable halle, une vraie boutique de commerce (ecclesia ipsa coperta est quasi domus négociationis) où chacun à sa fantaisie installe des bancs, des échafaudages ou des chapelles entourées de grilles qui encombrent la moitié de la nef. Les nobles, les femmes nobles surtout, avaient l'habitude en effet de mettre, sans doute tout près du chœur, à une place considérée comme privilégiée, des bancs qu'on appelait « les bancs des dames » (scanna mulierum). Les chapelles dues à des fondations privées empiètaient sur la nef et sur le chœur et leurs autels étaient entourés de grilles, de barrières et de bancs. Enfin, le clocher qui était édifié au-dessus du chœur et qui menaçait ruine était lui-même soutenu à grand renfort d'échafaudage. Aussi les offices divins, les jours d'affluence aux fêtes solennelles, étaient célébrés au milieu d'un brouhaha intense, car c'est à peine si la moitié du public pouvait apercevoir le prêtre qui officiait et quand l'un se tenait debout, un autre lui criait de baisser la tête pour qu'il puisse voir le corps du Christ. Ajoutons que par les portes laissées ouvertes, les chèvres et toutes sortes

d'animaux entraient dans le saint-lieu et venaient souiller ou boire l'eau du bénitier. On voit que le délégué de l'Evêque n'avait pas tort d'être indigné. Aussi, sur la plainte de la majorité des paroissiens et avec leur consentement, le visiteur ordonne des mesures assorties de sanctions exemplaires : démolir toutes les grilles et balustrades, ôter les bancs particuliers et tout spécialement les bancs des dames, transporter ailleurs les chapelles.

« Si les patrons des chapelles montrent de la mauvaise humeur à obtempérer, s'ils font preuve de désobéissance et de peu d'empressement à exécuter les injonctions à eux faites, il appartiendra alors aux procureurs de la paroisse, aux conseillers et à tous les paroissiens, sous peine d'excommunication majeure et de 50 L. d'amende, sans attendre de nouvelles sommations, d'observer et exécuter tout ce qui a été prescrit par respect pour le Seigneur : abattre, démolir de fond en comble et arracher tribunes, échafaudages, grilles, barrières, bancs et tous autres obstacles qui se trouvent dans la nef, en quelque endroit que ce soit, et les mettre dehors. S'ils n'obéissent pas aux ordres et injonctions ci-dessus, alors le curé ou son vicaire devront les charger d'interdit ecclésiastique dans l'église, quelle que soit leur qualité, ne leur accorder, en aucune manière, aucun sacrement, si ce n'est à l'article de la mort et au baptême. »

Concluons que l'autorité s'attaque dès la fin du XV^e^ siècle à des mœurs que nous avons peine à comprendre aujourd'hui, mais qui paraissaient toutes naturelles alors, et qui ne scandalisaient personne. Il faudra du reste encore un bon demi-siècle avant de constater un changement.

Sorciers et hérétiques

Nous avons vu au début du XIV^e^ siècle un inquisiteur de la foi séjourner dans la vallée de Montjoie à la recherche, sans doute, de pratiques occultes. Cette déformation du sentiment religieux que constitue la sorcellerie, souvent confondue, du reste, avec l'hérésie, se retrouve au Moyen-Age à travers toute l'Europe, mais elle désole surtout nos régions de montagne. La vallée de Chamonix fut, en cette matière, le théâtre d'événements très graves qui s'expliquent par la crainte des jeteurs de sorts et autres puissances magiques, si profondément enracinée chez les

habitants des campagnes [65]. Sans atteindre à une semblable importance, la vallée de Montjoie connut aussi quelques cas de sorcellerie. On jugera à quel point ces croyances étaient partagées par tous les milieux sociaux à la lecture de la Visite Pastorale de 1411, où Mgr Jean de Bertrands consigne que « beaucoup d'habitants ont fui la paroisse de Saint-Gervais, parce qu'il y a dans l'église un sortilège qui empêche les mariages ». Et l'évêque ajoute qu' « un certain Terciaz a pouvoir de délivrer de ces envoûtements ». Quelques années plus tard, en 1420, c'est à Saint-Nicolas-de-Véroce que divers habitants passent une procuration pour rechercher et poursuivre en justice les sorciers qui se trouvent dans le mandement de Montjoie. Ils affirment, en effet, qu'il existe dans ce pays « un certain nombre d'êtres malfaisants, jeteurs de sorts, dispensateurs de charmes, hérétiques et faiseurs d'envoûtements, tout remplis d'incrédulité, de vice, d'art diabolique et d'autre mal ». Aussi les procureurs constitués devront-ils s'efforcer de les démasquer et les poursuivre en justice pour que cessent leurs maléfices et leurs méfaits [66].

A la même époque, un certain Vuillerme Quiblier est condamné à l'amende énorme de 48 florins « pour envoûtement et sortilège » [67]. Enfin cet état d'esprit, imbu d'une mystérieuse terreur à l'égard du sorcier, s'exprime bien encore dans la Visite Pastorale de 1471 où le délégué de l'Evêque recommande au curé et aux paroissiens de Saint-Gervais « de veiller avec une grande vigilance sur la bourse [68] où sont enfermées les reliques. Il défend en particulier de la laisser exposée en public hors du temps

---

(65) Cf. A. PERRIN, *Histoire de Chamonix*, p. 115 et suivantes. « Ces croyances avaient tellement pénétré et s'étaient si profondément enracinées dans les esprits qu'un grand nombre de personnes... se croyaient réellement en rapport avec Satan et douées de pouvoirs importants sur les hommes et sur les créatures... Les accusés de Chamonix paraissent avoir réellement cru à leurs relations avec Satan. Ils ne font pas de difficultés d'avouer les faits qui leurs sont reprochés et résistent à tous les efforts qui sont tentés pour les faire revenir de leurs erreurs et de leurs crimes. De leurs aveux et de diverses enquêtes et procédures, ressort évidemment l'existence de véritables associations libidineuses se réunissant dans des lieux cachés pour tenir des conventicules ou sabats. Dans ces réunions la licence et la dépravation se donnaient libre carrière, sous la direction d'êtres dissolus qui entrainaient de misérables créatures à tomber dans les d.sordres les plus honteux. »

(66) A.D.H.S., E. 1023.

(67) *Comptes* 1422-1423. Recepit a Vuillermo Quiblerii... Intitulatum in eum eo quia inculpabatur fore incantatum et sortilegium... XLVIII flor.

(68) Cette « *bourse* » nous est décrite par l'Inventaire de 1681 qui porte « Une bourse de taffetaz rouge usé, dans laquelle il y en a deux autres argentées où y avoient encloses plusieurs reliques ».

où se fait la procession « propter periculum hereticorum » à cause du danger que lui font courir les hérétiques. »

C'est à cette époque également que les comptes de chatellenie enregistrent quelques exécutions capitales. En 1461, quatre condamnés, André Louvier et Martin Cuinat, de la Forêt, et les deux frères Antoine et Pierre Clériat, de Cupelin, sont brûlés en place publique. Une trentaine d'années plus tard, parmi neuf condamnés exécutés à Cluses, l'un est du mandement de Montjoie [69]. Les siècles suivants verront de temps à autre ressurgir « ces abominables erreurs », qui ne furent pas toujours punies du reste avec la même sévérité. Nous en trouverons encore un ou deux cas aux XVI[e] et XVII[e] siècles.

Ajoutons qu'on montra souvent une certaine humanité dans l'application de ces peines si excessives. On sait que toute sentence rendue contre un hérétique entraînait, en droit, la confiscation de tous ses biens. L'hérétique ne peut tester, ses enfants, même légitimes ne peuvent lui succéder, et cette incapacité successorales est absolue [70]. Or, le plus souvent, ces confiscations frappaient de malheureux enfants abandonnés, et les juges ne se montraient pas insensibles à la barbare iniquité d'une telle mesure. Dans les quatre cas cités plus haut, la confiscation fut ou totalement rapportée ou très atténuée. L'Evêque, le Comte et l'Inquisiteur renoncèrent, en faveur des enfants de Martin Cuinat, au partage de leur patrimoine. Quant aux trois autres condamnés, leurs biens furent à nouveau albergés à leurs enfants contre paiement d'une introge.

La vallée de Montjoie ne semble pas cependant avoir connu des désordres aussi graves et aussi répétés que dans telle ou telle autre région de Savoie. » Il ne faudrait pas, écrit Ch. Vallot, attribuer à ces tristes événements une importance dans l'histoire de la vallée qu'ils n'ont pas. Résultat probable du désœuvrement de l'hiver, ils n'ont pas le moindre rapport avec les incertitudes et les troubles

---

(69) PERRIN, *Histoire de Chamonix* et Documents, II, p. 240. J.-M. LAVOREL, *Cluses et le Faucigny*, p. 95. Archives Départementales, *Comptes chatellenies*, 1467-1468. Pour d'autres régions de Savoie, cf. LAVANCHY, *Sabbats et Synagogues sur les bords du Lac d'Annecy* (M.D.A.S., VIII, 1885, p. 381 suiv.) et GONTHIER (id, XXII, 1899, p. 85 suiv.). Précisons que les théologiens d'aujourd'hui ont, semble-t-il, de beaucoup dépassé le point de vue soutenu par ces deux auteurs. Pour la Franche-Comté, cf. Francis BAVOUX, *La Sorcellerie au Pays de Quingey* (Besançon, 1947).

(70) Cf. DUVILLARET, *Essai sur le Droit pénal en Savoie*, p. 184.

qu'apportera dans les esprits la Réforme, en des régions autres d'ailleurs que le Haut-Faucigny » (71).

Ces mesures aboutissaient de toute manière à un adoucissement aux rigueur du premier droit féodal.

Etat de la Société

On a décrit la dernière période du Moyen-Age en Savoie comme un monde où l'on est frappé « par la violence du geste et la brutalité de la vie ». Ce qui ressort en tout cas des documents de l'époque, c'est bien l'exubérance et la truculence qui partout éclatent. Il y a lieu, bien entendu, de tenir compte que les documents judiciaires ne montrent que l'envers du décor. Il ne faut pas se hâter de généraliser. Et pourtant la lecture des comptes laisse bien l'impression que la campagne est peuplée de mauvais garçons et de joyeux drilles, toujours prêts à quelque sottise ou à quelque mauvais coup. En 1393, à Saint-Gervais, le remariage de Mermet Reypoz, qui est veuf, est l'occasion d'un charivari auquel participe sans doute une bonne part de la jeunesse du pays. Neuf des participants en profitent pour « subtiliser » une vache à l'heureux époux, ce qui les conduit devant le châtelain où les choses, du reste, s'arrangèrent (72).

Les rixes sont fréquentes, allant souvent jusqu'à l'effusion de sang et à la mutilation. On se bastonne, on se jette des pierres. On se livre parfois à de véritables batailles rangées qui se terminent fort mal pour quelques-uns. On relève un ou deux cas d'incendiaires (73). Enfin il n'est pas

---

(71) La mentalité « moderne » est assez déconcertée à la lecture des extravagances qui sont à l'origine des procès de sorcellerie et d'hérésie, et à l'attitude de crédulité générale, qui est celle de toutes les classes de la société. Quant un inquisiteur faisait preuve de bon sens et d'humanité, c'était contre le fanatisme et la férocité populaires. Dans l'ensemble, les magistrats laïques, même les plus cultivés, ont eux aussi « pleinement admis les idées populaires et en ont tiré les conséquences les plus atroces, sans que leurs consciences aient été visitées par le moindre doute ». En ce pénible domaine, la note juste nous paraît être donnée par R. Aubenas et R. Ricard, dans *l'Eglise et la Renaissance* (1449-1517), p. 376 suiv. (T. XV, de *l'Histoire de l'Eglise* de Fliche et Martin). Il est curieux de constater « qu'à part de rares exceptions, les penseurs de la Renaissance ne différaient pas sur ce point, de leurs prédécesseurs du Moyen-Age. Longtemps après encore aux XVI^e^ siècle et XVII^e^ siècle, la croyance à la sorcellerie, loin de disparaître devait se répandre de plus en plus et empoisonner toutes les classes de la société. » Nous en verrons des exemples à Montjoie même. Quant « aux explications que l'on a tenté de donner de cet état d'esprit si général » les mêmes auteurs ne les trouvent pas « très satisfaisantes ». « Certes la torture pouvait amener les inculpés à avouer les faits les plus extraordinaires dont le seul énoncé nous paraît aujourd'hui extravagant... Très solide était alors la croyance dans les vols nocturnes des sorcières ».

(72) Comptes chatellenie.

(73) Salario unius carnaferii... qui suspendit Vuillermum de Plaignia qui antea se suspenderat in carceribus... et qui combuxerat domos Guigardi de Cupellino ejus nepotis, Johis de Plaignia et quasdam alias domos. (C. 1357-58).

rare qu'on en vienne au crime, quelquefois commis par de véritables associations de malfaiteurs. En 1365, trois criminels sont gardés au château de Montjoie, dont la prison a été munie de portes neuves et ferrées. Une trentaine d'années plus tard, un véritable gang semble terroriser la vallée. Un forband, Durand Cochon, a pu s'associer dix autres complices, dont deux femmes, pour assassiner Durier Gaydamours. Malgré les ordres formels du châtelain édictant à quiconque connaîtrait son refuge de le dénoncer ou de s'emparer de lui, c'est le mutisme le plus complet. Les comparses, cependant, sont arrêtés: ils parviennent à briser leurs liens et à s'échapper, qui plus est, avec la complicité de deux sergents de justice qui les aident à s'enfuir de nuit.

Le chapitre des inculpations pour mauvaises mœurs est particulièrement fourni. Les comptes sont tout remplis de condamnations, viols, adultères, enlèvements de jeunes filles ou d'épouses, tous délits pour lesquels châtelains et juges se montraient en général très sévères, infligeant des amendes de plusieurs florins. Sur ce point encore, nous répétons que ces documents judiciaires ne présentent que l'aspect négatif de la vie quotidienne, celle précisément qui conduit devant le tribunal et en prison. La dureté des conditions d'existence explique aussi sans doute et pour une large part que les mœurs ne fussent pas exemptes de beaucoup de grossièreté. On ne peut cependant se défendre parfois de l'impression de vivre dans un climat de débauche peu ordinaire. On a vu, sur le plan de la vie religieuse que même nos bons curés affichaient souvent une conduite qui ferait aujourd'hui scandale, mais qui n'impressionnait nullement nos ancêtres. Et ceux-ci se permettaient parfois des actions monstrueuses, allant jusqu'au proxénétisme. En 1517, Pierre Jaquemoud enlève la femme de Jean Bernard, Claudia Durand, la séquestre et commet avec elle un adultère. Puis il la propose à un compère, Richard Girard, avec lequel il conclut un marché: contre une paire de chaussures il lui livre sa concubine, ce qui vaut au premier une amende de 10 florins, de six au second [74].

---

(74) Comptes 1517-1518.

Enfin, de temps à autre, on sent passer un vent de révolte agitant les gens du peuple contre les classes privilégiées. Les prêtres sont quelquefois pris à partie, quoique la chose paraisse exceptionnelle [75]. Plus fréquents les cas où la violence se tourne contre l'autorité elle-même et notamment contre le châtelain. Le banc du droit fut souvent le théâtre de scènes injurieuses. On traitait le magistrat de menteur, de coquard, de parjure, de mauvais juge ; on allait parfois jusqu'à le menacer, à refuser de comparaître à son tribunal ou à celui du juge-mage, à ourdir contre lui des complots, à fomenter de petites séditions sans doute comparables à nos manifestations en temps de grève [76]. Enfin quelquefois ces injures allaient, au delà du châtelain, jusqu'à viser le souverain. Et le refus de prendre part aux chevauchées ordonnées par le prince n'est pas moins caractéristique de cet état d'esprit. En 1356, un habitant d'Orsin et un autre de la Ruvinaz refusent de « suivre la bannière du comte et de se rendre à La Roche-en-Genevois ». En 1393, c'est douze paysans requis avec leurs chevaux qui sont condamnés pour s'être abstenus de prendre part à la « monstre » (revue) ordonnée à l'occa-

---

(75) Comptes 1377-1379. Recepit. a Vuillermo Vyenneys de Gorgia pro verbis injuriosis dictis Domino curato de Gorgia. — R. a. Johe Gadon inculpato Johi Meyrandi, clerico, dixisse injurias... 18 s. (1471-1472).

Une affaire plus sérieuse agita le bourg de Saint-Gervais à la fin du XV[e] siècle. Membre de la famille Octenier, originaire de Bionney, l'abbé Ansermod Octenier était curé de la paroisse de Saint-Désiré. Etant à Saint-Gervais un soir de février 1494, il fut assailli de nuit sur la grand'route par un certain Jean Hoste, qui pour la circonstance avait revêtu un plastron protecteur et s'était muni d'une pertuisane. L'agresseur criait « à mort, à mort ! », porta à sa victime un coup de couteau qui lui traversa la main droite et lui fit une large blessure d'où le sang coulait en abondance. Au secours du prêtre accoururent alors Pierre Bonnard, Pierre Tissot, de Bionassay, et plusieurs de leurs compagnons, qui poursuivirent l'agresseur à coups de pierres, le blessant à l'œil gauche, puis lui portèrent des coups de pieds au ventre et à la poitrine. Guillaume Blanchet qui, à son tour, cherchait à dégager Jean Hoste, reçut un coup de bâton ferré. Le juge-mage qui eut à sanctionner toutes ces violences, infligea des amendes allant de sept florins à 10 livres. (C.C. 1494-1495).

(76) C. 1377-1379 R. a Blanchia de Campo-Longo pro quibusdam verbis maledictis erga curiam. III s. g. R. a . Johanne Guilliet pro verbis injuriosis dictis familiari curie B.s. G.d.

C. 1393-1394 R. a Rod. Heriterii de Freyneto pro verbis injuriosis dictis per ipsum et quare carcerem Dni intrare recusavit. 9 S. R. a . Ludovico, filio Vuillermi Viollet pro verbis injuriosis dictis vice castellano. 2 S. - R. a Johe Hospitis de Tressia quia verba rigorosa habuit cum curia. 4 s. 6 d.

R. a Johe Guigardi de Cupellino et Aymoneto filio Petri Bernardi de Sto Gervasio quia quadam nocte apud Bionneys Vuillermum filium Rodulphie Brunerii familiarem curie maliciose, injuriose et minatoris verbis agressi sunt. Et inde letaliter ipse Johes letaliter cum uno magno bergamasio ipsum Vuillermum familiarem curie in capite usque ad magnam sanguinis effusionem vulneravit. Et pro penis inde spretis facta compositione tractata Anthon Girodi comissarii Domine 9 lib. mon. Dni.

Cf. également C. 1379-1380 et 1426-1427 etc.

sion de la chevauchée faite en Bresse [77]. Max Bruchet qui relève des faits semblables dans le Chablais en conclut: « Les symptômes d'indépendance laissent supposer chez les basses classes une condition moins rigoureuse qu'on ne l'imagine habituellement ».

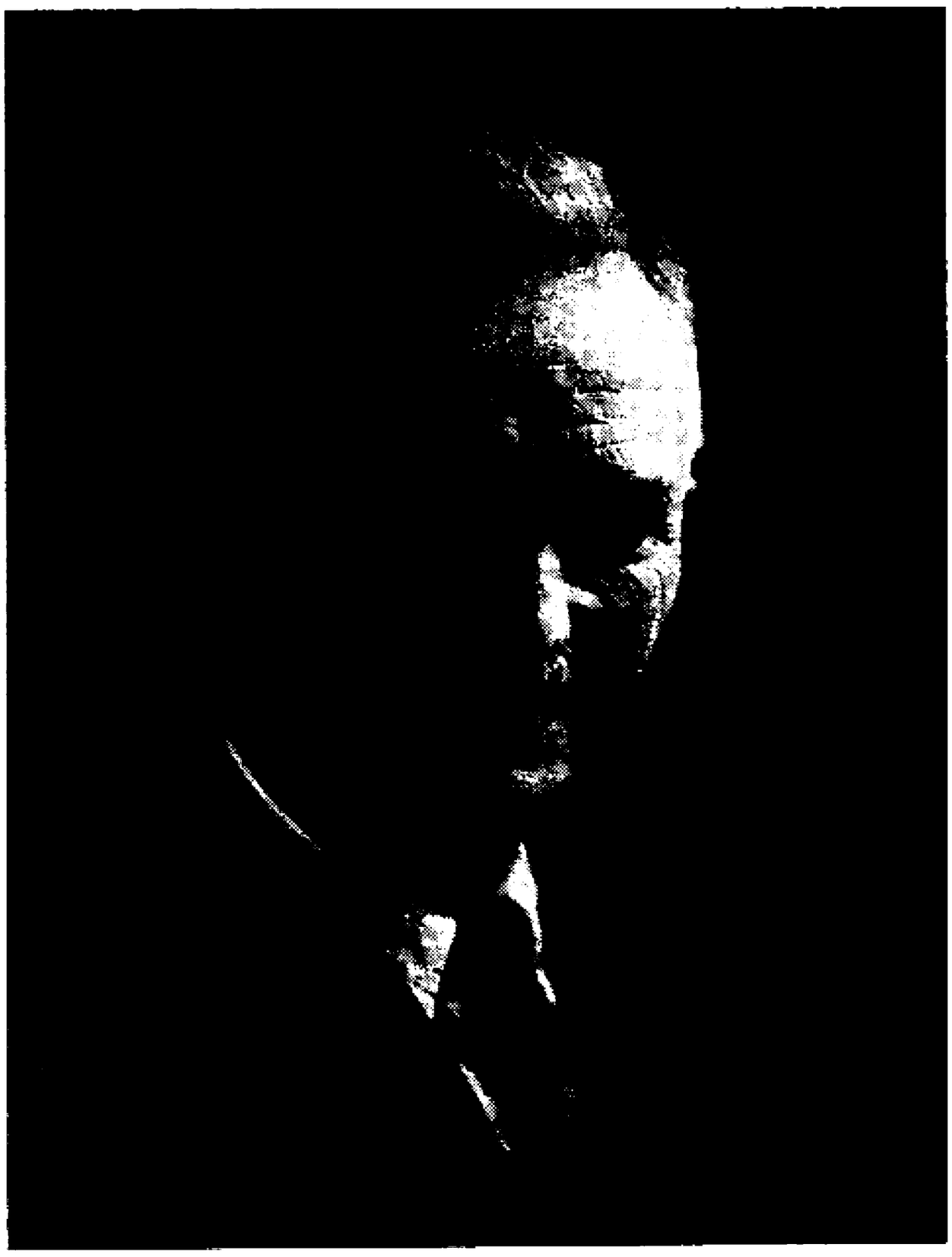
L'organisation religieuse de la vallée de Montjoie a ainsi précédé l'organisation administrative. Elle s'est faite, en tout cas, bien avant l'organisation municipale à l'instauration de laquelle elle a du reste contribué. Le territoire de la paroisse est devenu le territoire de la commune, il a servi à délimiter le territoire communal. Informant profondément la vie des populations, la vie religieuse a connu, au XV[e] siècle surtout, les mêmes défaillances et les mêmes imperfections qui caractérisèrent les mœurs en général. Il faut se représenter le Moyen-Age, dans nos hautes vallées, comme une époque grouillante de vie, exubérante, traversée de courants divers et violents et non pas trop uniformément comme une époque de vie exemplaire et sans contradictions. Je ne pense pas avoir sollicité les textes et les documents en insistant un peu sur cet aspect qui ne veut qu'apporter un correctif à l'imagerie traditionnelle trop souvent donnée par les histoires locales. On voudra bien m'excuser si j'ai surtout montré le revers de la médaille. L'endroit existait aussi et ne manquait pas d'éclat.

Henri BAUD.

---

(77) Compte 1357 - R. a Jaqueto de Orsino pro eo quod non secutus fuit vexillum Domini eundo apud Rupem in geb - 2 sols - R. a. Vuillermo de Ruyna quia cutellum suum portavit ultra inhibitionem curie et vexillum non secutus fuit eundo apud Ruppem in geb. 12 sols gen.

Compte de 1393-1394 - R. a Nycodo Gatabin quia die assignato ad faciendam montram occasione cavalcate Breyssie non comparuit. Il y a onze autres inculpés pour le même motif.



Hommage à Alexandre Charvin

L'ŒUVRE D'ALEXANDRE CHARVIN AU CHATEAU DE MONTROTTIER

Le meilleur de lui-même, Alexandre Charvin l'a donné à Montrottier pendant les dix dernières années de sa vie.

Mais, faut-il parler de dix années seulement ? Parent, ami, voisin de Joseph Serand, que lui-même et Mme Charvin ont soigné avec le plus admirable dévouement jusqu'à son dernier jour, notre confrère s'est, en fait, toujours occupé, discrètement comme tout ce qu'il faisait, de notre beau domaine, depuis que l'Académie Florimontane le reçut de Léon Marès.

Ne mettait-il pas ses connaissances professionnelles à la disposition du premier Conservateur de Montrottier et lorsque, en des temps difficiles, notre Compagnie eut à désigner un nouvel administrateur, nul n'était plus qualifié qu'Alexandre Charvin et c'est en toute connaissance de cause qu'il accepta cette lourde charge.

A son dévouement, s'ajoutait sa solide expérience, à son amour des choses d'autrefois s'alliait un goût très sûr ; et son attachement inné pour les vieilles pierres était complété par celui qu'il portait aux beautés de la nature.

C'était bien celui qu'il fallait pour Montrottier : le château, le parc, les beaux bois du domaine allaient trouver en lui le meilleur des Conservateurs.

Montrottier, certes, c'est un beau décor et il n'est pas besoin de le décrire et de le vanter à vous tous qui le connaissez. Et, sur ce décor, il a veillé avec un soin jaloux, pour le conserver et l'embellir.

Mais tout décor a son revers et beaucoup ne savent pas le travail, souvent ingrat, que représente l'administration d'un domaine de cent hectares et des vastes bâtiments du château, des communs et des fermes : surveillance, entretien, réparations, rapports avec les fermiers, les locataires et les voisins, coupes et ventes de bois, que sais-je encore, que de soucis quotidiens auxquels l'administrateur doit faire face et dont Alexandre Charvin s'acquitta d'une façon parfaite, avec une probité, une conscience et un dévouement auxquels il convient de rendre un hommage aussi juste que mérité.

Permettez-moi de vous parler plus particulièrement des quatre plus importantes réalisations que nous devons à notre confrère et auxquelles il a donné tous ses soins.

Des poutres énormes, soutenues par un pilier central d'un pied de section en bois, tout cela taillé à la hache dans les forêts du domaine, un sol en terre battue, une simple archère dans le mur de deux mètres d'épaisseur, pour donner un peu de jour et surveiller ceux qui venaient, l'ensemble contribuait à donner à cette vaste pièce un aspect très moyennâgeux qu'il était regrettable de ne pas utiliser.

Et puis, dans une des galeries Renaissance, il y avait les bronzes, les fameux bronzes de Nuremberg.

Utiliser l'ancien cellier pour mettre les bronzes en valeur, voilà l'admirable idée que conçut notre confrère et à la réalisation de laquelle il s'appliqua avec un soin et une sûreté de goût devant laquelle on ne peut que s'incliner.

Il fallut d'abord vider le cellier, sortir la dalle de pierre du pressoir, une pierre qui pesait plusieurs tonnes, et la transporter près des communs; ce fut un premier chef-d'œuvre réalisé par notre régisseur Victor Vianney.

Ensuite, il fallut nettoyer la pièce, recrépir les murs avec goût et avec soin, de façon à leur laisser leur aspect ancien, choisir et faire poser un dallage sur des lits de galets bettonés. Enfin, installer les bronzes, puis les mettre en valeur par un éclairage judicieux et enfin réaliser l'inscription en lettres de bronze.

Tout cela, qui fait l'admiration de tous, nous le devons entièrement à Alexandre Charvin. Et ce fut si bien son œuvre, celle qui lui tenait à cœur, celle à laquelle il consacra tout son talent, que je voudrais me permettre, en terminant, d'émettre un vœu : c'est que la « salle des bronzes » porte un nom, le nom de celui qui en fut le créateur, le nom de « Salle Alexandre Charvin ».

Rumilly - Annecy, 9 décembre 1964.

Louis BUTTIN.

ALEXANDRE CHARVIN ET LE VIEIL ANNECY

La disparition d'Alexandre Charvin n'a pas manqué d'affecter les nombreux amis qu'il comptait dans les divers groupements auxquels il appartenait. Pionnier dans bien des domaines, nous n'aurions garde d'oublier qu'il fut l'un des premiers prédicants en faveur du Vieil Annecy. Avant même la fondation de notre Association, n'avait-il pas pu-

blié dans *L'Industriel Savoisien* [1] une série d'articles dans lesquels il présentait d'intéressantes suggestions telles que la création d'un Musée au Château, la percée de la rue du Lac, etc. Son activité professionnelle devait, pár ailleurs, lui fournir maintes occasions de manifester son attachement aux vieux quartiers : c'est ainsi que nous lui devons plusieurs sauvetages tels que la poivrière défendant l'entrée du Château, le portail de la maison Revil, rue de la Préfecture, la Fontaine Quiberet...

Ses innombrables interventions auprès des propriétaires, pour le compte desquels il était amené à travailler, ont toujours eu des résultats heureux pour l'amélioration de la ville ; enfin, sa participation aux travaux entrepris pour l'administration des Monuments Historiques lui ont été autant d'occasions de bien servir la cause du Vieil Annecy.

Nul plus que lui ne fut aussi passionnément attaché à sa ville natale ; il lui vouait un véritable culte, il en connaissait la « chronique » par cœur, sachant en louer les charmes et les avantages, mais aussi souffrant des maladresses ou des enlaidissements dont elle pouvait être l'objet et dénonçant vertement les erreurs de certaines décisions hâtives ou malheureuses.

Toute son existence s'est écoulée au rythme de sa cité ; il en connaissait la vie dans les moindres détails, et il possédait par dessus tout cet art inégalable d'en conter les épisodes : certains de ces récits sont restés de véritables morceaux choisis d'une enthologie de l'histoire contemporaine d'Annecy pour tous ceux qui eurent la chance de les entendre. La sûreté de son jugement, son tempérament d'artiste, sa vaste culture, le tout servi par une mémoire sans défaut, donnait à son propos disert assaisonné çà et là de pointes d'ironie, un charme incomparable.

Ce n'est pas sans une peine profonde que nous avons vu disparaître cet Annécien authentique dont la silhouette familière semblait demeurer éternellement attachée à ses chers vieux quartiers qu'il a parcourus sans relâche.

---

(1) 29 avril 1922.

Le souvenir d'Alexandre Charvin n'est pas prêt de s'effacer de la mémoire de tous ceux qui ont eu le privilège de partager sa compagnie et d'apprécier à sa juste valeur cet homme de bien fidèle serviteur de sa cité.

G. GRANDCHAMP.

Avant d'évoquer la figure d'Alexandre Charvin, M. Grandchamp donna lecture de l'hommage public, rendu à la mémoire du disparu par Me Charles Bosson, député-maire d'Annecy, dans la séance du Conseil municipal du 15 juin 1964 :

« Je voudrais m'associer, au nom de la Ville et du Conseil Municipal, aux sentiments de regrets, de condoléances et d'admiration qui ont été déjà exprimés à l'égard de M. Alexandre Charvin.

« Il s'agit là d'un homme qui a rendu honneur à sa cité par ses qualités intellectuelles, morales et professionnelles, qui a joué un rôle important pour la ville d'Annecy. On apprend qu'il a été un promoteur du Club Alpin et un sportif qui a créé de grandes promenades autour d'Annecy: il représente pour les jeunes un grand exemple.

« Il a été un intellectuel dévoué à l'Académie Florimontane, le Conservateur du Château de Montrottier, un grand homme civique d'Annecy, intéressé au Château et aux Vieux Quartiers. Encore tout récemment, il acceptait de faire partie d'une Commission des Arbres.

« Je tiens à dire tout particulièrement à M. Cellier et à Me Brunet, à sa femme, à ses filles, à sa famille, tous nos sentiments de profondes condoléances, à exprimer, ici, notre admiration et notre immense gratitude à l'égard d'Alexandre Charvin. »

ALEXANDRE CHARVIN, ALPINISTE

Alexandre Charvin fut un amant passionné de la Savoie. Durant toute sa vie il en parcourut les sites, explora ses vallées et excursionna parmi les sommets de moyenne altitude. S'il ne fut pas un alpiniste au sens que comporte aujourd'hui ce terme, cela tient au fait que les hommes de sa génération considéraient comme un exploit l'ascension de la Pointe Percée et celle du Mont Blanc.

Il adhéra à la Section d'Annecy du C.A.F., devint membre du Comité et Vice-Président. Il donna toute sa mesure dans l'effort de propagande entrepris par les pionniers de la phalange, peu nombreuse, des premiers cafistes. Très vite il comprit que la montagne devait être équipée et travailla, en collaboration avec nos regrettés confrères François et Joseph Serand, au tracé de nombreux sentiers et itinéraires, puis à la construction et l'aménagement de refuges, tels le refuge Gramusset, à la Pointe Percée, où il œuvra avec son neveu Jean-Louis Cuvet, et celui du Parmelan. En qualité de membre agissant du T.C.F., il fut le créateur du refuge Blonay-Dufour à la Tournette.

La montagne, hélas ! est parfois cruelle. Alexandre Charvin était la cheville ouvrière du Secours en Montagne de la Section du C.A.F. Un accident était-il signalé ? La camionnette de l'entreprise partait, la nuit souvent, pour aller rechercher un blessé ou ramener à Annecy un corps rigide enveloppé dans une couverture...

J'ai participé une fois, il y a quelque quinze ans, à une collective dans le Beaufortain. Alexandre Charvin était le doyen d'une équipe décidée à vaincre l'Aiguille du Grand-Fond. Les soixante ans du doyen ne purent supporter le rythme des jeunes rochassiers ; je le vis s'asseoir à la base de l'arête terminale, fatigué. Avec cette familiarité qui abolit en altitude les convenances citadines, je l'exhortais à poursuivre : « Allons, Alexandre, vous devez arriver au sommet. — C'est vrai, me dit-il, je n'aime pas capituler... » Et comme les autres, il pitonna quelques minutes à 2 889 mètres. Il n'oublia pas cette injonction déférente qui lui permit d'accomplir intégralement cette course.

La fréquentation des sommets valut à celui que nous honorons aujourd'hui d'éprouver des joies d'une rare qualité ; elle sut aussi tremper son âme et aiguiser la volonté et la ténacité qui furent parmi ses vertus celles dont nous conserverons le souvenir le plus précieux.

Henry DAVIGNON.

ALEXANDRE CHARVIN

Bibliographie

— *En marge du Centenaire :* La « Couronne de Savoie ». In *Annesci,* n° 8, p. 105 à 107.

— A propos d'une restauration : Utilisation des Portes de la Chapelle du Collège Chappuisien pour la construction de la sacristie Saint-Maurice. In *Annesci,* n° 2, p. 62.

— Notice sur deux carnets de croquis du graveur A. Flasseur. In *Revue Savoisienne,* 1949, p. 96 et 119 à 122.

— Le Palais de l'Isle. In *La Savoie Touristique et Hôtelière,* n° d'octobre 1959.

— *Industriel Savoisien,* 18 mars 1922 : « Encore les platanes ».

— *Industriel Savoisien,* 3 décembre 1921 : « Les platanes de l'Avenue de Chambéry ».

— *Industriel Savoisien,* 18 juillet 1913 : « Fêtes du Touring Club Français » : inauguration du Chalet du Casset construit par Alexandre Charvin.

— *Industriel Savoisien,* du 29 avril 1920 : long article intitulé : « Les améliorations à réaliser à Annecy ».

Un peu d'inédit
sur Mgr Jean-François de Sales
Frère et premier successeur de Saint François de Sales

Le troisième centenaire de la canonisation de Saint François de Sales (19 avril 1665) attirera de nouveau, surtout en Savoie, l'attention sur celui qui fut

La lumière du Monde... Le miroir des Prélats,
Le conseiller des Princes, l'ami des Rois,
Le Maître des Fidèles..., le flambeau de l'Eglise,
Le boulevard de la Religion, l'Etendard de la foi,
L'apôtre du Chablais ; l'honneur du siècle.

J'arrête cette glorieuse litanie que j'emprunte au chanoine d'Hauteville et qu'il continue pendant trois pages [1]. J'ajouterai toutefois un titre qu'il a oublié : celui de fondateur de l'Académie Florimontane (en novembre 1606).

Quelles que soient les lumières que la science historique puisse apporter sur la personne et l'œuvre de notre saint, quels que soient les lauriers dont l'éloquence ceindra son front, nous savons d'avance qu'il est digne de tous ces éloges et nous nous y associons à plein cœur. Dans le ciel salésien, il est et restera sans conteste l'astre de première grandeur.

Cependant ce n'est pas de Saint François de Sales que je veux vous entretenir. Mon propos vise moins haut. Je désire simplement signaler quelques documents conservés

(1) *La Maison naturelle historique et chronologique de Saint François de Sales, Evêque et Prince de Genève*, par Nicolas de HAUTEVILLE, prêtre et chanoine de la Cathédrale Saint-Pierre de Genève, à Paris, M.VI.LX.IX.

aux Archives des Capucins de Savoie, et relatifs à son digne frère et premier successeur sur le siège de Saint Pierre de Genève: *Mgr Jean-François de Sales.*

Il est certain que la gloire de l'aîné des enfants du Seigneur de Boisy et de noble Dame Françoise de Sionnaz éclipse les mérites et la gloire de ses douze frères et sœurs. Mais comme dans l'art de la peinture les ombres ménagées à propos font davantage saillir les traits, on pourrait dire que Mgr Jean-François, très zélé coadjuteur du saint, mais différent de lui à plusieurs égards, nous permet, en raison même de ces différences, de mieux apprécier le caractère et la grandeur de son aîné... La nature offre parfois de ces contrastes. Eh ! N'avons-nous pas, en Savoie, celui des frères de Maistre ?... Regardez-les au sommet de l'escalier monumental du château, à Chambéry, debout l'un près de l'autre sur le même piédestal: Joseph (1753-1821), le mage altier des « *Considérations sur la France* » et des « *Soirées de Saint-Pétersbourg* », se dresse, le regard tendu vers l'infini; à un plan inférieur, Xavier (1763-1852), le charmant auteur du « *Voyage autour de ma chambre* » et du « *Lépreux de la Cité d'Aoste* », semble à l'écoute de son grand frère...

D'après d'Hauterive, Jean-François fut le benjamin de la douce Françoise de Sionnaz, dont il était le cinquième enfant, venu au monde vers la fin de 1578 (Acad. Salés., vol. 68, p. 1) [2]. Elle le nourrit de son lait avec une tendresse particulière (d'Hauterive, op. cit. p. 218).

« Il fut poussé dans les écoles et fit paraître dès son enfance une humeur un peu différente de celle de ses autres frères, si bien que Saint François de Sales disait quelquefois, en riant, dans les récréations familiales: mes deux frères Louis et Jean-François et moi, nous pouvons faire « l'apprêt » d'une bonne salade. Car Jean-François ferait le bon vinaigre, tant il est fort; Louis, le sel, tant il est sage, et le pauvre François de Sales est un bon garçon qui fait grand état de l'huile et de la douceur chrétienne. » (D'Hauterive, op. cit. p. 219).

---

(2) Lettres de Saint François de ales, Vol. VII, p. 48 note.

Nous sommes prévenus par qui de droit: Jean-François n'avait rien du tempérament de son aîné. Tel il se montra dès son enfance, tel nous le voyons jusqu'à la fin, semblable à lui-même: Qualis ab incœpto !

Aussi, jouant avec le sens accomodatice des Saintes Ecritures, notre Annaliste, P. Charles de Genève, peut-il sans peine, dresser le vérédique parallèle que voici (*Trophées*, Arch. Cap. Sab., f° 920) :

Mgr Jean-Frnçois « était né pour être un grand prélat et un grand évêque... Si son frère a été un Moïse par sa clémence et sa douceur, celui-ci a été un Aaron avec la verge de sa direction, qui a fait des merveilles, et bien à propos. Car, au commencement, pour attirer les cœurs à la foi et aux bonnes mœurs, il fallait user de douceur et donner le lait de la doctrine chrétienne avec un saint amadouement à des jeunes enfants nouvellement nés, ou à des convalescents tout nouvellement sortis de la vie purgative pour les introduire sans danger parmi les flambeaux éclatants d'une solide vertu.

« Mais pour les fortifier et maintenir dans la lice d'une vie vraiment chrétienne et solide, particulièrement Messieurs les Ecclésiastiques, il était nécessaire d'user d'une sainte rigueur pour ne tomber pas dans le défaut, duquel parle le Sage, qui dit que celui qui épargne la verge à son enfant, il s'en rend homicile. » (Prov., XIII, 24).

Parlant en témoin, notre Annaliste continue: « J'ai vu une fois entre autres, un acte du zèle de ce saint Prélat; entendant quelque scandale habituel d'un qui avait charge d'âmes en son diocèse, qui ingéra dans mon esprit un si grand sentiment de sa vertu que du depuis il me semblait toujours voir un Saint Paul, quand j'avais le bien de jouir de sa présence.

« Je laisse à de plus capables et de plus informés que moi, de décrire ses hauts faits et ses rares perfections lesquelles n'ont peut-être agréé qu'aux hommes vertueux et désintéressés des choses temporelles. »

Cette réflexion volontairement vague et imprécise devient claire et prend tout son sens quand on lit certains détails que nous livre le chanoine d'Hauterive.

« Dans la charge de Vicaire général du diocèse, ce fut un homme juste, mais rigide censeur. Aussi tous les prêtres

le craignaient beaucoup plus que son frère le saint évêque. Assez souvent on appelait de sa sévérité à la douceur incomparable et débonnaire du saint prélat. Lui-même avouait qu'il était tout à fait inexorable à deux sortes de gens : aux prêtres vicieux et à ceux qui faisaient des manquements publics aux offices du chœur... et à la récitation des heures canoniales » (d'Hauterive, op. cit. p. 219).

D'une sainte énergie envers les pasteurs et les clercs infidèles à leurs devoirs, Mgr Jean-François ne l'était pas moins à l'égard des brebis galeuses, capables d'infecter le troupeau.

Un document signé de sa main (et conservé en nos Archives) donnera une idée de son zèle.

Il s'agit d'une veuve qui vivait en concubinage, au su de tous, avec un homme de Lugrin.

Dans une circulaire adressée aux curés d'Evian et autres lieux « rière le Chablais », il parle « *tamquam auctoritatem habens* », en vertu de son autorité.

« Attendu, mande-t-il, que leur prétendu mariage, tant pour n'avoir pas été célébré à la forme du saint Concile de Trente que pour être les parties, parentes au quatrième degré, est nul et, par conséquent, vivent en perpétuel concubinage au scandale de tous ceux qui le savent, sans qu'elle ait voulu obéir ni quitter ce mauvais terrain :

« Pour ces causes et pour ramener la susdite à son devoir, et la châtiant par les voies ordinaires à l'Eglise, Nous vous mandons et commandons que vous ayez à la déclarer, à vos prônes un jour de fête ou de commandement : excommuniée de la majeure excommunication, et par ainsi privée de l'usage des sacrements, de l'assistance aux services divins, de la sépulture ecclésiastique, de la conversation des fidèles, et généralement de tous les biens spirituels qui se font dans l'Eglise de Dieu, jusqu'à ce que par vraie pénitence elle revienne à la connaissance de sa faute, et qu'elle ait obtenu l'absolution de Nous-même ou de ceux que Nous commettons à cet effet, si tant est qu'avec humilité elle le demande.

« Donné à Annecy, le 22 mai 1633.

« J.-François, Ev. de Genève. »

Trosset (Arch. Prov. Capuc.)

Peut-être est-il permis de penser que dans ce cas, saint François de Sales eût manié la crosse avec moins de rigueur... bien qu'il n'eut pas craint de menacer de l'excommunication « *latæ sententiæ* » les chanoines de la Collégiale de Notre-Dame de Liesse, lesquels, sous prétexte de maintenir leurs droits de préséance sur ceux de la cathédrale, refusaient d'assister à la procession solennelle de la Fête-Dieu. (Cf. Trochu, II, p. 52 et 55).

Ce qui est certain, c'est que la vivacité naturelle de Mgr Jean-François était notoire. La prudence ne permettait pas de le contrarier. Aussi Sainte Jeanne de Chantal envers laquelle il se comportait comme un fils, et qui le connaissait bien, donnait-elle à Mère Favre cet avertissement qui en dit long: « Mgr de Genève le veut ainsi (que vous fortifiez votre santé); car, croyez-moi, ma vraie Fille, je vous parle devant Dieu: Ce prélat a un bon cœur pour vous, mais comme il est prompt et assez absolu de son naturel, cela le porte à ne vouloir pas être vaincu par ceux de son ordre et à faire quelquefois de petites saillies en paroles ou en écrit. » (Lettres, T. I, p. 331).

Les historiens n'ont pas manqué de relever quelques-unes de ces « petites saillies » et d'en rapporter la conclusion qu'en tirait, fort spirituellement d'ailleurs, saint François de Sales.

Le trait est si connu que j'hésite à le ressasser à mon tour. Cependant comme il peint à merveille les deux frères, Mgr de Genève et Mgr de Chalcédoine, veuillez avoir la patience de l'écouter.

Un jour donc, à dîner, après la lecture, la conversation s'engage où Mgr Jean-François se laisse aller, comment dirai-je, à quelque coup d'épingle... ou de langue. Sur quoi, le saint garde un silence... rêveur. A la fin, le cher Coadjuteur l'interroge sur l'objet de ses pensées: « Je vais vous le dire, répond saint François.

— Je pensais, mon frère, qu'il y a une femme bien heureuse... Devinez quelle elle est. »

Jean-François en nomme plusieurs...

— Vous n'y êtes point, répète François... Cette femme bien heureuse, conclut-il enfin, c'est celle que vous n'avez pas épousée !

— Et pourquoi, je vous prie ?

— Parce que comme vous êtes bien prompt, vous l'auriez bien fait souffrir !

Ceci était dit avec un sourire qui émoussait le piquant de la réponse (Trochu, T. II, p. 669) et le saint conclut que les évêques sont comme de grands abreuvoirs où tout le monde a le droit de puiser.

Cette évocation d'un reste d'humaine faiblesse en Mgr Jean-François ne saurait faire oublier qu'il fut un évêque parfaitement digne de son illustre et saint aîné, lequel, au surplus, avait pris la peine de l'instruire des sciences ecclésiastiques et de le former à la charge pastorale. Disons nettement que l'élève fait honneur au maître.

Deux traits :

Lors de l'effroyable peste qui ravagea la ville d'Annecy (1629-30) au point que sur 5 000 habitants, le fléau en emporta plus de 2 000 en six mois (Cf Mercier, *Souvenirs*, p. 406), Mgr Jean-François se dévoua sans aucun souci du danger, au soin des pestiférés. Il vendit sa vaisselle d'argent et engagea même son anneau pastoral afin de porter secours à leur misère. « Les jours que les pestiférés devaient communier, il leur disait la messe, les autres jours, il la célébrait dans l'église de la Visitation, près des reliques de son saint frère (D'Hauteville, op. cit., p. 222) et sainte Jeanne de Chantal le considérait comme un martyr.

Voilà pour sa charité et voici pour son humilité et sa piété.

Le surmenage auquel il s'était spontanément soumis tout le temps que dura la peste, avait considérablement affaibli sa santé. Il se traîna comme il put durant quelques années, mais vers le milieu de 1635, une grave oppression de poitrine l'avertit de la proximité de sa fin. Or, avant de recevoir le saint viatique, il se fit revêtir de ses habits d'évêque et ayant ordonné à tout le monde d'aller au devant du Saint-Sacrement, un flambeau à la main, il fit appeler dans sa chambre plusieurs particuliers avec lesquels il avait eu des démêlés pour maintenir la dignité de son office pastoral ; il les pria de lui pardonner et il expira pieusement le 8 juin 1635. (Hauterive, p. 223, *Lettres de Saint François de Sales*, vol. VII, p. 48).

Mgr Jean-François de Sales avait parcouru une carrière terrestre fort bien remplie. Qu'on me permette d'en rappeler les étapes. (Cf. Mercier, p. 265, Lettres, vol. VII, p. 48, note).

Il naquit à Thorens en l'année 1578 et reçut la tonsure le 22 décembre 1590.

Après un essai de vie religieuse chez les Capucins, dont je parlerai plus loin, il entre dans le clergé séculier. Il est clerc minoré le 22 septembre 1598, sous-diacre le 27 mars 1600, chanoine de Genève et diacre le 17 mars 1601 ; il est ordonné prêtre par saint François de Sales le 22 février 1603.

En 1615, il devient vicaire général, puis en 1619 il est nommé premier aumônier de S.A.R. Mme Christine de France, au lieu et place de saint François qui a décliné cette charge incompatible avec le soin de son troupeau.

A Turin, le chanoine Jean-François exerce pendant près de trois ans son délicat ministère à l'entière satisfaction de la Princesse qui, pour lui témoigner sa reconnaissance, le fait nommer coadjuteur de son frère avec future succession. Il reçoit la consécration épiscopale à Turin le 16 janvier 1621 avec le titre d'évêque de Chalcédoine.

En 1633, il est promu grand Chancelier de l'Ordre de l'Annonciade « qui est celui de la royale couronne de Savoie » (D'Hauterive, p. 221). Il était déjà conseiller du Duc en ses conseils d'Etat et privé.

Ainsi les honneurs ne manquèrent pas à Mgr Jean-François. Cependant, ce que je tiens spécialement à souligner, en terminant, c'est que lorsqu'à sa conscience de jeune noble se posa la question du choix d'une carrière, il résolut de fuir les sentiers qui mènent aux dignités, et il entra au noviciat des Capucins de Chambéry-Cognin, sous la direction du Vénérable Père Jean de Maurienne [3]. Il avait dix-sept ans. Il y resta environ onze mois. Malheureusement, la faiblesse de sa santé ne lui permit pas de suivre les austérités de la vie capucine. Etant tombé grave-

---

(3) Le P. Jean de Maurienne fut nommé maître des novices en 1588 ; il exerça cet office pendant 23 ans. Il mourut le 15 mars 1614, à l'âge de 66 ans. (Cf. Truchet, op. cit. p. 79).

ment malade, sur l'avis formel des médecins, et au regret des supérieurs et de ses confrères, il dut renoncer à poursuivre sous la bure son idéal de vie humble et pénitente.

Le Vénérable P. Jean de Maurienne consola la communauté en prédisant que le jeune homme était destiné à l'épiscopat et qu'il éclaircrait le monde par l'éclat de ses vertus. (Cf. Chan. Truchet, *Vie du Père Jean de Maurienne*, p. 68).

Trois manuscrits de nos Archives rapportent un détail important: Si près de la profession religieuse, le novice reprit ses habits séculiers avec tant de regrets que le Vénérable Père Jean de Maurienne lui dit, pour le consoler, d'un esprit prophétique : « Allez, mon fils. Vous n'avez pas assez de santé pour être capucin; vous en avez assez pour être évêque. » L'événement a vérifié la prophétie du saint homme, laquelle est d'autant plus admirable qu'il n'y avait aucune apparence, selon l'œil humain, que la chose pût arriver.

Mais ici nous devons reconnaître que *dans son cœur*, Jean-François resta capucin jusqu'à sa mort.

Notre Annaliste en parle sciemment: « Jamais, écrit-il, n'a été ébranlée en son cœur le respect de la vie capucine qu'il chérissait tant. C'est Sa Grandeur même qui m'en a fait ses « protestes », n'étant encore qu'évêque de Chalcédoine, me faisant la faveur de m'accepter à ses côtés, nous promenant dans le jardin de notre couvent d'Annecy, tenant ma main et la pressant sur son cœur, et la pressant amoureusement, me dit ces paroles: « Dieu l'a pardonné à ces bons médecins qui sont cause que je ne porte pas cet habit... Ils m'ont fait grand tort, car je crois assurément qu'avec l'aide de Dieu j'aurais bien pu subsister et faire comme les autres bons religieux et suivre la sainte communauté. Mais au moins, puisqu'il a plu à Dieu en disposer autrement, je vous proteste que je mourrai capucin d'affection. » (*Trophées*, f° 920).

« Ce qui a été effectivement accompli. Car après avoir fait plusieurs instances à Sa Sainteté pour obtenir permission de rentrer parmi nous, enfin, avant son bienheureux trépas, il reçut une réponse favorable. »

« Le comte de Sales, frère des deux illustres prélats, dit plusieurs fois à nos Frères qu'il avait le Rescrit de Sa

Sainteté et qu'il le conservait avec soin. (Hist. abrégée. p. 245). Cet incomparable évêque avait tant d'affection pour les capucins qu'il leur accordait toujours plus qu'ils ne lui demandaient. » (Ibid.).

« Enfin pour témoigner son inaltérable affection à l'Ordre qu'il n'avait pu embrasser, le jour même de son décès, qui fut le vendredi dans l'octave du Saint-Sacrement, il prit la peine de donner sa sainte bénédiction — non seulement tout d'un coup, à toute la famille du couvent réunie dans sa chambre, mais à chacun en particulier, prosterné alternativement devant son lit, commençant par le P. Jean-Baptiste de La Roche, qui était gardien du couvent et maître des Novices, puis aux autres consécutivement et avec des sentiments qui ravissaient les cœurs et tiraient les larmes de tous les yeux.

« J'ai eu le bonheur, note le P. Charles de Genève, non seulement d'être présent à ce pitoyable spectacle, mais de participer au bénéfice des autres, me trouvant à Annecy et ayant été arrêté par mondit seigneur pour prêcher le jour du Très-Saint-Sacrement et le dimanche suivant. »

L'historiographe de la Maison de Sales nous apprend que le P. Jean-Baptiste de La Roche, capucin, qui fut confesseur de Mgr Jean-François, a été prévenu de la mort sans avoir donné sa vie au public comme il en avait fait promesse à tous les gens de bien. Il en avait même assemblé les « Mémoires » qui se sont égarés. Dans la suite du temps il ne nous en est resté que quelques fragments et la perte sans doute en est à plaindre. » (D'Hauterive, op. cit. p. 224).

Nous partageons les regrets du chanoine d'Hauterive, mais le peu que nous savons de l'histoire de Mgr Jean-François de Sales nous donne le droit de l'admirer, auprès, quoiqu'au-dessous de son très illustre et saint frère et prédécesseur, saint François de Sales, évêque et Prince de Genève, docteur de l'Eglise, gloire immortelle de la Savoie.

P. ROBERT,
O.F.M. cap.

Un voyage en Italie en 1802

L'article ci-après est extrait d'une intéressante étude sur la relation d'un voyageur français en Italie, au début du XIX^e^ siècle. Il n'en a été retenu ici que ce qui concerne principalement les anciens Etats de Savoie.

Je ne sais si Paul Leprince, en rédigeant, jour après jour, ses souvenirs de voyage, se proposait de passer ainsi à la postérité et de lui transmettre ses opinions sur cette Italie qu'il visita longuement et qui ne devait pas trouver grâce à ses yeux ?

Quoiqu'il en soit du dessein qu'il poursuivait, il reste de lui, outre un manuscrit de belle écriture, orné de-ci de-là de dessins assez naïfs, une belle et commode reliure de cuir brun préservant le chef-d'œuvre [1] pour la postérité. De plus, la page de garde est décorée d'un pastel assez fruste, représentant un homme haut en couleurs, d'aspect épicurien et peu sensible aux préoccupations intellectuelles.

Sans prétendre tirer de cette effigie de Leprince par un inconnu des déductions hasardeuses sur le caractère de l'auteur, on peut, toutefois, penser que l'apparence donnée à l'homme n'est pas infidèle, tant on trouve dans son récit de remarques sur le confort de telle ou telle auberge, et en plus — ce que ne fait pas ressortir l'aspect physique du voyageur — une réticence systématique devant tout ce qui est nouveau : en quelque sorte un réflexe de défense et de patriotisme local. Comparé à Amiens et à la Picardie, qui trouve grâce à ses yeux ?

Quoique cette réticence un peu systématique puisse avoir d'un peu exaspérant, à la longue, il est apparu que ces pages méritaient mieux que l'oubli dans lesquelles elles demeurent et que ce voyage sous Bonaparte, premier Consul, aurait quelqu'intérêt.

---

(1) Paul LEPRINCE, manuscrit 869 de la Bibliothèque municipale d'Amiens, 140 feuillets manuscrits.

Parti d'Amiens, le 20 septembre 1802, Leprince consacre quelques jours à visiter Paris puis Lyon... De Genève, où il est arrivé le 23 octobre, il remarque « La ville est petite, mais bien bâtie et les rues bien percées. Le Rhône, en sortant du lac, forme deux bras qui se réunissent bientôt et qui produisent une petite isle dans l'intérieur de la ville. Devant une partie des maisons, il y a des arcades en bois qui garantissent de la pluie. C'est dessous que se font les marchés : il s'y trouve toutes sortes de boutiques. Il y a plusieurs places, sur chacune et dans d'autres endroits encore, sont de jolies fontaines et de grands bassins pour recevoir les eaux. »

(24 octobre). « Le dimanche est très exactement observé : on voit très peu de maisons ouvertes, c'est un jour de repos ; les habitants à leur aise ont des campagnes charmantes sur les bords du lac et y vont passer la journée en famille. Je montai dans le clocher de la cathédrale dans l'espérance de voir Lausanne qui est à 12 lieues sur le lac, mais une sorte de brouillard m'en empêcha. J'admirai la belle position des maisons qui sont hors de la ville, les montagnes de la Savoye qui sont tout près et le Mont Blanc qui en borne la vue...

« Il y a toutes sortes de cultes dans cette ville : les Catholiques, les Luthériens et les Calvinistes. J'entrai dans l'église de ces derniers, on était à la prêche (sic). D'abord l'édifice est de cette manière : il n'y a aucun signe de culte, des galleries font le tour et la chaire est au milieu vis-à-vis le petit enfoncement. Le prêtre est vêtu d'une grande robe noire avec des manches d'une aune et demie de large, un grand rabat et c'en est toute la parure. Il lit un discours qui dura près de deux heures : le sujet de celui-là était la convoitise. Il prit pour exemple l'histoire de Naboth qu'il expliqua toute entière, il tira ensuite ses conséquences et s'arrangea si bien qu'il rappela la Saint Barthélémy, la révocation de l'Edit de Nantes, et les suites de la Révolution comme les effets de l'envie. »

Parti le 26 octobre pour Chambéry, via Remilly (sic) et Aix-les-Bains, Leprince note « Cette route n'offre rien d'intéressant, toujours monter et descendre. » On peut penser que les ornières du chemin et l'inconfort de la diligence avaient, ce jour-là, oblitéré les facultés observatrices de notre voyageur.

De Chambéry, où il séjourne le 27 octobre, la plume inscrit : « Chambéry contient 12 mille âmes, la ville a un air pauvre, les maisons sont petites et vieilles, les rues mal pavées. On y parle le patois savoyard.

« La salle de spectacles est assez grande, elle a quatre rangs de loges, mais elle est d'un goût ancien. Les acteurs sont très mauvais. Elle est située près de la porte dans le faux bourg Montmeillan. »

Le 28 octobre, c'est le départ pour La Chambre : « En partant de Chambéry, je me trouvai seul avec le chef de Légion de la Gendarmerie Boisard, chargé par Bonaparte d'organiser celle du Piémont. Arrivés à La Chambre, nous descendîmes de voiture, parce que nous avions à gauche une montagne très élevée et de l'autre côté la rivière d'Arc qui roulait ses eaux avec fracas. Comme le chemin était très étroit, nous n'avions pas de sûreté, notre voiture fut obligée de la traverser plusieurs fois sur de mauvais ponts : en en passant un, le postillon, soit par maladresse, ou par méchanceté, renversa une voiture de paysans qui allaient à la foire de Saint-Jean-de-Maurienne et faillit écraser un enfant qui était dessus. »

Continuant sa route, le lendemain, vers Saint-Jean-de-Maurienne, Leprince remarque : « Nous étions continuellement dans des gorges très étroites : notre conducteur s'arrête à Saint-Jean pour prendre sa femme et la conduire à Modanne, pendant ce temps nous cheminions. Tout à coup, le vent s'éleva et se raffraîchit, nous doublons le pas pour ne pas nous refroidir, la nuit nous prend, nous ne voyons presque plus et nous n'entendons que le vent et le bruit des vagues. Nous cherchons en vain une maison pour nous abriter : la voiture vient enfin nous prendre après plus d'une heure d'impatience. »

De Saint-Jean à Saint-Michel :

« Dans toute cette route on se sert de tournebroches très économiques et très industrieux par le moyen d'une chose en tôle placée au milieu de la cheminée et que la fumée fait tourner. » (2)

---

(2) Le voyageur orne ici son journal de route d'un dessin représentant une hélice à 9 pales, laquelle au moyen d'un système d'engrenage fait tourner la rôtissoire, le tout mû par la force de la fumée et de l'air chaud.

29 octobre, de Saint-Michel à Modane :

« Nous partons à 4 heures, toujours au bruit de la rivière d'Arc qui tantôt se perdait derrière les rochers, tantôt revenait traverser la route. On voyait au loin le feu des forges qui s'élevait en étincelles et nous représentait le bouquet d'un feu d'artifices. On entendait les coups redoublés des Cyclopes que l'écho répétait. Le soleil parut enfin, mais ce fut pour nous faire voir que nous avions à nos pieds des morceaux de rocs énormes, nouvellement tombés et que, sur nos têtes, il y en avait d'autres qui semblaient en route pour venir les rejoindre. »

De Modane à Bramans et Lanslebourg :

« Nous allions souvent à pied pour admirer les situations vraiment extraordinaires qui nous entouraient : cinquante pas en avant et cinquante pas en arrière, on ne voyait plus de chemin. A droite, une rivière, très bas, très bas ; contre une montagne énorme, à gauche, une pareille montagne. Cela n'était encore rien : nous arrivons au bois de Bramans. Il est composé de superbes sapins, tous très droits et d'un beau vert, qui tranchaient, étant parallèles, sur des montagnes couvertes de neiges. Bientôt, le chemin se resserre, il est garni de garde-fous. Mon compagnon ne veut pas monter en voiture et préfère ses chevaux qui nous suivaient... Je suis seul, je pouvais bien fermer les glaces, mais la curiosité l'emporte. Je lève les yeux et vois du sommet de la montagne, qui se perdait dans la nue, une belle cascade descendant en écume : elle passe sous la voiture et va se perdre avec fracas dans un abîme dont mes yeux ne peuvent voir le fond. Je remarquai seulement des rochers plus gros que des maisons qui ne paraissaient rien.

« Nous arrivons à Lanslebourg à deux heures. Il faisait beaucoup de brouillard et il tombait de la neige fondue. On nous dit que la traversée était très mauvaise, les muletiers refusèrent même de marcher pour notre conducteur, nous y couchons. »

30 octobre :

« Nous partons à la pointe du jour, la nuit avait été très laide et, pour éviter tous dangers, nous nous décidons à nous faire porter. Quatre hommes chacuns (sic) viennent avec des brancards. Deux hommes se mirent d'abord (en service), mais à deux cent pas, on mit un mulet derrière

et il resta un homme devant pour le soulager. Il se tenait à une courroie accrochée au col d'un autre (homme) qui marchait devant. Nous n'avions en commençant qu'un peu de neige et posée sur de beaux sapins, cela réjouissait la vue. Comme elle allait toujours en augmentant, à mesure que nous montions, avant d'arriver au sommet, il s'en trouva deux pieds. Nos pauvres malheureux porteurs s'enfonçaient jusqu'à la ceinture et faisaient quelques faux-pas parce qu'ils ne pouvaient voir quelques grosses pierres qu'elle cachait (la neige) [3]. Le brouillard était si épais qu'on ne voyait pas à plus de dix pieds de circonférence. J'étais entre le ciel et la terre, sans voir ni l'un ni l'autre. On ne trouvait la route que parce qu'elle était marquée par des croix qui sont de distance en distance, exprès pour les voyageurs. Un jour, il prit à un général la fantaisie de leur faire couper le bras droit : aussi, depuis ce temps, elles ressemblent à des potences et on voit qu'il n'a laissé que ce qui lui convenait. Arrivés en haut, on mit le brancard sur un traîneau, on attela le mulet devant, l'homme se mit derrière et nous courrons (sic). Il faisait très froid, nous arrivons à la Poste. On nous sert des truites du lac, qui étaient délicieuses, du bon vin de Frontignan nous rendit nos chaleurs et nous repartons. Pendant ce temps, le soleil avait un peu dissipé le brouillard et je vis le lac qui est assez grand : on le dit d'une telle profondeur que, malgré tous les efforts que l'on a faits, jusqu'à présent, on n'a encore pu le mesurer. On avait l'intention de creuser un chemin à travers [4], mais la peur de le rencontrer en empêcha. On commence à descendre à la Grand'Croix qui est une espèce de hameau. Mon conducteur s'asseoid sur mes pieds et fait aller son mulet au grand galop. La rapidité de la descente nous faisait aller d'une vitesse extrême. Allant toujours en zigzag, tantôt je me vois précipité dans un abîme, le mulet se détourne ; je vais me briser contre un rocher, il change et c'est une belle cascade qui jette ses eaux en forme de berceau que j'ai sous les yeux : en une

---

(3) Leprince a ici, aussi, dessiné le siège servant au transport des voyageurs : deux brancards comportant un siège fait de cordes tressées sur lequel le patient est assis, les pieds reposant sur deux planchettes clouées en forme d'X assujetties entre les deux brancards au moyen de cordages. Une dossière et des accoudoirs en bois complètent et donnent un certain confort (?) à ce mode de transport.

(4) Il faut supposer que ceci veut dire : à travers le plateau du Mont-Cenis ?

minute, elle est loin derrière moi. Je traverse la plaine Saint-Nicolas, et je la retrouve, sous différentes formes, jusqu'à mon arrivée à la Ferrière, petit village à moitié de la descente [5]. Là, la neige nous quitte et je quitte le traîneau : j'étais étourdi et tout à fait sourd. Pour me remettre, je descendis à pied en courant jusqu'à la Novalèse. Comme notre voiture n'était pas arrivée, M. Boizard me prêta un de ses chevaux et nous pûmes coucher à Suse. Cette ville est petite et mal bâtie, il y a une église assez propre. »

Du 11 novembre 1802 : « La ville de Turin était autrefois très brillante et très gaie. On dit qu'elle contient quatre vingt mille âmes. Cependant, elle a l'air déserte. Ses habitants sont tristes et le regard des gens du peuple a quelque chose d'effrayant et de sinistre. Le commerce y a beaucoup perdu de sa splendeur : il est presque réduit à rien, les fabriques de bas sont presqu'entièrement tombées, il ne reste plus que la soye (sic) en botte qui donne quelque travail. La misère y est très grande et les vols et les assassinats qui se commettent journellement en sont la preuve. J'ai vu, ce matin, 49 hommes qui venaient d'être pris et on en arrête plus de 400 par mois. »

Du 12 novembre 1802, de Turin à Verceil via Chivasso et Cigliano, puis à Milan, le 18 novembre.

C'est ensuite Bologne, puis Rome où, visitant le Château Saint-Ange, notre compatriote voit, sur un bel escalier, « un homme occupé à arracher l'herbe qui était entre les pavés. Je lui demandai par hasard s'il gagnait beaucoup à cela. Il me répondit « Rien » — « Comment, rien ? C'est impossible » — « Je fais ma pénitence » — Quelle pénitence ? » — « Je suis amoureux de ma cousine et je veux l'épouser. Ordinairement, on paie des dispenses. Moi, je n'ai pas moyen. Je suis venu trouver le Pape qui m'a condamné pour quelque temps à faire cela. Après quoi, j'obtiendrai ce que je désire »... Amour, tu rends capable de tout.

Notre voyageur avait tenu à voir Naples : il semble n'avoir éprouvé qu'une sympathie minime pour la popula-

---

(5) Ferrera-Cenisio.

tion : « La chicane est leur grande passion : c'est avec cela qu'ils se désennuyent. Il y a 8 000 avocats, ce qui rend les affaires excessivement longues. Ils se les renvoient les uns aux autres et pelotent un procès comme on le ferait d'une boule de neige. Jugez, en passant toujours par des mains chaudes, ce qu'il en resterait à la fin... »

Il convient de noter aussi que « l'usage est que ce soit les personnes les plus comme il faut qui habitent le dernier étage au 6e ou au 7e (des maisons) parce qu'on y est éloigné de la mauvaise odeur des rues et que l'été, il y a plus d'air. »

A Ancône, Leprince revoit un royal pèlerin : « Comme c'est demain la fête de la ville, le ci-devant Roi de Sardaigne est arrivé pour aller à la procession et pour faire ses dévotions à la cathédrale. Le roi-pèlerin, depuis qu'il a cédé son royaume à son frère, voyage toujours de chapelles en chapelles. Il est depuis quinze jours à Notre-Dame de Lorette en oraisons. Sa suite est composée de six à huit personnes. »

Enfin, le 21 septembre, c'est le retour vers la France : « Je partis (de Novalèse) une heure avant le jour sur un mulet... Le brouillard était très épais et on n'apercevait pas la montagne. Peu à peu, le jour vint, mais alors nous étions dans les nuages. Après avoir passé La Ferrière, dans la plaine Saint-Nicolas, le soleil était levé et le temps très beau. Nous montâmes encore et nous nous arrêtâmes chez les moines qui nous régalèrent gratis d'un petit verre d'anisette.

« ...Je trouvai le beau temps jusqu'à Lanslebourg. Il y a douze cent ouvriers qui travaillent à la nouvelle route où l'on passera en voiture. On use par jour quatre cent livres de poudre pour faire sauter les mines, il y a déjà eu deux voyageurs de tués par les éclats. »

A Chambéry, où il se trouve le 23 septembre, le journal note : « Un événement bien malheureux est arrivé dans la nuit à Chambéry. Une jeune et jolie femme de vingt et un ans qui avait déjà suivi son mari en Egypte était, à son retour, allée à Paris pour y faire ses couches. Son mari avait un emploi à Turin, elle lui écrit qu'elle part pour l'aller rejoindre. Il fait soixante lieues au devant d'elle, la rencontre aux Echelles et ils reviennent ensemble. Soit de

fatigue, soit de plaisir, elle mourut dans ses bras après le souper. Il était inconsolable, dans un état affreux. »

Et, encore à Chambéry, le 24 septembre, Leprince note avec joie : « Je vis... depuis un an, le premier spectacle français, c'était « Le Devin du Village ». Il me fit beaucoup de plaisir. Les petits Savoyards que nous voyons sont toujours si laids et si dégoûtants qu'on ne se douterait pas qu'il y a dans leur pays de jeunes demoiselles infiniment jolies et gracieuses. Les femmes se mettent à la française mais très simplement. Il n'y a pas du tout de luxe dans cette ville. »

C'est sur cette note détendue et presqu'aimable que nous refermerons le volume du « Journal » de Leprince : les traits qu'il contient ne sont pas d'un style éblouissant, le personnage manque, certes, de relief et manifeste à l'égard de tout ce qu'il voit un esprit trop systématiquement mesquin. Ayant vu Naples et Rome, admiré les jeunes demoiselles de Savoie infiniment jolies et gracieuses, il s'enfouira, vivant, dans les réserves de la Bibliothèque municipale d'Amiens où il reliera quelques centaines de manuscrits provenant du pillage de l'illustre abbaye de Corbie, retrouvés en vrac, dépouillés de leurs riches reliures par des mains stupides appartenant à des individus dénués d'intelligence. Nous laisserons là à son œuvre pie le Picard, lecteur de Voltaire, qui pénétrait dans la chapelle Sixtine, « entortillé dans la queue d'un Cardinal de la Sainte Eglise ».

J.-F. CARTIER.

Bibliographie Savoisienne

Jean-Yves MARIOTTE. — **Le royaume de Bourgogne et les souverains allemands du haut Moyen-Age (888-1032) ; Mémoires de la Société pour l'histoire du droit et des institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romands,** 23e fasc. (1962), p. 163-183.

L'auteur, qui a fait paraître après cet article une étude sur *Le comté de Bourgogne sous les Hohenstaufen, 1156-1208* (Paris, 1963, in-8° ; *Les cahiers d'études comtoises*, 4), poursuit des recherches sur une période mal connue et pleine d'intérêt. D'une manière générale, il apporte une contribution importante à l'histoire politique et à l'histoire des institutions du royaume de Bourgogne, avant et après son rattachement à l'Empire ; il précise l'activité diplomatique et militaire des souverains germaniques dans la région qui s'étend du Jura et des Alpes au Rhône.

L'article dont nous rendons compte, qui paraît un demi-siècle après les travaux de R. Poupardin et A. Hofmeister, contient en particulier une mise au point d'une question traitée par divers historiens : la nature exacte des rapports entre monarchie allemande et monarchie bourguignonne. Alors que R. Poupardin et A. Hofmeister tenaient, l'un pour une vassalité de fait des Rodolphiens, l'autre pour une vassalité ayant des apparences juridiques, H. Mitteis (*Lehnrecht und Staatsgewalt*, 1933) et F. Baethgen (*Das Königreich Burgund*, 1942) ont admis des relations vassaliques et un lien féodal dès les origines. M. Mariotte relate à ce propos l'évolution des relations entre souverains bourguignons et souverains germaniques ; il pense que la cession de la sainte Lance, cantenant un clou de la vraie Croix, par Rodolphe II au roi Henri Ier d'Allemagne, suivie en 937 de l'intervention d'Otton le Grand en faveur du jeune roi Conrad de Bourgogne, marque un changement dans ces rapports et peut-être le début d'une subordination vassalique. Il ajoute d'ailleurs que cette subordination n'a probablement pas été universellement acceptée sous le règne de Rodolphe III.

Sur cette royauté bourguignonne, sur sa force réelle, l'auteur porte un jugement prudent et nuancé, qu'autorise seul la rareté des sources. Nous nous associons à ses regrets pour déplorer que la publication des actes des rois de Provence (*Documents inédits de l'histoire de France*, 1920) n'ait pas été suivie par celle des rois de Bourgogne. L'édition de ceux-ci par les *Monumenta Germaniæ historica* est heureusement imminente ; ce sera un événement qui permettra un renouveau des études sur le haut moyen-âge, tant générales que locales.

L'article de M. Mariotte nous donne ainsi des précisions sur le cadre politique et institutionnel d'une région frontière, d'un

Etat tampon, en butte à la poussée des souverains germaniques. Ce cadre est aussi celui d'une société en complète transformation, où s'élaborent de nouvelles relations entre les hommes, et où se constituent les futures grandes seigneuries : comtés de Savoie, de Genève, de Vienne, entre autres. S'agissant d'un sujet et d'une période particulièrement utiles à connaître, nous saurons gré à l'auteur d'en avoir bravé avec succès les difficultés.

Pierre DUPARC.

*
* *

Bernard GAGNEBIN. — **Le Livre d'Heures d'Agnès de Savoie, Comtesse de Genève,** in « Genava », tome XI, 1963, pp. 317-330.

On se souvient de la communication [1] que fit à l'Académie Florimontane notre éminent confrère, M. Bernard Gagnebin, doyen de la Faculté des Lettres, ancien conservateur du Cabinet des Manuscrits de la Bibliothèque Universitaire de Genève, à propos de ce Livre d'Heures du XIV[e] siècle actuellement conservé à la Bibliothèque Vaticane (Pal. Lat. 358).

M. Gagnebin donne ici la substance de l'étude historique et critique approfondie qu'il fit de cet ouvrage dont il démontre avec une abondante illustration à l'appui, que le miniaturiste devait venir probablement de l'Artois ou la Picardie, témoignant combien au Moyen-Age notre région était ouverte aux principaux courants de l'art et de la civilisation.

A l'occasion de cette communication, nous avions pour notre part évoqué le nom de Péronet de Camprémy, dont le nom revient souvent dans les comptes des trésoriers du duché de Savoie et que Dufour et Rabut tendaient à identifier avec le miniaturiste Péronet Lamy.

Camprémy est une commune de l'Oise aux confins de la Picardie et de l'Ile de France. Et il eût été intéressant de voir aussi au XV[e] siècle un lien entre la Picardie et la Savoie dans le domaine de l'enluminure.

Mais les recherches que nous avons entreprises depuis démontrent que Péronet de Camprémy fut un chargé d'affaires de la cour ducale, et appartint à la suite de Louis de Savoie et de sa sœur la reine Marguerite.

Si nous avons retrouvé plusieurs fois son nom à propos de nos recherches sur l'art, ce fut toujours en qualité de secrétaire ou de chargé d'affaires. Il semble donc qu'il faille définitivement rejeter l'hypothèse qu'avaient formulée Dufour et Rabut : Péronet Lamy miniaturiste, et Péronet de Camprémy sont deux personnages distincts.

---

(1) Cf. « Revue Savoisienne », 1963, 13 mars.

Nous remercions ici Mlle Augusta Lange, archiviste paléographe aux Archives d'Etat de Turin, d'avoir fait pour nous de précieuses recherches à ce sujet.

***

C. GARDET.

Sheila EDMUNDS. — **The Missals of Félix V and early Savoyard illumination,** in « The art bulletin », juin 1964, vol. XVI, n° 2, pp. 127-141.

C'est un article d'importance que vient de publier Miss Sheila Edmunds, qui est, comme l'on sait, l'auteur d'une thèse sur la miniature en Savoie au XV° siècle soutenue à l'Université de Columbia en 1961.

Ici sont étudiés les deux Missels de Turin : *Ms Varia 168* de la Bibliotéca Reale, et le *Ms JG II 6* de l'Archivio del Stato dont nous avions brièvement parlé dans notre communication au Congrès National des Sociétés Savantes en 1960 (1). Nous signalions en effet ces deux ouvrages essentiels indiquant notamment que l'auteur des enluminures du *Missel des Archives* était l'un des auteurs des enluminures du *Livre d'Heures du duc Louis de Savoie* (Paris, B.N. Ms Latin 9473), opinion appuyée sur la similitude de certains détails des bordures, en particulier le cerf (f° 4 V° du M.A. et f° 190 du L.H.L.S.) et le vase avec fleurs liées par un anneau (f° 91 V° du M.A. et f° 190 du L.H.L.S.).

A l'occasion de la communication que fit à l'Académie Florimontane en 1963 M. Bernard Gagnebin au sujet d'un Ms savoyard du XIV° siècle, nous avions été amené à commenter la dernière peinture du *Livre d'Heures du duc Louis de Savoie,* cette somptueuse peinture de la « *Vierge au trône* » au jardin clos de paradis avec une lettrine de la *Vierge de Miséricorde* tenant sous sa protection la famille du duc Louis ; et nous en tirions la conclusion :

1° Que l'auteur probable et principal de ce manuscrit pourrait être Péronet Lamy ;

2° Que la datation probable de cette miniature se situerait alors vers 1452-1453.

Il nous semble que les observations de Miss Edmunds sur les Ms de Turin, en qui elle voit la main de Péronet Lamy, « longtemps éclipsé par Bapteur » (*long overshadowed by Bapteur*) rejoignent le point de vue que nous avons exprimé sur l'importance de Péronet Lamy « illuminator et pictor ».

Miss Sheila Edmunds attribue aussi à Péronet Lamy :

1° La décoration et les peintures du manuscrit « *le Champion des Dames* » (Bruxelles - Bibl. royale, manuscrit 9466), célèbre manuscrit dont le texte a pour auteur Martin Lefranc, qui fut secrétaire de Félix V.

2° *La Nativité,* peinte en frontispice d'un *lectionnaire padouan* (Pierpont Morgan library, manuscrit 180) qui fut commandé en 1430 par Pietro Donato, évêque de Padoue, qui présida le Concile de Bâle.

---

(1) Cf. C. GARDET, *Le Livre d'Heures du Duc Louis de Savoie - l'atelier de Jean Bapteur.* Acte du 85e Congrès National des Sociétés Savantes, 1960, Section archéologique, pp. 131-143, Paris, 1962.

3° L'auteur suggère aussi la participation de Péronet Lamy à l'illustration d'un autre manuscrit commandé par le même Pietro Donato, le « *Notitia Dignitatum* » (Bodleian library, manuscrit Can Misc 378) en raison de détails architecturaux communs avec « *le Champion des Dames* ».

Miss Sheila Edmunds ne parle pas ici de la participation de Péronet Lamy au *Livre d'Heures du duc Louis de Savoie*. Mais les nombreuses reproductions qui accompagnent son étude faciliteront certains repères dans les peintures du manuscrit de Paris.

1° *La Crucifixion* du Missel Royal (F° III V) a un fond quadrillé identique à celui de la *Visitation* (livre d'Heures du duc Louis de Savoie, f° 34) tandis que les drapés et les visages des personnages verticaux sont très comparables en ces deux miniatures.

2° *Dieu le Père en gloire* dans une mandorle (Missel Royal f° 112) est entouré de rinceaux à feuilles dentelées fort apparentées aux décorations de Giacomo Jaquerio.

Ne serions-nous pas là plutôt dans l'orbite de Jean Bapteur, qui semble comme Giacomo Jaquerio affectionner les personnages allongés du gothique international influencé probablement par les élégantes statures des peintres français et des « *Très riches Heures du duc de Berry* », qui depuis 1416 font partie de la bibliothèque du duc de Savoie ; on sait que demeurées inachevées, comme *l'Apocalypse* de Jean Bapteur et Péronet Lamy, elles seront terminées par Jean Colombe sous le règne du duc Charles I^er^ à partir de 1482.

L'abondante illustration de l'article de Miss Edmunds reproduit quelques pages de *l'Apocalypse* de Jean Bapteur, Péronet Lamy et Jean Colombe.

Nos observations quant aux attributions respectives de Jean Bapteur, Péronet Lamy et Jean Colombe semblent coïncider avec celle de Miss Edmunds, encore qu'il soit nécessaire d'être prudent en ce domaine déjà controversé. Mais nous sommes frappé par la ressemblance de style qui apparaît entre, d'une part la *Crucifixion* (f° 111), *Dieu le Père en Gloire* (f° 112), du *Missel Royal, la présentation du manuscrit à Philippe le-Bon* du *Champion des Dames* (f° 1) et nombre de peintures du *Livre d'Heures du duc Louis de Savoie* telles que notamment : la *Visitation* (f° 34), *Marie et Salomé* (f° 188 V°).

— N'y a-t-il pas dans le *Missel Royal* de Turin deux styles, sinon deux mains à distinguer ? Celle d'une part qui a fait les peintures des f^os^ 111 et 112 avec ses longs personnages à tête fine et celle d'autre part qui a exécuté *le pape célébrant la messe* (f° 113) avec des personnages plus courts aux têtes larges, avec des architectures plus aplaties qu'il nous semble aussi reconnaître dans les lettrines du *Missel Royal* et du *Missel des Archives*.

— La première main n'est-elle pas celle de Jean Bapteur plus proche du style français, et la seconde celle de Péronet Lamy, plus ou moins influencé par le style lombard que caractérisent Giovanino dé Grassi, Michelino di Besozzo et Belbello da Pavia, pour ne citer que des protagonistes.

La question ne nous semble pas claire, d'autant plus que l'intime collaboration qui a existé pendant vingt-cinq ans entre les deux artistes de l'atelier de Thonon a dû produire entre eux des interférences et influences réciproques, et donc des ressemblances. Et nous serions enclin quant à nous à penser que Péronet Lamy a fini par adopter dans ses peintures le style élégant des personnages et des lignes verticales et montantes des architectures de Jean Bapteur ; il semble avoir été influencé aussi par le style plus international du peintre Giacomo Jaquerio, sensibilisé par l'école de Cologne et la tendresse de Stéphan Lochner et sans doute aussi par *les très riches Heures du duc de Berry,* qui sont sûrement alors le plus précieux manuscrit de la bibliothèque ducale de Savoie. Mais dans les lettrines, où l'espace à peindre est ramassé de par sa petitesse et sa forme carée, il conserve souvent les personnages courtauds, les visages arrondis et les architectures basses.

Dans les deux miniatures du « *Champion des Dames* », aux architectures composées, aux personnages de haute stature, mais aux visages arrondis, n'avons-nous pas un exemple de ce style intermédiaire entre Bapteur et Lamy. Serait-ce donc Lamy, suivant les traces de Bapteur ? ou est-ce une troisième main qu'il faut évoquer ? Laquelle ? Les textes d'archives demeurent pour le moment muets, encore que l'on relève en 1443, parmi les compagnons de Jean Bapteur, le peintre Galliot de Bruxelles. N'y a-t-il pas une réminiscence de la cathédrale de Bruxelles au f° 96 du *Livre d'Heures du duc Louis de Savoie* dans la peinture du *Baiser de Judas* où figure en haut à gauche une église gothique ? Les pignons pointus qui ponctuent chacune des chapelles des bas-côtés sont d'un dessin architectural semblable à celui de la cathédrale belge et de plusieurs églises de Bruges. L'influence flamande est ici caractéristique soit qu'un artiste venu des Flandres ait collaboré à l'ouvrage, soit que ses cartons aient directement inspiré les miniaturistes de l'atelier savoyard, chez qui nous avons d'ailleurs signalé quelques interférences witziennes. Pour ce *Livre d'Heures du duc Louis* où les architectures sont recherchées, les compositions habiles, les personnages soignés, comme dans les miniatures du *Missel Royal* de Turin ; il nous semble déceler la main de plusieurs artistes différents : celle de Jean Bapteur apparaîtrait surtout dans la première partie de l'ouvrage : la *Nativité* (f° 44 V°), *l'Adoration des mages* (f° 51 V°), *La fuite en Egypte* (f° 58 V°) notamment. Mais l'auteur des lettrines et de nombreuses autres peintures est plus probablement Péronet Lamy.

Il est trop tôt encore pour conclure autrement que par la probable attribution générale de l'ouvrage à l'atelier des miniaturistes de Thonon, où Jean Bapteur et Péronet Lamy apparaissent l'un et l'autre comme d'éminents chefs de file. Mais la manière franco-flamande ici très affirmée laisse apparaître moins de différence entre les deux artistes, principaux auteurs probables des peintures, (2) tandis que dans les bordures, dont une grande

(2) On sait que la première peinture du Livre d'Heures du duc Louis de Savoie a été collée ultérieurement dans l'ouvrage et doit être attribuée à un miniaturiste de l'Ecole de Ferrare, probablement Guglielmo Giraldi. Cf. notre édition du « Livre d'Heures du duc Louis de Savoie », Annecy, 1959, p. 132, note 38.

partie, du moins les plus parfaites, semblent devoir être attribuées à Péronet Lamy. Les bordures du *Livre d'Heures du duc Louis,* par leur diversité, semblent en tout cas pouvoir servir de dénominateur commun à plusieurs manuscrits savoyards, et notamment aux *Livres d'Heures* de Clermont-Ferrand (3) et Stuttgart (4).

Cl. GARDET.

∴

La population savoisienne à la fin du Moyen-Age

A propos de quelques travaux récents

Le chiffre de population d'un pays au Moyen-Age n'est pratiquement jamais connu, et c'est fort dommage, car notre ignorance sur ce point essentiel rend bien illusoires les jugements que nous pouvons porter sur beaucoup d'événements. Comment, par exemple, comprendre la portée exacte des révolutions parisiennes durant la guerre de cent ans, alors que les estimations sur le Paris d'Etienne Marcel vont de quatre vingt à plus de deux cent mille habitants ? Dans ce domaine de la démographie, la recherche est rendue extrêmement ardue par le manque presque total de documents pour les périodes anciennes. Les éléments d'appréciation deviennent plus nombreux à partir du XIV^{e} siècle, mais leur utilisation est délicate.

Les recensements, tels que nous les entendons aujourd'hui, sont encore pour ainsi dire inconnus à l'époque qui nous occupe. Les autorités civiles ou religieuses qui songent à dénombrer leurs ouailles le font généralement dans un but purement fiscal. On recense les contribuables susceptibles d'acquiter un impôt déterminé, ce qui exclut à la fois les indigents, les exemptés et ceux qui remplacent la taxe en question par une autre forme de contribution : Nobles, clercs, juifs, militaires ne figurent que de façon intermittente sur les listes et les états. L'historien qui utilise ces derniers doit donc se montrer circonspect. Par ailleurs, ces relevés ne donnent presque jamais le nombre des habitants d'un lieu, mais celui des « feux ». Un feu est un groupement d'habitants vivant sous le même toit, autour du même foyer : père, mère, enfants, frères et sœurs célibataires, domestiques.

On voit combien la notion est imprécise. Tel feu « clerc » se composera d'un curé et d'une domestique, alors qu'un feu « noble » peut grouper jusqu'à vingt-cinq personnes. Toutefois, on admet dans la plupart des cas que le nombre des feux, multiplié par cinq, correspond approximativement au chiffre d'une population donnée. Une plus grande précision n'est pas possible. Serait-elle même souhaitable ? Compte tenu de l'extrême mobilité de la population médiévale, pour laquelle naissances et décès se succèdent à une cadence dont nous n'avons plus idée, il serait vain d'attacher trop d'importance à la rigueur de chiffres sans cesse changeante.

---

(3) Bibliothèque universitaire, ms 84.

(4) Würtembergische Landesbibliothek, ms HB, I, 175.

L'objet de la démographie médiévale est donc modeste et limité. Plutôt qu'un chiffre exact, on cherche à déterminer un ordre de grandeur acceptable. Puis on s'efforce de suivre l'évolution relative de la population à travers les différentes tribulations qu'elle eut à subir. Pour le XIV[e] siècle, époque à laquelle, nous l'avons vu, les documents utilisables commencent à devenir assez nombreux, le fait saillant, connu depuis longtemps, est la grande série d'épidémies, connue sous le nom de Peste Noire, qui frappa l'Europe entière à partir de 1348 (1). On sait que les ravages furent effrayants, que les régions atteintes subirent des pertes de l'ordre du tiers ou de la moitié de leur population. Le relèvement fut long et les rechutes nombreuses. La Savoie n'échappa pas au désastre.

Dans le gros effort de recherches entrepris ces dernières années (2), notre région tient une place honorable. Du point de vue de la documentation, la Savoie est, sinon privilégiée, du moins fort bien placée. Certes, ici comme ailleurs, il faut se contenter de documents fiscaux ; du moins sont-ils abondants et particulièrement depuis le retour d'Italie des archives camérales du duché de Savoie. On disposera bientôt à leur sujet d'un guide précieux qu'achève M. R.-H. Bauthier pour l'Ecole pratique des Hautes-Etudes (3). D'ores et déjà, plusieurs travaux importants sont parus. Nous voudrions ici donner un aperçu de ceux qui nous sont parvenus.

Les comptes des subsides levés dans les Etats de Savoie à l'occasion des grosses dépenses « extraordinaires » : guerre, croisade, etc., servent de base à un article de M. J.-J. Bouquet (4) qui envisage l'ensemble du pays, en utilisant plus particulièrement les compte de 1368, postérieurs de vingt ans à la première grande épidémie de peste. C'est quelques 300-350 000 âmes qui auraient relevé des comtes de Savoie dans la deuxième moitié du XIV[e] siècle (5), soit pour la province actuelle de Savoie : 110-150 000, pour Bresse, Bugey, Gex, Genève : 60-80 000, Pays de Vaud et Valais : 40-50 000, Piémont et Aoste : 55-65 000. M. Bouquet enquêtant de façon plus approfondie dans la région actuellement vaudoise du Chablais et dans le Valais, constate entre 1356 et 1465, dans certaines châtellenies, une diminution de population supérieure à la moitié.

A quels résultats peut mener l'exploitation systématique des documents fiscaux, quelles difficultés et risques d'erreurs elle comporte, c'est ce que Mme Commanay a voulu faire ressortir dans son travail, encore inédit, sur la châtellenie d'Aiguebelle (6). L'au-

---

(1) Cf. E. CARPENTIER, *La Peste noire : Famines et épidémies au XIV[e] siècle.* « Annales, Economies, Sociétés, Civilisations », 17[e] année, N° 6, nov.-déc. 1962, pp. 1062-1092.

(2) On trouvera à ce sujet un bilan des dernières recherches, une méthode et une bibliographie dans l'article de Mme E. CARPENTIER et de M. J. GLENISSON, *Bilans et méthodes : la démographie française au XIV[e] siècle.* « Annales... », 17[e] année, N° 1, janv.-fév. 1962, pp. 109-129.

(3) L'article cité de CARPENTIER et GLENISSON en donne un aperçu substantiel, p. 123.

(4) Jean-Jacques BOUQUET, *Quelques remarques sur la population du Comté de Savoie au XIV[e] siècle d'après les comptes de subsides,* « Revue historique vaudoise », 71[e] année, 1963, pp. 49-80, tiré à part aux Archives départementales de la Savoie et de la Haute-Savoie.

(5) Nous arrondissons ici quelque peu les chiffres proposés par M. BOUQUET.

(6) Colette COMMANAY-AGNES, *Recherches démographiques dans la chatellenie d'Aiguebelle, d'après les comptes de subsides de 1333 à 1451,* Thèse de l'Ecole des Chartes, manuscrit dactylographié aux Archives nationales, microfilm aux Archives départementales des deux départements savoyards. Résumé dans : *Positions des thèses des élèves de l'Ecole des Chartes,* 1963.

teur s'est fixé un cadre restreint ; Aiguebelle est une petite circonscription où vivaient, au début du XIV[e] siècle, grosso modo, 3 500 âmes, dont un millier pour la paroisse principale. Un peu moins de la moitié relevait directement du comte de Savoie, à peu près autant de seigneurs voisins ; nobles, clercs, juifs et Lombards constituaient des minorités non négligeables. Les variations peuvent être suivies avec beaucoup de précision, grâce à un dépouillement minutieux et une comparaison exacte des listes nominatives des chefs de famille dressées à l'occasion de chaque levée (une trentaine de listes plus ou moins complètes pour la période 1333-1451). L'auteur nous guide à travers les nombreuses catastrophes qui font régresser la population de génération en génération, tandis que les plus humbles s'appauvrissent davantage. Peste, guerre, inondations font disparaître un tiers des feux — une proportion plus grande encore sans doute, des habitants eux-mêmes. — En contrepartie, cette population éprouvée manifeste une faculté de reproduction, un mobilité aussi, qui lui permettent après un siècle de fléchissement de reprendre sa croissance.

La thèse de Mme Commanay, outre l'intérêt qu'offrent ses résultats en eux-mêmes, présente une utilité incontestable grâce aux développement consacrés à la méthode de recherche et à la critique des sources. Elle a encore le mérite de nous faire connaître les travaux de M. P. Duparc sur Montmélian (7), de C. Daviso et C. Durando sur La Rochette (8) et de Mme Carpentier sur la Maurienne.

L'étude de M. Binz (9) se distingue des précédentes par la nature des documents utilisés. Les registres de procès-verbaux des inspections que les évêques de Genève devaient effectuer dans tout le territoire soumis à leur autorité nous donnent en effet le nombre des feux de chaque paroisse. Six de ces procès-verbaux de visites, plus ou moins complets, sont conservés à Genève ou à Annecy. Ils vont de 1411-1413 à 1518 et prennent donc la suite des comptes laïcs utilisés pour l'époque précédente. Il s'agit d'une époque où la Peste Noire a perdu une part de sa virulence. La régression démographique ne s'en poursuit pas moins dans l'ensemble du diocèse. M. Binz compte 26 919 feux au premier relevé (135 000 habitants), le chiffre baisse en soixante-dix ans de 1 200 feux (6 000 habitants). Les enseignements partiels que nous avons pour les années 1443-45 font supposer que le point le plus bas a été atteint à ce moment. La remontée, d'abord lente, s'accélère vers les dernières années du XV[e] siècle. En 1518, nous sommes à 31 827 feux (159 000 habitants), bien loin encore de la densité atteinte avant la grande peste, puisqu'en étendant à l'ensemble du diocèse les résultats d'une enquête de 1 339 limitée au seul Faucigny, nous aurions un total de 250 000 à 300 000 âmes, vivant dans les limites de l'évêché avant la grande Peste.

---

(7) P. Duparc, *Evolution démographique de quelques paroisses de Savoie depuis la fin du XIII[e] siècle*, communication faite au congrès des Sociétés savantes en 1962 à Poitiers, à paraître dans le *Bulletin philologique et historique* et dont l'auteur a bien voulu nous communiquer la teneur. M. Duparc utilise des documents assez divers : comptes du pontonage de Montmélian de 1296 à 1364, visites pastorales, dénombrements et recensements de la période moderne.

(8) M. C. Daviso et C. Durando, *La castellania de la Rochette*, « Bolletino storico bibliographico subalpino », 1951, pp. 97-112.

(9) L. Binz, *La population du diocèse de Genève à la fin du moyen-âge*, « Mélanges d'histoire économique et sociale en hommage au professeur Antony Babel », Genève, 1963, tome I, pp. 145-196 ; tiré à part aux Archives départementales.

Nous rejoignons ici les résultats des travaux précédemment cités qui nous permettent d'esquisser les grands traits de l'histoire démographique de la Savoie médiévale. Comme la plupart des autres régions d'Europe, celle-ci a connu sa plus forte densité dans la première moitié du XIV[e] siècle, avant de subir une dépression d'un siècle. Le processus de cette dépopulation et de la remontée qui suivit mérite d'être étudié de près. Nous avons maintenant pour cela de solides points de repère (10).

J.-Y. MARIOTTE.

(10) Ce compte rendu était sous presse lorsque nous avons reçu le volume des *Positions de thèses* des élèves de l'Ecole des Chartes (1965). Nous y trouvons (p. 29-36) le résumé d'une étude de A. FIERRO sur « *Les enquêtes de 1339 en Dauphiné et en Faucigny ; intérêt démographique* », qui vient fort à propos compléter les travaux précédemment analysés.

TABLE DES MATIÈRES pour 1964

N.B. — Les communications dont il est fait seulement mention dans les procès-verbaux des séances, figurent à la table en petits caractères.

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Liste des membres (au 31 décembre 1964) VI

Liste des échanges de publications XII

Séances de l'Académie 1

Séance solennelle à Montrottier (A. VULLIEZ). Conférence du Recteur ANGELLOZ 14

Réception de M. Louis ARMAND (P. SOUDAN) 22

Centre d'Etudes Philosophiques 27

Nécrologie :

Colonel FOLLIET 1

Alexandre CHARVIN ..... 15 et 20

R. Père LAJEUNIE 16

ARCHÉOLOGIE

P. BROISE. — Archéologie gallo-romaine aux Fins (suite) 104

P. DUFOURNET. — Structures antiques du Bassin de Seyssel 52

G. GRANDCHAMP. — Découverte d'une pierre épigraphique au Palais de l'Isle 7

G. GRANDCHAMP. — Découverte d'une pierre épigraphique gallo-romaine dans le lit du Thiou 10

BIBLIOGRAPHIE

P. DUPARC. — Le royaume de Bourgogne et les souverains allemands du haut Moyen-Age. Mémoires de la Société pour l'histoire du droit et des institutions des anciens pays bourguignons, comtois et genevois (J.-Y. Mariotte) 218

C. GARDET. — Le livre d'heures d'Agnès de Savoie, Comtesse de Genève (Bernard Gagnebin) 219

C. GARDET. — The Missals of Félix V and early Savoyard illumination (Sheila Edmunds) 220

J.-Y. MARIOTTE. — La population savoisienne à la fin du Moyen-Age. A propos de quelques travaux récents 223

BIOGRAPHIE

L. BUTTIN, G. GRANDCHAMP et H. DAVIGNON. — Hommage à Alexandre Charvin 194

R. DÉPOLLIER. — Le Colonel Folliet 58

P. SOUDAN. — La conférence de M. J.-G. Ritz consacrée au 4e centenaire de la naissance de Shakespeare 18

DIVERS

J.-F. CARTIER. — Un voyage en Italie en 1802 210

G. GRANDCHAMP. — Analogie entre les armes d'Annecy et de Kaiserlautern 2

EGYPTOLOGIE

S. RATIÉ. — Un « Ouschebti » du Général Potasimto au Musée d'Annecy 37

HISTOIRE

H. BAUD. — La Vallée de Montjoie, des origines à l'organisation des paroisses 149

H. DAVIGNON. — La vie brève et héroïque du Capitaine Natale Palli 30

L. GUY. — Recherches sur l'origine de Gérold, Comte de Genève 63

Mme HERMANN. — Observations sur quelques dots au XVIII[e] siècle en bas Chablais 12

Général J. HUMBERT. — Un diplomate aventureux : Louis Deshayes de Courmenin (1600-1632) 117

J.-Y. MARIOTTE. — La lance de Saint-Maurice 13

M. REBUT. — Les Barnabites au Collège Chappuisien 76

R.P. ROBERT. — Sainte Jeanne de Chantal et Madame de Sévigné (leur confiance en la thérapeutique des Capucins) 67

R.P. ROBERT. — Un peu d'inédit sur Mgr Jean-François de Sales 201

ILLUSTRATIONS

Expédition du Général Potasimto (carte) 38

L' « Ouschebti » du Général Potasimto au Musée d'Annecy 40

Archéologie gallo-romaine aux Fins. Planches 105, 107, 109 112, 114

Alexandre Charvin 194

SOCIÉTÉ
DES
AMIS DU VIEIL ANNECY

Maison [illegible] Clergé
[illegible]
C.C.P. [illegible]
TÉL. [illegible]

105me ANNÉE

SOCIÉTÉ
DES
AMIS DU VIEIL ANNECY

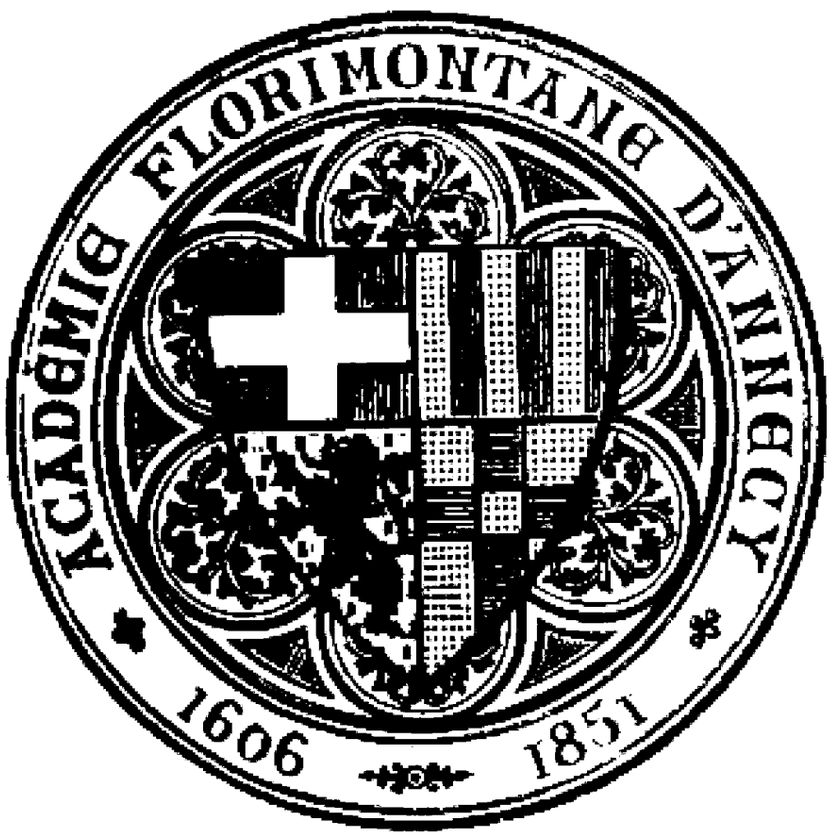
1965

Maison Gallo - 4, Place des Clercs
74000 ANNECY

Omnes omnium caritates patriæ una complexa est.
CICÉRON *De Officiis*, lib. I.

C.C.P. 32.169 P. LYON
TÉLÉPH. 04 50 10 29 26

LA REVUE SAVOISIENNE



ACADÉMIE FLORIMONTAINE ANNECY

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1606
par saint François de Sales, Prince Evêque de Genève
et Antoine Favre, Président du Sénat de Savoie
Réorganisée en 1851

par

Louis BOUVIER (1819-1908).
Etienne MACHARD (1824-1887).
Jules PHILIPPE (1827-1888).
Eloi SERAND (1826-1891).

LÉON MARES (1854-1916)

a légué le château de Montrottier et ses collections

DONATEURS :

Dr C. ANDREVETAN (1802-1879).
Dr F. DAGAND (1815-1886).
MELVILLE-GLOVER (1834-1897).
Aimé CONSTANTIN (1831-1900).
Dr THONION (1830-1917).
F. GARDIER (1854-1919).
Asghil FAVRE (1877-1920).
Isidore NANCHE (1850-1922).
François CROSET (1844-1931).
Ernest PERRIER DE LA **BATHIE** (1873-1932).
Ernest PARISET († 1941).
Léon LAYDERNIER (1866-1958).
Georges MARTIN († 1943).
L.-F. ROSSET († 1959).
Joseph SERAND (1868-1957).

LISTE DES MEMBRES [1]

(au 31 décembre 1965)

COMITE

Présidents d'Honneur :

M. Jean d'ORLYÉ, ✻, ⚜, ✾ A., ✠, licencié ès-sciences.
M. le Chanoine François-J. COUTIN, président de l'Académie Salésienne.

Vice-Président d'Honneur : M. Paul TAPPONNIER, ✻, ✹, ancien député.

Président : M. Clément GARDET, imprimeur-libraire.

Vice-Présidents : M. Louis BUTTIN, licencié en droit ;
M. Alexis PRUGNARD, professeur au lycée, en retraite ;
M. Georges GRANDCHAMP, président des « Amis du Vieil Annecy ».

Secrétaire perpétuel : M. Louis PFISTER, organiste de la cathédrale, directeur du Syndicat d'Initiative régional de la Haute-Savoie.

Trésorier : M. Joseph BARRUCAND, notaire honoraire.

Archiviste : M. Charles VUACHET, ✾ I., professeur honoraire.

Bibliothécaire : M. François MATROD, ✻, directeur honoraire des Douanes.

Membres : MM. Paul GUICHONNET, Albert LACHAT, Charles LACOMBE, René CHANAL, Jean-Yves MARIOTTE.

REVUE SAVOISIENNE

Directeurs de la « Revue »: MM. Louis PFISTER et J.-Y. MARIOTTE.

Comité de Rédaction : MM. le Chanoine COUTIN, H. DAVIGNON, P. DUPARC, C. GARDET, G. GRANDCHAMP P. GUICHONNET, J. D'ORLYÉ et L. PFISTER.

DOMAINE DE MONTROTTIER

Administrateur du domaine : M. Albert LACHAT.

Econome : M. Joseph BARRUCAND.

---

(1) Dans la liste des Membres, il est fait mention, autant que l'Académie en a connaissance, des décorations de guerre françaises, de la Légion d'honneur, des palmes et rosettes de l'Instruction publique, du Mérite Agricole, ainsi que des Saints Maurice et Lazare et de la Couronne d'Italie. Pour les additions ou modifications, prière d'en avertir le Directeur de la Revue.

MEMBRES D'HONNEUR

Dates d'admission — MM.

1963 S. M. la Reine MARIE-JOSÉ, ✻, château de Merlinge, Gys (près Genève).

1952 ARMAND Louis, G. O. ✻, ✠, de l'Académie des Sciences Morales et Politiques et de l'Académie Française, à Paris.

1934 ARMINJON Charles, ✻, avocat, président d'honneur de l'Académie de Savoie, à Chambéry.

1947 BLONDEL Louis, archéologue du Canton de Genève.

1916 MARTIN Paul-Edmond, Directeur des Archives d'Etat, recteur de l'Université de Genève.

1962 MELCHIOR-BONNET, directeur de la Revue « Historia », à Paris.

1916 MORET Léon, C. ✻, ✠, C. ✾, membre de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des Sciences de Grenoble.

1947 PAYOT René, directeur du *Journal de Genève*.

1962 PERNOUD Régine (Mlle), conservateur aux Archives nationales, à Paris.

1929 PITTARD, professeur honoraire à l'Université de Genève, Directeur du Musée d'Ethnographie.

1963 S. E. Mgr SAUVAGE Jean, évêque d'Annecy.

MEMBRES EFFECTIFS

1927 AVEZOU Robert, ✻, ✾ A., archiviste départemental, à Grenoble.

1957 BARRUCAND Joseph, notaire honoraire, à Annecy.

1939 BAUD Henri, ✻, sous-préfet, Thonon-les-Bains.

1924 BLANCHARD Camille, ✻, architecte, à Annecy.

1956 BROISE Pierre, architecte, à Avignon.

52 BUTTIN Louis, licencié en droit, Rumilly.

1934 CALLIES Pierre, O. ✻, ✠, président du Conseil d'administration des Papeteries de Cran-Gevrier.

1962 CALLOT E., ✻, inspecteur d'Académie, à Annecy.

1946 CARTERON René, ingénieur de l'Institut chronométrique horlogère, ancien directeur de l'Ecole nationale de Cluses, à Annecy.

1953 CHANAL René, chef départemental du Cadastre, à Annecy.

1958 CHARBONNEL Cl. (le R.P.), aumônier de la Visitation, à Annecy.

1928 COUTIN F.-J. (le chanoine), président de l'Académie Salésienne, à Annecy.

1931 DAVIGNON Henry, ✻, ✾ A., Inspecteur des Contributions Indirectes, à Annecy.

1936 DEVANT Charles, ✻, ✠, ✾, Ingénieur, ancien directeur de la Société des Forces du Fier, à Annecy.

1919 DOYEN, G. Of. ✻, ✠, général de corps d'armée en retraite, à Veyrier-du-Lac.

1937 DUPARC Pierre, ✻, docteur en droit, conservateur aux Affaires Etrangères, à Paris.

1930 FALLETTI Louis, professeur à la Faculté de Droit, à Lyon.

1940 FALLETTI Théobald, ✻, ingénieur, à Annecy.

1948 FRANCILLON C., avocat, à Annecy.

1948 GAGNEBIN Bernard, doyen de la Faculté des Lettres de Genève.

1931 GARDET Clément, libraire-éditeur, à Annecy.

1922 GAYET Claudius, négociant, à Annecy.

1945 GIORGI Robert, ✻, docteur en médecine, à Annecy.

1937 GOJON Joseph, inspecteur principal honoraire des Contributions directes, à Annecy.

1925 GRABER Eugène, O. ✻, ✹, Conservateur des Eaux et Forêts en retraite, à Annecy.

1948 GRANDCHAMP Georges, libraire, président des « Amis du Vieil Annecy », à Annecy.

1950 GRUFFAT Louis, instituteur à Menthonnex-sous-Clermont.

1935 GRUFFAZ Jean-Auguste, ✾ A., président-fondateur des « Amis du Vieil Annecy », à Annecy.

1947 GUICHONNET Paul, professeur à l'Université de Genève.

1950 GUILLOT Denis, O. ✻, ✾ I., président à la Cour d'Appel de Chambéry.

1922 GUY Lucien, ✾, ✠, président de l'Académie du Faucigny, à Thonon-les-Bains.

1952 L'HONORÉ (Rd Père), professeur au collège Saint-Michel, à Annecy.

1962 HUMBERT Jacques (le Général), Paris-Doussard.

1955 JUGE Henry, professeur au Lycée Berthollet, Annecy.

1954 JACQUET (Chanoine Abel), O. ✾, aumônier diocésain, Annecy.

1957 LACHAT Albert, ingénieur d'agriculture, à Annecy.

1941 LACOMBE Charles, avocat, à Annecy.

1937 LACROIX Maurice, ✾ A., professeur agrégé d'histoire à Annecy.

1920 LAEUFFER Frédéric, ✻, notaire honoraire, à Paris.

1953 LAURENT Jean-Pierre, conservateur du Musée, Annecy.

1928 LAYDERNIER René, ✻, ✠, banquier, à Annecy.

1963 MARIOTTE Jean-Yves, directeur des Archives, à Annecy.

1960 MATROD François ✻, ancien directeur des Douanes, à Annecy.

1961 NICOLAS Jean, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.

1932 ONDE Henri, ✾, ✠, professeur à l'Université de Lausanne.

1906 ORLYÉ Jean (d'), ✻, ✠, ✾ A., ✹, licencié ès-sciences, à Menthon.

1950 OURSEL Raymond, archiviste départemental, docteur ès-lettres, à Mâcon.

1939 PAYOT Paul, ancien maire de Chamonix.

1915 PFISTER Louis, organiste de la Cathédrale, directeur du Syndicat d'Initiative régional de la Haute-Savoie, à Annecy.

1957 PLAGNAT François, O. ✠, conservateur des Eaux et Forêts, à Lyon.

1963 PRUGNARD Alexis, professeur au lycée, en retraite, à Annecy.

1961 ROBERT d'APRIEUX (Révérendissime Père), à Annecy.

1912 ROBERT Louis, propriétaire, à Annecy.

1960 RUFFET Bernard, ingénieur à l'E. D. F., à Annecy.

1955 SERVETTAZ Paul-Louis (docteur-chirurgien), ✠, à Annecy.

1925 TAPPONNIER Paul, ✻, ✠, ancien député, à Collonges-sous-Salève.

1938 TROMBERT (Mlle) Mathilde, professeur honoraire du Lycée de jeunes filles, à Annecy.

1934 VUACHET Charles, ✾ I., ❁, professeur honoraire d'Ecole Supérieure, à Annecy.

MEMBRES ASSOCIES

1944 ABRY (Mlle) Augusta, professeur, Collège moderne, Bourg.

1924 ANGELLOZ, ✠, ✾ I., recteur de l'Académie, à Strasbourg.

1951 AUDIBERT René (Lieutenant-colonel), ✻, à Annecy.

1952 AUSSEDAT Jean, conseiller fiscal et juridique, à Annecy.

1945 BALLEYDIER Jean, industriel, à Veyrier-du-Lac.

1954 BÉGNEU Alex, photographe et spéléologue, à Veyrier-du-Lac.

1958 BENOIST Raymond, ✠, ✻, Ingénieur des Arts et Manufactures, à Annecy.

1953 BERTHOUD Emile (l'Abbé). aumônier, licencié en histoire, à Annecy.

1963 BOSSON Charles, avocat, député, maire d'Annecy.

1919 BRUNIER Georges, ancien procureur de la République, à Annecy.

1919 BURNIER Gilbert, ✠, agent général d'assurances, à Annecy.

1954 CARON André, chef de l'Administration générale du M.R.L., à Versailles.

1954 CARTIER Jean-François, O. ✻, diplômé des sciences politiques, à Chambéry.

1926 CATTIN Charles, ✠, docteur-médecin, à Annecy.

1947 CHANEL Georges, ✾ I., professeur agrégé, à Annecy.

1946 CHAPIER Georges, ✾ I. ❁, membre de la Société des Gens de Lettres, à Lyon.

1954 CHEVAILLER Laurent, professeur à la Faculté de Droit de Grenoble, détaché à la Faculté de Tours.

1958 CHEVALLIER Georgette (Madame), professeur au Lycée Municipal à Annecy.

1922 CHEVRIER Pierre, industriel, ✻, ✠, à Annecy.

1957 CLÉMENT Paul, photographe, à Annecy.

1962 COUTIN Paul, professeur au Lycée d'Annecy.

1928 CROLARD Albert, ✻, entrepreneur de transports, à Annecy.

1921 CROLARD Louis, ✠, agent général d'assurances, à Annecy.

1961 DERIES François, ingénieur civil des Mines, à Annecy-le-Vieux.

1962 DEVOS Roger (l'Abbé), directeur au Grand Séminaire, à Annecy.

1955 DOUCHEMENT Jacques, ✻, directeur des Forges de Cran, Annecy.

1954 DUFOURNET Paul, ✻, architecte D.P.L.G. urbaniste en chef au M.R.L., à Paris.

1962 DUPONT Gustave, ✻, chef de Division honoraire à la Préfecture, à Annecy.

1958 DURET Maurice, docteur en médecine, à Annecy.

1952 DUSSAUGE Pierre, inspecteur d'Académie, à Privas (Ardèche).

1956 ESPINASSE, directeur de l'Orientation professionnelle, à Annecy.

1932 FOURNIER Henri, ✻, ✠, docteur en pharmacie, à Annecy.

1947 Fournier Paul, ingénieur urbaniste, à Annecy.
1962 Gabion, archiviste adjoint de la Haute-Savoie, à Annecy.
1950 Ganter Edmond, président de la Société Catholique d'Histoire de de Genève.
1960 Gayet Jean (le R. P.) professeur au Collège Saint-Michel, à Annecy.
1931 Genevois Paul, docteur en pharmacie, à Annecy.
1930 Girod Samuel, docteur en médecine, à Lons-le-Saunier.
1944 Goiffond Louise, professeur au Collège Moderne, à Lyon.
1952 Gojon Louis, Conseiller à la Cour d'Appel de Paris.
1960 Hammès Paul, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry.
1948 Josseron Henri, instituteur en retraite, à Saint-Sylvestre.
1963 Lavagna (Mme Jean), professeur d'histoire et de géographie au lycée de jeunes filles, à Annecy.
1960 Legrand René, ✻, O. ✾, professeur de sciences honoraire, à Annecy.
1938 Lortet Jean, docteur en médecine, à Lyon.
1949 Martin René, Beau-Rivage, à Annecy.
1950 Menne Georges, professeur, à Marseille.
1951 Meynet Joseph (le chanoine), directeur de l'Enseignement libre, à Annecy.
1941 Milliot Gaston, proviseur honoraire de Lycée, à Farlins (Ain).
1957 Montagnoux Louis, ✻ retraité, à Annecy.
1926 Mossu René, homme de lettres, à Thonon.
1921 Mouthon Joseph, ✻, I. ✾, docteur en médecine, à Annecy.
1942 Murgier René, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1956 Paris Claude, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1945 Peyresaubes Jean, chef de service à la Société Générale, Annecy.
1946 Pilet Maurice, juge au tribunal de la Seine, à Paris.
1945 Pfister Michel, licencié en Droit, à Annecy.
1934 Picon Louis, pharmacien, à Annecy.
1911 Pissard Louis, notaire honoraire, à Saint-Julien-en-Genevois.
1933 Pollier Joseph, ✾ I., ✠, professeur honoraire d'Ecole supérieure, à Chambéry.
1950 Primot André, ✹, chef de district des Eaux et Forêts, entomologiste, à Annecy.
1963 Ratié Suzanne, (Mme), Docteur en Médecine à Annecy.
1963 Rebut Marcel, directeur d'école honoraire, à Annecy.
1944 Reguerraz Gustave, ingénieur chimiste, à Annecy.
1946 Revelin Lucien, ingénieur, à Valence.
1961 Riondel, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1957 Ritz Hélène (Mlle), à Annecy.
1963 Ritz Jean-Georges, doyen de la Faculté des Lettres de Lyon.
1932 Rosay André, licencié en droit, notaire, à Annecy.
1960 Rosay Jean, diplômé d'études supérieures ✻, ✠, ✹, O. ✹.
1961 Roussy de Sales François (Comte de), à Thorens.
1925 Roullet André, O. ✻, colonel en retraite, à Annecy.
1952 Secret Bernard, (le chanoine), ✻, à Chambéry.

1961 SPILMONT Roger, ✻, ⚜, ⚚, ancien inspecteur d'assurances, à Sevrier.
1929 SYLVESTRE Victor, ingénieur, à Aix-les-Bains.
1957 VIOLLET Léandre, chef de bureau à la Bibliothèque municipale, à Annecy.
1957 VOUTTIER Paul, contrôleur civil du Maroc en retraite, à Annecy.
1962 VUILLET Albert, journaliste, à Annecy.

MEMBRES CORRESPONDANTS

1956 ANDRUÉTAN Henri, capitaine des Douanes, à Annemasse.
1964 ANTHOINE François, médecin général, O. ✻, à Veyrier-du-Lac.
1965 ARNAUD Daniel, clerc de notaire, à Annecy.
1964 ARRAGAIN François, docteur médecin, à Albertville.
1965 BARAT Louis, directeur des Gorges du Fier, à Annecy-le-Vieux.
1965 BAJULAZ Lucien, inspecteur de l'Enseignement primaire, à Annecy-le-Vieux.
1964 BARRUCAND François, Docteur en Droit, directeur honoraire de la Banque de France, ✻, Nancy.
1964 BEAUQUIS François, professeur en retraite à Faverges.
1926 BERGER Louis, ingénieur, à Paris.
1964 BERGOEND Etienne, avocat, bâtonnier à Thonon.
1965 BOILEAU Michel, notaire, à Veyrier.
1964 BRUNET Jean, docteur ès-sciences économiques, Annecy.
1964 BRUNE. Michel, notaire, à Annecy.
1964 BURDEYRON, ingénieur, à Annemasse.
1964 BUTTET (DE) Jacques, le colonel, O. ✻, Annecy.
1939 BESSON Maurice, dessinateur et éditeur, à Paris.
1936 CARRON (l'abbé Jean), à Paris.
1961 CHAPPEL, professeur d'histoire, à Rumilly.
1964 CELLIER Jean, docteur en droit, directeur de la S. E. D. H. S., à Annecy.
1964 CHARVIN Paul, entrepreneur de travaux publics, Annecy.
1960 CLERC-RENAUD J., industriel à Aix-les-Bains.
1949 COCHET Paul, docteur en pharmacie, à Aix-les-Bains.
1964 COULLOUD André, directeur honoraire de banque, ⚚, ⚜, à Moissac.
1964 CROCHON Maurice, ✻, ingénieur honoraire de la S. N. C. F., à Annecy.
1936 DAGAND Raymond, artiste dramatique, à Paris.
1945 DAMEX Auguste, ✻, agent général d'assurances, à Bonneville.
1963 DAVOINE Arthur, ✻, trésorier payeur général, à Annecy.
1955 DÉCHEVIS (l'Abbé), curé de Somme-Leuze (Belgique).
1964 DELMAS André, ✠, secrétaire général de la Préfecture, à Annecy.
1963 DÉPOLLIER René, ✾, journaliste, imprimeur, à Annecy.
1934 DESGEORGES Marcel, ✻, docteur en médecine, à Sancellemoz-Passy.
1965 DESHUSSES, attaché d'Ambassade, à Berne.
1965 DUFOURNET Pierre, étudiant, à Annecy.
1964 DUNAND Georges, à Annecy.
1960 DUPANLOUP Jacques, à Paris.
1962 DUPONT Gustave, ✻, chef de Division honoraire à la Préfecture, à Annecy.
1944 EYHÉRALDE (Mme) Solange, à Annecy.

1965 GAILLARD Gérard, directeur commercial, à Annecy.
1957 GIRARD (l'Abbé), à Chambéry.
1962 GOJON Jean, avoué, à Annecy.
1964 GRANIER Pierre, substitut du Provureur de la République, à Annecy.
1953 GRUFFAZ Pierre, ✻, consul général de France, à Turin.
1965 HERMANN Marie-Thérèse, à Annecy.
1963 JACQUET Félicien, Pharmacien à Annecy.
1965 JALLAGUIER Bernard, chef de service à la Sécurité Sociale, a Annecy.
1964 JORIOZ Henri, ancien notaire, à Annecy-le-Vieux.
1946 LANDWERLIN Octave, éditeur, à Strasbourg.
1956 LIARD Francis, maire de Dieuze (Moselle).
1965 MARRET, inspecteur de l'Enseignement primaire, à Annecy.
1962 MONNIER Luc, professeur à l'Université, à Genève.
1964 MOLLARD Firmin, ancien chef de Division à la Préfecture.
1965 MOORGAT, professeur à la Faculté des Lettres, à Grenoble.
1964 MOUCHET Célestin, ancien directeur adjoint des P.T.T., à Annecy.
1957 MOUGENOT Yves, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1965 Colonel NORMAND, à Paris.
1953 PARISET Ernest, notaire à Lyon.
1947 PARISET Paul, à Lyon.
1964 PATOU Bernard, ✻, préfet de la Haute-Savoie.
1962 PATURLE, directeur des Papeteries de Cran-Gevrier.
1952 PERNOUD (Mlle Louise), directrice de l'école libre, à Viry.
1964 PILLET-RUPHY (Mme), à Annecy.
1965 PUTHOD Joseph, pharmacien, à Annecy.
1964 QUÉTANT Roger, ancien notaire, à Voiron.
1965 R. P. RAVIER, recteur de collège, à Paris.
1964 RIFAUX Yves, journaliste, à Annecy.
1965 ROSSET Emile, publiciste, à Annecy.
1965 ROUGE Robert, géomètre, à Frèterive.
1965 ROUTIER Jacqueline, à Briançon.
1963 SAINT-ALBAN (le Marquis de), à Turin.
1965 SARTRE Sylvain, homme de lettres, à Romans.
1964 SAUTHIER Marcel, à Genève.
1965 SOUCHIER Marc, professeur agrégé, à Annecy.
1965 SOUDAN Pierre, journaliste, à Annecy.
1963 VALLETTE D'OSIA (le Général), C. ✻, à Annecy-le-Vieux.
1963 VARRAY Simone (Mme) (Simone d'Avray), à Paris.
1963 VIALLET J.-P., professeur au lycée Berthollet, à Annecy.
1964 ZANOTTO André, de l'Académie Saint-Anselme, à Aoste.

LISTE DES SOCIETES SAVANTES ETABLISSEMENTS PUBLICS ET REVUES DIVERSES

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC LA *Revue Savoisienne*

FRANCE

ANNECY. Académie Salésienne
ANNEMASSE. Cahiers de Savoie

AUTUN. Société éduenne.
AVIGNON. Académie de Vaucluse.
BEAUNE. Société d'Histoire et d'Archéologie.
BELLEY. Société scientifique *Le Bugey*.
BESANÇON. Société d'émulation du Doubs.
BONNEVILLE. Académie du Faucigny.
BOURG. Société d'émulation de l'Ain.
— Société des Naturalistes et Archéologues des Pays de l'Ain.
— Société Gorini.
CHAMBÉRY. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
— Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
— Société d'Histoire naturelle.
LYON. Académie des sciences et belles-lettres.
— Université de Lyon.
MACON. Académie des sciences, arts et belles-lettres
MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres.
MOUTIERS. Académie de la Val-d'Isère.
NANCY. Académie Stanislas.
NICE. Société des lettres des Alpes Maritimes.
PARIS. Comite des Travaux Historiques et Scientifiques.
— Société Nationale des Antiquaires de France.
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE. Société d'Histoire et d'Archéologie.
THONON Académie Chablaisienne.
VALENCE. Société d'Archéologie de la Drôme.
LA TRONCHE-MONT-FLEURY (Isère). Cahiers de l'Alpe.

ETRANGER

Belgique.

LIÈGE. Institut Archéologique liégois.

Etats-Unis.

WASHINGTON. Smithsonian Institution.

Italie.

AOSTE. Société Académique religieuse et scientifique.
— Comité des Traditions Valdétaines.
— Académie Saint-Anselme.
— Le Flambeau.
TURIN. Società Storica Subalpina.
— Salesianum.

Suisse.

FRIBOURG. Société d'Histoire du canton de Fribourg.
GENÈVE. Institut National Genevois.
— Société d'Histoire et d'Archéologie.
— Société de Géographie.
— Musée d'Art et d'Histoire.
— Société Catholique d'Histoire.
LAUSANNE. Société Vaudoise des Sciences Naturelles.
— Société d'Histoire de la Suisse Romande.
NEUCHATEL (Suisse). Glossaire des Patois de la Suisse Romande.
NEUCHATEL. Société des Sciences Naturelles.
SIERRE. Cahiers valaisans de Folklore.
SION Société d'Histoire du Valais romand.
ZURICH. Antiquarische Gesellschaft in Zurich.

ACADÉMIE FLORIMONTANE — ANNECY

Séance du 13 janvier 1965 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Le Président offre des vœux aux Florimontans et à leurs familles.

Mme Lavagna-Crochon, reprenant le sujet de son Diplôme d'Etudes supérieures, fait une conférence sur « La Réforme pastorale dans le Décanat de Savoie d'après les visites de Mgr Le Camus, de 1673 à 1703. *(Voir au présent volume)*.

M. Louis Buttin évoque la figure attachante d'un éminent Rumillien, Mgr Truffet, né en 1811, nommé à 35 ans à la tête du vicariat des Guinées et du Sénégal, et à la mémoire duquel une plaque fut apposée sur sa maison natale le 6 décembre dernier. Lorsqu'il fut appelé en Afrique, Mgr Truffet était professeur au Pont-de-Beauvoisin (Isère), où il fonda avec la ville-sœur en Dauphiné la revue « L'Allobroge ». L'archevêque de Dakar a rappelé combien le souvenir de notre compatriote demeure vénéré en Afrique bien qu'il soit mort après six mois seulement d'épiscopat. Il voulait que les missionnaires se fassent « nègres avec les nègres », agissant ainsi, il y a plus d'un siècle, dans l'esprit du Concile Vatican II.

(*) Etaient présents : Mmes Lavagna et Ratié, Mlle Trombert, MM. Balleydier, Barrucand, Benoît, Burnier, Buttin, Callies, R.P. Charbonnel, Chanal, Crochon, Davignon, Chanoine Dechavassine, Devos, Dupont, Gardet, Grandchamp, Lachat, Laydernier, Legrand, Mariotte, Matrod, Montagnoux, Nicolas, Pfister, Primot, Prugnard, Reguerraz, J. Rosay, Spilmont, Rebut, R.P. Robert, Puthod, Soudan.

Excusés : Mlle Ritz, MM. Callot, Devant, Hammes, F. Jacquet, d'Orlyé, Chanoine Coutin et Vuachet.

M. Prugnard attire l'attention de ses confrères sur le Cercle philosophique créé voici deux ans et dont les conférences sont ouvertes à tous les Florimontans qui y seront les bienvenus.

M. H. Davignon présente un compte rendu émouvant de l'ouvrage que M. Roger Spilmont, Officier dans la Légion Etrangère pendant la dernière guerre, notre confrère, vient de publier sous le titre de « Les Sept Flammes ». Très applaudi, M. Davignon est remercié par M. Gardet qui félicite M. Spilmont pour ce remarquable ouvrage vécu par son auteur.

« Dans ces lignes passionnantes, vaste fresque qui s'étend de la mobilisation de 1939 à la capitulation allemande, un Commando de légionnaires nous entraîne au pas de charge des boues de la Moselle et des Ardennes aux sables brûlants de Bir Hakeim, des djebels tunisiens à Cassino en Italie, puis de la trouée de Belfort à la poche de Colmar. La narration des faits vécus est poignante: Sous les obus, au plus fort de l'attaque d'un piton, le Chef de Bataillon cherchait un visage parmi les corps affalés, anonymes. Mais plus personne n'avait de visage. Enfin il secoua un bloc de boue où les yeux seuls paraissaient vivre. — « Capitaine Srel, que reste-t-il de votre Compagnie ? » — « J'avais deux cents hommes à l'aube. Il ne m'en reste qu'une quarantaine. » — « Il faut continuer l'attaque. — Le capitaine se leva pesamment : « Allons les gars, en avant ! » — Rien ne bougea. On entendit seulement une voix : « Des gars il n'y en a plus. » — Srel ne répondit pas. Tout son être exprimait une immense lassitude. Il regarda ses guerriers couchés et commença à avancer tout seul vers l'ennemi, se baissant à peine. — Alors on vit un, puis deux, trois corps se lever de leur trou de boue... D'autres suivirent dans un déploiement hallucinant de moribonds qui avancèrent sous le feu adverse... Ils étaient des hommes avec leur grandeur et leur faiblesse, de rudes gaillards faits pour servir, pour se battre, et qui sont tombés pour que la « Liberté » ne soit pas un vain mot, inscrit seulement dans les livres et dans les chansons. »

Assemblée Générale des Membres effectifs (*) *tenue le 24 février 1965*

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Après lecture par le Secrétaire perpétuel du procès-verbal de l'Assemblée du 12 février 1964 et son approba-

---

(*) Etaient présents : Mlle Trombert, MM. Buttin, Callies, Chanal, R.P. Charbonnel, Davignon, Gardet, Gayet, Grandchamp, Chanoine Jacquet, Juge, Lachat, Lacroix, Pfister, Prugnard, Ruffet.

Excusés : MM. Callot, Chanoine Coutin, Gagnebin, Lacombe, Matrod, Nicolas, R.P. Robert.

tion, le Président fait procéder aux élections statutaires suivantes :

— Sont nommés membres correspondants de l'Académie Florimontane : Mme Hermann, Mme Jacqueline Routier, M. Daniel Arnaud, clerc de notaire ; M. Louis Barat, directeur des Gorges du Fier ; M. Bajulaz, inspecteur de l'Enseignement ; M. Michel Boileau, ancien notaire ; M. Georges Deshusses, attaché d'Ambassade ; M. Pierre Dufournet, étudiant ; M. Gérard Gaillard, directeur commercial ; M. Marret, inspecteur de l'Enseignement ; M. Moorgat, professeur à la Faculté des Lettres de Grenoble ; le Colonel Normand ; MM. Bernard Jallaguier, directeur à la Sécurité Sociale ; Jacques Pons, administrateur de sociétés ; Joseph Puthod, ancien pharmacien ; le Révérend Père Ravier, recteur de Collège ; Emile Rosset, publiciste ; Robert Rouge, géomètre ; Marc Souchier, professeur agrégé de Lettres ; Pierre Soudan, journaliste ; Sylvain Sartre, de la Société des Gens de Lettres.

— Sont nommés membres associés : MM. Vulliez et Gustave Dupont, déjà correspondants.

— Est élu membre effectif : M. Jean-Yves Mariotte, directeur des Archives, déjà membre associé.

— Les membres sortants du Comité, MM. Louis Buttin, Charles Lacombe, François Matrod et Alexis Prugnard sont réélus. Et M. Mariotte est aussi nommé membre du Comité en remplacement du regretté Alexandre Charvin.

Suivant l'ordre du jour, M. Joseph Barrucand, Trésorier, ainsi qu'Econome de Montrottier, présente les comptes et projet de budget de l'Académie et du domaine. Les uns et les autres sont approuvés par l'Assemblée. Le Président remercie vivement M. Barrucand, et également les vérificateurs des comptes, MM. Claudius Gayet et Louis Barat, qui sont confirmés dans leurs fonctions.

M. Albert Lachat, Administrateur de Montrottier, présente un rapport sur la gestion du domaine durant l'exercice et il énumère les divers travaux à effectuer soit dans un court délai, soit dans un long avenir. Des remerciements chaleureux sont exprimsé à M. Lachat par le Président qui le félicite au nom de l'Assemblée.

Selon les propositions de M. Prugnard, rapporteur, l'Assemblée attribue le prix du concours fondé par Joseph Serand à M. Gabion, archiviste adjoint, pour ses travaux historiques sur la Cathédrale et sur l'Isle et son Palais, publiés dans la revue « Annesci ».

M. Prugnard entretient l'Assemblée de l'organisation du prochain concours de poésie des fondations Andrevetan et Léon Laydernier, dont le programme sera prochainement publié.

Séance du 3 mars 1965 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

M. J. Nicolas présente une lettre inédite de Joseph de Maistre. *(Voir au présent volume).*

M. Pierre Duparc parle d'un artiste annécien du Moyen-Age, Nicolas Dabert. *(Voir au présent volume).*

Notre confrère M. Coulloud, de Moissac, a offert pour la bibliothèque, un très élégant ouvrage sur « Moissac et l'Occident au XI[e] siècle. Des remerciements sont adressés à l'aimable donateur.

Séance du 7 avril 1965 (**)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

M. G. Grandchamp rend un ultime hommage à la mémoire du doyen Raoul Blanchard, membre d'honneur de notre Académie, citoyen d'honneur de la ville d'Annecy. L'éminent géographe des Alpes Occidentales s'était penché

(*) Etaient présents : Mme Lavagna, MM. Bajulaz, Barrucand Benoît, Broise, Callies, Callot, Chanal, R.P. Charbonnel, Crochon, Chanoine Dechavassine, Duparc, Dupont, Gardet, Grandchamp, F. Jacquet, Jorioz, Lachat, Legrand, Mariotte, Matrod, Mollard, Mouchet, Montagnoux, Nicolas, L. Pfister, Prugnard, Puthod, Rebut, Reguerraz, J. Rosay, Soudan, Vuachet.

Excusés : Mlles Ritz, Trombert, MM. Buttin, Devant, Gabion, Gayet, Rosset et Tapponnier.

(**) Etaient présents: Mmes Hermann, Ratié, MM. Bajulaz, Barrucand, Boileau, Buttin, Callies, R.P. Charbonnel, Chanal, Coutin, Crochon, Devant, Dupont, Gardet, Grandchamp, Jacquet, Legrand, Matrod, Mouchet, L. Pfister, Prugnard, Puthod, Paris, Montagnoux, Rebut, Reguerraz, R.P. Robert, J. Rosay, Ruffet, Soudan, Viollet et Vuachet.

Excusés : Mme Lavagna, Mlles Ritz et Trombert, MM. Broise, Callot, Lachat, Mariotte.

tout spécialement sur la géographie urbaine annécienne. On se souvient de la publication dans la revue « Annesci » de son étude intitulée « Annecy, essai de géographie urbaine » et, en 1964, de sa communication à l'Académie des Sciences morales et politiques sur « Annecy, seconde ville de France pour la croissance ». Au nom de la Florimontane, M. Grandchamp adresse à Mme Blanchard des condoléances émues. *(Voir aussi au présent volume).*

Mme Hermann a intitulé sa communication « Petite histoire d'un grand héritage et d'un aventurier qui eut le privilège de porter un nom trop répandu ». *(Voir au présent volume).*

M. G. Grandchamp nous livre le fruit de ses recherches sur les fortifications d'Annecy, dont l'étude systématique n'a jamais été faite en dehors de quelques notes du chanoine Ducis et de Max Bruchet. Or, l'étude de Raoul Blanchard sur l'histoire d'Annecy et celles de MM. Louis Blondel et Pierre Duparc sur le Palais de l'Isle, ont fourni l'occasion de remettre en discussion la question des enceintes de la ville.

On a toujours écrit qu'elles furent au nombre de trois, mais déjà en 1911, Gaston Letonnelier avait émis quelques réserves à ce sujet. Fixant approximativement de 1100 à 1327, la durée du développement de la ville qui ne comptait guère alors plus de 1 000 habitants, notre confrère ne peut croire que ces derniers aient pu, en deux siècles, assumer la construction de trois murailles successives. D'autre part, la position au delà d'une première enceinte, hors protection, du palais de l'Isle, lui paraît inconcevable. Enfin, les chantiers ouverts récemment sur l'emplacement présumé d'une deuxième enceinte n'ont révélé la présence d'aucune base de ce genre de construction. Aussi, ces constatations et d'autres autorisent M. Grandchamp à conclure à l'existence d'une enceinte unique, munie d'une série d'avant-défenses, dont seule subsiste la porte du Sépulcre. A la suite d'un examen des divers plans d'Annecy, notre confrère fait passer sur l'écran une série de vues se rattachant à son sujet et aux travaux en cours.

Aux vifs applaudissements, le Président a joint de chaudes félicitations aux auteurs de ces deux communications.

M. le Chanoine Dechavassine demande la parole au sujet de son intervention relative à la communication de M. Pierre Duparc *(voir article séparé)* concernant le peintre verrier Nicolas Dabert. M. le Chanoine Dechavassine développe des arguments en faveur de l'origine savoyarde du peintre Dabert [1].

On sait que l'orthographe des noms de familles était jadis sujet à fantaisie et ne comportait pas la rigueur de l'état-civil actuel. Il faudrait aussi examiner de près la graphie du nom dans les documents invoqués de 1461 ou du début du XVI[e] siècle à la mort du peintre, pour voir si la finale de son nom s'écrivait bien avec un « I » ou un « E ». Le T se fait souvent à la manière d'un E, sans que la barre soit bien prononcée.

En tout cas, le mot « Dabère » est tout à fait haut-savoyard et provient de la communauté d'Abère aujourd'hui Habère); il y avait jadis Abère dessous (devenus Habère-Lullin, par suite de la seigneurie des Degenève, Lullin) et Abère dessus ou « dam » (devenu Habère-Poche). Toute cette région de Poche fut donnée à l'abbaye d'Aulps par Humbert III de Savoie dit le Saint ; les autres familles seigneuriales insitèrent la générosité de leur suzerain, de sorte qu'à la fin du XIII[e] siècle, l'abbaye d'Aulps possédait tout le sommet de la vallée de Boège, du col de Terramont au Villaret, elle nommait le curé d'Abère et avait droit de juridiction sur tous les habitants du quartier. Parmi ses habitants, une famille émergea bientôt et fut au service de l'abbaye qui la fit venir dans les parages d'Aulps où on lui donna comme nom son lieu d'origine « D'Abère ou Dabère ». Il apparaît que les Dabère étaient des personnages assez importants de Saint-Jean d'Aulps.

Par une procure en date du 13 août 1463, Pierre Dabère et Aimé Premat donnent pouvoir à Pierre de Ravorée pour suivre une cause en justice.

Par acte notarié du 9 février 1545 signé par Jean Tallon, notaire d'Aulps, noble Nicolas Devitte, gouverneur de la vallée d'Aulps pour les seigneurs du Valais et les religieux d'Aulps, et les notables Buttet confirmèrent et limitèrent au profit de l'abbaye le bois du Fay par la médiation de Jean Dabère.

Aux archives départementales E. 776, le 23 novembre 1527, les frères Dabère, de Saint-Jean-d'Aulps, vendent à Jacques Profenat, de la paroisse d'Abère, secrétaire du duc de Savoie et de l'officiale de Genève, ainsi qu'à ses frères et neveux, divers biens situés dans la paroisse de Habère.

Acte qui prouve bien l'origine de la famille et ses connaissances choisies. Un albergement du 19 juin 1550 en faveur du curé de Saint-Jean-d'Aulps, Guérin Gueydon, concerne une possession sise en lieu de Thèse et qui a pour confins les terres de François et Léger Dabère.

---

(1) *Note de la Rédaction.* — D'accord avec M. Pierre Duparc, nous avons tenu à reproduire dans toute sa verdeur le texte qu'avait rédigé M. le Chanoine Dechavassine, sans savoir que la Providence ne lui laisserait pas le temps d'en revoir ni le fond ni la forme. Cette intervention est la dernière que notre regretté confrère ait faite à l'Académie.

A partir de 1600, les actes de catholicité de Saint-Jean-d'Aulps font état des nombreuses familles Dabère. Le 7 novembre 1617 est baptisé Charles, fils de Jean Dabère ; le 24 avril 1626 se marie Pierre, fils de Jacques Dabère. Le nom Dabère s'est perpétué à Saint-Jean-d'Aulps jusqu'à nos jours ; de là, il y rayonne à travers le Chablais, en particulier à Marin, Publier (voir cadastre 1730).

En conséquence, il n'y a pas de raison d'aller quérir le peintre Dabert en Berry ; dans des centres de pèlerinage comme Saint-Jean-d'Aulps, il y avait naturellement, comme maintenant à Lourdes ou ailleurs, des échoppes d'objets de piété où l'on trouvait statues, imagerie pieuse, et dans ces conditions l'abbaye avait à sa disposition des ateliers de fabrication. La vallée d'Aulps a eu ses sculpteurs et ses peintres ; les stalles de l'église de Bellevaux ont été réalisées par des artisans de cette vallée, et l'on sait que Morzine a compté des peintres de valeur.

La famille Dabère nous apparaît comme une famille bourgeoise, ordonnée au droit et aux arts libéraux ; pourquoi le peintre d'Annecy n'aurait-il pas été formé à cet atelier artistique de l'abbaye, avant de continuer sa formation à Genève ou ailleurs ? N'oublions pas que le XV[e] siècle, en Savoie surtout, du temps d'Amédée VIII, est une période de floraison des arts, et il n'y a rien d'étonnant à trouver un artiste comme Nicolas Dabert installé à Annecy en 1461, soit parce qu'il a fréquenté des maîtres de l'art, soit parce qu'il a quitté l'abbaye d'Aulps, à l'époque difficile de l'abbé de Lhoste, où le couvent était en butte à une crise financière aiguë (voir les multiples actes de reconnaissances que l'abbé fait rédiger pour obliger *à verser les arrières* des tenanciers).

En tout cas, toutes ces circonstances nous font pencher pour une origine savoyarde.

M. Pierre Duparc, qui a pris connaissance de l'intervention de M. le Chanoine Dechavassine nous envoie la précision suivante :

M. le Chanoine Dechavassine commence par appeler l'attention sur l'importance qu'il y aurait à « examiner de près la graphie du nom ».

Nous sommes tout à fait d'accord avec lui sur ce point, et il va de soi que l'examen paléographique a été notre premier souci. Cet examen montre que la graphie du nom est généralement *Dasbert, Dabert, Dasbel,* en latin *Daberti,* nettement distincte de la forme *Dabère,* en latin *de Aberis,* qui est celle d'une famille du Chablais. De ce fait, les intéressants développements que donne M. le Chanoine Dechavassine sur le centre de pèlerinage et d'art — trop peu connu — de Saint-Jean d'Aulph ne nous paraissent pas avoir de rapport avec le personnage objet de notre étude.

Pierre DUPARC.

Séance du 5 mai 1965 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Le Président adresse des félicitations à notre confrère M. Louis Falletti, professeur à la Faculté de Droit de Lyon, qui vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Il présente M. Chapuisat, Archiviste cantonal à Lausanne, bien connu par ses travaux sur le moyen-âge dans le canton de Vaud, dont l'histoire, si souvent, se confond avec celle de Savoie. M. Chapuisat vient nous parler de « l'Etat-Major de Pierre de Savoie ». *(Voir au présent volume)*.

M. G. Grandchamp, en suite de la récente décision du Conseil Municipal de donner les noms de Charles Marteaux et de Félix Petit, à deux voies nouvelles d'Annecy, lit le rapport qu'il avait présenté dans ce but et qui évoquait la mémoire de ces deux Annéciens d'adoption, le premier qui fut président d'honneur de notre Compagnie et qui révéla l'existence de Boutæ; le second, auquel est due la fondation de l'annexe technique à l'Ecole Supérieure, devenue le Lycée Germain-Sommeiller.

Séance du 2 juin 1965 (**)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Le Président souligne le deuil qui vient de frapper l'Académie par la mort de notre distingué confrère M. le Chanoine Dechavassine, dont chacun a pu apprécier tant les travaux d'historien que les qualités de cœur. Ses études sur les missionnaires et familles savoyardes à l'étranger resteront précieuses.

(*) Etaient présents : Mmes Hermann, Lavagna, Ratié, MM. Barrucand, Boileau, Benoît, Chanal, Crochon, Davignon, Gardet, Grandchamp, Général Humbert, Lachat, Laydernier, Matrod, Montagnoux, Mariotte, Mouchet, L. Pfister, Primot, Prugnard, Rebut, J. Rosay, Soudan, Vouttier, Vuachet.

Excusés : Mlles Ritz et Trombert, MM. Callies, Callot, Devant et Juge.

(**) Etaient présents: Mme Ratié, MM. Callies, Coutin, Devant, Devos, Dupont, Gabion, Gardet, Gayet, Grandchamp, Hammes, F. Jacquet, Lachat, Lacroix, Matrod, Mariotte, Mollard, Nicolas, Pfister, Prugnard, Puthod, R.P. Robert, J. Rosay, Rosset, Vuachet.

Excusés : Mme Hermann, Mlles Ritz et Trombert, MM. Callot, R.P. Charbonnel, Chanoine Coutin et d'Orlyé.

M. l'Abbé Bernard, membre effectif de l'Académie de Savoie, venu spécialement de Myans, nous avait entretenus, l'an dernier, des « granges » de Tamié. Dans le même cadre, il vient cette fois, présenter ses observations sur la naissance d'Annecy-le-Neuf, dans la première moitié du XII[e] siècle, naissance à laquelle l'Abbaye de Tamié ne serait pas étrangère. Dans un savant cours d'histoire locale, le conférencier évoque la ville errante que fut Annecy, qui passa de la plaine des Fins avec Boutæ, au coteau d'Annecy-le-Vieux pour redescendre à l'extrémité du Semnoz, puis la fondation de l'église Saint-Maurice auprès du château autour de 1100 et enfin la construction du château lui-même par les Comtes de Genève. Il nous montre, vers 1130, Saint Bernard intervenant pour mettre fin aux ravages causés dans le Genevois par les armées du roi Conrad contre lequel avait pris malencontreusement parti le Comte de Genève. C'est alors que se construisit Tamié et que Saint Bernard en détacha des frères convers et les envoya défricher la grande forêt annécienne de Chevesnes qui s'étendait jusqu'à Loverchy. Il allait améliorer par cette entreprise le sort des quelques habitants. La rapide croissance de l'agglomération serait due pour une large part à l'action clairvoyante du saint.

Plusieurs des fondations de Tamié intéressent Annecy où l'Abbaye possédait des fiefs. Par l'intermédiaire de celle-ci, les bienfaits dûs à l'illustre Abbé de Clairvaux furent fort appréciables durant des siècles. Aussi le conférencier forme-t-il le souhait qu'Annecy ait bientôt une rue de Tamié.

Des échanges de vues suivirent cette savante conférence très applaudie, dont le Président félicita vivement M. l'Abbé Bernard. (Cette communication sera publiée ultérieurement dans le cadre d'une étude plus vaste).

Ouvrages reçus pour la bibliothèque : « Xavier de Maistre et le Val d'Aoste », par M. Paul Guichonnet ; « Toponyme valdotain d'origine proromaine », par M. A. Chenal ; « Proverbes et dictons valdotains », par J. Cassano ; « La Châtellenie de Montjovet et les subsides à la Cour de Savoie », par M. F. Gamba ; « Répertoire de la préhis-

toire et de la protohistoire de la vallée de la Maurienne » par M. Bellet ; « Au service de deux rois d'Angleterre au XIII[e] siècle : Pierre de Champvent », par M. J.-P. Chapuisat.

Remerciements aux aimables donateurs.

Séance du 7 juillet 1965 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Le Président adresse tout d'abord les condoléances de l'Académie à M. Henri Josseron, de Saint-Sylvestre, qui a eu la douleur de perdre sa femme.

A M. Angelloz, recteur honoraire de l'Université de Strasbourg, récemment nommé Maire de Thônes, M. Gardet adresse de vives félicitations.

M. le Doyen Léon Moret a envoyé l'hommage qu'il a consacré à son collègue et ami, le regretté Raoul Blanchard. *(Voir au présent volume)*.

M. Félicien Jacquet étudie le récent ouvrage sur « L'histoire de la Réforme en Savoie », par Eugène Bouli trop. *(Voir aussi à Bibliographie)*.

En exergue du livre, on note une citation du Pape Jean XXIII : « Nous avons des religions différentes, mais nous avons un même Dieu ».

Le besoin de réforme morale et religieuse, la rapide extension des idées nouvelles de Luther, de Lefèvre d'Etaples, l'ardeur des prosélytes hérésiarques et en particulier de Farel, de Calvin, de Théodore de Bèze, vont créer un front de réforme en Savoie et spécialement dans les vallées vaudoises du Mont Viso que le Parlement de Chambéry et le Tribunal de l'Inquisition auront du mal à contenir avec toute la rigueur d'exactions de l'époque.

Sous le règne d'Emmanuel-Philibert, à partir de 1553, les réformés seront moins sujets aux persécutions. Le Duc saura s'appuyer sur la compagnie de Jésus pour réformer les ordres monastiques. Grâce à lui, la Saint-Barthélémy n'aura pas de répercussions en Savoie.

Charles-Emmanuel, qui succède à son père en 1580, aura un règne tout différent, et la Savoie va se trouver entraînée dans une

---

(*) Etaient présents : Mme Ratié, Mlle Trombert, MM. Bajulaz, Barrucand, Buttin, R.P. Charbonnel, Devos, Dupont, Gardet, F. Jacquet, Jorioz, Juge, Lachat, Lacroix, Legrand, Matrod, Mollard, Pfister, Prugnard, Rebut, Reguerraz, R.P. Robert, Vuachet.

Excusés : MM. Callies, Devant, Grandchamp, Moret, J. Rosay.

série de conquêtes parfois heureuses et souvent désastreuses. Le Duc va cependant rester, aux yeux de l'Italie, comme le précurseur de son unité.

C'est le moment de la conversion du Chablais, avec la collaboration du Président Favre et surtout de Saint François de Sales.

C'est, par ailleurs, une série d'attaques contre Genève qui dresse devant le duc de Savoie les Bernois et les protestants de Henri IV, lesquels l'obligeront à abandonner ses vues sur Genève après l'escalade. C'est aussi la répression impitoyable contre les hérétiques des vallées du Mont Viso qui contribuera à dresser contre le Duc tous les protestants d'Europe.

Enfin, après la Révolution et l'Empire, c'est le retour des diocèses et des congrégations sous Charles-Félix, suivi d'une période de tolérance envers les protestants sous Charles-Albert.

Le culte protestant est installé à Annecy dès 1812, et sera marqué en particulier par la longue carrière du pasteur Achille Noyer de 1876 à 1914.

Cette étude, qui valut à M. Jacquet de vives félicitations du Président, motiva des échanges de vues auxquels prirent part l'abbé Devos et le Révérend Père Robert.

M. Pfister présenta enfin « L'Histoire de la Poste à Lyon », par M. G. Chapier qui est remercié.

Séance solennelle de l'Académie Florimontane
à Montrottier, le 13 septembre 1965

Uu auditoire nombreux, où l'on reconnaissait M. Léon Moret, membre de l'Institut; M. Angelloz, ancien recteur de l'Université de Strasbourg; M. J.-G. Ritz, doyen de la Faculté des Lettres de Lyon; M. Gagnebin, doyen de la Faculté des Lettres de Genève, était venu entendre M. Pierre Duparc, ancien archiviste en chef de la Haute-Savoie, puis conservateur aux Affaires Etrangères, récemment nommé professeur à l'Ecole des Chartes [1].

Présenté par le Président M. Clément Gardet, qui avait préalablement salué en termes émouvants la mémoire de M. Daniel-Rops, membre d'honneur de l'Académie Florimontane, toujours fidèle à la séance solennelle de septembre, M. Pierre Duparc parla, avec la science et la distinction qui lui sont coutumières, de l'importance du trafic

---

(1) S'étaient fait excusés : S.M. la Reine Marie-José, M. et Mme Bernard Patou, Préfet de la Haute-Savoie ; M. Arthur Lavy, Président du Conseil Général ; Comte et Comtesse de Menthon, M. Georges Riond, M. Pierre Callies, M. Revelin.

aux XIII[e] et XIV[e] siècles sur les cols alpins de la Savoie, spécialement au Mont-Cenis, que plus de 10 000 mulets chargés de marchandises traversaient chaque année, transportant dans les deux sens, épices, céréales et produits manufacturés, sur les routes que ne fréquentaient pas seulement les marchands, mais aussi les pèlerins et les artistes. A travers les souvenirs savoyards, c'est une vaste évocation de la civilisation du Moyen-Age que présente le distingué conférencier, qui montra comment, avant le développement des communications maritimes au XIV[e] siècle, la Savoie eut une importance considérable dans les échanges européens.

Le Président Gardet le remercia en termes chaleureux, l'invitant à revenir aussi souvent que possible en sa ville natale pour présenter à ses confrères florimontans le fruit de ses travaux.

Une réception eut lieu ensuite dans les salons du château où M. et Mme Gardet, M. et Mme Duparc et les membres du Comité s'entretinrent avec leurs visiteurs.

Séance du 13 octobre 1965 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. G. GRANDCHAMP, VICE-PRÉSIDENT

Ayant excusé M. Gardet, président, absent, M. Grandchamp rappelle le décès de nos confrères : M. John Baud, secrétaire perpétuel de l'Académie Chablaisienne, et M. Jacques Pons, de Nice. A leurs familles il adresse de cordiales condoléances, ainsi qu'à M. Louis Montagnoux, pour la perte de son gendre, le lieutenant-colonel Paul Michel.

Il adresse de vives félicitations à trois de nos confrères : M. le Chanoine Abel Jacquet, nommé curé de la nouvelle paroisse de la cathédrale d'Annecy ; M. Edmond Ganter, élu maire de Genève, et M. Pierre Gruffaz, promu consul général de France à Turin.

(*) Etaient présents : Mmes Chevallier et Ratié, Mlles Ritz et Trombert, MM. Bajulaz, Callies, J. Coutin, Crochon, Davignon, Devant, Dupont, Dussauge, Grandchamp, Juge, Legrand, Mariotte, Mollard, Mouchet, d'Orlyé, L. Pfister, Prugnard, Revelin, J. Rosay, Vuachet.

Excusés : MM. Balleydier, Barrucand, Boileau, Callot, Chanal, R.P. Charbonnel, Chanoine Coutin, Gabion, Gardet, F. Jacquet, Lachat, Gruffaz, Matrod, Nicolas et Spilmont.

Le Président salue le retour parmi nous de M. Dussauge, ancien inspecteur d'Académie, et M. Revelin, ingénieur.

Et il remercie, au nom de notre Académie, M. René Laydernier, qui a bien voulu revaloriser très généreusement le prix de poésie fondé par son père regretté.

M. M. Rebut nous parle du Collège Chapuisien. *(Voir au présent volume).*

M. Mariotte présente l'analyse des derniers travaux de M. Pierre Duparc, rédigée par un jeune Annécien, M. J.-P. Baud, assistant à la Faculté de Droit de Lille. *(Voir à Bibliographie).*

Le Vice-Président donne connaissance du rapport qu'il a présenté au Conseil municipal en suite duquel, le 4 octobre dernier, le nom de Mgr Rendu, évêque d'Annecy, décédé en 1859, a été donné à une rue de la ville. Florimontan dès 1851, l'éminent prélat est resté célèbre par son fameux mémoire sur le prolétariat.

M. L. Pfister signale l'intérêt que présentent les publications ci-après : Mémoires de l'Académie Salésienne, t. 77 : chanoine Coutin, « Le journal de Mme de Chantal (1572-1641) d'après le vicomte du Jeu », et « La paroisse et le prieuré de Megève avant la Révolution ». Mémoires de l'Académie de Savoie : « Un mariage manqué, Emmanuel-Philibert et Elisabeth d'Angleterre », par S.M. la Reine Marie-José ; « Le château de Miolans », par le chanoine Naz ; « Les origines et la formation des patois de Savoie », par M. Victorien Ratel. Mémoires de la Société d'Histoire et Archéologie de Genève : « Recherches sur le commerce de Genève au XVII[e] siècle », par Anne-Marie Piuz.

Séance du 10 novembre 1965 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Le Président fait part du décès de notre confrère M. Pierre Leblanc, directeur honoraire de la Société nan-

---

(*) Etaient présents : Mmes Hermann, Ratié, Mlle Trombert, MM. Bajulaz, Balleydier, Callot, R.P. Charbonnel, P. Coutin, Crochon, Davignon, Devos, Gardet, F. Jacquet, Jorioz, Legrand, Matrod, L. Pfister, Puthod, Reguerraz, Rebut, R.P. Robert, J. Rosay.

Excusés : Mlle Ritz, MM. Buttin, Callies, Chanoine Coutin, Devant, Dupont, Grandchamp, Lachat, Mariotte, Mollard, Revelin, Spilmont, Vouttier et Vuachet.

céenne de Crédit industriel, ancien président de l'Académie Stanislas, un habitué d'Annecy. Membre correspondant depuis 1960, il s'intéressait beaucoup aux travaux de notre Académie. A Mme Leblanc, M. Gardet adresse de vives condoléances. Il exprime aussi à Mme M.-T. Hermann, notre confrère, de cordiales condoléances, à l'occasion de la mort de son beau-père, l'artiste peintre Georges Hermann, de La Roche-sur-Foron.

Le souvenir de Saint François de Sales à Lyon est l'objet d'une communication de M. Georges Chapier, de Lyon, relative à la plaque apposée en 1858, rue Sainte-Hélène (caserne de gendarmerie de Lyon-Sala), pour rappeler que ce lieu fut l'emplacement de la maison où le saint mourut le 28 décembre 1622. Et notre confrère de poursuivre sa communication en précisant que cette humble demeure du jardinier, maisonnette, transformée en oratoire, et démolie en 1829, comportait au rez-de-chaussée, un atelier et, à l'étage, une chambre mansardée, réservée à l'aumônier ou au confesseur des Visitandines. C'est cette chambre que choisit Saint François pour rendre son âme à Dieu. M. Chapier envoie les photographies du lit mortuaire et de la plaque.

Le Président le remercie ainsi que M. Pfister qui a présenté et donné lecture de cette étude fort intéressante.

« Le Règlement pour la Savoie » de 1773 est l'objet d'une causerie de M. Paul Coutin, professeur d'histoire au Lycée Germain-Sommeiller.

Le XVIII[e] siècle a été une période de grande activité administrative, aussi bien pour la cour de Turin que pour le Souverain Sénat de Savoie. Tandis que le Gouvernement sarde édictait les « Royales Constitutions » en 1770, le Sénat faisait imprimer à Chambéry des « Règlements » en 1723 et 1730, assez brefs et consacrés à des questions de procédure. Mais le règlement de 1773 est beaucoup plus ample et la procédure n'y occupe que quelques pages. L'une des deux parties les plus importantes concerne les rapports de l'Eglise et de l'Etat savoyard : le Sénat veillait à l'accomplissement des devoirs religieux, à l'observance des fêtes, mais veillait encore plus à imposer des limites à la puissance du clergé, aux biens des communautés religieuses, et à contrôler les rapports du clergé et du pape dans la plus pure tradition des « gallicans » de France.

Cependant, la partie la plus intéressante, dit le conférencier, est celle qui a trait à la vie économique. C'est tout un panorama de l'agriculture, de la vie artisanale et urbaine, qui se dessine au long des articles réglementant avec minutie les vendanges, les

récoltes, l'exportation des denrées agricoles, l'élevage (celui des chèvres est sévèrement réglementé et limité à certaines communes). La fixation des prix, la qualité des produits, les métiers insalubres, font l'objet de règlements précis.

La chasse, enfin, retient toute l'attention des sénateurs, avec le double souci de préserver le gibier et d'en réserver la jouissance aux habitants du Duché — à condition qu'ils aient le droit de chasse, bien entendu...

Aux applaudissements nourris de l'assistance, M. Gardet joint des compliments chaleureux, remerciant notre confrère d'avoir su analyser avec tant d'à-propos et d'intérêt ce règlement, dont bon nombre d'articles sont encore d'actualité.

M. René Decoux a offert son essai sur l'Energie dans la Cosmogénèse de Pierre Teilhard de Chardin, essai honoré d'un avant-propos très élogieux d'A.-J. Teilhard de Chardin, sœur du célèbre savant. Le Président adresse à M. Decoux des remerciements et des félicitations pour cet « Essai » conçu avec une particulière clarté, le rendant compréhensible aux profanes.

Séance du 8 décembre 1965 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

En ouvrant la séance, le Président évoquant le grand deuil qui vient de frapper S.M. la Reine Marie-José par la mort de sa mère, fait part du télégramme de condoléances qui lui a été adressé, ainsi que de la réponse émue de Sa Majesté.

Mme le Docteur Suzanne Ratié entreprend sa conférence sur le « Scarabée de cœur » du musée d'Annecy. *(Voir au présent volume).*

(*) Etaient présents : Mmes Hermann et Ratié, Mlle Trombert, MM. Benoît, Buttin, Chanal, P. Coutin, Dupont, Dussauge, Gardet, Grandchamp, F. Jacquet, Juge, Lachat, Laurent, Legrand, Mariotte, Mollard, Matrod, Paris, Pfister, Prugnard, Puthod, Rebut, J. Rosay, Ruffet, Reguerraz.

Excusés : Mlle Ritz, MM. Balleydier, Callies, Callot, Chanoine Coutin, R.P. Charbonnel, Devant, Josseron, d'Orlyé, Spilmont et Vuachet.

M. Grandchamp nous entretient d'Adrien Guignet, peintre romantique, d'Annecy, dont une exposition eut lieu cet été au musée Roblin, à Auteuil. *(Voir au présent volume)*.

Deux ouvrages publiés par les éditions « Heures Claires » ont retenu l'attention de M. Grandchamp : « Images de Savoie », par Frison-Roche, et « De la Savoie au Pays d'Aoste par le tunnel du Mont-Blanc », par Louis Armand, tous deux illustrés par Ch. Samson. *(Voir à Bibliographie)*.

Le Secrétaire perpétuel,
L. PFISTER.

CERCLE PHILOSOPHIQUE

L'année 1964-1965 a été marquée, au Cercle Philosophique qui atteint sa troisième année d'existence, par une intense activité à laquelle participe, de plus en plus nombreux, un public curieux de l'information philosophique et scientifique.

Voici la liste des conférences présentées :

28 octobre 1964. — M. M. Deschoux, maître-assistant à la Faculté des Lettres de Besançon : « La philosophie du Dialogue ».

26 décembre 1964. — M. G.-J. Bené, directeur de la recherche à l'Institut de Physique Expérimentale de Genève : « La responsabilité des scientifiques dans le monde moderne ».

29 janvier 1965. — M. Nœtzlin, physicien vulcanologue, de Genève : « Les mesures du Temps en géophysique et en astrophysique ».

6 avril 1965. — M. H. Armand, professeur agrégé de Sciences physiques : « Les applications actuelles de l'électronique ».

25 mai 1965. — Mlle P. Piron, docteur ès-lettres, directrice du Lycée et du Centre Culturel International d'Evian : « Quelques aspects de la pensée de Simone Weil ».

11 juin 1965. — Colloque entre MM. Bené, Armand, R. Laydernier, Spilmont : « L'Atome et nos problèmes ».

26 octobre 1965. — M. M. Deschoux : « La philosophie dernière ».

26 novembre 1965. — M. René Prévost, Docteur ès-Sciences économiques : « Cartésianisme et théorie de la planification ».

20 décembre 1965. — M. René Schaerer, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Genève : « L'homme Antique devant ses choix ».

Les textes de ces conférences paraissent dans les Cahiers périodiques du Cercle Philosophique.

AU GROUPEMENT D'ETUDES SALESIENNES

Une importance séance de ce groupement s'est tenue le 27 août, à l'Hôtel de Ville d'Annecy, sous la présidence de M. le Chanoine Coutin, président de l'Académie Salésienne et président d'honneur de l'Académie Florimontane, assisté de M. le Chanoine Secret, directeur-animateur.

M. Secret a présenté une étude restreinte sur la pastorale d'ensemble pratiquée par saint François de Sales dans l'ensemble des paroisses de la région des Bauges qu'il visita en 1606. Auparavant, le conférencier avait souligné que saint François fut avant tout évêque et pasteur de tout le diocèse à cheval sur trois nations. Les procès-verbaux de ses visites pastorales montrent que le saint avait tenu à redonner un sens aux communautés paroissiales trop longtemps privées de leur évêque, et à faire prendre leurs responsabilités aux curés et paroissiens des Bauges.

Le Révérend Père Robert, dans des « notes de chronologie salésienne avec quelques à-côtés », présenta une analyse critique de l'ouvrage de M. Eugène Boulitrop, sur « l'Histoire de la Réforme en Savoie », dont M. Félicien Jacquet a donné à l'Académie Florimontane un compte rendu analytique. Après avoir reconnu le considérable travail de recherche de M. Boulitrop, le Père Robert fait remarquer que de nombreux points de l'ouvrage doivent être révisés, corrigés et même à supprimer étant contraire à la sereine objectivité de l'histoire.

M. le Chanoine Coutin félicita et remercia les deux conférenciers, et donna lecture, en la commentant, d'une thèse encore inédite, rédigée par une jeune religieuse des Sœurs de Don Bosco, professeur à Marseille, consacrée à la joie dans saint François d'Assise et dans saint François de Sales. L'auteur montre combien cette joie, dont leur vie et leurs œuvres débordent, était enracinée dans le tempérament spontané et audacieux de ces deux hommes de Dieu.

Raoul BLANCHARD (1877-1965)

La récente disparition de l'éminent géographe Raoul Blanchard doit être vivement ressentie par l'Académie Florimontane qui l'avait élu Membre honoraire, ainsi que par notre cité annécienne, laquelle, en reconnaissance de la remarquable étude de Géographie urbaine qu'il lui avait consacrée, se l'était attaché en qualité de Citoyen d'honneur.

C'est une très grande perte pour la Géographie alpine, car on peut bien dire qu'il en avait été le fondateur et l'animateur à Grenoble, tandis que se déroulait sa carrière de professeur à la Faculté des Lettres dont il devint même le Doyen de 1944 à 1948.

Je crois qu'il n'est guère, dans les annales universitaires, de carrière ausis bien remplie et aussi réussie que la sienne.

Il était né à Orléans le 4 septembre 1877, et c'est là qu'il connut et se lia d'amitié avec Charles Péguy qui l'orienta vers le professorat. Il fit ses premières études au lycée de cette ville, puis à Paris, à Louis-le-Grand, où il se signala en enlevant quatre premiers prix d'histoire et de géographie au Concours général, et cela tout en préparant l'Ecole Normale supérieure. Il y entre d'ailleurs peu après et en sort non sans avoir conquis un nouveau succès, celui de major du concours d'agrégation de 1900.

Il est ensuite nommé successivement professeur aux lycées de Douai et de Lille, ce qui va lui permettre de préparer sa thèse de doctorat sur les Flandres, thèse particulièrement brillante, qui sera soutenue en Sorbonne en 1906 et lui vaudra sa nomination à Grenoble, dans la maîtrise de conférences de Géographie qui venait d'être créée pour lui, à la Faculté des Lettres.

Les débuts furent modestes, mais avec un tel homme, les choses allaient vite prendre tournure et marcher rondement. Tout d'abord, il fallait lutter contre l'indifférence des foules studieuses qui ne se rendaient pas encore compte de ce que pouvait être le rôle de la géographie, et recruter des élèves.

L'éloquence du jeune professeur et son entregent firent merveille. Les premiers contingents lui furent fournis par de jeunes officiers de la garnison préparant l'Ecole de Guerre. Grand succès : ses élèves conquièrent toutes les premières places au concours.

Cette fois, l'enseignement était définitivement lancé et n'allait cesser de se perfectionner lorsque, abandonnant les locaux vétustes et inconfortables de la place de Verdun, Raoul Blanchard allait s'installer, en 1908, aux côtés de la Géologie, alors dirigée par W. Kilian, dans l'ancien évêché du Cardinal Le Camus de la rue Très-Cloître.

C'est là que l'Institut de Géographie Alpine, célèbre maintenant dans le monde entier, va prendre naissance, se développer et prospérer en suivant une courbe sans cesse ascendante.

L'histoire de cet Institut est actuellement connue de tous et je me bornerai à rappeler que, parmi le flot montant et enthousiaste des élèves, venant chaque année se presser autour du Maître, celui-ci sut choisir périodiquement et former les meilleurs d'entre eux qui, tous, sont devenus à leur tour des maîtres dans la plupart des Facultés des Lettres de province.

Un membre de l'Académie Française en est même sorti, j'ai nommé Daniel-Rops, ainsi que deux recteurs, André Allix et Jules Blache, sans compter les jeunes encore pleins d'avenir.

Au cours de cette évolution, la recherche marche de pair avec l'enseignement et, pour publier les travaux du patron, les thèses ou les diplômes de ses disciples, on n'hésite pas à créer un recueil qui deviendra vite une publication périodique réputée. Depuis 1912, plus de cinquante tomes de la « Revue de Géographie Alpine » sont là pour témoigner de la puissante vitalité de ce que l'on peut bien appeler maintenant l'Ecole géographique de Grenoble, école qui est donc bien celle de Raoul Blanchard.

Mais je ne serais pas complet ni équitable si je n'insistais pas sur l'homme lui-même et surtout sur sa conception personnelle de la Géographie.

Raoul Blanchard a toujours été un esprit trop original et trop indépendant pour se laisser couler en ses débuts dans des moules classiques ou surannés. Sa belle thèse sur les Flandres, aujourd'hui introuvable, avait déjà mis en lumière des qualités exceptionnelles. Séduit par les idées neuves et si pénétrantes du grand géographe qu'était Vidal de la Blache, notre ami fonda toujours ses recherches alpines sur une forte connaissance de la Géologie (nul plus que lui n'a su nous comprendre), de la Morphologie, de la Climatologie et même de la Botanique, non pour décrire, mais pour expliquer et mettre toujours en première place le facteur humain.

Le cadre morphologique sera là pour animer les nombreux phénomènes géographiques issus des activités humaines. D'où l'importance qu'il sera des premiers à donner à l'enquête sur place. Transplanté dans la région alpine, il prendra son bâton de voyageur et chaussera, comme il le dit, ses gros souliers à clous pour en visiter jusqu'aux moindres vallées, aux plus petits villages, de sorte que tout, chez lui, s'appuie sur le concret, sur des choses vues ou entendues et vérifiées.

Telles sont les idées directrices qui ont présidé à tous ses travaux ainsi qu'à ceux de ses élèves, tant dans nos Alpes que partout ailleurs où il a porté ses pas de grand voyageur : Europe, Asie, Amérique du Nord.

En ce qui nous concerne, comment ne pas faire une place spéciale au monumental ouvrage, somme et synthèse originale de nos connaissances sur les Alpes Occidentales dont Raoul Blanchard a publié le douzième et dernier volume en 1958 et dont on a pu dire qu'il devait être sur la table de tous les administrateurs, car il est un tableau complet du cadre physique, des activités économiques et des possibilités industrielles de la région alpine, permettant aux grands de ce monde d'en tirer des prévisions et des directives pour l'avenir.

Mais le profane non moins que le spécialiste peut aborder ce magnifique ouvrage sans l'effroi que provoque habituellement la lecture des travaux trop techniques. Il y

trouvera tout d'abord une sincérité de bon aloi. Je cite: « *Les débutants, trop souvent, craignent de laisser apercevoir ce qui leur échappe, de peur d'être mal jugés. Je n'en suis pas là; je veux y aller plus carrément et me permettre des aveux d'ignorance* ».

Mais à côté de cette sérénité scientifique, quelle verve de polémiste lorsqu'il trouve sur son chemin une thèse qu'il juge erronée, quelle justesse et quelle force d'expression pour décrire les pays alpins, si divers et si contrastés. Comment ne pas citer quelques-unes de ces phrases lapidaires, prises au hasard, phrases qui n'appartiennent qu'à lui et créent une image définitive. Veut-il décrire en quelques mots l'économie préalpine dans les Alpes delphino-savoisiennes: « *Bois et lait, ces deux piliers de l'aisance préalpine* »; un type de montagne des Alpes d'Annecy: « *Ces extraordinaires Dents de Lanfon qui ont l'air d'une écharde piquée sur un socle peu résistant* »; enfin, plus loin de nous, c'est « *La masse de Glandasse qui flotte à l'extrémité de la poupe du Vercors, comme le château des anciennes caravelles* »; et surtout, voulant opposer la morphologie des Alpes du Nord à celle, plus molle des Alpes méridionales: « *Pays où il y a plus de graisse que d'os* », dit-il, etc. Et je n'en finirais pas dans mes citations si je voulais feuilleter tous les volumes de cette œuvre magistrale.

Il y a pourtant un petit livre de Raoul Blanchard que je m'en voudrais de ne pas mettre ici en vedette, car il est comme une carte de visite à la postérité annécienne: il s'agit, vous l'avez deviné, de son ouvrage, trop modestement intitulé « Annecy - Essai de Géographie urbaine », dans lequel l'auteur retrace l'origine et le développement de notre ville au cours des siècles et qui est une des applications les plus réussies de sa méthode géographique, déjà utilisée d'ailleurs avec un égal succès, pour Grenoble et pour le Comté de Nice.

Telle est, brièvement esquissée, l'œuvre alpine patiemment édifiée par notre regretté confrère durant son long et fidèle séjour dans nos régions. Et encore, n'ai-je point parlé de ses importants travaux sur le Canada français et sur l'Amérique du Nord, pays dans lesquels il avait été appelé, dès 1917, à faire des cours dans les Universités et

qui se poursuivirent pendant plusieurs années, notamment à Harvard, avec grand succès.

De nombreuses et flatteuses distinctions scientifiques sont venues sanctionner cette œuvre : médaille d'or de « l'Americal Geographical Society » en 1956, prix Osiris de l'Institut de France l'année suivante, puis, suprêmes consécrations, son entrée sous la Coupole de l'Académie des Sciences morales et politiques en 1958, et enfin la médaille d'or de la Recherche Scientifique, le Nobel français, en 1961. Il était Grand Officier de la Légion d'Honneur.

A la Faculté des Sciences de Grenoble, nous le considérions un peu comme des nôtres car, Institut de Géographie Alpine et Institut de Géologie avaient cohabité de 1908 à 1962 dans les mêmes locaux de la place Notre-Dame avant d'émigrer dans les bâtiments construits sur les pentes du Fort Rabot. Une collaboration cordiale et féconde s'était établie peu à peu entre nous, et dont, dès mon arrivée à Grenoble, en 1923, j'avais éprouvé les avantages. L'intérêt qu'il me portait s'était transformé en une amitié qui m'honorait et nos rapports de voisinage sont toujours restés d'une grande cordialité. Il manquait rarement, lorsqu'il venait consulter les ouvrages de notre bibliothèque, de faire une pause dans mon modeste cabinet de travail où nous échangions des propos qui, avec lui, prenaient toupours un tour très personnel et fort divertissant.

S'il avait quitté Grenoble en 1955 pour se retirer à Sèvres, dans la banlieue parisienne, c'était pour se rapprocher de ses enfants et de l'Institut dont il fréquentait les séances avec assiduité.

Il y a travaillé jusqu'à l'extrême limite de ses forces, car doué d'une étonnante vitalité et d'une grande jeunesse d'esprit, il entreprit de se raconter et publia, coup sur coup, en 1961 et 1963, deux charmants ouvrages de souvenirs, « Ma jeunesse sous l'aile de Péguy » et « Je découvre l'Université, Douai, Lille, Grenoble », dans lesquels il retrace avec humour ses passages à l'Ecole normale et dans les lycées de province et surtout, cette fois non sans malice, son arrivée et ses avatars à l'Université de Grenoble.

La dernière fois que je le vis, dans la salle des séances de l'Institut, il m'avait parlé de sa santé qui l'inquiétait alors, mais surtout de son projet de compléter ces deux

volumes de souvenirs par un troisième consacré à ses séjours dans les Universités canadiennes et des Etats-Unis, projet qui n'a sans doute pu se réaliser, car il est mort peu de temps après, le 24 mars 1965.

Nos Alpes perdaient un grand savant, et nous un grand ami.

Léon MORET.

DANIEL-ROPS

La mort de M. Daniel-Rops, de l'Académie Française, survenue le 27 juillet 1965, fait de l'année 1965 une année de deuil pour les lettres françaises, et spécialement pour l'Académie Florimontane dont il était membre d'honneur.

En septembre 1961, il avait tenu sous le charme de sa parole l'auditoire qui, pour l'entendre parler de Jérusalem, s'était rassemblé à la séance solennelle de notre Académie au Château de Montrottier. Et chaque année, nous le revoyions fidèlement honorer de sa présence nos rendez-vous d'automne.

Cet illustre académicien aimait se dire « Savoyard d'adoption ». Chaque été le voyait revenir en cette belle maison de Tresserve, dont il aimait la paix, les fleurs, le paysage. Il avait voué à notre province une amitié profonde qui se noua lorsque la ville de Chambéry eût le privilège de le voir débuter dans cette carrière littéraire, qu'il gravit jusqu'au sommet des honneurs. Tous ceux qui le connurent savent qu'il ne se départit jamais de la bienveillance attentive qu'il portait en cette province à quiconque s'intéresse aux choses de l'esprit.

Il répondait à toutes les lettres, ne cessait de rendre les plus efficaces services à tous ceux qui frappaient à sa porte, trouvant toujours le temps de conseiller, encourager les initiatives lorsqu'elles témoignaient d'une recherche d'art et de culture ; la ville d'Annecy sait quel intérêt il portait au Festival d'art sacré.

C'est dans le cadre de ce festival que fut tenue, en juillet 1962, par notre Académie, une autre séance solennelle au château d'Annecy, où fut commémoré avec éclat le troisième centenaire de la mort de Pascal. Dans une conférence magistrale, dont la « Revue Savoisienne » s'honore d'avoir publié le texte [1], Daniel-Rops montrait

par quels liens profonds de pensée et de style ce philosophe se rattachait historiquement et spirituellement à saint François de Sales, non seulement par Port-Royal, l'abbé de Saint-Cyran et la mère Angélique Arnaud, mais aussi par le Cardinal de Bérulle et les moralistes français.

Malgré leurs différences de tempérament et de vocation, le philosophe à la « nuit de feu » ne rejoint-il pas le saint évêque François de Sales, « humaniste dévôt », écrivain et fondateur d'Académie, qui, un demi-siècle avant le « ni ange ni bête » de Pascal, écrivait: « Je suis tant homme que rien plus »... « Dieu est le Dieu de notre cœur » ?

Il nous semble que dans les quelques pages de cet article se retrouve en discret filigrane l'itinéraire philosophique et spirituel de Daniel-Rops.

Aimant scruter les consciences et les destins, ainsi fut-il non pas seulement historien, mais aussi nouvelliste et romancier, critique et essayiste, témoin exemplaire de l'époque où il vécut. Son essai sur le « Monde sans âme » fut de ceux qui portaient sur les années 1930 un jugement aigu de sociologue et de moraliste angoissé. Les mêmes préoccupations se retrouvent en son œuvre romanesque, où les secrets de « l'âme obscure », les ardeurs de « l'épée de feu » se situent si souvent dans le cadre des vallées savoyardes.

Daniel-Rops est parti brusquement en plein labeur, ayant conduit presque à son terme son œuvre d'historien de l'Eglise qui, avec « l'histoire sainte », embrasse toute l'histoire de l'humanité.

Avec cet écrivain éminent, l'Académie Florimontane perd un guide et un ami. Il demeure un exemple. Car avec sa santé fragile, n'a-t-il pas démontré comment une volonté tendue, un esprit toujours en éveil peut triompher des servitudes du corps ? N'a-t-il pas incarné l'idéal du philosophe grec, qui voulait que le « nous » l'Esprit, fût toujours sur le char ?

L'exemple de sa vie, l'œuvre qu'il a laissée, permettent de dire avec lui: « Mort, où est ta victoire ? ».

Clément GARDET.

---

(1) « Revue Savoisienne », 1962, pp. 120-127 et pp. 7-8.

Le chanoine Marcel DECHAVASSINE
(1905-1965)

Le 21 mai 1965, une mort prématurée arrachait à tous ses amis le chanoine Marcel Déchavassine. La « Revue Savoisienne » se doit de rendre un hommage particulier à ce Florimontan, membre actif de presque toutes nos sociétés savantes et qui fut l'un des bons serviteurs de la défense et de l'illustration du passé savoyard.

Né à Samoëns, le 2 juin 1905, issu d'une robuste lignée montagnarde, il resta toujours profondément attaché à sa terre du Faucigny. Après ses études au Collège de La Roche et au Grand Séminaire d'Annecy, il conquiert, au Séminaire français de Rome et à l'Université grégorienne, le grade de Docteur en Droit canon. Ordonné en 1930, il est, successivement, vicaire à Thônes, puis à Notre-Dame d'Annecy et, dès 1937, professeur au Grand Séminaire où il enseignera, pendant vingt-six ans, la théologie fondamentale, la théologie morale et l'histoire de l'Eglise. Après son départ du Grand Séminaire, en 1963, il cumulera les fonctions d'aumônier des Religieuses de l'Immaculée Conception et d'inspecteur des archives diocésaines et paroissiales.

Mais, à côté de son activité pastorale, c'est sa vocation d'historien qui revendiquera une part croissante de son activité et c'est elle que nous voudrions évoquer ici. Son œuvre, dans ce domaine, s'explique par la conjonction d'une foi et d'un tempérament.

L'homme était complexe et attachant. Son aspect physique massif et sa vitalité apparemment inépuisable — que démentira sa disparition rapide — cachaient une très vive sensibilité et une timidité qui se défendait, parfois,

en attaquant. Ami fidèle, exigeant pour lui-même et pour les autres, il ressentait profondément les amertumes qui ne lui furent point épargnées.

Notre confrère était venu à l'histoire en Savoyard, fidèle à son terroir et, surtout, en moraliste intransigeant. Elle était pour lui, avant tout, non pas pure érudition, mais *magistra vitæ*. La reconstruction du passé, la défense, volontiers polémique, des Anciens contre les Modernes, n'étaient jamais isolées de leur contexte philosophique et social.

Travailleur infatigable et heureux découvreur de documents, le chanoine Déchavassine laisse une œuvre abondante que le temps — et aussi une propension de sa nature, plus discursive que synthétique — ne lui ont pas laissé le loisir de ramasser en quelques grands ouvrages, que ses amis le pressaient d'entreprendre. Elle est éparse dans des revues, des publications savantes, des journaux [1].

M. Déchavassine a mené de front plusieurs thèmes de recherches. Tout d'abord, l'histoire locale du Haut-Giffre, à laquelle il a travaillé depuis ses débuts, sans achever cette monographie de Samoëns, à laquelle il a, cependant, apporté de nombreuses contributions. L'érudition lui doit le dernier supplément du *Dictionnaire du Clergé* de Rebord et Gavard, indispensable instrument de travail, et la partie relative au Diocèse d'Annecy-Genève du grand recueil de l'*Helvetia sacra.*

Mais la grande passion de ses dernières années fut l'étude de la Savoie missionnaire et émigrante. Il consacra au rayonnement mondial des congrégations et des missionnaires du Duché une précieuse série d'articles du « Courrier Savoyard », qui devraient être édités en volume, et il écrivit l'un des chapitres les plus neufs et originaux du *Mémorial de Savoie* paru en 1960, pour la commémoration de l'Annexion. Enfant d'une vallée émigrante — son propre grand-père dort en Algérie — il avait inauguré ses investigations par un article sur le *mourmé,* argot de métier des maçons de Samoëns. Puis, grâce à un réseau de correspondants sans cesse amplifié, il étendit sa quête à

---

(1) La « Revue Savoisienne » publiera, dans un prochain numéro, la bibliographie des travaux du chanoine Déchavassine.

la Suisse, la Franche-Comté, l'Alsace, l'Autriche et l'Allemagne, le Canada, l'Algérie et l'Argentine, retrouvant dans ces contrées des compatriotes qui témoignaient des vertus savoyardes.

Il serait souhaitable que ces matériaux — heureusement conservés, avec ses papiers, au Grand Séminaire — puissent être repris et utilisés un jour.

Si l'on ajoute les précieuses notices biographiques des prêtres défunts, dans la « Revue du Diocèse » et l'œuvre inlassable de sauvegarde des archives des presbytères, où il usa ses dernières forces, on mesurera tout ce que l'historiographie savoyarde doit à l'un de ses meilleurs défenseurs.

Avec Marcel Déchavassine disparaît, probablement, l'un des derniers prêtres-historiens qui ont tant fait pour la connaissance de notre province.

Paul GUICHONNET.

Jean SOUCHIER

Un ami de la Savoie, de ce paysage où le lac d'Annecy et ses montagnes allient, dans un équilibre harmonieux, le grandiose, la douceur, la majesté, la finesse des lignes, pourquoi Jean Souchier le fut-il ? — Il suffit d'avoir connu son solide tempérament, son caractère actif, sa culture, sa sensibilité cachée, l'intensité de sa vie intellectuelle, la délicatesse de son esprit, pour comprendre une telle affinité.

Venu pour la première fois à Annecy, en 1913, jeune professeur agrégé, il s'en trouve bientôt éloigné par la mobilisation ; la démobilisation le place d'abord à Roanne, son pays natal, puis à Nice, où les charmes d'une résidence si enviée et le prestige de l'avancement à un poste important ne résistent pas à l'attirance qu'exerçait sur lui cette Savoie où il décide de revenir en 1923, pour y rester définitivement.

Curieux de tout, on pourrait dire de lui ce que notre La Fontaine s'appliquait à lui-même : « il n'était rien, qui ne me soit souverain bien », s'il y trouvait une authentique valeur humaine. Il s'intéressa à cette région, à sa vie actuelle et passée, aux hommes qui l'avaient illustrée. Un discours de distribution des prix, fort remarqué, lui offrit l'occasion de faire revivre avec érudition et esprit, la figure de Vaugelas, né au pays des humbles et rudes ramoneurs et qui fut, lui, le grand ramoneur de la langue française. Il donnait des conférences aux sociétés littéraires ; on se rappelle particulièrement une évocation de son compatriote, Louis Mercier, le poète de cette terre qu'il aimait.

L'Académie Florimontane l'accueillit dès 1926 en qualité de membre associé et le « numerus clausus » des membres effectifs put l'admettre par suite de la vacance laissée par M. F. Bourdier, en 1946.

La sûreté de ses jugements le désigna pour animer les concours de poésie organisée par l'Académie Florimontane et pour juger les œuvres présentées. Grâce à lui, ces concours qui devaient malheureusement, à la suite des événements ultérieurs, subir une désaffectation quasi totale, connurent la période de leur plus bel éclat.

Cet ami distingué, récemment disparu, ne sera pas oublié à l'Académie Florimontane ; elle gardera avec fierté le souvenir de Jean Souchier qui n'avait d'autre aversion que pour la bêtise, la mesquinerie, le banal, le maniéré, aversion au niveau de son vibrant enthousiasme pour tout ce qui était beau, sain, original, pur comme les torrents de Savoie dont il escaladait les surplombs abrupts en chassant la truite, comme l'exploit d'une équipe de rugby — sport qu'il avait pratiqué avec passion — comme les beaux textes anciens et français où, toute sa vie, il ne cessa de trouver sa nourriture intellectuelle et spirituelle.

Alexis PRUGNARD.

La route dans le lit des Usses

Aux temps lointains et mystérieux de la préhistoire, l'Europe était couverte de forêts profondes, souvent impénétrables; et la sylve était le royaume des bêtes sauvages ennemies des hommes.

Les rares communautés humaines des âges de la pierre hantèrent les cavernes d'abord, puis les régions lacustres, et poussèrent enfin leurs habitats dans les clairières. Les chasseurs, pêcheurs et collecteurs de baies firent place, avec l'écoulement des siècles, aux paysans du néolithique, aux palafitteurs, aux éleveurs..

Les relations entre les premiers groupements d'hommes étaient rendues difficiles par l'épaisseur de la végétation forestière, par le voisinage des animaux féroces. Les cours d'eaux seuls facilitaient les déplacements: on suivait le fil de l'eau en barques; on remontait le courant rapide à force de rames; on suivait à pied le lit de la rivière lorsque le volume des eaux et les passages à gué le permettaient. Les missionnaires et les commerçants du bronze n'eurent pas d'autres voies que les fleuves pour se rendre de la Mer intérieure au cœur de l'Europe. Les marchands aux gobelets et leur caravane durent emprunter le Rhône pour atteindre la Suisse et la Germanie, soit le cœur de l'antique Celtie.

Or le point le plus septentrional du Rhône navigable était la région de Seyssel entre les embouchures du Fier et des Usses. C'est là qu'il fallait quitter les embarcations et organiser les transports terrestres. C'est là que l'on chargeait les bêtes de somme de tout ce que le Midi pouvait offrir aux peuples hyperboréens. C'est là aussi, qu'au retour du pays de l'ambre, les marchands ramenaient les stocks

de pelleterie, les charges de résine pétrifiée, les troupeaux d'esclaves, toutes choses qu'ils s'étaient procurées dans les forêts hercyniennes ou près des lacs helvétiques.

Pour quitter le Rhône ou y revenir, il n'existait qu'une seule voie permettant la liaison avec le Nord, c'était le lit de la rivière des Usses.

Plus tard, lorsque les défrichements s'étendirent dans nos régions, que des villages se créèrent sur les pentes ou sur les plateaux, des pistes relièrent entre elles les agglomérations de huttes. L'intermède romain ne marqua point profondément le processus en cours. D'ailleurs, les siècles obscurs qui suivirent la chute de Rome, rétablirent l'économie rudimentaire d'avant César.

Le passage de l'économie villageoise à l'économie urbaine se produisit, on le sait, par la création de foires. de marchés, de villes franches. Ce fut l'œuvre du haut moyen-âge. Le regroupement des seigneuries locales dans des organisations plus vastes et plus puissantes amena, avec la centralisation de plus en plus accusée des pouvoirs. l'établissement de juridictions inférieures, baillages, man dements, autant de bourgades devenues villes où vivaient les fonctionnaires et leur clientèle. Des liaisons directes devinrent nécesaires entre les centres commerçants et les sièges administratifs et entre ceux-ci et les paroisses rurales. Ces voies de raccordement, d'importances diverses, mises bout à bout, servirent sans aucun doute aux transports interrégionaux. Elles furent même davantage utilisées avec le passage des années. Les chemins furent aussi améliorés suivant les besoins, qu'il s'agisse de la circulation des piétons, des cavaliers, des animaux de bât et enfin des véhicules routiers.

L'évolution que nous évoquons fut lente, elle s'étendit du néolithique à la période contemporaine. Il n'empêche que chaque fois que cela fut possible, les transports fluviaux se maintinrent et l'on utilisa, comme chemin, le lit des rivières. La grande révolution dans les transports intervint au XVIII^{e} siècle, avec l'emploi intensif des véhicules. Ceux-ci devinrent plus volumineux en s'adaptant aux marchandises à transporter. Les voyageurs préférèrent la diligence à la monture. Il y eut donc sur nos routes plus de chariots et moins de bêtes de somme, plus de malles-

postes et moins de cavaliers. Les voitures allant plus vite que les bateaux remontant le Rhône, les denrées riches eurent tendance à prendre la route plutôt que la voie d'eau. Le trafic délaissa le Rhône et les pistes sur les bancs de gravier des rivières. Il ne tarda pas d'ailleurs à se reporter, en grosse partie, sur les voies ferrées dès le milieu du XIX^{e} siècle. Ce fut la deuxième grande révolution dans les transports.

Il ne faut donc pas oublier, au moment où nous abordons l'étude du transit par le cours des Usses, que les moyens de transport de la préhistoire furent utilisés jusqu'à la Révolution, avec seulement quelques améliorations dans le siècle qui précéda cette date importante.

Un chemin dans le lit d'un torrent

Les Usses limitent la Semine au Sud, soit entre le pont des Douattes et le Regonfle, leur point de confluence avec le Rhône.

La rivière — torrentueuse à certaines époques — a creusé son lit dans le massif molassique qui s'étend du Vuache à la montagne de Clermont. Les berges en sont très escarpées. Celle de droite constitue, sur une grande partie de la face seminienne, un talus infranchissable en dehors des Crases ou sillons creusés dans la roche gréseuse. La rive gauche, sans être aussi abrupte, n'en est pas moins d'accès difficile.

Le lit du torrent s'étend donc entre deux falaises. L'eau y établit son cours dans des méandres qui vont d'une rive à l'autre. Il se forme de nombreux bras délimitant des îlots aux contours changeants suivant le hasard des crues.

Aucun tracé naturel de route ne se dessine sur la rive gauche et encore moins sur la rive seminienne opposée. Pourtant la vallée servit de chemin depuis la plus haute antiquité jusqu'à 1770. C'est si peu vraisemblable que les témoignages écrits ont laissé les chercheurs contemporains très sceptiques sur l'existence d'une route dans le cours des Usses. Et tous se sont posé la question : Où passait la route du Regonfle à Genève ?

Le chanoine Ducis [1] qui s'occupa beaucoup des voies romaines dans notre région, a buté lui aussi sur la possibilité d'un passage dans la vallée. Il fait passer la route impériale romaine Genève - Vienne par Chaumont, d'où ensuite, dit-il... « elle suivait la rive droite des Usses par dessous Bovinens, jusqu'au pont de Châtel qui la ramenait sur la rive gauche, dans la direction de Seyssel et jusqu'au confluent du Fier... » [2]. En somme l'itinéraire : Chaumont-Collonge - Mons - Bovinens - Châtel - Seyssel. La rive droite semble, pour Ducis, avoir eu la préférence du génie romain étant donné son ensoleillement. Pourtant Ducis a des doutes, car il écrit : « Il est inutile de penser aux plateaux de Chessenaz et d'Usinens où il n'y a pas la moindre trace... ».

Plus loin il ajoutera : « Le tronçon que nous avons indiqué précédemment sur la rive droite des Usses, au bas de Frangy, paraît incroyable aujourd'hui que ces coteaux sont sillonnés de ruisselets, de ravins, et ne présentent plus de consistance pour une voie solide. Cette ligne a donc été détruite, si jamais elle a été achevée. A-t-on reconnu la rive gauche en descendant de Frangy ? Nous ne le pensons pas, le danger était le même. D'ailleurs les traces font défaut ».

L'opinion du chanoine Ducis est très intéressante. Il est convaincu du passage de la voie romaine à Frangy, où l'archéologie a révélé des traces d'habitat romain. Par ailleurs il n'en trouve pas. Mais où passait-elle pour atteindre Frangy ?

Il est fort possible que les ingénieurs romains aient établi une infrastructure solide pour une voie reliant Condate (?) à Frangy. A notre avis, si cela fut, mieux vaut, comme le pense Ducis lui-même, chercher... « une ligne intermédiaire de Frangy par Champagne, Etrables, Rochette »... et abandonner la vallée des Usses proprement dite. M. Dufournet étudie cet itinéraire depuis des années. Nous souhaitons qu'il réussisse là où Ducis échoua.

---

(1) Ducis a voulu faire passer l'armée d'Annibal dans la vallée des Usses. Le Général carthaginois aurait fort bien pu utiliser le cours même de la rivière s'il avait réellement utilisé cet itinéraire, ce qui n'est pas encore prouvé. En effet, dans les pays désertiques, un oued à sec sert de chemin pour traverser un massif montagneux. Il y a, bien entendu, des risques de crues subites, mais ces risques valent d'être courus lorsqu'il n'y a pas d'autres pistes (cf. « Le passage d'Annibal du Rhône aux Alpes » et *Revue Savoisienne* du 20 septembre 1868).

(2) Cf. « Les voies romaines de la Savoie » (C.A. Ducis - 1864).

S'il y eut une voie romaine entre Seyssel et Frangy, elle ne put être que stratégique, c'est-à-dire établie pour les besoins impériaux militaires ou administratifs [3]. Elle ne remplaçait probablement pas une voie celtique. En effet, après la chute de Rome, les populations n'utilisèrent les chemins impériaux que dans la mesure où ceux-ci répondaient à leurs besoins et ces besoins étaient à peu de chose près ceux de leurs ancêtres allobroges.

Les Celtes et les Gallo-Romains durent emprunter le cours des Usses, comme le firent sûrement les voyageurs du Moyen-Age et ceux des siècles suivants et cela jusqu'à la Révolution. Cette certitude, tirée des témoignages ci-après, nous fait admettre la présence d'une route, à l'époque romaine, dans le lit même de la rivière. Ce n'était certes pas la classique strata.

Témoignages

I. — *Sépulture de Guigonne d'Orlyé* (octobre 1380).

Amédée VI, dit le Comte Vert, avait épousé Bonne de Bourbon. Et ce fut cette princesse française qui fit construire le château de Ripaille, dans un site plus avenant que celui où se dressait le manoir féodal du Bourget. Bonne s'y installa en 1377. Sous le règne d'Amédée VII, fils et successeur du précédent, Ripaille devint la principale résidence de la Maison de Savoie.

Pendant les expéditions du Comte Vert, Bonne, sa femme, était régente du Comté. Elle le resta pendant la minorité de son fils Amédée VII. Bonne fut une haute figure politique et elle exerça une grande influence sur la marche administrative de la Savoie. Elle sut s'entourer d'excellents conseillers et d'hommes capables: Louis de Cossonay, Otton de Granson et aussi Jean d'Orlyé.

C'est à Jean d'Orlyé que Bonne confia la construction des demeures de Ripaille. D'Orlyé fut ainsi le premier architecte de ce château devenu célèbre par les drames qui s'y déroulèrent et par l'ascétisme d'Amédée VIII. D'Orlyé

---

(3) Ce serait toutefois une erreur d'y chercher la route Condate-Genava des tables de Peutinger, car la route Augusta-Genava traversait le Rhône au delà duquel se trouvait Etanna. Elle suivait jusqu'à Genève la rive droite en passant par le Fort de l'Ecluse. Condate était différent de Seyssel et se situait sur la rive droite, plus au nord de cette ville.

avait d'abord été le précepteur d'Amé Monseigneur, comme on appelait le jeune Amédée VII. Le chevalier d'Orlyé était donc un personnage important à la cour de Savoie. Aussi, lorsque sa femme Guigonne mourut en octobre 1380, le corps fut-il transporté à Hautecombe.

Parti de Ripaille, le convoi funèbre s'arrêta à Ternier proche de Saint-Julien, à l'auberge tenue par un certain Mabilli. Là, il y eut une veillée et six femmes gardèrent le corps, tandis que les personnages qui suivaient le char y prirent leur repas du soir et s'y reposèrent. Le lendemain, le cortège prit la direction de Frangy. Le corps, certainement mal embaumé, sentait mauvais. On donna six sous aux charretiers pour qu'ils puissent s'acheter du pain et du vin aromatisé, cette boisson devant leur permettre de rester auprès du cadavre en décomposition. L'homme qui servit de guide « per locum Ussie » reçut 6 deniers de salaire. Les restes de Guigonne d'Orlyé furent conduits de Seyssel à Hautecombe par Fanoz, bâtelier.

II. — *Sépulture du Comte Rouge.*

Le 1er novembre 1391, le Comte Rouge mourait à Ripaille. Le tombeau de la famille comtale était à Hautecombe, dans l'abbaye fondée en 1125 au bord du lac du Bourget, par le bienheureux Humbert III, Comte de Savoie.

Le corps embaumé d'Amédée VII partit de Ripaille le vendredi 3, au matin. Le cortège était composé de hauts personnages, évêques, abbés, gentilhommes et aussi prêtres et valets en grand nombre. Chaque paroisse traversée fournissait une procession dont le curé prenait la tête. Le soir, les restes du Comte Rouge furent veillés dans la cathédrale de Genève.

Le samedi matin, le convoi prit la route de Frangy où, à midi, les gens et les bêtes firent halte pour le repas. Johannedi de Nanto (Jean Dunant), aubergiste dans cette ville, fournit le foin et l'avoine aux chevaux. Deux grands tréteaux furent achetés par Johannem de Vallata et le corps du défunt séjourna quelques heures dans l'église du lieu.

Le soir même, la dépouille mortelle d'Amédée VII arrivait à Seyssel après avoir emprunté la route les Usses

comme l'avait fait, onze ans plus tôt, celle de Guigonne d'Orlyé. L'inhumation eut lieu à Hautecombe où l'impressionnant cortège était arrivé le dimanche 5 novembre 1391 (4).

Ce dut être un spectacle peu ordinaire que ce défilé de porteurs (ils étaient 36 hommes venus d'Evian et de Thonon), d'ecclésiastiques à cheval, de chevaliers, de domestiques de toutes sortes, s'engageant sur les bancs de gravier de la rivière, passant sous les branches d'arbres inclinées en voûte, traversant les gués, entrant dans le port du Regonfle où les barques commandées par Pierre Ducis, attendaient, parées de deuil, prêtes à descendre le Rhône.

III. — *Le voyage de Bonne de Bourbon.*

Amédée VII mourut-il accidentellement à la suite d'une blessure ayant provoqué le tétanos ? (5) Fut-il empoisonné par son médecin Grandville, agent secret de la vengeance d'Otto de Grandson ? (6) Le fait est que la mort du Comte parut mystérieuse à l'époque. On parla de crime. On suspecta même la Grande Comtesse. Les passions longtemps contenues se déchaînèrent. Les partisans de Bonne de Berry, femme du défunt, se dressèrent contre ceux de Bonne de Bourbon, la veuve d'Amédée VI, et encore régente désignée pendant la minorité de son petit-fils Amédée VIII.

L'état des esprits était tel à Ripaille, que la cour partit pour Nyon dès le 4 novembre, à l'heure où le cortège funèbre, conduisant le défunt à Hautecombe, atteignait le Regonfle. Le pays de Vaud n'étant pas sûr non plus, Bonne de Bourbon se résolut à gagner Chambéry au plus vite.

Le 1er décembre, la cour quitta Nyon pour Genève où l'on passa la nuit. A la fin du jour suivant, le cortège était à Sallenôve. Ce ne fut pas une petite question à résoudre que le logement des Comtesses Bonne de Bourbon et Bonne de Berry, du Dauphin et de la suite. Il y avait 154 chevaux au total, ce qui suppose un personnel important accompagnant la cour. Outre les litières, il y avait 13 chars chargés des objets nécessaires au voyage. En ce temps-là,

---

(4) Cf. M. Bruchet : *Histoire de Ripaille*, Preuve XLI.
(5) Cf. *La Maison de Savoie*, par Marie José.
(6) Cf. Max Bruchet, op. cit.

en effet, il ne fallait pas trop compter sur les aubergistes pour l'ameublement des chambres.

Le 3 décembre, on reprit la route pour Rumilly où l'on coucha le soir.

Pendant que les voyageurs se rendaient de Genève à Chambéry par la route la plus courte de l'époque, le gros des bagages portés par 44 chars de louage, attelés parfois de quatre chevaux, était acheminé sur le Regonfle par Frangy et la voie des Usses ? Là, douze bâteliers chargèrent leurs barques qui descendirent le Rhône, empruntèrent le canal de Savières et amenèrent au Bourget, en une journée, ce qui était destiné à l'aménagement du château de Chambéry.

IV. — *Le voyage d'Amédée VIII et de l'Empereur Sigismond* (1415).

L'Empereur Sigismond se décida, en 1415, à rendre visite au pape Benoît XIII qui, chassé d'Avignon en 1403, s'était réfugié cette année-là à Perpignan.

Benoît XIII s'entêtait à conserver la triple couronne papale, prolongeant un schisme dont la chrétienté d'Occident était fatiguée. Le terrible vieillard, Piedro de Luna, refusait de s'incliner devant son rival Jean XXIII et devant la décision du Concile de Constance.

Sigismond, déjà détenteur du titre de Roi des Romains, aurait bien voulu se faire sacrer empereur, à Rome, par un pape reconnu de l'Eglise entière. D'où le but de son voyage, celui d'amener Benoît XIII, âgé de 87 ans, à renoncer à la tiare.

Amédée VIII, Comte de Savoie, était un fidèle vassal et en même temps un allié de l'Empereur d'Allemagne. Il soutenait sa politique italienne, luttait avec lui contre le schisme, et lui servait de médiateur auprès des cours de France et de Bourgogne [7].

---

(7) Dans une lettre écrite au cours de son voyage en France, quelques mois après la descente du Rhône (lettre du 26 décembre 1415), Sigismond remercie Amédée de Savoie pour son zèle et pour sa fidélité envers l'Empire. L'Empereur compte même sur sa médiation pour pouvoir se réconcilier avec le Duc de Bourgogne (Archives de Turin).

A son retour du Midi, le 19 février 1416, Sigismond éleva la Savoie au rang de Duché.

Sigismond, venant d'Allemagne par la Suisse et Genève, vint s'embarquer à Seyssel où le rejoignit Amédée VIII. Les deux souverains et leur suite nombreuse s'embarquèrent sur huit bateaux et descendirent le fleuve jusqu'à Lyon (août 1415).

En l'absence de texte officiel, tout laisse néanmoins supposer que le cortège avait emprunté la voie des Usses et que les bagages furent chargés au Regonfle.

V. — *Bagages transportés en 1433* [8].

A cette époque, les routes ne permettaient guère les charrois sur de grandes distances. On utilisait au maximum la voie d'eau, quand il s'agissait de marchandises lourdes. C'est ainsi qu'en 1433, les bagages du Duc furent transportés par « charres » de Thonon à Genève, et de là au Regonfle. Ils furent chargés sur une grande nef que Mermet de Seyssel et neuf compagnons conduisirent au Bourget.

VI. — *Un voyageur du XVI^e siècle* [9].

Un voyageur étranger à la Savoie eut l'occasion de se rendre de Genève à Seyssel en l'année 1568. Jean Godefroy, c'est le nom de ce touriste, parle ainsi de la route qu'il suivit : « C'était, dit-il, un chemin étroit et dangereux pour les gens de cheval et le charroi au moyen d'une rivière qu'il faut passer à gué quinze ou seize fois en une heure »...

Les Usses étaient donc utilisées comme chemin. Une heure de course à cheval représente un parcours de 6 à 7 km. C'est bien la distance qui sépare le Regonfle du pied de la Côte de Planaz quand on suit le lit de la rivière.

VII. — *Un autres voyageur du XVI^e siècle* [9].

Celui-ci s'appelait Peletier. Il était né au Mans. C'était un esprit cultivé, un de ceux qui fréquentèrent Rabelais, Montaigne et les autres humanistes du siècle.

---

(8) Cf. *Histoire de Ripaille* - Preuve XIII, par Max Bruchet.

(9) Cf. *La Savoie d'après les anciens voyageurs*, par Max Bruchet.

Peletier vint se réfugier en Savoie (vers 1572), alors que les luttes entre catholiques et protestants ensanglantaient le royaume de France.

Il visita la Savoie. Il aima ses paysages. Il emprunta ses routes. Comme il était poète, il s'exprimait en vers. Il parle ainsi de la voie des Usses :

« Le cours errant des Usses, qui dérive
Sable et cailloux roulant par fond et rive,
Les passant noie en son gué décevant
Que l'on passait à l'aise un peu avant. »

Pour Peletier, la route dans le lit du torrent n'était pas sûre en raison des crues importantes, autant qu'inattendues.

VIII. — *Rapport de Garella* (1751).

179 années plus tard, l'ingénieur Garella, des services techniques du duché de Savoie, fit une visite dans la vallée des Usses pour reconnaître le tracé de la nouvelle route que son prédécesseur Cheneval avait projetée en 1740 (10). Lui-même avait prévu un itinéraire quelque peu différent (2 juillet 1751).

Garella justifie la construction d'une déviation sur la rive droite des Usses, entre Regonfle et Châtel, et sur la rive gauche, entre Châtel et le pied de la montée de Planaz, en faisant ressortir qu'il fallait abandonner le vieux chemin établi... « le long du cours d'eau de la dite rivière des Usses »... Ce chemin, dit-il, contraint... « de guéier plusieurs fois la rivière... il faut la traverser seize fois... au grand préjudice des commerçants, des voitures et des marchandises, puisqu'à la moindre pluie ou fonte des neiges, elle grossit extrêmement, ce qui cause qu'il s'y noie toutes les années plusieurs personnes et voitures avec la perte des marchandises ; cela a presque perdu le commerce par cette route, par conséquent cause des grandes pertes aux Royales Finances... » (2 juillet 1751).

IX. — *Mémoires de décembre 1760 sur les routes Chambéry et Seyssel - Genève.*

L'auteur du rapport, parlant des dangers du tronçon Regonfle - Planaz écrit : « Pendant plus d'une lieue, la

---

(10) Cf. *Les grands travaux routiers*, par F. Burdeyron.

route traverse tout le temps la rivière, sans en pouvoir sortir... tout le long de ce trajet, les rives des Usses sont en molasses tendres et sont fort hautes. » Il en résulte un « trajet impraticable en temps de pluies et de crues et des accidents mortels fréquents ».

L'auteur signale les pertes de trafic consécutives à cet état de choses : « ...Dès longtemps une quantité prodigieuse de toiles que les Suisses envoient annuellement à Lyon et Marseille ont abandonné cette route pour prendre celle du pays de Gex... les tonneaux de fromages prennent aussi cette route... ».

La Route des Usses d'après la Mappe.

Les témoignages concordent donc sur l'existence d'une route dans le lit même de la rivière. Encore fallait-il en reconnaître le tracé.

Entre le Regonfle et Mons, les Usses servent de limites à cinq paroisses : Bassy, Usinens, Vanzy sur la rive droite, et Seyssel, Desingy sur la rive gauche.

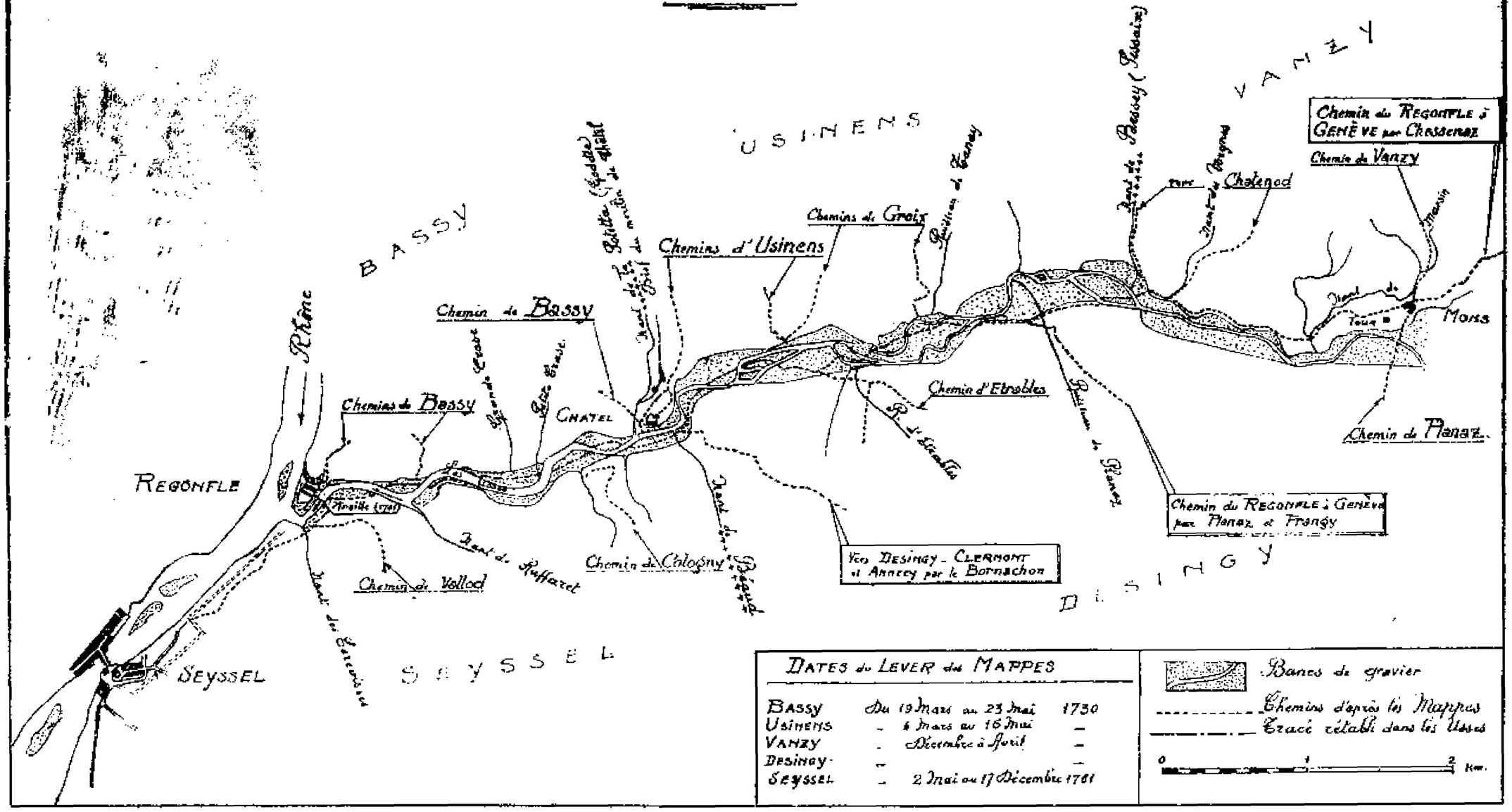
Les mappes de Bassy et d'Usinens, établies en 1730, donnent le cours de la rivière mais sans chemin la longeant. Par contre, des routes aboutissent au torrent, et sans que l'on sache pourquoi, s'arrêtent sur la rive.

La mappe de Vanzy donne le tracé d'un chemin qui longe la rive droite des Usses. S'il se raccorde bien, vers Mons, à d'autres routes par contre, son extrémité occidentale se perd dans un banc de gravier.

La mappe de Seyssel, établie en 1761, donc après la fin de l'occupation française, donne le tracé d'un chemin partant de la ville et dont une branche s'avance vers le gué du Regonfle et une autre finit sur une plage de sable. Le tracé sinueux de la rivière est quelque peu différent entre cette mappe de 1761 et celle de 1730 pour Bassy, mais les courbes ont la même direction.

La mappe de Desingy, elle aussi de 1730, fournit heureusement de précieuses indications. Le cours des Usses y est représenté avec ses nombreux méandres, avec ses îles. On y trouve la trace (en pointillé) d'une route qui coupe plusieurs fois les bras de la rivière. Et ce chemin se rattache au réseau routier de la paroisse de Desingy.

ROUTE DES USSES en 1730



DATES du LEVER des MAPPES

BASSY	Du 19 Mars au 23 Mai	1730
USINENS	" 4 Mars au 16 Mai	"
VANZY	" Décembre à Avril	"
DESINGY	"	"
SEYSSEL	" 2 Mai au 17 Décembre	1761

Bancs de gravier

Chemins d'après les Mappes

Tracé rétabli dans les Usses

0 1 2 Km.

Avec les données graphiques des relevés cadastraux, nous avons pu établir la carte ci-jointe. Notre plan est dessiné sensiblement à l'échelle du 25.000e. Les mappes de Desingy et de Vanzy donnent le tracé de la route des Usses. La mappe de Seyssel [11], pas plus que celle de Bassy, ne l'indique. Du Regonfle au Pont de Châtel, nous avons dû rétablir le passage de cette route, non portée sur les mappes; la chose est très simple, sans risque d'erreur.

D'après notre carte, nous relevons 16 passages à gué entre le port et le pied de la montée de Planaz (en comprenant le passage du ruisseau dit de Planaz). Garella, en 1751, donne lui aussi 16 gués. Mais quand on se rend à Seyssel, il n'y a plus que 15 traversées.

Les Routes du Regonfle à Genève

La route des Usses permettait la desserte de Seyssel et du port du Regonfle, pour tout ce qui allait dans la Savoie du Nord: Genevois, Chablais, Faucigny et surtout vers Genève et l'Helvétie, et pour tout ce qui en revenait.

Il y eut au moins deux itinéraires principaux qui portèrent le titre de *route du Regonfle à Genève*. Ils avaient une partie commune entre l'embouchure des Usses et le ruisseau de Planaz.

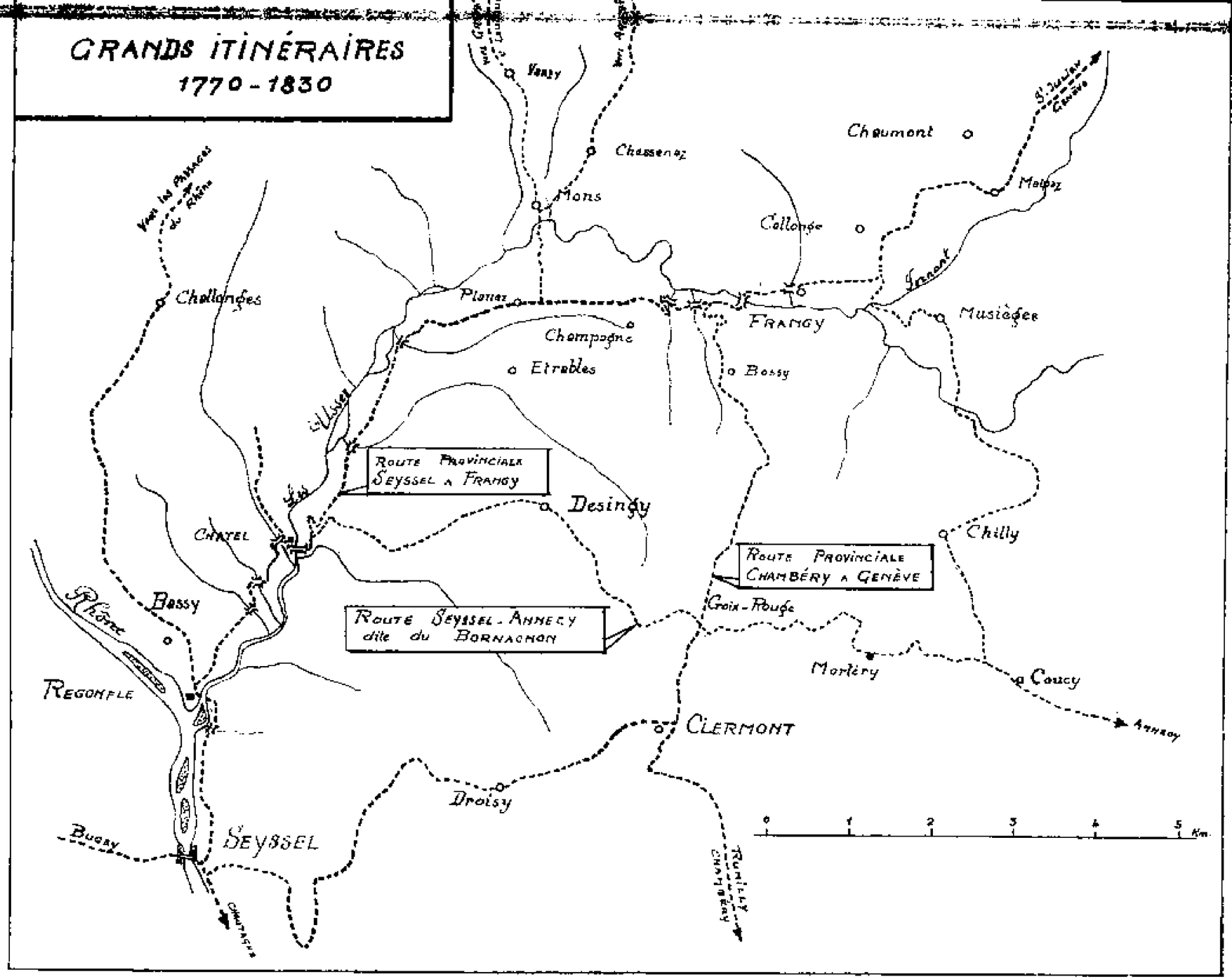
1° Arrivée en ce point, une branche de la route, la principale — et vraisemblablement la seule carrossable — grimpait la côte de Planaz, atteignait ce village, évitait le hameau de Champagne et faisait sa jonction, après le ruisseau de Bossy, avec la grande route Chambéry - Genève (voir la carte des grands itinéraires).

Le profil du chemin était très accidenté. De la cote (280) au ruisseau de Planaz, la route montait, sur 900 m environ, jusqu'à la cote (350). La déclivité sur le plateau était acceptable. Mais la descente dite « de Champagne » était fort inclinée. Il fallait passer de la cote (370) à la cote (320) avant le nant de Bassy sur une distance de 400 ml. Les charretiers se plaignaient véhémentement de la difficulté de ces rampes.

Les projets ultérieurs tendront tous à donner à la route Seyssel - Frangy le profil même de la rivière, ce qui se réalisa, par étapes, vers le milieu du XIXe siècle.

(11) Lorsque fut dressée cette mappe en 1761, la route était projetée, et on en commençait l'exécution, pour l'établir hors du lit de la rivière. Les géomètres n'avaient pas à mentionner l'ancienne piste qui allait être abandonnée.

GRANDS ITINÉRAIRES
1770 - 1830



2° Au ruisseau de Planaz, un embranchement se détachait, reprenait le lit de la rivière, la passait deux fois à gué pour atteindre la rive droite, un peu en amont du Pont-Rouge. Le chemin continuait sur la terre ferme à peu près à l'emplacement de la route actuelle. Il arrivait à Mons en longeant le nant de Marsin, là où l'on passe encore aujourd'hui.

Après le village de Mons, c'est la montée à Chessenaz, ainsi que le précise Louis Magnin, châtelain du Marquisat de Chaumont, dans son procès-verbal du 2 décembre 1729 : « ...Le chemin de Bousselant [12] qui va au Regonfle dudit Chessenaz... ».

Au delà de Chessenaz, l'itinéraire qui paraît le mieux convenir — sans qu'un document le confirme — est celui qui, par Héry, Quincy, Clarafond, conduisait à Arcine.

Le tronçon Arcine, Entremont, Chevrier, Vulbens faisait partie de la route du Regonfle à Genève. Nous en avons la certitude par la déposition d'un témoin à l'enquête consécutive à l'agression de Louis Burlat, commis aux Gabelles à Chevrier (3 mai 1759). On y lit : « Perroud travaille aux mines pour faire le chemin tendant de Regonfle à Genève, à la montagne d'Arcine ».

Perroud ajoute, d'autre part, qu'il a vu les Mandrinistes sur « ...le *grand chemin* de la montagne d'Arcine ». Cette expression laisse supposer que le chemin contournant le Vuache par le Nord avait une importance reconnue encore au XVIII[e] siècle.

A l'époque de l'affaire Burlat (1759), l'intendant faisait travailler à l'élargissement de cette route. Cela ne suffit pas pour affirmer qu'elle était carrossable et qu'il y passait beaucoup de marchandises entre le Regonfle et Genève.

Il existe une autre confirmation de l'existence de la route du Regonfle à Genève par la Semine, dans une lettre de M. Gay, notaire à Vulbens (lettre du 25 septembre 1763).

Il n'y a donc plus aucun doute sur la route des Usses et sur ses deux branches d'inégale importance qui permettaient, du ruisseau de Planaz, de joindre Genève.

François BURDEYRON.

---

(12) Plus tard, on parle du ruisseau de « Boucheloup », celui qui descend de Chessenaz et se jette dans les Usses en amont de Mons.

L'Etat-Major de Pierre de Savoie

Cette modeste étude n'a pas l'intention de diminuer en quoi que ce soit Pierre de Savoie ou d'atténuer ses mérites ; il ne faut pas perdre de vue l'ascendant, la perspicacité, le sens politique surprenant du chef, même si ces pages vont s'étendre, aussi longuement que le permettent des sources fort maigres, sur l'activité de ses lieutenants [1]. Le mot *état-major* est pris dans le sens général d'équipe exécutante, jouissant de l'entière confiance du maître dans les différents domaines de l'administration, et pas seulement dans le champ militaire.

Parmi les hommes les plus actifs de l'entourage de Pierre de Savoie, un choix s'est imposé, dicté par la fréquence avec laquelle ces hommes apparaissent dans les documents dont nous disposons aujourd'hui, et l'élimination documentaire, due au nombre des siècles ou au hasard, ne veut pas dire qu'un Humbert de Seyssel ou que les frères d'Ameysin [2], dont je ne parlerai pas, n'aient pas en réalité joué un rôle aussi important que ceux dont nous allons nous entretenir [3].

Ces nuances introduites, entrons dans le sujet. Sur les trente ans et plus que compte la vie seigneuriale, la vie ***laïque*** de Pierre de Savoie, il est évident que l'équipe de commandement a dû se renouveler : tel des premiers appuis de Pierre est mort, ainsi Pierre de Grandson, tel autre a vu de nouvelles perspectives s'ouvrir dans sa carrière, par exemple Ebal de Mont, dont l'Angleterre acca-

---

(1) L'ossature de ce travail est constituée par un exposé présenté à l'Académie Florimontane, le 5 mai 1965.

(2) Pierre, chevalier, Geoffroi (ou Soffred), chevalier, et Berlion, chanoine ; Ameysin, à 1 1/2 km au sud de Yenne.

(3) Rappelons ici l'excellente mise en garde de Marc Bloch : « Car l'historien n'est jamais un homme tout à fait libre ; il est l'esclave des témoignages que lui ont laissés sur eux-mêmes les âges passés ». *Seigneurie française et manoir anglais*, « Cahiers des Annales », 16, 1960, p. 23.

parera l'activité. Après ses canonicats et prévôtés d'Aoste et de Genève, après son administration du diocèse de Lausanne, soit dès le début de sa vie dans le siècle et dès son mariage avec Agnès de Faucigny, Pierre de Savoie trouve des partisans très dévoués, qui n'abandonneront à aucun moment sa fortune ; parmi les tout premiers figurent deux membres de la famille des La Sarraz-Grandson, deux frères, Henri, sire de Champvent, et Pierre, sire de Grandson, qui appartiennent à un lignage fortement ramifié, non seulement dans le pays ouvert allant du lac d'Yverdon (aujourd'hui lac de Neuchâtel) à l'extrémité genevoise du Léman, mais encore dans la Bourgogne impériale, outre-Jura, ou sur les rives de l'Aar oberlandaise, au pied des Alpes.

Il faut attribuer à un ascendant tout particulier de Pierre cette façon d'attirer dans son orbite des féodaux ancrés sur leurs terres ancestrales et plus fortunés que lui, qui n'est encore que le beau-fils d'Aymon de Faucigny ; ce titre peut lui faire espérer, il est vrai, un héritage de biens et d'influence, mais dans un avenir lointain ou même hypothétique.

On peut croire que dès ce moment Pierre de Savoie a lié des attaches étroites avec une partie de la noblesse vaudoise ; il a dû apprendre à la connaître pendant qu'il était chanoine de Lausanne ; au sein du chapitre, le trésorier, Guillaume de Grandson [4], un frère des sires de Champvent et de Grandson, sera un fidèle partisan de la cause savoyarde. L'homme qui d'emblée sait s'attacher de plus forts que lui, n'est pas un médiocre, et c'est dans ce pays de Vaud, au milieu d'une féodalité très indépendante et très peu structurée, que Pierre de Savoie fera une ascension fulgurante, qu'il trouvera les premiers appuis, qu'il réunira les premières ressources, conditions essentielles de son essor ; encore une fois, je ne rabaisse en rien le Petit Charlemagne, qu'on a appelé plus élogieusement le Second Charlemagne, mais je vois que tout de suite il s'est attiré les meilleurs auxiliaires : Henri de Champvent et Pierre de Grandson sont des exemples de choix.

---

(4) Cité comme tel déjà en 1223.

Dès février 1234, le nom d'Henri de Champvent est mêlé aux tractations pour le mariage de Pierre de Savoie et d'Agnès de Faucigny [5]; à Châtillon, on le prend pour arbitre des difficultés éventuelles, et son émule savoyard est Guillaume de Grésy; la désignation d'Henri de Champvent peut être très judicieuse, car son frère n'est autre que l'évêque de Genève, Aymon de Grandson. En suivant la carrière de Pierre de Savoie, on voit qu'il a toujours su entretenir les meilleures relations avec l'Eglise, qu'il connaissait bien pour en avoir été un dignitaire, et qui, plus tard, sera très satisfaite d'avoir eu pour disciple ce puissant dynaste.

Pierre de Grandson est mentionné dans le tout premier hommage que recueille Pierre de Savoie, celui d'Amédée, sire de Gex, le 12 juin 1234; une autre famille influente de la région est représentée dans cet acte, celle des sires de Mont, que Pierre va définitivement entraîner dans son sillage [6].

Ne possédant tout d'abord en propre que deux châtellenies du Bugey, Lompnes et Saint-Rambert [7], Pierre progressera dans le pays de Vaud après la mort de son frère Aymon, seigneur du Chablais; quand il devient maître de Moudon, cette possession lui procure un excellent collaborateur en la personne du châtelain de cette ville, Humbert de Ferney [8].

Lorsqu'à Moudon précisément, le 23 juin 1240, Pierre de Savoie se voit conférer l'avouerie du couvent de Payerne, l'acte est passé dans la maison de son châtelain [9], en présence des premiers partisans de Pierre: Humbert de Ferney, Henri, sire de Champvent, et Pierre, sire de Grandson. Ce trio réapparaîtra ainsi à de nombreuses reprises, et dans des circonstances montrant toute la confiance que le chef de file a placée en lui.

---

(5) E. MALLET, *Du pouvoir que la Maison de Savoie a exercé dans Genève*, MDG VII, 1849, p. 199 et 292.

(6) E. MALLET, *Du pouvoir...*, MDG VII, p. 298; L. WURSTEMBERGER, *Peter der Zweite, Graf von Savoyen*, vol. IV, n° 94.

(7) A la suite du traité de Chillon, le 23 juillet 1234, entre Amédée IV, comte de Savoie, et ses frères, Aymon et Pierre. L. Wurstemberger, vol. IV, n° 96.

(8) Celui-ci agissait déjà en cette qualité en 1233, pour Aymon de Savoie. L. Wurstemberger, vol. IV, n° 90.

(9) « Actum Meuduni in domo domini Umberti de Fernai castelli (sic) de Meudon ». Archives cantonales vaudoises, C II 9.

En effet, dès 1240, Pierre de Savoie va s'absenter fort souvent de la patrie de Vaud, et pour de longs mois; malgré cela, ses affaires prospèrent; il recueille de nouveaux fiefs, d'autres seigneurs lui prêtent hommage; ceci prouve la compétence de l'équipe à laquelle Pierre de Savoie remet la direction de ses intérêts, puisque plusieurs seigneurs n'hésitent pas à se choisir un protecteur simplement représenté par des lieutenants; ceci montre également l'ascendant pris par Pierre de Savoie, un ascendant que renforce chez nous le prestige dont il jouit tant à la cour de son neveu, Henri III, roi d'Angleterre, que dans les milieux pontificaux.

En Angleterre, où les possessions qui lui sont données sont tout de suite très étendues, Pierre de Savoie se constitue aussi un état-major, et son habileté se révèle dans la composition mixte qu'il prend soin de lui assurer: à la fois des gens qu'il a amenés avec lui de Savoie, qui lui doivent tout et dont la fidélité résistera à toute épreuve; Guichard de Charron [10], Humbert de Montréal [11], maintiendront les terres de Pierre de Savoie dans le parti du roi, contre Simon de Montfort et les barons, lors de la tourmente de 1264-65; et à la fois des insulaires comme Geoffroi de Braybeuf et Jean de la Rede, qui faciliteront le contact avec les indigènes.

Pour gouverner des possessions très vastes et très nombreuses, il faut une foule de serviteurs, de gérants, de messagers, un grand nombre de baillis, mais l'ensemble relève de l'état-major dont nous parlons, et dont la valeu détermine l'efficacité du système. Voyons un peu ce que Pierre de Savoie attend de ces hommes d'élite: lorsqu'il est présent, ils lui rendent les services de cour ordinaires, forment son conseil, dirigent sa garde personnelle, et l'escortent lorsqu'il se déplace d'un château à l'autre; ils assistent à toutes les tractations importantes où leur maître est impliqué; ainsi, en Angleterre, les généreuses concessions royales faites à Pierre, souvent en son absence, ont toujours pour témoins un ou deux Savoyards, un ou

---

(10) Il est aussi appelé Guichard de Savoie; ceci n'exclut pas, en un temps où la Savoie était loin de se limiter aux deux départements actuels, l'identification avec Charron, à l'entrée du Valromey.

(11) Montréal, à 5 km au N.-O. de Nantua, sans doute.

deux amis anglais du bénéficiaire. Chez nous, l'état-major assiste aux hommages, ou encore participe aux nombreux arbitrages qui essaient de régler les incessants conflits féodaux issus d'un enchevêtrement de droits souvent inextricable; l'arbitrage est aussi le moyen le plus fréquent d'amener une trêve entre les belligérants; avec Guillaume de Grésy, Pierre de Grandson représente le parti savoyard à la trêve de Pully, le 20 avril 1240, dans la fameuse querelle pour l'évêché de Lausanne [12]; il est encore l'un des médiateurs de la paix d'Evian, qui, le 29 mai 1244, met fin à cette longue lutte qui avait opposé Jean de Cossonay et ses partisans aux Savoie et aux leurs [13]; les noms de deux autres médiateurs sont suggestifs: le frère même de Pierre de Grandson, soit Guillaume, trésorier du chapitre de Lausanne, et Humbert de Ferney [14].

Pierre de Savoie confie à ses fidèles les positions-clés de ses Etats, par exemple Moudon, qui sera la base de ses acquisitions dans le pays de Vaud; son premier châtelain y est Humbert de Ferney, l'un des châtelains suivants sera justement Pierre de Grandson, de 1251 à 1255 [15].

Ces mandataires doivent réunir les qualités d'économe, de juge, de chef de guerre et de diplomate, et avoir suffisamment d'envergure pour agir pendant plusieurs mois sans l'intervention de leur commettant; n'oublions pas que, pendant ce temps, ils surveillent également leurs propres domaines, remplissent leur rôle de chefs de lignage, ce qui n'est probablement pas une sinécure, ni pour Henri de Champvent, ni pour Pierre de Grandson.

Le 23 juillet 1250, les sires de Pont-en-Ogo prêtent hommage à Pierre de Savoie; la scène se passe à Romont en présence d'Henri, sire de Champvent, de Pierre, sire de Grandson, et d'Humbert de Ferney; c'est un acte d'importance, et Pierre de Savoie est là [16]. En revanche, le 25

---

(12) L. WURSTEMBERGER, vol. IV, nº 127; Ch. Roth, *Cartulaire du Chapitre de Notre-Dame de Lausanne*, MDR 3/III, 1948, p. 60.

(13) Amédée IV, ses frères Pierre et Philippe, et le beau-père de Pierre, Aymon de Faucigny.

(14) L. WURSTEMBERGER, vol. IV, nº 177. F. de GINGINS et F. FOREL, *Recueil de chartes, statuts et documents concernant l'ancien évêché de Lausanne*, MDR VII, 1846, p. 42-46.

(15) Ch. GILLIARD, *Moudon sous le régime savoyard*, MDR 2/XIV, 1929, note p. 34 et note p. 36. Quoique non daté, le parchemin des Archives cantonales vaudoises, coté C II 11, confirme l'office rempli par Pierre de Grandson : « nobili viro P. domino de Granchum castellano de Meldumo ».

(16) Archives d'Etat de Turin, Titres de la baronnie de Vaud, paquet 1, nº 3, et paquet 35, nº 3.

février 1255, à Payerne, pour une transaction politique encore plus décisive, seuls Henri de Champvent et Humbert de Ferney représentent Pierre de Savoie: il s'agit d'un compromis entre les partisans de celui-ci, dont les cités de Romont, de Payerne et de Moudon, au pays de Vaud, et les Fribourgeois, toujours aidés par les comtes de Kibourg; l'enjeu est plus considérable, mais on voit que Pierre de Savoie laisse en toute sécurité ses hommes de confiance traiter en son nom [17].

A partir de 1250 environ, nous voyons apparaître de nouveaux noms dans cet état-major; les raisons sont faciles à déceler: d'une part, les terres de Pierre de Savoie s'accroissent d'une manière régulière, et l'augmentation sera surtout sensible avec l'accord de février 1255 [18], qui remet à Pierre le Chablais, auparavant possédé par son frère Aymon, les terres savoyardes sises en Valais, le château de Charousse, qui contrôle la combe de Sallanches, et celui de Dorches, qui surveille le passage le long du Rhône, en aval de Bellegarde; d'autre part, les premiers aides approchent de la fin de leur carrière, et il faut préparer la relève: c'est ainsi qu'entre 1255 et 1260, trois fidèles, Henri de Champvent, Pierre de Grandson et Humbert de Ferney, disparaissent des documents.

Les noms nouveaux sont portés par des chevaliers et par des clercs: parmi les premiers, Geoffroi et Hugues de Grammont, au pays de Belley, Hugues de Palézieux; parmi les seconds, Guillaume de Palézieux, frère d'Hugues et prieur de Lutry, frère Aymon de Cruseilles, Thomas de Rossillon, Guillaume de Rossillon, prieur de Payerne, maître Arnaud Garsei, et maître Simon de Vertier [19].

L'équipe de l'état-major s'élargit, mais elle doit aussi faire face à des tâches plus grandes; les terres du prince se sont encore étendues; enfin, en 1263, Pierre devient comte de Savoie; en Angleterre, ses biens n'ont pas diminué non plus, au contraire; ils vont réclamer plus de vigilance et plus de souci, puisqu'il faut les défendre contre les attaques du parti de Leicester et des barons; dans

---

(17) L. WURSTEMBERGER, vol. IV, nº 387 a.

(18) 16 février 1255. L. WURSTEMBERGER, vol. IV, nº 386.

(19) Il s'agit de Verthier, ou Vertier, à l'extrémité méridionale du lac d'Annecy.

nos pays aussi, les difficultés s'amoncellent, les adversaires de Pierre raidissent leur attitude, ils redoutent ses capacités, et veulent empêcher la Savoie de s'étendre encore à leurs dépens. Ces ennemis sont à l'affût, et tentent de prendre leur revanche dès que Pierre de Savoie est occupé sur un autre front, ou qu'il a dû partir pour l'étranger : ce sont le comte de Genève, le dauphin, le sire de la Tour du Pin, l'ambitieux comte de Habsbourg, et le remuant évêque de Sion, de la famille des Rarogne.

En 1264, Pierre de Savoie est très absorbé par les événements d'Angleterre : l'épreuve de force entre Henri III et les barons révoltés, guidés par Simon de Montfort, comte de Leicester, que sa qualité de beau-frère du roi ne fait, semble-t-il, qu'exciter davantage, connaît une première phase avec la défaite du roi et de ses partisans à Lewes, en mai 1264. Henri III est désormais prisonnier de ses adversaires ; ceux-ci lui dictent toutes les décisions, qui vont souvent à l'encontre même des intérêts royaux. Les amis du roi tentent tout alors pour redresser la situation ; en Angleterre, les forteresses de Pierre de Savoie, dont Richmond, dans le Nord, et Pevensey, dans le Sud, sont les principales, résistent avec un succès complet ; les hommes d'Edouard, le prince héritier, et la ville de Bristol ne se rendent pas non plus, aussi les communications sont-elles maintenues avec l'Irlande et avec le continent, ce qui est essentiel. Sur le continent, la reine Aliénor déploie une grande activité, rassemble les partisans du roi qui se sont réfugiés en lieu sûr, et encourage les communautés gasconnes à délivrer leur roi [20] ; le conseiller de la reine, son général en chef, si l'on veut, est Pierre de Savoie : il faut réunir une armée et opérer un débarquement en Angleterre ; pendant de nombreux mois, le comte est absent de ses Etats, on le trouve à Paris, le 1er juin 1264, puis à Boulogne-sur-Mer, à Amiens, à Saint-Omer, en août, enfin en Flandre encore, à Dam, port de Bruges, au mois de septembre [21].

---

(20) Voir, par exemple, *Bordeaux sous les rois d'Angleterre*, Bordeaux, 1965, p. 116 (partie traitée par J.-P. Trabut-Cussac).

(21) L. WURSTEMBERGER, vol. IV, nos 646, 647, 650-652 ; L. CIBRARIO, *Storia della Monarchia di Savoia*, vol. 2, Torino, 1841, Documenti, p. 357 et 360; M. GAVRILOVITCH, *Etude sur le traité de Paris de 1259*, Paris, 1899, Pièce justificative n° V.

L'équipe administrative de Pierre montre alors toute sa valeur ; tandis que le comte se dépense sans mesure sur les rivages de la mer du Nord, les affaires de Savoie ne sont pas du tout perturbées, elles suivent un cours normal, absolument, et les ennemis traditionnels ne peuvent même pas profiter de l'absence du chef si capable ; pour l'occasion, une sorte de conseil de régence a été établi par Pierre, comprenant sa sœur, Béatrice de Provence, et Rodolphe Grossi du Châtelard, archevêque de Tarentaise ; on s'est étonné que la femme de Pierre, Agnès de Faucigny, n'ait pas été mentionnée [22], mais je crois qu'elle avait suffisamment à faire, à régir les domaines proprement faucignerans, comme elle le fit dans le reste de sa vie ; Béatrice de Provence, retirée aux Echelles, privée de terre par l'intransigeance de son gendre, Charles d'Anjou, était nettement plus disponible ; voilà pour la direction nominale, mais la direction effective des affaires se trouve aux mains de l'équipe administrative dont nous parlons, et à laquelle Pierre répartit fort bien les tâches : quelques-uns supervisent, et chacun connaît les instructions que Pierre de Savoie adresse de loin à maître Arnaud Garsei, en été 1264 : les lieutenants de Pierre sont chargés de se tenir prêts à toute éventualité en Valais, de recruter nobles, chevaliers et hommes d'armes pour les envoyer en Flandre [23], tout en faisant attention de ne pas dégarnir les défenses du comté de Savoie et de la patrie de Vaud [24].

Les responsabilités de maître Arnaud sont lourdes, mais le fait qu'aucun événement grave ne soit survenu pendant la longue absence du comte Pierre, prouve qu'il les a assumées à son honneur et qu'il a été fort bien aidé par les autres collaborateurs de l'administration savoyarde ; le rôle d'intendant général que remplit maître Arnaud en Savoie peut se comparer à celui de Guichard de Charron, *sénéchal* de Pierre de Savoie en Angleterre, pendant la même période ; le titre mérite d'être souligné, il recouvre des compétences très vastes (administratives, judiciaires, financières et militaires), et le sénéchal nomme par exem

---

(22) L. WURSTEMBERGER, vol. III, p. 2; C. VASSALLO, *Pietro II di Savoia*, Asti, 1873, p. 113.

(23) Le rendez-vous à Saint-Omer est fixé au 15 août 1264.

(24) L. WURSTEMBERGER, vol. IV, nº 644.

ple lui-même les baillis en fonction dans les terres anglaises.

Pendant ce temps, la liaison entre la Savoie et son souverain est assurée par des messagers, et par deux commissaires de l'état-major: Thomas de Rossillon et maître Simon de Vertier sont tous deux allés en Flandre; leur présence est attestée à Dam, le 9 septembre 1264 (25), et Pierre de Savoie charge Thomas de Rossillon d'effectuer, conjointement avec maître Arnaud, le paiement des Savoyards et des Vaudois qui rentrent au pays après avoir répondu à l'appel de leur suzerain; ceux-ci portent des noms bien familiers: Menthon, Compey, Langin, Miolans, Pontverre, Grésy...

Maître Arnaud a participé à de nombreuses affaires en lieu et place de son seigneur: beaucoup d'hommages sont prêtés en sa présence et en celle de l'état-major; aidé du châtelain de Chillon, Hugues de Grammont, maître Arnaud traite plusieurs achats de cens dans l'Entremont, en mai 1259 (26); le 24 juillet 1263, il représente Pierre de Savoie à Aoste, pour lequel il acquiert des droits sur le péage de la Colonne Joux (27). Les instructions de Pierre pour la garde des forteresses, en 1264, ne le prennent pas au dépourvu, car il a déjà surveillé l'entretien des châteaux valaisans, en 1257 (28).

Les clercs de l'état-major sont plus spécialement chargés des questions financières; voilà le secteur propre à Thomas de Rossillon et à maître Simon de Vertier; on les voit dresser les extentes, et un tel travail occupe maître Simon pendant plusieurs mois de l'année comptable 1263-64, en Savoie, en Maurienne, et dans la métralie de Gerbaix (29); ils sont envoyés sur place pour vérifier les comptes des divers châtelains, travail qui prend facilement plusieurs jours, sans compter le temps que nécessite le déplacement pour atteindre l'une de ces nombreuses châ-

---

(25) L. Wurstemberger, vol. IV, nº 649.

(26) J. Gremaud, *Documents relatifs à l'histoire du Vallais*, MDR XXX, 1876, p. 34-37 ; L. Wurstemberger, vol. IV, nº 513.

(27) C'est le Petit-Saint-Bernard. L. Wurstemberger, vol. IV, nº 613, « per manus magistri Arnaudi ».

(28) Le 27 décembre 1257, il était à Saillon. M. Chiaudano, *La Finanza Sabauda nel secolo XIII*, vol. I, p. 23.

(29) A l'Est de Saint-Genix-sur-Guiers, 24 juin 1263 - 24 juin 1264 ; M. Chiaudano, *La Finanza Sabauda...*, vol. I, p. 93.

tellenies réparties sur les deux versants des Alpes, au nord du Léman, comme en Maurienne ou dans la vallée de Suse [30]. Thomas de Rossillon se voit confier l'administration de sommes très considérables, montant jusqu'à quelques milliers de livres, il entre en contact avec les banquiers florentins, telle la puissante compagnie des Spina, dont le principal représentant dans les affaires avec Pierre de Savoie est Maynettus Spina ; l'homme d'Etat, Pierre de Savoie, et le marchand-banquier, Maynettus, se sont rendu l'un à l'autre d'innombrables services, surtout en Angleterre, et une revue complète des plus précieux collaborateurs de Pierre de Savoie devrait réserver sa juste place à Maynettus Spina...

Parmi les baillis de Pierre de Savoie, celui qui semble être allé le plus avant dans sa confiance et avoir accompli le plus grand nombre de missions délicates, est le chevalier Hugues de Palézieux, bailli de Vaud dès avant l'accession de Pierre au comté de Savoie ; il reçoit ainsi, au nom de Pierre de Savoie, l'hommage de Pierre de Vuippens, à Romont, le 3 juillet 1263 [31] ; il assiste à l'hommage du comte de Neuchâtel, prêté à Pierre, à Morat, le 27 mai 1265 [32]. Juge, on le voit trancher une contestation entre le couvent de Romainmôtier et les hommes du lieu, au printemps 1263 [33]. Pierre de Savoie le délègue en médiateur dans les sérieuses difficultés qui le mettent aux prises avec l'évêque de Sion, en 1266, ou encore avec le comte de Habsbourg, où la médiation aboutit, le 8 septembre 1267, à la paix du Lœwenberg, près de Morat [34].

Dans l'équipe, le diplomate par excellence semble être frère Aymon de Cruseilles, de l'ordre des frères Prêcheurs ; il apparaît une première fois dans un acte de l'évêque de Lausanne, Jean de Cossonay, le 27 novembre 1248 [35], mais il est fort possible qu'il représente déjà là les yeux et les

---

(30) A deux reprises, dans l'année 7 juillet 1266 - 7 juillet 1267, Thomas de Rossillon contrôle la vente du blé des châtellenies des Clées et d'Yverdon. M. CHIAUDANO, *La Finanza Sabauda...*, vol. I, p. 118 : « in expensis Thome de Rossellone apud Yverdunum per duas vices ad supervidendam venditionem bladi de Cletis et de Yverduno, X sol. VI d. ».

(31) Archives d'Etat de Turin, Titres de la baronnie de Vaud, Paquet I, nº 3.

(32) L. WURSTEMBERGER, vol. IV, nº 686 : « in superiori aula domini comitis Sabaudie ».

(33) 4 avril 1263 ; F. de CHARRIÈRE, *Cartulaire de Romainmôtier*, MDR III, p. 557-9.

(34) L. WURSTEMBERGER, vol. IV, nº 739.

(35) Archives cantonales vaudoises, C IV 42 bis.

oreilles de Pierre de Savoie, ce qu'il sera régulièrement dès 1251 ; entre-temps, il est devenu prieur du couvent des frères Prêcheurs de Lausanne, les Dominicains de la Madeleine ; il assiste à de très nombreuses tractations pour le compte de Pierre de Savoie ; celui-ci recourt fort souvent à ses talents de conciliateur, et l'utilise face aux Fribourgeois (1255), face à l'évêque de Sion (1266), face à l'évêque de Genève (1267) ; frère Aymon est apprécié même du Pape, puisque Alexandre IV le charge, avec l'archevêque d'Embrun, Henri de Suse [36], d'apaiser la querelle qui divise le chapitre de Tarentaise, où chanoines séculiers et chanoines réguliers n'arrivent pas à s'entendre [37].

Pour les tractations importantes, les membres de l'état-major se groupent à trois ou quatre, et un exemple semble typique : frère Aymon de Cruseilles, Guillaume de Palézieux, prieur de Lutry, Hugues de Palézieux son frère, bailli de Vaud, et maître Arnaud, chanoine de Lyon, achètent pour Pierre de Savoie à la veuve de Pierre de Grand son le péage de Grandson, alors perçu à Yverdon, et tous les droits que les Grandson peuvent encore avoir à Yverdon [38] ; cette transaction doit assurer à Yverdon, place forte essentielle à la défense septentrionale des terres savoyardes, une complète indépendance et un rayonnement commercial entièrement favorable au comte de Savoie.

Une dernière catégorie de collaborateurs sert également très bien Pierre de Savoie, et met une fois de plus en évidence sa perspicacité dans le choix des hommes : les maîtres d'œuvre qui participent aux nombreux travaux de construction commandés par Pierre de Savoie, parmi lesquels se distinguent maître Jean, François le cémentier, ou le célèbre maître Jacques à ses débuts [39] ; les clercs préposés au financement et à la concession à tâche de ces travaux, les « custodes operum », dont le plus connu est

---

(36) C'est le célèbre canoniste, le futur cardinal d'Ostie, ami et de Pierre de Savoie, et du roi d'Angleterre Henri III.

(37) 17 octobre 1256. *Documents de l'Académie de la Val d'Isère*, 1er volume, 1866, p. 255-259.

(38) 31 août 1263. Archives d'Etat de Turin, Titres de la baronnie de Vaud, paquet 23, nº 3.

(39) A.-J. Taylor a si bien retracé son activité : *Master James of St. George*, English Historical Review, 1950, p. 433-457 ; *Some Notes on the Savoyards in North Wales*, Genava, t. XI, 1963, p. 289-315.

Pierre Meinier, sire Jean de Meisot [40] déployant d'ailleurs une activité tout aussi grande.

Voilà suffisamment décrites les missions si diverses de l'état-major de Pierre de Savoie; il nous reste à voir la contrepartie de son dévouement, la récompense de son labeur.

Les uns et les autres profitent du prestige de leur prince, qui leur fait obtenir toutes sortes d'avantages financiers; les chevaliers reçoivent des fiefs, soit des rentes annuelles, sur le trésor anglais: c'est le cas de Pierre de Grandson, de Hugues de Grammont, dont on suit les encaissements absolument réguliers au fil des ans dans les comptes de la trésorerie anglaise; on voit Pierre de Savoie assurer lui-même le paiement à ses fidèles, lorsqu'un retard se produit du côté anglais, et se faire rembourser ensuite sur le trésor. Les clercs, eux, grâce à l'influence déterminante de leur maître tant sur le roi d'Angleterre que sur le pouvoir ecclésiastique, recueillent des prébendes intéressantes : maître Simon de Vertier obtient le privilège de détenir plusieurs cures, ainsi Fillinges dans le diocèse de Genève et Witley, dans celui de Winchester [41], perçoit 50 marcs de rente sur le trésor anglais, et devient chanoine de Genève; Thomas de Rossillon touche une pension annuelle de 20 marcs sterlings, accordée par l'évêque de Lincoln [42]; maître Arnaud Garsei devient chanoine de Lyon.

Ces gens ont l'avantage de voyager, d'aller en Angleterre et d'être chaleureusement reçus à la cour du neveu de leur patron; lorsque Ebal de Genève rédige son testament à Londres, le 12 mai 1259, il est entouré de tout un groupe de Savoyards: les chevaliers Ebal de Mont, Pierre de Champvent, Simon de Joinville, sire de Gex, Geoffroi de Grammont et Geoffroi d'Ameysin; les clercs Guy de Montagny et Simon de Vertier, et le chanoine de Lyon Girard de Grandson [43]. Il est toujours stupéfiant de constater à quel

---

(40) Il apparait sous des formes très diverses, Johannes « de Masont de Mason; de Maso; de Massont; de Masso », et son identification n'est, pour le moment, guère possible. La proposition de L. BLONDEL, *L'architecture militaire au temps de Pierre II*, Genava, t. XIII, 1935, p. 290, reste bien douteuse. Cf. A.-J. TAYLOR, *Some Notes...*, p. 297, note.

(41) 15 mars 1249. Voir *Calendar of Papal Registers, Papal Letters I*, 1198-1304, p. 253, avec une erreur de date ; ou Pierina FONTANA, *Documenti sulle relazioni tra la Casa di Savoia e la Santa Sede nel Medio Evo*, Roma, 1939, p. 108, nº 57.

(42) Dean and Chapter Archives, Lincoln, cote Dij/55/1, nº 2.

(43) Avant, Archives d'Etat de Turin ; aujourd'hui, Archives départementales de la Haute-Savoie. Archives de Cour, province de Genevois, paquet 1, nº 17.

point ces gens du moyen-âge se déplacent, en un temps où le voyage représente toute une aventure.

Quelques-uns des partisans de Pierre de Savoie trouveront même en Angleterre une carrière absolument nouvelle, et, tout en défendant les intérêts de Pierre là-bas, se fixeront dans le pays, y feront souche, et serviront le roi anglais en occupant des positions très enviables : Ebal de Mont remplit les fonctions de sénéchal de la maison du roi, puis de châtelain de Windsor, la forteresse royale dont l'importance est bien connue ; Guichard de Charron sera sheriff du Northumberland [44] ; la haute destinée des Grandson et des Champvent est restée fameuse.

Il semble suggestif que, dans le cadre du pays de Vaud, les seigneurs qui ont suivi Pierre de Savoie ne rencontrent pas les difficultés financières qui mettent tant de leurs contemporains en mauvaise posture, au XIII[e] siècle ; Pierre de Champvent, Othon de Grandson, Humbert de Montferrand ont participé à la généreuse distribution de terres et de faveurs dont Henri III a gratifié ceux qui l'ont soutenu dans le malheur, Pierre de Savoie et Guichard de Charron en premier lieu.

Les dernières faveurs de Pierre de Savoie envers ses fidèles lieutenants sont naturellement couchées sur son ultime testament : à ce titre, Hugues de Palézieux, le bailli de Vaud auquel Pierre semble avoir voué une très vive amitié, reçoit une châtellenie entière avec ses dépendances, la Tour de Vevey, aujourd'hui la Tour-de-Peilz [45] ; l'année précédente, Pierre lui a fait un cadeau très symbolique : un écu aux armes du baron rebelle, Simon de Montfort, comte de Leicester, le vaincu d'Evesham [46]. Hugues de Palézieux, son frère Guillaume, prieur de Lutry, et Thomas de Rossillon figurent tous trois au nombre des exécuteurs testamentaires de Pierre de Savoie pour les domaines savoyards et continentaux ; pour les terres anglaises, sont désignés

---

(44) Sheriff, en latin vicecomes. Cf. J.-P. Chapuisat, *A propos des relations entre la Savoie et l'Angleterre au XIII[e] siècle*, Bulletin philologique et historique, 1960, p. 432.

(45) L. Wurstemberger, vol. IV, n° 749, « Turrim de Vivesio cum omnibus suis pertinenciis ».

(46) L. Wurstemberger, vol. IV, n° 746, Compte de Pierre de Saxon, châtelain de Conthey.

Guichard de Charron et Aliénor, la reine elle-même [47]. Thomas de Rossillon assiste aux dernières journées de son maître, à Pierre-Châtel, et est cité comme témoin aux deux codicilles des 11 et 14 mai 1268 [48].

Si des sentiments ont été rompus par la mort d'un maître vénéré, tout ne sera pas subitement terminé pour l'état-major dont nous venons d'examiner l'activité: Hugues de Palézieux, Thomas de Rossillon et maître Simon de Vertier continuent leur service auprès du frère et successeur de Pierre, Philippe de Savoie; celui-ci n'est pas l'incapable hydropique que plusieurs historiens se sont plu à peindre tel, uniquement pour tracer un portrait contrastant avec celui de Pierre: les hommes raffolent de ces simplifications dualistes.

Nous avons vu tout un groupe de personnages remarquables graviter autour d'un génie; l'attachement fut certainement réciproque, et les Chroniques de Savoie rendent justice au chef exceptionnel comme aux hommes du pays qui l'ont suivi, qui disent: « et tellement traita ceulx du pays des plus grans jusques aulx maindres, qu'ilz l'amoyent, doubtoyent, et honoroyent; et de fait l'adoroyent comme leur dieu en terre, car il les gardoit sans leur fayre grevesses, en maintenant bonne justice, et leur observant leurs costumes, libertés et franchises, et tellement les entretint, que ce tout le monde fust venus, ilz n'eussent point prins d'aultres. » [49]

Jean-Pierre CHAPUISAT.

---

(47) L. WURSTEMBERGER, vol. IV, nº 749. 7 mai 1268.
(48) L. WURSTEMBERGER, vol. IV, nºs 751 et 751 a.
(9) Monumenta Historiae Patriae, Scriptorum tomus I, 1840, col. 166.

Un artiste d'Annecy à la fin du Moyen-Age

Le 8 juillet 1506, le châtelain d'Annecy, François de Passy, accompagné du notaire Jacques Viger, se transportait dans une maison de la ville située près du pont du Pâquier. Il allait présider à un inventaire après décès, que rendaient nécessaire le manque d'héritiers directs et l'absence de dispositions testamentaires. Cet acte, qui nous est parvenu dans les minutes du notaire Viger [1], présente un intérêt particulier, car le défunt était maître Nicolas Dabert, un peintre, installé à Annecy depuis plus de quarante ans. L'inventaire nous fait ainsi pénétrer dans l'intérieur et l'atelier d'un artiste annécien de la fin du moyen-âge.

De l'extérieur, la demeure de Nicolas Dabert se présente comme une de ces maisons de la même époque, dont on trouve maints exemples dans le vieil Annecy. Nous savons, en effet, qu'elle comprenait un « soutour », soit cave ou sous-sol, un « aliour », soit une entrée au rez-de-chaussée, et deux pièces principales sur le devant : la chambre inférieure et la chambre supérieure. C'était donc une maison étirée en hauteur, à deux étages, avec une pièce sur le devant et une sur l'arrière par étage. Mais suivons les hommes de loi, que guide un nommé Robert Vuillet, l'ancien serviteur du défunt.

∴

A notre vue, et à celle du notaire, se présentent successivement les choses les plus diverses : ainsi passe-t-on au cours des 158 articles de l'inventaire mobilier, au hasard

(1) Publié *infra* en annexe.

des pièces, d'un lit à un acte notarié, d'une veste à un fagot, d'un tableau à une robe. Il faut avouer que meubles, œuvres d'art et objets de toute espèce semblent répartis avec un certain désordre dans cet intérieur d'artiste, mort âgé et deux fois veufs. La cave seule est facile à inventorier avec ses 6 tonneaux, dont 2 pleins de vin rouge, 2 barrils, 2 seaux, une mesure et un entonnoir (art. 128-132). Encore trouve-t-on un autre tonneau dans l'entrée (art. 133).

Essayons de faire un tri parmi les objets si variés que nous voyons. Il y a d'abord ceux qui servent à la vie courante, et qui ne diffèrent pas sensiblement de ceux mentionnés dans d'autres inventaires contemporains. Enumérons-les sans commentaires.

Pour la cuisine, on trouve plusieurs « arches », c'est-à-dire des coffres, en sapin, dont l'un contient encore de la farine (art. 50), une broche (art. 87), un grand couteau (art. 61), plusieurs paires de couteaux ordinaires (art. 82, 120), du bois à brûler de hêtre (art. 125), une petite hache (art. 56), une « gerle », c'est-à-dire un seau en bois (art. 59), un racloir (art. 60). La vaisselle d'étain comprend 11 écuelles à oreilles (art. 15), 8 bassins (art. 16), 7 plats (art. 17), 14 pots de différentes tailles (art. 19 à 22), 3 pots à confitures (art. 63), une aiguière (art. 18), une salière (art. 52). La vaisselle de cuivre comprend : 5 marmites de différentes tailles (art. 23 à 26), 3 casseroles (art. 27), un pot à eau (art. 34), une marmite (art. 33), 3 coquemars (art. 35 à 37), 2 coupes à fruit (art. 38). Il faut enfin compter 2 coquemars en fer (art. 39) et deux petites coupes en laiton (art. 28).

La literie est composée de 5 couvertures (art. 41, 71), 3 coussins de plumes (art. 42), et 3 couvre-pieds de plumes (art. 43), 2 ciels de lit avec leur courtine (art. 44), 2 oreillers (art. 69). Comme linge il y a 46 draps ou toiles (art. 65), 5 nappes (art. 66), 21 serviettes (art. 68), voisinant avec un peigne à carder (art. 58), et des écheveaux de lin (art. 72). Quelques habits restent : 12 chemises (art. 67), une veste noire fourrée de plume blanche (art. 123), une veste « roussette » (art. 124), sans compter 2 robes (art. 74, 75), 2 capuches (art. 78), et un manteau fourré de femme (art. 73), que le veuf avait dû garder.

Enfin le mobilier comprend encore : une table de noyer avec ses tréteaux (art. 126), un coffre en noyer (art. 127), 5 coffres en sapin répartis dans les différentes pièces (art. 62, 91, 92, 80), une chaire en sapin (art. 51), 6 candélabres en laiton et un en fer (art. 29, 31, 32), un landier en fer (art. 90), un damier pour jouer aux dames (art. 89) et un bénitier d'étain (art. 30).

Le notaire dresse en outre, avec une conscience toute professionnelle, la liste des titres qu'il a trouvés, groupés, semble-t-il, dans l'un des nombreux coffres : acte de mariage de Nicolas Dabert en 1470 avec constitution de dot (art. 151, 152), lettres de bourgeoisie (art. 83), contrats de mariage ou testaments d'autres membres de la famille, ainsi que des ventes, des obligations, des quittances (art. 46 à 49, 81, 85, 106 à 112, 115 à 116), une liasse de pièces relatives à trois procès devant l'official (art. 113), sans autre précision, malheureusement, et le testament de Nicolas Dabert lui-même (art. 105), non encore signé, précise le notaire, c'est-à-dire sans valeur. Ce relevé fournit sur le personnage quelques renseignements complémentaires, à défaut des titres mêmes, qui ont disparu.

Mais à côté de cette énumération banale, d'autres mentions se rapportent à l'activité professionnelle de Nicolas Dabert ; plus de la moitié des articles de l'inventaire lui est consacrée ; et c'est là où réside l'intérêt propre du texte. Bien qu'il soit toujours qualifié de *pictor*, Nicolas Dabert n'est pas seulement un peintre ; semblable en cela à la plupart des artistes de son temps, il s'adonnait à différentes formes de l'art. Il ne dédaignait pas surtout ce qu'on peut appeler les arts décoratifs, ou les arts mineurs, car ses productions en ce domaine étaient d'une vente probablement plus régulière. En parcourant sa demeure, on peut se rendre compte de la gamme de ses talents.

Nicolas Dabert est d'abord peintre et scuplteur ; et il n'est pas toujours facile de distinguer ces deux aspects dans l'inventaire de ses productions. Telle « image » de saint est-elle tableau ou statue ? On peut hésiter pour une « image de sainte non terminée » (art. 76), un saint Claude également non terminé (art. 135), une « grande image de sainte Apolline » (art. 138), une « image de saint Georges » (art. 140). En revanche sont indiquées comme

étant sur toile une autre image de saint Georges (art. 94), deux images de sainte Véronique (art. 96), une image de « saint Gleinaz » (art. 141); il semble en être de même pour une représentation de saint Alexis (art. 95). Plus fréquente d'ailleurs à cette époque était encore la peinture sur des panneaux de bois; suivant ce procédé semble avoir été peinte une Vierge (art. 136). Une représentation de l'Annonciation, citée comme appartenant à un hôtelier de La Caille (art. 142), était peut-être une enseigne sur métal, peinte, ou à repeindre, par l'artiste. Des travaux de peinture d'un genre moins relevé devaient, en effet, occuper Nicolas Dabert: ainsi on trouve à son domicile une bannière (art. 79), une lanterne de fer appartenant à la ville (art. 122), un écusson peint sur parchemin (art. 147), trois bannières en fer appartenant au vicomte François de Luxembourg (art. 148).

Comme sculpture on ne peut citer avec certitude qu'un grand crucifix (art. 134), et surtout un petit saint Sébastien de bois non terminé (art. 149). Une petite terre-cuite représentant la Vierge, appartenant à un bourgeois de la ville nommé Jovis (art. 139), est-elle son œuvre ? ou bien devait-elle être peinte par lui ? On ne saurait se prononcer sur ce point.

De peintre-sculpteur, Nicolas Dabert passe facilement à orfèvre. Et cette dernière profession, grâce à la clientèle féminine, et aussi masculine, à l'époque, n'est probablement pas la moindre source de profits. On trouve chez lui, en métal précieux, 26 livres tant d'or que d'argent (art. 86), plusieurs pièces d'or étrangères: noble anglais (art. 2), réal et alphonsin espagnols (art. 3, 4), et d'autres indéterminées (art. 5), qu'il utilisait probablement pour ses travaux. Il y a aussi des bijoux, qu'il a vraisemblablement montés: un anneau d'or avec une pierre précieuse (art. 7), un anneau d'or avec une perle (art. 8) et deux bagues d'argent (art. 9); l'une de celles-ci a de l' « iricorne », c'est-à-dire de la corne de licorne, substance fabuleuse fort recherchée pour ses propriétés bénéfiques. L'inventaire mentionne encore une tasse d'argent (art. 1), un chapelet avec les douze Pater et la croix en argent (art. 6). Enfin l'artiste semble avoir fabriqué des boutons d'argent (art. 10), qu'il fixait sur des tissus précieux (art. 11, 12) ou sur des ceintures (art. 13).

Cependant nous n'en avons pas encore terminé avec la liste de ses talents. L'une de ses activités les plus originales, et peut-être la plus importante, paraît avoir été celle de peintre-verrier. Un œillet de fenêtre (art. 99), une verrière armoriée pour un nommé Polliet, de Thônes (art. 145), une autre verrière pour Jacques Renguis, d'Annecy (art. 146) en sont la preuve. Il nous reste surtout le témoignage des matières non encore utilisées : une caisse pleine de verres de couleurs non montés, sans plombs (art. 93), une caisse pleine de plombs menus (art. 97), une masse de plomb pour faire des fenêtres (art. 143), 9 grandes pièces de verre non travaillées (art. 144).

Les outils de l'artiste, énumérés dans l'inventaire, viennent en outre rappeler ses diverses activités. Pour faire ses couleurs, il a un mortier de pierre avec pilon (art. 40), 4 pots de terre pleins d'huile (art. 77), 5 petits sacs pleins d' « azur » (art. 86), 20 petits sacs en cuir pleins de poudres diverses (art. 118). Il a aussi 3 bassins en bois pour peindre (art. 54), un petit marteau de fer (art. 55), une palette et un croc de fer (art. 57), une balance (art. 84). Peut-être doit-on ajouter un paquet d'images de saints attachés ensemble (art. 150) ; on ne saurait décider s'il s'agit d'images de piété faites par l'artiste, ou plutôt de modèles pour ses travaux.

L'identité de quelques-uns des clients de Nicolas Dabert nous est connue. On relève dans la liste un grand seigneur, François de Luxembourg, vicomte de Martigues, seigneur de l'Ile d'Annecy, qui lui fait peindre des bannières, et des bourgeois de la ville qui acquièrent pour leur usage personnel une bannière également, une statue, une verrière. Des commandes lui viennent de toute la région : pour un hôtelier de La Caille, c'est une peinture, une enseigne probablement ; pour un habitant de Thônes, c'est une verrière. Naturellement certaines de ses œuvres sont pour des églises, comme le saint Georges destiné à l'église du Saint-Sépulcre. Enfin la ville d'Annecy s'adresse à lui en différentes circonstances : elle lui confie, pour la décorer, semble-t-il, une lanterne ; elle lui paie dix florins en 1471 pour peindre la soie d'une bannière, comme en fait foi une

des plus anciennes pièces comptables de la municipalité [2]. Peut-être lui a-t-elle commandé cette statue de saint Sébastien qu'on trouve chez lui, et qui pourrait être identifiée avec « l'image saint Sébastien », garnie d'une couronne et de flèches en argent, propriété de la ville au XVI[e] siècle; elle présidait probablement aux concours de tir, au jeu du papegai, et fut engagée par les syndics en 1567 pour garantir un emprunt de 224 florins [3].

Jamais, en effet, les saints ne furent plus aimés qu'au XV[e] siècle [4]. Ils sont partout. Le bourgeois avait besoin de protéger sa maison contre l'incendie, la peste, la maladie; il plaçait une statue de saint sur la façade, ou à un angle, ou à l'intérieur de sa maison. Mais les individus ne sont pas les seuls: la communauté des habitants, les diverses confréries, sans compter naturellement tous les lieux de culte, veulent avoir des « images » de leurs saints patrons ou de leurs saints préférés. Les Annéciens avaient aussi besoin de signaler leur logis, qu'ils fussent hôteliers, marchands ou de tout autre métier. Dans cette petite ville du moyen-âge, aux maisons serrées, aux rues tortueuses, que les campagnards envahissaient aux jours de marché, on ne pouvait se reconnaître qu'à l'aide des enseignes. Elles pendaient partout, représentant des saints: le saint Georges, les Trois Rois, le saint Jean, et portant aussi d'autres emblèmes: l'Etoile, la Pomme d'Or, le Cheval blanc.

∴

Tels sont les renseignements que l'inventaire de 1506 nous donne, ou laisse déduire, sur l'activité de cet artiste d'Annecy. Mais il n'est pas possible, à moins de rester dans l'histoire anecdotique, de s'en tenir là. Deux questions en particulier viennent naturellement à l'esprit: connaît-on la famille de Nicolas Dabert, ses origines, sa formation? Possède-t-on quelqu'une de ses œuvres?

Sur le personnage lui-même les renseignements de l'inventaire peuvent être complétés par ceux qui sont épars

---

(2) « Magister Nicolaus Dasber pictor sponte habuisse confitetur... a sindicis Annessiaci presentibus decem florenos in exoneratione picture banderie siricie de novo in villa et pro villa Annessiaci constructe »; Archives Annecy, CC 31, p. 1, fol. 1.

(3) Archives Annecy, BB XII, fol. 89 v., 138 v.

(4) Voir Emile Male, *L'art religieux de la fin du moyen âge en France*, Paris, 1931.

dans les registres des délibérations du Conseil de Ville d'Annecy. On sait ainsi que Nicolas Dabert s'était marié deux fois dans des familles annéciennes. Il avait épousé, en premières noces, avant 1470, Humberte Panisset, qui mourut peu après 1490 (art. 151, 153, 154 et préambule) ; en secondes noces, avant 1497, il avait épousé Jeanne Clo, fille et descendante d'importants couteliers, peut-être veuve de Pierre Cursillat, qui le précéda de peu dans la tombe (art. 85, 152 et préambule). Notre artiste ne comptait pas parmi les riches bourgeois de la ville : il figure dans la quatrième classe, puis seulement dans la cinquième, parmi les six classes entre lesquelles étaient répartis les contribuables [5]. Il jouissait cependant d'une certaine aisance, et quelques indications ne correspondent pas, semble-t-il, à son rang modeste devant l'impôt. Il avait deux maisons : une près du pont du Pâquier, qu'il habitait et que nous avons visitée, une autre au-dessus de l'ancienne église Saint-Maurice, qu'il louait. Il faut croire qu'il n'était pas très difficile dans le choix de ses locataires, car en 1496, le Conseil de Ville dut lui ordonner de chasser les femmes de mauvaise vie qui s'étaient installées dans cet immeuble [6]. On pourrait même se demander, étant donné les termes peu nuancés de cette injonction, si Nicolas Dabert ne cherchait pas à arrondir par des ressources impures les gains, peut-être insuffisants, de l'artiste. En tout cas il possédait aussi une terre à Albigny, et, l'ambition de tout bon bourgeois annécien, une vigne de 4 fossorées à Menthon [7]. Son métier ne l'empêcha d'ailleurs pas de s'occuper de la chose publique et de remplir quelques modestes fonctions municipales ; il fut dizainier en 1491, conseiller en 1494 et commissaire pour une taxe en 1501 [8].

Mais si Nicolas Dabert apparaît ainsi comme un bourgeois d'Annecy, bien installé dans sa ville, cet aspect ne doit pas dissimuler que c'est un bourgeois de fraîche date, et qui n'a pas fait souche. On trouve son nom pour

---

(5) « In quarto gradu » en 1490, 1494, 1498 ; Arch. Annecy, Délibérations, t. II, fol. 129, t. III, fol. 73 v., t. IV, fol. 9. « In quinto gradu » en 1501, 1506 ; ibid. t. IV, fol. 228 v., 445 v.

(6) Inventaire, *Bona imobilia*, art. 1 et 2. En 1492, Délibérations, t. II, fol. 299 v. En 1496 : « Meretrices... quas tenet... retro domum suam subtus Sanctum Mauricium », ibid. t. III, fol. 283 v.

(7) Inventaire, *Bona imobilia*, art. 3 et 4.

(8) Arch. Annecy, Délibérations, t. II, fol. 166 ; t. III, fol. 128 ; t. IV, fol. 221 v.

la première fois à Annecy en 1461, dans un recensement des habitants, où est mentionné également un Henri Dabert, mercier, probablement son frère [9]. Nicolas n'eut pas d'enfant, comme nous l'avons dit; et si Henri eut un fils qui lui succéda dans son commerce, après 1527 aucun personnage de ce nom n'est plus cité parmi les habitants de la ville ou des environs [10]. Sur les origines, sur la famille de Nicolas Dabert, aucun texte connu ne permet encore de répondre avec précision. Toutefois, l'étude du nom lui-même pourrait fournir certains indices.

Ce nom n'était d'ailleurs pas fixé exactement; il fut compris de diverses façons, comme tous les mots étrangers introduits récemment dans une région. En 1461 on trouve Dabert et Dasbert, et les textes les plus anciens, de 1471 à 1491, reprennent généralement la forme Dasber [11]; en 1481 il existe une variante Danvers [12]; enfin les textes les plus récents adoptent la forme Dasbel, qui est celle de l'inventaire [13]. Peut-être cette dernière forme a-t-elle subi l'influence du mot savoyard « darbel », qui désigne un jeune plant de sapin [14]. Il est en tout préférable de retenir la forme la plus ancienne Dabert, ou Dasbert. Celle-ci n'a pas de rapport avec le toponyme savoyard Habères [15], ou avec des noms de personne allemands [16]; c'est un anthroponyme connu, dérivé d'un ancien nom d'origine germanique, Dagobert ou Dadbercht [17]. Mais cet anthroponyme n'a jamais existé, à notre connaissance, en Savoie. Il a dû y être importé, et probablement d'une province où il était

---

(9) Arch. Annecy. Ed. Max BRUCHET, *Les familles d'Annecy au milieu du XV^e siècle*, « Revue Savoisienne », XLIV, 1903, p. 234-240, p. 238.

(10) « Henri Nycolard, alias Dasbel mercier », en 1506, Arch. Annecy, Délibérations, t. IV, fol. 447 v. « Pierre Nycolard alias Dasbel », son fils, mercier en 1518 et 1527, ibid., t. V, fol. 33 v. et 157.

(11) En 1471, Arch. Annecy, CC 31, p. 1, fol. 1; en 1476 et 1491, ibid., Délibérations, t. I, fol. 54 v., t. II, fol. 160 v.

(12) Délibération, t. I, fol. 311.

(13) En 1493, Délibérations, t. III, fol. 30. En 1506, inventaire.

(14) CONSTANTIN et DÉSORMEAUX, *Dictionnaire savoyard*, 1902, p. 133.

(15) Habère-Lullin et Habère-Poche, comm. du canton de Boëge, Haute-Savoie, arrondissement de Bonneville. Famille noble d'Habère, connue aux XV^e et XVI^e siècles en Faucigny; *Armorial de Savoie*, t. VI, supplément. Voir aussi : Archives Haute-Savoie, E 776, fol. 11; cadastre de 1730, Saint-Jean d'Aulph.

(16) Par exemple la famille d'artistes de Zurich, Asper, du XV^e au XVII^e siecle; *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, t. I, p. 439, Neuchatel, 1921.

(17) Voir Albert DAUZAT, *Les noms de famille de France*, Paris, 1945, p. 74, et *Dictionnaire étymologique des noms de famille et prénoms de France*, Paris, 1951, p. 168, 169; Charles MARTEAUX, *Etude sur les anciens noms familiaux d'Annecy et de ses environs*, Annecy, 1944, p. 8.

assez répandu, le Berry. Ce nom n'est pas inconnu dans quelques autres provinces de la France, comme l'Auvergne. Mais c'est en Berry que les familles Dabert semblent être les plus denses et les plus anciennement fixées ; on pourrait en relever un grand nombre, du moyen-âge à nos jours, dans les environs de Bourges et dans la ville même [18]. Cette constatation nous conduit à une nouvelle question : dans quelles circonstances un artiste serait-il venu de Berry en Savoie peu après le milieu du XV[e] siècle ?

On pourrait évoquer d'anciennes relations entre ces provinces, remontant à la fin du siècle précédent, lorsque le comte Amédée VII épousa Bonne de Berry, la fille du duc Jean, en 1384 ; mais la comtesse Bonne quitta la Savoie peu après la mort prématurée de son époux en 1391. On constate surtout qu'au milieu du XV[e] siècle, la Savoie, mal gouvernée par un duc faible, Louis, et sa femme, Anne de Lusignan, est ouverte aux influences extérieures. Une sorte de protectorat de la Savoie par la France commence lorsque le duc Louis est obligé de se rendre à Feurs, en 1452, pour demander l'aide du roi Charles VII contre ses vassaux rebelles ; alors fut décidé le mariage de la fille du roi, Yolande, avec l'héritier de Savoie, le futur Amédée IX, et le mariage du dauphin, le futur Louis XI, avec Charlotte de Savoie. Or on sait assez que les rois Charles VII et Louis XI, pour des raisons différentes, pourraient être appelés tous deux des « rois de Bourges ». On pourrait aussi évoquer les relations économiques qui ont existé entre la patrie de Jacques Cœur et la Savoie, ou Genève, ville de foires [19]. En tout cas on connaît le cas d'un artiste qui, une vingtaine d'années après Nicolas Dabert, quitte Bourges pour Chambéry : il s'agit de l'enlumineur

---

(18) En 1310, « Guillelmus Dabers » de la paroisse de Chassy, Cher, arr. Bourges, cant. Baugy ; R. FAWTIER, *Comptes royaux. Documents inédits pour l'histoire de France*, t. II, n° 20114, p. 347. En 1351 : « Stephanus Daberti » dans le chapitre des Aix d'Anguillon, Cher, arr. Sancerre, cant. La Chapelle d'Anguillon ; *Pouillés de la province de Bourges*, éd. 1961, t. I, p. 73. Pour des mentions postérieures, voir : *Inventaire des Archives départementales*, Cher, série E, 2087, 2284, 2509 ; *Répertoire numérique*, série H ; *Inventaire sommaire des archives communales*, Dun-sur-Arroux (1938). Voir aussi deux toponymes, Les Daberts, comm. La Chapelle d'Anguillon et comm. Jussy-le-Chaudrier ; *Dictionnaire topographique du Cher*, par BOYER et LATOUCHE, p. 138 et 244. Peut-on rattacher à ces familles un « Jehan Abert alias Dorban, charpentier », qui travaille à Saint-Hippolyte-de-Bourges en 1418-1419 ? A. GANDILHON, *Documents pour servir à l'histoire des arts à Bourges du XIV[e] au XVI[e] siècle. Réunion des sociétés des Beaux-Arts des départements*, II, 1908, n° 66, p. 19.

(19) Sur les rapports de Jacques Cœur avec Genève : René GANDILHON, *Politique économique de Louis XI*, Paris, 1941, p. 92-93, 224-225 ; *Les affaires de Jacques Cœur. Journal du procureur Danvet*, éd. Mollat, Paris, 1952, I, p. 339-342.

Jean Colombe, frère du fameux sculpteur Michel Colombe. D'abord protégé par la reine Charlotte de Savoie, femme de Louis XI, Jean Colombe passe, vers 1482, au service du duc Charles Ier, neveu de la reine, et s'installe en 1485 à Chambéry (20).

Bourges, métropole ecclésiastique, fut un centre artistique dès la fin du XIIe siècle, à cause de la reconstruction de sa cathédrale, et surtout après la constitution du Berry en apanage par le roi Jean le Bon au profit de son fils Jean, en 1360. Jusqu'à sa mort, en 1416, le duc de Berry employa maints artistes à la construction de divers châteaux, à l'enluminure de ses manuscrits, à l'élévation de son tombeau. Le tombeau n'était pas terminé lorsque le duc mourut, et en 1453 le roi Charles VII, son héritier, y faisait encore travailler deux artistes connus, Etienne Bobillet et Paul Mosselmann. A la même date, Jacques Cœur faisait construire son hôtel. Le vitrail surtout prit un nouvel essor à Bourges au XVe siècle. Le duc de Berry fit des commandes pour la Sainte Chapelle, pour ses palais, pour différentes églises. Des chanoines de la cathédrale et Jacques Cœur prolongèrent l'activité de l'atelier berrichon au milieu du XVe siècle; on connaît le nom d'un de ces maîtres verriers, Henri Mellein, auquel on attribue plusieurs chefs-d'œuvre (21).

Dans ces conditions on peut avancer l'hypothèse suivante. Nicolas Dabert serait originaire du Berry et aurait appris dans sa jeunesse le métier d'artiste en travaillant dans les ateliers de Bourges; il serait parti de Bourges assez tôt, vers sa vingtième année, ce qui lui donnerait une soixantaine d'années à sa mort. Il aurait quitté sa patrie soit par désir de voyager, soit parce qu'il ne pouvait employer ses talents sur place, peut-être à cause d'un ralentissement de la prospérité et des chantiers du Berry. On ne peut d'ailleurs exclure qu'il soit parti plus tôt en suivant son père. En tout cas son frère Henri l'aurait accompagné. Remarquons que la profession de mercier exercée par ce dernier avait, à l'époque, un caractère particulier; la mer-

---

(20) Pierre PRADEL, *Michel Colombe*, Paris, 1953, p. 107-109.

(21) Sur les arts en Berry, littérature abondante; voir bibliographie dans Amédée BOINET, *La cathédrale de Bourges, Petites monographies des grands édifices de la France*, Paris, 1952. Une des dernières études : Robert BRANNER, *La cathédrale de Bourges et sa place dans l'architecture gothique*, Paris-Bourges, 1962.

cerie comprenait un certain nombre d'objets manufacturés, souvent de grande valeur, tels que passementerie, articles de parure, ceintures, gants, chapeaux, rubans, bijoux même ; en outre, le mercier pouvait être un marchand ambulant, un colporteur de luxe.

Le dernier point de notre étude, et non le moins intéressant, serait de pouvoir identifier une ou plusieurs des productions de Nicolas Dasbert. Malheureusement, nous nous heurtons alors à une difficulté qui est courante dans l'histoire de l'art au moyen-âge : si nous possédons d'une part un certain nombre d'œuvres d'une époque, et si d'autre part nous connaissons le nom de quelques artistes contemporains, il est rarement possible d'établir une correspondance entre ces deux catégories de témoignages. Aussi tantôt nous possédons une œuvre qu'il n'est pas possible d'attribuer à un personnage connu ; tantôt nous connaissons le nom d'un personnage, sans qu'il soit possible de lui attribuer une production. Ajoutons que les destructions considérables au cours des siècles peuvent avoir anéanti la production d'un artiste. Il en serait particulièrement ainsi quand cette production a un caractère utilitaire autant qu'artistique, ou quand la valeur artistique est différemment appréciée suivant les époques. Il faut tenir compte enfin de la mobilité de la plupart des œuvres d'art, et ne pas oublier que beaucoup ont voyagé, ont été importées. Aussi ne nous hasarderons-nous pas, en l'absence de tout commencement de preuve, à attribuer à Nicolas Dabert telle statue ou tel tableau de la fin du XV^{e} siècle ou du début du XVI^{e} conservé dans la région d'Annecy. En revanche, il est permis d'espérer qu'à la faveur de quelque document ou indice nouveau, il sera possible de découvrir une œuvre sortie des mains de cet artiste.

Doit-on cependant conclure sur cette constatation décevante ? Ne pourrait-on avancer, accompagnée des réserves qui s'imposent, quelque direction de recherche, quelque hypothèse ? C'est dans une église d'Annecy presque toute entière du XV^{e} siècle, Saint-Maurice, autrefois Saint-Dominique, qu'il serait naturel de chercher des traces de l'activité de Nicolas Dabert. Plusieurs chapelles y furent en particulier construites du vivant de l'artiste : celle de Notre-Dame de Pitié, fondée en 1478 par le comte Janus de

Genevois et sa femme Hélène de Luxembourg, et d'autres qui sont dues à des familles ou à des confréries d'Annecy [22]. On y trouve toute une ornementation composée de rinceaux, de bandeaux, d'armoiries, aux clés de voûte et aux retombées d'ogives, avec les blasons de différentes familles, des emblêmes de confréries: de nombreux repeints masquent la peinture primitive, qui remonte à la fin du XV^e^ siècle ou au début du XVI^e^ [23], et qui a pu être l'œuvre de Nicolas Dabert. En tout cas c'est probablement à notre peintre verrier qu'on doit les petits vitraux représentant des armoiries, qui subsistent en quelques-unes des fenêtres du bas-côté nord. Peut-on voir sa main ailleurs à Saint-Maurice, en particulier dans les fresques récemment découvertes ? Il ne semble pas qu'on puisse lui attribuer la grande fresque du tombeau des Monthoux, dans le chœur, qui serait antérieure à son arrivée dans la ville [24]. En revanche, la fresque représentant la Vierge entourée d'anges, avec des saints à ses pieds, dont le bienheureux cardinal de Luxembourg, peut être datée des dernières années du XV^e^ siècle: que Nicolas Dabert, dont on sait qu'il comptait les Luxembourg parmi ses clients, y ait travaillé, paraît vraisemblable.

L'activité du peintre d'Annecy a pu enfin laisser des traces en d'autres vitraux que ceux de Saint-Maurice. Les vitraux, en effet, qui furent une spécialité de Nicolas Dabert, sont les moins voyageuses des œuvres d'art; leur fragilité et leur adaptation aux ouvertures exigent leur fabrication, sinon sur place, du moins dans les environs proches. La fin du XV^e^ siècle et les premières années du XVI^e^ offraient justement, en Genevois, maintes constructions nouvelles où s'épanouit un gothique tardif, par exemple les chevets de Villaz ou Poisy [25]. C'est donc dans les bas-côtés de Saint-Maurice d'Annecy, dans le chœur de certaines églises de la région, en face de vitraux ou de motifs

---

(22) Voir F. PERRON, *L'église Saint-Dominique, étude historique* ; et R. OURSEL, *L'église Saint-Dominique, étude archéologique*, « Annesci », n° 2, 1954, p. 25-50 et 51-59.

(23) R. OURSEL, *L'art religieux du moyen-âge en Savoie (Ars Sabaudiæ)*, 1956, p. 18.

(24) Voir C. GARDET, *De la peinture du moyen-âge en Savoie*, t. I, Annecy, 1965, p. 127-131.

(25) Voir R. OURSEL, *Le gothique tardif en Savoie*, « Revue de Savoie », 1957, p. 17-20.

décoratifs très simples et pleins de charme, qu'on peut évoquer, sans certitude, mais avec vraisemblance, la mémoire de Nicolas Dabert, peintre d'Annecy.

Pierre DUPARC.

APPENDICE

8 juillet 1506.

Inventaire après décès des biens de Nicolas Dabert.

(Minute avec ratures, les mots rayés ou en marge étant portés *infra* entre parenthèses. Minutaire du notaire Jacques Viger ; Archives de la Haute-Savoie, E 682, fol. 452-456).

Inventarium bonorum mobilium et immobilium vita functi Nycolay Dasbel pictoris et Jane ejus uxoris.

In nomine Domini amen. Anno a Nativitate ejusdem Domini sumpto currente millesimo quingentesimo sexto, indicione nona cum eodem anno sumpta, et die octava mensis jullii, serie hujus publici instrumenti ad universorum noticiam deducatur et fiat manifestum quod ad instantiam, postulationem et requisitionem Bastiani et Jacobi Clodi fratrum, Johannis et Glaudii Panisseti agentis nominibus suis et Jane eorum uxorum et Glaudii et Giraudi Cursilliacti, agentes nomine Catherini eorum nepotis, filii quondam Petri Cursilliacti succepti a Jana Clodi (relicta) quondam uxore magistri Nycolay Dasbel pictoris quondam (noviter ab humanis nullis superstibus heredibus apparentibus), nobilis Franciscus de Passiaco, castellanus Annessiaci, se transtulit ad domum que quondam fuit dicto Dasbel. Deinde, ne bona dicti Dasbel et Jane ejus uxoris (ab humanis migratorum nullis superstibus heredibus apparentibus) (noviter ab humanis migrati) disciparentur et deperdirentur, ad revelationem Roberti Vuyleti servitoris dicti condam Nycolay Dasbel, ut citius potuit, fecit inventarium, descriptionem et repertorium de bonis mobilibus et immobilibus dictorum condam conjugum, que ad ejus noticiam pervenerunt in hunc qui sequitur modum :

1. Primo unam tassam argenti.
2. Item unam peciam auri a la gallea appellatam nobluz.
3. Item unam aliam peciam auri dictam real.
4. Item unam aliam peciam auri dictam alphonsim.
5. Item unam aliam peciam auri ad cugnum solis.
6. Item unum chappelletum in quo assistunt duodecim pater argentei et una crux argentea.
7. Item unum agnullum auri infixo quodam lapide.
8. Item unum agnullum auri infixo una perla ad modum dou molinet.

9. Item duos agnullos argenteos in quorum altero affigitur certa pars de rire cornaz.
10. Item tres clobos argenteos pro tissutis doratis.
11. Item unum tissutum argenteum doratum super sirico virideo in quo affiguntur sex clobi argenti auro dorati.
12. Item unum aliud tissutum minoris valoris argenti nondum aurati super sirico rubeo.
13. Item unum dimidium corrigen in quo affiguntur viginti tres clobi argenti, factum super certa thela vellutata.
14. Item quatuor coyteria colli pagni de sya.
15. Item undecim scutellas stagni oriliatas.
16. Item octo cathinos stagni.
17. Item septem disca stagni.
18. Item unam eguyoctam stagni.
19. Item tres potos quarteron quorum unus caret coperclo et est carratus.
20. Item tres potos stagni trium dimidium potus.
21. Item quatuor potos stagni unius potus.
22. Item quatuor potos stagni dimidii potus.
23. Item unam ollam cupri continentia trium potorum.
24. Item unam aliam ollam quasi eisdem continentia.
25. Item unam ollam continentia unius potus.
26. Item duas ollas dimidii potus omnes cupri.
27. Item tres peyrolas cupri quarum una est continentia trium potorum, alia duorum et reliqua quinque ejusdem mensure.
28. Item duas parvas cassoletas lotoni.
29. Item unum candelabrum ad pedem lothoni.
30. Item l'eygue beneyte stagni.
31. Item quinque candelabra lothoni quorum unum est dem.
32. Item unum candelabrum ferri.
33. Item unum tatrieriz cupri absque coperclo.
34. Item unam casolam aque cupri.
35. Item unum coquabum cupri continentia unius seytelete.
36. Item unum aliud coquabum continentia duorum quartenorum cupri.
37. Item unum aliud coquabum cupri pauci valoris.
38. Item duas cassolas seu patellas fruterias.
39. Item duo coquipendia ferri.
40. Item unum morterium lapidis cum dicto le pison.
41. Item tres copertoria lecti parvi valoris.
42. Item tres culcitras plume.
43. Item tria pulvinalia plume.
44. Item duos ciels cum les pendens ac pertinenciis.
45. Item unum pravum callisfatorium cupri pauci valoris.
46. Item unum instrumentum prestacionis receptum per Raymundum Barberii de anno MCCCC°LX° nono et die XXVIIa aprilis.
47. Item unum instrumentus laudimii Petri Gervasii receptum per Johannem Clavelli de anno MCCCC°XL primo et die VIIa novembris levatum per Johannem Mignionis commissarium prothocollorum.

48. Item aliud laudimium Petri et Mermeti Cursilliacti receptum per egregium Raymondum de Plantata de anno M°CCCC°LVIII° et die XVIIa maii.
49. Item aliud laudimium Petri Cursilliacti et ejus fratris receptum per de Plantata de anno M°CCCC°LXXXXII° et die XXIII januarii.
50. Item duas arohas sappini, in altera quarum assunt tres quarti frumenti moliti.
51. Item unam chierez sappini.
52. Item unam sallierez stagni.
53. Item unum euchapouz.
54. Item tres vassellos nemoris ad impictandum.
55. Item unum martelletum ferri.
56. Item unum achon ferri.
57. Item unam palletam et unum croc ferri.
58. Item unum expinex.
59. Item unam gerlam nemoris.
60. Item unum racluz ferri.
61. Item unum magnum cutellum de coquina.
62. Item unam archam sappini.
63. Item tres potos stagni ad tenendum confitturas.
64. Item circa tres libras plombi seu stagni misurati.
65. Item quadraginta sex lintuamina tam bona quam prava.
66. Item quinque gausapia.
67. Item duodecim camisias tam viri quam mulieris.
68. Item viginti unam mapas seu servietas.
69. Item duo orrilia que apponuntur super lecto.
70. Item triginta unam floctas filli tam budatas quam alias.
71. Item duo copertoria lecti.
72. Item undecim floctas de linamens.
73. Item unam vestem nigram mulieris foderatam de frisiis turquis.
74. Item unam gunellam rossetam mulieris.
75. Item unam aliam gunellam violletam.
76. Item quandam ymaginem sancte ire nondum perfectam.
77. Item quatuor tuppinas terre quasi plenas olleo.
78. Item duo capucia mulieris rubei coloris.
79. Item unum confaron qui dicitur spectare Pe. Tellier.
80. Item tres archas sappini.
81. Item instrumentum obligacionis eidem Nycolao facte per Stephanum Troctet signatum.
82. Item unum pare cutellorum.
83. Item litteras sue borgesie.
84. Item unes ballances.
85. Item laudimium Jane uxoris dicti Nycolay factum per N. de Crans receptum per Jacobum Vigerrii de anno Domini M°CCCC° LXXXXVII° et die augusti XVII.
86. Item unum aulobaustrum ad tenendum species et viginti sex libras tam auri quam argenti pro ministerio necessariis ac quinque parvos saccos plenos asuro cum certis parvulis rebus pauci valoris.
87. Item unum veru.

88. Item unum librum de item.
89. Item unum tablirum sappini ad ludendum dominabus.
90. Item unum parvum landerium ferri.
91. Item unam parvam archam pauci valoris.
92. Item unum archam in appotheca plenam utilibus ministerio.
93. Item unam cassiam nemoris plenam vitro picto absque plumbo.
94. Item unam ymaginem sancti Georgii thele.
95. Item unam ymaginem sancti Alex.
96. Item duas ymagines sancte Veronique thele.
97. Item unam cassiam plenam plombo minuto.
98. Item quamplura arma in trabatura appothece affixa.
99. Item unum parvum ollictum fenestre vitri.
100. Item triginta duo instrumenta facientia ad opus dicti Cursilliacti in uno sacco intrusa existenti in archa prope fenestras anterioris camere anterioris unacum certo parvulo sacco certis notis quictancie ad opus dictorum Cursilliati facientis intrusis.
101. Item testamentum domini Johannis Pascalis receptum per Roletum Crocheti de anno M°CCCC°LXXX°VII° et die XXa julii.
102. Item instrumentum vendicionis facte domino Johanne Pascalis per Roletum Crocheti receptum de anno Domini M°CCCC° octuagesimo quarto et die XIXa januarii.
103. Item instrumentum matrimonii Johannis Creavin et Johanete Pascalis receptum per Jacobum de Gruffiaco sub anno M°CCCC° quadragesimo secundo et die XXVIIa novembris.
104. Item instrumentum matrimonii Johannis Covilleti et Jane ejus uxoris receptum per Crocheti sub anno Domini M°CCCC°LXX°V° et die IXa novembris.
105. Item testamentum Nycolay Dasbel nondum signatum.
106. Item instrumentum vendicionis facte Nycolay Dasbel per Bisard receptum per Glaudium Mellieretí de anno Domini M°CCCC°XC°II° et die vigesima maii.
107. Item instrumentum confessionis facte per dominum Johannem Charavit Guilliermo Grillionis receptum per Johannem Jovis de anno M°CCCC°LXX°II° et die XVIIa aprilis cum quictancia illius a dorso descripta.
108. Item instrumentum quictancie facte Nycolao Dasbel per Anthon. Greyno et Johannetum de Cresto de viginti florenis, instrumentum receptum per Petrum de Leta de anno Domini M°CCCC°LXXX°VIII° et die ultima septembris.
109. Item instrumentum quictancie facte dicto Dasbel per Carolum Gervasii manu ejusdem signate sub anno M°CCCC°LXXX°II° in papiro.
110. Item acta ejusdem Nycolay contra creditores prefati Dasbel.
111. Item acta ejusdem contra Martinam filiam Agneti filli Petri Fabri.
112. Item decem octo notas descriptas in papiro pauci valoris simul ligatas.

113. Item duodecim instrumenta in pergameno redacta pauci valoris simul ligata unacum tribus processibus coram officiali factis.
114. Item duodecim litteras plactas simul ligatas.
115. Item instrumentum laudimii sigillatum et manu Fr. de Cresto sigilliferi signatum dicti Nycolay Dasbel de ejus domo unacum duodena policiis et notis in quodam aulobastro intrusis.
116. Item octo notas quictanciarum factarum Jane quondam uxoris Nycolay Dasbel per de Cabanis per ego signatarum simul ligatarum.
117. Item tres dudanas stagni dorati ad faciendum ymagines.
118. Item viginti parvos saccos corei existentes in uno aulobastro in quibus consistunt certi pulveres.
119. Item unum cornetum papiri donduz.
120. Item unum pare cutillorum.
121. Item unum mabouz de dague de saint Dyris.
122. Item unum farot ferreum quod dicitur esse ville Annessiaci.
123. Item unam vestem nigram foderatam penna alba viri.
124. Item unam vestem rossetam ejusdem.
125. Item perthecas nemoris fagi ad comburendum valoris duorum florenorum.
126. Item in camera anteriori et inferiori unam mensam nucis cum atochecis.
127. Item unam archam nucis.
128. Item in soturno sex dolia continentia circa duas somatas quarum duo replentur vino rubeo.
129. Item unam tignam magnam et unam parvam.
130. Item unum embossiour.
131. Item duos cadulos, unum magnum et alium parvum.
132. Item unam mensuram dimidii quarti nemoris.
133. Item in allorio unum dolium pauci valoris.
134. Item in appotheca unum crucefixum magnum.
135. Item unum sanctum Glaudium nondum perfectum.
136. Item unam Dominam nostram que est infixa in una quersia.
137. Item unam cassiam dou sirouz.
138. Item unam ymaginem sancte Apoline magnam.
139. Item unam parvam Dominam nostram terre quam dicitur pertinere Jovis.
140. Item unam ymaginem sancti Georgii quam dedit in ecclesia Sancti Sepulcri ut dicunt.
141. Item unam ymaginem sancti Gleynuz super thela.
142. Item unam ymaginem in qua est Annunciacio asserent pertinere cuidam hospiti de Calia.
143. Item unam massam plombi porrecti ad faciendum fenestras.
144. Item novem pecias magnas vitrei nondum ornatas nec operatas.
145. Item excossonos vitrei qui asseruntur pertinere Polliacti de Thono.
146. Item unam aliam verreriam quam dixit pertinere Jacobo Renguisii.
147. Item unum excusson super pergamento depictum.

148. Item tres banderias super ferro que dicuntur spectare illustri Francisco de Lucemburgo vicecomiti.
149. Item unum parvum sanctum Sebastianum nemoris nondum operatum, unacum certis utilibus necessariis ministerio suo.
150. Item unam massam patronorum ymaginum simul ligatorum.
151. Item duo instrumenta matrimonii Nycolay Dasbel et Huberte ejus uxoris receptum per Amedeum Boni Chamosseti de anno M°CCCC° septuagesimo et die XIa februarii.
152. Item alia duo instrumenta dotis dicti Dasbel et Jane ejus uxoris recepta per Crocheti et Chamosseti de anno Domini M° quigentesimo primo et die XXIXa decembris.
153. Item instrumentum cessionis facte dicte Humberte per Martam Fabri receptum per Crocheti de anno Domini M°CCCC° nonagesimo et die XXI aprilis.
154. Item instrumentum confirmationis facte dicto Dasbel et Uberte ejus uxoris receptum per Crocheti de anno M°CCCC° octuagesimo septimo et die XIa februarii.
155. Item instrumentum transactionis habite inter dominum Trucheti ex una et Johannetum filium quondam Guichardi de Cresto et magistrum Nycolaum Dasbel et eorum consortes receptum per Petremandum de Leta de anno Domini M°CCCC° octuagesimo octavo et die XIIIa marcii.
156. Item instrumentum quictancie facte per Aymonetum Cocheti domino Johanne Pascalis instrumento per Georgium Pichardi recepto de anno octuagesimo quinto et die XXVIIIa januarii.
157. Item instrumentum obligationis facte per dominum Johannem Pascalis prefato Aymoneto receptum per quem supra de anno Domini M°CCCC° nonagesimo quinto et die XIa januarii.
158. Item instrumentum procure Aymoneti Cocheti receptum per Anthonium Jaquemodi de anno M°CCCC°LXXX°III° et die XVa decembris.

BONA IMOBILIA, videlicet

1. Primo quandam domum sitam Annessiaci juxta domum dictorum Mignionis ex oriente, domum magistri Aymonis Pageti ex occidente carrieramque publicam ex borea et domum Fr. Goneti ex vento.
2. Item quandam domum sitam versus pontem Pascuorum, juxta domum heredum Johannis Domerniz ex oriente, domum heredum Roberti Burneti ex occidente, carrieram publicam ex vento, domum Glaudii Panisseti a presenti dividendam ex borea.
3. Item quandam peciam terre sitam apud Arbigne continentem unam posam que acthenus fuit Petri Clodi.
4. Item quatuor fosseratas vinee sitas a la Vullion in parrochia Menthonis.

Adrien GUIGNET

Peintre romantique d'Annecy



Dans son numéro de 1869, le « Magasin pittoresque » publiait, sous la plume de Téophile Gauthier, un article particulièrement élogieux à la mémoire d'un jeune artiste parisien qui venait de disparaître, âgé seulement de 37 ans : il s'agissait d'Adrien Guignet. Nos registres d'état-civil conservent l'acte de naissance de ce peintre qui vit le jour à Annecy, le 21 janvier 1816, fils de Jacques-Marie Guignet, ébéniste, né à Salins et installé dans notre ville où il exerçait depuis plusieurs années (il avait eu un premier fils à Annecy le 15 mars 1814).

Cette famille devait quitter Annecy peu de temps après, pour regagner, probablement, Salins.

Quant à leur fils Adrien, il rejoignait la capitale où il allait fréquenter l'atelier de Blondel de 1832 à 1839 et participer dès 1840, à des expositions parisiennes.

Quelques années plus tard, 1854, alors qu'il travaillait à la décoration du Château de Dampierre, il fut brutalement enlevé par la petite vérole.

Cet été, une affiche placée à l'entrée de notre Maison du Tourisme, signalait l'organisation d'une exposition rétrospective d'Adrien Guignet, au Musée Rollin, à Auteuil. N'ayant pu me rendre à cette exposition, je me mis en rapport avec M. Vuillemot, Conservateur du Musée, pour obtenir quelques renseignements au sujet de cet artiste : c'est ainsi que j'ai lu une fort intéressante biographie au début du catalogue édité à cette occasion : « Né en 1816 au hasard d'un séjour de ses parents à Annecy, Adrien Guignet était de famille autunoise. Il a passé dans notre cité la plus belle partie de son enfance, reçu l'instruction générale chez des Frères de la Doctrine chrétienne de la rue Chapot, acquis les premières notions de la représentation plastique auprès de Claude Jovet, à l'Ecole municipale de dessin. Son père, Jacques Marie, victime d'entreprises malheureuses dans la menuiserie et la mécanique, à Annecy, à Genève, ruiné dans l'incendie de la ville de Salins, en 1825, est revenu se fixer à Autun, rue Saint-Quentin. Ebéniste, sculpteur, musicien doué de mille talents, sauf semble-t-il, celui de la persévérance, il monte, pour subsister, une fabrique de cartes à jouer. Adrien, après des études sommaires, entre en apprentissage chez un tailleur, puis, chez un géomètre. Ces essais se soldent par des fugues. Il rêve d'activités plus nobles, de liberté, d'art. Son frère, Jean-Baptiste, son aîné de six ans, qui s'est acquis une certaine notoriété comme artiste mondain, l'accueille à Paris et le place à l'atelier Blondel.

On peut s'étonner aujourd'hui de la manière « moderne » dont il traite sa peinture. Et les plus avisés de ses contemporains sentaient déjà les immenses possibilités de l'artiste.

Dans un article qu'il lui consacrait quelques années plus tard, Théophile Gauthier écrivait : « Deux grands talents ont disparu, Téodore Chasseriau et Adrien Guignet, morts l'un et l'autre à 37 ans, sans que leur époque en ait eu conscience, mais la lumière se posera sur ces têtes restées dans la pénombre et leur donnera leur juste valeur ».

Pour répondre à une question que je lui avais posée, le Conservateur du Musée d'Autun me répondit : « Je ne connais de l'œuvre du peintre, aucun paysage d'Annecy, où, si j'en crois son biographe, il n'est resté que peu de temps après sa naissance. »

G. GRANDCHAMP.

Petite histoire d'un grand héritage et d'un aventurier qui eut le privilège de porter un nom trop répandu...

Le 8 novembre 1834, le notaire J.-P.-H. Moynat, de Lully, transcrivait devant les témoins Siméon Culaud, géomètre-mesureur de Bons, et François Charmot, de Bons, canonnier dans l'armée de S.M. le Roi de Sardaigne au fort de l'Esseillon, alors en permission, l'acte suivant: « Claude et Jacques Bonnet, feu Pierre, feu Jean, de Burdignin, le premier à Burdignin, le second à Bons, nomment pour leur procureur Philippe Roch, feu Jean, fondeur, né à Perrignier, habitant à Bons, afin de recueillir l'hoirie d'un nommé François-Claude Bonnet, natif du Limousin. mort dès quelques années roi de Madagascar, selon l'annonce des journaux publics du mois de mars dernier, lequel doit être originaire de Burdignin-sur-Boëge en Faucigny ». Quelques jours plus tard, le même notaire établissait l'acte de vente par Jacques de la moitié de ses droits à Nicolas Decompois, feu Georges, boulanger, de Bons, pour 153 livres 75 (sous forme de 3 coupes de froment et le surplus en argent, soit 23 écus de 5 livres).

Tel se manifesta le fameux héritage Bonnet dans notre province, héritage qui fit couler tant d'encre et accélérer tant de rythmes cardiaques dans les années à suivre.

Ces actes de vente furent suivis à dates plus ou moins rapprochées d'autres actes semblables en avril et mai 1835, passés chez les notaires Moynat, Jacquet et Piccus. Ce furent d'abord les descendants directs de Bonnet, soit Jacqueline, Marie, Claude, Anne, voire Jeanne Bonnet ou leurs enfants et petits-enfants, qui vendirent leurs droits.

par bribes, tantôt le quart, les trois quarts, le huitième même, à des artisans ou commerçants. Le curé de Brenthonne, l'avocat Descombes, le notaire Maret rachetèrent diverses parts. Ces parts furent elles-mêmes vendues et revendues une deuxième ou une troisième fois à d'autres personnes, ce qui donne à penser que les premiers acquéreurs avaient peut-être été pris de quelque doute quant à la réalité de l'héritage ; peut-être aussi avaient-ils été tentés par la spéculation possible.

Je cherchai plus avant dans les registres du tabellion de l'époque, espérant trouver quelque explication au sujet de ce fameux Bonnet. Comment avait-il pu devenir roi de Madagascar ? J'étais curieuse de le savoir. Pensant que c'était à la faveur de quelque campagne militaire, je profitai d'un voyage à Paris pour regarder aux Archives de l'Armée si l'on connaissait « un dénommé Bonnet ». On me procura les fiches signalétiques d'un nombre respectable de Bonnet, dont plusieurs du prénom de Claude, généraux d'Empire, ou officiers. Mais aucun ne semblait être issu de Burdignin, et aucun n'était allé à Madagascar, tout au plus l'un d'entre eux était allé en Algérie. L'un aurait pourtant bien fait mon affaire, d'autant que né dans l'Aveyron, le 8 mars 1772, il aurait été successivement grenadier en 1792, sergent en 1793, sergent-major en l'an III dans les armées des Alpes et d'Italie (le fils de l'exilé retourné au pays de ses ancêtres). En l'an XI, il était lieutenant et se trouvait toujours dans l'armée d'Italie et d'observation du Midi. De plus, il s'appelait François : tous les éléments du parfait roman d'aventure se trouvaient réunis ! Le grain de sable dans l'engrenage était de taille. On m'apprit que ce glorieux soldat était mort à la Moskova, le 6 septembre 1812...

Je me demandais comment ce Bonnet avait pu vivre une histoire si romanesque. Surtout, je pensais qu'il n'y a pas de fumée sans feu, et qu'il avait fallu des sources d'importance, pour que des gens aussi pauvres que mes ancêtres aient attribué une valeur aux affirmations des journaux de l'époque. Ils savaient d'autre part que les Bonnet avaient déjà dans le passé connu l'aventure. Si réellement ce Claude-François Bonnet « descendait » de Burdignin, d'autres que lui dans sa famille s'étaient expatriés. A commencer par l'ancêtre, Claude, mort « presque

octogénaire » en 1718, à Perrignier où il avait été épouser Demoiselle Anne-Françoise Marchand, fille de Noble Thomas et de Dlle Gasparde Dufresne. Claude avait eu plusieurs enfants de sa femme, Jeanne-Aimée Brun, sœur du curé de Perrignier, et fille de Rollet Brun, bourgeois d'Evian. Mais il m'avait été impossible de retrouver leurs dates de naissance, à peine le nom de deux d'entre eux me fut-il donné par des actes notariés. Je ne peux que supposer que ces enfants n'ont pas dû naître à Burdignin, ni même à Perrignier. Voilà pourquoi je n'ai pu retrouver le nom de ce Louis qui se serait expatrié et aurait été son petit-fils. On peut se demander si les registres paroissiaux ont été particulièrement négligés à ce moment-là, comme pour compliquer encore les choses ! Claude Bonnet a eu en tous cas deux fils, Jean-Baptiste et Jacques, ce dernier resté à Burdignin. Jean-Baptiste n'a eu que quatre filles, dont l'une, Jeanne, héritière de ses père et mère, avait épousé d'abord Jean Pomel, puis Amed Sénevat, qui avait revendu ses terres et maison de Brécorens pour aller habiter chez sa femme, à Fougueux. Jacques avait épousé Jeanne Sommeiller, puis Claudine Merlin. Deux de ses nombreux enfants, Jacqueline et Joseph, avaient épousé deux frère et sœur, Amed et Marie Roch, eux aussi de Burdignin. Une fille, Michèle, avait épousé Etienne Charrière, de Boëge. Marie avait épousé François Goy et Anne, Pierre Card, tous de Burdignin. L'héritier de Jacques, Joseph, eut de Marie Roch huit enfants dont quatre morts jeunes. Restèrent Jacqueline, Marie (femme de Antoine Draillard), Claudine (femme de Pierre Roch), et enfin Pierre (mari de Josette Georges), dont les enfants, comme on l'a vu, vendirent leur part d'héritage. Mais ce qui peut faire douter de la précision de l'état-civil d'alors, c'est l'assurance avec laquelle tous ces descendants de Claude parlent de « Louis, fils de Jacques Bonnet », leur cousin germain, par conséquent. On ne peut mettre en doute l'existence de ce parent rapproché, à moins que toute la tribu ne se soit concertée pour l'inventer. On pourrait imaginer Philippe Roch, plus évolué socialement que ses cousins par son métier et probablement une instruction plus poussée que la plupart d'entre eux, allant proposer ses services. Mais je ne pense pas que cela soit plausible, pour toutes sortes de raisons dont la principale est cette méfiance qu'ont les paysans pour tout

ce qui touche l'argent, même à l'égard — peut-être même davantage — de leurs parents. Comme je l'ai déjà dit, les Bonnet avaient le goût de l'aventure. La consigne des mâles de 1726 révèle en effet de nombreux absents dans la famille à cette date. Qu'on en juge : deux fils de Jacques-François sont déjà absents depuis plus de vingt ans (Blaise en Lorraine et Maurice en France) — Joseph, fils de Jean-Jacques, en France depuis six ans — Jacques, fils de Blaise, absent du pays sans savoir où il se trouve — Louis l'aîné, fils de François-Antoine, absent en Lorraine depuis quinze mois — Joseph, fils de Jean, en France, et son frère, Aymé, fondeur d'étain en France aussi. Tous ces émigrés ne reparaissent pas par la suite dans les registres paroissiaux, ce qui donne à penser, sans crainte d'erreur, qu'ils se sont bien fixés dans le pays qu'ils avaient choisi. Alors, de là à supposer que pas mal de Bonnet de France ou d'ailleurs aient effectivement leurs origines à Burdignin... Il serait intéressant de pouvoir le vérifier.

Arrivée à ce stade de mes découvertes, je me désolais un peu de ne pouvoir aller plus loin et racontais un jour mes déboires à mes enfants, lorsque mon fils aîné m'interrompit :

« Mais, cette histoire, je l'ai lue dans *Spirou* ! » De là à écrire au journal, il n'y avait qu'un pas. Que je franchis rapidement. Pour recevoir quelque temps après le journal demandé et la lettre suivante :

« Chère amie, cordial merci de l'intérêt que tu portes aux histoires de l'oncle Paul. Pour cette histoire du « Roi de Madagascar », l'oncle Paul s'est basé sur un article paru dans le quotidien belge « La Libre Belgique »... »

Suivaient les références de l'article en question ainsi qu'une liste des Bonnet français, italiens, suisses et même espagnols qui s'étaient illustrés d'une façon ou d'une autre à travers les siècles.

« Spirou » racontait que Francesco Claudio Bonetti était le fils d'un riche armateur et d'une noble Palermontaine. Le père de la fille qu'il aimait l'ayant acculé à un duel auquel il répugnait, il avait été jeté en prison, condamné à mort et n'avait dû son salut qu'à un subterfuge (en l'occurrence des bottes bourrées de paille qu'il avait

présentées, assis sur son grabat, à son geôlier, pour les faire lier, comme si elles étaient ses vraies jambes). Il s'était ensuite échappé de Sicile, avait gagné la France, avait servi comme corsaire sous les ordres d'un nommé Nabot qui commandait le « Triton ». Au cours d'un voyage aux Indes dont il était revenu de nombreuses fois chargé des dépouilles de navires anglais, une tempête avait eu raison du « Triton » et de son équipage. Seul, Bonnet avait survécu et avait été recueilli par des Malgaches. Leur reine n'avait jamais vu d'homme blanc. Elle fut « séduite par sa noble prestance » et lui donna à choisir entre le poteau de torture et le mariage. Bonnet aurait répondu : « Il serait peu galant, Majesté, de préférer le poteau... ». Devenu « Radama Manjaka », c'est-à-dire le roi homme blanc, Bonnet se révéla un souverain sage et capable, pacifiant l'île et se faisant aimer de tous ses sujets. On lui fit des funérailles grandioses lorsqu'il mourut, âgé de 85 ans. C'est alors que les pierres précieuses accumulées par lui alors qu'il était roi furent déposées dans une banque de Londres, à l'intention de ses héritiers... et s'y trouvent encore.

La « Libre Belgique » donnait une version un peu différente des faits, ses lecteurs n'étant pas les mêmes que ceux de « Spirou », il faut bien l'avouer. Bonetti n'avait jamais travaillé, se contentant de courtiser les jeunes filles qui se le disputaient. Ayant embrassé publiquement, dans une rue de Palerme, la fiancée du baron Scalfatti, celui-ci l'avait provoqué en duel. Bonetti ayant tué son adversaire, aurait été condamné à la peine capitale, en décembre 1766, par le « Royal et sacré Collège » de Palerme. Puis il se serait évadé de prison et se serait embarqué sur un voilier de son père à destination de la France. Ayant alors changé son nom en Bonnett, « il recruta un chiourme pour le trois-mâts qu'il acheta en 1768 et s'adonna à la piraterie dans l'Océan Indien... » et de façon assez spectaculaire puisqu'on l'avait surnommé la « Terreur des Mers du Sud ». La suite de l'histoire est assez semblable à la précédente, à cela près que Bonnet devenu roi avait demandé la protection bénévole de la couronne britannique et avait fait construire un palais magnifique avec le confort européen à l'architecte français Lous Gros. « Le Globe and

Traveller » de Londres dédia des pages entières à la mort de Bonnet, survenue le 23 juillet 1823. Ce fut encore Lous Gros qui construisit, au nord du palais royal, le mausolée destiné à contenir les cendres de Bonnet. N'ayant pas eu d'enfants, le trésor personnel de celui-ci fut confié à la Compagnie des Indes qui le déposa à la Cosmopolitan Bank de Londres, absorbée plus tard par la London's Bank. Il s'agissait d'une fortune surtout en or et en pierres précieuses, évaluée en ce temps à 250.000 piastres. Alors s'ouvrit la succession, tous ceux s'appelant Bonnetti ou Bonnet prétendant avoir droit à l'héritage. Les Siciliens semblent avoir été les plus acharnés à revendiquer le trésor. En plusieurs fois ils se coalisèrent pour prouver leurs droits. Un écrivain du nom de Linarès avait même écrit, dans la première moitié du siècle dernier, un livre, disparu paraît-il de la bibliothèque communale de Palerme, et introuvable depuis, dans lequel il affirmait que Bonetti avait laissé à ses huit frères une fortune de 300 millions d'alors. Mais la banque anglaise ne se laissa attendrir qu'une seule fois, la toute première, par les Bonetti de Sicile, soutenus par un diplomate et un jugement de la Cour Suprême de Naples qui leur versa un acompte de 17.000 livres... Le seul ! L'affaire eut du retentissement, puisque le ministre Ciano lui-même avait chargé l'ambassadeur d'Italie à Londres de s'occuper de cette affaire. On notera que parmi les héritiers éventuels se trouvait, paraît-il, l'écrivain Pirandello. « La Libre Belgique » avait puisé ses renseignements dans la presse sicilienne et particulièrement dans « l'Ora » dont elle avait légèrement modifié quelques détails. « L'Ora » disait que Bonnetti était né le 25 septembre 1743, comme le prouvait son certificat de baptême de l'actuelle paroisse Sainte-Marie Nouvelle, d'Antoine Bonetti, commerçant, et Maria Gargano. Il avait bien francisé son nom en Claude Bonnet et c'est comme corsaire, et non comme pirate, qu'il avait été recueilli par une tribu malaise établie à Madagascar et était devenu le « consort » de la reine Momadion. Comme le journal est sicilien, et par tant, assez exalté dans ses discours, les conclusions qu'il tire de l'histoire semblent assez sujettes à caution, encore qu'il soit exact qu'un huissier du pays se soit chargé en ce moment des intérêts des héritiers. Mais, je le répète, ce n'est pas la première fois qu'un journal en mal de copie ramène cette histoire

sur le tapis. « L'Ora » prétend que le premier journal à avoir alerté l'opinion publique au sujet de l'héritage Bonnet fut un périodique imprimé à Palerme, « La Cerere » du 27 juin 1829.

Quoi qu'il en soit, c'est en 1834 que « L'Echo de la Vesonne », journal de la Dordogne, publiait l'article suivant :

— Un individu nommé François-Claude Bonnet est mort il y a quelques années roi de Madagascar. Il a laissé 75 millions dont la Banque de Londres est dépositaire. Son acte de décès indique qu'il est né à Saint-Pardoux, diocèse de Limoges. Les familles de notre département qui croiraient avoir droit à cette riche succession sont invitées à faire parvenir franco les pièces et documents sur lesquels elle fonderaient leurs prétentions, à M. Dagues-Dubois, propriétaire à Limoges.

Cet entrefilet avait paru le 8 mars. Le mercredi 11 mars parut l'article suivant :

— Nous avons parlé, dans notre dernier numéro, d'un individu natif de Saint-Pardoux, autrefois dépendant du diocèse de Limoges... Il paraît certain que ses héritiers sont de Périgueux. Deux des aspirants à cette riche succession sont déjà partis pour Limoges, afin de s'entendre avec M. Dagues-Dubois et lui remettre leurs titres et papiers. La plupart de ces héritiers sont dans une condition honorable mais modeste... et vont se trouver cependant ainsi à la tête d'une des plus belles forunes de France. Ce Claude-François Bonnet qui est mort à Madagascar en laissant un héritage si considérable s'est embarqué, il y a plus de soixante ans, comme simple marin. Son frère est resté à Périgueux où il était maître d'armes et donnait des leçons d'escrime. Tous nos compatriotes l'ont connu et peuvent se le rappeler aisément, car il n'est mort que depuis peu d'années. Il a laissé un garçon et six filles, toutes mariées et mères de famille. Ce sont eux qui ont, dit-on, des droits incontestables à la succession de Bonnet.

Voilà, en deux années, le second exemple que notre ville fournit de ces révolutions extraordinaires de fortunes et de ces destinées singulières d'hommes appelés à amasser de si immenses trésors. Stéplus Girard, notre compatriote, a fait aussi, à Philadelphie, une fortune colossale et est mort en laissant 120 millions. Mais on se rappelle qu'il a tout donné aux Etats-Unis et n'a légué que quelques faibles sommes d'argent à chacun de ses parents. Aujourd'hui, ce sont encore des Périgourdins qui se trouvent ainsi subitement enrichis, et tout fait espérer que, cette fois du moins, cette belle fortune d'un de nos compatriotes ne sorte pas du pays.

Du même journal, à la date du mardi 18 mars :

« On lit dans « Le Patriote du Puy-de-Dôme » : — Voyez un peu quelle confiance les rois grands et petits, parvenus ou de noble sang, ont depuis quelque temps dans la stabilité de leurs trônes ! Ils prennent tous l'habitude de placer des fonds sur les banques étrangères. Un ancien dentiste (??), natif de Saint-Pardoux, département de la Corrèze, ne vient-il pas de s'aviser de mourir roi de Madagascar ! Il a laissé 75 millions dont la Banque de

Londres est dépositaire. Que dites-vous des petites économies de 75 millions faites sur les appointements royaux du pauvre royaume de Madagascar ? Il faut convenir que Messieurs les Rois ont une singulière manière de s'occuper de la prospérité de leurs Etats.

En même temps, le 19 mars 1834, le sérieux journal « Le Moniteur » faisait paraître l'annonce suivante :

— La plupart des journaux de la capitale viennent de publier des détails empruntés au journal de Périgueux, sur une succession de 75 millions qu'aurait laissée un nommé François-Claude Bonnet, qui serait mort, il y a peu d'années, roi de Madagascar. Ce n'est pas la première fois que l'existence de cette prétendue succession a été signalée au public par la voie des journaux ; mais on aurait pu croire que cette indication ne se reproduirait plus, après les avis officiels que les Ministres des Affaires étrangères et de la Marine ont fait publier à ce sujet. Ces avis, qui ont été insérés dans les numéros du « Moniteur » des 12 et 16 septembre 1832, portent en substance : « que, d'après les nombreuses réclamations adressées depuis douze ans aux deux départements sur une succession ouverte à Madagascar sous le nom de « Bonnet », des recherches ont été effectuées avec soin auprès des autorités tant françaises qu'étrangères, à Madagascar, à Bourbon, dans l'Inde et même en Angleterre, et qu'elles n'ont pu faire découvrir la moindre trace de cette succession ou de l'individu qui l'aurait laissée. » Cette déclaration officielle, rapprochée d'ailleurs de ce que présentent d'invraisemblable les divers récits publiés à ce sujet, doit suffire pour prouver que « la succession Bonnet », comme la non moins fastueuse succession Thierry de Venise, n'est qu'une chimère.

Cette mise en garde du « Moniteur » n'empêchait pas le précédent journal de publier le nouvel article ci-après :

— Nous lisons dans « L'Ami des Lois », gazette du Limousin :

« Il y a environ un an que M. L..., chanoine, demeurant à Paris, écrivait à M. Dagues-Dubois, propriétaire à Limoges :

« Un individu nommé François-Claude Bonnet est mort roi de Madagascar, laissant une succession de 75 millions, déposée à la Banque de Londres ; son acte de décès énonce qu'il est né à Saint-Pardoux, diocèse de Limoges. Veuillez prendre des renseignements auprès du maire de cette commune. »

M. Dagues-Dubois, s'étant assuré qu'il existait, dans l'ancien diocèse de Limoges, onze bourgs, villages ou hameaux du nom de Saint-Pardoux, écrivit aux onze maires de ces localités homonymes, et les pria de chercher sur les registres de l'état-civil l'acte de naissance de François-Claude Bonnet. Quelques-uns de ces fonctionnaires lui ont répondu que leurs recherches avaient été sans résultat ; d'autres ont gardé le silence.

C'est dans cet état de l'affaire que M. Dagues-Dubois est venu nous consulter sur les moyens à adopter pour faire connaître aux héritiers de Gr.-Cl. Bonnet la succession annoncée par M. L..., et les mettre à même de justifier leurs droits.

Nous lui dîmes que, puisque plusieurs maires n'avaient pas répondu, et que d'autres pouvaient n'avoir fait que des recherches incomplètes, il fallait remettre le soin des recherches au zèle de

l'intérêt privé, et provoquer une espèce d'enquête publique par un avis inséré dans notre journal.

Tel fut le but de l'annonce qui fut publiée dans notre numéro du mois de février dernier, et qui a été reproduite dans tous les journaux de la capitale et des provinces. Le moyen a réussi au delà de toute espérance ; il a fait découvrir, non pas l'acte de naissance de Fr.-Cl. Bonnet, non pas la réalité du dépôt qu'on a annoncé être consigné à la Banque de Londres, mais des héritiers par centaines ! Tous les Bonnets du royaume se sont émus. Bonnets de l'Aisne, Bonnets de l'Ain, Bonnets de Tulle (!), Bonnets de tous les départements et de toutes les villes se proclament à l'envi les parents de sa Majesté madagascarienne, sans s'enquérir si elle a été citoyenne ou bourgeoise, constitutionnelle ou absolue ! M. Dagues-Dubois a reçu plus de 80 lettres qui réclament des renseignements plus détaillés ou sollicitent de nouvelles recherches : et telle est la confiance de quelques-uns de ces correspondants dans la validité de leurs titres que, persuadés que les 75 millions sont arrivés bien comptés, bien vérifiés, dans la caisse de M. Dagues-Dubois, ils lui annoncent qu'ils viennent les recevoir, et le prient de ne pas s'en dessaisir en faveur des autres prétendants. M. Dagues-Dubois, qui ne peut pas répondre individuellement à toutes les personnes qui se sont adressées à lui, prend la voie de ce journal pour leur faire une réponse collective et générale.

Il ignore sur quels documents M. le Chanoine L... a fondé l'avis de l'ouverture de la succession dont il s'agit. A la demande de renseignements plus précis, cet ecclésiastique lui a répondu en dernier lieu :

« Le retard que vous avez mis dans la recherche des actes que je demandais m'a fait supposer que vous ne vouliez pas vous y employer, et j'ai remis *aux prétendants* toutes les pièces relatives à cette succession. Ainsi *vous n'aurez plus à vous occuper de cette affaire.* »

Il résulte de la correspondance mise sous nos yeux que, le 7 juin 1829, les journaux de Paris annoncèrent l'ouverture de la succession de Fr.-Cl. Bonnet ; que, peu de jours après, cet avis fut publié dans un journal de la Charente-Inférieure, et qu'à cette époque, des démarches et des recherches furent faites par plusieurs familles, dans le but d'établir leur filiation. On dit qu'en 1833 le « Moniteur » a démenti la nouvelle publiée en 1829.

Dans cet état de choses, voici la marche que nous conseillons aux personnes qui croient avoir des prétentions fondées :

Ecrire à la Banque de Londres, et demander au directeur de cet établissement : 1° S'il est vrai qu'il soit détenteur d'une succession provenant de Fr.-Cl. Bonnet ; 2° A quelle époque cet individu est décédé, et quel âge il avait approximativement au moment de son décès.

Munis de ces renseignements, sans lesquels toutes autres démarches seraient sans résultat, faire rechercher sur les registres de l'état-civil de toutes les communes du nom de Saint-Pardoux, situées dans l'ancien diocèse de Limoges, l'acte de naissance de Fr.-Cl. Bonnet. On assure que ces communes sont au nombre de onze ; nous n'en connaissons que huit...

Quand les prétendants possèderont ces deux données, premier et dernier chaînon de la série des faits à établir, ils chercheront

à les réunir par les faits intermédiaires, tendant à prouver : 1° l'identité de François-Claude, dont la naissance sera constatée, avec le monarque jeté par suite d'aventures, sur le trône de Madagascar ; 2° et la filiation de ceux qui se prétendront successibles de S.M. défunte.

Toutes espérances qui ne seront pas fondées sur ce faisceau de preuves seront chimériques et n'aboutiront qu'à des dépenses inutiles.

Il semble que les conseils donnés par « L'Ami des Lois » soient un tantinet difficiles à suivre. Quand on songe aux difficultés rencontrées de nos jours, où pourtant tout est classé, sérié, pour effectuer la moindre petite recherche, on peut se demander comment ces gens alors pensaient accumuler les preuves de leur parenté avec Bonnet ! En ce qui concerne les gens de ma famille, je suis persuadée qu'ils n'agissaient que sur des traditions orales : « Tu te souviens bien, la cousine Une Telle avait raconté qu'on avait un oncle à Burdignin qui était parti dans le Limousin, et qu'il s'y était marié... Il avait bien un fils qui s'appelait « Glaude ». D'abord il y a toujours eu des « Glaude » chez les Bonnet. Et puis ils ont toujours été des originaux... Il y a qu'à se rappeler celui de la Crusaz, on l'appelait l'Astronome... Et le grand-père Glaude de Perrignier, est-ce qu'il n'était pas chirurgien ? une sorte de « rhabilleur », quoi ! » Oui, c'est ainsi qu'à la campagne on fonde ses convictions : les mêmes impondérables qui font deviner le temps qu'il va faire ou s'il y aura des noix cette année.

Après la petite tentative des Bonnet du Chablais pour récupérer quelques bribes du trésor espéré, et qui n'avait été en somme que locale, il semble pourtant que les prétendants des autres régions ne se soient pas arrêtés là.

En 1845, puis en 1854, « Le Moniteur » publiait divers avertissements aux prétendants éventuels, disant que cette succession n'existait nulle part et que les recherches effectuées par les Ministères intéressés étaient restées sans résultats.

Malgré tout, certains ne se découragèrent pas, puisque le 1 5 février 1891, le « Journal Officiel » annonçait encore :

Le Sous-Secrétariat d'Etat aux Colonies ne cesse de recevoir des demandes réclamant la mise en possession d'une succession considérable qu'aurait laissée un sieur Bonnet (Claude ou François), décédé soit à Madagascar, soit à la Guadeloupe, soit dans l'Inde.

A différentes époques, l'Administration coloniale a fait paraître des avis au « Journal Officiel » pour prévenir les prétendus intéressés que cette succession n'existe pas.

En France, l'histoire du trésor fabuleux est depuis lors tombée au rang de légende et n'a plus eu les honneurs de la presse, semble-t-il. Il a fallu que la presse italienne relance l'affaire Bonnet. A la base de cette histoire, il y a certainement une vérité, difficile à démêler, il est vrai, mais qui est là tout de même. Il est malgré tout réconfortant de constater que l'attrait des trésors n'est pas près de s'éteindre, l'homme ayant toujours besoin de rêves et d'illusions pour vivre. Pour ma part, je suis heureuse que mes ancêtres, — même s'ils avaient, par on ne sait quel caprice du destin, des droits aux montagnes d'or de Claude-François Bonnet, — aient vendu leurs droits d'héritage. Cela prouve leur solide bon sens. Et aussi assez de malice pour faire semblant de croire à cette histoire qui était une occasion unique de leur rapporter un peu d'argent. Et après tout, puisqu'il y avait des gens assez naïfs pour racheter leur part d'héritage, pourquoi ne pas en profiter ? La bonne soupe nourrit mieux que le beau langage, tout paysan sait cela. Et au delà de la tombe et des générations qui nous séparent, j'applaudis de tout cœur à ce qui fut pour eux : « *la bonne affaire Bonnet* ».

Marie-Thérèse HERMANN.

La Réforme Pastorale dans le Décanat de Savoie

d'après les Visites de Mgr Le Camus de 1673 à 1703

Mgr Le Camus s'est donné, dans son diocèse de Grenoble, à une tâche qui s'inscrit dans un mouvement de réforme général de l'Eglise de France. L'origine en est bien sûr le Concile de Trente réuni de 1545 à 1563 qui, après le drame de la Réforme protestante, a voulu régénérer l'Eglise Catholique. (Souvenons-nous que les abus dont elle souffrit ne sont pas étrangers à cet affrontement qui s'est terminé par une rupture).

La publication des Canons du Concile est longue à venir en France (début du XVII[e] siècle); ce retard s'explique par des réticences gallicanes de la Royauté. L'effort portait sur la restauration de l'épiscopat et du clergé dans la dignité de leur charge et sur celle du peuple dans sa foi. L'application dans les diocèses fut l'œuvre des évêques qualifiés de Réformateurs: Mgr Le Camus est l'un d'eux. Cet effort est d'aileurs assez tardif pour la Savoie et le Dauphiné.

Le Décanat de Savoie.

Il offre une originalité certaine. Il constituait l'une des circonscriptions religieuses du diocèse de Grenoble érigé dans le courant du IV[e] siècle. L'évêque de Grenoble étendait sa juridiction spirituelle sur une partie notable de la Savoie (la Savoie propre avec Chambéry devenue capitale des comtes de Savoie depuis 1232, avec Thomas).

En 1349, le Dauphiné est cédé par le dernier dauphin à Philippe VI de Valois. Dès lors, les comtes de Savoie

éprouveront une certaine inquiétude à voir une partie de leurs Etats soumis à l'autorité religieuse d'un évêque français établi sur son siège grâce à l'accord de leur puissant voisin, le roi de France.

Leurs efforts pour soustraire cette région à toute ingérence étrangère se sont longtemps heurtés au mauvais vouloir des rois de France. Yolande, femme d'Amédée IX, sœur de Louis XI, obtint pour un temps le détachement du Décanat de l'évêché de Grenoble, mais Louis XI parvint à faire révoquer cette bulle.

Ce n'est qu'en 1779 que Chambéry devint le siège d'un évêché, ce qui mit fin à cette situation anormale. Cette imbrication de pouvoirs différents sur un même territoire confère ainsi au Décanat de Savoie un caractère étrange et intéressant.

Les autres archiprêtrés du diocèse de Grenoble (Viennois, Drac, Grenoble) convergeaient sur le siège même de l'évêché. Il n'en était pas de même pour le Décanat de Savoie. Le Doyen du Décanat a d'abord résidé à Saint-André, mais en 1248, lors de l'éboulement du Granier, cette ville est ensevelie. Le doyen et son chapitre trouvent refuge à Montagnole, près de Chambéry. Au XIV^{e} siècle, les évêques de Grenoble prennent eux-mêmes le titre. Ils ne sont plus représentés sur place que par un official.

Il n'y a jamais eu de coïncidence exacte entre décanat et duché de Savoie. En 1673, il se limite de la façon suivante :

— A l'Ouest, le Guiers Vif, l'Epine, la Montagne du Chat le séparent des diocèses de Vienne et de Belley ;

— Au Nord, la limite avec le diocèse de Genève passe au delà d'Aix, Pugny et suit la crête extérieure des Bauges jusqu'à Montailleur ;

— A l'Est, l'Isère fait frontière avec les diocèses de Tarentaise et de Maurienne.

La limite Sud avec le reste du diocèse de Grenoble est la plus difficile à établir : Apremont, les Marches en font encore partie. Je m'en suis tenue, dans mon étude, aux 62 paroisses visitées en 1673.

Mgr Le Camus, Evêque et Prince de Grenoble,
Doyen du Doyenné de Savoye.

Il est un personnage très controversé. Le duc de Saint-Simon, son célèbre contemporain auteur des Mémoires, a noirci le portrait de notre prélat. Sainte-Beuve réhabilita plus tard sa mémoire.

Du côté paternel, il appartient à une riche famille marchande de Reims. Son grand-père acheta un titre de noblesse, devint conseiller d'Etat. Son père né de Marie Colbert, parente du grand ministre, suivit la même carrière. Etienne Le Camus fut étudiant en Sorbonne, docteur en théologie en 1658, ordonné prêtre et nommé aumônier du Roi. Il a connu la vie facile et brillante de la Cour. Entre 1666 et 1670, un grand changement s'opère, à l'exemple de son ami Le Bouthillier de Rancé, Le Camus le suit à la Trappe. Mais le cloître n'est pas pour lui. Il retourne au monde par le chemin de l'Oratoire, attiré désormais par l'austérité des solitaires de Port-Royal.

En 1671, c'est la nomination, sur proposition de Louis XIV, à l'évêché de Grenoble. Son modèle sera l'archevêque milanais de la Renaissance catholique : Charles Borromée.

Il veut prendre en mains son diocèse. Pour mieux contrôler son clergé, il diminue l'étendue des circonscriptions et multiplie les archiprêtrés dits ruraux. En 1682 est fondé le séminaire de Grenoble confié aux Pères de l'Oratoire. Les sympathie de Le Camus pour Port-Royal lui ont attiré l'hostilité des Jésuites qui tentèrent de le tenir en échec. Dans l'affaire de la Régale, Le Camus se compromet aux yeux de Louis XIV. Sa disgrâce est complète lors de son élévation au Cardinalat en 1686 sur désignation d'Innocent XI qui refuse l'investiture aux candidats de Louis XIV. Ses ennemis à la Cour sont Harlay de Champvallon, archevêque de Paris, et le Père La Chaise, le célèbre Jésuite confesseur du Roi. A la mort d'Innocent XI, le Roi lui refuse la permission de se rendre à Rome pour le conclave. Selon l'esprit d'intolérance de son temps, il approuve la Révocation de l'Edit de Nantes (1685) mais en blâme la dure application.

On a voulu faire de lui un prélat vertueux, exigeant pour lui-même et son clergé, ou au contraire un évêque débonnaire « gras et replet » d'après Saint-Simon. Il faut lui reconnaître le courage de s'être opposé aux volontés du Roi sur l'épiscopat français. Mais la grande querelle est de savoir s'il fut ou non un évêque janséniste. Ses sympathies pour Port-Royal sont incontestables, mais il a conservé une certaine bonhomie qui le rend sympathique. Sa modération, son bon sens l'ont préservé des excès. Le mieux est de le suivre à la tâche dans ces paroisses savoyardes qu'il trouva dans un bien piètre état. Il comprit que la tâche essentielle de l'évêque était la visite fréquente et régulière de son diocèse. Le Concile de Trente demandait de le faire une fois en trois ans. Cette règle fut celle de Le Camus malgré les difficultés dans ce diocèse montueux qui comptait 300 paroisses. « Je partageai mon diocèse en trois, résolu de visiter cent paroisses chaque année », selon la phrase de Le Camus.

Le Décanat d'après les visites de 1673 à 1703.

Après avoir dépouillé neuf registres des Procès-Verbaux des visites de notre Evêque, mon objet a été de voir si les efforts de Le Camus ont abouti. Y a-t-il eu un changement en Savoie après son passage ? Pour le constater il nous suffira d'examiner la situation telle qu'elle ressort de la première visite de 1673 et de suivre l'évolution au cours des huit autres accomplies par la suite.

J'ai procédé d'une façon systématique, portant mon intérêt sur trois chefs principaux à l'exemple de Le Camus lui-même dans ses recommandations envoyées au archiprêtres ruraux avant d'entreprendre la visite, à savoir :

— L'état matériel des paroisses : église, cure, cimetière ;

— Les personnes ecclésiastiques : le clergé régulier et séculier ;

— Le peuple et les fidèles.

Il est nécessaire de souligner que de par la nature même de mes sources, le bilan risque de paraître plus noir, plus négatif que la réalité, car on relève ce qui est défectueux ou passe sur ce qui est normal ou correct. Ce pessi-

misme imputable d'après certains à la formation janséniste de Le Camus est vraisemblablement exagéré par l'intention même de la visite épiscopale.

Pourtant le spectacle est pitoyable et la tâche difficile, car, dit-il, « il y a des caractères d'esprits bien différents à conduire, les premiers sont des hommes polis mais très rusés, ce sont les Dauphinois, les seconds — ce sont les Savoyards ! — qui paraissent grossiers ne sont cependant pas sans adresse pour arriver à leurs fins », de plus le diocèse est « à cheval sur deux pays ». L'évêque avait à compter avec le Sénat de Savoie et le Parlement de Grenoble, avec le Roi de France et le Duc de Savoie.

« Deux parlements, deux princes », se plaint Le Camus.

Nous retiendrons ici quelques exemples plus significatifs car, bien sûr, les répétitions sont nombreuses, intéressantes pour l'historien par le fait même de retrouver partout les mêmes indications, mais lassantes à la longue.

Etat matériel des paroisses savoyardes.

D'une façon générale, l'entretien de la nef et de la cure est à la charge des paroissiens, celui du chœur aux décimants, terme employé pour désigner les décimateurs, personnes qui reçoivent la dîme car les seigneurs temporels en ont bien souvent usurpé une part.

Beaucoup d'églises « menacent ruine ». « Le clocher est à raccommoder » à Saint-Baldolph. — « Il se branle quand on sonne les cloches » à Servolex.

Le délai d'exécution des travaux est, à la première visite, de six mois à un an. Quand il n'a pas été respecté, à la visite suivante, il ne dépasse pas huit mois. Les menaces se font alors plus précises sous peine d'interdiction ou plus efficaces encore, de saisie de revenus.

Le Camus est plus intransigeant pour les chapelles privées que pour les paroisses, édifices publics du culte dont la disparition priverait des sacrements tous les habitants. Le cimetière doit être clos pour empêcher aux animaux d'y paître en toute tranquillité comme c'est le cas à Jacob, et en bien d'autres endroits les sacristies sont également inventoriées. Monseigneur, par respect pour le Saint Sacrement, bannit les métaux vils comme le cuivre ou le

laiton pour n'accepter que des calices, ciboires d'or à la rigueur et, c'est plus fréquent, d'argent.

En 1678, le rappel est fréquent encore d'ordonnances qui n'ont pas été exécutées. Il est mentionné : « l'église ayant été trouvée dans le mesme état qu'aux précédentes visites... ». Bien souvent, ce sont les paroissiens qui ont du mal à respecter les délais, « les habitants n'ont rien fait dans la nef » est une mention courante dans les procès-verbaux.

Mgr Le Camus se montre d'ailleurs compréhensif à leur égard car les ressources sont modestes, voire insuffisantes sur cette âpre terre de Savoie. Cette pauvreté des paysans est encore plus grande près de Chambéry, car la terre ne leur appartient pas, elle est aux mains des citadins.

Certains curés font preuve d'une générosité exemplaire en employant une partie de leurs revenus ou de leur fortune personnelle à la réfection de la cure ou de l'église pour alléger le fardeau qui pèse trop lourdement sur leurs ouailles. A Saint-Cassin, on parle de la libéralité du curé qui a fait réparer à ses dépens la maison curiale « quoique ce soit aux paroissiens de le faire ».

De nombreuses familles ont leurs tombeaux dans la nef même de l'église. A chaque décès, il faut ouvrir et le sol est constamment éventré. On en vient à interdir cet usage ou du moins à le réglementer rigoureusement. Il faut, avant de creuser la tombe, s'engager à refermer aussitôt le trou effectué ou à reclouer immédiatement le plancher.

La guerre a aussi cruellement éprouvé les campagnes savoyardes en 1694, l'année du siège de Montmélian par les troupes de Louis XIV. Mais les deux dernières visites de 1700 et 1703 témoignent fort heureusement de résultats positifs. Les constatations de bon état matériel des paroisses deviennent aussi régulières qu'elles étaient anormales dans les premières. Nombre de curés ont désormais une maison convenable, soit que la cure ait été réparée ou construite de toutes pièces, comme à Montmélian, Grésy.

Le Clergé.

Il fut l'objet des préoccupations de Le Camus qui eut à se plaindre de son indiscipline, à déplorer son état moral et son incapacité.

Le premier obstacle rencontré par Mgr Le Camus fut l'indiscipline des clercs qui se dressent contre l'autorité épiscopale : il y a tellement longtemps qu'ils n'en font qu'à leur tête ! Il faut rappeler qu'il y eut trois ans de vacances après le décès de Mgr Scarron, prédécesseur de Le Camus. La résistance s'est aussitôt organisée devant la volonté ferme de Le Camus.

A peine installé à Grenoble, Le Camus signifie sa volonté d'user de ses droits pour rappeler au clergé sa dépendance vis-à-vis de la hiérarchie. Ainsi les fonctions d'official particulier du décanat, décernées par Mgr Scarron au sieur Dufour, sont-elles résiliées d'autant plus que les raisons ne manquent pas pour les retirer à un prêtre qui n'en est pas digne. Le nouveau titulaire désigné en raison de sa conduite irréprochable est le sieur Chollet, curé de Chambéry. Le sieur Dufour ne voulut pas s'incliner, ni reconnaître cette nomination. Il dépose une requête au Sénat, use de violence, chasse de l'église le sieur Chollet. L'évêque proteste de l'entière légalité de ses décisions, accuse le Sénat d'outrepasser ses droits, il espère régler l'affaire par l'intermédiaire du duc de Savoie, mais le duc ne serait-il pas de connivence avec les magistrats ? Le Camus en glisse le reproche dans une lettre à Charles Emmanuel II. Finalement le duc de Savoie a donné l'ordre à M. Dufour de rendre les sceaux ; une lettre de remerciement de l'évêque nous apprend qu'il s'est désisté. Il a donc fallu l'intervention de Son Altesse Royale pour assurer à Le Camus le respect de son autorité.

Mais à la première occasion, le Sénat manifeste à nouveau sa mauvaise grâce lors de la première visite du nouvel évêque en 1673. Chambéry ne veut pas le recevoir. Le duc de Savoie prescrit alors au Sénat, aux syndics et aux religieux de lui rendre les honneurs qui lui sont dûs. Chambéry fit ainsi sur commande un accueil correct à l'évêque.

Les véritables bastions de la résistance furent les Chapitres de chanoines, tels ceux d'Aix, de la Sainte-Chapelle,

les Feuillants de Lémenc, le collège des Jésuites dont les dépendances étaient les prieurés du Bourget et de Saint-Jean-de-la-Porte. Tous cherchent à faire prévaloir l'exmption qui leur permettrait d'échapper à la visite de l'évêque. Ce privilège exemptait les religieux de la juridiction de l'évêque pour relever directement du Saint-Siège. Pour préserver leur indépendance, les Chapitres ou Collèges préféraient dépendre directement d'une autorité lointaine et peu gênante, celle du Pape à Rome, que de celle d'un évêque à qui restait la possibilité d'une régulière surveillance. Le Concile de Trente trouva le biais astucieux en rcconnaissant dans l'évêque le délégué du Pape dans le diocèse. C'était une façon détournée de donner à l'évêque le droit de visite et d'assurer l'observance de la règle comme le service correct des paroisses de leur dépendance.

C'st à Aix qu'il y eut le plus de mauvaise volonté. Les chanoines avaient fermé la porte de leur chœur et s'étaient écartés çà et là ». Ils ont pris soin de se ménager l'appui du Sénat. Mgr prend conseil auprès des évêques d'Annecy et de Tarentaise, il leur rend visite à chacun dans leur diocèse. A Annecy, il en profite « pour faire dévotion à Saint François de Sales ». Mr Jean d'Arenthon d'Alex, seigneur évêque et prince de Genève vint à trois lieues au-devant de Mgr de Grenoble avec les ecclésiastiques de son chapitre et « luy donnat toujours la main faisant l'honneur de son diocèse ». Le 14 septembre 1673, Le Camus s'achemina vers Moûtiers et Mgr l'archevêque de Tarentaise vint au-devant « de luy avec tout son monde à cheval ». Les prélats tiennent une conférence au sommet sur l'emprise des magistrats sur la juridiction ecclésiastique. Ils concluent que le Sénat agit par boutade, il ne faut point rompre avec lui ni non plus manquer de fermeté.

A Saint-Geoire, Mgr ne trouva pour le recevoir que le curé à la porte de l'église. Il s'enquit où était le chapitre. Le curé les excusa sur ce que la communauté était à table. L'affront était flagrant. L'évêque demanda aux chanoines leurs titres qui les dispensaient de le recevoir; ils durent avouer qu'ils avaient été brûlés (façon élégante de masquer le mensonge).

Inconduite.

La valeur morale de ce clergé savoyard laisse aussi beaucoup à désirer : les cas les plus scandaleux sont dûs à l'ivrognerie et à l'inconduite. A Saint-Pierre-de-Lémens, le vicaire est accusé d'ivrognerie. A Saint-Cassin, le curé est « concubinaire, menant une vie scandaleuse et très négligente » malgré son âge : il a 70 ans ! L'arrivée de Mgr lui fait tout à coup se rendre compte de son indignité. De lui-même il donne sa démission. Celui de Montagnole n'est jamais allé à la ville « qu'il ne prit trop de vin ». Le Camus lui ordonne entre autres de « vider dans quinze jours toutes les femmes de chez luy ». Le vicaire de Puygros a été « trouvé seul proche d'Arbin », il a « perdu les reliques de Saint Etienne revenant de Mians, a laissé tomber le Saint Sacrement à la procession ».

Ce sont toujours les mêmes accusations « d'impureté, de fréquentation de nuit chez les femmes », d'abandon de la paroisse pour être « incessamment à Chambéry ». A Voglens, « le curé est ivrogne et dans une habitude réglée avec une vefve ». Les jeunes veuves, assez nombreuses, semble-t-il, se consolent de la perte de leur époux dans des relations galantes, fut-ce avec le curé de leur village !

Les religieux ne sont pas non plus irréprochables, tels ces dominicains de Chambéry qui font sonner à leurs cloches « des airs de chansons lascives ». A Aix, le sieur Domanget, archidiacre, « est toujours avec les femmes qui viennent se baigner ».

Un autre prélat moins ardent que Le Camus eut renoncé à vouloir entreprendre une réforme qui semblait dépasser les forces humaines.

Incapacité.

L'autre calamité qui afflige le clergé de cette époque — le clergé savoyard ne fait pas exception — est l'ignorance, d'où l'incapacité. L'institution des séminaires a été préconisée par le Concile de Trente. C'est à Le Camus que Grenoble doit le sien, confié à l'Oratoire puisque les Jésuites boudent l'évêque. Son souci est de donner aux jeunes postulants à la prêtrise une instruction directement applicable dans les paroisses. Il s'élève contre les prieurés

et chapitres qui placent à la tête des paroisses à son insu des incapables.

La moralité du clergé connut un redressement manifeste et rapide. L'explication de ce changement subit vient de ce que les grands scandales disparaissent, car le personnel ecclésiastique indigne a été démis et remplacé après la première visite. En 1678, ce sont de nouveaux éléments qui sont en place, le choix de l'évêque s'est porté sur des prêtres à la conduite irréprochable. L'évêque a eu raison des oppositions soutenues bien souvent par le Sénat hostile, selon un réflexe que l'on pourrait qualifier de gallican mêlé à une réticence devant une autorité française.

Le Camus est désormais magnifiquement reçu. Son droit de regard n'est plus contesté par aucun chapitre ou couvent. En 1687, les cérémonies de réception s'ornent d'une pompe solennelle pour rendre hommage à la dignité du cardinal fraîchement institué. Le chapitre de l'église collégiale d'Aix s'est trouvé à la porte de la ville pour accueillir le prélat, « tous revêtus de chappes et surplis avec bâtons et masses de cérémonie ». A Chambéry, Mgr a traversé la ville en liesse « toutes les cloches de la ville, tant des réguliers qu'autres carillonnant et toutes les boutiques étaient fermées » (Or, c'était le samedi 15 juin).

Sur 35 paroisses énoncées, 11 sont dans les mains de curés nouvellement institués depuis trois ou deux ans et 5 depuis cinq ans. Certains prêtres mènent une vie exemplaire. Ainsi, il est mentionné que « le sieur Valet n'épargne ni soins ni prières pour conduire sa paroisse ». Le progrès est donc réel.

Les abus les plus graves, cause de tant de maux, furent la *commende* et le *cumul de ménéfices*. Ils eurent pour conséquence la généralisation de la non-résidence du clergé au lieu de la paroisse et la trop faible portion congrue du clergé desservant.

Rappelons que les ressources financières du clergé étaient de trois sortes :

— La prébende était l'ensemble des revenus souvent fonciers attribués à chaque chanoine curé ou vicaire pour assurer ses fonctions et sa subsistance.

— La dîme bien souvent usurpée en partie par des seigneurs temporels et ensuite restituée parfois aux chapitres ou congrégations religieuses pour le salut des âmes.

— Le casuel, produit des droits sur les enterrements, mariages, baptêmes, apanage exclusif du clergé paroissial desservant.

Le curé titulaire commenditaire percevait les revenus de sa cure mais se déchargeait du soin de la desservir sur un prêtre de son choix à qui il concédait une partie de sa prébende, la fameuse et bien maigre portion congrue.

La commende entraîna aussi l'institution du biscontat et du vicariat amovible. Plutôt que d'entretenir le nombre de prêtres voulu, il était plus économique d'en avoir un seul qui chantait deux fois la messe ou qui desservait deux paroisses voisines. D'autre part, un vicaire amovible est plus facile à déplacer ou congédier qu'un vicaire perpétuel. Nombre de chanoines reçurent le bénéfice d'une cure tout en conservant leur prébende canoniale d'où leur âpreté à maintenir ce cumul qui améliorait leurs ressources financières.

Le résultat de ces pratiques furent rapidement l'insuffisance quantitative, la mobilité, l'indignité du clergé et un véritable commerce des bénéfices attachés aux cures. Un des prébendiers de Thoiry est qualifié en termes pittoresques de « maquignon de bénéfices qui a trafiqué et passé par toutes les cures du diocèse ».

Le Camus a mis les chanoines dans l'alternative de se démettre ou de desservir la cure qui leur était attribuée car, disait l'évêque, « c'est contre la loy de Dieu d'abandonner un troupeau et d'en tirer les revenus ». Il a veillé à faire augmenter la portion congrue. Il a contraint les chapitres à remplacer les vicaires amovibles par des vicaires perpétuels. Il a interdit le biscontat et incité les chapitées à établir de nouveaux vicaires. Il a obligé le curé ou le vicaire à résider au lieu de sa paroisse, d'où l'attention portée à la réfection ou à la construction des cures. Il a sévi très durement contre l'exercice d'un ministère paroissial sans pouvoir légitime. Pour former ce clergé, des synodes diocésains sont tenus deux fois l'an : les curés y sont conviés. Pour faire le catéchisme, une retraite, nous dirions presque un stage au séminaire, permettra d'appren-

dre la méthode. Ce contrôle régulier et ce souci d'instruire devaient à la longue améliorer la valeur du clergé.

Enfin, la vie paroissiale donne une preuve de dynamisme en suivant l'expansion démographique. En 1684, une rcquête est déposée demandant le transfert du service de Saint-Pierre sous le Château à Chambéry, au faubourg dc Maché. En 1687, le vœu des habitants a été exaucé : une nouvelle limite est tracée entre Saint-Léger et Saint-Pierre de Maché désormais. Ce déplacement d'une paroisse vers un faubourg de la périphérie est la preuve de son extension qui nécessite une réadaptation du service paroissial à la réalité.

Le peuple.

Le procès-verbal de la visite de 1673 à Saint-Léger nous fournit un précieux document. Ce sont les points sur lesquels portait l'enquête menée par l'évêque sous forme d'interrogatoire auprès du curé sur les paroissiens et inversement. Il s'informait :

— s'il y avait des pêcheurs publics, adultères, usuriers et de grands scandales ;

— s'il y avait des procès et inimitiés ;

— s'il y avait manque à la confession annuelle et à la communion pascale ;

— s'il y a des fêtes et charivaris et danses scandaleuses ;

— si l'on travaille le dimanche, si l'on administre la pénitence et le baptême dans des maisons particulières (en effet, l'administration des sacreements doit se faire dans l'église paroissiale et par un prêtre habilité à savoir le curé ou le vicaire (moyen de contrôle).

L'accomplissement du devoir pascal est quasiment unanime, au point qu'il est inutile de distinguer communiants et habitants en âge de communier. Il suffit de savoir que l'âge de la première communin oscille entre 13 et 15 ans. Les enfants sont donc les seuls exclus du chiffre mentionné en titre de chaque procès-verbal.

,Le nombre de communiants varie de 500 à 100 pour les paroisses rurales. Il est plus important pour les paroisses urbaines :

— Notre-Dame d'Aix : 900.

— Montmélian : 1 200.

— Chambéry : plus de 10 000 répartis sur trois paroisses : Saint-Pierre sous le Château (devenu Saint-Pierre de Maché), Saint-Léger et Saint-Pierre de Lémenc.

Trois tentations peuvent détourner de la messe dominicale les habitants des campagnes : les occupations professionnelles, les foires et marchés et surtout le cabaret.

Le cabaret, comme le dit M. Le Bras, est l'anti-église de l'époque, l'ennemi professionnel du curé : même clientèle, mêmes heures d'ouvertures. Il tâche de retenir le client avant, pendant et après les offices.

Le Camus maudit les tavernes. Si on ne peut l'accuser de Jansénisme dogmatique, il est plus difficile de départager etnre la morale pessimiste et rigoriste de Port-Royal (on ne peut, en effet, restreindre le Jansénisme aux cinq propositions) et un tempérament austère et rigide marqué par le tournant décisif des années 1670. De ce point de vue, il est délicat de trancher pour notre évêque. Il interdit les « balleries ». Le 6 août 1673, il a prêché à Saint-Léger et a beaucoup invectivé contre les comédies. Ses remontrances ont porté puisqu'il y a des dames qui, « au sortir du sermon ont fait retirer les chaises qu'elles tenaient au lieu où se joue la commédie ».

L'ignorance des fidèles suit celle des prêtres. Le curé, pour la plupart du temps, ne s'acquitte pas du prône, souvent il en est incapable. Il néglige aussi la lecture de la doctrine chrétienne. Le catéchisme est mal fait. Monseigneur s'en est aperçu en interrogeant les confirmants avant de leur administrer le sacrement. Quand les enfants sont mal préparés, Monseigneur refuse de les confirmer.

Si mal instruite, la foi s'arrête aux manifestations extérieures de la piété. La dévotion aux reliques est générale et populaire. La dévotion au Saint Sacrement très grande. Il n'y a pas longtemps que Marguerite-Marie, la religieuse de Paray-le-Monial, l'a rappelée au monde. Mais cette dévotion ne semble pas plaire à Le Camus ; il est vrai qu'elle porte à de nombreux désordres au cours des processions et ce serait encore une marque de mentalité jansé

niste chez notre évêque. Souvenons-nous pourtant du curé de Puygros. Les processions des Rogations sont aussi l'occasion de désordres quand elles vont trop loin. Le monde s'arrête à manger et à boire et le curé est obligé d'attendre !

Le changement est moins éclatant dans le peuple que dans le clergé au cours de ces trente années. La raison en est simple : le clergé a été renouvelé ; pour les fidèles, c'est leur cœur qu'il faut changer. Atteindre le peuple, c'est le but final de toute œuvre pastorale, mais le clergé, instrument de cette conversion, est maintenant digne de l'opérer. Les progrès les plus rapides apparaissent dans l'instruction des enfants puisque le catéchisme est désormais mieux fait.

Une dernière remarque mérite d'être notée :

Dans le procès-verbal de 1687 à Saint-Jean-de-Coux, un avertissement est donné par Le Camus à ceux qui auraient tendance à sympathiser avec les protestants et à favoriser leur évasion vers Genève. La Savoie était, en effet, une étape sur le chemin, l'aide des paysans savoisiens pouvaient être précieuse à ceux qui fuyaient devant les décrets du « Roi très chrétien ». Des hôtelleries protestantes hébergeaient les fugitifs sur le quai de l'Isère, à Grenoble.

Que concluons-nous ?

Le changement opéré entre 1673 et 1703 est l'œuvre de Le Camus, c'est aussi un progrès. Trente années d'épiscopat ont été donc fructueuses. Il y a certes encore beaucoup à faire, mais ce redressement religieux en Savoie s'insère dans un mouvement de plus grande envergure. Finalement, c'est dans cet aspect communautaire que réside la grandeur de la tâche, solidaire du renouveau général.

Il nous est donc bien permis de conclure avec Sainte-Beuve : Mgr Etienne Le Camus fut « un grand évêque, un de ceux qui font le plus honneur à l'Eglise et dont le nom mérite de passer à la postérité ». Il est mort à la tâche, en 1707, au moment où il allait entreprendre une nouvelle visite de son diocèse.

S. LAVAGNA.

SOURCES

Les sources manuscrites furent essentiellement les Procès-verbaux des visites de Mgr Etienne Le Camus conservés aux Archives de l'Isère depuis le début du siècle.

Ces visites sont étagées de 1672 à 1705, mais la visite générale de tout le diocèse est répartie souvent sur deux ou trois ans, si bien que la première visite du Décanat date de 1673 et la dernière de 1703. Leurs procès-verbaux sont rédigés avec régularité ; à déplorer pourtant deux lacunes : la deuxième et la quatrième visite générale. Ces recueils sont de beaux livres reliés à la couverture de cuir basane et à l'écriture assez facilement déchiffrable.

Nous avons pu également consulter des cartes et parcourir des lettrse du Cardinal Le Camus.

Un inédit de Joseph de Maistre :

Lettre d'un Allobroge à un Suisse de ses amis

On pouvait hésiter, de prime abord, à attribuer à attribuer à Joseph de Maistre la *Lettre d'un Allobroge à un Suisse de ses amis* qui sommeillait dans la grande collection de manuscrits du fonds *Miscellanea storia patria* de la Bibliothèque royale de Turin [1]. Le document n'est. en effet, ni signé ni daté et, de toute évidence, il n'est pas de la main de l'auteur des *Soirées de Saint-Pétersbourg* dont on ne retrouve pas ici d'écriture élégante et racée.

Mais le ton de la lettre, la clarté de l'exposition, le style à la fois lapidaire et rythmé nous ont alerté : ils ne sont pas ceux d'un écrivain de circonstance. L'examen des thèmes traités, par ailleurs, identiques aux thèmes exposés dans la *Quatrième lettre d'un royaliste savoisien à ses compatriotes,* l'ordre du développement, la présence de phrases intégralement retranscrites d'un texte à l'autre, nous permettent d'avancer qu'il s'agit bien d'un écrit inédit du fameux théoricien de la Contre-Révolution.

La *Quatrième lettre* s'inscrivait, dans l'ensemble de l'ouvrage publié à Lausanne de mai à juillet 1793, comme une apologie habile de l'Ancien régime en Savoie, sous le règne éclairé des souverains sardes [2]. Joseph de Maistre

---

(1) Les deux séries *Miscellanea storia patria* et *Storia patria* de la Bibliothèque royale de Turin sont constituées par des mémoires adressées directement au roi ou par des copies de documents fondamentaux dont l'original se trouve, en général, dans les fonds des *Archives de cour* de l'Archivio di Stato (Cf. M. Bruchet, *Répertoire des sources de l'Histoire de Savoie,* Paris, 1935, pp. 133-142).

(2) *Œuvres complètes* de J. de Maistre, éd. Vitte, T. VII, pp. 160-228. La *Quatrième lettre* est datée du 3 juillet 1793. Maistre la donna à l'impression le 16 du même mois. Entre temps il avait fait parvenir le manuscrit au baron Vignet, ambassadeur de Sardaigne à Berne, qui le lui avait renvoyé le 13 juillet (Cf. Cte X. de Maistre, *Les carnets du comte Joseph de Maistre,* Lyon-Paris, 1923, pp. 34-35). Les trois *Lettres* publiées antérieurement étaient datées des 5 mai, 25 mai et 5 juin 1793.

passait en revue les privilèges du clergé et de la noblesse, les aspects principaux de la législation civile et criminelle des Etats sardes; il rappelait les grandes réformes accomplies au cours du siècle, sans tenter d'en voiler les imperfections et les lacunes, notamment en matière de fiscalité ecclésiastique et de justice. Il ne prétendait pas masquer le caractère fondamentalement aristocratique et patriarcal du régime déchu; bien au contraire, il justifiait avec éclat la prééminence de la noblesse en laquelle il voyait « une succession de reconnaissance accordée par le Souverain à une succession de services », proclamant ces « deux vérités incontestables, savoir: que l'égalité est impossible et que l'aristocratie héréditaire est inévitable ». La *Lettre* insistait, enfin, sur le caractère démocratique de la monarchie qui « élève successivement toutes les familles de l'Etat: tous les honneurs, tous les emplois sont placés au bout d'une espèce de lice où tout le monde a le droit de courir: c'est assez pour que personne n'ait à se plaindre. Le Roi est le Juge des courses. »

La *Lettre d'un Allobroge* que nous publions ici développe la même argumentation historique. Si l'on compare point par point les deux écrits, on reste frappé par la quasi similitude des idées exposées et du plan. Conçus dans le même esprit, les deux ouvrages ont incontestablement été écrits à la même époque. Mais il apparaît aussi que les intentions de l'auteur ne furent pas absolument identiques ainsi qu'en témoignent, d'un texte à l'autre, des différences très sensibles de mise en œuvre et de style.

Différences de mise en œuvre d'une part. La *Lettre d'un Allobroge* se présente comme un exposé bref et sec — autant que la plume de Joseph de Maistre et les modes littéraires qu'il suit le lui permettent. L'argumentation s'appuie sur des faits concrets, ne répugne pas aux chiffres: à travers la description des institutions savoisiennes on sent le spécialiste, le comparateur, l'exégète, le juriste. Dans la *Quatrième lettre,* au contraire, l'esprit apologétique s'épanouit grâce aux ressources de l'écrivain et de l'orateur; l'observateur fait place au moraliste, au politique, à l'homme de parti qui ne perd jamais de vue son « système » et essaie d'emporter la conviction non tant sur l'exemple proposé que sur les suites qu'il implique. La Savoie lui

fournit une occasion de tenter une justification de l'ordre monarchique et du principe absolutiste.

Différences de style en second lieu. Dans son plus grand dépouillement, la *Lettre d'un Allobroge* offre davantage d'unité : point de « hors d'œuvre » ni de « farcissure » ; l'éloge même de la monarchie sarde, l'évocation de la relative prospérité savoyarde découlent naturellement de la description raisonnée des institutions. Sur un ton simple et familier, l'auteur entre immédiatement en matière : « La Savoie vous a paru désirer un changement de gouvernement, et s'y livrer avec transport : vous en êtes étonné, vous m'en demandez le pourquoi, et malgré la sincérité que vous me connaissez, vous ne pouvez vous défendre de quelque doute sur la vérité de nos anciens entretiens au sujet de ce pays. J'ai vu naître et s'accroître le sentiment d'une partie de mes patriotes, et je crois pouvoir vous en développer les causes générales... ». Au contraire, l'introduction de la *Quatrième lettre* évoque l'exorde d'un discours par le thème et l'ampleur du style : « Heureux les peuples dont on ne parle pas ! Le bonheur politique, comme le bonheur domestique, n'est pas dans le bruit ; il est fils de la paix, de la tranquillité, des mœurs, du respect pour les anciennes maximes du Gouvernement et pour les coutumes vénérables qui tournent les lois en habitude et l'obéissance en instinct. » Images et symboles viennent, selon l'usage rhétorique, parer l'idée : « La *liberté* et l'*égalité* sont venues se présenter à vous sous les habits de deux divinités ; mais bientôt jetant ces habits trompeurs, et déployant leurs ailes funèbres, elles ont planté sur notre malheureuse terre et montré les haillons sanglants et les serpents des furies. » Ces déesses et autres personnifications abstraites qui fleurissent dans ce texte sont absentes de la *Lettre d'un Allobroge*.

En même temps que l'auteur recherchait un ton plus déclamatoire, il s'efforçait de donner à son ouvrage une forme plus élaborée. On retrouve, d'un écrit à l'autre, les mêmes définitions, mais leur expression est clarifiée dans la *Quatrième lettre*. Les termes juridiques qui alourdissent ici et là, la *Lettre d'un Allobroge* (« voyes forcées », « correspectifs »...) cèdent la place à des tournures plus littéraires. Le texte original, sobre mais rapide, a été travaillé,

et assoupli en même temps que nourri d'abondants développements politiques volontiers exposés sur le mode oratoire.

Tandis que la *Quatrième lettre* s'achève en une véritable péroraison à la gloire de la Monarchie, l'*Allobroge* conclut sans emphase par une évocatlon des traditions de probité et de sérieux qui étaient le propre de la magistrature savoyarde. Quelques années auparavant, s'insurgeant, dans le fond de son cœur, contre « l'énorme poids du rien » de ces années chambériennes qu'il vécut rivé à sa patrie « comme une huître à son rocher », Maistre s'était élevé contre le conformisme accablant d'un milieu laborieux mais routinier. Pour l'heure, il ne veut plus garder en mémoire que le souvenir d'un apprentissage sévère et fructueux, dans le respect des vieilles institutions: « Je me flatte d'aimer ma patrie autant que le plus ardent des novateurs (...). J'ai été élevé dans les idées religieuses civiles et la vieille politique, j'ai travaillé dans un temps où les affaires étoient difficiles, où l'on avoit besoin de beaucoup d'étude, où l'expérience devoit ajouter aux connoissances théoriques, où il falloit voir les rapports même éloignés des loix, et les combiner, où enfin on étoit gêné par des principes reçus dont on considéroit l'ancienneté comme le sceau du respect qu'on leur devoit. Je n'ai pas été tout à coup illuminé, ma vue baisse, je puis ne pas apercevoir l'aurore qu'on m'annonce des beaux jours qu'on nous promets, je me borne à les souhaiter, la paix et l'ordre. » Maistre reviendra souvent, par la suite, sur la gravité de sa studieuse jeunesse, et en 1820 encore, dans une de ses dernières lettres adressées à son ami le comte de Marcellus, il évoquera les années austères de sa formation intellectuelle et morale en des termes qui ne sont pas sans rappeler la *Lettre d'un Allobroge:* « Né dans une maison de haute magistrature, élevé dans toute la sévérité antique, abîmé dès le berceau dans les études sérieuses... » [3]. Les derniers mots de l'*Allobroge* concernent la retraite des troupes sardes qui, en septembre 1792, sans avoir combattu, s'étaient enfuies devant l'armée française commandée par Montesquiou; et là encore l'on retrouve le Maistre qui, le 22 septembre 1792, écrivait dans ses Carnets: « Fuite

(3) *Œuvres complètes*, T. XIV, p. 208, lettre du 13 mars 1820.

infâme de la troupe. Trahison ou bêtise des généraux. Déroute incroyable et même un peu mystérieuse... » [4]. Rien n'est venu justifier à ses yeux une défaillance dont on ignore toujours les causes : « Le public qui en est indigné, et crie vengeance, ne les a pas encore pu pénétrer ».

L'examen comparé des deux textes, les différences de style et de contenu de l'un à l'autre, nous permettent de conclure que la *Lettre d'un Allobroge* est sûrement un schéma antérieur, repris par la suite, paré des grâces de la philosophie et de la rhétorique avant d'être publié dans la série des *Lettres d'un royaliste savoisien*. Le premier écrit était adressé à un ami suisse, si celui-ci n'est pas une fiction littéraire [5], à un destinataire unique, républicain de surcroît, mais républicain de naissance et de tradition, donc conservateur ; ce qui explique la modération du ton et le souci de convaincre son interlocuteur par des arguments plutôt logiques et techniques que passionnels. La *quatrième lettre* est rédigée au contraire à l'intention d'une vaste audience de lecteurs, ses compatriotes, mais aussi le public français gagné par les doctrines révolutionnaires et qu'il s'agit de ramener par la persuasion à l'idéal monarchique. Aussi le tableau du régime sarde et des réformes introduites en Savoie n'est-il plus un but en soi. Il fait figure d'exemple, venant d'un homme soucieux de présenter à ses contemporains et à la postérité une doctrine politique cohérente, poussé qu'il était par sa nature, son talent, son « humeur » à penser dans l'Absolu. Sous une forme plus directe et plus dépouillée, le document présenté ici constituerait ainsi le canevas original de la *Quatrième lettre*, point de départ d'une méditation politique inlassablement poursuivie par l'auteur des *Considérations* et des *Soirées*. A ce titre, la *Lettre d'un Allobroge à un Suisse de ses amis* mérite certainement de n'être pas ignorée.

Jean NICOLAS.

---

(4) *Les carnets...*, p. 18.

(5) Il n'est pas possible d'identifier le destinataire de la *Lettre*. On sait que Maistre comptait en Suisse des amis sûrs qui lui apportèrent dans son exil un précieux réconfort. Citons, entre autres, le baron d'Erlach, bailli de Lausanne, et M. Boisier-Buisson, d'Yverdon, avec qui J. de Maistre entretint une correspondance suivie au cours des mois de juin et de juillet 1793. Le 7 juin, d'après les *Carnets*, il renvoyait à ce dernier « son manuscrit sur la Savoie avec des observations » (p. 33). Boissier-Buisson serait-il, en l'occurrence, le destinataire de la *Lettre d'un Allobroge* ?

LETTRE D'UN ALLOBROGE A UN SUISSE DE SES AMIS

moribus antiquis

La Savoie vous a paru désirer un changement de gouvernement, et s'y livrer avec transport : vous en êtes étonné, vous m'en demandé le pourquoi, et malgré la sincérité que vous me connaissez, vous ne pouvez vous défendre de quelque doute sur la vérité de nos anciens entretiens au sujet de ce pays.

J'ai vu naître et s'accroître le sentiment d'une partie de mes patriotes, et je crois pouvoir vous en développer les causes générales sans toucher aux personnes, qui y ont eu la meilleure part, et sans rien donner à l'esprit de parti, qu'il faut absolument quitter quand on veut juger de la tempête avec le calme de la sagesse.

On fait trop d'honneur, mon cher, à notre espèce, de croire que ce soit la raison qu'il *(sic)* dirige ses mouvements; ils sont produits par les passions ses ennemies ainsi que nous le voyons dans l'histoire ancienne et moderne. Les hommes sont malheureusement inquiets de leur nature, et se flattent en vain de trouver dans une autre situation plus d'avantage que l'actuelle ne leur en fournit. Le plus grand nombre de tout peuple étant nécessairement moins bien partagé que le petit, il est facilement disposé de croire au premier qui de bonne ou mauvaise fois veut lui promettre une meilleure existence, et se sert des grands mots qui l'ont toujours abusé.

L'envie des uns contre les autres ajoute une effervescence personnelle. Cette envie a acquis une base du moins apparente de justice, dès que le bon bourgeois ayant reçu une éducation aussi cultivée que la noblesse aisée, et meilleure que celle qui ne l'est pas, a prétendu par son mérite n'être pas moins qu'elle : une distinction quoique adoucie par tous les moyens possibles au gouvernement l'a choqué.

Ne soyez donc plus surpris si des matières par tout existantes se sont enflammées par l'incendie voisin, causé par des excès, que notre pays étoit bien loin d'éprouver. Les françois qui étoient instruits de notre régime en faisoient l'objet de leurs vœux, et vous savez combien je puis vous en parler avec connoissance de cause.

Le Clergé et la Noblesse ne faisoient point corps séparé dans l'état ; nulle autorité n'étoit attachée à la première de ces classes que celle nécessaire au ministère des Evêques et Curés protégés mais contenus par le gouvernement dans leurs bornes.

Le haut clergé jouissant d'une décente aisance étoit bien éloigné de l'opulence, du faste, et de ses suites. Il étoit édifiant dans ses mœurs, exemplaire dans sa conduite, et point inaccessible à ce qu'on appelle ailleurs bas clergé ; aussi la noblesse ne dédaignoit point d'entrer dans celui-ci, et le mérite élevoit des dernières aux premières places, comme on l'a vu et on le voit. Les pasteurs sont, il est vrai, inégalement partagés, mais s'ils l'étoient également, on n'auroit guerre parmi eux que des personnes d'un même degré, pour qui le bénéfice seroit une fortune, et la considération résultante au corps d'être mêlé avec les premières classes de la société, tomberoit avec cette fausse égalité : d'ailleurs après les premiers besoins qui se réduisent à si peu, n'est-il pas mieux que l'aisance

des pasteurs soit relative à celle de leur troupeau ? Autrement elle choqueroit au milieu de la pauvreté des habitants. Où le commun d'entr'eux jouit de cent pistoles de rente, il est bon que le Curé les ait, et où les plus riches n'ont que le tiers le Curé doit se contenter d'une toison égale à celle de ses meilleures brebis : ne voit-on pas que ce qui est déjà luxe ici, est encore détresse ailleurs ? et puisqu'on ne peut porter cette égalité dans tous les lieux pourquoi ce fanatisme pour elle ? Hélas ! où les fortunes sont plus bornées il y reste plus de mœurs, et on y est par conséquent plus heureux.

Quant aux Vassaux ils n'avoient d'autres droits que de nommer les juges de leurs jurisdictions qui étoient examinés et approuvés par le Sénat : ils ne pouvoient les changer, ni les continuer au delà du tems ; dès que l'intérêt du Seigneur y étoit mêlé, les causes étoient portées en première instance au Préfet de la Province ; leurs fermiers et agens étoient exclus des conseils d'administration de leurs paroisses, et les Intendans promoteurs des droits des communes y devoient veiller.

L'amusement de la chasse, qui doit être en peu de mains pour la conservation des campagnes, et du gibier, leur étoit laissé. Le laboureur ou l'artisan chasseur n'est-il pas bientôt ruiné ? mais si le Seigneur faisoit le moindre dommage aux fruits de la terre le propriétaire lezé pouvoit le faire condamner comme un autre.

La Noblesse n'étoit par conséquent qu'un titre d'honneur, utile à l'état par les plus étroites obligations qu'il impose, sans faire tort à personne, puisqu'il n'est accompagné que d'une considération comme volontaire.

La richesse n'étoit pas plus l'appanage de cette classe que le pouvoir ; elle est fortuite parmi les Seigneurs, comme la fortune entre les particuliers ; quelques fideicommis en assuroient un peu plus la durée, pour quatre possesseurs seulement.

Il faut avouer que c'est une grande facilité au jeu du gouvernement que d'avoir dans les emplois des personnes qui joignent la naissance au mérite, parce qu'il est dans le sentiment involontaire des hommes de se conduire par habitude, et de n'avoir aucune peine de se rendre à d'autorité confiée au fils de celui qu'on a déjà eu au-dessus de soi, et dont le père étoit déjà au-dessus du notre, au lieu qu'on s'accoutume difficilement au respect envers les gens nouveaux qu'on a considéré la veille bien au-dessous. Il faut à ceux-ci un mérite bien supérieur, et même du tems pour obtenir cette déference qui rend l'autorité douce, et lui épargne les voyes forcées.

Mais quel est le pays où le mérite seul conduise autant aux premières places, où les personnes élevées par le mérite passent si aisément avec leurs familles au rang de la noblesse ? les emplois bien remplis y portent et l'égalent, avec le tems qu'il faut toujours dès qu'il s'agit d'opinion, que les lois ne peuvent ni donner ni éteindre.

Le Clergé a joui il est vrai de quelques restes d'immunités : c'étoit pour ces biens d'ancien patroimoine de l'Eglise, qui n'avoient jamais concuru aux impôts, auxquels des conventions avec Rome avoient nécessité de la conserver après beaucoup de difficultés, mais qu'on considère leur petit montant que cette

immunité ne portoit que 30 m L. sur toute la Savoie, que l'on a réduite au tiers dès qu'on l'a pu sans trouble, et qu'on l'a enfin abolie.

Il n'en étoit point resté d'abusive à la Noblesse, car celle de la taille pour les biens vraiment feodaux, qui sont également possedés par des roturiers, s'il est permis de se servir d'anciens termes, n'est qu'un correspectif des cavalcades, investitures et autres charges auxquelles ils sont assujettis, et qui les rendent de deterieure condition ; leur montant au reste n'est que de 22 m L. en Savoie.

On avoit déjà fait concourir les uns et les autres, à rate du cadastre qui les comprend, aux impositions pour les dépenses publiques, dont ces fonds ressentirent également l'avantage : où sont les privilèges, soit les abus ?

Aucun des emplois, ni civils, ni militaires, ni l'administration ne sont entachés de venalité, ni d'être des patrimoines de famille. Ils ne sont ouvert qu'au mérite, on les cherche toujours, on peut se tromper quelque fois par le masque de la vertu que le vice emprunte, ou par des informations peu éclairées ; mais comme on ne parvint aux grands emplois que par les petits, l'expérience, je dirai la voix publique, reforme ces erreurs dont le public ne seroit pas exempt s'il faisoit ces choix.

Aucune classe de citoyens n'est excluse des emplois comme des dignités ecclésiastiques. Les premières magistratures et les places du ministere ont toujours été, et sont remplies indistinctement de personnes nées dans le plus haut rang, ou tirées des autres, ainsi que leur service le porte. Nous avons vu des généraux elevés de simple soldat à ce rang ; le tiers des officiers est composé de ce qu'on appelloit en France le tiers état. Il faut sans doute plus de talens et de bonheur dans les personnes moins connues pour que leur mérite soit découvert, mais est-ce un mal ? et s'il l'est, n'arrivera-t-il pas également dans tout ordre de choses ? Je vois au contraire un bien dans ce que l'état recompense par la durée ce qu'il ne peut faire dans le temps. Les peres laissent comme un patrimoine leurs services à leurs enfans, qui ont par eux une espèce de droit d'être admis à employer leur mérite s'ils en ont ; de là il en résulte moins d'ardeur pour la fortune, et en effet je vous ai eu cité tant de chefs de finances, et de ministres qui sont morts dans l'honorable pauvreté après avoir vecu sans faste dans le travail ; très-peu ont augmenté leur fortune par les emplois, dont l'appanage est borné à la décence que le rang exige.

Si nous portons nos yeux jusqu'à la personne de nos Rois, après avoir eu le plus grand, et ensuite le plus sage, nous jouissons du plus instruit, dont on ne peut méconnoître ni les lumieres de l'esprit, ni la bonté de cœur accessible aux personnes de toutes conditions. Quelle est celle qui n'auroit pas reconnu en lui le doux désir de rendre un chacun riche et heureux ? la possibilité seule a été sa barrière, comme le seul reproche qu'on lui fait d'être trop libéral et facile en est la preuve, et j'entends ce reproche partir de ceux mêmes qui sont les plus chargés de ses bienfaits parce qu'il est plus aisé de brider la cupidité que de la rassasier : cependant il n'a mis aucun impôt nouveau, et les fruits de la paix qu'il

a voulu conserver jusqu'ici, ont suffi à l'augmentation des places et des charges de l'état. Jamais la Savoye en particulier n'avoit eu une aussi bonne part à ses bienfaits : meritoit-il ce que vous voyez aujourd'hui ?

Si nous regardons autour de lui nous voyons de jeunes princes instruits et appliqués ne donner aucun scandale dans l'âge des passions, et sa famille entière être le modèle de l'austère vertu. Ainsi l'espoir de l'avenir étoit joint au bonheur passé sur d'aussi solides fondemens que les bons principes de nos Peres, qui se conservoient au moins intacts dans ce foyer de l'état.

Passant des personnes aux choses, les françois trouveront dans cette Savoye qu'ils ont envahie, l'imposition territoriale assise sur des mappes où tous les fonds sont tellement figurés en mesure que chaque paysan même les peut reconnoitre, numérotés dans chaque paroisse et evalués avec une exactitude si minutieuse qu'on a divisé les portions d'un journal d'inégale bonté ; une taille individuelle proportionnée au produit est attachée à chaque n° dans les cadastres, sa perception la plus simple est faite par le Sindic, tous les habitans entre successivement dans l'administration locale qui ajoute sur cette base ses frais particuliers, dont elle fait publier la destination qui est auparavant examinée par un Intendant par ce qu'on appelle rôles pour l'année qui commence, que tout le monde voit en payant sa cotte, et l'emploi est ensuite vérifié par les comptes pour l'année qui est finie. Cette taille qui ne laisse rien d'arbitraire aux Intendans ni administrateurs, et qui fait le principal revenu net de la Couronne chargée de la défense au dehors, de la justice et police au-dedans, est tellement modérée qu'elle ne revient qu'à sept sols par journal de la superficie de la Savoie, et à quinze par chacun de ceux cultivés dont aucun du premier degré de bonnes vignes ne surpasse un petit écu, à quoi elle revient aussi en la divisant par tête de la population du pays. Tous les autres impôts royaux cumulés ne portoient qu'un dividende de six livres par tête en Savoye, et de cinq depuis la réduction du prix du sel de quatre à deux sols la livre.

Ces impôts se réduisent à cette gabelle plus modérée qu'en aucun état, à celle du tabac, de la poudre et plomb, du papier timbré, de la doüane, du tabellion, et des émolumens.

Une imposition sur les consommations soulage la source de toutes richesses qui est le produit des terres, et fait contribuer ceux, qui n'en étant pas propriétaires ne jouissent pas moins de la société où ils vivent. C'est ce que le simple bon sens avoit dicté à nos Peres avant que les subtilités de l'esprit nous eussent fait la guerre.

Ces sortes d'impositions doivent être légeres, principalement sur les genres de premiere nécessité communs aux pauvres, puisque c'est à raison des facultés, et non par tête que le concours aux charges de toute société doit être établi, et le sel à deux sols, dont il en faut un pour l'acheter et le transporter, est à peine sensible à la classe la moins heureuse.

C'étoit également fort peu de chose que ce qui étoit ajouté au prix réel des tabacs, poudres, et plombs d'une nécessité moins étendue.

Les douanes aux frontières d'un état sont plutôt un moyen pour soutenir les productions et la main-d'œuvre d'un pays qu'un

revenu pour son fisc ; elles étoient si légères et se fraudoient si aisément dans la Savoye, pays ouvert, qu'elles rendoient peu.

Le Tabellion est sans doute beaucoup moins une ressource bursale qu'un établissement très-utile à la sûreté des propriétés et des droits. La conservation authentique des contrats en entier dans des dépôts en sûreté a été louée dans le pays et admirée des étrangers, et le papier qui ajoute à leur authenticité à deux sols la feuille est bien loin d'être une surcharge.

La justice étant due aux sujets ils ne devoient au premier coup d'œil payer aucun émolument à l'état, ni épices aux juges, mais c'étoit une charge ancienne à laquelle on étoit accoutumé, et il faut des revenus à l'un, et des vehicules au travail des autres parce qu'ils sont des hommes ; d'ailleurs combien les tribunaux ne seroient-ils pas chargés de procès, s'il n'en coutoit rien aux plaideurs ? il faudroit au moins des amendes rigoureuses pour contenir la mauvaise foi, et l'erronée qui viendroient occuper le tems des magistrats publics.

Nous n'avions point d'impôt sur le luxe, parce qu'à peine le luxe commençoit à naître en Savoye. Je ne disconviens pas qu'un tel impôt ne seroit le plus justement et utilement assis, et qu'en général les charges de la société ne doivent être en raison de l'aisance des particuliers, mais un intérêt propre mal vu les arme d'une raquette pour rejetter sur la masse le poids auquel plus d'équité dans le cœur devroit les engager à se présenter d'eux-mêmes.

Telle est la contradiction humaine que partout, et dans tous les tems on a exigé l'impossible des Rois, qu'ils donnassent beaucoup, et prissent peu ; quel œil juste et quelle main ferme ne faut-il pas pour tenir cet équilibre absolu de la balance agitée par les vents des passions, et les souffles de la calomnie, quand tout le monde veut se mêler de ce qu'il n'entend pas.

Vous voyez donc mon cher combien j'avois raison de vous dire que ce ne seroit point par les défauts de notre gouvernement qu'il tomberoit ; les bases en étoient les plus parfaites ; nos malheurs n'ont d'autre cause que la corruption du siècle, l'abandon des anciens principes, et la convulsion de nos voisins : jamais, non jamais aucun état ne peut se soutenir à moindre fraix, sauf la Suisse qui par sa position phisique dans les montagnes entre l'Allemagne, la France et l'Italie, et par l'esprit guerrier qu'elle entretient au service des autres nations est dispensée jusqu'ici d'entretenir des armées et des forteresses.

Si les François étoient tranquilles ils trouveroient dans cette pauvre Savoye ce qu'ils cherchent, la plus juste repartition des impôts, les plus sages mesures pour en assurer l'emploi et pour prévenir les abus du pouvoir que le peuple est cependant obligé de confier, ne pouvant l'exercer par lui-même sur lui-même.

Des abus plus apparens que réels s'étoient glissés dans l'administration de la Savoye qu'on ne peut imputer au gouvernement qu'autant qu'il a négligé de faire strictement observer les anciennes et meilleures règles des communautés, et de les appliquer aux nouvelles caisses qu'il a établies pour le bien public de ce pays.

La plus considérable apres celle des affranchissemens, qui étoit du moins sous les yeux de la Délégation composée de magistrats la plus part du pays, est celles des ponts et chaussées.

Comme on établissoit une caisse pour la totalité de la Savoye interessée à être vérifiée [*sic: pour* vivifiée] par ce grand passage de la France en Italie, et en Allemagne par Genêve, il falloit à mon avis établir en même tems une administration sous les mêmes règles de publicité que celles des Communautés. Il en est de même des autres caisses et des Provinciales ; elles exigeoient un Conseil pour discuter l'utilité des objets, concerter l'execution avec les Intendans, vérifier les comptes, et les faire également publier pour l'instruction suffisante des contribuables. Ces précautions prises pour les petites paroisses ont été omises pour leur ensemble, parce qu'on n'avoit point encore généralisé l'intérêt commun quand on avoit établi les conseils des communautés, de là l'ignorance et les calomnies, même de bonne foi ; comment en effet pouvoit-on savoir dans les montagnes de Chamonix qu'on faisoit pour un million de chaussées dans celle de la Maurienne ? on y paye cependant l'imposition de deux sols par livre et la gabelle de la viande ; le peuple l'a confondue avec la taille du Roi, dont il a cru que c'etoit une augmentation puisqu'il n'en avoit point l'emploi, et ne s'appercevoit pas de la vivification du pays par une cause si éloignée et ignorée. Il en est de même de toutes les autres impositions, d'aucune desquelles il n'est jamais entré un sol dans les finances du Roi, qui au contraire faisoient des avances quand leurs fonds n'étoient pas suffisans.

Tout ce que je dis c'est avec sûreté, et je défie les François et les Savoisiens de citer un fait contraire : l'examen qu'on en peut faire sera la plus belle justification d'un gouvernement qui n'a pas d'égal. Je ne pretends pas qu'il n'y ait eu aucun abus de la part de la mains des hommes dont il se sert, mais parce que l'intemperie de la saison ou des accidens de la fragilité humaine ont fait une légere tâche à mon habit qu'il est aisé d'enlever, dois-je le déchirer en forcené, en mépriser l'excellente étoffe dans laquelle j'ai vecu et prosperé ? Ce que je crois intimement est qu'il n'y a point de gouvernement qui fut aussi bien monté, et que je ne sais espérer qu'on en établisse un où il y ait moins d'abus.

Les premiers cris qui parroissoient justes de la France étoient contre les privileges pécuniaires des deux corps de l'état, auxquels elle avouoit encore la primauté d'honneur ; contre l'abus du pouvoir, soit le despotisme des ministres, dont elle demandoit la responsabilité ; contre l'arbitraire des impôts, et leur dissipation contre la venalité des charges de justice et militaires devenues des patrimoines, et les conséquences qui en dérivent ; aucun de ces abus n'a existé, ni n'existe chez nous, où les ministres n'ont de pouvoir que sur une rélation au Roi, et sur ses ordres en marge soigneusement conservés pour les plus petites occurrences ordinaires, mais dès qu'il s'agit d'attenter à la liberté d'un sujet, de s'écarter des voyes ordinaires de la justice pour éviter des scandales, de toutes graces qui tirent à conséquence, ce n'est que sur l'avis motivé des conseils des principaux magistrats dont le nom seul garantit au public l'équité et la convenance que les ministres prennent les ordres du Roi, ils en sont réellement responsables ; j'ai vu de près et pendant long tems que tout prisonnier d'état étoit entendu convaincu et jugé par plusieurs hommes d'une integrité au-dessus du moindre soupçon, et avec d'autant plus de soin que son crime étoit plus grave. C'est une affaire d'état et traitée comme telle, toute la difference est que cette procédure reste sécrete si l'intérêt de l'état l'exige, et ce sécret est racheté par

l'indulgence possible : en tout tems le criminel peut écrire directement au Roi même qui se fait rendre compte d'un chacun et de leur conduite chaque année pour user de sa clémence. Jamais aucun Ministre n'a pris sur lui une lettre de cachet ; aussi elles sont très-rares, elles ne s'accordent à l'instance des Peres à l'assemblée des parens que sur des preuves des écarts dont ils se plaignent, des crimes tentés qu'il vaut mieux prévenir que punir, ou qui étant commis en sécret, n'exigent pas l'exemple public. Il n'en est aucune qui ne soit une vraie grace aux yeux du plus sévère censeur.

L'administration de la justice est au moins parfaite par son accès, car le dernier des hommes peut y appeler le plus puissant, et du côté de l'intégrité des magistrats suprêmes, la calomnie même n'a jamais accusé le Senat que les femmes, le credit et les présens ayent influés sur ses arrêts : telle est la force de ce sentiment d'impartialité que j'ai vû les Senateurs se faire une peine de leurs procès particuliers qui laisseroient une face de doute sur leur bon droit connoissant la pente de leurs collegues à la saisir dans la crainte de se livrer à leur amitié. J'ai éprouvé avec un plaisir plein de respect cette extrême délicatesse.

Si la justice est herissée d'ailleurs de longueur et de fraix, c'est que la procedure est devenue un art d'escrire malgré sa marche bien tracée dans les constitutions que les praticiens ont trouvé les secrets d'éluder. Si nos loix ne sont ni complettes ni à l'abri de la critique, quelle est la nation qui en a de meilleures, et ce n'est pas la faute du Roi Charles qui y fit travailler dix ans ses principaux Magistrats. Il étoit porté à l'abolition de la torture, et de vieux criminalistes lui soûtinrent que ce seroit couper les bras à la justice.

La Savoye, il est vrai, étoit surchargée d'immenses droits féodaux et emphiteotiques et de graves dîmes, mais ces propriétés de mille ans des uns sur les autres ne changeant rien à l'entiere famille, où il faut des débiteurs et des créanciers, ont dû être respectés ; cependant comme les premiers par l'incertitude des fonds sur lesquels ils etoient assis remplissoient les tribunaux de procès sans fin, que leur penible exaction réduisoit à peu le revenu des uns sans diminuer la charge des autres, qu'ils contrarioient le libre commerce, et la meilleure culture des fonds, et qu'ils donnoient lieu à tant d'autres inconveniens, à l'exemple de ce qui avoit déjà été fait le siècle passé en Piémont le Gouvernement fit un edit pour les éteindre peu à peu selon la force des peuples qu'il ne falloit pas dépouiller des fonds pour les affranchir avec justice envers les créanciers auxquels on devoit procurer un revenu net égal à celui qu'ils percevoient. Il paroissoit assez de faire gagner aux debiteurs tous les faux frais des commissaires des fermiers et de justice ; dix ans auparavant ce même Roi pere éclairé de son peuple avoit aboli la servitude personnelle à des prix si minces qu'ils n'étoient qu'un hommage rendu à la correspectivité düe à tout droit quelque barbare qu'il puisse être dans son origine couverte par les siècles.

On avoit donc prevenu encore mais avec la justice de la tranquillité et la modération de la sagesse ce désir du peuple françois, et si dans l'exécution on n'y avoit pas porté l'ordre, la suite, et les soins que cette liberation exigeoit, c'est le défaut de ceux qui en étoient chargés. Dans une Province au deça des Monts où cette

opération s'est faite en même tems les répartitions se sont faites aussitôt, et presque sans fraix : chaque particulier paye un dixieme ou 20^{me} du capital avec les intérêts de sa restante cotte, dont il voit le compte et l'emploi chaque année, que sa communauté rend avec celui des autres deniers publics, et tout y est dans la plus grande clarté.

Les dîmes auroient été après cet objet un des principaux soins du Gouvernement : l'impossibilité de faire tout le bien à la fois avoit été une barriere à ses souhaits, puisque depuis 20 ans la Savoye n'avoit encore pû payer que le tiers des droits féodaux et emphiteotiques, qu'on n'étoit même parvenu à ce point qu'en partie par des impositions générales qui n'étoient pas justes ; il falloit porter à la fin une opération avant d'entreprendre l'autre plus considérable encore puisque le capital de l'une étoit calculé à 11 millions, et l'autre à 16.

Quand la bonne volonté du Roi a été pressée par l'exemple de la france, il y a en vain demandé le sentiment de ses ministres et magistrats : vingt trois avis presque tous differens quoiqu'épuisans la matière ne lui ont sçu ouvrir un moyen que la justice put adopter. On avoit déjà auparavant fait des abonnements en argent comme en Maurienne, en danrées comme en Tarantaise, des affranchissemens dans le peu de lieux qui pouvoient offrir des sommes, et il n'attendoit que la tranquillité nécessaire pour préparer la possibilité par des adoucissemens.

La différence infinie des cottes et des grains décimables ou non, non seulement dans les Provinces, mais dans leurs cantons et villages a retardé ces opérations qui ne pouvoient ainsi guere être générales.

Au reste le gros du peuple qui a des proprietés peu étendues, quel soulagement demandoit-il par cette suppression sans correspectif, de dîmes insensibles pour lui, et qui rend le riche au contraire plus riche ? car celui qui auroit mille journaux en profite mille fois plus que celui qui n'en a qu'un, et qui trouve dans ses besoins chez son Curé des secours ou aumônes plus abondantes que ce qu'il lui a fourni par sa cotte ; car quant aux dîmes laïques en France même elles ont été considerées comme toutes autres propriétés particulières à racheter.

Il y auroit d'ailleurs bien de la délicatesse de convertir en un impôt nouveau l'entretien des pasteurs nécessaires pour ceux attachés à la religion de leurs pères, dans laquelle ils ont été nourris, et ont vecu, et pour les seuls politiques même qui pensent qu'il faut des liens interieurs pour contenir le plus grand nombre dans les voyes de la justice que toute société exige, parce que le frein exterieur des loix civiles ne peut être exercé par le petit nombre comme par la majorité. Je ne parle dans tout ceci que mondainement, et en supposant qu'on soit à une revision de tous les principes.

La charge enfin bien connue des dîmes à la difference de celles des fiefs, n'a-t-elle pas été considérée par l'acquéreur et le vendeur dans tous les contrats, leur abolition gratuite suffit pour les rendre lésifs.

Ne trouvant point de plan général qui puisse se coller aux idées de juste et d'injuste, qu'on sent malgré soi et dont toute société exige la conservation, il ne restoit que des mesures particulieres adaptées aux circonstances et aux ressources que chaque

lieu ou province pouvoit présenter ; celles-ci exigent du tems, et des tems tranquilles où la vraie volonté générale puisse se développer entre les particulières qui agitent, où le vrai intérêt public inséparable de la justice puisse être connu et goûté.

L'abondance des mesures en vue me jetteroit dans un trop long détail ; il suffit de dire que telle étoit la douceur du Gouvernement qu'il ne vouloit innover que lorsqu'il voyoit les esprits, et les choses préparées au bien qu'il se proposoit, et qu'il ne désiroit pas moins avec connoissance de cause que ceux qui ne l'ont pas.

La Savoye cependant malgré ces entraves qu'on exagere, et dont on exagere les mauvais effets, malgré les droits et les faits ou rares ou calomnieux qu'on y ajoute, la Savoye dis-je prosperoit. Aucun des détracteurs ne peut nier que l'agriculture s'étoit perfectionnée de nos jours à un point méconnoissable de son précédent état ; que les bien fonds avoient doublé de valeur depuis 20 ans, comme le prix de toutes choses, que l'aisance étoit devenue bien plus commune, que la population s'augmentoit, et que ce pays s'acheminoit au moins à un point florissant ; parvenu à ce bon chemin étoit ce le tems de secouer huit siècles de fidelité, et envers le Prince qui lui témoignoit un amour du meilleur des pères pour son fils aîné, d'une maniere plus marquée qu'aucun de ses prédecesseurs ?

Je me flatte d'aimer ma patrie autant que le plus ardent des novateurs, mais sans vouloir contester avec eux, ni répondre aux injures qui prouvoient autrefois qu'on avoit tort et qui à présent, que tout est changé, prouvent sans doute comme les violences qu'on a raison, j'avoue que je ne puis m'élever à la hauteur de leur esprit dégagé de toute rouille d'érudition, de la fécondité, et de la facilité de leurs moyens inconnus à la Grece, qui a épuisé tous les genres de gouvernement, et leurs mélanges, et a toute l'antiquité ; nos ancêtres étoient sans doute des sots, nos peres l'ont encore été. J'ai été élevé dans des idées religieuses civiles et la vieille politique, j'ai travaillé dans un tems où les affaires étoient difficiles, où l'on avoit besoin de beaucoup d'étude, où l'expérience devoit ajouter aux connoissances théoriques, où il falloit voir les rapports même éloignés des loix, et les continuer, où enfin on étoit gêné par des principes reçus dont on considéroit l'ancienneté comme le sceau du respect qu'on leur devoit. Je n'ai pas été tout à coup illuminé, ma vue baisse, je puis ne pas appercevoir l'aurore qu'on m'annonce des beaux jours qu'on nous promets, je me borne à les souhaiter, la paix et l'ordre.

Quant à l'explication que vous me demandez sur les causes de la fuite de nos troupes en Savoye et à Nice, et du mauvais tour qu'on a joué à nos voisins dans une égale neutralité, plus encore aux provinces qui vouloient rester fidelles et pouvoient se défendre, le public qui en est indigné, et crie vengeance ne les a encore pû pénetrer, et je ne suis par conséquent pas en état de vous la donner ; je vous remarquerai seulement que ce malheur prouve la confiance en laquelle on vivoit de n'être pas attaqué sans au moins une déclaration préalable, et contre la foi publique ; qu'on a eu de faux avis de l'être avec des forces supérieures, que la resistance seroit vaine, et ne causeroit que de plus grands maux aux peuples exposés ; que les fausses allarmes ont confondu toutes mesures à prendre, et qui n'étoient pas préparées d'avance par une fausse securité, qu'on étoit enrouillé par 44 ans de paix, mais qu'enfin

cette honte est si fort sentie que je ne puis vous rendre l'ardeur des troupes à s'en laver. Ce désir de réparer l'honneur perdu est au point que ces troupes voyent avec regret nos fiers paysans, et les bons allemands concourir à le venger.

J'ai passé les bornes d'une lettre pour reparer mon retard à vous répondre ; si j'ai justifié les idées que je vous avois données, j'ai rempli mon but, comme vous remplissez les offices de l'amitié par vos offres si obligeans, et c'est avec etc.

II

Calculs sur les monnaies des Etats de Savoie et des pays voisins (*)

Chapitre Ier

1. — *Les unités monétaires de compte* (1)

Ces unités servent à évaluer toutes choses vénales, biens et services. Ainsi aujourd'hui le franc est notre unité de compte : tout s'évalue en francs.

En principe, elles se définissent par un certain poids de métal fin. Elles peuvent être réelles, c'est-à-dire représentées par une pièce métallique, ou fictives et utilisées seulement dans les comptes.

Les calculs que nous allons étudier ont pour principal objet d'établir, puis d'utiliser les rapports entre ces diverses unités monétaires, de Savoie et des pays voisins, surtout de la France. Il ne s'agit donc pas d'une étude générale et systématique du monnayage savoisien : le sujet serait trop vaste, mais d'examiner ce qui, dans la fabrication et l'usage des monnaies, nécessite des calculs.

Si l'on cherche à caractériser le monnayage des princes de la maison de Savoie, on peut dire qu'il est bon, en ce qui concerne les pièces d'or, et les grosses pièces d'argent (2), mais peu original. Il est fortement influencé par les pays voisins, dont il copie les monnaies les plus réussies : l'Italie, ou du moins Florence qui lui apporta le florin d'or, et la France, dont les belles pièces comme l'écu d'or au soleil, et les louis, circulaient abondamment en Savoie.

(*) Suite de notre étude *Calculs d'autrefois*, publiée dans la « Revue Savoisienne » de 1962 et 1963.

(1) Sources : D. Promis : *Monete dei reali di Savoia.*
— Dubois : *Raccolta delle leggi*, editi della real Casa di Savoia.
— Archives départementales de la Haute-Savoie, fonds Marlioz.
— Pour les monnaies françaises : Leblanc, *Traité historique des monnoyes*, Paris, 1690.

(2) Nous laissons de côté les monnaies noires, qui sont d'argent et à bas titre (moins de 0,400), bien que leur rôle soit important dans les dévaluations monétaires.

Pour étudier les monnaies de compte savoisiennes, nous distinguerons quatre périodes :

La première, de Charlemagne à la fin du XIV[e] siècle, a été appelée par Marc Bloch, le règne du denier ; la seconde, jusqu'en 1717 compte en florins (fl) ; la troisième, après cette date utilise la livre (£) ; vient enfin l'époque révolutionnaire, après l'Annexion de 1792, qui crée le franc, en 1795.

2. — *L'âge ou règne du denier*

Cette première période a duré longtemps, de l'époque carolingienne à la fin du XIV[e] siècle. Elle présente deux caractères très nets, savoir :

a) L'emploi exclusif de l'argent pour le monnayage ;

b) Et la frappe d'un seul type de pièces de monnaie, le denier.

La monnaie d'or disparaît presque complètement sous les Carolingiens ; l'argent va régner sans partage dans la fabrication monétaire.

Le denier d'argent devient l'unité fondamentale de compte. Il est accompagné par ses sous-multiples, l'obole ou maille, de 1/2 denier, et la picte, appelée aussi en Genevois poese, ou poise, qui est la moitié de l'obole, ou le quart du denier.

Deux unités de compte fictives dérivent de l'unité principale : le sou et la livre (3). Elles ne sont que des groupes de deniers. Il nous est parvenu des deniers, mais aucun sou, ni aucune livre, de cette époque.

C'est Charlemagne qui a eu le mérite de fixer, on peut dire définitivement les rapports entre la livre, le sou et le denier. Pépin, dans son capitulaire de Verneuil, en 755, avait ordonné de frapper 22 sous, c'est-à-dire 22 fois 12 deniers, dans une livre romaine d'argent.

Charlemagne réduit ce nombre à 20, et crée ainsi la livre de 20 sols de chacun 12 deniers.

3. — *Le denier en Savoie et Bourgogne jurane*

Pour étudier le monnayage du denier en Savoie et pays voisins, nous devons partir de la deuxième moitié du XI[e] et surtout du XII[e] siècles.

Nous constatons que ce sont les évêques qui détiennent alors le droit de battre monnaie. Ce droit a cessé d'être l'apanage exclusif des souverains. Nous n'avons aucun acte de concessions faites aux évêques. Peut-être ont-ils utilisé les droits de comté ou

---

(3) Toutes ces unités ont leur origine dans le monnayage romain. L'unité monétaire à Rome était primitivement un lingot d'une livre poids, de cuivre, souvent marqué d'un dessin, d'une tête de bétail par exemple. C'est l'as libralis, la livre unité monétaire romaine.

En 1269 avant notre ère, on frappa, à Rome, pour la première fois, des pièces d'argent. L'une d'elles est le denier.

Le sou d'or fut créé par Constantin (306-337). Il était taillé à 72 dans la livre romaine de 12 onces (327,45 g).

Le monnayage romain fut maintenu à l'époque mérovingienne, et la livre romaine servit à peser l'or et l'argent jusqu'au début du XI[e] siècle.

de régales accordées à la plupart d'entre eux vers l'an mille par le roi de Bourgogne Rodolphe III (4).

Les grands seigneurs laïques se mirent à leur tour à battre monnaie sur leurs terres. Ils se heurtèrent à l'opposition des évêques. Tel fut le cas pour le comte de Savoie qui, en 1060, avait fait battre, à Aiguebelle, des deniers du type viennois : l'archevêque de Vienne réagit avec vivacité. De même, des frappes de Louis de Vaud à la fin du XIII[e] siècle, et du comte de Genevois au XIV[e], suscitèrent les plaintes et réclamations de l'évêque de Genève.

Le principal denier, celui qui, dès le XI[e] siècle, circule dans la région et y est imité ou contrefait, est le viennois, battu par l'archevêque de Vienne. Il connut, au XIII[e] siècle, une expansion remarquable, en Dauphiné, Lyonnais, Forez, Savoie, Genevois. Mais dès la fin de ce même siècle, il se déprécia lourdement (5).

Il y eut aussi des deniers de l'évêque de Genève, battus jusque vers 1450, et ceux de l'évêque de Lausanne.

Les premiers de ces deniers, les plus anciens, sont du type carolingien : au droit figure le temple chrétien à colonnes et le nom de la ville ; le revers représente une croix et porte le nom de l'évêque, ce qui permet de les dater.

Les deniers de Suse (secusiens) et les mauriciens (de S. Maurice d'Agaune) furent battus un peu plus tard par les comtes de Savoie.

Toutes ces pièces circulent avec des qualifications diverses : deniers forts, bons, faibles ou débiles, de bon poids, de petit poids, éperonnés, escucellés (à l'écu surmonté d'une étoile).

Dès le XII[e] siècle, on trouve des équivalences entre ces divers deniers. Ceux de Genève en valurent quelque temps deux de Lausanne.

4. — *Evolution vers une monnaie plus forte*

Au cours de cette longue période, une évolution se dessine, qui tendra à saper la prédominance du denier.

Au XIII[e] siècle, celui de la prospérité des foires de Champagne et des grands péages, les progrès du commerce font naître le besoin de monnaies de valeur accrue. Les comtes de Savoie utilisèrent le denier fort, valant 1 1/2 deniers petits, pour taxer les amendes. Saint Louis créa le denier gros, ou simplement le gros d'argent qui déjà sous son règne, d'après Leblanc, valut 12 deniers courants.

Mais surtout, dans les pays voisins, on revint à la frappe de l'or. Florence, en 1252, créa le florin d'or, et Saint Louis, à peu près à la même date, fit battre l'agnel ou mouton d'or. Ces nouvelles pièces eurent un succès considérable.

---

(4) Ces régales en faveur des évêques s'appliquent sans difficulté aux terres épiscopales, mais les prélats s'efforçaient de les étendre à tout leur diocèse pour les routes, les marchés et foires, et la monnaie. Ils y réussissaient surtout lorsqu'aucun personnage puissant ne s'opposait à eux.

(5) Cibrario dans son *Economie politique du moyen âge*, donne une longue liste de ces deniers, avec leur valeur en francs et centimes en 1854, date de son ouvrage. Le denier viennois, coté 23 centimes en 1275, n'en vaut plus que 2 à 4 par la suite.

Mais les comtes de Savoie tout d'abord ne participent pas à ce mouvement. Ils hésitent. C'est en France que, jusqu'à cette époque, ils sont allés chercher leurs modèles pour l'administration de leurs Etats (6) ; pendant un siècle, ils remettront d'adopter le florin italien. Cette pièce ne fut battue en Savoie qu'en 1352, par Amédée VI. Le gros de France avait été adopté plus tôt ; Amédée V, en 1306, en fit battre pour tous ses Etats.

Il résulte de tout ceci qu'avant le milieu du XIV[e] siècle, rien ne fut battu aux ateliers monétaires savoisiens, au dessus du denier fort valant 1 d. 1/2 courant, et avant 1306 du denier gros, imitation de celui de Saint Louis.

Un autre fait va contribuer à déprécier le denier. Dès le début du XII[e] siècle, on commence à utiliser le cuivre en alliage avec l'argent, dans les monnaies. Cela permettra des abus, les monnaies noires feront leur apparition, et c'est la qualité des deniers qui sera altérée.

Le règne du denier, comme unité principale de compte, se prolonge en Savoie un peu plus longtemps qu'en France, jusque vers 1400.

5. — *Le florin unité de compte savoisienne*

Nous savons que le florin d'or est italien. Il est né à Florence en 1252.

C'était une fort belle pièce. D'un côté figurait un bouquet de fleurs de lis, emblème de la ville, et de l'autre Saint Jean-Baptiste, son patron. Elle était au titre suprême de 24 carats, et son aire d'extension fut considérable : tous les pays de l'Europe moyenne, de l'Italie aux Pays-Bas, et de la Savoie à l'Autriche.

La première frappe savoisienne du florin en 1352 est due à Amédée VI. Il se contenta de copier tout bonnement la pièce florentine avec les mêmes empreintes : la fleur de lis et Saint Jean-Baptiste. Par la suite, les comtes, puis ducs, en frappèrent à leur effigie, ou à leurs marques propres.

Bientôt, les florins furent diminués en poids et en titre. Dès lors, il y en eut deux sortes : les uns appelés bon poids, les autres petit poids.

C'est un de ces florins petit poids (p.p. parvi ponderis) frappé par Amédée VII en 1384, qui fut promu au rôle d'unité principale de compte en Savoie. Le denier lui fut subordonné et son règne prit fin. Après quelques variations, le florin valut 12 gros, de chacun 12 deniers courants.

La frappe du florin d'or cessa en 1535. Dès lors, il fut unité de compte fictive, jusqu'en l'année 1717.

6. — *Le retour à la £ de 20 sols*

Dès le XVI[e] siècle, les ducs de Savoie s'efforcent de revenir à la livre de 20 sols. Le commerce des pays deçà les monts se faisait presque exclusivement avec la France, et la disparité moné-

---

(6) Ainsi en France, à la fin du XI[e] siècle, ou début du XII[e], sous Philippe I[er], on abandonne pour la pesée des métaux précieux la livre-poids romaine de 12 onces, pour adopter une autre unité, française celle-là, le marc de Troyes (il est la moitié de la livre poids de Paris, de 16 onces). La Savoie l'adoptera peu après.

taire, livres de 20 sols d'un côté, florins de 12 sols de l'autre, était gênante.

Emmanuel Philibert en 1561, peu après son retour dans ses Etats, fit frapper, entre autres pièces des écus d'or de 3 livres, et des livres (lire) d'argent valant le 1/3 de l'écu. Il échoua : dès 1576 il dut revenir au florin.

Une seconde tentative, sous Victor Amédée I[er] en 1631 fut un échec en Savoie. Mais elle réussit en Piémont. On aura donc désormais deux unités de compte dans les Etats de Savoie : la livre au delà des monts, le florin en deçà. Notons que le sol de £ de Piémont était légèrement plus faible que le gros de Savoie.

Victor Amédée II, qui gouverna de 1683 à 1730 et fut roi de Sicile en 1713, puis roi de Sardaigne en 1718, était un prince réformateur, et d'humeur autoritaire. Il voulut unifier la circulation monétaire dans ses Etats. Le 17 février 1717, il promulgua l'édit sur les monnaies, et il en imposa l'exécution.

Le florin fut éliminé, et la £ carolingienne rétablie comme unité de compte. Nous étudions plus loin les calculs que provoque cette importante réforme.

La livre resta unité de compte jusqu'en 1795 ; dès 1792 la Savoie était devenue française.

7. — *Création du franc*

Annexée en 1792 à la France, la Savoie vit avec elle une bonne partie de la période révolutionnaire et participe aux réformes. Son système monétaire sera entièrement renouvelé.

La Convention, par la loi du 18 germinal an III, crée le franc. Ce franc est rattaché au système métrique par son poids en grammes, et au système décimal par ses divisions en décimes et centimes.

Ces nouveautés s'étendent aux pays annexés : la Savoie, et un peu plus tard Genève en 1798.

Mais les anciennes pièces n'ont pas été retirées, et à côté du nouveau régime des monnaies, il reste quelque chose de l'ancien.

A la dislocation de l'Empire, en 1814-1815, les rois de Sardaigne, rentrés dans leurs Etats, après quelques hésitations, confirment en Savoie le régime français des monnaies.

Chapitre II

8. — *Poids et titre des monnaies*

Nous arrivons à l'objet essentiel de cet essai : les calculs monétaires. Les explications générales qui précèdent n'en comportent pas, mais elles sont nécessaires pour faciliter l'étude des petits problèmes qui se posent.

Une pièce de monnaie est caractérisée par son poids et son titre. Le poids du métal fin qu'elle contient, et qui est la base de sa valeur, s'obtient en multipliant le poids par le titre. Les données permettant ces calculs sont fournies par les ordres de frappe, qui indiquent la taille, c'est-à-dire le nombre de pièces à fabriquer avec un marc d'alliage ou de métal pur, et le « degré de bonté » ou titre.

Nous savons que l'unité de poids usitée pour les monnaies et lingots est le marc. En France, c'est le roi capétien **Philippe I^er^** (1060-1108) qui abandonna la livre romaine de 12 onces et adopta le marc dit de Troyes (4 note 6). Ce dernier était employé déjà aux foires de Champagne (7).

Le marc est de 8 onces, parce qu'il est la moitié de la livre poids de Paris, de 16 onces. En poids métriques, il vaut 244 grammes 753. Il faut noter que les deux onces, la romaine et celle du marc ne sont pas égales en poids. Leblanc donne l'équivalence :

$$12 \text{ onces de la livre romaine} = 10\frac{2}{3} \text{ onces poids de marc.}$$

Formons le rapport, on a $10\frac{2}{3} : 12 = \frac{32}{36} = \frac{8}{9}$

Ainsi 8 onces poids de marc = 9 onces romaines ; cette dernière est plus légère que la première.

Le marc se divise de la façon suivante :

Unités	Poids anciens	Poids actuels
Le marc (8) vaut	8 onces	ou 244 g 753
L'once vaut	24 deniers	— 30 g 594
Le denier-poids vaut	24 grains	— 1 g 275
Le grain vaut	24 granots	— 0 g 053
Le granot vaut	24 granotins	— 0 g 002

Parfois on intercale le gros entre l'once et le denier. On a dans ce cas :

L'once vaut	8 gros	ou	30,594 g
Le gros vaut	3 deniers	—	3,824 g

pour remplacer la ligne : « l'once vaut 24 deniers »...

Ce tableau, fait d'après l'ouvrage de D. Promis, « Monete... », donne des unités secondaires trop petites. En général on énonce dans les calculs le poids en onces, deniers, grains ; pour le reste on se contente d'ajouter une fraction, formée par exemple du reste d'une division au numérateur, et du diviseur au dénominateur.

Le titre pour l'or s'exprime en carats. Chacun d'eux représente en or pur le $\frac{1}{24}$ du poids du lingot, ou de la pièce de monnaie.

Ainsi un alliage à 18 carats contient $\frac{18}{24}$ ou $\frac{3}{4}$ de son poids de métal fin, soit $\frac{750}{1\,000}$.

---

(7) Ces foires se tenaient successivement dans plusieurs villes de Champagne, deux mois dans chacune. Troyes est la plus importante de ces villes.

(8) Vers le milieu du XIII^e^ siècle, le marc valait 2 livres-monnaie en Genevois et Savoie.

Le carat se divise lui-même en vingt-quatrièmes appelés grains, de chacun 24 granots.

Pour l'argent, le titre se compte en deniers [9] qui sont le $\frac{1}{12}$ du poids du lingot ou de la pièce de monnaie. L'argent fin est à 12 deniers. Le denier se divise en 24 grains de 24 granots.

Parfois, on rapporte ces titres à l'once. Les 24 carats ou les 12 deniers forment alors l'once d'or ou d'argent purs.

9. — *Calcul du poids d'une pièce et de son métal fin*

A titre d'exemple de calcul, déterminons le poids du florin d'or p.p. (petit poids) d'après le premier ordre de frappe donné en 1384 par Amédée VII. La taille est fixée à 82 au marc, et le titre est de 23 carats 6 grains ou 23 c. $\frac{1}{4}$.

Les 8 onces du marc, de chacune 24 deniers font 192 deniers-poids. Chaque pièce pèsera :

$$\frac{192 \text{ den.}}{82} = 2 \text{ den. } 8 \text{ grains, } 4 \text{ granots } \frac{28}{41}$$ [10]

Multiplions ce poids par le titre pour obtenir celui du métal fin :

$$2 \text{ den. } 8. \ 4 \times \frac{23\ 1/4}{24}$$

La fraction $\frac{23\ 1/4}{24}$ vaut $\frac{93}{96}$ ou $\frac{31}{32}$

Il suffit donc de déduire $\frac{1}{32}$ sur le poids de la pièce :

2 den. 8 . 4 — 0 . 1 . 18 = 2 den. 6 grains 10 granots.

Un calcul semblable donnerait pour le poids du florin d'or bon poids frappé pour la première fois en Savoie, par Amédée VI en 1352 [11], à l'imitation de celui de Florence : 2 deniers 18 grains 7 granots $\frac{35}{139}$. La taille est en effet de 69 $\frac{1}{2}$ au marc.

---

(9) Il faut distinguer avec soin les divers sens du mot denier :
a) Le denier-poids est le 1/24 de l'once ;
b) Le denier-titre est le 1/12 du poids de l'alliage d'argent ;
d) Le denier-valeur est le 1/12 du sol ou du gros ;
d) Le denier-taux. Le denier 20 par exemple traduit le taux 5 % (1 sol d'intérêt pour 20 sols ou 1 £) ;
e) Le denier au sens général de monnaie, comme dans l'expression « payer de ses deniers ».

(10) Nous ne donnons pas le détail des opérations ; ce sont de simples calculs sur nombres complexes. Il suffit de faire attention aux rapports entre les diverses unités employées. Il est généralement de 24, mais de 12 pour le denier-titre argent.

(11) Cette date de 1352 se place juste un siècle après celle de l'apparition du florin à Florence en 1252. C'est là un long délai qui contraste avec la rapidité d'expansion de cette belle pièce florentine. Il semble qu'elle n'a pas été admise en Savoie sans réticences.

A titre de comparaison, calculons le poids de cette même pièce, en grammes. Il suffit de diviser le poids de marc 244 g 753 par 69 1/2. On obtient 3 grammes 521, alors que le florin petit poids ne pesait que $\frac{244{,}753 \text{ g}}{82} = 2{,}984$ g.

Pour les monnaies d'argent, nous ferons ces calculs pour le gros. Amédée V en fit frapper dès 1306, en tous ses Etats, à la taille de 58 1/3 au marc, et au titre de l'argent le comte [12], savoir 11 deniers 12, soit 11 den. 1/2.

Nous trouvons pour le poids de ce gros, 3 deniers 6 . 23, et pour le poids de fin 3 den. 3 . 16. C'est à peu près le poids du gros de Saint Louis, taillé à 58 au marc et au titre de l'argent le roy : 11 1/2 [13].

Duboin, dans sa Raccolta... (recueil des lois, édits, patentes de la maison royale de Savoie) donne, à la fin du tome 18 des tableaux du poids des pièces émises et du métal fin qu'elles contiennent.

10. — *Prix d'une pièce d'orfèvrerie*

Tous les seigneurs et les bourgeois aisés s'efforçaient de se constituer une réserve de pièces d'orfèvrerie. Elle servait à l'occasion de gage pour un emprunt nécessaire.

La fabrication de ces pièces était organisée dans certaines villes, de manière à répondre à cette destination : elles étaient lourdes, et de titre élevé. L'argent de Montpellier était renommé dans toute la région, même en Savoie et à Genève. L'argenterie fabriquée dans cette ville était au titre de 63/64 ; sur 8 onces de chacune 8 gros d'alliage, il y avait 7 onces 7 gros de métal fin. Le travail était strictement réglementé.

Nous trouvons dans le compte de Michel de Ferro, citoyen de Genève, trésorier général de Savoie du 1er janvier 1428 au 1er janvier 1429 la mention suivante :

« Pour douze trancheurs [14] d'argent tout dourez pesans six marcz sept onces trois quarts d'once à deux escuz et demi pour marc : pour or et faczon 17 escuz quart et sexte d'écu » [15].

---

(12) Cet argent — le comte, en France argent — le roy, était assimilé au métal pur. Le titre, 11 deniers et une obole ou 1/2 denier, semble en rapport avec les possibilités de l'affinage de l'argent à cette époque (cette désignation disparut au XVIe siècle).

(13) D'après Leblanc, ouvr. cité.

(14) Le trancheur ou tranchoir est une sorte de plaque ou d'assiette sur laquelle on découpait la viande. Au XVe siècle, on se servait des couteaux, mais pas encore des fourchettes.

(15) Mémoires de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, de Chambéry, 2e série, t. IV, document n° 6.

Vérifions ce résultat :

Les 6 marcs 7 onces $\frac{3}{4}$ ne diffèrent de 7 marcs que d'un quart d'once en moins, soit $\frac{1}{8} \times \frac{1}{4} = \frac{1}{32}$ de marc. Nous dirons donc :

7 marcs à 2 écus $\frac{1}{2}$ font 17 écus $\frac{1}{2}$

Il faut déduire de cette somme le prix d'un quart d'once ou $\frac{1}{32}$ de marc soit de 2 écus $\frac{1}{2}$ en valeur

$$\frac{5}{2} \text{ écus} \times \frac{1}{32} = \frac{5}{64} \text{ d'écu.}$$

Le résultat est donc :

$$17 \text{ écus} + \frac{1}{2} \text{ écu} - \frac{5}{64} \text{ d'écu} = 17 \text{ écus } \frac{27}{64}$$

$$\frac{32}{64} - \frac{5}{64} = \frac{27}{64}$$

Ces $\frac{27}{64}$ se décomposent ainsi :

$\frac{16}{64}$ qui est $\frac{1}{4}$ et $\frac{11}{64}$ qui est très proche du sexte ou $\frac{1}{6}$ d'écu.

Le calcul est exact.

Chapitre III

11. — *Equivalences générales. - Le change*

Nous appelons équivalences générales celles qui concernent les unités de compte de pays différents. Elles établissent un cours du change.

D'autres équivalences plus particulières concernent le change des différentes pièces de monnaie. Elles sont données par les tarifs publiés de temps à autre par les souverains. Nous y lisons par exemple qu'en Savoie l'écu au soleil de France valait, en 1483, 30 gros $\frac{3}{4}$. Cette cote constitue, elle aussi un cours de change, mais basé sur l'écu d'or au soleil, considéré comme monnaie de compte auxiliaire.

12. — *Change de la £ tournoise contre le florin de Savoie avant 1717*

Ce change fut assez longtemps de $2\ \frac{1}{2}$. Ainsi, en 1470, Jean de Cognin vend à Humbert Gruet, de Chambéry, une rente de 18 gros tournois, assise sur un pré à Bassens, et valant pour lors 2 florins et 3 gros de Savoie soit 27 gros.

Nous avons donc les équivalences :

18 gros tournois = 27 gros de Savoie,
1 gros tournois = 1 1/2 gros de Savoie,
20 gros tournois ou 1 £ t. = 30 gros de Savoie ou 2 fl. 1/2.

Ainsi en Savoie le change de la £ tournoise contre le florin est de 2 1/2. Il faut 2 fl. 1/2, soit 2 fl. 6 gros pour payer une dette de 1 £ tournoise.

Ce change va progressivement se rapprocher de 2. Nous trouvons, en 1601, l'équivalence :

844 fl. 8 gros de Savoie = 404 £ tournoises.

D'où : $1\ £t. = \frac{844.8}{404} = 2$ fl. 1 gros 1 den.

Puis vers 1610-1615, le change se fixe à 2 et il va rester stable pendant un siècle, jusqu'en 1717.

Ce rapport de change 2 est bien commode. Il permet des calculs faciles pour la conversion des £ de France en fl. de Savoie, ou inversement. Il ne signifiait pas, évidemment, que la monnaie de France valût le double de celle de Savoie, car la Livre vaut 20 sols ou gros, et le florin 12 seulement. A l'échelon du sol nous aurons :

1 £.t. ou 20 sols = 2 fl. ou 24 sols,
5 sols T = 6 sols de Savoie.

Ainsi 5 sols de France en valent 6 de Savoie.

13. — *Le régime ancien de remboursement des dettes*

Le « ranfort » des monnaies

Les unités monétaires de compte se dévaluent : c'est là une loi générale si on considère une longue période de temps. Le XVI^e^ siècle, en particulier est marqué par une forte dévaluation du florin de Savoie, et corrélativement par une hausse spectaculaire des prix.

Comment se comportaient nos ancêtres devant ce phénomène insolite, dont ils ne voyaient pas clairement les causes ? Surtout les créanciers acceptaient-ils d'être payés en unités de monnaie dévaluée ? Savaient-ils se défendre ?

Ils se défendaient fort bien, et ils savaient s'affranchir des inconvénients des dévaluations. Le moyen utilisé est simple. Il suffit de remarquer que c'est l'unité de compte seulement qui est dévaluée. Les pièces nobles, celles d'or surtout, stables, c'est-à-dire maintenues à un poids constant de métal fin, échappent à toute dépréciation. Elles se comportent comme de petits lingots. Leur valeur augmente, au contraire, à mesure que l'unité de compte se

dévalue. Elles sont des valeurs refuge, comme les terres, les maisons, la vaisselle d'argent et les autres pièces d'orfèvrerie.

Il suffit donc au prêteur de faire inscrire, dans les titres qui constatent sa créance, la valeur de cette dernière en l'une de ces pièces de choix. L'emprunteur devra se libérer en remettant ou bien le même nombre des mêmes pièces, ou bien leur équivalent intrinsèque en bonnes monnaies ayant cours lors du remboursement. Il devait donc débourser un nombre accru d'unités de compte ; cette augmentation nominale de sa dette était appelée le « ranfort » de la monnaie.

Au XVI[e] siècle, les deux pièces auxquelles on se référait dans les contrats étaient l'écu d'or et le ducat d'or de Savoie (16) ; il faut y ajouter le bel écu d'or au soleil, pièce française universellement recherchée. Toutes ces pièces étaient cotées en florins et gros de Savoie, unités de compte.

On trouve beaucoup de ces doubles énonciations du montant des dettes (en unités de compte et en pièces de choix) au XVI[e] siècle. Par la suite, au XVII[e] siècle, les remboursement avec ranfort de monnaie deviennent la règle. Les liquidateurs, qui établissent la somme à rembourser, choisissent eux-mêmes la pièce de référence si elle n'a pas été indiquée.

14. — *Exemples de paiements avec « ranforts »*

Vers 1540, Pierre de Luyrieu, Seigneur de Prangin, à Lochieu en Valromey, avait acquis par échute les biens d'un de ses hommes taillables, Garel. Celui-ci était décédé ne laissant qu'une fille, Jeanne. D'après la coutume du pays, les filles n'empêchent pas l'échute, mais le seigneur doit les doter, du montant de leur légitime. Le Seigneur de Luyrieu accorda à Jeanne une dot de trois vingts florins. Il différa le paiement, mais remit à la jeune fille la jouissance d'une vigne, de la valeur de sa dot.

En 1598, la fille de Pierre de Luyrieu, Melchionne, voulut reprendre la vigne en remboursant la dot de 60 florins. Mais elle dut verser 100 fl. 7 sols à Chambéry, dans la banche du notaire Jacquemod.

En un demi-siècle, la dette s'était accrue d'un renfort de 40 florins 7 sols, soit environ les 2/3 de son montant initial. Nous ne savons si le calcul est fait en se référant à l'augmentation de valeur de l'écu de Savoie — ou de la vigne.

Louis de Pingon, à Chambéry, dans la première moitié du XVI[e] siècle, avait hérité, en 1513, les biens de sa grand-mère, Ayme Falfen, veuve de Humbert Gruet. Elle lui laissait le soin de régler quelques legs, en particulier une rente annuelle de 30 sols, ou bien 50 florins « pour une fois », payable à Saint François.

---

(16) D. PROMIS, dans son ouvrage *Monete, etc.*, donne le cours du ducat de 1315 à 1490 : cette pièce passe de 11 gros 1/4 à 2 florins 6 gros, soit 30 gros. Il donne aussi les cours successifs de l'ecu d'or, aussi de Savoie de 1352 à 1642. Pendant ces trois siècles, le cours s'élève de 15 gros 1/3 à 9 fl. 9 sols ou gros, soit 117 gros.

Le ducat était à l'origine une pièce des villes italiennes gouvernées par un doge, dux en latin. Le mot apparaît à Venise à la fin du XIII[e] siècle.

L'écu de Savoie était une imitation de celui de Philippe I de Valois. Le monnayage savoisien révèle de fortes influences françaises.

Louis paya pendant quelques années la rente de 30 sols, puis il décida de s'en affranchir en remboursant le capital de 50 florins. Mais c'est 76 fl. qu'il dut débourser : le renfort en une quinzaine d'années s'était élevé à 26 fl.

Aujourd'hui, en cas de dévaluation de la monnaie, le débiteur se libère valablement en unités de compte dépréciées. Le système ancien est favorable aux créanciers, mais il contribua à accélérer, au XVI[e] siècle, la ruine de certains débiteurs.

Chapitre IV

15. — *La réforme de 1717*

Elle va modifier les données habituelles de nos calculs.

La disposition spectaculaire de l'édit du 17 février 1717 est le retour à la £ de compte de 20 sols et l'élimination du florin.

Le but de Victor Amédée II était de réaliser l'unité des régimes monétaires dans tous ses Etats, deçà les monts (en Piémont) et delà les cols (en Savoie). Le Piémont avait déjà la £ comme unité de compte, mais cette livre était légèrement dépréciée par rapport à la monnaie de Savoie. La nouvelle £ de Savoie sera alignée sur celle de Piémont.

La réforme comporte donc une légère dépréciation des sols de Savoie. Le taux de conversion fut fixé à : 12 sols de fl. de Savoie = 13 s. 4 d. de la £ de Piémont.

Le rapport à l'échelon du sol des deux unités est donc, les 4 deniers étant le 1/3 du sol :

$$\frac{\text{12 sols de fl.}}{\text{40/3 de sols de £}} = \frac{36}{40} = \frac{9}{10}$$

Ainsi 9 sols de florin valent 10 sols de livre nouvelle.

Pour passer des sols de fl. en sols de £ nouvelle, il faut augmenter leur montant de 1/9 ; inversement on passe des sols de £ aux sols de florins en diminuant le nombre des premiers de 1/10.

Mais ce qui importe dans les conversions de dettes anciennes stipulées en florins, c'est le rapport global de la £ nouvelle de Savoie au florin ancien. Il se déduit de ce qui précède.

Puisque 10 sols de £ valent 9 sols de florin, les 20 sols ou 1 £ nouvelle valent 18 sols de florin, soit 1 fl. $\frac{1}{2}$ ou $\frac{3}{2}$.

Le rapport est donc assez simple : 2 £ nouvelles valent 3 fl. anciens.

Etant donné le montant d'une dette contractée avant 1717 en florins on en prendra les 2/3 pour obtenir le nombre de £ à rembourser : il suffira de diminuer de 1/3 le montant.

Inversement si on connaît le nombre de £ de Savoie versées pour acquitter une dette, on l'augmentera de sa moitié pour obtenir le montant en florins.

Les conversions de ce genre sont innombrables dans les années qui suivent l'édit. Mais nous remarquons que le calcul s'en faisant à un taux fixe, il n'est plus question de renfort des écus. Ce sera une source de difficultés.

L'unification des monnaies étant faite, la £ nouvelle sera appelée indifféremment £ de Savoie ou £ de Piémont.

16. — *Application de l'édit*

Elle fut immédiate dans de nombreux cas, et d'abord dans les contrats passés devant notaires.

Consultons par exemple le tabellion de Chaumont, dans les années 1717 à 1725. Nous y lisons, entre autres, en 1718 : 247 florins soit 164 £ 13 s. 4 d. de Savoie sont payés au curé de Challonges pour un legs antérieur à la confrérie du Saint Sacrement. Si, à 164 £ 13 s. 4 d. nous ajoutons sa moitié qui est 82 £ 6 s. 8 d., nous obtenons exactement 247 fl. Le calcul est conforme à l'édit .

Dans un acensement de dîmes, le prix du repas coutumier, à la charge du décimateur, est de 10 florins, soit 6 £ 13 s. 4 d. La conversion est correcte : en déduisant de la somme de 10 fl. son tiers, nous obtenons 6 £ 2/3 soit 6 £ 13 s. 4 d. de Savoie.

Les commerçants, à Chambéry, appliquent immédiatement l'édit, sans doute à cause du voisinage de la Chambre des comptes et du Sénat. Il n'en est pas de même ailleurs, à Annecy par exemple, où l'on continue de compter en florins jusque vers 1725.

Une question se pose. On sait que toute dévaluation monétaire s'accompagne d'une montée des prix. L'unité de compte valant moins, il en faut donner davantage pour acheter une même marchandise.

Nous trouvons une facture intéressante à cet égard, celle de Delaquart, Collard et Leydé, de Chambéry, en 1720, adressée à Antoine de Prangin. Elle est double : en £ de Savoie au recto, en florins au verso.

Pour la presque totalité des tirages, c'est-à-dire des calculs article par article, il n'est pas tenu compte de la dévaluation du 1/10. Ainsi :

4 aunes 1/4 de drap vray d'Elbeuf à 16 £ 16 .... £ : 71, 8 s.
et au verso : id. à 28 fl..... fl. : 119.

Les sols de £ et de fl. sont considérés comme équivalents et les prix sont dans le rapport $\frac{20}{12}$ des nombres de sols de l'une et l'autre unités.

Un autre tirage est différent :

Au recto : 10 aunes 1/2 d'angélique à 24 s. (de £) .. 12 £ 17 s.
Au verso : id. à 22 s. (de fl.) .. 19 fl. 3 s.

La hausse résultant de la dévaluation a bien été faite. Le calcul donne :

$$\frac{22 \text{ s.} \times 13\ 1/3}{12} = \frac{22 \times 40}{12 \times 3} = \frac{220}{9} = 24 \text{ sols } 5 \text{ den. } 4 \text{ douzains.}$$

Le marchand s'est contenté de 24 s. de £.

Pour le remboursement des dettes anciennes contractées en florins, on applique également l'édit. Le créancier perd le bénéfice du renfort de la monnaie, s'il y a eu hausse des prix.

Ainsi Antoine de Pingon qui avait hérité les biens de François de Pingon, de la branche d'Annecy, eut la charge de payer une dette qui grevait ces biens. C'était une rente de 280 fl. annuels, constituée en 1676 au profit de Charles Emmanuel Deville, S^{r} de Fontanil, pour un capital de 5.600 fl.

Il rembourse en 1725 ce capital en payant 3.733 £ 6 s. 8 d. de Savoie. Le calcul est conforme à l'édit :

$$\frac{5.600 \times 2}{3} = \frac{11.200}{3} = 3.733 \text{ £ } \frac{1}{3}$$

ou 3.733 £ 6 s. 8 d. Il n'est plus question de renfort.

Dans les comptes domestiques, sauf à Chambéry, on continue, pendant une huitaine d'années, à compter en florins. Tel est le cas du comte de Sallenôve A. D. de Livron, de 1717 à 1725, et de beaucoup d'autres. Les anciennes pièces ne furent retirées que peu à peu, et chacun conserva longtemps ses vieilles habitudes.

17. — *Mise au point de l'edit.*

Retour au système ancien de remboursement des dettes

Nous venons de voir que dès 1717 l'édit fut appliqué pour le remboursement des anciennes dettes contractées en florins.

Bientôt, sur le vu des résultats de certains de ces calculs de conversions de dettes, il y eut des plaintes et réclamations fort vives.

Les gens des Comptes et du Sénat qui avaient préparé la réforme doivent revenir sur certaines dispositions qu'ils avaient proposées. Ils sont fort embarrassés et cherchent de nouvelles formules. Il faut, disent-ils, tenir compte de la valeur des espèces déboursées — ou faire le règlement à la valeur des espèces chez les trésoriers de Savoie, — ou selon leur valeur dans le commerce au temps du contrat. Enfin, une formule est avancée, particulièrement nette : « on devra rembourser les espèces reçues au temps du contrat, en quantité et nombre, ou des espèces ayant même bonté intrinsèque, à proportion ».

De nouveaux textes furent publiés à ce sujet : arrêt du Sénat rendu « selon les intentions du roi » du 24 février 1720, et surtout les édits de S.M. du 22 septembre 1724 et du 24 juin 1733.

Ces édits rétablissent le système ancien de remboursement des dettes avec renfort des monnaies.

Le notaire Lyonnaz, d'Annecy, qui se dit liquidateur dans la province de Genevois, a publié un volume « Réduction des florins en Livres de Savoie » (17). Lui aussi est revenu au système ancien de calcul des remboursements de dettes. Il utilise comme réfé-

---

(17) Chez Burdet, à Annecy, imprimeur de l'évêché de Genève, 1741.

rence une pièce, bonne et stable, c'est-à-dire d'un poids de fin maintenu constant : c'est le louis vieux de France [18].

Chapitre V

Le XVIII[e] siècle

18. — *Change £ de Savoie contre £ tournoises après 1717*

Nous venons d'établir que :

3 florins anciens = 2 £ nouvelles de Savoie (a).

Rapprochons cette égalité de celle que nous connaissons :

1 £ tournoise = 2 florins de Savoie

ou en multipliant par 1 1/2 :

1 1/2 £ t. = 3 florins de Savoie (b).

La comparaison de (a) et (b) permet d'écrire immédiatement :

1 £ 1/2 tournoise = 2 £ nouvelles de Savoie [19]

ou en doublant pour avoir des entiers :

3 £ t. = 4 £ nouvelles de Savoie.

Le change des deux £ s'exprime par le rapport $\frac{3}{4}$.

Ainsi 1 £ de Savoie = $\frac{3}{4}$ de £ t.

et 1 £ tournoise = $\frac{4}{3}$ de £ de Piémont.

---

(18) Le louis de France prit cette dénomination de vieux après la déclaration de S.M. (le roi de France), vérifiée (= enterinée) le 15 décembre 1689. Tous les louis d'or et d'argent (ceux-ci appelés écus blancs) devaient être refrappés à son coin, et leur valeur était augmentée du 1/10. Le louis vieux cessa d'avoir cours à partir de la fin d'avril 1690. Il continua cependant à circuler en Savoie où il faisait figure de pièce étrangère. Sa stabilité en poids est parfaite, puisqu'il n'est plus frappé. Il valut 12 £ 10 s. de France ou 25 fl. de Savoie, puis 16 £ nouvelles de Savoie en 1717, et enfin 16 £ 12 s. 6 d. au tarif de 1733.

Le roi Victor Emmanuel II, qui voyait avec déplaisir les pièces françaises circuler avec tant de faveur dans ses États, les avait systématiquement dépréciées au tarif de 1717. Il y eut de vives réclamations, cela gênait le commerce avec la France. Le tarif de 1733 répara cette erreur. Le nouveau louis appelé louis neuf revient constamment dans les comptes au XVIII[e] siècle.

(19) Ce petit calcul peut se faire par le procédé de la conjointe, si commode pour les calculs de change :

x sols de France = 20 sols de la £ de Savoie ;
13 s. 4 d. de la £ de Piémont = 12 sols de florin ;
24 sols de florin = 20 sols de France.

D'où : $x = \frac{20 \times 12 \times 20}{13 \text{ s. } 4 \times 24}$ et comme 13 s. 4 d. $= \frac{40}{3}$ de sol

$$x = \frac{20 \times 12 \times 20 \times 3}{40 \times 24} = \frac{30}{2} = 15 \text{ sols.}$$

La £ nouvelle de Savoie vaut donc 15 sols ou 3/4 de £ t.

La règle conjointe ou règle de chaine est un procédé pour résoudre les problèmes où l'énoncé donne une suite de nombres dont on connait les rapports successifs. Il suffit de veiller à ce que l'unité inscrite dans le second membre d'une des égalités soit la même que celle du premier membre de la ligne suivante.

Pour convertir une certaine somme de livres tournoises en livres nouvelles de Savoie, il suffira donc de l'augmenter de son tiers ; et inversement pour changer des £ de Savoie en £ tournoises, on diminuera la somme de son quart.

Il n'y a plus lieu de distinguer, après 1717 deux rapports monétaires entre France et Savoie, se plaçant l'un au niveau des sols, l'autre à celui des unités principales, livre et florin. La livre de 20 sols est installée dans l'un et l'autre pays ; ces deux rapports se confondent.

19. — *Evolution du change avec la France au XVIII^e siècle*

Le XVIII^e siècle en Savoie a vu deux révolutions monétaires : celle de 1717 qui a rétabli la livre de 20 sols comme unité de compte, et celle de 1795 qui a créé le franc ; la Savoie était alors française.

La première a raffermi la position au change de la France contre la Savoie. Avant 1717 il fallait 5 sols de France pour obtenir 6 sols de Savoie. Après cette date, 4 sols 1/2 suffiront. Nous venons de voir que ce rapport de change est de 3 à 4 soit 4 1/2 à 6 au profit de la France.

Mais au cours du siècle, les rois de Sardaigne font de vigoureux efforts pour égaler, et même surpasser les belles monnaies françaises. D. Promis observe qu'il y eut en Savoie-Piémont beaucoup de frappes de 1732 à 1752, et un véritable renouvellement monétaire. Or, pour égaler une monnaie, le meilleur moyen est de l'imiter.

Charles Emmanuel III fit battre, en 1733, entre autres des écus taxés à 5 £ de Savoie, semblables à ceux de 6 £ de France. Ce ne fut pas une réussite : le rapport de 5 à 6 en faveur de la Savoie était prématuré. Ce n'est que vers 1770 que ce rapport se rapproche de 5/6.

Ainsi en 1771, la dot de Jeanne Reine de Pingon qui épouse François Joseph de Menon, seigneur de Ville Saint-Savin en Dauphiné, « est de 9.000 £ de France, valant 7.436 £ 17 sols de Savoie, par réduction de 375 louis de France comptés à 19 £ 16 s. 6 d. suivant le tarif du roi de Sardaigne ». Il s'agit du louis neuf de 24 £ de France, puisque $24 \times 375 = 9.000$ £.

Le rapport des deux £ est donc: $\frac{19.16.6}{24}$

On voit que 19 £ 16 s. 6 d. est très proche de 20 £ : il n'y manque que 3 sols 6 deniers. Le rapport est donc proche de 5/6, à l'avantage de la Savoie.

Victor Amédée va plus loin, en 1755. Il fait battre un écu de 6 £ de Savoie, supérieur à l'écu d'argent de France de 6 £ t. En 1792, à Chambéry, une déclaration de la municipalité, approuvée par le commandant en chef des troupes françaises, porte que cet écu de 6 £ de Savoie vaut 7 £ 4 s. de France. Le change est donc exactement le rapport 5 (Savoie) à 6 (France) puisqu'en ajoutant à 6 £ son 1/5 soit 1 £ 4 sols on trouve la cote donnée 7 £ 4 s.

L'ancien rapport de change d'avant 1717 : $\frac{5 \text{ (France)}}{6 \text{ (Savoie)}}$ est donc inversé ; il est devenu $\frac{6 \text{ (France)}}{5 \text{ (Savoie)}}$, et on peut écrire :

1 £ de Savoie = $\frac{6}{5}$ de £ t. ou 1 £ t. 4 sols.

Les efforts des rois de Sardaigne ont donc été couronnés de succès : la monnaie de Savoie est à présent recherchée. Elle l'était peu auparavant (20).

19 bis. — *La dépréciation de l'argent métal au XVIII^e siècle*

Cette dépréciation au XVIII^e siècle n'est pas spéciale à la Savoie ; elle est générale.

Le rapport des valeurs de ces deux métaux, or et argent, croît au cours du siècle. On peut dire aussi bien que la valeur de l'argent a diminué par rapport à celle de l'or, ou que l'or est revalorisé par rapport à l'argent. On explique cette évolution au cours du siècle, par l'abondance de l'argent, due à la découverte de nouvelles mines dans les possessions espagnoles du Nouveau monde, et aussi par le rendement accru des nouveaux procédés du traitement du minerai.

En 1700, le rapport $\frac{\text{valeur de l'or}}{\text{valeur de l'argent}}$ est de 14, ce qui signifie qu'à poids égal, l'or vaut 14 fois plus que l'argent. Il passe à 14 1/4 en 1720, 14 1/2 vers 1250, 14 2/3 en 1775 et 15 1/2 lors de la création du franc, l'an III de la République française.

Cette dépréciation de l'argent apparaît dans les comptes. Reprenons par exemple le contrat de mariage de Jeanne Reine de Pingon, en 1771, dont nous avons parlé ci-dessus. Le montant de la dot et le prix du trousseau sont donnés en louis d'or et écus d'argent neufs, de France.

Voici un tableau des cours de ces deux pièces :

	Valeur nominale France	Cours au tarif Savoie
Louis d'or neuf de France ..	24 £ t.	19 £ 16. 6 de Savoie
Ecu d'argent neuf de France	6 £ t.	4 . 18 . 6 de Savoie

En France, l'écu est le 1/4 du louis, et ce rapport est maintenu constant, tant que la dépréciation de l'argent reste faible.

En Savoie, au contraire, ces pièces qui sont étrangères sont cotées au tarif sur la seule considération du poids du métal fin qu'elles contiennent, et de la valeur commerciale de l'or et de l'argent.

(20) Hyancinte de Pingon, seigneur de Sallenove, qui possédait des terres en Savoie et en France, échangeait toujours les pistoles de Piémont qu'il recevait contre des louis de France, dits mirlitons. La différence de cours n'était que de 5 sols : la pistole valait 15 £ 15 s. et le mirliton 15 £ 10 s.

Comparons deux paiements de la même somme, l'un en louis, l'autre en écus : une perte sur l'argent apparaîtra, si elle existe.

En France 1 louis = 4 écus neufs, il n'y a aucune perte.

En Savoie, si nous remettons un louis effectif, nous acquittons, au tarif 19 £ 16 s. 6 d. de Savoie.

Si nous remettons 4 écus neufs, nous acquitterons au tarif :

4 £ 18 s. 6 d. × 4 = 19 £ 14 sols.

La perte due à la dépréciation de l'argent est de :

19 £ 16 s. 6 d. — 19 £ 14 s. = 2 sols 6 deniers de Savoie.

20. — *Edit de Victor Amédée III, du 30 décembre 1785*

On sait ce qui arrive lorsque circulent deux monnaies : une bonne et une moins bonne. La seconde chasse la première, qui est fondue ou exportée : c'est la loi de Gresham.

Les gouvernants, voyant disparaître leurs meilleures pièces, finissent par s'en inquiéter, et par prendre des mesures appropriées. Ils envisagent d'en frapper de nouvelles, de même valeur nominale que les bonnes, mais d'une moindre teneur de métal fin.

C'est ce que fait Victor Amédée III, roi de Sardaigne, par son édit du 30 décembre 1785. Il a constaté, dit-il, une augmentation du prix de l'or dans les pays voisins (il s'agit de la France). En conséquence, il décide d'augmenter la valeur de l'or, dans son monnayage, et de diminuer légèrement celle de l'argent. Les pistoles d'or de Savoie en cours seront appelées au change, et reçues jusqu'au 30 juin 1786, à 24 £ 16 sols au lieu de 24.

Dès le 31 mars 1787, elles cesseront d'avoir cours.

De nouvelles pistoles de 24 £ seront émises avec un poids de fin un peu réduit.

Pour l'argent, la diminution, légère, sera restreinte au métal non monnayé.

Ces précautions ne seront pas suffisantes. Quelques années après, en 1795, lors de la création du franc, la dépréciation de l'argent se poursuivant, on devra adopter pour le rapport des valeurs des deux métaux, l'or et l'argent, 15 1/2 au lieu de 15 [19]. Et au cours des années suivantes, les calculs monétaires font état encore, d'une nouvelle perte sur la monnaie d'argent (30 - 32).

CHAPITRE VI

21. — *Les monnaies de Genève*

La ville de Genève, gouvernée par ses évêques jusqu'en 1536 connut, comme la Savoie, en matière monétaire, l'âge du denier, puis le règne du florin.

Mais au XVI[e] siècle, les pièces françaises circulaient en abondance à Genève. On adopta une seconde unité de compte : la livre tournoise. On disait : la livre tournoise, monnaie courante dans

cette ville. On l'appela ensuite livre courante et son cours se fixa à 3 florins 6 sols dans la deuxième moitié du XVII[e] siècle (21).

Ainsi Genève ne connut pas, comme la Savoie, la lutte du florin contre la livre. Accueillante, elle les adopta tous les deux, mêlant ainsi les souvenirs des influences italienne et française.

Ces deux unités de compte se spécialisèrent. Le florin servit dans le petit commerce et les transactions courantes ; la £ c., livre courante, fut usitée dans le haut commerce, draperie, orfèvrerie, et dans la banque.

Au cours du XVIII[e] siècle, Genève connut, semble-t-il, une grande prospérité économique. Ses monnaies circulaient dans les régions voisines, et surtout un écu lourd, d'argent, appelé patagon. Nous le trouvons dans les comptes en pays de Gex, en Genevois et même en Savoie et en Dauphiné (22).

Cet écu a son importance. C'est lui qui établit une relation stable entre le florin de Genève et la livre courante :

1 patagon = 3 £ c. = 10 fl. 6 s. de Genève (23).

22. — *Changes où intervient le florin de Genève*

Ils ont peu d'importance, car le florin ne sert qu'au commerce de détail. Ils n'ont qu'une utilité locale.

a) Florin de Genève et £ t. de France.

En 1734, Payronnet et Girod, notaires au pays de Gex, ont pris à ferme les seigneuries d'Alemogne, Matignin et Cointrin, possédées par M. de Conzié, pour la rente annuelle de 140 patagons. Il est précisé que cet écu sera pris pour 4 £ 18 sols argent de France.

On a donc l'équivalence :

4 £ 18 s. de France = 10 florins 6 s. de Genève

ou, en réduisant en sols :

98 s. de £ t. = 126 s. de fl. de Genève

ou 7 s. de £ t. = 9 s. de fl. de Genève.

Le premier sol vaut plus que le second.

b) Florin de Genève contre florin ancien de Savoie.

En 1722, Aimé Dominique de Livron, à Sallenôve, inscrit sur son livre de comptes tenu encore en florins :

6 pièces de 21 sols de Genève = 9 fl. de Savoie.

Ces 6 pièces de 21 sols valent 126 sols ou 10 fl. 6 s., c'est-à-dire exactement 1 patagon.

---

(21) Les cours de la livre tournoise furent successivement à Genève : 2 fl. 6 s. en 1576 ; 3 fl. 5 s. 4 d. en 1646 ; 3 fl. 6 sols en 1687. Son cours alors devint stable, et l'écu de 3 £ c. vaudra 10 fl. 6 s. de Genève.

(22) Nous avons trouvé mention de l'écu patagon dans les comptes d'Eugène de Pingon, syndic des chanoines de Saint-Chef en Dauphiné, vers 1635-1640.

(23) Cet écu a été appelé ainsi dès 1637. La désignation patagon lui vint du nom vulgaire d'une pièce espagnole, battue par Ferdinand le Catholique.
Il valait 8 fl. 4 s. en 1637. Puis il passa à 9 florins, puis 9 fl. 6 s., et après 1651, 10 fl. En 1721-1723 il fut battu à 3 £ c. de Genève et dès lors il valut 10 fl. 6 sols.

On en tire :

9 fl. ou 108 sols de Savoie = 126 sols de Genève,
et 6 sols de Savoie = 7 sols de Genève.

Le sol de Genève vaut donc un peu moins que celui de Savoie. Ceci nous explique pourquoi les ouvriers agricoles de Savoie, à Feuillasse (pays de Gex) chez M. de Pingon, avaient un salaire journalier légèrement plus faible, nominalement, que celui des ouvriers recrutés sur la place du Mollard, à Genève, payés en sols genevois.

23. — *Change sur la France de la £ c. de Genève*

Au contraire des précédents, ce change de la livre courante contre la livre tournoise a pris au XVIII[e] siècle, une grande importance. C'est que Genève est devenue, à cette époque, une place financière.

On y trouve de nombreux banquiers : les Picot, Jean-Jacques Naville, Vernet, Thellusson, Huguetan, plusieurs Lullin et autres (24).

Vers 1760, une cote des changes sur diverses places était publiée régulièrement à Genève, dans la « Feuille d'avis ». Paris et Lyon, pour la France, y étaient cotés (25).

Ce change peut aussi se dégager d'une transaction. En 1745, Hyacinte de Pingon, comte de Sallenôve, achète une propriété au voisinage de Genève (mais sur France), à Feuillasse, pour 10.500 écus d'argent de Genève, dits patagons, de 3 £ c. pièce. Cela fait 31.500 £ c. de Genève, soit 52.138 £ t.

Le change sur la France à Genève est donc :

$$\frac{52.138 \times 100}{31.500} = 165 \text{ £ t. } \frac{163}{315}$$

ou 165 1/3 environ, c'est-à-dire que pour une somme fixe de 100 £. c., on peut obtenir 165 1/3 £ de France.

Le notaire qui a rédigé l'acte de vente de Feuillasse, a sans doute utilisé le change publié à Genève dans la Feuille d'avis.

Examinons une de ces cotes, celle du 22 février 1766 :

Paris à vue		167	Francfort à 14 jours ..		146 1/2
Lyon versement		166 1/2	Amsterdam banco à 2 mois		93 3/8
Lyon paiement		167 1/2	Londres 2 mois		51 3/8
Nuremberg Augsbourg	à 14 jours	129 1/2	Livourne Milan	à 8 jours	96 -/2

(24) Blavignac (M.D.G., t. VI) nous dit que ce furent d'abord des commerçants-banquiers, ajoutant à leur négoce de marchandises les paiements et encaissements pour des tiers, les opérations de change et la négociation des lettres de change.
Puis, les opérations financières passèrent au premier plan, et ce furent des banquiers-commerçants.

(25) La Feuille d'avis est une petite feuille simple, format 14 × 16 environ, imprimée, contenant des offres de vente de commerçants ou de particuliers, les nouvelles locales, les objets trouvés (beaucoup de parasols sont oubliés au temple). On y trouve aussi le cours des changes. M. de Pingon y était abonné pour 8 florins payés à De Villard et Scherrer, pour 1766. Il paie en même temps 10 £ 5 s. pour la « Gazette de Berne ». Le « Mercure d'Hollande », mensuel, se vendait au numéro : 6 sols.

Dans la notation des cours, on n'utilise pas les unités divisionnaires, comme sols et deniers. L'entier est simplement accompagné d'une fraction.

En langage de changes, on dit que Genève donne le certain. C'est à un nombre fixe, 100 £ c. que correspond le nombre variable d'unités étrangères qui figure sur la cote.

Le cours donné s'applique aux lettres de change et autres effets de commerce. Cependant, on trouve à la cote les indications versement et paiement, avec une différence de 1 £ t. sur Lyon. Il s'agit de transferts de fonds. Le versement consiste pour le banquier genevois, à donner l'ordre à son correspondant de Lyon, banquier également, de faire le versement à un bénéficiaire désigné. Le paiement est un envoi direct de fonds en un paquet soigneusement cacheté appelé « group », remis à la diligence de Lyon.

Parfois le cours est donné avec une échéance : 8 ou 14 jours, 2 mois. Ainsi nous lisons : Amsterdam banco à 2 mois. Pour 100 £ c. comptant versées à Genève on peut acheter une lettre de change payable dans deux mois, du montant de 93 3/8 florins banco [26] de Hollande. Si la lettre de change effectivement livrée est à une autre échéance que 2 mois, il y a un petit calcul d'ajustement à faire : d'escompte si l'échéance est plus éloignée, d'intérêt si elle est plus rapprochée. L'escompte se retranche de la valeur nominale de l'effet ; l'intérêt s'y ajoute.

24. — *Retrait des pièces d'argent de Genève*

La dépréciation qui atteint l'argent au XVIII[e] siècle finit par devenir gênante. Les pièces en circulation tendent à devenir du billon : leur valeur nominale, ou au tarif, est supérieure à celle de l'argent fin qu'elles contiennent. On cherche à s'en débarrasser.

Un manifeste de la Chambre des Comptes de Turin, du 7 avril 1781, ordonne le retrait de la monnaie d'argent de Genève. Il constate que la Savoie est inondée de monnaies de billon de cette ville. Des bureaux de change seront établis à Carouge, Chêne et Vesenaz, tenus par les receveurs respectifs des gabelles de S.M. Le roi de Sardaigne permet le change, par un effet de sa grâce, à un prix excédant celui de la matière.

Ainsi l'écu d'argent valant 6 pièces de 21 sols de Genève sera repris à 4 £ 4 s. de Piémont. Remarquons en passant cette désignation de l'écu : on évite à présent le mot patagon, jugé vulgaire ; on a des délicatesses inconnues des devanciers.

La pièce de 21 sols sera reprise à 0 £ 14 s. de Pt ;

Le douzon de 12 s. 6 d., de même à 0 £ 6 s ;

Le guenille, pièce de 3 s. de Genève, à 0 £ 1 s. 6 d.

Un change est indiqué pour la pistole genevoise 14 £ de Savoie.

---

(26) Une unité monétaire de compte, fictive ou réelle est dite banco lorsque le banquier, sans tenir compte de sa valeur usuelle, lui en donne une autre, correspondant à un poids déterminé de métal fin. Ce procédé est employé pour les changes sur des pays où se pratiquent des manipulations monétaires, qui peuvent causer des pertes.

Cette disparition des espèces genevoises, effectuée assez rapidement, laisse un vide. L'aspect des comptes en est changé. On ne se trouve plus en présence que de deux monnaies, et de deux unités de compte, celles de Savoie et de France.

Chapitre VII

25. — *La période révolutionnaire*

La réunion de la Savoie à la France en 1792 n'apporta d'abord aucun changement à la circulation monétaire. Comme auparavant, il y eut deux sortes de monnaies et deux unités de compte, celles de France et de Savoie.

Mais les événements vont bientôt bouleverser le régime des monnaies. Il y eut :

— les assignats,

— et la création du franc.

26. — *Les assignats*

Le rôle des assignats paraît avoir été moins important en Savoie que dans les provinces françaises, si l'on en juge d'après les comptes des agents du comte de Sallenove Gaspard de Pingon, qui a des possessions d'une part en Savoie, de l'autre en Bresse, Bugey et pays de Gex. Ainsi en Bresse, dès 1794, et même 1793, tous les paiements se font en assignats. En Genevois et Savoie, il y eut toujours des paiements en espèces métalliques, à côté de ceux en assignats.

Le papier monnaie français circulait déjà en Savoie avant l'Annexion de 1792. Il était accepté au cours du jour. En France, le cours forcé avait été établi par une loi du 11 avril 1790 (27) ; il le fut en Savoie après 1792. Mais il était facile d'en éluder les conséquences. A tout paiement en assignats dépréciés correspondaient des prix plus élevés.

A Conflans en Bresse, en 1792, les salaires des femmes sont à 4 sous métalliques par jour. En 1793, ils sont payés en assignats, mais le prix de la journée oscille entre 15 et 30 sous. L'élévation du prix est même supérieure à celle qui correspond à la dépréciation du papier : on se prémunit contre une perte plus élevée.

Voici un exemple du paiement en assignats d'une dette évaluée en espèces métalliques. Albert, médecin à Saint-Julien-en-Genevois, réclame à Gaspard de Pingon, habitant Feuillasse, 5 louis neufs de 24 £ de France et un écu neuf de 6 £ t., soit en tout 126 £ t. valant 107 £ 2 s. de Savoie. Il est payé en assignats, mais c'est 200 £ t. qui lui sont versées, au lieu de 126. La perte sur le papier monnaie est de 74 £, soit 37 %.

La conversion des 107 £ 2 sols de Savoie en 126 £ de France fait apparaître le rapport connu, et qui reste stable : 5 sols de Savoie valent 6 sols de France, à peu de chose près.

---

(27) D'après Cot, *Dictionnaire*.

Il est un cas cependant où un créancier est obligé d'accepter le paiement en assignats, sans compensation pour perte au change. C'est celui où il existe un contrat notarié, dûment enregistré au tabellion, et donnant le montant de la créance. Ainsi Gaspard de Pingon avait vendu en 1786 son domaine de Feuillasse à des frères Perrault, pour 105.000 £ tournoises payables en 9 ans. Les premières années, jusqu'en 1792, il reçut des acomptes en louis et écus de France, puis seulement des assignats. Il se hâtait de les remettre à son agent à Marlioz, Clerc, qui tâchait de les échanger contre des louis et écus métalliques.

Ainsi, en 1792, Clerc trouve à échanger 4.180 £ en assignats contre 115 louis de 24 £ t. chacun. La perte est de 1.420 £, soit 34 % (28).

Pingon de son côté réussit à utiliser 40.000 £ t. en assignats. Il les remet à son beau-frère M. de Menon, de Ville-Saint-Savin, en Dauphiné, et celui-ci est tout heureux de se débarrasser, à l'aide de ce papier, de dettes criardes qu'il avait à Lyon.

Quelques années après, vers 1802, Gaspard de Pingon essaya d'obtenir de ses débiteurs libérés en assignats un versement supplémentaire pour compenser ses pertes. Quelques-uns y consentirent, soit de leur plein gré (29), soit sous la menace de poursuites. Mais il savait bien lui-même — il avait pris consultation à ce sujet — que la plupart étaient valablement libérés. Il suffisait qu'une partie de la dette ait été payée en espèces, d'après une loi du 16 nivose an VI.

27. — *Inscription des monnaies dans les comptes*

Les comptes de cette époque, jusqu'en 1795, ne diffèrent pas des comptes antérieurs. Les prix sont donnés en deux monnaies, celles de France et de Savoie. On a une succession d'équivalences.

Les assignats jouent semble-t-il un rôle assez discret. Ils sont notés, mais on s'en débarrasse le plus tôt possible ; nous avons l'impression que la majeure partie des échanges se fait encore en monnaie métallique, et surtout en monnaie française, louis et écus neufs.

Ainsi en 1792, à Sallenove, un gros cochon « pour tuer » est payé 13 écus neufs et demi valant 67 £ 16 s. de Savoie. On en déduit que cet écu neuf de France vaut $\frac{67 \text{ £ } 16 \text{ s.}}{13,5}$ ou en réduisant 16 sols en décimales $\frac{67,8 \text{ £}}{13,5} = 5 \text{ £ } 0222$, et en

---

(28) Voici quelques cours des assignats pour 100 £ (d'après Cot) :
— 1793 : de 68 à 33 £ t.
— 1794 : de 48 à 30 £ t.
— 1795 : de 22 £ 1 s. à 2 £ 11 s.
— 1796 brumaire : 1 £ 8 s.
— Germinal : 0 £ 0.
— Thermidor : 4 £ 4 s.

(29) Ainsi, un Minut de Contamine, acheteur du grangeage de Prévy, qu'il avait payé en assignats, ordonna à ses héritiers, dans son testament, de rembourser à G. de Pingon 700 £ t. sur les 2.000 payées en assignats.

réduisant à l'inverse 0 £ 0222 en deniers (valant $\frac{1\ £}{240} = 0\ £\ 00416$) = 5 £ 0 s. 5 d. de Savoie.

D'autre part, un cochon hyverné, c'est-à-dire engraissé en hiver, vaut 3 louis 1/2 de France ou 71 £ 8 s. de Savoie. Le louis neuf vaut donc $\frac{71\ £\ 8\ s.}{3,5} = \frac{71,4\ £}{3,5} = 20,4\ £$ ou 20 £ 8 sols.

La perte sur un louis payé en écus est donc de :

20 £ 8 s. — (5 £ 0.5 × 4) =
20 £ 8 s. — 20 £ 1 . 8 = 6 sols 4 d.

Elle n'était que de 2 sols 6 d. en 1771 (19 bis). La dépréciation de l'argent n'a fait qu'augmenter de 1771 à 1792.

28. — *Le franc*

Le franc a été créé par la loi du 18 germinal an III (7 avril 1795) complétée par celle du 7 germinal an XI (28 mars 1803). Il se définit par un poids de 5 grammes d'argent au titre de 9/10. La Savoie était alors française.

Ce choix fut guidé par le désir de créer une unité nouvelle qui différât aussi peu que possible de l'ancienne livre tournoise, tout en s'ajustant au système métrique par son poids en grammes.

Effectivement, la différence entre ces deux unités, la livre tournoise et le franc, est minime. Elle correspond à une réévaluation de 1/80 de la £ t. Autrement dit, le franc vaut :

$$\frac{80}{80} + \frac{1}{80} = \frac{81}{80} \text{ de la £ t.}$$

ou 1 £ t. 0 125, et la livre tournoise vaut $\frac{80}{81}$ du franc ou 0 fr. 98765.

On utilise souvent les égalités :

80 livres nouvelles ou francs = 81 livres anciennes ou £ t.,

240 deniers du franc = 243 den. de la £ tournoise.

Le franc est donc la continuation de la livre tournoise. Les prix au XIX^{e} siècle sont à peu de chose près ceux d'avant 1795. Cette continuité est remarquable.

29. — *Francs et livres tournoises*

Nous avons donc, après 1795, trois unités de compte : la £ de Piémont ou Savoie, la £ t. et le franc.

Dans les textes de l'époque, le mot franc est un peu ambigu. Avant 1795 il était assez souvent employé pour désigner la £ tournoise. Après cette date, on se demande parfois, lorsqu'une somme

est libellée en francs, s'il s'agit du véritable franc ou £ nouvelle de France, ou de la £ t. (30).

Ainsi au mois de vendémiaire an VIII, le citoyen G. de Pingon (31), alors à Paris, toucha une lettre de change de 500 £ de France, que son agent en Savoie, Clerc, avait achetée à Genève et lui avait envoyée. S'agit-il de £ t. ou de francs ? Il note qu'on lui a remis des pièces de 100 sols comptées pour 101 sols et un liard (le liard est le quart de sol). On voit immédiatement que 1 sol et 1/4 est le 1/80 de 100 sols, ce qui nous rappelle l'égalité notée ci-dessus (28) :

80 francs ou livres nouvelles = 81 £ t. ou livres anciennes. Le franc vaut $\frac{81}{80}$ de livre tournoise.

La lettre de change était en £ t., mais fut payée en francs, comptés à 1,0125 £ t., soit 101 1/4 sols tournois, pour 100 sols de franc, c'est-à-dire la pièce de 5 francs.

De même, en 1800, Gaspard fait un encaissement de 919 francs comptés avec un supplément de 3 deniers par franc. Nous voyons reparaître l'égalité notée ci-dessus (28) :

240 deniers de £ neuve ou franc = 243 deniers de £ t. Il s'agit de francs payés en £ tournoises.

On peut remarquer que le franc reste, et cela jusque vers 1800, divisé en 20 sols ou 240 deniers. Les centimes n'entrent dans l'usage courant que cinq ans après sa création.

30. — *La perte sur l'argent*

Nous lisons dans les comptes de Gaspard de Pingon, en 1796 :

3 louis neufs en écus = 69 £ t. 12 s.

Au lieu de 3 louis d'or, on a donc reçu 12 écus d'argent valant chacun 1/4 de louis. Le paiement en or aurait procuré 24 £ t. × 3 = 72 £ t.

La perte sur l'argent est donc de 2 £ t. 8 s. sur 72 £.

Nous avons noté ci-dessus que le rapport des valeurs, à poids égal des deux métaux, l'or et l'argent, était passé, lors de la création du franc, en 1795, de 15 à 15 1/2.

Or cette augmentation de 1/2 est le 1/30 de 15, et précisément les 2 £ 8 s. sont le 1/30 de 72. Il semble donc que cette perte est

---

(30) Jean le Bon, au XIV^e^ siècle, avait créé un franc d'or valant 1 £ de France ; cette pièce eut un grand succès. Henri II en fit battre d'argent. Mais Louis XIII les décria quand il fit faire des louis en 1640. Le nom resta cependant comme synonyme de £ tournoise. La Convention ne fit que reprendre cette appellation.

(31) Le citoyen Gaspard de Pingon avait été emprisonné comme suspect le 12 septembre 1792 vieux style dans les prisons de Chambéry. Il en sortit par arrêté du représentant Gauthier, « envoyé dans les départements de l'Ysère et du Mont-Blanc », du 22 brumaire an III de la République une, indivisible et démocratique. Mais libéré à Chambéry, il fit installer un oratoire dans sa maison, 4, rue de la Vérité de cette ville, précédemment 144, rue Saint-Antoine (et sous la Restauration 108, rue Saint-Antoine proche les Jésuites). Le citoyen La Roche, prêtre réfractaire, y venait le dimanche dire la messe. Condamné de nouveau à deux ans de prison, libéré sous caution, Pingon se rendit à Paris pour soutenir sa requête en cassation. Le jugement fut confirmé, et il fit dans la capitale, à partir du 12 frimaire an VII, à la prison de la Grande Force, un séjour de 1 an et 3 mois.

liée à cette augmentation officielle du rapport des valeurs des deux métaux. L'argent reste déprécié par rapport à l'or, malgré l'édit de 1785 qui a relevé le prix de l'or monnayé.

31. — *Disparition dans les comptes du denier et du sol*

Le franc vaut 100 centimes ; les sols et les deniers n'ont plus qu'à disparaître. Il n'y a pas de place pour eux dans le nouveau système, qui est décimal.

Le denier est éliminé rapidement : c'est une unité trop petite, une fraction de centime seulement. Le sol va se maintenir cependant, renouvelé. On frappe en effet une pièce de 5 centimes qui est le 1/20 de la livre neuve ou franc, comme le sol était le 1/20 de la £ t. Ce sou nouveau sera adopté, et on comptera en francs et sous.

Lorsque les centimes apparaissent dans les comptes, vers 1800, la distinction des deux livres est immédiate, car les centimes accompagnent toujours le franc. En 1800, Clerc envoie à Gaspard de Pingon 355 fr. 50 c., valeur de 360 £ t. (32). Tout est parfaitement clair.

L'emploi des centimes apparaît progressivement, et tout d'abord dans les documents officiels : avertissements du percepteur, congés pour la circulation des vins, bulletins du sel, documents de douane, et autres.

Les notaires adoptent aussi, vers 1800, le nouveau système. Après 1820, le prix des denrées suit le mouvement : chandelles à 30 centimes, pain à 25 ou 30 cent., beurre à 65 cent., œufs à 40 cent. la douzaine, café à 1 fr. 40 cent. la livre. Mais ce n'est que vers 1830 que le règne unique de la lira sera assuré. Les anciennes pièces ont été retirées de la circulation peu à peu, dans la décade 1820 - 1830.

Chapitre VIII

32. — *La Restauration*

En 1814, le roi de Sardaigne, rentré dans ses Etats, eut des velléités de revenir à l'ancien régime. De septembre à décembre, il donna des ordres pour reprendre l'ancien monnayage de 1755 et 1785.

Mais après son retour définitif, il ne maintint pas cette attitude. Le 6 août 1816, il ordonna de frapper des pièces de 20 lire (33) en or, et de 5 lire en argent, en tout semblables à celles de France pour le poids et le titre.

On aura donc désormais, dans les Etats sardes, la « lira » comme unité de compte, semblable au franc de France et avec les mêmes divisions décimales. Les centesimi sont les cousins des centimes.

---

(32) La différence entre ces deux sommes, soit 4 fr. 50, est le 1/80 de 360.

(33) Lire, pluriel de lira, en français livre. En 1816, c'est la lira qui est unité de compte en Savoie.

Il faut noter cependant que ces deux unités égales ont des formations différentes. Le franc dérive de la £ t. et lui est sensiblement égal ; la lira est indépendante de la £ de Piémont. Créée à l'imitation du franc, elle dérive comme lui de la £ tournoise. Un calcul est donc nécessaire pour établir le rapport entre la lira et la £ ancienne de Piémont.

Nous avons calculé ci-dessus (28) le rapport du change £ t. contre franc : 81 £ t. = 80 francs = 80 lire (a).

D'autre part, nous avons établi (19) le change £ t. contre £ de Savoie vers 1790.

$$1 \text{ £ de Savoie} = \frac{7 \text{ £ } 4 \text{ s.}}{6} = 1 \text{ £ t. } 4 \text{ sols ou } 1 \text{ £ t. } 2 \text{ en déci-}$$

males (b).

Ces deux égalités a et b permettent de calculer la valeur de la £ de Savoie ancienne en lire nouvelles (34).

$$1 \text{ £ ancienne de Savoie} = \frac{1 \text{ £ t., } 2 \times 80}{81} = 1 \text{ lira, } 18518.$$

Mais les nombres ainsi obtenus pour exprimer le rapport des deux livres, ancienne et nouvelle, de Piémont sont compliqués et d'un emploi malaisé dans les calculs.

Le billet royal du 20 mars 1822 prescrit que les livres anciennes de Piémont-Savoie remises en paiement des impôts ou des amendes seront acceptées avec une majoration de 18,75 % sur le montant à payer en £ neuves.

$$\text{Or } \frac{18{,}75}{100} = \frac{3{,}75}{20} = \frac{15}{80} = \frac{3}{16};$$

$$\text{et } 1 \text{ £ ancienne} = 1 + \frac{3}{16} = \frac{19}{16} \text{ de Lira.}$$

Ainsi 16 livres anciennes en valent 19 de nouvelles.

Pour payer par exemple 238 livres nouvelles d'impôts, on peut s'acquitter en versant $\frac{238 \times 16}{19} = 200$ livres anciennes de Savoie-Piémont et $\frac{8}{19}$, soit 8 sols environ.

---

(34) Ce calcul peut se faire par conjointe :

x lire nouvelles = 1 £ de Savoie ancienne.
1 £ de Savoie ancienne = 1 £ t. 4 s. ou 1 £ t., 2.
81 £ t. = 80 lire neuves de Savoie.

D'où : x £ neuves de Savoie = $\frac{1 \text{ £ t. } 2 \times 80}{81}$ comme ci-dessus pour 1 £ ancienne.

Notons que l'Académie de Turin consultée présenta un calcul soi-disant plus précis et obtint le résultat :

1 £ ancienne de Piémont = 1 lira, 186057
(sur la base de 1 £ de Piémont = 1 £ t. 4 s. 0, 211).

33. — *Conclusion*

Arrivés au terme de notre travail, nous devons faire remarquer combien il est incomplet. Nous avons traité surtout des rapports entre unités monétaires de Savoie, de France ou de Genève.

Nous avons laissé de côté l'étude systématique des pièces en circulation en Savoie, soit de celles d'argent de bas aloi appelées monnaies noires, soit des pièces prestigieuses d'or aux différentes époques, comme l'écu d'or et le ducat de Savoie au XV[e] siècle, l'écu d'or au soleil de France, créé par Louis XI, très recherché en Savoie et ailleurs au XVI[e] siècle, la pistole d'Espagne en faveur au XVII[e], et le louis d'or neuf de France, au XVIII[e] siècle, entre autres.

Pour les pièces proprement savoisiennes, leur étude a été faite dans les ouvrages cités de D. Promis et Duboin.

J.-P. et J.-F. POLLIER.

Le "Scarabée de Cœur" du Musée d'Annecy [1]

Ce « Scarabée de Cœur » égyptien [2] se trouve dans les collections du Musée d'Annecy depuis le 10 mai 1909. Il est inscrit sur le registre des entrées sous le n° 14.719. La référence, écrite de la main du Conservateur Marc Leroux, porte l'indication suivante : « Scarabée égyptien ; longueur 0,06, avec inscription hiéroglyphique, empreinte en cire rouge provenant des ruines de Thèbes ». Sur la fiche de classement, on trouve la mention : « Scarabée en brèche verte, de l'époque saïte, VI[e] siècle avant J.-C. — Texte hiéroglyphique tiré du Chapitre XXX du Livre des Morts. Traduction faite par M. Langlois. Don de M. Prisse d'Avennes fils. »

Il s'agit d'une reproduction de cet insecte de la famille des coléoptères, l'Ateuchus Sacer, le « Scarabée Sacré » que l'on rencontre dans les zones désertiques et chaudes des pays méditerranéens, ainsi que dans le midi de la France. L'entomologiste H. Fabre l'a poursuivi au siècle dernier sur les pentes ensoleillées du Mont Ventoux et a décrit ses mœurs dans des pages pleines de saveur et d'humour.

Le scarabée du Musée est sculpté dans une belle pierre dure, une malachite verdâtre. Il mesure 6 cm de long et 4 cm 5 de large. On a pu dire que, « microcosme de l'art

---

(1) Pour éviter d'alourdir inutilement cet exposé, nous nous abstiendrons de toutes références et mentions bibliographiques égyptologiques. Celles-ci ont été données dans la communication « Le Scarabée de Cœur du Musée d'Annecy », parue dans le « Bulletin de l'Institut Français d'Archéologie Orientale », tome LXII, Le Caire, Imprimerie de l'Institut Français d'Archéologie Orientale, 1964.

(2) M. J.-P. Laurent, conservateur du Musée d'Annecy, a bien voulu m'autoriser à étudier cet objet égyptien. Qu'il en soit ici vivement remercié.

Mes remerciements vont aussi à M. Burdin, qui m'a donné une première transcription du texte, ainsi qu'à M. Juge pour ses indications sur l'identification de la pierre dans laquelle l'objet a été sculpté.

égyptien, le scarabée en avait toute l'excellence ou bien tous les défauts ». Celui-ci en a vraiment toute l'excellence et c'est un très beau spécimen de l'habileté avec laquelle les artisans égyptiens travaillaient les matériaux les plus durs.

Sa face supérieure, qui représente le dos du scarabée, est arrondie, finement sculptée, et admirablement polie par la roue du lapidaire. Elle représente avec beaucoup de vérité les détails de la tête et du corps de l'insecte. Les caractères archéologiques de cette face rangent l'objet selon les recherches de John Ward, de Newberry, de Wallis Budge et la classification de Hall, dans le type « naturaliste soigné » (type D8 et Gl). La tête et le prothorax sont admirablement travaillés avec tous leurs détails. Les ailes sont régulièrement tracées, laissant un léger triangle à leurs points d'intersection externe. Les pattes sont schématisées conventionnellement et striées de hachures. Tous ces éléments sont caractéristiques d'une époque, nous le verrons plus loin, et permettront de dater l'objet avec assez de certitude.

La face inférieure plane est divisée en quinze registres irréguliers dans lesquels est gravée l'inscription. Dans les sept premiers registres, l'écriture est assez serrée, comme si le graveur avait craint, au début de son travail, de ne pas avoir assez de place pour terminer son inscription. Il a ensuite relâché son écriture dans les huit registres suivants, et de ce fait, il s'est trouvé, comme prévu initialement, manquant de place pour écrire les deux derniers mots, qui manquent effectivement.

Cet objet se différencie totalement des autres scarabées, amulettes, talismans, intailles, que l'on trouve avec une fréquence extrême à toutes les périodes de la chronologie égyptienne. Il se différencie également des scarabées commémoratifs des noms de rois ou d'événements historiques tels que mariages, butins de chasse ou batailles. C'est un scarabée dit « de cœur » qui fait partie du rituel funéraire égyptien. Il nous semble nécessaire de rappeler quelques notions préliminaires générales et de situer ces [illegible] dans l'iconographie égyptienne avant de poursuivre l'[illegible] spéciale de notre scarabée.

On trouve ces gros scarabées de pierre dans les tombes depuis la deuxième période intermédiaire jusqu'à l'époque romaine. Il s'agit donc d'une tradition très vivace puisqu'elle s'étage sans interruption sur plus de 2.000 ans. Les scarabées de cœur persistent plus longtemps que les autres scarabées qui disparaissent à l'époque perse. Le plus vieux scarabée de cœur connu, portant l'inscription, est celui du pharaon Sobeckemsaf de la XVII^{e} Dynastie, vers 1680 avant notre ère. Il se trouve actuellement au British Muséum (n° 7876).

Ce scarabée de pierre est posé sur la gorge de la momie, à la naissance du cou, à l'intérieur des bandelettes ; il est souvent cousu au maillot ou bien suspendu à un fil ou à un collier. La formule inscrite sur la face inférieure témoigne de son étroit rapport avec le cœur du défunt. On peut donc se poser deux questions.

— Pourquoi un scarabée ?

— Et quel est son rapport avec le cœur ?

Pourquoi un scarabée ? Il s'agit, pour les Egyptiens, d'une image éminemment sacrée et empreinte d'une religiosité surnaturelle, dont le symbolisme semble être la réminiscence d'un très ancien culte nilotique, remontant peut-être à la préhistoire. A l'époque romaine, Clément d'Alexandrie, au II^{e} siècle, et Horapollon au IV^{e} ou V^{e} siècle, ont tenté de donner une explication para-logique et symbolique de cette représentation. D'après eux, l'insecte bousier qui sort des sables a été considéré par les Egyptiens comme s'engendrant lui-même, né, semble-t-il, par génération spontanée et d'un seul être, sans le secours de la femelle, d'où l'idée de création autonome, de renaissance et, de ce fait, d'immortalité. Roulant sa balle au bord des terrains arides, il semble aller de l'Est à l'Ouest, comme le soleil tourne dans le ciel. De ce fait, il a été assimilé très tôt au Dieu Khepri, le Soleil levant, qui émerge le matin dans le ciel oriental. Il s'est intégré ainsi au culte solaire héliopolitain. Sa couleur verte aux reflets mordorés, soulignée par Pline dans son histoire naturelle, « éclair de l'or et rutilance du cuivre poli » dit Fabre, l'identifie aux rayons dorés de l'aurore et exprime par magie mimétique et sympathique, l'idée de renaissance et de résurrection. Un symbolisme magique curieux compare les trente articles de ses pattes

aux trente jours du mois; Horapollon dit que l'insecte enfouit sa boule sous terre pendant les vingt-huit jours de la révolution lunaire à travers les douze signes du zodiaque. Ensuite, le jeune scarabée sort des mares et de la boue laissées par l'inondation du Nil comme le premier soleil sortit de l'eau primitive, sur le tertre primitif, d'après les antiques théogonies: c'est la conjonction de la lune et du soleil et la naissance du monde. De l'observation empirique des métamorphoses apparentes de l'insecte, les Egyptiens ont tiré le signe hiéroglyphique et la racine « Kheper » qui sont la représentation même du scarabée, et dont la traduction difficile, est rendue, selon les auteurs, par « manifestations, devenirs, transformations, venir à l'existence, façon d'être », expression qui a tellement d'importance dans l'évocation des destinées de l'homme, sur terre et dans l'au-delà.

La tradition du scarabée sacré égyptien dans l'imagerie religieuse et populaire a été tellement vivace qu'elle a eu quelques résonances dans les premiers siècles chrétiens. En particulier, on y trouve des allusions dans l'œuvre de Saint Ambroise, évêque de Milan sous Théodose [3].

Quel rapport le scarabée peut-il avoir avec le cœur du défunt ? La tradition du « cœur de pierre » des momies égyptiennes était répandue dans tout le bassin méditerranéen et était vivace aux Basses Epoques. Peut-être y a-t-il une allusion à ce rite funéraire païen dans la Bible: « Je vous purifierai de toutes vos souillures et de toutes vos idoles... J'ôterai de votre corps « le cœur de pierre » et je vous donnerai un cœur de chair... » (Ezechiel, XI-19 et XXXVI 26-28).

Comme les peuples antiques voisins de l'Egypte, les premiers égyptologues ont cru, étant donné la place occupée par ce gros scarabée de pierre sur le corps de la momie, qu'il s'agissait simplement d'un substrat magique et figé du cœur mortel, cristallisé en une matière minérale et dure pour remédier à la décomposition de l'organe périssable, ou pour stimuler magiquement sa fonction. Il s'est avéré ensuite que c'était là seulement un aspect partiel de

---

(3) « The Exposition of St Luke's Gospel » by Ambrose Bishop of Milan (Opera Paris, éd., 1686 - Tome I, col. 1528, n° 113).

la vérité. En effet, le scarabée n'est pas, à proprement parler, à la place du cœur comme on l'a cru tout d'abord. Il n'est pas placé dans le thorax. Il est en avant de celui-ci, sur la gorge. En principe, le cœur reste à sa place, attaché aux gros vaisseaux. Les autres viscères sont enlevés du corps et mis dans les quatre vases rituels dits « vases canopes » [4]; ils sont protégés par les quatre génies, fils d'Horus, et orientés autour de la momie aux quatre points cardinaux; mais le cœur fait exception à cette règle. Il est laissé dans le corps; ce n'est que dans de rares cas, d'ailleurs discutés, qu'il est placé avec les poumons dans le vase canope dominé par le génie-chacal Douamoutef, orienté à l'Est et protégé par la déesse Neith [5].

Nous voyons donc que le scarabée de pierre ne remplace pas, à proprement parler et organiquement le cœur. Il n'est pas exclu cependant qu'une association d'idée primitive se soit faite entre le scarabée et le cœur et que cette association ait joué dans l'identification du corps de l'insecte sacré avec l'organe-clé central, primum movens des pulsions vitales, l'organe qui se différencie le premier dans l'individualisation de la vie embryonnaire; et que dans la représentation cosmique et symbolique du corps humain, le cœur ait pu être identifié au soleil. Ainsi aurait joué l'association Scarabée-Soleil-Cœur.

Mais la formule inscrite sur la base du scarabée nous renseigne mieux sur le rapport du scarabée et du cœur Il s'agit d'une incantation magique qui est en même temps une prière. Elle est la même, à peu de chose près, pour tous les scarabée de cœur. C'est le chapitre XXX du Livre des Morts, chapitre intitulé « ponr ne pas permettre que le cœur du défunt se dresse contre lui dans l'autre monde ». Voici la traduction de cette formule, inscrite sur notre scarabée :

« Paroles à dire par Payou.

Elle dit: « O, mon cœur de ma mère, ô mon cœur de ma mère, cœur de mes manifestations ! Ne te dresse pas

---

(4) Selon la légende grecque, Canopus, pilote de Mélénas, aurait éét enterré à Canope, ville du Delta égyptien, et adoré « sous forme d'une jarre avec cou mince, ventre enflé, dos rond et petits pieds », d'où le nom attribué par confusion à ces vases funéraires.

(5) Antique déesse mère, vénérée à Saïs dans le Delta, dont le culte et les rituels sont encore mystérieux.

contre moi en témoin ! Ne t'oppose pas à moi devant les Juges ! Ne me sois pas hostile en présence du Gardien de la Balance ! Tu es mon « Ka » (6), qui est dans mon corps, le « Khnoum » (7) qui rend vigoureux mes membres. Puisses-tu maintenant t'avancer vers ce lieu de Béatitude vers lequel nous nous dirigeons ! Ne permets pas que notre nom soit en mauvaise odeur auprès des Courtisans qui œuvrent pour la multiplicité des hommes ! Que ce soit bienfaisant pour nous ! Que ce soit bienfaisant d'écouter ! Que le cœur s'épanouisse à l'énoncé du Jugement ! Ne prononce pas de mensonge contre moi auprès de Dieu. Voici que tu es évalué et que tu existes, justifié ! »

Que signifie ce texte ? Il s'agit d'une allusion au chapitre bien connu du Livre des Morts, le chapitre CXXV, qui traite de la grande scène du Jugement d'Osiris, ou Tribunal des Morts. Cette scène désignée sous le nom de « psychostasie » est bien connue des manuels scolaires. Après de multiples épreuves, le mort arrive dans la Salle de la Double Justice. Il comparaît devant le juge suprême Osiris, assis sur son trône, entouré des 42 Juges représentant les 42 péchés. Ceux-ci vont juger le défunt selon les actes qu'il a accompli en bien ou en mal durant sa vie terrestre. Tandis que l'impétrant récite les formules rituelles de la confession négative (ou comme l'on dit maintenant, de la proclamation d'innocence)), (« Je n'ai pas commis d'iniquités... je n'ai pas diminué les offrandes des temples... je n'ai pas détourné l'eau en sa saison... je n'ai pas tué... etc. »), le Dieu Anubis, sous la surveillance du Dieu Thot, pèse dans les deux plateaux d'une balance, d'une part une plume (c'est-à-dire le symbole de la déesse Maat, qui représente la Vérité, la Justice, ou plus exactement l'ordre du Monde), d'autre part, le cœur du défunt. Si la plume de Maat fait pencher le plateau, le défunt est lavé de toutes fautes ; il est justifié, il est dit « juste de voix » et il est admis dans le royaume du Dieu Grand. Si son cœur est lourd des péchés commis, il fait pencher le plateau de la balance. Alors, le défunt est reconnu coupable. Il est précipité dans les ténèbres et les horreurs sans

---

(6) Terme intraduisible exprimant une composante spirituelle de la personne.

(7) Allusion au Dieu Khoum, Dieu bélier qui donne forme aux humains en les tournant sur son tour de potier.

nom du monde souterrain qui représente l'enfer des Egyptiens.

Cette formule est d'abord une conjuration magique, un « charme », qui doit être récitée selon certains rites et avec une certaine tonalité de la voix. La rubrique du Livre des Morts nous dit qu'il faut qu'elle soit dite « par un homme pur et lavé, n'ayant mangé ni chair d'animaux, ni poissons, sur un scarabée de pierre verte serti d'or ». Il n'est pas impossible que notre scarabée ait eu une bordure dorée. Quelques rares traces à peine visibles sur le pourtour, sont difficiles à interpréter. Nous savons que pour les Egyptiens, l'or n'a pas de valeur marchande mais qu'il a essentiellement une valeur mystique: il est substance divine, chair des Dieux et matière éminemment sacrée.

La formule remonte à la plus haute antiquité et on lui prête une origine légendaire: le premier exemplaire aurait été trouvé à Hermopolis, sur une plaque de métal du Sud gravée en lapis-lazuli, sous les pieds du Dieu, du temps de Sa Majesté le roi de Haute et Basse Egypte, Menkaouré, par le Prince Royal Hordjedef, au cours d'une tournée d'inspection dans les temples. Menkaouré, c'est Mikerinos, le pharaon de la troisième grande pyramide, ce qui nous fait remonter dans le temps à l'Ancien Empire, vers 2.600 ans avant notre ère.

Il s'agit donc d'un très ancien pentacle magique, destiné à influencer dans le bons sens le cœur du défunt. Mais c'est beaucoup plus que cela; et nous voilà en présence du syncrétisme déconcertant de l'esprit religieux égyptien car ici apparaît, en une image encore vague, confuse, trouble et mal différenciée, la notion du cœur affectif et surtout du cœur-conscience, ébauche du Sur-Moi de la personnalité morale, responsable des actions dans le bien et dans le mal. Et le mort s'adresse à son cœur comme à un double de lui-même; c'est là une relation sur laquelle pourraient s'exercer les psychanalystes modernes.

Rappelons aussi que les deux mots égyptiens qui signifient le cœur, sont employés tous deux dans l'invocation du début :

« O ! mon cœur de ma mère, cœur de mes manifestations. »

On pourrait croire qu'il y a là une différenciation du cœur charnel et du cœur affectif et émotif. En réalité, il est difficile de savoir exactement ce que les Egyptiens se représentaient sous ces deux mots différents. Piankoff, de Buck et Lefèbvre concluent que très anciennement, les deux mots se sont confondus pour désigner uniformément le cœur. Cependant l'incantation, ici, semble bien différencier le cœur qui vient de la mère, support vital, transmis par l'hérédité de la race, et le cœur, muscle cardiaque avec un sens vraiment physiologique et matériel.

Nous voyons donc que ce petit objet est tout à fait déconcertant sous son apparence banale. Il est une représentation parfaite de la pensée égyptienne qui n'élague jamais, par traditionalisme, les anciennes croyances mais qui, pieusement, les conserve et y superpose simplement les nouvelles acquisitions. Il suggère par un syncrétisme curieux, des séries de concepts qui s'emboîtent les uns dans les autres, semble-t-il, comme des enveloppes successives, sans qu'aucune n'annihile le revêtement précédent : naturalisme puéril de l'insecte par sa forme et sa couleur, animisme primitif, culte nilotique obscur et peut-être totémique, remontant à la préhistoire, assimilation aux rites solaires, idée de renaissance, de résurrection et d'éternité, magie rituelle figée et incantatoire, pour finir par la notion entrevue du cœur-conscience et de la personnalité morale, ébauche encore vague qui ouvrira la porte et fera le lit à la prise de conscience épurée et spiritualisée qui va succéder au paganisme dans le premier siècle de notre ère.

Pour en revenir à notre scarabée, précisons les caractères qui en font l'intérêt : d'abord, une rectification sur sa date ; il est plus ancien que ce que l'on avait cru. Il remonte dans le temps, plus loin que l'époque saïte (XXVI[e] Dynastie, 600 ans environ avant notre ère). Il date probablement du Nouvel Empire (XVIII[e] ou XIX[e] Dynastie, entre 1500 et 1100 avant notre ère). Cela est prouvé par ses caractères archéologiques et aussi par l'épigraphie : il s'agit en effet de la version B du chapitre XXX du Livre des Morts, version très proche de celle donnée par les grands papyrus d'Ani et de Nebseni qui sont tous deux de la XVIII[e] Dynastie ; c'est la version de la recension thébaine qui apparaît au Nouvel Empire. Ce n'est pas le chapitre XXX

de la récension saïte étudiée par l'égyptologue allemand Lepsius, qui fut élaborée sous la XXVI[e] Dynastie par fusion des Chapitres XXXA et XXXB. Ces deux versions s'écartent l'une de l'autre dans la deuxième partie de l'incantation, après la mentiuon de la Balance.

Le nom du personnage Païou est encore une preuve d'ancienneté. Signalons que ce nom n'est attesté dans aucun document avec cette orthographe, ce qui donne un intérêt de plus à notre scarabée. Par contre, on connaît beaucoup de noms de même racine étymologique qui tous remontent au Nouvel Empire. Ces personnages ont vécu sous les Ramsès. Ce sont des scribes (un scribe royal, un scribe d'offrandes), le fils d'un directeur des fabricants de sandales, un graveur d'Amon, un fils royal de la famille des Ramsès, etc. Le nom est à la fois masculin et féminin. Si l'on admet avec Rancke que les noms propres sont caractéristiques d'une époque chronologique, la datation de notre scarabée s'en trouve encore affirmée.

Qui était ce personnage ? Ici, nous ne pouvons faire que des suppositions. C'était probablement une femme ; car le pronom personnel de la deuxième ligne est un pronom féminin. Or, c'est le pronom essentiel qui annonce le discours. La suite de la formule est stéréotypée, et les pronoms y sont masculins. Mais la confusion des formes pronominales est fréquente dans ces textes souvent gravés à l'avance, même pour les scarabées appartenant à des personnages importants. Cette personne habitait Thèbes en Haute Egypte puisque nous savons que l'objet provient de la nécropole thébaine et c'était probablement quelqu'un d'un rang social assez élevé car un scarabée aussi beau et bien gravé ne pouvait appartenir à quelqu'un de petite naissance. Cependant, il n'est fait mention d'aucun titre de fonction, ni nobiliaire, pas même ce titre de « maîtresse de maison » qui est habituel aux Dames de la société égyptienne.

Nous n'insisterons pas sur les variantes orthographiques. Elles ne présentent pas d'ailleurs une grande originalité. Un autre intérêt de ce scarabée, en plus de sa valeur esthétique indéniable, est que la formule s'y trouve à peu près complète. Nous avons vu qu'il n'y manque que les deux derniers mots « justifié quant à la voix » à l'opposé

de beaucoup de scarabées de cœur qui ont été gravés par des scribes ignorants ayant perdu le sens de la phrase rituelle et sacrée et qui ont recopié un texte altéré, tronqué ou incomplet.

La dernière question qui se pose à propos de cet objet a trait au passé annécien.

Le scarabée de cœur a été donné au Musée d'Annecy avec une vingtaine d'autres menus objets égyptiens et arabes ainsi que des dessins, par Emile Prisse d'Avennes, le fils du grand égyptologue Achille-Constant-Théodore-Emile Prisse d'Avennes, né à Avesnes, dans le Nord en 1807, mort à Paris en 1879. Il est à remarquer que malgré la similitude des mots, le nom de Prisse d'Avennes ne vient pas de Avesnes, sa ville natale, mais bien de la localité anglaise Aven. Les Prisse, d'origine anglaise, ajoutèrent à leur patronyme, le nom de leur ville. Ils émigrèrent tôt en France et l'orthographe de leur nom fut francisée dans le courant du XVIII^{e} siècle.

Prisse d'Avennes, ingénieur et archéologue, fut gouverneur des enfants d'Ibrahim Pacha. Il séjourna en Egypte pour la première fois, de 1827 à 1844 et fit des fouilles personnelles à Thèbes en 1843. Il eut le bonheur d'y découvrir et de sauver des fours à chaux du Sultan, la fameuse Chambre des Ancêtres de Thoumosis III, qu'il put ramener en France après de multiples aventures et toutes sortes d'avatars. Il en fit don à la Bibliothèque Nationale. Ce monument, qui donne de précieux renseignements sur l'ordre chronologique des rois avant Thoumosis III, se trouve actuellement au Musée du Louvre ainsi que le célèbre « Papyrus Prisse », l'un des plus anciens textes connus de sagesse philosophique. Le scarabée du Musée d'Annecy est donné comme provenant des ruines de Thèbes, et rapporté lors du premier voyage de Prisse d'Avennes. Il est donc probable qu'il provient lui aussi de ces fouilles faites dans la nécropole thébaine en 1843, soit qu'il ait été trouvé par Prisse d'Avennes lui-même, soit qu'il ait été acheté à un indigène.

Emile Prisse d'Avennes fils est moins connu. Il fit quelques travaux égyptologiques sur les documents rapportés par son père, travaux qu'il publia à la Société historique et archéologique d'Avesnes en 1913 et 1927. Il s'occupa

de défendre les monuments de l'île de Philæ, menacés par la construction du premier barrage et publia un article sur la musique égyptienne; il s'occupa aussi d'histoire naturelle et fut membre de la Société d'histoire naturelle d'Autun. Dans cette discipline, il publia une étude sur les plants de papyrus à l'époque pharaonnique.

La collection du grand Prisse d'Avennes fut vendue à sa mort par sa femme, en partie en Angleterre, au British Muséum, en partie en France, à la Bibliothèque Nationale. Un certain nombre de petits objets durent rester en possession de la famille puisque Emile Prisse d'Avennes fils en fit don au Musée d'Annecy en 1909 et 1913.

Pourquoi ce don à Annecy et pas à sa ville natale, ou à Paris où il habitait à cette époque ? Il est difficile d'éclaircir ce petit point de l'histoire locale. Le musée, semble-t-il, ne possède aucun document à ce sujet. Un inventaire soigneux et complet des objets égyptiens permettrait peut-être de trouver quelques indications. La donation Prisse d'Avennes n'a pas été mentionnée par Marc Leroux dans la « Revue Savoisienne », comme il le faisait habituellement, pour les objets donnés au Musée, vraisemblablement parce que ce don n'était pas lié au folklore savoyard. A l'heure actuelle, je n'ai pu prendre contact avec les descendants de l'illustre égyptologue et savoir ainsi si leur grand-père ou arrière-grand-père avait des attaches à Annecy. On perd la trace de Prisse d'Avennes le fils après 1927. Ni la Société historique et archéologique d'Avesnes, ni la Société d'histoire naturelle d'Autun ne savent ce qu'il est devenu. Il semble que le dernier représentant de la famille Prisse d'Avennes vivait au Maroc avant la dernière guerre. D'après les renseignements obligeamment donnés par MM. Burdin et Pfister, il est probable que des relations de sympathie se soient établies, peut-être à l'occasion de villégiatures d'été, entre le Conservateur du Musée d'Annecy Marc Leroux et Prisse d'Avennes fils. Marc Leroux, esprit universel, curieux et cultivé. docteur ès-sciences, s'intéressait à tous les témoignages du passé. Les deux savants s'occupaient tous deux d'histoire naturelle ainsi qu'en témoignent les nombreux travaux de Marc Leroux, publiés sous cette rubrique dans la « Revue Savoisienne » et les travaux sur les papyrus égyptiens de

Prisse d'Avennes fils. Ce point d'intérêt commun fut peut-être l'occasion de prises de contact et d'échanges de vue. Peut-être un jour, des éléments nouveaux nous permettront d'éclaircir cette petite énigme locale.

En attendant, il semble bien que la présence de ce scarabée de cœur égyptien dans les collections du Musée d'Annecy soit un témoignage de l'amitié ; en tous les cas, il est agréable de l'imaginer ; témoignage qui perpétue dans notre Musée, à la fois le souvenir d'un grand égyptologue et l'une des traditions les plus curieuses du culte funéraire égyptien.

Suzanne RATIÉ.

Le Collège Chappuisien au XVIII^{ème} siècle

Il faudrait intercepter dans le long déroulement de la fresque animée d'Annecy au XVIII^{e} siècle, quelques écoliers laborieux, relisant leur thème ou leur version, en faire passer d'autres, durant un long moment, comme des silhouettes d'un décor mobile, entre les murs, dans les couloirs, dans la chapelle, dans la cour, dans les rues de la bourgade, où une gaieté d'humeur éclatait parfois avec excès. Ainsi, pourraient revivre maîtres et élèves, alors que travaux, exposés, pensums, jeux, louanges et châtiments par le fouet se déroulaient dans une activité scolaire très ordonnée.

Une incursion indiscrète dans la vie matérielle du Collège va permettre de connaître les effectifs exacts, au cours des années 1732 à 1756, consignés dans les registres appelés catalogues et dans les tableaux des différentes classes. Le nombre des internes n'est toutefois pas indiqué : on ne peut même pas défalquer les Annéciens, pour un calcul approximatif, car des écoliers vivaient en ville, chez des logeurs.

En 1732, on compte 402 élèves dont 49 en Théologie 30 en classe de physique, 53 dans celle de Logique, 48 en rhétorique, 40 dans la classe des humanités, 50 en troisième, 42 en qutarième, 41 en cinquième et 40 en sixième A cette statistique, il conviendrait d'ajouter les élèves des classes primaires qu'on peut estimer à 200, ce qui représenterait une masse estudiantine de 600 écoliers.

Cet effectif, encore imposant, subira une baisse sensible : ce sont les listes de la Congrégation des Ecoliers qui donnent avec précision le nombre des élèves, leur répartition dans les différenets classes, leur origine.

Curieuse institution que cette compagnie scolaire qui donnait aux enfants des occasions de se réunir, de débattre une question et de juger, de développer des sujets, d'édicter certaines mesures, d'établir les règles d'une bonne discipline. C'était une tentative d'école active, d'apprentissage de la vie sociale, où bien souvent, direction et contrôle étaient assurés par les élèves eux-mêmes. L'âge et le talent pourvoyaient à ces postes, et l'exemple devait apporter sa force d'estime et d'imitation, pour engendrer une admiration, toujours si efficace dans l'éducation. Une cotisation de dix sols (approximativement deux cents de nos anciens francs) était payée chaque année, jusqu'à la classe de cinquième inclusivement. Les élèves de sixième payaient trois sols; les jeunes des classes primaires n'étaient pas admis.

A la tête de cette association, se trouvait un Recteur désigné par ses condisciples et aidé dans sa tâche et ses responsabilités par deux assistants, tous trois étant choisis dans la classe de Théologie. Un Comité composé de douze conseillers gérait la société: on y remarquait très souvent six élèves de théologie, trois de la classe de physique et trois de celle de logique. L'organisation générale prévoyait un trésorier, quatre chanceliers, cinq ou six chantres, huit à dix lecteurs, quatorze silenciaires à raison de deux par classe, responsables du bon ordre, seize visiteurs de malades, cinq cérémoniaires, chargé de la discipline générale, de l'organisation des exercices littéraires, de leur déroulement, de la réception des gens de qualité, invités à ces manifestations. C'étaient de vrais maîtres de cérémonie. Tout cet ensemble constituait les officiers de la Congrégation. Ils devaient imposer l'ordre et l'application dans les études, la bonne tenue et initier les plus jeunes aux nécessaires vertus et contraintes de la vie laborieuse et collective.

Au cours de l'année scolaire 1733-1734, c'est Deregard Gabriel, d'Annecy, qui occupe le poste de Recteur; son premier assistant est Bouvard François, de Lathuille, et le second, Fournier François, du Grand-Bornand, tous trois élèves de la classe de théologie. Parmi les conseillers, on relève Bidal Nicolas, de Neuvecelle; Desale Jean, d'Annecy; Velluz Jean, d'Aviernoz; Lachenal François, d'Annecy tous de la classe de théologie; Decormand Joseph, de Saint-Jeoire; Viollet Emmanuel, de Marcellaz; Béruard

Pierre, de Montmin, de la classe de physique; De Bellegarde Antoine, de Chambéry; Rosset Philibert, d'Annecy; Goury Jean, de Nancy-sur-Cluses, de la classe de Logique. Les fonctions de trésorier ont été dévolues à Burnod François, d'Annecy.

L'effectif du Collège est, en cette année, de 338 élèves dont 151 Annéciens, ce qui laisserait place à 187 internes ou pensionnaires dans les familles. Trois seulement sont originaires de régions assez éloignées: un de Turin, un de Saint-Symphorien, près de Lyon, un du Val d'Aoste. Les autres appartiennent aux provinces savoyardes: trois du Pays de Gex, quatre de Chambéry, La Motte-Servolex et Saint-Girod, cinq des Bauges, quatre d'Ugine, Flumet, La Giettaz, un de la Tarentaise (Moûtiers), trois de Tamié, 112 de la Province du Genevois, 49 du Faucigny et trois seulement du Chablais.

Sur les 151 Annéciens présents en cette année 1733, 11 suivaient les cours de théologie: c'étaient les jeunes Burnod, Camuset, Châtel, Deregard, Desale, Cattin, Favre, Franchet, Lachenal, Ribiolet et Serand. 7 étaient inscrits en physique, 15 en classe de logique, 14 en rhétorique. 13 faisaient leurs humanités; en voici les noms: Barut, Chavenu, Delacharrière, Desale, Desongy, Daviet, Domenjod, Larivolière, Lyonnaz, Mermillod, Mourier, Nicollin et Roux. Cette statistique peut se compléter par les 23 élèves de la classe de troisième, les 22 inscrits en quatrième, les 26 étudiant en cinquième et les 20 abordant les études classiques en sixième.

L'année suivante, en 1734, une note émanant sans doute du trésorier de la Congrégation était transcrite sur le cahier: « Le Collège s'est trouvé composé de 316 écoliers. En enlevant les élèves de sixième qui ne paient pas parce qu'ils n'ont pas assisté aux réunions, il en reste 286. Sur ce nombre, 21 sont pauvres et sont dispensés de cotisations. On a donc 263 élèves payants. » Sur le total général de 316, figuraient 103 Annéciens.

En 1735, l'effectif est de 338 élèves ainsi répartis: 54 en classe de théologie, 32 en physique, 34 en logique, 34 en rhétorique, 38 en classe d'humanités, 34 en troisième, 43 en quatrième, 37 en cinquième et 32 en sixième. Le Recteur de la Congrégation est Burnod Claudius, d'Annecy. Desales

Jean, d'Annecy, est le premier assistant et Demelit Jean, de La Roche, est le second. Sur les douze conseillers dirigeant cette association, sept étaient d'Annecy : Camuset Sébastien, Ribiolet Charles, de la classe de théologie ; Germain Jeannet Deville André, de la classe de physique ; Delapesse Claude, Rosset Philibert et Burdin François, de la classe de logique. Ils étaient associés à Chamoule François, de La Roche ; Pavy Jean, de Saint-Girod ; Simond Claude, de Samoëns ; Veyrat Georges, de Manigod, tous théologiens, et Roch Pierre, de Gex, élève de physique.

En 1739, on groupe 261 élèves dont 46 en théologie, 19 en physique, 25 en logique, 25 en rhétorique et 27 en classe d'humanités. 25 sont inscrits en troisième, 33 en quatrième 23 en cinquième et 38 en sixième. Sur ce nombre figurent 98 élèves d'Annecy et des environs immédiats. L'internat comptait environ 150 pensionnaires.

Le recrutement devient de plus en plus local. La classe de théologie compte huit élèves de la Savoie propre (deux de La Giettaz qui pouvaient être recensés dans le Faucigny, deux d'Ugine, un du Châtelard, un d'Arith, un de Bellecombe et un de Gilly). La province du Genevois est représentée par 25 élèves, dont huit Annéciens, deux d'Annecy-le-Vieux, deux d'Alby et un dans chacune des paroisses suivantes : Rumilly, Gruffy, Poisy, Le Grand-Bornand, Faverges, Thônes, Marlens, Seythenex, Serraval, Menthon, Evires, Sevrier et Cruseilles. Le Faucigny fournit onze élèves dans cette classe supérieure, à savoir, trois de Sallanches, trois de Magland, deux de Samoëns, deux de La Roche et un de Nancy-sur-Cluses. Le Chablais, déjà plus éloigné, n'a délégué que deux sujets, l'un d'Evian, l'autre de Lugrin.

En 1743, l'effectif a encore diminué, atteignant le nombre de 251 élèves. La création d'autres établissements, et surtout la guerre, l'occupation du pays et des salles de classe expliquent cette baisse notable. En 1745, le Collège compte encore 249 élèves, mais la fréquentation est irrégulière ; la classe de rhétorique n'inscrit que 28 élèves et l'on trouve des motifs d'absence très nombreux et fort variés : Andrier s'en va à Chambéry, Dechaulmontet à Saint-Julien, pour aller ensuite étudier à Thonon, Falquet est parti dans les troupes de France, Jacquier doit venir de Bonneville mais ne figure sur le registre que comme malade, Pinget a

pris la route de Paris. L'atmosphère semble lourde, l'avenir inquiétant, les leçons teintées d'angoisse, le ravitaillement coûteux et difficile. Ecoliers, professeurs et syndics de la ville bataillaient pour pouvoir disposer de la chapelle en vue des exercices oratoires. Mais il n'y a plus que 25 humanistes aptes à ces débats. Sur ce nombre figurent neuf Annéciens, les jeunes Brunier, Charveys, Dubouloz, Garbillon, Gouville, Favre, Lyonnaz, Robert et Saillet. Dix proviennent de la province du Genevois, à raison d'un élève pour chacune des paroisses suivantes: Annecy-le-Vieux, Sevrier, Menthon, La Balme-de-Thuy, Le Grand-Bornand, Serraval, Faverges, Seythenex, Thorens et Cruseilles. Trois sont originaires du Faucigny, deux de Magland et un de Sallanches; un seul vient du Chablais, de Loëx. Et pour compléter cette classe, notons un élève de La Biolle et un de La Gicttaz. Est-ce à ces écoliers que fut proposé, certain jour, un sujet qui serrait de très près la sombre actualité ? « Gémissement des Savoyards sous la domination espagnole ». L'occupation étrangère n'est jamais considérée avec indifférence, par une jeunesse toujours prompte à s'exalter et à s'enflammer. Cette joute littéraire ne pouvait être terne. Sur ce thème patriotique, les talents subtils et fougueux devaient se manifester en sortant des généralités livresques. Aussi, emporté par sa colère, un élève écrivait-il, au-dessous du texte, l'imprécation suivante: « Quelle Muse, en ce jour, quel esprit, quel génie m'inspirera par son feu, sa fureur, sa manie, pour décrire les maux ? » On aimerait connaître la façon dont le courroux de ce jeune homme a conduit l'insultant mépris voué à l'envahisseur. Car ce dernier était exigeant dans ses amendes, ses réquisitions et ses impôts extraordinaires. Le Collège vécut alors, de 1742 à 1748, une période bien sombre, comme tous les individus et toutes les collectivités. Elèves, professeurs. Barnabites avaient à côtoyer journellement ces soldats, au teint basané, au jargon incompréhensible, toujours durs, brutaux, insolents et insatiables.

Enfin la paix revint, en octobre 1748. Les salles de classe furent évacuées et la vie studieuse put reprendre normalement. Les Barnabites assurèrent en toute quiétude leur ravitaillement. Mais ils durent faire de multiples démarches pour obtenir réparation des importants dégâts commis en leur maison. Nul ne songeait à leur faire sup-

porter ces considérables débours. Le 6 juin 1748, le Conseil de Ville délégua le baron de la Balme et M. Brunier, ex-syndic, pour faire procéder, par expert, à la visite des locaux et à l'établissement d'un devis des réparations. Les syndics intervinrent, sollicitèrent des crédits et, le 1er août 1749, reçurent du Seigneur Intendant une réponse à la fois inquiétante et encourageante. On leur faisait part de l'impossibilité de se servir « du fonds des meubles des casernes » et de l'interdiction de faire concourir la province à ces nécessaires dépenses.

« Il est de toute justice, affirmait cet administrateur, que les Révérends Pères Barnabites ne soient pas obligés de supporter à leurs frais, la dépense. Il est même juste que leurs bâtiments qui ont été occupés et dévastés par les casernes qui y ont été établies, soient remis en état, et quoique suivant les règles ordinaires, les casernes soient toujours à la charge des villes, si par la raison du poids excessif et extraordinaire qu'on a dû peut-être supporter, pendant la guerre, il y aura lieu de pouvoir prendre des déterminations différentes. » C'était donc l'invitation à faire exécuter les réparations nécessaires, pensée précise et encourageante, car on s'apitoyait sur les misères, plaignant l'occupation, comme un grand malheur, le Seigneur Intendant étant largement compréhensif quant aux épreuves subies ; « Vous ne pourriez me peindre, avec des couleurs assez vives, les malheurs que vous avez soufferts, en fait de logement des gens de guerre, aussy bien que tous les endroits de ces Etats, qui se sont trouvés dans une malheureuse situation ; il serait difficile de trouver un endroit pour qui l'ennemi ait montré de la discrétion et du ménagement. Quant au capital qui vous est dû par les finances de Sa Majesté, vous devez être assuré qu'il n'est point perdu ; je vous feray payer régulièrement les intérêts, en commençant par ce qui est échu dans ces deux quartiers passés de l'année courante. »

Ainsi, furent trouvées les nécessaires mesures réparatrices et, en 1752, le Collège rassemblait 325 élèves répartis ainsi :52 en théologie, 21 en physique, 33 en logique, 32 en rhétorique, 33 en classe d'humanités, 35 en troisième, 24 en quatrième, 38 en cinquième et 57 en sixième. On compte 115 Annéciens, deux élèves d'Annecy-le-Vieux, ce qui don-

nerait 208 pensionnaires dans les familles ou au Collège. Le recrutement redevient légèrement plus étendu. Un élève vient de Turin et 27 de la Savoie propre : six de Chambéry, dix d'Ugine, deux de Mouz-en-Chautagne, deux de Belle combe et un dans chacune des localités suivantes : Le Châtelard, Saint-Sigismond, Saint-Pierre-d'Albigny, Flumet, La Giettaz, Jarzy-en-Bauges et Moûtiers. La province du Genevois est représentée par 110 étudiants, le Faucigny par 63 et le Chablais par 9. Parmi ces derniers, comptons deux élèves d'Abondance et un pour chacune des paroisses suivantes ; Yvoire, Lugrin, Saint-Jean d'Aulph, Saint-Paul Bernex, Bellevaux et Saxel.

La classe de théologie comprend 7 Annéciens, 20 de la province du Genevois, 18 du Faucigny, 3 de la Savoie propre et 4 du Chablais. Parmi les 33 humanistes, on dénombre 11 Annéciens, 13 provenant du Genevois, 6 du Faucigny et 3 de la Savoie. Chez les Logiciens, on compte 6 Annéciens, 8 du Genevois, 14 du Faucigny, 3 de la Savoie et 2 du Chablais. Les élèves de physique comprennent 5 Annéciens, 7 originaires du Genevois, 8 du Faucigny et un de la Savoie. La classe d'éloquence rhétorique groupe 5 Annéciens 9 de la province du Genevois, 4 du Faucigny, 8 de la Savoie, un du Chablais et un de Turin. On peut également recenser les élèves d'Annecy dans les autres classes : 13 en troisième, 11 en quatrième, 23 en cinquième et 31 en sixième.

Sur tout ce monde, c'est Hugard François, de Nancy-sur-Cluses, qui exerce les fonctions de Recteur de la Congrégation des Ecoliers. Il est assisté de Porret Joseph, de La Giettaz, et de Fichet Alexis, de Serraval. Parmi les douze conseillers on ne relève que trois Annéciens : Saillet Stéphane (théologie), Nouvellet Joseph (physique), Collomb Jacob (logique). Ce Comité Directeur se complète par Doucet Jean, de Faverges, Sauthier Jacob, de Magland, Juillard François, de Lugrin, David Jean, de Bellecombe, Jacquet Claude, de Cruseilles, Vagnat Claude, de Samoëns, Perrolaz Joseph, de Cluses, Debaudry Gaspard, d'Artharz, et Presset Antoine, de la Bonne Ville.

Les années suivantes, les effectifs se maintiennent sensiblement : on compte 314 élèves en 1754 dont 49 en théologie, 26 en physique, 30 en logique, 28 en rhétorique, 36

en humanités, 25 en troisième, 38 en quatrième, 39 en cinquième et 39 en sixième. 113 habitent Annecy, 97 sont disséminés dans la province du Genevois, 60 sont originaires du Faucigny, 28 de la Savoie propre, 14 du Chablais, un de Turin et un de Strasbourg. Le nombre de pensionnaires semble voisiner autour de 200. En ce qui concerne les Annéciens, 9 suivent les cours de théologie, 6 ceux de physique, 10 étudient la logique, 7 la rhétorique et 15 font leurs humanités. Dans les autres classes, 12 sont en troisième, 14 en quatrième, 19 en cinquième et 21 en sixième.

Vers la mi-août, les élèves des classes supérieures partaient en vacances, nantis d'impérieuses recommandations, à charge pour eux d'exécuter des devoirs écrits. En 1742, il est spécifié que les élèves de rhétorique reviendront le 3 novembre et apporteront deux attestations de confession et des billets d'asistance à la messe, signés de MM. les Curés, « faute de quoy, ils ne seront pas reçus ». On leur demandera dix sols pour la Congrégation. Ils étudieront, pour le prix de mémoire, les cinq premiers chapitres de Quinte-Curse. Ils exécuteront, par semaine, trois versions, deux thèmes à douze lignes, chaque ouvrage à commencer dès le 8 septembcr. Enfin, suprême précaution indispensable : « ils auront leurs figures en bon état s'ils veulent être reçus ».

En 1751, les consignes n'ont pas changé. Les billets de confession et d'assistance aux messes sont toujours nécessaires. Les dix sols sont demandés pour la Congrégation, les prix et autres réparations de la sacristie. « Les élèves de rhétorique reviendront tous, pour le 3 novembre et avertiront les étrangers. Sont assignés, pour le prix de mémoire, les huit premiers chapitres de l'Evangile selon Saint-Jean. Ils étudieront le cours de rhétorique et seront interrogés dessus. Enfin, ils feront quatre versions par semaine. »

Certes, il n'y avait pas que de bons élèves ou des esprits voués à un brillant avenir. Dans ce vaste mliieu scolaire, les valeurs se différenciaient. Les meilleurs suivaient, sans heurts ni embûches, le cours de leurs études. Les moins bons dévoilaient leurs faiblesses. Les appréciations fichées en regard de certains noms sont souvent brèves, sans toutefois manquer de précision, de finesse et de pittoresque.

En compulsant les tableaux de 1752 et 1753, on peut lire qu'un Anécien, Terrier Georges, est malin, mais ce qualificatif porte un sens nettement péjoratif, car cet élève « dérange la classe, ne vaut rien ». Son camarade Vagnoux François est « le plus malotru des écoliers; il ne vaut rien du tout; il ne s'est pas présenté à l'examen, pour ne pas vouloir monter ». Tout en se résignant à sa médiocrité, il est d'esprit batailleur; corrigeant ses condisciples, et « gâte la classe. Il sera à garder en cinquième ». On ne paraît donc pas pratiquer une sélection, en refoulant les mauvais élèves, ce qui explique l'âge de certains.

Un autre Annécien, Comte Antoine, passe pour avoir « badiné à l'église; il ne vaut rien du tout et s'absente à tout bout de champ ». Un originaire de Poisy, Astruz Pierre, « doit être fouetté depuis cinq ou six jours; il était pourtant capable, mais reste médiocre ». Masson François, d'Annecy, est « sage, mais il ne sait rien; comptant passer plus aisément, n'a pas subi son examen ». Morand Joannès, venu « tard en classe de cinquième, n'était pas en état d'y être reçu; ne fait que galopiner ». Et voici un tricheur, Favre Antoine, d'Annecy: « s'est retiré avant l'examen, après avoir été corrigé, faisait de fausses attestations au nom de sa mère, a été mis dehors ».

Henri Planchamp, de Thusy, est « sage, mais ne deviendra jamais savant ». Volland Jacob, d'Annecy, « ne sait rien; n'a pas fait la version et a pillé vraisemblablement le thème de la composition ». La famille Besson, de Flumet, ne brille guère par ses talents: Claudius est « quasi inapte, c'est le plus faible de la classe » et Joseph est « de la qualité de son frère ». Notation concise ne manquant pas d'éloquence.

On ne faisait pas fi des qualités de réflexion. En 1753, Barut Jean-Claude, de Saint-Eustache, classe de troisième « n'est pas capable, n'entend goutte, devra rester une année ». Folliet Claudius, de Faverges, « a une difficulté de parler extraordinaire; il est extrêmement faible »; Balleydier Claudius, de Cruseilles, « s'en est allé sans rien dire, il a quatre ou cinq ans de cinquième » (on ne sait plus au juste), « il faudra l'occuper à autre chose ». Voilà un timide essai d'orientation professionnelle. Pessey Joseph, du Grand-Bornand, « travaille, a de l'inclination pour l'étu-

de, mais n'a pas l'esprit bien ouvert ». Mollier François d'Ugine, « n'a pas voulu travailler ni exposer les ouvrages ». Lacombe Pierre, de Veyrier, « n'a pas composé les vers, ni la fable ». Jacquier Laurent, de Bonneville, paraît fort négligent : « Il est demeuré trois mois sans avoir un Virgile ».

Voici quelques appréciations de très bons élèves. Gaillard François, de Viuz-en-Sallaz, « est diligent, studieux, fera ». Cette dernière affirmation est une promesse pour l'avenir. Hudry Nicolas, de Leschaux, est « sage, studieux ; c'est le meilleur de la classe ». Avet Joseph, de Thônes, est « jeune et fort studieux ». Mais tous les élèves de rhétorique ou d'humanités ne possèdent point ces qualités. Eminet Gervais, d'Annecy, « n'a point de jugement, n'expliquerait pas les textes » par incapacité sans doute ; Dupanloup Jean, d'Evires, et Moënne Jean, de Menthon, « ont beaucoup travaillé, mais ont très peu de mémoire «. Frère Jacob, de Saint-Julien, « a de l'esprit, mais n'étudie pas ». Jacquemet Claude, de Chautagne, est « fort sage, studieux ; c'est le dernier des bons ». Girard Michel, de Cluses, « compose bien, est sage, mais n'a pas de mémoire ». Humbert, de Cruseilles, « est le plus bête de tous ». C'est net, catégorique et sans appel. Mauris Marc, d'Annecy, « ne mérite pas de monter, il gâte les autres ». Richard Jean-Baptiste, de Menthonnex-en-Bornes, est trop « faible dans l'étude de Virgile ; s'est absenté presque toute l'année ». Mattelon Guillaume, d'Annecy, « ne sait rien que par routine ».

Et les appréciations de se succéder, en leur brièveté. Le mot « nullus » s'y rencontre assez souvent, ainsi que l'adjectif « fameux », qui a bien le sens de remarquable, dans une mauvaise renommée : il y a le fameux paresseux, ou le fameux fainéant, ou encore le fameux galopin. On trouve parfois une nuance de regret, au départ de certains élèves, tel Perroux Joseph, de Leschaux, « bon écolier, studieux, qui avait promis de revenir, mais étudie avec son curé, l'abbé Fournier ; était malade ». Bien souvent, les jugements se bornaient à être des bulletins de santé : Chaumontet François, d'Annecy, en 1741, « a eu la vérole, n'est venu que deux mois en classe ». Perrolaz François, de Magland : « était capable, mais malade, la plupart du temps, ferait le malade ». On soupçonne donc un simulateur. Et cette note si brève, qui confine au tragique, relative au jeune

Falquet Marie, d'Annecy : « N'étudiera plus ; est quasi mort ».

Certes, certains élèves se heurtaient à des difficultés insurmontables devant des études trop sévères. Ils se délassaient avec une ardeur fougueuse, dans les jeux de courses de saute-mouton, de pugilat, de poursuite, cette dernière devenant la « tau » annécienne, qui connut une si grande faveur dans les établissements scolaires de la ville. La cour et les promenoirs étaient vastes et les écoliers pouvaient virevolter à leur aise, autour des grands arbres ombrageant leurs ébats, tilleuls odorants, à l'ombre desquels les plus zélés étudiaient encore ou devisaient doctement.

Les externes continuaient leurs exercices physiques et leurs bons tours sur les différents Pâquiers ou dans les rues. Certains, n'étant point dans leurs familles, trouvaient dans les milieux les plus divers, le lit et la nourriture. La plupart était fort âgés ; il n'était point rare de voir des étudiants de rhétorique de 17 à 20 ans, ou d'autres, en philosophie, ayant dépassé leur 18e année, et des théologiens de 22 ans. Certains même avaient plus de 25 ans.

Cette jeunesse estudiantine apportait dans les rues de la bourgade, une vie, une alacrité, un enjouement, une vivacité espiègle, un enthousiasme bruyant, provoquant des écarts de conduite, des maladresses imprévisibles. La philosophie mise en pratique se marquait plus à l'éclosion du mal, que de la sagesse antique. Tour à tour serviables, « follastres », hautains, mutins et gaillards, gracieux galants ou brutes enivrées, incivils et discourtois, ils se laissaient reconnaître dans leur folie tapageuse qui les conduisait en ébats tumultueux, au cours de leurs sorties nocturnes, où les farces qu'ils voulaient malicieuses dénotaient souvent le mauvais goût le plus insolite. Ils séjournaient autour des tables des cabarets, prolongeant d'inutiles et indigestes libations, chantant à gorge déployée, puis déambulaient dans les rues, toujours hurlant et vociférant, décrochant les enseignes, frappant avec des bâtons, sur les bancs de la halle, sur les portes et les auvents, renversant ou emportant les « paisses » dressées devant les cabarets, faisaient sauter les planches des ponts, pour les jeter dans la rivière. D'autres, plus audacieux encore, ne dédaignaient pas les trop aimables personnes soucieuses d'attirer l'atten-

tion par l'excès de leurs charmes. La gaieté devenait alors résolument licencieuse.

Sur cette paillardise éhontée, sur cette intempérance bestiale, sur cette trubulence de garnements, planait une grande rumeur de scandale. Ces mauvaises têtes excédaient les habitants de la ville, motivant des représailles et des plaintes fréquentes pour tumulte nocturne, « violation et destruction malicieuse d'édifices publics », ou pour coups et rixes. Les tribunaux avaient alors à connaître ces excès de vivacité, que l'avocat fiscal du Genevois flétrissait avec énergie.

L'un de ces délits fut même la cause d'un conflit entre les Syndics et les Révérends Pères Barnabites. Le fait mérite d'être conté. Un élève du Collège, fréquentant la classe de philosophie, Crosat Maxime, de Beaufort, s'en allait, un soir de février de l'an 1712, de la façon la plus sinueuse et la plus bruyante, ayant longuement usé de la bouteille trop aimée. Chantant, titubant et criant, il arrive rue de la Perrière, reconnaissant toutefois la maison de son logeur, Maître Charrière, Procureur au Conseil du Genevois Il se fait entendre dans les escaliers et la dame du logis lui demande d'aller quérir de l'eau à la rivière toute proche. Sans doute cet écolier avait-il l'habitude de rendre ce service à la maîtresse du lieu. Il devait s'exécuter avec politesse, empressement et courtoisie, mais le servant le mieux intentionné devient, par la boisson, un méchant forcené, et notre ivrogne gronde, tempête, vocifère, refuse, semant l'effroi, tout alentour, en menaçant la demanderesse de la précipiter par les degrés de l'escalier, jusqu'au rez-de-chaussée. Celle-ci, apeurée, peut s'échapper, malgré la vigoureuse opposition de l'étudiant furieux. Elle court au Collège, en revient aussitôt accompagnée d'un Père Barnabite, qui administra au jeune philosophe, une rapide, sévère et brutale correction, moyen efficace pour dégriser les plus endurcis. La rentrée au Collège se fit plus silencieuse. L'élève allait, honteux, décontenancé, ne sachant rien dire tant la crainte le rendait stupide. L'appréhension du châtiment n'était point vaine : un père, mis au courant, saisit le délinquant par les cheveux, de façon fort violente, le traîna dans l'église, le fouilla et l'enferma dans un cachot. Le lendemain, les Barnabites décidèrent le renvoi.

Mais les Administrateurs du Collège s'élevèrent contre cette mesure et le Conseil de Ville, toujours très puissant, s'enquit de l'affaire, au cours de la séance du 14 mai 1712, dirigée par les Seigneurs De Fésigny, Flouard, Picollet et Truchet, Syndics. On représenta « la nécessité dans laquelle le Conseil était de soutenir les droits attachés aux Administrateurs du Collège; tant d'inspection qu'autrement, étant dans l'intérêt de la ville que les écoliers ne soient pas expulsés, sans connaissance de cause, qu'à cette occasion, les nobles syndics, avec les Révérends Députés du Chapitre de Notre-Dame et du Couvent de Saint-Dominique, en l'absence du Doyen et du prieur, se transporteront au Collège Chappuisien, pour représenter au Révérend Père Quisard, comme prévot, au Révérend Père Dutour, comme Préfet et au Révérend Père Fréfic, Régent de l'écolier en question, que l'Administration était instruite des faits, qui avaient donné occasion à connaître les emportements de Maxime Crosat, en partie, par lui, avoués, par la requête préesntée à l'Administration, avec offre de les expier, par une meilleure vie et conduite, car ce n'était qu'une première chute. »

Les Barnabites prirent donc connaissance des conclusions de cette démarche, et établirent un distinguo, en termes courageux et subtils, en répondant unaniment, aux Seigneurs Administrateurs, que si ceux-ci demandaient le « rétablissement dudit écolier dans le Collège, par prière et recommandation de leur part, ils étaient prêts à le recevoir; mais s'ils prétendaient qu'il fût reçu par ordre de l'Administration, ils ne pourraient pas le recevoir. » Une fois de plus, la fermeté, l'esprit de décision, l'énergique détermination des Religieux se manifestent sans ambages.

Le Conseil de Ville qui prévoit bien la nécessité de soutenir l'autorité et de concilier les droits de l'Administration, en ce qui concerne le bien public et le bon ordre, décida que l'on ferait signifier la délibération aux Révérends Pères Barnabites, et s'ils ne satisfont pas à cela, on se pourvoira au Sénat de Savoie, contre eux, aux frais de la Ville. Maxime Crosat fut oublié et perdu de vue, mais le conflit fut sérieux et gros de conséquences. La surveillance des Pères fut de plus en plus tatillonne.

Pourtant, il y avait eu des incidents antérieurs. Excédés, quelques habitants peu patients, se substituaient aux hommes de loi, pour une soi-disant justice expéditive. Au printemps de 1706, deux jeunes garçons passaient sous les arcades de la rue du Pâquier, au-dessous du logis de M. le Marquis de Sales. Une fille se précipita sur le plus grand, « le terrassa et luy mit les pieds sur le ventre ». Ces deux écoliers décontenancés et marris soupçonnèrent un de leurs camarades d'avoir rapporté leurs méfaits. Sans preuve aucune, ils accusèrent le jeune Joseph Rubin, âgé de douze ans, natif de Marignier, mais habitant Annecy. Pour en tirer vengeance, ils essayèrent, durant la semaine de Pâques, de le jeter dans la rivière coulant derrière la Cathédrale. On ne s'effrayait point des plus brutales représailles, en entretenant de bien tenaces rancunes. La tentative échoua et l'assailli put s'enfuir. On le retrouva quelques jours plus tard, un matin d'avril, sur le verdissant Pâquier, musardant et sautillant sous les tilleuls, les poches bourrées de châtaignes et l'âme tranquille. Il s'assit au pied d'un arbre et, avec son couteau, se mit à peler ses châtaignes, pour les savourer avec bonheur. C'est alors qu'apparurent, vers les neuf heures du matin, les deux irascibles garnements, armés chacun d'un bâton. Reconnaissant leur ennemi, ils se mirent à l'injurier, lui prodiguant les noms d' « âne, de bourrique, de diable, de viédaze et de jean-foutre », amabilités qui ne suffirent point, car ils tournèrent autour du tilleul, le bâton de plus en plus menaçant.

En ces temps, on pratiquait l'exorcisme; sorciers, jeteurs de sort, possédés étaient traqués; les enfants ont toujours imité, dans leurs jeux, les actes des plus grands. Les deux forcenés n'y manquèrent point; clamant que le diable tenait le jeune Rubin, près de l'arbre, ils se persuadaient que les signes de croix et les coups viendraient à bout de l'hôte maléfique. Leur victime fit des efforts prodigieux pour se drébarrasser de ses bourreaux qui frappaient sans arrêt. Mais le dénouement survint, rapide et tragique. Une feinte de corps, un bond en avant, et le couteau qui avait servi à peler les châtaignes, se planta dans l'abdomen d'un des persécuteurs. Gros émoi au Collège, au Conseil de Ville, au siège de la police, chez le Procureur fiscal. Le jeune Rubin, malgré ses douze ans, fut détenu dans les

sinistres et humides cachots du Palais de l'Ile. Une procédure criminelle fut entamée devant le Sénat et condamnation s'en suivit.

Mais ce furent surtout les scènes d'ivresse, les tapages des ivrognes qui donnèrent le plus de soucis aux professeurs du Collège, au prévot et au préfet des études. On expliquait certes l'expression ascétique de la Vigne du Seigneur, en ne visant que le salut des âmes, mais les buveurs impénitents, voulant trouver vertus et vérité dans le vin, avaient tôt fait de dénaturer le sens de l'Evangile. Les éducateurs réagissaient, passaient de la pitié à la colère, de la stupeur à la violence, pour sanctionner ces pénibles égarements. Les délinquants écoutaient, entendaient des ordres, des prières, des recommandations, sans se plier à l'obéissance, malgré la menace du fouet.

Aussi, en juin 1735, sereins et détendus, deux élèves de la classe de logique, Arminjon, des Bauges, et Ducret, de Faverges, n'avaient cure des châtiments. Excités par d'abondantes libations, ils chantaient de toutes leurs forces, en sortant d'un cabaret de la rue de la Filaterie, vers les dix heures du soir. Ils rencontrèrent alors un élève de rhétorique, Jean-François Lyonnaz, fils d'un digne notaire annécien, quelque peu musicien, mais peu désireux, ce soir-là, de fréquenter si bruyante compagnie. Certes l'intention n'est pas l'acte même. Les deux ivrognes ne virent qu'une occasion nouvelle de beuverie et de tapage. Arminjon, le plus loquace, tint à peu près ce langage, au nouvel arrivant, le prenant par le bras, pour le conduire avec fermeté, tout au long de la rue : « Je veux que tu viennes bouteiller et que tu ailles prendre ton violon pour nous divertir ».

Lyonnaz refuse toujours, mais ses compagnons l'entraînent par la Grenette, jusqu'en un débit de boisson proche du Palais de l'Ile. Sentencieux, généreux, le disert Arminjon reprit sa tirade : « Puisque tu ne veux pas payer bouteille, je vas la payer ». Et ils burent un demi-pot de vin blanc avec deux autres écoliers, déjà installés au cabaret, un élève de rhétorique et un autre de la classe d'humanités. Tous les cinq ressortirent un peu plus gais, un peu plus bavards, un peu plus exhubérants dans leurs chants et leurs gestes effrontés. Arminjon, menant la trou-

pe, réveilla le quartier, frappant avec une canne, sur les bancs de la halle, arracha un sapin qui servait d'enseigne pour la vente du vin, le jeta à la rivière, puis hurla qu'il fallait, cette nuit même, achever de détruire le pont de l'Ile, afin qu'on le refasse à neuf, et joignant le geste décidé à la parole traînante, il fit sauter une planche pour la précipiter dans l'eau.

Ces projets d'urbanisme furent appréciés avec sévérité. De tels méfaits suscitèrent des plaintes au Conseil de Ville, au juge de police, au procureur fiscal et au préfet du Collège. En présence de ces nombreux délits, on peut s'étonner que tant de liberté ait été accordée à ces jeunes gens, venus à Annecy surtout pour étudier, s'éduquer dans l'art de l'éloquence, le culte des belles-lettres et les finesses de la logique, car il n'y avait point au fronton de l'établissement la fameuse devise de l'Abbaye de Thélème. La discipline y était rigoureuse, mais nos écoliers mettaient néanmoins en pratique les préceptes rabelaisiens : « Buvez toujours avant la soif et jamais celle-ci ne vous adviendra » ou « Buvez toujours, vous ne mourrez jamais ». Le Conseil de Ville n'était point de cet avis. Lassé de ces incartades intempérantes, il prit, le 13 juin 1735, la décision de « faire publier une ordonnance faisant défense aux cabaretiers de donner à boire aux écoliers, sous peine de cinq livres d'amende, pour la première fois, et du double et du triple de la peine en cas de récidive, et s'il se trouve quelques étudiants qui voulussent forcer les cabaretiers à leur donner du vin, il est enjoint à ces derniers de donner incessamment avis au bureau de police. »

Le vin, notoire objet de divertissement pour l'étudiant, créait donc ces tumultes intempestifs qui pouvaient revendiquer une vivante couleur locale, car bon nombre d'Annéciens possédaient une affinité élective pour l'un des plus fins produits de la terre, capable d'engendrer la félicité dans de populaires amusements. On buvait partout, avec délectation, dans les bougrs et les villages. Le vin était la boisson aimée, toujours préférée au cidre, au jus de prunelle et à l'eau. L'ivrognerie figurait comme le principal vice et le plus simple des plaisirs. D'ailleurs, la vigne abondait dans toutes les régions de Savoie ; partout les ceps recouvraient les coteaux. Les environs d'Annecy

étaient assaillis de vignobles ; le vin de Talloires dispensait généreusement son arôme avenant et plaisant ; les fines saveurs des crus fruités de Chautagne, de Frangy, de la Semine procuraient un agrément si vif qu'on en prolongeait le délicat commerce sans se soucier de leur insinuante traîtrise qui terrassait.

La clientèle locale savait donc déguster le contenu des pots, des pichets et des bouteilles, offrant ainsi à nos écoliers des exemples suggestifs et vigoureux. Les petits domaines, soigneusement cultivés, montraient presque toujours une vigne sans défaut, qu'un pressoir sans reproche, préparait à des cuvées accomplies. Les Barnabites eux-mêmes, se révélaient des producteurs sérieux depuis qu'ils avaient acquis les vignes de la Puyat au sieur Abraham Falconnet, le 22 janvier 1629, et celles de Sevrier, le 5 février 1638 aux propriétaires Claude et François Domenjod. Ils ne s'arrêtèrent point là et cultivèrent patiemment des étendues de plus en plus grandes, manifestant une constante fidélité aux ceps, persuadés que le suc divin, transformé, travaillé par leurs mains, restait toujours vivant et précieux. C'était leur façon d'écrire un catéchisme de persévérance, un bréviaire profane, pour absoudre les excès des futurs buveurs.

Mais par suite de récoltes souvent abondantes, les vins se vendaient parfois, en gros, à un très bas prix. La consommation au détail, toujours importante, était surveillée et périodiquement, le Conseil de Ville établissait le taux de la vente. Au cours du XVIII[e] siècle, le prix doubla assez rapidement. Fixé à deux sols le pot, le 13 novembre 1720, en ce qui concerne le vin nouveau, blanc ou rouge, des environs de la ville, puis à un sol six deniers, le 5 décemrbe 1729, il atteint quatre sols le 6 décembre 1734, puis cinq sols le 1[er] décembre 1735, pour revenir à deux sols le 7 décembre 1739, à deux sols six deniers le 23 avril 1740. On savait faire des distinctions sur l'origine, la qualité et l'âge des boissons proposées à la vente. La teneur de l'ordonnance du 8 août 1733 apporte, entre autres précisions, que l'on vendra « deux sols le pot, le vin tant blanc que rouge, des environs de la ville et le vin nouveau de Chau-

(1) Le pot d'Annecy mesurait 1 litre 476.

tagne, Frangy, de la Semine et semblable, trois sols le pot, le vin vieux des environs de la ville, quatre sols le pot, le vin vieux de Chautagne, de Frangy, de la Semine et semblables, avec inhibitions à tous hôtes, cabaretiers, aubergistes et autres vendeurs de vin au détail, dans la ville, faubourgs et limites, d'excéder le taux, sous peine de dix livres d'amende et de plus grandes en cas de récidive. Tout sera publié et affiché dans les carrefours et faubourgs de la présente ville, et autres lieux accoutumés, afin que personne n'en prétende la cause d'ignorance. » Quant aux autres vins, qui seront de nature à devoir excéder le dit taux, ceux qui en voudront vendre s'adresseront aux nobles syndics, pour leur être pourvu, ainsi que de justice. C'est ainsi que le 21 décembre 1736, le Conseil, « eu égard à la qualité du vin a permis au sieur Tabaret de le vendre huit sols le pot et a ordonné que les dits tonneaux seront cachetés du sceau de la ville. » Cet hôtelier avait fait venir ce vin de Montmélian.

On conçoit aisément que les plus fortunés des écoliers ne fissent point fi de la qualité des vins et qu'une propagande orale n'amenât, malgré toutes les défenses, à d'abusives dégustations.

Virgile, Martial, Horace, Catulle avaient souvent parlé des Cécubes, des Falernes et des Massiques, les fameux crus romains, avec une compétence, marquée d'enthousiasme. Lorsque nos écoliers étudiaient ces textes, à la gloire du vin, ne trouvaient-ils pas une justification supplémentaire à une dévotion sans réserve qu'on voulait leur disputer ? Leur touchante fidélité aux poètes anciens s'alliait à une vivace mémoire des papilles gustatives pour quémander de péremptoires excuses.

Mais la fresque colorée des buveurs inconvenants et braillards s'est trop longtemps déroulée. On pourrait encore projeter une scène d'un pittoresque à la fois audacieux et badin, venant troubler d'incivile et gracieuse façon les délicats travaux de l'esprit dont le déroulement parfait exige le calme puissant et les concentrations silencieuses De ces impérieuses nécessités, les lavandières annéciennes n'avaient cure, car elles s'en venaient effrontément, comme à plaisir, laver et battre leur linge, dans le canal du Thiou, en chantant diverses chansons, la plupart « deshonnêtes »

Rumeurs croissantes, éclats de rire dans les jours ensoleillés, allusions teintées d'une joyeuse impudeur, refrains facilement provoquants, tout était accueilli avec ravissement, par les plus grands élèves, mais avec effroi par leurs doctes professeurs, vigilants gardiens de la plus sévère morale.

Aussi, ces derniers rédigèrent-ils une requête qui fut examinée au cours de la séance du Conseil de Ville, le 4 avril 1740, alors que les Seigneurs Comte et d'Aviernoz étaient syndics. Il s'agissait de « défendre à chacun, sous la peine qu'il plaira d'énoncer, de laver ou faire la lessive, dans le canal du Thiou, au voisinage du Collège Royal, eu égard que par le bruit que font les lavandières, tant en faisant leurs lessives, qu'en chantant diverses chansons, la plupart deshonnêtes, interrompent les Régents de Logique et de quatrième, de façon à ne pouvoir se faire entendre dans leurs classes ; ce qui par conséquent, ne doit pas se permettre. » Et pour flétrir ces bruits exagérés et ces exercices vocaux inconvenants, on invoque à l'appui de la proposition d'interdiction, un paragraphe des Constitutions de l'Université qui défend « d'exercer aucune sorte de métier dont le bruit puisse interrompre les leçons et les Collèges des Provinces doivent jouir des mêmes privilèges, puisqu'ils font partie du corps de la dite Université ».

Le Conseil de Ville, soucieux de l'ordre public, respectueux des prescriptions universitaires, s'empresse de défendre « à toutes sortes de personnes de laver ou faire laver la lessive dans le canal du Thiou, auprès du Collège, les jours de l'entrée des écoles, à peine de dix livres d'amende, pour laquelle les maîtres seront responsables, pour leurs ouvriers et domestiques, et même de prison, en cas de récidive, lequel article sera ajouté aux statuts de police, sous le bon plaisir du Sénat. »

Même, s'il y a plus de fous que de sages, il serait vain de ne rester que sur les écarts impertinents dans les paroles et les actions de nos écoliers. Il faut parler des bons élèves, qui réussissaient leurs versions et leurs thèmes, brillaient dans les joutes scolaires et obtenaient parfois des bourses pour poursuivre leurs études.

En enlevant l'enseignement aux Barnabites, le Roi Victor-Amédée II décida d'entretenir des boursiers au Col-

lège Royal de Turin, qu'il venait de fonder. Dès la réception de cette ordonnance, le Conseil de Ville d'Annecy exprime au Souverain ses remerciements, par une lettre du 6 octobre 1729, signée des syndics De Lambert, De Soyrier et Flouard. Les sentiments de gratitude sont traduits avec toutes les formes désirables : « La part que Votre Majesté veut bien accorder dans la sollicitude véritablement paternelle, où elle daigne entrer pour l'éducation de la jeunesse de Ses Etats, ne peut que nous pénétrer toujours de plus de reconnaissance, pour cette nouvelle marque de l'auguste protection qui éclate dans tous les desseins de Votre Majesté. »

Le Conseil de Ville qui reste puissant et influent, quant aux choses scolaires, a reçu mandat de veiller à la bonne marche du Collège. Il n'éludera point sa mission qu'il précise une fois de plus avec netteté : « Le Commandement que nous avons reçu de veiller au bon ordre du Collège, aussi bien que de nous rendre attentifs sur les égards qui sont dus aux Professeurs, emporte par luy-même, notre zèle, afin que ce grand ouvrage, digne de la gloire de Dieu, ne souffre par notre faute, ni retardement, ni diminution. »

Après la présentation des vœux ardents pour la personne et la famille royales, la louange se développe jusqu'au superlatif, comme un brillant exercice de rhétorique, afin de mieux honorer le monarque : « Nous ne pouvons être véritablement heureux que sous un règne digne même de l'envie de tous les peuples auxquels nous nous croyons préférables ; par la gloire que nous avons d'obéir au plus grand Roy que l'Europe ait eu sur le trône. »

C'était au Conseil de Ville de procéder à la nomination des sujets qui eussent les qualités requises « pour profiter des bontés de Sa Majesté, afin d'être entretenus dans le Collège Royal de Turin, en vue de l'étude dans l'Université, de la théologie, du droit, de la médecine et de la chirurgie ». Le 6 février 1729, dix boursiers doivent être choisis, dont trois pour la ville d'Annecy et sept pour le reste de la province. Tout se fait ponctuellement, sous la direction des Seigneurs de Soyrier, premier syndic, De Vaugelas, Colonel de Ville, et Decoux, ex-syndic. Le Conseil désigne Nicolas François, fils d'un tuilier et âgé de 18 ans, pour l'étude de la théologie, Cottin Joseph, âgé de 19 ans, pour les cours

de droit, et Brachet Joseph, âgé de 20 ans, destiné à la médecine. Il désigne également les autres boursiers de la Province: Peccoud Philippe, 23 ans; Puthod Jean, 19 ans; Delachenal Thomas, 21 ans ;Chamoulaz Gaspard, 21 ans. tous étudiants de théologie; Delavenay Ignace, 20 ans, pour poursuivre des études de droit, et Perroud Antoine, 22 ans. Fenouillet Jean-François, 27 ans, pour la chirurgie.

Le 20 septembre 1732, les candidats sont moins nombreux. Le Conseil de Ville, sur la proposition du Syndic Perravex, fixe son choix sur Labivolière François, d'Annecy. pour des études de théologie, Dupenloup Jean, d'Evires, pour la médecine, et Beausoleil Pierre, de Cruseilles, pour la chirurgie. On tient à souligner les qualités de ces jeunes gens, leurs dispositions pour l'étude, leurs bonnes mœurs et les brillants résultats obtenus au Collège Royal d'Annecy.

En 1735, les candidats à deux places vacantes à l'Université de Turin, doivent se présenter à l'Hôtel de Ville et fournir attestations et certificats. Cette notification est faite aux carrefours de la ville et dans les paroisses. Le 8 octobre, le Seigneur De La Pesse, premier syndic, expose les faits au Conseil et constate que plusieurs postulants n'ont pas comparu, ni présenté les pièces requises, puis il demande de procéder à une élection: Pierre Vallet, d'Annecy, désirant étudier dans la faculté de Médecine, obtient huit voix; Prévost Maurice, de Faverges, âgé de 18 ans, postulant en chirurgie, obtient six voix. Tous deux sont acceptés pour aller à Turin. Le suivant immédiat, Raphoz Claude, de La Roche, qui recueille cinq voix, est écarté. Quant aux autres demandes, elles sont impitoyablement refusées: triste sort des dossiers incomplets: il s'agissait de Rose Antoine, de Saint-Jorioz, Fichet François, de Serraval, Bouchet Benoît, de Cruseilles, Veyrat François, de Chessenaz, Picollet Aimé, de Feigères, Gallet Joseph, de Bernex, et Courtois Joseph, de Thairy.

Ainsi, le Conseil de Ville d'Annecy use-t-il, chaque année, de cette prérogative de désigner les boursiers promus aux études supérieures de l'Université. Les justifications présentées sont simples, éloquentes et persuasives. Sn 1738, c'est le jeune Jean Crochon, fils d'un bourgeois de la ville, qui a toutes les qualités requises pour l'étude

des humanités et de la philosophie, mais a besoin d'une aide, « attendu que le père n'est pas en état de l'élever à ses frais, dans l'Université, par rapport à sa nombreuse famille, composée de huit enfants, auxquels il ne serait pas même en pouvoir de se procurer une éducation honnête, dans sa profession d'avocat ». C'est aussi Jean Berthod qui est apte à faire des études de chirurgie, mais « il est véritablement pauvre et hors d'état d'apprendre la dite profession sans le secours des grâces de Sa Majesté ».

Il a pu paraître abusif que le Conseil de Ville régnât en maître sur la désignation des boursiers, pour la seule raison que ceux-ci étaient issus du Collège Chappuisien. Des modifications vont intervenir, précisées par les instructions royales du 22 juin 1740, aux termes desquelles chaque ville proposerait trois sujets et chaque village, un, pour ce choix d'étudiants. Les conditions requises sans « lesquelles ils ne doivent point être admis, sont de pauvreté, de bonnes mœurs et d'un talent naturellement porté à l'étude ».

Les professeurs feront l'attestation des études, les Directeurs spirituels et les Curés, celle des Bonnes Mœurs, et toutes deux seront vérifiées et enregistrées par le Réformateur des Etudes de la Province. Ensuite, au lieu de s'en tenir à l'élection, par le Conseil Annécien, ceux qui auront été proposés se présenteront pour subir un examen devant le Réformateur des Etudes. Les Professeurs respectifs des classes seront les examinateurs, le Préfet de l'Etablissement dvra y assister. Après cet examen, le Réformateur prendra les suffrages de chacun, par écrit, et cette sélection sera transmise à la Secrétairerie du Collège des Provinces de Turin. « Ceux qui auront été proposés pour l'étude de la Théologie, du Droit, de la Médecine et des Arts, subiront leur examen sur la Rhétorique et la Philosophie, mais ceux qui le seront pour la Chirurgie subiront un examen à part, sur la langue latine, mais on préférera toujours ceux qui donneront quelques preuves de leur capacité en philosophie. Et s'il se trouvait qu'il y eut quelque sujet, d'un talent exquis ou encore doué pareillement d'un talent singulier, de famille noble, mais déchu, qui méritât, à cet égard, d'être préféré à tout autre, une place lui serait réservée au Concours, pour y être examiné et préféré. »

Tenant compte de cette nouvelle réglementation, la demande de Démaison Bernard est accueillie, le 7 août 1749, par le Conseil de Ville, qui en souligne le bien-fondé le père de ce jeune homme, Conseiller de Ville, ayant onze enfants, « se trouve hors d'état de l'entrenir à ses frais, dans un Université, surtout dans la circonstance présente, après les charges et impôts qu'il a supportés pendant la guerre et la disette qui règne si universellement dans le pays, ce qui le rend véritablement digne de profiter des bontés du Roy ».

Les propositions d'étudiants continuent à être faites très régulièrement. Citons-en encore quelques-uns : le 6 août 1752, celle de Joseph Amblet, âgé de 20 ans, fils du Procuuer au Siège-Mage, pour les études de chirurgie ; le 9 août 1753, celle de Burnod Jacques, 20 ans, pour la chirurgie, de Nouvelle Joseph, 19 ans, pour la médecine, tous deux fils de Conseillers de Ville, et une troisième de Marion Michel, âgé de 19 ans, qui veut poursuivre des études de théologie. Le 8 août 1757, est proposé le jeune Démaison Joseph, 19 ans, pour des études de philosophie. Vichard de Saint-Réal l'est pour le droit, le 23 septembre 1766, en même temps que Berthollet Claude Louis, fils de Louis Berthollet et de Dame Phiberte Donnier, mariés, bourgeois et habitants de cette ville. Le 20 juillet 1768, on propose Rosset François pour des études de droit et, le 16 août 1770, trois élèves sont signalés pour cette même discipline : Amblet Jean-Baptiste, fils d'un ex-syndic, Triquet Michel et Vauthier Claude, tous deux fils de Conseillers de Ville. Le 2 décembre 1771, c'est le tour du fils d'un Sénateur honoraire, Garnier Jean-Baptite.

Les derniers étudiants choisis ont été, le 17 août 1772, Sage Joseph, pour la chirurgie, le 2 août 1773, Amblet Georges, pour la médecine, et Dussollier Jean-Pierre, pour la chirurgie ; le 2 septembre 1778, Brunier Etienne et Paris Joseph, encore pour la chirurgie. Le 7 août 1780, sont désignés, pour des études médicales, Favre Claude et Recordon Joseph, tandis que le 6 août 1781, Magnin Jean-Marie l'était pour l'étude du droit. Le 7 septembre 1785, Domenjoz Henry est choisi pour la médecine, et le 14 septembre 1790, Carron Jacques l'est pour la chirurgie. A l'occasion du choix de Dussollier Jean-Pierre, fils de Georges Dussollier

chirurgien juré, les Nobles Syndics et les Conseillers affirment qu'ils « n'ont pas cru devoir présenter le jeune Audé Simon, fils de Philibert Audé, à cause des facultés de son père qui est très aisé ».

Comme on le voit, un grand nombre d'Annéciens purent aller à l'Université de Turin, conquérir leurs grades et leurs titres, soit comme boursiers, soit aux frais de leurs familles aisées. Le Collège Chappuisien justifia, par ses résultats, l'excellence de sa réputation. Il prépara de nombreux notables, des administrateurs, des prélats, des gens de justice, des médecins. Au cours des siècles, la floraison s'avéra abondante. Saint François de Sales, Berthollet, voilà des noms étincelants. La gloire les a nimbés pour longtemps. Il était légitime que le bronze fixât leurs traits, dans la ville où ils avaient étudié.

Marcel REBUT.

BIBLIOGRAPHIE

1. — Archives départementales.
2. — Archives de la Ville d'Annecy.
3. — S. et P. DUPARC : *Visage du Vieil Annecy.*

Bibliographie Savoisienne

Raoul BLANCHARD. — **Annecy. Evolution de la ville, 1954-1962,** « Annesci », t. XI, 1964, pp. 1-76, cartes, graphiques, photos.

F. GRIVOT. — **Bibliographie des œuvres de Raoul Blanchard,** dans « Annales de Géographie », N° 407, janv.-fév. 1966, p. 5-25.

Le doyen Raoul Blanchard avait publié, il y a quelques années, dans « Annesci » (1956 et 1957) son « essai de Géographie urbaine » consacré à notre chef-lieu. Cette étude fut reprise en 1958 en un volume indépendant. Nous ne reviendrons pas sur cette synthèse magistrale : elle reste pour nous un modèle du genre et une mine inépuisable de renseignements.

Mais le temps a marché très vite depuis lors. Entre 1954 et 1962, l'agglomération d'Annecy a vu sa population croître de 40 %. Nous parlons d'agglomération, car il n'est pas possible de dissocier Annecy des communes sœurs : Cran-Gevrier, Annecy-le-Vieux, Meythet et Pringy qui forment maintenant sa banlieue immédiate.

En se basant sur les résultats du dernier recensement, sur les travaux du Comité d'Expansion et d'Aménagement de la Haute-Savoie et sur des renseignements de première main, Raoul Blanchard a voulu compléter son étude. Le onzième numéro d' « Annesci » nous apporte cette mise au point sortie de presse quelques jours après la mort du grand géographe, et dont l'Académie des Sciences morales et politiques avait eu la primeur.

Annecy s'est accrue d'un bon tiers pour la ville, de plus de la moitié pour la banlieue. Elle s'est également beaucoup renouvelée, non seulement dans sa population où se mêlent les émigrants venus de toute la France, d'Afrique du Nord et de l'Etranger, mais dans ses activités. N'hésitant pas à sacrifier certaines branches jadis prospères mais désormais peu « compétitives », Annecy mise à fond sur les industries légères de qualité : métallurgie fine, matériel électrique, etc., tout en conservant, parfois au prix d'une reconversion, ses industries textiles, alimentaires, du bois et du papier. Elle construit énormément ; encore Blanchard, qui nous promène d'une plume alerte à travers les différents quartiers, n'aura-t-il pas vu l'achèvement de la Z.U.P.

Il est assez remarquable que la prospérité d'Annecy ait souvent survécu aux conditions qui l'avaient occasionnée initialement, ceci grâce au dynamisme des chefs d'entreprise et à l'utilisation

des avantages nouveaux. Ainsi « tandis que le rôle touristique d'Annecy s'atténue, le Tourisme persiste à contribuer à la prospérité de la ville en devenant un piège à industries ».

Blanchard prévoit « des lendemains qui chantent », et annonce pour 1975 un large dépassement des 100 000 habitants pour l'agglomération. Pêche-t-il par excès d'optimisme en extrapolant les chiffres record de la période récente ? Nous le saurons bientôt.

— Au moment où nous mettons sous presse nous parvient le dernier numéro des « Annales de Géographie » contenant une bibliographie méthodique des œuvres de Raoul Blanchard. Plus de trois cent titres y sont répertoriés. Cet instrument de travail rendra les plus grands services aussi bien aux géographes qu'aux non-spécialistes.

J.-Y. MARIOTTE.

Eugène BOULITROP. — **Histoire de la Réforme en Savoie,** Aix-les-Bains, 1964.

L'auteur ayant rassemblé une documentation historique à l'usage de ses coréligionnaires, ce qui était fort louable, s'est laissé persuader d'en faire un livre à l'usage du grand public. A vrai dire, depuis les estimables travaux du Pasteur Claparède en 1893 (1), aucun historien de l'une ou l'autre confession ne s'était risqué à traiter dans son ensemble un sujet aussi étendu, délicat et plein d'embûches que « l'histoire de la Réformation en Savoie ». Le livre de M. Boulitrop se ressent de ces difficultés. A chaque page abondent les affirmations tranchées, les jugements naïfs, les erreurs de détails et les généralisations hâtives. Nous ne nous attarderons pas à en tracer le catalogue.

M. Boulitrop a lu beaucoup d'ouvrages qu'il énumère d'ailleurs avec probité. Il en a omis d'autres et non des moindres (2). Le lecteur pressé trouvera dans son livre des renseignements assez nombreux présentés d'une manière commode et dans un style agréable qui a valu à l'auteur les honneurs académiques. Les vingt dernières pages, puisées en partie à des sources inédites, seront utiles à l'histoire des périodes modernes et contemporaines. On y trouve, en effet, une précieuse chronologie mise à jour de celle de Claparède, et des détails peu connus par ailleurs sur l'établissement du culte réformé après l'Annexion.

J.-Y. MARIOTTE.

Pierre DUPARC. — **La pénétration du droit romain en Savoie** (première moitié du XIII^e siècle), dans la « Revue historique du Droit français et étranger », 1965, p. 22-86.

De la fin du XI^e à la fin du XIII^e siècle, on assista à une renaissance des institutions qui transforma la vie sociale après la

---

(1) Th. CLAPARÈDE, *Histoire de la Réformation en Savoie*, Genève, 1893. M. Boulitrop reproduit photographiquement (p. 24) l'excellente « carte du territoire protestant des environs de Genève » de Claparède.

(2) Sans parler de la bibliographie d'intérêt local, travaux de GONTHIER, PICARD, VUY, etc., l'auteur ne semble pas connaître D. ROBERT, *Genève et les églises réformées de France*, Genève-Paris, 1961 ; ni ce qui est plus étonnant, S. HOURS, *Les églises réformées en France*, Paris-Strasbourg, 1958.

décadence qui suivit la mort de Charlemagne. Le besoin de renouveau qui marqua la fin de cette période fut servi par un fait capital : la découverte des compilations de Justinien. Peu à peu, les institutions juridiques s'inspireront du Droit Romain. Mais la pénétration de ce droit fut plus ou moins rapide, plus ou moins complète selon les régions et les matières. M. Pierre Duparc nous présente une étude de « La pénétration du Droit romain en Savoie (première moitié du XIII[e] siècle) ».

S'agit-il de « renaissance », de « réception », « d'apparition », « d'influence », « d'expansion », « d'infiltration », « d'invasion » ?... Le terme de renaissance est le plus employé ; mais il s'agit là de la renaissance du droit romain dans la doctrine. L'auteur préfère le terme de pénétration. Nous ne pouvons qu'apprécier ce choix lorsqu'il s'agit des institutions juridiques.

Après avoir justifié le choix du mot « pénétration », l'auteur explique ce qu'il entend par le mot « Savoie ». En effet, « le mot même de Savoie n'existe pas encore dans les premières années du XIII[e] siècle ». L'auteur profite de cette anticipation terminologique pour nous donner un bref aperçu de la formation de l'Etat savoyard.

Le manque de sources relatives aux XI[e] et XII[e] siècles oblige l'auteur à employer une méthode que nous nous permettrons d'appeler la méthode des sondages : envisageant certains points de droit précis, il recherchera quelles furent les influences du Droit romain à leur sujet.

De prime abord, l'intérêt est éveillé par une note approfondie de l'apparition du notariat en Savoie. Le notariat, « tirant son origine de pratiques transalpines en usage au XI[e] siècle », voit son développement en Savoie facilité par le fait que les comtes de Maurienne ont des possessions au delà des Alpes. Initialement, les notaires ne sont que des subordonnés des comtes de Maurienne, puis des comtes de Savoie, n'officiant que pour eux. Puis, à partir du XIII[e] siècle apparaîtra la notion de « Notarius publicus », c'est-à-dire de notaires non attachés au service exclusif du comte. En 1263, les statuts du comte Pierre contiennent une compilation des pratiques notariales antérieures. Selon l'auteur, la formation juridique de ces notaires est vraisemblablement influencée par l'université de Bologne, premier centre européen d'enseignement du Droit romain. Cela expliquerait le grand rôle joué par eux dans la pénétration du Droit romain en Savoie.

Cette étude sur l'apparition des notaires précède un exposé sur les clauses de renonciation. Il s'agissait dans un contrat d'une clause par laquelle l'une des parties s'engageait à ne pas invoquer dans un litige éventuel telle disposition du Droit romain. En Savoie, de telles clauses apparaissent, puis se multiplient à partir des premières années du XIII[e] siècle. L'apparition de ces clauses est un phénomène très important. En effet, ne fallait-il pas que le droit romain ait bien pénétré les rapports juridiques pour qu'une déclaration expresse fut nécessaire pour écarter tel sénatus consulte, telle loi ou tel édit prétorien ?

Ces recherches sur les clauses de renonciation sont, à notre humble avis, une des parties les plus intéressantes de l'ouvrage. L'intérêt ne décroît cependant pas avec la rubrique suivante relative à l'apparition des testaments. En effet, les peuples d'origine germanique ne connaissaient pas le testament. alors qu'à Rome il

était déshonorant de mourir ab intestat. Les premiers actes à cause de mort furent des legs aux églises et abbayes pour le salut de l'âme. Le testament romain comprenait nécessairement une institution d'héritier. On y trouvait aussi des dispositions telles que les substitutions d'héritiers en cas de défaillance de l'héritier désigné, la désignation d'exécuteurs testamentaires... Les documents les plus anciens présentant ces caractères sont les célèbres testaments d'Amédée IV de Savoie, dans la première moitié du XIII[e] siècle. Puis la forme testamentaire romaine va se développer dans les familles nobles d'abord, puis dans les familles de haute bourgeoisie. La forme la plus fréquente sera celle du testament per nuncupationem, comportant une déclaration orale (nuncupatio) devant témoins, une consignation par écrit, l'apposition d'un sceau.

Les deux derniers points envisagés par l'auteur sont les sûretés réelles et l'organisation judiciaire.

L'idée de gage, garantie accessoire d'une dette, est venue par l'intermédiaire de la vente à réméré. Dans une vente de ce genre, l'acheteur s'engage à rendre l'objet vendu en cas de remboursement du prix par le vendeur. Une deuxième technique, qui n'était pourtant pas un gage, avait pour but de tourner l'interdiction canonique du prêt à intérêt (l'usure). L'emprunteur remettait un fonds de terre au prêteur. A l'échéance, l'emprunteur rendait l'argent, le prêteur rendait la terre mais gardait les fruits. Le prêt avait bel et bien produit des intérêts.

Puis l'idée de gage, et même de gage sans dépossession, apparaîtra avec l'obligatio bonorum. Un règlement de 1209 du comte Thomas, puis les statuts du comte Pierre en 1263 réglementeront cette matière. L'influence romaine sera alors très nette dans la procédure de vente du gage.

L'ouvrage se termine par une étude de l'organisation judiciaire. Au XII[e] siècle, la justice est rendue par le comte ou l'un de ses subordonnés mais uniquement en matière pénale. Les conflits privés sont réglés par l'arbitrage. Petit à petit, sous l'influence du Droit romain, les comtes de Savoie vont mettre en place une organisation judiciaire. En cette matière aussi, l'influence transalpine est nette. L'Etat savoyard s'étend de part et d'autre des Alpes. Ce fait est une nouvelle conséquence de cette configuration géographique.

L'auteur conclut en mettant en valeur la « pénétration relativement précoce du Droit romain en Savoie, contribuant par là à la chute du mythe d'une progression du Droit romain par la seule vallée du Rhône.

L'importance de cet ouvrage s'apprécie d'autant plus aisément lorsqu'on prend en considération ce que fut pour la France la renaissance du Droit romain. La découverte des compilations de Justinien correspondait à une période où un besoin de renouveau se faisait sentir en tous domaines. Que la Savoie ait contribué à la satisfaction de ce besoin, voilà qui nous honore !

La lecture de cet ouvrage de Pierre Duparc est intéressante pour le Savoyard, enrichissante pour l'historien, passionnante pour l'historien du droit.

Jean-Pierre BAUD.

Pierre DUPARC. — **Le Sauvement.** Paru dans le « Bulletin philologique et historique », 1961, p. 389-433.

La période troublée qui suivit la mort de Charlemagne laissa à l'initiative privée le soin d'établir une relative sécurité. La recherche d'un protecteur devint alors chose courante. L'une des formes juridiques que prit alors cette protection fut le sauvement, objet de la communication de M. Pierre Duparc parue dans le « Bulletin philologique et historique ».

Après avoir distingué le sauvement d'institutions voisines telles que l'avouerie et la garde, l'auteur expose les origines, le développement et la décadence de cette institution. Ainsi le sauvement se trouve être d'une importance extrême en temps de guerre. Il s'agit non seulement des invasions, mais surtout des guerres privées, conséquences de la désorganisation judiciaire. Mais lorsque le pouvoir royal s'affermira, la recherche d'un protecteur deviendra inutile. Le sauvement ne survivra pas à la décadence du régime féodal.

La clarté de l'exposé, alliée à la richesse des sources explorées rendent la lecture de cette étude de Pierre Duparc agréable et enrichissante.

Jean-Pierre BAUD.

Pierre DUPARC. — **Les tenures en hébergement et en abergement.** Parus dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1964, p. 5-88.

Ces deux termes, hébergement et abergement, pourraient facilement être considérés comme synonymes. Il serait possible de ne découvrir entre eux qu'une différence orthographique, conséquence de la particularité des dialectes locaux.

La réalité est toute différente et M. Pierre Duparc contribue à nous en convaincre dans son article sur « Les tenures en hébergement et en abergement ». La différence essentielle tient au caractère collectif ou individuel de l'occupation territoriale. Il s'ensuit que les hébergements donneront naissance à de petits hameaux tandis que les abergements deviendront des agglomérations plus importantes. Les différences se situent aussi sur le terrain géographique. Nos régions ne connurent que des abergements ou albergements.

Il existe toutefois un point commun essentiel. Les tenures sont liées au problème du défrichement. Hébergements ou abergements ne sont concédés que dans des régions boisées ou marécageuses. Ceci explique que la condition des tenanciers soit très avantageuse, la redevance annuelle n'étant qu'un cens très faible. Il faut donc considérer ces tenures roturières comme des censives accordant au tenancier un régime plus favorable que les autres censives, la différence ne se situant pas au montant du cens (toujours recognitif), mais aux avantages annexes qui seront généralement l'abandon de certaines prérogatives seigneuriales.

Cette étude de M. Pierre Duparc contribuera à éclaircir l'imbroglio du régime de la terre dans le monde féodal.

Jean-Pierre BAUD.

Clément GARDET. — **De la peinture du moyen-âge en Savoie,** tome I, du XI[e] au XV[e] siècles. Préface de Daniel-Rops. Introduction de Paul Deschamps. Gardet, éditeur, Annecy, 1965.

Il y a sept ans, notre président, M. Clément Gardet, magnifiait l'œuvre de deux peintres savoyards, Jean Bapteur et Péronnet Lamy, dans une admirable édition — le terme n'est pas exagéré — du *Livre d'heures du duc Louis de Savoie.* Aujourd'hui, c'est le tome premier d'un ouvrage intitulé *De la peinture du moyen-âge en Savoie* qu'il publie pour le plus grand plaisir des amateurs d'art et des érudits. Précédé d'une préface de Daniel-Rops et d'un avant-propos de Paul Deschamps, membre de l'Institut, orné de 64 reproductions en couleurs d'une qualité remarquable, cet ouvrage fait honneur à celui qui est à la fois auteur, éditeur et imprimeur.

En sept chapitres — qui sont autant de monographies — M. Gardet examine un certain nombre de problèmes qui vont lui permettre de montrer que la Savoie, dès le XI[e] siècle, est un carrefour où se sont manifestées toutes les tendances de l'art occidental. Les fresques des Allinges, du XI[e] siècle, ne rappellent-elles pas certaines peintures de Reichenau, de Saint-Gall et de Fulda d'une part, de Côme, de Ravenne et de San Procolo de Naturno d'autre part ? Le *Massacre des Innocents,* d'Aime en Tarentaise, ne se rapproche-t-il pas de certaines œuvres de l'Italie du Nord (notamment Civate) tout en témoignant d'influences françaises de la fin du XII[e] siècle ?

Ces tendances nordiques, méridionales et lombardes sont particulièrement marquées dans l'œuvre du plus grand important des peintres de la Cour de Savoie : Giacomo Jaquerio. Fils, petit-fils et frère de peintre, Giacomo Jaquerio a subi toutes sortes d'influences au cours de sa longue et fructueuse carrière. Il est bien représentatif de nos régions, lorsqu'il travaille aux fresques de l'église des Dominicains de Palais à Genève, en 1401, ou à celles du château de Ripaille en 1411-1412. Il est plus sensible aux courants méridionaux et lombards, avec une touche de réalisme nordique, dans les fresques du château de Fénis qui doivent dater des années 1425. Il témoigne d'influences franco-flamandes et rhénanes dans les fresques du chœur et de la sacristie de Sant'Antonio di Ranverso (peintes entre 1440-1445), alors qu'il reflète davantage la sensibilité italienne et provençale dans ses peintures de la chapelle de Saint-Blaise à Ranverso, qui sont postérieures à 1451 et constituent vraisemblablement sa dernière œuvre.

Par des rapprochements subtils, auxquels on n'avait pas songé jusqu'ici, le président Gardet se demande si Giacomo Jaquerio n'est pas également l'auteur d'une partie des fresques du cloître d'Abondance et de celles de l'église de Saint-Gervais à Genève. Comparant l'*Annonciation* et la *Nativité* d'Abondance à celles de Ranverso, les paysages de la *Fuite en Egypte* d'Abondance à ceux de la chapelle Saint-Blaise, M. Gardet estime pouvoir attribuer toutes ces peintures à « ce grand courant piémontais du XIV[e] siècle que le génie de Giacomo Jaquerio fera monter à son apogée dans la première moitié du XV[e] siècle ». Il en est de même des peintures de Saint-Gervais à Genève, notamment de la *Vierge de Miséricorde* qui rappelle singulièrement celle du château de Fénis, peinte entre 1425 et 1430. Qu'il s'agisse des bordures à losanges, ou à feuilles dentelées, des croix de Savoie, des paysages bien carac-

téristiques de notre région ou encore du style des peintures elles-mêmes, les analogies sont si évidentes qu'on ne peut qu'approuver les démonstrations du président Gardet.

Même synthèse des traditions flamandes, rhénanes, piémontaises et françaises dans le chef-d'œuvre de Jean Bapteur et Péronnet Lamy, ce *Livre d'heures du Duc Louis de Savoie*, auquel M. Gardet a donné comme une nouvelle vie. A la suite de Miss Sheila Edmunds, qui a rédigé une importante thèse encore inédite sur les manuscrits enluminés des ducs de Savoie, M. Gardet a étudié plus en détail une des lettrines du *Livre d'heures du Duc Louis*, qui représente la Vierge de Miséricorde protégeant de son grand manteau le duc et sa femme, Anne de Chypre, suivis de leurs sept fils et sept filles. Ce n'est qu'en 1452 que la maison de Savoie a compté pareil nombre d'enfants vivants, aussi est-ce la date que M. Gardet assigne à la décoration de ce manuscrit, resté inachevé, on le sait, par la mort de Péronnet Lamy.

La question reste ouverte de savoir qui de Jean Bapteur ou de Péronnet Lamy doit être considéré comme le maître d'œuvre, le chef d'atelier. Quoi qu'il en soit, on peut leur attribuer désormais toute une série de manuscrits princiers : un *Apocalypse* conservé à l'Escurial, un *Champion des Dames* à Bruxelles, le *Missel de Félix V* à la Bibliothèque de Turin, un *Missel romain* aux Archives d'Etat de cette ville. Dans tous ces manuscrits on distingue plusieurs mains, l'une proche du style français qui pourrait être celle de Jean Bapteur, l'autre plus ou moins influencée par le style lombard, celle de Péronnet Lamy.

Aux côtés de Bapteur et Lamy, la dynastie des peintres Witz a encore marqué de son empreinte le XV[e] siècle savoyard. Hans Witz, dit Sapientis ou encore Hans de Constance, a travaillé en 1442 à Thonon, en compagnie de Bapteur et Lamy, pour décorer la salle neuve et la chapelle du château de Thonon. Conrad Witz a peint, à la demande du cardinal François de Mies, évêque de Genève, l'admirable retable de la chapelle d'Ostie (aujourd'hui Macchabées) à Genève, dont les quatre panneaux des volets latéraux sont conservés au Musée de Genève. C'est à lui également qu'on attribue une *Crucifixion* peinte sur un panneau de bois, aujourd'hui au Musée Dahlem à Berlin. Hans Witz, son frère et contemporain, aurait exécuté la *Pietà* conservée dans la Collection Frick à New-York, tandis qu'un fils ou petit-fils aurait peint une seconde *Pietà* également à New-York, dans une autre Collection Frick.

Dans cette dynastie, l'influence germanique est prédominante : forte stature des personnages, réalisme des attitudes et des expressions, étoffes aux plis accusés, mais la Savoie est présente par les paysages et par l'architecture : le lac et le port de Genève dans le retable des Macchabées, le lac et la ville d'Annecy dans la *Crucifixion* de Berlin, les montagnes de Savoie et peut-être la Sainte-Chapelle de Chambéry, sans exclure, selon M. Gardet, une réminiscence de la cathédrale de Cologne, dans la *Pietà* de New-York.

C'est encore à un peintre d'origine rhénane ou souabe qu'on peut attribuer la fresque funéraire de Philibert de Monthouz à l'église Saint-Maurice d'Annecy, où l'on retrouve des visages aux profils accusés, des draperies aux plis bien marqués, des architectures gothiques minutieusement représentées.

Nous ne pouvons, dans cet article, énumérer toutes les réflexions de M. Gardet sur la *tête du Christ* qu'il a découverte à Saint-Marcel de Belleville, sur l'*Annonciation* d'Aix, qu'il attribue à Jean Chapus, fils d'un bourgeois de Chambéry, autant qu'à Guillaume Dombet, ou encore sur les fresques de la chapelle Saint-Grat de Vulmix, à Bourg-Saint-Maurice, qu'il attribue à Jacques d'Ivrée.

Un des volets du tryptique de François de Mies nous semble résumer la belle et convaincante démonstration de M. Gardet, c'est celui qui représente *La libération de Pierre.* On y voit un ange délivrant l'apôtre endormi dans sa prison, une prison couverte de tuiles romaines. Tandis que les soldats dégaînent, l'ange emmène Pierre par la main. Au fond de la scène, on voit deux bâtiments, l'un couvert de tuiles écailles, l'autre de tuiles plates. Le Nord et le Midi se sont donné rendez-vous en Savoie pour inspirer nos architectes, comme pour guider le pinceau de nos artistes.

Bernard GAGNEBIN.

René de LUCINGE, Sieur des Allymes. — **Lettres sur les Débuts de la Ligue,** 1585, éditées par Alain Dufour, Paris-Genève, 1964, 312 pages. (*Œuvres de René de Lucinge*, t. III et « *Textes littéraires français* », n° 110).

La France de 1585 est en état d'ébullition. Le roi protestant Henri de Navarre accédera-t-il à la Couronne de France en cas de décès du dernier Valois ? Un fort parti catholique est prêt à s'y opposer, manœuvré par les Guise auxquels on prête l'arrière-pensée de se substituer eux-mêmes quelque jour à la maison régnante. Ligueurs, protestants « politiques » : les idéologies opposées camouflent mal le jeu des ambitions de personnes et de familles. Le roi Henri III qui ne manque pas d'astuce, tâche de gagner du temps et d'opposer les partis les uns aux autres. « Le perpétuel conseil du Roy a esté de mener ceux qui ont remué par ses longueurs et dilations ; il tâchera d'en faire de mesme s'ils y se laissent mener ».

A Paris, l'ambassadeur de Savoie, René de Lucinge, sieur des Allymes, représente le duc Charles-Emmanuel. Témoin impartial et sagace, il rend compte à son maître des événements au jour le jour. Le duc qui commence à flirter avec la Ligue, se ménage pour monnayer éventuellement son intervention dans les affaires de France. Les longs rapports de Lucinge éclairent sa lanterne sur l'évolution extraordinairement complexe des événements.

Le lecteur moderne aura la primeur de ces textes laissés longtemps inédits. Il aura de plus l'inestimable avantage d'une présentation claire, d'une typographie impeccable et d'un appareil critique sans défauts. Les parties chiffrées sont déchiffrées, les noms propres identifiés, les allusions dévoilées. M. Dufour parvient de surcroît à faire tenir tous ces éclaircissements en quelques notes fort discrètes comme pour s'excuser d'être aussi savant.

J.-Y. MARIOTTE.

A propos de deux éditions récentes sur la Savoie :

R. FRISON-ROCHE. — **Images de Savoie.** Editions Les Heures Claires, Paris, 1965.

Louis ARMAND. — **De la Savoie au Pays d'Aoste par le tunnel du Mont-Blanc.** Editions Les Heures Claires, Paris, 1965.

Les éditions « Les Heures Claires » viennent de publier un ouvrage de luxe, illustré d'une série de pointes sèches de Ch. Samson, intitulé : « Images de Savoie ».

La présentation en est parfaitement réussie grâce à une typographie impeccable sur papier pur chiffon de Rives, le tout renfermé dans un bel emboîtage.

Le texte qui a été confié à Frison-Roche présente, en général, une qualité honorable pour ce qui concerne la montagne, qu'il s'agisse de la Maurienne, de la Tarentaise, sans parler de Chamonix, où il excelle. Malheureusement, l'auteur manifeste des faiblesses assez regrettables dans la première partie de sa présentation historique.

Le Genevois n'appartenait pas au Comte de Savoie à l'époque d'Humbert aux blanches mains.

Annecy n'a pas attendu le XVI[e] siècle pour devenir la capitale du Genevois ; enfin, ce passage qui ne manque pas de saveur : « Annecy n'était, au début, qu'un petit village sans importance lorsque fut bâti le Château des Ducs de Savoie-Nemours » (au XVI[e] siècle).

« Annecy est la patrie de l'ingénieur Sommeiller... »

Dans le domaine scientifique, on peut également noter au passage que dans les eaux du lac : « se coulent l'omble chevalier et le lavaret, survivants de la faune glacière » et que : « la plaine (d'Annecy) était autrefois lacustre » ; enfin, ce jugement sur notre ville : « Mais déjà depuis Annecy s'introduit dans le langage l'accent traînard cher aux Genevois et aux Vaudois : l'habitat, l'habillement, tout est profondément marqué par le voisinage helvétique ».

Nous sommes surpris d'une telle appréciation de Frison-Roche sur Annecy et les Annéciens : un tel propos de l'auteur sur notre ville laisse supposer qu'il ne l'a même pas traversée une fois de sa vie...

Il faut déplorer de tels écarts dans un texte signé d'un grand nom de la littérature de la montagne et dans une collection qui vient de publier, dans une présentation analogue, pour le compte de la Société française du tunnel du Mont-Blanc, un autre ouvrage intitulé : « De la Savoie au Pays d'Aoste, par le tunnel du Mont-Blanc », sous la signature de Louis Armand.

Dans cet ouvrage, notre compatriote trace d'un trait vigoureux l'itinéraire routier de Genève et d'Annecy jusqu'à Chamonix, puis il rappelle l'initiative audacieuse de Germain Sommeiller, avant de raconter le percement du Mont-Blanc. C'est, ensuite, une description de l'accueillante vallée d'Aoste, suivie d'une très belle évocation de traits communs unissant Valdotains et Savoyards.

Cet ouvrage de Louis Armand, bien que demeuré hors commerce, ne passa pas inaperçu du grand public : dans un article paru le 13 août dernier, « Le Monde » signalait cette édition et

l'agrémentait de commentaires qui devaient susciter une énergique réponse de M. Edmond Giscard d'Estaing, que le même quotidien dut insérer dans son numéro du 19 août.

Dans son compte rendu, « Le Monde » écrivait : « Pouvait on souhaiter, pour le tunnel routier sous le Mont-Blanc, meilleur propagandiste qu'un ancien Directeur général et ancien Président de la S.N.C.F., d'un Secrétaire général de l'Union Internationale des Chemins de Fer ?

« Et c'est sans doute le Savoyard et l'Académicien qui parlent lorsque M. Louis Armand célèbre cet ouvrage qui permettra au nationalisme hérité du XIX^e^ siècle de se sentir Européen à la fin du XX^e^ et rapprochera des populations cloisonnées jusqu'ici dans leur vallée, entre les plus hautes montagnes d'Europe...

« Finalement, c'est son amour de la technique et de la montagne qui feront excuser, chez ce défenseur passionné des chemins de fer, son apologie un peu surprenante de la Route et de sa dernière conquête. »

Ce à quoi M. Edmond Giscard d'Estaing répondit : « Lorsque j'ai demandé à mon ami et confrère de l'Académie des Sciences morales et politiques, M. Louis Armand d'écrire un volume sur le tunnel du Mont-Blanc, lorsqu'il a, immédiatement, accepté, et quand nous avons travaillé ensemble avec le graveur, M. Samson, ce fut précisément dans l'intention de manifester la vanité des prétendues spécialisations dans lesquelles il semble que, de plus en plus, on cherche à enfermer les hommes, à l'image de tant de domaines où règne, hélas ! l'esprit de partis et le goût des cloisonnements.

« On peut, cependant, à la fois apprécier le confort du Mistral, se réjouir de passer en auto sous les Alpes et goûter les charmes d'un voyage en Caravelle. Un Français de 1965 est fier de ces trois réussites.

« C'est une preuve de liberté de pensée que de savoir admirer tout ce qui mérite de l'être.

« Le livre de M. Armand en est la preuve la plus élégante. »

Nous nous associons, quant à nous, avec plaisir, à ce nouvel hommage rendu à notre éminent compatriote.

Georges GRANDCHAMP.

Une remarquable série d'études économiques sur Genève et sa région :

Antony BABEL. — **Histoire économique de Genève. Des origines au début du XVI^e^ siècle.** Genève, 1963, Alexandre Jullien, 2 volumes, XIII + 709 p. et 807 p.

Jean-François BERGIER. — **Genève et l'économie européenne de la Renaissance.** Collection « Affaires et gens d'affaires », Paris, 1963, S.E.V.P.E.N., 519 p.

Anne-Marie PIUZ. — **Recherches sur le commerce de Genève au XVII^e^ siècle.** Genève, Mémoires et Documents publiés par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, tome XLII, 1963 (chez Alexandre Jullien), 546 p.

Genève, ville-Etat, berceau de la Réforme, a suscité une énorme littérature historique. Mais, comme il est bien naturel,

cette production fut longtemps essentiellement consacrée aux questions politiques et religieuses, laissant dans l'ombre les aspects économiques et sociaux.

Cette lacune vient d'être brillamment comblée par la parution, presque simultanée, de trois ouvrages qui se complètent chronologiquement et embrassent la période allant de la Préhistoire à la fin du XVII[e] siècle. L'imbrication des échanges et les liens tissés entre la cité de Calvin et notre province sont tels que toute histoire de Genève est aussi, par bien des aspects, histoire de Savoie. C'est à ce titre qu'on doit les signaler ici et s'en réjouir lorsqu'ils sont élaborés par des spécialistes aussi qualifiés.

Le Recteur Antony Babel, professeur honoraire à l'Université de Genève où il a illustré la chaire d'histoire économique, s'est attelé à une tâche énorme : une *Histoire économique de Genève* dont il nous livre, dans les deux premiers tomes, le panorama allant des origines à la veille de la Réforme. Histoire appuyée sur une documentation immense, scrupuleusement mise en œuvre et décrivant non seulement les techniques de production et les courants d'échanges, mais les phénomènes démographiques, financiers, sociaux et intellectuels.

Il ne peut être question, dans le cadre de ce compte rendu, d'analyser en détail la substance de ces 1 500 pages, mais nous voudrions souligner que, jusqu'à la Réforme, où Genève se retranche et se verrouille dans ses murs, la cité est, au sens géographique, la capitale « naturelle » de la Savoie du Nord et du Bassin lémanique. L'évêché coïncide avec cette *Regio genevensis* ultérieurement démembrée et mutilée par les vicissitudes de l'histoire. C'est dire que l'œuvre du Professeur Babel montrant, sous un éclairage neuf, la symbiose Genève-Savoie enrichit considérablement la connaissance de notre passé régional. Il n'est, pour s'en convaincre, que de feuilleter les riches index où fourmillent les lieux et les gens du Duché. A ce titre, cette magistrale *Histoire économique de Genève* dont on attend avec impatience la continuation, doit devenir, pour le chercheur, un livre de référence constante et prendre place dans la bibliothèque de tout Savoyard cultivé.

M. Jean-François Bergier, successeur du Professeur Babel dans la chaire d'histoire économique, a entièrement renouvelé un grand sujet, l'évolution des foires de Genève. Etude en profondeur, exemplaire par la méthode et le talent d'exposition de son auteur, disciple de Fernand Braudel, elle se veut contribution d'histoire totale. Elle insère, en effet, le destin économique de Genève dans le contexte géographique du monde alpin et de la conjoncture d'une Europe en devenir, à la charnière du Moyen-Age et de la Renaissance.

M. Bergier montre que Genève est, d'abord, une ville régionale, appuyée à des « économies environnantes », où la Savoie tient la plus large place mais qui sont incapables de soutenir la croissance d'une métropole de format continental. Les foires, qui atteignent leur apogée dans la seconde moitié du XV[e] siècle et dont l'auteur retrace minutieusement les activités et les clientèles, bénéficient du déclin des foires de Champagne. Leur fortune vient de ce qu'elles sont un marché franc, un lieu de contact entre l'Italie et l'axe rhodanien, entre les mondes germanique et latin.

On a attribué leur décadence, après 1450, au profit des foires de Lyon, aux mesures de rétorsion, prises par Louis XI pour combattre la concurrence genevoise. En fait, et c'est la partie la plus convaincante du livre, l'auteur montre que la cause est plus profonde. Dans l'Europe où montent les grands Etats, joue, désormais, la « loi de la dimension » qui favorise les grands espaces, les forts volumes monétaires, les gros potentiels humains, au détriment des petites places.

Genève eût pu alors retomber au rang de marché local mais les négociants y avaient apporté le cosmopolitisme, puis l'inquiétude religieuse et infusé aux habitants le goût tenace de la liberte de penser, d'agir et de commercer. Ces mobiles sont une puissante composante de la Réforme qui va définitivement arracher Genève à son conditionnement régional et permettre son étonnante épopée.

Grand livre de synthèse, donc, que celui de M. Bergier mais aussi apport précieux à l'histoire de Savoie qui a joué un si grand rôle dans « l'horizon géographique » des foires et des trafics genevois.

La thèse de doctorat de Mlle A.-M. Piuz, elle aussi chargée de recherches à l'Université de Genève, a le grand mérite de débroussailler un sujet presque vierge : le XVII[e] siècle genevois qui a longtemps pâti d'être « encadré » par le siècle d'or de la Réforme et par l'ère de prospérité matérielle et intellectuelle du XVIII[e] siècle. C'est dire que tout ce que nous apporte cette solide étude, écrite avec autant de clarté que d'élégance, est nouveauté et que, là encore, les thèmes savoyards occupent une place de choix. Cela est dû à l'approche même du problème, qui est très originale. L'auteur a voulu scruter l'interdépendance des affaires et de la politique. Au lendemain des années dramatiques de la lutte pour l'émancipation et le triomphe du protestantisme, Genève doit renouer, avec ses voisins, la Savoie et la France, des liens longtemps interrompus, dans un climat nouveau de paix retrouvée, mais encore fragile. Pour assurer ses échanges internationaux, la République doit traverser des terres, hier encore ennemies, et dont elle dépend étroitement pour son ravitaillement en céréales, en vin et en sel. Un des mérites majeurs du livre est la reconstruction attentive des conjonctures économiques, avec une prospérité montante, mais coupée de crises, comme celle des épidémies de peste, ou de récessions. On voit se dessiner les trafics, spécialement les « routes obliques » des cols concurrents du Cenis, dans les relations avec Turin et le Piémont. Une autre révélation est la place tenue par les Savoyards, spécialement Tarins et Mauriennais, sur la place de Genève, alors qu'on a eu trop tendance à voir la cité nettement coupée de son hinterland ducal. Tout un monde urbain et rural, avec ses intérêts et ses habitudes, ses calculs et ses politiques, revit dans ces pages où s'affirme un beau tempérament d'historien.

Si l'on ajoute que deux des auteurs, M. Bergier et Mlle Piuz, sont membres de la Florimontane, on ne peut que se réjouir d'une activité scientifique genevoise qui apporte à notre histoire savoyarde un tel enrichissement.

Paul GUICHONNET.

Raymond OURSEL et Roger DEVOS. — **L'Eglise Saint-François d'Annecy.** « Annesci », 10.1963.

Bien inspirée a été la Société des Amis du Vieil Annecy en confiant à M. Raymond Oursel et à M. l'Abbé Devos le soin d'écrire une histoire de l'église Saint-François, l'un comme l'autre s'étant attaché à présenter au lecteur ce sanctuaire où un siècle et demi durant, palpita le cœur de l'institut fondé par saint François de Sales, écrit le premier, et qui conservait son très précieux corps aux côtés de celui de sainte Jeanne de Chantal. L'écho de tous les événements heureux et malheureux qui agitaient Annecy, se répercuta sous les voûtes du sanctuaire salésien, écrit le second.

En quatorze pages, M. Oursel trace une « esquisse monumentale » toute pétrie de l'amour qu'il a voué au style baroque, ce style de la contre-Réforme dans lequel il voit le symbole de la volonté de reconquête catholique qui était bien celle de saint François de Sales ; l'église dédiée à ce saint, à Annecy, comme celle des Jésuites à Chambéry, en exprime, dit-il, la correspondance religieuse.

Cet édifice, en réalité, dont le prix-fait fut signé en 1644, par la Mère de Blonay qui avait succédé à sainte Jeanne de Chantal, allait remplacer la chapelle primitive construite par la sainte en 1614.

M. Oursel a pu consulter deux dessins originaux d'architecte présentant, l'un, la coupe longitudinale du sanctuaire, l'autre, l'élévation de la façade, ainsi qu'une copie contemporaine du prix-fait qui nous révèle que l'un des entrepreneurs était un Savoyard, Claude Goddet, de la corporation des maçons de Samoëns. Avec sa grande érudition, il étudie plans, dessins et réalisation de l'édifice consacré en 1652 par Charles-Auguste de Sales, comme il le fera de sa restauration effectuée à la fin du siècle dernier et du mobilier venu remplacer celui d'autrefois.

Et M. Oursel de conclure en déclarant qu'il n'est pas indifférent que par l'institut de la Visitation « attaché à vénérer la mémoire de ses saints, le visage architectural du vieil Annecy religieux, leur cité, se soit parachevé sur cette touche de grâce française, de noble jeunesse et d'élégante sobriété... ».

Il faudra près de cent pages à M. l'Abbé Devos pour évoquer et retracer la vie de l'église Saint-François et son rôle dans la cité, après avoir réservé une place au sanctuaire primitif, modeste sans doute, où le saint fondateur aimait à célébrer la messe et où son corps reposa dès le 24 janvier 1623. Au nombre immense des pèlerins qui s'y pressèrent figurent, en mai 1630, Louis XIII et Richelieu. En jancier 1642, le corps de sainte Jeanne de Chantal venait y rejoindre celui de l'évêque.

L'auteur traite longuement des solennités somptueuses qui marquèrent la béatification puis la canonisation du saint, de même qu'en 1751 et 1767, celles de la fondatrice. L'église Saint-François connaissait des jours de gloire et de triomphe. La ville s'y associait par des feux d'artifice et des concerts donnés à bord de bateaux.

Les visites royales furent multiples en la première moitié du XVIII[e] siècle. En 1715, Victor-Emmanuel II, la reine et le prince de Piémont entreprirent une neuvaine à la Visitation. Mais, savait-

on qu'en 1690, une statue d'argent représentant le petit prince de Galles avait été envoyée par sa mère, épouse de Jacques II Stuart, pour être placée dans notre église ?

Cependant, si M. l'Abbé Devos est amené à constater qu'au XVIII[e] siècle, l'aristocratie, et même la bourgeoisie se laissent gagner par l'esprit nouveau, il tient à souligner que le pèlerinage « conserve l'attachement profond du peuple des campagnes au moment même où la tourmente révolutionnaire va s'abattre sur lui ».

Hélas ! allait commencer le « saccage révolutionnaire », ce vandalisme impie, sectaire et idiot, opéré sous l'œil impuissant et souvent ambué de larmes de nos ancêtres. « Au printemps de l'année 1793, écrit-il, se consomma la ruine du sanctuaire salésien. Dépouillée des reliques..., privée des vigilantes gardiennes qu'il entretenait avec un soin jaloux, l'église de la Visitation devint rapidement la proie d'une soldatesque sans respect pour la religion, l'art et les traditions du passé ».

Transformée en fabrique d'indiennes jusqu'en 1812, elle sera l'objet de tentatives infructueuses de rachat et deviendra immeuble à usage locatif. Cette affectation l'a peut-être sauvée de la destruction, laquelle avait été prévue par décret royal en 1855 et par arrêté préfectoral en 1878. Néanmoins, ce vénérable édifice offrait-il un désolant spectacle qui donna à un saint prêtre « l'ambition de rendre sa gloire à ce sanctuaire profané ».

Cette ambition était celle du chanoine Ernest de Ville de Quincy, ancien élève de l'Ecole Polytechnique, vicaire général, petit-fils du célèbre général de Boigne. Encouragé par son évêque et le pape Léon XIII, il fonda une société civile afin de recueillir les fonds nécessaires. C'était en 1888. Nombre de familles de la noblesse s'y associèrent, ainsi que des notabilités annéciennes. Malgré d'immenses difficultés, avec 1894, le gros œuvre s'achevait. M. de Quincy eut encore le mérite de provoquer des dons généreux touchant au mobilier de l'église dans laquelle il eut la consolation de pouvoir célébrer la messe. Mais il n'en vit pas la réouverture solennelle, emporté par la maladie le 7 juillet 1899, ayant dépensé ses dernières forces à cette restauration. « Ce seul titre lui donne droit à la reconnaissance des Annéciens et de tous les amis de saint François de Sales », écrit M. l'Abbé Devos.

En suite d'événements défavorables et des luttes politico-religieuses, il fallut attendre 1923 pour cette réouverture. Mgr du Bois de la Villerabel ayant mis l'église à la disposition de l'œuvre missionnaire de la colonie italienne.

En félicitant M. l'Abbé Devos, nous formons, avec lui, le vœu qu'un entretien plus décent rende ce sanctuaire vraiment digne du souvenir qu'il évoque.

Louis PFISTER.

POUR RETROUVER « LES TRÉSORS DES ÉGLISES DE FRANCE »

Les trésors des églises de France. Musée des Arts décoratifs, Paris, 1965. Edité par la Caisse nationale des monuments historiques. Aux Archives de la Haute-Savoie, volume n° 2.354).

Durant quinze ans, recherches et travaux ont préparé l'exposition des trésors des églises de France qui s'est tenue, durant l'été

de 1965, au Palais de Marsan. Ce rassemblement de plus de huit cents témoins du passé chrétien de nos provinces a donné aux érudits la possibilité de fructueuses comparaisons, aux artistes des sujets de méditations infinies et aux amateurs la possibilité de découvrir un monde qu'une vie entière ne permet pas toujours de parcourir.

Vases sacrés, ostensoirs, reliquaires, croix, crosses et ornements ont, depuis lors, des Flandres à la Provence et de la Vendée à la Franche-Comté, retrouvé l'ombre pieuse des voûtes romanes ou la discrétion sereine des abbayes. Du moins sont-ils tous répertoriés dans le catalogue édité à l'intention des visiteurs de l'exposition.

Suivant un classement géographique rigoureux, toutes les pièces présentées bénéficient, dans ce gros volume parfaitement illustré, d'une notice concise et claire banissant toute littérature mais fourmillant de détails concernant tant la description que l'histoire et la bibliographie de ces trésors.

Dans ce grand livre des riches heures des églises de France, le diocèse d'Annecy tient une place très honorable. Certes, son envoi ne pouvait prétendre rivaliser en gloire et en beauté avec tant d'illustres reliques. Abondance, Entremont, Marin, Saint-Jean d'Aulph, Saint-Nicolas de Véroce, Sallanches, Sixt et Thonon ont hérité, tout de même, de merveilles que les Annéciens et leurs hôtes de l'été ont admiré lorsqu'à leur retour de la capitale elles furent présentées au Château où le conservateur des musées de la Haute-Savoie, M. J.-P. Laurent, leur réserva, durant une semaine, le cœur de son exposition d'art sacré savoyard, sœur de la manifestation parisienne.

Un regard sur ce livre auquel il paraît malséant de donner le titre de catalogue s'impose avant de prendre la route des vacances. Son examen permettra de situer avec précision, pour les honorer au passage, ces souvenirs d'une Chrétienté qui n'ignorait rien de l'importance du Beau dans le service de Dieu et l'enseignement des hommes.

Pierre SOUDAN.

B. WILLERVAL. — **Savoie, Valais, Val d'Aoste,** Arthaud, Paris, 1965 (Collection *Les Guides d'Or*).

Un guide qui n'a d'or... que le nom

La maison Arthaud a inauguré récemment une collection consacrée au tourisme, autrement dit enferme la France pittoresque — et ses environs immédiats — dans une série de volumes appelés « Les Guides d'Or ». Cette collection est conçue et réalisée par Bernard Willerval, sous la direction de François Hébert-Stevens. Ecrivons tout de suite que ces Guides, dont notre province a l'honneur — tout relatif — d'essuyer les plâtres, n'ont « d'or » que le nom. On voit mal une maison comme Arthaud, à la répu-

tation de sérieux, surtout quand il s'agit de la montagne, solidement assise, se lancer dans une telle entreprise sans avoir tout mis de son côté.

D'abord le volume qu'occupe notre province s'intitule « Savoie, Valais, Val d'Aoste ». Or on ne trouvera pas un mot ni de nos voisins d'outre La Forclaz, ni sur nos frères d'au-delà du tunnel du Mont-Blanc. Etranges lacunes... D'autre part, dans les cartes qui agrémentent le début de l'ouvrage, la région de Frangy a totalement disparu, à croire qu'il régnait un épais brouillard sur le pays quand les cartographes vinrent en relever le détail. Parmi les monuments, le château de Montrottier, qui avait résisté aux catapultes et autres engins de siège, a capitulé devant l'ignorance du touriste de service, au grand dam de l'Académie Florimontane qui possède ce fief. La vallée de Thônes, si chère aux estivants, et chargée d'histoire, a sombré elle aussi dans un regrettable oubli. Enfin, on peut reprocher aux Guides d'Or de s'être acoquinés avec une maison de pneumatiques pour une publicité qui s'insère dans le volume en plus de vingt dessins et légendes d'un goût pour le moins douteux.

Cela dit, tout n'est pas mauvais dans cet ouvrage. On note surtout avec plaisir le plan des monuments remarquables de la Savoie, un souci de la préservation des sites qui s'exprime par des critiques souvent pertinentes sur les fautes de goût, sur la malpropreté régnant en certains endroits, sur les dépradations commises. Un Guide qui, en résumé, pourrait suffire au touriste moyen pris qui, en aucun cas, ne peut satisfaire le Savoyard amoureux de sa province.

A. VULLIET.

Problèmes autour de Giacomo Jaquerio et Jean Bapteur

Le peintre Giacomo Jaquerio, dont nous avons signalé l'importance dans le duché de Savoie à propos des fresques d'Abondance, vient de faire l'objet d'une étude fouillée, publiée à Turin par Mlle Andreina Griseri, sous le titre : « *Jaquerio e il realismo gotico in Piemonte* » (1).

Dans la partie discursive de l'ouvrage, l'auteur qui fait la synthèse de nombreuses études antérieures, clarifie bien des questions sur l'art du Piémont et sur celui de Jaquerio, tout en laissant ouvert le débat sur maints problèmes toujours en suspens .

Distinguant à juste titre l'œuvre de Giacomo Jaquerio lui-même, de celle de son atelier ou de ses élèves et épigones, Mlle Griseri pose des jugements nouveaux et propose pour la carrière du peintre des opinions parfois concordantes, parfois divergentes de celles du Dr Mallé, de Mlle Noémi Gabrielli, de M. Marziano Bernardi, pour ne citer que quelques-uns des meilleurs connaisseurs de ce peintre.

Ainsi, Mlle Griseri attribue-t-elle avec vraisemblance non à Giacomo lui-même, mais à son école (*seguace*) les « évangélistes » de Pianezza. Au château de Fenis, suivant en cela l'opinion de M. Marziano Bernardi, l'auteur indique Giacomo Jaquerio et ses

(1) Andreina GRISERI : *Jacquerio e il réalismo gotico in Piemonte*, Turin, 1966.

aides (aïuti) pour les « Saints » ; mais c'est à un maître anonyme qu'elle attribue la « Madone de Miséricorde », la datant vers 1450, alors que le Dr Mallé préconise une date bien antérieure.

Intéressante est la distinction faite pour le Château de la Manta, entre les « Preux et preuses » attribués à Giacomo Jaquerio et ses aides, et « la Fontaine de Jouvence » attribuée à un « Maître anonyme de 1444 ».

Quel serait ce maître anonyme ? On sait que MM. J. Jacques-Dupont et Cesare Gnudi (2) avaient avancé une datation entre 1413 et 1426 et le nom du peintre d'Avignon Jacques Iverny, en raison de certains caractères provençaux du style beaucoup plus aristocratique et courtois, qu'exprime les fresques de la salle baronale de la Manta, par rapport aux autres œuvres de Jaquerio.

C'est en effet un caractère provençal (ou lombard) (3) qu'ont peut reconnaître dans les arbres et la végétation exubérante, dense et touffue de la « Fontaine de Jouvence », comme dans celle aussi des « Preux et Preuses ».

La disposition verticale des « Preux et Preuses », n'est pas sans rappeler les personnages de Matteo de Viterbe, du palais des Papes d'Avignon, affirmant eux aussi une tradition particulière, cependant que des caractéristiques jaquériennes ont été à juste titre signalées par Mlle Noémi Gabrielli et M. Marziano Bernardi, on peut faire en effet des rapprochements significatifs entre les Preuses de la Monta, et certains personnages de Fenis et Sant-Antonio di Ranverso. De même le petit gnome barbu de type germanique, de la « *Fontaine de Jouvence* » se retrouve à Sant-Antonio dans la « Montée au Calvaire »; tandis que la « Madone della Tosse » d'Iverny est fort apparentée aux Madones au Trône de Jaquerio (à Ranverso et à la Manta).

Pour notre part, nous hésiterions à faire une distinction d'attribution des « Preux et Preuses » d'une part, et de la « Fontaine de Jouvence » d'autre part, à deux maîtres différents ; nous tendrions davantage à constater le mélange des manières dans l'un et l'autre cycle, l'une plus gothicisante (celle de Jaquerio), l'autre plus nouvelle, plus évoluée, plus « renaissance » (l'anonyme provençal de M. Bernardi ou le maître Jacques Iverny, préconisé par M. J. Jacques-Dupont) ; et nous admettrions plutôt en raison des éléments concordants et divergents qui se trouvent dans les deux cycles, qu'une collaboration s'est effectuée entre Jaquerio et son équipe d'une part, et l'autre maître plus moderne d'autre part. Le style unique du décor, où l'on reconnaît, dans un mode plus savant et plus stylisé encore, les feuillages dentelés de Jaquerio, identique dans le cycle des « Preux » et celui de la « Fontaine de Jouvence », nous confirme dans l'opinion qu'un atelier aurait existé, où Jaquerio aurait collaboré avec une nouvelle et forte personnalité qui affirme une ouverture délibérée aux nouveaux courants de la Renaissance.

Or, Mlle Griseri n'évoque brièvement l'hypothèse Iverny que pour l'écarter aussitôt en affirmant les caractères jaquériens de l'œuvre et chercher un autre collaborateur.

---

(2) C. Gnudi et J. Jacques-Dupont, *La peinture gothique*, Genève, 1954.

(3) On peut citer comme exemples types de ces végétatines celles de la salle des feuillages du Palazzo Sforza à Milan, et celle de la Garde-robe du Palais des Papes d'Avignon.

L'auteur fait état d'une relation manuscrite de 1587, écrite par Valerio de Saluces, dédiée au duc de Savoie Charles-Emmanuel I^er^, actuellement à la Bibliothèque Gia Reale de Turin (Ms Misc. Saluzzo 657, pp. 343-359).

Il est question en ce manuscrit de Mgr Jean de Saluces, abbé de Staffarda, que tint en grande considération et estime le pape Félix V (Amédée VIII) et qui avait participé au Concile de Bâle en 1438. Selon ce manuscrit, le dit abbé particulièrement tenu en honneur et faveur par le duc de Saxe, fut invité en Allemagne en sa demeure, « parce qu'il connaissait bien comment la famille de Saluces descendait de la famille de Saxe ».

Pour rendre honneur au duc de Saxe, l'abbé sollicita la faveur d'avoir des modèles ou reproductions des figures peintes dans la grande salle du palais ducal, pour faire faire une peinture similaire en sa patrie, dans la maison paternelle. Ainsi, sur commande du duc, fit-on venir un des meilleurs peintres de son état, qui fut mandé de retracer avec soin les susdites peintures, ce qui fut justement exécuté et dessiné parfaitement sur du parchemin ; selon le chroniqueur, ces maquettes se trouvaient encore en ce temps-là chez les seigneurs de La Manta, qui les avaient conservées. A son retour au pays natal, l'abbé ne tarda pas à mener à bonne fin la peinture projetée. Le récit se termine en vantant les excellentes peintures décorées d'or et des plus fines couleurs, qui, dans toute la subtilité de l'art, orne l'actuelle salle baronale du Château de La Manta, et demeure « la plus belle antiquité de tout le Piémont ».

On mesure toute l'importance de cette relation rédigée 150 ans après l'exécution de ces peintures par un membre de la famille de Saluces, quand on sait que le séjour en Saxe de l'abbé de Staffarda eut lieu en 1444.

Ayant donc écarté l'hypothèse Iverny, ayant également observé que l'influence germanique est déjà sensible antérieurement dans l'œuvre de Jaquerio, notamment à Ranverso, Mlle Griseri remarque qu'à La Manta on semble se trouver en présence de la « langue » de Jaquerio, mais non de sa « parole », ce qui la conduit à proposer comme auteur des peintures de La Manta, le peintre Jean Bapteur.

En cette hypothèse de pure conjecture, qu'appuient d'intéressantes considérations de style et comparaisons basées sur les seules reproductions en noir actuellement connues de son « Apocalypse », n'y a-t-il pas une certaine part de subjectivité ? Nous nous garderons bien toutefois de contredire une suggestion qui n'est pas sans fondement ; Jean Bapteur est incontestablement, avec Jaquerio, le meilleur peintre du duché de Savoie. Et les deux maîtres ont en effet des points communs nombreux.

Quelle pièce d'archive nouvelle du fonds de la maison de Saluces, apportera la lumière définitive sur ce qui demeure l'énigme de La Manta ?

Particulièrement éclairantes sur l'art de Savoie et du Piémont, et les relations Jaquerio Bapteur nous paraissent les considérations du chapitre intitulé : « La crise du manuscrit illustré : la page enluminée en tant que fresque », où Mlle Griseri ayant précédemment montré comment « l'Apocalypse » de Jean Bapteur apparaît comme un « trait d'union » entre la culture artistique franco-

flamande et bourguignonne d'une part et la culture italianisante et lombarde d'autre part, sans oublier des accents nordiques venus par la Suisse, reconnaît dans le cycle de la « vie de saint Antoine » sur la paroi droite du chœur de Sant-Antonio di Ranverso une étroite relation entre l'art de Jaquerio et celui des miniaturistes savoyards.

La publication que nous envisageons d'entreprendre bientôt de cette « Apocalypse » — qui est en effet le chef-d'œuvre essentiel de l'art savoyard —, confirmera comment, ouvert à toutes les tendances de l'art européen, les miniaturistes de Thonon ont été l'une des plus significatives expressions d'un style gothique international tendu déjà vers la renaissance. La première partie de ce manuscrit, œuvre de Jean Bapteur et de Péronnet Lamy, est un document capital pour affirmer que la cour de Savoie à l'époque d'Amédée VIII n'était pas en retard dans le vaste mouvement d'émulation artistique européen.

Entre Jean de France, duc de Berry, son aïeul, et les ducs de Bourgogne, Philippe le Hardi, son beau-père, Jean sans Peur son beau-frère, et Philippe le Bon son neveu, le duc de Savoie ne fait pas figure de parent pauvre, et nous inclinons à penser que le Berry et les frères Limbourg ne sont pas étrangers à la formation de Jean Bapteur et Péronnet Lamy.

Nous nous accordons entièrement avec Mlle Griseri pour reconnaître à Jean Bapteur et Giacomo Jaquerio une part essentielle étroitement liée dans l'épanouissement d'un art propre au duché de Savoie. Mais il faut ajouter que la part de Péronnet Lamy est probablement plus importante qu'on ne l'a cru jusqu'à présent, dans sa collaboration avec Jean Bapteur. Notre opinion tend à rejoindre ici celle de Miss Edmunds, et Jean Bapteur, nous le savons par les comptes du Trésorier de Savoie, a été autant peintre de fresques et maître d'œuvre pour des travaux de peintures en tous genres (tableaux, bannières, ornements, de tournois, etc.) que miniaturiste. Et l'on sait aussi que Péronnet Lamy, « illuminator *et pictor* » a pu, aussi bien que Jean Bapteur, exécuter non seulement les bordures et enluminures, mais aussi des peintures de « l'Apocalypse ».

En ce qui concerne Abondance, Mlle Griseri constate que de fortes relations existent entre la « Nativité » et la troisième Chapelle gauche de Sant-Antonio di Ranverso et celles de la « Nativité » et de la « Fuite en Egypte » d'Abondance, mais se refuse à admettre que ces peintures puissent être de la main de Giacomo Jaquerio, malgré certaines parentés reconnues avec son art ; les unes et les autres lui paraissent archaïques.

De même elle ne perçoit pas les relations que nous avons cru discerner entre la « Fuite en Egypte » d'Abondance et deux fresques de la chapelle Saint-Blaise à Ranverso, où la manière de peindre le paysage, les arbres et les touffes de végétation, de même que la tonalité générale des couleurs nous paraissent comporter une certaine parenté.

Il est évident que les divergences d'opinions émises par de nombreux critiques sur ces fresques, résultent de différences de tempérament et montrent la faiblesse d'une démarche basée sur la seule critique interne des œuvres et méthode comparative.

Pour Abondance en tous cas, les costumes et notamment la coiffure plate de l'épouse, donnent un élément de datation ; ces « excoffions » étaient à la mode dans le premier quart du XV^e^ siècle, et nous les trouvons en particulier dans les « très Riches heures du duc de Berry ». Il est intéressant de constater que c'est précisément l'époque pendant laquelle la présence de Giacomo Jaquerio est fréquemment attestée sur les rives du lac Léman entre Genève et Ripaille.

Nous avons pour notre part, proposé, — et c'est ainsi que nous les mentionnons dans notre ouvrage — de considérer les fresques d'Abondance comme l'œuvre d'un « atelier » de Giacomo Jaquerio. Nous avons avec prudence et sans prétendre donner une solution définitive, suggéré que ce pourrait être de même que « la Nativité » de Sant-Antonio di Ranverso, une œuvre de jeunesse du maître. Pour Mlle Griseri, la « Nativité » de Sant'Antonio n'est pas de Jaquerio, mais d'un maître inconnu piémontais. Quant à nous, nous pensons que, si ce n'est de lui, c'est très probablement l'œuvre d'un de ses proches. Quant à Abondance, le caractère italien de l'œuvre est affirmé dans les détails de l'architecture ; un peintre français ou un Savoyard autochtone n'aurait jamais peint ces crêneaux à merlons fendus si typiques sur le versant est des Alpes, et particulièrement en Val d'Aoste. C'est vers le château de Fenis qu'il convient, croyons-nous, de chercher l'origine du peintre d'Abondance, et là encore c'est l'atelier de Jaquerio que nous rencontrons.

Mais aussi longtemps qu'une pièce d'archive n'aura pas tranché de façon définitive le débat, contentons-nous de constater les probabilités que constituent les convergences du contexte historique (présence de Giacomo Jaquerio au bord du Léman de 1401 à 1426) et les parentés de style ; mais, par rapport aux œuvres de la maturité de Giacomo Jaquerio, il y a lieu de reconnaître en toute objectivité, un caractère juvénile ou archaïsant ; ce qui nous fait ici rejoindre la première intuition exprimée par M. R. de Lasteyrie, parlant de « ces charmantes peintures du XIV^e^ siècle », et « de l'heureux accord qu'on y remarque des influences françaises et italiennes ».

∴

Un appareil critique important accompagne l'étude de Mlle Griseri : notes, documents et bibliographie, rassemblent de nombreux renseignements autrefois dispersés dans des publications diverses d'auteurs savoyards ou italiens (Bruchet, Dufour et Rabut, Vayra et Bollati, Perret, etc.).

La partie documentaire, concernant la bibliothèque et les collections d'Amédée VIII, ainsi que les miniaturistes Jean Bapteur et Péronnet Lamy, rendra grand service aux chercheurs. Jusqu'à ce jour, seuls quelques spécialistes, connaissant la thèse dactylographiée de Miss Edmunds, ont pu avoir accès à la documentation beaucoup plus vaste encore, qui a été réunie en son travail.

Des illustrations abondantes apportent une documentation précieuse sur cet art du duché de Savoie et ses états du Piémont, art qui fut incontestablement au XV^e^ siècle un « trait d'union » entre les arts du domaine français et ceux du domaine italien.

Mlle Griseri tend aussi à faire de Giacomo Jaquerio un sculpteur (pp. 76-80 et planches 67 à 74). C'est la première fois,

croyons-nous, qu'est faite cette suggestion, appuyée par certaines comparaisons entre des sculptures, jusqu'à ce jour non attribuées, et des peintures de Giacomo Jaquerio. Les reproductions présentées sont du plus haut intérêt.

Nous avions déjà signalé (4) le caractère scupltural de la peinture du duché, dont témoignent notamment les prophètes de Giacomo Jaquerio à Sant'Antonio di Ranverso, la fresque funéraire de l'église Saint-Maurice d'Annecy, certaines peintures du livre d'Heures du duc Louis de Savoie et l'art des Witz. Pour ce qui est de l'hypothèse de Giacomo Jaquerio sculpteur, il semble que là aussi, la preuve scripturaire absolue serait nécessaire pour entraîner la conviction.

La reproduction qui est faite en page 30 d'une frise sculptée à Avigliana avec un ange portant un écusson nous paraît en relation avec les culs de lampe scuptés du chœur de l'église Saint-Maurice d'Annecy et ceux de Saint-Gervais de Genève, de même qu'avec la frise sculptée de la cheminée de la salle du premier étage du logis d'Amédée au château d'Annecy.

Le style bourguignon paraît ici très affirmé. Ce sculpteur du duché de Savoie serait-il Jean Prindalle, l'élève de Claus Sluter ? L'avis de M. Raymond Oursel serait précieux.

On voit en tous cas par cet exemple l'intérêt de telles publications : par la documentation illustrée que celle-ci présente, par l'information abondante et approfondie qu'elle apporte, elle contribue sinon à résoudre tous les problèmes, du moins à les éclairer sous une lumière renouvelée.

Mlle Adreina Griseri vient d'apporter à l'histoire de l'art en Savoie une contribution essentielle.

Clément GARDET

---

(4) C. GARDET, *Actes du Congrès national des Sociétés Savantes, Chambéry-Annecy, 1960*, Paris, 1962.

Cf. également :

— *Le livre d'Heures du duc Louis de Savoie*, Annecy, 1965.
— *Un courant d'art piémontais dans les Etats de Savoie au XV^e siècle : L'école de Giacomo Jaquerio et les fresques d'Abondance et Saint-Gervais de Genève*, in « Genava », Mélanges Blondel, 1963.
— *De la peinture du Moyen-Age en Savoie*, tome I, Annecy, 1965.

TABLE DES MATIÈRES pour 1965

N.B. — Les communications dont il est fait seulement mention dans les procès-verbaux de séances, figurent à la table en petits caractères.

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Liste des membres (au 31 décembre 1965) VI

Liste des échanges de publications XII

Séances de l'Académie 1

Centre d'Etudes Philosophiques 17

Groupement d'Etudes Salésiennes 18

NÉCROLOGIE

Raoul Blanchard, par Léon MORET 19

Daniel-Rops, par Clément GARDET 25

Chanoine Marcel Dechavassine, par Paul GUICHONNET 27

Jean Souchier, par Alexis PRUGNARD 30

ARCHÉOLOGIE

F. BURDEYRON. — La route dans le lit des Usses 32

G. GRANDCHAMP. — Les fortifications d'Annecy 5

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

J.-Y. MARIOTTE. — Annecy, Evolution de la ville 1954-1962, par Raoul BLANCHARD. Bibliographie des œuvres de Raoul BLANCHARD, par Françoise GRIVOT 188

J.-Y. MARIOTTE. — Histoire de la Réformation en Savoie, par Eugène BOULITROP 189

J.-P. BAUD. — La pénétration du droit romain en Savoie 189

— Le Saouvement 192

— Les tenures en hébergement et en abergement, par Pierre DUPARC 192

B. GAGNEBIN. — De la peinture du Moyen-Age en Savoie, par Clément GARDET 193

J.-Y. MARIOTTE. — Lettres sur les Débuts de la Ligue écrites par René de LUCINGE, éditées par Alain DUFOUR 195

G. GRANDCHAMP. — A propos de deux éditions récentes sur la Savoie, par R. FRISON-ROCHE et L. ARMAND 196

P. GUICHONNET. — Une remarquable série d'études économiques sur Genève et sa région (Travaux d'Antony BABEL, J.-François BERGIER et Anne-Marie PIUZ) 197

L. PFISTER. — L'église Saint-François d'Annecy, par Raymond OURSEL et Roger DEVOS 200

P. SOUDAN. — Pour retrouver « les Trésors des églises de France » 201

A. VUILLET. — Savoie, Valais, Val d'Aoste, par Bernard WILLERVAL 202

Cl. GARDET. — Problèmes autour de Giacomo Jaquerio et Jean Bapteur (A. GRISERI) 203

H. DAVIGNON. — Les Sept Flammes, par R. SPILMONT 2

F. JACQUET. — La Réformation en Savoie, par Eugène BOULITROP 10

BIOGRAPHIE

G. GRANDCHAMP. — Adrien Guignet 79

G. GRANCHAMP. — Evocation de Charles MARTEAUX et de Félix PETIT 8

L. BUTTIN. — Mgr TRUFFET 1

EGYPTOLOGIE

S. Ratié. — Le Scarabée de cœur 151

HISTOIRE - MOYEN-AGE

F. Bernard. — Les granges de Tamié dans la région d'Annecy 9

P. Duparc. — Le trafic dans les cols alpins au Moyen-Age .. 11

J.-P. Chapuisat. — L'Etat-Major de Pierre de Savoie 47

P. Duparc. — Un artiste d'Annecy à la fin du Moyen-Age 61

M. Dechavassine — Note sur l'origine du peintre Dabert (suivie de la réponse de M. P. Duparc) 6

HISTOIRE MODERNE

G. Chapier. — Le souvenir de Saint François de Sales à Lyon 14

F. Coutin. — Le règlement pour la Savoie de 1773 14

J.-P. et J.-F. Pollier. — Calculs sur les monnaies des Etats de Savoie et des pays voisins 123

S. Lavagna. — La Réforme pastorale dans le décanat de Savoie d'après les visites de Mgr Le Camus .. 93

M. Rebut. — Le Collège Chappuisien au XVIII[e] siècle 164

J. Nicolas. — Un inédit de Joseph de Maistre, Lettres d'un Allobroge 108

M.-Th. Hermann. — Petite histoire d'un grand héritage 82

ILLUSTRATIONS

Route des Usses en 1730 (carte) 43

Grands itinéraires 1770-1830 (carte) 45

Adrien Guignet 79

Le Scarabée de cœur 153

106e ANNÉE

SOCIÉTÉ
DES
AMIS DU VIEIL ANNECY

1966

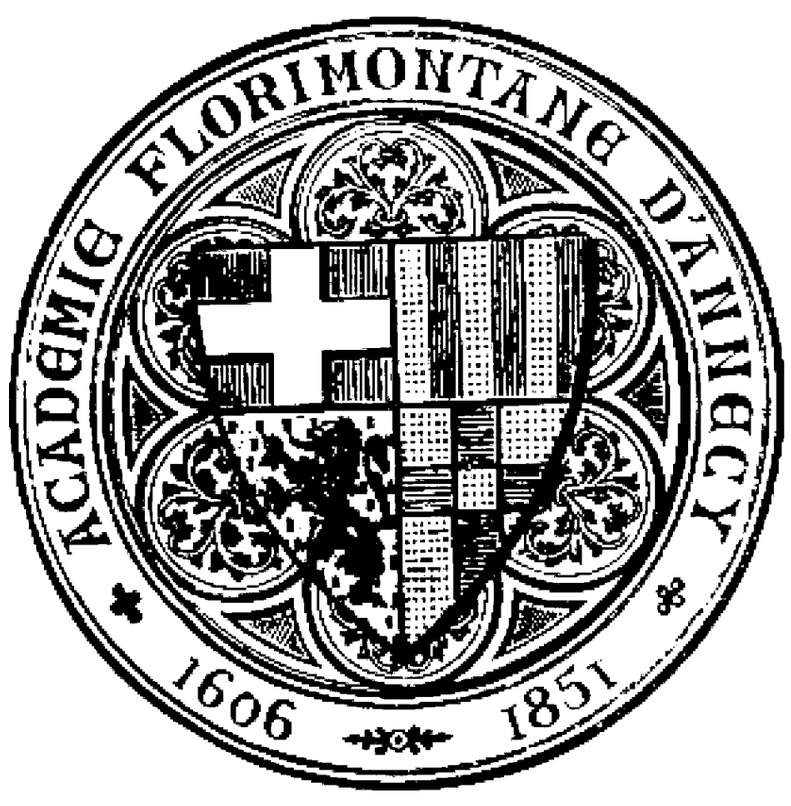
Maison C...

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(CICÉRON, *De Officiis*, lib. I)

TÉLÉPH. 04 50 10 29 26

LA REVUE SAVOISIENNE



ACADÉMIE FLORIMONTANE ANNECY

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1606
par Saint François de Sales, Prince Evêque de Genève
et Antoine Favre, Président du Sénat de Savoie
Réorganisée en 1851

par

Louis BOUVIER (1819-1908)
Etienne MACHARD (1824-1887).
Jules PHILIPPE (1827-1888).
Eloi SERAND (1826-1891)

LÉON MARÈS (1854-1916)

a légué le château de Montrottier et ses collections

DONATEURS

Dr C. ANDREVETAN (1802-1879).
Dr F. DAGAND (1815-1886).
MELVILLE-GLOVER (1834-1897).
Aimé CONSTANTIN (1831-1900).
Dr THONION (1830-1917).
F. GARDIER (1854-1919).
Asghil FAVRE (1877-1920).
Isidore NANCHE (1850-1922).
François CROSET (1844-1931).
Ernest PERRIER de la BATHIE (1873-1932).
Ernest PARISET († 1941).
Léon LAYDERNIER (1866-1958).
Georges MARTIN († 1943).
L.-F. ROSSET († 1959).
Joseph SERAND (1868-1957).

LISTE DES MEMBRES [1]

(au 31 décembre 1966)

COMITE

Présidents d'Honneur :
M. Jean d'ORLYÉ, ✻, ✠, ✠ A., ✠, licencié ès-sciences.
M. le Chanoine François-J. COUTIN, président de l'Académie Salésienne.

Vice-Président d'Honneur : M. Paul TAPPONNIER, ✻, ✠, ancien député.

Président : M. Clément GARDET, imprimeur-libraire.

Vice-Présidents : M. Louis BUTTIN, licencié en droit ;
M. Alexis PRUGNARD, professeur au lycée, en retraite ;
M. Georges GRANDCHAMP, président des « Amis du Vieil Annecy ».

Secrétaire perpétuel : M. Louis PFISTER, organiste de la cathédrale, directeur honoraire du Syndicat d'Initiative régional de la Haute-Savoie.

Secrétaire adjoint : M. Jean-Yves MARIOTTE.

Trésorier : M. Joseph BARRUCAND, notaire honoraire.

Archiviste : M. Charles VUACHET, ✠ I., professeur honoraire.

Bibliothécaire : M. François MATROD, ✻, directeur honoraire des Douanes.

Membres : MM. Paul GUICHONNET, Albert LACHAT, Charles LACOMBE, René CHANAL.

REVUE SAVOISIENNE

Directeur honoraire : M. L. PFISTER.

Directeur de la « Revue » : M. J.-Y. MARIOTTE.

Comité de Rédaction : MM. le Chanoine COUTIN, H. DAVIGNON, P. DUPARC, C. GARDET, G. GRANDCHAMP P. GUICHONNET, J. D'ORLYÉ et L. PFISTER.

DOMAINE DE MONTROTTIER

Administrateur du domaine : M. Albert LACHAT.
Econome : M. Joseph BARRUCAND.

---

(1) Dans la liste des Membres, il est fait mention, autant que l'Académie en a connaissance, des décorations de guerre françaises, de la Légion d'honneur, des palmes et rosettes de l'Instruction publique, du Mérite Agricole, ainsi que des Saints Maurice et Lazare et de la Couronne d'Italie. Pour les additions ou modifications, prière d'en avertir le Directeur de la Revue.

MEMBRES D'HONNEUR

Dates d'admission — MM.

1963 S. M. la Reine MARIE-JOSÉ, ✲, château de Merlinge, Gys (près Genève).
1952 ARMAND Louis, G. O. ✲, ⚓, de l'Académie des Sciences Morales et Politiques et de l'Académie Française, à Paris.
1934 ARMINJON Charles (†), président d'honneur de l'Académie de Savoie.
1947 BLONDEL Louis (†), archéologue du canton de Genève.
1916 MARTIN Paul-Edmond, Directeur des Archives d'Etat, recteur de l'Université de Genève.
1962 MELCHIOR-BONNET, directeur de la Revue « Historia », à Paris.
1916 MORET Léon, C. ✲, ⚓, C. ❦, membre de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des Sciences de Grenoble.
1947 PAYOT René, directeur du « Journal de Genève ».
1962 PERNOUD Régine (Mlle), conservateur aux Archives nationales, à Paris.
1929 PITTARD, professeur honoraire à l'Université de Genève, directeur du Musée d'Ethnographie.
1963 S.E. Mgr SAUVAGE Jean, évêque d'Annecy.

MEMBRES EFFECTIFS

1927 AVEZOU Robert, ✲, ❦ A., archiviste départemental, à Grenoble.
1957 BARRUCAND Joseph, notaire honoraire, à Annecy.
1939 BAUD Henri, ✲, sous-préfet, Thonon-les-Bains.
1924 BLANCHARD Camille, ✲, architecte, à Annecy.
1956 BROISE Pierre, architecte, à Avignon.
1932 BUTTIN Louis, licencié en droit, à Rumilly.
1934 CALLIES Pierre, O. ✲, ⚓, président du Conseil d'administration des Papeteries de Cran-Gevrier.
1962 CALLOT E., ✲, inspecteur d'Académie, à Annecy.
1946 CARTERON René, ingénieur de l'Institut chronométrique horlogère, ancien directeur de l'Ecole nationale de Cluses, à Annecy.
1953 CHANAL René, chef départemental du Cadastre en retraite, à Annecy.
1958 CHARBONNEL Cl. (le R.P.), aumônier de la Visitation, à Annecy
1928 COUTIN F.-J. (le chanoine), président de l'Académie Salésienne, à Annecy.
1931 DAVIGNON Henry, ✲, ❦ A., inspecteur des Contributions Indirectes en retraite, à Annecy.
1936 DEVANT Charles, ✲, ⚓, ❦, ingénieur, ancien directeur de la Société des Forces du Fier, à Annecy.
1919 DOYEN, G. O. ✲, ⚓, général de corps d'armée en retraite, à Veyrier-du-Lac.
1937 DUPARC Pierre, ✲, docteur en droit, professeur à l'Ecole des Chartes.
1930 FALLETTI Louis, professeur à la Faculté de Droit, à Lyon.
1940 FALLETTI Théobald, ✲, ingénieur en retraite, à Annecy.
1948 FRANCILLON C., avocat, à Annecy.
1962 GABION Robert, archiviste-documentaliste, à Annecy.
1948 GAGNEBIN Bernard, doyen de la Faculté des Lettres de Genève.

1950 GRUFFAT Louis (†), instituteur, à Menthonnex-sous-Clermont.
1935 GRUFFAZ Jean-Auguste (†), président-fondateur des Amis du Vieil Annecy.
1931 GARDET Clément, libraire-éditeur, à Annecy.
1922 GAYET Claudius, ancien négociant, à Annecy.
1945 GIORGI Robert, ✻, docteur en médecine, à Annecy.
1925 GRABER Eugène, O. ✻, ⚜, conservateur des Eaux et Forêts en retraite, à Annecy.
1948 GRANDCHAMP Georges, libraire, président des « Amis du Vieil Annecy », à Annecy.
1947 GUICHONNET Paul, professeur à l'Université de Genève.
1950 GUILLOT Denis, O. ✻, ⚜ I., président à la Cour d'Appel de Chambéry.
1922 GUY Lucien, ⚜, 🎖, président de l'Académie du Faucigny, à Thonon-les-Bains.
1952 L'HONORÉ (Rd Père), professeur au collège Saint-Michel, à Annecy.
1962 HUMBERT Jacques (le Général), Paris - Doussard.
1955 JUGE Henry, professeur au Lycée Berthollet en retraite, à Annecy.
1954 JACQUET (chanoine Abel), O. ⚜, archiprêtre de la Cathédrale, à Annecy.
1957 LACHAT Albert, ingénieur d'agriculture, à Annecy.
1941 LACOMBE Charles, avocat, à Annecy.
1937 LACROIX Maurice, ⚜ A., professeur agrégé d'histoire en retraite, à Annecy.
1920 LAEUFFER Frédéric (†), ✻, notaire honoraire, à Paris.
1953 LAURENT Jean-Pierre, conservateur des Musées de la Haute-Savoie, Annecy.
1928 LAYDERNIER René, ✻, 🎖, banquier, à Annecy.
1963 MARIOTTE Jean-Yves, directeur des Archives, à Annecy.
1960 MATROD François, ✻, directeur honoraire des Douanes, à Annecy.
1961 NICOLAS Jean, assistant à la Faculté des Lettres, à Montpellier.
1932 ONDE Henri, ⚜, 🎖, professeur à l'Université de Lausanne.
1906 ORLYÉ Jean (d'), ✻, 🎖, ⚜ A., ⚜, licencié ès-sciences, à Menthon.
1950 OURSEL Raymond, archiviste départemental, docteur ès-lettres, à Mâcon.
1939 PAYOT Paul, maire de Chamonix.
1915 PFISTER Louis, organiste de la Cathédrale, directeur honoraire du Syndicat d'Initiative régional de la Haute-Savoie, à Annecy.
1957 PLAGNAT François, O. 🎖, conservateur des Eaux et Forêts, à Lyon.
1950 PRIMOT André, ✻, chef de district des Eaux et Forêts, à Annecy.
1963 PRUGNARD Alexis, professeur au lycée, en retraite, à Annecy.
1961 ROBERT d'APRIEUX (Révérendissime Père), à Annecy.
1963 RATIÉ Suzanne, docteur en médecine, à Annecy.
1960 RUFFET Bernard, ingénieur à l'E.D.F., à Annecy.
1955 SERVETTAZ Paul-Louis, 🎖, docteur-chirurgien, à Annecy.
1925 TAPPONNIER Paul, ✻, 🎖, ancien député, à Collonges-sous-Salève.

1938 TROMBERT (Mlle) Mathilde, professeur honoraire du Lycée de jeunes filles, à Annecy.
1934 VUACHET Charles, ✾ I., ✲, professeur honoraire d'Ecole supérieure, à Annecy.

MEMBRES ASSOCIÉS

1944 ABRY (Mlle) Augusta, professeur, Collège moderne, Bourg.
1924 ANGELLOZ, ⚜, ✾ I., recteur honoraire de l'Académie, à Thônes.
1951 AUDIBERT René, ✲, lieutenant-colonel, à Annecy.
1952 AUSSEDAT Jean, conseiller fiscal et juridique, à Annecy.
1945 BALLEYDIER Jean, industriel, à Veyrier-du-Lac.
1958 BENOIST Raymond, ⚜, ✲, ingénieur des Arts et Manufactures, à Annecy.
1953 BERTHOUD Emile (l'Abbé), aumônier, licencié en histoire, à Annecy.
1963 BOSSON Charles, avocat, député, maire d'Annecy.
1919 BRUNIER Georges, ancien procureur de la République, à Annecy.
1919 BURNIER Gilbert, ⚜, agent général d'assurances, à Annecy.
1954 CARON André, chef de l'Administration générale du M.R.L., à Versailles.
1954 CARTIER Jean-François, O. ✲, diplômé des sciences politiques, à Chambéry.
1947 CHANEL Georges, ✾ I., professeur agrégé, à Annecy.
1946 CHAPIER Georges, ✾ I., ✲, membre de la Société des Gens de Lettres, à Lyon.
1954 CHEVAILLER Laurent, professeur à la Faculté de Droit de Grenoble, détaché à la Faculté de Tours.
1958 CHEVALLIER Georgette (Mme), professeur au Lycée Gabriel-Fauré, à Annecy.
1922 CHEVRIER Pierre, industriel, ✲, ⚜, à Annecy.
1957 CLÉMENT Paul, photographe, à Annecy.
1962 COUTIN Paul, professeur au Lycée d'Annecy.
1964 CROCHON Maurice, ingénieur honoraire de la S.N.C.F., Annecy.
1928 CROLARD Albert, ✲, entrepreneur de transports, à Annecy.
1921 CROLARD Louis, ⚜, agent général d'assurances, à Annecy.
1961 DERIES François, ingénieur civil des Mines, à Annecy-le-Vieux.
1962 DEVOS Roger (l'Abbé), directeur au Grand Séminaire, à Annecy.
1955 DOUCHEMENT Jacques, ✲, ancien directeur des Forges de Crans, à Annecy.
1966 DUFOUR Alain, éditeur, Genève.
1954 DUFOURNET Paul, ✲, architecte D.P.L.G., urbaniste en chef au M.R.L., à Paris.
1962 DUPONT Gustave, ✲, chef de Division honoraire à la Préfecture, à Annecy.
1958 DURET Maurice, docteur en médecine, à Annecy.
1952 DUSSAUGE Pierre, inspecteur d'Académie en retraite, à Annecy.
1956 ESPINASSE René, directeur de l'Orientation professionnelle, à Annecy.
1947 FOURNIER Paul, ingénieur urbaniste, à Annecy.

1950 GANTER Edmond, président de la Société Catholique d'Histoire de Genève.
1960 GAYET Jean (le R.P.), professeur au Collège Saint-Michel, à Annecy.
1931 GENEVOIS Paul, docteur en pharmacie, à Annecy.
1930 GIROD Samuel, docteur en médecine, à Lons-le-Saunier.
1944 GOIFFOND Louise, professeur au Collège Moderne, à Lyon.
1952 GOJON Louis, conseiller à la Cour d'Appel de Paris.
1960 HAMMÈS Paul, conseiller à la Cour d'Appel de Chambéry.
1963 JACQUET Félicien, pharmacien, à Annecy.
1948 JOSSERON Henri, instituteur en retraite, à Annecy-le-Vieux.
1963 LAVAGNA (Mme Jean), professeur d'histoire et de géographie au Lycée de jeunes filles, à Marly.
1960 LEGRAND René, ✻, O. ✾, professeur de sciences honoraire, à Saint-Jorioz.
1938 LORTET Jean, docteur en médecine, à Lyon.
1949 MARTIN René, hôtelier, à Annecy-Menthon.
1950 MENNE Georges, professeur, à Marseille.
1951 MEYNET Joseph (le chanoine), directeur de l'Enseignement libre, à Annecy.
1941 MILLIOT Gaston, proviseur honoraire de Lycée, à Farlins (Ain).
1957 MONTAGNOUX Louis, ✻, retraité, à Annecy.
1926 MOSSU René, homme de lettres, à Thonon.
1921 MOUTHON Joseph, ✻, I. ✾, docteur en médecine, à Annecy.
1942 MURGIER René, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1956 PARIS Claude, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1945 PEYRESAUBES Jean, ancien chef de service à la Société Générale, à Annecy.
1946 PILLET Maurice, juge au Tribunal de la Seine, à Paris.
1945 PFISTER Michel, licencié en droit, à Annecy.
1934 PICON Louis, pharmacien, à Annecy.
1911 PISSARD Louis, notaire honoraire, à Saint-Julien-en-Genevois.
1933 POLLIER Joseph, ✾ I., ✠, professeur honoraire d'Ecole supérieure, à Chambéry.
1963 REBUT Marcel, directeur d'école honoraire, à Annecy.
1944 REGUERRAZ Gustave, ingénieur chimiste, à Annecy.
1946 REVELIN Lucien, ingénieur, à Annecy.
1961 RIONDEL, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1957 RITZ Hélène (Mlle), à Annecy.
1963 RITZ Jean-Georges, doyen de la Faculté des Lettres de Lyon.
1932 ROSAY André, licencié en droit, notaire, à Annecy.
1960 ROSAY Jean, ✻, ✠, ✇, O. ✾, diplômé d'études supérieures, à Annecy.
1961 ROUSSY de SALES François (Comte de), à Thorens.
1966 SAVOY Bernard, à Annecy.
1952 SECRET Bernard (le chanoine), ✻, à Chambéry.
1965 SOUCHIER Marc, professeur agrégé, à Annecy.
1965 SOUDAN Pierre, journaliste, à Annecy.
1961 SPILMONT Roger, ✻, ✇, ✠, ancien inspecteur d'assurances, à Sevrier.
1929 SYLVESTRE Victor, ingénieur, à Aix-les-Bains.
1957 VIOLLET Léandre, conservateur adjoint du Musée, à Annecy.
1957 VOUTTIER Paul, contrôleur civil du Maroc en retraite, Annecy.
1962 VUILLET Albert, journaliste, à Annecy.

MEMBRES CORRESPONDANTS

1956 ANDRUÉTAN Henri, capitaine des Douanes, à Annemasse.
1964 ANTHOINE François, médecin général, O. ✻, à Veyrier-du-Lac.
1966 ANTHONIOZ Aymon, médecin, à Annecy.
1965 ARNAUD Daniel, diplômé notaire, à Annecy.
1964 ARRAGAIN François, docteur médecin, à Albertville.
1966 AUGEREAU Pierre (l'Abbé), Bourg-la-Reine.
1965 BARAT Louis, directeur des Gorges du Fier, à Annecy-le-Vieux.
1965 BAJULAZ Lucien, inspecteur de l'Enseignement primaire, à Annecy-le-Vieux.
1964 BARRUCAND François, ✻, docteur en droit, directeur honoraire de la Banque de France, Nancy.
1964 BEAUQUIS François, professeur en retraite, à Faverges.
1926 BERGER Louis, ingénieur, à Paris.
1966 BERGIER Jean-François, professeur à l'Université de Genève.
1964 BERGOEND Etienne, avocat, bâtonnier, à Thonon.
1964 BERTHERAT Louis, Vanves.
1965 BOILEAU Michel, ancien notaire, à Veyrier.
1964 BRUNET Jean, docteur ès-sciences économiques, à Annecy.
1964 BRUNET Michel, notaire, à Annecy.
1966 BRUYNEEL Georges, retraité de l'Enseignement, Annecy.
1964 BURDEYRON, ingénieur, à Annemasse.
1964 BURRET Michel, docteur en médecine, Saint-Jorioz.
1964 BUTTET (de) Jacques, colonel, O. ✻, Annecy.
1936 CARRON (l'abbé Jean), à Paris.
1964 CELLIER Jean, docteur en droit, directeur de la S.E.D.H.S., à Annecy.
1966 CHAPOT Juliette, à Annecy.
1964 CHARVIN Paul, entrepreneur de travaux publics, Annecy.
1960 CLERC-RENAUD J., industriel, à Aix-les-Bains.
1949 COCHET Paul, docteur en pharmacie, à Aix-les-Bains.
1965 COMMANAY, ingénieur chimiste, Bar-le-Duc.
1964 COULLOUD André, ✻, ✻, directeur honoraire de banque, à Moissac.
1966 DAGAND, institutrice en retraite, à Annecy.
1963 DAVOINE Arthur, ✻, trésorier payeur général, à Annecy.
1955 DÉCHEVIS (l'Abbé), curé de Somme-Leuze (Belgique).
1963 DÉPOLLIER René, ✻, journaliste, imprimeur, à Annecy.
1965 DESHUSSES, attaché d'Ambassade, à Berne.
1965 DUFOURNET Pierre, étudiant, à Niamey (Niger).
1964 DUNAND Georges, à Annecy.
1960 DUPANLOUP Jacques, à Paris.
1944 EYHÉRALDE (Mme) Solange, à Annecy.
1966 FRANCILLON Jean-Pierre, avocat, à Annecy.
1965 GAILLARD Gérard, directeur commercial, à Annecy.
1966 GALL Jacques (Mme), à Annecy-le-Vieux.
1957 GIRARD (l'Abbé), à Chambéry.
1962 GOJON Jean, avoué, à Annecy.
1964 GRANIER Pierre, substitut du Procureur de la République, à Annecy.
1953 GRUFFAZ Pierre, ✻, consul général de France, à Turin.
1965 HERMANN Marie-Thérèse (Mme) à Annecy.
1965 JALLAGUIER Bernard, chef de service à la Sécurité Sociale, à Annecy.
1964 JORIOZ Henri, ancien notaire, à Annecy-le-Vieux.

1966 LANGLET Robert, Annecy.
1966 LANIER Joseph, bibliothécaire, à Annecy.
1956 LIARD Francis, maire de Dieuze (Moselle).
1964 LOVIE J., professeur, Chambéry.
1965 MARRET, inspecteur de l'Enseignement primaire, à Annecy.
1962 MONNIER Luc, professeur à l'Université, à Genève.
1964 MOLLARD Firmin, ancien chef de Division à la Préfecture.
1965 MOORGAT, professeur à la Faculté des Lettres, à Grenoble.
1964 MOUCHET Célestin, ancien directeur adjoint des P.T.T., Annecy.
1957 MOUGENOT Yves, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1965 NORMAND, colonel, à Paris.
1953 PARISET Ernest, notaire, à Lyon.
1947 PARISET Paul, à Lyon.
1964 PATOU Bernard, ✻, préfet de la Haute-Savoie.
1962 PATURLE, directeur des Papeteries de Cran-Gevrier.
1952 PERNOUD (Mlle) Louise, directrice de l'Ecole libre, à Viry.
1966 PEYRAUDEAU Jean, trésorier payeur général en retraite, Annecy.
1964 PILLET-RUPHY (Mme), à Annecy.
1966 PIUZ Anne-Marie, Université de Genève.
1966 PULS Albert, à Annecy.
1966 RAVEY Joseph, Antiquaire, Annecy.
1965 RAVIER (R.P.), recteur de collège, à Paris.
1964 RIFAUX Yves, journaliste, à Annecy.
1965 ROSSET Emile, publiciste, à Annecy.
1965 ROUGE Robert, géomètre, à Frèterive.
1966 ROUSSY DE SALES (marquis de), Paris.
1965 ROUTIER Jacqueline (Mme), à Briançon.
1963 SAINT-ALBAN (le Marquis de), à Turin.
1965 SARTRE Sylvain, homme de lettres, à Romans.
1964 SAUTHIER Marcel, à Genève.
1966 TECOZ.
1963 VALLETTE d'OSIA (le Général), C. ✻, à Annecy-le-Vieux.
1963 VARAY Simone (Mme) (Simone Avray), à Paris.
1964 ZANOTTO André, de l'Académie Saint-Anselme, à Aoste.
1964 Archives départementales de la Savoie, Chambéry.
1961 Abbaye de Tamié.
1964 Bibliothèque Municipale, Annecy.
1964 Communauté de la Visitation, Annecy.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

ET REVUES DIVERSES

qui échangent leurs publications avec la *Revue Savoisienne*

FRANCE

ANNECY. Académie Salésienne.
AUTUN. Société éduenne.
AVIGNON. Académie de Vaucluse.
BEAUNE. Société d'Histoire et d'Archéologie.
BELLEY. Société scientifique *Le Bugey*.
BESANÇON. Société d'émulation du Doubs.
BONNEVILLE. Académie du Faucigny.

BOURG. Société d'émulation de l'Ain.
— Société des Naturalistes et Archéologues des Pays de l'Ain.
— Société Gorini.

CHAMBÉRY. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
— Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
— Société d'Histoire naturelle.

LYON. Académie des sciences et belles-lettres.
— Université de Lyon.

MACON. Académie des sciences, arts et belles-lettres.

MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres.

MOUTIERS. Académie de la Val-d'Isère.

NANCY. Académie Stanislas.

NICE. Société des lettres des Alpes-Maritimes.

PARIS. Comité des Travaux Historiques et Scientifiques.
— Société Nationale des Antiquaires de France.

SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE. Société d'Histoire et d'Archéologie.

THONON. Académie Chablaisienne.

VALENCE. Société d'Archéologie de la Drôme.

LA TRONCHE-MONT-FLEURY (Isère). Cahiers de l'Alpe.

ETRANGER

Belgique.

LIÈGE. Institut Archéologique liégeois.

Etats-Unis.

WASHINGTON. Smithsonian Institution.

Italie.

AOSTE. Société Académique religieuse et scientifique.
— Comité des Traditions Valdétaines.
— Académie Saint-Anselme.
— Le Flambeau.

TURIN. Società Storica Subalpina.
— Salesianum.

Suisse.

FRIBOURG. Société d'Histoire du canton de Fribourg.

GENÈVE. Institut National Genevois.
— Société d'Histoire et d'Archéologie.
— Société de Géographie.
— Musée d'Art et d'Histoire.
— Société Catholique d'Histoire.

LAUSANNE. Société Vaudoise des Sciences Naturelles.
— Société d'Histoire de la Suisse Romande.

NEUCHATEL. Glossaire des Patois de la Suiss eRomande.
— Société des Sciences Naturelles.

SIERRE. Cahiers valaisans de Folklore.

SION. Société d'Histoire du Valais romand.

ZURICH. Antiquarische Gesellschaft in Zurich.

Allemagne.

BAD-GODESBERG. Deutsche Forchungs-Gemeinschaft.

106e année - 1966 1er, 2e, 3e et 4e trimestres

ACADÉMIE FLORIMONTANE — ANNECY

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 26 JANVIER 1966 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Le Président rappelle le vœu émis par l'Assemblée, il y a deux ans, en faveur de l'acquisition, par le Conseil Général, du château de Clermont. Il est heureux de la décision qui vient d'être prise dans ce sens par l'Assemblée départementale et en félicite notre Vice-Président, M. Louis Buttin, qui s'était attaché à la question.

Suivant l'ordre du jour, il est procédé aux nominations et élections ci-après :

— M. Jean-Yves Mariotte est nommé directeur de la « Revue Savoisienne ».

— M. Louis Pfister, qui assumait cette fonction depuis 29 ans, est nommé directeur honoraire de la Revue.

— M. Mariotte sera également secrétaire-adjoint de l'Académie.

— Les membres sortants du Comité sont réélus : M. Chanal, M. Guichonnet, M. Pfister et M. Vuachet. Mme le Docteur Ratié, MM. André Primot et Gabion, déjà membres associés, sont élus membres effectifs. MM. Maurice Crochon, Alain Dufour, Félicien Jacquet, Marc Souchier, Pierre Soudan et Bernard Savoy sont élus membres associés.

(*) Etaient présents : MM. Barrucand, Callies, Chanal, Devant, Francillon, Gardet, Gayet, Grandchamp, Lachat, Lacombe, Laurent, Matrod, Pfister, Prugnard, Rebut, Ruffet, Servettaz, Tapponnier et Vuachet.

Excusés : Mlle Trombert, MM. Buttin, R.P. Charbonnel, Chanoine Coutin, Callot, L. Gruffat, Mariotte.

— L'Assemblée ratifie les nominations des membres correspondants suivants : Mme Jacques Gall, Mlle Juliette Chapot, Mlle Dagand, institutrice en retraite, MM. Jean-Pierre Francillon, Joseph Lanier, Jean Peyraudeau, Albert Puls, ainsi que Mme Anne-Marfie Piuz et M. Jean Bergier, à Genève, Dr Anthonioz et M. Joseph Ravey.

Me Joseph Barrucand, trésorier, et également économe du domaine de Montrottier, présente les comptes et projets de budget de l'Académie et du domaine. Les uns et les autres sont adoptés à l'unanimité et des compliments et remerciements sont adressés par le Président à Me Barrucand pour son dévouement.

MM. Claudius Gayet et Louis Barat, vérificateurs des comptes, sont remerciés et confirmés dans leurs fonctions.

Un rapport sur la gestion de Montrottier est présenté par M. Albert Lachat, son administrateur, avec maints détails sur les travaux effectués ou prévus, y compris divers embellissements et plantations. Le Président félicite vivement notre confrère et lui exprime la gratitude de l'Académie.

MM. Gardet et Prugnard parlent du Concours de poésie ouvert en 1965. La très jolie revalorisation des prix effectuée par M. René Laydernier a valu la présentation de multiples œuvres, dont nombre de valeur. Le jury va procéder à leur examen.

Le Président renouvelle à M. Laydernier la reconnaissance de l'Académie.

SÉANCE DU 2 FÉVRIER 1966 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

En ouvrant la séance, le Président fait part du deuil qui a frappé notre Compagnie par la mort de M. Charles

---

(*) Etaient présents : Mme Ratié, MM. Bajulaz, Balleydier, Barrucand, De Buttet, Callies, Chanal, P. Coutin, Crochon, Devant, J.-P. Francillon, Gardet, Grandchamp, F. Jacquet, Juge, Lachat, Lacroix, Legrand, Mariotte, Matrod, L. Pfister, Primot, Puthod, Reguerraz, R.P. Robert, Sauthier, Soudan, Vuachet.

Excusés : Mlle Ritz, R.P. Charbonnel, Chanoine Coutin, M. C. Gayet, R.P. L'Honoré.

Arminjon, président d'honneur de l'Académie de Savoie, membre d'honneur de la Florimontane depuis 1934, et du Docteur Charles Cattin, membre associé depuis 1926. A leurs familles, il adresse de bien vives condoléances, ainsi qu'à l'Académie de Savoie, et également à notre confrère M. André Primot, qui a eu la douleur de perdre son épouse.

M. M.-R. Sauthier, de Thonon-les-Bains, parle de l'Armorial de Savoie. *(Voir au présent volume).*

Ouvrage reçu :

« Les Mémoires de la Comtesse de Boigne », en quatre volumes, offert par notre confrère André Coulloud. Des remerciements sont adressés à l'aimable donateur.

SÉANCE DU 2 MARS 1966 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Attirant l'attention de l'assemblée sur le prochain IV[e] centenaire de la naissance de Saint François de Sales, né à Thorens en 1567, et se référant aussi à une initiative de notre éminent membre d'honneur M. Louis Armand, de l'Académie Française, le Président fait adopter un vœu suggérant l'émission éventuelle d'un timbre à l'effigie de l'illustre écrivain français.

M. Henry Baud, Sous-Préfet de Thonon, présenté par M. Gardet, dit quelques mots sur le congrès des Sociétés savantes de Savoie qui se tiendra à Thonon, les 3 et 4

(*) Etaient présents : Mlles Dagand et Trombert, Mmes Hermann et Ratié, MM. Henri Baud, Buttin, Callies, Callot, R.P. Charbonnel, Dupont, J.-P. Francillon, Gardet, Cl. Gayet, Grandchamp, Juge, Legrand, Mariotte, Mollard, Montagnoux, Matrod, Pfister, Puthod, Prugnard, Reguerraz, Rebut, J. Rosay, Rosset, Viollet, Vuachet.

Excusés : Mlle Ritz, MM. Barrucand, Devant, F. Jacquet, Lachat, Ravey, Spilmont.

septembre. Le thème sera : vie urbaine et classes sociales en Savoie, celle-ci s'étendant pour la circonstance à toutes les provinces françaises, suisses et italiennes en ayant fait partie au cours de siècles passés. Tous les Florimontans sont invités à participer à ce congrès.

M. Baud parle ensuite des découvertes archéologiques faites récemment à Brenthonne, en Chablais. *(Voir au présent volume).*

SÉANCE DU 27 AVRIL 1966 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Le Président souligne le deuil qui vient de frapper notre Compagnie par la mort de ses membres effectifs : M. Louis Gruffat et M. Louis Robert, entré en 1912 à l'Académie. Aux familles de ces défunts, il adresse de cordiales condoléances, de même qu'à notre Vice-Président M. Louis Buttin pour la mort de son frère, le Bâtonnier Paul Buttin, ainsi qu'à deux de nos confrères, M. le Chanoine Meynet et M. Paul Voutier, qui ont perdu chacun leur mère.

M. Gardet présente alors M. le Chanoine Riguet, d'Annecy, ancien aumônier du Lycée, qui vient nous entretenir d'une charte de Saint Pierre II, archevêque de Tarentaise.

En 1170, lors d'une retraite à la Grande Chartreuse, Pierre de Tarentaise rédigeait un acte important que l'on pourrait appeler son testament. C'était quatre ans avant sa

---

(*) Etaient présents : Mme Ratié, Mlles Chapot, Dagand, Trombert, MM. Bajulaz, Balleydier, Barrucand, R.P. Charbonnel, P. Coutin, Crochon, Dupont, J.-P. Francillon, Gardet, C. Gayet, Grandchamp, Jorioz, Juge, Lacroix, Lachat, Legrand, Matrod, Mollard, L. Pfister, Rebut, Revelin, J. Rosay, M. Souchier, Soudan, ainsi que M. Bruynell et M. le Chanoine Riguet.

Excusés : Mlle Ritz, MM. Buttin, Callies, Callot, Chanoine Coutin, Mariotte et Prugnard.

mort et il s'agissait effectivement d'un partage de biens entre l'Evêque et son Chapitre.

Véritable relique spirituelle, ce texte est le seul écrit de saint Pierre qui nous soit parvenu. Malgré son objet, à première vue, assez banal, une répartition de biens et de droits, il est beaucoup plus qu'un simple acte de chancellerie, mieux qu'une froide pièce d'archives administratives. Le saint Evêque semble bien y avoir mis quelque chose de son cœur. Aussi bien, est-ce avec les yeux du cœur (les seuls qui voient bien, disait le Petit Prince) qu'il convient de le regarder ligne par ligne.

L'époque est l'une des grandes périodes de l'histoire de l'Eglise: le XII[e] siècle. La charte de 1170 témoigne en effet des efforts d'un Saint Pierre de Tarentaise pour entraîner son diocèse dans le grand mouvement de la réforme « grégorienne » par l'installation méthodique et réaliste d'un véritable réseau de chanoines réguliers.

Le pays évoqué par l'énumération des paroisses conservées, d'une part, par l'Archevêque ou concédées, d'autre part, aux Chanoines, c'est la Tarentaise, « joyau des Alpes ». Quelques bonnes diapositives nous permirent de l'admirer une fois de plus.

Le visage c'est celui, très sympathique, d'un saint moine-archevêque. Du texte même de la charte et surtout de son style semblent se dégager les éléments d'un portrait correspondant trait pour trait avec les données des vieux historiographes qui ont décrit les faits et gestes du saint. Les deux images coïncident pour dessiner un beau visage de moine-évêque soucieux d'union à Dieu mais aussi de la bonne organisation de son diocèse, homme de réflexion et d'action, simple et bon.

Très chaleureusement applaudi, M. le Chanoine Riguet est félicité et remercié par le Président. Son texte sera repris prochainement dans le cadre d'un livre consacré à saint Pierre.

M. F. Matrod présente l'ouvrage de M. Alain Dubois, sur l'approvisionnement du Valais en sel. *(Voir à Bibliographie)*.

SÉANCE DU 11 MAI 1966 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

M. Louis Buttin prononce l'éloge funèbre de notre confrère Louis Gruffat. *(Voir au présent volume).*

M. Paul Coutin présente et commente un pamphlet publié à Chambéry en 1959, à propos de l'Annexion. *(Voir au présent volume).*

M. Mariotte présente les travaux de Mlle Schwarzkopf sur la famille d'Eustache Chappuis. *(Voir à Bibliographie).*

Reçu du Général Humbert sa plaquette sur Jacques de Nemours, « Au service de la France ». Remerciements.

SÉANCE DU 1er JUIN 1966 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Mme Hermann présente une étude sur François Joly de Vallon. *(Voir au présent volume).*

SÉANCE SOLENNELLE DU 10 SEPTEMBRE 1966

A MONTROTTIER

A la séance solennelle se pressait une assistance nombreuse et élégante, où l'on remarquait parmi les personnalités, MM. Léon Moret, membre de l'Institut, et Mme Moret; M. le Général et Mme Doyen; M. le Colonel Pochat, com-

(*) Etaient présents : Mmes Chevallier et Hermann, Mlles Chapot, Dagand et Trombert, MM. Balleydier, Barrucand, Boileu, Buttin, Bruyneel, Chanal, P. Coutin, Crochon, Devant, Dupont, Dussauge, Gardet, Gayet, Grandchamp, J.-P. Francillon, Juge, Lachat, Legrand, Lacroix, Mariotte, Mouchet, Mollard, Pereysaubes, L. Pfister, Prugnard, Rebut, J. Rosay, R.P. Robert, Vuachet.
Excusés : Mlle Ritz, M. Callot, R.P. Charbonnel, Chanoine Coutin, MM. Matrod et Juge.

(*) Etaient présents : Mme Hermann, Mlle Trombert, MM. Barrucand, Balleydier, Boileau, Benoist, Callies, Devant, Dupont, J.-P. Francillon, Gardet, Gayet, Grandchamp, Général Humbert, F. Jacquet, Juge, Lachat, Legrand, Mariotte, Matrod, Montagnoux, L. Pfister, Puthod, Rebut, Soudan.
Excusés : Mlle Ritz, Chanoine Coutin, MM. Mallard et Prugnard.

mandant d'Armes ; M. le Colonel et la Comtesse de Mouxy de Loche, représentant l'Académie de Savoie ; M. le Chanoine Jacquet, représentant l'Evêque d'Annecy ; MM. Dussauge, Inspecteur d'Académie, Bajulaz, Inspecteur primaire...

Le Président présente l'éminent conférencier, M. Bernard Gagnebin, Doyen de la Faculté des Lettres de Genève, qui fut pendant de longues années conservateur du cabinet des manuscrits de la bibliothèque de Genève.

Le fonds médiéval de cette bibliothèque comporte de précieux manuscrits de provenances diverses, dont l'essentiel est dû au collectionneur Petot, et à ce qui reste du fonds des évêques de Genève.

Accompagnant son exposé de projections et d'auditions de musique médiévale et renaissance, M. Gagnebin commenta, devant un auditoire captivé par la beauté des images et la science du commentateur, l'évolution de l'art des miniaturistes du XII[e] au XV[e] siècles.

D'admirables images de la bible sur fonds d'or, puis sur fonds bleus ou rouges à la manières des vitraux, des scènes du Roman de la Rose ou des Contes de Boccace, montrèrent comment, peu à peu, les artistes s'évadèrent des fonds conventionnels et des habits à l'antique pour conquérir à la fois la connaissance du corps humain et son environnement concret dans les modes et mobiliers du XIV[e] et du XV[e] siècle et l'approfondissement des lois de la perspective et de l'espace dans les paysages.

Des peintres du XIII[e] siècle à peine évadés des canons romans ou byzantins, aux maîtres anonymes de 1402 et au maître du missel de Bonnivard, M. Bernard Gagnebin brossa un vaste panorama de l'art pictural médiéval à travers les manuscrits français, bourguignons et savoyards.

De chaleureux applaudissements ponctuèrent les remerciements que le Président exprima au brillant conférencier.

Après la proclamation des lauréats du concours de poésie, M. et Mme Gardet reçurent, dans les appartements de Montrottier, les invités de l'Académie qui inaugura brillamment la saison académique 1966-1967.

SÉANCE DU 5 OCTOBRE 1966 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Le Président rappelle les deuils qui ont affecté notre Académie, ou plusieurs de ses membres, au cours de l'été dernier. La mort a frappé nos confrères Joseph Puthod, pharmacien honoraire, beau-père de M. G. Grandchamp; Louis Robert, membre effectif; Frédéric Laeuffer, notaire honoraire; le colonel André Roulet; le bibliophile Auguste Damex, et également Mme Jacques Fournier, veuve du regretté bibliothécaire, belle-mère de M. G. Reguerraz, et Mme Guillot, mère de M. Denis Guillot. A toutes les familles éprouvées, le Président adresse les sympathiques condoléances de l'Académie.

M. M. Rebut présente une communication sur « Les petites et grandes écoles de Savoie ». *(Voir au présent volume).*

M. Prugnard rend compte du congrès des Sociétés savantes tenu récemment à Aoste et où il a représenté l'Académie Florimontane. Il énumère les décisions prises, se résumant au désir de voir s'établir des échanges et des relations plus étroites entre sociétés, surtout quant aux recherches et travaux.

M. Gardet présente les ouvrages reçus :

« Saint François de Sales, l'homme, la pensée, l'action », par le regretté Père Lajeunie. « Le Clergé de Maurienne pendant la Révolution », par le Chanoine Gros. Un article de M. P. Broise dans *Les Annales*, sur l'évolution parcellaire d'Annecy. Un article de M. J.-Y. Mariotte dans *La Revue Suisse d'Histoire*, sur François I^er^ et la Ligue de Smalkalde.

(*) Etaient présents : Mme Ratié, Mlle Trombert, MM. Bajulaz, Balleydier, Benoist, Callies, Chanal, Devos, Dussauge, Gardet, Grandchamp, F. Jacquet, Juge, Mollard, Montagnoux, Pfister, Prugnard, Rebut, J. Rosay, Revelin.

Excusés : Mme Routier, MM. Barrucand, Buttin, R.P. Charbonnel, Chanoine Coutin, P. Coutin, Devant, Dupont, Mariotte, Matrod, Rosset, Vuachet.

SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 1966 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Mme Routier-Brolys, de Briançon, parle des relations du Briançonnais avec la Maison de Savoie. *(Voir au présent volume).*

Ouvrages reçus :

« Manuel de paléontologie animale », par le Doyen Moret, membre de l'Institut. — « Le Maréchal de Bellegarde et le Marquisat de Saluces », par le Général Humbert. — « Le Mémorial de Joseph Truffy », par M. Georges Truffy. — « L'Almanach du Vieux Savoyard », par M. Emile Rosset. — Le tome 78 des Mémoires de l'Académie Salésienne, renfermant notamment : « Lettre adressée en 1845, par Mgr Rendu, évêque d'Annecy, au roi Charles-Albert, lui demandant une loi sur la question ouvrière » ; « L'histoire de Flumet », par M. le Chanoine Coutin, et une étude du même auteur sur « Saint François voyageur ».

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 1966 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Le Président adresse des condoléances émues à notre éminent confrère, le Général Doyen, si douloureusement frappé par la mort accidentelle de Mme Doyen.

Il félicite M. Gabion qui vient d'être reçu, numéro un, à l'examen de documentaliste des Archives.

M. H. Juge fait une conférence, « A propos du jaseur boréal ». *(Voir au présent volume).*

(*) Etaient présents : Mmes Chevallier, Hermann, Ratié, Routier, Mlles Dagand et Trombert, MM. Balleydier, Barrucand, Chanal, Davignon, Devant, Devos, Dupont, Gardet, Grandchamp, Juge, Lachat, Lacroix, Legrnd, Montagnoux, Mouchet, Pfister, Prugnard, Reguerraz et Vuachet.
Excusés : Mlle Ritz, MM. Callies, Chanoine Coutin, P. Coutin, Guillot, Mariotte, Matrod, J. Rosay, Rosset.

(**) Etaient présents : Mmes Chevallier, Ratié, Mlles Dagand et Trombert, MM. Barrucand, Chanal, R.P. Charbonnel, P. Coutin, Dupont, Dussauge, Gardet, F. Jacquet, Juge, Lacroix, Legrand, Matrod, Mollard, Montagnoux, Mouchet, Peyresaubes, L. Pfister, Payraudeau, Prugnard, Soudan et Vuachet.
Excusés : MM. Balleydier, Chanoine Coutin, Grandchamp, Mariotte et Spilmont.

Rapport sur le concours de Poésie

(1965-1966)

Quarante six envois, totalisant quelque quatre mille vers, provenant de diverses régions de la France et de Suisse Romande, ont été présentés au concours de poésie de cette année. La qualité, dans l'ensemble, n'a pas été à la mesure d'une telle abondance. Des faiseurs de vers souvent médiocres n'offraient en rien la marque du génie créateur de ce qui se nomme poésie, mot qui signifie précisément création.

Nous avons cru devoir réserver les deux premiers prix dotés en espèces grâce à la générosité de la famille de Léon Laydernier, continuant la tradition fondée par ce bienfaiteur de notre Académie. Nous avons retenu de fort honorables poèmes dans lesquels, avec la musique du vers, s'exprime une délicate sensibilité et qui fondent harmonieusement le rythme, les sonorités et les touches pittoresques.

TOUT DROIT

Tout droit j'ai pu marcher sur la route brûlante
Que midi blanchissait d'une lourde torpeur ;
Mon pas lassé foulait une poussière ardente,
Et dans les blés mûrris chantait le moissonneur.

Tout droit j'ai pu marcher par le doux crépuscule,
Loin des couples unis dans le glissement fol
Des autos menaçant mon ombre minuscule,
Et dans l'ombre des bois pleurait le rossignol.

Même si cette étoile avait quitté ma route,
Etoile de l'amour ou de son souvenir
Et si l'oubli devait dans mon cœur en déroute
Au sortilège bleu des nuits s'en revenir,

Je ne pouvais m'asseoir en la verdeur des mousses
Sous les feuilles d'argent d'un saule ébouriffé
Abandonner ma tête à l'ombre fraîche et douce,
Tendre à la source amie un visage assoiffé...

Le même auteur qui a choisi pour devise « Vers la Lumière », sait aussi bien évoquer des paysages lumineux :

OLIVIER

Olivier éternel... Présent de la déesse
Ourlant d'argent niellé la plus belle des mers,
Celle qui par Vénus naissant de ses flots clairs
Nous fit de la beauté l'offrande enchanteresse,

Je t'ai vu Calabrais, géant audacieux,
Français, Turc, Dalmate, olivier centenaire,
Toi, qui né sur le roc, te nourris de lumière,
Mais tu n'es vraiment toi qu'en la terre des dieux...

Qui dira le bonheur d'un réveil en Attique,
A l'ombrage léger de l'arbuste éternel
Azur de la montagne et pureté du ciel,
Candeur de la fontaine à l'haleine mythique...

Une première mention accompagnée d'une médaille d'argent a été décernée à l'auteur des poèmes portant l'épigraphe « Vers la Lumière ».

La même distinction a été attribuée ex-æquo au poète qui a choisi pour devise « Esto Felix, Felix ero », première mention, médaille d'argent.

Nous avons retenu de ses poèmes la fermeté d'expression, le souci de la pureté de la forme, le don d'observation, une note de tendresse et d'émoi pieux et sincère :

A MON PÈRE

Si les fleurs dans le pré voisin du cimetière
S'efforcent d'égayer ton repos glorieux...
Si l'ombre du clocher se penche avec mystère
Pour tamiser le jour éclatant et joyeux...

Si chaque chose au loin égrène une prière...
Si la nature est calme et l'horizon si bleu...
C'est bien pour alléger ta trop pesante pierre
Que flagelle parfois un ouragan fougueux...

Si nous aimons aussi revenir au village
Fouler les champs blondis par les épis dorés
Glisser dans les sentiers au rustique feuillage...

C'est là que nous sentons s'embraser une flamme
Et que plus près de nous tu vis avec ton âme
Qui trempe notre cœur aux souvenirs sacrés...

Et aussi :

SES YEUX

Ses yeux se sont fermés par un matin d'été...
Ses yeux au charme exquis, tout rempli de chimères,
Qui ne s'ouvriront plus qu'à la douce lumière
Du ciel illimité...

Ses yeux se sont fermés emportant la clarté
De leur regard profond au pays du mystère,
Où rien comme ici-bas n'a de vie éphémère
Mais tout éternité...

Ses yeux se sont fermés avec sérénité,
Sous le voile pesant de rigides paupières...
Ses yeux se sont soumis sans aucune colère
A l'immobilité...

Et dans la paix de Dieu cette âme tutélaire
Veillera sur tous ceux que son cœur a aimés
Et c'est pour se muer en vivante prière
Que ses yeux sont fermés...

Quatre autres envois nous ont paru, en outre, mériter par leurs qualités poétiques différentes, mais de valeur sensiblement égales, ex-æquo, une deuxième mention avec une médaille de bronze.

Ainsi, sous la devise « J'aime la nuit écouter les étoiles », deux poèmes d'une excellente versification dénotent un art descriptif qui n'est pas sans charme ; l'un est intitulé *Dilemme*, l'autre *Le fond des mers*.

Qu'il est beau le fond des mers
Où le pêcheur bronzé plonge !
Moi je le visite en songe,
Ce royaume amer.

Sous le soleil tropical,
Jusqu'au fond l'eau d'émeraude
Reste transparente et chaude,
Et son rythme égal...

Avec leurs bras mouvants,
Les algues, dans ces eaux calmes
Semblent de légères palmes
Qu'agitent les vents...

J'aime ce royaume amer
Où nul être humain ne règne,
Et longtemps mon rêve baigne
Au fond de la mer.

Sous l'épigraphe « Chanter quand même », plusieurs poèmes, *Vieilles demeures, Concours hippique, Charité, Ombres de l'Enfance,* d'une irréprochable versification, offrent des descriptions et des méditations d'une fine sensibilité :

Quand le jour disparaît, les ombres de l'enfance
Etoilent les buissons des chemins effacés
Et laissent, en passant un parfum de romance
Glisser avec douceur sur nos esprits blasés.

Dans sa chanson du soir, le vent nous restitue
Le miracle des fleurs, la saveur des fruits verts,
L'enchantement naïf d'une joie imprévue
Les plaisirs étonnés découvrant l'univers...

Le temps a dispersé la douce résonnance
Des musiques du rêve, et les désirs éteints.
Mais pour nous consoler, les ombres de l'enfance
Etoilent les buissons posés sur nos destins.

« Cloches de Mai », devise et titre du poème, fait vivre la poésie mélancolique du souvenir :

C'était en Mai
Je m'en souviens ;
De blanc vêtue, je cheminais
Cœur en joie, missel à la main.
Dans la chapelle l'orgue chantait,
Les cloches sonnaient Alleluia...
Oh ! Dieu comme je croyais !
Robe blanche et seringas,
Dans mon cœur c'était la fête !
Que ta volonté soit faite !

C'était en Mai
Tu t'en souviens
Deux cette fois, main dans la main...
Tulle blanc, anneaux d'or, sourires...

C'est encore Mai...
Le vent de la guerre soufflait...
Robe noire et cœur perdu...
Mon Dieu, aide-moi à prier.

Enfin la devise « Kallistè » est fort appropriée au rythme, à la forme et à l'inspiration de plusieurs poèmes qui évoquent d'antiques horizons ensoleillés :

En felouques d'ébène à grêles voiles d'or,
Des rameurs Nubiens scandent leurs cantilènes,
Et la blême clarté de l'Astre des phalènes,
Dort, immobile et jaune aux frontons de Louqsor ;

Bienheureux nautonniers pour qui vivent encor
Les légendes du Fleuve aux bachiques silènes,
Que le consul chanta comme les rois héllènes,
De l'Ouadi-Halfa jusqu'au temple d'Hator,

Au fluide tombeau des calmes eaux serviles,
Les obélisques longs d'énigmatiques villes
Ornent une Atlantide où sommeille Philæ ;

Mais dans l'ocre hypogée où luisent les lampyres,
Le grand Ramsès a vu, sur le soleil ailé,
L'Uraeus flamboyer au seuil des deux Empires.

On peut penser que le concours de 1965-1966 a révélé de sérieuses vocations poétiques.

Les lauréats sont les suivants :

Première mention, Médaille d'argent, ex-æquo :

Devise « Vers la Lumière ».
Mme Adrienne BONJEAN, Cébazat (Puy-de-Dôme).
Poèmes retenus : L'Ombre du Soir ; Tout Droit ; Olivier.

Devise « Esto Felix, Felix Ero ».
M. Pierre LEDUC, Chambéry.
Poèmes retenus : Ses yeux ; Mon Cœur ; A Mon Père ; A l'Abbaye de Mont-Majour ; Jardin Public.

Deuxième mention, Médaille de bronze, ex-æquo :

Devise « J'aime la nuit écouter les étoiles ».
Mme Henri ARMAND, Annecy.
Poèmes retenus : Dilemme ; Le Fond des Mers.

Devise « Chanter quand même ».
Mme Anne LAROILLE, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
Poèmes retenus : Ombre de l'Enfance ; Vieilles Demeures ; Charité ; Concours Hippique.

Devise « Cloches de Mai ».
Mme Yvette OBERON, Le Fayet (Haute-Savoie).
Poème retenu : Cloches de Mai.

Devise « Kallistè ».
M. Pascal TADDEI, Annecy.
Poèmes retenus : Le Songe de Ramsès ; Sous l'Etendard ; Nostalgie Romantique.

Louis BLONDEL

Lorsque, il y aura bientôt trente ans, la *Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève*, à la veille de la seconde guerre mondiale, célébra son centenaire, Adrien Blanchet, dans un « Au Jour le Jour » du vénérable *Journal des Débats* né avec la Révolution française, qualifia Louis Blondel, le savant archéologue suisse dont nous déplorons aujourd'hui la mort, de « prince incontesté » du vieux Genève.

C'est ainsi qu'il apparaissait effectivement aux visiteurs étrangers de la ville de Calvin, soucieux d'entendre révéler, par un homme imprégné d'une telle érudition, le secret de ces vieilles pierres dont Genève est si riche, témoins muets de luttes courageuses pour la conquête des libertés et de l'indépendance de la « République ».

Prince sans morgue, aux yeux malicieux légèrement bridés éclairant un visage ouvert et sympathique, j'ai approché un certain nombre de fois Louis Blondel pendant mes séjours dans la Genève des années 1926-1936, à l'occasion de recherches aux Archives d'Etat que dirigeait alors le Professeur Paul-Edmond Martin, autre prince de l'histoire genevoise, et j'ai gardé de ces contacts un souvenir vivant dont je désire qu'une trace demeure dans les colonnes de la *Revue Savoisienne*.

L'importance exceptionnelle du bagage accumulé par Louis Blondel au cours de plus d'un demi-siècle d'activité scientifique ininterrompue, est souligné par la Bibliographie exhaustive de ses travaux, publiée en 1963 en tête du volume de Mélanges d'histoire et d'archéologie offert alors à l'un des plus talentueux archéologues suisses de notre temps par ses disciples et amis, et qui constitue le tome XI de la nouvelle série de la prestigieuse revue *Genava*.

Limitée d'abord à de brèves études éparpillées dans divers périodiques non seulement genevois, mais aussi de différentes villes de Suisse romande et alémanique, l'œuvre de Louis Blondel se répartit peu à peu entre trois organes de langue française de l'érudition helvétique : le *Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, Genava,* plus haut citée, et *Vallesia* qui s'édite à Sion depuis les lendemains de la dernière guerre.

Si Genève, ses monuments, son histoire, occupent la première place dans cette production (avec notamment : *Les Faubourgs de Genève au XV^e siècle ; Le Bourg de Four, son passé, son histoire ; Le développement urbain de Genève à travers les siècles ;* l'*Histoire de Genève des origines à 1931,* etc.), c'est sur la contribution apportée par Louis Blondel à l'histoire de la Savoie et de ses dynastes, comme à celle des châteaux dont ils avaient hérissé tant de sites propres à la défense de leurs domaines en terre savoyarde, que l'on se doit d'insister rapidement dans ce rapide memento.

Des abords de Genève à l'intérieur du département actuel de la Haute-Savoie, Blondel a fait porter ses recherches successivement sur : *L'Aqueduc romain de Cranves à Genève ; Le Pas-de-l'Echelle et le Château de l'Ermitage,* dans le massif du Salève (en utilisant les rouleaux des comptes de la châtellenie de Mornex encore conservés alors, 1936, à l'*Archivio Camerale* de Turin) ; *Le Castrum de Musiège* aux environs de Frangy, dont les murs visibles mesurant près de 350 m de pourtour, semblaient avoir échappé, lorsqu'il les explora dans la broussaille, à tout examen archéologique antérieur ; *La route romaine d'Annecy (Boutæ) à Genève,* travail récemment publié dans les *Mélanges Babel.* Il a publié, en outre, dans les mêmes conditions : des notices épigraphiques (*Inscription ex voto trouvée à Saint-Julien-en-Genevois ;* autre inscription romaine *aux Outards près Passy) ;* une contribution de détail à l'histoire de la fameuse nuit du 11 au 12 décembre 1602 et de ses suites, en ce qui touche le camp des agresseurs : *Les contributions de guerre imposées par les Genevois aux Savoyards après l'Escalade ;* un aperçu de la participation des nobles savoyards à la 4^e Croisade dans un essai sur *Amédée Pofey, de Cologny, Grand Connétable de Romanie ;*

enfin le résultat de premières recherches sur le terrain autour de châteaux peu connus des environs de Genève à l'intérieur des limites de la Savoie: *Monforchey* ou *Monforchier* aux Fourches d'Habères en Chablais, *Boëge-Rochefort* sur les pentes des Voirons et *Cornillon* en Faucigny au-dessus de La Roche.

C'étaient là, voici trente-cinq ans, quelques éléments d'une vaste entreprise déjà bien amorcée, d'investigation archéologique, par le méthodique examen des sites fortifiés et le rassemblement d'une documentation considérable, qui devait aboutir, en 1956, à la publication de l'ouvrage justement estimé en Savoie comme le plus remarquable de l'éclectique production savante de Louis Blondel: *Châteaux de l'ancien diocèse de Genève*. Le financement de ce magnifique volume de près de cinq cents pages grand in-4°, abondamment illustré de planches, cartes et croquis, enrichi d'un précieux index des noms de lieux et de personnes, avait été assuré par un dernier geste généreux de la *Société auxiliaire des Sciences et des Arts de Genève*, dont les subventions, depuis 1876, avaient aidé bien des auteurs: mathématiciens, physiciens, naturalistes, historiens, hommes de lettres et juristes, à faire éditer le fruit de leurs recherches. La liquidation de cette Société, dissoute en 1952, mit son fonds capital à la disposition de la Société d'Histoire et d'Archéologie, fonds d'une valable importance, d'où l'excellence matérielle, le caractère impeccable, de la présentation du livre.

Précédées d'un aperçu historique, très bon condensé de ce qu'il est utile de connaître sur les respectives positions des dynastes régionaux dans les limites du diocèse du IX^e^ au XV^e^ siècle, et d'un autre aperçu, beaucoup plus personnel, sur le développement de l'art militaire, les monographies que Louis Blondel a consacrées à une centaine de châteaux (topographiquement répartis en deux catégories: montagne et terrain plat), sont groupées par nature de possesseurs: ecclésiastiques (mense épiscopale et prieuré de Saint-Victor), et laïcs, soit les dynastes: comtes de Genève et de Savoie, sires de Faucigny, seigneurs de Gex et leurs feudataires. La carte féodale en couleurs qui clôt le volume, établie avec une science et un soin dignes d'éloges, permet de situer le plus exactement possible, de

Saint-Gingolph au Valromey, de Rolle à l'extrémité méridionale des Bauges, du fond de la vallée de Chamonix à l'abbaye d'Hautecombe, tous ces témoins d'une architecture à l'évolution profondément influencée au XIII[e] siècle par la politique à larges vues, et notamment par les contacts avec l'Angleterre, de Philippe de Savoie..

De beaucoup de ces forteresses, il ne reste plus que le souvenir, ou des vestiges si transformés qu'ils se prêtent mal à l'évocation de la position primitive ; mais parfois les ruines sont encore dignes d'intérêt (Sallenôves, Chaumont, Langin, Le Credoz, La Rochette); ou bien l'ensemble archéologique, en dépit des vicissitudes subies, a été sauvegardé, reconstitué, et même embelli dans les détails de son décor, comme le château d'Annecy, dont Louis Blondel ne savait pas, lorsqu'il en rédigea la notice, rendant un juste hommage après cinquante ans passés, à l'archiviste Max Bruchet, autour d'une étude archéologique très fouillée sur ce monument, que le souci de préserver et mettre en valeur un tel patrimoine architectural aurait enfin raison du désolant mépris dans lequel il avait été tenu si longtemps, et jusqu'à une époque relativement récente, par des responsables et des usagers incultes.

Chaumont, Clermont, Hauteville, Montfalcon en Genevois et Albanais ; Langin, Avully, La Rochette et Les Allinges en Chablais ; Châtillon-sur-Cluses, Charousse, Sallanches et Bonneville en Faucigny, pour ne citer que quelques exemples familiers, autant d'édifices qui quadrillaient en leur temps les domaines de ces trois dynasties : de Faucigny, de Genève et de Savoie, celle-ci la dernière établie dans les limites du diocèse d'Arducius et qui, absorbant les autres, allait connaître un si éclatant destin.

En dehors de la contribution majeure qu'avec ce capital ouvrage sur les Châteaux, il a apporté à l'Archéologie savoisienne, Louis Blondel a offert, durant ces dernières années, le concours de son érudition à la laborieuse équipe de la revue *Annesci*, en lui confiant quelques notes sur les *Armoiries des comtes de Genève au château d'Annecy* (1958) et une substantielle étude sur *La Maison forte de l'Ile* (1961).

Louis Blondel, comme beaucoup de ses collègues genevois de la Société d'Histoire, se plaisait à visiter de temps à autre cet harmonieux site d'Annecy dont les comtes de Genève avaient fait leur petite capitale. Il n'y venait pas à pied certes, en marcheur à la Töppfer, comme Emile Rivoire, un des scrupuleux éditeurs des *Registres du Conseil de Genève*, ne craignait pas de le faire du temps de sa jeunesse, avant 1870 (Emile Rivoire lui-même devenu septuagénaire, me rappelait ce souvenir à l'époque de nos premières rencontres), mais plus souvent à la tête d'un groupe de sociétaires, lors de la traditionnelle sortie du jeudi de l'Ascension.

C'est au cours de l'une d'elles, le 5 juin 1946, lors de la réception de la Société d'Histoire à l'Hôtel de Ville d'Annecy, que l'archéologue Louis Blondel reçut le titre de membre d'honneur de l'Académie Florimontane. Son bel ouvrage sur les Châteaux n'avait pas encore vu le jour, mais les spécialistes, au sud comme au nord du Salève, appréciaient la valeur et d'étendue de la campagne de recherches, de reconnaissances topographiques et de relevés accomplie déjà par l'auteur, et M. François-Maurice Ritz, Président de l'Académie, trouvait les mots qu'il fallait pour concrétiser l'hommage rendu au très savant voisin genevois dont il évoquait « les reconstitutions minutieuses et les description poétiques (sic) des châteaux savoyards (qui) font l'objet de notre admiration enthousiaste ».

Plus de vingt ans après, au lendemain de la disparition si regrettée de cet éminent Citoyen de Genève, de telles paroles gardent intacte leur émouvante résonance.

R. Avezou.

* * *

C'est avec infiniment de peine que nous avons appris le décès, le 17 janvier, à 82 ans, de M. Louis Blondel, ancien archéologue de la Ville de Genève, membre d'honneur de la Florimontane ainsi que de diverses sociétés savantes.

Bien connu en Savoie, il était l'auteur du très important ouvrage de 500 pages et 110 plans édité chez Jullien sur « Les Châteaux de l'Ancien Diocèse de Genève », publié en janvier 1957, exactement dix ans avant sa mort.

Après plus de quarante années de persévérantes recherches, il avait pu réaliser l'œuvre principale de sa vie grâce à un legs généreux de la Société auxiliaire des Sciences et des Arts qui donna, lors de sa dissolution en 1952, la possibilité à la Société d'Histoire et d'Archéologie, d'entreprendre cette publication de la plus haute importance, où notre château de Montrottier a sa place marquée.

La carte féodale du diocèse de Genève vers 1340 est fort instructive. Elle permet de mieux comprendre l'imbrication des juridictions qui compliquaient la vie politique de cette époque. Au centre, autour d'Annecy, jusqu'aux frontières immédiates du territoire épiscopal, ce sont les terres des comtes de Genève. La vallée de l'Arve dépend des dauphins du Viennois.

Au nord du Rhône, de Michaille à la région de Saint-Cergues, la Seigneurie de Gex possède un domaine d'un seul tenant, limité à l'Ouest par les fiefs de Thoire et Villard.

Au cours des XIV^{e} et XV^{e} siècles, les comtes de Savoie investissent presque entièrement Faucigny et Genevois, prenant pied sur les rives du lac à Versoix d'une part et d'Yvoire de l'autre, tenant solidement le Valromey et les Bauges en préparant la lente action diplomatique et stratégique qui les conduira aux portes de la Genève épiscopale.

L'œuvre de M. Blondel à travers les chartes et les comptes de châtellenies cherchées jusqu'au fond des Archi-

ves de Turin ne peut que susciter de plus en plus le vif intérêt des historiens.

Le mardi 10 janvier 1956, dans la salle des Abeilles de l'Athénée de Genève, j'avais été l'interprète des membres de la Florimontane en exprimant leurs félicitations au jubilaire, membre d'honneur, septuagénaire qui, le lendemain, m'écrivait :

« Je ne veux pas tarder à vous remercier de l'hommage que vous m'avez rendu mardi dernier, au nom de l'Académie Florimontane et en votre nom personnel.

« J'en ai été profondément touché et vous prie de recevoir toute ma reconnaissance pour les paroles pleines de cœur que vous m'avez adressées.

« Vous savez la réelle amitié que j'ai pour tous nos amis de Savoie et pour leur pays, qui est un peu le nôtre.

« Au cours des siècles, des barrières politiques se sont élevées entre nos régions et pourtant nous savons bien, par l'histoire, que nous appartenons à la même origine.

« Croyez à mes sentiments les plus dévoués.

« Louis BLONDEL. »

Le propriétaire de la Pointe du Plan et des Convers, près des Pitons, me disait, en décembre 1950 : « Le vieux Salève a toujours été un trait d'union à travers les siècles pour tous les hommes qui ont vécu à ses pieds. Il a été plus fort que toutes barrières économiques et politiques qui se sont élevées pour chercher à l'isoler de son milieu naturel. Puisque nos œuvres nous suivent, ayant rendu, avec une souriante modestie, d'inappréciables services, notre ami Louis Blondel laissera un inaltérable souvenir. »

Paul TAPPONNIER.

Louis GRUFFAT

Enseignant - Historien - Archéologue

(1906-1966)

Ce fut un homme d'une rare qualité. Mais si modeste, qu'il fallait le bien connaître pour apprécier sa valeur. Et cette valeur était grande.

A ses obsèques — en cette petite et très vieille église de Bonneguête, qui fut celle de son baptême et qu'il aimait tant — une assistance très nombreuse, émue et recueillie, portait témoignage que Louis Eugène Gruffat était un de ces hommes qui marquent d'une empreinte durable les lieux où s'accomplissent leurs destinées.

Cette empreinte, il la laissa dans cette belle et noble région du Nord de l'Albanais qu'il ne voulut jamais quitter. Et — de l'adolescence à la tombe — il travailla pour elle, sans jamais se lasser.

Il naquit à Bonneguête, où son père était artisan, le 8 octobre 1906. Ce village, voici ce qu'il était, car il n'avait guère changé depuis sa description par l'historien de Rumilly, Jean-François Croisollet :

« Bonneguête, commune du mandement de Rumilly au nord-ouest et à deux lieues de cette ville, située dans un lieu élevé, au revers de la montagne de Saint-André, sur la gauche de la grande route de Chambéry à Genève et sur le nant Trouble. Il y avait autrefois un prieuré rural de Bénédictins de Saint-Victor de Genève et qui fut uni à la Sainte-Maison de Thonon. Fertile en blé et produit du vin. Patronage de Notre-Dame, dépend de Crempigny pour le spirituel. Superficie 300 hectares. Population 231. » (1)

(1) J.-F. Croisollet : « Dictionnaire géographique des villes, communes, montagnes et rivières du Duché de Savoie » (Manuscrit du milieu du XIXe siècle).

Studieux et appliqué, il est un bon élève et sa vocation d'enseignant naît de son désir d'apprendre : au double sens du mot, apprendre pour soi et transmettre ses connaissances aux autres.

Bonneguête et le Val-de-Fier, Clermont et ses châteaux, vieux chemins et nants encaissés... horizons familiers où il devine tout enfant qu'il y eut là un grand passé, tout cela allait le marquer et lui donner le goût — la passion vaudrait-il mieux dire — de connaître tout ce qui se rattachait à son terroir. « Comment savez-vous tant de choses sur le passé de l'Albanais ? » lui ai-je demandé un jour. « Voyez-vous, me répondit-il avec son fin sourire, quand on est mordu par l'amour des vieilles pierres, on ne guérit pas. »

L'Ecole Normale de Bonneville, l'Armée et voilà qu'en 1926, une place se trouve libre à l'école de Menthonnex-sous-Clermont. Quelle chance pour lui de pouvoir débuter dans « son » Albanais, près de ses chers parents. Cette chance, il la trouve si belle, qu'il va s'attacher à cette commune et il y passera toute sa vie d'enseignant : trente-neuf années, refusant tout avancement et ne cherchant pas à occuper des postes dans des écoles plus importantes.

Les trois-quarts de la population actuelle de Menthonnex ont été ses élèves. Et la reconnaissance que ces derniers avaient pour leur ancien maître, ils l'ont montrée en venant, aussi nombreux que possible, l'accompagner à son lieu de repos. A ses élèves, il apprit, certes, tout ce qu'un maître doit leur apprendre, mais il sut aussi leur inculquer l'amour de leur village, de notre Savoie, le respect des belles choses du passé et son enseignement fut celui d'un véritable éducateur, dans toute la beauté de ce terme.

Trois ans après son arrivée, il se voit confier le secrétariat de la mairie et il va donner à sa commune le meilleur de lui-même : durant trente-six ans, jusqu'à sa mort, il fut, pour les différents maires, le plus capable et le plus dévoué des secrétaires. Que d'heureuses réalisations à Menthonnex durant ce tiers de siècle qui, toutes, portent son empreinte !

En 1934, il s'unit à Mlle Lacombe, et cette épouse admirable va, elle aussi, s'attacher à tout ce qui passionne son mari.

Officier de réserve, animé de sentiments patriotiques nets et sans équivoques, il devait, de 1939 à 1944, sous des formes diverses, rendre de grands services à son pays, sans jamais en tirer gloire ou récompense.

Dans toutes ses activités, il aimait à rendre service, non seulement aux habitants de Menthonnex, mais à ceux des communes voisines qui savaient que, chez cet homme droit, discret et désintéressé, chacun était toujours sûr de recevoir un judicieux conseil.

Sa modestie était proverbiale, son effacement tel qu'il fallait vraiment le solliciter pour qu'il accepte de faire connaître le fruit de ses travaux. Car, à toutes les qualités que nous venons de citer, il faut ajouter celles qui firent de lui un historien de valeur, un archéologue aussi et les nombreuses études historiques qu'il a publiées méritent que l'Académie Florimontane lui rende un juste hommage

Attiré par les souvenirs du passé, si nombreux dans le nord de l'Albanais, très vite, Louis Gruffat eut l'intuition que la région comprise dans le triangle Rumilly - Seyssel - Frangy, avait une histoire tout à fait particulière et fort intéressante.

Le grand axe historique de communication entre Chambéry et Genève — deux fois millénaire — traversait toute la région qu'il habitait. Et cette route, il le savait, avait conditionné la vie et l'histoire de l'Albanais durant vingt siècles.

Avant de publier son œuvre principale : « Nos vieilles routes : des voies romaines aux routes des diligences », Louis Gruffat voulut d'abord faire une étude complète des vestiges du passé dans la région. Sous le titre modeste de « Notes d'histoire locale », il a, en fait, étudié à fond toutes les routes, rivières, châteaux, maisons-fortes, monastères, abbayes, églises et chapelles d'une vingtaine de communes.

Durant ses congés scolaires surtout, il va, à pied, visiter ces vestiges, avec son carnet de notes et un mètre. Il fait connaissance de ceux qui habitent ces vieilles demeures, devenues, pour la plupart, des exploitations agricoles. Il note, il mesure, il interroge, il réfléchit à ce qu'il voit. Et, revenu à son foyer, tous ces renseignements sont soigneu-

sement classés dans des dossiers méticuleusement tenus, qu'il illustre de croquis et de dessins.

Tous ces renseignements, il allait ensuite les contrôler et les compléter aux Archives départementales ou dans des bibliothèques.

Ainsi, peu à peu, d'année en année, sa documentation s'enrichit sans cesse; quand il est à peu près sûr d'avoir réuni sur un question tout ce qu'il est possible de savoir, il nous le livre en des articles écrits dans un style simple et net, sans prétentions, émaillé de notes pittoresques et poétiques sur les lieux qu'il décrit ou d'anecdotes sur ceux dont il raconte l'histoire.

D'année en année aussi, la somme de ses connaissances augmente, ses études deviennent plus riches et plus fouillées, ouvrant des horizons nouveaux à ceux que l'histoire intéresse, complétant des notions insuffisantes chez d'autres auteurs, redressant des erreurs.

Malgré sa modestie, il ne peut empêcher que ses études attirent l'attention sur lui et c'est avec joie qu'en 1950 il est accueilli à l'Académie Florimontane, l'un de ses deux parrains étant l'Inspecteur d'Académie.

En 1952, il public une étude très complète sur le Val-de-Fier, Saint-André et Châteaufort; et deux ans plus tard, en 1954 et 1955, il nous donne un travail que l'on peut considérer comme un chef-d'œuvre sur « Nos vieilles routes ». C'est certainement l'étude la plus complète, la plus approfondie et la plus exacte sur la route impériale et royale qui, au travers de l'Albanais, reliait Chambéry à Genève et, au delà, le Piémont et l'Italie à la Suisse et à la région du Rhin.

Dans ce travail, il s'appuie souvent sur les études précédentes qu'il avait publiées pour le préparer; c'est un peu une synthèse, avec cependant des aperçus tout à fait nouveaux et il tisse, autour de cette grande route des Etats de Savoie, une trame extrêmement dense et forte de faits et de précisions qui lui permettent de la rétablir dans sa grandeur, son exactitude et le rôle qu'elle a joué durant vingt siècles.

Aussi, lorsqu'en 1962, les Sociétés savantes savoyardes, reprenant une ancienne tradition, tiennent à Rumilly, les premières assises de leur renouveau, le signataire de ces lignes demande à Louis Gruffat de donner une conférence sur cet « itinéraire de haut lignage », comme l'appellera un des journalistes venus assister à ce Congrès. Le conférencier fut écouté avec le plus grand intérêt par le nombreux auditoire et beaucoup de congressistes émirent le vœu qu'il fallait publier ce travail : vœu que l'Académie Florimontane réalise aujourd'hui.

Cette passion de la recherche, ce désir d'en apprendre toujours plus, ce désintéressement, tout cela contribuait à faire de notre confrère un ami charmant, dont le commerce était toujours infiniment agréable. Avec quelle joie ses confrères espéraient-ils que la retraite allait lui permettre de nous faire connaître tout ce qu'il avait découvert...

Le destin en a décidé autrement. Et le Vice-Président des « Amis du Vieux Rumilly » nous a quittés avec la sérénité du chrétien profondément croyant qu'il était.

Que sa famille et plus particulièrement son épouse et leurs enfants soient certains qu'il ne sera pas oublié de tous ceux qui l'ont connu et aimé, car, de lui, on peut dire, à l'instar du poète latin : « Exegit Monumentum ».

Louis BUTTIN.

Découverte Gallo-Romaine à Brenthonne

En pratiquant une fouille en vue d'un lotissement sur un terrain qu'ils possèdent à Brenthonne, MM. Rey frères, entrepreneurs dans cette commune, butèrent, avec leur pelle mécanique, sur un obstacle situé à 0,95 m de profondeur et qu'ils ne purent franchir. Il s'agissait d'une sorte de dallage en briques roses, très résistant, et qui s'étendait sur plusieurs mètres carrés.

Prévenu aussitôt, je reconnus un *pavimentum* très caractéristique de l'époque gallo-romaine. Je demandai aux propriétaires, qui se montrèrent extrêmement compréhensifs, d'arrêter les travaux et d'accepter que soit opéré un dégagement méthodique du sol.

Ils s'y prêtèrent de bonne grâce et les fouilles, conduites avec beaucoup de rigueur, aboutirent à une série de découvertes particulièrement intéressantes et d'une grande importance.

1° On constata que le pavement constitué par des dalles carrées de 0,36 m se poursuivait sur une très grande surface, environ 100 m^2. Les dalles sont posées sur un ciment composé en partie de briques pilées et appelé « nougatine », reposant sur un ciment plus grossier au-dessous duquel un épais blocage est fait avec des grosses pierres (au total 0,60 de profondeur).

Le pavement est exactement à 0,95 de la surface du sol. La comparaison avec les fouilles faites à Annecy dans la cité romaine de Boutæ le ferait dater des II^e ou III^e siècles. (1)

(1) C. Martéaux et Le Roux : *Boutæ* (Annecy, 1913) notamment p. 169, fig. 25, fouille 2 dont la stratigraphie correspond assez exactement avec celle de Brenthonne.

2° Ce pavement est entouré de murs formant un rectangle de 19 m sur 6,50, le grand côté étant orienté Nord-Sud. Leur facture est très caractéristique: petit appareil régulier, recouvert sur la face interne d'un double enduit rose et raccordé au pavimentum par une moulure en quart de rond. Leur épaisseur varie de 0,30 à 0,75 et leur hauteur est de 0,45 en moyenne.

3° L'intérieur de ce quadrilatère est divisé par d'autres murs de construction nettement postérieure et exécutés à deux époques différentes. En effet, les uns répètent, mais plus grossièrement, le procédé romain, ils sont donc également gallo-romains, mais plus tardifs.. Les autres sont nettement barbares, car ils sont faits de blocs non équarris et contiennent de nombreux fragments de briques et de tuiles brisées, empruntées à l'édifice romain après sa destruction.

4° En concordance avec ces murs qui indiquent une réoccupation barbare, une dalle très grossière reposant sur un blocage de galets est située à environ 0,40 m de profondeur.

5° Dans l'angle sud-ouest, au même niveau, un squelette assez bien conservé reposait sur un mince dallage de tuiles et de briques. Le buste était en bon état ainsi que la dentition, le crâne malheureusement très fragmenté. Le personnage était installé dans une position très caractéristique, allongé d'ouest en est, donc regardant le levant, et posé sur une sorte de caveau constitué par les deux murs extérieurs de l'édifice et deux murettes perpendiculaires.

6° A l'intérieur des murs ou à proximité immédiate ont été trouvés :

— Un nombre considérable de *tegulæ* et de *briques*, de formes différentes — tuiles à rebord, tuiles faitières — et de matériau différent ;

— Trois fûts de colonnes en marbre;

— De nombreux carreaux en marbre et un fragment de statue en marbre représentant un genou, ce qui laisse supposer une décoration de l'édifice dénotant un certain luxe ;

— Une lame de couteau, une clef, un loquet de porte, un crochet servant à faire des filets de pêche ;

— Des ossements d'animaux et même un bracelet en corne de sanglier ;

— De très nombreux fragments de poteries de plusieurs provenances et de plusieurs factures, ainsi que plusieurs poteries presque intactes.

Détail particulièrement important : un petit fragment de céramique à glaçure rouge portait la marque du potier : *Aven(tinus)*. Or, Aventinus est un potier qui exerçait son art à Lezoux au II[e] siècle après J.-C.

Lezoux (Ledosus), situé dans le Massif Central entre Thiers et Clermont-Ferrand, fut, à l'époque gallo-romaine, un centre d'ateliers de céramique très important. D'après Camille Jullian, c'était « la principale école céramique des Arvernes, qui a fabriqué, dès l'époque celtique, des vases peints à engobe blanche ou autre ; le travail romain n'a donc fait qu'y continuer une tradition indigène. Et ceci est une remarque très importante. C'est Lezoux qui, dans la Gaule Chevelue, a la principale spécialité des grands produits de vases moulés, puis des vases à relief d'applique, mais on y fabrique aussi des vases unis, barbotinés, incisés et bien d'autres choses en argile cuite ». (2)

La belle époque de Lezoux se situe entre 125 et la fin du III[e] siècle. Succédant au II[e] siècle à la Graufesenque, ces ateliers ont exporté, eux aussi, dans tout l'Empire romain (La Graufesenque - Pompéi).

Nous voilà donc en présence d'une indication extrêmement précieuse qui nous permet, dès maintenant, une datation approximative de l'édifice, datation confirmée par la découverte d'une pièce de monnaie qui paraît être à l'effigie d'Hadrien.

7° Le bâtiment ainsi circonscrit est entouré au nord, à l'est et au sud, par d'autres murs de facture toute différente et de longueurs variables (de 15 à 20 m). Celui orienté

---

(2) Camille JULLIAN : *Histoire de la Gaule*, t. V, p. 274. Cf. également MARTEAUX et LE ROUX, ouv. cité, p. 472, 474 et suiv.

nord-sud se prolonge en direction du nord sur une grande distance.

8° Enfin, à une soixantaine de mètres à l'ouest, on a dégagé deux aqueducs à proximité desquels se trouvait une amphore au col très bien conservé. L'un de ces aqueducs était obstrué, dans l'autre coulait encore une eau abondante et limpide. Et tout le terrain environnant est farci de fragments de tuiles, de briques et de céramique, fragments qui ont même permis la reconstitution de diverses poteries.

Cette énumération et cette description sommaires montrent que nous sommes en présence de bâtiments importants dont il est difficile de préciser, dès maintenant, la nature mais qui s'accordent parfaitement avec ce que révèle l'examen topographique et ce que nous connaissions déjà de l'histoire de cette région.

Examen topographique

Une constatation frappante est l'abondance peu commune de noms de lieux d'origine romaine (gentilice + suffixe — *acus*) qui entourent le terrain de fouilles, ce qui fait supposer une densité d'occupation fort grande à l'époque gallo-romaine. Sur quelques centaines de mètres de distance, nous trouvons les hameaux ou lieux-dits de Morzier, Avully, Fessy, Lully (à l'est), Vigny, Collonge, Dugny (au sud et sud-est), Bons, Brens (à l'ouest). [3] Il y a là une débauche de toponymes gallo-romains, tous cités dans des textes du moyen-âge.

De même, nous sommes au centre d'un réseau très dense de voies romaines. En particulier, les bâtiments découverts sont situés entre deux voies: ils bordent la plus importante et la plus fréquentée, celle du nord qui reliait Thonon à la fois à la vallée du Giffre par Bonne et à la

---

(3) Cf. Marteaux, « Revue Savoisienne », 1929, p. 133. « Morzier, cité en 1405, *Morsier*, Inv. de l'Abbaye d'Aulps, *Mauritiacum* de Mauritius — Avully, *Abulliacum*, d'Abullius, 1730, Avilly (« Rev. Sav. » 1910, 272) — Fessy, Feyssiaco (1307) — Lully, XII[e] s. *Lulliacum* (Shag II, 2 p. 45) de *Lolliacum*, fondé par Lollius — Vigny, *Viniacum*, de Vinius ; cité en 1279. Inv. — Collonge, colonica (casa) — Dugny, *Duniacum*, de Dunius en 1221 *a rivo de Dugnie*... Inv. — Bons, en 1039 ; XVI[e] s. potestatem que vocatur Bonus. On a trouvé au chef-lieu : fragment de l'inscription de Sabinianus. Près de la Tour de Langin : deux statuettes de bronze d'Hercule et une d'une Victoire. — Brens, p. Bran, Brin, de Brennus ».

vallée de l'Arve par Annemasse puis Bons. (4) Mais, en outre, il semble bien qu'un deuxième chemin passait au sud partant de Bons et rejoignant le premier itinéraire à Lully, par Vigny, Avully, Fessy. D'où, en 1282, l'indication du chemin public de Fessy à Bons.

Aussi Marteaux décrit-il le territoire qui s'allonge entre Machilly et Les Allinges, comme « le plus propice au parcours d'un grand chemin car, au nord, s'étendaient des bois traversés de nombreux petits torrents et au sud s'élevaient des collines de bois et de pâturages où ces cours d'eau prenaient leur source. Le chemin les franchissait donc dans la partie la plus accessible en passant entre les mamelons dont son parcours était bordé. Aussi, de nombreuses villas s'étageaient-elles de part et d'autre auxquelles était nécessaire une voie de dégagement ». (5)

Or, le lieu-dit sur lequel a été faite la découverte, s'appelle « Le Fresnay », ce qui indique nettement que l'endroit a été rebaptisé, sans doute au Moyen-Age, donc qu'une occupation plus récente a effacé à la fois le nom primitif et le souvenir de l'habitat antérieur. Marteaux encore signale que « malheureusement on a, au cours des siècles, trop dépouillé le sol de ces vieux noms de propriété donnés par la période romaine, mais qui ne parlaient plus au souvenir : aussi les dénominations actuelles ne reflètent qu'imparfaitement l'état foncier antique ». (6)

Enfin, dernier détail particulièrement important, l'étymologie de Brenthonne. D'après Marteaux encore, « le nom de la commune de Brenthonne paraît être d'origine *ligure* ou *celtique* et, comme ceux de Vesonne, Faverges, et de bien d'autres, provenir de l'existence d'une source. Il y en a, en effet, une dont l'eau, abondante et pure, sourd à même dans un pré dit Préfont, « *pratum fontis* ». Brenthonne est cité en 1191 sous la forme *de Brenthono* (Shag II, 48) mais c'est évidemment une faute de lecture pour *Brenthona*, mieux *Brentona*. On reconnaît dans la finale le nom suffixe ligure

---

(4) Entre Bons et Lully, de nombreuses indications toponymiques permettent de situer exactement cette voie : Moulin de Saint-Martin, Sous l'Etraz, Les Martelets. Cf. également le cadastre de 1875. Enfin, tout près de Brécorens, on signale la découverte de *tombes barbares à dalles* qui renfermaient un vase rouge.

(5) « Revue Savoisienne », 1928, p. 133.

(6) « Revue Savoisienne », 1921, p. 114

— *ona* — ayant le sens général de cours d'eau et que M. A Dauzat a étudié dans « Revue des Etudes Anciennes », 1926 (V. aussi « Revue Savoisienne », 1927, 94). Quant à la première partie du mot, on ne peut que lui comparer Brinta ou Brintesia, auj. la Brenta, rivière qui passe à Padoue, citée dans Holder, et le nom commun *Brenta*, hotte de vendange, sorte de cuve, que Meyer-Lubke (W 1285) propose comme ancêtre populaire latin aux mots similaires de certains patois de l'Italie du Nord comme au sav. *Brenda*, D S, bien que l'affaiblissement de la dentale reste obscur. En tout cas, le sens de *cuve* conviendrait bien, par un procédé de comparaison assez fréquent, à l'image de la cavité originelle d'une source ». (7)

Cette indication par le nom lui-même de l'abondance des eaux, est particulièrement précieuse. Les deux aqueducs découverts sont loin d'infirmer cette donnée. Quant à la source appelée Préfont, on en retrouve l'emplacement exact sur le cadastre de 1875, où c'est le lieu-dit appelé Préfond, la source elle-même « fontaines de Préfond ». Elle a été captée pour l'adduction d'eau communale et le lieu-dit s'est déformé en Préfan.

Les fouilles sont loin d'être terminées. Ce n'est qu'à leur terme que tous les problèmes posés pourront recevoir une réponse certaine. On peut cependant avancer déjà quelques conclusions partielles.

Epoques d'occupation

Et d'abord sur les époques d'occupation, nous avons signalé déjà les divers arguments qui permettent de conclure à trois établissements successifs. La stratigraphie confirme ce que révèlent l'appareillage et la facture des murs, l'estampille du potier, les nombreux et divers fragments de céramique.

1° Le bâtiment dallé du pavimentum rose date certainement du II^{e} ou du début du III^{e} siècle après J.-C. C'était un quadrilatère de plus de 100 m^2 (19 m sur 6,50) dont le mobilier révèle un certain luxe.

---

(7) « Revue Savoisienne », 1928, pp. 11 et 12.

2° Il fut divisé à une époque postérieure, gallo-romaine, en deux salles dont les murs de refend, de facture gallo-romaine, mais plus grossière, vinrent buter sur l'enduit intérieur rose qui décorait la face interne du précédent bâtiment.

Il est difficile de préciser si les murs perpendiculaires à cette construction et qui l'entourent à l'est, datent de ces deux premières périodes. Les recherches ne sont pas suffisamment avancées sur ce point.

3° En tout cas, tous les bâtiments existants furent détruits et incendiés lors des invasions barbares (épaisse couche de cendres au-dessus du dallage, contenant de nombreux débris gallo-romains et surmontée d'une couche archéologique extrêmement riche). Un amas considérable de briques et de tuiles brisées témoigne de l'effondrement de l'édifice, soit avant, soit au cours de l'incendie qui l'a consumé. Puis, le bâtiment ruiné fut réoccupé, ce qu'attestent à la fois la dalle grossière retrouvée au-dessus de la couche archéologique précédente, les murs très grossiers qui divisèrent à nouveau les salles existantes et utilisèrent briques et tuiles romaines, les tuiles jaunes d'époque tardive, enfin la sépulture reposant à l'angle sud-ouest et faite avec des matériaux romains, dont deux fûts de colonne en marbre.

La réoccupation par les Burgondes ou les Mérovingiens, des édifices romains en ruines, est une pratique courante et bien connue. Après les invasions barbares, les différentes peuplades installées sur notre sol étaient beaucoup plus misérables, beaucoup plus frustes que les habitants de la brillante civilisation gallo-romaine. Ils ont donc réutilisé ce qui restait des masures détruites par les invasions, soit pour les habiter, soit pour y enterrer leurs morts. Et c'est le plus souvent un angle de maison permettant la confection facile d'une sorte de tombeau qui était choisi à cet usage.

La sépulture

C'est donc eux qui ont inhumé le corps découvert à l'intérieur de l'édifice gallo-romain. Le squelette gisait à 0,35 m de profondeur. Il était déposé sur un dallage grossier, mais il n'était pas enfermé dans un sarcophage ou un

cercueil, car les ossements étaient intimement mêlés à la terre et il a fallu pour les dégager, gratter délicatement la surface du sol avec des instruments très légers (grattoirs, truelle, balai-brosse) à moins de supposer que les labours ont pu briser la partie supérieure du sarcophage que la terre aurait ensuite envahi. Le dallage inférieur est la marque d'une inhumation faite avec un certain soin. Il ne s'agit donc pas d'un squelette gisant en terre nue, ce qui indiquerait le cadavre, soit d'un condamné, soit d'un pestiféré. On a même construit un véritable tombeau, dont le soubassement comprenait d'une part les deux murs d'angle de l'édifice gallo-romain, d'autre part une bonne assise appuyée sur les deux fûts de colonne de marbre utilisés à cet effet.

Il m'a paru intéressant de noter le nombre de sépultures découvertes dans un rayon très limité autour de Brenthonne. J'ai déjà indiqué les tombes barbares à dalles de Brécorens. A la limite de Jouvernex-Margencel, sur une éminence plantée de vignes, au lieu-dit *Le Marteret*, « on découvrit, il y a longtemps déjà, en défonçant le sol, de nombreuses tombes faites de dalles et de grandes tuiles plates d'un rouge vif mais sans objets. Plus tard, en 1888-89, on en mit au jour d'autres en dalles de gneiss erratique ou de molasse, cimentées aux joints et de 0,40 à 0,50 de profondeur ; leur fond était constitué par une dalle ou par une espèce de pavé et elles étaient en outre entourées de cailloux. Sur un fragment de tuile, large de 0,30, reposait la tête d'un des morts dont les bras étaient croisés sur la poitrine et qui regardait plus ou moins vers le S.E. » (8)

Dans la commune de Massongy, le lieu-dit « *Le Marteret* » rappelle un lieu de sépulture qui fut utilisé par les habitants du domaine du VI[e] au VIII[e] siècle » (9) Or, le cadastre de 1875 porte un lieu-dit « Les Martelets » sur la commune même de Brenthonne, au nord du hameau de « Chez Matocon ». Cette appellation laisse supposer un cimetière barbare à Brenthonne même.

Bref, reprenant l'étude de Pierre Broise, « le cartogramme des sépultures barbares en Chablais laisse appa-

---

(8) « R.S. » 1921, p. 173. — Martreaux qui précise : « Le rite des mains croisées sur le pubis commence au VIII[e] s. mais il n'était pas généralisé ».

(9) « R.S. » 1920, p. 80.

raître 50 points dont le centre de gravité est au sud de Thonon. La concentration des tombes en plaine avec 20 cimetières pour 100 km² en Bas-Chablais, contre 7 en Piémont, est confirmée par la toponymie germanique ».

« Au point de vue chronologique, les dates de ces cimetières se répartissent en deux grandes périodes nettement tranchées. Avant le début du IX^e^ siècle, c'est-à-dire du V^e^ au VIII^e^ siècle, les tombes renferment des objets mobiliers armes, parures, accessoires de vêtements ; après Charlemagne, en vertu d'une décision d'un concile qui, sous cet empereur, avait voulu détruire une coutume rappelant le paganisme, les corps sont inhumés avec un simple linceul et les cercueils ne renferment aucun objet. Plus tard, on les groupe autour des églises ou des chapelles (IX^e^ s., début X^e^ s.).

Historiquement, la découverte de ces cimetières est intéressante. Ils nous indiquent qu'une population mixte, barbare ou romaine, groupée en petits villages, avait succédé aux habitants des villes. Comme ces localités sont assez nombreuses, il en résulte que le Chablais paraît avoir été dans le haut Moyen-Age, grâce aux trois siècles de paix et de prospérité agricole de la domination franque, plus peuplée qu'à la fin de l'empire. » [10]

Nature du premier édifice gallo-romain

On ne peut encore indiquer avec certitude quelle était la nature exacte de l'édifice gallo-romain dont la grande salle a été presque entièrement dégagée.

Le plan général, l'orientation, la décoration font penser à une villa, avec des dépendances constituées par les bâtiments plus grossiers situés à l'est et qui pourraient être des bâtiments d'exploitation, des hangars, des remises.

Mais deux autres hypothèses ont été avancées.

1° Il est possible qu'on soit en présence d'un édifice sacré. Ce qui donnerait quelque vraisemblance à cette hypothèse c'est le dégagement, au milieu des murs, d'une

---

(10) Martheaux : *Etude sur les Villas gallo-romaines du Chablais*, « Revue Savoisienne » 1918, pp. 16-17.

pierre assez insolite, sorte de menhir grossièrement retaillé qui pourrait être une pierre sacrée, antérieure même à l'occupation romaine. On sait la succession habituelle des lieux de culte.

2° On a songé aussi à des thermes ou à un vaste réservoir. Le double revêtement intérieur est en effet un ciment hydraulique bien connu. A l'angle sud-ouest, une canalisation importante, qui servait à l'évacultion, a été construite avec soin. Enfin, les aqueducs montrent qu'un réseau d'adduction d'eau important enserrait les bâtiments.

Conclusions générales

Quoiqu'il en soit, l'intérêt de cette découverte me paraît tenir à plusieurs facteurs.

1° Dans un article récent de « Genava » (XI, 1963) M. Pierre Broise observe « qu'aucune villa n'a été fouillée systématiquement en Chablais ». Toutes les références archéologiques sont dues à des découvertes fortuites au cours de travaux divers qui n'ont pas donné lieu à des fouilles méthodiques ou à des observations rigoureusement conduites.

En particulier, il n'y a en Chablais absolument rien de comparable à ce qui a été effectué pour Boutæ, le site gallo-romain d'Annecy, par Marteaux et Le Roux, pour les villas des environs de Genève par Blondel.

2° Et cependant, les trouvailles toutes fortuites faites au cours des cent dernières années ont été si nombreuses qu'elles permettent à tous les romanisants d'affirmer que l'époque gallo-romaine a vu une population assez dense occuper le Bas et le Moyen-Chablais. Marteaux parle « de l'importance économique de cette partie du Chablais à l'époque romaine. La population paraît, en effet, y avoir été assez dense à cause de la proximité du lac, de la salubrité du sol, du nombre des sources bienfaisantes et du passage d'une voie pavée principale, *via strata*, dont l'existence ne saurait plus être mise en doute ». (11)

---

(11) « R.S. » 1918, p. 64.

Quant à Pierre Broise, par la méthode des cartogrammes basés sur les spectres archéologiques et toponymiques, il en arrive à une conclusion très générale qui est la suivante : « Déjà peuplé au néolitique, le Chablais connut avec le bronze un brillant épanouissement durant le second millénaire suivant. Puis il jouit, durant quatre siècles, du moins dans l'avant-pays, d'une romanisation prospère, avec une population assez dense. Celle-ci, après les invasions barbares, survécut quoique amoindrie, aux V^e^-VI^e^ s. sous l'occupation burgonde ».

Essayant de reconstituer la disposition des terroirs, l'auteur distingue cinq ensembles chacun constituant un terroir individualisé composé de domaines fonciers s'ordonnant en chaînes parallèles aux axes de circulation.

« Trois d'entre eux s'étalent à l'ouest de la Dranse : le premier et le plus ancien, épouse, de l'Hermance au Vion, le contour arqué du rivage... Le second terroir, d'Aubonne à la Dranse, beaucoup plus important, remonte à l'âge du bronze. Il s'agit là d'un terroir routier qui aligne une double file de *Fundi* de part et d'autre de la voie leur servant de limite en long... On y trouve une dizaine de villas au nord et une vingtaine au sud. Il y a lieu, du reste, de noter l'importance de cette voie qui est la voie maîtresse du réseau joignant Genua à Tarnaiæ. Elle est jalonnée de trouvailles de l'âge du bronze témoignant de son origine protohistorique. Une monnaie salasse trouvée à Lugrin et deux pièces macédoniennes à Saint-Gingolph prouvent que, dès le IV^e^ siècle avant notre ère, passait par cette voie un commerce gagnant l'Orient par le Grand-Saint-Bernard. Plus près de nous, en 56 avant J.-C., César nous apprend que Servius Galba y fit passer ses légions. Enfin, en 306 après J.-C., Constance Chlore et Flavius Sevère la font restaurer. » (P. Broise).

Le troisième terroir, plus récent, mais au moins d'origine gauloise, borde le Piémont, de la Chandouse aux Gorges de la Dranse, suivi par un chemin desservant encore une vingtaine de propriétés.

C'est donc à ce troisième ensemble qu'appartient l'édifice découvert et sommairement décrit.

P. Broise signale aussi que « la fréquence des constructions hydrauliques retrouvées montre la vulgarisation

de la technique romaine des adductions d'eau. On connaît une dizaine de ces petits aqueducs, soit en maçonnerie, soit en briques, soit plus rarement en tuyaux céramiques ».

Enfin, il semble que les villas « aient été de deux types. D'une part, la villa complexe du *latifundium* avec riche demeure à la romaine et vastes bâtiments d'exploitation, d'autre part, la *casa,* habitation plus modeste d'un *prædium* divisionnaire ou, plus tard, d'un colon ».

Ces conclusions reposent uniquement sur la toponymie et les observations fragmentaires et souvent superficielles faites par des observateurs attentifs au cours des cent dernières années, en particulier sur le dépouillement des revues et mémoires des Sociétés savantes dont les comptes rendus sont de très inégale valeur.

Au terme de son intéressante synthèse, P. Broise conclut : « Cet essai pose, certes, plus de problèmes qu'il n'en résout », problèmes qui attendent des preuves pour en déterminer les solutions.

C'est bien mettre en relief l'intérêt que présente l'étude des divers édifices découverts à Brenthonne, étude qui sera la première, en Chablais, à être systématiquement conduite.

3° Enfin, toute sommaire et provisoire qu'elle soit actuellement, l'étude de Brenthonne semble bien confirmer ce que nous savons de la chronologie des premiers siècles après J.-C. et la succession des calamités qui se sont abattues sur la Savoie, et plus précisément, sur le Chablais à cette époque.

On sait qu'en 259, la Gaule est dévastée, les villes et les propriétés pillées et brûlées par une terrible invasion des Alamans. « Chez les Helvètes, Avenches, et dans la Viennoise, de nombreux bourgs et villas sont détruits... Boutæ est saccagé et brûlé... L'industrie céramique des Arvernes cesse d'exister, c'est la fin de la fabrication des vases à glaçure rouge, de la fabrication des vases à enduit noir ».

Neuf ans plus tard, c'est Tetricus, Gouverneur de l'Aquitaine, et qui s'est fait proclamer empereur à Burdigala (Bordeaux), qui s'empare d'Autun et ravage, à son

tour, le Chablais. Près du chemin vieux, de Thonon à Concise, on a déterré, en 1875, une amphore contenant 2.000 monnaies du III[e] siècle dont la dernière est de 268 après J.-C., date de l'invasion de Tétricus. Ainsi, devant l'invasion, un habitant de Thonon, comme tant d'autres, avait confié à la terre toute sa fortune. (12)

Les découvertes faites à Brenthonne, tout en confirmant, comme il y a tout lieu de le penser, ces sinistres événements, apporteront-elles de nouvelles connaissances et des précisions plus grandes ? Déjà la couche de cendres et l'accumulation de tuiles brisées, de briques cassées, de fragments de poteries entassées démontrent bien une destruction violente, peut-être même une sucession de destructions.

Et puis, en 443, la Sapaudia est concédée aux Burgondes qui devaient la protéger contre les autres barbares. Sans doute est-ce l'époque de la réoccupation de l'édifice et de la construction de quelques-uns des murs grossiers qui divisent en plus petites salles ce qui demeure des précédents bâtiments gallo-romains. Reste à déterminer la durée de cette occupation barbare, les dates de la construction du grand édifice qui entoure le bâtiment gallo-romain, sa nature, etc. Un long travail sera nécessaire ; nous espérons le mener à bien.

Henri BAUD.

P.S. — Tandis que cet article est déjà sous presse, on vient de découvrir à proximité de l'édifice gallo-romain un vase à glaçure noire que M. Tourrenc, conservateur adjoint de la 8[e] circonscription archéologique, date du I[er] siècle *avant* J.-C.

D'autre part, la photographie aérienne révèle sur une grande surface autour du même édifice des vestiges de murs et de bâtiments importants.

H. B.

(12) Marc LE ROUX et MARTEAUX : *Boutæ*, pp. 486, 487, « Rev. Sav. » 1918, p. 117.

Archéologie Gallo-Romaine aux Fins

XIII

Il y a six ans, étaient commencés les travaux d'aménagement du boulevard de la Rocade, voie large de vingt huit mètres, qui doit ceinturer la ville d'Annecy. Prenant en écharpe le site gallo-romain de *Boutæ*, elle a provoqué la mise à jour de vestiges importants. Nous avons attendu que les travaux en soient terminés pour les publier en les groupant avec le chantier voisin du Bel-Air, qui s'est poursuivi par la construction de deux nouveaux bâtiments.

La Rocade

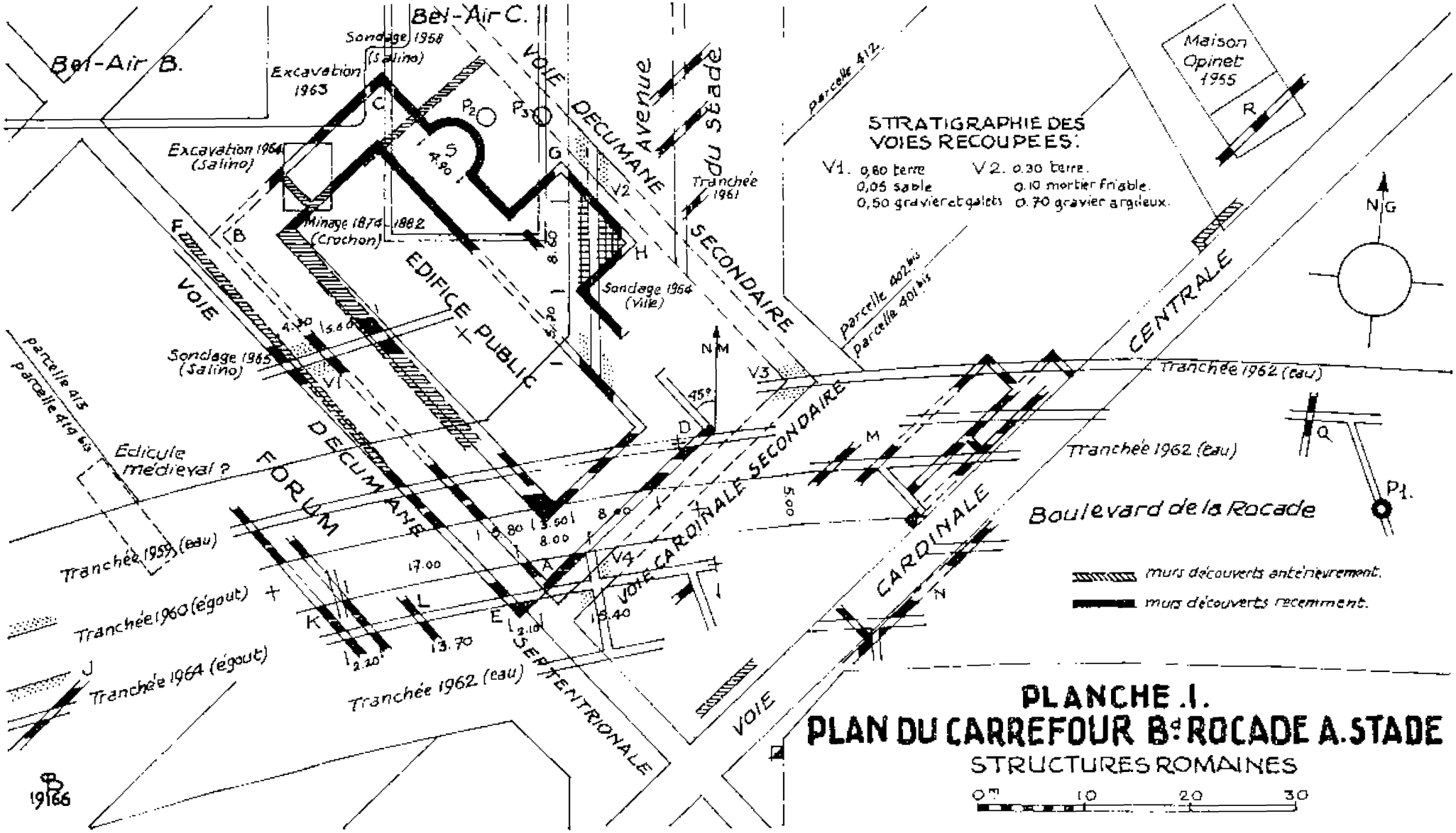
(parcelles 401 bis, 402 bis, 413)

L'infrastructure de ce boulevard a nécessité l'ouverture successive de six tranchées parallèles, sans compter les branchements transversaux, qui ont recoupé ainsi, plusieurs fois les mêmes structures antiques, favorisant de ce fait les reconstitutions de tracé. Ce sont dans l'ordre d'exécution :

En 1959, la première tranchée d'adduction d'eau, suivie par M. B. Ruffet, révéla neuf murs entre le chemin des Fins, près duquel passait une voie, et la parcelle 414 bis où apparut un édicule d'âge postérieur.

En 1960, la tranchée de pose du grand égout, large de 5 mètres et profonde de 1,80, explorée par le même observateur et par nous-même, montrait huit murs et un angle puissant de maçonnerie A.

En 1962, trois autres tranchées pour l'eau furent surveillées par M. Ruffet : la première à l'extérieur de la courbe, recoupait quatre murs, formant deux angles, et un em-


Bel-Air B.
Bel-Air C.
Sondage 1958 (Salino)
Excavation 1963
Excavation 1964 (Salino)
Minage 1874-1882 (Crochon)
Sondage 1964 (Ville)
Sondage 1965 (Salino)
Edicule médiéval ?
Tranchée 1959 (eau)
Tranchée 1960 (égout)
Tranchée 1964 (égout)
Tranchée 1962 (eau)
Tranchée 1961
Maison Opinet 1955
parcelle 412
parcelle 415
parcelle 414 bis
parcelle 402 bis
parcelle 401 bis
VOIE DECUMANE
Avenue du stade
SECONDAIRE
EDIFICE PUBLIC
VOIE FORUM DECUMANE
CARDINALE SECONDAIRE
CENTRALE
SEPTENTRIONALE
VOIE CARDINALE
VOIE
Boulevard de la Rocade
STRATIGRAPHIE DES VOIES RECOUPEES.
V1. 0,80 terre
0,05 sable
0,50 gravier et galets
V2. 0.30 terre.
0.10 mortier friable.
0.70 gravier argileux.
N M
N G
45°
murs découverts anciennement.
murs découverts récemment.
PLANCHE .I.
PLAN DU CARREFOUR Bd ROCADE A. STADE
STRUCTURES ROMAINES
0 10 20 30
19166

pierrement de voie ; la seconde, en bordure nord de l'égout, coupait quatre autres murs, et la troisième deux murs en équerre.

En 1964, la tranchée d'un égout secondaire, large de 1,20 m, révéla, à son tour, sept murs, un empierrement, quatre sépultures et, sur 85 mètres au sud, un empierrement continu très épais.

La même année, pour nous permettre de parachever ces découvertes qui promettaient d'être exceptionnelles, la Municipalité [1] voulut bien faire exécuter, sous le futur trottoir de l'avenue du Stade, un sondage qui mit au jour quatre murs parementés intacts et deux empierrements de voie. L'année suivante, c'est l'entreprise Salino qui fit, pour nous, un sondage parallèle à la Rocade, confirmant la présence de trois murs et d'une voie.

On ne peut séparer des découvertes de la Rocade, celles qu'a provoquées le chantier voisin du Bel-Air, dont nous parlerons plus loin en détail. Une partie des substructions qui y furent exhumées se rattache en effet directement aux structures précédentes.

Ce sont : l'angle de mur C, trouvé par M. Ruffet dans le premier sondage effectué en 1958 [2], le haut mur lui faisant suite dans les excavations de 1963 et 1964, et enfin les puissantes structures mises au jour en 1966 en implantant le centre commercial. Là, grâce à la vigilance de M. Ruffet et de ses amis, servis par la compréhension de l'entreprise Salino, deux grands murs longitudinaux avec leurs retours d'équerre, purent être relevés ; ils confirmaient nos prévisions, dont les espoirs furent même dépassés par le dégagement d'une abside de cinq mètres de diamètre.

Rappelons, pour terminer cette description, qu'entre 1874 et 1882, L. Revon avait noté dans le terrain Crochon,

---

(1) Nous profitons de cette occasion pour remercier toutes les personnes qui nous ont apporté leur concours dans le projet, peut-être chimérique, de jardin archéologique, dont des causes juridiques plus que financières ont empêché la réalisation. La Municipalité d'abord, avec Me Bosson, M. G. Grandchamp et M. Ferrero, et aussi MM. Plottier, architecte, et Salino, entrepreneur, grâce auxquels du moins notre connaissance du passé d'Annecy a progressé.

(2) A. Bruhl : Informations archéologiques, in *Gallia*, XVIII, 1960, p. 35.

un angle de mur B, d'une ampleur considérable, que Ch. Marteaux avait consigné dans sa monographie. (3)

La sèche énumération chronologique de ces découvertes ne permet pas d'apprécier leur importance. Cependant, tracées sur un plan (cf. planche n° 1), ces sections de murs raccordées prennent une signification que nous allons essayer d'exprimer. Nous pouvons restituer un vaste quadrilatère ABCD, de 46 m de long, sur 22 m de large. Nous ne ferons pas ici, de ce monument, une analyse détaillée, qui aura sa place ailleurs. Nous dirons simplement que nous nous trouvons en présence d'un des plus grands édifices publics de *Boutæ* (avec le théâtre). Ayant déterminé, après de minutieuses recherches, sa disposition et sa destination possible, nous avons conclu que ce pourrait bien être la basilique civile du *vicus*, mentionnée dans une inscription (CIL. 2533). Située en bordure nord du *forum*, dont elle serait séparée par une voie couverte, elle comporte un portique périphérique large de 3,70, limité par un mur extérieur en petit appareil. Ce portique entoure une ample nef centrale de 35 par 11 mètres dans œuvre, dont il est séparé par un fort mur intérieur. Sur le côté nord, opposé au *forum*, le mur extérieur se décroche en GH, pour former une salle dallée de 9 mètres de large qui ne devait être autre que la curie vicinale, où siégeaient les représentants des *vicani boutenses* ; la comparaison avec les basiliques gallo-romaines d'Alésia, d'Augst ou de Grand, très voisines de la nôtre, semble confirmer cette hypothèse qui, après tout, ne déroge pas tellement aux normes prescrites par Vitruve (*De Architectura*, V, 1).

Notons au passage les particularités de construction de ces maçonneries : les deux murs du grand édifice, ou plutôt leur soubassement, était bâti en moellons de carrière de calcaire Urgonien, blanc du Crêt du Maure et jaune de Vovray, hourdés au mortier blanc très dur. Le mur extérieur épais de 0,70 présentait des parements en petit appareil de 0,10 d'assise, jointés à filets plats avec une arase en briques et une semelle débordante. Le mur intérieur, beaucoup plus épais (0,80 au nord et 2 m au midi, selon Revon)

(3) Ch. Marteaux et M. Le Roux : *Boutæ, vicus gallo-romain*, Annecy, 1913, p. 260.

supportait des pilastres en tuf taillé formant saillie sur ses parements ; enfin, quatre blocs de molasse taillés de 0,60 × 0,60 avec traces de scellements, notés en 1959 par M. Ruffet, semblent avoir appartenu à l'édifice décrit, ainsi que trois éléments de colonne et une moulure trouvés dans les dernières fouilles.

Les autres structures n'offraient pas le même intérêt, mais elles méritent aussi d'être commentées. Passons sur les ensembles M et N, ou sur les murs isolés J, L et K, peu explicite, notons au passage le mur R rencontré en 1955 lors de l'agrandissement de la maison Opinet, pour signaler surtout les ouvrages plus particuliers : un puits P[1], découvert par notre fils sur l'axe de la Rocade, à dix mètres du chemin des Fins. D'un diamètre de 1,20, il était composé d'une margelle bâtie en briques et *tegulæ,* reposant sur une douelle de gros galets hourdés au mortier blanc. A l'opposé, les sépultures rencontrées sur la limite des parcelles 414 et 414 bis, comportaient d'abord l'angle d'un tombeau à incinération en grès dur, large de 1,30, correspondant au monument trouvé entre 1908-1911 sur le terrain Vincent. (4) Il est possible que les cinq blocs de molasse signalés en 1960, par M. Ruffet, aient aussi appartenu à des monuments funéraires, au contraire de ceux dont nous avons parlé précédemment. Tout près, étaient alignées parallèlement, suivant une déclinaison de 48° ouest, sur le méridien magnétique, trois tombes à inhumation, en dalles minces de molasse tendre, formant des cercueils de 0,42 × 0,42 de vide.

Enfin, de la limite de la parcelle 414 à l'école, s'étendait sous 0,50 de terre et sur 1,50 d'épaisseur, deux couches de gros galets mélangés de terre noire, constituant une place publique. Ch. Marteaux estimait que le *forum* ne dépassait pas 64 mètres de long. (5) En lui ajoutant vers le sud cet espace pavé, il atteindrait alors 150 mètres, ce qui nous paraît beaucoup.

Dans cet ensemble gisait fort peu de mobilier ; ce qui n'a rien de surprenant, puisque les zones traversées par les tranchées étaient occupées par un édifice public, le *forum,* des voies et la nécropole, tous lieux où les poteries ména-

(4) Marteaux et Le Roux : *op. cit.*, p. 234.
(5) « Rev. Sav. », 1917, p. 111.

gères font défaut. Citons quelques glanes de céramique : une sigillée à sujet cynégétique, deux estampilles du potier rutène *Mommo,* des fragments de vases flammés, d'*ollæ* peintes, de poteries noires et d'amphores. Mais aussi, de la verrerie, de la pierre ollaire et un disque à téton en bronze. Comme matériaux, une brique arrondie de 45 mm et une plaque de revêtement en calcaire blanc de 19 mm. Enfin, on nous a signalé un petit trésor monétaire de 150 à 200 sesterces, parmi lesquels M. A. Primot a identifié sept moyens-bronzes : Hadrien 3, Antonin 1, Marc-Aurèle 1, Commode 2. D'après la dernière monnaie, cet enfouissement pourrait être daté des troubles marquant l'avènement des Sévères.

Le Bel-Air

(parcelles 412, 413, 414)

La construction, par le Groupe Salino, de ces importants immeubles collectifs s'est poursuivie par trois grandes excavations, l'une en 1963, pour le bâtiment B, l'autre en 1964, pour les garages souterrains et la troisième en 1966 pour le centre commercial. Il n'est pas possible de les dissocier et nous regrettons même d'avoir publié prématurément les découvertes du bâtiment A, avec lesquelles les nouvelles trouvailles forment un tout. Nous renonçons d'ailleurs à décrire systématiquement toutes les structures relevées (plus de 35 murs), pour ne pas abuser de l'hospitalité de la Revue. Mais, les plans complétant notre exposé, nous nous contenterons d'indiquer les caractères généraux de ces ruines (cf. planche n° II).

Six ensembles distincts de substructions se partagent l'espace fouillé :

1. Les murs L, M et N faisant suite aux structures relevées au Bel-Air A, en 1961. [6]

2. Le groupe Jet K se raccordant aux deux murs que nous avions noté en 1939 dans l'abri Pignal.

(6) « Rev. Sav. », 1964, p. 106.

PLANCHE .II.
PLAN DU BEL-AIR.B.C.ET GARAGES
STRUCTURES ROMAINES

0m 10 20 30

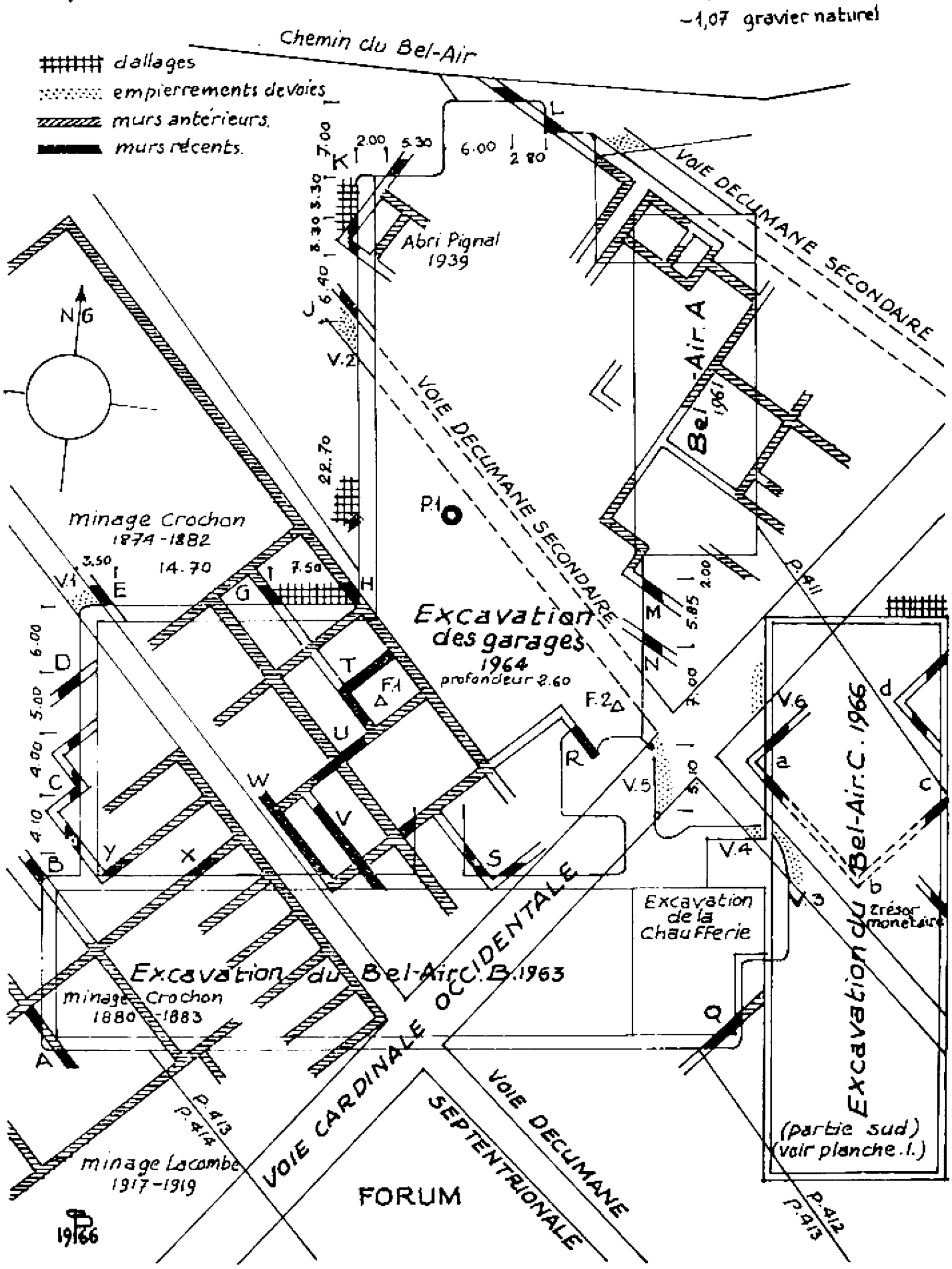
V.1 (Décumane)
0,60 terre.
0,50 gravier.
1,10 gravier naturel.

V.2 (Décumane)
0,40 terre.
0,50 gravier.
0,30 terre argileuse.
1,20 gravier naturel.

V.5 (cardinale)
0,30 terre végétale.
0,25 terre argileuse.
0,90 gravier.
0,35 argile.
1,10 gravier naturel.

V.3 (Décumane)
0,25 terre argileuse.
0,05 gravier argileux.
0,05 cailloutis calcaire.
0,50 gravier argileux.
0,08 cailloux calcaire.
0,08 argile.
0,06 mortier.
~1,07 gravier naturel

STRATIGRAPHIE DES VOIES RECOUPEES.



3. Un ensemble considérable E-H, R-W, correspondant aux fouilles pratiquées de 1874 à 1882 par Crochon, connu par les relevés de L. Revon et désigné par Ch. Marteaux sous le nom de « Maison aux monnaies d'or ».

Ces restes sont ainsi confirmés et complétés. (7)

4. Un ensemble B-D, X-Y, se raccordant aux fouilles de 1883 sur le même terrain où Revon notait sept chambres identiques. (8)

5. Un mur A, se rapportant à des fouilles antérieures exécutées par Vincent dans la parcelle 414. (9)

6. Enfin, un dernier ensemble constituant notamment le quadrilatère abcd relevé par M. B. Ruffet.

Ces ensembles immobiliers antiques étaient desservis par diverses voies révélées par leur empierrement : la cardinale occidentale, large de près de cinq mètres, et la décumane septentrionale plus étroite. A ces deux rues déjà connues et ainsi confirmées, s'ajoute une décumane secondaire, découpant avec les précédents deux *scamna* de 30 mètres de large, module déjà connu à *Boutæ*.

Au milieu de ces structures, le décapage du sol laissait apparaître plusieurs tâches noires, une se rapportant à un puits en pierres rempli de terreau P 1, deux appartenant sans doute à deux foyers avec leurs cendres F 1 et F 2 et deux autres P 2 et P 3, puisards cendreux sur lesquels les inventeurs ne sont pas d'accord.

La priorité que nous avons accordée aux relevés des substructions, nous a fait négliger le mobilier. Des lycéens s'en sont chargé, paraît-il, comme ils l'avaient fait pour l'Imperator, malheureusement, aucun inventaire du matériel recueilli n'a encore été rendu public. Nous n'avons donc glané que de menus fragments de céramique : quelques sigillées avec gladiateurs dits *secutores* ou avec feuillage, et bol de forme n° 24 ; un vase à panse modelée à

(7) Marteaux et Le Roux : *op. cit.*, p. 260.
(8) Marteaux et Le Roux : *op. cit.*, p. 261.
(9) « Rev. Sav. », 1921, p. 37.

dépressions, un fond noir estampillé *Noster*, un fragment d'olla peinte à oiseau, des anses d'amphores marquées CEC et L.F...., un peson timbré de deux lignes de cinq points.

En conclusion, nous dirons qu'aux confirmations et aux rectifications des plans de L. Revon et Ch. Marteaux, ces découvertes apportent un complément important par ses voies nouvelles et surtout par la reconnaissance d'un grand édifice qui est peut-être la basilique tant recherchée de *Boutæ*.

Pierre BROISE.

Un pamphlet anti-annexionniste en 1859

Il s'agit d'une brochure de seize pages, imprimée à Chambéry, chez Ménard, rue Juiverie, et intitulée : « Balthazar Reguéraz à son ami Jean-Pierre Turlod, à propos de l'annexion et des annexionnistes ».

Cette brochure débute par un prologue en forme de lettre, datée « du Grand-Barberaz, ce 1er août 1859 ». L'auteur s'adresse à son ami J.-P. Turlod « à Crévolan » pour lui demander de ses nouvelles, tout en lui reprochant de « se livrer sans remords aux douceurs de la vie champêtre » alors que « les circonstances sont graves ». En effet « à Chambéry, une demi-douzaine de particuliers se sont mis en tête de révolutionner la Savoie. Ils ne veulent rien moins qu'en faire un département à l'usage de la France. Comme si la France n'en avait pas déjà assez ! »

B. Reguéraz explique ensuite à son ami des champs que les annexionnistes « se concertent et tiennent des réunions »; aussi juge-t-il utile de publier une brochure dont il lui « envoie le projet » pour « y faire les observations... convenables ».

Le « projet » en question débute par un rappel historique du « passé » de « la question de l'annexion de la Savoie à la France ». Cette « question » s'est posée, dit B. Reguéraz en 1792, en 1848 et en 1859.

Dès le début, B. Reguéraz nous montre le bout de l'oreille : celle d'un libéral, comme on disait à l'époque : il brosse un tableau vigoureux de la Savoie « d'avant 1792, administrée par un gouvernement détestable, n'était que la chose d'une noblesse ignorante et avide, des moines paresseux et libertins et des soudards grossiers et brutaux ». Un

peuple amorphe, et « si quelque bourgeois intelligent » se faisait remarquer, il n'avait d'autre sort que la prison ou l'exil « en France »...

Mais « éclata la révolution française ; 92 succède à 89 : nobles, moines et soudards commettent leurs dernières injustices et s'enfuient au delà des monts ». « Une armée française... par mesure stratégique, vient occuper notre pays... (et) appeler les Savoisiens à la jouissance de leurs droits d'hommes libres ».

B. Reguéraz montre « les bienfaits » de ces 22 ans d'annexion, qu'il justifie par l'adhésion populaire, par la nécessité pour la Savoie de se faire protéger contre « ses anciens tyrans guettant l'occasion de revenir river ses fers » et enfin par la nécessité de vivre, tout court. En bref, « la Savoie a bien fait de se réunir à la France », d'autant qu'elle n'avait pas le choix : « on l'aurait traitée en pays conquis ». Mais « la restauration de 1814 (l') a fait payer cher à nos pères »...

Les arguments de notre auteur pour expliquer les événements de 1848 sont aussi ceux d'un libéral : il considère que la Constitution qu'accorda le roi de Sardaigne a « régénéré » la Savoie et que les partisans de l'annexion furent « des traîtres » qui « appelèrent à leur aide une horde indisciplinée » : il s'agit, on l'a deviné, de l'épisode des « Voraces » de Chambéry. A cet épisode a succédé une période de « onze ans de grande liberté... de progrès... où la loyauté du prince sauva la constitution ».

Après avoir fait ainsi l'historique des précédentes annexions — ou tentatives d'annexion — B. Reguéraz, dans une seconde partie de son pamphlet, présente les arguments pour et contre l'annexion :

— Il ne voit aucun avantage politique à une annexion à la France, car « la charte de 1830 et même celle de 1815 présentent des avantages sur celle de l'an VIII, soit celle de 1852 ». Autrement dit, la monarchie sarde, depuis le « Statuto » de 1848, est un gouvernement plus libéral que le Second Empire. Toute une page de cette brochure s'attache à démontrer cette thèse avec beaucoup de vigueur : « Si le gouvernement veut prendre chez lui un honorable citoyen, l'envoyer à Cayenne, en Afrique ou à Mazas, qui

peut l'en empêcher ? »... « Nous sommes déjà assez habitués (à la liberté) pour que, lorsque nous allons en France, nous soyons obligés de nous gêner, de nous contraindre, et de bien nous garder d'exposer notre pensée politique... sans s'exposer à la déportation. » Et plus loin il définit « l'être politique de la France : c'est la volonté de l'Empereur et l'action de la police », joints à la centralisation ; celle-ci anéantirait le caractère particulier de la Savoie.

— Les avantages économiques sont tout aussi inexistants : les dépenses militaires françaises sont bien plus élevées, par habitant, que celles du royaume sarde. L'ensemble de la fiscalité française est bien plus lourd.

Les produits de la Savoie se vendent tous hors de France, principalement en Piémont, et « le jour où la douane française sera au Mont Cenis, les manufactures... devront arrêter leurs machines, renvoyer leurs ouvriers et mettre la clef sous la porte ». Cette vue d'avenir n'est pas sans justesse ; il est vrai que les industries savoyardes ne pouvaient subsister qu'à l'abri d'une protection douanière, et qu'elles furent victimes de la concurrence des entreprises françaises. Et il est un fait qu'avant 1860, le duché de Savoie avait plus d'industries que le Jura, l'Ain ou l'Isère, et Reguéraz ne manque pas d'utiliser cet argument.

— Enfin Reguéraz étudie ce qu'il appelle des avantages moraux, et il n'en voit pas davantage :

Pourquoi vouloir devenir Français alors qu' « en France on injurie quelqu'un en lui disant Savoyard ? »

Pourquoi vouloir être Français alors que « s'il est un peuple avec lequel nous ayons quelque similitude de mœurs et de caractère, c'est le peuple anglais ». Et d'énumérer les différences de caractère : pour les Français, la guerre, les cours et les spectacles, tandis que les Savoyards sont pacifiques, positifs, simples, travailleurs...

Quant au sentiment monarchique, Reguéraz nous dit que le roi (Victor-Emmanuel II) « est bon, loyal..., le seul qui puisse permettre de laisser sommeiller mes aspirations républicaines ». Il ne peut être assimilé « aux despotes de Parme, Modène, de Florence et des Romagnes ». Notons au passage que les souverains ici désignés sont ceux qui perdront leur trône en 1860 sous la poussée du Piémont, et

que le despote des Romagnes est le pape Pie IX. Alors, pourquoi « le trahir, aliéner notre nom, notre patrie ? ».

La troisième et dernière partie de cette petite brochure est beaucoup plus courte, et elle consiste dans une attaque énergique contre les nobles et les prêtres annexionnistes, ce qui « ne paraît pas possible ».

Les nobles, dit-il, renient leurs ancêtres et leurs traditions, « tout ce pourquoi ils sont quelque chose »; aussi leur oppose-t-il l'exemple de Joseph de Maistre qui « flagellerait ces nobles félons avec sa plume de feu ».

« Quant aux prêtres, l'énormité est bien plus forte encore... Ils transgressent les lois fondamentales de la religion... Se mêlent des affaires de César ». Les prêtres sont bien plus coupables que les nobles, aux yeux de Reguéraz: son discours contre eux devient prophétique et il nous les montre comme les instigateurs des révolutions futures: « Ils (les prêtres annexionnistes) devaient en arriver là. Il y a longtemps qu'ils sont hors du sentier de la vérité. Ils n'entendent plus la voix de l'Evangile... Si la cure est déjà un antre de conspiration, l'Eglise sera bientôt une vente de carbonaris, si elle ne devient un club de jacobins; et la mission de ces prêtres impies sera de monter au clocher pour sonner le tocsin des massacres ».

Il est amusant de noter que, décidément, le clergé, selon notre auteur, a donné bien à redire, puisque la Savoie d'avant 1789 était mise au pillage par les moines, et celle de 1859 menacée de la guerre civile préparée par les prêtres. Et quand on sait que la très grande majorité des prêtres a fait voter pour l'annexion, on s'explique mieux la vigueur des attaques de notre républicain savoyard.

La conclusion de cet opuscule tient en quelques lignes: à quoi bon se donner tant de mal à dénoncer les annexionnistes: « il faut un certain génie pour faire beaucoup de mal. Nos agitateurs ne sont que des pygmées, leurs chefs ne sont que les caricatures hideuses ou stupides des Franklin, des Kossuth, des Manin et des O'Connel ».

Suit un post-scriptum nous avertissant que J.-P. Turlod a fait la sourde oreille et que, pressé par la nécessité Reguéraz a lancé « dans le public » sa brochure.

Qui se cache derrière ce nom de Reguérraz ? Quel a été le nombre des exemplaires de ce pamphlet ? Je n'ai pu le savoir... Quant à porter un jugement sur sa brochure, certaines de ses affirmations nous amusent, comme la ressemblance des Savoyards avec les Anglais ; certains jugements ne manquent pas de saveur, tel l'éloge du roi de Sardaigne par son loyal sujet républicain. Deux affirmations par contre, deux prédictions, se sont révélées exactes, et assez vite, après l'annexion : l'accroissement de la fiscalité et la concurrence faite par les industries françaises aux industries locales. Mais si Reguéraz avait prévu ces difficultés économiques, il n'avait pas prévu, semble-t-il que, par contre, la Savoie entrerait dans un mouvement d'échanges bien plus intense, facilité par le développement des voies de communications qui suivit l'annexion.

Paul COUTIN.

La vieille route directe de Chambéry à Genève

DANS LA PARTIE ENTRE LA COUPURE DU CHÉRAN ET LE VAL DES USSES

Des origines à la grande route des diligences

Les routes ont leur hiérarchie, leurs titres et ainsi, en quelque sorte, leur noblesse.

Partant de cette considération, l'on peut dire que, dans la voirie de notre ancienne Province, la route directe de Chambéry à Genève, c'est-à-dire le tracé constitué actuellement par la Nationale 201 et son prolongement plus effacé, la Nationale 510 occupe un rang pouvant être qualifié de haut et puissant lignage.

L'histoire de cette route remonte effectivement aux temps les plus anciens et maintes preuves peuvent attester l'importance à la fois commerciale, administrative et stratégique qu'elle eut au cours des âges.

Nous ne voulons pas retracer toute cette histoire.

Nous nous cantonnerons en un point du parcours le moins fréquenté par la grande circulation actuelle et le moins connu, entre Rumilly et Val des Usses, pour y chercher quelques souvenirs permettant d'évoquer un peu les aspects anciens de cette relation et son importance.

Dès l'époque romaine, succédant aux pistes antérieures, une relation routière importante est établie entre Genève et Chambéry.

Genève (Genua) est, après Vienne, le vicus le plus important de la province viennoise, à la fois place forte mentionnée par César, siège de magistratures, lieu de tran-

sit avec ses ports sur le Rhône et le Léman, centre commercial, carrefour routier.

Lemencum est grande station sur la route d'Aggripa, du Saint-Bernard à Vienne.

La liaison commerciale entre ces deux centres s'établit :

1° Par le grand actus commercial (dit « Via Allobrogum ad Sequanos ») par Aix, Rumilly, Sion et le Val du Fier où subsistent les vestiges d'audacieux travaux de soutènement.

A la station de Condate, port au confluent du Rhône et du Fier, cet actus rejoint la voie prétorienne Aoste-Genève.

2° Par un actus secondaire desservant le nord de l'Albanais à partir de Rumilly.

Ayant traversé les territoires de Boussy et de Sâles, cette route tend du gué d'Hauteville sur le Fier à celui de Bonlieu sur les Usses par les hauts de Vaulx-Thusy. Si, dans cette partie du trajet, le tracé est difficile à définir dans le détail et a pu prêter à controverses, on peut considérer comme points de passage sûrs le hameau de Sallongy (de Thusy) et Mésigny.

De Bonlieu, par les hauts de Marlioz, l'actus romain rejoint la voie prétorienne Aoste-Genève dans la région de Chavannaz. C'est cet actus secondaire qui deviendra la voie principale pendant la période moyenâgeuse.

Avec l'arrivée et l'installation des Barbares va commencer une triste période pour les grandes routes carrossables.

Si les petits chemins, convenant aux chevauchées et aux transports muletiers vont se maintenir, voire même peut-être s'étendre en raison du développement des domaines et des tenures et de nécessités stratégiques d'un caractère nouveau, pour les grandes chaussées à roulage, c'est le début d'une lente agonie.

Les Burgondes, ces occupants somme toute de mœurs pacifiques, agrestes et sociables, semblent bien avoir pratiqué, selon l'expression de M. le Marquis De Lannoy de

Bissy, « la politique du laissez-aller », [1] n'apportant guère de soin à la confortable grande voirie qu'ils avaient pu trouver en notre région et se contentant de l'exploiter.

Deux cités situées aux extrémités du territoire allobrogique ont pris une importance prépondérante: Grenoble et Genève, promue au rang de capitale burgonde. C'est ainsi que la voie directe les reliant, par Chambéry, c'est-à-dire notre ancienne « via Allobrogum ad Sequanos », dut particulièrement souffrir d'un roulage intensif.

C'est vraisemblablement à cette époque que date le début de la décrépitude de la route du Val-du-Fier qui ne pouvait être maintenue en état de viabilité que par des soins d'entretien avisés et constants.

Ce Val du Fier, peu à peu abandonné pour le trafic, deviendra lieu malfamé des légendes moyenâgeuses, séjour de la Dame Blanche maudite, lieu de sabbats, repaire de faux-monnayeurs avant d'être celui de Mandrin.

L'époque féodale ne va pas apporter d'amélioration à la grande voirie.

Après la dissolution du Royaume de Bourgogne, la Savoie est passée dans le Saint-Empire romain-germanique.

Bien lointain est le siège de l'autorité suprême et bien difficile est l'exercice de cette autorité.

Un curieuse mosaïque de territoires est créée.

Les principes d'intérêt général qui avaient présidé au tracé des grandes voies de l'Empire romain ne sont plus de mise, les vues d'ensemble n'existent plus, chacun travaille chez soi et pour soi.

Toutefois, les grandes relations commerciales subsistent. Elles sont d'ailleurs l'essentielle source de fortune de nos Princes et c'est ainsi que se poursuit le grand trafic entre Chambéry et Genève par la voie directe, c'est-à-dire par Rumilly.

Ce vicus un peu effacé (ou peut-être même cette simple villa) de l'époque gallo-romaine est devenu, en raison de sa

---

(1) « Histoire des Routes de Savoie », Marquis de Lannoy de Bissy, dans : Mém. Soc. Savoisienne d'Histoire et d'Archéol., t. 66, 1929.

position stratégique et commerciale, cité importante, fortifiée au XII[e] siècle par la Maison de Genève.

Pour en faciliter le développement et s'assurer la fidélité de sa population, le Comte Amédée II lui accorde ses franchises en 1291.

Ses relations vers Chambéry s'effectuent par l'ancien tracé par Aix.

Vers Genève, en la partie comprise entre Chéran et Val des Usses, deux routes :

1° Celle suivant à peu près le tracé de l'ancien actus romain du gué d'Hauteville à celui de Bonlieu ;

2° Celle suivant à partir de Rumilly le tracé de l'actus du Val du Fier jusqu'à son franchissement de la coupure de la Morge dans sa partie basse (peut-être vers le lieu dit La Ravoire) pour atteindre, par un tracé assez capricieux, les hauts de Versonnex, puis Clermont et de là Frangy par le territoire de Desingy.

Les tracés moyenâgeux entre Rumilly et le Val des Usses
Leurs principaux jalons

Dans cette région haute du Nord de l'Albanais, singulièrement coupée, rivières, voire même simples ruisseaux, présentaient de nombreux obstacles à la circulation.

Outre les grandes coupures transversales du Chéran, du Fier et des Usses, il y a celles des nombreux ruisseaux qui strient la contrée en tous sens, il y a en particulier celle de la Morge qui est le principal collecteur.

Affouillant les dépôts glaciaires ou les sables molassiques superficiels, ces ruisseaux ont creusé dans le haut de leur cours des ravinements parfois profonds, aux versants raides et de sol mouvant. Plus loin, s'enfonçant dans les grès molassiques, ils coulent dans des tranchées étroites et profondes aux parois verticales.

Les tracés routiers anciens étaient essentiellement conditionnés par les possibilités de franchissement de ces coupures et les premiers jalons de leurs itinéraires sont les points guéables des rivières.

Pour le Chéran. — Le franchissement s'effectuait à l'origine au gré de l'Aumône, en amont de Rumilly.

Si, comme on a pu l'envisager, les Romains construisirent un ouvrage en aval pour le tracé de leur « via Allobrogum ad Sequanos », aucun vestige ne permet de le situer. Toutefois à l'époque moyenâgeuse, il existait à Rumilly un pont de bois. Détruit par l'incendie de 1430, il était remplacé par un pont de pierre à deux arches placé sous la protection de Saint Joseph dont la statue, selon une pratique de l'époque, se trouvait dans une petite chapelle placée au milieu du pont.

La Morge était évitée par la voie Hauteville-Bonlieu. La route du Val du Fier ne pouvait la franchir que par un pont qu'il convient de situer à 200 m en aval du pont de Gerbaz actuel, au point où fut édifié le pont disparu de la route Charles-Emmanuel.

Pour le passage du Fier, il y avait le gué d'Hauteville, passage essentiel utilisé par la voie moyenâgeuse.

Un autre point de franchissement se situe à l'emplacement du vieux pont Coppet.

Les Usses paraissent présenter moins de difficultés. Toutefois, cette rivière généralement d'aspect paisible, a des caprices qui effrayaient Pelletier du Mans disant :

« Le cours errant des Usses qui dérive
Sable et cailloux roulant par fond et rive,
Les passants noie en son flot décevant
Que l'on passait à l'aise un peu avant. »

On les franchissait :

— au gué de Bonlieu (confluent des grandes et des petites Usses),
— à Frangy,
— à Châtel,
— au Regonfle, près de son confluent avec le Rhône.

Ces points de franchissement des rivières constituent des jalons essentiels pour la reconstitution des anciens tracés routiers.

Il en est d'autres qui présentent un intérêt tout particulier. Ce sont :

1° Les constructions féodales édifiées pour le contrôle stratégique et fiscal des routes moyenâgeuses. Implantées en des points stratégiques caractéristiques, elles ont succédé assez généralement à d'antiques vigies allobrogiques, castrum gallo-romains ou fortins de l'époque franque ou burgonde, contrôlant les pistes ou voies antérieures.

Sous leur protection se sont parfois édifiés des bourgs tirant profit de la route.

2° Les établissements hospitaliers — et aussi les simples chapelles — plus humainement construites au long des routes pour le confort, le réconfort et la sécurité des voyageurs.

Nous trouvons les uns et les autres au long de cette vieille route directe Chambéry-Genève dont ils attestent l'importance. Nous nous arrêterons seulement à ceux existant entre Rumilly et la vallée des Usses, au long des deux tracés utilisés pour cette partie du trajet, savoir : le tracé Hauteville - Mésigny - Bonlieu - Marlioz et le tracé Rumilly-Vallières - Versonnex - Clermont - Frangy - Chaumont.

Chateaux-forts

Le premier tracé — qui semble bien avoir été le principal au Moyen-Age — est essentiellement contrôlé par les châteaux d'Hauteville et de Sallenôves.

Sur le second on trouve principalement : Crête (à Versonnex), Clermont et, après le franchissement des Usses à Frangy, la remarquable citadelle et le bourg fortifié de Chaumont.

Enfin, au XVI[e] siècle, une modernisation de cet ancien système fera édifier le fort de l'Annonciade pour un contrôle plus efficace et la protection de Rumilly.

Hauteville

La forteresse féodale d'Hauteville, contrôlant le passage guéable du Fier, était construite sur une butte proche

de la rivière, dominant l'église actuelle. Il n'en subsiste que quelques pierres, dissimulées par la broussaille épineuse qui recouvre à présent le sommet de cette butte.

Hauteville existait déjà en 1178, étant alors aux Comtes de Genève, relevant d'Agaune (Saint-Maurice-en-Valais), nous dit le Regeste Genevois.

Il est très difficile de reconstituer l'histoire de la vieille seigneurie d'Hauteville, à cette époque où notre territoire se partageait de façon fort confuse et fort instable, entre les Maisons de Savoie, de Genève, voire de Faucigny, avec des empiètements ou des enclaves bizarres, au hasard des luttes, des alliances ou autres multiples traités règlant les rapports de ces grands féodaux.

Au début du XIV[e] siècle, la seigneurie est tenue en fief par les sires d'Hauteville.

Il faut considérer ces Hauteville comme de puissants vassaux. Leurs armes fort honorifiques étaient « palé d'argent et de gueules à huit pièces ».

Ils étaient en quelque sorte, à l'époque, les portiers de la coupure du Fier puisqu'ils tenaient aussi la forteresse de Crête à Versonnex avec, selon la redoutable expression féodale, omnimode juridiction, droit de haute et basse justice sur les territoires des paroisses de Versonnex, Bonneguête et Sion en dépendant.

Effectivement, alors qu'Hauteville contrôlait la voie Rumilly - Sallenôves, Crète — dont il subsiste, sur une éminence remarquable, la base de deux tours — avait le contrôle : d'une part de la voie Rumilly - Frangy par Vallières, Versonnex et Clermont et, d'autre part, de l'antique tracé du Val du Fier par Sion. Vis-à-vis, couronnant un promontoire qui domine le village de Lornay, s'érigeait, sur l'autre rive du Fier, la forteresse des Menthon-Lornay.

Ces Hauteville ne furent pas toujours des vassaux dociles : L'acte de l'hommage du 5 septembre 1333 de Rodolphe d'Hauteville à Amé III de Genève montre que cet accord fut précédé d'une longue lutte pendant laquelle le Comte dut imposer la destruction de Crête à son vassal rebelle. En cet acte de soumission le Comte autorise la reconstruction du château et on peut se demander si cette décision est dictée par un sentiment d'équité ou par la lassitude.

Sallenôves

Juchée sur un promontoire aux flancs boisés, au confluent des Grandes et des Petites Usses, l'ancienne maison forte conserve une fière allure.

Ses vestiges de fortifications et plus particulièrement sa légendaire « tour de César » témoignent d'une origine fort ancienne.

Dufournet [1] a émis l'hypothèse de l'existence en ce lieu d'un fortin de l'époque franque ou burgonde succédant peut-être à une vigie allobrogique ou à un castrum gallo-romain.

Le site, à lui seul, pourrait justifier cette hypothèse.

Les Sallenôves étaient, disait-on, avec les Blonay, les Menthon et les Viry, « les quatre grands chevaux de Savoie ».

Les titres Viry et Sallenôves étaient d'ailleurs confondus aux origines. (Origines que Grillet fait remonter à la fin des derniers rois de la Bourgogne transjurane).

On note dans les vieilles chroniques :

Hugues I[er] de Viry-Sallenôves : qui avait contracté une illustre alliance en épousant Antoinette, de la maison souveraine de Genève. Décédé en 1047, un mausolée allait lui être édifié ultérieurement en cette charmante abbaye cistercienne de Bonlieu, nécropole des Sallenôves.

Hugues II de Viry-Sallenôves : qui, selon Guichenon, accompagnait le Comte Thomas à Constantinople. (C'est ce Hugues II qui allait établir par son testament de 1239, deux branches distinctes dans sa famille, donnant à Aymon, son aîné, la terre de Sallenôves).

Notons aussi, en ce XV[e] siècle qui fut, selon l'expression de M. Avezou [2] le « grand siècle des Sallenôves ».

Guigues, vaillant capitaine au service de Jean-sans-Peur, titulaire d'une seigneurie en Bourgogne.

---

(1) « Seyssel sur le Rhône et ses environs », Antoine Dufournet.

(2) Avezou : « La Semine et ses environs », *Echo de Savoie*, 1931.

Antoine, son petit-fils, capitaine de cent lances des Ordonnances de Charles-le-Téméraire.

Alexandre, fils naturel du précédent, ambassadeur du Duc de Savoie auprès de l'Empereur, gouverneur de Nice vers 1530.

Clermont

Cette butte molassique dominante est le site le plus remarquable de la région. Offrant des vues très étendues, elle commande stratégiquement les voies tendant vers Rumilly, Frangy, Desingy, Pont-Chatel, Saint-André par Crempigny.

Belle position pour l'implantation d'une forteresse féodale dans le système des Comtes de Genève.

C'est ainsi qu'y fut édifié, à une période très reculée, ce « château vieux » dont il ne subsiste rien, hors la base arasée du donjon. Comme la plupart des constructions de ce genre, ce château, après sa désaffectation, devint carrière de pierre à bâtir d'exploitation facile.

La construction était conséquente. L'étendue de l'esplanade qu'elle occupait en est le meilleur témoignage actuel.

Les comptes de châtellenie de 1326 mentionnent la grande salle blanchie et aménagée, la grande tour, plusieurs chambres dont la « camera domini », une garde-robe, le pont-levis, les courtines, les tournelles, etc.

Ils mentionnent aussi le matériel de guerre: de nombreux maçons sont employés à façonner des pierres rondes pour les machines. Une garde sérieuse est montée par les hommes d'armes du Comte. Il est mentionné qu'en cas de manœuvre suspecte, les clefs de la ville et du bourg doivent être changées. (1)

Car Clermont est un véritable bourg fortifié, ceint de murs. Les documents montrent ce bourg comme une des résidences préférées des Comtes de Genève qui y réunissent assez souvent leurs Conseils.

---

(1) Avezou : « La Semine et ses environs », *Echo de Savoie*, 1931.

En 1328, Amédée III y fait faire la tente qu'il emportera dans sa lointaine campagne des Flandres (elle nécessite 500 aunes de toile blanche et 25 de couleur).

Sa factueuse épouse, Mathilde ou Mahaut de Boulogne, semble apprécier tout particulièrement ce lieu. Elle y a fait transporter une certaine « chambre » de taffetas rouge armoriée aux devises de Messeigneurs de Bourbon, Genève et Coucy.

Elle y donne, notamment en 1338 et encore en 1348, de magnifiques réceptions dans le genre bien connu de l'époque.

Après l'union des terres de Genève à celles de Savoie, Clermont perdra peu à peu son importance stratégique (reprise toutefois au moment des événements du règne de Charles-Emmanuel I^er^), mais sa situation de carrefour routier va conserver au bourg une importance commerciale.

Le Comte de Foraz relate que Louis, Duc de Savoie, à la requête des habitants et pour que sa ville de Clermont puisse se peupler davantage, accorde, le 14 juillet 1452, que tous les forains qui viendront y demeurer seront quittes pendant dix ans de toutes tailles, subsides, dons, régales, cavalcades, tributs et autres impositions analogues.

Du petit bourg, Clermont a toute l'activité :

Au XVIII^e^ siècle, on use encore dans la région, de la mesure de Clermont pour les grains. Les rapports faits à l'Intendant du Genevois en 1756 par le Secrétaire Chiron concluent à l'intérêt qu'il y aurait de créer à Clermont deux marchés aux grains.

Enfin, à Clermont, Mgr Gallois de Regard, évêque de Bagnoréa, ce Savoyard qui avait pu largement goûter aux attraits de l'Ombrie, a fait édifier son splendide palais de style italien dont la construction s'achevait en 1578.

Ce monument, suffisamment connu, demeure le monument le plus remarquable de la Renaissance de notre ancienne province.

Chaumont

Contrôlant le passage du Malpas avec ses maisons fortes satellites de Novéry, Thiollaz, l'Oblaz.

La mention la plus ancienne de cette fortification importante remonterait à 1178, année où le Comte de Genève en faisait hommage entre les mains de l'Abbé de Saint-Maurice-en-Valais.

Les Comtes y entretiennent un châtelain.

M. Avezou y relate les passages, en 1357 et 1359, des fils d'Amédée II, *Aymon*, le futur Comte au règne éphémère, et *Robert*, le futur antipape Clément VII. (1)

En 1361, c'est le Comte Amédée III qui y reçoit fastueusement toute la noblesse de la région.

Sous la protection de la puissante citadelle s'édifiait le bourg de Chaumont qui connut très tôt et pendant longtemps une belle prospérité. En témoignent en particulier les détails précieux de l'architecture de son église, montrant qu'elle fut au-dessus du niveau des paroissiales voisines, et aussi les constructions anciennes avec portes et fenêtres des XV^e^ et XVI^e^ siècles que l'on peut encore y voir.

Chaumont recevait ses franchises d'Agnès de Chalons, veuve du Comte Amédée de Genève en 1310.

Le bourg jouissait d'une grande et lucrative activité commerciale.

Il était l'entrepôt des blés des marchés de Nantua et autres lieux du Bugey.

Il s'y faisait un commerce actif des vins de Semine et de Chautagne. (Des mercuriales suivies donnent les prix de ces marchandises de 1724 à 1771 au marché de Chaumont. On y note que « la sommée dudit Chaumont est composée de 4 barils, le baril est de 27 pots qui font 108 pots la sommée. Il faut trois settiers et tiers pour ladite sommée qui fait donc 32 pots, une chopine, un verre le settier ».

Chaumont avait un hôpital sous le vocable de Saint-Antoine (bien modeste en fait puisque, visité en 1443 par Mgr Corneto de Montefiascone, suffragant de Genève, il ne contient alors que deux lits).

---

(1) « La Semine et ses environs », *Echo de Savoie*, 1931.

Notons aussi cette chose assez digne d'intérêt relevée par Jules Vuy : l'existence d'une école au XIV[e] siècle. Il en a retrouvé traces dans un terrier de 1377 où il est fait mention de « magister Gautherio de Glaceriis », recteur d'école à Chaumont.

L'Annonciade

Il s'agit de parer aux incursions des troupes protestantes (Genevois ou Bernois). Pour ces troupes, la vieille relation directe vers Chambéry constitue un axe d'opérations d'intérêt majeur.

D'autre part, cet axe aura le même intérêt stratégique pour Charles-Emmanuel reprenant les anciennes visées de la Maison de Savoie sur Genève.

C'est ainsi que, rentrée en possession de ses états après la domination française, Emmanuel-Philibert faisait commencer en 1569 la construction de l'importante citadelle de l'Annonciade qui était achevée en 1574.

Implantée à Sâles, sur la rive gauche du Fier, elle était construite sur le modèle de celle de Turin, formant un pentagone régulier.

D'importantes ressources étaient consacrées à la construction de cette forteresse moderne (entre autres 2.000 écus provenant de la vente des biens de la Chartreuse de Vallon à Bellevaux).

Le gouvernement en était confié à Pierre Maillard de Tournon, ce Rumillien, « Bras droit d'Emmanuel-Philibert », selon l'expression de Grillet. [1]

Ce fort de l'Annonciade devait avoir une existence relativement courte. En 1600, il ne pouvait résister aux troupes françaises et était pris par Henri IV.

En 1630, lors du mémorable siège de Rumilly, Louis XIII en ordonnait la destruction.

Cette destruction fut exécutée de façon parfaite et il ne subsiste aucun vestige remarquable de la citadelle, hors le nom du lieu où elle était érigée.

---

(1) « Dictionnaire historique » de Grillet.

Etablissements hospitaliers

Pour la reconstitution des anciens grands tracés routiers, ces constructions présentent un intérêt tout particulier.

Celles dont subsistent les vestiges ou le souvenir dans notre région attestent bien l'importance de l'ancienne voie directe Chambéry-Genève.

Au gué de l'Aumône sur le Chéran, au XII[e] siècle déjà, un petit hospice offrait son asile aux voyageurs pauvres et aux pèlerins. M. l'Abbé Martin, auteur d'une intéressante étude historique de ce « prieuré de l'Aumône » note qu'il relevait à ses origines de l'Hospice du Grand Saint-Bernard et qu'il fut doté par les Comtes de Genève, notamment en 1183 pour pouvoir remplir son rôle hospitalier, le fermier étant chargé de faciliter le passage de la rivière et de donner asile.

A Mésigny, il y avait une maladière à l'endroit qui conserve ce nom.

A Bonlieu, avant l'établissement de la fameuse abbaye de femmes de l'ordre de Citeaux on a pu envisager l'existence d'un couvent d'hommes vraisemblablement chargés d'un exercice hospitalier.

Il y avait à Sallenôves une auberge capable de loger le 1[er] janvier 1392 Bonne de Bourbon avec une partie de sa nombreuse suite — le cortège était de 104 chevaux.

Il y avait surtout les établissements des Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Ces derniers présentent un intérêt tout spécial, leur implantation se situant généralement sur les itinéraires de grande circulation.

Trois de ces établissements étaient édifiés le long de l'ancienne route Chambéry-Genève :

— à Droise (commune de Mognard),

— à Hauteville-sur-Fier

— et à Clermont.

Malgré leur disparition, les lieux où se situaient ces « domus hospitales » — notamment à Hauteville et à Cler-

mont — ont conservé le nom de « l'Hôpital », témoignage de l'importance de leur rôle. Ces constructions étaient généralement du même type.

Les bâtiments consistaient :

1° En une maison assez conséquente ;

2° Une grangerie (grange centrale et écuries latérales ;

3° Une chapelle de disposition caractéristique : divisée de bas en haut par un mur de refend, elle comprenait une nef et un sanctuaire où, avec la statue de Saint Jean-Baptiste se trouvait généralement celle de la Vierge. Le mur de séparation était percé d'une porte centrale avec deux fenêtres, de part et d'autre, permettant de suivre, de la nef, l'office célébré dans le sanctuaire sur un autel surélevé. On peut admettre que la première salle (ou nef) était destinée aux malades.

Surmontant le mur de refend, un clocher « à lunette » renfermait une ou deux cloches (une à Clermont, deux à Hauteville).

Chaque établissement (ou membre) était propriétaire de domaines parfois conséquents et jouissait de rentes féodales, servis, etc. Y demeuraient, avec le précepteur, quelques frères pourvoyant aux nécessités de l'institution, savoir :

— le culte,

— l'hospitalité,

— les soins aux malades pauvres (que les Nobles Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, puis de Malte, appelaient en leur règle d'humilité « Nosseigneurs »,

— les œuvres de charité,

— la sauvegarde des routes.

A Hauteville, les Hospitaliers possédaient fief dès avant 1228. Leur Maison s'élevait à Hautevillette. Elle devait y jouer son rôle d'Hôpital jusqu'en 1576.

Cet Hôpital d'Hauteville était placé sous le patronage de Saint Christophe. Ce vocable du légendaire Saint ara-

méen peut paraître tout particulièrement symbolique en ce lieu où la traversée du Fier ne devait pas toujours être sans danger. (On peut noter aussi avec intérêt qu'il y avait encore à Hauteville une chapelle sous le vocable de Saint Nicolas, patron des voyageurs, dite encore « chapelle du Château »).

La chapelle des Hospitaliers est aujourd'hui disparue. On ne peut qu'en situer l'emplacement sur un tertre broussailleux. Une partie de ces beaux matériaux ont été utilisés pour la construction du bureau de poste actuel. Toutefois, à proximité subsiste la « Maison » dans un remarquable état de conservation.

A Clermont, l'Ordre était établi en 1264, selon une convention signée et scellée par Frère Pierre de Pelliez — ou Pelly — de Desingy.

En 1378, est précepteur de la Maison, un Rodolphe de Foraz.

De l'ancienne construction ne subsistent que partie des caves et d'un four.

Le volumineux procès-verbal de la visite priorale de Compesières faite en 1788 [1] nous permettra d'évoquer un souvenir :

Le 13 décembre 1788 au soir, à Rumilly, l'auberge « où pend pour enseigne les trois rois », reçoit trois hôtes de marque: Mgr le Chevalier de Morton de Chabrillan, Commandeur de Sâles, Major des vaisseaux de Sa Majesté Très Chrétienne, commis par le Grand Prieur d'Auvergne pour visiter la Commanderie de Compesières et les membres en dépendant ;

Mgr le Chevalier de Tulle de Villefranche, ex-major des Milices de la Valette à Malte, actuel commandeur de Compesières.

Plus effacé est le troisième, le Sieur Claude-Philibert Viviand, donat et Secrétaire de l'ordre en Savoie. Il est chargé de la rédaction de ces minutieux procès-verbaux qui permettent d'évoquer avec une singulière précision l'aspect des établissements de l'ordre.

---

(1) Archives de Compesières.

Tous trois viennent de visiter au cours de cette journée, Droise et Hauteville et, le lendemain, ils suivront notre vieille route de Genève pour se rendre à l'Hôpital de Clermont où ils seront accueillis à la manière accoutumée : entrée dans la chapelle à sonnerie de cloches, prières au Maître Autel, puis visite de détail et inventaire détaillé des lieux et dépendances.

Quatre ans plus tard, le Noble Chevalier de Tulle de Villefranche était chassé de la Commanderie de Compesières par les événements révolutionnaires. On le retrouve à Malte en 1798, lors de l'occupation de l'île par Bonaparte, puis à Trieste et à Venise où, resté fidèle à ses vœux, il mourait en exil en 1823.

Le 25 octobre 1792, on retrouve à la barre de la Commission provisoire des Allobroges à Chambéry le « citoyen » Claude Viviand, « ci-devant donat et secrétaire de l'Ordre ». Il s'est donné avec ferveur à l'Ordre nouveau. Ayant prononcé un discours « d'un patriotisme décidé » et prêté le serment civique, il a les honneurs de l'Assemblée et il se voit confier par le Président Doppet l'administration des biens de l'Ordre de Malte « usurpés sur le peuple et qui vont retourner à leur source » Peu après, en effet, ces biens allaient être dispersés au gré des enchères.

Aspects de ces routes moyenageuses

Entre les grands jalons cités, il est assez difficile de rétablir exactement les tracés dans leur détail.

De toute façon, l'appellation de grande voie ne doit pas laisser envisager belle route carrossable et de bonne chaussée.

La description de nos vieilles routes faite par Coryat, cet humoristique voyageur anglais qui, parcourant la Savoie en 1608, nous montre ses chemins « difficiles à cause de leur dureté, car ils étaient tout caillouteux » est certes conforme à la réalité. (Peut-être sa mauvaise humeur le poussait-elle à exagération lui faisant dire que l'on pouvait citer proverbialement les routes de Savoie « comme les chouettes d'Athènes, les poires de Calabre ou les cailles de Délos »).

Amédée VIII, créant pour la première fois une grande voirie, avait bien affecté à son entretien les produits des péages, mais cet entretien n'était généralement fait que par les corvées des riverains qui n'apportaient à cette tâche aucune ardeur.

C'est dans les anciens chemins ruraux que l'on peut retrouver l'aspect de ces vieilles routes :

Elles n'avaient pas de largeur définie et pas d'empierrement régulier. Elles abordaient carrément et sans savantes sinuosités les côtes qui se présentaient. Elles étaient parsemées de ces fondrières et ces bourbiers que signalent encore les rapports à l'Intendant de 1756. Il y avait des gradins glissants et malaisés dans la molasse, que note le rapporteur de Versonnex lors de cette enquête de 1756. Il y avait aussi, aux endroits où la nécessité l'imposait, ces grossiers empierrements de galets, pénibles aux montures comme aux piétons.

Il importe de considérer que ces vieilles routes n'étaient pas destinées au roulage. Le lourd chariot mérovingien avait fait faillite de bonne heure et les transports s'effectuaient à dos d'âne ou de mulet. (On comptait par charges, sommées ou asnées). Les voyages s'effectuaient à pied. Seules les personnes de condition utilisaient une monture : le cheval ou plus souvent ses parents pauvres, le mulet ou l'âne (la « bourrique » des anciens documents).

Le Baron de Verneilh, Préfet napoléonien du Département du Mont-Blanc, dans sa remarquable statistique, pourra noter l'extraordinaire robustesse de l'ancienne race de chevaux élevés en Savoie, disant :

« Ils acquièrent ces qualités par la situation des pâturages dans lesquels on les laisse divaguer et où ils vont chercher une herbe excellente à travers les rochers et les précipices », aussi — ajoute-t-il — « étaient-ils très recherchés avant la Révolution par les contrebandiers qui infestaient les rives du Rhône et du Guiers. »

Quant à l'âne et au mulet, ils étaient utilisés tant comme montures que comme bêtes de somme.

Pour les dames de qualité il y avait la litière, parfois très riche, portée par des chevaux d'amble, habitués par

un long dressage à cette démarche bizarre pour ne pas imprimer d'incommodes secousses à la litière. Cependant, le plus souvent, cette litière n'était en fait qu'une simple caisse portée par des mulets au pas plus sûr.

La chaise à porteur, inconfortable et assez ridicule, réservée, pour certains parcours difficiles, à des voyageurs ou voyageuses de complexion délicate, ne dut pas être d'usage courant sur notre vieille route Chambéry-Genève.

Fort pittoresque devait être l'animation dont fut témoin cette vieille route :

Outre le trafic ordinaire tel qu'on peut l'imaginer, il y eut les grandes chevauchées, il y eut les cortèges d'apparat — l'histoire en relate bon nombre ; notons entre autres celui de Bonne de Berry qui, en compagnie de Bonne de Bourbon, arrive le 13 juillet 1381 à Rumilly pour y coucher, avec son escorte de 71 chevaux — il y eut aussi les pèlerins, théories bourdonnantes de propos ou d'oraisons, venant de l'Helvétie pour atteindre, à Chambéry, les voies traditionnelles.

Les relations des voyageurs sont toujours de grand intérêt. Retenons-en deux, parmi celles collationnées par Max Bruchet, [1] se rapportant à l'itinéraire envisagé :

— Impressions d'un huguenot sur les populations papistes de la Savoie. (Voyage effectué par Jean Godefroy, Orléanais, vers 1568 :

Chemin pour aller de Chambéry à Genève.

« Deux lieues : Ees (Aix), belle petite ville de Savoie dedans laquelle il y a de beaux bains chauds et froids, souverains et excellents pour se baigner pour la santé de l'homme par commun bruit.

« Trois lieues : Romilly (Rumilly) : Belle petite ville en Savoie. Place assez forte en laquelle il y a un Gouverneur pour son Altesse. Et à côté de là, il fut bâti, en un détroit, près d'une petite rivière, une forte citadelle appelée La Nonciade, tellement qu'il ne passe personne allant et venant

(1) Max Bruchet : « La Savoie d'après les Anciens Voyageurs », Hérisson, 1908.

qui ne soit enquis d'où il vient et où il va. Garnison mauvaise pour ceux de Genève.

« Deux lieues : Salenôves : Grand village et grand chemin de Genève, auquel il y a un château sur une roche au bas de laquelle en chemin étroit et fâcheux faut passer. Peuple rude et grossier, mauvais pour ceux de la religion. »

Autres notes postérieures : celles d'Abraham Golnitz, lettré de Dantzig, se rendant de Genève à la Grande Chartreuse et relatant son passage à Rumilly dans un Guide pour les voyageurs, publié à Leydes en 1631 :

« Traversée du Fier sur un pont d'une seule arche au lieu dit Le Copet d'où l'on aperçoit de loin les ruines de la Nancide. Arrivée à Rumilly, à l'Hôtel du Cheval Blanc, après avoir franchi le Chéran sur un pont de deux arches. »

Disant les fatigues du voyage : « Il n'y a pas d'autre chose à noter que des chemins pierreux. Presque toute la Savoie d'ailleurs s'élève sur des montagnes et peut être comparée à la gamme musicale : ut-ré-mi-fa-sol-la à cause des hauteurs et des vallées. »

Suit un détail intéressant : Partant de Rumilly, le voyageur ira coucher dans un petit pays qu'il appelle « Trochon » et « dont l'Auberge à la Croix Blanche est peu recommandable à cause de la malpropreté des lits et de la rusticité des gens ».

Ce lieu appelé « Trochon » semble bien être le lieu dit « Torchon » de la commune de Saint-Girod, proche d'Albens, jalon de l'ancien tracé évitant les marais de l'endroit.

De la « route neuve » de Charles-Emmanuel à la route des diligences du XIX^e^ siècle

Le Traité de Lyon de 1601 devait avoir, pour la route Chambéry-Genève, une conséquence de très grande importance : sa promotion à la classe de la grande voirie.

C'est la construction de la route neuve, dite de Charles-Emmanuel, comportant rectifications partielles de l'ancien tracé, aménagement de la chaussée et surtout construction d'ouvrages d'art.

On sait que la fortune des Princes de Savoie était due essentiellement à leur rôle de portiers des Alpes.

Ils avaient le contrôle des deux relations essentielles entre France et Italie :

1° La route du Mont-Cenis ;

2° La route Lyon-Milan par la rive droite du Rhône les cantons suisses et le Simplon.

Depuis 1559, le Pays de Vaud et le Bas-Valais avaient acquis leur indépendance.

Le Traité de Lyon enlevait à la Savoie toutes ses possessions outre Rhône.

La relation Lyon-Milan échappait donc ainsi définitivement au Duc de Savoie.

De plus, la France alliée aux Cantons suisses depuis les luttes entre François I[er] et Charles Quint allait aménager cette voie et en faire une route neuve adaptée aux progrès de la circulation (il y a eu l'intervention de la voiture à ressorts, le roulage se substitue au portage).

Cette concurrence était fort dangereuse car elle risquait de détourner par Lyon le trafic direct entre le Midi de la France et Genève qui s'effectuait par Chambéry.

A cela s'ajoutaient des considérations d'ordre stratégique impérieuses que souligne M. le Marquis de Lannoy de Bissy :

« Au prix de trois têtes de pont accordées à la France à Arlod, Seyssel et Chanaz, Charles-Emmanuel avait conservé le Val de Chézery qui mettait en relation la Savoie avec la Franche-Comté. Cette province faisait partie du Saint-Empire et pouvait jouer un rôle de premier plan, d'accord avec la Savoie, en cas de guerre avec la France. Par la Savoie, en effet, la Franche-Comté restait soudée au Milanais, autre apanage important de la monarchie austro-espagnole.

Un chemin descendait de Saint-Claude par Chézery sur Bellegarde. Jusqu'alors ce chemin avait constitué vers la Savoie par la route de Billiat et Seyssel (rive droite). Maintenant, les Français se trouvaient en Bugey, il ne fallait plus y songer et il fallait donner au plus vite, au chemin

de Saint-Claude un débouché par la Semine sur les terres de Savoie. » [1]

Pour répondre à toutes ces nécessités, il fallait, pour réaliser la liaison Chambéry-Genève, construire une *route neuve* adaptée au roulage et ayant tout l'attrait nécessaire pour canaliser un trafic important et avantageux.

Il fallait aussi, en tenant compte des dernières considérations, adopter entre Rumilly et la vallée des Usses un tracé permettant un raccordement avec la route de la Semine qui ne pouvait se faire qu'à Frangy.

D'où abandon de l'ancien itinéraire moyenâgeux principal (Hauteville-Bonlieu) et choix du tracé par Clermont.

En 1627, ainsi que l'indique la pierre armoriée du parapet, construction du pont Coppet sur le Fier. Simultanément construction du pont actuel de Frangy et d'un pont sur la Morge, actuellement détruit et se situant à 200 m en aval du pont de Gerbaz existant aujourd'hui.

Entre ces ouvrages est construite une véritable route carrossable, de six mètres de large, bordée d'arbres dont l'ombrage était alors fort apprécié.

On retrouve quelques tronçons abandonnés très caractéristiques de cette route entre le village de Piracot et la Morge, sur la hauteur de la Levet dominant Versonnex et sur la butte d'Essert à Clermont.

Dans la partie entre Vallières et Clermont, le tracé rectiligne faisant fi du relief, présentait de grosses difficultés pour le roulage principalement entre la hauteur de la Levet et la Morge.

Au début du XVIII[e] siècle, le tracé par Versonnex paraît être en bien mauvais état : deux rapports établis en 1735 par une Commission dirigée par le châtelain de Gallion de Versonnex notent les dégâts faits par les eaux ravinant la chaussée, mettant à nu par endroits la molasse qui crée des gradins dangereux, créant ailleurs des bourbiers. Le vieux pont de Gerbaz menace ruine. Il a été, l'année précédente, l'objet de singulières déprédations commises « par

---

(1) « Histoire des Routes de Savoie », Marquis de Lannoy de Bissy.

une bande d'énergumènes de la paroisse d'Arcine » qui en ont démoli le parapet. (2)

La sage administration de Victor-Amédée III (ce Prince dont les Etats, selon l'expression du Marquis d'Argenson, « étaient tirés au cordeau ») allait porter remède à tout cela :

C'était d'abord la construction d'un autre pont de Gerbaz sur la Morge, en amont de l'ancien et à l'emplacement du pont actuel. (En dépit de cette construction, le franchissement du profond ravin de la Morge demeurait scabreux, à en juger par cet accident que rapportent les Registres Paroissiaux de Versonnex :

« An 1769 : le sept septembre environ l'heure de midi, il s'est précipité une charrette au retour de Genève sous le nouveau pont de Gerbaz où deux protestants sont morts de la chute. On les retira le même jour de la rivière et le 8 au matin, le Châtelain les ayant fait visiter leur a fait donner la sépulture le long du jambage dudit pont sur la paroisse de Versonnex. »

Pour le tracé, on allait abandonner les hauts et suivre à mi-pente le versant de la Morge pour atteindre Clermont par une ligne ascendante plus régulière, en passant par le village de Mionnaz jusqu'alors à l'écart de l'ancien tracé.

(Le plan, tout au moins par la partie Versonnex, était arrêté déjà en 1775, l'état des parcelles occupées étant dressé par le géomètre Armand le 15 avril de cette année, selon les notes manuscrites de Cons).

En 1789, Claude-François Amoudruz, de Samoëns, patrie de ces dynasties de maçons qui étendirent leur renommée jusqu'en Franche-Comté, entreprenait la construction du remarquable pont Saint-Joseph à Rumilly.

Tous ces travaux allaient être parachevés par l'Administration du I^er^ Empire pour arriver à cette belle route Genève-Grenoble par Chambéry dont le Préfet Verneilh donne ainsi la description :

« C'est la seule route du département dont le tracé soit régulier. Sa largeur est de 9 mètres entre les fossés.

---

(2) Archives communales de Versonnex.

« Cette communication très importante pour le roulage n'aurait besoin d'être améliorée que par quelques changements sous Clermont. Les ponts principaux qu'on y trouve sont au nombre de 21 dont 19 en pierre. Celui de Rumilly sur le Chéran, construit peu de temps avant la Révolution, est surtout remarquable par sa grandeur et son élévation. Il est d'une seule arche de 40 mètres d'ouverture et ses culées sont soutenues par des bancs de grès à peu près de la même hauteur. Celui de Copet sur le Fier a 24 mètres d'ouverture...

« Depuis Frangy jusqu'à Chapareillan, limite du département du Mont-Blanc, elle est postée par six relais :

« De Frangy à Doucy (Menthonnex-sous-Clermont): 1 poste et demie.

« De Doucy à Rumilly: 1 poste et demie.

« De Rumilly à Albens: 1 poste et quart.

« D'Albens à Aix: 1 poste et demie.

« D'Aix à Chambéry: 2 postes.

« De Chambéry à Chapareillan: 2 postes...

« Il y a 3 bureaux pour la perception de la taxe d'entretien à Rumilly, à Albens et à Chambéry... » (3)

Et voilà, ainsi tracée, la grande route des diligences du XIX[e] siècle.

Nous n'insisterons pas sur l'importance trop évidente de cette route pour la vieille cité de Rumilly.

La déviation antérieure de la circulation par Annecy vers Genève avait bien porté un coup dur à la capitale de l'Albanais. Il en résulta de longs dissentiments et d'acerbes polémiques. Toutefois, si, selon l'adage, toute médaille a son revers, admettons la réciproque en considérant que ces fâcheuses querelles nous valurent les meilleures satires de ce bon Béard, le si populaire et remarquable poète patoisant de Rumilly.

Parlant de cette ville de Rumilly, le Préfet de Verneilh disait :

« Sa position sur la route de Genève à Grenoble par Chambéry rend cette ville très active et commerçante, le

---

(3) Baron de VERNEILH : « Statistique du Département du Mont-Blanc », 1807.

caractère animé de ses habitants répond aussi à l'avantage de cette situation. »

Chef-lieu d'un canton de 26 communes dans le département du Mont-Blanc, siège d'une sous-préfecture pendant les Cent-Jours, chef-lieu de la province de l'Albanais dans le royaume sarde rétabli, de 1816 à 1818, Rumilly voyait fleurir en ses murs, à côté d'une industrie artisanale importante, une activité commerciale et un trafic remarquables.

Outre ses grandes foires annuelles, il y avait le marché du jeudi où se vendaient principalement les grains, les légumes secs (spécialité des coteaux de Thusy et Saint-Eusèbe selon les rapports à l'Intendant de 1756), le fil, le chanvre, le suif, le beurre, les œufs, les volailles.

Ses auberges hébergeaient une importante clientèle de passage.

Petit centre universitaire aussi : à ses écoles d'ancienne renommée devait s'ajouter une Ecole Normale de filles qui, en 1871, figure parmi les 27 établissements d'enseignement public de France pour l'enseignement de l'Histoire et de la Géographie. (Croisollet).

MIONNAZ (MENTHONNEX-SOUS-CLERMONT)

Le relai de poste

Une agglomération née par l'attirance de la route des diligences

Pour avoir une bonne preuve de l'importance de la relation directe Chambéry-Genève, la route des diligences du XIX^e^ siècle, aménagée comme nous l'avons dit, nous nous porterons en un point de son parcours : le village de Mionnaz à Menthonnex-sous-Clermont, village véritablement transformé par la création de la route nouvelle. On allait voir s'édifier des constructions sur un parcours de près d'un kilomètre, immédiatement en bordure de cette route, constituant le nouveau Mionnaz et, distant de 500 m environ, là où rien n'existait auparavant, celui, parfaitement linéaire de la Côte.

A peu près à mi-chemin entre Vallières et Clermont, le village de Mionnaz se signale à l'usager de la 510 actuelle par son château situé en bordure de la route. Ce château était, à ses origines, propriété des Nobles de Mionnaz. Il passait aux Montfort à la suite du mariage de Mye de Mionnaz avec André de Montfort, l'illustre défenseur de Nice, en 1543. En 1730, il est devenu propriété de la puissante famille des Chabod, Marquis de Saint-Maurice. Son état de délabrement va malheureusement en s'accentuant. Toutefois le corps de logis conserve de belles et vastes fenêtres Renaissance et, dans une tour centrale accostée, malencontreusement décapitée, un joli escalier de pierre en coquille.

L'examen de la mappe de 1730 nous fait voir, à une centaine de mètres au couchant de ce château, l'ancien village de Mionnaz constitué par un pittoresque tassement de chaumières curieusement enchevêtrées, groupant une douzaine de feux.

Ce curieux agglomérat de maisons, granges et masures que nous montre la mappe ancienne, se trouvait à l'écart de la route provinciale qui passait sur le plateau de la Levet le dominant.

Le tracé réalisé par l'administration de Victor-Amédée III, qui est le tracé actuel, allait amener une sorte de glissement du village vers la route neuve construite un peu plus bas. Le premier relai de poste avait été installé à Doucy à près de 2 km en amont, vers Clermont, sur la propriété de la famille Bastian. Le point garde le nom de « la poste vieille » et quelques pierres sous de la broussaille. en bordure de la route actuelle permettent d'en préciser l'emplacement.

Ce relais de poste devait être transféré à Mionnaz vers 1806 comme le font admettre les notes additives et rectificatives du remarquable rapport du Préfet Verneilh sur le département du Mont-Blanc.

En 1793, on trouve déjà à Mionnaz, à l'emplacement du futur relais de poste, une première auberge tenue par Fontanel, construite en bordure de la route neuve.

Le dénombrement de 1856 nous montre :

A Mionnaz : au lieu des 12 feux de 1730, 29 familles groupant 166 habitants.

Immédiatement à la suite, à la Côte, où rien n'existait en 1730 : 12 familles groupant 45 habitants.

Soit, au total, une population de 211 habitants attirée uniquement par la route.

Cette route d'important trafic a drainé en ce point toute une activité nouvelle :

Il y avait d'abord une floraison d'auberges et de cabarets.

C'était en premier lieu l'Hôtel de la Poste à l'entrée du village en venant de Rumilly, immédiatement après le château. (Une inscription devenue illisible, sur une tourelle du château en bordure de la route signalait l'arrêt de la diligence).

Le relais de poste établi premièrement à Doucy était transféré là vers 1806, à l'emplacement de l'ancienne auberge Fontanel. A l'Hôtel de la Poste étaient annexées remises et écuries, soit un ensemble de bâtiments se développant sur une longueur de 35 mètres en bordure de la route.

Le premier maître de poste de Mionnaz est Jean Toccanier. Enregistrant ses patentes le 7 fructidor de l'An X, le Secrétaire de Menthonnex mentionne qu'il a neuf chevaux et trois postillons. (Archives communales).

Son fils, Hippolyte (ou « Polyte » ou encore « Paulin ») qui lui succède dans ces fonctions, fut un « type » qui eut sa célébrité locale de maître conducteur de chevaux, se signalant par sa fougue et son audace : Après la consécration de l'église de Menthonnex qui avait lieu le 16 avril 1845, il était chargé de « rendre Monseigneur à destination » et la tradition rapporte que celui-ci fut singulièrement frappé par la hardiesse du Maître de Poste et ses postillons conduisant leur attelage à une allure de casse-cou dans les chemins malgré tout encore un peu scabreux de l'époque.

Cet Hippolyte Toccanier qui fut le dernier maître de poste de Mionnaz devait mourir indigent à Menthonnex en 1873. Son frère, Jean-Marie, qui était en 1824, postillon à l'entreprise familiale, avait été entraîné par on ne sait quel courant d'émigration à Montevidéo où il était décédé en 1848.

Il ne laissait aucune postérité, la dernière de ses filles, Eugénie, étant décédée en 1872 à Vienne (Autriche), où elle était fille de chambre.

Le Docteur Charvin (de Rumilly) a narré de façon fort humoristique comment, par l'astuce d'un aubergiste de la région, les bottes du dernier Maître de poste de Mionnaz devinrent « bottes à Mandrin » (*Echo de Savoie*, 1938).

Outre l'Hôtel de Poste, il y avait :

L'Auberge Boursier (à l'enseigne de la Croix Blanche);

L'Auberge Bouvier (à l'enseigne de la Comète, qui subsiste);

L'Auberge Derobert (à l'enseigne de la Pomme d'Or);

Les cabarets : tous à l'enseigne du bouchon :

Celui de Suavet à Mionnaz;

Celui de Sanglerat (à la vieille poste de Doucy);

Celui de Mathieu à la Blangelée.

La montée de Gerbaz avait été rude pour voituriers et rouliers, leurs gosiers s'étaient asséchés à exciter les attelages. Ils trouvaient au haut de cette montée de quoi se rafraîchir abondamment.

Tous ces établissements donneront quelques soucis à l'Administration du « Buon Governo ». En 1843, l'Intendant demande au Syndic de Menthonnex de faire enquête au sujet de ces auberges et cabarets qui restent tard ouverts et où auraient lieu des rassemblements avec chants séditieux. [1] Le Syndic rassure l'Intendant (ces établissements étaient de bonne ressource pour la commune). Néanmoins il a noté dans son registre personnel que le 22 mars de la même année, le Brigadier des Eaux et Forêts de Frangy a égaré une délibération qu'il lui avait remise « dans les orgies de Mionnaz ».

Le recensement de 1856 nous montre encore à Mionnaz-La Côte : 2 voituriers. 2 forgerons, 1 charron, le regrattier, 1 boulanger, 1 marchand de veaux, 2 cordonniers, 2 peigneurs de chanvre, 1 vétérinaire, 2 couturières, voire aussi une sage-femme, toutes activités caractéristiques,

(1) Registre municipal, Archives de Menthonnex.

attirées là dès le début du siècle par le nouveau tracé de la route des diligences. (En 1881, le Conseil municipal envisagera encore, fort sérieusement, la création d'un Ecole supérieure dans la vaste maison Bouche de Mionnaz, arguant de la facilité des communications).

On peut se représenter l'animation qui régnait au siècle dernier sur cette route: Il y avait quotidiennement, dans un tintamarre de roues, de grelots et de claquements de sabots, le passage de la diligence.

Dans un petit horaire annexé au registre communal de Menthonnex en 1847, les arrêts à Mionnaz sont signalés comme suit :

Montée du courrier vers Genève: mardi, jeudi et samedi, à 5 heures du matin.

Descente: dimanche: 2 heures et demie après-midi - mercredi et vendredi à 2 heures et demie du matin.

Le Colonel de Pelly (de Desingy) note dans son journal qu'en 1851, le voyage de Chambéry à Genève coûtait, dans la rotonde, 4 francs.

Il y avait aussi le roulage quotidien, les charrois de toutes sortes. Une pause à Mionnaz-La Côte s'imposait. On y trouvait des renforts d'attelages. Des voituriers s'offraient pour les tracés divergents.

Le marché de Genève était alors d'un grand attrait pour la région. Les « coquetiers » (marchands d'œufs) s'y rendaient régulièrement. Assez généralement « gagne-petit » ils corsaient un peu le bénéfice de leur commerce en se faisant commissionnaires. (La tradition a conservé le souvenir de cette brave femme de Menthonnex qui effectuait le trajet à pied. Ses œufs, elle les portait dans un panier posé sur sa tête, sur un coussinet. Elle ne risquait pas d'avoir les fâcheuses distractions de la Perrette de la fable car, au long du chemin, elle occupait ses doigts et son attention à des ouvrages de tricot).

Il y avait enfin les nombreux piétons. On voyageait beaucoup à pied. Même les gens de qualité, s'ils n'étaient pas ingambes, se déplaçaient ainsi, voire pour de longs trajets.

(Dans le journal suivi qu'il tint de 1830 à 1864, le Colonel de Pelly de Desingy mentionne fréquemment de longues randonnées pédestres. Retenons celle-ci qui montre une certaine endurance : « Parti de La Biolle (domicile de sa sœur) dans la matinée, à pied par la Chambotte avec les neveux et Châtrier.

« Pêché sur le lac.

« Dîné chez Taru (à Châtillon-de-Chautagne).

« Traversé toute la Chautagne de nuit en 4 heures.

« Arrivé à Pelly à deux heures du matin.

« Bien fatigué », ajoute l'auteur à cette courte relation. Comme cela se conçoit !

Parmi tous les souvenirs pittoresques et colorés que permet d'évoquer cette vieille route des diligences du XIX[e] siècle dans sa traversée de notre région, nous retiendrons deux faits :

Le premier fit grand bruit et mit en grand émoi la population de Mionnaz-La Côte alors que le second passa complètement inaperçu et ne fut révélé que beaucoup plus tard :

Février-mars 1814 : L'Empereur est aux abois et ses troupes livrent, avec une énergie farouche, leurs derniers combats de résistance.

Croisollet a donné les détails de l'échauffourée qui eut lieu à Vallières, au pont Coppet [1] où les troupes autrichiennes eurent une fois de plus l'occasion de juger, avec pertes et fracas, la valeur combattive des soldats de Napoléon.

On voit pendant ces deux mois les auberges de Mionnaz occupées tour à tour par les Etats-majors français ou autrichiens. La population est frappée de réquisitions de toutes sortes (repas aux auberges, vin, fourrage, seigle, bêtes de boucherie, chandelles, etc.).

Toutes ces réquisitions faites à la diligence de la municipalité ne manquèrent pas d'occasionner ultérieurement

---

(1) « Histoire de Rumilly », Croisollet.

de multiples récriminations et leur règlement fut long et difficile si l'on s'en rapporte au registre communal.

Deuxième souvenir (nous en devons le récit très imagé à Me Lacombe) :

Par un jour d'été de 1820, la diligence de Genève transporte un voyageur auquel personne ne présente une attention particulière; ne s'agit-il pas tout bonnement de Pierre Magnin, ancien lieutenant des chevaux-légers qui tient à l'époque café sur la place de la Mairie, à Rumilly.

Comme l'affaire a été bien montée ! Ce voyageur n'est pas Pierre Magnin, c'est... Louis Bonaparte, l'ancien roi de Hollande. Le fugitif clandestin a passé la journée de la veille au Mollard, près de Rumilly, dans la gentilhommière de M. de Coucy, ancien chef d'escadron dans les dragons de la Garde, tout acquis aux idées de restauration bonapartiste.

A l'arrivée de cet hôte imprévu, M. de Coucy a prudemment expédié ses serviteurs dans ses terres de Versonnex pour des travaux. Il est allé quérir aux Balmes son ami, de Gavand, ancien recteur de l'Université de Turin, pour conférer avec lui du moyen à envisager pour permettre à l'illustre fugitif de gagner la Suisse.

Ce moyen, c'est Pierre Magnin qui allait le fournir. Sa ressemblance avec le roi de Hollande était frappante. Muni d'un passeport en son nom et revêtu du plus beau de ses costumes, Louis Bonaparte prenait placidement la diligence le lendemain, chez Ringuet, aussi complice, tandis que le sosie allait passer quelques jours chez son oncle, Rd Claude-Louis Magnin.

C'est ainsi qu'en cette journée d'été passait à Mionnaz, fort incognito, le père de Napoléon III.

La première moitié du XIXe siècle fut la grande époque des lourdes diligences assurant la relation Chambéry-Genève.

La seconde moitié du siècle vit leur faillite.

La création des bureaux de poste allait amener celle de ces services locaux communément appelés les courriers,

les desservant. Ce n'est qu'en 1873, et à la suite de pourparlers et formalités engagés dès 1861, que fut créé le bureau de poste de Mionnaz, dans les bâtiments de l'ancien relai de la diligence. Il devait desservir un rayon étendu puisque comprenant les communes de Menthonnex, Thusy, Versonnex, Crempigny, Bonneguête et Saint-André-Val de Fier.

Nous conservons le souvenir de cette pittoresque patache reliant Mionnaz à Rumilly pour le transport quotidien des messageries et des voyageurs. Ce n'est qu'en 1923 qu'elle cessait de fonctionner, remplacée par un service automobile créé par M. Buttin, de Rumilly. Le véhicule tenait du fiacre, de la berline et de la tapissière. Une huitaine de voyageurs pouvaient prendre place vis-à-vis sur les deux bancs arrière. Sur la toiture à galerie s'amoncelaient colis et bagages.

A la rude montée de Gerbaz, les « jeunes jambes » étaient priées de descendre pour ne pas trop fatiguer les deux chevaux de l'attelage blanchissant d'écume sous le harnais.

Le parcours s'effectuait très lentement et sans grand confort, mais en ces temps, pourtant si proches, on était encore fort loin des exigences actuelles et le voyage avait ses charmes, notamment celui des joviales conversations qui l'animaient. Le cocher savait les entretenir et les langues se déliaient au cours des arrêts aux nombreuses auberges du chemin.

Notre Route Nationale 510, aux titres si anciens, est un peu méconnue et à l'écart des grands courants touristiques, notamment pour sa partie entre Frangy et Albanais.

Il est vrai que ce point nécessiterait des aménagements pour la grande circulation. (Le Préfet Verneilh, du I^er^ Empire, les signalait déjà).

Ils seraient heureux car le parcours ne manque pas d'attraits :

Il y a la montée du Rumilly à Clermont : entre La Côte et Clermont, elle offre une vue remarquable sur la chaîne des Alpes : Aravis, Bauges, sommets lointains du Beaufortin et Mont-Blanc.

Il y a Clermont, site dominant la contrée, avec son air léger, sa vue étendue et son remarquable palais Renaissance.

Il y a la descente sur Frangy : beau panorama encore sur la Semine — cette curieuse Vendée savoyarde — et sur le Jura.

Dans un autre ordre d'idées et pour d'autres plaisirs il y a d'une part la bonne hôtellerie rumillienne et, d'autre part, la Roussette de Frangy, appréciée par Saint François de Sales et dont Jean-Jacques Rousseau parlait avantageusement.

Louis-E. GRUFFAT.

Un gentilhomme campagnard de l'ancienne Savoie

François JOLY DE VALLON

Lorsqu'on découvre, aux Archives de la Haute-Savoie, le fonds du château de Saint-Sixt, [1] énorme masse d'environ 200 liasses de contrats, procès, testaments, lettres, livres de comptes, échappées de la destruction grâce à la présence d'esprit d'un éminent historien de la région qui les aperçut chez des « pattiers », on est tout d'abord submergé par l'abondance des documents et surtout leur variété, leur inventaire n'étant pas encore établi.

Mais pour celui qui arrive à démêler l'écheveau compliqué de ces familles où se côtoient les très grands noms de notre province, — les Joly de Vallon, les la Fléchère, Brotty, Vège, Sauvage, Maugny, les Mathieu, Liffort, Saint-Michel, Chissé, Bénévix, Lucinge, d'Arenthon, Rochette, Vieux, etc., sans oublier évidemment les Saint-Sixt qui ont donné leur nom au fonds en question, — la curiosité fait bientôt place à un autre sentiment: la sympathie. Cette famille de Saint-Sixt, formée grâce à des liens mystérieux et compliqués et éteinte au XIX^{e} siècle, possède comme tout le monde, ses vieilles filles aigries, ses belles-mères abusives, ses maris dépensiers et adultères, ses enfants maladifs, sans compter ses jeunes filles en fleur et ses garçons romantiques ou têtes brûlées (l'un n'excluant pas l'autre). Et c'est une joie véritable que de réunir les morceaux de ce gigantesque puzzle pour tâcher de ressusciter quelques-uns de ces personnages intéressants qui auraient pu inspirer Tallemant des Réaux, Saint-Simon, la Sévigné, pourquoi pas Rousseau, voire Balzac ?

(1) Archives de la Haute-Savoie, série 2 J.
Voir aussi : F. PERRON : « Monseigneur d'Arenthon d'Alex et sa famille », *Revue Savoisienne*, 1952, pp. 30-53.

Le personnage qui m'est le plus cher dans cette famille est, à coup sûr, François Joly de Vallon. Du point de vue social et mondain, si l'on peut dire, je m'en tiens à ce qu'en dit l'Armorial et, réellement, ce n'est pas ce côté de l'homme qui m'intéresse, mais plutôt son comportement. Peut-être aussi, parce que, le jour de son baptême, le 25 juillet 1652, il fut porté sur les fonts baptismaux par deux de mes ancêtres de côtés différents: Mauris Möenna, fils de Jean, de Brécorens, et Anselma de la Perrousaz, fille de Michel, de Draillant: une croyance populaire ne dit-elle pas qu'un filleul ressemble souvent moralement à ses parrain et marraine ?

Fils de François et de Charlotte Mathieu, seigneur de Chignans, hameau d'Allinge, François était également le petit-fils de Ferdinand et de Claudine de Brotty.

Le 30 août 1672, il fournit des lettres de docteur à l'Université de Valence et demande à être reçu au nombre des avocats, mais apparemment il ne semblait guère doué pour la plaidoirie, à moins qu'elle ne fût amoureuse. Je suppose que ce fut sa mère, la sévère Charlotte Mathieu, qui le poussa dans cette voie dans laquelle il ne persévéra point. Les Mathieu n'étaient-ils pas avocats ou hommes de loi de père en fils et, partant, rompus aux exercices scabreux de la chicane, qui les fit exceller, Charlotte y comprise, à récupérer coûte que coûte, les bribes de dots de leurs femmes. C'est ainsi que Saint-Sixt, plus tard, s'exécutera sou à sou, voire à coups de tonneaux de vin ou de coupes de froment. La sensibilité de François Joly semble avoir souffert de ces procédés pénibles. En 1677, il règle à sa mère pour 400 florins sur les intérêts de sa dot, dont elle donne reçu.

Dans cette société, à cette époque, les procès foisonnaient: rentes féodales, droits divers, servis remontant quasi à Charlemagne, tout était prétexte à procès interminables, sans compter les nuées de femmes qui s'abattaient sur les héritiers des fortunes: mères, sœurs, tantes, belles-sœurs, toutes plus ou moins avides, — et d'ailleurs dans leur droit, — de récupérer leur dot, grevée de son augment de 50 % d'intérêts très lourds à supporter, pour peu qu'on laisse passer une échéance. C'étaient alors des requêtes

avec déplacement de sergent, hypothèques de terres, bien contents quand le procès ne venait pas couronner le tout.

Sa situation de fils unique n'avait pas mis François à l'abri de ces ennuis. Au contraire, il lui fallut assumer la continuation de nombreux procès contre certains membres de sa famille pour des questions d'intérêts, contre les communiers de Brécorens qui exigeaient sa quote-part des tailles du village, et aussi contre les Barnabites possesseurs des biens de l'abbaye d'Aulps et de Filly dont dépendaient certaines terres de François (et l'on sait que ce n'était pas facile de se débarrasser des Barnabites).

Pourtant les goûts de François auraient été plutôt tournés du côté de la vie aimable et facile que n'avait sans doute pas connue sa jeunesse et à laquelle il aspirait depuis que son père était mort. Cette mort elle-même, et celle de tous ses ascendants mâles qui laissait peser sur ses faibles épaules la responsabilité de la descendance à assurer, l'avait beaucoup ébranlé. Il n'est que de lire le début un peu pompeux d'un de ses testaments écrits avant son mariage :

« Omnem crede diem tibi
diluxisse supremum
grata superveniet que
non superabitur hora... »

Je n'ai pu retrouver que peu de lettres de François, presque toutes adressées à sa belle-mère, Charlotte Brunod. L'une d'elles apprend à cette dernière le décès de son mari, survenu à Genève, alors qu'elle-même se trouvait alors à Chambéry pour mener à bien un procès. Et le 28 janvier 1683, quand il écrit à la même qu'il appelait sa « bonne Mama », — et bien involontairement ce terme me rappelle J.-J. Rousseau, qui ne naîtra pourtant que trente ans plus tard — c'est la lettre d'un père affligé annonçant la mort de son enfant :

« Ma pauvre petite Marie-Aymée mourut hyer des tranchées du ventre. Sa mère est inconsolable. Elle nous était aussi chère que saurait être le Dauphin au Roy... »

Les lettres à sa femme sont encore plus rares, soit que les époux aient été rarement séparés, soit plus certainement parce que Claudine d'Arenthon ne les a pas conservées.

« L'on me trouveroit plus tost sans pensées que sans penser à ma chère épouse. Son éloignement rend mon âme errante sans

corps. Elle se fait des transpirations continuelles pour parler en idée et se joindre à la belle âme de ma Marion. Elle la veut asseurer d'un amour si parfaict que le ciel s'est intéressé à le rendre indissoluble. Elle veut luy dire encore comme les rares vertus de ma chère épouse l'ont ravy avec tant de force que mon cœur est une fournaise quy ne respire que les flames d'un amour le plus tendre.

« Ouy, croyez, mon aimable maîtresse, je nay pas des termes assez pressents pour vous bien dire ma peine. Votre absence mest un rude purgatoire de mesme que l'honneur de vous voir me faisoit un paradis anticipé. Rien ne me console que l'assurance que vous mavez donné d'une tendresse quy ferat tout le bon heur de vostre très passionné et très fidel époux, de Joly de Vallon. »

L'intuitive sensibilité de François ou sa santé déjà vacillante, les deux peut-être, ne l'incitaient-il pas à profiter des jours qui lui étaient comptés ? Toujours est-il que vers sa 22e année, il semble avoir voulu vivre au maximum. C'est vers 1674, en effet, qu'il fit faire son portrait, et probablement celui de sa mère, comme le prouve cette facture de la même année où, parmi la liste de chandelles, oranges, dragées confites, merlue, miel viollat, tabac, cartes à jouer, voire cantharide, j'ai trouvé une suite de matériel de peinture. (2)

J'aurais aimé connaître ce portrait et le nom du peintre qui l'a exécuté. Sans doute celui-ci jouissait-il d'une certaine notoriété, et venait-il de l'extérieur du duché, peut-être de France, ou plus probablement d'Italie. En effet, de janvier à mars 1674, j'ai retrouvé une facture assez importante, soit « dépense faite au Lion d'Or » de Thonon qui semble confirmer mon hypothèse que c'est à ce moment-là que le peintre commença son travail. Il était assez rare à l'époque que l'on traitât ses hôtes à l'extérieur, puisque l'on avait à peu près tout à la maison sans bourse délier, et il fallait une circonstance exceptionnelle pour le faire. Les truites marinées, l'apprêtage d'un chapon, de grives, les entrées de table, les assiettes de confitures ou de « pommes cuites avec du sucre », les pastés, croupes de chevrot routies, les plats de giroles, ainsi que le coucher d'un che-

(2) Naturellement il n'est pas question, quand on possède des bois et des cheneviers, d'acheter des toiles ou des châssis, même pas l'huile de lin ou d'œillette indispensables. Mais on ne peut douter que l'achat d'une livre de céruse, une livre de térébenthine, 2 onces d'ocre jaune, 4 onces de cinabre, 4 onces de mine, 2 onces de fil de grain jaune, 2 onces de vert de montagne, 2 onces de laque, 1 once et demie d'indigo, 1 once de massicot, 2 onces de litharge, 1 livre de colle, 4 onces de rouge, 4 onces de verdet, et enfin 3 onces de gomme arabique, ne soit destiné à la peinture !

corps. Elle se fait des transpirations continuelles pour parler en idée et se joindre à la belle âme de ma Marion. Elle la veut asseurer d'un amour si parfaict que le ciel s'est intéressé à le rendre indissoluble. Elle veut luy dire encore comme les rares vertus de ma chère épouse l'ont ravy avec tant de force que mon cœur est une fournaise quy ne respire que les flames d'un amour le plus tendre.

« Ouy, croyez, mon aimable maîtresse, je nay pas des termes assez pressents pour vous bien dire ma peine. Votre absence mest un rude purgatoire de mesme que l'honneur de vous voir me faisoit un paradis anticipé. Rien ne me console que l'assurance que vous mavez donné d'une tendresse quy ferat tout le bon heur de vostre très passionné et très fidel époux, de Joly de Vallon. »

L'intuitive sensibilité de François ou sa santé déjà vacillante, les deux peut-être, ne l'incitaient-il pas à profiter des jours qui lui étaient comptés ? Toujours est-il que vers sa 22e année, il semble avoir voulu vivre au maximum. C'est vers 1674, en effet, qu'il fit faire son portrait, et probablement celui de sa mère, comme le prouve cette facture de la même année où, parmi la liste de chandelles, oranges, dragées confites, merlue, miel viollat, tabac, cartes à jouer, voire cantharide, j'ai trouvé une suite de matériel de peinture. (2)

J'aurais aimé connaître ce portrait et le nom du peintre qui l'a exécuté. Sans doute celui-ci jouissait-il d'une certaine notoriété, et venait-il de l'extérieur du duché, peut-être de France, ou plus probablement d'Italie. En effet, de janvier à mars 1674, j'ai retrouvé une facture assez importante, soit « dépense faite au Lion d'Or » de Thonon qui semble confirmer mon hypothèse que c'est à ce moment-là que le peintre commença son travail. Il était assez rare à l'époque que l'on traitât ses hôtes à l'extérieur, puisque l'on avait à peu près tout à la maison sans bourse délier, et il fallait une circonstance exceptionnelle pour le faire. Les truites marinées, l'apprêtage d'un chapon, de grives, les entrées de table, les assiettes de confitures ou de « pommes cuites avec du sucre », les pastés, croupes de chevrot routies, les plats de giroles, ainsi que le coucher d'un che-

(2) Naturellement il n'est pas question, quand on possède des bois et des cheneviers, d'acheter des toiles ou des châssis, même pas l'huile de lin ou d'œillette indispensables. Mais on ne peut douter que l'achat d'une livre de céruse, une livre de térébenthine, 2 onces d'ocre jaune, 4 onces de cinabre, 4 onces de mine, 2 onces de fil de grain jaune, 2 onces de vert de montagne, 2 onces de laque, 1 once et demie d'indigo, 1 once de massicot, 2 onces de litharge, 1 livre de colle, 4 onces de rouge, 4 onces de verdet, et enfin 3 onces de gomme arabique, ne soit destiné à la peinture !

val avec l'avoine indiqués sur la note ont été, à coup sûr, destinés à l'artiste. La même année, Charlotte Mathieu reçoit une grosse facture de Marie Bardonne, veuve de Pierre Merlin, drapière à Thonon, sur laquelle figurent notamment 6 aulnes de serge de Nîmes, et en deux fois deux métrages de tissus sergés assortis semblant destinés à être un costume de femme : les deux premiers, serge de Valence rouge et serge de Genève grise, et les deux autres de serge d'Amiens noire et de Cadix jaune. Quant à Michel Jordanet, fournisseur de toutes les bonnes familles de la région, et d'ailleurs apparenté lui-même aux nobles Marchand, il livre, en mars 1674 toujours, un habit « de droguet musc mêlé d'aurore et des bas d'étamine fine de même couleur », puis, en mai « une once de ruban à la mode, un baudrier de maroquin noir gaufré et du ruban noir pour attacher les manches. »

Comme l'argent liquide manquait, on paya une partie de la facture en coupes de blé mêlé et une charretée de foin, et il resta 50 florins à débourser. Le 14 juin de cette même année 1674, de la Fontaine, commerçant de Thonon, envoyait une nouvelle facture à François. Y avait-il des projets de mariage dans l'air pour qu'un achat aussi important ait été entrepris ou François désirait-il désormais mener une vie plus mondaine ? Ou peut-être Charlotte Mathieu désirait-elle que son fils soit bien installé avant que de quitter Chignans et de partir pour Chambéry où elle se retirera et mourra en 1677 ? Je ne sais. Toujours est-il que cette fois la dépense était considérable :

13 aunes 3 quarts de moquette double à 133 ff 9 sols,
22 aunes de tapisserie de Bergame à 220 ff.,
17 aunes un tiers de tapisserie soie et laine à 164 ff. 9,
43 aunes et demie de galon vert pour 7 ff. 3,
et 1.200 clous jaunes pour 12 ff.

représentaient une véritable petite fortune. Dieu merci ! l'on possédait des biens au soleil et Mme de Vallon avait vendu en trois années pour 860 ff. de vins blancs et rouges, ce qui permettait d'ajouter sur la note les fournitures pour un habit noir de drap de Hollande garni de 36 petits boutons, de taffetas et de galon, tandis que Charlotte s'offrait des rabats de batiste à la mode, deux paires de gants et une

aune et demie de tentelle noire pour se faire coiffure et mouchoir assortis à la mode de Paris.

Il semble que durant quelques années, François ait eu le désir de vivre, la « fureur » de vivre. Toutes les jeunesses de tous les temps l'ont eue, particulièrement celles dont le trop-plein affectif n'arrive pas à s'épancher. François n'eut pas l'occasion de faire des prouesses militaires, comme nombre de ses proches, probablement pour des raisons de santé et aussi parce que le duché n'avait alors pas de guerres en train : c'était la régence de Jeanne-Baptiste de Nemours, relativement calme et sans histoire.

Idéaliste et imaginatif, François devait trouver assez monotone sa vie partagée entre sa maison (louée) à Thonon et sa propriété de Chignans. De temps en temps, une escapade à Genève où à Chambéry, une visite à Sciez chez ses oncles Mathieu, une expédition équestre à Lullin, à la ferme de Vauverdannaz. Bref, une vie sans aventure et sans risques et, somme toute, une vie de paysan plus large et moins assujettie peut-être, mais réglée malgré tout, comme celle des paysans, par le retour des saisons.

François Joly, comme la plupart de ses contemporains, tenait un livre de raison plus que nécessaire à une époque où les comptables faisaient payer très cher leurs vaccations, où il notait surtout les dûs de ses fermiers, très souvent morcelés et échelonnés.

Ainsi en 1679 : « J'ai convenu avec Monsieur Meynet, mon compère du louage de l'étage dessus sa maison (nota : rue de l'Halle), de ma part à sa grange, de la grande cave, des deux chambres du degré de ma part au galetas, pour le prix de 40 florins par an. »

Août même année : « Monsieur Meynet est venu charger deux tonneaux de chaux dure que j'avois à Chinans pour relever la muraille. Chaque tonneau m'a coûté 7 ff. à Cervens et un quart d'écu de pose. »

25 juin 1680 : « Je suis allé faire faucher et regottoyer les couverts de la grange des Liffort » (à Brécorens).

3 juillet : « Je suis revenu de Brécorens où j'ai fait faucher quatre charretées de foin dessus Brécorens que j'ay fait mettre à la grange pour moy, et six que j'ay mis à la grange lifforte pour les grangers, savoir : celui de la Frémillotte, Chavannuz, Riolland, Bolliet, et les deux petits prés sous Brécorens. »

Septembre : « J'ay admodié ma grange à Bernard Monthoux, dit Rossallon. »

De même, lors d'un voyage à Annecy, probablement en 1682, et pour régler une affaire entre les communiers de

Brécorens et lui ,au sujet des tailles que les premiers voulaient lui faire payer, il tint un compte rigoureux de ses faits et gestes, et d'autant plus intéressant, intitulé : « mémoire de mon voyage à Annecy ».

« Je suis party de Chinan le samedy 12 de novembre pour aller coucher à Châtillon (chez sa belle-mère), où j'ay demeuré jusqu'au lundy suivant, 14e du mois. Je suis venu loger au pré Carré ledit lundy au soir, moy, mon valet de chambre La Roche, et mes deux chevaux. Mardy matin, j'ay renvoyé mes chevaux par La Roche. J'ay escrit à Madame de Châtillon et à Monsieur Mathieu, et encore à Isaac, mon jardinier. Le mardy matin, je suis allé voir Monsieur le Patrial de Villarosset et Monsieur Brun à Saint-Pierre, et Monsieur Demérande à la Cloche. Je suis allé voir Madame Bouvard, Monsieur le Chanoine Ducoux sans l'avoir rencontré chez luy et M. et Mme de la Tour-Baytaz. Etant allé voir Monseigneur, j'ay trouvé Monsieur de Lasalle à la porte qui, après des honnestetés de part et d'autre me dit qu'il ne scavoit rien de mon procès, si ce n'est ce qu'il en savoit après de ma partie qui n'est pas de croire. J'ay acheté deux paires de ciseaux pour 21 sols que mon hoste m'a prestés.

Le mercredy 16 du mois, j'ay fais lever au greffe mes pièces et ay payé 18 sols que mon cousin restoit pour moy et 6 sols pour le playdoyer que j'ay mis en dernier lieu, Monsieur Mugnier m'est venu voir deux foys du mesme jour, Monsieur Decoux une foys ; Monsieur de Villarosset m'ayant recommandé [me recommandat] fort à M. Delassale quy me dit que ma partie me vouloit acheminer à une enqueste. Je suis allé voir Mgr qui m'at débutté par les lettres de la ville au sujet des Capucins et a finit par mon procès, ne m'ayant rien dit de particulier. Le jeune Diaconis était présent, l'on m'a adverti de tascher de faire rendre sentence avant que Monsieur Duclos fût icy, et de prendre garde que Monsieur Ribiollet ne soit pas assesseur, mais bien Monsieur de Montpitton, parent de Monsieur Ducoux. Monsieur de Rochette est arrivé icy de Chambéry.

17, le jeudy, j'ay desjeuné avec une fricassée pour partir pour Estrables (nota : près de Frangy, où les Baytaz, cousins des Joly, avaient une propriété) avec mon valet. J'ay pris un cheval de louage de l'hoste de Saint-Pierre.

18 : je suis de retour le vendredy au soir. J'ay payé demy écu pour le cheval, 1 ff. pour les souliers de mon valet et 18 sols au valet d'Etrables. Je suis arrivé pour souper. Et l'on m'a dit que Monsieur Charrière est arrivé ce soir à la Cloche.

19 : vingt sols à mon valet pour luy acheter une chemise, et 3 sols pour cire et papier. J'ay porté mon sac à mon procureur pour prendre appointement pou juger. J'ay disné chez Monsieur Diaconis et le soir j'ay donné à souper aux Sieurs Charrière et Diaconis. » etc., etc.

François avait passablement à faire pour entretenir ses propriétés, toutes plus ou moins dispersées en Chablais. Il y avait longtemps que la seigneurie de Vallon qui avait donné leur nom aux Joly, avait été revendue par Ferdinand, de même que celle du Biot. La seigneurie de Dursilly

et son château ruiné avaient été acquis du même par Henri Vidonne de Charmoisy, fils de la célèbre Philothée de Saint François de Sales, pour 4.500 ducatons. Guy Joly, arrière-grand-père de François, avait également vendu en 1591, deux maisons situées à Thonon, la première, située rue de la Croix, à un certain André Lyévroz — dont le hoirs et ceux de Vallon entretinrent un procès interminable par la suite ; — la seconde, applée « la tour du Bon Joly » — Bon étant naturellement le prénom d'un membre décédé de la famille — vendue à François Rigaud ; et qui a peut-être donné son nom à la rue de Vallon, car cette tour ou construction était située près d'une des portes de la ville. De même Guy avait fait donation à sa fille Gasparde, à l'occasion de son mariage avec Sébastien de la Mare, le 4 juin 1612, d'une maison acquise de Noble Alexandre Bottolier, commandant militaire de la place de Thonon.

Il restait tout de même à François :

1° Le grangeage de Vauverdannaz, situé à Lullin et procédé des nobles de Mandolle, et où les familles Baud et Besson comptèrent longtemps des fermiers.

2° Le grangeage de Brécorens, avec terres, vignes, marais, etc., qui comprenait la maison de la Tour, construite par les Nobles Liffort, probablement sur l'emplacement d'un châtelet ou maison-forte appartenant aux Nobles de Brécorens au Moyen-Age. Cette tour et le grangeage adjacent passèrent à la seule survivante des Liffort, Pauline, femme d'Antoine Verboux de Maugny, qui l'exploita près de trente ans. Puis les fils de Pauline retournèrent à Maugny et vendirent les biens à François Joly père, [3] le 22 mai 1669, pour 2.500 florins.

3° La maison et les biens de François, situés également à Brécorens près de la chapelle, achetés pour 1.200 florins par Ferdinand à François Moynat, le 19 avril 1633, y compris les animaux (une paire de bœufs, 4 génisses de 4 à 6 ans et 1 et 2 ans, 1 chèvre de 10 ans et 3 moutons, une truie et quelques poules) ; les meubles, outils, voire quelques misérables vêtements : « 3 couvre-chef de grosse

---

(3) Les Liffort avaient des liens de parenté avec les Joly.

toile fort usée valant 3 ff... 1 malotru manteau valant 3 quarts d'écu... » et naturellement tous les papiers se rapportant à la dite maison : actes divers, d'achat, vente, échange, quittances, reçus, testaments, admodiations, contrats de mariages et naturellement les reconnaissances D'ailleurs la maison de François Moynat devait déjà être en piteux état puisque le 15 juillet 1680, François Joly fils est obligé de louer au curé de Perrignier la maison presbytérale (inoccupée puisque la paroisse de Brécorens avait été supprimée) à l'intention de ses fermiers, et ce, pour 10 florins par an.

4° Des terres et vignes à Thonon.

5° 12 pièces de terre et une grange acquise en 1559 au Genevray de Noble de Brétigny.

6° Une grange et jardins acquis par François père de Bernard Chapuis d'Allinges en 1673, pour 1550 ff. 10 ff. d'épingles et 2 charretées de bois.

7° Enfin la tour et biens de Chignans où résidaient le plus souvent les Joly, avec évidemment les dîmes afférant à Chignans et Vauverdannaz.

Tous ces biens nécessitaient naturellement les soins constants et une connaissance parfaite de la campagne. Leur étendue était assez importante et aurait été d'un rapport intéressant si les fermiers avaient été exacts à payer leurs censes. Mais ils apportaient bien rarement leurs fermage aux dates convenues et il fallait naturellement recourir aux méthodes habituelles, sergents, exploits, intérêts accumulés et, dans le cas extrême, saisie d'un ou plusieurs champs. Bref l'exploitation de terres demandait un compte minutieux. Par exemple, l'on trouve, à des dizaines d'exemplaires, dans le livre de raison de François, des phrases du genre de :

« Pierre Laperrousaz me doit du blé prêté et des pourceaux gras. »

« Philippe Raviot : 5 coupes d'avoine et 2 de messel. »

« Pierre Favre : 5 quarts de châtaignes. »

Ou « Jacques Meynet doit 80 ff. et 1 millier et demi de tuiles. »

Mais François, et sans doute nombre de nobles de cette époque, arrivait, grâce à ce procédé, à faire vivre toute sa petite famille. Celle-ci ne pouvait évidemment, comme son chef le désirait pour sa femme, vivre sur un grand pied. Mais ils vivaient décemment, quoique très simplement. Comme je l'ai déjà dit, point de frais de nourriture, hors des circonstances exceptionnelles. On n'achetait guère que le sucre, le café, le chocolat, les confiseries et les épices, et sans doute aux époques les plus appropriées à ces dépenses. Probablement pour les fêtes, Noël, Pâques ou Carnaval, qui était à Thonon grand prétexte à réjouissances et assemblées. Peut-être tout au plus faisait-on quelques frais de toilette, particulièrement Claudine d'Arenthon qui était fort coquette : c'était la seule chose qui, vraisemblablement, différenciait un noble d'un paysan. Mais pour le reste, chauffage et éclairage étaient gratuits grâce aux bois et à l'huile. On achetait, bien sûr, les flambeaux pour les grandes circonstances, et des chandelles pour les jours ordinaires. Je suis presque sûre, par ailleurs, que l'ameublement de Chignans a peu varié de 1638 à 1678, à part l'installation déjà vue de la salle de réception.

L'inventaire de l'hoirie de Ferdinand Joly, grand-père de François, est une liste dressée sans chronologie ni logique, mais très précise sur les moindres actes et objets. Mais en ce qui concerne les meubles, elle est étrangement succincte, ce qui prouve bien que la vie des nobles au XVIII[e] siècle différait peu de celle des paysans. D'ailleurs, le roi Louis XIV lui-même n'était pas mieux nanti : ne transportait-il pas avec lui son lit et sa batterie de cuisine d'un château à l'autre ?

Sur le relevé d'hoirie de Ferdinand, les animaux et les quantités de grains et de foin sont autrement plus importants que les meubles. C'est ainsi que dans l'étable de Chignans se trouvaient 2 poulains, l'un poil d'estorneau de 25 ducatons et l'autre poil rouge de 8 ducatons, 2 juments poil « bai castagne » de 14 ans (20 ducatons) et 5 ans (25 ducatons).

Dans la cuisine, on trouvait 6 pièces de lard, soit 45 livres à 6 sols la livre, 7 jambons de 13 livres à 6 sols la livre, et 53 pièces de chair de bœuf à 3 sols la livre. On

verra que Charlotte Brunod, belle-mère de François, elle aussi, mettait de la viande de vache au saloir.

La batterie de cuisine était réduite à quelques pots d'étain, poëles, seaux et chauffe-lit de cuivre, 3 ou 4 pots de fer et bronzins, sans compter 3 chandeliers de laiton et 3 crémaillères de fer.

Quant aux meubles, à part les lits, tables et sièges indispensables, ils se limitaient à une chaise percée de noyer, un buffet de service et surtout des « mosles de basles d'arquebuse, pincettes pour les couper et la panche de fer pour fondre le plomb ».

Les vêtements étaient élégants: « pourpoint de satin noir découpé doublé de petit taffetas colombin et au-dedans de futaine blanc rompu aux manches » — 1 pourpoint et haut-de-chausses à fil retors gris obscur doublé de toile blanche et le dit haut-de-chausse de frise gris et blanc estimé 18 ff. — 1 manteau d'armoisin gris avec plusieurs taches gris obscur estimé 35 ff.

Lors de la sépulture de son père, mort à 47 ans, et dont il est l'unique enfant, avec une fille illégitime, François a 16 ans. On peut presque revivre ces jours pénibles, grâce au mémoire précis qu'en a fait faire Charlotte Mathieu. Le repas fut un repas de Carême pour lequel on utilisa 34 livres de pain blanc, 18 harengs, deux livres de morue et quatre livres de ferrat, le reste du menu étant sans doute complété par les produits de la ferme. On employa pour 6 sols de cire d'Espagne noire pour cacheter les lettres aux parents, lesquelles lettres furent écrites sur 4 sols de papier fin.

On distribua 5 ff. aux pauvres qui portèrent les flambeaux, 8 ff. 6 aux manigliers pour sonner les cloches, 1 ff. aux « séminaires et eaux-bénitiers ». Quatre prêtres de la Sainte-Maison, les Révérends Deleschaux, Advocat, Rapin et Challande, assistèrent, avec l'abbé Burdet, le Révérend Soudan, curé d'Allinges, qui dit la Messe. Il en coûta 6 ff. pour les premiers et 4 ff. pour les seconds alors que les maçons « qui ont ouvert le charnier et l'on fermé » ne gagnèrent que 8 sols. Ce mémoire rappelle étrangement celui que fera plus tard la veuve de François dans les mêmes circonstances.

C'est en mars 1673 que naît Denise Joly, fille illégitime de François et de Pernette Suchet de Prailles, sans doute servante des Joly à Thonon ou Chignans. Gageons que c'est en cueillant la cerise que notre François fit un enfant à la jeune Pernette. Naturellement, pas question d'épouser la mère ; mais il fait élever sa fille à la maison et subvient à tous ses besoins. Bien sûr, Claudine d'Arenthon ne l'habillera et nourrira pas de la même manière que ses filles : c'est déjà bien qu'elle tolère l'enfant sous son toit. A la mort de François, Denise aura dix ans. Alors que ses demi-sœurs reçoivent de charmants costumes de crêpon noisette à manches pendantes doublées de taffetas, agrémentés de coiffes de taffetas, bonnets de peluche et manchons pour l'hiver, de paires de gants, alors que leurs chemises sont bordées de 12 aunes de fine dentelle, qu'elles reçoivent 2 paires de souliers, Denise ne reçoit qu'un habit de serge de Caen très ordinaire, une paire de bas de toile et une paire de souliers. Sa pension est évaluée à 100 ff. pour l'année, alors que les deux gamines de 3 et 4 ans dévorent pour 120 ff. chacune. On ne sait si la jalousie et la révolte grondèrent en la fillette. Sans doute était-ce pour elle comme pour son entourage une situation difficile. Toujours est-il que Denise paraît avoir manifesté très tôt son instabilité, si l'on en juge par ce passage d'une lettre de Mme d'Arenthon à sa fille du 9 septembre 1682 (la petite a 9 ans) :

« Pour la Denise tant d'allées et venues ne me plaisent pas. Cela est d'être mauvais augure. Si j'étais que vous je la laisserais aller sans plus y songer et la laisser aller servir ailleurs... »

A ce moment-là Denise était donc domestique chez son père. Que peut-on faire à 8 ou 9 ans ? Sans doute aider à la cuisine ou à la basse-cour. Ce qui devait d'ailleurs être une coutume, puisque la demi-sœur de François, fille de son père François et de Pernette Jordan de Cursinge avait servi chez Charlotte Mathieu, qui l'avait même joliment dotée lors de son mariage avec J.-François Lacroix en 1671. Une simple allusion de Philippe de Charrière, parent et ami des Joly, peut jeter aussi quelque lueur sur le caractère de cette fille. En 1689 (elle a 16 ans), Philippe écrit à Claudine, remariée à de la Fléchère, qui vient de perdre son fils aîné ; il ajoute :

« Je ne peux encore prendre l'air que je ne retombe malade, ce qui est cause que je ne suis pas allé demander la Denise, je l'ai

envoyée la prendre par adresse. Elle rentre et m'a promis d'aller demeurer avec Madame de Châtillon, pourvu qu'elle ne soit pas battue, car si elle l'est, elle jure qu'elle se sauvera. Je l'ay assurée que non et luy fait des remontrances. »

De nos jours, ces escapades seraient fort bien expliquées par un psychologue et, avec un peu d'affection, une occupation intéressante, Denise aurait acquis une certaine stabilité. S'était-elle enfin sauvée et si loin qu'on n'entendra plus parler d'elle, puisqu'il faut attendre presque vingt ans avant d'apprendre qu'elle est morte le 5 septembre 1709, munie des sacrements de l'Eglise, en mettant au monde son fils Désiré, et qu'elle n'avait jamais reçu les 500 ff. légués par son père. C'est donc un étranger, le sieur Legras, soldat au fort Griffon de Besançon, qui, produisant un certificat de mariage en bonne et due forme de l'abbé Excoffier, vicaire de l'église Saint-Paul, et daté du 31 mars 1707, qui touchera enfin, et avec intérêts, cette somme de 500 ff. que Claudine d'Arenthon n'avait pas pu ou voulu donner à la fille de Pernette Suchet.

En 1679, commença l'affaire François Joly de Vallon-Jacqueline de Brotty, fille de Charles-Marie, seigneur de Nernier et Concise. Celle-ci accusait François de lui avoir fait des promesses de mariage qu'il n'avait pas tenues, puisqu'il venait d'épouser Claudine d'Arenthon, le 10 mars 1679. Dans une lettre, elle raconte que François allait la voir deux ou trois fois la semaine et lui promettait le mariage.

Peut-être aimait-elle sincèrement François. Mais elle n'avait probablement guère de tête pour soulever un scandale qui ne pouvait mener qu'à sa perte, puisque d'une part il ne pouvait rompre le mariage de François et, d'autre part, en attirant l'attention sur elle, il ne pouvait que détourner des partis possibles. Monseigneur d'Arenthon, oncle de Claudine, avait, d'Annecy, flairé un danger venant d'une femme blessée dans son orgueil de fille de grand famille. C'est ce qui ressort de l'extrait suivant écrit le 29 mars 1679 :

« Je ne doute pas que la Demoiselle de Brotty ne soit fort en colère. Il faut lui compatir et éviter les occasions d'un nouveau fracas ; elle est fille à tout entreprendre malaisément. Pourriez-vous me rencontrer icy car je commence dès mardy mes courses pour la campagne... »

Sa violence et son irréflexion allaient en effet pousser Jacqueline-Françoise à des excès déplorables. Le 12 mars 1680, la voilà qui part à cheval pour Chambéry, avec deux domestiques, Claude Lapierre et Louise Sonjon, veuve Bouvet, à qui elle a offert, pour les décider, un habit au premier et un corps rouge et des souliers à la deuxième, et, accompagnée de Marie Bardonne, marchande à Thonon. Elle passe trois jours en voyage et trois jours en séjour. Pendant ce temps, Charlotte Brunod, belle-mère de François, prévenue, s'active pour défendre son gendre. Celui-ci est tout heureux de pouvoir compter sur celle qui est la confidente de tous ses ennuis :

« Oui, Madame et chère mama, j'ay tous les subjects du monde à tout vous dire et tout vous confier, puisque vous avez de si grandes tendresses pour moy... Monsieur Mathieu me veut accabler d'affaires de l'an mil six cent septante deux, que feue Madame de Vallon ma mère me quitta et me poursuivit pour ses droits dotaux et dès lors Mademoiselle de Brotty sans aucune relasche d'une manière que sans vostre secours j'éstois contraint d'engager de mon bien ou de plier soubs le faict d'une justice... »

C'est à ce moment que François met en gage chez les Bordier, marchands joailliers à Genève, un collier de 51 perles fines et deux bracelets de perles contre lesquels il reçoit 10 pistoles d'Espagne, soit 4 doublons d'Italie, 3 croisats et 3 ducatons qui furent remis à Jacques Mingon, tailleur de Thonon, très dévoué pour François qui avait favorisé l'état ecclésiastique de son fils. François emprunte aussi au directeur spirituel de la maison des Arts, Révérend Nicolas Deleschaux, une certaine somme d'argent, en donnant en gage « un portrait de diamants » qu'il lèguera, en 1683, à sa « bonne mama », avec une cavale, et que Claudine d'Arenthon dégagera le 5 août 1683 contre 84 florins.

Quelques jours plus tard, le 25 mars 1680, c'est le coup de tonnerre qui va cristalliser une histoire qui aurait pu se terminer discrètement et à l'amiable. Mais écoutons ce qu'en rapportent François et ses divers conseils juridiques :

« Mlle de Brotty de Concise se sentant un grand penchant à aimer le sieur de Joly en considérant qu'ayant avec assez de bien toutes les qualités qui pourroient rendre une femme heureuse, forma le dessein il y a quelques années de mettre tout en usage pour le rendre son mari et bien qu'il fût son parent... et supposa audit Charles de Brotty son père et à ses plus proches parents qu'elle estoit enceinte du fait du Sieur de Vallon et à cette surprenante quoique fausse nouvelle, et ainsi que la suite l'a fait voir,

ils en parlent les uns et les autres avec chaleur audit Vallon et luy disent qu'il faut se résoudre à l'épouser..., mais luy... que si elle étoit grosse, il n'y avoit rien contribué la, répond c'est un très mauvais moyen de l'obliger à la prendre pour femme que de lui déclarer qu'elle est enceinte... »

Jacqueline-Françoise ayant été condamnée par défaut de preuve devant le tribunal ecclésiastique devant lequel elle avait porté son procès, François se rend, le matin du 25 mars 1680, à la Sainte-Maison afin de faire publier le monitoire obtenu contre elle. Il pénètre vers 10 heures dans le corridor, où il trouve les Révérends Estienne Mugnier et Nicolas Deleschaux « qui conféraient avec les avocats Moret et Bally », sur une opposition formée par un certain inconnu se disant de Dole et parent de la demoiselle. Les Brotty, père et fils, sont entrés en colère et, l'épée à demi sortie du fourreau, ainsi que le Révérend André de Brotty (curé de Reignier) et frère de Jacqueline-Françoise, et le Révérend Fabien Lacombe. Le beau-frère de François, François-Denis d'Arenthon, qui se trouvait là, fut attaqué par de Brotty père. François avait eu le temps de tirer son épée pour le défendre, mais il fut lâchement surpris et saisi par derrière par le dit curé de Reignier qui se servait aussi d'une épée qu'il avait cachée sous son manteau « tellement que celle du sieur de Châtillon lui fut prise et lui-même jeté à terre et mis hors d'état de pouvoir secourir le sieur de Vallon ». Mlle de Brotty qui était là elle aussi, prit celui-ci « par sa cravate », selon un rapport, « le tira par les cheveux » selon une autre version, Révérend Lacombe le prit au corps, lui faisant « la gambette », le terrassa et lui enleva son épée, ce qui permit aux Brotty de lui bailler des coups dans les reins par derrière. C'est un maître-maçon qui se trouvait là qui empêcha les agresseurs de François de lui porter un coup fatal. Mlle de Brotty entra alors dans l'église, au grand scandale public, et dit à haute voix et plusieurs fois : « Je renie Dieu que ne l'ai-je tué ! Il faut que je le tue ! ».

Le chirurgien Lagriffoul fut chargé de faire un rapport détaillé de l'attentat. François était atteint de cinq plaies « faites avec un instrument incisif et poignant comme espée... une en l'angle inférieur de l'omoplate dextre... la deuxième... entre l'omoplate senestre et les vertèbres dorsales proche l'angle inférieur dudit omoplate... la troisième...

environ trois doigts des vertèbres lombaires, de même profondeur et largeur que les précédentes... la quatrième située sur l'os des Isles à sa partie supérieure... du côté des vertèbres lombaires. Son entrée de grandeur d'un petit travers de doigt et six de profondeur... la cinquième... sous la partie supérieure de l'os sacrum aussi du côté droit environ 5 travers de doigts et son entrée plus étroite que les susdites plaies. Nous n'avons tiré aucune indication mortelle. Ainsi jugeons que les dites plaies peuvent être guéries en six semaines. »

Le 2 avril 1680, lettre de Mgr d'Arenthon à François :

« Je suis toujours plus en inquiétude de votre adventure ; prenez garde à une blessure que vos cyrurgiens négligent parce qu'elle paraît petite ; j'ay quelque subject de craindre que le coup ne soit d'une bayonnette. Pour peu que cette playe vous incommode ne négligez point de la faire agrandir et de la bien sonder... »

Le 13 avril : « Mes officiers avaient déjà décrété une prise de corps contre le Sieur curé de Reignier et un adjournement personnel contre le Sieur Lacombe, mais à ne vous rien désynier, j'avais déjà arrêté le coup quand j'ay reçu votre lettre et je ne puis que louer votre modération en cette rencontre. Monsieur Lacombe n'a péché que contre des lois qu'il n'est pas obligé de savoir. Il a eu intention d'empêcher un malheur mais il n'en a pas su prendre les moyens et je crois que vous lui faites justice en croyant sa faute pardonnable ; j'en ai d'abord porté le même jugement quoique je ne puisse pas répondre à sa lettre. Je vous félicite du succès de vos playes... »

Le fait qu'un prêtre soit mêlé à cet attentat avait fortement écœuré François : « ...La noirceur de son action préméditée, ayant quitté son église un jour solennel (nota : le jour de l'Annonciation), écrit-il, tel que fut celui de ma triste adventure pour venir à Thonon m'assassiner ; il ne laissa pas au même moment d'aller dire messe au grand autel paroissial du même pas que marcherait un bandit soutenu de ses coupe-jarrets, au scandale d'un peuple innocent dont la plupart sortit de l'église pour ne pas ouïr la Messe [de] cet effronté sacrilège... »

Mais la permutation de Rd Jean-André de Brotty ne semble pas avoir eu de suite, puisque, ayant quitté Reignier, où il était curé depuis le 9 février 1679, pour Neuville-les-Dames, dans le diocèse de Lyon, le 4 septembre 1681, nous le retrouvons à Reignier, puis le 8 août 1682 à Saint-André-sous-Clermont, qu'il quitte pour Cervens le 19 novembre de la même année.

Sur le conseil de sa belle-mère, François poursuit contre Jacqueline-Françoise. Il y fut pratiquement obligé par la partie adverse, qui n'avait pas accepté les divers projets élaborés avant l'attentat déjà par les arbitres qui pourtant ménageaient la susceptibilité de la demoiselle et l'intégrité de Joly de Vallon. (4)

Dès que l'affaire devient publique, il s'avère nécessaire d'aller à Chambéry pour attendre le déroulement du procès. Mais François n'est pas en état de s'y rendre, étant blessé et surtout fortement commotionné, et il eût été inconvenant que sa femme s'y rendît à sa place — d'ailleurs en avait-elle le droit ? — Seule Charlotte d'Arenthon est capable de prendre l'affaire en mains : elle se rend une première fois sur les lieux en juin 1680, voyageant en litière et couchant à Aix, mais les affaires traînent en longueur et d'ailleurs elle est obligée de rentrer en août de la même année, son mari étant décédé. Puis ce sont des soucis pécuniers qui l'obligent à retarder son départ. Elle le désire, pourtant : « cette affaire que j'ai autant à cœur et plus que vous car cent fois cela m'empêche de reposer par les divers songes que j'en fais »... Une lettre de la Régente de Savoie, Jeanne-Baptiste de Nemours, ne met d'ailleurs pas de baume sur le cœur de François et de sa famille. La Régente lui enjoint de « faire ce qui sera jugé nécessaire pour consoler la demoiselle de Brotty ».

Enfin le départ de Charlotte se décide, non sans hésitation, en automne 1681. Tant de travail reste à faire ! Il y a d'abord la grange et le château de Chatillon, à Etrembière, avec les terres et jardins qui les entourent, les moulins d'Ambilly, les vignes de Bonne, tout ce dont elle est pratiquement seule à s'occuper, depuis la mort de François-Joseph d'Arenthon. (5) De son précédent mariage avec le fermier des fabriques d'argent du Marquis de Castagnery (6) elle avait eu deux enfants, Jacqueline, devenue

---

(4) Il lui offrait 100 pistoles et elle « s'opiniâtrait à vouloir qu'il l'épouse, qu'il lui donne 1.000 ducatons... se voyant déjà marié (lui-même)... et sa femme enceinte ».

(5) Neveu de Monseigneur d'Arenthon.

(6) Armorial dixit.

Mme de Charbonnod, et un fils, Marc, avocat au Sénat et chez qui elle logera à Chambéry. (7)

Donc Mme d'Arenthon va partir. Il faut encore qu'elle aille surveiller des travaux de maçonnerie à Bonne pendant une quinzaine de jours : le couvert, le plancher et partie de la muraille de sa volière étaient tombés certain jour qu'elle « rit de si bon cœur chez M. Daddaz ».

« Vous m'écrivez si je pourrai aller faire le baptême devant que de partir. Vous savez bien qu'il m'est de la dernière impossibilité d'aller en aucun lieu s'il me faut partir à la Saint-Martin car je n'ai point encore vendangé mes rouges. Je commence seulement samedi... Il me faut faire presser « puis » icy ledit rouge et... faire mettre à bas mon bois, retirer mon jardinage et mes raves... aller à Genève m'acheter ce qu'il me faut... presser mes raisins... aiguiser la scie et la faire accommoder car nous n'avons rien retiré cette année... battre du blé... Jugez si j'ay du temps à perdre... J'orais temps de tuer mes cochons, de faire vendre ma basse-cour... et me trouver icy pour la foire de Saint-Nicolas de Bonne pour avoir d'argent si me faut partir à la Saint-Martin... Outre que j'ai une défluction sur mon bras droit qui me tourmente bien et j'ay peine d'écrire et de lever le bras... »

Novembre 1681 : « Comme j'ay peur que mes filles ne laissent mourir mes dindes en mon absence, que je voulois consommer quand vous ferez votre baptême (8) et les faire engraisser icy, j'ay cru que ma fille en ferait avoir soin et les garder si elle veut jusqu'à mon retour que l'on fera le baptême de ma petite Carline (9) et de celuy qu'elle fera, et Mary pourra venir avec moy à mon retour pour les baptiser tous deux ensemble. »

Arrivée à Chambéry, et enfin installée chez ses enfants, Charlotte ne perd pas son temps.

Il lui faut présenter des dizaines de requêtes, faire face à celles de Jacqueline-Françoise, faire des informations, demander des mémoires, réunir des documents. Les jours fériés interrompent parfois les démarches. Ainsi un témoin de Charlotte ne put que « prêter serment parce qu'il était tard et qu'aujourd'hui c'est la Sainte-Luce ».

Elle doit faire antichambre pour placer une supplique ou obtenir un rendez-vous. Visites, séjours plus ou moins

---

(7) De M. d'Arenthon, Charlotte Brunod avait eu Claudine, femme de François Joly, et un fils, François-Denis. On peut se demander si le jeune homme n'avait pas le cerveau un peu dérangé (cf. la lettre de M. d'Arenthon à François Joly : « ... et je prévois d'ailleurs que cette affaire ne se terminera jamais que par quelque funeste suite. Ménagez la jeunesse de M. de Châtillon, *vous savez les sujets secrets que j'ai de vous faire faire cette prière...* ».

(8) Marthe-Reymondine de Vallon devait naître le 10 décembre 1681.

(9) Charlotte de Vallon, née le 24 juillet 1680.

prolongés dans les salons austères de Chambéry pour un témoignage, et par tant un appui, se succèdent :

« Je suis allée voir et faire une petite cour à Madame la Présidente de Lescheraine après que je lui aie envoyé trois chapons.

J'ai arrêté votre messager plus que je ne croyais à cause que votre cheval a été boiteux... Les chapons se sont quasi tous trouvés gâtés et moisis à l'endroit qu'ils se touchent. J'en avais déjà fait porter de Châtillon et acheter ici pour faire des présents... »

« M. Morand s'en fut remercier avec moi [M. Dunoyer]. Il me dit de lui envoyer un beau présent. J'avais acheté 2 paires de perdrix et 6 bouteilles de muscat que je lui fis présenter, qui me coûtent 26 ff. Mais il ne voulut pas accepter et dit qu'il ne prenait jamais de présent de personne. Enfin il n'y a eu que son secrétaire qui ait gardé sa part. »

Ces visites demandent du tact et une habitude du monde ; il ne s'agit pas de se tromper dans les titres afin de ne pas indisposer d'éventuels protecteurs.

« M. le baron de Nars est traité à présent de Comte de Clermont et de Nars. C'est ainsi qu'il faut mettre sur le dessus de vos lettres. C'est le frère de Mme de Châteauneuf. Tout est comte et marquis à présent. M. le baron de Saint-Innocent est aussi passé marquis... »

Pour bien disposer les juges et avocats, tous de grandes familles, il faut naturellement fournir ses quartiers de noblesse et tâcher de prouver que de nombreux membres de la famille Joly ont été de dévoués serviteurs de Son Altesse Royale. François dresse une sorte d'états de services de ses ancêtres qu'il expédie à sa belle-mère.

Mme d'Arenthon fut quasi obligée de produire ces pièces afin de clore le bec de Mlle de Brotty qui « faisait passer partout par ici [François] pour le petit-fils d'un notaire ». C'est que Jacqueline-Françoise possédait des atouts importants : elle était tout d'abord une femme, et une femme trompée. Ensuite elle appartenait à une vieille et illustre famille qui avait ses entrées à la Cour, où elle allait elle-même de temps en temps, ce qui est un avantage certain. Des membres éminents du Sénat et de la Cour sont des parents ou des alliés de sa famille, comme par exemple le comte de Saint-Pierre, le Président de Lescheraine :

« Cette bougresse fait la fière de se voir tant d'amis... Chacun crie que c'est une fille de qualité. L'on a beau dire toutes vos

raisons, cela opère peu. Son voyage de la Cour lui a été bien avantageux... »

Les affronts ne sont pas épargnés à Charlotte :

« M. le Président de Lescheraine me dit les jours passés cent choses désobligeantes sur votre compte par intérêt de cette infâme. Il me dit que d'Antioche était parent de sa femme et que ces Brotty étaient d'illustre famille. Jugez si je ne dis rien de leur conduite ! »

La recherche des témoins à charge fut difficile pour Charlotte. Non seulement il fallait trouver des gens dignes de foi, mais encore arriver à les persuader de bien vouloir aller à Chambéry, puis les installer et entretenir durant plusieurs jours. Les Joly ne manquaient pas d'amis. Le tailleur Mingon, par exemple, qui réglait souvent de ses deniers des achats incompatibles avec sa profession ; son fils, devenu prêtre, un peu grâce à François qui l'avait recommandé à Mgr d'Arenthon.

Un certain Lambert écrit à François : « Je ne puis vous dire que de bouche à cause de bien des choses... Si je povais avoir un cheval pour m'en retourner demain matin... », et voulut bien témoigner devant notaire moyennant une cavale valant 5 louis d'or dont convint M. Mathieu pour François. Ce témoignage fut certainement capital car on put produire un homme d'Yvoire qui savait des choses très importantes sur Jacqueline-Françoise. Mais le pauvre homme avait une peur bleue de celle-ci et se décontenança :

« ...Il est si craintif, écrit Charlotte, que je ne sais pas s'il aura bien déposé. Il m'a fait ici cent grimaces que pour deux liards je l'aurais envoyé promener. Lorsque je voulais lui parler pour le persuader à dire bien tout ce qu'il savait et ce qu'il avait vu, ouï et entendu dire, il disait franchement... et encore a moi que je lui voulais faire dire des choses qu'il ne savait pas... voilà... quand l'on se commet avec des gens sans esprit. Il pourrait parler de cette manière à des personnes qui pourraient croire qu'il pense vrai... J'aimerais savoir... qu'il a tout dit ce qu'il savait. Mais je n'en crois rien, car quand il a vu cette fille-là, il tremblait comme une feuille. Il semblait un déterré.... Elle le regardait si effrontément et fort longtemps que, assurément, sachant ce qu'elle est, cela povait lui donner de la crainte, et il appréhende comme les autres qu'elle le fasse maltraiter... »

D'autres témoins l'accusent d'avoir fréquenté certains Barnabites d'un peu trop près, raconte Charlotte avec réalisme et satisfaction, ajoutant que cela fait mauvaise im-

pression, « bien que les bons religieux ne peuvent mais de la faute des autres ». La vie de Mlle de Brotty avait été effectivement assez agitée, du temps qu'elle fréquentait François. [10] Le sieur d'Antioche avait « eu son pucelage », d'après Charlotte, qui tenait le renseignement de Philippe Charrière, et qui ajoutait ingénuement : « J'ai peur qu'il n'ait pas dit tout ce qu'il savait ».

N'ayant pas de preuves suffisantes, Jacqueline-Françoise n'hésita pas une seconde à corrompre des témoins susceptibles de raconter ses amours rien moins que platoniques. Ainsi J.-François Gex, de Vongy, « fut sollicité par Mlle de Brotty d'aller déposer qu'au temps où il servait le Sieur de Brotty père, il aurroit ouy que le sieur de Vallon, voulant avoir la compagnie de la dite demoiselle, la prit par force et la faisoit crier miséricorde... Il ne voulut point faire [la déposition] pour être contre vérité et même lui retinrent des gages en sorte qu'il fut contraint d'en poursuivre le paiement devant le Sénat, auquel le Sieur de Brotty en fut condamné aux dépens... »

Honorable André Fornay dépose que « plusieurs de ses amis, entre autres sa cousine Claudine Fornay, l'ont adverti que M. de Brotty le vouloit maltraiter et bailler des coups de fusil, à cause que sa femme Guillauma Gerdil estoit allée déposer à Chambéry pour le sieur de Vallon, ce qui lui avoit souvent empêché de venir à Thonon. » Les Brotty étaient sans doute prêts à tout, et Mme d'Arenthon craignait beaucoup pour ses témoins. Pour leur éviter des représailles, elle songe à les envoyer chez M. Gay, curé de Bernex, pour « qu'il en prenne garde ».

Mlle de Brotty promettait des pensions, offrait force pigeons, poulets et fruits, vêtements et chaussures, à tous les gens susceptibles de témoigner pour elle. Mais sans doute ces témoignages étaient-ils un peu « forcés », puisqu'une certaine Jacobelle Dépautex à qui Jacqueline-Françoise avait « suggéré » de déposer en sa faveur devant notaire, se rétracta complètement sur son lit de mort,

---

(10) Jacqueline-Françoise avait même accouché en 1677, à Genève, chez une matrone du Pré-l'Evesque, d'une fille illégitime qui paraît bien être celle qui est marquée dans l'Armorial au nom de M. de Brotty père.

Jacqueline-Françoise épousa par la suite, à Grenoble, le 3 avril 1685, un certain Gallay avec qui elle vivait, lors du procès de Chambéry.

après confession, et que plusieurs autres expliquèrent devant le tribunal les manœuvres dont ils avaient été l'objet.

Ces témoignages se retournant contre elle ne semblaient pas impressionner outre mesure Françoise-Jacqueline. Je pense que, certaine maintenant de l'issue de son procès, elle perdait un peu la tête et comme tous les faibles disait et faisait n'importe quoi, croyant par là rattraper sa chance. C'est ainsi qu'elle « dit cent sottises à M. Marin » qui a témoigné contre elle, comme on l'a vu, qu'il « a reçu des coups de pied au cul de son frère et des soufflets, et que Mme Marin a fait trois bâtards. Elle nomme certaine personne et offre de le vérifier, outre cent autres sottises qu'elle dit, dont vous pouvez vous imaginer... Elle a présenté une requête le 20 de ce mois, la plus insolente qui se puisse, tant contre M. Degenève, M. de Lambert, de Soirier, M. le Maître Morand, (11) M. Excoffon, contre votre frère et moi. »

Pendant que Mme d'Arenthon se démenait à Chambéry, la vie n'en poursuivait pas moins son cours à Chignans. Le 24 juillet 1680 était née une fille, Charlotte, surnommée Carline, qui devint Ursuline plus tard. Pendant le séjour de Charlotte Brunod à Chambéry, une nouvelle naissance était attendue : on espérait un garçon.

« ...Je suis bien fâchée que la Carline soit malade, écrit Mme d'Arenthon. Si l'on peut la porter chez vous, faites-l'y venir pour en avoir plus de soin. J'attends de moment en moment la nouvelle que vous soyez accouchée. Si c'est un fils, je sais que vous serez au comble de votre joie. Si c'est une fille, ne laissez pas de louer Dieu et m'en donner advis, quoique vous m'écrivez que vous aurez honte de l'écrire. Priez Dieu que tout aille bien... Ne faites pas comme Mme Greina qui fit tout ce qu'elle put pour en avoir un. Elle le fit, mais il fut tout pourri... »

François fut également malade, et Mme d'Arenthon s'en tourmenta fort car, pleine de bon sens et d'expérience, elle avait depuis longtemps compris que son gendre était gravement malade et ne se remettrait jamais.

« ...Je suis marrie que la Carline ait été si mal... Je suis encore plus fâchée du mal du père. *Etant chagrin et délicat comme il est*, tenez-le gai tant que vous pourrez et d'autant

(11) Il s'agit de gens apparentés entre eux et alliés des Joly.

plus qu'il est sûr que pour 50 ou 60 pistoles il sera quitte de tout. Embrassez-le gros pour moi et lui faites un gros garçon pour le réjouir... » Mais ce fut une nouvelle fille qui vint au monde, le 10 décembre 1681, Marthe-Reymondine. Claudine fut dans doute très déçue, et sa fille souffrit durant toute son enfance et sa jeunesse du sentiment maternel. Si sa vie ne fut pas ratée, elle le dut en grande partie à son mari, Claude-François de Saint-Sixt, qui réussit à lui redonner équilibre et confiance en elle.

Charlotte Brunod, dont la vigueur de langage n'a d'égale que la franchise, ne ménage pas son gendre lorsqu'il lui annonce la nouvelle :

« Je me réjouis de l'heureux accouchement de ma fille. Faut louer Dieu pour tout. Après les filles vient le garçon. Il n'en faut blâmer que vous-même parce que vous avez travaillé trop jeune et porté tout le meilleur dehors. Toutes vos forces sont épuisées. Il faut se réjouir en dépit des ennemis et se renforcer pour faire un petit Vallon. Enfin j'embrasse la mère et la fille... »

Mais le « petit Vallon » ne vit jamais le jour ; car une troisième fille naquit en janvier 1683 et mourut peu de temps après...

Plusieurs procès se poursuivaient pour François simultanément : l'un contre les communiers de Brécorens, l'autre contre son oncle Mathieu, pour la dot de sa mère. François gagna ce dernier, s'il perdit le premier :

« La première nouvelle, c'est que M. l'Avocat Mathieu est condamné aux dépens... On l'a épargné autant que vous l'avez désiré et comme il est raisonnable, puisqu'il est votre bon oncle et bon ami ; vous m'avez bien obligée de l'avoir souhaité ainsi. C'est un bon parent qui a inclination à vous servir... » En effet, M. Mathieu ne semble pas avoir tenu grief à son neveu de la perte de son procès. Lui écrivant pour lui faire part « de l'heureux accouchement de ma maîtresse qui vous a fait un nouveau serviteur et parent... », il lui demande de « me faire l'honneur et Mme de Vallon de vouloir assister au parachèvement des cérémonies de son baptême qui se feront le 1[er] jour de février qui se rencontre par le dimanche... » Je ne sais si les Vallon furent parrain et marraine. De toutes manières, François avait été parrain deux ou trois fois déjà et ses filleuls n'avaient pas été oubliés dans son testament. Il avait offert à Charlotte-

Françoise Verboux, fille de Georges, de Maugny, sa filleule et celle de sa mère, pour son baptême, une bague d'or de 12 ff., une boîte de confiture, [12] des flambeaux, une nappe et 6 serviettes. Peut-être l'enfant des Mathieu eut-il un cadeau semblable...

Enfin, ce long procès touche à sa fin, et la présence de François à Chambéry, que Mme d'Arenthon avait retardée le plus longtemps possible, devient indispensable. C'est que Charlotte devinait, à travers les lettres de son gendre qu'elle connaissait parfaitement, que ce procès l'avait atteint profondément et pas seulement dans son psychisme, mais dans sa santé très ébranlée. Aussi le supplie-t-elle de faire faire une attestation du Dr Ramel et de l'apothicaire Lagriffoul prouvant qu'il est extrêmement malade :

« ...Son Excellence le Marquis [13] veut vous envoyer prendre en litière et vous envoyer six de ses gardes parce que l'on assure que vous vous trouvez levé, que vous allez à la Messe et que l'on vous a vu paraître... Il vous fera mettre en prison à Montmélian pour une année... » Et ailleurs :

« ...[J'ai] un petit soupçon du procédé de M. le Comte de Saint-Pierre car cette fille y va très souvent, qu'il m'en ait jamais rien témoigné... Je pris la liberté de lui demander si elle lui avait parlé de vos affaires ,il me dit qu'elle ne lui avait rien dit... Jugez si elle ne lui parla de rien autre ! Quand je lui eus remis votre lettre et fait voir celle de S.E. il me dit qu'il ne croyait pas de rien obtenir... [Je] lui dis franchement que ma fille irait plutôt à Madame et se ferait plutôt poignarder que de vous laisser partir dans l'état où vous êtes, que Madame n'obligeait pas à l'impossible, ni S.I... que c'était une chose étonnante de vouloir exposer un homme d'honneur pour contenter le caprice d'une vilaine p... »

C'est que Charlotte, au courant des faits et gestes de Mlle de Brotty, savait que celle-ci intriguait : « On vient de me dire que la Brotty a « mais » fait écrire en Piémont pour avoir un nouvel arrêt pour vous faire venir ici... J'en viens d'avertir M. Morand... Portez votre robe de chambre et votre bonnet afin que si quelqu'un va chez vous, il vous trouve en cet état...

« Comme vous êtes dans les voies de la justice, vous ne devez pas appréhender que le Sénat s'arrête à ce que des courtisans pourraient obtenir par surprise. Je tâcherai de

---

(12) Alias fruits confits.

(13) De Saint-Maurice.

savoir demain s'il y a quelque chose de fait pour ce particulier... Il vous faudra faire transporter jusqu'au bord de Rive et prendre une litière et vous habiller comme vous pourrez. M. le Marquis verra l'état où vous êtes... » Il valait d'ailleurs mieux que François aille lui-même se présenter car, disait Charlotte, « j'ai peur aussi qu'en leur donnant du temps par cette sursoyance, vous ne leur donniez un autre moyen à faire remuer quelqu'autre machine pour vous mettre dans de nouveaux embarras... » Au reste, Mme d'Arenthon était fatiguée et n'était pas fâchée de laisser ses soucis à quelqu'un d'autre.

Début mai, François part.

« Madame ma femme, j'ai reçu vostre lettre du 12 de ce mois par Mr Jacques avec les 8 écus inclus dont je vous remercie... Je vous envoyois de me faire tenir mon cheval pour vendredy au soir avant-veille de Pentecôte avec 6 pistoles pour pouvoir me tirer d'affaire. Il y a 10 ou 13 jours que je n'ay rien pu faire autre que de me chagriner parce que mon conseil et M. Dunoyer mon commissaire estoient dehors... Espère de faire condamner une partie au principal ou du moins elle me refondra les dépens de mon voyage pour être relevé de la forclusion que j'ay contre elle... Espérant d'avoir le bien de vous voir dans 9 ou 10 jours, je vous embrasse avec toute la tendresse dont le meilleur des maris est capable. »

On sent d'après cette lettre que tout allant, tout enthousiasme ont quitté François. Il pourrait se réjouir : il a tout de même eu les honneurs de la guerre, malgré les vociférations de Jacqueline-Françoise, qui parle tantôt de s'enfermer dans un couvent, [14] et tantôt « fait le diable à quatre », menace François de le tuer, de tout faire pour le faire périr « quand même elle devrait être pendue »... Mais il semble que désormais François ne se sent plus concerné par cette affaire. L'été passe, les soucis financiers deviennent pesants. Malgré la condamnation des Brotty, il a fallu assumer des frais importants, hors la somme échue à Mlle de Brotty, [15] d'autant que sa fierté lui interdisait d'emprunter à quiconque. Sa belle-mère l'en avait d'ailleurs morigéné : « Si votre bourse est légère, vous devez vous servir

(14) En exigeant un écrit « comme vous la tenez pour une Dlle d'honneur et de vertu... Cette bonne Demoiselle n'avait d'autre but que de vous faire détracter par écrit tout ce que vous avez soutenu contre elle, après quoi son procès était gagné... ».

(15) 350 ff.

de celle de votre frère Mary qui vous avait offert la sienne... Mais vous êtes d'une humeur étrange que vous ne vouliez avoir obligation à personne, ni vous servir de vos amis... » Cependant, dans son testament du 21 juillet 1693, Mme d'Arenthon n'en indique pas moins qu'elle a payé « 3.822 ff. outre 1.200 ff. pour le procès et séjour à Chambéry... »

En septembre, François fit une rechute, Il est bien possible que cette maladie fût, comme les précédentes, une conséquence de son attentat, à moins que la fièvre quarte qui le prenait de temps en temps n'ait récidivé, favorisée peut-être par les marais entourant Chignans. François se plaint également dans une lettre d'avoir eu « les jambes qui lui crevèrent », ce qui « l'obligea à rester alité longtemps »... Rétabli à nouveau, il dut aller à Nissy pour son procès contre les communiers de Brécorens, comme on l'a déjà vu. Puis, c'est le silence pendant tout l'hiver qui se passa sans doute plutôt mal que bien, Enfin, tout alla très vite. Le 17 mars 1683, Claudine envoie ce mot par son valet à Révérend Claude Brun, curé de Perrignier, leur ami :

« Monsieur, je me prevos de lofre que vous mavé fait de me vouloir preté de largent faite moy la grase Mr. de me preté 5 queeut possible vous les tournereyge demain je vous cerey in finiemen tosbligé sy vous me faite cet tamitié. — Daranthon devallon. »

Le 20, Mme d'Arenthon avait écrit : « Madame ma fille, comme je suis extrêmement en peine de la santé de M. de Vallon, j'envoie ce porteur en diligence pour savoir comme il se trouve parce que s'il y avait à craindre, vous le fissiez repartir tout à l'heure qu'il sera arrivé afin que j'aie la consolation de l'aller voir si se trouve mieux. Je ne presserai pas de partir que mon mal de tête ne soit un peu apaisé. Si se trouve bien mal, je ferai en sorte de trouver un cheval pour partir promptement. Au nom de Dieu n'oubliez rien pour le faire servir et pour l'âme et pour le corps. Il faut tout sacrifier pour le pouvoir conserver. Je vendrais tout à quel prix que ce soit pour le servir. Saluez-le de ma part et j'attends de vos nouvelles. Je salue M. et Mme Dussert et les petites et le compère Mingon. Votre bonne mama. »

Le 22, François rédige son testament ; il demande à ce que sa fille naturelle soit logée et élevée chez lui et reçoive

500 ff. Il fait cadeau de leurs dettes et d'un verger aux Lochon, dont la femme, veuve en premières noces de Lacroix, est en quelque sorte sa demi-tante... Il offre à sa commère Françoise Mugnier son entretien à vie dans sa maison... Sa chère mama n'est pas oubliée: elle aura sa plus belle cavale et un portrait en diamants (est-ce celui que François avait fait exécuter en 1674 ?)

Le 24. il fait une fondation en faveur de la chapelle du Saint-Sépulcre, à Thonon, dont sont témoins Gabriel Meynet, discret Rodolphe Deleschaux et le fidèle Jacques Mingon.

Le même jour, il mourut. Il n'avait pas 31 ans.

Ni courtisan ni homme de guerre, vu les circonstances et l'époque de sa naissance, François Joly n'accomplit aucune de ces actions d'éclat qui inscrivent un nom dans les pages de l'histoire. Il ne fut qu'un rouage de sa famille, petit peut-être, mais combien utile, car je pense que son humble humanité, son romantisme et la chaleureuse sympathie qui émanent de lui à travers des papiers vieux de trois siècles sont extrêmement bienfaisantes à nos esprits tournés bien malgré eux vers le rendement et la réussite à tout prix.

Marie-Thérèse HERMANN.

Seurre et les Savoie-Nemours

M. Grandchamp a bien voulu me communiquer un curieux manuscrit, daté du 4 janvier 1619, qu'il a acquis récemment et dont l'original figure aux Archives de la Haute-Savoie. (1) Il s'agit d'un acte en date du 13 mai 1606 par lequel Henry de Savoie, duc de Genevois et de Nemours, en qualité de seigneur de Seurre et baron de Saint-Georges au pays et duché de Bourgogne, échange avec sa cousine Marie de Luxembourg, duchesse de Penthièvre, pair de France, douairière de Mercœur, princesse de Martigues, dame de Duyn en Savoie, veuve du prince Philippe-Emmanuel de Lorraine duc de Mercœur, la ville, terre et seigneurie de Seurre et la baronnie de Saint-Georges, contre la châtellenie, terre et seigneurie de Duyn, à charge à la duchesse de payer certains créanciers de feu Jacques de Savoie, père d'Henry. Je me suis attaché à préciser les raisons pour lesquelles Henry de Nemours se trouvait en possession de ces domaines de Seurre et de Saint-Georges (2) et c'est le résultat de cette petite étude que je me permets de vous apporter.

La seigneurie de Seurre et la baronnie de Saint-Georges avaient appartenu, au moins depuis le XI^{e} siècle, à la branche aînée de l'illustre famille des comtes de Vienne. Par le mariage, en 1448, de la dernière descendante de cette branche, Marguerite de Vienne, avec Rodolphe de Hochberg, souverain de Neufchâtel en Suisse, (3) ils étaient échus à la petite-fille de ces derniers, Jeanne de Hochberg, laquelle épousa, en 1504, Louis I^{er} d'Orléans, duc de Longueville. De ce mariage naquirent trois enfants ; deux fils et une fille :

(1) Original aux Archives de Haute-Savoie, SA 112. La copie utilisée ici a été acquise par les Archives de la Côte-d'Or et se trouve cotée J 2674.

(2) Le château de Saint-Georges se trouvait sur l'emplacement primitif de Seurre, à 1 km de cette ville, sur le territoire actuel de Jallanges ; il n'en subsiste rien.

(3) Aujourd'hui Neuchâtel.

— Louis II d'Orléans-Longueville, mort en 1537;

— François II d'Orléans, marquis de Rothelin, mort en 1548;

— Charlotte d'Orléans, qui devint, par son union avec Philippe de Savoie, comte de Genevois et futur duc de Nemours, la mère de Jacques de Savoie.

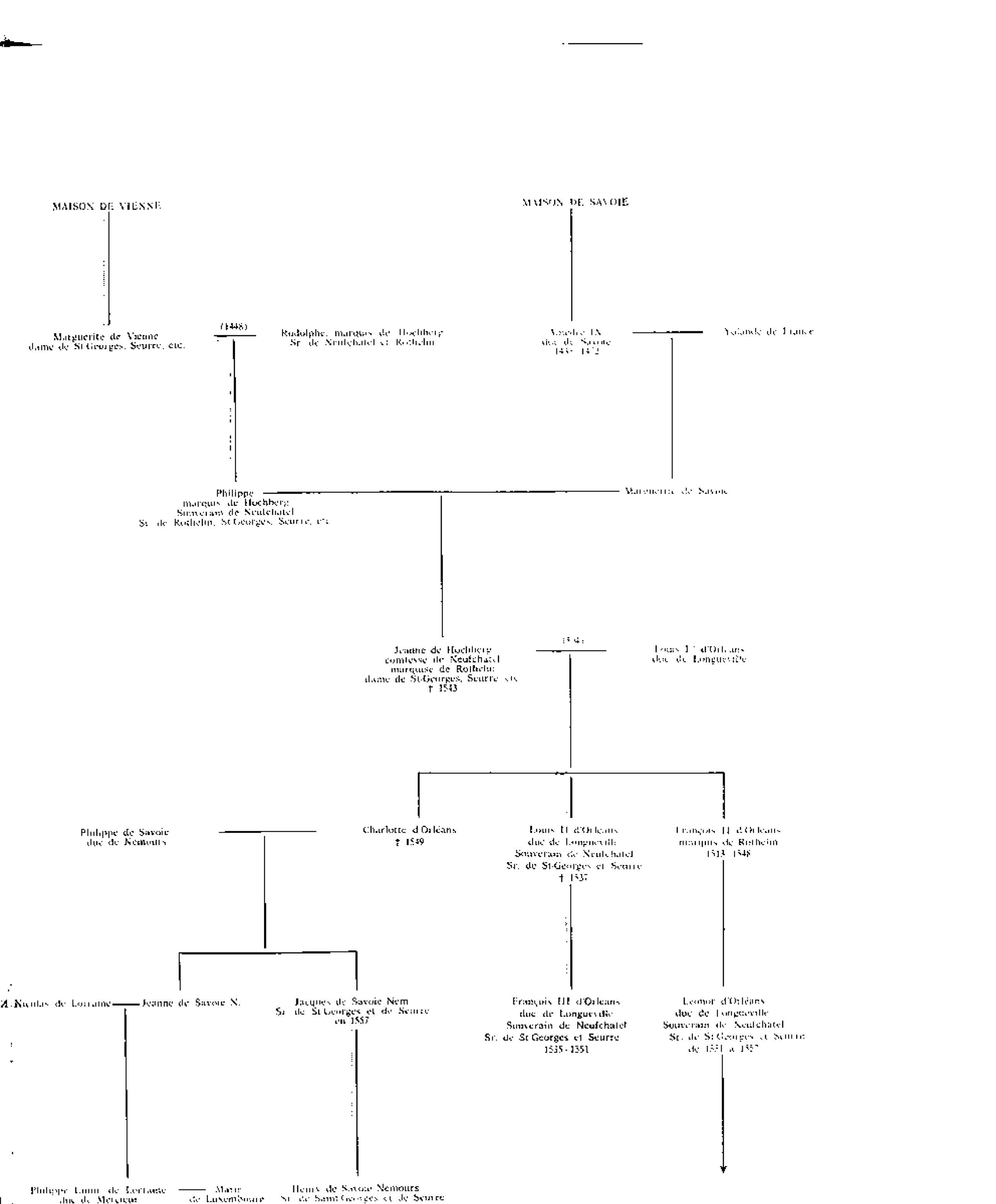
A la mort sans enfants, en 1551, de François III d'Orléans devenu duc de Longueville, souverain de Neufchâtel et seigneur de Saint-Georges et de Seurre par suite du décès de sa grand-mère Jeanne de Hochberg en 1543 et de son père Louis II en 1537, la souveraineté de Neufchâtel et les domaines de Saint-Georges et de Seurre passèrent à son cousin Léonor, fils de François II.

Jacques de Savoie prétendit alors hériter par moitié du comté de Neufchâtel concurremment avec son cousin Léonor. Ce dernier y consentit. Mais les Etats du comté de Neufchâtel n'admirent pas ce partage d'autorité et, en 1557, le Conseil de Berne, ayant cité Léonor d'Orléans et Jacques de Savoie, décida que le comté resterait au premier et que Jacques de Savoie recevrait pour son compte les domaines de Seurre et de Saint-Georges, représentant 2 000 livres de rente, plus 2 000 écus en capital, sur la ville de Neufchâtel. Dans le contrat de mariage de Jacques de Savoie avec Jeanne d'Este, il est stipulé d'ailleurs que, pour le cas où Jacques décéderait sans enfants, il faisait donation à icelle dame, entre autres biens, de ce qui lui appartenait à la seigneurie de Seurre.

On sait d'ailleurs que Marie de Luxembourg, duchesse de Penthièvre et douairière de Mercœur, tenait en propre la terre de Duingt en suite du mariage de son arrière-grand-père François I[er] de Luxembourg, vicomte de Martigues, avec sa cousine issue de germaine Louise de Savoie, fille de Janus de Savoie, duc de Genevois, et d'Hélène de Luxembourg.

L'échange de ces domaines excentriques de Bourgogne contre la châtellenie et seigneurie de Duingt, mouvante de son duché de Genevois, était, de la part d'Henry de Savoie-Nemours, une opération toute naturelle et logique.

Jacques HUMBERT.



La seigneurie de Seurre et Saint-Georges et les Savoie-Nemours

En pointillé, dévolution de la Seigneurie

A propos du Jaseur boréal :

BOMBYCILLA GARRULUS

Migration exceptionnelle de 1965-1966

Cet oiseau de la taille d'un Pinson, mais d'aspect plus lourd et plus massif, avec un gros bec, présente une coloration générale gris fauve un peu rosée, égayée par une élégante huppe rousse et rose effilée et rejetée vers l'arrière, qui le fait aisément reconnaître.

Sa bavette est noire. La queue assez courte est constituée par des sous-caudales rousses et noires, terminées par une bande jaune vif également très caractéristique. Les ailes où se mêlent le fauve, le noir, le rose, le blanc offrent des rémiges secondaires s'achevant par des pointes de « cire » rouges, très visibles chez les mâles et un peu moins chez les femelles.

Ces pointes de cire sont propres aux Jaseurs, à tel point qu'ils sont désignés sous le nom de Waxwing en anglais et de Seidenschwanz en allemand, ce qui signifie « aile de cire ».

Ces Jaseurs généralement très rares chez nous, ont été aperçus en très grand nombre dès l'automne dernier et jusqu'au printemps, un peu partout en France et plus particulièrement dans la moitié Est du pays. C'est ainsi qu'ils ont été vus en abondance en Savoie, en Bourgogne, en Champagne, dans le Jura, le Canton de Genève et celui de Vaud.

Le Centre de Recherches sur les migrations des Mammifères et des Oiseaux, dirigé par le Museum d'Histoire Naturelle de Paris, à cet égard, a informé très largement les personnes et les organismes s'intéressant à l'Ornitho-

logie, et c'est ainsi que, la Fédération des Chasseurs de Haute-Savoie avait été alertée, grâce à une note demandant de tenir au courant le Centre de Recherches, en lui signalant la présence des Jaseurs et, si possible, les dates de passage et les localités d'apparition.

Ces Jaseurs sont en effet des oiseaux migrateurs, mais migrateurs partiels, c'est-à-dire n'effectuant généralement que des migrations de faible étendue.

Le Jaseur boréal, que l'on désigne encore sous le nom de Jaseur de Bohème, est normalement répandu dans toute la zone circumboréale des forêts nordiques. On le trouve donc, dans tout le Nord de la Russie d'Europe et en Sibérie. Vers l'Ouest, son habitat atteint les parties septentrionales de la Scandinavie, mais il arrive qu'il dépasse souvent en hiver ces limites, et c'est ainsi qu'en Europe de l'Ouest, on l'observe assez fréquemment dans le Sud de la Suède, dans les Iles danoises, en Finlande et jusque dans les Tatras et en Bohême.

Au delà, vers l'Ouest, ce ne sont plus que des égarés que l'on observe, mais très rarement, en Islande, aux Iles Féroé, en Irlande, quelquefois en France et même jusqu'à Malte et en Espagne.

Il s'est trouvé qu'en 1965-1966, ces égarés ont été fort nombreux.

En Savoie, un grand nombre de bandes ont été vues, parfois détruites par les chasseurs et surtout par les braconniers qui, en certains endroits, en ont fait des hécatombes. Ce n'est pas que la chair de ce gibier soit excellente. Au contraire, son goût est exécrable.

Très confiants, les Jaseurs restent longtemps immobiles à la cime des arbres, rarement sur les branches basses, à moins qu'ils ne soient à la recherche de nourriture. Si celle-ci est abondante, ils fréquentent volontiers les mêmes lieux pendant de longues journées, jusqu'à ce que celle-ci se raréfie. A Dijon, d'où me sont parvenus de très intéressants renseignements, rue Frédéric-Lévêque, une bande allant jusqu'à 80 individus fut observée une quinzaine de jours, temps mis par celle-ci pour manger les baies d'un Sorbier *(Sorbus Aucuparia)*, qui était le seul arbre à fruits de ce quartier.

Leur instinct grégaire les conduit à s'agglomérer en vols nombreux et rapides, qui rappellent ceux des Etourneaux. Ce sont ces vols, qui finalement s'achèvent sur les arbres. Il est alors facile de les observer. Recherchant le soleil, immobiles, les plumes ébouriffées, ils effectuent de temps en temps et tous en même temps de curieuses culbutes acrobatiques, dont il est bien difficile de préciser la signification biologique.

Quand ils touchent le sol, ils sont tellement peu craintifs, qu'ils se laissent facilement approcher.

Leur cri est doux et roulé « tsirri » ou « srirrr », rappelant la stridulation de la Mésange à longue queue et suivie d'un « tiuu » très faible, un peu comme celui du Bouvreuil.

Dans son pays d'origine, le Jaseur niche en été dans les clairières des forêts de Conifères et de Bouleaux, ces arbres si abondants dans les pays nordiques. Il hiverne dans des lieux plus découverts, cherchant des fruits dans les arbres et dans les haies.

En se rapportant aux nombreuses observations faites en France la saison dernière, on peut dire que le Jaseur a fort bon appétit. A cet égard, j'ai recueilli des renseignements au Petit-Châble, près de Cruseilles, et dans la région de Frangy et d'autres m'ont été fournis par le Centre d'Etudes ornithologiques de Bourgogne dépendant du Laboratoire de Zoologie de la Faculté des Sciences de Dijon.

Le Jaseur est friand non seulement de fruits de Sorbier comme nous venons de l'apprendre, mais aussi des baies de Viorne obier *(Viburnum Opulus)* et un peu moins des petites baies noires du Troène *(Ligustrum vulgare)* ainsi que des boules blanches du gui *(Viscum album)*.

De vieilles prunes desséchées, des fruits rouges d'Eglantier et des mures ou ronces complètent parfois son menu.

Les baies ne sont pas avalées toutes rondes comme cela se remarque chez les Turdidés, c'est-à-dire les Merles et les Grives. L'oiseau les triture dans le bec. La peau est rejetée comme indigne de ce fin gourmet et seuls la pulpe et le noyau sont avalés. Si le sol est recouvert de neige, la peau déchiquetée des baies de la Viorne donne des taches sanguinolentes, tranchant violemment sur le blanc.

Aucune observation de capture d'insectes n'a été faite. Doux et un peu indolent, le Jaseur n'est pas querelleur avec ses voisins. Par contre, la Draine *(Turdus viscivorus)* de la famille des Turdidés, donc proches des Grives, le pourchasse impitoyablement quand il s'approche du Gui, dont cette dernière fait sa nourriture quasi exclusive.

M. Valet, de Dijon, raconte que c'est un spectacle peu banal que de voir une Draine piquer sur une touffe de Gui, en criant très fort pour en déloger une bande de Jaseurs qui s'égaillent de tous côtés, sans d'ailleurs trop se presser. Dès l'instant que le gui n'est plus touché, la draine arrête ses « houspillements » mais non ses cris. Un petit groupe de trois Jaseurs perchés à un mètre d'une touffe de Gui a pu rester un quart d'heure sans être inquiété et ce n'est que lorsque l'un d'eux eut gobé une baie que la Draine est intervenue sans plus attendre.

Le même observateur note que deux Litornes *(Turdus pilaris)*, donc espèce différente de la Draine, mais appartenant au même genre zoologique, se trouvant dans les parages, ont totalement ignoré les Jaseurs.

Il y a lieu de préciser maintenant, les dates de cette migration exceptionnelle dans nos régions et quelques régions limitrophes. Pour la Savoie, aucune date précise ne peut être fournie pour l'apparition. Le Groupe Ornithologique savoyard de Chambéry m'a pourtant fait part de deux observations intéressantes, mais non rigoureusement datées, à savoir une troupe d'une centaine de Jaseurs à La Motte-Servolex à la mi-janvier et une autre de deux cents individus environ, aux Marches vers la même époque.

Ce n'est que vers le mois de février que des chasseurs ont signalé l'oiseau pour la première fois en Haute-Savoie.

Par contre, le début de la migration est signalée avec exactitude en quelques points de l'Est. Quelques isolés sont aperçus le 20 décembre, puis le 28 décembre 1965, à Is-sur-Tille. Le 30 décembre 1965, une bande d'une centaine de Jaseurs est vue en pleine ville de Dijon.

Puis en janvier, février, mars, on l'observe un peu partout en Bourgogne, en Côte-d'Or, dans l'Aube, le Doubs la Nièvre, la Saône-et-Loire, le Jura, la Savoie, dans les cantons de Genève et de Vaud, en Dauphiné, etc.

Deux passages précis pour notre département sont notés : le 25 mars à Présilly et le 12 mai à Challonges.

Puis la migration s'évanouit graduellement et l'oiseau n'est plus observé au cours du dernier été.

Pendant cette exceptionnelle invasion, de nombreux individus furent capturés au filet japonais et bagués par des Services ornithologiques. Rendus à la liberté, ils se sont dispersés et sans doute quelques-uns seront récupérés et nous livreront alors quelques secrets sur leur comportement. C'est d'ailleurs ce qui est déjà arrivé à deux d'entre eux et justement à Présilly et à Challonges, que je citais plus haut.

Le premier cas intéresse un Jaseur bagué sous le numéro CB 9905 2 le 12 novembre 1965, à Blakeney, Wells, dans le Comté de Norfolk, localité très proche de la côte de la Mer du Nord, par les soins du *British trust for Ornithology* dépendant du *British Museum de Londres*. Cet individu, une femelle, fut abattu par un propriétaire de la région, le 25 mars 1966, à Présilly, entre Le Châble et Cruseilles, soit 134 jours plus tard.

Les coordonnées géographiques donnent pour Blakeney 52° 59′ de latitude N. et 0° 59′ de longitude E.

Celles de Présilly sont les suivantes : 46° 06′ de latitude N. et de 6° 05′ de longitude E., soit entre les deux localités une différence de latitude de 6° 53′ en direction du Sud et une différence de 5° 06′ de longitude en direction de l'Est, soit grossièrement un déplacement de 765 km du Nord au Sud et un déplacement de 570 km d'Ouest en Est. Un calcul élémentaire permet de trouver qu'en ligne droite la distance qui sépare Blakeney de Présilly est très approximativement de 950 km.

L'oiseau bagué en Angleterre et capturé en Haute-Savoie ayant mis 134 jours pour franchir cette distance a donc effectué un vol moyen journalier de 7 km, ce qui est évidemment une distance assez faible ; mais, par ailleurs, il faut admettre qu'il est capable de tenir l'air, sur des distances beaucoup plus grandes, puisqu'il a traversé quelque part la Mer du Nord ou la Manche. En supposant un vol rectiligne entre Blakeney et Présilly, la traversée se situerait sensiblement au détroit même du Pas-de-Calais, dont la largeur est de 33 km.

Le second cas est celui d'un oiseau bagué sous le numéro F 1335, le 11 décembre 1965, à *Radolfzell*, près de Constance, au *Centre allemand de Recherches Ornithologiques* et dont les coordonnées sont de 47° 44' de latitude N. et de 8° 59' de longitude E.

C'est un chasseur qui tua l'oiseau, le 12 mai 1966, à Challonges, près de Frangy, et dont les coordonnées sont de 46° 01' N. et 5° 50' E. Il s'agissait d'un mâle.

Entre le baguage et la capture, 153 jours se sont écoulés.

La différence de coordonnées des latitudes est de 1° 43' et celle des longitudes de 3° 9' correspondant respectivement à des différences de 190 km en direction du Sud et de 350 km en direction de l'Ouest.

On remarquera que l'oiseau bagué en Angleterre avait infléchi son vol en direction de l'Est, alors que celui bagué en Allemagne a infléchi son vol en sens inverse.

Le vol en ligne droite de Constance à Challonges repré sente environ 400 km donnant un vol moyen journalier de 2 km 6 seulement, contre 6 km à l'oiseau venu d'Angleterre, c'est-à-dire très approximativement un vol deux fois moins rapide, ce qui s'explique sans doute par les péripéties du voyage pour le premier et notamment l'obstacle marin à franchir, exigeant un assez long vol sans arrêt et l'abondance de la nourriture rencontrée à chaque instant en cours de route par le second, qui a pu ainsi flâner facilement.

De ces deux exemples, il n'est pas possible de tirer des conclusions générales. Seuls les Centres de recherches regroupant tous les renseignements régionaux pourront effectuer une synthèse.

Quel est le déterminisme des migrations ? En ce qui concerne le Jaseur, nous nous trouvons en face d'une migration massive et exceptionnelle, puisque cet oiseau est pratiquement inconnu chez nous, les rares individus observés parfois n'étant que des égarés.

Une première idée qui vient à l'esprit pour justifier cet exode anormal est évidemment la bombe atomique et nombre de gens n'ont pas manqué de le croire. L'oiseau est,

en effet, très abondant en Sibérie, région où les Russes se sont livrés à des explosions souterraines.

La cause est toute autre.

D'ailleurs, des invasions aussi massives ont été notées en 1853, 1866, 1869, 1894, 1904, 1913, 1923, 1928, 1931, 1941, 1942 et enfin en 1949.

Ainsi, de tout temps, on a vu des migrations anormales sans cycle régulier, ni but apparemment définissable.

En fait, l'origine des migrations même régulièrement périodiques est un problème difficile, encore mal connu. On a supposé que les oiseaux en général possédaient certaines facultés sensorielles, inconnues ou rudimentaires chez l'Homme, tels le sens de l'orientation permettant non seulement aux Pigeons, mais aussi à nombre d'autres oiseaux, de retrouver leur route au cours de leurs voyages.

L'on a envisagé aussi l'influence de courants magnétiques et autres forces cosmiques, mais de telles explications ont été abandonnées, quoique l'on sache combien les phénomènes atmosphériques (orages, grêle, tempêtes, cyclones) ont de grandes répercussions sur le comportement des oiseaux, et ceci longtemps à l'avance.

Récemment, l'origine des migrations a été recherchée dans les manifestations hormonales saisonnières sexuelles, qui sont en rapport étroit avec l'instinct migrateur, surtout lors des migrations de retour. Le fait paraît bien établi pour plusieurs espèces boréales et il en est de même chez les poissons et notamment chez les Anguilles et les Salmonidés.

Il existe aussi un lien entre les migrations et le phénomène de la mue, lequel traduit certaines manifestations métaboliques du cycle vital des oiseaux et en particulier les fonctions d'épuration de l'organisme.

Ce lien est variable avec les espèces. Par exemple la mue post-nuptiale annuelle a lieu soit avant le départ pour les quartiers d'hiver (cas des migrateurs tardifs, soit au début de l'hivernage (cas des migrateurs précoces).

Pourtant, l'origine des migrations ne doit pas être exclusivement recherchée dans l'activité physiologique interne des oiseaux et on s'accorde de plus en plus à donner

aux causes géographiques et géologiques une importance primordiale.

On sait, d'après Wegner et sa théorie de la dérive des continents, que les pôles de la Terre ont été constamment en mouvement. Par exemple, le Pôle Sud au Crétacé était situé dans l'Atlantique Sud actuel, entre la pointe extrême de l'Amérique du Sud et le Cap. Remontant vers le Nord jusqu'à l'Eocène, il a émigré ensuite pour se situer assez près de sa position actuelle au Miocène, reprenant une dérivation en direction du Nord, face au Pacifique, pour revenir vers le Sud actuel, à partir du début du Quaternaire.

Il est bon, par ailleurs, de dire que ces périodes géologiques se sont déroulées sur des laps de temps énormes, les estimations récentes les ayant allongées fabuleusement.

Le Tertiaire ayant eu une durée totale de 75 millions d'années et le Quaternaire un petit million seulement, l'Eocène remonte dans le temps à 55 millions d'années.

De ces variations polaires ont résulté de grandes répercussions dans l'évolution des climats au cours des périodes géologiques. Or, le climat conditionne le facteur le plus essentiel de la vie de l'espèce, celui de l'alimentation, lequel à son tour conditionne la période de reproduction.

Les idées les plus récentes nous mettent en présence de deux hypothèses :

1° Les migrateurs seraient d'origine boréale et au cours des périodes glaciaires du Quaternaire et plus particulièrement au cours de la dernière phase, à savoir la phase ou glaciation würmienne, ils auraient été contraints, pour des raisons de recherche de nourriture, de déplacer vers le Sud leur aire de nidification. Puis, au fur et à mesure du retrait des glaciers, ils seraient graduellement revenus à leur habitat primitif, tout en conservant l'habitude d'un retour temporaire vers les régions les plus chaudes.

2° Les migrateurs seraient au contraire, originaires des zones plus chaudes et auraient étendu récemment, depuis la période post-glaciaire, soit 0,5 million d'années, leur habitat vers le Nord, les populations nicheuses en ces

nouveaux territoires revenant, lors de la mauvaise saison, à leur habitat d'origine.

Ces deux théories ne paraissent pas inconciliables, elles peuvent même se compléter, pour justifier la complexité des phénomènes migratoires.

Si l'on peut donc expliquer certains aspects des migrations des oiseaux, il y a, par contre, des cas d'instabilité qui restent inexplicables.

Et c'est justement le cas de ce vaste exode, exécuté cette année par le Jaseur boréal. Il n'est d'ailleurs pas le seul à offrir pareille anomalie de comportement. Le Harfang des Neiges, Strigidé apparenté aux Chouettes, aux Hiboux et aux Grands Ducs, ainsi que le Bec croisé des Sapins, Fringillidé proche des Pinsons, le Syrrhapte Paradoxal, proche des Pigeons par exemple, exécutent, certaines années, à intervalles très irréguliers et à des époques souvent indépendantes du cycle saisonnier, des déplacements massifs, sans orientation précise et parviennent ainsi en des lieux fort éloignés de leur point de départ. L'Océan est la seule barrière mettant fin à ces voyages désordonnés et l'on ne sait que peu de chose sur leur retour aux pays d'origine.

L'étude poursuivie avec ténacité par les Centres de Recherche permettra, sans doute, d'élucider les causes de ces phénomènes très complexes dans lesquels interviennent et interfèrent, parfois en antagonistes, les conditions géographiques, les densités de population et les besoins biologiques de l'individu et même l'influence de l'Homme.

Henry JUGE.

BIBLIOGRAPHIE

LE JEAN LE BLANC, tome V, 196, n° 12, « Bulletin du Centre Ornithologique de Bourgogne ».

TRAITÉ DE ZOOLOGIE, *tome XV, Oiseaux,* publié sous la direction de Pierre GRASSÉ.

VON TUBEUF, Des Nistel, Oldenburg Verlag, Berlin et Munich, 1924.

Grandes et petites écoles du pays de Savoie

Il est un fait, inhérent à la nature humaine: toute nouveauté, toute initiative appelle la critique, puis l'étonnement passé, la réussite obtenue, c'est l'esprit d'imitation qui reprend sa force et le bizarre, l'inconcevable, deviennent le normal, le bienvenu, l'habituel. Le Collège Chappuisien ne semble pas avoir échappé à cette règle. Cet établissement qui paraissait jaillir d'une singulière audace, créé dans une petite bourgade, après des débuts vacillants, connut, grâce aux Barnabites, une prospérité qui en fit un modèle pour beaucoup.

Dans ce domaine, Eustache Chappuis fut un novateur: il sut concevoir et réaliser. Pénétré des nécessités de son temps, en alliant la formation et la propagande religieuses, au travail scolaire, il eut aussi de courageuses vues d'avenir: c'est bien grâce à lui, que les humanités devinrent familières en Savoie. Son œuvre résista aux siècles. Il visait surtout à consolider la foi, en pratiquant un enseignement tout nouveau où se fondaient la religion catholique et la culture antique; il désirait que se répande « l'humanisme chrétien ». N'est-ce pas cela qui est resté l'idéal des Jésuites qui, durant des siècles, l'ont communiqué à des générations de classes « bien pensantes » ?

Si l'on veut noter que le Collège de Clermont, qui devint par la suite, le Lycée Louis le Grand, à Paris, fut fondé en 1561, trois ans seulement avant celui d'Eustache Chappuis, on peut mesurer l'importance d'une telle création en Savoie, région située géographiquement entre la France et les pays d'Italie, qui fut de bonne heure, fortement imprégnée des idées de la Renaissance et ressentit ainsi toute la valeur des choses de l'esprit. Les Collèges se multiplièrent et la culture littéraire, humaniste et théolo

gique dominait l'enseignement. Ainsi l'instruction se développa d'étonnante façon. Chaque bourgade possédait un noyau d'hommes érudits qui suivaient attentivement les progrès accomplis dans les lettres, les sciences et les arts. Cette classe moyenne, bourgeoisie aisée et petite noblesse, « frottée de cléricature et de basoche » va accueillir avec enthousiasme, la découverte de l'imprimerie qu'un compatriote, Guillaume Fichet, Recteur de l'Université de Paris, introduira en Sorbonne, en 1470. « Trop peu riche ou trop peu dépensière, pour acheter des manuscrits, elle ne reculera pas autant devant l'acquisition bien moins onéreuse d'un livre imprimé. Elle accède désormais à une large culture et devient une pépinière de liseurs effrénés dont beaucoup se meuvent en écrivains incoercibles. » Leurs professions les y poussaient, même s'ils devaient marquer un sentiment de suffisance ou d'affectation : on eut ainsi d'habiles administrateurs, de brillants jurisconsultes, de délicats poètes, des littérateurs de talent. L'éloquence sacrée et la controverse théologique trouvaient des adeptes d'une riche spiritualité. Médecins, avocats, officiers, peintres, précepteurs, plénipotentiaires, façonnés dans les établissements scolaires de Savoie, complétaient cet ensemble « curieux de toutes les choses humaines, dédaignant de plus en plus les spéculations théoriques, héritées du Moyen-Age, pour faire un accueil enthousiaste aux lettres antiques ressuscitées par l'Italie » et mises en valeur par Eustache Chappuis. Devenus humanistes, ils transmettront leur idéal, leur conviction à leurs descendants. François de Sales et son illustre ami, le Président Favre, n'eurent ainsi pas trop de peine pour recruter, en 1606, les 45 membres de l'Académie Florimontane, bien qu'il fallût « faire preuve de doctrine et de capacité, être habile en tous genres et bien près de l'Encyclopédie ».

Cet intense besoin de savoir, cet effort de propagation de l'instruction furent suivis avec un extrême intérêt par les Ducs de Savoie qui s'efforcèrent de maintenir les nombreux établissements dans la plus saine des traditions, celle qu'avait préparée, fortifiée, Eustache Chappuis. Le Duc Emmanuel-Philibert fit rédiger et publia des règlements qui constituèrent la première législation de l'instruction en Savoie. Par lettre patente du 31 janvier 1560, il interdit aux gens de ses Etats, d'aller professer à l'étranger.

Puis, fortement encouragé par son épouse, Marguerite de France, protectrice des lettres, correspondante assidue de Marot, Ronsard, Joachim du Bellay, il se lança résolument dans l'action. Aidé par un Jésuite, le Père du Coudray, de Sallanches, il fonda un collège à Mondovi, un autre à Turin, et un troisième à Chambéry, où l'on enseigna tout d'abord la grammaire (1564) puis les mathématiques en 1575 et, plus tard, grâce à de nombreuses générosités, les humanités, la rhétorique, la philosophie et naturellement la théologie.

Le Duc de Savoie donna également une grande attention aux petites écoles dont il recommanda vivement la création. Par lettres patentes des 15 janvier 1561, 12 février 1566, 1[er] et 7 avril 1567, il « essaie » d'écarter de la jeunesse, tout ce qui pouvait altérer sa foi, exciter ses passions et corrompre ses mœurs.

Ces sages avis et ces fermes prescriptions sont écoutés. C'est ainsi que le Révérend Jean d'Angerville, Prêtre de La Roche, donna sa maison paternelle, pour y établir des classes en 1569. Ce fut la naissance d'un Collège qui enseigna la grammaire et les Belles-Lettres. Cet établissement compta, cinq ans plus tard, près de 300 élèves, au nombre desquels François de Sales qui passa ensuite au Collège Chappuisien. Or, au XV[e] siècle, il existait déjà dans ce bourg, une école de garçons.

C'est encore un Abbé d'Aulph, Pierre Jérôme de Lambert, qui fonda en 1574, un Collège à Evian et assignait cent écus d'or de revenu annuel sur sa mense abbatiale, pour l'entretien des régents de grammaire. A cette date, Thonon possédait également un petit Collège, avec douze bourses gratuites, fondées par Pierre Echarny.

En 1521, Seyssel avait une école où l'on enseignait, avec les matières ordinaires: lecture, écriture et calcul, le latin et la philosophie. Elle était dirigée par des Altariens, venus de Ligurie.

En 1385, Alby-sur-Chéran possédait un recteur des Ecoles, Jacques Batandier, et le 1[er] décembre 1539, le Recteur Angelin Déante se voit confier, par acte notarié passé devant Pierre Deservetaz, d'Annecy, la charge d'instruire Antoine et Bernard de Villa, de Montagny, qui doivent

« apprendre l'étude et l'art de la cléricature. Pour le prix de la pension et de l'écolage, on versera chaque année, cinq coupes de froment, mesure d'Annecy, et l'on cédera la jouissance de la maison des Villa, avec jardin et place et le droit de se servir du mobilier et des ustensiles, dont douze lits, avec traversin en plumes, deux couvertures, table de noyer, buffet, marmites et autres ustensiles. »

Ainsi, Alby possédait à cette date, un pensionnat de 12 élèves, pour les enfants des environs qui suivaient les cours avec les externes du bourg et de la campagne.

Saint François de Sales voulut surtout empêcher les Savoyards du Chablais d'aller étudier dans les villes protestantes de Genève et de Lausanne, les sciences et les arts libéraux. C'est ainsi que naquit le projet, assez grandiose de fonder à Thonon, en pays récemment converti, une Université catholique. Le Duc Charles-Emmanuel promit son concours et le Pape Clément VII, par bulle du 13 septembre 1599, érigea cette Université, sous le nom d'Auberge de toutes les Sciences et de tous les Arts, en lui conférant tous les privilèges dont jouissaient les célèbres Universités de Bologne, de Pérouse et lui unissant à perpétuité les prieurés conventuels de Saint-Jeoire, de Nantua et de Contamine-sur-Arve.

Il confia le gouvernement de cette Université, plus connue sous le nom de Sainte Maison, à un préfet et à sept prêtres séculiers qui devaient suivre la règle de la Congrégation de l'Oratoire: travailler en commun à leur sanctification et à celle du prochain. Pour montrer l'extrême importance attachée à cette création, le Pape lui donna pour protecteur en titre, le Cardinal Baronius, éminent prélat, de vaste érudition, auteur des « Annales Ecclésiastiques », qui fut Supérieur de la Congrégation en 1593, et devint, par la suite, confesseur de Clément VIII et Bibliothécaire de la Vaticane, en 1597.

L'initiateur de l'Œuvre, le Prévôt François de Sales, fut établi premier Préfet, avec les pleins pouvoirs de rédiger, de concert avec les prêtres, toutes sortes de statuts et règlements, de les modifier, de les interpréter, et au besoin, de leur en substituer d'autres plus opportuns, suivant les événements et les besoins manifestés.

Ce nouvel Institut fut divisé en quatre sections ou facultés principales. La première, celle de Théologie, eut des visées ambitieuses: la science de la religion devait être révélée, fortifiée; il fallait conformer sa vie avec les préceptes et les conseils évangéliques, connaître à fond, les lois et les usages de l'Eglise. Un Préfet dirigeait et coordonnait l'enseignement; il était assisté de sept prêtres et de sept enfants de chœur.

La deuxième section était celle des Prédicateurs qui devaient être des défenseurs de la foi. Elle fut confiée aux Capucins, dont le savoir et le zèle devaient former des missionnaires aptes à parcourir le pays, pour consolider les conversions, redresser la doctrine, secouer l'inertie des populations. A cet effet, les exercices d'éloquence se multipliaient et les cours de théologie offraient les arguments nécessaires à de subtiles et convaincantes démonstrations. Mais la rudesse de la tâche, les difficultés offertes à l'esprit critique eurent tôt fait de limiter le nombre des étudiants.

La troisième section comprenait l'enseignement primaire et secondaire dont étaient chargés les Jésuites. On étudiait les auteurs latins; les exercices de style et de mémoire étaient à l'honneur et la rhétorique préparait les meilleurs à l'éloquence. On adjoignit, assez vite, à cet ensemble cohérent, les Facultés de Droit et de Médecine.

Enfin la quatrième section présentait une originale innovation sur tous les établissements d'enseignement de la Savoie: c'était la section des Métiers, début d'un enseignement professionnel. Les ateliers s'ouvraient au fur et à mesure des besoins, prêts à accueillir les apprentis les plus divers, ainsi que les nouveaux convertis dont on voulait fortifier la foi.

Certes, l'on avait fondé beaucoup d'espoir sur cette Université de Thonon, éminemment séduisante. L'affluence aux cours, le succès total ne répondirent pas pleinement aux désirs des dévoués promoteurs. Vers la fin de 1602, cette Institution possédait une Chaire de Théologie, un Collège avec quatre professeurs, et une école d'Arts et Métiuers qui groupait un imprimeur, des fabricants de papier, des mécaniciens ou serruriers, des passementiers, des armuriers. Peu après, on trouve un musicien et un Docteur en Médecine. Le caractère d'assistance s'était manifesté dès

les débuts, par la création d'un hospice pour les vieillards et les malades et d'une maison de refuge pour les nouveaux convertis.

L'époque n'était point faite d'heures calmes, propices aux sérieuses études. Bernois, Genevois, Valaisans faisaient souvent de fréquentes et sanglantes incursions dans le Chablais. Les Savoyards répondaient aux dévastations et aux massacres, par de cruelles représailles: ils transformèrent les châtaigniers, qui avoisinaient le château de Ternier, en un verger de pendus, aux impressionnantes grappes humaines formées par les quarante survivants de la garnison suisse. Les troupes françaises guerroyaient en Savoie. La Paix de Lyon du 17 janvier 1601 mit fin à cette luttte. Le Duc Charles-Emmanuel se retourna contre les Suisses. Attaques et escarmouches aboutirent au traité de Saint-Julien du 21 juillet 1603.

Pour des études importantes, longues et difficiles, il eût fallu une quiétude qui ne régnait guère et les étudiants, souvent mêlés aux combats, n'accouraient pas vers la recherche du savoir. L'Université de Thonon, qui devait rivaliser avec Genève, ne se développa qu'avec grand'peine. Seul le Collège prospéra, sous l'habile direction des Frères Barnabites de Milan, qui y vinrent en 1616. Leur enseignement tendait à préparer à la vie religieuse, à l'activité administrative, militaire, judiciaire. Et ils y préparaient d'autant mieux que leur savoir était sérieux, leurs méthodes rigoureuses et leurs leçons pleines de chaleur et d'intérêt. Ils prêchaient l'effort de la discipline, exhortait à l'amour du travail. Les grands élèves, les adolescents étaient initiés aux rudiments des sciences de l'époque, à l'interprétation et à la critique des œuvres poétiques de l'antiquité, aux mécanismes des figures de grammaire et de style, aux artifices variés d'un impeccable langage et à la savante ordonnance d'une vigoureuse logique. Ainsi, ce Collège fut, pendant près de deux siècles, dispensateur de la culture classique et chrétienne, préparant des hommes remarquables.

Avec le Collège Chappuisien, Annecy restait le plus important centre intellectuel du diocèse qui comptait, à l'époque de l'Evêque François de Sales, quinze écoles où l'enseignement de la grammaire se joignait à celui des

Belles Lettres. On y peut dénombrer, avec Annecy et Thonon, Evian, Saint-Jean d'Aulph, La Roche, Bonneville, Sallanches, Seyssel, Rumilly, Thônes, Gex, Megève, Taninges, Samoëns et Cluses.

Toutes les villes, les bourgs importants voulurent transformer ces écoles, qu'on jugeait supérieures, en Collèges. Cluses, dont l'école avait été créée en 1462, dut le sien au Révérend Jean-François Bochut, Curé d'Ayze, qui, par acte du 28 mars 1617, devant le Notaire Chignin, légua seize mille florins pour l'entretien de quatre régents. Il en rédigea lui-même les statuts et règlements qui furent approuvés par François de Sales, le 2 juin de la même année.

C'est Sallanches qui employa une part de l'hoirie que M. de Miribel laissa par son testament du 3 décembre 1643, à payer des régents de cinquième et de quatrième, pour transformer en Collège la vieille école de garçons où l'on enseignait déjà la grammaire et le latin depuis 1371.

Bonneville, qui possédait depuis longtemps des classes de grammaire et de rhétorique, appela également les Barnabites en 1648 et leur confia un nouveau Collège. Par testament du 19 avril 1642, Noble Jacques-Philippe Cocastel avait nommé héritiers de ses biens, les Pères Barnabites de Thonon, à charge pour eux de créer un grand Collège à Bonneville, avec 500 ducatons, revenu annuel pour huit religieux professeurs. Ce collège fut ouvert dès 1648 et l'autorisation du Sénat est du 4 juillet 1661.

En 1650, Rumilly, grâce à la générosité d'une noble dame et d'un prêtre de la localité, put à son tour, ouvrir un Collège qu'il confia aux Oratoriens (1650-1653). C'est ainsi que Philiberte de Juge, veuve de Messire Amblard Philibert de Vidonne, Seigneur de Novairy et de la Chapelle, par testament du 19 septembre 1650, institua ses héritiers universels, les prêtres de la Mission d'Annecy, ou à leur refus, les Révérends Pères Barnabites, à charge pour eux d'entretenir trois prêtres séculiers qui résideront dans la ville de Rumilly, pour « y enseigner à perpétuité la jeunesse, en y tenant des classes de cinquième, de quatrième et de troisième ». Les héritiers cédèrent le legs au Conseil de la Ville qui se chargea de l'exécution de la volonté de la donatrice.

L'année suivante, le 19 juin 1651, le Curé Claude Paget, natif de Rumilly, légua 4.700 ducatons aux Oratoriens et, par codicille du 25 juillet 1652, il les chargea dans le « cas où ils seraient commis pour enseigner, d'ajouter une classe d'humanités aux trois classes déjà fondées ». L'établisement de la Maison de l'Oratoire de Rumilly fut autorisé par Lettres Patentes du Duc de Savoie Victor-Amédée I^er^, à la date du 16 janvier 1654.

Une nouvelle fondation provint de Noble Bernardine Perret d'Hauteville, veuve de Noble Pierre Salteur de la Salle, qui, par son testament du 21 mai 1676, légua aux pères de l'Oratoire, tous ses biens de Motta et de Mouz, à la condition qu'ils créeraient deux nouvelles classes : celles de Rhétorique et de Philosophie. Celles-ci furent ajoutées aux précédentes. Ainsi le Collège de Rumilly possédait déjà, en 1677, un revenu annuel d'environ 3.500 florins qui assurait le traitement des professeurs et l'entretien des bâtiments scolaires.

La fondation du Curé Pierre Songeon, établie par son testament du 17 juin 1727, fut en 1740, pour le Réformateur des Ecoles de Rumilly, Nicolas Perret, Comte d'Hauteville, l'occasion de compléter encore les cours du collège par l'établissement d'une chaire de théologie qui attira des étudiants des provinces de Savoie, de la Bresse, du Bugey, du Valromey et du Pays de Gex. Cet établissement parvint donc à un haut degré de prospérité. Si les Oratoriens partirent en 1730, ils furent remplacés par des prêtres qui appliquèrent les mêmes programmes et connurent les mêmes réussites. On peut ainsi signaler que trois dignitaires de l'Eglise firent leurs études à Rumilly, Mgr de Rolland et Mgr de Montfalcon, tous deux Archevêques de Tarentaise et Mgr Cavailla, Archevêque d'Avignon.

Thônes suivit de près l'exemple de Rumilly. C'est encore un prêtre, Jacques Avrillon, qui, par un acte du 19 janvier 1676, y fonda une régence de grammaire et une chaire de rhétorique et fit héritiers, à sa mort, les deux régents établis et leurs successeurs, à perpétuité. Le même, par acte du 16 juin 1681, donne 400 florins au recteur d'une chapelle qui fut fondée afin qu'il enseigne les jeunes gens jusqu'à ce qu'ils soient capables d'étudier dans la troisième classe du Collège d'Annecy. Déjà, un siècle plus tôt, le 2

octobre 1582, les syndics de Thônes avaient loué à l'Abbé de Talloires, une maison que le monastère possédait dans ce bourg, afin d'y établir un collège.

Au commencement du siècle suivant, les Révérends Pères Augustins de Seyssel, moyennant la somme annuelle de 200 livres, promise par le Conseil de Ville, et une modique rétribution, prélevée sur les élèves, établissent un collège et s'engagent « à louer et à entretenir, à perpétuité, trois religieux professeurs, l'un desquels apprendra à lire et à écrire, l'arithmétique et enseignera la sixième et la cinquième, l'autre enseignera la quatrième et la troisième et l'autre l'humanité et la rhétorique, de telle sorte que les écoliers soient bien instruits et qu'ils soient en état d'entrer en philosophie ». Tel est le texte de la convention du 10 novembre 1717, qui fut approuvée le 10 décembre de la même année. Chose curieuse, ce Collège ne réussit point et les écoles de Seyssel continuèrent à être dirigées par des maîtres laïques, car par décision du 4 septembre 1434, le vicaire général Lambert avait nommé Nicolas Roch, Maître d'école à Seyssel, qui remplaçait déjà un maître laïque, Nicolas Clavelin. Cette création ne périclita point et se maintint même jusqu'à 1820, époque où les vicaires-régents assurent la transition, avant l'arrivée des Frères de la Doctrine chrétienne, en 1852.

A Taninges, par acte du 28 avril 1632, Jean Roget fonde dans la chapelle de Sainte-Anne, un autel du Saint-Esprit, à charge pour le recteur qui sera nommé, « d'enseigner la jeunesse »; il donne à cette fin, quatre journaux de terre au Cruat, une montagne aux Verchères, une vigne à Châtillon, avec 500 florins de capital, plus une maison et un jardin, au lieu dit « Vers la Tour ». Ces dons s'accrurent dans la suite et cette régence prospéra jusqu'en 1832, année de l'arrivée des Frères de la Doctrine chrétienne.

A Samoëns, un chanoine, Pierre de Borgier, avait légué, en 1650, trois mille florins, pour payer les prédications du Carême et les leçons à la jeunesse. En 1717, Joseph Dubois, marchand à Augsbourg-en-Souabe, donna 4.333 livres, afin d'assurer le traitement d'un prêtre-régent, chargé d'instruire les enfants de la paroisse. Le Conseil de Ville y ajouta un certain revenu qui lui permit d'avoir deux régents, l'un laïque, pour les commençants, et un prêtre pour enseigner

la géographie et le latin. Cinquante ans plus tard, un bourgeois aisé, François Rouge du Pérouze, qui vécut de 1744 à 1826, héritier de son épouse, Antoine Jaradoz, fille du gouverneur de Cadix, ouvrit dans sa maison, une école de latinité, gratuite, tenue par l'un des vicaires, et qui fut par la suite, richement dotée, par le Révérend Gindre, Vicaire Général à Paris.

Vers la fin du X^e^ siècle, les religieux Bénédictins, partis de Molesme, diocèse de Langres, sous la direction du Moine Guy, s'acheminèrent vers le Léman, remontèrent la Dranse. Ils tinrent école à Saint-Jean d'Aulps, payèrent le traitement des régents d'Evian, enseignant au Collège. Mais en 1770, un vicaire régent fut établi à Saint-Jean, et payé par une fondation faite par le Révérend Joseph Bouvet, prêtre de la localité.

Enfin, Megève eut son petit Collège, avec deux maîtres, grâce à la fondation du Général Jean-Pierre Muffat de Saint-Amour, du 7 octobre 1719, pour enseigner la lecture, l'écriture, le calcul et la grammaire latine. Le donateur fit construire, à cet effet, une maison à deux étages, avec chapelle, et Jean-Baptiste, son neveu et héritier, « relâcha la somme de 8.000 livres ».

Ce souci de développer les établissements d'instruction, dans un grand nombre de bourgades savoyardes, peut s'expliquer par le rayonnement considérable des Collèges d'Annecy, de Rumilly et de Thonon, l'attention vigilante apportée par l'Evêque François de Sales à l'enseignement des Humanités et de la théologie, et les encouragements teintés de fermeté, produits à distance, mains néanmoins réels, des Ducs de Savoie. Un arrêt du Sénat de Savoie du 21 février 1562, rendu au nom du Duc Emmanuel-Philibert, « contenant plusieurs ordonnances et manières de vivre, concernant notre saincte foy et religion chrétienne, conduite et entretien des hôpitaux et escoles du pays de Savoie » prouve une certaine sollicitude pour l'éducation de la jeunesse.

Pendant que les écoles des bourgs s'érigeaient en Collèges, celles des petites paroisses rurales ou des villes vivaient avec des fortunes diverses, certaines depuis le XIII^e^ siècle, accroissant ici leurs ressources, périclitant par endroits, lorsque les revenus s'amenuisaient, par suite

d'une charité refroidie, disparaissant même, non pas par une révision de la carte scolaire, mais faute de substantiels subsides pour rétribuer le régent, ou renaissant parfois plus prospères, revigorées par de confortables donations, entretenues souvent par ces Confréries du Saint-Esprit, sociétés de charité mutuelle et de bienfaisance avertie, établies sous un patronage religieux, entre les Communiers honorables de la localité. Ces Associations étaient gérées par une véritable Commission administrative; elles recevaient des aumônes, parfois de personnes étrangères au pays; elles possédaient souvent des terres, des pâturages, des moulins, des fours, des montagnes. Elles passaient des arrangements temporaires avec des maîtres d'école qu'elles changeaient assez souvent. Certaines communes avaient à peu près autant d'écoles que de hameaux où la fréquentation était, en général meilleure que dans les bourgs importants. Toutes ces initiatives étaient encouragées, sollicitées par les Evêques, depuis les temps les plus anciens. Le 28 janvier 1325, l'Evêque de Maurienne Aimon de Miolans « accorde et décide qu'il devra choisir lui-même des maîtres capables pour former les enfants aux bonnes mœurs et à la science ».

Sous la Renaissance et la Réforme, les efforts furent incessants et opiniâtres, pour développer l'instruction religieuse et pour la bien propager, on devait faire acquérir les connaissances élémentaires; on luttait ainsi contre la propagande calviniste. C'est encore le Duc Emmanuel-Philibert qui recommande, en 1561, pour « les maîtres aux plus principales lectures qu'ils feront à leurs écoliers, interprêteront livres traictants de la doctrine chrestienne, afin qu'iceulx, leurs escoliers ayant une impression en leurs esprits et prennent la mémoire de toutes choses pertinentes soit de la foy chrétienne, soit de la correction des mœurs ou acquisition de la vertu. »

Evêques, prêtres, moines, pieux fidèles, riches communiers, émigrés enrichis par leur esprit d'initiative, animés d'un sentiment altruiste, mais aussi par le regret de n'avoir pas été plus instruits, firent preuve de décision, de dévouement, de générosité, de ténacité dans l'effort, pour fonder des écoles ,alimenter les confréries et entraîner parfois les Conseils de Ville ou de village, à fournir des subsi-

des pour l'entretien des maîtres: « Je mendierai de porte à porte, pour faire subsister un maître d'école », écrivait Adrien Bourdoise, prêtre de Saint-Nicolas du Chardonnet, au Curé Olier, entré dans les ordres, sous les encouragements de Saint François de Sales. Qui pouvait résister à une telle vigueur d'intentions que possédaient également les Evêques et les Ducs de Savoie ?

Charles-Emmanuel II fut même un mécène averti, ami des Sciences et des Arts. Sa veuve, Jeanne-Baptiste de Savoie-Nemours, douée de grandes qualités d'esprit et de cœur, continua avec une intelligence empressée et une constance remarquable, l'œuvre de son époux et sa régence fut une période brillante pour les choses de l'esprit. Le 14 novembre 1676, elle écrivait à l'Evêque d'Annecy pour le prier d'établir des écoles, dans les paroisses qui en étaient dépourvues: « Comme l'éducation est le principal advantage que nous puissions procurer aux sujets de S.A.R. mon fils, nous ne voulons rien oublier pour leur témoigner par ce soin, l'affection que nous avons eue pour eux. Nous désirons pour cest effect, que vous fassiez éstablir des escoles en tous les plus considérables lieux où il n'y en a point présentement, pour enseigner la jeunesse et que vous ferez plaisir de pratiquer tous les expédients que vous estimerez à propos, afin que le bien que nous proposons de la tirer de l'ignorance, aye le succès que nous en attendons. Nous en escrivons en cette conformité, au Président Duclos et nous luy mandons d'en conférer avec vous ».

Tous les Evêques avaient suivi avec empressement les sages invites des Ducs de Savoie. François de Sales avait contrôlé avec soin les petites écoles rurales de garçons et de filles; il avait appelé des congrégations nouvelles, veillé à l'enseignement des humanités et de la théologie, dans les Collèges d'Annecy, de Thonon et de Rumilly. Dom Juste Guérin qui avait été Directeur du Collège Chappuisien et fondé dans son établissement, en 1644 et en 1645, une chaire de Morale, une de Dogme et une troisième d'Ecriture Sainte, était acquis au développement de l'instruction. Mgr Jean d'Arenthon d'Alex avait mené le bon combat en fondant un Collège à Gex en 1673 et des écoles dans les paroisses des environs d'Annecy. Il recommandait sans cesse à ses curés, de tenir de petites écoles. Il avait même constitué

une société, la « Société des Bons Amis », dont le but était de trouver des fonds et de maintenir, auprès du clergé, le constant désir d'appuyer l'établissement de ces écoles. Avec opiniâtreté, il lutta pour la création du séminaire. Gabriel Rossillon de Bernex encouragea constamment ses prêtres à tenir de petites écoles. Beaucoup répondirent avec enthousiasme, tel l'Abbé Fontaine qui écrit dans le préambule de l'acte de fondation de l'école de Magland, en 1700, ces lignes qui marquent une conviction profonde et une volonté d'aboutir chez les curés « mus de piété et de zèle pour la bonne éducation et la saine instruction de la jeunesse, sachant que c'est une chose glorieuse pour l'Eglise, utile pour les âmes et avantageuse à la jeunesse, de fonder et d'établir des petites écoles, où les enfants apprendront la grammaire, s'initieront aux Belles-Lettres et deviendront ainsi plus capables de s'acquitter chrétiennement de leur devoir, chacun en leur état. »

Plus tard, Mgr Nicolas Deschamps de Chaumont, qui fut Evêque de 1741 à 1763, légua toute son hoirie aux écoliers pauvres de son diocèse. Mgr Jean-Pierre Biord encouragea de tout son pouvoir, de son autorité, la multiplication des petites écoles, dans les campagnes, en établit une, lui-même, dans la ville de Carouge, en 1770, et ne voulant pas « qu'aucun talent restât enfoui dans l'obscurité et perdu pour la patrie », il fonda pour les écoliers pauvres du diocèse une bourse dont les revenus seraient employés à leur entretien, pendant qu'ils étudieraient dans les Collèges et dans les Universités.

A imiter de tels exemples, le clergé s'emploie avec zèle, mais les besoins en maîtres, en vicaires-régents se font pressants, et l'on peut s'étonner qu'au milieu du XVII^{e} siècle, il n'existât point d'école pour préparer les aspirants à l'état ecclésiastique qui devaient en fournir une importante partie du personnel enseignant. Certes, ces derniers pouvaient suivre des cours de théologie, à Annecy, à Chambéry, à Rumilly, à Thonon, mais ils ne trouvaient pas une maison spéciale pour l'étude, la méditation, le recueillement, l'apprentissage ou la mise au point de nouvelles méthodes pédagogiques, la critique des ouvrages traitant de l'éducation, l'examen attentif des livres destinés aux enfants. Ceux qui voulaient parfaire leur formation étaient

obligés de se rendre à Turin, à Lyon ou à Paris. L'Université de Turin avait été créée aux premières années du XV^e^ siècle et approuvée par une bulle du Pape Benoît XIII du 27 octobre 1405 et par lettres patentes de l'Empereur Sigismond du 1^er^ juillet 1412.

Malgré de pressantes invites de Rome, les évêques n'avaient pu réaliser leur projet et répondre aux décisions du Concile de Trente de 1563, lequel ordonnait la création de séminaires dans chaque diocèse. Claude de Granier, Evêque en 1579, crut un instant réussir, mais les moyens financiers manquèrent. Il eut contre lui de nobles et riches familles locales, ombrageuses et méfiantes, dont les fils espéraient les réels bénéfices des cures, vicairies, chapitres, prieurés, sans avoir à côtoyer, sur les bancs d'une école, les fils de paysans ou de petits bourgeois, durs au travail, avides de savoir et de réussite. Saint François de Sales, à la puissante influence, ne fut pas plus heureux. Dom Juste Guérin, en 1639, dut se contenter des chaires qu'il avait fondées au Collège Chappuisien. Mais c'est Mgr Jean d'Arenthon d'Alex (1661-1695) qui parvint à conduire à bon terme, cette œuvre si importante. Il fut encouragé par Rome qui lui promit un subside important, tandis que le jeune Duc Charles-Emmanuel II l'assura de tout son concours. Un appel impérieux fut fait au clergé qui fut taxé jusqu'à la somme de 300 ducatons annuels. Enfin, lui-même donna le vertueux exemple de sa générosité, en cédant le revenu des deux Commanderies de Chieri et de Chivasso qu'il avait reçues du Prince Dom Antoine de Savoie et il promit de laisser son hoirie aux pauvres Clercs.

Pour que l'Eglise ait un clergé digne de ce nom, Pierre de Bérulle, fonda pour la formation des futurs prêtres, la Congrégation de l'Oratoire en 1611, mais une bulle pontificale de 1623 en fit plutôt un ordre enseignant, qui prit en mains le Collège de Rumilly. Saint Vincent de Paul fonda l'ordre de la Mission, en 1625, si étroitement voué au soin des campagnes, pour y prêcher des missions. Etablis d'abord au Collège des Bons Enfants, à Paris, ces prêtres se transportèrent à Saint-Lazare, d'où le nom de Lazaristes qu'on leur donna. Aux missions, ils poignirent bientôt la direction des Grands Séminaires, à partir de 1642. Ce furent donc eux qui, sur la demande de Don Juste Guérin,

vinrent à Annecy en 1650, pour accueillir les jeunes gens qui se destinaient aux études religieuses, dans leur maison du faubourg de Bœuf (au n° 15 de la rue Carnot actuelle). Après quelques années d'essai, ce séminaire s'ouvrit officiellement en 1665 et, pendant près d'un demi-siècle, fonctionna, en pleine ville, avant d'être transféré, en 1690, dans les locaux qu'il occupe encore aujourd'hui, et dont la première pierre fut bénie par Mgr d'Arenthon d'Alex, le 4 mai 1684.

Les Lazaristes se montrèrent excellents éducateurs et leurs élèves firent de rapides progrès dans les sciences de la religion. De nombreux vicaires-régents furent formés et le diocèse d'Annecy compta vite d'éminents prélats. Et lorsque ceux-ci officiaient à la Cathédrale, l'évêque s'étonnait de leur science, de leur dévotion, de leur érudition, qui apportaient un renouveau catholique éclatant et profond. Ce qui fit dire à Mgr d'Arenthon d'Alex, en 1676 : « La cathédrale peut être considérée comme un Séminaire d'Evêques ». Et il signalait, parmi les plus méritants, le chantre de Monthoux, « digne d'occuper un des premiers postes de l'Eglise » et qui, haut dignitaire du chapitre, par sa fonction, avait la direction de toutes les écoles du diocèse, l'archiprêtre Falcoz, qui fut pendant 45 ans, le conseiller et le bras droit des Evêques, écrivant les « Résolutions pastorales du Diocèse de Genève » parues en 1709, l'official Jean-François Gay, rédacteur des Constitutions synodales publiées en 1673, Philibert Machet, Doyen de Notre-Dame de Liesse, habile négociateur chargé par la Cour de Turin de plusieurs missions importantes, Ruphy Théodore, Curé de Saint-Julien, « sachant les langues et possédant une grande érudition », et Ruphy de La Clusaz, qui devint, en ce même siècle, Inspecteur de l'Université de Paris. D'autres encore se firent un nom dans l'art de l'éloquence ou le domaine des lettres ou encore la pratique de l'enseignement..

Car, à cette époque, les écoles continuèrent à se multiplier. Ce qui frappe, dans cette trop rapide évocation de siècles de vie scolaire, c'est la persévérance dans l'effort, non seulement de prêtres, restés fidèles à leur mission, mais de gens les plus divers. Depuis longtemps, des patrimoines, de modestes biens, de nombreux legs, des dons importants, quelques modiques épargnes avaient été consacrés à la fondation et à la dotation d'écoles, comme à

Annecy, en 1459, à Thonon en 1470, à Chambéry en 1511, à Modane en 1675.

Dans leur générosité, certains pensaient à leur pays natal : Nicolas Clerc, Curé de Saint-Félix, testant le 12 janvier 1617, en faveur de la Chapelle Saint-Jean-Baptiste de Ville-en-Michaille, charge le recteur d'enseigner les enfants de Ville « gratis et les autres, moyennant salaire convenable », et pour que ce Recteur puisse mieux s'acquitter de cette tâche éducative, il veut qu'il ne soit astreint à aucun service.

En 1659, le Révérend Nicolas Delacquis, Curé de Passy, donne 1.033 florins pour doter les petites écoles de sa paroisse. De cette même façon, on dote des écoles à Thonon en 1680 ; on en crée à Boëge en 1683, au Grand-Bornand en 1689, à Chamonix en 1694, à Magland en 1700, à Entremont en 1703.

A Rumilly, le Révérend Pierre Songeon, par son testament du 17 juin 1727, lègue ses biens afin d'établir un second vicaire avec « charge perpétuelle d'enseigner les petites écoles, au moins trois heures, tant le matin que le soir ». Ces volontés seront exécutées le 11 février 1730.

Le Révérend François Raynaud, prêtre natif de Rumilly, qui avait enseigné longtemps aux petites écoles du bourg, par son testament du 29 juillet 1737, déposé chez Maître Descotes, notaire, établit deux créances pour l'enseignement primaire de sa ville natale, l'une pour augmenter les fonds des écoles existantes, l'autre, pour les Dames de la Visitation de Rumilly, en faveur de l'enseignement des filles.

Parmi les créations d'écoles du XVIII^{e} siècle, il faut citer celles de Notre-Dame de la Gorge en 1728, de Chêne-Thonex en 1728 et en 1768, de La Clusaz en 1742, de Manigod en 1743, de Thônes en 1749, alors qu'une école avait été fondée en 1681. D'autres le furent à Ugine en 1750, à Lancy en 1751, à Lugrin, au hameau de Véron, en 1753, à Thorens en 1758, à Samoëns en 1766, à Hermance en 1768, à Nangy en 1769, à Passeirier en 1772, à Saint-Jean d'Aulps en 1776, à Reyvroz en 1780, à Veigy en 1781, à Serraval en 1787, à Etrembières en 1788, à Aillon et au Châtelard, dans les Bauges, en 1789.

Beaucoup de Savoyards étaient partis, jeunes et souvent pauvres, de leur maison paternelle, pour l'Allemagne, la Suisse, l'Autriche. Cette émigration alpine vers les pays alémaniques prit une ampleur étonnante. On cite les Cartier, les Vulpillière, les Thévenet, les Morel, les Perrolaz et tant d'autres, originaires du Faucigny, qui fondèrent d'importantes maisons de commerce dans les pays qui les avaient accueillis, réussites parfois extraordinaires. Et Mgr d'Arenthon d'Alex disait de ces expatriés « qu'ils paraissaient comme des chevaliers avec les costumes des diverses nations d'où ils reviennent, en été, pour faire leur récolte ». Ils avaient besogné durement et senti tous les bienfaits d'une solide instruction; ils voulurent épargner à leurs descendants, à leurs compatriotes, les tâtonnements pénibles et incertains, les maladresses comptables, les bévues dues à l'ignorance et à la routine et tinrent à fonder, avec une partie de leurs économies, une école dans leur village natal. C'est ainsi que furent dotées les écoles de Cordon en 1691, de Saint-Nicolas de Véroce en 1702, de Saint-Gervais en 1703, d'Arâches en 1706, de Flumet en 1713, de Samoëns, de Marnaz et de Scionzier en 1717, de Champanges en 1720, de Jarzy en 1764, d'Arith en 1764, de Dingy-Saint-Clair et de La Frasse en 1765. Cette dernière école faisait partie de la paroise de Saint-Sigismond, mais le vicaire régent était établi au hameau de La Frasse, où il y célébrait les dimanches et les fêtes.

Ces actes généreux furent imités par des gens restés au pays. Certains, très à l'aise, ou ne possédant pas d'héritiers, léguèrent leurs biens à la paroisse, à la Chapelle, à la Confrérie, pour constituer le traitement d'un maître d'école, prêtre ou laïque. Le 18 juillet 1650, Maître Jean-François de Bergoend, des Gets, lègue sa maison et ses dépendances au vicaire de la paroisse, à charge pour celui-ci « d'enseigner la jeunesse ». En 1654, une demoiselle Anne de la Fléchère consacre 400 Ducatons à bâtir une école à Vanzy et 2.000 autres à fonder le traitement d'un vicaire-régent. D'autres paroisses bénéficièrent de dons importants pour leurs écoles, telles Thônes en 1681, Nancy-sur-Cluses en 1694, Viuz-en-Sallaz en 1703, La Biolle en 1714 et en 1722, Sciez en 1726, Annecy vit éclore de nombreuses fondations de 1713 à 1768.

En 1713, le Révérend Jean-Claude Fleury, Chanoine de la Collégiale, légua à la ville d'Annecy des immeubles et une somme suffisante, 20.000 florins de Savoie, pour l'établissement d'une école destinée à l'enseignement et à l'éducation des jeunes filles, école qui devait être tenue par deux maîtresses « filles ou veuves sans enfants », aux gages annuels de 350 florins chacune. Cette école fut créée le 10 juillet 1713, au second étage du n° 13 de la rue Notre-Dame, où furent longtemps les magasins Fournier et, par la suite, la firme Printania.

Le 1er janvier 1733, devant Maître Audé, notaire, les Nobles Burdet, d'Annecy, frère et sœur, donnent au Recteur de la Confrérie du Très Saint-Sacrement, le revenu de 300 livres et 24 ducatons « sous charge d'enseigner la jeunesse ». Le 20 juillet 1749, le Révérend Bernard Laydevant, prêtre de la Sainte Maison de Thonon, lègue un capital de 2.350 Livres 19 sols 3 deniers, produisant un revenu annuel de 120 livres, soit la valeur de six coupes de froment, en faveur de l'Ecole de garçons, toujours sise, au n° 2 de la rue Notre-Dame. Ces dispositions proposent une précoce et louable garantie monétaire, jugée nécessaire en ces périodes troublées. La coupe représentait 88 litres.

Cette école ne recevait pas tous les enfants de la ville. Les donateurs consacraient des sommes importantes à l'œuvre « de l'instruction et de l'éducation chrétienne des jeunes garçons que la misère ou l'incurie de certains parents condamnaient à l'ignorance et à tous les vices qui font ordinairement cortège à la paresse ». Cette générosité exprime une légitime amertume. Certes, chaque foyer ne possédait pas toujours des parents réfléchis, plein de sagesse, désireux de faire instruire leurs enfants et de surveiller attentivement leur conduite. Pour beaucoup, la vie était dure, les salaires bas, une dizaine de sous par jour, parfois trente ; les privations pesaient, cruelles, péniblement supportées, surtout durant les périodes de guerre ou d'occupation étrangère, malgré les distributions de grains, la taxe de la viande et les remises d'impôts. La main-d'œuvre infantile tentait d'amoindrir la misère des parents : souvent l'enfant devait gagner son pain, obligation plus impérieuse que l'apprentissage de la lecture. D'autres gamins ne faisaient rien : de tous les coins de la ville, on entendait

leurs cris aigus modulés sur tous les tons, et variés de cent manières; ils se poursuivaient dans les allées, se battaient sur les espaces verts des Pâquiers. Et l'on vit ainsi naître ces « bamboués » annéciens, à l'existence peu surveillée, au verbe haut, trop pittoresque souvent, éduqués à la dure, dédaigneux des leçons de civilité, souvent sales et déguenillés, qui, à l'instar des étudiants, vociféraient dans les rues, chapardant parfois, commettant de petits délits, attirant l'attention des gardes de police qui les jugeaient incorrigibles.

Dans l'acte d'une donation du 3 octobre 1755, établie encore en faveur de cette école trop délaissée, la Dame Charlotte-Louise Favre, veuve de Claude Jacquemet, marchande à Annecy, déplore l'attitude et le sort des enfants « les plus pauvres, dont la plupart sont misérablement élevés dans la fainéantise et l'irreligion ». Cette fondation était confiée aux soins des Administrateurs de l'Hôpital Notre-Dame; elle consistait en un capital de 3.300 livres dont l'intérêt à 5 % formait un revenu annuel de 165 livres. Ces revenus devraient être accumulés pour produire chaque année, toutes charges prélevées, la valeur de huit coupes de froment et six sommées de vin (la sommée représentait 120 litres), avec la somme de 180 livres et, en outre, le local propre à tenir l'école.

« A ces fins et pour procurer un salaire convenable au maître d'école, la dite Dame Favre a remis aux seigneurs administrateurs de l'Hôpital de cette ville, la généralité des biens et bâtiments qu'elle possède, en la paroisse d'Annecy-le-Vieux, avec appartenances et dépendances quelconques, plus les fonds de semences, fourrages, bestiaux et autres choses qui s'y trouveront, lors du décès d'icelle. »

Ainsi, précisait-elle, « le maître d'école sera suffisamment gagé, pour qu'il ne lui soit pas permis d'exiger ni de recevoir quoi que ce soit des enfants qui viendront dans son école, ni de leurs parents, ni d'autres personnes, sous aucun prétexte, « lequel maître sera chargé d'enseigner à ses écoliers, à lire couramment le latin et le français, la lettre de main, la civilité puérile, les vieilles écritures, et à écrire; avec les premières règles de l'arithmétique, sans leur donner jamais aucune règle pour la latinité, en leur faisant chanter quelquefois, sur la fin de la classe du soir, quelques cantiques spirituels ».

Et cette bonne Dame Favre, précautionneuse, attentive, gémissante devant l'ignorance « des vérités et des mystères de notre sainte Foy et des pratiques de la vie chrétienne, recommande au maître » de faire chaque jour, dans son école, la prière du matin et du soir, la pratique de l'exercice du chrétien pendant la journée, avec de fréquentes instructions familières et par interrogations, faire répondre ceux qu'il remarquera avoir le plus besoin de ces saintes instructions qui sont le plus nécessaires. Aussi prie-t-elle les Seigneurs administrateurs de l'Hôpital de veiller avec soin, à ce que ses intentions vertueuses et moralisatrices soient « exécutées pour la plus grande gloire de Dieu, l'éducation chrétienne de la jeunesse et l'édification du public ».

Elle n'était pas la seule à vouloir amender ces garnements insouciants et effrontés, car le 24 avril 1756, une personne anonyme fit don d'un capital de 1.500 livres, en augmentation de la fondation Jacquemet. L'acte de cette donation porte « la cense de ce capital à 4 % devra être appliquée à payer un membre du Chapitre de Notre-Dame, qui sera chargé de dire une messe chaque mois et de faire le catéchisme à la dite école, une fois par semaine ».

En 1765, un chanoine de la cathédrale, le Révérend Père Buaz, désolé de la pauvreté des résultats acquis, attristé de voir « que malgré toutes les instructions qui se font à Annecy, les jeunes garçons pauvres de la ville ignorent les principaux devoirs du chrétien », donne 8.840 Livres, pour les faire catéchiser et pour leur faire distribuer chaque fois sept livres six sols, afin de les rendre plus assidus ».

Enfin, à la date du 2 décembre 1768, Madame Veuve Buchard lègue, toujours en augmentation de la fondation Jacquemet, une maison, sise rue Notre-Dame, pour l'appartement du régent et pour la tenue de l'école de garçons. Le revenu annuel en était de 71 livres, ce qui portait le revenu total affecté à cette école (non compris la fondation primitive Jacquemet) à 348 livres 10 sols. Naturellement, ces différentes donations furent bien accueillies par les Conseils de Ville : une note, posée au bas de l'acte de la Fondation Fleury, le prouve avec simplicité : « A esté acceptée avec plaisir et avec reconnaissance, la pieuse fondation du Révérend Chanoine Fleury ».

D'autres dons permirent encore d'ouvrir des écoles, aux Houches en 1761, à Saint-Jeoire en 1763, à Saint-Roch, en 1764, à Ballaison en 1768, aux Contamines-Montjoie en 1772, à Montriond en 1775, à Passy en 1776 et à Pratz-Megève en 1779.

Certains conseils de paroisse n'étaient pas indifférents à cette propagande de l'instruction. Ils affectent souvent à des écoles, des legs ou donations destinées primitivement à d'autres fins, comme à Morzine en 1767. D'autres s'imposent, pour l'entretien d'un régent, apportant ainsi une subvention de la communauté. Ce fut le cas pour Châtel en 1701, Collonges-Fort-l'Ecluse en 1771, Le Biot en 1777, et Thoiry en 1783. Le 8 juin 1772, le Conseil de Sixt demande à employer, pour le traitement d'un maître de l'école, le produit de trois aumônes annuelles de l'abbaye, mais cette demande est rejetée par l'intendant de la province. Des pères de famille s'intéressent à l'instruction de leurs enfants. A Scionzier, trente d'entre eux apposèrent leurs signature sur l'acte de fondation en 1717; on en dénombra 52 à Serraval, en 1787. Les paroissiens de Bellecombe-en-Bauges, en 1662, et ceux de Seythenex, en 1676, se cotisèrent pour assurer le traitement d'un prêtre qui instruira la jeunesse de leur paroisse respective. Alby possédait deux paroisses: Saint-Donat et Saint-Maurice. Les habitants de cette dernière ne consentent à leur réunion qu'à la condition que le curé fasse résidence dans la cure de Saint-Maurice et qu'il ait un vicaire pour tenir les petites écoles.

Des villages assez reculés dans la montagne et peu populeux avaient tenu à posséder une école, tels La Rivière-Enverse, Les Clefs, Servoz, Novel. Des vicaires-régents existaient à Alby, à la Motte-en-Bauges, à Fessy, à Megève, qui possédant en outre trois écoles fondées par des particuliers, à Héry-sur-Ugine, à Morillon, à Combloux, à Saint-Ferréol à partir de 1735, à Saint-Jeoire, à Bellevaux où l'Abbé Testu est régent de latinité en 1774, à Annemasse, à Faucigny, à Marignier dès 1768. Dans cette dernière paroisse, un nommé Vincent Vuillet exerça, en 1666, les fonctions de marguillier et de maître d'école.

La liste n'en peut être complète; une telle recherche défierait les chercheurs les plus infatigables: on trouve également des écoles à Saint-Julien et dans la plupart des

paroisses du voisinage : Avusy, Cartigny, Lavouex, Onnex, Sezegnin, Landecy, Valleiry. Il en existe à Chevenoz, à Abondance, au Petit-Bornand, tenue par les religieux d'Entremont, à Duingt, où en 1789, Jean-François Desmaison enseigne, à vingt élèves, la lecture, l'écriture et le latin. A cette même époque, l'Ecole d'Ugine compte 75 garçons et 28 filles, celle de Manigod, 40 élèves. Alby a deux écoles florissantes, l'une tenu par un régent et l'autre, gratuite, par l'abbé Chambet, comptant de 30 à 40 élèves. Nangy bénéficiait d'une fondation importante de mille livres de capital. A Peillonnex, les chanoines instruisaient les enfants en 1771 ; les illettrés étaient peu nombreux. Il en était de même à La Giettaz, où le Curé Révérend Claude Vittoz, véritable savant, avait, dès 1741 et pendant 26 ans, consacré ses loisirs à l'instruction des jeunes enfants et même des adolescents. Il avait créé, dans son presbytère, un pensionnat dont la renommée fut si grande qu'affluaient des élèves de Sallanches, de Flumet, de Megève et même de Thonon. On y enseignait les principes de la religion, la lecture, l'écriture, le calcul, le plain-chant, le latin et même la théologie. D'autres pensionnats s'ouvrirent donnant les premières connaissances de latinité : Annecy en 1775, au Cohennoz en 1789, à Bonne en 1793, à Meillerie, tenu par un sieur Antoine Peray, à Abondance qui offre une véritable école de théologie.

Sauf les cas assez rares où un bienfaiteur fondait pour les filles un établisement spécial, les petites écoles étaient généralement mixtes, mais comme le nombre des femmes à la campagne qui savaient lire et écrire paraît avoir été toujours inférieur à celui des hommes, on peut en conclure que les fillettes fréquentaient moins les classes et qu'elles travaillaient plus à la maison. Dans les villes, elles étaient plus assidues que les garçons, mais elles avaient une école spéciale. Car on songea à leur éducation qui avait été trop longtemps négligée. Les Ursulines, ordre fondé en 1535, à Brescia, pour le soulagement des pauvres et des malades, s'occupaient également de l'instruction des jeunes filles. Approuvée par le pape Paul III en 1544, cette association se transforma, sous l'impulsion de Charles Borromée, en un ordre à vœux simples, destiné à l'enseignement. Etablies dans le Comtat-Venaissin, par Mme de Bermond en 1592 et

à Paris par Mme de Sainte-Beuve, les Ursulines formèrent en France plusieurs congrégations à vœux solennels. Elles se chargeaient d' « élever et d'instruire toutes les jeunes filles, qu'on leur présenterait, riches ou pauvres, de la ville ou des champs ».

Nous les trouvons, en 1636, à Chambéry, Sallanches et Thonon. Par convention du 27 novembre 1633, les Ursulines s'engagent à tenir « au dict Thonon, escole de deux ou trois classes, lesquelles escoles seront publiques et dans icelles, recevront toutes les filles, indifféremment qui se présenteront, à enseigner comme dans les autres maisons et escoles des dites Révérendes Dames, notamment comme dans celles de Chambéry, auxquelles filles enseigneront la doctrine chrétienne, à lire, à escrire et tous ouvrages et autres bienséances nécessaires et instruire les pauvres gratuitement. Elles recevront en pension celles qui se présenteront en honneste marché ».

En 1680, les Ursulines sont à Bonneville, où Louis Merlinge venait de fonder une école pour jeunes filles, auxquelles on devrait enseigner la lecture, l'écriture, l'arithmétique et tout ce qui est propre à former une bonne couturière et une bonne femme de ménage.

Elles ne vinrent pas à Annecy. Depuis 1639, des religieuses Bernardines de la Réforme de la Mère de Ballon, nouvel ordre fondé avec le concours de Saint François de Sales, fixé à Grenoble, s'étaient établies sur un terrain donné par une demoiselle de Montgaillard, et situé à l'endroit limité actuellement par la rue de la Préfecture et la rue Sommeiller.

Ces religieuses s'occupèrent de l'éducation des jeunes filles. Elles restèrent toujours si pauvres qu'elles ne purent jamais achever leur clôture et durent finalement s'en retourner, en 1753, à La Roche, d'où elles étaient venues. Elles furent alors remplacées par les Religieuses cisterciennes de Bonlieu, près de Sallenôves, auxquelles vinrent s'adjoindre les religieuses de Sainte-Catherine.

Lassées de voir leur domaine saccagé par les Bernois en 1536, les Genevois en 1590, éprouvées par des incendies dévastant leur couvent en 1593 et en 1628, ces religieuses décidèrent de chercher une demeure plus sereine, afin de s'occuper d'éducation. Dès l'an 1644, elles s'établirent au

faubourg de Bœuf, le quartier aristocratique de la ville d'alors, dans une maison achetée trois mois auparavant, d'un bourgeois nommé Claude Machet. Bien qu'elles eussent, par la suite, agrandi leurs possessions par l'acquisition de la propriété de Noble François De Loche, Seigneur de Montagny, et « qu'elles possédassent une partie du couchant de la rue » (les numéros allant de 31 à 37, actuellement), les sœurs de Bonlieu trouvaient leur habitation incommode, pour une école, et quand les Bernardines quittèrent leur couvent du Pâquier Mossière, elles se hâtèrent de s'y transporter. Elles donnèrent alors le nom de Clos Bonlieu à l'endroit qu'elles venaient occuper, en 1754.

L'ordre des Visitandines, fondé en 1610, s'est également occupé de l'éducation des jeunes filles. Quelques demoiselles de la bonne société s'en venaient au couvent établi place Saint-François. On leur enseignait les principes de la religion, la botanique, la couture, l'art de la dentelle et la broderie en or, argent et soie.

Saint-Julien avait des institutrices laïques, l'une d'entre elles, Jeanne Boral, décéda en 1658. Deux bourgeoises d'Evian, Mmes Grenat-Bellon et Buttet, dotèrent leur ville d'une école de filles, en 1699. D'autres paroises eurent souvent une école spéciale pour les filles « conduite par quelque veuve ou par quelque fille dont la vertu soit bien reconnue ». Mgr d'Arenthon d'Alex approuve, le 4 juin 1685, une petite communauté qui venait de se fonder à Contamine-sur-Arve, pour soigner les malades et instruire les filles de la paroisse.

En 1713, on note à Annecy, les « grands avantages que retire la Ville de l'Ecole de Filles établie par la piété du Révérend Chanoine Fleury, pour l'instruction chrétienne des jeunes filles ». Celles-ci « auront un soin particulier d'être fort dévotes à la glorieuse Vierge Marie et à Sainte Catherine, vierge et martyre ; elles tâcheront de se confesser souvent et de communier selon l'avis de leur confesseur ».

D'autres écoles se fondèrent à Saint-Gervais, à Marnaz en 1717, à Thônes en 1749, à Passeirier. Celle de Rumilly fut établie le 13 décembre 1740 ; elle reçut, le 31 janvier 1782, une fondation de deux sœurs, Louise et Antoinette

Longet, comprenant un revenu annuel de 40 livres et la propriété d'un immeuble qu'elles possédaient dans cette ville. Là encore, on préfère pour « l'enseignement de la dite jeunesse, des filles ou veuves manquant de fortune, qui seront plus aptes, par leur sagesse, leur talent et la modestie de leurs habillements, à former la dite jeunesse dans la lecture et la vertu ».

Le 1er février 1776, le Révérend Claude Guillot, curé d'Annemasse, fonda pour les filles du bourg et du hameau de Vallon, une école qu'il dota d'un capital de 2.100 livres. Le curé d'Arenthon laissa un revenu de 80 livres à donner chaque année à la fille la plus sage, la plus dévote, mais surtout la mieux instruire. De cette floraison d'écoles, l'Eglise s'était réservée depuis longtemps la direction, se fortifiant de plus en plus dans cette omnipotence. Les Avis donnés par Mgr Jean d'Arenthon d'Alex et insérés dans le Rituel du Diocèse de Genève, après 1661, témoignent de ce constant souci d'instruire chrétiennement : lecture, écriture, latin, plain-chant sont les éléments de base de cette formation. On veut partout des petites écoles, mais on les veut « pour la gloire de Dieu et la sauvegarde des âmes ». Et l'Evêque de donner ses motifs d'action : « Il ne suffit pas que la jeunesse apprenne à lire et à écrire, mais il faut en outre qu'elle s'instruise des vérités et des mystères de notre foi et des pratiques de la vie chrétienne. Et pour cet effet, il y faut établir exactement la prière du matin et du soir, la pratique de l'exercice du chrétien pendant la journée et y faire fréquemment des instructions familières et par interrogations sur tous les devoirs généraux et particuliers du chrétien ». Combien de donateurs ont copié ou fait copier exactement dans leur acte de donation, les directives de l'Evêque, pour être sûrs d'être conduits par les meilleures des intentions et recevoir une totale approbation.

Mais l'Evêque songeait aux besoins futurs de l'Eglise et à une sélection nécessaire. « Messieurs les Curés doivent se servir des petites écoles comme d'un moyen très propre pour discerner les enfants qui semblent avoir quelque vocation à l'état ecclésiastique et pour détourner de l'étude des lettres et du Collège ceux qui leur paraissent stupides et incapables d'y faire aucun progrès ». Si l'orientation est quelque peu brutale, la préoccupation utilitaire apparaît

encore dans ces conseils : « Ils doivent s'assurer que les enfants qui ont bonne voix, y apprennent le plain-chant, pour en être secondés dans leurs offices ; ce qui sera d'une très graned édification pour le peuple, d'un très grand soulagement pour eux et ce qui se pratiquera très aisément et sans frais, dès que l'usage en aura été introduit. »

Et si, à l'exemple des grands prélats des premiers siècles de l'Eglise, il faut que les ecclésiastiques tiennent des écoles de garçons, « il faut faire appel à « des veuves timorées ou à des filles vertueuses, pour tenir celles des personnes de l'autre sexe, dans leurs maisons. Et qu'à l'exemple du grand Saint Charles, ils veillent saintement sur les unes et sur les autres ».

On veillait, en effet, saintement sur les unes et sur les autres, sur toutes ces petites écoles, diverses, nombreuses, pittoresques, d'où s'épandaient, dans le calme des champs ou de la montagne, le monotone déroulement des prières, la pénible lecture collective des syllabes, l'ânonnant déchiffrage des manuscrits, l'apostrophe nerveuse du maître insatisfait de ses procédés pédagogiques.

Marcel REBUT.

OUVRAGES ET DOCUMENTS CONSULTÉS

Archives départementales, brochures diverses.

Archives municipales d'Annecy (Instruction publique).

Abbé GONTHIER : Œuvres historiques.

Edmond POGNON : « Histoire du Peuple français ».

Relations avec la Savoie d'une famille de seigneurs briançonnais :

LES BARDONNECHE - DES AMBROIS

La vallée de Névache, l'une des plus attachantes et des plus poétiques du Briançonnais, confine à la Savoie par le Col des Rochilles qui conduit à Valloire, par le Mont-Thabor et par le Col de la Vallée Etroite. Les crêtes, qui de la Cime de la Planette conduisent au Mont-Genèvre, la séparent de l'Italie.

Il n'en était pas de même jadis, ces territoires étant déjà réunis au cours des dix premiers siècles de notre ère, puis, à partir du XI[e] siècle, la vallée de Névache appartint à l'une des rares coseigneuries du Briançonnais: celle de Bardonnèche, du nom de cette vallée maintenant italienne, presque parallèle à celle de Névache et que le Col de l'Echelle relie entre elles.

A notre époque, le nom de Bardonnèche [1] évoque, pour la plupart d'entre nous, le premier grand tunnel alpin creusé par Sommeiller sous le Col de Fréjus et improprement appelé tunnel du Mont-Cenis.

Cependant, sur une éminence dominant la riante bourgade, quelques pauvres ruines d'un château attestent en-

---

(*) Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont facilité nos recherches, notamment Mlle Massot, Directeur des Services d'Archives des Hautes-Alpes et ses collaboratrices, MM. Mariotte et Perret, Directeurs des Services d'Archives de Haute-Savoie et Savoie, M. Paul Guichonnet, M. le Chanoine Secret, M. Francou, Bibliothécaire de Briançon, et M. Gustave de Bardonnèche, qui a bien voulu nous confier un manuscrit d'un membre de sa famille.

(1) Etymologie du nom : d'après M. le Chanoine Secret, qui a bien voulu nous communiquer le résultat de ses recherches, BARR = pré-indo-européen = sommet, rempart, avec l'élargissement sémantique DOT, DONNECHE = le bât, le mulet. Bardonnèche voudrait donc dire : relais de mulets au pied des cols de Fréjus et de la Roue.
Des Ambrois, d'après Durandi, donne la signification celtique : « le lieu du chant » (réunion de bardes).

core la grandeur passée de ceux qui furent les illustres seigneurs de Bardonnèche.

Nous nous proposons d'étudier quelles furent, au cours des siècles, les relations de certains de ces seigneurs avec la Savoie, n'envisageant ici que ceux ayant appartenu à la famille connue, dit Moreri, [2] « sous le nom latin de Bardonenchia, traduit indifféremment lorsque les actes furent écrits en français Bardonnesche ou Bardonenche », et à une branche cadette, connue sous le nom de Ambrois ou des Ambrois. [3]

Etant donné les luttes incessantes entre le Comte de Savoie et le Dauphin, nous serons amenés, dans la première partie de cet exposé, à traiter également des rapports des Bardonnèche avec les Comtes d'Albon.

Le premier seigneur de Bardonnèche connu est Witbald, qui mourut vers l'an 1050. L'étendue de ses états nous est révélée, en partie, par une donation que fit son fils Ponce à la Prévôté d'Oulx, qui venait d'être édifiée. Il possédait la haute vallée de la Doire, de la cascade de Galambre au sortir d'Exilles jusqu'à Montgenèvre en passant par Salbertrand et Oulx, la vallée de Valcluson jusqu'au Col de Pragelas, la vallée de Bardonnèche et celle de Névache.

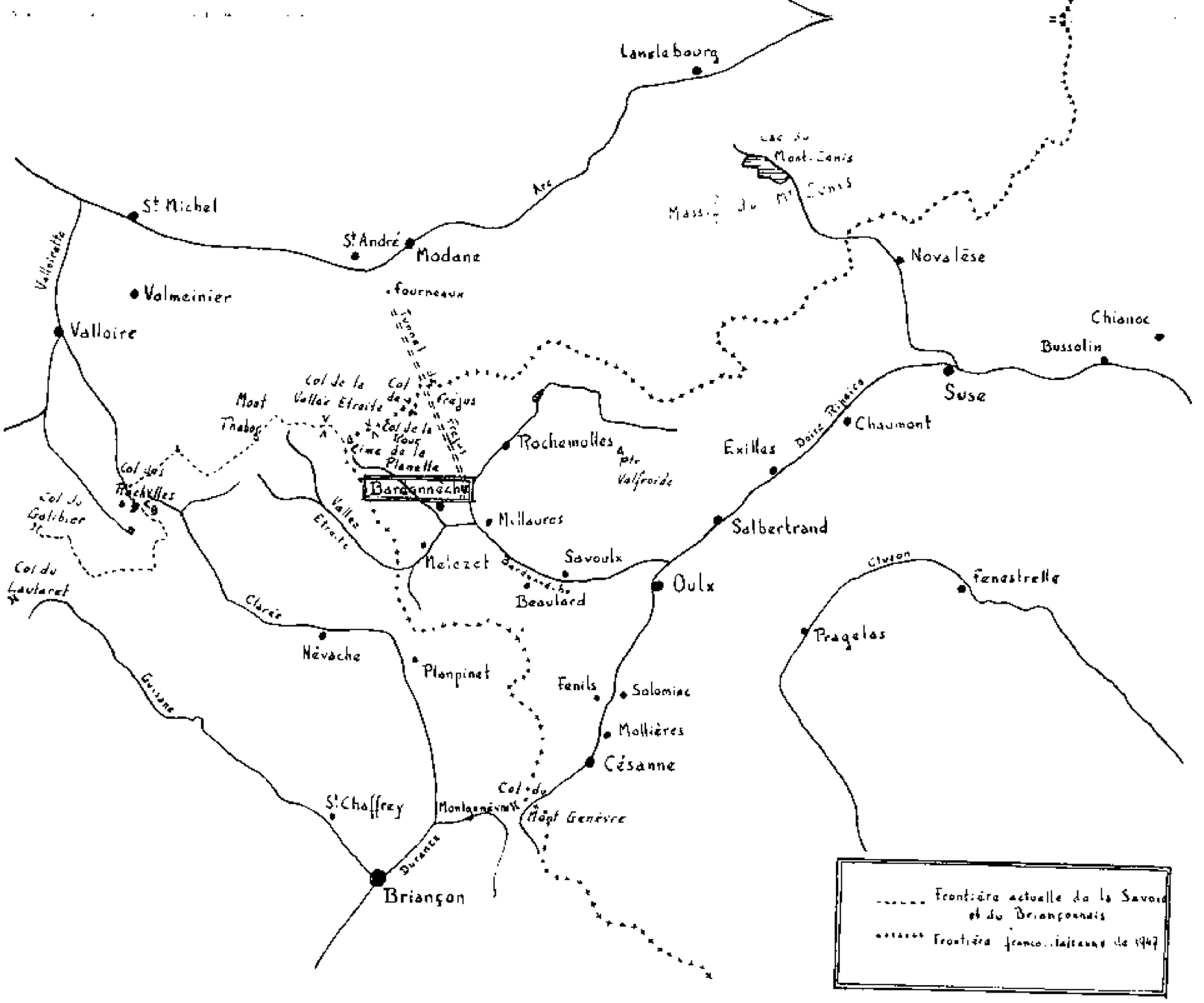
Totalement indépendant, il tenait son fief de la seule mouvance de l'Empire, dominant les quelques nobles vivant sur cette partie des Alpes Cottiennes.

Les seigneurs de Bardonnèche manifestent leur puissance en dotant généreusement, et parmi les premiers, l'ermitage créé par le prêtre Gérard, près de l'église Saint-Laurent d'Oulx, et qui devait devenir la puissante Prévôté où rivaliseraient Comtes de Savoie, Dauphins, Evêques et Papes. Par un acte non daté, mais établi entre 1050 et 1061, Ponce, assisté de son fils Pierre, de ses autres enfants et de sa femme, Ermesende, remet à Gérard et à ses compagnons toutes les dîmes et autres droits qu'il possède sur les églises

---

(2) Dictionnaire de Moreri, page 116.
Bardonnèche est orthographié, suivant les régions et suivant les siècles, Bardoneyche, Bardonesche, Bardonenche ou Bardonanche, avec un ou deux n.
Notons que les Bardonnèche, s'ils furent les premiers seigneurs du lieu, partagèrent par la suite la coseigneurie avec d'autres familles.

(3) Orthographié Ambrois, Ambroys ou Ambroix.


Lanslebourg
St Michel
St André
Modane
Valloirette
Valmeinier
Valloire
Fourneaux
Col de la Vallée Etroite
Col de Frejus
Mont Thabor
Col de la Roue
Pointe de la Planelle
Rochemolles
par Valfroide
Barraquette
Col des Thures
Col du Galibier
Col du Lautaret
Vallée Etroite
Millaures
Meleze
Savoulx
Beaulard
Salbertrand
Oulx
Exilles
Doire Ripaire
Chaumont
Suse
Bussolin
Chianoc
Mont-Cenis
Novalèse
Clarée
Névache
Planpinet
Guisane
Fenils
Salomiac
Mollières
Césanne
St Chaffrey
Montgenèvre
Col du Mont Genèvre
Briançon
Durance
Cluson
Fenestrelle
Pragelas
Frontière actuelle de la Savoie et du Briançonnais
Frontière franco-italienne de 1947

de Saint-Laurent et de Sainte-Marie d'Oulx, et dans toutes les paroisses du Montgenèvre à Exilles de Savoulx au Col de Pragelas. (4) Les Bardonnèche sont témoins aux actes passés en faveur de cette abbaye par les grands de l'époque, garants de certaines ventes faites à son profit. L'un d'eux, Jarente, en est prévôt en 1219.

Cependant, la situation géographique de la Seigneurie de Bardonnèche ne va pas tarder à nuire à son indépendance.

Dès le XI[e] siècle, le Comte de Maurienne devient son voisin immédiat : — par la Maurienne, que les cols de la Roue et du Fréjus mettent en communication avec les vallées de Bardonnèche et de Névache, — par la haute vallée de Suse dont il est souverain jusqu'à Exilles, à dater de son mariage avec la Comtesse Adélaïde de Suse.

A la même époque, le Dauphin Guigues, dit Guigues le Vieux, affirme sa souveraineté sur le Briançonnais jusqu'au Mont-Genèvre.

La Maison de Bardonnèche est enserrée entre ces deux puissants voisins, bien décidés à s'approprier, chacun pour soi, ce territoire qui les sépare.

Ils vont tenter, tour à tour, au début par l'intermédiaire des abbayes, de faire acte de souveraineté sur ces vallées.

Dès 1057, Adélaïde de Suse — qualifiée de Duchesse des Alpes Cottiennes par Pierre Damien, évêque d'Ostie — et Odon, Comte de Savoie, donnent à la Prévôté d'Oulx tous les droits qu'ils ont sur les églises de Césanne, Oulx, Salbertrand, Saint-Just de Suse. (5)

Plus tard, en 1219, leurs descendants, ratifiant un don à l'abbaye de Saint-Just, y mentionnent une part de la juridiction de Bardonnèche.

De son côté, en 1058, le Comte d'Albon Guigues le Vieux attribue au monastère une part des dîmes qu'il possède dans le Val de Césanne et sur les églises Sainte-Marie d'Oulx et Saint-Jean de Salbertrand. (5) En 1189, le

---

(4) — Donation confirmée par l'archevêque d'Embrun Viviniun.
— Cf. Collino : « Le Carte della Prevostura d'Oulx », N° II.

(5) Collino, op. cit. N° VII, N° X.

Dauphin Hugues III concède aux chanoines d'Oulx toutes les mines, du Col de la Roue à Exilles et du Mont-Genèvre à Chaumont.

Cependant Hugues de Bardonnèche et son fils Aynard, en 1202, puis en 1219 Aynard seul, remettent à l'abbaye d'Oulx la montagne de Valfreyde, au Nord-Est de Bardonnèche. Ils s'y réservent certains droits de justice et de chasse mais partout conservent, au mépris de la donation du Dauphin, ces mêmes mines d'argent que celui-ci avait déjà remises à l'abbaye. (6)

Ces premières tentatives d'emprise sont compensées par les marques d'une grande considération de la part des deux rivaux.

Le 6 des Calendes de Mars 1119, Pierre de Bardonnèche est présent à l'acte par lequel Amédée III, Comte de Savoie, remet à l'abbaye d'Oulx la cense que les chanoines lui devaient pour leurs maisons.

Car les Bardonnèche tiennent l'un des rangs les plus brillants à cette cour de Suse où se retrouvent une partie de la noblesse de Savoie et de celle de la vallée de la Doire. Ils s'allient avec les nobles de Maurienne. Dès le début du XIII[e] siècle, Aynard épouse une « Dame » de l'illustre famille de La Chambre, comme le prouve l'acte de donation de la montagne de Valfreyde cité plus haut. Plus tard, au XV[e] siècle, la famille de Bardonnèche s'unit à la famille Mareschal et à celle de Muris. (7)

Parallèlement, les seigneurs de Bardonnèche cherchent à étendre leurs possessions dans ce territoire du Comte de Savoie, compensant ainsi, d'une certaine manière, les pertes qu'ils subissent dans leur propre seigneurie.

Tout comme les familles les plus illustres, les Bartolomei, les Aigueblanche, les Auruce, les Sires de Jaillons, ils ont une maison dans la rue principale de Suse. Certains même en font leur résidence habituelle, tel ce Claude de Bardonnèche qui, toujours possessionné à Bardonnèche-

---

(6) Collino, op. cit., n° CCXLIII.

(7) Agnès ou Agnesette, fille d'Alzias ou Izoard de Bardonnèche, fils d'Hugues, épouse Jacquemet Mareschal vers 1423. Jordanet de Bardonnèche épouse Antoinette de Muris, qui possède des rentes, fiefs et domaines en Maurienne.

Rochemolles, y vit vers 1384. Ils en ont une autre dans le bourg de Saint-Michel de Maurienne. (8)

Au XIV[e] siècle, ils tiennent sous la mouvance du Comte de Savoie, le fief de Chianoc, ayant appartenu jadis à la Maison de Jaillons. Le fief de Bussolin les compte, avec les Jaillons, les Bartolomei, les Bertrand, parmi les nombreux coseigneurs qui le dominent.

S'ils font bonne figure auprès des nobles susins et savoyards, du côté des Dauphins on reconnaît leur importance.

Les Bardonnèche, en particulier les Chevaliers Aynard et Boniface, assistent « parmi les plus grands seigneurs du Dauphiné » (9) aux traités réglant les droits des Dauphins. aux actes d'hommage qui leur sont rendus par leurs vassaux et à ceux qu'eux-mêmes doivent rendre à certains évêques. (10)

Les hautes fonctions de bailli leur sont confiées à différentes reprises.

Perceval de Bardonnèche est bailli du Grésivaudan, puis du Gapençais en 1287, après Boniface, bailli en 1282. En 1333, un autre Boniface exerce cette fonction où l'on trouvera en 1335, un autre Perceval.

Dans le Briançonnais, c'est au bailli Jordan de Bardonnèche que Béatrix Dauphine demandera, en 1303, de verser 20.000 livres des deniers de sa recette à Mainfroy, Marquis de Saluces, pour la dot de Marguerite de Viennois. (11)

---

(8) Les fils de Boniface de Bardonnèche, comme le prouve le testament de N. Mareschal en 1400 (Supplément à l'Armorial et Nobiliaire de l'Ancien Duché de Savoie » de de Foras.

(9) CHORIER : « Histoire Générale de Dauphiné », page 251, T. II.

(10) Aynard : en 1225, témoin d'un traité conclu entre Soffrey, évêque de Grenoble, Guigues Dauphin et Guiffrey de Salvaing de Boissieu (Moreri)
En 1232 — présent à l'hommage de Guigues-André à l'évêque de Gap (msc Bardonnèche),
— garant, avec d'autres seigneurs, des décisions testamentaires du Dauphin en faveur de sa fille Béatrix, Comtesse de Montfort (msc Bardonnèche).
Pierre damoiseau : 1251 — présent à l'hommage du Dauphin à l'évêque de Gap (Moreri).
Boniface : 1284 — garant du traité qui règle les droits de la Dauphine Béatrix en sa qualité de veuve du Dauphin Guigues (Valbonnais : « Histoire de Dauphiné », page 234, T. I).
Un autre Boniface : — assiste : en 1326 à l'hommage du Comte de Valentinois au Dauphin (Chorier, op. cit. page 251, T. II),
— à l'assemblée réglant le différend entre l'évêque de Valence et le Comte de Valentinois (Chorier, p. 261, T. II),
— fait partie des six arbitres désignés pour régler la juridiction du Comte de Valentinois et du Dauphin sur les terres de Royans, possession du premier, en 1332. (Guy Allard - Mélanges historiques).

(11) Valbonnais, op. cit., p. 203, tome I.

De même, de nombreux Bardonnèche assument la tâche de châtelain ou vice-châtelain, en particulier à Valloui-se, Saint-Martin de Querrières, Exilles, Oulx, etc.

En considération des services rendus, et par politique aussi, les Dauphins — qui n'oublient pas le voisinage des Bardonnèche avec les Comtes de Savoie — leur remettent des terres. Celles de Sénechet de Vizille, dans le mande-ment d'Oisans, la maison forte des Vigneaux, sont concé-dées à Hobert par Béatrix Dauphine, en 1284. [12] A Bonne-ville-en-Faucigny, Jean Dauphin, du consentement de Béa-trix sa tutrice, investit en augmentation du fief de Bardon-nèche, Boniface des biens delphinaux qu'il possède à Néva-che. [13] Cette donation montre bien qu'à cette époque les Dauphins possèdent déjà une partie des biens des Bardon-nèche à Névache. La charte qu'ils accordent, un peu plus tôt en 1250, aux habitants de cette communauté, en pré-sence de Montarsin de Bardonnèche, le confirme.

En effet, patiemment, avec habileté, ils ont pénétré dans le fief des Bardonnèche. Aux portes de leur domaine à Montgenèvre, au XI[e] siècle, ils sont peu après maîtres de Césanne. Ils s'y font reconnaître, en 1155, par l'Empereur Frédéric Barberousse, leur qualité de seigneur souverain avec le droit d'y battre monnaie. Ils prennent ainsi le titre de Marquis de Césanne, opposé au titre de Marquis en Italie des Comtes de Savoie. Les Bardonnèche, en partie évincés, ne conservent plus que quelques droits de cosei-gneurie connus plus tard sous le nom de fief Frelin. Les nouveaux souverains descendent la vallée de la Doire, affirment leur autorité à Oulx, Salbertrand, Exilles. En 1235, les Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem leur ren-dent hommage pour leur possession de Chaumont. Les Dauphins reculent ainsi la frontière du Marquisat de Suse presque aux portes de sa capitale, [14] tandis que les Bar-donnèche se contentent, dans la vallée de la Doire, de quelques parts de coseigneurie qui iront s'amenuisant.

---

(12) Concession, confirmée par Humbert Dauphin et Anne Dauphine, puis en 1310, par Jean Dauphin (msc Bardonnèche).

(13) Acte passé le 27 septembre, Mardi avant la Saint Michel de l'an 1272, confirmé le 3 octobre 1282 par Anne et Humbert Dauphin, puis en 1310 par le Dauphin à Hugonet, fils de Boniface.

(14) Cette frontière sera fixée, par la suite, au Rif de Gelasse, entre Chaumont et Suse.

L'année 1250 marquera la fin de leur indépendance. Pierre et Guillaume, fils d'Aynard, Pierre, Odon et Montarsin, frères, fils de Rodolphe, et Hugues, fils d'Hugues, prêtent hommage à Guigues Dauphin dans le château de Briançon et reconnaissent tenir en fief du Dauphin tout ce qu'ils possèdent dans la région de Névache-Bardonnèche. (15)

Cette politique habile va être poursuivie au cours du XIV^e^ siècle qui sera très favorable aux Dauphins. Ils seront aidés par quelques maladresses commises soit par les Comtes de Savoie soit par les coseigneurs de Bardonnèche et qu'ils ne laisseront pas échapper.

En 1303, après le meurtre de Bocsozel, parent et ami du Comte de Savoie, par le châtelain du Dauphin, les faits d'armes se renouvellent entre les deux ennemis. Jordan de Bardonnèche revenait de Rome, en compagnie de Jean de Saint-Savin et de Guillaume Grinde, juge delphinal, où ils étaient allés plaider la cause du Dauphin auprès de Charles de Valois, désigné comme arbitre entre les Comtes de Savoie et d'Albon. Les trois ambassadeurs sont arrêtés par le châtelain de Suse, dépouillés de leurs biens et faits prisonniers.

En 1330, suivant Guichenon, ou 1331 d'après Valbonnais, le Comte de Savoie, faisant irruption en Faucigny, s'empare des biens de Perceval de Bardonnèche que Guigues VIII lui réclamera. (16)

Mais la faute de l'un des coseigneurs de Bardonnèche amène le Dauphin à intervenir directement dans les affaires de la coseigneurie.

En 1329, Bermond, usurpant le nom du podestat de Bardonnèche, s'empare des titres et papiers permettant aux habitants de se régir. Cet acte, s'ajoutant à d'autres vexations commises par les coseigneurs, entraîne la plainte des habitants auprès du Dauphin. Une enquête est faite par le juge delphinal de Briançon, le 4 mai 1329. Les coseigneurs (une trentaine issue de la même souche) prennent peur et

---

(15) Pierre, deux ans plus tard, rendra hommage au même Dauphin, mais sans reconnaître sa terre (Moreri).

(16) GUICHENON : « Histoire généalogique de la Royale Maison de Savoie, page 387. — CHORIER, op. cit., tome II, page 258.

s'empressent d'accorder, le 4 janvier 1330, une charte consignant les droits respectifs des seigneurs et des habitants. Guigues Dauphin la ratifie une première fois le 14 juin 1330 à Oulx, en présence du Prévôt Flocard Bérard [17] et une deuxième fois le 27 juin 1332.

Mais cet acte du 27 juin 1332 est plus qu'une simple confirmation de charte. Il est, en fait, un véritable traité d'alliance entre le Dauphin, les coseigneurs de Bardonnèche, les syndics des communautés de Bardonnèche, Rochemolles, Beaulard, Névache et Oulx. Le Dauphin s'engage à assurer leur protection, à faire la guerre contre leurs ennemis et spécialement le Comte de Savoie. De leur côté, les habitants et les coseigneurs reconnaissent — fait capital — le Dauphin comme leur seigneur suzerain. Ils deviennent ses fidèles serviteurs et combattront pour lui ses ennemis, tout particulièrement le Comte de Savoie. C'est qu'en effet on se trouve à nouveau en pleine guerre avec ce dernier. Il importe donc d'être sûr d'une bonne défense de ce côté-ci de la frontière. Mais cette bonne défense va être compromise par une de ces aventures amoureuses auxquelles le Dauphin Guigues est si facilement enclin.

Au cours d'un voyage dans le Briançonnais, Guigues VIII est l'hôte du Chevalier François de Bardonnèche, dont la destinée, promise aux plus grands honneurs, allait être tragique.

Fils de Jordan, François apparaît comme l'un des principaux seigneurs de la coseigneurie de Bardonnèche, dont il possède la quatrième partie. C'est lui qui, au nom des autres coseigneurs, établit la charte de 1330. Dans celle de 1332, lui seul parmi les coseigneurs est nommé avec Hugo de Bardonnèche. Il jouit de la confiance du Régent Henri de Metz et, plus tard, de celle de Guigues VIII. En 1332, il est bailli du Briançonnais et, à différentes reprises, châtelain d'Exilles. En 1325, il est caution, avec le Dauphin Guigues, Henri de Metz, le Prévôt d'Oulx et les plus grands seigneurs, pour le remboursement de 5.300 florins empruntés à un juif d'Avignon afin de soutenir la guerre contre le Comte de Savoie.

---

(17) Fauché-Prunelle : « Essai sur les Anciennes Institutions autonomes et populaires des Alpes Cottiennes-Briançonnaises ».
Chevalier Louis des Ambrois de Névache : « Notes et Souvenirs inédits ».

Plusieurs fois le Dauphin le charge de missions de confiance. C'est au cours de l'une d'entre elles le retenant auprès du Comte de Savoie que Guigues VIII, reçu dans le château de François, s'éprend de la fille de son hôte et l'enlève. De cette union naîtra un fils appelé Jean. (18)

De retour dans son domaine, François, outragé par la conduite du Dauphin, se révolte. Il soulève contre lui les populations de Bardonnèche, Oulx, Salbertrand, Césanne et autres lieux, et révèle au Comte de Savoie des secrets importants. Il lui remet le château d'Exilles, position clef de toute la région, puis reconnaît le tenir en fief du Comte de Savoie, auquel il rend hommage et jure fidélité.

Le châtelain d'Exilles, Mathieu Pélerin, part aussitôt à Romans, pour informer le Dauphin de ces graves événements. Guigues ordonne des poursuites. François est arrêté, emprisonné dans ce même château d'Exilles. Violentant ses gardiens, il s'empare des clefs, s'étant ménagé dans la place les partisans du Comte de Savoie, et s'évade. Repris par les partisans du Dauphin à Exilles, il est transféré au château de Pisançon dans le Viennois, d'où il s'évade à nouveau et retourne dans le Briançonnais.

Toute la noblesse du pays et la plupart des habitants épousent sa cause. Le Comte de Savoie ne tire cependant pas de cette révolte tout le parti qu'il pourrait. Il lui serait facile de s'emparer du Briançonnais d'outre-monts enlevant ainsi au Dauphin ce rôle de « portier des Alpes » que celui-ci lui dispute. Mais il est alors trop occupé en Grésivaudan où cependant les événements de Bardonnèche vont le servir. L'un des coseigneurs de Névache, Aragon de Névache, agnat de François, trahit à son tour. Chargé de défendre le château de Paladru, il le livre au Comte de Savoie qui s'en empare, dit Valbonnais, « par une intelligence secrète ». Il paiera cet acte de sa vie et, en 1334, est décapité à Névache devant son château. (19)

La mort du Dauphin Guigues VIII, tué au siège de la Perrière, le 29 juillet 1333, met fin au conflit avec le Comte de Savoie. La paix est signée à Lyon le 7 mai 1334.

---

(18) Humbert II le chérira, lui donnera la terre de Châteauvillain dans le Viennois et l'armera lui-même chevalier.

(19) VALBONANIS, op. cit., page 296, tome I et page 250, tome II.

Humbert II succède à son frère, visite ses états et se rend en Briançonnais.

Il s'acharne contre François. En 1334, à Oulx, dans un grand appareil, en présence d'une foule nombreuse, entouré de jurisconsultes, de son chancelier, de son confesseur, de l'évêque de Genève Pierre II de Faucigny et de grands seigneurs, il prononce une sévère sentence contre lui. (20)

François, accusé de rébellion et de félonie, est condamné à la confiscation de tous ses biens, au bannissement des terres delphinales. Ordre est donné à la population de le livrer contre une récompense de 500 florins d'or s'il est vivant, 300 s'il est mort. Toutes ses maisons à Bardonnèche, à Cels près d'Exilles, doivent être détruites. Sa femme et ses enfants sont bannis des bailliages de Briançon et d'Embrun.

François continue, plusieurs années encore, sa vie errante de proscrit. Puis, vieilli, fatigué de toutes ces luttes dont il craint les conséquences pour les Briançonnais, il se laisse arrêter dans le Viennois. Tout d'abord condamné à être exécuté publiquement, sur l'intervention de la noblesse amie et de ses parents qui doivent payer 1.000 florins d'or, il est noyé dans le Rhône, près du château de Quirieu, où il était prisonnier. (21)

Humbert II tirera un remarquable parti de la rébellion de François et de ce qui fut, en fait, une faute de son frère. Il s'affirmera en souverain de la région. Tout d'abord, il se fait rendre hommage par tous les hommes des vallées, y compris ceux de Bellin, dans la vallée de la Varaïta, où François était seigneur.

Par une série de traités, dont le plus important est celui du 13 novembre 1333, passé avec Pierre et Constant de Bardonnèche, il s'empare de la portion de parerie de

---

(20) Le mois n'est pas indiqué dans la sentence. Certains auteurs ont supposé qu'il s'agissait du mois d'octobre. Ulysse Chevalier, dans « Choix de documents historiques inédits sur le Dauphiné », le situe entre le 21 et le 23 mai. — Voir le texte intégral de cette sentence dans VALBONNAIS, op. cit., tome II, page 257 et suivantes.

(21) Dans une lettre du 19 septembre 1346 (publiée par Ulysse Chevalier, op. cit.), Henri de Villars, Gouverneur du Dauphiné, décrit au Dauphin qui se trouvait à Avignon, le supplice de François. Sorti en chemise et caleçon, pieds nus, du château de Quirieu, il fut lié par une longue corde, jeté dans l'eau, puis ramené à la surface où l'on s'assura de sa mort. Afin que son corps fût bien privé de sépulture, deux grosses pierres furent attachées au cadavre qui s'enfonça définitivement dans les eaux du Rhône.

plusieurs coseigneurs et même des terres franches et indépendantes de toute sujétion qu'ils pouvaient posséder. En échange, il remet à certains d'entre eux des terres dans le Viennois, le Grésivaudan, ou dans le Trièves au Percy et au Monestier.

Il dispose en toute liberté des biens confisqués à François et devient ainsi le plus important parier de la coseigneurie. Une bonne partie des Bardonnèche est maintenant reléguée dans l'arrière-pays: dans la Vallouise, le Gapençais, le Trièves. (22)

Quelques-uns d'entre eux, bien que n'y résidant plus, gardent encore quelques parcelles ou d'infimes droits dans la coseigneurie de Bardonnèche. Ceux qui ne l'ont pas quittée la tiennent en parerie avec le Dauphin, y conservant cependant les droits de haute justice et de perception des impôts. Petit à petit, ils deviennent, sous les Rois-Dauphins, de simples feudataires. Tous, quelle que soit leur résidence, se comportent alors en loyaux sujets.

Ils s'illustrent dans les combats contre le Duc de Savoie. Jean, troisième du nom, de la branche de Trièves, se bat dans les rangs de la compagnie d'ordonnance de Clermont-Dampierre à la journée de Cérisoles, en 1544, et s'y fait remarquer par son courage. Alexandre, à la bataille de Pontcharra, est, sous le commandement de Prabaud, l'un des chefs de l'infanterie qui joue un rôle déterminant. Elle permet à Lesdiguières de pousser sa cavalerie et d'emporter sur le Duc de Savoie la magnifique victoire de 1591. Lors de la campagne de 1597, toujours contre le même ennemi, Lesdiguières, après avoir occupé Aiguebelle et avant d'entreprendre l'assaut de la tour de Charbonnière, s'empare du château de La Rochette. C'est à « Bardonnanche », raconte Videl, secrétaire du futur connétable, qu'il remet la garde de la ville et du château, avant de poursuivre sa campagne vers Chamoux. Mais, accompagnant le Duc de Créqui envoyé en 1598 par Lesdiguières sur Aiguebelle, Bardonnèche est fait prisonnier avec son illustre chef et quelques-uns des meilleurs capitaines, par Charles-Emmanuel qui commande en personne. (23)

---

(22) Ils y forment la branche des Vicomtes de Trièves, se subdivisant elle-même en celles des seigneurs de Teneau, de Sousville, de Tourres et de Thorane.

(23) VIDEL : « Histoire du Connétable de Lesdiguières ».

Au cours de ces mêmes guerres, la vallée d'Oulx et son fort d'Exilles sont également l'enjeu de combats. Ce n'est plus alors avec les Bardonnèche, définitivement soumis au Roi-Dauphin, que le Duc de Savoie cherchera à avoir des intelligences, mais avec le sieur de La Cazette, gouverneur d'Exilles, devenu coseigneur de Névache par achat de la part d'Hippolyte de Bardonnèche.

Cette vente eut lieu le 14 juin 1577. Les Bardonnèche cessent alors d'être coseigneurs de Névache. Quelques années plus tard, le 7 juillet 1600, Gaspard de Bardonnèche vend tous ses biens à la famille Jouffrey, originaire de Saint-Chaffrey, près de Briançon. Le dernier descendant de la branche demeurant à Bardonnèche s'installe alors en Provence. [24] Entre 1670 et 1704, toutes les communautés de Bardonnèche, Mélezet, Beaulard, Millaures, Rochemolles, rachètent les droits féodaux, ne dépendant plus désormais que des rois de France.

Ainsi, malgré son désir de mettre son emprise sur la seigneurie de Bardonnèche, qui commandait au XI[e] siècle l'importante vallée de la Doire, la Maison de Savoie doit s'incliner devant son rival. Parce qu'elle ne sut ou ne put pas profiter de la chance que lui offrait la trahison de François, elle devra attendre le XVIII[e] siècle pour s'emparer d'un territoire d'où les de Bardonnèche seront alors absents.

Et pourtant, les hasards d'un traité rangeront certains Bardonnèche parmi la noblesse savoyarde, feudataire des Comtes et Ducs de Savoie.

La grande Dauphine Béatrix, fille de Pierre de Savoie, dame de ce Faucigny qu'elle transmettra aux Dauphins de Viennois, avait donné de fréquentes marques de considération aux Bardonnèche, en particulier à Boniface. S'il est bailli du Faucigny en 1279, il ne semble pas cependant devoir y faire souche. Il y possède des biens, dont une terre lui est réclamée, en 1284, par Gaston de Béarn, alors mari de Béatrix Dauphine. [25]

---

(24) Marié à Blanche de Boniface de la Motte, il eut deux filles (mse Bardonnèche).

(25) Chorier : Supplément à l'estat politique du pays de Dauphiné.

C'est avec Guy de Bardonenche [26] que commence au XIII[e] siècle la lignée de cette maison qui, à partir de 1355, deviendra comme les autres Faucignerands, feudataires des Comtes de Savoie.

Elle s'installe dans un château, appelé Château de Bardonenche, situé « au pied de la Montagne de Mole... en la paroisse de La Tour de Foucigny, entre les Bourgs de Saint-Joire et de Viuz-en-Sallaz » dit Charles-Auguste de Sales dans son « Pourpris Historique ».

Très vite, les Bardonenche prennent le titre de Seigneurs de la Maison forte de Bardonenche, de Crissinge et de Folliet en Faucigny. Ils étendent leurs fiefs et leurs rentes féodales dans le Genevois et le Faucigny, à Thiez, Toisinges, Crissinge, Arenthon, Manigod, Taninges, Verchaix dans le mandement de Samoëns.

Ils conservent non seulement le nom de la branche souche du Dauphiné mais aussi sensiblement le même écu Il porte: « D'argent au treillis de gueules cloué d'or, au chef de même chargé d'un aigle issant de sable langué de gueules ».

Ces armes, dont Charles-Auguste de Sales dit qu'elles étaient très connues, figuraient dans la chambre basse de l'ancien château de Sales, à Thorens, détruit par les troupes de Louis XIII en 1630.

D'emblée, les Bardonenche occupent une place importante en Faucigny. Boniface, en qualité de bailli, prononce en décembre 1279, avec Bernard de Guez, juge du Faucigny, une sentence réglant le différend entre le chapitre de Genève et Béatrix, dame de Faucigny, au sujet du territoire de Vernanche, sous le château de Monthoux. [27]

Au XIV[e] siècle, le chevalier Albert ou Obert, châtelain de Sallanches, l'est aussi du mandement de Cluses-Châtillon et, un peu plus tard, Perceval, damoiseau, qui possède une maison à Bonneville, assume également cette charge.

---

(26) Nous retenons pour la branche installée en Faucigny l'orthographe Bardonenche plus utilisée dans cette région.

(27) Mémoires et Documents de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, tome XIV, page 160.

Claude Jacques, seigneur de Folliet, est le dernier des Bardonenche à prendre, à deux reprises, en 1530 et 1541, le titre de bailli du Faucigny et de châtelain de Châtillon-sur-Cluses.

Le Comte de Savoie nomme, en 1287, le chevalier Aynard à la charge de bailli de Bresse, charge qui était, dit Guichenon, en grande considération « dont il ne faut autre témoignage que la naissance et la qualité de ceux qui l'ont possédée de temps en temps. » Il ne l'assume cependant qu'une année car en 1288 Pierre d'Oncieux, Seigneur de Douvres, lui succède. (28)

Guillaume, châtelain de Bonneville, rend les comptes de sa châtellenie le 18 avril 1327. Puis, en compagnie des grands Faucignerands, Martin de Bonneville, Guillaume de Monthoux, Graton de Viry, il accompagne le Dauphin Guigues VIII en Flandres à la bataille de Cassel, gagnée par le Roi de France les 23 et 24 août 1328. Le 3 mars 1336, le Dauphin Humbert II le désigne pour être conseiller du bailli de Faucigny.

C'est dans la Maison de Bardonenche que Louis Allemand, évêque d'Arles, choisit son écuyer, et que Jean de Savoie, évêque de Genève, désigne son maître d'hôtel. (29)

Presque à la même époque, Noble Jean, qui possède une maison à Annecy, est au service de Louise de Savoie, Vicomtesse de Martigues, puis de son fils, François de Luxembourg, remplissant à deux reprises, à partir de 1522 puis en 1535, les fonctions de châtelain de Château-Vieux de Duingt.

Tout comme les Bardonnèche de Dauphiné, ceux du Faucigny obéissent à la règle qui veut que toute famille noble donne des fils ou des filles à l'Eglise.

Parmi les fils, Jean est prieur de Peillonnex, de 1450 à 1477. Rodolphe, chanoine à la cathédrale de Grenoble, fonde et dote la chapelle Notre-Dame de Consolation en l'église de La Tour-en-Faucigny. (30)

---

(28) Guichenon : « Histoire de Bresse et du Bugey ».

(29) En 1439, Noble François, fils de Jean.
Vers 1519 probablement, Noble et Généreux François, seigneur de Crissinge. Supplément à l'Armorial et Nobiliaire, op. cit.

(30) Ch. A. de Sales : op. cit.

Les filles entrent à la Chartreuse de Mélan, qui fut fondée par Béatrix de Faucigny et lui offrit un lieu de sépulture ainsi qu'à certains de ses descendants.

Françoise y est moniale ; elle y meurt en 1430. Puis, un siècle plus tard, de 1534 à 1539, Dévôte Jeanne tient le rang de 25e prieure de la Chartreuse, tandis que, onze ans plus tard, Colette en est sous-prieure.

Marguerite de Bardonenche, entrée au Couvent des Clarisses de Genève, subit avec le même courage que ses compagnes les épreuves que leur imposent les Réformés en 1535. Comme elles, elle quitte son couvent le 30 août de la même année, pour se rendre, après une étape, dans le couvent de la Sainte-Croix d'Annecy, que le Duc de Savoie, Charles III, a mis à la disposition des nonnes. Elle est au nombre de ces 23 religieuses que la ville d'Annecy, en liesse, accueille avec les manifestations débordantes d'enthousiasme que l'on connaît. Sœur Marguerite meurt entre 1538 et 1548, dans le couvent de Sainte-Claire où elle est enterrée.

Parlant de la Maison de Bardonenche, Dom Luc de Lucinge dit qu'elle fut « une des plus illustres de l'Estat par les beaux employs qu'elle a eu et les grandes alliances qu'elle a faict depuis plusieurs siècles ».

Nous ne retiendrons que quelques-unes de ces nombreuses alliances ou relations, car leur énumération complète serait fastidieuse.

Dès le XIVe siècle, les Bardonenche s'allient, à plusieurs reprises, aux de Chissé, aux de Thoire, aux Montmayeur, aux de Livron, aux Menthon-Dingy et à la puissante Maison de Lucinge. (31)

Au XVe siècle, plusieurs Bardonenche sont caution aux mariages des nobles de Lucinge : à ceux de Pierre de Lucinge et de Jeannette de Thoire, de Claude de Lucinge et

---

(31) Francoise de Bardonenche, qui vivait en 1380, épouse Henri de Chissé. — Le chevalier Jean de Bardonenche épouse Nicolette de Chissé.
Françoise de Bardonenche épouse Pétremond de Chissé, seigneur de Fillinges. — Humberte épouse Messire Jean de Chissé. Docteur en Droit.
Marie, fille de Jordanet (elle teste en 1450) épouse Jean de Montmayeur (Pourpris historique).
Aymonette épouse Pierre de Livron (1430).
Marguerite était l'épouse d'Etienne de Thoire (mort vers 1446).
Avant 1360, Louis de Bardonenche, seigneur de Crissinge, épouse Jacqueline de Menthon-Dingy.
Péronne ou Pernette, fille de Louis, épouse Aymon de Lucinge, troisième du nom (de FORAS, op. cit.).

Marguerite de Compey, de Jean de Lucinge et Louise de Menthon-Montrottier. La confiance et l'estime que les seigneurs de Lucinge accordent aux Bardonenche s'expriment par le choix de Noble et Puissant Claude de Lucinge qui désigne, en 1454, Jean, Prieur de Peillonnex, comme son exécuteur testamentaire.

Nous mentionnerons simplement pour mémoire l'union, au XIII[e] siècle, de Raoulette de Bardonenche et de Pierre, seigneur de Sales, qui ferait ainsi figurer le nom des Bardonenche parmi les nombreux ancêtres de Saint François de Sales. Si elle est affirmée par Charles-Auguste de Sales, elle est démentie avec vigueur par le Comte de Foras dans son Armorial et Nobiliaire de l'ancien Duché de Savoie et par le Baron d'Yvoire dans le supplément à ce même ouvrage.

Cependant, puisque la famille de Sales retient notre attention, nous pouvons noter que Christofle de Sales, lorsqu'il se remarie en 1512 avec Marie-Hélène de Chenex, s'unit ainsi à l'arrière-petite-fille en ligne maternelle de Pernette de Bardonenche, épouse d'Aymé de Lucinge, lui-même cousin-germain de Jordain de Sales. (32)

Si la Maison de Bardonenche entretient d'excellentes relations avec une bonne partie de la haute noblesse savoyarde, il n'en est pas de même avec la famille de Marcossey, avec laquelle elle est en procès pendant plus de trente ans, ni surtout avec les orgueilleux seigneurs de Compey. Parmi ceux-ci, Jean de Compey est célèbre par les ennemis que sa morgue lui suscite parmi les grands de Savoie. Louis et Antoine de Bardonenche se rangent au nombre de ceux-ci. Ils lui sont opposés dans une affaire qui amène l'intervention de Louys de Savoie, séjournant alors à Ripaille. Voici en quels termes l'auteur du Pourpris historique, déjà cité, la rapporte : « Sur un rapport fait par noble Pierre de Livron, que nobles Louys et Antoine de Bardonenche, frères, avoient proféré de luy plusieurs parolles de mépris, il leur fit querelle, et comme l'on en étoit aux épées, des amys étant intervenus, il se retira par devers

(32) Aymé de Lucinge et Pernette ou Péronne de Bardonenche eurent un fils, Pierre, époux de Jeannette de Thoire, parents de Antonie de Lucinge, épouse de Jean de Chenex, père de Marie-Hélène de Chenex, qui épousa en secondes noces Christofle de Sales. (Pourpris historique).

Louys de Savoie, Prince de Piedmont, et lieutenant Général du Duc son Père, à Ripaille, où, le 27 d'octobre de l'an 1439 ayant présenté requête, le Prince donna charge à Jean de Seissel, Seigneur de Barjat et de la Rochette, Marêchal de Savoye, pour connoître de ce différent: Ce qui fut fait le 31 d'octobre à Tonon, la première fois, et puis à Evian le 4 de novembre, la seconde fois. Ce Seigneur de Thorenc avoit fait un grand party, et qui tenoit de la sédition: car il comparut présenté et soûtenu par les Comtes de Tonnerre, et de Mont-revel et par les Seigneurs de Viry, de Saleneuve, de Mont-chenu, de la Palu, d'Epagny, et des Clets, ses Parens: et d'ailleurs, les frères de Bardonenche se présentèrent, et furent soûtenus par les Seigneurs de la Chambre, de Chivron, de Lullin, de Mont-rotier, d'Urtières et d'Yvoire. Le Marêchal êtoit assisté de Pierre Marchiand, Lieutenant en la Chancellerie de Savoye, François des Thomas, Louys de Monteil, Barthelemy de Chabod, Présidens, Iean Seigneur de Choutagne, Lancelot Seigneur de Luyrieu, Aymé Seigneur de Chateau-vieux de Bresse, et de plusieurs autres. Iean de Compey parla si insolemment, que l'Advocat Fiscal Jacques de la Tour fut contraint d'y intéresser le Prince: il fut défendu par le Marêchal à cet impêtueux, de proposer plus avant aucune chose par soy: mais seulement, par Procureur et Advocat, et comme il n'obeissoit point, il fut côdamné à cent marchs d'argent, payables au Thresorier General, et jûques à ce, fut arrêté dans Evian. »

On ne dit pas comment cette altercation se termina. Mais la condamnation de Jean à une amende n'améliora certainement pas les sentiments qu'il éprouvait à l'égard des Bardonenche. Cependant l'affaire s'apaisa peu à peu puisque les seigneurs de Thorens étaient, quelques temps après, « sortis d'affaires (au moins en quelque façon) avec les Seigneurs de Bardonenche ».

Petit à petit l'influence de la Maison de Bardonenche, soit par les emplois qu'elle occupe, soit par ses interventions ou ses alliances, diminue. L'apogée semble avoir été les XIII[e] et XIV[e] siècles, où, sans doute, la considération acquise par la branche de Dauphiné rejaillit sur toute la famille. Le renom se maintient au siècle suivant. Mais au XVI[e] siècle, si quelques emplois élevés sont encore confiés à Claude, Jean et Pierre, qui sont respectivement bailli de

Faucigny, châtelain de Duingt et chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, le déclin est amorcé.

La lignée des Bardonenche en Faucigny s'éteindra, en ligne masculine, avec noble Jacques de Bardonenche, né vers 1657 et décédé sans enfant le 10 mai 1733, à l'âge de 76 ans.

Ainsi, au cours du XVIII[e] siècle, les seigneurs de Bardonenche ne sont plus représentés, en Faucigny, pas plus que dans le fief de leurs ancêtres. La descendance demeure cependant vigoureuse en Trièves, dans la région de Gap et en Vallouise, où elle conserve, encore de nos jours, plusieurs héritiers du nom.

Pourtant, dans le Briançonnais d'outre-monts, une branche cadette des successeurs du puissant Witbald de Bardonnèche maintient encore, et plus modestement, la présence des illustres seigneurs. D'elle sortira celui qui aura, avec les descendants des lointains Comtes de Savoie, les relations les plus étroites qu'aucun de ses ancêtres ait jamais eues.

La Maison qui devait porter, au cours des siècles, le nom de Ambrois ou encore des Ambrois, est issue d'une branche cadette des Bardonnèche. La communauté d'origine est attestée par leurs armes. Celles des Ambrois sont semblables aux armes primitives des Bardonnèche qui, jusqu'au XIII[e] siècle, ne portaient pas le chef d'empire et n'étaient autres que les armoiries du bourg de Bardonnèche. Mais, sur le treillis de gueules cloué d'or, est reportée une bande d'azur chargée de trois fleurs de lis d'or, par faveur royale accordée à Bardouin Ambrois, qui vivait vers 1280.

Le premier Ambrois connu semble être ce Guigues Ambrois de Bardonnèche à qui, en 1172, Roland de Chaumont engage ses terres. [33] Une révision des feux de Bardonnèche, en 1234, mentionne Antoine et les autres héritiers de Perceval. Ils sont dits coseigneurs de Bardonnèche, Mourans, Rochemolles, Beaulard, Névache et, plus tard, en partie coseigneurs de Saint-Michel de Maurienne. [34]

---

(33) COLLINO, op. cit. n° CLXIII.

(34) Vers 1400 : ils possèdent la deuxième tierce de Névache (ROSTOLLAND, « Histoire de Névache »).
Vers 1448 : la quatrième partie de Beaulard (nisc Bardonnèche).

Ils n'occupent pas, dans le Briançonnais, ou dans le Dauphiné, une place aussi importante que les Bardonnèche. Chez eux, pas de baillis mais quelquefois des châtelains, du lieu de Bardonnèche surtout, ou plus exactement, selon le terme synonyme, employé dans le seul Briançonnais d'outre-monts et à Névache, des podestats.

Avec moins d'éclat sans doute que les Bardonnèche, ils combattent en loyaux sujets du Roi de France. Louis Ambrois, sous les ordres de Lesdiguières dont il est lieutenant, sert son souverain pendant trente ans, se trouvant mêlé à la plupart des combats d'Italie. Un autre Louis est tué à la bataille de Briqueras en Piémont (1592). (35)

Tout comme certains Bardonnèche, ils sont attirés vers la Maurienne et deviennent coseigneurs de Saint-Michel et de Saint-André. Antoine est fermier des revenus de l'Evêché. Son fils Gabriel, gentilhomme de la chambre du Roi Henri III épouse en 1550, Humberte, fille aînée de Pierre Mareschal, seigneur du château de Saint-Michel de Maurienne et cohéritière universelle de son père avec Péronne. (36) Fils de Gabriel, Antoine Ambrois-Mareschal est gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi. Il s'allie également à une grande famille de Savoie, les Saint-Innocent. Henri se trouve au nombre des gentilshommes archers, gardes du corps de S.A.R. le Prince Thomas.

Tout cela ne constitue rien de très marquant ni de très original pour une famille noble. Mais les seigneurs des Ambrois seront les seuls de la Maison de Bardonnèche à être les témoins de la dislocation de ce qui fut la coseigneurie de Névache, Bardonnèche, Rochemolles, Beaulard, possédée par leurs ancêtres.

Certes, chacune des communautés a racheté, au cours du XVII[e] et au début du XVIII[e] siècles, leurs droits seigneuriaux aux différents et nombreux coseigneurs dont elle dépendait. Seule, Névache n'a pu se libérer entièrement et les Ambrois y conservent encore certains droits de juridic-

---

(35) Edmond MAIGNIEN : « Généalogies et Armoiries dauphinoises ».

(36) Pierre Mareschal exige qu'il porte le « nom de Vergier, coseigneur de Saint Michel ainsi que les armes de sa famille ». Mais il ne semble pas que Gabriel ait respecté cette clause, car il prit le nom de Mareschal alias Ambrovs, ses descendants celui de Ambroys-Mareschal. Son épouse Humberte lui remit la moitié de ses biens, tandis que deux des bâtards de Pierre Mareschal lui transportaient leurs droits ou lui vendaient les biens qu'ils avaient en Maurienne (de FORAS, op. cit.).

tion. Cependant, bien qu'elles jouissent séparément d'une autonomie communale, les communautés de la vallée de Bardonnèche et celle de Névache entretiennent des relations étroites.

La guerre de la Succession d'Espagne va tout bouleverser.

C'est au cours de la campagne de 1708 que les armées du Duc de Savoie pénètrent dans la vallée de Bardonnèche, dès le début du mois d'août, en passant par le Col de la Roue. La reddition des places d'Exilles et de Fénestrelle leur soumet toutes les vallées d'outre-monts.

Dès cette époque, et au cours des années qui suivront, les troupes savoyardes exigent des habitants des vallées la surveillance des cols de la Roue et de Fréjus, le renforcement des fortifications. Les consuls de Bardonnèche, dont l'un d'eux est, en 1709, le seigneur des Ambrois, doivent remettre, sous peine d'exécution militaire, les contributions de guerre que l'aide de camp du Maréchal Rehbinder leur réclame.

Au cours de l'année 1711, le seigneur des Ambrois occupe encore, avec François Blanc, le poste peu enviable de consul. Ils doivent faire face, tour à tour, aux exigences des Savoyards et des Français.

Le traité d'Utrecht, signé le 11 avril 1713, mettra un terme, dans un certain sens, aux malheurs des habitants. Le Duc de Savoie, devenu Roi de Sicile, annexe définitivement les vallées briançonnaises d'outre-monts que ses ancêtres, malgré leurs nombreuses guerres, n'étaient pas parvenus à détacher du Dauphiné. Il est en possession du fort d'Exilles, si disputé au cours des siècles, des cols de la Roue, du Fréjus, qu'il n'aura plus à surveiller. Il est enfin aux portes du Mont-Genèvre.

Les habitants des vallées cédées lui prêtent hommage. Ce serment est rendu pour les communes d'Oulx, Exilles, Salbertrand, Chaumont, le 17 août 1713, à Oulx, dans la maison des Seigneurs des Ambrois. Ceux-ci, cependant, conservent leurs droits de seigneurie sur Névache, pourtant définitivement séparé de leur lieu de résidence. Ils en seront les seuls et derniers seigneurs, risquant discrètement, l'année précédant la Révolution, de se faire recon-

naître un droit exclusif de chasse pourtant abandonné par leurs ancêtres.

Ils serviront fidèlement leur nouveau souverain. Louis-Victor des Ambrois, colonel du Régiment Provincial de Suse, combat les armées de la République Française. Il est le père de celui qui sera ministre du Roi Charles-Albert et dernier de son nom à porter le titre de seigneur de Névache. C'est par lui que nous terminerons cet exposé, ne retenant que les seules mesures prises en faveur ou à propos de la Savoie au cours de sa longue carrière politique.

Louis des Ambrois de Névache est né à Oulx en 1807, où son père, colonel en retraite, vivait modestement. Ayant commencé une carrière dans la magistrature, il fut très rapidement distingué par Charles-Albert qui le nomma, en 1841, intendant général de la division de Nice. En 1844, il était ministre de l'Intérieur, charge qui comprenait alors l'Instruction Publique, les Travaux Publics, l'Agriculture et le Commerce, mais qu'il fit répartir plus tard en trois ministères, gardant les Travaux Publics, l'Agriculture et le Commerce.

C'est au cours de ce mandat, qui devait se terminer en 1848, qu'il s'intéressa tout particulièrement au projet d'une école d'horlogerie à Cluses en Faucigny.

L'industrie horlogère, florissante dans le canton, où elle occupait, en 1807, près de 1.500 ouvriers, était en décadence depuis 1815. Des Faucignerands actifs, Firmin Guy et Pépi, entreprirent de nombreuses démarches afin de permettre aux ouvriers de Cluses de se libérer de la tutelle genevoise. Pour cela, il fallait une main-d'œuvre capable de travailler toutes les pièces et ensuite de les assembler. De cette idée était né le projet d'une école d'horlogerie présenté à l'administration par Guy et Pépi, le 29 novembre 1844.

Le nouveau ministre des Travaux Publics, des Ambrois, qui fut promoteur de l'enseignement professionnel à Gênes et à Turin, s'intéressa immédiatement au projet, lui donna son appui total, souvent même à l'encontre des avis de la Cour de Turin.

Il mit en relation le Comte de Santa Rosa, ami de Guy et intendant du Faucigny, avec le Comte Pillet-Will, Savoyard d'origine, régent de la Banque de France à Paris.

Par l'intermédiaire de ce sincère ami de la Savoie, le Directeur de la Manufacture d'horlogerie de Versailles, Achille Benoît, apporta aux Clusiens son concours technique. Les nombreux efforts conjugués de tous ces hommes aboutirent à la rédaction, par des Ambrois, du Décret du 31 mars 1848, signé du Prince Eugène de Savoie-Carignan. Il portait création, dans la ville de Cluses, d'une école théorique et pratique d'horlogerie. Des Ambrois ajoutait à ce décret un Règlement prévoyant les détails d'organisation pratique de l'école. (37)

Par la compréhension et le soutien efficace qu'il apporta aux Faucignerands, il fut ainsi, pour une part, à l'origine du nouvel essor économique de cette ville de Cluses où quelques-uns de ses ancêtres de la branche aînée furent châtelains.

Sous son ministère fut repris « l'endiguement de l'Isère et de l'Arc, ce grand travail — dit-il — d'assainissement de la Savoie qui, en même temps, y augmentait si grandement le sol cultivable ». La route de Saint-Jean de Maurienne à Chambéry fut « améliorée ». Mais surtout, il prêta son concours à l'une des plus grandes réalisations techniques du temps : le percement du tunnel de Fréjus.

Dès 1841, un habitant de Bardonnèche, Joseph Médail, avait déjà compris l'intérêt d'un tunnel mettant en relation directe les deux versants des Alpes. Le rapport qu'il rédigea n'éveilla aucun écho.

Louis des Ambrois, afin de réaliser la création d'une ligne de chemin de fer de Turin à Gênes et d'Alexandrie au Lac Majeur, s'assura le concours d'un des meilleurs techniciens, Mauss, Directeur Général des chemins de fer belges, qui avait toute sa confiance. Aussi, lorsque celui-ci, en 1845, lui affirma que le percement d'un tunnel dans la région du Mont-Cenis n'était pas du domaine de l'utopie, des Ambrois demanda-t-il une étude géologique à une équipe de savants. La région de Bardonnèche-Modane fut choisie. Des essais de percement de blocs de rochers furent même effectués d'après un procédé inventé par Mauss. Mais toutes les mises au point n'étaient pas terminées lorsque

(37) Lavorel : « Cluses et le Faucigny », 2e partie.

des Ambrois dut quitter le gouvernement. En 1849, le projet fut repris par un autre ministre. Les Savoyards, de leur côté, en particulier Depoisier, insistaient pour sa réalisation. La Chambre des Députés le refusa. Les années passèrent. De nouvelles techniques furent trouvées.

En 1857, une commission, à laquelle participaient de nombreux savants, fut créée. La présidence en fut confiée à des Ambrois, qui avait cependant cessé, depuis plusieurs années, toute fonction gouvernementale. Après étude, le projet de Sommeiller fut adopté. « Le Comte de Cavour le patrona de toute son immense autorité morale et le Parlement l'adopta ». (38)

Peut-être la communauté de langue entre la Savoie et son pays d'origine, où, malgré le traité d'Utrecht, on continuait à parler français, favorisait-elle chez des Ambrois une sympathie pour les affaires de Savoie.

Il est bon de souligner qu'il fut à l'origine de l'article 62 du Statut du 4 mars 1848, qui prévoyait l'emploi du français au cours des séances des Chambres « soit aux membres qui appartiennent aux contrées où cette langue est en usage, soit pour leur répondre ».

Quoi qu'il en soit, c'est à lui que le gouvernement confie, avec les pleins pouvoirs, la délicate mission d'aller calmer les esprits des Chambériens surexcités par l'entrée des Voraces dans leur ville, le 3 avril 1848. La tâche n'était pas facile, si l'on songe au mépris pour les Sardes que l'abandon des autorités supérieures avait soulevé chez les Savoyards. A Turin on était assez mal informé de leur attitude et l'on s'interrogeait sur leur loyalisme envers le Roi « Une pareille mission sans l'appui d'aucune force, écrit des Ambrois, exigeait beaucoup de prudence. » Il quitte donc Turin, se faisant précéder à Chambéry d'une proclamation qui commence par ces mots : « je viens au milieu de vous investi d'une mission d'ordre et de paix... » et qui assure « vous savez que j'ai toujours été ami de la Savoie, que j'ai connu de près tout ce qu'elle renferme de nobles sentiments. »

---

(38) Louis des Ambrois de Névache, op. cit.

Arrivé le 4 avril à Saint-Jean de Maurienne, il se rend à Aiguebelle où il apprend que le Gouverneur a regagné son poste. Il retourne à Saint-Jean où Mgr Vibert, qui s'était lui-même rendu sur les lieux, l'informe, dans la nuit, que les Voraces ont quitté Chambéry. Son arrivée dans cette ville, le 5, est annoncée par une phrase sèche du « Courrier des Alpes » du 6 avril, qui reproduit sa première proclamation.

Informé des faits, il tente de pacifier les esprits et affirme, dans une seconde proclamation, le 6 avril, sa satisfaction et son admiration pour la conduite des Savoyards qui ont été, dit-il, dignes de leurs pères, « dignes de cette terre de l'honneur, du courage et de la loyauté ». (39)

S'il ne peut désavouer publiquement la conduite des autorités sardes, il la condamne très nettement dans les lettres qu'il envoie à Thaon de Revel et demande le renvoi du gouverneur Olivieri et de l'intendant-général Sappa.

Il fait libérer les détenus, à la fois pour des raisons financières et surtout pour prévenir une nouvelle attaque des Lyonnais. Du 7 au 13 avril, 837 prisonniers quitteront la ville.

Sur sa demande, le gouvernement propose au Roi un décret d'amnistie « pleine et entière » aux prévenus des journées des 3 et 4 avril, décret signé le 25 avril et enregistré le 27.

Par sa proclamation du 3 avril, il avait promis de donner « aux Travaux Publics l'impulsion majeure que pourront réclamer les besoins des classes pauvres » de Chambéry. Aussi, ordonne-t-il la reprise de la démolition de l'ancien Palais de Justice, des adjudications pour la nouvelle Manutention, favorise-t-il l'acquisition du terrain pour l'établissement de l'hospice des aliénés à Bassens.

Il se range sans réserve à l'avis du Conseil Général qui, au lieu des travaux de la rue du Sénat qu'il proposait, suggère « l'élargissement et le redressement des rues du bas Maché ». Il fait sienne encore la proposition du Conseil de Ville de l'ouverture d'une rue dans le bas Maché et déclare, le 9 avril, « je m'engage à proposer, sur le budget

---

(39) « Courrier des Alpes », 8 avril 1848, n° 44.

des travaux publics, une allocation de 20.000 livres pour cette œuvre si noblement destinée, en faveur de la laborieuse et énergique population de Maché, qui a si bien mérité de la cause nationale. » (40)

Mais il sait que les Savoyards, qui viennent de se sentir tellement livrés à eux-mêmes, ont besoin de la considération du gouvernement. Il lui rapporte leur conduite courageuse et, sur sa proposition, le ministre de l'Intérieur, Vincent Ricci, décore le Docteur Mollard de l'Ordre Militaire de Saint-Maurice et, début mai, six combattants de la Médaille d'Or.

Lors d'une interpellation du député d'Albertville, Palluel, à la Chambre des Députés le 12 mai, il affirme, dans ce français qui est sa langue maternelle, la grande satisfaction du Roi pour « la noble conduite de son peuple savoisien ». (41)

Peu après ces événements (42) des Ambrois allait quitter définitivement le ministère, profitant de l'annexion de la Lombardie au Piémont pour donner sa démission. Charles-Albert, qui l'avait en très haute estime, le conserva quelque temps encore en qualité « de secrétaire d'Etat, dans les formes d'une véritable intimité ».

Il continua à siéger à la Chambre des Députés, où il avait été élu par le corps électoral de Suse. Après les nouvelles élections de 1849, Victor-Emmanuel II le nomma au Sénat, puis en 1850, Président du Conseil d'Etat.

Ayant pu apprécier, comme son père, le zèle de des Ambrois à servir sa Maison, le Roi le chargea, en 1859, d'une mission diplomatique délicate.

Malgré ses réticences, il fut nommé ministre plénipotentiaire à la conférence de Zurich, qui devait permettre de signer la paix avec l'Autriche, selon les bases définies à

---

(40) Précis historiques des faits qui ont précédé, accompagné et suivi l'invasion de la ville de Chambéry dans la journée du 3 avril 1848 appuyé de pièces justificatives. Publié en 1848 par ordre du Conseil Général de cette ville. — « Courrier des Alpes », 15 avril 1848, n° 48.

(41) « Courrier des Alpes » des 16 et 18 mai 1848.

(42) M. Paul GUICHONNET, dans « L'affaire des Voraces en avril 1848. Essai de mise au point d'après des documents inédits » et dans « l'enquête de 1849 sur les besoins de la Savoie » (*Annales Savoisiennes*, 1949) juge cependant assez sévèrement l'intervention de des Ambrois, dans ses conséquences plus lointaines. Ce fut, dit-il, « une pure tromperie. Il s'agissait de donner aux intendants des mots d'ordre de fermeté, pour reprendre en mains les populations ».

Villafranca. [43] Le traité de Zurich laissait entrevoir la réunion d'un congrès où seraient réglées les affaires d'Italie. Comme suite à sa première mission, des Ambrois se trouva à nouveau plénipotentiaire, seul, ou avec Cavour, si celui-ci, comme le souhaitait le peuple italien, était également désigné. Il fut décidé, par les puissances étrangères, que leur représentation à ce Congrès devrait comporter au moins leur ambassadeur à Paris. Des Ambrois, dut donc, bien à contre-cœur, se rendre à la légation de Paris, en novembre 1859. C'est alors qu'il eut une audience particulière avec Napoléon III.

L'Empereur lui laissait entendre qu'il ne s'opposerait pas à l'annexion des Duchés si le gouvernement sarde lui cédait en échange la Savoie et Nice. Des Ambrois était tout à fait opposé à cette cession, d'autant plus que l'Empereur ne voulut lui donner aucune assurance sur l'annexion de la Vénétie au Royaume Sarde. Il paraissait dangereux à l'ambassadeur d'avoir, à la fois, « les Français au Mont-Cenis et les Autrichiens dans le Quadrilatère ». Mais il sentait que les événements s'orientaient différemment. « Il devenait probable que la Savoie aurait été cédée, et des Ambrois n'aurait pas voulu prendre part à cet acte ». [44]

Cavour était redevenu Premier Ministre. Napoléon, connaissant l'opposition de des Ambrois à son projet sur la Savoie, souhaitait un autre interlocuteur. Des Ambrois demanda son rappel. Cavour y consentit. L'annexion de la Savoie à la France eut lieu. « Il quitta, dit-il, la diplomatie pour toujours. Il rentra avec plaisir dans son vieux fauteuil du Conseil d'Etat ». [45]

Chevalier de l'Annonciade en 1862, il mourut à Rome, dans la nuit du 3 au 4 décembre 1874, cumulant alors les titres de Président du Conseil d'Etat, Président du Conseil du Contentieux Diplomatique et Président du Sénat.

Avec lui disparaissait le dernier des seigneurs des Ambrois de Névache et le dernier de sa race à servir la Maison de Savoie.

Jacqueline ROUTIER.

---

(43) Amédée de CÉSANA : « L'Italie confédérée - Histoire politique, militaire et pittoresque de la campagne de 1859 ».

(44) Louis des Ambrois de Névache, op. cit.

(45) Ibid.

NOTE

— *Armes et devise des Bardomèche :* D'argent, au treillis de gueules cloué d'or, au chef de même, chargé d'un aigle esployé issant de sable.

Tutum forti præsidium virtus.

— *Armes et devise des Ambrois :* D'argent, au treillis de gueules cloué d'or, à la bande d'azur chargée de trois fleurs de lys d'or brochant sur le tout.

Sancte Ambrosi, tui sumus.

Cent ans de recherches généalogiques en Savoie

L'Armorial et Nobiliaire de Savoie
(1863-1963)

En hommage respectueux à la mémoire de ses auteurs

Comte Amédée de Foras,
Comte François de Mareschal-Luciane,
Comte Pierre de Viry,
Baron Félix d'Yvoire.

En souvenir du Marquis Costa de Beauregard.

Avant-propos

Avant d'aborder le sujet de ma communication, l'Armorial de Savoie, je vous parlerai de cette science bien souvent critiquée, la généalogie. Permettez-moi de commencer mon exposé par une citation empruntée aux « Lettres à un jeune poète » de Rainer-Maria Rilke : « Par le travail tour à tour et le repos, avec un silence ou une joie esseulée, avec tout ce que nous faisons seuls, sans associés, sans aides, nous commençons celui qu'il ne nous sera pas donné de voir dans notre vie, pas plus que nos ancêtres n'ont pu nous voir durant la leur.

« Et pourtant ils sont en nous, ces antiques disparus, ils y ont assise profonde et poids sur notre destin, sang qui murmure, traits et gestes venus des fonds des temps. »

Le poète évoque les antiques disparus, ceux dont nous sommes aujourd'hui les descendants et qu'une curiosité pour les uns, un appel du plus profond de l'être pour les autres, nous pousse à mieux connaître, à découvrir dans le temps passé. Certes, nous sommes limités dans nos possibilités d'investigation, chaque jour ces limites reculent dans la nuit des temps. Les découvertes récentes de la science permettent à l'homme moderne de sonder les ténè-

bres qui entourent son évolution. Sans vouloir pénétrer les arcanes des savants, nous essayons de connaître dans notre proche passé, nos ancêtres directs. Nous ne tentons pas d'aller au delà des limites du possible, c'est-à-dire dans les actes contrôlables. Nous nous contentons de la généalogie qui nous permet d'établir avec sûreté la continuité de nos familles.

La Bible commence par la Génèse, première étude généalogique connue. A partir de Noé et du déluge, nous assistons à la création et à la dispersion des races, venues de ses fils Cham et Japhet. « Telles sont les familles des fils de Noé avec la généalogie de leur nation ». La Grèce antique est remplie de préoccupations généalogiques. Les rois et les héros de l'Iliade et de l'Odyssée, entendent avec plaisir chanter la gloire de leurs aïeux, hommes, héros et aussi des Dieux. Rome s'est également préoccupé de généalogie. Sous l'autorité du pater-familias, les gens, soit l'ensemble des descendants agnatiques, portant le nom de famille, rendent un culte religieux aux ancêtres. Les Romains reproduisaient fréquemment leurs seize quartiers. Chez les Arabes, la généalogie a une importance capitale, d'elle dépendent et découlent les droits à régner des potentats, droits prouvés par leur descendance de Mahomet.

En approchant des temps modernes, nous assistons à la naissance d'une nouvelle forme de la généalogie. Nous trouvons les ouvrages d'Are le Savant qui, au début du XII^{e} siècle, écrivit une histoire des terres d'Islande et de leurs possesseurs, donnant entre autres ascendances celle de Rollon. Puis nous arrivons rapidement, sans citer les œuvres écrites entre temps, aux XVI^{e} et XVII^{e} siècles, pour voir une floraison généalogique avec les ouvrages du Suisse Jean Hérold, qui écrivit en 1596, à Bâle, une « Généalogie figurée de la Maison Royale de France et autres maisons illustres ». En 1597, à Bruxelles, Schohier imprimait son « Estat et comportement des armes... et méthode de dresser des généalogies ». La France prend la tête des publications généalogiques. Le Frère Etienne de Lusignan donne, en 1572-1579, son « Histoire Générale des Royaumes de Jéruselem, Cypre et Arménie, contenant l'origine des roys, princes et grands seigneurs qui y ont commandé, dont la plupart étoient françois » et, en 1586, ses « Généalogies de

soixante et sept trés nobles et trés illustres maisons partie de France, partie estrangères ». C'est ensuite la splendide récolte des chefs-d'œuvres généalogiques signés Duchesne, Du Bouchet, Guichenon, La Roque, Le Laboureur, Menestrier, etc., et du Père Anselme avec sa célèbre « Histoire de la Maison Royale de France et des Grands Officiers de la Couronne », publiée en 1674, dont une bien meilleure édition, revue et corrigée, paraîtra en 1726-1733.

Le XVIII[e] siècle est l'ère des faussaires qui flattent les vanités et font le jeu de tous ceux, très nombreux, qui cherchent la possibilité de venir grossir le rang des courtisans, se pressant et se bousculant dans la suite du Roi-Soleil. A la généalogie sont imposées des règles strictes pour combattre les abus, les lois précédemment établies sont renforcées. Il y avait déjà, depuis 1595, les Généalogistes des Ordres du Roi, puis les Juges d'Armes de France, constitués en 1615, et dont les plus remarquables appartinrent à la dynastie des d'Hozier. Leur œuvre manuscrite est conservée à la Bibliothèque Nationale et aux Archives de France. Pendant cette même période, la plupart des pays européens voient se développer la généalogie, plus particulièrement en Allemagne, où l'activité dans la recherche généalogique demeure remarquable. Elle se poursuivra jusqu'au régime nazi pendant lequel les tables ascendantes extrêmement poussées des grands serviteurs d'Hitler furent établies. Je ne serais pas étonné d'y voir apparaître des Savoyards immigrants, fondateurs, bien souvent, de familles notables.

Après la Révolution française, la généalogie connut une période décadente. Une courte éclipse sous l'Empire permit aux nouveaux princes et aux maréchaux de se faire établir des généalogies fantaisistes, bien vite mises de côté pendant la Restauration et ensuite à jamais oubliées. Ce n'est qu'à partir du milieu du XIX[e] siècle que la généalogie intéressera à nouveau les historiens. De nombreuses pages seraient nécessaires pour établir un historique détaillé, plus complet de la généalogie. De nos jours, si la recherche oriente toujours certains mythomanes vers la facilité généalogique, le trait de filiation est rapide pour les gens peu scrupuleux, des chercheurs sérieux n'acceptent que les actes prouvés et restent, par leur conscience, dans la vérité

historique. Tout au long de l'histoire de la généalogie, les faussaires sont nombreux, parfois leurs écrits sont demeurés authentiques dans l'esprit de ceux auxquels ils étaient destinés et dans celui de leur descendance, même actuelle. Les amateurs de sang bleu se rencontrent dans toutes les classes de la société. Telle famille noble se voudra une origine illustre, se prétendra issue d'une famille régnante, voir des Mérovingiens ou des Carolingiens, ou se dira sortie d'une famille d'un rang plus élevé, ne craindra pas la bâtardise si elle est auréolée du prestige d'une grande maison. Telle famille bourgeoise se recherchera une ascendance noble ou se fera établir des quartiers dans lesquels apparaîtra une ascendance noble, témoignage de bonne condition pour toute la descendance. A Genève, il y a quelques année, des personnes bien intentionnées se réunissaient pour parler de leur ancêtre commun, Charlemagne. Certes, nous sourions en imaginant tous les contours généalogiques pour arriver à l'Empereur d'Occident, qui, dans quelques générations, sera l'ancêtre de toutes les familles du territoire sur lequel il régnait jadis.

Raisonnons un peu, entre 750 et 800, nous devrions posséder chacun individuellement 34 milliards d'ancêtres. A cette époque, le monde n'était peuplé que par environ 200 millions d'humains, dont peut-être 80 millions en âge de procréer. Conséquence logique, chacun des êtres alors vivants apparaîtra en moyenne 400 fois parmi nos ascendants, les uns plus souvent, les autres moins fréquemment. La probabilité est infiniment grande qu'ils y figurent tous, y compris tel paysan de Mongolie, tel Arabe du désert, qui ne se doutait pas de sa qualité d'ancêtre d'un Savoyard du XX^{e} siècle. Chaque homme est en quelque sorte le parent éloigné de chaque autre être humain. Entre tous les Savoyards il existe des ascendances communes, certainement assez nombreuses, la plupart de nos familles étant bien enracinés en Savoie, depuis le temps où nos ancêtres venus de pays lointains s'arrêtèrent ici.

Quittons ces remarques qui appartiennent à l'histoire générale de la généalogie pour revenir à plus accessible. Après toutes les publications, traités généalogiques, histoires généalogiques des familles régnantes, des grandes familles de la noblesse, la recherche prend une orientation

nouvelle par des études consacrées à des régions déterminées, à des villes, à des villages. Au XIX[e] siècle paraissent des recueils nobiliaires provinciaux comme ceux de l'Auvergne, par Rouillet en 1846; de la Gascogne, par Noulens, en 1861; de la Bretagne, par Potier de Courcy et le remarquable Dictionnaire des Familles de l'ancien Poitou, inachevé, de Beuachet, enfin le parfait, l'unique en son genre, l'Armorial et Nobliliaire de Savoie, du Comte Amédée de Foras, en 1863.

Les débuts de l'Armorial

En raison de sa rareté, nous pouvons rapidement parcourir la littérature généalogique savoyarde. Le Bressan Guichenon nous a laissé une œuvre capitale qui reste l'armature principale de tous les travaux historiques sur la dynastie des Savoie. Chacun connaît son « Histoire Généalogique de la Royale Maison de Savoie », publiée en 1660. Le Marquis Costa de Beauregard publie, en 1816, ses « Mémoires Historiques sur la Royale Maison de Savoie ». Grillet, dans son « Dictionnaire historique, littéraire et statistique des départements du Mont-Blanc et du Léman », donne de très utiles renseignements pouvant aider le généalogiste. Nous trouvons des ouvrages manuscrits connus, celui de Dom Hilaire Leyat, consacré à la Maison de Faucigny et aux familles nobles de cette province. Panégyrique d'une famille, le « Pourpris historique de la famille de Sales » apporte d'intéressantes indications familiales. Un manuscrit de Besson est une des principales sources de documentation de l'héraldique et de la généalogie savoyarde. Il a pour titre « Armoiries de diverses familles nobles de Savoie et de quelques autres étrangères avec lesquelles elles ont fait alliance ». Du même auteur, les « Mémoires pour servir à l'Histoire des diocèses de Tarentaise, Aoste et Maurienne, et Décanat de Savoie », ouvrage publié en 1759, fournit de sérieux renseignements. Il nous serait possible de citer encore quelques ouvrages imprimés, en vérité peu nombreux, traitant des familles de Savoie. Par contre, les sources manuscrites sont plus importantes, dans la plupart des fonds d'archives privées nous trouvons des généalogies manuscrites, souvent établies dans le but de prouver des

droits sur des héritages, ou simplement par l'intérêt porté à l'ancienneté de la famille, à ses alliances. Les tableaux d'ascendance nous font connaître les quartiers paternels et maternels, particulièrement ceux établis pour des ordres chevaleresques.

Il manquait à la Savoie une synthèse de toutes ces études disparates et très souvent méconnues, introuvables, difficiles à consulter. Vers 1840, le Marquis Costa de Beauregard eut l'idée d'une étude consacrée aux familles féodales de la Savoie, laissons-le-nous expliquer son projet dans son introduction des « Familles historiques de Savoie, les Seigneurs de Compey »: « L'histoire des grandes familles féodales de Savoie présenterait certainement un intérêt local, et comblerait une lacune dans notre littérature nationale, si cette tâche difficile pouvait un jour s'accomplir avec succès. Que de fois, à la vue des ruines imposantes des châteaux de Montmayeur, de Montbel, de Miolans, d'Apremont, d'Allinges, de Chignin, nous sommes-nous dit avec tristesse: Ces forteresses qui, dans les âges chevaleresques, répondirent fièrement à la confiance de nos princes, en défendant l'indépendance de nos montagnes; ces donjons, ces tours menaçantes, berceaux de l'honneur antique; ces nobles demeures des preux qui entourèrent le trône d'Humbert-aux-Blanches-Mains, et partagèrent les travaux de ses illustres successeurs; tous ces débris d'un passé glorieux s'anéantissent chaque jour, et nulle main amie n'est venue fouiller leur poussière pour y recueillir les précieux souvenirs qui y dorment ensevelis; nul ne nous a fait connaître, par des recherches consciencieuses, les traditions qui s'y rattachent; nous ignorons jusqu'aux noms mêmes de leurs anciens possesseurs: cependant l'histoire des hommes se lie intimement à celle du pays; c'est elle qui lui donne la couleur, ce sont les détails de la vie privée qui nous initient aux mœurs, aux usages, aux croyances d'une époque; c'est souvent dans les particularités les plus intimes que l'on retrouve le secret de ces grands événements qui changent la destinée des nations.

« Telles sont les pensées qui nous ont encouragé à entreprendre le pénible travail dont nous publions aujourd'hui un premier fragment; mais nous avons mal apprécié nos forces en abordant une entreprise dont les difficultés sont immenses. »

Voici résumée l'idée qui, plus tard, devait donner naissance à l'Armorial de Savoie. Le Marquis Costa envisageait des études publiées séparément, consacrées aux plus anciennes familles, c'est-à-dire à celles qu'il nommait « des familles historiques », Alinges, Beaufort, Chabod, La Chambre, Châtillon, Chignin, Compey, Duingt, Montbel-Entremont, Montmayeur, Miolans, La Rochette, Ternier, Blonay, Chevron-Vilette, Chissé, La Fléchère, Foras, Gerbais, Lucinge, Menthon, Monthoux, d'Oncieu, Sales, Seyssel, Thoire et Viry. Au delà de ces familles, le Marquis Costa percevait l'intérêt que présenterait un travail étendu à l'ensemble de la noblesse savoyarde ; à nouveau donnons-lui la parole : « Un grand nombre d'autres (familles) sans doute, ont eu des illustrations et pourraient trouver place dans un cadre plus étendu ; mais à nos forces nous avons dû mesurer l'entreprise, et s'il nous est donné de la conduire à son terme, nous la compléterons par un armorial général des familles nobles de Savoie, qui présentera, avec la figure exacte de leur blason, une courte notice sur leur origine, leurs alliances, leurs personnages principaux et la division de leurs branches. L'histoire généalogique de la maison de Compey doit servir de spécimen à notre travail. »

En 1844, paraît ce premier volume consacré à la famille de Compey, seigneurs de Thorens. C'est une étude très consciencieuse qui, tout au long de 125 pages, nous permet de suivre les Compey depuis le premier membre cité au milieu du XI^e^ siècle, jusqu'au milieu du XVI^e^ siècle, époque de leur extinction en ligne légitime, cette famille continuant encore actuellement en Chablais, dans une postérité illégitime sous le patronyme « Decompoix ». Hélas ! cette publication du Marquis Costa devait être l'unique œuvre écrite selon les intentions de son auteur. Ce ne fut que regrets unanimes, la généalogie allait-elle, chez nous, s'arrêter après un départ prometteur.

Un gentilhomme chablaisien, le Comte Amédée de Foras, s'intéressait particulièrement à l'histoire de son pays. Héraldiste, historien, fondateur de l'Académie Chablaisienne, ainsi que tous les érudits de Savoie, il regrettait l'absence de cette œuvre dont l'existence favoriserait grandement les travaux de tous les chercheurs. Amédée de Foras fut un homme doué d'une activité prodigieuse, plus

loin, nous reviendrons sur sa personnalité. C'est alors que, reprenant l'idée du Marquis Costa de Beauregard, il ébauchait le plan de son futur Armorial et Nobiliaire de Savoie. Assez rapidement, son ébauche prenait corps et, le 1er juillet 1861, un prospectus spécimen annonçant la publication prévue de l'Armorial était envoyé à toutes les personnes pouvant être intéressées par une étude complète de la totalité des familles de la noblesse savoyarde. Donnons cette fois la parole à l'auteur présentant son ouvrage :

« L'ouvrage dont nous annonçons la publication est destiné à combler, dans l'histoire de Savoie, une lacune souvent regrettée. Tandis que les provinces qui nous environnent, le Dauphiné, la Bresse, etc., ont toutes leur Armorial, le Livre d'Or de leurs maisons nobles, la Savoie, dont pourtant la noblesse est si ancienne et si nombreuse, est la seule qui ait été privée jusqu'à présent d'une histoire spéciale. Au moment où la Savoie s'identifie avec la grande famille française, il est particulièrement à désirer que la Noblesse de cette glorieuse province puisse prouver qu'elle est, à tous égards, digne de marcher de pair avec celle de France, la plus illustre d'Europe.

« Un travail de plusieurs années, des recherches sur la science héraldique, mais par dessus tout, les conseils, l'appui bienveillant de M. le Marquis Costa de Beauregard, et le dépouillement de ses magnifiques archives, ont mis l'auteur à même d'entreprendre cette tâche difficile, et d'offrir avec confiance aux amateurs d'études historiques le résultat de ses recherches. »

Après ce préambule, suivent des détails sur le nombre des familles étudiées, environ 700, plus un supplément qui contiendra 500 familles. Il est prévu deux volumes in folio de 600 à 700 pages, qui paraîtront par livraisons de 16 à 24 pages. L'ouvrage sera splendidement édité par MM. Allier père et fils, imprimeurs-libraires à Grenoble. La gravure sur bois est confiée à M. Dardellet, le dessin composé exprès « pour notre ouvrage ». Le papier fabriqué à la main spécialement pour l'ouvrage, portera en filigrane les mots : « Armorial et Nobiliaire de Savoie ». Le nombre des livraisons sera de soixante à soixante-dix, et l'ouvrage sera terminé dans quatre ans. Le prix de la livraison est fixé à 3 francs. Ainsi que nous le verrons par la suite, ces prévisions étaient optimistes, l'importance de l'œuvre entreprise les dépassera largement.

L'Armorial, publications, auteurs

Il est difficile de déterminer exactement l'époque pendant laquelle s'établirent les premières relations entre les deux historiens concernant la poursuite des travaux généalogiques du Marquis Costa. A partir de 1860, nous trouvons les premières correspondances du Comte de Foras mentionnant ses projets. Les archives de la maison Allier nous livrent les lettres échangées au moment où commencent les prises de contact entre l'auteur et son éditeur. Dès le début, Amédée de Foras se montra très exigeant sur la qualité du travail de M. Allier, qui avait pourtant déjà donné des preuves de sa compétence par des publications antérieures d'ouvrages historiques. Le papier à choisir présenta des difficultés qui furent assez vite surmontées. L'ouvrage devant être publié après souscriptions, il y eut des moments pénibles, qui firent craindre un abandon. Enfin, après des péripéties qui, à elles seules feraient l'objet d'une étude séparée, le nombre de 309 souscripteurs fut atteint. Dès lors les publications pouvaient commencer.

En 1863, parurent les premières livraisons. La dédicace rend hommage au Marquis Costa. « A M. le Marquis Costa de Beauregard. Monsieur le Marquis, Je dois en grande partie aux immenses matériaux que vous avez mis à ma disposition, d'avoir osé entreprendre de publier l'Armorial et Nobiliaire de Savoie. Veuillez agréer la dédicace de ce livre comme un témoignage de ma reconnaissance et de ma respectueuse affection. — Amédée de Foras. » Laissons le signataire de la dédicace nous présenter son œuvre dans l'avant-propos de son premier volume.

« Pour bien faire comprendre le but et le plan de cet ouvrage, il m'a semblé nécessaire de dire quelques mots, qui en résumeront la pensée toute entière. Depuis huit siècles, la noblesse savoyarde a été constamment féconde en grands hommes de guerre ou de science qui, tout en s'illustrant à la tête des armées ou du mouvement intellectuel et moral, ont porté bien haut en Europe le renom de leur patrie... Dans les pays, même les plus démocratiques, des travailleurs infatigables rectifient, à l'aide de blasons et de vieilles chartes, les généalogies de leurs anciens seigneurs et l'histoire des temps féodaux de leur pays. Mais aucun chercheur n'a jamais

songé à nous laisser un Armorial et Nobiliaire de Savoie. Ainsi, sans aspirer à de bien hautes destinées, mon ouvrage, malgré ses imperfections, aura incontestablement le mérite d'essayer de combler une lacune et de faire mention, dans un recueil imprimé, de précieux documents qui, bientôt peut-être, tomberont en poussière. »

Voilà résumé le but recherché par Amédée de Foras, cette lacune à laquelle il fait allusion sera comblée au delà de sa pensée du moment, et son œuvre dépassera les limites qu'il lui avait préalablement fixées.

Quelques renseignements techniques sont nécessaires pour bien comprendre l'ampleur de l'Armorial de Savoie qui, mieux que les chiffres, peut en donner la juste mesure. Le premier volume débute avec la famille Achard, se termine avec les Chessel. Tout au long de 456 pages, nous apprenons à connaître 145 familles, ce premier volume fut achevé d'imprimer en 1878.

Le second volume, terminé en 1892, traite d'une centaine de familles, des Chevelu aux Forestier, en 462 pages.

Le troisième volume nous présente, des Fornerat aux Menthonnay, 120 familles, pendant 499 pages, achevées d'imprimer en 1899.

Dans le quatrième volume, seulement 86 familles sont étudiées, des Mestral aux Portier, de Maurienne; elles trouvent leur place dans 498 pages. Ce volume commença de paraître après la mort de M. de Foras; il a été entièrement présenté par le Comte de Maréchal-Luciane et achevé d'imprimer en 1910.

Il faudra 712 pages au cinquième volume pour décrire, depuis les Portier, de Rumilly aux Ysuard, la presque totalité des familles annoncées au début de l'impression. Présenté par M. de Maréchal jusqu'à la page 104, il l'a été ensuite par le Comte de Viry jusqu'à la page 552. Les livraisons suivantes ont été préparées avec la collaboration du Baron d'Yvoire.

Un supplément était prévu pour environ 500 familles. Plus loin nous examinerons l'important et difficile problème que présente la publication de ce supplément. Si nous nous livrons à un petit calcul, nous trouvons que les cinq volumes de l'Armorial présentent un total de 2 646 pages qui déroulent l'histoire généalogique d'environ 570 familles.

Dans son prospectus spécimen, l'auteur annonçait que 700 familles seraient étudiées en deux volumes, plus un supplément de 500 familles. Il semble qu'un décalage se soit établi entre les deux parties de l'ouvrage. Les deux volumes initiaux prévus devaient comporter 600 à 700 pages. Cinq volumes ont été nécessaires, et près de 2 650 pages au lieu de 1 400 furent imprimées. L'importance des volumes publiés, comparativement à celle prévue, laisse rêveur sur le résultat des vastes recherches effectuées par les auteurs successifs de l'Armorial. Dans son avertissement, au début du deuxième volume, Amédée de Foras pressentait que le terme fixé et la quantité de livraisons seraient dépassés ; il nous dit :

« Le terme approximatif demandé pour le complément de l'ouvrage a été non seulement absorbé, mais dépassé par l'impression du premier volume... Tout porte à présumer, si Dieu nous prête vie, que dans moins de dix ans, l'ouvrage sera terminé... Je croyais resserrer mes recherches en soixante-dix livraisons environ, devant fournir deux volumes. Ma première appréciation a été tellement inexacte, que j'ose affirmer maintenant que cent livraisons puissent être suffisantes. Le nombre des volumes, pour qu'ils restent maniables, sera porté à trois ou quatre, selon les exigences futures... Pour le fond de mes articles, je n'ai encore reçu aucune plainte. Pourtant, me dit-on, quelques personnes n'ont pas pris assez au sérieux la plus importante déclaration consignée dans l'avant-propos de cet ouvrage : pour complaire à quelques-uns, je ne consentirai pas à marquer ma mémoire de l'ignoble tache de généalogiste complaisant... Je me borne à faire de l'histoire, de mon mieux... J'ai dû me passer presque toujours du concours des familles, et je suis seul à pouvoir m'en plaindre, puisque j'ai dû y suppléer par un travail double... La postérité saura me tenir compte, malgré de nombreuses imperfections, d'un labeur considérable accompli par un homme seul... A son point de vue spécial, un Nobiliaire est, pour une province, une œuvre indispensable à l'archéologue qui y trouve l'origine des familles, leur blason, la transmission des fiefs et mille détails de mœurs, de topographie, intéressant l'histoire religieuse, civile, politique et militaire, pour des époques reculées sur lesquelles le moindre éclaircissement devient d'une importance réelle... J'ai usé la moitié de ma vie à approfondir mon sujet aux dépens de ma santé et de mon patrimoine. Que ceux, dont la critique est si aisée, en fassent autant ! Jusque-là, je conserve le droit de leur dire, si huppés qu'ils puissent se croire : *Ne sutor ultra crepidam.* — FORAS. »

Dans l'avant-propos du troisième volume, Amédée de Foras regrette de voir si rapidement s'écouler le temps et s'enfuir la vigueur qui lui serait encore nécessaire pour achever sa tâche. Pour un temps, il a quitté la Savoie, appelé aux hautes fonctions de Maréchal de Cour, en Bul-

garie. C'est de Sofia qu'est daté cet avant-propos, les 30 mars-11 avril 1889 :

« Voilà longtemps que j'annonce, à qui veut l'entendre, la ferme résolution de mettre un terme à mes recherches et de me borner à publier ce que j'ai amassé. Serment de travailleur passionné ! A chaque déplacement, je rapportais une caisse ou deux de parchemins dont les analyses débordent dans mes cartons... Si j'étais encore dans la vigueur de la jeunesse, il serait peut-être regrettable — au point de vue scientifique — que l'Armorial et Nobiliaire de Savoie ne continue pas à accumuler des trésors paléographiques. Mais le temps vole et, je l'affirme en toute humilité, en continuant mes errements, eussé-je encore vécu trente ans, je n'aurais pas plus achevé mon manuscrit que Pénélope n'achevait sa toile... Dans ce genre de travail, il est impossible d'être complet et j'ai acquis assez d'expérience pour ne plus chercher la perfection... Si je dépasse le terme moyen de la vie, je pourrai perfectionner et compléter mes tableaux. A mon défaut, il surgira peut-être un patient continuateur... Que mes souscripteurs me continuent leur bienveillance ! Qu'ils attendent pour juger si j'ai bien ou mal employé la moitié de ma vie et si j'ai le droit de clore l'ère de mes recherches, la publication des volumes qui contiendront le résultat de mes longs travaux. »

Dix ans plus tard, Amédée de Foras, malgré une grave maladie, assumera encore son lourd travail. Sentant décliner ses forces, il aura trouvé un continuateur en la personne du Comte François-Clément de Mareschal-Luciane, avec lequel il entretient depuis longtemps des relations non seulement mondaines mais, leurs échanges épistolaires en témoignent, des échanges de travaux historiques, d'études de vieilles chartes. Dans son dernier avant-propos, il nous présente le quatrième volume :

« ...C'est un travail matériel considérable: il faut une patience peu ordinaire et une attention bien soutenue... Ce travail déjà fortement entamé, je le continuerai tant que j'en aurai la force. Mais dans le cas où il ne me serait pas donné de pouvoir le terminer, j'ai dû penser à trouver un continuateur. Si l'achèvement de mon œuvre n'est point nécessaire à l'équilibre de l'ancien duché de Savoie, il serait peut-être regrettable que cinquante années de travail fussent inutiles à son histoire (ceux qui veulent voir dans mon livre uniquement un recueil pour la noblesse n'ont assurément pas eu besoin de le consulter).. M. le Comte de Mareschal-Luciane veut bien, sur mes pressantes insistances, assumer cette rude tâche. Rompu, comme il l'est, depuis plusieurs années, aux études généalogiques et paléographiques, doué de persévérance et d'un esprit pondéré avide d'exactitudes, dussé-je blesser sa modestie, je l'affirme et j'en suis le meilleur juge, personne mieux que lui ne saura tirer parti de mes manuscrits... Peut me chaut de prévoir les erreurs de détail que mon continuateur pourra commettre, comme j'en ai commis, comme tout le monde en commet, sauf

ceux qui ne font rien... Avant tout et par dessus tout, la loyauté historique !... A dater de ce moment, mon continuateur éventuel est mon collaborateur officiel... En attendant ce que décrètera la Providence, je devais à mon collaborateur actuel une part d'honneur puisqu'il est à la peine. — Thuyset, 1er octobre 1898. — FORAS. »

Quatorze mois plus tard, la Providence enlevait Amédée de Foras après une vie extraordinairement bien remplie. Cet avant-propos du quatrième volume était immédiatement suivi d'une notice signée par le Comte de Mareschal-Luciane. « Quand j'ai accepté, le 1er octobre 1898, la rude tâche de continuer l'Armorial et Nobiliaire de Savoie, j'étais loin de m'attendre à ce qu'elle m'incomberait prochainement. J'espérais même que S.E. le Comte de Foras pourrait achever cette grande œuvre. Mais le 31 décembre 1899, il a été enlevé subitement à sa famille, à ses amis et à la science historique dont il était un des plus éminents adeptes... Dans l'avant-propos qui précède, M. de Foras me rappelle la voie que je dois suivre pour l'imiter : je considérerai comme un devoir sacré de m'inspirer toujours des idées et des sentiments de celui qui m'a fait l'insigne honneur de me confier la continuation de l'Armorial... D'une manière générale, je tâcherai de me conformer à sa méthode... Je ne chercherai plus désormais. Billième, 14 août 1900. » Cette dernière phrase, « Je ne chercherai plus désormais », ressort en caractères gras de l'ensemble du texte. M. de Mareschal-Luciane sera pris comme l'a été son maître, comme le seront ses successeurs, à l'attraction irrésistible de la recherche, qui s'imposera à eux par la nécessité d'éclairer certains points obscurs. Une fois pris dans l'engrenage, il est difficile de se conformer à cette règle énoncée par M. de Mareschal.

Avant de suivre les publications au fur et à mesure de leur parution, nous allons rapidement évoquer la personnalité d'Amédée de Foras, personnalité que nous découvrons déjà dans les avants-propos de présentation des volumes. Une volonté tenace, une probité hors de tout soupçon, une étonnante possibilité de travail, un caractère entreprenant, passionné. Qui mieux que son fils, le Comte Etienne de Foras, saurait nous parler de l'éminent savant que fut Amédée de Foras ? « ...Tant d'heures de la vie de mon père nous ont été volées par son amour de la science

historique et héraldique... Jamais nous n'avons surpris chez lui le moindre sentiment de crainte, sinon celle d'une injustice : jamais une minute nous ne l'avons vu inoccupé... A l'examiner bien, il apparaît un composé de trois hérédités précieuses : Joseph et Xavier de Maistre, ses grands-oncles, et leur intime ami et beau-frère, l'Intendant-général de Saint-Réal, son grand-père... Aucun de nous n'osait le déranger, pendant les dix ou douze heures qu'il passait chaque jour à sa table de travail... Parfois il nous retenait pour lui chercher un de ses volumes ; mais son impatience devant nos hésitations le faisait bien vite grimper lui-même sur son échelle... Sur sa table de travail régnait un désordre inouï, correspondance, vieux papiers alternant avec des séries invraisemblables de pinceaux, de règles, d'équerres, etc. Au bout de sa grande table en était une autre, dans le tiroir de laquelle étaient ses couleurs et où travaillait M. de Mareschal. A portée de sa main gauche, dans un grand berceau de bois, chaque famille de Savoie avait, par ordre alphabétique, son grand carton spécial, sur lesquels il notait, au fur et à mesure qu'il les découvrait, les renseignements les concernant... Au-dessous de sa chambre était la cuisine ; c'est par la fenêtre et sur l'appel de son fidèle Cœur-de-Roc, Julie Roch, la cuisinière, qu'il gardait le contact avec le reste du monde... Le docteur Blanchard nous avait avertis que sa fin brutale était proche... A un moment donné, son malaise fut tel que je crus venue l'heure affreuse. Brusquement il me dit : « C'est la fin, habille-moi vite » et, comme je protestais : « Animal, tu crois donc que je vais mourir couché ? » Quand il fut prêt, au prix de quel courage, peigné, vaporisé de son habituel Houbigant, il se mit debout, les talons joints, les yeux fixés sur son crucifix, et me dit simplement : « Mets-toi derrière moi pour me retenir. » Il n'admettait pas que l'on puisse s'attendrir entre hommes... Il devait mourir quatre mois plus tard, le 31 décembre 1899, après avoir passé gaiement avec nous la dernière soirée du siècle. Comme nous l'accompagnons à sa chambre, mon frère Max et moi, il voulut s'arrêter pour préparer les étrennes des pauvres et des serviteurs et, comme il comptait sa monnaie, subitement il se renversa sur sa chaise, la tête appuyée contre moi, son regard fixé sur mon frère Max qui entrait. C'était fini... Je vous demande quelle est la maîtresse de maison qui n'au-

rait jamais élevé d'objection à ce que des tombereaux de rebuts malpropres que mon père rapportait des ventes importantes de la région, viennent remplir peu à peu les armoires et envahir, pour y recevoir un coup de fer, jusqu'à la table à repasser. Mon frère Rodolphe et moi, avons eu dans notre chambre, pendant des années, deux ou trois mètres cubes de papiers qui attendaient d'être dépouillés, soin que mon père ne laissait à personne, sauf, plus tard, à Monsieur de Mareschal. C'est ainsi que, les sauvant du désastre, il a augmenté sa précieuse collection de parchemins, dont le Marquis Costa lui avait légué les premiers éléments... »

En quelques lignes émouvantes tracées de la main de son fils, nous venons le lire un portrait convaincant de la forte personnalité d'Amédée de Foras. Certes, il nous faudrait une biographie plus complète; nous n'avons pu qu'évoquer brièvement un homme dont l'œuvre témoigne davantage de sa valeur que ne pourraient le faire les panégéryques de ses admirateurs.

Au début de notre siècle, le Comte de Mareschal-Luciane, héritier spirituel d'Amédée de Foras, devenait le premier continuateur de l'Armorial. Nous avons lu, il y a quelques instants, son premier avant-propos, au début du quatrième volume. Neuf ans s'étaient à peine écoulés que M. de Mareschal, comprenant l'énormité du travail qu'il fallait encore accomplir pour terminer l'Armorial, et voyant rapidement passer les années (il était alors âgé de 66 ans) songeait déjà, à son tour, à son successeur. L'avant-propos du cinquième volume nous livre ses préoccupations.

« Lorsque le Comte Amédée de Foras, mon très regretté Maître, me sollicitait d'accepter la mission de continuer son œuvre, je lui ai objecté maintes fois que mon âge, trop rapproché du sien, ne me permettrait probablement pas d'être le seul continuateur... Il fallait trouver quelqu'un qui fut assez jeune pour arriver au bout de la tâche, qui s'adonnât depuis plusieurs années à la lecture des chartes, et qui joignit à une grande indépendance de caractère le goût d'un travail acharné et la passion des recherches sur l'histoire de la Savoie et de sa noblesse. Toutes ces qualités, je les ai rencontrées chez Monsieur le Comte Pierre de Viry, qui est désormais mon collaborateur officiel et, avec l'agrément de la famille de Foras, le continuateur éventuel de cet ouvrage... En un mot je suis persuadé que personne ne remplit actuellement mieux que lui les conditions voulues pour continuer cet ouvrage quand je n'aurai plus la force de le faire.... Depuis que j'ai pris en main

cette publication, 37 livraisons, dont 5 du troisième volume, 31 du quatrième et 1 du cinquième, ont été remises aux souscripteurs... Il est impossible de distinguer ce qui provient du travail de l'auteur proprement dit, de ce qui résulte des recherches de son continuateur. — Billième, le 3 juillet 1909. »

Le premier continuateur de l'Armorial s'éteignit en 1917, après avoir consacré dix-sept ans de sa vie aux travaux de l'Armorial. Succédant directement à Amédée de Foras, la personnalité de l'auteur devait porter ombrage à M. de Mareschal. Nous ne saurions assez répéter combien il était difficile à ce dernier de prendre en main une œuvre entreprise par un homme animé d'une foi passionnée pour son travail. Dans l'ombre de son maître, M. de Mareschal a poursuivi, avec une ténacité méritoire, les recherches sur l'origine des familles; chartiste éminent, les écritures anciennes lui étaient familières, très jeune il avait étudié celles de sa famille. Son consciencieux labeur s'est confondu avec celui d'Amédée de Foras, comme le seront, par la suite, dans les publications, les travaux de tous les continuateurs. Pour les collaborateurs suivants, l'héritage spirituel, en seconde et troisième mains, aura déjà quelque peu perdu de l'influence directe de l'auteur et, tout en suivant les règles immuables, ils pourront davantage imposer à l'ouvrage leur esprit.

Quatre ans de guerre, 1914-1918, ont interrompu les publications. La grande tourmente passée, le Comte Pierre de Viry se retrouve seul face à la tâche léguée par son devancier. Dans une notice datée de Viry, le 5 décembre 1919, il rendra hommage à son prédécesseur:

« La publication de l'Armorial et Nobiliaire de Savoie, suspendue pendant cinq ans, reprend aujourd'hui. L'apparition de ces nouvelles feuilles, symbole de paix, renaissant toujours vivantes après cette période d'épreuves, montrera aux souscripteurs que leur confiance était méritée, que leur attente n'était pas vaine... Après avoir, pendant dix-sept ans, assuré avec une haute science, une impartialité scrupuleuse et une inlassable énergie la lourde tâche de succéder au Comte Amédée de Foras, le Comte de Mareschal a été rappelé à Dieu, il y a deux ans... Travailleur infatigable, passionné de la vérité, il ne put jamais se résoudre à mettre en pratique le serment qu'il avait fait, je ne chercherai plus désormais. Comme un vaillant soldat dont le danger exalte l'enthousiasme, il s'attachait avec d'autant plus d'ardeur à ses recherches qu'il les rencontrait plus ardues... Il les a cherché jusqu'au bout. De l'avis de tous ceux qui se consacrent à l'histoire de Savoie, l'Armorial est l'ouvrage le plus consulté, celui qui fournit aux

chercheurs les données généalogiques et héraldiques les plus sûres et les plus complètes... Fort des traditions que m'ont léguées mes devanciers, je m'y conformerais scrupuleusement, mais en ne me faisant aucune illusion sur la difficulté de ma tâche. »

Pendant quatorze ans, le Comte de Viry, pris de la même passion que ses prédécesseurs, continuera les recherches. Le fruit de son travail viendra augmenter l'ample moisson de renseignements qui seront utilisés pour la rédaction du cinquième volume, pour la préparation du supplément et aideront à la mise au point des familles étudiées. Le 30 novembre 1933, le Comte de Viry annoncera aux souscripteurs le choix d'un quatrième continuateur.

« A deux reprises, depuis le début de l'Armorial, l'auteur de l'ouvrage et son continuateur, sentant venir l'âge et ses fatigues, se sont préoccupés de se choisir un successeur... Il m'a paru sage de suivre l'exemple de mes prédécesseurs... Depuis un certain temps déjà, un excellent ami, plus jeune que moi de seize années, avait consenti à me venir en aide ; il le fit dès mon premier appel, avec un entrain, une amabilité qui ne m'étonnait pas de lui, mais aussi avec une adaptation si rapide de ses facultés au travail parfois ingrat de l'Armorial, que je me rendis compte très vite combien mon choix était heureux... Est-il besoin de le nommer ? — Si l'Armorial ne devait meubler que des bibliothèques de Savoie, je dirais que ce ne l'est pas. Tous auraient reconnu le si sympathique restaurateur du château d'Yvoire, sur le lac de Genève. Mais comme beaucoup de souscripteurs, étrangers à ce pays, sont aussi bien à tranquilliser sur l'avenir de l'Armorial, je désignerai ici officiellement pour mon collaborateur et continuateur éventuel, le Baron d'Yvoire. »

Le 1er juillet 1944, le Baron d'Yvoire publiait à son tour un hommage à son prédécesseur.

« Le Comte de Viry qui, depuis la mort du Comte de Maréchal-Luciane assurait, avec une maîtrise partout reconnue, la continuation de l'Armorial et Nobiliaire de Savoie, est décédé à Viry, le 3 octobre 1941, dans sa 75e année. Je n'ai pas à faire ici l'éloge d'un maître et d'un ami dont la mort a suscité d'unanimes regrets, et dont la bonté, l'intelligence, la science et l'active énergie ont sans cesse été, avec le plus absolu dévouement au service des causes les plus justes, les plus utiles, les plus nobles... Mon maître m'initiait à ses méthodes dont j'admirais chaque jour la patiente rigueur et la prudente sûreté. Aussi puis-je dire que, avec lui et grâce à lui, j'ai longtemps travaillé dans la joie, de toutes mes forces et de tout mon cœur... Je m'efforcerai toutefois — n'est-ce pas le meilleur hommage à rendre à sa mémoire — de ne point me montrer trop indigne de la confiance qu'il me témoigna et, malgré les difficultés chaque jour accrues, de conduire, à son achèvement l'œuvre magistrale de mes prédécesseurs. »

La collaboration entre le Comte de Viry et le Baron d'Yvoire avait déjà commencée en 1928. Dès cette année, une volumineuse correspondance, de fréquentes visites, permirent aux deux amis un fructueux échange de notes généalogiques et héraldiques, recueillies au cours de leurs recherches respectives. A elle seule la correspondance, les lettres furent parfois quotidiennes, mériterait une étude qui témoignerait du travail accompli et de la probité de leurs auteurs quand, pris d'un doute, ils s'interrogeaient sur la valeur et l'authenticité d'un document, où se confirmaient la lecture d'un texte difficile à déchiffrer. Pendant trente ans, nous pouvons suivre l'activité au service de l'Armorial de son quatrième continuateur.

Nous ne pouvons que reprendre, pour les lui attribuer, ses propres paroles quand, parlant du prodigieux travail d'Amédée de Foras, il le comparait à un labeur de plusieurs bénédictins. La possibilité de travail du Baron d'Yvoire était stupéfiante. Homme de bien, d'une intégrité absolue, toujours courtois, aimable, c'était un sage, toujours prêt à la répartie amusante. Malgré ses charges, ses soucis et le temps qu'il devait consacrer à sa famille, à son tour il avait été pris par l'amour de la recherche, il lui consacra la majeure partie de ses heures. Ses scrupules, son désir de la perfection et de la vérité, l'ont souvent conduit à une vérification minutieuse du travail de ses prédécesseurs. Chacun de ceux-ci l'ont déclaré tour à tour, l'erreur est humaine, parfois ils se sont trompé, presque toujours, le Baron d'Yvoire a vérifié et, soit confirmé, soit corrigé les points litigieux. Sa fine écriture a noirci un nombre incalculable de pages, analyse d'une multitude de Registres paroissiaux, de minutes notariales, de chartes, d'une masse invraisemblable de documents jamais vus par ses devanciers. Il me paraît bien certain, sans vouloir en quoi que ce soit diminuer le travail de ses deux prédécesseurs, qu'avec Amédée de Foras, ce fut lui qui accomplit le plus important travail de dépouillement d'archives. Ses publications n'ont pas été très nombreuses ; pensons qu'une seconde guerre mondiale est venue les interrompre, puis des difficultés financières, conséquences du chaos économique de l'après-guerre, n'ont pas permis de les reprendre rapidement. Néanmoins, dans ses cartons, la trame des livrai-

sons futures était déjà tracée. Ce n'est que dans une continuation des publications de l'Armorial qu'il sera possible de connaître exactement la part importante du travail du Baron d'Yvoire. Les exemplaires de travail sont la preuve évidente de son labeur, de sa conscience ; il faut les parcourir pour retrouver à chaque page des annotations de sa main. Il ne m'est pas possible de vous parler plus longuement de son inlassable activité. Pour bien le faire, il faudrait nous attarder sur son attachante personnalité et l'évoquer dans les vieux murs d'Yvoire, penché sur les anciens papiers, les étudiant avec prudence, préparant les livraisons futures, sans savoir si elles verraient le jour, fidèle à la discipline jadis énoncée par Amédée de Foras. Hélas ! une pénible maladie ne lui permit pas de poursuivre les travaux auxquels il était attaché avec tant de science et de dévouement. Dieu le rappela à Lui en 1958, nous privant d'un guide très sûr, d'un conseiller irremplaçable, d'un homme dont le rayonnement était agréable à tous ses amis. Tous ont douloureusement ressenti son départ, mais tous gardent présent son visage souriant.

Les cinq volumes de l'Armorial sont le résultat du travail commun de quatre hommes, conduit par le même amour de l'histoire de leur province et de leurs familles, dirigés par les mêmes règles nettement définies par leur premier maître. Ces hommes eurent une forme de pensée différente influencée par l'évolution morale et sociale. Nous pouvons observer deux conceptions dans la rédaction des notices familiales. Foras - Mareschal étaient, en voulant employer un langage actuel, deux coéquipiers d'un même esprit : la noblesse sans altération, sans mésalliance, sans dérogeance, vivant encore telle qu'elle avait vécu et s'était maintenue au long des siècles ; Virv - Yvoire, un esprit restant soumis au sens profond du devoir et de l'honneur, mais plus compréhensif du changement social des temps modernes. Nous trouvons ainsi des notices généalogiques publiées incomplètement par les deux premiers auteurs, dont les rectifications ont été prévues pour le supplément par leurs deux continuateurs.

Dans toute étude généalogique et des tableaux de quartiers, apparaissent des couples qui sont les ascendants de toute une région déterminée, province, pays, etc. Pour la Savoie, certaines familles donnent ces couples clés. Les Menthon, les Lucinges, les Seyssel, les Sallenove-Viry, les Mouxy, les Pontverre, les Rovorée, les Beaufort sont les ascendants de toute la noblesse savoyarde. Nous pouvons dire, sans craindre d'exagérer, que certaines de ces familles sont également les ascendants des trois quarts si ce n'est de la totalité de la population de la Savoie, c'est-à-dire des familles vivant en Savoie au moins depuis les XIV^{e} et XV^{e} siècles. Le jeu des alliances est multiple et complexe. Nous avons plusieurs possibilités de descendre de ces familles; pour les familles nobles, les alliances entre personnes du même milieu est normal, leur trouver des ascendances dans les familles citées ne présente aucun problème. Les mariages entre la noblesse et la bourgeoisie ont été assez fréquents en Savoie, à son tour la bourgeoisie accordant la main de ses filles à quelques familles d'origine plus modeste, leur apporte des ancêtres nobles. Les alliances directes de la noblesse avec la paysannerie sont rares; par contre, grand nombre d'enfants adultérins, nés de père noble, ont fait souche en donnant naissance à des familles de petite bourgeoisie ou paysannes. Ces familles nouvelles, par le même jeu des alliances, ont contribué généreusement à faire couler quelques gouttes de sang bleu dans les veines de la paysannerie savoyarde.

En parcourant les Registres paroissiaux savoyards, nous ne sommes pas étonnés de remarquer le voisinage entre des familles nobles et des familles rurales du même nom, proches parentes. Un grand-père ou un arrière-grand-père ayant, dans le même temps, donné à la vie un enfant légitime et un autre illégitime, se trouvait pourvu d'une double descendance. L'enfant légitime appartenant de droit à sa famille la continuait, le petit bâtard était très souvent légataire de son père et s'établissait dans le voisinage du château ancestral. Des familles nobles, jadis florissantes en

Savoie, se sont éteintes, une descendance illégitime subsiste. Tel est le cas des Blonay, des Degenève, des Decompoix, des Neuvecelle, etc.; des familles nobles ont dérogé, les Gribaldy, les Vilette, les Laconnex, les Delalée (jadis de l'Allée), etc. Toutes ces familles, soient issues illégitimement de la noblesse, soient l'ayant quitté par dérogeance, se sont rapidement fondues dans la masse de nos familles rurales. Elles peuvent se prévaloir de posséder de nobles et valeureux ancêtres. La complexité des ascendances peut exister en sens inverse, bien des têtes couronnées d'Europe voient apparaître dans les tableaux de leurs quartiers, de braves paysans qui, en leur temps, ne songeaient nullement à leur qualité future d'ancêtre d'un roi; c'est le cas de tous les nombreux descendants des Bernadotte et des Murat, et d'autres familles placées au sommet des honneurs par le bon plaisir d'un souverain. Ainsi l'Armorial apporte à tous ceux qui le connaissent, non seulement comme un ouvrage ornemental, la possibilité de se documenter sur l'histoire familiale en Savoie.

L'Armorial, source de documentation

L'Armorial peut-il être considéré comme un instrument de travail utilisable pour d'autres matières que la généalogie ? Citons Gabriel Pérousse, qui fut un éminent archiviste de Savoie: « Je plains ceux qui ont eu à s'occuper de l'histoire de Savoie avant que parut l'Armorial... ». Il semble bien que les paroles de Gabriel Pérousse résume la pensée de tous les historiens de Savoie. De cet immense travail de bénédictin entrepris pas Amédée de Foras, le Baron d'Yvoire dira: « ...Amédée de Foras n'a pas accompli la tâche d'un bénédictin, mais de quatre, de cinq ou six bénédictins... » Si, à ce travail, nous ajoutons celui des continuateurs de l'Armorial, alors nous restons confondus devant le résultat obtenu. Nous ne pouvons pas évaluer, cela dépasse notre imagination, les mètres cubes d'archives consultées, les kilomètres de parchemins parcourus et analysés, l'effrayante quantité de registres divers, paroissiaux, notariaux, etc., consultés. Les fonds d'archives publiques, Savoie, Haute-Savoie, Turin, Montpellier, Archives Nationales, ont été dépouillés systématiquement. Les archives

privées, très riches dans notre province, n'ont pas échappé aux investigations. Tout cet ensemble de vieux documents endormis depuis des siècles, ont été étudiés et ont fourni la substance principale des généalogies de l'Armorial.

La littérature généalogique savoyarde imprimée étant rare, il fallait donc suppléer à l'absence de travaux antérieurs, par des recherches minutieuses. Dans son avant-propos du tome 1er de l'Armorial, Amédée de Foras cite les sources de documentation qui lui apportèrent les premières bases de son œuvre. Nous ne pouvons pas, à notre tour, les citer toutes, mais nous sommes pris de vertige en songeant à cette montagne de vieux papiers dont l'étude allait donner naissance au monumental ouvrage que nous connaissons. L'honnêteté, la probité, en aucun cas ne peuvent être mise en doute, pas davantage en regard du travail d'Amédée de Foras, qu'en celui de ses successeurs. Certes, il y a des lacunes, des omissions, comment une œuvre de cette dimension échapperait-elle à quelques insuffisances de détail. Des fonds d'archives ont été découverts plus tard, trop tard pour corriger certains points, le supplément prévoit les rectifications.

En conclusion à ce long préambule, nous pouvons déclarer que l'Armorial est une des plus sûres sources de documentation de l'histoire de Savoie, étant lui-même le résultat de recherches en profondeur dans notre héritage ancestral constitué par les archives. Comment utiliser cette documentation ? Prenons par exemple l'érudit local désirant écrire une monographie de sa commune. Il trouvera cette commune divisée peut-être en plusieurs fiefs ayant appartenus à une ou plusieurs familles nobles, les sources de documentation de l'Armorial lui seront alors indispensables. Il pourra se reporter à l'article traitant des familles qui l'intéressent, possessionnées dans la région qu'il étudie. Ces articles donnent l'origine, entre parenthèses, de la documentation ayant servi à l'élaboration biographique d'une famille. Le chercheur pourra se documenter plus amplement en consultant les archives citées, déposées dans un fond public ou dans des fonds d'archives familiales.

Pourrait-on écrire une histoire de la Maurienne en omettant de parler de la Maison de Savoie et des Seigneurs de la Chambre ? Pas davantage celle du Genevois sans ses maîtres, les Comtes de Genève, du Faucigny, en laissant de côté l'ancienne maison du nom et ses descendants les Lucinge, et encore de Chambéry sans la Maison de Savoie. Il en est ainsi de chaque commune de notre province, chacune dépendante, nous l'avons dit plus haut, d'une ou de plusieurs familles nobles. Allons plus loin en déclarant, peut-être audacieusement, que l'histoire générale de Savoie est inscrite dans les pages de l'Armorial. La noblesse au service de la Maison de Savoie a suivi ses maîtres tout au long des temps, dans leur lente montée vers la consécration suprême, le trône d'Italie.

Très tôt, les Comtes puis Ducs de Savoie, surent prendre une importante place entre leurs menançants voisins, Français, Milanais, Suisses et autres petits Etats frontaliers. Les serviteurs zélés de leurs ambitions, de leur défense, membres éminents de la noblesse savoyarde, nous les trouvons dans tous les combats. Ils sont présents, avec leur bravoure et leur vaillance, sans défaillance, des charges de confiance leur sont réservées, combien parviendront à des commandements importants. Plus tard au service des Rois de Sardaigne, l'officier et le soldat savoyards conserveront la faveur et même la préférence royale. Citer des noms serait une énumération, non point fastidieuse, mais fort longue ; elle nous permettrait de survoler notre histoire savoyarde, que vous connaissez très bien. Les noms que je tais, ils viennent nombreux en votre mémoire dès que vous songez à un événement capital dans le destin de notre province. Avez-vous un doute, voulez-vous une confirmation ? Ouvrez l'Armorial ; si la réponse désirée ne vous donne pas satisfaction, reportez-vous alors aux sources indiquées par les auteurs.

Aux temps troublés succèdent heureusement de paisibles périodes, paisibles certes pour les gens de guerre, les militaires font place aux diplomates. Sont-ils nombreux les gentilshommes savoyards délégués ou représentant leur prince auprès des cours étrangères ? Combien de signatures savoyardes apposées au bas d'un traité, combien de présences savoyardes dans les rencontres entre souverains ? Vou-

lez-vous une indication historique, un renseignement biographique concernant un de ces personnages ? L'Armorial est là pour vous répondre. Il est donc indéniable que l'Armorial se trouve cité dans toutes les biographies utilisées actuellement par tous ceux qui se penchent sur l'histoire de la Savoie. L'Armorial pourrait également servir la science ; qui voudrait étudier la consanguinité trouverait une matière intéressante dans cette immense parenté existant entre les membres de la noblesse de notre province. Le travail généalogique d'un de nos prêtres de campagne a servi récemment à des professeurs suisses et belges pour établir une remarquable étude sur la consanguinité dans un village ; qu'en serait-il de la consanguinité prouvée par une étude scientifique de l'Armorial ? Que d'études sociales pourraient trouver une base dans ses généalogies ! L'Armorial peut donc être considéré comme un instrument de travail pouvant servir de trame à de multiples travaux, très différents de la généalogie, mais s'appuyant sur elle lorsqu'elle a été étudiée sérieusement et systématiquement.

Que devient l'Armorial ?

Dans son ensemble, l'œuvre paraît terminée. De A à Z, les familles prévues pour la première partie de l'ouvrage, ont été étudiées, il semblerait que la parution du supplément ne posât pas de problème. En réalité, nous nous heurtons à deux difficultés majeures, sans compter celles qui peuvent surgir inopinément. La première de ces difficultés réside dans l'aspect technique que présenteront les futures publications.

Nous avons vu que 500 familles étaient prévues pour le supplément ; le chiffre réel est supérieur. Il faudrait encore deux ou trois volumes pour parvenir à une œuvre vraiment complète. Environ le quatre-vingt pour cent des généalogies publiées dans les volumes précédents présentent des mises à jour, des points d'interrogation ont été élucidés, il est indispensable de porter ces innombrables corrections à la connaissance des chercheurs. Ces refontes généalogiques viennent encore augmenter l'importance du supplément. Le problème réside dans la limitation de la

publication, en gardant la possibilité d'imprimer les corrections mentionnées et les généalogies des familles non encore publiées. C'est donc un problème de place, il est impossible de songer à éditer plusieurs volumes, alors comment condenser ? Ce mot fait frémir. Nous pensons qu'une nouvelle présentation s'impose. Les vastes tableaux généalogiques seraient supprimées et feraient place à une présentation par degré, d'où un gain de place considérable.

La seconde difficulté est d'ordre financier. Nous savons que les souscripteurs originaux étaient au nombre de 309 en 1863 ; actuellement nous ne pouvons compter que sur environ 100 souscripteurs fidèles. Comment expliquer cette différence de 200 personnes ou institutions ne poursuivant pas leur engagement ? Si, au cours des siècles, la noblesse savoyarde a été forte d'un bon millier de familles, c'est par 60 à 70 familles qu'elle est représentée actuellement. Malgré tout l'intérêt que ces familles subsistantes peuvent témoigner à l'Armorial, elles n'ont pas la possibilité de couvrir les énormes frais qu'exigerait la publication du supplément. Nous pouvons les intéresser encore plus en incluant dans les pages futures un état présent de la noblesse savoyarde. Pour un grand nombre de ces familles, entre la publication de leur notice dans les premiers volumes et le temps actuel, un écart de trois générations s'est établi, et bien souvent, la quatrième commence à apparaître. Cet intérêt ne saurait suffire financièrement. Il semblerait qu'en raison de sa fonction essentielle et indispensable à l'histoire de notre province, l'Armorial puisse bénéficier d'une aide publique. Certaines disciplines scientifiques reçoivent un appui généreux venant de nos institutions ; les études historiques, même provinciales, doivent être soutenues par les mêmes organismes.

Actuellement, le nombre restreint de séries complètes des cinq volumes de l'Armorial confère à l'œuvre un prix intéressant, sans cesse en augmentation. L'ouvrage prendra sa valeur précise lorsque le supplément aura été publié. Il est très rare de le trouver dans le commerce, les bibliophiles l'enlèvent aux historiens. Nous déplorons que beaucoup de souscripteurs aient arrêté leur participation en cours de publication. Certains, dès que l'article consacré à leur famille eut paru, cessèrent de s'intéresser aux livraisons

futures. Des événements familiaux, des personnes disparues sans héritiers directs, des circonstances imprévisibles, s'opposèrent parfois à une souscription suivie. Cette carence dans la continuité est beaucoup à regretter et nuit à la demande qui demeure importante.

L'Armorial a été admirablement édité par la Maison Allier, de Grenoble. Nous devons également rendre hommage à MM. Allier qui, de père en fils, pendant quatre générations, se sont attachés avec zèle à la publication d'un ouvrage de grande classe. De la présentation, de la mise en page, des reproductions des compositions héraldiques des auteurs, de la typographie, nous ne savons qu'admirer le plus. Et, cette perfection, nous la devons à des maîtres-imprimeurs dauphinois dont la collaboration avec les auteurs savoyards fut toujours empreinte de courtoisie. Tous avaient le souci d'une œuvre qui devait être présentée dans une édition incomparable ; elle l'a été et ne fut jamais critiquée.

Il serait intéressant de mieux faire connaître les archives de la Maison Allier. Nous y trouverions toute la vie matérielle des débuts de l'Armorial qui, depuis les premières lettres d'Amédée de Foras aux dernières du Baron d'Yvoire, nous permettrait de suivre une création historique, toute à la gloire de ses auteurs et de ses auditeurs. Quatre auteurs, quatre éditeurs, cette fidélité témoigne de l'attachement de MM. Allier à un ouvrage qu'ils publièrent avec courage et mérite, avec la même volonté de perfection qu'exigèrent d'eux-mêmes Amédée de Foras et ses continuateurs.

Conclusion

Ces quelques pages dont vous avez entendu, avec patience, la lecture, vous auront permis, je le souhaite, de mieux comprendre, quoique vous la connaissiez fort bien, la qualité historique essentielle de l'Armorial de Savoie. Nous n'insisterons jamais assez sur l'immense valeur de l'œuvre d'Amédée de Foras et de ses successeurs, tous ont donné le meilleur d'eux-mêmes dans une tâche ingrate. En obéissant aux règles fixées par leur vénéré maître, ils ont

poursuivi avec la même volonté, le même souci de la vérité, la même probité, l'édification d'un ouvrage monumental. Ce qualificatif déjà employé n'est pas exagéré, il est reconnu par tous les historiens. Il restera tout au long des temps futurs un pur chef-d'œuvre de notre littérature historique savoyarde, tel que l'avait souhaité et désiré le Marquis Costa de Beauregard.

En commençant ma communication par une citation empruntée à un poète, je la terminerai en répétant les paroles d'un historien, le Duc de Levis-Mirepoix : « Il ne plaît pas à l'homme qui accomplit un effort d'en voir le résultat s'évanouir avec lui. Il aime à laisser sa trace.

« Tout le travail de ceux qui furent, aurait-il rayonné, de leur vivant, vers une foule d'étrangers et ne serait-il vain que pour ceux de leur sang ?

« C'est pourquoi l'homme dit à son effort, à son œuvre, à tout ce qui a pu être le résultat de sa vie : ne t'arrête pas quand je ne serai plus, persiste, augmente, sois une famille, c'est-à-dire une volonté de génération, tendue entre deux mondes invisibles, celui des morts et celui des êtres futurs. Il n'y a pas que la maison ou le champ qui soit un héritage. L'honneur dans le travail, dans le service est, lui aussi un bien qui peut et doit être transmis. L'œuvre familiale est un multiplicateur de ressources matérielles et spirituelles, lentement recueillies, ajoutées et composées qui transforme les œuvres personnelles en une force acquise pour la société. »

Marcel-Robert SAUTHIER.

SOURCES IMPRIMÉES

« Armorial et Nobiliaire de Savoie », tomes I, II, III, IV, V. — Amédée de FORAS et ses continuateurs. Grenoble, Allier père et fils, 1863 et suite.

Marquis COSTA de Beauregard : « Familles Historiques de Savoie, les Seigneurs de Compey », Chambéry, Imprimerie Puthod, 1844.

Pierre DURYE : « La Généalogie ». Que sais-je ? Presses Universitaires de France, Paris, 1961.

O. FORST de Battaglia : « Traité de Généalogie ». Editions Spes, à Lausanne, 1949.

Duc de LEVIS-MIREPOIX : « Aventures d'une Famille Française », La Palatine, Paris, 1956.

SOURCES MANUSCRITES

Archives de l'Armorial et Nobiliaire de Savoie.

Bibliographie Savoisienne

Note sur les travaux de M. le Chanoine Dechavassine

En évoquant, dans le dernier numéro de la « Revue Savoisienne », la mémoire de notre regretté confrère le chanoine Marcel Dechavassine, Paul Guichonnet annonçait la parution prochaine d'une bibliographie des travaux du défunt.

Nous nous sommes efforcés de tenir cette promesse. Le chanoine Dechavassine était, comme on sait, un historien estimable, sans doute le meilleur connaisseur de l'histoire de la vallée du Giffre et de l'Emigration savoisienne. Son œuvre, dispersée dans une foule d'articles ou de notes, méritait d'être regroupée autant que possible. Le faisant, nous espérons à la fois servir sa mémoire et rendre service aux chercheurs en leur facilitant l'accès d'une documentation parfois difficilement accessible. Cette dispersion tient à la fois au caractère du défunt et aux circonstances. Sa générosité naturelle et sa grande fertilité d'esprit le portaient à mettre en œuvre immédiatement les fruits de ses recherches, à en faire profiter immédiatement le public auquel elle était destinée.

Rien n'était plus éloigné de sa conception qu'une Histoire « mise sous le boisseau », fût-ce pour y mûrir. Conscient de la relativité de nos connaissances, il perfectionnait sans cesse les résultats acquis. Ce perfectionnement ne provenait pas d'une mise en sommeil, mais au contraire d'un mouvement, d'un échange continu avec d'autres chercheurs auxquels il communiquait libéralement ses trouvailles sans être toujours payé de retour. D'où des redites, des reprises de travaux antérieurs, une certaine confusion et, du point de vue matériel, une dissémination sous forme de lettres ou d'articles de journaux, matière extrêmement périssable. Combien reste-t-il aujourd'hui d'exemplaires accessibles de certains travaux de première main « monnayés » de la sorte ?

Aussi, sommes-nous conscients des lacunes de la liste qui suit et regrettons-nous plus que jamais que M. Dechavassine n'ait pas eu le loisir de reprendre son œuvre sous forme de quelques ouvrages de synthèse. (*)

J.-Y. Mariotte - R. Gabion.

(*) Nous remercions les nombreuses personnes qui ont bien voulu nous aider à dresser cette liste, notamment : M. le Chanoine Coutin, MM. les Abbés Braconnay et Devos, MM. Binz, Grandchamp et Guichonnet.

I. — *Articles concernant le chanoine Dechavassine :*

Mgr Jean SAUVAGE, évêque d'Annecy, dans : *Eglise d'Annecy*, 3 juin 1965, pp. 363-369.

Chanoine François COUTIN, dans : *Mémoires de l'Académie salésienne*, 1965, p. 92.

Paul GUICHONNET, dans *Revue Savoisienne*, 1965, pp. 27-29.
Pierre SOUDAN, dans *Annesci* 12, 1965, p. 87.

II. — *Articles et travaux publiés :*

A. — Articles de Revues ou Recueils.

Académie du Faucigny (Mémoires et documents publiés par l') :

« Une figure de la Révolution en Faucigny : Philibert Simond » (1950-52, pp. 17-24).

« Les classes sociales à Samoëns au XVIII[e] siècle » (1955-56, pp. 17-24).

« L'émigration des Faucignerands dans les Pays d'Outre-Mer » (1958-59, pp. 33-47).

« L'émigration des Faucignerands en Franche-Comté » (1960-61, pp. 45-61).

« L'émigration des Faucignerands en Bavière et en Autriche » (1962-63, pp. 31-67).

Académie Salésienne (Mémoires et documents publiés par l') :

« Biographie des Mgrs Dubourgel-Amoudry et Neveu » (1962, pp. 34-39).

« Les missions paroissiales en Savoie, 1821-1838 » (1964, pp. 49-57).

« Avant l'Annexion, la Savoie était-elle un pays d'illettrés ? » (1965, pp. 93-99).

Bulletin paroissial de Samoëns :

De 1950 à 1954, M. Dechavassine fit paraître assez régulièrement des notes d' « Histoire des familles de Samoëns ».

Congrès National des Sociétés Savantes (Actes du 85[e] Congrès, Annecy-Chambéry 1960, paru en 1961) :

« Le rôle des agences d'émigration dans l'exode savoyard au XIX[e] siècle » (pp. 475-489).

Congrès des Sociétés Savantes de la Province de Savoie, Actes du Congrès de Moûtiers, 1964 :

« L'émigration savoyarde dans les pays de langue allemande » (pp. 86-98).

Courrier Savoyard :

« L'émigration savoyarde au XIX[e] siècle « (5-12-1957).

« L'émigration savoyarde en Louisiane et aux Etats-Unis » (19 et 26-12-1957).

« L'émigration savoyarde en Argentine et en Amérique du Sud » (janvier-février 1958 - 5 mai 1960).

« L'émigration savoyarde au Canada » (13-3-1958 et 20-3-1960)

« L'émigration savoyarde aux Antilles » (17-4-1958).

« L'émigration savoyarde en Algérie et en Afrique du Nord » (mai-juin-juillet 1958 - janvier-février-mars 1959).

« La Savoie missionnaire en Louisiane et aux Etats-Unis » (2-1-1958 - 27-3-1958).

« La Savoie missionnaire en Amérique centrale et du Sud » (février-avril-mai 1958).

« La Savoie missionnaire au Canada » (6-3-1958).

« La Savoie missionnaire à Madagascar, La Réunion, l'Ile Maurice » (7-5 et 3-12-1959, 10-12-1959).

« La Savoie missionnaire aux Seychelles » (26-11-1959).

« La Savoie missionnaire dans l'Inde et à Ceylan » (29-10-1959, janvier-février-mars-avril 1960).

« La Savoie missionnaire en Afrique » (19-11 et 7-4-1960).

« La Savoie missionnaire en Chine et Indochine » (5 et 12-11, 17-12-1959, février-mars et mai 1960).

« La Savoie missionnaire en Birmanie » (24 et 31-12-1959).

« La Savoie missionnaire en Malaisie » (21-1-1960).

« Un grand Faucignerand commémoré aux Etats-Unis : Joseph Nicollet, astronome, de Cluses » (5-3-1959).

« Un grand missionnaire savoyard, le T.R.P. Gervais Quénard, des Assomptionnistes » (7-4-1960).

« Le travail apostolique des Savoyards en Louisianne : la vie d'un grand pionnier, le père Veillard » (15-6-1963).

Echo-Liberté et Dauphiné Libéré : M. Dechavassine a fréquemment écrit ou inspiré des articles à caractère historique parus dans ces quotidiens à différentes périodes.

Eglise d'Annecy (anciennement *Revue du Diocèse d'Annecy*) :

M. Dechavassine dirigea cette revue de 1956 à sa mort ; il rédigea lui-même (généralement sans signature) une foule d'éditoriaux ou de notes sur des questions d'actualité. On lui doit notamment les notices nécrologiques des prêtres du diocèse, articles relativement longs (6 à 8 pages) et pleins d'intérêt.

Notons ici seulement :

« Le contenu de l'enquête pastorale de 1862. Indications sur la construction et la consécration des églises » (28 décembre 1961).

« Combien y-a-t-il de cardinaux originaires de Haute-Savoie ? » (11 février 1965).

Mémorial de Savoie, Le Livre du Centenaire (Annecy-Chambéry 1960) :

« La Savoie émigrante et missionnaire » (pp. 393-433).

Revue Savoisienne :

« Les maçons du Giffre et leur émigration séculaire » (1952, pp. 147-177). (*Publié en tiré à part sous le titre :* « Les bâtisseurs du Haut-Giffre, un type d'émigration à profession

et langue spéciales, les Frahans de Samoëns et leur Mourmé », 28 p.).

« La vérité sur « la découverte » du dossier Jacomet au collège de Thônes » (1957, pp. 63-72).

« L'émigration savoyarde en Algérie (1855-1914) » (1958, pp. 148-175).

« L'émigration savoyarde au Canada » (1959, pp. 27-82).

« Note sur l'origine du peintre Dabert » (1965, p. 6).

« Les rapports entre le Valais et la vallée du Haut-Giffre » (1967, à paraître).

Vie et Bonté, organe officiel de la Croix-Rouge :

« La Savoie charitable et hospitalière » (en collaboration avec le chanoine Naz, n° 109, avril 1960).

B. — *Comptes rendus d'ouvrages :*

Annesci :

Compte rendu de Jean Rey, « Les missionnaires de Saint François de Sales » (n° 4, 1956, pp. 122-3).

Dom Antoine Dumas, « Un saint de chez nous, Humbert III de Savoie » ; Paul Baudu, « Un grand Savoyard, Mgr Thévenod » (n° 5, 1957, pp. 131-134).

Chanoine Etchegaray, « Un vivant, Mgr Léon-Albert Terrier » (n° 6, pp. 101-102).

Revue Savoisienne :

Compte rendu de *Annesci 2*, « L'Eglise Saint-Maurice » (1955, pp. 63-66).

C. — *Publications particulières :*

« Nouveau supplément au dictionnaire du clergé du diocèse de Genève-Annecy de MM. les Chanoines Rebord et Gavard, comprenant la suite des années 1935 à 1962 », Annecy, 1963 (en collaboration avec M. l'abbé Mermillod).

« Samoëns, Haute-Savoie, France » (Ed. du Syndicat d'Initiative), brochure anonyme, 32 p. (1961).

« Notre-Dame de la Bénite-Fontaine, Centenaire du Sanctuaire, 1862-1962 », Impr. Ducrot, Pont-de-Brogny, brochure anonyme, 16 p. (1962).

« Notice pour la tenue des Archives paroissiales », brochure rénéotypée, 4 p. (1963).

« Contribution à l'*Helvetia Sacra* » (important recueil de notices sur les évêques, vicaires généraux, officiaux et prévôts de l'évêché de Genève depuis la Réforme jusqu'à 1801, à paraître).

III. — *Notes et travaux manuscrits :*

A. — *Grand Séminaire :* Sont conservés quatre dossiers concernant les missionnaires savoyards et une vingtaine de dossiers concernant les archives paroissiales et l'histoire des paroisses.

B. — *Archives départementales de la Haute-Savoie :*

Conformément aux volontés du défunt, les papiers, notes et documents du chanoine M. Dechavassine ont été remis aux Archives départementales de la Haute-Savoie pour y être conservés. L'ensemble, relativement volumineux, peut se diviser en deux grandes catégories : d'une part une documentation historique très riche sur Samoëns et la vallée du Giffre, d'autre part une série de dossiers sur l'émigration savoyarde, dont le regretté chanoine était l'un des meilleurs spécialistes.

Les papiers concernant Samoëns avaient été rassemblés de longue date en vue d'une monographie communale qui devait renouveler celle, déjà ancienne, de Tavernier. Ils témoignent d'un labeur considérable et révèlent un exigeant souci d'information, un sens étonnant du document et une familiarité avec l'histoire qui, pour M. Dechavassine, était aussi vivante et vraie que le présent ; non pas nostalgique, mais « mainteneur » d'un passé qui avait à ses yeux une signification totale, le chanoine était à l'évidence un historien né, en même temps qu'un redoutable et merveilleux critique, constamment prêt à débusquer l' « ineptie » dans tous ses retranchements. Ce fonds de Samoëns rassemble de nombreuses notes et études sur l'ancienne Collégiale, les montagnes d'alpages (avec des titres originaux depuis le XIV^e^ siècle), l'abbaye de Sixt, la toponymie et l'anthroponymie de la haute vallée du Giffre, les maçons et leur « mourmé » ; il comprend, en annexe, environ soixante-quinze dossiers de familles, groupant des généalogies parfois très complètes et remontant jusqu'aux comptes de subsides et dénombrements des XIV^e^-XVI^e^ siècles. On y trouvera de précieux renseignements sur les ascendances des personnages notables issus directement ou indirectement de Samoëns : le général Andrier, les prélats Biord et Gerdil, l'historien et juriste Aimé Duboin, les ingénieurs et le géographe Perret, le juge maje J.-B. Simond que connut Rousseau, et son homonyme le conventionnel Philibert Simond, les Cognacq-Jay, sans omettre les originaires de moindre renom, maîtres d'écoles, prêtres et missionnaires, magistrats, artisans et bâtisseurs.

La partie « Emigration » du fonds Dechavassine peut être considérée comme un prolongement de la précédente, en ce sens que le défunt chanoine était venu à l'étude générale de ce phénomène après en avoir discerné, dans le cadre restreint de la vallée du Giffre, les premières manifestations. On peut penser que, sans cette disparition brutale, l'histoire de Savoie aurait pu bénéficier de la synthèse qui, après les travaux d'approche des Bruchet, Letonnelier, Guichonnet, Karl Martin, Jean Nicolas, fait toujours cruellement défaut. Néanmoins, tels qu'ils se présentent, ces dossiers bourrés de notes, d'ébauches, de statistiques, de documents originaux, de lettres échangées avec des correspondants du monde entier, forment une documentation considérable et de première main, qui attend un continuateur.

L'ensemble du fonds Dechavassine constitue la sous-série 8 J des Archives départementales (fonds de familles et de particuliers). Il a été doté d'un répertoire dactylographié. *Sa communication est actuellement subordonnée à une autorisation spéciale.*

Bibliographie de M. Louis Gruffat

La plupart des travaux de notre regretté et érudit confrère ont paru dans le journal de Rumilly, « L'Agriculteur Savoyard », dès l'année 1959 et se sont échelonnés de cette date à l'année qui a précédé sa mort, soit en 1965.

Nous en donnons ci-après une liste que nous croyons complète. Mais nous signalons à ceux que cela pourrait intéresser que nous allons publier, dans le même journal, une bibliographie plus étendue, en ce sens que chaque étude de L. Gruffat fera l'objet d'un court résumé.

L. B.

I - 1949. — 1. — « La Dame Blanche » (légende du Val-de-Fier).

IV - 1949. — 2. — « L'ancienne chapelle et le cimetière disparu de Chavanne à Saint-André-Val-de-Fier ».

IV - 1949. — 3. — A propos des événements révolutionnaires de Marigny-Saint-Marcel (1790) ».

V - 1949. — 4. — « La légende Château de La Pallud (près Rumilly) ».

VI - 1949. — 5. — « Sion (canton de Rumilly) : Vestiges de l'époque romaine. La maison-forte de Sion-Saint-André ».

VI - 1949. — 6. — « Versonnex : La Tour de Crète ».

VII - 1949. — 7. — « Le Château de la Seigneurie de Mionnaz à Menthonnex-sous-Clermont ».

VIII - 1949. — 8. — « La Chapelle et l'ancien prieuré de Bonneguête ».

IX - 1949. — 9. — « Lornay : ses anciens châteaux. La seigneurie de Lornay. Les Menthon-Lornay ».

IX - 1949. — 10. — « Clermont : Le « Château Vieux ». Au temps des Comtes de Genève ».

X - 1949. — 11. — « Vens (près Seyssel) : Le Château et la seigneurie de Vens ».

XI - 1949. — 12. — « La seigneurie de Mortairy (Menthonnex-sous-Clermont) ».

XII - 1950. — 13. — « Desingy : le château et les Nobles de Pelly ».

I - 1950. — 14. — « Clermont : le château actuel. Monseigneur Gallois de Regard ».

II - 1950. — 15. — « La légende de la « Dannaz a Cocrair » (aux environs de Rumilly) ».

I - 1950. — 16. — « Chatel-sur-les-Usses : une cité médiévale disparue ».

III - 1950. — 17. — « Chaumont : le Château et le Bourg ».

18. — *En Albanais :* « En suivant la Morge - Vieux souvenirs ».

De mars 1950 à février 1951 :

a) « Les anciens artifices de la Morge ».
b) « Foraz : le château, les vieux moulins ».
c) « Le château disparu et la seigneurie de Contamine à Menthonnex ».
d) « Le château et la seigneurie de Planchamp ».
e) « Le château de Charrière (Charrière et de Mouxy) et la seigneurie du Bouchet ».
f) « Les châteaux de Morgenex et Chitry et la seigneurie de Sionnaz ».
g) « La seigneurie de Vallières (maisons fortes de Vallières et Veigy) ».
h) « Le pont de Gerbaz et l'ancienne route provinciale de Genève ».

IX - 1951. — 19. — « La petite commune de Crempigny. Son ancienne maison forte. Sa seigneurie ».

X - 1951. — 20. — « Le Château de la Tour à Desingy. Ses propriétaires : les nobles Baytaz et Foncet-Montailleur. Le citoyen et la citoyenne Carelli ».

X - 1951. — 21. — « Versonnex : a propos d'une pierre armoriée. Le chanoine Georges de Roland et la famille noble de ce nom ».

I - 1952. — 22. — « Légende de la vallée des Usses : le cheval fantôme de Sallenoves ».

VIII - 1952. — 23. — « La seigneurie de Coucy : les nobles de Coucy de Chilly, de Menthonnex, de Versonnex ».

IX et X 1952. — 24. — » Le Val-de-Fier : Saint-André-Val-de-Fier. Vestiges antiques. La voie romaine du Val ; Châteaufort, ancienne forteresse et ancienne seigneurie ».

III - 1954. — 25. — « Clermont : l'ancien hôpital de Saint-Jean-de-Jérusalem ».

X - 1954. — 26. — « Conte des bords du Chéran : la grotte d'Allèves et le Pélerin ».

27. — *Nos vieilles Routes :* des voies romaines aux routes des diligences :

De septembre 1954 à mai 1955 :

a) « Voirie romaine ».

b) « Epoque burgonde et franque : les voies carolingiennes ».

c) « Au Moyen-Age : voies commerciales et routes de pèlerinage ».

d) « L'ancienne grande route moyennâgeuse de Chambéry à Genève ; quelques jalons : Rumilly et l'Aumône, Hauteville, l'Annonciade, Sallenoves et Bonlieu. Aspect du trafic de l'époque ».

e) « L'ancienne relation Rumilly - Frangy et Genève par Clermont et le nouveau tracé d'Emmanuel-Philibert ».

f) « La route de Genève par Frangy aux XVII[e] et XVIII[e] siècles. La station de Mionnaz. Aspects du trafic au siècle dernier ».

I - 1960. — 28. — « L'ancienne route de Seyssel à Genève par la vallée des Usses ».

29. — « Hauteville-sur-Fier : l'ancien Hôpital des Chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem ».

II - 1956. — 30. — « Louis de Menthon : Seigneur de Lornay, premier Capitaine des Cent Suisses du Roi de France ».

XII - 1956. — 31. — « Une ancienne famille noble de Rumilly : les Nobles de Chavannes ».

1963. — 32. — « A propos du Château de Clermont : la vieille famille noble des Regard de Vars. Monseigneur Gallois de Regard, Evêque de Bagnoréa, Edificateur du Château de Clermont ».

1963. — 33. — « Villégiatures princières : la Comtesse Mathilde de Boulogne en son Château de Clermont (1338) ».

N.D.L.R. — Ces derniers articles ont été écrits au moment où se décidait le sort du Château de Clermont, auquel s'était passionnément attaché et dévoué L. Gruffat. Il fut un de ceux auxquels on doit la sauvegarde de ce haut-lieu de l'histoire du Genevois.

34. — « Les campagnes du Capitaine de Pelly pendant la période révolutionnaire », dans la *Revue Savoisienne*, 1953, pp. 101-116.

35. — « La vieille route directe de Chambéry à Genève » *(au présent volume)*.

DUFOUR Alain. — **Histoire politique et psychologie historique,** Genève, Droz, 1966, 130 p. Travaux d'histoire éthico-politique).

Sous ce titre, notre confrère Alain Dufour publie un certain nombre d'essais ou de travaux dans lesquels, explicitement ou implicitement, il expose sa conception de l'Histoire.

Bien présenté, admirablement écrit, ce livre se lit avec plaisir.

Sur les idées exprimées par l'auteur, on peut être d'avis divergents. M. Emile Callot, dont on n'a pas oublié le grand ouvrage « Ambiguïté et antinomies de l'histoire et de sa philosophie » (1) a bien voulu rendre compte de l'ouvrage de M. Dufour lors d'un exposé au Cercle philosophique.

---

(1) Cf. *Revue Savoisienne* 1963, p. 178 et suiv.

En raison de son intérêt particulier et de l'importance du débat auquel livre et compte rendu ont donné lieu, le texte de M. Callot sera publié intégralement dans la prochaine livraison de la *Revue Savoisienne*, accompagné, nous l'espérons, d'une réponse de M. Dufour.

LA RÉDACTION.

Congrès des Sociétés savantes de la Province de Savoie. Nouvelle série, Actes du Congrès de Moûtiers, 5 et 6 septembre 1964 (Belley, 1966). — Renseignements et souscriptions à M. l'Abbé Hudry, Institution Saint-Paul, 73 - Cevins.

Renouant avec une tradition trop longtemps interrompue, les Sociétés savantes de Savoie ont repris les réunions bisannuelles et entrepris la publication de leurs Actes. Le premier volume est paru, le deuxième (Thonon) suit, le troisième est déjà en projet. Soyons optimistes et adressons nos plus vives félicitations à M. l'abbé Hudry, vaillant organisateur du Congrès, qui n'a pas craint d'essuyer les plâtres. Nous lui devons une publication de plus de deux cent vingt pages, contenant vingt communications sur des sujets allant depuis la préhistoire jusqu'à nos jours. Les auteurs sont, pour la plupart, bien connus des Florimontans, qui ont reçu le prospectus dans la dernière livraison de la Revue. L'histoire sociale et démographique, la vie religieuse sous ses différents aspect (niveau d'intruction du clergé entre autre), sont les deux thèmes principaux autour desquels se regroupent la majorité des communications. Signalons en outre deux articles sur l'Art religieux : les statues en bois peint de Haute-Maurienne (Paul Dufournet) et les devants d'autel en cuir de Haute-Tarentaise (Ch. Michel) en enfin un aperçu prometteur des recherches folkloriques de M. Ch. Joisten.

Sans détailler davantage, disons que les Actes du Congrès de Moûtiers constituent une documentation de premier ordre. Notons toutefois à l'intention des successeurs : il serait bon qu'une adresse d'éditeur, autant que possible toujours la même, fût portée sur chaque volume à paraître. Ceci afin de faciliter les commandes et les recherches éventuelles. Qu'on excuse ce détail prosaïque, mais des publications semi-périodiques de cette nature risque de constituer pour les bibliothécaires et les chercheurs lointains un véritable casse-tête bibliographique.

J.-Y. MARIOTTE.

Paul DUFOURNET. — **Organisation du territoire dans l'Antiquité. Le réseau routier gallo-romain de Vienne à Genève et la position d'Etanna et de Condate. Principes de circulation et calcul des distances.** In : Actes du 89e Congrès national des Sociétés savantes, Lyon, 1964, section d'archéologie, Paris, Impr. nat., 1965, pp. 35-71.

Les lecteurs de la *Revue Savoisienne* connaissent déjà les recherches entreprises par Paul Dufournet sur les structures antiques du bassin de Seyssel, par deux études parues ici-même en 1962 et 1964.

Si cet érudit limite ainsi son ambition à une zone restreinte, dans une séquence d'histoire, c'est qu'il entend pousser cette étude en profondeur. En effet, poursuivant inlassablement sa quête sur l'organisation de ce territoire dans d'Antiquité, il a présenté en 1964, au congrès de Lyon, une communication étoffée sur l'un des itinéraires les plus difficiles de la Viennoise, en centrant le débat sur la station de *Condate*, dont la position était restée controversée.

Il nous convainct que cette station, citée par la Table de Peutinger et l'Anonyme de Ravenne, était bien située au lieudit Albigny, un peu en amont du confluent du Rhône et du Fier. Aux hypothèses de ses prédécesseurs, A. Ducis et Ch. Marteaux, il ajoute de nouvelles présomptions : Mas de Brive sur la rive droite, prononciation patoise du lieudit Condion, territoire communal de Seyssel-Ain enclavé dans Corbonod, supposant une tête de pont et convergence de voies antiques en ces lieux. Mais il fournit aussi des preuves archéologiques, résultats de sondages heureux, d'abord sur la route nationale n° 491, ensuite dans le lit du Rhône même où apparaissent les entrepôts possibles d'une *mansio* et d'un port.

Si cette position est une des clefs du problème routier, elle n'est en définitive que l'accessoire d'une étude beaucoup plus générale du réseau gallo-romain qui, par Bourgoin, Aoste et Yenne, conduit de Lyon et de Vienne jusqu'à Genève. Nous ne nous étendrons pas sur des démonstrations techniques qu'on ne résumerait qu'en les tronquant et dont les spécialistes apprécieront la minutie. Notons seulement que l'auteur arrive à conclure qu'il n'y a pas « une voie romaine impériale », rigide et conventionnelle, mais un faisceau souple de « voies antiques » plus ou moins parallèles, héritier de chemins gaulois, voire de l'Age du Bronze, réaménagé par les Romains, aux côtés duquel s'enchevêtre toute une circulation locale liée au fleuve. Si nous partageons cette optique, en réaction contre la notion trop longtemps admise de la voie romaine structurée, nous sommes cependant moins pessimiste, personnellement, sur la possibilité de retrouver des vestiges de chaussée. L'expérience des tronçons découverts sur le site de *Boutæ* nous a montré que rien ne ressemble plus à un banc de gravier naturel qu'un empierrement de voie antique, passant inaperçu, le plus souvent, aux yeux non avertis d'inventeurs éventuels.

Laissant aux lecteurs le soin de prendre ces chemins millénaires, que les automobilistes suivent aujourd'hui à une allure bien trop rapide, pour comprendre la lente gestation de leurs inflexions, nous voudrions insister sur la méthode et l'esprit qui président aux recherches de Paul Dufournet. Nous pouvons en témoigner personnellement, car il nous fait partager depuis huit ans ses campagnes d'été durant lesquelles il moissonne, sur le terrain, les preuves concrètes de ses démonstrations. Campagnes parfois harassantes sous le soleil... ou les pluies du mois d'août, mais aussi campagnes pittoresques, où le contact des paysans complaisants apporte quelquefois, autour d'un verre de roussette, les solutions d'un problème longtemps cherché.

Comme Ch. Marteaux, l'auteur utilise cette méthode interdisciplinaire qui coordonne la géographie, l'histoire, l'archéologie et la toponymie, toutes sciences indispensables à l'élaboration de l'œuvre. Il y ajoute une importante documentation cartographique,

indispensable d'ailleurs à une étude de topographie. Celle-ci est traitée analytiquement au 1/20.000e pour revenir, dans la synthèse au 1/100.000e, carte encore réduite à l'impression, ce qui permet, d'un coup d'œil, de saisir l'ensemble de la voirie. On estimera aussi sa méthode de métrique des voies, par laquelle sont examinées patiemment la valeur des distances données, leurs causes de flottement, etc.

Nous voulons enfin parler de l'état d'esprit avec lequel l'auteur aborde son sujet. Il dit textuellement : « Je me libère naturellement de toute notion livresque, de toute idée préconçue, de tout amour-propre de chercheur, ne faisant état que de ce que je constate et prêt à reconnaître toute erreur ou mauvaise interprétation. » Ce ne sont pas là de vains mots. Paul Dufournet reste, en effet, « beau joueur », devant la destruction d'hypothèses laborieusement échafaudées ; combien lui en avons-nous vu démolir, avant d'arriver aux résultats qu'il nous présente aujourd'hui.

Disons pour terminer, que si cette étude s'adresse surtout, avec les précédentes analyses effectuées année par année, à des spécialistes, leur convergence devrait aboutir à une synthèse accessible au grand public, synthèse dont le thème sera lié à un fleuve, voué par la prospective, à devenir le grand axe européen de demain.

Pierre BROISE.

Pierre BROISE. — **L'Evolution du Parcellaire d'Annecy. Essai de stratigraphie historique d'un terroir en voie d'urbanisation,** dans « Annales », Economie, Sociétés, Civilisations, t. 21, juillet-août 1966, pp. 859-874.

En publiant dans un récent numéro de la revue les « Annales » son étude « L'évolution du Parcellaire annécien », notre confrère Pierre Broise livre les premiers résultats, déjà substantiels mais aussi prometteurs, de nombreuses années de recherches.

Ce qui frappe le lecteur de cet article, ramassé en 15 pages, c'est la densité de l'information, la précision des tracés dans l'originalité de l'étude elle-même. L'ensemble reflète bien à la fois l'esprit d'observation, les qualités méthodiques exceptionnelles de l'auteur rompu aux techniques de l'architecte professionnel, de l'archéologue méticuleux comme du philologue averti.

Pierre Broise, grâce à cette synthèse de connaissances qu'il associe d'une manière si heureuse dans sa personne, peut aborder un sujet aussi ardu que le sien avec aisance : nous le suivons sans peine et avec curiosité lorsqu'après avoir esquissé le site annécien et évoqué l'évolution de l'homme dans ce cadre, il aborde son sujet. Aussitôt il nous fait lacher le texte pour saisir les cartes qui, dans une série de 6 dessins, illustrent et jalonnent avec clarté la démarche de l'auteur.

C'est peut-être dans la lecture de ces relevés que le contact devient le plus intime avec l'auteur : car, à notre tour, notre observation prolongée nous fait aisément imaginer l'auteur lui-même plongé sur ses calques dans ces longues méditations que seul peut respecter le silence de veillées laborieuses.

Ce voyage à grandes enjambées, nous l'effectuons dans sa foulée à travers ces mas annéciens ; mais aussi grâce à lui, notre imagination nous libère du temps et nous voici en train d'arpenter toujours en compagnie de notre aimable compagnon de route, les pistes de la préhistoire, les voies romaines puis les chemins du Moyen-Age. Merveilleuse vision du passé où rien ne semble échapper à notre curiosité tant le tracé est précis et la borne bien posée.

Le triangle de Boutæ, dont l'auteur connaît toute la stratigraphie au centimètre près, constitue la base de départ de toute cette étude. C'est en effet autour du vicus que s'oriente, avec le réseau des voies, le tracé du premier parcellaire. Mais le cadastre de 1730 apporte dans ce travail des éléments extrêmement précieux dont l'exploitation poussée et systématique pourrait donner des résultats encore inconnus.

Quant à l'époque contemporaine, si l'urbanisation tend à saturer l'assiette d'Annecy, le tracé des rues comme le fait remarquer si judicieusement l'auteur, continue à perpétuer « les formes et l'orientation que lui imprimèrent le labeur de cent générations de paysans ».

G. GRANDCHAMP.

René GUICHARD. — **Essai sur l'histoire du peuple burgonde de Bornholm (Burgundarholm) vers la Bourgogne et les Bourguignons.** Paris, A. et J. Picard, 1965, 397 p. gr. in-8°.

Roger GRAND. — **Recherches sur l'origine des Francs,** publ. par Suzanne Duparc, Paris (Picard), 1965, 222 p. in-8°.

Les travaux sur l'histoire des Burgondes sont toujours suivis avec un particulier intérêt en Savoie puisque le passé de ce peuple fut étroitement mêlé à celui de notre province, où les vestiges de l'occupation du sol par ces barbares ont fait l'objet d'une très précieuse étude, publiée autrefois par Charles Marteaux dans la *Revue Savoisienne*. Plus récemment M. Pierre Bouffard s'est penché avec science sur les problèmes soulevés par le mobilier des nécropoles burgondes. Dans une étude d'ensemble, M. Th. Perrenot a abordé, en 1942, la question de *La toponymie burgonde* et a eu le grand mérite de donner pour la Bourgogne, la Franche-Comté, la Suisse Romande, l'Ain et la Savoie des relevés systématiques des toponymes à désinence en *ange*, *— inges ou — ens*. Même si les conclusions sur les origines germaniques d'un certain nombre de ces noms de lieux peuvent être contestées par les philologues, il n'en reste pas moins que cet auteur a livré au public des nomenclatures très précieuses de toponymes, destinées à rendre les plus grands services. L'étude la plus récente sur cet important problème est celle que M. Paul Æbischer vient de faire paraître : *Du vieux et du nouveau concernant les noms de lieux d'origine langobarde en — ingos dans la Suisse Romande.* (1) Soumettant à un

(1) *Revue suisse d'histoire*, 1966 (fasc. 3), pp. 329-377. — Dans la même revue, année 1963, fasc. 4, pp. 433-534, on trouvera une série d'études de MM. Beck, R. Moosbrugger-Leu et S. Sonder-Egger sur les différents aspects du problème burgonde. Cf. notamment p. 444 : *Genf und die Sapaudia*.

strict contrôle les anciens travaux de toponymie de J. Stadelmann et H. Jaccard, l'auteur donne le dernier état de la question à propos des noms de lieux en — *ens* de l'Helvétie romande. De longues investigations dans les plans cadastraux anciens et modernes ont permis à M. Æbischer de recueillir un nombre considérable de ces toponymes. Ses recherches étymologiques lui ont permis de confirmer les vues fort nuancées, exposées en 1908 et 1928 dans des publications linguistiques par le philologue Ernest Muret. Les conclusions de M. Æbischer sont particulièrement intéressantes puisqu'elles nous montrent que ces noms remontent tantôt à des bases latines, tantôt à des bases burgondes ou alémaniques et attestent de la coexistence et de la fusion progressive de la population d'origine gallo-romaine ou germanique.

C'est l'histoire même du peuple burgonde que nous présente M. René Guichard qui s'attache moins aux questions controversées qu'à nous donner une vue précise des résultats acquis. L'auteur, vivant au Danemark, familiarisé avec la langue danoise et les travaux de l'érudition scandinave, renseigné tout particulièrement sur l'archéologie des pays nordiques, nous donne les renseignements les plus intéressants sur les origines des Burgondes dans l'île danoise de Bornholm et sur leurs migrations en Poméranie puis dans le royaume de Worms. Pour la première fois a été publiée en langue française une vue d'ensemble sur la protohistoire de ces barbares grâce à une intelligente confrontation des trouvailles archéologiques, des sagas et des récits historiques plus tardifs. Une illustration attrayante, reproduisant des objets conservés dans les musées scandinaves, complète heureusement le texte. Sur le transfert même de ce peuple en *Sapaudia*, M. René Guichard est bref et n'aborde pas la question si controversée des limites de ce territoire, problème auquel M. Pierre Duparc a consacré un intéressant compte rendu à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Une chronologie des faits historiques sous les rois burgondes, de 443 à 534, des précisions sur l'expansion burgonde, des indications trop rapides sur la langue, les monnaies, l'anthropologie et l'onomastique accompagnent l'ouvrage de M. Guichard et sont destinées à donner d'utiles connaissances à un public qui ne serait pas spécialisé dans cette période. A propos de l'archéologie et de l'art, l'auteur fait un exposé intéressant et clair, toujours prudent. Des réserves peuvent être faites sur la bibliographie de l'ouvrage. Le lecteur sera surpris de voir que le nom de Charles Marteaux n'est pas cité, que les remarquables études d'Ernest Muret sur les toponymes à désinences dites burgondes semblent inconnues à l'auteur et qu'un ouvrage aussi capital que celui de P.-E. Martin sur la Suisse à l'époque mérovingienne ne paraît pas avoir été utilisé. Ces remarques nous amènent à la conclusion suivante : M. Guichard, très à l'aise dans la période danoise et germanique des Burgondes, a été trop rapide pour l'établissement de ce peuple et son existence dans nos contrées. Il est vrai que beaucoup d'obscurités demeurent dans cette phase de l'histoire des Burgondes et que l'ouvrage n'est pas destiné spécialement aux érudits. Sa vulgarisation de très bonne tenue, sa présentation aérée plairont à un large public. A ce titre, il s'agit d'une réussite. Sur les débuts du peuple burgonde dans l'île de Bornholm, l'auteur apprendra beaucoup aux historiens français, et ce n'est pas un mince mérite. L'ouvrage est écrit avec foi, avec une véritable piété filiale pour ces lointains ancêtres, ainsi que l'a montré

dans l'introduction M. Jean Richard, Professeur à l'Université de Dijon et médiéviste fort averti. Cette sympathie, le lecteur l'éprouvera pour un auteur dont l'ouvrage peut figurer avec distinction dans les bibliothèques des historiens.

André PERRET.

Sans toucher à la Savoie d'aussi près que les Burgondes, les Francs nous intéressent en raison de leur rôle particulièrement important dans l'Histoire de France. On saura gré à Mme Suzanne Duparc d'avoir « complété, augmenté et publié » l'ouvrage posthume de Roger Grand : *Recherches sur l'origine des Francs*. Le grand érudit disparu et sa continuatrice ont passé au crible les documents de toute nature : littéraires, juridiques, religieux, vestiges archéologiques, etc., pour nous faire revivre la vie d'un peuple sous tous ses aspects. Ils proposent l'hypothèse vraisemblable d'une origine scandinave des Francs, après avoir repensé le problème et écrit un livre d'une lecture très attrayante.

Jean-Yves MARIOTTE.

De Giacomo Jaquerio à Jean Baleison

L'article publié dans *Arte Lombarda* (2e semestre 1965), par Mlle Stella Matalon sur des fresques découvertes et restaurées dans la cinquième travée droite de l'église San-Francesco, à Lodi, attire l'attention sur le courant « *franco-avignonnais* », qui fut d'un « *si grand poids sur la formation de Giacomo Jaquerio* ».

La reproduction du médaillon avec le lion ailé de l'évangéliste nous montre des bordures géométriques à losanges et des décorations végétales analogues à celles employées à Abondance, Sant Antonio di Ranverso et au château de La Manta.

Nous avons rendu compte ici-même, l'an dernier, de l'hypothétique attribution à Jean Bapteur des fresques de La Manta, que préconise Mlle Andréina Griseri.

Pour hypothétique que demeure cette attribution, elle montre du moins le lien de style certain qui rattache entre elles de nombreuses peintures des Alpes, soit sur le versant français, soit sur le versant piémontais.

C'est encore autour de Giacomo Jaquerio que gravitent les recherches faites par M. François Enaud qui a publié, dans « Art de France » (II - 1963), une importante étude sur « Jean Baleison, Peintre ».

Jean Baleison est un peintre qui, de 1481 à 1492, a travaillé en diverses chapelles de l'un et l'autre versant des Alpes, soit seul comme à Luceram, Venanson, Peillon, Saorge et Taggia en Ligurie, soit en tandem avec Jean Canavesio comme à Pigna, Saint-Etienne-de-Tinée et La Brigue.

Analysant les caractéristiques stylistiques de Jean Baleison, et le comparant avec les maîtres provençaux et piémontais, M. François Enaud constate « *l'influence indéniable et féconde de Jacopo Jaquerio* ».

« *Il suffit, pour s'en convaincre,* écrit M. François Enaud, *de rapprocher les Evangélistes de La Brigue, assis sur leurs cathèdres flamboyantes, des mêmes Evangélistes peints par Jaquerio à Sant Antonio de Ranverso, son ensemble capital. Ces quatre Evangélistes sont les prototypes de ceux de La Brigue.*

« *La façon même de faire reposer les grands sièges, en pleine nature, sur le sol, qu'entourent des feuillages et des arbustes occupant les écoinçons des voûtains, se retrouve trait pour trait. L'élégance raffinée et aristocratique de Jaquerio, sa douceur méditative et un peu rêveuse auront un écho chez Baleison, avec une harmonie en camaïeu gris plus discrète et plus froide chez le premier, un chromatisme plus intense chez le second. Mais à Ranverso même, sur les murs cette fois, la scène impétueuse et passionnée de la* Montée au Calvaire *annonce une tout autre vision du monde.*

« *Est-elle de la main de Giacomo ? N'est-elle pas plutôt l'œuvre de l'atelier qu'il dirigeait avec ses neveux entre 1429 et 1440 ? On peut se le demander.*

« *Ce n'est plus ici l'influence française des miniatures des frères de Limbourg, de Beauneveu ou du Provençal Mirailhet (très sensible notamment dans la « Prière au jardin des Oliviers », avec sa haie d'osier tressé qui pourrait faire penser à des contacts directs entre les deux peintres), mais une influence beaucoup plus germanique. Les grimaces des bourreaux, le réalisme grinçant et caricatural où l'horreur le dispute au grotesque, relèvent de la Bourgogne ou de la Suisse de Multscher.*

« *Nous sommes persuadés que cet aspect expressionniste de l'art piémontais à Ranverso a eu une influence considérable dans l'élaboration du style de Canavesio. Tout se passe comme si Baleison avait choisi spontanément toute la tendresse calme et mesurée des Evangélistes de Jaquerio, complétant si heureusement les exemples avignonnais et provençaux de Carolis et de Durandi, ou du Milanais Moretti, tandis que Canavesio, fidèle à son tempérament personnel plus violent, se laissait conduire par le souffle dramatique de cette* « Montée au Calvaire » *qui est à la source des scènes de la Passion peintes une cinquantaine d'années plus tard à La Brigue, à Pigna et Peillon.*

« *Sant'Antonio de Ranverso, avec l'oratoire de la Mission à Villafranca, dû au peintre de Pignerol Dux Aymon, semble ainsi le nœud de cet art piémontais tendu entre le canton de Vaud et Genève jusqu'à la côte méditerranéenne, et depuis la Bourgogne jusqu'aux confins du duché de Milan.*

« *Dans cette perspective, Baleison apparaîtrait comme le prolongement de l'un des visages — le plus méridional — de Jaquerio, tandis que Canavesio représenterait l'aspect nordique et plus septentrional.*

« *Vers les années 1480, trente ans après la mort de Jaquerio, alors que Léonard va arriver à la cour de Ludovic le Maure, et qu'il y a eu Bramante, le climat artistique a changé partout sauf en Piémont et en Savoie, où Jean Canavesio et Baleison prolongent la tradition, comme Giorgio Tuncotto. C'est Baleison qui apparaît le dernier représentant — précédant Louis Bréa — de cet art gothique niçois-piémontais à dominante méditerranéenne, réparti sur les deux versants des Alpes (et remontant jusqu'en Briançon-*

nais, à Saint-Chaffrey-le-Monetier et jusqu'en Savoie avec Lanslevillard), tandis que l'appellation d'art alpestre ou germano-piémontais devrait être réservée à ce que les Italiens nomment les apports « forestiers » à dominantes germanique, venus de Suisse et d'Allemagne. »

Les abondantes reproductions qui accompagnent l'étude de M. Enaud, nous permettent d'intéressants rapprochements.

A Venanson, le pavement dessiné avec des losanges à traits ondulés rappelle les fonds losangés que nous avons observés à la chapelle Sainte-Madeleine de Gressans (Val d'Aoste) et à Saint-Martin-de-Belleville en Savoie. A Venanson, l'œuvre est signée de Jean Baleison, à Sainte Madeleine de Gressans l'œuvre est attribuée à Jacques d'Ivrée, probable collaborateur d'un atelier Jaquerio au château de Fenis.

Les fresques dont Jean Baleison a décoré les murs de la chapelle de Luceram sont consacrées à Saint-Grat, qui fut évêque d'Aoste, et dont Jacques d'Ivrée a lui aussi célébré la légende dans les fresques de la chapelle de Vulmix à Bourg-Saint-Maurice.

On peut donc admettre que Jean Baleison, dont l'activité est postérieure d'un bon tiers de siècle à celle de Jacques d'Ivrée, a subi l'influence soit de Jacques d'Ivrée lui-même, soit de quelque autre peintre archaïsant du Val-d'Aoste.

On peut remarquer aussi que la bordure de rubans curvilignes, utilisée par Baleison au-dessus de l'*Incrédulité de Saint Thomas*, sur le mur du chœur et au bord des nervures en encadrements des peintures des Evangélistes à La Brigue, semble être une dérivation modernisée de l'archaïsante bordure carolingienne à demi-lunes, employée par Jacques d'Ivrée à Gressans et à Vulmix.

A La Brigue, l'Assomption de la Vierge en gloire dans une Mandorle portée par quatre anges devant Thomas l'incrédule agenouillé dans une prairie et recevant la ceinture, est un thème que nous retrouvons à Annecy en l'église Saint-Maurice, à l'entrée de la chapelle des Luxembourg-Martigue.

A Saint-Etienne de Tinée, la chapelle Saint-Sébastien comporte un décor de feuillages dentelés, une iconographie et un style très voisin de ce qui peut être observé à Lanslevillard, chapelle dont le maître anonyme a une iconographie et un style qui rappellent souvent les fresques de La Brigue. Jean Canavesio, Jean Baleison et le maître anonyme de Lanslevillard apparaîssent donc bien comme des épigones de Giacomo Jaquerio, le reflet d'une vivante école internationale qui s'étendit de la Savoie à la Méditerranée ligure et provençale jusqu'à la fin du XV^{e} siècle.

Il y a lieu de remarquer enfin le patronyme même de Baleison. Faut-il rattacher notre peintre à la Savoie et considérer que ce patronyme de Baleison, qui survit encore en Chablais, a pour origine le bourg de Balaison ?

On sait que le père de Jean Baleison était peintre lui aussi à Demonte en Piémont. Etaient-ils venus ensemble du Chablais ? C'est une question que nous posons sans avoir les éléments d'une réponse positive.

Clément GARDET.

J.-G. RITZ. — **Un Ambassadeur de Charles-Quint à la Cour d'Henri VIII : Le Savoyard Eustache Chapuis (1486-1556),** dans *Cahiers d'histoire publiés par les Universités de Clermont-Lyon-Grenoble,* t. XI (1966), pp. 163-179.

U. SCHWARZKOPF. — **Zur Familie des Eustache Chapuys in Annecy,** dans *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance,* t. XXVIII (1966), pp. 521-552.

L'illustre Annécien Eustache Chapuys suscite de divers côtés des recherches nouvelles, ainsi du reste que son partenaire Jean du Bellay. (1) Ces deux hommes représentaient en effet, à Londres, l'un l'empereur Charles-Quint et l'autre le roi François Ier, au temps où le roi d'Angleterre oscillait entre sa femme Catherine d'Aragon, tante de l'empereur, et la belle Anne de Boleyn. Si Jean du Bellay, oncle du poète Joachim, a laissé une grande réputation de diplomate et de mécène, son adversaire Eustache Chapuys mérite, lui aussi, notre attention tant comme humaniste que comme homme d'Etat. Moins connu dans l'Histoire générale, il nous touche de plus près puisque Annecy lui doit la création du collège auquel a succédé l'actuel lycée Berthollet.

Dans une brillante évocation, le doyen Ritz a retracé la carrière de ce fils de notaire annécien, passé du service des ducs de Savoie à celui de l'empereur, et qui finit ses jours chargé d'honneurs à Louvain où il avait fondé un « collège de Savoie ». Bien qu'il se défende d'être un érudit, M. Ritz a su faire une mise au point dans laquelle la qualité du style ne fait nullement tort à la précision historique. Bien au fait des travaux antérieurs, il utilise notamment les Instructions de Charles-Quint à son ambassadeur récemment publiées par M. F. Perron (2) et la correspondance échangée par Chapuys avec la cour impériale au cours des dix-sept années que dura sa mission.

Plus sévère d'allure, l'étude de Mlle Schwarzkopf s'appuie sur un riche matériel documentaire emprunté en grande partie aux Archives départementales et municipales d'Annecy. En suivant les ancêtres d'Eustache Chapuys à travers les actes de vente ou d'achats, les procurations et papiers d'affaires de tout ordre, elle fait revivre pour nous une famille de la bourgeoisie annécienne depuis le milieu du XVe siècle. Venus sans doute de Bonne « en Faucigny », les Chapuys montent peu à peu dans l'échelle sociale. La fonction notariale qu'ils ont acquise assez tôt leur sert de « marchepied » vers des emplois supérieurs, tandis qu'ils édifiaient une coquette fortune foncière. Et lorsque le jeune Eustache eût quitté sa ville natale pour les brillantes destinées que l'on sait, « la grande politique et la vie dans un vaste monde ne lui firent pas oublier les affaires et les soucis de sa famille et de sa ville natale ».

J.-Y. MARIOTTE.

---

(1) La correspondance du Cardinal du Bellay est en cours d'édition.

(2) *Revue Savoisienne,* 1954.

Robert AVEZOU. — **Le rôle d'Annecy aux XV^e-XVI^e siècles. Les apanages : comté de Genevois et duché de Genevois-Nemours.**

Général Jacques HUMBERT. — **Jacques de Savoie au service de la France.**

Marcel-Robert SAUTHIER. — **Estat des provinces de Genevois et Foucigny dressé pour Noble François Hiacinte de Lucinge, 1691. Relations des funérailles de quelques princes de la famille des Genevois-Nemours.**
Dans « Annesci », t. 12, 1965, pp. 10-80.

René de LUCINGE, sieur des Allymes. — **Lettres sur la Cour d'Henri III en 1586.** Edité par Alain Dufour, Librairie Droz, Paris - Genève, 1966.

La revue « Annesci » continue, selon un principe excellent, à consacrer chaque numéro à un thème principal. Il s'agit, pour le dernier numéro paru, des Genevois-Nemours, branche cadette de la maison de Savoie qui régna sur le Genevois, le Faucigny et le Beaufortin de 1514 à 1665, succédant à une autre branche cadette investie du même apanage dans la deuxième moitié du XV^e siècle. (1)

Quel vieil annécien ne connaît les Nemours illustrés par Mme de Lafayette dans « La Princesse de Clèves » et auxquels nous devons une partie du magnifique château qui domine la ville ? Et pourtant bien peu sans doute auraient pu dire exactement quels étaient ces princes issus de la Maison de Savoie, mais fascinés par la Cour de France, personnages aventureux et attachants s'il en fut. M. Robert Avezou a su les faire revivre dans le style précis et délicat dont les Haut-Savoyards n'ont pas perdu le souvenir. Janus de Savoie, « en qui le goût du luxe et la dépense n'avait pas éteint les vertus du cœur et dont les qualités de gouvernement étaient réelles » ; Jacques de Savoie « le beau Nemours » ; Charles Emmanuel, « un ambitieux, un violent », qui « viendra mourir au château annécien, âgé seulement de vingt-huit ans... tourmenté par ses projets de vengeance ». M. Avezou arrête son récit à la fin du XVI^e siècle, par une évocation de la génération, alors montante, de saint François de Sales. Les Annéciens, ravis d'avoir récupéré « leur » archiviste, espèrent bien qu'il ne s'en tiendra pas là.

Le Général Humbert retrace, en traits alertes, la carrière militaire de Jacques de Savoie, duc de Nemours. A côté du héros d'alcôve trop mis en vedette par les historiens, c'est un authentique chef de guerre et un soutien loyal de la monarchie française aux heures difficiles que l'auteur nous fait connaître.

Enfin, M. M.-R. Sauthier publie un texte jusqu'ici inconnu, du dominicain Luc-François de Lucinge. C'est une description d'Annecy à la fin du XVII^e siècle, peu de temps après l'extinction des

---

(1) Il s'agissait de Janus de Savoie, troisième fils du duc Louis (1460-1492).

Genevois-Nemours, et une relation des funérailles de ces princes. Avec bien des détails intéressants, c'est surtout une atmosphère que nous fait revivre ce document.

Il y a peu de réserves à apporter à ce volume d'une présentation impeccable et d'une iconographie parfaite. Regrettons toutefois, pour la commodité de la recherche, que le sommaire ne soit pas paginé. Par ailleurs, les bons auteurs mettent leur public en appétit. Le lecteur regrettera de ne pas trouver une étude consacrée plus spécialement à la constitution territoriale et aux institutions de l'apanage. Le Chanoine Ducis en avait pourtant donné certains éléments dans son opuscule « Corps judiciaires relevant du comté de Genevois et du comté de Savoie ». (2) Un document utilisé par Ducis et cité par M. Avezou (p. 20) d'après les archives de Turin, ne semble pas avoir été publié in extenso, bien qu'il s'en trouve une excellente copie aux Archives de la Haute-Savoie. (3) Il s'agit de l'acte d'inféodation du comté de Genevois et autres terres, par Charles III, duc de Savoie, à son frère Philippe en 1514. On y trouve un certain nombre de clauses qui contribuaient à maintenir étroitement l'apanage dans la mouvance ducale, tout en lui assurant un débouché des deux côtés du Rhône. Ce document permettrait pour le moins de dresser une carte sommaire des terres de Genevois-Nemours.

Nous signalions, l'an dernier (*Revue Savoisienne* 1965, p. 195) le premier volume des lettres de l'ambassadeur de Savoie à Paris, René de Lucinge, écrites à l'époque de la Ligue. C'est avec un double plaisir que nous voyons paraître la suite. D'abord parce que ces lettres savoureuses et riches en renseignements de toutes sortes sur ces temps troublés, bénéficient de la même présentation élégante et du même appareil critique que les précédentes. En outre, les Nemours sont maintes fois cités par Lucinge. Le jeune duc Charles-Emmanuel, dont on préparait de longue date le mariage avec Christine de Lorraine, suivait en effet à la Cour de France le parti des Guise. Lucinge narre par le menu tout ce qui le concerne, et relate parfois des incidents non dépourvus de piquant. Tel celui-ci :

« M. de Nemours se trouva samedi passé aux Tuileries, portant l'ordre de Votre Altesse (le collier de l'ordre de l'Annonciade) au col ; le marquis son frère estait avec lui ; quand les courtisans le veirent arriver, ilz dirent entre eulx : Voicy les mastins de Savoie... Mais M. le Marquis eut grâce quand il respondit à ung des plus grands, qui lui demandait si son collier lui faisait point mal : C'est à faulte de discours et bons propos que vous vous prenés garde à une incommodité dont je ne m'aperçois point. »

Jean-Yves MARIOTTE.

---

(2) Congrès des Sociétés savantes de la Savoie, tenu à Rumilly, en 1888, p. 580 sq.

(3) Série A 8, f° 1.

1. - Henri LEMAIRE. — **Les images chez Saint François de Sales.** Paris, A.-G. Nizet, 1962, in-8°, 492 p.

2. - Henri LEMAIRE. — **Saint François de Sales, Docteur de la confiance et de la paix. Etude de spiritualité à partir d'un choix important d'images.** Paris, Beauchesne, 1962, 366 p.

3. - Ruth KLEINMAN. — **Saint François de Sales and the Protestants.** Genève, Librairie E. Droz, 1962. Travaux d'Humanisme et Renaissance LII, in-8°, 153 p.

4. - Ruth MURPHY. — **Saint François de Sales et la civilité chrétienne.** Paris, A.-G. Nizet, 1964, in-8°, XVI + 231 p.

5. - René BADY. — **L'homme et son « institution » de Montaigne à Bérulle, 1580-1625.** Paris, Société d'édition « Les Belles Lettres », 1964, in-8°, 586 p.

6. - **Saint Francois de Sales, Œuvres.** Edition complète. Tome XXVII. Table analytique dressée par le R.P. Alphonse Denis. Annecy, Monastère de la Visitation et Imprimerie Gardet, 1964, in-8°, 314 p.

7. - Etienne-Jean LAJEUNIE O.P. — **Saint François de Sales. L'homme, la pensée, l'action.** Paris, Editions Guy Victor, 1966, 2 vol., 532 p. et 490 p.

Saint François de Sales continue à susciter une très abondante littérature parmi laquelle se distinguent des ouvrages originaux, qui apportent un éclairage neuf sur sa vie et son œuvre.

1. — C'est assurément l'austérité qui caractérise la thèse de doctorat ès-lettres de l'abbé Lemaire : un répertoire des images relevées dans les œuvres de Saint François de Sales. Des milliers de mots et de chiffres, cela fait penser au premier abord à certains annuaires dont l'utilité n'est pas contestable, mais qui ne sauraient passer pour une lecture attrayante. Que le lecteur, même s'il n'est pas un spécialiste de littérature pure, ne se laisse pas effrayer par cette masse de citations et de références, et il apprendra beaucoup de choses intéressantes dans les pages très denses qui introduisent au répertoire proprement dit.

Monsieur de Genève est assurément un des écrivains français qui ont le plus utilisé l'image comme moyen d'expression. Une statistique permet d'affirmer qu'il a volontairement développé ce goût et cette tendance dans un but avant tout didactique. Non pas qu'il cherche ainsi des arguments, mais une illustration de sa pensée, un moyen de la rendre plus suggestive en touchant aussi le cœur, la sensibilité et la volonté. C'est pourquoi, il n'est pas toujours dupe de certaines singularités qu'il emprunte aux anciens recueils, ou de naïvetés concernant les animaux et les plantes, reprises de Pline ou de Mattioli. Ce qui l'intéresse avant tout, c'est la beauté de l'image et sa force de suggestion. D'ailleurs ses sources ne sont pas uniquement livresques — la Bible, Pline et les anciens — il a su puiser dans le grand livre de la création, les sites admirables de la Savoie lui parlaient de la grandeur et de la bonté de Dieu. Rien de romantique dans ce sentiment de la nature, dont la contemplation n'est qu'un prétexte à réflexions morales ou à élévations spirituelles.

Cette floraison d'images est trop abondante pour notre goût Elles sont parfois développées trop longuement avec une ingéniosité déroutante. Mais Saint François de Sales était de son temps : « Il importe beaucoup, dit-il, de regarder en quel aage on escrit ». En le comparant à quatre de ses contemporains, l'auteur nous montre qu'il suivit la mode littéraire avec discrétion et nous invite à l'indulgence pour quelques incartades de goût. D'ailleurs ce qui vieillit son style et constitue un obstacle pour le lecteur moderne, a contribué au succès de son œuvre. Les subtilités du roman précieux préparaient les contemporains aux analyses psychologiques de l'*Introduction à la vie dévote* et du *Traité de l'Amour de Dieu*. Plus qu'au baroque, qu'il est d'ailleurs bien difficile de définir et de délimiter, l'auteur rattache Saint François de Sales à la préciosité, en signalant que son influence sur ce courant littéraire et sur l'analyse psychologique au XVII[e] siècle pourrait faire le sujet d'un volume.

Il y a bien d'autres pistes de travail, indiquées en passant par l'abbé Lemaire, en particulier la confection d'un lexique méthodique et complet qui montrerait la richesse de la langue de Saint François de Sales. Souhaitons que l'auteur nous donne un jour ce travail, que nul mieux que lui ne saurait mener à bonne fin.

2. — Dans sa thèse complémentaire, l'abbé Lemaire nous livre tout d'abord un choix de 973 images groupées autour du thème de la confiance et de la paix ou, si l'on préfère, en termes plus salésiens, de la conformité de plus en plus aimante au bon plaisir divin. A cela s'ajoute un supplément de 560 images réunies autour de l'idée d'amour de Dieu. Les textes sont accompagnés d'un commentaire spirituel. Ils sont précédés d'une étude sur l'origine de l'optimisme et de la conformité à la volonté de Dieu chez Saint François de Sales, et suivis de conclusions qui permettent de les situer dans l'ensemble de la doctrine salésienne.

3. — Il est toujours révélateur de faire l'histoire de l'histoire. Dans son premier chapitre, Mlle Kleinman étudie les différentes interprétations des rapports de Saint François de Sales avec les protestants, données au cours des âges par les principaux biographes. Il ressort de cette confrontation que les générations successives ont modifié plus ou moins consciemment la figure du saint pour l'adapter aux besoins de l'époque. Si au moment de la canonisation, qui coïncide avec la politique d'unification religieuse de Louis XIV, on insiste trop fortement sur l'aspect anti-protestant de l'action du saint évêque de Genève, à partir du XIX[e] siècle, au contraire, où s'établit une coexistence de fait entre les confessions chrétiennes, on tend à estomper le plus possible une réalité qui n'intéresse guère les auteurs de biographies édifiantes ou les historiens du sentiment religieux. L'hagiographie salésienne actuelle aurait tendance à moderniser son héros, en lui prêtant nos idées, et notamment des préoccupations œcuméniques qui n'ont rien à voir avec l'histoire objective.

Pour y voir clair, il fallait essayer de se faire une mentalité de la fin du XVI[e] siècle et du début du XVII[e], entrer dans la problématique politico-religieuse de l'époque, pénétrer la complexe situation historique et géographique du diocèse de Genève après la Réforme. C'est ce que fait Mlle Kleinman en analysant les faits et les textes en historien qui connaît son métier, laissant de côté les

contacts individuels pour se limiter à la conversion du Chablais, aux tentatives de réintroduction du catholicisme à Genève, aux essais de reconquête catholique du Pays de Gex et aux plans de conversion générale des protestants. Une telle étude montre que Saint François de Sales, toujours respectueux et courtois dans le dialogue avec les individus, s'est révélé un adversaire résolu du protestantisme. Comment pouvait-il en être autrement à l'époque, et dans les circonstances où il se trouvait ? Il est évident, les textes le prouvent abondamment, qu'il a utilisé les pressions du pouvoir politique et les manœuvres diplomatiques, toutes les fois qu'elles pouvaient servir une cause qu'il estimait être celle de Dieu. Mais il l'a fait avec mesure et discernement, sachant bien que la seule force peut faire des apostats mais non des convertis sincères. Il ne s'est servi des pressions que comme d'un appui pour une action religieuse de conversion. C'est encore beaucoup trop, du point de vue de nos idées modernes sur la liberté religieuse, mais précisément ce sont là des idées modernes qui ne pouvaient pas être celles de Saint François de Sales.

Une telle attitude s'explique d'ailleurs aisément par la manière dont il concevait les relations entre l'Eglise et l'Etat. L'auteur nous en fournit une analyse précise et documentée. Il n'y a rien de bien original, d'ailleurs, dans les conceptions politiques de l'évêque de Genève. Pour lui, comme pour ses contemporains catholiques, le protestantisme représente non seulement une hérésie religieuse, mais un danger permanent de subversion à l'intérieur de l'Etat. Ce dernier est donc intéressé à sa répression, du point de vue de sa propre conservation, comme de l'aide temporelle qu'il doit apporter à l'Eglise dans la réalisation de sa mission spirituelle.

On peut regretter que Mlle Kleinman n'ait pas tenté également d'expliquer l'attitude de Saint François de Sales en la rattachant à ses conceptions théologiques, en particulier à son ecclésiologie. Préoccupé surtout de s'opposer à l'hérésie, il a vu ce qui sépare, il n'a pas remarqué ce qui unit en dépit de toutes les séparations ; préoccupé de convertir pour assurer un salut qu'il croyait impossible, ou du moins extrêmement difficile, hors de l'Eglise catholique, il n'a pu s'ouvrir à l'idée de tolérance ni, à plus forte raison, à l'idée d'une recherche commune des voies de l'unité.

On peut regretter également que l'auteur n'ait pas esquissé une comparaison avec certains contemporains protestants de Saint François de Sales, un Théodore de Bèze, en particulier. De chaque côté de la barricade, on constaterait ainsi bien des similitudes dans la pensée et les attitudes : même intolérance de principe et même souplesse dans l'adaptation aux circonstances.

Souhaitons que l'ouvrage de Mlle Kleinman trouve dans notre pays l'audience qu'il mérite et qu'il a rencontré à l'étranger. Renoncer à la légende moderne d'un Saint François de Sales promouvant la conversion des protestants par des moyens purement spirituels, ce n'est pas faire œuvre d'iconoclaste, mais lui rendre la place qui lui revient dans l'histoire de la Contre-Réforme.

4. — Dans ce travail, en vue du doctorat d'Université, Mlle Ruth Murphy nous présente un des aspects de Saint François de Sales promoteur de la sainteté des laïcs. Plus précisément, elle aborde l'étude d'une des catégories dans lesquelles il a pensé les

rapports du chrétien et du monde : le concept de civilité chrétienne. tienne.

Saint François de Sales se rapproche ainsi des théoriciens du mouvement de raffinement social qui était en cours au début du XVII[e] siècle, après le déchaînement et le laisser-aller des guerres de religion. Mais son but n'est pas de former un homme civil pour le monde, mais un homme chrétien dans le monde. La civilité salésienne devient ainsi une vertu chrétienne, elle accompagne et manifeste la vraie dévotion. Dévotion, voilà le maître mot des auteurs spirituels du début du XVII[e] siècle ! Là encore, le projet de l'*Introduction à la vie dévote* rejoint une aspiration cachée ou explicite de l'époque. Depuis la Renaissance, le divorce s'était accentué entre la vie séculière et la vie spirituelle de style monastique. Trop souvent les laïcs se contentaient d'un conformisme extérieur de pratiques plus ou moins superstitieuses, sans grand rapport avec le comportement social. La Réforme avait répondu à ce besoin d'un christianisme intériorisé, accessible à tous, vécu dans le quotidien des occupations séculières, en supprimant radicalement la distinction entre clercs et laïcs, en ouvrant à tous la source de l'Ecriture et en insistant sur le devoir d'état comme moyen privilégié de réaliser les œuvres de la foi. Du côté catholique, la même nécessité se faisait sentir d'une manière impérieuse pour faire pénétrer dans toutes les couches de la société le renouveau amorcé dès avant le concile de Trente. Saint François de Sales n'a donc pas été le premier à ouvrir cette voie, qui voulait rendre possible la vie chrétienne dans le monde : Louis de Grenade et Laurent Scupoli, pour ne citer que deux de ses auteurs favoris, prétendaient bien aussi ne pas écrire que pour les religieux. Mais il l'a parcourue avec une ampleur, une maîtrise et un bonheur d'expression qui expliquent son succès et lui donnent une place exceptionnelle dans le mouvement de réforme catholique. Pour l'auteur, l'originalité de la pensée salésienne réside « non pas dans chacun des éléments dont elle est faite, mais dans l'empreinte personnelle que leur donne François de Sales, et surtout, dans la synthèse qu'il en fait » (p. 201). Sa profonde connaissance de la société de son temps lui a permis de donner aux chrétiens des classes dirigeantes, nobles et bourgeois, une sorte de manuel pratique qui leur permettrait de concilier une vie chrétienne authentique avec leurs obligations sociales. Mais il l'a fait sans compromis, son dévot doit être présent « au monde » sans être « du monde », et il ne le fréquentera que dans la mesure où le devoir d'état l'y oblige, sans jamais y engager son cœur.

Cette étude apporte du neuf dans la mesure où elle nous aide à mieux comprendre la réponse que Saint François de Sales apporte aux aspirations de son époque, et aux aspects particuliers d'un problème aussi vieux que le christianisme lui-même : peut-on être chrétien dans le monde, et comment ?

5. — Nous retrouvons des thèmes analogues dans la thèse de M. René Bady, qui étudie la conception que se sont faits de l'homme et de son « institution », on dirait aujourd'hui de sa promotion, les moralistes et écrivains spirituels de la fin du XVI[e] et du début du XVII[e] siècle, c'est-à-dire durant une période qui s'étend des *Essais* de Montaigne aux *Discours de l'état et des grandeurs de Jésus* de Bérulle. Parmi les nombreuses œuvres

retenues et analysées par l'auteur, celles de Saint François de Sales occupent naturellement une place de choix.

Si le courant général porte les auteurs spirituels du début du XVII[e] siècle à présenter une dévotion attrayante, compatible avec les occupations séculières et les relations sociales des laïcs, certains, comme le P. Binet, auraient tendance à la rendre un peu trop aisée. Saint François de Sales, avec son optimisme enthousiaste mais lucide, propose en fait une dévotion héroïque : « un engagement solennel et de tout l'être au service de Dieu » (p. 334). La dévotion n'est autre chose que l'amour de Dieu, non pas ressenti dans la sensibilité — aimer n'est pas aimer à aimer — mais vécu dans la parfaite conformité à la volonté de Dieu et l'entier « abandonnement de nous-mêmes », qui supposent non seulement le rejet du péché et des imperfections volontaires, mais le renoncement total. « Ainsi voit-on François de Sales et la baronne de Chantal devenue la Mère de Chantal, après des années d'une profonde intimité spirituelle réchauffée d'affection humaine, immoler d'une certaine façon leur amitié, pour preuve d'un amour qui n'a point d'autre centre que Dieu » (p. 335).

Mais Saint François de Sales demeure toujours modéré et humain, même quand il traite des plus hauts états mystiques auxquels la dévotion, à son sommet, peut conduire des âmes privilégiées. Contrairement au vocabulaire mystique de l'époque, il ne parle pas volontiers d'anéantissement ou d'annihilation, mais il célèbre plutôt « la convenance qui est entre l'homme et Dieu ». Ainsi aime-t-il rapprocher l'amour divin de l'amour humain, dans des comparaisons et similitudes « qui ne sont pas de simples ornements littéraires, mais qui répondent à cette pensée dominante chez lui que l'amour sacré n'est pas étranger à la nature de l'homme, qu'il plonge ses racines dans la nature même » (p. 355).

L'auteur situe Saint François de Sales, non seulement dans le courant qui le précède et l'accompagne, mais aussi dans celui qui le prolonge. Le très abondant J.-P. Camus, ami et disciple, monnaye le message de son maître dans ses œuvres spirituelles, comme l'*Acheminement à la dévotion civile*, et jusque dans ses innombrables romans. Le P. Caussin, confesseur de Louis XIII, veut acclimater la dévotion à la cour, développant un thème abordé par Saint François de Sales. « Tous deux s'efforcent, à un moment critique de l'histoire religieuse du siècle, d'implanter contre vents et marées la dévotion dans le monde » (p. 469). C'est qu'en dépit de l'incontestable renouveau religieux, le libertinage se développe en provocations ouvertes ou en marches souterraines.

Il semble finalement que l'équilibre réalisé par Saint François de Sales ait été de courte durée. D'une part, avec Bérulle on s'achemine déjà « vers cette sorte de christianisme, fervente certes, mais dure jusqu'à l'inhumanité, que sera le Jansénisme... » (p. 542). D'autre part, la dévotion dans la ligne de François de Sales aspire à l'amour pur et devient l'amorce d'un autre anti-humanisme ou surhumanisme. Dédaignant ces querelles, ou incapable de vivre dans ces déserts arides ou sur ces sommets « l'honnête homme contemporain de Pascal, de plus en plus séduit par le monde et se voyant pour sa tiédeur exclu de la société des saints, finira par ne plus garder qu'un vernis de religion, plaqué sur un fond d'indifférence ou d'incrédulité » (p. 543). Ainsi se trouvera reposé sur de

nouvelles bases l'éternel problème de Dieu et de l'homme, de l'Eglise et du monde, de la foi et de la raison.

6. — Le R.P. Alphonse Denis, de l'Abbaye de Tamié, auteur de la Table analytique des Œuvres de Saint François de Sales, nous donne le précieux instrument de travail qui complète heureusement la magistrale édition critique de la Visitation d'Annecy. Commencée en 1892 sous la direction de Dom Benedict Mackey O.S.B., continuée sous la direction du R.P. Navatel S.J., cette vaste entreprise touchait à sa fin, en 1932, avec la parution du 26e volume. Il manquait pourtant les Tables générales qui seules permettraient la consultation rapide de ces nombreux et importants volumes. Enfin, grâce à la compétence et au labeur patient du R.P. Alphonse Denis, tous ceux que le salésianisme intéresse à des titres divers, ont désormais à leurs disposition le guide indispensable qui leur permettra de découvrir, grâce à l'Index doctrinal et à l'Index scripturaire, tant de beaux textes difficilement accessibles jusqu'à présent à la plupart d'entre eux. L'Index onomastique et l'Index toponymique rendront également les plus grands services au lettré et à l'historien, en les aidant à mieux situer le grand Docteur de l'Eglise au milieu des divers courants de la pensée et de la spiritualité de son époque. Ils leur révèleront aussi bien l'étendue de ses lectures que l'importance des contacts humains qu'il noua avec ses contemporains.

7. — Avant de mourir, le R.P. Lajeunie O.P. nous a laissé un véritable monument d'érudition sur la vie, la pensée et l'action de Saint François de Sales. Fruit de très longues années de travail, ces deux pesants volumes dépassent en ampleur toutes les biographies et les synthèses écrites jusqu'à présent. On constate, à la simple lecture, que l'auteur a repris toutes les questions à la base, scruté toutes les sources, qu'il n'a ignoré ou délaissé aucun document capable d'apporter un peu de lumière sur un détail, même infime, de la vie et de l'œuvre de son héros. Désormais, il sera impossible d'écrire sur le sujet sans avoir pris une connaissance approfondie de l'ouvrage du P. Lajeunie et, sauf découvertes fortuites toujours possibles, il sera difficile de verser au dossier des faits nouveaux.

Cela ne veut pas dire, bien entendu, qu'on devra approuver toutes les interprétations de l'auteur, et qu'il ne sera plus possible de reprendre certains points dans une optique nouvelle et différente : en histoire, le dernier mot n'est jamais dit sur aucune question. Cette biographie se veut critique, et elle l'est, car son auteur ne s'est pas contenté de reproduire les anciens biographes, comme on le fait souvent, il a voulu atteindre les couches documentaires les plus anciennes, les plus proches des événements eux-mêmes. Cela lui permet de rectifier au passage bien des légendes, des amplifications ou des déformations, ainsi que de trancher des problèmes de chronologie, d'une manière parfois conjecturale, mais toujours plausible et souvent convaincante. Cependant il est permis de penser que l'effort critique n'a pas été poussé assez loin, en dépit de la documentation quasi exhaustive. Le ton général de l'ouvrage est celui du panégyrique. Emporté par l'admiration qu'il porte à son héros, il semble que l'auteur n'en perçoive plus très bien les limites. Dans un souci louable de se faire lire d'un large public, il le modernise parfois un peu trop, tentant des rapprochements qui frisent l'anachronisme.

Dans une première partie, l'auteur trace un tableau très complet de la jeunesse de Saint François de Sales et des différentes influences qui ont contribué à sa formation. La crise de Paris et celle de Padoue, pour autant qu'on puisse parler d'une crise de Padoue, sont analysées très finement. On peut penser que le R.P. Lajeunie est un peu trop sévère pour Brémond et un peu trop porté à accentuer l'influence du thomisme sur Saint François de Sales, mais nous laisserons aux spécialistes de l'histoire de la spiritualité et de la théologie, le soin de discuter ces épineuses questions.

Le titre de la deuxième partie, « Le retour du catholicisme en Savoie », paraît ambigu car, si ce dernier avait pratiquement disparu d'une partie du Chablais, ses positions demeuraient intactes dans les autres provinces, où il ne s'agit pas d'un retour, mais d'une réforme et d'une renaissance. Nous ne pouvons analyser ici, en détail, les quelques 220 pages consacrées à la mission du Chablais, et à la lutte contre Genève. Elles abondent de références aux sources, notamment à des documents mis en lumière et exploités pour la première fois par l'auteur. Mais le lecteur, non spécialiste, risque plus d'une fois de se perdre dans ce dédale de complots ténébreux, cet imbroglio diplomatique et militaire, embrouillé comme à plaisir par la politique tortueuse de Charles-Emmanuel. Soucieux de montrer que l'action de Saint François de Sales s'est toujours exercée dans le domaine purement spirituel, à l'écart de toutes les compromissions politiques, l'auteur risque d'en faire ainsi le jouet des intrigues du duc de Savoie, du Père Chérubin et d'un certain nombre d'aventuriers. Or, il n'avait rien d'un naïf, sachant joindre, comme l'a remarqué Sainte-Beuve, la prudence du serpent à la simplicité de la colombe. S'il ne pouvait orienter la politique à son gré, il a su l'utiliser, telle qu'elle se faisait, au mieux des fins qu'il poursuivait. Nous sommes bien d'accord avec l'auteur pour reconnaître l'importance du rayonnement spirituel de Saint François de Sales, mais nous ne pensons pas qu'il explique à lui seul le retour du Chablais au catholicisme. « Ce rayonnement seul peut expliquer qu'à vingt-sept ans, et en quatre années, il ait pu ramener toute une province à l'Eglise... » (p. 209). Un tel jugement, qui relève plus de l'hagiographie traditionnelle que de l'histoire, paraît difficile à concilier avec la suite de l'exposé. De même la conclusion des pages consacrées au rétablissement du catholicisme au Pays de Gex (pp. 454-475) apparaît assez surprenante : « L'histoire de ce rétablissement... nous montre, en un régime de liberté religieuse, un François de Sales libéral » (p. 475). Dépouiller une majorité de protestants au profit d'une infime minorité de catholiques ne saurait passer à nos yeux pour un acte de libéralisme. Mais la question ne se posait pas en ces termes. Pour Saint François de Sales c'était une œuvre de charité que de rétablir, dans toute la mesure du possible, l'état de choses antérieur à la Réforme, puisque les protestants, instigateurs d'une religion fausse qui menait les âmes à leur perte, possédaient illégitimement les biens catholiques usurpés par eux. Mais on ne pouvait agir au Pays de Gex comme en Chablais, où Charles-Emmanuel régnait en maître absolu sur la conscience de ses sujets. Force était bien de se mouvoir dans les limites de l'édit de Nantes, détestable en soi, mais dont l'application habile se révélait favorable à la petite minorité catholique.

La troisième partie de l'ouvrage est consacrée à l'action pasto-

rale de Saint François de Sales. L'auteur a le mérite de bien mettre en valeur cet aspect parfois trop négligé, et pourtant essentiel. Malheureusement on connaît trop mal, faute de documents, l'état précis du diocèse au moment où le saint évêque en prit la direction. Tirer des conclusions pour l'ensemble du territoire savoyard, en se basant sur l'état du décanat de Savoie, qui constitua toujours un cas particulier, constitue une extrapolation risquée. L'action pastorale de Saint François de Sales s'inscrit dans la ligne de la réforme catholique codifiée par le concile de Trente, mise en œuvre d'une manière exemplaire par Saint Charles Borromée à Milan, et dont on trouverait déjà les grandes lignes, au début du XVI[e] siècle, chez les prélats réformateurs italiens, en particulier un Gian-Matteo Giberti, évêque de Vérone. Le saint évêque de Genève poursuivit ce programme avec souplesse et fermeté, au milieu des difficultés d'un diocèse pauvre et, par son rayonnement personnel, il contribua beaucoup à l'acclimater en France, auprès d'un groupe d'évêques qui seront ses admirateurs et ses disciples.

Enfin, l'auteur étudie le rayonnement de l'esprit salésien, c'est-à-dire la doctrine spirituelle de Saint François de Sales dans ses œuvres maîtresses et dans la fondation de la Visitation. Parmi tant de riches développements, où le R.P. Lajeunie nous fait profiter de sa profonde connaissance des mouvements théologiques et spirituels et de sa longue familiarité avec l'œuvre salésienne, retenons surtout le dernier chapitre intitulé : « Le Père de l'Eglise de France ». C'est un tableau d'ensemble, jamais tracé jusqu'à présent avec cette ampleur, de l'influence de Saint François de Sales jusqu'à nos jours.

Une bibliographie très abondante, 70 pages environ, fait de l'ouvrage du R.P. Lajeunie un précieux instrument de travail. Mais on peut regretter que l'ordre alphabétique ait été préféré à un ordre systématique, ce qui donne l'impression d'un pêle-mêle où se retrouvent cités des ouvrages qui n'ont qu'un rapport assez lointain avec le sujet. Certains manuscrits, qui auraient dû figurer dans les sources, ont été cités dans la bibliographie générale au milieu des ouvrages imprimés. Les indications sont parfois trop sommaires, et ne répondent pas toujours aux normes établies. Les erreurs et les doublets ne manquent pas.

De même, les nombreuses coquilles déparent le texte et déforment parfois les noms propres. Citons quelques exemples : p. 155, Portalité pour Portalié ; p. 185, Luis Amédée pour Louis de Sales ; p. 214, Michel de Saint-Joyre pour Antoine de Saint-Michel ; p. 246 et p. 249, Jeanne du Mancy pour du Maney ; p. 402, Neaufort pour Beaufort ; p. 464, Clément VII pour Clément VIII ; p. 470, Allemagne pour Allemogne ; p. 489, Perroqui pour Perrignier, etc. Une iconographie très abondante complète cette somme salésienne, mais il faut regretter la médiocrité de la photogravure.

Manifestement, l'ouvrage posthume du R.P. Lajeunie a souffert de la maladie et de la mort de son auteur, en dépit de la bonne volonté de ceux qui en ont assuré la publication. Un Index aurait rendu les plus grands services en permettant de retrouver les nombreux noms propres cités dans le texte. Mais ces défauts ne doivent pas masquer les qualités profondes de cette grande œuvre, qui marquera une date dans l'histoire des études salésiennes.

Roger DEVOS.

Alain DUBOIS. — **Die Salzversorgung des Wallis 1500-1610,** Wirtschaft und Politik Winterthur, 1965, XI-748 p. (L'approvisionnement en sel du Valais, 1500-1610, Economie et politique). (1)

Petit Etat indépendant voisin de la Savoie, allié d'une part aux cantons catholiques et d'autre part aux Bernois, gardien des cols du Simplon et du Grand Saint-Bernard, le Valais vit sa politique internationale dominée par l'affrontement de la France et de la maison d'Autriche.

La population jusqu'alors exclusivement agricole, était pauvre et vivait surtout d'exploitation pastorale. Elle produisait assez pour sa nourriture et pouvait même exporter des bestiaux, des produits laitiers, du vin. Mais en ce qui concerne le sel, denrée indispensable à l'homme, aux bestiaux et pour la conservation des viandes et des fromages, le Valais dépendait entièrement de l'étranger, ce qui ne pouvait manquer d'intervenir dans sa politique à l'égard des grands pays fournisseurs, à savoir la France et l'Espagne, cette dernière puissance se trouvant limitrophe du Valais par l'occupation du Milanais.

Un autre élément marquait la politique étrangère valaisane : l' « exportation » des jeunes hommes qui servaient dans les armées étrangères (surtout en France) et qui avait pour contre-partie le paiement au Trésor du canton d'appréciables redevances.

Après nous avoir fait connaître les pays fournisseurs de sel et dont les principaux étaient la France et l'Italie, producteurs de sel marin, l'auteur nous entraîne sur les « routes du sel ». Des marais salants de la côte du Languedoc, le sel français, dénommé sel de Peccais, parvenait à Valence par la voie du Rhône, chargé dans les « Guindelles », bateaux portant jusqu'à 150 t. Au delà de Valence, c'était la remontée du Rhône, soit directement jusqu'à Lyon ou Saint-Genis-sur-Guiers, soit par l'Isère jusque dans la région de Tullins - Moirans, d'où les chargements étaient acheminés par voie de terre jusqu'à Saint-Genis. Le transport se poursuivait par le Rhône jusqu'à Seyssel dont le nom est souvent mentionné dans les documents valaisans, puis par terre jusqu'au lac Léman dont les grandes barques à voiles amenaient la précieuse denrée jusqu à Villeneuve ou au Bouveret.

C'était un voyage de plus de 500 km.

Le sel tiré d'Italie était pour la plus grande part du sel marin venu de beaucoup plus loin, c'est-à-dire de Sicile et des Pouilles, débarqué à Gênes ou à Venise et introduit en Valais par le Simplon après avoir, selon le cas, transité par le Montferrat et le Piémont, ou bien remonté le Pô et le Tessin.

Eu égard à l'état des routes à l'époque, le transport par eau était de beaucoup le plus rentable.

***

La deuxième partie de l'ouvrage est consacrée, pendant plus de 500 pages, à l'étude chronologique des différentes étapes dans l'approvisionnement en sel et dans la politique du Valais à cet

---

(1) Une analyse plus détaillée de cet important ouvrage est jointe à l'exemplaire de l'Académie.

égard, avec toutes leurs incidences d'ordre économique, social et international, durant la période de 1500 à 1610.

Qu'il suffise de dire que jusqu'en 1570, l'importation de sel marin français fut prépondérante et qu'après cette date, elle cessa presque complètement par suite des guerres de religion qui troublèrent gravement les provinces du sud de la France et empêchèrent les livraisons.

Le Valais se tourna alors vers l'Italie et accepta les offres des Gabelles milanaises, bien que les prix fussent plus élevés que les prix français. Il faut se rappeler que la France et l'Espagne se disputaient alors l'alliance du Valais, gardien des cols du Simplon et du Grand Saint-Bernard, et que la fourniture du sel (ou le refus d'en fournir) pouvait constituer un moyen de pression très efficace. Néanmoins, grâce à la politique de bascule qu'il sut pratiquer, le Valais parvint à se soustraire à l'influence espagnole et à conserver son indépendance en restant fidèle à l'alliance française.

Les rois de France restaient attachés à cette alliance qui remontait à François I^er^, appréciant la valeur des contingents, en partie valaisans, qui avaient efficacement protégé Charles IX lors de la retraite de Meaux en 1567, non moins que les prêts d'argent consentis par les financiers suisses. C'est pourquoi le gouvernement royal vendait du sel aux Valaisans à des conditions privilégiées.

A partir de 1600 et grâce à l'apaisement intervenu en France sous le règne d'Henri IV, les importations de sel marin français redevinrent prépondérantes.

Dans l'histoire de cette période troublée, l'auteur consacre une vingtaine de pages aux démêlés des Valaisans avec le duc de Savoie qui, par la position géographique de ses Etats, était en mesure d'interdire le transit vers le Valais du sel venu aussi bien de France que de Gênes. Emmanuel-Philibert avait institué la gabelle du sel dans son duché en 1560 et devait protéger son monopole contre la contrebande, pratiquée aussi bien par les Valaisans que par leurs fournisseurs, le prix du sel étant plus élevé en Savoie qu'en Valais.

C'est par suite de ces difficultés que les autorités valaisannes furent amenées à instituer un monopole d'importation, face au monopole d'exportation des gabelles royales.

Dans la troisième partie, l'auteur cherche à analyser les éléments purement économiques de la question et à découvrir le mécanisme du marché par le jeu de l'offre, de la demande et des prix. On apprend ainsi que la quantité de sel alors importée annuellement en Valais peut être évaluée de 1 000 à 1 500 chariots, soit de 500 à 750 tonnes.

L'étude de la formation des prix conduit à cette constatation instructive, à savoir que le prix d'achat aux salines du Midi ne représentait qu'une faible fraction, soit 2,5 à 5 % du prix de vente au Valais, la différence étant constituée par les frais de transport, les pertes dues aux intempéries ou par le fait de guerre, et les nombreux péages, sans oublier le bénéfice des fournisseurs patentés.

M. Dubois termine en soulignant un aspect de la question laissé de côté par les précédents historiens, à savoir la liaison entre l'importation du sel et la politique monétaire du Valais.

Pour conclure, on peut dire que le Valais du XVI[e] siècle, pays agricole et indépendant, dont les relations extérieures furent fortement influencées par la question du sel, était particulièrement indiqué pour cette enquête micro-historique.

Tel est le résumé extrêmement succinct de cet ouvrage de 750 pages dont il faudrait souhaiter la parution d'une édition en langue française, car il renferme une foule de renseignements sur l'histoire économique et politique du Valais aussi bien intérieure que dans ses rapports avec l'histoire européenne des XVI[e] et XVII[e] siècles.

Fr. MATROD.

Paul-F. GEISENDORF. — **Bibliographie raisonnée de l'histoire de Genève des origines à 1798** (Mém. et Doc. publ. par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, tome XLIII. Genève, Alex. Jullien, 1966. 1 vol. in-8°, XVI + 633 p., index des auteurs).

Voici le dernier grand ouvrage de l'universitaire et archiviste genevois P.-F. Geisendorf : ouvrage posthume d'ailleurs, puisque son auteur, qui avait entrepris seul, dès 1938, cet immense inventaire bibliographique, n'a pas eu la satisfaction de le voir paraître. Dans l'introduction rédigée quelques semaines à peine avant sa mort, il en explique la genèse, en définit avec lucidité les limites, et rend justement hommage à ses collaborateurs : Anne-Marie Piuz, Louis Binz, Jean-Daniel Candaux, André Duckert et Alain Dufour, grâce à qui la Société d'histoire et d'archéologie de Genève a pu mener à chef cette grande œuvre et la publier.

Il n'est que de songer à la place qu'a tenue Genève, cité impériale et épiscopale, puis république indépendante, dans l'histoire politique, religieuse et littéraire de l'Europe, pour mesurer l'importance de cette somme bibliographique qui, bien que limitée à la période antérieure à 1798, ne recense pas moins de 4 605 études, ouvrages et brochures, chaque titre étant signalé par une notice très complète, établie avec un soin scrupuleux, et accompagnée la plupart du temps de quelques mots de résumé ou de commentaire. Ainsi conçu, non comme une nomenclature alphabétique, mais comme une bibliographie véritablement *raisonnée*, mettant en ordre méthodique une ample matière documentaire, cet ouvrage constitue l'instrument de travail essentiel pour aborder, quel que soit l'angle choisi, l'histoire de Genève, de son terroir ou de ses habitants, de la Préhistoire à la Révolution française. Il va sans dire que l'historiographie savoyarde y trouvera aussi largement son compte pour tout ce qui concerne les relations sabaudo-genevoises (124 titres recensés pour les événements de l'Escalade, par exemple), sans compter que sur bien des points (la langue, les mœurs, toute l'histoire politique jusqu'au XVI[e] siècle, tout le passé religieux avant la Réforme, voire Rousseau et Saussure au XVIII[e]), il s'agit, entre Genevois et Savoyards, d'un patrimoine largement commun.

On notera que ce monumental répertoire, arrêté à fin 1964, est depuis lors tenu à jour grâce aux chroniques systématiques publiées dans le *Bulletin* de la Société d'histoire et d'archéologie

de Genève (1er supplément — pour l'année 1965 — dans le tome XIII, 2e livraison, pp. 197 à 231), sous les signatures de J.-C. Frachebourg, J.-D. Candaux, A. Hurst, L. Binz, A. Dufour, A.-M. Piuz, M. Vuilleumier, J.-C. Favez, qui poursuivent la tâche du grand bibliographe et historien disparu.

Robert GABION.

P. GUICHONNET. — **Mussolini et le Fascisme.** Paris, 1965 (Que sais-je ?).

Au soir du 25 avril 1945, dix-sept cadavres pendus par les pieds témoignaient, devant la façade d'un garage milanais, de la mort du Fascisme. Vingt ans et plus ont passé depuis le supplice du Duce et de ses hiérarques mais le Fascisme, de temps en temps, suscite encore — et pas seulement en Italie ! — des flambées d'admiration ou de haine. Sera-t-il possible, un jour, de dresser un bilan véritable, avec son actif et son passif, de ce régime sur le nom duquel, de gré ou de force, le monde entier se classa au cours des années 30 ? Peut-être bien que non car le Fascisme est un phénomène politique aussi complexe que l'était son créateur lui-même, le fils du forgeron de Romagne qui, pour égaler César, lança dans de pitoyables aventures guerrières ses « Balillas » devenus grands.

Du moins l'époque des hagiographies trop enthousiastes pour être justes et des pamphlets trop vénimeux pour être vrais semble-t-elle bien close. Plusieurs livres déjà ont paru qui tentent de situer Benito Mussolini hors du contexte des propagandes : ni Dieu, ni Diable, un homme, tout simplement, avec des défauts et des qualités, mais un homme qui, certes, échappait aux normes communes. C'est, peut-on penser, dans cet esprit que notre compatriote, Paul Guichonnet, a composé le « Que sais-je ? » ayant pour titre « Mussolini et le Fascisme ».

Brièvement, ainsi que le veut la Collection, l'auteur raconte le « Ventennio » après avoir enraciné les origines du Fascisme dans l'histoire italienne. Aux succès font suite les revers, aux rêves les catastrophes. Le Fascisme n'aura pas échappé à la loi qui s'est trop souvent imposée dans le passé pour n'être plus valable dans l'avenir... Coupant le fil du récit, de temps en temps, Paul Guichonnet ajoute de nouveaux traits, des touches supplémentaires, au portrait du maître d'œuvre. C'est un résumé, un bon résumé qui peut, comme tout ouvrage d'histoire politique, susciter des réactions diverses mais qui ne permet pas un seul instant de douter de l'honnêteté et de la documentation de l'auteur, l'un des Français qui connaît le mieux le proche passé italien.

Comme rien de ce qui concerne les frère d'outre-monts ne nous est absolument étranger, ce « Que sais-je ? » intéressera les Savoyards. Ne serait-ce qu'en souvenir du « A noi ! » que clamaient les députés à la chemise noire lorsque le nom de notre province était lancé dans l'hémicycle de Montecittorio.

P. SOUDAN.

P. GABERT et P. GUICHONNET. — **Les Alpes et les Etats alpins.** Paris, 1965 (Collection Magellan).

C'est à mi-chemin du « livre du maître » et de l'aide-mémoire pour l'honnête homme qui, à tant se cultiver, oublie beaucoup qu'il faut classer « Les Alpes et les Etats alpins » publiés récemment par les « Presses Universitaires de France ». Le thème nous intéresse au premier chef et si l'un des auteurs, M. Pierre Gabert, professe à Aix-en-Provence, l'autre, M. Paul Guichonnet, est un ami dont les travaux ne laissent jamais insensibles les Florimontans.

Du manuel scolaire, cet ouvrage possède toutes les caractéristiques : plan rigoureux, exposition claire, illustrations choisies, cartes évocatrices. Peut-être cette forme le fera-t-il même dédaigner par une notable partie du public qu'il pourrait légitimement atteindre ? « Les Alpes et les Etats alpins » se recommandent, en effet, à l'attention du public par de notables qualités dont la moindre n'est certes pas l'esprit de synthèse qui guide ses auteurs.

Après une étude solide des généralités physiques, MM. Gabert et Guichonnet, délaissant la vue cavalière, tracent le contour des régions et campent les Alpins, leurs travaux, leurs soucis et leurs réussites. Françaises, italiennes, suisses ou autrichiennes, les Alpes ont donné naissance à une civilisation originale et, au fil des temps, façonné un type d'homme repérable du bord de la Méditerranée à celui de l'Adige.

Les Alpes françaises du Nord retiendront, surtout, l'attention des lecteurs régionaux. Malgré leur connaissance du terrain, ceux-ci pourront effectuer une ample provision de découvertes dans tous les domaines car les auteurs tissent étroitement les fils de l'histoire, de l'économie et de la psychologie sur la trame géographique. De même, ces Savoyards ne manqueront-ils pas de lire avec l'œil du bon voisin les chapitres consacrés à la Suisse et à l'Italie. Ils sentiront mieux, par delà les frontières, la parenté qui les lie avec les Valaisans ou les Piémontais pour ne citer que les plus proches de ces fils des Alpes qui sont, affirme l'introduction, « en Europe et pour les Européens, la montagne par excellence sans doute parce qu'elles sont à la fois les montagnes qui recèlent les massifs les plus difficiles d'accès, d'abord toujours périlleux, et les montagnes les plus contiguës aux civilisations les plus anciennes et les plus évoluées de l'Occident. »

Il a été question d'Europe... Pourquoi les faiseurs de plans d'unification continentale ne prêtent-ils pas une attention plus vive à la Géographie ? L'observation attentive de l'exemple alpin leur offrirait de salutaires motifs de méditation et leur donnerait une leçon de réalisme.

P. SOUDAN.

Chanoine L. GROS. — **Le Clergé de Maurienne pendant la Révolution (1792-1802).** Chambéry, 1965, in-8°, 243 pages.

Déjà en 1914, le chanoine A. Gros, savant historien de la Maurienne, avait fait paraître un ouvrage de 600 pages consacré à l'histoire politique, militaire, administrative, économique et religieuse de la Révolution en ladite province. Il appartenait à M. le

chanoine L. Gros, qui poursuit avec grande compétence l'œuvre de son oncle, d'étudier la vie et le comportement du clergé du diocèse de Maurienne durant cette période. Vie, écrit-il, qui fut héroïque et qui ne doit pas être oubliée.

Dans une première partie sont étudiées les diverses phases de la Révolution et la situation du clergé. Après s'être donné « mille mouvements » pour accueillir les prêtres réfractaires français contraints de s'expatrier, le tour de ceux de Savoie allait bientôt suivre l'arrivre des troupes de Montesquiou (22 septembre 1792). Cependant, l'auteur rappelle que nos Jacobins avaient tenu à rassurer la population inquiète, en lui promettant que rien ne serait touché à la religion ni à ses prêtres. De leur côté, les députés de chaque commune, en votant la réunion de la Savoie à la France, avaient mis la restriction expresse qu'on ne toucherait en rien à la religion catholique et qu'on ne demanderait pas aux prêtres savoyards le serment qui avait été exigé du clergé français.

Hélas ! dès la constitution à Saint-Jean-de-Maurienne, le 15 octobre 1792, d'un Comité de surveillance secondé par la Société des Amis de la Liberté, l'espionnage et des tracasseries mesquines allaient préluder à la persécution violente. Singulière façon de traiter des populations qui, unanimement, s'étaient données à la France !

Alors que le clergé n'avait montré aucune hostilité au nouveau régime, qu'il avait même béni les arbres de la liberté, qu'il avait supporté la spoliation de ses biens, ce clergé « regimba lorsqu'il s'agit de prêter un serment, orthodoxe en apparence, qui n'était que l'application à la Savoie de la constitution civile du Clergé de France condamnée par Pie VI ». Seulement 8 % des prêtres mauriennais prêtèrent le serment dont plusieurs avec restriction, alors qu'il y en eut 57 % dans le diocèse de Chambéry, 20 % en Tarentaise, 8 % dans celui de Genève-Annecy. Pour le deuxième serment dit d'Albitte, parmi les prêtres restés en Maurienne, on ne compta que 3 % de jureurs.

La guerre religieuse, acharnée, était déclarée. Huit chapitres de l'ouvrage lui sont consacrés. L'auteur n'a aucune peine à en démontrer l'odieux en dépit de la « modération provisoire des autorités », car on ne saurait croire que les braves montagnards allaient laisser partir ou arrêter leurs pasteurs affectionnés sans avoir fait tout ce qui était en leur pouvoir pour les garder. Nombre de municipalités leur refusaient le passeport et les suppliaient de continuer leur ministère, malgré les risques les plus graves. Mais bientôt il fallait se résoudre. A défaut du serment, c'était l'exil ou la déportation.

L'offensive sarde de juillet 1793 vit le retour de nombreux prêtres qui durent repartir moins de deux mois après. Le fameux serment d'Albitte « imposant une ignoble formule d'abjuration » ne fut signé que par sept jureurs, par « crainte de la mort ». En même temps, les citoyens qui récèleraient des prêtres étaient menacés des mesures les plus draconiennes, ce qui n'empêcha pas nombre de Mauriennais de le risquer.

Si de passagères accalmies eurent lieu en 1795 et 1797, l'auteur écrit que la seconde Terreur qui suivit le 18 fructidor, fit plus de victimes que la grande. Le récit des arrestations et des déportations est émouvant et pathétique.

La troisième partie du livre présente les notices biographiques de tous les prêtres de Maurienne pendant la Révolution. Le diocèse en perdit par la mort soixante-deux, dont le chanoine Etienne Bérard, à l'île de Ré, et l'abbé Joseph Falcoz, de Saint-Jean-d'Arves, martyrisé le 2 septembre 1792 à Paris Saint-Firmin, béatifié le 17 octobre 1926.

M .le chanoine L. Gros vient d'ajouter une page héroïque à l'histoire de sa chère Maurienne en rappelant le souvenir de prêtres à la « foi ferme comme le roc de nos montagnes ».

Louis PFISTER.

Roger DEVOS. — **Quelques aspects de la vie religieuse dans le diocèse d'Annecy au milieu du XIX^e siècle** (d'après une enquête de Mgr Rendu). 35 pages. « Cahiers d'Histoire », Lyon, 1966, .. XI, N° 1.

En 1845, l'évêque d'Annecy, Mgr Louis Rendu, très connu par sa fameuse « Lettre sur la Question ouvrière » à l'adresse du roi Charles-Albert, en même temps que savant distingué, ouvrait une enquête auprès de ses curés sur les usages et coutumes des paroisses du diocèse, caractérisant les mœurs du peuple confié à leurs soins. Cent neuf des réponses reçues, conservées par l'Académie Salésienne, viennent de faire l'objet par M. l'abbé Devos d'une étude placée sous l'angle de la sociologie religieuse et en vue, écrit-il, d'une meilleure connaissance de la pratique et de la vie chrétienne. On est alors dans un monde « en train de finir, mais qui ne s'en doute pas encore : la vieille Savoie dont les structures, l'économie, la mentalité, souligne-t-il, sont encore en grande partie celles de l'Ancien Régime... »

Les réponses à l'enquête de Mgr Rendu ne sont pas homogènes : « Elle vont de la petite monographie... à la réponse bâclée en 15 ou 20 lignes ». Beaucoup de curés ont cherché « à faire connaître à leur évêque leur paroisse telle qu'ils la voyaient, apportant des « données importantes sur la pratique religieuse, la moralité des habitants... peu de chiffres, mais des impressions surtout ». Aussi, une grande prudence se recommande-t-elle dans l'interprétation d'autant qu'il faut tenir compte du cadre économique, social dans lequel on vivait.

A la lumière des éléments fournis, M. Devos tente d'esquisser l'image de la vie religieuse en s'arrêtant sur les points suivants : Taux de la pratique religieuse beaucoup plus élevé, quasi unanime, à la montagne que dans les basses vallées. Influence de la religion sur la vie, en dépit de certains désordres provoqués par la fréquentation des cabarets, les veillées, le travail saisonnier en Suisse, l'émigration temporaire. Le rôle des confréries, le culte des saints : désarmé contre les fléaux naturels, les incendies, les épidémies, le petit peuple cherche la protection des saints, chacun ayant sa spécialité. De même pour obtenir de bonnes récoltes et un bétail sain, d'où la large place réservée aux cérémonies agraires.

La foi des paysans fait entrer la religion dans toutes les manifestations de l'existence. Dans le culte des morts, cette place est de la plus grande importance. La survivance de certaines superstitions

dont les plus répandues touchaient au bétail, aux récoltes, ainsi que la présence de charlatans qui dupent les crédules, sont évoquées.

La question de l'instruction publique n'est pas négligée et l'auteur a pu établir des statistiques portant sur deux cent quarante-six paroisses.

De cette enquête, M. l'abbé Devos peut conclure à une vie religieuse intense avec cependant quelques zones plus faibles, mais elle apparaît trop fortement traditionnaliste. L'enseignement religieux demeure formaliste et moralisant. Le clergé de 1845, zélé, certes, n'ignore pas et déplore les conditions de vie précaire des paysans, mais il ne semble pas penser que cela puisse et doive changer un jour !...

Louis PFISTER.

Jean NICOLAS. — **Le problème des dîmes en Savoie à la veille de la Révolution.** Actes du quatre-vingt-neuvième Congrès national des Sociétés savantes, Lyon (1964), section d'Histoire moderne et contemporaine, tome I, Paris, Imprimerie Nationale, 1964, pp. 271-307.

— **Mobilité foncière et cadastre en Savoie au XVIII^e siècle.** Actes du quatre-vingt-dixième Congrès national des Sociétés savantes, Nice (1965), section d'Histoire moderne et contemporaine, tome I, Paris, Bibliothèque nationale, 1966, pp. 11-31.

— **Annecy sous la Révolution (1792-1799),** « Annesci », tome 13 (1966), Annecy, publication de la Société des Amis du Vieil Annecy, pp. 11-148.

Les études relatives au XVIII^e siècle savoyard et à la Révolution avaient marqué un temps d'arrêt, depuis une trentaine d'années, et seuls des apports de détail étaient venus s'ajouter aux travaux anciens des historiens catholiques (Billiet, Mercier, Lavanchy), ou à ceux de François Vermale.

M. Jean Nicolas nous apporte, avec ces trois publications, prélude à une synthèse plus étendue, encore en chantier, une contribution brillante qui le classe désormais comme le spécialiste de ce secteur. A l'optique traditionnelle, essentiellement tournée vers la description des institutions ou des événements politiques et religieux, voire la polémique, il oppose un jugement équilibré, fondé sur des recherches d'archives très neuves et, surtout, il ajoute la dimension sociale et économique qui donne à ses pages un éclairage très révélateur.

M. Nicolas écrit avec élégance et clarté. Il a le goût du portrait et, s'il partage avec les chercheurs de la jeune génération la prédilection pour l'histoire « quantifiée », les chiffres et les statistiques ne dissimulent jamais les hommes, leurs mentalités et leurs réactions.

Sans entrer dans un détail que nous interdit la richesse des développements, indiquons ce qui fait le mérite majeur de ces trois essais.

Les deux premiers, de caractère plus technique, fournissent une base méthodologique solide pour l'analyse de deux composantes fondamentales de la vie rurale d'Ancien Régime : la dîme et le cadastre.

S'aidant d'une grande enquête de 1790 et de nombreuses autres sources, M. Nicolas trace le tableau des dîmes dans le Duché de Savoie. Plus fortes dans les provinces du Nord, elles sont perçues, en moyenne, au taux de 13,9 %. Leur rapport les classe, dans la fiscalité, au second rang, immédiatement après la taille et elles forment l'essentiel des ressources du clergé. Les deux tiers des dîmes d'Eglise et la totalité des dîmes laïques (12 % de l'ensemble) sont perçues par des fermiers, qui les prennent à bail. L'auteur analyse les inconvénients de ce système et montre qu'à la veille de la Révolution, cet impôt enlevait environ le cinquième du produit net de l'agriculture savoyarde. D'où l'opposition aux dîmes, traduite, sur le plan juridique, par des contestations incessantes et de nombreux procès et, en 1790, par une flambée d'agitations, en Chablais et en Faucigny. Il serait cependant erroné de conclure que cette rébellion avait engendré l'anticléricalisme : « [elle] n'avait porté atteinte ni à la foi de la paysannerie savoyarde ni à sa fidélité envers le clergé ». Elle exprime, par contre, l'antagonisme qui oppose le monde rural aux notables qui, bientôt convertis au jacobisme, puiseront dans ce ralliement « une autorité nouvelle et sans partage ».

Le travail consacré au Cadastre de 1738 examine la question de savoir si les documents d'arpentage, excellents pour la description statique de l'état foncier, peuvent servir, par leurs « livres de mutations » enregistrant les changements de propriété, à donner l'image exacte de la mobilité de la dynamique foncière. L'auteur répond négativement. Ces livres ont été irrégulièrement tenus, avec des erreurs matérielles, des retards et, surtout, des omissions et des dissimulations volontaires. Ils ont suscité la méfiance des paysans, tout comme celle des nobles. Conçu pour assurer l'égalisation des charges, le cadastre se transformera en un instrument d'appropriation, au service de l'aristocratie et, surtout, se trouvera « en contradiction avec un régime social où la propriété du sol était écartelée entre le possesseur utile et le possesseur direct ».

Le tableau d'Annecy sous la Révolution est tout aussi vigoureux et efficace. La petite ville d'Ancien Régime, avec sa société traditionnaliste et conformiste, supportant assez mal l'administration piémontaise, n'est pénétrée que superficiellement par les « idées nouvelles » qui s'expriment surtout par la Franc-maçonnerie. La rupture de l'ordre ancien vient de la France, avec l'invasion de l'automne 1792. C'est, tout d'abord, sous l'égide du Club des Jacobins, une période de ferveur et d'acquiescement qui voit les notables se rallier à la Révolution. Mais, dès le début de 1793, l'enthousiasme retombe. L'Eglise est divisée par la question du serment ; la minorité avancée se heurte aux éléments modérés, détruisant l'unité bourgeoise du temps de la conquête. La crise des subsistances aggrave, au printemps 1793, le malaise politique. L'opposition prend la forme d'une insurrection, dans la Vallée de Thônes. L'auteur dépouille cet épisode de sa patine légendaire et montre qu'il ne fut aucunement un soulèvement en faveur de la noblesse et moins une réaction visant à défendre les prêtres réfractaires, qu'une émeute anti-bourgeoise, catégorie sociale en qui s'incarnait

l'aspect contraignant du nouveau régime français. A Annecy, les désordres frumentaires et politiques d'août 1793 ont la même signification. Ils sont suivis d'une répression et de l'avènement de la fraction robespierriste, conduite par l'avocat Burnod, qui, jusqu'en septembre 1794, va « mettre Annecy à l'heure montagnarde ». La mission d'Albitte renforce la lutte contre les suspects, l'anticléricalisme et la déchristianisation.

De 1794 à 1799, la Révolution reflue, lentement, avec des à-coups et des passions qui ont du mal à s'éteindre. La vie politique locale, sous le Directoire, demeure très contrastée et la paix revient, peu à peu, sous le Consulat.

Au terme de la Révolution, la ville a subi une série de mutations irréversibles. La bourgeoisie a été la grande bénéficiaire de la vente des biens nationaux. Tandis qu'est élaboré le premier plan rationnel d'urbanisme, la politique de Salut public suscite, en 1794, la naissance de l'industrie des armes, des produits chimiques, des limes. On ouvre la mine de lignite d'Entrevernes et, en 1796, démarre le travail du coton, promis à un si grand essor. Ce premier âge manufacturier est largement soutenu par des initiatives et des capitaux venus de Genève.

Ainsi, dans cette Savoie dont on se plaît souvent à signaler l'évolution historique particulière, le film des événements de la Révolution à Annecy reproduit la courbe du destin français. La montée et la consolidation des « bourgeois conquérants » ne seront pas remises en cause à la Restauration et triompheront définitivement, en 1860.

Ce bref compte rendu ne peut exprimer ce qui fait l'agrément de cette grosse étude : une présentation attrayante, rehaussée par une illustration très suggestive, mais où l'appareil érudit est discrètement présent et où le spécialiste peut se guider sur une bibliographie soigneuse et un résumé chronologique détaillé.

Dans sa présentation typographique impeccable, ce treizième volume d'*Annesci* est, sans contredit, l'un des plus réussis d'une série que se disputent, depuis longtemps déjà, historiens et bibliophiles savoyards.

Paul GUICHONNET.

TABLE DES MATIÈRES pour 1966

N.B. — Les communications dont il est fait seulement mention dans les procès-verbaux de séances figurent à la table en petits caractères

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Liste des membres au 31 décembre 1966 VI

Liste des échanges de publications XII

Séances de l'Académie 1

Concours de poésie 10

NÉCROLOGIE

Louis BLONDEL, par Robert AVEZOU et Paul TAPPONNIER 15

Louis GRUFFAT, par Louis BUTTIN 22

ARCHÉOLOGIE

Henri BAUD. — Découverte gallo-romaine à Brenthonne 27

Pierre BROISE. — Archéologie gallo-romaine aux Fins - XIII 40

HISTOIRE

Henri RIGUET. — Le testament de Saint Pierre de Tarentaise 4

Jacques HUMBERT. — Seurre et les Savoie-Nemours.. 113

Louis GRUFFAT. — La vieille route directe de Chambéry à Genève dans la partie entre la coupure du Chéran et le Val des Usses 54

Jacqueline ROUTIER. — Relations avec la Savoie d'une famille de seigneurs briançonnais: les Bardonnèche Des Ambrois 151

Marie-Thérèse HERMANN. — Un gentilhomme campagnard de l'ancienne Savoie, François Joly de Vallon 86

Marcel REBUT. — Grandes et petites écoles du pays de Savoie 125

Paul COUTIN. — Un pamphlet anti-annexionniste en 1859 49

GÉNÉALOGIE

Marcel-Robert SAUTHIER. — Cent ans de recherches généalogiques en Savoie. L'Armorial et Nobiliaire de Savoie, 1863-1963 179

MANUSCRITS

Bernard GAGNEBIN. — Les manuscrits de la Bibliothèque de Genève 7

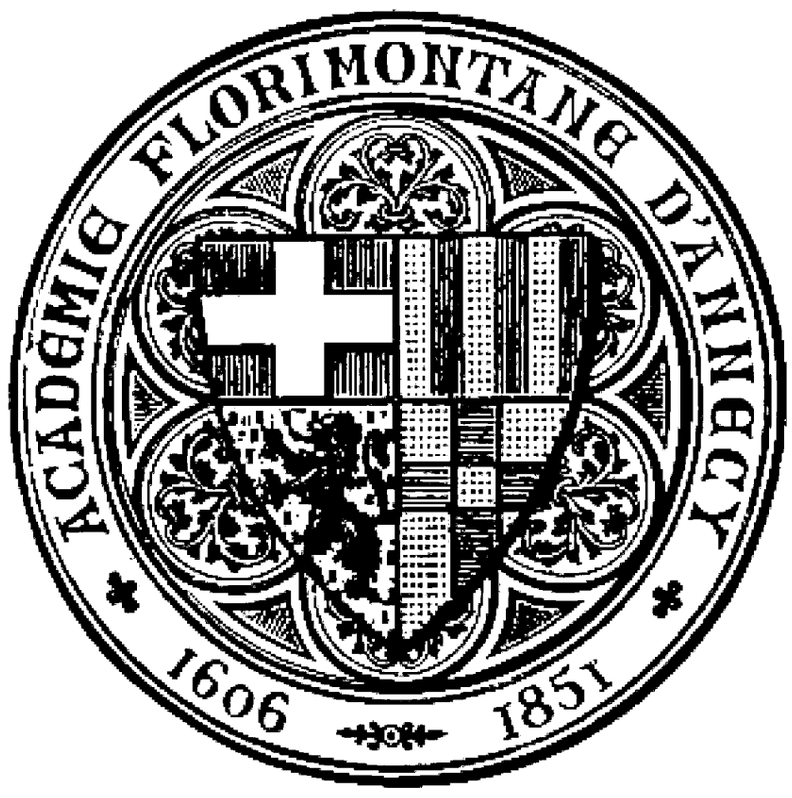
SCIENCES NATURELLES

Henri JUGE. — A propos du Jaseur boréal 116

SO…
…
AMIS DU VI… ANNECY
107e ANNÉE — 1967 · 2e fascicule
Maison Ga… …es Clercs
74… …Y
TÉLÉPH. 04 50 10 29 26

Omnes omnium caritates patria una complexa est.
(CICÉRON, *De Officiis*, lib. I)

LA REVUE SAVOISIENNE



ACADÉMIE FLORIMONTANE ANNECY

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1606
par Saint François de Sales, Prince Evêque de Genève
et Antoine Favre, Président du Sénat de Savoie
Réorganisée en 1851

par

Louis BOUVIER (1819-1908)
Etienne MACHARD (1824-1887).
Jules PHILIPPE (1827-1888).
Eloi SERAND (1826-1891)

LÉON MARÈS (1854-1916)
a légué le château de Montrottier et ses collections

DONATEURS

Dr C. ANDREVETAN (1802-1879).
Dr F. DAGAND (1815-1886).
MELVILLE-GLOVER (1834-1897)
Aimé CONSTANTIN (1831-1900).
Dr THONION (1830-1917).
F. GARDIER (1854-1919).
Asghil FAVRE (1877-1920).
Isidore NANCHE (1850-1922).
François CROSET (1844-1931).
Ernest PERRIER de la BATHIE (1873-1932).
Ernest PARISET († 1941).
Léon LAYDERNIER (1866-1958).
Georges MARTIN († 1943).
L.-F. ROSSET († 1959).
Joseph SERAND (1868-1957).

LISTE DES MEMBRES [1]

(au 31 décembre 1967)

COMITE

Présidents d'Honneur :
M. Jean d'ORLYÉ, ✻, ✠, ✾ A., ✪, licencié ès-sciences.
M. le Chanoine François-J. COUTIN, président de l'Académie Salésienne.

Vice-Président d'Honneur : M. Paul TAPPONNIER, ✻, ✹, ancien député.

Président : M. Clément GARDET, imprimeur-libraire.

Vice-Présidents : M. Louis BUTTIN, licencié en droit ;
M. Alexis PRUGNARD, professeur au lycée, en retraite ;
M. Georges GRANDCHAMP, président des « Amis du Vieil Annecy ».

Secrétaire perpétuel : M. Louis PFISTER, organiste de la cathédrale, directeur honoraire du Syndicat d'Initiative régional de la Haute-Savoie.

Secrétaire adjoint : M. Jean-Yves MARIOTTE.

Trésorier : M. Joseph BARRUCAND, notaire honoraire.

Archiviste honoraire : M. Charles VUACHET, ✾ I., professeur honoraire.

Bibliothécaire : M. François MATROD, ✻, directeur honoraire des Douanes.

Membres : MM. Paul GUICHONNET, Albert LACHAT, Charles LACOMBE, René CHANAL.

REVUE SAVOISIENNE

Directeur honoraire : M. L. PFISTER.

Directeur de la « Revue » : M. J.-Y. MARIOTTE.

Comité de Rédaction : MM. le Chanoine COUTIN, H. DAVIGNON, P. DUPARC, C. GARDET, G. GRANDCHAMP P. GUICHONNET, J. D'ORLYÉ et L. PFISTER.

DOMAINE DE MONTROTTIER

Administrateur du domaine : M. Albert LACHAT.
Econome : M. Joseph BARRUCAND.

---

(1) Dans la liste des Membres, il est fait mention, autant que l'Académie en a connaissance, des décorations de guerre françaises, de la Légion d'honneur, des palmes et rosettes de l'Instruction publique, du Mérite Agricole, ainsi que des Saints Maurice et Lazare et de la Couronne d'Italie. Pour les additions ou modifications, prière d'avertir le Directeur de la Revue.

MEMBRES D'HONNEUR

Dates d'admission — MM.

1963 S. M. la Reine MARIE-JOSÉ, ✲, château de Merlinge, Gys (près Genève).
1952 ARMAND Louis, G. O. ✲, ⚜, de l'Académie des Sciences Morales et Politiques et de l'Académie Française, à Paris.
1948 GAGNEBIN Bernard, doyen de la Faculté des Lettres de Genève.
1916 MARTIN Paul-Edmond, Directeur des Archives d'Etat, recteur de l'Université de Genève.
1962 MELCHIOR-BONNET, directeur de la Revue « Historia », à Paris.
1967 MONNIER Luc, Professeur à l'Université de Genève.
1916 MORET Léon, C. ✲, ⚜, C. ❦, membre de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des Sciences de Grenoble.
1947 PAYOT René, directeur du « Journal de Genève ».
1962 PERNOUD Régine (Mlle), conservateur aux Archives nationales, à Paris.
1963 S.E. Mgr SAUVAGE Jean, évêque d'Annecy.
1967 † TERCINET André, Président de l'Académie de Savoie.
1967 TROESCHER Georges, Professeur à l'Université de Tübingen.
1967 ZIEGLER Henri (de), Genève.

MEMBRES EFFECTIFS

1927 AVEZOU Robert, O. ✲, ❦ A., archiviste départemental, à Grenoble.
1957 BARRUCAND Joseph, notaire honoraire, à Annecy.
1939 BAUD Henri, ✲, sous-préfet, Thonon-les-Bains.
1924 BLANCHARD Camille, ✲, architecte, à Annecy.
1956 BROISE Pierre, architecte, à Avignon.
1932 BUTTIN Louis, licencié en droit, à Rumilly.
1934 CALLIES Pierre, O. ✲, ⚜, président du Conseil d'administration des Papeteries de Cran-Gevrier.
1962 CALLOT E., ✲, inspecteur d'Académie, à Gap.
1946 CARTERON René, ingénieur de l'Institut chronométrique horlogère, ancien directeur de l'Ecole nationale de Cluses, à Annecy.
1953 CHANAL René, chef départemental du Cadastre en retraite, à Annecy.
1958 CHARBONNEL Cl. (le R.P.), aumônier de la Visitation, à Annecy.
1958 CHEVALLIER Georgette, Professeur au Lycée Gabriel-Fauré, à Annecy.
1928 COUTIN F.-J. (le chanoine), président de l'Académie Salésienne, à Annecy.
1962 COUTIN Paul, Professeur au Lycée d'Annecy.
1931 DAVIGNON Henry, ✲, ❦ A., inspecteur des Contributions Indirectes en retraite, à Annecy.
1936 DEVANT Charles, ✲, ⚜, ❦, ingénieur, ancien directeur de la Société des Forces du Fier, à Annecy.
1962 DEVOS Roger (l'abbé), Professeur au Grand Séminaire.
1919 DOYEN, G. O. ✲, ◎, général de corps d'armée en retraite, à Veyrier-du-Lac.
1937 DUPARC Pierre, ✲, docteur en droit, professeur à l'Ecole des Chartes.
1930 FALLETTI Louis, professeur à la Faculté de Droit, à Lyon.
1940 † FALLETTI Théobald, ✲, ingénieur en retraite, à Annecy.
1948 FRANCILLON C., avocat, à Annecy.
1962 GABION Robert, archiviste-documentaliste, à Annecy.

1950 GRUFFAT Louis (†), instituteur, à Menthonnex-sous-Clermont.
1935 GRUFFAZ Jean-Auguste (†), président-fondateur des Amis du Vieil Annecy.
1931 GARDET Clément, libraire-éditeur, à Annecy.
1922 GAYET Claudius, ancien négociant, à Annecy.
1945 GIORGI Robert, ✻, docteur en médecine, à Annecy.
1925 GRABER Eugène, O. ✻, ✾, conservateur des Eaux et Forêts en retraite, à Annecy.
1948 GRANDCHAMP Georges, libraire, président des « Amis du Vieil Annecy », à Annecy.
1947 GUICHONNET Paul, professeur à l'Université de Genève.
1950 GUILLOT Denis, O. ✻, ✾ I., président à la Cour d'Appel de Chambéry.
1922 GUY Lucien, ✾, ✠, président d'honneur de l'Académie du Faucigny, à Thonon-les-Bains.
1952 L'HONORÉ (Rd Père), professeur au collège Saint-Michel, à Annecy.
1962 HUMBERT Jacques (le Général), Paris - Doussard.
1955 JUGE Henry, professeur au Lycée Berthollet en retraite, à Annecy.
1954 JACQUET (chanoine Abel), O. ✾, archiprêtre de la Cathédrale, à Annecy.
1957 LACHAT Albert, ingénieur d'agriculture, à Annecy.
1941 LACOMBE Charles, avocat, à Annecy.
1937 LACROIX Maurice, ✾ A., professeur agrégé d'histoire en retraite, à Annecy.
1953 LAURENT Jean-Pierre, conservateur des Musées de la Haute-Savoie, Annecy.
1928 LAYDERNIER René, ✻, ✠, banquier, à Annecy.
1963 MARIOTTE Jean-Yves, directeur des Archives, à Annecy.
1960 MATROD François, ✻, directeur honoraire des Douanes, à Annecy.
1961 NICOLAS Jean, assistant à la Faculté des Lettres, à Montpellier.
1932 ONDE Henri, ✾, ✠, professeur à l'Université de Lausanne.
1906 ORLYÉ Jean (d'), ✻, ✠, ✾ A., ✾, licencié ès-sciences, à Menthon.
1950 OURSEL Raymond, archiviste départemental, docteur ès-lettres, à Mâcon.
1939 PAYOT Paul, conseiller général, Chamonix.
1915 PFISTER Louis, organiste de la Cathédrale, directeur honoraire du Syndicat d'Initiative régional de la Haute-Savoie, à Annecy.
1957 PLAGNAT François, O. ✠, conservateur des Eaux et Forêts, à Lyon.
1950 PRIMOT André, ✻, chef de district des Eaux et Forêts, à Annecy.
1963 PRUGNARD Alexis, professeur au lycée, en retraite, à Annecy.
1963 REBUT Marcel, Directeur d'Ecole honoraire, à Annecy.
1961 † ROBERT D'APRIEUX (Révérendissime Père), à Annecy.
1963 RATIÉ Suzanne, docteur en médecine, à Annecy.
1960 RUFFET Bernard, ingénieur à l'E.D.F., à Annecy.
1955 SERVETTAZ Paul-Louis, ✠, docteur-chirurgien, à Annecy.
1925 TAPPONNIER Paul, ✻, ✠, ancien député, à Collonges-sous-Salève.

1938 TROMBERT (Mlle) Mathilde, professeur honoraire du Lycée de jeunes filles, à Annecy.
1934 VUACHET Charles, ❦ I., ✲, professeur honoraire d'Ecole supérieure, à Annecy.

MEMBRES ASSOCIÉS

1944 ABRY (Mlle) Augusta, professeur, Collège moderne, Bourg.
1924 ANGELLOZ, ⚚, ❦ I., recteur honoraire de l'Académie, à Thônes.
1951 AUDIBERT René, ✻, lieutenant-colonel, à Annecy.
1952 AUSSEDAT Jean, conseiller fiscal et juridique, à Annecy.
1945 BALLEYDIER Jean, industriel, à Veyrier-du-Lac.
1958 BENOIST Raymond, ⚚, ✻, ingénieur des Arts et Manufactures, à Annecy.
1953 BERTHOUD Emile (l'Abbé), aumônier, licencié en histoire, à Annecy.
1963 BOSSON Charles, avocat, député, maire d'Annecy.
1919 BRUNIER Georges, ancien procureur de la République, à Annecy.
1964 BURDEYRON François, Ingénieur, à Avignon.
1919 BURNIER Gilbert, ⚚, agent général d'assurances, à Annecy.
1954 CARON André, chef de l'Administration générale du M.R.L., à Versailles.
1954 CARTIER Jean-François, O. ✻, diplômé des sciences politiques, à Chambéry.
1947 CHANEL Georges, ❦ I., professeur agrégé, à Annecy.
1946 CHAPIER Georges, ❦ I., ✲, membre de la Société des Gens de Lettres, à Lyon.
1954 CHEVAILLER Laurent, professeur à la Faculté de Droit de Grenoble, détaché à la Faculté de Tours.
1922 CHEVRIER Pierre, industriel, ✻, ⚚, à Annecy.
1957 CLÉMENT Paul, photographe, à Annecy.
1964 CROCHON Maurice, ingénieur honoraire de la S.N.C.F., Annecy.
1928 CROLARD Albert, ✻, entrepreneur de transports, à Annecy.
1921 CROLARD Louis, ⚚, agent général d'assurances, à Annecy.
1961 DERIES François, ingénieur civil des Mines, à Annecy-le-Vieux.
1955 DOUCHEMENT Jacques, ✻, ancien directeur des Forges de Crans, à Annecy.
1966 DUFOUR Alain, éditeur, Genève.
1954 DUFOURNET Paul, ✻, architecte D.P.L.G., urbaniste en chef au M.R.L., à Paris.
1962 DUPONT Gustave, ✻, chef de Division honoraire à la Préfecture, à Annecy.
1958 DURET Maurice, docteur en médecine, à Annecy.
1952 DUSSAUGE Pierre, inspecteur d'Académie en retraite, à Annecy.
1956 ESPINASSE René, directeur de l'Orientation professionnelle, à Annecy.
1947 FOURNIER Paul, ingénieur urbaniste, à Annecy.
1950 GANTER Edmond, président de la Société Catholique d'Histoire de Genève.
1960 GAYET Jean (le R.P.), professeur au Collège Saint-Michel, à Annecy.

1931 GENEVOIS Paul, docteur en pharmacie, à Annecy.
1930 GIROD Samuel, docteur en médecine, à Lons-le-Saunier.
1944 GOIFFOND Louise, professeur au Collège Moderne, à Lyon.
1952 GOJON Louis, conseiller à la Cour d'Appel de Paris.
1960 HAMMÈS Paul, conseiller à la Cour d'Appel de Chambéry.
1965 HERMANN Marie-Thérèse, à Annecy.
1963 JACQUET Félicien, pharmacien, à Annecy.
1948 JOSSERON Henri, instituteur en retraite, à Annecy-le-Vieux.
1963 LAVAGNA (Mme Jean), professeur d'histoire et de géographie au Lycée de jeunes filles, à Marly.
1960 LEGRAND René, ❋, O. ❦, professeur de sciences honoraire, à Saint-Jorioz.
1938 † LORTET Jean, docteur en médecine, à Lyon.
1949 MARTIN René, hôtelier, à Annecy-Menthon.
1950 MENNE Georges, professeur, à Marseille.
1951 MEYNET Joseph (le chanoine), directeur de l'Enseignement libre, à Annecy.
1941 MILLIOT Gaston, proviseur honoraire de Lycée, à Farlins (Ain).
1957 MONTAGNOUX Louis, ❋, retraité, à Annecy.
1926 MOSSU René, homme de lettres, à Thonon.
1921 † MOUTHON Joseph, ❋, I. ❦, docteur en médecine, à Annecy.
1942 MURGIER René, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1956 PARIS Claude, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1945 PEYRESAUBES Jean, ancien chef de service à la Société Générale, à Annecy.
1946 PILLET Maurice, juge au Tribunal de la Seine, à Paris.
1945 † PFISTER Michel, licencié en droit, à Annecy.
1934 PICON Louis, pharmacien, à Annecy.
1911 PISSARD Louis, notaire honoraire, à Saint-Julien-en-Genevois.
1933 POLLIER Joseph, ❦ I., ❀, professeur honoraire d'Ecole supérieure, à Chambéry.
1944 REGUERRAZ Gustave, ingénieur chimiste, à Annecy.
1946 REVELIN Lucien, ingénieur, à Annecy.
1961 RIONDEL, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1965 ROUTIER Jacqueline, à Briançon.
1957 RITZ Hélène (Mlle), à Annecy.
1963 RITZ Jean-Georges, doyen de la Faculté des Lettres de Lyon.
1932 ROSAY André, licencié en droit, notaire, à Annecy.
1960 ROSAY Jean, ❋, ❀, ⊛, O. ❦, diplômé d'études supérieures, à Annecy.
1961 ROUSSY de SALES François (Comte de), à Thorens.
1964 SAUTHIER Marcel R., à Thonon.
1966 SAVOY Bernard, à Annecy.
1952 † SECRET Bernard (le chanoine), ❋, à Chambéry.
1965 SOUCHIER Marc, professeur agrégé, à Annecy.
1965 SOUDAN Pierre, journaliste, à Annecy.
1961 SPILMONT Roger, ❋, ⊛, ❀, ancien inspecteur d'assurances, à Sevrier.
1929 SYLVESTRE Victor, ingénieur, à Aix-les-Bains.
1957 VIOLLET Léandre, conservateur adjoint du Musée, à Annecy.
1957 VOUTTIER Paul, contrôleur civil du Maroc en retraite, Annecy.
1962 VUILLET Albert, journaliste, à Annecy.

MEMBRES CORRESPONDANTS

1956 ANDRUÉTAN Henri, capitaine des Douanes, à Annemasse.
1964 ANTHOINE François, médecin général, O. ✻, à Veyrier-du-Lac.
1966 ANTHONIOZ Aymon, médecin, à Annecy.
1965 ARNAUD Daniel, diplômé notaire, à Annecy.
1964 ARRAGAIN François, docteur médecin, à Albertville.
1966 AUGEREAU Pierre (l'Abbé), Bourg-la-Reine.
1965 BARAT Louis, directeur des Gorges du Fier, à Annecy-le-Vieux.
1965 BAJULAZ Lucien, inspecteur de l'Enseignement primaire, à Annecy-le-Vieux.
1964 BARRUCAND François, ✻, docteur en droit, directeur honoraire de la Banque de France, Nancy.
1964 BEAUQUIS François, professeur en retraite, à Faverges.
1926 BERGER Louis, ingénieur, à Paris.
1966 BERGIER Jean-François, professeur à l'Université de Genève.
1964 BERGOEND Etienne, avocat, bâtonnier, à Thonon.
1964 BERTHERAT Louis, Vanves.
1965 BOILEAU Michel, ancien notaire, à Veyrier.
1964 BRUNET Jean, docteur ès-sciences économiques, à Annecy.
1964 BRUNET Michel, notaire, à Annecy.
1966 BRUYNEEL Georges, retraité de l'Enseignement, Annecy.
1964 BURRET Michel, docteur en médecine, Saint-Jorioz.
1964 BUTTET (de) Jacques, colonel, O. ✻, Annecy.
1967 BUTTIN Jacques, Professeur, à Grenoble.
1936 CARRON (l'abbé Jean), à Paris.
1964 CELLIER Jean, docteur en droit, directeur de la S.E.D.H.S., à Annecy.
1966 CHAPOT Juliette, à Annecy.
1964 CHARVIN Paul, entrepreneur de travaux publics, Annecy.
1960 CLERC-RENAUD J., industriel, à Aix-les-Bains.
1949 COCHET Paul, docteur en pharmacie, à Aix-les-Bains.
1965 COMMANAY, ingénieur chimiste, Bar-le-Duc.
1964 COULLOUD André, ✻, ✻, directeur honoraire de banque, à Moissac.
1966 DAGAND, institutrice en retraite, à Annecy.
1963 DAVOINE Arthur, ✻, trésorier payeur général, à Annecy.
1955 DÉCHEVIS (l'Abbé), curé de Somme-Leuze (Belgique).
1963 DÉPOLLIER René, ✻, journaliste, imprimeur, à Annecy.
1965 DESHUSSES, attaché d'Ambassade, à Berne.
1967 DESSUET Jeanne, dite Jean Portail, écrivain, à Clichy.
1965 DUFOURNET Pierre, étudiant, à Niamey (Niger).
1964 DUNAND Georges, à Annecy.
1960 DUPANLOUP Jacques, à Paris.
1944 EYHÉRALDE (Mme) Solange, à Annecy.
1966 FRANCILLON Jean-Pierre, avocat, à Annecy.
1965 GAILLARD Gérard, directeur commercial, à Annecy.
1966 GALL Jacques (Mme), à Annecy-le-Vieux.
1957 GIRARD (l'Abbé), à Chambéry.
1962 GOJON Jean, avoué, à Annecy.
1964 GRANIER Pierre, substitut du Procureur de la République, à Annecy.
1953 GRUFFAZ Pierre, ✻, consul général de France, à Turin.
1967 GUERRIER Alain, à Rumilly.
1965 JALLAGUIER Paul, chef de service à la Sécurité Sociale, à Annecy.
1964 JORIOZ Henri, ancien notaire, à Annecy-le-Vieux.

1966 Langlet Robert, Annecy.
1966 Lanier Joseph, bibliothécaire, à Annecy.
1967 Lavorel André, architecte, à Annecy.
1956 Liard Francis, maire de Dieuze (Moselle).
1964 Lovie J., professeur, Chambéry.
1965 Marret, inspecteur de l'Enseignement primaire, à Annecy.
1967 Massoul, retraité, à Annecy.
1967 Michel François, à Champagne (Ain).
1967 Mogenier Henri, à Annecy-le-Vieux.
1964 Mollard Firmin, ancien chef de Division à la Préfecture.
1965 Moorgat, professeur à la Faculté des Lettres, à Grenoble.
1964 Mouchet Célestin, ancien directeur adjoint des P.T.T., Annecy.
1957 Mougenot Yves, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1967 Mouthon Jean, Conservateur honoraire des Hypothèques, à Annecy.
1967 Naz Jean, Notaire, à Annecy.
1965 Normand, colonel, à Paris.
1953 Pariset Ernest, notaire, à Lyon.
1947 Pariset Paul, à Lyon.
1964 Patou Bernard, ❋, préfet de la Haute-Savoie.
1962 Paturle, directeur des Papeteries de Cran-Gevrier.
1952 Pernoud (Mlle) Louise, directrice de l'Ecole libre, à Viry.
1966 Peyraudeau Jean, trésorier payeur général en retraite, Annecy.
1964 Pillet-Ruphy (Mme), à Annecy.
1966 Piuz Anne-Marie, Université de Genève.
1966 Puls Albert, à Annecy.
1966 Ravey Joseph, Antiquaire, Annecy.
1965 Ravier (R.P.), recteur de collège, à Paris.
1964 Rifaux Yves, journaliste, à Annecy.
1965 Rosset Emile, publiciste, à Annecy.
1965 Rouge Robert, géomètre, à Frèterive.
1966 Roussy de Sales (marquis de), Paris.
1963 Saint-Alban (le Marquis de), à Turin.
1965 Sartre Sylvain, homme de lettres, à Romans.
1963 Vallette d'Osia (le Général), C. ❋, à Annecy-le-Vieux.
1963 Varay Simone (Mme) (Simone Avray), à Paris.
1964 Zanotto André, de l'Académie Saint-Anselme, à Aoste.
1964 Archives départementales de la Savoie, Chambéry.
1961 Abbaye de Tamié.
1964 Bibliothèque Municipale, Annecy.
1964 Communauté de la Visitation, Annecy.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET REVUES DIVERSES

qui échangent leurs publications avec la *Revue Savoisienne*

FRANCE

Annecy. Académie Salésienne.
Autun. Société éduenne.
Avignon. Académie de Vaucluse.
Beaune. Société d'Histoire et d'Archéologie.
Belley. Société scientifique *Le Bugey*.
Besançon. Société d'émulation du Doubs.

BONNEVILLE. Académie du Faucigny.
BOURG. Société d'émulation de l'Ain.
— Société des Naturalistes et Archéologues des Pays de l'Ain.
— Société Gorini.
CHAMBÉRY. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
— Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
— Société d'Histoire naturelle.
LYON. Académie des sciences et belles-lettres.
— Université de Lyon.
MACON. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
GAP. Société d'Etudes des Hautes-Alpes.
MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres.
MOUTIERS. Académie de la Val-d'Isère.
NANCY. Académie Stanislas.
NICE. Société des lettres des Alpes-Maritimes.
PARIS. Comité des Travaux Historiques et Scientifiques.
— Société Nationale des Antiquaires de France.
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE. Société d'Histoire et d'Archéologie.
THONON. Académie Chablaisienne.
VALENCE. Société d'Archéologie de la Drôme.
LA TRONCHE-MONT-FLEURY (Isère). Cahiers de l'Alpe.

ETRANGER

Belgique.

LIÈGE. Institut Archéologique liégeois.

Etats-Unis.

WASHINGTON. Smithsonian Institution.

Italie.

AOSTE. Société Académique religieuse et scientifique.
— Comité des Traditions Valdotaines.
— Académie Saint-Anselme.
— Le Flambeau.

TURIN. Società Storica Subalpina.
— Salesianum.

Suisse.

FRIBOURG. Société d'Histoire du canton de Fribourg.
GENÈVE. Institut National Genevois.
— Société d'Histoire et d'Archéologie.
— Société de Géographie.
— Musée d'Art et d'Histoire.
— Société Catholique d'Histoire.
LAUSANNE. Société Vaudoise des Sciences Naturelles.
— Société d'Histoire de la Suisse Romande.
NEUCHATEL. Glossaire des Patois de la Suisse Romande.
— Société des Sciences Naturelles.
SIERRE. Cahiers valaisans de Folklore.
SION. Société d'Histoire du Valais romand.
ZURICH. Antiquarische Gesellschaft in Zurich.

Allemagne.

BAD-GODESBERG. Deutsche Forchungs-Gemeinschaft.

107e année - 1967 **2e fascicule**

ACADÉMIE FLORIMONTANE — ANNECY

SÉANCE DU 11 JANVIER 1967 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Au nom de M. le Général Humbert, M. Grandchamp présente une communication relative à l'échange de la seigneurie de Duingt. *(Voir au précédent volume).*

M. Mariotte fait circuler la photographie d'un précieux document provenant des archives de Turin et conservé par les Archives de la Savoie, soit la « bulle d'or », délivrée par Frédéric Barberousse à l'archevêque de Tarentaise Aymon de Briançon, à Pavie, le 4 mai 1186. L'original sur parchemin, est scellé d'un très beau sceau métallique recouvert d'or. L'empereur investissait le prélat de son temporel et confirmait les possessions de son église. M. Mariotte étudie le contexte politique dans lequel est intervenue l'investiture de l'archevêque, qui semble s'être senti menacé par les entreprises du comte de Maurienne, tandis que l'empereur impuissant à réduire ce dernier à l'obéissance, cherchait à soutenir ses partenaires éventuels.

A l'Assemblée Nationale, M. Ch. Bosson, député, notre confrère, est intervenu pour solliciter du Ministre une aide financière plus en rapport avec celle apportée par d'autres pays en faveur des bibliothèques publiques. Le Président associe notre Académie à ce vœu et à l'action entreprise.

Ouvrages reçus : « Commerce, Industrie et Navigation à Rouen et au Havre au XVIII^e siècle » (Pierre Dardel), publié par la Société libre d'Education de Seine-et-Marne ; « L'homme et son institution - de Montaigne à Bérulle - 1580-1625 », par René Bady (Université de Lyon).

(*) Etaient présents : Mlle Dagand, MM. Balleydier, Barrucand, Buttin, Callot, R.P. Charbonnel, P. Coutin, Chanal, Davignon, Devos, Devant, Douchement, Gardet, Grandchamp, chanoine Jacquet, Jorioz, Lachat, Lanier, Lacroix, Matrod, Mariotte, Mollard, Peyresaubes, Pfister, Rebut, Ruffet, Soudan.

Excusés : Mme Ratié, Mlles Ritz et Trombert, MM. Dupont, Montagnoux et Vuachet.

ASSEMBLÉE DU 1er FÉVRIER 1967 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Le Président fait part avec émotion du tout récent décès, survenu à Nice, de notre très méritant confrère, M. Auguste Gruffaz, fondateur et président d'honneur de la Société des Amis du Vieil Annecy. Dessinateur délicat, auteur d'un ouvrage illustré, très apprécié: « La plaisante ville d'Annecy, en Savoie », il était très attaché à notre Compagnie, qui gardera fidèlement son souvenir. A Mme Gruffaz, à son fils M. Pierre Gruffaz, Florimontan lui aussi, ainsi qu'à la famille, M. Gardet adresse les condoléances les plus attristées.

Il envoie également l'expression de la douloureuse sympathie de l'Académie à nos confrères, M. Jean Rosay, pour la perte de son épouse, aimable habituée de nos séances, et M. Raymond Oursel, pour la perte de son père.

M. Louis Buttin analyse un important rapport agricole sur Rumilly et la région de l'Albanais, établi l'an dernier par un élève de l'Ecole nationale de Grignon, M. Haaser.

Dans un travail très documenté, illustré de nombreuses cartes et graphiques, l'auteur a fait en réalité une véritable monographie de la région qu'il étudie aussi au point de vue géographique, historique, géologique et humain.

La première partie traite de l'Albanais en général, la deuxième de la commune de Rumilly en particulier, où M. Haaser a fait un stage d'un mois dans une importante exploitation agricole, aux abords de la ville.

Il montre l'évolution des cultures depuis un siècle et donne des statistiques très intéressantes sur les exploitations, leur nombre, leurs superficies, sur les exploitants, leur cheptel et leur matériel.

Au nom de M. F. Burdeyron, M. B. Ruffet donne lecture d'une étude intitulée « Travaux sur le pont de Seyssel à l'époque des assignats » *(Voir au présent volume)*.

(*) Etaient présents : Mme Ratié, Mlles Dagand et Ritz, MM. Bajulaz, Barrucand, Balleydier, Boileau, Buttin, Chanal, R.P. Charbonnel, Crochon, Devant, Devos, Dupont, Gardet, C. Gayet, Grandchamp, Juge, Lachat, Lacroix, Legrand, Mollard, Montagnoux, Mouthon, Poiraudeau, Pfister, Primot, Prugnard, Reguerraz, Ruffet, Rebut, Vuachet.

Excusés : MM. Calliès, chanoine Coutin, Tapponnier.

Ouvrages reçus : Jean Dunant, « L'entreprise de l'Escalade de 1602 » ; Amato Piétro Frutaz : « Le Fonti per la storia della Valle d'Aosta ».

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 6 FEVRIER 1967 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

M. Paul Tapponnier fait l'éloge funèbre de M. Louis Blondel.

Suivant l'ordre du jour, il est procédé aux élections statutaires ci-après :

Sont nommés membres d'honneur : MM. Bernard Gagnebin, doyen de la Faculté des Lettres ; Luc Monnier, professeur à l'Université, et de Ziegler, tous trois à Genève ; M. André Tercinet, président de l'Académie de Savoie, à Chambéry, et M. Georges Troescher, professeur à Tubingen (Allemagne).

M. Charles Vuachet est nommé archiviste honoraire.

Mme Georgette Chevallier et MM. Paul Coutin, l'abbé Roger Devos et Marcel Rebut, déjà membres associés, sont élus membres effectifs.

Mme T.-H. Hermann, Mme Jacqueline Routier et MM. Burdeyron et Marcel Sauthier, correspondants, sont élus membres associés.

L'Assemblée ratifie la nomination, comme correspondants, des membres ci-après déjà agréés par le Comité : Mme Jeanne Dessuet (dite Jean Portail), à Clichy ; M. l'abbé Pierre Augeraud, à Chatillon-sur-Bagneux ; M. André Lavorel, architecte à Annecy ; M. le Marquis de Roussy de Sales, à Paris ; M. Robert Langlais, à Annecy ; M. François Michel, à Montaigre (Ain) ; M. Jacques Buttin, professeur à Grenoble ; M. Alain Guerrier, étudiant à Rumilly ; M. Henri Mo-

---

(*) Etaient présents les membres effectifs ci-après : Mme Ratié, MM. Barrucand, Buttin, Gardet, Grandchamp, Juge, Lachat, Lacroix, R.P. L'Honoré, Matrod, Pfister, Prugnard, Primot, Tapponnier, Vuachet.

Excusés : Mlle Trombert, MM. le chanoine Coutin, Guillot, Mariotte.

genier, à Annecy-le-Vieux ; M. Jean Mouthon, conservateur honoraire des Hypothèques, à Annecy ; M. de Billy, à Argonnex ; M. Jean Naz, notaire à Annecy ; M. Massoul, à Annecy ; M. Bruynel, à Annecy.

Les membres sortants du Comité sont réélus, soit : MM. Joseph Barrucand, Georges Grandchamp, Albert Lachat et Jean-Yves Mariotte.

M. René Laydernier est aussi nommé membre du Comité à la place de M. Vuachet.

M. P. Tapponnier, doyen, vice-président d'honneur, auquel M. Gardet passe le fauteuil présidentiel pour l'élection du président, fait procéder, par acclamation, au renouvellement pour trois ans du mandat de M. Gardet.

M. Albert Lachat, administrateur du domaine de Montrottier, présente le rapport annuel soulignant les travaux effectués et enregistrant une augmentation d'environ 5 % sur le nombre de visiteurs par rapport à 1965. Sont aussi exposés les travaux projetés pour cette année.

Le Président remercie chaleureusement M. Lachat pour le souci extrême qu'il apporte dans ses fonctions si précieuses à l'Académie. De nombreux remerciements sont aussi exprimés à M. L. Buttin, vice-président, pour le concours qu'il apporte à la conservation des collections.

M. J. Barrucand, économe de Montrottier et trésorier, présente les comptes et projets de budget du domaine, ainsi que de l'Académie proprement dite. Les uns et les autres sont approuvés à l'unanimité. Le Président dit sa gratitude à M. Barrucand pour le dévouement qu'il apporte dans sa charge souvent ingrate.

Des remerciements sont exprimés aux vérificateurs des comptes, MM. Cl. Gayet et L. Barat, confirmés dans leurs fonctions.

Les régisseurs de Montrottier, M. et Mme Vianney, sont l'objet des compliments de la Florimontane pour l'excellence de leurs services et travaux.

M. A. Prugnard, vice-président, annonce l'organisation du concours de poésie sur les mêmes bases que l'an dernier.

M. L. Buttin souhaite l'organisation de circuits des châteaux historiques de la région, par excursion en autocar, à l'exemple du circuit des souvenirs salésiens envisagé par le Comité du 4e centenaire et dont s'occupe le R.P. L'Honoré.

SÉANCE DU 8 MARS 1967 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

M. Lequin présente une communication sur « L'opinion savoyarde et la guerre de 1914 » *(Voir au présent volume)*.

Le Président adresse des félicitations à M. Louis Gojon, promu président à la Cour d'appel de Paris, et à Mme Simone Avray (Varay), nommée officier de l'Académie des Lettres.

SÉANCE DU 12 AVRIL 1967 (**)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

M. Henri Jorioz fait une conférence consacrée à André Jacques, peintre et graveur savoyard (1880-1960).

M. Grandchamp, sous le titre « Les villes des Alpes du Nord à l'ordre du jour », parle d'une étude publiée en 1964 dans la *Revue de Géographie alpine. (Voir à Bibliographie)*.

M. Plagnat fait part de la renaissance de la Société d'Histoire Naturelle de la Haute-Savoie, dont il demeure président, laquelle va reprendre tout prochainement ses activités.

Ouvrages reçus : « Saint François de Sales par les témoins de sa vie », par l'abbé Devos, et l'ouvrage en anglais d'Elisabeth Stopf : « Saint François de Sales », d'après les témoignages de sainte Jeanne de Chantal.

(*) Etaient présents : Mme Ratié, Mlle Dagand, MM. de Billy, Barrucand, Buttin, Chanal, Crochon, Davignon, Devant, Devos, Gardet, Gayet, Grandchamp, Lachat, Lacroix, Legrand, Mariotte, Matrod, Mollard, Montagnoux, Peyresaubes, Pfister, Prugnard, Reguerraz.

Excusés : Mlles Ritz et Trombert, MM. Calliès, le chanoine Coutin et P. Coutin.

(**) Etaient présents : Mmes Chevallier, S. Varay, Ratié, Hermann, Mlles Dagand et Trombert, MM. Balleydier, Barrucand, Buttin, Callies, Chanal, R.P. Charbonnel, Clerc-Renand, P. Coutin, Crochon, Devant, Devos, Dupont, Dussauge, Gardet, Gayet, Grandchamp, Général Humbert, F. Jacquet, Jorioz, Juge, Lachat, Lacroix, Legrand, R.P. L'Honoré, Mariotte, Matrod, Mollard, Montagnoux, Mouchet, Mouthon, Pfister, Plagnat, Prugnard, Soudan, Vuachet.

Excusés : Mlle Ritz, MM. Callot, chanoine Coutin et d'Orlyé.

SÉANCE DU 26 AVRIL 1967 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Mme André Chevallier fait une conférence sous le titre. « La Savoie dans l'œuvre de Jacques Ouvrard », au début de laquelle elle va d'abord révéler que « Jacques Ouvrard » est un des nombreux pseudonymes du R.P. Roger Guichardin, rédacteur en chef du *Pèlerin du XX^e siècle*, licencié es-lettres, docteur en théologie, né à Chambéry en 1908. La conférencière indique que, dans l'interview accordée à Jacqueline Chabaud, dans la Revue *Presse-Actualité* (décembre 1965), le R. Père explique comment, par ennui, après la guerre, alors qu'il était en repos à Megève, il se raconta une histoire policière qui, développée, devait devenir « L'assassin est dans le couvent ». Mais ce n'est que nombre d'années plus tard que le manuscrit, lu par Catelan, l'auteur de la série des « Sœur Angèle », fut remis à un éditeur. Le roman publié dans la collection du Masque, allait être couronné par le Grand Prix du roman d'aventure 1959. Parmi ceux qui suivirent, Mme Chevallier cite les trois romans suivants, qui intéressent son propos : « La piste olympique », 1960; « Doucement les Basses », 1963; « Frère Boileau se fâche », 1965.

Dans ces divers romans, dont l'auteur a choisi quelques coins de la Savoie pour cadre (Ugine, Megève, le Beaufortin. Val d'Arly, lac du Bourget, Aix, Chambéry...), notre confrère a essayé de trouver « les choses précieuses » dont ils sont truffés, pour les partager avec ses auditeurs. Or, ces choses précieuses, ce sont surtout les sentiments ressentis par l'auteur en face des divers sites décrits, des faits historiques évoqués, des traditions rappelées. Elle citera quelques descriptions pleines de poésie, telles celles du Mont-Blanc au coucher du soleil. Toute la vie savoyarde l'intéresse : jusqu'à la griserie des skieurs, la pêche, la chasse aux chamois, la vie montagnarde, les produits du sol, la gastronomie...

(*) Etaient présents : Mmes Chevallier et Ratié, Mlles Trombert et Dagand, MM. Barrucand, Boileau, Buttin, Chanal, Crochon, Gardet, Gayet, Grandchamp, Lachat, Lacroix, Lavorel, Legrand, Massoul, Montagnoux, Pfister, Plagnat, Primot, Rebut, Reguerraz.

Excusés : Mlle Ritz, chanoine Coutin, MM. Callot, Devant, F. Jacquet, Matrod, Mariotte, Prugnard, Soudan.

« Ce que j'aime surtout dans un roman policier, écrit J. Ouvrard, c'est de décrire un paysage réel concret, où l'on puisse se retrouver. » Mme Chevallier ne craint pas que le résultat ait déçu ses expériences. Attentif aux sensations tactiles, gustatives, olfactives, auditives, visuelles surtout, il nous a peint un tableau à la fois lyrique et réaliste, mais au delà, il a su évoquer la vie et l'âme d'une Savoie farouche, au premier abord et pourtant foncièrement accueillante, dispensatrice de santé et de joies de toutes sortes.

Aux applaudissements nourris de l'assistance, le Président joint de chaleureuses et reconnaissantes félicitations à l'adresse de Mme Chevallier qui, avec tant de connaissances précises et beaucoup de talent et de conviction, nous a appris à mieux connaître et apprécier l'œuvre de l'excellent romancier savoyard, Jacques Ouvrard qui, dans ses descriptions, a pris la suite d'Henri Bordeaux.

SÉANCE DU 10 MAI 1967 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Dans une étude qui vient à son heure, après l'effroyable sinistre de Mélan, M. le Chanoine Coutin évoque les trois incendies qui, déjà, en avaient ravagé les bâtiments. Cette étude, présentée par M. L. Pfister, traite des incendies de 1528, de 1680 et de 1809. Le premier fut un véritable désastre. Pour relever les ruines, le chapitre général de la Grande Chartreuse, dont dépendait Mélan, fit appel à la charité de toutes les maisons de l'ordre. On doit à cet accident le beau cloître que l'on admire encore. La chapelle épargnée par tous les incendies, fut achevée en 1290. Elle présente tous les caractères du style ogival de la fin du XII[e] siècle.

M. Coutin en donne une minutieuse description et rappelle qu'elle fut le lieu de sépulture, en 1290, du dauphin Jean, puis, vingt ans après, de celle de sa mère Béatrix, la Grande Dauphine. L'incendie de 1680 aggrava le délabre

---

(*) Etaient présents : Mme Ratié, Mlles Ratié et Trombert, MM. Ballevdier, Barrucand, Boileau, Callot, Chanal, Gardet, Grandchamp, Lachat, Lacroix, Legrand, Mariotte, Matrod, Mouthon, Mollard, Mouchet, Peyresaubes, Pfister, Plagnat, Primot, Prugnard, Rebut, R.P. Robert, Reguerraz, Soudan.

Excusés : Mme Chevallier, Mlle Ritz, MM. le chanoine Coutin, Devant, Dussauge Gayet, F. Jacquet, Jorioz et d'Orlyé.

ment dans lequel se trouvaient les édifices. Aussi la Grande Chartreuse en ordonna la restauration, en autorisant un emprunt, dont elle s'offrait à payer les intérêts.

L'incendie du 22 septembre 1809 trouva Mélan, qui avait été vendu comme bien national, mais racheté par l'abbé Marin-Ducret, transformé en collège. A l'exception du cloître et de la chapelle, toutes les toitures furent réduites en cendres. De 1834 à 1848, les Jésuites en firent un collège renommé. A leur expulsion des Etats sardes, Mélan fut confié aux missionnaires de Saint François de Sales qui, expulsés à leur tour, en 1903, furent remplacés par des prêtres diocésains qui subirent le même sort, en vertu de la loi de Séparation.

Rappelant que les incendies successifs ont épargné la chapelle et le cloître, le conférencier souhaite que soient toujours conservés ces intéressants vestiges du XIII[e] et du XVI[e] siècles, qui sont des monuments historiques.

Le Président remercie M. le Chanoine Coutin et s'associe, ainsi que l'Académie, à son vœu.

M. Gardet fait ensuite une conférence sur deux manuscrits de l'Apocalypse.

SÉANCE DU 7 JUIN 1967 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Le Président dit la grande perte qu'a faite l'Académie par la mort de M. Théobald Faletti, membre effectif, qui lui était très attaché. On se rappelle ses intéressantes communications, notamment sur la navigation sur le lac et sur l'irrigation et les fontaines de la ville. A sa famille, et en particulier à son gendre M. Jean Gojon, notre confrère, il adresse l'expression de la vive sympathie de l'Académie, de même qu'à notre Vice-Président M. Paul Taponnier, à l'occasion de la mort de son frère Georges, et ainsi qu'à Mme Eyhéralde, pour la perte de son mari.

M. Gardet signale deux récentes études relatives à Saint François de Sales, l'une de M. François Bouchardy

---

(*) Etaient présents : Mmes Hermann et Ratié, Mlle Trombert, MM. Balleydier, Benoist, de Billy, Callies, Callot, Devos, Devant, Davignon, Dupont, Gardet, Grandchamp, C. Gayet, Hammès, Général Humbert, Jacquet, Jorioz, Lachat, Lacroix, Legrand, Mariotte, Matrod, Montagnoux, Mouthon, Pfister, Rebut, R.P. Robert, Reguerraz, Soudan, Tapponnier, Vuachet.

Excusés : Mlles Dagand et Ritz, MM. Barrucand, chanoine Coutin, P. Coutin, Devant.

(qui en fait hommage) sur la controverse Bossuet-Fénelon, l'autre de notre confrère, le Père Ravier, parue dans la *Revue d'histoire de l'Eglise de France* au sujet du testament de Saint François de Sales.

Suit la conférence de l'abbé Devos. *(Voir au présent volume)*.

M. Mariotte présente un texte inédit du regretté Chanoine Dechavassine et M. Grandchamp évoque la figure de l'architecte Thomas-Dominique Ruphy.

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 1967 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

M. Marcel Rebut présente une étude sur l'enseignement en Savoie aux siècles derniers, fruit de nombreuses années de recherches.

L'école en Savoie, dit notre confrère, s'était constituée en statut légal par la solidité, le bien fondé, l'opportunité d'une tradition, d'une doctrine religieuse et morale. Ce fut une longue patience émanant des forces de pensée et d'action, de sagesse et d'imagination, de logique et réalisme, apportées par Eustache Chappuis et Saint François de Sales qui surent fusionner un incomparable alliage, au creuset savoyard, prêt à accueillir les mirages splendides de l'antiquité, les fulgurations et les crépuscules des heures médiévales. De ce bloc solide, rayonnèrent longtemps la puissance et l'éclat pour encourager nos ancêtres, émerveiller leurs regards, les aider à mieux vivre, les inciter à se perfectionner.

Cette étude sera continuée.

SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 1967 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

L'Académie vient de perdre l'un de ses très anciens membres, sans doute son doyen, le Docteur Joseph Mou-

---

(*) Etaient présents : Mme Ratié, Mlle Dagand, MM. Bruynel, Chanal, P. Coutin, Crochon, Davignon, Devant, Douchement, Dupont, Gardet, F. Jacquet, Lachat, Massoul, Matrod, L. Pfister, Rebut, Reguerraz.

Excusés : Mme Chevallier, Mlles Chapot, Ritz, Trombert, MM. Barrucand, R.P. Charbonnel, chanoine Coutin, Grandchamp, Mariotte, Mollard, Voutier.

(*) Etaient présents : Mme Ratié, Mlles Chapit, Dagand, Trombert, MM. Barrucand, Bruynel, Chanal, R.P. Charbonnel, P. Coutin, Crochon, Davignon, Davoine, Dupont, Gardet, Gayet, Juge, Lachat, Lacroix, Legrand, Massoul, Matrod, Mollard, Mouchet, Peyresaubes, L. Pfister, Plagnat, Prugnard, Primot, Rebut, Reguerraz, Revelin, R.P. Robert, Vuachet.

Excusés : Mlle Ritz, MM. Callies, chanoine Coutin, Devant, Grandchamp, Mariotte.

thon, de Faverges, âgé de 98 ans, entré en 1921 dans notre Compagnie, aux travaux de laquelle il s'est toujours beaucoup intéressé. A ses enfants, en particulier à son fils Jean, lui aussi Florimontan, le Président offre de cordiales condoléances, de même qu'à la famille du Docteur Jean Lortet, de Lyon, inscrit à la Florimontane depuis 1938.

M. Prugnard analyse le nouvel ouvrage de M. Emile Callot, « Essais sociologiques ».

A la demande de M. Mariotte, M. Bernard Barbiche, conservateur aux Archives Nationales, ancien membre de l'Ecole française de Rome, a bien voulu rédiger un article consacré au voyage de Saint François de Sales à Paris, en 1602.

M. Plagnat présente une conférence sur les Lacs de Savoie :

La Province de Savoie possède trois grands lacs subalpins, le Léman, le Bourget et Annecy, et trois plus petits, ceux d'Aiguebelette, du Mont-Cenis et de la Girotte, sans parler des nombreux autres petits lacs de montagne, au nombre d'une centaine environ.

Le Léman. — Les trois-cinquièmes de sa surface appartiennent à la Suisse, le reste à la France, soit 24.000 hectares sur 58.400. Il est alimenté par le Rhône et quelques autres rivières et torrents suisses et français, dont le plus important est la Dranse. Son exutoire, à Genève, est encore le Rhône. C'est le plus profond de nos grands lacs français, 309 mètres. Sa faune est constituée par 19 espèces de poissons, dont les principales sont la Truite commune, l'Omble chevallier, les Corégones, le Goujon, la Tanche, le Gardon blanc, l'Ablette mirandelle, le Brochet, la Perche et la Lotte.

Il est exploité par 350 professionnels et 1.500 amateurs. Les filets utilisés sont les « pics », le mennier, la senne, la monte, les nasses ; les lignes employées sont la traîne, la gambe, la canne au lancer, la canne à mouche et la pêche au coup.

L'alevinage artificiel est pratiqué, pour les espèces « nobles », par les Eaux et Forêts, les professionnels et les amateurs, grâce à deux pisciculture, à Thonon et à Meillerie.

La pollution est surveillée par la Commission internationale de protection des eaux du Léman et du Rhône contre les pollutions. Déjà, des stations d'épuration sont ou vont être réalisées. Sont en fonctionnement celles de Saint-Julien et Genève ; sont en construction celles de Lausanne et Morges ; sont à l'étude celles de Montreux-Vevey, Thonon-Evian et Annemasse. La Station de Recherches lacustres de Thonon étudie les pollutions et toute la biologie des eaux douces en France, en particulier celle de nos lacs subalpins.

Le Bourget. — Il a une superficie de 4.462 hectares. Il reçoit la Leysse, le Tillet et le Sierroz ; son émissaire est le Canal de Sivières, qui l'unit au Rhône dans les deux sens d'écoulement du courant, suivant les saisons et le niveau des eaux du Rhône.

Sa faune comprend 26 espèces de poissons, parmi lesquels la Truite commune, le Lavaret, le Goujon, la Tanche, le Gardon blanc,

l'Ablette mirandelle, la Brême, le Hotu, la Perche, le Brochet, la Lotte et l'Anguille.

Il y a 100 pêcheurs professionnels et 7.000 amateurs. Les engins utilisés sont les nasses et verveux, le mirandellier, les araignées, les « pics », les lignes au coup, au vif et à la cuiller, la pêche au moulinet pour l'Omble.

Il y a trois Pisciultures pratiquant un alevinage intensif en truites, omble et lavaret, à Grésine, au Bourget et à Aix, plus celle des Pêcheurs chambériens.

La pollution devient très menaçante, malgré les stations d'épuration de Chambéry et d'Aix. La pêche et le tourisme sont très compromis.

Le Lac d'Annecy. — Sa surface est de 2.759 hectares. Il reçoit de petits ruisseaux et son émissaire est le Thiou, qui se jette dans le Fier.

Sa faune comporte 16 espèces de poissons, dont les plus abondantes sont la Truite commune, l'Omble, un Corégone hybride, le Gardon blanc, l'Ablette mirandelle, le Brochet, la Perche et la Lotte, sans parler des crustacés, les écrevisses française et américaine, cette dernière beaucoup trop abondante.

Il y a 40 professionnels et 2.000 amateurs. Les engins employés sont les nasses et verveux, le mirandellier, le « pic », le carrelet, la « sonde », la ligne traînante de fond, la ligne flottante ordinaire.

Il y a trois Pisciultures : Menthon, Saint-Jorioz et Annecy-La Puya, la plus moderne d'Europe.

La pollution, très dangereuse, sera stoppée à peu près complètement, quand l'égout collecteur, qui doit ceinturer le lac, sera terminé, vers 1970 probablement, si tout va bien. Il se jettera dans la Station d'épuration d'Annecy-Cran, qui fonctionne depuis plusieurs années déjà, avec incinération des ordures, pour toutes les communes des bords du lac.

Le Lac d'Aiguebelette. — Sa surface est de 545 hectares. Il reçoit le Tiers. C'est un lac privé. Ses poissons principaux sont la Truite commune, la Carpe, la Tanche, le Gardon blanc, la Brême, le Brochet et la Perche. Le Lavaret y a été introduit avec succès.

Les pêcheurs utilisent les lignes, la traîne et les lignes de fond, le « petit pic » et les nasses.

L'Association locataire procède à des alevinages annuels intensifs en espèces « nobles ».

La pollution y est très dangereuse, mais difficile à combattre.

Le Lac du Mont-Cenis. — Redevenu français en 1947, il est situé à 1 923 m d'altitude. Son étendue varie, actuellement, de 90 à 260 hectares, suivant le volume d'eau consommé par une petite Centrale électrique, construite par l'Italie avant 1939.

Sa faune n'est composée que de truites : commune, indigène, 10 % et arc-en-ciel, introduite, 90 %. La pêche est louée par l'Evêché de Maurienne, propriétaire, à une Société privée, qui alevine fortement. La pêche au filet, limitée en poids, est louée au principal hôtelier du Mont-Cenis.

Mais l'E.D.F. construit actuellement un grand barrage qui élèvera le plan d'eau de 150 mètres et noiera l'Hospice, la Route Napoléon, les meilleurs pâturages et des chalets. La pêche en sera

très fortement modifiée et un problème de droit se pose à propos de la propriété des eaux des bords du futur lac. Il n'y a pas de pollution au lac du Mont-Cenis.

Le Lac de la Girotte. — Il est situé à 1.730 mètres d'altitude, avant construction du barrage, qui l'a surélevé de 17 mètres. Sa superficie est de 57 hectares. Les poissons qui l'habitent sont la Truite commune et l'Omble. Mais, depuis l'existence du barrage, la truite a diminué (25 %), au profit de l'Omble (75 %). La pêche, par la Société d'Hauteluce, ne dure qu'une semaine, après le dégel. Il n'y a pas de pollution.

Conclusion. — Ces six lacs sont une grande richesse piscicole pour notre Province. Tous sont très différents, mais utiles et attachants. Ils font la joie de nombreux pêcheurs, tant professionnels qu'amateurs, au nombre de 500 pour les premiers et de 11.000 pour les seconds. Leur production globale est d'environ 500 tonnes de poissons par an, chiffre minimum.

Ils sont tous, plus ou moins, menacés par les pollutions et nécessitent des protections spéciales et des alevinages intensifs et réguliers pour maintenir leurs peuplements piscicoles.

Mais ces lacs de montagne, ces beautés naturelles de notre Savoie, sont très profitables, également, au tourisme, parce que superbes et uniques au monde.

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 1967 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

S'étant penchée sur la littérature dite « pour la jeunesse », littérature qui ne laisse pas indifférente la Sorbonne même, Mme Georgette Chevallier a cherché dans quelle mesure la Savoie avait inspiré les auteurs de ce genre de romans, quelle place elle occupait dans la lecture offerte et sous quel aspect elle apparaissait à nos enfants. L'étude de l'œuvre de Berthe Bernage dont les aventures des héroïnes, Elisabeth et Brigitte, passionnent des générations de jeunes, fournit à notre confrère les éléments recherchés. Les lectrices de Berthe Bernage, dit-elle, dans sa conférence, apprennent, en se délassant, à connaître et à apprécier

---

(*) Etaient présents : Mmes Chevallier, Hermann et Ratié, Mlle Dagand et Trombert, MM. Balleydier, Bajulaz, Barrucand, Boileau, Benoist, Buttin, Chanal, P. Coutin, Crochon, Davignon, Devos, Douchement, Dupont, Dussauge, Gardet, Grandchamp, F. Jacquet, Lachat, Massoul, Mariotte, Matrod, Montagnoux, Peyresaubes, Pfister, Plagnat, Rebut, Soudan, Guichonnet.

Excusés : Mlle Ritz, MM. le chanoine Coutin, Devant, Mollard, Mouthon, Prugnard et Vuachet.

notre province et en particulier la région d'Annecy. La Savoie est évoquée dans une dizaine de volumes de la seule série « Brigitte » et toute une partie de l'action du volume III « Jeunesse » du Roman d'Elisabeth se passe en 1938 aux environs d'Annecy. Et n'y a-t-il pas un rapprochement à faire entre cette famille Villaz qui représente avantageusement ici les Savoyards, et le village de ce nom où l'auteur a résidé alors ? Dans « Brigitte et le fiancé de Marie-Agnès » le Léman jouit d'une faveur, mais, dans l'ensemble, Annecy a la place de choix : ses arcades, ses platanes, son lac et ses cygnes, Saint François de Sales, J.-J. Rousseau... Le lac d'Annecy, y lit-on, mène les âmes à la pureté, il a fait des saints. En Savoie, tout semble être pur, l'altitude entraîne les âmes. Le blanc de la neige et des cygnes et le bleu du lac et du ciel caractérisent la beauté. « Le lac d'Annecy semble dessiné et peint pour le bonheur. »

Des romans de Berthe Bernage, dit le conférencier, les adolescentes retiendront qu'en Savoie, on trouve santé physique et morale, équilibre, générosité, sens de la fraternité... aussi, lui semble-t-il que ne devrait pas être mésestimé, dans les problèmes du tourisme, le rôle des littératures marginales.

Chaleureusement applaudie, Mme Chevallier est remercie et complimentée par le Président pour cet exposé conté avec charme et vif intérêt. Il souhaite qu'elle continue à faire profiter ses confrères de son enquête sur la littérature pour la jeunesse.

M. Paul Guichonnet, professeur à l'Université de Genève, vient entretenir ses confrères du Comte Pillet-Will, banquier et philanthrope savoyard.

Le nom de Pillet-Will revient très souvent dans la presse savoyarde des années 1840 à 1860, associé aux généreuses libéralités qu'il accorde aux particuliers, aux communes, aux associations et, surtout, aux paroisses et aux églises.

Ce personnage, peu connu, est l'un des grands financiers de la capitale française.

Michel-Frédéric Pillet, fils d'un receveur des Gabelles, naît à Montmélian le 26 août 1781, dans une famille de la bonne bourgeoisie. Son frère, Thomas-Gabriel (1774-1850), sera général de l'armée sarde.

En 1800, à l'âge de 19 ans, Pillet entre, à Lausanne, dans la maison de banque Panchaud qui, absorbée par la puissante firme Delessert, deviendra Panchaud, Delessert et Will. Panchaud et Will avaient opéré en Savoie sur la vente des biens nationaux. En 1804,

il épouse Adélaïde Will ; Henri Delessert devient son beau-frère. Les deux gendres associent à leur patronyme celui de leur femme, d'où Pillet-Will.

En 1809, comme Genève et la Suisse ne sont plus le grand centre cosmopolite d'affaires qui avait prospéré au XVIII[e] siècle, Pillet-Will se transporte à Paris. Il est précédé et suivi par un grand nombre de banquiers helvétiques qui vont constituer, dans la capitale française, la Haute-Banque protestante. Bien que fervent catholique, Pillet-Will sera, tout au long de sa carrière, étroitement associé dans ses affaires avec les financiers d'origine genevoise.

Ses activités sont celles d'un grand banquier du capitalisme industriel. Lié avec les Vernes, puis, dès 1821, pour son propre compte, Pillet-Will importe les cotons, au Havre. Il est l'un des créateurs et directeurs de la Caisse d'Epargne de Paris et de la Compagnie royale d'assurances sur la vie. Dans la banlieue parisienne, en 1819, il figure parmi les fondateurs de la première usine chimique pour la fabrication de la soude et du chlore. Avec ses collègues, il place les emprunts des Etats étrangers (Belgique, Etats sardes, Espagne). A Decazeville, il est parmi les plus gros actionnaires des mines et des forges. En 1828, il devient régent de la Banque de France. Président du Tribunal de Commerce de Paris, membre du Conseil supérieur des Manufactures, du Conseil supérieur d'Hygiène, Pillet-Will couronne sa carrière en participant à l'équipement ferroviaire de la France. Libre-échangiste convaincu, il publie, en 1827, un livre, classique, sur les avantages comparés des canaux et des chemins de fer. Partisan du rail, il prêche d'exemple et devient président de la Compagnie du Paris-Orléans. Monarchiste et conservateur, catholique de stricte observance, Pillet-Will a amassé une énorme fortune et, en 1833, il reçoit de Charles-Albert le titre de comte.

Demeuré attaché à la Savoie, il se lie d'amitié, en 1853, avec l'évêque d'Annecy, Mgr Louis Rendu. Désormais, il va faire bénéficier sa province natale de sa générosité. Sa ville de Montmélian, d'abord, dotée de bâtiments publics, d'adduction d'eau, d'institutions sociales, pour un total de 75 millions de nos anciens francs. Puis les écoles (Ecole normale à Chambéry, Ecole de sages-femmes) et les communes. Enfin les institutions religieuses. Submergé de requêtes, Pillet-Will entretient une correspondance abondante avec Mgr Rendu, qui lui donne son avis sur la suite à donner aux sollicitations. Ces lettres sont un témoignage très intéressant de l'état économique et social de la Haute-Savoie avant 1860. Le conférencier en donne quelques exemples, certains comiques ou pittoresques. A sa mort, le 11 février 1860, le « Rothschild savoyard » a distribué près de 200 millions d'anciens francs à son pays.

Rapport sur le Concours de Poésie 1967

Sur les trente envois suscités par le Concours de Poésie ouvert par l'Académie Florimontane pour l'année 1967, plus de la moitié ne présentaient aucune valeur et ne méritaient qu'une très rapide lecture. La tâche du jury s'en est trouvée sensiblement allégée.

Mais, aussi, nous avons été en présence de fort honorables poèmes, sans qu'aucun toutefois nous ait paru atteindre à la qualité digne des prix en espèces dus au don généreux de la famille Léon Laydernier. Nous avons réservé ces deux premiers.

Trois nous ont paru se détacher nettement du lot à retenir et nous avons cru légitime d'attribuer trois distinctions dont une première avec médaille d'argent et deux secondes ex-æquo avec médaille de bronze.

Le premier lauréat présente, sous la devise « Carpe Diem » des poèmes d'une technique sûre, souple et variée, d'une lecture agréable et inspirés par une émotion sincère : ainsi, la contrition du vieil époux et du vieux père.

Si, parfois mes vieux ans, traînant leurs habitudes
Comme le chemineau son pain et ses jurons
Ont chargé vos regards de morne lassitude,
Ma femme et mes enfants, pardon.

Si parfois, vous couvrant d'injustes impatiences,
J'ai fait pleurer vos yeux et courber votre front,
Si mon orgueil s'est enfermé dans le silence,
Ma femme et mes enfants, pardon.

Pardon, car les vieux ans sont pétris de souffrances,
De regrets, de remords aussi, de déraison.
Ils n'ont plus devant eux les jeunes espérances.
Ma femme et mes enfants, pardon.

Pardon, car les vieux ans ont souffert sur l'enclume
Où le temps les a mis, robuste forgeron ;
Ils ont goûté la coupe humaine d'amertume,
Ma femme et mes enfants, pardon.

Le même poète sait aussi, dans l'art descriptif, faire entendre une harmonie qui ne manque pas de charme :

Le soir songeur chemine au long des sentes roses,
Dans les prés assoupis où fane le foin mûr :
Et la chanson se tait dans les pierres du mur
Et sur la meule blonde, un peu de nuit se pose.

La mare bleue et argentée, au fonds des combes,
S'endort après avoir scandé, saus le battoir,
Les chants joyeux des filles brunes du lavoir ;
Et, dans le calme pieux du silence qui tombe...

Sur un seuil, un vieillard s'agenouille et se signe ;
Et, dans la forte odeur qui monte d'un labour,
Las d'avoir entendu le grand labeur du jour,
Le Soir aux yeux rêveurs s'étend au bord des vignes.

Les deux autres lauréats qui reçoivent la médaille de bronze font preuve de qualités différentes mais également précieuses.

Sous la devise « Rien de trop », il est agréable de lire des poèmes à la gloire de la Bretagne chantée avec amour dans des alexandrins sonores et rythmés :

A l'abri de tes murs, comme un aigle en son aire,
Parmi les cris, la foule et les préparatifs,
Tu contemples la mer dont les flots agressifs
S'en viennent effleurer tes rudes quais de pierre...

Et se déploie la voile, et tire sur son erre
Le navire nerveux que guettent les récifs,
Sous le vaste ciel gris aux nuages hâtifs,
C'est l'espace qu'il veut, le bateau du Corsaire !...

Et cette Douce Souvenance :

Tout est contraste en toi, Bretagne blanche et noire,
Bretagne d'émeraude au nuage imprécis,
Bretagne aux sept couleurs, sous ton ciel indécis ;
La modestie te sied, célèbre est ton histoire...

Le bleu du granit dur dont s'érigent tes croix,
Se retrouve souvent dans les yeux de ta race,
Et l'âpre vent du large, avec sa voix vorace,
Secoue l'ardoise bleue de tes rustiques toits...

Enfin, l'auteur qui a choisi pour devise « Elvire », a l'art de fixer par des mots évocateurs de belles images inspirées d'un sentiment quelque peu mystique :

Si ton cœur tout empli de la lumière blonde
Apporte à mon cœur las ce bel amour sans fin
Et surpris, enchanté, comme à l'aube du monde
Vivre au jeune matin...

Si mon cœur attentif au bonheur qui se lève
Tressaille à la chanson des ruisseaux et des bois
Et cherche dans le ciel les signes d'une trève
Aux larmes d'autrefois,

C'est qu'un souffle irrisé de printemps va renaître,
Que la source s'éveille aux appels de l'amour
Et mire l'infini que le cœur peut connaître
Dans son destin d'un jour.

Quand je ne serai plus qu'une ombre sur la terre
Ou cette marjolaine au cœur de ton jardin,
Que ta main se tendra pour saisir le mystère,
De la mort inutile à mon beau rêve humain,

Entends battre au rivage inconnu de tes peines
L'eau vive d'un amour qui noue lie, absolu,
Et chante encor pour moi les douces cantilènes :
Je serai près de toi quand je ne serai plus !

Si l'on tient compte, à la fois de notre parcimonie dans l'octroi des distinctions et de la qualité d'un bon nombre de poèmes non cités, qui ne manquent pas de charme poétique, on est en droit de penser que le concours de poésie de cette année 1967 a porté de bons fruits.

Les lauréats sont les suivants :

— Première mention, médaille d'argent :

Devise « Carpe Diem ». — M. Pierre MATURIE, à Brive.

Poèmes retenus : « Contribution » - « L'Aube » - « Le Soir » - Feu de Camp »

— Deuxième mention, médaille de bronze :

Ex-æquo :

Devise « Elvire ». — Mme Jeanne SYBELLE-ALEX, à Bourg-en-Bresse.

Poèmes retenus : « Printemps » - « Inquiétude » - « Prière » - « Quand je ne serai plus ».

Devise « Rien de trop ». — M. Maurice NADAUD, à Grenoble.

Poèmes retenus : « Douce Souvenance » - « En chemin » - « L'Appel » - « Neige d'antan » - « Neige » - « Et Omnia ».

Une exposition sur saint François de Sales au Musée de Rumilly

En accord avec le Comité du IV[e] Centenaire, les « Amis du vieux Rumilly » ont organisé, en été 1967, une exposition de souvenirs religieux, dont les plus importants concernaient saint François de Sales.

Bien entendu, en cette année au cours de laquelle des expositions de ce genre avaient lieu en différents endroits, il n'était pas possible de réunir de nombreux souvenirs se rattachant directement et personnellement à l'Evêque. Aux principaux que nous citerons plus loin s'ajoutèrent des souvenirs concernant sainte Jeanne de Chantal et l'important monastère de la Visitation qu'elle fonda, à Rumilly, en 1626 et qui fut détruit en 1793.

La pièce principale de l'exposition était un authentique portrait du Saint, peint de son vivant et offert par lui à l'un de ses anciens condisciples de Padoue, devenu curé de Saint-Félix. Ce tableau est conservé au château du Comte de Mouxy de Loche, qui voulut bien nous le prêter. Un beau portrait d'époque, de sainte Jeanne de Chantal [1], un reliquaire représentant fidèlement la chapelle du monastère d'Annecy de la rue Royale, [2] des livres de prières ayant appartenu à Saint François [2] retinrent aussi l'attention de nombreux visiteurs.

Cet ensemble salésien était complété par des objets d'art religieux appartenant au château de Montrottier, mais qui, faute de place, n'avaient jamais pu être exposés. Grâce à la bienveillance du Comité de l'Académie Florimontane, près de cent cinquante pièces furent ainsi présentées au

---

(1) Collection L. Buttin.

(2) Collection Grand Séminaire d'Annecy.

public. Citons une belle suite de statues de bois, Vierges ou Saints, du XIV[e] au XIX[e] siècle, et toutes de grande valeur artistique ; notons aussi, parmi tant d'autres que le manque de place nous empêche de citer, une très curieuse Croix processionnelle des mariniers du Rhône. Vraisemblablement du XVIII[e] siècle, les nombreux attributs en bois sculpté et peint, fixés sur les branches de la croix, racontent par l'image la « Passion de N.S.J.C. selon Saint Mathieu », le célèbre Evangile du dimanche des Rameaux. A l'époque de la Révolution, de petites bandes tricolores, bleu, blanc, rouge, furent peintes sur certaines parties de la croix et de ses attributs.

Durant les six semaines d'ouverture, les visiteurs furent nombreux à venir admirer ces richesses, pour la plupart inconnues et qui, pour beaucoup de celles de Montrottier, devront un jour trouver place dans les salles du Musée Léon Marès.

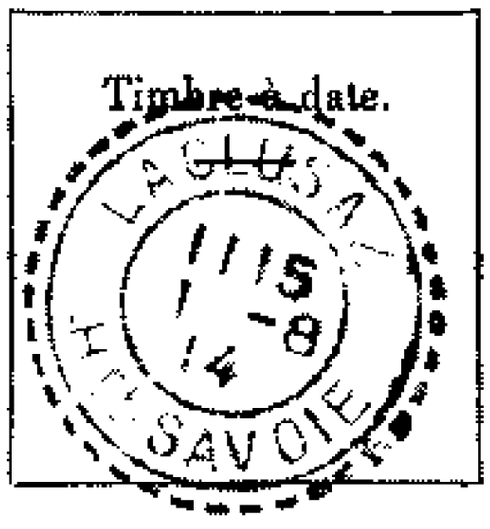
L. B.

Indications de service.

16 Juin 17

MODÈLE N° 3.

Timbre à date.



TÉLÉGRAMME OFFICIEL.

Le Ministre de la Guerre à Monsieur le Maire de la commune d (1) La Clusaz

(1) Nom de la commune.

Texte du télégramme.

Ordre de mobilisation générale.

Le premier jour de la mobilisation est le Dimanche

Deux août

AVIS IMPORTANT.

Dès la réception du présent télégramme, le Maire de la commune, ou son représentant, fait prévenir les habitants par tous les moyens en son pouvoir; il invite les réservistes et territoriaux à se tenir prêts à partir, mais à ne se mettre en route qu'après avoir pris connaissance des affiches de mobilisation que la gendarmerie doit faire placarder dans la commune.

1913-15-1915.

OBSERVATION. — Le modèle n° 3 est exclusivement destiné aux maires des communes et aux représentants de la municipalité (adjoint, conseiller municipal ou, à défaut, habitant notable), résidant dans les hameaux importants.

1914-1916 - L'opinion publique en Haute-Savoie devant la guerre

Le 28 juin 1914, l'archiduc François-Ferdinand, héritier de la couronne des Habsbourg, est abattu à Sarajevo par un nationaliste yougoslave. Un mois plus tard, le Gouvernement de Vienne, désireux de liquider une Serbie devenue le point de ralliement des Slaves du Sud et, partant, une dangereuse force d'éclatement pour la double monarchie, lance un ultimatum à Belgrade. A retardement, les coups de feu de l'étudiant Prinzip déclenchent l'implacable enchaînement que l'on sait. Par le jeu des alliances qui divisaient l'Europe en deux blocs antagonistes, par les clauses d'automatisme et les dispositions secrètes qu'elles contenaient, une crise balkanique dégénère en moins d'une semaine en un conflit armé qui embrase le continent tout entier avant de s'étendre aux frontières du Monde.

La France, pour sa part, est prise dans l'engrenage de ses engagements ; elle refuse les termes de l'ultimatum allemand du 31 juillet et, le 3 août au soir, le Kaiser lui déclare la guerre.

*
* *

Cette guerre, on la pressentait depuis quelque temps : on en sentait la menace plus proche depuis l'incident d'Agadir, en juillet 1911. L'opinion française n'avait pas échappé à la vague générale du nationalisme qui submergeait l'Europe en cette première décennie du siècle nouveau : c'est avec beaucoup d'autres que Péguy avait retrouvé « notre patrie ». Dans les derniers jours de la paix, disparaissent les derniers obstacles au déferlement du chauvinisme : Jaurès — l'apôtre de la paix pour les uns, l'agent de l'Allemagne pour les autres — est assassiné et le mouvement ouvrier français — politique, avec la S.F.I.O.-P.S.U.,

syndical, avec la C.G.T. — cède à l'entraînement. Jouhaux, l'ancien anarchiste, devenu leader de la Confédération, vient aux obsèques avec le texte d'un discours pacifiste, mais prononce une harangue patriotique, un appel à la Défense nationale; Jules Guesde, le vieux leader marxiste, entre dans le même gouvernement que Denys Cochin et l'extrême droite. La France tout entière bascule avec enthousiasme dans la guerre du Droit et retrouve dans l'Union sacrée le sens de l'unité nationale.

Au delà des conduites publiques et des entraînements collectifs, on rêve cependant de souder les reins et les cœurs des Français. Derrière cette apparence d'unanimité, quelles furent leurs véritables pensées ? Et l'on se prend à songer à ces enquêtes contemporaines d'opinion publique, où la pudeur de sentiments à contre-courant peut fondre devant l'anonymat du questionnaire. Or sans qu'il présente les garanties scientifiques des techniques d'aujourd'hui, on possède pour la Haute-Savoie un document analogue, sans doute imparfait, approximatif, mais passionnant et combien démystificateur.

I. — L'enquête d'opinion de Petit-Dutaillis en Haute-Savoie

En 1915, en effet, l'historien Petit-Dutaillis, alors recteur de l'Académie de Grenoble, eut l'idée d'une vaste enquête sur la réaction des populations devant la déclaration de guerre. Les réponses du Dauphiné ont été récemment utilisées et publiées ; [1] celles de la Haute-Savoie constituent un dossier d'une centaine de pièces conservées aux Archives départementales. [2]

Le panorama qu'elles présentent est loin d'être complet.

Ces lacunes tiennent avant tout aux préoccupations d'emblée limitées du questionnaire. Le texte, autour de

---

(1) Becker J.-J. : *L'Appel de guerre en Dauphiné*, in « Le Mouvement Social », n° spécial sur 1914 : *La guerre et la classe ouvrière européenne*, n° 49, oct-déc. 1964, p. 30-44.

(2) A.D. Haute-Savoie, 1 T. 218. Nous tenons ici à remercier M. J.-Y. Mariotte, Directeur des Archives départementales, qui nous a signalé l'intérêt du dossier ; M. Clément Gardet, Président de l'Académie Florimontane, qui nous a accueilli en juin 1967 et nous offre l'hospitalité de sa revue ; M. Prugnard, témoin des événements d'août 1914, et M. Buttin, fin connaisseur de la réalité savoyarde, qui ont apporté leurs bienveillantes remarques à cet article.

huit thèmes, est trop précis, donc limitatif, sur certains aspects ; sur d'autres, il est trop vague et invite ainsi à la concision ou à la banalité :

1° *Mobilisation : comment s'est-elle effectuée ? Esprit public ? Paroles caractéristiques qu'on a pu recueillir.*

2° *Comment s'est reconstituée l'administration du village après le départ de certains membres de la municipalité ? Rôle de l'instituteur et de l'institutrice.*

3° *L'ordre public : comment on assure la sécurité ; étude critique ; recrudescence ou diminution des délits ordinaires ; faits avérés d'espionnage (se méfier des faux bruits).*

4° *Assistance, paupérisme. Allocations de l'Etat et des municipalités. Solidarité privée.*

5° *Vie économique. Agriculture : la maison, le battage, la mouture. Industrie : effort contre le chômage. Commerce local : ravitaillement, prix. Le crédit. Les banques. Comment est accepté le moratorium ?*

6° *Enfants, garderies.*

7° *Service médical et pharmaceutique.*

8° *Vie spirituelle.*

Si la première question a été abondamment traitée, tout ce qui touche à la vie économique a été en général négligé.

Les réponses sont en petit nombre : 36 communes seulement ont envoyé un texte ; presque toutes sont situées dans les arrondissements d'Annecy et de Saint-Julien, essentiellement dans l'avant-pays alpin. Celui de Thonon est à peine représenté (Chens, Le Lyaud, Sciez), celui de Bonneville à peu près muet, à quelques exceptions près (Les Gets, Les Houches, Saint-Gervais). Hormis Annecy, aucun document d'origine urbaine ; quelques gros bourgs, des petites ville comme Alby, Faverges, Frangy et Thônes, sont seuls représentés. L'enquête a donc une base géographique limitée.

On peut enfin recueillir ces réponses avec quelques scepticisme : on sait l'instinctive méfiance du rural pour toute enquête administrative ; l'Etat est trop souvent synonyme d'inquisition fiscale pour qu'on se livre à lui sans arrière-pensée. Surtout en temps de guerre, où censure et

information dirigée garantissent l'unanimité des opinions et rendent dangereuse ou inefficace toute proposition un peu hétérodoxe.

*
* *

Mais une enquête médiocre, insuffisamment étendue, mal dirigée, est préférable au néant. Et, surtout, les doutes légitimes que nous venons d'émettre ne semblent point ici de saison. L'enquête n'a pas eu caractère d'obligation — on est tenté de dire hélas ! — et, par là, a désarmé des préventions; l'archiviste départemental qui la dirigeait apparaissait comme plus indépendant vis-à-vis des Pouvoirs publics que d'autres fonctionnaires. Surtout, c'est la critique interne des documents qui permet de croire à leur sincérité: curés, instituteurs, secrétaires de mairie ou simples citoyens ont, dans un style simple qui fleure l'école primaire, un ton qui ne trompe pas; en un temps de propagande et de vérité officielle approximative, ils démolissent trop d'idées reçues et émettent trop de notations à contre-courant pour qu'on n'ajoute pas foi à leur témoignage. Tous les textes, en dehors de celui qu'écrit, pour Saint-Jean-de-Sixt, un notable local plus soucieux de philosophie simpliste et de prêche moralisant que de description objective, sont des modèles de simplicité elle-même garante de vérité.

Ces réponses, de surcroît, sont postérieures de quasiment deux ans aux événements qu'ils relatent; elles s'échelonnent du 3 mai 1916 au 28 décembre de la même année; l'une d'elles est même plus tardive puisque rédigée à la fin de 1917. Le recul chronologique n'est pas assez grand pour oblitérer fortement le souvenir, et peut-être contribue-t-il à cet air de désenchantement qui court en filigrane. 1916, c'est l'année de Verdun; de longs mois d'une immobile et épuisante guerre de tranchée ont dû refroidir bien des enthousiasmes. Mais, en l'occurence, ce décalage est un avantage; à côté du tableau reconstitué de l'été 1914, ce sont de précieuses remarques sur les deux années suivantes qui se font jour; à travers elles apparaît une sorte d'approche impressionniste des transformations matérielles et mentales qu'on ne décélera qu'après une guerre qui ferme le XIX^{e} siècle pour introduire notre temps.

II. — La déclaration de guerre

D'une manière générale, elle n'a pas constitué une surprise totale: l'exceptionnelle activité diplomatique, les cliquetis d'armes venus d'Europe centrale avaient alerté les esprits. Joseph Serand, qui a rédigé la réponse d'Annecy, montre : [3]

> « ...Une foule anxieuse [qui] vient lire, entre 5 et 7 h, les dernières nouvelles affichées en rue Royale, devant les banques du Crédit Lyonnais et de la Société Générale. Les journaux sont enlevés dès leur arrivée et de nombreux groupes d'habitants discutent au Pâquier ou aux carrefours des rues... »

De jour en jour, l'anxiété s'accroît, l'émotion monte avec le retour des manœuvres du 11e B.C.A., puis du 30e de ligne de Rumilly. L'interdiction d'affichage des nouvelles au soir du 28 juillet, la limitation des retraits dans les caisses d'épargne le 31 laissent présager des développements d'une exceptionnelle gravité. Enfin, le samedi 1er août, un télégramme officiel annonce la mobilisation générale.

Puis, c'est l'enthousiasme : on accompagne en fanfare les régiments à la gare, on suit les musiques militaires en acclamant l'armée aux cris de « Vive la France ! Vive la guerre ! » en agitant des drapeaux. Serand cède à l'entraînement et note avec un lyrisme qui n'ajoute rien au tableau mais en définit bien l'atmosphère :

> « ...comme aux plus beaux soirs d'été, la lune se lève sur la Tournette... Radieuse, elle enveloppe bientôt de ses rayons le paysage merveilleux du lac et donne un aspect de féerie à cette nuit sereine du 1er août 1914 qui vient de prendre sa place dans l'histoire de l'humanité... »

Pour coloré qu'il soit, le spectacle est banal à Annecy, c'est l'image d'Epinal d'un peuple se jetant avec enthousiasme dans la guerre; elle pourrait être de n'importe quelle ville de France. Le contraste avec les campagnes est d'autant plus saisissant.

1° *Une « stupeur consternée ».*

Sans doute l'anxiété a-t-elle été moins forte dans les communes rurales: moins de nervosité, plus de gravité.

---

(3) La réponse d'Annecy, complète et bien construite (presque trop !) a été publiée presque intégralement par la revue « Annesci », n° 11, 1964 ; Serand J. : *Comment Annecy a vécu la mobilisation de 1914*, p. 80-82.

Partout, on a espéré jusqu'au dernier moment, comme à Saint-Félix :

> « ...Les derniers jours de juillet, tout le monde était inquiet au sujet des affaires diplomatiques. On courait aux journaux, mais on comptait que les choses s'arrangeraient. »

ou à Saint-Jean-de-Sixt où

> « le public demeurait enclavé dans un inaltérable scepticisme. »

Même la mobilisation générale laisse intacte l'espérance :

> « pour une foule d'individus, la mobilisation n'était sans doute qu'une alerte de fantaisie, en tout cas elle serait sans gravité... »

Sans relever, comme en Dauphiné [4], des cas d'ignorance totale des événements balkaniques (il est vrai que nous ne savons rien sur les zones véritablement montagnardes), il est certain que la surprise a été due en bonne partie au manque de nouvelles des campagnes ; le décalage éclate entre l'opinion des villes et ces profondeurs des campagnes haut-savoyardes restées largement à l'écart des moyens modernes d'information. On corrobore cette opinion à Morzine :

> « ...les villégiateurs, très nombreux à ce moment, furent plus nerveux, plus émotionnés. *Mieux renseignés* [5] sur la tension diplomatique, sur les mouvements de troupe qui eurent lieu vers la fin de juillet, ils attendaient, anxieux, la suite des événements. »

Et, à Saint-Jorioz, on précise :

> « jusqu'à la veille, ceux qui lisent les journaux et ceux, plus nombreux, qui savent vaguement depuis le mardi précédent (jour du marché à Annecy) l'existence de difficultés extrêmes ont pensé que, cette fois-ci encore, la guerre serait évitée... »

Déjà mal informés d'ordinaire, les paysans savoyards ont aussi en cette époque de moisson, d'autres soucis : c'est le moment de rentrer les blés, les nécessités de la vie agricole contribuent à retenir leur attention. A Sciez :

> « les cloches sonnant le tocsin surprirent la plupart des cultivateurs dans leurs champs... »

tout comme à Scientrier :

> « la mobilisation a surpris la population occupée aux travaux de la moisson ne se doutant pas, dans son ensemble, de la gravité de la situation. »

---

(4) Becker J.-J. : article cité, p. 35.

(5) C'est l'auteur qui souligne.

Lacunes dues à l'information trop partielle, exigence des travaux des champs, venues s'ajouter à la quiétude née d'un demi-siècle de paix et au souvenir d'autres veillées d'armes où l'irréparable avait été évité, tout concourait à cette surprise douloureuse des premiers jours d'août 1914.

A Sallanches, les paysans

« sont pris d'effroi... »

A Metz,

« l'annonce de la guerre produisit une morne stupeur... »

A Chavanod,

« la population [est] émue et consternée par la précipitation d'événements aussi tragiques... »

A Chens enfin, c'est la réflexion désabusée, en patois local, d'une vieille :

« ...Ne sommes-nous plus en République puisqu'on veut faire la guerre ?... »

Pour tous, c'est un réveil inattendu qui, en aucun cas, n'emporte l'adhésion enthousiaste ; ici, pas de cris belliqueux, pas de retraite aux flambeaux, pas de fanfares. Mais on ne saurait non plus parler d'opposition affirmée.

2° *Une douloureuse résignation.*

Sans murmures, sans protestations, on se prépare à partir vers le front. A Annecy même où, l'année précédente, la loi des trois ans avait causé une très vive agitation, la seule manifestation pacifiste est :

« ...une affiche socialiste protestant contre la guerre [qui] est placardée en ville. »

Dans les zones rurales, les idées socialistes étaient-elles étrangères ? Sans aucun doute, mais il faut nuancer : un incident survenu à Chens, pour être isolé, n'est pas moins intéressant :

(Le 2 août) « ...Les réservistes qui avaient travaillé toute la journée pour rentrer les moissons, se réunissaient devant l'église. Après avoir pris le mot d'ordre pour le départ du lendemain, l'un d'entre eux proposa de chanter la « Marseillaise ». N'y avait-il pas crise de patriotisme ? Plusieurs connaissaient le chant de l'Internationale. Aucun ne savait le second couplet de notre chant national. Ils étaient plus de 40. Le soussigné était présent. »

A Saint-Gervais par contre, c'est un homme qui crie : « Vive la guerre » ; on le fait taire en dénonçant ses opi-

nions royalistes. A l'heure du départ, c'est la double faillite du pacifisme et du nationalisme qui éclate. (6)

Pas d'élan nationaliste donc : jamais la « revanche » n'est évoquée ; une seule fois il est fait allusion à l'Alsace et la Lorraine. Mais pas de refus non plus. On part, résigné, mais résolu. Les scènes de Saint-Félix sont celles de tous les villages savoyards :

> « L'inquiétude augmenta lorsque, le samedi 1er août, le bruit se répandit que trois hommes de la commune avaient reçu l'ordre de départ pour aller garder la ligne de chemin de fer. Le soir, le maire reçut un télégramme officiel portant ordre de mobilisation. Nous avons immédiatement fait sonner le tocsin. Les cloches des communes voisines sonnaient aussi. Les gens étaient dans le champs, à la maison. La foule s'amena en courant sur la place. Les femmes se lamentaient. Les hommes, leur livret militaire à la main, consultaient les affiches que les gendarmes avaient apportées en auto... »

Sans doute l'insistance est-elle trop mise sur l'absence de réactions hostiles pour qu'il n'y ait pas eu de craintes justifiées, d'insoumission : à Morzine, la mobilisation des 300 réservistes « s'est effectuée d'une façon inespérée... », à Musiège, « sans murmures » ; à Groisy, à Frangy, etc. Mais du pacifisme des cœurs à la lutte militante contre la guerre, il y a un monde ; on ne cherche point à démêler l'écheveau des responsabilités, et l'on incrimine le destin ; l'heure n'est pas encore au doute car, inconsciemment, on se réfugie dans l'illusion. Si l'on part, c'est parce que la France a été attaquée.

3° *Une guerre inévitable et défensive.*

Les deux thèmes de la nécessité de liquider le contentieux franco-allemand et de l'agression germanique sont étroitement associés ; avec, sans aucun doute, une priorité pour le premier d'entre eux. Car si l'on connaissait mal le détail des événements de la fin de juillet, on vivait depuis longtemps, depuis toujours même, pour les générations qui sont à l'âge d'homme vers 1914, avec la toile de fond de l'antagonisme franco-allemand. Depuis quelques années, cette question était devenue de plus en plus obsédante : de sa solution dépendait l'avenir du pays. Et lentement, obscurément, mais avec ténacité l'idée s'était répandue qu'elle

---

(6) Becker J.J. : article cité, p. 41.

ne pouvait sortir que d'un inévitable conflit armé. Après maintes alertes, le point de non-retour est arrivé : il faut en finir. Et à la surprise, à la consternation devant l'irréparable, se mêle un curieux sentiment de détente, de soulagement, comme il s'en produit après une période de si longue anxiété.

C'est à Faverges qu'on a le mieux senti ce réflexe d'irritation et de défense :

> « la mobilisation générale s'est effectuée d'une façon parfaite ; l'esprit public a été certainement surpris par la succession d'événements aussi graves, mais l'opinion publique était tellement pénétrée de l'idée que cette solution était inévitable que presque tous les mobilisés disaient ouvertement sans fanfaronnade : Mieux vaut maintenant que plus tard. Il faut en finir avec ces Boches... [et] leurs provocations stupides... »

Ces thèmes de la provocation et de l'agression, donc de la nécessité de se défendre, se retrouvent partout :

A Chessenaz :

> « Les Allemands nous dérangent ? Ils le paieront cher ! »

comme à Musiège :

> « Il faut, une fois pour toutes, en finir avec les Boches : tel était leur refrain. »

A Juvigny :

> « Ça y est cette fois ! Il y a longtemps que les Allemands nous embêtent ! »

ou à Faverges, où la mobilisation s'est faite « sans emballement » :

> « mais avec le sentiment que c'était un malheur inévitable et que, dès lors, mieux valait en finir une bonne fois. »

Un peu partout, on est parti, comme à Alby-sur-Chéran :

> « sous l'impression très nette que la France se défendait contre une injuste agression annoncée depuis longtemps et qu'il était du devoir de tout Français de refouler énergiquement. »

On ne saurait mieux définir l'état d'esprit des Savoyards : ils partent avec une discipline résignée, mais une résolution d'autant plus forte que leur absence paraît devoir être courte.

4° *Un conflit de courte durée ?*

La réaction des Haut-Savoyards n'est point originale : ils partagent là l'espoir et les certitudes de la nation tout entière. On se souvient de la guerre de mouvement en

1870 et 1871 ; on s'attend à la répétition, en sens inverse bien entendu, de vastes et rapides opérations qui précipiteront vers Berlin les troupes françaises comme elles ont fait déferler vers Paris les armées allemandes.

Partout on est convaincu, comme à Bossey, que :

« nous allons administrer une râclée et nous reviendrons... »

Quand il s'agit de fixer un délai, on pense à quelques semaines, trois mois au plus ; à Saint-Gervais :

« quelques semaines, avec la plus grande confiance... »

comme à Thoiry :

« on se disait au revoir, à la victoire, à trois mois au plus... »

La réponse de Gruffy, où l'on prévoit cinq à six mois, est exceptionnellement pessimiste. Il n'est pas jusqu'aux perfectionnements de la guerre moderne pour augmenter l'espoir, et à Alby-sur-Chéran :

« on avait l'espoir qu'avec les engins actuels la guerre ne saurait durer longtemps... »

Il n'y a pas de place pour le doute ; et si la conviction est moins assurée dans le for intérieur, on se garde bien de le dire :

« ils disaient, un peu pour rassurer la femme et les vieux parents, que la campagne serait courte, et c'était d'ailleurs la conviction de tous. » (Morzine).

Mieux, on espère rentrer pour remiser le blé laissé aux champs, en tout cas avant la mauvaise saison (Saint-Jorioz).

*
* *

En résumé, le tableau des campagnes de Haute-Savoie devant la guerre n'a rien de la légende dorée habituellement propagée. Surprise devant la mobilisation et une guerre dont l'idée était sans doute permanente, mais à laquelle on ne voulait inconsciemment plus croire, et qui soudain devient réalité ; jusqu'au dernier moment, espoir déraisonnable de passer une fois de plus à côté ; au total, un attachement profond à la paix, qui exclue absolument l'enthousiasme belliqueux. Mais aussi conscience que la France doit se défendre, qu'il n'y a rien à faire devant la fatalité et, dès lors, résignation, détermination un peu triste mais ferme ; les illusions sur la durée de l'absence atténuent enfin ce qui pourrait subsister de doute.

*
* *

III. — D'août 1914 a l'année de Verdun

On sait que ces paysans devenus soldats ne rentrèrent point pour la moisson. Il fallut la faire sans eux, et la guerre eut vite, pour les Savoyards, le visage du blé en train de pourrir dans les champs. Mais dans l'immédiat, d'autres préoccupations s'imposaient :

1° *Une nouvelle grande peur ?*

La guerre déclenche un peu partout bruits alarmants et réactions spontanées de défense; l'espion est omniprésent et, en le traquant, les populations de l'arrière entendent apporter leur part au combat :

A Choisy :

> « ...Dans tout inconnu qui passait, on croyait voir un espion. [Un jour], un grand nombre se dirigea vers la frontière suisse, car quelqu'un avait vu, disait-on, passer un homme à la mine peu rassurante et de tournure excentrique... »

Evidemment, on ne découvrit personne.

A Chens, on annonce :

> « qu'une automobile, chargée d'explosifs, montée par des Allemands, était partie de Saint-Gingolph dans la direction du Chablais pour détruire les ponts et les voies ferrées... »

On dresse aussitôt des barricades, qu'il faudra bien démolir après avoir découvert l'inanité de la nouvelle. A Faverges enfin, la méfiance se nourrit des antipathies traditionnelles :

> « ...les nombreux Suisses de Zürich qui peuplent deux usines ne sont pas exempts de soupçons... »

Tous ces bruits sont d'ailleurs inextricablement mêlés aux nouvelles des exploits de l'armée au cours des premiè- des opérations: zeppelins sur Paris, sacrifice héroïque d'aviateurs français, bombardement de la Tour Eiffel, etc.

Contre la menace omniprésente de l'ennemi, on cherche spontanément à se défendre; pourtant se forment des gardes civiques: dès le premier jour, à Alby-sur-Chéran, à Cusy, où l'on surveille des carrefours et garde le pont de l'Abîme; à Chens où les « civils munis de vieilles armes » font des rondes de nuit; à Gruffy aussi, où l'on tend des chaînes au travers des rues pendant le sommeil des habitants !

Sans doute, le calme parfait rend-il éphémère un peu partout la vie de ces formations. Il n'en est pas moins intéressant de voir surgir du fond des temps cette terreur collective qui, toute proportion gardée, rappelle la Grande Peur où tout événement, même anodin, prend une dimension nouvelle, devient un signe d'unc menace majeure (7) jusque là ignorée, brusquement révélée et par là particulièrement effrayante ; on est là aux limites de la psychopathologie collective. Comme en 1789, les composantes en sont la même peur irraisonnée d'un danger omniprésent, le même délire imaginatif, la même réaction spontanée de défense ; il n'est pas jusqu'au vieux mythe de l'accaparement — dirigé surtout contre les Suisses — qui ne trouve une nouvelle vie. Bien sûr, la comparaison s'arrête là, car tout cela fut de courte durée, et s'explique aussi par le brusque arrêt de l'envoi des journaux : pendant quelques jours il avait fallu se fier aux seules dépêches officielles trop laconiques, trop sèches pour ne pas laisser libre cours aux imaginations.

2° *Une guerre lointaine ?*

La fièvre des premiers jours passée, on revient aux exigences de la vie agricole. La moisson se fit tant bien que mal ; à Annecy-le-Vieux :

> « ...les battages et les travaux agricoles se firent avec beaucoup de retard et de difficultés, les conducteurs de batteuses étant tous des mobilisés. »

Partout ce sont les mêmes plaintes ; si la première année fut dure, il semble qu'on se soit rapidement organisé en mobilisant femmes et enfants et, en 1915, avec l'aide d'équipes de travailleurs militaires.

De même, le départ des administrateurs et du corps médical, s'il fut durement ressenti dans les premiers jours, ne fut pas d'une grande gêne, malgré son ampleur : tous les médecins à Frangy, Saint-Julien, le pharmacien à Cru-

---

(7) Une fois de plus, la réponse de Saint-Félix est particulièrement intéressante : « Ces jours furent une période de grande peur de l'espionnage. Il se trouvait à ce moment-là en villégiature... D. de L., directeur d'une compagnie d'assurances, Parisien pur sang, ancien soldat, dont le fils était mobilisé. Il aimait les marches à pied et faisait des excursions dans les communes voisines. Il fut arrêté deux fois par des gens qui le soupçonnaient d'espionnage et qui faillirent en faire un mauvais parti... ; et surtout : cet état d'esprit fut aggravé par la nouvelle du suicide de M. D., classe 1888, négociant, ancien maire de M... Il s'était asphyxié avec sa femme et sa fille pour éviter la honte, disait la rumeur publique, de voir découvrir l'espionnage auquel il se livrait depuis longtemps... »

seilles, un peu partout, maires, adjoints et conseillers municipaux durent abandonner leurs clients ou leurs administrés. Mais partout, la continuité fut assurée par le rappel au service de nombre de retraités et le dévouement de tous. Non seulement, on put organiser la carence, mais on s'y installa. Ces mesures permirent non seulement de faire face aux exigences habituelles, mais aux problèmes nouveaux, ceux posés par l'afflux de réfugiés du Nord et de l'Est, en fuite devant l'invasion ; presque partout l'intégration se fit sans heurts, malgré la note discordante de Sciez où l'on se plaint de leurs exigences :

> « ... ils voulurent être bien servis et ne se préoccupaient pas d'être reconnaissants envers leurs bienfaiteurs... »

Il semble d'ailleurs que l'incompréhension fut largement réciproque :

> « ...leur étonnement fut grand de ne pas rencontrer des ramoneurs à chaque pas et ils trouvaient que l'on parle mal le français en Savoie... »

Mais le cas est isolé, et cette installation dans la guerre a dû ressembler à celle de beaucoup de Français de l'arrière ; l'intérêt du texte est ailleurs.

3° *Une esquisse des mutations économiques et psychologiques.*

On sait — et très vite les paysans savoyards s'en aperçoivent — que la guerre si elle mutile ou tue les uns, enrichit les autres, car ces années de famine sont aussi des périodes de hauts *prix alimentaires*. Comme producteur, le paysan, s'il a eu la chance d'avoir échappé à la conscription, est favorisé par cette hausse. De cela, aucune réponse ne souffle mot, et pour cause ; tout au plus note-t-on à Saint-Jean-de-Sixt la plus-value considérable des produits laitiers, du reblochon en particulier. (8) Pour mesurer cette augmentation du revenu, ce n'est pas bien sûr une telle enquête qu'il faut consulter ; les mercuriales officielles des marchés sont bien plus disertes, mais notre propos n'est pas là.

Par contre, c'est une seule voix qui, un peu partout, proteste contre les désastreuses conséquences des allocations aux femmes de mobilisés. Le texte d'Annecy-le-Vieux résume l'ensemble des griefs :

---

(8) Qui apporte « sinon la fortune... du moins... une honnête aisance... »

« ... Les allocations militaires distribuées avec une prodigalité trop aveugle, ont été dangereuses car elles ont apporté dans bien des intérieurs un encouragement à la paresse et au dévergondage... »

A Saint-Jean-de-Sixt, on précise :

« ... [Les allocations] ont apporté un surcroît d'aisance et le spectateur impartial est obligé de constater qu'ici comme sur beaucoup d'autres terrains, la justice et la bienveillance ont dégénéré en abus ; et comme toujours, ce sont les moins nécessiteux qui ont crié le plus fort et ont été les plus âpres à la curée... »

Et à Saint-Gervais, on accuse :

« ...Les allocations sont données dans une très large mesure, et même des non besogneux touchent au détriment des autres. Ici comme ailleurs, on voit des femmes ne pas faire un sage emploi des allocations. En venant de chez le percepteurs, des femmes, dont les maris sont sur le front, font l'achat de douceurs dans les pâtisseries, d'autres se mettent dans le vin. La police, il n'y a pas longtemps, dressait procès-verbal sur le bord de la route, à deux femmes, la mère et la fille, pour ivresse publique. Toutes deux jouissent d'allocations. Jamais on ne vit tant de toilette chez la femme du peuple que depuis la guerre... »

L'annonce répétée des morts au front rend d'autant plus scandaleux cet enrichissement. Mais il n'y a pas là seulement réflexion de moraliste grincheux ou attristé. Par le biais des allocations, c'est le monde rural savoyard qui accède à une économie monétaire. Dans la vieille exploitation autarcique d'avant 1914, le numéraire était rare et réservé aux achats importants ; en aucun cas il n'était à la disposition de la femme. Ce qui choque, c'est la brusque (et relative) abondance d'argent frais, de sommes qui ne paraissent pas le fruit du travail et sont, de surcroît, gérées par des mains inexpertes ; l'acquisition d'objets encore exceptionnels à la campagne fait vite figure de superflu. Le processus est bien décrit à Sciez :

« ...Grâce aux allocations de l'Etat aux familles des mobilisés, les ménages pauvres voient leur situation matérielle s'améliorer, car jamais la femme d'un journalier, mère de trois enfants, n'a reçu des mois de 82,50 F, montant de son allocation (1,5 F × 30) et de trois majorations (0,5 F × 30 × 3). Plus d'une mère de famille, femme de mobilisé, peut faire des acquisitions depuis longtemps désirées : vêtements, poussettes, machines à coudre, etc. »

Par ces simples notations, on devine l'impact de la guerre sur les habitants et les mœurs, les mentalités ; mais la faiblesse de l'information, la limite des documents envisagés, interdit d'aller plus loin vers des conclusions forcé-

ment hasardeuses. On peut mesurer à cette occasion, l'absurdité d'une histoire des mentalités collectives séparées des structures économiques et sociales, sans lesquelles elle est suspendue dans le vide et capable des raisonnements les plus vicieux. (9)

4° *Du doute à la rupture de l'Union Sacrée ?*

En cette année 1916, l'unanimité nationale n'est pas encore rompue ; à la lumière des événements ultérieurs, on distingue déjà des fêlures. On commence par exemple à poser des questions sur la responsabilité de la guerre, et on le fait à travers le prisme des querelles traditionnelles, notamment de la politique religieuse de la III[e] République qui avait choqué bien des consciences dans la très catholique Haute-Savoie.

La guerre, en effet, s'était traduite par une recrudescence de la pratique religieuse, ce que dit le curé de Chens :

> « ...bon nombre d'hommes atteints par la mobilisation sont venus remplir leurs devoirs religieux avant leur départ ; plusieurs autres ne pratiquaient nullement... pendant les premiers mois... les offices religieux ont été beaucoup plus suivis, les sacrements beaucoup plus fréquentés... »

On note dans la plupart des réponses, à Faverges, à Metz, à Saint-Jorioz, à Alby, ce réveil religieux ; à Chens toujours :

> « ...certains trouvaient les supérieurs ecclésiastiques trop peu empressés à prescrire des prières publiques pour nos armées et la France... »

D'autres, au contraire, le déplorent, sans le nier, tel le correspondant de Frangy :

> « ...Il semble qu'une recrudescence de religion s'est manifestée principalement chez les personnes oisives ou dans des familles d'embusqués ; par contre, les travailleurs fréquentent moins les offices et la grande majorité des véritables poilus sont devenus incrédules... »

Et, lorsqu'il s'agit de désigner des responsables à la guerre, c'est tout naturellement le clivage un instant oublié entre cléricalisme et laïcité républicaine qui reparaît. En gros, pour les uns, s'est l'antipatriotisme des instituteurs et les idées antireligieuses qui ont frustré la France d'une

---

(9) La question du moratoire des dettes va dans le même sens ; il semble bien n'avoir guère suscité d'intérêt : est-ce le signe d'une absence d'endettement paysan ? C'est possible, mais seule une connaissance plus approfondie des structures permettrait de répondre avec une certaine sûreté.

victoire rapide : le malthusianisme n'en est-il pas une conséquence flagrante ? N'a-t-il pas contribué à priver la patrie de soldats ? Et, comme le note le curé de Morzine :

> « ...Instituteurs : rôle effacé... Il était plus facile, en effet, de faire signer des pétitions contre la loi des trois ans il y a quelques années... »

et celui de Saint-Gervais de renchérir :

> « ...N'a-t-on pas fondu trop de canons contre les curés et point assez contre les Prussiens ?... »

Pour les autres, au contraire — vieil écho des républicains de 1871 et de leur réflexion sur les causes de la défaite —, le responsable de cette guerre jamais terminée, c'est l'Eglise ; et, surtout, ce n'est plus le Kaiser que l'on accuse, comme en 1914, mais le pape germanophile ; à Cusy, on dit :

> « ...C'est le pape et les curés qui ont poussé l'Allemagne à nous déclarer la guerre... »

La même opinion est signalée en plusieurs autres endroits, à Nangy par le curé lui-même.

En résumé, ce qui est frappant, ce n'est pas la vieille opposition banale en soi. C'est sa renaissance quand vient le doute, et surtout, la recherche de responsables qui ne se situent plus totalement du côté de l'ennemi.

Car le désarroi est venu, à Saint-Gervais :

> « ...personne ne se doutait de la pauvreté de notre armement... »

et à Alby-sur-Chéran :

> « ...Peut-être fut-ce un bien [en 1914] qu'on fût dans l'ignorance de l'infériorité de nos armements : nos populations eussent couru le risque d'être affolées... »

1916, ce n'est peut-être pas l'affolement, ce n'est déjà plus la fermeté résignée ; en Haute-Savoie ce ne sera jamais — comme ailleurs — la révolte ; mais c'est une tristesse déjà bien proche du désespoir, que scandent les avis nécrologiques ; on s'habitue à eux comme au reste, et, une fois de plus, la fatalité a bon dos. Comme aux Gets :

> « ...De grand matin, ceux qui partent à la guerre sont à l'église, se confessent et communient. Ils reçoivent tous la médaille scapulaire. Des femmes pleurent, des familles sont inconsolables. C'est triste et lugubre. Cependant, on se dit : Il le faut. »

Et même si certains font mine de croire à l'avenir (à Nangy) :

> « Que nos enfants soient au moins délivrés de cette menace perpétuelle ! où sont les illusions d'août 1914 ?

*
* *

Ce tableau est donc bien peu conforme à la claironnante légende entretenue par une presse déchaînée et une propagande aux ordres. A Cusy :

> « ...les premiers communiqués lus avidement [ne] laissèrent-[ils pas] à peine soupçonner l'écrasement de la Belgique et la défaite de Charleroi ?... »

On peut, dès lors, se demander si la réaction des Haut-Savoyards ne fut pas l'exception. Or, ce que nous savons du Dauphiné n'est guère différent. (10) Et la concordance des témoignages oblige bien à rectifier une vérité officielle peu soucieuse d'exactitude, qui commence à peine de sortir de l'ombre, échappe aux propagandistes et aux journalistes pour devenir domaine d'historiens. Au delà, elle éclaire la réaction, après la guerre de nombre de paysans, de ces habitants des campagnes qui ont fourni l'immense majorité des combattants, donc des victimes.

Les travaux récents de Mme Annie Kriegel (11) n'ont-ils pas révélé que c'est dans les départements ruraux que se sont produits, en 1919, le plus fort gonflement des effectifs socialistes et, en 1920, le plus massif ralliement de l'extrême-gauche au communisme naissant ? C'est-à-dire à des mouvements qui apparaissaient largement aux yeux de l'opinion comme nés de la lutte contre la guerre. La Fédération S.F.I.O. augmentera ses effectifss, en 1919, de 400 % et plus de 3/4 de ses mandats se porteront, au Congrès de Tours, en faveur de l'adhésion au bolchévisme et à la IIIe Internationale. Sans doute le mouvement n'affecte-t-il qu'une médiocre fraction de l'opinion dans une Haute-Savoie restée traditionnaliste: la Fédération des deux Savoies d'avant 1914, longtemps dirigée de Genève par le Professeur Edgar Milhaud, était squelettique; cette soudaine adhésion de nouvelles catégories d'emblée à la forme la plus radicale du socialisme n'en est pas moins significative de cette mutation des mentalités et du désarroi qui a suivi l'illusion d'août 1914.

Yves Lequin,
Agrégé de l'Université,
Attaché de Recherches au C.N.R.S.

---

(10) Becker J.-J. : article cité.

(11) Kriegel Annie : *Aux origines du Communisme français, 1914-1920*, Paris, 1964, particulièrement T. 1, p. 823 et p. 832.

Travaux sur le Pont de Seyssel à l'époque des Assignats (1792-1800)

LE PONT AU COURS DES AGES
SIX SIECLES D'HISTOIRE EN BREF

La région de Seyssel eut, dans les siècles écoulés, une importance économique indéniable. Elle fut, pendant des millénaires, le port le plus septentrional de la navigation fluviale sur une voie d'eau qui mettait en relation la mer Méditerranée avec l'Helvétie et la Germanie.

Deux bourgades furent édifiées de part et d'autre du Rhône, là où les berges sont fixées par des affleurements rocheux assez rapprochés. C'était d'ailleurs le seul lieu possible pour un port et pour un pont. Plus au nord, en effet, le cours du Rhône est très encaissé, ce qui ne facilite ni l'accès des rives, ni la construction d'agglomérations. D'autre part, la vitesse du courant y gêne la circulation. Plus au sud, et sur plusieurs kilomètres, le lit du fleuve est trop large, et il est encombré d'îlots aux contours mouvants. Un dispositif de franchissement du fleuve, pont ou traille, n'y a pas sa place.

Le site du Seyssel actuel offrait donc des emplacements portuaires protégés par le promontoire rocheux de rive gauche. Il offrait aussi des berges solides pouvant servir d'appui à un pont. C'est là tout le secret de l'importance de Seyssel, depuis l'antiquité jusqu'à l'arrivée des chemins de fer.

Si l'activité portuaire est attestée aux époques préhistorique et surtout romaine, la présence d'un pont en ces lieux, dans le même temps, n'a fait l'objet que d'hypothèses non vérifiées à ce jour.

Un seul document parle d'un pont au moyen-âge, il s'agit d'une ligne dans le testament de Béatrice de Savoie, testament daté de 1265, lequel mentionne un don fait par la comtesse à l'occasion des travaux. (1) Comme il est question d'une somme représentant, à l'époque, environ 1.200 journées d'ouvriers, on est en droit de penser qu'il s'agissait d'une construction et non d'une simple réparation.

En cette année-là, le comte de Savoie était Pierre II, dit le Petit Charlemagne, qui régna de 1263 à 1268. On connaît ses visées politiques sur la rive droite du Rhône, et l'on peut penser qu'un pont à Seyssel facilitait grandement les transports commerciaux s'effectuant par terre à travers le Bugey, et la Savoie du Nord en direction de la Suisse. Les marchands payaient des péages au bénéfice de la caisse comtale.

Il ne semble pas qu'un pont moyenâgeux ait pu être créé plus tôt à Seyssel. En effet, le premier des ponts sur le Rhône remontait au siècle précédent, il avait été l'œuvre de Saint Bénézet, en Avignon (1177-1185). Les « Frères pontifes » de Bénézet construisirent par la suite un ouvrage à Lyon, un à Pont-Saint-Esprit, deux autres à Saint-Claude (Jura), ces deux derniers au début du XIII[e] siècle. Logiquement, on peut admettre que l'ouvrage de Seyssel, n'ayant pas l'importance de ceux d'Avignon, Saint-Esprit, Lyon et Saint-Claude, fut construit ultérieurement et sans doute par la même confrérie. Celle de Saint-Bénézet paraît avoir été la seule de ce genre dans notre vallée du Rhône. (2)

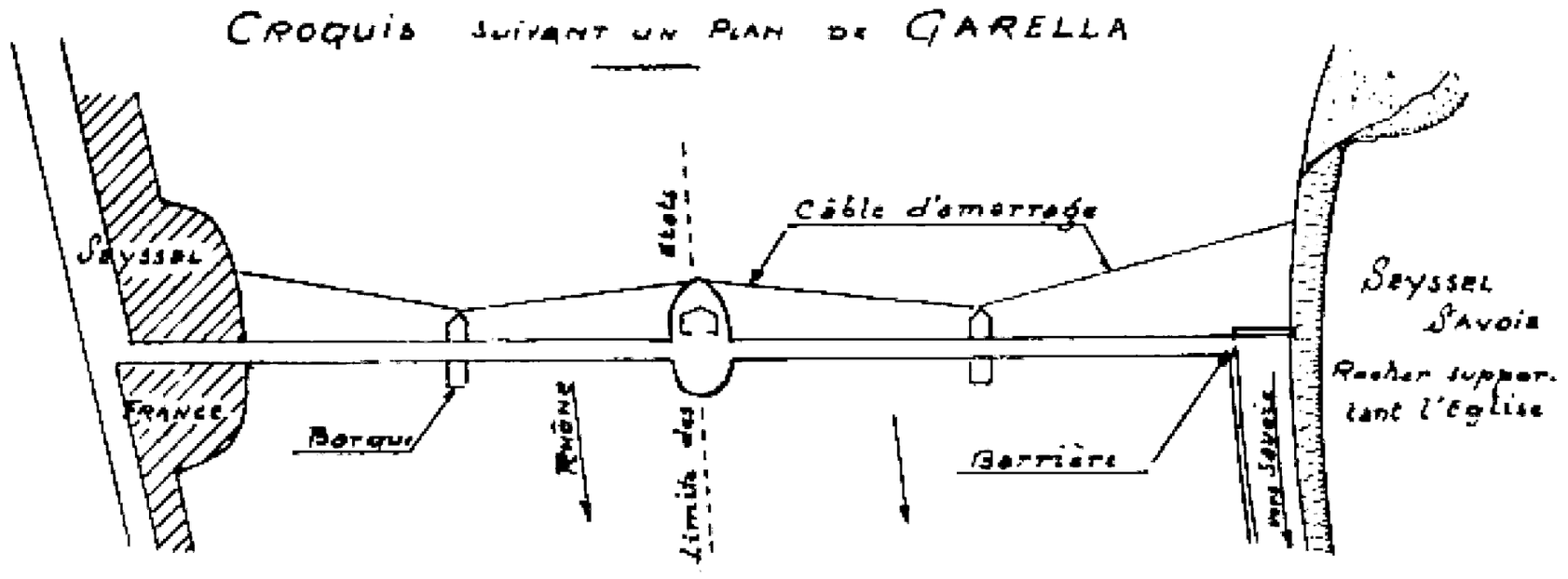
Selon les historiens, le pont de Saint-Bénézet, long de 920 mètres, à 19 ou 22 arches, était constitué par des tabliers en bois reposant sur des piles en maçonnerie. Il est fort possible que le premier pont de Seyssel fut édifié selon les mêmes techniques: charpentes en bois prenant appui sur les rives et sur une pile en maçonnerie se dressant au milieu du fleuve. Pour le moment, ce n'est qu'une hypothèse. Mais il est un fait, c'est celui de « l'ancienneté immémoriale... » de l'énorme pile fichée dans le Rhône et supportant la chapelle de la Vierge. L'origine de

---

(1) « Item operi pontis Rodani de Seisselo. 10 livres » — cité par P. Duparc. *Le Comté de Genève*, p. 541-8.

(2) Si l'on excepte l'éphémère confrérie (Frères du Pont) créée par l'évêque de Genève Pierre de Cesson et qui s'éteignit avant 1213 (cf. Enquête contre un Evêque de Genève, SPON, tome II).

cette maçonnerie importante (longueur 14 m, largeur 7 m) pourrait bien remonter au XIII[e] siècle. L'histoire nous parle accidentellement des réparations aux maçonneries de la pile et aux œuvres de bois. Mais la chronique est avare de documents jusqu'en 1760. En cette année-là, et à l'occasion d'un travail secondaire, un ingénieur du duché de Savoie dressa un plan que nous schématisons :



Le pont était alors constitué par un tablier en quatre parties. Chacune de ces parties reposait sur un point fixe (culée ou pile) et les autres extrémités étaient portées, deux à deux, par un échafaudage appelé *brisolette* reposant lui-même sur une barque que l'on nommait *penelle*. Les deux barques sont arrimées par des câbles à la pile et aux rives, mais suffisamment haut pour que les convois fluviaux ne touchent pas les cordes.

On comprend l'instabilité de cet ouvrage et le peu de sécurité qu'il offrait aux convois routiers lorsque ceux-ci s'intensifièrent.

Dans la deuxième moitié du XVIII[e] siècle, les Etats français et sarde se mirent d'accord pour remplacer les barques par des palées de pieux fichés dans le lit du Rhône (1768). Si la solution était meilleure, elle était loin de la perfection. En effet, le courant déchaussait les pieux, ou bien les barques les heurtaient et tout l'édifice s'écroulait, tel un château de cartes.

Aussi voit-on périodiquement la mise en service de la *traille* ou barque *(courte)* arrimée à un câble, et établissant un va-et-vient entre les rives. Comme on manquait d'ar-

gent, la partie effondrée était remplacée par une *penelle* supportant le tablier. Solution provisoire, certes, mais préférable à la traille. Solution aussi peu coûteuse pour les communes car elle était financée par les péages encaissés par l'entrepreneur qui rétablissait ainsi la circulation à ses frais.

Le dernier pont de bois fut reconstruit en 1825, avec toutefois une innovation : la suppression de la pile centrale et de la chapelle la surmontant. Si les ingénieurs français réussirent à imposer leur point de vue aux Sardes, la solution n'était pas pour autant heureuse, car la poussée des eaux sur une charpente aussi longue et posée sur les pieux élevés, provoquait des oscillations dangereuses.

Finalement, après la chute du pont en 1835, les ingénieurs préconisèrent le pont suspendu ; les techniques nouvelles le permettaient alors. Il fut réalisé entre 1838 et 1841. Et, fait à noter, la pile actuelle du pont suspendu a été fondée sur les restes de l'ancienne pile dont la partie hors d'eau avait été démolie en 1825. Nous avons ainsi la preuve que depuis les temps les plus reculés, le pont de Seyssel n'a pas changé d'emplacement.

Le pont est donc resté, depuis le XIII[e] siècle, sur le même lieu. Il n'en a pas été de même de la souveraineté politique. Jusqu'au traité de Lyon en 1601, la Savoie posséda les deux rives du Rhône et le pont était entièrement savoyard. De 1601 à 1760, la France occupa, avec les anciennes possessions savoyardes du Bugey, la paroisse de Seyssel-Savoie, sur rive gauche, le pont est entièrement français pour un siècle et demi.

Après le traité de Turin, la frontière entre les deux Etats fut reportée dans l'axe du fleuve et elle coupait en deux parties la pile portant la chapelle de la Vierge. La moitié occidentale du pont appartenait au royaume de France, l'autre, l'orientale, à la Savoie. Chaque puissance, suivant ses méthodes financières propres, entretenait sa part. La pile, quant à elle, était réparée à frais commun. De là surgissaient de grandes difficultés chaque fois qu'il était question d'effectuer des travaux.

Survint la Révolution. Avec l'occupation de la Savoie, le problème de l'entretien du pont était politiquement résolu. Il y eut alors d'autres difficultés, d'ordre économi-

que — et nous en parlerons plus loin —, mais ces difficultés disparurent avec l'arrivée de Bonaparte au Consulat et à l'Empire.

Après 1815, de nouveau, le pont fut partagé entre deux Etats. Ceci n'arrangea pas les relations économiques entre les deux Seyssel. En effet, le gouvernement français avait pratiquement fermé ses frontières aux produits venant de Savoie et ne mettait aucune bonne volonté à rétablir un ouvrage qui aurait facilité les rapports entre le centre de la France et la Suisse. Paris entendait bien conserver sur le territoire français l'intégralité des transports avec Genève.

Ce ne fut pas sans peine que les Seysselans, appuyés par les intendants sardes, obtinrent, en 1825, la reconstruction du dernier pont de bois, et, en 1838, la mise en chantier du pont suspendu. A l'occasion de ces travaux, le comportement des hautes autorités régionales, tant française que sarde, illustre bien deux politiques différentes et opposées sous des apparences diplomatiques de bon voisinage.

Les nombreux documents d'archives nous ont permis d'écrire une monographie assez importante et assez complète pour ce qui concerne les années 1760-1841. La période qui précède 1760 n'est pas connue, ou elle ne l'est que parcimonieusement.

Nous détachons, de notre étude, le paragraphe relatif aux travaux sous le Directoire, époque trouble tant au point de vue politique que monétaire.

Les deux bourgades que reliait le pont de Seyssel étaient devenues, après 1789, un monde révolutionnaire en miniature, un terrain d'expérience où les méthodes politiques nouvelles s'élaboraient péniblement. Les hommes venus au pouvoir à la faveur de la Révolution se heurtaient, là, comme partout ailleurs en France, avec les survivants de la vieille administration, et aussi avec les réalités économiques, étrangères souvent aux doctrines révolutionnaires.

Toutefois, la Révolution n'apparaît, dans les dossiers qui nous occupent, qu'à partir de 1793. Déjà les administrateurs de District et de département avaient remplacé les intendants de l'Ancien Régime, mais les vieilles traditions administratives se maintinrent encore en 1790-1791 et quelque peu aussi en 1792. Le coût des travaux avait déjà aug-

menté sensiblement depuis 1789, et on l'a signalé à propos des travaux de reconstruction de la pile. Le renchérissement n'était à Seyssel que l'écho du désordre financier qui sévissait dans les finances de la Nation, depuis les premières séances de Versailles.

Pourtant, la réforme du 15 janvier 1790 est à noter, car elle fut d'une importance majeure, par la centralisation administrative qu'elle annonçait, par l'omnipotence reconnue légalement aux bureaux parisiens. Elle ne parvint toutefois qu'avec un certain retard jusqu'à Seyssel. Un historien a dit de cette réforme : « Il est bien que Paris, siège du gouvernement, soit la puissance politique qui délibère, ordonne, exécute ; mais Paris, puissance administrative, est un fléau pour les intérêts des provinces ; les lenteurs de la bureaucratie, l'ignorance, le mauvais vouloir, les facilités données à l'intrigue produisent de grands maux : une province n'est bien administrée que par elle-même... » (3)

On apprécie toute la justesse de cette observation quand on se place ne fût-ce que dans le microcosme seyssellen. Entre les intendants de Belley et ceux de Chambéry, même entre les premiers administrateurs du Directoire de l'Ain et les représentants, en Savoie, du monarque sarde, l'accord était relativement facile et les décisions rapidement prises. Nous verrons par la suite — et toujours à propos du pont de Seyssel — combien il fallut de mois et, le plus souvent, d'années pour porter à son terme un projet urgent. Ce fut le cas sous la Convention et le Directoire. Ce fut le cas après 1815, lorsque le Royaume de Sardaigne centralisa ses services à Turin comme l'Etat français l'avait fait à Paris.

A l'époque où nous nous trouvons, ans I à V, à la centralisation nouvelle qui faisait dépendre toutes les décisions des ministères et des commissions parisiennes, s'ajoutait, en plus, le désordre monétaire. Celui-ci avait pris naissance dans la perturbation des lois économiques née le plus souvent du prurit « chambardeur » des Assemblées révolutionnaires. Le manque de monnaie stable fit naître le désordre dans l'économie locale : par la raréfaction des produits et de la main-d'œuvre, par l'accroissement hors de mesure du

---

(3) Cf. POUJOULAT : *Histoire de la Révolution française*, tome 1, 1877.

prix des denrées et des services. Par voie de conséquence, toute estimation correcte était rendue impossible dans l'établissement des devis, comme devenait insoluble le règlement des marchés d'entreprise.

Et cela ne suffisait pas encore. Une source de heurts — et non des moindres — surgit avec l'arrivée de nouvelles équipes dans les circonscriptions récemment créées: municipalités, districts, départements... Les attributions de chaque échelon étaient mal définies, les activités étaient brouillonnes, l'autorité de décision était recherchée de bas en haut sans que l'on sût toujours qui devait donner l'accord final.

Comme le désordre régnait — et il ne pouvait pas ne pas exister — le peuple eut tendance à voir des saboteurs partout. Les sociétés populaires dénonçaient les responsables — ou ceux qu'elles croyaient coupables d'entraver l'exécution d'un projet —. Délibérations, lettres, démarches se multipliaient paralysant un peu plus ce qui l'était déjà trop.

C'est donc le climat d'une époque troublée que nous voudrions évoquer à propos du pont de Seyssel. Si l'ouvrage de Bénézet, en Avignon, a excité la verve d'un chansonnier, celui de Seyssel n'a pas eu le même sort. Il a causé beaucoup de soucis à beaucoup de gens. Il n'a pas fait danser les enfants en chantant, il a, au contraire, empoisonné l'existence de pas mal d'ingénieurs et d'administrateurs, perturbé les relations de deux villes jumelles et paralysé l'économie des régions situées sur les deux rives du Rhône.

Réparations a la partie occidentale (1792-1793)

En mars 1779, les ingénieurs Duplessy et Garella [4] avaient constaté l'état de vétusté de la partie occidentale dont la dernière grosse réfection remontait à 1768. En 1792, l'ouvrage ne pouvait être qu'un peu plus usé « ...l'ouvrage a plié... On sera obligé d'y remédier incessamment... » écrivait l'ingénieur en chef Céard [5] en annotation du projet Secrétan.

---

(4) Duplessy était ingénieur du Roi de France pour le Bugey. Garella était ingénieur du Duché de Savoie.

(5) Céard, ingénieur du Roi, directeur des Ponts et Chaussées des provinces de Belley et de Gex.

Secrétan avait présenté, le 10 janvier 1792, un projet avec devis pour une somme de 7.027 L 6 S, afin de battre 9 pieux supplémentaires en *sapin vert* pour renforcer les palées. L'ingénieur en chef n'était pas satisfait des propositions techniques, il n'était pas content non plus qu'un étranger s'occupât des travaux de l'administration. Il l'écrit : « ...C'est au district de Belley de lui mander s'il lui plaît qu'il existe des ingénieurs dans le département, dont on ne peut se plaindre, pour remplir le service des Ponts et Chaussées qui leur est confié d'ailleurs par les décrets, sous la surveillance du corps administratif... »

Les fonctionnaires réagissaient donc contre la confusion naissante.

Le pont sur le Rhône se présentait comme suit en 1793. Les culées et la pile étaient en maçonnerie. La partie occidentale comprenait un tablier en charpente reposant sur des pieux « fichés » dans le lit du Rhône. La partie orientale, provisoire, était constituée, à cette date, par une charpente très légère prenant appui sur une barque retenue par un câble.

Les charpentes côté France étaient usées par les intempéries. Elles étaient aussi construites trop légèrement.

Le conducteur des travaux aux Ponts et Chaussées de l'Ain [6], Didier Vieille, préconisa la construction d'une palée supplémentaire et la pose d'avants-pieux aux deux palées existantes.

L'ingénieur en chef Céard ne crut pas devoir donner suite au projet Vieille devisé à 18.634 livres. Il estimait que le pont était à reconstruire (5 mars 1793).

A Seyssel, on dut se contenter d'une réfection projetée par Secrétant et réalisée par l'entrepreneur Richard à l'automne 1793.

Reconstruction de la partie orientale

La partie côté Savoie était toujours de construction précaire puisque le tablier n'avait qu'une barque, retenue par un câble, comme appui en rivière.

---

(6) Les conducteurs des Ponts et Chaussées sont devenus par la suite les ingénieurs subdivisionnaires ou ingénieurs T.P.E.

Ce « pont provisionnel », comme on disait alors, avait été réalisé après l'incident du 25-26 octobre 1778 à la suite d'une crue qui emporta le tablier de bois.

La tempête de septembre 1792 entraîna le « pont provisionnel ». La commune de Seyssel décida sa reconstruction par arrêté du 24 septembre suivant.

Cette date est à souligner car c'est celle de l'entrée des troupes françaises en Savoie. Il est vrai que l'armée de Montesquiou pénétra dans le Duché de Savoie par Montmélian. Et à l'heure où les édiles seysselans prirent leur décision, ils ignoraient cet événement.

Le rétablissement du passage sur le Rhône était une nécessité économique pour la ville. Comme celle-ci n'avait pas d'argent en caisse, les travaux furent financés par des particuliers. Seyssel devait rembourser par la suite les avances faites.

Une fois les réparations effectuées, en automne 1793, à la partie occidentale du pont, on s'aperçut que l'orientale, réparée sommairement l'année précédente comme on vient de le voir, n'était plus utilisable. Entre autres choses à remplacer, il y avait le câble de chanvre, celui qui retenait la barque. On envisagea donc son remplacement de toute urgence.

Remplacement du câble

Le Conseil général de Seyssel [7], qui décidait cette réfection le 21 fructidor II, représentait, depuis le décret du 19 ventôse précédent (mars), l'ensemble des deux villes réunies désormais en une seule commune. La suppression de la vieille rivalité existant entre deux agglomérations placées sous des Etats différents, la fusion des intérêts autrefois différents [8] et aujourd'hui réunis simplifiaient les

---

(7) La municipalité était officiellement « le Conseil général de la commune de Seyssel ». Municipalité et Conseil général sont donc synonymes.

(8) Voici un exemple de la rivalité entre les deux villes, à une époque où, semble-t-il, le rapprochement aurait dû se produire sous les auspices de la République Française. Le fait remonte en août 1793. A ce moment-là, Seyssel-Savoie faisait toujours partie du département du Mont-Blanc, et n'était pas encore fusionnée avec l'autre Seyssel. De tout temps, les deux agglomérations n'avaient eu qu'une seule paroisse, avec église sur la rive gauche. Des citoyens de Seyssel-France s'avisèrent, qu'en vertu de la Constitution civile du clergé, les cures, églises et cloches appartenaient aux deux parties de la ville. Ils réclamèrent leur soi-disant part... « à

questions administratives, tout au moins en ce qui concernait le pont sur le Rhône. Malheureusement les nouvelles méthodes administratives avaient tout compliqué. L'exemple du remplacement du câble montrera combien étaient grandes les nouvelles difficultés auxquelles se heurteront désormais les administrations révolutionnaires, quand il s'agira d'effectuer les moindres travaux.

Ainsi donc, Seyssel avait besoin d'un câble en chanvre de 600 pieds de longueur, de 18 lignes de diamètre (environ 40 mm) et d'un poids de 4 quintaux [9]. Son coût d'achat n'était pas élevé, on l'estimait à 600 livres. Ce câble était à fabriquer à Lagnieu avec du chanvre provenant du magasin militaire de cette ville. On pourrait penser qu'un simple bulletin de commande du Conseil général de Seyssel, soit au magasin militaire, soit au cordier Gabriel Châlon, aurait suffi. En d'autres temps, peut-être, mais en l'an II, il fallait mettre en action tout un mécanisme administratif, il fallait que chaque corps constitué prenne un arrêté et le transmette au corps suivant tant pour la commande que pour le règlement. Voici la liste des documents retrouvés, et il en manque encore de nombreux, non conservés au dossier.

21 fructidor - Seyssel. — Le Conseil arrête qu'il faut acheter un câble.

25 fructidor - Belley. — Le District arrête que la municipalité de Lagnieu fera confectionner le câble et en avise le district de Montferme.

27 fructidor - Montferme. — Le District arrête que la municipalité de Lagnieu est chargée de surveiller le travail,

---

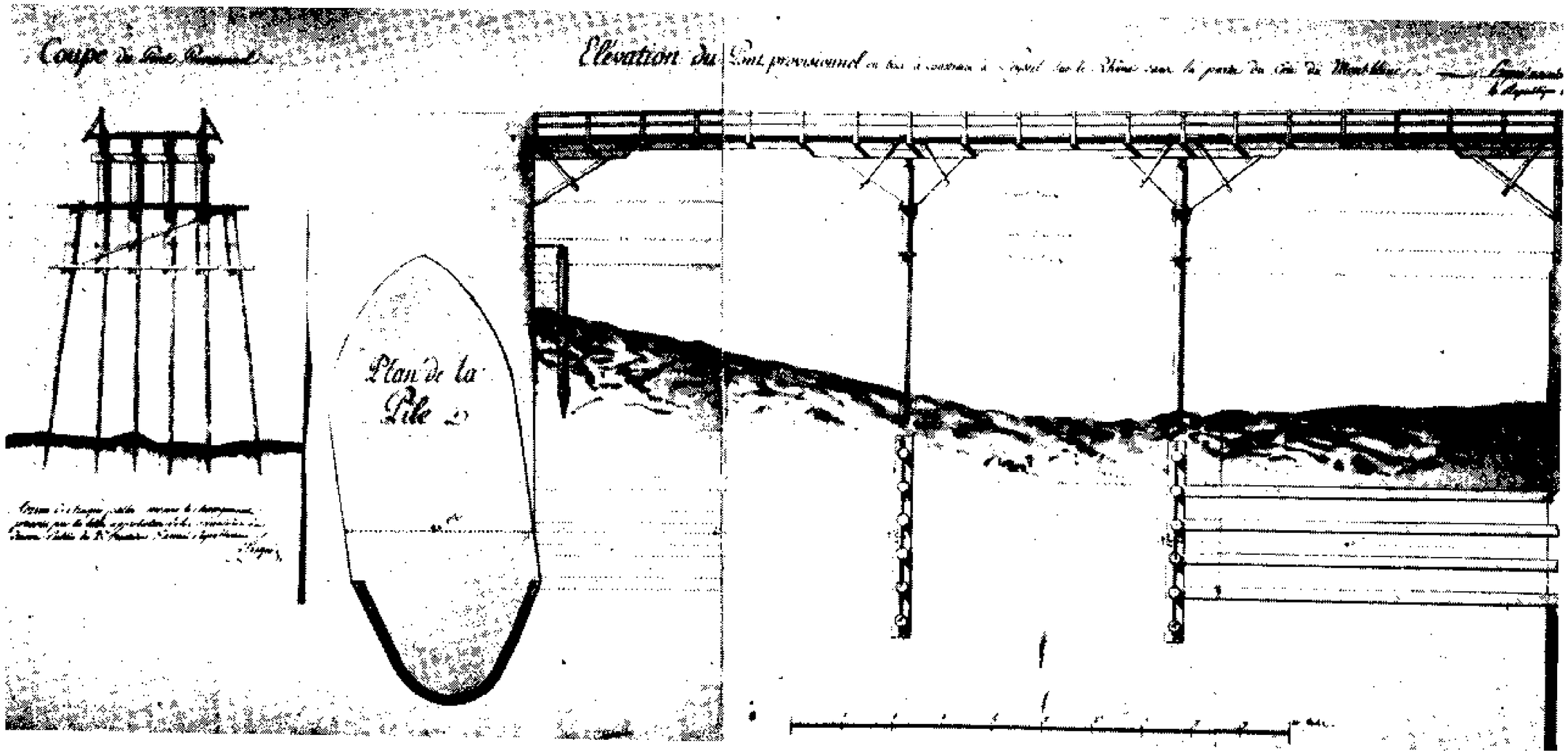
la municipalité de cette ville Mont-Blanc ». Celle-ci... « a refusé au mépris de la loi ; elle gardait au clocher 4 cloches dont 2 leur appartenant... »

Les bruits circulaient d'une arrivée prochaine des Piémontais. Alors ...« les citoyens, sur le refus, sont montés au clocher et, sur 4 cloches ont descendu les deux moyennes... » Ils ont pris aussi un crucifix d'argent. Tout cela s'était fait à l'insu de la municipalité de rive droite. Quand celle-ci en fut informée, elle fit saisir les objets en litige et les... « mit en lieu sûr... » Pour éviter le retour de pareil incident, et pour s'opposer à une arrivée des Piémontais, un détachement de 20 hommes de la garde nationale fut mis en faction jour et nuit sur le pont. On envisagea même de rompre d'ouvrage.

(Délibération du Conseil général de Seyssel-Ain - 22-8-1793).

(9)

Pied de roi de 12 pouces	=	0 m 3248
Pouce de 12 lignes	=	0 m 0270
Ligne	=	0 m 002256
Toise de France de 6 pieds		1 m 9490
Livre dite de marc (16 onces)	=	0 k 489506
Once de marc de France	=	30 gr 59411
Quintal de 100 livres	=	48 k 9506


Coupe
Élévation du
Plan de la
Pile

que le chanvre sera extrait du magasin militaire, que le procès-verbal de pesage sera envoyé pour le paiement.

28 fructidor - Montferme. — Le même district avise Belley des décisions prises et de l'envoi prochain du procès-verbal de pesée... « afin que conformément à votre arrêté, vous en fassiez verser le prix au *maximum* de ce district, dans la caisse de notre receveur... »

1er complémentaire - Lagnieu. — La municipalité délibère.

7 vendémiaire - Montferme. — Le district avise Belley.

8 brumaire - Belley. — Le directoire prend un arrêté.

18 brumaire - Lagnieu. — La municipalité informe que le câble est prêt. Il y a 508 livres de chanvre. Coût 625 L. 8 S. 6 D. (10)

29 frimaire - Bourg. — L'ingénieur en chef donne son avis.

12 pluviose - Seyssel. — La municipalité prend un nouvel arrêté.

Le projet de l'ingénieur Duplessis

Un mois après la réunion des deux Seyssel en une seule commune, (11) la municipalité avait demandé (19 germinal II) une « solide reconstruction de l'ouvrage ». Dès le mois suivant, le citoyen ingénieur Duplessis fut chargé de présenter un projet, d'ordre du Directoire de l'Ain. L'ingénieur se rend le 13 prairial à Seyssel, voit le Conseil général, fait l'inventaire des bois susceptibles de réemploi. Il dresse son plan, fait le toisé (avant-métré), rédige l'estimatif et le cahier des charges. Les travaux sont évalués à 13.670 L. 16 S. 8 D. (16 prairial II).

Le plan établi par Duplessis fut légèrement modifié à la demande de la Commission des travaux publics (12). Celle-

---

(10) Fournitures du magasin : 310 L. 8 S. D., travail du cordier : 300 L., transport : 15 livres.

(11) Les deux Seyssel furent réunis en une seule commune le 19 ventôse II, soit le 9 mars 1794.

(12) En germinal II (avril 1794), les ministères furent supprimés et tout le pouvoir exécutif passa au Comité de Salut public. Il fut créé, à la place des Ministères, 12 commissions dont celles des Travaux publics. Ces commissions, « ...dépendantes du Comité de Salut public, n'étaient autre chose que les douze bureaux entre lesquels on avait partagé le matériel de l'administration. » (Thiers).

ci, à l'examen du projet, voulut que les pieux extérieurs soient inclinés, alors que Duplessis les avait prévus verticaux comme les autres.

Duplessis envoya son projet le 16 prairial à Belley. Le district le conserva un mois, et, le 15 messidor, le transmit à Bourg en demandant que... « le projet embrassât la reconstruction des deux parties du pont et, qu'au lieu de pieux de palées en charpente, il fut construit des piles en maçonnerie et enfin, à ce qu'avant tout, l'ingénieur en chef se transportât sur les lieux pour examiner et proposer le projet le plus solide... »

Le projet Duplessis n'était qu'au début de son périple. De tous côtés des protestations s'élevèrent, des modifications étaient demandées... et l'on n'était pas prêt, à Seyssel, de voir un pont remplacer l'échafaudage soutenu par une penelle (barque).

Le 13 messidor... « les sans-culottes composant le bureau de la société républicaine séante à Seyssel... » s'adressent « ...aux citoyens administrateurs du Directoire du département de l'Ain... » Les titres, comme on le voit, étaient aussi longs que les idées étaient confuses dans les cerveaux. La société populaire commence son attaque contre Duplessis. Elle durera longtemps et la bonne foi n'y sera pas de règle. Que reprochait-on à l'ingénieur ?

« ...Vous avez envoyé, disent les sans-culottes, le citoyen Duplessis, ingénieur, pour relever les plans et devis, il s'en est effectivement occupé... La société vient d'apprendre avec surprise qu'il a omis de parler des réparations à faire en la partie occidentale et que le modique prix du devis fait craindre pour la solidité de la partie à reconstruire... Une visite de l'ingénieur en chef devient absolument nécessaire... »

Duplessis, remarquons-le en passant, n'avait été chargé par Bourg que de la reconstruction de la partie orientale. Il n'empêche qu'au reçu des lettres de Seyssel et de Belley, le Directoire de Bourg écrivit au District : « Il y a lieu de faire procéder incessamment à la construction d'un pont solide sur le fleuve, à Seyssel, ... ordonner le transport sur les lieux de l'ingénieur en chef du département pour prendre connaissance, en personne, des plans, états et devis dressés par le citoyen Duplessis qui paraissent d'une exécution difficile et peu solide... ...Etant entendu que le fond

du Rhône est en mollasse, il convient d'élever des piles en pierres dures qui se trouvent dans la commune voisine... »

Et les lettres continuent de partir de Seyssel. Encore une du 8 thermidor II de la société populaire... « Nous avons cru devoir vous dire notre façon de penser à l'égard des opérations du citoyen Duplessis, qui sont de prétendues vues d'économie, ne dément pas l'idée d'*insouciance* que nous lui suspectons envers notre commune... »

L'ingénieur en chef Lingée commence à être excédé par « ...les fortes oppositions de la commune de Seyssel, de la société populaire, ainsi que du Directoire du District de Belley... » contre la reconstruction du pont de Seyssel : « ...suivant son ancienne forme et genre de construction, réparation qui montera à 15.000 livres environ en employant les plus économiques... » Quant au pont à construire en maçonnerie suivant les demandes « des administrateurs et sociétaires », il estime à première vue à un million la dépense à engager. Il pense que cinq années seraient nécessaires pour mener à bien les travaux.

Avant de se rendre à Carouge où un pont est aussi à reconstruire, Lingée passera d'abord à Seyssel... « pour faire concevoir, si c'est possible, à la société populaire de ce dernier lieu, que s'ils ne veulent pas d'un pont en bois et si l'on ne peut leur en faire un en pierres, il faudra bien qu'ils s'en passent... » Cette lettre est adressée au Directoire de Bourg, le 12 thermidor. Le ton en est vif et son auteur ne paraît pas intimidé par les Jacobins de Seyssel.

Pendant qu'on discute le projet Duplessis, le pont provisoire se dégrade tous les jours un peu plus. C'est alors que la municipalité décide d'acheter un câble de retenue de la barque (21 fructidor II), comme on a pu le lire dans le paragraphe précédent.

L'an III, qui va commencer à la fin fructidor, sera tout occupé par des discussions sans fin et même par une tentative d'adjudication. Le 7 nivôse III, la société populaire continue ses attaques contre Duplessis. Pourtant Lingée était venu à Seyssel en thermidor, soit cinq mois plus tôt, il avait contacté la municipalité et la société populaire. Il avait admis devant eux que... « le procès-verbal de reconnaissance et d'observations de l'ingénieur ordinaire était exact, que les projets par lui fournis étaient bien conçus et

rédigés, que pour le moment il fallait reconstruire le plus économiquement possible la partie orientale et réparer en régie l'autre partie... Pourtant les Dumaret, Bertet, G. Gros continuaient à s'en prendre à Duplessis. Ils écrivirent le 7 nivôse : « ...la conduite de l'ingénieur Duplessis n'est rien moins que franche et loyale, nous vous le dénonçons formellement... Cet homme a de tout temps voué de la haine à la partie du département connue autrefois sous le nom de pays de Bugey ; nous n'ignorons pas les propos indécents qu'il a tenus sur le compte de notre commune sous le régime de la tyrannie... L'ingénieur a bien exécuté les ordres qui lui ont été donnés... mais il a, à dessein, rendu ce plan inexécutable par la modicité des prix qu'il a mis aux bois et aux matériaux. Réfléchissez un instant sur ce déchaînement de passion et vous conviendrez avec nous que Duplessis est indigne de la confiance qu'on lui a donnée. En un mot, nous vous disons, en hommes libres que, par des menées dont nous saurons découvrir le fil, notre pays est totalement négligé... »

Les Jacobins de Seyssel eurent en partie satisfaction car, par la suite, on trouvera Duplessis à Belley. Quant à la modicité des prix du devis, modicité que l'on imputait à crime à l'ingénieur Duplessis, Lingée démontrera « ...que ses estimations, alors, étaient très exactes. » Entre le 15 prairial II et le 1er pluviose III, soit en huit mois, les prix ont constamment augmenté. Il donne les chiffres suivants :

	15 Prairial II	1er Pluviôse III
	—	—
(Monnaie métallique)		
Journée de manœuvre ..	2 L. 5 S.	7 L. 10 S.
Journée de compagnon..	2 L. 10 S.	12 L.
Journée de charpentier..	3 L.	16 L.
Bateaux, la pièce	300 L.	5.000 L.
Fer forgé, la livre	1 L.	3 L.

Lingée, lui-même, reprit le devis Duplessis le 11 pluviôse III. Avec les renseignements donnés par la municipalité, le 1er du mois, il arrivait à la somme de 22.942 L. 18 S. 8 D., et trouvait tout à fait normale l'augmentation de 9.272 L. sur le devis primitif.

Transmettant ses nouvelles propositions le 16 pluviôse au département, à Bourg, Lingée prendra courageusement la défense de son subordonné.

Il convient d'insister sur ce point, car l'agressivité et l'influence des sociétés populaires étaient telles à cette époque qu'il fallait beaucoup d'honnêteté et beaucoup de courage pour se porter au secours d'un homme attaqué par les Jacobins. Rendons témoignage à Lingée en relisant sa lettre du 16 pluviôse au Directoire de Bourg :

« Cet ingénieur ordinaire, écrivait-il, a été rudement attaqué et dénoncé à l'occasion de cette opération par la commune et par la société populaire de Seyssel et tout récemment par une lettre de cette société datée du 7 nivôse dernier. On voulait un pont en maçonnerie. Le citoyen Duplessis a cru, avec raison, ne devoir et ne pouvoir le proposer qu'en charpente et de là le schisme. C'était même un coup tellement monté que vous pouvez vous rappeler que Baron du Challier, de retour d'un voyage qu'il avait fait dans la partie orientale du département, avec le citoyen Vieille, vous rapporta que le district de Belley et la commune de Seyssel se plaignaient amèrement que cet ingénieur n'avait pas encore visité ce pont et ce, quinze jours après que le projet rédigé par lui, sur les lieux, en présence et avec la participation de la municipalité avait été remis par lui au directoire de ce district... »

Lingée va plus loin, dans la même lettre, il accuse la municipalité de Seyssel de n'avoir pas entretenu le pont... « avec les moyens qu'elle avait de pourvoir à son entretien par le produit de ses octrois et droits de péage qui n'étaient destinés qu'à cet usage... »

Quant au pont en maçonnerie, Lingée estime qu'il est absolument impossible de le construire... « La dépense d'un tel pont en maçonnerie, écrit-il dans le rapport du 11, parti le 16 pluviôse, la dépense qui, dans les temps ordinaires, aurait été de plusieurs milliers, serait énorme en ce moment, à raison de la cherté excessive des ouvriers et des matériaux en tout genre et surtout en raison de la perte énorme des assignats et aussi près de l'extrême frontière... dans les circonstances les plus défavorables aux travaux publics... »

La lettre de Lingée du 16 pluviôse, tout en transmettant le projet de construction Duplessis, était en même temps

une réponse aux attaques du 7 nivôse. Il terminait, en faisant l'éloge de cet ingénieur. Il écrit : « ...le nombre de projets que le citoyen Duplessis a fait avec célérité et avec tous les détails dont ils étaient susceptibles... les soins constants qu'il a donnés aux routes de ce canton lui mériterait la gratitude d'une ville moins prévenue... C'est tout ce que je puis vous répondre, conclut-il, sur la communication... de la dénonciation de la société populaire, affaire qui se lie naturellement aux projets que je vous soumets... »

Lingée avait profité de son rapport du 11 pluviôse pour réfuter encore de fausses allégations des Jacobins de Seyssel qui avaient écrit en faveur de la construction d'un pont en maçonnerie, que le fond du Rhône était en *molasse*. Pas dut tout, rétorqua l'ingénieur en chef, « le lit du Rhône est pur gravier ». Et de citer un procès-verbal du 2 mars 1779, établi par Duplessis, au moment du battage des pieux formant *crêche* à l'avant-bec de la pile et de ceux des palécs (partie occidentale). Certains pieux avaient pris fiche de 22 à 27 pieds sous le poids d'un mouton de 400 livres. Ce n'est pas l'annonce d'un fond rocheux.

Tentative d'adjudication du 25 ventôse III

En transmettant le projet revu par lui et adapté aux nouveaux prix, Lingée demandait qu'on passe le plus rapidement possible à l'exécution. Les administrateurs de Belley ne perdirent effectivement pas de temps. Ils fixèrent l'adjudication au 25 ventôse suivant. Dès le 2 ventôse, ils envoyèrent des affiches à l'ingénieur en chef avec la lettre suivante :

« Tu trouveras ci-joint deux exemplaires de l'affiche que nous avons fait apposer pour l'adjudication du pont de Seyssel dont la reconstruction a été arrêtée. Nous te faisons cet envoi pour te donner connaissance du jour de l'adjudication... Jette, citoyen ingénieur, un regard sur notre district. Les routes y sont en très mauvais état. Ton patriotisme, tes connaissances et surtout ton impartialité nous laissent l'espoir que tu t'occuperas incessamment de l'amélioration de nos routes, peut-être mêmes des ouvertures de communications désirées depuis des siècles et toujours reculées par une fatalité attachée à notre localité... »

Les améliorations désirées depuis des siècles n'avaient pas été réalisées sous l'Ancien Régime par manque d'argent.

Elles ne se réaliseront pas davantage sous la Révolution, et pour le même motif. Qui plus est, il y eut moins de travaux neufs et moins d'entretien des installations existantes sous la Convention et le Directoire que sous la Monarchie. Cela, pour la raison fort simple que la bonne volonté évidente des Jacobins ne pouvait suppléer à une monnaie fondante et au manque de trésorerie qui en découlait. On le vit bien le 25 ventôse. Le grand concours d'entrepreneurs escompté se réduisit à une seule présence, celle d'Antoine Finaz, de Seyssel, et de deux coéquipiers.

La mise à prix était de 22.942 livres, d'après le devis Lingée. On se rappelle que l'ingénieur en chef avait utilisé pour ses calculs, les renseignements fournis par Seyssel, au 1er prairial, soit 55 jours avant les enchères. Antoine Finaz demanda 45.000 livres pour exécuter le projet y mettant encore comme conditions : l'acceptation de son offre dans les vingt jours suivants sous peine de nullité, délai d'exécution porté à 15 mois, acompte d'un quart du forfait avant de commencer les travaux. Tout le monde se récria. Le prix demandé était le double de l'estimation. Finaz réfléchit. Trois jours après, Montagnier fils, Gros et Tissot proposèrent 43.000 livres. Puis le 11 germinal, Finaz descendit à 42.000 livres.

Ces quatre Seysselans étaient membres de la société populaire. Lingée crut même qu'ils étaient liés d'intérêt, si bien que seul Finaz fait figure de soumissionnaire sous des prête-noms. Finaz était commerçant. Il apparaît comme fort intrigant. Pourtant l'ingénieur en chef n'est pas impressionné par les appuis politiques de Finaz. Dans son avis sur l'adjudication, daté du 30 ventôse, Lingée conclut au rejet des offres de 45.000 et 43.000 livres (la troisième n'est présentée que onze jours plus tard). Pour construire le pont, dit-il, il faut trois mois et non quinze. Pendant douze mois, Finaz bénéficierait des revenus de la traille ou du pont provisionnel. Si l'on veut réparer sérieusement la partie occidentale, en même temps que l'on refera la partie orientale, poursuit Lingée, il faut prévoir 75.000 livres de crédit, au total. L'Ingénieur en chef demande donc que la commission des Travaux publics soit saisie, qu'elle examine les deux affaires et prévoie les crédits nécessaires.

Pendant que l'ingénieur en chef rédigeait son rapport, la société populaire écrivait à Bourg, dès le 28 ventôse,

pour accuser encore Duplessis. Une délégation avait été voir cet ingénieur à Belley le 24, veille de l'adjudication, pour discuter des plans et des prix du devis. Cette entrevue n'eut aucune suite. D'abord, le nouveau devis avait été arrêté par Lingée et ensuite les avis d'enchères étaient lancés portant le chiffre de la mise à prix. Il n'empêche que les Jacobins écrivirent : « Duplessis a fait des prix qui étaient plus de moitié au-dessous des prix des denrées et matières nécessaires à la construction du pont... » Ils ajoutaient : « Cependant des citoyens zélés pour l'intérêt de la chose publique et empressés de travailler pour leur commune firent diverses offres. L'un d'eux se soumit d'exécuter cet ouvrage au moyen d'une somme de 45.000 livres... elle paraît être des plus avantageuses pour la République... » En conclusion, les trente signataires de cette lettre — peut-être la totalité du club des Jacobins de Seyssel — demandèrent l'homologation de la soumission Finaz, car... « de nouvelles enchères et autres *incombances* (sic) entraîneraient des longueurs... sans aucun profit pour la République... »

De son côté, le district de Belley écrit le 30 ventôse à Bourg : Personne n'a voulu prendre l'adjudication au prix du devis. On propose Finaz à 42.000 livres, double du prix donné par les ingénieurs. « Le prix cessera de paraître excessif, ajoutait-il, si l'on considère que le journalier demande 10 livres pour sa journée, que les bois de construction sont rares et portés à un taux hors de toute vraisemblance, surtout aux environs de Seyssel. Là il se fabrique des bateaux qui valaient autrefois 300 livres et qui se vendent actuellement 6.000 livres. »

Tout cela était certainement vrai, comme était urgent le besoin d'un pont à Seyssel. Encore fallait-il l'accord de la Commission des travaux publics de Paris et l'ouverture de crédits sans lesquels on ne pouvait entreprendre une construction. Les résultats des enchères du 25 ventôse et les offres faites furent envoyées à Paris le 11 germinal.

Sans attendre une décision, de nouvelles lettres furent expédiées de Seyssel et de Belley, au directoire à Bourg, au représentant du peuple Borel. [14] On lit par exemple :

---

(14) En germinal, l'administration de l'Ain fit un rapport au citoyen Borel, représentant du peuple. On remarque, entre autres, que le département ne sait pratiquement à qui s'adresser : « Dans cet état, l'administration ne peut homologuer la soumission qui a été faite (il s'agit de Finaz), qu'au préalable elle n'y soit autorisée soit par la commission, soit par une autorité supérieure et fait part, au Représentant du peuple des sollicitudes à ce sujet. »

« ...Le passage des troupes et des convois militaires est sur le point d'être intercepté... journellement il y arrive des accidents... il est urgent de le réparer » (germinal) « ...Seyssel fait savoir que c'est le troisième bœuf qui vient de tomber dans le Rhône en passant sur le pont et que sous peu la communication va être interceptée... » (5 floréal). (15) (16)

Bourg écrit le 7 floréal aux administrateurs de Belley au sujet... « des réclamations sans nombre qui vous sont faites relativement aux réparations à faire au pont de Seyssel et aux accidents qu'occasionnent son mauvais état... » Le département informe Belley que les soumissions ont été envoyées à la commission des Travaux publics... « nous lui avons écrit plusieurs fois à ce sujet et elle a gardé, jusqu'ici, le plus profond silence... »

La réponse vint enfin le 22 prairial suivant. La commission rejetait les offres Finaz et demandait la communication des plans et devis de l'ingénieur en chef pour examen. Pendant ce temps, l'état du pont provisoire empirait. « Le bateau qui supporte le pont est dans le plus mauvais état possible, il est usé par vétusté, les voyageurs sont exposés à submerger dans le Rhône. » (30 prairial). Comme ce pont provisoire n'avait que 8 pieds de largeur (2 m 50) « ...les voitures larges ont peine d'y passer... » ce qui cause des dégâts qu'il faut continuellement réparer (germinal). Les réparations y étaient donc constantes. Elles s'exécutaient en régie sous la surveillance du conducteur des ponts et chaussées Quinard. Le relevé fourni par ce conducteur, années III et IV, s'élève à 4.087 L. 45.

Nouvelles démarches - Nouvelles réclamations

La commission des Travaux publics pouvait garder le silence, elle avait refusé l'adjudication et attendait le pro-

---

(15) Cette lettre, comme les autres émanant de Belley, était écrite sur un papier à en-tête fort bien imprimé où on lisait :

ÉGALITÉ - LIBERTÉ
District de Belley - R.F.
FRATERNITÉ OU LA MORT

Que signifiait FRATERNITÉ OU LA MORT ? Faut-il y lire : « Sois mon frère, sinon je te tue » ? Drôle de façon d'aimer le genre humain !

(16) Les Seysselans avaient de bonnes raisons de craindre les interruptions. La dernière en date remontait au 14 pluviôse précédent, à l'époque où l'ingénieur en chef revisait son devis. Heureusement, le câble neuf avait retenu le bateau. Un nouvel ouvrage provisoire avait été refait avec les débris de l'ancien. Comme la commune n'avait pas d'argent, ce furent des particuliers, Richard Vibert et Nicollier, qui firent la reconstruction et se payèrent avec les péages perçus sur les voitures et les voyageurs. Plus tard, ils présentèrent leur note de travaux, note qui fut rejetée par Duplessis (22 messidor V).

jet. Les Jacobins de Seyssel ne restaient pas pour autant inactifs. Ils multipliaient les lettres à l'adresse de la Commission. En parler, fatiguerait celui qui lira ces lignes comme il agace celui qui les écrit. Pourtant, il faut en citer une, celle du 8 messidor. C'est un programme assez vaste de ponts et de routes : une traille à Cordon ; la réparation de la route Cordon à Seyssel ; la communication de Rossillon à Culoz par Vyricu-le-Grand ; la construction d'un pont solide à Seyssel ; la construction de la route Seyssel-Frangy. A propos de cette dernière, citons la phrase suivante que l'on trouvait déjà dans des correspondances antérieures à la Révolution :

« ...qu'il soit ouvert une route de communication *partout ailleurs que dans le lit des Usses*, par rapport aux fréquents débordements de cette rivière qui retarderaient les opérations de commerce... » [17] (cette route sera ouverte, en dehors du lit de la rivière, un demi-siècle plus tard, par les Sardes).

Pour justifier ce grand programme, irréalisable à l'époque où écrivaient les Jacobins de Seyssel, la société populaire faisait état des relations commerciales de Marseille et de Genève. Elle citait les quantités exportées et importées, transitant par Seyssel. Elle allait plus loin en supputant les besoins de la Hollande et de la Belgique, en cas de blocus maritime anglais. On ne peut que sourire des vues européennes d'hommes qui n'avaient même pas les possibilités de remplacer, chez eux, le pont branlant sur le Rhône. Voici un échantillon de leur prose :

« En cas de guerre avec le tyran sarde, les armées françaises... se porteraient plus facilement par cette route du pied des Alpes et, par l'effet naturel du mouvement de rotation imprimé par notre exemple, au sentiment de Liberté, le peuple hollandais, rendu à son indépendance primitive, ne composant plus avec les Belges qu'une société de Frères ou d'Alliés de la France... verseraient pour lors leurs riches cargaisons des deux Indes dans nos ports, d'où à la faveur de notre navigation intérieure, elles revien-

---

(17) La monarchie sarde avait bien ouvert en 1774 la route sous les vignes de Bassy. Mais les déclivités étaient telles tant au Regonfle qu'aux abords des ponts sur les Crases, que les charretiers préférèrent suivre le lit des Usses entre le port et le pont de Châtel.

draient par Seyssel au lac de Genève pour arriver de là, par le Rhône (peut-être l'auteur voulait-il écrire Rhin ?) dans les magasins d'Anvers et d'Amsterdam... »

On ne manquait donc pas de vues générales à Seyssel, mais où étaient les moyens de réalisation ? Les cerveaux s'échauffaient rapidement à cette époque, tandis que la bourse publique était vide.

Quelques jours après la lettre ci-dessus, les administrateurs de Belley écrivaient au département, 16 thermidor, « ...Toutes *nos communications sont interrompues par le délabrement de nos routes*, le pont même de Seyssel doit être reconstruit en entier. Que font nos ingénieurs et pourquoi notre district est-il le seul où les travaux soient totalement interrompus. La cherté des denrées, la rareté des bras, la difficulté de trouver des adjudicataires sont des raisons plausibles sans doute, mais elles ne font pas disparaître le mal qui augmente par le retard dans les réparations ; il est des ponts sur nos routes qui veulent être indispensablement réparés... »

Que font les ingénieurs ? demandent les administrateurs de Belley. Mais pourquoi poser la question au département ? Eux-mêmes fournissent la réponse au bas de leur lettre : « ...Le citoyen Quinard, conducteur des ponts et chaussées, s'est obstinément refusé de se rendre à nos invitations en donnant pour raisons que ses appointements étaient insuffisants pour vivre hors de chez lui. En conséquence, il n'a pas jugé à propos de se présenter à l'administration. »

Le désordre économique

Les assignats se dépréciaient tous les jours davantage. Ils perdaient de leur valeur nominale non seulement à cause de la défiance manifestée par le public pour le papier-monnaie, mais parce qu'on en avait trop imprimé. La monnaie douteuse et peu sûre était en elle-même une cause de désordre, elle en provoquait d'autres, car sa dévaluation continue entraînait la hausse continue des prix. Pour y remédier, le gouvernement fit exactement ce qu'il ne faut jamais faire en pareille occasion : il taxa services et marchandises par la loi du maximum. Le résultat en fut que les négociants, par exemple, ne pouvant plus écouler leurs

produits contre un prix rémunérateur ou n'offraient que des marchandises de basse qualité, ou n'avaient rien à vendre. Le marché parallèle s'instaura avec la monnaie métallique des anciennes monarchies française et sarde. D'où anarchie dans l'économie.

La main-d'œuvre occupée par les administrations n'était payée qu'en assignats, soit avec du papier qu'on échangeait, quand et comme l'on pouvait, contre des denrées alimentaires. L'échange était si difficile que Quinard refusait de servir et rentrait chez lui pour vivre. Que l'on n'oublie pas non plus les contraintes du moment : la mobilisation avait appelé sous les drapeaux 1.500.000 hommes qui... « ont été transportés sur les frontières ; une multitude d'autres se sont voués à la guerre civile, et ensuite, les esprits, distraits par les passions politiques, se sont détournés de leurs occupations habituelles... » (18)

Les guerres avaient créé de grands besoins militaires. On ne put les satisfaire, en majeure partie qu'avec les *réquisitions payées* — quand elles l'étaient — en assignats, « au maximum ».

Monnaie dépréciée, manque de main-d'œuvre, absence de produits de toutes sortes, telle était la situation économique de la France entière, Seyssel y compris. De mauvaise en septembre 1794, aux dires de Lindet, la situation économique devint catastrophique l'année suivante. On a vu comment s'était présentée l'adjudication du 25 ventôse. Le projet chiffré en prairial II à 13.670 livres, fut réajusté, neuf mois après, avec 70 % d'augmentation par un technicien qui avait pris ses prix de base, quelques jours auparavant, à Seyssel même. Malgré ce rajustement, et 55 jours après avoir consulté les statistiques du lieu, on estimait que le projet ne pouvait être exécuté qu'au prix forfaitaire de 45.000 livres soit le double de celui arrêté moins de deux mois plus tôt.

On peut juger, mois par mois, de la progression des salaires au cours de l'année 1794 (an III). Les chiffres relevés ne sont pas les prix payés en assignats, mais leur correspondance en monnaie métallique, donc les prix du marché parallèle.

---

(18) Rapport de Robert Lindet à la Convention (20 septembre 1794 - 4e sans-culottide de l'an II).

En août 1795 (5 fructidor III), Quinard écrit à son ingénieur en chef : « ...la cherté des vivres met hors d'état d'y tenir ; en vivant bien modiquement, il ne laisse pas de m'en coûter 40 livres par jour, sans le lit, et je suis ici dès le 23 thermidor (soit depuis douze jours). On compte un sol la livre, ici, jugez par là qu'il n'y fait pas bon. Le pain est à 10 livres la livre, [19] je ne parle pas du reste, c'est en proportion. »

De Belley, Quinard écrit trois semaines plus tard (27 fructidor) : « Je vous annonçais le prix excessif des comestibles dernièrement, aujourd'hui c'est bien autre chose, on n'en veut plus de la monnaie dont on me paie, sauf à un grand prix. Ce n'est pas que j'en aie beaucoup, [20] mais encore, si elle avait cours, j'aurais pu remplir vos vues, en partie, tandis que je suis forcé de me retourner dans mon domicile. »

La Trésorerie nationale fixait périodiquement le cours des assignats afin de permettre aux administrations et aux particuliers d'établir la correspondance des monnaies. Le dernier cours des assignats, fourni par Paris, fut celui du 27 ventôse IV (mi-janvier 1796). La bourse de Lyon continua encore, pour un certain temps, à établir les taux du change. Mais en ventôse IV, il ne fut vendu aucun blé, en assignats, au marché de Seyssel. Dans la région, cette monnaie n'avait plus cours effectivement.

Les difficultés administratives continuent

Lingée fut encore obligé de se justifier à la suite des réclamations réitérées des Jacobins. Ces derniers répétaient à l'envi que le retard incombait aux ingénieurs. Dans un mémoire du 14 thermidor III, l'ingénieur en chef écrit : « Cette réparation ou reconstruction devait être exécutée promptement et aurait pu l'être à peu de frais si le directoire du district de Belley, ainsi que la municipalité et la société populaire de Seyssel n'avaient réclamé contre et insisté impérieusement pour obtenir la reconstruction des

---

(19) Officiellement, 48 kg 9 de blé étaient taxés à 14 livres. La livre de pain pesait 0 kg 489.

(20) Le 15 nivôse IV, Quinard reçut un mandat de 1.547 L. 10 S., qui paraît être sa solde mensuelle. En accusant réception à son ingénieur en chef qui le lui avait adressé, il dira « ...cette somme paraît bien considérable, il est vrai, et l'on ne peut vivre avec. »

deux parties du pont en arches de pierre de taille ou du moins sur piles en maçonnerie au lieu de palées en charpente. Il fut reconnu.... que les circonstances difficiles d'alors, et qui n'ont fait qu'empirer depuis, ne permettent pas de proposer des projets vastes et dispendieux et que celui rédigé par le citoyen Duplessis était le seul admissible... »

Lingée justifie les ouvertures inégales données aux travées de la partie orientale (45 - 33 - 45 pieds) « ...qui sont les mêmes que les anciennes... » parce que la navigation se fait habituellement et nécessairement *sous* les traversées d'extrémité et *jamais* dans le milieu de chaque bras du fleuve. » Lingée considère cette construction comme *provisionnelle* (provisoire) « à raison, dit-il, du peu d'importance dont sera le passage par Seyssel tant que les routes du Mont-Blanc qui doivent y aboutir ne seront pas ouvertes et rendues praticables... »

On verra, par la suite, que ce provisoire durera encore des années, soit jusqu'à la construction du pont suspendu, construction de la même époque que le tronçon de route compris entre le nant des Ecrevisses et le pont de Châtel sur la rive gauche des Usses (route Seyssel - Frangy).

Lingée envisageait aussi, mais pour plus tard, « ...deux grandes arches en charpente légère et couvertes en fermes cintrées et retroussées et moisées pour lesquelles la pile pourrait suffire et les culées anciennes être facilement appropriées... » C'était évidemment la seule solution : supprimer les palées dans le fleuve et ne conserver que deux grandes ouvertures. Avec la technique de l'époque où il écrivait, Lingée ne pouvait envisager que des charpentes en bois. Plus tard, un autre ingénieur [21] projettera un pont suspendu, puisque les nouveaux procédés de construction permettront l'emploi d'un nouveau matériau, le fer. Mais entre Lingée et Berthier, il passera beaucoup d'eau dans le Rhône, entre les deux Seyssel.

Le 22 prairial, la commission des Travaux publics avait réclamé au département l'envoi du projet pour statuer sur l'adjudication du 25 ventôse. Le projet ne fut envoyé par

---

(21) Berthier, ingénieur du 2e arrondissement de l'Ain, l'auteur du projet du pont suspendu (1836).

Bourg que le 18 fructidor, soit cinq mois après. Il semble que ce retard soit imputable aux administrateurs du département qui l'avaient reçu le 16 pluviôse de l'ingénieur en chef.

Les bureaux de Paris firent diligence, car le retour des pièces eut lieu le 25, soit une semaine après leur réception. Les techniciens du Ministère félicitèrent l'auteur du projet. Ils demandèrent seulement d'incliner les pieux extérieurs et d'ajouter « ...des écharpes entre les deux rangs de moises afin d'empêcher le balancement de pieux aussi longs. » Lingée effectua les modifications, elles ressortent bien sur le dessin de la coupe (voir photo).

On comprend le peu d'empressement apporté par les administrations locales à satisfaire la demande de Paris. La société populaire tenait à confier à Finaz ou à Gros et Montanier les travaux de Seyssel. Ces messieurs étaient Jacobins et fort influents dans la localité. D'où les correspondances multipliées pour que l'adjudication du 25 ventôse soit reconnue et approuvée. Le 13 vendémiaire IV, Paris écrivait encore à Bourg : « La commission vous a écrit le 22 prairial qu'elle ne pouvait approuver les conditions de l'adjudication passée le 25 ventôse... Les prix ayant augmenté depuis... faites procéder à une nouvelle adjudication... »

Ayant rectifié le projet suivant les désirs de la commission des Travaux publics, Lingée arrêta le devis à la somme de 23.336 L. 13 S. 4 d. (10 brumaire).

Tout le monde pouvait penser qu'avec l'accord du Ministère, les travaux seraient entrepris à brève échéance. C'était compter sans la paralysie qui frappait tous les rouages de l'administration révolutionnaire. L'excès de parlotes et de correspondances entravait toute décision rapide. « On trouverait dans les archives de la municipalité de Seyssel de quoi charger une *guimbarde* des papiers concernant la reconstruction du pont établi sur le Rhône, rière cette commune, depuis le moment du départ des Piémontais, époque à laquelle la municipalité de ce temps fit faire un pont provisoire supporté par un bateau. On n'a cessé de réclamer la reconstruction de ce pont. On est même surpris d'avoir vu subsister jusqu'à présent ce qui n'avait été fait que provisoirement... » Cette lettre de la municipalité de Seyssel, datée du 26 brumaire IV, reprenait encore, et une fois de

plus, l'historique des travaux, les démarches faites sans résultat. Elle revenait encore sur l'adjudication du 25 ventôse et les propositions Finaz. Comment trouver un entrepreneur qui consente maintenant à prendre les travaux pour la somme de 23.336 Livres ? « Comparez, nous vous en conjurons, le prix des denrées et marchandises de ventôse III avec celui actuel. »

La situation du pont provisoire empire toujours. « Il vient de tomber par extrême caducité et le passage se trouve obstrué. Il n'y a plus que les gens à pied qui osent hasarder le passage... Vous en écrire plus long serait vous fatiguer. Bref, il nous faut un passage quelconque... il y a impossibilité d'établir une traille, attendu qu'il s'est formé un banc de gravier, par le milieu du Rhône, tout au long du fleuve, et vis-à-vis des abordages... Pas moyen de se procurer ni matériaux, ni entrepreneur. » Un bateau est facile à avoir, mais... « il faut l'acheter et payer de suite, sans quoi on n'en trouvera point à crédit, telle est la variation des prix et des espèces... »

En résumé, la municipalité demande, soit de lancer l'adjudication définitive, et vite, soit de confier à un particulier l'établissement d'un pont provisoire qui assurerait le passage moyennant un péage. « C'est donc votre autorisation, à cet effet, que nous vous demandons pour prévenir les plus grands maux et les fréquents accidents tels que chute de chevaux, bœufs, etc. »

Le cri de détresse poussé par Seyssel est enfin entendu. Dès le 30 brumaire, le département lance les avis d'adjudication pour... « le 15 frimaire IV correspondant au 6 décembre (V.S.) » [22] ... « Adjudication au rabais »... est-il spécifié sur les affiches.

Le pont provisoire est emporté (4 frimaire IV)

Les craintes de Seyssel n'étaient pas vaines. L'adjudication était à peine annoncée que, dans la nuit du 3 au 4 frimaire, la tempête remplit la penelle d'eau. Les efforts pour vider le bateau furent inutiles. La barque s'engloutit et la charpente, déséquilibrée par l'effondrement de son

(22) V.S. = Vieux Système.

appui, fut emportée par le courant ainsi que la *penelle* et la *brissolette*. Ces deux dernières furent retrouvées bien en aval, à *Brivaz*.

La municipalité en rendit responsable le département... « qui avait été prévenu par lettre du 26 brumaire et qui n'a point répondu. » Après ce constat, le Conseil délibéra (5 frimaire). Il fut décidé de lancer une adjudication « ...pour reconstruire le pont dans les trois jours sans qu'il en coûta à la commune... » L'entrepreneur serait dédommagé par le péage à percevoir sur les passagers, à l'exception... « des piétons et des animaux allant à la pâture. » On décida aussi de vendre aux enchères la penelle enfouie dans un banc de gravier en face de Brivaz.

Le même jour eurent lieu les deux adjudications. La première fut enlevée par les associés MM. François Richard, Benoît Vibert et Joseph Nicollier. Il n'y eut d'ailleurs pas d'autres candidats. Les conditions imposées étaient les suivantes: construire l'ouvrage dans les trois jours en utilisant tout ce qui restait de l'ancien pont, sauf le bateau; le pont devait assurer le passage aux personnes, aux chevaux, aux voitures, sans danger et sans déchargement. En contrepartie, et c'était là l'objet des enchères, les entrepreneurs demandaient comme rétribution: « deux sous pour chaque cheval, roue de chariots, ballots de marchandises telles que mâconnaise pleine de vin, chaque tête de bétail et autres objets du commerce de poids égal à environ une sommée de vin... »

La penelle, sans la brissolette, fut attribuée à Louis Gros [23] pour 4.200 livres, soit au cours 31 L. 63 (numéraire).

Le département reçut les deux adjudications et les approuva. Accusés de négligence par les administrateurs de Seyssel, ceux de Bourg se justifièrent dès le 10 suivant en écrivant. « Nous regrettons néanmoins que l'*insouciance* [24]

---

(23) Louis Gros était maître-fustier. Il avait un chantier de construction de bateaux en un lieu qui n'est autrement localisé, 16 ventôse IV, que comme « chantier Louis Gros ».

(24) Lingée n'avait pu venir à Seyssel, car l'ingénieur en chef n'avait pas que Seyssel dans son rayon d'action, mais il avait à Seyssel un de ses subordonnés, Quinard, à qui il écrivit le 2 frimaire : « Louez une barque pour remplacer celle qui est en trop mauvais état, remplacez les bois pourris, mettez des fers. » Et à propos de ces derniers, il rappelle une demande antérieure : « ...Je vous avais écrit de vous informer s'il restait au dépôt, près le district de Belley, des fers provenant de la démolition des ci-devants clochers et châteaux. »

du citoyen Lingée soit pour ainsi dire la cause de ce nouveau désastre en négligeant l'exécution de notre arrêté du mois dernier qui lui enjoignait de se rendre, sur le champ, sur les lieux et de se concerter avec vous... » On peut se demander si la venue à Seyssel de Lingée, dès le 30 brumaire, aurait eu quelque effet curatif sur la vétusté du pont qui devait céder trois jours plus tard.

L'adjudication du 15 frimaire IV

Enfin le jour tant attendu s'était levé sur la vallée du Rhône. Toutes les autorités étaient présentes. On escomptait un grand concours d'entrepreneurs puisque l'adjudication avait été annoncée dans les départements de l'Ain et du Mont-Blanc. Mais seuls se présentèrent les charpentiers de Seyssel. On attendait l'ingénieur en chef et l'ingénieur ordinaire. Tous deux se dispensèrent de venir : Lingée parce qu'il avait « un travail considérable et extraordinaire » que l'administration lui demandait instamment afin de pouvoir répondre à une lettre du ministre de l'Intérieur. Duplessis, malade, ne pouvait se déplacer. (25)

L'administration municipale avait été commise par le directoire départemental pour présider aux enchères. Ils étaient là, les principaux membres de la municipalité : François Joseph Demaret, Michard, Finaz, d'autres encore. La mise à prix était fixée à 23.326 L. 13 S. S. 4 d. Un temps, Lingée lui-même avait pensé à un rabais important. Pourtant personne ne se présenta pour se charger des travaux au prix indiqué. Déjà, les entrepreneurs avaient estimé trop bas les prix du premier devis Duplessis, 13.670 livres, neuf mois plus tôt. La nouvelle mise bien que de 10.000 livres (environ) supérieure à la première n'eut pas davantage de succès. « Nous croyons qu'ils s'étaient trompés tous deux, écrira Seyssel à Bourg, ...les prix fixés n'étaient point ceux du commerce aux époques, nous leur supposons aucune intention nuisible, mais un peu de légèreté dans l'examen des lieux et le rapport des prix avec ceux payés par les citoyens aux simples journaliers. D'ailleurs quelle que fût

---

(25) Duplessis était déjà sous-inspecteur des Ponts et Chaussées en 1769. C'était un vieil homme à l'époque qui nous occupe (1795). Sa calligraphie très ferme, très régulière, est tremblée comme peut l'être celle d'un vieillard : pleins et déliés ressemblent à une minuscule sinusoïde. Il n'empêche que plans et travaux d'écritures sont d'une netteté remarquable et dénotent, chez l'ingénieur, une grande maîtrise de l'art et une non moins grande maîtrise de soi.

la somme fixée aux époques, elle n'était plus relative dix jours après. La gradation était trop rapide... » (19 frimaire).

Pas de « miseurs » ! Pourtant il faut un pont. Celui de Seyssel est indispensable au premier chef puisque... « c'est le seul sur le Rhône, actuellement existant depuis Lyon à Genève... » Pour les administrateurs locaux, l'économie de Seyssel est plus préoccupante encore que les grandes relations commerciales. Ils l'écrivent de nouveau le 19 frimaire, en donnant le compte rendu de cette fameuse adjudication : « ...Le pays est absolument privé de tout commerce. Actuellement, la fabrication des bateaux est suspendue d'une manière inquiétante... le passage qu'attire la route de Genève et la communication avec le Mont-Blanc est une bien faible ressource pour une population nombreuse. »

Que faire devant un si grand besoin et les empêchements prohibitifs d'une monnaie fondante ? « Nous avons conçu, expliquent les administrateurs seyssellans, l'idée d'un rapprochement des prix des ouvrages avec ceux de l'adjudication en prenant pour base la valeur du grain. Il était impossible de stipuler une somme pour la variation infinie du système monétaire, la longueur des temps d'homologation, la lenteur des paiements, tout ôte la faculté de prendre des bases fixes.... »

L'adjudication fut donc ouverte sur la base de 1.000 quintaux de blé. Alors seulement il y eut des gens intéressés aux travaux à réaliser... « La chaleur des mises l'a fait descendre à 765 quintaux... » L'adjudication ne prit fin que le lendemain à midi, au bénéfice de François Richard.

Lorsque Duplessis établissait son projet et le chiffrait à la somme de 13.670 livres, le quintal de froment valait 14 livres. C'était le prix qui figurait dans la loi du maximum (11-9-1794). En adoptant cette valeur de 14 L. Richard prenait les travaux pour 10.710 livres, soit un rabais de 3.000 livres sur le montant arrêté au 15 prairial II. De cela, les administrateurs seyssellans se félicitèrent en demandant à Bourg l'approbation de l'adjudication (19 frimaire).

Le ministre de l'Intérieur, sous le timbre du Bureau des Ponts et Chaussées, 3ᵉ division, donna effectivement son accord par lettre du 28 nivôse IV.

Un seul ne se réjouissait pas de l'heureuse issue de l'adjudication. C'était Quinard, le conducteur des Ponts et chaussées qui assistait aux enchères en l'absence de ses

chefs hiérarchiques. En annonçant les résultats à son ingénieur en chef, l'honnête fonctionnaire écrira : « ...le prix est exhorbitant puisque le père Secrétan le fait pour 6.600 livres, tout en bois de chêne... » Mais Secrétan, pas plus que Quinard ne paraissent être dans les bonnes grâces de Finaz, ami et associé de Richard.

Installation d'une traille de service

Il était nécessaire, pendant la durée des travaux de reconstruction, de démolir le pont provisoire existant côté Savoie, puisque le nouveau s'édifierait au même emplacement. Comme il fallait assurer la traversée du Rhône d'un bord à l'autre, une barque arrimée était indispensable. Son installation et son exploitation incombait à l'entrepreneur. Duplessis avait prévu cette sujétion dans son cahier des charges et chiffré la dépense en résultant dans son devis. Voici ce qu'on peut lire dans le rapport du 13 prairial II :

— « ...Ce pont, dont il est question, sera desservi gratis au moyen d'un bateau appelé *courte* sur lequel il y aura un plancher en plateaux de sapin de 3 pouces d'épaisseur, avec les avant-ponts nécessaires pour l'embarquement et débarquement des voitures équipées de deux marinières et armés de tous les agrès nécessaires pour la célérité et la sûreté du service...

— On réemploiera le câble neuf en chanvre, fait à Lagnieux par le cordier, câble de 600 pieds de longueur...

— L'entrepreneur devait en assurer gratuitement le service pendant trois mois, soit le temps de la construction. S'il disposait du cordage, il lui fallait se procurer la courte, prix 600 livres. La manœuvre de la traille était estimée à 10 livres la journée.

Règlement financier des travaux

Dès pluviose IV, Richard commença les approvisionnements, recruta les charpentiers et installa le mouton destiné au battage des pieux. Dans la première quinzaine de ventôse suivant, l'entrepreneur demanda le versement d'un acompte de 500.000 livres-assignats.

La municipalité de Seyssel accepte. Mais le Trésorier du département de l'Ain refuse. L'administration départementale intervient alors et met en demeure Mugnier, le trésorier payeur, d'avoir à verser 500.000 livres à Richard.

Mugnier s'incline tout en faisant remarquer que... « sa comptabilité est en contravention aux ordres de la Trésorerie »...

En germinal suivant, nouvelle demande d'acompte de la part de Richard. L'ingénieur en chef Lingée intervient et fixe à 153 quintaux de blé la valeur des travaux réalisés.

Pour calculer la somme à verser à l'entrepreneur, il faudrait connaître le prix, en assignats, du quintal de blé vendu sur le marché de Seyssel en nivôse précédent. Malheureusement, il n'y eut, ce mois-là, aucune transaction en assignats.

Qu'à cela ne tienne ! La municipalité décide qu'il sera versé un acompte de 150.000 livres.

Mugnier est sommé de payer. Malheureusement la caisse du département est vide : Paris n'avait fait aucune réponse à la demande de couverture des 500.000 livres données quelques semaines plus tôt.

Alors les interventions se multiplient auprès des ministres parisiens, tandis que Richard arrête les travaux par manque de fonds (17 prairial).

Enfin Paris se décide à répondre. C'est une distribution de blâmes aux autorités régionales : ...« Quelle qu'était l'urgence des réparations du pont de Seyssel, rien ne devait empêcher de se conformer aux règles prescrites par les Travaux Publics... envoyer un avant toisé des ouvrages, dressé et signé par l'ingénieur en chef... Je vous préviens donc que la caisse du Payeur Général ne peut être et ne sera remplie que lorsque ce provisoire de ces préliminaires auront été observés... Le payeur général de votre département, assuré d'ailleurs de la désapprobation de la Trésorerie nationale, n'aurait pas dû faire l'avance dont il demande aujourd'hui le remboursement. »...

Lingée fournit, le 5 messidor, la situation des travaux exécutés à ce jour. Elle se montait à 11.045,83 livres, suivant les prix du devis ayant servi à l'adjudication.

On se rappelle que le prix forfaitaire arrêté était celui de 765 quintaux de blé. Mais comment déterminer le montant des assignats correspondant aux travaux déjà faits.

Lingée procède comme suit : la valeur d'un quintal de blé, prix-adjudication, ressortait à 30 livres 49, soit le montant du devis divisé par 765. Les 11.045,83 livres ci-

dessus représentaient donc 362,28 quintaux. En appliquant à ce nombre de quintaux le prix du blé vendu à Seyssel, et en déduisant, du résultat obtenu, les 500.000 livres déjà versées, on obtiendrait le montant du deuxième acompte.

Malheureusement le mécanisme théorique était faussé, car, depuis longtemps, il ne se vendait plus de marchandises contre des assignats à Seyssel. Les mandats-territoriaux qui remplaçaient les assignats à partir du 28 ventôse de la même année ne furent pas utilisés à Seyssel où l'on ne commerçait qu'en monnaie métallique. Les Seysselans avaient cru bien faire de rattacher les travaux au prix du quintal de blé. Si l'idée était juste au départ, les édiles n'avaient pas prévu l'effondrement des monnaies fiduciaires.

On se trouve dans l'impasse totale pour le paiement d'un acompte à Richard. L'entrepreneur dut attendre le 22 pluviose V pour toucher 2.000 livres en espèces.

Après bien des vicissitudes, les travaux du pont furent réceptionnés le 22 florial V. L'interruption avait duré plus de 18 ans.

Quant au règlement définitif consécutif à la réception, elle-même définitive, il connut de grosses difficultés. La plus importante fut celle résultant de la valeur métallique à donner aux cinq cents mille livres du premier acompte. Les points de vue divergeaient entre l'entrepreneur et ses associés — dont Guillaume Janin, le commissaire du directoire cantonal — et les ingénieurs des Ponts et Chaussées. On discutait encore en ventôse VIII. A cette date, la retenue de garantie, du cinquième, n'avait pas encore été remboursée à Richard.

La construction, dans les travaux publics, n'est pas une affaire commode en période de dévaluation de la monnaie nationale, les ingénieurs et les architectes le savent fort bien qui doivent utiliser des formules de révision de prix. Avec une monnaie qui s'effondre jour après jour, comme ce fut le cas des assignats, on comprend que la tâche des administrateurs de Seyssel et de l'Ain relevait de ce que l'on appelle communément la recherche de la quadrature du cercle. Et ils ne purent trouver de solution qu'après le retour des espèces métalliques.

F. BURDEYRON.

Une famille amie de saint François de Sales les FLOCARD

(d'après la correspondance inédite de François FLOCARD, en religion le Père Anastase de Saint-Vincent carme déchaussé)

Les Archives de la Visitation d'Annecy conservent vingt-sept lettres inédites adressées par François Flocard à sa famille, entre 1623 et 1674. Les correspondances privées de cette époque sont assez rares pour que celle-ci mérite de retenir notre attention, bien qu'elle soit plus remplie de pieuses exhortations que de détails précis sur la vie quotidienne et les événements contemporains. Elle a le mérite de nous faire pénétrer quelque peu dans l'intimité d'une famille notable d'Annecy au XVII[e] siècle et, qui plus est, d'une famille liée à saint François de Sales par une profonde amitié et qui donna plusieurs de ses filles à la Visitation.

François Flocard, l'auteur de cette correspondance, est en effet le fils de Barthélemy Flocard (1577-1649), docteur en droit de l'Académie de Bordeaux, conseiller du duc de Genevois-Nemours, maître puis président à la Chambre des comptes de Genevois et collatéral au Conseil de Genevois [(1)]. Barthélemy est donc un des principaux magistrats de la petite ville d'Annecy, il appartient aux premiers rangs de ces familles savoyardes de robe et d'office qui peuvent alors facilement accéder à la noblesse. Il sera annobli, en

(1) Instituée à la suite du traité du 14 août 1514 qui donnait en apanage à Philippe de Savoie-Nemours le Genevois, le Faucigny et le Beaufortin, cette cour de justice jugeait toutes les causes d'appel des juges de ces dites terres. Cependant le Conseil présidial dépendait du Sénat de Savoie qui jugeait en dernier ressort. Supprimé après la mort d'Henri II, dernier duc de Genevois-Nemours (14 janvier 1659), rétabli le 10 décembre 1675 par Jeanne-Baptiste, duchesse de Savoie, le Conseil cessa tout à fait d'exister sous Victor-Amédée II, en 1713.

effet, dès 1609, mais par suite de diverses circonstances il lui faudra attendre 1638 pour que de nouvelles patentes de la régente Marie-Christine lui confèrent la noblesse d'une manière tout à fait régulière [2]. Il avait épousé, le 15 février 1603, Claudine Viallon de la Pesse, fille d'Hugues, seigneur des Ferrières et de Saint-Marcel, conseiller de S.A.R., maître auditeur à la Chambre des comptes de Savoie. La famille Viallon était elle-même de noblesse assez récente, enrichie dans le commerce au début du XVI[e] siècle, elle reçut des patentes de noblesse en 1561 [3].

Barthélemy Flocard et sa femme seront honorés de l'amitié de saint François de Sales qu'ils prendront tous deux pour directeur de conscience. Très pieux et austères, ils représentent assez bien ce type de chrétiens vivant dans le monde sans être « du monde » que le saint évêque s'efforçait de susciter, et qui trouvèrent dans l'*Introduction à la vie dévote* le directoire spirituel qui leur convenait. La Mère de Chaugy fait du ménage Flocard un éloge sans réserve: «...la prudence et la sagesse de Magistrat sont encore en vénération (à Annecy)... Ce fut un bonheur singulier pour ce grand homme d'avoir reçu en partage de la main de Dieu une femme d'un mérite si rare, qu'on le proposoit alors comme un modèle achevé à celles de son sexe: car n'en aiant aucune des foiblesses, elle en possedoit toutes les bonnes qualitez. L'on ne peut dire combien l'un et l'autre s'estimoient heureux d'avoir pour Directeur le Grand Evêque de Genève François de Sales, dont ils écoutoient les paroles comme des oracles, et dont ils suivoient exactement tous les conseils. On a vû plusieurs fois ces deux personnes ni distinguées dans le monde, se mêler au Catéchisme parmi une troupe de petits enfans, se souvenant de celui qui avait dit: Laissez venir à moi les petits, et faisant bien voir par cette conduite, que si leur qualité

---

(2) Dès le 1[er] juillet 1609, Barthélemy Flocard avait reçu des lettres de noblesse, mais ces premières patentes furent perdues ; celles de 1628 et 1633 demeurèrent sans effet par suite de diverses circonstances. La régente Marie-Christine en accorda de nouvelles (après le 4 octobre 1638) dans lesquelles elle déclare que son « féal conseiller... s'est rendu toujours bien meritant de telles graces par ses services continus depuis environ quarante cinq ans... » Cf. Saint François de Sales, *Œuvres*, éd. d'Annecy, t. XVII, p. 303, n. 1.

(3) Amé Viallon ou Viollon fut anobli le 16 octobre 1561 moyennant 200 écus d'or pour les patentes. De son fils Michel est sortie la branche des Viallon de Nouvelles, du nom d'une maison forte qu'il possédait à Annecy-le-Vieux, tandis que son fils Hugues forma la branche des Viallon de la Pesse, habitation également située à Annecy-le-Vieux. Cf. A. de Foras, *Armorial et Nobiliaire de Savoie*, t. V, p. 644.

les obligeoit quelquefois d'occuper les premieres Places, ce n'était que par nécessité et non pas par inclination » [4].

De fait, saint François de Sales tenait les Flocard en grande estime. Il recommande Barthélemy au cardinal Maurice de Savoie et au duc Charles-Emmanuel [5], et nous avons conservé plusieurs lettres qu'il lui écrivit personnellement en diverses circonstances [6]. Il consentit à être parrain de deux de ses filles, Françoise-Agnès, qui sera visitandine au I^er^ Monastère d'Annecy, et Louise-Françoise, qui sera ursuline à Thonon [7]. Il faisait parfois passer ses aumônes par les mains de Madame la collatérale Flocard, comme il l'appelait [8].

Il était de même très lié avec la famille de cette dernière, les Viallon de la Pesse. François Viallon de la Pesse [9], beau-frère de Barthélemy, avait épousé une cousine germaine de ce dernier, Henriette Flocard, fille de Louis qui avait été président de la Chambre des comptes de Genevois [10]. François de la Pesse avait obtenu du duc de Genevois-Nemours une commission pour la charge d'Avocat fiscal au Conseil du Genevois, mais, le 3 juillet 1621, Simon Le Poivre, secrétaire du duc, révoquait cette commission. Antoine de Boëge, dit de Conflans, bailli du duché de Genevois, prit fait et cause pour son beau1fils [11], il s'ensuivit des violences et un procès devant le Conseil de Genevois. François de Sales intervint courageusement auprès d'Henri de Genevois-Nemours en faveur de ses amis : « Et par ce, Monseigneur, que je suys tesmoin d'une partie du soin que ledit sieur Floccard et le sieur de la Pesse ont

---

(4) Françoise-Madeleine de CHAUGY, *Les Vies de plusieurs Supérieures de l'Ordre de la Visitation Sainte-Marie*. A Anneci, chez Humbert Fonteine, p. 331-332.

(5) Saint François de SALES, *Œuvres*, t. XIX, p. 363-364.

(6) Ib. t. XVII, p. 303-304 ; t. XIX, p. 363-364.

(7) A la liste donnée par F. GONTHIER, *Journal de Saint François de Sales durant son épiscopat (1602-1622). Notes et pièces justificatives I. Les filleuls de saint François de Sales*, in *Œuvres historiques*, t. I, p. 655-658, il faut ajouter Louise-Françoise Flocard.

(8) Saint François de SALES, *Œuvres*, t. XVIII, p. 300.

(9) Fils d'Hugues Viallon de la Pesse et de Françoise Crassus, François, seigneur des Ferrières et de Saint-Marcel, conseiller de S.A.R., fut maître auditeur à la Chambre des comptes du Genevois, comme son père. Henriette Flocard, sa femme, était propriétaire de la maison de la galerie où fut fondée la Visitation, le 6 juin 1610.

(10) Louis Flocard (1602), conseiller du duc de Genevois-Nemours, avocat fiscal au Conseil de Genevois puis président de la Chambre des comptes, en 1590. Il épousa Marguerite de l'Aléc, sœur du baron de la Tournette.

(11) Noble Antoine de Boëge, dit de Conflans (1567-?), conseiller du duc de Genevois-Nemours, bailli du duché de Genevois, avait épousé Françoise Crassus, veuve d'Hugues Viallon de la Pesse, et se trouvait être ainsi le beau-père de Barthélemy Flocard.

eü pour cela, je ne fay nulle difficulté d'interceder maintenant en ce sujet, auquel il me semble que Vostre Grandeur doit tesmoigner le gré qu'elle sçait a ses serviteurs quand ilz luy ont rendu des bons services; laissant a part que la tranquillité et l'asseurance des serviteurs anime et tient en ordre les affaires, comme les mouvements ont accoustumé de les embarasser » [12].

La première lettre de François Flocard, qui nous soit parvenue, est datée de Louvain, 18 juin 1623. Il écrit à ses frères pour leur annoncer son entrée dans l'ordre des Carmes :

> « ...bien tost je m'en va mourir de ce monde, pour servir Dieu en l'ordre des Freres de nostre Dame, autrement Carmes Deschausses, pour laquelle a moy tant profitable nouvelle : je vous prie de me secourir de vos bonnes prieres, affin que je puisse en si beau chemin de perfection qui est cestuy la posseder ceste si belle gloire eternelle a laquelle je desire grandement de vous y voir placé... »

Comme un certain nombre d'Annéciens de l'époque, François Flocard, après avoir achevé ses humanités au collège chappuisien, était allé faire ses études supérieures au collège de Savoie, à Louvain, fondé en 1549 par Eustache Chappuis pour les boursiers savoyards.

Il nous faut attendre vingt ans pour trouver la seconde lettre du Père Anastase de Saint-Vincent, puisque tel est maintenant son nom. Elle est datée de Ratisbonne, le 27 juillet 1643, et adressée à son frère Jules Flocard, sieur d'Ancenis, lieutenant au château d'Annecy :

> « ...je me resjouis, lui écrit le P. Anastase, de la bonne fortune qu'aves avec Mons. de Pingon [13] receu de Monseigneur Duc de Nemours dans la Baronnie et mandement de Beaufort en Savoye des minieres de cuivres plomb et fer. »

Puis il évoque ses souvenirs. Parti d'Annecy depuis vingt-trois ans, il n'a jamais revu sa famille :

> « Vous contés 16 ou 17 ans des que n'ay eu l'honneur de vous voir mais j'en nombre 23 ans car je partis d'Annessy en l'an 1620 le dixiesme de septembre et quant à ce que me conjurés d'aller en vos cartiers, cela je le laisse comme toutte autre a la disposition des Superieurs... »

---

(12) Saint François de SALES, *Œuvres*, t. XX, p. 112.

(13) Antoine-François de Pingon, seigneur de Duines et de Marthod, sergent-major pour S.A. à Annecy, capitaine d'infanterie, général des minières de Genevois, Faucigny et Beaufort. Cf. A. de FORAS, *Armorial et Nobiliaire de Savoie*, t. IV, p. 411.

Par le même courrier probablement, il écrit à sa mère qu'il a cru morte, car il est sans nouvelles de sa famille depuis huit ou neuf ans. La lettre n'est qu'une longue exhortation, en style très salésien, à l'abandon à la volonté de Dieu :

« Jesus Maria

« Madame et Tres Honnoré Mere,

« La Paix de Jesus Christ soit tousjours en vostre Ame. Voyci huict ou neuf ans qui sont escoulez sans avoir une desirable nouvelle de vous ayant diverses fois et par divers lieux escripst. Ce m'ast este un soulagement d'entendre que vous avez receu celle que je vous envoyast par Milan par l'entremise des RR.PP. Barnabites, maintenant le Tres R.P. Fulgence du mesme ordre jadis Superieur au college d'Annessy m'en faict tenir la responce, j'avois doubte si vous estiez encor en ceste vie duquel j'ay esté delivré un jour devant la reception de vostre Honnorable lettre par celle que m'ast envoyé Monsieur mon frere Jule de Geneve le 14e de juillet, et ay remercié Dieu au Sacrifice de la Messe de ce qu'il vous at conservé en ceste vie comme j'espere pour sa plus grande gloire puisque il ne cesse de vous communiquer plusieurs et sainctes inspirations en vous comblant aussy de ses graces l'une desquelles j'estime la principalle celle de laquelle vous m'escrivés a scavoir a vous abandonner tout a faict a la volonté de Dieu et a son bon plaisir yey consiste le vray chemin pour parvenir a la perfection chrestienne pourtant je ne m'estonne point si en ce chemin difficile l'on rencontrent plusieurs qui nous en taschent destourner : le monde, le diable, la chair voire mesme nos inclinations et puissances naturelles nous en donnent mille empeschements lesquelles il nous faut totallement mortifier et purifier tellement de toutte inclination que le seul honneur et gloire de Dieu soit l'unique motif de nos operations rejettans dehors touttes les images et figures des creatures affin qu'avec l'ayde de Dieu sa seule image et divine similitude soit exalté laquelle il nous at donné par nature et par sa grace en l'essence et capacité de nostre Ame, l'entendement et la memoire demeurants libres et vuides pour recoivre en plus grande abondance les divines impressions de la s'ensuivra une libre abstraction, entiere et parfaicte renonciation et resignation generalle et privé de tout ce qui n'est pas Dieu, une introversion simple pacificque et aymante dans le secret, pur, solitaire, cloz centre de l'Ame ou Dieu habite : les pieds qui nous y conduisent sont le Divin Amour, c'est luy qui est l'Admirable Architecte de ceste fabrique, en luy la vie spirituelle consiste et selon sa grandeur accroissent les progres de la perfection de l'Ame il purge et purifie l'Ame en ostant toutte affection envers les creatures, c'est comme un feu divin lequel illumine et enflamme l'entendement et le mobilite par une puissance secrette jettans dehors touttes obscures ombres des creatures, il abstraict l'Ame et la resigne, il tue et vivifie, il regle et conforme, il transporte et transforme il destruict et annihile et reduict touttes les creatures en un rien mettant toutte son occupation en Dieu et unissant bienheureusement

l'Ame a son souverain bien : pour a ce parvenir il nous faut faire force il nous faut combattre contre l'amour propre qui ne faict que desrober ce qui appartient a Dieu si l'on scait venir au bout de cest ennemy nous aurons bon marché des autres. Je suis tres aise que vous voules me seconder et par vostre assistance je me jetteray tant plus hardiment dans la meslee avec asseurance de retourner avec tant plus de lauriers et victoires honnorables et recevré abondamment les effects de la benediction que vous menvoyes et recois bien humblement a genoux devant Dieu au service duquel je suis

« Madame et Tres Honnoré Mere

« Vostre Tres oblige Tres humble
et Tres obeissant Fils et Serviteur

« Fr. Anastase de S. Vincent.

« Ratisbonne le 28e Juillet. »

La lettre suivante est datée également de Ratisbonne, le 17 janvier 1647, et adressée cette fois à son père. (14) Le religieux a reçu la visite de quelque marchand ou colporteur et en profite pour envoyer quelques considérations spirituelles. Le 14 septembre de la même année, il écrit de Turin, où il vient d'arriver, après un voyage qu'il décrit en termes savoureux mais qui le montrent, comme ses contemporains, plus sensible aux dangers de la montagne qu'à ses charmes. Il est passé à quelques kilomètres de chez lui, mais il n'a pas jugé bon de faire le détour par Annecy pour ne pas lasser son compagnon et arriver plus vite au but de son voyage.

« Jesus Maria

« Pax Christi

« Monsieur et Tres Honnoré Pere,

« Vous aures entendu tant par ma Sœur Religieuse Ursuline que je com... en Thonon comme par la lettre que je vous escrivist devant les basteaus de... comme j'ay esté envoyé avec l'ordonnance de N.R. Pere General d'Allemagne [en] Piedmont ou j'arrivast l'unziesme de ce moys sain et sauf Dieu loüe apres [avoir] passé la Baviere, Franconie, Pays de Tresves, Lorraine, la franche compté, Bourgoigne, une grande partie du lac de Geneve avec tout le Pays de Valet et vallé d'Auguste devant laquelle il nous a faut surmonter plusieurs Mon[tagnes] et principallement celle du Grand Sainct Bernard cheminant aussy sur [de] grands precipices et abysmes, et chemins horribles que l'armee Antique de [Hannibal] avoit faict pour passer les Alpes lesquelles maintenant nous representons... des Amphitheatres, maintenant des roches horribles a voir, ores des pier[res] fendues a la façon d'une Tour, ores

---

(14) Claudine Viallon de la Pesse était morte depuis le début d'avril 1644, son mari, Barthélemy Flocard, mourra en mars 1649.

des spelonques fort concaves, main[tenant] des murailles tres droites tres hautes et assez longues montagneuses desq[elles] quelquefois j'ay veu sortir des Torrens si a droict qu'il sembloit chose espou[vantable] bref plusieurs circumvallations qui sont asses perilleuses quand on le [doit] passer en temps des abondances des neiges. Le Bon Dieu nous at don[né] en tout ce chemin bon temps lequel moy et mon compagnon avons faict [ordinai]rement en pieds ayant tousjours demandé l'Aumosne pour nostre vivre en quelque suffisance ce que nous avons eu facilement des Religieux comme RR.PP. Jesuistes, curés autres et la plus grand part des PP. Capucins entre lesquels jusques ycy j'ay trouvé tousjours quelques uns qui ont tres bien cogneu vostre Honnorable Personne comme aussy quelque Pasteur qui avoit estudié avec Messieurs mes Freres Annecy ou je n'ay passé maintenant pour ce que plusieurs disoient estre le chemin plus difficile et plus long, ce que j'eusse faict de tres bon cœur mais comme mon Compaignon estoit de ceste inclination pour estre plustost au Cou[vent] et cela estant tres raissonnable a cause de la lassitude et le long temps qui estoit es[coulé] des nostre depart avec la commodité de gaigner le Pays par eau a scavoir du [lac] de Geneve avons pris nostre route par le Pays de Valet lequel encore qu'en [pays] de montaigne il nous at esté facile a passer par les vallées. Estant donques [arrivé] en Piedmont je m'addressa au Couvent de Thurin ou n'ayant trouvé le Supe[rieur] de ceste Province qui est maintenant en Ast j'attends maintenant de luy la com[mission] qu'il luy plaira m'assigner pour demeurer en quelque couvent du Piedmont. Cependant mon Tres Honnoré Pere je vous prie de vous estre desaggreable si je n'[ai] eu l'honneur de vostre Presence ; voulant tascher d'oresnavant correspondre p[lus] que jamais a tesmoigner les devoirs qu'un fils doibt a son Tres Ayme [Pere]. J'ay appliqué quelquefois estant sur le chemin quelques messes tant pour vo[us] que pour ma venerable Mere auxquels je me sens et recognois grands debtes de tant d'offices des soings d'une solliciteuse education saincte que vous demonstrer par parolles effects et vifs exemples. Je me recommande singul[ierement] a Messieurs mes Freres et Seurs Religieuses vous priant de m'escrire aussy par quelle voye je pourrais vous faire tenir mes lettres ce que maintenant je faict par Madame Poiencet ma seur demeurante a Miollans puis a[pres] je ne manqueray a manquer a mon devoir a vous escrire comme a mes Parents entre lesquels vous estes le Premier duquel vous scaves pour... que je suis et seray a jamais

Monsieur et Tres Honnoré Pere, etc.
De Thurin ce 14 sepbre 1647

A Monsieur
Monsieur Flocard Conseiller
de Monseigneur et President
de la Chambre de la Duché de Genevois
Annessy.

Nous reviendrons sur la mention des frères et sœurs du Père Anastase ; ne retenons pour le moment que celle de

« Madame Poiencet ma sœur demeurante a Miollans ». Il s'agit d'Antoinette-Henriette Flocard qui avait épousé Noble André-Maurice de Poencet, commissaire général de l'artillerie de Savoie, gouverneur du fort et de la vallée de Miollan. (15)

En 1649, le Père Anastase se trouve au couvent des Carmes de Chambéry d'où il écrit à l'un de ses frères, Jacques-Aimé Flocard « estudiant a Paris en la Sacré Theologie et demeurant en la rue de S.Jacques ». Né en 1624, Jacques-Aimé est le frère cadet du P. Anastase et il se trouve à Paris en même temps qu'un de ses neveux, du même âge que lui, Noble Joseph de Poencet, fils d'André-Maurice et d'Antoinette-Henriette Flocard dont nous venons de parler. Tandis que l'un étudie la théologie à la Sorbonne, l'autre étudie le droit et, à son retour en Savoie, sera nommé enseigne puis capitaine au château de Montmélian. (16) Jacques-Aimé hésite sur sa vocation et son frère l'invite à fuir le monde et à le rejoindre dans l'ordre des Carmes :

> « Je demeure tousjours a Chambery ou le nombre de nos religieus est accreu entre lequel je desirerois fort que vous y fussiés conté si le Bon Dieu vous faisoit cest honneur pour suivre ses saincts conseils et vous pourries avoir la commodite frequentant les Serviteurs de Dieu que nous avons en grand nombre a Paris les communiquant vos bons sentiments que Nostre Seigneur vous inspirera. L'amour fraternel que je vous porte tres cordiallement me faict vous dire et souhaitter cela pour ce qu'ainsy faisant vous aures occasion de vous faciliter le chemin de Paradis que l'on ne treuve que bien difficillement entre les embarrassements du monde ou sont tant de perils d'offenser la Souveraine Bonte... »

Le bon Père voudrait faire entrer le plus grand nombre possible de ses parents dans les ordres religieux. Le 24 février 1650, il écrit à son neveu Joseph de Poencet pour lui rappeler les intentions qu'il avait manifestées jadis à cet égard, ce qui ne semble pas avoir été du goût de sa mère et qui ne se réalisera pas, comme nous l'avons dit :

> « ...le malheur est que je ne recois la faveur de vos devots commandements lesquels je voudrois m'estre continués, écrit-il, vous scavez ce que je veux dire pour procurer les saincts desseins qu'avies eu avant vostre depart de la Savoye mais je me console en cela que vous estes en un pays ou ils se

---

(15) Cf. A. Dufour et F. Rabut, *Miollan prison d'Etat*. Chambéry, 1879, p. 84-87.

(16) Noble Joseph de Poencet, seigneur de Blanchard, épousera Sébastienne Favre des Charmettes, fille de Jean-Claude, chevalier au Sénat de Savoie.

peuvent aysement accomplir, neantmoins il faut prendre garde que vous ne vous laissies tromper par Madame vostre Mere en une autre Eve si elle persevere de vous en destourner ny par les honneurs que le monde vous promet, et croyes pour asseuré que si vous estes appelle de Dieu en semblable estat sainct vous feres un service tres aggreable a la Divine Bonte de ne le differer en offrant des maintenant a Dieu les premices de vostre jeunesse non pas que je vous incite en faire quelque vœu, mais bien un propos resolu avec une efficace volonte de le mettre en execution au plustost car tant plus que vous attendres vous en recevres plus d'empechements tant du monde que du diable et de la chair nos tres cruels ennemis lesquels soubs apparence de bien envoit une multitude inombrables d'ames aux enfers desquels Dieu nous delivre par sa saincte grace. »

Jacques-Aimé Flocard vient d'être reçu bachelier en théologie à la Sorbonne et le Père Anastase, en lui annonçant son prochain départ pour le couvent d'Avignon, en profite pour le presser de faire son choix :

« Vous scaurés que je m'en va dans quelques jours par l'ordre de mes Superieurs demeurer en nostre Couvent d'Avignon. Je y trouveray un de nos allies qui s'est rendu novice des nostres nomme Monsr. Bally aage de 19 ans lequel comme l'on m'escripst est plus content que jamais. J'en desirerois la mesme a vostre Tres chere Personne... vous aves finis comme je crois le cours de la Saincte Theologie c'est maintenant le temps a deliberer d'un estat de l'election duquel doibt dependre le salut eternel... »

Il nous faut attendre dix ans pour trouver une nouvelle lettre, du 6 juillet 1657, adressée par le Père Anastase à son frère Jacques-Aimé. Celui-ci a dû faire des études de droit à Paris puisqu'il est qualifié de « bachelier en Sorbonne et Docteur en Droict ». Il est rentré à Annecy depuis quelques mois et semble hésiter encore sur le choix d'une carrière, entrer dans les ordres, embrasser la profession d'avocat en Savoie ou tenter sa fortune à Paris :

« J'ay esté plusieurs sepmaines en pensee que j'aurois l'honneur de vous revoir yey si ce ne fust Annecy car je me suis tousjours persuades que vous retourneriés a Paris passant par Chambery considerant le peu de fortune qu'on se peust advancer en Savoye demeurant en l'estat seculier ou je crois vous vivre en plus d'embarras que la pauvreté tant plus regne particulierement quand l'on s'attache quelque peu a ces biens perissables, auxquels renonçants de grand cœur par une profession religieuse l'on tranche tout a coup toutes les affections que l'on y pourroit avoir ce qui est cause puis apres que l'ame sans beaucoup de difficulté peust s'envoler à Dieu son thresor avec un indicible contentement. »

Mais Jacques-Aimé garde un silence obstiné, c'est pourquoi il se fait tancer assez sévèrement par son frère dans une lettre du 20 février 1658 :

« Il faut que je vous confesse que je suis asses estonné de ce que je ne recois aucune nouvelle de vostre part apres tants de mois passez et demeurant comme j'entends Annecy des un an, je me veux persuader qu'au plustost vous me delivrerés de cest estonnement apres un si long silence, vous certifiant que ce me sera un commencement de quelque joye si j'ai l'honneur de scavoir de vous comment vous vous portés et l'estat que vous avés déterminé, et que vous caches a tous en ces quartiers jusques a vos propres freres et sœurs avec lesquels je vous souhaitte accroistre la confiance fraternelle et particulierement avec vos chers freres Religieux qui certes ne vous desirent moins que les autres que tout bon heur pour vostre personne que j'estime et que j'ayme pour les talents que Nostre Seigneur vous at donner pour vivre en grand sainct devant la Divine Majesté... »

Au début de 1663, le Père Anastase se trouve au couvent d'Arles. Il écrit à sa sœur Louise-Françoise, ursuline à Thonon, après une longue maladie, et se réjouit de la béatification de saint François de Sales survenue le 28 décembre 1661, mais dont les solennités ont été célébrées au cours de l'année 1662, notamment à Annecy, le 30 avril. (17)

« Aprcs une fascheuse et longue maladie qui me condamnoit a la mort selon le sentiment des medecins nostre cousin Flocard (18) l'Advocat me vient visiter en Arles en Provence ou est mon sejour et me trouvant entiere santé me demandast si je ne voulois escrire au pays ce que voyant estre raisonnable je n'ay voulu vous oublier pour me conjouyr dans les allegresses de l'estime que la Saincte Eglise faict de notre Venerable et Bienheureux Prelat Vostre Bien aymable et imitable Parrein ce qui nous doibt inciter a suivre les vertuz qui l'ont accompagné et conduict au Ciel ; il at dompté comme on list de luy plusieurs annees la Passion d'ire tellement qu'en sa vie on ne la veust qu'un tres doux agneau doué d'une telle mansuetude qu'en son marcher, yeux, presence parolle il ne penetrast les cœurs d'une douceur de suavite causante une paix interieure non seulement en ses subjects mais encore aux estrangers, ses Predication ses oraisons son maintien n'estoient que des tesmoignages evidents de ses tres parfaictes vertuz. Je me souviens qu'en mon enfance il m'at faict cest honneur que de m'instruire en la doctrine chrestienne avec les autres de mon aage, souventefois j'ay receu sa benediction aussy bien que des presents de devotion encore en partant du pays pour Flandres il y a quarante trois

---

(17) Cf. R. Devos, *Le pèlerinage salésien*, in Annesci, nº 10, p. 45-59.

(18) Claude Flocard, fils d'un frère de Barthélemy, reçu docteur « in utroque jure » de l'Université d'Avignon le 12 novembre 1640, il exerça la profession d'avocat à Beaucaire avant de revenir à Annecy, si nous en croyons l'acte de décès de sa femme, Marguerite Cornu. Cf. Miquet, *Les Savoyards à l'Université d'Avignon*, in « Revue Savoisienne », 1920, p. 169.

ans il escrivit a un venerable Pere Jesuiste nomme Lessius [19] mort en opinion de sainctete pour me recommander a luy, il at prophetise comme l'on m'at dict quelque chose de moy comme aussy d'une de nos sœurs ce qui est desja arrive et verifie, sa vie sa mort ses livres enfin et sa conversation authentiqué des honneurs des bienheureux nous doivent contraindre a suivre les pas de ses exemples adfin qu'en l'imitant nous venions a estre possesseurs de la gloire, de laquelle il jouyrat a l'eternité ; Dieu nous en fasse la grace. »

L'année suivante, le Père Anastase fait à Louise-Françoise l'éloge de :

> « ...nostre Sœur Françoise Agnes la Superieure des Visitandines de Mascon qui at esté plusieurs fois la Superieure Annecy laquelle at donné grande satisfaction en tout lieu ou elle s'est treuvé : elle mourust dernierement a Mascon le 19 juin de cest annee 1664... [20] »

Née à Annecy en 1618, la Mère Françoise-Agnès Flocard eut pour parrain saint François de Sales, comme nous l'avons dit :

> « Cet Homme de Dieu, écrit la Mère de Chaugy, ne trouvoit jamais sa petite Filleule entre les bras de sa Nourrisse, qu'il ne l'a marquât au front du Signe des Chrétiens, pour lui inspirer par la vertu de ce signe, cet amour ardent qu'elle a eu dans la suite de sa vie pour les maximes de l'Evangile. » [21]

Lorsqu'elle eut treize ans, ses parents la placèrent au I^er^ Monastère de la Visitation d'Annecy et la confièrent à la Mère de Chantal pour en faire une religieuse. Il n'y avait pas encore de pensionnat, comme ce sera le cas plus tard, mais les Constitutions permettaient d'accepter des petites filles présentant un espoir de vocation, à condition qu'elles porteraient un habit religieux et suivraient un règlement adapté à leur âge. [22] Françoise-Agnès semble avoir fort peu apprécié cette manière de disposer d'elle-même contre son gré : « Cependant comme elle se trouva d'un tempérament plein de feu et ennemie de la contrainte, écrit la

---

(19) Léonard Leys, dit Lessius, célèbre théologien de la Compagnie de Jésus, né près d'Anvers en 1554, professeur de théologie à Louvain où il mourut le 15 janvier 1623. Il prit une part importante aux discussions sur la grâce efficace et la prédestination. La lettre dans laquelle saint François de Sales recommandait à Lessius le P. Anastase de Saint-Vincent ne nous est pas parvenue. Par contre nous en possédons une autre, du 26 août 1618, où le saint témoigne au savant jésuite tout le bien qu'il pensait de ses ouvrages. Cf. *Œuvres*, t. XIII, p. 271-274.

(20) *Année sainte de la Visitation Sainte-Marie*, Annecy, 1867, t. VI, p. 429-448.

(21) F.-M. de CHAUGY, *op. cit.*, p. 332.

(22) « On ne pourra recevoir les jeunes filles en la mayson qu'elles n'ayent au moins dix ou douze ans, et n'en pourra on recevoir que troys a la foys, et de celles qui ont quelqu'inclination, ou au moins auxquelles les parents desirent qu'on donne bonne inclination d'estre Religieuses ». *Règles et Constitutions de la Visitation* in Saint François de SALES, *Œuvres*, t. XXV, p. 254. Cet article a été supprimé de la rédaction définitive des *Constitutions*, mais il a été inséré dans le *Coutumier*, art. V, avec des prescriptions plus détaillées.

Mère de Chaugy, elle ne se rendit point d'abord aux attraits de la Grace. On avoit beau lui étaler les avantages de la vie retirée, son cœur lui faisoit un portrait du monde bien plus agréable ; et sans trop voir les conséquences du choix qu'elle formoit, elle étoit fort resolüe de s'atacher à celui-ci, quelque risque qu'y pût courir son salut... Ce fut à cette Demoiselle, qui n'étoit âgée que de treize ans, une espece de supplice, que l'obéissance aveugle qu'on exigea d'elle en cette rencontre. Pour en adoucir l'amertume, elle alla à l'Eglise ; et se prosternant devant le Tombeau de Saint François de Sales, elle répandit quantité de larmes, priant Dieu de changer sa volonté, qui n'étoit nullement disposée au sacrifice qu'on lui proposoit ; et comme elle continuoit de faire cette priere, il lui sembla que le Saint Fondateur lui disoit intérieurement ces paroles : « Ma Fille, quand « vous fûtes presentée au Batême, vous aviez la capacité « de recevoir le sacrement, mais vous n'aviez ni la puissan- « ce de le demander, ni le désir de le recevoir ; la Divine « Bonté se contenta de la Foi, du désir et de la demande « de vos Parens. La Religion est en quelque maniere un « second Batême : Vous n'avez ni le désir, ni la force de « demander vôtre vocation ; mais vous avez la capacité de « la recevoir. » [23] Françoise-Agnès Flocard se résigna donc, s'habitua et fit mieux, elle devint une fervente novice qui prit l'habit le 14 août 1633, à quinze ans, puis une sainte religieuse. Douée d'un esprit pratique, elle fut chargée spécialement de surveiller la construction de l'église du I^er^ Monastère. [24] Puis sa ferveur et son intelligence la firent juger digne de conduire les novices. Elle fut ensuite élue supérieure du I^er^ Monastère d'Annecy, en 1653, puis du second, en 1656, enfin de la Visitation de Mâcon, en 1662, où elle mourut, le 18 juin 1664, après vingt-neuf ans de profession.

Les hésitations de Jacques-Aimé Flocard semblent avoir causé des soucis à sa famille. Le 17 avril 1668, le Père Anastase lui écrit :

> « Peut estre que des ce temps vous aures changés de condition et d'estat comme souhaittoient plusieurs de nos Parents et particulierement nostre Sœur Visitandine Supe-

(23) F.-M. de Chaugy, *op. cit.*, p. 332-333.
(24) *Ib.*, p. 335.

rieure jadis du Monastere de Mascon laquelle en ses lettres m'en tesmoignoit quelque ressentiment scachant la capacité que vous aves pour le public et la gloire de Dieu de quoy je m'en suis resjouy vous estes maintenant en un aage qui vous en devroit faire ressentir les proffits les dix ou douze annees d'estude que vous aves employe en ceste si celebre Universite de la Sorbonne m'en donnent des gajes et arrhes de vostre capacite avec les bonnes mœurs desquels vous estes doüez, pourquoy je vous prie de ne cacher pas le talent que Dieu vous a donne autrement vous en rendres grand conte... »

Pourtant, cette même année 1668, Jacques-Aimé, alors âgé de 44 ans, épousait Marie Duret qui en avait 34. (25) Mit-il le Père Anastase au courant de sa décision ? On peut en douter, car dans une première lettre du 31 octobre 1669 ce dernier ne fait pas mention du mariage de son frère et, dans une seconde du 28 novembre 1670, il écrit :

« Il me semble qu'il y aye plus d'une Annee des que je n'ay eu l'honneur de recevoir quelcune de vos desirees lettres. Je crois qu'il sera arrivé à la maison beaucoup de changement des la mort de nostre Frere Fiscal et Madame sa femme. Je scaurois de bon cœur ou demeurent nos chers nepveus et niepces ou Monsieur Allois et son ayme Fils Francois que je sallue tres tous en Dieu, quels aages en quelles conditions et quels estats ils sont comme aussy les fils de Monsieur de la Pesse de Monsieur Conflens (26), de Puencet et de la Mente de nostre Sœur la religieuse Bernardine (27) qui se trouve comme je crois en Tonon et autres de nos cognoissance et particulierement de vostre Honnorable Personne que je souhaites veritablement estre un grand sainct. »

François-Antoine Flocard, frère de Jacques-Aimé et du Père Anastase, avocat fiscal à la judicature mage de Genevois, était mort depuis le 3 novembre 1666, et sa femme, Jeanne Allois, venait de le suivre dans la tombe. (28) Ils avaient eu douze enfants dont cinq au moins survivaient et se trouvaient confiés à la charge de leur grand-père maternel. Parmi les fils de M. de la Pesse, le plus en vue sera

---

(25) « 30 nov. 1668. Ont reçu la benediction nuptiale dans Saint-Maurice présent Spectable Benoit Garbillon et Claude-Antoine Duret advocats. Spectable Jaques Aymé Floccard et honorable Marie Duret tous deux bourgeois, après avoir estés dispensés des bans ordinaires par le vicaire general Richard », Registre paroissial de Saint-Maurice. Notes généalogiques communiquées par M. Jacques Domenjoud.

(26) Claude-Antoine ou Antoine de Boëge de Conflens, fils posthume de Noble Antoine et de sa seconde femme Jeanne-Aimée de Mouxy, baptisé le 10 mars 1637, il épousa Françoise de l'Alée. Cf. A. de Foras, *op. cit.*, t. I, p. 237.

(27) Le P. Anastase aura écrit Bernardine pour Ursuline, car il s'agit sans doute de Louise-Françoise.

(28) François-Antoine Flocard, fils de Barthélemy et de Claudine Viallon de la Pesse, né à Annecy le 14 mai 1626, enterré à Saint-Dominique le 3 novembre 1666. Il avait fait ses études de droit au collège Saint-Nicolas d'Avignon. Cf. Miquet, *Le collège Saint-Nicolas d'Annecy en Avignon*, in « Revue Savoisienne », 1918, p. 130.

Noble François Viallon de la Pesse, qu'il ne faut pas confondre avec son père. Maître auditeur à la Chambre des comptes et avocat patrimonial deça les monts (1660), il épousa une nièce de saint François de Sales, Claudine de Cornillon, fille de Noble Melchior et de Gaspard de Sales. Après la mort de sa femme survenue vers 1651, il se fit ordonner prêtre tout en gardant ses charges. (29) Nous avons déjà fait connaissance avec Noble Joseph de Poencet ; on ne sait rien de bien précis de ses trois autres frères. Quant à Monsieur de la Mente, il s'agit du beau-frère du précédent, Charles-Hyacinthe de Saluces, comte de la Mente, capitaine au château de Montmélian, qui avait épousé Claudine-Agnès de Poencet. Dans une lettre du 26 juillet 1671, le Père Anastase lui donne des conseils pour l'éducation de son fils.

C'est seulement dans une lettre du 7 mars 1671 que le Père Anastase fait mention du mariage de son frère Jacques-Aimé. Il se réjouit de voir ses nièces, les filles de François-Antoine Flocard, en pension dans des monastères :

> « ...Je loue grandement Monsieur Allois leur grand Pere de son heureuse conduitte touchant nos niepces, vrayement selon mon sentiment je ne scay pas qu'il se pouvoit mieux faire que les mettre comme il at faict en pension dans divers monasteres ou ils apprennent la pieté et la vertu, la elles pourront cognoistre plus facilement le parti que selon Dieu elles voudront eslire : je souhaitterois neantmoins que ce fust avec entiere liberté soit l'estat de mariage soit l'estat Religieux, et qu'elles ne soient aucunement pressés par le respect des Parents, mais que cela se fasse avec une syncere volonté de servir Dieu et faire son salut ou il sera plus convenable comme je ne doubte pas que vostre Honnorable Personne aura faict quant a l'eslection du Sainct Mariage que vous avés contracté, et que je respecte comme institué de Dieu a l'imitation de Nostre Grand Sainct Francois de Sales (qui affectionnoit bien nostre maison), pour servir a la conservation du monde ; a la propagation de leur espece, et ainsy pour s'entreayder l'un l'autre dans les difficultés de la vie et vivre en la societe de la vraye religion, de bonnes mœurs et de travaux en l'éducation instruction et education des enfants a ce qu'ils remplissent un jour le ciel et contribuent a la gloire immortelle de Dieu qui est la derniere fin du mariage dans lequel plusieurs Saincts et Sainctes ont operé leur salut, c'est pourquoy un scavant et pieux personnage disoit que c'est une societe saincte et sanctifiante et un ayde et un instrument de sanctification, en effect il retranche plusieurs occasions mauvaises qui sont un notable piege de la saincteté,

(29) C.-M. Rebord et A. Gavard, *Dictionnaire du clergé séculier et régulier du diocèse de Genève-Annecy dès 1535 à nos jours*, Bourg, 1920, p. 779.

> et assujettit a plusieurs charges, et difficultés lesquelles demandent beaucoup de perfections pour s'en demesler convenablement. Je n'en dict pas davantage a une personne docte comme vous qui l'avés contracté avec un veritable sentiment de religion avec Madame Duret vostre tres Honnorable compagne digne de vostre eslection et qui at honnoré nostre Parenté me faisant participant de la sienne... »

La lettre se termine par la mention de divers Annéciens, anciens amis d'enfance du Père Anastase, parents ou amis de sa famille, et un post-scriptum signale un carme savoyard qui exerça des charges importantes dans son ordre :

> « ...Le Très Reverend Pere Arpiaud (30) et sa saincte communauté comme aussi Monsieur Foege et Monsieur Chappuis et Monsieur Machet (31) et autres alliés et voisins comme Madame Pernet Madame la Marchiande Monsr. Pergo (Mons. de Boege) et autres de mon ancienne cognoissance que je quittast l'anne 1620 il y aura presque 50 ans quand je m'en allast en Flandres pour estudier a Louvain ou j'eust ce grand bonheur d'estre appelé en nostre Ste Religion 1624, le 24 janvier ou j'ay vescu avec mon tres grand contentement jusques a la presente de 71 qui peut estre sera la derniere...
>
> « Je prist le S. habit de nostre Sacré Ordre ayant pour mon maistre spirituel le Reverend Pere Jacques de Ste Terese Savoyard Frere Aisné des Monsieur Pernet mort à Rome avec opinion de saincteté qui me dict passant par Chambery qu'il avoit donné la Ste Profession a 300 et 20 religieux ayant esté Superieur et Maistre des Novices environ trente ans. Il at esté vicaire general aux Indes en Perse en Flandre Burgoigne Italie Superieur en Rome en divers lieux d'Italie et mort Deffiniteur du General Chapitre. » (32)

Après quinze ans de résidence au couvent d'Arles, le Père Anastase rejoignit celui de Marseille à l'Ascension 1671. Il se préoccupe alors de l'avenir de ses nièces, surtout des filles de son frère François-Antoine, le défunt avocat fiscal. Il les verrait volontiers religieuses, mais il se pose

---

(30) Cf. p. 191.

(31) Il s'agit sans doute de Me Jean-Michel Fège, procureur domanial, Me Jean Chappuis, trésorier, et Spectable François Machet, lequel épousa une Flocard. Archives départementales de la Savoie, A.S. 1598 : Dénombrement de la ville et mandement d'Annecy en 1635.

(32) Jacques Pernet, né à Annecy le 20 mars 1594, d'une famille d'avocats, fit ses études à l'Université de Louvain et entra dans l'ordre des Carmes où il prit le nom de Jacques de Sainte-Thérèse. Agrégé à la province romaine, il fut envoyé à la mission de Perse, en 1634, où il devint vicaire général de son ordre et visiteur des Missions d'Orient. En 1636, il passa aux Indes puis revint en Perse où il fut élu prieur du couvent d'Ispahan (1638-1640). Revenu à Rome pour le chapitre général de 1642, il fut nommé maître des novices puis élu prieur du couvent de la B.V.M. de Scala à Rome. Envoyé à la mission de Madagascar, en 1647, il fut rappelé à Rome pour devenir Définiteur général de l'ordre (1656-1659). Il mourut dans la ville éternelle le 14 octobre 1664. Cf. Ambrosius a S. Teresia O.C.D., *Nomenclator Missionarum Ordinis Carmelitarum Discalceatorum* (1582-1942), in *Analecta O.C.D.*, juil.-déc. 1942, et *Monumenta Missionaria Carmelitana*, in *Analecta* O.C.D., janv.-déc. 1948, p. 275, 285 et 293.

une question délicate, celle de la dot, c'est pourquoi il suggère que le grand-père Allois fasse un geste généreux en la circonstance :

> « ...Je m'estonnerois asses si pour ce deffaut de quelque suffisant dot elles estoient retardés a ce faire (entrer en religion) Monsieur Allois que Dieu benisse tousjours et que (je) sallue cordialement qui est leur grand Pere comme il est asses commode et qui tesmoigne tant d'affections pour nos niepces ne refusera pas a donner ces dot competens pour ses petittes filles lesquelles seroient puis apres obligez de se resouvenir continuellement de luy devant Dieu en leurs sainctes prieres m'asseurant que si elles sont appelles de Dieu a se rendre religieuses qu'il ne pourroit pour elles faire un plus grand service pour les secourir a ce besoing... »

Le 3 novembre de cette même année 1671, le Père Anastase signale à son frère Jacques-Aimé un autre carme originaire d'Annecy, le Père Jean-Chrysostome de Saint-Paul, vicaire général de tout l'ordre, après avoir été dans le siècle professeur de droit à Toulouse. (33) Il appartenait à la famille Ribitel et son frère avait épousé la sœur de Marie Duret, femme de Jacques-Aimé Flocard. Il est fait mention également dans cette lettre de « nostre cousine de la Pesse la Supérieure ». Il s'agit de François-Angélique Viallon de la Pesse, fille de François et de Henriette Flocard. Elle était alors supérieure du second Monastère de la Visitation d'Annecy, mais elle est surtout connue comme miraculée de saint François de Sales. Elle se trouvait chez ses grands-parents, Antoine de Boëge de Conflans et Françoise Crassus, le 28 avril 1623, lorsqu'elle tomba dans le Thiou et se noya. Elle aurait été ramenée à la vie par l'intercession de saint François de Sales à la suite d'un vœu de sa mère. (34) Son neveu, dont parle la même lettre, est François-Joseph de la Pesse (1648-1684) qui étudiait alors la théologie en Avignon. Il sera ordonné prêtre en 1673, deviendra chanoine de la cathédrale et curé de Vallières. (35)

---

(33) Le R.P. Jean-Chrysostome de Saint-Paul (Jean Ribitel), de la province d'Aquitaine de l'ordre des Carmes, fut élu 23e préposé général de la Congrégation d'Italie, le 14 avril 1674. Elu définiteur général au XXIe Chapitre général à Rome, en 1665, réélu en 1671, il devint vicaire général de l'Ordre en 1674. Il mourut à Paris, au cours d'une visite générale, le 13 août 1676, à 59 ans. Cf. P. Bartholomaei a S.Angelo et P.-F. Henrici M. a SS.Sacramento, *Collectio scriptorum O.C.D. utriusque congregationis et sexus*, p. 326, n° 86, et P. Ambrosius a S. Teresia, *Elencus Superiorum generalium Congregationis Italicæ O.C.D.*, in *Analecta* O.C.D., janv.-mars 1936, p. 21. Ces renseignements, ainsi que ceux de la note précédente nous ont été aimablement communiqués par le R.P. Joseph Baudry O.C.D.

(34) Françoise-Angélique Viallon de la Pesse entra au premier Monastère de la Visitation d'Annecy, le 21 décembre 1632, et prononça ses vœux le 12 février 1634. Elle fut supérieure des Visitations d'Agen, Saint-Amour, Annecy IIond (1668-1671) et mourut dans son monastère de profession, le 2 septembre 1673, à 59 ans. Cf. *Année sainte*, op. cit., t. IX, p. 22-38.

(35) C.-M. Rebord et A. Gavard, *op. cit.*, p. 779.

« Des les bonnes nouvelles que vous me donnastes de vostre sainct et Honnorable mariage avec la troisiesme fille de Monsieur Duret laquelle at pour sa premiere Sœur la velve de Monsieur Ribitel qui at un sien Frere dans nostre Congregation j'ay voulu me conjouyr avec luy de ceste alliance vostre pourtant et luy escrivit a Rome et luy fist le recit de l'honneur que nostre maison avoit receu de ceux qui luy appartenoit il ne manqua pas de me repondre de Rome a moy qui suis avec tous nos religieux son sujet puisqu'il est faict Vicaire General de toutte nostre Religion il s'appelle en Religion Pere Jean Chrysostome de S.Paul autrefois Mr. Ribitel lequel at enseigné estant seculier en Tholose les loix et en Religion plusieurs cours de Theologie ayant este plusieurs fois Superieur en l'aquitaine et la Guienne... je presente mes humbles recommendations a nostre Cousine de la Pesse la Superieure son Nepveu qui est en Avignon se porte bien et est en grande peine si elle est survivante pour avoir esté si longtemps malade. »

Dans la lettre suivante, du 19 novembre 1671, il est à nouveau fait mention d'un Annécien, mais qui a laissé cette fois un nom dans sa ville natale, le barnabite Dom Maurice Arpaud, supérieur du collège Chappuisien et biographe de Dom Juste Guérin, lui-même premier économe barnabite du collège et évêque de Genève de 1639 à 1645. [36] Dom Maurice est sans doute le fils de Claude-Nicolas Arpaud, avocat fiscal puis juge mage du Genevois de 1610 à 1639, qui fit en cette qualité, au mois de janvier 1623, l'ouverture du testament de Saint François de Sales. [37] Dans la même lettre il est question de la maladie de « Monsieur d'Ansenie », Jules Flocard, qui n'allait pas tarder à mourir, [38] et de l'avenir de ses filles ainsi que de celles de défunt François-Antoine Flocard :

« Je vous remercie que vous aves faict tenir la lettre que j'envoyés au R.P. Arpaud que je sallue cordiallement nous avons esté grands camarades je l'ay suivy aux escholes dans le College d'Annessy jusques en Rhetorique ou je le quittast pour aller estudier en Flandres. Je suis marry de notre Cousine de la Pesse qui est tousjours malade. J'espere que N.S. la fera grande saincte et certes c'est ordinairement par les travaux et maladies que on avance beaucoup en la perfection quand ils sont soufferts de bon cœur. Monsieur d'Ansenie nostre Honnorable Frere advancera par ce moyen et se disposera plus facilement a la venue du Seigneur qui souhaitte plus beaucoup que nous nostre salut. Je souhaitterois bien a ses filles qu'elles se rendissent grandes Servantes de Dieu en

(36) Dom Maurice ARPAUD, *La Vie de Mgr D. Juste Guérin religieux barnabite de la Congrégation de sainct Paul, Evesque et Prince de Geneve*. Annecy, par J. Le Cler, Imprimeur de S.A.R., MDCXXVIII.

(37) Saint François de SALES, *Œuvres*, t. XIV, p. 340, n. 2.

(38) Dans une lettre du 23 octobre 1673, le P. Anastase parle de « feu Monsieur nostre Frere d'Anseny ».

quelque Saincte Religion, j'avois escripst a l'aisné de nostre frere l'advocat pour ce subject mais comme je craignois que par des respects humains elle me voulust contenter en cela et que peust estre cela peust estre la troubleroit j'ay rompu un feillet entier ou je l'incitois par beaucoup de motif a estre religieuse pour avoir creu que cela estoit meilleur de le laisser a la Providence Divine. Quand a sa Sœur la Francon (39) je tiens ycy une lettre sienne par laquelle elle demande instament a Nostre Cousine pour estre recueue vous priant de solliciter Monsieur son Grand Pere a qui nostre maison a tant d'obligation de luy donner son dot qui est necessaire absolument a des religieuses. »

Dans une lettre non datée, mais qui doit être de 1673, le Père Anastase fait l'éloge de sa cousine, la Mère Françoise-Angélique Viallon de la Pesse, récemment décédée :

« Quand a nostre Cousine de la Pesse decede derniere-ment j'en ay eu auparavant la cognoissance par la Rde Mere Emanuelle de Montouz (40) qui prist la peine de m'en escrire avec une veritable eloge d'une predestiné ainsy que je le crois pour avoir endure tant de maladies et plusieurs annes avec une indicible patience et resignation. Je garde plusieurs de ses lettres pour des reliques. »

Il est question également, dans cette lettre, des enfants de François-Antoine et de Jules Flocard, notamment d'un fils de ce dernier alors régent au collège :

« Je me resjouy des talents que Nostre Dieu a donné a touttes nos niepces tant de feu Messieurs nos Freres l'Advocat et de Mr d'Anseny ayant compassion de ses filles si bien neës pour tant de proces que l'on sollicite contre elles et leur frere nostre tres recommendable Nepveu (41)... lequel estant si aggé je souhaitterois qu'il s'employast en quelque autre exercice (que des basses classes) digne de sa condition et je vois certes que vous en aves juste raison selon que vous m'escrives vous suppliant de le servir de Pere en ayant grand soing de tascher qu'il ne se desbauche vivant continuellement en la crainte de Dieu et observance amoureuse de ses saincts commandements, ne frequentant point les mauvaises compagnies mais les predications exhortations sainctes et catechismes et les devotions envers Nostre Dame luy disant journellement son chappelet et n'obliant de lire tous les jours quelque douzaines de ligne de quelque livre devot et encor de n'estre jamais oysif, mais appliqué a quelque bonne œuvre. »

Ce texte est particulièrement intéressant car il montre le règlement spirituel qu'on pouvait proposer alors à un jeune laïc, il peut sembler bien chargé et bien austère, mais il n'avait sans doute rien d'extraordinaire dans les milieux dévots de l'époque.

---

(39) Françoise-Agnès Flocard qui prit l'habit, le 7 juin 1676, au premier Monastère de la Visitation d'Annecy et qu'il ne faut pas confondre avec sa tante.

(40) Mère Philiberte-Emmanuelle de Monthoux, fille de Janus, seigneur du Barioz, et de Marie de Rochette, fut supérieure à Blois, puis à Annecy.

(41) Il s'agit sans doute d'un autre Jacques-Aimé, fils de Jules Flocard.

Le post-scriptum d'une lettre du 14 février 1674 nous apprend la mort de Marie Duret, survenue au début janvier :

« Apres avoir escripst les presentes je viens de recevoir nouvelles de l'heureuse mort de Madame vostre femme et ma bien aymable Sœur en Dieu... »

La lettre elle-même renouvelle les inquiétudes du Père Anastase au sujet du neveu dont nous venons de parler et donne de bonnes nouvelles de François-Joseph de la Pesse :

« Je vous recommande aussy nostre Nepveu de la Pesse Prestre qui estudie en Theologie a Avignon qui y vist fort exemplairement. J'espere de luy qu'il imitera son Sainct Oncle St François de Sales. » (42)

Dans une lettre d'octobre 1674 à sa sœur Louise-Françoise Flocard, ursuline à Thonon, le Père Anastase parle de sa fin prochaine et évoque pour terminer le souvenir de :

« ...Nostre Tres Sainct François de Sales vostre Sainct Parrain que j'honnore entre les autres pour l'avoir veu en luy plusieurs marques de saincteté et en mon bas aage et qui m'a enseigne la doctrine chestienne m'at enroollé dans le S. Clericat et donné le sacrement de Confirmation. »

La dernière lettre du Père Anastase que nous ayons conservée n'est pas datée, mais il faut la situer vraisemblablement entre 1674 et 1676. (43) Elle revient une fois encore sur la question de l'avenir de ses nièces. Le grand-père Allois ne semblant pas décidé à délier sa bourse, le Père Anastase suggère à son frère Jacques-Aimé d'entrer dans les ordres ou même de se faire religieux, ce qui lui permettrait de doter ses nièces :

« Je souhaitterois bien que nos cheres Niepces fussent touttes loges en des sainctes maisons profitables au salut de leurs Ames et principallement a la gloire de Dieu elles sont avances en l'aage il leur seroit besoing d'un bon Directeur semblable au R.P. Arpaud qui affectionne tant nostre maison. Il faudroit que Monsieur leur Grand Pere peust et y voulust plus y contribuer. Si Nostre Seigneur vous appelle a l'estat ecclesiastique, ou autre, j'espere qu'ayant quelque canonicat vous leurs ferés part de vos biens patrimoniaux qui pourront suppleer puisque vous n'estes pas si embarrassés dans le monde ou bien si dans un estat Religieux vous le pourrés encor mieux l'accomplir puisqu'il vous faudroit quitter tout... Je sallue en Dieu nos cheres Niepces la Francon, Anne Marie, Jeanne Aymé, Constance auxquelles j'escrivist il y a quelques sepmaines comme a Mesdemoyselles mes Niepces d'Anseny... »

---

(42) François-Joseph Viallon de la Pesse était petit-neveu de saint François de Sales par sa mère, Claudine de Cornillon, fille de Gasparde de Sales.

(43) C'est-à-dire avant l'entrée en religion de Françoise-Agnès Flocard.

La proposition n'avait rien d'invraisemblable, car il n'était pas rare alors de voir de vénérables pères de famille entrer dans les ordres après la mort de leur épouse ; nous avons cité l'exemple de François Viallon de la Pesse, le maître auditeur à la Chambre des comptes, et il y en eut bien d'autres. (44) Jacques-Aimé Flocard avait-il l'intention de réaliser dans son âge mur ce qu'il n'avait pu se décider à faire dans sa jeunesse ? S'il eut réellement ce projet, la mort ne lui laissa sans doute pas le temps de l'exécuter. Finalement deux des filles de François-Antoine Flocard et de Jeanne Allois entrèrent à la Visitation d'Annecy : Françoise-Agnès qui prit l'habit, le 7 juin 1676, à 18 ans, et Jeanne-Aimée qui fit de même l'année suivante, le 2 mai 1677, à 16 ans. (45)

Cette correspondance nous permet de connaître un peu mieux la mentalité et la vie religieuse d'une famille bourgeoise d'Annecy au XVII[e] siècle. Sans doute, elle a l'inconvénient de procéder d'une source unique, un religieux contemplatif, et il ne faut pas en conclure trop vite que tous ses correspondants étaient spirituellement sur la même longueur d'ondes que lui. Il n'en reste pas moins que ces lettres nous montrent l'influence profonde qu'exerça Saint François de Sales sur un certain nombre de familles à la vie intime desquelles il se mêla étroitement. Ce rayonnement se perpétua assez longtemps par la voie des traditions familiales. Nous voyons ici, dans le cas des Flocard, combien son souvenir était encore proche et vivant plus de cinquante ans après sa mort. Cette correspondance révèle également l'atmosphère de foi profonde, de dévotion austère dans laquelle vivaient ces familles de robe, qui semblent bien avoir constitué un milieu de choix pour la diffusion du salésianisme, c'est-à-dire aussi d'une manière plus générale de la réforme catholique dans l'esprit du concile de Trente, comme pour le recrutement des ordres religieux et, en ce qui nous intéresse spécialement, de la Visitation.

Roger DEVOS.

---

(44) Ce fut le cas de quelques-uns des pères des premières visitandines d'Annecy, outre François Viallon de la Pesse, citons Jacques Vincent de la Croix de Fésigny, que saint François de Sales lui-même prépara au sacerdoce, Claude de Blonay, ami de vieille date du saint, François de Pingon, etc.

(45) Sur Jeanne-Aimée Flocard, cf. *Année sainte*, t. II, p. 155-163. Elle fut supérieure des Visitations de Crest, Strasbourg, Saint-Marcellin, Embrun, Chalon-sur-Saône, et mourut au premier monastère d'Annecy, le 6 février 1733, à 72 ans.

Les rapports entre le Valais et la vallée du Haut-Giffre (*)

Durant plusieurs siècles, les documents soulignent les luttes qui opposèrent nos deux pays, luttes qui n'étaient, hélas ! que la conséquence du conflit permanent mettant aux prises la Maison de Savoie avec les patriotes valaisans. Le Faucigny vient de passer sous la domination du Comte Vert et, déjà, les habitants doivent faire la guerre dans le Valais au profit des nouveau maîtres. C'est en 1384 : le châtelain de Samoëns fait inscrire sur ses comptes des lignes banales en apparence, mais si douloureuses dans l'histoire du Valais : n'évoquent-elles pas l'arrivée sur le siège de Sion, d'Edouard de Savoie, parent d'Amédée VI, sa politique éminemment savoyarde, l'insurrection des communes, la terrible répression, la mise à sac et l'incendie de Sion, bref, la capitulation du 30 août 1384, ratifiée par le Chapitre de Sion. Les comptes de la châtellenie portent l'indication des sommes dues aux chefs de troupes : Guillaume de Lucinges et Pierre Josserand, « temporis quo cum equis et armis domino servierunt in partibus Vallesii contra rebelles Vallesii in anno subscripto facto super prœdicto computo, per Petrum Vicini de Conflete clericum domini in exercitue Sedunensi die 29 mensis augusti anno 1384, videlicet quadraginta florinorum auri p.p... Petrus Vicini. » — Pour le temps où ils servirent leur seigneur avec armes et montures en Valais contre les rebelles du Valais, l'année susdite, et d'après le compte mentionné par Pierre Vicini de Conflet (?), clerc du seigneur dans l'armée sédunoise, à la date du 29 août 1384, à savoir la somme de 40 florins d'or petit poids. »

L'historien de Samoëns, Tavernier, fait preuve d'optimisme en mentionnant l'annexion du Faucigny à la Savoie : « Un bon résultat de cette incorporation, c'est l'améliora-

(*) Communication présentée par le chanoine Dechavassine à Evian, le 23 juin 1954, lors de la 60e assemblée de la Société d'Histoire du Valais romand.

tion des rapports de commerce et de bon voisinage avec les vallées limitrophes, spécialement avec la vallée d'Aulps et, par le col de Couz, avec le val d'Illiez et le Chablais-Valais. »

Comme nous le verrons, cette unité de pouvoir civil a certainement favorisé l'émigration. De fait, la petite bourgade de Samoëns va sortir de son obscurité; à côté des de Lucinges, déjà seigneurs de l'endroit, viennent se fixer comme châtelains, les puissants seigneurs de Menthon. Samoëns est chef-lieu de mandement; bientôt, on lui octroie marché et premières franchises. Une famille du pays surtout va s'élever par ses mérites, dans les faveurs du prince: la famille de Lestelley. Jean de Lestelley est secrétaire ducal et procureur fiscal de Savoie; il est l'homme de confiance du duc comme en fait foi cette pièce du 29 avril 1455: « Louis, duc de Savoie, considérant les louables et loyaux services que Jean de Lestelley, notre cher secrétaire, nous a rendus à nous et à notre illustre père, soit en qualité de secrétaire, soit dans les ambassades et autres affaires ardues... » Aimon de Lestelley, son proche parent, est d'autre part, à Genève, commissaire du prince-évêque.

Cette digression n'est pas inutile pour éclairer le tragique destin dont Samoëns va être la victime. En cette année 1475, la guerre éclate entre Suisses et Bourguignons; la duchesse Yolande de Savoie prend parti pour Charles le Téméraire. Cette politique se solde par le désastre de la Planta, l'occupation du Bas-Valais et du Chablais par les Valaisans. Au printemps 1476, c'est la grande revanche et, pour échapper au pillage, à l'incendie, Abondance, Thonon, etc., doivent fournir de fortes contributions de guerre. Samoëns envahi à son tour, ne put-il satisfaire aux exigences du vainqueur ? En tout cas, le 11 juin 1476, après des scènes de violence et de saccage, tout le bourg était la proie de flammes. Près d'un siècle plus tard, les syndics narrent, dans une requête au prince, l'événement comme suit: « laquelle ville est aussi proche et contiguë aux terres des Valleysiens, l'ennemi de toute ancienneté de notre ville de Samoëns, comme iceux Valleysiens le prouvèrent: le mardy avant la fête de l'Eucharistie 1476, iceux Valleysiens vinrent à Samoen en armes, pillèrent et brûlèrent notre ville, chasteau, église, halle et marché, chose qui fut aux habitants grandement préjudiciable pour avoir esté notre ville

inhabitable longtemps après, pour n'avoir eu moyen, nos dits sujets y vivre et résider, à l'occasion de quoy encore cessa et discontinua ledit marché, foires, bourgeoisie et privilèges d'icelle ville jusque dès peu de temps. » (Charte des franchises de 1562).

Il se peut que Samoëns ait subi un sort identique à celui de ce pays de Vaud favorisé des faveurs du duc Charles dès 1484, huit ans après le désastre: « Dans la guerre de Teutons et Valaisans contre notre insigne Maison de Savoie, à l'occasion de laquelle les hommes de cette commune de la Tour de Peil furent en grande majorité massacrés, leurs maisons incendiées, leurs biens pillés et emportés. » (Texte des Franchises).

Quoi qu'il en soit, un silence plane sur les annales de la bourgade de Samoëns et l'année 1476 n'est pas mentionnée au compte des châtelains. Elle laissa dans la population une longue amertume. Ainsi, en 1602, le bourg obtient du duc la faculté d'ériger une société de tir; pour avoir cette faveur, voici l'argument invoqué: « Il est plus séant à la jeunesse de s'exercer aux armes que de se livrer aux jeux illicites. D'ailleurs, nous sommes limitrophes des Vallaisans avec qui nous avons eu autrefois de grandes querelles. » La Collégiale fondée par bulle de Grégoire XIII, en 1575, pour garantir la région de la contagion bernoise, manque de revenus suffisants pour faire vivre ses dix chanoines. On s'adresse à Rome pour demander l'union de diverses cures.

Devant l'enquêteur pontifical venu s'informer, les syndics mettent en avant l'argument traditionnel: « Si nous ne pouvons pas faire vivre nos chanoines, nous serons la risée de nos voisins, d'où s'ensuyvront grand dommage spirituel des habitants de Samoing et moqueries tant des hérétiques de Genève que des Valleysiens avec lesquels ils confinent. »

En somme, collégiale, privilèges et franchises du XVI[e] siècle, sont fondés, en partie, sur le voisinage que les notables de Samoëns dépeignent en haut lieu sous un jour assez peu sympathique. En voici une preuve encore dans les célèbres franchises octroyées par Jacques de Savoie-Nemours: « laquelle ville est contiguë aux terres des Valleysiens... il est requis à nos sujets de supporter grandes charges et frais tant pour leur défense contre les torrents

que pour la garde du passage nommé Goleyze, clef du pays de Faucigny, en ce lieu limitrophe de Samoën et Valley et aussi pour les querelles et fâcheries ordinaires qu'ils ont eu et ont avec lesdits Valleysiens pour le regard des montagnes et communes dudit Samoën, que les gens du Valley s'efforcent d'usurper journellement, malgré la défense faicte... lesquelles charges leur seraient impossibles à supporter et feraient qu'ils ne pourraient vivre audit lieu et ville pour être icelle et stérile et pauvre, hors des moyens de commodités et trafics pour n'avoir ouverture aucune ressortissante à aucun autre pays, n'ayant aucun passage profitable, sinon ledit passage de Golleyze, dommageable comme il est dit et estant, tous citoyens y venant et fréquentant, contraints s'en retourner par le même lieu qu'ils y sont entrés, étant icelle ville sise en coin du pays, si ce n'était par notre moyen et aide. »

Ce texte précieux nous éclaire sur le trafic qui se faisait jadis entre Haut-Giffre et Valais et sur l'importance des deux cols à franchir. Le col de la Golès, à 1 671 m, regarde son voisin, le col de Coux, qui est à 1 927 m ; il est au point de partage des eaux de la Dranse et du Giffre. Il était jadis garni d'arbres pour servir de barrière contre le Valais. « Sont réservés les bois de la Golleyze et de Nion pour la garde de ces passages », nous dit un albergement de 1317.

Il y avait au col de Couz un péage et un hospice. Les archives de la Chartreuse de Mélan, près Taninges, mentionnent les « contracts appartenant aux chapelles tant du Berrosa que de l'hospital sur Couz, sous le vocable de Saint-Pierre, avec deux rôles de désignation de ces contracts au nombre de treize. » L'historien Gonthier fait erreur quand il signale le transfert de l'hôpital en 1481, près du bourg. Hospice et chapelle de Couz furent ruinés en 1476 ; en 1468, on avait érigé cette chapelle de Couz fondée par la famille Cornut ; le premier recteur avait été Pierre Cornut, religieux de Sixt. Mais la guerre, huit ans après, avait tout rasé. Un document de 1481, des archives de Genève (Registre des homologations) porte : « La chapelle fondée sur le col de Couz est transférée sur la place publique du Bérouze, près du bourg de Samoëns ; on lui donne pour recteur Rd Jean Chappel, recteur de la chapelle et de l'hospice susdits. » Désormais il n'y aura plus

que le péage à la frontière, comme en fait foi cet acte du prince publié à Samoëns le jour de la Saint-Michel 1640 et les années suivantes, sur requête de Noble Claude Dusaugey, châtelain : « Sont faites inhibitions et défenses à toute personne de ne trafiquer aucune marchandise par le lieu et passage du Couz sans paier le péage dû à mondit seigneur entre les mains de ses fermiers à peine de cent livres et confiscation de ladite marchandise. » Mais les relations, jusqu'alors si tendues entre nos deux pays, vont s'améliorer sous l'effet d'un ennemi commun : les Luzernois. Cette secte de Vaudois, expulsée de son pays d'origine — la région du Mont-Genèvre — s'était réfugiée en Suisse, mais en 1688, elle essayait de se rapatrier, en menaçant le Valais. Le châtelain de Samoëns fait en hâte construire, au col de Couz, des retranchements qui portent ombrage au châtelain Marclay du Val d'Illiez. Il en informe ses supérieurs et, en date du 9 juillet 1688, le gouverneur de Monthey, en des termes fort courtois, demande l'arrêt des travaux afin qu'il puisse aviser le conseil de guerre du Valais. Le châtelain Bardy répond en usant de la même encre : « Ce n'est ny fort ny autre fortification qu'un simple retranchement, par lequel on ne prétend faire aucune démarche qui puisse vous donner le moindre sujet de vous déffier de la juste reconnaissance que nous conservons de votre amitié, et dont nous avons reçu dès longtemps des preuves... Comme vous estes si bons voisins et amis, vous entrerez facilement dans nos intérieurs qui ne regardent que l'intérêt commun. » Le 12 juillet, une vue de lieux devait terminer ce léger différend.

Nous sommes loin des querelles anciennes, par un miracle, sans doute, du bon Saint Théodule, chargé d'apaiser les orages. Dès son érection, la Collégiale avait député un de ses membres à Sion pour obtenir un fragment de la célèbre cloche, et le chapître avait cédé une once et demie de ce métal contre 12 livres de cire. Au dos d'une pièce relatant cette faveur, on peut lire : « Attestation du saint métal de la cloche de Saint Théodule mis en la grand cloche et en la nommée Théodule pour servir contre la tempête, 11 juillet 1581. » Le magnifique bourdon devait fondre dans l'incendie du 21 avril 1649. Un autre péril, — bien plus grand que celui des Luzernois, — avait déjà facilité le rapprochement avec le Valais. « Les montagnards de

Samoëns qui avaient été envahis dans le XV^e^ siècle par les Valaisans, ne voulurent pas subir de la part des Bernois, sur la fin du XVI^e^ siècle, une épreuve plus terrible. » C'est un enfant du pays : Charles Jay ou de Gex, seigneur de Vallon, qui organisa et dirigea la défense, en se portant à la rencontre des Bernois en juillet 1589, près de Saint-Jeoire-en-Faucigny.

C'est depuis cette date, semble-t-il, que le courant d'émigration des gens du Giffre vers le Valais, va se développer et, peut-être, atteindre son apogée. Il est bien temps de laisser cette histoire générale déjà mise en valeur par l'historien Tavernier, pour aborder un sujet nouveau.

L'émigration des gens du Giffre en Valais

Il y a là un point d'histoire locale inexploré et qui pourtant mérite intérêt. Les bâtisseurs du Haut-Giffre en Valais ont certainement contribué pour une part à la construction ou restauration des églises, des édifices publics, des ponts et voies de communication comme ils l'ont fait dans les pays voisins : en Genevois, en Savoie, en Dauphiné, dans le pays de Gex, en Bourgogne et jusqu'en Lorraine. De ce canton, jadis l'un des plus peuplés du Faucigny, sortaient chaque printemps, près d'un millier de travailleurs du bâtiment, auxquels venaient se joindre les maçons de Taninges et des autres communes du Giffre. L'ampleur de ce départ étonne ; il constitue encore 45 % du total des émigrants du Faucigny en 1835 et 8 % environ des 30 000 émigrants savoyards en 1860. Alors que partout ailleurs la diversité des professions exercées est la règle, une seule est pratiquée par la grande majorité des émigrants du Giffre.

L'ingénieur Albanis Beaumont, dans son ouvrage : « Les Alpes grecques et cottiennes », l'avait signalé : « Ceux de la vallée de Taninges et Samoëns sont presque tous charpentiers, maçons et tailleurs de pierres. » J'ai essayé d'analyser ce curieux phénomène dans une petite étude : « Les frahans de Samoëns et leur mourmé ». Vous me donnez l'occasion de poser quelques jalons pour une enquête sur le travail de ces frahans en Valais.

Si un jour des pièces d'archives viennent prouver que la famille de Nuce ou du Noyer de Vouvry est originaire de Samoëns, il faudra constater que ce travail a commencé de

bonne heure. Le maître maçon Jean de Nucé fut, en effet, chargé par l'abbé de Saint-Maurice: Guillaume Bernardi. d'Allinges, de reconstruire le chœur de l'église à Vouvry (Nouvel essai de Vallesia christiana, p. 134) vers 1488. En souvenir de son œuvre, l'artisan donna le vitrail de droite dédié à Saint Hippolyte. Il y figure lui-même agenouillé aux pieds du saint, près de la truelle, insigne de son art. On y lit encore cette inscription latine en lettres gothiques: « Magister Johannes du Noier de Vouvrier fieri fecit hoc opus, qui Magister Johannes manu sua totum corum construxit. » D'après la généalogie de la famille de Nuce, le premier ancêtre connu à Vouvry est Nicolas ou Nicod, vers 1320. L'analogie de la famille Dunoyer, de Nuce, de Samoëns est troublante: elle fournit à cette époque-là les notables du pays, les gens experts dans l'art de bâtir; ce sera, du reste, une tradition ininterrompue dans la famille, jusqu'aux Dunoyer, actuellement entrepreneurs à Genève. Ce sont les mêmes prénoms et la même répartition extraordinaire de Jean, Jeanne ou Johannet. Tamini rattache aux Dunoyer de Vouvry ceux de Monthey. En réalité, ceux-ci viennent de Samoëns directement: Jean-François qui vint s'y établir à la fin du XVIII[e] siècle, appartient à la branche bourgeoise des Dunoyer et sa mère était la propre nièce de Mgr Biord, évêque d'Annecy. Son fils Joseph (1803-1858) continuera les traditions chrétiennes de la famille: il sera curé de Port-Valais en 1829, chancelier de l'évêché en 1840, curé de Niège (1848-1858).

L'Armorial valaisan cite la présence à Vouvry, en 1485, d'un Collet Parchet, l'aîné qui fait songer aux familles Parchet de Samoëns, souche des Parchet disséminés à travers la Savoie.

A une époque plus récente, les archives décèlent la présence de Guillet à Monthey dès 1489. Sur l'origine, aucun doute. Ils viennent du val de Clévieu où serpente la route du Valais. Le berceau de la famille Guillot est le village de Cheveret. Le Jean-fils de Jean Guilliot que signale les Annales valaisannes, tome 4 (1940-42, page 131), je le retrouve sur une pièce concernant les émigrés de cette époque. Quant à Pierre Guilliot, le héros de l'indépendance du Bas Valais, il déclare lui-même que l'ancêtre venu à Monthey était un certain Amédée. Or, cet Amédée descendait de Pierre feu Guillaume par Berthod. Pierre, Jean et Claude,

et était né en 1602, on ne trouve plus trace de lui dans les registres. Le recensement de 1561 établi pour la gabelle ne fait malheureusement pas mention des professions, sauf une fois ou l'autre où l'on trouve, en marge du nom, le mot « masson ».

D'après le dictionnaire historique et biographique de la Suisse, c'est encore au XV[e] siècle que la famille Cornut de Samoëns est venue en Valais. Un marbrier : Théophile Buffet, originaire de la vallée du Giffre, mais habitant Villeneuve, déclare avoir dressé un arbre généalogique de la famille Cornut allant de 1450 à 1897. Il dit, dans son vocabulaire Mourmé - Français paru en 1900 que Jean-Michel Cornut vint se fixer à Vouvry et y fonda un puissant rameau de trente familles à cette date. Dans cette famille prédominait l'amour du droit ; elle a, en effet, donné près de vingt notaires à Samoëns, des avocats, des religieux de l'abbaye de Sixt et des chanoines de la collégiale. Ce nom, jadis célèbre, a disparu du pays d'origine mais il se pourrait très bien que les Cornuty de la région de Tamié soient des descendants des maçons du Giffre venus travailler à l'abbaye et d'où sortirait le célèbre abbé Cornuty de Tamié, disciple de l'abbé de Rancé. Les premiers Cornud venus à Monthey sont de la famille des notaires Cornud de Samoëns ; comme ils étaient très liés à l'abbaye de Sixt, dont ils étaient les hommes de confiance, on peut présumer qu'ils étaient recommandés à l'abbaye de Saint-Maurice.

Pour le XVI[e] siècle, les documents se précisent ; M. l'Archiviste de Chambéry vient d'étudier une pièce extraite des archives réintégrées de Turin (archives de Cour, fonds de la province du Faucigny). Je cite ses propres termes : « Ce document n'est pas daté mais doit être de la fin du XVI[e] siècle. Il a été utilisé lors d'une recherche entreprise à partir de 1614 sur ordre du duc de Genevois-Nemours par le châtelain de la vallée d'Aulps, gendre de Claude Duboin, de Samoëns, le célèbre cavalier anobli en 1627. Il s'agissait de rechercher les taillables qui avaient déguerpi hors du Faucigny et de les mettre en demeure d'acheter leur liberté, sinon ils devaient être vendus aux Seigneurs chez qui ils avaient émigré. La mission du châtelain Baud s'est surtout passée en Valais et a donné lieu à de longues négociations avec l'évêque de Sion. Ce dossier intéresse toutes les localités du Haut Faucigny. Le rôle

concernant Samoëns mentionne chaque émigré, le lieu où il s'est fixé, son lien de parenté avec le membre de sa famille qui a passé reconnaissance taillable dans les terriers de 1524-25. Peut-être, ce rôle est-il contemporain de l'affranchissement général du bourg et nomme-t-il ceux qui, étant alors absents, n'ont pu en profiter et payer la finance. » Cette opération avait pour but de renflouer la caisse du duc de Savoie-Nemours. Voici, d'après ce rôle, la liste des émigrés fixés en Valais ou dans les villes proches du canton de Vaud :

Pierre des Fougs, en Valais ;

Roud Duc, à Vevey - Michel des Turches - Claude Jay - Berthod Saultier, à Vevey ;

Guillaume des Fougs, à Montreux ;

Roud Déchavassine - Jehan et Loys Curton - Claude Bernard, Henri et Jehan Curton, en Valais,

« lesquels sus nommés sont tous hommes liges, taillables à miséricorde, aussy de juridiction haulte, moyenne et basse de l'Excellence de mon dict Seigneur. »

En annexe, dans une autre pièce sont inscrits :

Hugues Margueron (?), mort au village de Saint-Léonard ;

Claude, fils de feu Pierre Dalacoste de Morillon, qui a retiré l'héritage d'une sienne tante morte à Leytron.

Malheureusement, ce rôle ne donne pas la profession des émigrés, mais les documents du XVII[e] siècle puisés dans les archives de famille ou les actes notariés prouvent que la plupart exerçait en Suisse le métier de maçon. Des membres de la famille Gurlie s'y trouvent dès le XVI[e] siècle. François Gurlie est redevable d'une certaine somme à M[e] Jean Gurlie, son cousin, habitant Vérossaz (Acte Andrier 1603). Jean, fils de Jean Gurlie, habite Massongex (Acte Andrien 1609). Combien il serait précieux de trouver en Valais des renseignements comme ceux-ci ! En 1615, un acte signale la présence à Sion de M[es] Michel et François Chappel, maîtres charpentiers, de Jean Excoffier, Michel Riondel et Gonin Duboin (acte Pierre Barrat, notaire public, chancelier du vénérable chapître de Sion). En 1620, pour faciliter les communications entre le mandement de Monthey et la Savoie, on établit une nouvelle route et un

pont en bois au delà du château. L'entreprise est confiée à Mᵉ Jacques Excoffier et à ses fils Michel et François, maçons de Samoëns, pour le prix de 1 000 écus p.p. à payer par les bannières d'en dessous de la Morge (Annales valaisannes, tome 3, p. 438).

C'est ce Jacques Excoffier qui a restauré le chœur de l'abbaye de Saint-Maurice dès 1613. Plusieurs familles Excoffier, à l'époque, travaillaient en Valais, comme en font foi divers actes notariés.

Par acte d'avril 1647: « Disents Michel, Christin et Pierre, fils de François Excoffier, feu Jacques, de Vallon, à présent faisant résidence à Saint-Maurice d'Agaunois, hommes taillables et de condition mainmortable de noble Joseph de Gex, seigneur de Vallon. Après enquête de laquelle il résulte que la famille Excoffier est réputée de bonne réputation et que les frères Excoffier n'ont quitté le pays par suite d'aucun méfait », le baron les affranchit eux et les descendants, moyennant 3 pistoles d'Espagne. Par acte Andrier de 1631, on sait que Claude, feu Aimé Excoffier, bourgeois de Samoëns, habite en Valais. Par un autre acte, on voit que Jean et Jacques feu Michel Excoffier, résidant en Valais, ont vendu leurs biens de Vallon à leur frère Claude. Ces deux Excoffier sont affranchis le 17 août 1633 et ils résident à Sierre.

L'entrepreneur Michel Excoffier semble rayonner à travers le Valais: le 13 mars 1652, on le trouve près de Sierre avec Michel Chappel, maître charpentier (acte Jean de Lorinaz (?), notaire public); il y décéda vers cette date. Il était cousin de Jacques Excoffier cité plus haut et qui mourra en décembre 1667.

La famille Chappel s'est transplantée également en Valais; dans un acte Andrier du 12 août 1620: « Noble Jacques de Gex, seigneur de Vallon, affranchit François feu François Chappel, originaire de Vallon, son homme taillable qui fait à présent sa résidence dans la contrée de Sierre et n'a pas quitté Vallon pour aucun crime ni méfait. »

Le 11 octobre 1663, Michel Chappel besogne à Saint-Maurice mais, ensuite, il fait son tour de France et, en 1697, il travaille dans la région de Nancy.

Il faut signaler encore la présence en Valais d'un des plus importants entrepreneurs de Samoëns à cette époque:

Aymé Gurlie. En février 1651, il est près de Saint-Maurice ; le 10 juin 1652 à Martigny, avec Me Michel Vagnat. Il fait ensuite campagne en Tarentaise, puis à Dôle, Besançon et finit sa carrière laborieuse en Lorraine.

L'ampleur de l'émigration en Valais au XVIIe siècle nous est attestée par un registre des décès de 1638 à 1680, conservé au presbytère de Samoëns. Sur ce registre, le curé inscrivait l'annuel ou mise à l'an de tous les enfants de la paroisse morts à l'étranger. Voici, dans sa sécheresse, la liste des émigrés du Valais :

1639 : Jean Andrier (il a trois fils en Valais : François, Claude et Nicolas (acte 1623).
1641 : Jean-Antoine Rouge.
1643 : Jean Mugnier.
1648 : Nicod Dusaugey, beau-père du précédent, à Conthey.
1649 : Balthazard Duc, à Monthey.
1650 : Claude-Louis Dunoyer.
1651 : Nicod Milleret.
1662 : Jeanne Rouge, à Saint-Maurice, et Antoine Rosset.
1663 : Michel Riondel et Claude Burnod.
1665 : Barthélémy Jay (un chanoine Jay Guillaume était desservant du prieuré de Bourg-Saint-Pierre en 1604).
1675 : Balthazard Duboin, François Duc, Claude Riondel.
1677 : Louis Demonpiton et Joseph Peney.

Mais la famille Dusaugey est la plus nombreuse :

1638 : Jeanne.
1648-1650 : Nicod et François, à Conthey.
1661 : Jean Dusaugey, à Monthey.
1662 : Michel, au Val d'Illiez.
1663 : François, à Conthey.
1669-1674 : Claude et Louis Dusaugey, à Sion.
1682 : François Dusaugey.

Le XVIIe siècle paraît bien marquer l'apogée de ce courant d'émigration. Il doit correspondre, dans votre canton, à une importante série de travaux publics ; ou bien, il faut envisager au XVIIIe siècle, l'apport d'une autre main-d'œuvre venue de la région italienne. Ceci vous indi-

que l'intérêt qu'il y aurait à connaître les grands travaux opérés à diverses époques dans différentes régions. Grâce à quelques recherches encore bien modestes, il est possible de suivre les frahans ou tailleurs de pierre du Giffre ; ainsi, en 1691, fortifications de Grenoble ; vers 1720 : fortifications du Mont-Dauphin, puis de Briançon ; vers 1750 : fort de l'Ecluse ; au début du XIX[e] siècle : fortifications de la région de Belfort ; de 1775 à 1810 : creusement des divers canaux : canal de Givors, du Centre, de Saint-Quentin, du Rhône au Rhin.

La consigne des mâles de 1726 nous renseigne sur le théâtre d'opérations des maçons du Giffre : c'est le Chablais qui l'emporte à ce moment-là, mais il signale la présence de cinq au six maçons Guillet en Valais. De fait, un maçon Guillet s'est fixé à Chessel (Vaud) et y a fondé un rameau qui compte maintenant plusieurs familles. C'est un maçon Cullaz qui est devenu propriétaire des carrières de Saint-Triphon (Vaud), un Pélissier qui a ouvert les carrières de Villebois. Par contrat du 27 septembre 1706, les bâtiments de l'Abbaye de Saint-Maurice sont reconstruits par François Perret et François Gex, de Samoëns, avec Etienne Guillot, de Saint-Maurice, originaire de Samoëns.

De toutes les familles ici citées, j'ignore la descendance actuelle. En tout cas, un ingénieur Duboin et deux ingénieurs entrepreneurs Dénériaz représentent encore, à Saint-Maurice, la lignée des frahans ; à Samoëns, hélas ! la race a totalement disparu et il y a longtemps qu'on ne parle plus le mourmé ou l'argot du métier. Le marbrier de Samoëns, vivant à Villeneuve vers 1900, en a heureusement conservé le souvenir dans son vocabulaire Mourmé-Français.

« Vocabulère mourmé-franchelliou que lou Frahans et lous Quègnes di Mannedigne Courdê chant, pey Tiofile Befet de Mannedigne frahan à la gremaillire d'Arvel à Vellianûva en Céla. (Vocabulaire Mourmé-Français que tailleurs de pierre et maçons de Samoëns parlent, par Théophile Buffet de Samoëns, tailleur de pierre à la carrière d'Arvel à Villeneuve en Suisse).

Le mourmé, dit Buffet, se prononce de la même façon que le patois de Samoëns quand il est parlé par ceux du pays. Vos ancêtres ont dû entendre ce dialecte bien des fois, lorsque les artisans du Giffre gâchaient le mortier dans le

Valais hospitalier. Permettez à l'un des descendants de ces frahans d'acquitter une dette de reconnaissance, en redisant à vos intentions la prière qu'ils récitaient au crépuscule dans les granges du Valais :

« Kegnes, Frahans et Bouscolins
(Maçons, tailleurs de pierre et charpentiers)

le bon Jhère gremêye nutrous bêgnes
(le Bon Dieu nous regarde)

Bêlotin totti pey nutrous hourgnes
(Prions tous pour nos parents)

nutres drinnes et nutrous mèllies
(pour nos femmes et nos enfants)

Que le bon Jhère aspellié nutra belottura
(que le Bon Dieu entende notre prière)

Bénê la Céba et sous meilles
(Bénis la Suisse et ses fils)

Bénê nutra maca de tui lou clarets, ô nutron bon Jhère !
(Bénis notre travail de tous les jours, ô notre bon Dieu !)

† Marcel DECHAVASSINE.

Un manuscrit savoyard de "l'Apocalypse" à la Bibliothèque Nationale

(Ms latin n° 688)

La Bibliothèque Nationale conserve sous le n° 403 Réserve, un manuscrit du XIII[e] siècle, dit l'*Apocalypse anglo-normande* qui a fait l'objet d'une analyse approfondie de Paul Meyer et de Léopold Delisle; [1] ce dernier a fait, à partir de ce Ms 403, une étude comparée avec de nombreux autres manuscrits de la tradition anglaise. Après plus d'un demi-siècle cette étude demeure essentielle pour la connaissance des manuscrits médiévaux de l'Apocalypse. On sait que l'on distingue deux écoles dans les manuscrits de l'Apocalypse: l'une est espagnole et dérive de l'Apocalypse de *Saint-Sever,* l'autre est anglaise et semble avoir pris naissance, à l'époque carolingienne, dans les ateliers d'York au temps d'Alcuin.

Sans rentrer dans le détail d'une analyse à laquelle se reportera le lecteur intéressé, nous dirons que dans les Apocalypses de la tradition anglaise, Léopold Delisle distingue deux familles d'après les textes des commentaires et les sujets iconographiques des peintures.

Si, selon Léopold Delisle, le Ms français 403 est le prototype des Apocalypses de la première famille, il tend à classer dans la deuxième famille le manuscrit de l'*Apocalypse figurée des ducs de Savoie* (Ms. Escurial E. vitr. I) exécuté au XV[e] siècle en Savoie, et un certain manuscrit latin n° 688 de la B.N. Mais à l'intérieur de la tradition anglaise, l'érudit allemand Von Frimmel [2] a vu une troisième école dans les Apocalypses de Trèves et de Bamberg,

---

(1) *L'Apocalypse en Français,* par Léopold DELISLE et Paul MEYER, Société des Anciens textes français, Paris, 1901.

(2) T. von FRIMMEL : *Die Apokalypse in den Bilderhandschriften des Mittelalters.* Vienne, 1885.

tandis que Maxence Petit-Delchet [3] a tenté de définir un quatrième groupe où il réunit sous le nom de « groupe flamand » les manuscrits de Valenciennes, de Cambrai, de Namur, et celui de l'*Escurial*, qui nous intéresse particulièrement.

Quoi qu'il en soit de ces distinctions, qui demeurent encore maintenant matière à approfondissement ou discussion, il apparaît que Léopold Delisle avait pressenti que des liens étroits devaient exister entre le manuscrit latin 688 de la Bibliothèque Nationale et celui de l'Escurial.

Cette intuition est d'autant plus remarquable qu'à l'époque où il publia son étude, l'*Apocalypse de l'Escurial* était à peine connue. Le Comte Paul Durrieu avait sommairement signalé l'origine savoyarde alors imprécisée de ce manuscrit, [4] tandis que l'érudit espagnol don José Fernandez Montana lui avait consacré une plus longue notice [5] ne comportant qu'une seule reproduction. Mais les quelques textes publiés avaient permis à Léopold Delisle de faire des comparaisons intéressantes avec le manuscrit latin 688 dont il dit : « Je croirais volontiers que le manuscrit est d'origine espagnole ».

Plus heureux que Léopold Delisle, nous avons pu confronter les deux manuscrits, puisque nous avons une collection complète des photographies en couleurs de l'Apocalypse de l'Escurial qui, après avoir disparu de longues années depuis la guerre civile espagnole, a été récemment restituée au patrimoine espagnol par le personnage en exil qui la détenait.

Nous avons étudié ce manuscrit, dont nous présenterons prochainement une édition complète.

L'étude comparée des manuscrits B.N. latin 688 et E. Vitr. I nous a amené à constater ce qui suit :

1° Dans les deux manuscrits, les textes transcrits en rouge sont des commentaires, et non le texte même de l'*Apocalypse*. Ils sont extraits des commentaires de Beren-

---

(3) Maxence Petit : *Les Visions de Saint Jean*, dans trois manuscrits à figures du XV^e^ siècle, in Moyen-Age XVII et XVIII, Paris, 1904-1905.
Cf. Emile Male : *L'Art religieux du XIII^e^ siècle*, p. 362 et suiv.

(4) Paul Durrieu : Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, T. LIV. 1893, pp. 270-274.

(5) Don José Fernandez Montana : *El Apocalipsis de San Juan*, in Museo Español de Antiquedades, T. IV, 1875.

gaudus [6], commentateur de l'époque patristique ; les textes de Berengaudus s'intercalent entre les textes authentiques de l'Apocalypse qui, eux, sont transcrits en noir.

Or les textes du Ms latin 688 sont rigoureusement identiques à ceux de l'Apocalypse de l'Escurial : la fidélité du texte, jusque dans ses adjonctions ou ses omissions et même certaines fautes grammaticales, est presque absolue.

Conformément à la tradition anglaise, les deux premières pages du manuscrit de Paris et de l'Escurial sont consacrées à une partie de la biographie de Jean l'Evangéliste relative à sa déportation en l'île de Pathmos, tandis que les quatre dernières pages relatent quelques miracles qui lui sont attribués et sa mort en la soixante-septième année après la Passion du Christ, soit en l'année 100 de notre ère.

Cette identité totale des textes est tout à fait remarquable ; car dans les manuscrits étudiés par Delisle il n'en est aucun à qui cette observation puisse être appliquée : ils ont tous entre eux d'importantes différences aussi bien dans les textes que dans le nombre des peintures et l'iconographie.

L'identité de ces textes est telle que nous ne saurions douter que le scribe du XV^{e} siècle, — probablement Cardivo de Paris, — n'ait servilement recopié son confrère anonyme du siècle précédent.

2° Des armoiries caractéristiques nous permettent, en effet, d'affirmer l'origine savoyarde du manuscrit latin 688, et même la présence d'une galère aux armes de Savoie au f° 3 autorise de le dater peu après les années 1366-1367, pendant lesquelles le Comte de Savoie Amédée VI, surnommé le Comte Vert, était parti en croisade contre les Grecs, les Turcs et les Bulgares. [7]

Ce fut une importante expédition ; les croisés savoyards partirent de Savoie le 8 février 1366 et leur présence à Venise est attestée le 11 juin 1366. Ils disposaient de six galères frêtées à Gênes constituant une avant-garde aux ordres d'Etienne de La Baume, amiral des flotilles du

---

(6) Les commentaires de Berengaudus ont été publiés intégralement dans Migne. *Patrologie*, tome 17, pp. 763 et suiv., en appendice à l'œuvre de saint Ambroise.

(7) P.-L. Datta : *Spedizione in Oriente di Amadeo VI*, Turin, 1826.
Marie-José : *La Maison de Savoie*, Tome I, Paris, 1956.



auerat. Quinto p̄ma pars ... q̄ sedet ꝓsidens ... annabis dño nocentes.

Tercio. vij. audiebam animam eri ineodo. vij. animalabor animos similem filiolvio michi ꝓxime ꝓximi ad mamillas Zona aurea Capud aut eius candidum tanq̄ lana alba tanq̄ nix. Et oculi eius sicut flama ignis. Et pedes eius similes auricalco sicut in camino ardenti. Et vox illius quasi sonus aquarum multarum. Et habebat in dextera sua stellas. vij. Et de ore eius gladius utrinq; acutus exibat. Et facies eius sicut sol.

luceat lumen suum. Et ait michi dic ei ecclie pergamensi. Hec dicit. Et posuit dexteram suam sup me dicens. Nolime. ego sum primus et novissimus et mortuus fui. et ecce sum vivens in secula seculorum. Amen. Habeo claues mortis et inferni. Scio opera tua. vide dedi coram te ostium apertum quod nemo potest claudere. quia modicum habes virtutem. et servasti verbum meum. et non negasti nomen meum. Ecce dabo de synagoga satane. qui dicunt se iudeos esse. et non sunt. sed mentiuntur. ecce faciam illos ut veniant et adorent ante pedes tuos. et sciant quia ego dilexi te. Quoniam servasti verbum patientie mee. et ego servabo te ab hora tentationis que ventura est in orbem universum. tentare habitantes in terra. Ecce venio cito. tene quod habes. ut nemo accipiat coronam tuam. Qui vicerit faciam illum columnam in templo dei mei. et foras ultra non egredietur. et scribam super eum nomen dei mei. et nomen civitatis dei mei. nove Jerusalem que descendit de celo a deo meo. et nomen meum novum. Qui habet aurem audiat quid spiritus dicat ecclesiis.

Et cum audisset. vij. audiebam animam dicentem. Usquequo domine non vindicas sanguinem nostrum de habitantibus in terra. Et data sunt illis singule stole alborum. et dictum est illis ut requiescerent adhuc tempus modicum donec impleatur numerus conservorum eorum et fratrum eorum qui occidendi sunt sicut et illi. Et vidi cum aperuisset sigillum sextum. Et ecce terremotus magnus factus est. Et sol factus est niger tanquam saccus cilicinus. Et luna tota facta est sicut sanguis. Et stelle celi ceciderunt super terram. sicut ficus emittit grossos suos cum a vento validissimo movetur. Et celum recessit sicut liber involutus. Et omnis mons et insule de locis suis commote sunt. Et reges terre. et principes. et tribuni. et divites. et cognati. et qui in speluncis montium latebant. et in petris montium. Et dicebant montibus et petris. Cadite super nos. et abscondite nos a facie sedentis super thronum. et ab ira agni. Quoniam venit dies magnus ire ipsorum. et quis poterit stare.

Et cum audisset. vij. audiebam. Septem angeli qui ante deum stant. et. vij. tube date sunt illis. Et alius angelus venit. et stetit ante altare habens turibulum aureum. et data sunt illi incensa multa. ut daret de orationibus sanctorum omnium super altare aureum quod est ante thronum dei. Et ascendit fumus incensorum de orationibus sanctorum de manu angeli coram deo. Et accepit angelus turibulum. et implevit illud de igne altaris. et misit in terram. et facta sunt tonitrua. et voces. et fulgura. et terremotus magnus. Et septem angeli qui habebant septem tubas. paraverunt se ut tuba canerent. Et primus tuba cecinit. et facta est grando et ignis mixta in sanguine. et missum est in terram. et tercia pars terre combusta est. et tercia pars arborum combusta est. et omne fenum viride combustum est. Et secundus angelus tuba cecinit. et tanquam mons magnus igne ardens missus est in mare. et facta est tercia pars maris sanguis. et mortua est tercia pars eorum que habebant animas in mari. et tercia pars navium interiit. Et tercius angelus tuba cecinit. et cecidit de celo stella magna ardens tanquam vesperus. et cecidit in tercias fluminum. et in fontes aquarum. Et nomen stelle dicitur absinthium. et facta est tercia pars aquarum in absinthium. et multi hominum mortui sunt de aquis quia amare facte sunt. Et quartus angelus tuba cecinit. et percussa est tercia pars solis. et tercia pars lune. et tercia pars stellarum. ut obscuretur tercia pars eorum. et non luceat tercia pars diei similiter et nox. Et vidi. et audivi vocem unius aquile volantis per medium celum dicentis voce magna. Ve. ve. ve habitantibus in terra. de ceteris vocibus tube trium angelorum qui tuba erant canituri.



Léman et du Rhône ; six autres galères, frêtées par la sérénissime République de Venise, étaient sous le commandement de Gaspard de Montmayeur et d'Amédée VI lui-même ; avec trois autres galères parties de Marseille sous les ordres du sire de Basset, la flotte savoyarde comprenait au total quinze galères, qui firent escale le 2 août à Nègrepont, en l'île d'Eubée, d'où elles partirent en ordre de bataille pour se couvrir de gloire en assiègeant et prenant d'assaut, le 22 août 1366, la ville de Gallipoli dans les Dardannelles.

Mais la gloire ne va pas sans larmes. Et l'on devait déplorer parmi les victimes de cette expédition la mort de deux seigneurs illustres : d'abord celle d'Hugonin de Viry, seigneur de la Périère, châtelain de Thonon et des Allinges, qui fut enterré dans le Péloponèse, au couvent de Modon, en 1366, et celle du chevalier Humbert de Faucigny-Lucinge, qui, gravement malade à Corfou, en 1367, y fait son testament en demandant que son corps soit transporté en Savoie.

Or au folio 1 du Ms 688, un guerrier porte une bannière à la croix blanche de Savoie sur champ de gueules et une autre bannière flotte pallée d'or et de gueules, qui sont les armes des Faucigny. Au folio 3, en bas de page à droite, figure une galère au grand-mat de laquelle flotte aussi la bannière de Savoie ; le pont arrière est orné d'une grande bannière carrée, pallée d'argent et d'azur à bande de gueules, qui sont les armes des Viry ; au pied du mat une autre bannière carrée plus petite est pallée d'argent et de gueules ; c'est le blason des Sallenove qui le portait pallé d'argent et de gueules à la bande d'or ou quelquefois à bande d'azur (on sait que Sallenove et Viry sortent de la même souche).

Au folio 41, un cavalier porte un bouclier d'argent à la croix de gueules, qui sont les armes des seigneurs de Châtillon. L'un d'eux, Humbert, qui vivait en 1340, avait épousé Polie de Viry qui testa en l'an 1382.

La galère est tirée par saint Antoine-du-Désert, qui semble vouloir l'amarrer, comme pour mettre sous sa protection l'illustre malade, atteint peut-être du « mal des ardents », que soignaient en leurs nombreux hôpitaux de la Chrétienté les religieux Antonins : ils avaient une place prépondérante dans les Etats de Savoie, où à Chambéry et à

Sant'Antonio di Ranverso ils avaient d'importants établissements.

La peinture de ce même feuillet du Ms latin 688 est ornée d'un encadrement, qui aux quatre angles comporte dans un panneau carré des armes d'or à trois pals d'azur, qui sont les armoiries de Ternier, — sans doute quelque cadet, car ces armes sont barrées de gueules.

Les armes de Faucigny pallées d'or et de gueules se retrouvent aux angles de très nombreux encadrements (f^os^ 6, 7, 8, 9, etc. jusqu'à la fin de l'ouvrage) tandis que celles de Ternier se retrouvent au f° 5v, et celles de Viry aux f^os^ 2v, 24 et 48v, qui est le dernier du manuscrit.

En outre, on remarque que le personnage de saint Jean, fréquemment représenté dans les peintures ou dans les marges, porte souvent en guise de canne le Tau de saint Antoine. On peut donc penser que le manuscrit a probablement été exécuté en l'honneur des guerriers péris en guerre, Hugonin de Viry et Humbert de Faucigny, par quelque miniaturiste appartenant à l'ordre des Antonins : plusieurs paiements des trésoriers de la Cour de Savoie sont, en effet, mentionnés aux XIV^e^ et XV^e^ siècles en faveur d'écrivains de forme et miniaturistes, qui sont des religieux de l'ordre Antonin.

Les armes de plusieurs grandes familles savoyardes, et spécialement celles des Viry-Sallenove et Faucigny sont représentées dans cette Apocalypse ; on pourrait donc l'appeler « l'Apocalypse du Comte de Viry ».

Mais à tout seigneur, tout honneur.

Puisque la bannière de Savoie flotte sur les galères, nous proposons d'appeler le Ms 688 « *l'Apocalypse du Comte Vert* » afin de la différencier de celle de Bapteur-Lamy et Colombe, que nous appellerons « *l'Apocalypse des ducs de Savoie* ».

C. GARDET.

Thomas-Dominique RUPHY

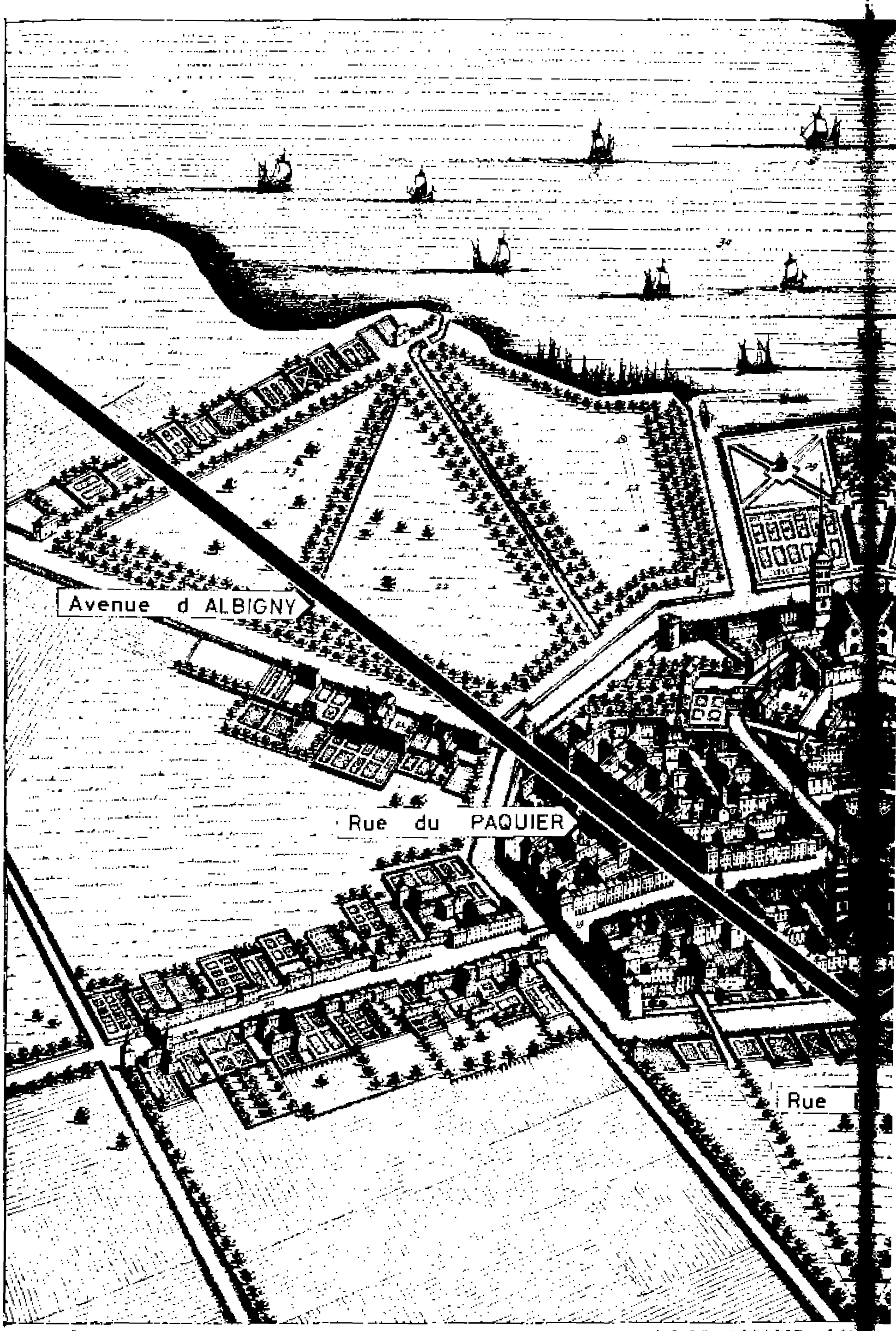
Thomas Dominique Ruphy est né à Annecy, le 2 août 1760. Il était le fils de Jacques Ruphy, avocat au Sénat et Conseiller de Ville, et de Marie Antoine de Lornay de Menthon; il appartenait à une très ancienne famille d'Annecy, dont la réputation a souvent été signalée entre autre par la fondation, le 25 juin 1526, de la Chapelle de Notre-Dame de Piété, située à l'entrée du faubourg de Bœuf.

Thomas Dominique Ruphy embrassa très jeune la carrière de maître architecte, titre mentionné dès 1790. C'est à ce titre qu'il fut chargé par le Directoire du District, le 23 juin 1793, de l'élaboration du premier plan d'urbanisme d'Annecy.

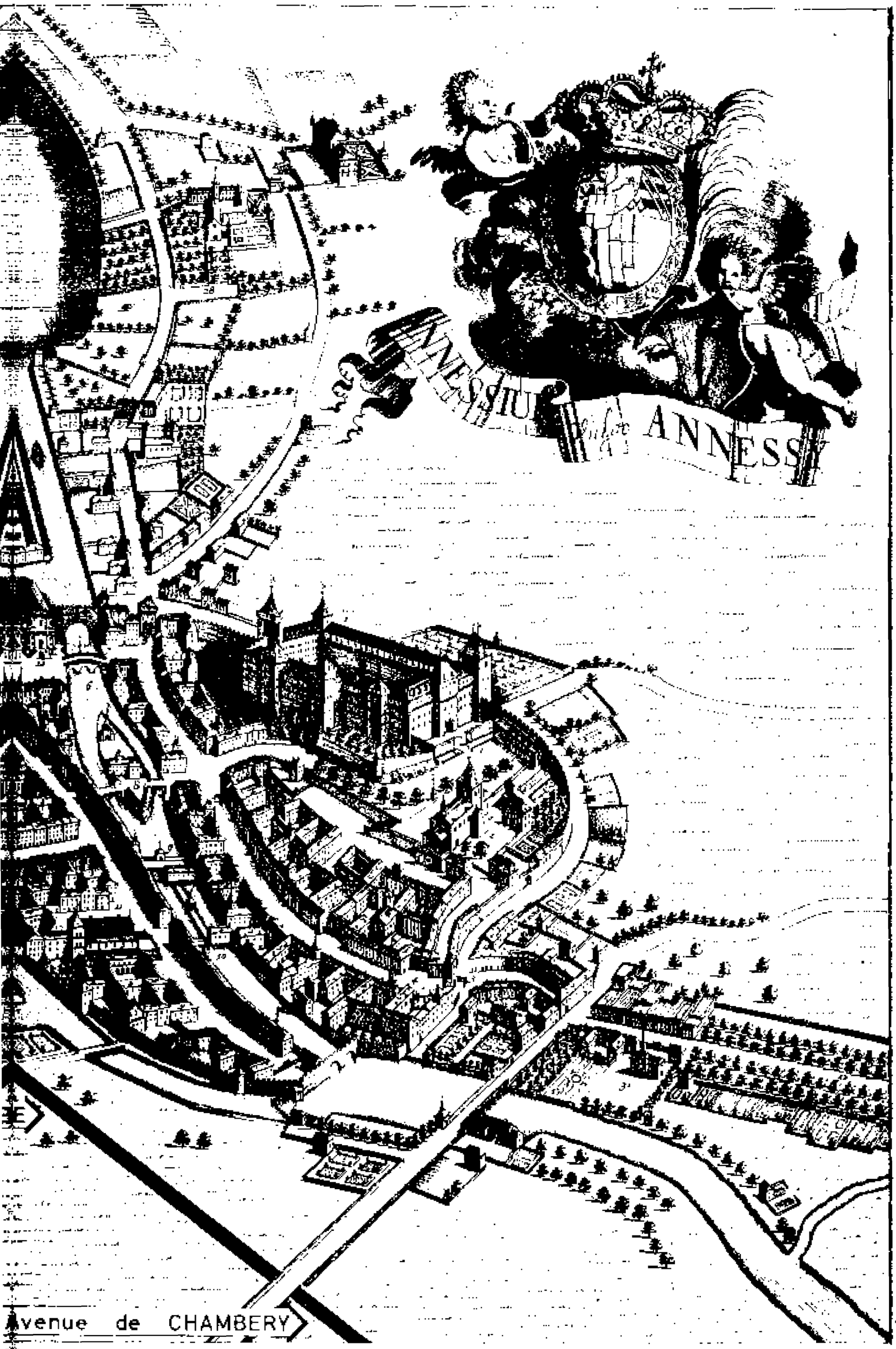
Daté du 7 floréal, an II (soit le 5 avril 1794), ce document fut soumis au Conseil général de la commune le 28 avril 1794. Il a été désigné souvent sous le nom de Plan Albitte, alors qu'en fait il est l'œuvre personnelle de Ruphy qui l'a, du reste, dûment signé avant de le soumettre à l'approbation du Conventionnel alors en mission dans la département du Mont-Blanc.

Ce document, trop méconnu, témoigne du génie de son auteur: dans cette ville qui végète enserrée à l'intérieur de son corset de murailles, Ruphy donne le grand coup de sabre indispensable à son désenclavement et trace l'axe de circulation qui deviendra essentiel à la vie de la cité: la rue du Pâquier sert de point d'appui à cette large voie rectiligne qu'il prolonge par l'avenue d'Albigny d'une part, la rue Royale et l'avenue de Chambéry d'autre part.

Rien ne sera laissé au hasard dans ce projet d'urbanisme: la circulation sera facilitée (tracé de la rue de la République), les fossés comblés, les places créées, les quais aménagés... les routes du bord du lac entaillées à même le roc.



1. *Le Chasteau de S. A. R.*
2. *L'Eglise Parochiale de S.t Maur.*
3. *La Porte de S.te Claire.*
4. *l'Eglise et Couvent des Religieuses de S.te Claire Religieuses de Cimore.*
5. *La Porte de la Ferriere.*
6. *Le Grand Canal de Eau.*
7. *La Porte de la Vache.*
8. *Les Fosses et Palissade de l'Isle dans le grand fossé des Bastions, et la Sieges des Sieges Magis. de Cimore.*
9. *La Tour Maurice.*
10. *La Porte de la Boucherie.*
11. *Le Couvent des Cordeliers et l'Eglise de S.te Marguerite dans la*
12. *Premier Eglise et Couvent des Religieuses de la Visitation rejetté le Corps de S.t François de Sales.*
13. *Le Couvent des Jacobins, et l'Eglise de S. Dominique*
14. *Les Colleges de Coglandes Chapeaux, en forme les Ecoliers.*
15. *l'Eglise de S.te Anne Communauté de Cimore.*



1. L'Eglise Collegiale de Notre Dame.
2. Hôtel de Ville et l'Hôpital.
3. La Porte du Paquier.
4. La Porte du Bœuf.
5. L'Eglise et Couvent des Dames de Sainthieu.
6. L'Eglise et Couvent des Religieuses Bernardines.
22. Le Paquier Place publique, ou sont les Jeux de l'Arc.
23. Jeu de l'Arbalete.
24. Jeu de l'Arquebuse.
25. L'Eglise et Couvent de la Visitation.
26. L'Eglise et le Monastere de la Visitation.
27. Maison ou a commencé l'Ordre de la Visitation.
28. L'Eglise et Couvent des Capucins.
29. Jardin du Premier Monastere de la Visitation.
30. Partie du Lac qui se verse dans la Riviere de Tiou.
31. L'Eglise du St. Sepulcre ou repose le Corps du B. Amedée Premier d'Annecy.
32. Le Paquier du Sepulcre.

En un mot, c'est tout l'Annecy moderne qui est esquissé dès la fin du XVIII[e] siècle par l'auteur de ce plan.

Il est bien évident que la rue Royale constitue la pièce maîtresse de cet ensemble; véritable Rocade avant la lettre, elle va non seulement faciliter les grandes circulations, dans cette nouvelle ville, mais encore et du même coup, sauver tous les quartiers anciens où des travaux d'élargissement ou de rectifications de rues auraient entraîné la démolition des portes et probablement la disparition des principales rues à arcades. A coup sûr, le vieil Annecy doit beaucoup à Thomas Dominique Ruphy.

Si les idées étaient généreuses, le manque de moyens financiers ajouté aux difficultés politiques du moment interdirent l'exécution de ce plan que les révolutionnaires ne purent qu'amorcer. Il faudra attendre une période plus calme pour voir la réalisation de la quasi totalité du projet à l'époque sarde, de 1816 à 1860.

Thomas Dominique Ruphy ne se contenta pas de limiter son rôle à celui d'architecte puisqu'il occupait une place très en vue sur la scène politique. Révolutionnaire convaincu, il fit partie du petit groupe de Jacobins maintenu en place après l'insurrection contre-révolutionnaire de Thônes, en mai 1793.

Homme cultivé, ses concitoyens lui confièrent l'aménagement de la bibliothèque et d'un musée de peinture dans la chapelle de l'ancien Evêché (octobre 1793).

Il n'en est pas moins homme d'avenir, car si sa situation personnelle le place dans des conditions avantageuses, il la mettra à profit pour faire l'acquisition de nombreux biens nationaux, entre autres aux « Barattes » et au couvent Sainte-Claire.

Là encore, il apparaît comme un précurseur hardi lorsque le premier il entrevit le parti que l'on pourrait tirer de la force motrice du Thiou. Le 2 mars 1804, il vanta la situation exceptionnellement favorable qu'offre le couvent des Clarisses, qu'il se propose de vendre au fameux manufacturier Jean-Pierre Duport; le père de la manufacture ne sera pas insensible aux arguments développés par Ruphy, si bien que peu de temps après il ouvrira cette fabrique qui devait par la suite connaître le plus fabuleux essor.

Ce visionnaire de la civilisation du XX[e] siècle avait su entrevoir ce que serait l'avenir d'Annecy avec un siècle et demi d'avance ; son rôle a été si considérable que M. Jean Nicolas, dans son *Histoire d'Anency sous la Révolution,* n'hésite pas à écrire : « qu'il fut l'homme indispensable, de 1793 à 1799 ».

La tourmente révolutionnaire passée, Thomas Dominique Ruphy continue, durant plus de quarante ans, à exercer son activité à Annecy, témoignant dans l'exploitation de sa profession, d'une activité toujours fébrile. Ses affaires l'accaparaient à un tel point qu'il lui arriva de remettre la déclaration de naissance de son deuxième fils, survenue le 14 fructidor an II. Il envoie en hâte au bureau de l'Hôtel de Ville son premier géomètre, Louis Bauquis, âgé de 51 ans, pour déclarer la venue d'un jeune garçon ; ne sachant quel nom lui donner, l'employé de Ruphy ne sait mieux faire que le déclarer sous le prénom paternel de Thomas. C'est seulement quelques jours plus tard que le père se ravise et décide d'ajouter à son prénom celui de Franklin.

Ces traits éclairent à souhait la vie mouvementée de cet urbaniste d'envergure qui a marqué de son empreinte l'histoire d'Annecy. Il était juste que, deux siècles plus tard, ses concitoyens lui rendent un hommage mérité en perpétuant son nom qu'ils souhaitent donner à l'une de leurs rues nouvelles.

Georges GRANDCHAMP.

Bibliographie Savoisienne

I. — POINTS DE VUE SUR L'HISTOIRE

*On sait que MM. Emile Callot, Inspecteur d'Académie et auteur d'ouvrages bien connus, et Alain Dufour, Directeur aux Editions Droz et secrétaire d'*Humanisme et Renaissance, *se sont récemment affrontés — fort amicalement — au sujet de la conception même de l'Histoire. Bien que de tels débats sortent du cadre habituel de nos publications, nous avons cru devoir publier intégralement la critique de M. Callot et la réponse de M. Dufour, en espérant que les lecteurs de la Revue tireront plaisir et profit des enseignements, parfois opposés, de ces deux éminents spécialistes.*

Dans son livre intitulé *Histoire politique et psychologie historique* (Droz, Genève, 1966), Alain Dufour consacre sa première étude à une réflexion générale sur l'historiographie qui mérite un examen d'autant plus sérieux que, ce faisant, l'auteur désire justement « ouvrir un débat qu'il souhaite le plus large » (p. 35). Elle exprime, en effet, l'attitude commune des historiens à l'égard de leur propre science lorsque, suspendant un moment leurs travaux coutumiers, ils s'interrogent sur ses principes et ses méthodes. Un tel dessein, assez courant aujourd'hui, est non seulement parfaitement légitime, mais encore heureusement favorable à l'élaboration d'une épistémologie compétente de la connaissance historique. L. Brunschvicg ne disait-il pas que la meilleure philosophie des sciences était celle écrite par les savants qui faisaient cet effort de réflexivité sur leur propre entreprise ? Cependant le philosophe ne perd pas ses droits sur cette philosophie-là, et tout en recueillant les acquêts d'une première réflexion sur l'histoire, il les prend à son tour pour objet et les soumet à une nouvelle critique. Qu'il nous soit donc permis de procéder ainsi à l'occasion de la thèse qui nous est ici présentée.

Les deux philosophies de l'histoire

Prenons tout d'abord la philosophie de l'histoire dans son sens traditionnel d'interprétation du contenu historique : il s'agit alors de déterminer un schéma général et abstrait qui prétend résumer et expliquer l'ensemble de l'évolution de l'Humanité en tant qu'elle est objet de l'historiographie. Deux logiques peuvent présider à la confection d'une telle vue synthétique et interprétative.

La première, déductive, est celle suivie par les philosophies classiques de l'histoire. Sa racine est éminemment métaphysique,

et les principes dont elle part ne sauraient être soumis à l'épreuve des faits ; elle vise au contraire à fournir de ceux-ci une signification exhaustive en les référant à une vérité première qui les dépasse. Ainsi l'histoire s'éclaire par la philosophie qui, elle, ne tient que d'elle-même le critère de sa validité. L'histoire ainsi élucidée n'est pas celle des historiens, mais une métahistoire à l'égard de laquelle la critique historique demeure totalement incompétente. Elle l'est à l'égard du problème posé : « Considérant l'histoire, dit Hegel, comme l'autel où ont été sacrifiés le bonheur des peuples, la sagesse des Etats et la vertu des individus, on se pose nécessairement la question : pour qui, à quelle fin ces immenses sacrifices ? » (*Leçons sur la philosophie de l'histoire*, I, p. 29) — à quoi répond H. Gouhier : « La philosophie de l'histoire dit le sens de l'histoire et, puisqu'elle sait où va l'histoire, elle peut montrer aux vivants non toutes les modalités concrètes de leur conduite, mais la direction de leur action. L'historien ne sait pas où va l'histoire, ni même si elle va quelque part. » (*La philosophie de l'histoire de la philosophie*, p. 141). Incompétente est encore l'histoire à l'égard de la solution apportée. En effet, lorsque Bossuet nous dit que la Providence conduit le monde, sa philosophie de l'histoire demeure absolument au-dessus de toute objection que l'érudit peut formuler sur tel ou tel détail de l'ensemble, car Dieu peut bien éclairer le cheminement des hommes, mais celui-ci ne saurait déposer contre lui. Au contraire, l'histoire acquiert alors une signification nouvelle et infiniment plus profonde que celle que l'historien pourrait jamais lui donner. Semblablement, lorsque Hegel nous décrit la réalisation de l'Idée à travers l'histoire concrète et selon une certaine dialectique des contraires, il ne désire pas soumettre le fondement de toute sa philosophie à l'épreuve des faits, mais bien élucider ceux-ci à l'aide d'une conception supérieure qu'aucune expérience n'est capable ni de découvrir ni encore moins de contester. Peut-être dira-t-on que la métahistoire ainsi écrite apporte une confirmation aux principes qui l'inspirent, mais c'est là un genre de démonstration d'un usage vulgaire qui ne saurait influer en aucune façon la certitude première, fût-ce pour l'augmenter : tel est le rôle accordé par les théologiens aux preuves de l'existence de Dieu par les harmonies naturelles.

Une telle attitude, qui traduit simplement la visée métaphysique, est hors des prises de l'histoire et doit être reçue comme telle. Cette philosophie de l'histoire sera ou acceptée avec tout le système qu'elle implique, ou refusée en bloc avec toute métaphysique. La seconde position est évidemment celle de l'historiographie, et c'est en ce sens que nous entendons la déclaration formelle de H. Marrou : « La philosophie de l'histoire, notre pire ennemie » (cité par Pigagniol, in « Rev. de Méta et de Morale », 1955, n° 3). Cependant, projetée sur le plan de l'histoire-science, que par définition elle transcende, elle peut suggérer aux chercheurs des hypothèses de travail, sans, pour autant, que la fécondité de celles-ci puisse confirmer ou infirmer le fondement sur lequel elles reposent, car dans l'histoire du philosophe ce ne sont pas là des hypothèses mais bien des vérités contre lesquelles aucune expérience, heureuse ou non, ne saurait prévaloir. En bref, l'historien laborant peut y trouver des directives pour sa propre interprétation des événements sans que jamais les résultats plus ou moins favorables d'un tel procédé euristique puisse le conduire à se prononcer sur une quelconque métaphysique. Par exemple, constate A. Dufour, B. Croce a

utilisé le schéma du matérialisme historique comme première approche de travail, mais il ne s'agit en aucune façon pour l'historien de conclure à la vérité ou à la fausseté, selon le cas, de l'ensemble de cette philosophie. Mieux, il n'a aucun droit de se prononcer par cette voie sur la validité de toute métaphysique et de retirer au philosophe la prétention de connaître autrement et relativement à leur essence, les événements qu'il constate dans leurs manifestations empiriques. Il y a un hiatus très net entre ces métahistoires et l'usage qu'en peut faire l'histoire à son propre niveau, qui est phénoménologique et non ontologique.

Par contre, il est une autre philosophie de l'histoire qui appartient sans conteste au seul historien : c'est une philosophie positive qui, inversement, part des faits et non de principes *a priori*, et selon une abstraction croissante en dégage un schéma du développement total de l'Humanité historique. Cette philosophie-là, conduite selon la méthode inductive, demeure toujours sur le plan de l'histoire puisque, s'élevant au-dessus des faits, elle y revient sans cesse pour confirmer ses généralités croissantes ou leur refuser toute véracité. Elle est un degré supérieur d'abstraction de l'histoire générale, elle en est la synthèse poussée aussi loin que possible — mais, comme toute synthèse, elle reste soumise à la rectitude de l'analyse et, comme toute généralité, à l'authenticité des cas particuliers. Or, ni Hegel, ni Marx n'ont procédé ainsi : à la base de leur conception de l'histoire est une doctrine (l'idéalisme, le matérialisme dialectique) qui se dérobe à tout témoignage empirique et ne relève que de la critique philosophique. Pour eux, le spéculatif domine et commande l'empirie. Dans la philosophie positive, c'est le contraire, et nous sommes bien ici sur le terrain de l'historiographie dont cette philosophie n'est que le naturel aboutissement. Une telle vue d'ensemble n'est pas, pour l'historien, matière d'hypothèse mais bien objet d'élaboration continue, étant entendu que tout progrès dans la détermination des faits et leur analyse remettent constamment en question la totalité de la construction : précarité qui est bien le signe d'un savoir scientifique (et non plus métaphysique). En fait, ce sont les historiens qui cultivent une telle philosophie, et les noms de Croce, Meinecke, Marrou, Toynbee, cités par A. Dufour, s'inscrivent effectivement dans cette catégorie de chercheurs.

Aussi, convient-il de séparer nettement ces deux sortes de philosophie didactique de l'histoire : l'une, sur le plan métaphysique et inattaquable comme telle, peut ouvrir à l'histoire et sous le contrôle des documents des voies de recherche et des modes d'explication, la seconde sur le plan de l'histoire est l'œuvre spécifique de l'historien tendant, comme tout savant, à la généralité de son savoir en en respectant le caractère nécessaire de positivité. — Nous qualifions de didactique cette sorte de philosophie pour la distinguer de la philosophie critique qui s'intéresse, non plus au contenu de l'historiographie (que, partant, elle enseigne), mais à ses méthodes et à ses procédés (qu'elle critique au sens philosophique de *critique de la connaissance*). Ici encore, on doit séparer une logique générale qu'aucun type de compréhension ne détermine puisqu'il s'agit des conditions essentielles de toute intelligibilité, et une méthodologie particulière qui se nuance avec les exigences que les faits présentent à leur pénétration par l'esprit. Semblablement, l'une est affaire du logicien et l'autre de l'épistémologue, et nous savons que personne n'est mieux placé pour parler du critère

de vérité d'une science que le savant qui en use, pour peu qu'il s'interroge sur le mode de connaissance que lui impose son objet.

Du rôle de la sociologie

Si cependant l'historien est en quête d'hypothèses aptes à le guider à travers les événements et leurs liaisons, c'est peut-être moins à la métahistoire qu'il s'adressera qu'à la sociologie, science des phénomènes sociaux dont l'histoire n'est, sur le même plan des phénomènes, que l'illustration concrète. Lorsque H.-I. Marrou écrit (dans *l'Histoire et ses interprétations*, Paris, 1961, p. 30) : « Je trouve que les hypothèses de Toynbee et, d'une autre manière, celles de Sorokin ou de Spengler sont extrêmement utiles pour l'historien, à condition qu'il sache s'en servir », il se réfère non à des philosophes de l'histoire mais bien à des sociologues. Pour Sorokin, il n'y a pas de doute possible. Toynbee, nous l'avons montré autrefois (1), et Splengler sont des sociologues des civilisations ou, si l'on veut, des philosophes de la culture, au sens précédent de la philosophie positive, c'est-à-dire tirée des faits et fondée sur eux. Le phénomène sociologique, comme tout phénomène, dépasse le fait dans une généralité et une abstraction particulière : celle qui dégage le fait de la chronologie et de la géographie ; par là elle s'oppose à la généralité historique, qui demeure toujours solidaire du moment et du lieu et concerne, au sens strict, un événement. Or la sociologie, science positive, part de l'expérience, et son expérience est, entre autre et en grande partie, fournie par l'histoire. Le phénomène extrapole l'événement et l'universalise dans l'espace et le temps, mais leur matière demeure identique à tous deux. Puiser dans la sociologie l'hypothèse historique consiste donc à ramener le phénomène à sa source, à le réintégrer en quelque sorte dans la durée. Ainsi le passage s'accomplit-il dans les deux sens tout en demeurant dans la même sphère de la positivité. Telle est, par suite, la voie la plus naturelle et la plus féconde proposée à la recherche historique. Ici, sans distorsion ni omission, la théorie fournit à l'historiographie l'ordonnance la mieux adaptée à l'élucidation des liaisons complexes des faits qui font la trame même de l'histoire.

En conclusion, « il n'y a pas de raison de se priver du secours des théories » (p. 11), comme le dit A. Dufour, à condition de les tenir pour des hypothèses possibles du travail historique et à laisser les faits, en dernière instance, juger de leur validité. Mais de ces « théories », toutes ne sont pas de même nature et de même efficacité : une philosophie de l'histoire tronquée de ses fondements métaphysiques est certainement moins proche de la vérité historique (celle qui concerne l'historien) que la sociologie et la philosophie positive des civilisations, étant exclu qu'une philosophie positive de l'histoire puisse être utilisée à ces fins, puisqu'elle est simplement l'histoire établie, par delà toute hypothèse, dans son plus complet achèvement, du moins à une étape donnée de ce savoir.

Le tissu historique

Nous évoquions à l'instant le caractère relationnel du tissu historique. Pour y accéder, dit A. Dufour, nous disposons d'une

---

(1) Dans *Ambiguïtés et antinomies de l'histoire et de sa philosophie*, Paris, 1962, II, Ch. VI.

dialectique des contraires et d'une dialectique des distincts — mais ces deux démarches n'aboutissent qu'à opposer ou séparer les faits, tâche évidemment primordiale de l'historien. Mais la liaison qu'impliquent ces dialectiques est purement logique et ne saurait *a priori* constituer le tissu historique — à moins de soutenir cette vue d'une métaphysique sur la contexture de l'historicité (assimilée à un monde homogène d'idées ou hétérogène d'événements, donc selon un monisme ou un pluralisme doctrinal). A ces dialectiques transcendantes, dont l'usage n'est utile que comme préparation des matériaux (selon la conclusion précédente que toute métaphysique, ici métalogique, est utilisable par la science mais non constitutive de cette science), nous opposons la dialectique historique, qui est le vrai discours cohérent des faits. Mais quelle cohérence peut régner entre les faits sinon leur causalité réciproque ? La causalité est le principe de la dialectique de la Nature, elle commande le type de compréhension scientifique de cette Nature. Sans mettre en discussion l'essence même de ce type (qui s'apparente davantage à une dialectique de l'unité, comme l'a montré Meyerson, et en effet le monde considéré dans ses liaisons est un), constatons qu'il est le seul capable de composer un rapport recevable puisque confirmé par l'expérience : donc le principe de positivité attaché à toute science, dont l'histoire, est ici encore sauvegardé. C'est pourquoi le nerf de l'explication historique (de l'histoire comme science) est et ne peut être que la causalité. C'est par lui qu'on recomposera le tissu historique au plus proche de sa structure réelle, et par conséquent qu'on appréciera l'importance relative des événements retenus.

A. Dufour reproche à ce critère d'être trop vague : « La notion de causalité en histoire est protéiforme ; précisément chaque théorie de l'histoire conçoit la causalité d'une manière différente » (p. 14, note 1). Entendons-nous : la notion de causalité est simple et précise, ses applications sont variées, et c'est le contenu qu'on lui donne qui diffère avec les historiens. Les uns privilégient les causes économiques, les autres les causes politiques, etc., mais toujours le concept de cause demeure comme désignant le seul mode irréductible de liaison. Seule l'espèce de cette relation causale crée ces divergences, et il appartient justement à l'historien de dire pour chaque cas de quelle causalité il relève, sans présumer du primat de tel ou tel de ses composants. Le « vague » de la causalité est précisément garant de son adaptation à tous les cas possibles, et seul il permet sa persistance à travers la diversité infinie des situations. Cette garantie est d'autant plus grande que la causalité qui concerne l'histoire est sans légalité, ce qui signifie exactement qu'elle n'est pas tenue par une loi antérieure et n'aboutit pas à une loi qui l'enchaîne dans une catégorie déjà fixée de phénomènes : à chaque cas convient sa causalité — et l'analyse de toutes les causalités particulières n'est rien d'autre que la confection du tissu historique toujours changeant et toujours nouveau. (2) Retirer la causalité à l'histoire est bien lui retirer toute liaison et la nier comme telle. Préciser par avance la nature de cette causalité prédétermine cette histoire. Il n'est pas d'instrument à la fois plus souple et plus rigoureux que la causalité pour la compréhension historique ; il est aussi le plus conforme à la philosophie naturelle

(2) Nous avons exposé cette notion de la causalité sans légalité dans l'*Histoire et la Géographie au point de vue sociologique*, Paris, 1957.

et au projet scientifique, puisqu'en fin de compte il est la raison d'être des choses la plus sensible à l'expérience et la plus proche de la positivité.

Ce terme de positivité n'a d'ailleurs aucun rapport avec le positivisme qu'Alain Dufour nous attribue. Le positivisme est une doctrine philosophique et inclut justement une métaphysique de l'histoire et de la connaissance. La considération de l'histoire comme science — qui constitue l'essentiel de notre position épistémologique — exclut dès son principe une telle option. Nous n'avons pas ici à décider si le critère absolu du vrai est le fait ou l'idée : c'est là un problème de gnoséologie transcendante. Nous constatons simplement que l'histoire est une science de faits donnés dans l'expérience (les documents), et nous en concluons que ce qui convient à l'explication des faits est requis, à savoir la causalité. Aucune doctrine positiviste n'est incluse là dedans ; nous plaçant *in medias res*, nous constatons que les faits où demeurent isolés, donc écartés de toute science, ou sont reliés par la causalité. On ne peut demander ni plus ni moins à l'épistémologue. (3) Et l'historien doit se réjouir de la liberté que celui-ci lui laisse dans la détermination exacte des sortes de causes qui éventuellement entrent en jeu. Concevoir autrement la liaison historique serait, dès sa naissance, fausser l'histoire ou lui substituer une métahistoire.

De la contemporanéité en histoire

Par contre, c'est bien une thèse métaphysique qui soutient la solution que nous propose A. Dufour pour apprécier la valeur historique du fait. Au critère objectif, qui consiste à apprécier celle-ci en fonction de la participation du fait à la causalité et à tisser grâce à cette causalité la trame de la narration historique (en disant ce qui doit être retenu ou non), on nous offre le critère tout subjectif et relatif de la contemporanéité. « Etant admis que l'histoire répond à un besoin de l'homme contemporain, celui de connaître les réalités qui l'entourent, et qui ont des racines historiques, on choisira de préférence, dans la mer des faits du passé, ceux qui ont contribué, directement ou indirectement, à élaborer notre vie d'aujourd'hui » (p. 14). Que l'histoire, en effet, satisfasse à un tel besoin, nous n'y voyons qu'une des utilisations possibles de cette science. Ne pourrait-on d'ailleurs soutenir valablement que l'histoire doit répondre à cet autre besoin, non moins reél, de dépaysement et que ce qui sera déclaré le plus important dans le compendium des événements passés, sera justement ce qui tranche le plus avec la vie présente ? (4) Vouloir suspendre le critère de la valeur historique des faits à de telles fins est non seulement se condamner à récrire totalement l'histoire à chaque génération, mais encore à ne pas savoir comment l'écrire à un moment donné. Ainsi cette subjectivité et cette relativité du procédé remettent nécessairement et perpétuellement en cause l'objectivité et la progressivité de ce savoir, et somme toute, refusent l'histoire comme science.

---

(3) Cf. l'*Introduction à l'Epistémologie génétique*, de J. Piaget, t. I, intro.

(4) Paradoxalement A. Dufour développe aussi cette autre thèse : « La société moderne a besoin de retrouver ses souvenirs d'enfance, de savoir comment était la vie autrefois... Aujourd'hui les lecteurs de Mémoires ne manquent pas, mais ils sont sensibles à la couleur de l'époque, au dépaysement délicieux que leur procure la peinture d'une autre société, d'un autre temps. » (p. 32-33). Le critère de l'historique n'est plus la modernité mais le passé entièrement révolu.

Certes les préoccupations du moment déterminent l'historien, souvent inconsciemment et à son corps défendant. Au facteur social s'ajoute encore un facteur personnel : tel auteur s'intéresse à un aspect des faits et non à un autre, non seulement par goût mais par capacité. L'histoire, comme toute science, est création humaine et, par suite, soumise aux fluctuations des environnements et des individualités. Mais, comme toute science, et justement dans la mesure où elle vise cette promotion dans la connaissance, elle doit surmonter ces déterminations extrinsèques qui l'inclinent tantôt dans un sens, tantôt dans l'autre ; elle les surmonte précisément en cherchant un critère objectif, tiré des faits mêmes et de leurs relations naturelles, c'est-à-dire causales. Mieux, elle utilise à cette fin ces déterminations extérieures en profitant des courants d'opinion ou des psychologies particulières susceptibles de dévoiler un aspect méconnu du donné. Ainsi les préoccupations économiques, ou politiques, ou culturelles, qui dominèrent à tel moment ou chez tel auteur et orientèrent la recherche historique dans ces voies, firent-elles bénéficier l'histoire de nouvelles découvertes, à condition qu'on ne tint pas chacune de ces tendances pour révélatrice de la totalité de l'histoire et qu'on les intégrât, chacune à leur place, dans une méthode et une explication exhaustive des événements. La contemporanéité, obligatoirement solidaire de tout travail humain, est non plus un critère mais bien un instrument d'une histoire qui se compose progressivement au fil du cheminement de l'historiographie à travers la durée concrète des sociétés et des écrivains. C'est en ce sens que nous entendons la phrase de Lucien Febvre : « C'est en fonction de la vie que l'histoire interroge la mort » (*Combats pour l'histoire*, Paris, 1953, p. 437) ; il dit bien : *interroge* et non ressuscite ce qui est disparu : il s'agit là d'une méthode et non du statut de l'histoire. Et lorsque L. Febvre ajoute que l'histoire économique se crée présentement sous l'effet des soucis actuels, il ne renie pas pour autant l'histoire sociale et politique qui conserve toujours sa place : que de faits deviendraient obscurs si on excluait les intérêts dynastiques de l'histoire européenne !

Le parallélisme du progrès de la connaissance historique avec la constitution des sciences est suffisamment frappant pour que nous n'y insistions pas. Un exemple suffira. Jusqu'au XVIII[e] siècle, la botanique fut exclusivement une science de classement, au XIX[e] siècle elle devint une physiologie végétable, aujourd'hui elle est l'une et l'autre, demain elle sera sans doute physico-chimique sans cesser pour autant d'être taxilogique et physiologique. De ces points de vue différents, la science fait constamment la synthèse afin de mieux saisir les phénomènes. Semblablement chaque génération d'historiens tient compte des histoires antérieures, y joint sa vision propre et doit de nouveau équilibrer le tout dans une histoire plus complète et plus vraie. Renoncer aux acquisitions antérieures pour privilégier « les éléments du passé qui éclairent ou constituent la génèse de quelque chose qui existe encore aujourd'hui, qui compte dans notre vie » (p. 13), c'est *a priori* poser le présent comme finalité du passé, et ainsi valoriser ce présent d'une façon métaphysique. Ainsi fit le positivisme qui décrivit l'évolution de l'Humanité en fonction de l'avènement d'Auguste Comte. (5)

---

(5) Il semble bien que A. Dufour se contredit lorsque, page 29, il prononce : « Il appartient à l'histoire d'expliquer le XX[e] siècle par rapport aux siècles qui l'ont précédé et non l'inverse. » Mais l'histoire « objective » n'a-t-elle pas justement pour but d'expliquer toujours un siècle (quel qu'il soit) par ceux qui l'ont précédé ?

Histoire politique et psychologie historique

Que la politique ait été dans le passé la préoccupation majeure, qu'aujourd'hui on sente le besoin de saisir, dans une psychologie historique, les mentalités révolues, voilà bien deux contributions intéressantes à la confection de l'histoire, dont l'une ne périme pas l'autre, mais bien au contraire, l'éclaire d'un jour nouveau. Que, de plus, l'histoire politique doive être élargie, qu'elle comporte des éléments autrefois méconnus et aujourd'hui mieux estimés, que son but soit, en effet, de montrer la société s'organisant sous l'effet des volontés et que ces volontés ne soient pas celles des seuls princes, que le personnel intéressé soit plus diversifié, que des éléments éthiques y prédominent ou que des événements d'autre nature y interviennent, que les relations internationales y jouent également un rôle, tout cela, pour autant que la découverte s'en réalise successivement, transforme évidemment notre vision de l'histoire mais ne nie pas nécessairement les actions individuelles auxquelles l'historiographie antérieure s'arrêtait avec prédilection. Ceci s'ajoute à celà, le complète et le situe exactement. « Nous avons besoin de nouveaux genres d'histoire politique », conclut A. Dufour. Si ce besoin décèle de nouveaux faits et de nouvelles interprétations, exploitons-le largement au bénéfice non d'une nouvelle histoire, mais de l'histoire ; qu'il collabore avec les histoires antérieures, les rectifie, les parachève, mais ne les renie pas. (6) S'il est vrai que, sous l'effet d'un climat philosophique passager, nous avons connu l'histoire politique des faits, puis des individus et enfin des structures, il va de soi que chacune s'elles ne relève qu'un aspect d'une vie politique complexe ; mais toutes trois sont également nécessaires à l'histoire de cette vie puisque, après avoir authentifié les faits, il faut encore les expliquer par des personnes agissant dans un cadre et une légalité sociale imposée par la tradition. Il en sera de même si, portant l'accent sur l'étude des mentalités, on y découvre un moteur efficace de la conduite des sociétés — et cela est à présumer. On peut même prévoir qu'au delà des psychologies historiques, donc évanescentes, réside une cause plus profonde encore qui est la psychologie des peuples auteurs de ces événements. Si notre auteur ne cite pas cette ethnopsychologie historique, il montre par contre les difficultés inhérentes à une sociopsychologie véritable.

Il le fait à l'occasion de l '*Introduction à la France moderne* de R. Mandrou, qui lui paraît trop superficielle ; il lui préfère les vues de Van den Berg sur les relations de l'enfant à l'adulte et de l'individu au groupe. Ces vues ont certainement quelque intérêt (encore que peu originales), mais nous n'y trouvons qu'une mince substance historique, tandis que les notations accumulées de R. Mandrou composent un tableau tout à fait vivant et concret du XVI[e] siècle. Qu'on puisse y ajouter ou en discuter tel détail, cela cependant ne saurait prévaloir entre une œuvre qui illustre si opportunément la conception febvrienne et son apport bénéfique à l'histoire traditionnelle, justement ce que A. Dufour réclame, si nous le comprenons

---

(6) Plus loin, A. Dufour y consent puisque, au lieu de réclamer une nouvelle histoire, il demande une « histoire traditionnelle renouvelée et modernisée » (p. 33) ; encore que, à notre sens, la qualité de moderne n'implique pas forcément un progrès en vérité.

bien. N'étant pas nous-même de la paroisse, il nous semble qu'il s'agit là d'une querelle de clocher ! (7)

Quoi qu'il en soit, nous admettrons volontiers que l'histoire politique soit élargie, qu'une histoire psychologique s'édifie et s'étoffe, que toutes deux collaborent entre elles et avec d'autres disciplines ; tout cela est parfaitement conforme au programme historique ; et si nous le devons à un double besoin présentement ressenti, profitons-en pour faire accomplir ce pas nouveau à la recherche et pour compléter (et non recommencer) une histoire toujours en chantier. Et si, ce faisant, l'histoire satisfaisant ce double besoin contribue à rétablir un équilibre mental compromis, on ne peut que s'en féliciter — mais ce rôle thérapeutique demeure un effet et non la cause de la recherche et du progrès de l'histoire. Soyons cependant modestes sur ce point : le jugement fameux de Valéry demeure toujours suffisamment vraisemblable pour qu'il exprime aussi un effet tout contraire de l'histoire sur l'esprit de l'homme moderne. (8) Remède ou poison, l'histoire est ce qu'elle est, et l'historien s'attache à elle parce que, avant tout, elle est, parmi d'autres, une démarche de vérité.

Concepts historiques et sociologiques

Après ces vues générales sur la théorie de l'histoire, l'ouvrage d'A. Dufour présente un travail historique à l'occasion duquel nous nous permettrons, pour terminer, de revenir sur l'idée précédemment indiquée et qui a trait à l'information sociologique de l'histoire. A. Dufour n'en traite pas, et cependant l'ensemble de son livre gravite autour d'une semblable conception. En effet, il étudie d'une part les rapports de l'Humanisme et de la Réformation, de l'autre le mythe de Genève au temps de Calvin.

Dans le premier cas, la recherche et l'exposé sont visiblement suspendus à une définition des termes mis en relation : l'Humanisme est « le mouvement intellectuel de la Renaissance » (p. 37) et la Réformation est « celle qui a donné naissance aux églises protestantes » (p. 38). Voici donc deux concepts essentiellement historiques puisqu'ils enferment deux événements d'importance, précisément localisés et datés. Par contre, lorsque notre auteur aborde le

---

(7) Dans le détail, A. Dufour reproche à R. Mandrou : 1° d'avoir, dans sa description de la mentalité des hommes des XVI^e - XVII^e siècles, retenu des traits permanents de psychologie et de ne s'être pas limité à « ce qui change » comme si les hommes de cette époque n'avaient pas participé à l'humaine nature ; 2° Inversement d'avoir tenu pour temporaires des traits constants de cette psychologie — la limite est en effet difficile à tracer, mais les traits sont bien historiques s'ils s'expriment différemment ; 3° de s'être trop inspiré des écrivains — mais où trouver l'expression des mentalités sinon chez ceux qui les fixent par l'écriture ? 4° De ne pas avoir expliqué la cause pour laquelle les procès de sorcellerie cessent au XVII^e siècle — mais cette cause ne se situe-t-elle pas hors de la chronologie à laquelle l'auteur se limite ? 5° D'avoir jugé de cette mentalité par rapport à la nôtre — mais il ne s'agit que d'un jugement appréciatif, au reste assez proche du principe, défendu plus haut, de juger le passé par rapport à la modernité. Enfin, A. Dufour définit la psychologie historique : la description des états de société. C'est bien plutôt celle des états d'âme à travers les états de société. L'ouvrage de R. Mandrou répond mieux à cette définition.

(8) Rappelons ce jugement pessimiste sur l'histoire : « L'histoire, dit Valéry, est le produit le plus dangereux que la chimie de l'intellect ait élaboré. Ses propriétés sont bien connues. Il fait rêver, il enivre les peuples, leur engendre de faux souvenirs, exagère les réflexes, entretient les vieilles plaies, les tourmente dans leur repos, les conduit au délire des grandeurs ou à celui de la persécution, et rend les nations amères, superbes, insupportables et vaines... Dans l'état actuel du monde, le danger de se laisser séduire à l'histoire est plus grand que jamais il ne fut. » *Regards sur le monde actuel.*

mythe de Genève, s'il traite toujours d'histoire, il le fait cependant à travers un concept sociologique : le mythe social. Cela est si vrai qu'il ouvre ce chapitre par un long paragraphe consacré à la définition du mythe en général et se réfère ici non à des historiens, mais à des psychologues et des sociologues (9) : c'est bien une sociologie du mythe qu'il esquisse. Partant de là, sa recherche se trouve définie, guidée et limitée par un concept non historique, cette notion de mythe étant valable dans tout autre cas que celui de Genève au XVI[e] siècle. Nous laisserons de côté la discussion de la définition proposée et nous en tiendrons au côté méthodologique du problème.

Or, visiblement, si cette définition établie dans les conditions qu'on vient de dire, cadre si parfaitement avec l'événement en question, c'est qu'elle a été elle-même fixée, consciemment ou non, à partir de la réalité historique vers laquelle elle fait maintenant retour. Cette réalité a fourni le donné sur lequel l'induction fut construite, et elle fut traitée par la voie de l'analyse comparative. En effet, les cas semblables sont nombreux : au mythe de Genève au XVI[e] siècle, joignons celui de Venise au XVII[e] siècle, ceux de la monarchie anglaise et du bon sauvage au XVIII[e], ceux de la grève générale et du progrès au XIX[e], celui des barbares pour la cité antique. Tous ces faits se recoupent et décèlent l'existence d'un phénomène général, objet de la science des sociétés. Arrivé à ce point, le concept sociologique est parfaitement dégagé. Mais voici qu'intervient l'historien, désireux de découper dans l'histoire générale un fragment afin d'y poursuivre une analyse de détail. Ce découpage ne peut s'accomplir que de deux façons : selon des concepts proprement historiques (c'est le cas pour la Renaissance et la Réformation) ou selon des concepts sociologiques (par exemple le mythe). Ce dernier est d'ailleurs plus courant qu'il n'apparaît puisque, chaque fois que l'histoire emploie un mot symbolisant une idée générale, il exprime un phénomène qu'aussitôt, le spécifiant dans l'espace et le temps, il reconvertit en fait historique. Mais dès l'origine, les divisions fondamentales des histoires spécialisées (politique, économique, idéologique, etc.) ne correspondent-elles pas à de grands concepts définis par le sociologue ? (10) Si tous ces termes sont exigés par la narration historique, c'est bien parce que, en-deçà de leur extension conceptuelle, leur compréhension continue à répondre à un contenu historique que l'induction n'a pas effacé en les transposant dans l'universel et l'abstrait. Voici donc, exigé par la nature des choses, le véritable inspirateur de l'analyse et de la narration historique, plus que la philosophie didactique de l'Histoire ou quelqu'autre jugement transcendant sur le primat de la modernité.

Si donc, pour le répéter avec A. Dufour, « il n'y a pas de raison pour se priver du secours des théories » (p. 11), l'historien doit prendre conscience que le premier savoir théorique qui peut légitimement et doit nécessairement inspirer son travail est la science sociologique. Par là il obéit strictement aux lois de la méthode et n'invente pas une sorte nouvelle d'histoire plus spécialement tour-

---

(9) G. Sorel, M. Eliade, Lévy-Bruhl, G. Gusdorf, etc.

(10) A. Dufour définit lui-même la politique : « ce qui concerne l'organisation de la vie des hommes en société » (p. 15). Quant à la psychologie historique, elle « dépeint des hommes qui n'agissent pas sur le devenir des grandes affaires » (p. 32). Définitions dont la généralité démontre assez le caractère non historique.

née vers les institutions. Les historiens opposent volontiers l'histoire sociologique à l'histoire historisante : c'est visiblement un abus. Nous dirons plus volontiers que toute histoire est par nature historisante (n'est-ce pas là d'ailleurs un pléonasme ?) et sociologique par sa structure — et que, par la vertu même de l'historicité, la structure, empruntée aux généralités scientifiques, devient à son tour événement. Le propre de l'historien est de savoir utiliser ces généralités pour mieux comprendre le particulier, qui demeure son domaine propre.

E. CALLOT.

REPONSE A M. CALLOT

A la fin de notre essai sur *Histoire politique et psychologie historique*, nous avons souhaité qu'un débat s'instaure sur les questions que nous avions évoquées. En consacrant une séance de l'Académie Florimontane, ainsi que les pages qui précèdent, à nous réfuter, M. Callot venait au devant de notre désir. Nous sommes persuadé que notre contradicteur est aussi convaincu que nous de l'utilité de la polémique, de sorte que nous profitons du droit de réponse que la rédaction de la « Revue Savoisienne » nous a aimablement offert. Et tout d'abord pour remercier M. Callot du soin qu'il a pris de discuter nos pages, tout en réexposant fort clairement ses idées sur la théorie de l'histoire.

On peut comprendre que les quelques principes de théorie de l'histoire que nous avons rappelés au début de notre essai ne l'aient pas convaincu puisqu'ils contredisent sa propre conception de l'histoire. Nous n'avions fait que quelques allusions à des idées que plusieurs générations de penseurs et d'historiens ont élaborées en Allemagne, en Italie et ailleurs depuis un demi-siècle. Il faudrait un livre pour les exposer complètement, — et ce ne serait pas inutile, car elles sont peu connues dans nos pays de langue française. Ainsi M. Callot, en attaquant ce que nous avons exprimé dans les premières pages de notre essai, contredit en réalité les théories modernes de l'histoire, auxquelles nous ne faisions que de modestes allusions. Nous nous attendions, en vérité, à une discussion sur la psychologie historique ou sur la définition du mythe historique, où nous avons proposé quelques interprétations nouvelles, mais non sur les principes de base.

Puisque c'est à eux que M. Callot s'en prend, et que nous n'avons pas le loisir d'exposer en un livre ce que les grands auteurs ont écrit pour les prouver et les justifier, nous nous limiterons à quelques remarques.

Il faut rappeler d'abord que les historiens modernes refusent les philosophies de l'histoire, non seulement celles qui méritent la qualification de « métaphysiques » (sauf à titre de critère d'interprétation, comme Croce avec le marxisme, ainsi qu'on l'a rappelé), mais aussi la « positive » qu'expose M. Callot. Il n'est pas possible, en effet, de dégager des généralisations de l'histoire, jusqu'à en constituer une philosophie, parce que l'histoire est trop mouvante pour se prêter aux généralisations : toute généralisation historique est, presque à coup sûr, fausse. La sociologie, elle, peut procéder par généralisation, car à l'intérieur de ses définitions, elle constitue vraiment une *science*. L'histoire, il faut bien l'avouer, n'en est pas

une. Elle a des côtés scientifiques — la démarche de vérification, en quoi consiste la plus grande partie du travail quotidien de l'historien, est une discipline scientifique —, elle s'enrichit de l'apport et des suggestions des sciences proprement dites, mais en soi elle n'est pas une science, elle est une discipline d'interprétation [1], au même titre que la critique littéraire, par exemple. Il appartient à l'historien, chaque fois qu'il traite une question de détail, de mettre en œuvre ses critères personnels de choix puis de vérifier scientifiquement ses hypothèses ; de faire œuvre à la fois d'érudit et de philosophe ; de découvrir l'universel dans le particulier (pour reprendre une formule célèbre).

M. Callot définit ainsi sa philosophie positive de l'histoire : elle « part des faits, et non des principes *a priori*, et selon une abstraction croissante en dégage un schéma du développement total de l'Humanité historique ». Et il précise ailleurs : « l'histoire est une science de faits donnés dans l'expérience (les documents)... » C'est là que réside l'illusion, nous semble-t-il. Il existe bien des faits historiques (il en existe même des millions et des millions), mais il n'en existe pas qui soient objectivement définis, offerts à l'expérience. Il appartient à l'historien de les découper à sa guise dans le tissu embrouillé des événements historiques ; c'est lui qui doit les définir. En les choisissant et en les définissant, il *interprète* nécessairement. Il lui est impossible de les recevoir tout préparés et nets de l'observation du passé, comme le fait, par exemple, le botaniste qui observe une plante, une feuille ou un organe d'une fleur. Non seulement les faits historiques ne se répètent pas (ce qui les distingue des faits des sciences naturelles, qui se reproduisent), mais ils changent de contours suivant à quel point de vue on se place pour les définir. D'ailleurs les diverses interprétations des historiens passés constituent à leur tour des faits que l'historien utilise pour sa compréhension nouvelle des premiers faits.

Prenons un exemple : le Colloque de Poissy (1561). Pour l'historien du protestantisme français, il est l'occasion, la seule, qui ait été offerte aux théologiens réformés de défendre leur position devant la cour de France. Pour l'historien des tentatives œcuméniques, il est la dernière chance, perdue d'ailleurs, d'établir une « concorde » entre les confessions à la veille des guerres de religion. Pour d'autres, c'est un piège habilement dressé par le cardinal de Lorraine pour désarçonner les protestants par le spectacle de leurs divisions doctrinales. Pour d'autres encore, un échec passager de la politique pontificale. Enfin vient l'historien qui scrute les détails ; pour lui, le Colloque n'est pas un fait, mais un ensemble d'une quantité de faits différents : le discours de Théodore de Bèze, le passage de ce discours qui a indigné les prélats, la phrase qui a fait crier « blasphemavit ! », cette interjection elle-même. Qu'est-ce qui sera, ou plutôt qu'est-ce qui ne sera pas un fait historique ?

Il faut donc choisir les faits à consigner dans un livre d'histoire, et les définir. Puisqu'il y a choix, il n'y a pas d'objectivité scientique proprement dite. Le public peut avoir l'impression que les grands faits existent objectivement, puisqu'on les retrouve d'un manuel d'histoire à l'autre. Bien sûr, il y a des faits traditionnellement définis et mis en évidence, qu'il n'est pas nécessaire de criti-

(1) Ou, si l'on préfère s'exprimer comme le Dr Lacan, une discipline d'analyse.

quer ou de redéfinir à chaque fois. Mais ne confondons pas le consentement traditionnel, la tradition historiographique, et l'objectivité. Il y a aussi des faits indiscutables. Ainsi, l'Escalade de Genève a eu lieu dans la nuit du 11 au 12 décembre 1602. Mais chacun sait que l'historien ne peut pas se borner à énoncer cette vérité chronologique. Il lui faut dire ce qu'est l'Escalade. De même que cet événement apparut différemment à ceux qui l'ont vécu — pour les uns ce fut le moment de leur mort, pour Mme Royaume, la nuit où elle perdit sa marmite, pour d'autres, une nuit traversée de cris, un moment de panique, ou un instant d'exaltation où l'on sent ses forces décupler... — de même il apparaît avec des dimensions diverses à ses historiens. Pour les uns, c'est l'avénement définitif de l'indépendance genevoise, pour les autres un épisode marginal de la politique aventureuse du duc Charles-Emmanuel I^er^.

Les choses se compliquent lorsque l'historien cherche à saisir les relations entre les événements. Nous ne voulons en aucune manière rejeter le concept de « cause », mais seulement remarquer qu'à chaque fait que l'historien a décidé d'isoler correspond une pluralité de causes (c'est pour débrouiller ces écheveaux que les schémas dialectiques sont des encouragements pour l'historien). La démonstration en a été brillamment donnée, en la poussant à l'absurde, par Charles Morazé qui, s'efforçant de définir et d'expliquer complètement l'un de ces fameux « faits », l'avènement de Jules Ferry, en arrive très vite à parler de l'Amérique et de l'Extrême-Orient, bref à évoquer toute l'histoire universelle en tirant les fils qui aboutissent à l'avènement de Jules Ferry [2]. Enfin, combien d'événements que l'on n'arrive pas à lier par un enchaînement causal ? Le développement de l'économie monétaire et la Renaissance, par exemple ; l'un est-il la cause de l'autre ?

Force est de conclure qu'ils ont coexisté, et qu'ils se sont conditionnés l'un l'autre. L'historien décrit des situations ; il énumère des facteurs qui ont conditionné les événements ; il parlera plus volontiers de situation que de cause, et chaque situation est unique, ne se retrouvera plus identique. Il est donc impossible d'en dégager des lois, ce qui est l'ambition légitime de toute science digne de ce nom. Il est donc nécessaire de rejeter l'analogie avec les sciences naturelles. C'est dans l'habitude de recourir à cette sorte d'analogie que nous diagnostiquons une influence du positivisme traditionnel, lequel aurait bien voulu régler les sciences humaines sur le modèle des sciences de la nature. Et c'est parce qu'il dit : « Mais quelle cohérence peut régner entre les faits, sinon leur causalité réciproque ? La causalité est le principe dialectique de la Nature, elle commande le type de compréhension scientifique de la Nature », que nous nous permettons de noter l'influence positiviste, encore sensible dans la théorie de M. Callot, et non parce que nous confondons le positivisme avec ce qui est positif.

Face à la mer — à l'océan même — des faits du passé (ils sont encore infiniment plus nombreux que les documents subsistants ne nous permettent de le supposer, car beaucoup de faits n'ont pas été consignés ou n'ont pas laissé de monument durable), que faire ?

---

(2) Charles Morazé, « Des faits à l'homme », dans *Trois essais sur histoire et culture*, Paris, 1948. Cahiers des « Annales », 2), p. 1-23.

Nous avons proposé, après Croce [3], le critère de la contemporanéité de l'histoire. Ce critère n'est pas métaphysique, il est suggéré par l'examen des œuvres des historiens des diverses époques, — par l'histoire de l'historiographie, en somme. Car les historiens ont nécessairement écrit en fonction de leur temps, de leur public, et ont suivi plus ou moins consciemment ce critère, et avec plus ou moins de bonheur. Sinon, à quoi bon écrire l'histoire ? Pour satisfaire une vaine curiosité ? Non : pour nourrir notre expérience de citoyens du monde, ou de tel pays, ou de telle commune. Il est tout de même permis de se demander parfois à quoi sert l'histoire : essayer de vous poser cette question, et voyez s'il est possible d'y répondre autrement.

Si nous demandons une historiographie moderne, nous n'entendons pas par là détruire l'œuvre des historiens précédents. Naturellement. Nous n'exigeons pas non plus que tout nous soit systématiquement présenté sous un jour différent. Nous demandons seulement de l'histoire *intéressante*. Intéressant qui ? Nous, évidemment, qui sommes ici pour la lire, et non nos grands-parents ou nos arrière-petits-neveux. Voilà exprimé en termes bien ordinaires ce qu'est la contemporanéité de l'histoire. Ce n'était rien de plus effarouchant que cela [4].

Alain DUFOUR.

II. — ART ET HISTOIRE DE SAVOIE

Généralités

J. LOVIE. — **Histoire de la Savoie,** Chambéry, 1967.

M. Lovie, l'éminent président de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, vient de publier une nouvelle « Histoire de la Savoie ». Il se propose « d'offrir au lecteur ce survol destiné à lui rappeler, ou s'il est novice, à lui faire sentir la richesse et l'originalité du passé de la province de Savoie ».

Elégamment présentée et illustrée, nantie d'un guide bibliographique heureusement sélectionné, cette plaquette rendra service à de nombreux visiteurs de la Savoie. Les Savoyards eux-mêmes y trouveront, rappelés sous une forme concise, nombre de faits peu ou mal connus : l'histoire économique, celle des « mentalités » bénéficient en particulier d'un éclairage nouveau.

Présenter toute l'histoire de la Savoie en moins de 75 pages est une entreprise délicate. Cette histoire, M. Lovie la connaît à mer-

---

(3) Nous ne prétendons pas d'ailleurs ériger la théorie de Croce en parole d'Evangile. Nous savons que sur certains points elle fait l'objet de critiques fort pertinentes. Mais pour les quelques généralités que nous lui empruntons, nous ne sachons pas qu'elle ait été efficacement dépassée ; il nous semble que depuis cinquante ans, elle fait partie du patrimoine intellectuel de l'humanité.

(4) M. Callot prend la défense de M. Mandrou contre nos critiques. Sans doute n'avons-nous pas été assez clairs : nous entendions critiquer le plan de Lucien Febvre, et non l'excellent travail de M. Mandrou, que son maître a entraîné dans une impasse. Mais nous n'avons pas pu ne pas avoir des égards pour Febvre, ce charmeur, qui nous a aussi ensorcelé et nous ensorcèle encore parfois. Un détail encore : M. Callot nous accuse d'avoir injustement reproché à M. Mandrou de ne pas expliquer pourquoi l'épidémie de sorcellerie s'est éteinte au XVII[e] siècle. En réalité, nous n'avons voulu que poser quelques questions sur l'origine de ce phénomène, pour montrer que la description des états de la « mentalité collective » n'est pas en état d'y répondre.

veille, mais voulant exprimer beaucoup de choses en peu de mots, il est parfois trahi par sa plume. Certaines expressions destinées à frapper le lecteur l'égayeront sans toujours éclairer sa lanterne. Mais ce sont là broutilles qu'une lecture attentive pourra faire disparaître pour la prochaine édition de cet ouvrage bien venu dans son ensemble.

Jean-Yves MARIOTTE.

Congrès archéologique de France, CXXIII[e] session, 1965, Savoie (Société française d'archéologie, Paris, 1965), 340 p.

Dictionnaire des églises de France, II D, **Alpes, Provence, Corse,** Paris, Robert Laffont, 1966.

La Société française d'archéologie ayant choisi la Savoie pour y tenir sa 123[e] session annuelle en mai 1965, les plus éminents spécialistes ont eu l'occasion de présenter devant un public choisi les plus beaux spécimens de l'art civil ou religieux. « Parisiens » et « Provinciaux » se sont répartis les rôles dans un esprit de franche collaboration, chacun ayant quelque chose à dire et quelque chose à apprendre. La publication des Actes nous fournit 29 précieuses notices groupées en un seul volume (1).

Certaines sont des mises au point de travaux antérieurs, d'autres font état de recherches originales. L'étude consacrée au château de Clermont (Renaissance) par M. Melot, alors élève de l'école des Chartes, est à ma connaissance la seule étude archéologique consacrée à cet édifice (Blondel n'ayant étudié que le château féodal aujourd'hui disparu). Au moment où le Conseil Général de

---

(1) *Chambéry :*
Château et Sainte Chapelle, par André PERRET.
Eglise et crypte de Lémenc, par André PERRET.
Eglise Notre-Dame, par André PERRET.
Saint-Jeoire Prieuré, par Raymond OURSEL.
Portail de la Chambre, par Jean-François REYNAUD.
Cathédrale de Saint-Jean de Maurienne, par Jean VALLERY-RADOT.
Avrieux, par le chanoine BELLET.
Cléry, par Raymond OURSEL.
Cathédrale de Moûtiers en Tarentaise, par Jean VALLERY-RADOT.
Saint-Martin d'Aime :
Eglise, par Jean VALLERY-RADOT.
Peintures murales, par Paul DESCHAMP.
Seez, par l'abbé Marius HUDRY.
Le Bourget-du-Lac, par Francis SALET.
Yenne, par Raymond OURSEL.
Château de Clermont, par Michel MELOT.
Château de Montrottier, par Clément GARDET.
Annecy :
Château et Palais de l'Ile, par Georges GRANDCHAMP.
Saint-Maurice, par Raymond OURSEL.
Peinture funéraire de Philibert de Monthouz à Saint-Maurice, par Pierre QUARRE.
Cathédrale Saint-Pierre, par Georges GRANDCHAMP et Raymond OURSEL.
Contamine-sur-Arve, par Pierre BOUFFARD.
Mieussy, par J.-J. LANGENDORF.
Abbaye d'Aulps, par Marc THIBOUT.
Abbaye d'Abondance, par Clément GARDET.
Châteaux des Allinges, par Marc THIBOUT.
Thonon :
Saint-Hyppolyte, par Yves CHRISTE.
Hôpital, par Henri BAUD.
Ripaille, par Pierre MARGOT.

la Haute-Savoie prend l'heureuse initiative de restaurer Clermont, cette étude vient donc à point nommé. Enfin les notices consacrées par M. R. Oursel à Saint-Jeoire-Prieuré, Cléry et Yenne nous donnent un aperçu sur les travaux beaucoup plus étendus, malheureusement inédits, de l'auteur, sur l'art religieux.

M. Oursel a aussi rédigé la majorité des notices consacrées à la Savoie dans le Dictionnaire des Eglises de France, auquel ont travaillé également Madeleine Ochse, Marguerite Roques, Jacques de Sacy, André Perret et Dom Romain Clair.

Il s'agit là de descriptions succinctes, ne donnant que l'essentiel sur chaque église de quelqu'importance (près de 100 au total pour les deux départements savoyards). Des photographies peu nombreuses, mais particulièrement bien choisies et très évocatrices, complètent heureusement ces excellentes mises au point.

En bref, ces deux publications, qui se complètent mutuellement, apportent une documentation solide sous une forme commode. Le profane y trouvera aisément « ce qu'il faut savoir » sur les monuments savoyards. Le « spécialiste » ou l'étudiant aura d'emblée une base pour de nouvelles recherches.

Jean-Yves MARIOTTE.

III. — ANTIQUITE ET MOYEN-AGE

Paul DUFOURNET. — **Organisation du territoire dans l'Antiquité. Les établissements. Répartition des villas. Formation des villages, seigneuries et des paroisses dans la région de Seyssel (Haute-Savoie),** in : Actes du 90e Congrès national des Sociétés savantes, Nice, 1965, section d'archéologie, Paris, Impr. Nat., 1966, pp. 293-342.

Nous relations, l'an passé ici, l'étude que P. Dufournet avait présentée au Congrès de Lyon. Elle traitait des voies antiques du bassin de Seyssel. Toujours pour ce pays, cet auteur a exposé au Congrès de Nice, un travail faisant suite à cette étude. Poursuivant ainsi la tâche qu'il s'est assignée, il franchit, chaque année, une étape de connaisances qui lui permet de pénétrer plus avant dans son sujet.

Il indique d'abord sa méthode de recherche : prospection du terrain, recueil des témoignages oraux, consignation de découvertes archéologiques, consultation d'archives et surtout dépouillement du cadastre sarde dont il montre la richesse d'enseignement.

Il traite aussi de délicats problèmes d'onomastique et particulièrement de l'origine des toponymes fonciers. S'il ne rejette pas a priori les théories d'Arbois de Jubainville et l'application qu'en a faite Ch. Marteaux pour la Savoie, il se réfère aux critiques sévères de M. Roblin qui attribue un décalage chronologique important à la date de cristallisation de ces toponymes.

L'auteur passe en revue les périodes pré-romaine, romaine et burgonde, puis la formation des paroisses, faisant état de la recension de tous les vestiges s'y rapportant. Il débouche enfin sur cette conclusion que « si la période romaine a été longue et fondamentale, elle bénéficie peut-être aussi d'une certaine illusion d'optique,

parce qu'elle a donné une matière première abondante à l'archéologie, mais la période pré-romaine paraît avoir été très importante. Les chemins étaient tracés et les terroirs mis en valeur, lorsque les Romains sont arrivés. Quant à la période burgonde, elle a été encore plus importante. La seigneurie, le village, la paroisse nous conditionnent encore ».

Ajoutons que ces conclusions, encore provisoires, seront sans doute confirmées ou corrigées à la lumière des nouvelles découvertes dont P. Dufournet a, entre temps, enrichi sa documentation.

Comme toujours, l'auteur accompagne son texte de plusieurs cartes dont celle qui fait la synthèse des établissements occupant les deux rives du Thône, entre l'Ecluse et Seyssel.

P. Broise.

Clément GARDET. — **De la peinture murale du moyen-âge en Savoie,** tome II, Peinture murale en Maurienne. Préface de Marc Thibout. Gardet, éditeur, Annecy, 1966.

Le second tome *De la peinture du moyen-âge en Savoie* du Président Clément Gardet est une réussite qui ne le cède en rien à celle du premier volume, lequel traitait, on s'en souvient, des peintures du XI[e] au XV[e] siècle. Ce tome second est consacré à deux ou trois ensembles remarquables de peintures murales, celles de Lanslevillard, de Bessans et de la cathédrale de Saint-Jean-de-Maurienne.

Dans la chapelle de Lanslevillard, deux cycles voisinent : le premier, disposé sur trois registres et racontant la vie de Saint-Sébastien, paraît avoir été l'œuvre d'un artisan sans grande imagination ; le second évoque la vie du Christ en une série de tableaux aux couleurs riches et vives, qui paraisent, nous dit M. Gardet, être l'ouvrage d'un atelier, où le « maître d'œuvre anonyme a tracé l'épure, laissant souvent à des aides moins expérimentés le soin de parachever ses esquisses ».

Ces peintures non datées ont gardé une fraîcheur de coloris extraordinaire. M. Gardet les rapproche de celles de la chapelle Notre-Dame-des-Fontaines à La Brigue, qui sont signées du peintre Jean Canavesio, natif de Pignerol, auteur d'une des fresques du dôme de Suse. Mais il reconnaît qu'elles ont un caractère plus tranquille et plus familier, moins dramatique et moins mouvementé qu'à La Brigue, encore que le soin apporté à l'expression des visages soit remarquable. M. Marc Thibout, qui a signé la préface du livre, voit davantage d'analogies avec les fresques d'Abondance que M. Gardet a été tenté d'attribuer, dans son premier tome, à l'atelier de Giacomo Jaquerio.

Quoi qu'il en soit, ces fresques, dont certains détails sont typiques de notre région, comme les chaînes de montagnes et certains objets d'usage quotidien, révèlent un groupe de peintres vraisemblablement savoyards ou piémontais, dont on ne mesurait pas l'importance jusqu'ici.

La nef de Saint-Antoine de Bessans est ornée d'une quarantaine de peintures, malheureusement en partie effacées. « La plupart, nous dit M. Gardet, sont une imitation plus ou moins fidèle des peintures de Lanslevillard, mais elles sont exécutées par des artisans moins habiles ». En effet, les attitudes des personnages sont

plus raides, les visages plus rudes et les plis des vêtement moins travaillés.

Quant aux peintures de Saint-Jean-de-Maurienne, il s'agit de deux fresques récemment redécouvertes sous les enduits qui les avaient masquées : un ensevelissement du Christ et une Annonciation, toutes deux dues au pinceau d'un grand maître, peut-être Defendente ou Gaurdenzio Ferrari, ou encore Bernardino Luini, qui travailla à Varèse. M. Gardet estime qu'il est encore trop tôt pour se prononcer. En revanche, il suppose que la fresque de l'Annonciation a été commandée par le cardinal de Gorrevod au début du XVI[e] siècle, pour honorer sa protectrice, Marguerite d'Autriche, épouse de Philibert II de Savoie. En effet, un semis de marguerites orne l'espace qui sépare l'ange de la Vierge Marie.

« Marguerite, fleur petite », dit une chanson populaire normande.

« Rouge au bord ; verte autour, »
« Dis le secret de mes amours... »

Bernard GAGNEBIN.

Henri RIGUET. — **Printemps en Chrétienté, l'aventure spirituelle de Saint Pierre de Tarentaise.** Abbaye de Tamié, 1967, 166 p., carte hors texte, illustrations.

L'évocation historique est un genre difficile qui peut donner les meilleurs et les pires résultats : elle consiste en effet à présenter sa propre vue du passé en la faisant cadrer bien ou mal avec la documentation existante. En somme c'est une présentation subjective de faits dont l'étude préalable exige la plus grande objectivité possible. Le chanoine Riguet a réussi au mieux à concilier les extrêmes : son livre est une œuvre très personnelle tout en s'appuyant sur un support historique solide.

« Aventure spirituelle », ce terme définit bien la carrière de Pierre, moine de Bonnevaux, abbé de Tamié, puis archevêque de Tarentaise, mort en 1174. Comme d'autres contemplatifs, le saint archevêque fut amené, par la force des choses, à se démener sa vie durant. Depuis le jour où les Tarins attirés par sa réputation de sainteté, vinrent l'arracher malgré lui à sa solitude de Tamié, il ne connut guère de repos. Appelé par les uns et les autres, notre prélat voyage sans cesse ; messager de paix, il arbitre les différends des grands de ce monde tels que le comte de Maurienne et l'évêque de Sion ; champion de l'Unité catholique, mêlé aux luttes du Sacerdoce et de l'Empire, il va réconforter en Franche-Comté les partisans du pape légitime poursuivis par les schismatiques ; et dans l'intervalle il donne tous ses soins à l'administration de son diocèse montagnard.

M. le Chanoine Riguet nous retrace cette existence bien remplie en de belles pages, claires et d'une lecture agréables, ornées d'une illustration bien adaptée au texte. Il s'agit d'une série d'essais consacrés aux différentes phases de la vie du saint plutôt que d'un exposé méthodique : aussi le lecteur aura-t-il parfois quelque peine à suivre le « fil directeur ». Certaines situations historiques difficiles à saisir pour notre mentalité moderne, notamment le schisme qui divisait la Chrétienté du temps de saint Pierre de Tarentaise — sont expliquées à la fois très clairement et en termes nuancés, fort éloignés du manichéisme de nombre d'anciens auteurs ecclésiasti-

ques ou autres. Quelques erreurs de détail ou de typographie n'ont ici qu'une importance secondaire. Un guide bibliographique permettra d'ailleurs au lecteur d'approfondir telle ou telle question spéciale qui l'intéresserait. Notons pour terminer la très belle carte du diocèse de Tarentaise au XII[e] siècle placée en hors texte. Elle conclut heureusement cet essai original et attachant.

Jean-Yves MARIOTTE.

Die Alpen in der europäischen Geschichte des Mittelalters (Vorträge und Forschungen herausgegeben vom Konstanzer Arbeitskreis für mittelalterliche Geschichte, geleitet von Theodor Mayer, X), Konstanz - Stuttgart, 1965, 291 p. in-8°.

« Les Alpes dans l'histoire européenne du moyen-âge » est un titre particulièrement prometteur. L'introduction de Th. Mayer, *Die Alpen als Staatsgrenze und Völkerbrüke im europäischen Mittelalter* (p. 7-14), précise les ambitions de cette publication ; à vrai dire on voit assez mal dans les exposés comment les Alpes, au moins les Alpes occidentales, ont joué ce rôle de limites d'Etats et de ponts entre les peuples. Suivent quinze études, qui paraissent avoir le caractère de bonnes mises au point, tout en apportant, au moins pour les régions françaises, peu de vues nouvelles. Relevons une étude de Bernard Bligny, *Le Dauphiné médiéval : quelques problèmes* (p. 221-231), énumérant les hésitations de la politique delphinale et les raisons de son échec, entre Savoie et royaume de France. Giovanni Tabacco, *La formazione della potenza sabauda come dominazione alpina* (p. 233-243), donne un court rappel et de bons aperçus de cette évolution jusqu'au début du XIV[e] siècle ; son exposé classique repose essentiellement sur les travaux de Manteyer, Previte Orton et Cognasso, mais cite également quelques productions récentes. Il insiste sur l'importance des routes, point sur lequel on ne le contredira pas ; mais sur le tracé même de ces routes peu de précisions sont apportées ; sur le *pagus Savogiensis*, sur le rôle de Chambéry aux XI[e] et XII[e] siècles, il est permis de faire des réserves. Les historiens de la Savoie enfin seront spécialement intéressés par les comparaisons possibles avec d'autres formations politiques dans les Alpes, et par des articles comme ceux de H. Klein, *Salzburg, Ein unvollendeter Passstaat* (p. 275-291) et de O. P. Clavadetscher, *Die Herrschaftsbildung im Rätien* (p. 141-158).

Pierre DUPARC.

Archives de l'ancien duché de Savoie, série SA (Départements de la Savoie et de la Haute-Savoie). **Inventaire,** t. I : **Archives de Cour, SA 1 à SA 259**, par André Perret, Raymond Oursel, Jean-Yves Mariotte, Jacqueline Roubert. Avant-propos par André Chamson. Annecy, 1966 (1967), XXVII + 147 pages gr. in-4° et une reproduction.

La publication de cet inventaire donne une grande satisfaction aux érudits, aux historiens, qui possèdent ainsi l'un des instruments de travail devenus indispensables depuis l'enrichissement des Archives de la Savoie et de la Haute-Savoie ; elle ne peut laisser indifférent même le simple lecteur qui s'intéresse à l'histoire de la Savoie. Dans cette œuvre d'une équipe — et ceci ne fait pas dispa-

raître les difficultés — il n'y a pas lieu de distinguer les mérites respectifs de chacun. Relevons seulement que l'introduction d'A. Perret est un excellent exposé d'archivistique, relatant la constitution et le sort d'un chartrier, celui de la maison de Savoie, et des autres chartriers qui se sont fondus en lui, ceux de la seigneurie de Faucigny et du comté de Genève ; mentionnant aussi quelques démembrements, par exemple au profit des archives de Dijon lorsque Bresse, Bugey et Valromey furent réunis à la France au début du XVII[e] siècle ; précisant surtout les déplacements, les transferts au delà des Alpes à deux époques cruciales, XVI[e] et XVIII[e] siècles, avec les règnes de despotes centralisateurs, Emmanuel-Philibert et Victor-Amédée II principalement. La maison de Savoie dès le XVI[e] siècle porte ses ambitions en Italie : délaissement de la Savoie par ses anciens princes et enlèvement des archives sont solidaires ; la première question est réglée en 1860 par le rattachement à la France ; la deuxième l'est en 1947 et 1949 par un retour partiel à Chambéry et Annecy de séries conservées à Turin. Pour faire comprendre et exposer ces péripéties, A. Perret a été amené à donner des renseignements sur les principaux organes qui produisent des archives, c'est-à-dire sur certaines des institutions publiques de la Savoie ; il décrit la comptabilité, très perfectionnée dès le milieu du XIII[e] siècle, probablement sous l'influence anglaise. Remarquons toutefois que les comptes ne se trouvent pas dans les Archives de Cour, et pour l'inventaire des Archives camérales un exposé plus complet sera probablement nécessaire. Cette histoire des archives de Savoie et ce tableau des institutions sont accompagnés de notes bibliographiques utiles.

L'inventaire lui-même, œuvre d'A. Perret et R. Oursel, prolongée par J.-Y. Mariotte et J. Roubert, est relatif aux Archives de Cour, qui comprennent des fonds ou séries de caractères assez différents. On peut distinguer par exemple : 1) les *Consignements des fiefs* et *Sommaires des titres* qui forment 13 registres compilés au XVIII[e] siècle ; 2) les fonds des *provinces, Savoie propre, Chablais, Genevois, Maurienne, Tarentaise,* auxquels est assimilé celui de la *baronnie de Faucigny,* qui constituent la masse la plus importante, comprenant des pièces classées généralement par ordre alphabétique des localités ; 3) le fonds *Duché de Genevois,* qui recueille la partie la plus ancienne du chartrier des comtes de Genève, jusqu'en 1404, la suite restant à Turin de même que le *Duché de Savoie* dans son entier ; 4) les *Archives ecclésiastiques,* c'est-à-dire les fonds des évêchés, des abbayes, des bénéfices, des matières ecclésiastiques et de l'instruction publique ; 5) le fonds des *Matières économiques,* peu important, résultat d'un démembrement, 14 cartons seulement ne contenant presque aucun document antérieur au XVI[e] siècle. Les auteurs de l'inventaire ont conservé l'unité du classement et de cotation antérieure, en donnant une numérotation nouvelle, de SA 1 à SA 259 ; ils ont indiqué clairement la répartition entre les deux dépôts d'archives de Chambéry et Annecy. Pour chaque cote, ils ont mentionné le nombre et la nature des documents, le sujet de l'ensemble. Dans un certain nombre de cas, ils ont même donné des analyses d'actes ; et certes nous pouvons nous réjouir de ces aubaines tout en regrettant que la généralisation des analyses, qui aurait rendu l'ouvrage démesuré, n'ait pas été possible. De précieuses notices enfin ont été insérées en tête des fonds ou séries suivantes : *Consignements* (p. 1), *Archives ecclésiastiques* (p. 62), *Matières économiques* (p. 84) ; pour les fonds de toutes les *provinces,* de la

baronnie de Faucigny, du *duché de Genevois*, a été rédigée une seule notice placée en tête de *Province de Savoie* (p. 7).

L'inventaire est complété par un *Index alphabétique des noms de lieux, de personnes et de matières*, appendice important (p. 89 à 145) et instrument de travail d'une utilité indiscutable ; il faut louer ceux qui ont collaboré à la rédaction de ce travail, à laquelle on renonce malheureusement souvent. Un des principaux mérites de l'*Index* est de donner les formes modernes des noms et les identifications, en cas de doute la prudence ayant conseillé de s'abstenir. Peut-être nous sera-t-il permis, en marge de l'inventaire officiel, d'être moins prudent et, sans avoir consulté les documents, de suggérer quelques identifications complémentaires. Ainsi *Arbussins :* Arbussin, cne Grésy-sur-Aix ; *Avanchy :* Vanchy, cne Collonges, Ain ; *Bellocey :* cne des Ollières ; *Besonens :* Bossonens, cant. Fribourg, d. Veveyse ; *Bocia :* Bosses, cne Saint-Rémy, Val d'Aoste ; *Bonnet (Le) :* cne Saint-Cassin (ajouter SA 2) ; *Bossens :* cne Romont, cant. Fribourg, d. Glâne ; *Chambuerc :* Chambuet, cne Yenne ; *Châtillon (en Genevois) :* cne Etrembières ; *Chavanes :* Les Chavannes, cne Evires ; *Choseaux (Les) :* cne Manigod ; *Courtedon :* Courthezon, Vaucluse ; *Cursins :* Cursinges, cne Draillant ; *Druveria : Druneria,* Les Dronières, cne Villy-le-Bouveret ; *Esserts (Les) :* cne Brizon ; *Excharage : Escharasson* (ajouter SA 103), Serrasson, cne Musièges ; *Frasses (Les) :* Les Frachets, cne Brizon ; *La Borde de Rolée :* La Borde-au-Château, cne Meursanges, Côte d'Or ; *Longes :* Les Longets, cne Etaux ; *Lydes :* Liddes, Valais ; *Maltacine, pagus :* Matassine, cne Le Bourget-du-Lac ; *Malasoyry :* Mallassoire, cne Groisy ; *Marcorax :* Mécoraz, cne Serrières ; *Marsier, Massiez :* Mercy, cne Saint-Félix ; *Mobec :* Maubes, Isère ; *Montbenoit-en-Bornes :* Mont Béné, cne La Chapelle-Rambaud ; *Montsegur :* Montsûr (aussi Monthoux), cne Saint-Ferréol ; *Pombuns :* Pambon, cne Sciez ; *Peccaïs :* Peccaix, cne Aigues-Mortes, Gard ; *Pougny :* Pugny-Chatenod ; *Puget :* Pugnet, cne Chambéry ; *Quirieu :* Quirieux, cne Saint-Sorlin, Ain ; *Reya :* Hérée ou Dhérée, cne Duingt ; *Rouan :* cne Voiron, Isère ; *Ruanger :* Ruange, cne Duingt, Bredannaz (partie du mandement) ; *Sales, verreries :* cne Thorens ; *Soitiers (montagne) :* Les Seytets, cne Petit-Bornand : *Sosex (montagne) :* pointe de Sosay, Petit-Bornand ; *Songy*, cne Saint-Sylvestre ; *Villard-Allard :* Villard-Lamard, cne Hauteville, Savoie ; *Tynnaz :* Tine, Petit-Bornand ; citer *Benuens* (SA 127) : Bénonces, Ain.

Ajoutons enfin que cet ouvrage bénéficie d'une présentation soignée et attrayante. Pour toutes ces qualités, c'est l'heureux début de la série d'inventaires qui doit être consacrée aux archives de Savoie revenues de Turin.

Pierre DUPARC.

A. PERRET. — **Les concessions des droits comtaux et régaliens aux églises dans les domaines de la maison de Savoie,** dans « Bulletin philologique et historique », année 1964 (1967), pp. 45-74.

F.-C. UGINET. — **Conflans et son mandement du XII^e^ au XV^e^ siècle,** mémoire dactylographié, résumé dans Positions des Thèses de l'Ecole des Chartes, 1967.

Qu'on ne s'étonne pas de voir réunis en un même compte rendu deux travaux à première vue bien différents. Tous deux se

proposent d'apporter quelque lumière sur un point particulier de l'histoire des comtes de Savoie. M. Perret apporte à la connaissance d'une période ancienne la familiarité des textes et des lieux, la souplesse d'esprit et le sens des nuances, qui caractérisent d'autres travaux recencés ici même (1). C'est une question longuement débattue que celle des origines de la puissance publique dans les villes épiscopales au haut Moyen-Age L'évêque de Genève, par exemple, a-t-il éliminé le comte de la ville de Genève par le traité de Seyssel conclu en 1125, ou n'a-t-il fait que récupérer des droits anciens ? Des questions similaires se posent pour la plupart des évêchés situés sur les territoires occupés au Moyen-Age par la Maison de Savoie. La première série de documents est constituée par les concessions effectuées par le dernier roi de Bourgogne, Rodolphe III, aux archevêques de Vienne et de Tarentaise, aux évêques de Sion et de Lausanne, prélats dont les successeurs devaient tous par la suite avoir peu ou prou affaire avec les descendants d'Humbert aux Blanches Mains. Le roi de Bourgogne concédait à ces divers évêchés le *comitatus*, c'est-à-dire l'ensemble des droits régaliens, que les confirmations impériales appelleront plus tard les *regalia*. En examinant le contexte général et particulier de ces concessions royales, M. Perret est amené à refaire l'histoire des évêchés d'une vaste région (Suisse romande, Savoie, Dauphiné actuels) en reprenant à neuf chaque cas particulier.

Constatant que les églises dépourvues de concession royales, Genève, Aoste, Belley, n'avaient pas un statut juridique fondamentalement différent de celles qui en étaient pourvues, considérant d'autre part la séparation très ancienne des possessions épiscopales et laïques dans les régions de haute montagne qui nous sont assez bien connues, M. Perret nous amène à la conclusion implicite que les droits et les domaines épiscopaux avaient été fixés très anciennement, au plus tard à l'époque carolingienne, et que les concessions royales de l'an mil ne faisaient que confirmer pour l'essentiel un état de choses antérieur.

M. Uginet a pris pour son sujet de thèse de l'Ecole des Chartes l'importante châtellenie de Conflans. Or c'est la première fois qu'une châtellenie typiquement savoyarde fait l'objet d'une étude aussi poussée. La thèse de M. Uginet a valu à son auteur d'être envoyé à l'Ecole française de Rome, séjour traditionnel des « majors » des Grandes écoles. Son travail, dont certains extraits sont déjà parus dans la revue « Vieux Conflans », pourra donc servir de modèle à des études de même nature sur d'autres régions du domaine savoyard.

On sait que la vieille ville de Conflans, aujourd'hui partie d'Albertville, était, au Moyen Age, le centre d'une importante châtellenie, située au carrefour des grandes seigneuries d'alors : archevêché de Tarentaise, comté de Genève, seigneurie de Faucigny et comté de Savoie. Au cours du XIII[e] siècle, nous voyons les comtes de Savoie évincer progressivement leurs rivaux et renforcer leur emprise sur cette position clé par les moyens alors classiques : mainmise progressive sur le *castrum* fortifié, fondation d'une ville neuve (L'Hôpital), domestication des petits seigneurs locaux du Chatel et de la Cour.

---

(1) Cf. Les comptes rendus de l'Inventaire des Archives de Cour et de la Publication du Centre européen... dans la même livraison.

A la fin du Moyen-Age, la châtellenie savoyarde est un curieux exemple de l'imbrication féodale d'alors. Le Comte de Savoie s'étant réservé les principaux droits de justice et le contrôle militaire de la région, a laissé subsister d'importantes autonomies locales : communautés urbaines et petits seigneurs justiciers.

L'annexion du Faucigny et de Genève à la Savoie fera perdre à Conflans son rôle militaire : désormais entourée de terres savoyardes, la châtellenie n'a plus guère d'importance stratégique. La récession démographique au XV[e] siècle entraîne une diminution des revenus comtaux dans la châtellenie. C'est pourquoi nous voyons en 1475 le duc de Savoie se défaire, sans grand regret, de Conflans au profit d'Hélène de Luxembourg, comtesse de Genevois.

Publication du Centre européen d'études burgondo-médianes, n° 9 (1967) : **Rencontres de Chambéry** (21 et 22 octobre 1966).

C'est à Chambéry que le Centre européen d'études burgondo-médianes a tenu sa rencontre annuelle pour 1966 : le choix du lieu a orienté les communications vers des sujets savoyards et c'est eux qui nous retiendront dans le bref compte rendu que nous allons donner du volume publié à l'issue de l'assemblée de Chambéry.

L'étude très dense de M. André Perret mérite toute l'attention des historiens. Partant des rares textes parvenus jusqu'à nous, et dont il dresse l'inventaire complet, M. Perret a cherché à dégager les limites de la *Saboia* carolingienne, étape mal connue entre la *Sapaudia* gallo-romaine et burgonde et le comté de Savoie médiéval. Suivant le texte de la *divisio imperii* de 806, il a montré comment la *Saboia* différait du comté, en englobant le pagus *Genavensis* et s'en rapprochait par les limites du Sud-Est avec la Tarentaise et la Maurienne. L'auteur a ensuite décrit les destinées de la *Saboia* à travers les partages de l'empire carolingien jusqu'à la création des royaumes de Provence et de Bourgogne-Jurane : c'est un tableau complet, compte tenu des sources.

La communication de M. Clément Gardet se rapporte aux influences bourguignonnes ou plutôt flamandes subies par quelques œuvres d'art représentatives de la Savoie du XV[e] siècle : il s'agit du *Livre d'heures du duc Louis de Savoie,* de l'*Apocalypse figurée des ducs de Savoie,* de l'Annonciation de Lanslevillard et de la sépulture de Philibert de Monthouz dans le chœur de Saint-Maurice d'Annecy. M. Gardet a montré la parenté entre chacune de ces œuvres et un maître ou une manière : le Maître de Flémalle, Jean Van Eyck, Stefan Lochner et l'école de Cologne, la peinture en grisaille, l'Ecole des Witz. En suivant l'auteur on arrive à conclure que l'art savoyard du XV[e] siècle n'est qu'un aspect de l'art bourguignon mais avec une personnalité originale qui trouve son achèvement dans l'*Apocalypse figurée des ducs de Savoie.*

Mlle M.-J. Schoutteten a présenté une étude intéressante et bien documentée sur l'iconographie de Marguerite d'Autriche qui épousa en troisièmes noces le duc Philibert II : ce travail est d'autant plus utile qu'il permet de replacer les figurations connues de l'archiduchesse dans le cadre chronologique de sa vie. La note de M. J.-Y. Mariotte sur la bulle d'or de Frédéric Barberousse pour l'archevêque de Tarentaise (1186) est un bon exemple de ce que la critique diplomatique peut tirer d'un document de ce genre : l'auteur, s'appuyant sur de bonnes références, a su développer dans le

cadre général de l'histoire de l'empire un acte dont on avait peut-être trop restreint la portée en le considérant comme simple confirmation de la donation du comté de Tarentaise à l'archevêque Amizo (996).

Mlle Augusta Lange clôt le volume avec deux études : la première consacrée à Martin Le Franc nommé par Félix V, recteur de Saint-Gervais de Genève, et qui termina la décoration de cette église ; la seconde au chantre Guillaume du Fay à propos duquel elle a découvert une lettre adressée par le duc Louis au duc de Bourgogne et aujourd'hui conservée aux Archives Challant au château de Châtillon (Aoste). L'éloge de la méthode de Mlle Lange n'est plus à faire et sa note sur les fresques de Saint-Gervais mérite d'être consultée pour faire le point de cette question.

S'il fallait conclure, nous dirions qu'un certain nombre de communications sont d'un bon niveau. Il n'est pas moins vrai que le Centre cherche un style entre ceux qui présentent à ces assemblées des choses neuves et d'autres qui préfèrent d'élégantes considérations dont le seul mérite est d'avoir été puisées dans d'excellents ouvrages de seconde main.

F. C. UGINET.

Abbé Félix BERNARD. — **L'Abbaye de Tamié. Ses granges** (1132-1793). Ouvrage publié avec le concours du C.N.R.S. Préface d'André Perret. Grenoble, Impr. Allier, 1967. Un vol., 306 p., 12 ill. h. t., index.

Nul n'ignore les remarquables travaux que l'on doit, depuis plus de quarante ans, au talent et à la science de l'abbé Bernard, l'un des véritables connaisseurs du Moyen âge savoyard, et il n'est que de rappeler ses études si neuves sur les origines féodales en Savoie et en Dauphiné, sur le décanat de La Rochette, sur les confréries communales du Saint-Esprit, pour mesurer l'apport dont il a fait bénéficier l'histoire de la province. Ce nouvel ouvrage nous paraît, malgré son titre apparemment limité, comme un approfondissement, un élargissement des recherches poursuivies avec patience et avec foi par celui qui fut le vénéré curé d'Arbin et qui, aujourd'hui retiré du ministère, n'en conserve pas moins une activité scientifique vouée à la connaissance du vrai, et dont le dynamisme jamais lassé en remontrerait à bien des jeunes chercheurs.

L'histoire de l'abbaye de Tamié était certes déjà connue par quelques bonnes monographies, celles de Burnier et de l'abbé Garin notamment. Mais ce livre est différent, d'abord par le matériel documentaire qu'il met en œuvre, ensuite par les perspectives historiques qu'il développe. Le matériel documentaire, c'est avant tout l'analyse de quelque deux mille actes jusqu'alors ignorés, mentionnés dans cet « Inventaire général » des titres de Tamié établi peu après 1650, et dont une moitié a été retrouvée voici un peu plus de trente ans, partie à l'évêché de Belley et partie à Chambéry. L'objectif historique, c'est l'évocation, jamais tentée à notre connaissance, du rôle religieux, mais aussi économique et social assumé, du XII[e] au XVIII[e] siècle, par une abbaye alpine dans la vie de cette vaste région qui s'étend du plateau des Bornes aux rives du Bréda, du Bugey aux confins de la Maurienne. Il n'est pas possible de dire en quelques lignes toute la richesse de ce travail, toutes les connaissances qu'il révèle, toutes les thèses qu'il propose,

comme l'intervention probable des frères convers dans l'établissement et l'organisation d' « Annecy-le-Neuf », entre 1107 et 1145 surtout. Appelés par les comtes de Savoie et de Genève et par les archevêque de Tarentaise, sur la suggestion de saint Bernard, premier abbé de Clairvaux, bénéficiaires de multiples aumônes et donations seigneuriales inspirées par la piété, mais avant tout considérés comme d'incomparables spécialistes de « travaux publics », les moines et les convers s'emploieront, durant des siècles, d'abord par l'exploitation directe, puis en développant un système de contrats de locations qui se maintiendra jusqu'à la Révolution, à modeler et à mettre en valeur, autour de leurs cent cinquante granges et celliers, de larges secteurs des Alpes du Nord, avec un savoir-faire et un succès qui ne seront pas sans éveiller parfois la méfiance des communautés rurales, hostiles par principe à cette première forme de planification.

On doit ajouter que ce beau livre, que l'érudition n'alourdit jamais mais qu'au contraire la vie et la ferveur animent à chaque pas, est très opportunément paré de douze grands clichés en pleine page, dûs pour la plupart à l'objectif d'Yves Godard, le talentueux photographe lyonnais (et savoyard).

Robert GABION.

IV. — EPOQUE MODERNE

Documents relatifs aux Capucins de la Province de Savoie en Valais, 1603-1766, publiés par Jean-Paul HAYOZ et Félix TISSERAND, o.f.m. Préface de Pascal Rywalski, ministre provincial des capucins suisses. Martigny, Impr. Pillet, 1967. Un vol., 182 p., 15 ill. h. t., index.

Le second centenaire du rattachement des couvents valaisans de Saint-Maurice et de Sion à la province suisse des capucins, célébré en 1966, a été l'occasion choisie pour éditer, dans l'excellente « Bibliotheca Vallesiana » dirigée par l'archiviste André Donnet, ce recueil de textes dont les originaux sont tous conservés dans les Archives provinciales des capucins de Savoie à Annecy. Assurée selon les normes les plus rigoureuses de l'érudition par les P.P. Hayoz et Tisserand, cette publication offre une cinquantaine de documents, soigneusement transcrits, accompagnés le cas échéant de leur traduction française, pourvus d'une ample introduction, de notes infra-paginales et d'un double index, de sorte que nous pouvons aisément connaître l'histoire de l'établissement des capucins en Valais, depuis la première entreprise des missionnaires savoyards jusqu'à leur élimination, après maintes péripéties, au profit des Religieux confédérés, et la réunion des deux maisons de Sion et de Saint-Maurice à la province suisse. Ces actes, en grande majorité inédits, touchent par plus d'un point au passé de la Savoie, notamment pour ce qui concerne les relations, parfois tendues, entre l'évêque Jean d'Arenthon d'Alex et les capucins, au sujet de l'édification du Séminaire d'Annecy, de 1677 à 1680. Il nous reste à souhaiter très vivement que soient prochainement publiés, de la même façon et avec les mêmes soins scrupuleux, les manuscrits encore inédits du P. Charles de Genève, conservés pour partie à Annecy (Les *Mémorables,* 1644-1650) et pour partie aux

Archives d'Etat de Vienne (Les *Trophées*, 1653), lesquels apporteront des lumières extrêmement précieuses sur les travaux apostoliques des capucins savoyards dans la première moitié du XVII[e] siècle, en particulier sur la mission du Chablais, à l'époque de saint François de Sales et de la Contre-Réforme.

Robert GABION.

Saint François de Sales par les témoins de sa vie. Textes extraits des Procès de béatification présentés par Roger Devos. Annecy, Gardet, éditeur, 1967, 374 pages in-8°.

C'est avec plaisir que n'importe quel profane lira ce beau livre. Il y trouvera des historiettes et des tableaux d'époque, dont il lui sera loisible de tirer un tableau de l'époque ; il fera plus intime connaissance avec saint François de Sales, dont il convient, cette année (que l'on soit snob ou que l'on se veuille mondain) de pouvoir parler avec toutes les apparences du connaisseur. *Saint François de Sales par les témoins de sa vie* se lit plus facilement et plus rapidement que la plupart des livres sérieux écrits sur ou à propos du saint.

Pour les érudits, voire les spécialistes, c'est un plaisir d'une qualité bien différente qu'ils goûteront en lisant, relisant, j'allais dire : en épluchant tous ces textes repérés, découpés et rassemblés par M. Roger Devos. Voici, enfin, dans chaque bibliothèque et à la portée de chaque chercheur, l'origine de telle anecdote ou de tel détail de la vie de l'homme, que l'on ne connaissait jusqu'à présent que par le truchement trop souvent maladroit des hagiographes à toute main, qui, sans vergogne ni pudeur, se contentent la plupart du temps de se piller les uns les autres sans jamais fournir leurs sources, ôtant de ce fait toute valeur à leur copie. Le dossier qui nous est ici ouvert vient utilement compléter et étayer le monumental *Saint François de Sales, l'homme, la pensée, l'action*, auquel le Révérend Père Lajeunie, dominicain, n'a malheureusement pas eu le loisir de mettre la dernière main. Nous ne saurons jamais remercier suffisamment l'abbé Devos de s'être livré, pour notre profit, à ce travail long, délicat et sans éclat, qu'il a su mener avec maîtrise selon les méthodes les plus rigoureuses.

Pour la première fois, au lieu de ces images conventionnelles aux couleurs fades, on nous montre un portrait digne de ce nom ; on nous cache ici ni les lunettes ni le sous-vêtement rapiécé. Au lieu de nous agacer les oreilles de ces sussurements que font en se mêlant le lait et le miel, on nous fait entendre la voix, lente, forte et grave, qui savait rythmer les périodes latines, nuancer la musique de la jeune langue française et qui ne dédaignait pas non plus, parfois, de se plier aux rustiques inflexions du patois savoyard. Vaugelas, dont le témoignage est précieux, nous renseigne sur la façon de prêcher de l'évêque, tandis que ses familiers nous laissent voir, à table, l'honnête homme dirigeant la conversation, se trompant de plat et prenant la farine pour le sel. Nous sommes heureusement bien loin des sirupeuses caricatures dont il a, trop longtemps, fallu se contenter.

On se doit, pour terminer (ne fallait-il pas commencer par là !) d'attirer l'attention sur l'introduction à la fois fine, dense et riche, qui est, en même temps qu'un guide, un garde-fou dont le lecteur le plus sage serait mal avisé de ne pas profiter.

De tous ceux qu'il nous a été donné de lire, en cette année du IV[e] centenaire de sa naissance, le livre de M. l'Abbé Roger Devos sur saint François de Sales demeurera certainement l'un des plus utiles et des plus excitants. Il fait honneur à son auteur (et au grand séminaire d'Annecy, où il enseigne), il fait honneur à son éditeur, ainsi qu'à l'Académie Florimontane, où ils sont, l'un et l'autre très écoutés.

André CHEVALLIER.

Elisabeth STOPP. — **Saint François de Sales : a testimony by St Chantal.** Newly édited in translation with an introduction. London, Faber and Faber, 1967, in-8°, 181 p.

Ruth KLEINMAN. — **Saint François de Sales et les protestants.** Traduit de l'anglais par François Delteil. Liminaires du Pasteur A. Vermeil et de René Beaupère O.P. Coll. Parole et Tradition. Lyon, Editions du Chalet, 1967, in-8°, 249 p.

Mme Elisabeth Stopp, professeur à Cambridge, auteur d'une biographie de sainte Jeanne de Chantal et d'une traduction d'un choix de lettres de saint François de Sales, vient cette fois de traduire et de publier la déposition de sainte Jeanne de Chantal lors du premier procès de béatification de François de Sales, en 1627. Ce texte était connu en France puisqu'il fut publié pour la première fois par l'abbé L.-J. de Baudry, *Divers suppléments aux œuvres de saint François de Sales,* Lyon, 1837, et reproduit dans le volume I de l'édition des *Œuvres complètes de sainte Jeanne Françoise de Chantal* par Migne, en 1862. Plusieurs fois republiée depuis, cette importante source de la biographie de saint François de Sales a été rendue accessible au grand public grâce à la présentation quelque peu modernisée qu'en a donnée Dom Idesbald van Houtryve : *Sainte Jeanne de Chantal. Déposition au procès de béatification de François de Sales.* Coll. Les écrits des saints, Namur, 1960. Une première traduction anglaise avait paru déjà vers 1900, mais outre le mérite de présenter de nouveau ce texte capital au public anglais dans un beau volume agréablement édité, Mme Stopp a eu celui de faire œuvre critique et de faciliter la compréhension du texte par une importante introduction. Elle ne s'est pas contentée de traduire le texte publié par l'abbé de Baudry, mais elle l'a confronté, grâce à un microfilm, avec le texte du Procès de béatification conservé aux Archives vaticanes et avec un manuscrit, signé par sainte Chantal elle-même, et conservé aux Archives de la Compagnie de Saint-Sulpice, à Paris. Les additions contenues dans ce manuscrit, et qui ne font pas partie de la déposition originale, ont été données dans les notes. Une lettre de la sainte à Jean Goulu, en religion Dom Jean de Saint-François, éclaire et complète la déposition. Cette belle publication vient à son heure en cette année du IV[e] Centenaire de la naissance de saint François de Sales, dont elle atteste le rayonnement dans les pays anglo-saxons.

Nous avons déjà rendu compte, dans la « Revue Savoisienne » de 1966, de ce livre paru en anglais dans la collection Travaux d'Humanisme et Renaissance LII, chez Droz, à Genève, en 1962. Nous souhaitions alors que cet ouvrage soit connu du public français comme il le mérite par son sérieux et sa valeur. Désormais ce vœu est exaucé grâce aux Editions du Chalet, qui ont su nous le présenter d'une manière fort agréable avec des illustrations et un

aperçu chronologique, qui aidera le lecteur non spécialiste à se retrouver dans l'imbroglio politico-religieux de l'époque. Nous avions souhaité également un éclairage théologique des positions de saint François de Sales que Mlle Kleinman, s'en tenant — comme c'était parfaitement légitime de son point de vue — à l'aspect strictement historique de la question, n'avait pas donné. Là encore notre vœu est exaucé par les liminaires, surtout par celui du R.P. Beaupère qui, en quelques pages très denses, développe à la fois les raisons théologiques profondes de l'attitude de saint François de Sales à l'égard des protestants et les leçons qui s'en dégagent pour l'œcuménisme d'aujourd'hui. De son côté, le Pasteur Vermeil s'est attaché, en un tableau rapide mais éclairant, à replacer l'action de saint François de Sales dans le contexte général du renouveau catholique et de la pause, pour ne pas dire du recul, du protestantisme après le concile de Trente.

Roger DEVOS.

Pierre DOUDIER. — **Les Comtois dans la tourmente. L'accueil de la Savoie.** Dôle, Impr. Les Presses Jurassiennes, 1967. Un vol. 106 p., 6 ill. h. t. dont 1 carte.

Ce remarquable petit livre du P. Doudier, supérieur des Passionnistes de la province de Paris, et jurassien de vieille souche, nous reporte aux heures les plus cruelles de la guerre de Trente Ans, alors que les armées du prince de Condé et de Bernard de Saxe-Weimar, à la solde de Richelieu, s'acharnaient sur la Franche-Comté pour en chasser la Maison d'Autriche et y établir sans douceur l'autorité de la monarchie française (1636-1648), laquelle ne serait à vrai dire consacrée qu'au traité de Nimègue, en 1678. La politique de la terre brûlée, impitoyablement appliquée à la demande du ministre de Louis XIII (« faire dégât partout où se trouveraient des blés aux champs... ») devait conduire à des excès sans nombre : incendies, pillages, massacres et ravages de toute sorte, aggravés encore par la famine et la peste qui firent périr sans doute, en dix ans, plus de la moitié de la population. Le sous-titre de l'ouvrage indique d'ailleurs que l'histoire de la Franche-Comté ne fut pas seule concernée : c'est que la Savoie accueillit à cette époque les malheureux « rétrahants » fuyant devant les mercenaires français, suédois et surtout allemands, en un pitoyable exode qui n'est pas sans rappeler celui de 1940. Le P. Doudier s'est attaché à dénombrer les Comtois et « Bourguignons » qui, évitant la Genève protestante alors alliée des Français, trouvèrent asile en Chablais, en Faucigny et en Genevois, en mettant plus particulièrement en relief le cas de la paroisse jurassienne de Foncine, sa patrie d'origine, dont les réfugiés s'installèrent pour la plupart à Fessy et à Lully, y apportant leurs qualités de spécialistes du bois : tonneliers, boisseliers, habiles faiseurs d'ancelles et de tavaillons. L'auteur, dont le travail de recherche a mis ainsi en lumière un phénomène à peu près ignoré des Savoyards eux-mêmes, évoque, en quelques très belles pages (54, 58-59 notamment) les multiples problèmes, touchant à la démographie historique et même à l'histoire générale, que suscite cette approche préliminaire. Pourquoi les Comtois et Bourguignons avaient-ils choisi la Savoie du nord ? S'agissait-il ou non d'une vieille tradition migratoire, moins connue que l'atavique émigration des Savoyards, et qu'attesterait peut-être

la présence de ces familles *Borgognon* que nous avons personnellement recensées à Clermont en 1467 ? Cet exode s'est-il étendu vers le Sud, et jusqu'où ? N'a-t-il été que temporaire, ou bien a-t-il laissé des traces durables, comme le laisseraient supposer les Fumex de Thorens ou les Pétetin de Morzine ? La clef de tous ces problèmes, on la trouverait sans doute dans ces registres paroissiaux anciens trop souvent dispersés, mal conservés, négligés par ceux-là mêmes qui en ont la garde (il nous souvient de la réflexion de ce curé de campagne devant qui on évoquait l'intérêt de ses archives paroissiales, et qui répondait sans faiblesse : « Moi, je ne m'occupe que des vivants ! »). Le mérite du P. Doudier est, non seulement de faire revivre avec talent un passé qui fut commun aux Comtois et aux Savoyards, mais de montrer aussi que les documents anciens qui touchent à l' « histoire des humbles » ne doivent pas servir seulement à satisfaire l'estimable passion des amateurs de généalogie.

Robert GABION.

Pietro STELLA. — **Il giansenismo in Italia. Collezione di documenti a cura di Pietro Stella. I. - Piemonte.** Pontificium Athenæum salesianum. Bibliotheca theologica salesiana. Pas Verlag-Zürich, 1966, in-8°, 729 p.

Les études sur le jansénisme en Italie se sont multipliées et deux importantes publications de textes, dues à E. Codignola et à Mgr Savio, ont vu le jour. Mais le R.P. Pietro Stella a pensé qu'une étude exhaustive d'un mouvement si complexe n'était pas encore possible dans l'état actuel des recherches documentaires. Pour la préparer, il a entrepris la publication d'une vaste collection de documents dont un premier volume consacré au Piémont a été édité l'année dernière.

Précédés d'une introduction et accompagnés de notes, quatre groupes de documents nous sont présentés. Tout d'abord une série, qui va de 1653 à 1764, comprend surtout des lettres officielles et des mémoires tirés des Archives d'Etat de Turin et des Archives vaticanes. C'est l'époque, en effet, où le jansénisme attire particulièrement l'attention du gouvernement de Turin qui le considère, à la lumière des événements de France, comme susceptible d'apporter le trouble dans l'Etat. Les séries suivantes se composent au contraire de correspondances privées. A partir de la seconde moitié du XVIII[e] siècle, la politique religieuse du Piémont devient plus hésitante, les querelles théologiques semblent dépassées et n'intéressent plus que des cercles restreints. La correspondance du cardinal delle Lanze, petit-fils de Charles-Emmanuel II, archevêque titulaire de Nicosie et grand aumônier de la cour, s'étend de 1747 à 1783. Adversaire des jésuites, grand lecteur d'écrits jansénistes, en relation avec Clément de Bizon, futur évêque constitutionnel de Seine-et-Oise, et le magistrat Ducoudray, le cardinal opéra, à partir de 1755, un revirement qualifié d'apostasie par ceux qui avaient placé en lui leurs espoirs. Les lettres de Gaspare Nizzia, prieur commendataire de Vaulx, provicaire général de l'abbaye de Suse, sont presqu'exclusivement adressées à Ducoudray, entre 1759 et 1768, et nous renseignent surtout sur l'offensive menée contre les jésuites. L'ouvrage se termine par la correspondance de Giacomo Michele Bentivoglio, un des aumôniers de la cour de Turin. Tenu en suspicion après la mort du chevalier Ossorio, ministre des Affaires étrangères, avec

lequel il était très lié, il fut souvent tenté d'abandonner le Piémont pour se retirer en France. Ses lettres nous font connaître notamment les initiatives des jansénistes piémontais en faveur de l'Eglise d'Utrecht.

La première partie de cet important recueil renferme un ensemble de pièces qui présentent un intérêt certain pour l'histoire religieuse de la Savoie de la seconde moitié du XVII[e] siècle à la première partie du XVIII[e]. P. Stella a considéré, à juste titre, qu'il était impossible de faire abstraction du duché de Savoie dans une collection de documents intéressants le jansénisme en Piémont. En effet, l'échange des hommes et des idées était constant entre les deux provinces et, si la politique générale s'élaborait à Turin, les Savoyards y prenaient leur part d'une manière directe ou indirecte. Nous croyons utile de donner une brève analyse de ces documents qui apportent un complément important à nos connaissances, sans cependant modifier substantiellement l'idée qu'on pouvait se faire du jansénisme en Savoie après les travaux de Marc Perroud et du R.P. Robert d'Apprieux.

Trois lettres de Mgr d'Arenthon d'Alex, évêque de Genève-Annecy, à la régente Jeanne-Baptiste de Nemours (n° 11-13 de la collection, 1678-1679) confirment ce qu'on savait de la position doctrinale de cet évêque, rigoriste en morale, volontiers jaloux de son autorité et, à cause de cela, peu favorable aux religieux, mais soucieux d'orthodoxie dogmatique. Sans demander l'autorisation du Sénat, il avait publié, le 12 août 1678, une ordonnance interdisant la lecture du *Miroir de la piété* de Dom Gerberon et du *Catéchisme de la grâce* de Matthieu Feydeau et d'un manuscrit attaquant l'enseignement donné par les lazaristes au séminaire diocésain. Protestant contre le coup porté à son autorité par l'arrêt du Sénat déclarant son ordonnance abusive, il écrit : « Jamais je ne m'ecarteray des sentiments du St Siège pour favoriser les partisans de Jansenius dont je ne souffriray pas le moindre vestige dans ce vaste Diocese... »

Deux documents concernent la réception de la bulle *Unigenitus* en Savoie (n° 15-16, 1714) et éclairent la politique de Victor-Amédée II, exactement suivie par les évêques de Genève-Annecy : fidélité à l'orthodoxie, mais silence sur les documents romains de peur que le remède ne fasse connaître le mal. A la suite de la publication de la bulle dans le Décanat de Savoie par l'évêque de Grenoble, Allemand de Montmartin, le mémoire du président Paul de Lescheraine montrait que cette façon de faire était contraire à l'usage de Savoie, conforme aux maximes gallicanes : aucune bulle ne pouvant recevoir d'exécution sans le visa du Sénat. Les instructions données au procureur général de Savoie à cette occasion insistaient sur la menace que pouvait constituer pour l'Etat la condamnation de la proposition 91 de Quesnel : une excommunication injuste ne doit pas nous empêcher de faire notre devoir.

Les documents 19 à 35 (1716-1719) nous font assister à l'âpre rivalité des dominicains et des jésuites de Chambéry. Jusqu'alors les jésuites exerçaient dans la ville un quasi monopole de l'enseignement, qui leur valait une influence considérable sur la bourgeoisie et le clergé. Mais le roi envisageait une réforme de l'Université de Turin et en particulier des études ecclésiastiques pour les accorder à sa politique de despotisme éclairé : en dogme, le thomisme officiel, en morale, le rigorisme et le tutiorisme, en droit, le réga-

lisme gallican. Les jésuites, molinistes et liés à Rome par un vœu particulier, étaient condamnés à plus ou moins longue échéance. Mais avant même la réforme de 1729, qui enlèvera la direction des collèges à tous les religieux pour la confier à des séculiers, Victor-Amédée II avait favorisé la création d'un collège dominicain à Chambéry pour l'enseignement de la philosophie et de la théologie. Menacés dans leur fief, les jésuites essayèrent de détourner les parents de confier leurs enfants à leurs rivaux. Le supérieur des dominicains dénonça leurs agissements à la cour de Turin, mais bien entendu les jésuites retournèrent l'accusation, montrant que les dominicains répandaient contre eux libelles et chansons les accusant de tous les crimes. Pour ne rien arranger, le vicaire général de l'évêque de Grenoble dans le Décanat, François Deville, semble avoir jeté de l'huile sur le feu pour se donner de l'importance. Adversaire des dominicains, auteur d'un livre antijanséniste qui avait connu l'honneur d'une réfutation du grand Arnauld, il dénonça au roi le P. Serry, premier professeur de théologie, appelant notoire et combattif. Le P. de la Tournelle, professeur de théologie au collège des jésuites, commit alors l'imprudence de dicter à ses élèves des notes sur la bulle *Unigenitus*, pour faire voir que ceux qui ne la recevaient pas étaient schismatiques. En croyant porter un coup aux dominicains, il leur donnait en réalité des armes. En effet, le P. Serry parvint à s'emparer de ces documents au cours d'une affaire particulièrement chaude, si nous en croyons le Supérieur des dominicains : « Le P. Serry les arracha à un écolier, qui causa une émeute si grande, qu'ils vinrent plus de trente avec des bâtons, investir la classe de théologie, pour se faire rendre ces écrits, et il peu s'en fallut qu'il n'y eut des coups donnés, si le Prieur n'avoit arrêté les violents » (p. 82, note 3). Pour calmer l'agitation, Victor-Amédée II prit des mesures radicales : fermeture des classes de théologie du collège des jésuites et expulsion du P. Serry et de deux autres dominicains.

En 1724-1727, sous les évêques de Grenoble, Paul de Chaulnes et Jean de Caulet, se posa la question de la signature du formulaire d'Alexandre VII par les ecclésiastiques du Décanat (N° 42-49, 1724-1728). Les mémoires échangés à cette occasion montrent que de hauts magistrats du Sénat, sans doute influencés par les jésuites, étaient animés alors d'un antijansénisme militant. Le gouvernement fit respecter la politique du silence : les cinq propositions attribuées à Jansénius sont hérétiques et tenues pour telles par tous, mais la signature du formulaire n'a été qu'un moyen introduit par le clergé de France et le roi pour découvrir les jansénistes ; elle ne saurait donc être adoptée en Savoie.

Deux lettres de Mgr de Rossillon de Bernex à Victor-Amédée II (N° 50-51, 1729), situent ce prélat dans la même ligne que son prédécesseur Jean d'Arenthon d'Alex. Lecteur d'Arnauld et de Nicole, il ne refuse pas moins d'accepter comme professeurs de théologie au collège d'Annecy les dominicains Drouin et Horteur, appelants de la bulle *Unigenitus*.

Les N[os] 57-73 (1738-1754) concernent l'affaire des oratoriens de Rumilly. Après la réforme de 1729, les oratoriens s'étaient vu enlever la direction du collège et leur maison, qui ne comptait plus que trois membres, se transforma en pensionnat pour les élèves qui venaient faire leurs études au collège royal. On sait que la congrégation fondée par Bérulle fut une des plus marquées par le jansé-

nisme, et la maison de Rumilly en devint un centre actif. Des appelants notoires, comme De Conte et Eustache Guibaud, inculquaient secrètement aux pensionnaires un rigorisme extrême qui menait à l'abstention pratique des sacrements. Prévenu contre les oratoriens, l'évêque de Genève-Annecy, Mgr Deschamps de Chaumont, écoutait avec complaisance les dénonciations qui lui parvenaient et demandait avec insistance leur expulsion. Dans une lettre à Charles-Emmanuel III, il parle de « la nécessité indispensable de détruire une pension où l'on a toujours inspiré à la jeunesse tous les sentiments pervers d'une congrégation qui a fait tant de mal à l'Eglise » (p. 148).

Il y aurait sans doute encore beaucoup à glaner dans les sources locales pour éclairer l'histoire du jansénisme en Savoie, notamment sous la forme atténuée du rigorisme moral. Dans quelle mesure a-t-il inspiré la formation du clergé et par là la vie religieuse des fidèles ? On rencontre souvent sur ce sujet plus de lieux communs que de jugements équitables et motivés. En dépit de leurs étroitesses et de leur esprit de parti, à travers les documents recueillis et présentés par le P. Stella, les jansénistes piémontais apparaissent animés d'un sincère désir de réforme de l'Eglise.

Roger DEVOS.

Jean-Bernard CHALLAMEL. — **La population d'Annecy du XVI^e^ au XVIII^e^ siècle** (D.E.S., Grenoble, 1967, exemplaire aux Archives de la Haute-Savoie, communication réservée).

L'auteur étudie la population d'Annecy d'après les principaux dénombrements de l'époque moderne : celui de 1561, particulièrement détaillé comme on sait, les différentes « consignes » des périodes suivantes. Il met en valeur l'importance de l'immigration, de provenance surtout locale, et donne un tableau de la répartition des classes sociales et des catégories professionnelles. Entre 1500 et 1788, la population d'Annecy est passée de moins de 2 000 à plus de 5 000 habitants. Cependant, les observations de M. Challamel permettent de nuancer l'expression « trois siècles de prospérité démographique » employée par Raoul Blanchard. En fait, aux phases d'accroissement ont succédé des périodes creuses. Le XVII^e^ siècle, moins bien connu que le précédent et le suivant, semble être aussi la période la moins favorable au développement démographique. Pour terminer, M. Challamel met l'accent sur les problèmes qui s'offrent encore à la recherche. Comment expliquer les mouvements qu'il vient de constater, comment mieux connaître les structures socio-professionnelles, en particulier pour les classes les plus déshéritées ? Une étude portant sur l'ensemble du Genevois permettra peut-être d'apporter la lumière sur certains points demeurés obscurs.

J.-Y. M.

Général Jacques HUMBERT. — **Conquête et occupation de la Savoie sous Louis XIV (1690-1691).** Mémoires de l'Académie de Savoie, 6^e^ série, t. IX, 1967, pp. 13-100.

Après une exploration méthodique des archives de la Guerre et, tout spécialement, de la correspondance de Louvois, le général Jacques Humbert, de la plume avec laquelle il écrivit naguère l'his-

toire de la conquête de la Savoie par Louis XIII, vient de raconter comment Louis XIV, en 1690, devait occuper à son tour la terre de nos aïeux.

Le Roi-Soleil, à l'époque, était parvenu à réaliser le grand rêve de l'unité européenne... contre lui. L'Empire, l'Espagne, la Hollande, l'Angleterre venaient de se liguer à Augsbourg pour combattre la menace française qui pesait sur tout le continent. Le duc Victor-Amédée ne pouvait manquer de profiter d'une telle occurrence pour soulager ses états d'une « protection » que symbolisaient parfaitement les canons de Pignerol braqués sur Turin.

Après quelques tergiversations bien compréhensibles, le jeune Duc, au début de juin 1690, repoussa l'ultimatum français et, du même coup, se lança dans une aventure grosse de risques. Le premier de ceux-ci, l'invasion des provinces jouxtant le royaume des lis, était inévitable. Durant six années, les Savoyards allaient supporter, sans trop en souffrir, la présence d'un étranger avec lequel ils se sentaient trop d'affinités pour le considérer en occupant véritable.

Dans les quelques cent pages de son étude, le général Humbert raconte la rapide conquête et l'installation des envahisseurs sans oublier d'évoquer la quasi-unanimité avec laquelle les corps constitués jurèrent fidélité à Louis XIV, rendirent la justice ou encaissèrent les impôts en son nom sans perdre de temps à méditer sur l'honneur. A Turin, d'ailleurs, en 1696, abandonnant ses alliés de la Ligue, Victor-Amédée ne redeviendra-t-il pas le bon neveu et le loyal ami de son protecteur de jadis ?

Cette page riche en enseignements aisément transposables dans un siècle ou un autre n'est pourtant pas tout à fait amorale, grâce en soit rendue aux défenseurs de Montmélian. Durant vingt mois, la forteresse résista. Catinat lui-même, malgré ses ruses de grand capitaine, ses canons et ses gros bataillons, se fit tenir en échec. Lorsqu'ils cessèrent la lutte, ces ancêtres de Camerone et de Tolède n'étaient plus que deux cent quarante quatre : « Vous avez bien fait, répondit Louis XIV à la lettre de Catinat annonçant cette victoire dérisoire, de ne pas retarder un moment à me donner une si grande joie. »

Pierre SOUDAN.

Du nouveau sur Joseph de Maistre.

Si Léon Bloy proposa à ses premiers lecteurs les « Propos d'un entrepreneur de démolitions », Joseph de Maistre, au soir de sa vie, aurait pu choisir pour son « Pape » le titre contraire. Ce sont bien, en effet, les « propos d'un entrepreneur de reconstruction » que l'illustre chambérien lança dans cet ouvrage publié en un temps où tout en Europe était à rebâtir après le cyclône de la révolution française et de ses séquelles napoléoniennes.

Les rois venaient de mettre en commun leurs craintes et leurs hostilités beaucoup plus que leurs idées et leurs volontés. Leur « Sainte Alliance », négative, défensive, ne pouvait satisfaire Joseph de Maistre et c'est une sorte d'avertissement destiné aux maîtres de l'Europe que contient « Du Pape ». Le retour à l'ordre naturel n'aboutira pas si la place qui lui revient, la première, n'est pas réservée dans le nouvel édifice continental à l'Eglise romaine. La souveraineté étant d'origine divine, un pouvoir non point temporel mais spirituel, une sorte de juridiction morale sur les princes, doit être reconnu au pape, le vicaire infaillible de Dieu.

Appuyée par les arguments solides, brillants, abrupts souvent, que savait ciseler l'ancien sénateur de Savoie, cette théorie inspirée du principe médiéval des deux glaives ne suscita pas l'unanimité des louanges. Le haut-clergé français, par exemple, s'estimant visé par les attaques qui stigmatisaient plus sévèrement le gallicanisme que le protestantisme, repéra dans le texte quelques propos d'une orthodoxie discutable et songea à la possibilité d'une condamnation du livre avant de créer, autour de lui, une conspiration du silence que troublèrent seuls deux ou trois articles. Le Saint-Siège, pour sa part, quelques mois après la parution, suggéra quelques rectifications pour les rééditions futures mais, tout de même, ne manifesta pas un grand enthousiasme pour cet écrit dont il estimait sans doute le zèle trop compromettant. « Il faut servir Rome comme toutes les autres souverainetés, malgré elle... » constata Joseph de Maistre qui, deux ans après la sortie du « Pape » devait disparaître non sans avoir admonesté ses collègues du conseil des ministres de Turin : Messieurs, le sol tremble et vous voulez bâtir !... »

Un jour, le vicomte de Bonald avait écrit à son ami de Maistre : « Les hommes qui, par leurs sentiments, appartiennent au passé, et par leurs pensées à l'avenir, trouvent difficilement place dans le présent. » Si les leçons du « Pape » n'éveillèrent guère d'échos en 1819, force est au lecteur de la réédition de 1966 (1) de constater que l'infaillibilité pontificale est article de foi depuis le premier concile du Vatican, que le retour à l'unité chrétienne est, depuis le deuxième concile du Vatican notamment, l'objectif de la plupart des églises et que certains des « pères de l'Europe » auraient volontiers envisagé, entre 1945 et 1955, de confier au pape une sorte de magistrature supranationale. Joseph de Maistre, qui ne cachait pas sa défiance vis-à-vis des conciles et sa méfiance pour les constitutions, reconnaîtrait-il là des concrétisations de ses vues ? La réponse est malaisée mais il n'est pas inutile de citer encore une fois l'illustre savoyard : « L'honneur et la raison sont à nous : le reste n'en dépend pas ! »

Cette réédition genevoise du « Pape » est assortie, grâce à MM. Jacques Lovic et Joannès Chetail, de notes intéressantes et d'une introduction qui raconte l'histoire de l'ouvrage puis le situe dans le contexte religieux et politique de l'époque. De plus, ce qui ne gâte rien, la présentation et l'impression du livre sont excellentes. Dans tous les domaines, ce « Pape » se situe donc à l'opposé d'un opuscule également récent (2). En quelques deux cents petits feuillets faisant suite à une préface d'une soixantaine de pages d'E.-M. Cioran, cette brochure réunissant les textes les plus percutants, les extraits les plus explosifs, entend montrer comment le « génie de la provocation » habitait de Maistre.

Une certaine connaissance de la vie de l'auteur des « Soirées » paraît indispensable à la lecture de l'œuvre maistrienne. Le meilleur des guides actuels est, sans doute, l'un des derniers livres de C.-J. Gignoux ,le défunt directeur de « La Revue des deux Mondes »: « Joseph de Maitre, prophète du passé, historien de l'avenir » (3).

Pierre SOUDAN.

---

(1) Joseph de MAISTRE, *Du Pape*, Edition critique avec une introduction par Jacques Lovic et Joannès Chetail. Collection « Les classiques de la pensée politique », Librairie Droz, Genève.

(2) Joseph de MAISTRE, *Du Pape* et autres textes (extraits). Collection Libertés. Editions Pauvert, Paris.

(3) C.-J. GIGNOUX, *Joseph de Maistre, prophète du passé, historien de l'avenir*. Collection Itinéraires. Nouvelles éditions latines, Paris.

P. DUFOURNET. — **La Haute-Savoie face à la crise boulangiste.** D.E.S., Grenoble, 1964.

C'est dans le cadre d'un mémoire de D.E.S. que P. Dufournet nous décrit la crise boulangiste en Haute-Savoie ; elle y fut d'une médiocrité qui surprend. En effet, le malaise économique et ses conséquences sociales qui, dans le reste du pays, ont été la toile de fond de la fièvre révisionniste, ont été ici particulièrement accentués. La grande dépression commencée vers 1873-1874 et la phase aiguë de 1882-1884 frappaient une industrie fort délabrée par la perte, après l'annexion, du marché piémontais, ajoutant le marasme conjonctuel à la crise des structures. La décennie 1880-1890 est marquée par l'accentuation du chômage, la baisse du salaire et l'effondrement du profit : 35 faillites en 10 ans, contre 13 entre 1870 et 1880, et 11 pour 1890-1900. Seules demeurent les plus grosses entreprises qui, telle la papeterie Aussedat et les Forges de Crans, réservent l'avenir, au prix d'ailleurs de profondes mutations.

Pourtant, le boulangisme, ce « syndicat des mécontents », eut peu de succès ; il n'y a pas de trace de groupement, à peine perçoit-on de timides essais d'agitation qui ne sont pas le fait d'éléments locaux. Sur le plan électoral, le succès relatif obtenu à Cruseilles et Vacheresse lors du scrutin de remplacement de Jules Philippe, le 28 avril 1888, s'explique par des considérations locales ; le choix en 1889 du Dr Garnier comme conseiller général du Biot n'a rien à voir avec son étiquette révisionniste ; enfin aux législatives du 22 septembre 1889, les candidats qui se réclameront du « brav'général », Chappaz à Thonon et Finas à Annecy, n'attirent à eux qu'un nombre insignifiant de suffrages.

Le Boulangisme s'était en effet heurté à l'hostilité générale de la presse, à l'exception du « Chablais et Echo du Salève réunis » où le bonapartiste Cassagne avait accordé un soutien au demeurant tardif et discret ; à aucun moment il n'avait mordu sur les éléments radicaux, et les milieux conservateurs, découragés, malgré l'appui du clergé et du bouillant Mgr Izoard, par leur échec de 1885, n'avaient point suivi les consignes nationales.

Surtout, le révisionisme s'était heurté à la puissance du groupe opportuniste rassemblé autour de Jules Philippe, Louis Chaumontel et Joseph Dépollier. Ces hommes, modérés, fortunés, profondément enracinés dans le milieu local, avaient su avec compétence, à partir de 1871, prendre la relève de notables trop liés à un régime impérial bien décevant en Savoie ; cette « classe politique » — dont P. Dufournet nous donne une analyse qui est sans doute la meilleure partie de son mémoire — avait aussi su éviter l'usure du pouvoir en conservant, au travers des difficultés économiques et du malaise social, un sens très aigu des intérêts locaux et régionaux. Et si la mort de Jules Philippe laisse un vide, ce sont les radicaux, fort bourgeois d'ailleurs, qui le comblent.

Y. LEQUIN.

André BLANCHET. — **Histoire d'une mise à l'index. La « Sainte Chantal »** de l'abbé Bremond, d'après des documents inédits. Coll. Etudes bremondiennes, Paris, Aubier, 1967, 292 p.

Ce livre passionnant du grand critique littéraire jésuite intéresse la Savoie non seulement parce qu'il concerne une biographie célèbre de sainte Jeanne de Chantal, mais encore parce que c'est

d'Annecy que partit le premier trait empoisonné qui devait provoquer la mise à l'Index du livre de l'abbé Bremond. Paru en juin 1912 dans la collection « Les Saints », dirigée par Henri Joly, chez Gabalda, l'ouvrage fut tout d'abord bien accueilli, comme en témoigne une lettre des Visitandines d'Annecy, qui faisaient cependant quelques réserves sur certaines interprétations de l'auteur. Sans écrire, comme on lui reprochera plus tard de l'avoir fait, que saint François de Sales avait été dirigé par une femme, Bremond pensait cependant que l'expérience proprement mystique lui avait été révélée par Jeanne de Chantal. Peut-être également, en réaction contre la biographie de l'abbé Bougaud, qui en faisait la femme forte et la Judith de l'Ecriture, avait-il montré une sainte Chantal plus tendre que forte ? Positions qui pouvaient prêter à la discussion entre spécialistes, voire même à quelques rectifications auxquelles l'auteur se serait montré disposé si on avait pu lui faire voir qu'il s'était trompé, mais qui ne relevaient pas des foudres romaines. Or très vite l'atmosphère tourna à l'orage : il en fallait si peu à cette époque de la grande crise moderniste ! La Mère L.-E. Bérard, supérieure de la Visitation d'Annecy, tout en avouant qu'elle n'avait fait que parcourir le livre, envoyait une lettre de protestations indignées contrastant singulièrement avec les éloges qu'elle avait approuvés quinze jours plus tôt sous la plume de ses filles. Manifestement, quelqu'un était passé par là. Comme l'écrivait à Bremond M. Letourneau, curé de Saint-Sulpice : « Je crois que tout vient de quelques ultras qui exploitent les effarouchements des Visitandines ». En effet, le 25 janvier 1913, l'*Indicateur de la Savoie*, hebdomadaire d'extrême-droite publié à Annecy et devenu une de ces nombreuses feuilles inféodées aux officines de Mgr Benigni et à l'Action Française, publiait une lettre de dénonciation signée : un professeur de théologie. Bremond était accusé d'avoir dénaturé l'amitié spirituelle qui unissait François de Sales et Jeanne de Chantal, il était suspecté de subjectivisme, de naturalisme et, pour tout dire, de modernisme. « C'est bien là, pris sur le vif, écrivait l'anonyme professeur de théologie, l'esprit moderniste qui consiste à vider l'histoire de l'Eglise de l'élément surnaturel. Est-ce que ceci ne touche pas à la note théologique « piarum aurium offensivus ». Cela blesse les oreilles pieuses ? ». Bien renseigné, il faisait état de l'indignation du cardinal Vivès y Tuto, membre du Saint-Office et de la congrégation de l'Index : « Je tiens de source absolument sûre qu'à l'occasion du pèlerinage à Rome de l'Union apostolique, S.E. le cardinal Vivès témoigna à un prêtre de cette Union sa vive douleur de l'apparition de ce livre et lui recommanda d'user de toute son influence pour l'éloigner des bibliothèques » (p. 72).

Nous avons eu la curiosité d'aller voir ce qu'en pensait l'officielle *Revue du diocèse d'Annecy*. Dans son numéro du 5 juillet 1912, elle donnait un bref mais très élogieux compte rendu du livre de Bremond : « ...l'un des livres les plus originaux, les plus neufs, les plus charmants de tous ceux que peuvent désirer les amis des saints ». Ensuite plus rien, sauf la mention, sans aucun commentaire, du décret de mise à l'Index. L'*Indicateur* ne recevait donc pas ses mots d'ordre de l'évêché. D'ailleurs, en même temps que la dénonciation de Bremond, le journal avait publié une lettre d'encouragement de Pie X lui-même, dont l'évêque d'Annecy, Mgr Campistron, prit connaissance, comme tout un chacun, en lisant l'hebdomadaire. Il n'avait plus qu'à envoyer ses félicitations à la rédaction, tout en lui proposant de voir dans ce document « un puissant

motif de contribuer à faire l'union complète dans le diocèse en se tenant en dehors et au-dessus de tout parti politique » (p. 75). Voilà pour la petite histoire : un épisode des répercussions de la crise moderniste dans le diocèse d'Annecy.

Hâtons-nous d'ajouter, en ce qui concerne la grande histoire, que l'intérêt du livre du R.P. Blanchet dépasse largement l'épisode, si intéressant soit-il, d'une mise à l'Index, et qu'il constitue une contribution précieuse à l'intelligence d'une des plus sombres périodes de la vie de l'Eglise. Au cours du déroulement de cette affaire et des efforts infructueux pour obtenir la levée de l'Index, ce sont les relations de Bremond avec Maurras, Barrès, Blondel, Laberthonnière et tant d'autres qui sont mises en lumière.

Roger DEVOS.

V. — LA SAVOIE AUJOURD'HUI ET DEMAIN

Les Villes des Alpes du Nord à l'ordre du jour.

Dans un article publié en 1964, Paul et Germaine Veyret se livraient à une vaste étude sur les petites et moyennes villes des Alpes (1). Au nombre des remarques générales qui se dégageaient de cette analyse, les auteurs notaient que : « les Alpes avaient perdu leur visage rural pour devenir une des régions les plus urbanisées de France (52 %) ». Malgré tout l'intérêt que présentait cet article on pouvait constater que l'ampleur du cadre offrait des difficultés dans le découpage des secteurs et la longueur inégale des pages qui leur étaient consacrées respectivement rendait l'interprétation des conclusions difficiles. En effet, la courbe démographique des Alpes du Nord était à l'inverse de celle des Alpes du Sud. Seule une analyse intéressante de la Cluse de l'Arve allait plus à fond. Ce chapitre, il est vrai, avait été sérieusement étayé par la participation de M. Béchet et surtout de Paul Guichonnet dont la remarquable étude sur le décolletage venait de paraître peu auparavant (2).

Le lecteur pouvait, à bon droit, rester sur sa soif lorsque, fort heureusement, la dernière livraison de la même revue nous offre une suite sous un titre un peu savant (3) mais qui recouvre une étude à laquelle la participation active de Gilbert Armand a donné, dans un cadre plus homogène, un intérêt beaucoup plus facile à cerner.

Dès le début, les auteurs insistent sur le caractère « spécifique » des villes des Alpes du Nord (le mot revient cinq fois dans la première page).

L'Etude parallèle des trois villes : Grenoble-Chambéry-Annecy (4) permet mieux que n'importe quelle description, de se rendre

---

(1) Paul et Germaine VEYRET, *Les petites et moyennes villes des Alpes*, « Revue de Géographie Alpine », année 1964, tome I, p. 6 à 124.

(2) Paul GUICHONNET, *Une originale concentration industrielle : le Décolletage et l'Horlogerie en Haute-Savoie*, in « Le Globe », Société de Géographie de Genève, 1961, p. 22 à 64.

(3) Germaine, Paul VEYRET et Gilbert ARMAND, *L'organisation de l'espace urbain dans les Alpes du Nord : contribution à l'étude des problèmes de régionalisation*, « Revue de Géographie Alpine », année 1967, tome I.

(4) G. GRANDCHAMP, *La vocation industrielle d'Annecy*, in « Les Cahiers de l'Alpe » n° 21 à août 1965.

compte d'une façon à la fois très claire et très vivante, des caractéristiques de chacune d'elles. C'est là un des mérites des auteurs qui, de cette manière, ont permis à tous ceux qui s'intéressent à l'avenir de leur cité, de prendre une conscience plus exacte des perspectives d'avenir de leur ville dans le complexe des Alpes françaises du Nord.

Par ailleurs, la notion de région naturelle se dégage d'elle-même au cours de la lecture de ces pages qui, bien entendu, sont l'occasion de reposer la question du périmètre de la région Rhône-Alpes et, malgré toute l'attirance grenobloise se dégageant de cet article, celui-ci souligne combien « Lyon n'a guère contribué à l'essor industriel des villes alpestres et pour le reste celles-ci ne lui doivent absolument rien » ; il n'en reste pas moins que les structures géographiques continuent à peser et qu'il devient difficile de contrarier « les vieux courants transversaux du trafic ».

Dans les conclusions du dernier chapitre, il est bon de noter les points les plus importants :

1° Les liens de plus en plus nombreux et étroits avec Genève et Paris qui rendent difficile l'incorporation des Alpes à la région Rhône-Alpes.

2° La nécessité de maintenir une indépendance relative des agglomérations urbaines de moyenne importance qui doivent continuer à jouer leur rôle de centre de petites unités géographiques (cas de Thonon et d'Albertville).

3° L'existence de problèmes communs à toutes les villes des Alpes du Nord soumises à un nouveau « déterminisme géographique ».

4° Les secteurs à urbaniser peuvent s'articuler de préférence suivant un type linéaire.

Mais c'est en définitive sur les caractéristiques géographiques propres aux Alpes françaises du Nord que la conclusion finale s'appuie pour rappeler que ce secteur : « incorporé à la région Rhône-Alpes doit être traité spécifiquement à l'intérieur de la région programme ».

Depuis longtemps, le débat est ouvert, en particulier dans les départements savoyards, pour savoir si la régionalisation, telle qu'elle est définie, peut permettre des études cohérentes et valables. L'Etude sur les villes des Alpes du Nord, quant à elle, présente l'avantage de montrer les caractéristiques de ces trois capitales en soulignant l'importance de leur dynamisme, en dégageant leur trait commun et surtout en aidant à une nouvelle prise de conscience des Alpes du Nord qui ne débouchent pas sur un isolement négatif mais sur une intégration raisonnée assurant la garantie de la personnalité d'une « province » dans un ensemble régional qui se situe à un niveau différent.

Au moment où les responsables des plus grandes villes du monde envisagent de constituer une association leur permettant de mettre en commun l'étude de leurs problèmes, ne serait-il pas souhaitable de voir se développer des rapports de plus en plus étroits entre certaines cités des Alpes du Nord ?

Mais comment exclure Genève de cet ensemble pour pouvoir donner à une telle étude toute sa valeur ? Il semble bien, en effet, que la cité de Calvin ne peut être tenue à l'écart malgré le caractère

assez différent de son développement tel que vient de le souligner un article récent (5). L'auteur s'emploie à mettre en valeur plus spécialement les fonctions internationales et bancaires de la ville.

A la lumière de l'évolution de ces dernières années, ce géographe dégage quelques-unes des fonctions les plus marquantes de la ville : d'abord par la vocation internationale qu'elle s'est donnée dès 1863 avec la fondation de la Croix-Rouge et qui s'est affermit sans arrêt au cours de ces quarante dernières années avec la S.D.N., puis l'Office européen de l'O.N.U., suivit d'une multitude d'organisations dont l'effectif du personnel totalise (les 47 consulats étant exclus), 4.500 têtes dont l'ensemble des familles représente une population de 11.500 personnes dont 3.500 Suisses.

Ensuite, la situation politique, juridique, fiscale et douanière du canton de Genève a favorisé depuis longtemps déjà l'établissement de nombreux sièges de sociétés et de banques ; des événements récents ont été à l'origine de transferts en provenance notamment de Tanger et de Monaco, si bien que la ville a connu une trop rapide expansion qui devait conduire le Gouvernement fédéral à promulguer un ensemble de lois contre la « surchauffe », terme propre à désigner la fièvre qui s'était véritablement emparé de la ville.

Enfin, dernier élément mis en évidence : le rôle considérable joué par l'aéroport de Cointrin. Après tout un passé qui révèle la lourde contrainte que faisait peser sur Genève sa situation géographique et frontalière, voilà brusquement un lourd handicap levé grâce à ce désenclavement aérien. Néanmoins ce bénéfice n'empêchera pas, là encore, la géographie de conserver ses droits en refusant malgré tout à Genève de pouvoir jouer son rôle de Métropole régionale.

Au moment même où cette série d'études sur les Alpes du Nord était publiée, paraissait la traduction de l'ouvrage d'un urbaniste américain (6) qui « faisait une irruption brutale et enchantait les spécialistes français par le vigoureux procès intenté à la civilisation technique d'aujourd'hui porteuse de fausses libérations assassinées » (7).

Or, dans les considérations sur l'aménagement futur du territoire, E.-A. Gutking insiste sur l'importance que doit jouer le régionalisme : « force unificatrice qui coordonne toutes les activités constituant la vie de la région » et l'auteur d'ajouter : « le régionalisme en temps qu'il sert de lieu entre l'aménagement national et l'aménagement local a un rôle décisif à jouer dans le processus de décentralisation et de dispersion ».

N'est-il pas frappant de constater les similitudes de vues existant entre géographes français et américains sur ces questions d'urbanisation qui demeurent l'un des phénomènes les plus préoccupants du monde moderne ?

G. GRANDCHAMP.

---

(5) Sylvie RIMBERT, *L'Attraction de Genève : Quelques aspects fonctionnels d'une ville frontalière et internationale*, in « Regio Basiliensis ». Cahiers de Géographie

(6) E. A. GUTKIND, *Le crépuscule des villes*, 1962. Traduit par Gérard Montfort, Ed. Stock, 1966, p. 162-164.

(7) Maurice LE LANOU, *La Géographie, îles, côtes et villes*, « Le Monde », 14 janvier 1967.

J.-C. VERNEX. — **Le réseau urbain de la Savoie.** D.E.S., Lyon, 1965.

Le travail de J.-C. Vernex ne se veut pas une simple géographie urbaine de la Savoie, mais une étude de la hiérarchie des villes et de leurs relations. Pour cerner avec sûreté une matière intuitivement perçue mais bien difficile à traquer et surtout à quantifier, l'auteur a eu recours à la fois aux méthodes de la géographie classique et de la sociologie ; il a notamment comblé les lacunes de la documentation existante par une passionnante enquête par questionnaires. Le résultat est probant.

L'auteur nous montre tout d'abord l'ancienneté de la mise en place du réseau urbain et, à travers les vicissitudes de l'histoire passée et récente, la tendance à la formation de villes moyennes dont la croissance crée des centres relais des mouvements migratoires et a entravé la constitution de vastes organismes concentrés. Puis il définit, par le biais de l'équipement scolaire et médical de l'implantation administrative et bancaire, de l'importance relative du secteur tertiaire, une hiérarchie qui révèle vite des phénomènes de tutelle économique et culturelle ; sujétions dynamiques d'ailleurs, qui peuvent connaître des changements de sens tant dans l'attraction industrielle et commerciale que dans le rayonnement des établissements d'enseignements et de la presse.

Grâce à ces techniques d'analyse, on saisit fort bien l'importance de Chambéry pour toute la Savoie et, au contraire, les limites de l'influence annécienne qui se heurte — à partir du col d'Evires ! un bel exemple de la persistance des facteurs physiques en plein XX[e] siècle — à celle des villes du Léman et de la vallée de l'Arve, d'Annemasse surtout, appendice genevois en territoire français. Il faut noter en terminant l'abondance d'une illustration graphique et cartographique très suggestive ; ce n'est pas là le moindre mérite d'un excellent mémoire.

Y. LEQUIN.

Annie REFFAY. — **La Vie Pastorale d'une moyenne montagne : Le Chablais.** Thèse de 3[e] cycle ronéoté, 1967. Résumé paru dans « Revue de Géographie alpine », t. LV (1967), pp. 401-468.

Thierry REITER et Patrice FARGE. — **Contribution à l'étude de la création d'une station de sports d'hiver - Avoriaz.** Mémoire de l'Institut des Sciences politiques, Grenoble, 1967.

Dans le cadre des thèses et diplômes présentés à l'Université de Grenoble, le Chablais vient de faire l'objet de deux études qui, en plus de leur intérêt propre de recherche, contribueront à apporter une solide information et, par conséquent, des éléments de décision à tous ceux qui ont à orienter la vie économique du pays. On ne saurait trop encourager ces travaux qui prolongent l'analyse théorique par des conclusions utilisables sur le plan de l'action économique et adminstrative. C'est là un des moyens de collaboration les plus fructueux entre l'Université — agissant ainsi comme organe de recherche — et les différents secteurs de la vie professionnelle et administrative.

Bien que l'un se rapporte à l'agriculture et traite d'un genre de vie et d'un mode d'exploitation qui tendent à disparaître, que l'autre étudie la création d'une station moderne de sports d'hiver, il n'est nullement artificiel de rapprocher ici ces deux mémoires.

I

En 1922 paraisait la thèse de Ph. Arbos, *La vie pastorale dans les Alpes françaises,* magistrale étude de plus de 700 pages qui allait être l'ouvrage de référence indispensable à quiconque s'intéressait à l'économie alpestre. En quelque quarante ans, quelle évolution a subie ce qui fut pendant des siècles un des éléments essentiels de la vie dans les Alpes, et quel sort lui réserve notre époque ?

C'est ce qu'a étudié Mlle Annie Reffay pour le Chablais, dans une thèse de 3e cycle présentée à la Faculté des Lettres et Sciences humaines de l'Université de Grenoble et intitulée : « *La Vie pastorale en Chabais* ».

On trouve dans ce travail les qualités solides qui font la valeur des travaux universitaires de qualité : information étendue, enquêtes approfondies, bonne connaissance des conditions générales : géologiques, historiques, économico-sociales, comparaisons judicieuses, etc.

Mlle Reffay montre ainsi que tout s'est conjugué pour favoriser la vie pastorale en Chablais, les conditions naturelles : sol, climat et altitude ; les hasards de l'histoire, depuis l'invasion burgonde jusqu'à l'influence heureuse de la Suisse toute proche ; une race, la race d'Abondance, particulièrement robuste et bien adaptée ; enfin, un certain retard à participer à l'économie moderne et notamment au tourisme. Aussi la province savoyarde du Nord présente-t-elle, en ce domaine, « une diversité et une complexité peut-être uniques dans les Préalpes ». Et au moment où les Alpes se sont ouvertes à la vie de relations, l'agriculture qui en subit aussitôt les graves conséquences, trouva-t-elle son salut précisément en s'orientant délibérément vers l'élevage.

Ces temps heureux de la vie pastorale semblent bien révolus. Les conditions sont devenues telles de nos jours qu'il paraît vain de vouloir prolonger un effort qui ne peut rien contre la dégradation continue d'un mode de vie et d'une activité dépassés. Sans doute des tentatives très méritoires ont-elles été faites ici et là pour maintenir, pendant la belle saison, un troupeau sur des alpages que l'on a convenablement équipés, rendus facilement accessibles et qui sont ainsi assez bien desservis. La rentabilité pourtant, même dans les meilleurs cas, ne cesse de baisser. La vie reste très dure en montagne et le problème de la main-d'œuvre est insoluble. Le tourisme lui-même qui, sur certains points, aurait pu se conjuguer avec l'exploitation des « hautes alpes », est en réalité un concurrent sans appel. Il usurpe les bâtiments et les terrains, il draine à son profit la main-d'œuvre et les capitaux. « Le développement du tourisme ne peut, dans sa conception actuelle, que détourner les gens des activités pastorales et agricoles ». Sans doute une montagne sans habitants et sans cultures, bientôt livrée à la friche, aux ronces et aux aulnes verts perdra-t-elle beaucoup de son intérêt sur le plan touristique ? Mais ne nous leurrons pas, « Une irréversible évolution conduit la vie pastorale à sa disparition ». Si les nécessités touristiques en exigeaient le maintien, l'agriculture de montagne se justifierait alors « non par son intérêt économique... mais par son utilité en tant que *service public.* Et l'on peut craindre que les alpages ne deviennent des « colonies de vacances » pour les génisses de la plaine ou les pelouses jardinées à grands frais d'un vaste parc de récréation ».

Devant ces perspectives, hélas parfaitement objectives et réalistes, on ne peut cependant s'empêcher d'éprouver un profond malaise et d'exprimer comme un refus. Sans insister sur ce que seront les conditions de vie, même temporaires, dans une montagne totalement « déshumanisée », certains rapprochements s'imposent, qui ne manquent pas de vous déconcerter : les prévisions tout aussi objectives et réalistes d'un René Dumond, par exemple, qui annonce : « *Dans dix ans ? La famine* ». Faudra-t-il donc, quand la faim règnera sur le monde, remettre en valeur à grands renforts de crédits, ces immenses réserves de nourriture que sont les alpages et qui, jusque-là, n'auront présenté aucun intérêt économique ? Mais cette conclusion — intérêt économique nul — ne peut-elle d'aucune manière être mise en cause et sommes-nous ainsi au royaume de l'absurde ? On ferme des classes faute d'élèves dans les hameaux d'altitude, et le bâtiment d'école tombe en ruines, mais à quelque distance on construit classes de neige et colonies de vacances. Les « lois économiques » nous obligent-elles donc à ce jeu parfaitement déroutant ?

Ici et là, pourtant, quelques timides expériences, rompant avec la traditionnelle économie de montagne, tentent de montrer qu'il est possible d'échapper à cette pesanteur et d'utiliser ces immenses étendues alpestres pour le plaisir du touriste, mais aussi le profit de l'agriculteur, et qu'à tout prendre l'un ne va pas ou va difficilement sans l'autre. C'est à multiplier des expériences de toute nature que devraient d'abord être utilisés les crédits d'études, et non à refaire incessamment les mêmes analyses qui ne peuvent plus nous apprendre grand chose, si ce n'est préciser davantage une tendance et une évolution trop évidentes.

Ces brèves réflexions n'entachent nullement la valeur de l'ouvrage de Mlle Reffay qui, au contraire, a le mérite de faire prendre conscience à tous que pour sauver les alpages et, en conséquence, l'agriculture de montagne, sans faire appel au folklore, il faudrait un peu d'imagination et beaucoup de volonté. Car après tout, les lois économiques ne traduisent que des rapports voulus ou subis par les hommes et quand elles confinent à l'absurde, il doit bien y avoir quelque faille inaperçue quelque part et que l'intelligence humaine a précisément pour mission de déceler. Après l'invasion touristique, qui a totalement transformé l'économie alpestre et considérablement renouvelé « l'intérêt » de la montagne, faudra-t-il se résigner à voir les Alpes se muer périodiquement en désert ?

II

C'est précisément le surgissement en plein désert de rocaille et de neige, d'une cité aux lignes futuristes, qu'ont étudié MM. Farge et Reiter dans un mémoire de 2e cycle soutenu, en juin 1967, à l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble.

Avoriaz commence à évoquer, dans bien des esprits, une architecture audacieuse et belle, des remontées mécaniques puissantes, des pistes de ski variées, rapides, mouvementés, un grouillement multicolore de citadins ébahis, venus pour voir, en chaussures basses, et très vite adaptés à ce paysage fantastique, séduits par ces grands toits plongeants et bardés de tavaillons à l'antique, heureux enfin de ce dépaysement absolu dans la neige et le soleil.

Comment est née l'une des dernières stations d'hiver créées de toutes pièces en France, quelles difficultés fallut-il surmonter, quels

sont les résultats atteints, quels problèmes se sont posés et se posent encore, comment les résoudre ? Telles sont quelques-unes des questions auxquelles veulent répondre les jeunes auteurs, qui ne cachent pas, dans leur introduction, que leur tâche comporte bien des risques. Au moins, comme les pionniers qui ont fait Avoriaz, auront-ils, eux aussi, défriché un terrain vierge où d'autres, après eux, pourront analyser plus profondément, fignoler, parfaire cette esquisse déjà très alléchante.

En dépit d'une composition un peu lâche, d'une insuffisance dans l'étude des problèmes juridiques, de quelques erreurs de détail, voilà un bon travail qui a le mérite de montrer, au travers de quelques méandres et après combien de variations et de reprises, une idée arrive à se concrétiser, à aboutir à une réalité certes bien différente de ce qui était imaginé au départ, mais pourtant très réussie et pleine de promesses.

Les jeunes auteurs nous ont avoué qu'ils avaient appris plus de choses en quelques mois d'enquête sur le terrain, qu'en plusieurs années de lecture et même de cours magistraux. C'est que la réalisation d'une grande idée est beaucoup moins simple que ne le croient et ne le disent ceux qui, sur le bord du chemin, se contentent de regarder passer la caravane. Obstacles et résistances surgissent de partout : au départ la conception même s'avère insuffisamment approfondie dans certains de ses aspects, il faut alors, en cours de réalisation, préciser, souvent modifier et parfois réformer totalement. Il y a les calculs et les intérêts qui se mettent en travers, les espoirs trop tôt déçus, les erreurs dans l'appréciation des besoins financiers et les gens qui s'essoufflent en cours de route, les difficultés techniques, les problèmes juridiques et administratifs... Bref, dans tous ces domaines, il faut non seulement choisir et trancher, mais souvent inventer, créer de toutes pièces. Quelle expérience rassemblant mille expériences, quel grouillement de vie !

MM. Farge et Reiter racontent, souvent avec un grand bonheur d'expression, les diverses phases et les péripéties multiples de cette aventure où les acteurs doivent montrer à la fois souplesse et fermeté, audace et prudence, psychologie et brutalité. Et cette aventure est de plus en plus le pain quotidien de ceux qui veulent modeler notre pays à la mesure des besoins et des aspirations de notre temps.

Henri BAUD.

VI. — DIVERS

Marie-Louise RICHE. — **Le Drame de Savonarole.** Hachette.

Même s'il s'en trouvait un dans ce siècle sceptique et conformiste, un prophète parviendrait-il à forcer l'attention ? C'est bien chanceux, il faut en convenir, car l'époque ne prise guère l'intransigeance. Un nouveau Savonarole s'entendrait vite condamner au bûcher — dans l'esprit si ce n'est à la lettre — ainsi que cela advint au dominicain devenu le dictateur de Florence au lendemain de la mort de Laurent le Magnifique.

En résumant d'une plume vigoureuse l'aventure de Savonarole, en analysant avec rigueur cette « âme véhémente », Mme Marie-

Louise Riche a, certes, fait œuvre historique mais nombre de lecteurs, sans doute, transposent dates et noms. Raconter le passé tout en provoquant à la réflexion sur le présent, n'était-ce point le dessein secret des « Origines de la France contemporaine » de M. Taine, le grand-père de l'auteur ?

Savonarole écrase trop le commun pour qu'il soit possible de le juger en bloc. Mme Riche le sait et, malgré la sympathie qu'elle voue à son héros, ne le sanctifie pas. S'il est possible de comprendre le désir de pureté au nom duquel le moine florentin mena sa croisade contre des papes et des princes corrompus, il est difficile, pour son temps comme dans le nôtre, d'admettre les jeunes brigades d'iconoclastes lancées à l'assaut de la cité.

Mme Riche, il y a quelques années, avait consacré un autre bon livre à l' « Audacieuse Catherine de Sienne » (Editions de « La Colombe »). Le rapprochement des thèmes et des héros s'impose. La petite-fille d'Hippolyte Taine, à contre-courant, apprécie les prophètes, ces « témoins dont aucune persécution ne pourra faire taire la voix, peut-être importune, mais nécessaire. »

A un siècle de distance, on écrit toujours aussi bien sous le vieux toit pentu de la maison de Boringe.

Pierre SOUDAN.

Emile CALLOT. — **Essais sociologiques.** Annecy, Gardet, 1967.

Cet ouvrage répond à un besoin ou même à une nécessité jusqu'ici non satisfaite. Quiconque en effet désire simplement savoir ce que désigne le terme « sociologie » risque, en abordant son étude de se trouver égaré dans une immense forêt sans limites et sans chemins signalés, ou, s'il se borne à l'étude de quelque ouvrage particulier, de se trouver devant un arbre qui lui cache la forêt.

Seul, un philosophe doublé d'un sociologue spécialiste, pouvait accomplir le survol de cet immense domaine pour en dresser un plan systématique ordonné et clair ; il fallait aussi surmonter la difficulté qui résulte de la multiplicité des différentes interprétations qui, selon la remarque d'un sociologue, pouvaient dès 1938, être classées en neuf genres subdivisés en 28 espèces, multiplication dont le résultat est de 252 théories sociologiques différentes.

Qu'est-ce, en effet, que le social ?

Problème analogue que celui de la définition du vital en biologie ; la sociologie peut aussi bien comprendre les grandes constructions synthétiques inspirées d'un système philosophique, que, à l'opposé, une simple monographie sur un sujet particulier.

Tout cela est éclairci, d'abord par un historique de la sociologie, ensuite par un tableau d'ensemble qui met au centre du domaine sociologique la sociologie proprement dite, — sociologie générale et sociologie spéciale —, environnée, presque sans solution de continuité, par une première zone de sciences complémentaires, l'histoire, la préhistoire, la sociographie, la géographie humaine, etc., zone elle-même inscrite dans une périphérie qui comprend des sciences intermédiaires, la géosociologie, l'anthroposociologie, la psychosociologie, laissant au delà, la position à laquelle a droit le philosophe en face de toute science : la philosophie fondamentale qui spécule sur les principes de toute connaissance scientifique : qu'est-ce que la vérité sociologique ?

L'ouvrage comprend ensuite des exposés sur la méthode et les procédés en sociologie, sur la notion de l'art social inclus dans cette science, sur les grands traits de la sociologie française contemporaine qui respecte un heureux équilibre entre la spéculation synthétique chère aux Allemands, et la méthode d'analyse ou même de micro-analyse qui, chez les Américains, risque de conduire à un empirisme stérile.

Pas de faits sans idées, et pas d'idées sans faits.

La deuxième partie de l'ouvrage traite de la psychologie des peuples dont un précurseur, Théodore Jouffroy, a eu la première initiative, mais qui, malgré d'ingénieuses observations, manque de positivité ; comparant les trois peuples qui sont à la tête de la civilisation, le Français, l'Allemand et l'Anglais, il remarque que l'Allemand, savant travailleur, accumule des matériaux, que le Français les élabore et trouve des idées, et que l'Anglais applique et utilise les idées. Aujourd'hui, la psychologie des peuples a atteint le stade de la science positive, en particulier avec l'Ecole Française représentée surtout par Albert Miroglio, qui préface le livre que je vous présente et qui a fondé, grâce au soutien de la ville du Havre, l'Institut Havrais de Psychologie des Peuples.

Cet Institut fait paraître, depuis 1956, une revue de Psychologie des Peuples, trimestrielle, et des cahiers semestriels depuis 1959, de sociologie économique ; son entreprise la plus importante est, dès maintenant, la mise en chantier de la confection d'un dictionnaire des populations ; l'historique et la contexture du projet sont présentés ici par M. Callot qui a joué dans cette initiative un rôle décisif au cours de la première réunion du comité, à Luxembourg, dans l'été 1959, et c'est grâce aux travaux qu'il poursuit actuellement que le dictionnaire est en bonne voie de réalisation.

Il faudrait procéder à une analyse détaillée de l'ouvrage pour donner une idée fidèle de son contenu ; je me bornerai à en mentionner les titres principaux. Une troisième partie consacrée à la sociologie des civilisations nous rappelle, au chapitre 9, l'importance de l'œuvre d'un philosophe auquel ses vertus de courage, de confiance et d'idéalisme, et sa carrière d'apôtre de charité ont valu une réputation universelle ; il s'agit du fondateur de l'hôpital de Lambaréné, Albert Schweitzer.

Une quatrième partie porte sur la sociologie politique : Nation, Internationalisme, famille, sociologie du Sacré, Personnalisme.

Dans son ensemble, l'ouvrage met toujours en relief les caractères de la pensée française éprise de clarté, de goût de l'ordre, de méthode, cherchant un heureux équilibre entre la spéculation rationnelle et l'esprit expérimental, et c'est son auteur qui en présente la plus parfaite application, en y ajoutant encore une largeur d'objectivité hostile à toute exclusive.

C'est aussi un plaisir des yeux que nous apporte sa lecture comme tous les ouvrages qui sortent des éditions Gardet.

Il n'offre pas moins d'intérêt aux initiés qu'aux profanes curieux.

Alexis PRUGNARD.

TABLE DES MATIÈRES pour 1967

N.B. — Les communications dont il est fait seulement mention dans les procès-verbaux des séances figurent à la table en petits caractères.

ACADEMIE FLORIMONTANE

Liste des membres au 31 décembre 1967 VI

Liste des échanges des publications XII

Séances de l'Académie 105

Concours de poésie 119

IV[e] CENTENAIRE DE LA NAISSANCE DE SAINT FRANÇOIS DE SALES

Clément GARDET. — Aux origines de l'Académie Florimontane 7

René BADY. — Saint François de Sales, Maître d'honnêteté 15

Marcel GALLIOT. — Comment parlait, comment écrivait Saint François de Sales 31

Jean-Georges RITZ. — Saint François de Sales et l'Eglise Anglicane au XVII[e] siècle 47

Louis ARMAND. — Saint François de Sales, Savoyard et patron des Journalistes 65

Bernard BARBICHE. — Le voyage de Saint François de Sales à Paris en 1602 et le rétablissement du catholicisme au pays de Gex 91

Bernard BARBICHE. — Une exposition sur Saint François de Sales 122

Roger DEVOS. — Une famille amie de Saint François de Sales: les Flocard 175

HISTOIRE DE SAVOIE

J.-Y. MARIOTTE. — La Bulle d'Or de Frédéric Barberousse .. 105

Chanoine F. COUTIN. — La chapelle de Mélan 111

Clément GARDET. — Un manuscrit savoyard de l'Apocalypse 208

Chanoine M. DECHAVASSINE. — Les rapports entre le Valais et la vallée du Haut-Giffre 195

Marcel REBUT. — L'enseignement en Savoie 113

François BURDEYRON. — Travaux sur le pont de Seyssel à l'époque des assignats 142

Georges GRANDCHAMP. — Thomas Ruphy 213

Paul GUICHONNET. — Pillet-Will 117

Yves LEQUIN. — 1914-1916 - L'opinion publique en Haute-Savoie pendant la guerre 124

DIVERS

Georgette CHEVALLIER. — La Savoie dans l'œuvre de Jacques Ouvrard 110

Georgette CHEVALLIER. — La Savoie dans l'œuvre de Berthe Bernage 116

François PLAGNAT. — Les lacs de Savoie 114

Louis BUTTIN. — Un rapport agricole sur l'Albanais 106

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE [1]

Points de vue sur l'histoire, par Emile CALLOT et Alain DUFOUR, p. 218.

Art et histoire de Savoie. J. LOVIE, Histoire de la Savoie (J. M.), p. 231. — Congrès archéologique de France. — Dictionnaire des églises de France (J. M.), p. 232.

Antiquités et Moyen-Age. P. DUFOURNET, Organisation des territoires dans l'Antiquité. Formation des villages, seigneuries et des paroisses dans la région de Seyssel (Haute-Savoie) (P. B.), p. 233. — Cl. GARDET, De la peinture murale du Moyen-Age en Savoie (B. G.), p. 234. — H. RIGUET, Printemps en Chrétienté, l'aventure spirituelle de Saint Pierre de Tarentaise (J. M.), p. 235. — Die Alpen in des europäischen Geschichte des Mittelalters (P. D.), p. 236. — Archives de l'Ancien Duché de Savoie, Inventaire (P. D.), p. 236. — A. PERRET, Les concessions des droits comtaux et régaliens aux églises dans les domaines de la maison de Savoie. — F.-Ch. UGINET, Conflans et son mandement du XII[e] au XV[e] siècle (J. M.), p. 238. — Publication du Centre Européen d'études burgondo-médianes, Rencontres de Chambéry (F. U.), p. 240. — F. BERNARD, L'abbaye de Tamié, ses granges (R.G.), p. 241.

Epoque Moderne. J.-P. HAYOZ et F. TISSERAND, Documents relatifs aux capucins de la Province de Savoie au Valais (R. G.), p. 242. — R. DEVOS, Saint François de Sales par les témoins de sa vie (A. C.), p. 243. — E. STOPP, Saint François de Sales, a testimony by St Chantal. - R. KLEINMAN, Saint François de Sales et les protestants (R. D.), p. 244. — P. DOUDIER, Les Comtois dans la tourmente. L'accueil de la Savoie (R. G.), p. 245. — P. STELLA, Il Giansenismo in Italia Piemonte (R. D.), p. 246. — J.-B. CHALLAMEL, La population d'Annecy du XVI[e] au XVIII[e] siècle (J. M.), p. 249. - J. HUMBERT, Conquête et occupation de la Savoie sous Louis XIV (P. S.), p. 249. — Du nouveau sur Joseph de Maistre (P. S.), p. 250. — P. DUFOURNET, La Haute-Savoie face à la crise boulangiste (Y. L.), p. 252. — A. BLANCHET, Histoire d'une mise à l'index. La « Sainte Chantal » (R. D.), p. 252.

La Savoie aujourd'hui et demain. Les villes des Alpes du Nord à l'ordre du jour (G. G.). — J.-Cl. VERNEX, Le réseau urbain de la Savoie (Y. L.), p. 257. — A. REFFAY, La vie pastorale d'une moyenne montagne, le Chablais. - Th. RETTER et P. FARGUE, Contribution à l'étude de la création d'une station de sports d'hiver, Avoriaz (H. B.), p. 257.

Divers. M. L. RICHE, Le Drame de Savonarole (P. S.), p. 260. — E. CALLOT, Essai sociologique (A. P.), p. 261.

(1) Les initiales entre parenthèses désignent les auteurs des comptes rendus :

A. C. : André CHEVALLIER
A. P. : Alexis PRUGNARD
B. G. : Bernard GAGNEBIN
F. U. : François UGINET
G. G. : Georges GRANDCHAMP
H. B. : Henri BAUD
J. M. : Jean-Yves MARIOTTE
P. B. : Pierre BROISE
P. D. : Pierre DUPARC
P. S. : Pierre SOUDAN
R. D. : Roger DEVOS
R. G. : Robert GABION
Y. L. : Yves LEQUIN.

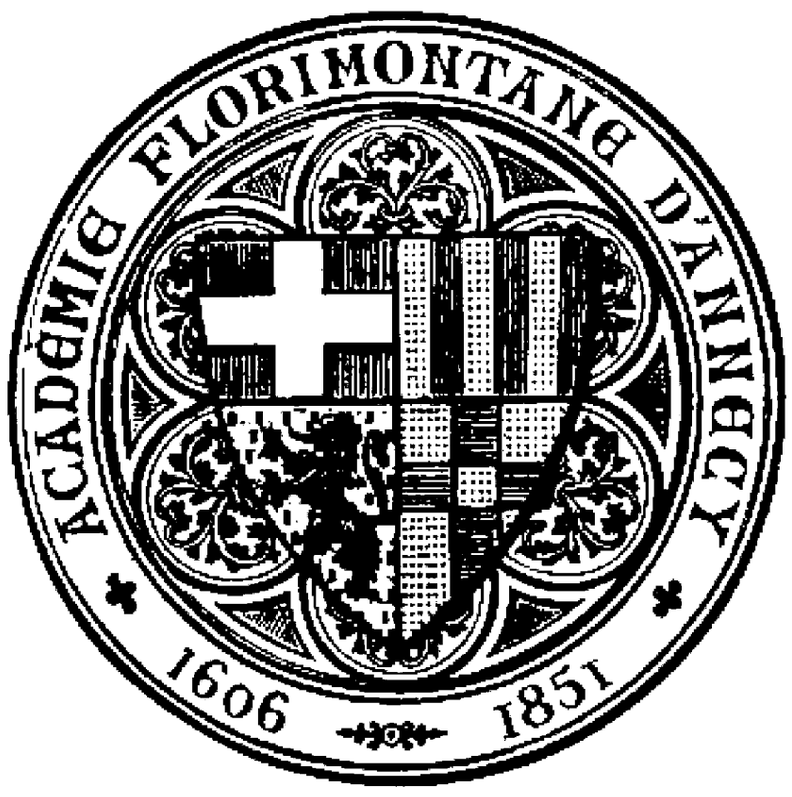
AMIS DU V

108e ANNÉE 1968 · 1er fascicule

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(CICÉRON, *De Officiis*, lib. I)

LA REVUE SAVOISIENNE



ACADÉMIE FLORIMONTANE ANNECY

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1606
par Saint François de Sales, Prince Evêque de Genève
et Antoine Favre, Président du Sénat de Savoie
Réorganisée en 1851

par

Louis BOUVIER (1819-1908)
Etienne MACHARD (1824-1887).
Jules PHILIPPE (1827-1888).
Eloi SERAND (1826-1891)

LÉON MARÈS (1854-1916)

a légué le château de Montrottier et ses collections

DONATEURS

Dr C. ANDREVETAN (1802-1879).
Dr F. DAGAND (1815-1886).
MELVILLE-GLOVER (1834-1897).
Aimé CONSTANTIN (1831-1900).
Dr THONION (1830-1917).
F. GARDIER (1854-1919).
Asghil FAVRE (1877-1920).
Isidore NANCHE (1850-1922).
François CROSET (1844-1931).
Ernest PERRIER de la BATHIE (1873-1932).
Ernest PARISET († 1941).
Léon LAYDERNIER (1866-1958).
Georges MARTIN († 1943).
L.-F. ROSSET († 1959).
Joseph SERAND (1868-1957).

La liste des Membres de l'Académie Florimontane paraîtra dans le deuxième fascicule de l'année 1968.

108e année - 1968 **1er fascicule**

ACADEMIE FLORIMONTANE — ANNECY

SEANCE DU 10 JANVIER 1968 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

M. F. Burdeyron s'est livré à une minutieuse étude sur la démographie de la commune de Clarafond (Haute-Savoie). Le résultat en est présenté par M. B. Ruffet. De sa conclusion, il ressort qu'en dehors de la période s'étendant approximativement de 1780 à 1920, la population moyenne de Clarafond oscille autour de 300 habitants; la poussée démographique, qui culmine en 1848, est due à deux causes conjuguées: la Révolution française, qui donna artificiellement plus d'aisance dans les foyers et provoqua des mariages jeunes, et le fait que les Clarafontains, même expatriés, conservaient leur foyer au pays natal, ou y revenaient en fonder un. Après 1848, l'émigration prit un caractère définitif, surtout dès 1860, lorsqu'il n'y eut plus l'obstacle de nationalités entre les deux berges du Rhône.

M. André Chevallier évoque une anecdote relative à Flaubert et à Mme Bovary, à l'époque de sa crise de mysticisme, anecdote montrant que Flaubert, sans l'avoir lue, connaissait « l'Introduction à la vie dévote ».

M. Chevallier rend compte ensuite de l'ouvrage de l'abbé Devos, « Saint François par les témoins de sa vie ».

M. Louis Pfister fait une communication intitulée « Où en est la question d'une prétendue ascendance savoisienne de Joachim Murat, roi de Naples ». *(Voir au présent volume).*

M. G. Grandchamp présente trois notices succinctes sur le château d'Annecy, le Palais de l'Ile et la cathédrale, rédigées, les deux premières par lui-même, et la troisième en collaboration avec M. R. Oursel.

(*) Etaient présents : Mmes Simone Avray, Chevallier, Mlle Dagand, MM. Barrucand, J. Burdeyron, Chanal, Coutin, Davignon, Devos, Devant, Dupont, Gardet, Grandchamp, Lachat, Lavorel, Mariotte, Matrod, Mollard, Mouchet, Mouthon, Pfister, Plagnat, Primot, Reguerraz, Ruffet, Vuachet, ainsi que M. André Chevallier.

Excusés : Mlle Ritz, MM. Balleydier, le chanoine Coutin, Cl. Gayet, F. Jacquet, Prugnard, Spilmont.

ASSEMBLEE GENERALES DES MEMBRES EFFECTIFS

RÉUNIE LE 31 JANVIER 1968 (*)

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. CLÉMENT GARDET

Après lecture du procès-verbal de l'assemblée de 1967, par le Secrétaire perpétuel, et son approbation, il est procédé aux élections statutaires ci-après :

M. Raymond Oursel, ancien directeur des Archives de la Haute-Savoie et actuellement de la Saône-et-Loire, est nommé membre d'honneur ;

Mme Marie-Thérèse Hermann et M. Félicien Jacquet, membres associés, sont élus membres effectifs ;

MM. le colonel de Buttet, Arthur Davoine, Henri Jorioz, Célestin Mouchet et Marcel Sauthier, membres correspondants, sont élus membres associés.

L'assemblée ratifie la nomination des membres correspondants suivants, déjà agréés par le Comité :

Mme Michèle Blanc, à Saint-Jorioz ; Mlles Marcelle Paillardet, à Annecy; Emilie Paume, à Annecy; Fréchou-Renault, à Strasbourg.

MM. René Lanternier, à Menthon; Georges Bullukian, à Lyon; René Bouvet, à Paris; Robert Mollo, à Collonges-au-Mont-d'Or; le colonel Pierre Laeuffer, à Essonne-Verrières; Simon Lazard, à Parie; François Uginet, à Albertville; MM. Jacques Domenjoud, Michel Amoudry, Serralongue, Joseph Burdeyron, à Annecy; MM. André Ducret, à Evian; François Thorend, à Servoz; J.-Pierre Baud, à Paris; le colonel Guido Amoretti, à Turin; H. Laurent, à Hong-Kong; M. Joubert, à Annemasse; Eric Castelnuovo, à Lausanne.

Les membres sortants du Comité: MM. Louis Buttin, Charles Lacombe, François Matrod et Alexis Prugnard sont réélus.

MM. Claudius Gayet et Louis Barat, vérificateurs des comptes, sont confirmés dans leurs fonctions.

M. Joseph Barrucand, trésorier et économe du domaine de Montrottier, présente les comptes et projets de

---

(*) Etaient présents : Mmes Chevallier et Ratié, MM. Barrucand, Buttin, Calliès, Chanal, Coutin, Devos, Gardet, Gayet, Grandchamp, Lachat, Lacroix, Pfister, Prugnard, Rebut, R.P. Robert, Ruffet, Tapponnier, Vuachet.

Excusés : MM. Carteron, chanoine Coutin, Francillon, P. Payot, Lacombe, Plagnat.

budget de l'Académie et du domaine. Ils sont adoptés à l'unanimité et le Président renouvelle à M. Barrucand des compliments et de vifs remerciements pour son zèle.

M. Albert Lachat présente le rapport annuel sur la gestion de Montrottier dont il est l'administrateur, accompagné de toutes précisions sur les visites du château, les travaux effectués et prévus. M. Albert Lachat est félicité par M. Gardet qui lui exprime à nouveau la reconnaissance de l'Académie.

Les dévoués régisseurs, M. et Mme Vianney, sont l'objet de la gratitude du Comité pour l'excellence de leurs services et travaux.

Après un rappel de l'origine et de l'état des collections de Montrottier au décès de Léon Marès, en 1916, M. Louis Buttin, conservateur, donne un aperçu des changements intervenus et des réalisations effectuées récemment pour parvenir à un certain allègement des collections et à une meilleure présentation. La bibliothèque du château, augmentée de celle du regretté Joseph Serand, a été aussi l'objet d'améliorations.

Le Président en profite pour remercier hautement M. Buttin de son travail considérable et précieux.

SEANCE DU 7 FEVRIER 1968 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Le Président rappelle le récent décès de M. Michel Pfister, membre associé de l'Académie depuis 1945, et adresse de vives condoléances à sa veuve et à sa famille.

M. A. Prugnard entretient l'assemblée du concours de poésie de l'an dernier.

M. Gardet présente une communication qu'il fit récemment au Centre International d'Etudes Romanes, au Palais de Chaillot, au sujet de la fresque des Allinges. *(Voir au prochain fascicule).*

M. Paul Coutin présente deux documents concernant l'enseignement en Savoie dans le premier quart du XIX[e]

(*) Etaient présents : Mmes Hermann et Ratié, Mlles Dagand et Paume, MM. Bajulaz, Balleydier, Bruynel, J. Burdeyron, R.P. Charbonnel, P. Coutin, Crochon, Davoine, Devos, Dupont, Gardet, Gayet, Grandchamp, F. Jacquet, Jorioz, Lacroix, Legrand, Matrod, Montagnoux, Mouchet, Mouthon, Pfister, Plagnat, Peyresaubes, Prugnard, Rebut, R.P. Robert, Soudan, Spilmon, Vuachet.

Excusés : Mlle Ritz, MM. Barrucand, Buttin, chanoine Coutin, Mollard, Mariotte.

siècle, soit une belle affiche, datée de la première restauration et signée du gouverneur de la province, alors que le Conseil de la Réforme, présidé par le sénateur de Montbel, avait son siège à Conflans. Le second est le règlement manuscrit du collège royal à Thonon, en 1822. Notre confrère analyse les 19 articles qui font suite à la nomenclature des exercices journaliers, entre 5 heures du matin et 8 heures du soir, et en fait ressortir les particularités propres à cette époque, mais aussi en concordance avec certaines réglementations et celles en vigueur aujourd'hui. Voici l'essentiel de quelques articles : un élève exclu ne pouvait être abandonné qu'aux mains de ses parents ; les rapports entre élèves devaient être empreints de charité ; aux récréations, on entretiendra une grande gaieté ; on évitera les jeux dangereux ; rares seront les permissions de sortir, même en compagnie d'un maître. Chaque mois, sera adressé aux parents un bulletin sur la santé, les progrès, la politesse, la piété aussi de leurs enfants...

Le Président remercie M. Coutin qui, non sans une pointe d'humour, sut intéresser ses confrères.

M. F. Matrod énumère les différents ouvrages entrés à la bibliothèque au cours de l'exercice écoulé, donnant un judicieux aperçu des caractéristiques de chacun d'eux. Et surtout le bibliothécaire souhaite que parmi ses confrères, plus nombreux soient les lecteurs. Il présente le très bel ouvrage, que vient d'écrire et d'illustrer lui-même, M. Léon Moret, de l'Institut, sous le titre évocateur de « Conspiration contre nos paysages, par routes et sentiers des environs de Grenoble ». M. Gardet remercie M. Moret et exprime à M. Matrod la gratitude de l'Académie pour son utile et silencieux labeur.

SEANCE DU 6 MARS 1968 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Le Président fait part de la grande perte qu'a éprouvée l'Académie, par la mort du R.P. Robert d'Aprieux, membre

(*) Etaient présents : Mmes Hermann, Ratié, Chevallier, MM. Balleydier, J. Burdeyron, Buttin, Benoist, Boileau, R.P. Charbonnel, P. Coutin, Crochon, Davignon, Devos, Dupont, Dussauge, Gardet, Grandchamp, F. Jacquet, Jorioz, Juge, Lachat, Lacroix, Legrand, Mariotte, Massoul, Matrod, Mollard, Peyresaubes, Pfiister, Plagnat, Prugnard, Soudan, Vuachet.

Excusés : MM. Barrucand, Calliès, chanoine Coutin, Montagnoux.

effectif des plus assidus de nos séances, qu'il animait souvent de ses communications pertinentes et savantes. Le regretté défunt était un spécialiste de l'histoire salésienne.

M. Gardet présente alors M. Léopold Gauthier, ancien directeur du Collège de Genève, membre de la Société d'Histoire et d'Archéologie de cette ville, venu spécialement pour nous parler de « Xavier de Maistre et Rodolphe Töpffer, une rare amitié ».

Comme préambule, le conférencier explique aussitôt ce que signifie dans sa pensée l'expression « rare amitié », expression des liens qui unirent ces deux hommes, lesquels auraient bien pu ne jamais se rencontrer. Ayant précisé que si les lettres de Xavier de Maistre ont été soigneusement conservées, les réponses de Töpffer ont, pour la plupart, été perdues. M. Gauthier rappelle que les relations de l'auteur du « Lépreux de la cité d'Aoste » avec Souvarov avaient préparé sa pénétration en Russie, où il se maria en 1812. Mais la santé de ses enfants lui fit rechercher le climat du Midi, puis de l'Italie, où il s'intéressa aux arts et aux sciences. Après la perte de ses deux enfants, Xavier fera un séjour à Paris avant de retourner en Russie. C'était en 1838. Et c'est de Paris qu'il écrira pour la première fois à Töpffer pour lui annoncer qu'il le recommandait au grand imprimeur Charpentier en vue de la publication de ses écrits, recommandation appuyée par Sainte-Beuve.

Et le conférencier d'évoquer la destinée de Rodolphe Töpffer et la liste de ses principales productions littéraires, dont les « Nouvelles » et les « Voyages en zigzag » se passent bien souvent en Savoie. Il rappelle le « Voyage de Genève à Annecy ». Son roman « Le presbytère » donne le portrait de ce qu'était alors Genève, à laquelle, selon Barbey d'Aurevilly, Töpffer aurait donné son sourire.

De multiples lettres de Maistre à son ami et les réponses de ce dernier sont commentées par M. Gauthier, qui insiste sur le ton confiant de Töpffer en face du ton bienveillant de Xavier. De Saint-Pétersbourg, où il est rentré plein de mélancolie, il l'entretiendra de son existence journalière, des affaires mêmes. Les lettres de Genève sont un réconfort à ce grand déraciné. Ayant reçu ses albums et « Voyages » en 1842, il questionne Töpffer sur son procédé de dessin qu'il admire.

Après plusieurs anecdotes, l'éminent conférencier termine en faisant ressortir la frappante similitude de nature ayant existé entre ces deux personnages si différents d'origine et dont l'amitié fut la grande joie de la vie.

En suite des applaudissements chaleureux de l'assemblée, M. Gardet, en termes choisis, complimente et remercie de cette brillante évocation M. Gauthier, qui voulut bien répondre à diverses questions des auditeurs particulièrement intéressés.

SEANCE DU 3 AVRIL 1968 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Poursuivant ses recherches archéologiques, dans la plaine des Fins d'Annecy, M. Pierre Broise a rédigé un 14e rapport, présenté par son collaborateur, notre confrère M. Bernard Ruffet. *(Voir au présent volume).*

Le Président présente alors M. Jean Daniel Candaux, éminent historien venu de Genève nous faire une conférence intitulée : « Du nouveau sur Jean-Louis Grillet, historien et professeur ». *(Voir au présent volume).*

SEANCE DU 8 MAI 1969 (**)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Le Président salue la mémoire de M. Paul Jacquet, récemment décédé, artiste peintre, céramiste, véritable maître, créateur d'une poterie artistique. Bien que non inscrit à notre Compagnie, le regretté défunt avait jadis publié,

(*) Etaient présents : Mmes Hermann et Ratié, MM. Bajulaz, Balleydier, Barrucand, Bruynel, Chanal, R.P. Charbonnel, P. Coutin, Crochon, Davignon, Davoine, Devos, Dupont, Dussauge, Gardet, Guerrier, Guichonnet, J. Jacquet, Lachat, Legrand, Lavorel, Mariotte, Matrod, Massoul, Mouchet, Mouthon, Pfister, Prugnard, Rebut, Ruffet, Reguerraz, Soudan, Tapponnier, ainsi que M. l'abbé Hudry, de l'Académie de la Val d'Isère.

Excusés : Mme Chevallier, Mlle Trombert, MM. J. Burdeyron, chanoine Coutin, Devant, Grandchamp, Juge, Laurent, Mollard, Montagnoux, Vuachet.

(**) Etaient présents : Mme Ratié, Mlles Dagand et Trombert, MM. Bajulaz, Balleydier, Bruynel, Burdeyron, Buttin, Chanal, R.P. Charbonnel, P. Coutin, Crochon, Devant, Dupont, Dussauge, Gardet, Guerrier, Jorioz, R.P. L'Honoré, Lachat, Lavorel, Mariotte, Matrod, Mollard, Mouthon, Mouchet, Massoul, Pfister, Peyresaubes, Prugnard, Plagnat, Rebut, Reguerraz, Tapponnier, Vuachet.

Excusés : Mlle Paume, MM. Barrucand, chanoine Coutin, Cl. Gayet, F. Jacquet, Revelin, Soudan.

dans la *Revue Savoisienne*, une étude fort appréciée sur l'ancienne église du Sépulcre d'Annecy.

M. L. Buttin présente notre confrère Alain Guerrier, de Rumilly, élève au Grand Séminaire d'Annecy, qui vient nous parler de l'ancienne Visitation de Rumilly. *(Sera publié)*.

M. Mariotte présente, au nom de notre confrère M. Lucien Revelin, représentant des « Amis des Oratoires », les premiers résultats de l'enquête qu'il effectue sur les oratoires en Savoie. *(Voir au présent volume)*.

Sur la proposition de M. L. Buttin, l'Académie Florimontane, qui déclare s'associer à l'enquête de M. Revelin, émet le vœu que dans toutes les communes de la Haute-Sacoie les édiles municipaux, en accord avec la paroisse, s'attachent à préserver et sauvegarder les oratoires, et elle souhaite que les réponses encore attendues parviennent le plus rapidement possible afin qu'un inventaire complet puisse être dressé.

SEANCE DU 5 JUIN 1968 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

M. Henry Baud, Sous-Préfet de Thonon-les-Bains, présente une conférence sur « Amédée VIII et la guerre de Cent Ans ».

(*) Etaient présents : MM. Barrucand, H. Baud, Bouï, Chanal, R.P. Charbonnel, Gardet, C. Gayet, Grandchamp, Laydernier, Mariotte, Martin, Pfister, Prugnard, Rebut, Soudan.

Egalement présents : Mmes P. Coutin et Prugnard, le chanoine Riguet, l'abbé Molliet, M. Huot.

Excusés : MM. Buttin, chanoine Coutin, P. Coutin, Devant, Devos, Francillon et Matrod.

Théobald FALLETTI

(1876-1967)

Belle figure annécienne que celle de Théobald Falletti, décédé le 28 mai 1967, dans notre ville où il était né le 9 décembre 1876.

Issu d'une famille renommée d'entrepreneurs de travaux publics, son père n'était-il pas l'un des constructeurs de la voie du chemin de fer d'Annecy à La Roche-sur-Foron, n'édifia-t-il pas, d'ailleurs, le hardi viaduc d'Evires puis le beau pont de Seythenex ? — le jeune Théobald-Léon-Jacques fit ses études au Collège Chappuisien puis au Lycée Berthollet. Il suivit ensuite les cours pour devenir ingénieur civil à la Société Technique Gaz-Electricité.

Entré en 1898 à la Compagnie du Bourbonnais qu'il ne quittera plus, on le trouve, en 1902, directeur de l'Usine à gaz de Givors, en 1904 directeur de la Compagnie d'Eclairage de Bône (Algérie), en 1906 directeur de la Compagnie du Gaz et du secteur électrique de Bayonne puis de la Société « l'Electro » à Anglet, dans le pays basque où il reviendra en 1919 après avoir fait partie de la Mission militaire française de l'Albanie et Armée d'Orient. Enfin Ingénieur en chef à sa Compagnie à Lyon depuis 1928 jusqu'à sa retraite.

C'est alors que revenu dans sa ville natale à laquelle il était si vivement attaché, Théobald Falletti va entrer à l'Académie Florimontane. Membre associé en 1940, il sera bientôt choisi comme membre effectif (1945), car l'intérêt qu'il porte aux travaux de notre Compagnie sera concrétisé sans délai par la présentation d'une étude très remarquée sur l'Historique de l'Eclairage de la ville d'Annecy dans laquelle s'allient les qualités du technicien et de l'historien, ainsi que d'une autre communication sur les travaux d'adduction d'eau à Annecy.

Poursuivant ses recherches, il donnera cn 1946 une conférence sur la navigation sur le lac d'Annecy.

A citer par la suite, en 1948, Répertoire chronologique d'hôtes illustres d'Annecy et, en 1957, hommage à son éminent compatriote René Fabre, doyen de la Faculté de pharmacie de Paris, membre de l'Académie des Sciences. La même année, il dédie à la mémoire de son ami Joseph Serand une causerie sur « Un pensionnat de Jeunes Demoiselles à Annecy, en 1834 », avec évocation d'une nouvelle vécue à Talloires. Deux ans plus tard, une « distribution de prix, en 1803, dans un pensionnat de jeunes filles » sera l'objet d'une nouvelle causerie présentée, comme la première, avec force gentillesse. Théobald Falletti y laisse percevoir certains regrets sur le passé, mais « il faut bien vivre avec son époque » s'empresse-t-il de déclarer.

Ces sentiments donnent l'image de ce Florimontan qui savait aussi s'intéresser et se dévouer aux œuvres sociales et patriotiques. Dès 1919, il s'était occupé de la création d'œuvres sociales où seront affiliés les 2 200 agents et ouvriers de la Compagnie du Bourbonnais. Depuis 1956, il était président de la Caisse d'Epargne d'Annecy.

Ses distinctions honorifiques étaient multiples : croix du Combattant, Médaille coloniale d'Orient, chevalier de la Légion d'honneur en 1938, officier du Mérite social en 1959.

Il faisait bon rencontrer cet homme droit et alerte en dépit des ans, souriant et aimable toujours.

L. PFISTER.

Oratoires de Savoie

Les nombreux et souvent remarquables oratoires de notre Province ont depuis longtemps retenu l'attention des spécialistes de l'Art populaire. Plusieurs travaux leur ont été consacrés, parmi lesquels nous citerons ceux de M. Arnold Van Gennep [1] et de notre confrère Paul Dufournet. [2]

Ces auteurs en ont fait des études très poussées, analysant et comparant chacune de leurs principales caractéristiques : architecture, date et motif d'érection, artisans locaux et même symbolisme des différents motifs sculptés. Ces rapprochements ont permis d'aboutir très souvent à des explications fort intéressantes sur ces divers points, et dans quelques cas à des hypothèses très vraisemblables là où les données précises font défaut.

M. Dufournet a établi une très utile classification en six catégories qui va de la simple niche creusée dans un rocher, dans un mur ou même dans un arbre, jusqu'à la construction en forme de petite chapelle, mais de dimensions très réduites et sans autel consacré.

Il nous faut préciser ici que bien que le terme d'oratoire puisse s'entendre dans le cas le plus général de tout lieu destiné à la prière, on le réserve en fait à des édifices religieux secondaires qui n'ont pas de dénominations particulières ; cela exclut donc les chapelles, croix de chemins et calvaires, statues isolées, grottes de Lourdes. On peut définir encore l'oratoire comme une niche creusée dans un support dont la nature importe peu, mais qui renferme une

---

(1) Arnold VAN GENNEP : *Patronages, chapelles et oratoires de la Haute-Maurienne*, dans « Revue d'Histoire de l'Eglise de France », t. XXV, n° 107, avril-juin 1939, pp. 145-182.

(2) Paul DUFOURNET : *Les Oratoires de Savoie*. « Revue Savoisienne » 1953, p. 46 à 67 ; 1954, p. 53 à 62 ; 1957, p. 123 à 137.



Le Raffort - Sixt

statue de saint, un tableau ou un demi-relief, surmontée d'une croix, et le plus souvent fermée par une grille. Les différentes stations des Chemins de croix ou des Rosaires sont considérées comme autant d'oratoires, sauf les terminales lorsqu'elles sont des chapelles. Les croix de chemins évidées d'une niche dans le soubassement ou dans le montant, qui se rencontrent souvent dans notre région, constituent également des oratoires.

Mais, bien que les auteurs cités plus haut, aient décrit dans leurs travaux de nombreux oratoires de Savoie, il n'existait pas d'étude statistique ou de recensement permettant d'avoir une vue précise sur le nombre et la localisation de chacun de ces édifices, comme aussi sur les caractéristiques individuelles de chacun d'eux et surtout sur les souvenirs qui peuvent s'y rapporter.

C'est pour répondre à ce besoin que plusieurs Florimontans déjà intéressés à cette question se sont réunis à Annecy dans l'été 1965, avec M. Dufournet et avec M. Irigoin, Secrétaire général de l'Association des Amis des Oratoires, laquelle avait été créée dans le même but à Aix-en-Provence dès 1939; il a été constitué une section de Savoie de ladite Association, pour procéder aux enquêtes nécessaires, et à toutes autres démarches indispensables à la sauvegarde de nos petits monuments. C'est donc au nom de ce groupe que nous allons exposer l'état actuel des travaux entrepris.

Avant d'effectuer les recherches sur ce terrain, nous avons d'abord fouillé les bibliothèques et les archives pour essayer de découvrir quelques indications sur notre sujet. Nous en avons trouvées dans deux monographies communales et dans diverses revues. Nous avons puisé surtout dans un chapitre de l'ouvrage de M. Lucien Guy consacré aux Oratoires de Sixt [3] et aussi dans un article de M. le Chanoine Coutin sur ceux de Montmin. [4]

Mais nous avons eu surtout l'heureuse possibilité de pouvoir effectuer le dépouillement d'une enquête sur le même sujet entreprise aurès des Mairies de la Haute-Savoie

---

(3) Lucien Guy : *Le Patrimoine archéologique et artistique du Faucigny.*

(4) Chanoine Coutin : *Oratoires de Montmin.* XIXe Congrès des Sociétés savantes de Savoie, 1938, et « Revue Savoisienne », 1938, p. 104-105.

par MM. les Directeurs des Archives et des Musées du département. [5] Ce travail, qui nous a été particulièrement précieux, nous a permis de constater que sur les 307 communes de la Haute-Savoie, 145 avaient envoyé des réponses affirmatives, faisant connaître chacune de 1 à 10 oratoires. 67 autres ont donné des réponses négatives, mais celles-ci nous ont été très utiles aussi en nous évitant d'entreprendre dans ces lieux des recherches qui se seraient avérées stériles. Que les unes et les autres, soit 69 % au total, veuillent bien recevoir ici, nos plus vifs remerciements. Par contre, 95 autres, c'est-à-dire 31 %, n'ont pas jugé utile de répondre au questionnaire pourtant très simple qui leur avait été adressé. Cela laisse subsister des lacunes dans notre carte de répartition et va nous conduire à entreprendre des recherches approfondies dans ces régions, sans disposer au préalable d'aucun point de repère. Et pourtant nous savons maintenant que deux de ces dernières communes possèdent chacune un nombre d'Oratoires bien supérieur à vingt !

Quelques-unes des fiches remplies par les mairies nous ont apporté des renseignements détaillés fort intéressants. La plupart du temps, elles ne constituent cependant que de simples repérages, mais c'est justement là ce que nous en attendions en premier lieu.

C'est donc à partir de ces données, comme aussi de celles que nous possédions déjà, tant à Annecy qu'à Aix-en-Provence, qu'ont été conduites les premières enquêtes sur ce terrain. Elles ont été effectuées par un groupe de chercheurs bénévoles qui se sont passionnés par l'attrait de la découverte comme aussi par la joie de contempler des spécimens parfois très originaux de l'art populaire de nos montagnes. Ils ont fouillé minutieusement les vieux chemins où les oratoires se localisent beaucoup plus fréquemment que sur la route moderne, souvent postérieure. Demain ils emprunteront les chemins muletiers pour découvrir ceux établis aux abords des chalets d'alpage, où ils constituent en quelque sorte un petit sanctuaire local.

---

(5) Une enquête analogue a été entreprise dans le département de la Savoie à l'initiative du Service des Monuments historiques - Bâtiments de France. A la fin de 1967, nous avions repéré environ 380 oratoires dans ce département.

Ensuite ils grimperont plus haut encore pour dénicher ceux dressés parfois jusque sur des sommets.

Nos amis se sont empressés d'établir des croquis et de prendre des photographies. Ils se sont penchés sur d'anciennes inscriptions pour les déchiffrer dans des conditions parfois difficiles. Cela leur a d'ailleurs procuré dans quelques cas la surprise de retrouver trace de faits historiques qui leur étaient peu familiers ou même inconnus. Ils se sont chargés d'interroger les voisins et surtout les anciens, pour en obtenir des indications précieuses sur les origines et aussi sur les motifs d'érection qui peuvent être très variés : recherche d'une protection contre les fléaux naturels comme le feu, l'inondation, les avalanches ou les glissements de terrain, les épidémies, les accidents dans les passages dangereux, les guerres... ou inversement ex-voto pour avoir échappé à ces mêmes calamités. Ce peut être encore le souvenir d'une personne ou d'un événement historique local, le rappel d'une chapelle ou d'un monastère aujourd'hui disparu.

Ces contacts directs nous ont permis aussi d'apprécier combien les habitants de nos campagnes sont attachés à « leurs » oratoires, et y veillent jalousement, surtout lorsque ceux-ci sont familiaux ou appartiennent au hameau. Il y a là un facteur très favorable à leur bonne conservation, à condition évidemment que ces familles ne s'éteignent pas, ou n'abandonnent point le village.

Compte tenu de toutes ces informations, officielles ou recueillies par nos soins, nous avons actuellement inventorié pour la seule Haute-Savoie environ 580 oratoires. Mais il en est certainement d'autres que, livrés à nos seuls moyens, il nous est difficile de découvrir. Il y en a aussi, parmi ceux que nous avons notés, qui nous sont très mal connus. Il nous faudrait pour progresser plus vite, pouvoir compter sur un certain nombre de personnes qui, soucieuses de voir conserver la trace de tout ce qui a trait à l'histoire locale, voudraient bien nous communiquer les renseignements qu'elles peuvent posséder, même un simple détail particulier sur l'origine de l'oratoire voisin ; ce renseignement est d'ailleurs l'un des plus difficiles à obtenir. Elles pourraient encore explorer, selon leurs possibilités, un village, une vallée ou même davantage. Déjà quelques person-

nes ont répondu spontanément à notre désir, dès qu'elles ont connu l'existence de notre petit groupe, en nous envoyant une note, une carte postale, ou même un simple renseignement souvent très utile.

Ces concours que nous sollicitons vivement de tous ceux qui nous liront [6] nous permettront de hâter la publication de notre inventaire pour les deux départements savoyards. Celui-ci, qui sera présenté comme un travail d'équipe, nous fera mieux connaître l'intérêt particulier de chacun de nos oratoires, et surtout ses besoins. Ainsi nous pourrons intervenir plus efficacement, en pleine connaissance de cause, auprès des personnes ou des collectivités susceptibles d'aider à leur conservation, voire même à leur restauration quand elle sera justifiée.

Nombreuses sont en effet les personnes qualifiées qui jugent indispensable la conservation de ces petits monuments, pour plusieurs raisons et d'abord pour un motif religieux : le respect des intentions du fondateur qui a voulu cet oratoire pour témoigner au cours des siècles, de la protection divine qu'il a sollicitée un jour afin qu'elle se perpétue sur ses descendants et sur tous les gens du hameau. Il faut aussi assurer la pérennité de nos oratoires pour qu'ils continuent à jouer, à travers nos campagnes, ce rôle de jalons de la Foi, qui sera le leur tant qu'ils resteront debout.

Il est très important aussi de les protéger soigneusement parce qu'ils sont des monuments caractéristiques de l'art très particulier de plusieurs générations de montagnards. Ainsi ils pourront continuer à servir à l'éducation artistique de notre jeunesse, comme aussi à retenir l'attention des nombreux visiteurs qui sillonnent chaque année notre belle province. Ces oratoires constitueront de la sorte un élément de plus à l'actif touristique de nos vallées.

En conséquence, il est important de prendre d'urgence des mesures conservatrices en faveur de ces petits édifices

---

(6) Les personnes qui auraient des informations à faire tenir à la section de Savoie des Amis des Oratoires, peuvent écrire au signataire : 10, rue Louis-Chaumontel, 74 - Annecy. Il leur précisera les édifices déjà repérés dans le secteur qui les intéresse et leur indiquera les renseignements qui manquent sur tel ou tel monument. Il leur enverra documentation et questionnaire.

pour éviter qu'ils ne se dégradent sous l'action des intempéries ou l'effet des accidents, ou encore qu'ils ne soient ruinés par le vol ou le vandalisme. Quelquefois, des déplacements pourront cependant devenir nécessaires pour des motifs certes très valables, comme par exemple l'élargissement d'une route ou l'amélioration d'un virage. Mais dans ce cas, il sera indispensable que l'édifice soit reconstruit à l'identique et à proximité immédiate de l'emplacement initial.

Nous demandons donc à tous les habitants des villes et des campagnes, comme à toutes les Autorités, de veiller très attentivement sur leurs oratoires. Pour les préserver des nombreux dangers qui les menacent, il leur faut des amis, beaucoup d'amis, et surtout des amis très vigilants.

Lucien REVELIN.

Un banquier philanthrope savoyard :

Le comte Frédéric PILLET-WILL (1781-1860)

L'historien du XIX[e] siècle savoyard rencontre souvent la mention du banquier Pillet-Will, célébré par la presse — surtout par les feuilles catholiques, comme le *Courrier des Alpes* — pour sa générosité inépuisable.

Il se trouve également que ce personnage a été l'un des financiers parisiens en vue, associé à toutes les grandes affaires du temps traitées par la haute banque, en France et en Europe.

Pourtant Pillet-Will est, jusque là, mal connu [1], ce qui nous a incité à rechercher, tant dans les documents originaux que dans les travaux d'histoire économique, tout ce qui le concerne. Il en est sorti non pas certes une étude sur la carrière financière du comte Pillet-Will, entreprise qui n'était pas dans notre propos ni dans nos possibilités [2], mais une esquisse biographique de celui qu'on nommait volontiers, au siècle dernier, le « Rothschild savoyard » [3].

---

(1) On a sur lui quelques notices nécrologiques, dans la presse du temps ; une brève mention dans PHILIPPE (Jules), *Les gloires de la Savoie*, Paris, Clarey, 1863, p. 268 (où il figure à la rubrique des artistes savoisiens !) ainsi qu'un résumé biographique dans le *Larousse du XIX[e] siècle*.

(2) Les archives de la banque Pillet-Will n'ont pas été conservées. Cf. GILLE (Bertrand), *La banque et le crédit en France de 1915 à 1848*, Paris, P.U.F., 1959, p. 10.

Les deux guerres mondiales ont occasionné, d'autre part, la disparition de nombreux documents de famille, conservés au château d'Offémont, dans l'Oise, ainsi qu'a bien voulu nous l'indiquer M. le comte J.-F. Pillet-Will, actuel chef de la famille.

(3) Notre documentation repose essentiellement sur :
- Les Archives cantonales vaudoises, à Lausanne ;
- Les lettres de Fleury-Lacoste, neveu du banquier (Collection personnelle) ;
- La notice inédite, sur la famille Pillet-Will, préparée par feu le baron d'Yvoire, pour le supplément de l'*Armorial et Nobiliaire de Savoie* (communiquée par M. Marcel R. Sauthier) ;
- Les lettres de Pillet-Will à Mgr Louis Rendu, évêque d'Annecy, pour la période 1852-1859, reliées en un volume conservé aux Archives du Grand Séminaire d'Annecy ;
- Une rare *Notice biographique sur le Comte Pillet-Will*, extraite de la « Revue générale biographique, politique et littéraire » publiée sous la direction de M. E. PASCALLET, Paris, de Lacombe, livraison d'octobre 1843, 30 p.

J'ai mis à contribution l'obligeance de nombreuses personnes que je remercie très cordialement : M. le comte J.-F. Pillet-Will, M. Marcel R. Sauthier, M. Olivier Dessemontet, directeur des Archives cantonales vaudoises, mes collègues et amis Victor del Litto, de l'Université de Grenoble, Jean Bouvier, de l'Université de Vincennes, et M. l'abbé Roger Devos, professeur au Grand Séminaire d'Annecy.

Michel Frédéric Pillet, futur comte Pillet-Will, est né à Montmélian, le 26 août 1781.

Le nom de Pillet a été porté par plusieurs familles bourgeoises de la région de Chambéry et de Montmélian. Deux d'entre elles, au moins, accédèrent à l'anoblissement et contractèrent des alliances dans l'aristocratie savoyarde et française.

Les Pillet qui nous intéressent sont attestés, à Montmélian, au milieu du XVII' siècle, où on les trouve hommes de loi et militaires. Claude (1665-1753) a deux fils : Claude, notaire, et François (1701-1784), avocat au Sénat de Savoie. A la troisième génération, représentée par les fils de François, on a Michel, officier, pensionné en 1777, et Spectable Hyacinthe, né en 1740 et, vers 1785, receveur des Gabelles royales et contrôleur des Sels à Montmélian. Ce sera le père du banquier Frédéric Pillet-Will. Il semble avoir acquis une certaine aisance car il possède, aux confins du Dauphiné, le château du Touvet, dans la paroisse de Sainte-Hélène-du-Lac. Il épouse, en 1773, Gabrielle Claudine Dufresne, de Chambéry. Le rédacteur de la biographie consacrée à Pillet-Will, en 1843, dit que sa mère, Marianne du Fresne, « d'une noble maison d'origine française, était assez heureuse pour compter, au nombre de ses ancêtres, deux des plus grandes illustrations du siècle dernier, Charles du Fresne, plus connu sous le nom de du Cange et le chancelier d'Aguesseau ». Il semble que ce soit là une erreur car :

— Les documents généalogiques qualifient le père de cette Gabrielle-Claudine (et non Marianne), comme un simple bourgeois, par le terme de *Sieur* et orthographient son nom sans particule ;

— Les renseignements fournis par la famille Pillet-Will aux auteurs de l'*Armorial* ne font pas état de cette ascendance française. Il est vrai que l'acte de mariage de Frédéric Pillet-Will le désigne comme fils d'Anne-Marianne Dufraisne... Le biographe écrit d'ailleurs : « Nous consignons ici ce fait parce que nous sommes de ceux qui pensent que les grands souvenirs et les pures renommées sont, pour la famille, la meilleure noblesse, celle dont il leur est le plus permis de s'enorgueillir. M. le comte Pillet-Will ne

voudrait pas qu'on lui cherchât un autre blason. Il est venu en un temps où il fallait tirer toute sa valeur de soi-même et où ce que l'on tenait de ses aïeux commençait à compter pour bien peu de choses. Sous ce rapport, on peut dire qu'il a été tout à fait l'homme de son époque » [4].

Hyacinthe Pillet aura, à son tour, quatre enfants :

— Thomas Gabriel, l'aîné (1774-1850), le général, dont nous allons reparler ;

— Une fille, Marie Françoise, qui épouse un propriétaire terrien de Cruet, nommé Lacoste-Fleury. Leur fils, Jean Fleury-Lacoste, d'opinions libérales et même avancées, sera syndic de Montmélian, en 1846 ;

— Le troisième enfant est Frédéric, le banquier ;

— Enfin un dernier garçon, Clément, né en 1783, avocat au Sénat de Savoie, mort sans postérité.

Le général Pillet a sa place, lui aussi, dans l'*Armorial de Savoie* et dans les annales militaires du Duché [5].

Officier dans le régiment de Maurienne, il fait, dans cette unité, les campagnes de 1792 à 1796, contre la France. Après l'annexion du Piémont, il se rallie au Directoire, puis à l'Empire et, en 1810, est nommé Inspecteur général des télégraphes. Dès 1816, il reprend du service dans l'armée sarde comme capitaine, passe colonel en 1827 et major général en 1833, après avoir été commandant de place à Pont-de-Beauvoisin, Saint-Julien, Chambéry et Coni. En 1834, il prend sa retraite et meurt en 1850. De ses trois mariages [6], aucun enfant ne survit. Il institue son frère, le banquier, comme son légataire universel. Par patentes royales du 10 novembre 1825, il avait été créé comte par Charles-Félix.

Son neveu Fleury-Lacoste trace de lui un portrait beaucoup plus acide, dans une lettre adressée, en janvier 1861, à son ami Joseph Dessaix. Celui-ci, qui n'avait pas achevé son grand ouvrage sur la *Savoie pittoresque, littéraire et scientifique*, songeait alors à éditer une *Biographie des hommes illustres de la Savoie*, pour laquelle il recueil-

---

(4) *Notice biographique sur M. le comte Pillet-Will*, op. cit., p. 5-6.

(5) Sur ce personnage, une notice, incomplète, in ANTHONIOZ (Alfred), *Généraux savoyards*, Genève, Atar, 1912, p. 215.

(6) Avec Philippine de Charbonneau, puis Marie Dunand et, enfin, Thérèse Quey.

lait des notices. Il s'était adressé, pour les Pillet, à Fleury-Lacoste, dont il partageait les idées avancées [7].

« Quant à la note que vous me demandez sur le général Pillet, c'est un général à la façon de barbari, qui n'a jamais rien fait de bien saillant. Il était dans le régiment de Maurienne à l'entrée des Français en 92 et s'est battu contre les phalanges républicaines sur le Mont-Cenis. Je crois qu'il court encore ! Au licenciement de l'armée sarde, il est rentré en France et a été nommé inspecteur des télégraphes. A la rentrée de nos légitimes, son caractère belliqueux lui fit reprendre les armes et le gouvernement sarde, pour le récompenser d'avoir reçu de bons appointements de l'Empire, lui donna le grade de capitaine. En 1824, il était lieutenant-colonel dans la Brigade de Savoie et comme il était plus ancien que M. le comte de Salins et qu'on voulait faire dudit comte un colonel, on fit miroiter aux yeux de M. Pillet les titres de commandant de place et de comte. Il fut commandant et M. de Salins fut colonel de la Brigade de Savoie. En 1830, il fut commandant de place à Chambéry et sa conduite fut très convenable dans les événements de la mission, car les fougueux de la police voulaient faire tirer sur le peuple pour dissiper les fumées des abîmes de Myans et M. le comte Pillet s'y opposa avec beaucoup d'énergie ! [8] Cet acte de bon citoyen fut puni et le digne commandant, presque en disgrâce, fut placé à Coni. Deux ans plus tard, il reçut le grade de major général et fut mis à la retraite sur sa demande. Rentré chez lui, il a continué à faire bonne chère et à jouir du confortable aristocratique du pays. Il a laissé sa fortune à son frère le millionnaire, par la raison qu'il avait des parents en Savoie qui avaient besoin, mais qui avaient des opinions peu orthodoxes. Il est mort en 1850 et on a profité de cette circonstance pour l'enterrer. Amen ! »

L'ASCENSION SOCIALE

Michel-Frédéric Pillet entre en 1800, à l'âge de 19 ans, à Lausanne, « dans la respectable maison de commerce et

---

(7) Sur ces entreprises littéraires, voir C. PERROUD, *Joseph Dessaix*, in Mém. et Doc. de l'Académie Chablaisienne, t. 52, 1955-56.

(8) Il s'agit, en réalité, de la fameuse mission prêchée à Chambéry en janvier 1832 par le Jésuite français Guyon. Les violentes attaques du prédicateur contre le régime de Louis-Philippe déchaînèrent le tumulte des éléments libéraux. Charles-Albert riposta par des mesures de police sévères et des arrestations.

Cf. AVEZOU (Robert), *La Savoie sous Charles-Félix et sous Charles-Albert (1821-1847)*, in Mémoires et Documents de l'Académie du Faucigny, tome V (1943), p. 111-113.

de banque de Pierre-François Panchaud et neveu ». Au moment où se produit, dans l'existence du jeune Savoyard, ce tournant décisif, quelle a été formation antérieure et comment a-t-il été conduit en Suisse ? Nous l'ignorons et nous sommes réduits à des conjectures qui, pour être vraisemblables, demeurent des hypothèses. En 1804, Frédéric Pillet — il adopte désormais ce prénom usuel — épouse la fille du banquier Will.

Les documents fournis pour l'*Armorial* par la famille sur cette ascendance sont inexistants : « sans renseignements sur la famille » et le neveu Fleury-Lacoste n'en sait pas davantage sur cette partie de la vie de celui qu'il nomme « mon très aristocrate et archi-millionnaire oncle défunt ».

En fait, l'ascension sociale de Frédéric Pillet s'opère en plusieurs temps.

Une première circonstance est claire : les années 1800 sont celles d'une grande activité économique dans le monde alpin et en Europe occidentale, au lendemain de la dépression du Directoire. Un immense espace économique est en train de se constituer, sous la domination française. Depuis 1798, Genève est annexée à la France et, la même année, le Pays de Vaud est incorporé à une République lémanique, vassale de Paris, puis, en 1800, à la République helvétique, état protégé par Napoléon. Il était donc facile à un Savoyard de s'installer en Suisse alors qu'auparavant les différences de religion et les frontières rendaient ces émigrations plus malaisées. Le Duché voit fleurir une première industrialisation et les initiatives des Savoyards débordent largement à l'extérieur, surtout en Piémont. Mais ces créations se font avec un apport considérable de capitaux helvétiques. Il y a symbiose étroite entre Genève et la Savoie du Nord et Lausanne et Bâle sont également associées aux investissements. Le point de départ est la spéculation sur les biens nationaux dont les bâtiments — couvents et abbayes — abriteront les ateliers de métallurgie et de textile. On peut penser que c'est par ce canal que le jeune Pillet se trouvera associé aux financiers vaudois, comme employé — « sa vive intelligence ne tarda pas à être remarquée et appréciée » — puis comme participant.

Bien qu'il n'existe, malheureusement, pas d'étude complète sur la banque lausannoise au début du XIX[e] siècle,

on sait que les Panchaud sont une ancienne famille vaudoise, dont une branche s'établira à Genève. Ce sont des banquiers locaux qui ont des relations de famille et d'affaires avec leurs collègues Will, de souche allemande. C'est ainsi que le 24 messidor an IV (22 juillet 1795), la Chartreuse de Ripaille est vendue à un homme de paille, Aman, commissaire des guerres près l'Armée des Alpes, pour le compte des citoyens Vill, d'Ouchy, Troillet et Panchaud, de Moudon [9]. La banque Panchaud fusionne ensuite avec la banque Will, sous la raison sociale Delessert Will et C°. Frédéric Pillet va se trouver ainsi introduit dans le monde de la finance protestante.

Il est indispensable de s'arrêter sur ce point. Les Will ont pour souche, en Pays de Vaud, Philippe-Louis, de Heidelberg, bourgeois de Rolle, dès 1782, fils de Jean Will et d'Eléonore Helberger. Né en 1754 et décédé à Lausanne, le 16 juin 1841, il est banquier dans la capitale vaudoise. Le 21 octobre 1781, il épouse, à Montpreveyre, Antoinette Marie Françoise Panchaud, veuve d'Elisée Isaac Panchaud, née vers 1747 et décédée à Lausanne, le 28 avril 1808.

Philippe-Louis Will eut deux filles :

— Alix-Louise-Françoise, née à Lausanne, le 23 juillet 1782, décédée à Ouchy, le 7 mars 1827. Elle épousa, à Vufflens-le-Château, le 14 décembre 1801, Etienne Henry Delessert, banquier à Lausanne, né à Bougy, le 18 juin 1774 et décédé à Ouchy, le 2 mai 1840.

— Françoise-Elizabeth-Adélaïde, née à Lausanne le 21 septembre 1783, épousa à Prilly, le 14 août 1804, Michel-Frédéric Pillet, employé dans la maison de banque de son père. « Les deux gendres eurent la signature sociale et, conformément à l'usage général en Suisse, l'un et l'autre ajoutèrent à leur propre nom le nom de famille de leur femme. » Ainsi s'explique le patronyme de Pillet-Will, adopté désormais par Frédéric [10].

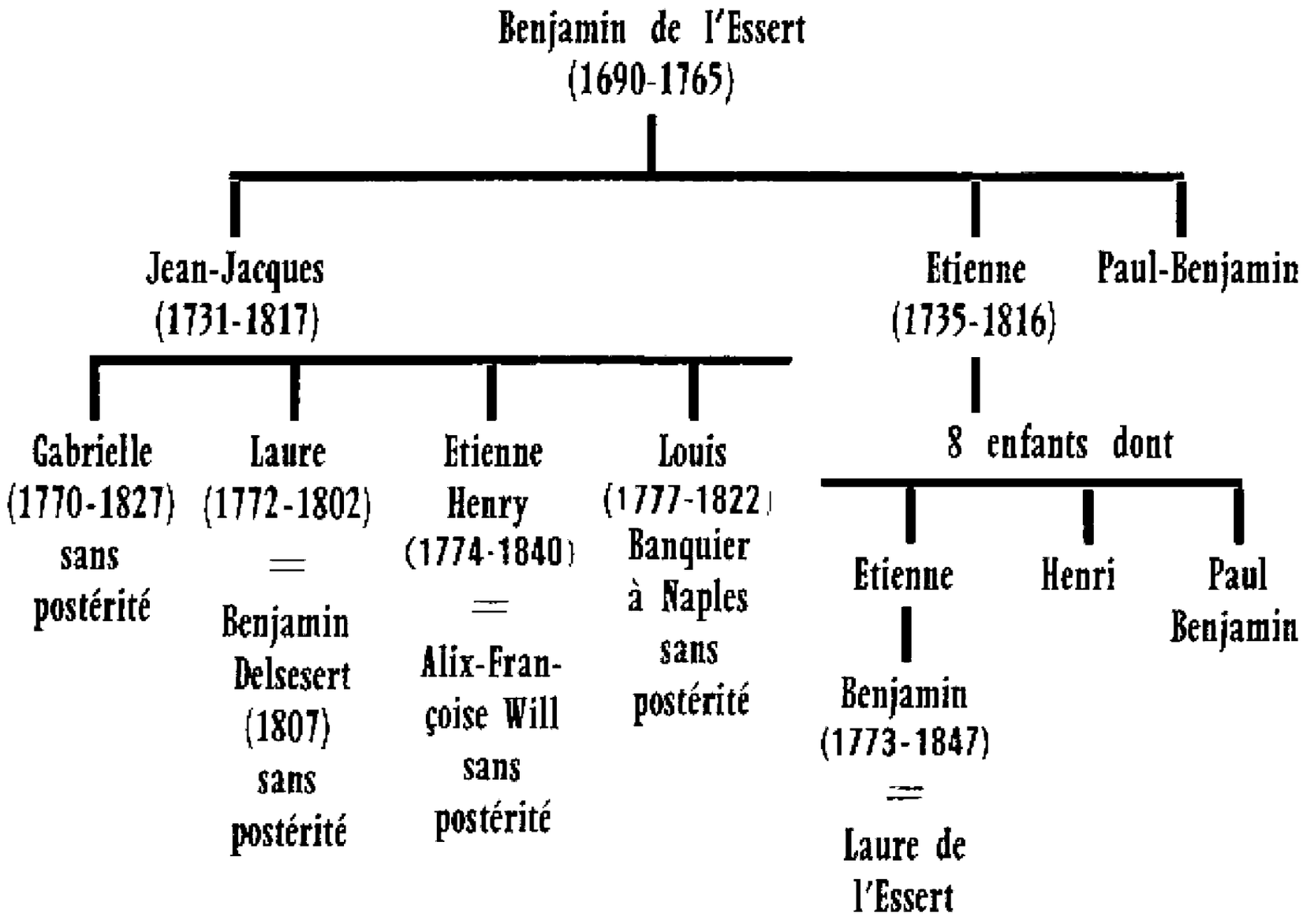
Les de L'Essert, ou de Lessert, ou Delessert, de souche vaudoise, furent à l'origine d'une des plus puissantes

---

(9) Bruchet Max, *Le Château de Ripaille*, Delagrave, 1907, p. 267. Les acquéreurs vaudois revendirent le domaine en 1809 — l'année même où Pillet-Will s'installe à Paris — au général éviannais Dupas, vétéran des campagnes de l'Empire.

(10) *Notice biographique*, op. cit. p. 7.

dynasties de banquiers genevois, puis français [11]. Un bref tableau généalogique permettra de situer les membres de cette lignée dont les rapports de parenté sont souvent confondus, à cause de la similitude des prénoms, dans les travaux qui font mention de leurs activités :



Benjamin de Lessert, bourgeois de Genève en 1724, est à l'origine de la fortune familiale. Il s'établit à Lyon en 1721, comme représentant des banquiers genevois de Sellon frères et Boissier, puis comme associé. En 1731, il fonde sa propre maison, où entrent ses trois fils et divers parents.

Dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle, la famille compte deux branches principales. Celle de Jean-Jacques, banquier à Lyon, jusqu'en 1761, qui rentre ensuite à Lausanne où il s'associe à Philippe-Louis Will. De ses quatre enfants, tous morts sans postérité, l'un, Henry, épouse l'aînée des demoiselles Will et devient, on l'a vu, beau-frère de Frédéric Pillet ; la seconde, Laure, épouse son cousin germain, Benjamin Delessert.

---

(11) Voir l'ouvrage fondamental de LESSERT (Gaston de), *Famille de Lessert. Souvenirs et portraits*, Genève, Société anonyme des Arts graphiques, s.d. (mais 1904), 194 p., p. 25-26.

Jean-Jacques Delessert, puis son fils Henry, continuent la banque et la maison de commerce de Lessert, Will et C° à Lausanne, dont on trouve mention encore en 1818 et 1819.

Frédéric Pillet-Will va suivre le sillage de la branche cadette. Etienne se fixe à Paris, où il devient l'un des banquiers de Louis XVI et se trouve à la tête d'une des plus grosses maisons de finance de Paris. Il est rejoint par ses trois fils, Etienne, Henri, qui abandonne Lyon en 1777, et Paul-Benjamin, qui a repris, dans la capitale française, la maison Zollicoffre et C°. Lorsque Paul-Benjamin se retire en Suisse, Henri fonde sa banque sous la raison sociale de Lessert et C°.

A l'époque où Michel Pillet entre dans les affaires, le grand homme de la famille Delessert est Benjamin, second du nom, qui vient d'être nommé, à trente ans, en 1803, régent de la Banque de France. Financier et industriel, il sera, sous le Blocus continental, l'introducteur de l'industrie du sucre de betterave en France et le grand artisan du développement des filatures de coton. En 1810, l'Empereur le fait baron. Benjamin épouse sa cousine germaine Laure, devenant beau-frère d'Alix-Françoise Will, elle-même belle-sœur de Frédéric Pillet.

En 1809, Frédéric Pillet-Will acquiert son indépendance. Dans une circulaire aux banquiers, il annonce que « la diminution des affaires en Suisse m'engage à séparer mes intérêts de ceux de mes parents et anciens associés, MM. Delessert, Pillet-Will et C°, de Lausanne, pour m'établir à Paris ».

L'ACTIVITÉ BANCAIRE ET INDUSTRIELLE (1809-1860)

Au moment où Frédéric Pillet-Will vient s'installer en France, un phénomène capital est en train de se produire dans l'édification du réseau bancaire français : une grande partie des financiers suisses se fixent à Paris où ils formeront — et forment encore — la sphère très influente de la Haute Banque protestante [12].

Dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle, Genève était devenue l'une des principales places financières du conti-

(12) Voir SEITZ (Jean), *Histoire de la Banque à Genève*, Genève, Edition du Comptoir d'escompte, 1931, 113 p.

nent, spécialisée dans les assurances sur la vie, les investissements maritimes et coloniaux et les prêts aux gouvernements étrangers, spécialement à la France. On sait quelle influence eurent, sur les affaires du Royaume, des hommes comme Necker, Clavière, Vernet ou Thélusson [13]. Ces manieurs d'argent avaient souvent installé à Paris des succursales, gérées par des parents ou des employés et servant d'intermédiaires pour la maison-mère, demeurée à Genève. Après 1798, l'annexion à la France et la profonde dépression économique qui marque les années du Directoire et de l'Empire, rendent beaucoup moins intéressants ces sièges à Genève, tombée au rang de simple préfecture. On assiste alors à un exode vers la capitale, centre de la politique et des affaires, et on voit se multiplier les fondations de banques, dont la raison sociale se modifie souvent, car elles sont unies par un étroit réseau d'alliances et de participations croisées. Les Delessert y figurent en bonne place et, avec eux, d'autres maisons que nous trouverons, tout au long de la première moitié du XIX[e] siècle, associées à Pillet-Will. Citons, parmi les plus importantes, sous le Directoire, les Ferrier, Darier, Hentsch, Lombard, Lullin, Odier et, sous l'Empire, les de Candolle, Paccard, Chaponnière, Blanc et Colin. La Restauration amène une troisième vague helvétique: dans les années 1820-1825 apparaît une nouvelle banque Hentsch. Une association est particulièrement intéressante: en 1821, les Genevois Ador, Vernes et Dassier, ces deux derniers, beaux-frères, créent une maison de banque; or Vernes sera, de 1817 à 1821, l'associé de Pillet-Will. Par la suite et jusqu'à sa mort, en 1860, ce dernier reprendra son activité propre, nouant avec ses confrères des associations pour participer en commun aux grandes affaires.

Désormais, Pillet-Will est l'un des premiers banquiers de Paris. Son habileté lui fera traverser sans dommage les crises cycliques qui perturbent le marché, tout comme les grandes dépressions, comme celle de 1848. Au contraire, sa fortune et son influence augmentent sans cesse.

---

(13) L'activité de Pillet-Will a été retracée sommairement, sur la base des ouvrages suivants, que nous citons ici une fois pour toutes : LEVY-LEBOYER (Maurice), *Les banques européennes et l'industrialisation internationale dans la première moitié du XIX[e] siècle*, Paris, P.U.F., 1964, 807 p. ; GILLE (Bertrand), *La banque et le crédit en France de 1815 à 1848*, op. cit., et *Histoire de la Maison Rothschild*, Genève, Droz, tome I, *Des origines à 1848* (1965), tome II *(1848-1870)*, (1967) ; GIRARD (Louis), *La politique des travaux publics du Second Empire*, Paris, Colin, 1952, 415 p.

Avant d'examiner les divers volets de son activité, remarquons deux choses qui peuvent paraître curieuses. Tout d'abord ce Savoyard, demeuré catholique de stricte observance, est étroitement associé, par ses alliances familiales, à la banque protestante. Inversement, il ne fera pratiquement pas d'opérations en Savoie ou en Piémont. Cavour recourra à d'autres financiers et tout laisse à penser que Pillet-Will n'appréciait pas la politique religieuse du premier ministre de Victor-Emmanuel II [14]. C'est, au contraire, le roi Charles-Albert qui lui conférera les distinctions reçues de sa patrie d'origine: les patentes de comte, le 27 novembre 1833 et la croix de commandeur des SS. Maurice et Lazare, le 16 octobre 1846 [15].

Le banquier savoyard pratique tous les registres de la haute finance.

En 1818, avec Benjamin Delessert, il est parmi les fondateurs de la Caisse d'épargne de Paris, dont il deviendra le directeur.

En second lieu, et c'était sans doute son point de départ, à Lausanne, il opère sur les matières premières industrielles, achetées ferme et revendues aux utilisateurs — le marché à terme n'existant pas encore à cette époque. Sous l'Empire, on observe un repli général des banquiers genevois installés dans les ports de la Méditerranée (Trieste, Livourne, Gênes), vers les ports de l'Ouest, surtout Le Havre, où se constitue une dense colonie helvétique. Avec la maison Duroveray et C°, Pillet-Will est présent dans cette ville, s'intéressant principalement au négoce du coton.

L'aspect de banque d'investissements industriels est fondamental. Sur la trace de Benjamin Delessert, il figure parmi les pionniers de la grosse industrie chimique parisienne. En 1790, Berthollet — autre Savoyard — et Nicolas Leblanc installent à Saint-Denis et à Javel la fabrication de la soude et du chlore, par les procédés de leur invention. En 1819, Pillet-Will fonde avec Bodin, Chaptal fils, le Dauphinois Scipion Périer et Guérin de Poncin, la Compagnie

---

(14) Le nom de Pillet-Will ne figure qu'à deux reprises dans la correspondance de Cavour : le 26 septembre 1849, dans une lettre où il est cité à Emile de la Ruë comme associé à Rothschild pour un prêt au gouvernement, et le 25 octobre 1854, où le député Blanc est cité comme « recommandé à MM. Pillet-Will, banquiers ». C'est, on le voit, fort peu de choses.

(15) Les armes concédées sont : écartelé d'azur aux 1 et 4 d'argent au frêne arraché de sinople, au chef cousu d'or, abaissé sous un autre chef d'azur chargé de 3 étoiles d'or, aux 2 et 3 d'or à la pie de sable, au chef d'azur chargé d'une étoile d'or. Support : un griffon et un lévrier.



Le comte Frédéric Pillet-Will

des Ternes, dont le capital social atteindra en 1824, 2,4 millions, pour l'élaboration des composés de la soude et du chlore.

Il devient également un des gros actionnaires des mines et des usines métallurgiques de Decazeville. En février 1829, on le voit participer à l'augmentation du capital, porté à 3,6 millions, aux côtés des Rothschild de Paris et des Genevois de Paris André et Cottier, Humann, Paravey et Milleret.

Le placement des emprunts d'Etat étrangers, sur lesquels les banquiers perçoivent une commission, est très rémunérateur. Pillet-Will, en association avec ses collègues, sera dans presque toutes les grosses affaires du genre, spécialement pour la Belgique, l'Espagne et l'Italie. Pour nous borner à deux exemples, en 1833, il souscrit 45/400e de l'emprunt lancé par le jeune Etat belge, avec Cottier, Blanc-Colin, Fould et Hagerman et, en 1849, il reprend à James de Rothschild un intérêt d'un quart de l'emprunt piémontais, avec Blanc-Mathieu et Cº, Hottinguer et Odier.

Dès 1828, il est nommé régent de la Banque de France — ce qui montre qu'il avait conservé la nationalité française, acquise sous la Révolution, par l'annexion de la Savoie — puisqu'il fallait être Français pour siéger au Conseil des Régents.

Une des bases les plus solides de la fortune de Pillet-Will sera le domaine des transports publics. Dès 1837, il s'inquiète de la rentabilité des chemins de fer, avec une grosse étude sur le produit comparé des canaux et des voies ferrées [16].

On était, à cette époque, à un tournant décisif. En 1821 et en 1822, un grand programme de creusement de canaux avait été voté mais restait inachevé. On touchait, en effet, au crépuscule de ce mode de transport qui avait suscité, depuis le milieu du XVIIIe siècle, une véritable « fièvre des canaux ». Alors que les autres pays, devancés depuis longtemps par l'Angleterre, se lançaient dans l'équipement ferroviaire, l'opinion française demeurait partagée et hésitante. Le royaume ne comportait que deux courts tronçons ferrés : Saint-Etienne à Andrézieux et Paris à

---

(16) *De la dépense et du produit des canaux et des chemins de fer, de l'influence des voies de communication sur la prospérité industrielle de la France*, Paris, Dufart, 1837, 2 vol.

Saint-Germain-en-Laye. « La grande industrie des railways était encore chez nous à l'état de passe-temps et de simple curiosité ». Pillet-Will voulut trancher la question au fond. Il avait d'abord eu des intérêts dans la navigation fluviale, comme administrateur de la Compagnie des Quatre Canaux, joignant Paris au Nord de la France mais, écartant toute idée préconçue, il se livra à une série de voyages d'études en France, d'où il rapporta une moisson de documents (tout le second volume est un atlas de plans et de cartes), puis passa plusieurs mois en Angleterre. Son travail est une analyse comparée des coûts d'investissements et d'exercice et de l'estimation des produits. Sa conclusion est en faveur du rail. « Son ouvrage, dit son biographe, fit sur les esprits voués à la recherche des améliorations matérielles une sensation profonde. Il encouragea l'industrie, il lui fournit des données certaines, il contribua à lui donner un élan décisif ».

Après 1830, on passa de la « fièvre des canaux » à la « folie des chemins de fer ». Pillet-Will avait pourtant mis en garde l'opinion contre les engouements spéculatifs, la prolifération des petites lignes non rentables, indiquant qu'il fallait tout d'abord construire les sections desservant des régions peuplées et riches, c'est-à-dire le Paris-Rouen et le Paris-Orléans. C'étaient là des vues sages, que confirma l'avenir. Prêchant d'exemple, en 1836, il fut au nombre des fondateurs de la Compagnie du Paris-Orléans. Il est caractéristique que l'entreprise était animée par huit banquiers « étrangers » qui mettent chacun trois millions dans l'affaire [17]. Pillet-Will devint président du Conseil d'administration et conduisit remarquablement la société, à un moment périlleux. En effet, à partir de 1838, une sévère récession s'était abattue sur l'Europe, occasionnant des faillites ferroviaires en chaîne, cependant que « la Compagnie d'Orléans resta seule debout au milieu de cette débâcle universelle ». Après cet orage « où la direction de l'entreprise devint, en quelque sorte, un combat de tous les jours », le Paris-Orléans fit une carrière brillante, jusqu'à sa fusion avec le réseau du Midi.

En 1852 enfin, notre banquier entrait dans le Paris-Lyon, premier maillon du P.L.M., aux côtés des premiers

---

(17) Pillet-Will, André et Cottier, Blanc et Colin, Paccard et Dufour, Jonas, Hagerman et C°, de Wary.

entrepreneurs britanniques, de la banque anglaise et de la plupart de ses partenaires du Paris-Orléans [18].

Une dernière spécialité s'ajoute enfin à cet éventail bien fourni : les assurances. Pillet-Will devint administrateur de la *Compagnie d'assurances maritimes* et de la *Compagnie royale d'assurances et sur la vie.*

Pillet-Will est, bien entendu, un capitaliste libéral qui se sentira à l'aise dans la France de la Monarchie de Juillet ou du Second Empire. Dès 1819, il réfutait avec vigueur, dans un livre qui suscita un ample écho, le projet, envisagé par le gouvernement, de rétablir les corporations d'Ancien Régime, montrant que la liberté de l'entreprise était indispensable aux progrès de l'industrie et du commerce [19].

Le troisième écrit est intitulé *Examen analytique de l'usine de Decazeville* [20]. « Profondément versé dans la connaissance des minerais et dans l'art de leur faire subir les transformations qui les rendent propres à l'industrie », écrit son biographe, il a donné une monographie, illustrée d'un grand nombre de planches, d'une affaire métallurgique moderne. « Son livre pourrait être appelé le Manuel des forges. En Belgique, plusieurs établissements ont adopté les méthodes qui y sont développées et s'en trouvent très bien. Il a été cité en Angleterre dans les discussions du Parlement comme faisait autorité dans la matière ; enfin, il a été traduit en plusieurs langues. »

Pillet-Will, personnage officiel, titulaire d'un grand nombre de distinctions, assuma des charges publiques importantes : président de la Chambre de Commerce de la Seine, membre du Conseil général du Commerce, du Conseil général des Manufactures et du Conseil général de la Santé. L'Académie de Savoie, en 1831, et l'Académie des Sciences de Turin l'avaient également élu au nombre de leurs membres.

En politique, ses opinions étaient conservatrices et catholiques. « En 1830, il a improvisé une des plus belles compagnies de la Garde nationale de Paris et depuis, toutes

---

(18) Rothschild, Mallet, Hottinguer, Bartholony, de Waru, Dassier, Paccard, Dufour, Galliéra, Péreire.

(19) *Réponse au mémoire de M. Levacher-Duplessis ayant pour titre requête et mémoire sur la nécessité de rétablir les corps de marchands et les communautés des arts et métiers*, Paris, Mougie, s.d. (mais 1819).

(20) Paris, Dufart, 1832.

les fois que les factions ont menacé l'ordre public, il a été un des premiers à marcher contre l'émeute » [21].

Terminons ce portrait par deux traits originaux. Pillet-Will fut un musicien de talent. Violoniste, il composa une cinquantaine de mélodies, dédiées aux plus illustres artistes de son temps, Rossini, Meyerbeer, Auber, Berlioz, ainsi que des romances (*Le Pélerin, Amélie, Le Singe du Petit Savoyard*) [22]...

Enfin, détail peu connu, Pillet-Will a été choisi par Stendhal comme modèle pour M. Leuwen, père du héros du roman *Lucien Leuwen*. L'écrivain a noté, en marge du manuscrit : « Mr. Leuwen est M. Pillet-Will » et « vérifier si les Pillet-Will et les Rothschild vont à la bourse » [23].

LE PHILANTHROPE SAVOYARD.

En dépit de sa position dans la haute société parisienne, Frédéric Pillet-Will était demeuré très attaché à la Savoie. Après 1850, à la mort de son frère aîné le général, il hérite la maison de la Place, à Montmélian, demeure familiale, et le château du Touvet. Il semble que ce soit précisément dans ces années 1850 que, l'âge venant, il ait multiplié les libéralités aux institutions et aux personnes de sa province natale.

Il entend cependant demeurer un simple particulier. Ses déclarations, à cet égard, sont très nettes. La correspondance avec Mgr Rendu ne contient qu'exceptionnellement des notations politiques, mais elles sont suffisantes pour nous éclairer.

Le banquier parisien est un conservateur-catholique qui est foncièrement hostile à la politique de Cavour. « Je partage complètement vos idées au sujet de la politique que suit le gouvernement du Piémont ; mais je m'abstiens de vous entretenir à ce sujet ; mes réflexions ne serviraient à rien, mieux vaut en rester là. » (1er septembre 1855). A

---

(21) *Notice biographique*, op. cit. p. 24.

(22) Cf. MIQUET (Félix), *Répertoire biographique des Savoyards contemporains*, Annecy, Abry, 1898 (3e série), p. 244-245.

(23) Notre collègue V. del LITTO, l'éminent stendhalien, a bien voulu nous écrire ce qui suit, à ce sujet : « Aucun stendhalien ne s'est jusqu'ici intéressé à Pillet-Will dans ses rapports avec Stendhal. » Il y a une courte notice dans le *Fichier stendhalien* de François MICHEL (Boston, G.K. Hall, 1964, tome III, p. 142). Mme MEININGER a posé la question dans son article, *François Leuwen, banquier et député*, in *Stendhal-Club*, 1963, p. 9. Il n'y a rien non plus dans le *Stendhal et la pensée sociale de son temps* de F. RUDE (Plon, 1967)...

l'automne 1854, le publiciste Aimé Burdet, en butte à l'hostilité du pouvoir et condamné à plusieurs reprises pour des articles parus dans le *Courrier des Alpes,* s'adresse à Pillet-Will car il est fortement endetté. Celui-ci répond à l'évêque d'Annecy: « Assurément je serais heureux de pouvoir contribuer au maintien de l'excellent journal... qui, de plus, a toujours été bienveillant pour moi, mais il faut que M. Burdet sache que plusieurs demandes analogues m'on été faites par différents journaux publiés en Savoie et que ma réponse a été que, dans ma position, je devais rester complètement étranger à la presse, quelle que fût sa couleur. » « Bien des remerciements pour les détails d'un grand intérêt que vous voulez bien me donner sur ce qui se passe en Savoie relativement aux élections. Je n'en suis nullement étonné, je n'ai jamais été grand partisan du système parlementaire où les intrigues tiennent le premier rang. Je crois vous avoir rappelé à Paris que mon ami M. Thiers étant à la tribune, crut devoir citer à l'endroit du comte Molé un passage de Tacite où il devait être dit que les courtisans perdaient les empires. Perodeau était à cette séance et sa mémoire est vraiment *fabuleuse.* Il écrivit sur un petit bout de papier qu'il fit remettre à l'instant même à M. Molé ces mots: « M. Thiers se trompe. Dans le passage cité de Tacite, il n'y a pas courtisan, mais bien les intrigants et les ambitieux. Vous devinez tout l'effet que produisit cette rectification, faite avec esprit et talent par le comte Molé. Tous les yeux se portèrent naturellement sur M. Thiers qui n'avait rien à répondre, puisqu'il s'agissait de la fausse traduction d'un texte facile à vérifier. L'Empire n'a pas été perdu, mais bien la royauté et voilà, malheureusement, où nous conduisent quelquefois les prétendus hommes d'Etat » (13 décembre 1853). Mais Pillet-Will était — surtout en matière scolaire, comme on le verra — accessible à un certain libéralisme et il ne partageait pas le conservatisme intransigeant et systématique de son correspondant dont « certaines opinions politiques m'ont semblé un peu trop foncées » (11 mars 1858).

Cependant, bien que la conduite des affaires par Cavour et son parti lui déplût, Pillet-Will n'était pas, pour autant, un admirateur inconditionnel de Napoléon III et de la France. Très attaché à la Savoie et à la dynastie de Turin, il était, tout comme Mgr Rendu, foncièrement

hostile à l'idée d'un rattachement du Duché à la grande nation voisine. Une lettre du 13 juillet 1856 est, à cet égard, très révélatrice : « J'ai lu avec un grand intérêt ce que vous me dites à l'occasion de votre visite à Seyssel et de la statue colossale placée sur le pont qui unit les deux rives du Rhône et sépare la France de la Savoie. Je partage entièrement votre opinion sur la pensée de ceux qui voudraient voir disparaître cette limite par la réunion des deux pays : ce sont des insensés qui ignorent quelles seraient les conséquences. Pour ne parler que des intérêts matériels de la Savoie, déjà surchargée d'impôts, elle aurait à en supporter bien davantage et d'autres inconvénients ne tarderaient pas à se faire sentir. Mais on doit se rassurer. Dans la situation des choses, cette réunion heureusement, me paraît être impossible et la statue sur le pont du Rhône que vous avez été visiter continuera, je l'espère, à tendre une main à la France et l'autre à la Savoie. » (24)

Les libéralités de Pillet-Will, philanthrope attitré de la Savoie, s'étendront à tous les secteurs : aide aux écoles, secours aux indigents, aux paroisses et aux églises. On peut dire qu'il n'est peut-être pas de commune des deux départements actuels qui n'ait bénéficié de ses libéralités.

Le bilan de ses dons est pratiquement impossible à établir, tant ils ont été nombreux et divers et on se bornera à citer les exemples les plus caractéristiques.

Sa ville natale de Montmélian fut la première à bénéficier de ses largesses, qui commencent à se manifester dans les années 1820. Il lui offrira une adduction d'eau, amenée de plus de trois kilomètres, une grenette et un champ de foire planté d'arbres. Une rente perpétuelle était instituée pour permettre, au jour anniversaire de la mise en service de cette adduction, de faire aux indigents des distributions gratuites de vivres, de vêtements et d'objets de première nécessité. L'Hôtel de Ville fut reconstruit aux frais du banquier, ainsi que le clocher, nanti de trois cloches neuves.

Les pompiers, puis, après 1848, la Garde nationale et ses musiques, étaient alors à la mode. Pillet-Will leur dis-

---

(24) Mgr Rendu mourra le 28 août 1859, et F. Pillet-Will le 11 février 1860, c'est-à-dire avant les événements décisifs qui conduiront à l'Annexion. Sans vouloir conjecturer gratuitement, il est permis de se demander quelle aurait été l'attitude du clergé et de l'opinion catholique, si le prélat, fermement attaché à la Maison de Savoie, eût encore été à la tête de son diocèse...

tribua des sommes considérables. Ceux de Montmélian furent les premiers servis et ses compatriotes bénéficièrent d'une caisse de secours « destinée à secourir le malheur et à récompenser le courage ».

Dans une lettre à Dessaix, du 17 janvier 1861, le neveu Fleury-Lacoste trace le tableau des bienfaits dispensés par son oncle :

« Depuis cette époque [1843] le comte Pillet-Will a fait des dons très considérables et pour parler des plus importants, il a créé sous l'impulsion éclairée de M. l'Intendant général Magenta :

« 1° Un internat de sages-femmes pour les campagnes éloignées des secours du médecin. Une fondation de quarante cinq mille francs a donc été destinée à cet établissement et depuis bientôt quatre ans, dix jeunes filles ou femmes sont logées, nourries et instruites sous l'habile direction de M. le chirurgien Besson. Les résultats ont été des plus heureux et un certain nombre de communes sont aujourd'hui pourvues d'accoucheuses suffisamment instruites pour administrer les premiers soins et aider la présence d'un chirurgien, si le cas est difficile. On a joint à cet établissement un instituteur qui donne des leçons de français et d'écriture aux pensionnaires. Le fondateur a exigé qu'un de ses parents fût toujours dans le conseil d'administration et c'est moi qui ai cet honneur, au grand désappointement des réactionnaires qui dominent aujourd'hui...

« 2° A la même époque, il a fondé une école normale dite Pillet-Will et une somme de cinquante cinq mille francs a servi à cet établissement, aujourd'hui école normale et fondue avec celle du gouvernement. Le revenu de ce capital donné sert à payer la pension de pauvres jeunes gens qui se vouent à l'instruction primaire, soit en totalité, soit en subventions pour les aider à faire les frais de leur instruction.

« Je ne vous parle pas des sommes assez fortes qu'il donnait chaque année pour améliorer les écoles de campagne et propager l'instruction. Mais il est douloureux pour moi de vous dire qu'il a donné plus de deux cent mille francs aux curés et aux évêques pour chapelles, candélabres, cloches et autres instruments utiles du genre !... Ayant rendu des services à Charles-Albert, de bien triste mémoire, il avait été fait comte en 1833. »

Nous connaissons particulièrement bien l'action philanthropique du comte Pillet-Will dans le diocèse d'Annecy, grâce à sa volumineuse correspondance avec Mgr Louis Rendu, échelonnée de 1852 à 1859 [25]. Le banquier était lié d'une vive amitié avec le prélat, qu'il rencontrait en Savoie, ou aux eaux de Vichy. Mgr Rendu était chargé de centraliser les demandes de secours et surtout de fournir un avis, ainsi que de répartir les sommes allouées.

Pillet-Will, dans son intention secourable, était animé essentiellement par un esprit profondément religieux. En 1854, il prie l'évêque, qui se rend à Rome, « de donner l'assurance à Sa Sainteté que dans mes convictions les plus profondes, je pense qu'en s'associant autant qu'on le peut aux intérêts de l'Eglise, c'est s'associer aux idées religieuses, bases fondamentales de toute civilisation, dont le christianisme est la pierre angulaire en ce monde et le guide qui doit nous conduire dans l'autre. Je considère comme un devoir pour ceux qui ont du superflu de lui donner cette destination qui naturellement comprend les œuvres de charité... Je plains ceux dont les plus vives jouissances sont d'augmenter une fortune dont ils ne font aucun usage et qui d'ailleurs permet de satisfaire à toutes les nécessités de famille et à tous les besoins raisonnables. »

Les lettres des solliciteurs donnent des détails très suggestifs tant sur l'état économique et social de la Savoie d'avant 1860, que sur la mentalité des individus. Elles se multiplient à partir de 1853, début d'une grave dépression, aggravée par la crise politique piémontaise. « Les lettres d'Annecy m'arrivent chaque jour par 25, 30 et 38 ». La commune de Magland « de plus de 2.000 habitants est dénuée de ressources, plus de 240 hommes et filles sont en ce moment à Paris » (11 mai 1853).

Mais même en faisant la part des conditions difficiles, il faut convenir que le tableau est toujours poussé au noir et que les conditions de vie, à lire ces correspondances, apparaissent catastrophiques. Les prêtres, qui réclament pour construire leurs églises ou pour acquérir des ornements ou des meubles ne sont pas, il faut bien l'avouer, les quémandeurs les plus discrets.

---

(25) Voir la notice consacrée à Mgr Rendu (1845-1859), par PERRON (François) et GRANDCHAMP (Georges), *Les évêques de Genève - Annecy de la Réforme à la fin du XIX^e siècle*, Annesci, tome 7, 1959, p. 111-122.

Pillet-Will, devant « les demandes qui pleuvent de tous les côtés de la Savoie » est contraint de ne donner qu'à bon escient. Il n'est d'ailleurs pas dupe, mais cet homme, au caractère pondéré et bienveillant, n'est pas dépourvu d'humour, comme on pourra s'en rendre compte à la lecture de quelques remarques destinées à Mgr Rendu.

A une sollicitation du curé de Magland, il observe : « Je ne l'engage toutefois pas à s'adresser à M. le baron James de Rothschild, bien qu'il soit le plus riche individu de l'Europe et je pourrais ajouter des autres parties du monde, attendu que j'ai dans l'un de mes cartons un tableau général des secours recueillis pour les incendiés de la ville d'Yenne par l'intermédiaire des commissions spéciales où l'on trouve imprimé en gros caractères : le comte Pillet-Will : mille francs ; le baron James de Rothschild : dix francs. Qu'en pensez-vous, Monseigneur ? »

Le syndic du Châble lui envoie à Paris, par les messageries, le registre des souscriptions en blanc, avec sur la première page son nom comme président et il a « le sentiment désagréable d'être taxé ».

Le curé de Savigny n'ose s'adresser au Comte d'Antioche « que je connais personnellement et qui jouit d'une belle fortune... Une chose m'étonne, c'est qu'il ne se charge pas de cette dépense... C'est très commode assurément de faire des actes de générosité avec l'argent des autres, mais, à vrai dire, ce n'est pas très convenable ».

Certains curés lui écrivent « en prose et en vers ». En 1854, « Monsieur Granger, curé à Quintal, a déjà reçu 2.000 francs. Il me parle de ma grande fortune comme s'il avait assisté à mon inventaire, fortune que Dieu m'a donnée, dit-il, et dont je me considère comme l'économe. Après ce préambule, on conçoit que M. le curé me demande un nouveau don pour les besoins de son église ; à mesure que les demandes des paroisses diminuent d'une part, d'une autre part les récidives augmentent, de sorte que ce serait à recommencer depuis A jusqu'à Y, pour recommencer encore une troisième fois et ainsi de suite, si je ne mettais pas une certaine limite dans ces sortes de flagrants délits de cas de récidive ». En 1854 : « En vérité, on me prend pour la Californie ». Annecy n'a pas d'argent pour réparer la cathédrale : « les souvenirs qu'on veut bien avoir de moi me sont toujours très chers. Une chose m'étonne cependant,

c'est qu'une ville de l'importance d'Annecy ne trouve pas les moyens de réparer sa principale église... » Et, en 1858 : « Il faut, en vérité, que la ville d'Annecy soit une des plus pauvres du monde et qui va devenir l'une des plus peuplées car chaque femme qui m'écrit se dit toujours mère de 4, de 6, de 8 et même de 10 enfants ».

Le total des sommes distribuées en Savoie par Pillet-Will à des fins charitables est, nous l'avons dit, presque impossible à établir, tout comme sa transposition exacte en francs actuels. Si l'on multiplie ces montants par l'indice 350, communément admis par les historiens économistes, on peut formuler les estimations suivantes :

— De 1853 à 1859 (mais ses libéralités avaient débuté bien auparavant, avec des dons, il est vrai, moins importants), il a versé à Mgr Rendu, essentiellement pour les églises et les paroisses du diocèse d'Annecy, 128.438 francs, soit autour de 45 millions de francs anciens.

— Il a donné une somme du même ordre, et même davantage, au diocèse de Chambéry et à ceux de Maurienne et Tarentaise, soit 90 millions par le canal des institutions religieuses.

— Il a versé au moins autant pour les communes, les écoles, les pompiers, les fanfares, les fondations laïques (environ 90 millions).

— En 1857, il écrit à Mgr Rendu : « J'ai eu la pensée de faire de Montmélian une ville qui, avec le temps, serait devenue florissante par un commerce en bétail, vin, blé et divers autres objets de consommation. Tout cela favorisé par une position excellente. Je n'ai pas été compris. Tout a été négligé d'une manière incroyable et se trouve constaté par des pièces authentiques. Les sommes que j'ai allouées à cette ville ne s'élèvent à guère moins de 300.000 francs [105 millions] et probablement auraient été doublées si j'avais été convenablement secondé. »

En attachant à ces chiffres la seule valeur d'un ordre de grandeur, c'est donc plus de 330 millions de francs anciens que Frédéric Pillet-Wll a consacrés à la Savoie. Son titre de philantrope, trop oublié de nos jours, n'est donc pas, il s'en faut, usurpé.

Le comte Frédéric Pillet-Will décédait en son hôtel de la rue la Chaussée d'Antin, le 11 février 1860, à la veille de

l'annexion de sa province natale à la France. La maison de banque qu'il avait fondée continua son activité, sous la direction de son fils, décédé en 1871, lors de la Commune. Elle fut liquidée volontairement, pour des raisons personnelles, par le petit-fils du financier savoyard, en 1874. Les membres de la famille ont continué jusqu'à nos jours une carrière bancaire qui les a placés au premier rang dans le monde des affaires. Bien que résidant à Paris et dans l'Oise, ils n'ont jamais oublié le pays de leur ancêtre et, lors des fêtes du Centenaire de 1960, le chef de la famille a été officiellement reçu à Montmélian.

Paul GUICHONNET.

DOCUMENTS

I

Les idées financières de Frédéric Pillet-Will

Dans une lettre à Mgr Rendu, Pillet-Will expose, en 1853, son sentiment sur les nouvelles conditions du marché des capitaux. Ce document est d'un grand intérêt [1] car il montre que Pillet-Will demeure un homme de l'ancienne école, dont la mentalité reste celle des années du début du XIX[e] siècle. On y sent l'hostilité de la plus grande partie de la haute banque envers les nouveaux instruments bancaires que sont les actions, les sociétés anonymes, les primes aisément gagnées lors du lancement des titres, à un moment où il y a effectivement un « boom » sur la place de Paris. Pillet-Will réprouve les banquiers « nouveaux riches », à la Péreire, avec leurs gains « de spéculation ». En somme les anciens banquiers veulent bien parier à terme sur le cours des grands produits internationaux, mais pas sur les titres, ce qui est pour eux de « l'agiotage ».

« J'ai vu M. Saultier qui m'a paru un homme actif et intelligent. Nous avons beaucoup parlé du Crédit foncier. Il m'aura sans doute trouvé un peu incrédule sur les résultats à attendre de cette nouvelle institution et surtout dans une sorte de colère contre la forme adoptée, admirablement combinée pour la hausse des actions, c'est-à-dire pour l'agiotage dont notre place, depuis quelque temps, donne un triste et déplorable exemple. Le gouvernement m'avait nommé de la commission qui devait s'occuper de cette affaire. J'ai dû refuser, pour la raison que je n'apercevais pas les bases sur lesquelles elle devait s'établir. Je ne connais qu'une entreprise, bien qu'elle ne soit pas entachée

---

(1) Cet intérêt m'a été signalé par mon collègue Jean Bouvier, qui m'a fourni les plus utiles éclaircissements.

d'un déplorable système de loterie, mieux imaginée pour enrichir les fondateurs et dont j'ai de même refusé de m'y associer : c'est le Crédit mobilier dont les actions de 500 francs dès le début étaient montées à 1.800 francs pour revenir ensuite beaucoup plus bas en les calculant d'après les émissions auxquelles donnent droit les premières actions émises. Je ne veux cependant pas dire qu'il n'y ait rien à faire pour rendre moins onéreux aux propriétaires les emprunts qu'ils sont appelés assez souvent à contracter. Mais j'ai dit et n'ai cessé de répéter que la condition fondamentale de succès était tout entière dans la révision et la simplification des lois sur les hypothèques. J'ai rappelé à M. Sautier de quelle manière on procédait dans les autres pays et il s'est trouvé qu'il était au moins autant que moi au courant de tout cela. En résumé, je lui ai dit : s'il s'agit de créer des actions destinées à gagner des primes, prenez pour modèle ce qui se pratique ici sans rien y changer. Si ce n'est que l'intérêt des propriétaires emprunteurs qu'il s'agit de protéger, reprenez la question en son œuvre pour l'examiner en son véritable et équitable point de vue. » (16 janvier 1853).

II

Aux origines de la première Ecole normale savoyarde

Sous le régime sarde, la formation des instituteurs était effectuée dans des « cours de méthode », centres de perfectionnement temporaires, institués facultativement dans chaque province en 1845, puis rendus obligatoires en 1849 [2]. Leur succès avait été médiocre en Savoie, où le clergé avait la haute main sur l'instruction. Le gouvernement de Cavour tendit à développer, avec un enseignement « spécial » du second degré, orienté vers le technique et le latin, ancêtre de nos sections « modernes », un corps professoral laïque, contrôlé par l'Etat. Monseigneur Rendu,

(2) Voir Lovie (Jacques), *La Savoie dans la vie française, de 1860 à 1875*. Paris, P.U.F., 1963, p. 97-98.

comme tous ses confrères, nourrissait de très fortes préventions contre ces innovations. Il y voyait — non sans raison — le dessein d'une laïcisation graduelle de l'enseignement, qui devait compléter la laïcisation de l'Etat piémontais. Pillet-Will, au contraire, sous l'influence du modèle français, songeait à créer de ses deniers une Ecole normale. Dès le 17 février 1852, le Conseil municipal de Chambéry en avait admis le principe. Le projet prit couleur en octobre 1857, lorsque le banquier eut promis sa contribution matérielle. Cette école, qui avait à peine commencé à fonctionner, fut transformée, au lendemain de l'Annexion, en Ecole normale d'Etat, avec siège à Albertville et — on l'a vu — le legs Pillet-Will fut consacré à l'octroi de bourses. Pillet-Will n'en est pas moins le père de ce type d'institution en Savoie. La question scolaire fut le seul point où ses conceptions s'écartaient de celles de Mgr Rendu.

« En ce qui concerne les écoles, en lisant votre lettre du 22 mai, mon étonnement a été des plus grands de voir un homme des plus distingués méconnaître les avantages que pourrait procurer l'institution à Chambéry d'une Ecole normale, et peut-être même qui la désapprouve. [Pillet-Will fait allusion aux critiques adressées à son projet par le journal *Le Bon Sens*]. « Je ne voudrais pas que mes largesses servent à pervertir le sens moral du pays et pour le rassurer à cet égard il ne sera pas inutile que j'use de précautions... De votre côté, Monseigneur, permettez-moi de vous faire remarquer qu'en tout ce qui concerne l'Ecole normale dont il s'agit, vous supposez que M. l'Intendant général [3] est dirigé par son *ami* M. La Coste. C'est évidemment une épigramme à l'adresse de mon neveu, à moins, ce qui est possible, qu'elle le soit à la mienne. D'une part, M. La Coste n'est pour rien dans tout ceci, à moins qu'on ne lui fasse un crime d'avoir organisé des écoles dans sa commune ; d'une autre part, il a professé, il y a une dizaine d'années, des opinions politiques très mauvaises et j'ai été celui peut-être qui l'a le plus vivement blâmé. Il est revenu à d'autres sentiments et il regrette d'avoir été si mal

---

(3) Magenta, intendant général à Chambéry, de 1856 à 1860, très lié avec Fleury-Lacoste, était l'agent zélé de la politique de Cavour. Sa popularité était grande parmi les libéraux du Duché, bien qu'il fût piémontais. Il soutenait l'idée de la création d'une école normale à Chambéry.

inspiré... Du reste il peut compter sur mon appui et sur une approbation que le pays ne lui refusera pas » (5 juin 1857).

« J'arrive à ce que contient votre lettre du 10 de ce mois relativement aux écoles. Assurément vous allez me trouver bien audacieux de ne pas être de votre avis en ce qui concerne l'instruction élémentaire... Je soutiens, contrairement à ce qu'il résulte de l'histoire que vous rappelez, les dix mille Savoisiens que l'on voulait chasser de Paris en 1848 comme ayant les meilleures places et qui répondirent : « Nous avons les meilleures places et qui rapportent, parce que nous les méritons par notre instruction », d'où il faut conclure par induction que l'enseignement avant 1848 était bien au-dessus de ce qu'il est postérieurement à cette époque, tandis que par une circonstance particulière j'appris alors que les deux tiers des communes manquaient d'écoles et que le traitement des maîtres et maîtresses étant trop minime pour vivre, la plupart savaient à peine lire et écrire. Assurément je ne remonterai pas à une époque encore plus ancienne où parcourant les principales montagnes de la Savoie à la recherche des faisans, des chamois et même des ours (j'en ai tué un), j'ai pu juger par moi-même du manque absolu d'instruction dans ces malheureuses localités. L'état de choses actuel, sans nul doute, laisse beaucoup à désirer mais il faut reconnaître pour être véridique que depuis la Constitution [4] une impulsion salutaire a été donnée à l'instruction et c'est pour l'améliorer que la pensée d'une école normale est venue et que pour ma part je me suis empressé de m'y associer, persuadé que le plus grand bien à procurer à cette instruction, c'est de faciliter autant que faire se peut à ceux qui se destinent à l'enseignement les moyens de s'instruire eux-mêmes. Vous faites mention, Monseigneur, d'écoles intermédiaires mais dans mon ignorance je dois avouer que je ne sais pas où elles existent et c'est la première fois que j'en entends parler [5]. A Dieu ne plaise que je conteste les services qu'a rendus et que rend le clergé pour l'instruction de la jeunesse, mais en pareille matière, ce qui abonde ne nuit pas. Il ne faut rien d'exclusif et c'est pour cela que mon concours, tout petit

---

(4) Le *Statut fondamental* de 1848 qui avait établi la monarchie constitutionnelle en Piémont.

(5) Mgr Rendu fait sans doute allusion aux « cours de méthode » pour la formation des instituteurs.

qu'il est, ne fera pas défaut à la création de l'Ecole normale qu'il s'agit d'instituer à Chambéry. Je me serais cruellement mépris en admettant qu'elle obtienne le développement dont elle est susceptible, si les résultats et le temps ne procurent pas d'immenses avantages pour l'instruction et, par conséquent pour la morale publique, quoi qu'en puisse dire le journal *Le Bon Sens,* qui, à ce point de vue du moins, ne ferait pas mal de changer de titre. La supposition que le gouvernement incline au socialisme à l'occasion de l'instruction élémentaire n'a pas besoin d'être réfutée. Quel est en effet le gouvernement assez peu avisé pour préparer lui-même les moyens de sa destruction ? Mais en voilà assez sur ce sujet, en vérité même trop allez-vous dire. Toutefois les témoignages de bienveillance que vous n'avez cessé de m'accorder me permettent d'espérer que vous excuserez ma franchise et que vous n'en voudrez pas à celui qui est et qui sera toujours votre tout dévoué et affectueux serviteur » (20 juin 1857).

Berthe BERNAGE
et la Savoie

Les statisticiens nous affirment que les jeunes Français lisent plus que leurs parents.

Que lisent-ils ? Il est de bon ton de s'intéresser à la littérature dite pour la jeunesse. Une thèse a été soutenue en Sorbonne, dit-on, sur l'œuvre du Bruxellois G. Rémy (plus connu sous le pseudonyme de Hergé), l'auteur des aventures de Tintin. Une autre se prépare sur Astérix le Gaulois.

A notre tour, nous avons voulu nous intéresser à ces productions, mais avec des préoccupations précises et selon un plan déterminé. Nous avons cherché dans quelle mesure la Savoie avait inspiré les auteurs de livres pour jeunes, quelle place elle occupait dans les lectures offertes à nos enfants ou petits-enfants et sous quel aspect elle leur apparaissait.

Sans remonter au *Tour de la France par deux enfants,* qui fut à la fois un très beau livre pour enfants et probablement le plus intelligent des romans revanchards, sans s'attarder sur les différents volumes de *Contes et légendes* de Savoie, sans même évoquer des romans comme *Jean le Savoyard,* de Roger Looten, ou *Quelques brins d'Edelweiss,* de Dominique Egleton, il y aurait fort à faire si l'on voulait évaluer exactement la place, dans la littérature enfantine, de notre pays savoyard.

Ne trouve-t-on pas, chez les marchands de jouets, la ville d'Annecy citée dans le catalogue romancé de la garde-robe de Mily, la petite poupée - jeune fille française ? Dans cette *Vie merveilleuse de Mily,* Annecy nous est présentée comme une ville « irrésistible » (admirez le vocabulaire !) surtout au printemps, une ville de luxe où il faut que la jeune Mily emporte une série impressionnante de robes élégantes. Le lac est romantique à souhait... mais nous vous faisons grâce des citations ! Notre propos n'est pas là.

Tout le monde connaît Berthe Bernage — au moins de nom.

Tout le monde connaît ses célèbres héroïnes, Elisabeth et Brigitte, dont les aventures passionnent depuis des années des générations d'adolescentes, des générations de jeunes... et — il faut le dire — parfois de moins jeunes !

On sait que ses œuvres ont été tirées à dix millions d'exemplaires et servent de manuel de lecture aux écoliers canadiens et belges [1].

Mais les Savoyards se sont-ils avisés que les lectrices de Berthe Bernage apprennent, en se délassant, à connaître et sans doute à apprécier notre province et en particulier la région d'Annecy ?

Pour ne parler que de la série des « Brigitte », nous voyons la romancière évoquer la Savoie dans une dizaine de volumes différents. Par ailleurs, toute une partie de l'action du volume III (intitulé *Jeunesse*) du *Roman d'Elisabeth* (ouvrage couronné par l'Académie Française) se passe — en 1938 — aux environs d'Annecy.

Mme Berthe Bernage, qui a bien voulu nous confirmer qu'elle avait séjourné en Savoie, nous a précisé qu'elle avait alors habité Villaz. C'est pourquoi, sans doute, un des fils de Brigitte Hauteville, garçon sympathique et « sans détour », épousera une jeune savoyarde nommée Françoise Villaz. « C'est une fille très bien élevée, qui a du cœur, de la tête, du cran, de la religion, du savoir-vivre et un visage clair qui me plaît beaucoup ».

Les Villaz sont des paysans droits, sérieux, travailleurs, pleins de bon sens et de cœur. « Milieu sain, honnête, chrétiens ». « J'évoquais (dit Brigitte) ce mot de Saint-Exupéry : " Je connais des présences généreuses comme des arbres, lesquels étendent leurs branches pour verser l'ombre ". Auprès des Villaz, on éprouvait cette paix donnée par les beaux arbres et leur présence généreuse. »

C'est cette famille Villaz qui, dans les romans de Berthe Bernage, représente les Savoyards, et nous croyons, vraiment, que les Savoyards n'ont pas à s'en plaindre.

Après les habitants, voyons le pays.

---

(1) Noëlle Loriot, « Candide », 27-7 - 3-8 1961, p. 17.

Le père Villaz exploite « de belles terres au-dessus du lac d'Annecy ».

Mme Berthe Bernage a bien voulu nous préciser [2] : « Je n'ai situé ces divers épisodes en aucun lieu précis. J'ai seulement, dans cette région d'Annecy, séjourné à Villaz, au-dessus du lac, et j'ai bien des fois été sur le lac. Voilà tout. »

Ce lac, elle en parle, bien sûr, très souvent, mais elle aime aussi, d'une manière plus générale, « vanter les mérites de la Savoie » toute entière.

De quelques mots dispersés çà et là dans ses romans, Berthe Bernage brosse du pays (bienfaisant pour les nerfs fatigués) une esquisse qui, pour rapide qu'elle soit, n'en est pas moins évocatrice.

Une des caractéristiques du paysage savoyard qui ont le plus frappé notre romancière, c'est certainement son aspect nuancé. « Je ne perdais rien, fait-elle dire à un de ses personnages, je ne perdais rien des nuances du paysage ». Ailleurs, il est question de « paysage nuancé d'une manière nouvelle à chaque heure ».

Elle évoque tantôt les voitures sur les « routes en lacets » ou bien « les troupeaux allant en montagne l'été, la reine du troupeau prenant la tête », tantôt « le bruit vif de l'eau courant sur les roches » ou bien les « sonnailles lentes des troupeaux », tantôt l'odeur des fougères ou bien « l'air du matin » qui « a un goût de noisette... non de glace à la framboise », tantôt enfin « le corail et l'or » du lever de soleil sur la neige ou bien, sur les sommets, le reflet rose de son coucher.

Les paysages sont beaux : « L'endroit est merveilleux : la fraîcheur de ta Normandie, papa, avec des prairies et des vergers ; au fond les montagnes et, en bas, la trouée bleue du lac ».

Oui, les paysages savoyards sont beaux, leur beauté attire les deux artistes peintres de la famille Hauteville et fait honneur en même temps à la patrie toute entière. « Quel beau morceau de France on voit d'ici » s'écrie un

---

(2) Lettre citée.

personnage, cependant qu'un autre, débarquant du train et prenant du regard possession du paysage, soupire « Que la France est belle ! »

Tout cela est bien vague, direz-vous et assez conventionnel — et c'est vrai.

Mais Berthe Bernage ne se contente pas de généralités. Nous trouvons dans ses romans des allusions précises à Morzine, à l'église de Saint-Gervais, aux « eaux bouillonnantes du Bonant » qu'enjambe « un pont très hardi », au col de Voza (« un site épatant, vous savez ! »), à la mer de glace et à ses « étranges rides bleues figées » et aussi à « l'Arve bondissant de joie au milieu des prairies ».

Le lac Léman se trouve évoqué d'une manière privilégiée dans *Brigitte et le fiancé de Marie-Agnès*. On admire, sur « le grand lac français et suisse, ...vaste comme une mer », « les mouettes » et « les bateaux petits et grands », on regarde le fond du lac où s'étagent les villes suisses, nettes et gaies et sur la rive française on n'oublie ni « ce ravissant quai d'Evian qui étale ses jardins fleuris entre l'eau et les grands hôtels luxueux » ni Thonon « la ville charmante ».

Mais c'est surtout de notre bonne ville d'Annecy qu'il est question, Annecy avec ses arcades, ses platanes, son lac et ses cygnes. Nous assistons à une bien jolie petite scène : Elisabeth et sa nièce vont donner du pain aux cygnes.

Nous assistons aussi à une promenade en barque assez mouvementée : « la petite Morlainville (il s'agit d'Elisabeth) seule, délicieusement seule, farouchement seule, se promenait en bateau sur le lac... Soudain elle s'effraya de sa faiblesse. Et de la fragilité de sa barque au milieu de toute cette eau. Le grand bateau qui fait la traversée se rapprochait d'elle, sa lourde masse refoulant des vagues dures. Sur le pont, les passagers regardaient la jeune fille ainsi secouée et la jugeaient imprudente... Les vagues faisaient danser la barque, et giflaient Elisabeth d'éclaboussures. Oh ! pourrait-elle tenir jusqu'à ce que « La Savoie » s'éloignât ? ». En fait, tout est bien qui finit bien grâce aux occupants d'une vedette qui passait par là.

Dans *Brigitte et la maison où l'on s'aime*, enfin, nous lisons, pendant plusieurs pages, le récit d'un sauvetage sur le lac d'Annecy.

« La barque d'un promeneur s'était trouvée prise dans les remous du gros bateau qui assure le service du lac d'une rive à l'autre et... son occupant ne savait pas nager. »

Signalons en passant que c'est grâce à cet épisode, donc grâce à Annecy, que les parents de Patrick, le jeune sauveteur, découvrent le vrai caractère du jeune homme.

Quand on est las de se promener sur le lac, et qu'on va en ville, dans la « cité savoyarde » comme l'appelle Berthe Bernage dans le Roman d'Elisabeth, chacun trouve ce qui l'intéresse : « Bien entendu, « aller à Annecy », c'était pour Jeannine aller au Casino ou au salon de thé. Sylvain, lui, voulait flâner le long des canaux où glissent les cygnes ; sous les arcades des vieilles rues ; près du château flanqué de ses tours féodales. Jean Morlainville cherchait le souvenir de Saint François, mais aussi celui de Jean-Jacques Rousseau. Thérèse, contente de tout, s'amusait en retrouvant la vie civilisée... et le jeune Jean-Luc se sentait une importance de Cicérone : « Venez par ici, entrons là ! ».

Non loin de la ville, comme dans nos hautes vallées, se sont construites d'agréables habitations. La sœur d'Elisabeth, d'une part, les Villaz d'autre part habitent un chalet. La romancière a été frappée par « le haut toit roux » de nos chalets, « le haut toit en pente des pays où il neige », par le « balcon de bois brun... enguirlandé de géraniums », par « l'escalier accroché au flanc du chalet savoyard » et par « l'odeur de bois chaud » qui se dégage à l'intérieur, par un bel après-midi d'été. Et c'est dans ces chalets qu'on déguste « des nourritures d'une beauté si saine ».

Saine ! Voilà un terme qui évoque une des caractéristiques de la Savoie, aux yeux de Berthe Bernage. La nourriture est saine, en Savoie, l'atmosphère aussi : « L'air sentait bon l'herbe coupée. Tout était frais, sain. » Le soir, « l'odeur de la terre montait, saine, enveloppante. Et le silence devenait quelque chose d'auguste. »

Cette idée de santé semble liée à celle de pureté car si, en Savoie, tout est sain, tout semble aussi être pur.

L'altitude entraîne les âmes vers la pureté et vers la grandeur : « Il eût voulu les emmener là-haut où tout est si grand, si simple et si pur ». « Je reconnais que la monta-

gne hautaine, silencieuse, éveille je ne sais quel besoin de dépassement qui nc se fait sentir nulle part ailleurs. »

La neige symbolise la pureté : « Oui, répondit Elisabeth, les yeux tournés vers un mont neigeux. J'aime toujours autant les choses pures. »

Nos lacs et les sports qu'on peut y pratiquer nous entraînent loin des laideurs et des turpitudes de ce monde :

« Mais regardez là-bas : est-il rien de plus joli que le ski nautique ?... Voyez ce corps musclé, doré, tout droit, qui glisse sans dévier à la suite du petit bateau conducteur. Une statue sur l'eau. Qu'il est beau, ce garçon, léger, souple, fier... Ici c'est si beau, si pur. Certainement le skieur ne pense à rien de laid ; il n'y a que lui, le ciel et l'eau. »

Les cygnes du lac d'Annecy évoquent eux aussi la pureté. « Un cygne glissait sur l'eau bleue. Ses deux ailes blanches palpitèrent. Pureté !... la songerie de la jeune fille s'en trouva ennoblie. » Notre lac lui-même mène les âmes à la pureté : « Tout doucement, devant ce lac qui a fait des saints, l'âme richement douée de l'humble Mariette prenait sa valeur plénière. »

Notre lac « a fait des saints », dit Berthe Bernage. Plus loin elle précise : « Elisabeth alla s'accouder à côté de son père sur les bords du grand bateau qui, du fond du lac, les menait vers la cité savoyarde... Elle lui montra sur la colline, un château :

— Le château de la petite Anne de Guigné, papa. Je suis allée là et sur sa tombe.

— Avec qui donc ?

— Toute seule bien sûr. Il y a des choses qu'on aime faire seule.

...

Et tous deux songèrent à cette Anne, petite fille de France dont l'âme avait eu si tôt des ailes.

— Bernard de Menthon, murmura-t-il, François de Sales, Jeanne de Chantal, Anne de Guigné... Barrès disait : « Il y a des lieux où flotte l'esprit ». On s'en aperçoit ici. Et il retomba dans son silence.

C'est en Savoie, ne l'oublions pas, dans un monastère, que M. Morlainville a fait le sacrifice de son manuscrit

qu'il jugeait immoral. Il lui a fallu venir en Savoie « pour trouver la force d'obéir à (sa) conscience ».

C'est vers la Savoie aussi que Marie-Agnès, la plus jeune des filles de Brigitte, éprouve le besoin de partir lorsque la vie l'a placée devant un problème difficile. « Où, si ce n'est en Savoie, trouvera-t-elle le courage de voir clair en elle-même ? » Les protections qui entourent là-bas la jeune Marie-Agnès, le grand toit savoyard aux pentes douces, l'atmosphère d'une saine famille... Noël en pays profondément chrétien, tout cela ne peut manquer d'amener la jeune fille à prendre une décision nette, claire et propre.

La pureté ! Voilà donc un des thèmes essentiels que développe notre romancière quand elle parle de la Savoie.

C'est souvent la couleur blanche (celle de la neige — celle des cygnes) qui l'évoque irrésistiblement. Mais souvent aussi c'est le bleu (bleu du lac — bleu du ciel) qui caractérise pour Berthe Bernage les beautés de notre région.

Le bleu est pour elle synonyme de pureté certes (« dans une église. Fraîcheur... Silence... Demi-nuit rayée par cette flèche bleue que darde le soleil à travers le vitrail. » « Entre deux arbres se découpait, clair vitrail, un morceau de paysage bleu. Ciel tout en lumière vers lequel pointait l'église »).

Synonyme de pureté, assurément, mais aussi synonyme de calme et de douceur (« nuit bleue, nuit douce ») et également synonyme de joie (elle parle de « la joie bleue de l'été »; ailleurs elle dit « Le torrent chante, la montagne est bleue »).

Ce bleu, cette pureté, ce calme, cette joie sont attirants et exercent sur les personnages une sorte de « sortilège ».

« Elisabeth, venue avec regret et décidée à résister au charme, ne pouvait plus lutter ! » Impossible de nier que le paysage fût exquis. Elisabeth s'aperçut qu'elle commençait à aimer le pays savoyard. « Le lac d'Annecy semble dessiné et peint exprès pour le bonheur. Rien d'excessif, assez d'espace pour le rêve, pas assez pour l'inquiétude. Un arrondi juste de sobres feuillages élégamment découpés sur un ciel méridional. Et le bleu, le bleu de pierre précieuse

que garde à toute heure cette eau enchâssée dans les jardins ! »

Tout en nuances, harmonieux, à la mesure humaine, sans rien d'excessif, conforme au grand canon de la beauté grecque, le paysage savoyard assez vaste pour procurer au promeneur les plaisirs de la solitude, mais trop humain pour lui faire jamais éprouver la moindre sensation d'abandon, ne suscite pas seulement au cœur de ses admirateurs des sentiments esthétiques à la Baudelaire devant sa beauté calme, riche et proportionnée, des sentiments un peu égoïste de jeunesse retrouvée, de légèreté, de joie de vivre ; il leur inspire aussi des sentiments plus nobles, des pensées altruistes et charitables. Du boulevard de la Corniche, à Thonon, Brigitte et son mari regardent le lac : « nous avons regardé venir la nuit... nous nous sentions proches, unis dans notre amour, accueillants aux grands courants de fraternité. Je lui dis tout bas, pour que rien ne troublât le silence : Vois ces lumières le long de la montée de Lausanne. Autant de maisons... des groupes humains... sont-ils heureux ? en paix ? »

Des romans de Berthe Bernage, nos adolescentes retiendront qu'en Savoie, on trouve ou on retrouve la santé physique et morale, l'équilibre, la générosité, le sens de la fraternité, l'*humanitas* dans tous les sens du mot.

Adultes, elles liront d'autres ouvrages qui les familiariseront avec le pays de Savoie.

Bien des écrivains parlent de notre région, soit parce qu'ils sont Savoyards (par exemple le R.P. Guichardan ou notre éminente Académicienne Mme Simone Varay — qui écrit sous le pseudonyme de Simone Avray), soit parce que les voyages, le tourisme leur ont fait connaître la Savoie.

C'est le cas de Mme Berthe Bernage.

Or, parmi les lecteurs de ces ouvrages, il en est qui, séduits ou simplement intrigués (voire agacés) viendront en Savoie pour y chercher confirmation ou infirmation de leurs impressions et qui, peut-être, écriront à leur tour. Il s'agit là (il n'est pas inutile de le dire) d'une chaîne sans fin dont on aurait tort de ne pas apprécier l'efficacité.

Avec les romans de Mme Berthe Bernage, nous avons affaire à une littérature très particulière. D'autre part, les allusions à la Savoie n'y sont pas, comme c'était le cas dans l'œuvre du R.P. Guichardan, le résultat d'une nécessité interne et d'une expérience vécue. Il nous apparaît même que, pour une bonne part, elles sont nourries de banalités, de truismes et d'éloges traditionnels.

Mais de même que le roman policier est tiré à un très grand nombre d'exemplaires (on en vend en France 2.500.000 volumes par mois) et pénètre dans tous les milieux, de même le roman pour enfants — ou comme on dit maintenant, pour jeunes — connaît un très gros succès.

Les uns comme les autres ont donc contribué et contribuent toujours pour une part qu'il serait intéressant d'évaluer, à la réputation de notre région et au succès du tourisme en Savoie.

A l'heure où l'on se préoccupe (et notamment à Annecy) de ces problèmes de tourisme, il semble qu'il ne faille pas ignorer, à côté des moyens de propagande tels que les affiches sur les camions (Vacances en Savoie !), les flammes d'oblitérations postales (Annecy, vacances heureuses), les timbres-poste (Aix-les-Bains - le Tunnel du Mont-Blanc), les vignettes (l'alpiniste Rebuffat escaladant une paroi rocheuse, sur le timbre antituberculeux 1967), les commémorations de toutes sortes (IV[e] centenaire de la naissance de Saint François de Sales), les festivals (festival de Théâtre sacré, festival du Cinéma d'animation), — sans parler des articles de presse, — il semble qu'il ne faille pas mésestimer le rôle de la littérature et notamment des littératures marginales. Ceci d'autant plus qu'il s'agit d'une propagande non seulement immédiate mais permanente.

Georgette CHEVALLIER.

André JACQUES
Peintre et graveur savoyard
(1880-1960)

Sur les Bois était en 1907 un hameau vraiment campagnard de la commune d'Annecy-le-Vieux.

Les paysans y étaient curieux de nature : ils surent très vite l'installation dans une maison modeste, sur l'ancienne route de Thônes — celle qui passe devant l'Ecole — d'une dame âgée, très fine et, pour employer le mot juste, « très distinguée » et de son fils André Jacques, qui ne paraissait pas ses 27 ans.

Il était grand, mince, au visage heureusement sculpté, harmonieux et doux.

Son métier : il était peintre, ce qui inquiétait un peu ces mêmes paysans.

Effectivement, il était peintre, et avait de qui tenir :

Son père, Narcisse Jacques, né dans la Meuse, à Consenvoye, en 1849, avait travaillé comme sculpteur à Paris — collaborateur très apprécié notamment de Carpeaux — lorsqu'en 1888 il fut choisi par le Conseil d'Etat du Canton de Genève pour professer, à l'Ecole des Arts Industriels, la sculpture sur pierre et sur bois.

Médaillé d'or à l'Exposition de 1900 — Officier d'Académie de l'Instruction publique — il poursuivait une belle carrière lorsqu'il mourut, encore jeune, le 16 décembre 1904.

Son fils apprit de lui la sculpture et, pour cela, le dessin. Dès qu'il a 20 ans, il va travailler à Paris, notamment comme praticien de Rodin. Mais sa vocation le pousse vers les arts graphiques et la peinture. Dès qu'il a quelque liberté, avec la fougue de la jeunesse, mais aussi avec un esprit méthodique qui lui est propre, il travaille de ce côté et, à 27 ans, c'est un Maître qui apparaîtra à Sur les Bois.

Les premières œuvres savoyardes d'André Jacques le firent immédiatement connaître. Elles représentèrent l'Etat-Major de la commune : M. le Curé Métral *(eau forte primée au Salon de 1912)*, le Garde Champêtre, le chantre Joson, la Mariotti, le Grand Martinod, dont la moustache semblait appeler le canon de rouge.

Dès 1908, des lithographies du dessinateur avaient illustré « Quelques aspects pittoresques du Vieil Annecy », d'Henry Bordeaux.

En pleine possession de son talent — à la fois peintre, pastelliste, dessinateur et graveur, André Jacques prépare pour la librairie Dardel et Atar, de Chambéry et Genève, un autre livre dont le texte sera de Léandre Vaillat et, pour cela, il parcourt : la Maurienne, la Tarentaise, Chambéry et ses environs « *dans l'enthousiasme de sa belle jeunesse et il en rapporte une série de dessins et de lavis de la valeur artistique la plus rare* » (1).

Il a trouvé un logis plus confortable au chef-lieu d'Annecy-le-Vieux, chez M. Fournier. Il reçoit, dans son atelier au « Pré Carré », de nombreux élèves. On lui demande des pastels : portraits de bébés et d'enfants surtout. La notoriété est venue et déjà dépasse Annecy.

A l'occasion du cinquantenaire de la Réunion de la Savoie et de la France, on demande à l'artiste une affiche qu'il crée vibrante de couleurs et de vie : Une tarine se drape dans le drapeau tricolore.

C'est Mlle Mieusset (laquelle devait devenir Mme Coulloud) qui servit de modèle. Qui oserait affirmer qu'elle n'en fut pas un peu fière ?

Vous pensez vous-même qu'André Jacques eut des modèles plus agréables que le vieux Curé, le Garde et le Chantre. Il fit le portrait de sa voisine, Mlle Bouvier, de Mlle Tonini qui deviendra Mme Pignarre, et, comme déjà dit, de Mlle Mieusset, de la Bellevue.

Si les paysans sont curieux, ils sont aussi malicieux : aussi disaient-ils que le peintre était facilement amoureux de ses modèles.

---

(1) François GRANGE, préface pour le recueil d'eaux fortes « Paysans Savoyards », 1921.

Albert Besnard allait donner, dans son livre « Annecy » (Emile Paul), son commentaire : « Oui, les montagnes sont comme les femmes et si, d'après elles, quelques-uns de nous conçoivent l'idée de faire un chef-d'œuvre qu'ils prennent bien garde de ne les peindre que s'ils se sentent sur le point d'en devenir amoureux. »

Que le peintre soit donc sur le point de devenir amoureux de ses modèles et qu'il le soit, de même façon, s'agissant des femmes et des montagnes, on ne peut pas lui refuser l'absolution.

Disons qu'Albert Besnard, chargé d'honneurs, qui avait fait construire, à Talloires une villa, était un grand ami d'André Jacques qui fut aussi très lié avec le fils Philippe Besnard — sculpteur, auteur du monument aux morts de 1914-1918 élevé à Annecy, place de la Libération, que nous connaissons tous, et qui, selon moi, a un grand mérite.

« La Savoie » s'achève d'imprimer le 5 novembre 1913. Le texte de Vaillat est plein de charme — les dessins d'André Jacques confirment un travail d'une conscience extraordinaire et d'un talent éclatant. C'est le succès qui attire d'autres contrats et permet de compter sur un bel avenir.

Et comme si la route devait s'embellir plus encore, André Jacques rencontre celle qui sera la compagne de sa vie : une lycéenne dont il fait la connaissance chez sa mère, qui tient l'hôtel où il est amené par une heureuse rencontre à prendre quelques repas. C'est à Pontverre, à quelques pas du Château de Montrottier, qu'il était venu dessiner à la demande de M. Marès.

Si bien que ce château qui devait devenir « votre château », fut un auteur (indirect il faut le dire) de la très heureuse aventure et qu'en somme l'esprit de la Florimontane n'a pas été absent dans l'affaire.

Maria Vollaire fut pour son mari la compagne qui sut le doubler, lui faciliter les tâches qu'un artiste ne sait pas accomplir ou n'aime pas accomplir. Elle fut elle-même récompensée par la présence d'un homme d'une délicatesse rare.

Un seul sujet de discussion eut pu naître : si Mme Jacques avait protesté contre les désirs de son mari d'aller parcourir quelque haute vallée perdue de Maurienne ou de

Tarentaise, désirs brusquement révélés, difficiles à motiver, mais cependant impératifs et urgents.

Elle ne discutait pas et demandait seulement un peu de temps pour préparer les sacs.

Heureux d'avoir une jeune compagne, André Jacques n'en oubliait pas un projet de séjour dans la vallée des Arves, dont les paysans s'étaient habitués à lui, appréciant sa simplicité et sa gentillesse.

Quand il passait quelques jours à Saint-Jean d'Arves ou à Saint-Sorlin, il trouvait asile avec eux, « dans ces pièces où bêtes et gens vivaient ensemble, séparés seulement par une rigole où coule le purin. On y ressent une chaleur un peu humide que dégage le bétail et qui dispense du foyer trop coûteux » [2].

Il emmena donc Mme Jacques; pour faire honneur à la jeune épouse, on mit à la disposition du couple une chambre « hors bétail » garnie miraculeusement d'un poêle car on était au fort de l'hiver. Malheureusement le poêle n'acceptait de tirer que si la porte d'entrée était ouverte. Sinon le poêle fumait : « Il est des lieux où souffle l'esprit ». Celui de Saint-Sorlin soufflait trop fort... dans la cheminée.

Le 1er août 1914, un fils naissait — mais le 4, c'est la mobilisation générale. André Jacques, réserviste, va être appelé.

Les paysans de Sur les Bois nous ont appris l'arrivée du jeune peintre. Ce qu'ils ne nous ont pas dit, parce qu'ils ne le savaient pas, c'est que le choix de la Savoie avait été fait plus tôt, par le soldat.

Sur sa demande, André Jacques avait fait son service aux Diables bleus — plus précisément au 11e Bataillon de Chasseurs à Annecy.

La volonté du jeune appelé, voulant servir sous l'uniforme des Alpins, avait précédé le choix de l'artiste.

Et les grandes manœuvres avaient déjà conduit le chasseur Jacques tout au long des hautes vallées de Tarentaise et de Maurienne.

Beaucoup d'alpinistes ont ainsi découvert leur vocation.

D'autres ont posé sac et fusil et ne voudront plus entendre parler des montagnes.

---

(2) Léandre VAILLAT, « La Savoie ».

Le réserviste André Jacques rejoint en Belgique, se bat sur la Somme et en Alsace. Il est caporal — puis sergent — décoré de la Croix de guerre, lorsqu'à Sulzern, fin mars 1915, un éclat d'obus le blesse au bras droit et à la main droite.

Sans les soins particulièrement dévoués du professeur Bérard et d'Auguste Lumière, l'amputation eut été nécessaire.

Démobilisé, André Jacques ne peut plus se servir de la main droite. Il écrit, dessine, peint de la main gauche puis, avec une ténacité admirable, oblige sa main droite à refaire son éducation et à faire le travail « comme avant » sauf la rigidité des doigts qu'il allongera sur crayons, pinceaux, pointes à graver avec une maladresse touchante pour ceux qui savent la cause.

Pour remercier cependant sa main gauche d'avoir fait l'intérim, il va lui laisser l'honneur de la signature. Aussi, dès lors, cette signature sera un André Jacques avec les lettres penchées à gauche, alors qu'auparavant (dans la « Savoie » par exemple) les lettres étaient penchées à droite.

Après le retour au foyer, la vie reprend son charme, un deuxième enfant (qui est maintenant Mme Daune) est né en 1919. En 1921, le ménage s'installe à Chambéry faute d'une location facile à Annecy. D'ailleurs l'ancienne capitale administrative des deux Savoie marque, par des attentions répétées, sa satisfaction de recevoir l'artiste qui, après un séjour dans une villa, achète un appartement drôlement logé sous le toit d'une maison de très noble aspect, rue Métropole, appartement qui deviendra, par les soins des époux, confortable et charmant. Pontverre reste à l'ombre de Montrottier pour les vacances et un atelier a été fourni par la Préfecture, tout à côté de la Sainte Chapelle.

— En *1921* paraît le « Vieux Chambéry » de Gabriel Pérouse, avec 16 dessins reproduits en phototypie. Toujours en *1921*, 14 eaux-fortes : « Paysans Savoyards » (tous en fait Haut-Savoyards). Dans la préface, François Grange analyse avec une grande finesse la nature du Montagnard et dit comment André Jacques, qui a abordé hardiment le métier difficile du graveur, « *usant de la morsure* vive et

profonde de l'acide sur la planche de cuivre », a triomphé avec une réussite digne d'admiration.

— En *1922*, le prix Bernheim est attribué à André Jacques au Salon National des Beaux-Arts.

— En *1923*, André Jacques est élu membre de la Société des Peintres et Graveurs. Cette association dont le recrutement est limité à trente membres pour la France entière et qui a le privilège d'exposer à la Bibliothèque Nationale, a consacré l'artiste par le jugement même de ses pairs.

— En *1923*, paraît chez Dardel, « L'Abbaye de Talloires », — j'ai compté 27 dessins reproduits.

— En *1925*, chez le même Dardel, « Une ville morte de Savoie : Conflans » — (j'ai compté 39 dessins reproduits).

— En *1931* paraît « Paysages d'Annecy », de Léandre Vaillat — (j'ai compté 71 dessins reproduits).

— André Jacques est aussi appelé à illustrer par des lavis une brochure de Ménabréa sur les *Chevaliers Tireurs Chambériens*, et « Aube Alpine », de Guido Rey, traduit par le commandant Gaillard.

Par ce travail considérable, l'estime générale est venue : même celle de l'Administration.

Les « Beaux-Arts » offrent à André Jacques la place de conservateur inspecteur des Antiquités et Objets d'Arts des deux Savoie (1931).

Il accepte sans que la question des avantages financiers, d'ailleurs alors presqu'insignifiants, ait été en cause, mais pour l'occasion qui était ainsi offerte de connaître et étudier tous les chefs-d'œuvre presque cachés qui sont blottis dans nos églises les plus humbles.

Et la suite fut étonnante : André Jacques pointa, classa, étiqueta avec le soin et la compétence du meilleur des fonctionnaires se révélant historien, presque chartiste, de sorte que sa mission finie, il laissa le souvenir d'un collaborateur difficilement remplaçable.

La mission acceptée demeurait accessoire car l'atelier ne chômait pas, mais elle avait un côté touristique : pour ne pas dépasser les limites du budget modeste, les « Beaux-Arts » conseillaient de se déplacer le plus souvent possible avec des amis... ayant une voiture.

Votre regretté collègue Alexandre Charvin, que vous avez connu, fut souvent un de ces amis. Il fut souvent accompagnt par Me Barrucand que vous connaissez aussi, et pour cause, c'est lui qui vous réclame la cotisation annuelle. Je ne manquais jamais moi-même l'occasion quand elle apparaissait. Quels délicieux souvenirs que ces voyages dont le but était d'admirer quelque vieux Saints de bois et de redonner courage à ces desservants, gardes gratuits des trésors classés, qui recevaient d'ailleurs leur vérificateur avec amabilité, sentant qu'il était comme eux, sincère et simple.

La guerre de 1939 fit d'André Jacques un emballeur: il fallut envoyer la « crème » des antiquités à Saint-Vidal, en Haute-Loire, que les Allemands occupèrent d'ailleurs, mais qui put rendre les caisses sans catastrophe.

Rassuré de ce chef, André Jacques put aider l'Administration notamment à organiser le cabinet des Estampes du Musée de Chambéry, le musé lapidaire d'Aix-les-Bains, celui de Saint-Martin-d'Aime.

Il avait été élu, le 27 janvier 1938, membre de l'Académie de Savoic. Il sera aussi chevalier de la Légion d'Honneur et correspondant de votre Académie.

Fin 1947, les « Cahiers de Savoie » donnent un relevé des eaux-fortes représentant l'œuvre gravée. Une préface du Chanoine Vesco conclut: « la valeur artistique de l'œuvre est profondément humaine, *aussi pour tout homme qui aime à pénétrer l'âme de ses semblables et s'intéresser à leur psychologie, il y a dans les cartons du maître graveur matière à un passionnant voyage.* »

Le relevé a été complété par Mme Veuve Jacques (de 1947 à 1960).

Pour sacrifier à la mode, je tente une sorte de statistique: 156 eaux-fortes, 3 sont des paysages hors Savoie, 58 des paysages savoyards, 19 des portraits de paysans paraissant « du bas », 10 des portraits de montagnards, 31 des portraits de montagnardes, 18 des portraits de personnalités, 11 des tableaux « familiaux », 6 divers.

La création est régulière sauf l'arrêt de 1913-1919 et de 1939-1940 (une seule eau-forte pendant l'une et l'autre



Montagnarde de Tarentaise

crise). Le maximum est de 7, réserve faite de 14 pour 1920 (« Paysans Savoyards »).

Ces chiffres donnent l'idée du travail accompli, et le tableau publié est aussi précieux par l'indication géographique des sujets : on vit dans les vallées mauriennaises, des Arves en 1922 et en 1923, à Bessans en 1926, en Haute-Tarentaise où l'on découvre « Florine » en 1927. On retourne en Maurienne en 1930, puis de nouveau en Tarentaise (Valezan surtout) en 1933, à Saint-Colomban en 1942, à Valezan, à Sainte-Foy en 1948, à Saint-Martin-de-Belleville en 1954, puis encore « Lanslebourg » et « Saint-Colomban ».

Cela représente, avec le travail, des kilomètres, du vent, de la neige pour les deux époux qui ne vont pas l'un sans l'autre. Ils demeurent bloqués quelques journées à Bramans, mais qui aime la montagne accepte ses risques.

Si quelque jour vous allez à Saint-Martin-de-Belleville, vers le sommet de la vallée, à Necou (Altitude 2) par exemple y faire du ski, rentrez au chalet qui fait maintenant auberge, ayant été construit par les soins de M. Rey, archiviste paléographe, ancien chef de mission en Albanie. Vous serez surpris d'y voir, sur le mur de la salle à manger, une composition à la détrempe qui fut commandée par l'ancien propriétaire. Le sujet est né d'une légende que les montagnards locaux se transmettent : le Grand Saint Paul voulant traverser en hiver le col des Encombres, y mourut surpris par la neige. Au printemps, les bergers le découvrirent dans la neige, tout autour, mais sur un tapis de fleurs poussant aussitôt.

A côté du gisant, le peintre plaça les « donateurs » et les paysans voisins qui sont tout étonnés de se reconnaître sur ce mur coloré.

En 1953, André Jacques expose à Genève, à l'Athénée, ce qui permet à Mlle Tremblay de dire son admiration pour une œuvre appréciée non seulement en France, mais à l'étranger, notamment dans les musées de Madrid et de Bucarest.

En 1957, André Jacques a 77 ans. Il est très douloureusement frappé : son fils, ce fils qu'il avait eu en partant pour le front, capitaine d'artillerie qui avait combattu en Indochine, puis en Algérie, plusieurs fois cité, Chevalier

puis Officier de la Légion d'Honneur, qui allait revenir en France, est tué par une grenade à 10 kilomètres de Tizi-Ouzou.

Son père a, pour se consoler, son art, sa femme et sa fille, des petits-enfants, mais l'âge est venu, sa santé n'est plus aussi bonne ; il meurt en septembre 1960, alors qu'il voulait écrire des notes sur Bessans.

Je voudrais conclure :

Nos deux Savoie ont connu cette sorte de miracle :

Un homme au tempérament d'artiste et au « métier » indiscutable, est venu vivre parmi nous et a consacré sa vie à célébrer notre sol, nos villes, nos montagnes et ceux qui vivent sur ce sol.

Son métier, il le possède parfaitement : ses pastels sont d'un dessin assuré et d'une coloration pure, tout aussi bien ses aquarelles, son graphisme d'une perfection vraiment rare le mettent au premier rang.

Il est tellement sûr de sa main, pourtant blessée, qu'il choisit l'eau-forte. C'est accepter d'ajouter à la création artistique directe un artisanat difficile : le renversement du paysage sur la plaque de cuivre, le travail du chimiste et celui de la pointe à graver, l'impossibilité de suivre l'effet de l'œuvre sur le cuivre, l'obligation d'admettre des erreurs à corriger d'état en état.

André Jacques était assez sûr de lui pour accepter cette servitude et personne de ce côté ne refuse son admiration.

Il reste à côté du métier cette « transfiguration » qui ne peut venir que du cerveau et du cœur.

Or, André Jacques ne manqua jamais, devant le moindre personnage, de *comprendre* et d'*aimer*.

Il comprend et il aime Saint François de Sales, mais aussi le mulet, le berger et les moutons.

Il comprend et aime Sainte Thècle, mais aussi la vieille servante et son âne.

Il comprend les deux fillettes des Arves et les aime d'être gracieuses tout en marquant « l'engoncement » d'un lourd costume.

Il comprend et aime les vieilles montagnardes qui gardent une sorte de noblesse malgré leur vie si dure.

Il a compris et aimé les visages burinés des montagnards. Il a compris et aimé tout ce qui nous entoure : il a aimé notre Savoie et a augmenté par là sa beauté.

Aimant nous-même très profondément notre petite patrie, nous nous devons de donner un souvenir ému au grand artiste savoyard André Jacques.

Henri JORIOZ.

Jean Senebier (1742-1809). C'est ce dernier qui le recommande à Mülinen [3].

Appartenant à une famille connue depuis le XIII[e] siècle et bourgeoise de Berne dès le XV[e], Niklaus Friedrich von Mülinen (1760-1833) est le type même du grand patricien bernois. En digne descendant d'une prestigieuse lignée de baillis, de bannerets et d'avoyers, il se destina à la magistrature et fit son entrée au Grand Conseil en 1795. La chute de l'ancienne République (1798) n'arrêta pas sa carrière: membre du Petit Conseil de Berne, au temps de la Médiation, il fut le « brillant second » de l'avoyer Wattenwyl et organisa, en 1805, la première fête des bergers d'Unspunnen, à la gloire et pour le plus grand profit de l'Oberland [4]. Avoyer de la République restaurée en 1814, député de Berne auprès des souverains alliés, puis à Paris auprès de Louis XVIII, négociateur du nouveau pacte fédéral, Mülinen joua un rôle de premier plan dans la politique suisse jusqu'à sa retraite en 1827. Son autorité, et la popularité que lui avait valu son intervention pacificatrice dans les troubles du Nidwald (1815-1816), le portèrent par deux fois (1818, 1824) à la présidence de la Diète fédérale avec le titre de « Landammann » de la Confédération helvétique [5].

Mülinen s'était intéressé de bonne heure à l'histoire de son pays. S'il fut loin d'atteindre à l'envergure d'un Jean de Muller, il eut, en revanche, l'insigne mérite de fonder, en 1811, la première Société suisse d'histoire et d'en être l'efficace président [6]. Il accrut aussi considérablement la collection de manuscrits historiques qu'avaient formée son

---

(3) On ignore malheureusement dans quelles circonstances, car aucune lettre de Senebier n'a subsisté dans la correspondance de Mülinen (ainsi que nous le confirme M. Hans Haeberli, conservateur de la Bibliothèque de la Bourgeoisie de Berne, que nous remercions ici de son obligeance). Sur Jean Senebier, voir Albert de MONTET, *Dictionnaire biographique des Genevois et des Vaudois*, t. II (Lausanne, 1878), p. 516-518, et Jean-Daniel CANDAUX, Un bibliothécaire modèle, *Musées de Genève*, nouvelle série, n° 11 (janvier 1961), p. 12-13.

(4) On sait que Mme de Staël, ayant assisté en 1808 à la seconde fête d'Unspunnen, en immortalisa le souvenir dans son ouvrage *De l'Allemagne* ; voir notamment, Pierre KOHLER, *Madame de Staël et la Suisse*, Lausanne, 1916, p. 553-562.

(5) Sur N.F. von Mülinen, voir les articles de G. von WYSS dans l'*Allgemeine Deutsche Biographie*, t. XXII (Leipzig, 1885), p. 783-789, et de Th. IMHOF dans le *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, t. V (Neuchâtel, 1930), p. 34. On consulte encore avec fruit la copieuse biographie de [Johann Ludwig WURSTEMBERGER], Lebensgeschichte des Schultheissen Niklaus Friedrich von Mülinen, Stifters der schweizerischen geschichtforschenden Gesellschaft, parue dans le *Schweizerische Geschichtforscher*, t. IX (1837), p. III-CCCCXX. Parmi les travaux récents, citons celui de Hans Gustav KELLER, « *La Chartreuse* », *der Landsitz des Schultheissen Niklaus Friedrich von Mülinen*, Thun, 1941, 87 p. in-8, abondamment illustré.

(6) Voir Frédéric von MÜLINEN, Die erste schweizerische Geschichtforschende Gesellschaft, 1811-1858, *Berner Zeitschrift für Geschichte und Heimatkunde*, t. XXIII (1961), p. 115-127.

grand-père, le banneret Friedrich (1706-1769) et son père, l'avoyer Albrecht (1732-1807), et que devaient continuer après sa mort son fils, son petit-fils l'historien Egbert Friedrich (1817-1887) et son arrière-petit-fils, le bibliothécaire Wolfgang Friedrich (1863-1917) (7).

Parmi les publications de Mülinen, il suffira de citer ici ses *Recherches historiques sur les anciennes assemblées des Etats du Pays-de-Vaud* (Berne, Société Typographique, décembre 1797, 88 p. in-8°): cet ouvrage, non dénué d'intention polémique, témoigne en effet du vaste travail que Mülinen avait entrepris pour rassembler des matériaux sur l'histoire des familles, des villes et des institutions de la plus noble conquête de Berne, travail qui l'incita, dès 1792, à se mettre en rapports avec le savant chanoine de La Roche.

Les recherches historiques sur les Etats de la Maison de Savoie commençaient à cette époque à se relever d'un long déclin, amorcé au milieu du XVII[e] siècle. Léon Ménabréa qui, le premier, a retracé cette évolution (8), indique en effet qu'à la période des chroniqueurs (XV[e]-XVI[e] siècles) succéda celle des historiens, édifiant des synthèses (encombrées parfois encore de récits légendaires) sur des documents méthodiquement collectés. Samuel Guichenon est le plus brillant représentant de cette seconde génération, mais la carrière de l'érudit bressan marque le terme de cette grande époque. « Nos souverains, dit le marquis Costa de Beauregard, n'eurent plus guère d'historiographes; ils favorisèrent même peu les personnes qui se seraient dévouées à en remplir les fonctions. » La Savoie échappe largement au renouveau de la recherche, marqué, en France, par l'activité des Bénédictins et les grandes éditions de sources documentaires. C'est à ces historiens du XVII[e] siècle que Grillet se réfère essentiellement pour fournir à son correspondant une bibliographie de départ sur le moyen-âge : Francesco Agostino della Chiesa, l'évêque Charles-Auguste de Sales (1606-1660), François Capré, de Mégève,

---

(7) Cette collection où six générations accumulèrent leurs trésors vint s'incorporer finalement en 1937 aux fonds de la Bibliothèque de la Bourgeoisie de Berne, déjà riches en manuscrits d'histoire helvétique ; voir Hans HAEBERLI, Die Hanschriftensammlungen Gottlieb Emanuel von Hallers und der Familie von Mülinen, *Schätze der Burgerbibliothek*, Bern, 1953, p. 53-78.

(8) Léon MÉNABRÉA, De la marche des études historiques en Savoie et en Piémont depuis le XIV[e] siècle jusqu'à nos jours et des développements dont ces études seraient encore susceptibles, *Mémoires de la Société royale académique de Savoie* (1[re] série), t. IX (1839), p. 249-361.

président de la Chambre des Comptes de Savoie (mort en 1706). On notera, en revanche, que Grillet parle un peu cavalièrement d' « un curé de Chapeiry », auteur d'un armorial de Savoie. Il s'agit en vérité du plus solide érudit savoyard du XVIII[e] siècle, Joseph-Antoine Besson (1717-1763), curé de Chapeiry de 1757 à sa mort. En 1759, sous une adresse fictive (Nancy pour Annecy), il avait publié des *Mémoires pour l'histoire ecclésiastique des diocèses de Genève, Tarentaise, Aoste et Maurienne*, ouvrage composé, dit Ménabréa, en « surmontant les dégoûts dont on l'abreuvait » [9].

Monsieur,

N'ayant reçu que le 28 juillet, l'obligeante lettre dont vous avez daigné m'honnorer en date du 10 du même mois, je n'ai pu répondre plutôt aux questions que vous m'avez proposées. Je vous observerai d'abord, malgré l'idée trop avantageuse que vous a donné de moi, Mr Senebier, que je n'ai pas eu occasion de faire une étude aussi étendue et aussi approfondie de l'histoire du Pais de Vaud, que de celle des provinces de la Savoie. Je sais seulement que les princes qui s'emparerent de l'autorité souveraine dans ce pays à la décadence du royaume de Bourgogne, étoient les ducs de Zeringien, les comtes de Kibourg et de Grueres, les évêques de Lausanne et l'Archévêque de Besançon, je n'ai rien observé qui indiqua que les Comtes de Genève eussent de grandes possessions au pays de Vaud, si ce n'est qu'en 1246, ils étoient souverains du territoire qui s'étend depuis le torrent de Lilau près de Prangins, jusqu'à la fontaine de Brallou, dont j'ignore la position. Si j'avois pu retrouver dans l'archive de la Maison de Sales l'inventaire des tîtres des Comtes de Genève, j'aurai pu vous détailler exactement, toutes les possessions de ces princes, mais mes recherches sont jusqu'à ce moment infructueuses à cet égard. Cependant vous trouveriez à l'archive royale de Turin, les notions les plus exactes sur cette matière dans le *Garderobe du Genevois.*

Il n'existe point de Nobiliaire complet et imprimé de la Noblesse de Savoie, mais on trouve la plus grande partie de son histoire dans celle de Bresse par Guichenon, vol. in fol. 1650 [10], dans le Pourpris historique de la Maison de Sales, vol. in-4°, 1657 [11] et dans le Traité historique de la chambre des Comptes de Savoie par Mr de Capré, vol. in 4° 1678 [12], trois ouvrages très rares que je n'ai pu consulter, qu'en les empruntant de Mr le Comte de Viry [13].

---

(9) *Ibidem*, p. 275.

(10) Sur Guichenon, voir la mise au point très fouillée de Valerio Castronovo, *Samuel Guichenon e la storiografia del Seicento*, Torino, Giappichelli, 1965 (Pubblicazioni dell'Istituto di scienze politiche dell'Università di Torino).

(11) Charles Auguste de Sales, *Le pourpris historique de la Maison de Sales de Thorenc en Genevois*, Annessy, Jacques Clerc, 1659, 584 p. in-4.

(12) François Capré, *Traité historique de la Chambre des comptes de Savoye, justifié par titres, statuts, ordonnances, édicts et autres preuves tirées des archives*, Lyon, Guillaume Barbier, 1662. 423 p. in-4.

(13) Il s'agit de Joseph-François-Marie-Justin, comte de Viry (1737-1813), ministre de Sardaigne aux Pays-Bas, en Grande Bretagne, en Espagne et en France. Rallié à l'Empire, il sera préfet de la Lys, sénateur et chambellan de Napoléon I[er].

Nous avons à la vérité un Nobiliaire presque complet composé en 1760 par un Curé de Chapeiry, mais son ouvrage manuscrit ne parle que des familles existantes actuellement en Savoie (14).

Vous pourrez consulter sur le pays de Vaud la *Corona reale di Savoia* par Augustin Chieza, évêque de Saluces, réimprimé à Turin il y a peu d'années (15), ouvrage in-4° dans lequel il y a un chapitre exprès sur cette partie de l'ancienne souveraineté des Ducs de Savoie, et où l'auteur s'étend sur les familles et les anciens souverains de cette partie du canton de Berne.

J'ai lu dans l'ouvrage de Mr de Capré ci-dessus cité (16), la liste de 86 gentils-hommes du pays de Vaud qui prêterent serment de fidélité au duc Amédée VIII l'an 1430, mais je ne pourrai avoir cet ouvrage qu'au mois de 9bre temps où Mr de Viry reviendra dans son chateau.

Parmi les familles du pays de Vaud qui me sont connues, je trouve les comtes de Grueres, les seigr. de Cossonnay, de Blonai, dont une branche existe en Chablais, d'Alinges, de Neuchatel, de Gumoens, de Tavels, originaires de Chablais, de Genouilly, fondateurs en 1146 de la chartreuse d'Angion aux environs de Rolle, De Champion seigneurs de Romanel, de Montdragon seignrs de Mont le Grand. Vous observant que je ne connois les maisons que pour avoir vu quelques uns de leurs membres presents dans des actes de fondation.

Voila Monsieur tout ce que je puis repondre pour le moment aux questions que vous m'avez proposées. Si à mon retour à Carouge au mois de 9bre, ou pendant mon séjour de trois mois à la Roche vous daignez me faire quelques autres demandes, je tacherai d'y satisfaire, suivant mes foibles connoissances, desirant ardemment de me mériter votre estime et votre bienveillance.

Dans cette flateuse espérance, agreez les sentimens respectueux avec lesquels vous me trouverez toujours disposé à être en tout temps et dans toutes les circonstances, Monsieur, Votre très humble, très obéissant serviteur.

GRILLET, Chanoine proff.

Carouge, 1^er^ Août 1792.

II

Il est probable que Grillet n'eut pas le loisir d'effectuer pour son correspondant les recherches promises dans la lettre qu'on vient de lire. Un mois plus tard, en effet, surve-

---

(14) Ce manuscrit, trouvé par Jacques Replat « dans le comble d'une vieille maison d'Annecy » et intitulé « Armoiries de diverses familles nobles de la Savoie et de quelques autres étrangères avec lesquelles elles ont fait alliance », appartenait en 1839 à l'historien piémontais Luigi Cibrario. Il fait actuellement partie de la collection Damex à Bonneville.
Voir également à ce sujet J.-M. PETTEX, Notice biographique sur l'historien Besson, *Mémoire et documents publiés par l'Académie salésienne*, t. VI (1883), p. 278.

(15) Grillet cite ici la seconde édition de Francesco Agostino DELLA CHIESA, *Corona reale di Savoia, o sia relatione delle provincie e titoli ad esse appartenenti, esattamente ristampata secondo l'edizione degli anni 1655 e 1657*, Torino, 1777, 2 vol. in-4.

(16) Aux p. 164 et 165.

nait l'invasion de la Savoie par les troupes françaises et, avec elle, la fin de la quiétude érudite dont avait joui jusque-là le chanoine-custode de La Roche.

Ayant refusé d'adhérer au régime révolutionnaire, Grillet se cacha dans diverses paroisses du Faucigny, puis dans la maison de son père. En juillet 1793, il passa à Lausanne, à demi-mort et le corps couvert d'ulcères. « Le cachet de M. de Mullinen, fils de l'Avoyer de Berne, raconte-t-il dans ses souvenirs, me permit de débarquer et d'être conduit sous bonne escorte au Ballif de Lausanne » [17]. Après être resté quelques mois en terre bernoise, Grillet gagna Turin et, de 1794 à 1806, il fut le précepteur des deux neveux du commandeur Octave Provana di Collegno. Dès 1796, année de l'annexion du Piémont à la France, il passa, avec ses élèves, en Toscane et séjourna pendant une dizaine d'années « dans la délicieuse Etrurie ».

Rentré en Savoie, le chanoine retrouve son vieux père et ses amis de La Roche, qui lui ont conservé soigneusement ses livres et ses manuscrits. C'est le moment où Fontanes réorganise l'Université impériale. Grillet est nommé professeur de philosophie à l'Ecole secondaire de Chambéry, puis censeur du Lycée de Grenoble (1810). On veut lui confier, en 1811, la direction de celui d'Annecy, mais il se retire à La Roche au mois d'août et y meurt le 11 mars de l'année suivante, à l'âge de 56 ans.

C'est au cours d'un congé pris pour raison de santé en été 1809 et alors qu'il séjournait au château de Chuet, dans la commune d'Arenthon, chez son ami et protecteur le marquis de Cluses [18] que Grillet reprit, avec Mülinen, une correspondance interrompue depuis dix-sept ans. L'historien bernois continuait de rassembler des matériaux et Grillet lui fournit de précieuses indications sur les fonds savoyards, auxquels la période révolutionnaire avait été parfois funeste. Il avait réuni lui-même quantité de notes et de documents, puisés en grande partie dans les archives de la maison de Sales, avant 1792; cette collection, demeu-

---

(17) Voir A. Duplan, Un manuscrit du chanoine Louis Grillet, *Mémoires et documents publiés par l'Académie chablaisienne*, t. XVII (1903), p. 79.

(18) Louis de Planchamp de Châteaublanc (1775-1824), dernier rejeton mâle d'une famille noble de Mieussy et Bonneville, officier au régiment des gardes, maire de Bonneville sous le Ier Empire et syndic sous la Restauration. Son père, Pierre-Joseph de Planchamp, avait hérité en 1765 du marquisat de Cluses (voir E.-Amédée de Foras, *Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie*, t. IV, p. 422-424).

rée très probablement dans les mains de son ami le notaire Gabriel Ducroz, de La Roche, fut dispersée sans qu'on sache où ni comment [19].

On verra dans les lettres qui suivent la recherche des manuscrits du curé Besson, alors en possession de la famille Bard [20] et dont Albanis-Beaumont s'est sans doute servi [21]. Grillet cite également les manuscrits du Père Layat [22] et il fait enfin allusion — un peu mystérieusement, comme toujours — à un « avocat de [ses] amis », détenteur d'une des plus belles collections de documents sur la Savoie : il s'agit de son compatriote rochois François Montréal, né comme lui en 1756, substitut de l'avocat général des pauvres au Sénat de Savoie, puis, sous l'Empire, juge de paix du canton de La Roche. Ce magistrat avait rassemblé une « bibliothèque savoisienne » de près de 550 ouvrages d'auteurs nés en Savoie ; il avait aussi « réuni en

---

(19) Une partie semble avoir passé dans la collection Ménabréa, dispersée elle aussi ; le manuscrit de l' « Histoire de la Roche », donné au marquis Costa de Beauregard par Léon Ménabréa, fut acquis en 1919 par la Bibliothèque de Genève (Ms. suppl. 948). Grillet lui-même a donné une liste de ses ouvrages manuscrits dans son *Dictionnaire* (t. III, p. 229-230).

(20) La famille Bard, originaire de Morillon, se fixa à Bonneville. Elle donna au XIX^e^ siècle des médecins et un ingénieur du Génie civil qui travailla à l'endiguement de l'Arve. Son dernier représentant, l'avocat Joseph-Léandre, fut en 1860 l'un des chauds partisans de l'annexion de la Savoie du Nord à la Suisse. Il vint s'établir à Genève, dont il reçut la bourgeoisie d'honneur. Par sa mère, le maître-imprimeur André Kundig est son petit-fils.

(21) J.-F. Albanis-Beaumont, voyageur, naturaliste, industriel malheureux, ruiné par l'exploitation des mines de fer de Sixt, a publié, de 1802 à 1806, sa *Description des Alpes grecques et cottiennes, ou tableau historique de la Savoie*, Paris, J.-J. Pachoud, 1802-1806, 4 vol. et un atlas. Léon Ménabréa, *op. cit.*, p. 276-277, écrit : « Je ne crois pas être sévère en disant que [c']est un ouvrage dont je serais tenté de défendre la lecture à quiconque voudrait avoir sur l'histoire de notre pays des notions claires et saines : les conjonctures hasardées s'y rencontrent à chaque page. »

(22) Dom Hilaire de Saint-Jean-Baptiste Layat (et non pas Leyat, comme l'écrit Grillet), né à Boëge, entra en 1627 chez les Feuillants à Pignerol. Prieur d'Abondance puis de Lemenc, il fut le correspondant de Guichenon et de Charles-Auguste de Sales. En 1660, il achevait un « Tableau généalogique des princes de la Maison de Faucigny, avec celui des familles qui en descendent ». Besson s'était proposé d'imprimer cet ouvrage, qui resta cependant manuscrit. Grillet l'utilisa, de même que Foras. Il en existe plusieurs copies : celle que Grillet a vue à la Bibliothèque de Bonneville a disparu ; les autres sont conservées aux Archives départementales de la Savoie, série F, Fonds Léon Ménabréa, volume XI :

1° *Généalogie de la très illustre et très ancienne maison d'Allinges ou Duché de Chablais justifiée par chartes, titres et autres bonnes preuves* (une page avec blason au verso, copiée par Ménabréa) ;

2° *Tableau généalogique, historique et chronologique de la très ancienne maison des princes de Faucigny, anciens barons souverains de la province du même nom*, (copie partielle, par L. Ménabréa, 20 folios) ;

3° *Premiers traits du Tableau de la très illustre Maison des barons et seigneurs souverains de Faucigny, qui en représentent l'histoire, la généalogie, la chronologie et les traités avec toutes les Branches qui en descendent et une partie des principales alliances que l'on a pu découvrir dans cette profonde antiquité par les titres et les histoires de Savoye, France, Pays-Bas, Bresse et Dauphiné.*

M. André Perret, Archiviste départemental de la Savoie, qui a bien voulu nous fournir ces précisions, ce dont nous le remercions cordialement, pense que ce manuscrit anonyme de 140 folios, écrits recto-verso, d'une main ancienne, est certainement un ouvrage de Layat.

(Voir GRILLET, *Dictionnaire*, t. I, p. 227-228 ; FORAS, *Armorial*, t. II, p. 321 ; J. MERCIER, L'abbaye et la vallée d'Abondance, *Mémoires et documents publiés par l'Académie salésienne*, t. VIII (1885), p. 234-236).

deux volumes in-fol. plusieurs *Notices bibliographiques et biographiques* relatives à l'histoire littéraire du pays » [23].

Au château de Chuët près Bonneville
8 Août 1809

Monsieur

Des infirmités, suites des maladies que j'ai essuyées pendant la révolution, m'ayant forcé de quitter ma chaire de Philosophie au Collège de Chambéry, je me trouve actuellement retiré à la Roche, petite ville du Département du Léman, à 3 h 1/2 de Genève. Cette résidence dans ma patrie autour de la quelle je ne cesse depuis trois mois, de visiter mes amis et de profiter ainsi d'une liberté que me procure la cessation momentanée de l'enseignement public, est cause qu'il n'y a que huit jours que j'ai reçu ici chez Mr. le Mquis de Cluses, l'obligeante lettre que vous avez eu la complaisance de m'adresser à Chambéry, en date du 20 du mois de juillet proche passé.

Pendant que je professois les Belles-lettres à Carouge, le respectable Mr Senébier me procura l'avantage de votre correspondance et j'eus le bonheur de recevoir de vous, Monsieur, deux lettres qu'ayant conservé dans mon porte-feuille, leur cachet et votre nom m'obtinrent de debarquer à Ouchy et de pouvoir être présenté à Lausanne à Mr le Ballif d'Erlach [24] qui, le 7 juillet 1793, me permit de demeurer dans cette ville où j'arrivai couvert d'un gale affreuse qui revetissoit toute la superficie de mon corps décharné, de la même manière que l'écorce la plus raboteuse recouvre le tronc d'un vieux sapin. Jugez donc d'après ce récit, si je dois avoir un plaisir indicible de continuer une correspondance littéraire sur l'histoire de nos communes patrie avec Vous, Monsieur, qui, sans le savoir, n'en avez pas moins été le conservateur de mes jours. Car si vos lettres ne m'avoient pas procuré l'avantage de trouver, pendant quelques mois, un azyle dans la terre hospitalière de votre Canton, il falloit mourir errant sur le lac, ou venir me faire fusiller en Savoie, ou aller périr sur les sables brulans de la Guyane française.

Dès que les bains et les soins de Mr Jurine [25] m'eurent remis en état de me promener le long des rives du Léman, je me proposois de vous aller faire une visite à Berne, mais rapellé en Piémont par mon Souverain, j'y fus chargé d'une brillante éducation qui me porta en Toscane avec des Elèves chéris qui me procurerent l'avantage de séjourner 12 ans à Florence, à Sienne, à Rome et à Naples et de connoître ainsi toute l'Italie.

Afin d'avoir l'occasion de vous témoigner tout l'empressement que j'ai de vous obliger, en tout ce qui me sera possible, je me suis transporté, aussitôt votre lettre reçue, à Bonneville pour y voir le Médecin Bard, beaufils du docteur Boëgeat, ancien possesseur des

---

(23) Sur Montréal, voir GRILLET, *Dictionnaire*, t. III, p. 227-228, et Léon MÉNABRÉA, *op. cit.*, p. 252, n. 7. Grillet s'est beaucoup servi de ces documents qui durent passer ensuite au fils de François Montréal, Gabriel, avocat au Sénat de Savoie, et dont la trace est aujourd'hui perdue.

(24) Gabriel Albrecht von Erlach (1739-1802), bailli de Lausanne de 1787 à 1793.

(25) Louis Jurine (1751-1819), célèbre médecin et chirurgien genevois, professeur de zoologie et d'anatomie à l'Académie.

manuscrits de Besson, que vous desirez connoître. Là j'ai appris que l'on conjecturoit que ces Mss. étoient entre les mains de Mr. Albanis-Beaumont, directeur actuel de l'exploitation des mines de fer de la vallée de Siz dans le haut-Faucigny. Mr. Bard qui a des possessions dans ce voisinage a eu la complaisance de se rendre de suite à Siz et si Mr de Beaumont a les Mss. en question, il m'a promis de se les faire restituer, afin que nous puissions y puiser les notices qui pourroient vous etre nécessaires.

Dans le cas que le travail de Mr. Besson soit égaré, un avocat de Mes amis possedant les pièces originales que ce Curé avoit compilées, il me sera facile avec les Mss. du Père Leyat de vous communiquer tout ce que nous possédons en Savoie, qui puisse être relatif à l'histoire des familles romandes qui ont été alliées avec les Savoisiennes.

Je ne refuse point les sécours littéraires que vous avez la bonté de m'offrir ; Si je puis pendant la liberté dont je jouis, me procurer le payement des modiques pensions qui me sont dues, je n'hésiterai point de faire le voyage de Berne et là de concerter avec vous, sur ce qui doit faire l'objet précis de nos communications réciproques.

J'attends l'organisation définitive de nos Collèges et si Mr. Pictet [26] m'obtient du Gd. Maître d'être placé dans celui de la Roche ma patrie, le peu de distance qu'il y auroit entre cette petite ville, Genève et la Suisse me facilitant singulièrement votre correspondance, ce seroit pour moi un motif nouveau ajouté à ceux qui me font désirer de me fixer pour toujours au sein de ma famille et de mes amis.

Je vous préviens cependant que d'après des projets arrêtés de courses vagabondes et recréatives pour tout Août et partie de 7bre prochain, il me sera impossible de m'occuper de vos demandes, d'une manière suivie et serieuse avant le mois d'8bre. Cela cependant ne doit point empêcher que je ne jouisse de l'indicible plaisir de recevoir vos lettres que vous adresseriez toujours à *Bonneville Dépt. du Léman.*

En toutes circonstances, je vous assure de ma bonne volonté à faire tout ce qui sera en mon pouvoir pour me mériter votre bienveillance, votre estime et même votre amitié, ayant vraiment à cœur de vous témoigner par des preuves convaincantes l'empressement et la respectueuse considération avec lesquels je ne cesserai [d'être] Monsieur, Votre très humble et obéissant serviteur.

GRILLET, ancien chanoine et Professeur.

A Monsieur / Monsieur le Baron de Mulinen / Conseiller d'Etat et ancien Avoyer du / Canton de Berne / à Berne en Suisse [27].

---

(26) Marc-Auguste Pictet (1752-1825), avocat et professeur de philosophie à l'Académie de Genève, frère de l'agronome et diplomate Charles Pictet de Rochemont, avec lequel il fonda en 1796 la *Bibliothèque britannique*. Pendant l'Empire, il fit partie du Tribunat, puis fut nommé au nombre des cinq inspecteurs généraux de l'Université de France (1805). C'est à ce titre qu'il intervenait dans les nominations de professeurs enseignant dans le Département du Léman.

(27) Lettre timbrée : 99 Bonneville ; et endossée : M. Grillet / repondu / aoust 1809.

Monsieur,

Malgré mes pressantes sollicitations auprès du Medecin Bard, Beaufils de l'ancien propriétaire des Mss. de Besson, il ne m'a pas été possible d'avoir de lui une réponse positive, si ces Mss. sont entre les mains de Mr Albanis-Beaumont et ce n'est qu'à leur retour des minières de Siz, sur la fin du courrant mois de 7bre que pouvant recoir le dit Medecin, il sera à même de me dire si les Mss. sont conservés, ou égarés.

Pour satisfaire l'empressement que vous avez de connoître le *Pourpris historique de la maison de Sales* (ouvrage informe, mal rédigé), je vous envoie par la diligence, de Genève, l'exemplaire que je possède, il y manque à la vérité quelques pages, mais j'ai vérifié sur une copie de la Maison, que cette lacune n'est d'aucune importance quelquonque pour vos recherches particulières ; Vous pouvez donc le garder et je serois enchanté qu'il pût vous être de quelque utilité : il me seroit impossible de vous en procurer un autre exemplaire, tant cet ouvrage est rare.

D'après les avis que je reçois de Paris et de Chambéry, il paroit presque décidé que l'on veut absolument que je reprenne l'exercice de ma chaire de Philosophie dans cette dernière ville. Si cela est, je ne quitterai la Roche qu'au commencement de 9bre prochain, mais ne pouvant trainer avec moi ma Bibliothèque, je serois peut être souvent dans l'impossibilité absolue de pouvoir répondre d'une manière cathégorique à vos demandes : je ferai cependant de mon mieux, pour me procurer dans la Capitale de l'ancienne Savoie, tout ce que je croirai analogue à vos désirs.

Je souhaite que la campagne, le repos et quelques delassemens littéraires retablissent une santé aussi précieuse que la vôtre, et qu'elle me procure le plaisir de m'entretenir souvent avec vous. Dans cette espérance, agréez les nouvelles assurances de la respectueuse considération avec laquelle je suis pour la vie, Monsieur, Votre très humble et obéissant serviteur.

GRILLET, Anc. Chanoine, proff.

à la Roche, 12 7bre 1809
Départ. du Léman.

Chambéry, 13 Xbre 1809.

Monsieur,

Mon rappel à Chambéry par le G. Maître de l'Université impériale, pour y reprendre l'exercice de ma chaire de Philosophie, et votre lettre du 20 8bre proche passé que je n'ai reçue que depuis quelques jours par occasion, sont les vraies causes du retard involontaire qu'éprouve ma reponce.

D'abord je vous remercie très particulièrement de Vos *Recherches hist. sur les anciennes assemblées des Etats du Pays de Vaud,* je les ai lues avec d'autant plus d'intérêt et de plaisir, qu'étant très au fait de cette matière, j'ai trouvé que vos idées quadroient parfaitement avec ce que j'ai extrait des archives de notre ancien Sénat de Savoie, sur les procès verbeaux des anciens états de Savoie et de Bresse. Ces Assemblées ne furent jamais constitutionnelles, elle ne furent convoquées que pour demander des subsides et pour en faire faire la répartition sur chaque feu, par les députés. Ceux-ci profittèrent souvent de cette circonstance pour demander

le *redressement* des abus sur l'administration de la justice ; sur les monnoies et sur l'empiétement de la jurisdiction écclésiastique. On présentoit sur ces matières, un Cayer de *Doléance* au Prince qui, quelquefois n'y répondoit, que par un *accordé* mis en marge, ou qui très rarement convertissoit en lois publiées par édit et de son propre mouvement, les vœux de ses sujets qui dans tous les tems n'ont reconnu d'autre autorité législative que la sienne.

J'ai observé que vos idées n'étoient pas aussi précises sur ce qu'on appelloit dans notre ancienne legislation de 1430 à 1535, *Assemblée Générale du mois de Mai,* qui étoit totalement différente des *Etats de Savoie,* quoique Guichenon ait presque toujours confondu l'un et l'autre. Dans l'*assemblée* générale soit *assises* publiques, chaque sujet de toute la domination savojarde, avoit droit de s'y rendre et d'y porter plainte contre les Baillifs et les Châtelains et des juges étrangers nommés par le Prince y redressoient les griefs. Les attributions de cette Assemblée sont déterminées par les anciens statuts de Savoie, publiés en 1430, imprimés à Genève en 1513 et qu'il est à propos de connoître pour juger notre ancienne Constitution. Le pays de Vaud, *Patria Vaudi,* le Duché d'Aoste et le Piemont n'y étoient point soumis, comme cela est expressement réservé dans le Proème &c. &c.

Quant aux Mss. de Besson, la difficulté ne consiste point à vous les envoyer, ou à les faire copier, mais de les retrouver et de connoître entre les mains de qui ils sont tombés. Malgré mes préssantes sollicitations, le Beaufils de l'ancien proprietaire qui est un medecin intelligent et actif, n'a pu jusqu'à présent decouvrir à qui on les a prêtés. Dès l'instant qu'on les aura retrouvés, vous pouvez être sur qu'on vous les communiquera, et dans le cas contraire, j'ai à la Roche ma patrie, l'Histoire Mss[e] de la Maison d'Alinges avec ses preuves et ses alliances, Vol. in fol. ; celle de la Maison de Faucigny en 3 vol. in fol. qui sont les sources où Besson a puisé. Ce qu'il a ajouté, regarde des Maisons récentes qui ne peuvent vous intéresser puisqu'elles n'ont commencé à s'illustrer que depuis le 1600.

Il sera facile de revenir sur cet objet, les vacances prochaines, que residant alors à la Roche, je serai plus à même de vous spécifier, ce qui a échappé au ravage de la Révolution et ce que nous pouvons, mes amis ou moi, vous donner en communication.

J'applaudis bien volontiers au projet de former en Suisse une Société littéraire qui s'occupe de toutes les parties de son histoire ; je m'estimerai très heureux d'en être correspondant et si dans ma nombreuse collection sur l'histoire de ma patrie, il s'y trouve quelque chose qui puisse donner des idées précises et sures, sur les objets que vous traiterez, vous êtes assuré par avance que je m'empresserai de concourir à vos recherches.

Dans cette attente, agréez les nouvelles assurances de la resp[ectueuse] considération avec laquelle je suis pour la vie, Monsieur, Votre très humble serviteur.

GRILLET, Anc. Chanoine, professeur de Philosophie
au Collège de Chambéry.

A Monsieur / Monsieur le Baron de Mulinen / Conseiller d'Etat, Ancien Avoïer de la / République de Berne / Berne en Suisse [28].

---

(28) Lettre timbrée : 84 Chambéry.

En 1806, trois ans avant cet échange de correspondance, Mülinen avait entrepris, avec l'aide de quelques-uns de ses compatriotes et amis, de mettre sur pied un grand ouvrage géographique, statistique, diplomatique et historique sur le canton de Berne [29], mais ce projet demeura à l'état d'ébauche. A la même époque, Grillet réussissait à composer et à publier en moins de deux ans un ouvrage analogue sur la Savoie. Assurément, son *Dictionnaire* n'est pas de la même trempe que l'œuvre des Guichenon ou des Besson et l'on a pu regretter « qu'avec les matériaux immenses qui étaient en son pouvoir..., il n'ait fait qu'un livre maigre, décharné, sans intérêt, sans onction » [30]. La sévérité de ce jugement est excessive, car les trois volumes de Jean-Louis Grillet ont rendu et continuent de rendre de très grands services aux historiens. Et l'on peut penser aussi que sans cette publication, les manuscrits et documents du chanoine de La Roche, qu'aucune lignée, aucune tradition familiale comparable à celles des Mülinen n'était là pour préserver, eussent été rassemblés en pure et perpétuelle perte.

Jean-Daniel CANDAUX, Paul GUICHONNET.

---

(29) J.-L. WURSTEMBERGER, *op. cit.*, p. CLXXV-CLXXVI.

(30) L. MÉNABRÉA, *op. cit.*, p. 276.

Où en est la question d'une prétendue ascendance savoisienne de Joachim MURAT, roi de Naples ?

Dans le bulletin de la Société Florimontane, de 1862, on peut lire à la page 72, qu'à la séance du 7 juillet, Eloi Serand a cité « quelques faits sur la nationalité savoisienne de Joachim Murat, roi de Naples, dont la famille serait originaire des Avanchers en Tarentaise ».

L'année suivante, dans « Les Gloires de la Savoie », Jules Philippe n'hésite pas à écrire au chapitre V consacré aux Hommes de guerre (§ XXVL, p. 94): « En terminant cette liste brillante de généraux savoyards, je ne dois point omettre de signaler que tout porte à croire que la famille Murat est originaire des Avanchers en Tarentaise (Savoie). Il existe dans cette localité un grand nombre de familles qui portent ce nom: bien plus, on conserve dans une de ces familles une lettre de l'illustre général de cavalerie, par laquelle il annonce à un de ses parents l'envoi d'un subside en argent, et il est notoire aux Avanchers qu'il a secouru, à plusieurs reprises, un autre membre de sa famille qui résidait en France. Si l'origine savoyarde des Murat n'est pas encore bien établie, il n'est pas inutile toutefois de faire connaître les faits qui, jusqu'à ce jour, peuvent servir de commencement de preuves. Des recherches qui se poursuivent actuellement viendront peut-être ajouter un nom militaire des plus illustres à nos gloires nationales. »

Neuf années passent jusqu'à la publication, en 1872, de l'ouvrage du baron Achille Raverat, intitulé « Savoie, promenades historiques, pittoresques et artistiques... » Les cinq lignes suivantes y intéressent notre sujet: « La commune des Avanchers cite avec une noble fierté quelques faits qui tendraient à prouver que la famille de Joachim Murat, roi de Naples, est originaire de ce village, d'où elle

sortit pour aller se fixer en France » [1]. Certainement Raverat s'était-il rendu aux Avanchers, car on sait qu'il visitait les diverses régions et localités avant d'en parler.

Il faudra attendre soixante-deux ans, soit jusqu'en 1934 qu'avec « La Savoie en Orient » de l'abbé Cartier, sorte de l'oubli la question qui nous préoccupe: « Tout incite à croire, écrit-il, que l'illustre guerrier d'Aboukir, ou du moins son ascendance, est originaire de ce lieu (les Avanchers). On conserve dans des archives privées une lettre de sa main annonçant à un de ses parents l'envoi d'un subside en argent, et il est notoire aux Avanchers qu'il a secouru, à plusieurs reprises, un autre membre de sa famille qui résidait en France. »

Peu après, en sa séance du 19 novembre 1934, la Société Savoisienne d'Histoire d'Archéologie annonçant la publication de l'ouvrage de l'abbé Cartier, citait la mention relative à Murat.

A son tour, le 2 septembre 1935, l'Académie Chablaisienne faisait de même et son président, Léon Quiblier, croyait devoir rappeler que par décret impérial du 20 août 1807, le chirurgien major Philibert Quiblier, originaire d'Essert-Messery, avait été attaché à la personne de Murat qui l'emmena avec lui lors de son accession au trône de Naples. Et Léon Quiblier d'émettre l'hypothèse qu'il n'y ait pas eu dans ce choix une simple coïncidence. Murat, ajoute-t-il, n'aurait-il pas demandé lui-même à l'Empereur d'attacher à sa personne un compatriote ?

Vingt années auront passé encore, lorsque interviendra un confrère florimontan, M. André Coulloud, résidant à Moissac, mais d'une famille originaire d'Annecy-le-Vieux. Intéressé par la communication d'Eloi Serand, de 1862, rappelée ci-dessus, il en parla au président de la Société « Les Amis du Musée Murat » de Labastide-Murat, dans le Lot, anciennement Labastide-Fortunières, dans le Tarn, M. Jean Vanel, de Rabastens (Tarn). M. Coulloud a bien voulu me communiquer l'essentiel de la réponse de M. Vanel qui écrit notamment: « Ce n'est pas la première fois que m'est posée la question de l'origine de la famille Murat en ce qui concerne le village des Avanchers (Sa-

(1) P. 382.

voie). » Il ajoute que la Société des Etudes du Lot avait rendu compte de la thèse de l'abbé Cartier sus-rappelée, dans sa séance du 4 novembre 1935. Et il apporte les précisions que voici : « Dans le passé de La Bastide-Fortunière, on rencontre des Murat dès 1481, le cadastre du lieu, établi de 1641 à 1643, indique quatre Murat possédant maison au village même et trois Murat ayant la leur dans un hameau voisin, ce qui donne de nombreuses branches. J'ai pu remonter la branche des Murat-Jordy (qui est celle du roi de Naples) jusqu'à Pierre Murat, arrière-grand-père de Joachim, qui épousa, en 1684, Jeanne Badourès. »

M. Vanel poursuit ainsi : « Dans les Alpes, existait la vieille maison de Murat de Lestang que l'on croit issue des vicomtes de Murat d'Auvergne. Cette famille parut en Dauphiné avec Bertrand ou Béraud de Murat, seigneur de Lestang, écuyer et échevin de Louis XI ; elle forma quatre branches. Pour les Avanchers, ne s'agirait-il pas d'une de ces branches ? »

Et de conclure : « Jusqu'à présent, toutes les notes en ma possession m'autorisent à affirmer l'origine quercynoise de la famille Murat. Il me serait agréable de connaître les faits avancés par M. Eloi Serand... »

Mais, précisément, ce dernier n'ayant laissé ni documents ni notes sur ces faits, pas plus, d'ailleurs, que les autres historiens cités, j'ai cherché à me renseigner auprès de deux érudits de chez nous : l'abbé Hudry, secrétaire perpétuel de l'Académie de la Val d'Isère, et M. Marcel Sauthier, le très érudit continuateur de l'Armorial et Nobilaire de Savoie.

M. Sauthier m'a écrit ne pouvoir répondre que par la négative, les racines paysannes de la famille Murat s'enfonçant profondément dans le passé de la province qui a vu naître le roi de Naples. Il pense qu'un « patronyme savoyard voisin du leur a donné naissance à cette prétendue origine ».

Par M. l'abbé Hudry, j'ai appris qu'il existe effectivement des familles Murat ou Muraz aux Avanchers, Doucy-le-Bois et Bellecombe, quatre communes limitrophes. « Aux Avanchers, écrit-il, le nom de Murat (Muraz) est ancien. Au recensement de 1561, il y avait plusieurs familles Muraz aux Avanchers. Au cours des XVII[e] et XVIII[e] siècles, plu-

sieurs prêtres originaires des Avanchers étaient des Muraz. » Et il ajoute : « J'ai entendu dire par des Avancherains que la famille du roi Murat était originaire de leur commune. Mais personne ne m'a jamais montré de preuve... » Aussi, « personnellement, jusqu'à preuves du contraire, conclut-il, je considère que la parenté du roi Murat avec les Murat des Avanchers fait partie du domaine de la fantaisie vaniteuse... »

C'est semble-t-il, également, l'avis de M. Jean Vanel qui, tout en souhaitant la découverte de la lettre en question, cite à l'appui de la grande sollicitude du roi de Naples, le texte d'une de ses lettres à Napoléon datée du 5 vendémiaire an XIII, et que voici : « Une dame qui porte mon nom et qui est veuve d'un officier général, sollicite la bienfaisance de Votre Majesté. Je ne puis refuser de vous soumettre sa demande et de réclamer en sa faveur l'intérêt dont elle me paraît digne. »

Tout porte à croire que la lettre des Avanchers était de même nature.

Cependant, en guise de conclusion, il semble que puisse être admis le prudent avis du président des Amis du Musée Murat que voici : puisque l'on rencontre des Murat à Labastie en 1481 et aux Avanchers en 1561, il faudrait remonter aux environs de l'an 1500 pour tenter d'établir un lien de parenté entre les Murat quercynois et les Murat savoyards.

Louis PFISTER.

Archéologie Gallo-Romaine aux Fins - XIV

(Imperator B et Rocade, parcelle 414)

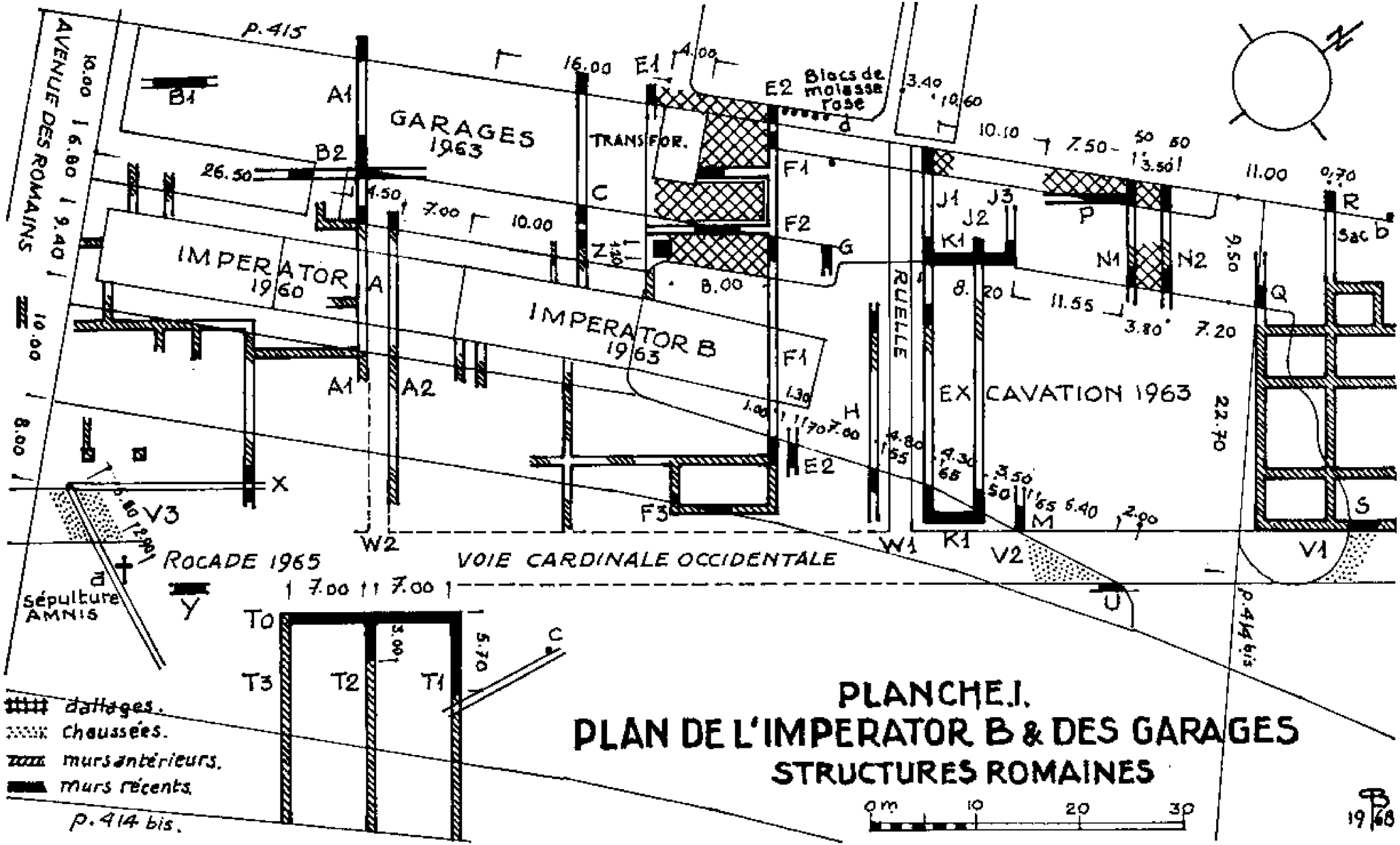
Nous avions, en 1961 [1], rendu compte des fouilles de l'immeuble dit « Imperator A », élevé au nord de l'avenue des Romains. Après un temps d'arrêt, ces travaux ont repris à l'est de la future Rocade, par la construction, en 1963, de bâtiments dits « Imperator B » et, en arrière, par celle de garages annexes [2]. Les terrassements, suivis avec le concours toujours vigilant de M. B. Ruffet, nous ont permis, en confrontant nos résultats, de compléter au nord les plans de 1960. Nous y joindrons les observations faites en 1965 dans les tranchées de la Rocade voisine.

Toutes ces fouilles ont mis au jour de nombreuses substructions gallo-romaines, mais leur démolition, exécutée par excavateur, comme toujours, n'a pas permis de relever autre chose que les arrachements de murs sur les fronts de fouille. Il n'est donc pas possible de cerner les dimensions de chaque pièce ni d'en déterminer la destination. Nous devons tout au plus nous contenter de distinguer les unités d'habitations constituant cet ensemble.

Les maisons romaines s'alignaient du sud au nord, au nombre de cinq au six, tantôt mitoyennes, tantôt séparées par des ruelles étroites. La première, déjà signalée en 1961, et remarquable par ses deux piliers d'entrée, était située immédiatement au nord de l'avenue des Romains; puis venait une maison plus petite, à moins qu'elle n'ait été une dépendance de la première, précédant un passage étroit (W2). Celui-ci était suivi par la riche demeure aux marbres et aux fresques signalée aussi en 1961, contiguë à une grande habitation dans laquelle il faut sans doute intégrer la salle rectangulaire indiquée par Ch. Marteaux dans son

(1) *R.S.* CI, 1961, p. 161, pl. 1.

(2) Comme M. Faletto son prédécesseur, M. Mann a bien voulu nous faciliter l'accès au chantier ; nous l'en remercions ici.


p. 415
AVENUE DES ROMAINS
10.00 | 6.80 | 9.40 |
10.00
8.00
B1
A1
B2
26.50
GARAGES 1963
TRANSFOR.
16.00
E1
4.00
E2
Blocs de molasse rose
3.40
10.60
10.10
7.50
50 50
13.50
11.00
0.70
R
Sac
d
C
1.50
7.00
10.00
IMPERATOR A 1960
IMPERATOR B 1963
F1
F2
F3
G
8.00
J1
J2
J3
K1
P
N1
N2
9.50
RUELLE
8.20
11.55
3.80
7.20
Q
EXCAVATION 1963
22.70
H
1.38
1.70
7.00
4.80
55
4.30
68
3.50
50
1.65
6.40
2.00
M
S
A2
W2
W1
K1
V2
V1
X
V3
6.80
7.00
ROCADE 1965
VOIE CARDINALE OCCIDENTALE
a
Sépulture AMNIS
Y
7.00
7.00
U
p. 414 bis
T0
T3
T2
T1
5.70
1.80
C
dallages.
Chaussées.
murs antérieurs.
murs récents.
p. 414 bis.
PLANCHE I.
PLAN DE L'IMPERATOR B & DES GARAGES
STRUCTURES ROMAINES
0m
10
20
30
1968

plan. En arrière, sous le transformateur (entre E1 et E2), s'étendait un puissant dallage couvrant trois pièces, dont la médiane semble avoir été un bassin, révélé par l'existence de goussets en quart de ronds, étanchant le pied des parois (F1-F2). Après, une maison plus étroite, en arrière de laquelle était une ligne de gros blocs de molasse (d), M. Ruffet a identifié une ruelle (W1). De là jusqu'aux maisons jumelles de Ch. Marteaux [3] dont nous avons reconnu trois murs (Q, R, S), pouvait exister encore une ou deux maisons que l'excavation a fait disparaître, mis à part quelques murs (J, H, M, N, P). On remarquera que toutes ces habitations ont des superficies variant de 300 à 800 m², donc assez spacieuses, confirmant l'existence en ces lieux d'un quartier résidentiel.

Devant l'alignement de ces maisons, passait la voie cardinale occidentale dont trois portions furent recoupées, en 1963, au nord de l'excavation (V1 et V2) et en 1965, au même endroit (V3) où nous l'avions notée en 1961 [4]. Ce point paraît d'ailleurs désaxé par rapport aux deux autres, ainsi qu'au front des maisons et nous nous demandons s'il ne faut pas supposer un coude intermédiaire.

Outre cette voie, les travaux d'aménagement de la Rocade ont révélé les traces de trois murs (T0, T1 et T2) qui correspondaient exactement à l'extrémité du grand bâtiment à puits intérieur noté par Ch. Marteaux. C'est au sud de cet édifice que nous avons découvert une sépulture à inhumation de basse époque, composée de dalles de remploi (a). L'une de ces pierres, en calcaire bien taillé, portait, gravée en belles capitales, l'inscription... AMNIS. Ce n'est qu'après diverses péripéties que cette dalle put être déposée au musée lapidaire [5]. Une autre inscription VO..., gravée sur un bloc de molasse, a été ramassée par B. Tissot à l'emplacement des garages. Enfin, un fût de colonne de 0,16 de diamètre a été trouvé par un ouvrier qui se l'est approprié.

Nous n'analyserons pas en détail toutes les structures exhumées et portées sur notre plan (pl. I). Parmi plus de vingt cinq murs, d'une épaisseur variant de 0,50 à 0,90

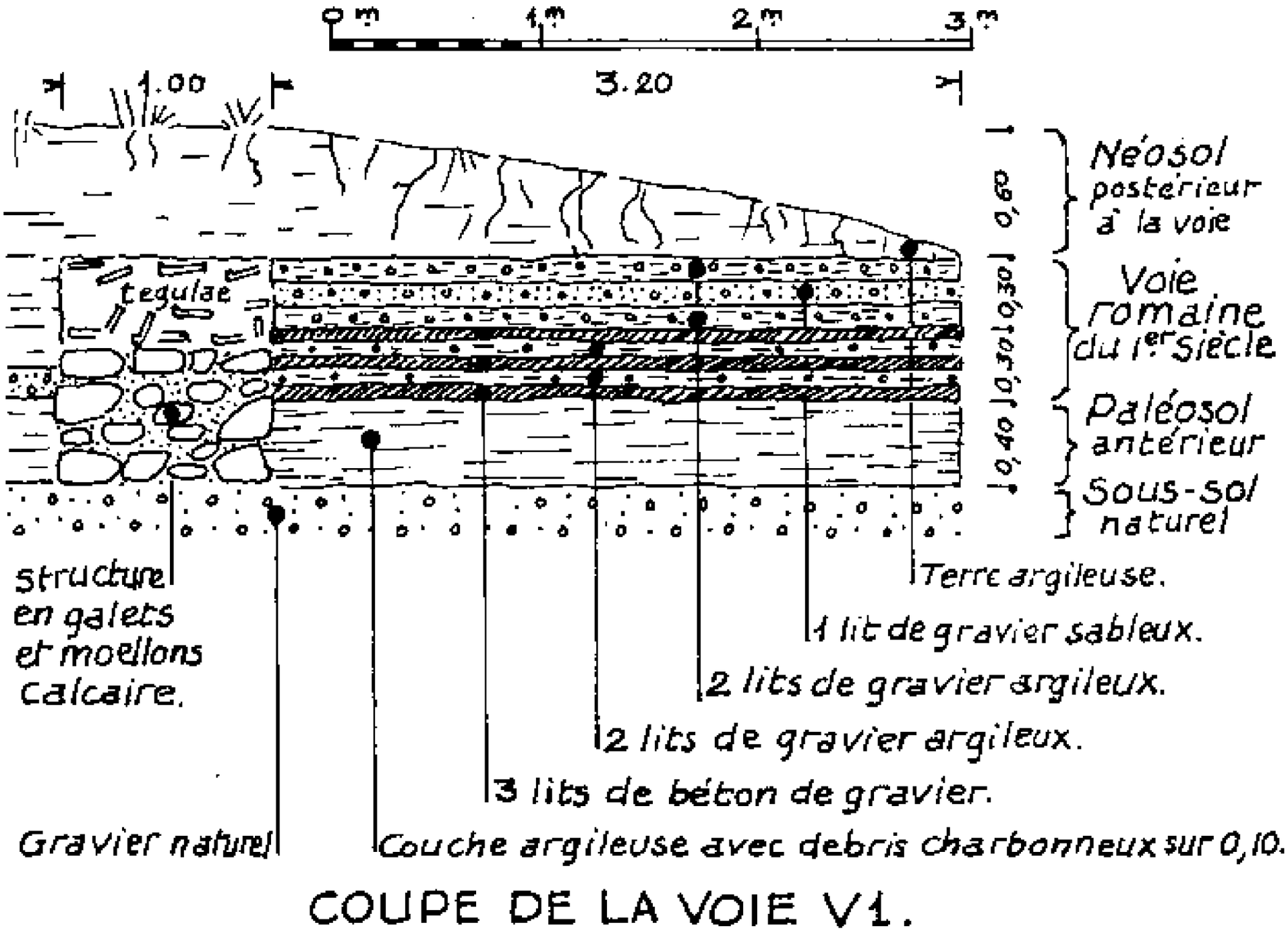
(3) MARTEAUX Charles et LE ROUX Marc : *Boutæ, vicus gallo-romain*, Annecy, 1913, p. 228, plan E.

(4) *R.S.* CI, 1961, p. 159.

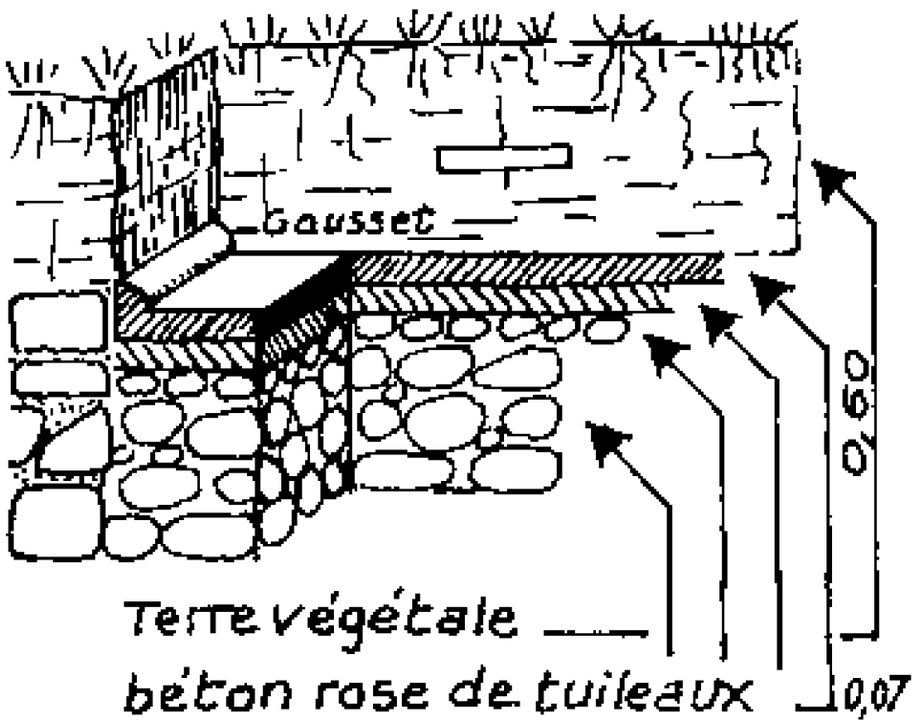
(5) BROISE Pierre : *Inscriptions lapidaires récemment découvertes aux Fins* (*Annesci*, XII, 1965, p. 86).

PLANCHE .II.

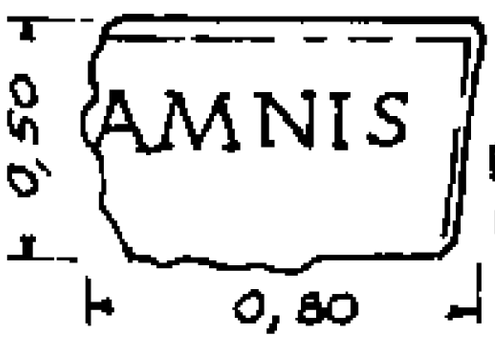
COUPES DE L'IMPERATOR B & DES GARAGES STRATIGRAPHIES



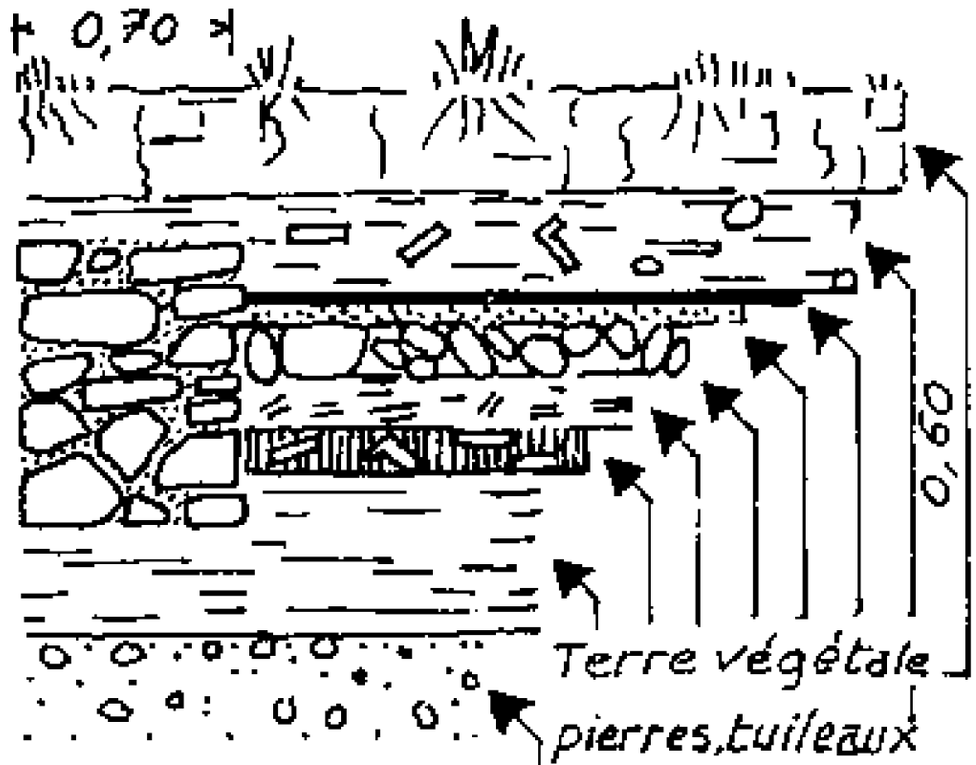
COUPE DE LA VOIE V1.



COUPE ENTRE F1 ET F2



INSCRIPTION LAPIDAIRE EN REMPLOI DANS UNE SEPULTURE (repère a.)



COUPE ENTRE N1 ET N2.

P
19|68

mètres, la plupart étaient de composition mixte, soit en moëllons et galets hourdés au mortier. Entre ces parois s'étendaient une dizaine de sols divers, dont nous donnons quelques stratigraphies (pl. II) plus parlantes qu'une longue description.

Quant à la voie, épaisse de 0,60 mètres, elle comportait huit lits superposés de matériaux fins à base de gravier. Cette composition était semblable à celle des chaussées trouvées jusqu'alors aux Fins.

Les matériaux utilisés dans toutes ces constructions comprenaient les habituels moëllons en calcaire blanc ou jaune, des galets du Fier, des blocs de molasse rose, une plaque de revêtement en calcaire compact, épaisse de 19 mm, un fragment de mosaïque, des briques, dont un secteur circulaire de 52 mm d'épaisseur, un carreau de terre cuite de 0,21 × 0,22 × 42 mm, et enfin, des plaques d'enduit au mortier dont certains avec peinture à fresque blanche et rouge.

Les quelques fragments mobiliers que nous avons pu glaner dans les déblais comprenaient: de la céramique sigillée unie et à relief, de la céramique orangée flammée, de la poterie à parois minces, de la céramique à bandes peintes, de la poterie noire peignée, de la poterie commune ocre, un peu de verrerie, ainsi qu'un petit disque en bronze à téton.

Nous mettons à part un petit lot, provenant d'un sac de poteries (b), dans lequel nous avons recueilli: 1° des vases sigillés dont un « Ritterling 9 », un « Dragendorf 15/17 » et un fond estampillé FMO...; 2° Quatre vases à bandes peintes polychromes dont un pot biconique, un bol hémisphérique de type « Roanne » et deux jattes évasées, l'une d'elle décorée d'une frise d'oiseaux.

Bien d'autres découvertes mobilières ont été faites sur ce chantier. Un ouvrier nous a montré une pointe d'amphore estampillée HZ, ainsi qu'un petit bronze de Probus, tandis qu'un quotidien [6] faisait état d'un lot de 100 kg de tessons recueillis par le jeune Claude Hermann qui, nous l'espérons, publiera un jour l'inventaire de sa collection.

Pierre BROISE.

---

(6) *Dauphiné Libéré* des 9 avril 1963, p. 6, et 10 avril 1963, p. 6.

mètres, la plupart étaient de composition mixte, soit en moëllons et galets hourdés au mortier. Entre ces parois s'étendaient une dizaine de sols divers, dont nous donnons quelques stratigraphies (pl. II) plus parlantes qu'une longue description.

Quant à la voie, épaisse de 0,60 mètres, elle comportait huit lits superposés de matériaux fins à base de gravier. Cette composition était semblable à celle des chaussées trouvées jusqu'alors aux Fins.

Les matériaux utilisés dans toutes ces constructions comprenaient les habituels moëllons en calcaire blanc ou jaune, des galets du Fier, des blocs de molasse rose, une plaque de revêtement en calcaire compact, épaisse de 19 mm, un fragment de mosaïque, des briques, dont un secteur circulaire de 52 mm d'épaisseur, un carreau de terre cuite de 0,21 × 0,22 × 42 mm, et enfin, des plaques d'enduit au mortier dont certains avec peinture à fresque blanche et rouge.

Les quelques fragments mobiliers que nous avons pu glaner dans les déblais comprenaient: de la céramique sigillée unie et à relief, de la céramique orangée flammée, de la poterie à parois minces, de la céramique à bandes peintes, de la poterie noire peignée, de la poterie commune ocre, un peu de verrerie, ainsi qu'un petit disque en bronze à téton.

Nous mettons à part un petit lot, provenant d'un sac de poteries (b), dans lequel nous avons recueilli: 1° des vases sigillés dont un « Ritterling 9 », un « Dragendorf 15/17 » et un fond estampillé FMO...; 2° Quatre vases à bandes peintes polychromes dont un pot biconique, un bol hémisphérique de type « Roanne » et deux jattes évasées, l'une d'elle décorée d'une frise d'oiseaux.

Bien d'autres découvertes mobilières ont été faites sur ce chantier. Un ouvrier nous a montré une pointe d'amphore estampillée HZ, ainsi qu'un petit bronze de Probus, tandis qu'un quotidien [6] faisait état d'un lot de 100 kg de tessons recueillis par le jeune Claude Hermann qui, nous l'espérons, publiera un jour l'inventaire de sa collection.

Pierre BROISE.

---

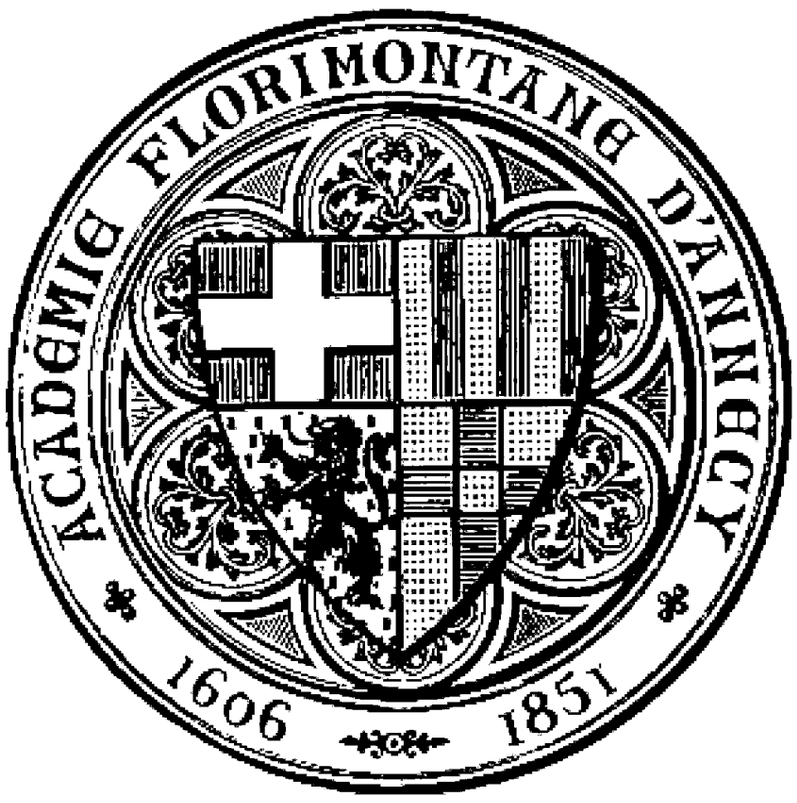
(6) *Dauphiné Libéré* des 9 avril 1963, p. 6, et 10 avril 1963, p. 6.

109e ANNÉE 1969

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(CICÉRON, *De Officiis*, lib. I)

LA REVUE SAVOISIENNE



ACADÉMIE FLORIMONTANE ANNECY

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1606
par Saint François de Sales, Prince Evêque de Genève
et Antoine Favre, Président du Sénat de Savoie
Réorganisée en 1851

par

Louis BOUVIER (1819-1908)
Etienne MACHARD (1824-1887).
Jules PHILIPPE (1827-1888).
Eloi SERAND (1826-1891)

LÉON MARÈS (1854-1916)

a légué le château de Montrottier et ses collections

DONATEURS

Dr C. ANDREVETAN (1802-1879).
Dr F. DAGAND (1815-1886).
MELVILLE-GLOVER (1834-1897)
Aimé CONSTANTIN (1831-1900).
Dr THONION (1830-1917).
F. GARDIER (1854-1919).
Asghil FAVRE (1877-1920).
Isidore NANCHE (1850-1922).
François CROSET (1844-1931).
Ernest PERRIER de la BATHIE (1873-1932).
Ernest PARISET († 1941).
Léon LAYDERNIER (1866-1958).
Georges MARTIN († 1943).
L.-F. ROSSET († 1959).
Joseph SERAND (1868-1957).

LISTE DES MEMBRES [1]

(arrêtée au 1er janvier 1970)

COMITE

Présidents d'Honneur :

M. Jean d'ORLYÉ, ✻, ⚜, ✾ A., ⊛, licencié ès-sciences.
M. le Chanoine François-J. COUTIN, président de l'Académie Salésienne.

Vice-Président d'Honneur : M. Paul TAPPONNIER, ✻, ●, ancien député.

Président : M. Clément GARDET, imprimeur-libraire.

Vice-Présidents : M. Louis BUTTIN, licencié en droit ;
M. Alexis PRUGNARD, professeur au lycée, en retraite ;
M. Georges GRANDCHAMP, président des « Amis du Vieil Annecy ».

Secrétaire perpétuel : M. Louis PFISTER, directeur honoraire du Syndicat d'Initiative régional de la Haute-Savoie.

Secrétaire adjoint : M. Jean-Yves MARIOTTE, archiviste départemental.

Trésorier : M. Joseph BARRUCAND, notaire honoraire.

Bibliothécaire : M. François MATROD, ✻, directeur honoraire des Douanes.

Membres : MM. Paul GUICHONNET, Albert LACHAT, Charles LACOMBE, René CHANAL, René LAYDERNIER.

Archiviste honoraire : M. Charles VUACHET, ✾ I., professeur honoraire.

Archiviste : Mme Marie-Thérèse HERMANN.

REVUE SAVOISIENNE

Directeur honoraire : M. L. PFISTER.

Directeur de la « Revue » : M. J.-Y. MARIOTTE.

Comité de Rédaction : MM. le Chanoine COUTIN, H. DAVIGNON, P. DUPARC, C. GARDET, G. GRANDCHAMP P. GUICHONNET, J. D'ORLYÉ et L. PFISTER.

DOMAINE DE MONTROTTIER

Administrateur du domaine : M. Albert LACHAT.
Econome : M. Joseph BARRUCAND.

---

(1) Dans la liste des membres, il est fait mention, autant que l'Académie en a connaissance, des décorations de guerre françaises, de la Légion d'honneur, des palmes et rosettes de l'Instruction publique, du Mérite Agricole. Pour les additions ou modifications, prière d'avertir le Directeur de la Revue.

MEMBRES D'HONNEUR

Dates d'admission — MM.

1963 S. M. la Reine MARIE-JOSÉ, ✻, château de Merlinge, Gy (près Genève).
1952 ARMAND Louis, G. O. ✻, ⚜, de l'Académie des Sciences Morales et Politiques et de l'Académie Française, à Paris.
1927 AVEZOU Robert, O. ✻, ❦ A., archiviste départemental honoraire, à Grenoble.
1969 Prince Jean-Louis de FAUCIGNY-LUCINGE.
1948 GAGNEBIN Bernard, doyen de la Faculté des Lettres de Genève.
1962 MELCHIOR-BONNET, directeur de la Revue « Historia », à Paris.
1967 MONNIER Luc, Professeur à l'Université de Genève.
1916 MORET Léon, C. ✻, ⚜, C. ❦, membre de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des Sciences de Grenoble.
1950 OURSEL Raymond, archiviste départemental, docteur ès-lettres, à Mâcon.
1947 † PAYOT René, directeur du « Journal de Genève ».
1962 PERNOUD Régine (Mlle), conservateur aux Archives nationales, à Paris.
1963 S.E. Mgr SAUVAGE Jean, évêque d'Annecy.
1967 TROESCHER Georges, Professeur à l'Université de Tübingen.
1967 † ZIEGLER Henri (de), Genève.

MEMBRES EFFECTIFS

1969 BAJULAZ Lucien, inspecteur de l'Enseignement primaire, à Annecy-le-Vieux.
1957 BARRUCAND Joseph, notaire honoraire, à Annecy.
1939 BAUD Henri, ✻, sous-préfet, Thonon-les-Bains.
1924 BLANCHARD Camille, ✻, architecte, à Annecy.
1956 BROISE Pierre, architecte, à Avignon.
1932 BUTTIN Louis, licencié en droit, à Rumilly.
1934 CALLIES Pierre, O. ✻, ⚜, président du Conseil d'administration des Papeteries de Cran-Gevrier.
1962 CALLOT E., ✻, inspecteur d'Académie, à Gap.
1946 † CARTERON René, ingénieur de l'Institut chronométrique horlogère, ancien directeur de l'Ecole nationale de Cluses, à Annecy.
1953 CHANAL René, chef départemental du Cadastre en retraite, à Annecy.
1958 CHARBONNEL Cl. (le R.P.), aumônier de la Visitation, à Annecy.
1958 CHEVALLIER Georgette, Professeur au Lycée Gabriel-Fauré, à Annecy.
1928 COUTIN F.-J. (le chanoine), président de l'Académie Salésienne, à Annecy.
1962 COUTIN Paul, Professeur au Lycée d'Annecy.
1931 DAVIGNON Henry, ✻, ❦ A., inspecteur des Contributions Indirectes en retraite, à Annecy.
1936 DEVANT Charles, ✻, ⚜, ❦, ingénieur, ancien directeur de la Société des Forces du Fier, à Annecy.
1962 DEVOS Roger (l'abbé), Professeur au Grand Séminaire.
1919 DOYEN, G. O. ✻, ◎, général de corps d'armée en retraite, à Veyrier-du-Lac.
1937 DUPARC Pierre, ✻, docteur en droit, professeur à l'Ecole des Chartes.

1930 FALLETTI Louis, professeur à la Faculté de Droit, à Lyon.
1948 FRANCILLON C., avocat, à Annecy.
1969 FRANCILLON Jean-Pierre, avocat, à Annecy.
1962 GABION Robert, archiviste-documentaliste, à Annecy.
1931 GARDET Clément, libraire-éditeur, à Annecy.
1922 GAYET Claudius, ancien négociant, à Annecy.
1945 GIORGI Robert, ✻, docteur en médecine, à Annecy.
1925 GRABER Eugène, O. ✻, ✠, conservateur des Eaux et Forêts en retraite, à Annecy.
1948 GRANDCHAMP Georges, libraire, président des « Amis du Vieil Annecy », à Annecy.
1947 GUICHONNET Paul, professeur à l'Université de Genève.
1950 GUILLOT Denis, O. ✻, ✾ I., président à la Cour d'Appel de Chambéry.
1922 GUY Lucien, ✾, ✠, président d'honneur de l'Académie du Faucigny, à Thonon-les-Bains.
1965 HERMANN Marie-Thérèse, à Annecy.
1962 HUMBERT Jacques (le Général), Paris-Doussard.
1954 JACQUET (chanoine Abel), O. ✾, archiprêtre de la Cathédrale, à Annecy.
1963 JACQUET Félicien, pharmacien, à Annecy.
1955 JUGE Henry, professeur au Lycée Berthollet en retraite, à Annecy.
1957 LACHAT Albert, ingénieur d'agriculture, à Annecy.
1941 LACOMBE Charles, avocat, à Annecy.
1937 LACROIX Maurice, ✾ A., professeur agrégé d'histoire en retraite, à Annecy.
1953 LAURENT Jean-Pierre, conservateur des Musées de la Haute-Savoie, Annecy.
1928 LAYDERNIER René, ✻, ✠, banquier, à Annecy.
1952 L'HONORÉ (Rd Père), professeur au collège Saint-Michel, à Annecy.
1963 MARIOTTE Jean-Yves, directeur des Archives, à Annecy.
1960 MATROD François, ✻, directeur honoraire des Douanes, à Annecy.
1961 NICOLAS Jean, assistant à la Faculté des Lettres, à Montpellier.
1932 ONDE Henri, ✾, ✠, professeur à l'Université de Lausanne.
1906 ORLYÉ Jean (d'), ✻, ✠, ✾ A., ✠, licencié ès-sciences, à Menthon.
1939 PAYOT Paul, conseiller général, Chamonix.
1915 PFISTER Louis, organiste de la Cathédrale, directeur honoraire du Syndicat d'Initiative régional de la Haute-Savoie, à Annecy.
1957 PLAGNAT François, O. ✠, ingénieur en chef des Eaux et Forêts en retraite, à Annecy.
1950 PRIMOT André, ✻, chef de district des Eaux et Forêts, à Seynod.
1963 PRUGNARD Alexis, professeur au lycée, en retraite, à Annecy.
1963 RATIÉ Suzanne, docteur en médecine, à Annecy.
1963 REBUT Marcel, Directeur d'Ecole honoraire, à Annecy.
1960 RUFFET Bernard, ingénieur à l'E.D.F. en retraite, à Annecy.
1955 SERVETTAZ Paul-Louis, ✠, docteur-chirurgien, à Annecy.
1965 SOUDAN Pierre, journaliste, à Annecy.
1925 TAPPONNIER Paul, ✻, ✠, ancien député, à Collonges-sous-Salève.

1938 TROMBERT Mathilde, professeur honoraire du Lycée de jeunes filles, à Annecy.

1934 VUACHET Charles, ✾ I., ❁, professeur honoraire d'Ecole supérieure, à Annecy.

MEMBRES ASSOCIÉS

1944 ABRY (Mlle) Augusta, professeur, Collège moderne, Bourg.
1924 ANGELLOZ, ⚜, ✾ I., recteur honoraire de l'Académie, maire de Thônes.
1951 AUDIBERT René, ❋, lieutenant-colonel, à Annecy.
1952 AUSSEDAT Jean, conseiller fiscal et juridique, à Annecy.
1945 BALLEYDIER Jean, industriel, à Veyrier-du-Lac.
1958 BENOIST Raymond, ⚜, ❋, ingénieur des Arts et Manufactures, à Annecy.
1953 BERTHOUD Emile (l'Abbé), aumônier, licencié en histoire, à Annecy.
1963 BOSSON Charles, avocat, sénateur, maire d'Annecy.
1919 † BRUNIER Georges, ancien procureur de la République, à Annecy.
1964 BURDEYRON François, Ingénieur, à Avignon.
1919 BURNIER Gilbert, ⚜, agent général d'assurances, à Annecy.
1964 BUTTET (de) Jacques, colonel, O. ❋, Annecy.
1954 CARON André, chef de l'Administration générale du M.R.L., à Versailles.
1954 CARTIER Jean-François, O. ❋, diplômé des sciences politiques, à Chambéry.
1947 CHANEL Georges, ✾ I., professeur agrégé, à Annecy.
1946 CHAPIER Georges, ✾ I., ❁, membre de la Société des Gens de Lettres, à Lyon.
1954 CHEVAILLER Laurent, professeur à la Faculté de Droit de Grenoble, détaché à la Faculté de Tours.
1922 † CHEVRIER Pierre, industriel, ❋, ⚜, à Annecy.
1957 CLÉMENT Paul, photographe, à Annecy.
1964 CROCHON Maurice, ingénieur honoraire de la S.N.C.F., Annecy.
1928 CROLARD Albert, ❋, entrepreneur de transports, à Annecy.
1921 CROLARD Louis, ⚜, agent général d'assurances, à Annecy.
1966 DAGAND, institutrice en retraite, à Annecy.
1963 DAVOINE Arthur, ❋, trésorier payeur général honoraire, à Annecy.
1961 DERIES François, ingénieur civil des Mines, à Annecy-le-Vieux.
1955 DOUCHEMENT Jacques, ❋, ancien directeur des Forges de Cran, à Annecy.
1966 DUFOUR Alain, éditeur, Genève.
1954 DUFOURNET Paul, ❋, architecte D.P.L.G., inspecteur général de la Construction, à Paris.
1922 † DUPONT Gustave, ❋, chef de Division honoraire à la Préfecture, à Annecy.
1958 DURET Maurice, docteur en médecine, à Annecy.
1952 DUSSAUGE Pierre, inspecteur d'Académie en retraite, à Annecy.
1956 ESPINASSE René, directeur de l'Orientation professionnelle, à Annecy.
1947 FOURNIER Paul, ingénieur urbaniste, à Annecy.
1950 GANTER Edmond, président de la Société Catholique d'Histoire de Genève.

1960 GAYET Jean (le R.P.), professeur au Collège Saint-Michel, à Annecy.
1931 GENEVOIS Paul, docteur en pharmacie, à Annecy.
1930 GIROD Samuel, docteur en médecine, à Lons-le-Saunier.
1944 GOIFFOND Louise, professeur au Collège Moderne, à Lyon.
1952 GOJON Louis, conseiller à la Cour d'Appel de Paris.
1960 HAMMÈS Paul, conseiller à la Cour d'Appel de Chambéry.
1964 JORIOZ Henri, ancien notaire, à Annecy-le-Vieux.
1948 JOSSERON Henri, instituteur en retraite, à Annecy-le-Vieux.
1963 LAVAGNA Suzanne, professeur d'histoire et de géographie au Lycée de jeunes filles, à La Grave-de-Peille (06).
1960 LEGRAND René, ✻, O. ✾, professeur de sciences honoraire, à Saint-Jorioz.
1949 MARTIN René, hôtelier, à Annecy-Menthon.
1950 MENNE Georges, professeur, à Marseille.
1951 MEYNET Joseph (le chanoine), directeur de l'Enseignement libre, à Annecy.
1941 MILLIOT Gaston,, proviseur honoraire de Lycée, à Fareins (Ain).
1957 MONTAGNOUX Louis, ✻, retraité, à Annecy.
1926 † MOSSU René, homme de lettres, à Thonon.
1964 MOUCHET Célestin, ancien directeur adjoint des P.T.T., Annecy.
1942 MURGIER René, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1956 PARIS Claude, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1945 PEYRESAUBES Jean, ancien chef de service à la Société Générale, à Annecy.
1934 PICON Louis, pharmacien, à Annecy.
1946 PILLET Maurice, juge au Tribunal de la Seine, à Paris.
1933 POLLIER Joseph, ✾ I., ⚜, professeur honoraire d'Ecole supérieure, à Chambéry.
1944 REGUERRAZ Gustave, ingénieur chimiste, à Annecy.
1946 REVELIN Lucien, ingénieur, à Annecy.
1961 RIONDEL, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1957 RITZ Hélène, à Annecy.
1963 RITZ Jean-Georges, doyen de la Faculté des Lettres de Lyon.
1932 ROSAY André, licencié en droit, notaire honoraire, à Annecy.
1961 ROUSSY de SALES François (Comte de), à Thorens.
1965 ROUTIER Jacqueline, à Briançon.
1964 SAUTHIER Marcel R., à Genève.
1966 SAVOY Bernard, à Annecy.
1965 SOUCHIER Marc, professeur agrégé, à Annecy.
1961 SPILMONT Roger, ✻, 🏵, ⚜, ancien inspecteur d'assurances, à Sevrier.
1929 SYLVESTRE Victor, ingénieur, à Aix-les-Bains.
1969 VERJUS Henri, chanoine titulaire de la cathédrale, Annecy.
1957 VIOLLET Léandre, conservateur adjoint du Musée, à Annecy.
1957 VOUTTIER Paul, contrôleur civil du Maroc en retraite, Annecy

MEMBRES CORRESPONDANTS

1968 AMORETTI Guido, colonel, à Turin.
1968 AMOUDRY Michel, professeur, à Annecy.
1956 ANDRUÉTAN Henri, capitaine des Douanes, à Annemasse.
1964 ANTHOINE François, médecin général, O. ✻, à Veyrier-du-Lac.
1966 ANTHONIOZ Aymon, médecin, à Annecy.
1969 ARNOLLET Michelle, secrétaire, à Annecy.
1964 ARRAGAIN François, médecin, à Albertville.
1966 AUGEREAU Pierre (l'Abbé), Bourg-la-Reine.
1969 BACHET Louise, à Annecy.
1965 BARAT Louis, directeur des Gorges du Fier, à Annecy-le-Vieux.
1964 BARRUCAND François, ✻, docteur en droit, directeur honoraire de la Banque de France, Nancy.
1968 BAUD Jean-Pierre, à Paris.
1964 BEAUQUIS François, professeur en retraite, à Faverges.
1969 BELTRAMO André, clerc d'avoué, à Saint-Julien.
1926 BERGER Louis, ingénieur, à Paris.
1966 BERGIER Jean François, Faculté des Sciences économiques, à Genève.
1964 BERGOEND Etienne, avocat, bâtonnier, à Thonon.
1964 BERTHERAT Louis, Vanves.
1968 BILLY (de), Argonnex.
1968 BLANC Michèle (Mme), à Saint-Jorioz.
1965 BOILEAU Michel, ancien notaire, à Veyrier.
1969 BOLLIET Armand, à Aix-les-Bains.
1969 BOUIS Michel, à Bluffy.
1969 BOURQUARD Léon, ancien inspecteur de l'Enseignement public, à Epagny.
1968 BOUVET René, à Paris.
1964 BRUNET Jean, notaire, à Annecy.
1964 BRUNET Michel, notaire, à Annecy.
1969 BRUTSCH (le Pasteur Jean-René), à Chêne-Bourg (Suisse).
1966 BRUYNEEL Georges, retraité de l'Enseignement, Annecy.
1968 BULLUKIAN Georges, à Lyon.
1968 BURDEYRON Joseph, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1964 BURRET Michel, docteur en médecine, Saint-Jorioz.
1967 BUTTIN Jacques, Professeur, à Grenoble.
1969 BUTTIN (Commandant Pierre), 14, rue Juiverie, Chambéry.
1969 CANDAUX Jean-Daniel, rédacteur, à Genève.
1936 CARRON (l'abbé Jean), à Paris.
1969 CARTIER, à Bagneux.
1968 CASTELNUOVO Eric, professeur d'histoire de l'Art à l'Université, à Lausanne.
1964 CELLIER Jean, docteur en droit, directeur de la S.E.D.H.S., à Annecy.
1969 CHABERT Bernard, docteur ès-sciences, à Villeurbanne.
1969 CHAMPAGNAT Roland, inspecteur d'Académie, à Annecy.
1966 CHAPOT Juliette, à Annecy.
1969 CHAPUISAT Jean-Pierre, archiviste cantonal, à Lausanne.
1964 CHARVIN Paul, entrepreneur de travaux publics, Annecy.
1969 CHENAL Aimé, à Aoste.
1969 CHEVALLIER Paul, chanoine titulaire de la cathédrale, à Annecy.
1960 CLERC-RENAUD J., industriel, à Aix-les-Bains.
1949 COCHET Paul, docteur en pharmacie, à Aix-les-Bains.
1969 COLLIARD Lauro-Aimé, ✻, chevalier dans l'Ordre de la Couronne d'Italie, professeur à l'Université de Padoue (Italie).

1969 COMBET Jean, maire d'Evian, conseiller général.
1969 COMTE Michèle, à Annecy.
1965 COMMANAY Colette, archiviste-paléographe, Bar-le-Duc.
1969 CONSTANT Monique, étudiante, à Paris.
1969 COTTARD Jean-François, étudiant, à Annecy.
1964 COULLOUD André, ✱, ✱, directeur honoraire de banque, à Moissac.
1969 CULLAZ Roger, ancien inspecteur de l'Administration des Finances, à Annecy.
1955 DÉCHEVIS (l'Abbé), curé de Somme-Leuze (Belgique).
1969 DEMOTZ Bernard, professeur, à Sainte-Foy-lès-Lyon.
1963 DÉPOLLIER René, ✱, journaliste, imprimeur, à Annecy.
1969 DEPREZ Joseph, commissaire général de la Marine, à Bruxelles.
1965 DESHUSSES, attaché d'Ambassade, à Berne.
1967 DESSUET Jeanne, dite Jean Portail, écrivain, à Clichy.
1969 DETHARRE Jean-Charles, avocat, à Bonneville.
1968 DOMENJOUD Jacques, à Annecy.
1968 DUCRET André, à Evian.
1969 DUCRETET Bernard, avocat à la Cour, à Paris.
1965 DUFOURNET Pierre, à Annecy.
1964 DUNAND Georges, à Annecy.
1969 DUNAND Michel.
1960 DUPANLOUP Jacques, à Paris.
1944 EYHÉRALDE (Mme) Solange, à Annecy.
1969 FRECHOU-RENAULT Michèle, à Strasbourg.
1965 GAILLARD Gérard, directeur commercial, à Annecy.
1969 GAY Lucien, professeur, à Annecy.
1957 GIRARD (l'Abbé), à Chambéry.
1969 GODARD Yves, photographe, à Lyon.
1964 GRANIER Pierre, substitut du Procureur de la République, à Annecy.
1969 GREYFIÉ de BELLECOMBE, à Lyon.
1953 GRUFFAZ Pierre, ✱, consul général de France, à Turin.
1967 GUERRIER Alain, à Rumilly.
1969 HUDRY Jean, à Peillonnex.
1965 JALLAGUIER Paul, chef de service à la Sécurité Sociale, à Annecy.
1968 JOUBERT, sous-préfet d'Albertville.
1969 LACHAT François, instituteur en retraite, à Vers.
1968 LAEUFFER Pierre (Général), à Essonnes-Verrières.
1966 LANGLET Robert, Annecy.
1966 LANIER Joseph, bibliothécaire, à Annecy.
1968 LANTERNIER René, à Menthon.
1968 LAURENS, au Consulat général de Belgique, à Hong-Kong.
1967 LAVOREL André, architecte, à Annecy.
1968 LAZARD Simon, à Paris.
1969 LE BLANC DE CERNEX Pierre, directeur de banque, à Paris.
1969 LEQUIN Colette, professeur, à Caluire (69).
1969 LEVRET François, à Viuz-en-Sallaz.
1956 LIARD Francis, maire de Dieuze (Moselle).
1969 LINKS Gérard, étudiant, à Sallanches.
1969 LOHIE Jean, à Bourg-en-Bresse.
1964 LOVIE J., docteur ès-lettres, à Chambéry.
1965 MARRET, inspecteur de l'Enseignement primaire, à Annecy.
1967 MASSOUL Jacques, intendant militaire en retraite, à Annecy.
1969 MATURIE Pierre, à Brives.
1969 MÉTRAL Marcel, à Annecy.

1967 MICHEL François, à Champagne (Ain).
1967 MOGENIER Henri, à Annecy-le-Vieux.
1964 MOLLARD Firmin, ancien chef de Division à la Préfecture.
1968 MOLLO Robert, à Collonges-au-Mont-d'Or.
1965 MOORGAT, attaché culturel à l'Ambassade de France, à Hambourg.
1957 MOUGENOT Yves, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1967 MOUTHON Jean, Conservateur honoraire des Hypothèques, à Annecy.
1969 NAZ (le chanoine), à Chambéry.
1967 NAZ Jean, Notaire, à Annecy.
1965 NORMAND, colonel, à Paris.
1969 OBERREINER J., professeur de lettres, à Cran.
1968 PAILLARDET Marcelle, pharmacien, à Annecy.
1969 PAISSE Jean-Marie, à Liège.
1953 PARISET Ernest, notaire, à Lyon.
1947 PARISET Paul, à Lyon.
1962 PATURLE, directeur des Papeteries de Cran-Gevrier.
1968 PAUME Emilie, à Annecy.
1969 PERCIE DU SERT Marie-Antoinette, infirmière, a Chambéry.
1952 PERNOUD Louise, directrice de l'école libre, à Viry.
1966 PEYRAUDEAU Jean, trésorier payeur général en retraite, Annecy.
1964 PILLET-RUPHY Jacqueline, à Annecy.
1966 PIUZ Anne-Marie, Université de Genève.
1966 PULS Albert, à Annecy.
1966 RAVEY Joseph, antiquaire, Annecy.
1965 RAVIER (R.P.), recteur de collège, à Paris.
1969 RICHARD René, docteur en médecine, à Annecy.
1968 Von RICHTER (Baron), consul d'Allemagne, à Menthon.
1964 RIFAUX Yves, journaliste, à Annecy.
1969 RIGUET Henri, chanoine, à Saint-Germain-sur-Talloires.
1969 ROCHE Félix (le colonel), à Annecy.
1965 ROSSET Emile, publiciste, à Annecy.
1965 ROUGE Robert, géomètre, à Frèterive.
1966 ROUSSY DE SALES (marquis de), Paris.
1963 SAINT-ALBAN (le Marquis de), à Turin.
1969 SANDOZ Marc, à Paris.
1965 SARTRE Sylvain, homme de lettres, à Bron.
1968 SERRALONGUE Jean-Pierre, président de la Société des Beaux-à Annecy.
1969 STAEHLI Jean, à Zürich.
1969 TAPPONNIER Georges, pharmacien, à Annecy.
1968 THOREND François, à Servoz.
1969 TISSOT Henri, receveur principal P.T.T., à Gennevilliers.
1969 TISSOT Paul, à Chambéry.
1969 TISSOT-DUPONT Robert, professeur technique, à Annecy.
1969 TRUC René, professeur agrégé, à Grenoble.
1968 UGINET François-Charles, à Albertville.
1969 VALENTINI Eugenio (le Rd P.), à Rome (Italie).
1963 VALLETTE d'OSIA (le Général), C. ❋, à Annecy-le-Vieux.
1963 VARAY Simone (Simone Avray), à Paris.
1964 ZANOTTO André, de l'Académie Saint-Anselme, à Aoste.

ABONNES A LA REVUE

Abbaye de Tamié.
Abbaye de Saint-Maurice en Valais.
Archives départementales de la Savoie, Chambéry.
Bibliothèque municipale, Annecy.
Bibliothèque municipale, Bourg-en-Bresse.
Bibliothèque historique de la Ville de Paris.
Bibliothèque de l'Université de Grenoble.
Bibliothèque de l'Université de Lille.
Communauté de la Visitation, Annecy.
Ecole Normale d'Institutrices, Annecy.
Lycée mixte de Bonneville.
Mairie de Clermont, Haute-Savoie.
Mairie de Neuvecelle, Haute-Savoie.
Mairie de Rumilly, Haute-Savoie.
Musée dauphinois, Grenoble.
Préfecture de Paris, Ville de Paris.
Touzot Jean, libraire, Paris.
The British Museum, London (G.-B.).
Cordell University Library, Ihaca, N.Y. (U.S.A.).

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

ET REVUES DIVERSES

qui échangent leurs publications avec la *Revue Savoisienne*

FRANCE

ANNECY. Académie Salésienne.
AUTUN. Société éduenne.
AVIGNON. Académie de Vaucluse.
BEAUNE. Société d'Histoire et d'Archéologie.
BELLEY. Société scientifique *Le Bugey*.
BESANÇON. Société d'émulation du Doubs.
BONNEVILLE. Académie du Faucigny.
BOURG. Société d'émulation de l'Ain.
— Société des Naturalistes et Archéologues des Pays de l'Ain.
— Société Gorini.
CHAMBÉRY. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
— Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
— Société d'Histoire naturelle.
LYON. Académie des sciences et belles-lettres.
— Université de Lyon.
MACON. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
GAP. Société d'Etudes des Hautes-Alpes.
MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres.
MOUTIERS. Académie de la Val-d'Isère.
NANCY. Académie Stanislas.
NICE. Société des lettres des Alpes-Maritimes.

X

PARIS. Comité des Travaux Historiques et Scientifiques.
— Société Nationale des Antiquaires de France.
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE. Société d'Histoire et d'Archéologie.
THONON. Académie Chablaisienne.
VALENCE. Société d'Archéologie de la Drôme.
LA TRONCHE-MONT-FLEURY (Isère). Cahiers de l'Alpe.
SAVERNE. Société d'histoire et d'archéologie.

ETRANGER

Belgique.

LIÈGE. Institut Archéologique liégeois.

Etats-Unis.

WASHINGTON. Smithsonian Institution.

Italie.

AOSTE. Société Académique religieuse et scientifique.
— Comité des Traditions Valdotaines.
— Académie Saint-Anselme.
— Le Flambeau.
TURIN. Società Storica Subalpina.
— Salesianum.
— Segusium, via Mazzini, 1.

Suisse.

FRIBOURG. Société d'Histoire du canton de Fribourg.
GENÈVE. Institut National Genevois.
— Société d'Histoire et d'Archéologie.
— Société de Géographie.
— Musée d'Art et d'Histoire.
— Société Catholique d'Histoire.
LAUSANNE. Société Vaudoise des Sciences Naturelles.
— Société d'Histoire de la Suisse Romande.
NEUCHATEL. Glossaire des Patois de la Suisse Romande.
— Société des Sciences Naturelles.
SIERRE. Cahiers valaisans de Folklore.
SION. Société d'Histoire du Valais romand.
ZURICH. Antiquarische Gesellschaft in Zurich.

Allemagne.

BAD-GODESBERG. Deutsche Forchungs-Gemeinschaft.

ACADÉMIE FLORIMONTANE — ANNECY

SÉANCE DU 8 JANVIER 1969 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Le Président fait part du décès de M. Louis Pissard, notaire honoraire, à Saint-Julien, entré en 1911 dans notre Compagnie. A sa famille, il adresse de vives condoléances.

M. Paul Coutin a étudié un ensemble de documents, datant de la deuxième moitié du siècle dernier, susceptibles d'éclairer notre connaissance du petit monde savoyard, chablaisien en l'occurrence. Il s'agit de questionnaires, soit tableaux de renseignements, que le procureur impérial, puis de la République, priait le maire de remplir sur tel de ses administrés, se trouvant placé sous le coup d'une inculpation. Notre confrère a utilisé une bonne douzaine de ces documents confidentiels, dont il énumère les multiples questions posées en soulignant les caractéristiques de chacune des réponses, touchant notamment aux moyens d'existence du prévenu, à ses antécédents, à sa famille, à sa moralité, à sa réputation, à son caractère. Il en résulte qu'il s'agissait, en principe, de délits de peu de gravité. Mais trois sont assez particuliers. L'un nous ramène en 1861. L'Administration des Postes reprochait à une pauvre fille d'Evian, tailleuse, d'avoir affranchi avec un timbre déjà oblitéré une lettre adressée à son fiancé, en garnison à Strasbourg. Le dossier comporte la lettre de l'inspecteur au procureur de Thonon, un procès-verbal du directeur des Postes de Strasbourg, la réponse de la fille, une lettre du maire d'Evian, tout en faveur de l'inculpée, un peu sotte, qui n'avait pas prévu la gravité des poursuites auxquelles elle s'exposait, et enfin l'état des frais de procédure, s'éle-

(*) Etaient présents : Mme Ratié, Mlle Dagand, MM. Bruyneel, Buttin, R.P. Charbonnel, P. Coutin, Davignon, Dupont, Gardet, Jorioz, Lachat, Matrod, Montagnoux, Pfister, Plagnat, Primot, Prugnard, Ruffet, Serralongue, Soudan, Cullaz, A. Chevallier.

Excusés : Mlle Trombert, MM. J. Burdeyron, Balleydier, Chanoine Coutin, Gabion, Grandchamp, Juge, Mariotte, Mollard, Tapponnier.

vant à plus de 11 francs (or) pour un délit portant sur un timbre de 0 fr. 20. Il serait curieux de connaître la suite de l'affaire.

Les deux autres délits nous transportent en 1880. La politique va intervenir : un batelier du Léman, inculpé de chasse en temps prohibé, fut l'objet de renseignements favorables, car le 16 mai 1877, il avait été condamné une première fois à 20 jours, s'étant montré républicain trop actif. Par contre, le maire de Saint-Jean d'Aulps n'est pas tendre pour l'auteur de cris séditieux reprochés à un cultivateur jugé « clérical fanatique, partisan outré du droit divin et adversaire ostensible des institutions que s'est données le pays ». Plusieurs des documents analysés ne manquent pas de pittoresque.

M. Coutin pense que certains florimontans pourraient faire surgir de leurs souvenirs ces individus, pas méchants, mais un peu frustres que l'on trouvait autrefois dans les villages. Aussi, une discussion s'engage-t-elle, dans l'assistance, car une telle étude est nécessairement limitée par le nombre des pièces disponibles, et aussi parce qu'on ne peut pas se borner aux seules indications données par ces documents. Plusieurs florimontans évoquent des souvenirs personnels, qui ajoutent une conclusion vivante et animée à l'exposé du conférencier.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES EFFECTIFS TENUE LE 29 JANVIER 1969 (*)

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. CLÉMENT GARDET

A la suite du procès-verbal de l'assemblée générale de janvier 1968, lu par le Secrétaire perpétuel et approuvé, il est passé à l'ordre du jour.

M. Joseph Barrucand, trésorier et économe de Montrottier, présente les comptes et projets de budget, lesquels sont approuvés à l'unanimité par l'assemblée, qui décide le maintien actuel du taux de la cotisation, mais toutefois

---

(*) Etaient présents : Mmes Chevallier, Hermann, Ratié, Mlle Trombert, MM. Barrucand, Calliès, Chanal, Buttin, Davignon, Gardet, Grandchamp, F. Jacquet, Juge, Lachat, Mariotte, Matrod, Pfister, Prugnard, Rebut, Ruffet, P. Tapponnier, Vuachet.

Excusés : MM. le Chanoine Coutin, R.P. Charbonnel, Devant, d'Orlyé.

elle se prononce en faveur de majorations volontaires pour subvenir à l'augmentation des charges de l'Académie.

M. Albert Lachat, administrateur de Montrottier, fait l'exposé de la situation du domaine pendant l'année 1968.

Le nombre des visiteurs du château a subi le contre-coup des événements de mai-juin. Il rappelle avec toutes précisions les travaux effectués et signale ceux à venir, dont la nécessité s'impose.

Suivant l'ordre du jour, il est procédé aux élections statutaires que voici :

Mlle Dagand et M. J.-P. Francillon, membres correspondants, sont nommés membres associés.

MM. Lucien Bajulaz et Pierre Soudan sont nommés membres effectifs.

Les membres sortants du comité : MM. René Chanal, Guichonnet, René Laydernier et Louis Pfister sont réélus.

M. Robert Avezou, directeur des Archives de l'Isère et ancien directeur de celles de la Haute-Savoie, est acclamé membre d'honneur.

L'assemblée ratifie la nomination comme correspondants des membres ci-après, déjà agréés par le comité :

Mlle Louise Bachet, à Annecy ; Mme Combe, secrétaire de l'O.S.I.C., à Annecy ; MM. Roger Cullaz, ancien inspecteur des Finances, à Annecy ; Georges Tapponnier, pharmacien, à Annecy ; Marcel Métral, à Annecy ; Léon Bourquard, à Epagny ; Professeur Lauro-Aimé Colliard, à Hône (Aoste) ; René Truc, professeur agrégé, à Grenoble ; Bernard Chabert, docteur ès-sciences, à Villeurbanne ; Pierre Maturié, à Brive ; Chapuisat, conservateur des Archives de l'Etat de Vaud, à Lausanne ; Cartier, à Bagneux ; Combet, maire d'Evian ; Joseph Déprez, commissaire général de la Marine, à Neuilly ; Jean Détharre, avocat à Bonneville ; Greyfié de Bellecombe, à Lyon ; Jean Hudry, à Peillonnex ; Jean Lohié, à Bourg-en-Bresse ; François Levret, maire de Viuz-en-Sallaz ; François Lachat, instituteur en retraite, à Vers ; Jean Staehli, à Zurich ; Paul Tissot, à Chambéry ; Henri Tissot, receveur principal des P.T.T., à Gennevilliers ; Jean-Marie Paisse, à Liège ; Julien Gay, professeur, à Cruseilles ; A. Biollet, à Aix-les-Bains ; Mme Lequin, professeur, à Annecy ; Chanoine Riguet, curé

de Saint-Germain-sur-Talloires ; Roland Champagnat, inspecteur d'Académie de la Haute-Savoie.

Sur rapport de M. Alexis Prugnard, vice-président, l'assemblée approuvant la décision du jury du concours de poésie de 1968, des fondations Laydernier et Andrevetan, décerne une mentin honorable à Mlle Geno de la Taille, à Paris. Le prochain concours sera organisé sur les mêmes bases que l'an dernier.

Le prix du concours d'histoire, fondé par Joseph Serand, est attribué à Mlle Dupraz, de Saxel.

MM. Claudius Gayet et Louis Barat, vérificateurs des comptes, sont confirmés dans leurs fonctions.

Le Président exprime la vive gratitude de l'Académie à MM. J. Barrucand et A. Lachat, pour le souci qu'ils apportent dans leurs fonctions, et il leur associe M. Louis Buttin, pour le soin qu'il apporte à la conservation des collections et ouvrages à Montrottier.

Enfin, aux dévoués régisseurs du domaine, M. et Mme Viannay, sont adressés des compliments et remerciements mérités.

RÉUNION DU 5 FÉVRIER 1969 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. LOUIS BUTTIN

M. François Plagnat, président d'honneur de la Société d'Histoire Naturelle de la Haute-Savoie, ancien Conservateur des Eaux et Forêts du département, fait une conférence à laquelle il a donné pour titre : « Les fleurs et les arbres dans la poésie française à travers les âges ».

Amoureux et défenseur de la nature, M. Plagnat est, lui aussi, un poète, mais qui connaît les chantres de cette parure superbe de notre globe terrestre que sont les fleurs et les arbres. C'est pourquoi il a voulu faire connaître aux membres de l'Académie Florimontane, ceux de nos auteurs littéraires qui s'en sont servi comme modèles.

(*) Etaient présents : Mme Ratié, Mlles Bachet, Dagand, Paume, MM. Bajulaz, Barrucand, Bourquard, Bruyneel, Buttin, de Buttet, Davignon, Davoine, Devant, Dupont, Dussauge, J.-P. Francillon, L'Honoré, F. Jacquet, Jorioz, Juge, Lachat, Lacroix, Matrod, Montagnoux, Mollard, Mouchet, Pfister, Plagnat, Reguerraz, Rebut, Serralongue, Spilmont, G. Tapponnier, Vuachet.

Excusés : Mgr Sauvage, Mme Simone Avray, MM. Champagnat, Chanoine Coutin, Gardet, Mouthon, Prugnard.

Du XIV[e] siècle à nos jours, le conférencier passe en revue très attentivement les poètes amis de la nature. De Charles d'Orléans à Samivel, en passant par Ronsard, du Bellay, La Fontaine, Chénier, Lamartine, Hugo, Baudelaire, Rimbaud, Verlaine, Péguy, la Comtesse de Noailles et tant d'autres, au nombre total de 43, il cita des passages de leurs chants à la nature, qu'il avait choisis avec beaucoup de goût et d'éclectisme. Il termina, en parlant, avec Saint François de Sales, de trois poètes savoyards modernes : Jean Bordeaux, l'abbé Ferdinand Chenu et Emmanuel Dénarié. Il n'oublie pas même les chansons très modernes, comme la traduction française d'une poésie américaine, « Le chant des fleurs », ni le théâtre avec Racine, dans les chœurs d' « Athalie », et l'opérette, avec « Monsieur Beaucaire », dont il fut lu quelques strophes de la « Rose rouge ».

M. Plagnat avait obtenu le concours talentueux et précieux de Mme Roman et de quelques-unes de ses élèves de la classe d'art dramatique du Conservatoire : Mlles Chantal Déruaz, Jocelyne Lévy et M. André Dussollier, pour déclamer les textes poétiques, ce qui valut aux auditeurs charmés un récital de haute tenue littéraire et de grande classe, qui rappelait la conférence de M. Plagnat, l'an dernier, sur « Saint François de Sales et la nature », avec le soutien, pour la lecture des textes, de Marie-Rose Carlic, autre déclamatrice de valeur.

Les applaudissements nourris de l'assistance témoignèrent de la joie de tous ceux qui eurent le plaisir d'assister à cette séance.

SÉANCE DU 5 MARS 1969 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Le Président dit la perte éprouvée par notre Compagnie par la mort de notre érudit confrère, M. Jean-Justin Rosay, diplômé d'études supérieures, chevalier de la Légion

---

(*) Etaient présents : Mmes Chevallier et Ratié, Mlles Paume, Dagand, Bachet, MM. Benoist, Bourquard, Chanal, Cullaz, Davignon, Devos, Dussauge, J.-P. Francillon, Gardet, Grandchamp, F. Jacquet, Jorioz, Lachat, Lacroix, Mariotte, Matrod, Mouthon, Mollard, Pevresaubes, Pfister, Plagnat, Rebut, Ruffet, Serralongue, P. Tapponnier, ainsi que M. A. Chevallier.

Excusés : Mlle Trombert, M. le Chanoine Coutin, MM. Dupont, Spilmont, G. Tapponnier.

d'honneur, grand blessé de guerre, dont les communications relatives au patois savoyard étaient très appréciées. Il adresse de vives condoléances à sa famille. Il exprime aussi la profonde sympathie de l'Académie à notre confrère M. Henri Jorioz, qui a eu la douleur de perdre sa femme.

SÉANCE DU 2 AVRIL 1969 (*)

M. Chabert présente une conférence sur les oiseaux du massif des Aravis. *(Voir au présent volume).*

SÉANCE DU 7 MAI 1969 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. ALEXIS PRUGNARD, VICE-PRÉSIDENT

M. Soudan présente une conférence sur « La police de l'imprimerie en Haute-Savoie sous le Second Empire ». (*Voir au présent volume*).

SÉANCE DU 4 JUIN 1969 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. LOUIS BUTTIN, VICE-PRÉSIDENT

Le Président adresse de vives condoléances à deux de nos confrères, le Rd Père L'Honoré et M. Jean Naz, qui viennent de perdre leur mère.

(*) Etaient présents : Mmes Hermann, Ratié, Mlles Dagand, Paume, Trombert, MM. Bajulaz, Benoist, Blanchard, Calliès, Crochon, Cullaz, Davignon, Devant, Dupont, Dussauge, Gardet, Grandchamp, Guerrier, F. Jacquet, Laydernier, Lachat, Mariotte, Montagnoux, Mouchet, Plagnat, Reguerraz, Ruffet, Rebut, Serralongue, Soudan, P. Tapponnier, Vuachet.

Excusés : MM. Barrucand, Champagnat, Chanot, Duparc, Matrod, Mollard, Mouthon, Pfister, Chanoine Riguet, Prugnard.

(*) Etaient présents : Mmes Chevallier et Ratié, Mlles Chapot, Dagand et Paume, MM. Bajulaz, Ballevdier, Barrucand, Boileau, Bourquard, Bruvneel, Chanod, R.P. Charbonnel, Crochon, Cullaz, Dupont, J.-P. Francillon, Gardet, Jorioz, Lachat, Lacroix, Legrand, Mollard, Montagnoux, Mouchet, Mouthon, Peyresaubes, Pfister, Plagnat, Brunot, Rebut, Ruffet, Serralongue, Soudan, Spilmont, G. Tapponnier, Vuachet.

Excusés : Mlle Trombert, M. le Chanoine Coutin, MM. Paul Coutin, F. Jacquet, Matrod.

(*) Etaient présents : Mlles Bachet, Dagand, Trombert, MM. Buttin, P. Coutin, Crochon, R.P. Charbonnel, Cullaz, Dupont, Guerrier, F. Jacquet, Lachat, Massoul, Mouthon, Général Humbert, Lacroix, Pfister, Plagnat, Reguerraz, Ruffet.

Excusés : MM. Gardet, Grandchamp, Devant.

M. Guerrier présente une conférence sur la Visitation de Rumilly. (*Voir au présent volume*).

M. Buttin dit quelques mots sur le château de Clermont, racheté par le Conseil Général, rachat qui avait été l'objet d'un vœu de notre Académie. Sa restauration se poursuit. Le Musée de Rumilly lui a prêté quelques objets et gravures et l'Académie Florimontane, ajoute-t-il, veut bien envisager aussi le dépôt éventuel de certains objets ne pouvant être exposés à Montrottier. Ouvert partiellement, Clermont a reçu déjà bon nombre de visiteurs.

SÉANCE DU 8 OCTOBRE 1969 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Au cours des vacances, notre Compagnie a été éprouvée par la mort de M. René Carteron, membre effectif, de M. Pierre Chevrier, membre associé, et de M. Jean Gojon, correspondant. Le Président adresse des condoléances très attristées aux familles de ces regrettés défunts, ainsi qu'à nos confrères M. E. Callot pour la mort de sa femme ; M. Albert Crolard pour la mort de son fils et de deux de ses gendres ; M. Pierre Caillès pour la mort au service militaire commandé d'un petit-fils, et M. Douchement pour celle de son frère.

Mais M. Gardet a le plaisir d'offrir de cordiales félicitations ainsi que des vœux à notre Président d'honneur, M. d'Orlyé, qui vient de célébrer ses noces d'or. Il envoie aussi des compliments à notre confrère M. André Primot, à l'occasion du mariage de son fils.

M. Duparc vient, ce soir, nous entretenir des premières franchises d'Annecy.

La détermination de la date de ces franchises est depuis longtemps, de sa part, l'objet de recherches approfondies. Elle pose un problème fort difficile à résoudre faute de documents. Le conférencier rappelle qu'Amédée IV de

---

(*) Etaient présents : Mmes Hermann et Ratié, Mlle Trombert, MM. Bajulaz, Barrucand, Ballevdier, Benoist, Bourquard, Chanal, P. Coutin, Crochon, Davignon, Devos, Dupont, Duparc, Gardet, Grandchamp, F. Jacquet, Lachat, Pfister, Plagnat, Prugnard, Rebut, Ruffet, Soudan, ainsi que M. A. Chevallier et M. le Chanoine Verjus.

Excusés : Mme Chevallier, MM. le Chanoine Coutin, Devant, Juge, Mariotte et Viollet.

Genève, en 1367, n'a fait que confirmer et clarifier les franchises antérieurement octroyées. A leur propos, il évoque quelques-unes des franchises accordées avant cette date à des localités du comté, par exemple Rumilly et Cruseilles au XIII[e] siècle, La Roche en 1310, Thônes en 1350.

Après analyse des libertés concédées par ces diverses franchises, M. Duparc émet l'hypothèse que les premières d'Annecy pouvaient bien exister déjà dans la seconde moitié du XIII[e] siècle et avoir été rédigées dans le dernier quart du siècle.

M. le doyen Léon Moret, membre d'honneur, a envoyé une étude sur la géologie du massif de la Vanoise.

Le Président présente plusieurs ouvrages et publications parmi lesquels il signale : « Le Papyrus de Neferoubene », par le docteur Suzanne Ratié ; trois études du docteur Paul Servettaz, soit : « Un chant sur la mer « Thalassa » (Journal des Plongées, mai 1969) ; Essai biographique sur Paul Bert, prophète des plongeurs (Revue de Médecine, mai 1969), et Actualité de Paul Bert (Revue de Physiologie subaquatique, 1962-2, enfin, les « Cahiers de l'Alpe » (1969-42) mentionnant l'attribution à notre confrère, M. le chanoine Riguet, du prix François de Sales, des Damoiseaux de Lyon, pour son livre « Printemps en Chrétienté ». Des compliments et des remerciements sont adressés aux auteurs.

SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 1969 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Mme le docteur Ratié présente une conférence sur le symbolisme de trois vestiges de Boutæ. (*Voir au présent volume*).

M. le chanoine Naz vient nous entretenir de l'origine de l'ordre chevaleresque et religieux de l'Annonciade. D'après la thèse des Chartreux, c'est en 1362 qu'Amédée VI

(*) Etaient présents : Mmes Chevallier, Hermann, Ratié, Mlle Trombert, MM. Bajulaz, Balleydier, Barrucand, Bruyneel, Buttin, Chanal, R.P. Charbonnel, P. Coutin, Crochon, Cullaz, Davignon, Dupont, Gardet, F. Jacquet, Jorioz, Juge, Lacroix, Matrod, Mouchet, Mollard, Montagnoux, Mouthon, Pfister, Picon, Plagnat, Rebut, Ruffet, Serralongue, Soudan, G. Tapponnier, ainsi que MM. A. Chevallier, Chanoine Naz et le Docteur Ratié.

Excusés : MM. le Chanoine Coutin, Grandchamp, Mariotte, Revelin et Vuachet.

de Savoie, le Comte Vert, le fonda. L'insigne en fut un collier soutenant des lacs d'amour, symbole des liens unissant les 15 chevaliers constituant l'ordre, avec la fameuse devise « Fert », en souvenir des 15 épisodes de la vie de la Vierge. Par testament, Amédée fit don à l'Ordre des vastes territoires entourant la forteresse de Pierre-Chatel où il en avait établi le siège. En 1383, sa veuve, Bonne de Bourbon, confirma la donation ainsi qu'une dotation de 1000 florins d'or par an. Les statuts définitifs de l'ordre furent établis par Amédée VIII en 1390. Modifiés sous l'influence des temps, Charles III porta à 20 le nombre des chevaliers et changea le nom primitif de l'Ordre du Collier en celui de l'Annonciade. Après la cession de la Bresse à la France, le siège en fut transféré à Turin. Le Grand Maître est toujours le chef de la Maison de Savoie.

De chaleureux remerciements sont exprimés par le Président à M. le chanoine Naz pour cette conférence d'une très riche documentation.

M. Louis Buttin fait circuler deux beaux volumes sur l'Ordre supérieur de l'Annonciade 1362-1962, du comte Prunas Tola, chancelier de l'Ordre.

Le Président dépose, de la part de M. Pierre Broise, son étude intitulée « Eléments d'un ordre toscan provincial en Haute-Savoie », publiée dans le tome XXVII de la Revue Gallia, et de M. Emile Rosset, son Almanach du Vieux Savoyard 1970, honoré pour ses 25 ans, d'une page élogieuse de M. Louis Armand.

SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 1969 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

M. Jacques Lovie, maître de conférences d'histoire au Centre Universitaire de Chambéry, président de la Société

(*) Etaient présents : Mmes Michèle Blanc, Chevallier, Ratié, Mlles Bachet, Dagand, Paume, MM. Barrucand, Bourquard, Chanal, P. Coutin, Davignon, Gardet, F. Jacquet, Jorioz, Lacroix, Mariotte, Matrod, Mouchet, Montagnoux, Mouthon, Pfister, Prugnard, Puls, Rebut, Reguerraz, Vuachet ainsi que M. A. Chevallier.

Excusés : MM. le Chanoine Coutin, Crochon, Grandchamp, Devant et Lachat.

d'Histoire et d'Archéologie, fait une conférence qu'il a intitulée « Deux philosophies politiques : Lamartine et de Genoude ». Il présente d'abord ce dernier, prénommé Antoine-Eugène, dont les premières années de la carrière tiennent du roman. Né à Montélimar en 1792, d'un père Jacques-Louis Genoude, savoyard, originaire d'Argentine, mais qui séjourna aux Marches, sans doute au service de la famille de Bellegarde. Au lycée de Grenoble, Antoine-Eugène est imprégné des philosophies du XVIII[e] siècle, puis de Rousseau. En 1809, il gagne Paris et commence une carrière étonnante. Il obtient une chaire de 6[e] au Collège Bonaparte et un poste de secrétaire chez un sénateur. Converti, il est introduit dans les milieux ecclésiastiques, littéraires et politiques.

Dans l'Histoire de la Restauration, Lamartine, qui l'a connu dans le cercle de Rohan-Lammenais, écrit que son jeune ami, royaliste, avait acquis la familiarité de Chateaubriand, Lamennais, de Bonald, du duc de Rohan, de Polignac, de Villèle. La politique entre dans ses activités. En 1821, il devient baron de Genoude. Il épousera Léontine de Fleury. Mais, en 1845, veuf inconsolable avec 4 fils, il entre dans les ordres, sans abandonner la politique et le journalisme.

Dans une analyse profonde, M. Lovie met en parallèle la pensée des deux amis : de Genoude, du « parti national » ; Lamartine, de la « République rationnelle ». Malgré une crainte commune de l'état de confusion apocalyptique, appelée anarchie, la différence est d'altitude en face de l'histoire et de la vie. Genoude, archaïsant, recherche le salut dans une monarchie paternaliste, subissant et équilibrant notables, assemblées et corps féodaux ; Lamartine, homme de progrès, prend un chemin dicté par la « montée de sève des sociétés », passe de la monarchie à la forme républicaine, fait confiance aux ressources profondes d'un homme éternel ; prophétique et inspiré, il domine la tourmente, y introduit la lumière de Dieu...

Très applaudi, l'éminent conférencier est complimenté et remercié par le Président, qui se plaît à souligner qu'en dépit des différences de mentalité, une vive amitié avait subsisté entre ces deux hommes également ruinés.

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 1969 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Mme Routier présente une conférence sur Germain Sommeiller, l'homme et les débuts de l'ingénieur. (*Sera publiée*).

Très applaudie, Mme Routier est vivement félicitée par le Président, qui souligne l'intérêt de cette conférence qui nous révèle maints aspects du caractère du grand savoyard que fut Germain Sommeiller.

Des félicitations sont adressées à notre confrère, M Raymond Oursel, l'un des auteurs de l'ouvrage « Routes de Bourgogne », auxquels vient d'être attribué le prix littéraire de la Confrérie des Chevaliers du Tastevin.

M. Clément Gardet, rendant compte d'une récente publication faite à Turin, de documents inédits provenant des archives d'Etat de Turin et de Fribourg, et s'étalant de 1434 à 1458, montre de nouveaux aspects de la personnalité de Jean Bapteur, fresquiste, miniaturiste et peut-être grand couturier à la Cour de Savoie, où sa femme y était chambrière et s'occupait spécialement de la garde-robe des princesses. *(Voir au présent volume).*

Ces documents montrent aussi que des rapports constants existèrent de 1434 à 1453 entre Philibert de Monthoux, écuyer du duc de Savoie, et Jean Bapteur, peintre officiel de la Cour. Il en conclut donc que la fresque funéraire de Philibert de Monthoux en l'église Saint-Maurice d'Annecy est l'œuvre probable de Jean Bapteur, hypothèse que confirme la comparaison que l'on peut faire entre cette fresque et les miniatures de l'Apocalypse des ducs de Savoie, œuvre certaine de Jean Bapteur.

A l'occasion de cette étude, M. Clément Gardet signale l'existence, à la bibliothèque universitaire de Heidelberg,

---

(*) Etaient présents : Mme Ratié, MM. Benoist, Bourquard, Bruynel, Chanal, R.P. Charbonnel, P. Coutin, Crochon, Davignon, Devant, Devos, Gardet, Grandchamp, F. Jacquet, Lachat, Matrod, Murgier, Pfister, Prugnard, Rebut, Ruffet, Serralongue, ainsi que M. A. Chevallier.

Excusés : Mlles Dagand et Trombert, MM. Barrucand, les Chanoines Coutin et Riguet, Jorioz et Soudan.

de 21 manuscrits ayant été exécutés pour Marguerite de Savoie, duchesse de Bavière, dont certains portent les armes bipartitées Savoie-Wurtemberg ; il mentionne également le « livre d'heures » dit d'Amédée VIII, que conserve la bibliothèque de Stuttgart. Ce livre d'heures est de l'école de Savoie et dérive directement de « L'Apocalypse » de Jean Bapteur.

Le Secrétaire perpétuel,
Louis PFISTER.

Le Concours Littéraire 1969

Le concours littéraire de notre Académie était ouvert, cette année, à la fois à la prose et à la poésie. Quatorze envois nous sont parvenus. Leur volume forme un total de mille huit cent vingt vers, de quatorze grandes pages de prose, sans compter quelques poèmes en prose.

La quantité est appréciable. La qualité est, en moyenne, fort valable. Trois envois de poésie se détachent nettement de l'ensemble et leurs auteurs nous ont paru dignes d'être récompensés. Mais nous avons, une fois de plus, réservé le premier prix doté de la somme de six cents francs, offerte par M. René Laydernier, et accordé deux premières mentions très honorables et une mention honorable.

Tous les poètes témoignent, jusqu'au scrupule, d'un respect absolu des règles de la prosodie classique ; l'alexandrin est le plus souvent à l'honneur ; les poèmes à forme fixe sont nombreux, surtout le sonnet ; on trouve aussi des triolets et des rondels bien réussis.

Ce qui a retenu notre attention pour l'octroi des récompenses, c'est la sensibilité qui inspire les œuvres. Les thèmes ne sont pas nouveaux, ils sont éternels et c'est toujours une nouveauté qu'un écrivain fasse revivre, à sa manière, une expérience intimément humaine. L'âme de la poésie, comme de toute littérature, ne se révèle-t-elle pas par ce mouvement qui tend à saisir l'insaisissable, à donner un nom à l'innomable, à découvrir des évidences qui s'effacent au moment même, à rencontrer une présence dans l'absence ?

Ce mouvement est particulièrement perceptible quand le thème choisi est la fuite du temps. Le souvenir n'est-il pas cette présence dans l'absence, soit qu'il apporte la douceur ou l'amertume ?

Cette poésie du souvenir inspire précisément les trois premiers envois que nous avons distingués.

Voici les deux envois qui ont obtenu, ex-æquo, la première mention très honorable.

L'un est celui de Mme Viviand, de Lyon. Sous la devise « Poésie, Source et Brasier », se trouve un lot de poèmes intitulés : Il serait doux - Enfance - Apollo X - Duels - Le miroir de la Terre - Apaisement.

L'auteur est à la fois poète et penseur. La pensée s'y exprime moins par le langage que par les images qui la rendent sensible.

IL SERAIT DOUX...

Il serait doux, pourtant, d'éblouir la fenêtre
Qui s'offre au matin gris pour un espoir tremblant,
Et d'allumer le feu sur le mur d'un « peut-être »
En couvrant de tisons la paille du néant.

Souviens-toi du grand pin tout seul sur la colline,
Flagellé par le vent qui venait de la mer,
Tordu sous le soleil, seul au milieu des ruines,
Souviens-toi du tronc noir et du panache vert !

Notre vie est un arbre et la tempête est folle
Qui voudrait renverser nos paniers de secrets ;
Viens jeter au brasier l'ennui qui nous désole
Et couche par dessus le fagot des regrets.
.....
Vois le jour qui bleuit dans le creux des vallées
Et souviens de l'arbre, oh souviens du pin
Qui déployait au vent sa flamme échevelée !...

L'autre envoi est de Mme Lucienne Montillot, d'Ugine, dont la devise est « Labeur et Sérénité ».

Ses poèmes ont pour titres : J'ai menti - Votre si pur Amour - Recueillement - Le Printemps est passé - Hiver en quatre sonnets : Prélude, Vent, Neige, Brumes et Soleil.

La même sensibilité, éveillée par la fuite du temps, s'y exprime dans des vers composés avec aisance.

Ainsi ce poème du souvenir, du regret, de la mélancolie qui s'achève par une consolation dernière :

J'AI MENTI

Oui, je vous ai menti, mon âme, chaque jour,
Se réchauffait, s'ouvrant au feu de votre amour.
C'est faux que j'ai brûlé la lettre sans la lire,
Je l'ai gardée, ami ; j'aurais pu la détruire,
Puisque tous vos chers mots sont gravés dans mon cœur,
Et si j'en fais l'aveu c'est parce que je meurs.

Ami, je vais mourir Je ne sens plus en moi
Que l'exquise douceur de notre double émoi.
Nous sommes tous les deux, mon ami, sans reproche,
Loin de nous séparer, ce moment nous rapproche.
J'ai menti, mon amour, point de pleurs superflus,
La mort me donne à vous, je ne me reprends plus.

Nous avons décerné une mention honorable à Mme Germaine Berthier-Barudio, de Lyon. Son envoi, sous la devise « Toujours mieux », comprend des poèmes intitulés : Caresse du soir - Il est un coin désert - Exilée - J'ai passé simplement - Vision future - A mes frères, les hommes - Comment vivre - Prière - Pourquoi ? - Silence et Solitude - Mon premier Bureau - En tricotant une dentelle.

Les vers, bien construits, sont encore inspirés par l'évocation d'un cher passé.

Citons seulement ce poème d'un souvenir rempli de fraîcheur et de simplicité :

MON PREMIER BUREAU

Mon premier bureau d'écolière
Sentait bon le marron roussi,
Et la pomme d'automne aussi,
Fruits défendus dont j'étais fière !

Dans une école familière
A qui je dois grand merci
Mon premier bureau d'écolière
Sentait le marron roussi !

Croquer sans bruit ; en cachotière,
M'était un bien plus souci
Que la bataille de Crécy !
Il n'était pas pour bachelière
Mon premier bureau d'écolière !...

Ce gentil rondel est accompagné de poèmes sur des sujets plus graves et toujours d'une inspiration aimablement sympathique.

Nous avons limité à ces trois envois l'octroi de distinctions officielles ; mais nous devons rendre justice à d'autres œuvres qui méritent d'être citées et dont les auteurs sont à féliciter :

— M. Maurice Nadaud, pour une nouvelle, sous la devise « Rien de trop », intitulée 77 fois 7 fois, histoire de

jeunes, un peu réaliste, plein de naturel et de mouvement et finalement touchante.

— M. Georges Johannot, dont la devise est « L'Espoir fait vivre », pour le conte : « Le Voyageur », dont le héros retrouve, dans un cadre un peu mystérieux, une présence qui fait revivre un passé oublié.

— Mme Chauvin-Davoux, qui prend pour devise : « Chante mon cœur », dont le recueil comprend des poèmes et de fraîches pochades, en particulier « Plage ».

— Mme Moreil Maria, pour ses poèmes sous la devise « Au chant du coq renaît l'Espérance », groupés sous le titre « Mélusine », par exemple un beau « Requiem ».

— M. Julien Orcel, qui présente plusieurs poèmes sous la devise « Espérance, Amour », et le charmant tableau d'une « Ondée », qui tombe sur la Sure, dans le massif de la Grande-Chartreuse, que l'on voit, que l'on entend, dont on respire la senteur.

— Mlle Geno de La Taille, lauréate du dernier concours, dont la devise est « La Brièveté est sœur du Talent », écrit un conte, « Les Liserons », dont la scène, qui se déroule dans un tableau bien brossé, est animé par l'amour contrarié d'un couple, se termine dans une grotte solitaire sous deux croix entourées de liserons, et le renoncement aux biens terrestres d'un désespéré.

Nous ne citons pas d'autres envois, mais on peut dire qu'aucun n'est sans mérite et que le concours de 1969 a bien trouvé sa justification dans l'intérêt des œuvres qu'il a suscitées.

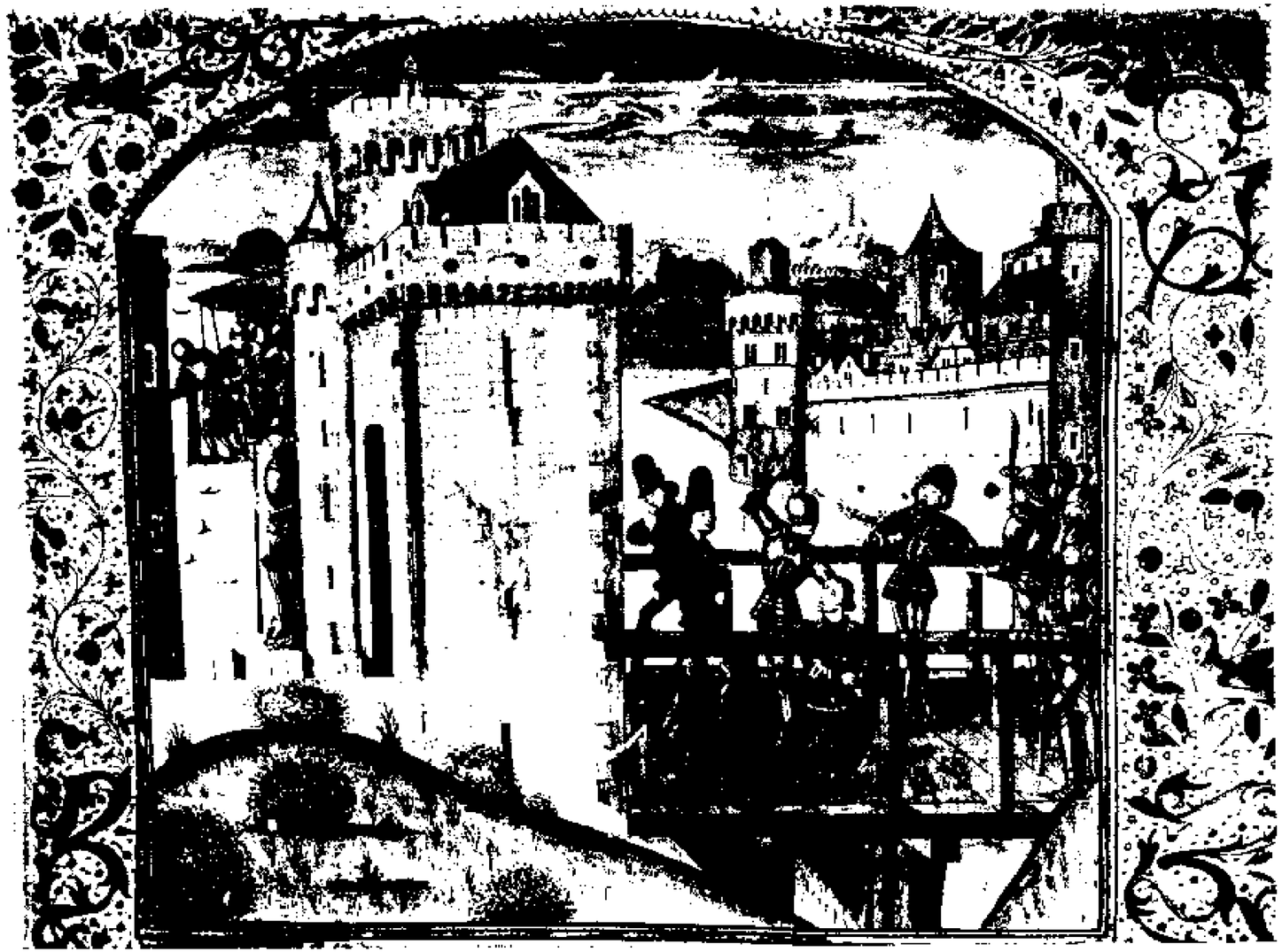
Amédée VIII
et la guerre de cent ans

L'étude de la vie et de l'œuvre d'Amédée VIII ne manque pas de causer une grande perplexité à qui cherche à approfondir la personnalité du premier duc de Savoie. Il fut incontestablement un très grand chef d'Etat, qui tranche avec les princes de son temps et qui apparaît, par certains côtés, comme un des tout premiers souverains modernes. Dans le domaine diplomatique qui va plus particulièrement nous intéresser aujourd'hui, il se montra très remarquable. Guichenon dit avec raison « Quoique la Royale Maison de Savoie eut déjà tous les avantages de gloire et de grandeur qui peuvent relever une famille souveraine, il faut avouer néanmoins qu'elle reçut un grand éclat de la naissance de ce prince... (qui) fut l'arbitre de toute la chrétienté » [1].

Et pourtant dans beaucoup de ses entreprises, il laisse une impression d'inachèvement, quelquefois d'échec. Cela n'est pas douteux pour l'ensemble de son œuvre (rassemblement et unification des terres de Savoie) qui, très peu de temps après sa mort, ne résista pas aux circonstances défavorables qui la menacèrent, ni à la faiblesse de caractère de ses successeurs. Mais un tel sentiment est ressenti aussi à l'examen de telle ou telle de ses tâches. Et même quand son action, tenacement et habilement conduite, aboutit à un heureux résultat, il arrive que le succès final intervienne en dehors de lui, sans qu'il y participe.

Ce trait assez constant de la destinée d'Amédée VIII est manifeste lorsqu'on étudie le rôle qu'il joua dans la Guerre de Cent Ans. Si les historiens de la Savoie n'ont pas manqué de souligner l'importance de son action dans la conclusion du conflit d'Occident — et en dernier lieu la

(1) GUICHENON (Samuel) : *Histoire Généalogique de la Royale Maison de Savoie.* Turin, 1778, T. II, p. 19-20.



ASSASSINAT DE JEAN SANS PEUR SUR LE PONT DE MONTEREAU
LE 20 FÉVRIER 1419

(Bibliothèque de l'Arsenal)

Cliché aimablement communiqué par les Editions Larousse

Reine Marie-José [2], l'histoire en général ignore à peu près tout de ce rôle sur la scène européenne. Et pourtant « entre 1416 et 1430, Amédée VIII pesa d'un poids très lourd sur les destins de l'Europe; sa figure s'aligne sans peine sur celle des fameux « oncles » de la cour de France: Anjou, Berry, Bourgogne...; il est au centre de ces années confuses où s'accomplit, de 1422 à 1435, le plus prodigieux redressement de l'histoire de France » [3].

Il n'est pas possible, dans le cadre de cet article, d'étudier en détail l'action diplomatique du duc de Savoie dans ces années cruciales de notre histoire. Nous voudrions simplement, ramassant ce qui a été publié jusqu'ici sur ce sujet et nous aidant, en outre, de quelques documents inédits, mettre en relief le rôle qu'il a joué et l'influence qui fut la sienne dans la recherche et l'établissement de la paix.

Il nous paraît nécessaire, auparavant, de donner quelques indications générales et d'aborder un certain nombre de questions préliminaires, afin de permettre une meilleure compréhension des problèmes posés.

*
* *

I

AMEDEE VIII ET LES SOUVERAINS EN GUERRE

Pour caractériser la précoce maturité d'Amédée VIII, un des meilleurs historiens de la Savoie, Max Bruchet, écrit que « le jeune souverain était né vieux » [4]. On sait que c'est à l'âge de quinze ans, en 1397, qu'il prit personnellement en mains le gouvernement du Comté de Savoie jusqu'alors fermement dirigé par la Grande Comtesse Bonne de Bourbon. « Livré de bonne heure à lui-même, il avait appris à connaître les hommes et les choses. Prévoyant et calculateur », il montra aussitôt qu'il était « admirablement servi par un rare sens diplomatique ». Et

---

(2) Marie-José : *La Maison de Savoie. T. II. Amédée VIII. Le Duc qui devint Pape.* Paris, 1962, pp. 295-351.

(3) Oursel (Raymond) : *L'architecture flamboyante en Savoie,* in « Revue de Savoie », 1955, p. 32.

(4) Bruchet (Max) : *Le Château de Ripaille.* Paris, 1907, p. 81.

ses actes « longuement mûris dans le commerce de vieux conseillers, étaient le plus souvent couronnés par le succès » [5]. Une des premières réussites de son règne va être, en effet, l'acquisition du Genevois, dernière province qui manquait à l'Etat de Savoie pour constituer un bloc compact et sans faille s'étendant de Neuchâtel à Nice. Ainsi ce jeune prince — il n'avait pas encore 20 ans — qu'on dira plus tard volontiers avare de ses deniers, n'hésite pas à conclure, dès 1401, un coûteux marché (45.000 francs d'or) pour combler le vide du damier et parfaire le territoire de sa maison. Quinze ans plus tard, sachant habilement jouer de la vanité besogneuse de l'Empereur, il fera élever son Etat au rang de Duché, devenant ainsi le premier duc de Savoie.

Max Bruchet écrit encore: « Les princes étrangers avaient vite appris à discerner une sagesse aussi précoce. Avant d'avoir atteint la trentaine, le souverain de la Savoie était déjà choisi comme arbitre, soit par la Sérénissime République de Venise, soit par la Cour de France, sur laquelle son heureuse influence s'étendra pendant plus de vingt ans; au milieu de ses montagnes, Amédée apparaissait à ses voisins, suivant les expressions d'un illustre contemporain, comme le seul juge désintéressé, nouveau Salomon capable de résoudre les difficultés qui surgissaient en France ou en Italie » [6].

Fut-il vraiment désintéressé ?

Le désintéressement d'Amédee

Alors que Max Bruchet lui en fait gloire, Marie-José est beaucoup plus sévère [7]. Il est certain qu'Amédée VIII se fit payer ses services, soit par des cessions territoriales, soit en bons deniers comptants. En 1414, après la paix d'Arras du 4 septembre où il joua un rôle prépondérant, les Bourguignons déclarèrent: « Monseigneur de Savoie demande plus qu'il n'a encore fait par le passé ». Et puis, il y eut en 1430 la malheureuse affaire d'Anthon, où il cher-

---

(5) Id., pp. 82-83.

(6) Bruchet (Max) : *Op. cit.*, p. 83.

(7) Marie-José : *Op. cit.*, p. 351. Les citations suivantes sont tirées du même ouvrage, notamment p. 303.

cha à acquérir une partie du Dauphiné, et sur laquelle nous reviendrons. Aussi Marie-José attribue-t-elle à son souci constant d'être à la fois « juge et partie », de n'oublier jamais ses propres intérêts, le fait « qu'il finit par perdre la confiance des princes et qu'il fut tenu à l'écart des négociations finales ».

Je pense qu'il y a là une sévérité un peu excessive et qui ne s'accorde pas avec l'esprit, les conceptions du temps. Qu'Amédée ait tiré profit de ses interventions, ça n'est pas douteux. Mais c'est la conception du temps et les contemporains n'auraient pas compris qu'il en soit autrement. Tout médiateur, comme un honnête courtier, méritait récompense, et s'il ne l'avait pas réclamée ou acceptée, il eût alors passé pour illogique, peu raisonnable, son autorité en aurait peut-être pâti. Veut-on un exemple significatif ?

Pour parvenir à la paix entre la France et l'Angleterre, il y eut, nous le verrons, bien d'autres médiateurs que le duc de Savoie. L'Empereur essaya d'intervenir, le Pape joua son rôle ainsi que duc de Bretagne. Mais le personnage qui se montra de beaucoup le plus actif, c'est la propre belle-mère de Charles VII, Yolande d'Aragon. Un historien a même récemment tenté d'expliquer toute la diplomatie de Charles VII, y compris l'épisode de Jeanne d'Arc, par l'action souterraine, mais continue et efficace de la Reine de Sicile. « Tenace ouvrière de la rénovation française au XV[e] siècle », c'est par elle que s'expliquerait « le mystère d'un roi médiocre présidant aux prestiges d'un règne grandiose » [8]. Eh bien, la propre belle-mère du roi, elle aussi, se fit rémunérer royalement ; elle en profita pour arrondir et consolider largement ses propres Etats. Et son historien, qui ne lui ménage pas son admiration, explique ainsi cette attitude : « Ne lui prêtons pas un idéal trop pur. L'idéal ne se rencontrait guère chez les féodaux du XV[e] siècle. Ce fut le bonheur de la France que la reine de Sicile identifiât ses propres intérêts à ceux de la couronne [9] ».

Du reste, les intérêts en cause étaient d'importance, « l'Aragonaise, ajoute Erlanger, avait l'âme des grandes princesses. Il lui fallait défendre l'héritage de son fils aîné,

---

(8) Philippe ERLANGER : *Charles VII et son mystère.* Paris, 1945.
(9) Idem., p. 33.

Louis III, assurer l'avenir des autres, sauvegarder leurs droits en Italie et en Espagne, veiller sur la Provence, assurer le gouvernement de ces terres disparates, éventer les pièges de Jean sans Peur. Tâche propre à écraser une femme ordinaire. » Au départ, il y a plus d'un point commun entre la Reine de Sicile et le Duc de Savoie.

Pour juger du désintéressement d'Amédée, il faut, je crois, se placer sur un autre plan. Il est bien certain que, situé comme il était entre le compact duché de Bourgogne, le Dauphiné cédé au roi de France et le royaume de France, Monseigneur de Savoie n'avait aucun intérêt à réconcilier Bourgogne et Maison de France. Tout lui conseillait au contraire d'entretenir entre eux la division, de profiter de leur discorde, pour se renforcer et s'agrandir aux dépens de l'un ou de l'autre. Et il fut une fois tenté de le faire. Or, non seulement il travailla sans cesse et opiniâtrement à leur réconciliation, mais jamais (à une réserve près) il ne chercha à tirer profit du malheur des princes, pour les dépouiller.

Et pour caractériser pleinement cette attitude, il faut encore la comparer avec la politique que suivront tous les grands féodaux de l'époque, dont le principal souci est de se tailler des domaines aux dépens de ceux que la rigueur de la fortune a momentanément accablés [10].

L'intégrité morale d'Amédée lui acquit ainsi très vite une grande autorité qui explique pourquoi les princes, et Charles VII en particulier, recherchèrent sa médiation. Deux autres circonstances viennent épauler en quelque sorte cette raison première et essentielle.

---

(10) Il est inutile de dépeindre à nouveau ici la voracité des grands féodaux. Voici pourtant quelques exemples significatifs. Louis d'Anjou, frère de Charles V, « laissait le souvenir d'une avidité proverbiale », Jean, Duc de Berry « n'était qu'un mécène féroce, un collectionneur prêt à affamer ses vassaux pour enrichir les enluminures de ses *Heures* » (Erlanger, *op. cit.*, pp. 19 et 20). Philippe le Hardi, « jeune héros de la bataille de Poitiers, avait, en recevant le Duché de Bourgogne, obtenu de sa vaillance un prix exorbitant » (Id. p. 20). Son mariage avec la plus riche héritière d'Europe en fit le souverain le plus puissant du temps, régnant sur un véritable empire. Et pourtant, il était si prodigue, si fastueux, qu'il mourut insolvable, « enterré avec l'argent tiré de la vente de ses meubles » (Bruchet *op. cit.*, p. 84). Son fils Jean sans Peur, « plus ambitieux encore que Philippe et pourtant mauvais administrateur — il tirait des traites sur l'avenir — était dur, cynique, fourbe, cassant, sombre, ennemi des plaisirs. Tous les moyens lui étaient bons pour atteindre ses fins et, pour en finir, il se résolut à l'assassinat. » (E. Perroy, *La guerre de Cent Ans*, 196-197). Cet effrayant personnage était pourtant « moins odieux encore que le propre gendre du Duc de Savoie, Philippe Marie Visconti, le redoutable tyran de Milan, à la fois haï, craint et méprisé, tour à tour faible comme une femme et violent parmi les violents, ne laissant point la trace d'un bienfait après trente-cinq ans de règne » (Bruchet, *id.*).

Le réseau familial

D'abord le fait que la Maison de Savoie était étroitement unie, par la parenté et les alliances, à toutes les familles régnantes et, en particulier, à celles des principaux protagonistes. Son mariage avec Marie de Bourgogne, fille de Philippe le Hardi, sœur de Jean sans Peur, fait d'Amédée VIII le gendre du premier duc d'Occident, le beau-frère du second. Mais aussi sa mère, Bonne de Berry, est la fille du redoutable rival de Philippe de Bourgogne, le duc aux « Riches Heures », et elle épousera en secondes noces, Bernard VII d'Armagnac, autre adversaire terrible du Bourguignon. On sait que sa grand-mère était une Bourbon, Bonne de Bourbon, fille de Pierre de Bourbon et d'Isabelle de Valois, sœur du roi de France, Philippe VI. Enfin, Amédée a également pour gendre Philippe-Marie Visconti, frère de Valentine, qui a épousé, en 1410, Louis d'Orléans.

Ses liens de parenté l'unissent donc au premier chef à la famille de Bourgogne, mais également aux Armagnac, aux Bourbons et aux Orléans et, de l'autre côté des Alpes, aux Visconti.

Ainsi le « réseau familial » plaçait Amédée VIII au centre même de la politique européenne.

Et pour jouer son jeu diplomatique, il pouvait prendre appui sur un Etat, situé lui-même en position très centrale, jouissant d'une certaine prospérité et d'un équilibre social particulièrement enviable à une époque de crise aiguë et de désarroi général [11]. La Savoie du premier duc apparut aux contemporains comme une oasis de paix, un îlot de prospérité, à tel point qu'un chroniqueur français, Olivier de la Marche, alla jusqu'à écrire, « Son pays de Savoie était le plus riche, le plus sûr et le plus plantureux de ses voisins » [12].

---

(11) Philippe Erlanger décrit ainsi l'état de la France au début du XV[e] siècle : « Le siècle qui s'ouvrait était bien le siècle de Charles VI, le siècle du Roi Fou. Jamais monarque n'imposa mieux son empreinte à son pays, à son époque. Partout tintaient les grelots de cette extravagance dont il semblait avoir empoisonné le monde : dans l'Eglise où *trois Papes*, parmi lesquels un *ancien pirate*, se jetaient mutuellement l'anathème ; dans l'Empire, soumis aux fantaisies de l'ivrogne Wenceslas ; chez les princes auxquels une piété ombrageuse n'interdisait ni l'inceste, ni la bigamie ; chez les maréchaux de vingt ans, chez les évêques à peine pubères qui ressemblaient à des tigres mieux qu'à des pasteurs ; du haut en bas d'une société fantasque, sadique et raffinée, voluptueuse et féroce, matérialiste et superstitieuse, détachée de la vraie religion, mais révérant le diable. »

(12) Olivier de la Marche, Edition de la Société de l'Histoire de France, T. I, p. 264.

Pourtant ne nous méprenons pas; le plus sûr, ça n'est pas douteux, riche et plantureux certainement pas. Rien de comparable à l'éclatante Bourgogne qui « dépasse, par sa population et sa richesse, la plupart des monarchies de l'Europe quattrocentiste » [13]. La Savoie reste un pays relativement pauvre, sans grandes foires, sans grand trafic, dont l'agriculture est difficile et d'un rendement médiocre. « Son seul avantage est d'être située sur un grand axe de trafic alpin, celui du Mont-Cenis, ou secondairement du Petit-Saint-Bernard. Mais de cette situation, elle profite moins qu'on pourrait le croire: marchands et voyageurs la traversent aussi rapidement que possible, pour gagner sans perdre de temps Genève, Lyon ou, en sens inverse, l'Italie » [14]. Pourtant, sur le plan économique aussi le règne d'Amédée VIII représente un moment unique, où le pays connut une réelle prospérité parce que c'est un îlot de paix au milieu d'une Europe bouleversée par la guerre. C'est aussi un pays qui, depuis longtemps, connaît une bonne administration, qu'Amédée VIII portera à un niveau de perfectionnement qu'aucun autre Etat, alors, n'approchera. Paix, justice, harmonie sociale, voilà ce qui fait de la Savoie un pays envié des contemporains, et ce qui, joint à l'autorité morale de son duc, lui permettra d'exercer son influence sur des pays beaucoup plus importants et plus riches [15].

---

(13) A. Calmette, *Les Grands Ducs de Bourgogne*, p. 323.

(14) J.-F. Bergier, *Genève et l'économie européenne de la Renaissance*. Paris, 1963, p. 58.

(15) Nous n'avons pas à étudier ici le rapport entre cette prospérité relative et l'évolution démographique du pays. On sait que sur ce point, le fait saillant est la grande série d'épidémies connue sous le nom de Peste Noire, qui frappa l'Europe entière à partir de 1348, provoquant une perte de population du tiers ou de la moitié, et qui se prolongea jusqu'au début du XVe siècle. (Cf. J.-Y. Mariotte, *La population savoisienne à la fin du Moyen-Age*, in « Revue Savoisienne », 1964, pp. 223-226). Bien que la dépopulation ait continué sous le règne d'Amédée VIII, il serait inexact de conclure à la corrélation de conditions économiques misérables. L'une des plus récentes et des plus sérieuses études démographiques (Louis Binz, *La population du diocèse de Genève à la fin du Moyen-Age*) note d'une part au sujet de la peste « qu'après le passage des deux vagues dévastatrices de 1348 et de 1360, le fléau frappa la Savoie en 1401-1402, 1412-1413, 1418, 1438-1441 », p. 157). Autant dire que cette cause de dépopulation fut permanente entre 1348 et 1441. Et pourtant, dès 1411-1413, « une certaine reprise se dessine (p. 158)... « un tiers des paroisses ou presque augmentent le nombre de leurs feux, avant le renversement de la situation qui se situe autour de 1445. C'est que si l'on étudie les facteurs qui peuvent influencer l'évolution démographique, avant tout on notera, ajoute M. Binz, que nos régions ont connu une période de paix presque complète depuis le milieu du XIVe siècle jusqu'à la guerre de 1589 ».

De son côté, J.-F. Bergier, dans l'ouvrage cité, montre combien la prospérité souffre de la guerre. « La prospérité de Genève au XVe siècle, celle de Lyon ensuite, reposent sur une paix durable et les exemples ne manqueraient point ailleurs. » Un signe non douteux de cette prospérité et de cet équilibre de la Savoie est donné par le rôle joué alors dans les transactions par la monnaie de Savoie. « L'écu d'or de Savoie... servit non seulement à comptabiliser toutes les transactions sur marchandises réalisées en foire, mais devint aussi l'étalon monétaire de tous les paiements et de tous les changes pratiqués à Genève... Il connut, pendant toute cette

« La grande pitié du Royaume de France »

Après ces indications préliminaires qui nous paraissaient nécessaires pour comprendre et apprécier l'importance du rôle que va jouer Amédée VIII, il est temps de caractériser la situation du royaume de France pendant le règne de ce prince. Telle sera la toile de fond sur laquelle va se dérouler toute son action diplomatique.

C'est peu après la mort du Comte Rouge, père d'Amédée VIII (2 novembre 1391) qu'a lieu l'émouvant épisode de la forêt du Mans où commence la folie de Charles VI. « Carrière est alors ouverte, autour du trône, aux plus redoutables rivalités d'influence ». Du roi fou, « corps sans âme, simple et pitoyable figurant », le pouvoir passe aux mains de ses oncles, les ducs de Berry, d'Anjou et de Bourgogne, frères de Charles V qui, chacun, cherchent à la fois à s'y imposer seul et à s'y tailler un domaine propre. Tous les trois sont des espèces de vautours, dénués de tout scrupule, ce qui a fait dire à un historien moderne que leur père, Jean Le Bon, le vaincu de Poitiers, « avait encore moins fait tort au royaume par sa défaite et sa captivité que par le nombre de ses fils » [16].

Très schématiquement, je résume les événements. La lutte entre Orléans et Bourgogne devient inexpiable à la mort de Philippe le Hardi (1404) dont le successeur, Jean Sans Peur, fait assassiner Louis d'Orléans trois ans plus tard. Charles d'Orléans, fils de la victime, a pour beau-père Bernard VII d'Armagnac, qui prend la tête du parti et déchaîne ses hordes de Gascons. La guerre civile fait rage, Paris et la France sont à tel point divisés que, quelques semaines après que le roi d'Angleterre, Henri V, eut débarqué en Normandie, c'est le désastre d'Azincourt (25 octobre 1415) où la chevalerie française est presque totalement anéantie. Le dauphin Charles, héritier du trône menacé,

---

période, une stabilité remarquable et conserva par conséquent un cours élevé » (p. 272).

Quant à Max Bruchet, étudiant la condition des différentes classes sociales au temps du Comte Vert et du Comte Rouge, il montre à quel degré de misère atteignit parfois la population des campagnes (M. Bruchet, op. cit., p. 178), alors que les premières années du XV[e] siècle font apparaître un tableau fort différent. Les exemples sont assez surprenants de l'aisance qui régnait jusque dans les foyers les plus modestes : « Si l'on pénètre au temps d'Amédée VIII, dans les maisons des paysans, on trouvera une prospérité qui contraste avec la misère des règnes précédents. Les gens étaient occupés à des distractions qui prouvaient de l'aisance et de la finesse d'esprit... L'importance du mobilier de certaines familles, prises même dans la plus basse classe, celle des mainmortables, est bien faite pour surprendre. » (*Château de Ripaille*, p. 182).

(16) Ph. Erlanger, *Charles VII et son mystère*, p. 19.

cherche alors un rapprochement avec les Bourguignons. Mais l'entrevue du pont de Montereau tourne au tragique. Qu'il ait ou non esquissé le geste de tirer l'épée, Jean Sans Peur est abattu d'un coup de hache par Tanguy du Châtel, serviteur du dauphin (10 septembre 1419). « L'héritier de la victime, Philippe le Bon, trouve alors, dans l'obligation morale de venger son père, la justification d'une alliance avec l'étranger ».

C'est alors le honteux traité de Troyes (20 mai 1420) où la reine Isabeau de Bavière désavoue le dauphin (ce qui accréditera le bruit de sa naissance illégitime). Bientôt Charles VI meurt, le jeune Henri VI d'Angleterre, dont le père Henri V a, lui aussi disparu, quelques mois plus tôt, est proclamé roi de France. Charles VII est appelé par dérision « le petit roi de Bourges ».

La période de 1422 à 1429 est une des plus lamentables et des plus confuses de notre histoire. « En ce temps-là, écrit le Bourgeois de Paris, les Anglais prenaient aucune fois une forteresse sur les Armagnacs au matin et si, ils en perdaient aucune fois deux au soir. Ainsi durait la guerre de Dieu maudite » [17]. L'alliance anglo-bourguignone met le Royaume de France dans le plus grand péril qu'il ait jamais connu. C'est alors qu'Amédée VIII va déployer une intense activité pour détacher des Anglais le duc de Bourgogne. Mais ceux-ci mettent le siège devant Orléans qui ne paraît pas pouvoir échapper à la capitulation lorsque survient l'épopée Johannique. Le 8 mai 1429, Orléans est délivrée. En juillet, Charles VII est sacré à Reims. La capture de Jeanne et son supplice à Rouen n'arrêtent qu'un instant la marche victorieuse des armées royales. Enfin, en 1435, le Traité d'Arras réconcilie le roi de France et le duc de Bourgogne, réconciliation qui permettra l'éviction totale des Anglais et le retour à la paix.

Ce schéma présenterait une image bien incomplète de la situation du royaume, durant cette deuxième partie de la Guerre de Cent Ans, si je n'y ajoutais deux caractères qui donnent la mesure des périls qui, alors, menacèrent la France et précisent, d'autre part, dans quelle délicates et mouvantes circonstances Amédée VIII va devoir exercer ses talents diplomatiques.

---

(17) Cité par CALMETTE (Joseph), *L'élaboration du Monde Moderne*, Paris, 1949, p. 60.

Les princes a l'assaut du pouvoir
Extrême confusion des esprits et des situations

Car le mal dont souffrait la monarchie de Charles VI n'avait plus grand chose de commun avec les luttes qu'avaient connues ses prédécesseurs aux XII[e] et XIII[e], où « une féodalité soucieuse de son autonomie » s'efforçait d'échapper aux empiètements d'un pouvoir central impatiemment supporté. Le mot « féodalité » qu'on emploie encore pour cette époque ne caractérise plus la situation. E. Perroy écrit fort justement : « On parle encore de révoltes féodales... Rien ne donne une idée plus fausse de la situation où se trouve, au XV[e] siècle, le royaume de France. Sans doute ces princes sont-ils tous, par leurs apanages et leurs domaines français, les vassaux de la couronne. Mais le lien féodal n'est plus qu'un vain mot, ne représente plus la vraie structure de la société, la vraie figure de la politique. Et sans négliger d'arrondir leur propre domaine aux dépens du Royaume, c'est surtout à dominer le pouvoir central, à s'emparer de la direction des affaires que tendent tous leurs efforts » [(18)]. Perroy dit encore : « Les princes n'ont nullement l'intention de détruire l'édifice monarchique, lentement élaboré au cours des siècles et aux dépens de l'ancienne féodalité. Monarques eux-mêmes — ou peu s'en faut — dans leurs domaines, ils veulent dominer cette administration, contrôler cet Etat pour pousser leur fortune. Une coalition de grands se servira-t-elle du roi fou pour se partager les dépouilles du royaume ? Ou l'un d'eux, plus puissant que les autres, imposera-t-il sa volonté à la fois au souverain et à la troupe des princes ? Toute la question est là. Mais les luttes qui s'annoncent risquent de détruire l'édifice monarchique dont on se dispute la sucession » [(19)].

---

(18) Edouard Perroy, *La Guerre de Cent Ans*. Paris, 1945, p. 188.

(19) Id. p. 189. De son côté, Du Fresne de Beaucourt citant Jouvenel des Ursins écrit : « Et n'est doubte, dit un grave historien du temps, que se le duc de Bourgogne eust voulu soy retraire de avoir tout le gouvernement, et se disposer et les siens à résister aux ennemys anciens et laisser le fils avec les père et mère à faire aussi le mieux qu'ils pourroient, la paix estoit bien aisée à faire. Mais il vouloit tout faire et entièrement avoir le gouvernement du royaume et des finances. Et sembloit par ses manières, comme aucuns disoient, que il se vouloit à peine faire Roy. » L'historien de Charles VII conclut : « Ainsi, à tout prix, le duc voulait s'emparer du gouvernement du Roi et du royaume. A travers tant d'incidents, de phases diverses, il ne s'était proposé qu'un but : devenir seul maître et maître incontesté du pouvoir. Les faits, les documents, le témoignage des contemporains, même les plus favorables à sa cause, tout le démontre d'une manière irréfragable. Dans l'âpre poursuite de ce but, il n'avait reculé devant aucun moyen : fourberie, hypocrisie, intrigues, conspirations, exécutions, massacres, jusqu'à l'assassinat, rien ne lui avait coûté. »

De là un deuxième caractère qui parachève la complexité de la situation. C'est que les combats, les faits militaires, sont étroitement dépendants des faits politiques et diplomatiques perpétuellement changeants. « Il faut renoncer à nous faire de ces événements cette vue ample et simplifiée que l'histoire militaire réclame des grands conflits armés, d'autant plus que, même pendant cette triste période, les difficultés politiques, sans cesse renaissantes dans chaque camp, et l'amorce changeante des rapprochements diplomatiques, viennent se mettre à la traverse des plans formés par les capitaines. Dissocier les faits diplomatiques et politiques des événements proprement militaires, serait donner à ces derniers une incohérence plus grande encore qu'ils n'eurent en fait » [20]. Si bien que « de la folie de Charles VI (1392) à la paix de 1435, guerre étrangère, guerre civile et diplomatie s'imbriquent tant et de si complexe manière, que les causes de l'une engendrent les autres et que les effets des moindres épisodes rebondissent en cascade jusqu'aux conséquences les plus dérivées » [21].

C'est sur ce terrain mouvant, au milieu de ces incertitudes, de ces incessants retournements, que le duc de Savoie va entreprendre une action qu'il nous faut maintenant retracer dans ses grandes lignes.

*
* *

II

L'ACTION D'AMEDEE DE SAVOIE

On peut distinguer deux périodes au cours des vingt années où son intervention, d'abord hésitante puis déterminée, va se faire sentir. Dans un premier temps qui va jusqu'en 1422, c'est-à-dire jusqu'à l'avènement de Charles VII, Amédée, animé d'une extrême prudence, tergiverse, louvoie, ménage les différents adversaires qui d'ailleurs se combattent et se réconcilient dix, vingt fois, créant ainsi une situation perpétuellement changeante, dans laquelle il est bien difficile de se reconnaître.

---

(20) E. Perroy, *Op. cit.*, p. 234.
(21) Oursel (Raymond), *Jeanne d'Arc.* Paris, 1952, pp. 95-96.

A partir de 1422, par contre, le duc de Savoie prend en mains l'initiative des négociations et, toujours avec beaucoup de prudence et, dans une situation toujours confuse, fait sentir le poids de son autorité, trouve les solutions et oriente les esprits vers les mesures qui, en définitive, constitueront les bases mêmes du traité d'Arras de 1435.

Amédée VIII et la France de 1407 a 1422

Nul plus qu'Amédée VIII n'était capable de comprendre la situation du royaume de France et d'en mesurer les dangers lui qui, à la mort de son père, le Comte Rouge, avait vu sa propre personne et ses propres Etats constituer l'enjeu de la rivalité des princes, ses parents, le duc de Berry et le duc de Bourgogne. S'il avait pu, malgré sa jeunesse, devenir le maître chez lui et imposer son autorité, en France la folie du roi allait de longtemps empêcher semblable solution et perpétuer interminablement la guerre civile. Très vite, celle-ci tourne en un duel inexpiable entre le duc d'Orléans — favori de la reine Isabeau de Bavière, — et le duc de Bourgogne. En 1407, Jean Sans Peur fait assassiner Louis d'Orléans, s'attirant la réprobation générale. Il doit quitter Paris, très momentanément d'ailleurs, car ce n'est que quelques années plus tard que le parti d'Orléans trouvera un chef en la personne de Bernard VII d'Armagnac, dont la fille épousera, en 1410, le jeune Charles d'Orléans, le fils de la victime. Quant au roi, « dans ses rares moments de lucidité, il n'aspire qu'à rétablir la paix dans la famille royale » [22].

Quelle est alors l'attitude d'Amédée ? Sa position est évidemment délicate : traditionnellement la Maison de Savoie est l'alliée du roi de France auquel, plus d'une fois, elle a fourni une aide militaire, mais Amédée est le beau-frère de Jean Sans Peur, et sa mère, Bonne de Berry, s'est remariée, en 1393, avec Bernard d'Armagnac. Observons, du reste, que dans cette conjoncture, Amédée n'a pas à prendre parti, tant la situation est complexe. En outre, ses

---

(22) E. Perroy, *Op. cit.*, pp. 197-198.

intérêts le poussent à ménager tous les antagonistes, avec chacun desquels il a quelque litige à régler [23].

Aussi, très habilement, va-t-il prêter son appui, tour à tour aux uns et aux autres, mais, remarquons-le, non pas dans la lutte que les princes se livrent entre eux, mais dans les difficultés qu'ils rencontrent sur d'autres théâtres d'opérations [24].

Peut-il agir autrement quand une série de réconciliations suivies aussitôt de luttes sans merci vont devenir, en quelque sorte, la règle du jeu ? En 1409, c'est la paix de Chartres. « Tous les princes oublieront les injures passées, se jureront amitié, promettront de maintenir la paix. Première de ces paix fourrées, dit Edouard Perroy, qui se succèderont pendant dix ans sans empêcher la guerre civile de se rallumer aussitôt » [25].

En effet, dès l'année suivante, Bernard d'Armagnac entre en scène, groupe autour de lui tous ceux qui redoutent le Bourguignon et se voient évincés par lui [26]. C'est la guerre civile qui s'annonce.

Charles VI, qui connaît une période de rémission dans son délire, s'efforce alors d'éviter le pire. Il convoque les princes à Paris, et avec eux, Amédée de Savoie. Guichenon, qui a peut-être exagéré le rôle du Comte, dépeint bien pourtant l'autorité qui, déjà, lui est reconnue. « Amé arriva à Paris avec six cents hommes; les ducs de Bourgogne et de Brabant et le Comte de Nevers lui allérent en rencontre jusqu'à la porte Saint-Antoine ». Mais il trouva « les affaires si brouillées » et les princes « si divisés d'affections et d'intérêts, qu'il voyait peu d'apparence à pacifier les troupes du Royaume et les désordres de la

---

(23) MARIE-JOSÉ précise bien comment s'opposaient les intérêts des uns et des autres : « Du roi et du dauphin, il souhaitait obtenir la fixation des limites du Dauphiné, la restitution du fief de Maulevrier et des droits sur la « rêve » de Mâcon provenant de la dot de Bonne de Bourbon, enfin l'abandon de l'hommage du marquis de Saluces ; aux Bourbons, il voulait ravir les terres des Dombes cédées par Edouard de Beaujeu ; aux Bourguignons les villes contestées de Montréal, d'Arbent, Ponan et Villars-en-Bresse ; il se heurtait au duc d'Anjou, comte de Provence, à propos de Nice ; d'autre part, les affaires d'Italie liées à celles de France, demandaient la plus grande prudence. » (MARIE-JOSÉ, *op. cit.*, p. 298 n.).

(24) Ainsi en 1408, il aide Jean Sans Peur à réprimer l'insurrection des Liégeois en révolte contre leur évêque Jean de Bavière. Bientôt on verra un fort contingent de Savoyards prendre part à la bataille d'Azincourt.

(25) Ed. PERROY, *Op. cit.*, p. 198.

(26) « Un traité conclu à Gien, le 15 avril 1410, solidarise ses adversaires. Orléans, Armagnac, Berry, Clermont, Alençon s'unissent formellement. Ces féodaux décident de lever en commun des troupes... On assiste à la première levée de boucliers du parti Armagnac... Les troupes se mettent en campagne, c'est-à-dire au pillage. » (J. CALMETTE, *Les Grands Ducs de Bourgogne*. Paris, 1949, p. 136).

Cour. Pourtant, les expédients qu'il proposa au Roi furent agréés et la paix conclue à Bicêtre (2 novembre 1410) portant que tous les princes du sang sortiraient de Paris... Outre cela il changea le Conseil du roi et chacun promit d'exécuter le traité de Chartres » signé l'année précédente. Et Guichenon conclut: « Ce fut un grand honneur au Comte de Savoie, non seulement d'avoir eu un emploi si illustre, mais encore de ce que ses sentiments passèrent pour des lois et que tant de grands princes s'y soumirent volontairement » [27]. Il y gagna du reste la restitution du fief de Maulevrier [28].

Mais la paix entre les princes, comme l'accalmie dans la folie du roi sont de courte durée. En juillet 1411, le jeune duc d'Orléans lance un défi à Jean Sans Peur qui, en octobre, fait sa rentrée en force à Paris. Des contingents savoyards combattent parmi les troupes bourguignones sans pour autant que les Armagnacs aient lieu de prendre ombrage de la position d'Amédée, car en décembre, il se rend lui-même chez le duc de Berry. A Paris, c'est la terreur. « On n'ose plus baptiser les enfants dont les parents ne font pas profession d'opinions bourguignones. On n'ose plus enterrer les cadavres d'Armagnacs. A Caen, on met le feu aux maisons de ceux qui tiennent le parti détesté. Bien entendu, tout Armagnac a dû évacuer Dijon. Quant aux campagnes, courues par des bandes de toutes nations et de tout poil, elles subissent, des uns comme des autres, les pires atrocités » [29].

---

(27) GUICHENON, *Histoire généalogique*, II, 28-29.

(28) « Le Comté de Maulévrier se composait de riches terres en Normandie, données en fief au XIIIe siècle par le roi de France au comte de Savoie, en échange de l'hommage rendu par ce prince jusque là au roi d'Angleterre. En 1411, les revenus du comté étaient encore assez élevés. » Il est bien évident que la situation même de ce fief l'exposait à supporter toutes les vicissitudes de la guerre. Malgré le soin que prit Amédée, dès le début du XVe siècle, à pourvoir à sa défense, les possessions savoyardes subirent de grands ravages. La forteresse fut prise le 2 décembre 1418, date à partir de laquelle le Duc de Savoie perdit tous ses droits. Cf. MARIE-JOSÉ, *Op. cit.*, pp. 305-307.

(29) Joseph CALMETTE, *Les Grands Ducs de Bourgogne*, p. 144. Un témoin du temps qui écrivit une chronique du règne de Charles VII, Thomas Basin, dépeint ainsi la situation du pays : « Dans presque toute la France, les Armagnacs — ainsi, nous l'avons dit, appelait-on les partisans du roi et du duc d'Orléans — portaient les armes contre les Bourguignons, et réciproquement les Bourguignons contre les Armagnacs. Et les soldats des deux partis, comme s'ils s'étaient donné le mot, s'appliquaient avec la même vigilance à ravager les campagnes, à mettre le feu aux villages et aux maisons, à fouler et à voler les pauvres paysans. Ces allées et venues de gens d'armes, parcourant sans arrêt les campagnes et réduisant les cultivateurs à une pénurie extrême de toutes choses, produisirent de tels ravages qu'en beaucoup de régions les champs furent laissées à l'abandon et qu'en divers endroits et villes il y eut une très grande famine, suivie de maladies contagieuses, de morts d'hommes et d'animaux. » Thomas Basin, *Histoire de Charles VII*. Paris, Les Belles Lettres, 1964, p. 29-31.

Il y a pire encore, Armagnacs et Bourguignons ont les uns et les autres fait appel au roi d'Angleterre. Dans une telle extrémité, c'est encore Amédée VIII qui sauve la situation en imposant sa médiation. Le traité d'Auxerre (15 juillet 1412) qu'il négocie personnellement [30] est suivi d'une réconciliation solennelle de toute la famille royale et d'une explosion de joie dans toute la population. « C'est sous le régime de l'accalmie passagère ainsi obtenue que furent réunis les mémorables Etats Généraux de 1413 » [31]. Mais, très vite, au lieu des réformes souhaitées par tous, c'est la révolte des bouchers. L'émeute descend dans la rue, a raison des réformateurs, fait plier le pouvoir.

La révolution cabochienne oblige Jean Sans Peur, visiblement débordé, à quiter Paris qui s'ouvre à Bernard VII. Il n'est pas possible de décrire toutes les péripéties de la lutte. Dans ce monde de violence et de furie, sans cesse on a recours à la sagesse d'Amédée. Quand vainement les Bourguignons ont essayé de reprendre la capitale et que Bernard VII vient menacer l'Artois, la paix d'Arras, pour un temps encore, arrête le cours des armes et retarde l'appel à l'étranger. Amédée VIII y a joué « un rôle prépondérant » par les contacts ininterrompus qu'il entretint avec toutes les parties en cause.

Azincourt et l'ambiguité des alliances

Et voici l'année du désastre. Brusquement Henri V d'Angleterre passe à l'offensive. Dans la nuit du 13 au 14 août 1415, il débarque à l'embouchure de la Seine. Deux mois plus tard, le 25 octobre, la chevalerie française est exterminée à Azincourt. Rien ne reflète mieux l'ambiguïté de la situation et le désarroi des esprits et des sentiments que d'examiner qui participa à la bataille dans les rangs des troupes françaises. La clef des événements qui abouti-

---

(30) Guichenon rapporte ainsi les événements qui aboutirent au traité d'Auxerre: « Amé avait tant d'inclination pour la paix et tant de passion pour le repos de la France, qu'il ne se contenta pas d'avoir été le principal auteur de la paix de Vincestre (Bicêtre), il s'entremit encore dans celle de Bourges, qui fut conclue le 15 juillet de l'an 1412, bien qu'il eût amené au Roi des troupes considérables, sous la charge d'Amé, Seigneur de Viry ; Monstrelet dit que ce fut le Maréchal de Savoie, avec quelques chevaliers et écuyers de Savoie envoyés par le Comte Amé, qui la moyennèrent avec Philibert de Lignac, grand maître de Rhodes ; ce que Duplex assure aussi. Mais Juvenel des Ursins a écrit que le Comte de Savoie était en personne au siège de Bourges et que lui-même en fit toute la négociation ». (*Histoire Généalogique*, II, 19).

(31) J. Calmette, *Les Grands Ducs de Bourgogne*, p. 143.

ront au dénouement tragique de la fin du règne de Charles VI, est bien sûr, dans les relations anglo-bourguignonnes. Ainsi Jean Sans Peur ne participa pas à Azincourt où il laissa les Anglais écraser l'armée royale, interdisant même à son fils le Comte de Charolais, de se joindre à la chevalerie française [32]. Mais ses deux frères, Philippe de Nevers et Antoine de Brabant combattirent avec les Français et tombèrent parmi les victimes; leur sœur, la Comtesse de Savoie Marie de Bourgogne, en fut très affligée et porta le deuil. Quant à Amédée, il avait envoyé au roi de France deux mille soldats, conduits par Amé de Viry. Une centaine de chevaliers savoyards restèrent au nombre des morts.

Alors, franchissant tous les degrés de la trahison, Jean Sans Peur signe le pacte infernal (Calais - 6 mai 1417) par lequel il reconnaît Henri V d'Angleterre comme héritier de France et s'engage formellement à lui faire hommage lige. En même temps, la mort du dauphin Jean, duc de Guyenne, fait échoir le titre delphinal au troisième fils de Charles VI, Charles de Touraine (4 avril 1417) que le roi nomme, peu après, son lieutenant général dans tout le royaume.

La reine Isabeau s'enfuit alors de la Cour et va se réfugier auprès du duc de Bourgogne, à Troyes, où elle constitue un gouvernement fantôme. Quand les Bourguignons réussissent, par surprise, à reprendre pied dans Paris, c'est de justesse que le dauphin échappe à leur prise, arraché de son lit par le prévôt Tanguy du Chatel qui le conduit, en chemise, à Melun. Bientôt il sera acculé à s'installer à Bourges.

Les deux années 1418 et 1419 sont parmi les plus confuses et les plus dramatiques. Tandis que l'armée anglaise occupe progressivement la Normandie, voici la situation du Royaume telle que la dépeint un historien de la Bourgogne, situation qui est « le fruit amer du pacte de Calais. Entre le parti Orléanais - Armagnac — qui incarnait en dépit de ses erreurs et de ses fautes, la défense nationale avec toutes ses charges et tous ses sacrifices — et le duc de Bourgogne dont le double jeu, pour mieux

---

(32) Philippe le Bon, aux dires d'un chroniqueur, « aurait regretté toute sa vie de n'avoir pas combattu pour la France à Azincourt, comme ses oncles, Antoine et Philippe, eût-il dû y périr ». Cf. J. CALMETTE (*op. cit.* p. 191) qui cite le texte de Le Fèvre de Saint-Rémy.

dire la perpétuelle imposture, à merveille dissimulée, échappait à tous — la reine, à Troyes, avec Jean Sans Peur et son gouvernement d'insurgés, le jeune dauphin « appelé à entendre aux affaires du royaume », enfin le roi, presque complètement retombé en enfance, qui flotte à la dérive, au milieu de tant de notions contraires qui se croisent, et tant d'énigmes qui se posent, comment le « commun peuple » (disons le Français moyen) pourrait-il se reconnaître » ? (33).

Et comment un médiateur, ajouterai-je, pourrait-il prendre parti dans cette inextricable confusion sans risquer de compromettre certainement son autorité et peut-être ses intérêts ? Car c'est encore à Amédée VIII qu'on fait appel pour tenter de débrouiller cet écheveau si tortueux. A trois reprises, le duc de Savoie, sollicité d'abord par Bernard d'Armagnac, puis par Jean Sans Peur, enfin par les trois partis, essaye de faire entendre la voix de la raison. Mandé par Charles VI et le dauphin de se trouver à Paris le 1er mai 1418 avec toutes ses forces « pour résister aux ennemis anciens du Roy », il répond, sans se dérober complètement, qu'il ne peut agir efficacement. « Tant que les divisions intérieures persisteraient, son secours serait de peu de profit, tandis que si ces divisions cessaient par manière que toutes les parties fussent d'une volonté, lors legiere chose serait de deschasser les Anglais hors du Royaume » (34). On voit le souci qui bientôt va devenir

---

(33) J. CALMETTE, *Op. cit.*, p. 279.

(34) GUICHENON, *Op. cit.*, p. 33-34. — Cf. *Mémoire à Guy de Groulée et à Martellet de Martel, allant en France*, et *Mémoire à Guy de Groulée et à Pierre de Menthon*, reproduits l'un et l'autre par GUICHENON, t. IV, pp. 255-257. Du Fresne Beaucourt résume bien l'attitude d'Amédée VIII et de ses ambassadeurs :

« Des envoyés du Duc de Savoie, alors à la Cour, qui tenaient leur maître au courant des négociations, lui écrivaient que les exigences du Duc de Bourgogne paralysaient tout, et que le Cardinal de Saint-Marc allait se rendre près de ce prince « pour savoir si nul bon appointement s'y pourrait trouver ». Les envoyés savoisiens, fort bien renseignés par l'Evêque de Clermont et par Robert le Maçon, racontaient en outre à leur maître un entretien secret qu'ils avaient eu avec le président de Provence. Louvet leur avait dit qu'on pouvait, à la rigueur, aller jusqu'à concéder deux des trois points qui faisaient l'objet du litige (Article 5 et 7), mais que, pour l'article autorisant le duc à venir à Paris, ou autre part, là où seraient le Roi et le Dauphin, avec petite compagnie ou grande, selon que ce serait son plaisir toutes les fois que cela lui conviendrait, il ne fallait point en entendre parler ; car, disait-il, « de venir par devers le Roy et Monseigneur le Dauphin à sa puissance, pour aventure elle seroit plus grande que celle desdiz seigneurs ; à venir à autant de nombre comme leur, il ne seroit point de honneur ; et il ne vouloit venir à plus petite. *Et pour rien*, ajoutait Louvet, *ne s'en pourroit fier en lui de la personne de Monseigneur le Dauphin* ». (*Rapport* de Guy de Groulée et de Martellet de Martel).

Le Conseil royal, désespérant d'arriver à une solution, chargea les ambassadeurs de Savoie de solliciter l'intervention personnelle du duc leur maître, et déclara s'en rapporter à lui, promettant de faire traîner les choses en longueur jusqu'à sa venue. Mais Amédée VIII ne paraissait point disposé à intervenir ; il se borna à envoyer deux ambassadeurs au Duc de Bourgogne, plutôt afin de le bien renseigner sur la situation que pour exercer sur lui une pression. » (D. de B., I, pp. 82-83).

l'objectif essentiel du duc de Savoie : réconcilier les frères ennemis, détacher le Bourguignon de l'alliance anglaise, tourner toutes les forces du royaume contre l'envahisseur. Dans cette intention, il ne néglige aucun effort et agit dans plusieurs directions, envoie des ambassadeurs à Paris avant la prise de la capitale par Jean Sans Peur, mais reste en contact constant avec ce dernier cherchant à le retenir sur la pente de la rébellion antimonarchique. Si des contingents savoyards sont mêlés aux troupes bourguignonnes qui entrent dans Paris, il n'y a pas là un acte d'hostilité envers Charles VI puisqu'il reste en rapports avec les Armagnacs qui bientôt solliciteront son appui, tout comme Charles VI lui-même. Rumilly, où se trouve alors la Cour de Savoie, est le lieu d'une intense activité diplomatique.

Le meurtre de Montereau

Bientôt d'ailleurs, Armagnacs et Bourguignons prennent conscience qu'à ce jeu cynique où tour à tour les uns et les autres cherchent l'appui et l'alliance de l'envahisseur, seul est gagnant l'Anglais, dont l'occupation fait tache d'huile, enserrant la capitale. Une sérieuse tentative de rapprochement est faite en juillet 1419. Un accord préliminaire est conclu, on semble marcher vers la réconciliation. Va-t-on enfin sortir de cette effroyable situation ? Hélas ! à l'instant même où l'on croit toucher au but, c'est le coup de hache du Pont de Montereau, consommant la catastrophe [35]. Jean Sans Peur est assassiné. Le fils de la victime, le nouveau duc Philippe le Bon, est rejeté dans les bras de l'occupant. Lancastre et Bourgogne resserrent leur alliance. La lutte va reprendre, plus impitoyable que jamais, contre le malheureux Dauphin.

---

(35) Sur la responsabilité propre du Dauphin, ou tout au moins de son entourage, dans le meurtre de Montereau, les historiens modernes restent divisés. Perroy écrit (*Guerre de Cent ans*, p. 232), après avoir donné du jeune Charles un portrait assez inquiétant : « Les tristesses d'une enfance entourée de périls et d'ennemis lui ont appris la dissimulation et la fourberie, il semble bien que l'attentat de Montereau, quoiqu'il s'en défende, *ait été prémédité* ».

Calmette dit de son côté : (in *Les Grand Ducs de Bourgogne*, p. 175, n.) : « Jouvenel des Ursins, pourtant contemporain, avoue déjà l'impossibilité de savoir comment les choses se sont passées à Montereau. Le mystère a persisté tout le long du règne de Charles VII et a permis à ce prince, même après le traité d'Arras, de ne rien faire contre ceux de ses conseillers qu'on incriminait, mais dont on ne pouvait préciser la culpabilité supposée... On a cité souvent le mot, foncièrement inexact, d'un des chartreux de Champmol qui, montrant le fameux crâne à François Ier, de passage en 1521, lui dit : « Sire, c'est le trou par lequel les Anglais entrèrent en France ».

Jamais situation ne fut plus dramatique. Aux ambitions et aux intérêts du duc de Bourgogne s'ajoutaient son implacable fureur et son désir de vengeance. Est-ce l'écroulement de tous les efforts vers la paix ? Et que peut ressentir à la suite de cette funeste tragédie, le duc de Savoie, dont l'épouse est la sœur de la victime ?

Partageant l'émotion bien légitime de sa famille, Amédée cependant garde la tête froide et ne se départit pas de sa position de conciliateur. A Philippe qui réclame son concours, il recommande de se rapprocher quand même du Dauphin. Celui-ci, à son tour, le mande à Lyon, à une assemblée des princes du sang « afin d'avoir conseil et avis sur les grandes affaires du royaume et le reboutement des Anglais ». La décence l'oblige à décliner cette invitation (36). Au roi d'Angleterre qui le sollicite, il oppose même refus poli mais ferme. La Cour de Savoie réside alors à Thonon d'où partent sans cesse des messagers pour les trois villes qui abritent les gouvernements du Royaume, Lille, Bourges et Paris.

Le Traité de Troyes

Mais les événements se précipitent. Consommant la trahison, Isabeau et Philippe de Bourgogne signent, le 21 mai 1420, le traité de Troyes qui reconnaît Henri V d'Angleterre comme le seul et unique héritier de France, excluant le Dauphin. Le 2 juin est célébré le mariage d'Henri avec Catherine de France. Six mois plus tard, tous deux entrent triomphalement à Paris, accueillis avec transports par le peuple parisien, l'Université et le Parlement.

De cet apparent succès des ennemis du Dauphin, Amédée conclut-il que la cause de celui-ci est bien compromise ? Cède-t-il à une pression du duc de Bourgogne ? Ou bien encore est-il inspiré par une arrière-pensée de manœuvre subtile et conforme à ses intérêts. Tandis qu'un certain nombre de souverains européens, et notamment le pape Martin V, refusent de sanctionner le Traité, il acquiesce aux conventions qui livrent le royaume de France au roi

---

(36) Cf. Du Fresne de Beaucourt. *Op. cit.* I, pp. 313-316, et la lettre du Dauphin à Amédée VIII, du 28 décembre 1419 aux P.J. n° 1.

d'Angleterre [37]. Ajoutons, cependant, qu'il n'abandonne pas le Dauphin pour autant. Celui-ci résiste avec une grande ténacité aux assauts de l'Angleterre : en 1421, le duc de Clarence, frère d'Henri V, est battu et tué à Baugé [38].

Henri V lui-même, un instant découragé par les difficultés de la conquête, confie au duc de Bourgogne son désir de tenter un arrangement et lui demande de solliciter l'intervention du duc de Savoie. En mars 1422, Philippe se rend à Genève et Thonon « où, dit Guichenon, il fut reçu avec des magnificences incroyables, le duc Amé n'ayant rien oublié de ce qui pouvait contribuer à sa satisfaction et à son divertissement. » L'historien de la Maison de Savoie ajoute : « L'entrevue de ces deux princes n'opéra autre chose qu'une parfaite union de leurs intérêts pendant les troubles du Royaume de France » [39], ce qui n'est pas exact, car Amédée intervint en faveur de la paix et envoya en France des ambassadeurs pour entamer des négociations [40].

La situation cependant paraissait sans issue, lorsque le 31 août mourait Henri V, dont l'héritier était un enfant de huit mois, aussitôt proclamé roi d'Angleterre, bientôt après roi de France, car le malheureux roi fou s'éteignait à son tour, deux mois après son gendre anglais. Le concept lancastrien de la double monarchie — les deux plus grands royaumes d'Occident appelés désormais à ne plus faire qu'un seul Etat — paraissait à la veille de triompher [41].

---

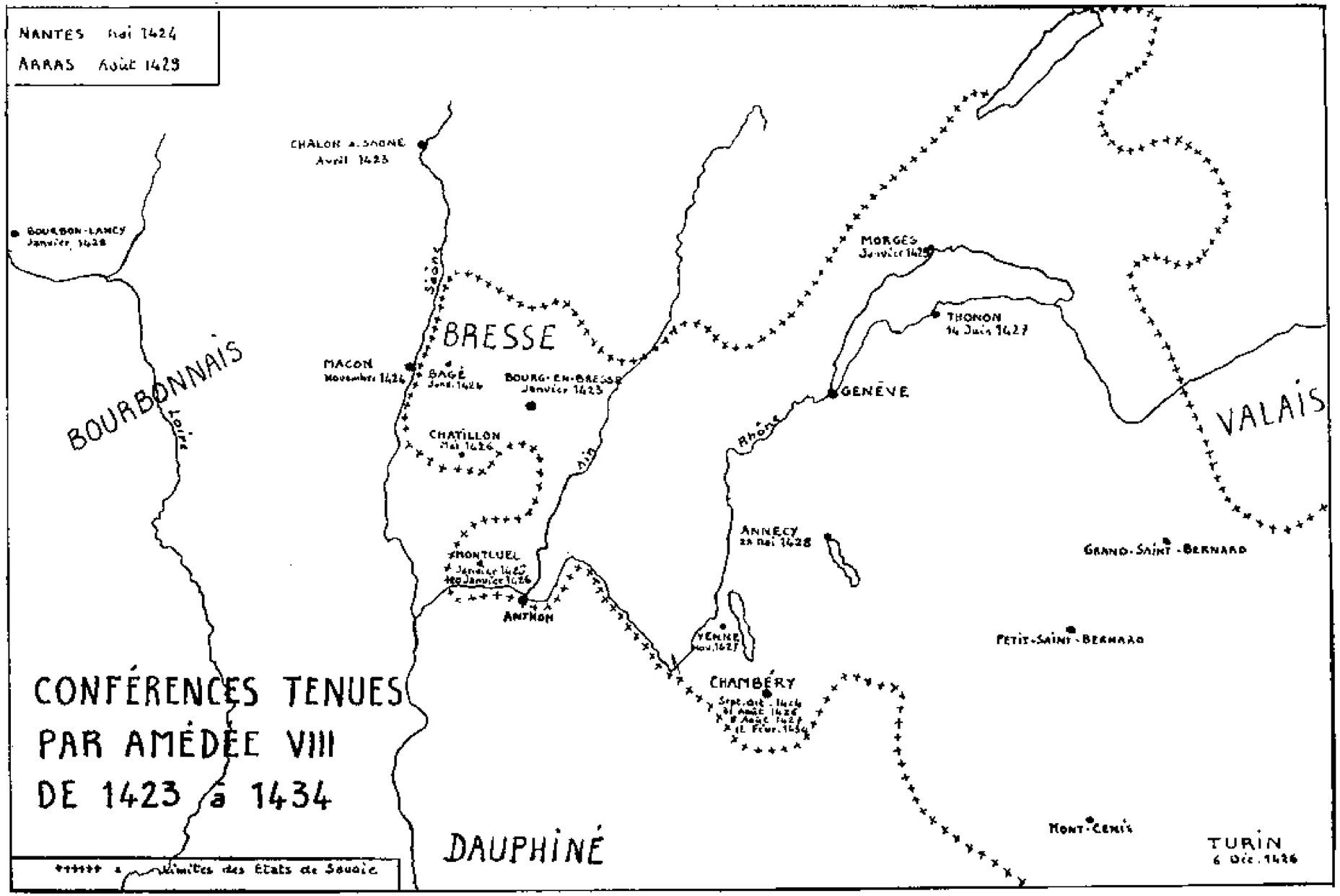
(37) Après avoir indiqué que la plupart des souverains d'Europe ne reconnurent pas cette double monarchie et refusèrent d'adhérer au Traité de Troyes, MARIE-JOSÉ écrit (*op. cit.* p. 320) à la suite de Du Fresne de Beaucourt (*op. cit.* p. 325, nº 6) : « Amédée VIII, au contraire, écrivit aussitôt une lettre des plus cordiales au nouveau Roi de France Henri V. » En réalité, cette lettre du 28 avril que nous publions (en P.J., nº 2, d'après Rymer IX, p. 890-891) est *antérieure* au Traité de Troyes (21 mai) et, mise à part l'indication de l'envoi d'un messager porteur de directives (« quant aux choses que de part vous — de votre part — m'a rapportées ledit Guyon, je lui ait dit sur v celles mon intention et réponse, et aussi aucune autres choses ainsi qu'il vous pourra rapporter), elle ne contient que les habituelles formules de politesse échangées entre souverains. Nous verrons Amédée exprimer, quand il le jugera bon, sa cordialité à Philippe de Bourgogne ou à Charles VII de manière autrement plus explicite. Il reste que, en dépit de quelques litiges de frontières, le Duc de Savoie eut toujours des relations privilégiées avec les souverains bourguignons et qu'il manifesta même une affection très particulière pour son neveu Philippe le Bon. On en trouvera de nombreuses marques dans sa correspondance, tout comme dans son attitude à l'égard de celui-ci.

(38) DU FRESNE DE BEAUCOURT, *Id.*, p. 49.

(39) GUICHENON, *Op. cit.*, II, p. 35.

(40) Cf. DU FRESNE DE BEAUCOURT, *Op. cit.* I p. 339 - II, p. 318. MARIE-JOSÉ, *Op. cit.*, II, p. 320-321.

(41) J. CALMETTE, *L'élaboration du monde moderne*, p. 37.


NANTES mai 1424
ARRAS Août 1423
CHALON A. SAONE
Avril 1423
BOURBON-LANCY
Janvier 1428
BOURBONNAIS
Loire
Saône
BRESSE
MACON
Novembre 1424
BAGÉ
Juin 1424
BOURG-EN-BRESSE
Janvier 1423
CHATILLON
Mai 1426
Ain
MONTLUEL
Janvier 1427
et Janvier 1426
ANTHON
Rhône
GENÈVE
MORGES
Janvier 1429
THONON
14 Juin 1427
VALAIS
ANNECY
24 mai 1428
GRAND-SAINT-BERNARD
PETIT-SAINT-BERNARD
VIENNE
Nov. 1427
CHAMBÉRY
Sept.-Oct. 1424
et Août 1426
8 Août 1427
11 Fév. 1434
MONT-CENIS
TURIN
6 Déc. 1426
DAUPHINÉ
CONFÉRENCES TENUES
PAR AMÉDÉE VIII
DE 1423 à 1434
Limites des États de Savoie

*
* *

III

L'ACTION DIPLOMATIQUE DU DUC DE SAVOIE DE 1422 A 1434

C'est au cours des années suivantes, qu'Amédée va donner la mesure de son génie diplomatique. Jusqu'ici, quels que soient la part, souvent prépondérante, qu'il prit aux pourparlers et les résultats qu'il obtint, il ne semble pas avoir cru vraiment à la possibilité d'une entente franco-bourguignonne suivie d'un arrêt des hostilités. Quoique fréquemment sollicité, ce n'est pas lui, la plupart du temps, qui dirigea les négociations. Il resta souvent dans l'expectative, donnant parfois l'impression de se dérober.

La disparition d'Henri V et l'avènement de Charles VII lui apportent la conviction qu'une situation nouvelle est née, beaucoup plus favorable à la paix. Il prend alors, énergiquement, en mains l'action diplomatique, dont il va cette fois diriger les différentes phases et modalités, encouragé par le Pape Martin V très désireux, lui aussi, de procurer à l'Occident la paix à laquelle aspirent les malheureuses populations. Sans doute faudra-t-il du temps pour aboutir mais, de 1423 à 1435, on ne cessera de parlementer, les négociations seront pratiquement ininterrompues, et les bases du règlement futur seront posées par Amédée lui-même dès la première rencontre.

Raconter par le détail, cette très complexe et longue action diplomatique serait fastidieux. En outre, si l'on en connaît bien la ligne générale, quelques points restent obscurs, de nombreux documents font encore défaut ou n'ont pas encore été exploités. Il me suffira donc de replacer l'activité du duc dans la trame des événements, d'en noter les principales étapes, en soulignant sa méthode et en indiquant l'aboutissement de ses efforts.

La France désemparée. — Les acteurs du drame

Après qu'un dérisoire cortège, où n'étaient présents ni son fils, ni ses neveux, ni même le duc de Bourgogne, eut conduit au tombeau la dépouille du malheureux Charles VI,

abandonné de tous, quelle était la situation du royaume ? Un bon historien de la Guerre de Cent Ans la dépeint ainsi : « Il n'y a point de date plus sombre dans l'histoire de France que cette date de 1422. Ce n'est pas seulement la défaite, la misère, la guerre civile qui troublent les esprits. C'est l'âme même du pays en dissolution. Un inconnu redoutable plane sur l'avenir. Plus de droit précis, plus de notion ferme, où puisse se prendre l'espoir de jours meilleurs. On a dit qu'une femme ne peut ni exercer ni transmettre le droit royal. Or, c'est le fils de Catherine de Valois qui règne. Ce roi anglais est-il légitime ? La loi de succession, supérieure aux caprices de la politique et aux contingences militaires n'appelle-t-elle pas plutôt sur le trône celui qu'on a longtemps et officiellement appelé, — celui que beaucoup appellent encore tout bas, — le Dauphin ? Poignante énigme, cruel déchirement des consciences. La France est désemparée. Comme l'Eglise a son schisme pontifical, la France a son schisme royal » [42].

Du côté anglais, c'est le duc de Bedford, frère du roi disparu, qui, bon capitaine, politique avisé, prend en mains la régence de France. En face de lui, un jeune roi, dont la personne ne rassure guère les plus fermes partisans de sa cause, reconnue par eux comme la seule cause nationale. On a maintes fois fait le portrait de celui que, par dérision, on va appeler le petit roi de Bourges. « On ne peut imaginer prince moins fait pour rallier autour de lui les enthousiasmes, pour défendre une cause en péril, pour faire acte de chef et bientôt de roi ». Malgré quelques sursauts de volonté et d'énergie, ce qui domine en lui c'est une « apathie apeurée, dont profite son entourage. En dépit de quelques vélléités — à partir de 1422 il renonce à diriger lui-même ses armées — il n'a pas confiance dans le sort des armes, abandonne souvent, avant de les avoir engagées, les chevauchées qui devraient s'opposer à l'envahisseur. A aucun moment il ne perd l'espoir d'obtenir, par la voie diplomatique, la réconciliation qui seule permettra de bouter l'Anglais hors de France. Mais sur la voie de la conciliation, ses conseillers se jettent à la traverse, attisent

---

(42) J. Calmette, *L'élaboration du monde moderne*, p. 56-57.

les rancunes anglo-bourguignonnes qui sont leur raison de vivre » [43].

Le caractère du roi et sa dépendance d'un entourage avide et sans scrupules expliquent le déroulement incohérent des événements qui vont suivre et au milieu desquels, tenacement, le duc de Savoie va chercher le fil d'Ariane qui pourrait sortir Charles VII de la lamentable situation où il s'enlise.

L'incohérence des événements

Evénements militaires d'abord qui, comme je l'ai déjà signalé, sont étroitement liés aux événements diplomatiques, les uns et les autres interférant sans cesse, s'entrecroisant, souvent se neutralisant.

Sur le plan des luttes armées, de l'avènement de Charles VII à l'apparition de Jeanne d'Arc, « dans cette guerre ingrate et sans relief », dans cette succession un peu

---

(43) E. Perroy, *La Guerre de Cent Ans*, p. 232. Pour bien faire ressortir l'incomparable bienfait que représenteront une trêve prolongée ou une suspension d'armes dans les régions dévastées par la guerre, nous n'hésitons pas à citer une fois encore Thomas Basin qui, dans une page célèbre, a décrit « les malheurs de la guerre » :

« Donc, après la mort de son père, comme il a été dit au livre précédent, Charles VII succéda au royaume de France, l'an 1422, à l'âge de vingt-deux ans environ. Et de son temps, ledit royaume, par l'effet soit des guerres continuelles, intérieures et extérieures, soit de la nonchalence et paresse de ceux qui administraient ou commandaient sous ses ordres, soit du manque d'ordre et de discipline militaires, soit de la rapacité et du relâchement des hommes d'armes, parvint à un *état de dévastation* telle que, depuis la Loire jusqu'à la Seine, et de là jusqu'à la Somme, les paysans avant été tués ou mis en fuite ; presque tous les champs restèrent longtemps, durant des années, non seulement sans culture, mais sans hommes en mesure de les cultiver, sauf quelques rares coins de terre, où le peu qui pouvait être cultivé loin des villes, places ou châteaux ne pouvait être étendu, à cause des fréquentes incursions des pillards...

« Nous-mêmes nous avons vu les vastes plaines de la Champagne, de la Beauce, de la Brie, du Gâtinais, du pays de Chartres, du pays de Dreux, du Maine et du Perche, du Vexin, tant français que normand, du Beauvaisis, du pays de Caux, depuis la Seine jusque vers Amiens et Abbeville, du pays de Senlis, du Soissonnais et du Valois jusqu'à Laon, et au delà du côté du Hainaut, absolument désertes, incultes, abandonnées, vides d'habitants, couvertes de broussailles et de ronces, ou bien, dans la plupart des régions qui produisent les arbres les plus drus, ceux-ci pousser en épaisses forêts. Et, en beaucoup d'endroits, on put craindre que les traces de cette dévastation ne durassent et ne restassent longtemps visibles, si la divine providence ne veillait pas de son mieux aux choses de ce monde.

« Tout ce qu'on pouvait cultiver en ce temps-là dans ces parages, c'était seulement autour et à l'intérieur des villes, places ou châteaux, assez près pour que, du haut de la tour ou de l'échauguette, l'œil du guetteur pût apercevoir les brigands en train de courir sus. Alors, à son de cloche ou de trompe ou de tout autre instrument, il donnait à tous ceux qui travaillaient aux champs ou aux vignes le signal de se replier sur le point fortifié.

« C'était là chose commune et fréquente presque partout ; à ce point que les bœufs et les chevaux de labour, une fois détachés de la charrue, quand ils entendaient le signal du guetteur, aussitôt et sans guides, instruits par une longue habitude, regagnaient au galop, affolés, le refuge où ils se savaient en sûreté. Brebis et porcs avaient pris la même habitude. Mais comme dans lesdites provinces, pour l'étendue du territoire, rares sont les villes et les lieux fortifiés, comme, en outre, plusieurs d'entre eux avaient été brûlés, démolis, pillés par l'ennemi ou qu'ils étaient vides d'habitants, ce peu de terre cultivée comme en cachette autour des forteresses paraissait bien peu de chose et même presque rien, eu égard aux vastes étendues de champs qui restaient complètement déserts, sans personne qui pût les mettre en culture. » *Histoire de Charles VII.*

décousue de coups de mains et de surprises, on peut distinguer trois périodes, toutes trois fort courtes.

Dans un premier temps, les Anglais ont l'avantage, en raison non seulement de leur entente étroite avec le Duc de Bourgogne à l'Est et au Nord, mais encore avec le Duc de Bretagne, Jean VI à l'Ouest et le Comte de Foix, Jean I^er^ au Midi. Le point culminant de cette période est le désastre de Verneuil (17 août 1424), quatrième des grands désastres français de la Guerre de Cent Ans. L'historien de la Maison de Savoie, le P. Monod, écrit : « La grande perte que le roy Charles fit en la journée de Verneuil où toute la fleur de sa noblesse et presque tout ce qu'il avait de plus vaillant, tant étrangers que français, demeurèrent morts ou prisonniers, l'avait réduit à se voir sans ressources de gens de guerre et de finance. Les mémoires du temps portent qu'il n'osait manger en public pour la honte de son ordinaire. La Hire et Poton le trouvèrent dînant avec une queue de mouton et une paire de poulets, sans autre mets » [44].

Mais alors un incident héroï-comique, où la passion amourcuse se mêle à l'ambition, rétablit la situation, et c'est la deuxième phase. Je ne résiste pas au désir de citer à nouveau le P. Monod dont le raccourci donne un petit tableau très suggestif de cette imbrication d'intérêts contradictoires.

« Les amours de dame Jaqueline, comtesse de Hainaut, avec le duc de Glocester furent le commencement des dissensions des Anglais et Bourguignons. Le duc de Glocester se voulait par force saisir des biens de Jacqueline qu'il prétendait estre sa femme. Le duc de Brabant, son légitime mari, si opposa et eut le Bourguignon pour partisan de sa querelle avec tant de passion qu'il en fit son propre fait, envoyant au duc de Glocester le défy de corps à corps... Le duc de Bedfort, soi-disant Régent de France, frère du duc de Glocester, fit tant qu'il empêcha ce duel, mais les semences de la haine jettées dans le cœur du Bourguignon germeront des fleurs de paix à la France » [45].

---

(44) P. Monod, *Annales de Savoie*. Manuscrit inédit.

(45) P. Monod, *Annales de Savoie*. Manuscrit inédit. Jacqueline de Bavière, fille de Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, de Hollande et de Zélande, et beau-frère de Jean sans Peur, n'avait reçu, à la mort de son père (1417) qu'une partie de son héritage, le Hainaut, les deux autres provinces, Hollande et Zélande ayant été attribuées à son oncle, Jean de Bavière, ancien évêque de Liège et protégé du

Bedford parvient donc, troisième étape, à résoudre l'affaire du Hainaut, à ramener la Bourgogne à l'alliance anglaise. En même temps, Charles VII s'éprend d'un nouveau favori, Georges de la Trémoille, type de l'intrigant sans scrupules qui n'a qu'une pensée : écarter ses rivaux par l'intrigue et l'assassinat. Richemont disgracié doit s'enfuir en Bretagne et voilà son duc rejeté dans le camp ennemi. C'est l'occasion pour l'Anglais de frapper un grand coup. Il faut atteindre Charles VII au cœur du royaume. Le siège est mis devant Orléans. Tout va-t-il s'écrouler ? On connaît la suite et il est inutile de poursuivre ce schéma des événements militaires. Jeanne d'Arc accomplit le miraculeux redressement qui va redonner à Charles VII confiance en lui-même et en sa cause. Simplement j'indiquerai l'impression qu'en éprouvèrent les contemporains en m'adressant encore au P. Monod. « Lorsque toutes les espérances humaines semblaient éclypsées pour la France, Dieu fit voir qu'il estoit son vray et fidèle protecteur, envoyant une jeune fille de l'âge de 18 à 20 ans, laquelle par des voyes toutes miraculeuses, asseura le Roy, chassa les Anglais, conduisit Charles à Rheims et fit tant d'actes héroïques, que l'incrédulité des esprits rebouts en a fait des fables. Elle s'appellait Jeanne d'Arq de son propre nom, quoy que plusieurs la nommassent Jeanne du Lys (à cause, crois-je, qu'elle portoit un lys en sa bannière). Despuis elle fut surnommée la Pucelle d'Orléans, d'autant qu'elle délivra cette ville du siège des Anglais. Sa mémoire a esté célébrée d'une infinité d'écrivains, plusieurs desquels ont découvert les impostures et calomnies des Anglais, Bourguignons et Hérétiques qui ont voulu ternir sa réputation » [46].

Ce tableau des luttes militaires donnerait une fausse image de la situation si un bref rappel de la situation poli-

---

Duc de Bourgogne. D'esprit romanesque, la princesse qui avait épousé en secondes noces Jean, Duc de Brabant, lui aussi obligé de la Bourgogne, et que ce partage irritait, s'enfuit en Angleterre, où elle parvint à faire annuler ce second mariage par le Pape déposé Benoît XIII ; puis elle convola avec le propre frère d'Henri V, Humphrey, duc de Gloucester, lui aussi « jeune homme vain et sans cervelle » (Perroy). Sans souci de mécontenter le Bourguignon, le troisième époux de Jacqueline débarqua à Calais, en octobre 1424, avec quelques milliers de soldats pour occuper les terres revendiquées par son épouse. Philippe le Bon vit dans cette attaque une collusion anglaise, pénétra en Hainaut, en mars 1425, avec une armée bourguignonne et en chassa Gloucester, capturant même la belle Jacqueline. Mais celle-ci parvint encore à s'évader de sa prison de Gand, ranima en Hollande la lutte des factions et força le Duc de Bourgogne à plusieurs campagnes punitives.

(46) P. Monod, *Annales de Savoie.*

tique et diplomatique n'y était aussitôt juxtaposé. Et sur ce point on a parfois trop méconnu dans quels termes réels elle se posait.

Le fond du problème

« Quand commence le règne de Charles VII, le péril le plus grave n'est point tant, peut-être, l'Anglais, qui représente l'ennemi patent, déclaré, que cette Bourgogne follement recréée, après Jean Le Bon, et qui, entre les deux adversaires minés par la défaite ou les guerres civiles, sait qu'elle est l'arbitre. Tout au long d'un règne de quarante années, Charles VII pâtira de cette fatalité... »

Après le Traité de Troyes « astuce bourguignonne, voici le royaume pris en tenaille par les Anglo-Bourguignons ; et si les Anglais, eux, sont tant bien que mal, çà et là, contenus, si se lève sur leurs arrières la guérilla des partisans, le duc de Bourgogne, lui, étend comme tache d'huile ses domaines, en profitant au mieux de la situation qu'il a faite sans presque verser de sang, parmi la pire équivoque, et il prépare un avenir angoissant » [47]. Alors le danger bourguignon éclipse l'autre, se fait plus pressant.

« Il est infiniment probable qu'au jeune héritier « replié » sur la Loire, le problème, tout de suite, s'est posé : ou bien lutter sur deux fronts et tout perdre : ou choisir son ennemi. Et ce choix fut fait : on ne cessa de combattre l'Anglais que pour, assuré d'un répit judicieux, se préparer à l'écraser ».

Cette ligne de conduite, délibérée chez Charles VII, fut imposée au Bourguignon par les risques que l'alliance anglaise faisait courir à ses propres intérêts. La crainte de tirer les marrons du feu au profit d'un allié qui, en définitive, serait le grand vainqueur de cette alliance contre nature, le retint sur la pente de la fatale et définitive trahison que lui dictaient son ambition et son désir de vengeance. Aussi « jamais les deux cousins à la fleur de lis, eux, ne se risquèrent l'un contre l'autre et de propos délibéré à de vaines batailles ; et là réside peut-être le paradoxe le plus significatif de cette mêlée » [48].

---

(47) R. Oursel, *Jeanne d'Arc*, p. 94.
(48) R. Oursel, *Op. cit.*, p. 95.

On se combat mais en même temps on négocie. La négociation sera longue, traversée de crises, sans cesse remise en cause et contrariée par les rancœurs personnelles et passionnelles. Il faudra douze années de discussions subtiles, toutes pleines d'arrière-pensées et de machiavéliques desseins. Mais le traité d'Arras en sera l'aboutissement. Et, en définitive, il s'établira sur des bases qui ont été posées dès 1423.

Et posées par qui ? On peut l'affirmer sans réserve, par Amédée VIII de Savoie.

L'intervention du Duc de Savoie

La situation nouvelle créée par la mort d'Henri V et de Charles VI, l'avènement de Charles VII, ont persuadé le duc qu'une occasion favorable vient de naître pour reprendre l'œuvre de pacification. Et dans ce sentiment, il est confirmé par les engagements du pape Martin V qui, dès son accession au trône pontifical (1417) mettant fin à trente-neuf ans de schisme, s'était aussitôt donné comme objectif à la fois de rétablir l'ordre dans l'Eglise et de procurer la paix à l'Occident [49]. Sans perdre un moment, Amédée envoie donc, une fois Charles VII devenu roi, des messagers au nouveau souverain, et au duc de Bourgogne, pour les inviter à se faire représenter à une conférence qu'il se propose de tenir dans ses propres Etats, à Bourg-en-Bresse.

La Conférence de Bourg-en-Bresse

En 1881 déjà, Du Fresne de Beaucourt, dans sa monumentale *Histoire de Charles VII*, affirmait « qu'aucun historien n'a attribué à la conférence de Bourg l'impor-

---

(49) La mort des deux rois avait provoqué chez Martin V le même sentiment qu'une possibilité de pacification s'ouvrait. Il adressa aux intéressés des exhortations à la paix et écrivit en termes particulièrement chaleureux au Duc de Savoie « pour le presser de nouveau de s'employer, de concert avec le légat, à une pacification qui était l'un des plus ardents désirs de son cœur. »

« Quamvis non dubitemus generositatem tuam summis desideriis exoptare compositionem et pacem Franciæ atque Angliæ principum et regnorum, et pro ea pie et sollicite laborasse et indefessis studiis laborare ; tamen, quia hujusmodi pacis desiderium super omnia insidet cordi nostro cum nulla res in universa Christianitate sanctior et utilior fieri possit, nobilitati tuæ ad hoc dignum opus intentæ libenter preces et hortationes nostras adjicimus ; præsertim cum partibus diuturni belli labore et tædio affectis, et secuta morte regis Angliæ, nobis major spes et opportunitas consequendi optatam pacem oblata esse videatur. » Raynaldi, ann. 1422, § 30.

Du Fresne de Beaucourt, *Op. cit.*, II, p. 315.

tance qu'elle mérite réellement... Grâce à une relation du chancelier Rolin qui se trouve en minute dans la collection de Bourgogne (vol. 70, fol. 4) nous pouvons mettre en pleine lumière cette curieuse négociation qui est le point de départ de toutes celles qui vont suivre jusqu'au traité d'Arras » (50).

L'importance de cette conférence et le rôle primordial qu'y joua le souverain savoyard sont encore confirmés par les obstacles peu communs auxquels il eut à faire face et l'autorité dont il sut faire preuve. Car si Charles VII répondit avec empressement à son invitation, du côté bourguignon on se fit copieusement tirer l'oreille et l'on mit une lenteur calculée à se rendre au lieu de rendez-vous. Quand enfin les envoyés de Philippe se trouvèrent à Bourg, il ne fut pas question, pour la délégation bourguignonne, d'accepter de se réunir avec les criminels auteurs du guet-apens de Montereau. Ce ne fut de leur part que griefs, récriminations, accusations violentes. Leur mission se bornait à s'informer des bonnes intentions de l'adversaire, de l'étendue des réparations offertes, sans qu'ils fussent aucunement autorisés à examiner d'éventuelles propositions de règlement. C'est alors un va et vient des diplomates savoyards entre l'une et l'autre des délégations siégeant chacune de leur côté. Mais Amédée finit par se fâcher, se montrant « très indigné et courroucé » par cette attitude injustifiable; et il obtint enfin des ambassadeurs bourguignons la rédaction d'un texte en vingt articles où étaient exposés tous les griefs de leur maître et les exigences qui conditionnaient la poursuite des pourparlers (51). Elles étaient évidemment sévères, draconiennes même. Amédée jugea cependant qu'elles n'interdisaient pas toutes discussions et que, moyennant une habile tactique diplomatique, les choses pourraient évoluer favorablement.

Toute sa méthode et sa volonté conciliatrice apparaissent dans la minutie qu'il apporte alors à la procédure. Des griefs et des exigences du Bourguignon il fait faire un

---

(50) Id. II, p. 318 et suivantes. Les Archives de Turin détiennent d'autre part la copie de tous les actes diplomatiques intervenus alors et de la correspondance échangée notamment entre France, Bourgogne et Savoie. Ils forment un épais registre de plus de deux cents pages et intitulé « *Tractatus pacis Franciae* ». C'est en utilisant ces documents très sommairement résumés que nous allons retracer les négociations complexes qui se poursuivent à la diligence d'Amédée VIII.

51) Le texte en a été publié par Du Fresne de Beaucourt, dans son *Histoire de Charles VII*, T. II, pp. 324-326.

court mémoire, en douze articles, intitulé *Advis pour bien de paix* [52], où les conditions posées par les ambassadeurs de Bourgogne sont reprises, mais présentées sous une forme plus acceptable. Par exemple, le terme de Dauphin qu'employait le document précédent, fait place à celui de Roi. Et le même jour, 20 janvier 1423, très habilement, il fait rédiger un autre texte qui est une sorte de convention préliminaire et qui servira de point de départ à toutes les négociations ultérieures [53]. Deux clauses essentielles y sont inscrites. Une nouvelle conférence sera tenue à Chalon, en avril, et une trève promulguée entre les belligérants. En prenant congé du Duc de Savoie, le chancelier Rollin pouvait écrire à son maître : « Nous sommes partis bien contents de lui et lui de nous ».

La Conférence de Chalon

A la date prévue, la réunion de Chalon eut lieu, mais c'est là qu'éclate la duplicité du duc de Bourgogne, trop engagé dans l'intimité de Bedford, trop inféodé à la politique anglaise. La conférence n'était qu'une hypocrite manœuvre de la part de Philippe. La trève promulguée et acceptée par Charles VII [54] ne fut aucunement observée par le Duc de Bourgogne qui non seulement avait interdit à ses délégués de rencontrer les envoyés de Charles VII pour n'avoir affaire qu'au seul duc de Savoie, mais au même instant concluait avec les Anglais une alliance militaire entérinée par le traité d'Amiens (17 avril) et scellée par un double mariage. Bedford épousait Anne de Bourgogne, sœur de Philippe, et le frère du duc de Bretagne, lui aussi partie au traité, Arthur de Richemont, convolait avec une autre sœur du Bourguignon, Marguerite.

Tout autre qu'Amédée VIII se serait abandonné au dépit et au découragement. Profitant du séjour du duc de Bourgogne à Dijon, où devait être célébré le mariage de Richemont avec la duchesse de Guyenne, sœur de Philippe, il sut convaincre son neveu de la nécessité d'un rapprochement avec Charles VII, et des avantages qui en résulteraient.

---

(52) Cf. P.J., nº 3.

(53) Cf. P.J., nº 4.

(54) *Lettre au Maréchal de Séverac*, Bourges, 7 février 1423. P.J. nº 5 (d'après Du Fresne de Beaucourt, *Op. cit.* III, 491-492).

La même pression était exercée sur Philippe par la Reine de Sicile, Yolande d'Aragon, belle-mère de Charles VII, si bien que c'est à Nantes, qu'en mai 1424, reprirent les négociations. Ouvertes sous les auspices du duc de Savoie, elles aboutirent à un nouveau protocole, signé le 14 mai : cet accord s'inspirait très largement des clauses de Bourg-en-Bresse qu'elles atténuaient sur quelques points [55]. Et puis, malgré Verneuil (août) qui peut-être suscita chez Philippe quelques craintes à l'égard des Anglais, eut lieu une conférence à Chambéry (septembre-octobre 1424): Philippe consentait enfin à accorder à Charles VII le titre de Roi [56]. Et dès le 28 septembre, il obtenait la conclusion d'une trève entre les deux princes, trève qui, de prolongation en prolongation, ne durera pas moins de cinq années. Ainsi, le premier mérite qu'on doit attribuer à Amédée VIII, c'est que son action aboutit à faire cesser presque entièrement — en droit, sinon en fait — les hostilités entre Charles VII et Philippe du côté de la Bourgogne; désormais les forces royales étaient libres de se concentrer sur les points menacés par les Anglais [57]. Autre mesure décidée à Chambéry et favorable à la cause du rapprochement franco-bourguignon, le mariage de Philippe Le Bon avec Bonne d'Artois, toute dévouée à la cause française.

L'année ne s'était pas écoulée qu'Amédée VIII présidait deux nouvelles conférences. L'une en novembre, à Mâcon où un progrès capital était obtenu dans les rapports franco-bourguignons. Pour la première fois, Philippe de Bourgogne acceptait de se réunir avec les ambassadeurs de Charles VII. Ainsi, grâce au duc de Savoie, Charles et Philippe se trouvaient enfin face à face [58].

---

(55) Du FRESNE DE BEAUCOURT a donné (T. II, pp. 353-356) une analyse du *Traité de Nantes*. Nous en publions le texte intégral (P.J. nº 6) d'après une copie des Archives de Turin.

(56) Nous publions également (P.J. nº 8) le texte du *Traité de Chambéry* (28 septembre 1424), qui fut ratifié par Philippe de Bourgogne à Dijon, le 13 octobre suivant (P.J. nº 9) ; par Charles VII à Poitiers, le 31 octobre (P.J. nº 10).

(57) Du FRESNE DE BEAUCOURT, *Op. cit.* II, p. 19.

(58) En outre, un nouveau mariage était décidé « qui allait devenir comme le sceau d'une réconciliation entre toutes les branches de la Maison Royale » : le mariage de Charles de Bourbon, fidèle partisan du Dauphin, depuis sa fuite éperdue de Paris, avec Agnès de Bourgogne (Du FRESNE DE BEAUCOURT, II, p. 360).

Montluel et Bage

En janvier de l'année suivante (1425), un pas de plus était réalisé à la conférence de Montluel. L'on y approuvait un traité en quatre articles qui aboutissait — ce qui était essentiel aux yeux du duc de Bourgogne — à un changement de personnel politique dans l'entourage du roi [59]. L'un de ces articles portait textuellement : « Il est expédient et nécessaire que Monseigneur de Bretagne et Monseigneur de Savoie ensemble, s'emploient entièrement à la direction du gouvernement, soit en personne quand ils le pourront, soit en leur absence, par d'autres vaillants et notables prud'hommes... Ils ordonneront ce que bon leur semblera pour le bien de ladite paix. » Ainsi, Amédée VIII était admis à l'honneur de siéger dans le Conseil Royal. Et de fait, les ducs de Savoie et de Bretagne s'entendront pour exercer sur Charles VII une discrète tutelle.

Enfin, quelques jours plus tard, le 30 janvier, dans la petite ville de Bagé, située à proximité de Mâcon, après avoir conféré avec les ambassadeurs du roi et ceux du duc de Bourgogne, Amédée VIII précisait et complétait les dispositions de Montluel. Aux régions comprises dans les trèves, étaient ajoutées : le Dauphiné, le Duché de Berry et le pays du Gâtinais, appartenant au roi. Sur les terres de Bourgogne elles s'appliquaient au Comté d'Auxerre et à plusieurs villes et places voisines (Châtillon - Cosne - La Charité-sur-Loire. [60]

Le 8 février, à Autun, le Duc de Bourgogne se référant tant au traité de Chambéry du 28 septembre 1424 qu'à ceux de Montluel et Bagé de janvier 1425, en reprenait toutes les clauses, confirmait et promulguait les trêves, en vue « de complaire, spécifiait-il, à notre oncle de Savoie » [61]. Les mêmes confirmation, ratification et promulgation étaient opérées par Charles VII à Chinon le 7 mars [62].

---

(59) Nous publions le texte intégral du *Traité de Montluel* (P.J. nº 12).

(60) Nous publions le texte intégral du *Traité de Bagé* (P.J. nº 13).

(61) P.J. nº 14. La date de 1424 portée par ce document doit être corrigée en 1425, du fait qu'en Bourgogne et en France l'année commençait à Pâques. Même observation pour la pièce suivante (Chinon, 7 mars 1424, en réalité 1425).

(62) P.J. nº 15.

« Notre dit cousin de Savoie voulant toujours persévérer au bien de paix et à la pacification et apaisement desdites divisions, après ce qu'il a oy (ouï) et conféré avecques nos gens et ambassadeurs et notre dit cousin de Bourgogne ou ses gens... nous voulons tenir et entériner et accomplir tout ce que traicté, fait et passé a esté par nostre dit cousin de Savoye afin de parvenir audit bien de paix, avons rattifié, agréé et approuvé... »

Yolande d'Aragon fit ratifier le traité de Montluel par les Etats-Généraux et, en mars 1425, Richemont recevait l'épée de connétable.

La duplicité de Philippe Le Bon

Hélas, dans ce ciel tout chargé des orages de la guerre, ce ne fut qu'une éclaircie passagère. D'une part, les conseillers royaux qu'on voulait évincer ripostèrent et n'eurent pas de peine à maintenir leur emprise sur le faible Charles VII qui, bientôt, s'éprenait d'un nouveau favori, Georges de la Trémoille, mauvais génie du prince. D'autre part, Philippe Le Bon, éternel sphinx et soucieux de sa seule grandeur, revenait à l'alliance anglaise, d'autant plus que mourait au même moment, celle qui, auprès de lui, incarnait la fidélité à la France, son épouse Blanche d'Artois. Pourtant Amédée VIII ne désarmait pas dans sa volonté de réconcilier les frères ennemis. Toute la fin de l'année 1425 fut occupée par lui à recevoir des négociateurs envoyés par Charles VII, par les ducs de Bourgogne et de Bretagne. Il ne put, hélas, qu'obtenir la prolongation des trêves, notamment par *lettres patentes* données au château de Thonon le 2 décembre 1425 « voulant toujours persévérer au bien et bonne pacification des parties » [63].

Au cours des quatre années qui suivent, c'est une succession ininterrompue de conférences qui sont provoquées par le Duc de Savoie pour maintenir, envers et contre tout, l'arrêt des hostilités entre Philippe et Charles VII. Sans cesse, les ambassadeurs des deux adversaires se réunissent sous sa présidence et dans ses propres Etats : une nouvelle fois à Montluel, le 20 janvier 1426 [64] ; à Châtillon-en-Dombes, le 13 mai ; à Chambéry le 31 août [65] ; enfin, le 6 décembre à Turin ; trois fois encore en 1427 : Thonon, 14 juin [66] ; Chambéry, 8 août ; Yenne, 26 novembre [67]. Le traité conclu à Yenne innove du reste sur les accords précédents, d'une part en ajoutant un certain nombre de villes et de régions à celles jusqu'ici comprises dans les trêves

---

(63) Archives de la Côte d'Or. B. II, 897, Thonon, 2 décembre 1425. Cf. P.J. n° 16.

(64) Cf. P.J. n° 17.

(65) Cf. P.J. n° 18.

(66) Cf. P.J. n° 19.

(67) Cf. P.J. n° 20.

et en précisant davantage, d'autre part, les mesures à observer pour la protection des communications et la sauvegarde des marchands, et assurer ainsi le maintien ou la reprise de la vie économique du pays. L'année suivante (1428) c'est à Annecy que se réunissent les ambassadeurs (22 mai). On y décide de porter la durée des trêves à trois ans, sauf dénonciations données par l'une des parties au moins quatre mois à l'avance. Ces conditions sont ratifiées par Philippe, à Mons-en-Haynaut, le 14 septembre, par Charles à Chinon le 25 septembre [68]. Enfin, une dernière prolongation est signée par le Duc de Savoie, le 16 janvier 1429, à Morges.

Ces conventions avaient le grand mérite d'éviter la reprise des hostilités entre France et Bourgogne, elles n'étaient que conservatoires, et il n'y était nullement question de rechercher les moyens d'une pacification générale. Ce dernier souci, pourtant, restait bien la préoccupation profonde d'Amédée VIII. Dès le début de 1427, aussitôt après avoir, à Turin, prorogé les trêves [69] il s'était rendu à Bourbon-Lancy (janvier 1428) pour présider une conférence [70] entre ambassadeurs français et bourguignons, à laquelle assistaient également le Comte de Richemont et le Comte de Clermont. La conférence se transporta ensuite à Moulins où le 20 janvier, il fut convenu qu'une journée se tiendrait à Genève, le troisième dimanche de carême, sous la présidence à nouveau de Monseigneur de Savoie, « pour entendre au bien de la paix ». Le sentiment en faveur de la paix était, en effet, unanime dans le Royaume, et le désir du Roi d'y parvenir si manifeste, qu'il déclara : « qu'il s'en remettait entièrement à ce que décideraient les ducs de Savoie et de Bretagne » [71]. Mais Philippe s'était à nouveau jeté dans l'alliance anglaise. Après avoir attendu vainement

---

(68) GUICHENON a bien résumé l'ensemble de ces négociations, T. II, p. 58 : « L'année suivante, cette même trêve fut continuée de l'autorité seule du Duc Amédée, à Thonon, le 14 juin, à Chambéry le 8e d'août et à Yenne le 26e de novembre. Depuis la trêve fut encore prolongée par patentes du Duc Amédée, données à Annecy le 22 mai 1428, puis pour trois ans, par autres lettres datées à Morges le 16e de janvier 1429.

(69) Par *lettres patentes* du 6 décembre 1426.

(70) Sur l'importance de la Conférence de Bourbon-Lancy, DU FRESNE DE BEAUCOURT précise : « La présence du Maréchal de Toulongean, qui était le chef de l'Ambassade bourguignonne, le séjour à proximité de deux princes du sang donnait à la conférence de Bourbon-Lancy une véritable importance politique ». II - 384. L'historien de Charles VII reproduit en note les clauses qui y furent signées et qui sont relatives à l'extension de la trêve.

(71) DU FRESNE DE BEAUCOURT, *Op. cit.* II, 388.

à Genève les négociateurs, qui tous se dérobèrent, Amédée ne put, une fois de plus, que proroger les trêves.

Et le 15 février 1429, un mois après les accords de Morges, il recevait à Thonon une lettre datée de Dijon du 4 février, où Anthoine de Tholoma, Maréchal de Bourgogne, et les autres gens du Conseil, l'informaient que « ceux du parti contraire avaient rompu les trêves le 31 janvier dernier, en s'attaquant aux terres de Bourgogne et en capturant le Seigneur de Chastel-Villain, vassal de leur duc, avec plusieurs de ses gens » [72].

Ainsi un prétexte fort anodin fournissait à Philippe l'occasion de reprendre la lutte qui, cette fois, comme jamais jusqu'ici, allait mettre en péril la cause du roi de Bourges et le territoire qu'il contrôlait.

C'est alors qu'apparut Jeanne d'Arc.

Ainsi cinq années d'efforts acharnés et de négociations habiles du souverain savoyard se concluaient par un échec. Ce résultat déplorable était dû « au refus persistant du Duc de Bourgogne d'entendre à une pacification... Reniant les engagements contractés à l'égard des princes ses beaux-frères, de son oncle de Savoie, du roi lui-même, Philippe continuait à préférer l'amitié douteuse des Anglais à la réconciliation que Charles VII, dès le mois de janvier 1423 lui avait fait offrir avec une si noble abnégation et une confiance si peu justifiée ». Tel est le jugement porté par l'historien Du Fresne de Beaucourt qui ajoute: « Que restait-il de ces négociations si infructueusement poursuivies ? Un seul résultat dû à l'habile politique — d'ailleurs un peu intéressée — et à la persévérante énergie du Duc de Savoie: la trêve dans les provinces confinant à la Bourgogne et aux Etats d'Amédée VIII. C'était un sérieux bienfait pour ces contrées. Investi des pleins pouvoirs de son neveu, désigné comme conservateur de la trêve, le Duc de Savoie sut maintenir son œuvre intacte jusqu'à l'heure où il lui serait permis de reprendre, avec de meilleures chances de succès, l'œuvre de la pacification » [73].

Ce bilan, déjà tout à l'honneur d'Amédée VIII, nous paraît pourtant incomplet. Si, pour l'instant, l'échec est

---

(72) Cf. cette lettre aux *Documents*, P.J. nº 21.
(73) *Op. cit.* II, p. 390.

patent, car la guerre va reprendre avec plus d'acharnement que jamais, l'habile diplomatie du duc de Savoie a permis de poser des jalons et de rédiger des actes qui, lorsque l'emportera enfin la sagesse, auront largement déblayé le terrain et serviront de fondements à l'établissement de la paix. C'est sur cet aspect de son œuvre, qu'avant de reprendre le récit des dernières interventions du Duc Amédée, nous voudrions insister quelque peu.

Bilan des négociations

Parmi les multiples instruments diplomatiques qui émaillèrent les négociations, trois sont particulièrement évocateurs [74] et permettent d'apprécier à la fois la nature et de prendre la mesure des dissentiments qui, en plus des graves problèmes politiques en jeu, séparaient Charles VII et les souverains bourguignons. Je ne reviens pas sur la volonté des ducs successifs, non seulement de se tailler, aux dépens des provinces françaises, un immense Etat qui leur assurerait richesse et puissance, sur le but dernier de leur politique qui, nous l'avons vu, était d'obtenir la première place dans le gouvernement royal et par ce moyen d'évincer peut-être le souverain légitime. Ces deux objectifs, poursuivis avec plus ou moins de ténacité par Philippe le Hardi et Jean le Bon, se heurtaient à bien des obstacles et ces princes restèrent toujours, par quelque côté, inféodés à leur suzerain le roi de France. Alors éclate le meurtre de Montereau qui ajoute au conflit politique le ressentiment d'un fils outragé, profondément atteint dans ses plus chères affections. Voilà le débat placé sur le terrain passionnel. Le désir de vengeance va-t-il tout submerger ? Les historiens sont divisés sur les sentiments de Philippe de même que sur ses objectifs réels. Perroy écrit : « Ceux des historiens modernes qui l'ont cru désireux d'abandonner les affaires françaises pour se consacrer tout entier à ses ambitions néerlandaises, se sont lourdement trompés. Son but restait de reprendre la première place dans le gouvernement du royaume... Mais il ne pouvait venger son père ni abattre le dauphin criminel sans l'aide d'Henri V, bien décidé au surplus à ne soutenir les Lancastre que dans la

(74) Ce sont les traités de Bourg-en-Bresse, Nantes et Chambéry.

mesure où les armes anglaises lui permettraient d'écraser ses ennemis personnels » [75].

Aussi l'exigence de venger le meurtre de Montereau, de châtier ceux qui ont attiré son père dans ce guet-apens, tout comme les réparations que réclame l'outrage subi vont devenir, de 1423 au traité d'Arras, les préalables « inconditionnels » à toute discussion, à tout accord. Les revendications territoriales, pourtant considérables, paraissent s'effacer devant l'intransigeante volonté de punir l'attentat. L'honneur de Philippe est en jeu, et l'on ne transige point avec l'honneur. Pendant les douze années que durèrent les pourparlers, la constance de cette attitude est impressionnante, elle est la clef de tout le processus diplomatique [76]. Dès les conversations de Bourg-en-Bresse, les envoyés de Philippe exigent du dauphin « de crier mercy et de demander pardon » au sujet du meurtre de Jean Sans Peur. Il faudra en outre « qu'il mette hors de son service et de tous états et honneurs à toujours », tous les coupables, qu'il les livre au Duc de Bourgogne pour les châtier, enfin « qu'ils soient à tout jamais bannis du royaume et exclus de tout traité, grâce ou amnistie ».

Cette clause vise, en particulier, les conseillers intimes de Charles, le chancelier Robert le Maçon, le président Louvet, Tanguy du Chatel, auxquels le roi est très attaché parce qu'ils furent ses tout premiers partisans. N'est-ce pas Tanguy du Chatel qui, le 29 mai 1418, quand les troupes bourguignonnes pénétrèrent par surprise dans Paris, emporta dans son manteau le jeune dauphin, tiré de son lit ? [77].

Viennent ensuite les restitutions à opérer, tant des joyaux que des objets mobiliers estimés à 200 000 écus d'or ; les revendications territoriales, la livraison d'otages, enfin la surveillance de la personne même du dauphin, par le duc de Savoie qui devra, en outre, participer au gouvernement.

---

(75) E. Perroy, *Op. cit.*

(76) Voir aux Documents le texte DB, p. 324-325.

(77) Monod, *Annales*. « Le Roy avoit bien sujet de l'aymer puis qu'en la prise de Paris par l'Isle-Adam, il l'avoit enlevé entre ses bras en chemise, tiré de la presse, et porté en la Bastille tout enveloppé et à la haste dans les draps de son lit ».

A Bourg, nous l'avons vu, les délégations française et bourguignonne n'eurent aucun contact. Tout se passa par l'intermédiaire des diplomates savoyards. Et les exigences de Philippe parurent si exorbitantes à Amédée VIII qu'il les présenta au chancelier de France et aux ambassadeurs de Charles VII comme venant de lui. Des conversations qu'il eut avec eux, il retira pourtant l'impression qu'un rapprochement était possible « si l'on s'en rapportait à son ordonnance ». C'est alors qu'il rédigea la convention préliminaire du 20 janvier 1423, fixant ainsi le point de départ des négociations futures. Une base solide était posée qui, au milieu des vicissitudes des douze années dramatiques qui vont suivre, allait permettre de conduire peu à peu à la réconciliation et d'édifier la paix.

Ce premier pas qui montre la finesse et la subtile psychologie du souverain savoyard, devait, nous l'avons vu, être suivi sans relâche d'autres contacts qui ne cesseront de rapprocher, au moins pour un temps, Charles VII et son cousin de Bourgogne. A Nantes, en mai 1424, de notables adoucissements sont apportés aux propositions présentées à Bourg. En septembre de la même année, à la conférence de Chambéry, les envoyés de Philippe reconnaissent pour la première fois à Charles VII la qualité de Roi [78]. Renonçant aux circonlocutions qu'avait jusqu'ici exigées leur maître pour désigner son adversaire, c'est cette appellation qu'ils lui donnent et qu'accepte le Duc de Bourgogne dans l'instrument diplomatique où sont ratifiées les trêves. Enfin, deux mois plus tard (décembre) le Duc de Savoie préside la conférence de Mâcon, qui réalise un progrès essentiel. C'est la première fois que Philippe se trouve en présence des représentants du roi, qu'il tenait jusqu'ici pour le responsable, sinon l'auteur, de l'assassinat de son père.

On voit les infinies précautions, la subtile tactique — assorties quand il le faut d'éclats d'humeur et d'actes d'autorité — employées par Amédée VIII, qui pose ainsi un

---

(78) Dans l'acte du 20 janvier 1423, rédigé par Amédée lui-même, c'est le terme « la partie adverse » qu'emploie le Duc de Savoie pour désigner Charles VII « n'osant point, en face des ambassadeurs bourguignons, reconnaître pour Roi, celui que le traité de Troyes avait exclu de la couronne, et que les envoyés du Duc Philippe appelaient toujours le *Dauphin*. Ceci indique à quel point le prince médiateur poussait les ménagements et combien il craignait de blesser les susceptibilités de son neveu », Du Fresne de Beaucourt, *Op. cit.* II, 328.

certain nombre de jalons dont on comprendra t
portance quand viendra enfin le moment de trait
se négociera la paix à Arras.

*
* *

Pour le moment, hélas ! c'est l'échec. Au te
nombreux efforts, la guerre reprend, plus vio
jamais, tant sont grandes les ambitions, la ra
duplicité des princes.

L'année 1429 qui commence par la journée de
(12 février) et voit le siège d'Orléans se resserrer
que les bourgeois, acculés à la capitulation
demandent au Duc de Bourgogne de prendre
leurs intérêts, l'année 1429 va-t-elle sonner le g
monarchie capétienne ? Charles lui-même est si
qu'il songe à quitter le royaume investi de toutes

C'est alors qu'une jeune bergère accourue de
de Lorraine vint apporter le salut au roi en qui
la France. Le 8 mai, c'est la délivrance d'Orléa
juillet, Charles VII est sacré à Reims. Une grande
la France est reconquise, les Anglais réduits à la
Le retournement de la situation est total. Si les
militaires piétinent ensuite, moins rapides et m
lues que ne le voudrait Jeanne qui, bientôt, est fa
nière, puis brûlée à Rouen, le branle est néanmoi
Le mouvement victorieux, s'il connaît encore
fluctuations, finira par l'emporter. Et le 20 septem
la conclusion du Traité d'Arras établit enfin la
France et Bourgogne, prélude à l'expulsion des
à la paix générale.

Rien n'est plus passionnant que d'examiner
de sonder les sentiments d'Amédée VIII durant ce
de prodigieuse qui voyait enfin se réaliser ce qui
de si longues années, avait été l'objet de ses
l'objectif même de sa diplomatie.

Guerre et négociations — Arras

Bien entendu, dès réception de la lettre des c
de Bourgogne reprochant aux gens du roi d'avo

les trêves, le duc était intervenu auprès de Charles VII, « le suppliant de tout son cœur » de réparer les dommages causés par les troupes royales et de libérer les prisonniers. La même requête était adressée au Sénéchal de Lyon, représentant du Roi (14 février 1429).

Mais bientôt, les importants succès obtenus par le Gouvernement royal ne pouvaient manquer d'influer sur la situation diplomatique. Dès juin 1429, c'est-à-dire après la délivrance d'Orléans et avant le sacre, le duc de Savoie envoie dans les cours de France et de Bourgogne des ambassadeurs chargés d'y faire de nouvelles ouvertures de paix. Etait-ce contrarier les opérations militaires si pleinement favorables aux armes royales ? Nullement [79]. Deux considérations sont à retenir. D'une part, le désir d'un rapprochement entre Philippe et Charles VII était depuis longtemps au fond de toutes les âmes vraiment françaises. En octobre 1428 déjà, les Etats Généraux réunis à Chinon avaient sollicité le roi de vouloir bien « entendre par tous les moyens possibles, à la paix de Monseigneur de Bourgogne et trouver manière de le rejoindre et unir à sa seigneurerie ». Par deux fois, Jeanne d'Arc elle-même écrira au duc, d'abord après Patay pour le convier au sacre, puis dans une seconde lettre qu'elle lui adressera le jour même de la cérémonie [80].

---

(79) On sait que certains historiens se sont montrés très sévères à l'égard de cette politique de négociations reprises en pleins succès militaires des armées conduites par Jeanne. Jules Quicherat écrit dans l'article cité plus bas (*Revue Historique*, 1882, pp. 69-70) : « Dès le lendemain du sacre de Charles VII, deux politiques entièrement opposées furent en lutte. D'une part la Pucelle voulait continuer sa marche victorieuse, reconquérir Paris, réduire les Bourguignons et les Anglais à subir la loi du roi de France remis en pleine possession de sa couronne. Elle affirmait pouvoir faire cela en peu de temps, et tout donne à penser qu'elle ne se trompait pas.

« L'opinion des conseillers de Charles VII était au contraire qu'il fallait suspendre toute agression et négocier avec le Duc de Bourgogne pour amener sa réconciliation avec le roi, parce qu'on ne pourrait venir à bout des Anglais, suivant eux, que lorsque la division aurait cessé dans la maison de France.

« On vit à l'épreuve ce que valait ce dernier parti, qui fut malheureusement celui qui prévalut. Outre que les démarches pour arriver à la réconciliation prolongèrent de six ans l'état de guerre civile et étrangère, tel qu'il existait auparavant ; après que la réconciliation fut consommée, le royaume resta livré, pendant quinze ans encore, partie à l'occupation anglaise, partie aux ravages d'une soldatesque encore plus malfaisante que l'ennemi. Et le rapprochement, dont les bons effets furent si longs à se faire sentir, à quel prix fut-il acheté ? Il fallut pour l'obtenir que Charles VII fit amende honorable à Philippe le Bon de l'assassinat de son père ; il fallut que la Royauté se soumit à une humiliation sans exemple, dont le ressentiment amena plus tard de nouvelles et non moins terribles convulsions que celles auxquelles on avait cru remédier pour toujours. »

Les historiens d'aujourd'hui sont beaucoup moins absolus dans leur jugement et font ressortir l'état d'épuisement économique du Royaume, après les efforts considérables que nécessitèrent les opérations militaires conduisant aux premières victoires.

(80) Elle adressa au Duc (de Bourgogne) une nouvelle lettre où elle le requérait « au nom du roi du ciel, son droiturier et souverain Seigneur », de faire avec le roi de France « bonne paix, qui dure longuement... Pardonnez l'un à l'autre, entièrement, disait-elle, ainsi que doivent faire de loyaux chrétiens ; et s'il vous plaît guerroyer, allez combattre les Sarrasins ». Du Fresne de Beaucourt, II, 403-404).

Quant à Amédée, il était lui-même intimement persuadé que, quelle que soit la fortune des armées royales, la victoire définitive, donc la paix, ne pouvait être acquise que si l'on arrivait à détacher le Duc de Bourgogne de l'alliance anglaise. Toute l'explication de sa conduite est dans ce sentiment profondément ancré en lui, et qui déterminera son attitude à l'égard de Jeanne d'Arc.

Aussi, en pleine marche victorieuse des troupes royales et aussitôt après le sacre, une conférence a lieu à Arras, où les représentants de Savoie tiennent le premier rôle [81]. Ce sont eux qui sont chargés de rédiger les propositions de réconciliation — calquées sur les articles de Bourg-en-Bresse. Les mêmes négociateurs formulent les conditions d'une paix générale entre l'Angleterre et la France, dans une cédule datée du 16 août. Plusieurs autres rencontres furent nécessaires pour parvenir à un accord: les ambassadeurs des parties tinrent « des journées à Compiègne, Mondidier, Senlis et Saint-Denis ».

---

(81) Jules QUICHERAT a publié dans la *Revue Historique* (mai-août 1882), une chronique anonyme, mais dont l'auteur est probablement bourguignon, et semble particulièrement bien informé. Il présente le double mérite d'avoir été contemporain des faits racontés et d'avoir eu accès aux pièces officielles. « Quelques-unes sont rapportées in extenso dans son texte, entre-autres l'armistice que Charles VII conclut avec le Duc de Bourgogne dans le moment que la Pucelle se préparait à emporter Paris d'assaut ». Voici un passage de cette chronique (devenue le *ms 23018 fonds français Bibliothèque Nationale*).

« Et cependant commencèrent plusieurs traictiés et parlemens entre les gens dudit roy et de monseigneur de Bourgogne, et fut l'arcevesque de Rains, chancellier d'iceluy roy, et plusieurs autres ses ambaxateurs, à Arras devers ledit duc de Bourgogne, environ la my-aoust, et finalement furent trièves prises entre iceulx deux princes par le moien des ambaxateurs que le duc de Savoie avoit anvoié devers eulx pour le bien de la paix pourcacher. De la manière desquelles triewes ou abstinance de guerre la vérité s'ensuit par la coppie des lettres qui en furent faictes. »

Le chroniqueur reproduit ensuite : 1° *la trêve* signée à Compiègne le 28 août 1429 par Charles VII où l'on retrouve la phrase du document suivant : « Aiant par le moyen des ambaxadeurs de nostre très cher et très amé cousin le duc de Savoie esté nagaire tenues aucunes journées, tant pour nous et noz gens que (sic) comme par nostre cousin de Bourgoigne et les siens et pour ce que la matière de la dicte paix, quy touche plusieurs parties toutes grans et puissans, ne se puelt demener et conduire à bonne fin sans aucun delay et trait de temps, ait samblé auxdicts embaxadeurs qu'ils estoit nécessaire prendre abstinence jusques à aucun temps convenable pour plus aiseement et convenablement durant icelle traictier de la dicte paix. »

2° Les *Lettres Patentes* données par Charles VII à Senlis le 18 septembre 1429, dont le texte débute ainsi : « Comme pour parvenir au bien de paix et faire cesser les grands maulx et inconvéniens quy par les guerres et divisions quy sont en nosre royaulme, y sont advenues et adviennent chaque jour, aient nagaires esté prinses et accordées par le moien des ambaxadeurs de nostre très chier et très amé cousin le duc de Savoie certaines abstinences de guerre entre nous, d'une part, et nostre cousin de Bourgoingne, d'autre part, à durer depuis le XXVII[e] jour d'aoust derrain passé jusques au jour de Noël prochain, venant selon la forme, condicions et reservacions contenues et déclarées en certains nos autres lectres sur ce faictes, données en nostre ville de Compiègne le XXVII[e] jour d'aoust dessus dis, èsquelles abstinences n'est aucunement comprinse nostre ville de Paris, nostre chastel du bos de Vissaines, nos pons de Charenton et de Saint-Clo et la ville de Saint-Denis. »

La « Journée d'Auxerre »

Deux résultats suivirent ces négociations. D'abord à nouveau, une trêve franco-bourguignonne, puis la décision que de nouvelles conférences s'ouvriraient à Auxerre le 1er avril 1430 et que s'y engageraient des négociations de paix générale. Les représentants de Charles VII comme ceux de Philippe de Bourgogne convinrent, en effet, que pour aboutir « à la dite paix générale qui touche plusieurs parties, toutes grandes et puissantes », il était nécessaire d'y faire participer toutes les puissances intéressées (82).

Les archives de Turin détiennent une abondante correspondance datée de Thonon dans les premiers mois de 1430, et dans laquelle Amédée VIII s'efforce de mettre sur pied la « Journée » d'Auxerre. Il y insiste longuement pour qu'y participent, outre l'Angleterre, la France et la Bourgogne, l'Empereur Sigismond et des représentants du Saint-Siège. C'est donc bien par lui, et dès 1430, que sont jetées les bases et fixées les conditions d'un Congrès Général qui, enfin, va pouvoir se saisir de l'ensemble des problèmes posés et étudier le moyen de parvenir à la solution générale du conflit. Mais devant les difficultés qui se présentent, la date doit en être reportée au 1er juin, car bien vite Amédée s'aperçut de la vanité de ses efforts. La duplicité du Duc de Bourgogne, une fois de plus, faisait tout échouer. Tandis que Philippe prodiguait à son oncle de Savoie les affirmations de sa volonté conciliatrice, il renouvelait à Bedford son appui, l'assurant qu'il n'abandonnerait jamais l'alliance anglaise (83).

---

(82) Cf. Guichenon : *Documents*, IV, 296-297. Sur le rôle prédominant du Duc de Savoie, Philippe écrit à son oncle le 15 octobre 1429 : « Très chier et très amé oncle, a ma prière et requeste vous avez envoyé vos ambassadeurs par devers mon adversaire le Dauphin... lesquels ont grandement et diligemment en ce labouré (travaillé) et pris grant peine et travail et soy sont grandement acquitez. Dont je me repute moult estre tenu à vous et vous en mercie tant affectueusement comme je puis. » Quant à la « journée » prévue à Auxerre, « à laquelle, ajoute-t-il, vous pourriez fere beaucoup de bien, je vous prie tant cordialement que plus pouis que à celle journée vous veuilliez estre en personne se (si) fere se peut pour vous emploier ou (au) fait de la dite paix ». Enfin il lui demandait d'y convoquer également l'Empereur. (P.J. nº 31). De son côté, Charles VII était plus élogieux encore. « Par (vos conseillers) nous avons su les bons vouloir et affection que vous avez au bien de la paix de notre Royaume... et aussi des peines et diligences qu'il y ont prises en ceste matiere, ou il y ont été très longuement vacqué et ont resté à toutes les journées et assemblées pour ce faites... se y sont emploiez et y ont travaillié grandement et honorablement dont vous mercions de très bon cuer. » *Lettre* d'Issoudun du 4 novembre 1429.

(83) Nous publierons prochainement l'ensemble de cette correspondance dans laquelle apparaît en face de la constante netteté de Charles VII, inlassablement désireux d'aboutir à la paix, l'étonnance subtilité de Philippe qui, au gré des circonstances, se joue de ses partenaires avec une machiavélique maîtrise.

La prise de la Pucelle

Et le 25 mai, dans une lettre datée de Venette-les-Compiègne, Philippe annonçait au Duc de Savoie la capture de Jeanne d'Arc dont il donnait un rapide récit :

« Les adversaires de mon Seigneur le Roy (d'Angleterre) et les miens, écrivait Philippe, qui s'étaient mis ensemble en très grosse puissance et boutés en la ville de Compiègne devant laquelle je suis logé avec mon armée, saillirent de la dite ville à puissance sur un des logis de mon avant-garde le plus prochain d'eux. A laquelle saillie était celle qu'ils appellent la pucelle et plusieurs de leurs principaux capitaines. A l'encontre desquels, Messire Jean de Luxembourg qui hativement survint et d'autres (de mes) gens firent très grande et âpre résistance. Et prestement en ma personne j'y arrivai et trouvai que les adversaires étaient déjà reboutés. Et par la grâce de Dieu y a été prise celle appelée la pucelle et avec elle plusieurs capitaines, chevaliers, escuyers et autres, pris, noyés et morts, sans qu'aucun de mes gens n'y aient été morts ou pris, ni qu'il y ait de blessés. »

Le Duc de Bourgogne ajoutait en conclusion de son triomphal message: « Si ce vous écris, très cher et très amé Oncle, pour ce que ne fait pas de doute que bien vous viendra à plaisir » (84).

Amédé VIII et Jeanne d'Arc

Cette petite phrase exprimait-elle donc vraiment les sentiments éprouvés par Amédée au moment où il apprenait qu'était mis fin à la merveilleuse aventure de Jeanne ? Il semble bien, hélas ! que de cette dramatique nouvelle il ne ressentit aucun déplaisir. Tel est l'avis de Marie-José, qui écrit: « Amédée dut vraisemblablement se réjouir de la capture de la Pucelle, jugeant l'événement favorable à la paix » (85). Et elle voit un indice de cette satisfaction dans le geste de généreux enthousiasme qui lui fait donner dix florins d'or — somme considérable — au messager bourguignon venu apporter la bonne nouvelle.

---

(84) Archives de Turin.
(85) Marie-José, *Op. cit.* II, p. 343.

Une autre indication me paraît tout aussi révélatrice. Dans ses *Annales de Savoie,* le Père Monod, si soucieux d'exalter la gloire de son héros, rend pleinement justice à Jeanne d'Arc qu'il appelle « la merveilleuse pucelle, envoyée de Dieu, laquelle par des voyes toutes miraculeuses, assura le Roy, chassa les Anglais d'Orléans, conduisit Charles à Rheims et fit tant d'acte héroïques... que les Anglais durent confesser " que Dieu combattait visiblement pour la France " ». Pourtant, aussitôt après, il ajoute cette remarque qui me paraît fort significative: « Les Bourguignons assurent que cette pucelle vainquait toujours quand elle combattait les Anglais, mais que son bonheur l'abandonnait contre les Bourguignons, comme si Dieu eût voulu montrer par cette différence la justice des querelles de Bourgogne et l'injustice des Anglais ».

Et le P. Monod tend à réduire le rôle du Duc de Bourgogne dans la « passion » alors subie par Jeanne, pour en reporter toute la responsabilité sur les Anglais. N'y aurait-il pas là comme un écho de ce que pensait Amédée lui-même et qui s'expliquerait par sa volonté si souvent affirmée, par sa détermination d'obtenir la réconciliation du roi de France et du Duc de Bourgogne ? Là est, selon lui, la seule issue possible qui permettra d'aboutir à la paix. Et dans cet effort sans cesse repris, sans cesse déçu, Jeanne n'intervient-elle pas comme une pomme de discorde entre France et Bourgogne ? Son action guerrière a sans doute été profitable, les victoires initiales, bien sûr, ont retourné la situation désastreuse où s'enlisait le roi, et procuré à celui-ci de grands atouts diplomatiques. Mais poursuivre la lutte armée risque maintenant de rejeter ou de maintenir les Bourguignons dans le camp anglais. Alors que pèse la vie d'une jeune bergère, même envoyée de Dieu, à moins qu'elle ne le soit du démon, lorsqu'est en jeu, dans un incessant débat diplomatique, la paix de l'Occident ? (86)

---

(86) Du vivant même de Jeanne d'Arc, l'opinion était partagée sur son compte : « Le nom de la Pucelle estoit si grant jà et si fameux, dit un chroniqueur bourguignon, que chascun la resongnoit comme une chose dont on ne savoit comment jugier ni en bien ni en mal » (Georges CHASTELLAIN, t. IV, p. 442). Tandis que les partisans de Charles VII regardaient Jeanne comme envoyée de Dieu, tandis que la renommée de ses exploits se répandait dans toute l'Europe et qu'il n'était bruit que des miracles opérés par son intervention (Et fist tant finalement que renommée couru par tout jusques à Rome qu'elle faisoit miracles ». Chronique anonyme : Ms. fr. 23018, f. 438 v°), ses ennemis ne voulaient voir en elle qu'une femme sans pudeur, usant de sortilèges et agissant d'après une inspiration diabo-

Poursuite des négociations

Quoiqu'il en soit, dès réception de la lettre de son neveu, Amédée en fit parvenir copie à Charles VII, avec lequel il ne cessa de correspondre, pour tenter, envers et contre tout, d'élaborer des conditions générales de paix. Le roi lui répondit le 29 juillet, de Jargeau : « Par vos messagers qui ont été présents à toutes les journées qui ont été tenues (en vue de conclure la paix, vous avez pu apprécier) notre désir et affection de quérir et trouver par toutes voies et manières à nous possibles bonne paix en notre royaume et bonne union et apaisement avec notre cousin de Bourgogne... (Mais nous) ne connaissons pas, par chose qu'il écrit, qu'il ait volonté de condescendre à aucun traité avec nous, sans y comprendre nos adversaires », condition que le roi de France ne pouvait évidemment accepter. Amédée cependant intervint encore dès juillet auprès du Conseil de Bourgogne, puis auprès du Cardinal d'Angleterre [87].

Enfin, en octobre, de Morges, il envoyait, à nouveau, auprès de Charles VII un messager spécial pour le supplier « derechef travailler et employer au bien de la paix et bonne pacification du Royaume » [88].

Les temps n'étaient pas mûrs et tandis que la prisonnière de Rouen gravissait son lent calvaire, « la France continuait de vivre et surtout de souffrir sous les coups répétés de la guerre » [89]. A nouveau, l'accord est total entre Philippe et Bedford, encouragés par l'élimination de

---

lique. Pourtant les faits parlaient assez haut, et il ne leur était pas possible de nier l'évidence : dès qu'elle apparaissait, on voyait tomber les murailles et s'ouvrir les portes ; l'opposition la plus vive faisait place à une entière soumission.

Les échecs successifs subis devant Paris en septembre 1429, à la Charité en novembre suivant, à Pont-l'Evêque en avril 1430, portèrent un coup terrible au prestige de la Pucelle ; sa prise acheva de jeter le trouble dans les esprits. (« De la prise de la Pucelle fut moult grant renommée partout, dit le bourguignon anonyme (Mr. 23018, f. 498 ; Quicherat, o. c. p. 82) ; en furent moult joyeux ceulx du party de Bourgongne et ceulx des autres moult dolans ; car les ungs avoient esperance et les aultres doubtance de son fait »). Dès le 23 mai, le jour même où Jeanne était tombée aux mains des Bourguignons, le duc de Bourgogne de Codun, près Compiègne, écrivait aux bonnes villes pour leur annoncer l'événement, en se félicitant de ce qu'on allait reconnaître enfin « l'erreur et fole creance de tous ceulx qui ès faiz d'icelle femme se sont rendus enclins et favorables ». Et chose digne de remarque, ce ne sont point les Anglais qui prennent ici les devants : comme au lendemain du meurtre de Montereau, il se trouva des Français plus fanatiques que les ennemis pour poursuivre avec acharnement l'héroïque pucelle venue au secours de celui qu'ils ne voulaient point reconnaître pour Roi. »

Du Fresne de Beaucourt, *op. cit.* II, 244-245.

(87) Il s'agit d'Henri Beaufort, évêque de Winchester, Cardinal et Chancelier, oncle d'Henri VI. Amédée lui écrit de Thonon le 15 juillet.

(88) *Lettre* écrite de Morges le 8 octobre 1430.

(89) G. Perroy, *op. cit.* p. 255.

Jeanne. Charles VII, qui aurait pu exploiter sans retard les succès de 1429-1430, ne fait aucune tentative pour poursuivre l'action militaire ou pour délivrer Jeanne d'Arc. Indolence, apathie invétérée de ce déroutant monarque, intrigues de ses conseillers ? Pour une part certainement. Mais ces raisons n'expliquent pas tout. « Il faut rappeler une fois de plus l'épuisement total des provinces de son obédience ; le royaume valois se trouvait non seulement à bout de souffle, mais à bout de force » [90]. Ainsi s'abandonnant lui-même, Charles VII allait-il aussi abandonner son royaume tout près de voler en éclats ?

C'est la justification que donnent les chroniqueurs savoyards d'une opération bien peu honorable à laquelle, en ce moment dramatique, se laissa aller leur duc et qui ne manque pas de nous surprendre [91]. Voici les faits :

L'Affaire d'Anthon

Grand ami du Duc de Bourgogne, le prince d'Orange [92] possédait, le long du Jura, d'immenses domaines. L'acquisition du Dauphiné qui les eût reliés à sa principauté, l'aurait rendu maître d'un territoire considérable et aurait fait de lui « l'un des potentats de l'Occident ». Mais c'eût été aussi une menace pour les Etats d'Amédée VIII. C'est pourquoi, désireux en outre de s'assurer son concours, l'intéressa-t-il à son dessein et lui promit-il, si le duc s'y associait, une large compensation, lui abandonnant le nord du

---

(90) *Ibid.*

(91) Guichenon écrit (II, p. 43) : « La France en ce temps-là était déchirée par les Anglais, et tout y était en combustion. Louis de Chalon, Prince d'Oranges, pendant ces malheurs avait conquis plusieurs places en Languedoc et en Province, et comme il était du parti du duc de Bourgogne, il engagea le Duc Amé en un dessein qu'il forma sur le Dauphiné, et lui promit, s'il en venait à bout, Grenoble et tout le Dauphiné, se réservant pour lui le Viennois et tout le reste du pays jusqu'à Orange ».

(92) Les Sires de Chalon descendaient d'une branche cadette de la Maison de Bourgogne, dont ils restaient vassaux. Ils possédaient une partie du Jura et de la Franche-Comté. Le titre d'Orange leur échut à la suite du mariage de Jean de Chalon avec Marie des Baux, fille de Raymond V des Baux, prince d'Orange, laquelle recueillit la succession de son père. C'est le fils de Jean et de Marie des Baux, Louis III de Chalon qui monta l'affaire d'Anthon. Le prétexte en fut la possession des terres de Saint-Romain du Colombier qui avaient été léguées par le Cardinal de Saluces à son neveu Bertrand de Saluces, lui-même marié à Anne de la Chambre. Celui-ci ayant été tué à la bataille de Verneuil sans laisser de postérité, sa veuve, « trop faible pour faire valoir contre la Maison de Saluces les droits qu'elle pouvait prétendre sur la succession de son mari, les céda au prince d'Orange, qui mit sur le champ garnison dans toutes les places contestées. (En réalité) ce n'était point seulement la possession des Seigneuries en litige, mais la conquête entière du Dauphiné dont rêvait Louis de Chalon dans ses ambitieuses espérances. » Cf. Costa de Beauregard, *Souvenirs du règne d'Amédée VIII*, p. 68.

Dauphiné. Un traité secret fut-il passé entre e
ce partage ? Toujours est-il qu'après avoir atte
temps « pour voir le branle et la conclusion
du Royaume », en juin 1430, Louis de Chalon
quement sur sa proie, aidé par trois mill
qu'Amédée VIII avait autorisés à s'enrôler sou
re. Les coalisés croyaient surprendre le gouver
nois et obtenir une facile victoire. A Anthon,
du Rhône et de l'Ain, ils furent taillés en pièc
Le contingent de Savoie fut particulièrement
noblesse décimée, plus de six cents hommes d
cinq cents faits prisonniers. Le Duc de Sav
même un instant que les vainqueurs n'env
propres Etats [93].

Reprise des négociations
Le mariage de Louis, héritier de Sa

Malgré la participation — tacite ou déli
Duc de Savoie à la malheureuse affaire d'Ant
continuait à travailler à la préparation de la pa
des événements politiques et militaires, entre
dans lequel nous n'entrerons pas, fait ressortir
— sur lequel nous avons si souvent insisté —
tion étroite des faits de guerre et des négociatio
tiques. Pour prendre à revers le Duc de
Charles VII recherche l'alliance de l'Autriche
l'avait poussé Amédée VIII dès 1427. A la mort
(20 février 1431), son successeur, Eugène IV

---

(93) Le P. Monod donne successivement deux justifications
d'Amédée VIII à Anthon. Dans les *Annales de Savoie*, il écrit : «
prince d'Orange, voyant le Roi (Charles VII) fort embesogné cont
Bourguignons qui l'avaient dépouillé de la plupart de son Royaum
conquester le Dauphiné, entrant en opinion qu'il serait difficile et
(au Roy) le pouvoir secourir... A ces fins il fit ligue avec le Duc
le nostre (Amédée VIII) auquel il fit proposer que s'il luy donnai
mes et de deniers, il rangerait à son obéissance (d'Amédée) Grenobl
Dauphiné... Amédée *trouvant ce parti avantageux*, luy envoya tro
d'armes... » Dans son *Apologie pour la Maison de Savoye* (Ch
justifie ainsi le duc : « Cependant (malgré son désir de paix) Amé
de ne rompre avec le Bourguignon et pour ne permettre pas
rendissent maîtres du Dauphiné à son grand préjudice, d'entrer
Prince d'Orange qui tenait déjà une partie du Languedoc, et pou
des troupes pour aider à la conqueste du Dauphiné... Qui ne sçait
la France estoit presque toute contre le Roy, de manière que *ceux*
le Roy estimaient d'estre joints d'affection et de parti à la Franc
ne se voulut point réellement engager dans ces confusions, qu'
réunion de cette Monarchie à son souverain ». Il est bien certain c
raison (qu'une grande partie des Français étaient hostiles à Cha
pouvait avoir quelque apparence de réalité avant la chevauchée
sacre, n'a plus aucune valeur après les événements de 1429-1430.

de continuer la politique du précédent pape de rapprochement entre tous les belligérants. En 1433, une réunion tenue à Dijon, à laquelle assiste Amédée VIII aux côtés des pères du Concile de Bâle, est pourtant un nouvel échec, Philippe, trop lié avec les Anglais, ne veut pas traiter sans les y associer. Et la guerre continue.

C'est à la Cour de Savoie qu'allaient se renouer les négociations qui, cette fois, aboutiraient enfin à la réconciliation de la Bourgogne et de la France et à la conclusion de la paix. Le 12 février 1434 était célébré, à Chambéry, le mariage du fils aîné du Duc de Savoie, Louis, Comte de Genève, avec Anne de Chypre. Et c'est au cours de cette cérémonie qu'allait être amorcée la dernière étape de ce long cheminement vers la paix. L'autorité et le prestige d'Amédée VIII apparaissent bien dans cette circonstance qui voit réunis en Savoie les représentants d'à peu près tous les Etats d'Occident. Parmi les invités se trouvaient, en particulier, le Duc de Bourgogne, mais aussi les ambassadeurs de Charles VII. Celui-ci, en outre, avait fait part de ses intentions pacifiques à René d'Anjou, avant que le Duc de Bar ne gagnât Chambéry. Il était favorable à ce qu'une nouvelle négociation se tint en Bresse, sous la présidence d'Amédée VIII, proposition que le Duc de Savoie s'empressa de transmettre à son neveu en l'abouchant même avec René d'Anjou [94].

Mais Philippe le Bon ne voulait rien entreprendre sans en référer à ses alliés anglais. Amédée se chargea alors d'écrire lui-même au régent Bedford pour l'inciter à s'associer à des tractations en vue d'une paix générale.

Il semble que ce message à Bedford soit la dernière intervention du Duc de Savoie au terme de ces vingt années de tentatives et de négociations pour aboutir à la paix. En particulier ni Amédée, ni aucun envoyé savoyard ne prirent part à la conférence d'Arras où fut signé le traité (16 septembre 1435), scellant la réconciliation franco-bourguignonne. Et l'on sait que cette réconciliation, si tenacement et si habilement poursuivie par Amédée VIII, constitue « le fait capital qui a décidé de la domination lancastrienne en France « (Calmette), donc de la conclusion de la paix.

---

(94) Du Fresne de Beaucourt, *op. cit.*, II, p. 507.

Le Congrès d'Arras et l'absence de la Savoie

Cette absence est d'autant plus surprenante que le Congrès d'Arras eut bien le caractère « d'assises générales en vue de la pacification de l'Occident ». Aussi toutes les têtes couronnées d'Europe y furent-elles représentées. Le Pape d'abord, Eugène IV, nouvellement élu, avait tout de suite compris le profit qu'il pouvait escompter d'une paix franco-anglaise conclue sous son égide. Il dépêcha donc en Artois, avec le titre de légat, le Cardinal de Sainte-Croix. Pour n'être pas en reste, les Pères de Bâle déléguèrent l'un des leurs, le Cardinal de Chypre [95]. Et comme les plénipotentiaires anglais avaient pour chef l'oncle d'Henri VI, le vieux Cardinal Henri Beaufort, « ce fut dans un véritable décor de pourpre que s'ouvrit le plus nombreux et le plus fastueux congrès diplomatique qu'ait encore connu l'Europe. Grands d'Eglise, princes du sang, hommes de guerre, ministres... y cotoyaient les députés des villes françaises et une délégation de l'Université de Paris » [96].

Comment expliquer l'absence d'Amédée ? Marie-José pense que s'étant montré trop intéressé dans ses différentes interventions (p. 351), le Duc de Savoie avait fini « par perdre la confiance de ses contemporains, et ses grands voisins trouvèrent le moyen de le tenir à l'écart », son alliance et ses services ne leur étant plus indispensables [97].

Rien ne nous semble permettre un jugement aussi catégorique. Qu'Amédée VIII ait perdu la confiance des princes ses voisins, nous paraît douteux, car les relations entre eux ne vont pas se détériorer, loin de là, dans les années suivantes. Et c'est le Duc de Savoie qui, souvent, aura le beau rôle. Après son entrée à Paris, en novembre 1437, Charles VII est dans une situation financière plus que difficile, « son trésor est épuisé ». Il fait alors appel au Duc de Savoie qui, sur sa cassette personnelle, lui avance 63.000 écus, en échange de quoi le roi offre sa fille Yolande en mariage au petit-fils du duc, le futur Amédée IX (M.J., p. 350).

---

(95) Hugues de Lusignan, cardinal de Chypre, était le frère de Jeanne de Lusignan, donc l'oncle d'Anne de Chypre, épouse de Louis de Savoie.

(96) Perroy, *op. cité*.

(97) Marie-José : *La Maison de Savoie*, II, 281-282.

Il faut expliquer différemment l'absence du Duc à Arras. D'abord, depuis septembre 1435, Amédée s'était retiré à Ripaille.

Cette retraite explique suffisamment que le Duc de Savoie ne participât pas personnellement au Congrès d'Arras. Elle ne suffit pas à justifier l'absence de tout représentant savoyard à une négociation générale pour la paix, à laquelle la Savoie avait pris tant de part. En réalité, il y eut bien, entre le Duc de Savoie et le Duc de Bourgogne, un certain refroidissement. Le P. Monod en donne l'explication suivante. Philippe le Bon, en difficulté avec l'Empereur Sigismond d'une part, avec le Duc de Bourbon d'autre part, aurait voulu voir Amédée épouser pleinement sa querelle, dans les deux cas, et s'engager dans les opérations militaires. Ce dernier se contenta d'affirmer son alliance avec le Duc de Bourgogne, sans lui fournir de contingents armés, ce qui irrita Philippe. Le Bourguignon « s'en piqua si fort, dit Monod, qu'encor que peu de temps après il fit la paix avec le Duc de Bourbon, il retint néanmoins une telle aigreur contre Amédée qu'il luy fit dire que ce refus ne s'effacerait jamais de sa mémoire et qu'il en saurait bien tirer sa raison en son temps, comme il fit en effet ».

Ainsi, avant le Congrès d'Arras, une conférence se tint à Nevers entre le Duc de Bourgogne et les représentants de Charles VII. La Savoie n'y fut point invitée, et c'est à Nevers que fut fixé le rendez-vous d'Arras, en vue de la signature du traité définitif.

IV

AMEDEE VIII ET LE TRAITE D'ARRAS

Quoiqu'il en soit des raisons de l'absence du Duc de Savoie, il n'est pas excessif de considérer Amédée VIII comme l'un des principaux auteurs de la Paix d'Arras. Si l'on compare le texte même du traité, aux différents documents qui intervinrent au cours de ces longues années, il est évident que le terrain avait été très convenablement

déblayé. Reportons-nous à l'acte de janvier 1423 à Mâcon où le Duc de Savoie trouvant trop draconiennes les exigences du Duc de Bourgogne, présenta comme venant de lui des propositions qu'il avait mises en forme lui-même, puis aux divers textes qui furent ensuite discutés, mais surtout aux propositions de paix faites à Arras déjà, en janvier 1429, et dues à la plume des ambassadeurs de Savoie eux-mêmes.

Ce sont ces clauses qui, à peu de choses près, constitueront la substance, et souvent la lettre, du Traité d'Arras. Les neuf premiers articles de celui-ci reprennent les huit de 1423 « accordant à Philippe la suprême satisfaction qu'il avait vainement cherchée dans le Traité de Troyes : la vengeance du crime de Montereau. Charles s'humilie devant son cousin, nie toute participation personnelle au meurtre, promet d'en châtier les coupables nommément désignés, d'élever un monument expiatoire, de fonder des messes pour l'âme de la victime » (98).

De même, l'article accordant à Philippe l'exemption d'hommage reprend en grande partie les textes de 1423 et 1429. Et Perroy commente : s'il est dispensé, du vivant de Charles VII, de l'hommage qu'il lui doit, « par là, le Duc, quoi qu'on en ait dit, ne désire point se rendre indépendant de la monarchie des Valois... S'il se libère, pour un temps, de la prestation d'hommage, c'est qu'il lui répugne d'être le vassal de celui qu'il considère comme responsable de la mort de son père » (99) (art. XXVIII).

En ce qui concerne la compensation pour les joyaux perdus de Jean Sans Peur, la somme de 200.000 écus d'or de 1423 est réduite, comme en 1429, à 50.000 (art. X).

Sur le plan territorial par contre, le traité est tout à l'avantage du Bourguignon, et c'est le point sur lequel Arras innove le plus. En 1429, un bref et unique article demandait que « soient baillées à perpétuité par le dauphin terres et seigneuries contiguës à ses pays ». Le texte de 1435 précise et énumère les terres et seigneuries, soit l'Auxerre et l'Auxerrois, Bar-sur-Seine, Luxeuil, les villes de la Somme, le Ponthieu, Boulogne-sur-Mer. Une clause de rachat moyennant 400.000 écus d'or est prévue toutefois

---

(98) Perroy : *op. cité*, pp. 260-261.
(99) Idem, p. 260.

les de la Somme qui formaient une ligne straté-
portance primordiale.

étaient ajoutées également, un certain nombre
tions concernant les Anglais qui, elles aussi,
u être prévues dans les négociations antérieures.

t ainsi tout ce qui, dans le traité, était dû à
recte ou aux lentes et laborieuses démarches
e Savoie. En particulier, les clauses imposant la
du crime de Montereau constituaient une véri-
liation pour le roi de France, obligé « de faire
cusé repenti en face de son puissant vassal, de
pardon d'un acte dont il reniait bien haut, trop
être, la responsabilité ». Or, dès les premières
s, Amédée VIII avait compris que pour aboutir
iliation nécessaire, il fallait en passer par là ; il
n que là était la clef même qui permettait de
la recherche d'un accord, comme il était néces-
tacher le Duc de Bourgogne de l'alliance anglai-
fut la préoccupation constante d'Amédée VIII.
rance, sur ce point, finit par triompher.

Guichenon, le vieil auteur de *l'Histoire Généalo-
la Maison Royale de Savoie,* exagère à peine
tribue « aux soins du Duc Amé... la gloire de
re paix d'Arras qui, en réunissant les maisons de
de Bourgogne, calma les tempêtes qui avaient si
agité le Royaume, en chassa les Anglais et retira
du précipice où les fatales divisions l'avaient
st lui qui l'ébaucha et qui en fut l'illustre
» (100).

*
* *

oment où la dynastie ducale parvient à son
se pare du prestige qui apparente son chef aux
ds princes de la chrétienté, n'est-il pas indiqué
bler dans une conclusion rapide quelques-unes
qui furent déterminantes dans l'ascension de
le promise à de si hautes destinées ?

UICHENON : *op. cité,* II, p. 56.

Dépassant ainsi la personne même d'Amédée VIII, tout en précisant son action propre, n'est-ce pas maintenant le lieu de rappeler la permanence de ce génie diplomatique qui, tout au long du Moyen Age, fut une des qualités essentielles de la Maison de Savoie et contribua à lui donner, au sein de l'Europe, un rôle et une influence qui, au regard de ses voisins, semblent disproportionnés avec l'importance et la puissance réelles des Etats qu'ils ont rassemblés sous leur sceptre.

On a, en effet, souvent opposé Amédée VIII à ses deux prédécesseurs, chevaliers accomplis, grands amateurs de tournois, de coups d'estoc et de taille, toujours prêts à s'aventurer sur tous les champs de bataille du monde occidental ou d'Orient. L'opposition n'est pas sans fondement. Pourtant, si de fait, le père et le grand-père du premier Duc s'étaient passionnés pour les exploits guerriers, ils n'avaient pas négligé, pour autant, l'action diplomatique. Jean Cordey dépeint ainsi Amédée VI. « Il semble que le Comte Vert fut habile diplomate et politique avisé, plus encore que bon capitaine. Souverain d'un fort petit Etat, l'habile homme qu'était le Comte de Savoie apparut à ses contemporains tel qu'il voulait être, un des grands princes de l'Europe centrale. Le Pape, l'Empereur et le Roi de France comptaient avec lui, Gênes et Venise le choisirent pour arbitre et, de très loin, le roi de Chypre et l'empereur de Constantinople vinrent l'implorer » [101]. Quant aux relations qu'il eut avec la France, non seulement il répondit toujours fidèlement à l'appel de son roi qu'il soutint loyalement dans la lutte contre les Anglais, mais en outre, « il cimenta l'alliance avec la France par deux mariages, le sien et celui de son fils, et par une très sincère amitié avec son illustre beau-frère, Charles V » [102].

Après lui, Amédée VII, s'il ne fut pas un homme d'Etat aussi éprouvé que son père, son désintéressement des affaires fut loin d'être aussi total qu'on l'a parfois soutenu. Dans les négociations entre la France et les Visconti, par exemple, il fut un intermédiaire très actif et très apprécié. « Le roi Charles VI avait pour son cousin

---

(101) CORDEY (Jean) : *Les Comtes de Savoie et les rois de France pendant la Guerre de Cent Ans* (1329-1391, Paris, 1911, p. 245-246.

(102) *Id.* p. 253.

Amédée une vive amitié dont les témoignages sont restés nombreux » [103]. Enfin il sut comprendre — et ce n'est pas un mince mérite — toute l'étendue du génie politique de sa mère Bonne de Bourbon, la Grande Comtesse, elle-même entourée de conseillers fort avisés, et il n'hésita pas à lui laisser, dans les grandes circonstances, la réalité du pouvoir, la responsabilité des décisions.

Ainsi, une solide tradition s'appuyant sur les dons incontestables des princes dans le maniement des affaires internationales, sur leur volonté intelligente et tenace, se trouvait bien établie. Et l'on en mesurera la richesse et l'étendue si l'on observe qu'elle remontait au moins au règne très bref mais si bien rempli du Comte Pierre II, le petit Charlemagne (1263-1268). Amédée VIII allait la porter au plus haut éclat et éclipser en quelque sorte, par son habileté diplomatique, ses précédesseurs.

Il hérita de leurs qualités éminentes. Mais les difficultés qui, dès son enfance, l'assaillirent, les dangers que, très tôt il courut, auraient pu étouffer leur éclosion, compromettre leur vigueur. Il puisa, au contraire, dans ces conditions difficiles, les fondements d'un mûrissement précoce et d'un approfondissement remarquable; il y trempa sa volonté et son courage. Bien loin de trouver dans les humiliations de son jeune âge, prétexte à une amertume grosse des pires ressentiments et de désirs de revanche, comme tant de princes de son temps, il n'en retira qu' « une humeur un peu sauvage » et sans doute ce caractère un peu distant quoique sans dédain, qui contribua, certainement, à asseoir encore son autorité. Et les principes mêmes de son action trouvèrent une définition exacte quand, voulant qualifier ce qu'à ses yeux devait être le bon prince, il affirma solennellement que celui-ci devait « être juste sans sévérité excessive, éviter la vengeance, aimer le peuple sans l'accabler d'impôts, protéger les bons, fuir la guerre et veiller constamment au maintien du bon ordre ». Comme le dit Max Bruchet, en définissant ainsi son idéal, « il traçait un peu son propre portrait ».

---

(103) Bruchet Max : *Le Château de Ripaille*, p. 28.

N'est-ce pas là les principes mêmes qu'il s'appliqua à faire comprendre et adopter par les princes ennemis que son action tenace aboutit à réconcilier dans la lutte sans merci qui les opposait et dont l'importance et la gravité dépassèrent d'une telle ampleur toutes celles auxquelles avaient été mêlées ses ancêtres ? Le « Grand Conflit d'Occident » qui mit en présence, et en péril, les pays les plus importants de la chrétienté est bien l'événement majeur qui, au XV[e] siècle, domine toute l'histoire de l'Europe et dont celle-ci sortira totalement transformée. Y avoir été mêlé aussi intimement que le fut le premier Duc de Savoie, avoir contribué aussi activement à dégager les conditions mêmes de sa solution, cela ne suffit-il pas à établir sans appel ce qu'étaient, au sein de la chrétienté, le prestige du Duc Amédée et la valeur des conseillers dont il avait su s'entourer ? En outre, dans cette époque qui va bientôt voir se produire tant de bouleversements spirituels et moraux au point que l'Eglise elle-même — la plus grande autorité morale du temps — verra ses structures ébranlées, n'est-ce pas parce qu'Amédée VIII est profondément imprégné des conceptions d'une sorte « d'humanisme chrétien », n'est-ce pas parce qu'il adhère de toute la puissance de son esprit aux principes d'un christianisme essentiellement fondé sur les vertus évangéliques, que son personnage domine de très haut la figure des souverains de son époque ? Il faudra, je crois, s'en souvenir, aussi bien pour expliquer sa retraite à Ripaille que son acceptation de la tiare quand les délégués du Concile de Bâle viendront lui offrir de mettre son autorité et son désintéressement au service de la réconciliation de l'Eglise.

Cette grande figure du Moyen-Age finissant ne comporte-t-elle donc aucune ombre ? Ce serait mal connaître la condition humaine. Le mot de désintéressement est venu sous notre plume. La générosité est incontestablement une des vertus cardinales d'Amédée. Quels avantages n'aurait pas pu retirer, pour agrandir ses domaines, un Machiavel savoyard, profitant de la division si accusée de ses voisins ! C'est en ce sens qu'il faut comprendre son désintéressement, et nous nous sommes expliqué sur son tempérament « prévoyant et calculateur », « sa préoccupation de réparer la brêche du trésor ducal », son souci « de défendre ses droits » même financiers, et d'arrondir le domaine de ses

f son amour sans doute quelque peu immodéré, ussi sa puissance et sa gloire sur la possession ntiel trésor, condition première de l'indépen- aut-il pas, sur ce point, faire une certaine réser- ire ressortir quelque contradiction avec ce que dit des principes évangéliques qui animaient ? Et pour être tout à fait conforme aux concep- n temps, cette attitude n'en dénote-t-elle pas ravers qui, du reste, lui attira quelques déboires ture de son accession au Souverain Pontificat ? lle constituera l'aliment principal des critiques mnies dont, aussitôt après sa mort, des adver- essés s'efforceront de ternir sa mémoire [104].

t pourtant peu équitable de ne pas mettre en es effrayants personnages avec lesquels dut e Duc de Savoie, et dont nous avons donné déjà succincte [105]. Nous ne reviendrons pas sur les rgogne, Philippe le Hardi, Jean sans Peur, Philip- sur les Berry et les Orléans, sur Philippe-Marie r les vices monstrueux des successifs rois d'An- renons simplement comme point de confronta- nd souverain français dont l'action tardive mais remarquable opéra le si extraordinaire redres- Royaume. Même Charles VII, cet élégant et arque, montra des contrastes qui ne manquent prendre un esprit moderne, tout exempt qu'il jugé et bien informé des mœurs du temps : une re et minutieuse, alliée à un débordement de une dissimulation qui confine à la duplicité, as dire à la fourberie, parfois une cruauté qui istorien.

ugement ne peut ainsi s'appuyer que sur des ns et ne comporte qu'un caractère relatif. C'est ncipe qui, en définitive, va nous servir de guide.

ourquoi, en dépit de cette impression générale e nous avons signalée au début, nous n'hésitons rme de ce long examen, à considérer le Duc

nous contentons de renvoyer sur ce point à l'ouvrage du P. Monod : *ise pour la Sérénissime Maison de Savoye*, Chambéry, 1631. Cf. Max *âteau de Ripaille*.
otamment p. 5, n. 10.

Amédée VIII comme l'une des plus grande figures de son temps, et à lui reconnaître, dans ce siècle de violence et de passions déchaînées, un rôle majeur, une influence prédominante dans la lente et laborieuse pacification des esprits et dans la conclusion si difficile de la paix.

Henri BAUD.

TABLE DES DOCUMENTS (106)

tre du Dauphin Charles au Duc de Savoie (28 décembre 9). *Du Fresne de Beaucourt,* I, 314-315.

tre du Duc de Savoie au Roi d'Angleterre (28 avril 1420) près RYMER, *Fœdera*, t. IX, pp. 890-891.

vis pour bien de paix, 20 janvier 1423. *Archives de Turin.* édit).

Traité de Bourg-en-Bresse, 20 janvier 1423. *D. de B.*, II, -328.

tre de Charles VI au Maréchal de Severac (7 février 3). *D. de B.*, III, 491.

Traité de Nantes (23 mai 1423). *Archives de Turin.* édit).

uvoir donné par Charles VII au Duc de Bourbon (22 it 1424) et désignation des ambassadeurs. *Archives de rin* (Inédit).

aité de Chambéry (28 septembre 1424). *Archives de rin.* (Inédit).

tification du Traité de Chambéry par le Duc de Bourgne (13 octobre 1424). *Archives de Turin.* (Inédit).

tification du Traité de Chambéry par Charles VII (31 obre 1424). *Archives de Turin.* (Inédit).

uvoir donné par le Duc de Bretagne au Duc de Savoie janvier 1425). *Archives de Turin.* (Inédit).

Traité de Montluel (20 janvier 1425). *Archives de Turin.*

Traité de Bagé (30 janvier 1425). *Archives de Turin.*

tification du Traité de Bagé par le Duc de Bourgogne février 1425). *Archives de Turin.* (Inédit).

tification par Charles VII du Traité de Chinon (7 mars 5). *Archives de Turin.* (Inédit).

olongation des trêves (Thonon, 2 décembre 1425). *Archide la Côte-d'Or.* (Inédit).

olongation des trêves (Montluel, 20 janvier 1426). *Archide Turin.* (Inédit).

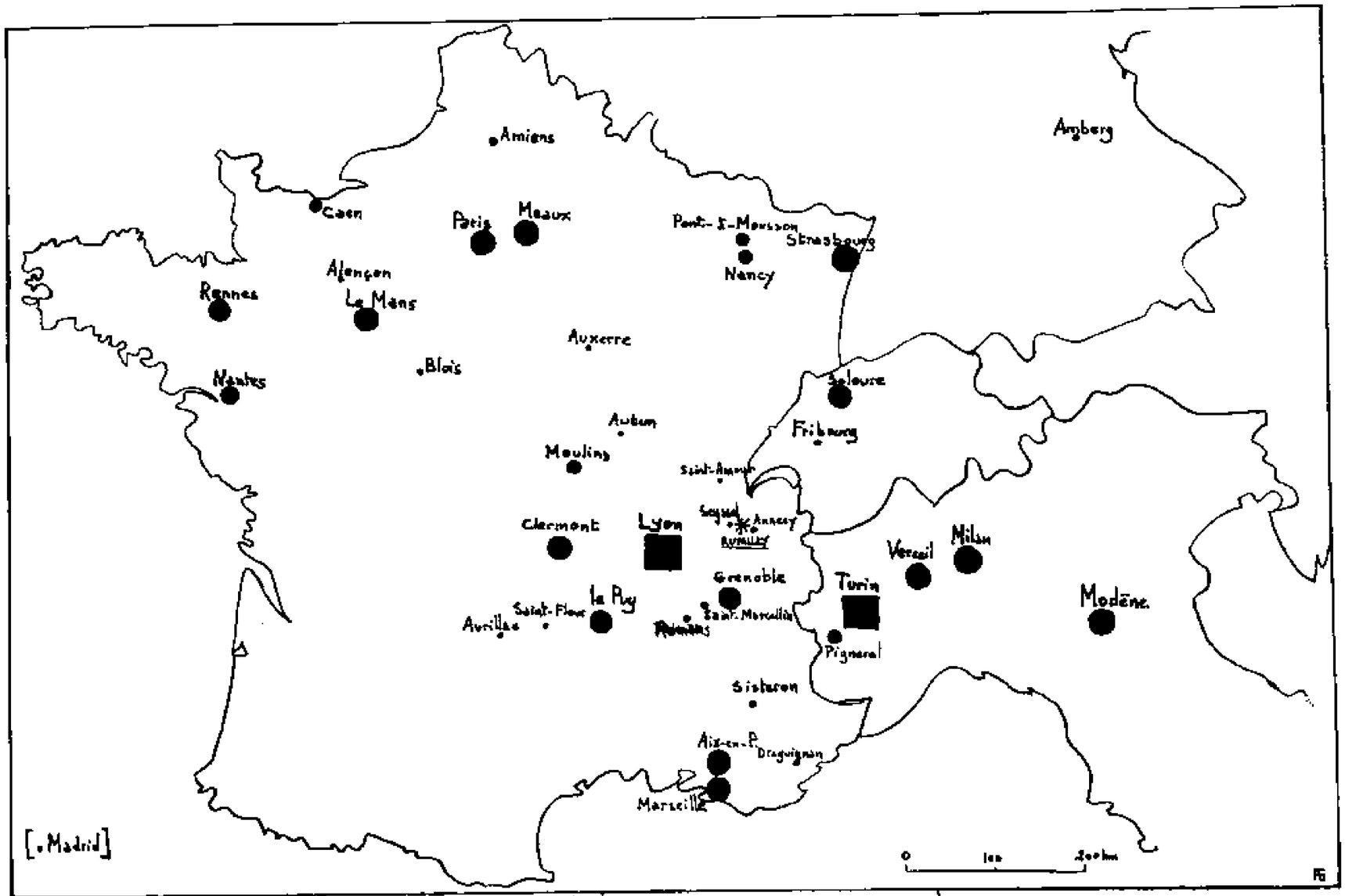
olongation des trêves (Chambéry, 30 août 1426). *Archide Turin.* (Inédit).

olongation des trêves (Thonon, 14 juin 1427). *Archives de rin.* (Inédit).

nfirmation et prolongation des trêves (Yenne, 26 novem- 1427). *Archives de Turin.* (Inédit).

ttre du Maréchal de Bourgogne au Duc de Savoie (Dijon, février 1429). *Archives de Turin.* (Inédit).

'a pas été possible de publier ici l'importante documentation réunie Le texte intégral des pièces citées est conservé aux Archives départe- Haute-Savoie, où l'on peut le consulter.



Volume des dons faits à la VISITATION de Rumilly par d'autres maisons de l'Ordre. 1770 - 1785
source: Livre Journalier

100 - 500
moins de 100
500 - 1000
+ 1000
Livres

La Visitation Sainte-Marie de Rumilly

(1625-1793)

Aux racines de la fondation : Madame de La Fléchère

La fondation du monastère de Rumilly est due à la libéralité d'une noble dame de cette ville, Mme de La Fléchère, dont il convient d'évoquer ici le portrait.

Parmi les femmes chrétiennes qui se placèrent sous la direction spirituelle de Saint François de Sales, Madeleine de La Forest, dame de La Fléchère, n'est pas la moins connue.

Mme de La Fléchère prit vraisemblablement François de Sales comme directeur spirituel, au printemps de 1608, alors que Monsieur de Genève prêchait le Carême en la ville de Rumilly. Chaque fois que les voyages obligeaient le saint évêque à séjourner à Rumilly, c'est chez les La Fléchère qu'il descendait.

François de Sales affectionnait Mme de La Fléchère. Elle est sa confidente, la fille spirituelle qu'il conseille et qu'il réconforte. Par leur correspondance, nous suivons l'évolution spirituelle de la noble dame. Nous suivons aussi les premiers pas de la Visitation d'Annecy. C'est en grande partie d'après cette correspondance que nous connaissons les efforts de François de Sales pour réformer la vie ecclésiastique de Rumilly, « la plus indévotement servie de tout ce pays ».

Au début de 1616, Charles de La Fléchère meurt, laissant trois jeunes enfants à sa veuve. François de Sales aida celle-ci à passer ces moments difficiles. Il écrivait à Philippe de Quoex, en février de cette année : « J'appris au soir la nouvelle du décès de notre bon monsieur de La Fléchère. O Dieu, avec quelle ardeur sa chere vefve va-t-elle sacrifier le sacrifice de toute justice à Dieu. Quand je n'aurois que cette parfaite brebis en mon bercail, je ne me sçaurois

fascher d'estre Pasteur de cet afflige diocese. Madame de Chantal, je ne sçai si j'ay fait renc âme plus forte en un cors feminin, d'un esprit nable et d'une humilite plus sincere. »

Depuis la mort de son mari, Mme de La consacre à l'éducation de ses enfants et à la p sa vie chrétienne. Elle est un exemple vivant de salésienne : la sanctification proposée à tous vie.

La correspondance nous montre une âm attentive à noter ses manquements quotidiens « choppements ». Les éditeurs des *Œuvres* de çois de Sales ont bien défini le caractère de Fléchère :

« Sa foi naïve et profonde, son héroïque malades et des pauvres, et plus encore la trem caractère et l'élan de sa piété en font une digne la baronne de Chantal... Ces deux âmes rigo rencontrèrent un jour et depuis, elles s'aimèr deux sœurs. »

Faut-il voir dans cette amitié réciproque et chement au directeur commun, décédé depuis t motif de la fondation de Rumilly ? C'est du m viction de l'auteur du *Mémoire de la Fondatio*

« La sainte affection qu'elle portait à not reux Père et à notre très-digne Mère, lui inspira se rendre fondatrice d'un de nos couvents et pour cet effet, la maison qu'elle avait dans Rum

La fondation, 29 septembre 1625

Nous n'avons aucun renseignement sur les qui aboutirent à la fondation du couvent de R se fit, apparemment, sans difficulté. L'opinion d favorable.

Ce fut le 29 septembre 1625 que les premiè ses, guidées par la Mère de Chantal, prirent po la maison de Mme de La Fléchère. Laissons *Mémoire de la Fondation :*

« Elles arrivèrent le 28 septembre et desc la maison des Mères Bernardines, pour leur

visite d'amitié; le soir même, M. de Montfalcon, curé de cette ville et chanoine de Saint-Pierre de Genève, les y vint prendre avec tout son clergé, en chantant des hymnes et des cantiques: il les conduisit processionnellement dans l'église paroissiale, où il leur donna la bénédiction du T.S. Sacrement, et à tout le peuple qui les accompagnoit, avec des cris de joie et des bénédictions. Elles furent conduites en leur maison, où la Ville leur anvoya un fort bon souper. Le même soir, les principaux vinrent faire mille offres de services, de manière pleine de vénération pour l'Institut. »

La fondation fut sanctionnée devant le notaire Guydo Magnin, le 4 mars 1626, dont l'expédition originale a été retrouvée, il y a une trentaine d'années, chez un antiquaire.

En échange de sa maison, à laquelle attenaient un jardin et un verger, Mme de La Fléchère recevait pour elle et ses enfants, divers avantages. Elle était considérée comme fondatrice, ainsi que son fils Charles, et « participants et tous leurs successeurs, de toutes les prières, pieux exercices et bonnes œuvres qui se font et se feront à l'advenir par les dévotes religieuses qui habiteront audict monastère. » Les fondateurs bénéficiaient ainsi de 5 communions générales et de 20 messes annuelles pour leur « salut de prospérité ». Enfin, Mme de La Fléchère pourra entrer et sortir du monastère avec sa fille « a son plaisir » et les religieuses s'engageaient à l'entretenir en cas de nécessité.

Les religieuses s'installèrent donc dans la propriété de la fondatrice, qui n'avait rien d'un couvent. C'est peu à peu que les Visitandines construisirent le couvent relativement important que nous présente la gravure du *Théatrum Sabaudiæ*. C'est donc dans des conditions matérielles médiocres que la Mère Adrienne Fichet organisa la vie religieuse du premier noyau de la maison de Rumilly, composé de 3 professes et 3 novices venues du couvent d'Annecy.

Les soucis d'aménagement n'étaient pas les plus grands. Au début, les ressources financières étaient maigres et les religieuses « couchent sur la paille, ne mangent que du gros pain et des légumes et des herbes. » Cette pauvreté provenait des « dots très petites qui donnaient peu de moyens de s'accomoder » mais elle n'empêchait pas la communauté de s'agrandir, puisque dès février 1626, on donnait le voile à quatre prétendantes. La Mère Fichet dirigeait ses filles avec fermeté et toutes vivaient dans une observan-

ce rigoureuse des règles de l'Institut et des vertus : « obéissance, mortification et silence inviolable ». Doit-on attribuer au régime alimentaire et à cette rigueur les maladies « longues et très dangereuses » dont parle la rédactrice de la Vie de la Mère Fichet, dans l'*Année Sainte* ? « Il y avait toujours cinq ou six malades à la fois ».

En 1627, la Mère de Chantal, qui visite Rumilly en septembre, comme il lui arrive fréquemment à l'occasion de ses voyages, emmène avec elle la Mère Adrienne Fichet pour la fondation de Crémieu (Isère). C'est la Mère Marie-Madeleine de Mouxy qui lui succède. Le régime alors se détend, la nouvelle supérieure se montrant « douce dans le gouvernement ».

La construction du Monastère

La vie précaire de la fondation ne pouvait s'éterniser. Il s'agissait de penser à l'édification matérielle du monastère par la construction de bâtiments appropriés, plus pratiques que la maison particulière des débuts, qui se révèle rapidement insuffisante. Le *Mémoire de la Fondation* dit de l'établissement provisoire : « Point de cellules, mais... des chambres communes où elles étaient fort pressées les unes sur les autres. »

Aussi le principal souci des supérieures fut de mener à bien la construction du couvent. On rehaussa d'abord le mur de clôture. Puis vinrent les bâtiments conventuels dont la construction n'alla pas sans difficultés financières. Il faut attendre 1641 pour voir la pose de la première pierre par Monseigneur Juste Guérin et Dame Claude-Adrienne de Mouxy, marquise de Saint-Maurice, au nom de Madame Royale. Nous ne savons pas à quel moment furent terminés les travaux. Le *Theatrum Sabaudiæ*, édité en 1682, nous donne une vue d'un ensemble important. On est assez étonné d'y voir figurer la chapelle, qui ne sera édifiée qu'en 1713. La construction de cette église durera quatre ans, jusqu'en 1717. En attendant, les sœurs utilisent la chapelle aménagée dans la maison de La Fléchère depuis 1625. La nouvelle construction est rendue plus que nécessaire par la vétusté du local qui menace ruine. Selon l'avis de l'architecte piémontais Zanetta qui dirigeait les travaux de la

nouvelle chapelle, c'était miracle que les murs ne se fussent écroulés sur les religieuses et sans doute les prières de celles-ci avaient empêché un désastre. Les sœurs avaient mis la main à la pâte, transportant les matériaux, creusant le sol du jardin pour en extraire le sable nécessaire, ce qui permit d'économiser une jolie somme, au dire de la rédactrice des Annales. Telle religieuse consacrait les petites sommes d'argent données par parents et amis pour acheter des pierres et une charretée de gravier. Ce zèle des religieuses et l'art de l'architecte aidé du confesseur, menèrent l'œuvre à bon terme, à la satisfaction de la communauté toute entière, heureuse d'avoir donné à Dieu une demeure décente, et fière des appréciations portées sur l'architecture: « Les meilleurs connaisseurs nous ont assuré bien des fois que pour les règles de l'architecture, il n'y en avait point de si belle dans tout le pays, à la réserve de celle des R.R.P.P. Jésuites et pour la grandeur, de celle des P.P. de Saint-François de Chambéry. »

L'église sera consacrée le 10 septembre 1719 par Mgr de Rossillon de Bernex, en présence du clergé et du peuple rumilliens. Les paroissiens utilisèrent la chapelle du couvent comme église paroissiale en 1656-1657 « à cause de l'effusion de sang occasionné par la querelle de deux garçons qui avoient pollué l'église paroissiale » et de mai 1779 à juin 1780 pendant la reconstruction du chœur de l'église.

Les dons et le travail des religieuses permirent la décoration du sanctuaire. Mentionnons deux tableaux, l'un du Sacré-Cœur, dû à la libéralité du Marquis de Pallavacini, et l'autre de l'Assomption. Ce dernier se trouve à l'église de Rumilly et il est vraisemblable que les deux tableaux de Saint François de Sales qui l'accompagnent proviennent de la Visitation.

La vie matérielle

Fondé dans la pauvreté, le monastère de Rumilly ne disposa jamais d'un budget important. Cela pour deux raisons: tout d'abord pour observer le vœu de pauvreté, ensuite à cause de la conjoncture extérieure. Saint François de Sales définit ainsi la pauvreté de ses filles:

« Pour plus parfaictement observer la sainte vertu de pauvreté, les bastiments des monasteres estans acheves, on

limitera les revenus que l'on devra avoir selon le lieu ou le monastere se trouvera ; affin qu'en cela mesme la mediocrité soit suivie et qu'il n'y ait nulle superfluite de biens en la Congregation ains seulement l'honneste suffisance. »

La gestion d'un monastère de la Visitation apparaît, ainsi que le dit le chanoine Catta à propos de la Visitation de Nantes, comme « uniquement une économie domestique, prudente et modérée ». La sœur économe est chargée de l'administration du temporel, distribuant à toutes et à chacune ce qui lui est nécessaire, essayant d'imiter en cela la « femme forte » dont parle l'Ecriture. Charge lourde, si l'on en juge d'après les Constitutions : elle fera les provisions, veillant à ce que rien ne se gâte, fera l'inspection de toutes les charges de la maison, dressera les inventaires de tout ce qui s'y trouve, tant pour le vêtement que pour la nourriture. Tous les mois, elle rendra compte à la Supérieure de l'argent « qui luy sera donné pour la dispence et de celuy qui proviendra des ventes ou des présents charitables ». Elle tient à cette fin un rôle spécial. Il y a dans cet état la source de tout ce qu'on peut savoir sur le temporel de la maison. Malheureusement les livres comptables, en particulier le Grand Livre ou Livre des Comptes de l'Economie, les inventaires des titres et ceux des fonds en circulation sont perdus pour le monastère de Rumilly, exception faite du Journalier tenu par Révérend Richerot (1770-1789).

La première source de revenus était constituée par les dots apportées par les religieuses au moment de leur entrée au monastère. Un certain nombre de contrats d'entrée en religion nous ont été conservés et nous renseignent sur le montant et les modalités de paiement de la dot.

La dot d'une sœur choriste variait entre 2 000 et 4 000 florins au XVII[e] siècle et environ 2 000 et 3 000 Livres au XVIII[e] siècle. Les sœurs tourières et domestiques amenaient leurs services et une certaine somme, variable suivant les fortunes des parents ; le montant moyen était de 700 à 800 florins et de 600 à 1 000 L.

Le petit livre des comptes conservé au dépôt de la Ville de Rumilly aux Archives Départementales nous donne ce qui est nécessaire à une postulante pour son matériel : la dot se monte à 3 332 Livres 3 sols 6 deniers, les parents devaient, en outre, fournir un trousseau et « pour l'agré-

ment de la demoiselle, celle-ci fera bien de s'assurer au moins 30 L. de pension annuelle, selon l'usage de la Visitation. »

Des augmentations ou des diminutions de la dot étaient possibles selon que la prétendante apportait ou non avec elle lingerie, meubles ou argenterie. Rares étaient celles qui apportaient tout ce nécessaire. Le chanoine Rolland estime pouvoir réduire de ce qui lui reste à payer sur la dot qu'il a constituée à sa sœur : « la vaisselle d'argent qu'il donna pour l'église quand elle prit l'habit ». L'économe note ensuite : « l'on nen a pu tirer davantage parece que le contract n'est pas bon et notre conseil n'a pas jugé à propos de le plaider à cause de cela. » Souvent les parents ajoutent à la dot la pension due pour le temps du noviciat ou bien un supplément « pour l'agrément de la demoiselle ».

La dot était tantôt payée comptant, tantôt elle était convertie en rente perpétuelle ou encore les dotateurs disposaient d'un délai. Ainsi les parents de Pauline du Solliet ont quatre ans pour payer les 200 ducatons du capital.

La dot était parfois payée avec plusieurs années de retard, obligeant à de nombreuses réclamations et nécessitant même le recours à la justice. Une recherche systématique dans les fonds du Sénat de Savoie nous en apprendrait peut-être plus long sur ce sujet.

Une autre ressource, qui s'apparente à la dot, mais plus rare, consiste en une pension versée par des dames de conditions venues finir leurs jours dans la paix du cloître, demandant parfois à être intégrées aux sœurs associées. C'était en général le statut des fondatrices ; ce fut le cas de Mme de La Fléchère. Le monastère de Rumilly accueillit plusieurs de ces dames du monde, dont les Saints Fondateurs autorisaient l'entrée. En 1716, une jeune veuve demanda à entrer comme sœur associée après la mort de son unique enfant. Elle était animée du désir sincère de chercher Dieu, dit la rédactrice des Annales, qui ajoute : « Le monastère s'est bien trouver acomodé de la vente de son bien dont l'on a tiré environ 8 000 florins ».

Deux revenus d'appoint méritent d'être mentionnés, bien que plus médiocres : les pensions et le travail des sœurs. Le monastère recevait des fillettes placées par leurs parents, pour que leur soit donnée une bonne éducation tant selon le monde que selon la religion. En général, il

s'agissait de parentes d'une religieuse du couvent, nièce, sœur ou cousine. Une chose frappe : au XVII' siècle, ce sont des enfants de 5 ans qui sont confiées aux religieuses ; quelque père de famille veuf charge la communauté de remplacer une mère trop tôt enlevée. La pension annuelle s'élève environ à 200 florins. En 1746, un officier espagnol en occupation paye 500 L. par an pour ses deux filles et leur servante.

Quant aux travaux des religieuses, il nous est difficile d'en estimer l'importance. L'habileté des sœurs leur permettait des travaux de broderie et d'ornementation : fabrication de reliquaires, de fleurs en papier pour la décoration des autels... Une jolie pochette brodée, une aumônière, offertes à une dame riche ou influente attirait quelque don en argent non dédaigné en période de vaches maigres.

L'argent qui rentrait dans le coffre n'y dormait pas longtemps. Il était converti en nombreux placements. Les débiteurs-rentiers sont d'origine variée : le confesseur du monastère, les Bernadines de Rumilly, les Visitandines d'Annecy et de Chambéry, les amis et bienfaiteurs du couvent, des bourgeois et des artisans.

Le moyen le plus fréquent de faire fructifier l'argent est la rente constituée. Elle résulte « du contrat par lequel le crédit rentier, ayant versé au débit rentier, soit un capital en argent, soit un objet quelconque avait droit en contrepartie à une prestation en argent, fixe et annuelle ». Ces rentes étaient soit perpétuelles, elles s'éteignaient avec le remboursement intégral du capital et pouvaient être réclamées par les héritiers du créancier, soit viagères ou à fond perdu, parce quelles s'éteignaient par la mort du créancier, sans remboursement du capital. A Rumilly, la plus fréquente est la rente perpétuelle. Il nous est difficile, faute de sources suivies, de nous faire une idée de l'argent ainsi mis en circulation par le couvent de Rumilly. Nous pouvons seulement constater que les remboursements de capital pouvaient s'effectuer 35 ans, et même 62 ans après la passation du contrat.

Le taux d'intérêt varie au XVII[e] siècle entre 6,25 % et 7 % ; il tombe à 4 % dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle. Notons aussi, avec la sœur économe, qu'il y a de très mauvais payeurs, tels le sieur Machet, de Talloires.

Les constructions, les difficultés des temps obligent les Visitandines à devenir débitrices à leur tour en empruntant. La première moitié du XVIII[e] siècle semble avoir été une période très difficile pour le monastère. Cette situation s'explique en particulier par les guerres qui eurent lieu durant cette période ; l'occupation française, puis l'occupation espagnole ajoutent aux dépenses auxquelles il faut faire face, les contributions de guerre en nature et en argent. La décision d'imposer la taille sur les biens des classes privilégiées, clergé et noblesse, en 1738, causa une vive émotion, rendant la situation dramatique. En 1736, nous dit le Livre des Annales, la communauté est si chargée de dettes qu'elle ne peut payer les intérêts qu'elle doit. La Bourse des Pauvres Clercs du Diocèse menace de faire saisir une pièce de terre. Heureusement, un ami arrive qui prête la somme nécessaire, sans intérêt. La catastrophe est ainsi évitée, car « si la saisie avait eu lieu, nous aurions eu à craindre que nos autres créanciers en fissent de même, ce qui nous aurait mis dans le plus triste embarras et fait perdre notre crédit, faisant connaître la situation de nos affaires et notre disette que la prudence nous faisait retenir secrètes ».

En 1744, la situation est telle que, par crainte de la saisie, « dont on [les] menaçait souvent », les religieuses mettent en vente leur argenterie et celle de la sacristie pour la somme de 2.552 L. En 1739, la dispersion du couvent est sérieusement envisagée à Turin. Les suppliques des religieuses et les secours qu'elles reçoivent détournent la menace. Les monastères de la Visitation sollicités répondent généreusement de France et d'Italie. En 10 années, les dons des Visitandines à la communauté de Rumilly s'élèvent à plus de 20.000 L. Après cette période très difficile, les affaires reprirent de façon plus optimiste et il semble que la deuxième moitié du XVIII[e] siècle ait vu revenir un certain équilibre. (a)

(a) Le « *Livre Journallier* », tenu par l'aumônier du couvent de 1770 à 1780, poursuivi par une religieuse de 1780 à 1789, nous permet de nous faire une idée du budget du monastère. Le budget total oscille entre 4 000 et 15 000 livres. Sur 20 ans, 7 ans sont franchement déficitaires. Les dots, les rentes constituées fournissent entre 40 et 75 % du revenu total. Les domaines agricoles en représentent de 10 à 40 %. Et presque toujours 10 % des revenus proviennent des dons d'autres monastères de la Visitation. Nous avons pu établir une carte des monastères bienfaiteurs. L'effort le plus important et le plus régulier est fourni par les maisons du Sud-Est

L'Institut de la Visitation n'était pas un grand propriétaire foncier. Les biens immeubles provenaient de la fondation, des terres données par de généreux donateurs ou en paiement de rentes. La Visitation possédait trois petits domaines agricoles dans la campagne rumillienne et une ferme à Coise, près de Montmélian. Ces fermes étaient louées, ascensées, comme on disait à l'époque, pour 3 ans, à des grangers ou des métayers, moyennant redevances. Les contrats fixent très précisément ces redevances, soit en nature, soit en argent. En 1640, les Visitandines ascensent leur ferme de Motz en se réservant le quart de la récolte de blé et des autres céréales, la « prise » ou récolte des fruits, en précisant que les pommes et les poires devront être cueillies à la main, pour éviter qu'elles ne se gâtent en tombant. Au total, le cheptel était peu important, une dizaine de vaches et génisses et, à certaines années, les fermiers élèvent des moutons.

A la fin du compte, le rapport permettait d'assurer l'ordinaire (b) du monastère, avec tous les aléas attachés aux produits agricoles, à la merci de la grêle, du gel ou de la sécheresse. Ces intempéries fournissaient d'ailleurs vraisemblablement des excuses aux fermiers lorsqu'il s'agissait de rendre des comptes, pour demander un délai ou un rabais du loyer. Aussi était-elle appréciée, cette sœur Anne-Claudine Bouvard, d'une modeste famille de Rumilly et sœur tourière affectée aux métairies, toujours là pour escalader un toit et changer quelques tuiles et qui, au dire des Annales, « tenait les grangers dans la crainte et le respect, prenant soin de les faire travailler sans relâcher de ce qu'ils devaient au monastère, prenant soin d'avertir les supérieurs des petites finesses et tours d'adresse que ces sortes de gens sçavent faire pour avoir du rabais ».

---

de la France et du Piémont, en particulier par les couvents de Lyon et de Turin. On notera, par contre, la faible part des monastères de Savoie. Sans doute connaissaient-ils à la fin du XVIII[e] siècle la même situation que Rumilly. Est-ce le signe d'un essoufflement du salésianisme ou plus largement, d'une conjoncture difficile en Savoie ?

(b) Le *Journalier* (1770-1789) nous permet de dresser un inventaire sommaire des produits consommés : pain, légumes, riz, pois verts, viande, miel, beurre, fromages (« commun » et de « gruère »). A partir de 1780, apparaissent plus souvent le sucre, la cassonnade, les biscuits, le café et l'eau de vie.

En Carême, la viande laisse la place aux harengs et à la morue achetés à Genève.

Le vin provient des vignes des domaines, du Grésivaudan, de Chautagne. Dans les grandes occasions (visite de l'Evêque), on achète quelques bouteilles de bourgogne.

Vocations

Dans un passage des *Entretiens* (Œuvres, t. 6, pp. 371-373), saint François de Sales, après avoir analysé avec beaucoup de finesse quelques-unes des motivations très subjectives d'une vocation religieuse, décrit ce que doit être la vraie prétention d'une Visitandine : l'union à Dieu comme à Jésus-Christ dans la mort sur la croix. Etre religieuse, c'est vivre dans la mortification de soi-même et dans l'unique recherche de Dieu. Ce qui est important, c'est l'intention droite. En un autre endroit encore, le Saint Fondateur semble se contredire en demandant d'accepter des prétendantes, même si leurs motivations sont trop humaines. Notre propos ici est de voir comment la vocation religieuse a été vécue concrètement à Rumilly. Les Annales nous offrent un échantillonnage assez significatif. Certes, la rédactrice a en vue l'édification des religieuses futures, mais son témoignage est intéressant.

La vocation a pu être chez plusieurs une inclination spontanée, dès la plus tendre enfance. Marie-Bénigne de Montmayeur déclare à tout le monde « qu'elle ne voulait point d'autre galant que le petit Jésus ». Quelques années plus tard, elle oubliera ces propos d'enfant pour s'adonner à des jeux moins innocents, jusqu'au jour où « l'unique galant » prit définitivement sa promise. Sa sœur Françoise-Catherine apparaît à la rédactrice des Annales comme destinée à la vie religieuse, puisque le premier mot qu'elle prononça ne fut pas le « doux nom de père », mais celui de Jésus.

Quelle fut l'influence du pensionnat sur ces vocations d'enfants ? Il est difficile de l'apprécier exactement. Nous croyons pouvoir avancer qu'elle fut importante. En effet, sur les 47 choristes décédées de 1703 à 1751, plus de la moitié avaient été pensionnaires, et une vingtaine avaient au monastère une parente, sœur, tante ou cousine. Placées près des religieuses dès l'enfance, les filles n'en connaissent que la vie, et la majorité semble avoir voulu rester au monastère toute leur vie et cela dès 15 ans, l'âge requis pour entrer au noviciat.

Le milieu familial lui-même a une place prépondérante. Selon les Annales, les parents sont gens vertueux, charitables et très pieux, sachant inculquer à leurs enfants

le respect et l'amour de la religion. A côté de cet idéal et de l'appel de Dieu qui peut prendre de si multiples formes, il ne faut pas oublier que la Visitation offrait une situation toute trouvée pour une fille de faible santé ou contrefaite.

Si le premier appel est entendu dès l'enfance, la réponse n'est pas toujours immédiate et sans retour. Il arrive assez souvent que la prétendante est hésitante, invoquant sa faiblesse, son inaptitude à la vie religieuse, ou bien parce que l'attrait du monde est très fort. Les difficultés finissent par se résoudre, aussi soudainement qu'elles s'étaient manifestées. Le cas le plus typique de ces hésitations est celui de Françoise-Andréane Gavent, qui demande par trois fois son entrée et qui par trois fois retourne chez elle. Finalement, « voyant que la communauté battait du froid craignant toujours son inconstance, elle prit son parti et fit une forte résolution de prendre son entrée sur les murs de nostre clauture ». Elle demande l'aide d'un de ses frères qui amène une échelle et la dresse contre le mur. La jeune fille sauta dans la neige, de l'autre côté, et resta étourdie. Ce fut la tourière qui la découvrit après souper et la fit entrer. Elle fut mise à l'épreuve durant cinq mois à la suite desquels elle fut autorisée à commencer le noviciat.

Les parents pouvaient refuser à leur fille la réalisation de son désir légitime. Souvent d'ailleurs, il s'agit plus d'une opposition dictée par une trop grande tendresse que d'une opposition systématique à la vie religieuse. Tel père veut garder près de lui sa fille, parce qu'il est très éprouvé par la mort de son épouse. Ou bien les parents veulent laisser à leur fille le temps de mûrir sa décision en l'éprouvant à la vie du monde et en la plaçant dans quelque bonne famille où la société se réunit fréquemment. Mais toutes, comme la sœur Françoise Chabod de Saint-Maurice, préfèrent retrouver la vie cachée du cloître.

Il est des cas où la Providence semble intervenir pour briser la résistance des parents. La sœur Marie-Angélique Thomas est novice depuis trois ans déjà, sans qu'elle soit parvenue à fléchir son père, qui la réclame auprès de lui. En effet, celui-ci veut garder sa fille chez lui car il croit ses deux fils morts à la guerre contre les Espagnols. La novice est si affectée qu'elle en tombe malade et obtient la permission de prononcer ses vœux « in periculo mortis ». Un remède, administré à la dernière minute, fait tomber la

fièvre et le sœur Marie-Angélique retrouve la santé. Elle écrit à ses parents pour demander une nouvelle fois l'autorisation paternelle, qui arrive bien vite, positive. Entre temps, les deux fils étaient rentrés à la maison et plus rien n'empêchait la réalisation du vœu de la jeune fille. Pour d'autres, ce sera une manifestation extraordinaire qui sera interprétée comme le signe de la volonté de Dieu. La Mère Marie-Bénigne de Montmayeur, après s'être détournée de la vie séculière, s'interroge sur l'orientation à donner à sa vie. Alors qu'elle séjourne à Annecy, elle voit tourner le chapeau de saint François de Sales dans l'église du couvent d'Annecy : elle sera Visitandine.

Ces signes du ciel brisent les hésitations et les résistances et emportent la décision. J'aimerais envisager ici deux autres formes d'hésitations qui nous font poser le problème de la liberté de la vocation sous l'ancien régime.

La sœur Marie-Joseph de Vens diffère son entrée en religion « parce que le monde pourrait penser que son frère ne l'avait amenée en religion que pour la rendre victime et l'immoler pour être l'unique éritier des gros biens dont elle entroit en partage avec luy ». Finalement, elle entra au noviciat en 1650.

L'idée répandue par la Révolution des vocations forcées est donc ancienne et antérieure. C'est d'ailleurs cet argument qu'exposera Thérèse de Coucy, religieuse au couvent de Rumilly au moment de la Révolution et qui, mariée à son cousin par la suite, demandera en 1826 l'annulation de ses vœux. Elle allègue la pression exercée sur elle, « sans conseil ni expérience », par la famille et sa tante supérieure de Rumilly, pour lui faire faire profession, contre son gré, « afin que toute la fortune restât à un frère unique ».

D'autres documents nous montrent quelques cas où les religieuses mal à l'aise dans la vie du cloître purent en sortir. En 1645, Jeanne Benoit, tourière, retourne chez ses parents après dix années de vie conventuelle et le monastère lui restitue la partie de la dot déjà versée. En 1789, Marie-Reine Bontron est relevée de son vœu par l'évêque et quitte le monastère après avoir vendu sa croix de profession. Remarquons qu'il s'agit de sœurs tourières, soumises seulement au vœu d'obéissance dont la levée est plus

facile que celle des trois vœux de chasteté, pauvreté et obéissance.

La preuve nous en est donnée par un cas douloureux. Le Livre des Annales est profondément marqué par le cas de la sœur Madeleine Petit (ou Pitti), plus souvent dénommée « la mauvaise créature » et qui perturba la vie du couvent de 1709 à 1743, date dc sa mort. On ne connaît pas très bien les raisons de son comportement, qui nécessite sa mise au cachot. Ses « scandales » ne sont pas précisés, à part les injures, les blasphèmes et les déprédations matérielles. On sent, à travers les Annales, que la communauté souffrit beaucoup de cette fille. Les novices en particulier furent profondément ébranlées lorsqu'un jour la pauvre sœur s'écria : « Prétendantes, prenez exemple à moi, l'on vous fera de même quand vous aurez fait la profession et qu'elles auront votre dot ».

Signalons un autre cas d'échec, non pas tant parce que c'est un échec qu'à cause du jugement de la rédactrice des Annales sur le fait. Il s'agit d'une fille de Neuchâtel, qui se prétend convertie et manifeste un grand désir d'embrasser la vie religieuse.. L'évêque consulté demande qu'on accepte sa candidature après un nouvel examen. Ce qui fut fait. Dans un premier temps, les sœurs lui pardonnent toutes ses irrégularités et tous ses faux pas. Elle revêt l'habit, qu'elle ne gardera que deux années, puisqu'elle demande, de son plein gré, à sortir du couvent en 1725. La communauté fut mortifiée de cette affaire et des critiques colportées par cette convertie. La chroniste se fait l'écho du dépit général en citant Mgr Camus, évêque de Belley, qui prétend que, des 8 à 900 femmes dont il a reçu l'abjuration, « pas une n'a réussi ».

Cette énumération veut montrer les différents aspects d'une réalité difficile à saisir. Il ne faudrait pas généraliser quelques cas particuliers. Car il y eut de ces vocations authentiques et sincères que Mgr de Rossillon de Bernex invitait à discerner, au cours d'une de ses instructions aux religieuses de Rumilly, en 1708 : « Bien examiner les filles avant de les admettre, car on a du mal à les en faire sortir si l'on s'aperçoit qu'elles ne sont pas faites pour la vie religieuse, une fois qu'elles sont dedans. Peu de religieuses, mais qu'elles soient saintes ».

Le discernement des vocations était le but du noviciat. Les prétendantes faisaient l'essai de la vie religieuse et les professes pouvaient juger de leurs dispositions. L'âge minimum des entrées est fixé à 15 ans. La plupart des religieuses que nous avons pu observer sont entrées à 16 ans. Notons que les sœurs tourières et les sœurs domestiques entrent à un âge plus avancé, au-dessus de 20 ans. Remarquons aussi qu'au XVIII[e] siècle, l'âge de profession est plus près de 20 ans.

Les novices sont soumises au même règlement que les religieuses professes, avec quelques adoucissements. La formation est avant tout spirituelle et entraînement à l'observance. Chacune essaie d'oublier le monde et de supprimer tel ou tel défaut de caractère. La directrice du noviciat devra avoir « un vrai cœur de mère nourrice » et saura adapter au tempérament de chacune l'esprit et les règles de l'Institut. La novice cherchera l'humilité, le détachement des biens terrestres et l'obéissance à ses supérieurs.

Au bout de six mois, commence le noviciat canonique, avec la cérémonie de la vêture et l'imposition du voile blanc, avec celle du nom de religion. A la fin du noviciat, qui dure généralement un an, la supérieure ou la directrice demande à la novice si elle veut faire sa profession. Si la novice accepte et si sa réponse est reçue par le Conseil, elle est intégrée à la communauté par sa profession et elle vivra désormais avec ses sœurs, au service de Dieu et des pauvres, soit au rang des sœurs choristes, tourières, domestiques ou associées.

Vie spirituelle et vie intellectuelle

De la lecture des Annales, se dégage une impression de familiarité avec le surnaturel et le mystère. Cette familiarité se concrétise dans les dévotions pratiquées par l'ensemble de la communauté et par chacune des religieuses. Chaque sœur a une dévotion particulière qui lui tient à cœur. Etudions les principales de ces dévotions d'ailleurs faciles à regrouper.

L'importance revient au culte de l'Eucharistie, dans la messe et l'adoration du Saint-Sacrement. Plusieurs religieuses passent de longues heures à la chapelle : Françoise-

Gabrielle More y passait « presque tous les silences et les secondes matinées ». Certaines circonstances graves amènent la communauté à prier plus intensément. En 1720, pendant 6 mois, les religieuses font tous les jours la bénédiction du Saint-Sacrement, pour demander l'éloignement de la peste qui arrive de Marseille aux portes de la Savoie.

Vient ensuite la dévotion à l'Enfant-Jésus, assez répandue dans tout l'Institut. Dès le pensionnat, les fillettes ont appris à chérir et à imiter le divin Enfant. Certaines sœurs y étaient inclinées par tempérament, comme la frêle Marie-Laurence Dichat.

La dévotion à la Vierge est une des marques distinctives de la Visitation. On sait combien saint François de Sales avait de vénération pour la Vierge. Sainte Jeanne de Chantal avait elle-même une grande piété mariale, qu'elle s'efforça de transmettre à ses filles, recommandant d'inculquer la dévotion à la Mère de Dieu dès le noviciat. A Rumilly, la Vierge est en honneur : un oratoire lui est dédié dans le jardin, un autre à l'étage, tout comme l'autel majeur de la chapelle. La majorité des « vies » nous montre les religieuses tendues vers l'imitation de Marie, en particulier dans son esprit d'oraison et sa disposition à la grâce divine. Citons, à titre d'exemple, cette petite prière à Notre-Dame, que la sœur Françoise-Catherine de Montmayeur avait composée par la réciter chaque jour :

« VI heures. Je m'uniray à la sossiété des amants de Marie, ayant choisi cette heure pour luy rendre mes hommages particuliers, ma divine Reine, je munis à vostre intérieur pour agir et vivre conformément aux actions que vous avé faitte pendant cette heure... et adorer par vous le cœur de mon divin sauveur... ».

Marie n'était pas seulement, à la Visitation de Rumilly, le modèle de l'orante. C'est vers elle que la communauté se tourne dans les moments difficiles. En 1630, lors du siège de Rumilly par les Français, « la ville étant sans garde, sans munition et sans force pour résister, on avait grand sujet de craindre la belliqueuse armée française ». La Supérieure recommande sa communauté et la ville à la Vierge : « Aussitôt, elle est inspirée que, si MM. de Ville vouaient de célébrer avec solennité la fête de l'Immaculée Conseption de la Mère de Dieu on ne recevrait aucun mal ». Les magistrats acceptent et organisent une proces-

sion derrière les clés de la ville. « Véritablement, ce fut une merveille de cette Mère de bonté que tous ces puissants soldats passèrent par Rumilly comme s'ils eussent été des enfants ». En 1728, la communauté récite l'Office de la Conception de Notre-Dame, pour demander le rétablissement de l'ordre dans les affaires temporelles du monastère.

Les saints Fondateurs occupent aussi une place de choix dans la piété des Visitandines de Rumilly. En 1634, un tableau de saint François de Sales est placé sur l'autel du couvent, et la rédactrice du *Mémoire de la Fondation* précise : « La bulle de non-culte n'avait pas encore été publiée ». C'est encore vers saint François et sainte Jeanne que l'on se tourne dans la nécessité. C'est l'occasion, pour les rédactrices du *Mémoire* et des *Annales* de narrer plusieurs guérisons miraculeuses, nous montrant par là combien le merveilleux était présent quotidiennement. En 1627, c'est un maçon qui guérit d'une chute par l'invocation de saint François de Sales. En 1630, ce sont deux sœurs qui recouvrent la santé par application des reliques du saint évêque. Lors d'un incendie, une image de saint François est épargnée par les flammes, alors que le mur et la pièce où elle se trouve sont très endommagés. En 1711, Louise-Gabrielle Vernaz est guérie par l'intercession de sainte Jeanne de Chantal.

Enfin, cet aperçu sur la piété visitandine à Rumilly serait incomplet si la dévotion au Sacré-Cœur était passée sous silence. Les quelques notes personnelles de retraite ou les billets spirituels cités par les Annales nous montrent combien le Sacré-Cœur tenait de place dans les dévotions et la spiritualité. Claude-Françoise de Pésieux fut « la première à se faire avoir des livres de la dévotion au Sacré-Cœur ». En 1715, lors du passage de Victor-Amédée II en Savoie, les Visitandines de Rumilly adressent à la reine une miniature du cœur de Jésus avec ce quatrain de la Mère Bénigne-Eugénie de Montmayeur :

« Nous n'avons pour toute richesse
Que le Sacré-Cœur de Jésus ;
Notre auguste princesse
N'en sauroit faire le refus ».

Somme toute, une piété profonde et sincèr
mes variées, s'exprimant en dévotions communa
individuelles. Si les sœurs semblent avoir bé
grâces spéciales ou de « beaucoup de lumière et
naturelles » et avoir marqué la spiritualité du
celle-ci reste fidèle à la doctrine salésienne dans
C'est aussi une piété simple, loin des grands m
des Ecoles des XVII[e] et XVIII[e] siècles. Elle nou
proche de la piété populaire, pour laquelle la
résume dans la charité, le mépris du monde et
sion totale à la volonté divine.

Est-ce à dire que nous venons de définir a
religieux d'une visitandine de Rumilly ? Les An
draient à nous le suggérer. Leur but n'était-il pa
mettre aux générations futures l'expérience des a
Les vertus proposées à l'imitation sont princip
régularité dans l'observance de la règle, l'obéis
fiante à la supérieure, et l'abandon total à Di
entraîne dans la pratique une ferme confiance e
dence.

Quant à la vie intellectuelle, il est difficile
saisir. D'une façon générale, les religieuses ont
mum d'éducation et d'instruction, en particulier
appartiennent aux hautes classes, encore qu'il
exceptions. Séraphique de Roasson du Cengle, «
fût d'une famille illustre, n'avoit pas reçu une
convenable à sa condition ». Les tempéramen
ment différemment.

Telle religieuse « dévore » les livres ;
Catherine de Montmayeur avait « un très beau
l'écriture soit en vers soit en prose ». Sa sœu
Eugénie « composait en vers avec autant de
d'aisance que si elle avoit possédé les règles de
Elle utilisa ses talents littéraires pour écrire des
sur les murs du couvent et dresser l'abrégé de
sœurs défuntes. C'est dans le genre biographiq
Visitandines ont excellé. Les Annales en sont
gnage. Les rédactrices « possédaient » les sour
travail, comme Marguerite-Innocente de Loch
« l'archive vivante de l'Ordre ». Elle écrivit aussi
livre sur tous les mystères de la foi », qui e

recueil de méditations pieuses qu'un précis de théologie vulgarisée. Devenue aveugle, la sœur Françoise-Hyacinthe d'Yvoire se réjouissait d'avoir étudié auparavant l'Ecriture et les Psaumes, qu'elle pouvait maintenant relire dans sa mémoire.

L'activité intellectuelle, comme nous le voyons, n'est pas très intense. Elle se fait, pourrait-on dire, « à usage interne ». Au-delà des poèmes un peu maniérés, de la prose naïve et vivante, et au-delà d'une orthographe inexistante, nous découvrons quelques esprits clairvoyants et actifs, mais se voulant toujours au service de Dieu et du prochain.

Destinée du Monastère

Le monastère de Rumilly, malgré les difficultés financières rencontrées, était parvenu à se maintenir tout au long du XVIII[e] siècle. La Révolution, en quelques mois, apporta une solution définitive par la suppression des couvents.

Les effectifs ne semblent pas avoir diminué, et se maintiennent entre 25 et 30 religieuses, au cours du XVIII[e] siècle. En 1790, le monastère abrite 31 sœurs et 6 pensionnaires (c). Ce qui ne veut pas dire que le couvent de la Visitation était prospère : il fallait entretenir cette population. Les religieuses écrivent à la Municipalité, en novembre 1792 : « Si nous subsistons avec nos revenus, c'est avec le concours de nos travaux, de notre industrie, et par une œconomie parcimonieuse. Encore sommes-nous souvent dans la nécessité de prendre sur nos Capiteaux, ce qui nous est arrivé surtout dès que nous ne recevons plus auquun secour de nos maisons étrangères ». Il y a là peut-être un essai pour retarder le paiement d'une contribution pour les casernes. Mais il y a aussi l'aveu d'une certaine

---

(c) Quelques chiffres, trop fragmentaires, tirés de contrats d'entrée en religion et des Consignes pour la gabelle du sel permettent de connaître les effectifs ordinaires du couvent au XVIII[e] siècle :

1660	1715	1765	1766	1781	1782	1783	1785	1786	1790	1793
30	26	32	26	26	25	30	27	29	31	18

professes choristes.

Les effectifs semblent se maintenir. Comment expliquer cependant la chute enregistrée entre 1790 et 1793 ?

gêne. La Révolution ne fit-elle qu'accélérer un processus qui conduisait, à plus ou moins long terme, à la fermeture du couvent, comme en 1739 ? Les religieuses, de leur côté, devaient s'attendre à se voir spoliées par le nouveau régime. N'avaient-elles pas accueilli, en avril 1791, Jeanne de Bienvenu, de la Visitation de Belley, d'où « elle s'est trouvée obligée de sortir par l'anéantissement qui en a été ordonné par la nouvelle constitution de France » ? C'est pourquoi les religieuses adoptent vis-à-vis de la réquisition de la Municipalité, qui nécessiterait la vente d'une partie de leurs biens, une attitude prudente et habile : « daillieur nous supposons que semblable vente pour être solidement faitte exigeroient des formes qui ne sont ni établies ni connues, et nous ignorons que la semblée représentative dernièrement tenue à Chambéry, les ait autorisées ».

C'est cette attitude réservée et prudente qu'observèrent les Visitandines de Rumilly vis-à-vis des révolutionnaires. Ceux-ci ne semblent pas avoir inquiété les sœurs de façon ouverte et violente. Cette coexistence dura environ 9 mois, au terme desquels les Visitandines durent abandonner leur monastère, le 6 mai 1793. A cette date, la communauté ne comptait plus que 18 membres. Durant ces 9 mois, elles virent le départ du curé Gabert et de ses vicaires (26 février 1793), remplacés par Jean-Baptiste Cochet, prêtre assermenté. Elles ne communiquèrent pas avec Cochet et elles se virent reprocher leur attitude par le maire Vandat.

Que devinrent les religieuses dispersées ? Nous avons pu retrouver la trace de quelques-unes, celles qui demeurèrent à Rumilly ou dans le canton se réfugiant dans leur famille, où elles ne furent pas inquiétées. Nous les connaissons grâce aux certificats de résidence ou de civisme qu'elles demandèrent à la Municipalité pour toucher la pension assignée aux ecclésiastiques. Nous retrouvons ainsi 13 visitandines de Rumilly sur les différents tableaux des pensionnaires ecclésiastiques du canton. Il nous est impossible de dire quelle fut leur attitude vis-à-vis de la Révolution, après leur sortie du couvent. Nous avons vu Thérèse de Coucy se séculariser et contracter mariage en 1814.

Quant aux biens du monastère, ils furent vendus de 1793 à 1796 pour des sommes relativement basses. Après la Révolution, le clos de la Visitation fut acquis par les

nobles de Pierrefeu, qui le vendirent en 1844 au diocèse de Chambéry pour y construire le Petit Séminaire. Les bâtiments eurent à souffrir des différents acquéreurs. Des modifications furent apportées pour répondre aux impératifs d'un établissement d'éducation. Aujourd'hui, il ne reste plus qu'une petite partie des constructions de cette époque, et la pierre bénite en 1641 et scellée dans le mur du Collège par les soins des « Amis du Vieux Rumilly ».

Alain GUERRIER.

ANNEXES

ORIGINE SOCIALE DES RELIGIEUSES

Nous avons pu réunir un certain nombre de renseignements concernant les religieuses du monastère, et constituer un fichier de plus de 150 noms, avec le relevé d'une cinquantaine de contrats d'entrée en religion. Nous avons pu ainsi déterminer provisoirement les grands axes de l'appartenance sociale des religieuses.

Malgré le nombre intéressant de religieuses déjà relevé, les statistiques sont difficiles à établir. Nous ne possédons pas, en effet, de catalogue complet.

	1660	1698	1715	1783	1793
Effectif :	39	13 chor.	26 chor.	30	18
Nobles :	20	13	19	7	5

La lecture du tableau ci-dessus — très fragmentaire — nous fait observer une première phase où la noblesse forme la couche sociale la plus importante du couvent. Une deuxième phase où la noblesse cède le pas à la bourgeoisie. Au XVII[e] s., sur 33 religieuses entrées et mentionnées par le Livre de comptes, 18 appartiennent à la noblesse. Sur les 150 religieuses répertoriées, 77 proviennent de la noblesse et 73 de la bourgeoisie. Encore est-il nécessaire de distinguer à l'intérieur de ces grandes classes, Nous trouvons des noms de l'ancienne noblesse de Savoie et de Rumilly : les de Chavanes, d'Yvoire, Montmayeur, de Rochette, de Menthon, et les innombrables branches des Mouxy. Quant à la bourgeoisie, il s'agit surtout du milieu des magistrats et hommes de loi : avocats, notaires. Quelques religieuses proviennent d'une petite bourgeoisie d'artisans et de commerçants, plus rarement de la couche aisée des paysans.

Du point de vue géographique, le recrutement est régional, principalement de la région chambérienne. A noter qu'au XVIII[e] s., le Piémont est plus souvent représenté (nombreuses sœurs de Turin). Signalons enfin une sœur Thérèse-Christine Jons, « d'Angletaire ». (*)

FOI ET CROYANCES POPULAIRES

Cette annexe semblera peut-être déplacée à la suite d'une étude concernant le couvent de la Visitation de Rumilly. Elle semble cependant utile, parce que les *Annales* du monastère nous donnent plusieurs précieuses indications de croyances populaires. Nous avons dit aussi combien la spiritualité et la croyance des religieuses apparaissaient proches de celles du peuple ; en premier lieu parce que les réactions sont identiques vis-à-vis de faits spectaculaires.

En 1637, un violent incendie ravage la ville de Rumilly : « les chiens rôtissaient tout vifs... 8 ou 10 personnes furent brûlées dans

---

(*) Note. — Si nous ne pouvons suivre exactement (faute de séries continues), l'évolution de l'origine sociale, nous pouvons cependant constater que les milieux touchés par la Visitation de Rumilly sont les mêmes que ceux qui fournissent les effectifs de la Visitation d'Annecy.

Cf. R. Devos : *Le Salésianisme et la Société du XVII[e] s.*, in *M. et D. de l'Académie Salésienne*, t. 80 (1968), pp. 211-244.

la rue... » Voici comment on interpréta ce sinistre : « le jour de l'incendie, le maître d'école de la ville avait fait faire une procession à ses écoliers, une corde au cou et les verges attachées sur les épaules, après laquelle les cordes et les fouets furent posés sur une table de la Maison de Ville, laquelle fut toute consumée. Le lendemain on alla considérer les débris. On trouva que les fouets et les cordes avaient été conservées en entier, d'où le prédicateur prit occasion de faire un discours au peuple de l'obligation de faire pénitence pour apaiser la divine justice, sinon Dieu se vangera plus sévèrement. » (a).

Le 12 mai 1706, il y eut une éclipse de soleil à 10 heures du matin. « Les âmes les plus craintives et les consciences les plus timorées ne songeoient qu'à se confesser. Il y en avoit même qui croyoient que l'on alloit voir le jugement universel... » Le soleil revenu, « chacune alors se moquoit d'elle-même et de sa voisine. » (b).

Un autre phénomène astronomique, le passage d'une comète, en 1742, est le signe avant-coureur de grandes catastrophes (c) : ce sera l'occupation espagnole.

Une sécheresse qui se prolonge intensifie la prière, multiplie processions et pèlerinages. « Nous voyions avec édification la dévotion avec laquelle ces bonnes gens offroient leurs prières. » (d). Peur devant les phénomènes cosmiques, peur devant l'éventualité d'une punition divine, voilà qui caractérise pour une part, le sentiment religieux des Rumilliens, qui devait être celui des gens des XVII[e] et XVIII[e] s. On a l'impression de se trouver devant une peur ancestrale, héritée du Moyen-Age, notamment en ce qui concerne l'attitude face à la peste. Le *Mémoire de la Fondation* apporte à ce sujet une notation intéressante. En 1630, la peste sévit en Savoie. Un *engraisseur*, « c'est ainsi qu'on nomme les malheureux qui s'occupent à porter la peste aux uns aux autres », vient à la porte du monastère pour mendier du pain. Il refuse le croûton offert par la tourière et profère des malédictions. Un autre malheureux, soldat celui-ci, est accusé d'avoir cherché à infester le monastère. Pris et condamné, il subira le supplice de la roue à Chambéry. Au moment de mourir, il dira avoir eu une apparition de saint François de Sales lui reprochant son acte et l'exhortant au repentir (e).

Voici quelques faits et réactions populaires. Ce ne sont que des indices, qui concourrent toutefois à mieux connaître le sentiment religieux et la piété du peuple rumillien, attaché à Saint François de Sales et à ses Filles.

(a) *Mémoire sur la Fondation.*

(b) *Annales*, 1706 ; SSHA, t. 22, p. 251.

(c) *Annales*, 1741 ; SSHA, t. 22, p. 329-330.

(d) *Annales*, 1719 ; SSHA, t. 22, p. 274-275.

(e) *Mémoire de la Fondation.*

Les masses populaires, ignorant les causes des fléaux qui les accablaient, en attribuaient l'origine au Diable. Il fallait trouver des coupables, possédés du Démon et considérés comme chargés par lui de répandre la peste. Le Sénat de Savoie partageait la croyance générale, ce qui eut des conséquences fâcheuses : la torture arrachait un aveu qui menait au bûcher ou à la roue.

Cf. E. BURNIER : *Histoire du Sénat de Savoie et des autres compagnies judiciaires de la même province.* 1329-1630. Chambéry, Puthod, 1864, pp. 436-437.

Sur la croyance au Diable et l'attitude des magistrats face à la sorcellerie, on consultera, bien qu'elle ne concerne que la France, la récente étude de R. MANDROU : *Magistrats et Sorciers en France au XVII[e] s. Une analyse de psychologie historique* (Plon, 1968).

SOURCES MANUSCRITES

ARCHIVES DU MONASTERE DE LA VISITATION D'ANNECY :

— *Mémoire de la fondation du monastère de la Visitation sainte Marie de Rumilly, diocèse de Genève, établi le 29 septembre 1625...* Série des Fondations, 3, vol. 13. (Nous citons *Mémoire de la Fondation*).

— *Second Livre des Annales du Monastère de la Visitation sainte Marie de Rumilly, à commencer depuis l'année 1703.* Série des Fondations, n° 12. (Nous citons *Annales*).

ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA HAUTE-SAVOIE, Annecy (ADHS) :

— 39 H. Visitation de Rumilly. Voir l'inventaire de cette série par R. Avezou, 1932, p. 25.

— I C IV, 70, n°s 6 à 8 (correspondance).

— Registres du Tabellion de Rumilly, 1698 à 1790.

— Dépôt de la ville de Rumilly (D.V.R.)
  — N° 15, Petit livre de comptes.
  — N° 104, Lettres et contrats d'entrée en religion ; divers actes notariés.

ARCHIVES MUNICIPALES DE RUMILLY (A.M.R.) :

— Série 6 GG. Visitation.

— Série 6 LL, Biens Nationaux ; 4 LL, certificats divers ; 10 LL, culte.

ARCHIVES PAROISSIALES DE RUMILLY :

— Lettre de Mgr Devie au curé Simond (non classée).

— Carton 1/4, liasse 3 : inventaires des couvents de Rumilly (vêtements liturgiques).

— *Journalier des Recettes et des Dépenses.* 1770-1789.

Il ne nous était pas possible de donner ici les nombreuses références sur lesquelles nous avons appuyé notre travail. Nous avons utilisé essentiellement le *Livre des Annales*, dont Croisollet a donné une édition partielle dans le t. 22 des *Mémoires et Documents publiés par la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie* (1884), p. 247-363.

Nous n'avons pas voulu développer un certain nombre de notes particulières. Le lecteur pourra, s'il le désire, en prendre connaissance dans les exemplaires dactylographiés que nous avons déposés aux Archives Départementales et à la Bibliothèque du Grand Séminaire, à Annecy.

BIBLIOGRAPHIE

Sources publiées :

F. Croisollet : *Extrait littéral et analytique d'un manuscrit intitulé : Visitation, second volume des Annales...*, dans Mémoires et Documents publiés par la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, t. 22, 1884, pp. 247-363. (Nous citons SSHA, t. 22).

Saint François de Sales : *Œuvres.* Edition de la Visitation, t. 25.

Autres ouvrages :

On trouvera la « vie » de quelques religieuses dans :

Année Sainte des Religieuses de la Visitation sainte Marie. 12 volumes. 1867 à 1870.

Fr. M. de Chaugy : *Les Vies de plusieurs Supérieures de l'Ordre de la Visitation Sainte Marie* (Annecy, 1693), p. 354-396 : *La vie de la Mère Françoise-Innocente de La Fléchère.*

Vie de la sœur Madeleine-Auguste de Rouer de Saint-Séverin (présentée par Croisollet et « un arrière neveu d'Auguste-Madeleine »), Genève, 1880.

F. Mugnier : *Religieuses de la Visitation de Rumilly.* SSHA, t. 38, 1899, pp. 302-303.

F. Croisollet : *Histoire de Rumilly.* Chambéry, 1869.
Supplément. Rumilly, 1882, p. 267-269.

Une « histoire comparée » des monastères de la Visitation nous a fourni quelques lignes de travail :

Chanoine E. Catta : *La Visitation Sainte-Marie de Nantes.* 1630-1792. Paris, Vrin, 1954.

Edouard Everat : *La Visitation Sainte Marie de Riom et Jeanne-Charlotte de Bréchard.* Riom, 1892.

L'enseignement en Savoie aux siècles passés

L'Evêque était, dans son diocèse, le grand maître de l'instruction ; il approuvait la nomination des régents, faite, selon la coutume par les syndics, notables et curés, tous soumis au pouvoir épiscopal et tous persuadés que « c'est du choix du Régent que dépend tout le succès et fruit de la fondation de l'école ». L'Evêque nommait les maîtres, les contrôlait, les surveillait. Et toujours, les curés avaient à examiner les aptitudes morales et pédagogiques des candidats. Ce pouvoir et ce droit de contrôle attribués à l'Evêque ont même survécu après la Révolution française et jusqu'en 1848, aucun instituteur ne pouvait entrer en fonction, en Savoie, sans un certificat de l'autorité diocésaine, constatant qu'en raison de sa bonne et louable conduite, il était jugé digne de l'emploi auquel il aspirait.

Ainsi l'autorité civile, les syndics et communiers faisaient confiance au curé plus instruit, plus expérimenté, plus apte à connaître ce qui pouvait être contraire à la foi et aux bonnes mœurs ; ils lui laissaient le soin de surveiller et d'apprécier l'enseignement, se bornant à contrôler les revenus de l'école, à les protéger contre les abus, les « virements d'attribution et les malversations ». Le pouvoir central, visant les mêmes buts, était heureux de cette constante intervention de l'Eglise et ne songeait guère à la lui disputer. Cette règle était générale depuis longtemps. En 1470, c'est un vicaire général qui confère à Jean Boerli, Maître ès Arts, la direction et l'administration des Ecoles de Thonon. A Annecy, le droit de nomination était parfois assuré par le Chapitre de la Cathédrale. Le Conseil de Ville statuait ensuite.

Au synode d'Annecy, tenu le 5 mai 1609, on décide « parce qu'il se trouve plusieurs maîtres, en notre diocèse, qui font profession d'enseigner la jeunesse, qui ne sont pas d'Eglise, avons dit et ordonné qu'ils seront tenus de faire profession de foy, entre les mains de leur surveillant, à peine d'être déclarés incapables et rigoureusement châ-

tiés ». La veille, donc le 5 mai 1609, Monseigneur Germonio, Archevêque de Tarentaise, employait également des termes d'une intransigeante fermeté : « Tout professeur qui aurait enfreint les règles tracées dans nos précédentes constitutions, sera puni à notre discrétion. Nous interdisons à tout maître, de quelque degré qu'il soit, de se livrer à un enseignement quelconque, sans avoir fait solennellement, devant nous ou notre vicaire général, sa profession de foi, suivant la formule prescrite, laquelle il sera tenu de produire, revêtu de notre sceau, au curé de la paroisse dans laquelle il voudra s'établir. Nous enjoignons aux curés de nous déférer ceux qui contreviendraient à ces obligations, sans motif légitime, afin qu'après leur avoir retiré toute permission d'enseigner, nous les condamnions de notre autorité, aux peines les plus graves. Enfin, si des curés toléraient l'ouverture d'une école sans avoir requis la production de l'acte sus exigé, nous prononçons contre eux une suspense de deux mois ».

L'autorité était donc inhérente au sacerdoce et les Evêques se faisaient volontiers juges et maîtres, retranchés derrière leur pouvoir discrétionnaire, portés infailliblement par les conceptions rigoureuses du souverain. Car l'ordonnance d'Emmanuel-Philibert, du 12 février 1567, précisait que tous les maîtres et maîtresses d'école, devront devant le clergé de la paroisse et les écoliers « en présence du juge, des syndics, de trois ou quatre conseillers de la communauté et d'un notaire réunis à l'église, faire avant d'entrer en fonctions, profession publique de la foi catholique, dans les formes déterminées par l'archevêque de Turin ; ils écriront cette confession, la signeront de leur propre main, l'afficheront dans la salle de classe et la feront réciter une fois par mois à leurs élèves qui devront en avoir chacune une copie ».

Cette vigilante rigueur croyait à la nécessité des peines, estimant même que les plus fortes étaient les plus efficaces. Les obligations s'édictaient, impérieuses et précises : « Il sera enjoint par l'Evêque, aux maîtres d'école, de se trouver avec leurs élèves, à l'église, à toutes les fêtes de commandement, pour y entendre la messe, et de s'abstenir de toute fréquentation avec les hérétiques. Les mêmes prescriptions sont imposées aux maîtres d'écriture et de lecture, ainsi qu'aux maîtresses qui apprennent à coudre

et à lire aux petites filles ». Et le souverain duc ajoute : « S'il se rencontrait quelque part, un maître ou un écolier qui fit difficulté, nous voulons qu'il soit immédiatement banni de nos Etats ».

Ainsi, l'école n'échappe pas à la juridiction du clergé. L'inspection et la surveillance des classes sont confiées à un auxiliaire de l'Evêque qui étend sa ferme autorité sur tout le diocèse. C'est le scholastique des écoles ecclésiastiques, l'écolâtre du XVI[e] siècle et en Savoie, le grand chantre ou chantre ou encore préchantre, haut dignitaire du Chapitre de la Cathédrale. Il centralise les lettres de permission conférées aux maîtres, leur profession de foi, les lettres patentes du souverain relatives aux écoles, les extraits des registres des synodes, qu'il préside parfois, les statuts établis par notaire et approuvés par les syndics communaux ; il confirme dans leur emploi ou remplace maîtres et maîtresses, interroge les nouveaux promus sur la religion et vérifie la qualité de leurs mœurs.

Recevant de l'Evêque le droit de le suppléer et de rendre la justice, il peut tenir audience à l'officialité et c'est devant lui que le personnel enseignant porte ses différends ; il étudie les plaintes, les doléances et les accusations, fait des remontrances et dispense des blâmes, le tout, après avoir récusé l'intervention du juge séculier.

En sa qualité de chef des écoles, il rédige des conseils, insiste sur la nécessité de garder avec conscience les règlements et les statuts, d'avoir et d'étudier de bons livres, d'assurer une bonne discipline dans la classe. L'un d'eux écrivait le 6 mai 1672, par ordre de l'Evêque : « Vous êtes commis et établis par M. le Chantre, non seulement pour enseigner aux enfants, à lire et à écrire l'arithmétique, le calcul tant au jet qu'à la plume, le service, la grammaire, mais aussi le catéchisme, les bonnes mœurs, la pratique des vertus chrétiennes et morales, tant par l'instruction verbale que par vos bons exemples... ». A l'énoncé de ce programme, s'ajoutaient des conseils de saine pédagogie pratique : « Aimez tendrement les enfants, traitez-les doucement, corrigez-les prudemment, sans passion... défendez-leur de se tirailler, pousser, frapper, jeter des pierres, se dire des injures, de mauvaises paroles, de jurer, de mentir, de dérober ; ne leur permettez pas d'aller deux ou plusieurs ensemble aux lieux nécessaires ».

Parmi ces chantres, il faut signaler le Révérend Claude-François de Monthoux de Barrioz, chanoine et vicaire général, bachelier de l'Université d'Avignon, docteur en droit Canon de l'Université de Valence. Il remplit ses fonctions dès 1657. Il avait le droit «d'adviser avec les officiers de ville, pourvoir et donner ordre aux écoles ».

Beaucoup de maîtres laïques, désirant exercer, venaient des montagnes de la Tarentaise, de la Maurienne, du Briançonnais, de la Vallée d'Aoste ; ils arrivaient habituellement aux approches de la Toussaint. Quelques-uns portaient trois plumes à leur chapeau, insignes de leur science et de leur capacité à enseigner la lecture, l'écriture et le calcul. Parfois des scènes pittoresques se déroulaient ; tels d'entre eux ressemblaient à d'experts bonimenteurs, forçant leur désir d'être remarqués : ils s'annonçaient dans les faubourgs des villes, par les ruelles du bourg, par les chemins des petits villages, par le cri répété : « Maître d'école ! Maître d'école ! ». Naturellement, gamins et parents accouraient, badauds insatiables, curieux de cette bruyante apparition. Même les plus ignorants appréciaient sur la mine, critiquaient l'allure, la mise, débattaient des capacités futures, jugeaient sans motifs sérieux.

La première visite était pour le curé qui examinait soit une lettre de recommandation, soit un certificat de foi catholique et de moralité, puis cherchait à connaître le savoir du solliciteur. Il n'était point rare de voir poser de multiples questions : « Savez-vous lire, écrire, chiffrer ? Connaissez-vous la cursive, la bâtarde, la gothique ? Etes-vous capable d'assurer le service de l'Eglise ? Avez-vous étudié le chant religieux ? Savez-vous faire de l'encre ? Pouvez-vous faire apprendre les multiplications ? » Toutes ces choses étaient fort importantes. Quelquefois, en présence du syndic ou des communiers notables, le postulant répondait de son mieux et révélait ses capacités. Dans beaucoup de villages, les hommes capables d'apprécier le savoir d'un maître étaient rares et l'on s'en remettait au curé pour peser le pour et le contre et conclure. Ce dernier présentait des manuscrits aux candidats, les faisait chanter au lutrin et souvent « la force de leurs poumons et la sonorité de leur larynx déterminaient le choix » bien plus que la multiplication des deux tiers par les quatre cinquièmes, assez rarement réussie. Lorsqu'il y avait plusieurs

concurrents, c'était presque toujours le chant qui les départageait.

Si cet examen était favorable, on débattait du salaire. C'est alors que le nouveau régent faisait profession de foi catholique avant d'entrer en fonctions. Très souvent, la nomination était consignée dans un acte, rédigé par un notaire, acte qui stipulait du taux des rétributions fixes ou éventuelles auxquelles avait droit le maître, et précisait, s'il y avait lieu, la subvention de la communauté, la jouissance possible de certains biens communaux, d'un jardin ou des fondations affectées à l'enseignement. L'acte déterminait également l'horaire journalier, la durée des congés et des vacances, les obligations extra-scolaires, assez nombreuses, car le maître devait seconder le curé. A la fois sacristain ou chantre, il assistait le prêtre dans ses offices et dans l'administration des sacrements, sonnant les cloches pour l'Angelus et « parfois pour les orages » ; il balayait l'église, la sacristie et l'école dont il avait la charge.

Dans un de ces actes rédigé par un notaire, au sujet de la nomination d'un régent, on peut lire : « Le maître d'école est obligé d'assister et de chanter à tous les offices, saluts et processions et généralement à tout le culte religieux et public ; plus d'assister et d'accompagner M. le Curé ou le prêtre commis de sa part, dans l'administration des sacrements, soit de jour, soit de nuit, soit dans l'église, soit dans les maisons, et de faire les fonctions de clerc et de sacristain ; conséquemment de préparer tout ce qu'il faut et le remettre en place après la cérémonie ».

Tel autre précise les conditions de l'enseignement : « Comme les administrateurs avaient décidé que le montant total des ressources pour l'année 1763 serait exclusivement employé à payer, pour un certain nombre d'élèves apprenant à lire et pour d'autres apprenant à lire et à écrire, et que ceux d'entre eux qui voudraient étudier l'arithmétique devraient payer de leurs deniers, au maître, un prix déterminé pour cet objet, ils le feront connaître aux intéressés par un avis ».

Toutes ces conventions entre maîtres d'école et collectivités tendaient à régler, sans équivoque, une véritable situation juridique ; elles étaient couvertes par l'autorité civile, mais devaient se conformer aux désirs des souverains qui avaient maintenu l'extrême rigueur, souvent

renouvelée par Emmanuel-Philibert, dans ses lettres patentes du 12 février 1566 : « Comme les communautés de toutes les parties de nos Etats ont coutume de passer des arrangements temporaires avec des maîtres d'école qu'elles changent ainsi, assez souvent, et comme il peut se faire que nos intentions contenues dans nos lettres patentes du 15 janvier 1561, en ce qui concerne la profession de foi catholique, n'aient pas été observées, il nous semble utile de renouveler nos dites ordonnances, concernant les maîtres d'école, notre intention formelle étant qu'elles soient rigoureusement observées, dans toutes les parties de nos Etats ».

Peu à peu, l'autorité civile s'arrogea une voix consultative d'abord, puis délibérative ensuite, dans l'admission des régents et des professeurs de Collège. Les Ducs de Savoie créèrent le Magistrat de la Réforme de Turin ainsi que les Réformateurs des Etudes, sorte de fonctionnaires de l'Université qui avaient la haute direction et la surveillance de l'instruction publique à tous les degrés, mais leur action ne paraît pas s'être manifestée avant l'établissement du Conseil de Réforme de Chambéry, en 1768, sous le règne de Charles-Emmanuel III.

C'est par une loi de 1737 que ce roi avait déjà pris une mesure importante pour le perfectionnement de l'instruction : la création d'un Réformateur des Etudes dans chaque province. On en plaça dans la plupart des villes qui possédaient un Collège florissant : ainsi Chambéry, Annecy, Rumilly, Thonon, Moûtiers furent les résidences assignées à ces fonctionnaires qui collaborèrent toujours avec les Evêques. Les Collèges de La Roche et de Bonneville étaient du ressort du Réformateur d'Annecy ; le Collège d'Evian dépendait du Réformateur de Thonon. Cette influence du Magistrat représentant le pouvoir central se fit surtout sentir dans les établissements possédant des classes supérieures, mais dans l'exposé des devoirs et des attributions de ces fonctionnaires, la part faite aux petites écoles est encore si minime qu'elle ne peut produire des améliorations sensibles. Toutefois, une loi de 1738 donne une existence légale aux Conseils communaux dont toutes les paroisses devaient être pourvues. Ces organismes qui géraient le fonds des écoles reçurent d'anciens restes d'aumônes ou des reliquats de confréries et l'on peut trouver

trace de ces virements — véritables subventions — faits en vertu de billets royaux.

D'autres initiatives virent le jour : le roi Charles-Emmanuel III, dans ses instructions au Conseil de Réforme, décida que les maîtres des petites écoles seraient tenus de subir un examen devant le Préfet des Etudes, assisté d'un professeur du Collège le plus voisin. Mais cet article ne fut que rarement appliqué pour la nomination des régents. On s'y montra plus attentif, pour les maîtres du Collège, tout en souhaitant que cette mesure puisse se généraliser : « Personne ne pourra tenir classe, dit un arrêté du Réformateur des Etudes, en date du 29 août 1739, s'il n'est approuvé et patenté ». L'aspirant doit donc se soumettre à un examen devant un jury. Un réglement assez précis est rédigé à cette époque, établissant un programme pour les maîtres désirant enseigner dans un Collège.

Pour enseigner la philosophie, on impose une dissertation écrite et un examen d'une heure sur toute la philosophie. Pour la réthorique, un discours latin, un autre de français, un examen oral d'une heure sur la préparation du discours, une explication d'un auteur grec. Pour l'enseignement des humanités, on exige une version latine, un thème, un examen oral sur les figures de réthorique, les règles d'amplification littéraire et oratoire et sur la grammaire latine et grecque. Pour la classe de troisième, une version latine et un thème, un examen oral d'une heure sur la nouvelle méthode latine et sur les principes de la grammaire grecque. Enfin, pour les petites classes, une traduction d'une lettre de Cicéron, un thème latin et un examen oral. Une fois muni de sa patente et de l'autorisation épiscopale, le professeur pouvait entrer en fonctions.

La classe avait lieu deux fois durant la journée : elle durait dans les grands Collèges, comme Annecy, Thonon, Rumilly et Thônes, deux heures et demie le matin et trois heures le soir ; elle était de trois heures, matin et soir, dans les Collèges de « grammaire inférieure ». Dans les écoles primaires, elle durait très souvent deux heures le matin et autant le soir, comme à Châtel, Cordon, Scionzier, Samoëns, Saint-Jean d'Aulps, le Grand-Bornand. Il n'y avait point de rigidité dans les horaires, et beaucoup d'écoles travaillaient trois heures le matin et trois heures l'après-midi. La classe s'ouvrait parfois à sept heures le

matin pour se terminer à dix heures, ou parfois durait de huit à onze heures. L'après-midi, très souvent, les élèves travaillaient de une heure et demie à quatre heures et demie. Dans certaines paroisses, comme à Saint-Gervais, Saint-Nicolas de Véroce, Notre-Dame de la Gorge, l'horaire changeait avec les saisons. De Toussaint à Pâques, la classe avait lieu de huit heures à dix heures et l'après-midi de une heure et demie à quatre heures. Après Pâques, elle fonctionnait de sept heures à neuf heures et de deux heures et demie à cinq heures. La messe se disait l'été à neuf heures et l'hiver à dix heures.

Tous ces détails, cette réglementation figuraient dans l'acte passé avec le Régent. Celui des écoles de Saint-Gervais qui date de 1718, précisait qu'au commencement de la classe, on fera la prière que « l'on tâchera de faire apprendre à tous les écoliers, qui la feront ensuite à l'alternative ». La première demi-heure sera ensuite employée à enseigner l'arithmétique, puis la manière de servir la Sainte Messe et quelques principes de plain-chant. L'heure suivante sera réservée à la lecture et à la récitation des leçons. La dernière heure sera consacrée « à écrire en donnant des exemples et en corrigeant les erreurs et défauts ». On fera deux fois par semaine, « le catéchisme, savoir le mercredi et le samedi, à trois heures de l'après-midi où seront admis tous ceux qui en voudront profiter, comme aussi les filles. On finira par la prière du Rituel ».

La veille des fêtes prinicpales, on fera deux heures d'instruction sur les Mystères. Tous les élèves devront apprendre « à servir la messe et la serviront à l'alternative ». On leur montrera la manière d'être « thurife, voire acolyte et sacristain, en leur apprenant le détail des cérémonies. On obligera ceux qui ne communient pas encore, à se confesser quatre fois dans l'année. Pour ceux qui communient, six fois s'ils ont moins de quinze ans et sept fois s'ils ont dépassé cet âge.

« On tâchera de bien instruire les élèves, particulièrement sur quatre choses : ce qu'ils sont obligés de croire, qui consiste à savoir les principaux mystères et tout ce qui est contenu dans le Credo ; ce qu'ils sont obligés d'observer dans les dix commandements de Dieu et les six de l'Eglise ; ce qu'ils sont obligés de demander à Dieu, par

la prière et l'oraison ; ce qu'ils sont obligés de recevoir par les sacrements ».

On les instruira aussi à la civilité et modestie chrétiennes et on les obligera à parler français. On faisait, en effet, la guerre au patois, communément employé à la campagne.

Le réglement du Pensionnat Donzel, d'Annecy, est fort intéressant. Acceptant les élèves garçons, jusqu'à l'âge de quinze ans, il organise, en 1775, la vie en internat. « La piété, l'étude et la politesse sont les trois principaux chefs sur lesquels on élèvera le pensionnat ». Les élèves se lèveront à six heures en hiver, à cinq heures en été et ils s'habilleront promptement. Après quoi, ils feront la prière du diocèse en commun, en présence du maître ; ensuite, on les peignera, et ils se rendront à l'étude où ils seront toujours sous les yeux d'un supérieur. A sept heures, on commencera la classe ; à huit heures et demie, ils déjeuneront ; après cela, ils reprendront l'étude ; à onze heures et demie, ils se mettront à table. Pendant le repas, ils se tiendront en silence, et on aura soin de les faire manger proprement. Après leur repas, on leur permettra une demi-heure de récréation, laquelle étant finie, ils se rendront à l'étude qui durera jusqu'à ce que la classe commence. Après leur repas, on les laissera une demi-heure pour goûter et se délasser, avant de se rendre à l'étude. Ils souperont à sept heures ; après la soupe, on leur permettra de se récréer jusqu'à huit heures, heure de la prière du diocèes, qui sera faite en commun. Ensuite, ils iront se coucher en silence, chacun dans le lit qui lui est assigné ».

Une grande partie de l'étude du samedi soir était consacrée au catéchisme. De plus, les élèves devaient s'approcher chaque mois des sacrements ; ils y étaient conduits par leurs maîtres. En échange de ces soins, de ces attentions, de l'enseignement donné, les parents payaient, à l'entrée de leurs enfants, au pensionnat, une somme de 60 livres et plus même, selon la cherté des vivres. On avait ainsi institué une échelle mobile des redevances, calquée sur le prix de la vie.

Partout, on stipule dans l'acte de fondation, le chiffre de la « libéralité que les comparants s'engagent à faire pour constituer le fonds de l'école ». Ceux-ci décident que le « maître d'école sera nommé annuellement par tous les susdits fondateurs et leurs descendants directs ». On tient,

en effet, à cette marque de reconnaissance pour ces dons importants qui ont manifesté la solidité du désir d'instruction au pays de Savoie. A Saint-Gervais, on s'étonne qu'il n'en soit point ainsi : « Il se trouve que les héritiers et descendants de la famille du fondateur, soit ceux de Saint-Gervais, soit ceux de Vienne, n'ont nulle part à cette nomination, ni nul privilège à cette fondation. Il semble important d'y remédier, d'autant que c'est de la nomination et choix du Régent que dépend tout le bon succès et fruit de la fondation de l'école ».

Par ailleurs, se révèle le souci d'établir des notables ou communiers compétents et instruits. Le curé de Notre-Dame de la Gorge se montre prévoyant et soucieux « touchant à la nomination et présentation du Régent qui, selon le contrat, tombe aux syndics et aux six « premiers » de la paroisse et, comme depuis, plusieurs étrangers s'y sont établis, en qualité de notaires, châtelains, fermiers, commissaires et cabaretiers, qui s'érigent tous en premiers de la paroisse et qui, sans doute, s'attribueront cette nomination. S'ils choisissent le syndical à tour de rôle, il se pourra que lors qu'il faudra nommer, il se rencontrera des incapables ». Et d'avertir à l'avance l'autorité épiscopale.

Une grande variété se notait dans la durée de l'année scolaire. En certaines paroisses, comme à Servoz, celle-ci n'était que de six mois. Ailleurs, généralement, et c'était le cas pour Annecy, l'école se tenait presque toute l'année et les vacances étaient d'environ sept semaines, savoir : huit jours à Noël, huit jours à Pâques et cinq à six semaines à l'époque de l'année où les enfants étaient le plus nécessaire à la maison ou pour aider aux travaux des champs. Au Grand-Bornand, on choisissait le mois d'août ; à Serraval, le mois de septembre et, le plus souvent, le mois d'octobre, comme à Magland et à Samoëns.

Les jours de congé étaient naturellement le dimanche, où les enfants assistaient aux offices, et aussi le jeudi de chaque semaine, sauf à Samoëns où l'on avait préféré le mercredi, sans doute à cause du marché, et à Annecy où, pour la même raison, les fillettes vaquaient le mardi. Etaient également chômées les fêtes solennelles et certaines journées où l'on fêtait des saints ; on en comptait environ 18, parmi lesquels figuraient l'anniversaire du roi et le jour du patron de la paroisse. A Annecy, les congés de l'école

de filles de la Fondation Fleury comprenaient les dimanches et fêtes, les mardis, le jour de la Sainte Catherine, le lundi de Carnaval, le matin du mercredi des Cendres, les quatre derniers jours de la Semaine sainte, le jour de l'octave de la Fête-Dieu, le mois d'octobre ou la moitié, selon l'avis des Seigneurs Administrateurs de la ville, le matin du jour des Morts et la veille de Noël.

Les vacances allaient au Biot, du 15 août au 15 septembre ; à La Frasse, du 14 septembre au 1er novembre. A Annecy, les garçons étaient libres pour une durée de sept semaines, dès la fin août. Les besoins de la main-d'œuvre infantile déterminaient l'époque de la fermeture des classes. En dehors de ces congés, prévus par les statuts, l'école devait se tenir très régulièrement. Le réglement était sévère, surtout pour les maîtres, car il n'y avait aucune obligation légale pour les élèves. Parents et magistrats de la paroisse ou du bourg, dans les conventions passées devant le notaire, stipulaient très souvent que les régents ne pouvaient quitter la classe sous aucun prétexte, pas même pour assister aux enterrements ou aux messes de sépulture et que, s'ils étaient prêtres, ils ne pouvaient exercer leurs fonctions vicariales au détriment de celles de maître d'école. On vit même des réclamations pour abusif cumul de fonctions, dans les paroisses de Scionzier, de La Frasse et du Grand-Bornand. Et dans les notes consignées dans son modeste journal, un professeur du Collège d'Evian, Guillaume Faucoz, de Vacheresse, se plaint, avec une très visible amertume, d'avoir été contraint, le matin de ses noces, de planter là son épouse et ses amis pour s'en aller enseigner tristement les premiers rudiments.

Dans les Collèges, la rentrée des classes avait lieu le 3 novembre, la sortie s'effectuant après le 15 août, pour les classes supérieures, le 14 septembre, pour les classes d'humanité et de grammaire. Dans les petits Collèges, les vacances duraient du 21 septembre au 18 octobre. Toutefois, à Thônes, les humanistes sortaient le 1er septembre et les élèves des classes inférieures le 7 et le 13 du même mois, en vertu des statuts littéraires dressés en 1764.

Le salaire des maîtres était très variable ; il en était de même des professeurs de Collège. Dès le Moyen Age, la plupart des écoles étaient entretenues comme des œuvres pies, c'est-à-dire par le fonds commun des legs et donations

dont les revenus étaient administrés par les Procureurs de quartiers ou de paroisse et par la Confrérie du Saint-Esprit, sorte de Société de Secours Mutuels et de bureau de bienfaisance, établie sous un patronage religieux et qui se chargeaient des dépenses du culte, des pauvres et des écoles.

Lorsque ce fonds commun d'aumônes et de dons était insuffisant, on recourait à une souscription volontaire ou bien la communauté inscrivait à son budget la somme nécessaire pour parfaire le traitement du régent, ou bien encore les élèves payaient une légère rétribution. Celle-ci variait avec les localités et les matières enseignées. Pour apprendre à lire, chaque enfant donnait de deux à cinq sous par mois. L'enseignement de l'écriture et du calcul coûtait davantage, cinq, dix, quinze sols par tête, rarement plus. Si les cotisations individuelles étaient encore insuffisantes. la communauté attribuait au maître des revenus sur le produit de ses biens. Si faible que fût la redevance exigée des parents, nombre d'entre eux ne pouvaient ou ne voulaient pas la payer et laissaient leurs enfants errer tout le jour, sans surveillance, dans les rues ou le long des haies et des buissons.

Le régent de Servoz, en 1780, recevait 16 livres, avec certainement sa pension, pour six mois d'école ; celui de Thoiry, 300 livres. Les maîtresses de l'école de filles d'Annecy touchaient 420 livres.

A Bonneval, en Maurienne, le maître recevait un salaire de 60 livres, complété par les cotisations des élèves. A Avrieux, qui comptait une école de garçons et une école de filles, le maître recevait 100 florins pour enseigner de la Saint André à la fin du mois d'avril. Pour la même tâche, la maîtresse ne touche que 32 florins, mais les fillettes payaient une redevance. A Valloire, les gages sont de 150 florins ; ils sont complétés par les revenus des fondations et les cotisations des écoliers. A Fontcouverte, les enfants payaient communément 12 sols par mois ou bien 6 sols, avec un pain et un fromage.

Mais beaucoup de petites gens louaient leurs bras dans des exploitations agricoles, forestières ou artisanales. C'étaient les domestiques de ferme, les journaliers, les bergers, bouviers, vachers, charretiers, coupeurs d'arbres,

batteurs en grange, faucheurs et scieurs de blé. Certains salaires n'auraient pas permis une longue fréquentation scolaire. En 1725, un berger engagé à l'année gagnait 40 livres ; on ajoutait parfois deux chemises ou une paire de sabots ; un domestique de ferme recevait 50 livres, une servante 20 livres avec en plus trois aunes de toile de filasse et les sabots nécessaires pour l'année ; le domestique du Collège Chappuisien percevait 20 livres 8 sols et deux paires de souliers pour l'année ; un vacher avait 12 livres et une chemise ou une paire de sabots ; un charretier gagnait 60 livres et une paire de souliers. Parmi les ouvriers employés à la journée, le laboureur touchait 13 sols, un journalier 10 sols ou 5 à 6 sols s'il était nourri, un scieur de blé 14 à 15 sols, un charpentier 14 sols, un tailleur d'habits 10 sols et la nourriture, car il venait travailler à la maison, un batteur en grange, un tonnelier 12 sols, tandis que le couvreur en chaume recevait 13 sols. Ainsi, l'on pouvait peut-être payer les trois sols pour l'enseignement de la lecture ou les dix sols exigés pour l'apprentissage du calcul.

Certes, pour un sain jugement, une comparaison s'impose avec d'autres valeurs, celle des animaux de la ferme ou celles des denrées consommables. Un cheval valait de 80 à 100 livres ; les vaches se vendaient de 15 à 35 livres, une génisse 10 livres, une truie ou un petit porc 15 livres, un mouton 10 livres. On pouvait trouver trois agneaux pour 21 livres.

Malgré tout, certaines paroisses s'intéressaient particulièrement aux enfants pauvres, en payant la redevance, mais par économie, réglementaient l'étude du calcul, plus onéreuse, comme en témoigne l'avis suivant : « Les principales vues des fondateurs étant ici le plus grand profit des pauvres enfants de la paroisse, la conscience dicte n'y avoir pas lieu au chiffre, pendant ce temps, parce que le nombre des dits pauvres étant trop grand, eu égard à la modicité actuelle du revenu, moins de pauvres y pourraient participer. Et néanmoins, il vaut mieux que vingt enfants sachent lire et écrire, sans chiffrer, que seize seulement avec le chiffre, lequel d'ailleurs s'apprend et s'oublie assez vite ».

Dans la paroisse de Sainte-Maxime de Beaufort, on a pu voir ce réglement transcrit en vers. Avait-il plus de force persuasive avec ses rimes ?

« Qui apprendra le chiffre le voudra,
Six sols par mois en payera ;
Sans quoy d'estre admis à la dite école, il cessera,
Et quand plus de revenus ou moins d'enfants pauvres, il y aura
Autrement, l'on disposera ».

Pour parfaire ses gages médiocres, le régent recevait des dons en nature. Certaines familles s'acquittaient ainsi de la rétribution scolaire due pour leurs enfants. On offrait du pain, du vin, du cidre, de l'huile, de la viande, du fromage, du beurre, une truite, la poule au pot parfois, du porc salé souvent, une oreille de cochon, du boudin, des œufs, des beignets, des croûtes dorées, des rissoles, des craquelins, toute une variété de produits à consommer, qui marquaient un dû certain et peut-être une réelle reconnaissance pour un labeur obscur, pénible et ingrat. D'autres parents apportaient une paire de sabots ou de souliers, ou quelques aunes de toile, de gros drap, de tridaine ou de cadis. Enfin, les invitations étaient fréquentes et le maître venait s'installer à la table familiale pour le déjeuner ou pour le dîner. Le curé qui, bien souvent, n'avait que des revenus modestes, se pliait volontiers à cette coutume, en recevant son serviteur dans la pièce commune du presbytère, à la fois cuisine, salle à manger et salle de réception. Menu frugal selon certains mémoires de dépenses de la cure. Et en général promptement consommé, car si les obligations du desservant étaient nombreuses : offices interminables, processions constantes, visites aux familles, celles du régent ne l'étaient pas moins, étant éducateur et assesseur du curé.

Le maître pouvait, les classes ne durant que pendant une partie de l'année, se livrer à d'autres occupations, tantôt libérales, comme celles de notaire, de chirurgien, d'écrivain public, tantôt plus humbles et plus subalternes. Beaucoup s'aidaient aux travaux des champs. Certains étaient tailleurs, forgerons, maréchaux-ferrants, cordonniers ou perruquiers. Des maîtresses se transformaient en paysannes, infirmières et même en sage-femmes. On vit même des maîtres servir des pichets, montrant leur science de calculateurs et leur amabilité intéressée dans leur métier de cabaretier. On en vit aussi sur les champs de foire, au

milieu du bétail et des paysans, accompagner le notaire, sollicité de toutes parts, pour la rédaction d'un acte de vente. Le régent offrait aussi aux illettrés ses services d'écrivain public. Car il tenait souvent la plume à cet effet. Dans la paroisse, il remplissait parfois ces fonctions obscures et indispensables qu'on confiait rarement à un notable, mais à un habitué du dévouement et du labeur bénévole : il rédigeait ainsi les « verbaux » des séances de l'Assemblée communale, des confréries de charité dont bénéficiait d'ailleurs son école. A la campagne, il était chantre, sacristain, fossoyeur, assistait aux baptêmes, aux mariages et aux enterrements. Parfois, il mettait en bouteilles le vin de messe du curé, aidait à la culture et à l'entretien du jardin du presbytère. Des paroisses, reconnaissantes des multiples services rendus, le dispensaient de certaines taxes que la communauté payait à sa place. S'il n'était point riche, il pouvait prétendre à une situation morale incontestable, s'il faisait bien son métier et si sa personnalité était attirante ; il aidait le curé et bénéficiait quelque peu de son prestige ; alors il devenait le confident des familles, parfois le conseiller. Et dans certains villages, il conquerrait la seconde place après le curé.

Les habitations où étaient reçus les enfants à instruire variaient suivant les hasards auxquels était due la création de chaque école. Le maître ou la maîtresse faisait généralement la classe dans leur domicile particulier à moins qu'ils n'appartinssent au clergé, qui offrait une salle du presbytère. On se rassemblait parfois au domicile d'un élève ou d'un communier. La classe se faisait déjà en quelques paroisses dans une maison offerte par un donateur ou bâtie à cet effet, ou encore louée par la communauté. Ces maisons d'école ne différaient point d'ordinaire de celles des paysans, offrant quelquefois des salles exiguës, parfois mal éclairées et peu avenantes. Dans les régions montagneuses, on utilisait les écuries et le voisinage des bêtes ne troublait pas le travail. On en vantait même l'odorante chaleur. Par contre, la proximité du pourceau, élevé par le ménage du régent, paraissait moins désirable. Les conditions d'hygiène, de sécurité ou d'indépendance n'étaient point toujours remplies. Ici, soixante élèves se trouvaient réunis, au fort de l'hiver, sur douze pieds carrés ; là, il fallait monter dans un grenier ; ailleurs, on travaillait dans la

cave d'un cabaret. Ces situations anormales suscitaient inquiétudes, doléances et plaintes douloureuses. Mais la routine était solide et l'on entendait parfois une justification de l'état présent : « Pourquoi donc nos enfants ne seraient-ils pas élevés là ? Nous l'avons bien été, nous et nos pères ! »

C'est à partir du XVII[e] siècle que les maisons d'école se multiplient, le plus souvent édifiées ou achetées avec les ressources de la communauté. Nous en trouvons à Thonon, à Serraval, à Samoëns en 1717, à Saint-Gervais en 1718 et dans la plupart des paroisses de la vallée de l'Arve, telles que Scionzier, La Frasse, Magland, Cordon.

Le mobilier de l'école reflétait parfois l'aisance. A Annecy, on signale, en 1433, du mobilier « bien conditionné, des tables avec bancs à dossier, toutes fermant à clé ». En d'autres lieux, luxe et confort se trouvaient bannis. On recourait à des moyens de fortune, fruits d'une ingéniosité jamais en défaut. Planches sur tréteaux, chaises, tabourets, escabeaux étaient le plus souvent utilisés ; de gros arbres équarris servaient de bancs ; une poutre, une marche d'escalier, une grosse bûche de bois, la base d'un tronc, un plot usagé devenaient sièges. La porte servait parfois de tableau où l'on écrivait avec les précieuses braises, bâtons de charbon de bois. Dans certains villages, on se servait des bancs de l'aubergiste, à la condition expresse de les rendre le samedi. D'autres personnes en prêtaient également, pour un temps indéterminé. La charité privée avait, dans ce domaine, beaucoup à faire.

Le poêle de la classe était le plus souvent alimenté par une contribution commune des écoliers, lorsque les communiers n'assuraient pas la provision nécessaire. Chacun, à tour de rôle, apportait la bûche, en venant le matin. Toutefois, à l'école de filles d'Annecy, les élèves n'apportaient rien. Le réglement l'interdisait : « Il ne sera jamais permis aux filles d'apporter dans l'école leur déjeuner, goûter ou autres choses à manger, ni charbon, ni bois de feu en hiver, ni de donner quelque chose à leurs maîtresses, celles-ci étant obligées d'enseigner gratuitement et de ne rien exiger, ni prendre, soit des filles, soit de leurs parents, ni pour les balais, les fenêtres, les bancs, pour quelque prétexte ou cause que ce soit ».

Le maître appliquait la méthode individuelle, généralisée au XV[e] et au XVI[e] siècles. Chaque élève venait auprès de lui pour recevoir sa leçon pendant quelques minutes, puis retournait à sa place. Il opérait ainsi trois ou quatre fois au cours de la journée. Le reste du temps, c'était l'inaction, la rêverie, l'ennui ou l'agitation. Ce système était imposé par le manque de formation pédagogique du maître qui ne savait pas, ne pouvait pas organiser sa classe, et aussi par l'irrégularité de la fréquentation, le manque de livres et de matériel, la différence très marquée des aptitudes, l'opiniâtreté de certains caractères. Un maître fait à ce sujet des appréciations significatives : « Ni les paroles bienveillantes, ni les coups de verge ne suffisent à les remettre dans le droit chemin ». Pour les faire lire et écrire, c'est une bataille qu'il faut livrer. Il y avait certes les sots, que certains parents jugeaient sans aucune bienveillance familiale. « La tête est si dure qu'on graverait plus facilement sur le granit des montagnes » ou bien « Les corbeaux n'ont jamais produit des canaris » ou encore « D'une buse on ne fera jamais un faucon ». D'autres encore réclamaient des répétitions supplémentaires qui alourdissaient l'enseignement : les instables, constamment distraits, aussitôt lassés de ce qui a pu les intéresser un instant, les « esprits fugitifs qui apprennent et oublient aussitôt, et où l'on verse la leçon comme de l'eau dans un vase fêlé ». Il fallait compter, parmi ces attardés, les paresseux, si nombreux au Collège Chappuisien, comme en d'autres écoles, élèves indociles que leur instinct portait à mieux aimer le jeu que le travail, à préférer la marelle, la « tau » et les billes au déchiffrage des lettres de l'alphabet.

Mais, dès le XV[e] siècle, un sobre matériel scolaire naissait et s'amplifiait. On voyait à Annecy des enfants se rendant en classe, avec leur tablette de sapin et leur stylet suspendus à la ceinture, se pourchassant sous les arcades de la « Filaterie », animant les rues de leurs joyeuses gamineries, répandant une gaieté insouciante du régime sévère de l'école, où les châtiments corporels tenaient une très grande place.

Après les stylets, vinrent les crayons, les cornets à encre que l'on vendait dans les boutiques, les plumes de poule, d'oie ou de corbeau. Les becs de plume métalliques commencèrent à apparaître au début du XVIII[e] siècle. Leur

L'enseignement de l'écriture avait donc une importance capitale. Il conduisait même à des exercices de mémoire. « Le maître obligera aussi les élèves à écrire ce qu'ils auront retenu des cours qu'on leur aura faits. S'il y en a qui sont trop faibles pour faire ces résumés, ils seront obligés d'écrire, mais sans regarder dans le livre, les leçons qu'ils auront apprises par cœur la semaine précédente » [1].

Afin d'obtenir ces remarquables résultats, les maîtres pratiquaient avec dextérité et adresse la fastidieuse et indispensable opération de la taille pour la très grande partie des élèves ; quelques grands, pourvus d'un canif, s'essayaient à ce travail qui restait délicat. On peut concevoir ce qu'avait de fatigant, cette obligation d'ajuster vingt, trente, parfois plus, becs de plume au commencement de chaque classe, et ce que cela amenait d'incidents de tout genre. On peut imaginer le pauvre maître, placé devant une fenêtre, et autour de lui, vingt ou trente mains levées par des gamins qui criaient dans leur impatience et leur désir de faire du bruit : « M'sieur ! M'sieur ! » ou bien : « A mé ! Monchu ! » La discipline devait se relâcher, pendant qu'ils avaient les yeux fixés sur les becs de plume. On dit même que, dans certaines écoles, les élèves de chaque table, plaçaient, à la fin de chaque classe, leurs plumes dans un cornet de papier, et le maître dévoué les préparait en dehors des leçons. La plume taillée n'allait pas toujours au gré de l'élève : tantôt, elle était trop fendue, tantôt elle retenait un peu de bourre ou bien encore elle s'empâtait ; elle crachait ; il fallait la rapporter au maître, qui souvent s'impatientait de ces retouches nécessaires, mais importunes.

La fabrication de l'encre faisait partie des connaissances techniques indispensables au maître d'école et la méthode d'écriture qu'il suivait contenait presque toujours une recette pour faire de la bonne encre noire, le tout présenté avec une précision que ne désavouerait point un excellent manuel de technologie : « L'encre se compose ordinairement avec du vin blanc ou de la bière ou de l'eau de pluie, laquelle il faut mettre dans un pot de terre tout neuf, verni ou plombé, de grandeur en proportion de ce que l'on en veut faire et il faut que le pot n'ait servi qu'à cet usage. Il faut mêler dans le vin, la bière ou l'eau, par exemple, pour avoir une pinte d'encre, un demi-quarteron de noix de galle, de la plus noueuse et de la plus noirâtre que l'on pourra

trouver, qui sera cassée seulement en trois ou quatre morceaux et non pas broyée ; laquelle il faut laisser tremper dans ladite bière à froid, 24 heures, ou bien même, en été, exposée au soleil dans un lieu le plus ardent ».

On pouvait utiliser l'eau de citerne ou la neige. Alors, la solution de noix de galle devait être exposée au moins deux jours, au soleil. Dans tous les cas, le liquide était soumis à l'ébullition et lorsqu'on obtenait une belle couleur noire, on ajoutait un demi-quarteron de couperose verte, que les chimistes appellent protosulfate de fer, et une once de gomme d'Arabie, pour soumettre le tout à une nouvelle ébullition.

Et l'instruction facile et méthodique de 1702 poursuit : « Que si elle était trop épaisse, il faut y ajouter un peu de vin, de bière, d'eau de pluie ou de neige, à proportion de ce qu'il lui en faudra ; que si elle était trop claire, il faut la faire bouillir davantage, et si elle perçait le papier dans l'essai, il y faudrait ajouter quelque peu de gomme, puis la laisser refroidir dans le même pot, et ensuite la couler, avec un petit crible ou une étamine dans la cruche, laquelle il faut bien boucher et resserrer en quelque lieu, fraîchement ».

L'assemblage de quelques feuilles de papier cousues ensemble, constituait le cahier qui fut utilisé dès le XIV^e^ siècle. Redoutable épreuve pour les commerçants que l'usage de l'encre ! La facilité de faire des taches épouvantait ou amusait selon les caractères. Certains écoliers enlevaient victorieusement les plus gros pâtés, d'une langue toujours pressée et parfois gourmande, alors que l'on devait sécher avec du sable très fin, poudre que l'on conservait précieusement dans des boîtes.

Auparavant, on s'était servi de tablettes de sapin brut, puis de planches recouvertes de cire sur lesquelles on pouvait effacer facilement et recommencer à écrire. Il y avait aussi l'ardoise de Morzine et de La Giettaz, pratique, économique, dont l'emploi s'est rapidement généralisé. Beaucoup même la préféraient au cahier, souvent couvert d'affreux griffonnages et plus rempli de taches d'encre que de lignes d'écriture. Avec l'ardoise, l'enfant ne revenait point à la maison, les mains et les habits couverts d'encre. Elle

se prêtait certes à des barbouillages informes, mais aussi à des exercices de toute sorte et de tous les instants. Elle rendait d'estimés services comme tableau noir.

Marcel REBUT.

10me Année. N° 86. Dimanche 17 juillet 1870.

HAUTE-SAVOIE
SAVOIE ET AIN :
25 fr.
Pour un an.
13 fr.
Pour six mois.
7 fr.
Pour trois mois.

ÉTRANGER :
Port en sus

LE MONT-BLANC

Journal politique, littéraire et agricole de la Haute-Savoie

Désigné pour l'insertion des annonces judiciaires de l'arrondissement d'Annecy et la reproduction de celles des arrondissements de Bonneville, Saint-Julien et Thonon.

La publication des annonces légales et judiciaires, pour l'arrondissement d'Annecy, est obligatoire pour l'année 1870 dans le *Mont-Blanc* ou dans l'*Union Savoisienne*.

AUTRES DÉPARTEMENTS
30 fr.
Pour un an.
16 fr.
Pour six mois.
9 fr.
Pour trois mois.

ÉTRANGER :
Port en sus

Déclaration officielle de la guerre.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

[illegible]

[illegible] Paris, 15 juillet.

« Dans le conseil [illegible] M. le président de la République a déclaré que la France ne pouvait pas tolérer [illegible] pour la sécurité de l'Europe et pour la dignité de la France [illegible]

« Dans cette pensée, il a chargé le ministre des affaires étrangères de faire connaître [illegible]

« Le ministre des affaires étrangères a ajouté que, [illegible] M. Benedetti, à Ems, [illegible] de garanties pour l'avenir [illegible] M. Benedetti, à l'issue [illegible] sur la route [illegible] a été rejoint [illegible] M. de Bismarck [illegible] Sa Majesté [illegible]

[illegible] qu'il a rendu [illegible] sont [illegible] [illegible]

« Le conseil a pris connaissance [illegible] engagements [illegible] pour le cas [illegible] de garantie [illegible] pour [illegible]

La surveillance de la Presse et de la Librairie en Haute-Savoie de l'Annexion à la fin du XIX^e siècle

Lorsque l'administration française s'installa en Savoie après le Plébiscite de 1860, elle appliqua, entre autres textes, ceux concernant l'imprimé. Une circulaire adressée aux préfets le 30 mars 1852 par M. Charlemagne de Maupas, l'un des exécutants du coup d'état du Deux-Décembre devenu ministre de la police générale, donne une idée assez précise de la doctrine du gouvernement de l'Empire sur la question :

« La pensée du décret organique (du 17 février 1852) ne saurait être méconnue : le gouvernement, tout en réservant une liberté légitime à l'expression des opinions et aux manifestations de l'intelligence, a voulu sauvegarder la société contre les abus et les excès qui, tant de fois, l'avaient mise en péril. Il a fait la part du droit et celle de l'ordre. Il a considéré la mission de la presse comme une haute fonction qui ne devait s'exercer qu'au profit des intérêts sérieux, et que, si on voulait en abuser pour soulever les passions et réveiller les mauvais instincts, devait rencontrer dans la loi des obstacles insurmontables. En agissant ainsi, le gouvernement a donné satisfaction aux réclamations des gens honnêtes et il n'a paru sévère qu'à ceux qui, de la presse, voulaient se faire une arme destructive des éléments de l'organisation sociale. L'opinion publique lui a su gré de n'avoir point reculé devant les difficultés de cette tâche et de s'être mis au-dessus des traditions et des préjugés du faux libéralisme. »

C'était au chef de l'administration départementale qu'il appartenait de veiller à ce qu' « aucun journal — c'est le texte du décret de février — à ce qu'aucun journal ou écrit périodique traitant de matières politiques ou d'économie sociale et paraissant soit régulièrement et à jour fixe, soit par livraison et irrégulièrement, ne puisse être créé ou publié sans l'autorisation préalable du gouvernement ».

Au préfet aussi de s'assurer que tous les changements opérés dans le personnel des gérants, rédacteurs en chef, propriétaires ou administrateurs d'un journal bénéficiaient bien de l'autorisation ministérielle. A lui encore de surveiller — et dans un département frontalier ce n'était pas une clause de style — les imprimés d'origine étrangère.

Le préfet avait encore mission d'expédier à la Direction de la librairie et de l'imprimerie dépendant du Ministère de l'Intérieur les exemplaires des gazettes de son département dont il devait suivre de très près les chroniques afin d'exercer le cas échéant le droit qu'il détenait de faire insérer gratuitement, en tête de la publication, les documents officiels et les communiqués rectificatifs. Ce n'était là que la plus bénigne de ses possibilités d'intervention dans la vie d'un journal, il pouvait aussi décerner des avertissements à son directeur, décider la saisie d'un numéro, demander la suspension de la publication et, au dernier degré, sa suppression pure et simple.

Les dessins, gravures et litographies étaient également, le texte le précise, soumis à la vigilance du préfet. Dans sa circulaire, M. Charlemagne de Maupas explique pourquoi :

« Depuis longtemps, la morale publique s'est offensée de la reproduction incessante et progressive des gravures obscènes ou indécentes qui, chaque jour, sont exposées publiquement chez les marchands-étalagistes. Parmi les moyens employés pour ébranler et détruire les sentiments de réserve et de moralité qu'il est si essentiel de conserver au sein d'une société bien ordonnée, la gravure est un des plus dangereux. C'est qu'en effet la plus mauvaise page du plus mauvais livre a besoin de temps pour être lue et d'un certain degré d'intelligence pour être comprise, tandis que la gravure offre une sorte de personnification de la pensée, elle lui donne du relief, elle lui communique en quelque sorte le mouvement et la vie, présentant ainsi spontanément dans une traduction à la portée de tous les esprits, la plus dangereuse de toutes les séductions, celle de l'exemple. Il faut, Monsieur le Préfet, faire disparaître ces provocations au vice, au désordre, à la débauche. »

En matière de presse et de librairie, les responsabilités du représentant départemental de l'autorité impériale étaient aussi diverses que nombreuses. A feuilleter la correspondance conservée aux Archives de la Haute-Savoie, on peut s'assurer que ce haut fonctionnaire apportait un soin tout particulier à cette portion de sa tâche.

« On aime beaucoup la France à Annecy, mais... »

Lorsque M. Levainville, le premier des six préfets qui représentèrent l'Empire à Annecy (*), vint prendre posses-

(*) MM. Levainville (11 juin - 14 juillet 1860), Petetin (14 juillet 1860-29 avril 1861), Ferrand (29 avril 1961-29 décembre 1866), de Gauville (29 décembre 1866-23 octobre 1869), de Vougy (23 octobre 1869-8 novembre 1869), de Laire (8 novembre 1869-6 septembre 1870).

sion de son poste, il devait déjà savoir qu'il pourrait compter sur les loyaux services du « Moniteur de la Haute-Savoie ». Ce titre était tout neuf. Il datait du 8 juin, date à laquelle le ministre de l'Intérieur l'avait agréé en remplacement de celui de « Moniteur de la Savoie septentrionale » sous lequel le journal paraissait depuis le 1er mai 1860.

Dans une lettre datée du 21 juin, M. Louis Thésio, un Niçois devenu imprimeur quai de la Halle, exposait au préfet les raisons qui avaient fait de lui le propriétaire-directeur-gérant de cette feuille qui tirait alors à 400 exemplaires et possédait 375 abonnés: Le gouvernement, disait-il, avait besoin d'un journal et ce ne pouvait être ni « Le Bon Sens », inféodé au clergé, ni « L'Industriel Savoisien », recueil d'annonces. Lui, Thésio, « tout dévoué à l'Empereur et aux principes qui forment la base de sa glorieuse politique », ancien rédacteur au « Courrier des Alpes » suspendu en août 1859 par les autorités sardes, se faisait fort de bien servir la cause française grâce à son « Moniteur ».

« Il ne faut pas s'y tromper, Monsieur le Préfet, écrivait-il, on aime beaucoup la France à Annecy, mais il existe encore de grandes préventions contre l'Empereur, préventions semées par les criminelles publications de Victor Hugo et d'Eugène Suë répandues à profusion, surtout dans la classe ouvrière, par le séjour prolongé de ce dernier dans notre ville et par les prédications socialistes qu'il y encourageait. » Sur ce, M. Thésio priait le préfet d'accepter une collection complète de sa publication en sus de « l'assurance de son attachement à l'illustre dynastie des Napoléon » et, de plus, sollicitait « des conseils éclairés et un appui moral qui, en accroissant le chiffre de ses abonnés, feraient cesser les sacrifices que « Le Moniteur de la Haute-Savoie » s'était imposé jusqu'ici et lui permettraient d'atteindre son but. »

Cette protestation de dévouement eut un résultat: M. Petetin, le deuxième préfet, intervint auprès de la Direction générale de l'imprimerie et de la littérature afin qu'un délai de versement soit accordé au « Moniteur » qui, comme tous ses confrères paraissant trois fois par semaine au maximum, devait consigner entre les mains d'un fonctionnaire des finances une somme de 7.500 F (*), la moitié de

(*) Un franc de l'époque équivaut à trois de nos francs « lourds » environ.

celle exigée d'un quotidien. Sans ce dépôt sur lequel la Justice pouvait, éventuellement, ordonner de prélever le montant des amendes et des frais de procès, les journaux ne pouvaient traiter des matières politiques et sociales.

Si la mesure de grâce ne se fit pas attendre, le 2 juillet 1861, M. Joseph Ferrand, le successeur de MM. Levainville et Petetin, signalait au gouvernement que les affaires du « Moniteur » n'étaient guère prospères pour autant. Le journal tirait alors 420 numéros contre 440 pour « Le Bon Sens » et 1.082 pour « L'Industriel savoisien ». « La presse locale n'a aucune importance, concluait le préfet. La position du journal de l'administration est, notamment, très médiocre. » Le 11 juin, il avait déja appelé l'attention de Paris sur le fait que les journaux savoyards, « sans intérêt et manquant d'autorité » ne donnaient qu'un très mince appui à la cause gouvernementale et qu'ils étaient bien incapables de rivaliser avec la presse suisse qui, dans son ensemble, ne vouait pas une grande sympathie à la France impériale.

Le premier soin du rédacteur :

s'identifier avec la politique gouvernementale

De tous les préfets envoyés à Annecy sous Napoléon III, M. Joseph Ferrand était, au dire des contemporains, le plus dynamique et le plus impérieux. Il fut aussi, c'est à noter, le seul qui trouva grâce devant Gambetta après la révolution du 4 septembre 1870.

Soucieux de donner à son département un journal ajusté aux grands desseins qu'il devait soutenir, M. Ferrand, avec l'autorisation de l'Intérieur, négocia une fusion entre le « Moniteur » et « Le Bon Sens », « combinaison, écrivait-il le 12 octobre 1861, possible pour donner à une nouvelle feuille l'importance et l'autorité nécessaires, elle a d'ailleurs pour effet de supprimer sans bruit et sans froissement l'organe du cléricalisme car, bien qu'il ne se soit pas montré hostile, « Le Bon Sens » contient un germe d'opposition qui peut se développer ». Les préliminaires étant bien engagés, il appartenait au gouvernement de choisir un titre — le préfet proposait « La France - Journal des départe-

ments frontaliers », « La Haute-Savoie » et « Le Mont-Blanc » — de décider de la périodicité, d'attribuer une subvention et de faire choix d'un rédacteur. Lui-même se réservait d'attribuer le monopole des annonces judiciaires et légales au journal qui allait naître.

Quinze jours plus tard, la cause était entendue: « Le Mont-Blanc » pourrait paraître dès le 1er novembre, le mercredi, le vendredi et le dimanche; il recevrait, annuellement, 4.000 F et, dès que possible, le ministre ferait choix, selon la lettre officielle, « d'un rédacteur expérimenté capable de seconder nos efforts ».

Si le public fut satisfait, nous ne le savons pas mais un commentaire confidentiel expédié le 20 décembre au préfet par le directeur de l'imprimerie et de la librairie nous donne à penser que le gouvernement ne marqua pas un enthousiasme excessif :

« J'ai cru devoir soumettre à un examen particulier les premiers numéros du journal « Le Mont-Blanc » récemment autorisé, sur votre demande, pour soutenir la cause du Gouvernement et de l'Administration dans votre département et remplacer « Le Bon Sens » et « Le Moniteur de la Haute-Savoie » dont vous n'étiez pas satisfait.

« Cet examen a donné lieu à quelques observations que je m'empresse de vous communiquer dans l'intérêt de la nouvelle publication.

« La rédaction a paru généralement négligée et privée d'une direction sérieuse, éclairée par le sentiment de la politique nationale dans les grandes questions mises à l'ordre du jour de la presse européenne.

« Il importe, Monsieur le Préfet, vous le comprendrez avec moi, que les débuts du journal soient conduits de manière à intéresser le public et à mériter sa confiance. C'est à son origine que l'opinion se forme sur son compte, et s'il lui est difficile, en tout temps, d'acquérir une grande influence sur les esprits, il le devient bien davantage lorsque les premières impressions lui ont été défavorables.

« Le premier soin que doit avoir le rédacteur du « Mont Blanc » est de s'identifier avec la politique gouvernementale dans les affaires de politique internationale. Il est donc indispensable qu'il ait avec vous des conférences quotidiennes sur les matières de cet ordre. Il en doit être de même, à plus forte raison, pour les questions de politique intérieure. Ces communications auront le double avantage d'assurer la marche du journaliste et de vous fournir l'occasion d'exercer un contrôle efficace sur la manière dont il interprétera vos idées.

« Il est certain que si M. le Rédacteur du « Mont-Blanc » avait pris cette précaution, lorsqu'il a parlé de l'affaire américaine, il ne se serait pas contenté d'effleurer à peine la grosse question du

conflit et de la sécession. Il aurait également évité, à propos des sociétés de Saint Vincent de Paul et des lettres de Mgr d'Orléans, de parler du prélat dans des termes qu'il serait naturel de réserver pour les amis du gouvernement.

« A côté de l'éloge donné à Mgr Dupanloup, vient se placer un langage peu bienveillant pour des journaux réputés les organes de la politique impériale, ce qui n'est pas fait pour attirer au « Mont-Blanc » la confiance du parti conservateur.

« Si j'envisage ensuite les intérêts locaux, j'y trouve une raison nouvelle d'insister sur la nécessité de conférences fréquentes avec le directeur du journal, car personne mieux que vous n'est en mesure de lui fournir d'utiles renseignements sur les affaires départementales.

« Veuillez, Monsieur le Préfet, prendre la peine d'appeler près de vous M. le Rédacteur du « Mont-Blanc » et lui faire comprendre avec tous les ménagements dûs à sa position que, dans l'intérêt du journal comme dans celui de l'Administration, il est convenable qu'il s'appuie sur vous. M. de Massol peut manquer d'expérience, mais sa ferme bonne volonté ne saurait être contestée. Il est donc vraisemblable qu'il saisira avec empressement l'occasion que vous lui offrirez de se placer sous votre direction.

« Je vous prie, Monsieur le Préfet, de me faire connaître confidentiellement le résultat de cette conférence ».

Quand le Préfet tient les cordons de la bourse

Un nom a été cité dans la lettre ministérielle : celui de M. de Massol. Désigné par l'Intérieur, ce dernier avait pris la rédaction du « Mont-Blanc » dès ses débuts. M. Joseph Ferrand n'était pas très satisfait de ce « commis à la propagande »: le 21 janvier 1862, il avisait Paris que si M. de Massol ne manquait ni d'intelligence, ni de bonne volonté, il était peu expérimenté, ne s'entendait pas avec M. Thésio et laissait passer dans les colonnes du journal des articles anti-cléricaux ou anti-italiens n'étant pas de nature à plaire aux lecteurs. La direction devait partager cet avis puisque, dans l'ombre, le remplaçant était prêt.

M. Vigneau avait été présenté au préfet par une lettre confidentielle comme « un écrivain qui, par son talent et son honorabilité, semble capable de répondre aux exigences de la situation ». Le 17 juin, le préfet avait invité le ministère à instruire le futur responsable du « Mont-Blanc » des difficultés de la tâche qui l'attendait: « Il doit être très familiarisé avec la politique et la presse. Le pays est partagé en deux éléments: les libéraux et les conservateurs,

également favorables au gouvernement de Sa Majesté mais violemment hostiles l'un à l'autre. L'administration doit s'efforcer d'entretenir de bonnes relations avec les deux partis et être par conséquent à leur égard réservée et conciliante. Enfin, Annecy est une localité divisée, exigeante, difficile. Le rédacteur ne pourra acquérir de l'autorité morale qu'à la condition d'avoir du sens politique, de la mesure et une tenue très honorable. La tenue de M. de Massol laissait trop à désirer. Le nouveau rédacteur sera, en arrivant, l'objet d'une certaine défiance. »

Nommé à l'essai, M. Vigneau, le 2 juillet, remercia le préfet « de l'épreuve où vous m'appelez » et l'assura de son désir de bien le seconder dans le service de l'Empereur. Quelques jours plus tard, il pouvait prendre le train pour Annecy où la place était libre puisque M. de Massol, qui n'avait ni le sens politique, ni une tenue très honorable, venait d'être chargé des fonctions de percepteur d'Ancenis.

Le bulletin de santé du journal dressé le 27 novembre par M. Ferrand n'accusa qu'un mieux relatif :

« M. Vigneau occupe depuis quatre mois à Annecy la position de rédacteur en chef du journal « Le Mont-Blanc ». M. Vigneau a de la valeur, il écrit avec facilité et netteté, le journal s'est sensiblement amélioré sous sa direction. Cependant, je n'ai pas encore pu faire comprendre à cet écrivain que, dans les conditions particulières de la presse départementale, les questions de l'ordre politique ne sont pas les seules dont il ait à s'occuper ; que la simple rédaction du bulletin d'une petite feuille de province entraîne une dépense annuelle de 4.000 F pour le gouvernement ; qu'en dehors des questions politiques tout naturellement privilégées, il existe des questions d'intérêt local, nombreuses, variées dont le public devrait être entretenu avec fruit, que le journal, en traitant ces matières, deviendrait plus intéressant et acquerrait le développement qui lui manque encore et, par suite, plus d'influence et d'autorité.

« M. Vigneau doit se rendre à Paris ces jours-ci, il se présentera dans les bureaux du Ministère. Je désirerai que Votre Excellence veuille bien donner des ordres pour qu'il soit fait à M. Vigneau des représentations dans le sens des observations qui précèdent. Cet écrivain est d'ailleurs personnellement intéressé au perfectionnement et au succès du journal « Le Mont-Blanc ». Tant que cette feuille présentera des défectuosités telles que celles que j'ai l'honneur de signaler, Monsieur le Ministre, il ne me sera pas permis de solliciter de Votre Excellence une décision qui assure à son rédacteur en chef une position d'initiative. »

Les mois passèrent sans amener de sérieux progrès. Le 7 mars 1863, décidant de frapper au point sensible, M. Ferrand se fit attribuer une nouvelle responsabilité : désormais

c'est lui qui, chaque mois, dirait s'il y avait lieu ou non de mandater au « Mont-Blanc » la portion de subvention qui lui était régulièrement payée depuis sa création. D'autorité, le préfet décida de ne pas dépasser dans ses propositions un total annuel de 3.000 F, c'est-à-dire de diminuer de 1.000 F l'allocation fixée au départ. « Il est essentiel, écrivait le 1er avril ce préfet de combat, que MM. Thésio et Ogier — ce dernier était devenu l'associé de l'imprimeur — comprennent bien qu'ils ne toucheront l'indemnité qu'autant que leur journal sera réellement utile au gouvernement et au pays. »

Les quittances conservées dans le dossier préfectoral du « Mont-Blanc » nous apprennent qu'en avril et en novembre 1863, M. Thésio toucha 250 F, mais une lettre nous assure qu'en janvier 1854 il ne bénéficia ni du double mois ni même du mois simple : « Cette mesure déterminera M. Thésio à faire des efforts pour justifier les sacrifices du gouvernement en faveur de la feuille qu'il dirige » commenta M. Ferrand. En février, versement de 250 F car un mieux s'était produit qu'il convenait d'encourager mais, par contre, trois mois après, pas de mandat « car M. Thésio ne justifie pas les sacrifices du gouvernement ».

Dans une lettre adressée au ministère le 5 juin 1864, le préfet proposa un nouveau degré dans l'escalade des sanctions : « M. Thésio continue à ne donner aucun soin à la feuille qu'il dirige. Il a même publié à propos du voyage de Garibaldi à Londres et à propos de la Banque de Savoie des articles de nature à nuire aux intérêts du gouvernement. Or, la subvention n'ayant pu naturellement rester longtemps ignorée à Annecy, le public est porté à voir dans les articles de ce journal la pensée de l'Administration. » En foi de quoi, M. Ferrand réclama la suppression définitive de la subvention tout en précisant que le « Mont-Blanc » « sera encore maintenu dans une direction favorable par l'attribution des annonces judiciaires ». De plus, il joignait le texte d'une note à publier dans les prochains numéros : « Divers articles insérés par le « Mont-Blanc » ayant donné lieu à des malentendus, l'Administration départementale croit devoir rappeler expressément que ce journal n'a aucun caractère officiel et que les articles qu'il publie n'expriment absolument que la pensée de la rédaction. » Paris acquiesça.

Les qualités indispensables à Annecy

Il semble qu'au début de septembre 1864, le préfet forma le projet de reporter sur « L'Industriel savoisien » les faveurs jusqu'ici réservées à son confrère. Peut-être, dans les dossiers, avait-il découvert une lettre du 14 octobre 1862 dans laquelle M. Robert, l'imprimeur et propriétaire de cette feuille, sollicitait l'octroi des annonces judiciaires en assurant qu' « entièrement dévoué au gouvernement de Sa Majesté l'Empereur et à sa dynastie, « L'Industriel savoisien » s'est fait et se fera toujours avec empressement et conviction, dans la mesure de ses forces, l'organe de ce gouvernement et de ses intérêts » ? Cette fois-ci, en date du 5 septembre, M. Robert énumère les bases d'un accord éventuel avec l'administration : maintien du titre, délai pour le versement de la caution, monopole des annonces légales pour les arrondissements d'Annecy et de Saint-Julien. En contre-partie, le journal paraîtra deux fois par semaine, il insérera gratuitement tout ce que lui communiqueront les organismes officiels et le directeur chargera de la rédaction un journaliste capable, nommé ou, du moins, agréé par l'autorité.

Les pourparlers avec M. Robert durent tourner court puisqu'en décembre, les lettres échangées entre la préfecture et la Direction de la librairie font état d'un nouveau rédacteur : un homme de lettre de 30 ans récemment revenu pour des raisons de santé d'Algérie où il dirigeait un journal. Selon le rapport de police dressé sur son compte, il ne possède aucun antécédent politique ou judiciaire. De plus, il porte un nom qui ne peut que donner confiance dans sa docilité : Têtedoux.

Le 28 décembre, M. Ferrand fit le point de la question dans une lettre au ministre :

« J'ai eu plusieurs fois l'occasion d'appeler l'attention de Votre Excellence sur la situation de la Haute-Savoie et sur les difficultés que nous avons à y surmonter, difficultés ayant leurs causes :

« 1° Dans les divisions du pays, partagé en deux éléments (libéraux et conservateurs), bien disposés sans doute pour la personne et pour le gouvernement de l'Empereur, mais violemment hostiles l'un à l'autre et que la politique nous commande de nous concilier également, de ne pas rejeter, par une apparence même de préférence, dans les anciens partis de la France.

« 2° Dans le caractère susceptible, difficile, exigeant d'une population dont l'assimilation ne saurait être l'œuvre d'un jour, aspi-

rant sans s'en rendre compte peut-être à la continuation de l'espèce d'autonomie dont elle a joui dans les dernières années du régime sarde.

« 3° Dans la fausse opinion qu'on se fait généralement en France de la Savoie et tout ce qui s'y rattache et dans les ressentiments que cette fausse opinion y excite.

« 4° Dans la proximité de Genève qui n'est pas seulement par la position topographique et par la création de la zone, le centre agricole, commercial et industriel des trois arrondissements de Thonon, de Bonneville et de Saint-Julien, mais qui est encore pour ces trois arrondissements, au moyen de ses institutions politiques, de ses établissements scientifiques et littéraires, de sa presse plus que libre et presque toujours malveillante, un foyer d'idées, de principes, de passions et de préjugés dont nous avons souvent à repousser les manifestations.

« Dès mon arrivée dans le département, il m'a paru, Monsieur le Ministre, que l'action administrative serait impuissante à surmonter des difficultés d'un ordre si divers et j'ai cru devoir, au moyen de la fusion du journal religieux conservateur (« Le Bon Sens ») et du journal administratif du département (« Le Moniteur de la Haute-Savoie ») créer à Annecy un nouveau journal (« Le Mont-Blanc ») qui fut en mesure de seconder nos efforts. Dans ma pensée, cette feuille devait, en s'inspirant des intérêts du Gouvernement, de ceux de la France et du pays annexé, s'attacher à apaiser, à concilier les passions locales, à tourner les esprits vers les améliorations, à détruire les préjugés, à populariser les idées françaises et les principes de nos institutions, à combattre la fâcheuse influence de la presse suisse, en un mot à favoriser, à hâter l'assimilation morale du pays.

« Votre Excellence sait que l'extrême insuffisance des deux premiers rédacteurs du « Mont-Blanc », MM. de Massol et Vigneau, n'a pas permis de réaliser ce programme. Depuis le départ de M. Vigneau (avril 1863), la rédaction du journal a été abandonnée à M. Thésio, l'un des propriétaires-gérants. M. Thésio n'est peut-être pas mal intentionné, mais il est hors d'état de donner au journal une direction vraiment éclairée, il est d'ailleurs absorbé par ses occupations d'imprimeur et il lui échappe très souvent des imprudences regrettables et qui ont beaucoup de portée. Votre Excellence comprendra sans peine que dans cet état de choses, aucun des intérêts que je viens d'avoir l'honneur de lui rappeler n'est sauvegardé et qu'il importe aujourd'hui, comme au moment de la création du « Mont-Blanc », de placer à côté du gérant un journaliste honorable, modéré, laborieux, d'une tenue et d'une vie irréprochables, qualités indispensables dans une petite ville comme Annecy où tout étranger est immédiatement l'objet d'un examen d'autant plus attentif qu'il touche de plus près à l'administration et où on ne peut ignorer longtemps, s'il est journaliste, qu'il reçoit un subside du gouvernement. M. Têtedoux, sur lequel Votre Excellence a bien voulu me faire parvenir des renseignements le 19 de ce mois, paraît avoir beaucoup des qualités qu'exige la direction d'un journal à Annecy.

« Je crois devoir, Monsieur le Ministre, pour les considérations qui précèdent, vous prier de vouloir bien :

« 1° Décider le rétablissement du crédit de 4.000 F précédemment alloué sur les fonds de votre département, en faveur de la rédaction du « Mont-Blanc ».

« 2° Désigner provisoirement M. Têtedoux comme rédacteur de cette feuille. Aussitôt que M. Têtedoux aura, par sa tenue et son mérite, justifié qu'il répond aux exigences de la situation, je m'empresserai de provoquer en sa faveur un titre définitif.

« En raison de l'importance qui s'attache à la bonne direction du « Mont-Blanc », j'oserai demander à Votre Excellence de vouloir bien adresser Elle-même des instructions à M. Têtedoux sur les difficultés de sa tâche... »

Le 5 janvier 1865, le Cabinet du ministre — car la Direction de l'imprimerie et de la librairie venait d'être supprimée — accordait le rétablissement de la subvention et annonçait la nomination de M. Têtedoux. En remerciant Son Excellence, le préfet se loua de pouvoir ainsi mieux contrôler le « Mont-Blanc » qui venait de perpétrer une nouvelle bévue en signalant que des commerçants lyonnais, mécontents des conditions faites au négoce, avaient adressé une pétition au gouvernement.

Les soucis de M. Joseph Ferrand

Durant les deux dernières années de son séjour à Annecy — un séjour record pour cette période du Second Empire : 5 ans et 8 mois ! — M. Joseph Ferrand se fit beaucoup de soucis pour « son » journal qui, une lettre de M. Thésio nous l'apprend, encaissait en moyenne 6.000 F par an au titre des annonces judiciaires.

Le propriétaire du « Mont-Blanc » ne s'entendait pas plus avec M. Têtedoux qu'avec les précédents rédacteurs. L'écrivain parisien en vint à demander que son mandat lui soit adressé par le canal de la Préfecture et non plus par l'entremise de l'imprimeur.

A la date du 3 mai 1865, M. Ferrand pria le ministre de confirmer dans ses fonctions M. Têtedoux qui « montre beaucoup de bonne volonté et une intelligence suffisante de sa mission. Il vit honorablement. Il me paraît susceptible, une fois qu'il aura acquis un peu plus d'expérience et une connaissance plus complète des hommes et des choses, de servir utilement dans le pays les intérêts du Gouvernement et de la France. » La décision se faisant attendre, le préfet

revint à la charge le 10 juin en précisant que M. Têtedoux « a aujourd'hui une connaissance suffisante des hommes et de l'esprit du pays pour y servir utilement les intérêts du Gouvernement. Le titre définitif que je sollicite pour lui, en assurant sa position et en le fortifiant dans l'opinion publique, sera à la fois un témoignage de confiance dont il est digne et un encouragement à mieux faire encore. »

1866 commença, ou presque, puisque la lettre est du 11 janvier, par la communication du souhait du ministère de supprimer la subvention de 4.000 F attribuée au « Mont-Blanc », ce journal ayant sans doute, maintenant, la possibilité de subvenir à ses besoins et les raisons qui avaient motivé cette aide n'existant plus. L'avis des bureaux parisiens n'était pas du tout celui du préfet qui répondit sans tarder: « L'assimilation morale du pays n'est pas complètement faite, il aspire encore, sans s'en rendre compte exactement, à la continuation de l'espèce d'autonomie dont il a été en possession au dernier temps du régime sarde. Les deux éléments (libéraux et conservateurs) qui se partagent l'influence dans le département n'ont pas cessé d'être hostiles l'un à l'autre. » L'Intérieur se rangea aux remarques de son représentant mais décida de réduire de 1.000 F le versement annuel en indiquant qu'il appartiendrait au propriétaire du « Mont-Blanc » de parfaire le traitement de son rédacteur.

Si l'accord ne régnait pas entre MM. Thésio et Têtedoux, ils manifestèrent tous deux, mais séparément, une semblable hostilité à la décision parisienne. Le brouillon d'une lettre rédigée en février mais non expédiée nous en fournit les détails: M. Thésio remontra à M. Ferrand que ses bénéfices étaient trop menus pour qu'il lui soit possible d'en remettre une portion à M. Têtedoux. Avec 3.000 F par an, ce dernier devait estimer, d'ailleurs, que son travail était bien rémunéré puisqu'il se bornait à écrire quelques lignes et à découper dans la presse gouvernementale la matière politique du « Mont-Blanc ». Convoqué à la préfecture, le rédacteur fit part de son intention de se consacrer désormais à la seule partie politique du journal — « travail insignifiant et d'une importance secondaire », commentait le préfet — en abandonnant toutes les rubriques locales. Subitement, M. Têtedoux se fâcha et proféra de telles me-

naces que son interlocuteur l'invita à quitter les lieux. Quelques jours après cette scène, M. Têtedoux avisa la préfecture qu'il avait adressé sa démission au Ministère et qu'il mettait fin dès maintenant à sa collaboration avec M. Thésio.

« J'ai regretté, poursuivait le préfet, cette détermination car M. Têtedoux est méritant à certains égards et qu'il est dans une position de famille intéressante. Mais comme les journalistes de Paris qui sont venus ici avant lui, M. Têtedoux s'est peu à peu laissé aller à l'ennui, à l'exaspération de sa propre situation, au désir de quitter le pays. »

Pour finir, M. Ferrand priait le ministre de ne pas envoyer un nouveau rédacteur étranger au pays car « l'attache officielle des journalistes nommés par Paris crée de graves responsabilités à l'administration qui paraît responsable du journal et de la conduite du rédacteur. » Des feuilles non politiques étant en instance de lancement à Bonneville et à Saint-Julien, une autre paraissant déjà à Thonon, M. Thésio sera bien obligé, devant ce renforcement de la concurrence, d'être accessible aux conseils préfectoraux. Bon prince, le préfet proposait d'allouer néanmoins une indemnité à M. Têtedoux pour faciliter son départ. La décision prise par le rédacteur n'allait-elle pas permettre d'économiser 3.000 F par an ?

L'affaire, pourtant, n'était pas close. M. Têtedoux, en effet, revint sur sa décision, jura de fournir une belle chronique locale et le Ministère l'invita à reprendre sa tâche en le priant de faire « ressortir plus fréquemment les avantages qui résultent pour le département de l'annexion de la Savoie à la France ». Huit jours plus tard, le 22 mars, le ministre avisait M. Ferrand que le rédacteur du « Mont-Blanc » venait, une nouvelle fois, de changer d'avis : prétextant le peu de bienveillance que lui manifestait M. Thésio, la diminution de ses revenus et le mauvais état de sa santé, il demandait une rédaction « moins onéreuse » (la vie, déjà, était chère à Annecy !) et terminait en protestant de son dévouement à l'Empereur. Le 4 avril, malade, M. Têtedoux demandait un congé. Le 25 juillet, il allait mieux : la notification de sa nomination à la tête du « Journal de Nice » hâta la guérison.

M. Thésio allait rester maître chez lui. Plus tard, il lancera « Le Mont-Cenis » destiné à militer pour l'Empereur dans le département de la Savoie puis « La Frontière », un hebdomadaire destiné aux douaniers et il imprimera la « Revue Savoisienne ». Après le 4 septembre 1870, le « Mont-Blanc » deviendra le moniteur de l'opposition au nouveau régime et il dira beaucoup de mal, à l'occasion, du préfet Ferrand rallié à Gambetta. Il tiendra jusqu'en 1879 où, faute d'argent, il amènera ses couleurs le 15 août, le jour de la saint Napoléon.

Les bonnes intentions...

La disparition du « Bon Sens », le journal du combat catholique et pro-français animé jadis par le vigoureux chanoine Poncet, laissait un vide. Un ancien rédacteur de cette feuille, M. Marin Laracine, estimant qu'il convenait de le combler, avisa le préfet, le 19 juin 1862, de son intention de publier, dès le 1er juillet, un hebdomadaire intitulé « Le Chroniqueur religieux de Savoie et des autres départements ».

Selon le prospectus dont copie était jointe à la lettre, ce « Chroniqueur » allait paraître sur huit feuillets de format in-8 et serait distribué moyennant un abonnement annuel de 6 F. Le nouveau journal n'entendait pas du tout se mêler des affaires du siècle mais se consacrer entièrement à « consigner les actes religieux pour l'édification de la population ».

Le préfet — nous retrouvons M. Joseph Ferrand — donna communication de la nouvelle à Paris en prenant soin de préciser dans le billet d'accompagnement daté du 24 juin que M. Marin Laracine « était l'un des éléments les plus vifs de l'ancien journal cléricaliste » et que ses antécédents permettaient de tout craindre. La loi ne fournissant aucun moyen de s'opposer à la publication prévue, répondit quatre jours plus tard la Direction de l'imprimerie, il convenait de l'autoriser mais il fallait suivre son contenu.

Le 1er juillet, date annoncée pour la parution du numéro inaugural du « Chroniqueur », M. Laracine n'était pas encore au courant de la décision du Ministère puisqu'il

adressait au préfet une nouvelle lettre au bas de laquelle la signature est suivie de la mention : « Homme de lettres, rue des Boucheries, 15 ». Cette missive précisait que le journal paraîtrait le jeudi, qu'il serait imprimé rue de l'Evêché, chez M. Charles Burdet — le futur éditeur de « L'Union savoisienne » — et qu'il donnerait un résumé des faits divers locaux, des actes administratifs et judiciaires, « le tout sans discussion ni commentaire à moins qu'il n'y ait lieu à des éloges à l'adresse du Gouvernement ou de l'Administration ».

L'assurance d'une telle sympathie n'endormit pas la vigilance du responsable du département. Le 21 août, M. Laracine, convoqué à la préfecture, se faisait tancer pour avoir, dans son numéro 15, donné des informations sur les affaires de Rome. Le soir même, M. Ferrand signalait son intervention au procureur général de la Cour impériale de Chambéry et l'invitait à communiquer sa lettre au procureur impérial d'Annecy « en vue, ultérieurement, de l'exécution de la loi ». Le 25, en réponse, le procureur émettait le souhait que cet avertissement suffirait et annonçait qu'il recommanderait à son substitut annécien de surveiller la composition du « Chroniqueur ».

S'étant ainsi désigné à l'attention des autorités, M. Laracine aurait eu tout intérêt à pratiquer la vertu de prudence mais on peut penser que chez lui l'homme de lettres et de parti prenait aisément le dessus sur le directeur puisque, quatre numéros plus tard, il se mettait dans un bien mauvais cas. La publication d'extraits d'une brochure consacrée à la question romaine concentra sur le « Chroniqueur » un feu de barrage qui redoubla d'intensité lorsque M. Marin Laracine, le 20 septembre, récidiva en insérant le texte d'une adresse au Pape signée par le clergé du diocèse à l'issue de la retraite ecclésiastique annuelle. Le préfet, le directeur de l'enregistrement et le procureur impérial semblent n'avoir pas eu d'autres soucis durant quelques jours que de régler son compte à cet hebdomadaire catholique assez impertinent pour insérer une lettre expédiée à Pie IX !

Le directeur de la presse, le comte Treilhard, constatant que « Le Chroniqueur » était sorti des limites que lui assignait le statut de feuille non autorisée, ordonna des

poursuites. Tandis que les magistrats instruisaient le dossier Enregistrement contre Laracine — car le procès devait être axé sur le fait que « Le Chroniqueur » n'avait pas déposé le cautionnement qu'exigeait la loi des publications voulant traiter de matière politique ou d'économie sociale — la position des accusateurs se trouva renforcée par un nouvel écart de Marin Laracine que le préfet commenta ainsi : « Une attaque directe et formelle de nos lois en donnant des appréciation non seulement hostiles mais violentes et ineptes sur le décret du 23 prairial an XII concernant les cimetières, article d'autant plus inopportun et regrettable que les lieux d'inhumation laissent beaucoup à désirer dans les communes rurales du département. »

La conclusion judiciaire ne souffrait pas le doute. Le 25 octobre, Marin Laracine était condamné à 200 F d'amende, à la restitution des droits frustrés par le défaut de timbre et, en outre, le « Chroniqueur » était supprimé.

Le courrier échangé entre la Direction de l'imprimerie et la préfecture devait encore traiter du cas Laracine. Le 6 décembre 1862, Paris signalait que l'homme de lettres annécien avait formé un recours en grâce à la suite du jugement et M. Ferrand était invité à donner son avis.

« La suppression, répondit le préfet le 28 décembre, met fin aux difficultés qu'auraient pu susciter les tendances du « Chroniqueur religieux de Savoie ». Le reste est accessoire, Laracine peut être libéré sans inconvénients. Etant sans emploi et sans ressources, il ne pourra jamais payer. Le clergé serait sensible à une mesure d'indulgence prise en faveur de cet écrivain, j'estime qu'il serait convenable et politique d'accueillir favorablement le recours. »

Puisque le 28 décembre le malchanceux directeur du défunt « Chroniqueur » se trouvait sans emploi, il est possible d'en déduire qu'il n'avait pas pu mener à bien le projet dont il s'était ouvert au préfet dans une lettre datée du 4 novembre, soit huit jours après l'audience du Tribunal correctionnel. Il s'agissait de publier chaque semaine sous le titre « La Savoie religieuse, littéraire et industrielle », un petit recueil de nouvelles ne touchant ni à la politique, ni à l'économie sociale.

« Je place cette publication, écrivait Marin Laracine, sous votre haute bienveillance dont vous pouvez être assuré que je ne démériterai point. Mon dévouement et mes antécédents vous sont connus et si j'ai eu récemment le malheur de subir une condamnation à propos du « Chroniqueur religieux de Savoie », vous savez aussi qu'il n'y a eu de ma part que manque de discernement et non délit politique. » En terminant, l'homme de lettres réclamait « la protection qu'accordent le Gouvernement et la Loi à tout citoyen français honnête, dévoué et animé des meilleurs sentiments ».

Le dossier du « Chroniqueur » ne contient pas le double de l'accusé de réception de cette déclaration. Peut-être ne fut-il jamais dressé ?

Du côté de Genève

Peu de temps après l'Annexion, un service de contrôle des imprimés avait été créé au Pont de la Caille où se trouvait alors le poste de surveillance douanier de la zone franche. Il devait rester là jusqu'en 1885, époque à laquelle il fut transféré en gare d'Annecy.

Les officiers de la douane ayant démontré qu'ils ne pouvaient mener de front la vérification des journaux ou des livres et celles des marchandises, le préfet fit rechercher un personnage capable d'assumer les fonctions d'inspecteur de la librairie étrangère.

C'est ainsi que M. Louis Bavoux entra dans la petite histoire... Il avait été commis dans une agence de transit, il connaissait l'italien, il était « probe, honnête, intelligent, loyal ; pour un homme qui s'est livré à l'activité commerciale, ces témoignages sont un éloge » précise le rapport préfectoral qui lui est consacré.

Dès le 1er novembre 1861, durant tout l'Empire et même après, moyennant une indemnité de 500 F par an, M. Louis Bavoux passera au crible les imprimés ayant traversé la frontière helvétique. L'administration facilitera sa tâche en lui faisant tenir les listes nombreuses et copieuses des ouvrages et journaux à saisir dans l'intérêt de la morale publique et, plus encore, dans celui du gouvernement.

C'est ainsi — et ce ne sont là que des échantillons prélevés au hasard des dossiers — que le 29 avril 1861, l'ordre venait de Paris de confisquer trois volumes de Maladier donnés comme imprimés à Londres mais tirés, en fait, à Genève: « L'opinion de ma femme sur le corps législatif ». « L'opinion de mon oncle sur l'Empire » et « Ni pape, ni empereur ». Décisions identiques le 19 mars pour « Pie IX, le dernier pape » et le 20 décembre pour « Les forbans du 2 décembre 1851 » édités aussi à Genève.

Le 24 décembre 1863, « Les amours de Napoléon III », « La femme de César », « L'Empire démasqué », « Les nuits de Saint-Cloud », « Les femmes galantes de Napoléon III » publiés à Genève, à Londres ou à Jersey sont cloués au pilori.

Il n'est pas interdit de penser que les rapports du sous-préfet de Saint-Julien n'étaient pas étrangers à ces fournées d'interdiction. Souvent, ce fonctionnaire allait lêcher les vitrines genevoises et en rapportait des volumes et des observations qu'il communiquait, via son supérieur annécien, au ministre de l'Intérieur.

Le 5 mai 1863, par exemple, le sous-préfet assure que si des réfugiés français ont profité de l'amnistie de 1859 pour réintégrer le sol natal, d'autres vivent toujours à Genève, « et ce sont, écrit-il, les plus dangereux, ils se réunissent souvent et se concertent avec les réfugiés de Londres et de Bruxelles; ils répandent dans la population les idées les plus fausses et les plus calomnieuses contre l'Empire. Si l'on rencontre tant de prévention en Suisse contre notre Gouvernement, c'est à eux qu'il faut les attribuer ainsi qu'aux forçats libérés en rupture de bagne et aux banqueroutiers frauduleux qui pullulent à Genève et qui se posent tous en victimes politiques... Il est notoire, poursuit-il, que les libelles ignobles dirigés contre la famille impériale s'impriment à Genève, à Carouge, à Lausanne et ailleurs, qu'ils sont étalés et mis en vente sans pudeur dans cinq ou six librairies: Derogis, rue du Rhône, Emile Beruni, rue Corraterie, Gevin, rue Corraterie, Frédéric Margueraz, place du Lac, Rosset-Janin, rue du Liérin et, surtout, chez Ghisletti, quai des Bergues » qu'un rapport postérieur de cinq mois présentera comme « une sorte d'entrepôt général

de toutes les publications hostiles à la France et à la dynastie impériale ».

Jusqu'au bout, l'inspecteur du Pont de la Caille veillera au salut de l'Empire, saisissant au nom de la loi aussi bien un recueil de considérations politiques du comte de Chambord que « Les sept nouveaux mystères des Tuileries ». Bloquera-t-il souvent de ces opuscules anti-impérialistes et anti-cléricaux imprimés en petit format sur du papier bible que les commis-voyageurs de l'opposition républicaine cachaient dans les bottes ou les chapeaux ? Les rapports ne le précisent pas. Ordre était cependant donné de se méfier tout spécialement de ces « mini-pamphlets ».

Les journaux, eux, tombaient sous le coup d'interdictions d'entrée définitives ou de décisions prises à la suite de la parution de tel article jugé dangereux ou hostile. Pour mener à bien cette partie de la besogne, la collaboration des services postaux était nécessaire. Elle ne faisait pas défaut : souvent, les gazettes étaient consignées dans les bureaux en attendant une décision préfectorale.

Le « Journal de Genève », la « Suisse radicale », le « Carillon », la « Nation suisse » furent très souvent interdits de séjour sous l'accusation d' « appréciations malveillantes et mensongères de la politique du gouvernement de l'Empereur ». La « Gazette de Lausanne » et des journaux italiens subissaient, parfois, le même sort. Entre le 10 juillet et le 23 décembre 1863, 21 quotidiens ou hebdomadaires imprimés dans les deux pays voisins furent saisis.

Le sous-préfet de Thonon paraît assez sceptique sur les bienfaits du procédé. Le 25 janvier 1864, il écrit au préfet : « Le remède est, il me semble, plus dangereux que le mal. Il arrive à Thonon huit numéros du « Journal de Genève », j'ai dû les saisir à deux reprises et j'ai tenu à constater l'effet de cette saisie ; tous les abonnés, dans la pensée d'y trouver des nouvelles intéressantes se sont empressés de les faire venir par les bateaux ou les nombreux omnibus qui font le service de Thonon à Genève et, de cette manière, un nombre plus considérable de ces journaux a été introduit et lu avec plus d'intérêt encore. »

Parfois, des mesures d'interdiction définitive sont levées. C'est ainsi que le 19 avril 1867, après deux années

d'arrêt, le « Catholique » de Bruxelles bénéficia d'une grâce. « Ses numéros, annonce le préfet de police à ses collègues des provinces, pourront circuler librement chaque fois qu'ils n'auront pas été l'objet d'une saisie spéciale ».

Le 28 janvier 1868, le sous-préfet de Bonneville adresse un bulletin de victoire au préfet : lui qui ne connaît pas un mot d'allemand, il vient d'ordonner la saisie d'un exemplaire d'un journal prussien communiqué par le receveur local des postes. Le texte n'attaque peut-être pas la France et ses institutions mais « des dessins représentent sous plusieurs formes grotesques S.M. l'Empereur ». Le même, deux mois plus tard, réussit à interdire le même jour la « Voie de l'avenir » qui « professe les principes du socialisme le plus subversif » et le « Figaro suisse » qui est « rédigé dans un esprit essentiellement malveillant pour S.M. l'Empereur ». Par contre, un rapport du 28 octobre laisse percer le dépit du représentant du gouvernement dans le Faucigny : « Je ne dois pas vous laisser ignorer, Monsieur le Préfet, que malgré des instructions très précises, « La Lanterne » est lue dans l'arrondissement où elle est colportée par les nombreuses personnes qui se rendent quotidiennement à Genève. »

Le brûlot de Rochefort est tout particulièrement redouté. Sous le cachet « confidentiel », le 9 septembre 1868, le ministre de l'Intérieur signale l'entrée prochaine d'exemplaires tirés à Bruxelles et donne l'ordre de renforcer la surveillance à toutes les frontières. Les conducteurs de voitures et les employés des chemins de fer devront, notamment, être fouillés, à corps s'il le faut, pour saisir cette odieuse « Lanterne ». Toute l'opposition, pendant ce temps, diffuse la formule fameuse relevée dans le premier numéro paru le 30 mai précédent : « La France contient trente six millions de sujets... sans compter les sujets de mécontentement ! »

Le mécontentement provoqué par les saisies ne suffit pourtant pas à procurer des journaux séditieux à ceux qui souhaitent les lire. Alors, ils s'organisent... Le 29 juin 1867, le receveur principal des postes d'Annecy signale au préfet que le « Journal de Genève » ne possède plus un seul abonné dans la ville. Sans doute, ce fonctionnaire cherche-t-il à « se couvrir » car il doit, comme tout le monde, savoir que

les libéraux locaux trouvent toujours le moyen de se procurer cette feuille dont la réputation révolutionnaire s'est, il faut le constater très objectivement, beaucoup amenuisée depuis un siècle !

Après le quatre septembre

Nombre de choses changèrent en France dans l'après-midi du 4 septembre 1870 et durant les jours qui suivirent. En matière de presse, la révolution se traduisit notamment par la libre admission des journaux étrangers sur le territoire national et par la suppression du cautionnement. Les feuilles qui, jusqu'ici, ne traitaient ni de politique, ni d'économie sociale, se lancèrent dans la mêlée et, bien sûr, attaquèrent durement le régime qui les contraignait à se vouer aux faits divers, aux variétés scientifiques ou aux belles lettres.

« L'Union savoisienne », « Le Mont-Blanc » et « La Frontière », les seuls journaux qui possédaient le droit de commenter l'actualité, furent imités par « L'Industriel savoisien » ou « Les Alpes » à Annecy et par « Le Faucigny » à Bonneville pour ne citer que ceux-ci. Si « L'Industriel » respecta son renom de sagesse en se cantonnant dans les positions modérées, « Les Alpes » déclenchèrent un tir à boulets rouges sur l'Empire défunt, les adversaires vrais ou supposés du gouvernement de la Défense nationale et les cléricaux. « Le Faucigny » avait les mêmes ennemis et les pourfendait en empruntant volontiers le style du « Père Duchesne » de révolutionnaire mémoire. Il n'y avait pas deux ans que le sous-préfet de Bonneville, dans un rapport sur le sieur Adolphe Dumont, vérificateur des poids et mesures et, déjà, inspirateur de l'hebdomadaire local, écrivait : « C'est un fonctionnaire dévoué au Gouvernement mais il a besoin d'être surveillé par l'administration dont il suit d'ailleurs les inspirations et les conseils. »

Au moment où « Les Alpes » gagnaient le droit de tout dire, elles perdaient leur directeur-fondateur, Jules Philippe, appelé à la tête de la préfecture de la Haute-Savoie par Gambetta. En feuilletant la collection des numéros publiés jusqu'à l'armistice, il est possible de s'interroger sur la

paternité de certains articles qui semblent bien de la façon de l'auteur des « Gloires de la Savoie » mais il convient d'en rester aux suppositions. De même faut-il attribuer à Jules Philippe la nomination d'Alfred de Bougy à la direction politique de la feuille ? Si ce point n'est pas éclairci, le personnage, lui, mérite, c'est certain, un coup de projecteur :

Né à Grenoble en 1816, Alfred de Bougy quitta sa ville et sa famille après avoir refusé de prendre la succession de son père, un banquier. Il devint soldat, fit son droit puis se fixa à Lausanne où il assura sa subsistance en donnant des leçons de français et de violon et où il retrouva la foi calviniste de ses ancêtres. En 1840, il s'installa à Paris où il publia quelques feuilletons dans les journaux avant d'entrer à la Bibliothèque Sainte-Geneviève puis, en 1849, à la Bibliothèque de la Sorbonne.

Ce futur pourfendeur du régime impérial accepta, en 1853, une première mission du ministère de l'Instruction publique. Il alla explorer les terres alors peu connues d'Andorre puis, au cours d'une autre mission, celles tout aussi mystérieuses de Saint-Marin. En Suisse romande et en Savoie, il procéda ensuite au relevé des inscriptions romaines tout en écrivant beaucoup. (*)

En 1870, lorsqu'éclata la guerre, Alfred de Bougy séjournait à Evian pour des raisons de santé. C'est peu après le 4 septembre qu'il entra à la rédaction des « Alpes ». Estimant, il l'écrivit lui-même, que la plume d'un journaliste républicain valait un fusil, il livra une guerre sans pitié aux bonapartistes déjà vaincus, aux monarchistes, aux cléricaux et aux Prussiens encore à vaincre. Grâce à lui, à Thésio et à F. Berthet, l'éditorialiste de « L'Union savoisienne », les amateurs de polémique purent déguster des pages bien troussées ignorant tout des aménités confraternelles !

(*) « Le tour du Léman », « Les œuvres posthumes de Jean-Jacques Rousseau », « Les lettres inédites de Mme de Warrens », « Evian et ses environs », « Légendes, histoire et tableaux d'Andorre », « Légendes, histoire et tableaux de Saint-Marin » (avec une préface de George Sand), « Le supplice du bourreau », « Les pauvres sœurs de Champanges », etc., ainsi que des poèmes, des articles et des notices dans les dictionnaires dont le « Larrousse du XIX[e] siècle ». De Bougy participa aux travaux de la commission chargée de réviser les statuts de la Société des gens de lettres et M. del Litto le cite parmi les « beylistes » éminents dans l'album « Stendhal » de la collection de « La Pléiade ».

Quand survint la trève, à la fin de février 1871, Alfred de Bougy n'était pas d'accord. A lui tout seul, il voulait continuer. Il continua mais pas aux « Alpes ». Si l'on peut penser que Jules Philippe était pour quelque chose dans l'entrée de ce bouillant écrivain sur la scène annécienne, rien n'interdit de croire qu'il provoqua peut-être aussi sa sortie annoncée par un communiqué très laconique.

Des rivages du lac d'Annecy, de Bougy gagna ceux du Léman et il écrivit dans les feuilles publiées à Evian ou à Thonon. C'est dans cette ville qu'il devait rendre le dernier soupir le 4 septembre 1871, au moment, relata « Le Mont-Blanc », d'entrer dans la salle du restaurant où il avait organisé à l'intention de ses amis républicains un banquet destiné à célébrer le premier anniversaire de la chute de l'Empire.

« Le Mont-Blanc » n'alla pas jusqu'à conclure que cette mort subite témoignait en faveur de la justice immanente mais l'envie ne lui en manqua certainement pas.

Un régime après l'autre

Le 11 juillet 1871, M. Thiers rétablissait le cautionnement des journaux. Pour se conformer à la nouvelle loi, les quotidiens durent déposer 6.000 F et les feuilles paraissant trois fois par semaine au maximum, 3.000 F. « Le Mont-Blanc », « La Frontière » et « L'Union savoisienne » ne versèrent rien puisque leur caution n'avait pas encore été remboursée, « Les Alpes » et « L'Industriel savoisien » d'Annecy, « Le Léman » de Thonon, « Le Faucigny » de Bonneville, « L'Echo du Salève » de Saint-Julien et « La Zone » qui se disait aussi de Saint-Julien mais qui était rédigée et imprimée à Genève, se mirent en règle pour conserver leurs chroniques politiques. « Le Pays de Gavot », d'Evian, déclara qu'il entendait servir les seuls intérêts de la station et resta en dehors des luttes civiques qui étaient rudes au lendemain de l'écrasement de la Commune, en un temps où l'épreuve de force était engagée entre les monarchistes, majoritaires mais divisés, et les républicains, minoritaires mais plus unis, et où les bonapartistes tentaient de redorer les aigles.

Jules Philippe qui, en 1867, dans une lettre faussement naïve, s'était étonné auprès de la direction du « Journal de Genève » de ne pas recevoir très régulièrement les exemplaires auxquels lui donnait droit son abonnement, devait, maintenant qu'il était préfet, surveiller la presse et appliquer, voire édicter à l'occasion des mesures de saisie... qui frappaient, parfois, des gazettes comme « La Suisse radicale » ou « Le Carillon » déjà très malmenées sous l'Empire.

Parmi les produits des imprimeries genevoises arrêtés au Pont de la Caille, notons, par exemple, « Le Réveil international », « Le Fouet », « L'Egalité », « La Suisse radicale », « Le Carillon », « La République universelle », « La Solidarité » et « La Révolution sociale ».

Tout comme les conducteurs étaient, quelques mois auparavant, spécialement surveillés lorsque paraissait un nouveau numéro de « La Lanterne », ils l'étaient, maintenant que l'Association internationale des travailleurs — le premier mouvement marxiste — tentait de faire passer en France des journaux favorables à la cause de la Commune vaincue. Fouillé par un douanier au début d'octobre 1871, le sieur François Chappaz, un agent des postes assurant le transport des dépêches entre Annecy et Genève, fut trouvé en possession de 300 exemplaires de « L'Egalité », l'organe des internationalistes de Romandie. Le préfet signala le fait au directeur des postes « afin que vous preniez telles mesures que vous croiriez opportunes ».

Le 23 décembre, Jules Philippe transmettait à ses sous-préfets et à l'inspecteur de la librairie étrangère une liste de 29 publications et de 32 brochures ou livres interdits en France parce que communards, bonapartistes ou légitimistes.

Et cela continua... Le 16 janvier 1872, sur ordre de Casimir Perrier, saisie sur tout le territoire de « L'histoire des libertins et libertines » de Paul de Kock, le 11 août 1873 — mais Jules Philippe, alors, n'était plus pour rien dans la transmission des consignes gouvernementales car il avait, le 24 mai, abandonné ses fonctions officielles pour reprendre le combat politique — interdiction de crier sur la voie publique « La France républicaine » de Lyon et « L'Allobroge » de Bonneville. En octobre, une mesure du même

genre frappait « Les Alpes » qui avaient inséré une lettre attaquant Mgr Magnin, évêque d'Annecy. Le 15 juin 1874, il fallait surveiller la distribution de portraits du prince impérial offerts aux populations par « Le Mont-Blanc ».

Et cela continua... Le 24 juin 1875, un arrêté ministériel releva les journaux haut-savoyards de l'interdiction de la vente à la criée. Tous en bénéficièrent à l'exception de « L'Industriel savoisien », le seul à n'avoir pas été chassé de la rue. Huit jours plus tard, l'attention du ministère était déjà attirée sur une bien fâcheuse initiative du « Mont-Blanc » qui lançait une collecte pour faire ciseler un buste en argent de celui que les bonapartistes nommaient Napoléon IV. Le 25 octobre suivant, le préfet dénonçait la vivacité polémique de cette « Union savoisienne » dont le procureur impérial, en 1869, assurait déjà qu'elle avait « les plus mauvaises tendances ».

Le 7 mars 1878, l'ancien député Silva faisait condamner pour diffamation les deux feuilles de l'opposition. Le 25 août 1879, l'aumônier des frères des écoles chrétiennes d'Annecy, le père François Veyrat-Durrebex, était mis en demeure de verser la caution car il avait publié un texte à caractère politique dans le bulletin « L'Œuvre du vénérable de La Salle ».

En 1881, le préfet fera exécuter l'ordre de saisir « L'Assommoir », « Le Monde parisien » et « Le Parisien illustré ». Huit ans plus tard, il s'en prendra à ceux qui propageront la chanson « A bas Bismarck ! Vive Boulanger ! » puis, peu après, obéissant à une longue dépêche chiffrée du ministère, s'intéressera à la diffusion de « La Croix » et de « L'Indicateur de Savoie », la feuille catholique assumant la relève de « L'Union savoisienne » disparue...

***

Mais il est inutile d'aller plus avant, de franchir la frontière de notre XX[e] siècle qui n'a pas toujours été tendre, lui non plus, pour les journaux et pour les journalistes. Déjà, en 1631, dans le premier numéro de la « Gazette », l'ancêtre de la presse de langue française, Théophraste Re-

naudot le constatait : « Si la crainte de déplaire à leur siècle a empesché plusieurs bons auteurs de toucher à l'histoire de leur âge, quel doit être la difficulté d'écrire celle de la semaine, voire du jour même où elle est publiée. »

Pierre SOUDAN.

SOURCES

Archives départementales de la Haute-Savoie :

— Série 4 M : dossiers 1-5 et 6-8.

— Série T : dossier « Dépôt légal 1867-1886 ».

— Collections des journaux édités en Haute-Savoie durant l'époque considérée.

— J. LOVIE, *La Savoie dans la vie française de 1860 à 1875*. P.U.F., Paris, 1963.

Les oiseaux du Massif des Aravis

(Secteur nord-ouest)

La région étudiée, qui s'étend sur 250 km² environ, est limitée au sud par le Fier et son affluent le Nom, à l'ouest et au nord par le Flan et la Filière dont les eaux se jettent dans le Fier près d'Annecy, à l'est par le Borne, affluent de l'Arve. Cette partie des préalpes calcaires avec, au centre, la vaste combe d'alpages du Plateau des Glières protégée par une ceinture montagneuse dont les hautes falaises dominent verticalement les vallées périphériques creusées par les torrents, constitue une véritable forteresse naturelle difficilement pénétrable. Cette situation a permis au massif de devenir pendant la dernière guerre un des hauts-lieux de la résistance à l'occupant avec l'installation du « Maquis des Glières ».

Actuellement, une route carrossable, coupant le massif en deux, est en construction, reliant Thorens au Petit-Bornand. Tous les villages sont construits dans les vallées périphériques, la partie montagneuse centrale ne comptant que des chalets d'alpages habités seulement en été.

Nous avons, pour notre étude, distingué six zones concentriques en allant de la périphérie vers le centre du massif :

1° *La zone des rivières* qui comprend le cours supérieur du Fier avec ses affluents : le Nom, le Nant, la Grattepanche, la Filière et le Flan ainsi que le Borne qui va se jeter dans l'Arve après avoir reçu l'Overan. Tous ces cours d'eau, alimentés par un grand nombre de petits ruisseaux, se présentent sous la forme de torrents impétueux, au cours rapide, parsemés de blocs de rochers. Seuls, le Fier entre Dingy-Saint-Clair et Thônes, et la Filière en aval de Thorens, se ralentissent considérablement, se divisent, en donnant naissance à des méandres et des ilôts d'où l'on extrait du gravier.

2° *La zone des prairies et des cultures*, surtout importante à l'ouest et au nord, entre Nâves et Saint-Pierre de



CHOCARDS (les « choucas » chers à Samivel et aux alpinistes)

(Photo Ph. Lebreton)

Rumilly. Au sud et à l'est, elle est réduite à quelques centaines de mètres. L'altitude est comprise entre 500 m et 1 000 m. Il s'agit essentiellement d'une zone d'élevage de vaches laitières, où les prairies naturelles et artificielles prédominent nettement sur les cultures céréalières. De petits bois et des haies, surtout le long des ruisseaux, parsèment l'ensemble. Ces dernières années, quelques plantations d'arbres fruitiers sont apparues, notamment autour de Thorens.

3° *La zone de la forêt mixte,* dont la largeur est de l'ordre de un à quelques kilomètres et qui s'élève jusqu'à environ 1 500 m d'altitude. Les essences prédominantes sont le hêtre et surtout l'épicéa.

4° *La zone des falaises,* lesquelles s'élèvent verticalement de quelques dizaines à quelques centaines de mètres et dont les plus imposantes sont celles du Parmelan et de Sous-Dine. Nous incluons dans cette zone, les parois rocheuses des défilés du Borne et du Fier.

5° *La zone des alpages,* situés entre 1 400 m et 1 600 m d'altitude, dont l'élément essentiel est le plateau des Glières. Il faut y inclure les vallées suspendues du Perthuis, d'Ablon et du Champ-Laitier. Les alpages sont très humides et parsemés de nombreux bouquets d'épicéas. De juin à septembre, les troupeaux de la vallée viennent paître en altitude et les chalets deviennent des centres de fabrication d'un fromage local à pâte demi-dure : le reblochon.

6° *La zone montagneuse,* qui culmine à 1 832 m à la tête du Parmelan et à 2 004 m à la pointe de Sous-Dine, se présente sous l'aspect d'un amoncellement de roches calcaires, très crevassées, parsemées de quelques pins rabougris. La circulation interne des eaux dans ces roches perméables est très active, d'où la présence de nombreux puits naturels et grottes. Les parties les plus caractéristiques sont le Parmelan, la montagne de Sous-Dine et la montagne des Auges, alors que la montagne des Frêtes et le mont Terret sont plus boisés. Signalons que l'ensemble des montagnes de Sous-Dine, des Frêtes et du Champ-Laitier constitue une réserve cynégétique, particulièrement riche en chamois et en petits tétras.

L'étude de l'avifaune nidificatrice a été poursuivie pendant cinq ans, de 1963 à 1967. Quatre-vingt quatorze espèces ont été notées. Vu les difficultés de pénétration et de déplacement à l'intérieur du massif, et bien que toutes les parties en aient été explorées, les données quantitatives ne peuvent être que grossières. Aussi, pour donner une idée de l'importance relative des différentes espèces d'oiseaux rencontrées, nous leur avons octroyé six indices d'abondance: très rare, rare, assez rare, assez abondant, abondant, très abondant. Chaque espèce ne sera citée que dans sa zone d'habitat la plus typique, avec une indication sur sa présence en d'autres lieux.

BERNARD CHABERT.
Centre Ornithologique Rhône-Alpes.

I. — AVIFAUNE CARACTERISTIQUE DE LA ZONE DES RIVIERES

— **Chevalier Guignette** (Tringa hypoleucos)

Partout où le cours de la rivière se ralentit, donnant naissance à des méandres avec des ilôts de gravier plus ou moins boisés, le Chevalier guignette est présent. Ainsi, 30 à 50 couples nicheurs sont installés le long du Fier dans la plaine de Dingy (entre le pont Saint-Clair et Thônes), et 10 à 20 couples le long de la Filière entre son confluent avec le Fier et le Plot.

— **Martin Pêcheur** (Alcedo atthis)

A partir de 1965, quelques individus ont été observés chaque année le long du Fier pendant les mois d'été. Il est probable qu'il ne s'agisse que d'un erratisme estival à partir des zones de nidification du cours inférieur du Fier.

— **Cincle Plongeur** (Cinclus cinclus)

C'est l'hôte le plus commun des rivières et des ruisseaux de la région étudiée ; il a été rencontré jusqu'à 1 100 m d'altitude sur le cours supérieur de l'Ovéron. Il atteint sa densité maximale dans les secteurs accidentés, parsemés de rochers et de cascades (défilés de Dingy, du Borne...) alors qu'il est plus rare dans les secteurs plats et graveleux habités par le Chevalier guignette.

— **Bergeronnette des ruisseaux** (Motacilla cinerea)

Abondante le long de tous les cours d'eau, même des plus petits ruisseaux.

— **Râle d'eau** (Rallus aquaticus)

Un individu a été entendu tout le printemps et l'été 1966 dans un petit marais recouvert d'une haute phragmitaie, près du Fier, à Annecy-le-Vieux.

II. — AVIFAUNE CARACTERISTIQUE DE LA ZONE DES PRAIRIES ET DES CULTURES

— **Buse variable** (Buteo buteo)

C'est le rapace le plus commun de cette zone ; on peut évaluer ses effectifs à une vingtaine de couples. Il installe son nid soit dans la forêt mixte, soit dans la forêt galerie le long des rivières.

— **Bondrée apivore** (Pernis apivorus)

Une dizaine de couples ont été localisés dans la zone 2. Ce rapace se rencontre beaucoup plus souvent que le précédent sur les alpages ; ainsi deux couples chassent régulièrement sur le plateau des Glières.

— **Caille des blés** (Coturnix coturnix)

Cette espèce a été rarement rencontrée. Sa répartition est inégale suivant les années (1964 et 1966 semblent avoir connu des maximums de population). Il faut dire que les céréales sont peu cultivées et que les prairies fauchées au mois de juin avec un matériel moderne rendent très aléatoire la réussite d'une couvée. Notons qu'un individu chantait sur le plateau des Glières (1 500 m) le 9 juillet 1966.

— **Coucou gris** (Cuculus canorus)

Assez rare, bien que présent dans toute la zone étudiée, même aux plus hautes altitudes.

— **Chouette effraie** (Tyto alba)

Présente dans tous les villages.

— **Chouette hulotte** (Strix aluco)

Assez abontante dans toute la zone cultivée.

— **Martinet noir** (Apus apus)

Assez abontant dans toute la zone cultivée.

— **Pic vert** (Picus viridis)

Oiseau abondant dans la zone cultivée parsemée de petits bois et de vergers, mais semble absent de la forêt mixte. Il n'a jamais été noté en altitude.

— **Pic épeiche** (Dendrocopos major)

Plus largement répandu que le précédent ; il a été noté également dans la forêt mixte jusqu'à 1 500 m d'altitude.

— **Pic épeichette** (Dendrocopos minor)

Ce pic a été localisé en plusieurs points de la zone étudiée et même en forêt jusqu'à 1 000 m d'altitude, mais son mode de vie très caché empêche de se faire une idée exacte de son abondance.

— **Torcol** (Jynx torquilla)

Assez rare.

— **Alouette des champs** (Alauda arvensis)

Présente dans toute la zone cultivée, mais ne devient abondante que dans les grandes prairies découvertes entre Thorens et Saint-Sixt. Abondante également sur le plateau des Glières et au Champ-Laitier ; absente des vallées du Perthuis et d'Ablon trop encaissées.

— **Alouette lulu** (Lullula arborea)

Rare. N'a été notée que sur les prairies naturelles de la région d'Orange (1 000 m).

— **Hirondelle de cheminée** (Hirundo rustica)

Abondante dans tous les villages, où elle niche dans les étables et les granges.

— **Hirondelle de fenêtre** (Delichon urbica)

Abondante. Niche en colonies sous les avant-toits des fermes. Une colonie rupestre de 30 à 40 nids est installée au Val d'Ablon (1 400 m) dans les falaises dominant La Balme-de-Thuy.

— **Corneille noire** (Corvus corone corone)

Abondante. Quelques couples nichent également sur le plateau des Glières et le Champ-Laitier.

— **Pie bavarde** (Pica pica)

Assez abondante dans la zone des cultures. N'a jamais été notée en altitude comme la corneille noire.

— **Mésange charbonnière** (Parus major)

Très abondante dans toute la zone cultivée, plus rare dans la forêt mixte où elle ne semble pas s'élever au-dessus de 1 200 m.

— **Mésange bleue** (Parus caeruleus)

Assez abondante dans la zone cultivée, absente de la forêt. En erratisme estival, on la rencontre dans tout le massif ; ainsi, le 26 août 1964, un couple était présent au sommet du Parmelan (1 800 mètres).

— **Mésange nonnette** (Parus palustris)

Abondante jusqu'à 1 200 m d'altitude où elle est remplacée par la mésange boréale.

— **Mésange à longue queue** (Aegithalos caudatus)

Assez rare dans la zone cultivée et la forêt où elle niche jusqu'à 1 200 m environ.

— **Sittelle Torchepot** (Sitta europaea)

Abondante. Plus clairsemée en forêt où elle a été notée jusqu'à 1 500 m.

— **Grimpereau des jardins** (Certhia brachydactyla)

Assez abondant.

— **Merle noir** (Turdus merula)

Abondant dans toute la zone habitée, il devient très clairsemé en forêt (surtout lisières et clairières) où il ne semble pas dépasser 1 500 m — un individu a été capturé au filet à cette altitude, le 21 mai 1967, à la montagne des Frêtes.

— **Traquet tarier** (Saxicola rubetra)

Abondant localement dans les prairies de fauche, il peut atteindre une très forte densité dans les dépressions humides comme le cours supérieur de l'Ovéran. Le traquet tarier est aussi bien distribué sur les alpages (plateau des Glières, Champ-Laitier, Val d'Ablon) notamment dans la végétation dense des orties et rumex entourant les chalets.

— **Rougequeue à front blanc** (Phœnicurus phœnicurus)

Présent autour des villages mais toujours assez rare.

— **Rossignol philomèle** (Luscinia megarhynchos)

Très rare. Un seul chanteur a été noté à Charvonnex, au bord de la Filière, c'est-à-dire à l'une des altitudes les plus basses de la région étudiée (550 m).

— **Fauvette des jardins** (Sylvia borin)

Abondante. Présente également en forêt (clairières, bord des ruisseaux) jusqu'à la limite supérieure.

— **Fauvette à tête noire** (Sylvia atricapilla)

Abondante. De nombreux chanteurs ont été notés en forêt et dans les sous-bois d'épicéas sur le plateau des Glières.

— **Fauvette grisette** (Sylvia communis)

Assez rare, sauf en certains points où elle peut trouver la végétation bien fournie et peu élevée qui lui convient — par exemple le long de l'Ovéron, on la trouve nombreuse jusqu'à 1 100 m —. Absente de la forêt mixte.

— **Pouillot fitis** (Phylloscopus trochilus)

Rare. Quelques chanteurs ont été notés en période de nidification le long de la Filière.

— **Gobemouche gris** (Musticapa striata)

Assez abondant dans toute la zone cultivée et aux lisières de la forêt mixte.

— **Gobemouche noir** (Ficedula hypoleuca)

N'a jamais été localisé dans la zone étudiée, mais un couple a niché à la périphérie, sur la commune d'Evires, en 1964 et 1965.

— **Bergeronnette grise** (Motacilla alba)

Abondante dans toute la zone des cultures et prairies, notamment le long des ruisseaux et autour des villages. Présente aussi autour des chalets sur les alpages (2 couples étaient cantonnés autour des chalets des Auges à 1 700 m).

— **Pie grièche à tête rousse** (Lanius senator)

Sporadique. 3 ou 4 couples s'étaient installés en 1965 sur la colline proche d'Annecy-le-Vieux.

— **Pie grièche écorcheur** (Lanius collurio)

Alors que les effectifs de l'espèce ont beaucoup diminué en plaine ces dernières années, ils se sont bien maintenus en altitude moyenne, surtout au-dessus de 700 m. N'a jamais été notée en dehors de la zone des cultures et prairies.

— **Etourneau sansonnet** (Sturnus vulgaris)

Est devenu depuis une dizaine d'années un oiseau très abondant dans toute la zone habitée.

— **Verdier** (Carduelis chloris)

Présent autour des villages, mais toujours assez rare.

— **Chardonneret** (Carduelis carduelis)

Assez abondant, surtout dans les vergers entourant les villages où il a été noté jusqu'à 1 100 m au-dessus du Sapey.

— **Serin cini** (Serinus serinus)

Très rare, a été noté seulement autour de Thorens.

— **Bruant jaune** (Emberiza citrinella)

Très abondant dans toute la zone des cultures et prairies, absent des autres milieux et notamment des alpages.

— **Bruant zizi** (Emberiza cirlus)

Présent le long des haies touffues et bien exposées de la partie ouest du massif, il reste toujours assez rare.

— **Moineau domestique** (Passer domesticus)

Très abondant dans les villages.

— **Moineau friquet** (Passer montanus)

Assez abondant localement dans la zone cultivée.

III. — AVIFAUNE CARACTERISTIQUE DE LA ZONE DE LA FORET MIXTE

— **Epervier d'Europe** (Acccipiter nisus)

Les effectifs nicheurs pour la totalité du massif ne doivent pas dépasser une demi-douzaine de couples. On le recontre chassant dans tous les milieux et à toutes les altitudes. Un mâle a été capturé au filet et bagué, le 21 mai 1967, dans la réserve des Frêtes.

— **Autour des Palombes** (Acccipiter gentilis)

Un seul individu a été noté dans la forêt au-dessus de Saint-Laurent en Faucigny, le 1er avril 1967.

— **Gélinotte des bois** (Tetrastes bonasia)

Présente dans toute la forêt mixte, devient même abondante localement (vallée du Perthuis, forêts dominant Usillon et La Balme-de-Thuy) notamment lorsque la proportion des feuillus est élevée.

— **Pigeon ramier** (Columba palumbus)

Assez abondant dans la forêt mixte et dans les petits bois de la zone des cultures.

— **Hibou moyen-duc** (Asio otus)

Présent.

— **Pic noir** (Dryocopus martius)

Rare. Il n'a été noté que dans la vallée du Perthuis et dans la forêt mixte au-dessus de Villaz et Aviernoz.

— **Cassenoix** (Nucifraga caryocatactes)

Présent dans tout le massif mais assez rare, sauf en 1964 où des groupes importants ont été notés tout l'été.

— **Geai des chênes** (Garrulus glandarius)

Abondant dans les bois de la zone des cultures et dans la forêt mixte jusqu'à la limite supérieure, mais absent des plantations pures d'épicéas.

— **Mésange noire** (Parus ater)

Très abondante partout où il y a des résineux, depuis les bois d'épicéas en plaine jusqu'aux plantations de pins de la zone montagnarde.

— **Mésange huppée** (Parus cristatus)

Assez abondante, on la trouve dans les mêmes milieux que la précédente.

— **Grimpereau des bois** (Certhia familiaris)

Assez abondant dans la forêt mixte. Un nid a été découvert à l'intérieur d'une cabane de bûcheron dans la vallée du Perthuis en 1965.

— **Troglodyte** (Troglodytes troglodytes)

Abondant jusqu'à la limite supérieure de la forêt ; devient même très abondant le long des ruisseaux et dans les zones forestières, aux sous-bois importants, exposées à l'est.

— **Grive musicienne** (Turdus philomelos)

Assez abondante dans l'ensemble du massif jusqu'à la limite supérieure de la forêt.

— **Rougegorge** (Erithacus rubecula)

Très abondant, surtout dans les lieux humides.

— **Pouillot véloce** (Phylloscopus collybita)

Abondant dans toutes les zones forestières.

— **Pouillot siffleur** (Phylloscopus sibilatrix)

A été noté dans les hêtraies en plaine et en forêt mixte, mais toujours assez rare. Un individu chantait dans un bois d'épicéas sur la montagne des Auges (1 700 m) le 9 juillet 1966.

— **Pouillot de Bonelli** (Phylloscopus bonelli)

Assez rare, localisé aux clairières broussailleuses, parsemées de cailloux, des zones de forêt exposées à l'ouest où il a été noté jusqu'à 1 500 m.

— **Roitelet huppé** (Regulus regulus)

Abondant partout où l'on trouve des résineux jusqu'à la limite supérieure de la forêt.

— **Roitelet triple bandeau** (Regulus ignicapillus)

Abondant ; fréquente les mêmes milieux que le précédent, mais se rencontre également dans les bois de feuillus à basse altitude.

— **Accenteur mouchet** (Prunella modularis)

Assez abondant dans les clairières et aux lisières de la forêt mixte ainsi que sur les alpages parsemés de bouquets d'arbres.

— **Bouvreuil** (Pyrrhula pyrrhula)

Abondant.

— **Beccroisé des sapins** (Loxia curvirostra)

Très rares sauf lors des années d'invasion (1963-1964, 1966-1967) où on le rencontre partout en grand nombre.

— **Pinson des arbres** (Fringilla coelebs)

C'est l'oiseau le plus largement répandu dans l'ensemble du massif.

— **Bruant fou** (Emberiza cia)

Assez rare ; on le rencontre dans les clairières rocailleuses ensoleillées de la forêt mixte jusqu'à 1 500 m, dans les éboulis au pied des falaises, et aussi dans les prairies parsemées de buissons.

IV. — AVIFAUNE CARACTERISTIQUE DE LA ZONE DES FALAISES

— **Aigle royal** (Aquila chrysaëtos)

Un couple chasse très régulièrement dans la zone montagneuse étudiée, mais son nid est installé dans une paroi rocheuse du Massif des Aravis, de l'autre côté de la vallée du Borne. Le 21 mai 1967, 3 individus ont été notés ensemble au-dessus de la Réserve de Sous-Dine.

— **Martinet alpin** (Apus melba)

Quelques dizaines de couples nichent dans les falaises du Parmelan. Ils chassent essentiellement dans la vallée, on les rencontre rarement sur les plateaux.

— **Hirondelle de rochers** (Ptyonoprogne rupestris)

Un ou deux couples semblent nicher régulièrement dans les parois rocheuses du défilé du Fier à Dingy-Saint-Clair. Notons la présence de 3 individus au Pas du Roc, au-dessus d'Usillon, en juillet 1968.

— **Grand Corbeau** (Corvus corax)

Trois ou quatre couples ont été localisés pour l'ensemble du massif.

— **Chocard à bec jaune** (Pyrrhocorax graculus)

30 à 50 couples nichent dans les falaises du Parmelan et 10 à 20 couples dans les falaises de Sous-Dine au-dessus du chalet de La Balme.

— **Tichodrome Echelette** (Tichodroma muraria)

Deux couples ont été localisés (l'un au grand Montoir, l'autre au Val d'Ablon) habitant tous deux des parois humides, orientées est-ouest, à une altitude de l'ordre de 1 500 m. Le grand nombre de parois favorables, dont beaucoup sont difficiles à inspecter, laissent supposer des effectifs plus importants.

V. — AVIFAUNE CARACTERISTIQUE DE LA ZONE DES ALPAGES

— **Faucon crécerelle** (Falco tinnunculus)

Ce petit rapace se rencontre communément chassant au-dessus des alpages et l'on peut évaluer ses effectifs à une dizaine de couples. Il est aussi présent dans la zone des cultures et prairies, mais la concentration y est plus faible, les espaces libres étant plus rares et le relief très accidenté.

— **Grive draine** (Turdus viscivorus)

Abondante dans toute la zone des alpages parsemés de bouquets d'épicéas ; présente aussi, mais plus rare, dans les clairières et aux lisières de la forêt.

— **Merle à plastron** (Turdus torquatus)

Abondant. On le trouve à partir de 1 200 m, là où la forêt commence à se démembrer en bouquets d'arbres et jusqu'aux points les plus élevés du massif parsemés de pins rabougris.

— **Pipit des arbres** (Anthus trivialis)

Abondant dans toute la zone des alpages et également dans la zone cultivée (notamment aux altitudes les plus élevées, où il ne subsiste que des prairies naturelles coupées de haies et de petits bois).

— **Linotte mélodieuse** (Carduelis cannabina)

Très rare. Un couple a été localisé au Champ-Laitier sur un versant rocailleux et buissonneux très ensoleillé.

— **Sizerin flammé** (Carduelis flammea)

Un individu chantait dans un bouquet d'épicéas sur la montagne des Auges (1 600 m) le 9 juillet 1966. C'est la seule rencontre avec le sizerin dans le massif, en période de nidification.

— **Venturon** (Serinus citrinella)

Très abondant dans les alpages boisés et dans les zones rocheuses parsemées de pins.

VI. — AVIFAUNE CARACTERISTIQUE DE LA ZONE MONTAGNEUSE

— **Lagopède des Alpes** (Lagopus mutus)

Très rare. Un seul couple a pu être localisé sur le sommet dénudé de la montagne de Sous-Dine (2000 m) ; il se trouve ici à la limite inférieure de la zone de nidification.

— **Tétras lyre** (Lyrurus tetrix)

Abondant dans l'ensemble du massif, devient même très abondant dans la réserve cynégétique de Sous-Dine et de la montagne des Frêtes où un rassemblement de 12 coqs est noté le 21 mai 1967.

— **Perdrix Bartavelle** (Alectoris rufa)

Quelques couples à la montagne de Sous-Dine et à Ovine.

— **Mésange boréale** (Parus montanus)

Très abondante dans les lapiaz parsemés de pins et les alpages boisés, plus rare dans la forêt mixte où on la trouve à partir de 1 200 mètres.

— **Rougequeue noir** (Phœnicurus ochruros)

Abondant dans les lapiaz et les éboulis de rochers qui constituent son milieu d'origine, mais aussi autour des chalets sur les alpages et autour des villages dans les vallées.

— **Accenteur alpin** (Prunella collaris)

Rare. Quelques couples ont été localisés dans les escarpements rocheux coupés de gazon, sur les points les plus élevés du massif (tête du Parmelan et Sous-Dine) au-dessus de 1 800 m.

— **Pipit spioncelle** (Anthus spinoletta)

Présent déjà à 1 500 m sur le pourtour pierreux des alpages, il devient assez abondant sur les zones rocheuses où l'herbe est rare et les boisements peu fournis (Parmelan, Sous-Dine et montagne des Auges).

bolisme de trois monuments de Boutae

étude a pour objet le symbolisme de trois
provenant du vicus gallo-romain de Boutæ. Ils
au musée lapidaire dans la cour de l'Hôtel de
ecy. Ce sont :

tombeau de Liguria Martina (2e arcade nord),

couvercle du sarcophage (2e arcade est),

utel du dieu au maillet (4e arcade est).

été décrits par Louis Revon dans les « Revues
es » 1864 - 1869 - 1893 - 1900, dans le catalogue
du Musée lapidaire de Marteaux et Serand en
ns l'ouvrage de Marteaux et Le Roux : « Boutæ,
-romain de la cité de Vienne » en 1913. L'autel
est catalogué dans le volumineux ouvrage
sperandieu sur les monuments gallo-romains
6792. Liguria Martina est mentionnée dans le
criptionum Latinarum et dans l'ouvrage de Franz
r le symbolisme funéraire des Romains. Le sar-
t cité par W. Deonna dans « Genava » 12-1934.
cités et décrits mais n'ont pas fait l'objet d'étu-
isées [1].

e de Liguria Martina fut trouvée le 25 mai 1864
sur le plateau dominant le Thiou, dans les fonda-
chapelle qui était en partie détruite depuis 1861.
e chapelle, il y eut à cet emplacement une église

---

ie Savoisienne » : 1855, p. 111-112 ; 1863, p. 39 ; 1864, p. 75-135 ; 1869,
. 54 ; 1900, p. 210.
X et J. SERAND : *Catalogue descriptif du musée lapidaire d'Annecy*,
. 18-20-28.
X et M. LE ROUX : *Boutæ, vicus gallo-romain de la Cité de Vienne*,
-291-377 (note 2).
DIEU : *Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule*
, 1907-1955, supplément p. 140.
I, 5.874.
: *Recherche sur le symbolisme funéraire des Romains*, Paris, 1942,

Genava,, 12 - 1934, p. 138-139.

au Moyen-Age et, à l'époque romaine, un petit temple ou sacellum probablement consacré à Jupiter, sur le territoire de la Villa Gabriacus qui a laissé son nom au quartier. Pour la construction de l'église, on avait employé des pierres antiques prises sur le plateau ou dans le vicus même. La stèle de Liguria Martina faisait partie de ce remploi.

L'inscription fut étudiée par Louis Revon [2] et Allmer et Terrebasse [3]. Elle nous apprend que le monument fut élevé aux dieux mânes de sa très chère épouse Liguria Martina, fille de Publius (Ligurius) par Marcus Drippius Janurius. Ce qui nous intéresse, c'est l'élément décoratif qui est au-dessus de l'inscription. Il s'agit d'un fronton triangulaire limité par un double trait et enfermant un croissant de lune et un signe solaire.

Le couvercle du sarcophage a été trouvé à l'extrémité de l'avenue des Romains, parcelles 385 et 385 bis, dans une crypte souterraine. Ce lourd couvercle de pierre comporte trois acrotéres en forme de triangles tronqués. Celui du milieu, délimité par un simple filet creux, est décoré d'un croissant lunaire encore visible sous de bonnes conditions d'éclairage, malgré la détérioration du monument.

Que signifient ces deux symboles, croissant lunaire et cercle solaire entourés d'un triangle ? Marteaux et Serand avaient vu juste lorsqu'ils écrivaient, en 1893, qu'ils se plaçaient sur les tombes comme emblèmes de l'éternité et de l'immortalité de l'âme. En Orient et en Afrique, disaient-ils, ils rappelaient le culte d'Isis et d'Osiris. Depuis, ce symbolisme a bien été étudié [4].

L'image soleil-lune n'apparaît pas ou très rarement dans le culte de la Rome antique républicaine. (Citons à titre d'exception un beau tombeau d'enfants au Musée de Copenhague, sur lequel la tête de la fillette est entourée d'un croissant de lune). Le symbole apparaît dans la Rome Impériale, lorsque les conquêtes favorisent un brassage de rites et d'idées forces empruntés aux cultes africains et

---

(2) L. Revon : *Inscriptions antiques de la Haute-Savoie*, 1870.

(3) Allmer et Terrebasse : *Les inscriptions antiques et du Moyen-Age...*, Vienne, 1875.

(4) F. Cumont : *Les cultes d'Asie mineure dans le paganisme romain*, « Rev. Hist. Rel. » 1906 ; *Les mystères de Mithra*, Bruxelles, 1913 ; *Les religions orientales dans le paganisme romain*, 1929 ; *Recherche sur le symbolisme funéraire des Romains*, Paris, 1942 ; *Lux Perpetua*, Paris, 1949.

orientaux. Les légionnaires, les marchands, les voyageurs et les esclaves diffusent alors au sein de l'empire, ces idées nouvelles dont l'image cosmique soleil-lune est une des plus représentatives et des plus populaires. Il s'agit d'un syncrétisme où plusieurs cultes se confondent et se mélangent. Les trois principaux sont le culte égyptien d'Isis, le culte perse de Mythra, le culte phrygien de Cybèle. Tous les trois ont un symbolisme cosmique. L'Isis [5] « aux mille noms » de l'époque alexandrine a évolué depuis les temps pharaoniques. Elle est devenue une divinité-mère de la fertilité, de l'inondation, de la rosée. Son symbole est la lune, image de la croissance et de la génération. Elle se confond avec Lucina et Diane, avec l'Astarté phénicienne et l'Artémis d'Ephèse, avec Némésis et l'Hécate des carrefours. Les cornes de vache de l'antique déesse Hathor sont devenues les cornes de la lune encerclant le disque solaire. L'Isis romaine, au Vatican, à Arles, à Nîmes, porte des croissants de lune sur sa robe, sur le flanc, le sein. Cette image devient symbole alchimique au Moyen-Age et à la Renaissance. Le Père Kircher, savant coptisant du XVII[e] siècle, associe encore Isis et la lune. Le culte de Mythra comporte aussi des images soleil-lune. Mythra est un dieu cosmique : c'est le soleil de midi qui entre dans la constellation du Taureau au début du printemps. Sur les bas-reliefs représentant Mythra sacrifiant le taureau dont le corps va donner naissance à l'herbe et aux plantes, au-dessus du héros, à sa droite et à sa gauche, on trouve toujours Sélènê la lune, et Hélios, le soleil couronné de rayons. Enfin la grande déesse-mère d'Anatolie et de Phrygie, Cybèle, est également une déesse cosmique. Elle est adorée à Pessinonte et sur l'Ida sous forme d'un aérolithe noir. Son parèdre Attis, confondu avec l'Adonis syrien et le dieu Men anatolien, est représenté le croissant lunaire aux épaules ; sur son bonnet, la lune et les étoiles comme sur les bonnets des Dioscures, Castor et Pollux, qui sont attestés à Boutæ.

On sait que ces trois cultes se propagèrent avec une rapidité foudroyante dans les provinces de l'Empire. En Gaule, ils envahissent surtout la Narbonnaise. Boutæ qui est à l'extrême-nord de la province viennoise, à l'avant-

---

(5) F. Daumas : *Déesse d'Egypte*, « L'Age nouveau », Paris, 1960, p. 8-12 ; *La civilisation de l'Egypte pharaonnique*, Arthaud, 1965, p. 287-289-605.

poste des routes de l'Helvêtie et de la Germanie, porte quelques signes de ces influences orientalisantes qui arrivent, soit par la vallée du Rhône, soit par la voie qui vient directement d'Italie par les Alpes Grèes, Aoste, le col du Petit Saint-Bernard, Moûtiers, Viuz-Faverges. On n'a pas retrouvé à Boutæ de vestiges de temple oriental, mais il en existe dans les environs : Cybèle a un temple à Vienne ; on y célébrait les mystères sous Claude [6]. On le dégage actuellement dans le quartier de Saint-Romain-en-Gal. Elle a une inscription à Moûtiers, en Tarentaise [7]. Mithra a un temple près d'Albertville, sur le plateau d'Allondaz [8], d'autres dans les environs de Yenne [9], à Bellay, à Lucey, à Vieu dans l'Ain, à Vienne, à Genève. Enfin la présence d'un ouschbti égyptien du V[e] siècle avant notre ère dans un faubourg de Boutæ montre une certaine relation avec l'Egypte [10].

Pourquoi ce symbole lune ou soleil-lune est-il placé sur les monuments funéraires ? C'est parce qu'il signifie essentiellement : immortalité. Le cycle périodique immuable du soleil et de la lune évoque l'idée de mort et de renaissance ; il témoigne de la croyance en une vie éternelle basée sur la résurrection et la permanence dans le temps. Graver ces signes sur un tombeau, c'est dire que l'âme du mort doit renaître comme renaît le soleil, comme renaît, en ses phases la nouvelle lune. Une autre signification s'y ajoute émanée de la gnose qui, au cours des premiers siècles, tente une synthèse entre la logique grecque et le « côté passionnel » des cultes orientaux. Déjà Pythagore enseignait que le soleil-lune était les îles Fortunées. Il disait que le soleil « astre intelligent du monde » battait comme un cœur : il écartait et ramenait à lui les astres et les âmes des morts. La lune était le séjour des morts ; la partie lumineuse que n'atteignait pas l'ombre en cône de la terre, jouissait d'une lumière et d'un printemps éternel ; la partie obscure était le séjour des démons. Il faut encore remonter aux lointaines croyance des chaldéens, « la lune, porte du ciel », de l'Inde védique, du mazdéisme et du manichéisme, « la lune,

---

(6) Ch. PICARD : Rev. archéol. », 45, 1955, p. 59.
(7) A. BRUHL : *Cultes et Dieux en Savoie*, actes du 85e Congrès des Sociétés Savantes, Chambéry, 1960.
(8) DUCIS : « Revue Savoisienne », 1873, p. 52.
(9) GALLIA, 1943, T. I, p. 139 ; 1949, T. VII, p. 303.
(10) S. RATIÉ : *Un ouschebti du général Potasimto au Musée d'Annecy*, Le Caire, B.I.F.A.O., 1962.

vaisseau de lumière », pour comprendre l'importance de l'astre dans la vie d'outre-tombe ; de même chez beaucoup de peuplades sauvages, le symbole astral, lux perpetua, est aussi en rapport avec les morts et l'immortalité céleste. Jamblique, les néo-platoniciens, Hermes Trismégiste enseignent que les morts, après avoir traversé l'atmosphère, les vents cardinaux, séjournent dans la lune, dans la 7e sphère, la plus basse, limite entre l'air agité et l'éther lumineux, avant de se fondre dans la lumière éclatante du soleil. Enfin, par dégradation de toutes ces pensées initiales, l'image est devenue dans le peuple qui a perdu la clef du symbole, une amulette, un talisman aux vertus apotropaïques, protégeant magiquement la tombe des influences démoniaques et des dégradations humaines (11).

En Gaule, la distribution géographique de l'image soleil-lune sur les tombeaux est intéressante. Elle est très fréquente dans la Narbonnaise, la vallée du Rhône, les cols des Alpes. Entre Aoste et Aix-les-Bains, Boutæ marque une étape vers Genève, Avenches, Bâle, Saverne et les provinces danubiennes. Par contre, on note son absence totale dans des régions entières : elle n'existe pas entre Loire et Manche ni au nord de la Seine, ni en Bretagne sauf sur des tombes de soldats étrangers. Il semble que le signe se soit implanté uniquement chez les tribus liguro-celtiques qui adoraient les astres, qui croyaient au séjour des morts dans le soleil et dans la lune et non chez les autres (12). Les deux témoignages trouvés à Boutæ confirment chez les Allobroges un vieux fond survivant, traditionnel et millénaire, de cultes cosmiques, venu avec les vagues nordiques des invasions celtes. On sait aussi la fréquence des signes solaires sur les objets liguro-celtiques de l'âge du bronze (13). On les trouve dans la région de Thonon (14), à Reignier (15). Ce lit de vieilles croyances a certainement favorisé psychologiquement l'implantation de l'image cosmique funéraire venue d'Asie.

---

(11) Au XIVe siècle, le symbole croissant et étoiles se trouve sur des tombeaux en Turquie. Ensuite, il est adopté par l'Islam comme emblème national (*Syria*, 1941).

(12) C. Jullian : *Histoire de la Gaule*, T. I, 1908 ; F. Cumont : *Lux Perpetua*, p. 142 et suiv.

(13) J. Dechelette : *Revue d'archéologie*, T. I, 1909, p. 305 ; *Manuel d'archéologie*, 1910, II, p. 361-415,427-431.

(14) L. Revon : « Revue Savoisienne », 1878, p. 62.

(15) W. Deonna : *La persistance des caractères indigènes dans l'art de la Suisse romande*, Genava, 12 - 1934, p. 91.

Il faut croire qu'elle a trouvé résonnance dans les croyances indigènes des vieilles tribus celto-ligures qui vivaient dans les marécages de l'Ysernon.

Quant au triangle, il semble au premier abord qu'il soit seulement un motif architectural décoratif. Cependant, il existe parfois indépendamment de toute conception ornementale. Des symboles solaires sont disposés en triangle au Musée de Saverne et à Nîmes. Sur une stèle à Bourges, et une urne à Rome, un petit triangle est placé à côté du soleil-lune; il symboliserait la Tetraktys mystique [16]; chaque côté = 4 points et un point central. L'ensemble = 10, nombre qui signifierait ciel et immortalité selon les anciennes théories pythagoriciennes. D'après Diodore et Origène, les doctrines druidiques auraient été influencées par la pensée pythagoricienne. Le triangle, qui est un signe sacré chez les Gaulois, dériverait de ce symbolisme. Le signe évolue plus tard au Moyen-Age en symbole alchimique représentant les trois principes du grand œuvre: soufre, mercure, arsenic.

Les deux monuments de Boutæ indiquent la diffusion de cultes orientaux dans deux milieux, l'un populaire, l'autre fortuné. Liguria Martina et son époux étaient des autoctones [17] sans doute de petite condition. Marteaux avait déjà noté le caractère de l'inscription, médiocre et de mauvais style. Le sarcophage appartenait à une famille fortunée; la construction du caveau était particulièrement soignée. Il contenait sans doute le corps d'une femme, car le symbole lunaire est presque toujours le signe d'un tombeau féminin: la femme est identifiée à la lune. Ce sarcophage fut usurpé par les Burgondes qui envahirent totalement la Sabaudia vers la fin du V^e^ siècle. On y trouva couché un grand squelette, probablement un chef. D'origine scandinave, les Burgondes arrivaient porteurs d'un vieux fond de mythologie nordique et ils adoraient les astres. Il est probable que le symbole lunaire joua un rôle dans l'usurpation du tombeau car il leur rappelait leur propre croyance.

---

(16) F. CUMONT : *Recherche sur le symbolisme funéraire...*, p. 222-223.

(17) ALLMER et TERREBASSE : *Les inscriptions antiques et du Moyen-Age...*, 1875, IV, 97.

D'après Marteaux et Le Roux [18], l'épigraphie de Liguria Martina date de la fin du IIe siècle, sous Marc Aurèle après que la politique des Antonins eut favorisé de nombreux contacts avec l'étranger, plutôt que de la fin du IIIe siècle [19], sous Dioclétien, soixante ans après le règne du prêtre syrien Héliogabal, dont on sait le culte étrange pour la pierre noire solaire qu'il voulut marier avec la déesse Lune, Coelestis, venue de Carthage. Le sarcophage doit dater du IVe siècle [20], peut-être sous Constantin. Ainsi ces deux tombeaux de Boutæ marquent deux étapes historiques importantes dans le temps. Lorsque l'époux de Liguria Martina grave sur la pierre le symbole soleil-lune, c'est la pleine persécution chrétienne. C'est l'époque où, en 177, près de Boutæ, l'évêque Pothinus et le diacre Sanctus sont martyrisés, l'un à Lyon, l'autre à Vienne. Quand la morte inconnue du sarcophage est enterrée sous le signe de la lune, les temps ont changé. L'histoire en est à un tournant : Constantin a confirmé la liberté des cultes en 313 par l'édit de Milan, le christianisme va triompher. Le croissant lunaire est peut-être un des derniers témoignages à Boutæ des rites païens. Peu d'années après, il sera remplacé sur les tombes par le chrisme en 377 et ensuite la croix vers 503

Tout différent est le symbole de l'autel au maillet. Cet autel a été le plus anciennement trouvé. Un minage fait en 1833 l'a fait découvrir dans les débris d'un petit temple à colonnes, mais il n'y a aucune indication sur le point précis de la trouvaille. On sait seulement qu'il provient des Fins ; ensuite, il a été perdu. Eloi Serand le redécouvre en 1855, parmi des décombres, sous un escalier de la rue de Bœuf et le signale dans le Bulletin de l'Association Florimontane I 1855 [21]. C'est un petit autel laraire, un simple bloc de pierre rectangulaire, fruste, sans aucune inscription. Sa face supérieure comporte cupules et rigoles pour libations et sacrifices. Une de ses faces porte des symboles gravés que l'inventeur a d'abord pris pour une croix chrétienne. Ensuite, Marteaux et Serand [22] identifient bien un maillet

---

(18) C. Marteaux et M. Le Roux : *Boutæ...*, p. 480.

(19) C. Marteaux et J. Serand : *Catalogue...*, p. 20.
L. Revon, *Revue Savoisienne*, 1869, p. 59 ; 1900, p. 210.

(20) C. Marteaux et M. Le Roux : *Boutæ...*, p. 123.

(21) « Bulletin Association Florimontane », 1855, p. 111-116 ; « Revue Savoisienne », 1863, p. 39.

(22) C. Marteaux et J. Serand : *Catalogue...*, p. 28.

avec son manche et le différencient des marteaux, outils professionnels des tombes d'artisans, et des ascias qui protègent les tombes de leurs vertus magiques.

De part et d'autre du maillet, deux silhouettes gravées au trait, assez énigmatiques, vaguement arrondies, reliées par une base pédonculée à une ligne horizontale.

L'absence d'inscription rend sa datation difficile, probablement le I^er^ ou le II^e^ siècle. Il est plus primitif et plus provincial que les autres autels de Boutæ, entre autres que ceux dernièrement découverts par MM. Broise et Grandchamp qui comportent les bases, coussinets et volutes classiques [23]. Il a le même aspect un peu mégalithique que le pilier des Nautes au Musée de Cluny.

On trouve ce maillet sur des autels et des ex-votos [24] dans un territoire géographique strictement limité: une ligne qui suit la vallée du Rhône (Arles, Saint-Gilles, Glanum, Nîmes, Avignon, Vaison, Vienne, Lyon, Genève) et remonte vers la vallée du Rhin et de la Moselle par Lons-le-Saulnier, vers Strasbourg, Mayence et Trêves [25].

Ce maillet a soulevé de multiples discussions, car deux dieux, l'un gaulois, l'autre romain, portent tous deux un maillet. Est-ce celui du fameux Dis-Pater, dieu gaulois, père de la race celtique selon la phrase de César dans les Commentaires: « Les Gaulois se vantent d'être issus de Dis-Pater. C'est une tradition qu'ils tiennent des druides. » [26] Ce dieu nous est connu par des bas-reliefs et des bronzes en sa forme romanisée, car on ne possède pas de statues faites par les Gaulois avant la domination romaine; c'est un homme barbu, chevelu, debout, habillé de la courte tunique gauloise de l'est et des braies formant guêtres. D'une main, il s'appuie sur un maillet à long manche, de l'autre, il porte un vase rond, pot renflé ou olla; à ses pieds un chien, un coq, parfois un tonneau dans les régions viticoles. Il a rarement une compagne féminine. Est-ce le maillet du dieu romain Silvanus ? Sur des autels au maillet on

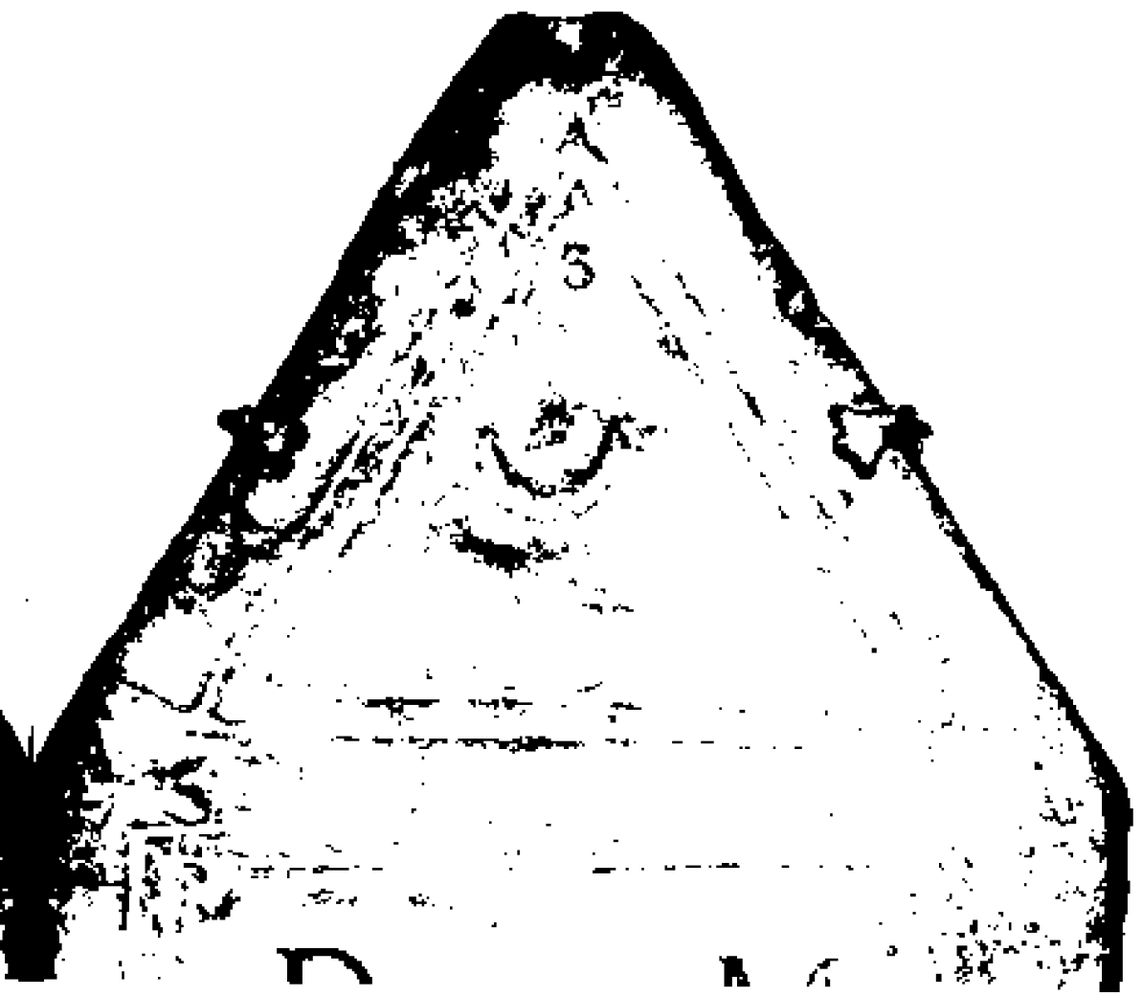
---

(23) P. Broise : « Annesci » 15, 1968 : *Le puits aux colonnes, gisement gallo-romain inédit aux Fins d'Annecy*, p. 41.

(24) Des ex-votos, trouvés en Côte-d'Or, montrent un bras, une jambe, une main. Ils prouvent que le dieu était invoqué pour la guérison des malades.

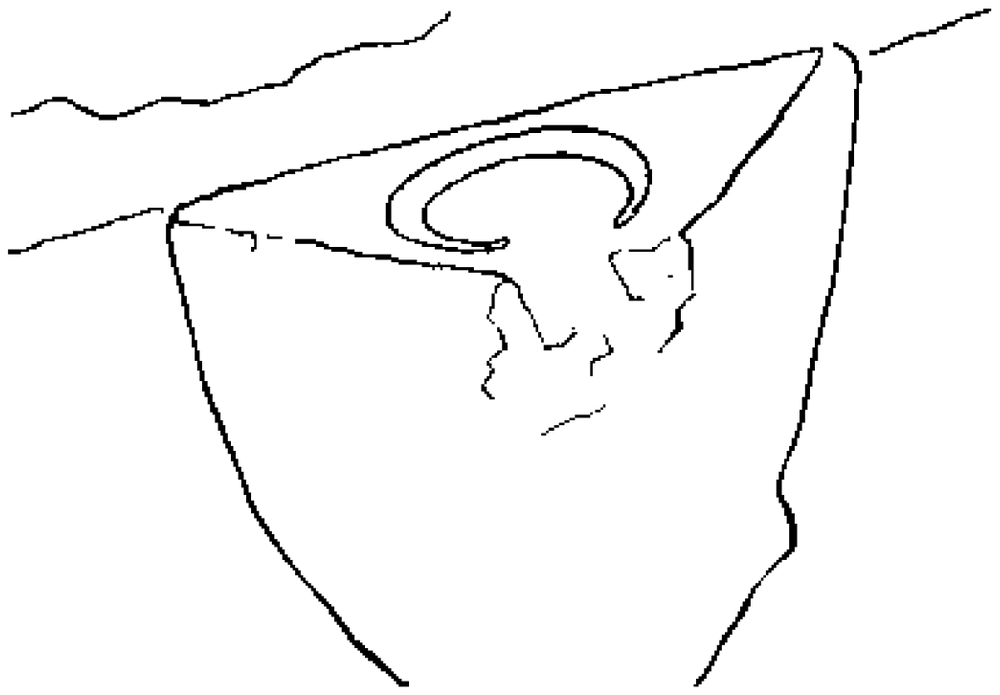
(25) C. Jullian : *Histoire de la Gaule*, T. VI, 1920, p. 18 et suiv. ; P. Lambrechts : *Contribution à l'étude des divinités celtiques*, 1942, pl. XXI.

(26) Coesar : *Bel. Gal.*, VI-18.

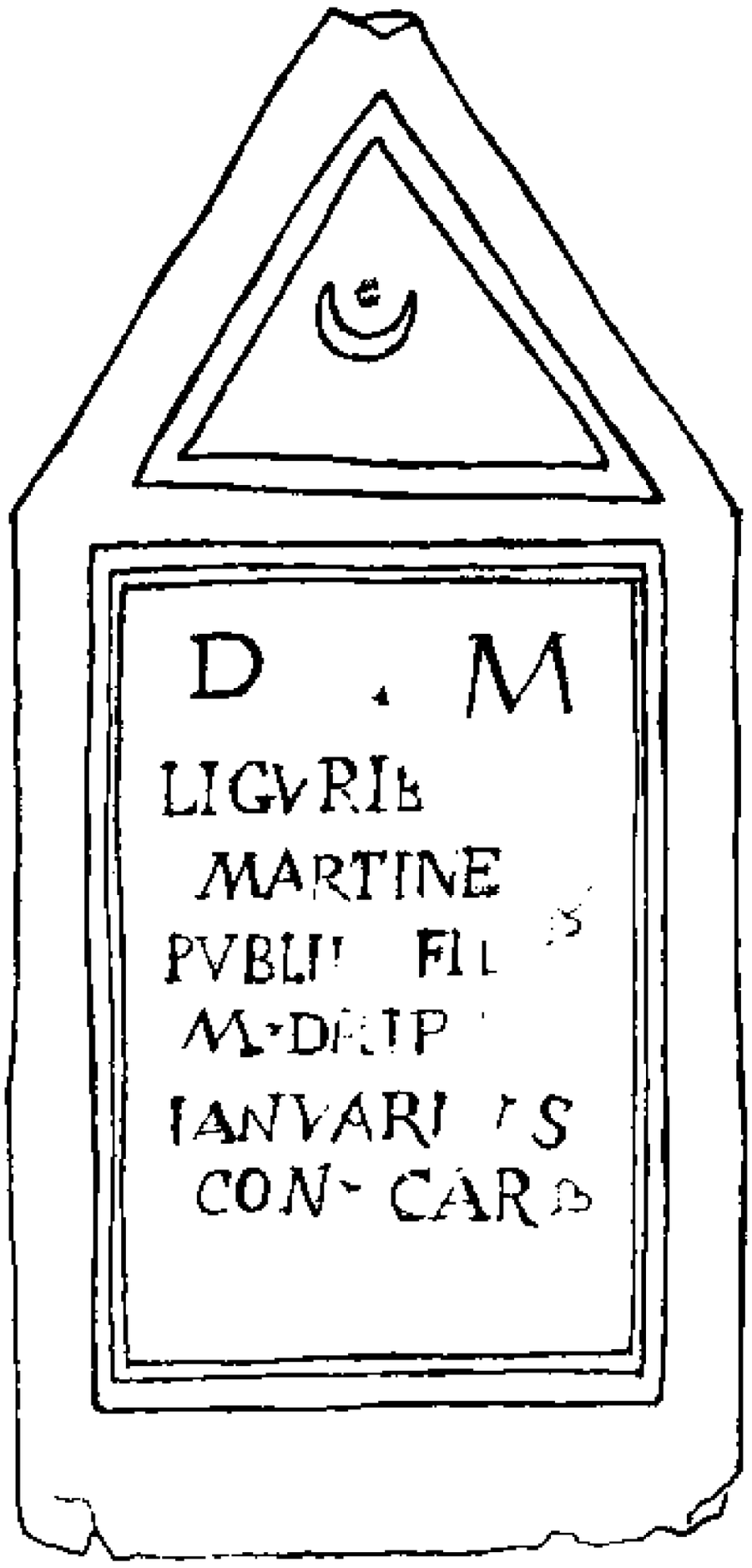


Fronton de la stèle de Liguria Martina
Musée d'Annecy

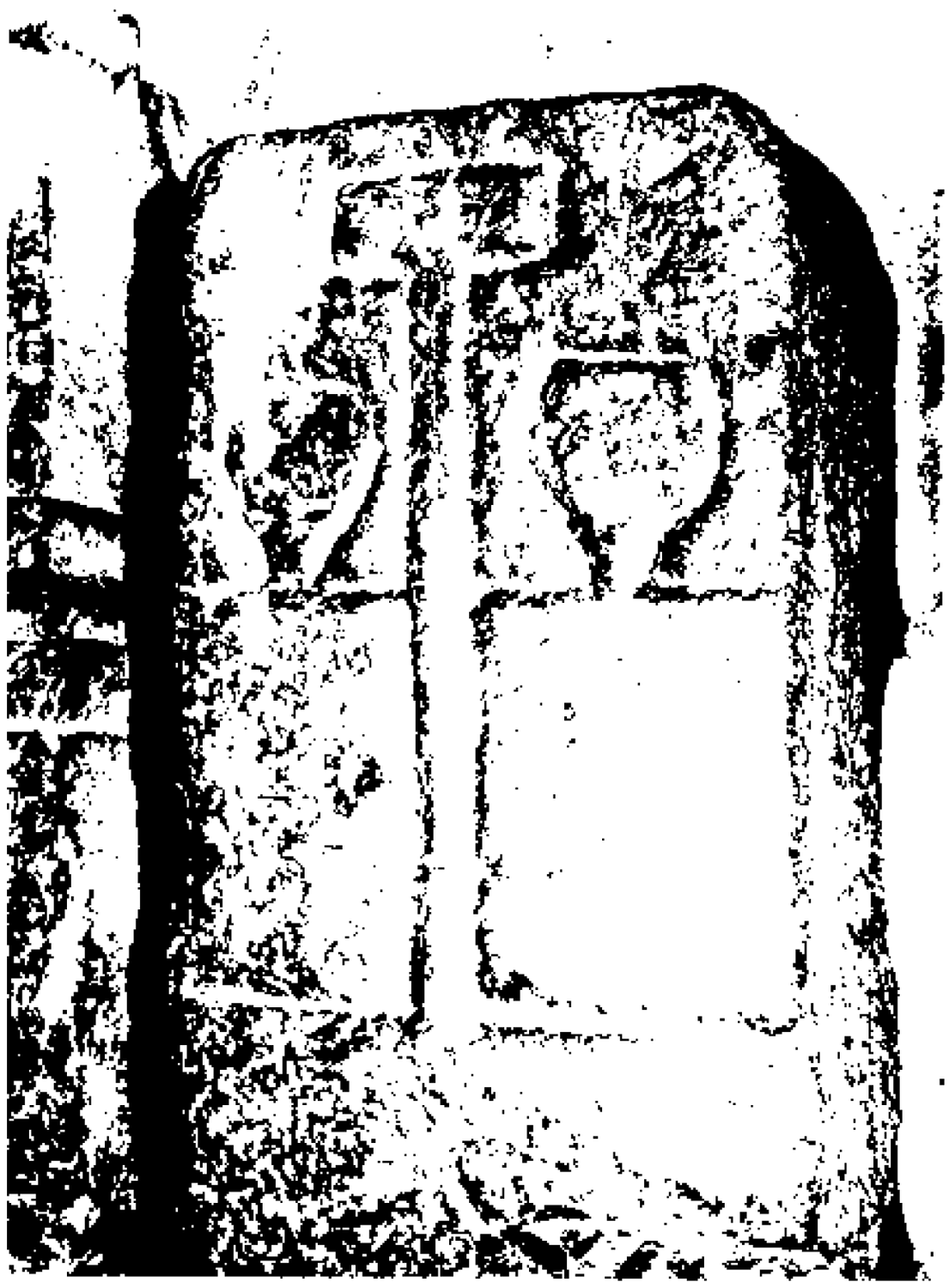




Croissant lunaire sur le sarcophage
Musée d'Annecy



Stèle de Liguria Martina
Musée d'Annecy



Autel du Dieu au maillet
Musée d'Annecy



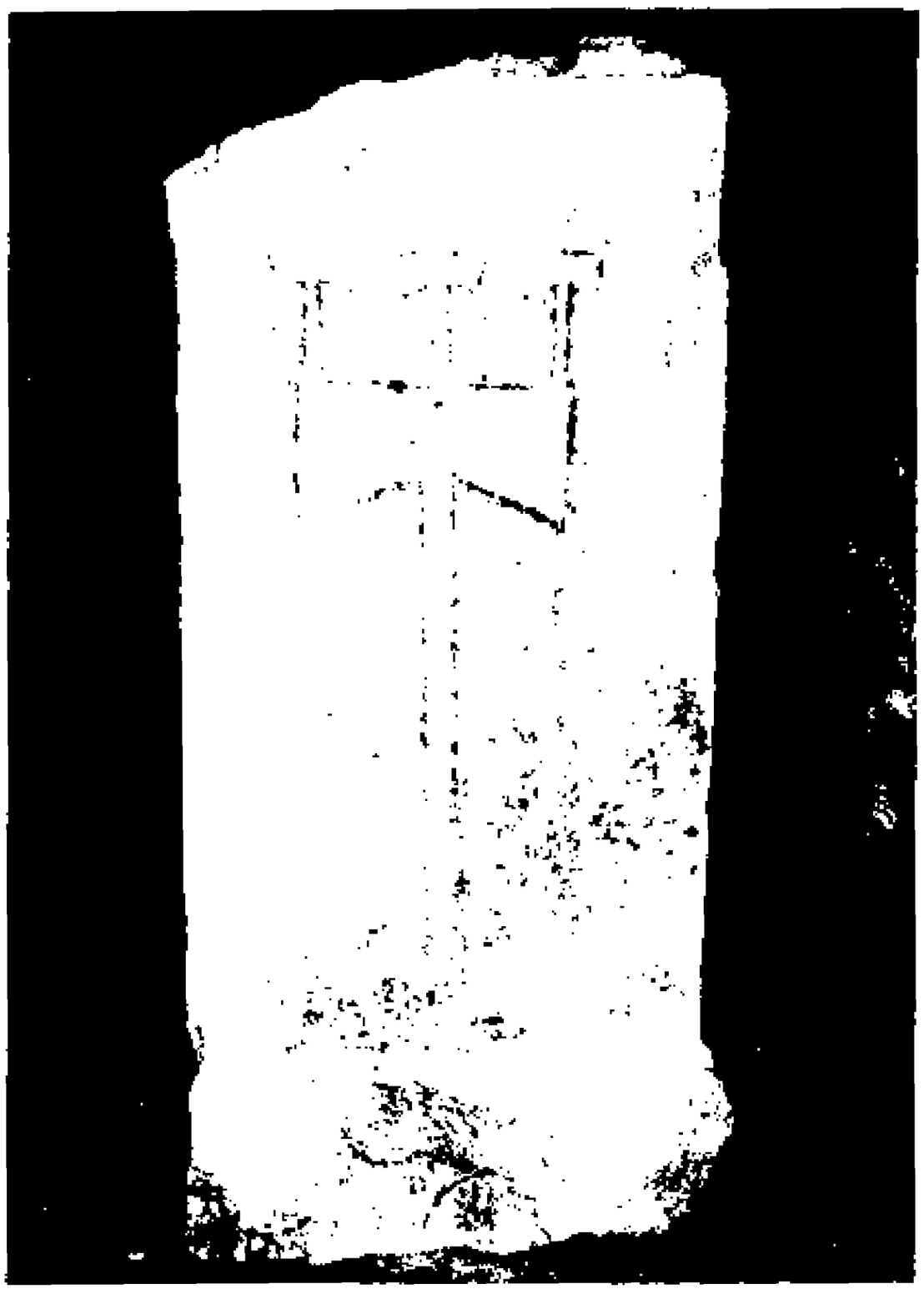
Sucellus Dispater
Musée d'Art
et d'Histoire de Genève (inv. M. 49)



Sylvain gaulois
Musée de Nîmes Espérandieu 436



Autel Symbole du Dieu au maillet
Musée de St-Germain-en-Laye
Espérandieu 61 371



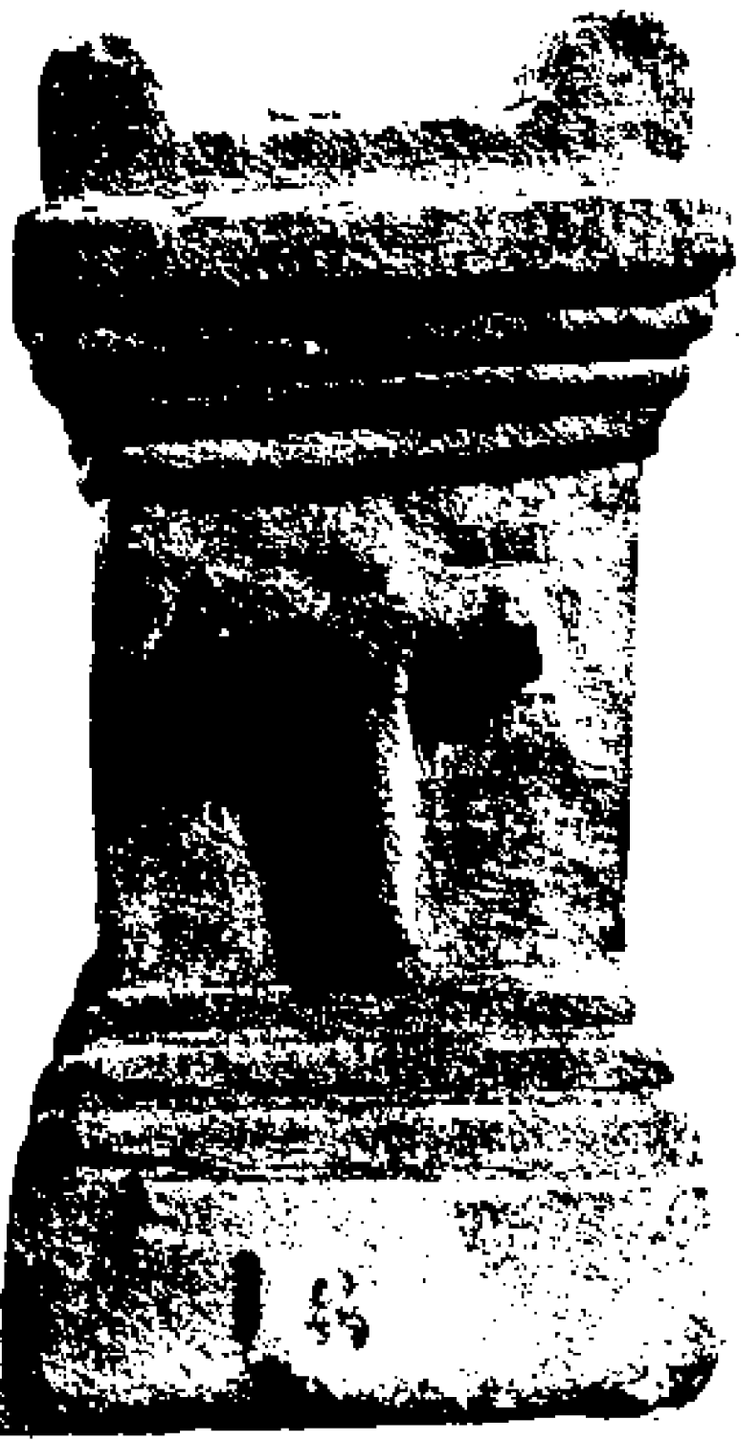
Autel
Symbole du Dieu au maillet Trilogie
Musée de St-Gille Espérandieu 497



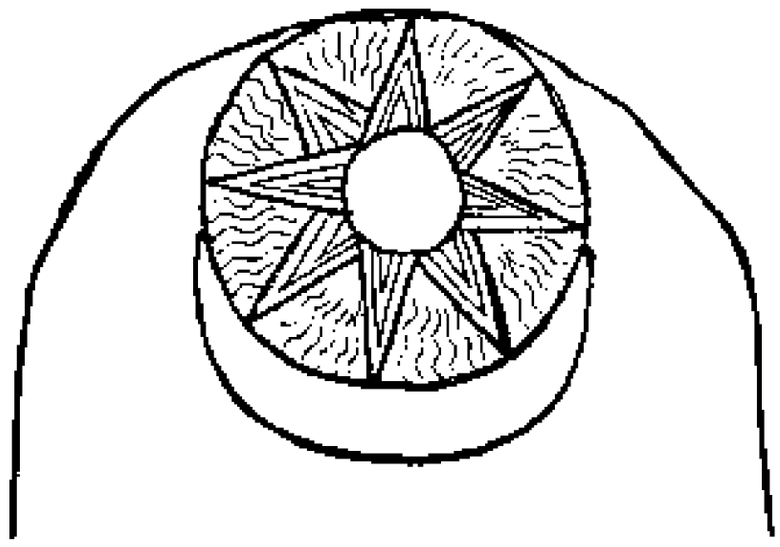
Isis romaine coiffée du croissant lunaire
Musée de St-Germain-en-Laye N° 29 557



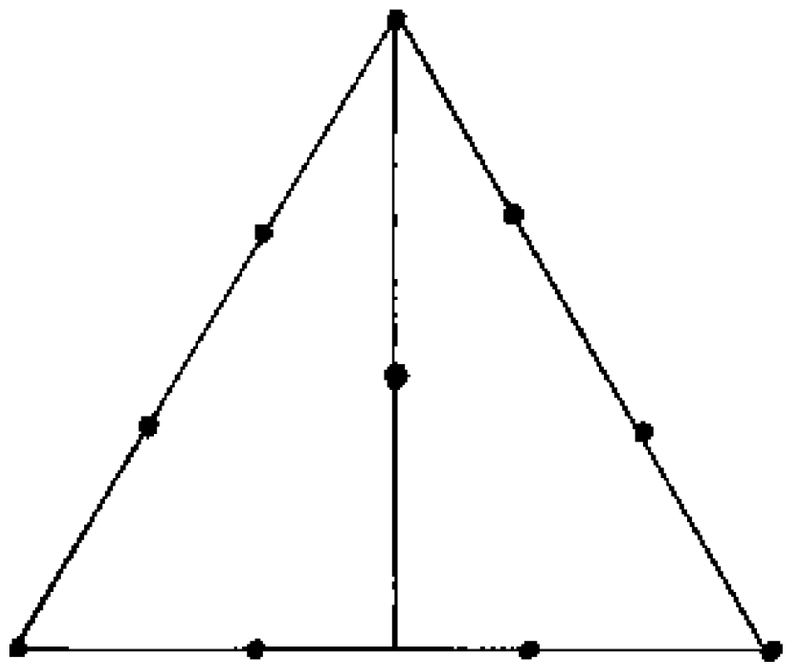
Stèle: les signes de la lune et des triangles
Musée municipal de Bourges
Espérandieu 1513



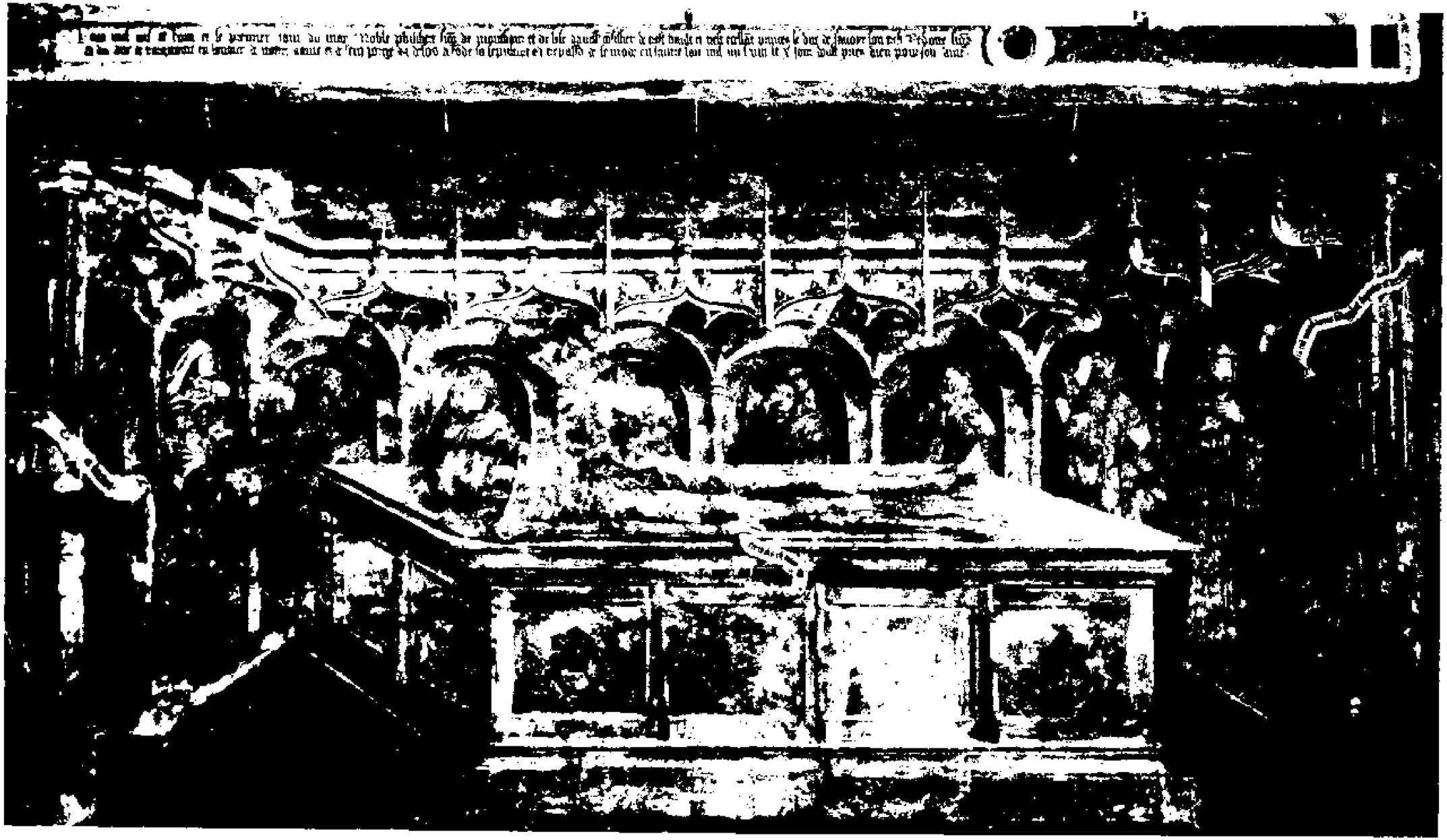
Autel Symbole du Dieu au maillet
Musée de Nimes Espérandieu 511



Soleil - Lune
au sommet d'une stèle chaldéenne



Tetraktys mystique de Pythagore



Fresque funéraire de Philibert de Monthouz (1458).
Annecy - Eglise Saint-Maurice

trouve dans la basse vallée du Rhône des dédicaces à Sylvain ; d'où une fameuse querelle d'archéologues qui opposa à la fin du siècle dernier les partisans du dieu gaulois Dispater : Flouet [27], Barthélemy [28], Reinach [29], et ceux du dieu romain Sylvain : Gaidoz [30], Mowwat [31], Camille Jullian [32], Keune [33]. La différence est fondamentale, car le Dispater est le grand dieu innominé celte, sorte de Saturne nordique, qui règne dans la nuit infernale, qui porte des symboles cosmiques, des croix de Saint-André, des symboles stellaires (Musée de Lyon). Il émane de la théogonie aryenne, il est père de la race, protecteur des routes nomades, distributeur de la vie. Son maillet symbolise la foudre comme celui de Taranis et de Thor, dieu du tonnerre, de Dagda ou Lug, les dieux irlandais. Sylvain est ce petit dieu lare importé par l'occupant romain, venu du Sud. Ce n'est pas un grand dieu national ; on ne l'honore que sous forme laraire dans les foyers et les carrefours. C'est le bonhomme des forêts, des bûcherons, tonneliers et charpentiers ; il est protecteur de la vie rurale, des jardins, des bornages et des sources. Son maillet est simplement l'outil des travaux rustiques [34].

Donc deux religions, deux pensées différentes, l'une septentrionale, l'autre méridionale. On sait actuellement après les recherches de Linckenheld [35], Lambrechts [36], Lantier [37], Duval [38], que ce maillet est bien celui du dieu gaulois Dispater-Sucellus, dit « le bon frappeur », mais que ce dieu indigène se cache sous l'étiquette de Sylvain ; car

---

(27) « Rev. arch. », II, 1884, p. 285 ; I, 1885, p. 7 ; XV, 3e série, 1890, p. 160-65.

(28) « Rev. Celt. », I, 1870.

(29) Salomon REINACH : *Bronzes figurés de la Gaule romaine*, Paris, 1889-1894. Il adopte une opinion nuancée. Le maillet serait l'apanage d'un ancien dieu Pelasgique de l'Italie du Nord, analogue au marteau de Charum, le démon étrusque. Voir aussi A. GROVOR : *Le dieu du maillet gaulois et Charum*, Studi Etruschi, XXIV, 1955-56.

(30) « Rev. archéol. », T. XV, 3e série, 1890, p. 176 : *Le grand dieu gaulois des Allobroges*, 1912.

(31) « Rev. Archéol. », 1885, I, p. 21.

(32) C. JULLIAN : *Histoire de la Gaule*, T. VI, 1920, p. 37, note I, p. 43-56.

(33) M. KEUNE : *Real encyclopedie* für classische... « Sucellus », 1931.

(34) *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines, article Silvanus.*

(35) E. LINCKENHELD : *Sucellus et Nantosuelta*, « Rev. Hist. rel. », 1929, p. 40-92.

(36) P. LAMBRECHTS : *Contribution à l'étude des divinités celtiques*, Bruges, 1942.

(37) R. LANTIER : *Gallia*, 1944, T. II.

(38) P. M. DUVAL : *Les dieux de la Gaule*, Presses univ. de France, 1957, voir aussi GALLIA, 1953, T. XI, p. 205-224 : Article de Miss Dorothy KENT HILL sur le dieu au maillet de Vienne à la Walters art Gallery de Baltimore. W. DEONNA : *Le dieu au tonneau.* « Ind. ant. Suisse », 1915. F. M. MICHELSEN et J. E. HOUSMAN : *Sucellus and Nantosuelta* in « Medieval Celtic Mythologie », Mel van de Weerd, p. 305-316.

les dieux gaulois ont bien été acceptés par l'occupation romaine, mais seulement à titre de lares. En cette qualité, en l'an 7 avant notre ère, ils ont été associés au culte du génie d'Auguste. Sylvain est le dieu lare qui se rapproche le plus du Dispater de par ses attributs : pot et marteau. C'est donc sous cette obligatoire étiquette romanisée que se cache le dieu indigène. C'est sous cette apparence seulement qu'il est possible aux provinces occupées de lui rendre un culte. Selon que le pays est plus ou moins fortement romanisé, les deux dieux sont plus ou moins confondus : le colon romain honore Silvanus, le gaulois indigène honore Dispater-Sucellus et la prépondérance de l'un ou de l'autre, leur syncrétisme varient avec mille nuances selon les époques et les lieux [39].

L'autel de Boutæ a-t-il été dédié au Sylvain romain ou au Dispater gaulois ? Les auteurs ont hésité. Pour Marteaux et Le Roux, c'est Silvanus-Silvana, protecteur des terres rurales [0]. Marteaux et Serand révisent ce point de vue : c'est Dispater, dieu des forces terrestres et des enfers [41]. Cela nous amène à considérer les deux symboles qui encadrent le maillet. Espérandieu [42] pensait qu'il s'agissait de deux ollæ. Le Dispater gaulois porte toujours l'olla, ce vase rond, chaudron primitif transporté dans les temps anciens le long des routes du sel et de l'ambre entre Beltique et Méditerranée, chaudron dispensateur des nourritures terres et du vin, qui est breuvage sacré, chaudron qui est aussi réceptacle de la germination. Sylvain porte le même vase, c'est le pot de terre des travaux ménagers et rustiques. Mais sur notre autel, on ne s'explique pas cette dualité. En effet, jamais le dieu n'est représenté avec deux vases symétriques ; il n'en porte qu'un, en général de la main droite et sur les monuments où le vase seul est figuré, celui-ci est toujours mieux dessiné, plus arrondi ; son rebord est visible en perspective. Si ce sont deux vases, on ne s'explique pas le trait inférieur. Pour Marteaux, Le Roux et Serand, il s'agit de deux simulacres de figures, deux divinités. Les contours rappellent en effet les visages des stèles très primi

---

(39) P. M. Duval ; *Les dieux de la Gaule*, p. 79.
(40) Ch. Marteaux et M. Le Roux : *Boutæ*, p. 291.
(41) Ch. Marteaux et J. Serand : *Catalogue*, p. 28.
(42) E. Espérandieu : *Recueil général*, T. x, suppl. p. 140, n° 6, 792.

tives. A Vaison, à Nîmes, Avignon, Entrains, Reins, les faces des déesses-mères ont ce même graphisme stylisé, cette tête ovale, avec l'indication du cou. L'importance donnée à la tête, symbole de la conscience, dans l'iconographie gauloise [43] serait un argument en faveur de cette hypothèse. Les dieux « têtes sans corps », les « têtes coupées » et masques de Beaurepaire, Roquepertuse, Entremont, Substantion, Solingen, Holzgerlingen, seraient de la même lignée. Cependant, même sur les monuments les plus anciens et les plus altérés, les yeux et le nez, au moins, sont toujours ébauchés. On ne s'explique pas ici leur absence. Si l'on admet qu'il s'agit de deux visages, ce serait, soit la parèdre de Sylvain, dédoublée en deux Silvanæ-matres, déesse des jardins, soit celle de Dispater : celle-ci est Nantosuelta [44], déesse lunaire, mère gauloise primitive que les Romains identifièrent à Diane. Signalons qu'elle est dédoublée d'une façon rarissime, et seulement dans le nord-est en une déesse guerrière et une autre pacifique. Nantosuelta porte le symbole d'une maison, d'un corbeau ou d'une corne d'abondance ; elle porte aussi rarement un objet rond mal identifié, vase ou bourse [45]. Les deux images de Boutæ représenteraient-elle, l'une le vase de Dispater, l'autre celui de Nantosuelta ? Il y a là une petite énigme archéologique. Il est difficile de conclure, faute de documents similaires. L'autel de Boutæ est en effet le seul à porter ces symboles, et ce n'est pas le moindre de son intérêt. S'il faut nous engager, nous pensons qu'il s'agit de deux figures, représentées en buste, esquisse schématique du dieu et de sa parèdre.

Mais ce qui est certain, c'est que le maillet et les deux figures représentent essentiellement une trilogie, une trinité [46]. Or on sait combien le chiffre 3 est un nombre essentiel et sacré chez les peuplades celto-ligures. Citons pour mémoire, le dieu tricéphale, à trois visages, le taureau à triple corne, le Targos Trigaranus, taureau aux 3 grues du Musée de Cluny, les 3 déesses-mères transformées en

---

(43) P. LAMBRECHTS : *L'exaltation de la tête dans la pensée et l'art des Celtes*, Bruges, 1954 ; F. BENOIT : *L'art primitif méditerranéen*, 2e édit., 1955.

(44) E. LINCKENHELD : *Sucellus et Nantosuelta*, « Rev. Hist. Rel. », 1929, p. 40-92.

(45) GALLIA, 1967, T. XXV, fasc. I (autel de Romans, Drôme) ; J. J. HATT : *L'attribut de la déesse Nantosuelta*, « Rev. archéol. », Est, 1950, p. 153.

(46) J. VENDRYES : *L'unité en trois personnes chez les Celtes*, Crai, 1935.

fées par la superstition populaire. Nous retrouvons cette trilogie sur un curieux autel au maillet de Saint-Gilles [47], très significatif : sur une face, une olla ; sur l'autre un grand maillet porte trois petits maillets. C'est un Dispater en trois personnes.

Le style de l'autel de Boutæ est caractéristique. Compte tenu du tracé fruste d'un milieu provincial primitif, c'est un graphisme abstrait, géométrique, un décor linéaire ; le trait est incisé, ce qui est rare. Presque tous les autels du même ordre ont un relief naturaliste sauf cependant celui de Saint-Gilles qui paraît être de la même école. Ici donc : trilogie, abstraction, géométrisme, symétrie, stylisation. Ce sont essentiellement les caractères de l'art des Celtes qui s'oppose à l'imitation réaliste de l'art gréco-romain méditerranéen [48]. La forme archaïque de l'autel et les caractères de ce graphisme sont deux forts arguments en faveur d'un autel autochtone et indigène, non romanisé.

Un autre argument serait en faveur d'une appartenance purement gauloise de l'autel de Boutæ, celui-là psychologique. Les Allobroges courageux, frondeurs, ont été longtemps résistants à l'occupation méditerranéenne. Ils l'ont montré d'abord sur le plan patriotique. Bien avant les Romains, ils ont tenté de créer un empire celte avec les Salyens et les Arvernes pour lutter contre Marseille. Le dernier chef salyens s'est réfugié chez les Allobroges : c'est le dernier roi d'Entremont, le ligure Teutomalius. Il y a trouvé asile lorsqu'il fut vaincu en 123 par le consul C. Sextius Calvinus. En 121, les Allobroges luttent contre le consul M. Falvius Flaccus. En 62, Catugnat, chef allobroge, détruit une armée romaine sur les bords de l'Isère. Ils ont donné du fil à retordre à César. L'occupation romaine ne s'est pas accomplie sans une longue résistance souterraine. Situés aux confins de l'empire, en contact avec des tribus celtes non romanisées ou peu romanisées telles que les Ceutrons, dont la capitale est Axima (Aime), ils se rebellent sous Tibère. En 68, ils soutiennent Galba et entrent en lutte ouverte avec Néron, soutenu par Lyon. Sur le plan religieux, on sait que l'antique religion gauloise fut sévèrement

---

(47) E. Espérandieu : *Recueil général*, n° 497.

(48) S. Reinach : *Bronzes...*, T. II, p. 1.
Dechelette : *Manuel d'archéologie*, IV, 1927, p. 1016.

réprimée par l'occupant romain, malgré sa tolérance bien connue envers les dieux étrangers. Les lois de Tibère contre les druides, les redoutables édits contre la magie druidique sont typiques à cet égard. On admet que, à partir d'Hadrien, les dieux celtiques sont définitivement romanisés, c'est-à-dire syncrétisés, ce qui est une façon de les faire oublier [49]. Mais il y eut sous le manteau une longue résistance, surtout dans les régions rurales; les druides ont continué longtemps un enseignement secret dans les cavernes, persécutés par la police romaine [50]. Il y a donc un long passé de résistance patriotique et spirituelle, d'attachement aux vieilles traditions celtiques; l'autel de Boutæ nous semble en être un témoignage. Nous concluons donc qu'il n'a rien de romain ; il est gaulois, d'origine celtique, et honore le dieu au maillet Sucellus venu des plaines nordiques ; sa parèdre Nantosuelta, peut être assimilée à la déesse Athubodua ou Cathubodia de Mieussy [51], déesse des Allobroges de Bonneville et de Saint-Jeoire.

Le culte de Sucellus et de Nantosuelta est souvent associé aux points d'eau [52]. Etymologiquement le nom de Nantosuelta signifierait « ruisseau qui brille ». Peut-être l'autel de Boutæ témoigne-t-il de ce culte près du Fier.

Il semble que ce soit entre Rhône et Saône que soit né le symbole du maillet personnifiant et remplaçant le Dispater. L'autel de Boutæ serait donc un des plus anciens et de style le plus pur, par sa représentation énigmatique à souhait qui permettait, sous les yeux de l'occupant romain, de célébrer le culte ancestral primitif sous la spécieuse étiquette de Sylvain.

Il est curieux de constater que le maillet a persisté dans l'iconographie populaire des siècles suivants. Il a été confondu avec le tau de Grégoire de Tours [53], tracé contre la peste sur les murs des maisons et des églises. On peut se demander même si le symbole ne s'est pas transmis dans les cercles occultes durant les siècles suivants. Il existe

---

(49) Fl. VALENTIN : *Les dieux de la cité des Allobroges*, « Rev. Celt. », IV.
(50) POMPONIUS MELA, III, 19.
(51) « Revue Celtique », I, p. 32, et IV, « Rev. Savois. », 1867.
(52) GALLIA, 1948, T. VI.
(53) Grégoire de TOURS : *Hist. Ecclésiast.*, V 3.

une stèle funéraire curieuse au Musée de Rouen [54] ; elle représente un artisan avec trois maillets suspendus derrière sa tête. Contrairement aux instruments professionnels visibles sur d'autres monuments, ces maillets sont strictement identiques de forme et de taille. La femme de l'artisan tient dans ses bras un chien, qui est l'animal du Dispater. Y a-t-il allusion au culte du dieu au maillet ? ébauche d'une marque secrète de corporation ? [55] Naturellement, ceci n'est qu'une hypothèse qui ne pourrait être confirmée que par d'autres recherches.

Ces réflexions sur les trois monuments de Boutæ nous ont permis d'effectuer un vaste tour d'horizon. En effet, ils sont le témoignage de deux civilisations dont les vagues sont venues se mêler sur le sol de l'antique Sabaudia, l'une venue des grandes steppes du nord, du Danube et de l'Asie centrale, l'autre venue de l'Orient par le sud, par l'Italie, la première témoignant des antiques traditions celtiques, la seconde ayant trouvé un terrain favorable d'épanouissement, grâce à ces mêmes traditions. Ces symboles ont beaucoup voyagé. Ils ont parcouru des routes diverses. Ils ont bouclé une sorte d'immense cercle. Ils font penser à l'épopée mystique des voyageurs fabuleux, légendes qui marquèrent sans doute des routes nomades et caravanières, au périple des Argonautes qui passent par la Grèce, la Mer Noire, le Danube et font escale sur le lac des Helvêtes avant de redescendre le Rhône, mystérieux fleuve Eridan ; on pense aussi à Hercule allant jusqu'à Alésia et Ulysse jusqu'au Rhin. Nous sommes à une époque où, sans oublier tout ce que notre civilisation actuelle doit à Rome, l'on recherche les traces de l'ancien patrimoine gaulois, persistant ou parallèle à l'occupation romaine ; nous pensons qu'il n'est pas inutile de rappeler à ce propos l'intérêt de ces trois monuments de Boutæ.

Suzanne RATIÉ.

---

(54) E. Espérandieu : *Rec. gén.*, n° 3 097.

(55) De même, l'ascia gravée sur les tombes serait signe d'une association corporative et religieuse et non une marque professionnelle. Gallia, 1949, T. VII, p. 238 ; J. J. Hatt : *La tombe gallo-romaine*, P.U.F., Paris, 1951.

La fresque funéraire de Philibert de Monthouz peut-elle être attribuée à Jean Bapteur ?

Dans une étude récente [1], Miss Sheila Edmunds vient de publier l'ensemble des documents d'archives actuellement connus, relatifs à Jean Bapteur et Péronet Lamy. Un certain nombre d'entre eux étaient déjà publiés ou partiellement publiés ; de nombreux autres, extraits des Archives d'Etat de Turin et de Fribourg (Suisse), étaient jusqu'à ce jour inédits.

Ils apportent certains aspects nouveaux sur nos artistes savoyards, et notamment sur la femme de Jean Bapteur, dont le nom reste inconnu, mais qui fait souvent, à la Cour de Savoie, l'objet de cadeaux de choix ; elle semble avoir eu une place importante dans le personnel de la cour où, en tant que chambrière, elle paraît s'être occupée de la garde-robe et des costumes ; il semblerait que Jean Bapteur ait pu parfois en dessiner les maquettes et avoir ainsi ajouté à ses multiples activités de peintre fresquiste et miniaturiste celle aussi de grand couturier. On apprend aussi qu'il avait deux fils, dont l'un, nommé Humbert, fut un ecclésiastique agréé comme recteur de la chapelle Sainte-Marie et de l'Hôpital Saint-Georges dans la banlieue de Genève [2].

Nous retiendrons surtout ici :

1° Un document du 20 avril 1434 [3] où il apparaît qu'à l'occasion d'une visite de Madame de Genève (Anne de Lusignan), Philibert de Monthouz et Jehan le peintre ont fait un voyage de huit jours de Chambéry à Genève et

---

(1) S. EDMUNDS, *New light on Bapteur and Lamy*, in *Atti della Academia delle scienze di Torino*, Vol. 102, pp. 501-554.

(2) P. 544, n° 67.

(3) P. 515, n° 18.

retour avec trois chevaux, et qu'ils ont reçu pour leur dépense un florin par jour, soit huit florins.

2° Un document de mars et avril 1434 [4], qui mentionne des achats faits par Philibert de Monthouz pour tous les naves de la reine Marguerite de Savoie en route pour la Sicile où elle doit aller rencontrer son mari Louis III d'Anjou, l'époux qu'elle ne connaîtra jamais car il périra en guerre; et elle sera veuve avant que d'être épouse. Parmi ces achats figurent de nombreux ingrédients et produits de peinture « lesquelles peintures j'ai livré à Jehan le Pintre et autres pintres ».

Et il y est également fait mention d'un paiement « pour la dispense dudit Philibert de Monthouz lequel a vaqué à Seyssel pour faire les ditesnep cinquante jours ly a trois chevaux et Jehan le pintre a ung; a 16 gros pour jour valent 66 fl. »

3° Un document du 18 décembre 1434 et du 6 mars 1435 [5], concernant un voyage au Piémont où l'on retrouve ensemble Philibert de Monthouz et Jean Bapteur.

4° Un document du 9 janvier 1437 [6] où il est fait mention d'un paiement de 20 florins effectué à Jean Bapteur à Thonon pour le prix de deux vêtements livrés en 1435 et 1436 au seigneur par messeigneurs Louis, bâtard d'Achaïe, maréchal de Savoie, et Jean de Compeys, conseillers du seigneur, et Philibert de Monthouz, premier écuyer.

5° Un document du 9 juin 1453 [7] à Fribourg (Suisse) où un paiement est fait à Jean Bapteur par Jacques Meynier, général des finances de Savoie, et par noble Louis Bonnivard et Philibert de Monthouz, premier écuyer du seigneur, pour ses frais d'entretien et travaux de peintures effectués à la porte de Murat, où le duc de Savoye a fait peindre ses armes.

On sait quelles incertitudes règnent sur l'auteur de la fresque datée de 1458, qui en l'église Saint-Maurice d'Annecy (ancienne église des Dominicains) figure dans un faux enfeu la sépulture de Philibert de Monthouz. Et dans l'étu-

---

(4) Pp. 515-516-517, n° 19.
(5) P. 518, n° 23.
(6) P. 521, n° 33.
(7) P. 546.

de que nous avons consacréc à cette peinture [8], nous indiquions comme auteurs possibles Jean Bapteur ou Hans Witz.

Les textes que nous avons mentionnés ci-dessus montrent que Philibert de Monthouz connaissait parfaitement Jean Bapteur; sa fonction d'écuyer à la cour de Savoie l'avait mis à même d'apprécier l'estime en laquelle le duc tenait son peintre officiel. De là à conclure que c'est à lui qu'il confia le soin d'exécuter sa peinture funéraire, il n'y a qu'un pas que, pour notre part, nous sommes prêt à franchir. Car le style passionné des personnages de « l'Apocalypse », avec qui l'on peut maintenant faire des comparaisons valables, et aussi celui des personnages si expressifs qui entourent le sarcophage de Philibert de Monthouz autorisent, à notre avis, cette attribution.

Miss Edmunds remarque que Jean Bapteur et spécialement sa femme appartenaient à l'entourage de Marguerite de Savoie, qui, jeune veuve, résidait à la cour de son frère, le duc Louis de Savoie. Peut-être l'ont-ils accompagnée en Allemagne à l'occasion de son second mariage, qui eut lieu en 1445 et s'acheva en 1449 avec la mort de Louis IV de Bavière, son second mari.

La coïncidence entre les dates du second mariage de Marguerite et une période de cinq années pendant lesquelles on perd toute trace de Bapteur suggère, selon Miss Edmunds, l'opportunité de nouvelles recherches.

Il se trouve que nous avons déjà fait ces recherches qui nous avaient conduit d'abord à Stuttgart puis à Heidelberg.

Marguerite de Savoie, que nous avons retrouvée à nouveau veuve en 1449, devait en 1453, épouser en troisième noce Ulrich V, comte de Wurtemberg, veuf lui aussi en seconde noce d'une princesse de Bavière, et mourir à Stuttgart en 1479. C'est à la Landesbibliothek de cette ville qu'est conservé sous la référence Hb. 1755 un petit livre d'Heures dit « d'Amédée VIII ». Il est orné au f° 2 v° de la devise Fert et des armes de Savoie; plusieurs peintures montrent que l'artiste qui les a exécutées a visiblement subi l'influence de l'Apocalypse de Jean Bapteur; son appa-

---

(8) C. GARDET, *Peinture du Moyen Age en Savoie*. T. I, p. 127-129.

rentement avec le livre d'Heures antonin de la bibliothèque de Clermont-Ferrand est non moins évident.

Ce livre d'Heures de Stuttgart a-t-il fait partie de la bibliothèque de Marguerite de Savoie ? Il est difficile de l'affirmer ; on sait que ce manuscrit appartenait, au XVII' siècle, à un certain Hieronymus Alegisori, de Leipzig, et qu'il a été acquis par cette bibliothèque dans une vente faite à Leipzig en 1861. Mais ce n'est nullement improbable. Toutefois s'il est certainement de l'école de Savoie et si nous y reconnaissons l'influence de Jean Bapteur, nous n'oserions affirmer qu'il est son œuvre.

De son côté, la bibliothèque universitaire de Heidelberg conserve des manuscrits commandés par Marguerite de Savoie ou exécutés pour elle ; nous en donnons la liste en annexe. Ils sont tous postérieurs à l'année 1458 ; on connaît les ateliers ou les artistes et écrivains de forme allemands qui les ont exécutés ; malgré la présence d'armes biparti Savoie-Wurtemberg sur certains d'entre eux, il n'est pas permis à notre avis de les rattacher à Jean Bapteur ou à l'école de Savoie.

Que Jean Bapteur ait accompagné en Allemagne Marguerite de Savoie demeure donc une pure conjecture. Les comptes des Trésoriers de Savoie qui sont muets au sujet de Jean Bapteur depuis mai 1445 nous le montrent de février à mai 1450 en la ville de Quier (Chieri) en Piémont. Nous le retrouvons ensuite en 1452 à Genève et en 1453-54 à Fribourg. Son séjour en cette ville sera encore mentionné en 1457 dans un paiement fait à Louis Bapteur, fils du peintre ; ce paiement concerne la liquidation d'une vieille dette de son père envers un hôtelier de cette ville.

Nous conclurons donc l'analyse sommaire que nous avons faite des documents publiés par Miss Edmunds, ainsi que les observations que nous avons formulées à cette occasion, en avançant comme hypothèse hautement probable l'attribution à Jean Bapteur de la fresque funéraire de Philibert de Monthouz en l'église Saint-Maurice d'Annecy.

C. GARDET.

Extrait de Hans WEGENER. — *Beschreibendes Verzeichnis der deutschen Bilder Handschriften des späten Mittelalters in der Heidelberger Universitätsbibliothek. Leipzig,* EPLB

INVENTAIRE DES MANUSCRITS AYANT ETE COMMANDÉS PAR OU EXÉCUTÉS POUR *MARGUERITE DE SAVOIE*

N° pal germ.	TITRE	ORIGINE	DATE	NOM DES ECRIVAINS - ARMOIRIES
16-17-18	Altes Testament in drei Bänden	souabe	Vers 1477	Atelier Ludwig Hennflin.
60	Altes Testament, Ars moriendi, usw	Haute-Allemagne	v. 1460	
67	Sigenot	souabe	v. 1470	Signé Ludwig Hennflin (f° 102).
76	Ackermann von Böhmen	souabe	v. 1470	F° I : armoiries de Savoie — F° Iv° :Arm. Savoie-Wurtemberg.
86	U. Boner : Edelstein	bavarois	v. 1461	
90	Leben der Väter	souabe lacustre	v. 1477	Leonardus Loffelmann.
III	Legende vom hl. Maurizius und vom hl. Meinrad	souabe	v. 1470	F° 2 r et 43 r : Arm. Wurtemberg-Savoie.
142	Pontus und Sidonia	souabe	v. 1475	Atelier Ludwig Hennflin.
152	Herpin	souabe	v. 1475	Atelier Ludwig Hennflin.
314	U. Boner : Edelstein	Augsburg	v. 1475	Diebold Lauber, Rasakstainer scriptor.
320	Th. v. Zirklaere : Wälscher Gast	souabe	v. 1470	
322	O von Passau : Vier und zwanzig Alte	Haut-Rhin	v. 1457	Hans Seiler (F° 359).
344	Spruchgedichte (von dem ellenden Buben)	Haut-Rhin	v. 1459	
345	Lohengrin und Friedrich von Schwaben	souabe	v. 1475	At. Ludwig Hennflin — dans les marges armoiries Savoie-Wurtemberg.
346	Tristan	Haute-Souabe	v. 1460	
353	Wittich von Jordan	souabe	v. 1470	At. Ludwig Hennflinn. F° 6v° arm. Savoie.
463	J. von Cessolis : Schachzabel	Haute-Souabe	v. 1463	Siverid. F° 60 Y : arm. Wurtemberg.
644	Medizinische Traktate	Haute-Allemagne	c. 1450-1460	
646	Passion Christi	Haute-Allemagne	v. 1470	Hans Danhauer - Hans Lanhamer (?) - Max Schrist (?) - Jerg Wissing.
795	Belial	Haute-Allemagne	v. 1470	
466	Bidpaï : das Buch der Beispiele	Souabe lacustre	v. 1485	Pour ce manuscrit daté de 1485, la commande est-elle bien de Marguerite de Savoie, décédée à Stuttgart en 1479 ?

Bibliographie

FRANÇOIS DE SALES
bien servi et mieux connu

Il y a plaisir à voir bien servi par l'édition et par la critique un auteur que l'on aime. Aussi tous ceux qui s'intéressent à François de Sales, admirant en lui l'écrivain ou le vénérant comme un maître de spiritualité parmi les plus grands, se réjouiront-ils de la publication récente des œuvres du saint évêque dans la Bibliothèque de la Pléiade. Renfermant dans un premier volume l'*Introduction à la vie dévote,* le *Traité de l'amour de Dieu* et les *Entretiens spirituels,* cette édition a été procurée avec un soin au-dessus de tout éloge par deux des meilleurs connaisseurs actuels de François de Sales, le P. André Ravier, de la Société de Jésus, assisté de l'Abbé Roger Devos, directeur au Grand Séminaire d'Annecy.

***

A première vue une nouvelle édition des œuvres de François de Sales étonne : en fallait-il une encore après la monumentale édition des œuvres complètes, réalisée entre 1892 et 1930 par les Religieuses de la Visitation du premier monastère d'Annecy, travaillant sous la direction de Dom Mackey, O.S.B., puis du P. Navatel, S.J. ? Monumentale, mais, au sens matériel du mot, trop monumentale ou volumineuse édition ! En regard des 27 tomes grand in-8° de sa devancière, la présente édition offre un avantage certain. Conçue selon la formule et réalisée dans le format habituel de la Bibliothèque de la Pléiade, elle réunit en un fort, mais unique volume de 1885 pages, outre le texte des trois grandes œuvres spirituelles de François de Sales, une introduction générale et des introductions particulières, une chronologie et une biographie, des variantes, des notes, un index, un glossaire... En face de tant de science rassemblée en si peu de volume, le lecteur qui manie et feuillette le livre se sent mis en grand appétit d'en approfondir la lecture et d'en exploiter les ressources.

Il s'en faut d'ailleurs que la supériorité de la nouvelle édition consiste seulement dans une plus grande commodité ou une plus grande densité. L'examen du texte révèle d'autres perfectionnements qui tiennent, ceux-là, à la substance même des œuvres. Non que la précédente édition fût, sous le rapport de l'établissement des textes, dépourvue de valeur. Elle l'était si peu que le P. Ravier, qui s'est principalement occupé de l'*Introduction à la vie dévote* et du *Traité de l'amour de Dieu,* a, pour l'Introduction, adopté le texte de 1619 comme dans l'édition d'Annecy et, pour le Traité, reproduit le texte tel qu'il avait été établi par Dom Mackey après recensement et collation soigneuse des manuscrits. Simplement le P. Ravier ajoute-t-il ça et là un petit nombre d'additions dues à

l'heureuse découverte de quelques autres manuscrits fragmentaires. Mais pour les *Entretiens spirituels* le changement est grand et la nouveauté d'importance. On sait — ou on le saura après avoir lu l'introduction de l'Abbé Devos — quels furent les avatars de ce recueil, la plus vivante et la plus charmante de toutes les « productions » de François de Sales, sa correspondance exceptée. Publié une première fois en 1628, à l'insu des Religieuses de la Visitation, il le fut de nouveau, un an plus tard, par la Mère de Chantal et ses compagnes, froissées de n'avoir pas eu part à la première publication et surtout indignées de voir livrés au public, dans toute leur familiarité, les colloques ou entretiens du Saint avec ses filles. Aussi les *Vrais Entretiens* parus en 1629 furent-ils loin de reproduire l'allure si libre et si vivante qui avait été dans la réalité celle de ces entretiens, et malheureusement c'est cette dernière version qui longtemps prévalut, — jusque dans l'édition moderne d'Annecy. L'Abbé Bremond déplorait naguère (1) que l'audace de Dom Mackey se soit bornée à placer dans le bas des pages de la grande édition quelques variantes plus expressives et souhaitait pour les Entretiens une édition enfin conforme aux relations les plus fidèles. Ce souhait, déjà à demi réalisé dans une édition populaire de 1933, l'a été totalement par l'Abbé Devos dans la savante édition d'aujourd'hui. Ici plus rien de figé ni de compassé, dans une rédaction trop ordonnée et d'un style un peu trop noble ; c'est la vie même de ces entretiens sans apprêts qui est restituée ; c'est la parole toute nue de François de Sales que l'on perçoit avec son incomparable et si savoureux mélange de haut sens spirituel, de simplicité presque naïve et de bonhomie souriante.

***

Que l'on ne craigne pas que la grandeur du Saint en soit le moins du monde diminuée ! Pascal ne disait-il pas qu' « on ne montre pas sa grandeur pour être à une extrémité, mais bien en touchant les deux à la fois et remplissant tout l'entre-deux » ? Du familier au sublime François de Sales remplit certes tout l'entre-deux. Et c'est cette grandeur authentique que met en pleine lumière la préface du P. Ravier, en donnant ou redonnant à François de Sales toute sa taille.

Trop exclusivement connu comme le modèle des directeurs spirituels et le fondateur de la Visitation en collaboration avec la baronne de Chantal, François de Sales a d'abord été un évêque aux prises avec des difficultés sans nombre, pénétré de la conscience de ses devoirs et de ses responsabilités dans un monde déchiré. Evêque « post-conciliaire », disent volontiers les critiques, religieux ou laïcs, qui se sont penchés sur lui à l'occasion de son IV^e^ centenaire (2). Le P. Ravier souscrit à ce jugement, sans dissimuler les traits de mentalité et de conduite par lesquels François de Sales restait tributaire de son temps, mais en le montrant ouvert dès lors à un « aggiornamento » de l'Eglise dans le sens d'une plus grande charité. Son attitude envers les Protestants, si elle est de

---

(1) Pour qu'on lise saint François de Sales, in *Autour de l'humanisme*, Grasset, 1937.

(2) *Saint François de Sales, témoignages et mélanges*, Académie Salésienne, Mémoires et Documents, T. LXXX.

celles qui manifestent le mieux ce partage, témoigne aussi de cette ouverture. Quelle meilleure preuve que le *Mémoire pour la conversion des hérétiques et leur réunion à l'Eglise,* élaboré en 1615 par l'évêque exilé de Genève ? Ce document, conservé dans les archives de la Visitation d'Annecy et analysé par le P. Ravier dans le présent volume, sera pour beaucoup de lecteurs une révélation.

Souvent loué pour son humanisme, François de Sales n'a pas été humaniste seulement par sa connaissance des auteurs anciens et par son goût du style ; il l'a été aussi par son constant souci de la culture intellectuelle à répandre parmi les chrétiens, comme en témoignent la fondation de l'Académie florimontane et d'autres tentatives analogues. Humaniste, mais sans attachement superstitieux ou routinier à la pensée antique, fût-ce celle d'Aristote. Le P. Ravier souligne justement la clairvoyance et la hardiesse avec lesquelles, dans les années où se préparait le procès de Galilée, François de Sales prit la défense d'un jeune maître du collège de Chambéry, inquiété pour son adhésion aux idées nouvelles...

Quant au théologien, si son tempérament le portait plutôt à la conciliation qu'à la dispute, ni l'information ni le sens aigu des problèmes ne lui ont fait défaut, — si aigu et parfois si tragiquement ressenti que des tourments nés de la méditation de l'angoissant problème de la prédestination, il manqua, dans sa jeunesse, mourir. Théologien mystique, rien ne lui est indifférent ni étranger des intimes relations de l'âme avec Dieu ; au contraire — et les admirables analyses des états mystiques dans le *Traité de l'amour de Dieu* le montrent bien — il en est supérieurement instruit, non pas, comme on l'a trop dit, par les seules confidences de son entourage, mais aussi par son experience personnelle de grâces d'exception. Le *Traité* toutefois, — conçu d'ailleurs dans le même temps que l'*Introduction à la vie dévote* — ne doit pas en être séparé. L'un et l'autre ouvrage manifestent l'unité foncière et l'originalité de la pensée de François de Sales, qui n'enferme pas la mystique dans l'oraison ou la contemplation, mais la situe dans une relation d'amour susceptible d'être vécue dans toutes les actions de la vie, même les plus ordinaires. Il n'y a pas pour l'auteur du Traité d'extase supérieure à celle qu'il appelle « l'extase de l'œuvre et de la vie ». Et la vie dévote est l'ébauche et l'essai de cette extase.

Le magistral résumé que fait le P. Ravier du contenu du Traité, en insistant sur sa cohérence avec l'Introduction, devrait aider le lecteur à vaincre sa timidité en face d'une œuvre tenue à tort pour un ouvrage de spécialiste et qui est en fait l' « œuvre majeure » de François de Sales, l'explication en même temps que le couronnement de sa spiritualité. Œuvre de doctrine certes et d'un style étudié, mais d'un tour et d'un accent malgré tout si personnels ! « Traité théologique, sinon traité de théologie, écrit le P. Ravier, mais aussi journal d'âme, confidence et en quelque sorte poème »...

∴

Jadis beaucoup lu et pratiqué — on sait quel fut au XVII^e^ siècle le prodigieux succès de l'*Introduction à la vie dévote* — François de Sales connaît depuis quelques années un très sensible regain de faveur. Avant même que la célébration en 1967 du IV^e^ centenaire de sa naissance ait fait foisonner études et articles, avait paru le substantiel ouvrage du P. Lajeunie, O.P., sur *l'homme,*

sa pensée, son action (3). L'actuelle édition de la Pléiade, avec ses introductions si documentées et si pertinentes, relève du même effort de connaissance vraie, éloignée de toute complaisance hagiographique. L'exceptionnelle qualité de cette publication fait attendre avec impatience le deuxième volume de l'édition, où paraîtront, entourées de toutes les garanties d'authenticité, les Lettres, merveilles d'écriture et sources de vie.

René BADY.

II. — COMPTES RENDUS

Marie-Thérèse BOUQUET. — **Musique et musiciens à Turin de 1648 à 1775,** in « Memoria dell'Academia delle Scienze di Torino », classe di Scienze Morali, Storiche e Filologiche, seria 4a, n. 17, Turin, 1969, et Coll. « Vie musicale en France sous les rois Bourbons », n° 15, Paris, A. et J. Picard, 1968, 217 p.

Mlle Marie-Thérèse Bouquet s'est donnée pour tâche de reconstituer le passé musical des Etats de Savoie du XV^e^ siècle à la fin de l'Ancien Régime. Grâce à d'heureuses découvertes qui ont récompensé sa compétence et son labeur acharné, elle a pu déjà redonner vie à tout un répertoire musical tombé dans un profond et injuste oubli. Mais cette tâche d'archéologie musicale, si on peut risquer l'expression, ne serait pas possible sans une profonde connaissance du milieu dans lequel ces œuvres ont pris naissance, des conditions de vie des musiciens et des moyens mis à leur disposition. Elève de Norbert Dufourcq et de Solange Corbin, l'auteur a inauguré la série de ses travaux par une thèse de musicologie - *Quelques relations musicales franco-piémontaises. Documents pour servir à l'histoire de la musique en Savoie, 1648-1775* - qui lui a valu deux premiers prix du Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris. C'est la première partie de cette thèse qui est publiée conjointement par l'Academia delle Scienze de Turin et les éditions A .et J. Picard, tandis que la seconde partie, concernant les maîtrises de la cathédrale et de la collégiale N.D. d'Annecy est en cours d'impression par les soins de l'Académie Salésienne et de la maison Picard.

Turin, capitale du Piémont et du duché de Savoie, puis du royaume de Sardaigne, avec le corps de musique de la Cour et la chapelle des « Innocents » et des chanteurs de la cathédrale Saint Jean-Baptiste, constitue au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècles un centre musical de grande valeur, qui ne craint pas la comparaison avec les plus célèbres. L'auteur commence son étude en 1648, au moment où Charles-Emmanuel II accède au pouvoir et met fin à la régence de sa mère, Christine de France, fille d'Henri IV et sœur de Louis XIII. C'est dire que l'influence artistique de la France a déjà marqué profondément la Cour de Turin et la marquera plus encore sous la régence de la seconde Madame Royale, Marie-Jeanne-Baptiste de Savoie-Nemours, de 1675 à 1686. Cependant, les ducs de Savoie ne copièrent jamais servilement la France. Ils surent au

(3) Paris, Ed. Guy Victor, 1966, 2 vol. in-8°.

contraire profiter de la situation géographique de leurs territoires pour attirer chez eux ce que leurs voisins avaient de meilleur : les maîtres de danse français et les chanteurs milanais, vénitiens ou napolitains. Tous ces courants se sont unis en une synthèse originale, preuve de la personnalité musicale turinoise. On connaît la brillante école de violon piémontaise, dont Somis, Pugnani et Viotti porteront la renommée dans toute l'Europe. Mais l'école vocale piémontaise, avec Carisio au XVII[e] siècle, Fioré, les Giay et Gasparini au XVIII[e] siècle, était ensevelie dans l'oubli et c'est le grand mérite de Mlle Bouquet, par la restitution de nombreuses partitions, de nous permettre aujourd'hui de l'entendre à nouveau et de l'admirer. A ce propos, Norbert Dufourcq a pu écrire : « L'histoire de la musique en Italie serait aujourd'hui incomplète si l'on n'y incorporait pas les milliers d'œuvres signées par les grands maîtres du centre turinois ».

Comment se recrutaient et se formaient musiciens et chanteurs, maîtres de chapelle et compositeurs de la Cour et de la cathédrale, quelles étaient leurs obligations professionnelles, leurs conditions sociales, leurs rémunérations, et surtout leurs œuvres, comment enfin reconstituer l'atmosphère musicale à la Cour et à la cathédrale au XVII[e] et au XVIII[e] siècles ? A toutes ces questions, M.-Th. Bouquet répond avec précision et clarté, grâce à un patient dépouillement des Archives d'Etat et des Archives capitulaires de Turin. Les listes des musiciens et les répertoires d'œuvres, qu'elle publie, seront de précieux documents pour les musicologues. Mais l'historien de la vie sociale et des mentalités trouvera également son compte dans cette belle thèse, et le simple profane mélomane ou curieux du passé de la Savoie ne pourra rester insensible à cette résurrection du grand foyer musical piémontais. (1)

Roger DEVOS.

Marie-Thérèse BOUQUET. — **La cappella musicale dei duchi di Savoia dal 1450 al 1500,** in « Rivista Italiana di Musicologia », vol. III, n° 2, 1968, p. 233-285.

Continuant la série de ses travaux sur la vie musicale dans les Etats de Savoie, Marie-Thérèse Bouquet étudie, dans un important article de la *Rivista Italiana di Musicologia,* la chapelle des ducs depuis la mort d'Amédée VIII jusqu'à l'aube du XVI[e] siècle. Le duc Louis hérite d'une chapelle musicale qui passe pour la meilleure du monde. S'il est mauvais politique, il continue en revanche la glorieuse tradition artistique et surtout musicale de son père. Grâce, en particulier, aux comptes des trésoriers généraux de Savoie, l'auteur peut suivre les lumières et les ombres, les grandeurs et les vicissitudes de la chapelle, la personnalité de ses maîtres, le talent des chanteurs, la confiance dont les princes les honoraient ainsi que l'importance de leur rôle dans l'ensemble de la vie quotidienne de la Cour. Par souci de clarté, sont étudiés successivement la chapelle des chanteurs et le collège des Innocents, qui se réunissaient chaque jour sous la direction du maître de chapelle. Les dernières pages sont consacrées aux orgues et aux musiciens particuliers de la duchesse Yolande.

Antoine PASCAL.

(1) Du même auteur : *Musique et musiciens à Annecy, Les Maîtrises,* 1630-1789. (Mém. et Doc. Académie Salésienne, Annecy, 1969) sera analysé dans la prochaine *Revue.*

Lauro-Aimé COLLIARD. — **Paul Claudel et Alice Meynell, poètes-traducteurs.** Etude enrichie de plusieurs lettres inédites. Universita degli studi di Padova, sede distaccata in Verona. Libreria editrice Universitaria, Verona, 1968.

Dans une thèse présentée en 1968 devant la faculté des Lettres de Grenoble pour un doctorat d'Université, le professeur Lauro Colliard a étudié les traductions que Paul Claudel a faites de quelques poèmes de Coventry Patmore, au début du siècle, pour une revue belge, puis pour la N.R.F. On sait que Coventry Patmore est un des grands poètes catholiques de l'Angleterre victorienne ; c'est auprès de lui que l'auteur des *Cinq grandes Odes* a trouvé la forme de l'ode libre qui fait sa gloire et son originalité la plus foncière.

D'autre part, dans une comparaison habilement contrastée, M. Colliard analyse la traduction que fit Alice Meynell de deux passages de l'*Otage* pour un article de la *Dublin Review*, paru en 1911.

Il nous faut constater avec le commentateur les nombreuses erreurs de traduction de Claudel, ses libertés voulues envers le texte, son parti-pris d'archaïsme et d'hermétisme et aussi la patte du lion. L'analyse critique ne nous paraît pas toujours assez poussée ; les contresens et omissions du poète ne sont pas tous relevés et appréciés, notamment dans *Eros et Psyché*. Mais cette étude est riche de lettres inédites de Claudel, de Valéry-Larbaud et d'un certain Pierre Chavannes, à qui les éditions universitaires de Yale avaient demandé en 1914 d'éditer, au moins en partie, les œuvres du poète français. Dans une lettre écrite à ce dernier le 10 juin 1916, Claudel nous livre une de ses idées capitales sur l'art de la traduction : « Je ne tiens pas autrement à l'exactitude, si de mon texte sort en anglais quelque chose de réellement vivant et existant par lui-même et non pas un spectre décoloré ». Conception juste, qui a fait son chemin et que les plus habiles traducteurs ont su appliquer. Mais la réalisation reste toujours difficile et nous vaut assez souvent, hélas ! « de belles infidèles ».

Alice Meynell, poétesse anglaise, amie des poètes Patmore et Francis Thompson, a traduit l'*Otage* en 1911. Le manuscrit complet se trouve malheureusement à l'Université du Texas et n'a pu être consulté ni étudié par M. Colliard. Il mériterait sans doute un examen détaillé. Des deux scènes analysées par M. Colliard, il ressort que la traductrice était loin de saisir toutes les nuances de notre langue et celles du poète ; peut-être faisait-elle alors ses premières armes et s'est-elle aguerrie par la suite.

Malgré une certaine inhabileté dans la présentation, ces pages offrent aux nombreux spécialistes de Claudel de très utiles renseignements sur le poète, ses amis et correspondants, ainsi que de brèves mais intéressantes indications sur la fortune des œuvres de Claudel en Grande-Bretagne et en Italie.

J.-G. RITZ.

Jean PRIEUR. — **La province romaine des Alpes Cottiennes.** Imp. R. Gauthier, Villeurbanne, 1968, 257 pages, 19 cartes, 29 planches (Publications du Centre d'études gallo-romaines de la Faculté des Lettres de Lyon, fasc. I).

Géographie alpine et histoire de Savoie ont été, depuis longtemps, des sujets de choix pour les érudits qui ont, par ailleurs,

délaissé la période antique de régions relativement pauvres en souvenirs de ce passé. Aussi accueillons-nous avec satisfaction la thèse de doctorat que l'Abbé Jean Prieur vient de consacrer aux Alpes Cottiennes, comblant par là une lacune regrettable.

Mais qu'étaient ces Alpes Cottiennes ? Les géographes actuels semblent avoir abandonné ce terme qui occupait sur les atlas de nos pères la chaîne frontière entre Maurienne et Queyras. Dans son introduction, l'auteur essaie de définir les limites fluctuantes de la province romaine qui portait ce nom. Elle comprenait « les trois vallées sœurs » de l'Arc, de la Durance et de la Doire ripaire, séparées par la crête des Alpes, mais unies par des cols, notamment ceux du Mont-Cenis et du Mont-Genèvre. L'auteur prépare notre arrivée dans l'Antiquité par un exposé géographique et aussi par un large aperçu sur la pré- et la proto-histoire, car cette dernière est mieux représentée, surtout en Maurienne, pays qui a livré des mégalithes, des bronzes puis des objets de Hallstatt assez remarquables. Ces documents archéologiques sont complétés par un discret appel à la toponymie et des considérations délicates sur le peuplement pré-romain. Le passage d'Hannibal n'est évoqué que pour dresser l'état de la question ; ainsi est évité l'écueil d'une reprise de cette quête possible qui tente trop souvent les historiens.

Bien que les armées romaines aient traversé les Alpes de bonne heure, la conquête des hautes vallées est tardive et doit attendre la décision d'Auguste. C'est l'occasion pour l'auteur de discuter la liste des peuples alpins soumis, connus par l'énumération de Pline et le trophée de La Turbie. Les voies, constituant l'ossature de cette province si cloisonnée, sont décrites avec leurs divers embranchements secondaires. L'étude de l'administration est complexe, car les Romains eux-mêmes ont longtemps hésité entre l'autonomie surveillée et l'annexion. Un essai de généalogie nous présente la dynastie des *Cottii*, rois-préfets, dont le statut nuancé montre l'habileté des Romains à ménager la susceptibilité des tribus soumises, jalouses de leur indépendance. Ainsi voyons-nous défiler ces roitelets nommés *Donnus*, *Cottius I* et *II*, *Vestalis*, qui siègent dans leur petite capitale de Suse plus alpine que romaine, opposée, par l'auteur, à Aoste, colonie parfaitement intégrée dans la Romanité.

Dans la seconde partie sont évoqués : l'économie d'après les textes et l'archéologie, la société à l'aide des données épigraphiques, la religion avec ses cultes indigènes et romains, enfin les arts et l'architecture d'après les monuments de Suse. La troisième partie est consacrée à la fin de la province, marquée par les invasions, puis l'expansion du christianisme.

Mais ces développements ne peuvent se résumer. Nous retiendrons seulement quelques notations intéressantes, glanées au passage : p. 25, le rôle des cols comme liaison interne, alors que les frontières sont reportées sur les cluses (remarque déjà faite par P. Duparc) ; p. 46, la proportion des vestiges protohistoriques plus nombreux dans les Alpes internes que dans les Préalpes ; p. 116, l'existence en ces vallées d'une civilisation alpine originale conservée par ces tribus nettement moins romanisée que celles de Gaule, malgré la proximité de l'Italie ; p. 171, la conservation de cultes naturistes qu'on décèle indirectement par leur condamnation aux divers conciles des V^e^ et VI^e^ siècles.

L'ouvrage est complété par une illustration qui nous fait découvrir des aspects et des monuments peu connus des Alpes. Mais la

Maistre qui lui refusèrent l'accès aux papiers familiaux non encore publiés !

Toute la première partie de ce pavé est ainsi rédigée dans le style du parfait procureur. Le lecteur qui croit savoir qui était Maistre se demande plus d'une fois si le magistrat ne s'est pas trompé de dossier tant l'accusé répond peu au signalement. Il se console en savourant une citation de Georges Goyau visant, déjà, les détracteurs du Chambérien : « Le portrait d'une âme devient une offense lorsqu'il se transforme en caricature ». M. Triomphe rappelle fort opportunément ce jugement.

La véritable contribution de M. Triomphe à la connaissance de Joseph de Maistre, c'est dans la seconde partie de son ouvrage qu'il convient d'aller la chercher. En étudiant le rôle que jouèrent dans la formation et dans l'œuvre de l'auteur des « Soirées » la Grèce antique et l'Allemagne, le procureur redevient professeur. Jusqu'aux approches de la conclusion, l'outrance fait place au sérieux et l'excessif à l'original. L'annexe bibliographique est solide, mais, la thèse datant de quelques années déjà, ne tient pas compte évidemment, de tous les ouvrages parus depuis.

P. S.

III. — LINGUISTIQUE ET PATOIS

Antonin DURAFFOUR. — **Glossaire des patois franco-provençaux,** publié par L. Malapert et M. Gonon sous la direction de P. Gardette, Paris. Editions du C.N.R.S., 1969, 720 p., 1 carte.

Cette publication est basée sur l'immense fichier rassemblé durant des années par le grand linguiste Antonin Duraffour. Les éditeurs se sont heurtés aux difficultés techniques qu'entraîne forcément l'utilisation posthume des notes d'un érudit. Il est regrettable que Duraffour, occupé à une hypothétique refonte du Littré, n'ait pas eu le temps de préparer lui-même cette édition. Tel quel, l'ouvrage est capital. Notons que 36 communes de Haute-Savoie y sont représentées.

J. M.

J. DUPRAZ. — **Le patois de Saxel. - Dictionnaire,** publié avec le concours de la recherche scientifique, Paris, 1969.

En consacrant le 27e volume de ses publications à l'ouvrage de Mlle J. Dupraz, l'Institut de Linguistique romane de Lyon, que dirige Mgr Gardette, vient d'apporter une essentielle contribution à la connaissance des patois de Haute-Savoie. Nul travail nouveau important n'avait été publié depuis la parution en 1901 du « Dictionnaierre Savoyard » de Constantin et Désormeaux, publié sous les auspices de l'Académie Florimontane. Nos deux regrettés confrères avaient alors spécialement étudié le patois de la vallée de Thônes.

Mlle J. Dupraz, qui a consacré plus de trente années à recueillir les mots et expressions de Saxel, en Chablais, son pays natal,

Savoisienne le tome II des *Recherches sur l'ancienne liturgie d'Aoste*. Le maître d'œuvre, M. Lin Colliard, ouvre le recueil par une étude sur la *Semaine sainte dans le rit valdôtain*. Relevons également l'édition du rituel des Rogations à Aoste par M. Odon-Evald Obert. En publiant le Mémoire composé par l'avocat Louis Christillin (1776-1859) pour défendre la liturgie d'Aoste menacée par la centralisation romaine et les efforts du parti ultramontain, c'est une page de la lutte pour le maintien de l'autonomie des Eglises locales au XIXe siècle que ressuscite M. Lin Colliard, au moment où cette question, dans un nouveau contexte, retrouve son actualité. Comme pour le tome I, la seconde partie du volume est consacrée aux coutumes liturgiques et folkloriques des paroisses valdôtaines d'après des mémoires inédits ou regroupés ici d'une façon commode.

Société Académique de l'ancien duché d'Aoste, 44e Bulletin.

Ce bulletin comporte une évocation du peintre Italo Mus par M. V. Viale, ainsi que deux articles de A. Zanotto et J. Piquet consacrés à l'historien J.-A. Gal, mort en 1867.

Notre confrère Lauro-Aimé Colliard publie la brillante présentation, faite à Grenoble le 14 décembre 1968, de sa thèse « Paul Claudel, poète-traducteur et poète traduit ».

Notons enfin le travail fondamental de M. Guglielmo Lange, *Torri romane in Valle d'Aoste, Arnaz, Gressan, La Tour d'Hérères à Morgex,* qui donne une vue d'ensemble de l'architecture militaire valdôtaine, assortie de nombreuses illustrations et de croquis détaillés.

Statuti del comune di Ivrea. Ed. Gian Savino Pene-Vidari, Turin, 1968, 2 vol. (Bibliotheca storica subalpina, t. 185).

L'importante place d'Ivrée, qui commandait la route du Val d'Aoste à Turin, s'est donnée tardivement (1313) à la Maison de Savoie. Avant cette édition, elle avait une organisation municipale très particulière basée sur l'équilibre entre l'évêque, la féodalité et la communauté des habitants. Sous la domination savoisienne, la ville conserva une large autonomie et procéda périodiquement à la rédaction de ses statuts, dont M. Pene-Vidari donne une édition critique qui constitue un modèle du genre.

Francesco COGNASSO. — **Il Piemonte nell'eta sveva,** Turin, 1968, 909 p., 7 tableaux généalogiques (Deputazione subalpina di Storia patria).

M. Cognasso, dont les travaux sur l'Italie du Nord font autorité depuis plus d'un demi-siècle, vient de publier cette œuvre monumentale à tous égards, qui embrasse l'histoire de l'Italie du Nord depuis la fin des Carolingiens (888) jusqu'au milieu du XIIIe s. On y trouvera aussi d'importants développements sur le royaume de Bourgogne et sur les débuts de la Maison de Savoie. Au sujet de cette dernière, le tableau généalogique n° 7 corrige certaines erreurs du Foras. On regrettera seulement l'absence totale de cartes.

J. M.

Orphée ZANOLLI. — **Testaments et codicilles des seigneurs de Vallaise,** dans « Archivum Augustanum », t. III, Aoste, 1969, XXXI, 475 p. et hors-textes.

L'*Archivum Augustanum* est une « collection de sources historiques valdôtaines publiée par les soins des Archives historiques régionales sous la direction de L. Colliard ». Deux volumes ont déjà paru, et M. O. Zanolli, qui avait publié dans le t. II les « Titres féodaux de la maison de Vallaise », nous donne dans ce t. III les dernières dispositions des membres de cette famille : belle série de documents comptant 56 actes s'échelonnant de 1300 à 1838.

C'est toute l'histoire d'une famille et d'une seigneurie, mais c'est aussi une contribution à l'histoire du Val d'Aoste, étant donné l'importance de cette famille et de ses diverses branches. L'historien du droit relèvera l'influence du droit écrit dans une région aux confins des pays de coutume : l'institution d'héritier est la règle ; la forme adoptée est celle du testament nuncupatif avec rédaction par un notaire et sept témoins en général. Un seul acte fait exception en 1624 (n° XXXVIII) ; il nous paraît être *mystique* et non *olographe*. L'ouvrage, de présentation soignée, est complété par une table et un tableau généalogique des seigneurs de Vallaise.

P. DUPARC.

V. — NOTES DE LECTURE

Congrès des Sociétés savantes de la province de Savoie. Nouvelle série II, Actes du congrès de Thonon-les-Bains, 3-4 septembre 1966, Thonon, 1970 (forme à la fois un volume séparé et le tome 58 des Mémoires de l'Académie Chablaisienne).

Comprend les articles suivants :

J.-Y. Mariotte : *Aperçu sur la carte préhistorique de la Savoie* (1 carte).

P. Broise : *Le Faucigny antique dans le cadre du décanat de Sallanches.*

A. Perret : *Recherches sur les origines des villes et bourgs de Savoie.*

H. Baud : *La population et le rôle de Thonon au Moyen-Age.*

L. Chevailler : *Les ducs de Savoie et le droit d'ambassade.*

G. Denais et R. Molliet : *Les oratoires du Chablais.*

R. Naz : *La restauration de la propriété ecclésiastique en Savoie après 1815.*

J. Chetail : *Projet de création d'un petit séminaire à Thonon 1821.*

J. Lovie : *La population ouvrière de Chambéry en 1845.*

C. Guyon : *La condition ouvrière en Savoie au XIX^e^ siècle.*

G. Grandchamp : *Annecy, les grandes étapes de l'évolution urbaine.*

A. Corboz : *La formation de la province de Carouge.*

On peut souscrire (20 F le volume) auprès de : M. G. Morel-Vulliez, trésorier de l'Académie Chablaisienne, 74 - Thonon-les-Bains.

Henri BAUD. — **Le Père Monod, historien d'Amédée VIII, d'après un manuscrit inédit**, dans : Mém. et Doc. publié par l'Académie du Faucigny, t. 16, 1968-1969.

M. Baud rappelle l'histoire du père Monod, Jésuite et historien qui mourut en prison à Miolans, victime de la rancune de Richelieu. Il analyse ensuite les travaux inédits de Monod, notamment l'histoire d'Amédée VIII. Malgré les défauts que M. Baud ne méconnaît pas, ce manuscrit constitue une source primordiale.

Roger BONAZZZI. — **Les résidences secondaires dans le département de la Haute-Savoie**, dans « Revue de Géographie alpine », 1970, 1, p. 113-134.

Pierre BROISE. — **Les relations commerciales du vicus de Boutæ avec le monde romain,** dans : Actes du 91e Congrès national des sociétés savantes, Renens, 1966. Section d'archéologie (Paris, 1968), p. 137-162 (avec une carte).

P. BROISE. — **Cent ans de recherches archéologiques à Annecy, sur le site gallo-romain de Boutæ,** dans : Cæsarodunum. (Institut d'études latines de Tours), III, 1969, pp. 199-205.

Emile-François CALLOT. — **Géographie et sociologie électorales du département de la Haute-Savoie de 1956 à 1968,** Dipl. supérieur de recherches et d'études politiques, Grenoble, 1969 (ronéoté, un exemplaire aux Archives de la Haute-Savoie).

Odile DAUNE. — **La châtellenie d'Alby-sur-Chéran au XIVe siècle (1325-1398).** Grenoble, 1969 (ronéoté, 108 pages, plans et graphiques).

Etude systématique des comptes rendus par le châtelain d'Alby au comte de Genève.

L'auteur en tire de nombreux renseignements sur l'administration de la châtellenie, la justice, la vie économique et les classes sociales. Bonne contribution à la connaissance du Moyen-Age savoyard.

R. DEMICHELIS et J. LOVIE. — **La Savoie de 1792 à 1815,** Documents d'archives, Chambéry, 1969. (Soc. Savoisienne d'histoire et d'archéologie).

Recueil de textes, assortis de brefs commentaires, sur la Révolution et l'Empire en Savoie. En principe destiné à l'enseignement, cet ouvrage intéresse tous les amateurs d'histoire et peut rendre service même aux spécialistes, en dépit de quelques maladresses de présentation.

Paul DUFOURNET. — **Les plans d'organisation de l'espace.** Paris, Centre de recherche d'urbanisme, 3 vol., 1970 (sera analysé dans le prochain numéro).

Henri RAULIN. — **Folklore et ethnologie. A propos de cérémonies agraires dans les Alpes du Nord,** dans : Arts et Traditions populaires, avril-juin 1967, p. 102-118, 1 carte.

Note sur les Martinets, ibidem, janvier-juin 1969, p. 95-106, illustrations.

Marc SANDOZ. — **De Genève à Chamonix, Essai sur l'évolution du paysage de montagnes consécutive à la « découverte » des glacières du Faucigny** (du milieu du XVIII[e] siècle). Dans : Genava, t. 17, 1969, p. 181-221.

Met en relief notamment le rôle des Genevois dans le renouveau d'intérêt suscité par les paysages de montagne à la fin du XVIII[e] siècle. 25 très belles illustrations.

Paul VEYRET. — **Cent ans de Houille Blanche.**

Germaine VEYRET. — **Cent ans d'économie alpestre,** dans « Revue de Géographie alpine », 1970, 1, p. 6-49.

Germaine VEYRET-VERNER. — **Essai de définition et de classification des petites villes : leur insertion dans un réseau urbain.** Ibid., p. 51-66.

Christian WOLFF. — **Un type de marchands sous Louis XIV, Les Savoyards de Barr,** dans : Soc. d'histoire et d'archéologie de Dambach-la-Ville, Barr, Obernai, 1969, p. 122-127.

Heurs et malheurs de l'Emigration savoyarde en Alsace.

Vient de nous parvenir :

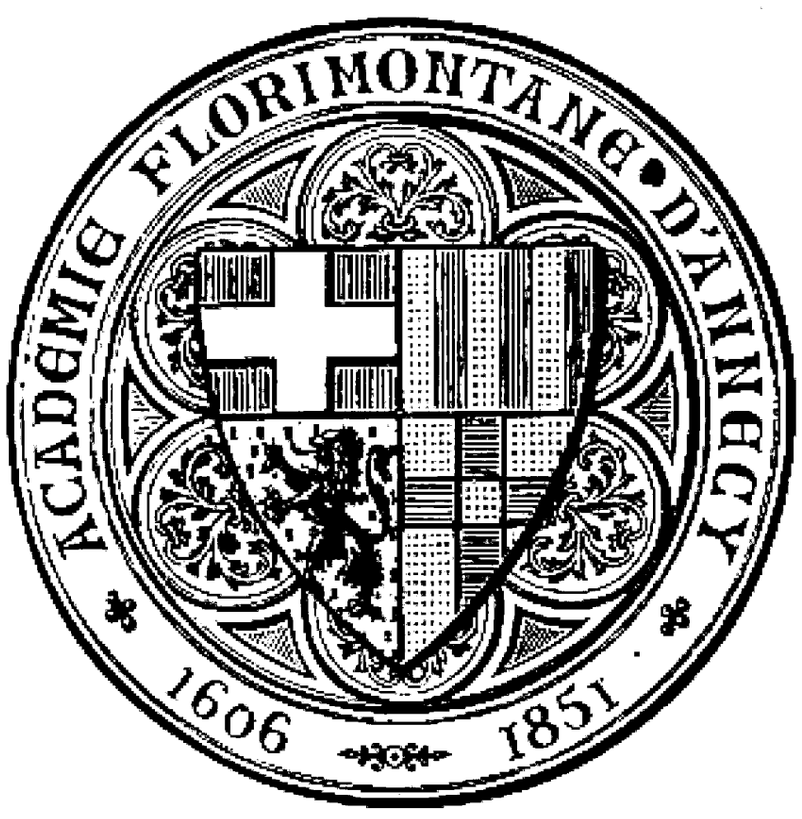
E. CALLOT. — **La postulation en matière philosophique,** Paris, éd. P. Ophrys, 1970. (*Sera analysé au prochain numéro*).

110e ANNÉE 1970

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(CICÉRON, *De Officiis*, lib. I)

LA REVUE SAVOISIENNE



ACADÉMIE FLORIMONTANE
ANNECY

ACADÉMIE FLORIMONTANE ANNECY

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1606
par Saint François de Sales, Prince Evêque de Genève
et Antoine Favre, Président du Sénat de Savoie
Réorganisée en 1851

par

Louis BOUVIER (1819-1908)
Etienne MACHARD (1824-1887).
Jules PHILIPPE (1827-1888).
Eloi SERAND (1826-1891)

—

LÉON MARÈS (1854-1916)

a légué le château de Montrottier et ses collections

DONATEURS

Dr C. ANDREVETAN (1802-1879).
Dr F. DAGAND (1815-1886).
MELVILLE-GLOVER (1834-1897)
Aimé CONSTANTIN (1831-1900).
Dr THONION (1830-1917).
F. GARDIER (1854-1919).
Asghil FAVRE (1877-1920).
Isidore NANCHE (1850-1922).
François CROSET (1844-1931).
Ernest PERRIER de la BATHIE (1873-1932).
Ernest PARISET († 1941).
Léon LAYDERNIER (1866-1958).
Georges MARTIN († 1943).
L.-F. ROSSET († 1959).
Joseph SERAND (1868-1957).

LISTE DES MEMBRES [1]

(arrêtée à l'Assemblée du 27 janvier 1971)

COMITE

Présidents d'Honneur :

M. Jean d'ORLYÉ, ✻, ✠, ✠ A., ✠, licencié ès-sciences.
M. le Chanoine François-J. COUTIN, président de l'Académie Salésienne.

Président : M. Clément GARDET, imprimeur-libraire.

Vice-Présidents : M. Louis BUTTIN, licencié en droit ;
M. Alexis PRUGNARD, professeur au lycée, en retraite ;
M. Georges GRANDCHAMP, président des « Amis du Vieil Annecy ».

Secrétaire perpétuel : M. Louis PFISTER, directeur honoraire du Syndicat d'Initiative régional de la Haute-Savoie.

Secrétaire adjoint : M. Jean-Yves MARIOTTE, archiviste départemental.

Trésorier : M. Joseph BARRUCAND, notaire honoraire.

Bibliothécaire : M. François MATROD, ✻, directeur honoraire des Douanes.

Membres : MM. Paul GUICHONNET, Albert LACHAT, Charles LACOMBE, René CHANAL, René LAYDERNIER.

Archiviste honoraire : M. Charles VUACHET, ✠ I., professeur honoraire.

Archiviste : Mme Marie-Thérèse HERMANN.

REVUE SAVOISIENNE

Directeur honoraire : M. L. PFISTER.
Directeur de la « Revue » : M. J.-Y. MARIOTTE.
Comité de Rédaction : MM. CHANAL, Chanoine COUTIN, H. DAVIGNON, Abbé R. DEVOS, P. DUPARC, C. GARDET, G. GRANDCHAMP, P. GUICHONNET, J. d'ORLYÉ, L. PFISTER, P. SOUDAN.

DOMAINE DE MONTROTTIER

Administrateur du domaine : M. Albert LACHAT.
Econome : M. Joseph BARRUCAND.

---

(1) Dans la liste des membres, il est fait mention, autant que l'Académie en a connaissance, des décorations de guerre françaises, de la Légion d'honneur, des palmes et rosettes de l'Instruction publique, du Mérite Agricole. Pour les additions ou modifications, prière d'avertir le Directeur de la Revue.

MEMBRES D'HONNEUR

Dates d'admission — MM.

1963 S. M. la Reine MARIE-JOSÉ, ❋, château de Merlinge, Gy (près Genève).
1952 ARMAND Louis, G. O. ❋, ❋, de l'Académie des Sciences Morales et Politiques et de l'Académie Française, à Paris.
1927 AVEZOU Robert, O. ❋, ❦ A., archiviste départemental honoraire, à Grenoble.
1937 DUPARC Pierre, ❋, docteur en droit, professeur à l'École des Chartes, à Paris.
1969 Prince Jean-Louis de FAUCIGNY-LUCINGE.
1948 GAGNEBIN Bernard, doyen de la Faculté des Lettres de Genève.
1970 LANGE Augusta (Mlle le Docteur), archiviste d'Etat à Turin.
1962 MELCHIOR-BONNET, directeur de la Revue « Historia », à Paris.
1967 MONNIER Luc, Professeur à l'Université de Genève.
1916 MORET Léon, C. ❋, ❋, C. ❦, membre de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des Sciences de Grenoble.
1950 OURSEL Raymond, archiviste départemental, docteur ès-lettres, à Mâcon.
1962 PERNOUD Régine (Mlle), conservateur aux Archives nationales, à Paris.
1963 S.E. Mgr SAUVAGE Jean, évêque d'Annecy.
1967 TROESCHER Georges, Professeur à l'Université de Tübingen.

MEMBRES EFFECTIFS

1969 BAJULAZ Lucien, inspecteur de l'Enseignement primaire, à Annecy-le-Vieux.
1957 BARRUCAND Joseph, notaire honoraire, à Annecy.
1939 BAUD Henri, ❋, sous-préfet, Thonon-les-Bains.
1924 BLANCHARD Camille, ❋, architecte, à Annecy.
1956 BROISE Pierre, architecte, à Avignon.
1932 BUTTIN Louis, licencié en droit, à Rumilly.
1934 CALLIES Pierre, O. ❋, ❋, président du Conseil d'administration des Papeteries de Cran-Gevrier.
1962 CALLOT E., ❋, inspecteur d'Académie, à Gap.
1953 CHANAL René, chef départemental du Cadastre en retraite, à Annecy.
1958 CHARBONNEL Cl. (le R.P.), aumônier de la Visitation, à Annecy.
1958 CHEVALLIER Georgette, Professeur au Lycée Gabriel-Fauré, à Annecy.
1928 COUTIN F.-J. (le chanoine), président de l'Académie Salésienne, à Annecy.
1962 COUTIN Paul, Professeur au Lycée d'Annecy.
1931 DAVIGNON Henry, ❋, ❦ A., inspecteur des Contributions Indirectes en retraite, à Annecy.
1936 DEVANT Charles, ❋, ❋, ❦, ingénieur, ancien directeur de la Société des Forces du Fier, à Annecy.
1962 DEVOS Roger (l'abbé), Professeur au Grand Séminaire.
1919 DOYEN, G. O. ❋, ❋, général de corps d'armée en retraite, à Veyrier-du-Lac.
1930 FALLETTI Louis, professeur à la Faculté de Droit, à Lyon.
1948 FRANCILLON C., avocat, à Annecy.
1969 FRANCILLON Jean-Pierre, avocat, à Annecy.
1962 GABION Robert, documentaliste-archiviste, à Annecy.

1931 GARDET Clément, libraire-éditeur, à Annecy.
1922 GAYET Claudius, ancien négociant, à Annecy.
1945 GIORGI Robert, ✻, docteur en médecine, à Annecy.
1925 GRABER Eugène, O. ✻, ❁, conservateur des Eaux et Forêts en retraite, à Annecy.
1948 GRANDCHAMP Georges, libraire, président des « Amis du Vieil Annecy », à Annecy.
1947 GUICHONNET Paul, professeur à l'Université de Genève.
1950 GUILLOT Denis, O. ✻, ✾ I., président à la Cour d'Appel de Chambéry.
1922 GUY Lucien, ✾, ✠, président d'honneur de l'Académie du Faucigny, à Thonon-les-Bains.
1965 HERMANN Marie-Thérèse, à Annecy.
1962 HUMBERT Jacques (le Général), Paris - Doussard.
1954 JACQUET (chanoine Abel), O. ✾, archiprêtre de la Cathédrale, à Annecy.
1963 JACQUET Félicien, ancien pharmacien, à Annecy.
1955 JUGE Henry, professeur au Lycée Berthollet en retraite, à Annecy.
1957 LACHAT Albert, ingénieur d'agriculture, à Annecy.
1941 LACOMBE Charles, avocat, à Annecy.
1937 LACROIX Maurice, ✾ A., professeur agrégé d'histoire en retraite, à Annecy.
1928 LAYDERNIER René, ✻, ✠, banquier, à Annecy.
1952 L'HONORÉ (Rd Père), professeur au collège Saint-Michel, à Annecy.
1963 MARIOTTE Jean-Yves, archiviste départemental, à Annecy.
1960 MATROD François, ✻, directeur honoraire des Douanes, à Annecy.
1961 NICOLAS Jean, assistant à la Faculté des Lettres, à Montpellier.
1932 ONDE Henri, ✾, ✠, professeur à l'Université de Lausanne.
1906 ORLYÉ Jean (d'), ✻, ✠, ✾ A., ❁, licencié ès-sciences, à Menthon.
1970 PAILLARDET Marcelle, pharmacien, à Annecy.
1939 PAYOT Paul, conseiller général, Chamonix.
1915 PFISTER Louis, organiste de la Cathédrale, directeur honoraire du Syndicat d'Initiative régional de la Haute-Savoie, à Annecy.
1957 PLAGNAT François, O. ✠, ingénieur en chef des Eaux et Forêts en retraite, à Seynod.
1950 PRIMOT André, ✻, chef de district des Eaux et Forêts, à Seynod.
1963 PRUGNARD Alexis, professeur au lycée, en retraite, à Annecy.
1963 RATIÉ Suzanne, docteur en médecine, à Annecy.
1963 REBUT Marcel, Directeur d'Ecole honoraire, à Annecy.
1960 RUFFET Bernard, ingénieur à l'E.D.F. en retraite, à Annecy.
1955 SERVETTAZ Paul-Louis, ✠, docteur-chirurgien, à Annecy.
1965 SOUDAN Pierre, journaliste, à Annecy.
1938 TROMBERT Mathilde, professeur honoraire du Lycée de jeunes filles, à Annecy.
1970 VIOLLET Léandre, conservateur adjoint au Musée, Annecy.
1934 VUACHET Charles, ✾ I., ❁, professeur honoraire d'Ecole supérieure, à Annecy.

MEMBRES ASSOCIÉS

1944 ABRY (Mlle) Augusta, professeur honoraire, Collège moderne, Bourg.

1924 ANGELLOZ, ⚜, ❦ I., recteur honoraire de l'Académie, maire de Thônes.

1951 AUDIBERT René, ❋, lieutenant-colonel, à Annecy.

1952 AUSSEDAT Jean, conseiller fiscal et juridique, à Annecy.

1945 BALLEYDIER Jean, industriel, à Veyrier-du-Lac.

1958 BENOIST Raymond, ⚜, ❋, ingénieur des Arts et Manufactures, à Annecy.

1953 BERTHOUD Emile (l'Abbé), aumônier, licencié en histoire, à Annecy.

1963 BOSSON Charles, avocat, sénateur, maire d'Annecy.

1970 BOURQUARD Léon, ancien inspecteur de l'Enseignement public, à Chagny.

1964 BURDEYRON François, ingénieur, à Morières-les-Avignon.

1919 BURNIER Gilbert, ⚜, agent général d'assurances, à Annecy.

1964 BUTTET (de) Jacques, colonel, O. ❋, Annecy.

1954 CARON André, chef de l'Administration générale du M.R.L., à Versailles.

1954 CARTIER Jean-François, O. ❋, diplômé des sciences politiques, à Chambéry.

1947 CHANEL Georges, ❋, ❦ I., professeur agrégé, à Annecy.

1946 CHAPIER Georges, ❦ I., ❁, membre de la Société des Gens de Lettres, à Lyon.

1954 CHEVAILLER Laurent, professeur à la Faculté de Droit de Grenoble, détaché à la Faculté de Tours.

1964 CROCHON Maurice, ingénieur honoraire de la S.N.C.F., Annecy.

1928 CROLARD Albert, ❋, entrepreneur de transports, à Annecy.

1966 DAGAND, institutrice en retraite, à Annecy.

1963 DAVOINE Arthur, ❋, trésorier payeur général honoraire, à Annecy.

1961 DERIES François, ingénieur civil des Mines, à Annecy-le-Vieux.

1955 DOUCHEMENT Jacques, ❋, ancien directeur des Forges de Cran, à Annecy.

1966 DUFOUR Alain, éditeur, Genève.

1954 DUFOURNET Paul, ❋, architecte D.P.L.G., inspecteur général de la Construction, à Paris.

1958 DURET Maurice, docteur en médecine, à Annecy.

1952 DUSSAUGE Pierre, inspecteur d'Académie en retraite, à Annecy.

1947 FOURNIER Paul, ingénieur urbaniste, à Annecy.

1950 GANTER Edmond, président de la Société Catholique d'Histoire de Genève.

1960 GAYET Jean (le R.P.), professeur au Collège Saint-Michel, à Annecy.

1931 GENEVOIS Paul, docteur en pharmacie, à Annecy.

1930 GIROD Samuel, docteur en médecine, à Lons-le-Saunier.

1952 GOJON Louis, conseiller à la Cour d'Appel de Paris.

1970 GUERRIER Alain, étudiant, à Rumilly.
1960 HAMMÈS Paul, président à la Cour d'Appel de Besançon.
1964 JORIOZ Henri, ancien notaire, à Annecy-le-Vieux.
1948 JOSSERON Henri, instituteur en retraite, à Annecy-le-Vieux.
1963 LAVAGNA Suzanne, professeur d'histoire, à Meylan (38).
1960 LEGRAND René, ✻, O. ✾, professeur de sciences honoraire, à Saint-Jorioz.
1949 MARTIN René, hôtelier, à Annecy - Menthon.
1950 MENNE Georges, professeur, à Marseille.
1951 MEYNET Joseph (le chanoine), directeur de l'Enseignement libre, à Annecy.
1941 MILLIOT Gaston,, proviseur honoraire de Lycée, à Fareins (Ain).
1957 MONTAGNOUX Louis, ✻, retraité, à Annecy.
1964 MOUCHET Célestin, ancien directeur adjoint des P.T.T., Annecy.
1970 MOUTHON Jean, conservateur des Hypothèques honoraire, à Annecy.
1942 MURGIER René, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1956 PARIS Claude, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1945 PEYRESAUBES Jean, ancien chef de service à la Société Générale, à Annecy.
1934 PICON Louis, ancien pharmacien, à Annecy.
1933 POLLIER Joseph, ✾ I., ✻, professeur honoraire d'Ecole supérieure, à Chambéry.
1944 REGUERRAZ Gustave, ingénieur chimiste, à Annecy.
1946 REVELIN Lucien, ingénieur en retraite, à Annecy.
1961 RIONDEL, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1963 RITZ Jean-Georges, professeur à la Sorbonne, Lyon.
1957 RITZ Hélène, Annecy.
1932 ROSAY André, licencié en droit, notaire honoraire, à Annecy.
1965 ROSSET Emile, publiciste, à Annecy.
1961 ROUSSY de SALES François (Comte de), à Thorens.
1965 ROUTIER Jacqueline, à Briançon.
1964 SAUTHIER Marcel R., à Genève.
1961 SPILMONT Roger, ✻, ✻, ✻, ancien inspecteur d'assurances, à Sevrier.
1969 VERJUS Henri, chanoine titulaire de la cathédrale, Annecy.
1957 VOUTTIER Paul, contrôleur civil du Maroc en retraite, Annecy.

MEMBRES CORRESPONDANTS

1968 AMORETTI Guido, colonel, à Turin.
1968 AMOUDRY Michel, professeur, à Annecy.
1956 ANDRUÉTAN Henri, capitaine des Douanes, à Annemasse.
1964 ANTHOINE François, médecin général, O. ✻, à Annecy.
1966 ANTHONIOZ Aymon, médecin, à Annecy.
1969 ARNOLLET Michelle, secrétaire, à Annecy.
1964 ARRAGAIN François, médecin, à Albertville.
1969 BACHET Louise, à Annecy.
1965 BARAT Louis, directeur des Gorges du Fier, à Annecy-le-Vieux.
1964 BARRUCAND François, ✻, docteur en droit, directeur honoraire de la Banque de France, Nancy.
1968 BAUD Jean-Pierre, à Paris.
1969 BELTRAMO André, clerc d'avoué, à Saint-Julien.
1926 BERGER Louis, ingénieur, à Paris.
1966 BERGIER Jean-François, à Zürich.
1964 BERTHERAT Louis, Vanves.
1968 BILLY (de), Argonnex.
1968 BLANC Michèle (Mme), à Saint-Jorioz.
1970 BOEKHOLT Christiane, orthophoniste, à Cran-Gevrier.
1965 BOILEAU Michel, ancien notaire, à Veyrier.
1970 BOUCHARDY Michel, médecin, 20, rue Louis-Chaumontel, à Annecy.
1969 BOUIS Michel, à Bluffy.
1970 BOUQUET Marie-Thérèse, musicologue, à Turin.
1968 BOUVET René, à Paris.
1964 BRUNET Jean, notaire, à Annecy.
1964 BRUNET Michel, notaire, à Annecy.
1969 BRUTSCH (le Pasteur Jean-René), à Chêne-Bourg (Suisse).
1966 BRUYNEEL Georges, retraité de l'Enseignement, Annecy.
1968 BULLUKIAN Georges, à Lyon.
1968 BURDEYRON Joseph, chirurgien-dentiste, à Talloires.
1964 BURRET Michel, médecin, à Saint-Jorioz.
1967 BUTTIN Jacques, professeur, à Melan.
1969 BUTTIN (Commandant Pierre), 14, rue Juiverie, Chambéry.
1969 CANDAUX Jean-Daniel, rédacteur, à Genève.
1936 CARRON (l'abbé Jean), à Paris.
1969 CARTIER, à Bagneux.
1964 CELLIER Jean, docteur en droit, directeur de la S.E.D.H.S., à Annecy.
1969 CHABERT Bernard, docteur ès-sciences, à Villeurbanne.
1969 CHAMPAGNAT Roland, inspecteur d'Académie, à Aix-en-Provence.
1966 CHAPOT Juliette, à Annecy.
1969 CHAPUISAT Jean-Pierre, archiviste cantonal, à Lausanne.
1964 CHARVIN Paul, entrepreneur de travaux publics, Annecy.
1969 CHENAL Aimé, à Aoste.
1970 CHEVALLIER André, professeur, à Annecy.
1969 CHEVALLIER Paul, chanoine titulaire de la cathédrale, à Annecy.
1969 CHEVRIER André, 42, chemin Dire, Le Lignon, Genève.
1960 CLERC-RENAUD J., industriel, à Aix-les-Bains.
1949 COCHET Paul, docteur en pharmacie, à Aix-les-Bains.
1969 COLLIARD Lauro-Aimé, ✾, chevalier dans l'Ordre de la Couronne d'Italie, professeur à l'Université de Padoue (Italie).

1969 COMBET Jean, maire d'Evian, conseiller général.
1969 COMTE Michèle, à Annecy.
1969 CONSTANT Monique, étudiante, à Paris.
1969 COTTARD Jean-François, étudiant, à Annecy.
1964 COULLOUD André, ⚜, ⚜, directeur honoraire de banque, à Moissac.
1969 CULLAZ Roger, à Annecy.
1955 DÉCHEVIS (l'Abbé), curé de Somme-Leuze (Belgique).
1969 DEMOTZ Bernard, professeur, à Sainte-Foy-lès-Lyon.
1963 DÉPOLLIER René, ⚜, journaliste, imprimeur, à Annecy.
1969 DEPREZ Joseph, commissaire général de la Marine, à Neuilly.
1970 DESCOTES François, à Marseille.
1965 DESHUSSES, attaché d'Ambassade, à Berne.
1969 DETHARRE Jean-Charles, avocat, à Bonneville.
1968 DOMENJOUD Jacques, à Annecy.
1968 DUCRET André, à Evian.
1969 DUCRETET Bernard, avocat à la Cour, à Paris.
1965 DUFOURNET Pierre, à Annecy.
1964 DUNAND Georges, à Annecy.
1960 DUPANLOUP Jacques, à Paris.
1970 DUPRAZ Jeanne, institutrice, à Saxel.
1970 FONDACCI Marie-Valérie, à Annecy.
1969 FRECHOU-RENAULT Michèle, à Strasbourg.
1965 GAILLARD Gérard, directeur commercial, à Annecy.
1969 GAY Lucien, professeur, à Cruseilles.
1957 GIRARD (l'Abbé), à Chambéry.
1970 GLO Louis, directeur de l'O.C.I.C., à Annecy.
1969 GODARD Yves, photographe, à Lyon.
1964 GRANIER Pierre, substitut du Procureur de la République, à Annecy.
1969 GREYFIÉ de BELLECOMBE Amédée, à Lyon.
1970 GUICHET Paul, à Paris.
1970 HAUTECOMBE Pierre, à Epinay.
1965 JALLAGUIER Paul, à Chaumont.
1968 JOUBERT, sous-préfet d'Albertville.
1970 KRIBS Bernard, dessinateur, à Saint-Jorioz.
1969 LACHAT François, instituteur en retraite, à Vers.
1968 LAEUFFER Pierre (Général), à Essonnes-Verrières.
1970 LAMBERT Emile, à Annecy.
1966 LANGLET Robert, directeur commercial, à Paris.
1966 LANIER Joseph, bibliothécaire, à Annecy.
1968 LANTERNIER René, à Menthon.
1968 LAURENS, au Consulat général de Belgique, à Hong-Kong.
1967 LAVOREL André, architecte, à Annecy.
1968 LAZARD Simon, à Paris.
1969 LE BLANC DE CERNEX Pierre, directeur de banque, à Paris.
1970 LÉGALITÉ (Mme), à Annecy.
1969 LEQUIN Colette, professeur, à Caluire (69).
1969 LEVRET François, à Viuz-en-Sallaz.
1969 LINKS Gérard, étudiant, à Sallanches.
1969 LOHIE Jean, à Bourg-en-Bresse.
1964 LOVIE J., docteur ès-lettres, à Chambéry.
1970 LUPIN Yves, à Paris.
1970 MAILLET Eugène, à Annecy.
1967 MASSOUL Jacques, intendant militaire en retraite, à Annecy.
1969 MÉTRAL Marcel, à Annecy.

1970 MICHAUD Jean-François, à Annecy.
1967 MICHEL François, à Champagne (Ain).
1967 MOGENIER Henri, à Annecy-le-Vieux.
1964 MOLLARD Firmin, ancien chef de Division à la Préfecture.
1965 MOORGAT, attaché culturel à l'Ambassade de France, à Hambourg.
1957 MOUGENOT Yves, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1969 NAZ Raoul (le chanoine), à Chambéry.
1967 NAZ Jean, Notaire, à Annecy.
1965 NORMAND, colonel, à Paris.
1969 OBERREINER J., professeur de lettres, à Cran.
1969 PAISSE Jean-Marie, à Liège.
1953 PARISET Ernest, notaire, à Lyon.
1947 PARISET Paul, à Lyon.
1962 PATURLE, directeur des Papeteries de Cran-Gevrier.
1968 PAUME Emilie, à Annecy.
1969 PERCIE DU SERT Marie-Antoinette, infirmière, à Chambéry.
1952 PERNOUD Louise, directrice de l'école libre, à Viry.
1970 PERRET Joseph, à Yerres (Essonne).
1970 PÉTRUS, ancien officier de Police, à Gaillard.
1966 PEYRAUDEAU Jean, trésorier payeur général en retraite, Annecy
1964 PILLET-RUPHY Jacqueline, à Annecy.
1966 PIUZ Anne-Marie, Université de Genève.
1966 PULS Albert, à Annecy.
1965 RAVIER (R.P.), recteur de collège, à Paris.
1969 RICHARD René, docteur en médecine, à Annecy.
1968 Von RICHTER (Baron), consul d'Allemagne, à Menthon.
1964 RIFAUX Yves, journaliste, à Annecy.
1969 RIGUET Henri, chanoine, à Saint-Germain-sur-Talloires.
1969 ROCHE Félix (le colonel), à Annecy.
1970 ROSSET Gilbert, abbé, Saint-Roch, Ajaccio.
1965 ROSSET Emile, publiciste, à Annecy.
1965 ROUGE Robert, géomètre, à Frèterive.
1966 ROUSSY DE SALES (marquis de), Paris.
1970 SALES Mario, directeur technique de la Société Italienne du Gaz, à Turin.
1969 SANDOZ Marc, à Paris.
1965 SARTRE Sylvain, homme de lettres, à Bron.
1968 SERRALONGUE Jean-Pierre, président de la Société des Beaux-à Annecy.
1970 SIMOND Mireille, Les Pècles, à Chamonix.
1970 SOFFIETTI Isidoro, archiviste d'Etat, à Turin.
1970 TAILLE (GENO de la), Hôtel Sylvia, 3, rue Pergolèse, Paris (16e).
1969 TAPPONNIER Georges, pharmacien, à Annecy.
1968 THOREND François, à Servoz.
1969 TISSOT Henri, receveur principal P.T.T., à Gennevilliers.
1969 TISSOT Paul, médecin, à Chambéry.
1969 TISSOT-DUPONT Robert, professeur technique, à Annecy.
1970 TOUZOT Jean, libraire, 38, rue Saint-Sulpice, Paris.
1968 UGINET François-Charles, à Albertville.
1963 VALLETTE d'OSIA (le Général), C. ✻, à Annecy-le-Vieux.
1963 VARAY Simone (Simone Avray), à Paris.
1970 VIVIAND Fernand, maire de Lovagny.
1970 VUILLERME, industriel, à Rumilly.
1964 ZANOTTO André, de l'Académie Saint-Anselme, à Aoste.

ABONNES A LA REVUE

Abbaye de Tamié.
Abbaye de Saint-Maurice en Valais.
Archives départementales de la Savoie, Chambéry.
Bibliothèque municipale, Annecy.
Bibliothèque municipale, Bourg-en-Bresse.
Bibliothèque historique de la Ville de Paris.
Bibliothèque de l'Université de Lille.
Communauté de la Visitation, Annecy.
Ecole Normale d'Institutrices, Annecy.
Lycée mixte de Bonneville.
Mairie de Clermont, Haute-Savoie.
Mairie de Neuvecelle, Haute-Savoie.
Mairie de Rumilly, Haute-Savoie.
Musée dauphinois, Grenoble.
The British Museum, London (G.-B.).
Cordell University Library, Ihaca, N.Y. (U.S.A.).

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS
ET REVUES DIVERSES
qui échangent leurs publications avec la *Revue Savoisienne*

FRANCE

ANNECY. Académie Salésienne.

AUTUN. Société éduenne.

AVIGNON. Académie de Vaucluse.

BEAUNE. Société d'Histoire et d'Archéologie.

BELLEY. Société scientifique *Le Bugey*.

BESANÇON. Société d'émulation du Doubs.

BONNEVILLE. Académie du Faucigny.

BOURG. Société d'émulation de l'Ain.
— Société des Naturalistes et Archéologues des Pays de l'Ain.
— Société Gorini.

CHAMBÉRY. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
— Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
— Société d'Histoire naturelle.

LYON. Académie des sciences et belles-lettres.
— Université de Lyon.

MACON. Académie des sciences, arts et belles-lettres.

GAP. Société d'Etudes des Hautes-Alpes.

MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres.

MOUTIERS. Académie de la Val-d'Isère.

NANCY. Académie Stanislas.

NICE. Société des lettres des Alpes-Maritimes.

PARIS. Comité des Travaux Historiques et Scientifiques.
— Société Nationale des Antiquaires de France.

SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE. Société d'Histoire et d'Archéologie.

THONON. Académie Chablaisienne.

VALENCE. Société d'Archéologie de la Drôme.

LA TRONCHE-MONT-FLEURY (Isère). Cahiers de l'Alpe.

SAVERNE. Société d'histoire et d'archéologie.

ETRANGER

Belgique.

LIÈGE. Institut Archéologique liégeois.

Etats-Unis.

WASHINGTON. Smithsonian Institution.

Italie.

AOSTE. Société Académique religieuse et scientifique.
— Comité des Traditions Valdotaines.
— Académie Saint-Anselme.
— Le Flambeau.

TURIN. Società Storica Subalpina.
— Salesianum.
— Segusium, via Mazzini, 1.

Suisse.

FRIBOURG. Société d'Histoire du canton de Fribourg.

GENÈVE. Institut National Genevois.
— Société d'Histoire et d'Archéologie.
— Société de Géographie.
— Musée d'Art et d'Histoire.
— Société Catholique d'Histoire.

LAUSANNE. Société Vaudoise des Sciences Naturelles.
— Société d'Histoire de la Suisse Romande.

NEUCHATEL. Glossaire des Patois de la Suisse Romande.
— Société des Sciences Naturelles.

SIERRE. Cahiers valaisans de Folklore.
SION. Société d'Histoire du Valais romand.
ZURICH. Antiquarische Gesellschaft in Zurich.

Allemagne.

BAD-GODESBERG. Deutsche Forchungs-Gemeinschaft.

ACADÉMIE FLORIMONTANE — ANNECY

SÉANCE DU 14 JANVIER 1970 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

M. François Matrod, bibliothécaire, donne la liste des nombreux ouvrages dont s'est enrichie la bibliothèque de l'Académie au cours de l'année écoulée.

Remercié et félicité par le Président, M. Matrod invite les Florimontans à fréquenter plus nombreux et plus souvent la bibliothèque, ouverte spécialement le jeudi, dès 10 h 30.

M. Marc Sandoz, ancien conservateur de musée et bibliothécaire à Poitiers, qui a publié récemment dans la revue « Genava » une étude sur l'évolution du paysage de montagne consécutive à la découverte des « Glacières du Faucigny » fait une conférence qu'il a intitulée « Chemins, transports et auberges d'autrefois, sur l'ancien itinéraire de Chamonix principalement la haute vallée de l'Arve ».

« La facilité et le confort de nos voyages et de nos déplacements modernes, dit M. Sandoz, nous masquent les incroyables difficultés des anciens voyageurs.

« Les chemins, les transports et les auberges, ces trois éléments principaux du déplacement, étaient d'une précarité et parfois d'un danger qu'il nous est difficile de concevoir. Et cependant, nous avons quelques témoignages écrits ou figurés qui nous permettraient de refaire l'histoire de ces aventures. »

(*) Etaient présents : Mmes Chevallier, Hermann et Ratié, Mlles Bachet, Dagand, Paume, MM. Bajulaz, Barrucand, Buttin, Benoist, Chanal, Davignon, Devant, Dupont, Gardet, Grandchamp, Jorioz, Juge, Lachat, Laydernier, Legrand, Lacroix, Mariotte, Massoul, Matrod, Mollard, Montagnoux, Mouthon, Mouchet, Peyresaubes, Pfister, Plagnat, Rebut, Reguerraz, chanoine Riguet, Ruffet, Serralongue, Spilmont, Vuachet, ainsi que M. Puls.

Excusés : MM. Champagnat et Soudan.

De tous temps, l'itinéraire principal de Chamonix est le trajet depuis Genève par la vallée de l'Arve. La première mention, digne d'attention, d'un chemin carossable, poursuit le conférencier, est un contrat du 21 septembre 1458, passé entre le curé du village du Lac et le prieuré de Chamonix, pour la création d'un chemin devant atteindre le plan des Montées. Mais cette audacieuse entreprise a-t-elle été conduite à son terme, vu les difficultés insurmontables en passages des plus dangereux ?

Jusqu'à l'arrivée de de Saussure, en 1760, les chemins sont fort médiocres, les transports se font à dos d'hommes et par mulets, les auberges inexistantes et le curé loge généralement les voyageurs ; mais la lettre de William Windham, en 1741, avait déclanché un intérêt prodigieux pour la vallée.

M. Sandoz cite les premiers voyageurs qui ont laissé un récit, parfois humoristique, de leur entreprise aventureuse.

Théophile Gauthier restitue le récit de la vie animée à l'Auberge du Plan des Montées. De Saussure raconte que l'arrivée croissante des étrangers a encouragé à bâtir des auberges « où l'on est assez bien nourri et proprement logé ». L'auberge de Mme Couterand, où il descend, deviendra l'hôtel d'Angleterre, théâtre d'une vie mondaine fort gracieuse. Bourrit descend à la bonne auberge Terraz.

Le conférencier présente sur l'écran de nombreuses reproductions de lithographies et dessins de paysages, auberges et hôtels, construits successivement par les habitants qui, par leur courage et leur hardiesse, et leur ténacité, ont eu la part prépondérante dans le magnifique destin de la vallée du Mont-Blanc.

M. Marc Sandoz qui, avec talent, a fait effectuer à l'auditoire une promenade historique et littéraire à travers cette haute vallée du XVIII^{e} siècle à nos jours, est chaudement applaudi et félicité par le Président.

M. Plagnat annonce la constitution d'une société de sauvegarde des sites, monuments et paysages de la Haute-Savoie, à laquelle les Florimontans voudront bien apporter leur appui.

M. Gardet leur demande de s'intéresser également au congrès des Sociétés savantes de Savoie, qui se tiendra cet été, à Bonneville, et dont le thème sera « La Savoie en 1870 ».

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 28 JANVIER 1970 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

M. Barrucand, Trésorier de l'Académie et Econome du domaine de Montrottier, présente, en les commentant, les comptes et projets de budget de l'une et l'autre. Ces comptes et budgets sont approuvés à l'unanimité et des félicitations et de vifs remerciements sont exprimés à M. Barrucand.

M. A. Lachat, Administrateur de Montrottier, dans un rapport très précis, expose la situation du domaine au cours de l'exercice écoulé. Les entrées au château se sont maintenues à un chiffre élevé. Les différents travaux effectués sont l'objet, de sa part, de toutes explications utiles. C'est l'occasion pour le Président de complimenter M. Lachat et de lui exprimer la reconnaissance de la Société pour le zèle qu'il apporte à sa gestion hautement approuvée par l'assemblée.

A M. L. Buttin, qui apporte des indications très utiles, relatives aux meubles et collections de Montrottier, M. Gardet exprime également des sentiments reconnaissants.

Selon l'ordre du jour, il est procédé aux élections statutaires: M. Jean-Pierre Francillon, membre associé, est élu membre effectif, en remplacement du regretté René Carteron.

M. le Chanoine Riguet et M. Emile Rosset, correspondants, sont élus membres associés, ainsi que M. le Chanoine Henri Verjus.

(*) Etaient présents : Mme Hermann MM. Bajulaz, Barrucand, Buttin, Chanal, P. Coutin, Davignon, Gardet, Grandchamp, F. Jacquet, Lachat, Lacroix, R.P. L'Honoré, Mariotte, Pfister, Plagnat, Prugnard, Rebut, Soudan et Vuachet.

Excusés : Mme Ratié, Mlle Trombert, MM. les chanoines Coutin et Jacquet, MM. Devant, Francillon, Gabion, Matrod, d'Orlyé, P. Tapponnier.

Il est procédé à la ratification de la nomination des nouveaux membres correspondants déjà agréés par le Comité, soit : Mlle Michelle Arnolet, à Annecy ; Mmes Monique Constant, à Rueil-Malmaison, et Antoinette Percie du Sert, à Chambéry ; MM. André Beltramo, à Saint-Julien ; le commandant Pierre Buttin, à Chambéry ; Jean-Daniel Candaux, à Genève ; Jean-François Cottard, à Annecy ; Bernard Demotz, à Sainte-Foy-lès-Lyon ; Bernard Ducrettet, à Paris ; Michel Dunand, à Paris ; Yves Goddard, à Lyon ; Pierre Le Blanc de Cernex, à Paris ; Gérard Links, à Sallanches ; J. Oberreiner, à Cran-Gevrier ; Otto Pétrus, à Gaillard ; René Richard, à Annecy ; colonel Félix Roche, à Annecy ; Marc Sandoz, à Paris, et Robert Tissot-Dupont, à Annecy.

MM. Joseph Barrucand, Georges Grandchamp, Albert Lachat et Jean-Yves Mariotte, membres sortants du Comité, sont réélus.

M. Prugnard, Vice-Président, auquel M. Gardet passe le fauteuil présidentiel pour l'élection du Président, fait procéder, par acclamation, au renouvellement pour trois ans du mandat de M. Gardet.

Les vérificateurs aux comptes, MM. Claudius Gayet et Louis Barat, sont remerciés et confirmés dans leurs fonctions et des vœux sont renouvelés à l'adresse de M. Gayet pour sa santé.

Le Président parle du centenaire de la naissance d'Henry Bordeaux, dont la célébration sera l'objet de manifestations prévues par les sociétés savantes, en accord avec Mme Paule-Henry Bordeaux, comtesse de Masclary. La séance solennelle à Montrottier, le 26 septembre, sera consacrée à l'éminent écrivain, dont M. André Chevallier évoquera l'œuvre considérable, qui célèbre la Savoie.

M. Soudan apporte à ses confrères les amitiés de M. Paul Tapponnier, encore en traitement à l'hôpital de Saint-Julien. L'assemblée adresse à notre Vice-Président d'honneur des vœux affectueux de prompt rétablissement.

Enfin, la gratitude de l'assemblée est exprimée à l'adresse des dévoués régisseurs de Montrottier, M. et Mme Vianney.

SÉANCE DU 4 FÉVRIER 1970 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

M. Mariotte expose que, sous la direction de M. R.-H. Bautier, professeur à l'Ecole des Chartes, un certain nombre d'historiens et de géographes ont entrepris un vaste travail de recherches en vue de présenter l'histoire de chaque province sous forme cartographique, sous tous ses aspects (archéologie, histoire, politique, religion, économique, etc.). Le premier volume, dû à une équipe de chercheurs, dirigés par M. Baratier, ancien Archiviste de la Haute-Savoie, est paru et concerne la Provence. Il comprend 300 cartes, des commentaires, des tableaux généalogiques, des notices topographiques et biographiques. Le volume « Savoie » paraîtra ultérieurement. Les cartes en sont terminées.

Au nom de M. Paul Dufournet, M. Mariotte présente l'étude que notre confrère consacre à la voie romaine de Condate *(voir au présent volume)*.

M. L. Buttin qui s'est intéressé, lui aussi, à la voie du Val de Fier, donne des détails sur son état actuel et sur les découvertes effectuées au cours des travaux entrepris par l'E.D.F., mais ces travaux ne permettent plus l'accès aux tronçons dégagés. Et une passerelle de 18 mètres, envisagée, avec le large concours du T.C.F., voit la réalisation retardée par les lenteurs administratives. Sur l'indication de M. Buttin, l'Académie adressera un vœu au Conseil Général pour qu'il apporte un examen bienveillant à cette construction.

Mme M.-T. Hermann fait une conférence consacrée à « une grande dame de l'ancienne Savoie, Marie Claudine d'Arenthon d'Alex » *(voir au présent volume)*.

(*) Etaient présents : Mmes Chevallier, Hermann et Ratié, Mlles Dagand et Chapot, MM. Barrucand, Bourquard, Buttin, chanoine P. Chevallier, P. Coutin, Crochon, Cullaz, Devos, J.-P. Francillon, Gardet, Hammès, F. Jacquet, Lachat, Laydernier, Lacroix, Lavorel, Mariotte, Matrod, Mouchet, Mollard, Mouthon, Montagnoux, Pfister, Plagnat, Primot, Richard, chanoine Riguet, Rosset, Ruffet, Serralongue, Soudan, Spilmont, chanoine Verjus, Vuachet, ainsi que Mme Spilmont et M. A. Chevallier.

Excusés : Mlle Trombert, MM. Devant, Dupont, Grandchamp, Prugnard, P. Tapponnier.

SÉANCE DU 4 MARS 1970 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

M. Alexis Prugnard, Vice-Président, offre de vives félicitations à M. Gardet à l'occasion du mariage de son fils, formant des vœux de bonheur pour les jeunes époux. A. M. P. Soudan, qui vient d'avoir la douleur de perdre son père, de cordiales condoléances sont adressées.

M. Prugnard présente le rapport du Concours littéraire de l'Académie Florimontane de 1969.

Une nouvelle fois, Mme Simone Avray vient s'entretenir avec ses confrères florimontans et égrainer nombre de souvenirs du pays natal où la neige rappelle à sa mémoire qu'étant enfant, elle accompagnait en montagne, l'hiver, son père, le docteur Varay, appelé auprès de malades. Si les souvenirs évoqués se rapportent au pays et à certains faits, ils s'attachent surtout à des personnalités et hôtes de l'été à une époque qui s'estompe de plus en plus. Quelques anecdotes en souligneront l'intérêt. Evocation, à Talloires, d'A. Theuriet, d'A. Besnard, de Chabas, d'A.-C. Coppier, qui avait appris, à Capri, de la bouche d'un vieil Anglais, que rien n'était plus beau que les lacs d'Annecy et du Bourget. A Menthon-Saint-Bernard, c'est Mlle Monnet recevant Cocteau et Léon Blum, alors que jadis, Taine, Renan étaient de ses habitués. En face, à Saint-Jorioz, c'est Henri Robert qui accueillait de hautes personnalités : maréchal Pétain, Paul Reynaud. A Annecy-le-Vieux, évocation de Gabriel Fauré, hôte assidu du banquier Maillot, de Paris. Après un concert spirituel où assistaient Fauré et Honneger et où l'on entendit le « Requiem » du premier et le « Roi David » du second, eut lieu un bal au clair de lune, auquel prit part notre conférencière. La sauvegarde des traditions savoyardes sera la conclusion de cette conférence faite avec émotion et talent.

(*) Etaient présents : Mmes Simone Avray, Chevallier, Ratié, Mlle Paume, MM. Barrucand, Boileau, Bourquard, Bruyneel, Chanal, P. Chevallier, Crochon, Davignon, Dupont, Dussauge, J.-P. Francillon, Gardet, Grandchamp, Jorioz, Lachat, Legrand, Massoul, Matrod, Mollard, Mouchet, Pfister, Plagnat, Prugnard, Primot, Peyresaubes, Reguerraz, Richard, von Richeter, Ruffet, Soudan, Vuachet, ainsi que Mme Légalité et M. A. Chevallier.

Excusés : Mlles Dagand et Trombert, MM. Cottard, P. Coutin, Devant, R.P. L'Honoré, F. Jacquet, Laydernier, Mariotte et Viollet.

M. Jean-Pierre Francillon nous entretient du grand artiste du lac que fut André-Charles Coppier.

A son tour, M. Grandchamp parle de la disparition, le 21 octobre, d'un autre artiste, Joanny Drevet, auquel ses eaux fortes polychromées avaient donné une certaine célébrité. Né à Lyon en 1889, élève de son père Joanes Drevet, graveur renommé, ses premières expériences eurent pour cadre le lac d'Annecy, où sa famille passait les étés à Menthon. Entre 1911-14, Joanny grava 32 planches de son ouvrage « En Savoie », dont la présentation fut faite par André Chagny, qui se montra impressionné par l'interprétation donnée de notre ville. La Savoie inspira un grand nombre des ouvrages qui suivirent.

L'attachement de cet artiste pour Annecy était concrétisé par la sympathie qu'il témoigna aux « Amis du Vieil Annecy » dont la revue « Annesci » fut enrichie de cinq de ses cuivres (1).

Ouvrages reçus: « Genève et l'Italie », par M. Luc Monnier; « Dominique Villard, l'enseignement des sciences naturelles à l'Ecole Centrale de Grenoble », par M. Callot, et « Poésies de chez nous », par Mme Yvonne Bayart.

SÉANCE DU 8 AVRIL 1970 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Le Président adresse des félicitations à notre confrère M. Bourquard, nommé Président de la Société d'Histoire Naturelle de la Haute-Savoie.

Mme J. Routier, de Briançon, donne une seconde conférence consacrée à Germain Sommeiller. *(Voir au présent volume).*

(*) Etaient présents : Mmes A. Chevallier, Ratié, Pillet, Mlle Dagand, MM. Barrucand, Benoist, L. Buttin, Bruyneel, chanoine P. Chevallier, Dussauge, J.-P. Francillon, Gardet, Jorioz, Matrod, Mouthon, Murgier, Oberreiner, Pétrus, Peyrc-saubes, Pfister, Primot, Prugnard, Rebut, Reguerraz, chanoine Riguet, Ruffet, Spilmont, Serralongue, chanoine Verjus.

Assistaient également : Mmes P. Coutin, Légalité, MM. Armand et A. Chevallier.

Excusés : Mlles Paume et Trombert, MM. Champagnat, Cottard, Devant, Gabion, Grandchamp, Vuachet.

(1) Sera publié dans « Annesci ».

Mme André Chevallier fait connaître que la lecture du roman « Entre chiens et loups », de Gilbert Cesbron, lui a fait apparaître la grande place tenue par l'oiseau dans cette œuvre. L'utilisation du thème de l'oiseau s'y retrouve trente six fois. Aussi, aux multiples citations qu'elle nous présente, ajoute-t-elle nombre de remarques personnelles.

L'oiseau est certes souvent pour l'auteur, dit Mme Chevallier, un élément de comparaison, aussi bien des choses que des gens. Mais, si l'oiseau ne se présentait dans les romans qu'il colore, que sous la forme d'un procédé de style, ou n'était pour Cesbron qu'une façon facile de faire sentir dans une description un violent contraste, il n'aurait, écrit Mme Chevallier, qu'une importance mineure. En fait, il retient l'attention parce qu'il se présente souvent comme un personnage utile, voire nécessaire: cette importance se manifeste dès le préambule. Dans « Entre chiens et loups », l'oiseau apparaît comme le symbole d'idées qui semblent tenir fort au cœur de l'auteur. Symbole aussi d'impassibilité, de liberté... de paix, telle la colombe... Et c'est sans doute parce qu'il évoque le temps qui abolit toute œuvre humaine, que l'oiseau est parfois associé à l'idée d'une gloire éphémère: « Ces bustes maculés juste bons à servir de perchoirs aux oiseaux, écrit Cesbron, c'est donc cela la gloire ? »

Et le Président de féliciter Mme Chevallier qui, avec beaucoup de talent, a attiré l'attention de l'auditoire sur une particularité de cette œuvre colorée, dit-elle, d'une séduisante nuance de poésie.

Notre confrère, M. Otto Pétrus, de Gaillard, vient nous présenter l'étude qu'il a rédigée et enregistrée, sur le camp des Allobroges au Petit Salève, et dont il réservé la primeur à la Florimontane. Si en 1962, lors de sa première visite, il retrouve facilement les vestiges de la muraille qui avait protégé le camp, c'est dans l'ouvrage du Florimontan Louis Revon (1878) « La Haute-Savoie avant les Romains » qu'il dit avoir recueilli la description des observations faites à cette époque, avec des précisions sur la composition de la muraille, renseignements précieux qu'il avait d'ailleurs déjà notés et qu'il se proposait d'approfondir une fois terminé le relevé de tous les sentiers, sentes et passages du Petit Salève.

Et le conférencier de décrire en même temps qu'ils sont projetés sur le grand écran, plans, cartes, de nombreuses et belles diapositives des divers sentiers, pistes, bourrelets, vestiges de murs découverts au cours des visites répétées à travers des taillis touffus, dont la dernière date du 10 mai 1969. Ces reconnaissances méthodiques et l'étude approfondie des observations et croquis rapportés, permirent à M. Pétrus de formuler l'hypothèse suivante: Dès l'altitude de 840, une haute palissade de poutres et de pieux s'élevait à mi-pente d'un ressaut rocailleux, protégeant un terrain, où pouvaient se trouver troupeaux et huttes des occupants, tandis qu'à 870 m se trouvait une deuxième défense barrant de sa haute muraille toute progression de l'agresseur. Les défenseurs avaient encore la possibilité de se replier sur le dernier et inexpugnable réduit du haut. L'ensemble du camp mesure 2 ha 61 a 7 ca et plus. Son dispositif remonterait entre les années 450 et 120 avant J.-C. Avec la découverte d'une deuxième défense et l'hypothèse d'une troisième, le conférencier envisage que cette base a pu remplir le double rôle de protéger le bourg fortifié de Genève et de contrôle du passage, seule voie par Etrembières, le flanc du Petit Salève, Monnetier et le Grand Salève pour gagner Cruseilles, Annecy. Rôle beaucoup plus important qu'on ne l'avait imaginé.

SÉANCE DU 6 MAI 1970 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Le Président évoque le récent décès de deux Florimontans: M. Gustave Dupont, chef de division honoraire à la Préfecture, membre associé depuis 1962, fidèle habitué de nos séances, et M. René Mossu, journaliste, membre associé depuis 1926, tous deux chevaliers de la Légion d'hon-

---

(*) Etaient présents : Mmes Pillet, Ratié, Mlles Dagand, Paume, MM. Amoretti, Bajulaz, Barrucand, Benoist, Bourquard, Bruyneel, P. Coutin, Crochon, Dussauge, J.-P. Francillon, Gardet, général Humbert, F. Jacquet, Lachat, Lacroix, Mariotte, Matrod, Mollard, Murgier, Mouthon, Pfister, Rebut, Ruffet, Serralongue, Soudan, chanoine Verjus, Vouttier, Vuachet.

Excusés : MM. les chanoines Chevallier et Coutin, MM. Devant, Devos, Gabion, Puls.

neur. A leurs familles, il adresse de vives condoléances. M. Gardet envoie également les condoléances respectueuses de l'Académie à S.E. Mgr Sauvage, Evêque d'Annecy, membre d'honneur, qui a eu la douleur de perdre sa mère.

Pour M. Alexis Prugnard, Vice-Président, hospitalisé à Bourg, il forme des vœux de prompt rétablissement.

Tour à tour, le Président et M. Louis Buttin présentent le conférencier, M. le Colonel Guido Amoretti, de Turin, notre confrère, conservateur en chef du Musée Pietro Mica, grand spécialiste de l'art militaire des fortifications, lequel mena à bien la sauvegarde des vestiges des fortifications de Turin. A ce propos, M. Buttin rappelle l'héroïsme de Pietro Mica, qui permit la levée du siège fameux de cette ville *(voir au présent volume)*.

SÉANCE DU 3 JUIN 1970 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

En ouvrant la séance, le Président M. Gardet dit la grande peine causée par la mort de M. René Payot, directeur du « Journal de Genève », membre d'honneur qui, durant la dernière guerre, soutint avec tant de cœur le moral des Français.

Il renouvelle à l'adresse de M. Alexis Prugnard des vœux de complet rétablissement.

M. Louis Buttin, Vice-Président, se fait l'interprète des Florimontans pour féliciter très cordialement le Président dont les ouvrages sur la peinture en Savoie au Moyen Age viennent d'être couronnés par l'Académie Française.

De leur côté, les « Damoiseaux » de Lyon lui ont décerné la « Crosse d'or » du prix François de Sales.

(*) Etaient présents : Mmes Chevallier et Pillet-Ruphy, Mlles Brachet, Paillardet, Trombert, MM. Bajulaz, Balleydier, Barrucand, Buttin, Bourquard, Chanal, P. Coutin, chanoine Chevallier, Crochon, Davignon, Gardet, Grandchamp, F. Jacquet, Juge, Jorioz, Lachat, Lacroix, Legrand, Mariotte, Massoul, Matrod, Mollard, Montagnoux, Mouchet, Murgier, Oberreiner, Pfister, Rebut, Ruffet, Soudan, Voutier.

Excusés : MM. le Chanoine Coutin, Devant, Chanoine Riguet et Vuachet.

Hautes distinctions qui font honneur à la Florimontane et à la Savoie.

M. Buttin rappelle aussi les conférences que M. Gardet a données avec grand succès à Brême, Hanovre, Hambourg et Cologne.

Très sensible à ces paroles d'amitié, le Président évoqua en quelques mots ces conférences faites sur l'invitation de la Direction générale des relations culturelles du Ministère des Affaires étrangères.

Traitant de la peinture du Moyen Age en Savoie, il fit ressortir les aspects germaniques de cette peinture, citant en particulier l'exemple des fresques des Allinges.

« *Bobards et cocoricos de la presse annécienne en 1870-71* », tel est le titre de la conférence de M. Pierre Soudan, qui a bien voulu la résumer comme suit :

En temps de guerre, si le pain se fait rare, le « canard » abonde. Du moins ce « canard » que le dictionnaire de Paul Robert définit comme « une fausse nouvelle lancée dans la presse pour abuser le public ».

Dans les collections de 1870-71, il est possible de retrouver l'annonce de la mort de Bismarck, celle de l'abdication de Victor-Emmanuel d'Italie ou du débarquement en Allemagne du Nord d'un corps expéditionnaire français.

Jusqu'à l'armistice, les lecteurs se virent promettre la mise en service imminente d'armes secrètes capables de renverser la situation et de forcer la victoire.

A côté de ces « canards », les journaux assuraient aussi une place notable aux « cocoricos », aux proclamations du plus bel optimisme dans le succès final.

L'histoire, les convictions religieuses, les idéologies politiques, les sentiments les plus nobles mais aussi les arguments les plus grossiers contribuaient à cette propagande qui n'est certes pas le lot exclusif de la guerre franco-prussienne.

Tous les journaux annéciens tinrent place dans ce concert.

Dans le « Mont-Blanc », bonapartiste, l' « Union Savoisienne » catholique, les « Alpes » républicaines comme dans le neutre « Industriel Savoisien », il est possible de relever de multiples exemples qui, cent ans plus tard, prêteraient à sourire ou à ricaner... s'ils n'étaient pas souvent étrangement conformes aux articles que lurent en d'autres temps les générations actuellement vivantes et auxquels elles crurent !

Le Président joint aux applaudissements nourris de l'assistance de chaleureux compliments à l'adresse de M. Soudan qui, en toute liberté, a su rappeler et interpréter ces informations qui étonnent, mais qui, la plupart, étaient destinées à maintenir le moral de la population.

M. Jacques Dupanloup, de Paris, notre confrère, a envoyé une étude fort documentée sur l'illustre Savoyard que fut le cardinal Gerdil et que présente M. Mariotte.

Tout comme son éminent compatriote Mgr Biord, et à un an d'intervalle, Jean-François Gerdil naquit à Samoëns le 23 juin 1718, d'un père notaire et châtelain. Il étudia d'abord à la Fondation Dubois, puis à Bonneville, Thonon et à Annecy, au collège Chappusien, dirigé par les Barnabites et où, à 15 ans, il terminait sa philosophie.

Entré au noviciat des Pères, à Bonneville, il va parfaire ses études, dès 1735, à Bologne. En 1738, il est professeur de philosophie à l'Université de Mecerata, puis à Casal-Montferrat. Un bref apostolique lui permet de recevoir la prêtrise déjà en 1741.

En de nombreuses pages, M. Dupanloup va étudier la carrière de Gerdil qu'il poursuivra jusqu'au Cardinalat.

Professeur, Préfet des études, théologien, conseiller de son évêque, professeur à l'Université de Turin dès 1750, secrétaire de l'Académie des Sciences de cette ville, précepteur du prince royal, il jouit de l'estime de Victor-Amédée III.

Sa science et sa piété le font appeler à Rome. Consulteur de la suprême Inquisition en 1776, il est nommé évêque de Bibona et en 1777, cardinal, avec le titre de Saint-Jean près la Porte Latine, et de multiples charges.

Arrive 1798. Obligé, comme Pie VI, de quitter Rome, occupée par les Français, Gerdil se rendit à Turin. Son dénuement était grand.

Après la mort de Sa Sainteté, on le trouvera au Conclave à Venise où un certain nombre de voix se portent sur son nom. Il profitera de la longueur de ce Conclave pour composer des ouvrages qui complèteront son œuvre d'une considérable importance.

Le cardinal Gerdil mourut à Rome, le 12 août 1802. A ses obsèques, chez les Barnabites, à Saint-Charles de Catinari, le Pape Pie VII voulut assister.

Le Président remercia M. Mariotte et le chargea de féliciter M. Dupanloup qui, avec érudition et talent, rédigea cette biographie qui honore Samoëns et la Savoie [1].

SÉANCE DU 14 OCTOBRE 1970 [*]

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Le Président adresse des condoléances à M. Yves Riffaud, à l'occasion de la mort de sa mère, laquelle était la fille de M. Dechaumont, Florimontan et l'un des premiers proviseurs du Lycée Berthollet.

Il offre des félicitations à M. Matrod, à qui vient d'être attribuée la médaille de Verdun, et à M. Louis Pfister, qui a reçu la médaille de la Fédération nationale des Syndicats d'Initiative et Offices de Tourisme.

M. Gardet a reçu de Mme de Masclary une lettre remerciant l'Académie de l'hommage rendu à son père

---

(1) Le manuscrit complet de l'étude de M. Dupanloup sera conservé aux Archives départementales. Nous publions, par ailleurs, le portrait de l'illustre Cardinal.

(*) Etaient présents : Mmes A. Chevallier, Hermann, Légalité et Ratié, Mlles Dagand et Trombert, MM. Amoudry, Bourquard, Chanal, P. Coutin, Crochon, Cullaz, Davignon, Dussauge, J.-P. Francillon, Gardet, Lachat, Lavorel, Legrand, Matrod, Mollard, Montagnoux, Mouchet, Mouthon, Murgier, Pfister, Richard, Ruffet, Soudan, Vuachet, ainsi que M. A. Chevallier.

Excusés : MM. les Chanoines P. Chevallier et Coutin, MM. Grandchamp, Mariotte et Prugnard.

Henry Bordeaux, et renouvelant, à l'adresse de M. Chevallier, des compliments pour sa conférence remarquable par le fond et la forme.

Ayant choisi pour thème de sa conférence « Annecy pendant la guerre de Succession d'Espagne », M. Marcel Rebut rappelle d'abord cette déclaration du Sénat de Savoie : « 1713 ! la guerre... s'achevait. La Savoie venait de subir dix ans d'occupation par les troupes françaises. Hivers terribles, inondations, récoltes mauvaises, réquisitions militaires inexorables, charges fiscales, tout avait contribué à vider coffres, greniers et étables... Une ruine complète et prochaine est inévitable. » Et le conférencier, habitué des archives, municipales et départementales, a su y découvrir des commentaires laissés par les Annéciens, tel l'avocat de ville, J.-J. Ruffard, qui, s'essayant de faire œuvre d'historien, analyse les causes de ce conflit européen provoqué par la mort du roi d'Espagne Charles II. Succession disputée entre les maisons d'Autriche et de Bourbon et opposition à cette dernière de l'Angleterre, de la Hollande et de toute l'Allemagne. J.-J. Ruffard évoque le projet d'invasion de l'Allemagne par les Français, lequel échouera en suite du refus du duc Victor Amédée II de laisser passer l'armée française par le Tyrol. Si cette intervention valut au duc de Savoie de devenir, par le traité d'Utrecht, roi de Sicile, qu'il échangea, en 1720, contre la Sardaigne, — ainsi naquirent les Etats sardes, — les Savoyards n'en retirèrent qu'épreuves et misères. Les Annéciens les décrivent avec pitié et sévérité, dit M. Rebut. Cette triste période marqua profondément de sa désespérance la vie annécienne, d'autant plus que le pays, balloté entre deux couronnes, subissait le contrecoup des revirements de son duc. Alors qu'en 1701, il avait épousé la cause de Louis XIV et de Philippe V, le 4 octobre 1703, il déclarait la guerre à la France, justifiant par avance la fameuse phrase de Voltaire, affirmant que le duc de Savoie ne terminait jamais les guerres dans le camp où il les avait commencées.

Et M. Rebut s'étend longuement sur les occupations successives de la ville, tour à tour par les Français, Allemands, Autrichiens, Prussiens, entrecoupées de courtes périodes de reconquêtes. On voit apparaître la figure courageuse d'un cordelier, le Père Dupont qui, au risque de sa

vie, alors qu'un officier savoyard avait malicieusement emporté les clefs des portes de la ville, parvint, par une périlleuse démarche auprès du commandant de Vallière, à arrêter la fureur déchaînée des assaillants. Maints détails inédits sont apportés sur l'attaque du château, les 19-20 août 1709, occupé par les Français, et son investissement par le général de Jongan avec ses Prussiens et Housards.

Vivement applaudi, le conférencier est remercié et complimenté par le Président, pour l'évocation de ces épisodes douloureux, bien oubliés, de différends entre Savoyards, Allemands et Français, dans lesquels les Annéciens ne pouvaient prendre parti.

Reçu pour la bibliothèque l'ouvrage de M. Jean Decrains (Libr. Droz) sur J.-P. Camus et ses homélies de 1614-1615, et le nouveau fascicule de la revue « En Savoie », publiée par Mlle Paillardet. Remerciements.

SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 1970 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Le Président annonce avec émotion la mort de M. Tapponnier, Vice-Président d'honneur, survenue subitement à l'âge de 87 ans. Homme de conciliation et de paix, historien, collaborateur très apprécié de la *Revue Savoisienne*, il était profondément attaché à notre Compagnie. Une délégation se rendra à ses funérailles à Collonges-sous-Salève.

M. Alexis Prugnard a envoyé deux communications concernant de récentes œuvres de M. Callot, notre confrère. M. Gardet donne lecture de ces communications. *(Voir à la Bibliographie).*

A la séance du 10 juin 1959, M. Grandchamp avait fait état de la découverte d'une inscription, survenue au cours

---

(*) Etaient présents : Mmes Blanc, Ratié, Mlles Dagand, Bachet, Paume, MM. Amoudry, Barrucand, Bouis, Bruyneel, P. Coutin, Crochon, Cullaz, Devos, Dussauge, Gardet, Grandchamp, F. Jacquet, Lavorel, R.P. L'Honoré, Mariotte, Mouthon, Pfister, Prugnard, Rebut, Reguerraz, Revelin, Richard, Ruffet, Mme Légalité.

Excusés : MM. Balleydier, Chanoine Coutin, Chanal, Lachat, Matrod, Lacroix.

de la réfection de la façade supérieure de la Porte Sainte-Claire à Annecy [1]. Cette inscription n'avait fait l'objet d'aucune traduction, sauf pour la date de 1527, seul élément assez intelligible. Aujourd'hui, M. Pierre Duparc nous livre, par M. Grandchamp, le fruit de ses recherches et l'interprétation de cette inscription latine mutilée.

P(OR)TE ET I(NTROITVS)
D(OMVS) SA(CR)A D(E)O
CON(STRVCTA) E(ST) 1527

Porte et Entrée
Maison sacrée à Dieu
construite en 1527

(traduction littérale)

ou Edifice Consacré
construit en 1527

M. Grandchamp fait une communication relative à la famille Duport, dont le nom reste attaché à l'ancienne manufacture d'Annecy (et dont le tombeau subsiste au cimetière). Il dépose un ouvrage consacré plus spécialement au descendant, Emile Duport, et au rôle qu'il joua dans le syndicalisme dans la région lyonnaise, mais qui évoque aussi l'origine savoyarde de la famille. L'ancêtre, Jean-Pierre Duport, qui créa les premiers ateliers de tissage, puis la Manufacture de coton, était né à Termignon en 1749. Les descendants résident dans le Bugey.

M. Mariotte présente une communication rédigée par M. Rocard, architecte des Monuments Historiques, intitulée : « Notes sur quelques clochers savoyards ». *(Voir au présent volume).*

M. Bernard Barbiche, conservateur aux Archives Nationales, dans une communication que lit M. Mariotte, présente trois documents conservés aux dites Archives et relatifs à l'acquisition de la seigneurie de Thorens par la famille de Sales. *(Voir au présent volume).*

---

(1) Cf. *Revue Savoisienne*, 1959, pp. 112-113.

SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 1970 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Le Président adresse les félicitations de l'Académie à notre confrère M. Raymond Oursel, directeur des Archives de la Saône-et-Loire, qui a été fait récemment chevalier de la Légion d'honneur.

Il donne lecture du compte rendu bibliographique rédigé par M. A. Prugnard d'un nouvel ouvrage de M. Emile Callot, intitulé « La doctrine de Socrate ». Des compliments sont adressés à M. Callot.

En cette fin d'année vouée à la célébration du 7e centenaire de la mort de saint Louis, M. le Chanoine Naz, de Chambéry, vient nous entretenir du grand roi, dans une conférence qu'il a intitulée : « Saint Louis, une idée politique ». De même qu'il y a 40 ans déjà, dans un cours à la Faculté de Droit à Lille, le conférencier va s'attacher à exalter les leçons données par ce juge et souverain qui ne songeait qu'au bonheur de son peuple. D'une fidélité inébranlable à la foi en Dieu qu'il reconnaît être la source de toute autorité, convaincu que la fonction essentielle du roi est de gouverner et que la loi doit être faite et appliquée dans l'intérêt de tous et non pas dans le sien propre, ni dans celui de ses amis, Louis IX, dit M. le Chanoine Naz, se conformera à ces exigences durant tout son règne. C'est dans cet esprit que son ordonnance de 1254 divisera la France en balliages, en vue d'une plus juste unification administrative. De même, avant la Croisade ordonne-t-il de rendre à ses sujets tout ce qui leur a été pris, même au temps de son père et de son grand-père. Dans le même but, il pose les premiers éléments de la Chambre des Comptes et il interviendra, même à son préjudice, contre les guerres privées. Son souci constant était que le menu peuple fut soutenu et gardé. Aussi abolit-il certaines mauvaises impositions et renonce-t-il à la vente des prévotés, afin qu'elles soient confiées à des hommes capables et honnêtes.

(*) Etaient présents : Mmes Hermann, Ratié, Mlles Chapot, Trombert, MM. Amoudry, Balleydier, Barrucand, Benoist, Bouis, Bourquard, Bruyneel, Chanal, P. Coutin, Crochon, Dussauge, Gardet, Grandchamp, F. Jacquet, Lachat, Lavorel, Legrand, Massoul, Mouthon, Matrod, Murgier, Peyresaubes, Plagnat, Pfister, Rebut, Chanoine Riguet, Richard, Ruffet, Vuachet.

Excusés : Mme Chevallier, Mlle Dagand, M. D. Buttin, M. le Chanoine Coutin.

Si Saint Louis eut la chance, remarque M. le Chanoine Naz, de trouver la route tracée par son contemporain, saint Thomas d'Aquin, celui-ci profitait d'un exemple donné par le souverain dont le labeur était soutenu par de rudes vertus chrétiennes. Ces exemples permettent à l'orateur de déclarer que le rôle d'un roi, comme celui de tout gouvernant, ne s'improvise pas, mais qu'il doit être l'objet d'une préparation particulière, ainsi que de la pratique de vertus indispensables, dont l'oubli de soi.

Ecouté avec un profond intérêt, M. le Chanoine Naz est complimenté et vivement remercié par le Président, qui se plaît à souligner qu'en moraliste plus qu'en juriste, l'éminent conférencier a su montrer que le fondement de l'autorité reposait toujours sur la raison et la vertu.

L'Académie Florimontane se devait de s'associer à l'évocation nationale de Louis IX, lequel d'ailleurs, comme le rappelle M. Gardet, avait de proches attaches familiales avec la Savoie, notamment par la reine Marguerite de Provence, fille de Béatrix de Savoie.

M. le Chanoine Riguet signale que la Crosse d'Or des Damoiseaux de Lyon a été remise solennellement, le 23 novembre, à notre Président, M. Gardet, lauréat du prix Saint François de Sales, auquel de chaleureuses félicitations sont renouvelées par ses confrères.

Le Secrétaire perpétuel,
Louis PFISTER.

Paul TAPPONNIER

1884 - 1970

« De goûts simples et d'esprit droit, d'un libéralisme élevé, d'un patriotisme ardent, d'une sincérité absolue, rivé à son sol natal par des racines profondes, il suivit avec assurance la route que jalonnèrent le labeur, la dignité et la probité. » Ces lignes que Paul Tapponnier écrivait jadis sur son aïeul déjà prénommé Paul, maire d'Archamps, combien elles peuvent personnifier le petit-fils qui ajoutait : « ...heureux qui sait rester dans le cadre du natal horizon, les yeux emplis de ses charmes, l'ouïe à ses harmonies, le cœur épris des joies simples qui y fleurissent, des tristesses qui s'y abritent et des espoirs qui l'enchantent ». N'est-ce pas l'expression même des sentiments de notre ami très regretté ?

Lui-même est resté fidèle à sa terre de Collonges-sous-Salève où il repose depuis le 5 novembre 1970. Bien que né à Genève, le 14 août 1884, sa patrie c'était bien ce village frontalier où son père, François Tapponnier, originaire d'Archamps, commune voisine, s'était installé. C'est à Collonges que le fils tout jeune, reprenant la carrière paternelle d'assureur tout en « faisant » du droit, s'occupait déjà d'une action sociale et d'œuvre de publiciste. Il me souvient des articles enflammés et pleins d'enthousiasme que bien avant la grande guerre Paul du Salève publiait dans différents journaux et revues : nouvelles littéraires, histoire, poésie...

Parti comme soldat et avec le 230e R.I., il fut à Verdun, gagna ses galons de sous-lieutenant. Sur sa demande, vers la fin de la guerre, il sera affecté au Corps expéditionnaire d'Orient au 93e Bataillon de Tirailleurs Sénégalais. Blessé à l'attaque de Debropolis, il sera détaché, après l'Armistice, à l'Etat-Major à Sophia. A la Croix de Guerre, à plusieurs croix et médailles étrangères, le lieutenant Tapponnier ajoutera, plus tard, la Légion d'Honneur.

Au retour, ses regards se porteront vers la politique. Le 16 novembre 1919, il est élu député de la Haute-Savoie, le deuxième de la liste des Républicains Indépendants, à

la Chambre « Bleu Horizon ». Paul Tapponnier va mettre tout son esprit de dévouement, toute sa fougue au service de la France et, bien sûr, de la Haute-Savoie. Le 1er février 1923, il prononce à la Chambre un discours retentissant dans le débat sur les zones franches, en faveur du maintien des franchises accordées à ses compatriotes. Il fera partie de la Commission parlementaire pour le choix sur les champs de bataille du « soldat inconnu ».

Eloigné de l'Assemblée, pour 17 voix aux élections de 1924, il continuera à se dévouer pour le petit pays. De 1934 à 1942, il fut élu maire de Collonges, magistrature pleine d'embuches, à la frontière même, durant les premières années d'occupation.

Dès son retour de l'armée, il avait repris la plume. En 1921, dans une brochure intitulée « Dans le Proche Orient », il traite de la paix bulgare et du traité de Neuilly. En 1928, il publie « En Savoie par Monts et par Vaux ». L'année suivante, c'est « Dix ans après, à l'école des grands jours », 54 pages. Evocation de la période du 27 juillet au 13 septembre 1914 avec la 74e Division laquelle » De la Mortagne à la Meurthe a dressé un rempart à l'envahisseur ». 1929 voit paraître le « Guide pratique du Maire et du Conseiller municipal » (174 p.). 1930 : « Pour la défense du contribuable » (144 p.). 1931 : « Elections cantonales et institutions locales » (130 p.). 1943 : « Notes d'histoire dans les Alpes en 1793 ». 1949 : « Les relations diplomatiques entre Paris et Turin - Claude Louis Berthollet ». 1950 : « Echos salésiens ». 1951 : « Alsace et Savoie ». 1964 : « L'ancienne Chartreuse de Pommier ».

Ce ne sont là que quelques-unes de ses principales publications, mais en parcourant la *Revue Savoisienne*, organe de notre Académie, c'est plus de soixante communications et articles qui portent la signature de Paul Tapponnier. Il était entré dans notre compagnie en 1925. En 1958, il en est nommé vice-président, comme il l'était déjà de l'Académie Chablaisienne. En 1961, il est acclamé vice-président d'honneur.

Cette courte notice ne me permet pas d'établir une biographie complète, je me bornerai à citer quelques titres :

En 1926, controverse entre le Mont-Blanc et le Léman (départements) au sujet de la représentation nationale en

1798. 1932, Biographie du Général Pacthod. 1934, Le Général A.-C. Tapponnier (1749-1831), honoré d'une préface du Maréchal Franchet d'Esperey. 1942, Invasion espagnole en 1742, campagne de Montesquieu en Savoie. 1944, Biographie de l'abbé Vuarin. 1945, Le Savoyard J.M. Dessais, les De Chaumont. 1947, Alexandre Guiraud et les petits Savoyards. 1948, Recherches à l'occasion du bicentenaire de la naissance de Claude Louis Berthollet. Il apporte la preuve que le père du chimiste, notaire à Talloires, était né à Collonges-sous-Salève où toute sa famille figure depuis le XVI[e] siècle. En 1948 encore, la Révolution de 1848 et les relations franco-suisses. 1950, le Comte Paul de Sales et Gustave Cavour ; Au temps de la galanterie, un sous-préfet du Léman. 1951, Un ancien commandant du 30[e], le Général Humbert ; Nicolas L. Jordy, dernier gouverneur du Léman. 1952, A propos de l'idylle des cerises, les de Galley. 1953, Au sein de la seigneurie genevoise. 1955, Le préfet Capelle et les Genevois, le marquis de Floriau et les belles genevoises dans les coulisses de la finance. 1957, L'historien Louis Madelin. 1958, Au gré des jours du XVIII[e] siècle à la résidence de France. P.-L. Hennin. 1961, Lecoy de la Marche. 1966, Louis Blondel...

Par nombre de ses recherches et travaux, Paul Tapponnier, habitué des Archives de Genève où il jouissait d'une considération méritée, aura contribué à la connaissance des relations administratives ayant existé entre la cité de Calvin et la Savoie, spécialement au temps où Genève fut chef-lieu du département français du Léman.

Dans l'émouvante allocution que M. le Maire de Collonges-sous-Salève prononça aux obsèques de son grand ami, il souligna que Paul Tapponnier, parce qu'il n'a jamais cessé de s'intéresser à son pays, ni de rappeler son histoire, l'histoire ne pourra pas l'oublier.

Et le « Centre Sportif et Culturel des frères Tapponnier », que sa commune va faire édifier grâce à la générosité du disparu, rappellera aux générations futures le souvenir de cet homme de cœur si profondément attaché à son pays.

L'Académie Florimontane, elle aussi, gardera fidèlement son souvenir.

Louis PFISTER.

Voie Romaine de CONDATE (près Seyssel)
à
AQVAE (Aix-les-Bains)

VESTIGES DANS LE VAL DE FIER (74-Seyssel)

Charles Marteaux, dans une étude dont je reprends ici le titre [1], a indiqué le tracé général de cette voie, sa date approximative et les raisons vraisemblables de son établissement. Selon lui, c'est vers le milieu du I^er^ siècle, sans doute sous Néron, qu'on éprouva le besoin de relier *Aquæ* qui se développait, à la voie d'Italie par le Petit-Saint-Bernard, d'une part et à la voie de Vienne à Genève, d'autre part. C'était une commodité apportée à la circulation générale, ainsi qu'un grand facteur de mise en valeur des riches contrées traversées.

Il fallait que le besoin de cette nouvelle voie fut impérieux et ses avantages évidents, pour qu'on l'envisageât, car la traversée du Val de Fier ne put être opérée qu'au prix de travaux très difficiles, même dangereux, et sûrement très coûteux, pour lesquels toute la technique romaine fut mise à contribution. Ce fut certainement, étant donné le tracé et les témoignages archéologiques, une voie construite avec les finances de l'Etat, ou celles d'une grande compagnie, car sa réalisation dépassait probablement de beaucoup les possibilités régionales. Cependant, les itinéraires antiques n'en font pas mention. Ceci explique d'ailleurs fort bien, car ces derniers ne faisaient état que des longs itinéraires; celui que nous considérons n'était en définitive qu'une « bretelle » entre deux stations connues: *Condate* et *Lemincum*.

1. Cf. Bibliographie, n° 12.

Nous pouvons avancer maintenant, après l'étude attentive de tout le réseau routier de Vienne à Genève [2] que cette voie est la seule de toute la région à être entièrement de tracé et de construction romains. Les conquérants s'étaient contentés, partout ailleurs, de reprendre, en les aménageant, les voies indigènes préexistantes, ainsi que l'attestent le nom presque toujours celtique des stations et les caractéristiques de tracé.

Lorsqu'avec mon ami Pierre Broise, voici maintenant treize ans, nous commençâmes à étudier en profondeur les structures antiques du bassin de Seyssel [3], nous pensions que la voie du Val de Fier, dont certains vestiges sont bien connus depuis la construction de la route moderne (1855-1866), était déjà très étudiée et que notre effort pouvait se porter avec plus de profit sur d'autres objets.

C'est ainsi que nous explorâmes les sites voisins, et tout particulièrement celui de Vens (* *Vintium*) et au pied de la colline, au bord du Rhône, celui d'Albigny où devait se trouver, comme il est admis depuis les études du chanoine Ducis il y a un siècle, la station de *Condate*. Au sujet de cette dernière, nous fîmes un bilan des arguments jusqu'alors proposés, en même temps que nous découvrions des vestiges archéologiques importants. Ce sont notamment, parmi ces derniers, les restes de très grands et beaux bâtiments romains (débris de mosaïque, d'hypocauste, de marbres, d'enduit fin, de poterie, etc.) qui sont maintenant en partie dans le lit du Rhône et que je propose de considérer comme des magasins du port de *Condate*. En effet, cumulant les indices convergents, dans plusieurs études successives [4], j'aboutis à formuler l'hypothèse que voici. L'établissement de ce lieu vivait en symbiose depuis la proto-histoire (sépulture des champs d'urnes et poteries campaniennes) avec la petite agglomération du plateau, * *Vintium*, de population indigène dominante et à laquelle il est encore difficile d'attacher les noms d'*oppidum* et de *vicus*. C'était vraisemblablement une position forte pour le contrôle du passage, en même temps que

---

2. Cf. Titres de l'auteur, nº 5.
3. Cf. Titres de l'auteur dans leur ensemble.
4. Cf. Titres de l'auteur dans leur ensemble.

le sanctuaire du dieu éponyme *Vintius*. A son tour, l'établissement du bord du Rhône était placé sur la voie de Vienne à Genève. Le lieudit « en Brive » du celtique *briva*, qui signifie pont, placé exactement en face sur l'autre rive, indique clairement qu'il y avait là une tête de pont. Le Rhône cessant d'être navigable au Parc, au delà de Seyssel, en raison de gorges très étroites et de la Perte du Rhône à Bellegarde, il était nécessaire qu'il y eût dans cette zone des points de rupture de charge en liaison avec les voies de terre. Il en existait en effet au Regonfle sous Bassy correspondant à la voie de Semine et à celle des Usses, à Seyssel sur les deux rives et à Albigny, en direction de Genève par l'itinéraire le plus direct en même temps que le plus facile. Le Regonfle, Seyssel, et surtout Albigny étaient des ports qui tiraient leur raison d'être, et leur importance, d'une telle position. Le port d'Albigny est clairement attesté par les vestiges archéologiques assez considérables maintenant découverts. Sa position géographique me permet de proposer de voir en lui l'avant-port de Genève sur le Rhône dorénavant navigable jusqu'à la mer. Enfin, la présence du toponyme « à Condion » (* *Condatomagus* ?) à proximité immédiate, ajouté à tous ces indices et preuves convergents, confirment l'hypothèse émise par nos prédécesseurs, que là était la *mansio* de *Condate*, mentionnée par la Table de Peutinger et l'Itinéraire d'Antonin [5].

Dans ces conditions, on s'explique mieux les efforts gigantesques faits dans le Val de Fier pour l'établissement d'une voie nouvelle. Les Romains visaient *Condate* en tant que *mansio*, port, entrepôt et passage du Rhône; ce passage devait se faire en barque ou en traille, car il est difficile d'imaginer que le pont celtique existait encore à cette époque. De plus, il est impossible qu'il ait été remplacé par un pont romain en maçonnerie car on en trouve aucune trace et un tel ouvrage eut été bien plus facile à établir à 2,5 km en amont, sur le site de Seyssel où les berges se resserrent.

Donc, l'origine de la voie était là. Sous le nom actuel de « la Grand Vy », elle grimpe encore la colline de Vens.

5. Cf. Titres de l'auteur, n° 7.

De là une branche se dirigeait sur Genève et une autre visait le Val de Fier [6]. Comment l'abordait-elle ? C'est ce que nous allons examiner maintenant.

Pendant le cours de ces recherches, nous nous étions aperçus assez vite que la documentation sur la voie romaine du Val de Fier, quoique précieuse, était en définitive assez mince, ou tout au moins sans précision suffisante [7] et qu'il y avait dans ce domaine encore beaucoup à noter et peut-être à découvrir.

En examinant les vestiges nous pouvions constater que tout ce qui subsistait le devait aux deux tunnels. Partout ailleurs la route superposée à l'ancienne, avec une emprise plus large, soit au même niveau, soit à des niveaux différents, tantôt au-dessus, tantôt au-dessous — mais le résultat fut partout le même — avait tout détruit sauf ce que l'on a convenu d'appeler « la vigie » à l'est du tunnel amont. Au droit de ce dernier tunnel, le plus court, la voie est soutenue par de gros murs de soutènement en pierres sèches. Elle contourne le rocher à angle fermé et se trouve coupée par un précipice qui devait être franchi par un pont de bois. Au droit du tunnel aval, le plus grand, on trouve un segment de voie qui avait été rendu accessible vers 1900 par quelques aménagements du T.C.F. C'est à l'aplomb de ce segment, au tournant qu'il épouse, que se dresse le grand mur de soutènement de 12 m de longueur développé et de 25 m de haut, aux pierres rangées en échiquier et avec redents successifs pour en augmenter progressivement l'épaisseur. Il repose sur la roche, presque complètement isolé maintenant de ce qu'il avait pour mission à l'origine de retenir [8] (fig. 3 et 4).

Ce segment de voie est interrompu par un précipice d'une quinzaine de mètres, au delà duquel on peut deviner que la voie se poursuit.

Nous avons consulté aux Archives départementales de la Haute-Savoie le levé établi en 1848 par un agent-voyer

---

6. Contrairement à ce que pensait Ch. Marteaux, bibl. n° 12, la voie ne passait pas dans la vallée entre la sortie du défilé et le Rhône.

7. Cf. Bibliographie de 1 à 16.

8. Un des deux plus grands murs romains subsistant en Haute-Savoie, l'autre étant celui des thermes de Menthon.

(en vue de l'établissement du projet routier) d'un sentier qui suivait presque pas à pas le tracé de l'ancienne voie romaine dans son état au milieu du XIX[e] siècle [9]. Ce document, confronté avec les témoignages contemporains [10], montre que la voie en question était à ce moment-là, par suite d'un abandon plus que millénaire, dans un état extraordinaire de conservation. Nous avons ainsi son relevé complet, sauf aux endroits éboulés qu'il a fallu contourner, depuis le pont de Saint-André sur le Fier jusqu'à la sortie du tunnel aval, soit sur plus de quatre kilomètres, avec 147 profils en travers. Suivons ce document précieux, dont nous ne pouvons donner qu'un extrait, mais qui mériterait d'être publié intégralement dans un recueil sur les voies romaines. Nous constatons que là où les éboulements ne l'ont pas atteinte, l'emprise de la voie atteint 4,60 m au total, alors que là où ces éboulements ont sévi, dans les parties encore nettes et continues, la largeur résiduelle varie généralement entre 2 m et 1,50 m, avec parfois un minimum de 0,40. Elle se présente souvent en déblai-remblai, réduite souvent côté montagne par comblement, et côté torrent par effondrement. Mais elle nous offre aussi des passages entiers, tantôt assis sur un mur de soutènement [11], certains murs ayant une hauteur de 12 m (mur sec) et 22 m (mur à mortier), tantôt établis en encaissement dans le rocher taillé [12] (fig. 1).

Nous voyons sur ce document, le tracé exact du segment de voie dont nous pressentions l'existence, soit entre le précipice indiqué précédemment et la face aval du grand rocher au point terminal du défilé, soit aux « Bailles du Fier » [13]. Nous avions aussi l'indication du raccordement de la voie le long de ce rocher; elle s'en détachait avec une légère oblique, soutenue par un mur de soutènement et se dirigeait nettement vers le coteau des Boucles sur le flanc duquel existe encore un très vieux chemin qui aboutit au village de Vens. Nous avions ainsi la preuve de ce

---

9. Arch. départ. Haute-Savoie, fond des Ponts-et-Chaussées 1-5-900. Ch. Marteaux cite ce document, mais faute de place, sans doute, il n'en a pas tiré grand parti.
10. Cf. Bibliographie de 1 à 10.
11. Profils 46, 65, 67, 129, 149, 152, 155 et 157.
12. Profils 154, 168 VI, 168 VII et 168 VIII, fig.
13. Soit : bouche = porte du Fier. Des entailles dans ce rocher au-dessous du débouché de la route restent à examiner.

que nous avions déduit quant au passage de la voie dans cette agglomération. Le percement du tunnel a fait disparaître ce dispositif de raccordement.

En regardant le rocher du tunnel, on voit sur la droite, au-dessus du torrent et assez haut placée, une échancrure rectangulaire taillée dans le rocher déjà signalée par Ch. Marteaux. C'est le débouché de la voie. Nous y parvînmes, en août 1963, avec une échelle de 10 m, et ensuite à l'aide de cordages. La voie est là sur 75 m de long environ, complantée de grands buis qui avaient poussé sur un matelas d'humus et d'éboulis [14]. Mais une partie, creusée dans le calcaire dur, de 42 m de long, d'un encaissement de 4 m de côté du torrent et de 6,5 m du côté de la montagne, montre des parois, bien dressées et parallèles, striées par les coups de pic en arc de cercle obliques et réguliers caractéristiques de ce genre de taille. La largeur est uniformément de 4,60 m. Plus loin, en se dirigeant vers l'amont, le rocher recule, forme des excavations côté montagne, ou de petits garde-fou côté torrent, pour s'évanouir enfin complètement de ce dernier côté, avant d'aboutir au précipice, qu'un pont de bois devait permettre de franchir (fig. 2).

Un premier sondage en travers de 0,50 m de large et de 0,50 m d'épaisseur dans l'humus et l'éboulis, dégageant le podolithe de la voie, a révélé des ornières creusées dans le rocher probablement avec intention. De telles ornières ont été signalées par Ducis et par Caillemer, pour d'autres parties de la vie sans doute. L'écartement de ces ornières, soit 1,65 m hors tout, avec trottoir de 0,80 m, correspond exactement au relevé fait par l'architecte Fivel, de Chambéry, il y a un siècle, publié par Caillemer et repris par Albert Grenier [15]. On croyait que tout avait été détruit d'un si précieux témoignage des chaussées antiques. C'est donc une redécouverte intéressante, la voie du Val de Fier étant l'un des rares exemples-types cités par les archéologues pour les voies à ornières intentionnelles. « Non seulement il y avait des rainures longitudinales, dit Caillemer,

---

14. C'est en août 1965, grâce à M. Louis Buttin, avec sa famille et ses amis, que nous réussîmes à débarrasser la voie de cette végétation.
15. Cf. Bibliographie, nos 4, 9 et 16.

mais aussi des rainures transversales pour prévenir le glissement des chevaux et des bêtes de somme sur la pierre dure. Ces stries régulières ont été observées par MM. Ginet et Croisollet qui recommandèrent aux ouvriers de mettre quelques fragments en réserve afin de les déposer dans les musées [16]. Mais leur conseil ne fut pas suivi et tous les blocs détachés de l'ancienne voie ont servi à former la nouvelle chaussée [17]. Nous n'avons pas trouvé de stries transversales dans notre premier sondage, la roche est d'ailleurs en assez mauvais état. Mais, de plus, un autre sondage a montré un commencement d'ornières se dirigeant vers l'aval et un troisième a découvert un rocher relativement lisse. Il apparaît déjà que ce système d'ornières n'est pas continu et on peut même se demander s'il est réellement intentionnel. Seul le dégagement complet de la plate-forme nous l'apprendra. Mais c'est un gros travail, car en plus des éboulis progressifs il existe en un point un effondrement récent de la paroi supérieure du rocher qui a comblé l'échancrure avec de gros blocs ; c'est justement là que le plan de 1848 indique un dispositif au milieu de la voie qu'il serait intéressant de reconnaître. Il faudrait, pour permettre ces travaux, en même temps que pour donner la possibilité aux archéologues et aux touristes de visiter ce vestige intéressant, établir une passerelle fixée au rocher sur les 15 m de vide dont nous avons précédemment parlé (fig. 2 et 5).

Signalons encore quelques détails. A l'ouest du sondage « a », on remarque de part et d'autre de la voie et à 3,10 m au-dessus du podolithe des encoches pour abouts de poutres, assez inexplicables, et un escalier sommaire, ou dégradé, à deux petites révolutions qui aboutit à une plateforme qui était peut-être un poste d'observation pour régler la circulation tant la vue y est dégagée sur l'aval de la vallée et l'entrée du Val. A l'extrémité côté rocher du même sondage, au niveau du sol, une niche de 1,30 m de profondeur et autant de hauteur qui ne semble pas le simple produit de la dégradation de la roche. Enfin, un éloignement du rocher, au nord, ménage une petite grotte qui pouvait constituer un abri pour le voyageur.

---

16. M. Ginet (ce dernier, maire de Rumilly), M. Croisollet, les promoteurs de la route nouvelle.

17. Cf. Bibliographie, n° 9, p. 287.

Revenons à la partie de la voie connue depuis longtemps. Nous y avons fait pratiquer un sondage dans les éboulis qui a mis à jour le podolithe taillé dans le rocher, usé irrégulièrement par le passage des chars et sans aucune trace d'ornière. Mais ces dernières eussent été gênantes à un tournant à angle presque droit et leur absence s'explique facilement. Par contre, à l'extrémité sud de ce sondage, nous avons trouvé des fragments de tuile à rebord, un tesson de poterie à dégraissant spatheux, et cinq fragments, dont un avec bord, d'un vase en pierre ollaire tourné de 12 mm d'épaisseur [18]. Cela nous a immédiatement évoqué la présence en ce point d'une cabane de préposé, en communication optique directe avec la grande vigie qu'on voit parfaitement d'ici. Il aurait pu avoir pour mission de régler, par signaux à main, la circulation à ce tournant dangereux, un seul char pouvant passer à la fois. La grande vigie, d'où l'on découvre toutes les sinuosités du Val, devait avoir aussi pour fonction de supporter l'habitation du « gardien chef » de la circulation, car Fivel, au siècle dernier, y a relevé les fondations d'une construction rectangulaire d'environ 5 m sur 12 — autant qu'on peut en juger par un plan sans cote et sans indication d'échelle — à laquelle accédaient trois escaliers en éventail taillés dans la roche. Fivel note lui-même « Cette vigie est placée au centre du Val de manière à en surveiller tout le parcours » [19]. Ceux qui ont cru voir là un temple avec autel des sacrifices parce qu'on « y a trouvé un couteau et une urne de cuivre pour recueillir le sang des victimes », ont cédé à la tendance romantico-historique du milieu du XIX[e] siècle [20]. Actuellement le rocher support a été presqu'entièrement détruit par l'extraction de la pierre, les escaliers ont disparu depuis longtemps, ainsi que les vestiges des fondations. Il subsiste sur la petite partie résiduelle de la plateforme une mince couche d'humus avec tuileaux. J'y ai recueilli encore des fragments de *tegulæ* et d'*imbrex* et deux tessons de poteries grises indigènes, dont une incisée

---

18. Identifié provisoirement par Pierre Broise comme un chloritoschiste à grenat.

19. Cf. Bibliographie, n° 9, planche figurant la vigie. Il y a manque de concordance pour les escaliers entre le relevé de Fivel et le croquis antérieur (1848) de l'agent-voyer. Le premier indique trois escaliers convergent symétriquement vers le bâtiment, le second deux escaliers convergent au contraire vers la voie dans l'angle N.-E. de l'esplanade. J'ai plutôt tendance à me fier à ce dernier.

20. Cf. Bibliographie n° 8.

à losanges, indiquant un usage domestique, soit une nouvelle fois la vaisselle du préposé.

On peut donc imaginer, tout le long du Val, une circulation régularisée par un système de signalisation optique, bien au point, et à la réflexion, indispensable. Signalons encore une petite surface taillée au pic entre les deux tunnels, et entre deux carrières, qui témoigne de l'ancien niveau de la voie.

En amont de la grande vigie et jusqu'à Saint-André, nous n'avons pas trouvé d'autre vestige. Il semble que tout a été détruit ou recouvert. Toutefois, le petit chemin qui, à la hauteur approximative du restaurant Juge, descend vers le pont du Fier, doit être le tracé de l'ancienne voie.

Retournons aux Bailles du Fier, le toponyme « au Pont Vieux » du cadastre de 1730 de la commune de Motz, désigne un petit territoire qui touche au rocher de la rive gauche du Fier. Cela donne à penser — le passage du Val ayant été complètement abandonné pendant le moyen-âge et jusqu'en 1855 — qu'il ne peut s'agir que d'un pont romain qui, placé soit près du rocher, soit plus en aval (on ne peut le savoir), faisait communiquer la voie antique du sommet du coteau de Chautagne avec le nouveau dispositif de traversée du Val de Fier. Ce n'est évidemment qu'une hypothèse.

Il me faut enfin signaler un dernier élément de ce dispositif d'ensemble encore un peu mystérieux. Tout au sommet de l'extrémité nord de la route qui forme l'entrée du Val de Fier, soit exactement au-dessus de Vens, existe une ruine appelée « la maison des fées ». Elle se compose de deux très gros murs, non exactement parallèles ; leur appareil et leurs redents les rendent tout à fait comparables au grand mur de soutènement de la voie du Val. On les croirait contemporains. Au pied gît une grande pierre de seuil avec crapaudine. On jouit de là d'une vue particulièrement étendue sur une grande partie de la vallée du Rhône, et aussi sur le Val. Ce ne pouvait être qu'une importante vigie, d'ailleurs en communication directe avec une grotte-refuge dite « La Sarrazinière » dans laquelle nous avons trouvé des monnaies et des tessons témoignant d'une occupation pendant toute la période romaine, pour

le moins. Des sondages faits au pied des murs n'ont livré aucun fragment de tuile. Par contre, dans le couloir d'éboulis qui se trouve au droit de cette construction, côté Val de Fier, l'exploitation pour matériaux d'empierrement a, pendant plusieurs années de suite, mis à jour des quantités de fragments de tuiles à rebord, qui sont parties, mélangées aux débris de roches, empierrer les chemins de la région [21]. De gros fragments de tuiles ont été aussi ramassés tout le long du talus non exploité en gravière, entre les deux tunnels. Il ne nous est pas possible de dire à quelle construction elles appartenaient.

Voici les résultats sommairement notés de nos recherches dans le Val de Fier. Ce sont des éléments nouveaux. Une étude plus complète, faisant la synthèse de toutes les trouvailles et observations antérieures, pourra être envisagée lorsque la section de voie nouvellement découverte aura été complètement dégagée, objectif que nous aimerions beaucoup avoir très rapidement atteint, mais pour lequel des concours financiers sont nécessaires [22].

Paul DUFOURNET.

ERRATUM. — Les légendes des figures 1 et 2 sont interverties.

---

21. Se méfier donc des fragments de tuiles romaines trouvées éventuellement au bord de ces chemins.

22. Une passerelle permettant d'accéder définitivement à ce tronçon de voie est en cours de réalisation, grâce à une subvention du Conseil général de la Haute-Savoie et au concours des municipalités intéressées.

TITRES DE L'AUTEUR

SUR L'HISTOIRE ET L'ARCHÉOLOGIE ANTIQUES DE CETTE PETITE RÉGION POUR SERVIR DE RÉFÉRENCE

1. *Deux trouvailles archéologiques inédites à Seyssel (H.-S.) et le problème de Condate. Actes du 85me Cong. Nat. des Soc. Sav.*, Chambéry, 1960, sect. d'Archéol., Imp. Nat., 1962, p. 83-101.

2. *Structures antiques du bassin de Seyssel. Etudes et Recherches,* C. R. in *Revue Savoisienne,* Annecy, I, 1962, p. 178-188 ; II, 1964, p. 52-57.

3. *Notre-Dame de la Rochette, protectrice des voyageurs,* in *Rev. Sav.*, 1961, p. 165-180.

4. Avec Pierre Broise : *Céramique campanienne et poterie à décor ondé de Vens, à Seyssel (H.-S.). Actes du 89me Cong. Nat. des Soc. Sav.*, Lyon, 1964, sect. d'Archéol., Bibl. Nat., 1965, p. 21-34.

5. *Le réseau routier gallo-romain de Vienne à Genève et la position des stations d'Etanna et de Condate. Principes de circulation et calculs des distances. Actes du 89me Cong. Nat. des Soc. Sav.,* Lyon, 1964, sect. d'Archéol., Bibl. Nat., 1965, p. 35-72, avec carte h. t.

6. *Répartition des villas, formation des villages, des seigneuries et des paroisses dans la région de Seyssel (H.-S.). Actes du 90me Cong. Nat. des Soc. Sav.*, Sect. d'Archéol. Nice, 1965, Bibl. Nat., 1966, p. 35-72, avec carte h. t.

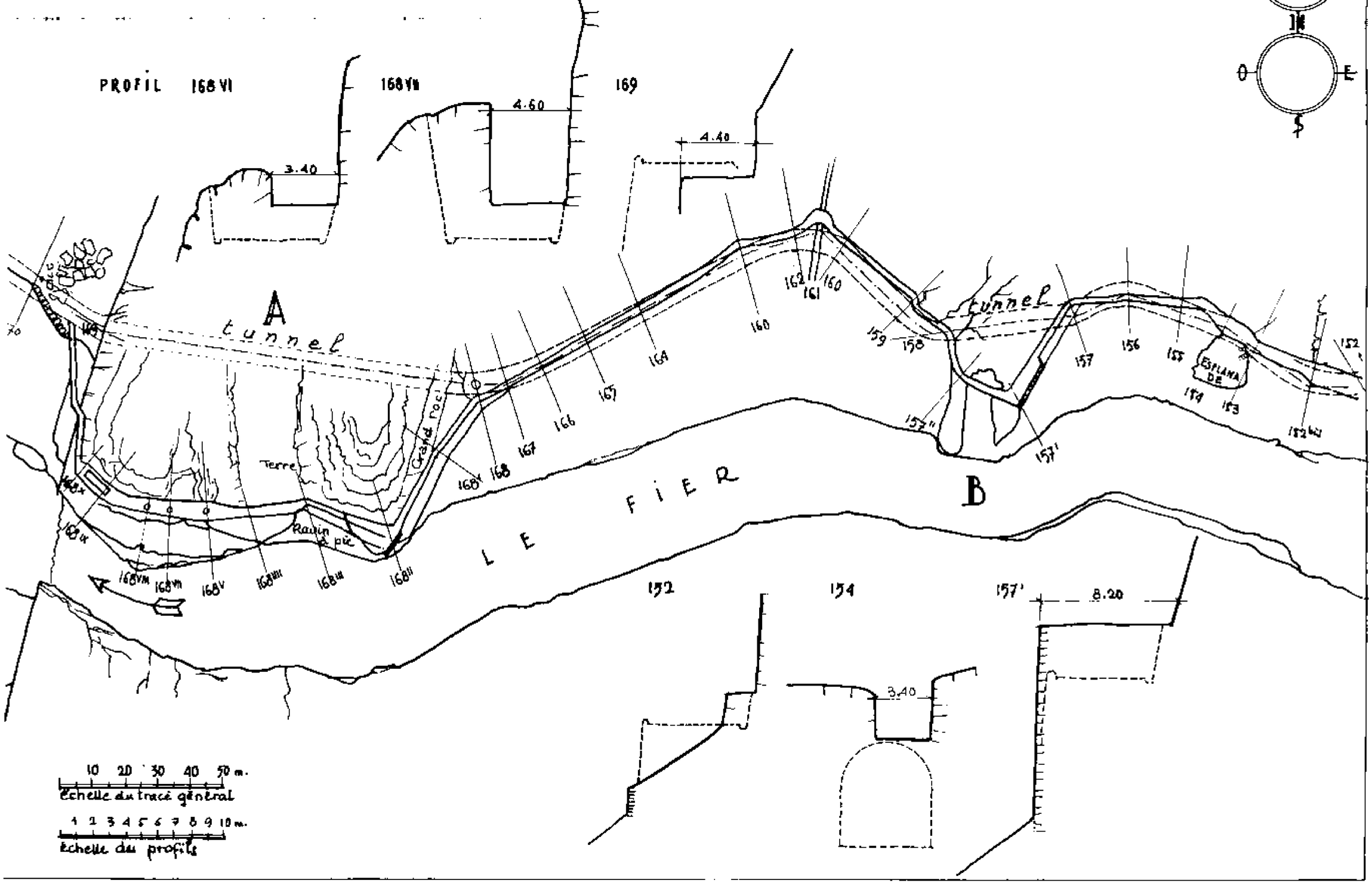
7. *Navigation sur le Rhône supérieur. Témoignages archéologiques sur deux éléments du trafic. Les établissements portuaires. Condate, port et emporium. Liaisons voies d'eau, voies de terre dans le bassin de Seyssel. Actes du 91me Cong. Nat. des Soc. Sav.*, Section d'Archéol., Rennes, 1966. Bibl. Nat., 1968.

8. *Le carrefour fluvio-routier de Seyssel dans l'Antiquité, Actes du Colloque sur les cols des Alpes dans l'Antiquité et le Moyen-Age.* Bourg-en-Bresse, mars 1969, publié par la Faculté des Lettres de Tours, pp. 59-85, avec cartes et plans.

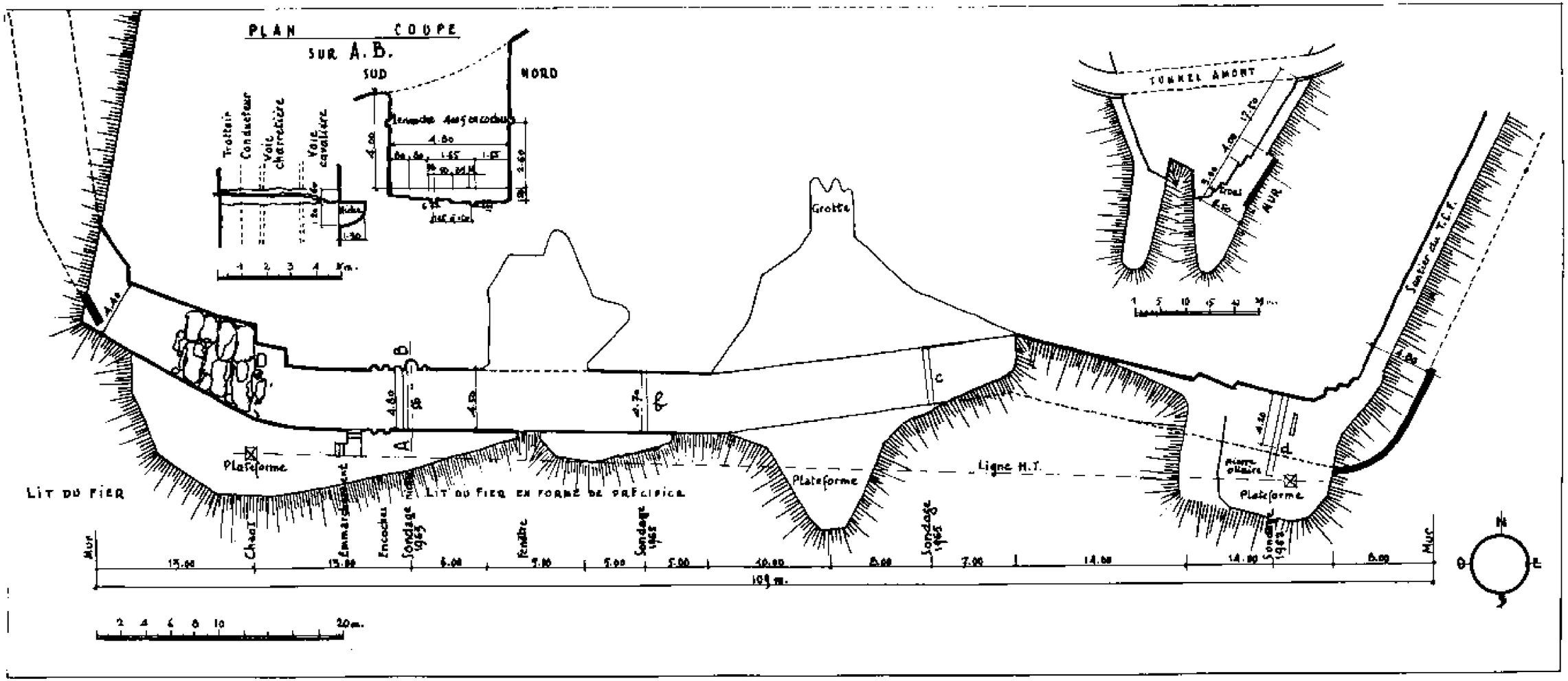
BIBLIOGRAPHIE
DE LA VOIE ROMAINE

1. Jean-Louis GRILLET : *Dictionnaire historique des départements du Mont-Blanc et du Léman.* Chambéry, 1807.
2. De REYDET de la VULPILLIÈRE : *Note sur la IV^me^ voie militaire romaine.* Manuscrit, Académie Florimontane, 1808. Extrait dans la *Revue Savoisienne,* 1908, p. 43.
3. Bulletin de l'Assoc. Florimontane, Annecy, 1856, p. 200. C. R. de séance ; intervention du député Despine pour la sauvegarde des vestiges romains dans le Val de Fier.
4. A. DUCIS (Chanoine) : *Voies romaines de la Savoie.* Revue Savoisienne, Annecy, 1863, p. 14.
5. LARAVOIRE, notaire : *Notice historique sur la route du Val de Fier, canton de Rumilly, Haute-Savoie.* Chambéry, Imp. Puthod, 1865.
6. Fr. CROISOLLET (ancien maire de Rumilly) : *Histoire de Rumilly.* 1869, p. 317, 345, 346, 348, 364, 365, 373.
7. Auguste ALLMER : *Inscriptions antiques de Vienne en Dauphiné.* Vienne, Paris, 1875.
8. François DESCOTES : *Le Val de Fier. Annuaire du Club Alpin Français,* Paris, 1876.
   — *D'Aix-les-Bains à Rumilly,* 1867, p. 96.
9. P. CAILLEMER : *Les voies romaines chez les anciens. Congrès archéologique de France,* Vienne, XLVI, 1880, p. 277-289 ; contient les relevés de l'architecte Fivel.
10. A. DUCIS (Chanoine) : *Mémoire sur les voies romaines de la Savoie.* Annecy, Abry, 1894, avec carte, p. 320-333.
11. Charles MARTEAUX : *Le répertoire archéologique.* Revue Savoisienne, 1908, p. 27-44.
12. Charles MARTEAUX : *Etude sur la voie romaine de Condate* (près de Seyssel) à *Aquæ* (Aix-les-Bains). Revue Savoisienne, 1913, p. 37-52. A ignoré Laravoire (5) et Caillemer (9) et, par conséquent, les relevés de Fivel.
13. Ch. MARTEAUX et M. LE ROUX : *Boutæ, vicus gallo-romain.* Annecy, 1913, voies de communication, p. 380-396.
14. BISSY (de LANNOY de) : *L'histoire des routes de Savoie.* Mémoire de la Société Savoisienne d'histoire et d'archéol., LXVI, 1929, p. 159-216.
15. Antoine DUFOURNET : *Seyssel sur le Rhône et ses environs.* Seyssel, 1934, pp. 87-92.
16. Albert GRENIER : *Manuel d'archéologie gallo-romaine.* Paris, 1934, t. VI, 2^me^ partie, l'*Archéol. du Sol, les routes,* chap. VIII, les ornières, p. 369 et 371-372, fig. 122 et 123.
17. Paul DUFOURNET : *Structures antiques du bassin de Seyssel. Etudes et recherches.* C. R. n° 11, *Revue Savoisienne,* 1964, Val de Fier, p. 56-57.

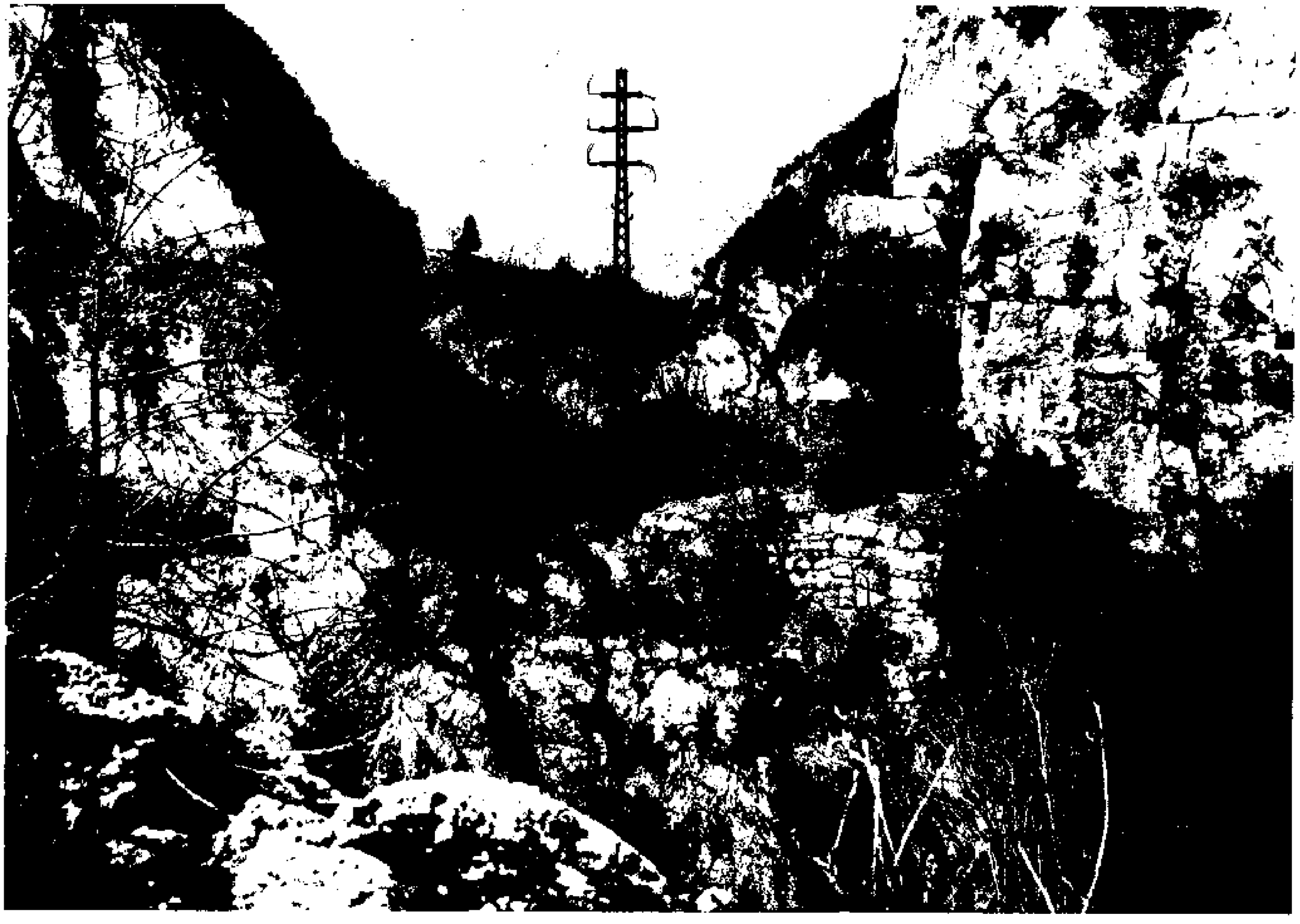
N.-B. — Cette bibliographie a été établie avec le concours de M. Pierre BROISE.



D'après le relevé fait par Pierre Broise.



Calque, pour les parties subsistantes, du plan dressé par l'ingénieur des Ponts et Chaussées en 1848. *Cf. note nº 9.*



Le mur de soutènement de la voie romaine à la hauteur de l'accès amont du petit tunnel.
Photo Bernard Ruffet.

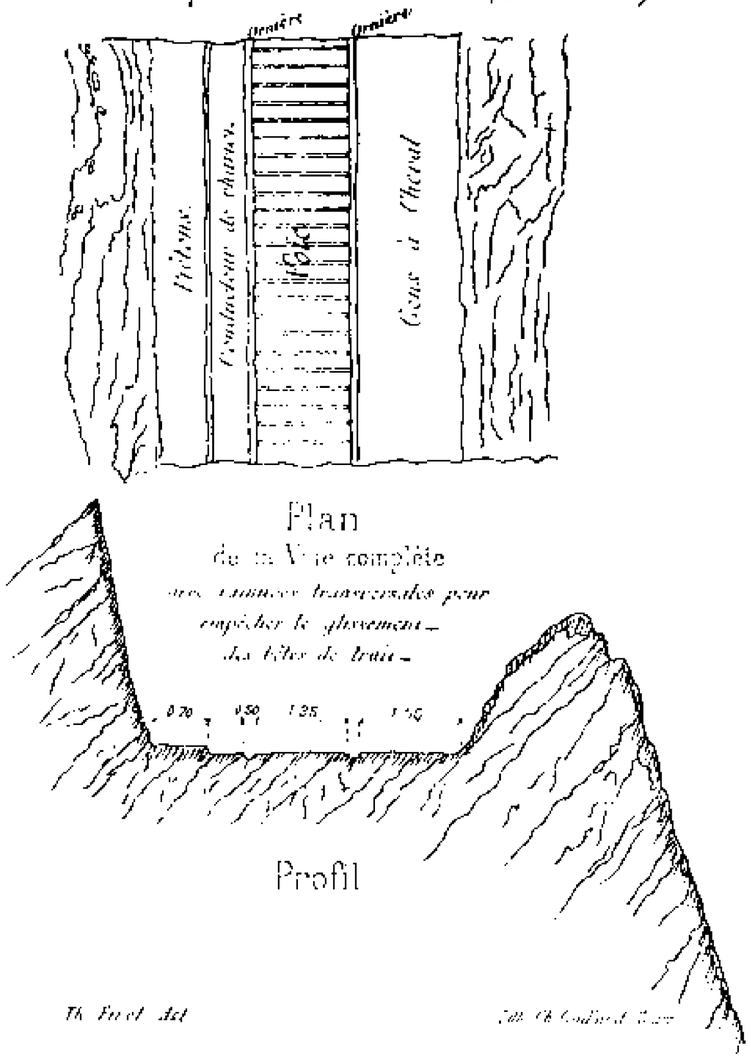


Le grand mur de soutènement de la voie romaine à la hauteur de l'accès amont du grand tunnel. *Photo Bernard Ruffet.*

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE

XLVI^e Session à Vienne.

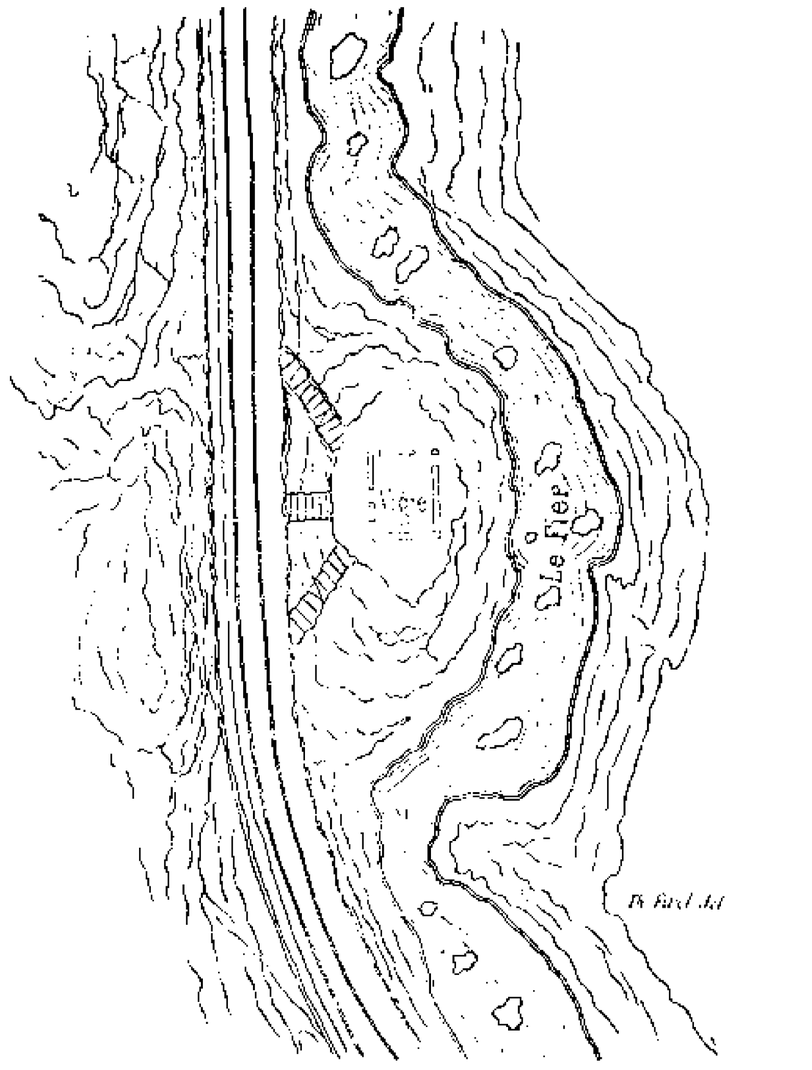
Voie antique du Val de Fier *(H^te-Savoie)*



CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE

XLVI^e Session à Vienne.

Voie antique du Val de Fier *(H^te-Savoie)*



N.B. *Cette coupe est placée au centre du tête de manière à ne montrer que le parcours.*

Relevés faits par l'architecte Fivel, de Chambéry, au moment de la construction de la route, et reproduits par Caillemer. *Cf. Bibliographie n° 9.*



Section de la voie nouvellement découverte après enlèvement des buis. *Photos Louis Buttin.*



Le Cardinal Gerdil *Photo X... Chambéry.*



Germain Sommeiller.

Germain Sommeiller (1815-1871)

Ingénieur de la première grande percée alpine

Dans un discours prononcé sur la tombe de Germain Sommeiller, le vendredi 14 juillet 1871, jour de son enterrement, François Dumont assurait que « cet homme de progrès et de conviction » était aussi « un de ces grands hommes dont l'histoire place le nom au-dessus de celui des empereurs et des rois ». Pourtant, à l'heure actuelle, bien peu de Français connaissent cet inventeur qui fut le principal artisan du percement du premier long tunnel alpin, entreprise audacieuse qui, avec le canal de Suez, domina les grands travaux de la seconde moitié du XIX^ème^ siècle.

Si les Savoyards n'ignorent pas son nom, il leur serait souvent difficile d'indiquer avec précision qui fut Germain Sommeiller et ce qu'il fit. Du moins, les habitants de Saint-Jeoire, les Annéciens qui ont sans doute regardé plus ou moins distraitement sa statue, ont-ils une idée de la physionomie de l'homme arrivé à l'âge mûr. Le front est vaste, dégagé encore davantage par une calvitie accusée. Une épaisse moustache sombre, à la mode de l'époque, masque les contours de la bouche. Mais ce sont surtout les yeux qui retiennent l'attention. Ils sont vifs, intelligents. Le regard bon semble voilé d'une légère tristesse en même temps qu'il paraît prêt à s'allumer sous l'étincelle de la gaieté. L'homme respire l'honnêteté, la bonté et l'intelligence. Tel, il apparaîtra au cours de sa vie.

Mes très vifs remerciements vont à tous ceux qui ont facilité mes recherches : MM. les Directeurs des Service d'Archives de la Haute-Savoie, de la Savoie et des Hautes-Alpes ; MM. P. Guichonnet, G. Béné, en France ; en Italie, MM. Amprimo, Antonielli ; MM. Stragiotti, Inaurato de l'Institut Polytechnique de Turin ; MM. Mario Loria, ingénieur ; Rondolino, secrétaire de l'Académie des Sciences de Turin ; Mlle Lange, archiviste ; le Ministère des Transports publics de Rome, et ceux qui, comme M. Odiard des Ambrois, ont mis si aimablement à ma disposition leurs archives personnelles.

L'HOMME ET LES DEBUTS DE L'INGENIEUR

Germain Sommeiller est né dans la petite commune de Saint-Jeoire-en-Faucigny, le 15 février 1815, à 6 heures du matin, d'une modeste famille de cultivateurs négociants. Très tôt, le jeune garçon devra affronter les dures épreuves de la vie. En 1828, son père, Pierre-Marie Sommeiller, alors âgé de 34 ans, meurt. Quelques années après, un nouveau malheur atteint les enfants Sommeiller. Leur mère, Emilie Nanterne, s'éteint à son tour le 29 avril 1832. Le grand-père Nanterne recueille toute la petite famille. « Dans cette maison, écrira plus tard Sommeiller, avec une tendresse un peu nostalgique, j'ai connu les caresses et les bontés de ces deux aimables vieillards qui étaient tout cœur et âme pour leurs enfants et leurs petits-enfants ». Avec une gentillesse pleine de fraîcheur, il exprime sa gratitude à ce grand-père qu'il critiquera cependant parfois. « Affection, reconnaissance, c'est toujours la même chose, me direz-vous ; eh ! oui, cher Grand-Père, toujours le même cœur ; et vous verrez, pendant les longues années qui, je l'espère, vous sont encore réservées, je ne saurai vous répéter autre chose. » (1)

Après avoir reçu dans son village les premières notions d'une instruction élémentaire, Germain poursuit ses études au collège de Mélan, près de Taninges, où, selon son beau-frère, l'avocat Dufresne, « il fit tout son cours avec beaucoup de distinction ». L'abbé Ducrey, qui dirige le collège, le fait ensuite entrer au collège chappuisien d'Annecy, d'où il sort après deux années de philosophie, en 1836 (2). A cette date, et pour la première fois, cinq nouvelles bourses du collège chappuisien de Louvain, affectées à l'Université de Turin, sont mises au concours à Annecy. Deux sont réservées aux études de droit, une à la théologie, une quatrième à la médecine. Celle-ci aurait volontiers tenté Germain Sommeiller si elle n'avait, en même temps attiré l'un de ses amis, le jeune Dagand, à qui il l'abandonne avec cette générosité qui lui est naturelle.

---

(1) Cité par G. Béné et F. Rubin : *Bull. Municipal de Saint-Jeoire*, n° 5, janv. 1952.

(2) Arch. Acad. Florimontane, n° 559.

Reste une cinquième bourse, qualifiée en termes assez vagues de « bourse pour l'étude des Arts et Sciences indistinctement et spécialement pour l'architecture et l'hydraulique » [3]. Seul candidat, Germain l'obtient aisément et part suivre des cours de mathématiques à l'Université de Turin. L'échec à son examen, en fin de première année, risque de lui en faire perdre le bénéfice. Accompagné de son ami Dagand, il essaie de plaider sa cause auprès du chanoine Laverrière, président de la commission du collège chappuisien. Traité de « carbonaro » par le chanoine, ses études seraient bien compromises si les membres de la commission, et en particulier le juge Falquet, ne faisaient preuve d'un esprit plus large. Il peut donc les terminer sans difficulté en 1842, son diplôme d'ingénieur en poche.

Mais pour un jeune homme pauvre, sans relation et fier [4], les débouchés sont à peu près inexistants. Pour vivre, il donne des leçons de mathématiques à Turin et sollicite, en même temps, son entrée dans l'armée piémontaise en qualité de sous-lieutenant. La réponse, attendue pendant un an, est un refus humiliant.

L'avenir se présente sous un jour assez sombre, lorsqu'en 1845, l'Annécien Antoine Mathieu, chef de service au Ministère de l'Intérieur, dont Des Ambrois est alors ministre, lui propose un poste assez mal rémunéré dans le corps du Génie Civil. Et c'est la chance de Sommeiller. Très vite le jeune homme se fait remarquer de ses chefs par son travail et son intelligence. Il est alors affecté à la Direction des Transports.

C'est à cette époque que le gouvernement sarde, soucieux d'équiper le pays en voies ferrées, décide l'exécution de la ligne Turin-Gênes. La Belgique jouit alors d'une solide réputation, que Sommeiller jugera d'ailleurs un peu surfaite. Des Ambrois fait appel au directeur des chemins de fer belges, Henri Maus, qui propose que de jeunes ingénieurs et des ouvriers sardes soient formés dans son pays. Le professeur Giulio fixe son choix sur Sommeiller,

---

(3) Extrait de la délibération de l'Administration Chappuisienne, 22 juin 1836. Arch. Acad. Florim., n° 559.

(4) « Notre héros connaissait peu de monde, à cause d'un défaut capital : Il était d'une paresse invincible, quand il s'agissait de faire des révérences et de lever son chapeau ». E. Bignani : La Percée des Alpes, p. 187.

Sebastiano Grandis et Pietro Genesio. Ils partent en 1846 à Seraing, près de Liège, où l'anglais John Cockerill avait créé une usine célèbre dans toute l'Europe pour la fabrication des machines à vapeur. Les jeunes stagiaires sont très bien accueillis par le Directeur Conrad Gustave Pastor, successeur de Cockerill. Là s'ébauche pour Sommeiller une collaboration avec les ingénieurs et la Direction qui durera toute sa vie.

Les deux années passées en Belgiquc, suivies d'un séjour en Angleterre, sont capitales pour la formation des jeunes ingénieurs. Ils peuvent étudier à fond des locomotives, car, jusque là selon l'expression de Sommeiller, « ils n'avaient jamais vu la plus petite machine à vapeur », examiner les quatre lignes ferroviaires belges, faire ainsi un parallèle entre la pratique et la théorie qui leur a été enseignée, ce qui, dit Sommeiller, « met un peu de poésie dans notre métier ». Il observe la marche du service afin de pouvoir ensuite, avec ses camarades, former le personnel et éviter au gouvernement sarde de faire appel à une main-d'œuvre belge trop importante. Il travaille avec acharnement. Son esprit curieux s'intéresse à tout : à de nouvelles diligences, à des essais de gazomètre à Liège, à l'établissement de becs de gaz pour l'éclairage, toutes expériences qui, pense-t-il, pourront être utiles à son pays.

Ses soucis ne sont malheureusement pas limités au désir de bien remplir sa mission. La pauvreté qu'il a connue à l'Université de Turin, à un point tel que sa sœur Appolonie a dû l'aider sur ses économies pour qu'il puisse terminer ses études, le poursuit ici. Il confie au professeur Giulio : « Je serai obligé d'emprunter pour m'acheter du linge et des habits. Les voyages ruinent tout ».

C'est aussi que, depuis plusieurs années, il doit s'occuper de ses plus jeunes frères. C'est une lourde charge dont les grands-parents et la tante Nanterne semblent lui avoir laissé tout le poids. A propos de son frère Léandre, ne dit-il pas qu'il a été « abandonné entre les mains de parents imprévoyants », qui paraissent s'être assez peu préoccupés de son instruction. Léandre, désireux de combler cette lacune, est venu retrouver son frère à Turin trois ans plus tôt. « Je me mis à l'œuvre, écrit Sommeiller, pour contenter son désir et corriger un peu, par mes soins, les rigueurs

de la mauvaise fortune dont je connaissais aussi l'amertume » [5]. Léandre le rejoint en Belgique et étudie avec ardeur dans le but d'obtenir son diplôme d'ingénieur. Germain Sommeiller, qui a beaucoup de tendresse pour ce jeune frère sage, rangé et travailleur, essaie de l'aider au maximum dans ses études qu'il aimerait lui voir poursuivre en Belgique. Mais pour les deux jeunes gens, les dépenses sont élevées et les ressources médiocres. Il ne faut pas compter sur l'aide de la famille. « Nous avons sondé notre grand-père qui a fait la sourde oreille comme toujours. Il ne déliera jamais sa bourse qui pourtant est assez ronde. Tant pis » [6]. Il a alors appris « que la ville d'Annecy vient d'obtenir de l'université de Louvain le rétablissement d'une ancienne rente au profit d'un savoyard qui viendra en Belgique pour y acquérir le grade d'ingénieur » et il a naturellement pensé à son frère. Cependant l'attribution en paraît assez aléatoire. Et c'est avec une grande joie qu'il annonce au professeur Giulio, en février 1848, la nomination de Léandre à un poste de chef dans une importante station ferroviaire de Belgique. Libéré d'un souci, il se dit alors heureux d'aller en Angleterre [7].

Beaucoup moins satisfaisants sont les résultats obtenus avec Alexis et avec Paul qui, lui aussi, est hébergé par Germain à Turin.

Paul, débordant d'affection pour ce grand frère qui lui en impose, est d'un caractère assez léger. Les femmes ont sur lui beaucoup plus d'attraits que l'étude. Comme il ne sait pas, dit-il, où son « argent est allé », ses besoins dans ce domaine seraient illimités si Germain ne faisait un peu la sourde oreille à ses continuelles sollicitations. Prudent, Sommeiller, lorsqu'il se rend en Angleterre en 1851, confie l'argent de la pension de Paul, non pas à celui-ci, mais à un de ses bons amis Guyet, à qui Paul doit le demander régulièrement. Durant cette absence, il semble que Germain marque même une certaine froideur à son frère qui s'en plaint, protestant de sa bonne conduite et de son assiduité à l'étude.

---

(5) Arch. Museo del Risorgimento, lettre du 5-7-1847, n° 44-588.

(6) Mus. del Risorg., lettre du 20-10-1847, au professeur Giulio, 44-589.

(7) Revenu au Piémont, Léandre sera plus tard chef mécanicien au chantier du tunnel du Fréjus.

Il n'empêche que, quelques années plus tard, alors que les travaux du Fréjus sont déjà commencés, Paul, insouciant parasite, se montre encore incapable de gagner sa vie. Tout en leur apportant une aide financière, Germain installe alors ses deux frères Alexis et Paul dans la maison de Saint-Jeoire. Mais c'est à Alexis, et à lui seul, qu'il confie la maison. Il essaie, avec vigueur, de secouer la paresse et la légèreté de ses frères « car enfin, leur dit-il, il faut travailler ». Dans une longue lettre où éclate son indignation, surtout contre Paul, il indique en dix points précis ce qu'il exige d'eux. Il leur recommande d'éviter deux écueils « dont il faut fuir même l'ombre, le commerce des femmes et les complaisances pour le vin ». Et il ajoute : « Je ne veux chez vous pas même l'odeur de ces deux vices. Il est bon de vous répéter que s'il se produit des scandales, je reviendrai sur tout ce que j'ai fait, je vendrai maison et jardin et je vous abandonnerai tout à fait à vous même et à vos propres ressources ».

On peut se demander en lisant ces injonctions quelle était la vie privée de Germain Sommeiller. Sur ce point, les renseignements sont assez maigres. Enéa Bignani, qui a rencontré Sommeiller et plusieurs personnes l'ayant connu, a écrit qu' « il ne dédaignait pas la vie joyeuse ». En lisant les lettres de Paul, on apprend que le Comte François de Magny, dont la conduite paraît des plus légères, se rend très souvent au domicile de Germain, en son absence, accompagné d'une bande de joyeux garçons. Les deux hommes semblent avoir été très liés et Sommeiller sera même le parrain de son premier fils Germain. D'après une tradition familiale [8], Sommeiller, sans doute resté célibataire pour cette raison, aurait eu une liaison qui dura jusqu'à sa mort, avec la femme d'un ami, délaissée par son mari volage. Il en aurait eu un fils Adrien reconnu par le mari. N'est-il pas « cet étranger » auquel l'avocat Dufresne fait allusion avec humeur et à qui Sommeiller avait légué toute sa fortune ? [9]

Quoiqu'il en soit, et pour revenir à Paul et à Alexis, il faut vraiment qu'ils aient dépassé la mesure pour qu'ex-

---

(8) Cette famille ayant à l'heure actuelle des descendants, nous préférons en taire le nom.

(9) Arch. de la Haute-Savoie, J. 702. Fonds Blanc 8.

cédé Sommeiller les tance avec une telle sévérité. Car son comportement habituel révèle une profonde bonté.

« Tu es ordinairement gai ; on t'admire sans y penser. Tu as l'air tranquille et bon », lui écrit Paul. Aussi, s'adresse-t-on volontiers à lui. Pour des demandes de travail et des demandes d'argent, mais aussi pour des questions plus délicates. Lucie Basin, veuve Lieupez, rappelant les nombreux services que Sommeiller lui a rendus ainsi qu'à son fils aîné, sollicite un emploi au chantier du Fréjus pour le fils d'un locataire de sa maison. Mais, en même temps, c'est une demande bien plus singulière qu'elle adresse, avec une naïveté touchante, à Germain, au sujet du jeune homme en question qu'on voudrait lui voir épouser. « Je vous supplie d'abord et surtout de me donner votre bon conseil ci-dessus, c'est-à-dire si je ferais bien ou mal à épouser ce jeune homme. Voilà ce que la veuve Lieupez, à laquelle vous avez déjà donné de preuves de votre excellent cœur, j'ose encore espérer de vous, Monsieur le Chevalier. »

Même démarche de la part d'un camarade qui, tout attristé par le mariage d'un ami, voudrait, écrit Paul à Germain, « que tu fusses ici pour te demander un conseil : si tu l'engagerais à épouser la sœur de celle qui doit marier Roullet ».

Le curé d'Alby exprime sa reconnaissance à Sommeiller pour une place donnée à l'un de ses protégés. Il aborde également la délicate question des dépenses ecclésiastiques et, confiant en la parfaite loyauté de son correspondant, lui propose de les réduire suivant un plan qui, pense-t-il, devrait satisfaire tout le monde. « Je connais votre belle et juste philantropie et je vous ai parlé à cœur ouvert, mais *tout à fait confidentiellement* vous en comprenez la raison. Si vous voulez bien faire part de cette lettre à l'excellent monsieur le ministre de Cavour, Son Exc. en comprendra tout l'à propos dans les circonstances difficiles où nous nous trouvons. » (10)

Sommeiller se montre plein de sollicitude et de respect pour le petit peuple. Le succès ne lui fera pas oublier

---

(10) Arch. Minist. Transp. Rome, n° 22, lettre du 18-2-1859.

qu'il en sort. S'il conseille à ses frères Paul et Alexis de prendre une servante, il leur recommande de la traiter « avec dignité et bonté » et d'avoir « soin d'éviter (avec elle) les turpitudes que vous savez ».

Ce même sentiment, son sens de la justice, ainsi que ses opinions politiques le conduisent à se préoccuper constamment du bien être des travailleurs, souci assez rare à l'époque.

Déjà, lorsqu'il est stagiaire à Seraing, il s'assure que les ouvriers sardes envoyés avec lui en Belgique sont bien traités dans les ateliers où ses camarades et lui vont les voir tous les jours. Il n'oublie pas, en écrivant au professeur Giulio, de faire leur éloge et de rapporter la satisfaction qu'ils donnent à leurs chefs d'atelier [11]. Mais il estime que les salaires payés par l'administration sarde à ces travailleurs sont loin de correspondre à la valeur de ces hommes. Et il plaide leur cause auprès de Giulio qui s'en fait l'ardent défenseur auprès du ministre Des Ambrois ([12].

Quelques années plus tard, lorsqu'il partagera la Direction technique du tunnel du Fréjus avec Grattoni et Grandis, le même souci d'obtenir pour le personnel des salaires corrects se retrouve dans plusieurs rapports ou lettres adressés à l'administration. Il lui démontre la nécessité absolue de remettre aux ouvriers des salaires nettement supérieurs à ceux qu'ils percevraient en ville, ne serait-ce que pour conserver une main d'œuvre qualifiée dans ces lieux rudes et inhospitaliers que sont Bardonnèche et les Fourneaux.

En 1866, le gouvernement sarde envisage de signer une convention avec les ingénieurs. Sommeiller prévoit, dans la proposition qu'il lui soumet, d'ajouter de fortes primes aux salaires, pour toutes les améliorations ou idées que le personnel pourrait apporter. « Ces primes, écrit-il, sont un point fondamental de notre plan de travail et nous ne les avons pas comptées dans nos bénéfices. Au contraire, elles seront une charge relative pour nous puisque nous les paierons à mesure que le travail avancera et elles ne nous seront

---

(11) Museo del Risorg., lettre non datée, 44-595.
(12) Arch. des Ambrois.

remboursées qu'à l'achèvement du percement ». Il s'oppose à la suggestion de l'administration qui voudrait, en cas de rendement insuffisant, faire une retenue sur les salaires des ouvriers. La suppression de la prime lui paraît bien suffisante [13].

Le rapport technique de 1863 rédigé par Sommeiller en accord avec Grandis et Grattoni, montre la nécessité d'augmenter le nombre des ouvriers. On ne peut le faire qu'à condition de satisfaire deux exigences primordiales : assurer à ces hommes les provisions indispensables à la vie quotidienne à des prix corrects et leur donner des conditions décentes d'habitat.

Plusieurs rapports attirent, en effet, l'attention de l'administration sur les problèmes de nourriture et de logement posés par l'afflux massif de population que représentent les 1.500 ou 2.000 ouvriers qui, suivant la saison, travaillent à chaque chantier. Les pauvres villages de Bardonnèche, des Fourneaux et de Modane ne peuvent offrir des logements en quantité suffisante et présentant des conditions élémentaires d'hygiène. De plus, Sommeiller insiste sur les souffrances de toutes sortes que le personnel doit supporter et qu'on imagine mal. Il fait remarquer l'éloignement des habitations qui, pour Bardonnèche, se trouvent à deux kilomètres du chantier. La distance est plus grande encore pour l'ouverture Nord. Les ouvriers doivent parcourir, tous les jours et par tous les temps, le trajet de Modane aux Fourneaux et monter des Fourneaux au chantier. C'est une cause de grande fatigue pour ces hommes dont Sommeiller ne manque pas de louer le courage, la bonne volonté et l'ardeur au travail. Et pour convaincre l'administration, il utilise des arguments propres à emporter son adhésion : les conditions de vie des ouvriers doivent être améliorées non seulement par sentiment humanitaire, mais dans l'intérêt même du travail. L'homme est un instrument intelligent qui, comme tous les instruments, ne peut rendre de bons services dans de mauvaises conditions [14].

---

(13) Arch. Minist. Transp. Rome, dossier n° 6.

(14) G. SOMMEILLER : *Traforo delle Alpi tra Bardonneche e Modane. Relazione della Direzione technica alla direzione generale delle strade ferrate della stato,* Torino, 1863, p. 81-82.

C'est pourquoi, sous son impulsion, surgissent de terre, à Bardonnèche comme à Fourneaux de nombreuses constructions destinées au logement des ouvriers célibataires et des hommes mariés vivant avec leur famille. Des services collectifs sont assurés : restaurant, école pour les enfants, infirmerie, magasins gérés en coopérative.

Ce même rare et délicat sens de l'humain se retrouve chez Sommeiller lorsqu'il s'agit de l'embauche des ouvriers. Ainsi qu'on le verra par la suite, les machines destinées au percement du tunnel étaient fabriquées dans les ateliers de Seraing. Il était de l'intérêt des responsables du Fréjus de s'assurer, pour leur mise en place et leur fonctionnement, le concours de certains ouvriers et techniciens de l'usine Cockerill qui avaient participé à leur fabrication. Mais, avant de procéder à cette embauche, Sommeiller, malgré sa passion pour la réussite de son œuvre, veut leur assurer des garanties pour l'avenir. Il écrit au directeur de l'usine : « Le travail du percement ne sera pas éternel, il sera même achevé bien plus vite qu'on ne le pense, et il y a à prévoir dans l'intérêt de la justice et par sentiment d'humanité, quel sera alors le sort des hommes spéciaux qui auront concouru à cette œuvre ». Afin de ne pas « briser leur carrière », il suggère au directeur d'envoyer ce personnel technique « en mission illimitée » au Fréjus, sous la condition expresse que, les travaux terminés, ces hommes reprennent la place qu'ils occupaient aux usines Cockerill à Seraing [15]. On trouverait bien peu d'industriels, même à notre époque et encore moins au XIX^me^ siècle, capables d'une telle préoccupation.

Sa bonté, sa générosité ne peuvent que lui attirer de nombreuses amitiés et en particulier celle du Professeur Giulio, déjà séduit par les capacités de l'ingénieur qu'il appellera son jeune ami. Sommeiller répond avec affection à ces marques de sympathie. Si le ton des lettres qu'il lui écrit, à partir de 1846, est toujours d'une grande déférence envers le maître, il est parfois d'une spontanéité charmante qui devait toucher Ignazio Giulio. En début de lettre, il note : « Il est minuit et demie ainsi ne comptez pas les fautes d'orthographe », ou encore, après lui avoir promis

---

(15) Lettre du 5 avril 1859. Arch. Minist. Transp., Rome, n° 4.

de lui relater, d'Angleterre, tout ce qui a trait aux chemins de fer, il ajoute : « Et vous dire ce que je ferai et penserai pour que vous me pinciez vite l'oreille si je me fourvoie. »

En dehors des compte-rendus de stage qu'il lui adresse, il lui parle très librement un peu de tout : de la misère en Flandre avec le typhus et les maladies « qu'engendre la faim », de la vie politique et sociale anglaise. Il se tient également très au courant de l'actualité dans son pays. Il explose d'une joie exubérante en apprenant la prochaine promulgation du Statut tant attendu par les libéraux qui espèrent un régime constitutionnel. Mais, d'Angleterre, il exprime son inquiétude pour son pays au cours de la guerre de 1848 et dit à Giulio son désarroi et le souci que ses camarades et lui ont de ne pas trop dépenser d'argent alors que le pays en a tellement besoin. Sa lettre du 30 juillet de la même année montre son appréhension. Etant très occupé, il ne sort que pour acheter les journaux et c'est ainsi qu'il apprend dans un vieux numéro la démission collective du ministère. « Si Monsieur Des Ambrois et vous quittez les affaires, ce sera un grand chagrin pour moi. Vous savoir là était un soulagement, un encouragement qui émoussait bien des épines. Mes regrets sont purs. Croyez-moi : notre excellent ministre m'a mis hors d'état de désirer davantage dans ma position. Sa bonté et votre bienveillance me rendaient mes devoirs chers et aimables, je ne vais plus en connaître que la sévérité ».

Fort heureusement, les événements allaient démentir ce pessimisme.

De retour en Piémont, Germain Sommeiller est affecté avec son camarade Grandis, et sous la direction de Maus, à la ligne ferroviaire Turin-Gênes. Il y rencontre celui qui deviendra son grand ami, Severino Grattoni.

Par son tracé, cette ligne posait des problèmes techniques qui paraissaient insurmontables. Avant d'arriver à Gênes, elle devait franchir un accident de terrain : le plan incliné des Giovi.

Entre la station inférieure de Ponte Decimo et celle de Busalla, station supérieure, il fallait franchir une distance de 10 kilomètres, dont 9 km 600 de pente. La diffé-

rence de niveau entre les deux stations était de 270 mètres. On avait donc, au départ, des pentes de 22 à 25 pour mille ; ensuite, sur un parcours tout en courbes d'un rayon moyen de 400 mètres, des pentes de 30 à 35 pour mille, et pour terminer, un tunnel de 3 kilomètres environ, en courbe d'un grand rayon, avec une pente de 30 pour mille. Stephenson, le grand spécialiste, avait refusé d'assumer la responsabilité du passage des convois dans de telles conditions. En Autriche, tous les ingénieurs se heurtaient au problème du Semmering dont la pente était de 25 à 28 pour mille.

Maus soumet un projet de funiculaire avec machine à vapeur fixe, repoussant l'idée de machine hydraulique comme trop coûteuse et moins sûre. Le gouvernement désigne en 1851 une commission chargée d'étudier la meilleure solution. Bien qu'alors en mission en Angleterre, Sommeiller est choisi pour en faire partie et l'on attend son retour pour prendre une décision. Entre temps, le jeune ingénieur réfléchit. Etant allé à Liège vers la fin de 1851, il a pu examiner les qualités et surtout les défauts d'une locomotive à huit roues et à quatre cylindres présentée au concours du Semmering. Il a alors l'idée des machines « à quatre roues conjuguées foyer à foyer au moyen d'une articulation » et dites couplées dont il expose le principe à ses collègues. A peu près en même temps, Grandis présente lui-même, dans un mémoire, un projet de locomotives à 8 roues de un mètre de diamètre. Le projet Maus est rejeté par la commission. Sommeiller et ses collègues Grandis et Ruva proposent alors leur locomotive au gouvernement qui n'en a pas trouvée de meilleure à l'étranger. Elle fera ses preuves. Le plan incliné des Giovi est livré au trafic des voyageurs et des marchandises à partir du 1er janvier 1854 et fonctionnera très régulièrement.

La commission, en choisissant les locomotives à vapeur à essieux couplés, s'en est tenue à une solution prudente, refusant toute innovation trop révolutionnaire.

Cependant, depuis de nombreuses années, l'idée de l'air comprimé employé comme force motrice excite, dans toute l'Europe, l'imagination créatrice des savants. On recherche un moyen pratique d'utilisation à l'échelle industrielle. Le jeune Sommeiller et ses camarades Grandis et Grattoni ne peuvent rester étrangers à la question. Ils

n'ont pas abandonné l'idée d'une propulsion par air comprimé aux Giovi. Le problème est d'arriver à comprimer l'air en grande quantité d'une manière peu coûteuse. Le 4 octobre 1853, Sommeiller demande un brevet d'invention « pour un nouvel appareil propre à la compression et à la raréfaction de l'air ou d'autres fluides élastiques par l'action directe de l'eau considérée comme force motrice ». Il expose les nombreuses applications pratiques qui découleront de cette invention : « soufflerie pour les hauts-fourneaux, les forges ou autres usines, l'aérage des mines, la locomotion par le vide ou par l'air comprimé, comme aussi la génération des forces motrices par l'air ou par d'autres fluides élastiques, transportés à des distances plus ou moins considérables, partout où il peut être nécessaire d'avoir un moteur pour faire mouvoir des machines quelconques ». Le compresseur à choc est découvert, prélude à une belle carrière d'inventeur. Sommeiller est heureux. Il écrit à un ami d'Annecy : « Aujourd'hui, nous avons en mains une machine hydro-pneumatique avec laquelle nous ferons travailler l'air et l'eau. Nous avons la certitude mathématique que nous réussirons à chasser la vapeur de tous les pays de montagne... je compte tellement sur la réussite que je me suis déjà mis à fumer des cigares de deux sous » [16]. Mais loin de le griser, ce premier succès l'incite à une réflexion plus approfondie. Depuis ce moment, ses camarades et lui « n'ont cessé de réfléchir aux moyens propres à perfectionner leur première idée et à songer à la manière d'en faire profiter le pays aussitôt que possible ».

Dans un rapport du 8 février 1854, dont la noblesse de ton est remarquable, ils exposent au ministre des Travaux Publics, Paléocapa, les conséquences de leur invention. Grâce à son faible encombrement et à sa simplicité, la machine hydro-pneumatique n'exigera pour son installation d'autre condition que la possibilité de capter l'eau des torrents. L'air comprimé sera emmagasiné dans des réservoirs et envoyé à grande distance. Il servira ainsi à la propulsion des convois sur les plans inclinés. Utilisé avec le système des trains articulés inventé par Arnoux, il per-

---

(16) Inauguration de la statue de Germain Sommeiller à Annecy, le 8-6-1884. Discours prononcé par Jules Philippe.

mettra de remorquer des convois de 125 à 150 tonnes sur des pentes de 7 à 8 %. « On pourrait regarder comme résolu le problème des chemins de fer de montagne ». La formule proposée, après avoir été essayée aux Giovi, pourrait être étendue « avec complète sécurité à la montée comme à la descente au passage des Alpes au col du Mont-Cenis ».

Cette expérience, dont les ingénieurs demandaient au gouvernement le financement, quitte à le rembourser en cas d'échec, dépassait donc très largement le point particulier des Giovi. Elle débouchait sur l'irritant et important problème du Mont-Cenis [17], posé dès 1832 par un habitant de Bardonnèche, Joseph Médail, et examiné avec sérieux, mais pour différentes raisons sans succès, par le gouvernement sarde à partir de 1845. C'est pourquoi Cavour défend le projet avec passion devant le parlement. Il obtient, le 29 juin 1854, le vote d'un crédit de cent vingt mille livres pour les expériences de la machine hydropneumatique destinée aux Giovi.

Malgré les difficultés financières dues à la guerre de Crimée, un prototype est commandé aux établissements Cockerill à Seraing, où Sommeiller se rend pour en surveiller la fabrication. Dans le même temps, ses camarades Grattoni et Grandis s'affairent aux travaux d'aménagement de la chute des eaux de la Scrivia, près de Gènes, nécessaire au fonctionnement du compresseur. Sommeiller les rejoint ensuite, afin de travailler au montage de la machine envoyée en pièces détachées par Cockerill.

Toute cette activité passionnée n'est plus tournée alors vers le plan incliné des Giovi, mais bien vers le percement du Fréjus que l'on appelait alors le percement du Mont-Cenis.

La question est cette fois nettement posée. Cavour charge Sommeiller, Grandis, Grattoni et l'ingénieur Ranco, qu'il considère comme le meilleur technicien d'Europe, de mettre au point un projet pour le percement du Fréjus.

---

(17) A ce moment, Sommeiller et ses amis n'envisageaient pas le percement du tunnel qu'ils espéraient même éviter grâce à leur invention. (Voir le rapport du 8 février 1854, p. 3 et 8).

Une commission est nommée, afin d'examiner le résultat des expériences faites avec les nouveaux appareils. Présidée par l'ancien ministre Des Ambrois, elle comprend Ménabréa, Ruva, Sella et le professeur Giulio qui en est rapporteur. Son rapport, rédigé le 5 mai 1857 à l'intention des membres du gouvernement et des députés, montre le sérieux avec lequel elle s'acquitte de sa mission. Après avoir écouté un exposé de Ranco et des trois ingénieurs, la commission se rend sur les lieux, à la Coscia près de Saint-Pierre d'Arena, le 19 mars. Le 22 mars, une rupture de la conduite d'amenée d'eau au compresseur nécessite un court ajournement de l'expérience. Elle est reprise avec succès quelques jours plus tard [18]. Etouffant de bonheur, Sommeiller écrit le 1er avril à son ami Marin : « Je jouis de ma joie en vrai maçon ! Une joie à me rouler par terre. Pas une prévision trompée ! Pas un organe qui n'obéisse, pas un défaut qui n'ait été vérifié et dont le remède ne soit facile et déjà trouvé ; les eaux et l'atmosphère travaillant comme des esclaves dociles ; l'acier, le bronze, le fer, les hommes se mouvant harmoniquement et démolissant à chaque coup un mètre de la montagne, la certitude de faire deux fois plus que je n'avais promis, les gouvernements contents, les amis heureux, les adversaires muets, tous les ingénieurs pensifs et faisant leur paquet pour venir en pèlerinage au Mont-Cenis du fond du Brésil, de la Russie, etc. ; les industriels qui commencent à me voler sans se douter qu'ils me font plaisir ; des entreprises, des travaux plus gigantesques encore qui font leur entrée dans les projets des ingénieurs et des gouvernements comme si hier encore ils n'étaient pas des chimères des Mille et une Nuits » [19].

Le 1er mai, la commission contrôle la perforatrice mise au point par Sommeiller et ses amis, inspirée de la perforatrice de Bartlett qui avait servi aux expériences du mois de mars [20].

Les expériences sont renouvelées en juin devant une délégation de députés. Un débat passionné au parlement

---

(18) *Rapporto della Commissione Governativa istituita per l'esame della macchine inventate dagli ingegneri Grandis, Grattoni e Sommeiller*, p. 11-12.

(19) Lettres inédites de G. Sommeiller par Max Bruchet. *Rev. Sav.*, 1908, p. 92 à 96.

(20) *Rapporto della Commissione Governativa istituita per l'esame della macchine inventate dagli ingegneri Grandis, Grattoni e Sommeiller*, p. 43 et suiv.

oppose partisans du Mont-Genèvre et du Mont-Cenis. L'intervention précise et technique du scientifique Ménabréa est déterminante. Le percement du Fréjus, selon le procédé Sommeiller, Grattoni et Grandis, est voté le 29 juin 1857.

Au cours de la discussion du projet, dans un convaincant discours à la Chambre, le 25 juin 1857, Cavour avait affirmé avec force sa confiance dans les trois ingénieurs dont il avait pu apprécier les capacités, l'honnêteté et la modestie.

On sait l'intérêt attentif que Cavour, avant même d'être un homme politique, portait à la question des chemins de fer. Arrivé au pouvoir, son vaste esprit, toujours ouvert aux inventions nouvelles, est passionné par le travail des trois ingénieurs. Le ton de certitude tranquille de leur rapport de février 1854 l'impressionne. Il écrit le 25 juin 1854 à Jean-Jacques Rey : « Ces braves ingénieurs se croient sûrs du succès. Je le désire si ardemment que j'ai foi dans leurs paroles ».

Et cette foi ne cessera pas jusqu'à sa mort. Il écrit à Sommeiller en 1855 : « Je vous remercie d'avoir songé à me donner directement des nouvelles des travaux que vous faites exécuter à Seraing pour réaliser votre grande découverte. Vous savez combien je m'y intéresse et combien je désire que vous obteniez un succès complet. Les détails que vous me donnez augmentent ma foi dans vos promesses et me font espérer de voir réaliser dans quelques mois les espérances que j'ai conçues.

« Les difficultés que vous avez rencontrées, les retards que vous avez dû subir ne m'ont nullement découragé. Les grandes choses ne peuvent s'accomplir qu'à l'aide du temps et de grands efforts. Persévérez et soyez certain de trouver toujours en moi un concours actif.

« Je ne vous engage pas à trop vous presser. Un mois de plus, un mois de moins sont sans influence sur une entreprise aussi importante. L'essentiel c'est que vous débutiez avec un succès complet », et il termine : « Courage, mon cher Monsieur, travaillez sans relâche et revenez pour confondre les méchants et les jaloux, le plus tôt que vous pouvez ».

Les quelques accidents survenus aux machines à la fin de l'année 1856 retardent les expériences. Ils n'entament pas son optimisme puisque « Sommeiller et ses amis sont plus confiants que jamais ». En 1860, les difficultés sont nombreuses au chantier du Mont-Cenis. Cavour attend les nouvelles avec impatience et avec une certaine anxiété dont il fait part à Ranco [21]. Mais c'est un encouragement des plus affectueux qu'il apporte aux ingénieurs, en janvier 1861, dans une lettre probablement adressée à Sommeiller. Il lui reproche son silence que ne peut justifier l'échec momentané des machines en 1860. « Venez donc me voir, et vous trouverez que ma foi est loin d'être abattue et que mon amitié pour vous n'est pas amoindrie par suite des obstacles imprévus que votre entreprise herculéenne a rencontrées. Signé, votre affectueux Cavour ».

Car cette estime réciproque des débuts évolue progressivement vers une amitié réelle. Le soutien sans faille que Cavour apporte aux ingénieurs ne peut que lui attirer leur reconnaissance. Sommeiller est certainement subjugué et entraîné par la puissante personnalité du ministre. Grattoni, qui s'est tout d'abord opposé à Cavour en politique, est devenu son ami. Il est aussi l'ami très cher de Germain Sommeiller avec qui il travaille dans une entente parfaite et avec qui il échange des idées qui se rejoignent sur les grands problèmes de l'heure. Cavour, quant à lui, est séduit par l'intelligence, la bonté, la générosité et la gaieté de Sommeiller. Le trio se constitue. Cavour invite les deux ingénieurs dans son domaine de Leri qu'il aime tant. Il écrit à Germain Sommeiller : « Mon cher Sommeiller. Puisque vous avez pour moi une affection filiale, vous devez me le prouver en venant me trouver. Si vous n'avez rien à faire mardi, partez par le convoi de 8.20 à Livorno. Grattoni et moi nous monterons avec vous et nous irons à Novare voir une nouvelle machine à blanchir le riz. Nous reviendrons ensuite dîner à Leri.

« Ne me faites pas faux bon ou je vous mettrai en pénitence en vertu de mon autorité paternelle ».

---

(21) Lettre du 18 décembre 1860 in « Lettere edite ed inedite di Camillo Cavour raccolte ed illustrate da Luigi Chiala », Turin, 1884, T. IV, p. 129.

En novembre 1859, Grattoni a la douleur de perdre son frère. Sommeiller en est bouleversé. Voyant le grand abbattement de son ami, il essaie par tous les moyens, avec un sens profond de l'amitié, de lui apporter quelque réconfort. Et il décrit à Cavour, dans une lettre émouvante, le triste état de son ami : « Je lui fais toujours un grand bien en lui parlant de vous... Oh ! comme quelques mots soulageraient son âme. J'ai été le seul témoin des démonstrations parties de cet excellent cœur... Il vous aime comme un père ». Aussitôt Cavour répond à l'appel de Sommeiller. Il l'informe de l'envoi d'une lettre à Grattoni et il ajoute : « Vos soins sont bien précieux à M. Grattoni ; vous lui inspirerez, j'en suis certain, le courage de supporter le coup terrible qui l'a frappé en lui faisant envisager tout le bien que son pays attend de lui. Dites lui bien des choses de ma part et répétez lui combien je l'aime et combien je sympathise avec sa douleur ». Dans une autre lettre, il dit : « Je vous somme au nom de l'amitié que vous avez pour lui et pour moi de me l'amener vous-même. Vous lui direz que le séjour de Leri convient à son état, car il est calme et même triste. Nous parlerons science, art et surtout agriculture ; et puis, si vous y consentez, nous irons ensemble visiter un nouveau moulin à riz ». Il termine : « Je vous attends, si vous ne venez je ne peux plus signer votre ami dévoué ».

On a pu accuser Cavour d'avoir attiré Sommeiller par calcul politique. Pourquoi ne pas croire que la sincérité de ses sentiments et ses intérêts politiques aient pu coïncider ?

Enfin, Sommeiller voit aussi en Cavour le seul homme qui puisse réaliser certaines des idées libérales qui lui sont chères.

Il appartient, en effet, à la gauche démocrate. Le journal « Le Patriote » le qualifie de libéral avancé.

En novembre 1853, l'assemblée parlementaire est dissoute. Les collèges électoraux sont convoqués pour le 8 décembre. Sommeiller se porte candidat dans la circonscription de Taninges. Il adresse une lettre à M. Besson, syndic de Saint-Jeoire, indiquant ses grandes options politiques. A propos du gouvernement de Cavour, il écrit :

« Mon opinion sur le ministère actuel quant à la *marche politique,* est telle que je le défendrai chaudement ».

Quant à la question religieuse, qui avait déjà commencé à secouer la Savoie, il affirme avec netteté: « Je dois vous déclarer que je suis *radical* dans les questions que l'on est convenu à tort d'appeler religieuses ». Il établit ainsi la distinction entre cette laïcisation partielle de l'Etat tentée par Cavour, et qui lui paraît nécessaire, et le vrai sentiment religieux qui en est indépendant. Il est profondément opposé à une certaine forme de domination du clergé. Mais il conserve un sentiment religieux tout intérieur, sans aucune ostentation. N'écrivait-il pas quelques années plus tôt: « Je ne suis pas irreligieux, quoique ma vie ait ses taches. L'idée de Dieu me pénètre profondément, et je le remercie souvent des grandes joies qu'il me donne » [22].

Ses tendances libérales ainsi affirmées, il obtient la confiance des électeurs. Son élection ayant été invalidée pour incompatibilité de fonctions, il donne sa démission d'ingénieur de seconde classe et l'emporte définitivement en janvier 1854 par 357 voix contre 82 à l'ex-intendant Rubin. Il écrit en juin 1854 à son ami Marin : « Je suis le seul à la chambre pour dire en français progrès, liberté, etc. Je ferai la guerre jusqu'à mon dernier sou et si ma machine réussit (ce que l'on saura avant l'hiver), je tuerai la réaction en Savoie avec votre aide » [23].

Naturellement, le « Courrier des Alpes » le prend très vite à partie. Les attaques, d'abord insidieuses, deviennent rapidement très brutales. Ce journal lui prête des sentiments serviles et intéressés. A propos de la discussion « sur la loi d'impôts », il écrit « un parfum de socialisme règne dans tout le discours de Monsieur Sommeiller ;... aussi, il n'a pas manqué de recevoir les félicitations de quelques membres de la gauche. Il a gagné là non pas ses éperons, mais probablement l'approbation de la machine qu'il a inventée de concert avec deux autres ingénieurs. Ce que c'est que d'avoir des solliciteurs pour voter des lois ! » [24].

---

(22) Lettre du 20-10-1847 au Prof. Giulio. Mus. del Risorg., 54-589.
(23) MAX BRUCHET, Op. cit.
(24) *Le Courrier des Alpes,* 17-6-1854.

Que Sommeiller soutienne le projet d'endiguement de l'Arve, qu'il propose l'établissement d'une ligne télégraphique d'Annecy à Chamonix, par Bonneville et Sallanches, n'empêche pas le « Courrier des Alpes » de continuer sa campagne. En 1857, il attire lourdement l'attention des électeurs sur quelques votes qu'il juge impopulaires, tel que le vote de la loi sur la levée militaire que Sommeiller, seul de ses compatriotes, a voté [25]. Après la dissolution de l'assemblée, par décret royal du 25 octobre 1857, les nouvelles élections voient le triomphe du parti clérical sur le parti libéral. A Taninges, Sommeiller doit s'effacer devant le châtelain de Saint-Jeoire, M. de la Fléchère. Cavour, plein d'indignation, écrit à son ami Augusta de la Rive : « L'exclusion de Sommeiller est un acte insensé, qui révoltera, je pense, l'immense majorité, lorsque les passions se seront apaisées » [26]. Il écrit dans le même sens à l'intendant d'Annecy, Salino, et à celui de Chambéry, Magenta. La vie politique de Sommeiller en Savoie s'arrête là. Deux tentatives de candidature en 1859 se soldent également par un échec [27].

En 1860, c'est le Val d'Aoste qui le choisira comme député. Tout en le remerciant, les Valdotains lui écrivent : « Cette population est on ne peut plus heureuse de vous avoir pour son député... Elle ne veut donc pas que vous soyiez préjudicié par cette charge ; tout ce qu'elle désire c'est que dans ces quelques moments que l'urgente nécessité de vos travaux peut vous laisser, vous appuyiez auprès du ministre quelque proposition tendant à nous ouvrir un peu l'horizon. M. de Cavour connaît déjà en grande partie nos besoins, mais le ministre des Travaux publics les connaîtra-t-il ? » [28].

Conseiller communal de Turin en 1862, il représente le Collège de Suse au Parlement en 1866, son ami Grattoni étant lui aussi député à la même époque.

Mais pour lui, comme pour tous les Savoyards, la politique étrangère de Cavour pose, en 1860, un très grave cas de conscience.

---

(25) *Le Courrier des Alpes*, 23-6-1857.

(26) L. CHIALA, Op. cit., T. II, p. 516, et T. VI, p. 119.

(27) AVEZOU : *La Savoie depuis les Réformes de Charles-Albert jusqu'à l'Annexion à la France*, Chambéry, 1934, p. 312-313.

(28) Lettre du 27 mars 1860, Arch. Minist. Transp. Rome, 19.

Comme l'a fort bien montré M. Paul Guichonnet [29], la question de l'annexion n'était pas simple pour les savoyards appartenant à la classe dirigeante, noble et bourgeoise, conservatrice ou démocrate. Pour plus d'un, le choix fut déchirant et bien des familles furent divisées, le père devenant français, et les fils italiens.

Pour Germain Sommeiller, malgré la souffrance ressentie, l'option ne pouvait être différente de ce qu'elle fut.

Quelle vie aurait-il pu avoir dans ce pays de Savoie qu'il aime pourtant profondément, mais d'un amour blessé, meurtri par le spectacle qu'il lui donne en 1860 ? « Crois-moi, écrit-il à son ami Bard dans une lettre très dure et amère, il n'y a en Savoie ni libéraux ni cléricaux, à part les rari nantes. Il y a, comme en Irlande, comme dans les Flandres, comme en Espagne, comme dans la Vendée, la Bretagne, etc., etc., une masse innombrable de pleutres et d'ignorants dont toute la conduite est réglée sur les impressions de la double crainte du code pénal et de l'enfer » [30]. Cette rage contenue envers ce peuple qu'il aime et à qui, en 1854, il avait rêvé d'apporter la liberté, exprime sa profonde souffrance due à de grandes déceptions.

Quelle est l'alternative proposée à ce libéral convaincu ? Rester Savoyard et rejoindre l'Empire autoritaire ou essayer de vivre les heures exaltantes de l'unité italienne. Cette dernière perspective est autrement large pour cet esprit généreux attiré par les vastes entreprises. « Je suis, comme par le passé, corps et âme avec l'Italie nouvelle, j'attends le jour de la rédemption totale ! Quand il n'y aura plus d'étrangers en deçà des Alpes, la liberté aura fait un gain immense » [31].

Germain Sommeiller sait aussi qu'il doit beaucoup au Piémont et à des hommes tels que Giulio, Ménabréa (qui lui aussi choisira l'Italie), Paleocapa et Cavour qui ont soutenu sa carrière et cru en lui. Se séparer d'eux serait faire preuve d'ingratitude, d'autant que le pays compte sur lui pour mener à bien la gigantesque entreprise, ce

---

(29) P. GUICHONNET : *L'Elite Savoiarda di Fronte alla Cessione del* 1860, Fert, Torino, 1961.

(30) P. GUICHONNET, Op. cit., p. 89.

(31) Ibid.

tunnel qui est d'ailleurs toute sa vie. La France, comme le montrera la convention de 1862, ne croit pas au succès. Peut-il risquer de perdre le fruit de tant d'années de travail, de luttes et d'espoir, à un moment crucial (la première perforatrice entrera en action en janvier 1861).

Il ne pouvait donc, sans se renier, opter pour la France. Qu'il ait choisi l'Italie est simple fidélité à lui-même, à ses idées et à ceux à qui il devait tout.

Mais de tout son être, il restera, jusqu'à sa mort, profondément savoyard. « Absent pendant de longues années de mon pays natal, écrit-il en 1871, je n'ai jamais cessé d'être, de cœur et d'âme, votre concitoyen, quoique dans un moment solennel où l'on m'offrait le choix, j'aie préféré politiquement la terre que le sang de la Savoie avait contribué à racheter et avec laquelle je gardais toutes les libertés dont l'annexion privait notre pays ». C'est dans sa langue maternelle, le français, qu'il prononcera ses discours au moment du succès ; c'est dans son Faucigny natal qu'il demandera à être enterré.

LE PERCEMENT DU TUNNEL DU FREJUS

Après la promulgation de la loi du 15 août 1857, autorisant le percement des Alpes, un réglement du 29 août de la même année en confiait la direction technique aux trois ingénieurs Sommeiller, Grattoni et Grandis [32].

Afin de leur laisser toute liberté d'esprit, une inspection économique avait été spécialement chargée de la comptabilité.

Deux jours plus tard, à Modane, au matin du 31 août, le roi Victor-Emmanuel II et le prince Jérôme-Napoléon, après la bénédiction des travaux par Mgr Vibert, actionnaient les machines qui faisaient sauter les deux premières mines. Parmi la suite brillante des ministres, des généraux, des personnalités scientifiques et politiques, Sommeiller et ses camarades Grattoni, Grandis et Ranco assistaient

---

(32) Ranco, qui avait été nommé ingénieur en chef de la Société Victor-Emmanuel, ne pouvait, au grand regret de Sommeiller, la partager avec eux.

avec une émotion facile à imaginer à l'inauguration officielle des travaux.

Sans doute, ressentaient-ils une impression assez voisine de celle qu'éprouva quelques semaines plus tard le jeune ingénieur Borelli. Voyant la première mine du début réel du percement égratigner le flanc de la montagne, il devait confier ensuite à Sommeiller « qu'un sentiment de défaillance l'avait saisi un instant. En comparant la masse des Alpes aux petits éclats de pierre donnés par la mine, le petit jet de fumée qui avait aussitôt disparu dans l'atmosphère, le silence solennel qui avait succédé, il lui semblait avoir vu une puce se lancer à l'attaque d'un éléphant ». Car, malgré le sérieux des études préliminaires, géologiques et techniques, cette entreprise était bien un saut dans l'inconnu. Il fallait la foi, la passion, le courage, la volonté et la puissance de travail de Sommeiller et de ses collègues pour oser s'y risquer, malgré certaines prédictions terrifiantes ou le silence plein d'animosité des jaloux qui attendaient l'échec [33].

Il faut, tout d'abord, essayer d'imaginer dans quels lieux cette réalisation va se situer.

Le projet prévoyait que le tunnel serait commencé simultanément à ses deux extrémités. L'une, située en Savoie, au dessus du petit village de Fourneaux peuplé par quelques centaines d'habitants, éloigné de 2 km 500 de Modane ; l'autre, en Piémont, à Bardonnèche, village pauvre et perdu à 1.312 m d'altitude, dans un fond de vallée d'accès malaisé. Il suffit d'avoir vécu un peu en montagne pour savoir à quel point les travaux y sont plus compliqués. Le froid, la neige, les grands écarts de température sont autant d'ennemis pour le matériel et les hommes. Une nature hostile, des villages sans ressources, mal reliés entre eux par les seuls cols de la Roue et du Mont-Cenis, rien n'est favorable à l'installation d'un grand chantier.

---

(38) L'historique du tunnel, les données techniques ont déjà été parfaitement traités par plusieurs auteurs (cf. la bibliographie à la fin de l'article). Seront donc surtout évoqués ici, les nombreuses difficultés surmontées par Sommeiller et ses amis et qui illustrent leur force de caractère. Pour la même raison, et pour ne pas allonger cet article, les appareils — compresseurs et perforatrices — ne seront pas décrits. On pourra consulter les auteurs cités dans la bibliographie et en particulier la description qu'en donne Sommeiller dans son rapport de 1863. « Trafforo delle Alpi tra Bardonneche e Modane ».

On va devoir l'aménager de toutes pièces et avant tout améliorer les voies d'accès à ces villages. La route d'Oulx à Bardonnèche est remise en état sur 12 km, les ponts réparés. Elle reste cependant d'un accès médiocre, nettement moins bonne que celle de Saint-Jean-de-Maurienne à Modane. Deux kilomètres de routes vont être construits pour la relier à l'entrée du tunnel. Un chemin de service longe sur 800 m le torrent de Rochemolles.

Outre les logements pour les ouvriers, chefs et assistants, de nombreuses constructions sont édifiées: ateliers de réparation, entrepôts des matériaux et outils nécessaires aux travaux du tunnel et aux réparations, bâtiments destinés aux manipulations du mortier utilisé pour les revêtements muraux et qui, sans cette construction, auraient dû être interrompus en hiver. Pour ces mêmes revêtements, la rareté des pierres utilisables dans la région nécessite la création d'un vaste chantier de production de briques. Une poudrière, construite près du torrent du Mélezet, contient une réserve de poudre pour quinze jours de travail. Plusieurs hangars fermés vont abriter, en particulier, les perforatrices, les forges pour retremper les ciseaux, etc. Enfin, un vaste bâtiment est réservé aux compresseurs. Deux grands réservoirs d'eau, entièrement couverts, ont été prévus pour leur fonctionnement. De l'un, l'eau est précipitée d'une hauteur de 26 mètres dans la colonne de compression, l'autre sert à maintenir la pression de l'air comprimé à 6 atmosphères.

L'eau du torrent de Mélezet est amenée, à partir des Arnauds, par un canal en maçonnerie long de 3 kilomètres sur 1 m 20 de large, lui aussi entièrement couvert pour éviter le gel.

Aux Fourneaux, sur le chantier Nord, des constructions à peu près identiques sont entreprises. Là aussi, un canal de dérivation est nécessaire pour conduire les eaux de l'Arc aux compresseurs, tandis qu'un canal de déchargement de 6 mètres au-dessous du sol les ramène au torrent. Une route de service est taillée à flanc de montagne. Etant donné la configuration du terrain, le chantier de l'entrée du tunnel domine de 106 mètres les principaux bâtiments: ateliers de réparation, magasins, etc. Sommeil-

ler imagine alors d'établir une communication entre ces deux niveaux au moyen d'un plan automoteur [34]. Accolé à ce plan, un immense escalier permet aux piétons d'accéder à l'entrée du tunnel.

Tous les travaux d'installation des deux chantiers sont menés promptement, puisque Grattoni, dans son rapport d'octobre 1859, peut annoncer qu'il sont tous terminés ou sur le point de l'être.

Il convient d'ailleurs d'ajouter aux constructions énumérées l'établissement de plusieurs postes d'observation sur les pentes nord et sud de la montagne. Le plus haut est situé au faîte même de la montagne du Grand Vallon, à 2.949 mètres d'altitude. Le grand théodolite de l'Administration des voies ferrées, qui mesure les angles à cinq secondes près, y est placé. L'étude de la longueur entre les deux ouvertures et leur différence très précise de niveau permettant l'exact raccordement des deux pentes étaient des opérations capitales. Elles furent menées avec une rigueur admirable par les ingénieurs Borelli, Copello, Mella et Mondino sous la direction de Grandis. Ces hommes durent gravir, en moyenne, 800 à 1.000 mètres de montée quotidienne, souvent dans la tempête de neige, pour établir les points trigonométriques. Quatre-vingt-six angles furent observés, chacun d'entre eux au minimum une dizaine de fois, la plupart vingt fois et même pour les plus importants soixante fois. En cours de percement, la vérification des niveaux était faite tous les deux ou trois mois.

Le sérieux des calculs réduisit au minimum les risques d'erreur, puisque les deux galeries devaient se rejoindre avec un décalage latéral de 40 centimètres et un écart de niveau de 60 centimètres à peine, ce que l'on peut considérer comme très remarquable.

Les opérations géodésiques furent conduites avec le maximum de célérité. Les premières mises au point avaient permis de fixer l'axe de la galerie. Les travaux purent ainsi

---

(34) Rapport de l'ingr Grattoni au Ministère des Trav. Publics, 24-10-1859. Arch. Minist. transp. Rome, 15, et SOMMEILLER : *Traforo delle Alpi tra Bardonneche e Modane*.

Les renseignements techniques qui suivront sont presque tous tirés de ces rapports.

commencer aux deux extrémités dès l'automne 1857, avec les moyens classiques utilisés jusque là, la poudre et le ciseau, afin de ne pas perdre de temps.

Il est bien évident qu'on ne possédait alors ni compresseur ni perforatrice utilisables dès le début du percement. Les expériences faites à la Coscia en 1857, pour positives qu'elles eussent été, avaient aussi montré les inconvénients pratiques du système. Il était apparu nécessaire d'augmenter la puissance des compresseurs qui devaient être capables de travailler soit simultanément, soit indépendamment les uns des autres. Il fallait également envisager d'autres dispositions pour certains de leurs organes secondaires. Le poids des perforatrices devait être allégé sans entraîner pour autant une perte de puissance. Il convenait de modifier aussi le système d'avancement et de rotation des ciseaux. L'affut qui porterait les perforatrices à l'intérieur de la petite galerie n'avait pu, faute de temps, être expérimenté à la Coscia. Autant d'études, de calculs et de plans auxquels Sommeiller allait s'atteler avec acharnement.

En juin 1858, l'administration confie la fabrication des compresseurs aux Etablissements John Cockerill, à Seraing [35]. L'année suivante, en septembre 1859, les mêmes établissements signent un contrat de livraison des perforatrices et affûts. Germain Sommeiller se rend à Seraing pour surveiller la fabrication de toutes ces machines.

Ses voyages entre Seraing, Turin et les chantiers du tunnel seront alors aussi nombreux que fatigants.

Parallèlement, la tâche, moins simple qu'il ne paraît, de trouver des transporteurs pour ce matériel volumineux et pesant lui est attribuée.

Pour le chantier sud de Bardonnèche, il choisit la voie de mer, beaucoup plus commode, et charge de l'organisation des transports un administrateur de la Banque d'Anvers, M. Fuchs, qui a déjà exporté des machines fabriquées par les Etablissements Cockerill. Le bateau à vapeur « Gustave Pastor », commandé par le capitaine M. Ubbelholde, quitte

---

(35) Mentionnés ci-dessus.

Anvers par vent contraire le 28 novembre 1858, en direction de Gênes. Il doit y arriver autour du 20 ou 25 décembre.

Il transporte, en pièces détachées étant donné leurs dimensions, les trois premiers compresseurs complets qui représentent 785 colis, pesant 254.080 kilos. On a dû faire voyager sur le pont 60 colis de tôles cintrées.

Pour le chantier Nord, qu'on ne peut approvisionner par mer en raison de la traversée du Mont-Cenis, la Direction Générale des Travaux publics, après avoir amorcé les négociations, charge Sommeiller de les poursuivre. Il doit traiter avec plusieurs compagnies de chemins de fer, la Compagnie Victor-Emmanuel servant d'agent centralisateur. Le déchargement des marchandises devra se faire à Saint-Jean-de-Maurienne, où s'arrête alors la ligne de chemin de fer. Il faut donc des convois plus fréquents et moins importants afin que l'on puisse, sans trop de difficultés, entreposer cette marchandise encombrante.

Les démarches déjà longues, au cours desquelles doivent être examinés une foule de petits détails, sont interrompues par la guerre de 1859. Durant quatre mois « toutes les ressources des chemins de fer (sont) absorbées par les transports militaires ». Enfin, le 18 octobre 1859, Sommeiller peut écrire à M. de Rouffiac, chef du Service Commercial du Chemin de Fer Victor-Emmanuel, à Chambéry, « je puis enfin vous informer que l'affaire des transports de matériel du percement des Alpes est près d'être terminée sur toute la ligne, et qu'en conséquence nous sommes à la veille de commencer ».

C'était compter sans les inondations du 31 octobre et du 1er novembre qui causent des dégâts importants à la voie ferrée. La circulation de Culoz à Saint-Jean-de-Maurienne est impossible. Il faudra plusieurs mois pour la rétablir. A noter enfin que l'annexion occasionnera un changement dans le mode de remboursement des frais de transport à Chambéry.

A cette organisation des transports du matériel, que l'on pourrait qualifier de noble puisqu'il concerne les nouvelles machines, il faudrait ajouter pour être complet toutes

les expéditions de fournitures diverses. On en fait venir de différents pays afin de satisfaire l'exigence des ingénieurs qui tiennent à utiliser des matériaux de toute première qualité. Une partie du fer provient d'Aoste, le ciment de Grenoble, les enclumes des meilleures usines de Saint-Etienne, les limes et les mèches d'Angleterre, l'acier à la fois de Prusse et d'Angleterre.

Malgré la mauvaise saison, les trois premiers compresseurs arrivent donc en pièces détachées à Bardonnèche au début de l'année 1859. Bien que les bâtiments spéciaux qui leur sont affectés ne soient pas encore terminés, on les y installe aussitôt. Commence alors le délicat montage et réglage de ces énormes machines. Les essais sont prudents et durent trois mois. Le 3 novembre 1860, cinq compresseurs fonctionnent à Bardonnèche.

Tout va bien. La production d'air comprimé devient régulière. Brusquement, le 12 novembre 1860, au milieu d'un vacarme assourdissant, deux tuyaux principaux du cinquième compresseur, qui avait pourtant fonctionné régulièrement pendant un mois, se rompent sans entraîner heureusement d'accident de personne ni de dommage aux autres compresseurs. Par prudence, on les arrête tous. On recherche la cause et l'on met au point le dispositif de sécurité qui manquait aux deux valvules d'alimentation et de déchargement. Quelques ruptures de pièces se produisent encore durant l'année 1861. Mais, comme chaque compresseur peut travailler indépendamment des autres, les réparations peuvent se faire sans entraver la production. Pourtant, au moment de la fonte des neiges, l'eau chargée de boues devient impropre au travail et les machines sont arrêtées en mai et juin 1861. On construit, du 17 mai au 24 juin, un bassin d'épuration et la production peut reprendre.

Ces incidents sont autant de causes de retard, contrariants certes, mais l'anxiété, la tension nerveuse augmentent avec l'entrée en fonction des perforatrices. Portées par un affût, quatre d'entre elles pénètrent pour la première fois dans la galerie Sud le 12 janvier 1861. A ce moment, surgissent de nouveaux problèmes.

Dès le lendemain de la première expérience, les ciseaux se brisent. Le 26 janvier seulement, les quatre

machines perforatrices peuvent marcher sans anicroches toutes à la fois. Mais dans les jours suivants, les résultats sont décevants. On préfère tout arrêter le 22 février et réfléchir à une meilleure organisation du travail. Il s'agit surtout de mise au point de détails, car elle avait été déjà prévue dans ses grandes lignes, en avril 1857, par Someiller, Grattoni et Grandis. Les principes définis alors sont à peu près retenus. Ils serviront ultérieurement de base de travail pour le percement des grands tunnels pratiquement jusqu'à notre époque [36].

Les débuts de la perforation mécanique sont loin d'être spectaculaires. Ils sont même assez mauvais. La progression pour l'année 1861 n'est que de 170 m 34, inférieure à celle des années précédentes et, pour la même année, à celle de Fourneaux, où se fait encore la perforation manuelle.

Sommeiller observe d'un œil critique et va mettre en œuvre toute son ingéniosité pour perfectionner ces nouvelles machines.

La perforatrice, pour laquelle il a obtenu un brevet le 30 décembre 1858, lui apparaît encore trop lourde et trop volumineuse, ayant trop d'organes mal disposés. Là encore, il cherche à appliquer le principe qui sert de guide à toutes ses inventions : arriver à la plus grande simpli-

---

(36) L'affût portant en moyenne 9 à 10 perforatrices est amené sur des rails qui sont prolongés au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Sous le rail central, un canal destiné à l'écoulement des eaux d'infiltration contient des tuyaux de fer qui conduisent l'air comprimé, l'eau nécessaire au moment du forage des trous par la perforatrice, le gaz pour l'éclairage. « Ce fossé est recouvert de façon que les tubes ne puissent être endommagés par les détritus lancés par les mines ». Parallèlement à ce rail, d'autres rails permettent les allées et venues des chariots de déblaiement. Deux portes de sûreté isolent le chantier d'avancement du chantier dit de refuge où les hommes peuvent se mettre à l'abri durant l'explosion des mines.

L'affût est placé sur le front d'attaque dans la petite galerie. Les perforatrices qui, tout comme les compresseurs, travaillent indépendamment les unes des autres, entrent en action mues par l'air comprimé qui leur est transmis par des tuyaux souples. A chaque attaque, elles percent en moyenne 80 trous de 70 à 80 centimètres.

Les trous étant forés, l'affût est retiré sur le chantier de refuge derrière les portes de sûreté. Les mineurs, avec mèches et poudre, succèdent aussitôt. L'explosion se produit dès qu'ils se sont réfugiés derrière les portes. Un fort jet d'air comprimé chasse alors la fumée tandis que les manœuvres arrivent rapidement pour évacuer les débris de roches dans des wagonnets de fer, longs et étroits. Durant ces dernières opérations, les ouvriers affectés aux perforatrices les révisent, les remettent en état ou changeant celles qui on été abîmées et l'affût est le nouveau en place pour une nouvelle attaque. Tous les 2 mètres à 2 mètres 50 d'avancement, on prolonge les tuyaux d'air, d'eau et de gaz. Il faut aussi étayer solidement la galerie et déplacer les portes de sécurité au fur et à mesure de l'avancement, en moyenne tous les 60 à 80 mètres. Alors que les perforatrices continuent leur action dans la petite galerie, mineurs, charpentiers et maçons travaillent à la section déjà creusée, lui donnant ses dimensions normales puis son revêtement définitif.

cité. Les petites modifications peuvent être réalisées sur place, mais les plus importantes, visant en particulier à augmenter la force de percussion, sont confiées aux Etablissements Cockerill. Le deuxième type de perforatrice, qui suscite l'admiration des visiteurs leur faisant même éprouver, dit l'un d'eux, « un certain sentiment d'orgueil à la vue de ces merveilleuses machines » [37], donne de bien meilleurs résultats. Parallèlement, Sommeiller travaille à améliorer l'affût qu'il rend également moins encombrant. Cela lui permet de réduire les dimensions de la section préparatoire qui, de 3 m 40 de large sur 2 m 40 de hauteur, passe à 2 m 70 sur 2 m 60, entraînant ainsi une progression plus rapide.

De même, les besoins en air comprimé vont croissant. Dès la fin d'avril 1862, cinq autres compresseurs fonctionnent à Bardonnèche. On a ainsi un groupe de dix compresseurs, cinq à gauche, cinq à droite, séparés par deux groupes de machines motrices dites aéromoteurs, qui, actionnées par l'air comprimé, ouvrent et ferment les valvules d'alimentation et d'évacuation. Chaque groupe fonctionne indépendamment avec son propre aéromoteur apportant une bonne production d'air comprimé. Pour l'année 1862, 8.424.000 m^3 d'air ont donné 1.404.000 m^3 d'air comprimé maintenu à 6 atmosphères grâce à la pression d'une colonne d'eau de 50 m dite manométrique. Par la suite, la production sera augmentée.

A Fourneaux, la situation est beaucoup plus difficile. Le torrent du Charmaix, qui a une pente convenable, n'a qu'un volume d'eau insuffisant, tandis que l'Arc a les qualités inverses.

Il faut donc, par des pompes, élever l'eau artificiellement d'une hauteur de 26 m d'où elle tombe dans les colonnes de compression pour être reprise ensuite et ramenée à la hauteur voulue. Ce système, qualifié par certains « d'idée singulière ou de cercle vicieux », ne satisfait pleinement ni Sommeiller ni Grattoni. Il semble que celui-ci, le premier, ait eu l'idée d'employer les compresseurs à

---

(37) Une visite au Tunnel du Mont-Cenis. A. P. (Revue Britannique Génie Civil, juin 1866).

pompe ou à piston plongé [38]. Moins coûteux, ils ont un meilleur rendement, sans nécessiter une chute d'eau de 26 m.

Ils fonctionnent avec succès aux Fourneaux (plus tard à Bardonnèche), y permettant la perforation mécanique à partir de janvier 1863. Au cours de l'année, l'avancement passe ainsi pour le chantier Nord à 376 m contre 243 m l'année précédente. La première année de perforation mécanique à Fourneaux est, on le voit, plus encourageante que la première année à Bardonnèche. C'est aussi que les expériences ont été profitables. De plus, bien qu'en nombre nettement insuffisant, quelques ouvriers déjà qualifiés ont pu venir de Bardonnèche aider leurs camarades encore inexpérimentés.

En effet, la nécessité de former sur place une main-d'œuvre qui, par la force des choses, n'avait aucune connaissance de son travail, fut, en plus des difficultés techniques exposées ci-dessus, un frein à la progression des travaux, que connaîtront à un degré bien moindre les entrepreneurs des grands tunnels qui suivront.

Au Fréjus, les ingénieurs ont à donner à cette main-d'œuvre des connaissances techniques, des directives pratiques qu'il leur faut eux-mêmes, pour une part, découvrir presque en même temps. Ils ont également à vaincre, chez ces hommes, une sorte de peur instinctive, qu'expliquent fort bien la crainte de l'inconnu, les accidents impressionnants arrivés aux machines, l'annonce par certains de catastrophes épouvantables : chaleur insupportable, irruption de sables bouillants libérés par la perforation, vastes cavernes, et surtout présence de lacs souterrains dont les eaux inonderaient les vallées de la Maurienne et de la Doire Ripaire.

Il faut aussi soutenir ou ranimer leur ardeur. A Modane, la perforation mécanique commence d'emblée dans une roche plus homogène, mais aussi plus dure qu'à Bardonnèche. Les fleurets sont rapidement usés. La plupart du temps, les mines sont sans effet au premier coup et il

---

(38) Brevet obtenu par Sommeiller le 20 mars 1860. Sommeiller, dans son rapport de 1863, signale que ces compresseurs avaient été utilisés dès 1859 par les Ets Cockerill pour les essais des perforatrices, p. 67, op. cit.

faut recharger le même trou deux fois ou même trois fois [39]. Le découragement est profond chez les ouvriers, lorsque, le 15 juin 1865, on se trouve en présence de la bande de quartz prévue avec précision par les géologues Elie de Beaumont, Sismonda et Gabriel de Mortillet. On n'avance plus que très lentement. L'année suivante, 229 mètres seulement seront percés contre 812 m 70 à Bardonnèche. Cette même année 1865, un accident tragique sème la consternation. Pour une cause mal déterminée, où la responsabilité d'un ouvrier semble avoir été engagée, la poudrière de Fourneaux saute le 6 novembre 1865, tuant six ouvriers, en blessant plusieurs et endommageant quelques bâtiments. Peu de jours auparavant, le 25 octobre, les premiers cas de choléra sont apparus à Bardonnèche. Afin de limiter l'épidémie, Borelli, dont le dévouement à cette occasion est admirable, autorise le départ de nombreux ouvriers. Le percement est ralenti, les travaux d'élargissement presque arrêtés.

Une autre cause, technique celle-là, oblige aussi parfois à suspendre momentanément l'activité du chantier. Les ingénieurs se heurtent au grave problème de la ventilation. Dans les premières années du percement, il était à peu près résolu par l'envoi, après l'explosion des mines ou lorsque le besoin s'en faisait sentir, d'un bon jet d'air comprimé qui, tout en renouvelant l'atmosphère, la refroidissait par sa détente. L'aération naturelle par circulation de l'air, fondée sur les différences de température à l'extérieur et à l'intérieur de la galerie, venait s'y ajouter. Pour la faciliter, le tracé rectiligne du tunnel avait été adopté, les courbes de raccordement étant prévues à la fin du percement. Les deux procédés de ventilation naturelle et artificielle donnent des résultats plus satisfaisants à Bardonnèche qu'aux Fourneaux où la pente, plus accentuée, gêne la circulation de l'air. Sommeiller transforme donc un compresseur en machine aspirante placée à l'entrée du tunnel et actionnée par les eaux du Charmaix [40]. Cependant, au fur et à mesure de l'avancement des travaux, à Bardonnèche même, la nécessité d'une solution nouvelle

---

(39) Lettre de l'ingénieur Copello à la Direction technique, 23 mars 1863. Arch. Minist. Transp. Rome, 26.

(40) Rapport Grattoni, 24-10-1859, et Sommeiller, op. cit., p. 69.

se fait sentir. Après les explosions de mines, les centaines d'ouvriers travaillant à l'intérieur de la galerie sont incommodés par les nappes d'air vicié qui s'évacuent. On divise donc la galerie horizontalement en deux plans, au moyen d'un plancher de bois. L'air vicié est chassé par le plan supérieur tandis que l'air frais arrive au plan inférieur. Afin d'accélérer l'évacuation des gaz, Sommeiller fait construire, toujours par les établissements Cockerill, un immense ventilateur centrifuge installé à l'entrée du tunnel. Pour le mettre au point, deux ingénieurs de ces Etablissements, John Kraft et Ubaghs, se rendent auprès de Sommeiller. En l'espace de cinq minutes, son esprit inventif qui les émerveille une fois de plus, leur suggère cinq ou six solutions possibles [41].

Ainsi, les difficultés sont nombreuses, les conditions de travail très dures. Et pourtant un bon esprit règne sur le chantier grâce, sans doute, au sens de l'humain dont Sommeiller est si profondément imprégné ainsi que plusieurs de ses collaborateurs. Les graves événements de politique nationale ou internationale, qui se produisent pendant toute la durée du percement, apportent assez peu de perturbations. Malgré l'annexion de la Savoie en 1860, l'entente demeure entre Français et Italiens. L'émotion ressentie par les ouvriers italiens en 1867, au moment de Mentana, aurait pu la compromettre. Mais tous, ouvriers et ingénieurs, se sentent engagés dans une œuvre qui les force à se dépasser. Ils sont entraînés par la passion qui anime Sommeiller, dont Ménabréa disait « qu'il était possédé du démon de la percée des Alpes » [42]. Les difficultés techniques, les difficultés dues aux événements extérieurs, ressenties durement sur le coup, créent un esprit de solidarité sur le chantier. Sommeiller, pour sa part, les surmonte courageusement et, comme il le disait lui-même, grâce à son « entêtement de Savoyard ». Elles sont beaucoup moins déprimantes que les critiques mesquines, railleries, attaques continuelles qui ne cessent de l'accabler ainsi que ses amis.

---

(41) E. Bignani, op. cit., p. 207.

(42) Cité par le Chanoine Gros. *Histoire de la Maurienne*, Tome VI, p. 103.

Elles ne sont pas nouvelles. Dès lors qu'on a pressenti en lui un ingénieur de génie, les tentatives de dénigrement n'ont pas manqué.

En 1851, déjà, on profite de sa mission en Angleterre pour introduire certains changements dans le service, auxquels il s'était toujours opposé, et qui permettraient à l'ingénieur Genesio de prendre le pas sur lui et sur Grandis.

Comme le ministre des Travaux publics marque une grande considération pour la valeur de Sommeiller, ses collègues affectent d'ignorer certaines réalisations techniques qu'il leur suggère. Son ami, l'ingénieur Guyet, tout révolté des manœuvres ourdies contre lui, l'en informe : « Quant aux battoirs, votre idée de transposition n'avait pu entrer dans la tête de personne, malgré la clarté de vos deux dessins qui seuls l'expliquaient de reste, on m'a fait appeler et c'est à grand peine que j'ai pu leur enfoncer dans la tête à grands coups d'explication cette idée si simple en elle-même et si avantageuse pour l'administration et ces messieurs ne rougissent pas de s'entendre appeler ingénieurs. Dans toutes les commissions et assemblées, il règne une certaine acrimonie contre vous, qui me fait beaucoup de peine... ».

Il semble, d'ailleurs, si l'on en croit le même Guyet, que Maus surtout s'acharne contre Sommeiller, essayant de dénigrer certains projets de wagons auprès de l'administration. Heureusement Guyet défend l'absent : « Et enfin, écrit-il, votre projet sortit sain et sauf des griffes de ces envieux. Genesio fut, dans cette séance, le premier qui se prononça sur l'adoption de mes conclusions, les autres ne se rendirent qu'à la force. Mais enfin la victoire me demeura, Ramella et Maus, les plus acharnés, furent ensuite les plus maltraités ; ils se retirèrent doux comme miel, mais avec plusieurs pieds de nez ».

Sommeiller, Grandis et Grattoni sont parfaitement conscients des rivalités plus ou moins sournoises qui les entourent. Lorsque dans leur rapport de 1854, ils présentent au ministre des Travaux publics leur projet de machine hydropneumatique, ils notent que s'ils n'ont pas publié aussitôt le résultat de leurs recherches, c'est qu' « ils prévoyaient des discussions et des luttes », qui auraient pu

retarder la réalisation de leurs projets, « des objections prévues et toujours empressées de se produire ».

En 1857, au moment du vote de la loi sur le percement du tunnel, la lutte est encore plus âpre, l'enjeu étant autrement important. Au cours de la discussion du projet devant le Parlement, le député Moia n'hésite pas à demander pourquoi l'invention de Sommeiller destinée aux Giovi n'y a pas été appliquée. Et il répond : « Parce qu'on a vu qu'elle ne pouvait servir » (43). Le même scepticisme est largement partagé dans le monde des savants. Un ami de Ménabréa ne lui a-t-il pas dit, après avoir démontré l'impossibilité de fonctionnement des machines, qu'elles n'avaient d'autre utilité « que celle de servir à allumer les cigares de nos ingénieurs à cause de la grande quantité de chaleur qui devait se développer à chaque coup de compression de l'air dans l'appareil ».

C'est dans cette ambiance d'incrédulité sans bienveillance, où, comme le notait déjà Guyet quelques années auparavant, « l'envie et la jalousie percent par tous les pores », que Sommeiller et ses amis ont entrepris et poursuivi l'œuvre gigantesque et pleine d'embûches du percement.

Les longs mois qui précèdent l'entrée en fonction des perforatrices sont entrevus avec satisfaction par les détracteurs comme une promesse d'échec. Et si, en 1861, les essais des perforatrices à l'intérieur de la galerie sont salués par la presse, cette même presse n'en profite pas moins pour rappeler que la partie est loin d'être gagnée. « Déjà, écrit le « Courrier de Lyon », on commence à pressentir la possibilité d'un échec dans l'expérience des perforateurs mécaniques dont on attendait des merveilles. Un examen plus attentif de ces machines fait craindre qu'elles n'allongent la besogne, au lieu de l'abréger des 3/4 comme on le disait, si toutefois il leur est permis de fonctionner régulièrement, ce qui est douteux ». Il ajoute que « les pics perçant leurs trous tantôt dans le roc vif et tantôt dans une fissure ou une veine molle, produiront des mines d'une efficacité bien moins égale et puissante que celles qui sont

(43) Actes du Parlement, année 1857, page 1.359.

préparées à la main par des ouvriers choisissant soigneusement la place et la direction de leur trou suivant les veines de la pierre ». Il fait sienne les conclusions de beaucoup d'ingénieurs et entre autres de Flachat, qui pensent que la perforatrice « loin de hâter le succès de l'entreprise ne fera que la retarder ».

Les scientifiques alignent des calculs savants pour démontrer que bientôt la ventilation ne sera plus efficace. Ils estiment que la production entière d'air comprimé devra être utilisée à cette fin et que l'on sera bien obligé de revenir à la vapeur pour actionner les perforatrices.

Les sarcasmes pleuvent lorsque la fin de l'année 1861, première année de perforation mécanique, accuse un résultat inférieur à celui de la perforation manuelle. Cavour n'est plus là pour soutenir ses amis. Et l'on imagine combien, en cette dure année 1861, sa disparition a dû être ressentie cruellement par Sommeiller et Grattoni. Très peu de jours avant sa mort, survenue le 6 juin 1861, le grand homme d'Etat disait à ses médecins : « Messieurs, guérissez-moi promptement, j'ai l'Italie sur les bras et le temps est précieux. Dimanche, je dois être à Bardonnèche pour visiter avec Monsieur Bixio et d'autres amis de Paris les travaux du Mont-Cenis » [44].

On crie au scandale en 1862 en constatant la consommation élevée de perforatrices ; les demandes d'arrêt d'une expérience jugée coûteuse et inutile, d'abandon pur et simple du tunnel se font de plus en plus pressantes. La convention que signe alors la France avec l'Italie reflète parfaitement cet état d'esprit.

Par l'article 4, la France prévoit une durée maximum des travaux de 25 ans à partir du 1er janvier 1862. Sa participation financière sera alors de 19 millions. Elle s'engage à verser une prime de 500.00 francs par année dont cette durée aura été réduite et de 600.000 francs pour chaque année entière dont un délai de 15 ans pourrait être diminué.

L'article 6 prévoit même le cas où les travaux ne seraient pas terminés au bout de 25 ans, et les conditions

---

(44) *Le comte de Cavour. Récits et souvenirs*, par W. de la Rive, p. 431.

dans lesquelles ils pourraient être considérés comme abandonnés [45].

Au moment de l'inauguration du tunnel, le journal « Le Spectateur de Langres » ne manquera pas de faire remarquer, à propos de cette convention, qu' « il ne s'est pas trouvé dans les régions officielles, un seul ingénieur, une seule des boutures de la fameuse pépinère [46], pour prévoir le résultat aujourd'hui obtenu, pour prévenir le gouvernement contre une entreprise aussi aléatoire ! » [47]

En effet, si curieux que cela puisse paraître, on ne cesse de s'insurger contre la lenteur des travaux, de harceler Sommeiller et ses amis pour qu'ils fassent connaître la date de fonctionnement des nouvelles machines et ensuite la date d'achèvement du tunnel. C'est oublier la somme énorme de travail dépensé pour l'aménagement des chantiers, les opérations géodésiques, la construction après de nouveaux calculs des compresseurs et perforatrices, leur expédition, leur montage, les essais, les perfectionnements apportés, la formation de la main-d'œuvre, une situation politique souvent troublée. C'est oublier un peu vite qu'il s'agit du premier long tunnel, percé avec des moyens jamais utilisés jusque là et que la part d'inconnu et d'imprévu est grande. Le ministère des Travaux publics — qui les transmet ensuite à Sommeiller — reçoit constamment des propositions d'inventeurs. Tout en critiquant la conduite des travaux, ils se font fort de les accélérer grâce à des inventions, qu'en toute ingénuité ils envisagent d'expérimenter pour la première fois au tunnel même [48]. Les entrepreneurs, qui espèrent tirer quelque profit, écrivent des lettres insidieuses aux personnalités, suggérant que l'Etat ferait mieux de leur abandonner les travaux qu'ils sauraient rendre plus rapides et plus rentables [49]. En

---

(45) Dans ce cas « le gouvernement français sera exonéré du paiement des dépenses faites pour la partie située sur son territoire et les intérêts cesseront de courir. Il en sera de même si, avant cette époque, le gouvernement italien déclare renoncer à leur continuation. A défaut de déclaration de sa part, on considérera les travaux comme abandonnés, si, à la fin d'une année quelconque, la longueur totale de galerie exécutée ne représente pas au moins une moyenne de 250 m par an, à partir du 1er janvier 1862, sur chacune des parties française et italienne ». (Art. 6). Cité par J. Berge : *Le chemin de fer du Mont-Cenis*, p. 61 et suiv.

(46) Que ce journal appelle « Société d'admiration mutuelle et polytechnique »..

(47) Cité par le journal « Le Faucigny » du 24 septembre 1871.

(48) Rapport de Stamm Ernest, 1er février 1866. Lettre du même, 17 octobre 1866. Arch. Minist. Transp. Rome, 28.

(49) Arch. des Ambrois.

juillet 1865, les essais du chemin de fer de l'Anglais Fell, sa construction, puis, à partir de juin 1868, son fonctionnement régulier entre Modane et Suse, en passant par le col du Mont-Cenis, sont une nouvelle occasion de s'en prendre au rythme des travaux. Dès 1864, le bruit courait qu'ils seraient confiés à une compagnie privée puisqu'un visiteur du tunnel, P. de Buire, peut écrire à ce sujet en janvier 1865 : « S'il devait en résulter la retraite de M. Sommeiller, ce serait un résultat déplorable. M. Sommeiller n'est pas seulement le principal auteur des projets, il est l'âme de l'exécution... On perdrait beaucoup à se priver de sa féconde ardeur ».

Toutes ces menées, quelques difficultés financières, la perspective pour le gouvernement italien, après la convention de 1862, de toucher de fortes primes de l'Etat français, l'amènent à proposer à la Direction Technique un contrat d'adjudication fixant la dépense maximum des travaux et imposant leur date d'achèvement tout d'abord au 1er octobre, puis au 31 décembre 1871.

Sommeiller écrit à ce sujet à son ami John Kraft : « Vous aurez appris par notre ami Ubaghs que le Ministre des Travaux publics a présenté une loi pour le percement des Alpes suisses et pour une réorganisation du système de régie en vigueur au Mont-Cenis. Malgré la part qu'il veut donner aux Directeurs sur les économies qu'ils pourront réaliser à l'avenir et la prime finale qu'il leur accorde pour chaque mois gagné sur l'époque fixée pour l'achèvement des travaux (1er octobre 1871), c'est une loi draconienne, qui nous fait renoncer à une prime certaine, pour nous exposer à tout perdre, sans une compensation suffisante. Si cela peut conduire au Gothard, patience ! Nous reparlerons de cette affaire quand la loi sera imprimée pour la distribution aux chambres. »

Seuls Sommeiller et Grattoni signent le contrat le 31 décembre 1867. Grandis préfère conserver son titre d'ingénieur de l'Etat et se retire de la codirection technique qui sera alors assumée par les deux amis Sommeiller et Grattoni.

Ces attaques mesquines et souvent injustes blessent profondément un homme sensible comme Sommeiller. Il

leur oppose une force sereine: « Ils ne riront plus dans quelque temps. Je sais ce que je fais et où je vais. » Et il conseille à Léandre cette ligne de conduite magnifique : « courage, énergie, silence et surtout gaieté ».

Mais il sait bien que la réussite ne mettra pas fin à la jalousie : « Je te prédis qu'aussitôt le succès assuré, tout ce monde va monter sur les toits et chacun criera : je l'avais dit ! C'est une idée à moi ! etc., etc. : Que de grands génies vont sortir de terre ! »

En fait, on n'attend même pas si longtemps pour revendiquer la priorité de l'invention.

La manœuvre vient de deux côtés : d'Italie par l'ingénieur Piatti, de Suisse par le physicien Daniel Colladon.

Sans les approfondir, il convient de rappeler brièvement les faits.

L'ingénieur milanais G. B. Piatti présente, le 19 février 1853, un opuscule intitulé : « Proposition pour le chemin de fer de Suse à Modane d'un nouveau système de propulsion et ébauche d'un projet pour percer les Alpes ». Il décrit une pompe qui comprime l'air par la chute d'une colonne d'eau. Dans ce mémoire, Piatti soutient la possibilité du transport de l'air comprimé à longue distance et de l'aérage possible de la galerie du tunnel au moyen de l'air comprimé. Quant à la machine perforatrice, il reconnaît « que le manque de temps et de données spéciales ne lui ont pas permis de formuler un projet définitif ».

Sur sa demande, une commission, dont font partie Grandis et Sommeiller, a mission d'examiner ses idées. Elle les rejette, estimant qu'elles n'apportent aucun élément nouveau. Quelques mois après, en novembre 1853, Sommeiller obtient un brevet pour son compresseur à colonne [50], et en 1854, la Chambre examine l'application possible de sa machine hydropneumatique aux Giovi. Cependant, au cours de sa séance du 16 juillet 1854, l'Académie des Sciences de Turin donne un avis favorable à la demande de privilège présentée par Piatti [51]. Mais il se

---

(50) Fondé, d'après la Commission gouvernementale de 1857, sur le principe du bélier hydraulique des frères Montgolfier.

(51) Extrait du procès-verbal de la séance de la Classe de Sciences physiques de l'Académie des Sciences de Turin, 16 juillet 1854. Arch. de l'Acad. des Sciences de Turin.

heurte pour l'obtenir, dit-il, au mauvais vouloir du ministre qui l'aurait arrêtée au passage.

Piatti se déchaîne alors contre le ministre des Travaux publics, Paleocapa, et les ingénieurs Sommeiller, Grattoni et Grandis. Les campagnes de presse ne cessent à peu près plus. Il y accuse les trois ingénieurs, mais surtout Sommeiller, de lui avoir volé son projet de compresseur et d perforatrice, mettant à profit leur fonction d'examinateurs officiels. En 1857, à la veille du débat à la Chambre sur l proposition de loi du percement du Fréjus, Piatti fait remettre à chaque député un article où il formule les mêmes griefs. Sommeiller y répond en démontrant que ses camarades et lui-même n'ont pu voler Piatti de ses idées, puisqu'aussi bien il avait fait imprimer auparavant et vendre en librairie le texte dont il sollicitait l'examen. Son étude était donc connue de tous les ingénieurs, ou pouvait l'être, avant même qu'elle fût soumise à la commission. De plus, Sommeiller, citant les nombreux travaux publiés antérieurement sur la compression de l'air, en France, en Angleterre, en Allemagne, indique que Piatti n'apporte aucune idée nouvelle. Il ne fait que reproduire la machine dite de Hall, utilisée aux mines de Schemnitz, en Hongrie, en 1755. A la Chambre, Cavour soutient les trois ingénieurs, Ménabréa rappelle « qu'ils éprouvent le sort de tous les inventeurs ; la chose n'en est que plus honorable pour eux ». Jusqu'à sa mort en 1867, Piatti ne cessera de réclamer la priorité de l'invention, par de nouvelles pétitions au Parlement (janvier 1862), par des articles dans de nombreux journaux ou revues. Ses amis soutiendront ensuite ses revendications pendant plusieurs années, sous une forme parfois maladroite.

Tout aussi graves sont les accusations portées par le célèbre physicien de Genève, Daniel Colladon.

En décembre 1852, il soumet à l'Académie des Sciences de Turin un mémoire où il propose l'emploi de l'air comprimé comme force motrice pour le percement des tunnels et dépose une demande de privilège pour son système. Cavour le recommande chaudement à Ménabréa qui promet de s'en occuper tout particulièrement [52]. Colladon obtient

---

(52) Lettre de Cavour à A. de la Rive, Chiala, tome V, p. 317.

un brevet le 30 juin 1855. Cependant, la commission gouvernementale chargée de l'examen des machines de Sommeiller en 1857, estime qu'il n'a pas donné le moyen de produire l'air comprimé en grande quantité. Il manque également les dispositifs pratiques qui devraient permettre à sa perforatrice de reproduire les différents gestes des mineurs. Pourtant la commission reconnaît que les idées avancées par Colladon sont les premières vraiment rationnelles qui aient été proposées et qu'elles permettent un net progrès de la question. Le physicien est d'ailleurs présent à Turin en mai 1857, écrit Cavour à son cousin de la Rive « pour nous aider dans la grande entreprise du percement du Mont-Cenis ».

Tout comme Piatti, Colladon déniera à Sommeiller le titre de premier inventeur du compresseur, qu'il cherchera à se faire attribuer soutenu par ses amis et par des journalistes. Quelques années après la mort de Sommeiller, il arrivera, assez curieusement semble-t-il, à se faire reconnaître par l'Académie des Sciences de Paris la qualité de « véritable créateur des compresseurs » pour en avoir établi la théorie et avoir réalisé un modèle très perfectionné en 1871.

Toutes ces discussions paraissent assez vaines. De nombreux savants étudiaient alors le problème de l'air comprimé. Comment, dès lors, attribuer, en toute justice, la part qui revient aux uns et aux autres dans une invention ? Mais le percement du Fréjus, réalisé avec de nouveaux appareils sans cesse perfectionnés, est bien, sans conteste possible, l'œuvre des ingénieurs Sommeiller, Grattoni, Grandis et de leurs dévoués collaborateurs.

Car c'est d'un travail d'équipe qu'il s'agit, comme le souligne Sommeiller dans son rapport de 1863. Les ingénieurs chefs de section, Copello et Borelli en particulier, ont droit à son éloge chaleureux. « Jamais, dit-il, directeurs de travaux ne furent mieux secondés par leur personnel que ne le fut la direction technique par les jeunes et distingués ingénieurs préposés au commandement direct des travaux. » [53] Il leur rendra encore un public hommage le

(53) Sommeiller, op. cit., p. 85. Voir également p. 42 l'expression de sa gratitude envers le chef mécanicien et le chef d'atelier qui ont perfectionné les perforatrices.

jour de la cérémonie fêtant la jonction des deux galeries du tunnel, le 26 décembre 1870. Borelli surtout, par sa compétence, son ardeur au travail, son dévouement, ses qualités de chef, entraîne l'admiration et l'estime de Sommeiller.

Sa reconnaissance allait aussi tout spécialement aux personnels des Etablissements Cockerill à Seraing. « Il répétait sans cesse combien il avait été heureux de les rencontrer pour reproduire ses idées en bronze en fer » (54). Sommeiller ressent un attachement sentimental pour ces établissements et une véritable amitié pour l'ingénieur John Kraft, ancien professeur suppléant à l'Ecole Polytechnique de Vienne, que ses études sur l'air comprimé ont tout naturellement désigné pour la construction de ses compresseurs. La collaboration la plus étroite et la plus loyale existe entre les deux hommes : « J'ai lu avec beaucoup d'intérêt les comptes rendus de vos expériences sur la compression de l'air, écrit Germain à John Kraft. Elles coïncident assez bien avec les études faites par M. de Saint-Robert au point de vue de la thermodynamique. Ce sont vos expériences qui m'ont encouragé à accepter les propositions Biez et C^ie^ et à me remettre au travail avec une certaine ardeur » (55). Il ajoute : « Il est possible que je vous prie de venir m'assister, cet été, au Mont-Cenis : mais serez-vous disponible ? »

Le concours de tous ces techniciens, la cohésion de l'équipe de travail et surtout l'amitié sans faille qui l'unit à Grattoni et qui permet aux deux ingénieurs de partager leurs peines et leurs espoirs, de se réconforter mutuellement, sont un puissant soutien contre les diffamations et attaques qui viennent d'être évoquées.

Quelques encouragements lui viennent aussi de l'extérieur. Ses amis savoyards l'assurent de leur confiance et Sommeiller y est particulièrement sensible car, dit-il plus tard : « Dans le cours de mes travaux et dans la prévoyance d'une réussite certaine, bien souvent je me demandais avec une anxiété filiale : « Qu'en dira-t-on au pays ? »

---

(54) Note de l'avocat Dufresne, beau-frère de Sommeiller. Arch. de la Haute-Savoie, J 702, Fonds Blanc 8.

(55) Il s'agissait d'un projet de distribution d'air comprimé, comme force motrice, aux petits industriels de la région parisienne. Mais il ne put être réalisé. Sommeiller était chargé de l'étudier.

Bien des ingénieurs aussi admirent sincèrement les appareils du percement et n'hésitent pas à lui demander conseil. L'ingénieur Nepveu, que Germain avait perdu de vue, sollicite son avis pour refroidir l'air comprimé qu'il pense employer pour la construction du « pont de Bordeaux avec fondation tubulaire ». Il aimerait savoir également à quelles conditions Germain Sommeiller autoriserait l'emploi de ses appareils. Sommeiller répond aussitôt : « Je ne demande pas mieux que de mettre à votre disposition le nouveau système. Croyez bien que les conditions seront telles que vous pourriez les désirer. Mais, ajoute-t-il, il ne faut pas se faire illusion. Il faut qu'au moins dans les commencements, je sois là pour l'installer pour éviter des tâtonnements et des dépenses inutiles. Trois mois après, il n'y aura plus besoin de moi et cela marchera tout seul ». Il propose un système de refroidissement de l'air comprimé adapté aux travaux de Nepveu peu coûteux et « si simple, dit-il, que je crains bien qu'il n'ait été déjà proposé ».

Un autre ingénieur, Le Châtelier, « après avoir vu les perforateurs, y a pris un vif intérêt ». Sommeiller se met en peine de lui en faire les dessins accompagnés de notes et finalement lui fait fabriquer « un perforateur à main de grandeur naturelle. Il sera fini dans trois semaines et vous pourrez, mieux qu'avec des dessins, vous rendre compte exactement de ce qu'il est, de ce qu'il peut devenir, de ce qu'on en peut faire. D'un autre côté, comme il est difficile d'extraire de ce que l'on a écrit sur la percée des Alpes et sur l'air comprimé les données vraiment bonnes et fondamentales, j'ai entrepris de faire pour vous un tableau analytique dans lequel vous aurez tout ce qu'il faut pour juger et contrôler les appréciations que j'y joindrai touchant vos travaux d'Espagne et de Hongrie ».

Et Sommeiller donne tous ces renseignements avec la plus grande simplicité comme chose naturelle, bien qu'il se dise — et on le conçoit — accablé de travail.

La mesquinerie des hommes, on le voit, ne l'a pas aigri et n'a pas altéré la générosité avec laquelle il fait participer autrui à ses découvertes. Il en est même parfois un peu la victime.

Ainsi, quelques années plus tôt, la Société Victor-Emmanuel a fait construire des locomotives suivant le

modèle qu'il avait mis au point pour les Giovi. Elle les a même présentées sous son nom à l'Exposition de Paris et, note Sommeiller, « l'on m'a dit qu'elles avaient obtenu un prix, et elle a caché que son ingénieur était venu à Gênes étudier ce système pendant que l'on montait les locomotives des Apennins. Vous voyez que le sans-gêne a été poussé assez loin : cependant, j'ai cru qu'il ne valait pas la peine de réclamer, n'ayant aucun bénéfice à retirer d'une idée dont la propriété légale avait été divisée entre trois (56) et n'aimant pas à froisser les amours-propres, j'ai laissé courir et brevets et médailles sans plus y songer : le problème était résolu, j'étais satisfait. »

Afin de transporter l'air comprimé dans le tunnel, Sommeiller avait mis au point un système de joint pour le raccordement des tubes dont il était content. Il joignait « l'avantage de la simplicité, de la sûreté complète et de l'économie ». Mais, pensant à l'utiliser pour le compte d'une industrie privée, il remarque : « Je sais qu'un Anglais qui a passé par Modane a pris un brevet pour ce joint : on prouverait, au besoin, que l'emploi que j'en ai fait remonte à 1857, et est bien antérieur au brevet susdit. »

Il est vrai que les chantiers du tunnel sont largement ouverts à tous les visiteurs. On accourt de tous les pays, d'Espagne, de France, de Saxe, d'Angleterre. On poursuit même Sommeiller jusqu'à Seraing afin de voir les machines qu'il y fait construire (57).

Des délégations de savants viennent chercher au Fréjus des renseignements précieux pour leur discipline. Les géologues peuvent s'y livrer à des observations toutes nouvelles, les physiciens à des études sur le champ magnétique terrestre (58).

Les grands personnages ne manquent pas non plus de visiter le chantier : Rouher, alors ministre des Travaux publics, accompagné du Directeur général des Ponts et

---

(56) Sommeiller, Ruva et Grandis. Dans la même lettre, Sommeiller écrit à ce propos : « Mes deux collègues, qui ont signé avec moi la proposition définitive du Cahier des charges, savent que l'idée n'est pas d'eux... ». Lettre du 15 juillet 1858. Arch. Minist. Transp. Rome, n° 3.

(57) Lettre de Barbier, de la Cie Vict. Emm. à Sommeiller, 7-9-1859. Minist. Transp. Rome, 2.

(58) L'Académie des Sciences de Turin a mis au point toute une série de mesures et d'observations que les ingénieurs doivent faire pour elle.

Chaussées de France, M. de Franqueville ; la princesse Pie, future reine du Portugal. Le prince Napoléon arrive à Modane peu après les débuts de la perforation mécanique. A cause de lui, les travaux doivent être suspendus durant deux jours, les 24 et 25 février 1863. Le prince Amédée de Savoie manifeste l'intention en août 1864 de voir le chantier de Bardonnèche ; et voilà Sommeiller obligé de perdre un temps précieux pour organiser la réception, en accord avec l'ancien ministre Des Ambrois, qui doit recevoir le prince dans sa maison d'Oulx (59).

L'affluence est grande et le travail en est gêné. On est obligé d'établir des jours et heures de visites, sur présentation d'une autorisation de la Direction technique qu'elle accorde très facilement.

La période d'essai et de tâtonnement victorieusement surmontée, la perforation mécanique atteint un rythme de plus en plus rapide. Le succès final ne fait plus de doute. Esprit sage, d'où toute prétention est rigoureusement absente, Sommeiller écrit : « Je suis de ces hommes qui ne se reposent et ne dorment que sur la certitude absolue et je prends toujours mes précautions avec quatre-vingt-dix-neuf chances comme avec une sur cent.

« Nous avons achevé la moitié du tunnel du côté italien, mais je ne suis pas grisé pour cela. Je vis comme si je devais rester pauvre, et je ne songerai à la peau de mon ours que lorsqu'il sera bien mort à mes pieds. Je me suis toujours bien trouvé, dans mes poursuites les plus ardentes, de mettre dans un plateau de la balance les joies du succès, et dans l'autre, l'amertume d'une défaite possible. Espérons qu'ici le premier plateau emportera l'autre (60).

Et le 25 décembre 1870, le premier plateau a définitivement gagné sur le second. Le lendemain, au milieu d'une intense émotion et d'une joie délirante, les mines font sauter les dernières barrières rocheuses séparant les deux galeries.

Les honneurs succèdent aux critiques. Le Sénat le 28 décembre, la Chambre des députés le 21 janvier suivant

---

(59) Arch. des Ambrois.

(60) Cité par Jules Philippe dans son discours prononcé à l'inauguration de la statue de Germain Sommeiller à Annecy.

déclarent que les ingénieurs ont bien mérité de la Patrie. Victor-Emmanuel et son ministre Lanza complimentent Sommeiller et Grattoni. Déjà commandeur de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, Sommeiller en est nommé Grand Croix. Les félicitations arrivent de partout et bien sûr de Savoie et du Faucigny. Il n'y est pas insensible, lui qui écrivait à John Kraft, à propos de l'air comprimé : « Si nous n'en tirons pas grand profit, tâchons au moins d'y laisser notre souvenir ». Mais il les accueille avec simplicité, conservant sa modestie de toujours. Il ressent au contraire un profond sentiment de reconnaissance envers ses compatriotes qui lui expriment leur fierté à l'annonce de sa réussite. « Ce cher pays..., dit-il, fait siens les succès remportés par l'un de ses enfants ! Pouvais-je rêver une plus douce, une plus glorieuse récompense ? N'ai-je pas le droit d'être fier et surtout heureux ? Merci donc, Messieurs, pour cette flatteuse démonstration aussi cordiale que spontanée ! »...

...« J'ai destiné quelques-unes des perforatrices qui ont abattu le dernier bloc, dans le tunnel, à figurer, comme souvenir et comme hommage de l'inventeur, dans quelques collections.

« Puis-je espérer que l'un de ces engins soit reçu et conservé à Bonneville dans votre Musée ? Le transport et l'installation seraient faits à mes frais. L'emplacement nécessaire n'est pas considérable, 3 m 50 de longueur sur 50 centimètres de largeur et autant de hauteur. Voilà tout l'espace dont elle a besoin. Ce sera une vraie machine ayant fait ses preuves et non un modèle académique ».

Cette proposition est acceptée avec empressement ; mais Sommeiller ne va pas pouvoir la réaliser.

Le travail écrasant, les fatigues, la tension nerveuse ont fortement compromis sa santé depuis plusieurs années. Malade depuis quelques mois, probablement d'une maladie de cœur, il espère qu'un bon repos à Saint-Jeoire, où il retrouve sa sœur qu'il n'avait pas vue depuis trois ans, le remettra sur pied.

Mais son état va s'aggravant. Grattoni et Borelli, accourus auprès de leur ami alors qu'il se trouve à Genève, n'auront pas la joie de le revoir une dernière fois. Germain

Sommeiller meurt, en toute lucidité et conscience de son état, le 11 juillet 1871, à 13 h 10, à l'âge de 56 ans.

Bien que la municipalité de Turin ait réclamé son corps pour le « déposer au « Campo Santo », à la place réservée aux grands hommes », c'est dans le modeste cimetière de la Tour, à Saint-Jeoire, qu'il fut enterré le vendredi 14 juillet, à 15 h. A maintes reprises, il avait exprimé à son ami Grattoni et aux siens le désir de reposer dans sa terre de Savoie qu'il n'avait jamais cessé d'aimer.

Le destin, tout en le comblant de dons et « des qualités les plus rares du cœur et de l'esprit », s'était souvent montré cruel, ne lui épargnant ni peines ni déceptions aussi bien dans sa vie personnelle que professionnelle. Il devait priver cet ingénieur, passionné par son œuvre, d'assister à son couronnement et de voir passer la première locomotive dans ce qu'il appelait la caverne.

L'inauguration officielle du tunnel eut lieu deux mois après sa mort, le 17 septembre 1871.

Jacqueline ROUTIER.

BIBLIOGRAPHIE

Sources manuscrites :

Arch. du Ministère des Transports, Rome. - Dossier Sommeiller.
Museo del Risorgimento, Turin.
Académie des Sciences de Turin.
Arch. de la Haute-Savoie.
Arch. de l'Académie Florimontane d'Annecy.
Arch. privée Odiard des Ambrois (Des Ambrois).
Arch. privée anonyme (lettres de Cavour).

Sources imprimées :

Actes du Parlement et du Sénat Sarde, année 1856-1857.

AMERICO G. — *Germano Sommeiller. Discorso letto il 17 marzo 1873 nella festa degli illustri scrittori e pensatori italiani - Asti.*

ARTOM I. et A. BLANC. — *Œuvre Parlementaire du Comte de Cavour,* Paris 1862.

AVEZOU R. — *La Savoie depuis les réformes de Charles-Albert jusqu'à l'annexion à la France,* Chambéry 1934.

AVEZOU R. — *La Savoie Française sous le Second Empire* (1860-1870), Chambéry 1939.

BARBIER. — *La Savoie Industrielle,* Mémoire de l'Académie de Savoie, T. III, 1875.

BARRAJA. — *Il Traforo del Frejus,* Turin 1921.

BENE G. et F. RUBIN. — *Deux lettres inédites de G. Sommeiller.* Bulletin municipal de Saint-Jeoire, n° 5, janvier 1952.

BERGE. — *France-Italie. Chemins de fer transalpins,* 1909.

BERGE. — *France-Italie. Le chemin de fer du Mont-Cenis et les intérêts franco-italiens,* Paris 1911.

BIGNANI E. — *La percée des Alpes,* Paris 1872.

BONJEAN J. — *Notice historique sur la Percée du Mont-Cenis et les nouvelles Machines de MM. Sommeiller, Grandis et Grattoni.* Chambéry 1863.

BRUCHET M. — *Lettres inédites de G. Sommeiller.* Revue Savoisienne, 1908.

BUIRE P. de. — *Le Chemin de fer des Alpes.* Extrait du *Correspondant,* recueil périodique, T. 64°, Paris 1865.

CAMERA DEI DEPUTATI. — *Relazioni tecniche intorno al perforamento delle Alpi. - Rapporto della Commissione Governativa istituita per l'esame delle macchine inventate dagli ingegneri Grandis, Grattoni e Sommeiller.* Sessione 1857.

CHIALA L. — *Lettere edite ed inedite di Camillo Cavour,* Turin 1884, 6 vol.

CHIERICI T. — *Alcune notizie sulla vita di Germano Sommeiller,* Bologne 1871.

CLAVE J. — *La Traversée du Mont-Cenis et les nouveaux Chemins de fer.* Revue des Deux Mondes, 1er nov. 1869.

CORAZZI G. — *Panorama du Chemin de Fer des Alpes Cottiennes* (Mont-Cenis).

COVINO. — *Guide au tunnel du Mont Cenis de Turin à Chambéry ou les vallées de la Dora Riparia et de l'Arc et le tunnel des Alpes Cottiennes.* Turin 1872.

DELOCHE. — *Le tunnel des Alpes.* Moniteur Universel, 2.X.1862, p. 1394.

DÉPOLLIER L. — *Jules Philippe,* 1827-1888. Annecy 1939.

DUFRESNE P. L. — *Etude historique sur l'emploi de l'air comprimé comme agent de transmission du travail à distance.* Paris 1889.

DULUC A. — *Le Mont Cenis. Sa route, son tunnel. Contribution à l'histoire des grandes voies de communication.* Paris 1952.

EHRENFREUND E. — *La Ferrovia del Montecenisio* (1871-1921). Turin.

FERRUCCI A. — *Della vita e delle opere di Sebastiano Grandis.* Rome 1893.

GROS Ch. — *Centenaire du Chemin de fer Victor Emmanuel,* 1856-1956. Travaux de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne, T. XIII, 1956.

GROS CH. — *Histoire de la Maurienne.* T. VI

GUICHONNET P. — *L'Elite Savoiarda di Fronte alla Cessione del 1860.* Extr. de *Fert Savoiardi e Nizzardi nel Risorgimento.* Turin 1961.

GUY L. — *Les Grands Faucignerands.* Bonneville 1938.

HUDRY-MENOS. — *Il traforo delle Alpi.* Revue des Deux Mondes, 15 fév. 1865.

L'ILLUSTRATION. — 9 sept., 16 sept., 23 sept., 30 sept., 7 oct. 1871.

JOURNAUX. — *Les Alpes - Le Courrier des Alpes - Le Constitutionnel Savoisien - Le Faucigny - Gazette de Savoie - Le Moniteur de la Haute-Savoie - Le Moniteur Savoisien - Le Mont-Blanc - Revue des Alpes - La Gazzetta Piemontese - Journal Officiel* 1er mai, 30 juillet, 19 septembre 1871.

LABOULAYE Ch. — *Dictionnaire des Arts et Manufactures et de l'Agriculture.* Paris 1875.

LECOMTE Ch. — *Germain Sommeiller* (1815-1871). Extr. de « La Vie du Rail », n° 1018 du 31-10-1965.

LOVIE J. — *Les tracés du réseau ferroviaire de Savoie sous le régime sarde.* Cahiers d'Histoire, 1960, n° 4.

LUCAS F. — *Les Chemins de Fer de l'Italie. Leur histoire, leur exploitation et leurs tarifs.* Paris 1883.

MAYOR E. — *Nuove lettere inedite del Conte Camillo di Cavour.* Turin 1895.

MORTILLET G. — *Savoie et Haute-Savoie.* Guide. Chambéry 1874.

PASCAL M. — *Notice historique sur la percée du grand tunnel des Alpes. Commune de Fourneaux.* Travaux de la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Maurienne, 1881.

PERDONNET. — *Traité élémentaire des chemins de fer.* Paris 1855.

PAPIN. — *Un grand ingénieur savoyard : Sommeiller.* Grenoble 1932.

PHILIPPE J. — *Inauguration de la statue de Germain Sommeiller à Annecy,* 1884.

L'Ing. GIAMBATTISTA PIATTI *e il traforo del Cenisio. Il comitato promotore.* Milan 1872.

REVUE BRITANNIQUE. — *Génie Civil. — Une visite au Tunnel du Mont-Cenis.* Juin 1866.

REVUE SAVOISIENNE. — 1863, 1871, 1872, 1873.

REVUE SAVOISIENNE. — *Comment Germain Sommeiller devint ingénieur,* 1939.

RIVE (de La). — *Le Comte de Cavour. Récits et souvenirs,* Paris 1862.

SOMMEILLER G. — *Traforo delle Alpi tra Bardonneche e Modane. Relazione della Direzione tecnica alla direzione generale delle strade ferrate dello stato.* Turin 1863.

SOMMEILLER G. — *Riposta dell'Ingegnere Sommeiller alle accuse mosse dal Signor G. B. Piatti contro gli Ingegneri Grandis, Grattoni e Sommeiller.* Turin 1857.

SYLVESTRE. — *Deux précurseurs de l'utilisation des forces hydrauliques : le comte de Cavour et l'ing. sarde Germain Sommeiller.* Augusta Prætoria, Revue Valdotaine, année IV, n° 2, avr.-juin 1951.

TALLONE A. — *Di G. Sommeiller e del traforo del Frejus in Rassegna Storica del Risorgimento, anno XXI, Maggio-Giugno 1934,* fasc. III.

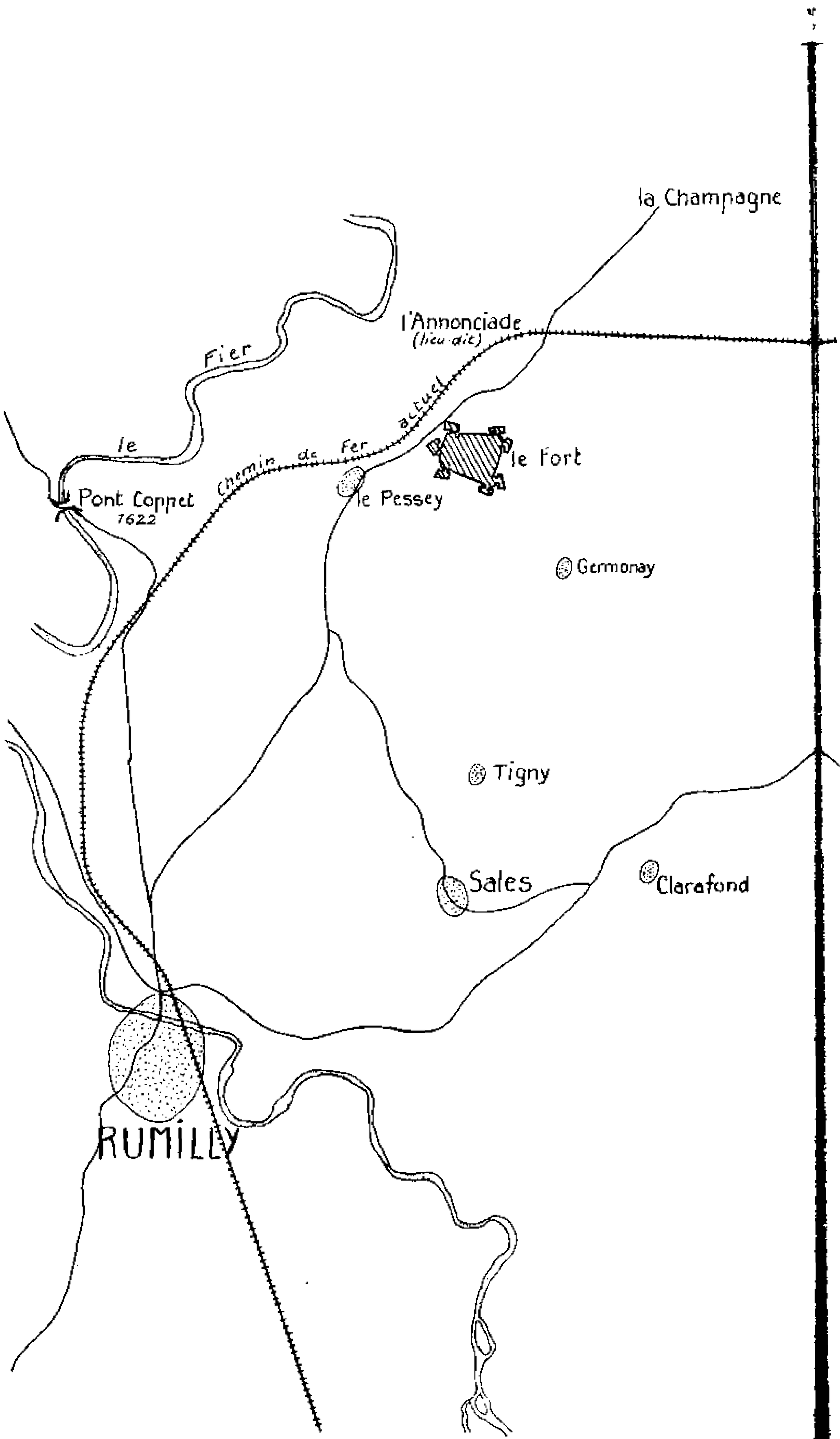
Le fort de la « Nonciade » à Rumilly

J'aime prendre comme point de départ de ma communication un monument équestre qui se trouve à Turin, sur la place Saint-Charles : il s'agit d'un très beau monument en bronze, qui a été érigé par la volonté de S.M. le Roi Charles-Albert, l'an 1838. Son auteur est le célèbre Charles Marocchetti, très connu ici, à Annecy, car le monument érigé à Berthollet en 1843 est son œuvre.

Moins connue est la circonstance que le monument de Turin a été fait à Paris et a eu l'honneur d'être exposé au Louvre, avant d'être transporté à Turin, en reconnaissance du grand mérite artistique de ce sculpteur d'origine italienne. Le monument représente, comme bien le savent les habitants de Turin, et comme l'apprennent d'ailleurs les milliers de touristes qui, chaque année, viennent visiter l'ancienne capitale du Royaume de Sardaigne, le Duc Emmanuel-Philibert, en train de remettre son épée au fourreau, après tant de guerres et de batailles, pour se dédier, dans un climat de paix, à la reconstruction de son Etat.

Je crois parfaitement inutile de présenter ici ce grand Prince Savoyard, né à Chambéry en 1528, et devenu par la suite un des plus grands capitaines de son siècle, un souverain éclairé et énergique, et un très habile homme politique.

En retournant à sa figure à cheval, qui domine la place Saint-Charles, le significat principal du monument, qui apparaît à l'œil en toute évidence, est le geste de paix qui ressort de l'acte de remettre son épée. Moins évident, et même il ne peut apparaître à tout le monde, est un deuxième enseignement contenu précisément dans l'arme. Le fait


la Champagne
l'Annonciade
(lieu-dit)
Fier
le
Pont Coppet
1622
Chemin de Fer actuel
le Pessey
le Fort
Germonay
Tigny
Sales
Clarafond
RUMILLY

d'avoir représenté le Prince dans son harnais de guerre et avec son épée, signifie — et pour moi sans aucun doute — que, au temps de ce renommé Duc, c'était une mesure de prudence absolument nécessaire que de s'assurer la paix par des bonnes mesures de sûreté. « Si vis pacem, para bellum »: cette locution démontre son efficacité depuis au moins 2 500 ans, et certes, elle était bien connue par Emmanuel-Philibert, qui sentait que la mission de paix et de reconstruction de son Etat ne pouvait avoir lieu sans tout un apparat de défense, matériel et moral, de nature à assurer le développement de cette mission.

En observant l'épée de ce Prince, on trouve décidément naturel de penser qu'elle représente surtout « défense ». Et de défense on a toujours parlé pendant toute la période d'activité de ce grand Prince, à partir de 1559 jusqu'à 1580, année de sa mort. Durant ces 21 ans, combien de choses il ne fit pour la défense de son Etat, écrasé par la France et l'Espagne, les grandes puissances, bloqué au nord par les Bernois et les Genevois, et harcelé par le Marquis de Saluces.

Le caractère de ma communication ne me permet point d'approfondir mieux ni les mesures adoptées par Emmanuel-Philibert pour la défense du Duché, ni ses dispositions pour la constitution de sa milice. Toutes ces mesures étaient flanquées par une action diplomatique très efficace et habile, dans le but de réaliser rapidement l'application des articles du Traité de Cateau-Cambrésis, c'est-à-dire la restitution de toutes les terres et des places qui lui appartenaient.

Déjà en 1559, pendant sa première visite à Nice, en compagnie de son épouse, Marguerite de Valois, Emmanuel-Philibert avait déclaré : « Le pays rendu par le Français peut être perdu dans les vingt-quatre heures !... »

A ce moment, il avait à peine commencé son œuvre patiente et illuminée ; après la naissance de son fils et la restitution de Turin, qu'il élève au rang de capitale de ses Etats, il commence la réalisation de grande ceinture de fortifications, le long des frontières de son pays, fortifications qui entourent tout l'Etat, ayant comme centre la

formidable citadelle de Turin, commencée en septembre 1564 et déjà achevée, avec tout son armement, au printemps de l'an 1566.

Malgré les grandes préoccupations à l'intérieur et à l'extérieur, tandis que la France continue à tenir une garnison dans les postes si importants de Pignerol, Perouse et Savillian, et l'Espagne fait de même à Santhia et à Asti, le Prince pense avec un soin tout particulier à la frontière occidentale, au delà de laquelle se livre, après le massacre de Vassy (1562), une furieuse guerre civile, causée par des motifs de religion, qui devait ensanglanter la France pendant plus de trente ans.

Les relations avec la Cour de France, avec Catherine de Médicis et son fils Charles IX d'abord, et par la suite, après l'an 1574, avec Henry III, sont caractérisées par un sens de grand équilibre diplomatique. Toutefois, en renouvelant ce geste d'irrévocable volonté, qu'il avait déjà exprimé lors de la construction de la citadelle de Turin — en fonction anti-française — Emmanuel-Philibert fortifie son territoire à l'occident des Alpes, en trois points très importants : avant tout, à Montmélian, dans la vallée de l'Isère, pour défendre les accès du côté du Dauphiné ; après, à Bourg-en-Bresse, la province la plus septentrionale ; et en dernier lieu, près de Rumilly, dans l'Albanais. Voyons à présent plus en détail ces forteresses.

A Montmélian, il s'agit de remettre en état de défense l'ancien château, conquis par François I^er^, et à peu près démantelé et démoli par les mines. Sa position très forte, comme du reste elle apparaît encore aujourd'hui, et le voisinage de Chambéry, ne laissent point de doute sur la nécessité d'élever, dès 1566, un fort moderne et avec un armement formidable ; à Bourg-en-Bresse, les nécessités sont pareillement très claires : soit à cause de sa position au nord, soit à cause de la frontière naturelle de la Saône, qui n'offre point de grandes possibilités de résistance ; et, de plus, au septentrion, s'étale la province espagnole de la Franche-Comté. La Bresse, si malencontreusement cédée plus tard par Charles-Emmanuel I^er^, est donc vraiment une pointe savoyarde placée au milieu des domaines de France

et d'Espagne, et, selon les cas, un point de liaison très utile ; la décision d'y construire un fort, que l'on nommera de « Saint Maurice », est prise en l'an 1568, dès que l'on a fini de résoudre des problèmes de très grande importance en Piémont.

Les plans du fort sont donnés par François Paciotto, d'Urbino, l'ingénieur militaire qui a déjà projeté les dessins de la Citadelle de Turin et du nouveau fort de Montmélian. Le fort de Bourg, à cause des frais et de la nécessité de terminer rapidement sa construction, est bâti seulement en terre, en peu de mois. Il s'agit d'un grand pentagone régulier, avec des bastions, comme la Citadelle de Turin, quoique de dimensions plus réduites.

Passons à présent au troisième fort, celui placé près de Rumilly, qui, lui aussi, est projeté par le Paciotto et qui est l'objet de ma communication.

Avant d'en parler, je crois nécessaire de faire quelques considérations sur la situation de la Savoye septentrionale pendant les premières années de règne d'Emmanuel-Philibert. Le Traité de Cateau-Cambrésis, qui prévoyait la restitution au fils de Charles II de Savoye (mort presque de misère à Verceil, en 1553) des territoires du Duché se trouvant sur les deux côtés des Alpes, ne faisait mot de la question de Genève et de Berne. A partir de 1536, la malheureuse année de l'invasion française de l'amiral Chabot, les Bernois et les Genevois, qui s'étaient alliés aux Fribourgeois et aux Vallesans, avaient aisément occupé une grosse partie du pays au sud du lac de Genève, après avoir conquis le territoire appartenant à la Savoie au nord du lac.

Les Vallesans avaient occupé le district de Monthey et Evian, tandis que les Bernois et leurs alliés étaient descendus dans le Chablais occidental, dans les baillages de Ternier et de Gaillard et dans une partie du Genevois et du Faucigny. Il s'agit d'une histoire trop connue pour en parler plus longuement, et il me semble presque de vous manquer d'égards en rappelant ici, à Annecy, que c'est seulement grâce à cette invasion des Suisses que les principes de la religion protestante ou calviniste se sont répandus en

Savoie, principes qui ont été arrachés quelques années après par ce grand apôtre de la foi que fut l'Evêque de Genève, saint François de Sales.

Emmanuel-Philibert, comme je viens de vous le dire, était non seulement un homme de guerre, mais un grand politique. Principale vertu, tant d'un homme politique que d'un chef militaire, est de savoir exactement évaluer ses propres forces. Eh bien, le Duc était faible, tant au point de vue militaire qu'économique. Seulement, en poursuivant une politique très prudente et sans prendre de brusques décisions, il aurait pu sauver son pays et lui permettre de se reprendre.

Quand, en 1560, il commença à traiter avec les Bernois à Neuchâtel, la ville de Turin n'était pas encore rentrée en son pouvoir, et la situation n'était guère changée quand il traita à Bâle en 1561. Il est impossible de discuter avec quelque probabilité de succès la restitution d'un territoire, quand une partie de son propre domaine est encore occupée par d'autres puissances. Seulement en 1564, le Prince parvient à résoudre, mais à un prix très élevé, la question suisse, en signant à Lausanne le fameux Traité du 30 octobre, qui permet au Duc de reprendre possession du pays de Gex, des baillages de Ternier et de Gaillard, que nous venons justement de nommer, et la partie du Genevois et du Chablais occupée par les Suisses.

Le Prince abandonne pour toujours à Berne le « doux pays de Vaud » et la Seigneurie de Nyon. La question de Genève, qui se traîne depuis bien des temps, est laissée en suspens, dans l'attente de trouver un « modus vivendi » qui, sans trancher la question, laisse toujours quelque espoir. Le Traité de Lausanne établit aussi qu'aucune des deux parties n'aurait aliéné, en aucune façon, les territoires rendus ou cédés « afin d'éviter, l'une à l'autre, un voisinage étranger et incommode... », en plus les dits contractants ne bâtiront point de fortifications dans le voisinage de la commune frontière et ne rassembleront des troupes qu'à une distance d'une lieue de la ligne frontière. (Art. XV.)

Le Traité de Nyon, qui précéda de six mois (1er mai) le Traité de Lausanne, a déjà réglé la question religieuse,

très difficile, en affirmant la liberté de conscience parmi les sujets du Duc, appartenant aux pays qui devaient être rendus, dans l'attente d'un « général et libre Concile ».

Les Seigneurs de Berne obtiennent ainsi la reconnaissance de leur souveraineté sur la rive nord du lac, dont les eaux — dorénavant — appartiendront jusqu'à la moitié du lac aux Etats seigneurs des rivages. Le Pays de Gex et la terre de Divonne devaient aussi, à la signature du Traité, être rendus au Duc, mais les Bernois, contrairement aux accords, tardent à les rendre, et tiennent des forces d'occupation dans les territoires. Voilà une première raison qui nous vient en aide pour comprendre les initiatives prises ensuite par le Duc.

Les Bernois font savoir qu'ils laisseront Gex seulement quand le Traité sera aussi ratifié par le Roi Catholique, comme du reste Charles IX avait déjà fait. La ratification du Traité de la part des deux plus grands Souverains est une formalité rigoureusement exigée par les Bernois, mais Philippe II tarde longtemps à signer, car il est contraire à souscrire un accord qui reconnaît la liberté du culte réformé dans un pays catholique, tel que le Duché de Savoie. Dans cette occasion, même le Pape, Pie IV, est plus indulgent et compréhensif.

Mais voilà que la deuxième révolte des Flandres contre la domination espagnole permet, contre toute prévision, de résoudre la question.

Pendant le printemps de 1567, Fernand de Tolède, Duc d'Albe, traverse les Alpes, en passant par le Piémont avec l'autorisation du Duc de Savoie, pour conduire dans les Flandres une forte armée destinée à réprimer l'émeute ; il descend en Savoie, traverse le Genevois et passe le Rhône au pont de Grésin, pour se porter dans la Franche-Comté. Ces milliers de soldats espagnols et napolitains ont plus de succès que dix traités. Quand ils arrivent dans la vallée du Rhône, les habitants de Genève se portent, nuit et jour, sur les remparts de la ville, dans la crainte d'un coup de main ; les Bernois, qui ont suivi, eux aussi, avec appréhension l'approche du Duc d'Albe, en se rendant compte des bonnes raisons d'Emmanuel-Philibert, qui pourrait, à

ce moment, et avec bien d'autres moyens, réclamer pour le manque d'exécution du Traité de Lausanne, rappellent leurs milices et laissent libres Gex et Divonne.

Toutefois, presque trois ans se sont écoulés depuis la signature du Traité et le Prince réfléchit amèrement sur la loyauté de ses voisins. Entre temps, quelques mois après, en France commence la deuxième guerre de religion, et des événements se déroulent tout près des terres ducales.

Emmanuel-Philibert, qui suit avec crainte ces nouvelles luttes entre factions rivales, l'an après, comme je viens de vous dire, décide de bâtir le fort de Saint Maurice, à Bourg-en-Bresse ; en même temps, il croit nécessaire d'établir aussi un fort au nord de Rumilly, que l'on appellera de l'Annonciade. On commence à bâtir les forteresses au printemps de 1569.

Ainsi terminé le tableau des événements qui ont porté à la construction du fort, c'est le moment de se poser quelques questions intéressantes.

La première est le choix de l'emplacement. Les personnes qui, par le passé, se sont occupées du fort de l'Annonciade, ont écrit, dans des termes plus ou moins étendus, que le choix de la localité sur la droite du Chéran, et un peu plus au sud du Fier, est la conséquence indispensable de couper « ...les avenues sur la route de Genève et de Seyssel, par lesquelles les partisans de la Ligue et des protestants s'étoient successivement introduits en Savoye, et y avoient excité des troubles... ». Ainsi Grillet, en 1807, repris ensuite par Croisollet (Mémoire pour la construction du Fort de l'Annonciade - 1859), ainsi, aussi, à peu près, Léon Ménabréa dans « Montmélian et les Alpes - 1841 ». (« ...Jugeant aussi que la partie de la Savoie qui touche Genève demandait d'être protégée, il commença, la même année, la forteresse de l'Annonciade sur la rive droite du Chéran, proche de Rumilly... »).

Il s'agit donc de deux dangers, l'un qui vient du nord, de la part de Berne ; l'autre de l'ouest, c'est-à-dire du côté du Rhône, de la part de la France.

En effet, la vallée du Fier forme un sillon profond, avant de se jeter dans le Rhône au sud de Seyssel ; c'est là un bon chemin d'approche pour pénétrer en Savoie par l'ouest. Moins simple, au contraire, c'est l'explication relative aux approches de la part de Genève.

Peut-on se déclarer satisfait des explications données (et que nous pouvons lire dans l' « Augusta Taurinorum », par Pingon, de 1577, et dans le Guichenon), pour ne pas en chercher encore d'autres ?

Il ne faut pas oublier qu'au temps d'Emmanuel-Philibert, le Rhône ne représente pas encore la frontière du Duché ; au-delà du fleuve, s'étend la riche et ample région du Bugey, au sud du Valromey et de la Bresse, les trois sous la domination des Ducs de Savoye. Un fleuve important comme l'Ain sillonne les terres fertiles qui, seulement en 1601, par le Traité de Lyon, passeront à la France, avec le bord gauche du Rhône et les droits de halage.

Les protestants et les partisans de la Ligue avaient fait des incursions dans la Savoie, profitant des liaisons que leurs chefs avaient dans le pays. Il est naturel de se poser la question pourquoi Emmanuel-Philibert n'a point mis un barrage sur le bord du Rhône, dans les environs de Seyssel, par exemple au sud de Vens, ou au débouché de la vallée du Fier, ou à Châteaufort, dans un endroit bien plus de passage obligé que Rumilly, dans la région de l'Albanais, douce et onduleuse, sans aspérités et sans larges fleuves, qui se prête à être parcourue en long et en large.

Pourquoi donc le Duc ne construit pas la forteresse dans le Bugey, à cheval sur l'Ain, où existent des lieux de telle importance, se prêtant à barrer la pénétration du côté français ? Ne peut-on pas supposer politiquement négatif pour la noblesse et la population du Bugey et du Valromey la construction d'une forteresse pour se défendre des incursions des religionnaires ou des catholiques français, dans un emplacement tellement dans le cœur du Duché, comme s'il s'agissait de sujets de « seconde série » ?

Evidemment, si le Duc ne choisit pas Seyssel, ou d'autres lieux plus à l'ouest, en lui préférant Rumilly, c'est pour d'excellentes raisons, c'est-à-dire que la forteresse de

l'Annonciade doit avoir une seconde fonction — anti-bernoise — même plus importante que la précédente.

Et, j'ajoute, assez importante pour faire passer en seconde ligne le fait que la position topographique choisie, malgré les éloges faits à cette époque et ensuite, n'est pas certainement des plus heureuses.

Nous nous posons, maintenant, une autre question : est-ce que la forteresse de l'Annonciade couvre, en effet, la Savoie du côté de Genève ? Comme, à vol d'oiseau, entre Genève et la forteresse, on a 36 kilomètres, et par route plus de 50, tous en terre savoyarde, on peut se demander la raison de son emplacement dans une position si en arrière.. A cette question, il y a beaucoup de réponses, toutes aussi bonnes.

En élevant la forteresse à Rumilly, Emmanuel-Philibert résoud d'abord deux problèmes au lieu d'un seul : les barrages de l'ouest et du nord, en achevant ainsi une remarquable économie des frais ; en second lieu, un fort tellement loin de Genève ne peut pas faire prendre ombrage aux Bernois, les toujours présents alliés de la ville de Calvin, encore turbulents et pas assez respectueux du Traité de Lausanne, comme il paraît par l'occupation du pays de Gex, pendant trois ans, terminée seulement à cause d'une valable raison extérieure, c'est-à-dire le passage de l'armée espagnole du Duc d'Albe.

On peut même ajouter qu'une forteresse placée ainsi au sud du Léman ne pourrait pas, en aucune façon, faire « dénoncer » le Traité de Lausanne pour violation de l'article XV, concernant l'engagement de ne pas fortifier à la proximité des frontières des Bernois.

Pour conclure, les raisons diplomatiques, vers le nord, ont la priorité sur les stratégiques, ces dernières demandant la construction du fort bien plus proche de Genève, tout en respectant, avec beaucoup de mesure, la distance des frontières.

Voilà les causes officielles sur le choix de l'emplacement du fort de l'Annonciade.

Mais une autre raison se présente maintenant, dont on entrevoit les fondements valables dans la politique savoisienne ; cette raison — de toute importance — s'appelle Jacques dc Nemours.

Un peu plus au nord de Rumilly, se termine la région de l'Albanais, qui, à l'époque, appartient à la « Savoie propre », c'est-à-dire au Duché originaire (au contraire, aujourd'hui, l'Albanais fait partie de la Haute-Savoie).

Au nord de la vallée du Fier commence le Genevois, qui s'étend vers le nord, touche lc Rhône sur une longueur considérable et le baillage de Ternier, c'est-à-dire les portes de Genève.

Ici, dans l'ancienne capitale du Genevois, qui fut le siège des Princes de Nemours, depuis 1514 jusqu'à 1659, il me paraît superflu dc vous parler de l' « Apanage », la riche investiture faite en 1514 par le Duc Charles II de Savoye à son frère Philippe, lorsqu'il renonce à la dignité d'Evêque de Genève.

L' « Apanage » comprend l'originaire Comté du Genevois (érigé ensuite en Duché en l'an 1564), les Baronnies du Faucigny et dc Beaufort et autres terres encore.

Du temps de l'Annonciade, Philippe a déjà été remplacé par son fils Jacques, Duc de Nemours et du Genevois, marié depuis deux ans à Anne d'Este, veuve de François de Guise, chef de la Ligue catholique.

Le but de ma communication nc me permet pas dc m'entretenir sur ce personnage très intéressant qu'est Jacques de Savoie (comme il aimait signer), cousin germain du Duc Emmanuel-Philibert, très intelligent et charmant chevalier. Il a servi toujours, soit par inclination, soit par intérêt, la Cour de France en paix et en guerre, où il a conquis un grand prestige et une grande autorité. L'opiniâtre défense des droits de la Couronne contre les Huguenots rend Jacques un des plus redoutables et influents chefs de la Ligue ; même son récent mariage contient un fond politique et l'a rendu beau-père des trois fils du premier lit d'Anne d'Este : Henry, Louis et Charles de Guise, qui seront pendant des années les véritables maîtres de la France.

Ce parent décidément encombrant a causé, dans le récent passé, de considérables soucis à Emmanuel-Philibert ; je fais allusion ici à Genève et aux ambitions de Jacques pour devenir maître de cette ville, exactement à titre personnel, comme successeur des anciens Comtes de Genève qui demeuraient à une certaine époque au château d'Annecy.

En 1565, le Duc de Savoie découvre une première machination de Jacques contre Genève. Il est très irrité par la malheureuse initiative qui pourrait bouleverser le Traité de Lausanne qui vient d'être signé ; le 27 janvier de la même année, Emmanuel-Philibert envoie à Annecy Pierre Maillard de Tournon, gouverneur de la Savoie, pour conseiller à Jacques une conduite plus prudente.

Malgré cet avis, en octobre 1565, Jacques fait une avance au Duc pour le persuader d'entreprendre — ensemble — la conquête de Genève. Le refus de Philibert conduit Jacques à de nouveaux préparatifs de guerre contre Genève.

En ce moment, le Duc de Savoie, préoccupé de voir compromise une paix aussi péniblement achevée et, en outre, d'être soupçonné injustement de complicité avec son cousin, révèle le complot aux Bernois.

Mais Jacques de Nemours donne de nouvelles preuves de son ambition au début de 1567, quand l'armée du Duc d'Albe est en train de passer par la Savoie, tout près de Genève. Comme je vous l'ai déjà dit, la crainte des Genevois dans cette occasion est assez vive : « Le Nemours tira profit de l'agitation qu'il y avait dans la ville à l'approche de l'armée espagnole — ainsi écrit Olga Majolo Molinari dans sa très appréciée étude sur les Ducs de Savoie-Nemours (1939) — pour offrir son appui et son épée. Mais le Conseil secret de Genève, dont Theodore Beza et Germain Colladon faisaient partie, refusa fièrement, lui déniant non seulement tous droits sur Genève, comme héritier et successeur des Comtes du Genevois — comme il aimait s'appeler — mais en lui rappelant que c'était les Comtes qui avaient toujours prêté hommage à l'Evêque.

La seconde guerre de religion attirera Jacques en France, le détournant de Genève. Le 27 septembre 1567, il accomplira son exploit le plus célèbre à Meaux, en sauvant Charles IX de la capture par les troupes du Condé et en le reconduisant sain et sauf jusqu'à Paris.

Dans ce milieu de sérieux contrastes entre Princes cousins, dont l'un était cependant le Souverain et l'autre le feudataire, on peut encore mieux comprendre la décision d'Emmanuel-Philibert en 1568 de construire l'Annonciade relativement loin de Genève, mais proche d'Annecy.

Non seulement la forteresse était placée sur la route qui d'Annecy atteint le Rhône et, de là, la France, bloquant presque les communications, mais elle était comme une garde avancée vers les terres de l'Apanage.

Je crois qu'Emmanuel-Philibert n'aurait jamais choisi l'emplacement de la nouvelle forteresse entre les terres desquelles son cousin était inféodé, même si dans le Genevois se trouvaient plusieurs endroits très convenables pour la bâtir. Les événements de 1578, dont je parlerai ensuite, sont la preuve de cette affirmation. J'aime rappeler aussi que Charles-Emmanuel I^er^, lorsqu'il bâtira en 1589 Sainte-Catherine, très proche de Genève, choisira une terre au nord du Genevois, directement dans ses domaines.

L'emplacement choisi pour bâtir la forteresse de l'Annonciade est un gros monticule, à peu près à deux kilomètres de Rumilly, dans la commune de Sales, qui s'élève à une cinquantaine de mètres au-dessus de la campagne plus ou moins onduleuse.

Au nord de cette hauteur, s'étend l'ancien chemin de Chambéry à Genève, qui, en sortant de Rumilly au pont de Montberney, franchit le Fier en aval d'Hauteville, passe au-dessous du château de Chitry, touche Thusy, la Combe, franchit le torrent des Usses sous les murs de Salleneuve, poursuit par Marlioz et Vers, en direction de la ville du Léman. Il s'agit toujours de la route romaine, la seule valable à l'époque, car le chemin d'Annecy à Genève est encore une très petite route.

L'Annonciade est un fort d'arrêt, une place détachée, élevée pour la protection de la ville fortifiée de Rumilly, elle-même pourvue d'un château.

Ayant devant lui l'obstacle naturel du torrent le Fier, le fort peut être considéré, en outre, comme un élément de la ligne de défense du Fier, qui s'étend jusqu'à Annecy, avec les châteaux de Montrottier et d'Aléry.

Et maintenant, c'est le moment de vous parler du plan de la forteresse. Philibert Pingon, dans son œuvre « Augusta Taurinorum », se référant à l'année 1569, écrit que les deux citadelles de Bourg et de l'Annonciade étaient très semblables à celle de Turin. Léon Ménabréa nous rappelle dans ses œuvres que « Saint-Maurice et l'Annonciade formaient chacun un pentagone régulier, la citadelle de Turin leur ayant servi de modèle ». De même Croisollet.

Le Commandant Lannoy de Bissy, dans son article sur « Le fort de l'Annonciade », paru en 1927, confirme les relations précédentes, ajoutant que « l'Annonciade était sur le même modèle que la citadelle de Turin, tout en réduisant les mesures ».

Loin de vouloir mettre en doute les assertions de ces écrivains renommés, je me rendis en 1967 et en 1968 sur l'ancien emplacement de la fortesse, où je fis plusieurs mesurages sur les monticules détachés qui témoignent de l'existence des anciens bastions ; j'en fis rapidement une levée et je m'aperçus de quelque chose qui ne s'accordait point avec les relations.

J'ai eu le soupçon que les affirmations des historiens se basent sur ce qu'en avait écrit pour le premier Pingon (qui n'était certainement pas un expert en fortifications) et sur la réflexion que Paciotto était devenu célèbre pour ses forteresses de Turin, de Bourg-en-Bresse et d'Anvers, toutes à polygone régulier.

Pourquoi donc Paciotto n'aurait pas dû construire à Rumilly une forteresse différente des autres ? Et cependant, il en était vraiment ainsi !

Les nouvelles levées que je fis en 1968 me donnèrent la preuve de l'existence de 5 bastions, dont deux n'ayant

pas la forme classique, mais plutôt celle d'une tenaille. En outre, les trois autres bastions étaient placés à une distance inférieure aux règles ; en un mot, j'ai eu la sensation que l'Annonciade était une forteresse à plan irrégulier.

Je ne tardai pas trop à en avoir plusieurs confirmations.

En 1859, Croisollet publie un « mémoire » manuscrit rédigé ou dicté par Emmanuel-Philibert, qui recueillait en plusieurs pages les instructions et les prescriptions les plus détaillées pour la construction du fort de l'Annonciade.

Ce mémoire a été presque entièrement publié en 1968 sur « L'Agriculteur Savoyard », par M. Bouvet, dans un article sur le fort de l'Annonciade.

On y nomme, outre les différentes parties de la forteresse à bâtir, les « tenailles », c'est-à-dire un élément de fortification qui, je peux l'affirmer, n'a jamais paru dans la citadelle de Turin, ni dans celles d'Anvers et de Bourg.

L'historien Charles Promis publie à Turin, en 1871, une longue étude sur « Les ingénieurs militaires qui travaillèrent ou écrivirent en Piémont depuis l'an 1300 jusqu'en l'an 1650 ». Dans la partie dédiée à Emmanuel-Philibert (lui aussi réputé comme grand ingénieur), Promis transcrit intégralement une relation de l'ambassadeur Vénétien Morosini, contemporain du Duc, dans laquelle on trouve une description détaillée du fort de l'Annonciade, que — évidemment — il avait vu avec ses yeux ; pour abréger, je ne la rapporte pas et je me limite à signaler que Morosini parle de « deux bastions attachés ensemble », la véritable impression que donne la tenaille vue de l'extérieur. L'ambassadeur fait l'éloge, en outre, de la forteresse : « très belle, d'autant plus que toute la muraille est faite de pierres vives carrées ».

Le même Charles Promis, dans une autre œuvre sur « La vie de François Paciotto, d'Urbino (Turin, 1863), écrit que « Paciotto répète dans le fort de Bourg l'habituelle forme pentagonale » ; au contraire, à propos du fort de l'Annonciade, il ne donne aucune spécification sur la

forme, se limitant à dire « qu'il avait été malheureusement projeté et qu'il était dominé par les hauteurs, magnifiquement commencé et poursuivi par Busca ».

Et voilà un autre personnage digne d'attention : Gabrio, ou Gabriel, Busca est un ingénieur militaire milanais qui sert Emmanuel-Philibert et son fils Charles-Emmanuel I^er^, pour beaucoup d'années. Appelé en Piémont vers 1570, il travaille à la grande forteresse de Montmélian, ensuite à celle de Bourg, qu'il revêtira complètement de briques quinze années après la construction, et il élève encore trois autres forts dans les Alpes. Busca travaille aussi au fort de l'Annonciade vers 1580, comme Charles Promis l'écrit dans le long chapitre qu'il lui dédie et comme on peut lire dans le document n° 40, appartenant à la liasse SA 5571 des Archives départementales de Chambéry.

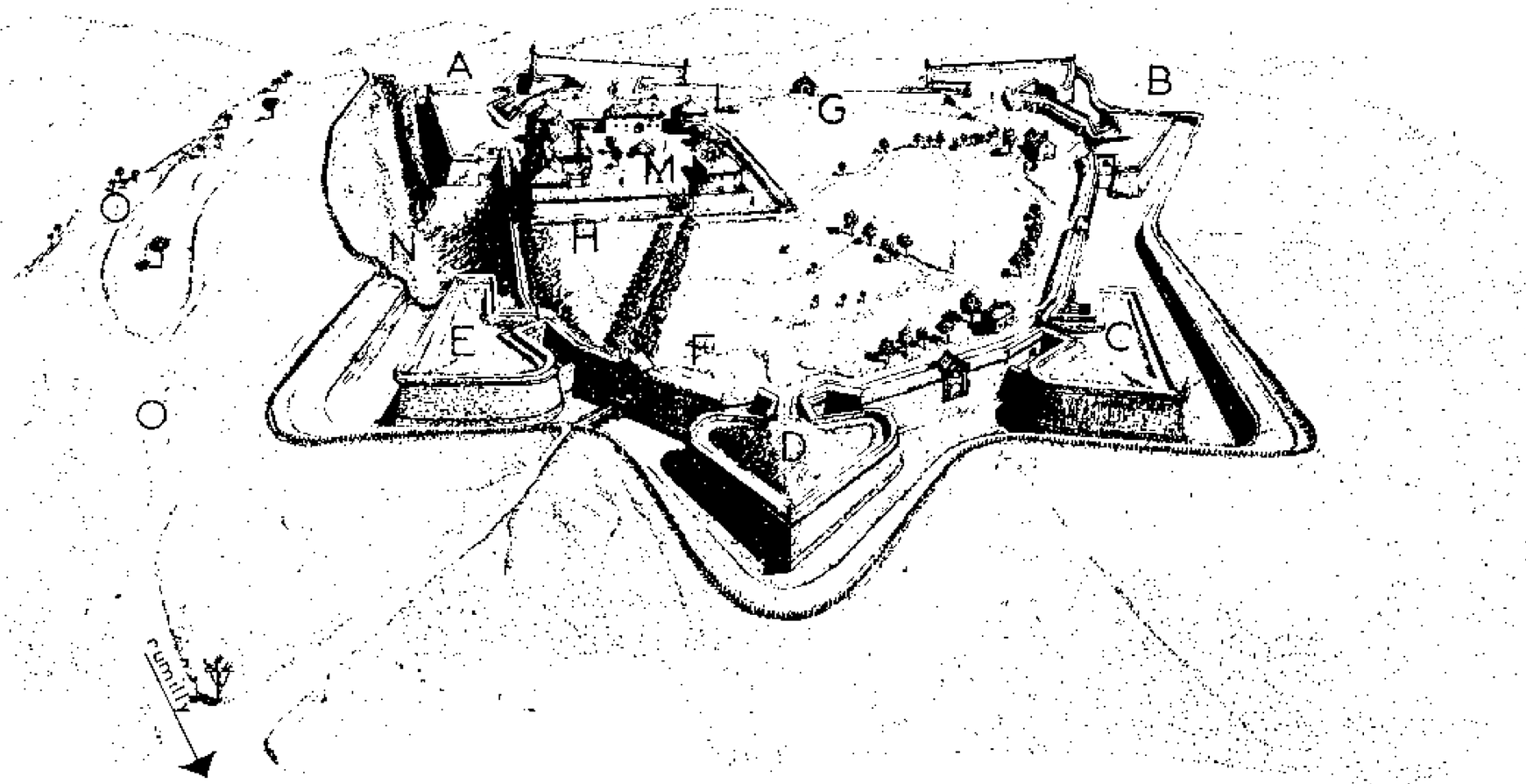
La feuille appartient aux « Comptes des trésoriers et des receveurs des deniers destinés à la fabrique du Fort de l'Anunciade, de 1569 à 1581 » ; écrit en « gothique bâtarde », le document est d'interprétation très difficile.

A la ligne 9, on peut lire : « Suyvant le commandement de Mons. Busca, Ingénieur d'icelluy », la date est du 19 décembre 1580 ; le Duc Emmanuel-Philibert, à ce moment-là, avait disparu depuis quatre mois.

Le nom de Busca paraît dans d'autres manuscrits des liasses sur la fabrique du fort, tous datés de 1580 ou 1581. Ces documents sont une source de notices et de détails intéressants sur la construction de la forteresse.

Busca a écrit trois importants ouvrages à caractère militaire. Le premier est « De la prise et de la défense des forteresses » et porte une dédicace à Charles-Emmanuel I^er^, de Bourg-en-Bresse en l'an 1581 (un autre manuscrit du même ouvrage se trouve à la Bibliothèque Royale de Turin, daté de 1578).

Le troisième, qui s'intitule « De l'Architecture militaire », est imprimé à Milan en 1601, et dédié au gouverneur espagnol Don Jean-Fernand de Velasco. Ce livre est pour nous le témoignage le plus intéressant parce qu'il contient le plan du fort de l'Annonciade, avec un long com-



Le Fort de la Nonciade de Rumilly en 1580

A. Tenaille du « St-Maurice »
B. Tenaille du « St-Laurens »
C. Bollouard du « Bochet »
D. Bollouard « de la Pointe »
E. Bollouard du « Pachot ».
F. Petite Porte près du « Pachot »
G. Grande Porte du Fort.
H. La Roquette
I. Logis du Gouverneur
L. Tours de la Roquette
M. Puits de la Roquette
N. Ravine du Nord
O. Grand chemin de Rumlily à Genève

ACADÉMIE FLORIMONTANE ANNECY

mentaire. Cet écrit est décisif, ayant comme auteur un ingénieur très capable, qui a longtemps demeuré à l'Annonciade.

A la page 140 de cet ouvrage (Chap. XLII, « Des figures des différents côtés et angles et comme on doit poursuivre l'égalité des parts »), on peut lire : « Mais, des figures des différents côtés, on ne pourrait pas présenter un exemple plus beau que le suivant plan du fort de l'Annonciade, forteresse fabriquée par le Sérénissime Duc Emmanuel-Philibert, de glorieuse mémoire, auprès d'une terre qui s'appelle Rumilly. Laquelle forteresse, étant bâtie en lieu inégal, et pour cette raison ayant différents angles, et plusieurs côtés, elle est cependant aussi partagée de façon qu'il n'y a pas aucune partie qui ne soit pas accompagnée par une partie correspondante de côté à côté d'épaule à épaule, de face à face. On peut voir aussi dans cette place l'exemple des tenailles, des épaules rondes et carrées des bollouards. Toutes entre elles d'épaule à épaule, de face à face, de côté à côté ordonnément correspondantes.

« De cette façon, cette variété ordonnée de chaque partie rend la dite forteresse très considérable, pour être aussi faite de pierre de taille avec tant de délicatesse que la muraille paraît d'une seule pièce.

« Depuis quelques années, et après qu'on a bâti le fort de Sainte-Catherine, bien plus proche de Genève par laquelle raison elle avait été bâtie, la dite forteresse a été rasée ».

Et voilà ce qu'écrivait Busca en 1601.

Et voici le plan du fort de l'Annonciade, comme il paraît sur la page à côté, la 141. On peut voir les deux gros bastions à tenaille, dont je viens de parler, du côté de l'est ; ensuite, trois bastions simples, assez rapprochés, du côté opposé ; dans la place forte, il y a des casernes, des allées, des magasins et des portes, dans une présentation tout à fait théorique.

Le périmètre est pourtant très exact, comme j'ai eu l'occasion de le constater lors de mes visites. Le plan est probablement la seule iconographie connue et sa validité est garantie par l'auteur, ingénieur et technicien très habile.

Avant de faire d'autres considérations sur les affirmations de Busca, je crois nécessaires quelques mots sur les travaux et sur les parties principales de la forteresse.

Les renseignements ont été puisés dans les Archives départementales de Chambéry, où se trouvent quatre grandes liasses sur la « Fabrique du Fort de l'Annonciade », liasses qui, avant la dernière guerre, étaient dans les Archives d'Etat de Turin. La lecture complète des liasses exigerait au moins quatre mois de la part d'un paléographe très habile et plein de bonne volonté. Par conséquent, les données concernant le fort tirées des Archives peuvent être bien enrichies, comme je l'espère, par l'initiative de quelque savant savoyard.

Les manuscrits parlent des grands charriages de « pierre de roche » et de « pierre de molasse », de cailloux, de gazons, de bois de différentes qualités, de planches, de poutres, de « placards », de bois de sapin, etc. La grande « perrière » d'Hauteville fournit une bonne partie des matériaux. D'autres parviennent à travers le Fier, par le pont de Coppet.

Depuis 1569, il est possible de suivre, de semaine en semaine, l'avancement des travaux de « cavement » des fossés, puis la pose des premières pierres des bastions. On élève avant tout les bastions à tenaille du côté de l'est, c'est-à-dire vers Annecy ; les suivent ensuite les trois autres.

En second temps, s'élèvent les bâtiments intérieurs (je pense provisoires) et, entre eux, il est émouvant de lire le nom du logis destiné au « Sieur Horace Pachot », frère du grand ingénieur et ingénieur lui-même, qui travaille pour le compte de François, engagé ailleurs. On peut même apprendre que Horace Pachot, de temps en temps, quitte l'Annonciade pour se rendre à Bourg pour contrôler les travaux de la fabrique du fort de Saint-Maurice.

Dans la même année 1569, on apprête une « table de bois sapin faict de mandement de Son Altesse, pour servir à faire la modèle du dict fort ». Les bastions reçoivent leurs noms : les tenailles, placées aux angles de nord-est et de

sud-est, prennent respectivement les grands noms de la Maison de Savoie : Saint-Maurice et Saint-Laurent.

Ces deux saints, ou un au moins, sont toujours présents dans les forteresses du Piémont et de la Savoie (d'habitude on leur dédie les bastions les plus exposés, sur le front principal). Ainsi à l'Annonciade. A Bourg-en-Bresse, c'est le fort entier qui est nommé « Saint-Maurice ».

Les trois autres bastions s'appellent respectivement : celui du nord-ouest, « Pachot », suivant l'ancienne coutume d'honorer l'ingénieur de la forteresse par le nom d'un bastion ; celui du sud-ouest, « Bochet », en l'honneur de Pierre Maillard Seigneur de Boschet et Comte de Tournon, Gouverneur de la Savoie et, en plus, « Surintendant général » à la fabrique du fort et son Gouverneur depuis 1574.

Le dernier, placé entre ces deux autres et le plus exposé à l'ouest, est nommé « *de la Poincte* ».

Ce nom m'a posé un nouveau problème que je crois avoir bien résolu après une certaine étude, problème mis en rapport avec l'étrange et rare dénomination du bastion et avec son emplacement si proche de deux autres, le « Pachot » et le « Bochet ».

En un mot, j'en ai déduis que ce bastion porte le nom « de la Poincte » (bien moins important que les autres), car il s'agit d'une *élévation naturelle* préexistante à la fabrique du fort. En allant sur le lieu, on peut bien observer aujourd'hui que c'est le seul ouvrage de toute l'ancienne enceinte bastionnée qui n'a pas été démantelé ou rasé car il s'agit d'un monticule boisé revenu à son aspect primitif d'il y a quatre siècles.

Dans la reconstruction du fort de l'Annonciade, que j'ai dessinée sur les résultats de mes recherches aux Archives d'Annecy et sur le lieu [1], on aperçoit les premiers bastions que je vous ai indiqués, c'est-à-dire les tenailles et les restes des trois autres bastions. Le rempart en premier plan est celui « de la Poincte ».

Lorsque l'ingénieur Paciotto entreprend l'examen du terrain pour la construction du fort, il trouve ce monticule qui s'élève en un point du futur périmètre ; au lieu de le

---

(1) Pour des raisons techniques, il n'a pas été possible de reproduire ici cette reconstitution. Un exemplaire est déposé aux Archives départementales de la Haute-Savoie.

raser, Paciotto adopte la solution de l'incorporer. La petite hauteur est revêtue d'un mur en pierre et à peu près nivellée ; elle conditionne ainsi le tracé du fort et devient un des sommets du polygone bastionné.

La ravine profonde du côté du nord, bien visible sur le dessin, est exploitée comme fossé naturel a peu près pour toute la longueur de la courtine entre la tenaille de Saint-Maurice et le bastion du Pachot.

Même si la ravine est utile à la défense, elle représente toutefois un second obstacle que Paciotto et Emmanuel-Philibert trouvent pendant l'exécution du projet du fort.

Il s'explique ainsi la forme polygonale irrégulière, allongée et légèrement moins large d'une part que de l'autre, c'est-à-dire une forme tout à fait différente du plan de la citadelle de Turin.

La forteresse a deux portes qui s'ouvrent — comme c'est la règle — sur des côtés opposés. Celle en premier plan, entre le bastion du « Pachot » et de « la Poincte », relie l'Annonciade à la grande route de Rumilly à Genève, comme on peut voir dans le dessin ; la porte du fond, entre les tenailles de Saint-Maurice et de Saint-Laurent, est l'entrée principale, qui rejoint à la route qui, de Rumilly par Sales, le Marais et Exuel, atteint le grand chemin de Genève, près de « la Champagne ».

Un détail curieux se trouve dans tous les bastions du fort ; à l'exception de celui de « la Poincte », les flancs sont un rond et l'autre carré, présentant ainsi les deux systèmes en usage à l'époque dans la construction des flancs. On trouve encore les « places basses » dans tous les bastions pour l'emplacement des canons destinés à flanquer les faces des ouvrages. Deux fausses portes dans les courtines du sud-ouest et du sud rappellent les principes d'esthétique et de symétrie qu'on observait une fois, même dans les fabriques de guerre.

La petite colline du fort, qui a imposé une forme polygonale étroite et la construction des tenailles à l'est, cause un autre inconvénient : l'enceinte des remparts, pour permettre le feu rasant, a été construite en bas, autant que

possible, tout en évitant d'être dominée par les hauteurs environnantes: les bâtiments intérieurs se trouveraient ainsi en pleine vue sur les pentes de la colline, exposés au feu de l'artillerie assiégeante en cas de siège.

On a résolu ce problème en érigeant sur le sommet de la colline une « roquette » (le mot se trouve plusieurs fois dans les manuscrits des Archives) : un petit lieu-fort, à plan carré, qui s'appuie à la courtine de la ravine du nord, dans lequel tous les bâtiments de l'Annonciade sont rassemblés.

La « Roquette » comprend ainsi la Maison du Gouverneur, une tour très épaisse, couverte, pour le corps de garde, avec des pièces d'artillerie au premier étage; deux portes avec pont levis (la grande et la petite); une caserne, la Maison du munitionier, celle du Trésorier, une forge, un grand puits central, une chapelle, une petite tourelle avec sa cloche et horloge et d'autres constructions. Les munitions de guerre sont gardées dans les caves du Logis du Gouverneur, qui aujourd'hui existent encore. Ce fait ne devait pas le rendre trop tranquille quand il séjournait dans le fort.

Une muraille, robuste et élevée, en pierre avec des cours de pierre de taille, entoure trois côtés de la Roquette, à son tour flanquée par un fossé. Au moins une deuxième tour s'élève dans l'enceinte, elle aussi armée avec des pièces d'artillerie. Le nombre total de pièces de canon dans la Roquette était environ de huit.

Nous trouvons ainsi un véritable fort, plus petit, contenu dans un fort plus grand, à la place du donjon que l'on élève d'habitude dans les forts, pour en faire le point vital de la défense.

Les documents parlent aussi de casemates dans l'enceinte polygonale extérieure, qui doivent être, comme on peut le déduire, des petites structures obtenues dans le mur de contrescarpe, sur le devant des courtines. Les casemates des flancs des bastions, à cette époque, doivent encore paraître, comme l'on peut constater même dans la Citadelle de Turin.

Les travaux se déroulent ainsi très vivement, les premiers ans, sans aucune interruption, malgré le Traité d'Alliance défensive signé avec Berne, le 5 mai 1570. Les travaux continuent pendant douze ans, même si le fort est déjà armé et avec sa garnison depuis 1574.

En 1578, Jacques de Nemours, toujours turbulent, avec l'aide de son beau-fils Henry de Guise, chef du Parti catholique, prépare en grand secret un corps de 30 Compagnies pour pénétrer, par fraude et ainsi de force, à Genève. Mais le secret n'est plus tel : le Sérénissime Sénat de Savoie, pour empêcher tout mouvement, envoie immédiatement à couper les ponts sur lesquels doivent passer les soldats du Duc de Guise, pour s'approcher à Genève, tandis que les Bernois, eux aussi à connaissance de l'entreprise, prennent les armes. Emmanuel Philibert doit envoyer un gentilhomme à Genève pour calmer les esprits des Genevois et des Bernois, et Henry de Guise, en constatant que sa ruse est découverte, retire ses troupes.

Malgré les troubles qu'il risque de causer, Jacques de Nemours ne renonce pas à son entreprise et, peu après, il rassemble à Mâcon, infanterie et cavalerie pour renouveler sa tentative.

Cette fois-ci Emmanuel Philibert, décidément indigné, agit : il commande que tous ses sujets compromis dans la tentative de Genève soient arrêtés et jugés. Il envoie des troupes à Annecy sous le commandement d'André Provana, Duc de Leyni, avec l'ordre précis de contrôler le Nemours. Le Duc déplace aussi des détachements de cavalerie et d'infanterie le long de la frontière et presse les travaux au fort de l'Annonciade.

C'est un véritable cas d'intervention armée dans l' « Apanage » du Genevois. Seulement après maints échanges de notes et de messagers, le Nemours se décide à admettre son erreur ; Emmanuel Philibert retire alors ses troupes du Genevois, mais commande la continuation des travaux à l'Annonciade.

Cet événement trouve une parfaite correspondance dans les documents d'Archives : la construction de la « Roquette » a commencé en 1578 et dès lors elle a été

munie de pièces d'artillerie et de munitions de guerre et de bouche.

Les derniers documents d'Archives sur le fort de l'Annonciade portent, comme nous venons de dire, la date de 1581. Ensuite, plus de nouvelles.

En cette année, nous avons un autre Duc en Savoie, Charles Emmanuel I[er], qui, peu après, en oubliant la grande sagesse de la politique paternelle, préparera la première des tentatives contre Genève.

L'invasion du Marquisat de Saluces suivra tandis qu'en France se déroule la lutte féroce entre la Ligue catholique et les Huguenots, et Henry III perd le peu d'autorité et de prestige qui lui restent encore.

L'an 1589, de nouvelles ruses de Charles Emmanuel I[er] pour reprendre Genève, entraînent une courte invasion suisse du Chablais, du Faucigny et de Gex, avec l'aide française. On croirait être à la période difficile de Charles II.

Mais Charles Emmanuel chasse les Bernois et les Vallesans de toutes ses terres, bloque Genève et met pied dans le pays ennemi : à Soncy, à deux lieues de Genève, s'élève Sainte-Catherine ! Et Sainte-Catherine, bâtie malgré les articles du Traité de Lausanne, fait perdre en conséquence l'importance au fort de l'Annonciade — d'autant plus éloigné. Dans cette nouvelle période de guerre, qui se déroulera pendant plus de onze années, la forteresse près de Rumilly représente, sans aucun doute, une dépense non nécessaire et sa garnison peut être employée ailleurs, bien plus utilement.

Et voilà le moment de relire ce que le Busca vient d'écrire à propos : « Depuis quelques années, et après qu'on a bâti le fort de Sainte-Catherine, bien plus proche de Genève, par la quelle raison elle avait été bâtie, la dite forteresse a été rasée. »

Charles Promis, dans sa « Vie de François Paciotto de Urbino » (1863) signale aussi l'époque de la démolition de l'Annonciade : « environ 1590 ».

Si nous devons croire l'éminent historien piémontais, il faut conclure que Sainte-Catherine achevée et armée, la première forteresse est mise hors d'état de servir.

Une démolition régulière et méthodique doit avoir eu lieu pendant plusieurs années; à la fin du XVI' siècle, le fort ne devait plus exister.

Seule la Roquette reste debout, probablement lieu d'étape pour les troupes, et on abat, dans une époque incertaine, ses tours et ses défenses.

Les bastions qui portent des noms glorieux comme la tenaille de Saint-Maurice, celle de Saint-Laurent, le boullouard du Bochet et du Pachot, les murs de pierre enlevés, se réduisent petit à petit à de douces ondulations sur lesquelles des générations de vaches se portent en pâturage; les imposantes courtines transformées en pentes escarpées restent pour toujours incultes.

La Roquette sur le sommet de la colline est transformée depuis des siècles en une jolie et paisible ferme; la Maison du Gouverneur, devenue la résidence du propriétaire, montre encore ses anciennes et robustes structures, les caves immenses et les fenêtres bordées de pierre de molasse.

L'ancienne caserne des soldats de la garnison et tout ce qui reste des autres bâtiments ont trouvé paisible emploi agricole.

Il est émouvant de lire sur une pierre, faisant partie d'une fenêtre de l'ancien « Logis du Gouverneur », ces mots latins: « OPPIDUM RUMILLIACUM JANUM SEPTENTRIO PAT FECIT ANN. 1569 » (Forteresse de Rumilly, porte septentrionale construite par Pachot l'an 1569).

La route de Rumilly à Hauteville passe aujourd'hui à gauche tout près d'une belle colline, avec des arbres et des prés, parmi lesquels apparaissent des maisons de campagne. Rien ne rappelle plus l'orgueilleuse forteresse de notre Duc Emmanuel Philibert élevée par François Paciotto. Son nom, « Le Fort », est encore conservé à l'ancienne Roquette comme on peut le lire sur les mappes.

Mais si nous nous élevons en vue aérienne, les transformations des siècles sont, au fur et à mesure, moins évidentes. A l'exception du chemin de fer, l'aspect général et inchangé de ce morceau de l'Albanais nous reporte à l'époque de notre Duché, quand les « pionniers », les « maçons », les « charpentiers » de Rumilly et des pays environnants travaillèrent rudement — sur la colline près de Le Pessey — à la construction du Fort qu'Emmanuel Philibert avait voulu dédier à l'Ordre de Chevalerie, dont il était le rénovateur et le Grand Maître.

La colline entre Le Pessey et Exuel, en vue aérienne, révèle, tout entier, le polygone bastionné de 400 ans avant. Les prés de différentes couleurs, les ondulations, les pentes incultes, les parties boisées se transforment en anciens, robustes remparts en pierre, en grands fossés, en toutes les parts d'une vaste forteresse.

Et tandis qu'il nous semble encore voir luire les canons sur les bastions, j'aime songer à la cérémonie qui se déroulait dans la Roquette chaque matin : devant la garnison en armes sur l'esplanade, un joli drapeau de gueule à la croix d'argent s'élevait sur un poteau, face au Logis du Gouverneur.

L'étendard élevé, un cri éclatait entre les bâtiments de la Roquette, par les jeunes soldats d'Emmanuel Philibert : « Vive Savoye ! » A ce cri, les collines alentour, à Sales, à Hauteville, à Coppet semblaient répondre : « Vive Savoye ! »

Guido AMORETTI (Turin).

BIBLIOGRAPHIE

indispensable pour la reconstruction historique du Fort de l'Annonciade

Mémoires de Messire Pierre de Bourdeille, seigneur de Brantôme, M. de Nemours. Anno 1566.

Mémoires du Maréchal de Bassompierre. Anno 1666 (2 vol.) (Per le campagne del 1630, vedere pag. 630).

La vita di Francesco Paciotto da Urbino. Anno 1863 (1) (Forte dell'Annunziata, pag. 403 e 404).

Gl'ingegneri militari che operadono o scrissero in Piemonte dall'anno MCCC all'anno MDCL. Anno 1871 (1).
(Cap. XLVII : *Emanuele Filiberto duca di Savoia.* Fort de l'Annonciade, pag. 74, 75).
(Cap. LI : *Gabrio Busca da Milano.* Pag. 114, 115).
(Cap. LIII : *Orazio Paciotto da Urbino.* Pag. 127).
(Cap. LVII : *Ercole Negro di San Front da Centallo.* Pag. 187. Forte di St.Catherine (presso Ginevra).

Le Guerre di Fiandra brevemente narrate da Don Francesco Lanario. Anno 1616.
(Armata del duca d'Alba dal Piemonte alla Savoia ; Franca Contea c Fiandre. Pag. 28, 29).

Philiberti Pingonii Sabaudi, Augusta Taurinorum. Anno 1577 (2) (Forte dell'Annunziata, pag. 86, anno 1569).

Inclytorum Saxoniae, Sabaudiaeque Principum Arbor Gentilia Philiberto Pingonia Auctore. Anno 1581.

Storia della diplomazia della Corte di Savoia. Anno 1875 (3). Trattato di Losanna (30 ottobre 1564) pag. 362).
(I tentativi contro Ginevra anno 1582, pag. 412 e 413).
(St. Catherine anno 1589, pag. 436, 437).

Origine e progressi delle Istituzioni della Monarchia di Savoia sino alla costituzione del regno d'Italia. Anno 1868 (4). (Trattato di Losanna (1564), pag. 280 e 281).

Dell'arte dell'ingegnere e dell'artigliere in Italia. Anno 1841 (1).
(Cap. V : *Le Casematte,* pag. 224).
(Cap. III : *Il bastion verde,* pag. 290).

Histoire généalogique de la Royale Maison de Savoie. Anno 1778 (Pierre de Maillard, seigneur du Boschet, baron de Tornon (5).
(Forte de l'Annonciade, pag. 261).
(Forte di St. Catherine, pag. 293).

---

(1) Carlo PROMIS.
(2) Philiberti PINGON.
(3) Domenico CARUTTI.
(4) Luigi CIBRARIO.
(5) Samuel GUICHENON.

UNE DAME DE L'ANCIENNE SAVOIE :

Marie-Claudine d'Arenthon d'Alex

Après avoir, il y a deux ou trois ans, évoqué François Joly de Vallon, je parlerai, ce soir, de Marie-Claudine d'Arenthon d'Alex qui fut sa femme. Marie-Claudine d'Arenthon appartenait à une famille savoyarde très estimée: son grand-père, Baltazard d'Arenthon, seigneur de Châtillon près d'Annemasse, était frère de Mgr d'Arenthon, évêque bien connu à la Cour de Versailles et contemporain de Bossuet et Fénelon. Le cousin de son père, Denis d'Arenthon, était Président du Sénat de Savoie. Sa mère, Charlotte Brunod, d'une bonne famille dauphinoise, était veuve en premières noces de Jean Mary, fermier des fabriques d'argent du marquis de Castagnery à Aiguebelle, dont elle avait eu deux enfants. C'est dire que Marie- Claudine d'Arenthon, par les alliances de sa famille, aurait pu se comporter en grande dame altière. C'est sans doute à sa mère qu'elle doit cette simplicité distinguée inspirée peut-être de Saint François de Sales et de ce sens pratique qui lui fut tellement utile au long de sa vie. Son premier mariage avec François Joly de Vallon ne dura que cinq ans pendant lesquels les épreuves ne manquèrent pas: procès, dettes et surtout maladies. Remariée dix-huit mois après la mort de François Joly, avec François de la Fléchère, elle en eut une dizaine d'enfants dont seuls trois survécurent.

Ces épreuves cependant ne lui firent jamais perdre son charme et sa gaîté non plus qu'un inébranlable optimisme. Elle semble avoir été aimable à tous: à ses deux maris successifs, à sa famille et à de nombreux amis qui ne l'abandonnèrent pas dans l'adversité. Femme avant d'être mère semble-t-il, elle souffrit pourtant beaucoup par ses enfants, ce qui la rend particulièrement intéressante, de

même que la complexité de sa nature, tour à tour faite de coquetterie et de piété, de sérieux et de mondanité, de générosité et d'âpreté au gain, traits qui l'apparentent bien plus au dix-huitième siècle qu'au dix-septième auquel elle appartient.

L'enfance de Marie-Claudine n'apparaît pas à travers le fatras de documents des archives de Saint-Sixt ; on peut seulement supposer qu'elle fut élevée comme la plupart des enfants nobles de cette époque, c'est-à-dire confiée à une institution religieuse jusqu'au moment de son entrée dans le monde. Au couvent, on apprenait, outre les bonnes manières et des rudiments d'écriture — et là certainement s'arrêta son instruction, car son orthographe est purement phonétique et la moindre de ses lettres est un véritable rébus à déchiffrer —, l'art et la manière de tenir une maison. Si les bonnes sœurs échouèrent pour l'orthographe, elles obtinrent une réussite avec l'enseignement ménager aidées sans doute par Madame d'Arenthon qui était une femme remarquable, d'une personnalité et vitalité extraordinaires. A l'instar de sa mère qui la marqua beaucoup, Marie-Claudine savait tout faire.

> « Javois pris pour du fil de Hollande celui que vous avez joint à vos belles serviettes, si vous ne m'eussiez assuré de l'avoir filé vous-même. Il est d'une finesse à faire honneur à votre adresse (1)... »
> « Vos carreaux sont d'un ouvrage particulier et doublement précieux pour moy puisqu'ils sont de vos mains (2)... »

Quand sa mère doit partir pour Chambéry afin de s'occuper du procès de François Joly [3], c'est Marie-Claudine qui, bien qu'enceinte, ira la remplacer à Châtillon. Elle s'occupera de la basse-cour, fera semer les jardins, apportera de la graine de choux-fleurs, fera planter des oignons... enfin fera retirer les dîmes, « payer les mugniers et prendre le vin de Bonne »... mais n'oubliera pas de réclamer à son mari son « tablier de dentelle » avec sa « gaze » qu'il devra « plier bien proprement dans une serviette » et lui faire envoyer par un valet... Elle ne néglige pas pour

---

(1) Lettre du président d'Alex du 28-7-1698.
(2) Id., 8-3-1698.
(3) Premier mari de M.-Cl.

autant ses comptes. Son premier mari étant malade, c'est elle qui s'occupe de la ferme de Vauverdannaz, à Lullin [4] :

> « ...Au reste, je vous dirai comme j'ay eu le plus méchant temps du monde par la montagne. Nous faillîmes nous perdre, mais nous en sommes sortis grâce à Dieu... [malgré] un mal de dents et un mal de reins enragés. J'ay acheté une truye en Boëge qu'est assez belle, elle me coûte 4 ducatons et demy... »

De grosses difficultés financières accablaient François Joly. Ses propriétés étaient importantes, certes, mais il avait de la peine à encaisser ses fermages. D'autre part, il avait eu à soutenir plusieurs procès en restitution de dot par des femmes de sa famille et plus particulièrement sa mère, Charlotte Mathieu. Au bout de deux ans de mariage, il en avait à soutenir un plus important encore contre Jacqueline-Françoise de Brotty [5] pour manquement à promesse de mariage. Dans cette occasion, Marie-Claudine montrera toute sa dignité et toute sa fermeté. Elle mettra tout en œuvre pour soutenir son mari — avec l'aide de Charlotte Brunod, sa mère :

> « J'ay écrit hier par un des valets... à mama. Nous ne pourrons jamais assez la remercier de la bonté qu'elle a pour nous et de la manière toute tendre qu'elle vous a écrit. Le bon Dieu la conserve ! »
> « Prenez garde... lisez bien les lettres de mama... Pour mardy ou mercredy sans faute négociez pour avoir de l'argent pour faire votre habit et pour le reste vous aurez encore assez de temps... Faites avoir soin de la cavale pour qu'elle soit en état pour aller à Chambéry... »

Marie-Claudine, ne pouvant témoigner ou participer au procès de son mari, n'en agit pas moins dans les coulisses, personnellement et par l'intermédiaire de sa mère. Elle écrit au marquis de Saint-Michel, fait dire qu'elle « ira plutôt à Madame [6] » et se ferait plutôt poignarder que de laisser partir son mari dans l'état où il est [7]... Etant à Châtillon pendant que sa mère s'active à Chambéry, elle va chercher elle-même à Genève des preuves contre mademoiselle de Brotty :

---

(4) Lettre à François Joly. Suit une note où l'on trouve : 4 ducatons 1/2 pour le cochon ; 5 ff. 8 sous pour du sel ; 22 ff. pour nous et le cheval ; 10 sols pour notre dîner, etc.

(5) Voir *Revue Savoisienne* de 1966 : « Un gentilhomme campagnard : François de Joly ».

(6) La régente de Savoie, Jeanne de Nemours.

(7) Blessé par la famille de Brotty.

« Mon cher mary, je t'envoie... pour te faire savoir ce que je fis hier à Genève pour l'affaire que vous savez. Je fus donc trouver la dame Marguerite, femme de maître François Decort qui demeure au Pré l'Evesque... Je l'appris le plus drôlement du monde. Je lui fis mille embrassades et pris prétexte de la remercier des bontés qu'elle avait eues pour mon oncle Deville dans l'affaire qu'il eut avec monsieur de Carra... [Je lui réponds] mille amitiés à mes parents, entre autres à ma pauvre cousine (9) de Brotty quand elle fit cet enfant (10). Elle me répondit : « Hélas ! oui, madame, cette pauvre fille a bien eu du malheur, elle souffrit bien dans sa couche. Elle demeura depuis 7 heures du matin jusques à la minuit... elle me dit... que c'était une belle fille... »

Mais le procès à peine terminé à l'avantage de François Joly, celui-ci meurt au bout de cinq ans de mariage. Marie-Claudine n'a guère eu de chance jusqu'à maintenant. Sa mère est foncièrement bonne et l'a montré, mais elle est probablement assez dure, comme toute femme de tête. Son mari a été presque toujours languissant à la suite des blessures physiques et morales découlant du fameux procès. Ses filles [11] sont encore au berceau et ont été fort délicates :

« J'ay bien du déplaisir (12) que vos petites soient toujours malades... Le bruit court dans les quartiers de Genève que tous ceux qui ont servi monsieur de Vallon sont morts ou moribonds. C'est que votre lieu est tout à fait malsain... »

Marie-Claudine devra faire face aux obligations d'une veuve [13] et aussi essayer d'assurer ses droits [14], protéger par son contrat de mariage — au fond, agir comme la

---

(9) La grand-mère de Fçs Joly était une Brotty.

(10) Ce qui pourrait prouver que l'enfant mis au compte du père de Jacq.-Françoise dans l'Armorial était bien d'elle.

(11) Elle avait eu trois filles de François Joly : Charlotte, née le 14-1-1680, qui deviendra Ursuline ; Marthe-Reymondine, qui épousera Cl.-Fçs de Saint-Sixt (née le 10-12-1681), et enfin Marie-Aymée, née le 22-1-1683 et qui mourra à cinq jours « des tranchées du ventre ».

(12) Ch. Brunod à sa fille (6-9-1682). Les Joly de Vallon habitaient le château de Chignans (Allinges) dans un endroit marécageux que l'on disait propice aux fièvres.

(13) « Il faut regarder cet événement, lui écrit Mgr d'Arenthon le 9 avril 1683, à la mort de François Joly, avec une soumission chrétienne et filiale et vous appliquer à l'éducation de vos enfants selon les règles de l'Evangile et de la prudence et vous tenir dans la modestie d'une véritable veuve... ».

(14) La veuve avait droit au remboursement de sa dot et encore dans la plupart des cas à l'octroi supplémentaire de la moitié de sa valeur, bien souvent encore à une pension qui garantissait son entretien durant sa viduité. Souvent aussi son mari lui assurait l'usufruit de ses biens (c'est le cas ici). François Joly lui donne également ce que ses cousins lui doivent pour la dot de sa mère, Charlotte Mathieu. Il explique aussi dans son testament qu'il a engagé à Genève un collier et des bracelets de sa femme pour 10 pistoles. Marie-Claudine peut ainsi prétendre à une nouvelle alliance digne de son rang et de sa fortune.

plupart des femmes de sa famille dans les mêmes circonstances —. Elle va alors quitter Chignans pour quelques mois, probablement pour Chambéry, où son demi-frère Marc Mary possède une maison [15]. Sa beauté et surtout son charme ne vont pas tarder à opérer dans un milieu où elle peut enfin s'épanouir: elle aime les hommages et les mondanités qu'elle n'a guère connus jusqu'ici :

« Je ne doute point que la beauté d'une Cour autant agréable que celle de notre prince, surtout dans une si belle occasion, joints à cela les plaisirs que l'on goûte à Chambéry étant du tempérament que vous êtes ne vous fasse passer les moments de la vie avec plus de douceur que vous ne les passiez ces temps passés dans vos déserts de Chignans. Pour moy, il me semble vous voir déjà renaturalisée dans votre ancien air favory et je me représente encor de vous voir accablée d'une foule de galants qui vous déroberont au Chablais; je ne vous saurais dissuader de profiter du beau temps de votre jeunesse pour combler vos satisfactions entre les bras d'un mary que vous choisirez à votre gré... il faut faire un choix digne de vous en leur donnant un bon papa... qui responde aux bontés de leur feu père... »

(10 mai 1684, lettre de Baytaz de Boucy).

« Je reviens du pays de la fièvre tierce où j'ay habité pendant une dizaine de jours ; celui de Chignans est plus agréable puisque j'y rencontre divers sujets pour m'acquitter... des commissions dont vous m'honorez... J'ay même dit à vos bonnes amies avant que de recevoir de vos nouvelles que vous aviez eu l'honneur de faire la révérence à leurs Altesses royales de les voir manger et habiller notre auguste souveraine. Aussi n'en falloit-il point douter, car il y en a eu qui ne sont pas de votre mérite qui ont été gratifiés de cette faveur... »

(Philippe Charrière, 8 juin 1684)

Marie-Claudine aime trop la vie pour désirer la solitude et six mois ne s'écoulent pas sans qu'un nouveau parti ne se présente. Son grand-oncle, Mgr d'Arenthon, conseiller de la famille, se renseigne sur le prétendant. Il lui écrit le 22 août 1684 :

« Je vous ay répondu par Lambert, le chirurgien que j'estimois trop l'alliance que l'on vous propose pour ne pas vous persuader d'en écouter la proposition, mais que je souhaitois de scavoir si le cavalier avait rompu avec l'autre dame avant que de vous conseiller de vous engager. Depuis je n'ay rien pu apprendre de positif, si ce n'est qu'ils sont tantôt bien, tantôt mal, quoiqu'on observe bien qu'il la voit moins fréquemment. Je vous advertirai par le retour de M. Rebut qui est encore à

---

(15) Où demeurait la mère de M.-Cl. pendant le procès de François Joly.

Aix de ce que je découvrirai pour ne pas vous en imposer à rien précipiter ni à perdre une si favorable occasion. Je souhaite passionnément de vous témoigner que je suis solidement à vous. Tenez-vous bien sur vos gardes et ne donnez rien aux artifices des hommes... »

Ce projet de mariage échoue, peut-être pour le bonheur de Marie-Claudine. Les services secrets de l'évêque lui ont appris que le prétendant « voyt toujours avec assiduité une veuve dont il a fait anoblir les enfants, et que sa mère a une créance de 4.000 ducatons [16] à prendre sur les biens de son fils »,

« deux considérations d'un poids assez grand pour que vous y fassiez une sérieuse réflexion. La répugnance que madame votre mère a pour ce mariage peut encore avoir ses raisons, mais comme elles me sont cachées, vous ferez bien de ne rien précipiter... » (30-8-1684).

Charlotte Brunod avait ses raisons cachées, sans doute bonnes, puisque moins d'un mois après, c'est une autre demande qui l'emporte, celle de François de la Fléchère :

« J'ay écrit courtement mais fortement à ma nièce de Vallon, écrit Mgr d'Arenthon ; elle vous fera voir ma lettre et vous y remarquerez non seulement que j'agrée qu'elle écoute les avances de Mr de la Fléchère, mais qu'elle conclue ce mariage avec luy par votre médiation, après qu'elle aura tiré le consentement de sa mère à laquelle j'ay écrit aussi fortement qu'à sa fille. Mr de la Fléchère a des qualités trop avantageuses pour que ma nièce ne doive pas accepter sa demande, que j'ay trouvé très bien fait de sa personne et d'un air à se faire distinguer parmi la jeunesse de la province. En un mot, j'estime mille fois plus ce party que l'autre... Mais... [il faut voir]... si ma nièce est encor dans l'année de viduité et si en ce cas elle ne nuira point à ses propres intérêts en se mariant dans la première année de viduité. Il faudra pour cela voir le testament de Mr de Vallon et conseiller un jurisconsulte le testament en main ».

Enfin le mariage a lieu, à la satisfaction de la famille d'Arenthon, du grand-oncle au cousin Président du Sénat, qui ne ménagent pas leurs félicitations aux nouveaux époux.

Un des premiers à se réjouir du nouvel établissement de Marie-Claudine est un vieil ami de François Joly de Vallon, le « major » Philippe Charrière, de Thonon. Il est

---

(16) Sans doute pour restitution de dot.

déjà âgé et perclu de douleurs mais, jusqu'à sa mort, il lui sera fidèlement attaché et s'occupera de son mieux des biens chablaisiens de sa chère Madame de la Fléchère :

> « Vous avez le bonheur d'entrer dans une maison de qualité et vos mérites et votre bon naturel savent captiver tous les cœurs... Monsieur le marquis de Coudrée se trouva dans le temps que Lescarpoz me rendit votre aimable lettre et un jour quil avait la bonne compagnie de monsieur de Conche, de l'abbé de Seyssel et de monsieur de Buffavent, ils furent tout joyeux d'apprendre votre heureux voyage et le comble de vos contentements ; mais monsieur votre colonel est un peu mécontent de ce que vous ne l'avez pas favorisé d'une de vos lettres... J'ay visité vos amies pour leur faire part des satisfactions que vous avez reçues à Sallanches aussi bien que monsieur et madame de Brotty d'Antioche qui vous saluent. Ils ont voulu voir la jolie Reymondine avant qu'elle soit entrée au couvent des Ursules (17). Elle est en parfaite santé. Ne vous mettez pas en peine... » (16-1-1685).

C'est Philippe Charrière, en effet, qui surveille, de loin, les deux fillettes de François Joly, Charlotte, dite Carline, et Reymondine, qu'il semble préférer et n'appelle que « l'aimable ».

> « J'ay visité ce matin vos deux petites. Vous recevrez bien de la joye et de la satisfaction lorsque vous les verrez. Il n'y a rien de si éveillé et de si gentil. Les dames ursulines causent de la jalousie à l'aînée à cause qu'elles sont plus empressées de la cadette. On en a tout le soin possible... » (17-5-1684).
> « L'aymable Reymondine sortit dimanche passé. Elle me demanda où estoit sa mama et son papa Fléchère et me montra ses bas et ses souliers rompus. Je luy en ay acheté dautres ; elle est en excellente santé. Je n'oserois pas l'exposer par le froid qui continue d'une étrange manière. Quant à la Carline, tous les cavaliers qu'elle voit passer au-devant du château de Châtillon elle les appelle papa Fléchère ; elle commence de prendre de l'esprit. Mme sa grand'mère m'écrit que si elle n'est pas belle elle en est bien partagée... » (Fév. 1687 ?)

Plus tard, la première fille de François de la Fléchère est mise en nourrice à Chignans :

> « Votre pouponne de la Fléchère se porte bien, elle a la blancheur du père et de la mère et les traits du visage sont toujours les mêmes, mais ils se perfectionnent aussi bien que ceux de la Carline ont fait... et la chère Reymondine pour lesquelles j'auray tous les soins possibles afin que l'on conserve en bon état leurs biens et leurs intérêts qui sont les votres... »

---

(17) Mgr d'Arenthon était intervenu pour que les enfants soient placées chez les Ursulines. (V. lettre du 28-2-1689).

Marie-Claudine est heureuse avec son nouveau mari. Les rares lettres que nous avons d'eux à cette époque en témoignent :

« Je te baise mille fois du plus tendre de mon âme, tu ne peux croire comme le temps m'ennuie de te voir... » (10-7-1688, à son mari).

« Je ne puis me passer de toi et si tu peux venir me voir à Saint-Jeoire pour admodier Vauverdannaz (18), je t'en seray obligé, car je ne peux rien faire sans toi. Songe aussi que sans te pouvoir joindre j'ay envie de t'embrasser. La Fanchon ne parle que de sa mama. Elle la cherche partout et après se plaint par la lamentation de « pauvre mama ». Elle est toujours plus aimable... Elle te va puis chercher lorsqu'elle ne trouve pas. Son père n'en fait pas moins... Si du moins que ta mère aye bien affaire de toy il y faut rester si elle le veut et me consoler de tes lettres. Celuy qui mourra sans jamais voir d'autres personnes. Votre très humble mary, de la Fléchère.
« Tout ce que je pourray faire que tu cognoisses pour notre maman et monsieur de Châtillon, fais-le moy savoir. Adieu. Je t'écris à la chandelle et m'endors sur tes deux tétons ».

Les épreuves ne manquent pas, malgré tout. Ennuis familiaux : si François de la Fléchère se plaint des absences de sa femme, c'est que celle-ci doit se rendre, comme du temps de son premier mari, à Châtillon pour soutenir sa mère à qui son fils François Denis [19] cause toujours du souci. Marie-Claudine perd au moins sept des enfants qu'elle eut de François de la Fléchère. D'autre part, si son beau-frère le Capucin frère Onufre [20] apprécie sa « belle âme » et l'assure encore dans sa vieillesse de sa fidèle amitié, il semble qu'elle ne se soit guère entendue avec sa belle-mère, Antoinette de Bellegarde. Les la Fléchère quitteront d'ailleurs Sallanches et Saint-Jeoire pour le château de Concise, à Thonon, où Marie-Claudine finira ses jours.

« ...Puisque l'éloignement de madame votre belle-mère contribue à votre paix, lui écrit Mgr d'Arenthon (19-3-1690), vous avez intérêt de procurer que monsieur de la Fléchère lui paye sa

---

(18) Ferme des Joly de Vallon à Lullin.

(19) La vie de ce frère semble assez mystérieuse. (V. *Revue Savoisienne*, 1966). L'Armorial de Foras dit qu'il fut pourvu d'un curateur en 1693. Il dut se marier puisqu'une lettre de Ph. Charrière du 18-1-1687 dit : « Je vous promets que je suis bien mortifié de ne pouvoir aller rendre mes devoirs à cet heureux hymen de M. votre frère. Je me trouve tout indisposé et si le temps était propice pour voguer sur le lac, je m'en irais à Genève et de là il me serait facile de prendre le chemin d'Etrembières... ».

(20) 1687 : [que les années à venir] « soient remplies des qualités pour lesquelles votre belle âme soupire. Si je suis assez fortuné d'y avoir quelque part vous couronnerez ma fin de triomphe et je mourrai avec plaisir... ».

pension afin qu'elle demeure là où elle est et qu'elle n'ait point de prétexte de retourner dans la maison de monsieur de la Fléchère... »

Tous ces enfants à la file paraissent avoir altéré la santé de Marie-Claudine à qui son cousin le Président d'Arenthon écrivait le 14 août 1699 :

« Il me semble, ma chère cousine, que vous payez un rude tribut au mariage par les incommodités que vos couches vous laissent. Vous devriez demander quartier à monsieur de la Fléchère pour quelque temps afin de rétablir vos forces. On se trouve tout à coup dans un épuisement qu'il n'est plus aisé de réparer. Vous devez l'un et l'autre entrer dans ces réflexions pour le bien de votre famille... »

Dans le même temps, il faut faire face à divers ennuis d'ordre matériel. Si les la Fléchère habitent le Faucigny, ils n'en doivent pas moins prendre soin des biens chablaisiens de François Joly. Heureusement, le fidèle Philippe Charrière est là: c'est lui qui, dès la mort de François Joly, fait rentrer les récoltes et travailler les jardins :

« Depuis mon arrivée nous n'avons eu que de la sécheresse, ce qui est la cause que l'on n'a pu filloler vos artichauts et disperser vos plantes de melon... On a fait aujourd'hui une procession publique pour obtenir de la pluye... » (29-5-1684)

« Il n'y a tout à fait plus de paille, tous en sont en nécessité. Monsieur le curé d'Allinges la veut deux croisats le quarteron et les gerbes sont si petites qu'un homme en porterait six. Il en faut acheter, et de l'orge et de l'avoine pour semer. Je vendrai un tonneau de vin pour entretenir les choses en bon état... » (1685)

« Depuis ma dernière lettre, j'ay remis vos vaches à Claudy Meynet de Bellevaux. Je me suis réglé sur le prix que votre voisin Pethoud a fait des siennes... J'ay aussi arrhé de la tuile du tuilier de Bécorens... » (12-6-1684).

« Lorsque je fus arrivé ici, je demandai d'abord si on avait mises vos vaches à la montagne... maintenant, c'est trop tard pour trouver des fruitiers...

« Votre granger s'applique assez aux labours. Il sème du sarrazin à force, soutenant qu'un capitaine de cette nation lui a dit sa bonne fortune pour cette sorte de graine... »

« J'ay sollicité tant que j'ay pu Pethoud de vous faire tenir vos chastagnes au moins jusqu'à Saint-Jeoire, ce que je n'ai pu obtenir. Je prétendois par ce même moyen en envoyer un petit sac de choisies aux deux pouponnes... » (5-3-1686)

« Je pense que vous avez reçu le fromage, les saucisses et les andouilles et par la première commodité qui se présentera je vous ferai tenir l'huile et l'eau-de-vie... »

C'est Philippe Charrière qui réunit aussi les pièces du procès que Marie-Claudine est appelée à soutenir contre

les communiers de Brécorens. Il la conseille sagement, lui trouvant même une personne sûre pour soutenir ses intérêts. Le procès dura dix-sept ans au bout desquels les communiers obtinrent gain de cause [20]. Ils n'en firent pas moins cadeau à Marie-Claudine de 166 florins sur les 586 qu'elle leur devait, gratification qu'ils « n'auraient pas faite pour une autre personne » et ce, en raison des services particuliers rendus à la communauté...

Marie-Claudine s'était désistée de la tutelle de ses enfants du premier lit, malgré les conseils de Philippe Charrière, et croyant par là éclaircir l'hoirie de François Joly, et il lui faudra dresser des comptes de tutelle dès juillet 1688. Travail compliqué ; tout est noté : reçus, obligations, acomptes de fermages, contrats de rente, admodiations [21]. D'autre part, il avait fallu entretenir les immeubles, payer et nourrir les domestiques, enfin assurer le train de vie de Chignans. L'année de deuil seule avait coûté cher, outre les frais de maladie et d'enterrement de François Joly car toute la maisonnée, des maîtres aux domestiques [22] portait des vêtements noirs fabriqués pour la circonstance. On peut même supposer que Marie-Claudine ne profitera de l'occasion qui lui est donnée d'avoir des toilettes neuves : elle est si coquette ! et elle suit la mode avec passion, se faisant envoyer de Genève, par exemple, des coiffes :

> « vous pouvez porter le bonnet avec la grande cornette, — lui écrit la modiste, — et avec la petite quand vous voudrez et pouvez porter la petite avec la grande... comme vous n'avez point porté la couleur que vous portiez le ruban, je les ay pris de telle que j'aime le mieux... le plus beau ruban que j'ay et le plus à la mode... » (1689)

Malgré ces tracas perpétuels, Marie-Claudine conservait sa gaîté et son entrain et si les lettres de Philippe

---

(20) Acte Lugrin, tabellion de Thonon, 15-4-1700.

(21) En 1699, n'oublions pas que Marie-Claudine touchera 20 % des revenus sur les fermages divers appartenant à son premier mari, soit 1.665 ff. Il y avait le château et métairie de Chignans, la grange de Commelinges, le dîme de Marclaz, la ferme de Vauverdannaz, le marais de Château-Vieux, divers prés et terres à Allinges, la grange de Brécorens et plusieurs rentes qui avaient rapporté en tout 8.325 ff.

(22) 134 ff. 11 sols aux frères Bonnet, marchands-drapiers à Genève et 28 ff. au tailleur Jacques Mingon, seulement pour les domestiques.

Le chirurgien Lagrifloul, de Thonon, réclamait un arriéré de 89 ff. 2 sols sur ses honoraires, pour la dernière maladie de François Joly. On peut lire sur la liste des médicaments fournis :

1 once d'esprit de vitriol : 1 ff. — poudre de corne de bœuf : 0 f. 6.
4 onces de sirop capillaire : 1 ff. 8. — saignée au bras 2 ff., etc.

Charrière contenaient relevés et comptes rendus, elles étaient aussi un journal imagé de la vie thononaise qu'avait tant aimée la jeune femme. Pendant la dizaine d'années qui précéda sa mort, les lettres de Philippe reflèteront cette vie provinciale de la fin du XVII[e] siècle : événements mondains, mariages, fiançailles, ruptures, décès, fêtes sont narrés avec beaucoup de vie et d'humour ; on suit avec intérêt le cheminement de ces alliances menées de la même façon que celles des grands bourgeois du XIX[e] siècle ou d'aujourd'hui, dont l'Armorial ne peut donner les raisons profondes :

« Madame Dussert (23) est promise avec le sieur Lacombe qui ne luy paraissoit pas agréable du commencement, à cause de son air qui vous déplaisoit tant quand vous le voyez marcher. Elle m'en dit le même sentiment, mais après l'avoir bien examiné elle s'est résolue de le trouver à son goût. En effet, c'est un honnête homme. Il accommodera 200 ducatons de revenu qu'il a de rentes en ce pays avec 100 qu'en a laissés le feu monsieur Dussert ; si madame Bernaz avait voulu parler un peu clairement pour son fils l'apothicaire elle l'aurait logé avec cette brave Françoise et il aurait trouvé une boutique toute faite...

« Monsieur de Forax (24) est mort et Mademoiselle de Veigy, destinée l'année passée pour un de ses fils, se marie, à ce que l'on assure, avec le cadet de monsieur de Varax, neveu de monsieur de Coudrée...

« Monsieur le marquis de Chamousset est à Thonon depuis 4 jours, logé chez monsieur l'avocat Bally. On assure qu'il fera conclure le mariage (25) de mademoiselle Collard avec monsieur le trésorier Rebut...

« Le sieur avocat Mathieu (26) fut enterré le 24 du mois passé après avoir été remis d'une pleurésie Il voulut taster du jus de Bacchus qui l'at délivré d'observer l'abstinence du Carême...

« On a enterré le gros Painvain. Michaud fils a été le roy de l'Oiseau (27). On a fait de grande débauches chez luy et en après la Basoche a triomphé le long des rues et dans les principales maisons. Les dames ont dansé de la partie. Je n'ay point vu ceci mais on me l'a dit, étant alors en affaires avec le châtelain Deleschaux... »

---

(23) Lettres diverses écrites dès mai 1684, peu après la mort de François Joly de Vallon.

(24) Familles nobles chablaisiennes. Monsieur de Coudrée est le marquis d'Allinges.

(25) Mariage qui s'accomplit en effet.

(26) Apparenté aux Joly de Vallon par la mère de François, née Charlotte Mathieu.

(27) Le Tir à l'Oiseau était une fête populaire à Thonon.

Les fêtes ne manquent pas à Thonon. Au moment du Carnaval, et dès la mi-janvier, bals et soupers se succèdent dans les principales maisons de la ville.

« Il s'est établi une société de jeunes gens que l'on appelle « ceux du Tody » ; monsieur le comte de Gerbex en est le protecteur. Il les traita jeudy passé où je fus de la partie comme le plus ancien garçon de tous. On m'y a voulu donner une charge avantageuse. Sortant du Tody avec 6 violons, 2 basses et une trompette marine, on alla voir le bal chez l'avocate Moret où le jeune sexe étoit rassemblé... Les traîneaux ont commencé de paroître aujourd'hui par les rues. Monsieur le comte de Gerbex en fait travailler un fort beau, je me suis employé pour donner les dessins de la peinture. Jamais Thonon n'eut plus de jeunesse disposée à se donner des airs et des divertissements qu'elle est présentement... »

« ...Le Banderet... donna le bal aux dames, demoiselles et bourgeoises dans la salle de monsieur de Loisinge (28) avec une belle collation et la grillade aux Enfants sans soucy dont je fus du nombre et l'on dansa chez sa reine madame Bally ; il y a presque toutes les nuits des veillées avec les violons... »

Et deux ans plus tard :

« Je jugeray de l'adresse des ballants et si je ne suis pas propre à remuer les pieds (29), mon bon appétit me fera jouer des mâchoires dans le temps que j'auray joui du repos, pendant que les autres auront été agités de courantes, menuets, bransles, allemandes, gavottes et sarabandes et mesme pantalonnades, parce que les masques ne sont pas exclus du divertissement ; pour moy qui ay la sincérité pour partage j'y paraîtrai le visage découvert, et s'il fallait représenter un boîteux, je m'acquitterai assais bien de mon personnage... »

Mondaine, Marie-Claudine n'en est pas moins pieuse, comme sa famille et celles de ses deux maris. Philippe Charrière qui « marche dans le grand chemin de la foy catholique » est connu à Thonon pour sa dévotion à Saint-Amé à qui il a fait élever une statue. A tout moment il fait part à Marie-Claudine des joies spirituelles qu'il éprouve en écoutant le père Ribiollet [30], prévôt des Barnabites, par exemple, ou « entendre jouer les orgues de la Sainte-Maison que monsieur le Préfet a fait ranger en si bon

---

(28) Marin de Loisinge.

(29) Philippe avait reçu un malencontreux coup de pistolet dans le pied et, s'il ne perdit pas ce dernier grâce à Saint-Amé, il en souffrit jusqu'à sa mort.

(30) Lettre du 5-3-1686 où il mentionne l'existence du Quiétisme parmi les prêtres et religieux chablaisiens, et ce, peu après le départ de Madame Guyon de Thonon.

ordre que tout le monde court à l'église Notre-Dame. Ce n'est pas celles de Paris, mais celles de Thonon, petite ville, grand renom... » Une des lettres de Philippe rapporte le passage des « barbets » ou « Vaudois » [31], qui refoulés d'abord de France, puis de Genève et du pays de Vaud, fuyaient à travers les montagnes du Haut-Chablais et du Faucigny :

> « ...je ne vous avais point donné des nouvelles de l'irruption de ces canailles ; ils passèrent la première fois à Nernier sans s'arrêter et, par conséquent, je ne vis point de danger pour Chignans ; quand il y en aurait eu, j'écrivy à monsieur mon compère que j'aurois fait poser le coffre des papiers au fort des Allinges. La seconde fois, ils ont passé au-delà d'Evian ; estant au-dessus de Bernex, ils furent battus par le monde que M. le comte de Bernex y fit avancer. Ils ne laissèrent pas de suivre les montagnes et de passer à la vallée d'Aulps, ce qui obligea Mr le Comte de Bernex de leur aller couper les devants en Faucigny. Ce à quoi nous pensions le moins a été leur retour des montagnes si subitement qu'ils furent à Chignans comme nous apprîmes qu'ils furent au Lyaud. Ce n'estoit pas alors le temps d'y aller car on ne laissoit sortir personne de la ville, et jamais on ne fut plus estonné que quand on scut qu'ils avaient campé autour de la grange du sieur Painvain sans y faire aucun dégât que pour la mangeaille. Lorsque j'appris qu'ils se retournaient en arrière, je conjecturai qu'ils prendroient la route de Genève comme ils ont fait. J'en communiquai ma penser à monsieur l'Intendant, à monsieur le major Guerraz qui commandit ici en l'absence de monsieur le comte de Bernex. Aussi, ma chère commère, je vous prie d'estre persuadée que je pensois toujours à conserver ce qui estoit à Chignans autant que j'aurois pu, mesme au péril de ma vie. Enfin, Dieu soit béni, nous les avons battus, faits prisonniers des François, des Genevois, des Suisses et des Luzernois, plusieurs morts et blessés et nous n'avons perdu que quatre ou cinq et un officier, le sieur capitaine Champrou. On leur a même enlevé trois chevaux, chargés d'ornements d'église qu'ils avaient pillé à leur retour ; il y en a encore quantité à Genève et des chevaux qu'ils offrent de vendre. Et pour conclusion, nous pouvons dire que nous les avons chassés comme des voleurs et des incendiaires et pilleurs d'églises... Les choses paraissent estre dans le calme, nos voisins estant au repentir d'avoir presté secours au passage de ces canailles... » (4-10-1689)

Quelques années après, Marie-Claudine participa indirectement aux événements qui marquèrent l'arrivée des troupes françaises en Savoie. Son mari, alors à Marlioz, lui écrivait le 17 juin 1690 :

---

(31) Secte protestante chassée de France par la révocation de l'édit de Nantes. Victor-Emmanuel avait accepté d'aider Louis XIV à les poursuivre.

« le Rey m'a dit qu'il resteroit auprès de toy pour te servir et tu le feras passer pour mon domestique... et te recommandant mes papiers, je tanvoy la clef de Chinans pour que tu ballies tous tes ordres comme tu verrat. Ne faitte aucune dépense innuttile puisque sil se faut sauver on aye de l'argent pour achepter un peut de pin anous et anos enfants... »

Dans le même temps, sa mère, Charlotte Brunod, restée seule à Châtillon, partit pour sa maison de Bonne plus retirée, laissant le château aux mains de son homme de confiance. Plusieurs années après, celui-ci fut condamné [32] au bannissement des Etats pour cinq ans, ayant « bien faict la vie » en profitant des circonstances pour puiser à loisir dans les provisions et dans le coffre aux valeurs...

Le 7 décembre 1694, « la Carline » entrait chez les Ursulines de Thonon où elle devint sœur Jeanne-Baptiste [33]. Trois ans plus tard, le 4 mai 1697, sa sœur Marthe-Reymondine, « inspirée dès longtemps de quitter le monde et se retirer en une religion pour plus facilement servir Dieu et faire son salut », entrait au monastère de la Visitation. Les deux filles recevaient la même dot et le même trossel où figuraient « un habit camelot ponceau rayé noir avec jupe doublée de taffetas noir, un manteau serge d'amarante noisette et la jupe de crespon musc avec des franges de fleuret blanc ». Elles avaient chacune un tableau pieux encadré, pour Carline son patron Saint Charles et pour Reymondine « l'adoration des Rois ». Marie-Claudine avait dû également louer des pierreries pour une pistole et 21 ff., acheter un chapeau, une paire de gants glacés, des garnitures de dentelle pour coiffure de tête et

---

(32) Fonds du Sénat : B 03077 et B 04783.

(33) (Contrat Guyon) : Outre les vêtements cités ci-dessus, on trouve : 2 corps de jupe dont un tout neuf couvert velours aurore et noir et l'autre indienne à moitié usé ; 2 paires de souliers neufs ; 3 paires de bas neufs dont l'une est de saint-marzan, l'autre de laine commune, l'autre destame qui n'est pas neuf — le tableau déjà cité ; une cuiller et une fourchette d'argent ; 18 chemises de toile blanche neuves dont 8 garnies de dentelle autour de la gorge ; 18 tabliers de toile rousse tout neufs avec leur bavette ; 18 mouchoirs à moucher ; une petite cassette ferrée où il y a une coutelière, sa trousse de peigne, une pelotte, 12 poignées de filet, deux échevettes, deux ceintures, un écritoire ; une coiffe de taffetas toute neuve ; un manchon tout neuf avec deux paires de gants neufs ; 4 garnitures de coiffes pour le jour, dont l'une à dentelle claire, l'autre de Cambrai brodé, l'autre de toile rousse avec une campane au bout et l'autre tout unie ; trois paires d'engageantes ; une livre de filet roux pour se faire des bas ; une paire d'heures toutes neuves intitulée catéchisme ou instruction familière ; finalement, une lampe d'étain avec un petit coffre de sapin. Le contrat de Marthe-Reymondine diffère légèrement dans les détails (à la place des trois derniers objets, on trouve : une paire de ciseaux, 2 mains de papier, 1 millier d'épingles, une grosse bougie d'une livre et un couteau de poche. (Contrat Destraz).

une autre garniture amarante et argent. Sans compter le repas, « le cadeau à l'aumônier, les chandelles, le repas des religieuses et autres frais ». Ses deux filles lui font cession, le même jour, de tous leurs biens contre 4.000 ff. et le trossel payé par François de la Fléchère, ce qui donnait à ce dernier des droits sur les biens de Vallon. Sept à huit mois après, les Visitandines manifestaient quelques prétentions supplémentaires sur les dits biens et Marie-Claudine, alarmée, écrivit à son cousin Denis d'Arenthon, président du Sénat : ce sera le début d'une correspondance plus suivie entre eux, qui remplacera celle de Philippe de Charrière, décédé. L'esprit de famille était grand chez les Arenthon ; Denis n'est pas d'accord pour laisser « l'avidité des filles de Sainte-Marie » « coucher en joue » les biens de sa cousine. Il est prêt également à lui relâcher les droits que Marc Mary [34] a proposé de lui céder sur Châtillon.

Puis c'est la catastrophe pour Marie-Claudine. Son mari, François de la Fléchère meurt brutalement. Lisons la lettre désespérée qu'elle écrit à son cousin le 16 septembre 1699 :

« je ne sores vou dire made solasion pour la perte que jay fai de la mor de monsieur de la Fléchère. Et let sy grande pour moy que rien nomonde ne sores me console que la seule idé que je me fait de vous savoir pour le père de troy petit enfant (35) quy me reste for delecat et tres peux de soux. Se pendan jey besoin de vostre secour mon cher cousin et pour vous et pour moy faitemoi la grase de me done toutes les lumière quy me son ne seseyre pour ne faire auqun moves pas. Jai prié monsieur le sénateur Rebut de vous envouyer son testament...

'« ...aux ursules... je suis résolue dy reste pour travalié et faire mon salut et pour [réduire] la grande dépanse que jay fait pour sa maladie et pour les frey de sa sépulture. Monsieur le baron d'Yvoire a pris tous ses soin estant le plus proche de ses paran avect une bonté infinie. Jes anmene cheluy ma petite famille...

« A propos de lescé mes enfants en ménage avect qun mestre quy et tres sage et une filie pour les servir, pour consome beaucou de denre que jey et mettre tout mon bien en ferme et moy je resterey au couvan... avect ma filie quyveux estre apsouluman religieuse. Dalieur je veu travalié exatemen a mon

---

(34) Demi-frère de Marie Claudine.

(35) Deux garçons et une fille, Françoise, dite Fanchon, morte dans sa 16me année.

salut et me detache du monde pour matache unyqueman adieu. Fayte moy don la grase mon cher cousin de me faire avoir la permision de leveyque... »

Par son cousin, elle reçoit de l'évêque l'autorisation de vivre au couvent pendant le temps de ses « infirmités ». Le brave président lui conseille les bains d'alun et aussi de consulter un bon médecin à Genève.

Il semble bien qu'elle n'ait pas abusé de la permission donnée par l'intermédiaire du doyen Roget (neveu de feu Mgr d'Arenthon), puisque Denis d'Arenthon, dès février, la taquine dans une de ses lettres :

« Pourquoi me laissez-vous apprendre du public la belle conquête que vous avez faite d'un nouveau Comte ? Ce petit mistère ne devrait pas être pour moy, attaché comme je suis à tout ce qui vous regarde... »

Un mois plus tard il affirme :

« La liberté est un bien qu'on ne peut jamais assez estimer et il est rare qu'un troisième mariage soit heureux. On me craint à tort, ajoute-t-il, et je n'ay jamais donné lieu de croire à Monsieur que je ne suis pas de ses amis. Je ne voudrais luy nuire en rien ni à personne, mais vos intérêts et ceux de vos enfants me sont plus chers que les siens... »

Nous savons aussi par les lettres de cette année-là que Marie-Claudine a « fort brillé aux eaux d'Amphion » où elle a soigné ses douleurs, bien qu'elle ait fort souffert du voyage en chaise roulante. Son cousin lui avait pourtant préconisé la litière, beaucoup plus confortable. Pendant ce temps, il « se trouvait assez bien » des eaux d'Aix. Deux ans auparavant, obligé de ne pas s'absenter de la Cour, il buvait celles de Courmayeur, espérant ainsi « amoindrir la grosse bedaine » qu'il tenait de ses ancêtres. Il fait des allusions mélancoliques à la servitude des honneurs, à son amour des plaisirs et « d'une vie tranquille éloignée de toute contrainte », et pense qu'il aurait peut-être fait « plus de chemin » s'il « avait moins donné à son penchant ».

Nous apprenons aussi par cette correspondance la rechute du cadet de Marie-Claudine [36], les chicanes de Char-

(36) Deuxième fils de François de la Fléchère dont la santé fut longtemps délicate, ce qui ne l'empêcha pas de faire carrière dans l'armée.

lotte Brunod et celles des Visitandines qui continuent leurs machinations. Denis d'Arenthon soupçonne la vocation de Marthe-Reymonde Joly de Vallon « ménagée par des vues d'intérêt ». On peut penser évidemment qu'elle était la résultante d'aménagements, de conventions, comme la plupart de celles du XVII[e] siècle. Les enfants de cette époque étaient peu souvent à la maison. Pauvres, ils étaient placés dès 7 ou 8 ans. Riches, on les mettait d'abord en nourrice, puis dans des couvents ou collèges jusqu'à leur établissement. Pour une veuve sans grosses ressources, il était quasi impossible de garder à la maison une fille non mariée, car, ainsi que l'écrivait le président d'Arenthon : « Il faut un cloître ou un mari quand on manque de bien pour rouler toute sa vie dans l'état de fille » (6-3-1698). Les deux filles de François Joly ne manquaient pas de bien mais n'oublions pas qu'ils étaient grevés de dettes et qu'il y avait constamment un procès en train, manie courante à cette époque ! Et Marie-Claudine avait préféré sans doute voir ses filles casées au couvent, ce qui d'une part la tranquillisait sur leur sort et, d'autre part, lui assurait ses vieux jours. François de la Fléchère, étant de la branche cadette, n'était pas fortuné et d'ailleurs s'il l'avait été, ses biens auraient été d'abord à ses propres enfants. Aussi nous pouvons penser que Marie-Claudine avait un peu « orienté » la vocation religieuse de Carline et Reymondine...

Le président d'Arenthon nous apprend aussi, dans ses intéressantes lettres, qu'à l'instar de Paris le chocolat et le tabac ont la faveur de la bonne société savoyarde.

> « J'attends le muletier Lolive pour vous porter une boîte de chocolats, seule chose que j'ose vous offrir. Il est merveilleux pour raccommoder l'estomac. Mais s'il est échauffant il faut en faire précéder la tasse d'une petite verrée d'eau fraîche » (28-12-1699)
>
> « Je vous envoie... par l'adresse du maître de postes de Thonon une petite boëte où j'ay mis du tabac de Boulogne, un étui à aiguilles avec une petite tabatière qui s'ouvre à ressort en la pressant par les côtés... » (1-8-1698)

De son côté elle lui envoie du linge de maison [37] filé de ses mains, ou « un fromage de gruyère » ou un flacon pour « tenir de l'eau de la reine de Hongrie »...

---

(37) Elle s'employait à lui trouver une femme mais toutes les démarches entreprises n'aboutirent pas.

Vers la fin de 1701, il fallut bien que Marie-Claudine se rendît à l'évidence : « l'aimable Reymondine » voulait quitter la Visitation. Elle écrit en 1702 à son cousin « qu'elle n'a pas sa vocation affermie, qu'elle veut quitter l'habit et sortir pour y penser mûrement et continuer de demander justice au Sénat si [sa mère ne veut pas] le lui faire [elle] même sur ses droits par un accommodement. Le président recommandait l'équité et le calme à Marie-Claudine afin de mettre sa fille dans son tort. Il est d'avis également qu'un « mauvais accommodement vaut souvent mieux qu'un arrêt ». Marie-Claudine finit par s'incliner devant la décision de Reymondine qui, comme la plupart des doux, s'entêtait brutalement quand elle avait résolu quelque chose.

Charlotte Brunod, âgée, « accablée de maux », « sans forces et tout à faict sans apétit », ce qui la déprime, est « fâchée des incommodités » de sa fille et des chagrins que « la Reymondine » lui cause... Le cousin Baytaz de Boucy parle, lui, d'un procès probable « s'agissant de l'intérêt d'une fille qui se trouve dépouillée de tous biens par une mère qui a convolé en secondes noces ». En effet, le procès a lieu. Il commence dès la fin de 1702 et semble un peu hors nature à nos esprits du XX[e] siècle, d'autant plus qu'il serait difficile à soutenir, les lois issues de la Révolution favorisant davantage l'orphelin que la veuve. Mais au XVII[e] siècle, c'était un fait courant : la veuve défendait et sauvait plus facilement, si je puis dire, son « bifteck » que de nos jours, fût-ce au détriment de ses propres enfants ! Ceux-ci n'avaient qu'à se conformer aux décisions familiales. D'ailleurs il ne ressort aucune acrimonie de ces palabres et calculs. A peine deux ou trois notes griffonnées de la part de Marie-Claudine et émaillées de : « au cas que je m'accommode ne pas oublier », « plus prendre garde », « plus, il faut faire attention » « au cas que je m'accommode avec la de Vallon », notes suivies d'une longue liste de dédommagements (dégâts des Français, etc., et jusqu'à la réparation de la porte des cabinets de Chignans). Plusieurs projets en conciliation sont échafaudés [38]. Enfin, début 1705, c'est le dénouement : Mme de la Fléchère se départ des biens de Vallon (biens de Brécorens, Allinges, dîme de Marclaz, rentes) plus 7.000 ff. de droits contre les

biens dépendant de Chignans y compris le Genevray, Vauverdannaz, les vignes de Thonon et Anthy dépendant tous de Vallon. N'oublions pas que François de la Fléchère avait acquis des droits sur ces biens et que Marie-Claudine avait droit à 2.128 ff. d'intérêts.

D'ailleurs ce procès ne trouble pas constamment Marie-Claudine puisqu'il semble bien que dans le temps où il se déroulait elle avait projeté une troisième union. En 1700 déjà, le président d'Alex y avait fait allusion; cette fois c'est une amie, Mme Valermon de Lamar (22-1-1707):

> « Je croyais n'avoir plus part [à votre amitié] et que monsieur de Barbazan, votre cher compère, devenu votre époux, vous engageait par toutes les tendresses que vous sentiez pour lui à ne compter pour rien le reste du monde. Je ne vois pas pour quelle raison vous voulez me déguiser votre mariage. Je comprends par là que vous ne m'aimez pas véritablement par le mystère que vous m'en faites... Monsieur de Barbazan (39) est d'une grosse considération et d'un mérite très distingué. Aussi on ne doit point trouver étrange si vous vous êtes donnée à lui... »

En tout cas, la liaison, si liaison il y eut, durait encore deux ans plus tard, puisqu'en 1709, le 18 février, Marie-Claudine s'arrange avec Françon Guyot (Delassauge, not.). Celle-ci promet de garder les trois chevaux et le valet de « monsieur le comte de Barbazan » les quinze jours prochains à raison de 20 livres de foin par jour et par cheval et un quart d'avoine par jour pour trois chevaux et trois demi-pots de vin par jour au valet. Marie-Claudine paie 50 livres. Si le séjour dure plus longtemps, elle paiera 4 ff. par jour. Ces deux papiers seuls témoignent de l'idylle des deux quinquagénaires que ne pouvait plus juger Denis d'Arenthon déjà décédé...

Finalement tout s'arrange pour le mieux avec Marthe-Reymondine qui va se marier dès février 1705 [40] avec un gentilhomme rochois, Claude de Saint-Sixt.

---

(38) Fin 1704, devant le notaire Béné, de Saint-Jeoire, Marie-Claudine s'engage à payer 15.000 ff. outre 2.000 déjà comptés (1.400 adjugés en provision par le Sénat et 600 pour son entretien) dont 7.040, estimation de Brécorens, Allinges, Mésinges et dîme de Marclaz ; 7.960 après sa mort ; 4.000 quand elle se mariera, contre son entretien et le reste des biens (censes, titres, etc.) et l'hoirie d'Arenthon.

(39) M. le Conservateur des Archives de Haute-Garonne me suggère qu'il serait peut-être Bernard d'Astorg, seigneur d'Aubarède, lieutenant général des armées du Roi, gouverneur de Salins, mort sans alliance vers 1710.

(40) Une lettre de l'évêque Gabriel de Rossillon de Bernex du 4-2-1705, autorise le mariage avec une seule proclamation, dispense du temps de Carême « à la condition que tout se fasse sans bruit et sans grande ostentation ». Ils devront aussi faire une aumône aux pauvres du lieu où ils se marieront.

L'histoire est un perpétuel recommencement : Marie-Claudine sera pour sa fille et son gendre ce que sa mère a été pour elle et François Joly de Vallon. La Reymondine recevra une belle dot issue des conventions récentes. Sa mère y adjoindra un joli trousseau où figureront entre autres « une robe de chambre de damas des Indes de plusieurs couleurs doublée de taffetas amarante..., 12 paires d'engageantes..., 3 bagues de diamant à sept pierres chacune, un esclavage de perles fines, une toilette de moëlle verte à dentelles or et argent de cinq doigts de hauteur, une autre de mousseline avec dentelle d'Angleterre de un pied de large, deux tableaux du père et de la mère... » (Monnat, not., 24-2-1705). Commencera alors le même genre de correspondance que plus de vingt-cinq ans plus tôt :

« Ma femme est prête d'accoucher, écrit Saint-Sixt, le 29 novembre 1705... Comme j'allais à Saint-Jeoire pour vous y rendre mes devoirs, j'appris en Faucigny que vous étiez à Sallanches, ce qui me fit beaucoup de chagrin... » Saint-Sixt lui expédie également du produit de ses chasses dans les bois de La Roche. Plus tard, quand elle sera à Thonon, elle le renvoie à sa fille « fort fatigué des peines qu'il s'est donné pour ses affaires avec ce fripon de Floquet... »

Finalement elle retirera des relations avec les Saint-Sixt beaucoup plus de satisfactions qu'avec ses deux garçons la Fléchère qui lui causent bien du souci. Les malheureux n'ont que leur titre de noblesse en fait d'héritage, peu utile à une époque où les riches héritières américaines n'existaient pas encore pour redorer les blasons défraîchis. Marie-Claudine fait ce qu'elle peut : elle expédie l'aîné, monsieur de Bellegarde, âgé de 7 ou 8 ans, au révérend Lambert, curé de Mollon [41], sans prévenir ce dernier qui proteste poliment mais fermement de cette intrusion fomentée avec la complicité d'un de ses parents, allié de Marie-Claudine. Il dit douter que les propositions de pension faites par ce parent viennent bien de Mme de la Fléchère : « vous êtes trop raisonnable et trop généreuse pour vouloir que je prenne chez moi monsieur votre fils à ce prix-là ; je suis sûr que vous vous en feriez même un

(41) Village de l'Ain, non loin de Meximieux, à la lisière des Dombes.

scrupule. Tout ce que je peux faire, madame, en cette occasion, c'est de le prendre sur le pied de quatre écus par mois, je ne saurais me tirer d'affaire à moins : on m'en a offert de tous côtés à un louis d'or par mois qui vaut 13 livres et 10 ; les pensions des jeunes écoliers sont sur ce pied-là en ce pays... » Le voyage du gamin, de son parent et d'un valet avait été assez long et difficile : on était à la fin du printemps, on avait dû passer le Rhône et la rivière d'Ain si « enflée que les bateliers n'osoient s'exposer à la passer »... sans un bon pourboire pour les y décider ! Plus tard, Marie-Claudine n'entretiendra que des rapports tendus avec ses fils. Quand ils sont à Saint-Jeoire, elle écrit à l'aîné qu'il « aurait mieux valu [le] mettre en pension chez [sa] tante à Sallanches que rester dans cette bicoque... où [il fera] assurément de la dépense et ce ménage ne [lui] fera pas honneur ». Elle dit du cadet qu'il « fera toujours le gueux par Saint-Jeoire ». Elle le chicane pour deux draps, pour le bois, elle ne lui envoie pas la clé des chambres, de crainte qu'on ne vienne voler « par le trou des commodités ». Un jour qu'il lui a fait savoir qu'il s'est « mis une épine au pied », elle prend peur, disant qu'il faut « la tirer absolument », qu'elle va s'informer chez tous leurs barbiers et recommande des applications de « fœtus de cochon ». Elle ne se prive pourtant pas, dans la même lettre, de semoncer et même de menacer son fils, disant que Dieu le punit de sa vie déréglée et de ce qu'il « a des intrigues partout ». Quand il est à Chambéry pour arranger les affaires de Châtillon avec sa tante Jacqueline Mary de Charbonnod, elle lui reproche d'être « partout par les rues » et d'avoir écrit qu'il a « assez de maisons pour aller sans battre le pavé ». « Qu'allez-vous faire chez la Mary, lui dit-elle, si elle assez avare pour ne vous donner pas à manger ? »

Là aussi tout se tassa et s'arrangera avec le temps. Elle cède en 1711 à son aîné les biens de Châtillon [42] dont elle avait enfin hérité, sans doute, grâce à Denis d'Arenthon et malgré le testament de Charlotte Brunod qui avantageait ses enfants du premier lit. Au fond, Marie-Claudine avait forcé son fils à accepter Châtillon en le menaçant, s'il ne le faisait pas, d'exiger le remboursement de ses droits

(42) Pour 35.000 florins.

dotaux. Le pauvre François-Marie eut beaucoup de peine à rembourser cette hoirie qui était en fait un cadeau empoisonné. Il se plaint, en 1719, que sa mère « a toujours perçu les fruits, vendu les bestiaux, détourné partie des meubles aussi bien que de l'argenterie [43] qui surpasse au-delà de la somme de 4.000 livres ». Il se voit obligé de vendre les moulins d'Ambilly qu'il ne peut plus entretenir. Son frère Jacques, de son côté, a été forcé de s'engager dans l'armée, étant cadet et sans rien. Une de ses lettres expédiées de Gênes explique à sa mère la façon de marcotter les œillets qu'il lui envoie du Piémont. Malheureusement, sur le testament de sa mère, il n'aura que 200 livres de rentes hypothéquées sur Vauverdannaz, bien insuffisantes pour un établissement décent. Plus tard, les deux frères retirèrent quelques milliers de livres de la vente, à leur demi-sœur, des droits de leur feu père sur les biens de Vallon, biens que les Saint-Sixt durent d'ailleurs se résoudre à remettre, ne pouvant plus faire face aux dépenses qu'ils entraînaient. Car, du côté Saint-Sixt, les finances ne sont pas des plus brillantes : on râcle les fonds de tiroirs, on récupère tout ce qui peut se vendre pour payer les capitations et les censes ; les enfants sont nombreux et maladifs, plus ou moins bien soignés, faute d'argent [44]. Marie-Claudine est installée depuis quelque temps et définitivement à Thonon, dans une maison qu'elle loue à son conseiller l'avocat Rebut [45] pour 200 florins par an. Elle avait songé une fois de plus à se retirer au couvent, mais son beau-frère, le capucin Onufre, l'en avait dissuadée [46]. Elle prend alors auprès d'elle sa petite-fille Louise-Marie qu'elle affectionne plus particulièrement :

> « elle est plus soumise que si elle avait resté un an auprès de moi. Elle dit pourtant de gros mots qu'elle a appris avec

(43) En 1699, elle fait refondre 208 livres d'étain à un sol 3 deniers la livre. En 1703, elle en fait l'inventaire. Parmi 33 plats, dont 17 à la vieille mode tous fins, 4 douzaines d'assiettes dont 6 gravées à ses armes, 6 chandeliers, 3 pots de chambre... 3 salières, un moutardier et une soucoupe... De même, en 1709, elle dresse l'inventaire de ses cuivres où figure une trentaine de pièces.

(44) « Les religieuses se plaignent que votre fils n'a pas du linge, qu'elles ne font la lessive que de deux mois, qu'elles ne peuvent pas le voir si malpropre ». (Lettre de Mme de la Fléchère à sa fille).

(45) Elle eut d'ailleurs des démêlés avec lui en 1725 au sujet de cette location.

(46) [Restez] comme vous êtes, ma chère sœur, sans chercher un lieu plus retiré que votre maison dans laquelle vous trouvez la solitude comme il vous plaît, toutes les occasions de faire du bien, premièrement à votre famille de laquelle Dieu vous demandera un compte très exact, puis aux pauvres de Jésus-Christ... au lieu que dans un monastère vous y portez les nouvelles du siècle et vous y dissipez votre bien sans honneur et sans profit, hors du plaisir de caresser des enfants que vous aimez si chèrement à ce que vous dites et un frère Capucin qui passera au pays sans posséder sa chère amie. Que Dieu vous bénisse ». (26-2-1713, de Palerme).

vos domestiques, mais cela s'oubliera avec le reste. Je lui ai fait un petit lit sur une chaise auprès du mien et nous causons le matin. Nos conversations durent quelquefois une heure. Je l'aime de tout mon cœur. Elle me sait prendre à merveille. Elle dit pourtant de belles sottises et toutes des plus grasses qui ne laissent pas de nous faire bien rire... »

« Elle est fort douce et fort discrète. C'est de vos enfants celle qui vous ressemble le plus. Mais elle a le malheur, sans se le procurer, d'être haïe de sa famille et de ses parents qui la regardent comme la boue de ses souliers. Et si Dieu me conserve ce sera celle de votre famille qui sera la plus heureuse et la mieux établie ».

Mais Louise-Marie entra à la Visitation de Thonon, le 13 novembre 1728, et sa grand-mère l'avantage comme elle l'avait annoncé, ménageant toutefois par précaution — et expérience — une retraite possible à la jeune fille. Ce sont les dernières joies de Marie-Claudine que ces joies familiales, simples et non dénuées de mélancolie pour une femme aux goûts mondains et plus « épicés », si l'on peut dire. Elle aime ses enfants, c'est vrai, mais elle garde la tête froide quand son gendre vomit le sang [47] à la suite d'un coup de pied de cheval : elle lui recommande avant tout la résignation et la contrition de ses péchés, mais aussi de « rassurer l'argent et les meubles » qu'il a reçus de sa fille, ainsi que du bien qu'il a vendu, à cause de « sa sœur de mauvaise volonté et des fidéi-commis » de sa famille.

Vers 1726, elle commence à se plaindre de « terribles maux de tête ». Jusqu'alors ce n'étaient que douleurs rhumatismales et maladies de femme. Cette fois, c'est la fin qui arrive. Elle mourra à Thonon, le 31 décembre 1731, âgée d'à peu près quatre-vingts ans, et aura survécu quarante-sept ans à François Joly de Vallon auprès de qui elle voudra être enterrée. Ses deux testaments de 1721 et 1728 avaient institué Mme de Saint-Sixt son unique héritière : bien tard, elle s'était aperçue de son injustice [48] à l'égard de « l'aimable Reymondine » de Philippe Charrière.

Marie-Thérèse HERMANN.

---

(47) Claude-François de Saint-Sixt lui survivra pourtant de 25 ans au moins.

(48) Elle avoue dans un codicile de 1730 avoir vendu à Genève pour 100 louis d'or vieux de pierreries appartenant à sa fille (sans doute vers 1690) pour payer les dettes envers les Barnabites. Elle-même avait eu 12.000 florins de dot en 1678, sans compter les joyaux (en 1700, elle en avait encore pour 21.000 florins).

Notes sur quelques clochers savoyards

Les ressources de la Savoie en bonne pierre à bâtir sont limitées et les transports difficiles, le climat y est rude et les moyens des communes souvent modestes. Ceci fut vrai jadis et justifie la simplicité des formes extérieures de beaucoup d'édifices de la région. Dans certaines vallées cependant, il semble que l'on se soit attaché, pour chercher un effet d'opposition, à la forme et au décor des flèches des clochers.

Par curiosité technique, j'ai fait l'ascension intérieure de certains d'entre eux dans la région de Saint-Gervais et de Sallanches ; ceux de Chamonix, Cordon, Les Houches, Combloux et Argentières.

Le parallèle que j'en ai tracé n'a qu'un but documentaire, présenter des exemples que d'autres, techniciens ou archéologues, pourront utiliser, plus tard, soit pour étendre l'étude originale, soit pour développer des comparaisons locales ou régionales dans le sillage des modèles de l'époque baroque à travers la Savoie et le Jura, l'Italie, l'Allemagne et l'Europe de l'Est.

∴

Des érudits se sont déjà penchés sur ce sujet, comme Charles Anthonioz : Etudes sur l'Architecture en Savoie ; Les clochers, Annecy, Hérisson, 1911, ou encore L. Guy : Les clochers du Faucigny, tome IV, Académie du Faucigny. Plus récemment, M. R. Oursel a publié, dans *La Revue Savoisienne* de 1951, un article sur les clochers de Savoie [1].

Les travaux archéologiques ouvraient la voie à l'étude technique qui restait à faire ; c'est ce que j'ai tenté du point de vue de la structure d'abord en étudiant la charpente de chacun de ces clochers, ensuite leur couverture, ardoises et fer blanc, ouvrages d'artisanat local, curieux à ce titre et assez mal connus.

∴

Au Sud de l'église contigu aux vestiges du Prieuré, s'élève le vieux clocher de *Chamonix*. Il est bâti sur plan carré et surmonté d'une flèche actuellement couverte en cuivre [2]. En partie haute, les murs sont épais de 1 m et les angles sont arrondis à l'intérieur de la chambre des cloches.

Le comble comporte sur plan carré une base galbée à l'impériale, au-dessus un lanterneau octogonal aveugle sans galerie, mais

---

(1) J'emprunte à cet article beaucoup de renseignements. Que l'auteur en soit ici remercié, ainsi que des conseils très éclairés qu'il a bien voulu me prodiguer.

(2) Réfection moderne, M. Paul Payot, conseiller général, ancien maire de Chamonix, a mis toute son obligeance à me guider dans cette étude ; qu'il veuille bien trouver ici l'expression de ma vive reconnaissance.

cependant souligné par un gros cordon torique. Une corniche sépare le lanterneau de la flèche octogonale bulbeuse.

La charpente est conçue très simplement mais très judicieusement. Deux cours de sablières assemblées à mi-bois portent l'enrayure inférieure (A), constituée d'un entrait maître recevant l'assemblage de deux demi-entraits latéraux, et par des goussets, celui des quatre blochets d'arètiers. Des ancres de bois sont noyées dans la maçonnerie des angles arrondis de la chambre des cloches et sont assemblées avec les blochets d'arètiers à tenon et mortaise assurés par des clavettes passées dans la lumière du tenon. Le poinçon porte sur le maître entrait et se trouve assemblé sur lui par le même système de clavetage. Quatre conrefiches maintiennent sa verticabilité. Les huit poteaux formant la souche octogonale entourent le poinçon ; ils sont aussi clavetés en pied sur l'enrayure (B) et en tête sur l'enrayure (A). Le galbe de l'impériale est constitué de cerces formées de planches contre-clouées assemblées du pied à entailles simples sur la sablière extérieure et brochées en tête sur une lisse fixée au bas des lanterneaux entre les poteaux de la souche. L'enrayure (B) est construite plus légèrement que l'enrayure (A), mais sur le même principe ; l'entrait maître est formé de deux pièces pour moiser au passage le poinçon, qui se poursuit d'une pièce jusqu'au sommet. Quatre liens assemblés sur les poteaux d'axe raidissent cette enrayure. Il n'existe pas de pièces de contreventement. La lanterne est ornée de huit baies fermées par des volets pleins. La flèche octogonale est d'une structure légère, autour du poinçon qui en constitue l'élément principal, huit chevrons forment les arètes, ils sont assemblés au pied sur l'enrayure (B) et brochés en tête sur le poinçon. Le bulbe et le revers d'eau dessinant l'embase sont formés de cerces en planches clouées, assemblées à mi-bois comme ci-dessus.

Les éléments qui constituent les accents de l'expression architecturale, moulurations et corniches, comportent des pièces de structure à grande échelle qui participent à la construction, d'autres plus petites qui s'incluent dans le décor ou les ouvrages accessoires.

A la première catégorie appartient le gros cordon torique à la base de la lanterne. Il est constitué de gabarits ou cerces découpés dans des plots de bois et chevillés sur les poteaux, la volige clouée sur les cerces donnant le profil de la moulure.

La corniche est très simple et consiste en un habillage de la lisse extérieure de l'enrayure (B) un petit listel à la partie inférieure la souligne en formant transition. Les moulurations, les arêtes, boudins, etc., constituant le décor sont profilés en métal ainsi que les petits chapiteaux formant impostes des fausses baies de la lanterne.

Il n'existe aucune pièce de contreventement pour empêcher le « roulement » de la charpente autour du poinçon à part les assemblages des enrayures dans celui-ci, c'est le voligeage qui en tient lieu, comme dans beaucoup de clochers d'ailleurs.

La charpente porte la date de 1807 (3) ; c'est celle de sa reconstruction ; elle avait été abattue au passage des troupes françaises en 1793.

∴

Au XVIII^me^ siècle, l'accroissement de la population fait que de nombreux hameaux se séparent de l'agglomération mère ; des paroisses nouvelles sont fondées et des églises bâties souvent aux frais de pieux fidèles qui revenaient au pays après fortune faite dans les régions les plus diverses (4).

Ainsi *Cordon* se sépare de Sallanches en 1781.

L'agglomération restée rurale possède une belle église dont le clocher surmonté d'un comble couvert en fer blanc est implanté au sud de la nef.

Ce clocher est bâti sur plan carré ainsi que la flèche ; la partie basse de celle-ci est en forme de pyramide, à quatre pans, légèrement galbés à l'impériale. Elle forme comme un socle à la lanterne octogonale, décorée de baies aveugles, et amortie par une grosse moulure torique en partie basse et une forte corniche, en partie haute. Une flèche bulbeuse, à pointe très fine posée sur une petite embase, domine le tout.

A Cordon, le haut des murs du clocher est moins épais qu'à Chamonix (0,75) ; une solide corniche en pierre le borde à l'extérieur, moulurée d'un 1/4 de rond souligné d'un listel. Une sablière de bois reposant sur les murs porte la flèche ; elle est assemblée à demi-bois dans les angles ; cette sablière supporte un gros entrait assemblé sur elle à queue d'aronde ; celui-ci reçoit le poinçon et les deux demi-fermes latérales, assemblées à tenons et mortaises et consolidées par un clameau. Il n'y a pas de blochets d'angles ; des goussets portent les poteaux secondaires, les aretiers s'assemblent à simple entaille dans les sablières taillées dans de larges pièces, les empannons chantournés de la base s'assemblent à simple entaille dans les sablières. La souche est bâtie sur plan octogonal ; elle comporte huit poteaux autour du poinçon dont les pieds reposent sur l'enrayure basse (A) ou ils sont assemblés par des tenons clavetés de même que le poinçon. Quatre grandes contrefiches maintiennent le poinçon, assemblées sur celui-ci, en tête, un peu en dessous de l'enrayure haute (B) et au pied, sur l'enrayure basse.

Il n'existe pas de contre-ventement dans les plans des faces de l'octogone ; **c'est la volige qui maintient la charpente.** Pour soutenir l'enrayure haute (B), quatre liens la relient aux poteaux d'axes. La partie inférieure de la souche porte une moulure demi-cylindrique dont la structure est formée de cerces constituées de deux pièces méplates tirées d'un plot et chevillées l'une à l'autre, puis en haut et en bas sur chacun des huit poteaux. C'est l'habillage en liteaux qui donne sa forme extérieure à cet élément décoratif. L'enrayure haute est disposée comme la précédente et porte sur la tête des huit poteaux avec un assemblage à tenons clavetés. Ce dispositif assure une parfaite liaison des éléments et remédie par-

---

(3) P. PAYOT : *Au royaume du Mont-Blanc*, Plancher, p. 83.

(4) R. OURSEL : Thèse, bibliothèque de la Sorbonne, W, 1959 (43), Les Eglises de Savoie.

tiellement au défaut de contre-ventement. La pièce principale de l'enrayure est moisée et reliée par des chevilles de bois enfoncées à force suivant deux axes croisés. La pièce transversale comporte deux moitiés assemblées l'une sur l'autre et consolidée par deux clameaux. Des goussets reçoivent les arètiers d'angle, le poinçon se poursuit sur la hauteur de la flèche flanqué par les huit chevrons d'arètiers qui viennent s'assembler en tête sur lui. Le galbe et l'embase sont formés par des cerces composées de deux plots chantournés, chevillés entre eux et brochés sur les chevrons et les pièces d'enrayures correspondantes, comme pour la partie inférieure. Le contre-ventement est assuré par la volige.

Un fait est à signaler : cette charpente ne comporte aucune pièce métallique ; chevilles, broches, etc., sont en bois. Le mode de construction très rustique des cerces est aussi à signaler. C'est une œuvre villageoise. Le bois employé, un résineux local, est taillé à l'herminette et à la scie. La volige est sciée et en moyenne de 0,034 d'épaisseur, les arrondis formés en liteaux de même force. La couverture de fer blanc semble assez ancienne ; on lit sur la moulure inférieure de la souche : R. 1844 ; il faut sans doute y voir une réparation importante, sinon une réfection de la couverture.

Sur la route de Saint-Gervais, vu depuis le viaduc de Sainte-Marie, le clocher des *Houches* se détache parmi les maisons du village sur un fond de montagnes et de forêts.

Placé lui aussi le long du côté de l'église, il est bâti sur plan carré et l'escalier d'accès au sommet, incorporé dans l'épaisseur des murs, monte, en tournant sur les quatre côtés.

La partie basse de la flèche est formée d'une pyramide à quatre faces et la pente de l'égout du toit est adoucie par de longs coyaux. Au-dessus, une souche octogonale avec lanterne aveugle, à huit fausses baies. Sa partie inférieure est décorée d'une moulure torique accompagnée de filets et de boudins. En partie haute, quelques moulures simples amortissent la flèche octogonale bulbeuse, élancée et élégante.

La structure comporte en partie basse deux cours de sablières posées sur les murs, de 0,85 environ d'épaisseur, recevant un entrait maître portant le poinçon et deux demi entraits assemblés sur son milieu, avec un renfort de clameaux, des goussets permettant l'assemblage des arètiers d'angle. Le mur n'ayant pas de corniche extérieure en pierre moulurée, une corniche volante en boie y supplée ; celle-ci est combinée avec l'enrayure et reçoit les abouts, des coyaux ; chaque retour d'angle est affermi par un clameau et la partie de la pièce vue de l'extérieur est allégée d'un grand cavet. Des chevrons forment les arêtes et l'ossature de la pyramide ; ils s'assemblent sur les poteaux avec des broches. Huit poteaux constituent l'ossature portante de la souche disposés sur plan octogonal autour du poinçon, maintenu par quatre contrefiches boulonnées ; quatre liens affermissent en partie haute l'assemblage des poteaux axiaux et de l'enrayure (B). Sur les enrayures (A) et (B), les poteaux sont assemblés à tenons clavetés. La partie basse de la souche est décorée d'une grosse moulure demi-ronde formée par des cerces ; deux plots assemblés les constituent et des liteaux cloués sur elles définissent le contour extérieur de la moulure.

L'enrayure supérieure (B) est disposée de la même manière que celle inférieure (A) ; une pièce maîtresse moisée (assemblée par des boulons) reçoit deux demi-entraits et les quatre pièces d'arètiers par l'intermédiaire des goussets. Huit chevrons d'arête assemblés autour du poinçon constituent l'ossature de la flèche ; ils sont reliés à mi-hauteur par de petites pièces horizontales. En partie basse de chaque chevron, une pièce délardée forme l'embase; au-dessus, le bulbe est dessiné par des cerces en planches contre-clouées.

Les assemblages comportent des pièces métalliques, et la couverture a été refaite en cuivre.

Le plan du clocher de *Combloux* est légèrement barlong (6,90 × 5,25). Situé au sud-est de l'église, bâti en maçonnerie, il porte une pittoresque flèche à double galerie, reposant sur une embase constitués d'une pyramide à quatre faces inégales.

L'aspect de cette flèche est très gracieux ; vue de la route de Megève à Saint-Gervais, elle compte comme un point doré au-dessus des maisons de l'agglomération.

La base pyramidale à quatre pans est couverte en feuilles de fer blanc posées à tasseaux, ce qui rend ce mode de couverture facile malgré la pente différente des versants due aux dimensions inégales du clocher. Au-dessus, la souche est constituée d'une lanterne avec galerie octogonale accessible, bordée d'une balustrade et soulignée par une grosse moulure torique. Huit fausses baies la décorent ; au-dessus, une coupole dans laquelle s'imbrique le second étage semblable au premier constitué d'un lanterneau octogonal avec galerie accessible ; enfin, couronnant le tout, une haute flèche bulbeuse, répétant le plan octogonal.

La structure intérieure correspond parfaitement à l'aspect extérieur. Une enrayure basse repose sur les murs par l'intermédiaire de deux sablières assemblées à mi-bois et à queue d'aronde ; un maître entrait repose sur une enrayure et porte à la fois le poinçon et l'extrémité de deux demi-entraits perpendiculaires, des assemblés à entaille sur la sablière extérieure et en tête sur les goussets reçoivent les blochets d'angle. Des empannons et arêtiers, poteaux, forment l'ossature de la pyramide intérieure. Constituant la souche inférieure, un portique de huit poteaux entoure le poinçon, assuré par quatre contre-fiches. Les poteaux sont assemblés à tenons clavés, des liens dans le plan des axes assurent la tête des quatre poteaux correspondants. Pour éviter le roulement de la charpente sous l'effet du vent, on trouve des croix de Saint-André, brochées de poteau à poteau et assemblées à mi-bois ; la galerie accessible portée par la grosse moulure torique forme transition entre la pyramide et la lanterne. Cette galerie est portée par des cerces placées à chaque poteau, assemblées dans un potelet dont le pied porte sur l'enrayure basse.

L'enrayure (C) construite avec une pièce maîtresse boulonnée et un assemblage identique à (A), porte la souche supérieure de proportions réduites, mais de dispositions analogues. Quatre contre-fiches intérieures maintiennent le poinçon.

La partie inférieure des poteaux d'angle est contrebutée par des contre-fiches. L'enrayure (D), disposée comme (C), reçoit la flèche. Sur la hauteur de cette souche, s'assemble la galerie haute ;

elle repose sur des cerces formant une demi-coupole renflée, la lanterne octogone comporte les mêmes baies aveugles que l'étage inférieur et le même décor simplement réduit de proportions.

Les chevrons d'arête formant la flèche sont assemblés à tenon claveté sur cette enrayure ; une petite enrayure (D) les maintient au milieu de leur portée. Au-dessus d'une embase, un bulbe constitué de cerces donne sa forme extérieure à la flèche.

Les bois employés sont des résineux locaux, mélèze et sapin. Ils sont très bien conservés, leurs sections modérées, les assemblages soignés ; enrayure basse à queue d'aronde et mi-bois, poteaux clavetés. Broches en fer et boulons (consolidation) fixant le contreventement, liens à queue d'aronde, cerces chevillées.

Les pièces chantourées assemblées constituant les cerces des bulbes le sont à double entaille cloués. La couverture offre un intérêt par sa technique artisanale.

Cette étude des structures se terminera par le clocher d'*Argentières*. Implanté sur le côté sud de l'église, à l'ouest. Sa flèche de plan carré comporte une base pyramidale à quatre pans ; au-dessus, une souche octogonale avec balcon accessible et lanterne à baies simulées. Le sommet constitue une variante des formes habituelles ; le bulbe est remplacé par un amortissement portant un lanternon, lui-même surmonté d'un piédouche et d'une petite flèche.

La structure est semblable aux modèles précédents, au-dessus des murs de la tour (épaisseur : 0,80 environ), une sablière inférieure assemblée à queue d'aronde reçoit l'entrait maître et les deux demi-entraits assemblés et assurés par un clameau, les pièces d'angle assemblées dans des goussets à tenon et mortaise. A la périphérie, corniche volante en bois profilé à l'extérieur en doucine et assurée par des clameaux. La souche, de plan octogonal, comporte huit poteaux assemblés sur l'enrayure à tenons clavés ; un poinçon maintenu par quatre contre-fiches porte sur les pièces principales de l'enrayure. La plate-forme repose sur des plots découpés et moisés pour être assemblés aux poteaux. Il n'y a pas de contreventements, la volige y pourvoit seule.

Au-dessus, un amortissement en calotte à huit pans est posé sur l'enrayure (C) ; son ossature est composée de huit arètiers biais assemblés en pied dans l'enrayure (C) et en tête dans le poinçon. Des cerces courbes rapportées sur eux donnent le galbe du comble ; au-dessus, un petit lanterneau à échelle réduite répète le motif décoratif de la lanterne inférieure. Il est formé de plots découpés et assemblés sur le poinçon, la pointe étant formée de fardages sur celui-ci. Les assemblages sont soignés, mais il semble que des réparations soient intervenues (bois de sapin sciés, boulons sur les contre-fiches).

La couverture présente de l'intérêt bien qu'à la suite d'une réparation récente, la base soit aujourd'hui couverte en cuivre (1962).

∴

L'étude de ces combles de clochers permet de noter d'une part une identité de principe et de structure et d'autre part une grande variété dans les détails. En effet, si de l'extérieur leur base est

toujours une pyramide tronquée qui constitue en même temps l'amortissement des volumes du clocher, elle est surmontée d'une lanterne plus ou moins décorée, elle-même « coiffée » par la flèche. L'effet pyramidal, cher à bien des générations de constructeurs, est trouvé dans un style encore baroque.

Vue de l'intérieur, la combinaison de charpente allie le système à poinçon contreventé des flèches du moyen âge avec celui, utilisé tant en France qu'en Allemagne, de la cage portante.

Par contre, les détails sont très variés, les sablières sont simples ou doubles, parfois une corniche volante en bois est rapportée à l'extérieur pour suppléer au défaut de corniche de pierre ; elle se compose aussi avec la charpente. L'enrayure basse toujours très forte comporte un plus ou moins grand luxe de dispositions. Les chevrons et empannons sont simples ou coyautés. Quand la pyramide est tracée à l'impériale, les cerces sont délardées et chantournées, assemblées à mi-bois ou réalisées au moyen de planches clouées. Parfois, on assure la flèche contre le renversement par des ancrages (Chamonix). Si les souches octogones sont toutes semblables, les assemblages des enrayures varient, broches de bois ou de fer, boulons, etc. Toutes cependant comportent des poteaux avec assemblages clavés haut et bas pour constituer une meilleure liaison.

Si en général la volige assure le contreventement, la flèche de Combloux, très élevée, comporte deux systèmes pour y remédier. La construction des galeries, comme celle des cerces, est variée ; il en est de même des bulbes dont la structure suit celle des cerces inférieures délardées ou en planches clouées.

A Cordon, tous les assemblages sont en bois : chevilles, broches, prisonniers. Le moisage de l'entrait de l'enrayure haute par deux broches croisées est très curieux ainsi que l'emploi de cet assemblage, à la fin du XVIII^ème^ siècle ! Les techniques anciennes étaient encore très vivaces, comme dans la construction des chalets d'ailleurs, et les artisans les employaient volontiers, par économie sans doute, de préférence aux boulons façonnés que l'on rencontre à Argentières par exemple. Les assemblages des pièces entre elles par coupes ou entailles sont très variés ; l'assemblage à demi-bois et queue d'aronde persiste ; on en rencontre pour assembler les liens, posés après coup ; il est ici très judicieusement employé. L'assemblage à tenon et mortaise demeure le mode le plus fréquent ; pour permettre son effet dans les deux sens, le tenon dépasse la mortaise et se trouve arrêté sur la pièce par une petite clef glissée dans une entaille pratiquée dans la partie extérieure du tenon. L'assemblage des chevrons se fait par simple ou double entaille assurées ou non par de grosses broches, soit en fer comme à Argentières, soit en bois comme à Cordon. Les pièces courbes, longues ou massives, sont constituées différemment selon l'usage ; lorsqu'il s'agit des cerces des bulbes, celles-ci sont soit tout simplement constituées de plots jumellés par des chevilles dans leur épaisseur, celui de l'extérieur chantourné à la demande ; cette épaisseur est assez forte (6-7 cms) pour permettre un clouage des voliges sur l'arête (il en est ainsi à Cordon), soit en deux pièces chantournées dans un plot pour garder le sens du fil du bois et reliées entre elles par une enture à mi-bois clouée, comme à Combloux ; soit encore en plusieurs pièces doublées à contre fil

et clouées entre elles par assemblage à mi-bois de toute longueur, système inspiré du type de charpente dit à la Philibert Delorme, comme à Chamonix et aux Houches. Lorsqu'il s'agit par contre de masses pour former des moulures (base des lanternes), les pièces sont découpées dans des plots et juxtaposées, puis liées entre elles par de longues chevilles comme à Cordon ou aux Houches, et fixées aux poteaux par des tenons clavés (Argentières), ou encore par un autre jeu de chevilles. Combloux présente une variante ; pour éviter l'assemblage direct, un potelet vient jumeler le poteau inférieur et reçoit cet assemblage, les plots étant retenus entre eux par des coulisses assemblées en queue d'aronde sur chaque face. Les poinçons et poteaux sont taillés à l'herminette dans des bois de brin, les autres pièces sont souvent sciées de long. Des ferrures renforcent certains assemblages, broches, boulons à écrous carrés, pour maintenir les demi-fermes d'axe sur le maître entrait, les corniches volantes, etc.

La période relativement brève, fin XVIII^me^ siècle-début XIX^me^, pendant laquelle ces ouvrages furent réalisés permet difficilement des datations par comparaisons ; de plus, des réparations sont manifestement intervenues ; il paraît donc convenable de signaler les faits sans chercher un lien entre eux, lien d'autant moins probable que chaque charpentier avait ses habitudes et que les programmes et leur économie pouvait imposer certaines solutions.

Cette manière propre à chaque charpentier conditionnait aussi les proportions esthétiques des flèches, car, en cette matière, le couvreur, même habile, ne peut rien reprendre aux proportions données par le charpentier. C'est donc à ce stade qu'il faut l'apprécier.

La silhouette du clocher de Cordon est très bonhomme, mais non sans charme ; la base est très « coiffante », la lanterne un peu pansue est mal détachée d'une flèche trop aiguë. A cette même famille de formes appartient le clocher de Chamonix, plus épuré ; on peut regretter la hauteur de la lanterne exagérée par la perspective et le gras du bulbe qui gâte la flèche dont la couverture en cuivre accuse trop la ligne.

Le troisième, et le meilleur, est celui des Houches ; d'une proportion savante, ce clocher « pyramide » très agréablement ses volumes semblent ordonnés suivant une proportion de moyenne et extrême raison.

Note. — Un mot peut être dit des beffrois de cloches ; celui de Chamonix présente une disposition particulière, les murs étant très épais, la chambre des cloches petite et celles-ci assez nombreuses ; elles furent disposées dans les baies en porte à faux sur le beffroi. Cette disposition ne saurait être recommandée partout car elle fatigue beaucoup la charpente.

A Combloux, les trois cloches sont suspendues dans le beffroi ; la cage ne comporte qu'un étage ; elle est constituée de quatre côtés contreventés assemblés dans des poteaux d'angle. Les cloches portent sur deux pans de bois transversaux contreventés, des chapeaux maintiennent le tout. Ce type se rencontre très fréquemment ; il semble que son usage soit lié à celui des tours massives et aux murs épais, car il n'est pas aussi favorable du point de vue de l'amortissement des mouvements dûs au ballant des cloches que le type haut, c'est-à-dire celui où les cloches sont portées en haut d'une tour en charpente, deux fois, ou quelquefois plus, haute que large. A Cordon, une charpente moderne du même type que la précédente, porte les cloches ; elle présente une particularité notable : tous les assemblages sont munis d'un système de serrage à boulons permettant de rattraper les jeux.

Si Combloux est critiquable pour la répétition de la lanterne, il faut reconnaître que ce clocher est dans le goût de son temps et qu'il est bien pittoresque. Sur la pyramide de base, la première lanterne est lourde ; la seconde, plus gracile, est coiffée par un gros bulbe proportionné au reste du clocher, mais un peu lourd pour elle.

Le clocher d'Argentières est conçu, à une échelle réduite, sur le modèle de celui de Combloux ; la pyramide de base porte la galerie inférieure, seule accessible ; un lanterneau est placé sur le dôme qui la surmonte et la flèche un peu rudimentaire, trop grosse ou trop basse selon les goûts, repose sur lui par l'intermédiaire d'un piédouche.

Si certains détails sont un peu négligés, l'effet produit par l'ensemble de ce clocher est très agréable (voir la comparaison des schémas).

Cependant, les arrangements de ces volumes seraient fort banaux sans l'effet de leur couverture en fer blanc et en ardoises ; le travail assez précieux de ces matériaux enrichit la couverture de détails très fins qui ajoutent à la silhouette des accents qui lui manqueraient. Ceci est très sensible lorsque le cuivre remplace le fer blanc, comme à Chamonix. Les ressources locales fournissent bois et ardoises ; le fer venait de Franche-Comté au XVIII[e] (5) ; au XIX[e], on en fabriquait à Sallanches.

Sur les parties accessibles de ces clochers, si nous n'avons pas rencontré de bois refendus pour former voliges ou de clous forgés à la main, ceci n'exclut pas qu'il en existe, car nous n'avons vu que l'extérieur ou l'intérieur accessible, mais non découvert !

Les voliges sont à la fois le support de la couverture pour laquelle il faut un solide clouage, et le raidisseur de la charpente, notamment contre le roulement sur son plan : l'entretoisement étant presque toujours mal assuré ou pas du tout.

En général, dans les parties planes et non galbées, les voliges sont des planches de sapin de 27 ou de 34 mm, ailleurs du feuillet de 10, ou des tasseaux de 34, pour suivre les courbures.

On a souvent négligé de voliger la partie inférieure des caissons moulurés ; les effets de condensation ont eu pour conséquence l'oxydation du métal qui, là, est souvent rouillé et parsemé de petits trous.

Les ardoises sont tirées des carrières voisines ; elles sont assez épaisses et réservées uniquement aux embases. Un doublis limite le bas de la couverture posée sans gouttière et des écailles de 5 cm de pureau, posées à triple recouvrement, couvrent les quatre faces de la pyramide avec des arêtiers tranchés souvent recouverts d'arêtiers en fer blanc. Elles sont clouées sur une volige généralement de 27 mm d'épaisseur et le haut du comble est arrêté par une bande de fer blanc au pied de la lanterne. Les feuilles de métal sont des feuilles de tôle de dimensions à peu près identiques (0,33 × 0,245 à 0,360 × 0,250 selon les échantillons rencontrés) d'une épaisseur d'environ un millimètre.

On en trouve qui semblent étamées au bain par un procédé analogue au travail des étameurs forains ; ce sont sans doute les

(5) R. Oursel : *Les Eglises de Savoie.*

plus anciennes et aussi d'autres façonnées dans un fer blanc laminé d'une facture moderne moins résistantes que les anciennes pour la solidité et la durée ; les nouvelles feuilles sont coupées après étamage, les tranches rouillent rapidement et accélèrent la dégradation, notamment des écailles.

Les feuilles sont assemblées entre elles, la plupart du temps par soudure au « bain marie » ; la solidité des grandes surfaces provient pour une bonne part de ce quadrillage de soudures joint au raidissement que procurent les moulures rapportées en certains points, lanternes, décors.

Les éléments façonnés permettent d'exécuter non seulement les assemblages pour les terrassons et revêtements et les écailles par découpage à la presse à emboutir, mais encore les arètiers, les noues, les solins, les gouttières et détails divers, les balustres des balustrades, les ouvrages décoratifs, chapiteaux, boule, croix de faîte, etc. Les moulures, ornements, sont obtenus par des plis ou des façonnages au gabarit ; ainsi sont traités les moulurations ou corniches, ou les demi-ronds ou tores, les cavets qui décorent les lanternes, les lames des abat-sons, les mains courantes des balustrades, les arètiers, etc.

Les clous que nous avons trouvés, sont des clous obtenus à partir de fils de fer et non forgés à la main ; ils sont de facture moderne et n'ont d'intérêt que par leur emploi. Les fixations sont généralement satisfaisantes. Les parties composées de feuilles soudées, revêtement de pans, de galeries, moulures sont fixées en partie haute par des clous plantés en tête des feuilles ; le clouage est recouvert de façon très classique par une pièce supérieure ; nous n'avons pas rencontré de pattes ou pièces de fixation rapportées.

Les écailles, deux ou trois par feuille, sont fixées par deux clous ; ce mode de fixation est bon, car les pièces sont fermes et ne battent pas sous l'effet du vent.

Les arètiers et les noues sont formés de feuilles pliées et soudées, ou maintenues en tête par un emboîtement en bas par un clou.

On fait usage de pièces et de plis pour raidir le métal ; les grosses moulures sont façonnées au gabarit ; haut ou bas de la lanterne, bague de la flèche.

A Combloux, la souche de la flèche est revêtue de feuilles de fer blanc posées par travées avec des tasseaux et couvre-joints, comme on a coutume de poser le zinc.

Les arètiers des parties cintrées sont coupés et soudés par petites parties pour suivre les courbes ; les poteaux de lanterne sont décorés de baguettes ornées de chapiteaux, composés de trois faces soudées, sans dessus, et raidis de baguettes rondes ou carrées rapportées.

Les baies sont entourées d'un ourlet ou moulure et les lames de persiennes soudées sur les panneaux sont formées de baguettes terminées par un arrondi.

Les balustrades sont constituées d'une carcasse en fer assemblée et décorée de feuilles en fer blanc soudées dessinant des lisses et des balustres d'une découpe très variée. Les balustres étaient souvent décorés de cannelures peintes pour que l'impression soit plus agréable pour l'œil (Saint-Gervais, Combloux).

Les flèches sont constituées d'écailles et de pièces d'arètier ; elles étaient surmontées de boule et de croix de fer blanc façonné comme à Combloux. Cet ornement, fragile, a été partout remplac

L'étude plus détaillée de la *couverture du clocher d'Argenti* servira d'exemple concret.

La charpente étudiée ci-dessus est couverte par un fort voligeage de sapin, planches de 0,034 sur la pyramide de base, voliges plus étroites ailleurs, liteaux sur les parties arrondies.

Les faces et le plancher de la galerie sont constitués de planches de même épaisseur, la partie arrondie des moulures par des liteaux de 0,034 cloués sur des cerces.

Les faces de la lanterne sont habillées de planches de 0,027, ainsi que les vanteaux des baies ; quelques traverses les raidissent à la demande.

Le premier dôme est voligé en planches étroites de 0,034 d'épaisseur et la partie haute de façon similaire des fourrures placées à la demande sur la partie haute du poinçon forment l'embryon de flèche.

Nous n'avons pas pu étudier le mode de fixation de ces voliges; ce qui en est visible montre des pointes ordinaires de production industrielle. Toutes ces planches sont débitées à la scie.

La pyramide de base était couverte en 1951 d'ardoises taillées en écailles (240/100), fixées par deux clous en fer posées sur un rang d'égout en bas du comble ; les arètiers formés de bandes de fer blanc profilées d'un tore entre deux champs plats bordés d'une pince.

Les feuilles de fer blanc mesurent 0,36 × 0,25 et sont épaisses d'environ 1 mm ; les écailles sont tirées de feuilles entières par emboutissage à la presse ; elles mesurent 0,11 de large sur 5 cm de pureau.

Le fer blanc employé sur la pyramide comme couvre-joint, forme sous la galerie une embase marquée par de fortes moulures. La partie inférieure plane est couverte d'écailles métalliques avec couvre-joint torique posés au clou. La mouluration sous la galerie est formée de feuilles soudées entre elles avec recouvrement de 1,5 à 2 cm ; le bas des ouvrages est toujours terminé par une pince, les angles sont soudés sur place, la moulure ronde, sous la galerie, est revêtue d'écailles avec couvre-joints d'angle du modèle ci-dessus, découpés par tranches et soudés pour épouser le galbe du comble.

La terrasse de la galerie est composée de feuilles entièrement soudées entre elles suivant la méthode décrite ci-dessus. Chacune des huit parties devait être préparée, puis la soudure d'angle faite sur place au gros fer en ménageant un passage pour le pied du poteau d'angle de la balustrade ; la fixation en tête, est recouverte par des faces du soubassement de la lanterne. Les faces de celle-ci sont formées d'éléments constitués de feuilles soudées entre elles et fixées aux angles et en partie haute, les angles étant recouverts d'un couvre-joint torique avec deux champs latéraux arrêtés par une pince.

Chaque angle est décoré d'un petit chapiteau creux formé de trois faces moulurées ; ce chapiteau est soudé sur le couvre-joint

à hauteur de la naissance des arcs des baies, transformant chaque arètier d'angle en une manière de petite colonne décorative ; la mouluration est simple, un listel en haut, suivi d'un congé amorti par une baguette ; il n'y a pas de plaque au-dessus pour la couvrir.

La gouttière de forme semi-circulaire en feuilles soudées est fixée sans crochets ; des busettes soudées aux angles permettent l'écoulement des eaux.

La balustrade est constituée d'une ossature en fer, montants carré tirefonnés sur la galerie, reliés par des lisses hautes et basses en fer rond boulonné et d'un décor de balustrade de fer blanc formé de nappes de feuilles soudées et découpées suivant un dessin de balustres, entre deux mains courantes, haute et basse demi-rondes, rigidifiées par des pattes : chaque balustre étant maintenu par une vergette de fer fixée par trois pattes soudées. Chaque montant est décoré en partie haute d'un pommeau côtelé, en fer blanc, monté sur la tête filetée du poteau.

Les baies de la lanterne ont un battement dont le recouvrement est rabattu vers l'intérieur avec un petit seuil en partie basse ; elles sont fermées par des volets maintenus par des écharpes intérieures. Des volets sont couverts de plaques de fer blanc, composées de feuilles soudées sur lesquelles des lames de persiennes décoratives en fer façonné ont été rapportées et soudées. Ces lames sont formées d'une bande avec en bas un ourlet et se recouvrent de bas en haut ; une soudure continue fixe chaque lame en tête.

Les moulures du haut de la lanterne sont constituées d'une façon analogue à celles de la partie inférieure pour le façonnage, la fixation, le recouvrement. Les faces verticales sont voligées, les faces horizontales ne le sont pas. La coupole est couverte en écailles de fer blanc de 0,11/0,05 de pureau ; les arètiers sont du type général ; un tore de 5 cm environ de diamètre entre deux champs plats. Les détails du lanterneau sont semblables à ceux de la lanterne à échelle plus réduite.

Le piédouche est formé de feuilles façonnées et soudées, ainsi que les faces et arêtes de la flèche ou les couvre-joints toriques sont encore utilisés avec une réduction conique pour aboutir à la pointe où une croix récente, bien lourde pour l'œil, termine la flèche.

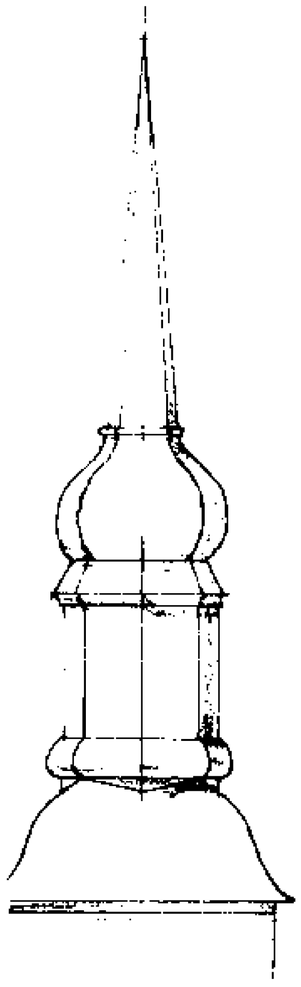
∴

Souhaitons, en manière de conclusion, de voir finir heureusement les études entreprises par des métallurgistes spécialistes permettant la mise au point d'un cuivre étamé assez solide pour réparer ou refaire les couvertures anciennes, car les magnifiques reflets dorés que nous admirons aujourd'hui s'en iront avec l'oxydation et la rouille, les couvertures se teinteront de rouge brun et perdront à jamais leur splendeur actuelle.

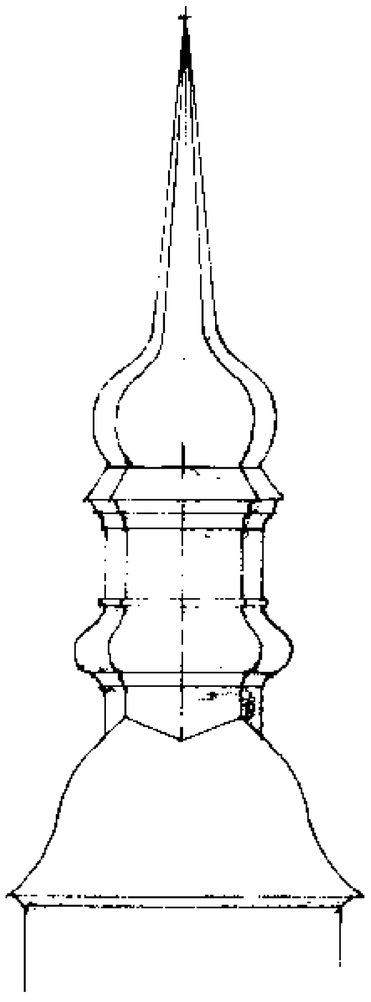
Le cuivre et l'aluminium ont été mis en œuvre pour suppléer au défaut de fer blanc, ils ont plus de solidité, mais ne permettent pas de donner aux détails de construction, cet aspect précieux et fini qui faisait le caractère propre de cette nature de couverture offrant dans sa nouveauté une apparence comparable à celle d'une gigantesque pièce d'orfèvrerie.

Jean ROCARD.

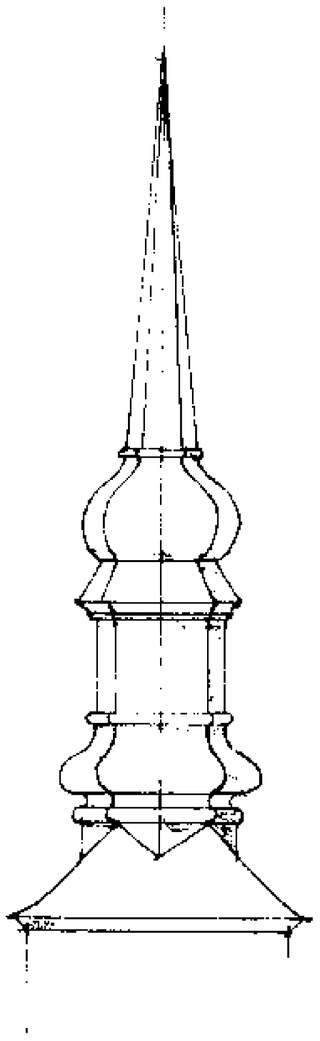
CLOCHERS DE SAVOIE



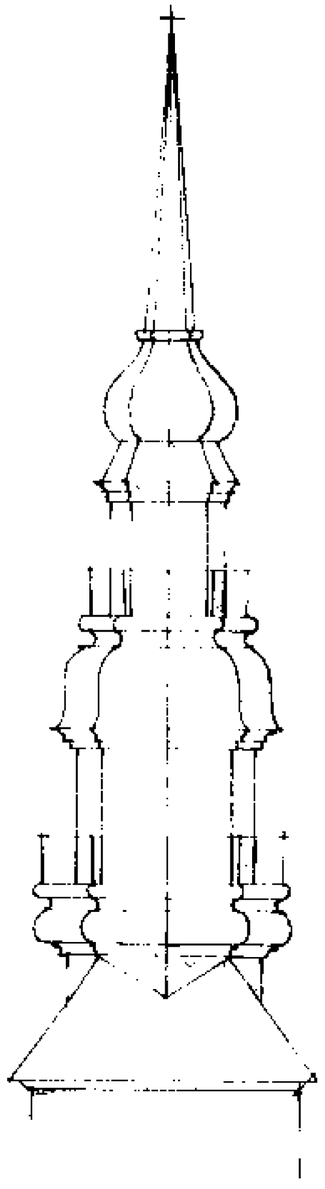
CHAMONIX



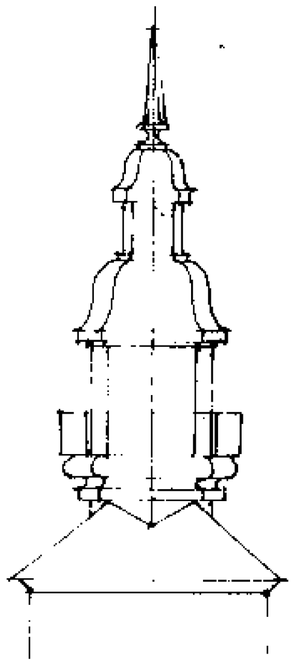
CORDON



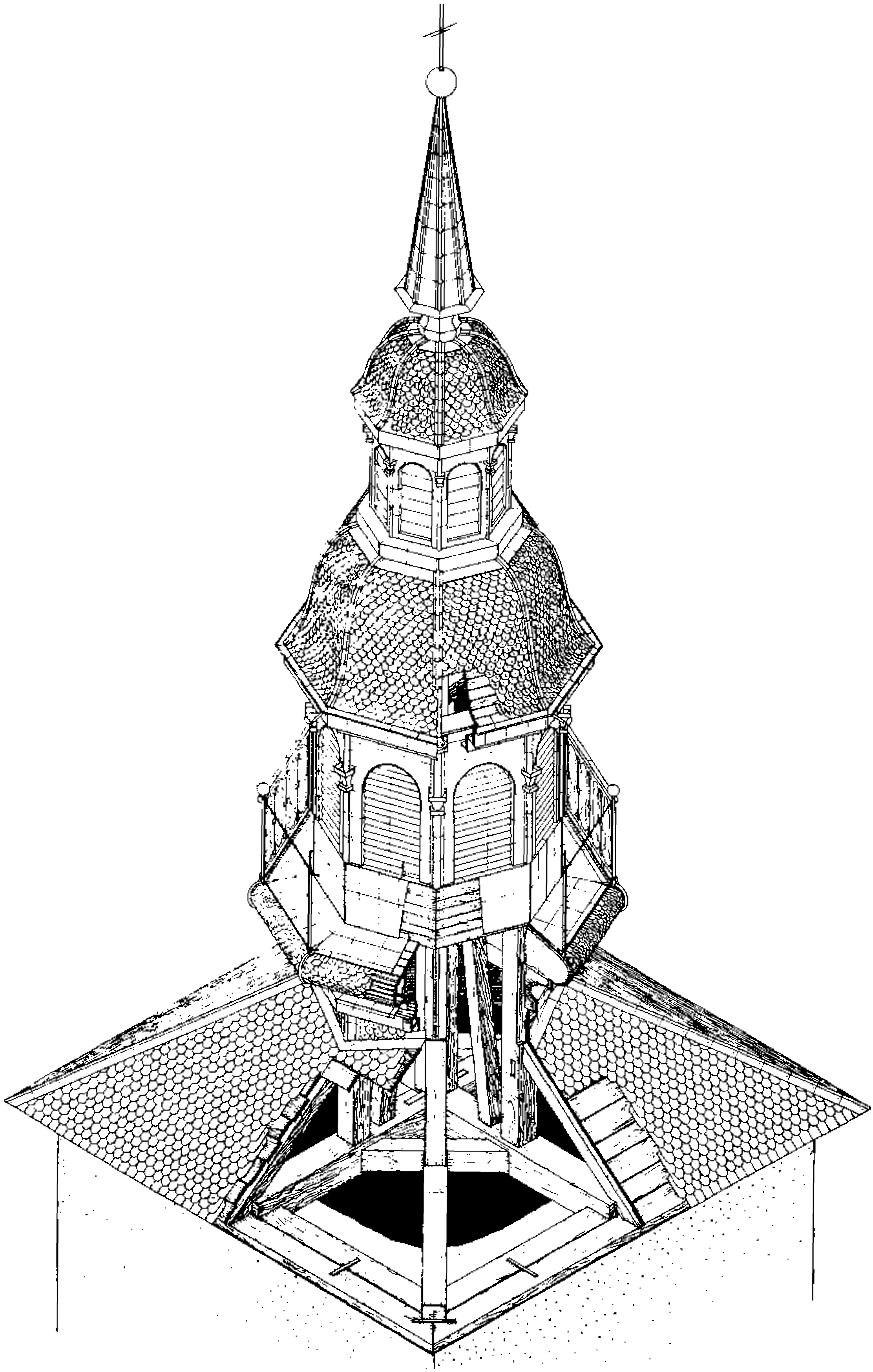
LES HOUCHES



COMBLOUX



ARGENTIERE

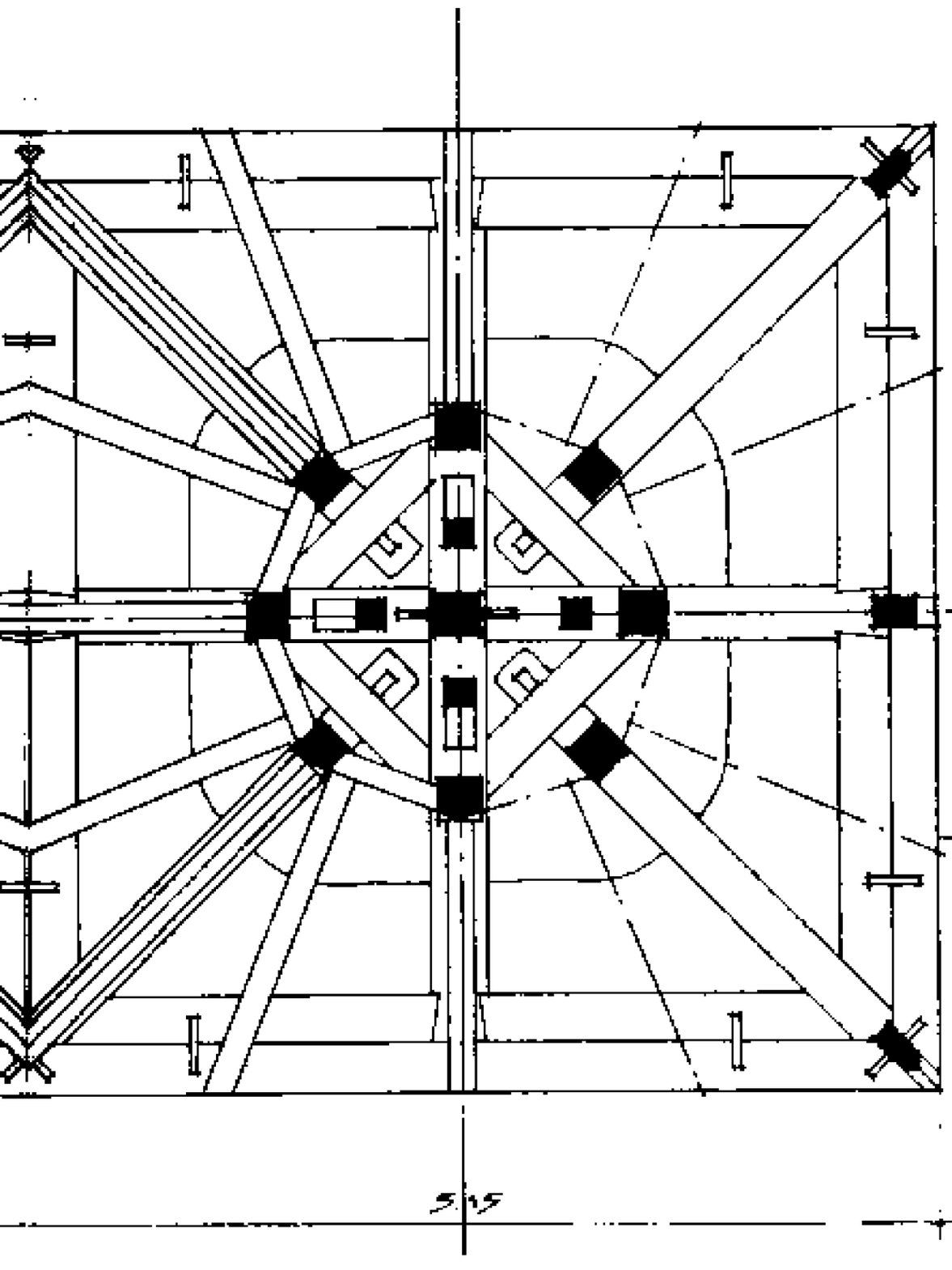


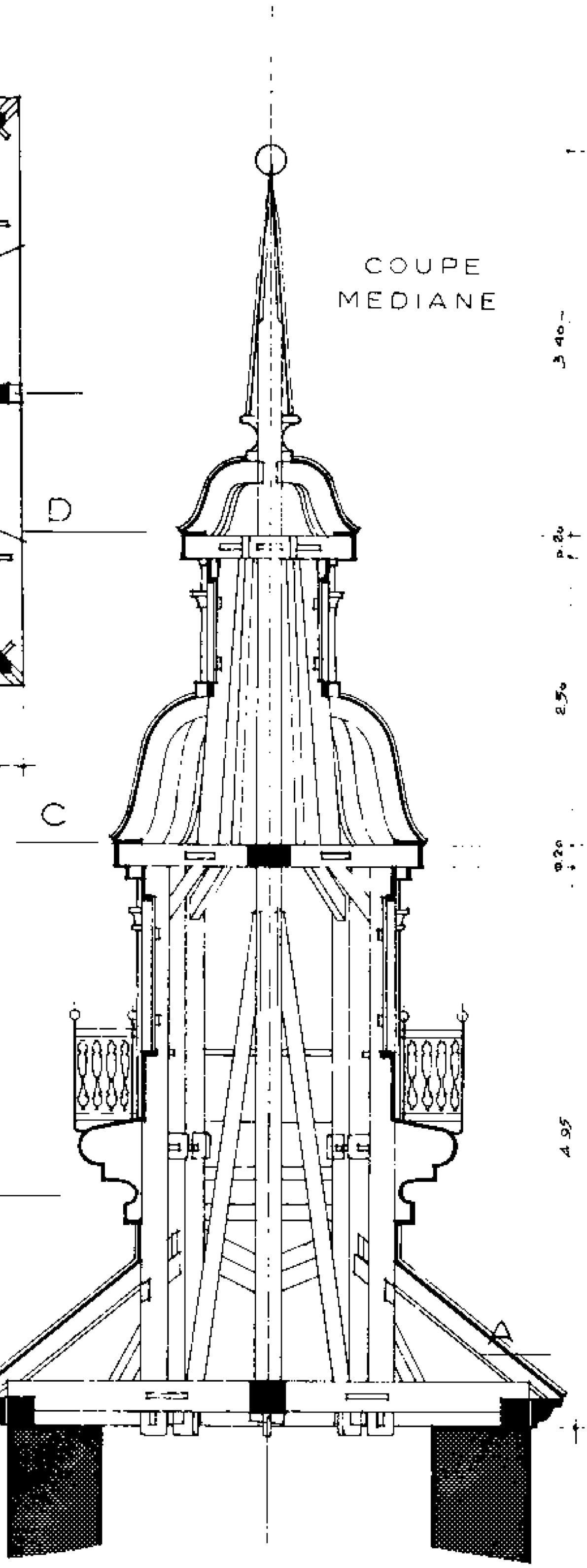
ARGENTIERE

Hte Savoie

COUVERTURE DU CLOCHER

VUE EN PERSPECTIVE ISOMETRIQUE





ARGENTIERE

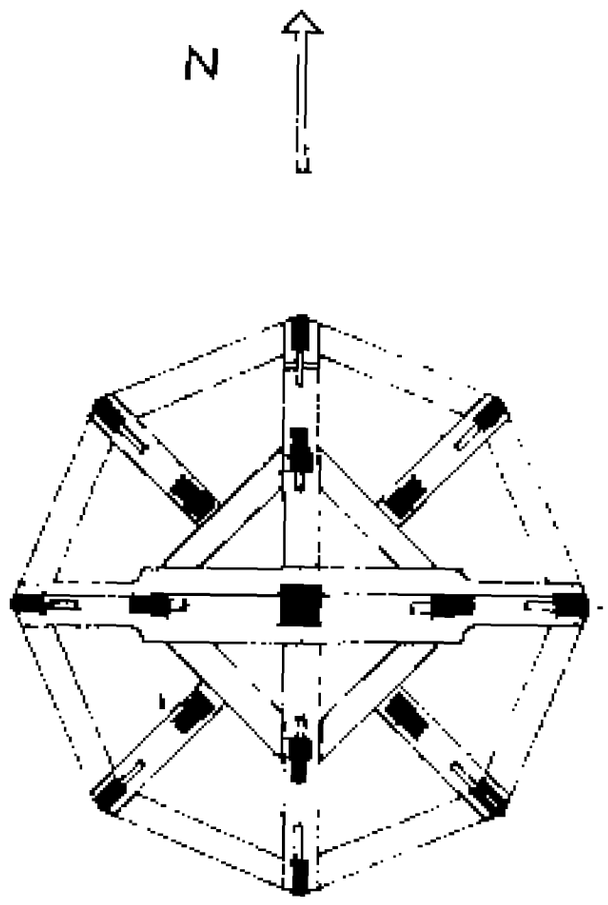
HAUTE SAVOIE

EGLISE

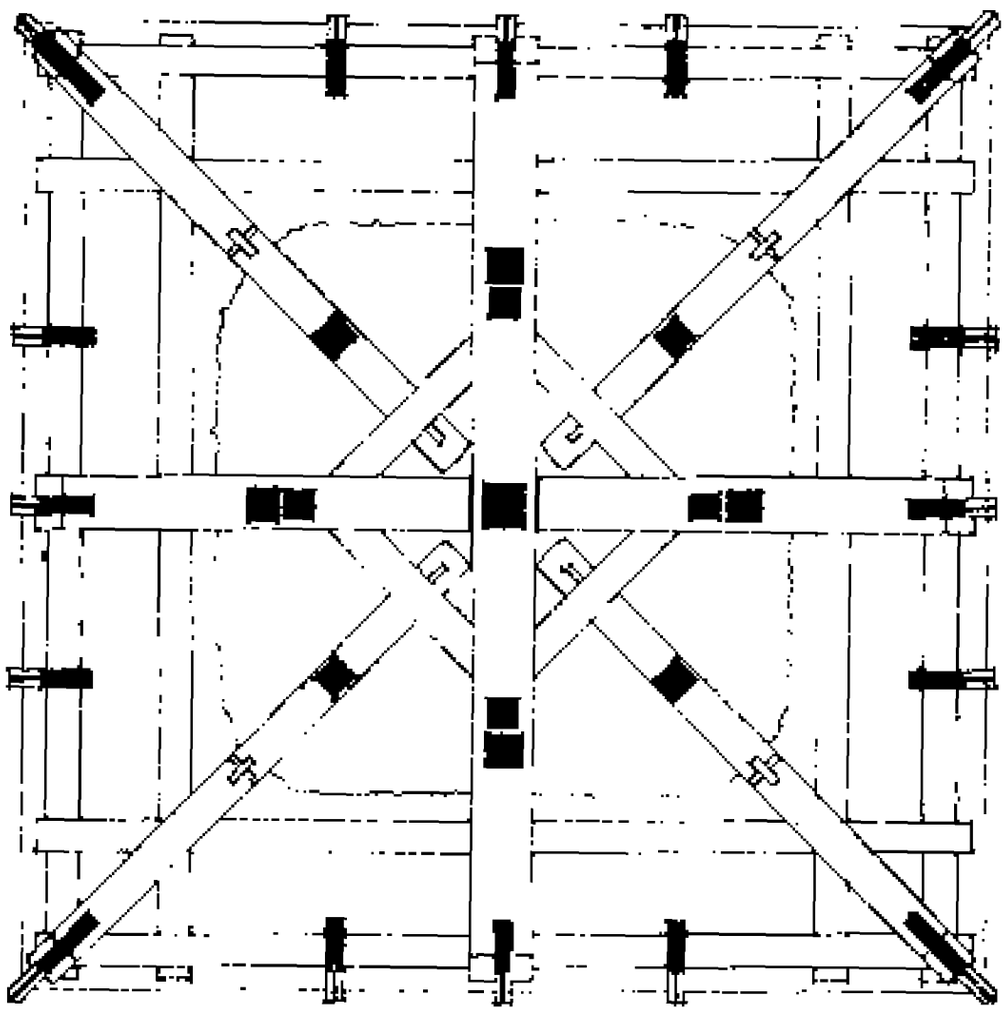
FLECHE DU CLOCHER

RELEVEE PAR JEAN ROCARD, ARCHITECTE DES MONUMENTS HISTORIQUES, D.P.L.G. LE 20 AOUT 1954 - ECHELLE: 0,02 P.M.

5M.



B

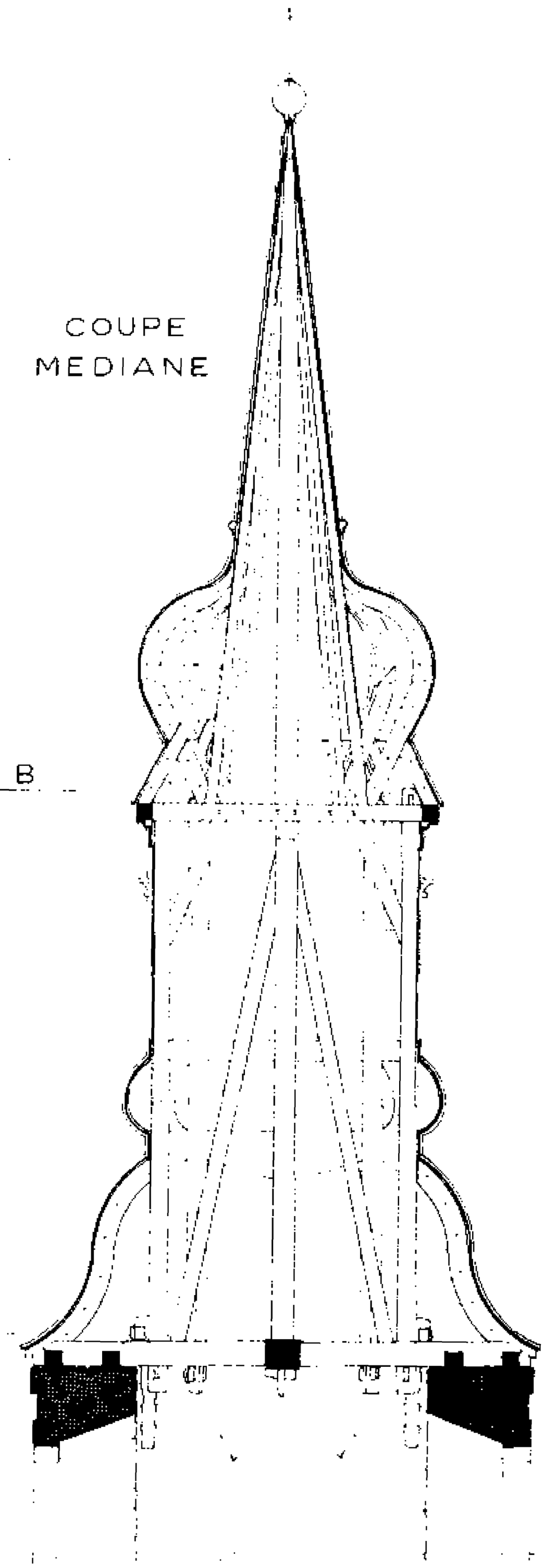


A

PLANS

de l'enrayure inférieure

et de celle de la flèche



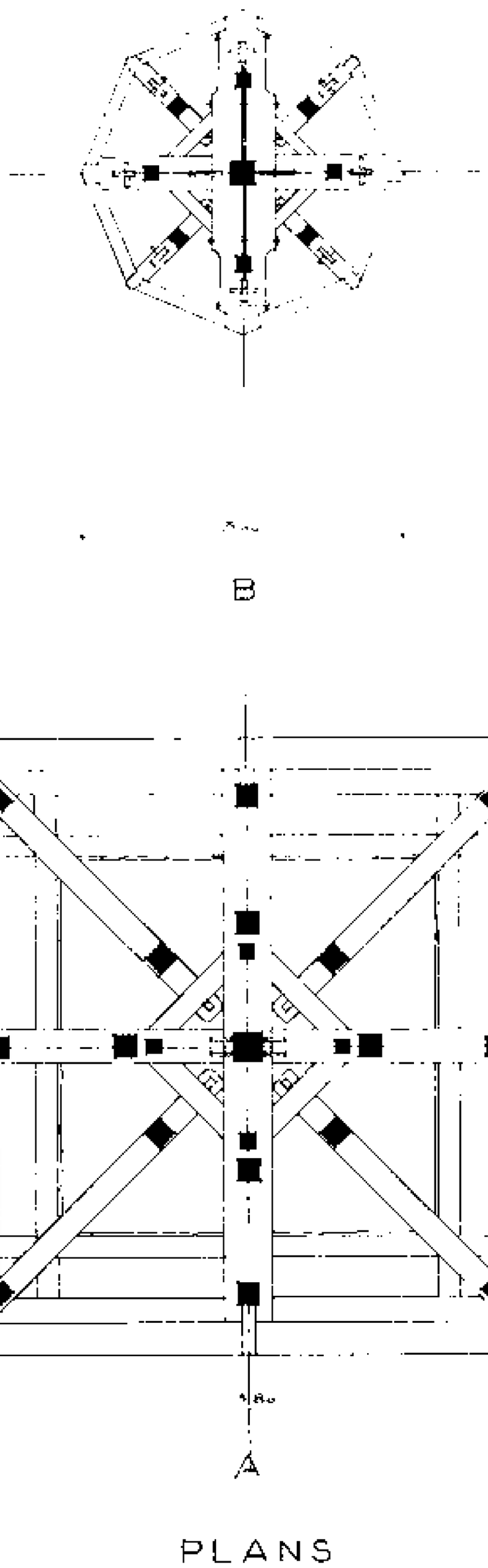
CHAMONIX

HAUTE SAVOIE

EGLISE St MICHEL

FLECHE DU CLOCHER

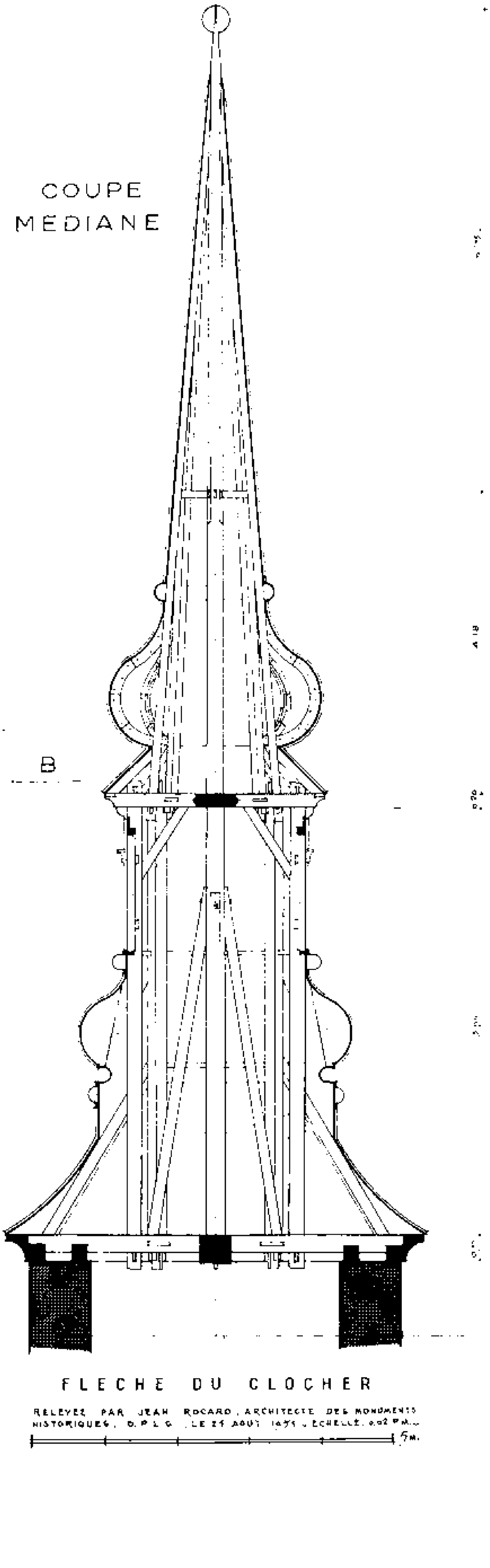
RELEVÉE PAR JEAN ROCARD ARCHITECTE DES MONUMENTS HISTORIQUES D.P.L.G. LE 26 AOUT 1932 - ECHELLE: 0m02 P.M. - 1m



PLANS

de l'enrayure inférieure

et de celle de la flèche



COUPE

MEDIANE

FLECHE DU CLOCHER

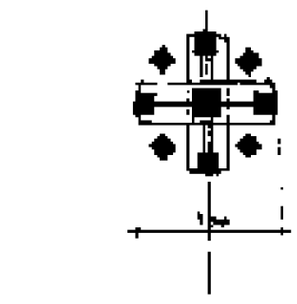
RELEVÉE PAR JEAN ROCARD, ARCHITECTE DES MONUMENTS HISTORIQUES, D.P.L.G. LE 25 AOUT 1971. ECHELLE. 0,02 P.M.

5M.

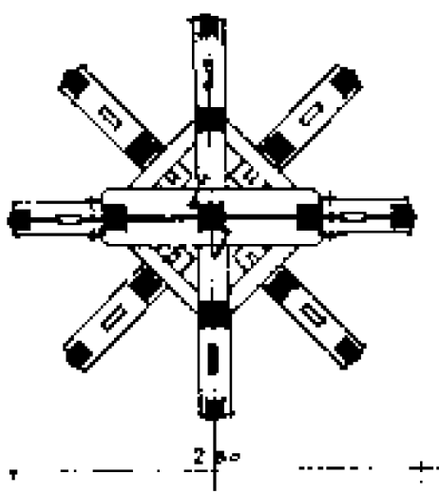
LES HOUCHES

HAUTE SAVOIE

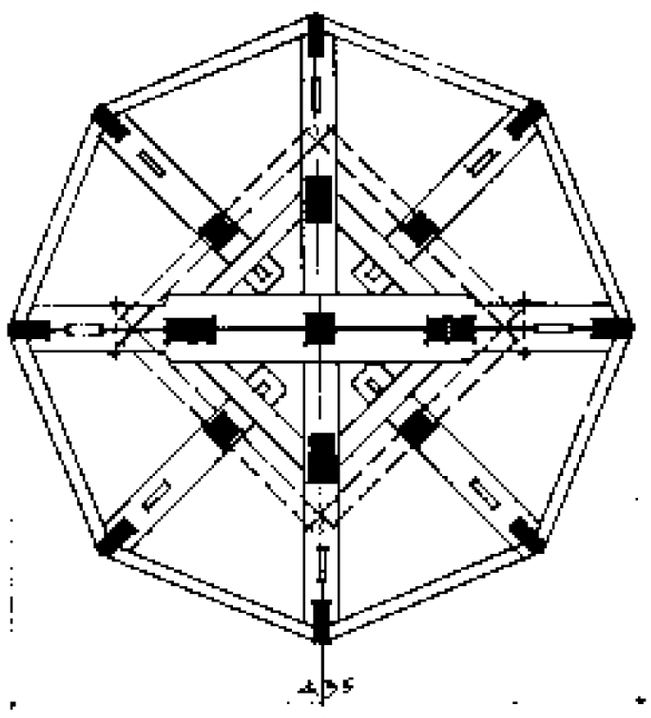
EGLISE St JEAN Bte



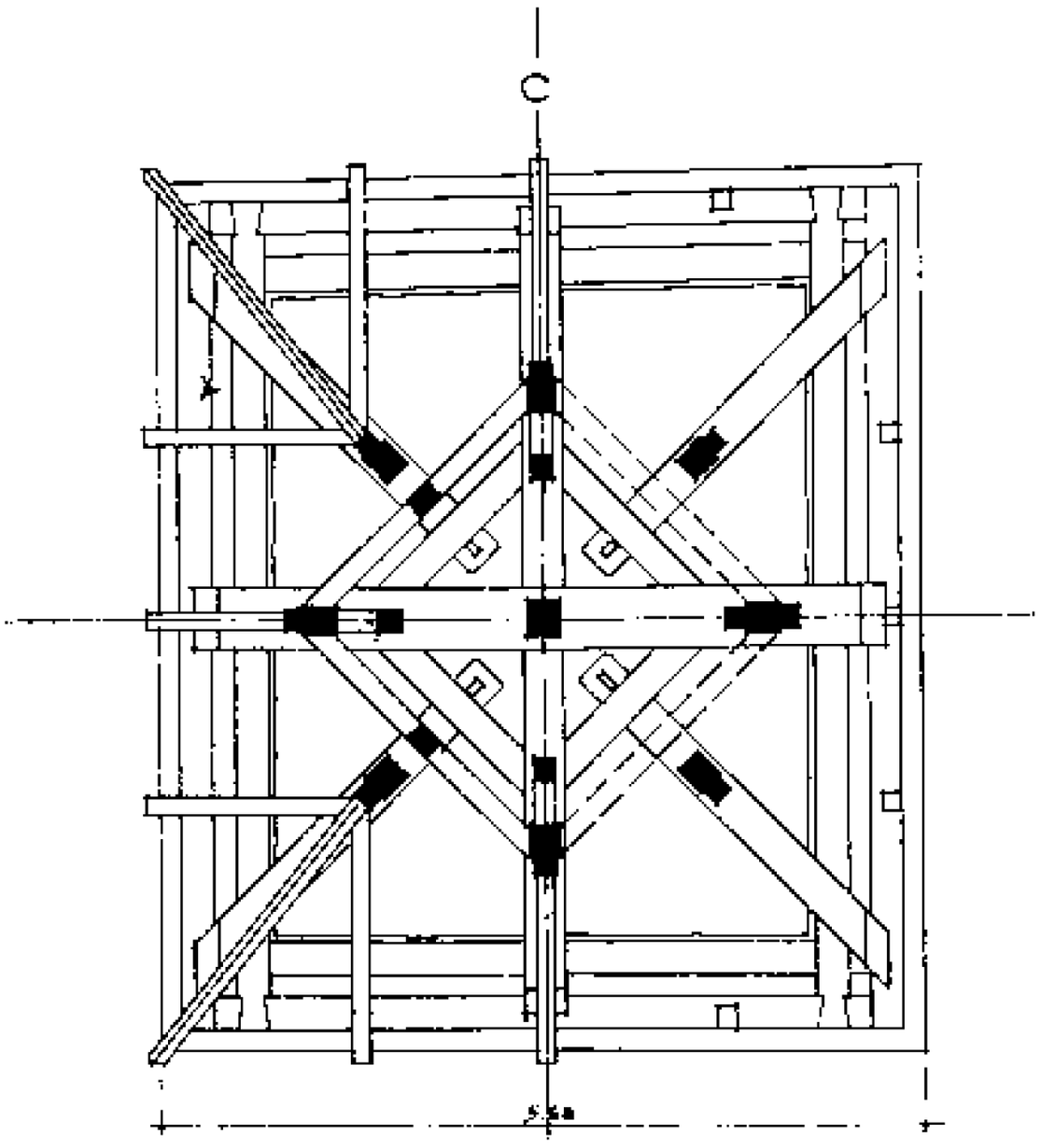
E



D



C



1/2 plan 1/2 plan

B A

PLANS

de l'enrayure inférieure

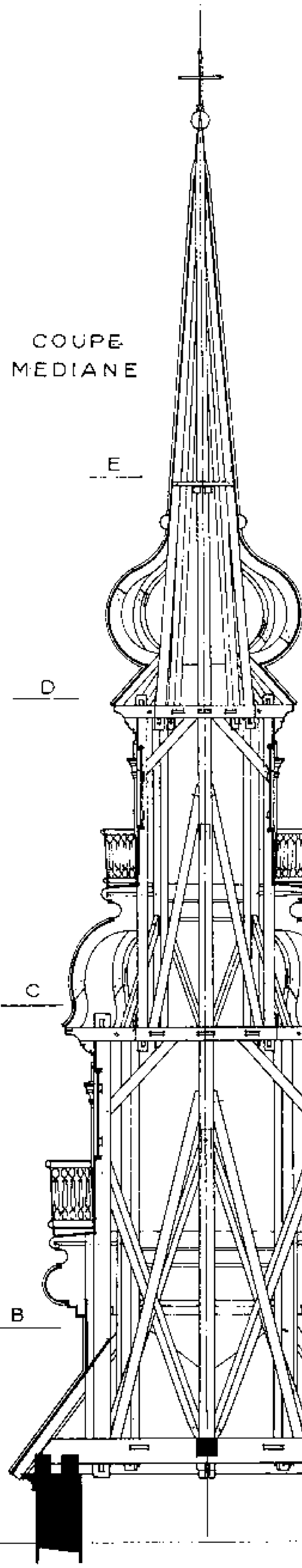
et de celles de la flèche

COMBLOUX

HAUTE SAVOIE

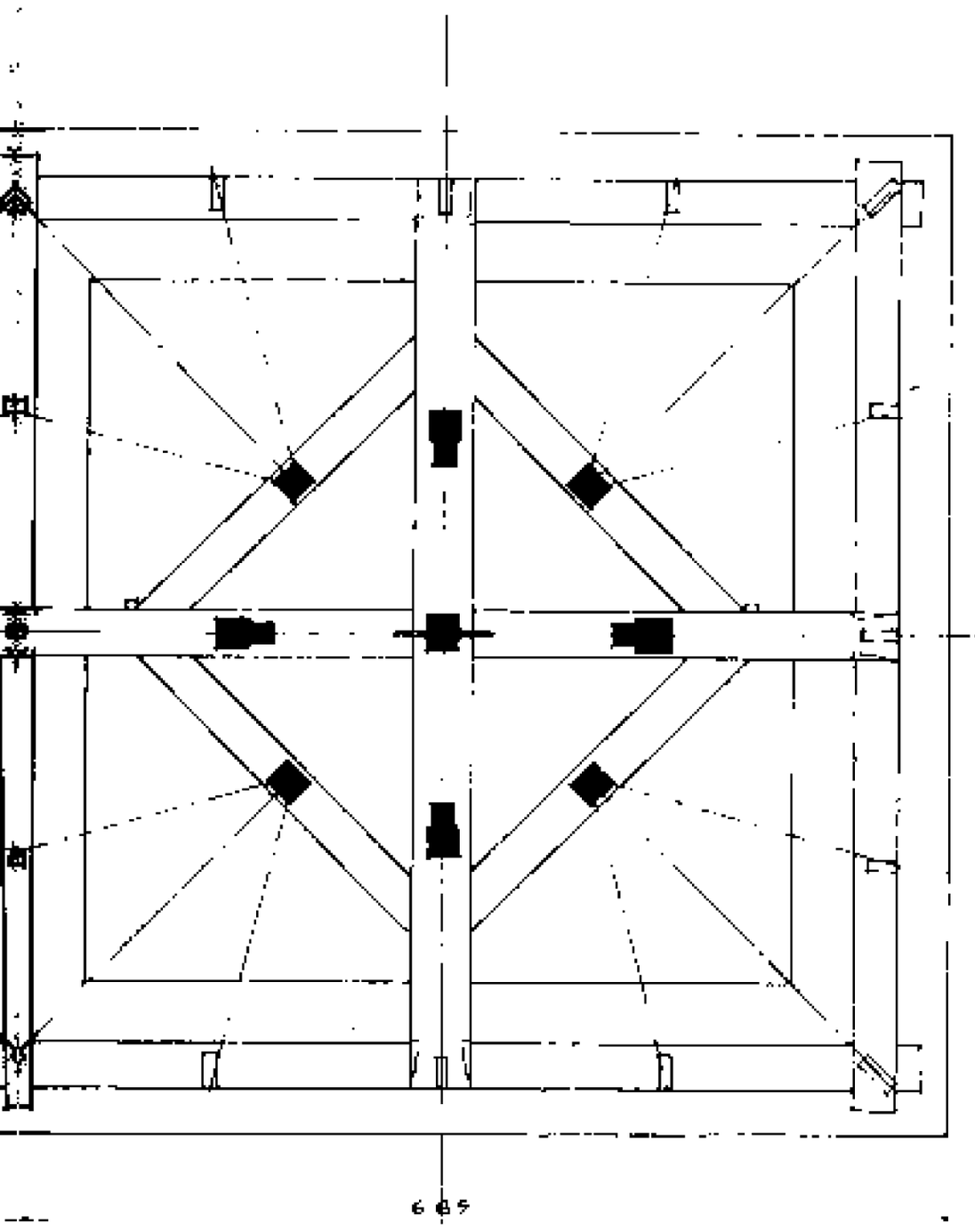
EGLISE

COUPE MEDIANE

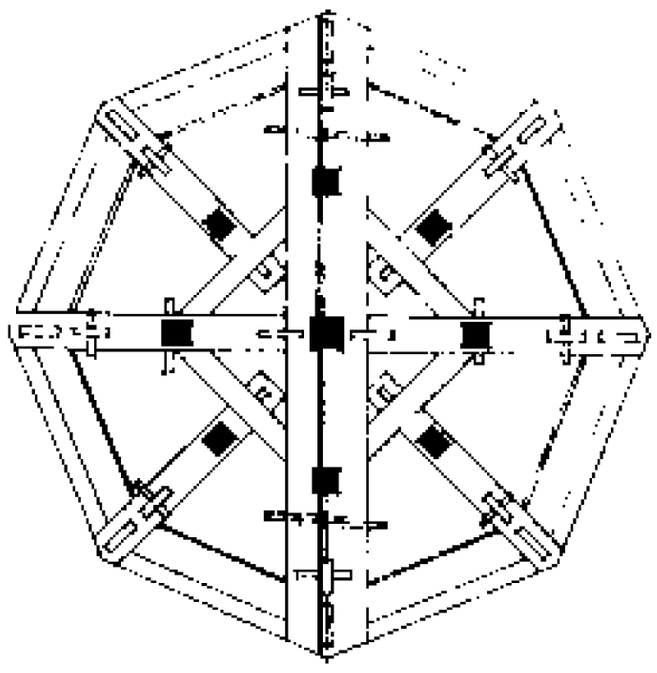


FLECHE DU CLOCHER

RELEVÉ PAR JEAN ROCARD ARCHITECTE DES MONUMENTS HISTORIQUES. D.P.L.G. LE 23 AOUT 1954. ECHELLE 0m02 P.M.



A



B

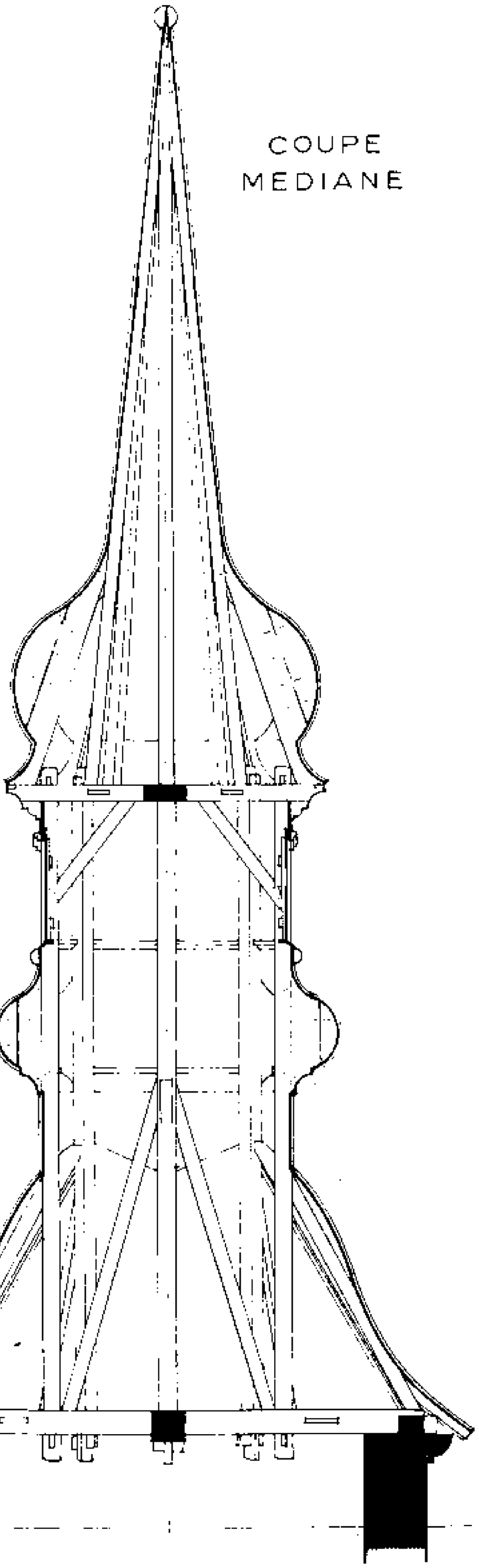
B

PLANS

de l'enrayure inférieure

et de celle de la flèche

A



COUPE
MEDIANE

CORDON

HAUTE SAVOIE

EGLISE NOTRE DAME

FLECHE DU CLOCHER

RELEVÉE PAR JEAN ROCARD, ARCHITECTE DES MONUMENTS HISTORIQUES, D.P.L.G. LE 30 AOUT 1951 - ECHELLE 0,02 P.M.

5M

Structure géologique du Parc National de la Vanoise

d'après la Carte géologique au 1/200000e de la Savoie (légèrement modifiée)

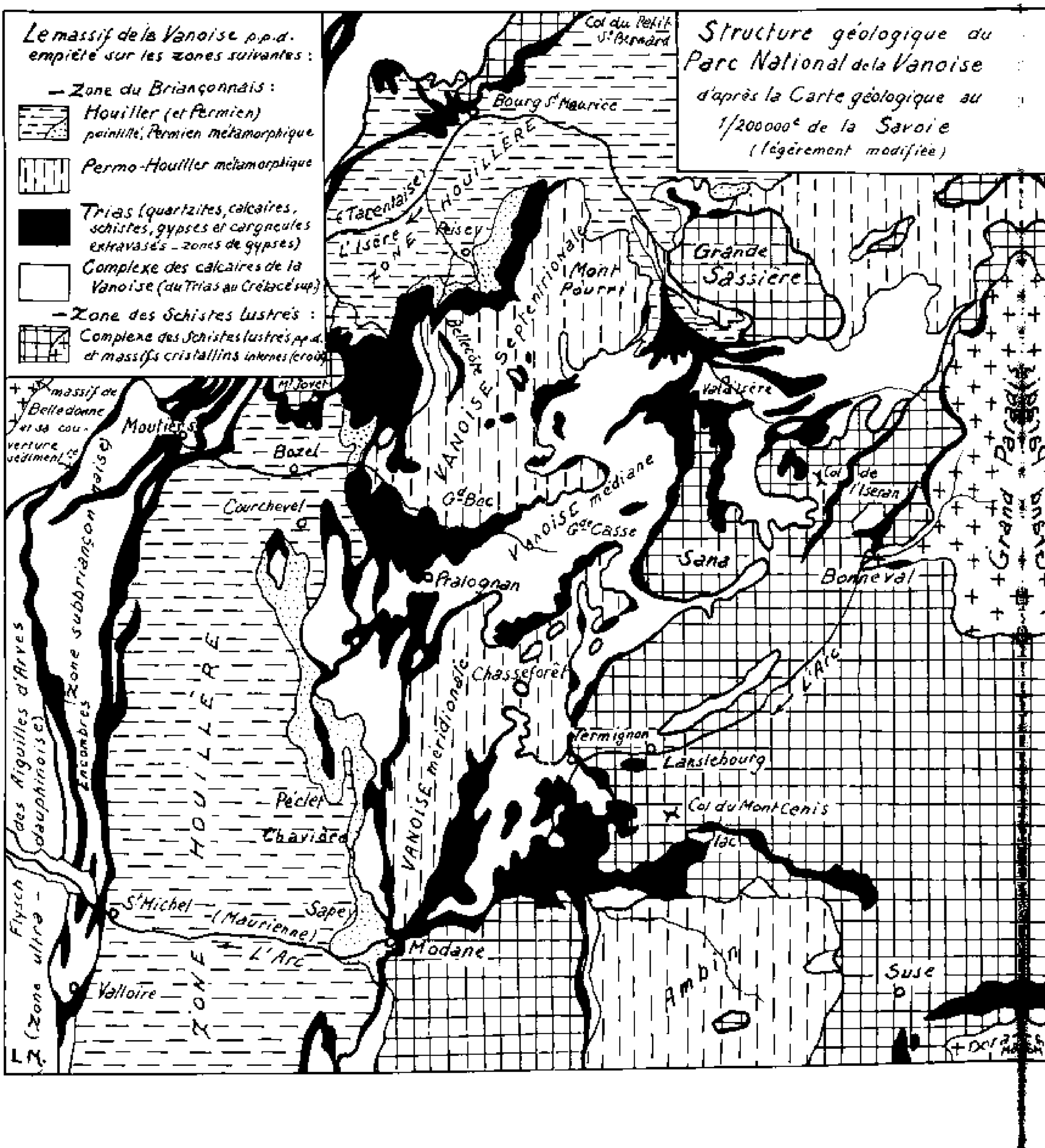
Le massif de la Vanoise p.p.d. empiète sur les zones suivantes :

— Zone du Briançonnais :

- Houiller (et Permien) pointillé, Permien métamorphique
- Permo-Houiller métamorphique
- Trias (quartzites, calcaires, schistes, gypses et cargneules extravasés – zones de gypses)
- Complexe des calcaires de la Vanoise (du Trias au Crétacé sup.)

— Zone des Schistes lustrés :

- Complexe des Schistes lustrés p.p.d. et massifs cristallins internes (croût...



Aperçu de la géologie du Parc National de la Vanoise (Savoie)

Les limites du Parc National de la Vanoise sont à peu de chose près celles de la Vanoise classique des géologues, région qui, dans les Alpes françaises, peut être considérée comme l'une des plus complexes et des plus difficiles à interprêter, donc particulièrement intéressante pour les géologues [1].

Notons tout d'abord que le beau massif du Perron des Encombres, célèbre par ses replis calcaires de Lias et de Jurassique à noyaux de Trias et par ses gites fossilifères (Rhétien du Pac du Roc), forme l'extrême limite ouest du Parc (zone périphérique). Le faciès de ses terrains ont permis de le rattacher à la zone subbriançonnaise, définie plus au sud et dont il est le prolongement direct. Mais il n'appartient pas au massif de la Vanoise proprement dite.

Celle-ci occupe en effet un tronçon important des zones du Grand Saint-Bernard (ou du Briançonnais) et des schistes lustrés (ou du Piémont), plus orientales, celles qu'envahit progressivement ou totalement le métamorphisme et dont la structure est en outre singulièrement compliquée par les derniers plissements alpins de l'époque tertiaire. C'est dire que, d'une part, la stratigraphie s'y trouve très obscurcie par les modifications thermiques du métamorphisme qui, presque toujours, font disparaître les vestiges organiques, les fossiles, utilisés par les géologues pour classer chronologiquement leurs terrains et que, d'autre part, les phénomènes de laminages tectoniques ont

(1) Les indications géographiques et géologiques données dans cet article pourront être suivies sur ma carte géologique de la Savoie et des régions limitrophes au 200.000e. (*Dardel*, Chambéry, 1928).

altéré la structure des roches qui les constituent. Enfin, il faut aussi compter avec le rôle de l'érosion qui a profondément disséqué nos montagnes alpines.

Malgré ces difficultés, mais après plusieurs années de recherches, les efforts des P. Termier, J. Boussac, M. Gignoux, E. Raguin et finalement la remarquable synthèse de F. Ellenberger [2], permettent enfin d'en comprendre déjà la signification géologique par rapport à l'ensemble de la grande chaîne. Il n'en reste pas moins que c'est une véritable gageure que d'oser présenter en un nombre réduit de pages la géologie de la Vanoise. Toutefois, le but de cet article, qui s'adresse plus aux amateurs et aux amis de la nature qu'aux spécialistes, nous permettra de schématiser cet exposé en nous bornant à en souligner les traits essentiels, ceux que nous allons découvrir entre le cours supérieur de l'Isère (Tarentaise) et celui de l'Arc (Maurienne).

Si nous laissons de côté, pour le moment, la zone des schistes lustrés, on peut dire que la Vanoise prolonge vers le Nord la zone briançonnaise proprement dite, celle où, dans la région de Briançon, la faiblesse des actions métamorphiques a permis de reconnaître assez nettement la succession des étages géologiques, presque tous fossilifères, depuis le Houiller jusqu'au Flysch tertiaire, en passant par le Permien, le Trias, le Jurassique et le Crétacé.

Les faciès de ces terrains, variables d'Ouest en Est, les lacunes observées dans leurs séries, ont permis par ailleurs de définir l'ébauche (Houiller) puis la naissance dès le Trias de la grande fosse complexe (géosynclinal alpin) dans laquelle se sont accumulés à partir du Trias moyen, des sédiments marins, origine de nos roches alpines, et même de proposer une paléogéographie de cette région (rôle du bombement médian géanticlinal de la fosse briançonnaise et de ses pulsations, génératrices des lacunes) ainsi qu'une vision des premiers linéaments de la tectonique qui va s'exacerber plus tard au Tertiaire.

La mise au point de la géologie de la Vanoise a beaucoup bénéficié de nos connaissances sur le Briançonnais

---

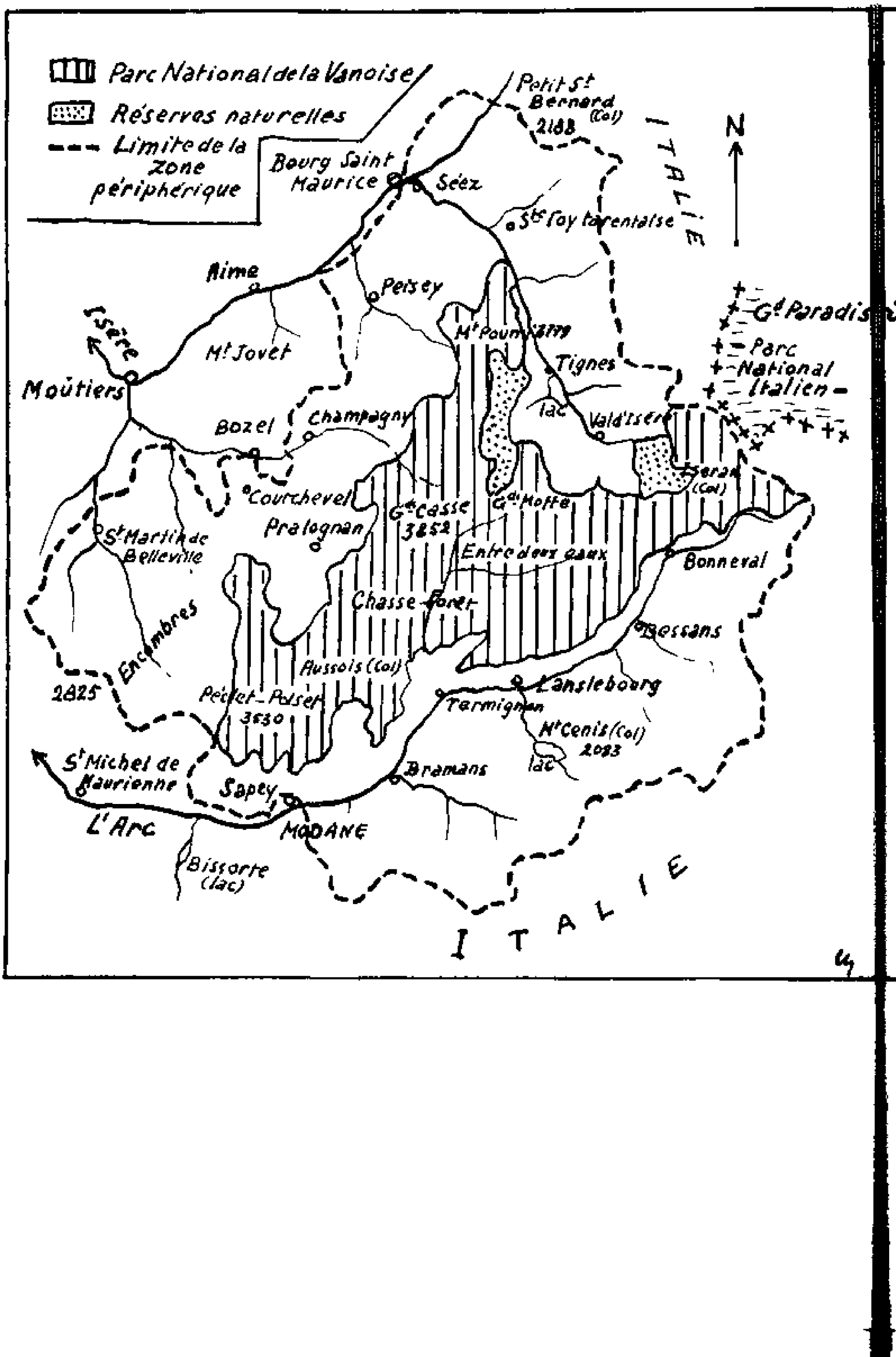
(2) F. ELLENBERGER : *Etudes géologiques du pays de Vanoise.* (Mémoires du Service de la Carte géologique de France, Paris, 1958).

en permettant aux chercheurs de suivre pas à pas vers le Nord, les progrès et les transformations dégradantes du métamorphisme qui va s'exercer surtout sur le Carbonifère et le Permien.

Ajoutons que la Vanoise est limitée vers l'Ouest par la grande zone houillère axiale (celle que traverse l'Arc de Saint-Michel à Modane), prolongement du Briançonnais proprement dit où elle se montre très enveloppée par une couverture sédimentaire normale. Mais ici, cette zone va devenir en partie métamorphique à partir de Modane, au point de donner lieu à de véritables schistes cristallins (Sapey, Chasseforêt, Vanoise, Mont-Pourri, Bellecôte). Il en est de même de la couverture sédimentaire qui prendra parfois un aspect cristallin, tout en restant calcaire (calcaires dits phylliteux, autrefois attribués en bloc au Trias).

Enfin, plus à l'Est, apparaît sur cet ensemble, mais très atteinte par l'érosion (Grande Sassière, Sana, Haute-Maurienne...), la zone des schistes lustrés, entièrement métamorphique et dont nous verrons qu'elle constitue une gigantesque nappe de glissement charriée vers l'Ouest, par-dessus les massifs cristallins du Grand-Paradis (gneiss anciens, hercyniens et noyaux granitiques) et d'Ambin (ce dernier qui apparaît en fenêtre sous les schistes lustrés est actuellement rattaché à la Vanoise méridionale) et dont on soupçonne qu'elle est la couverture décollée.

La répartition de ces divers terrains permet aux géologues de définir *une Vanoise septentrionale*, surtout cristalline (Permo-houiller métamorphique du Mont-Pourri-Bellecôte), *une Vanoise médiane*, surtout calcaire (couverture sédimentaire du bassin de Pralognan, Grande Motte, Grande Casse, Dent Parrachée) qui prend en écharpe le grand massif, *une Vanoise méridionale* où dominent de nouveau les terrains cristallophylliens (gneiss permiens du Sapey près Modane, Permo-houiller métamorphique de Chasseforêt, du Rateau, de l'Aiguille Doran, de l'Echelle). Enfin, *une Vanoise orientale* pourrait être représentée par la zone entièrement métamorphique des Schistes lustrés, bien visible en Haute-Maurienne.


Parc National de la Vanoise
Réserves naturelles
Limite de la Zone périphérique
Petit St Bernard (Col) 2188
ITALIE
N
Bourg Saint Maurice
Séez
Ste Foy tarentaise
Aime
Peisey
Isère
Mt Jovet
Moûtiers
Mt Pourri 3779
Tignes
Gd Paradis
Parc National Italien
lac
Val d'Isère
Bozel
Champagny
Courchevel
Pralognan
Gde Casse 3852
Gde Motte
Iseran (Col)
St Martin de Belleville
Entre deux eaux
Bonneval
Chasse-forêt
Encombres
Bessans
Aussois (Col)
2825
Pelvet-Polset 3530
Lanslebourg
Termignon
Mt Cenis (Col) 2083
lac
St Michel de Maurienne
Bramans
Sapey
L'Arc
MODANE
Bissorte (lac)
ITALIE

LES TERRAINS DE LA VANOISE

— Houiller et Permo-houiller métamorphique

Le Houiller productif de la Vanoise affleure surtout dans le Nord du Massif, entre Longefoy (Tarentaise) et le Petit-Saint-Bernard. Il y présente les caractères du Houiller de la Maurienne: ce sont des répétitions indéfinies de grès, de conglomérats à galets blancs quartzeux, de schistes noirs avec quelques lits d'anthracite en chapelets. L'exploitation de Sordières montre quelques intrusions de microdiorites, roches éruptives, plus fréquentes en Briançonnais, et qui ont localement transformé l'anthracite en graphitoïde. C'est le plus ancien terrain de nos Alpes qui ait livré des fossiles et ce sont surtout des plantes permettant d'en fixer l'âge westphalien et stéphanien avec une base probablement namurienne. A l'époque, d'immenses lagunes continentales, entourées de collines recouvertes d'une luxuriante végétation (restes de la vieille chaîne hercynienne) ont été le réceptacle de l'accumulation végétale, origine du charbon.

Sur la bordure occidentale du massif, le Houiller normal constitue une suite de montagnes élevées aux formes monotones. Au voisignage de la Vanoise méridionale, ce Houiller va se transformer progressivement en gneiss (migmatites) dans la région du Sapey et dont on a pu établir l'âge permien. Ce liseré métamorphique va se retrouver plus au Nord, entre Péclet et Courchevel, puis au delà jusqu'à Peisey. Là, en effet, le Houiller dont on peut suivre en montant à Nancroit le métamorphisme, va former le socle du massif cristallin permo-houiller du Mont-Pourri-Bellecôte, dont le sépare une importante surface de laminage qui aura facilité l'imprégnation sulfurée, au moment du cycle alpin, du beau gisement de galène argentifère de La Plagne-Peisey.

— Trias.

Longtemps considéré comme le seul représenté en Vanoise dans la couverture sédimentaire, ce terrain y forme, comme en Briançonnais, la base de cette couverture ici complétée par le Jurassique et le Crétacé. C'est dire que l'on y reconnaît, de bas en haut, l'important niveau des

quartzites (bien développés au barrage de Tignes dont ils forment les appuis), se chargeant à la base de grains de quartz rose, puis l'ensemble des schistes, cargneules (roches magnésiennes vacuolaires) et gypses dits inférieurs que recouvrent les bancs épais des calcaires francs (ex. Grand Marchet), enfin, couronnant le tout, les dolomies, schistes bariolés (à Equisetites) cargneules et gypses supérieurs. Il faut dire que les niveaux sulfatés (anhydrites et gypses) et dolomitiques (cargneules) sont assez rarement à leur place stratigraphique et se montrent le plus souvent extravasés, injectés ou accumulés (Dent de Villars, Mont-Blanc de Pralognan) pour former, à la base des massifs charriés dont ils ont facilité la progression, ce que l'on a appelé les « zones des gypses ». La présence du gypse se décèle immédiatement par les entonnoirs de dissolution si caractéristiques du paysage au Lac du Mont-Cenis.

Les séries triasiques de la Vanoise sont en outre remarquables par leurs minéraux de métamorphisme de faible intensité (épizone), l'un des gisements les plus célèbres est celui des calcaires du Roc Tourné près de Modane, lardés de macrocristaux de feldspath albite.

— JURASSIQUE.

Ce système est représenté en Vanoise par le Lias, le Jurassique moyen (Dogger), le Jurassique supérieur (Malm).

Au Lias se rapportent des calcschistes, souvent phylliteux dans lesquels ont été découverts de rares vestiges de Bélemnites et d'Ammonites (*Arnioceras*), ces dernières au Plan des Nettes. Ce terrain manque dans la partie ouest de la zone Vanoise-Mont-Pourri. Plus à l'Est, dans la zone de Val d'Isère-Ambin, il apparaît, mais sous un faciès réduit. En revanche, un Lias très épais mais de faciès plus oriental dit prépiémontais (parce qu'il semble passer aux schistes lustrés) peut être étudié dans la Vanoise calcaire (ex. séries plissées vraisemblablement charriées de la Grande Motte - Grande Casse - Dent Parrachée).

Le Dogger existe en plusieurs points de la Vanoise, sous des faciès rappelant ceux du Briançonnais : ex. brèches de l'envers de Sollières et de Saint-Michel, calcschistes

à *Mytilus* du Roc du Bourget près de Modane, et du Roc de la Pêche, vestiges de Dogger dans la série de la Dent Parrachée.

De son côté, le Malm peut s'étudier au Plan des Nettes et au Col de Fresse où des Ammonites ont été recueillies dans des marbres roses chloriteux. Des fossiles caractéristiques ont été également découverts au Roc du Bourget.

— CRÉTACÉ.

Doit peut-être exister dans sa totalité mais n'a été mis en évidence que très récemment par la découverte de microfossiles néocrétacés (Foraminfères du type Rosalines) dans les marbres chloriteux rouges du vallon du Pâquier et du Roc du Bourget, ainsi que dans le complexe des calcaires phylliteux des abords de Pralognan dont l'âge si longtemps discuté a pu être ainsi définitivement établi. Dans certains gîtes (Cascade du Marchet-Val d'Isère), il semble que le Crétacé supérieur soit transgressif (lacune du Crétacé inférieur et brêches néocrétacées du type Tsanteleina).

— FLYCH TERTIAIRE (Nummulitique).

Ce terme désigne l'ensemble schisto-gréseux de teinte sombre qui doit représenter le Nummulitique briançonnais (Flysch noir de Pralognan). Mais ici, l'on n'a pas encore pu y trouver de Nummulites et les seuls fossiles rencontrés (dents de poissons sélaciens) sont ceux du gisement du Col de Fresse.

— COMPLEXES MÉTAMORPHIQUES DES SCHISTES LUSTRÉS.

Nous avons signalé précédemment les terrains métamorphiques de la Vanoise septentrionale et de la Vanoise méridionale qui représentent manifestement le résultat d'une transformation, antérieure au cycle alpin (mais reprise au cours de ce dernier) des assises permiennes et houillères du socle ancien.

Dans la zone des Schistes lustrés, nous allons trouver des terrains métamorphiques plus récents (Jurassique-Crétacé ?), les schistes lustrés proprement dits qui recouvrent à partir de Bonneval, des schistes cristallins permo-houillers

mais également des complexes plus anciens et appartenant au cycle paléozoïque dit hercynien (massif du Grand-Paradis).

Comme ce sont les schistes lustrés qui dominent en Vanoise, c'est sur eux que nous insisterons, car leur apparition transforme le paysage ; aux montagnes abruptes, dentelées, coupées de falaises, font suite des reliefs monotones, aux croupes arrondies, aux pentes adoucies couvertes de pâturages ou de forêts de mélèze ; seul, des pitons de roches vertes rompent çà et là l'uniformité des paysages.

On peut définir ces schistes lustrés des calcschistes phylliteux très calcaires, parfois argileux, gris bleutés ou noirs, riches en fer et matières organiques, et résultant du métamorphisme général d'un épais complexe de schistes calcaires et de calcaires marneux bathyaux s'étant déposés dans une fosse géosynclinale interne (géosynclinal piémontais). Ceux du Grand Paradis reposent sur ce vieux cristallin par l'intermédiaire d'un coussinet triasique très laminé. Çà et là, des roches éruptives vertes, à cause de la présence de minéraux verts (ex. gabbros de Villarodin, Pic Regaud du Cirque des Evettes), souvent laminées et transformées en serpentines d'un vert pré et même en amiante (séries dites ophiolitiques) s'y intercalent. Signalons également la présence épisodique de roches plus pauvres en calcite et dues probablement à un apport (métasomatose sodique) du cycle alpin : chloritoschistes, séricitoschistes, gneiss albitiques. Aux transformations métamorphiques géosynclinales sont donc probablement venus s'ajouter des phénomènes de rétromorphoses syntectoniques qui ont pris naissance au Tertiaire au moment de l'écoulement gravitaire des énormes nappes de schistes lustrés sur l'avant-pays (Briançonnais - Vanoise) qui s'est enfoncé sous leur poids, devenant ainsi accessible aux effluves métamorphiques alpines.

STRUCTURE DE LA VANOISE (TECTONIQUE)

Elle est d'une extrême complexité. Schématiquement, on peut distinguer dans la Vanoise trois éléments essentiels superposés, mais séparés par des contacts anormaux : à la base le socle permo-houiller plus ou moins métamor-

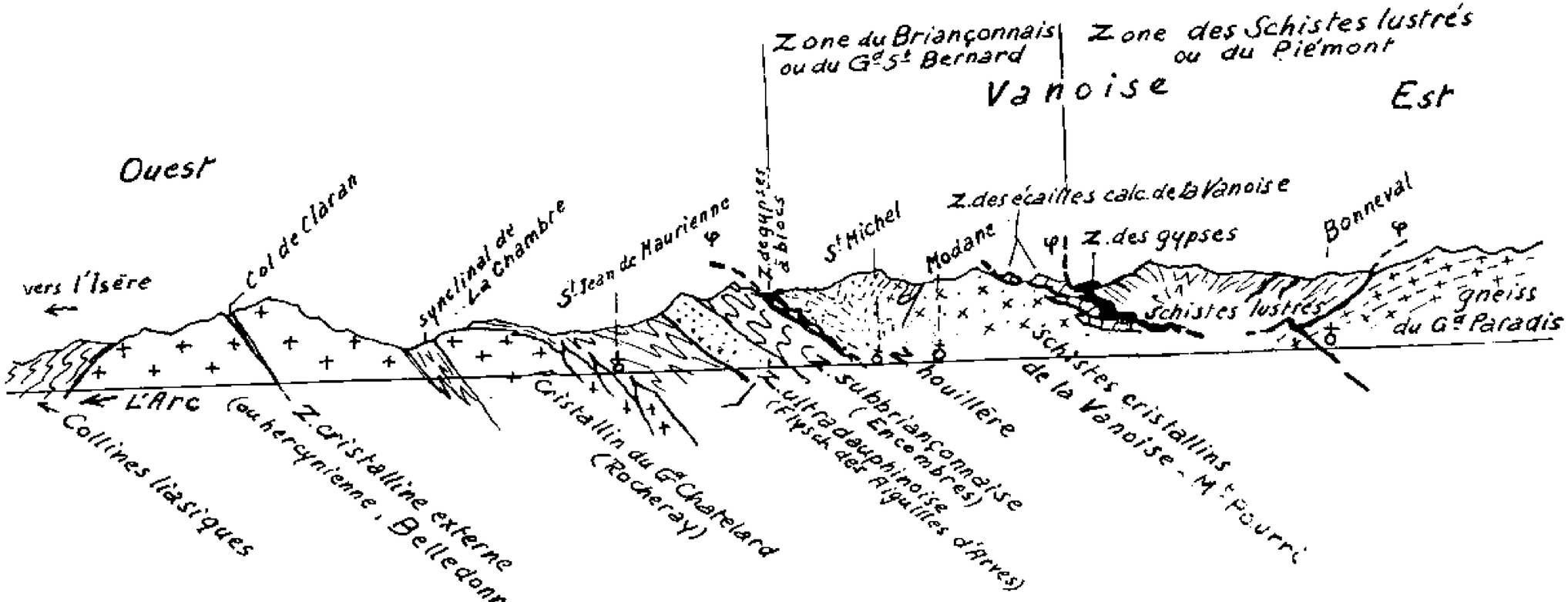
phisé (Vanoise, Mont-Pourri, Chasseforêt); puis la couverture sédimentaire mésozoïque, très écaillée (Vanoise calcaire); enfin la nappe des Schistes lustrés qui couronne l'édifice tectonique.

Tout cet ensemble est lui-même refoulé vers l'Ouest (avec plis en retour) contre la masse-butoir de la zone houillères briançonnaise, axe de ce que l'on a appelé l'éventail briançonnais, et deux zones de gypses principales, qui sont souvent des zones de cols en marquent les mouvements respectifs: celle de la Vanoise occidentale (Mont-Pourri - Bellecôte - Chasseforêt), celle de la base des Schistes lustrés.

En Vanoise septentrionale, le chevauchement du massif écaille Mont-Pourri - Bellecôte sur le socle houiller est des plus nets, il est souligné par un liseré basal de gypses, cargneules et quartzites broyés; mais en Vanoise méridionale, le massif de Chasseforêt, prolongement de la Vanoise septentrionale, vient s'encapuchonner par rétrochevauchement (Polset, Sapey) dans ce socle.

Quant au massif cristallin du Grand-Paradis, on pense qu'il vient à son tour s'encapuchonner dans la zone Vanoise - Mont-Pourri rétrocharriée sur lui en écailles imbriquées.

La couverture sédimentaire mésozoïque, décollée et traînée sur ce socle cristallophyllien, s'est morcelée en écailles de disposition parfois assez anormale, plissées et poussées vers l'extérieur de la chaîne. Et ces phénomènes ont également été facilités et d'ailleurs compliqués par le rôle lubréfiant des gypses triasiques extravasés dont une zone importante, déjà signalée, a facilité la progression de la nappe de glissement des Schistes lustrés qui, au moment du grand tumulte alpin, s'est étendue sur l'ensemble de la région en aggravant encore les dislocations et en transportant avec elle les lambeaux (blocs-klippes) de la couverture sédimentaire. Le bassin de Val d'Isère qui contraste avec l'austère pays de Maurienne et rappelle avec intensité les paysages colorés du Briançonnais, est un des exemples caractéristiques de ces phénomènes, il en serait de même de l'ombilic de Pralognan, prolongement du transsynclinal tardif du Col de la Vanoise, séparant la Vanoise septentrionale de la méridionale.



— Coupe transversale schématique des Alpes de Savoie, passant par la Vanoise — Wy

(φ: trace des principales surfaces de charriages)

L'origine gravitaire de la nappe des Schistes lustrés étant maintenant admise, on doit se demander quelle en est l'origine et quelle était sa position originelle au moment de son démarrage. L'hypothèse d'un gigantesque bossellement ayant surgi, suivant l'axe du géosynclinal piémontais, la géotumeur des tectoniciens, ainsi appelée parce qu'elle serait due à l'action de non moins hypothétiques courants de convection magmatiques profonds, pourrait répondre à cette question. Ce sont les versants de cet immense géanticlinal qui, décollés à leur base, se seraient écoulés sous l'action de leur propre poids, tant vers l'Est que vers l'Ouest.

Conclusions

L'étude du territoire de la Vanoise a conduit les géologues à des résultats fort intéressants pour l'histoire de nos Alpes.

1° Constatation d'un métamorphisme ancien, houiller et permien (cycle hercynien), auquel va s'ajouter le métamorphisme récent du cycle alpin, d'âge tertiaire.

2° Mise au point d'une série stratigraphique complète, mais qui se modifie progressivement d'Ouest en Est. Ainsi, les faciès de la Vanoise occidentale sont franchement briançonnais et très comparables à ceux des nappes préalpines (Préalpes médianes) savoisiennes, ce qui est une forte présomption pour fixer dans ces régions les racines des nappes chablaisiennes et des Klippes des Annes et Sulens (vallée de Thônes).

Quant aux faciès de la Vanoise orientale, on peut dire qu'ils sont déjà très prépiémontais et qu'ils annoncent par conséquent ceux de la zone des schistes lustrés. Mais nous n'y connaissons pas encore les vraies couches de passage, même pas l'équivalent des faciès plus internes de la zone Gondran - Chaberton du Briançonnais.

De même, nous ne connaissons pas en Vanoise l'équivalent d'une formation d'âge Crétacé-Paléocène dite Flysch à Helminthoïdes (à cause des curieuses traces labyrinthiques qui s'y rencontrent) qui se montre en Briançonnais dès le Col du Galibier et qui est surtout développée à

partir de l'Embrunais et de l'Ubaye où elle constitue une nappe de charriage de glissement très étendue. Ce Flysch si spécial est souvent considéré comme la partie non atteinte par le métamorphisme du contenu du géosynclinal piémontais générateur des schistes lustrés et qui, clivée à son contact avec le complexe lustré, l'a abandonné au moment des plissements alpins en glissant vers l'extérieur pour son propre compte, réalisant ainsi à l'étage supérieur des complexes piémontais, ce qu'ont fait et feront encore à leur tour les masses de schistes lustrés subordonnées.

Il est utile de préciser que l'étude de cette nappe pelliculaire du Flysch à Helminthoïdes, dont il est impossible d'expliquer la progression par le seul jeu de mouvements tangentiels (autrefois invoqués), a été à l'origine de la théorie, si en faveur actuellement, de la tectonique dite d'écoulement des masses rocheuses par gravité, et c'est cette théorie qui, par la suite, a pu être invoquée pour démontrer l'origine également glissée de la grande nappe des schistes lustrés de la Vanoise et du Briançonnais.

3° Enfin, du point de vue structural, on peut dire que la Vanoise par la complexité et la variété des traits tectoniques qui s'y rencontrent (nombreuses phases de plissement, phénomènes de charriages, de laminages, de fracturation et d'écaillage, etc., on a même pu parler de « chaos structural ») peut être considérée comme une région unique dans les Alpes françaises.

Léon MORET.

Henry Bordeaux

(1870 - 1963)

Ecrivain savoyard
et peintre d'Annecy

En juillet 1954, Henry Bordeaux, qui avait accepté de nous rencontrer chez le curé de Tencin, dut, au dernier moment, y renoncer. L'abbé Calès nous reçut donc, seul, dans son atelier, et nous promit d'organiser une autre rencontre. En souvenir de ce rendez-vous manqué, il écrivit un mot sur la première page de notre exemplaire du *Fil de la Vierge*, nous dit au-revoir et retourna à ses pinceaux. L'abbé Calès est décédé le 15 octobre 1961 ; Henry Bordeaux, son contemporain (ils étaient nés l'un et l'autre la même année) est décédé le 29 mars 1963. Sur la page de notre livre, jamais la petite écriture fine ne viendra contraster avec le large graphisme de celui qui servit de modèle à l'abbé Callixte Merval et peut-être déjà aussi à l'abbé Laloze, le curé d'Avrieux [1].

A la lumière de cette anecdote, vous nous permettrez de remercier le Président Gardet d'avoir achevé ce qu'avait tenté le peintre du Grésivaudan. Grâce à lui, grâce au souvenir qui nous fait retrouver le temps perdu, grâce à l'imagination qui nous fait prendre nos désirs et nos

---

(1) L'abbé Callixte Merval est le héros du roman *Le Fil de la Vierge* (Paris, Plon, 1951) et l'abbé Laloze est un personnage d'*Annette et Philibert ou la Nouvelle Croisade des Enfants* (Paris, Flammarion, s. d. [1913]). Sur le curieux et attachant personnage que fut l'abbé Calès, cf. : Jean PEROUELIN, *La vallée du Grésivaudan perd son peintre*, in *Le Dauphiné Libéré* du 16-10-1961. Henry BORDEAUX, *L'abbé Calès n'est plus*, in *Le Dauphiné Libéré* du 21-10-1961. Henry BORDEAUX, *L'abbé Calès ou le jongleur de Tencin* in *Ecclesia* de février 1962. M. Jean FAYOLLAT, *Hippocrate chez le maître de Tencin* in *Cahiers de l'Alpe*, fév.-mars 1927. Ce doit être à peu près à l'époque où il écrivait *La Nouvelle Croisade des Enfants* qu'Henry Bordeaux fit la connaissance de l'artiste qui, depuis 1902, occupait la cure de Tencin.

souvenirs pour la réalité, Henry Bordeaux, si vous le voulez bien, sera aujourd'hui présent au rendez-vous [2].

Nous ne dirons qu'un mot de l'homme. Vous savez qu'Henry Bordeaux est un homme de la montagne. Montagnard, il l'est à plus d'un titre : d'abord il l'est parce qu'il a vu le jour en Haute-Savoie « dans une maison appartenant à ses parents et qui fut la propriété de Madame de Charmoisy, la Philothée de *L'introduction à la vie dévote* » ; il l'est aussi parce que « sa lignée maternelle l'apparente à saint François de Sales » [3], l'évêque montagnard qui se déplaçait à pied ou, comme nous l'a rappelé André Jacques par une de ses gravures les plus réussies, à dos de mulet ; montagnard, il l'est encore parce qu'il est le rejeton d'une vieille famille pyrénéenne de l'Ariège [4] ; enfin, il est montagnard parce que la montagne se respire dans ses livres comme la mer dans ceux de Pierre Loti [5].

La fée tutélaire qui veillait à ce que les Bordeaux ne tombassent pas en plaine a dû pourvoir aussi le jeune Henry de tous les dons artistiques qui lui ont permis de faire briller, avec tant d'éclat, la lumière des sommets, de chanter avec tant de nostalgie, la chanson du vent dans les mélèzes [6] et de peindre, avec tant de légèreté, l'ombre vir-

---

Avant l'aborder notre sujet, nous voudrions aussi remercier, publiquement, Mme Paule Henry-Bordeaux, qui avec une grande patience et une profonde compréhension a bien voulu satisfaire notre importune curiosité ; Mme André Jacques, à qui nous devons des renseignements qu'elle seule pouvait nous donner ; M. Louis Pfister, secrétaire perpétuel de l'Académie Florimontane, qui a parcouru, pour nous, les annales de l'Académie, ainsi que M. Matrod, bibliothécaire, qui nous a largement ouvert les portes de son sanctuaire ; M. l'Inspecteur Lucien Bajulaz, qui nous a signalé un document curieux et certainement peu connu ; M. Grandchamp, maire adjoint de la ville d'Annecy, qui nous a tenu au courant d'un certain nombre de manifestations récentes ; M. Pierre Soudan, qui nous a confié de précieux volumes de sa bibliothèque personnelle ; M. le Directeur et le personnel du dépôt des Archives de la Haute-Savoie, ainsi que M. le Conservateur et le personnel de la bibliothèque municipale d'Annecy, qui nous ont facilité nos recherches. Si nous n'avions eu conscience, après avoir bénéficié de leur aide précieuse, de n'être, en définitive, que leur porte-parole, nous n'aurions peut-être pas osé aborder une aussi délicate entreprise.

(2) Nous avons pu profiter de la souriante érudition de Maître François Vermale, qui fut jadis l'hôte du Maupas, et qui se promettait, avec autant de plaisir que nous, d'amicales conversations autour du souvenir d'Henry Bordeaux. La mort a déjoué nos projets. Nous ne pouvons que tristement saluer sa mémoire.

(3) Pierre BENOIT, *Henry Bordeaux*, Paris, Alcan, 1931, coll. « Les Quarante », *Fauteuil XX*, page 36 sqq.

(4) H. BORDEAUX, *Une vie politique brisée. Louis Bordeaux* (1878-1924). *Souvenirs fraternels*. Paris, Editions Spes, 1925.
Le Jubilé littéraire de Henry Bordeaux, 25 *janvier* 1940. Paris, Plon, 1940.

(5) Christine GARNIER, *Henry Bordeaux : la joie de vivre*, in *La Revue des deux Mondes* du 1er février 1970.

(6) Raoul Blanchard aimait à taquiner le romancier en lui reprochant de « mettre des mélèzes partout », y compris là où ils ne poussent pas !

gilienne qui descend de la montagne à l'heure où, de chaque foyer, monte vers le ciel un filet de fumée qui parfume le soir de l'odeur des sarments brûlés.

« Elevé par des parents merveilleux, parmi sept frères et sœurs très gais et turbulents » (7), le petit Henry, avant de fréquenter l'école, se sentait déjà très attiré par les livres, ce qui permit à Jérôme et à Jean Tharaud, lors du 70' anniversaire du romancier, de souligner l'unité de la vie d'Henry Bordeaux toute entière adonnée aux lettres.

Dans les premiers souvenirs d'enfance d'Henry Bordeaux, il y a une *Bible* illustrée par Gustave Doré ainsi que *Les scènes de la vie privée et publique des animaux* illustrée par Grandville (8). Au début de sa vie scolaire, il reçut, parmi d'autres livres de prix, une petite anthologie de ballades écossaises. « Ce livre, dit-il, acheva de me révéler la poésie » (9). Les illustrations de Gustave Doré, le texte, encore un peu mystérieux pour lui, de l'ancien testament et le lyrisme des ballades écossaises lui inspirèrent le noble dessein de célébrer les héroïnes de la *Bible* ainsi que les blondes filles du Nord. « Au fond (c'est Bordeaux qui parle) j'avais découvert une manière indirecte d'exalter les femmes » (10). Il avait aussi découvert le plaisir et les tourments de l'écriture.

Ces livres ont vraiment exercé sur l'enfant une influence considérable : ils ont provoqué en lui l'éveil à la poésie, à l'amour, au pittoresque de la couleur locale en même temps qu'ils lui faisaient ressentir pour la première fois la tentation d'écrire. Très lucide, Henry Bordeaux a noté quelque part : « J'ai voyagé à travers le vaste monde. Ni l'Orient ni l'Ecosse ne m'ont apporté de surprise. Je les ai reconnus au lieu de les découvrir. Gustave Doré m'avait révélé les paysages de la Palestine et de la Syrie et j'avais déjà vu les châteaux, les landes et les highlands d'Ecosse dans un petit livre de ballades » (11).

---

(7) Christine GARNIER, *Henry Bordeaux : la joie de vivre.* Dans cet article, Mme Christine Garnier rapporte les paroles du maître qu'elle était allée voir chez lui quelques jours avant sa mort, en mars 1963.

(8) Henry BORDEAUX, *Débuts littéraires* in *Les Œuvres Libres* du 15 août 1949.

(9) Henry BORDEAUX, *L'amour de la terre et de la maison.* Paris, Westmael-Charlier, 1960.

(10) Henry BORDEAUX, *Débuts littéraires.*

(11) Henry BORDEAUX, *Débuts littéraires* et *L'amour de la terre et de la maison.*

Et, de fait, lorsque plus d'un demi-siècle plus tard, il écrira *Yamilé sous les cèdres*, il ne pourra s'empêcher de rappeler « une illustration de cette *Bible* de Gustave Doré à qui je dois d'avoir eu, tout petit, la révélation de l'Orient » [12]. Il reconnaîtra de même avoir composé, quadragénaire, *La Robe de laine* à partir d'une ballade écossaise de sa petite anthologie [13].

Doué d'un insatiable appétit de lecture [14], il dévore, pendant les heures de « permanence », *Les Méditations* de Lamartine. « Pourquoi, se dit-il, n'essaierais-je pas à mon tour de mettre en vers mes chagrins ?... » [15]. Armé du *Petit Traité de Poésie Française* de Théodore de Banville, l'adolescent se mit à couvrir les pages de ses cahiers de lignes inégales [16]. Il composa en même temps un roman, *L'enlèvement de Cléonice*, dont l'action se passe à Venise [17]. Pendant les longues heures de l'étude du soir, au collège, il écrivit un *Charles VI le fou* en six actes, vers et prose ! [18]

Bientôt, il se sentit devenir « la proie d'un grand tourment intérieur ». En prose et en vers, en vers surtout, il s'inquiétait de la fin du monde et envoya, sur ce sujet, à l'Académie de Savoie, un poème qui bénéficia d'une *mention honorable* [19]. Il envoya aussi, et par quatre fois, au concours de poésie de l'Académie Florimontane, des poèmes qui lui vaudront, successivement, une *mention honorable*, un *premier prix*, un *troisième prix* et enfin une *mention très honorable* l'année même où Albert Samain obtenait le premier prix [20].

Quelques-uns de ces poèmes figurèrent au sommaire de revues. On en retrouvera, avec d'autres, dans le volume au titre modestement ironique *Amour, délices et orgues* [21].

---

(12) Henry Bordeaux, *Yamilé sous les cèdres*. Paris, *La Petite Illustration*, 1923.

(13) Henry Bordeaux, *L'amour de la terre et de la maison*.

(14) Henry Bordeaux, Préface à *Une âme de lumière. Le baron François d'Yvoire*, de M. de Laval. Paris, Pierre Téguy, éditeur, s. d. [1922].

(15) Henry Bordeaux, *Débuts littéraires*.

(16) *Le jubilé littéraire de Henry Bordeaux*, 25 *janvier* 1940.

(17) Henry Bordeaux, *L'amour de la terre et de la maison*.

(18) Henry Bordeaux, *Débuts littéraires*.

(19) Henry Bordeaux, Préface à *Une âme de lumière. Le baron François d'Yvoire* de M. de Laval.

(20) *Revue Savoisienne* 1888, pp. 99 et 216-220 ; 1890, pp. 101-102 ; 1892, p. 283 ; 1894, p. 1.

(21) *Le jubilé littéraire de Henry Bordeaux*, 25 *janvier* 1940.

Pendant ce temps, l'enfant puis l'adolescent avait commencé ses études au collège des frères Maristes de sa ville natale (où il collectionnait prix et accessits) puis, bachelier à seize ans, il était allé les terminer à Paris où il suivit en même temps, comme nous l'avons encore vu faire quand nous étions nous-même étudiant, les cours de la faculté de Droit et ceux de la faculté des Lettres. A dix-neuf ans, doublement licencié, il se fit inscrire dans le cabinet de son père comme avocat stagiaire (ce qui lui valut d'être le plus jeune avocat de France) [22] avant de venir faire son service militaire à Annecy [23]. Après avoir rempli son devoir patriotique, libéré avec le grade de sergent, il regagna Paris où il entra comme employé au service contentieux de la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée.

La défense des intérêts ferroviaires ne lui fit oublier ni la Palestine de Gustave Doré ni l'Ecosse des ballades, ni la musique de Lamartine, ni tout ce qu'il avait pu lire à Paris, chez son père ou sur la terrasse du château d'Annecy où, entre deux corvées, il se récitait, pour prendre patience, des poèmes symbolistes [24]. Il fit paraître, successivement en 1890, 1891, 1893 et 1894, un *Villiers de l'Isle-Adam*, un *Edouard Rod*, un *Téodor de Wyzewa* et le volume *Ames modernes*, sans parler, en 1896, d'une sorte de récit historique *Jeanne Michelin* sous-titré, à partir de la troisième édition : « chronique du XVIII[e] siècle ».

C'est alors, en attendant que son jeune frère ait quitté la Faculté, que le brillant débutant fut rappelé en Savoie pour s'occuper de l'étude de son père, qui venait de mourir âgé de 65 ans. Durant cinq années, de 1896 à 1901, Henry Bordeaux plaida devant le tribunal de Thonon. Il fut élu maire de la petite commune de Lyaud (ce qui lui valut d'être un des plus jeunes maires de France) [25]. Il acquit, pendant ses années thononaises et lyaudines, une

---

(22) P. Benoit, *Henry Bordeaux.*

(23) Henry Bordeaux. Préface pour l'album *Quelques aspects pittoresques du vieil Annecy* d'André Jacques. [Annecy, 1908].
Henry Bordeaux, Préface à *Une âme de lumière. Le baron François d'Yvoire* de M. de Laval.
P. Benoit, *Henry Bordeaux.*
Henry Bordeaux. *Savoie.* Paris, Fayard, 1943.

(24) Henry Bordeaux, *Débuts littéraires.*

(25) Henry Bordeaux, *L'amour de la terre et de la maison.*

expérience des hommes que les livres lui avaient fait pressentir. Son métier d'avocat et ses fonctions de maire le firent entrer en contact avec une humanité dont ses lectures n'avaient pu lui donner qu'un aperçu bien discret.

Les intérêts de l'étude familiale, pas plus qu'autrefois ceux de la compagnie de chemin de fer, ne l'éloignèrent de la littérature. En travaillant pour le barreau dans la journée et, le soir, de neuf heures à minuit, pour la littérature, il continua, pendant les années savoyardes, sa collaboration à la *Revue hebdomadaire* et, en 1900, il fit paraître son premier roman *Le Pays natal*.

Lorsque son frère cadet, dûment diplômé, fut disponible pour prendre en mains l'étude paternelle, Henry travailla encore un an avec lui pour l'initier au barreau, puis, l'ayant vu débuter avec succès, il regagna Paris, accompagné de sa jeune femme (c'est au cours de son séjour au pays qu'il s'est marié). « Dès lors, écrit-il dans un de ses derniers livres, ma vie n'est plus que la suite de mes œuvres » [26].

Formule lapidaire à la fois heureuse et modeste car si elle reflète la vérité, elle suppose cependant une vie de bonheur sans histoire, une réussite perpétuelle sans effort parce que sans difficulté : mariage heureux, naissance de trois filles, « mes filles incomparables ! », comme il se plaisait à dire en parlant d'elles [27], succès littéraires, élection à l'Académie Française [28], nomination et promotions dans l'ordre de la Légion d'Honneur dont il est finalement Grand Officier [29], jubilés, félicitations..., nous allions dire apothéose !

Oui, lorsqu'on le congratulait en le félicitant de sa rapide et brillante carrière littéraire, de la réussite de sa vie de famille, de la noblesse et la beauté des thèmes de

---

(26) Henry Bordeaux, *Une vie politique brisée. Louis Bordeaux* (1878-1924). *Souvenirs fraternels.*

Henry Bordeaux, *L'amour de la terre et de la maison.*

(27) Christine Garnier, *Henry Bordeaux : la joie de vivre.*

(28) Emile Faguet lui avait prédit l'Académie dans un compte-rendu du *Lac Noir* qu'il avait donné à la *Revue Latine*. Cette prédiction fut reprise à son compte par Maître Henri-Robert dans la préface qu'il écrivit pour *Le Carnet d'un stagiaire*. Elu le 22 mai 1919 au fauteuil de Jules Lemaitre et reçu par Henri de Régnier le 27 mai 1920, Henry Bordeaux finit par être le doyen d'élection de l'Académie.

(29) En juin 1960.

ses romans, de sa puissance de production et de renouvellement, il répondait en souriant qu'il avait eu « la bonne fortune, dans [son] enfance et [sa] première jeunesse de rencontrer autour de [lui]... un nombre incroyable de personnalités exceptionnelles » (30); il aimait à montrer sa « jeunesse éclairée par des femmes généreuses » et sa vie d'adulte par « un mariage avec une femme idéale » (31), comme si, de sa réussite spirituelle et matérielle, aucun mérite ne lui revenait, comme si la vie ne lui avait réservé que les fleurs et le miel des saisons.

La réalité est différente. Comme toute vie, celle d'Henry Bordeaux a deux faces: une face heureuse, souriante, bénéfique et... une autre, celle du malheur et de l'adversité. Il ne nous appartient d'évoquer ni les deuils, les peines intimes ni les chagrins personnels, mais nous ne pouvons pas passer sous silence les longues années de la guerre. Mobilisé le 1er août 1914 comme capitaine d'infanterie territoriale, affecté, sur sa demande de prendre du service actif, à l'Etat-Major de la première puis de la deuxième armée, il suivit toute la bataille de Verdun, fut au fort de Vaux, au fort de Douaumont, à Souville, Fleury, Thiaumont, Avocourt et autres lieux; plus tard il assista à la bataille de la Malmaison et à la bataille de France. Les hostilités terminées, il fut chargé d'un rapport sur les territoires occupés, ce qui fait qu'il ne quitta l'uniforme de chef de bataillon que le 1er février 1919 pour regagner ses foyers, décoré de la Croix de Guerre, deux fois cité à l'ordre de l'Armée et Officier de la Légion d'Honneur (32).

Pas plus que les laborieux travaux de la paix, les peines de la guerre n'avaient réussi à lui faire jeter la plume. De ces années douloureuses, il tira la matière d'une dizaine de livres: sans parler des tomes IV à VII de l'*Histoire d'une vie*, nous citerons seulement *Trois tombes* (1916), *Les derniers jours du fort de Vaux* (1916), *Les captifs délivrés* (1917), *Le chevalier de l'air, Vie héroïque*

---

(30) Henry BORDEAUX, Préface à *Une âme de lumière. Le baron François d'Yvoire* de M. de Laval.

(31) Christine GARNIER, *Henry Bordeaux : la joie de vivre.*

(32) Henry BORDEAUX, *L'Académie Française en* 1914. *Histoire d'une candidature.* Paris, Éditions d'Histoire et d'Art, 1946.
Henry BORDEAUX, *L'amour de la terre et de la maison.*

de Guynemer (1918), *Sur le Rhin* (1919), *La bataille devant Souville* (1921) qui sont des récits lyriques à la gloire des combattants, mais il nous faudrait parler aussi des romans de circonstance qui empruntent à la guerre leurs décors et leurs situations, tels que *La résurrection de la chair* (1920), *La chair et l'esprit* (1921), ou même des romans comme *La maison morte* (1922) ou *Tuilette* (1930) qui ont la guerre pour toile de fond d'un épisode ou de l'ensemble [33].

Non, si la vie d'Henry Bordeaux fut harmonieuse et bien remplie, elle ne fut pas exempte de peine ni de soucis. Que dire aussi des détracteurs et des critiques de son œuvre littéraire ? [34]

On peut dire, avec Pierre Benoît, qu'il n'est pas « beaucoup d'œuvres plus attaquées que celle d'...Henry Bordeaux » [35].

Un homme n'obtient pas le succès, ne recueille pas les honneurs sans provoquer la jalousie. Auteurs malheureux ou folliculaires impuissants, offusqués par les éditions et les réimpressions successives de ses œuvres, ne peuvent lui pardonner sa réussite [36]. On lui reproche d'être « soumis aux tirages, à la considération, au conformisme » et de se complaire dans une « sécurité féconde » [37].

Les uns feignent d'ignorer son talent et s'en prennent à ses idées. « Il est catholique au sens où ce mot s'oppose à universel » [38]. « Le coup de griffe à Henry Bordeaux visé comme le type de l'écrivain bien-pensant, surestimé et médiocre, [est] devenu un poncif de la critique exigeante » [39]. On lui reproche d'écrire du roman bour-

---

(33) Félicien PASCAL, *L'œuvre de guerre d'Henry Bordeaux*, in *La Revue hebdomadaire* du 22 mai 1920.
M. BRAUNSCHVIG, *La littérature française contemporaine étudiée dans les textes*. Paris, 1946.
Henry BORDEAUX, *L'amour de la terre et de la maison*.
E. DELUCINGE, *La mort d'Henry Bordeaux* in *Le Dauphiné Libéré* du 30-3-1963.

(34) Il est hors de notre propos de parler des idées philosophiques, sociales ou politiques d'Henry Bordeaux ainsi que de son influence morale.

(35) Pierre BENOIT, *Henry Bordeaux*. Cf. aussi M. ACHARD, *Le dernier des « hors la loi »* in *Les Nouvelles Littéraires* du 11 avril 1963.

(36) *Manuel illustré de la littérature catholique en France de 1870 à nos jours*. Paris, éd. Spes, s. d.
Le jubilé littéraire de Henry Bordeaux, 25 *janvier* 1940.

(37) P.-H. et J.-H. BORNECQUE, *La France et sa littérature*. Lyon, I.A.C., 1958.

(38) René LALOU, *Histoire de la littérature française contemporaine*. Paris, P.U.F., 1947.

(39) P.-H. SIMON, *Henry Bordeaux, vertu de la Belle Epoque*, in *Le Monde* du 31 mars-1er avril 1963.

geois [40], du roman réactionnaire, du roman de consommation « de plein pied avec le public petit bourgeois auquel [il] s'adresse » [41]. « Son œuvre copieuse oppose au vicaire de Rousseau la profession de foi d'un marguillier savoyard » [42].

Certains préfèrent ourdir courageusement contre lui une stricte conspiration du silence [43]. Tout cela va d'ailleurs dans le sens de cette « offensive, sournoise mais réelle, contre tout ce qui [peut] entretenir le sens de la famille et de la terre natale » [44].

D'autres, quand ils ne vont pas jusqu'à lui dénier toute intelligence et toute qualité morale [45], lui refusent, sans procès, toute espèce de talent. « Son œuvre est si bornée qu'on n'en discerne guère que les limites » [46]. Il ne fait que « suivre imperturbablement le mauvais exemple de Paul Bourget » en publiant « un roman annuel fabriqué selon des recettes éprouvées » [47]. Dans ces « médiocres intrigues familiales » [48] la convention supplante la peinture de mœurs [49]. Bref, « nul n'a plus contribué à associer à l'idée de roman provincial celle d'ennui » [50].

Ceux que n'offusquent ni ses idées ni ses succès et qui sont prêts à lui reconnaître du talent trouvent ses romans trop osés. L'Abbé Béthléem, dans son célèbre ouvrage *Romans à lire et romans à proscrire* [51], ne tolère, pour les adolescents, que deux titres: *La Petite Mademoiselle* et *La*

---

(40) *Le jubilé littéraire de Henry Bordeaux.* 25 *janvier* 1940.

(41) Michel RAIMOND, *Le roman depuis la révolution.* Paris, A. Colin, 1968.

(42) René LALOU, *Histoire de la littérature française contemporaine.*

(43) Cf. par exemple : (R. QUENEAU), *Histoire des littératures.* Paris, Gallimard; « Encyclopédie de la Pléiade », tome III, 1958. Bordeaux n'y est même pas cité au chapitre « Famille et Patrie »! Le nom d'Henry Bordeaux ne figure pas davantage dans *Pages commentées d'auteurs contemporains* de Pierre CURNIER (Paris, Larousse, 3 volumes 1962, 1965 et 1967) ni dans l'*Abrégé d'une histoire vivante de la littérature d'aujourd'hui* (1939-1969), de Pierre de BOISDEFFRE (Paris, Union Générale d'Edition (coll. 10-18), 2 vol. 1969). Il est cité une seule fois (pour *Les Roquevillard*, en 1906) dans *Les grandes dates de la littérature française* de A. CHASSANG et C. SENNINGER.

(44) Cf. article d'A. DEMAISON dans *Les Nouvelles Littéraires*, repris in *Le jubilé littéraire...*

(45) Paul LÉAUTAUD, *Journal Littéraire*, tomes IV, VIII, X, XI, XIII, passim.

(46) René LALOU, *Histoire de la littérature française contemporaine.*

(47) Pierre de BOISDEFFRE, *Les écrivains français d'aujourd'hui.* Paris, P.U.F., 1965.

(48) René LALOU, *Le roman français depuis* 1900. Paris, P.U.F., 1947.

(49) Michel RAIMOND, *Le roman depuis la révolution.*

(50) René LALOU, *Histoire de la littérature française contemporaine.*

(51) Edition de 1906.

peur de vivre, et encore, à condition qu'ils sautent « quelques pages où ils ne doivent pas s'arrêter ». Aux « grandes personnes », il ne permet pas plus de sept livres, en regrettant qu'*Amour en fuite, Une honnête femme* et *Le Paon Blanc* soient si « passionnés ». Le chroniqueur du *Mois littéraire et pittoresque*, rendant compte du *Pays Natal*, reconnaît que le décor est joli mais regrette « tout le sentimentalisme » dont le roman est « envahi ». « Trop d'élégie », dit-il, « trop de sensualité » [52]. En 1920, *La Résurrection de la chair* fut encore, par certains, jugée « audacieuse » [53].

Faut-il, avec les auteurs d'un manuel de littérature [54], répondre aux uns que « sans rien sacrifier de l'intérêt romanesque de situations parfois les plus passionnées », il a toujours su « satisfaire à toutes les exigences de la morale », ce qui n'est pas à la portée de tout le monde ?

Faut-il, avec Henry de Montherlant [55], répondre aux autres que si « la vision de la vie que donne l'œuvre d'Henry Bordeaux est unilatérale... celle que donnent ces actuels détracteurs l'est aussi » et que si « les temps présents » ont, pour certains, « diminué » Henry Bordeaux, pour d'autres, ces mêmes temps l'ont « grandi » ?

Henry Bordeaux ne répondait pas. Il accueillait sottes critiques ou « petites vilenies avec un dédain cordial et souriant » [56].

Répondant à sa place, Pierre Benoît (qui s'y connaissait peut-être !) n'a cessé de proclamer que du véritable romancier Henry Bordeaux possédait les vertus éminentes : la vie et la fécondité. Les critiques qui avaient étudié son œuvre, disait-il très justement, faisaient une part trop grande, pour la mieux combattre, à la philosophie contenue dans ses livres et étaient injustes, parce que incompétents, envers l'habileté et le solide agencement de ses intrigues ainsi que la sûreté de sa technique romanesque [56].

---

(52) Gabriel AUBRAY, *Causerie littéraire. La table d'un liseur*, in le n° de mars 1901.

(53) P.-H. SIMON, *Henry Bordeaux, vertu de la Belle Epoque.*

(54) *Manuel illustré de la littérature catholique en France de 1870 à nos jours.*

(55) MONTHERLANT, *Henry Bordeaux aurait cent ans*, in *Les Nouvelles Littéraires* du 22 janvier 1970.

(56) Pierre BENOIT, *Henry Bordeaux.*

Sans vraiment nous égarer, nous nous sommes un peu attardé à suivre une personnalité attachante. Revenons à notre sujet. Dans un premier temps, nous voudrions présenter l'écrivain savoyard et ses souvenirs annéciens. Nous disons « écrivain » et non « romancier »; on lèserait gravement la personnalité littéraire d'Henry Bordeaux en affectant de voir en lui seulement un romancier. Il fut aussi chroniqueur, critique et historien pour ne rien dire de l'homme de théâtre [57]. Quelles que fussent d'ailleurs ses activités littéraires, Henry Bordeaux restait toujours tourné vers la Savoie et, très souvent, son regard intérieur s'attardait avec une certaine complaisance sur le paysage annécien.

Il aimait à rappeler son premier séjour dans la capitale du Genevois [58]. « Du lac, Annecy apparaît couronnée et dominée par le château de Nemours dont les tours prennent, au soleil couchant, des teintes lilas et violettes. Le château de Nemours est un immeuble sordide et majestueux. J'en fus jadis le locataire.

« J'en fus le locataire pendant une année. Mon bail n'était pas onéreux: je recevais du bailleur un sou par jour. Car le château de Nemours est aujourd'hui une caserne et j'y ai fait mon service militaire. Il y avait beaucoup de punaises. Mais de la terrasse on voyait, le soir et le matin, de beaux spectacles: c'étaient des levers de soleil ou de lune derrière la Tournette, et l'agitation des eaux sous les premières caresses de la lumière. »

C'est en admirant ces levers de lune, de la terrasse de notre château (que nous nous garderons d'appeler château de Nemours pour ne pas contrister le Président de la Société des Amis du Vieil Annecy) qu'il se récitait à lui-même, nous dit-il, *Apparition* de Stéphane Mallarmé.

---

(57) Charles OULMONT, *Un visage inconnu d'Henry Bordeaux*, in *Revue des Lettres* d'avril-mai-juin 1970.

(58) Henry BORDEAUX, Préface pour l'album *Quelques aspects pittoresques du vieil Annecy* d'André Jacques.

Henry BORDEAUX, Préface à *Une âme de lumière. Le baron François d'Yvoire* de M. de Laval.

Henry BORDEAUX, *Savoie*.

Henry BORDEAUX, *Débuts littéraires*.

La lune s'attristait. Des séraphins en pleurs
Rêvant, l'archet aux doigts, dans le calme des fleurs
Vaporeuses, tiraient de mourantes violes
De blancs sanglots glissant sur l'azur des corolles
— C'était le jour béni de ton premier baiser.
Ma songerie aimant à me martyriser
S'enivrait savamment du parfum de tristesse
Que même sans regret et sans déboire laisse
La cueillaison d'un Rêve au cœur qui l'a cueilli.
J'errais donc, l'œil rivé sur le pavé vieilli
Quand avec du soleil aux cheveux, dans la rue
Et dans le soir, tu m'es en riant apparue
Et j'ai cru voir la fée au chapeau de clarté
Qui jadis sur mes beaux sommeils d'enfant gâté
Passait, laissant toujours de ses mains mal fermées
Neiger de blancs bouquets d'étoiles parfumées.

Fortement marqué par cet aspect de la vieille ville qui — conciliant merveilleusement ses obsessions poétiques avec la vie quotidiennc — lui fit supporter sans ennui, malgré les punaises, la vie de caserne et ses corvées, tout au long de sa vie, avec une inlassable constance, il se rappelle Annecy et la vante et la chante et y convie tous ses lecteurs.

A cinquante ans d'écart, dans *La Savoie peinte par ses écrivains* [59] et dans *Portrait de la Savoie par ses écrivains* [60], il tient la gageure de mener ses lecteurs dans son pays en leur donnant pour seuls guides les écrivains qui l'ont chanté. Il a tôt fait, pour les mener à Annecy, de les confier à saint François de Sales, à Jean-Jacques Rousseau, à Mgr Dupanloup, à Eugène Süe, à Ruskin, à Hippolyte Taine, à André Theuriet ou à maître Henri Robert, sans parler des grands archivistes Max Bruchet et Robert Avezou.

Lorsqu'on inaugura, place au Bois, la statue de saint François de Sales écrivain, c'est Henry Bordeaux qui vint représenter à Annecy l'Académie Française [61]. Il a d'ailleurs, dans un livre attachant [62], évoqué avec bonheur le cadre dans lequel le prélat vécut, prêcha et écrivit: « A

---

(59) Henry BORDEAUX, *La Savoie peinte par ses écrivains* in *La Savoie vue par les écrivains et les artistes*, recueil de textes publié avec une préface et des notes... par Arnold Van Gennep, Paris, Société des éditions Louis Michaud. Coll. « La France pittoresque et artistique », publiée sous la direction de Adolphe Van Bever, s. d. [1913].

(60) Henry BORDEAUX, *Portrait de la Savoie par ses écrivains*, Thonon, S.I.P.E., 1960.

(61) Le 14 septembre 1924. (Il y a eu, exactement, jour pour jour, 46 ans lundi dernier).

(62) Henry BORDEAUX, *Saint François de Sales et notre cœur de chair*. Paris, Plon, 1924.

Annecy, on suit partout sa trace. Voici la maison Lambert, rue Jean-Jacques Rousseau, vis-à-vis de la cathédrale... Et voici, rue Sainte-Claire, la maison Favre, une belle construction du XVI^e siècle que fit bâtir Galois de Regard, seigneur de Morgenex, évêque de Bagnorea ; le président Favre l'avait acquise en 1606 et, quand il fut appelé à Chambéry par ses fonctions judiciaires, il y installa l'évêque qui l'habita de 1610 à sa mort. Là se tinrent les premières séances de l'Académie Florimontane. Dans la cour, on montre encore le pavillon ou plutôt la tour carrée où s'enfermait le Saint pour écrire le *Traité de l'amour de Dieu*... Cet hôtel a malheureusement perdu son caractère à cause des reconstructions et additions entreprises à la suite du morcellement de l'immeuble... Voici le portail brisé de l'hôtel de Charmoisy. Et voici encore la maison de la Galerie... »

S'il s'attarde, dans un album de *Portraits* [63] à faire revivre Madame de Charmoisy, la Philothée de l'*Introduction à la vie dévote*, il ne manque pas d'esquisser le croquis de son hôtel, rue de l'Ile : « ...Il ne reste rien qu'un portail roman surmonté d'armoiries brisées, et une tour ravalée à des emplois subalternes. Ce portail donne sur une cour, bordée d'une écurie et d'une remise, où s'étalent du fumier et des ordures, et à l'extrêmité de laquelle un passage permet d'arriver au canal du Thiou. Du lac, on pouvait venir en barque jusqu'ici et, dans le mur, sont encore incrustées des boucles pour les amarres. C'est un quartier pittoresque de la vieille ville. Le Thiou lui donne un petit air vénitien... »

Dans un autre recueil de portraits [64] on retrouve notamment celui de Claude, le fils du Président Favre que Brunetière qualifiait de « mélancolique savoyard » et que nous connaissons sous le nom de Vaugelas. C'est encore l'occasion de parler d'Annecy où, tout enfant, le jeune Claude, hantant les couloirs de la jeune Académie Florimontane en attendant de fréquenter le salon bleu de la

---

(63) Henry Bordeaux, *Portraits de femmes et d'enfants*. Paris, Plon, 1909.
(64) Henry Bordeaux, *Portraits Savoyards*. Thonon, S.I.P.E., 1952.

belle Arthénice et de siéger à l'Académie Française, s'initiait peu à peu tant aux spéculations de l'esprit qu'au beau langage.

En 1920, désireux de clore la polémique soulevée autour de *La princesse de Clèves* de Madame de La Fayette, il écrivit *Les Amants d'Annecy* (65) pour expliquer comment les trois principaux personnages du roman : le prince, la princesse de Clèves et le duc de Nemours, c'est-à-dire le mari, la femme et l'autre, personnages historiques du XVI[e] siècle mis par la romancière à la mode et au goût du XVII[e] siècle, sont et ne sont pas François de Lorraine duc de Guise, Anne d'Este sa femme, et Jacques de Savoie-Nemours, qui allait devenir, après la mort de François de Lorraine, le second mari d'Anne d'Este.

Henry Bordeaux en profite pour nous rappeler ou pour nous apprendre que Jacques de Savoie-Nemours et Anne d'Este, son épouse, sont venus à Annecy moins de trois mois après leur mariage. Le nouvel époux voulait montrer à sa femme « que dans Annecy lointaine et ceinturée de montagnes, elle pourrait retrouver le goût, l'élégance, la culture même avec quoi elle avait été élevée à la cour de Ferrare, et dans quoi elle avait accoutumé de vivre à la cour de Lorraine et au Louvre. » Le mercredi 17 juillet 1566 au soir, Jacques de Nemours et sa femme assistèrent, de la terrasse, aux illuminations de la ville et aux acclamations des Annéciens.

Ils furent ensevelis l'un et l'autre dans l'église Notre-Dame d'Annecy. Saint François de Sales prononça l'oraison funèbre d'Anne d'Este, dont on garde un portrait dans le presbytère de Notre-Dame. Enfin, nous dit Henry Bordeaux, les deux tombeaux furent démolis le 17 juillet 1793 et la balustrade en marbre noir qui entourait le mausolée d'Anne d'Este a été utilisée pour faire le banc de commu-

---

(65) Henry BORDEAUX, *Les Amants d'Annecy*, in *La Revue des deux Mondes* des 15-12-1920 et 1-1-1921. Henry Bordeaux fit encore allusion à « cette Anne d'Este, duchesse de Guise puis duchesse de Nemours, qui laissa son cœur au tombeau de son premier mari et son corps au tombeau du second, à moins que ce ne fût le contraire » dans son livre *Les trois confesseurs*, paru chez Plon en 1935.

Sur la querelle de *La véritable princesse de Clèves*, cf. A. ADAM, *Histoire de la littérature française au XVII[e] siècle*, Paris, Domat, tome IV (1954), note 4, page 200, et in *Romanciers du XVII[e] siècle*. Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1958, A. ADAM, *Le roman français au XVII[e] siècle*, notamment pages 53-54, et page 1358 (note 1 de la page 54).

nion de la cathédrale d'Annecy. Une fois de plus, le chroniqueur succombe à la tentation et le voilà lancé dans une belle description : « Annecy..., est une minuscule et rustique sœur de Venise, avec ses canaux, parfois troubles et malodorants, qui contournent l'ancien palais de l'Ile devenue (sic) prison et reflètent, entre des maisons ornées de balcons où sèche le linge, les arbres du jardin de l'Evêché ou d'autres coins délaissés. Les maisons à arcades de la rue Sainte-Claire, de la rue de l'Ile, la rampe mystérieuse du Château, la côte Perrière aux galeries de bois, sont la vétusté et l'originalité de la ville : on y respire un parfum de vie étrange... »

Henry Bordeaux parle-t-il de Madame de Warens [66] ou de son protégé Jean-Jacques [67], c'est pour évoquer l'abjuration de la belle dame dans l'église Saint-François d'Annecy, puis la première rencontre de Jean-Jacques et de « Maman » derrière le jardin de l'Evêché, ou encore l'idylle des cerises qui se noue entre Annecy et Thônes. Il cite le travail de Joseph Serand sur *L'habitation de Madame de Warens à Annecy*, s'étend sur les différentes localisations qui en ont été proposées et rappelle que l'Académie Florimontane « fut agitée » par ce problème.

Que vienne sous sa plume le nom de Taine, c'est pour nous dire qu'il a composé et rédigé au bord du lac d'Annecy la plupart des volumes des *Origines de la France contemporaine*. Qu'il vienne à parler d'André Theuriet, il précise que ce lorrain, qui avait loué un chalet à Talloires, s'est trouvé inspiré par le lac d'Annecy et par la Tournette. Il appelle le bâtonnier Henri Robert son « voisin des campagnes de Savoie » [68] et raconte, avec quelque fierté, que c'est à Saint-Jorioz qu'il passait l'été en « se reposant de

---

(66) Henry BORDEAUX, *Vies intimes*. Paris, Fontemoing, 1904.

(67) Est-ce ici qu'il faut noter que sur les rayons de la bibliothèque du grand-père, Monsieur Rambert (dans *La Maison*, publiée en 1913), à côté d'un traité d'astronomie, de lettres de Mathieu de la Drôme et de la collection du *Véritable Messager Boiteux*, figurent en bonne place les *Confessions* de Jean-Jacques Rousseau, et que l'action du roman *Elle n'était pas invitée* (paru d'abord dans *La Revue des deux Mondes* des 1er et 15 novembre et du 1er décembre 1930) se passe non loin de Bossey ? Henry Bordeaux ne peut s'empêcher de faire de la géographie littéraire et rappelle à ses lecteurs que « Jean-Jacques raconte dans les *Confessions* qu'il fut mis en pension, tout enfant, chez le pasteur Lambercier qui desservait alors la paroisse de Bossey. Là, il prit le goût de la nature et de la vie champêtre et celui du fouet que lui distribuait Mademoiselle Lambercier. Une inscription sur un mur rappelle ce séjour, mais ne le détaille pas ».

(68) Dans la dédicace de *Valombré*, en 1929 : « A mon cher confrère et ami, à mon voisin des campagnes de Savoie Henri Robert ».

ses plaidoiries » et en préparant « ses brillantes conférences des Annales » [69]. Dans une pénétrante étude [70], il soulève avec beaucoup de tact, un coin du voile qui recouvre le mystérieux séjour annécien, en automne 1874, de son ami Pierre Loti [71].

Le chroniqueur artistique n'est pas moins féru d'Annecy que l'historien de la littérature ou le critique littéraire. Qu'il fasse l'éloge du dessin, c'est pour parler d'André Jacques, l'auteur d'un remarquable album sur le vieil Annecy [72] ou d'André-Charles Coppier, auteur d'un non moins bel ouvrage sur le lac d'Annecy [73]. S'il fait l'éloge de la peinture, c'est pour rendre hommage à Albert Besnard qui, installé à Talloires, écrivit un petit livre sur Annecy [74], et peignit le lac et la ville. « ...Ses tableaux, — dit Henry Bordeaux —, parlent plus haut que sa plume: il colore nos cimes et nos nuits de rayons à la Turner et il peint le marché d'Annecy avec la somptuosité d'un Rubens ou d'un Jordaens. Je me souviens que, lui rendant visite... je découvris dans un coin une baigneuse de ce lac d'Annecy qu'il aimait tant. » [75]

Que dire du romancier ? Car si Bordeaux fut tout ce que nous avons dit tout à l'heure il ne faut tout de même pas oublier qu'il fut aussi un romancier. Faut-il citer tous les romans où l'on trouve une brève allusion à Annecy ou à sa région ?

Le lac noir, par exemple, écrit à la première personne, commençant par ces mots: « Je venais de me faire inscrire au barreau d'Annecy » est attribué à un jeune avocat sta-

---

(69) Henry BORDEAUX, *Portrait de la Savoie par ses écrivains.*

(70) Henry BORDEAUX, *Mon ami Pierre Loti* in *Les Nouvelles Littéraires* du 19 janvier 1950.

Henry BORDEAUX, *Pierre Loti.* Fragment de mémoires in *La Revue des deux Mondes* du 15 février 1950. Des documents inédits, que Samuel Viaud, le fils de Pierre Loti, avait bien voulu nous communiquer, confirment l'hypothèse selon laquelle Pierre Loti, lorsqu'il fit son premier séjour à Annecy, se rendait à Genève chez une femme distinguée qu'il avait connue au Sénégal et qu'il aimait encore. On comprend dès lors la discrétion de Pierre Loti.

(71) Henry Bordeaux a dédié à Pierre Loti son roman *La Robe de Laine* (1910).

(72) C'est en 1908 qu'André Jacques fit paraître les 200 exemplaires de son album de dessins *Quelques aspects pittoresques du vieil Annecy* (16 planches non reliées) avec une préface d'Henry Bordeaux. Cette préface ne figure pas dans la *Bibliographie des auteurs modernes de langue française* de Talvart et Place.

(73) André-Charles COPPIER, *Au lac d'Annecy.* Chambéry, Dardel, 1923.

(74) Albert BESNARD, *Annecy.* Paris, Emile-Paul, 1930. Coll. « Portrait de la France ».

(75) Henry BORDEAUX, *Savoie.*

giaire dont le premier client est « un viticulteur de Talloires que sa coquine de femme trompait impudemment avec tous les gars du village » mais qui, nous dit-on, « n'attachait pas plus d'importance qu'il ne fallait à ce dévergondage conjugal » (76).

Dans *Le Carnet d'un stagiaire* (77), l'action d'*Un crime aux manœuvres* se situe dans les Bauges: « On y accède d'Annecy par le col de Leschaux... »

Le personnage qui dit « je » dans *La Chartreuse du Reposoir* est invité à la chasse par un de ses anciens camarades de collège « médecin à Annecy » (78).

Non, nous ne pouvons pas les citer tous. Il y en a trop. Bornons-nous aux deux romans dont l'action se passe entièrement à Annecy ou dans les environs. Et tout d'abord, son premier roman, terminé à Cognin en 1899, publié dans *La Revue Hebdomadaire* puis chez Plon en 1900, intitulé *Le Pays Natal* « en signe de gratitude » (79). Salué et apprécié notamment par Barrès et par Faguet, ce roman lança son auteur dans la voie de la notoriété et lui porta bonheur.

L'autre roman intitulé *Une honnête femme* parut dans « Le Figaro » du 4 au 22 mai 1903, puis en volume, le mois suivant, avec deux nouvelles, *L'amour en fuite* et *Le paon blanc* (dont la première donna son nom au recueil) chez Fontemoing. Une deuxième version d'*Une honnête femme* préparée en 1914, parut, seule, chez Boccard, en mars 1919, deux mois avant l'élection d'Henry Bordeaux à l'Académie Française (80).

Ainsi, depuis son entrée dans la littérature, dans tous les genres où il s'est illustré, à chaque étape importante de sa carrière, tout au long de sa vie, Henry Bordeaux retrouva dans la ville et le paysage d'Annecy, sa muse et son égérie.

---

(76) Henry BORDEAUX, *Le Lac noir*. Paris, Fontemoing, 1904.

(77) Henry BORDEAUX, *Le Carnet d'un Stagiaire*, scènes de la vie judiciaire. Paris, Plon, 1911.

(78) Henry BORDEAUX, *La Chartreuse du Reposoir*. Paris, Plon, 1924.

(79) Henry BORDEAUX, *Savoie*.

(80) Quatre ans plus tard, le roman parut chez Fayard dans la collection « Le Livre de demain », illustré de vingt-cinq bois originaux de Paul Baudier. Tout Annécien se doit de posséder cette édition dans sa bibliothèque.

Si les pays étrangers, si, en France, les journaux, la Société des Gens de Lettres, l'Institut, le Cercle de l'Annonciade, si Thonon la ville natale et le siège de l'Académie Chablaisienne, si Chambéry, la ville proche du Maupas et le siège de l'Académie de Savoie, l'ont pieusement et dignement honoré en cette année du centenaire, Annecy — qui en échange de deux romans et d'une constante fidélité lui a dédié une rue [81] et porté bonheur — a, elle aussi, bien des raisons d'évoquer son souvenir et de saluer sa mémoire.

Après avoir présenté l'écrivain et son fidèle souvenir annécien, il nous plaîrait, maintenant, de vous montrer Annecy vue à travers l'œuvre de son peintre. Nous présenterons successivement une Annecy d'autrefois, une Annecy mystique et l'Annecy d'aujourd'hui, ou plus exactement de la « Belle Epoque » puisqu'on en dit encore que les bâtiments de l'Hôtel de Ville abritent un musée et que « la Préfecture... est [située] à une petite distance de la ville » [82].

Nous allons donc remonter le temps avec Henry Bordeaux et avec ses guides Claude Ducis et Max Bruchet. Nous sommes au temps de Jacques de Savoie et de la belle Anne d'Este. « Le château d'Annecy était... une résidence quasi-royale. Les Nemours y ont mis leur empreinte, à l'extérieur en bâtissant des tours et des pavillons, à l'intérieur en complétant fastueusement le mobilier. Déjà les comtes de Genevois avaient tendu les murs de riches étoffes décoratives, posant de grands panneaux de tapisserie à haute lice, venues d'Arras, entassant sur les planchers les « tapis velus ou marchepieds » fabriqués en Orient... Les Nemours y ajoutèrent la splendeur de la Renaissance: tapisseries, tentures, sièges recouverts de velours, de cuir, de soie, étalage sur les meubles, les parois, les costumes de drap d'or ou d'argent..., et sur cet immobile éclat des étoffes le reflet mouvant des armes dans les panoplies et assourdi des reliures dans les bibliothèques... »

---

(81) La rue Henry Bordeaux, inaugurée en octobre 1964, relie la place Henri Dunant à la place des Nations. Elle est longue de 137 mètres, large de 12 et bordée de trottoirs de 3 mètres.

(82) Henry Bordeaux, *Une honnête femme.*

Pour l'entrée solennelle du duc et de la duchesse, la bonne ville d'Annecy « avait fait de grands préparatifs : arcs de triomphe dès le faubourg de Bœuf, décoration des rues transformées en galeries de verdure, échafauds dressés pour les chantres et les musiciens, pièces d'artillerie placées sur les clochers... Les chars et cavalcades formant le cortège furent arrêtés devant Notre-Dame de Liesse pour les harangues... Après les compliments, le cortège à cheval monta au château » [83].

Rapprochons-nous, maintenant, si vous le voulez bien, à la fois de notre époque et de l'Annecy mystique. Nous voici, un siècle plus tard, assistant aux fêtes de la canonisation de saint François de Sales. Nous sommes devant « l'église de la Visitation dont le clocher, le dessus de la façade » ainsi que « les fenêtres du monastère et l'arc voisin des murailles estoient garnis de pots à feu, de chandelles et de lanternes figurées des chiffres de Savoye, de leurs Altesses royales, du saint et de la Visitation, avec quantité de hiéroglyphes propres du sujet. Deux colonnes de lumière placées sur les coins de la façade représentaient les deux colonnes lumineuses qui parurent autrefois au saint, elles estoient figurées de rayons, de foudres, d'épées flamboyantes, d'estoiles, de croissants pour exprimer divers effets du zèle de ce prélat. Sur le plus haut du Tympan estoit un soleil naissant... Ce soleil après avoir brillé quelque temps, s'alluma et tomba en étincelles pour représenter le globe de feu qui tomba autrefois sur le saint. On lança quantité de fusées à estoiles et de serpentaux, des soufflons... » [84]

Voilà qui fait bien du bruit. Quittons cette relation anonyme du XVII[e] siècle, rapportée par Bordeaux, pour essayer de trouver l'Annecy mystique.

Comment y parviendrons-nous ? Est-ce en feuilletant, avec l'écrivain, la correspondance de Madame de Charmoisy ? [85] Est-ce en méditant les sermons (qu'il nous rappor-

---

(83) Henry BORDEAUX, *Les Amants d'Annecy.*

(84) *Relation des cérémonies faites dans la ville d'Annessy à l'occasion de la solennité de la canonisation de saint François de Sales, evesque et prince de Genève, fondateur de l'Institut de la Visitation Sainte-Marie.* A Grenoble, chez Robert Philippes, imprimeur et libraire, proche le collège des RR. PP. Jésuites, 1666, avec privilège du Roy. Repris par Henry Bordeaux dans *Saint François de Sales et notre cœur de chair.*

(85) Henry BORDEAUX, *Portraits de femmes et d'enfants.*

te) de Monseigneur d'Arenthon d'Alex, qui s'élève en chaire contre les relâchements du carnaval, le luxe des dames et les « promenades nocturnes, préjudiciables à la vertu » ? Est-ce en observant Mme Guyon lorsqu'elle débarque à Annecy, renonçant « par piété à un train de vie dispendieux » pour obéir à l'évêque « dont elle reçoit les instructions » ? (86) Ne serait-ce pas plutôt en suivant Henry Bordeaux dans le vieil Annecy ? « Sous ses arcades on respire un violent parfum de vie intérieure. Il semble que, derrière ces murs gris, se soient agitées des âmes ardentes. Et l'on a l'impression, quand on se promène le soir, que l'on pourrait bien rencontrer, rue de l'Ile, Madame de Charmoisy, l'inspiratrice de l'*Introduction à la Vie dévote*, sortant de son hôtel pour aller au sermon, Philothée grave et pensive, comptant sur le secours de son directeur, François de Sales, pour la bien diriger par les chemins du monde... » (87) Ne serait-ce pas surtout en le suivant au Semnoz ? « Un jour de l'automne dernier, je montai au sommet du Semnoz qui domine le lac d'Annecy. C'était un de ces temps de brouillards où l'on a la sensation que le soleil doit briller au-dessus de nous, mais jusqu'où faudra-t-il aller pour recevoir ses rayons ? Des nuées traînaient le long des flancs de la montagne. Les sapins dont je n'apercevais que de tout près les branches tombantes s'égouttaient sur les mousses. Et brusquement, sortant de tout cet enveloppement de brume, je me trouvai en plein soleil. Le sommet était là, tout proche : une prairie nue en pente, couronnée d'une croix.

Quand il eut dépassé le séjour habituel des hommes que les brouillards entourent, saint François de Sales, au sommet de sa vie, gravit encore cette pente dépouillée et il atteignit la croix. A Madame de Chantal que l'on croyait un jour près de la mort, il avait écrit : « Mettez votre tête au pied de la croix, et tenez-vous là humblement et pleine de confiance pour recevoir les mérites du sang qui en découle. »

---

(86) Henry BORDEAUX, *Portraits savoyards*.

(87) Henry BORDEAUX, *Les Amants d'Annecy*.
Henry BORDEAUX, *Savoie*.

Ce calvaire, ce fut le lieu sacré de leur rendez-vous, et c'est l'ascension divine à quoi ils nous convient... » (88)

De ce sommet mystique, nous allons descendre vers les hommes et vers la ville. Henry Bordeaux la connait bien. Personne n'en doute. Il en parle bien. Vous le savez. Il en parle souvent. Nous vous l'avons dit. Il en parle sur tous les tons: ton familier, ton amusé, ton sérieux, ton lyrique. « Annecy est la plus curieuse ville des deux [départements de la] Savoie. Tout un passé rustique, pieux et guerrier y habite. » (89)

Ton familier: il cite des noms de rues, de quartiers: le faubourg des Balmettes, la rue du Pâquier, il évoque le village voisin d'Annecy-le-Vieux, qui est « très éparpillé. Un groupe de bonnes vieilles maisons savoyardes aux toits de tuiles brunes sert de cortège à l'église... à côté d'elle, le clocher, séparé, adossé à la mairie, pareil au beffroi des villages flamands, élève sa tour ajourée aux fenêtres romanes » (90). Le ton a changé en cours de paragraphe et le « beffroi des villages flamands » est venu ajouter une teinte poétique au ton neutre du début de la phrase. On retrouve le ton bon enfant et familier avec ce « chef de train » qui annonce « avec indolence: Annecy, dix minutes d'arrêt » (91), ce qui est plus joli que le disque nasillard qui nous écorche aujourd'hui le tympan en répétant « Anneucy, Anneucy... » sans indolence ni grâce. Sur le même ton neutre, sans lyrisme, voici les premières précisions; le tableau s'esquisse sans qu'on s'en aperçoive encore: « Le jour envahissait le ciel. La voiture quitta le voisinage du lac. Elle s'engagea dans la rue du Pâquier et s'arrêta devant le vieil hôtel au portail massif... Germaine monta la première le grand escalier à colonnades... » (92)
« La petite ville s'endormait paisiblement. De rares promeneurs traversaient la rue et disparaissaient sous les arcades. Dans le silence, leurs pas retentissaient sur les pavés sonores, puis la tranquillité qu'ils avaient troublée recouvrait

---

(88) Henry Bordeaux, *Saint François de Sales et notre cœur de chair.*
(89) Henry Bordeaux, Préface pour l'album *Quelques aspects pittoresques du vieil Annecy* d'André Jacques.
(90) Henry Bordeaux, *Une honnête femme.*
(91) Henry Bordeaux, *Le Pays natal.*
(92) Henry Bordeaux, *Une honnête femme.*

de nouveau, comme un duvet moelleux la cité entière » [93]. Pour nous parler des « fragments de la Mise au Tombeau, provenant de l'ancienne église du Saint Sépulcre, réunis au musée d'Annecy » [94], le ton est celui du guide consciencieux. Ailleurs, on nous parlera de ce même musée sur un ton pince sans rire, comme si l'on prévoyait qu'il allait devenir musée à éclipse: « ...je doute qu'aucun musée de France..., se trouve renfermer quelque chose de plus singulier, de plus émouvant et de plus inconvenant tout à la fois que le musée d'Annecy. J'avais fait... le tour des salles... J'étais parvenu dans une longue galerie bordée de vitrines que la minéralogie et la zoologie occupaient, lorsque j'aperçus, à côté d'un magnifique aigle royal empaillé sur un rocher de carton, une sorte de sarcophage poussé en hauteur, dont le bois peint imitait sans art les veines du marbre. Je m'approchai. C'était, derrière le verre, le plus bizarre assemblage qu'un cerveau dément pût imaginer, un mélange hétéroclite digne de réjouir les sorcières de Macbeth: un morceau de veste déchirée, un voile brun presque intact, un bout de corde cassée, une lanterne brisée, une poche de gilet, des lambeaux de chemise, un gigot de mouton presque noir et comme carbonisé, une aile et une cuisse de pigeon, la mâchoire supérieure d'un homme, un os de crâne humain, un ongle, enfin un pied admirablement conservé dans un bocal, si bien conservé que les tissus de la peau ne paraissaient pas altérés... Je n'ai rien oublié dans mon énumération. Ces débris, ces restes humains, inattendus et pénibles au regard, que font-ils en ce lieu ? que représentent-ils ? Pourquoi le musée d'Annecy ressemble-t-il à une morgue ? Quand vos nerfs frémissent de ce spectacle désagréable, une invincible curiosité vous retient devant le sarcophage. Vous voulez connaître le secret de cette parade macabre. Un procès-verbal collé sur la vitre vous apprend que vous avez devant vous les derniers vestiges des premières victimes du mont Blanc » [95].

---

(93) Id., *ibid.*

(94) Henry Bordeaux, *Savoie.*

(95) Henry Bordeaux, *Promenades en Savoie.* Paris, Librairie Nationale, 1907. Henry Bordeaux, *Paysages romanesques des Alpes.* Paris, Editions de la vieille France, 1925.

C'est sur un ton plus enjoué qu'on nous annonce le lac : « Ce petit lac est gentil, coquet et mignard comme un pastel de La Tour ou une toile de Watteau. Le soir, il s'essaye à la grande mélancolie. Ce serait le cadre désigné d'une amourette avec une soubrette de théâtre au nez retroussé, comme le lac du Bourget, taciturne et lamartinien, doit attirer les idylles tragiques de femmes maigres, impérieuses et poétiques » [96].

C'est aussi avec un certain sourire qu'on nous présente le jardin de ville : « Le jardin anglais, caché derrière l'hôtel de ville, s'étend jusqu'au lac. Il est presque abandonné, et de cet abandon sa grâce offensée reçoit un attrait plus subtil. Ses allées et ses arbres ne retiennent que ces doux érudits dont une académie locale enregistre les patients travaux et dont quelque monographie de village borne les songes, et le soir les amoureux y viennent chercher le mystère et cette vague disposition à s'émouvoir qu'inspire la nature » [97].

Maintenant que les croquis, que les grands traits, que l'esquisse nous sont connus, voyons le tableau. Nous commencerons par les ombres, par la nuit. « Entre les toits des maisons frissonnaient les étoiles. De biais, le jeune homme pouvait apercevoir les platanes de l'avenue du Pâquier dont l'énorme feuillage en boule se détachait en masse compacte et noire sur le ciel moins foncé » [98].

« C'était une de ces belles nuits d'été qui, sans lune, ne sont pas obscures, où quelques lueurs du crépuscule semblent traîner au ciel et ajouter leur pâle rayonnement à la clarté des étoiles. Ils pouvaient distinguer le dessin des montagnes et deviner le contour du lac aux petites lumières qui indiquaient l'emplacement des villages. La terre, autour d'eux, faisait silence. Et ce silence se prolongeait en eux » [99]. Aucune couleur. Du noir plus ou moins intense, c'est tout comme dans les dessins de Victor Hugo rehaussés de marc de café. Même par un beau clair de

---

(96) Henry Bordeaux, *Le Pays natal*.
(97) Id., *ibid*.
(98) Henry Bordeaux, *Une honnête femme*.
(99) Henry Bordeaux, *Une honnête femme*.

lune, la ville reste sans couleur : « ...la préfecture, dont la lune à son dernier quartier éclairait la belle façade Louis XIII » [100].

Mais, que vienne le matin ou que le soir s'attarde avant la nuit, tout change ! « La préfecture d'Annecy est à une petite distance de la ville. Elle donne sur cette merveilleuse avenue d'Albigny qui laisse voir, dans les intervalles de ses platanes, le lac et son horizon de montagnes. En avril, les nuits sont déjà courtes. Lorsque M. et Mme Ferrière montèrent en voiture, le jour naissait. Au-dessus de la Tournette et des dents de Lanfon dont les murailles crénelées évoquent une citadelle en ruines, des lueurs dorées présageaient le soleil, tandis que les vapeurs violettes du matin fuyaient le long des coteaux, se désagrégeaient, se fondaient à l'air plus vif. Et sur les eaux du lac, parées de rose et de lilas, comme une baigneuse qui aurait froid, l'aurore frissonnait » [101]. Avec le thème de la « belle matineuse », nous voyons apparaître les couleurs : or, violet, rose, lilas. « A droite, Annecy apparaissait, dominé par le château... qui lui donne l'aspect d'une ville forte du moyen-âge. Ce matin d'été répandait dans l'espace une suave mollesse » [102]. Voici ces couleurs traduites en terme de morale : « mollesse », et comme ce qui est mal est trompeur et tentant, cette mollesse est « suave ». Le soir, il en va de même : « Le versant du Semnoz s'attristait de l'ombre déjà descendue. Lentement, le soleil quitta l'horizon. Le lac se para de lueurs roses et le ciel de teintes violettes, lilas et dorées. On eût dit qu'il neigait au loin des fleurs » [103]. Nous trouvons exactement les mêmes couleurs que celles du matin avec, en plus, une image symboliste. Cette neige de fleurs, cette fausse neige nous rappelle « les faux beaux jours » de Paul Verlaine [104]. C'est une neige de tentations. Ces fleurs dorées, roses, lilas, violettes sont empoisonnées. Ce sont des fleurs de mollesse.

« C'est, au couchant, la plaine des Fins et Annecy couronné par le château... aux tours violettes. C'est, en face,

---

(100) Henry Bordeaux, *Le Pays natal.*
(101) Henry Bordeaux, *Une honnête femme.*
(102) Henry Bordeaux, *Le Pays natal.*
(103) Id., *ibid.*
(104) Paul Verlaine, *Sagesse*, VII.

le déploiement de lignes onduleuses qui jalonnent l'horizon et l'abrègent, le val Sainte-Catherine aux pentes douces, l'âpre Semnoz que les buissons recouvrent comme une peau d'ours noir ; plus au fond, la dent de Rossans au profil vaguement humain. C'est le lac, pierre précieuse aux feux changeants que sa monture fait valoir, le lac resserré en son milieu par le Roc de Chère et la presqu'île de Duingt qui semblent s'appeler comme deux amants séparés. Plus loin, fermant le cirque, les monts d'Entrevernes, du Charbon, de l'Arc, enchevêtrés les uns dans les autres, élèvent leurs multiples cloisons, creusés entre elles par les hardis torrents dont le cours se dessine et prolonge l'espace. Au levant enfin, après les vignes de Veyrier qui descendent à la rive, le lourd Parmelan se dresse dans son énormité régulière et carrée » [105]. Noir et violet, les couleurs se foncent et deviennent comme menaçantes : « peau d'ours noir ». Mais surtout nous inquiète l'image de la pierre « aux feux changeants ». Les couleurs ne sont plus franches. Quelle confiance avoir dans une pierre « que sa monture fait valoir » ? A l'horizon, les monts sont « enchevêtrés » et le Parmelan met le comble à notre inquiétude par la dissonance entre les deux mots « énormité régulière ».

« Les taches claires du couchant avaient disparu. Maintenant des vapeurs violettes envahissaient le bois, tendaient leurs voiles légers qui semblaient descendre des branches sur le sol bruni » [106]. Violet toujours, et brun, mais ces vapeurs violettes ont quelque chose de délétère et le sol bruni a la couleur du sang corrompu et sec. « Là, ils se trouvèrent tout à coup en face de toute la beauté du couchant. Les sommets des montagnes étaient encore embrasés et tout le bord du ciel se teintait de couleurs, qui par d'insensibles dégradations passaient du violet à l'or. Le lac reflétait ces mille nuances en les atténuant « [107]. Pour ne pas nous laisser oublier que nous sommes dans un climat de tentations, cette « altération », cette « dégradation » du violet à l'or, doublée par le lac comme par un miroir, est appelée « beauté ».

---

(105) Henry BORDEAUX, *Une honnête femme.*
(106) Id., *ibid.*
(107) Id., *ibid.*

Dans le cycle de l'année, l'automne est l'équivalent du soir dans le cycle de vingt-quatre heures. « Octobre donnait à la terre une parure d'or. Les teintes changeantes des feuillages coloraient l'horizon. Sur le coteau de Veyrier, elles mêlaient en un bouquet magnifique le vert sombre des sapins, le cuivre rouillé des chênes, le rouge sanglant des vignes et des érables. Les platanes de l'avenue d'Albigny dessinaient sur l'horizon bleuâtre un long nuage doré ; leurs larges feuilles, aimées du soleil, de cette nuance d'or vert que prend le vin du Rhin dans les coupes de cristal, laissaient apercevoir les fûts noirs des arbres et les fines nervures des branches, comme de beaux corps à demi-dévêtus. A la presqu'île, des saules en fusée, dont les longues chevelures rousses retombaient sur le lac, ressemblaient à des jets d'eau larges et lumineux. Du côté de la ville, que le château de Nemours aux tours lilas couronne, le long du canal qui fuit lentement vers les maisons et fait d'Annecy une minuscule parodie de Venise, d'autres platanes aux troncs élancés et aux feuilles d'un or éclatant apparaissaient comme de prodigieux candélabres de bronze doré » [108]. Toutes les couleurs y sont : noir, vert, sombre, cuivre, or, lilas auxquels s'ajoute le « rouge sanglant », qui nous montre que nous ne nous étions pas trompé, il y a un instant, en parlant de sang sec et corrompu. Tout est altéré ; la confusion règne : le cuivre est « rouillé », les végétaux saignent, la terre est cachée par une « parure », les teintes sont « changeantes », l'or est « vert » comme sur l'inquiétant masque funéraire des pharaons, les chevelures « rousses » comme celle de Judas, le canal « fuit » ; Annecy n'est plus qu'une « parodie ». Tout ce décor trompeur est dit « magnifique », « lumineux » et « éclatant ». Aux approches de la nuit, entre chien et loup, aux approches de l'hiver, à l'époque du faux été de la Saint-Martin, la lumière douteuse et la chaleur équivoque sont inquiétantes. Les couleurs sont celles des *Fleurs du Mal* — relisez Baudelaire — noir, vert, rose, lilas, or. L'homme prêt à succomber à la tentation de l'or admire, mais imprégné du sens du mal, il a peur.

---

(108) Henry Bordeaux, *Le Pays natal*.

Ne restons pas trop longtemps sur cette note exquise et douloureuse. Voici, heureusement, que « le jour envahissait le ciel » [109]. Le tableau va bientôt se fixer dans son éclairage définitif.

« Le lac immobile et blanc reflétait l'éclat du soleil. A peine au bord un imperceptible remous distinguait-il l'eau de la rive. Vu l'ombre épaisse des platanes, le paysage semblait par contraste plus clair et plus vaporeux » [110].

Après être passé du noir (qui est l'absence de couleur) à la couleur, notre tableau tend maintenant vers le blanc (qui est la réunion, la combinaison et la somme de toutes les couleurs).

« ...Le lac moiré de frissons si légers qu'on l'eût dit agité par le souffle des sirènes. Ses eaux, bleu-pâle, transparentes, invitaient au bain. La brume matinale affaiblissait les contours des montagnes, qui apparaissaient presque blanches dans la clarté. C'était le virginal décor de l'éveil des choses, une harmonie d'azur et de neige, de lignes fondues et de nuances imprécises, l'aspiration de la nature à la lumière, à la vie » [111]. Il n'est plus question ici de « vapeur » mais de « brume », de dissonances, mais d' « harmonie », de sang répandu et corrompu mais de « vie ». Les couleurs sont le bleu et le blanc; le décor est « virginal ».

« Au retour, dans la voiture découverte qui les emmenait sous l'avenue des platanes, ... Germaine ... regardait, entre les troncs des arbres, sur le lac inondé de lumière, deux cygnes qui glissaient immobiles et dont la blancheur se couvrait d'or... » [112]. Après les couleurs de Baudelaire et la fausse neige de Verlaine, voici les cygnes de Mallarmé. Leur blancheur se couvre d'or. L'or est équivoque. C'est le métal du veau d'or, mais il servit aussi à tisser la toile du tabernacle et le vêtement du grand prêtre. L'or excite la convoitise et pousse au mal mais il a la couleur du blé qui nourrit l'humanité.

---

(109) Henry Bordeaux, *Une honnête femme.*
(110) Henry Bordeaux, *Une honnête femme.*
(111) Henry Bordeaux, *Le Pays natal.*
(112) Henry Bordeaux, *Une honnête femme.*

« Le soleil animait les eaux vivantes de brèves et innombrables étincelles. Et voici qu'un blanc troupeau de cygnes glissa lentement sur la surface brillante, que son sillage troubla d'une trace à peine visible. L'un d'eux voulut s'enlever vers le ciel. Ses ailes battirent l'eau avec un grand bruit. Trop lourd, il prenait son élan. Bientôt il monte dans la lumière et, de ses plumes lumineuses, des gouttelettes tombaient changées en pierreries » [113]. Les deux cygnes sont devenus troupeau, les eaux sont vivantes, les couleurs restent le blanc (des cygnes) et le bleu (du ciel). Vers le ciel monte toute la phrase qui se termine dans la pureté des pierreries. Nous n'avons plus à craindre d'altération ; nous nous émerveillons devant la transmutation de l'eau en diamants. Alchimie du verbe !

« Dans l'éclat du jour les eaux étaient presque sans couleur, et les montagnes qui les entourent disparaissaient dans cette brume bleuâtre qui est le signe du beau temps » [114].

« ...Le lac apparaissait, paré d'une brume bleuâtre, légère... Ses eaux se mêlaient au rivage en de pâles nuances. Les montagnes... s'esquissaient à peine. Seules, leurs arêtes découpaient nettement une ligne sinueuse qui les distinguait du ciel dont la couleur indécise s'harmonisait à celle de la terre et du lac... Près de la route, des traînées de lumière frissonnaient entre les roseaux de la rive » [115]. « Pâles nuances », « couleur indécise », voici que toute couleur est en voie de s'estomper. Le tableau est terminé. C'est un tableau impressionniste, digne du meilleur Monet. Les couleurs se sont fondues, neutralisées, touche par touche, et ont disparu. Les lignes, le dessin lui-même s'estompent. Neige, cygnes et ciel, blancheur, pureté, élévation, il ne reste plus que la lumière. Annecy, non pas ville lumière mais ville de lumière, sur le chemin du ciel. Telle est l'image éclatante et candide que nous a léguée son peintre.

Il nous reste à rappeler la place d'Henry Bordeaux au sein de l'Académie Florimontane qui honore aujourd'hui sa mémoire.

---

(113) Henry BORDEAUX, *Le Pays natal.*
(114) Henry BORDEAUX, *Une honnête femme.*
(115) Henry BORDEAUX, *Le Pays natal.*

Vous vous rappelez comment le jeune Henry Bordeaux devenu « la proie d'un grand tourment intérieur » se mit à versifier et envoya ses poèmes à l'Académie de Savoie et à l'Académie Florimontane qui eurent le bon goût de les primer.

C'est de 1887 à 1893 que le jeune homme récolta ses lauriers florimontans. Il avait donc entre 17 et 23 ans. Ce sont les années où il était étudiant à Paris, avocat stagiaire à Thonon, soldat à Annecy puis employé à Paris à la Compagnie des chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée. Ce sont les années où il publie des études sur Villiers de l'Isle-Adam, Edouard Rod et Téodor de Wyzewa. *Le Revue Savoisienne* publia deux des poèmes qu'elle distingua : une *Romance du nid de cygne* (116) et une *Légende d'Ecosse. Ellinor* (117) qui nous ramènent aux lectures d'enfance et à la première inspiration de l'écrivain.

Par la suite, bien que, dans *Le Pays natal,* Henry Bordeaux ait parlé avec une certaine ironie de « ces doux érudits dont une académie locale enregistre les patients travaux et dont quelque monographie de village borne les songes », bien que, quelques années plus tard, dans le recueil *Vies Intimes,* il ait à nouveau trempé sa plume dans une encre acidulée en affirmant que « Dans nos sous-préfectures les plus lointaines, il est de patients érudits qui coulent des jours heureux. Leur unique ambition est de faire partie de quelque société locale qui enregistrera pieusement leurs rapports lus en séances publiques, que ces rapports traitent des anciennes mercuriales, du cadastre ou des beaux-arts. Une monographie de village borne leurs songes. Le contact d'un passé aboli leur procure l'oubli du temps présent et de la politique. Seul le zèle scientifique de quelque collègue trop actif trouble leur paix spirituelle », bien qu'un grand Florimontan de l'époque, illustre archiviste qui rendit d'éminents services non seulement en Haute-Savoie mais aussi dans le Nord où il sut, au cours de la première guerre mondiale, mettre en lieu sûr et sauver les archives précieuses de son dépôt, ait très mal pris

---

(116) *Revue Savoisienne* 1888.
(117) *Revue Savoisienne* 1890.

la plaisanterie [118], l'Académie Florimontane, toujours en avance sur sa glorieuse petite sœur, nommait, huit ans avant que l'Académie Française ne daigne en faire autant, Henry Bordeaux membre effectif en 1911. Dix-neuf-cent-onze, c'est l'année du *Carnet d'un stagiaire* qui reparut plus tard, avec une préface de Me Henri Robert; c'est l'année aussi de l'adaptation théâtrale du *Médecin de campagne*. Outre *Le Pays natal* et *Une honnête femme* avaient déjà paru *Le lac noir, Les Roquevillard, La croisée des chemins* et *La robe de laine*, pour ne citer que les plus célèbres.

En 1913, après les trois premières séries de *La Vie au Théâtre*, après *La neige sur les pas*, l'année de *La Maison*, d'*Annette et Philibert*, Henry Bordeaux devenait membre d'honneur de l'Académie Florimontane.

Puis, il y eut la guerre; puis, il y eut l'Académie Française, les obligations parisiennes et les volumes qui succédaient aux volumes: chroniques, romans, études, mémoires... Henry Bordeaux était loin des yeux mais non du cœur de l'Académie Florimontane qui suivait, avec intérêt et sympathie, sa brillante et généreuse carrière. De son côté, l'illustre maître lisait — avec plus d'attention et d'intérêt que la souriante ironie de ses trente ans aurait pu le laisser croire —, les « patients travaux » publiés par l'Académie Florimontane dans *La Revue Savoisienne*. Abeille diligente, il y butinait un miel dont il parfuma chroniques et études, n'ommettant jamais — se distinguant par là du frelon pillard — de signaler en note ses emprunts et de saluer les « doux érudits » auxquels il avait emprunté [119]. Dans plusieurs livres [120], il cita l'Académie, parla de ses travaux, nomma quelques-uns de ses membres les plus éminents ou s'étendit sur sa fondation par saint François de Sales, écrivant un jour à propos de celui-ci [121]: « Dès lors ne suis-je pas autorisé à supposer qu'il voudra bien tolérer avec sa patience accoutumée l'amitié posthume

---

(118) C'est à M. l'Inspecteur L. Bajulaz que nous devons d'avoir eu connaissance d'un texte autographe sur lequel M. B. exprime son mécontentement. Nous ne saurions trop le remercier de sa courtoise obligeance.

(119) Il a ainsi plus d'une fois cité celui qui, ayant d'abord si peu goûté son ironie, n'en contribua pas moins, un peu plus tard, à son élection à l'Académie Florimontane.

(120) Cf. par exemple *Portraits de femmes et d'enfants, les Amants d'Annecy, La Savoie, Portrait de la Savoie par ses écrivains.*

(121) Henry Bordeaux, *Saint François de Sales et notre cœur de chair.*

dl e l... son lontain collègue à cette Académie Florimontane qu'il fonda à Annecy trente ou quarante ans avant l'Académie Française ? » En 1924, il donna à *La Revue Savoisienne* le texte de son discours d'Annecy [122]. Ainsi en va-t-il dans les familles calmes et unies où l'on n'éprouve pas le besoin de se livrer à tout instant à de grandes et indiscrètes démonstrations d'amitié. Un mot, un geste, un sourire suffisent à manifester et à entretenir la chaleur des sentiments.

En 1940, on fêta en même temps le 70e anniversaire d'Henry Bordeaux et ses noces d'or en littérature. L'Académie Florimontane ne demeura pas étrangère à cette manifestation. Dans sa séance du 7 février, sous la présidence de feu notre éminent collègue Georges Martin, M. Paul Aubry salua l'écrivain au cours d'une brève allocution. L'Académie Florimontane décida d'envoyer à son membre d'honneur une adresse d'affectueuse sympathie et d'admiration, lui rappelant, fière d'avoir su le distinguer avant l'Académie Française, les succès qu'il avait recueillis un demi-siècle plus tôt à ses concours de poésie !

Le mercredi 3 avril 1963, à Cognin, aux obsèques d'Henry Bordeaux, à côté de l'Académie Française représentée par M. Marcel Achard, l'Académie Florimontane suivait le deuil en la personne de son président, M. Clément Gardet. Elle ne pouvait pas ne pas s'associer, cette année, aux différentes manifestations qui ont marqué le centième anniversaire de sa naissance.

André Chevallier.

---

(122) Le discours prononcé à Annecy par Henry Bordeaux lors de l'inauguration de la statue de saint François de Sales, écrivain, parut dans *La Revue Savoisienne*, 1924, pages 123-134. Entre la page 124 et la page 125, on peut voir une photographie du maître prononçant son discours.

Documents du minutier central des notaires parisiens

relatifs à l'acquisition de la seigneurie de Thorens par la famille de Sales

---

Les documents que l'on va lire sont conservés aux Archives nationales. Ils ont été découverts parmi les minutes anciennes du notaire Guillaume Nutrat (étude VIII au Minutier central), par Mme Rose-Anne Aussedat, qui a bien voulu les transcrire en vue de leur publication dans la *Revue Savoisienne*. Ils concernent tous trois saint François de Sales et sa famille.

Le premier est l'acte de vente des seigneuries de Thorens et de Richemont par Marie de Luxembourg, duchesse de Mercœur, à François de Sales, agissant en son nom et comme procureur de sa famille. Cette vente marque l'aboutissement et la réalisation d'un vieux rêve. Les Sales, en effet, convoitaient depuis longtemps ce fief de Thorens auquel leur propre seigneurie, selon l'historien piémontais Léon Ménabréa, devait son origine : investis du vidomnat de Thorens par les sires de Compey à une époque fort ancienne, ils auraient obtenu d'eux « la permission de construire aux portes du château de Thorens une maison *(sala)* » pour y établir leur résidence et le siège de leur juridiction, qui s'étendait à l'exercice de la moyenne et basse justice [1]. Aux XIV[e] et XV[e] siècles, l'histoire des Sales, dont la fortune grandit, reste étroitement liée à celle de la seigneurie de Thorens. Lorsque cette dernière passe, à la fin du XV[e] siècle, aux Luxembourg-Martigues, Christo-

---

1. Etienne-Jean LAJEUNIE : *Saint François de Sales*, Paris, 1966, t. I, p. 88-89. Le P. Lajeunie cite l'ouvrage de Léon Ménabréa, *Des origines féodales dans les Alpes occidentales*, Turin, 1865.

phe de Sales — le bisaïeul du saint — devient l'un des principaux serviteurs de cette illustre maison [2]. Et le 29 novembre 1559, François de Sales — le père du saint —, maître d'hôtel de Sébastien de Luxembourg, vicomte de Martigues, lui achète pour 7.000 livres les seigneuries de Thorens et de Richemont [3]. Cependant, cette vente reste lettre morte : le contrat du 8 juin 1602 porte que celui du 29 novembre 1559 « qui n'a jamais eu lieu, demeure d'abondance nul et de nul effect ». Pour quelle raison ? La vente de 1559 ayant eu lieu « sous grâce de rachept » [4], le P. Lajeunie écrit que Thorens fut racheté par Marie de Luxembourg, fille de Sébastien et future duchesse de Mercœur [5]. Mais cette explication est en contradiction avec les termes de l'acte de 1602, et il semble impossible, dans l'état actuel de la documentation, de donner une réponse satisfaisante au problème.

Quoi qu'il en soit, le 8 juin 1602, Marie de Luxembourg, duchesse de Penthièvre, princesse de Martigues, veuve de Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, vend à nouveau à la famille de Sales, représentée par François, alors prévôt de la cathédrale Saint-Pierre de Genève et évêque élu de Nicopolis, les seigneuries de Thorens et de Richemont [6]. Le contrat de vente fut passé pardevant les notaires Guillaume Nutrat et Christophe Delapye ; il est conservé dans les minutes de Nutrat. François de Sales se trouvait depuis le début de l'année à Paris, où il s'efforçait, au nom de son évêque, Claude de Granier, d'obtenir de Henri IV le rétablissement du catholicisme au pays de Gex [7].

Le montant de la vente était fixé à 6.000 écus d'or, dont 2.000 devaient être versés dans les trois mois et 4.000 trois mois plus tard. Le 21 octobre 1602, de retour en

---

2. E.-J. Lajeunie : *Op. cit.*, t. I, p. 89-90.

3. Charles-Auguste de Sales : *Le pourpris historique de la maison de Sales de Thorens en Genevois*, Annecy, 1659, p. 503-505 ; Comte Amédée de Foras : *Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie*, t. V, Grenoble, 1910, p. 338 ; et E.-J. Lajeunie : *Op. cit.*, t. I, p. 92-93 (par suite d'une faute d'impression, le contrat est daté, p. 92, de 1551 au lieu de 1559).

4. Ch.-A. de Sales : *Op. cit.*, p. 504 et 507.

5. E.-J. Lajeunie : *Op. cit.*, t. I, p. 93. L'auteur, ici, ne cite pas ses sources et ne précise pas la date du rachat.

6. Cf. A. de Foras : *Op. cit.* t. V, p. 338 ; E.-J. Lajeunie : *Op. cit.*, t. I, p. 444.

7. Cf. Bernard Barbiche : *Le voyage de saint François de Sales à Paris en* 1602 *et le rétablissement du catholicisme au pays de Gex*, dans *Revue Savoisienne*, 1967, p. 91-101.

Savoie, François de Sales, devenu évêque de Genève, annonce à son ami Claude de Blonay que « le premier payement de six mille francz est prest », mais ajoute que lui et les siens devront emprunter pour acquitter le solde [8]. En fait, le règlement de celui-ci demanda beaucoup plus de temps que l'acte de vente ne le prévoyait. Dans une lettre du 6 juin 1603, saint François de Sales fait état de difficultés financières [9]; le 15 avril 1606, il s'excuse de son retard auprès de la duchesse de Mercœur [10]; le 11 juillet de la même année, il informe le receveur général de cette princesse qu'il a écrit à ses frères pour qu'ils pourvoient « à ce que Madame soit satisfaite par les moyens les plus convenables, puisque je suis en une occupation qui ne me permet pour le présent d'y pourvoir moy-mesme » [11]. Ce sont en effet les frères de l'évêque de Genève qui semblent avoir traité, à partir de cette date, avec les agents de la duchesse de Mercœur [12], jusqu'à ce que le prix de l'acquisition de Thorens fût complètement payé, le 26 décembre 1615.

Les deux autres actes que publie Mme Rose-Anne Aussedat se rapportent également à la vente de Thorens. Par celui du 9 septembre 1602, la duchesse de Mercœur constitue François de Sales son procureur pour rechercher les titres et papiers relatifs aux seigneuries de Thorens et de Richemont. Et le 30 octobre 1604, la même duchesse de Mercœur charge Pierre Le Tellier, son receveur général en son duché de Mercœur, de recouvrer les sommes qui lui sont dues à cause de la vente de Thorens. Ces deux procurations ont été établies, comme le contrat de vente, pardevant le notaire Nutrat, qui les a conservées.

Bernard BARBICHE.

---

8. Saint François de Sales à Claude de Blonay, 21 octobre 1602 ; *Œuvres de saint François de Sales* (Annecy, 1892-1964, 27 vol. gr. in-8°), t. XII, p. 125-126.

9. Le même au même, 6 juin 1603 ; *ibid.*, t. XII, p. 195.

10. Le même à Antoine de la Porte, 15 avril 1606 ; *ibid.*, t. XIII, p. 171.

11. Le même à Pierre Le Tellier, 11 juillet 1606 ; *ibid.*, t. XIII, p. 196.

12. Le 28 mars 1613, saint François de Sales écrit à Antoine Des Hayes : « Monsieur, j'écris en sursaut, c'est pourquoy je ne vous envoye pas les papiers du conte fait entre mes frères et les agens de Madame la duchesse de Mercœur, comme je feray bientost, puisque votre bonté s'estend à vouloir en recevoir la peyne » ; *ibid.*, t. XV, p. 364.

DOCUMENTS

publiés par Madame Rose-Anne AUSSEDAT,

Attachée au Minutier central des Notaires parisiens.

I

1602, 8 JUIN - PARIS

Acte de vente par Marie de Luxembourg, duchesse de Mercœur, à la famille de Sales des seigneuries de Thorens et de Richemont Arch. nat., Minutier central, étude VIII, registre 559, fol. 456).

Furent presens en leurs personnes très haulte et excellente princesse Madame Marie de Luxembourg, duchesse de Penthièvre, douairière de Mercueur, princesse de Martigues et vefve de feu très hault et très puissant prince monseigneur Philippe Emanuel de Lorraine vivant duc desdictz duchez de Mercueur et Penthièvre, pair de France, prince du Sainct Empire et dudict Martigues, marquis de Nomeny et de Chaussin, conte de Chaligny et de Pluhan, lieutenant general de l'Empereur en ses armées contre les Infidelles, en son nom, d'une part (13), et messire François de Salles, prevost de l'eglise cathedralle monsieur Sainct Pierre de Genève, tant en son nom que comme soy faisant et portant fort de damoiselle Françoise de Sionnaz sa mère, vefve de feu Françoys de Salles vivant escuyer sieur de Boizy, et de Gallois, Loys, Jehan-François, Bernard et Janus de Salles ses frères (14), desquelz damoiselle sa mère et sieurs ses frères il a dict avoir charge expresse en ceste partye et par lesquelz il promect et sera tenu faire ratiffier et avoir agreable ces presentes et au contenu d'icelles les faire obliger avecq luy sans division et ne *(sic)* discution aux renonciations requises et accoustumées et en fournir lectre en bonne et deue forme à ladicte dame de Mercueur cy-devant nommée, sçavoir celle de ladicte damoiselle de Sionnaz et desictz sieurs Galloys Loys, Jehan-Françoys et Bernard de Salles dedans deux moys prochains venans et pour le regard de celle dudict Janus si tost et incontinant qu'il aura attainct aage de majorité et que vallablement faire le pourra, d'aultre part.

---

13. Marie de Luxembourg, fille et héritière de Sébastien de Luxembourg, duc de Penthièvre et vicomte de Martigues, avait épousé en 1576 Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur. Ce dernier, ancien gouverneur de Bretagne et chef de la Ligue dans cette province, lieutenant général des armées impériales en Hongrie en 1599, était mort à Nuremberg le 19 février 1602 au retour d'une campagne contre les Turcs. C'est François de Sales qui prononça son éloge funèbre à Notre-Dame de Paris le 27 juin 1602.

14. Françoise de Sionnaz avait épousé en 1560 François de Sales, à qui elle avait apporté en dot la seigneurie de Boisy. De cette union naquirent treize enfants dont le saint évêque de Genève fut l'aîné. Françoise de Sionnaz mourut le 1er mars 1618. Elle était veuve depuis le 5 avril 1601.

Lesquelles partyes èsdictz noms de leurs bonnes volontez recognurent et confessèrent avoir faict et font entre elles de bonne foy les vendition, cession, transport, promesse et obligations que ensuyvent : c'est assavoir madicte dame la duchesse de Mercueur avoir vendu, ceddé, quicté, transporté et delaissé, et par ces presentes vend, cedde, quicte, transporte et delaisse du tout dès maintenant à tousjours, et promect garentir, delivrer et deffendre envers et contre toutes personnes de tous troubles, dons, douaires, obligations, ypotecques, engaigements d'autruy et aultres empeschemens generallement quelzconques audict sieur messire Françoys de Salles esdictz noms, ce acceptant tant pour luy, ladicte damoiselle sa mère, messieurs ses frères, que pour ses amys à eslire qu'il sera tenu nommer dedans deux moys prochains venans, et pour leurs heritiers et ayans cause à l'advenir, la terre et seigneurye de Thorens (15), ensemble la terre et seigneurye de Richemont deppendante et enclavée dans la mesme parroisse de Thorens et comprise dans les baulx à ferme et compte de la recepte d'icelluy Thorens, assize au duché de Genevois près de La Roche (16) selon qu'elles se comportent et en l'estat qu'elles sont de present et que ladicte dame a droict d'en joyr, avecq toutes leurs appartenances et deppendances generallement quelzconques sans aucune chose en excepter, reserver ne retenir, dont et de plus ample declarant ledict sieur de Salles èsdictz noms se contente pour sçavoir en quoy elles consistent, icelles terre et seigneuryes à ladicte dame appartenans de son propre, tenues et mouvans dudict duché de Genevois en Savoye et chargées de foy et hommages, droictz et de cens seigneuriaulx quand le cas y eschet, pour d'icelles terre et seigneuryes joyr et user par ledict sieur achepteur èsdictz noms, ses heritiers et ayans cause comme de leur chose, vray et loyal acquest, à commancer du jour d'huy datte de presentes. Ceste presente vendition faicte aux charges susdictes et oultre pour et moyennant la somme de six mil escuz vallant dix huict mil livres tournoiz, monnoye de France, franchement venant au proffict de madicte dame, que ledict sieur messire Françoys de Salles èsdictz noms et en chacun d'iceulx seul et pour le tout, sans division ne discution, en a promis, sera tenu, promect et gaige bailler et payer à madicte dame ou au porteur de presentes en ceste ville de Paris, sçavoir deux mil escuz d'huy en troys moys prochains venans et les quatre mil escuz restans dedans le dict jour de decembre aussy prochain venant, et moyennant ce que dessus et aux charges susdictes ladicte dame duchesse a ceddé et transferé audict sieur de Salles comparant èsdictz noms tout droictz de propriété, fondz, treffondz, seigneurye, saisine, possession, noms, raisons et aultres actions generallement quelzconques qu'elle avoit ou eust peu avoir, pretendre et demander d'huy et pour l'advenir èsdictes terres et seigneuryes et leurs appartenances et deppendances par elle ainsy vendues et transportées, desaisissant et voullant par le porteur etc. donnant pouvoir etc.

Et aussy moyennant ces presentes, certain aultre contract de vendition desdictes terres faict par feu hault et puissant prince

---

15. Aujourd'hui Thorens-Glières (Haute-Savoie, arrondissement d'Annecy, chef-lieu de canton).

16. La Roche-sur-Foron (Haute-Savoie, arrondissement de Bonneville, chef-lieu de canton).

Monseigneur Bastian de Luxambourg, père de madicte dame, à feu Françoys de Salles, père dudict sieur messire Françoys de Salles comparant, passé par devant Anthoine Fortin et Pierre Thibault, notaires au Chastellet de Paris, le vingt-neufiesme jour de novembre mil cinq cens cinquante-neuf (17), qui n'a jamais eu lieu, demeure d'abondance nul et de nul effect, sans que ledict sieur de Salles comparant èsdictz noms, ne aultres, s'en puissent cy-après en aucune manière prevalloir ny ayder, demeurans neantmoings lesdictes terre et seigneuryes de Thorens et Richemont acquises audict sieur de Salles èsdictz noms perpetuellement et irrevocablement en vertu du present contract tant seullement.

Et pour l'execution de presentes et de ce qui en deppend lesdictes partyes èsdictz noms ont esleu et eslizent leurs domicilles irrevocables, sçavoir madicte dame en son hostel de Mercueur à Paris près les Bons Enffans et ledict sieur de Salles en l'hostel où est à present demeurant Anthoine Deshayes, escuyer (18), siz rue Sainct Jacques, près les Mathurins, èsquelz lieux ilz accordent que tous exploictz et aultres actes de justice que y seront faictz pour raison du contenu en ces presentes et de ce qui en deppend soient de pareil effect que à leurs propres personnes.

Promectans etc. Obligeans chacun endroict soyt, ledict sieur de Salles comparant èsdictz noms et en chacun d'iceulx seul et pour le tout sans division ne discution, renonceans etc. mesme ledict sieur de Salles aux benefices de division et de discution.

Ce fut faict et passé double en l'hostel de Nutrat, l'un des notaires soubzsignez, le samedy après midy huictiesme jour de juing l'an mil six cens et deux, et ont mesdictz dame et sieur de Salles èsdictz noms signé la presente mynutte avecq les notaires soubzsignez :

Marie de LUXAMBOURG. NUTRAT.
Franç^{s} de SALES. DELAPYE.

(*En marge*) : Madicte dame la duchesse de Mercueur nommée en ce present contract confesse avoir eu et receu dudict sieur Messire Françoys de Salles aussy y nommé, à ce present, qui luy a délivré presentement la ratiffication qu'il estoit tenu fournir de Madame sa mère et Messieurs ses frères à madicte dame de Mercueur selon et ainsy qu'il est declaré audict contract, de laquelle ratiffication madicte dame se contente et en descharge ledict sieur de Salles et tous aultres. Promectans etc. Obligeans etc. Renonceans etc.

Faict et passé ès estude le lundy après midy neufiesme jour de septembre l'an mil six cens et deux et ont signé la presente :

Marie de LUXEMBOURG. NUTRAT.
Franc^{s} de SALES. DELAPYE.

---

17. Cet acte semble perdu : il ne se trouve pas parmi les minutes de Fortin et celles de Thibault ne sont pas conservées.

18. Antoine Des Hayes, gentilhomme de la maison du roi, écuyer du duc de Nemours, ami intime de saint François de Sales. Il fut nommé en 1605 gouverneur de Montargis et mourut en 1637.

II

1602, 9 SEPTEMBRE - PARIS

Procuration par laquelle Marie de Luxembourg, duchesse de Mercœur, donne pouvoir à François de Sales de rechercher parmi ses papiers, actuellement sous scellés, les titres relatifs aux seigneuries de Thorens et de Richemont et de les remettre contre décharge à sa mère Françoise de Sionnaz. (Arch. nat., Minutier central, étude VIII, registre 560, fol. 170 [171]).

Fut presente en sa personne très haulte et illustre princesse, Madame Marie de Luxembourg, duchesse de Penthièvre, pair de France, douairière de Mercœur, princesse de Martigues et vefve de feu très hault et puissant prince Monseigneur Philippe Emanuel de Lorraine, vivant duc des duschez de Mercœur et de Penthièvre, pair de France, prince du Sainct Empire et dudict Martigues, marquis de Nomeny et de Bauquis et lieutenant general de l'Empereur en ses armées contre les Infidelles, ladicte dame duchesse oudict nom et comme tutrice d'illustre princesse Madame Françoyse de Lorraine, fille mineure d'ans dudict deffunct seigneur duc et de ladicte dame...

(*Suit le texte d'une première procuration qui ne concerne pas la seigneurie de Thorens*).

Madicte dame de Mercœur en son nom propre a faict et constitué par ces presentes son procureur general et special Messire Françoys de Salles, prevost de l'eglise cathedralle Monsieur Sainct-Pierre de Genève, de present estant en ceste ville de Paris, auquel madicte dame a donné et donne pouvoir, puissance et auctorité de, avec l'assistance de Mr Anthoine de Boige, juge ordinaire de Douyn, et de Jehan Garbillon, procureur au Conseil de Genevois, faire lever le scellé apposé à la requeste de madicte dame sur les pappiers, tiltres et enseignemens concernant les terres et seigneuries appartenantes à madicte dame au pays et duché de Savoye, en quelques lieulx et endroictz que lesdictz pappiers, tiltres et enseignemens se puissent trouver, et estant ledict scellé levé faire ouverture des coffres et armoires où sont lesdictz pappiers, tiltres et enseignemens pour en tirer et oster ceulx que concerneront et feront mention des droictz et appartenances de la terre et seigneurie de Thorens et Richemont deppendants d'icelle seigneurie pour estre baillez et delivrez à damoiselle Françoyse de Syonnas, mère dudict sieur de Salles, et en retirer d'elle acquict et descharge vallable pour servir à madicte dame, et ce faict remectre esdictz coffres et armoires les tiltres et enseignemens appartenans à madicte dame, faisant mention comme dict est de ses aultres terres et seigneuries, et à iceulx coffres et armoires faire mectre et apposer lesdictz scellez, et les clefz delivrer ez mains desdictz desnomez en la presente procuration. Et generallement Promectant etc. Obligeant etc.

Faict et passé en la maison de Nutrat, l'un des notaires soubzsignez, le lundy après midy neufiesme jour de septembre l'an mil six cens deux, ladicte dame a signé la presente mynutte avec lesdictz notaires soubzsignez suivant l'ordonnance.

Marie de LUXAMBOURG. THAUMAS.
NUTRAT.

III

1604, 30 OCTOBRE - PARIS

Procuration par laquelle Marie de Luxembourg, duchesse de Mercœur, donne pouvoir à Pierre Le Tellier, son receveur général en son duché de Mercœur, de percevoir les revenus des terres qu'elle possède en Savoie et de recouvrer diverses sommes, notamment celles qui lui sont dues à cause de la vente de la seigneurie de Thorens. (Arch. nat., Minutier central, étude VIII, registre 564, fol. 380 [381]).

Fut presente en sa personne très haulte et puissante princesse Madame Marie de Luxambourg, duchesse de Penthievre, pair de France, princesse de Martigues, douairière de Mercœur, veufve de feu très hault et puissant prince Monseigneur Philippe Emanuel de Lorraine, vivant duc desdictz duchez de Mercœur et de Penthievre, pair de France, prince du Sainct Empire et dudict Martigues, marquis de Nomeny et de Bauquiz et lieutenant general de l'Empereur en ses armées contre les Infidelles, madicte dame tant en son nom que comme tutrice de illustre princesse Madame Françoyse de Lorraine, fille myneure d'ans dudict deffunct seigneur duc et de madicte dame duchesse de Mercœur...

(*Suit le texte d'une première procuration qui ne concerne pas la seigneurie de Thorens*).

Ladicte dame esdictz noms a faict et constitué son procureur general et special noble Pierre Le Tellier, recepveur general pour madicte dame en son duché de Mercœur, par laquelle donne pouvoir et puissance de, pour et audict nom de madicte dame èsdictz noms, se transporter au duché et pays de Savoye, par icelle puissance pourchasser, recepvoir et faire entrer toutes et chascunes les sommes de deniers et aultres choses deues audict pays à madicte dame èsdictz noms, tant à cause du revenu des terres qu'elle a audict pays et deniers deubz à cause de la vente de la terre et seigneurie de Thorens, que au moyen des consignations qui sont faictes de deniers provenuz des rentes et rachaptz des terres et seigneuries de Faverges et Baulges appartenantes à madicte dame, ensemble des proffictz, censes et interestz d'iceulx deniers, et generallement recepvoir toutes aultres sortes de deniers et chose qui se trouveront deus et appartenir à madicte dame èsdict nom audict pays, par quelque personne et pour quelque cause et occasion que ce soit, escheus et à escheoir et de tout ce en passer actes, quictances et aultres choses que sera besoing.

. . . . . .

(*La suite de l'acte ne concerne pas la seigneurie de Thorens.*)

. . . . . .

Et generallement etc. Promectant etc. Obligeant etc. èsdictz noms.

Faict et passé en l'hostel dudict Nutrat, l'un des notaires soubzsignez, le samedy après midy trentiesme et penultième jour d'octobre, l'an mil six cens et quatre et ont signé la presente mynutte.

Marie de LUXAMBOURG.
LUSSON. NUTRAT.

Bibliographie

I. — ETUDES SAVOYARDES

René BADY. — **François de Sales.** Coll. Les écrivains devant Dieu, Desclée de Brouwer, 1970, 141 p.

L'auteur avait déjà consacré d'importants chapitres à saint François de Sales et au salésianisme dans sa thèse de doctorat (**L'homme et son institution de Montaigne à Bérulle**, 1580-1625, Paris, Les Belles Lettres, 1964). C'est dire qu'il connaît parfaitement l'écrivain spirituel qu'il nous présente, mais aussi tout son environnement.

Le but de la collection est d'offrir une courte introduction à la lecture des grands écrivains sous l'angle de leur attitude religieuse, mais lorsqu'il s'agit d'un saint c'est son œuvre toute entière qui est en jeu. Après un court aperçu biographique, R. Bady nous introduit à l'œuvre salésienne, non par une analyse abstraite, mais en dégageant de la vie et des écrits de François de Sales « certaines convictions ou attitudes d'âme fondamentales prônées par lui, mais aussi adoptées et vécues par lui en même temps qu'il les enseignait ». Nous pénétrons ainsi, en quelque sorte, dans « l'amoureux dialogue qui se déroule entre Dieu et lui ».

Naturellement porté vers la beauté, François de Sales nous fait passer de la contemplation des merveilles de la création et plus encore de l'homme, cette « perfection de l'univers », à la considération de l'amour de Dieu pour nous, tel qu'il s'est manifesté en Jésus-Christ. A cet amour prévenant, celui de l'homme doit répondre, non pas essentiellement par des sentiments mais par une soumission de la volonté qui entraînera celle de tout l'être. Il ne faut pas être dupe d'un langage qui peut nous sembler parfois trop affectif, la vraie réponse à l'amour entraîne des choix crucifiants, mais elle unifie la vie humaine en lui permettant de réaliser la devise salésienne par excellence : « Tout par amour ». A l'aube du XVII[e] siècle, c'est de cette religion d'amour dont François de Sales a pénétré la conscience et le cœur de ses contemporains.

Le lecteur est ainsi mis à même de comprendre et de goûter les extraits judicieusement choisis qui viennent ensuite. S'il a suivi fidèlement son guide, il aura envie d'en lire davantage et abordera les œuvres elles-mêmes. Ainsi cet excellent petit livre aura bien atteint son but.

Roger DEVOS.

Guy BARRUOL. — **Les peuples préromains du Sud-Est de la Gaule, étude de géographie historique.** Boccard, Paris, 1969, 408 pages, VII planches, une carte. (« Revue archéologique de Narbonnaise », 1er supplément).

Nous relations, dans un précédent compte rendu (« Rev. Sav. » 1969), la thèse de J. Prieur sur les Alpes Cottiennes. Voici aujourd'hui une autre thèse, celle que G. Barruol, directeur des Antiquités de Languedoc, consacre, cette fois, à l'ensemble des peuplades entre Rhône et Alpes. Cette étude a paru en supplément au second volume de la « Revue de Narbonnaise », jeune mais somptueuse publication annuelle, qui ne manquera pas, nous l'espérons, de s'intéresser aussi à la Savoie, puisque cette province était incluse dans l'antique **Provincia Narbonensis.**

Cet ouvrage volumineux, mais sans dissertations inutiles, dense mais clair, se présente comme une somme de connaissances sur le sujet, limité géographiquement aux Alpes françaises et chronologiquement aux deux premiers siècles avant J.-C. jusqu'à l'achèvement de la conquête romaine, qui, comme on sait, fut tardive dans les Alpes mêmes.

Les sources littéraires et épigraphiques n'y sont pas seulement recensées, mais leur valeur soumise à une critique qui contient en elle-même son propre intérêt, comme aussi les définitions de termes géographiques latins qui avaient besoin d'être précisés.

Après une vue générale sur la région, ses limites, ses ressources, son peuplement et sa conquête, l'auteur passe méthodiquement en revue tous les peuples dont les noms nous sont connus. Il ne se contente pas de procéder à leur localisation en débrouillant les textes souvent confus des écrivains grecs et latins, mais il dresse, pour chacun, une véritable monographie et montre les relations qui les unissent, en mettant en relief l'idée de la fédération, qui semble avoir été une réalité assez méconnue jusque là.

La conclusion montre ainsi que, sur 70 peuples connus, 38 sont localisés avec certitude et 14 approximativement, certains, parfois, contre les opinions admises. Une carte hors-texte permet une vue synoptique de cette répartition.

Enfin, des **indices** onomastique, ethnographique, topographique et analytique font de cet ouvrage un instrument de travail qu'apprécieront les chercheurs.

Mais les Savoyards se pencheront plus particulièrement sur les chapitres D et F, qui traitent respectivement des Allobroges et des Ceutrons, leurs lointains ancêtres. A ce sujet, nous ferons quelques observations de détail :

Page 300 : A propos du problème de la **Sapaudia,** territoire connu par le texte d'Ammien Marcellin et la Notice des dignités, G. Barruol reprend la thèse accréditée par C. Jullian, F. Lot et A. Grenier, qui plaçait en Savoie cette **Sapaudia** du IVe siècle. En conséquence, il localise à Yvoire la ville forte d'**Ebrudunum Sapaudiæ,** ajoutant aux preuves de ces auteurs de poids, le témoignage d'un texte sur la vie de Sainte Thècle, citant la localité de **Brientinum, quod Sapaudia vocatur,** qu'il identifie à N.-D.-de-Briançon, près de Moûtiers. Il rejette ainsi l'hypothèse, qu'il juge paradoxale, de P. Duparc, plaçant la **Sapaudia** sur la rive droite du Rhône (voir C.R. dans « Annesci », 1960, p. 119). Nous ne revien-

drons pas sur cette discussion, mais nous réfuterons l'identification d'**Ebrudunum** avec Yvoire. Cette petite localité, en effet, malgré sa position stratégique favorable sur le Léman, ne présente aucun vestige archéologique permettant d'y voir la station d'une flotille militaire commandée par un préfet. De plus, il est difficile de justifier la filiation étymologique du toponyme ; alors qu'Yverdon (préconisé par P. Duparc et D. Van Berchem), sur le lac de Neuchâtel, est un **castellum** connu sous le nom d'**Eburodunum,** avec des substructions importantes du Bas-Empire.

Page 303 : Dans le texte, et aussi sur la carte, l'auteur note **Genava** comme nom antique de Genève, alors que César, dans son **De Bello Gallico** et même le Ravennate dans son itinéraire, indiquent **Genua** qui est également le nom de Gênes. **Genava,** nom de la déesse tutélaire, devenue l'appellation tardive de la ville elle-même, est à proscrire, d'autant plus qu'ici il s'agit d'époque « préromaine ».

Page 304 : De même l'auteur préfère donner au **vicus** des Fins d'Annecy la forme **Bautæ** de l'itinéraire d'Antonin, alors qu'une inscription dédiée aux **Vicani Bo(utenses)** permet de restituer **Boutæ,** forme conservée dans le toponyme médiéval de **Bouz.**

Page 304 : L'auteur place près d'Ugine, la station de **Casuaria,** sans justifier cette position. Que ce toponyme soit ou non en relation avec l'affluent de l'Arly appelé « Chaise », l'importance des vestiges archéologiques de « Viuz » (= **vicus**), prieuré situé au nord de Faverges, permet d'y localiser très vraisemblablement la **mansio** de l'itinéraire portant le nom de **Casuaria,** distante de **Boutæ** de XVII milles, correspondant exactement aux 25 kilomètres séparant Faverges des Fins d'Annecy.

Page 314, note 4 : A propos de l'extension du territoire ceutron (Tarentaise), l'auteur pense que la vallée supérieure de l'Arve a pu antérieurement appartenir aux Allobroges. Nous estimons au contraire, que les Ceutrons ont d'abord occupé la Combe d'Arve, en aval jusqu'à Cluses, et que ce sont les Allobroges qui les ont refoulés, ultérieurement, jusqu'aux limites marquées par les bornes de la Forclaz et du Jaillet. Nous ne pouvons fournir de preuve concrète, mais nous invoquons simplement le sens de l'Histoire, qui veut que l'expansion des Allobroges soit postérieure à celle des Ceutrons.

Pages 317 et 318 : Notons qu'après discussion, l'auteur place les **Acitavones**, cités par le trophée de la Turbie, dans la haute vallée de l'Isère et les **Graioceli**, nommés par César, en basse Maurienne, avec le point d'interrogation qu'impose l'imprécision des textes. On peut comparer l'opinion de J. Prieur dans la thèse mentionnée plus haut, qui préférait voir dans **Acitavones** un autre nom des Ceutrons et mettre les **Graioceli** dans le Val de Viu.

Ces quelques points discutables, qui n'enlèvent rien aux qualités de l'ouvrage, montrent au contraire l'intérêt qu'il peut susciter chez ceux qu'intéressent ces questions de géographie historique. Cette thèse deviendra dorénavant, nous l'espérons, la base la plus solide de toutes recherches sur les Alpes dans l'Antiquité.

P. BROISE (1970).

Marie-Thérèse BOUQUET. — **Musique et Musiciens à Annecy. Les maîtrises 1630-1789.** Mémoires et Documents. Tome LXXI. Académie Salésienne, Annecy, 1969, 202 p.

Dans le fascicule de 1969 (1) de cette revue, M. l'Abbé Roger Devos a présenté une analyse bibliographique de la première partie de la thèse de musicologie que Mlle Marie-Thérèse Bouquet a consacré à « quelques relations musicales franco-piémontaises. Documents pour servir à l'histoire de la musique en Savoie (1648-1775) ». Il s'agit, cette fois, de la seconde partie de cette thèse, avec un avant-propos flatteur de M. Norbert Dufourc, ancien professeur de l'auteur.

Ce travail, fruit de longues recherches dans les archives et dans les registres capitulaires, est une véritable révélation sur un sujet dont on ne trouvait quelques indications que dans la « Cathédrale de Saint François de Sales » de Mgr Rebord et dans « l'histoire de la Collégiale de Notre-Dame de Liesse » de M. le Chanoine Coutin.

Le grand intérêt de cette étude repose sur la présentation d'un réel tableau de l'organisation musicale à la cathédrale d'Annecy et à la Collégiale Notre-Dame dont J.-J. Rousseau nous a conservé un souvenir ému dans ses « Confessions ». Mlle Bouquet lui emprunte des passages pittoresques et charmants.

De plus, la période en cause n'est pas très éloignée de celle de saint François de Sales. Et, à peu de choses près, les cérémonies se déroulaient-elles alors de la même façon que lorsque le Saint les présidait. Ce rapprochement qui peut être fait, a sa valeur.

A la question de connaître quelle place la musique occupait à Annecy aux XVII[e] et XVIII[e] siècles, l'auteur répond avec preuves que la musique religieuse tenait la première place. D'ailleurs, on ne sait rien au sujet de la musique de cour au château ; les seuls centres importants de musique se confondaient avec nos deux maîtrises. Véritables « conservatoires », seules écoles où les enfants pouvaient apprendre « le solfège, la théorie, la composition, l'art de jouer de l'orgue, du clavecin, du violon ». Les musiciens que l'on retrouvait parfois en ville et même, lit-on « ceux qui formèrent le premier noyau des Chevaliers Harmoniphyles en 1741, tous avaient fait leurs études auprès de l'une des deux maîtrises ».

De chacune de celles-ci, Mlle Bouquet nous donne les règlements sévères et nous fait connaître les détails de la vie quotidienne de leurs membres ; laquelle constituait une grande préoccupation des chanoines. Un maître de grammaire était aussi attaché au service des élèves.

Le recrutement des maîtres de musique et les règles très strictes auxquelles ils étaient soumis, ont retenu particulièrement l'attention de l'auteur, de même que le savoir musical qui était exigé d'eux. Une longue liste de ces maîtres nous est donnée ainsi que des musiciens « habilités ».

Si avec Mlle Bouquet, nous regrettons qu'aucune partition des productions musicales que ces maîtres de chapelle étaient appelés à laisser aux chapîtres, ne nous soit parvenue, s'il est donc impossible de porter un jugement sur leurs œuvres, considérables à n'en pas douter, cette thèse témoigne que grâce aux chanoines des deux églises d'Annecy, malgré des rivalités trop fréquentes mais qui

provoquaient une émulation fructueuse, il existait une vie musicale très poussée dans notre petite capitale aux XVII[e] et XVIII[e] siècles. Et j'ajouterai que ce culte de la musique religieuse a survécu à la Révolution et qu'en la cathédrale de Saint François de Sales, il a continué à conférer aux cérémonies une belle solennité.

L. PFISTER.

DUFOURNET Paul. — **Navigation sur le Rhône supérieur. Témoignages archéologiques sur deux éléments du trafic. Liaisons voies d'eau, voies de terre dans le bassin de Seyssel. Les établissements portuaires, « Condate », port et emporium et les autres ports,** dans Actes du 91[e] Congrès National des Sociétés Savantes, Rennes, 1966, Section d'archéologie, pp. 99-155, 10 figures.

DUFOURNET Paul. — **Le carrefour fluvio-routier de Seyssel dans l'Antiquité,** dans « Actes du Colloque sur les cols des Alpes dans l'Antiquité et le Moyen-Age ». Orléans, 1971, pp. 59-85, 6 figures.

Ces deux communications relatent les résultats des recherches archéologiques entreprises par l'auteur dans la région de Seyssel. La première publication expose la documentation acquise depuis 1959 sur un territoire qui rassemble des caractères géographiques particuliers avec un Rhône autrefois navigable, des affluents régionalement importants comme le Fier et les Usses déterminant un carrefour de routes antiques ou modernes et aussi tout un réseau de vieux chemins s'insinuant dans les reliefs environnants (1).

L'intérêt archéologique du site consistait en l'existence de vestiges anciens, notamment gallo-romains, sur le petit plateau de Vens, dans les rives du Rhône en contre-bas et, plus au nord, dans la ville même de Seyssel. Le cours du fleuve devait offrir également des restes archéologiques sous forme de trois lingots plats en cuivre presque pur, recueillis lors des travaux pour la construction de l'usine hydroélectrique de Seyssel. Le naufrage présumé d'une nef antique transportant des lingots de cuivre conduisit tout naturellement P. Dufournet à étudier la navigation aux temps gallo-romains sur le Rhône, déjà attestée par l'emploi, dans la construction lyonnaise du I[er] siècle, de la pierre dite de Seyssel, extraite de carrières situées à Franclens en bordure du fleuve.

L'auteur rappelle à ce propos qu'il existait, pour les navigateurs fluviaux, d'autres atterrissements dont certains furent encore utilisés avant la construction de la voie ferrée. Ce sont les anciens ports de Galatin et de Maillecoutraz à Seyssel, du Regonfle à Bassy et du Parc à Surjoux, ce dernier étant pratiquement l'ultime station avant les gorges qui interdisaient toute navigation vers l'amont. Un trafic de marchandises par voie fluviale de Vienne à Lyon, en direction de Genève, devait donc comporter une rupture de charge quelque part dans la région de Seyssel. Le problème se se posait alors de découvrir quel fut le port utilisé dans l'antiquité,

---

(1) DUFOURNET Paul. — *Structures antiques du bassin de Seyssel,* dans la « Revue Savoisienne », 1962, pp. 178-188 et 1964, pp. 52-57.

et dans l'éventualité de cette découverte, de savoir si une telle installation pouvait être confondue avec la station de Condate (« au Confluent ») mentionnée sur le tracé de la voie antique de Vienne à Genève figurant dans la Table de Peutiger.

Mais le site de Condate qu'on aurait pu placer aux environs des confluents du Fier ou des Usses, ne semblait pas davantage avoir laissé de traces. Aussi l'auteur, avec le concours de l'éminent archéologue Pierre Broise, s'appliqua à rassembler et à interpréter tous les indices archéologiques qu'il put récolter dans la région. Il apparut bientôt qu'une concentration particulière de débris de construction se trouvait au pied du plateau de Vens, aux alentours du ruisseau d'Albigny, le long de la route nationale.

Les recherches qui suivirent font l'objet de la deuxième communication citée en titre. Des sondages pratiqués en 1963 et 1964 dans le talus à l'est de la route aboutirent à l'exhumation de deux murs authentiquement gallo-romains. A une centaine de mètres à l'ouest, dans le cours même du Rhône, d'autres murs furent partiellement exondés en 1966 grâce à l'obligeance des Services de la Production de l'E.D.F. qui provoquèrent l'abaissement provisoire des eaux en aval de l'usine hydroélectrique. Mais la révélation la plus décisive résulta du creusement d'une profonde tranchée en 1968, le long de la route nationale, pour la pose d'une conduite d'eau. De nombreux murs antiques construits sur un ancien sol profond de plus de 2 mètres sont alors apparus et permirent d'amorcer un premier plan du site. Depuis, les investigations se poursuivent et, chaque année, des dégagements de substructions permettent la mise au jour, momentanée, d'une nouvelle partie d'une agglomération qui se présente bien comme une sorte d'**emporium** couvrant environ 3 hectares avec des magasins, des bureaux et des habitations.

D'après l'étude des vestiges recueillis, la construction de cette station remonterait au I^{er} siècle de notre ère. Elle paraît avoir été habitée jusqu'à la fin du IV^{e} siècle. Puis, après abandon, elle dut servir de carrière aux habitants du haut Moyen-Age qui rasèrent ses murs et pratiquèrent quelques inhumations dans ses fondations.

Dans l'état des recherches entreprises, tout porte raisonnablement à croire que Condate se trouvait en ces lieux. Mais l'étude du site est loin d'être terminée et chaque fouille révèle l'existence de nouveaux bâtiments. Pour exécuter ce travail, les difficultés ne sont pas épargnées à l'auteur et à ses collaborateurs en raison de l'enfouissement profond des fondements antiques et des cultures pratiquées en surface. P. Dufournet et son équipe comptent bien surmonter ces inconvénients et restent résolument optimistes quant aux résultats de leurs futures campagnes.

Bernard RUFFET.

Marie-Thérèse HERMANN. — **Histoire de Perrignier-Brécorens.** Agen, 1970, 172 p., illustrations de Georges, Claude et Jean-Christophe Hermann, photo Jean-Paul Defrance, préface d'Henri Baud.

« Une étude d'histoire locale répond à un double but. D'abord faire revivre le passé d'une commune... », ensuite contribuer à la

connaissance plus vaste du passé collectif. Nous souscrivons pleinement à ce jugement de M. Baud, auteur de la préface, et n'hésitons pas à proposer la monographie de Perrignier comme modèle. Non que nous la jugions parfaite (1), mais parce qu'elle apporte tout ce que l'on peut en attendre. Les lecteurs de la Revue connaissent le style alerte de l'auteur, ils goûteront également l'illustration sobre et bien choisie. L'agrément de la présentation ne nuit aucunement à la solidité du travail. L'auteur a fait appel à toute la documentation existante et a soigneusement évité tout délayage inutile. De la sorte, la partie consacrée à l'Antiquité et au haut Moyen-Age est forcément succincte : quelques indications toponymiques et quelques tombes de l'époque burgonde sont nos seuls repères. La documentation s'étoffe pour le bas Moyen-Age grâce aux archives des abbayes de Filly et d'Aulps, et aux comptes des châtelains savoyards. L'invasion bernoise du XVI[e] siècle, si elle entraîne des bouleversements politiques et religieux, nous vaut d'utiles inventaires et documents dressés par les occupants. C'est bien sûr les XVIII[e] et XIX[e] siècles qui sont les mieux connus grâce à la minutie des administrations sardes auxquelles nous devons le cadastre et le tabellion.

Mme Hermann nous présente un certain nombre de courts chapitres consacrés à la maladière de Monthoux, aux communaux, aux rentes féodales, à la tour de Brécorens, à la Révolution, aux routes et ponts, aux moulins, à la tuilière de Brécorens, aux sapeurs-pompiers, aux écoles, au chemin de fer, aux « guerriers », à la vie quotidienne, à la paroisse, aux noms de lieux, à l'abbaye du Lieu, aux routes et chemins. C'est à dessein que nous énumérons en vrac ces évocations pleines de saveur, riches de documents et de souvenirs. Rien de systématique dans l'exposé : chaque lecteur pêche selon son appétit.

Nous ferons une mention spéciale aux pages consacrées à la population. L'historien y trouvera un matériel particulièrement précieux : données numériques homogènes depuis 1356 jusqu'à nos jours, pyramides des âges, à diverses périodes, étude comparée des naissances, mariages et décès d'une décennie par siècle depuis le XVII[e] siècle, nous permettent de suivre l'évolution quantitative. L'accroissement d'abord irrégulier prend de l'ampleur au XVIII[e] siècle pour atteindre un maximum au milieu du XIX[e] siècle. Il se maintient en gros jusqu'au début du XX[e] siècle. Le déclin, légèrement amorcé lors du recensement de 1911, s'accélère à partir de 1914. Aux chiffres, Mme Hermann ajoute un contexte. Ce qu'elle nous dit de l'état sanitaire (qu'il s'agisse des lépreux du Moyen-Age ou des conscrits réformés du XIX[e] siècle) est très précieux.

Ajoutons que Mme Hermann publie ou analyse de nombreux documents, et donne une importante série de plans extraits du cadastre de 1730, enfin (p. 167) un lexique des mots difficiles qui rendra bien service aux chercheurs.

J.-Y. MARIOTTE.

---

(1) Nous aimerions, par exemple, une table des matières, une bibliographie conforme aux usages, etc.

Augusta LANGE. — **Disegni e documenti di Guarino Guarini. Catalogo disegni manoscritii,** extrait des **Atti del Convegno su Guarino Guarini e l'internazionalità del barocco,** Torino, Academia delle Scienze, 1970, p. 91-346, 128 photographies h.t.

Les actes du Congrès tenu à Turin du 30 septembre au 5 octobre 1968 sur Guarini et l'art baroque ont donné lieu à une magnifique publication, par les soins de l'Académie des Sciences de cette ville. Parmi tous les rapports présentés, l'un des plus importants et des plus originaux est certainement celui de Mlle Augusta Lange, archiviste à l'Archivio di Stato, qui a dressé le catalogue des dessins manuscrits de l'illustre religieux théatin, mathématicien, architecte et théoricien, un des grands noms du baroque international.

Ce catalogue, qui comprend 105 notices rédigées avec toute l'érudition et la compétence technique désirables, a exigé de longues recherches. En effet, ces dessins sont dispersés — certains ont voyagé jusqu'à Karlsruhe —, et surtout ils ne sont ni signés ni datés. Il a donc fallu accumuler le plus possible d'indices pour les identifier et déterminer ce qui peut être attribué à Guarini lui-même ou à ses collaborateurs et prédécesseurs. Chaque article du catalogue est illustré par une ou plusieurs photographies, ce qui permet de se rendre un compte exact de la fécondité inventive et de la géniale virtuosité de Guarini. Cette partie de l'ouvrage rendra de grands services aux spécialistes de l'histoire de l'architecture.

Mais l'historien et le simple amateur d'art et d'histoire liront avec le plus grand intérêt l'important développement qui précède le catalogue proprement dit et qui replace les projets et les dessins de l'architecte dans leur cadre historique. L'auteur étudie tout d'abord les dessins de Guarini pour Sainte-Anne-la-Royale, église des Théatins de Paris, projets qui ne furent exécutés que très partiellement, non pas tellement parce qu'ils étaient trop grandioses, comme on l'écrit généralement, mais parce que les religieux se trouvèrent aux prises avec des difficultés financières après avoir épuisé le legs important que leur avait fait Mazarin. Lorsqu'il se vit confier, après bien d'autres, l'élaboration d'un projet pour l'agrandissement et la modernisation du château de Raconis échu en 1619 aux princes de Carignan, Guarini se trouva affronté au difficile problème de la transformation d'une forteresse médiévale en château de plaisance destiné à loger une cour importante. Il imagina de modifier les quatre tours d'angle en pavillons et de couvrir la cour intérieure de manière à former un grand salon. Pour la construction du palais Carignan à Turin, il put au contraire déployer librement son génie créateur sur un plan grandiose. Le touriste qui visite Turin admire la façade incurvée qui rappelle Borromini, mais il ne remarque peut-être pas que le motif essentiel de la décoration des fenêtres et des niches est la stylisation d'un Indien portant masque, casque et grand manteau de plumes. A. Lange a pu déterminer la genèse de cette idée originale, qui popularise les exploits du régiment de Carignan au Canada français, entre 1665 et 1668. Un porte-enseigne de ce régiment, Jean Nicolis di Brandizzo, dont la famille était au service des princes, a raconté ses souvenirs canadiens à Guarini, peut-être avait-il même rapporté quelques trophées que l'architecte a su utiliser avec tant de bonheur.

Il est impossible de résumer toute la richesse d'érudition d'un tel ouvrage. Notons pour terminer qu'il n'éclaire pas seulement d'un jour souvent neuf les grandes œuvres de Guarini, mais qu'il met aussi en lumière des aspects totalement inconnus jusqu'à présent, par exemple ses projets pour l'église de la Confraternita di S.Anna e di S.Caterina à Ceva et pour le couvent des dominicains de Raconis.

Roger DEVOS.

Guglielmo LANGE. — **Torri romane in Valle d'Aosta. Aranaz, Gressan, La Tour d'Hérères e Morgex,** extrait du « Bulletin de l'Académie Saint-Anselme », t. XLIV, 1969, p. 160-266, 9 plans, 114 photographies h.t.

Décédé au mois d'avril dernier, l'auteur de cette importante étude était une personnalité turinoise bien connue, vice-directeur de l'Instituto Bancario San Paolo, et frère de Mlle Augusta Lange, archiviste à l'Archivio di Stato. Il avait entrepris une étude comparée des anciennes fortifications valdotaines. On sait que le nombre important de châteaux forts, de tours, de constructions diversement fortifiées compte parmi les caractéristiques de la vallée d'Aoste. Mais on considère généralement que ces constructions datent du Moyen-Age et que seule la ville d'Aoste garde des ruines de fortifications romaines. L'auteur démontre, au contraire, que quatre tours, pour le moins, datent de l'époque romaine. Il s'agit de la Tour de la Plantà à Gressan, de la Tour d'Hérères près de Pont-Saint-Martin (aménagée en clocher du village au siècle dernier), de la Tour du hameau Ville d'Arnaz, enfin de la Tour de l'Archet à Morgex.

G. Lange commence par décrire chacune de ces tours et les compare entre elles. Il montre les ressemblances, soit de construction, soit de localisation, pour en conclure qu'elles furent construites sur un même modèle caractéristique, qui ne permet pas de les confondre avec les tours médiévales. Il montre enfin l'influence romaine sur l'architecture et la construction des tours médiévales.

L'ouvrage, fortement documenté, est complété par des tableaux de conversion des mesures romaines et valdotaines en centimètres, par 9 plans, ainsi que par une illustration abondante et judicieuse qui ne comporte pas moins de 114 photographies très soignées.

Antoine PASCAL.

Noëls et Chansons de Nicolas Martin. — Slatking reprints, Genève, 1970.

On sait l'intérêt à la fois littéraire et musical des Noëls et Chansons de Nicolas Martin, le bon poète et musicien, qui fut, au XVI[e] siècle, maître de chapelle à Saint-Jean-de-Maurienne, et dont l'année 1971 est celle du centenaire de sa mort.

Une réédition vient d'en être réimprimée à Genève. Il est regrettable toutefois que son éditeur l'ait exécutée en reproduisant en fac-simile une précédente réédition de 1883 qui avait été exécutée à Paris, chez Willen, par les soins de J. Orsier, qui était mem-

bre de l'Académie Florimontane. Si méritoire qu'elle fut en son temps, l'édition d'Orsier imitait de façon imparfaite l'édition originale de Macé-Bonhomme : la musique et le texte l'accompagnant avaient été redessinés maladroitement et la typographie des couplets avait été composée dans un caractère sensiblement différent du beau Garamont de l'original du XVI[e] siècle. Le plus ennuyeux est que cette édition comportait des erreurs de copie dans la transcription musicale et la composition typographique, erreurs qui ont déjà été cause de contresens et de difficultés aussi bien dans certaines transcriptions musicales modernes que dans l'interprétation des textes. Ces négligences avaient déjà été dénoncées par Tiersot dans son important ouvrage sur « la chanson dans les Alpes françaises ».

Une édition de Nicolas Martin en fas-simile intégral de la musique et des textes d'après l'exemplaire unique de 1556 conservé à la Bibliothèque municipale de Lyon avait été exécutée par nos soins à Annecy, en 1942. Et l'on doit s'étonner et regretter qu'une édition en fac-simile ait été faite aujourd'hui en seconde main sur une réédition déficiente du XIX[e] siècle au lieu de reproduire soit l'exemplaire unique de l'édition de 1555 conservé à la Bibliothèque Mazarine à Paris, soit l'exemplaire unique de Lyon (édition de 1556), qui, sauf la date, est en tous points identique à celui de Paris, le bon imprimeur lyonnais Macé-Bonhomme ayant réutilisé en 1556 la composition conservée depuis le premier tirage de 1555.

C. GARDET.

Archivum Augustanum. Collection de sources historiques valdôtaines publiée par les soins des Archives Historiques Régionales sous la direction de L. Colliard, N° IV, Aoste, 1970, VIII, 451 p., ill. h.t.

Comme les précédents, ce nouveau recueil d'**Archivum Augustanum** témoigne de la vigueur des études historiques en vallée d'Aoste et nous apporte une abondante moisson qui intéresse sur bien des points l'histoire de Savoie.

Orphée Zanolli édite le manuscrit de la **Chronique de la Maison de Challant,** composée, en 1460, par Pierre du Bois, marchand d'Aoste au service de cette puissante famille féodale. C'est la seule source narrative que nous ayons de l'histoire des Challant jusqu'au milieu du XV[e] siècle. Joseph-César Perrin publie l'**Historiographica narratio** de François Genand, né à Chambéry dans la deuxième moitié du XVI[e] siècle, avocat et sénateur, puis capucin, en 1596, et commissaire général de son ordre pour la Savoie. Cette liste des évêques d'Aoste n'est pas à prendre sans une sérieuse critique, mais elle peut rendre service dans la mesure où elle a été utilisée par des historiens postérieurs qui n'ont pas toujours cité leur source. Aux soins de O.-E. Obert est due la publication de l'**Histoire ou Chronologie du duché d'Aoste** de Roland Viot (1580-1644), prévôt du Grand-Saint-Bernard. Humaniste et bibliophile, mais médiocre administrateur, le prévôt nous dévoile les limites et les défauts de l'historiographie de son temps en s'inspirant autant de la tradition orale que de l'autorité des textes classiques. La publication par Lin Colliard du manuscrit inédit de la **Totius**

vallis Augustæ compendiaria descriptio, qui doit être attribuée vraisemblablement au chanoine Jean-Claude de Tillier, oncle de l'historien Jean-Baptiste de Tillier, clôt cette importante série de sources narratives que nous présente le volume IV d'**Archivum Augustanum.**

Viennent ensuite la publication par Viviana Verthuy de trois lettres de Ph.-A. Novallet à J.-B. de Tillier qui éclairent la genèse de l'**Historique de la vallée d'Aoste,** et la présentation par Lin Colliard de quelques livres rares conservés à l'Académie Saint-Anselme et aux Archives Historiques d'Aoste.

Nous nous arrêterons plus longuement sur l'importante étude de Lauro A. Colliard, professeur à l'Université de Padoue, **Studi e ricerche su san François de Sales**, p. 289-431. Un des grands mérites de cette publication est certainement l'abondance des notes bibliographiques qui en font un précieux instrument de travail. Les salésianisants français pourront y apprendre sans doute bien des choses sur les travaux publiés outre-monts, sur l'apport de la culture italienne à la formation de saint François de Sales et sur son influence dans la péninsule. Notons aussi que les publications des Académies Florimontane et Salésienne d'Annecy, à l'occasion du IV[e] Centenaire de la naissance de saint François de Sales, reçoivent ici un accueil flatteur et un traitement de choix qui constituent un précieux encouragement.

Mais l'apport du professeur Colliard ne se limite pas au domaine bibliographique et à la diffusion des résultats de certains travaux récents. Il publie, en effet, en l'accompagnant d'un savant commentaire, une lettre inédite de saint François de Sales adressée de Grenoble, le 20 octobre 1618, au duc Charles-Emmanuel I[er]. En route pour accompagner l'ambassade de Savoie qui va négocier à Paris le mariage du prince de Piémont, Victor-Amédée, avec Christine de France, sœur de Louis XIII, il fait l'éloge du cardinal Maurice qu'il vient de rejoindre à Grenoble. Nous nous permettons cependant de signaler deux fautes de typographie survenues dans la transcription — « delection » au lieu de « dilection » et « Maison » au lieu de « mayson » —, ainsi que deux fautes de lecture : au lieu de « aussi je remercie... », il faut lire « auquel je remercie... », et au lieu de « François de Genève », il faut lire « Franç[s].e. de Geneve », c'est-à-dire évêque de Genève, selon sa manière habituelle de signer.

Nul doute que les 2 103 lettres publiées par l'édition d'Annecy des **Œuvres** de saint François de Sales ne représentent qu'une petite partie de son immense correspondance. Les ravages du temps et le vandalisme des hommes en ont fait disparaître la grande masse, car les découvertes, comme celle de l'auteur, ont été rares depuis la publication des **Œuvres.** Cependant l'espoir de nouvelles trouvailles subsiste toujours et le professeur Colliard a su piquer vivement notre curiosité en signalant qu'il y a peut-être des chances de retrouver au moins des traces de la correspondance du saint évêque de Genève avec Mgr Martini, évêque d'Aoste, ainsi qu'en rappelant le fait que des historiens valdôtains ont signalé naguère l'existence de 40 lettres adressées par le saint à Roland Viot, le prévôt du Grand-Saint-Bernard.

Roger **DEVOS.**

II. — DIVERS

A PROPOS DU CHATEAU DE MONTROTTIER

Sous le titre « Les missions secrètes de Jehanne la Pucelle » (1), M. Pierre de Sermoise vient de publier un ouvrage dans lequel l'abondance des notes (297) n'a que l'apparence de l'apparat critique, dont s'accompagne généralement un ouvrage d'histoire. Nous ne mentionnerions pas ce livre s'il ne concernait l'Académie Florimontane par le biais du château de Montrottier à propos duquel l'auteur bâtit un chapitre qui, complétant sa construction pseudo-historique, tend à y expliquer les dénominations de « Chambre de la Pucelle » et « Tour des Religieuses ». On ignore, en effet, l'origine de cette dénomination « Tour des Religieuses » ; ou plus précisément on sait qu'elle a été ainsi nommée parce qu'un inventaire de 1761 fait mention en cette tour d'une « Chambre des Religieuses » dont Joseph Serand, l'historien scrupuleux de Montrottier, a écrit : « Nous n'avons pas trouvé, jusqu'ici, l'origine de cette appellation » (2). Quant à la « chambre de la Pucelle », elle doit son appellation à une légende (3) que rappelle Joseph Serand : elle n'a rien à voir avec Jeanne d'Arc. Soucieux de science et d'exactitude, comme le souligne son distingué préfacier Edouard Chapuisat, Joseph Serand ne laisse jamais son imagination s'égarer. Telle n'est pas la méthode de M. Pierre de Sermoise qui, lorsqu'il ne se réfère pas à des textes de valeur contestable ou sans valeur, tend à trouver ses arguments aussi bien en se référant à MM. Chapuisat et Joseph Serand, dont il interprète et complète les silences, que dans les textes de Mlle Régine Pernoud, M. Raymond Oursel et le R.P. Doncœur, avec lesquels il en use avec la même désinvolture pour ne citer que les plus avertis et les plus récents historiens de Jeanne d'Arc.

En son ouvrage « Vie et mort de Jeanne d'Arc » (4), paru en 1953, Mlle Régine Pernoud, qui dégage et analyse les témoignages des personnages ayant comparu aux deux procès de Jeanne, a répondu d'avance et de façon définitive à M. de Sermoise, qui n'a même pas fait en son ouvrage œuvre de novateur, si ce n'est, hélas, en son récit relatif à Montrottier !

C'est M. Oursel (5), que nous citerons en terminant lorsqu'il parlait, dès 1954, alors qu'il était encore archiviste en chef de la Haute-Savoie, de « ces romans qu'on a vu forger sur la naissance illégitime de la Pucelle, explication de sa fortune militaire et de l'adhésion royale ».

« Le procès de réhabilitation fait, accessoirement, justice de ces misérables inventions mathématiciennes. Qu'il s'agisse de l'âge même de la Pucelle à qui tous les témoins ne reconnaissaient pas plus de vingt ans, — alors que bâtard d'Isabeau de Bavière, il

---

(1) Pierre de SERMOISE. — *Les missions secrètes de Jehanne la Pucelle*. Paris, 1970.

(2) J. SERAND. — *Le Château de Montrottier*, p. 22.

(3) J. SERAND. — Op. cit. p. 94, note 50 et p. 86.

(4) Régine PERNOUD. — *Vie et mort de Jeanne d'Arc*. Paris, 1953.

(5) R. OURSEL. — *Le procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc*. Paris, 1954, pp. IX-XI.

lui en eût fallu au moins vingt-cinq —, de son baptême à Domrémy, de son enfance parmi ses petits compagnons, rien n'est moins troublant, hors qu'à moins de vingt ans, elle ait tant accompli et de quel cœur ! Qu'il s'agisse encore hélas de la réalité de sa mort, celle-ci est surabondamment prouvée par les témoins, qui excluent tacitement toute possibilité de substitution. »

C. GARDET.

Régine PERNOUD. — **Jeanne devant les Cauchons.** Paris, Seuil, 1970, 127 p.

Ce livre porte la manchette « contre l'amateurisme en Histoire » dont, je pense l'auteur n'est pas responsable. Il y a en effet d'excellents amateurs et de déplorables historiens « professionnels ». Ce contre quoi Mme Régime Pernoud s'élève, c'est le charlatanisme de certains prétendus historiens qui remplacent l'étude sérieuse des documents par les hypothèses farfelues appuyées sur d'imaginaires « dossiers secrets ». Passe pour le canular — Napoléon n'a jamais existé, démontrait gravement, vers 1840, le créateur de « Charivari » — mais la supercherie se donne trop libre cours lorsqu'un sujet « paie », c'est le cas de Jeanne d'Arc à propos de laquelle, pièces en main, Mme Pernoud étrille soigneusement ceux qui se sont taillé un succès facile et des « royalties » confortables depuis l'évêque de Beauvais jusqu'à tel universitaire — médiéviste improvisé mais plein d'aplomb.

J.-Y. M.

Paul DUFOURNET. — **Les plans d'organisation de l'espace.** Trois vol., 1 276 p., 210 illustrations. Publications du Centre de Recherche d'Urbanisme, Paris, 1969.

Les lecteurs de la « Revue Savoisienne » connaissent déjà Paul Dufournet, comme archéologue de Seyssel et de la Semine ; peut-être sont-ils moins informés de son activité d'urbaniste qui l'a conduit à de longues recherches en ce domaine.

Pour lui, d'ailleurs, il n'est pas de limites précises entre l'histoire des terroirs antiques et la prospective d'aménagement des territoires. Il montre justement qu'on ne peut construire l'avenir, sans une connaissance approfondie de l'infrastructure dont nous avons hérité.

C'est donc une méthode que l'auteur nous propose, pour assembler l'information, l'analyser et finalement définir « une organisation de l'espace, œuvre complexe qui fait appel à la compétence de techniciens de formations diverses, utilisant des méthodes différentes, mais complémentaires, d'investigation et de synthèse ».

Cet ouvrage est, avant tout, un instrument de travail, destiné aux spécialistes de la planification, urbanistes, architectes, ingénieurs et administrations. Cependant, il touche à des problèmes si importants pour l'homme et son devenir, qu'il n'a pu être pensé sans une philosophie mettant constamment l'homme au centre de ses préoccupations.

C'est pour cela que le grand public, sans s'aventurer plus avant dans le dédale des trois volumes réservés aux techniciens, trouvera intérêt à lire l'introduction où l'auteur expose son objectif en termes nuancés, mais précis et clairs.

Laissant de côté la matière même des trois volumes, nous soulignerons seulement quelques points de méthode qui nous semblent présenter un intérêt particulier.

Premier point : pour résoudre le problème de dimension et de découpage du cadre territorial d'application, l'auteur passe en revue tous les critères nécessaires : historiques, géographiques, techniques et humains ; ce qui clarifie les idées sur « la région », dont on parle aujourd'hui si souvent à tort et à travers.

Second point : pour traiter une information considérable et avoir une vue globale des composantes multiples qui interfèrent, l'auteur propose d'abandonner en partie le langage oral ou écrit, pour utiliser l'expression graphique et surtout cartographique, en appliquant les méthodes sémiologiques de M. Bertin, qui font état des prodigieuses capacités de l'œil, un tant soit peu exercé.

Les nombreuses illustrations, plans, cartes et photographies aériennes, qui imagent le second volume, font bien comprendre les avantages d'un tel procédé.

En conclusion, l'analyse du territoire d'étude doit aboutir naturellement à une synthèse qui se matérialise en propositions.

Mais tant de science serait incomplète et vaine si, comme le dit l'auteur « ayant par ces moyens réduit au minimum la part du non-quantitatif, disons même de l'intuition, on doit lui donner en même temps toute sa valeur. Le vrai savant et l'artiste sont mus l'un et l'autre par l'imagination intuitive, dont Baudelaire a dit qu'elle était la plus scientifique des facultés, parce qu'elle seule comprenait l'analogie universelle ».

P. BROISE.

Ministère des Affaires Culturelles. Direction des Archives de France. Association des Archivistes français. — **Manuel d'Archivistique.** Paris, Imp. Nationale, 1970 (1).

Dans la mesure où toute recherche historique passe par les archives, tous les historiens devraient connaître ce Manuel.

Grâce à une présentation aérée, à un style clair et sans prétention, le lecteur retrouve aisément ce qu'il cherche et peut parcourir sans trop d'effort certains chapitres intéressant tous les utilisateurs des archives : communication des documents au public, microfilms, archives privées, sceaux, documents de telle ou telle catégorie, etc.

Les spécialistes auxquels le Manuel est plus particulièrement destiné trouveront pour leur part, une somme des connaissances acquises, et une réflexion en profondeur sur les problèmes qui se posent dans leur métier, problèmes posés par l'évolution des techniques administratives et documentaires, par l'entrée en jeu de l'informatique, par le développement gigantesque de la paperasse-

(1) La liste des collaborateurs comporte 43 noms.

rie. Ce n'est pas le lieu de discuter ici dans le détail de ces problèmes professionnels et des solutions envisagées. A l'heure où des mesures importantes sont envisagées par la conservation des archives départementales et communales en Haute-Savoie, la parution du Manuel sera pour nous un précieux concours.

Notre seule réserve concerne le titre : « Manuel d'archivistique française » eut sans doute mieux convenu à un livre qui, certes, n'ignore pas les réalisations étrangères, mais s'appuie essentiellement sur la réglementation et les usages professionnels de notre pays.

J.-Y. M.

E. CALLOT. — **La Doctrine de Socrate.** M. Rivière, Paris, 1970.

La doctrine de Socrate ; ce titre est un programme ; existe-t-il une doctrine de Socrate ? Certains le contestent : « Nous sommes, avec Socrate, en présence d'une somme d'énonciations, de raisonnements, d'attitudes qui constitue une collection disparate de dits et de faits, plus que devant l'auteur d'une pensée systématisée ».

La question est d'importance et difficile.

On a pu dire de Socrate que « les questions soulevées par lui sont plus actuelles que jamais et que son rôle comme fondateur de la science morale n'a pas cessé d'être vivant et agissant, ainsi que l'éprouvent tous les courants divers issus de sa pensée comme d'une source ».

Mais Socrate n'a rien écrit et sa physionomie ne manquera jamais d'avoir pour tous les chercheurs l'attrait d'une énigme à déchiffrer, et tout contribue à faire de lui-même un thème d'ironie socratique : la seule chose que nous sachions de lui, c'est que nous ne savons rien.

Le savant ouvrage de M. E. Callot apporte, en fait, à cette énigme, une solution fondée sur une étude minutieuse des documents que nous possédons et une étude critique des diverses interprépations auxquelles elles ont donné lieu.

Quelles sont les sources de la connaissance de Socrate ?

Il faut citer en premier lieu les dialogues de Platon, celui qui a le mieux compris sa pensée, mais qui la présente quelque peu idéalisée dans le sens de sa propre pensée ; ensuite Xénophon, fidèle, mais peu compréhensif ; Aristophane nous présente un portrait caricaturé mais intéressant. Enfin, des citations de valeur d'Aristote et des allusions de penseurs secondaires peu instructives, et c'est tout.

Tous ces documents permettent, selon M. E. Callot, de penser que Socrate avait une vue d'ensemble parfaitement ordonnée et que c'est par référence à une **doctrine non exprimée** « qu'il se prononça au hasard des occasions qui dirigèrent sa vie ».

C'est donc l'unité de l'homme agissant et pensant qu'il faut se représenter, unité de la pensée, de l'action du sage chargé d'une mission.

Quelle est cette mission ?

Enseigner aux Athéniens frivoles la sagesse et, pour cela, leur ouvrir les yeux sur leur fausse science, leur montrer la vanité des

spéculations des physiciens et des prétentions des orgueilleux sophistes. « Cet homme à l'ironie mordante qui harcèle tout le monde de ses questions et laisse ses interlocuteurs déconcertés et humiliés apparaît comme un fauteur de troubles ». L'exemple en est donné par l'impossibilité à laquelle il les acule, de donner sans contradiction des définitions de notions courantes comme le courage, la tempérance, la piété. Il faut prendre la recherche par un autre biais, et d'abord savoir qui on est : « connais-toi toi-même », pour le reste, Socrate dira : ce que je sais c'est que je ne sais rien rien ; étape certes provisoire dans sa manière de manier les hommes. On sait la fin de l'aventure socratique, celle que tout laissait prévoir. « Les Athéniens ne reçurent pas cette ultime chance qui leur était offerte de conserver leur valeur et leur originalité selon cette nouvelle voie ; de cette incompréhension et de ce désaccord entre la ville et son plus fidèle citoyen devaient résulter la ruine de l'une et la mort de l'autre ».

Mais revenons à la doctrine de Socrate.

Dans une suite de chapitres, entre les deux premiers consacrés à la connaissance de Socrate et aux antécédents, d'une part, et au Socratisme après Socrate, d'autre part, elle se trouve exposée dans le sens qui en fait ressortir l'unité, c'est-à-dire la liaison entre la Science et le Bien. Qu'est-ce que la science ? en particulier la science morale, quel est son objet ? celle du médecin, du maître de palestre, des laboureurs, des artisans, des banquiers, mais science de l'homme, science de la vertu, sa méthode, l'ironie et la maïeutique, la science du Bien, dans laquelle s'explique l'échec des premiers dialogues par l'impossibilité de définir une vertu isolée sans référence à la sagesse, la sagesse dont l'Essence est la liberté et la justice, le Divin et l'humain, nous ne pouvons entrer dans le détail de cette revue critique, — qu'il faut lire pour s'en faire une idée —, bornons-nous seulement à relever trois exemples par lesquels M. E. Callot n'a pas de peine à réfuter les objections contre l'unité de la doctrine.

Ainsi peut concilier « des principes moteurs » tels que le spiritualisme d'un côté, et de l'autre l'eudémonisme, l'utilitarisme qui ont pour fin le bonheur ? Socrate en définissant, dans la science de l'homme qui implique la science de la vertu et la science du Bien, l'acte bon, entend par bon ce qui convient à la nature humaine, l'acte utile, qui se refuse aux plaisirs pour servir au bonheur de l'âme qui est le bonheur véritable ; tels sont l'eudémonisme et l'utilitarisme socratique qui a pour nom véritable la Sagesse dont il donne l'exemple, « Socrate vivant qui est là, agissant par l'incomparable prestige de sa personne ».

Autre exemple de contrariété qui est un véritable scandale : l'examen critique en matière religieuse et l'attachement aux dieux nationaux.

Socrate croit en un Esprit qui, comme le proclame Anaxagore, est l'auteur de l'ordre de l'univers, démiurge unique et intelligent, tout puissant, omniprésent, « tout ce qui est vient de lui et est maintenu par lui, invisible à nos sens, il constitue une providence générale et particulière ». Mais que vaut la croyance aux dieux et à la religion qu'on leur voue ? En réalité, quand Socrate invoque les lois qui règlent ce culte, le mobile qui le pousse est bien différent de la routine et de la simple tradition : les dieux sont

en somme les porteurs des relations que le divin entretient avec les hommes ; c'est par eux qu'on peut honorer le divin, « le culte tel qu'il existe, se trouve légitimé, et la religion n'est que l'aspect extérieur de la piété ; elle est la voie traditionnelle d'une révélation qui se manifeste à lui, en propre, le démon attaché à sa personne et qui se fait entendre à lui seul.

Enfin, reconnaissons à Socrate la qualité de philosophe par le rôle qu'il attribue au divin par rapport à l'humain. Ce rôle est-il conciliable avec un rationalisme toujours affirmé ? Socrate énonce que son enseignement est d'origine purement humaine et d'inspiration divine ; que faut-il entendre par là ? La raison humaine et la raison divine sont une en ce sens que la raison humaine est comme un fragment de l'intelligence cosmique ; la raison divine est transcendante par rapport à la nôtre ; elle la surpasse ; l'accord de l'humain et du divin se définit comme celui d'un rationalisme et d'un transrationalisme, et par là, « Socrate arrête le champ complet, l'investigation et la découverte philosophique, indique les voies possibles et leur convergence souhaitée. A ce niveau ne s'élèvent pas toutes les philosophies ». Socrate est plus qu'un philosophe (pouvons-nous ici ne pas penser à la raison selon Pascal ? et ne trouvons-nous pas dans cette conception une vue des rapports de l'homme à l'univers tout entier ?).

L'ouvrage de M. E. Callot s'achève par un chapitre intitulé : la doctrine de Socrate ; il faut donc rejeter tout scepticisme à l'égard de la cohérence interne de l'enseignement socratique. « Cette figure ne contient aucun trait qui traduise un déchirement intérieur quelconque... un déséquilibre dans la pensée et la conduite... Socrate devait se sentir possesseur d'une science du Bien et de la vertu absolument vraies ». Le message socratique prend de plus en plus une portée purement philosophique, comme le montre l'avant-dernier chapitre sur le rayonnement du socratisme après Socrate.

Ajoutons que le travail de M. E. Callot présente une bibliographie parfaitement à jour et un tableau chronologique politique et philosophique très clair de 750 jusqu'à 300, témoignant que pour se faire une idée juste de Socrate, il faut envisager une période de 450 ans, signe de l'influence de celui qui fut bien le fondateur de la science morale et sans doute d'une morale qui, précédant les apports importants qui suivirent, fait encore partie aujourd'hui de notre morale.

A. PRUGNARD.

Emile CALLOT. — **Dominique Villard et l'enseignement des Sciences Naturelles à l'Ecole Centrale de Grenoble.** Gap, Société d'Etudes des Hautes-Alpes, 1969.

Dans cet opuscule de 11 pages, M. Emile Callot s'attache à mettre en relief l'esprit nouveau dans lequel l'enseignement des sciences naturelles fut donné à l'Ecole Centrale de Grenoble grâce à Dominique Villar nommé à cette école par la Convention, le 6 août 1796.

Le Clergé étant écarté, il fallait inaugurer un enseignement bien différent de la théologie naturelle en usage dans les anciens collèges. Les cours devaient être construits selon un caractère con-

cret, utilitaire et civique dans la ligne de l'idéal pédagogique du VIII[e] siècle.

M. E. Callot s'appuie sur un fonds de la Bibliothèque Municipale de Grenoble qui comprend trois sortes de notes : divers papiers dont un cahier de cours écrit de sa main, ensuite deux fascicules de 44 et 103 pages dictées aux élèves, enfin un Discours inaugural.

La prédominance est donnée à l'expérience, à l'utilité, sous l'inspiration de Locke, Rousseau, Condorcet. Ainsi le professeur met sous les yeux des élèves « des terres, des substances élémentaires, des acides » ; l'hiver est consacré à la zoologie, à la dissection ; les plus forts font des collections, des herbiers ; on ne cherche pas à s'élever, comme Buffon, il faut suivre la nature pas à pas, comme Linné ; on peut découvrir avec lui le sens des faits et ses ouvrages peuvent tenir lieu de ceux des autres naturalistes ; les lois qui dirigent l'action de la vie manifestent un instinct, un principe vital qui s'ingénie à conserver les espèces, car les espèces ne sauraient changer ; Aristote le premier fit cette remarque.

Ainsi se reconnaît l'influence de Linné, partisan d'une classification naturelle, contre Buffon, comme l'a développé M. E. Callot dans sa magistrale « Histoire de la Philosophie Biologique ».

Qui était Dominique Villar ? un homme fort sympathique, un savant, « un paysan des Hautes-Alpes » dont l'enfance se passa en gardant ses bêtes, à observer les plantes, les herbes que l'instituteur et le curé lui expliquaient ; Stendhal le place au cinquième rang sur les neuf professeurs classés par ordre d'utilité pour les enfants ; mais M. E. Callot souligne le succès de l'Ecole Centrale de Grenoble, auquel il n'était pas étranger, l'originalité de sa pédagogie, l'emploi tout nouveau de la méthode expérimentale qui a ouvert l'esprit moderne à l'enseignement des sciences de la Nature.

Emile CALLOT. — **De la postulation en matière philosophique.** Ophrys, éd., 1970.

Notre confrère, M. Emile Callot, vient de déposer au bureau de notre Académie, un nouvel ouvrage qui s'ajoute à une œuvre déjà considérable : « De la postulation en matière philosophique ». Il ne saurait être question, ici, de suivre ce savant ouvrage dans les nombreux méandres d'une dialectique subtile, serrée et rigoureuse ; essayons seulement de dire sommairement la signification de ce titre. Il s'agit de la vérité, ou plutôt de la recherche de la vérité ; les hommes se posent beaucoup de questions à propos de beaucoup de choses, peuvent-ils espérer en trouver les réponses ? Question préalable qui ne peut être résolue, dans l'affirmative ou dans la négative, que par un postulat.

C'est par une référence à un philosophe du XIX[e] siècle étudié déjà par lui dans son récent ouvrage, « Propos sur Jules Lequier », que M. Callot entreprend sa propre étude. Il ne s'agit pas de vaines subtilités, mais d'un problème bien humain. C'est une véritable angoisse métaphysique qui avait saisi J. Lequier en présence de la difficulté, sinon de l'impossibilité de trouver une première vérité certaine. Or, tout homme sincère cherche la vérité et croit sa recherche possible. « Je suis fait pour posséder la vérité puisque

je me sens fait pour l'aimer et il n'y aurait pas de devoirs s'il était impossible de la connaître ».

J. Lequier adopte une attitude étrange : je ne peux prouver que je suis en face d'une évidence, puisqu'il est de fausses évidences, je décide, une fois pour toutes, par un acte de ma volonté, que je peux trouver la vérité. Cette décision est sans raison, d'accord, mais je suis bien libre de la prendre, personne ne peut rien contre ma liberté : je le veux parce que je le veux, je crois parce que je veux croire.

M. E. Callot rappelle qu'un philosophe contemporain, ami de J. Lequier, a écrit à son sujet, en 1869, « ma pensée a été bouleversée, il y a environ 18 ans, par cet homme, exemple d'une énergie morale, d'un effort de méditation, de volonté, tels qu'on n'a pas coutume d'en observer plusieurs dans le cours de quelques siècles ».

M. E. Callot à son tour, rend hommage à ce philosophe, mais n'accepte pas sa solution. Rationaliste absolu, ou plutôt de l'absolu, il pense qu'un postulat pour être valable, doit être fondé en raison. La philosophie est la doctrine du savoir ; sa tâche est de dire quelles conditions doivent être respectées pour qu'une recherche soit valable et, par conséquent, cette doctrine doit être absolue. C'est l'objet de la troisième partie du livre de M. E. Callot, intitulée précisément : « La philosophie comme doctrine absolue ».

Cette savante étude est suivie dans la quatrième et dernière partie, de l'étude de la métaphysique de l'Espace et du Temps.. Les sciences positives, Mathématiques, Physique, étudient l'espace et le temps, et les mesurent ; mais la métaphysique qui ne se cantonne pas dans le comment, et pose la question du pourquoi, discute sur la réalité même de l'espace et du temps. Que sont-ils en soi ?

Il faut rappeler que, selon M. E. Callot, la postulation en matière philosophique doit être rationnelle. Comment formuler ce postulat ? « Alors que la mathématique postule ses principes, la métaphysique postule les siens, ou plutôt, le sien qui est l'être en soi, par nature source de toute vérité et de toute réalité puisque parfaitement inconditionnel dans l'ordre du connaître et dans celui de l'être ». Les principes premiers des sciences sont relatifs, celui de la métaphysique est absolu. L'être en soi est donc intelligibilité, il est de l'ordre de l'esprit.

L'ontologie ne saurait constituer un saut de l'esprit dans l'inconnu (donc dans le néant). Cette position s'appelle « l'idéalisme métaphysique ». Pris dans toute sa rigueur, il signifie que rien n'existe qui ne soit pensé. « Exister » c'est être connu comme existant ; parler de l'existence de l'être en soi, au delà de la pensée, c'est exactement ne rien dire, c'est aligner des termes qui sont leurs négations réciproques. Par contre, lorsque la pensée se pense comme être, c'est-à-dire comme être de la pensée, elle atteint alors à un absolu qui peut être un premier commencement philosophique. Il s'agit donc bien d'un idéalisme, primat de la pensée, et métaphysique, primat de l'être ; l'être et la pensée se trouvent ici confondus. « L'espace et le temps ne sont rien d'autre que des relations objectivées... Ils sont exactement ce que nous en connaissons », d'une part, coexistence, succession, d'autre part, c'est la

séparation par la pensée de ce que nous nommons la matière et de l'esprit ; « l'esprit n'appartient qu'au temps seul, le monde matériel à l'espace, et à un temps mesurable, donc réduit à des espaces superposables et contigus »... « Le thème de l'écoulement inexorable du temps contrastant avec l'immobilité d'une nature solidement ancrée dans l'étendue éternelle, thème évoqué souvent par la poésie, et dont l'exemple le plus célèbre est toujours le poème de Lamartine, évoquant son retour aux mêmes rivages du même lac où il revient s'asseoir, seul, sur la même pierre, où s'asseyait l'année précédente celle qui n'y reviendra plus.

Ainsi, les spéculations philosophiques les plus abstraites rejoignent les thèmes qui ont toujours hanté la pensée des hommes, et c'est sans doute là un signe de leur vérité et de leur positivité.

III. — NOTES DE LECTURE

Groupe spéléologique des troglodytes Annecy-Novel. Inventaire des cavités naturelles de la montagne du Semnoz. T. I, décembre 1970 (ronéotypé, nombreuses planches).

Société des Amis du Vieil Annecy. Cahier de documentation. N° 1, L'Evolution démographique d'Annecy et de l'agglomération. N° 2, Les grandes étapes de l'évolution urbaine.

Nous sommes heureux de saluer cette nouvelle série de publications. Il s'agit de petits dossiers comprenant plans, graphiques, commentaires, etc., destinés à l'enseignement. Il n'est évidemment pas question, pour le moment du moins, de faire de l'inédit, mais seulement de mettre à la portée du public scolaire l'essentiel sur une question donnée.

Abbé BASTHARD-BOGAIN. — **Les trois églises de Taninges.** Taninges, 1970, photos de J.-C. Tortat.

M.-Th. BOUQUET. — **La genèse savoyarde et les grands siècles musicaux piémontais.** Centro Studi piemontesi, Turin.

P. BOZON. — **Le pays des Villards en Maurienne.** Ed. des Cahiers de l'Alpe 1970 (avec un petit lexique d'argot vilarin).

P. BROISE. — **Eléments d'un ordre toxan provincial en Haute-Savoie.** Gallia, 1969, p. 15-22.

P. BROISE. — **Les relations commerciales du Vicus de Boutæ avec le monde romain.** Actes du 91e Congrès des S.S., Revues 1966, Section d'archéologie, pp. 157-162.

E.-F. CALLOT. — **Géographie et sociologie électorale du département de la Haute-Savoie en 1969.** D.E.S. Sciences politiques, Grenoble, 1970, 103 p. ronéoté 31 p. (Analyse des scrutins, faisant suite aux études signalées l'an dernier).

J.-P. CAMUS. — **Homélies des Etats-Généraux 1614-1615.** Ed. J. Descrains, Genève, Droz, 1970.

A. DECOUR. — **Système orthographique convenant aux dialectes des régions de l'Ain.** Mantes-la-Jolie, 1962 (brochure ronéotée).

Ambérieu au cours des âges. Mantes (Yvelines) et Bettant (Ain), 1968 (brochure ronéotée).

Le folklore de Bettant (Bugey, Ain). Bettant, 1970 (brochure ronéotée).

Nous croyons utile de signaler ces travaux modestes, mais sérieux, publiés avec de faibles moyens, qui concernent une région proche de la nôtre. On peut se les procurer chez l'auteur, à Mantes (Ain), ou les consulter aux Archives départementales de la Haute-Savoie.

G. GRANDCHAMP. — **Château d'Annecy.** 20 p. illustr., Annecy, 1970 (brochure éditée par les Amis du Vieil Annecy).

G. GRANDCHAMP - P. JACQUIER. — **Le tourisme au lac d'Annecy.** « Annesci » 14 et 15 (1967 et 1968).

Nous avons omis en son temps — et nous nous en excusons — de présenter cette étude dont, entre temps, les Florimontans ont dû prendre connaissance. C'est toute l'histoire du tourisme des origines au XX^{e} siècle, avec un certain nombre d'annexes (historiques d'hôtels célèbres, des stations thermales, des Gorges du Fier...). Une illustration superbe et une bibliographie au point : l'utile et l'agréable. P. Jacquier étudie, dans la seconde partie, les statistiques de fréquentation de 1890 à nos jours.

H. JOSSERON. — **Un Savoyard au Maroc, le capitaine Pollet.** Annecy, Dépollier, 1970, 122 p.

C'est le 2 mars 1934 que fut fondée, à Casablanca, « la Savoyarde du Maroc ». Toujours alerte, le capitaine Pollet, qui en fut l'animateur, égrenne ses souvenirs.

Ch. JOISTEN. — **De quelques sources d'influences dans la formation des récits légendaires alpestres,** dans : « Arts et Traditions populaires », année 18, janv.-sept. 1970, pp. 141-158.

Influence de la religion, d'événements historiques, de l'imagerie populaire, etc. L'auteur cite des faits troublants, tels l'expédition du « comte vert » Amédée VI en 1355 en Faucigny, transmise en 1964 par un cultivateur de 89 ans sous la forme « contrevert » avec une concordance étonnante avec les indications de l'époque.

C. LEQUIN et J.-Y. MARIOTTE. — **La Savoie au Moyen-Age. Textes et documents d'archives.** Chambéry, Soc. Savoisienne d'Hist. et d'Archéol., t. 83, 1970.

Textes traduits et présentés, avec 3 cartes et 8 fig. et un bref répertoire archéologique.

L. MONNIER. — **Genève et l'Italie.** Genève, 1970, 17 études de divers collaborateurs (deux en anglais, une en italien, le reste en français) sous la direction de L. M.

L. de MONTFALCON. — **Aymon de Montfalcon, prélat de la Renaissance.** Le Bugey, 1968, p. 73-109. Evêque de Lausanne, d'une famille bugiste et savoyarde.

F. MORAND. — **Le Biot, station climatique et touristique.** Thonon, 1969.

L'ordination épiscopale de Mgr René Dupanloup, évêque auxiliaire de Nice, Annecy, 20 juin 1970 (Supplément à « Eglise d'Annecy », 29 p., 1970).

A. PALLUEL. — **Les notables dans les Alpes du Nord sous le premier Empire,** dans « Revue d'histoire moderne et contemporaine », juillet-septembre 1970, pp. 741-757.

A. PERRET. — **L'abbaye d'Hautecombe et les chroniques de Savoie.** Bull. philologique, 1965 (1968), p. 669-684.

Etude critique montrant l'apport réel et les limites des chroniques savoyardes dont la première est celle d'Hautecombe. Nombreuses indications inédites sur la biographie des premiers comtes, rectifiant certaines erreurs assez généralement répandues.

Gaston SAFFROY. — **Bibliographie généalogique, héraldique et nobiliaire de la France.** Paris, 1970 (2 vol. parus sur 4). Le tome II est consacré aux provinces françaises (227 notices pour la Savoie). Ouvrage capital.

A. VUILLET. — **Annecy.** Lyon, 1970.

Présentation de la ville, très belles photos, texte assez concis. (Il existe également une édition allemande et une anglaise).

TABLE DES MATIÈRES pour 1970

N.B. — Les communications dont il est fait mention dans les procès-verbaux des séances figurent à la table en petits caractères

ACADEMIE FLORIMONTANE

Liste des membres I
Liste des échanges de publications IX
Séances de l'Académie 1

NECROLOGIE

Paul Tapponnier, par Louis PFISTER 18

ARCHEOLOGIE

P. DUFOURNET. — Voie romaine de Condate (près Seyssel) à Aqvæ (Aix-les-Bains). Vestiges dans le Val de Fier 21
J. ROCARD. — Notes sur quelques clochers savoyards 133
O. PÉTRUS. — Le site du Petit Salève 7
P. DUPARC. — L'inscription de la porte Sainte-Claire 15

HISTOIRE

G. AMORETTI. — Le fort de la Nonciade 83
B. BARBICHE. — Documents du minutier central des notaires parisiens relatifs à l'acquisition de la seigneurie de Thorens par la famille de Sales .. 188
M. Th. HERMANN. — Une dame de l'ancienne Savoie, Marie Claudine d'Arenthon d'Alex 110
J. ROUTIER. — Germain Sommeiller (1815-1871) 33
J.-Y. MARIOTTE. — L'Atlas historique 4
M. SANDOZ. — Chemins, transports et auberges d'autrefois sur l'ancien itinéraire 1
P. SOUDAN. — Bobards et cocoricos de la presse annécienne en 1870-1871 10
J. DUPANLOUP. — Le Cardinal Gerdil 11
M. REBUT. — Annecy pendant la guerre de succession d'Espagne 13
G. GRANDCHAMP. — La famille Duport 15
R. NAZ. — Saint Louis, une idée politique 16

LITTERATURE ET BEAUX-ARTS

A. CHEVALLIER. — Henry Bordeaux (1870-1963), écrivain savoyard et peintre d'Annecy 157
S. AVRAY. — Evocation 5
G. CHEVALLIER. — Le thème de l'oiseau dans l'œuvre de G. Cesbron 7
G. GRANDCHAMP. — Joanny Drevet 6

GEOLOGIE

L. MORET. — Aperçu de la géologie du Parc National de la Vanoise (Savoie) 145

BIBLIOGRAPHIE

I. ETUDES SAVOYARDES. — R. BADY, François de Sales, p. 196. — G. BARRUOL, Les peuples préromains du Sud-Est de la Gaule, p. 197. — M.-T. BOUQUET, Musique et musiciens à Annecy, p. 199. — P. DUFOURNET, Navigation sur le Rhône supérieur, p. 200 ; Seyssel dans l'Antiquité, p. 200. — M.-Th. HERMANN, Histoire de Perrignier-Brécorens, p. 201. — A. LANGE, Guarino Guarini, p. 203. — G. LANGE, Torri romane in Valle d'Aosta, p. 204. — Nicolas MARTIN, Noëls et chansons, p. 204. — Archivum augustanum, p. 205.

II. DIVERS. — A propos du Château de Montrottier, p. 207. — R. PERNOUD, Jeanne devant les Cauchon, p. 208. — P. DUFOURNET, Les plans d'organisation de l'espace, p. 208. — Archives de France, Manuel d'Archivistique, p. 209. — E. CALLOT, La doctrine de Socrate, p. 210 ; Dominique Villard, p. 212 ; De la Postulation en matière philosophique, p. 213.

III. NOTES DE LECTURE, p. 215.

TABLE DES PLANCHES

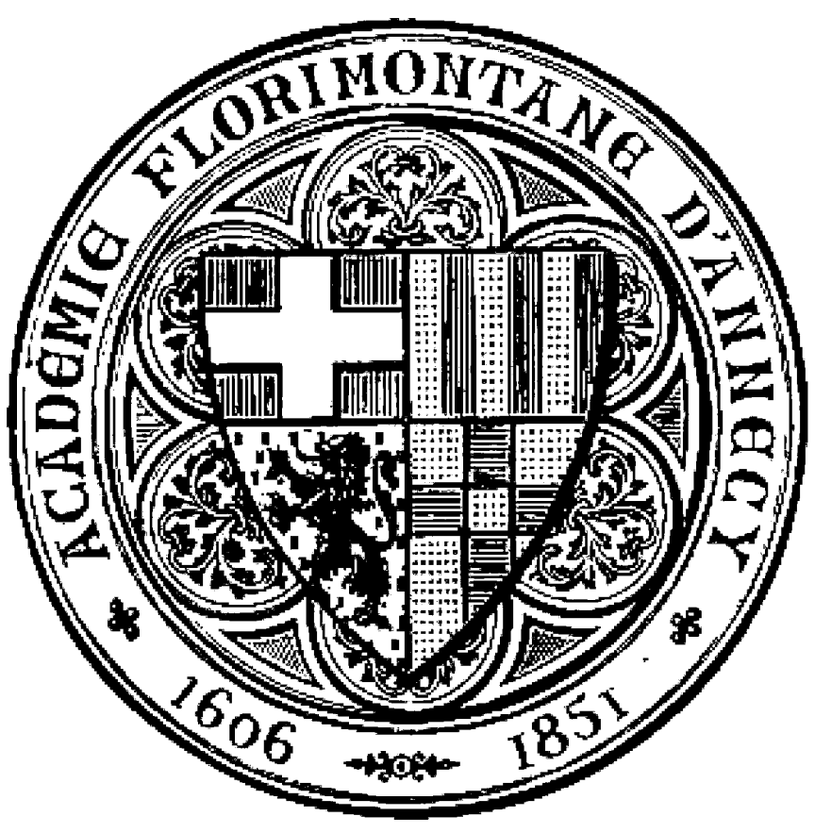
Voie romaine de Condate ..... (hors-texte)
Germain Sommeiller ..... (hors-texte)
Situation du Fort de la Nonciade 84
Plan du Fort de la Nonciade 99
Structure géologique du Parc de la Vanoise ..... (hors-texte)
Vue générale du Parc de la Vanoise 148
Coupe transversale schématique des Alpes de Savoie, passant par la Vanoise 154
Clochers de Savoie : Chamonix, Cordon, Les Houches, Combloux, Argentière ..... (hors-texte)

111e ANNÉE 1971

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(CICÉRON, *De Officiis*, lib. I)

LA REVUE SAVOISIENNE



ACADÉMIE FLORIMONTANE ANNECY

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1606
par Saint François de Sales, Prince Evêque de Genève
et Antoine Favre, Président du Sénat de Savoie
Réorganisée en 1851

par

Louis BOUVIER (1819-1908)
Etienne MACHARD (1824-1887).
Jules PHILIPPE (1827-1888)
Eloi SERAND (1826-1891)

LÉON MARÈS (1854-1916)

a légué le château de Montrottier et ses collections

DONATEURS

Dr C. ANDREVETAN (1802-1879).
Dr F. DAGAND (1815-1886).
MELVILLE-GLOVER (1834-1897)
Aimé CONSTANTIN (1831-1900).
Dr THONION (1830-1917).
F. GARDIER (1854-1919).
Asghil FAVRE (1877-1920).
Isidore NANCHE (1850-1922).
François CROSET (1844-1931).
Ernest PERRIER de la BATHIE (1873-1932).
Ernest PARISET († 1941).
Léon LAYDERNIER (1866-1958).
Georges MARTIN († 1943).
L.-F. ROSSET († 1959).
Joseph SERAND (1868-1957).

LISTE DES MEMBRES [1]

(arrêtée à l'Assemblée du 16 février 1972)

COMITE

Présidents d'Honneur :

M. Jean d'ORLYÉ, ✻, ⚜, ❦ A., ⚙, licencié ès-sciences.
M. le Chanoine François-J. COUTIN, président de l'Académie Salésienne.

Président : M. Clément GARDET, imprimeur-libraire.

Vice-Présidents : M. Alexis PRUGNARD, professeur au lycée, en retraite; M. Georges GRANDCHAMP, président des « Amis du Vieil Annecy ».

Secrétaire perpétuel : M. Louis PFISTER, directeur honoraire du Syndicat d'Initiative régional de la Haute-Savoie.

Secrétaire adjoint : M. Jean-Yves MARIOTTE, archiviste départemental.

Trésorier : M. Félicien JACQUET, ancien pharmacien.

Bibliothécaire : M. François MATROD, ✻, directeur honoraire des Douanes.

Archiviste : Mme Marie-Thérèse HERMANN.

Membres : MM. Paul GUICHONNET, Albert LACHAT, Charles LACOMBE, René CHANAL, René LAYDERNIER.

Archiviste honoraire : M. Charles VUACHET, ❦ I., professeur honoraire.

REVUE SAVOISIENNE

Directeur honoraire : M. L. PFISTER.

Directeur de la « Revue » : M. J.-Y. MARIOTTE.

Comité de Rédaction : MM. CHANAL, Chanoine COUTIN, H. DAVIGNON, Abbé R. DEVOS, P. DUPARC, C. GARDET, G. GRANDCHAMP, P. GUICHONNET, J. d'ORLYÉ, L. PFISTER, P. SOUDAN.

DOMAINE DE MONTROTTIER

Administrateur du domaine : M. René CHANAL.

Administrateur adjoint : M. Albert LACHAT.

---

(1) Dans la liste des membres, il est fait mention, autant que l'Académie en a connaissance, des décorations de guerre françaises, de la Légion d'honneur, des palmes et rosettes de l'Instruction publique, du Mérite Agricole. Pour les additions ou modifications, prière d'avertir le Directeur de la Revue.

MEMBRES D'HONNEUR

Dates d'admission — MM.

1963 S. M. la Reine MARIE-JOSÉ, ✻, château de Merlinge, Gy (près Genève).
1927 AVEZOU Robert, O. ✻, ✾ A., archiviste départemental honoraire, à Grenoble.
1932 BUTTIN Louis, conservateur du Château de Clermont.
1972 COLLIARD, professeur Lin. Directeur des Archives historiques régionales, Aoste.
1937 DUPARC Pierre, ✻, docteur en droit, professeur à l'Ecole des Chartes, à Paris.
1969 Prince Jean-Louis de FAUCIGNY-LUCINGE, ✻.
1948 GAGNEBIN Bernard, doyen de la Faculté des Lettres de Genève.
1970 LANGE Augusta (Mlle le Docteur), archiviste d'Etat à Turin.
1962 MELCHIOR-BONNET, directeur de la Revue « Historia », à Paris.
1967 MONNIER Luc, Professeur à l'Université de Genève.
1916 MORET Léon, C. ✻, ✠, C. ✾, membre de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des Sciences de Grenoble.
1950 OURSEL Raymond, archiviste départemental, docteur ès-lettres, à Mâcon.
1962 PERNOUD Régine (Mlle), conservateur aux Archives nationales, à Paris.
1963 S.E. Mgr SAUVAGE Jean, évêque d'Annecy.
1967 TROESCHER Georges, Professeur à l'Université de Tübingen.

MEMBRES EFFECTIFS

1969 BAJULAZ Lucien, inspecteur de l'Enseignement primaire, à Annecy-le-Vieux.
1957 BARRUCAND Joseph, notaire honoraire, à Annecy.
1939 BAUD Henri, ✻, sous-préfet, Thonon-les-Bains.
1924 BLANCHARD Camille, ✻, architecte, à Annecy.
1956 BROISE Pierre, architecte, à Avignon.
1934 CALLIES Pierre, O. ✻, ✠, président du Conseil d'administration des Papeteries de Cran-Gevrier.
1962 CALLOT E., ✻, inspecteur d'Académie, à Gap.
1953 CHANAL René, chef départemental du Cadastre en retraite, à Annecy.
1958 CHARBONNEL Cl. (le R.P.), aumônier de la Visitation, à Annecy.
1954 CHEVAILLER Laurent, professeur à la Faculté de Droit de Lyon.
1970 CHEVALLIER André, professeur, à Annecy.
1958 CHEVALLIER Georgette, Professeur au Lycée Gabriel-Fauré, à Annecy.
1928 COUTIN F.-J. (le chanoine), président de l'Académie Salésienne, à Annecy.
1962 COUTIN Paul, Professeur au Lycée d'Annecy.
1931 DAVIGNON Henry, ✻, ✾ A., inspecteur des Contributions Indirectes en retraite, à Annecy.
1936 DEVANT Charles, ✻, ✠, ✾, ingénieur, ancien directeur de la Société des Forces du Fier, à Annecy.
1962 DEVOS Roger (l'abbé), Professeur au Grand Séminaire.
1919 DOYEN, G. O. ✻, ✠, général de corps d'armée en retraite, à Veyrier-du-Lac.
1930 FALLETTI Louis, professeur à la Faculté de Droit, à Lyon.
1948 FRANCILLON C., avocat, à Annecy.

1969 Francillon Jean-Pierre, avocat, à Annecy.
1962 Gabion Robert, documentaliste-archiviste, à Annecy.
1931 Gardet Clément, libraire-éditeur, à Annecy.
1922 Gayet Claudius, ancien négociant, à Annecy.
1945 Giorgi Robert, ✻, docteur en médecine, à Annecy.
1925 Graber Eugène, O. ✻, ✠, conservateur des Eaux et Forêts en retraite, à Annecy.
1948 Grandchamp Georges, libraire, président des « Amis du Vieil Annecy », à Annecy.
1947 Guichonnet Paul, professeur à l'Université de Genève.
1950 Guillot Denis, O. ✻, ✞ I., président à la Cour d'Appel de Chambéry.
1922 Guy Lucien, ✞, ✠, président d'honneur de l'Académie du Faucigny, à Thonon-les-Bains.
1965 Hermann Marie-Thérèse, à Annecy.
1962 Humbert Jacques (le Général), Paris - Doussard.
1954 Jacquet (chanoine Abel), O. ✞, archiprêtre de la Cathédrale, à Annecy.
1963 Jacquet Félicien, ancien pharmacien, à Annecy.
1964 Jorioz Henri, ancien notaire, à Annecy-le-Vieux.
1955 Juge Henry, professeur au Lycée Berthollet en retraite, à Annecy.
1957 Lachat Albert, ingénieur d'agriculture, à Annecy.
1941 Lacombe Charles, avocat, à Annecy.
1937 Lacroix Maurice, ✞ A., professeur agrégé d'histoire en retraite, à Annecy.
1928 Laydernier René, ✻, ✠, banquier, à Annecy.
1952 L'Honoré (Rd Père), professeur au collège Saint-Michel, à Annecy.
1963 Mariotte Jean-Yves, archiviste départemental, à Annecy.
1960 Matrod François, ✻, directeur honoraire des Douanes, à Annecy.
1961 Nicolas Jean, assistant à la Faculté des Lettres, à Montpellier.
1932 Onde Henri, ✞, ✠, professeur à l'Université de Lausanne.
1906 Orlyé Jean (d'), ✻, ✠, ✞ A., ✠, licencié ès-sciences, à Menthon.
1970 Paillardet Marcelle, pharmacien, à Annecy.
1939 Payot Paul, conseiller général, Chamonix.
1915 Pfister Louis, organiste de la Cathédrale, directeur honoraire du Syndicat d'Initiative régional de la Haute-Savoie, à Annecy.
1957 Plagnat François, O. ✠, ingénieur en chef des Eaux et Forêts en retraite, à Seynod.
1950 Primot André, ✻, chef de district des Eaux et Forêts, à Seynod.
1963 Prugnard Alexis, professeur au lycée, en retraite, à Annecy.
1963 Ratié Suzanne, docteur en médecine, à Annecy.
1963 Rebut Marcel, Directeur d'Ecole honoraire, à Annecy.
1960 Ruffet Bernard, ingénieur à l'E.D.F. en retraite, à Annecy.
1955 Servettaz Paul-Louis, ✠, docteur-chirurgien, à Annecy.
1965 Soudan Pierre, journaliste, à Annecy.
1938 Trombert Mathilde, professeur honoraire du Lycée de jeunes filles, à Annecy.
1970 Viollet Léandre, conservateur adjoint au Musée, Annecy.
1934 Vuachet Charles, ✞ I., ✠, professeur honoraire d'École supérieure, à Annecy.

MEMBRES ASSOCIÉS

1944 ABRY (Mlle) Augusta, professeur honoraire, Bourg.

1924 ANGELLOZ, ⚜, ❦ I., recteur honoraire de l'Académie, maire de Thônes.

1951 AUDIBERT René, ❋, lieutenant-colonel, à Annecy.

1952 AUSSEDAT Jean, conseiller fiscal et juridique, à Annecy.

1945 BALLEYDIER Jean, industriel, à Veyrier-du-Lac.

1958 BENOIST Raymond, ⚜, ❋, ingénieur des Arts et Manufactures, à Annecy.

1953 BERTHOUD Emile (l'Abbé), aumônier, licencié en histoire, à Annecy.

1963 BOSSON Charles, avocat, sénateur, maire d'Annecy.

1970 BOURQUARD Léon, ancien inspecteur de l'Enseignement public, à Epagny.

1964 BURDEYRON François, ingénieur, à Morières-les-Avignon.

1919 BURNIER Gilbert, ⚜, agent général d'assurances, à Annecy.

1964 BUTTET (de) Jacques, colonel, O. ❋, Ambilly.

1954 CARON André, chef de l'Administration générale du M.R.L., à Versailles.

1954 CARTIER Jean-François, O. ❋, diplômé des sciences politiques, à Chambéry.

1947 CHANEL Georges, ❋, ❦ I., professeur agrégé, à Annecy.

1946 CHAPIER Georges, ❦ I., ❁, membre de la Société des Gens de Lettres, à Lyon.

1964 CROCHON Maurice, ingénieur honoraire de la S.N.C.F., Annecy.

1928 CROLARD Albert, ❋, entrepreneur de transports, à Annecy.

1966 DAGAND, institutrice en retraite, à Annecy.

1963 DAVOINE Arthur, ❋, trésorier payeur général honoraire, à Annecy.

1961 DERIES François, ingénieur civil des Mines, à Annecy-le-Vieux.

1955 DOUCHEMENT Jacques, ❋, ancien directeur des Forges de Cran, à Annecy.

1966 DUFOUR Alain, éditeur, Genève.

1954 DUFOURNET Paul, O. ❋, architecte D.P.L.G., inspecteur général de la Construction, à Paris.

1958 DURET Maurice, docteur en médecine, à Annecy.

1952 DUSSAUGE Pierre, inspecteur d'Académie en retraite, à Annecy.

1947 FOURNIER Paul, ingénieur urbaniste, à Annecy.

1956 FRANCILLON Jean-Pierre, avocat, à Annecy.

1950 GANTER Edmond, président de la Société Catholique d'Histoire de Genève.

1960 GAYET Jean (le R.P.), professeur au Collège Saint-Michel, à Annecy.

1931 GENEVOIS Paul, docteur en pharmacie, à Annecy.

1930 GIROD Samuel, docteur en médecine, à Lons-le-Saunier.

1970 GUERRIER Alain, étudiant, à Rumilly.

1960 HAMMÈS Paul, président à la Cour d'Appel de Besançon.
1948 JOSSERON Henri, instituteur en retraite, à Annecy-le-Vieux.
1963 LAVAGNA Suzanne, professeur d'histoire, à Meylan (38).
1960 LEGRAND René, ✻, O. ❦, professeur de sciences honoraire, à Saint-Jorioz.
1949 MARTIN René, hôtelier, à Annecy - Menthon.
1950 MENNE Georges, professeur, à Marseille.
1951 MEYNET Joseph (le chanoine), directeur de l'Enseignement libre, à Annecy.
1941 MILLIOT Gaston,, proviseur honoraire de Lycée, à Fareins (Ain).
1957 MONTAGNOUX Louis, ✻, retraité, à Annecy.
1964 MOUCHET Célestin, ancien directeur adjoint des P.T.T., Annecy.
1970 MOUTHON Jean, conservateur des Hypothèques honoraire, à Annecy.
1942 MURGIER René, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1956 PARIS Claude, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1945 PEYRESAUBES Jean, ancien chef de service à la Société Générale, à Annecy.
1934 PICON Louis, ancien pharmacien, à Annecy.
† 1933 POLLIER Joseph, ❦ I., ⚓, professeur honoraire d'Ecole supérieure, à Chambéry.
1944 REGUERRAZ Gustave, ingénieur chimiste, à Annecy.
1946 REVELIN Lucien, ingénieur en retraite, à Annecy.
1969 RICHARD René, docteur en médecine, à Annecy.
1969 RIGUET Henri, chanoine, à Saint-Germain-sur-Talloires.
1961 RIONDEL, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1963 RITZ Jean-Georges, professeur à la Sorbonne, Lyon.
1957 RITZ Hélène, Annecy.
1932 ROSAY André, licencié en droit, notaire honoraire, à Annecy.
1965 ROSSET Emile, publiciste, à Annecy.
1961 ROUSSY de SALES François (Comte de), à Thorens.
1965 ROUTIER Jacqueline, à Briançon.
1964 SAUTHIER Marcel R., à Genève.
1968 SERRALONGUE Jean-Pierre, président de la Société des Beaux- à Annecy.
1961 SPILMONT Roger, ✻, ❀, ⚓, ancien inspecteur d'assurances, à Sevrier.
1969 VERJUS Henri, chanoine titulaire de la cathédrale, Annecy.
1957 VOUTTIER Paul, contrôleur civil du Maroc en retraite, Annecy

MEMBRES CORRESPONDANTS

1968 AMORETTI Guido, colonel, à Turin.
1968 AMOUDRY Michel, professeur, à Annecy.
1956 ANDRUÉTAN Henri, commandant des Douanes, à Annemasse.
1964 ANTHOINE François, médecin général, O. ✲, à Annecy.
1966 ANTHONIOZ Aymon, médecin, à Annecy.
1969 ARNOLLET Michelle, à Annecy.
1964 ARRAGAIN François, médecin, à Albertville.
1969 BACHET Louise, à Annecy.
1965 BARAT Louis, directeur des Gorges du Fier, à Annecy-le-Vieux.
1972 BARBIERI Gino, à Ucron.
1964 BARRUCAND François, ✲, docteur en droit, directeur honoraire de la Banque de France, Nancy.
1968 BAUD Jean-Pierre, à Paris.
1969 BELTRAMO André, clerc d'avoué, à Saint-Julien.
1926 BERGER Louis, ingénieur, à Paris.
1966 BERGIER Jean-François, à Zürich.
1964 BERTHERAT Louis, Vanves.
1968 BILLY (de), Argonnex.
1968 BLANC Michèle (Mme), à Saint-Jorioz.
1970 BOEKHOLT Christiane, orthophoniste, à Cran-Gevrier.
1965 BOILEAU Michel, ancien notaire, à Veyrier.
1970 BOUCHARDY Michel, médecin, 20, rue Louis-Chaumontel, à Annecy.
† 1969 BOUIS Michel, à Bluffy.
1970 BOUQUET Marie-Thérèse, musicologue, à Turin.
1968 BOUVET René, à Paris.
1964 BRUNET Jean, notaire, à Annecy.
1964 BRUNET Michel, notaire, à Annecy.
1969 BRUTSCH (le Pasteur Jean-René), à Chêne-Bourg (Suisse).
1966 BRUYNEEL Georges, retraité de l'Enseignement, Annecy.
1968 BULLUKIAN Georges, à Lyon.
1968 BURDEYRON Joseph, chirurgien-dentiste, à Talloires.
1964 BURRET Michel, médecin, à Saint-Jorioz.
1967 BUTTIN Jacques, professeur, à Melan.
1969 BUTTIN (Commandant Pierre), 14, rue Juiverie, Chambéry.
1969 CANDAUX Jean-Daniel, rédacteur, à Genève.
1936 CARRON (l'abbé Jean), à Paris.
1969 CARTIER, à Bagneux.
1964 CELLIER Jean, docteur en droit, directeur de la S.E.D.H.S., à Annecy.
1969 CHABERT Bernard, docteur ès-sciences, à Villeurbanne.
1969 CHAMPAGNAT Roland, inspecteur d'Académie, à Aix-en-Provence.
1966 CHAPOT Juliette, à Annecy.
1969 CHAPUISAT Jean-Pierre, archiviste cantonal, à Lausanne.
1964 CHARVIN Paul, entrepreneur de travaux publics, Annecy.
1969 CHENAL Aimé, à Aoste.
1969 CHEVALLIER Paul, chanoine titulaire de la cathédrale, à Annecy.
1969 CHEVRIER André, 42, chemin Dire, Le Lignon, Genève.
1960 CLERC-RENAUD J., industriel, à Aix-les-Bains.
1949 COCHET Paul, docteur en pharmacie, à Aix-les-Bains.
1969 COLLIARD Lauro-Aimé, ✲, chevalier dans l'Ordre de la Couronne d'Italie, professeur à l'Université de Padoue (Italie).
1969 COMBET Jean, maire d'Evian, conseiller général.
1969 COMTE Michèle, à Annecy.

1969 CONSTANT Monique, archiviste, à Paris.
1969 COTTARD Jean-François, étudiant, à Annecy.
1964 COULLOUD André, ✱, ⚷, directeur honoraire de banque, à Moissac.
1969 CULLAZ Roger, à Annecy.
1955 DÉCHEVIS (l'Abbé), curé de Somme-Leuze (Belgique).
1969 DEMOTZ Bernard, professeur, à Sainte-Foy-lès-Lyon.
1972 DELETRAZ Cyprien, à Francheville-le-Mont.
1972 DELETRAZ Pierre, à Paris.
1969 DEPREZ Joseph, commissaire général de la Marine, à Neuilly.
1970 DESCOTES François, à Marseille.
1965 DESHUSSES, attaché d'Ambassade, à Berne.
1969 DETHARRE Jean-Charles, avocat, à Bonneville.
1968 DOMENJOUD Jacques, à Annecy.
1968 DUCRET André, à Evian.
1969 DUCRETET Bernard, avocat à la Cour, à Paris.
1965 DUFOURNET Pierre, à Annecy.
1964 DUNAND Georges, à Annecy.
1970 DUNAND Michel, à Paris.
1960 DUPANLOUP Jacques, à Paris.
1970 DUPRAZ Jeanne, institutrice, à Saxel.
1970 FONDACCI Marie-Valérie, à Annecy.
1969 FRECHOU-RENAULT Michèle, à Strasbourg.
1965 GAILLARD Gérard, directeur commercial, à Annecy.
1969 GAY Lucien, professeur, à Cruseilles.
1957 GIRARD (l'Abbé), à Chambéry.
1972 GIRAUDON Jacques, à Veyrier.
1970 GLO Louis, directeur de l'O.C.I.C., à Annecy.
1969 GODARD Yves, photographe, à Lyon.
1964 GRANIER Pierre, procureur de la République, à Bonneville.
1969 GREYFIÉ de BELLECOMBE Amédée, à Lyon.
1970 GUICHET Paul, à Paris.
1970 HAUTECOMBE Pierre, à Epinay.
1965 JALLAGUIER Paul, à Chaumont.
1972 JACQUET Paul, architecte D.P.L.G., à Annecy.
1968 JOUBERT, sous-préfet d'Albertville.
1972 KOHLER, à Annecy.
1970 KRIBS Bernard, dessinateur, à Saint-Jorioz.
1969 LACHAT François, instituteur en retraite, à Vers.
1968 LAEUFFER Pierre (Général), à Essonnes-Verrières.
1970 LAMBERT Emile, à Annecy.
1966 LANGLET Robert, directeur commercial, à Paris.
1966 LANIER Joseph, bibliothécaire, à Annecy.
1968 LANTERNIER René, à Menthon.
1968 LAURENS, au Consulat général de Belgique, à Hong-Kong.
1967 LAVOREL André, architecte, à Annecy.
1968 LAZARD Simon, à Paris.
1969 LE BLANC DE CERNEX Pierre, directeur de banque, à Paris.
1970 LÉGALITÉ (Mme), à Annecy.
1969 LEQUIN Colette, professeur, à Caluire (69).
1969 LEVRET François, à Viuz-en-Sallaz.
1969 LINKS Gérard, étudiant, à Sallanches
1969 LOHIE Jean, à Bourg-en-Bresse.
1964 LOVIE J., docteur ès-lettres, à Chambéry.
1970 LUPIN Yves, à Paris.
1970 MAILLET Eugène, à Annecy.

1967 MASSOUL Jacques, intendant militaire en retraite, à Annecy.
1969 MÉTRAL Marcel, à Annecy.
1970 MICHAUD Jean-François, à Annecy.
1967 MICHEL François, à Champagne (Ain).
1967 MOGENIER Henri, à Annecy-le-Vieux.
1964 MOLLARD Firmin, ancien chef de Division à la Préfecture.
1965 MOORGAT, attaché culturel à l'Ambassade de France, à Hambourg.
1957 MOUGENOT Yves, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1969 NAZ Raoul (le chanoine), à Chambéry.
1967 NAZ Jean, Notaire, à Annecy.
1965 NORMAND, colonel, à Paris.
1969 OBERREINER J., professeur de lettres, à Cran.
1972 ORSEL, à Veyrier-du-Lac.
1969 PAISSE Jean-Marie, à Liège.
1953 PARISET Ernest, notaire, à Lyon.
1947 PARISET Paul, à Lyon.
1972 PASCAL (Colonel), à Annecy-le-Vieux.
1962 PATURLE, directeur des Papeteries de Cran-Gevrier.
1968 PAUME Emilie, à Annecy.
1969 PERCIE DU SERT Marie-Antoinette, infirmière, à Chambéry.
1952 PERNOUD Louise, directrice de l'école libre, à Viry.
1970 PERRET Joseph, à Yerres (Essonne).
1970 PÉTRUS, ancien officier de Police, à Gaillard.
1966 PEYRAUDEAU Jean, trésorier payeur général en retraite, Annecy.
1964 PILLET-RUPHY Jacqueline, à Annecy.
1966 PIUZ Anne-Marie, Université de Genève.
1966 PULS Albert, à Annecy.
1965 RAVIER (R.P.), recteur de collège, à Paris.
1972 REGAT Christian, à Annecy.
1968 Von RICHTER (Baron), consul d'Allemagne, à Menthon.
1964 RIFAUX Yves, journaliste, à Annecy.
1969 ROCHE Félix (le colonel), à Annecy.
1970 ROSSET Gilbert, abbé, Saint-Roch, Ajaccio.
1965 ROSSET Emile, publiciste, à Annecy.
1965 ROUGE Robert, géomètre, à Frèterive.
1966 ROUSSY DE SALES (marquis de), Paris.
1970 SALES Mario, directeur technique de la Société Italienne du Gaz, à Turin.
1969 SANDOZ Marc, à Paris.
1965 SARTRE Sylvain, homme de lettres, à Bron.
1970 SIMOND Mireille, Les Pècles, à Chamonix.
1970 SOFFIETTI Isidoro, archiviste d'Etat, à Turin.
1970 TAILLE (GENO de la), Hôtel Sylvia, 3, rue Pergolèse, Paris (16e).
1969 TAPPONNIER Georges, pharmacien, à Annecy.
1968 THOREND François, à Servoz.
1969 TISSOT Henri, receveur principal P.T.T., à Gennevilliers.
1969 TISSOT Paul, médecin, à Chambéry.
1969 TISSOT-DUPONT Robert, professeur technique, à Annecy.
1970 TOUZOT Jean, libraire, 38, rue Saint-Sulpice, Paris.
1968 UGINET François-Charles, à Albertville.
1963 VALLETTE d'OSIA (le Général), C. ❋, à Annecy-le-Vieux.
1963 VARAY Simone (Simone Avray), à Paris.
1970 VIVIAND Fernand, maire de Lovagny.
1970 VUILLERME, industriel, à Rumilly.
1964 ZANOTTO André, de l'Académie Saint-Anselme, à Aoste.

ABONNES A LA REVUE

Abbaye de Tamié.
Abbaye de Saint-Maurice en Valais.
Archives départementales de la Savoie, Chambéry.
Bibliothèque municipale, Annecy.
Bibliothèque municipale, Bourg-en-Bresse.
Bibliothèque historique de la Ville de Paris.
Bibliothèque de l'Université de Lille.
Communauté de la Visitation, Annecy.
Ecole Normale d'Institutrices, Annecy.
Lycée mixte de Bonneville.
Mairie de Clermont, Haute-Savoie.
Mairie de Neuvecelle, Haute-Savoie.
Mairie de Rumilly, Haute-Savoie.
Musée dauphinois, Grenoble.
The British Museum, London (G.-B.).
Cordell University Library, Ihaca, N.Y. (U.S.A.).

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS
ET REVUES DIVERSES
qui échangent leurs publications avec la *Revue Savoisienne*

FRANCE

ANNECY. Académie Salésienne.

AUTUN. Société éduenne.

AVIGNON. Académie de Vaucluse.

BEAUNE. Société d'Histoire et d'Archéologie.

BELLEY. Société scientifique *Le Bugey*.

BESANÇON. Société d'émulation du Doubs.

BONNEVILLE. Académie du Faucigny.

BOURG. Société d'émulation de l'Ain.
— Société des Naturalistes et Archéologues des Pays de l'Ain.
— Société Gorini.

CHAMBÉRY. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
— Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
— Société d'Histoire naturelle.

LYON. Académie des sciences et belles-lettres.
— Université de Lyon.

MACON. Académie des sciences, arts et belles-lettres.

GAP. Société d'Etudes des Hautes-Alpes.

MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres.

MOUTIERS. Académie de la Val-d'Isère.

NANCY. Académie Stanislas.

NICE. Société des lettres des Alpes-Maritimes.

PARIS. Comité des Travaux Historiques et Scientifiques.
— Société Nationale des Antiquaires de France.

SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE. Société d'Histoire et d'Archéologie.

THONON. Académie Chablaisienne.

VALENCE. Société d'Archéologie de la Drôme.

LA TRONCHE-MONT-FLEURY (Isère). Cahiers de l'Alpe.

SAVERNE. Société d'histoire et d'archéologie.

ETRANGER

Belgique.

LIÈGE. Institut Archéologique liégeois.

Etats-Unis.

WASHINGTON. Smithsonian Institution.

Italie.

AOSTE. Société Académique religieuse et scientifique.
— Comité des Traditions Valdotaines.
— Académie Saint-Anselme.
— Le Flambeau.

TURIN. Società Storica Subalpina.
— Salesianum.
— Segusium, via Mazzini, 1.

Suisse.

FRIBOURG. Société d'Histoire du canton de Fribourg.

GENÈVE. Institut National Genevois.
— Société d'Histoire et d'Archéologie.
— Société de Géographie.
— Musée d'Art et d'Histoire.
— Société Catholique d'Histoire.

LAUSANNE. Société Vaudoise des Sciences Naturelles.
— Société d'Histoire de la Suisse Romande.

NEUCHATEL. Glossaire des Patois de la Suisse Romande.
— Société des Sciences Naturelles.

SIERRE. Cahiers valaisans de Folklore.

SION. Société d'Histoire du Valais romand.

ZURICH. Antiquarische Gesellschaft in Zurich.

Allemagne.

BAD-GODESBERG. Deutsche Forchungs-Gemeinschaft.

ACADÉMIE FLORIMONTANE — ANNECY

SÉANCE DU 6 JANVIER 1971 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

En ouvrant la séance, le Président offre des vœux pour la nouvelle année à tous les membres présents et leur famille, ainsi qu'à tous les Florimontans.

Mais il a la tristesse d'adresser de cordiales condoléances à M. Henri Juge qui vient d'avoir la douleur de perdre sa mère.

Il présente les excuses de M. Darmet, maire de Rumilly, représenté par le maire-adjoint, M. Collinet.

Conférences de M. Louis Buttin sur François Croisollet, et de M. Louis Pfister sur « Le Musée d'Annecy et la Florimontane ». *(Voir au présent volume).*

Le Président dépose une notice sur « l'Albanais: un type de vieillissement », offerte par son auteur, M. Y. David. Et de la part du Docteur Paul Servettaz, sa savante et remarquable conférence sur la « Vie d'un lac alpin et la sauvegarde du lac d'Annecy » qu'il a faite au Symposium de Cuba, le 6 septembre 1970, organisée par la Confédération Mondiale des Activités Subaquatiques. Des félicitations et des remerciements sont adressés à l'éminent auteur.

(*) Etaient présents : Mmes Chevallier, Hermann, Ratié, Mlles Dagand et Paume, MM. Amoudry, Bajulaz, Balleydier, Barrucand, Bouis, Bourquard, Bruyneel, L. Buttin, Chanal, P. Coutin, Cullaz, Davignon, Devant, Gardet, Guerrier, F. Jacquet, Jorioz, Lachat, Métral, Mouchet, Mouthon, Pfister, Plagnat, Primot, Rebut, Reguerraz, Richard, Ruffet, Soudan, Viollet, André Chevallier.

Exusés : M. le Chanoine Coutin, MM. Lacroix, Matrod, Murgier, Prugnard, Vuachet.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES EFFECTIFS (*)

TENUE LE 27 JANVIER 1971

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. CLÉMENT GARDET

Après approbation du procès-verbal de l'assemblée du 28 janvier 1970, lu par le Secrétaire perpétuel, le Président fait part de la constitution de l'Union des Sociétés savantes de Savoie, dont les statuts élaborés en harmonie avec certaines remarques faites par notre Académie, seront prochainement déposés.

M. J. Barrucand, Trésorier ainsi qu'Econome de Montrottier, présente la situation financière de l'Académie et celle propre du domaine. L'une et l'autre sont adoptées par l'assemblée ainsi que les projets de budget pour l'exercice 1971. De vifs remerciements et des félicitations sont exprimés à M. Barrucand pour le zèle qu'il apporte dans l'accomplissement de ses fonctions.

M. A. Lachat, Administrateur de Montrottier, présente le compte d'exploitation du domaine durant l'année 1970, avec un rapport succinct sur les travaux effectués. Il signale le nombre des entrées au château, qui a été de 25 309 contre 25 345 en 1969.

Le Président complimente M. Lachat et le remercie, en lui exprimant la gratitude de la Société pour le dévouement et les soins compétents qu'il a apportés à son administration. M. Lachat qui, désormais, passera une partie de l'année en dehors d'Annecy, a prié le Comité de le remplacer par M. Chanal, qui déjà lui apportait sa précieuse collaboration. M. Chanal est nommé Administrateur du domaine, M. Lachat en restant Administrateur adjoint.

M. Gardet remercie M. Chanal, ainsi que M. Louis Buttin, pour le soin qu'il apporte à la conservation des collections de Montrottier.

(*) Etaient présents : Mmes Chevallier, Hermann, Ratié, MM. Bajulaz, Barrucand, Buttin, Chanal, Davignon, Devos, J.-P. Francillon, Gardet, Grandchamp, F. Jacquet, Lachat, Matrod, Pfister, Rebut, Ruffet, Soudan.

Exusés : Mlle Trombert, MM. le Chanoine Coutin, P. Coutin, Gabion, Lacombe, Prugnard, Mariotte, C. Francillon.

Il est ensuite procédé aux élections suivantes :

M. Pierre Duparc, professeur à l'Ecole des Chartes, et Mlle le Docteur Augusta Lange, archiviste d'Etat à Turin, sont nommés membres d'honneur.

Sont nommés membres correspondants (déjà agréés par le Comité): Mmes Fondacci et Légalité, MM. André Chevallier, Louis Glo, Emile Lambert, Eugène Maillet, B. Kribs, tous à Annecy; François Descotes, à Marseille; Paul Guichet, à Paris; Yves Lupin, à Paris; Vuillerme, à Rumilly; Mario Sales, à Turin; Isidoro Soffietti (archiviste d'Etat), à Turin; Fernand Vivian, maire de Lovagny; J.-F. Michaud, à Annecy; Mlle Christine Bœkhold, à Cran; Mme Mireille Simond, à Chamonix; M. Joseph Perret, à Yerres.

Membres associés: MM. Léon Bourquard, Alain Guerrier, Jean Mouthon, déjà correspondants.

Sont élus membres effectifs: Mlle Marcelle Paillardet et M. Léandre Viollet, déjà membres associés.

MM. Louis Buttin, Charles Lacombe, François Matrod et Alexis Prugnard, membres sortants du Comité, sont réélus.

MM. Claudius Gayet et Louis Barat, vérificateurs des comptes, sont remerciés et confirmés dans leurs fonctions.

MM. Chanal, l'abbé Devos et Pierre Soudan entrent dans le Comité de rédaction de la *Revue Savoisienne*.

Le Président remercie tous ses collaborateurs du Comité et adresse des compliments aux dévoués régisseurs de Montrottier, M. et Mme Viannay.

Il annonce l'ouverture du concours de poésie Andrevetan-Laydernier, dont M. André Chevallier veut bien assurer la présidence du jury, à la place de M. Prugnard, que M. Gardet remercie.

M. G. Grandchamp attire l'attention sur un article publié dans « Le Monde » du 15 janvier, par Mme G. Guittard-Auviste, sur le récent ouvrage intitulé « Jeanne devant les Cauchons », de Mlle Régine Pernoud, membre d'honneur de l'Académie Florimontane.

SÉANCE DU 10 FÉVRIER 1971 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Dans une conférence fort documentée, M. Pierre Francillon entretient l'assistance du statut juridique des juifs en Savoie, à la fin du XIX[e] siècle. Le code de Savoie promulgué en 1770, définit ce statut sous le titre 8 : « Les juifs ». Mais pour aborder le sujet, notre confrère remontera jusqu'au début du XV[e] siècle, au temps d'Amédée VIII. La réglementation d'alors ne changera guère avec les siècles. M. Francillon s'arrête longuement sur la vie de chaque jour des juifs dans les quartiers qui leur étaient assignés et réservés, sur les commerces qu'ils pouvaient y pratiquer, sur leurs rapports avec les chrétiens, sur la pratique de leur religion, sur les fortes amendes qui leur étaient infligées en cas d'infractions aux règlements. Déjà les juifs devaient se distinguer en portant ostensiblement un insigne de couleur jaune. Des avantages appréciables étaient prévus en faveur de ceux qui se convertissaient.

Le conférencier est complimenté et remercié par le Président qui souligne l'intérêt historique de cet exposé que notre confrère se propose de compléter en traitant de l'application de ce règlement sur le plan local.

M. P. Soudan présente une communication sur Joseph Mogenier, dit « La France ». *(Voir au présent volume).*

Le Président félicita M. Soudan pour son évocation de ce montagnard épris de justice et d'idéal, puis il attira l'attention de la Compagnie sur la monographie de Perrignier-Brécorens, de Mme Marie-Thérèse Hermann, un travail récemment couronné du prix de Foras par l'Académie Chablaisienne.

M. le Baron Von Richter, consul d'Allemagne, offrit à l'Académie dont il est membre, un ouvrage sur Ludwig

---

(*) Etaient présents : Mmes Chevallier, Fondacci, Hermann, Légalité, Pillet, Ratié, Mlles Bachet, Dagand, Paume, MM. Amoudry, Balleydier, Barrucand, Boileau, Bruyneel, Bajulaz, Benoist, Chanal, A. Chevallier, Crochon, Cullaz, Davignon, Devos, Dussauge, J.-P. Francillon, Gardet, F. Jacquet, Lavorel, Legrand, Laydernier, Massoul, Matrod, Mollard, Mouthon, Mouchet, Peyresaubes, Pfister, Rebut, Reguerraz, Von Richter, Chanoine Riguet, Richard, Ruffet, Soudan, Chanoine Verjus, Viollet.

Exusés : Mlle Arnollet, MM. Devant, Gabion, Lachat, Mariotte, Primot, Prugnard, Vuachet.

van Beethoven, imprimé à Bad-Godesberg, et s'entendit assurer de la gratitude de la Compagnie.

Le responsable de la bibliothèque, M. Matrod, annonça que celle-ci devant être transférée dans les locaux de l'ancien évêché, cessera ses prêts jusqu'à nouvel ordre. La séance, c'est à noter, est en effet la dernière qui se soit tenue à l'Hôtel de Ville où l'Académie était abritée par la ville depuis 120 ans.

SÉANCE DU 3 MARS 1971 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

La séance est tenue dans le nouveau local affecté à notre Compagnie, dans l'ancien évêché, par la Municipalité, à laquelle le Président adresse des remerciements.

L'Académie vient de perdre l'un de ses membres correspondants, M. René Dépollier, imprimeur de *La Revue Savoisienne* après son père, depuis de nombreuses années. M. le Président envoie à Mme Dépollier et à sa famille de bien vives condoléances.

M. J.-Y. Mariotte et M. le Chanoine Riguet vont nous présenter des communications relatives à l'ancien prieuré de Talloires. Les archives laissées par la vénérable abbaye sont maigres, dispersées qu'elles ont été dès le XVIII[e] siècle. Aussi un appel a-t-il été lancé à tous ceux possédant des documents la concernant.

M. Mariotte a eu la bonne fortune de recevoir de Mlle Legras, du Centre National de la Recherche Scientifique, le microfilm d'un fragment de cartulaire conservé à la Bibliothèque Vaticane et qui paraît avoir échappé aux historiens savoyards. Sous la forme de deux doubles feuillets, la partie conservée est la copie abrégée de 22 actes de

---

(*) Etaient présents : Mmes Blanc, G. Chevallier, Fondacci, Hermann, Ratié, Mlles Bachet, Dagand et Chapot, MM. Bajulaz, Benoist, Boileau, Bourquard, Bruyneel, Chanal, A. Chevallier, Chanoine Paul Chevallier, P. Coutin, Crochon, Cullaz, Davignon, J.-P. Francillon, Gardet, F. Jacquet, Lachat, Lavorel, Mariotte, Matrod, Michaud, Mouchet, Mouthon, Mollard, Murgier, Pfister, Plagnat, Rebut, Reguerraz, Richard, Ruffet, Viollet.

Excusés : Mlle Trombert, Mme Légalité, MM. Barrucand, Grandchamp, Prugnard, Vuachet.

donations au prieuré de Talloires. Et un heureux hasard a fait trouver par notre confrère, dans les archives de la Florimontane, un fragment de ce parchemin sur lequel est transcrite une 23e charte, que son contexte et son écriture permettent de rattacher au même cartulaire. De l'avis de M. Mariotte, presque toutes les chartes transcrites seraient de la deuxième moitié du XIIe siècle et le manuscrit d'entre 1189 et 1250 environ, et il ajoute que ce cartulaire nous renseigne sur les personnages qui entouraient alors l'abbaye, dont le comte Amédée Ier de Genève, lequel lui donnait une rente hebdomadaire de 12 deniers, assignée sur la taxe (leyde) perçue sur le marché d'Annecy, qui se tenait déjà le mardi, d'où certitude que vers 1170 ce marché existait et rapportait au comte un revenu confortable. Tout cela laisse penser à notre confrère que ce marché était plus ancien encore et antérieur à la paroisse d'Annecy, cité pour la première fois en 1107.

L'auteur du cartulaire est également celui de la « Prose de Saint-Nicolas », une des plus anciennes partitions musicales connues en Savoie.

M. le Chanoine Riguet présente une ancienne « chronique de Talloires ». *(Voir au présent volume).*

L'article de M. Mariotte paraîtra prochainement dans la Bibliothèque de l'Ecole des Chartes.

SÉANCE DU 7 AVRIL 1971 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

« Coup d'œil sur l'Archéologie mexicaine » est le titre de la conférence, illustrée de projections, donnée par M. René Laydernier. Sous la conduite d'un de ses parents, installé à Mexico depuis plusieurs années et féru d'archéologie, notre confrère a accompli, en janvier 1971, un long périple à travers le Mexique.

M. Laydernier a été émerveillé, comme tout Européen transporté au cœur de l'hiver dans ces terres jouissant en

---

(*) Etaient présents : Mmes Chevallier, Hermann, Fondacci, Légalité, Ratié, Mlles Dagand, Paume, MM. Balleydier, Benoist, Chanal, A. Chevallier, Gardet, F. Jacquet, Lachat, Laydernier, Maillet, Matrod, Mollard, Mouthon, Michaud, Oberreiner, Pfister, Primot, Rebut, Richard, Reguerraz, Serralongue, Viollet.
Excusés : MM. Barrucand, Buttin, Grandchamp, Vuachet, Mariotte.

cette saison d'un climat agréablement tempéré, des scènes chatoyantes offertes par les marchés où, parmi des éventaires de fruits exotiques, grouille une population de type indien prononcé, par les églises baroques innombrables, témoins chamarrés de la conquête espagnole, par le contraste opposant la zone verdoyante des hauts plateaux dominés par les cimes neigeuses du Popocatepelt et de l'Ixtaccihuatl, culminant à plus de 5 000 mètres d'altitude, aux plaines côtières hérissées d'agaves et de cactus.

Mais, entraîné par un guide enthousiaste, il a surtout été frappé, jusqu'à en être captivé, par la révélation des riches collections du Musée National d'Ethnologie et d'Anthropologie de Mexico, véritable chef-d'œuvre d'architecture moderne où sont réunis, dans un cadre à leur mesure, les vestiges d'une richesse inouïe provenant des fouilles effectuées, depuis une cinquantaine d'années seulement, dans les principaux sites archéologiques d'un pays où on en dénombre plusieurs milliers.

Parcourant plus de 3 000 kilomètres en voiture ou par avion, notre confrère a pu visiter quelques-uns des centres cérémoniels les plus typiques, escaladant les gigantesques pyramides érigées dès les époques les plus reculées par les étonnants bâtisseurs que furent les Olmèques, les Toltèques, les Zapotèques suivis des Mixtèques, ainsi que les Mayas, sculpteurs prestigieux dont les bas-reliefs évoquent ceux des temples grecs.

Se limitant à un exposé succinct des lieux visités, les situant dans la chronologie d'une histoire très vaste et encore imparfaitement connue, le conférencier a accompagné ses propos d'une importante documentation photographique, composée de clichés réalisés par sa femme et par lui-même, qui permirent à l'auditoire de se faire une idée de l'importance et de la diversité des très remarquables vestiges des civilisations précolombiennes.

A l'issue de cette présentation, qui se terminait par quelques visions des paysages édéniques des côtes caraïbes, dont les plages coraliennes ourlent de l'éclatante blancheur de leur sable une mer transparente d'un bleu profond, notre confrère fut chaleureusement remercié par le Président Clément Gardet, en des termes très cordiaux et chaudement applaudi par l'auditoire.

Comme preuve de l'intérêt porté par la Florimontane à la vie mexicaine, M. Pfister donne connaissance d'une très longue liste d'objets de ce lointain pays, qui lui furent envoyés entre 1862 et 1894 par un Annécien, M. Trippo, membre de notre Compagnie, résidant à Tempico (Mexique). Tous ces objets ont été déposés au fur et à mesure au Musée d'Annecy.

Le Président tient à exprimer la gratitude de notre Compagnie à M. François Matrod, bibliothécaire, qui vient, avec son collaborateur, M. Astier, de procéder au déménagement et à la réinstallation de la bibliothèque et des archives de l'Académie dans le nouveau local aménagé spécialement à l'Evêché.

A M. Primot, qui nous dépose un lot de brochures, partitions musicales et documents provenant de Chatillon-sur-Cluses, il adresse des remerciements.

SÉANCE DU 5 MAI 1971 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Le Président fait part du décès de M. Louis Berger, ingénieur à Paris, membre correspondant depuis 1926, père du Docteur Berger, maire de Faverges. A sa famille, il adresse de vives condoléances.

Il est heureux de féliciter chaleureusement M. Louis Bajulaz, membre effectif, qui vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur, et il envoie des vœux de bonheur à notre jeune confrère, M. Pierre Dufournet, pour son récent mariage.

M. Lucien Guy, empêché, a envoyé un texte sur la famille de Voserier. *(Voir au présent volume).*

M. Mariotte présente le volume de la Table Ronde tenue à Bourg en 1969, sur le thème « Les cols des Alpes » et le livre de M. J.-F. Angelloz, « Guide de l'Etudiant germaniste ». *(Voir à Bibliographie).*

(*) Etaient présents : Mmes Chevallier, Fondacci, Ratié, Mlles Bachet, Dagand, Chapot, Paume, MM. Bajulaz, Bourquard, Chanal, A. Chevallier, P. Coutin, Gardet, F. Jacquet, Lachat, Lambert, Legrand, Massoul, Matrod, Michaud, Pfister, Primot, Rebut, Richard, Soudan.

Excusés : Mmes Hermann et Légalité, MM. Barrucand, L. Buttin, Grandchamp, Devant, Viollet et Vuachet.

SÉANCE DU 2 JUIN 1971

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Communication de M. Ratti sur les relations du Saint-Siège avec le Royaume de Sardaigne *(voir au présent volume)*.

M. Cl. Gardet présente un magnifique livre d'heures de l'Ecole de Savoie trouvé dans une collection privée. Les enluminures sont remarquables et les peintures intéressantes : sur l'une d'elles, on remarque les armes de Savoie avec quatre croissants d'or. Ceux-ci rappellent Humbert de Savoie, fils naturel du comte rouge, qui avait participé à la croisade contre les Turcs et fut fait prisonnier à la bataille de Nicopolis (1397). Au retour, après sept ans de captivité, il fut fait comte de Romont et mourut en 1443 sans enfant. Le livre d'heures composé en l'honneur de la Vierge daterait de 1444-1445 environ.

SÉANCE SOLENNELLE

TENUE A MONTROTTIER LE 25 SEPTEMBRE 1971

Voici le compte rendu qui a été diffusé par la Presse :

LE « NOUVEAU VISAGE DE L'HISTOIRE »

L'ancien directeur des Archives départementales devenu professeur à l'Ecole nationale des Chartes, s'est acquis de nouveaux titres à l'amitié que lui vouent ses amis de la Florimontane. L'auteur de nombreuses études parues et à paraître (deux prochains numéros d' « Annesci » seront consacrés à la ville au moyen-âge), M. Pierre Duparc a ouvert l'année académique par un exposé aussi solide que brillant sur « le nouveau visage de l'Histoire ».

A l'image classique de Clio tenant d'une main un rouleau de papyrus et de l'autre la trompette de la renommée, notre temps a substitué celle d'une fille court-vêtue manœuvrant un ordinateur. C'est là l'aboutissement d'une évolution commencée à la fin du XIX[e] siècle, lorsqu'aux fantaisies du romantisme succédèrent des principes rigoureux et que les sciences auxiliaires de l'histoire prirent leur essor. Langlois, Seignobos et leurs disciples firent entrer l'Histoire dans son âge scientifique. Avec les années, sous l'influence, notamment, de l'école sociologique, l'Histoire ne s'intéresse plus seulement aux batailles et aux traités mais tente de connaître les hommes qui suscitèrent et vécurent les événements... ou en pâtirent.

La technique a apporté des outils nouveaux et des méthodes nouvelles aux spécialistes. Ceux-ci savent, maintenant, interroger

le bois et utiliser le carbone 14, interpréter une photographie prise d'avion ou confier leurs observations à un cerveau électronique qui, en rapprochant de multiples détails, suggère des conclusions qui sont autant de bases de départ pour la recherche.

Les mathématiques et les sciences psychiques sont généreusement utilisées, maintenant, par les historiens. Grâce aux premières, l'histoire économique s'est rapidement constituée en une discipline autonome, notamment sous l'impulsion des adeptes du matérialisme, partisans d'une « histoire quantitative ». Les secondes ont développé l'étude des mentalités et, suivant certains essais de Freud, suscité des psychanalyses historiques.

Un esprit de synthèse préside aux travaux de la plupart des historiens actuels. Deux influences essentielles les guident dans cette voie : le marxisme qui entend traiter le passé selon la dialectique des oppositions de classes, et le structuralisme qui tente de tout expliquer par la psychologie et la sociologie.

A condition qu'elles restent des méthodes et ne soient pas exclusives mais combinées, toutes ces techniques peuvent être utilisées au service de l'Histoire, science du vécu dont les leçons sont applicables au vivant.

Cette « leçon inaugurale » de M. le Professeur Pierre Duparc s'inscrit bien dans la tradition des grandes séances d'ouverture de Montrottier. En prologue, M. le Président Gardet n'avait pas manqué de rappeler celle de 1964 au cours de laquelle Louis Armand traita des rapports de la science, des techniques et de la littérature et rendit hommage à cet éminent Florimontan devant le nombreux public dans lequel on remarquait notamment S.M. la Reine Marie-José ; M. Brocard, député ; M. Andrès, consul de Suisse ; le général Humbert, etc.

SÉANCE DU 6 OCTOBRE 1971

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Le Président offre de vives condoléances à Mme Thérèse Hermann pour la mort de son mari, ingénieur, artiste et animateur renommé, ainsi qu'à MM. Camille et J.-Pierre Francillon pour la mort de leur père et grand-père.

Il adresse à M. Pierre Cailliès ses chaleureuses félicitations pour ses noces de diamant.

Conférence de M. l'Abbé Girard sur le Sarto *(voir au présent volume)*.

Le Président félicite notre confrère, M. Pierre Hautecombe, à qui a été décerné le prix de poésie Marie Noël pour son recueil « Errances claires ».

SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 1971 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

M. Cl. Gardet annonce la publication, par M. Emile Callot, d'un nouvel ouvrage qu'il a intitulé « La philosophie biologique de Gœthe ». La préface, dont M. Gardet donne lecture, a été écrite par M. Angelloz, recteur honoraire de l'Université.

LES ELECTIONS A ANNECY

Les élections municipales d'Annecy de 1900 à 1935 seront le sujet de la causerie de M. Michel Amoudry.

Le XX[e] siècle trouve à la Mairie un Conseil libéral et catholique qui sera reconduit aux élections de mars 1900, où huit listes avaient été en présence avec 49 candidats, le maire sortant, M. Louis Boch, architecte, figurant sur presque toutes les listes, lesquelles proposent des programmes assez rapprochés pouvant se résumer ainsi : « Tout pour les affaires, pas de politique ». Cependant, la question religieuse se pose en France avec acuité, l'ère des bouleversements est proche. Déjà les 15 et 22 décembre 1901, en suite du décès de quatre conseillers, quatre radicaux entrent au Conseil. Le maire et les adjoints démissionnent, c'est l'impasse ; personne ne veut de la Mairie. Seule solution, la dissolution décrétée par le Président Loubet. Les 23 février et 2 mars 1902, les électeurs envoient siéger 18 modérés et 9 de l'opposition. Ceux-ci ne ménageront pas Louis Boch, réélu maire mais qui, mis en minorité le 6 mai 1903, démissionne définivement. Et ce n'est que le 17 juin qu'après plusieurs refus, M. Pierre Bouchet accepta la mairie. Toutefois, au renouvellement de mai 1904, la « gauche » possède tous les sièges avec M. Marius Ferrero, négociant, comme maire.

M. Amoudry saisit le déroulement de la vie municipale à travers le renouvellement de 1908 et les élections partielles de 1909 qui amèneront le choix d'un nouveau maire à

(*) Etaient présent : Mmes Blanc, Légalité, Ratié, Mlles Dagand, Paume, MM. Bourquard, Chanal, P. Coutin, Crochon, Cullaz, Devant, Devos, Domenjoud, Dussauge, Gardet, Guerrier, R.P. L'Honoré, F. Jacquet, Lachat, Maillet, Mariotte, Matrod, Michaud, Mollard, Montagnoux, Mouthon, Murgier, Peyresaubes, Pfister, Rebut, Reguerraz, Richard, Chanoine Riguet, Ruffet, Soudan.

Excusés : MM. Barrucand, Grandchamp, Vuachet.

la place de M. Ferrero, souffrant, M. Joseph Blanc. Puis c'est 1912, la guerre, 1919 qui n'apporte aucun changement, de même que 1925, sauf l'entrée d'un opposant. Si l'élection de 1919 constitue un plébiscite pour le Conseil sortant, celle de 1933 annonce le futur revirement par l'arrivée de deux membres de l'Entente républicaine (Jean Clerc, officier de réserve, et André Bouchet, avocat). Pour la sixième fois, Joseph Blanc, sénateur, retrouve son écharpe cependant qu'approchent les grands bouleversements qui mettront fin à trente années de dévouement exemplaire.

Le Président félicite et remercie le jeune conférencier pour cette étude réalisée sans interprétation politique et qui constitue un rappel précieux de la vie municipale annécienne.

DE THONON A FLUMET

M. J.-Y. Mariotte attire l'attention sur une revue bibliographique des études réalisées sur le lac d'Annecy (1796-1971), travail effectué par M. Gérard Balvay, de la Station hydrobiologique lacustre de Thonon *(voir au présent volume)*.

M. Mariotte parle aussi de la charte de Flumet de 1228, laquelle a déjà retenu l'attention des historiens du fait de la parenté de son droit avec celui des villes fondées par les ducs de Zähringen, en particulier Fribourg en Suisse, Fribourg en Allemagne. Le peuplement de Flumet est bien antérieur. Son toponyme est mentionné en 1151 dans l'acte de fondation du Reposoir. Mais on reste à des conjectures sur les raisons qui ont dicté à Aymon de Faucigny le choix de l'emplacement de Flumet. Quant à la place dans la série des chartes de droit fribourgeoises, M. Mariotte pense qu'elle a pour origine le texte de Fribourg-en-Brisgau (vers 1120), inspirateur de celui de Fribourg en Suisse qui aurait servi de modèle à Flumet.

M. F. Matrod, bibliothécaire, dépose les ouvrages reçus soit : « Entrepôt des sels du Regonfle » (Paul Dufournet) ; « Conversion de Joseph de Maistre « (1789-1791, Jean Nicolas); « Les souvenirs d'un naturaliste au service des sciences de la terre « (doyen Léon Moret); « La commandite ou commande personnelle » (Pierre Duparc); « L'entreprise de l'Escalade de 1602 » (Jean Dunand).

SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 1971 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

L'Académie a perdu un de ses membres effectifs, M. Eugène Graber, Conservateur des Eaux et Forêts en retraite. A sa famille sont adressées de vives condoléances.

Au nom de M. André Chevallier, Mme Chevallier présente le rapport sur le concours de poésie *(voir au présent volume)*.

M. Alain Guerrier parle de l'ordre des Bernardines réformées, fondé à Rumilly en 1622, par la Mère Louise de Ballon et quatre sœurs descendues de l'abbaye de Sainte-Catherine-du-Semnoz. On sait les vaines tentatives de Saint François de Sales pour réformer cette abbaye, non soumise à la clôture et d'où la perfection monastique s'était exilée à la longue ! C'est sur l'instigation du saint Evêque que ces religieuses vinrent s'installer à Rumilly, suivant ses constitutions et s'occupèrent de l'éducation des jeunes filles. L'œuvre prospéra et la réformatrice fonda plusieurs maisons en Savoie et même en France. M. Guerrier relate les difficultés qu'elles rencontrèrent vis-à-vis du Conseil et du Sénat pour obtenir, sur l'intervention de Mme Christine de France, l'autorisation de construire, en 1640, leur monastère d'Annecy, au Pâquier. A Evian, un refus fut opposé. En 1773, par ordre du roi, nos Bernardines réformées se répartirent entre les monastères de Rumilly et de La Roche. Mais leur couvent d'Annecy sera racheté et occupé, deux ans après, par les religieuses de Bonlieu-Sallenôves transférées à Annecy, d'abord rue de Bœuf, au milieu du siècle précédent. Leurs sœurs de Sainte-Catherine les y rejoignirent en 1772, où elles ne formèrent plus que le seul monastère de Bonlieu, qui sera emporté par la Révolution.

Le Président félicite et remercie M. Guerrier de cette étude minutieuse et approfondie qui aura une suite.

(*) Etaient présents : Mmes Blanc, Chevallier, Fondacci, Légalité, Pillet, Ratié, Mlles Chapat, Bachet, Dagand, Paume, MM. Bajulaz, Bourquard, P. Coutin, Crochon, Cullaz, Davignon, Devos, Dussauge, Gardet, Jacquet, Kohler, Lachat, Legrand, R.P. L'Honoré, Matrod, Mollard, Michaud, Mouchet, Mouthon, Peyresaubes, Pfister, Prugnard, Rebut, Reguerraz, Ruffet, Soudan, Vuachet.

Excusés : MM. Chanal, Gabion, Grandchamp, Mariotte, Primot.

Présentant le compte rendu du nouvel ouvrage de M. Emile Callot, M. Prugnard dit notamment :

« Notre confrère, M. E. Callot, dans un ouvrage récent, « La Philosophie biologique de Gœthe », préfacé par M. Angelloz, fait ressortir un des aspects les moins connus de ce génie. Le poète, parmi les plus grands de la littérature allemande, l'artiste, font oublier qu'il était aussi un savant. Dans l'étude qu'il lui consacre, M. Callot, par une analyse détaillée, portant sur sa vie, sa méthode, ses travaux en botanique et en anatomie où il excellait, montre que la science a toujours été une de ses préoccupations constantes et une des sources de ses inspirations de penseur et d'artiste.

« Cet ouvrage savant et agréable permet de mesurer les justes proportions et l'universalité de ce génie, dont on a dit qu'il a été " sur le tapis du monde, un des coups les plus heureux que le destin du genre humain ait amené ". »

Le Concours littéraire 1971

Le concours que l'Académie Florimontane a ouvert en 1971 était un concours de poésie. Toute liberté était laissée aux candidats quant au choix du sujet et quant à la forme des poèmes pourvu que chaque envoi comportât de 100 à 200 vers.

Soixante-huit candidats ont répondu de France, d'Algérie, de Belgique et de Suisse, à l'invitation de l'Académie. La qualité des œuvres était variable. Trop souvent, une inspiration indigente n'a trouvé à son service qu'une expression maladroite. Nombre d'amateurs s'imaginent de bonne foi qu'un vers libre n'est autre chose qu'un vers classique sans rime, ni rythme, ni raison.

Toutefois, après lecture et confrontation de leurs jugements, les membres du jury ont distingué seize envois (presqu'un quart des envois) qui, pour une raison ou pour une autre, avaient retenu leur attention.

Il leur a fallu, à contre-cœur, éliminer d'emblée l'envoi de Lionel Enlore et celui de Gil Lerel qui, ne comportant qu'un poème de 24 vers ou qu'un seul sonnet (attachant d'ailleurs et de bonne facture), ne répondaient pas aux normes qui avaient été imposées.

A l'issue d'un second tri, cinq envois ont été retenus. Ce sont ceux de Santal, d'Arnaut 1323, de Michèle Merlin, de Til-Ji et d'Hyperion.

Pensant que Santal dont les qualités sont évidentes et la manière déjà originale pouvait, dans l'avenir, en poursuivant son travail et en exigeant encore davantage de sa plume, améliorer ses productions et se représenter à un de nos concours avec des chances accrues de succès, le jury, tout en l'invitant cordialement à poursuivre ses

recherches poétiques, n'a pas gardé son *Mal d'Aurore* en finale.

Après une dernière délibération, le jury, à l'unanimité, a proposé d'attribuer le premier prix à Hyperion (M. Pascal Taddéi, d'Annecy), une mention très honorable à Til-Ji et à Michèle Merlin (Mlle Jeannin, de 06 - Menthon, et Mme Lathuille, d'Annecy-le-Vieux), et une mention honorable à Arnaut 1323 (M. Charles Bory, de 47 - Sérignac).

En octroyant ces récompenses (rares, il est vrai, mais hautement méritées), les membres du jury ont voulu être attentifs autant à l'originalité de l'inspiration qu'à la fraîcheur ou à la finesse de la sensibilité et au bonheur de l'expression. En un mot, considérant en chaque poète à la fois *vates* et *poeta*, charmés et comme envoûtés par les révélations de l'un, ils ont tâché à rester suffisamment lucides pour apprécier l'habileté de l'autre.

Voici, sous le titre de *Révolte*, quelques vers du candidat qui a obtenu le premier prix :

Nous n'irons plus aux bois de nos anciens rois d'Ys ;
Jason lui-même suit, de son haut mât de hune,
Les clochers du cosmos qui grondent vers la lune,
Trainant les feux grégeois perdus aux temps jadis,

Et de Floride, immense aurore boréale,
Sisyphe chaque nuit, pour vous, ô Séléné !
Lance comme un défi sa pierre de damné.
O blème lactescence ailée ! ô voie astrale

Nucléaire aux yeux de Bête du Gévaudan !
J'ai pris tes soleils à bras le corps et, pygmée,
Volé la Thébaïde aux nuits de l'Idumée,
Et l'encre de l'éclipse, et les feux du volcan...
. . . . . .
Pauvre âme ! Le réveil ! La Saison en Enfer ;
Et le Seigneur Christos de qui saignent les plaies...
Les bien-pensants, les mal-pensants : chardons, ivraies,
Cendres, rouilles, poisons, pépites - mâchefer !

Ah ! que ne vivons-nous pour quelque grande idée,
Pour l'art qui chante l'homme au cœur de l'être humain,
Au lieu de l'avilir de mercantile main
A l'heure où toute mère enfante Prométhée !
. . . . . .

Jeu subtil et souvent brillant, spirituels pastiches, parodies savantes, mais aussi, pour qui sait l'entendre, déchirante confidence,

Il te faut, cœur brûlant, écrire avec ton sang.

l'envoi d'Hyperion comportait, outre *Révolte* et quatre sonnets *A Stéphane Mallarmé,* trois autres poèmes intitulés *Cœur brûlant, A Gérard de Nerval* et *Solitude.*

Til-Ji (mention très honorable) écrit lui aussi en alexandrins. Il est l'auteur de quatre sonnets, d'un pantoum irrégulier et de deux autres poèmes. Voici quelques vers que l'on croirait tirés de l'Anthologie grecque :

Sous ta parure gracieuse
Tu te blottis, ma rose thé,
Craintive, dolente et frileuse
Comme le déclin de l'été.
.. ..
Ta teinte est celle de l'aurore
Et, si, vers le coucher du jour,
Le papillon volète encore,
Tout bas, tu lui parles d'amour.

En voici d'autres qu'on ne s'étonnerait pas de lire sur l'album de Marie Nodier :

Hélas ! votre candeur ne peut vous protéger ;
Entre soleil et cendre, il faut vous partager
.. ..
Aimer, souffrir, mourir sont des signes humains
Des trésors étendus sous un drap d'inclémence
Ne pleurez pas, enfant. La vie est dans vos mains !

Mention très honorable a également été décernée à Michèle Merlin, jeune (apparemment) auteur de vers libres et de poèmes en prose réunis sous le titre *Le château de cartes.*

Amer, tu désenchantes, et le bleu rieur
des matins de soleil s'étire
vers la nuit sans fond.

fait penser à Rimbaud.

Les chalets se sont frangés de leurs haillons de glace
et la scie des cimes aiguise une beauté glaciale.
Je me souviens de ces glaciers d'été,
bêtes écartelées au flanc des parois nues.
Mais tout est blanc et j'aime ainsi être hors du temps.
Je me souviens des sources au creux des vallons verts
où la peau s'endort de fraîcheur ;
Mais tout est silence et j'aime ainsi être hors du temps.

est plus original, encore qu'on y reconnaisse comme un écho des *Poésies d'André Walter.*

Le curieux petit recueil se termine par

Les larmes de lilas du grand oiseau ont perlé dans l'aube,
Et le marbre des lieux résonne sous l'écho des pas millénaires,
. . . . . .
Une ombre se glisse entre les piliers de porphyre,
Puis une autre et encore une autre
. . . . . .
Leur joie exubérante me masque mon angoisse...
. . . . . .

Voilà des débuts qui promettent.

En primant Arnaut 1323 et en lui octroyant une mention honorable, les membres du jury ont eu l'impression (se trompaient-ils ?) moins de découvrir l'annonce d'une promesse que de reconnaître un talent affirmé.

Que peut être la nuit dans ta main repliée ?
Une voix devisant avec l'arbre et la fleur,
L'éblouissement sûr, la docile saveur,
Rejoignant le secret des routes apaisées.
. . . . . .
Tout ceci qui sur toi se ferme doucement
Comme pour mieux goûter des haltes saisonnières
Les vins de nos futurs aux coupes de l'instant.

Maître de ses images et de son rythme, le poète, quand « l'ombre s'épaissit » et, bien que « l'automne » ait « trahi le vin des amours » n'en tente pas moins de « brûler ce qui fut de nous la ronce et l'ortie » pour « saisir l'écho d'un silence » et « surprendre le rai d'une étoile en nos cœurs fanés ».

Si le jury a limité à ces quatre envois l'octroi de distinctions officielles, ce n'est pas que toutes les autres œuvres soient sans mérite. Nombreux sont les poètes qu'il faudrait encourager ou féliciter.

Isadora (un très jeune poète ?) manque encore de métier, mais non pas de « chic » et si son inspiration n'est pas toujours très profonde, son tempérament poétique se traduit déjà par de jolies trouvailles :

Le soleil me tient par la main.
Une odeur sucrée
Coule sur mon corps.
J'aime.

Yamoun Scara a parfois une jolie trouvaille :

Il suffit que la main fleurisse
La farine au cœur du pétrin
Que Pénelope attende Ulysse
Et que toi tu sois en chemin.

Simples et savoureux, les poèmes en français ou en patois de Daudo Fenire (« groin cousu, tête de lard ! ») sentent le terroir, le cidre doux et le parfum des feux d'automne :

Il n'est pas besoin
de beaucoup de soins
Pour faire à septembre
une révérence.

Chantre d'*Adam*, « Combattant de la nuit et des formes obscures », Ulmus est prêt à écrire une *Somme de poésie*.

Sais-tu quelque moyen... ordonne à la mesure de la calme et puissante respiration du promeneur un lyrisme assez large pour évoquer parfois celui de Claudel,

Moisson dorée, récompense des labeurs du paysan
récolte merveilleuse, moisson immense de leurs champs,
blé nourrissant, blé doré, blé dur, ô mon pain ;

Dans une langue parfois un peu bizarre, Jack tente, en vers libres, d'exprimer l'indicible :

Un poème sans bonjour ni bonsoir
comme chiens écrasés au bord des trottoirs
qui se promène au fil des jours de mes jours au jour le jour
un poème sans rime ni raison...
...pleure au fond de mon cœur.

Au rythme régulier d'alexandrins élégamment cadencés, M. Leboisfleury, dont le bonheur est fait « De la douceur d'un soir, de la paix d'une nuit » s'étonne elle-même de ses nostalgies :

Tu te crois moins aimé quand je t'aime autrement
.. ..
Nos trop jeunes amours sont-elles déjà mortes ?

Nourri de Rutebœuf et de Villon comme aussi de Verlaine et de Charles Van Lerberghe, le sentimental Michel de Bonhoure, après avoir raté l'occasion.

Dame de cœur, dame de pique
Elle était belle et pourtant non

se raccroche à un dernier espoir

O poème vécu dans un temps très ancien
.. ..
Sauras-tu lui redire encore que je l'aime ?

avant d'évoquer la fin de l'aventure

Maistre Michel s'en est allé :
C'est fait c'est fait c'est emballé.
Sans un liard dans son escarcelle.
Il n'eut garçon ni demoiselle
Pour laver son corps maigre et nu.
Et puait pis que trou d'aisance !

Il y a du Rodenbach chez Breiz Ma Bro :

Laissons l'oubli bercer les vieux feuillets jaunis
.. ..
Leurs mots, avec le temps, ont perdu tout parfum
.. ..
Laissons hier dormir et refermons l'armoire.

Ailleurs *(Quand la mer chante)* c'est à Verhaeren qu'il nous fait penser ou à Brizeux *(Le Scorff)* ou encore *(Nocturne marin)* à Tristan Corbière.

Bien qu'il écrive en vers classiques et n'ait envoyé que des sonnets, Régor Nollib arrive parfois à se dégager de ses grands modèles (Ronsard, du Bellay, Musset, etc.) pour évoquer sur un ton qui lui est personnel, cette femme « Fine, svelte et légère », portant

Un ravissant petit tailleur de chez Chanel,
Et le vent s'amusait avec sa chevelure.

Il n'est pas possible de citer tout ce qui mériterait de l'être mais il faut, pour terminer, faire remarquer que la poésie semble actuellement susciter un regain d'intérêt. Alors que le jury avait examiné 14 envois en 1969, il a dû en dépouiller 68 en 1971 et tandis qu'il ne pouvait, il y a deux ans, décerner de prix, il a dû, en 1971, redoubler de sévérité pour ne pas citer plus de douze poètes à encourager.

André CHEVALLIER.

Les Amis du Vieux Chamonix et de la Haute Vallée de l'Arve

Le 5 mars 1969, le « J.O. » enregistrait la naissance d'une nouvelle société, celle des « Amis du Vieux Chamonix ».

Ses objectifs ? Sauvegarder ce qui peut l'être encore et rendre vivant, par tous les moyens, ce passé qui a forgé le présent et dont la vallée de Chamonix, plus qu'une autre, peut être fière. Trois ans après, qu'en est-il ?

En premier lieu, création d'une bibliothèque spécialisée qui, par dons et achats, compte actuellement un millier d'ouvrages historiques, scientifiques, littéraires et touristiques concernant la vallée de Chamonix — livres à consulter sur place, au service de tous, permettant des recherches personnelles de tout ordre.

Deuxième réalisation, nos archives : immense dossier photographique des gravures existant sur la vallée, des anciennes cartes postales, de photos anciennes qui nous sont prêtées. Photocopies de documents, échanges de microfilms. Et grâce au travail patient et acharné de notre archiviste, la mise sur fiche de l'état-civil du « Prieuré » de 1650 à 1930. Travail riche en conséquences multiples : ainsi, il est prouvé avec certitude que le Dr Paccard n'a pas épousé la sœur de Jacques Balmat, comme on le croyait jusqu'ici.

Des conférences ont été organisées : « Voyageurs au XVIII[e] », par C.E. Engel. « Chemins, auberges dans la littérature et dans les arts », par M. Sandoz. « 30.000 ans d'art en Haute-Savoie », par M. Ghiselli. « Pour comprendre le paysage et les glaciers de Chamonix », par le Professeur Paul Veyret.

Egalement, projections de vieux films, dont nous avons fait faire les copies, « les sports d'hiver d'antan à Chamonix » et « l'ascension du Mont-Blanc par Joseph Vallot ». Films qui suscitent toujours une émotion amusée. Enfin réalisée par l'un d'entre nous, « Chamouny et sa vallée », projection de diapositives en fondu-enchaîné, très agréable promenade à travers les gravures anciennes.

Nous avons eu la joie de pouvoir « ressusciter » le musée municipal créé par Charles Vallot en 1925 puis tombé dans la poussière et l'oubli depuis 1937. Musée modeste mais non sans charme que nous essayons de rendre vivant par des apports nouveaux tant en documents, objets et gravures, que par des expositions comme celle de l'été 1971 sur la Compagnie des Guides de Chamonix qui fêtait son 150e anniversaire.

Nous avons participé à l'organisation de plusieurs concours pour les jeunes et à la reconstitution du « Retour du Mont-Blanc d'Henriette d'Angeville » pour la fête des Guides. Nous procédons à l'enregistrement des histoires anciennes et une équipe se lance sur le patois. Mais, pour les amateurs que nous sommes tous, il y a encore beaucoup à faire !

Soutenus et aidés par nos trois cent vingt membres venus d'horizons différents, alpinistes, résidents secondaires, chamoniards. Tous fortement attachés à cette vallée et à ses montagnes qui leur ont apporté joie, beauté, apaisement, contemplation ou exaltation, nous croyons tous, pour l'avoir rencontrée, malgré une commercialisation de tout ordre, que la vallée de Chamonix a une âme et nous voulons la sauvegarder.

Mireille SIMOND.

Saint-Martin-sur-Arve et Sallanches dans la littérature et dans l'art

Essai d'histoire littéraire et d'iconographie

Il est des heures d'activité, de prospérité, de fastes pour les cités, comme il est des heures de calme, de retrait, d'oubli ou de sommeil. Le Temps, qui fait et défait les renommées, est propice aux unes et sévère pour les autres. Mais l'histoire inscrit scrupuleusement au livre éternel de la destinée les traces de toutes choses, les gestes et actions, tout un faisceau d'indices, le certain et le probable, qui permettent de faire apparaître en quelque sorte une vie posthume, et de ressusciter ce qui fut l'existence quotidienne, le bonheur et l'espérance de ceux dont la mémoire se perd dans les ténèbres de l'oubli.

Saint-Martin-sur-Arve et Sallanches furent de ces cités calmement établies pendant des siècles au creux de leurs montagnes, puis qui connurent subitement la renommée à partir du voyage célèbre des jeunes Anglais Windham et Pococke aux « glacières » de « Chamony » en 1741, mais retombèrent à leur modestie séculaire à partir de la création de la nouvelle route de la haute vallée de l'Arve en 1870. C'est cette courte période de l'histoire des voyages que nous tenterons de retrouver, à travers les récits des voyageurs, et les œuvres des peintres, dessinateurs et graveurs.

La vie secrète de ces cités se cache encore, pour la vie des habitants et les destinées collectives, dans des documents d'archives qui ont été beaucoup fouillés et pourront être utilement consultés encore; les sociétés savantes de la Savoie en ont passablement publié déjà; nul doute que des découvertes soient encore à faire en ce domaine. La diplomatique féodale, si abondamment dépouillée par le

chanoine Gros, de même que la diplomatique ecclésiastique, si minutieusement mise au jour par le même érudit, la diplomatique notariale, si heureusement publiée jadis par Bonnefoy et Perrin pour l'ancien prieuré de Chamonix, et bien d'autres documents sans doute, sont des sources auxquelles il faudra toujours revenir. Mais si l'on désire explorer les contacts qu'ont pu avoir ces cités avec l'extérieur, avec ceux qui passent sur le chemin qui les traverse, poussés par une mission ou une intention, avec ceux qui vont et viennent pour le compte d'autrui ou pour leur propre intérêt, cette catégorie d'archives, si on tient compte de ce qui en a déjà été tiré, n'ont peut-être pas beaucoup à nous apprendre ; car il y a une différence fondamentale entre les comportements anciens et les comportements modernes : c'est que rarement un écrivain ou un scribe a fait mention de faits ou gestes qui touchent à l'intime de la personne, de sensations agréables ou cruelles, de sentiments de satisfaction ou de désagrément. Jusqu'aux temps modernes, c'est-à-dire jusqu'au milieu du XVIII[e] siècle, la nature est pour l'homme un vaste désert, et l'individu est, suivant un titre moderne et célèbre, un « inconnu ». Ce n'est guère qu'avec Jean-Jacques Rousseau que se généralisera la hardiesse de considérer un paysage, et qu'on tombera dans la faiblesse apparente de décrire les sentiments que peuvent inspirer les actions humaines, par exemple les voyages, ou la contemplation de certains paysages, par exemple les hautes montagnes. Ce n'est qu'à partir de l'époque que nous appelons moderne qu'on verra les artistes s'intéresser au paysage en lui-même, qui jusque là ne joue qu'un rôle insignifiant dans l'empyrée artistique, si l'on excepte le grand Nicolas Poussin et l'exquis Claude Gellée.

*
* *

Quelques rares témoignages, cependant, nous permettent d'entrevoir, directement ou indirectement, la vie ou au moins l'existence connue des cités de Saint-Martin et de Sallanches dans un passé ancien. Les plus anciens de ceux-ci sont peut-être l'ensemble des relations des tournées pastorales des évêques de Genève dans leur diocèse, dont la première relation connue daterait de l'année 1411. Ces documents sont conservés dans les archives de la

Haute-Savoie à Annecy. Le capitaine Markham Sherwill, amateur passionné et militant du Mont-Blanc, qu'il gravit trois fois, et de la vallée de Chamonix, dont il publia en 1832 une *Brève esquisse historique*, relate la visite pastorale de l'année 1443 : il mentionne, d'après ces documents, que l'évêque fait visite à l'abbé de Sallanches, nommément désignée, le 3 octobre (nous savons qu'à Sallanches est établi un collège de chanoines, dont la chapelle sert d'église paroissiale), en faisant route par Annecy. Ayant été à Sallanches, il a nécessairement passé par Saint-Martin, à cette époque passage obligé.

Il faudra attendre plus d'un siècle pour trouver un autre témoignage important : celui de Jacques Pelletier, qui publia en 1572, à Annecy, son long poème *La Savoye*. Il ne paraît pas utile de revenir sur cette personnalité bien connue, ni sur ce poème qu'on peut admirer sans réserve. Dans son séjour de près de trois années près d'Annecy il a parcouru toute la Savoie ; il la connaît bien et la décrit d'une façon merveilleusement poétique, dans un sentiment très exceptionnel de sensibilité personnelle et vécue, et dans une langue heureuse qui rejoint celles de Ronsard et de Du Bellay. Il n'écrit pas implicitement qu'il ait poussé jusqu'à la vallée de Chamonix ; mais il a fait l'ascension du Môle, à Bonneville, dont il laisse une description charmante. Ce marcheur intrépide a-t-il poussé au-delà ? Il semble difficile d'en douter lorsqu'on lit certaines évocations, par exemple de torrents furieux, où pourraient se reconnaître l'Arve, d'avalanches, où la précision des détails atteste le témoignage oculaire, de glaciers surtout, qui paraissent difficilement pouvoir être autres que ceux de Chamonix :

> Une autre assiette étreinte de gelée
> Ceux du païs glacier l'ont appelée,
> Détroit horrible, en long et profondeur
> Tout endurcis d'éternelle froideur.
> Dès que les monts vinrent à apparaître,
> En même temps ce gel y vint à croître ;
> Et peu à peu ces rochers de glacis
> Malgré l'été se sont faits plus massifs.

Et plus loin il ajoute, évoquant sans doute les chasseurs de chamois :

Et toutefois l'abymeuse fendace
Le vent, l'hyver, cède à l'humaine ardeur,
Avec crampons acérés franchissant
Le dur chemin périlleux et glissant.

Si donc, comme il semble, Jacques Pelletier s'est rendu dans la vallée de Chamonix, il n'a pu que passer par Saint-Martin, et faire sa nuitée à Sallanches, seul logis possible à cette époque, chez les chanoines.

Vers la fin du siècle, les instances de l'ordre de Saint François chargent le père Jacques Fodéré d'une sorte d'enquête et d'inspection des maisons de l'ordre dans la circonscription qui correspond, en gros, à la Savoie. Dès 1585 le *missus dominici* se met en route. Pour ce qui est de la vallée de l'Arve, il pousse jusqu'à Cluses, où venait de s'installer une communauté, dont il raconte tout au long l'histoire de la construction de la chapelle, aujourd'hui église paroissiale, dans sa *Narration historique et topographique des convens de l'ordre Saint François et monastères Sainte Claire érigez en la province anciennement appelée de Bourgogne, à présent S. Bonaventure* (...), publiée à Lyon en 1619. Lui aussi a-t-il poussé au delà, et a-t-il visité la vallée de Chamonix ? Il semble difficile d'en douter lorsqu'on lit son évocation du pays de glace :

« (...) Des choses très remarquables se trouvent en ces climats ; premièrement (et qui est prodigieux) des glaces depuis deux ou trois mille ans, lesquelles ne fondent point et ne se résolvent jamais ; voire, au contraire elles croissent tous les ans de sorte qu'en des endroits elles ont souvent la sommité des montagnes et sont d'une profondeur inestimable. Et cette glace est si belle nature qu'elle se purge en soi-même si parfaitement qu'il n'y demeure ni pierre, ni bois, ni autre matière ; ainsi est plus nette, plus claire et aussi solide que le cristal ; même qu'en des endroits on ne peut bonnement juger si c'est minéral ou simple glace, et en d'autres endroits, notamment au fond et près de terre, elle se convertit en vrai et fin cristal. »

On ne saurait méconnaître la parenté des thèses et des rythmes littéraires de cette « narration » avec le poème de Jacques Pelletier, mais il nous semble bien entendre là les accents de fraîcheur d'impression d'un témoin oculaire. Si, comme nous le croyons, le père Fodéré a visité la vallée de Chamonix, il n'a pu que passer par Saint-Martin, et probablement Sallanches, n'ayant pu trouver logis à Saint Martin.

La tradition des visites pastorales se poursuivant, on peut évoquer encore celle de l'année 1606, effectuée par l'évêque de Genève, maintenant en résidence temporaire à Annecy, François de Sales. Nous avons les lettres du prélat à sa disciple préférée la comtesse Jeanne de Chantal. Le 27 juillet, François est à Domancy en amont de Sallanches, et le 29 il est à Notre-Dame de Servoz. Le 30 il écrit à la comtesse de Chantal, de « Saint-Michel de Champmuny » :

> « Ma très chère Fille (...) En cette paroisse, il y a des montagnes horribles et effrayantes en hauteur, et ce qui est plus admirable, couvertes d'une glace éternelle, que jamais personne n'a vu fondre quelques puissants rayons que le soleil ait jeté dessus, très semblable au cristal, voire du cristal même (...) »

Au retour, l'évêque s'arrête à Passy, d'où il écrit à nouveau à sa correspondante :

> « Mon Dieu, ma bonne fille, que vos lettres me consolent et qu'elles me représentent vivement votre cœur et confiance en mon endroit (...). J'ai vu ces jours passés des monts épouvantables tout couverts d'une glace épaisse de dix ou douze piques et les habitants des vallées voisines me disent qu'un berger allant pour secourir une sienne vache tomba dans une fente de douze piques de haut, en laquelle il mourut gelé ! (...) »

Les grandes découvertes géographiques du XVI^e^ siècle, d'une part, et d'autre part les guerres commencées par François I^er^ entre le duché de Savoie et la France, vont susciter et favoriser la mise en forme des connaissances, jusque-là un peu vagues, du détail de la géographie générale de l'Europe occidentale. On assiste à la publication d'ouvrages importants qui, pour l'époque, ont un caractère scientifique. Ils s'accompagnent de plans, de relevés, de cartes, qui, dans les débuts, sont assez approximatifs. L'un des plus importants de ces ouvrages est celui du géographe français Pierre d'Avity : la *Description générale des quatre parties du monde*, commencée en 1635, et dont la 4^e^ partie : *Description générale de l'Europe*, a été publié en 1660 par Rocoles et Ranchin d'après les notes laissées par d'Avity après sa mort et les voyages qu'ils exécutèrent. Cette quatrième partie comprend la description des *Etats du duc de Savoye*, et à la partie « *Foussigny* » on lit : « Le Foussigny est une ancienne baronnie, possédée autrefois par les cadets de la maison de Genève

(...). La plus haute montagne du Pays est la Glaciale, appelée Maudite par ses habitants à cause des neiges perpétuelles dont se forme le cristal (...) ». Là nous allons voir paraître une des premières descriptions de Sallanches : « (...) Sallanches est la ville capitale du Haut-Foussigny assise entre la montagne et l'Arve. Quoi qu'elle n'ait ni portes ni murailles, c'est la plus grande de toute la baronnie avec de beaux et riches marchés (...) » Dans un ouvrage de même nature, publié par le géographe Louis Coulon en 1664 : *Les rivières de France,* l'auteur ne se prive pas de reprendre mot pour mot le texte de Pierre d'Avity. S'il comprend le Faucigny dans la description des rivières de France, c'est que depuis François I^er^ la Savoie est occupée par les troupes françaises ; la politique des Valois, d'ailleurs, comme celle des Bourbons, a toujours tendu à l'annexion. Les occupations du XVI^e^ siècle sont fort pacifiques, et les armées du roi s'inquiètent peu du Faucigny, qui ne conduit nulle part, et portent leur effort sur les passages majeurs du Mont Cenis et du Mont Genèvre.

Quant à la cartographie, question complexe et minutieuse que nous n'étudierons pas ici, notons seulement que des quatres types principaux des premières cartes de la Savoie, le premier type de carte véritable, selon le relevé de Forlani de 1562, s'il est relativement précis pour le chemin du Mont Cenis, reste assez évasif pour le haut Faucigny ; le second type, d'après Jean de Beins, paru en 1630, indique « Salance » comme château (mais non Saint Martin) ; les troisième et quatrième types, d'après Sanson d'Abbeville, et surtout Borgonio, selon sa carte de 1673, indiquent « Salassula » comme château, et, pour la première fois, Saint-Martin comme paroisse ; il y est indiqué, pour la première fois aussi, un chemin venant de Cluses, Bonne et Genève, et se dirigeant de Saint-Martin et de Sallanches vers Flumet, Conflans et Moûtiers. Mentionnons, comme document archéologique important, que l'église de Saint-Martin porte au porche d'entrée la date de 1681, probablement date d'achèvement des travaux, et ajoutons que cette église conserve un rétable consacré à Saint-Martin, où l'on voit le saint partager son manteau dans le paysage de Saint-Martin même ; cette peinture est datée de 1828, et a été un don collectif des principaux paroissiens dont la peinture porte tous les noms.

*
* *

Voici maintenant venir l'époque des voyages qui ont laissé des traces dans la littérature et dans l'art. Le mystère et la singularité de ces « montagnes de cristal », ainsi que les appelle le jeune duc de la Rochefoucauld-Danville en 1762, en se souvenant de « Simbad le marin dans les Mille et une nuits », ont été le motif du premier de ces voyages en 1741 ; la curiosité scientifique des « philosophes » et des « naturalistes » de Genève a été aussi celle des voyageurs qui ont immédiatement suivi ; puis à partir de 1760-1765, scientifiques et dilettantes se sont pressés en foule cosmopolite.

La première figuration connue des cités qui nous occupent semble être la vue magnifique de Sallanches insérée dans un ouvrage fort important et bien connu : *Theatrum Statuum Sabaudiæ Ducis*, publié — peut-être sur les instances de l'administration ducale à Turin, nouvellement éprise de grandeur et de faste — par l'éditeur géographe Jean Blaeu, à Amsterdam, en 1682. Cet ouvrage contient un grand nombre de planches de grand format, en gravure à l'eau-forte, tant de plans, que de vues panoramiques, et de figuration de monuments. Les deux grands in-folio en latin, superbement reliés, reçurent une nouvelle édition en langue vulgaire parue à La Haye en 1700. Dans le volume consacré à la Savoie, et rédigé en langue française, paraissent pour la première fois deux superbes vues panoramiques relatives au Faucigny : l'une est consacrée à *La Bonne Ville*, l'autre à *Sallenche*. Celle-ci est due à l'excellent graveur hollandais Jean de Ram, appartenant à la belle école de gravure issue des admirables travaux de Rembrandt. La vue est prise des hauteurs qui dominent au Sud, et donne un ample panorama des montagnes qui s'étendent vers le Nord. C'est le point de vue qui prévaudra dans toute l'iconographie subséquente. Le dessin est plein d'agrément et suscite l'intérêt par cent détails reconnaissables : on distingue bien le cours de la Sallanches, descendue des contreforts des Aravis, traversant la ville sous le petit pont bien marqué, et allant se jeter dans l'Arve en face de Saint-Martin, bien indiqué, et dont on distingue le clocher. On distingue aussi le grand pont qui franchit l'Arve un peu en amont, et le chemin qui unit les deux

cités. Cette estampe nous apprend beaucoup sur la situation monumentale et sociale de Sallanches à la fin du XVII[e] siècle, et sur son passé féodal. On y remarque, en particulier, la grande église collégiale de Saint-Jacques, à la flèche élancée, « la première des collégiales du diocèse de Genève ».

Le point le plus remarquable, et qui touche à l'art, nous semble être la figuration des montagnes : l'Aiguille de Warens au premier plan à gauche est bien représentée avec son relief accusé et tourmenté ; la haute chaîne du Mont Blanc est plus conventionnelle, et si, dans l'ensemble on peut interpréter le paysage alpin, dans le détail il se laisse malaisément déchiffrer. Mais ce paysage de montagne est certainement fait d'après nature, ce qui représente une nouveauté tout à fait exceptionnelle pour l'époque : l'artiste s'est délibérément affranchi des conventions, en ce qui concerne le paysage montagneux, qui prévalaient jusque-là dans les meilleurs ouvrages eux-mêmes, tels la monumentale *Topographie* de Mathieu Merian l'ancien, et la *Topographie française* de Claude Chastillon, parus tous deux au début du XVII[e] siècle dans la tradition du XVI[e]. Pour la première fois, les montagnes revêtent une parure de vérité, et offrent dans leur figuration la saveur de ce qui est observé sur nature. C'était un immense progrès dans l'art du paysage de montagne, et un grand agrément pour le spectateur.

Mais, le croirait-on ? ce qui nous paraît aujourd'hui si naturel, tant nous sommes accoutumés au naturalisme apparu et généralisé seulement au début du XIX[e] siècle, n'entrait pas aisément dans les formes de pensée du XVIII[e] siècle, et la belle réussite de Jean De Ram restera isolée, elle ne fera pas école, et on désapprendra l'art du paysage de montagne. Si bien que lorsque la montagne deviendra à nouveau un sujet d'actualité à la fin du siècle, tout sera à réapprendre, et le paysage de montagne traversera une période de véritable archaïsme, qui nous paraît aujourd'hui extrêmement savoureux, avant de retrouver un style, qui ne se nourrira d'ailleurs pas de l'imitation de Jean de Ram, mais qui puisera son inspiration et sa physionomie dans les sentiments nouveaux qu'inspireront la nature et les montagnes.

*
* *

Il faut sans doute rappeler qu'en ces époques anciennes et jusqu'en 1860 environ, le lit de l'Arve étant un parcours de caractère chaotique, marécageux et torrentiel, et donc fort inhospitalier, le cheminement n'est possible que sur la partie de la rive droite un peu en contre-haut sur les dernières pentes de la montagne de Warens. Le voyageur donc, en amont de Magland, après avoir passé par Bex et Luzier, et avoir admiré la cascade d'Arpennaz, escalade le monticule où est perché le village de Méribel, qui conserve encore aujourd'hui dans un calme idyllique quelques souvenirs du passé, et d'où il a une vue admirable sur Sallanches. Puis il descend sur Saint-Martin ; là s'arrête le chemin normalement praticable. Il y fera sa nuitée, là ou à Sallanches. Et il repartira le lendemain de bon matin pour le Prieuré.

Il ne paraît pas utile de reprendre le détail, bien connu, de l'aventure de Windham et Pococke en 1741 [1] ; nous prendrons dans la lettre fameuse l'espièglerie de ces jeunes gens qui concerne Saint-Martin et Sallanches :

> « (...). Comme tout le monde assurait qu'on ne trouverait aucune des nécessités de la vie dans ce pays, nous prîmes avec nous des chevaux de bât, chargés de toutes les provisions de bouche et d'une tente (...) ; nous partîmes de Genève le 18 juin 1741, au nombre de huit maîtres et cinq domestiques, tous bien armés, nos chevaux de bât nous accompagnaient et cela nous donnait tout l'air d'une petite caravane (...) » « (...) Après trois heures de marche depuis Cluse, nous arrivâmes au pont Saint-Martin, vis-à-vis de Sallanches, qui est de l'autre côté de l'Arve. Nous n'y voulûmes pas entrer, mais nous campâmes dans une belle prairie près du pont pour y faire halte. Notre voyageur Pococke avait emporté avec lui, à notre insu, un habit arabe ; pendant que nous étions occupés à préparer quelque chose pour le dîner, il s'en revêtit. Nous ne le connûmes pas au premier abord, mais aussitôt que nous vîmes qui c'était, nous mîmes sur-le-champ une sentinelle à la porte de la tente, et à tous égards nous agissions avec lui avec un respect particulier. Une scène si extraordinaire ne manqua pas de se répandre à Sallanches, d'où en moins de rien nous eûmes toute la ville pour nous voir, et leurs différentes conjectures nous amusèrent extrêmement. Cependant quelques dames de considération étant venues, nous leur avouâmes le badinage et décampâmes. Après quatre heures de marche par de très mauvais chemins (...) nous arrivâmes à un petit village nommé Servoz (...) »

Remarquons immédiatement que cette équipée, qui avait des ambitions scientifiques en emportant quelques instruments de mesure, ne paraît pas s'être aperçue que de Saint-Martin apparaît subitement et majestueusement le Mont Blanc qu'on n'avait pas revu depuis Genève; au contraire de ces précurseurs, les voyageurs qui les suivront seront comme éblouis par cette apparition magnifique, et beaucoup iront même sur les hauteurs au-dessus de Sallanches pour mieux en profiter. C'est la signification essentielle de l'iconographie de Saint-Martin et de Sallanches.

On sait que cette première tentative vers les « Glacières » fut immédiatement suivie, l'année d'après, par une nouvelle équipée organisée par Pierre Martel, « ingénieur » et opticien à Genève. Il en fit lui aussi la matière d'une lettre [2], qu'il adressa à Windham, qui se trouvait encore à Genève. Ces deux lettres sont à l'origine de toute la littérature sur la vallée de Chamonix. Parmi les nouveaux voyageurs qu'attirent les glacières, s'avance, un des premiers, le jeune duc Louis Alexandre de la Rochefoucauld-Danville, en 1762. Il séjourne à Genève avec sa mère, attirée par la société cosmopolite et savante. Il en rédige une relation intime, c'est-à-dire non destinée à la publication; mais celle-ci, retrouvée à la fin du siècle dernier, fut publiée par Louis Raulet, son inventeur, dans *l'Annuaire du Club Alpin Français*, année 1893 [3]. De ce récit un peu sévère et désabusé voici le passage qui nous intéresse :

> « Du Nan (d'Arpenaz) à Sallanches, où nous couchâmes ce jour-là, il y a trois quarts de lieue. Avant que d'y arriver on passe un pont nommé le pont de Saint-Martin, il n'y a qu'une arche très grande. L'Arve forme précisément dessous le pont une très belle cascade accompagnée d'un bouillonnement fort considérable causé par les rochers qui se trouvent en cet endroit. Un juge mage, qui faisait sa tournée, occupait deux chambres passables dans l'unique cabaret qui fût à Sallanches; nous fûmes réduits à une petite chambre très vilaine aux lits de laquelle nous fûmes trois qui préférâmes de la paille dont on remplit des toiles à paillasse que nous avions apportées, ainsi que des draps, chose fort nécessaire (...) Le 1er août à 7 heures du matin nous quittâmes Sallanches, et après avoir repassé le pont St Martin nous prîmes un guide (...) »

Voilà donc quelques informations nouvelles: la mention du pont, sur lequel nous reviendrons dans un instant, et celle d'une auberge, d'ailleurs « la seule », mais quelle



ENTRÉE DE LA VILLE DE SALLANCHES
Gravure sur acier (?) extrait de *Voyage dans les départements de la France* T. III
vers 1795.



88. 1802. Lith. aquarellée.

LE MONT-BLANC ET LE PONT DE SAINT-MARTIN

LE MONT-BLANC VU DU PONT DE SAINT-MARTIN
Lithographie aquarellée de Paul-Louis De La Rive (1802).



VUE DU MONT-BLANC PRISE DE SAINT-MARTIN

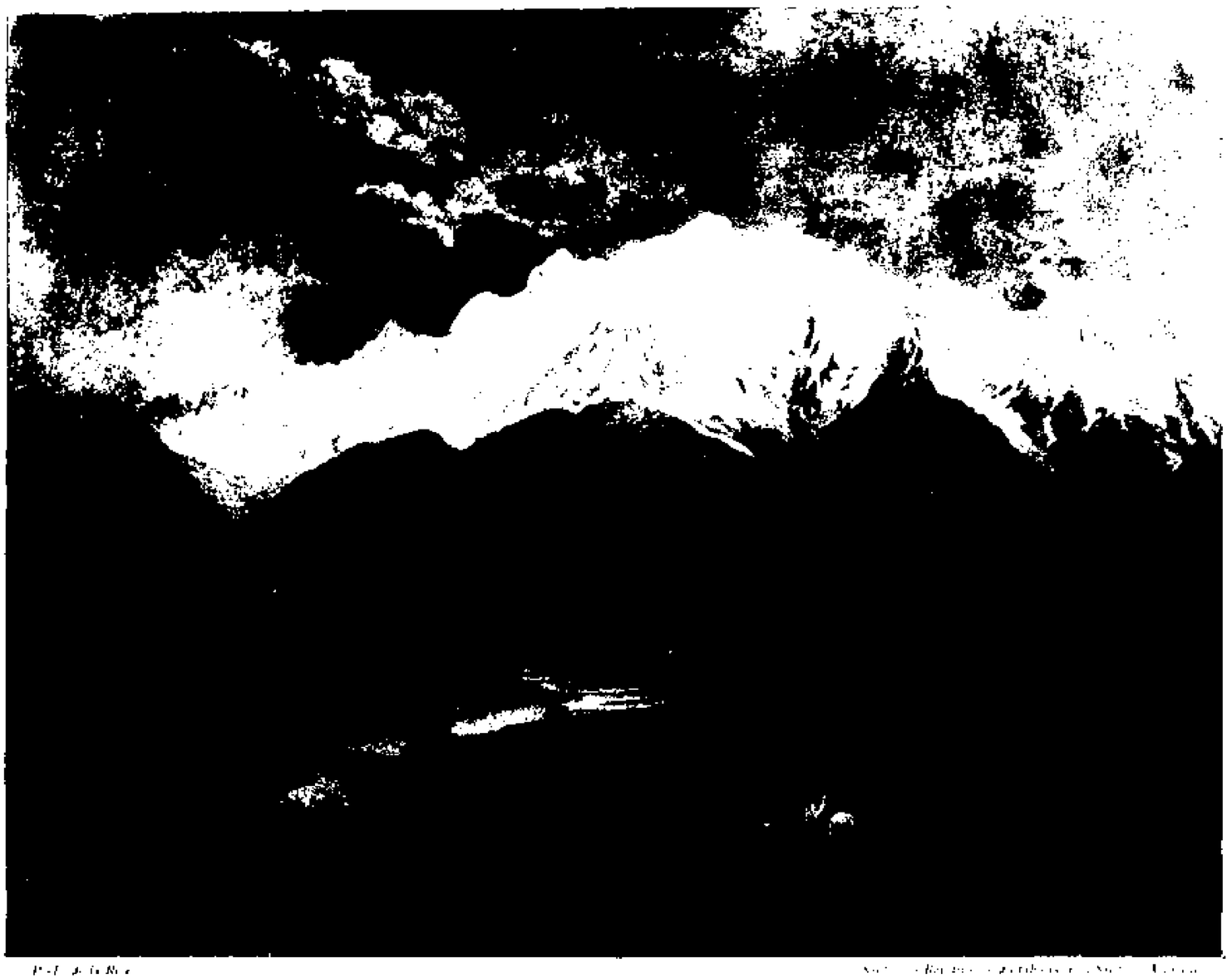
Dessiné d'après nature par G. Lory fils. Gravé (en aquatinte en couleurs) par F. Hégui pour *Voyage pittoresque aux Glacières de Chamouni* (Paris 1815).



MOULIN PRÈS DE SALLANCHES.

MOULIN PRÈS DE SALLANCHES

Dessin (lithographié) de Villeneuve (vers 1820).

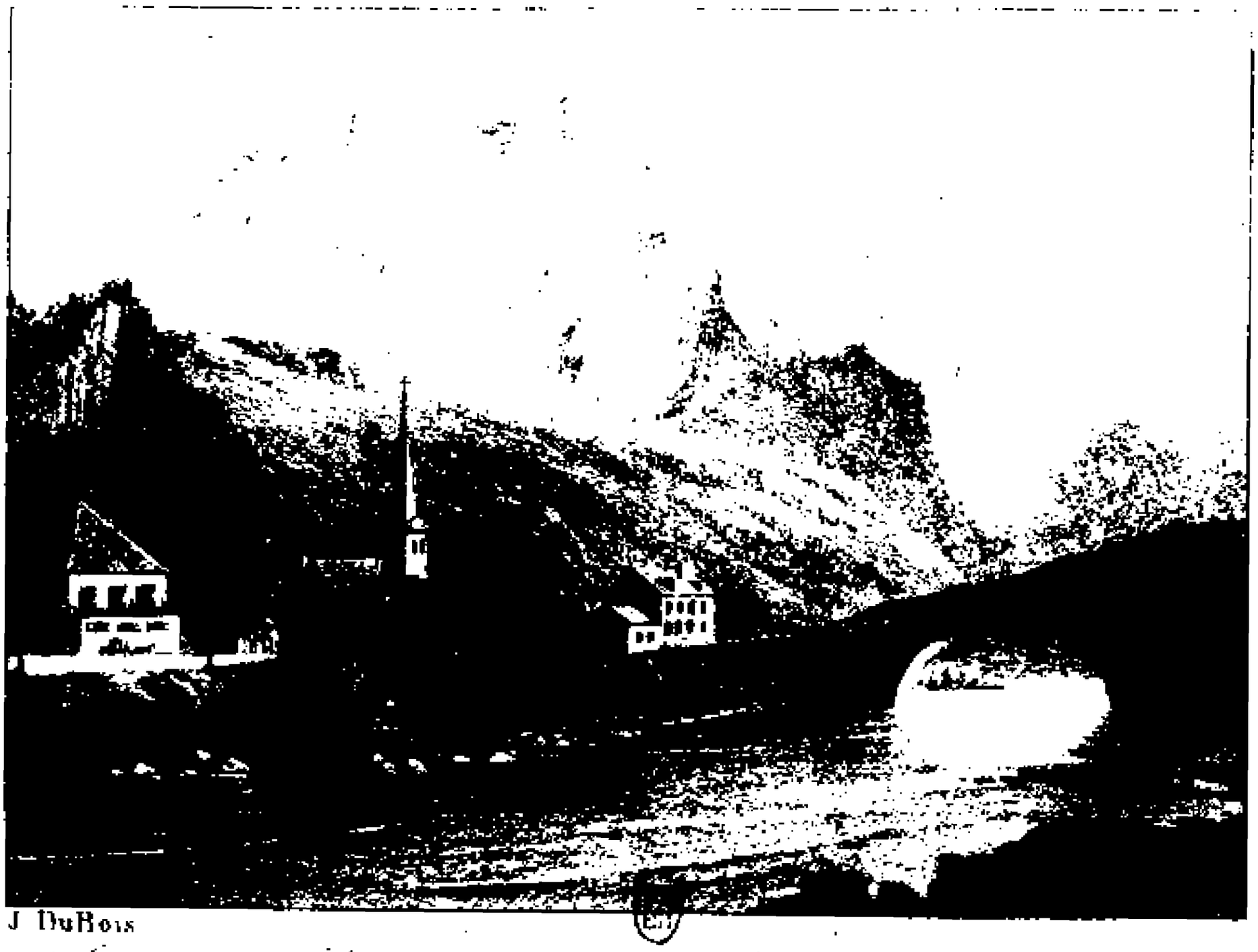


Le Mont-Blanc

LE MONT-BLANC VU DES HAUTEURS AU-DESSUS DE SALLANCHES
Peinture de Paul-Louis De La Rive (artiste genevois). (Réplique de 1807 du tableau de 1802). Musée d'Art et d'Histoire de Genève.



HOTEL DE BELLE-VUE A SALLANCHES TENU PAR JOSEPH LAFIN
Lithographie d'après un dessin de Muller.
(Imprimerie lithographique Ph. Dumont à Genève) vers 1820 ?



LE MONT-BLANC VU DE SAINT-MARTIN (Route de Chamonix)
Dessin (et lithographie) de Jean Du Bois (artiste genevois)
pour *Souvenir de la Suisse* (vers 1820 ?).



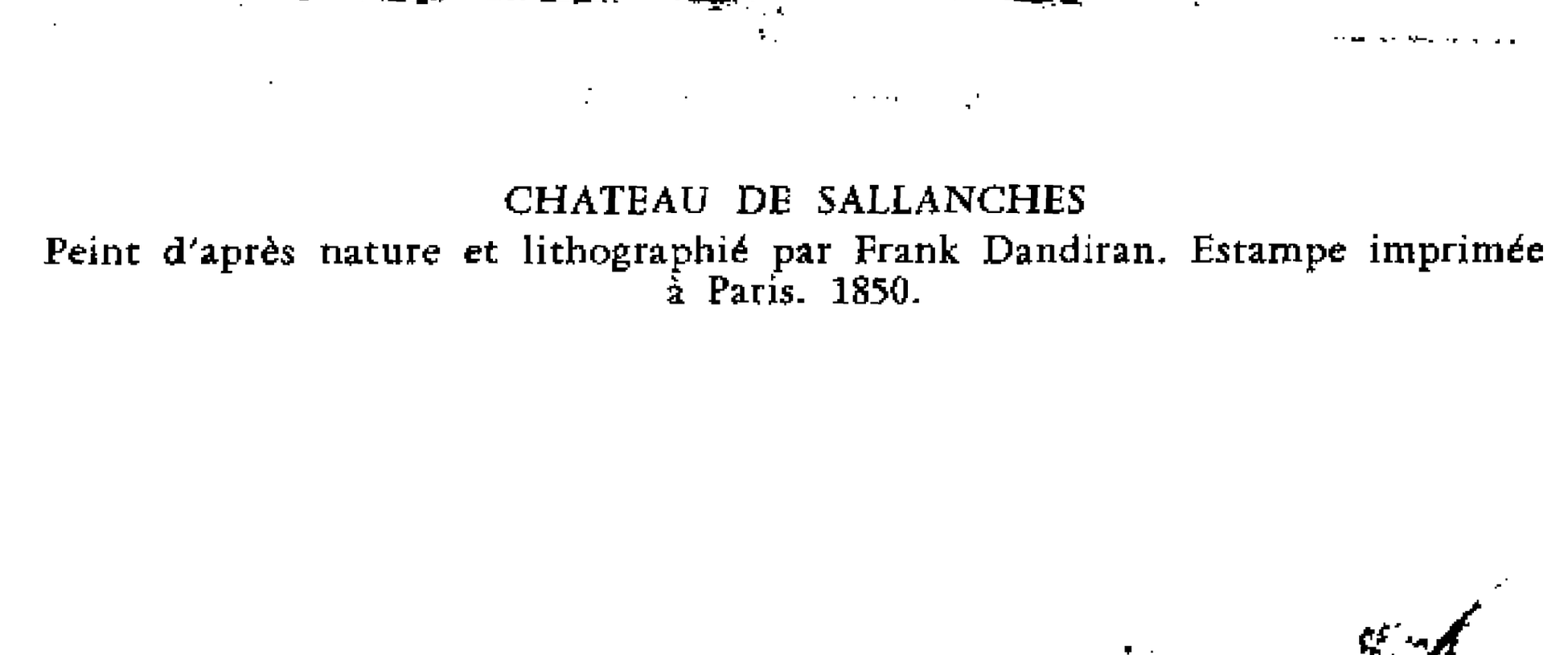
SALLANCHES (Savoie) (Le pont de Sallanches)
Peint d'après nature et lithographié par Frank Dandiran, 1838. (Comparer avec la même vue, par Eug. Cicéri, en 1860).



MONTBLANC
Gravure sur acier de C. Frommel et H. Workles pour l'illustration d'un ouvrage anglais (avant 1848).



CHATEAU DE SALLANCHES
Peint d'après nature et lithographié par Frank Dandiran. Estampe imprimée à Paris. 1850.



SALLANCHES
Peint d'après nature et lithographié par Frank Dandiran. Estampe imprimée à Paris. 1850.



SALLANCHES ET LA CHAINE DU MONT-BLANC
Dessin et lithographie de A. Janniot. Extrait de l'album : *La Savoie à vol d'oiseau.*
Planche nº 4. Ouvrage imprimé à Paris. Avant 1870.



VUE DU MONT-BLANC PRISE DU PONT DE SAINT-MARTIN
Aquatinte de Louis Bleuler au château de Laufeu près de Schaffouse en Suisse.
Ouvrage imprimé à Paris. Vers 1850.



PONT DE SALLANCHES (Savoie)
Photographié par Marten, lithographié par Eug. Cicéri pour *La Suisse, la Savoie, le Tyrol,* 1860. (Comparer avec la même vue, par Frank Dandiran, en 1838).

auberge, s'il faut en croire l'auteur ! Lui non plus n'a pas vu le Mont Blanc.

Au contraire des tentatives de Windham, de Martel, du duc de La Rochefoucauld Danville, de De Saussure depuis 1760, de Bourrit, qui ont toutes pour but des études particulières ou générales, voici un voyageur qui fait le voyage pour le seul plaisir : De La Roque, qui se qualifie d' « écuyer, ancien capitaine d'infanterie au service de la France, etc. ». Ce militaire rédigera ses notes de voyage sous le titre : *Voyage d'un amateur des arts en Flandre, en Savoye, en Italie, en Suisse, fait dans les années 1775, 1776, 1777, 1778* (...), qu'il publiera à Amsterdam en 1783. Son récit est intéressant, et rédigé à la manière d'un guide de voyage qu'il veut certainement être. Voici les notes qui concernent notre sujet :

> « On traverse l'Arve au village de Saint-Martin (vis-à-vis et à une portée de canon de Sallanches) sur un assez beau pont de pierre. Sallanches. Note : La seule auberge qu'il y ait à Sallanches est attenant les murs du couvent des Capucins ; les chambres et les lits y sont d'une mal-propreté à faire passer la plus violente envie de dormir (...). La situation de cette très petite ville n'est point désagréable : de fort hautes montagnes forment ici une sorte d'amphithéâtre au centre duquel elle s'est établie. La majeure partie des maisons sont construites en bois ; la masse totale est peu de chose ; l'église est jolie, elle vient d'être nouvellement reconstruite ; les Capucins y ont une maison, elle est la mieux située et la plus apparente de toute. (...). On repasse au village de St Martin et l'on continue de remonter vers la source de l'Arve (...) »

Confirmation de la beauté du pont, confirmation de l'unicité et du désagrément de l'auberge de Sallanches ; mais si cet « amateur des arts » a aperçu le premier jusqu'ici, des montagnes à Sallanches, le Mont Blanc lui reste toujours aussi inconnu qu'aux précédents. Nous avons là l'attestation de l'intérêt tardif pour le Mont Blanc, qui ne deviendra célèbre qu'à partir de l'ascension de De Saussure en 1786.

Mais voici le premier voyageur qui soit un véritable amateur de montagnes, avec De Saussure, montagnard éprouvé et militant : Marc Théodore Bourrit [4]. Il ne paraît pas utile d'apporter ici des détails sur la vie et l'action de cet apôtre célèbre de la vallée de Chamonix. « C'est pour la sixième fois, écrit-il dans *Description des aspects du*

Mont Blanc (Genève 1776), que j'entreprends le voyage de la vallée de Chamonni (...). » Lui va se rendre sur les hauteurs au-dessus de Sallanches pour contempler les montagnes, mais c'est encore à peine s'il nomme le Mont Blanc :

> (...) Arrivé à Sallanches j'ai observé quelques-uns de ses points de vue les plus agréables. Pour cet effet, je suis monté à demie-lieue au-dessus de cette ville ; de là j'ai contemplé avec beaucoup de plaisir la montagne qui est au-dessus du village de St Martin, avec ma lunette j'ai pu y observer des endroits cultivés et des habitations fort élevées entre des rochers qui paraissent inaccessibles : cette montagne (...) ne présente au contraire du côté nord que des rochers, la plupart dégradés et coupés par des précipices affreux. (...). Avant de quitter ma station, j'ai jetté aussi un coup d'œil sur cette *chaîne* de Montagnes qui sont à droite du *Mont Blanc*, et qui termine la vallée de *Sallanches* au-dessus de *Saint-Gervais* (...). De Sallanches, que nous avons quitté sur les sept heures du matin, nous sommes venus dîner à *Serve* (...) »

William Coxe est un des nombreux voyageurs anglais qui viennent visiter la Suisse, font un crochet par la vallée de Chamonix, et rentrent en Angleterre donner un traité sur l'histoire et les institutions de la Suisse. *Les Croquis sur l'état naturel civil et politique de la Suisse*, publiés à Londres en 1777, n'auraient qu'une importance secondaire, s'ils n'avaient été traduits en 1780, sous le titre de *Lettres de M. William Coxe*, par un jeune homme qui deviendra un des plus grands écrivains de montagne : Ramond de Carbonnières. Le traducteur accompagnait le texte original de notes scientifiques et d'observations personnelles si profondément ressenties, que cette traduction, qui surclasse largement l'original peut être considérée comme le début véritable de l'authentique littérature de montagne. Coxe passe directement de la vallée de Grindelwald à la vallée de Chamonix, et il décrit le cours de l'Arve en la descendant. A Sallanches il note [5] : « Sallanches est au fond d'une vallée assez large, qui se transforme ici en un étroit défilé. La tradition veut que cette petite plaine ait jadis été un lac, et en effet, sa forme, aussi bien que la nature du sol, semble justifier cette opinion. Elle est en grande partie dévastée par l'indomptable *Arve*, qui submerge fréquemment ses rives. Le reste est couvert d'arbres fruitiers. » L'observation est intéressante ; mais du Mont Blanc il n'est pas question.

Avec De Saussure [6] la physionomie de la littérature alpine change substanciellement : De Saussure est un homme d'idées, et d'idées généreuses ; c'est un grand lutteur, qui, malgré une santé délicate, gravit pour la science les montagnes dans tous les sens ; c'est un passionné de montagne, où il trouve autant la matière de ses recherches géologiques que la nature humaine de ses « bons amis de Chamonni » ; c'est un écrivain très sûr, sensible aux belles phrases cicéroniennes, qui n'aura d'égal qu'en Chateaubriand. Il n'est pas nécessaire de nous arrêter sur cette personnalité remarquable, et nous interrogerons immédiatement son unique ouvrage, mais capital : *Voyages dans les Alpes*, paru en 1779 et en 1790, sous le titre modeste duquel se cache la science la plus exacte, la plus étendue, et la plus en avance sur son temps, de la minéralogie. A l'époque de la publication de son ouvrage, De Saussure a fait, écrit-il, « dans la seule vallée de Chamonni (...) huit différents voyages, en 1760, 61, 64, 67, 70, deux en 76, et le dernier en 1778 ». C'est donc un habitué de Saint-Martin-sur-Arve et de Sallanches. Il aime profondément cette nature montagneuse, comme Bourrit, comme Ramond de Carbonnières. Il écrit :

> « Saint-Martin est un village assez pauvre, au bord de l'Arve, vis-à-vis de la ville de Sallanches qui est à un quart de lieue de là, de l'autre côté de la rivière. On le traversait sur un beau pont de marbre noir, mais l'inondation de 1778 l'a renversé. La route, de ce pont à Sallanches, est un beau chemin en ligne droite, qui traverse le fond plat de la vallée. (...). Sallanches est une petite ville, assez peuplée pour son étendue, mais mal bâtie, et dont les auberges malgré le fréquent passage des étrangers qui vont visiter les glaciers, ne sont les meilleures de la Savoye. (...). La ville est traversée par une petite rivière dont elle porte le nom (...). »

Et voici le côté tout à fait personnel et sentimental :

> « Je loge ordinairement à Sallanches dans l'auberge qui est à l'entrée de la ville ; non que cette auberge soit de beaucoup meilleure que les autres, mais parce qu'il y a une gallerie d'où l'on voit le Mont Blanc en face et parfaitement à découvert. »

Puis voici le panégyrique du Mont :

> « Le sommet de cette montagne, caché pendant presque toute la route par les hauteurs dont il est entouré, commence à se laisser apercevoir entre la cascade (d'Arpenaz) et Saint-

Martin ; on le voit très bien du pont de ce village, et mieux encore de Sallanches, d'où il paraît d'une hauteur qui étonne. Mais il n'étonne jamais plus que lorsque des nuages cachent la plus grande partie de son corps, et qu'il se forme dans ces nuages un vuide qui ne laisse voir que sa cime. Alors il est impossible de comprendre que ce qu'on voit puisse être un objet terrestre ; ceux qui le voyent de là pour la première fois s'obstinnent à croire que c'est un de ces nuages blancs qui s'amoncellent quelquefois à une grande hauteur par dessus les cimes des montagnes. Il faut pour les désabuser que les nuages se dissipent et laissent à découvert la grande et solide base qui unit à la terre cette cime qui se perd dans les cieux. »

Maintenant nous comprenons mieux la cécité des voyageurs antérieurs, nous comprenons mieux aussi pourquoi, à partir de ce moment tout le monde va apercevoir le Mont Blanc depuis Saint-Martin, depuis le pont de Saint-Martin, depuis Sallanches et depuis ses hauteurs. Ce magicien a fait tomber les écailles des yeux. Nous apprenons aussi par lui que depuis 1775 il s'est créé de nouvelles auberges à Sallanches ; nous apprenons encore que le beau pont s'est écroulé en 1778 (nous allons voir qu'en 1783 il est rétabli) ; ce pont élégant existe encore tel qu'il a été rétabli, et sur son sommet a été établi une belle croix de pierre, qui surmonte les armes de Savoie. Cet ensemble, très bien conservé, est soigneusement fait, et daté. Nous apprenons par les inscriptions qu'il comporte, qu'il a été fait par deux certains Claude Joseph Simond et Antoine Joseph Simond, et ces artisans signent fièrement : « Anno MDCCLXXXIII. Cl. Jos. et Ant. Jos. Simond fec. An° 1783 ». Sous les armes de Savoie se lit cette autre inscription, encore plus précise, d'un troisième Simond : « Insignia regia sculpsit Loïs Petrus Simond Chris An° D^{i} 1784 ».

La même année où paraît l'ouvrage important de De Saussure, un autre voyageur, qui deviendra célèbre, se rend aux glacières : c'est Wolfgang Gœthe. Il est déjà l'auteur réputé du *Werther*, de 1775 ; il est conseiller du duc de Weimar, avec qui il voyage, et dans cette petite cour il a fait la connaissance de la baronne Charlotte von Stein, épouse du grand écuyer du duc. C'est à elle qu'il écrit régulièrement au cours de ce second voyage en Suisse [7], qui précède le célèbre voyage en Italie :

« Sallanches, le 4 novembre à midi. Jusqu'à ce qu'un mauvais dîner soit préparé par des mains empressées, j'essaye aujourd'hui d'écrire de bonne heure (...). Par un brillant

soleil, nous sommes arrivés ici (à Sallanches), sans être assez affamés pour trouver à notre goût un dîner composé de poisson réchauffé, de viande de vache et de pain dur. Pour aller d'ici dans les montagnes, on ne peut se servir d'une voiture aussi belle que celle que nous avions ; nous la renvoyons à Genève, et je prends congé de vous pour me remettre en route. Nous sommes à pied, suivis d'un mulet qui porte le bagage. »

Nous voyons que la réputation des auberges de Sallanches ne s'est pas améliorée, et que les plus honorables voyageurs, fussent-ils duc de Weimar, doivent encore en 1779 se contenter de voyager à pied ou à dos de mulet au delà de Sallanches - Saint-Martin.

A partir de 1786 une page de l'histoire du Mont Blanc est tournée : De Saussure en a glorieusement fait l'ascension après l'ascension plus modeste du Dr Paccard, de Chamonix, en 1785. Alors les voyageurs vont maintenant aller en foule à Chamonix ; Saint-Martin et Sallanches vont voir jusqu'à deux et trois mille voyageurs par an, chiffre étourdissant si on pense aux capacités hôtelières et au mauvais état des chemins. L'un des premiers après le grand événement, Jacques de Galoup comte de Cambry fait le voyage en 1788, et le publiera en 1801 sous le titre *Voyage pittoresque en Suisse et en Italie*. Cambry est une de ces aimables figures du XVIII[e] siècle, bien disposées, dilettantes, érudites, aimant les voyages, qu'on retrouve préfet de l'Empire. Le « citoyen » Cambry, ainsi qu'il se nomme dans le titre de son ouvrage, se plaît partout, s'amuse de tout, s'enchante de tout. Sa narration se lit avec agrément. Mais il sait trouver aussi des accents profonds pour traduire les sentiments que lui inspirent la vue des hautes montagnes. On lui saura gré de sa sincérité et de son originalité : il parle avec franchise et ne se dissimule pas derrière des formes conventionnelles, ou des tournures de ses prédécesseurs. Moins profond et moins passionné de montagne que son collègue en administration Ramond de Carbonnières, il laisse des pages qui ne sont pas indignes d'ouvrir les voies à la magnifique prose de Chateaubriand, et, comme celui-ci, note déjà des situations pré-romantiques : il voyage avec Bourrit, qu'il a été cueillir au passage à Genève, et il s'arrête à Sallanches :

> « (...). Le 19 juillet 1788. A peine étions-nous de retour à Sallanches (après une excursion aux environs) que la lune

dans tout son éclat parut sur le sommet du Mont Blanc et termina par le plus sublime spectacle cette journée d'oppositions, de contrastes et de jouissance. Le 20 juillet. Je m'éveillai longtemps avant le lever du soleil (...). Sallanches s'élève en amphithéâtre au pied d'une montagne majestueuse et riche de culture ; les monts que vous avez en face, le Mont Blanc, ses pointes et ses arrêtes m'occupèrent longtemps ; je parcourus les chemins qu'on avait suivis pour parvenir à son sommet, avant qu'on en eût trouvé la vraie route par les glaciers de Chamonix. Je ne quittai qu'à regrets ce lieu qu'on pourrait appeler la galerie des paysagistes, et sur les bords de l'Arve qui ravage le vallon et détruit le chemin, frappés des tableaux que la plaine et la montagne nous offraient, nous voyageâmes d'enchantemens en enchantemens. »

*
* *

Notons cette première référence à ce « pittoresque » et à ces « peintures » : le temps n'est pas loin où les peintres et les dessinateurs vont, en grand nombre, à Saint-Martin et à Sallanches, prendre la relève des premiers écrivains de la montagne.

De la même époque existe un portrait du Dr Paccard, de Chamonix, qui avait précédé De Saussure au sommet du Mont Blanc en 1785. Ce portrait surmonte un délicat paysage pris de Sallanches [8] par le peintre Louis Bacler d'Albe, qui deviendra général des armées de l'Empire, mais qui, pour l'heure, dessine et peint à Sallanches, où il passe une délicieuse lune de miel, selon le témoignage du peintre genevois Paul Louis De La Rive. Le paysage qui nous retiendra seul ici, est, suivant la légende qui l'accompagne, la « *Vue du Mont Blanc depuis le sommet du Four au dessus de la vallée de Sallanches* ». Le sommet des Fours est à l'ouest de la ville de Sallanches, dans les contreforts des Aravis, et c'est de son pied que sort le torrent La Sallanches. C'est un site sauvage, et d'accès malaisé, à 2 000 m d'altitude. L'artiste en tire un tableau parfaitement charmant par le coloris, et par l'effet d'apparition de la chaîne neigeuse du Mont Blanc au dessus du paysage. Mais il est aisé de s'apercevoir que le dessin de la dentelle d'aiguilles, d'un effet d'ailleurs fort pittoresque, doit davantage à l'imagination qu'à l'observation. Cet exquis tableau en miniature, peint à la gouache, et qui n'a pas plus de quelques centimètres de proportion, reproduit le schéma de la partie supérieure de la planche de Jean de Ram. Mais

les peintres qui suivront ne monteront plus aussi haut, et se contenteront du panorama, d'ailleurs superbe, dont on jouit de Cordon au sud-ouest de Sallanches, à 900 m d'altitude seulement.

Vers 1800-1805, ou peut-être un peu plus tard, paraît, sur initiative privée, une carte d'un aspect tout nouveau, et d'une technique en hachures très en avance sur son temps, intitulée: « *Carte physique et minéralogique du Mont Blanc* (...) destinée à servir de complément aux « Voyages dans les Alpes » de M. De Saussure (...) » [9]. C'est un document extrêmement soigné, « levé, dessiné et gravé » en 1797, 1798 et 1799 par J. B. Raymond, « capitaine au corps royal des ingénieurs géographes militaires », et destiné à ceux que les découvertes de De Saussure encouragent à prospecter la chaîne du Mont Blanc du point de vue minéralogique ou zoologique, dont il se forme, à cette époque, quelques très belles collections, à l'instar de celles qu'avaient déjà commencé à former quelques savants « philosophes » et « naturalistes » de Suisse, et notamment de Zurich. Sallanches et Saint-Martin figurent sur cette carte avec beaucoup de précision. Or pour agrémenter celle-ci l'auteur compose une vue du Mont Blanc qu'il prend de Sallanches. Là il pose le crayon du topographe et saisit celui du dessinateur. On se trouve toujours en présence du même schéma; ici on distingue le chemin qui conduit de Sallanches à Saint-Gervais. Quant aux montagnes, le tableau est fort intéressant, et on voit bien que le dessinateur exécute d'après les notes prises sur place. Mais oserait-on dire que l'on reconnaisse bien le Mont Blanc ? Reconnaissons pourtant que l'Aiguille de Warens se comprend bien, et qu'au delà de la courbe de l'Arve se distinguent aussi les monts jumeaux de Coutant et du Prarion, séparés par le col de la Forclaz du Prarion, jadis limite attestée entre les anciens peuples Allobroges et Centrons; on distingue encore les gorges de Servoz sous le contrefort du Mont Brévent. Quant à la haute montagne, il est bien possible que nous soit offerte la vue des Aiguilles du Dru, qui avait tellement intéressé De Saussure, et d'Argentières. Le « rendu » du premier plan est conforme à la tradition hollandaise, qui prévaut à cette époque; et ce tableau, bien composé, reste un bon témoignage du XVIII[e] siècle finissant.

A Genève, à cette époque, non seulement les milieux des « philosophes » et des « naturalistes » sont en effervescence au sujet de la vallée de Chamonix et passent en nombre à Saint-Martin et à Sallanches, mais des événements artistiques ont lieu, qui vont avoir leur répercussion sur ces cités. La tradition artistique est très maigre à Genève, ville austère du calvinisme, jusqu'au XVIII[e] siècle [10]. Voici que dans ce siècle paraît un jeune peintre plein de talent, Saint-Ours, qui remporte à l'Académie royale de Paris le grand prix de Rome. Cet événement va donner lieu à la création d'une académie à Genève, où va bientôt éclore une véritable école genevoise de peinture. Le portrait y dominera, mais le paysage y aura aussi sa place Parmi ceux que tente particulièrement la nature est un jeune ami de Saint-Ours, Paul Louis De La Rive. Il fait un long voyage en Italie, où il retournera d'ailleurs; il en rapporte un sentiment très vif de la composition équilibrée, du bon goût en peinture. Ces qualités apparaissent avec un peu d'exagération, dans ses paysages. Il voyage aussi dans l'Oberland, en Savoie. En Savoie, il se passionne pour le Mont-Blanc; à plusieurs reprises il vient à Sallanches, et peint le paysage auquel nous sommes maintenant habitués. Ce sont les premières peintures de paysage de montagne faites à Sallanches.

Mais ce sujet laisse encore beaucoup d'hésitations à ce jeune peintre. Il écrit à Saint-Ours, qu'il a laissé à Rome: « (...) Ah ! mon ami, quelles sublimes matinées on voit dans ces montagnes ! quelle couleur ! (...) les montagnes (...) ont quelque chose de si majestueux que la tête m'en tourne ! ». C'est là qu'on saisit la mutation capitale qui se produit dans la peinture de montagne: elle cesse d'être topographique ou anecdotique, pour devenir l'expression d'un sentiment personnel. On touche de près au romantisme, mais De La Rive, par sa fréquentation de l'Italie, reste un classique. Il porte en soi le don du choix, de l'harmonie, de la convenance, qui sont vertus classiques. Il s'en ouvre à Saint-Ours dans la même lettre :

> « (...) Je t'avoueray que ce pays (...) me paraît (...) fait pour élever l'âme (...). La main hardie de la nature s'est plue à modeler ces formes gigantesques, belles même dans leurs éclats (c'est au goût à élaguer et ce n'est pas ce qu'il y a de plus facile). Là un ciel brûlant colore les vapeurs, tache

> les distances, met en harmonie les couleurs locales les plus tranchantes. Ici les effets les plus piquants, les contrastes les plus intattendus, les opérations de la nature les plus grandes enchantent et entraînent malgré qu'on en ait. »

Il détaille à son ami toutes ses craintes, tous ses doutes, mais il va de l'avant, et il peint les montagnes. Il est, on peut le dire, le créateur du paysage moderne de montagne.

Son livre de raison et ses lettres à sa femme font apparaître des tableaux que nous ne connaissons plus. Mais il en est au moins deux que nous connaissons, et qui sont de purs chefs-d'œuvre, si l'on pense qu'avant eux il n'y a rien ou presque. En 1802 il vient à Sallanches, qu'il fréquente depuis au moins 1791, monte sur les collines de Cordon, fait des croquis et, rentré à Genève peint : *Vue du Mont Blanc prise au-dessus de Sallanches*. Le tableau sera exposé au salon de Genève, et sera tellement apprécié que De La Rive devra en faire plusieurs répétitions au cours des années qui suivront. On n'a pas de peine à reconnaître que le tableau est arrangé, recomposé dans les premiers plans. Mais quelle beauté forme au-dessus du paysage de Sallanches et de Saint-Martin cette généreuse masse du Mont Blanc, qui s'offre à toutes les méditations, et à toutes les contemplations possibles !

Le musée de Genève conserve une jolie lithographie aquarellée, datée de 1802, montrant le pont de Saint-Martin avec la vue du Mont Blanc, dont le desssin original, s'il a existé, a pu être une étude pour ce tableau. En 1814, après plusieurs répliques de son tableau de 1802, De La Rive compose un autre tableau du même sujet. Là le premier plan est complètement différent, et complètement recomposé à l'aide d'éléments saisis à droite et à gauche. A gauche se profile l'église de Cordon, tandis qu'on aperçoit Sallanches dans le feuillage de droite. Le tableau est admirablement composé et équilibré, le premier plan a pris une allure hollandaise accusée. De tout cet éclectisme habilement dosé se recompose une unité saisissante et une puissance d'évocation jusque-là inégalée, et qui restera long temps sans équivalent. Le paysage moderne de montagne est né à Sallanches dans une esthétique classicisante, Paul Louis De La Rive en est le père. Le tableau est conservé au musée de Genève.

Voici venir aussi le temps des dames à la montagne. Première d'entre elles, Mme Vigée-Lebrun, portraitiste heureuse autant que célèbre, était rentrée à Paris après une suite ininterrompue de triomphes dans les capitales européennes. En 1808 et 1809, elle fait deux voyages en Suisse, qu'elle a racontés sommairement dans ses *Souvenirs,* publiés de 1835 à 1837. La nature ne l'intéresse pas particulièrement, et la montagne moins encore ; mais devant le spectacle si grandiose et si nouveau de Sallanches, le peintre ne résiste pas à affirmer :

> « (...) Après avoir passé Bonneville et Saint-Martin, nous arrivâmes à Sallanches, par un chemin bordé à droite par de grands et superbes rochers dont le soleil éclairait les tons si riches et variés. Nous montâmes tout en haut pour jouir de la magnifique vue du dôme du Mont Blanc, de l'Aiguille du Goûté. Le soleil couchant répandait des teintes dorées sur les hauteurs de cette masse énorme ; les régions inférieures de la chaîne étaient couleur d'iris et d'opale ; cette partie des glaciers n'avait pour toute lumière que le reflet du ciel. Enfin cette masse grandiose était interceptée à gauche par de hautes montagnes de sapins tout à fait dans l'ombre ; en bas, les plaines l'étaient aussi, ce qui faisait un contraste et un repoussoir dont l'effet de Mont Blanc n'avait pas besoin : mais ce contraste achevait le tableau. Je voulus peindre ce reflet, je saisis mes pastels, mais hélas ! impossible, il n'y avait ni palette ni couleurs qui pussent rendre ces tons radieux. »

A son retour, elle note : « Dans le séjour prolongé que j'ai fait à Chamonni j'ai peint toute la ligne de montagnes entre-coupée de glaciers ; j'ai peint aussi toute la vallée » (nous avons vu que pour elle la vallée semble commencer à Sallanches). En terminant ses *Souvenirs,* elle dresse la liste de ses œuvres, sa raison de vivre et son unique espérance, et note en englobant Sallanches et la vallée de Chamonix dans la Suisse : « Près de cent paysages suisses au pastel, faits dans mes deux voyages ». Malheureusement aucune de ces œuvres ne s'est retrouvée jusqu'ici, et nous sommes complètement privés de connaître ce qu'était Mme Vigée-Lebrun paysagiste et surtout peintre de montagne.

Seconde dame de qualité dont il reste des documents sur le voyage des glacières : l'ex-impératrice Joséphine en 1810. Après le divorce, qu'elle a toujours refusé, elle cherche une distraction dans le voyage désormais célèbre. Avec quelques dames de compagnie, elle est accompagnée du

marquis Turpin de Crissé. Celui-ci, qui jouera un rôle dans les beaux-arts sous la Restauration, a un réel talent de dessinateur, et dessine au cours du voyage de très agréables lavis. Après le voyage, Turpin de Crissé les offre à Joséphine, et celle-ci en constitue un album qu'elle conserve précieusement à Malmaison. Malgré toutes les vicissitudes du château, cet album s'y trouve encore, avec les fleurs séchées qu'y avait ajoutées la voyageuse [11]. Parmi une quinzaine d'aquarelles il s'en trouve une avec le titre : *Vue de Saint-Martin et de l'Aiguille de Warens prise au bord de l'Arve.* Dans sa facture précise et élégante qu'ont les peintures françaises du style néo-classique, elle est un agréable témoignage sur Saint-Martin.

Autre dame de qualité ayant laissé un récit de son voyage à Chamonix, et qui avait aussi été première dame de France, l'ex-impératrice Marie-Louise, ayant de justesse échappé à un retour forcé à Vienne qu'elle désirait éviter, obtient de son père l'empereur d'Autriche d'attendre à Aix-les-Bains les titres et ratifications de son nouveau duché de Parme. C'est de là qu'avec quelques-unes de ses dames de compagnie elle fait le voyage de Chamonix. Elle est accompagnée du baron de Ménéval, ancien secrétaire de Napoléon I[er] et présentement « secrétaire des commandements de Marie-Louise »; c'est lui qui rédige les notes de voyage. Il ne voulut point les joindre à ses savants et sévères ouvrages sur Napoléon et Marie-Louise; il les publia seulement en 1847 sous le titre *Récit d'une excursion de l'impératrice Marie-Louise aux glaciers de Savoie en juillet 1814.* Cette narration semble avoir échappé aux historiens et être complètement inédite dans la littérature de montagne. Ménéval est avare de sentiments personnels, mais au long de ces pages percent le plaisir de cette récréation inoffensive, et la curiosité constamment en éveil par la grande nouveauté de cette expérience. Arrivé à Saint-Martin, il écrit :

« Nous arrivâmes à trois heures et demie à Saint-Martin, petit village où il faut se munir de mulets et de chars à bancs, le chemin cessant d'être praticable pour les voitures. Saint-Martin se trouve sur la route directe de Genève à Chamonni. Nous dûmes renoncer à visiter les beaux sites des environs de Sallanches et les bains de Saint-Gervais. Nous voulions profiter du reste du jour pour arriver à Chamouni. Nous ne nous arrêtâmes qu'un instant à l'auberge du Mont

Blanc, tenue par Chenet. Ce ne fut pas sans de vives démonstrations de regret que le bonhomme Chenet nous vit décidés à continuer notre route. Il fit tous ses efforts pour nous retenir. Il prédit que la nuit et même un orage nous surprendraient dans la montagne. Notre mauvais génie nous rendit sourd à ces sages avis, et sa voix se perdit dans le désert. Nous lui fîmes l'injure de croire qu'il était de l'espèce de ces hôteliers rapaces, ingénieux à retenir les passants dans leur repaire, pour les rançonner à leur aise. Résigné, il amena la mule qui devait porter l'auguste voyageuse. Elle se nommait Marquise (...). Après s'être pourvue de guides pour nous conduire à Chamouni, notre caravane quitta Saint-Martin au petit pas, partie montée sur des mulets, partie hissée sur un char à banc (...).

La partie se terminera par une succession de scènes tragi-comiques en raison de l'orage prédit, qui surprit les voyageurs dans le parcours. Pour ce qui est de Saint-Martin, nous retiendrons ce fait important qu'il y a maintenant une auberge dans le village, et que nous connaissons même son nom et celui du tenancier, et qu'on peut désormais, au village même, trouver mulets et chars; Saint-Martin est devenu lieu d'étape devant l'afflux croissant de voyageurs.

En 1815 paraît à Paris un album remarquable : *Voyage pittoresque aux glacières de Chamouni.* Ce luxueux ouvrage est orné de dix aquatintes superbes, dues aux Gabriel Lory père et fils. Il retrace en images séduisantes l'itinéraire que nous avons déjà recontré plusieurs fois en prose. C'est le premier essai d'une illustration systématique d'un itinéraire, si l'on excepte les immenses et luxueux volumes des *Tableaux de la Suisse,* de Benjamin De Laborde, paru déjà en 1777-1788, mais qui ne concerne pas Saint-Martin - Sallanches, tandis que le *Voyage pittoresque* des Lory consacre une vue au Pont de Saint-Martin. C'est encore une très belle chose, encore qu'on puisse y regretter le « rendu » du pont, qui n'est pas très heureux. Mais nous sommes là sur la lancée de Paul Louis De La Rive. Ici, cependant, l'artifice du peintre, qui travaille à la gouache sur papier, rend plus sensible encore la féerie des jeux du soleil sur les hautes montagnes enneigées.

Les Lory ont su créer un paysage panoramique qui, sans être purement topographique, mais sans rien perdre des détails, conserve une unité fondamentale, et dégage aisément l'intérêt principal du tableau. Ils sont allés aussi

à Sallanches et en ont peint le Mont Blanc des hauteurs de Cordon. Mais cette peinture n'est pas reproduite dans le *Voyage pittoresque,* et se trouve en feuilles isolées. Nous ne résisterons pas au plaisir de revenir à l'album, et de contempler la vue du Mont Blanc prise du lac de Chède, qui se trouvait, avant sa disparition, aux environs même de Saint-Martin.

*
* *

A cette foule se trouvent de plus en plus mêlés des hommes qui sont ou deviendront célèbres. Voici le grand poète anglais Percy Bysshe Shelley. Dans sa courte vie, terminée de façon si tragique à Venise, Shelley a passé trois fois dans les Alpes. Le voyage de 1816 a été, littérairement, de beaucoup le plus important, lui apportant la véritable révélation de la montagne; c'est au cours de ce voyage qu'a jailli le magnifique poème *Mont Blanc,* qui marque une date dans la poésie alpine. En juillet 1816, il séjourne sur le bord du lac de Genève, dans la villa du banquier genevois Diodati; il se rend aux glacières avec sa femme et sa belle-sœur, et adresse ses impressions à son ami Thomas Love Peacock; certaines de ces lettres avaient paru dans une espièglerie littéraire de Mary Shelley: *History of a six weeks tour* (...), paru à Londres en 1817; la totalité des lettres a été publiée par Roger Ingpen, à Londres en 1909; celle que nous donnons ici selon notre traduction paraît pour la première fois en français [12]:

> « Hôtel de Londres. Chamonix, 22 juillet 1816 (...). Le caractère du paysage continua à être le même jusqu'à notre arrivée à Saint-Martin (appelé sur les cartes Sallanches), les montagnes devenant continuellement plus hautes, montrant à chaque tournant de la route des sommets de plus en plus escarpés, des forêts de plus en plus hautes et vastes, des enfoncements de plus en plus sombres et profonds. Le matin suivant nous partîmes de Saint-Martin, sur des mulets, vers Chamouni, accompagnés de deux guides (...). »

Louis Simond est un aimable voyageur et un érudit qu'on pourrait comparer au comte de Cambry. Il a déjà publié un *Voyage en Angleterre en 1810 et 1811*; il écrira plus tard un *Voyage en Italie.* Dans son ouvrage *Voyage en Suisse fait dans les années 1817, 1818, 1819* (...), publié à Paris en 1822, il raconte son excursion aux glacières :

« (...) Genève, 11 août. Le pays jusqu'à Saint-Martin s'est montré encore plus beau qu'hier (...). Sous prétexte de mauvais chemins (à partir de Saint-Martin), on ne souffre pas que les voyageurs aillent plus loin avec leurs voitures, et s'ils ne se servaient pas des chars à bancs du pays, qu'on leur loue, il pourrait bien leur en mésarriver. Les maisons ne semblent pas inférieures à celles de Suisse, et cependant le peuple a l'air misérable au dernier point, maigre, chétif, et goîtreux (...). Nous aurions dû avoir aujourd'hui des vues magnifiques du Mont Blanc ; mais la chasse aux montagnes, comme celle aux perdrix et aux lièvres, n'est pas toujours heureuse, et notre gibier s'est tenu clos et couvert tous le jour dans les nues (...). »

Cet aimable voyageur incrédule se trouve dans la situation mentionnée par De Saussure. Ce qui est intéressant à noter est cette soif d'apercevoir le Mont Blanc, et de le contempler à l'aise, qui donne sa véritable signification à Saint-Martin comme étape sur la route de Chamonix.

Chez bien des auteurs le goût des ouvrages d'histoire se conjugue avec celui des ouvrages de voyages, car l'information sur les peuples étrangers est encore insuffisante pour écrire l'histoire depuis un cabinet. C'est ainsi que Raoul Rochette, historien et archéologue, conservateur de la Bibliothèque royale sous la Restauration, fait un voyage en Suisse en 1819 et 1820, qu'il publia en deux ouvrages : *Lettres sur quelques cantons de la Suisse, écrites en 1819,* publié à Paris en 1820, et *Lettres sur la Suisse écrites en 1820, suivies d'un voyage à Chamouny et au Simplon,* publié de même, en 1822. L'auteur, qui adopte encore la forme épistolaire, souvenir des conventions du XVIII[e] siècle, indique dans l' « avertissement » du premier ouvrage qu'il ne cherche qu'à « retracer des impressions au moment même et en présence des objets qui les faisaient naître », et qu'on ne doit s'attendre à n'y trouver que « de la candeur, de la bonne foi, de l'exactitude ». Mais il ne cache pas qu'il cherche à attirer l'attention sur les mœurs politiques et les institutions de la Suisse, et le ton des *Lettres* de 1820 devient presque polémique ; on y surprend une réfutation des opinions de Louis De Bonald, théoricien de l'absolutisme monarchique.

Dans son voyage à Chamonix, il s'arrête, lui aussi, à Saint-Martin, et il y date sa lettre XXVII, du 7 septembre, après avoir passé, comme nous l'indiquions précédemment,

à « *Méribelle* » d'où il trouve la vue « rassurante ». Il continue :

> « La position de Saint-Martin, où je conseillerais aux voyageurs de s'arrêter, de préférence à Sallanches, qui est situé à un quart de lieue de là, est comparable aux sites les plus délicieux de la Suisse, et j'ai passé sur le pont de l'Arve, deux heures, trop rapidement écoulées, dans une contemplation dont vous comprendrez les charmes, bien mieux que je ne saurais les exprimer. »

Il passe alors à une description détaillée, la première que nous rencontrions, du paysage de Saint-Martin, qui visiblement le séduit et l'intéresse :

> « La vallée, écrit-il, qui s'élargit considérablement en cet endroit, est entourée de monts dont les formes et les vêtements diffèrent, au point que le pinceau le plus riche n'en saurait égaler la gracieuse ou sauvage magnificence. A droite, les charmants coteaux du *Mont Rosset*, plus haut les prairies verdoyantes de *Cordon*, que surmontent des rochers nuds d'énormes masses grisâtres, irrégulières, et les sommités du *Mont Jovet*, plaquées de vieilles neiges. A gauche, les cimes dentelées du *Mont Varens*, qui se dressent presque verticalement au-dessus de *Saint Martin* même, et dessinent sur l'azur du ciel une longue ligne de créneaux de la structure la plus hardie. Derrière vous, votre œil plonge dans ces sombres et agrestes vallées de *Maglan* et de *Cluse*, où *l'Arve*, comme recueillant ses ondes, semble s'ouvrir avec peine un passage entre les rochers, tandis que sous vos pieds et loin devant vous, elle forme, en s'épanchant dans la plaine, une nappe immense, semée d'îles et couvertes de bosquets. »

Ce voyageur compréhensif, qui a appris de Chateaubriand l'art de peindre un paysage en prose, tout en déniant aux peintres la possibilité de peindre en couleurs un site aussi « délicieux », « gracieux », « sauvage » et « magnificent », va maintenant parler du Mont Blanc dans un sentiment pré-romantique qui nous touche, et témoigne peut-être de sentiments nouveaux dans la littérature de montagne :

> « Mais que dire de cette chaîne du *Mont-Blanc*, qui, directement en face de vous, se déploie à une hauteur immense, dans une région inabordable, hérissée de ces pics gigantesques, qui découpent si hardiment le ciel et d'où descendent, en gradins irréguliers, des glaciers d'une blancheur éblouissantes ? Jusqu'à ce jour encore, je n'avais pu contempler, ni de si près, ni si nettement, ce spectacle unique au monde... Tout auprès de la principale sommité du *Mont Blanc*, sur laquelle l'œil se fixe d'abord avec avidité, on remarque l'*Aiguille* et le *Dôme du Goûté*, entièrement cuirassés de glace ; puis, en tirant vers l'Est d'autres aigrettes à forme pyramidale, dont

la cime perce les nues sous un angle plus ou moins aigu, et sur les épaules desquelles s'étend un ample manteau de neige, les aiguilles du *Midi*, du *Plan* de *Flaissière*, et de *Charmoz*. A l'ouest, d'autres sommités, distinguées par les noms d'aiguilles de *Bionnassay*, de *Bellaval*, du *Glacier*, de *Peteret*, vont s'abaissant sous des formes moins prononcées, mais sous un vêtement d'une égale magnificence, jusqu'aux dernières limites de l'horizon, que termine de ce côté le mont pyramidal du *Bansolée*... Il faut avoir comme nous, mon ami, envisagé pendant des heures entières, tous les détails de cette scène extraordinaire, colorée de l'éclat du plus beau jour ; puis lentement, illuminés des derniers feux du soleil, et, lorsque la nuit s'est déjà emparé des sommités voisines, la cime du *Mont Blanc*, resplendissante encore d'une vive clarté, s'élevant seule, comme un phare lumineux au milieu des ténèbres dont se couvre la nature, et, bientôt dépouillée elle-même de son auréole brillante, pâlissant et s'effaçant dans l'ombre universelle ; il faut avoir, dis-je, contemplé à loisir, dans ce monde si différent du nôtre, tous les effets de ces illusions magiques pour s'en faire une image tant soit peu conforme à la réalité ; mais aussi qui peut la posséder au dedans de soi, et se flatter de la rendre ou même essayer de la reproduire ? »

*
* *

Nous avons désormais pénétré dans l'empire du romantisme. Dans le second quart du siècle paraît une série d'ouvrages de *Souvenirs de la Suisse*, de *Tableaux de la Suisse*, de *Sites classiques de la Suisse*, de *Vues de la Savoie*, la *Savoie historique et pittoresque*, dans lesquels la vallée de l'Arve et la vallée de Chamonix tiennent leur place, et dans lesquels on surprend de très belles planches consacrées à Saint-Martin et à Sallanches. Dans toutes ces œuvres, dont plusieurs sont des chefs-d'œuvre, on reconnaît en plein le romantisme, en ce sens que les paysages sont traités pour eux-mêmes, dans un esprit de vérité et d'exactitude, sans souci de belle composition, de choix dans les thèmes, d'harmonie de l'ensemble. Ces œuvres représentent la foulée la plus longue de l'école moderne de paysage de montagne, dans laquelle les artistes genevois jouent un rôle de premier plan.

Dans les *Souvenirs de la Suisse*, publiés à Genève vers 1820, une très jolie publication avec des lithographies soignées, Jean Dubois, artiste de Genève, donne une charmante *Vue de Saint-Martin* : on y distingue le pont, l'église avec son ancien clocher, une maison sur la gauche qui semble bien être le fameux Hôtel du Mont Blanc, et une



SALLANCHES

Gravure à l'eau forte et au burin de Jean de Ram (artiste hollandais) pour *Théâtre des Etats de Son Altesse Royale Le Duc de Savoye* (Turin 1700).



LE MONT-BLANC VU DEPUIS LES HAUTEURS AU-DESSUS DE SALLANCHES

Dessin de Birmann lithographié par J. D. Harding pour l'illustration d'un ouvrage anglais. Avant 1848.

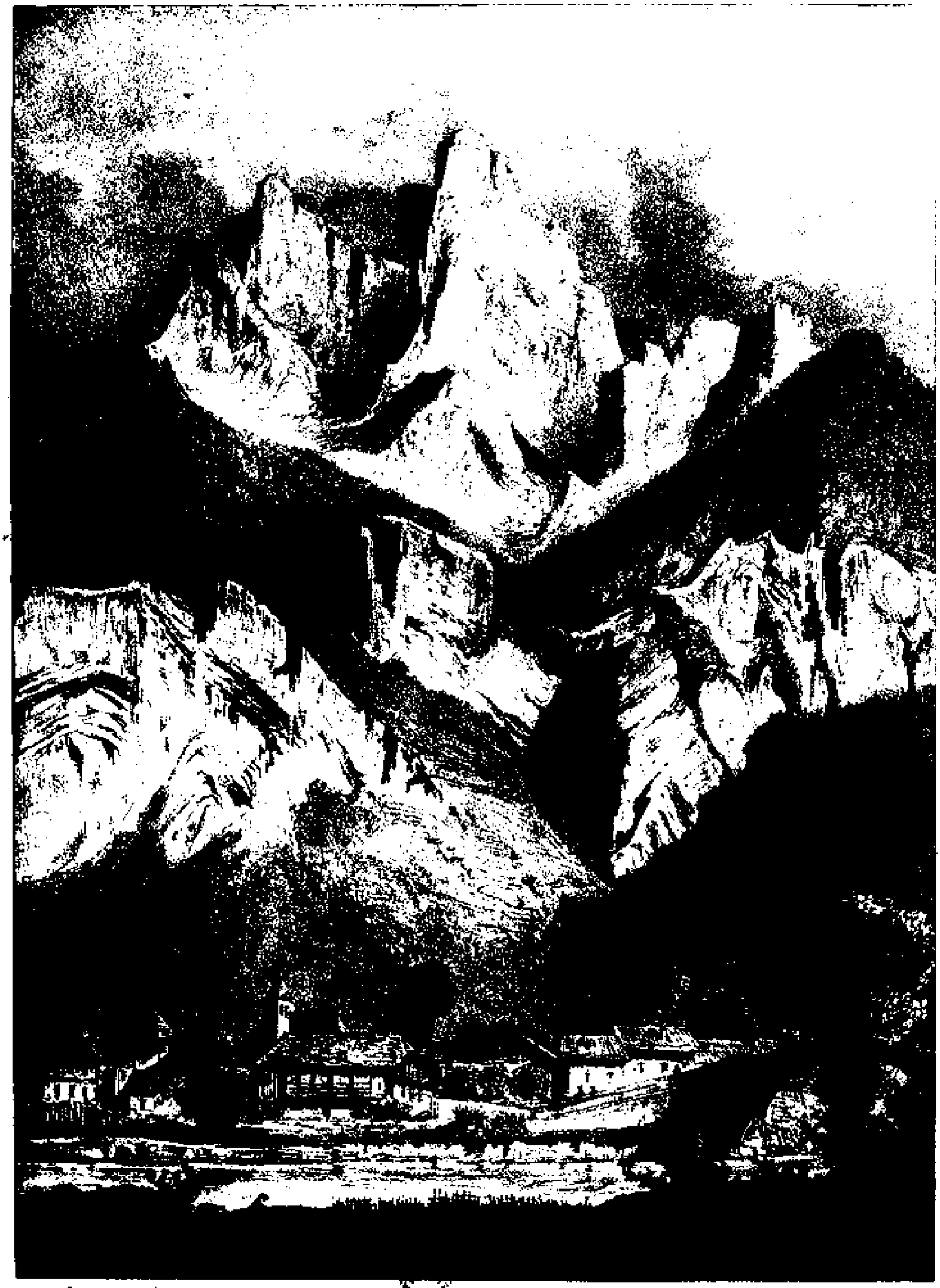


SALLANCHES ET LA CHAINE DU MONT-BLANC
Lithographie anonyme d'après un tableau anonyme. Avant 1848.



VUE GÉNÉRALE DU MONT-BLANC.
Prise au-dessus de Sallanches

VUE GÉNÉRALE DU MONT-BLANC PRISE AU-DESSUS DE SALLANCHES
Dessin (lithographié) de J. Werner pour *La Savoie historique et pittoresque de Joseph Desaix* (Chambéry 1856).



AIGUILLES DE WARENS ET VILLAGE DE SAINT-MARTIN (environs de Sallanches).
Dessin de Loppé (artiste de Chamonix), lithographié par Champod
pour *La Savoie historique et pittoresque de Joseph Desaix* (Chambéry 1856).



Mont Blanc de St. Gervais; from St. Martin.
1849

MONT-BLANC DE SAINT-GERVAIS : FROM SAINT-MARTIN
Dessin de John Ruskin. 1849.



Mont Blanc de St. Gervais.

MONT-BLANC DE SAINT-GERVAIS
Aquarelle de John Ruskin. Probablement 1849.

autre grande maison sur la droite, peut-être le futur Hôtel des grandes Alpes ; à gauche se distingue le contrefort de l'Aiguille de Warens, et le Mont Blanc, assez imaginaire, trône sur ce paysage idyllique. Dans les *Lettres sur la Suisse*, de Sazerac et Engelmann, très bel ouvrage publié en 1823 à Paris, le dessinateur et lithographe français Villeneuve, qui a rapporté de nombreux dessins de ses voyages en Italie et en Suisse, donne une très agréable *Vue du Mont Blanc prise des hauteurs de Sallanches*, où se mêle la tradition hollandaise dans le premier plan, et l'essor du paysage romantique dans les lointains. Dans les années 30, un éditeur parisien publie un album de lithographies de qualité qu'il intitule *Souvenirs d'artistes*. A côté d'œuvres d'artistes comme Villeneuve, que nous venons de voir, on trouve une agréable *Vue du Mont Blanc depuis Saint-Martin*, du Genevois Sabatier, datée de 1834, où l'église a toujours cette élégante flèche qu'elle perdra, et où se distingue bien, sur la droite, ce que Ruskin appellera le Mont Blanc de Saint-Gervais, et que nous retrouverons. Les Allemands aussi, quoique rarement, s'intéressent aux mêmes paysages. A Karlsruhe, en 1836, en même temps que le *Switzerland*, de William Beattie, paru à Londres, paraît un ouvrage de Heinrich Zschoke : *Die klassische Stellen der Schweiz*. C'est un bel ouvrage orné de planches sur acier d'un travail fin et sûr. On y trouve une *Vue du Mont Blanc prise des hauteurs de Sallanches*, d'expression assez romantique.

Un peu plus tard, vers 1850, dans un album de *Vues de Savoie*, un artiste genevois, Isidore Laurent Deroy, nous donne une *Vue du Mont Blanc prise des Rubins au-dessus de Sallanches*, où se remarque une recherche près personnelle du point de vue, qui lui permet de donner une magnifique vue de l'Aiguille de Warens en même temps que du Mont Blanc. Ce lieu-dit de Rubins n'a laissé que peu de souvenirs sur place et dans les cartes, mais on reconnaît là l'église de Cordon, que nous avions déjà vue chez Paul-Louis De La Rive. Le même artiste avait donné pour un autre album une *Vue du Mont Blanc depuis Saint-Martin*, datée de 1845.

L'un des plus beaux et importants ouvrages sur la Savoie est un très beau livre de l'historien Joseph Dessaix : *La Savoie historique et pittoresque*, publié à Chambéry

en 1856, mine inépuisable d'informations historiques contrôlées et de descriptions précises. L'ouvrage, en deux tomes in-folio, est accompagné de nombreuses planches soignées: Une *Vue de l'Aiguille de Warens au-dessus de Saint-Martin* nous apporte l'iconographie la plus précise que nous ayons sur l'ancien Saint-Martin à prédominance de maisons en bois; le pont se profile sur la droite tandis que l'Aiguille de Warens prend la plus belle ampleur que nous aurons jamais. Cette belle planche apporte l'expression la plus romantique que livre l'iconographie de Saint-Martin - Sallanches. Une autre planche, *Le Mont Blanc vu de Sallanches,* est une copie sans vergogne de la lithographie de 1824 de Villeneuve, ce qui montre que celle-ci a beaucoup plu.

Enfin, au moment de l'Annexion, en 1860 et 1864, paraissent deux volumineux albums superbement illustrés par le peintre et lithographe français Eugène Ciceri: *La Suisse et la Savoie* et *Nice et Savoie.* Le premier nous apporte une très ample *Vue de Saint-Martin et du Mont Blanc;* Saint-Martin a beaucoup changé avec sa prédominence de maisons de pierres et, on soupçonne l'Hôtel du Mont Blanc à travers le feuillage, de même qu'on distingue bien le nouvel Hôtel des Grandes Alpes. L'Aiguille de Warens est un peu sacrifiée, mais le Mont Blanc reste le grand héros des lieux. L'autre ouvrage apporte un intéressant document: c'est le pont sur la Sallanches à Saint-Martin, que nous avions déjà soupçonné sur la belle planche de cuivre de Jan de Ram en 1700. Mais c'est la seconde version de ce pont, après qu'un incendie catastrophique eût détruit la ville en 1840. On le voit donner accès au nouvel Hôtel de Ville, qui porte la date de 1844, et qui sera la dernière manifestation, à Sallanches et dans la région, du régime sarde avant l'Annexion. Le pont existe encore, et porte à son sommet une stèle posée en 1857 pour commémorer l'incendie. Il est intéressant de rapprocher de cette vue une vue prise dans les mêmes conditions, en 1838, deux ans avant le sinistre, par le Genevois Frank Dandiran, et qui semble avoir paru en feuille isolée. Telle était Sallanches avant l'incendie, telle que l'ont vue, moins quelques adjonctions du XIX' siècle, les voyageurs que nous avons cités. De Cicéri encore, mais d'après un dessin

de Félix Benoist, nous avons encore une *Vue du Mont Blanc, Sallanches et l'Aiguille de Warens,* prise des hauteurs de Cordon dont on reconnaît le clocher [13].

*
* *

A côté des pages de Raoul Rochette, on peut mettre en exact pendant quelques pages analogues écrites de Sallanches. Ce sont celles de l'Ecossais William Beattie, dont nous avons déjà mentionné l'ouvrage, un de ces voyageurs britanniques érudits et sportifs, dont la Grande-Bretagne offre maints exemples. Beattie est « gradué de l'Université d'Edimbourg », « membre de la collection royale de physique de Londres » et de l' « Institut de France d'histoire ». Il a déjà écrit *A residence in Germany.* Le voyage n'est pas un « Grand tour »; c'est un voyage en Suisse, analogue à celui de Rochette, destiné à visiter le pays en détail et sous ses principaux aspects, à une époque où ce voyage est déjà une mode et une tradition. Le texte paraît sous le simple titre *Switzerland,* à Londres, en 1836. Mais sous ce titre modeste il veut être une somme et un guide pour les futurs voyageurs; c'est une édition extrêmement soignée, agréable, bien reliée, et agrémentée de nombreuses illustrations dues au dessinateur William Bartlett, et très finement gravées sur acier avec beaucoup d'élégance et dans la pure tradition anglaise de cette belle technique par le graveur anglais Benjamin. Nous en donnons un extrait paraissant pour la première fois en français :

> « (...). Nous atteignîmes Sallanches au coucher du soleil, et, parcourant ses rues traversées de torrents, nous nous arrêtâmes sur les hauteurs verdoyantes au dessus de l'église. Là, fatigués par notre marche, nous nous assîmes dans l'ombre délicieuse d'un jardin, et, caressés et rafraîchis par l'air frais du soir et la verdure embaumée, nous nous absorbâmes profondément dans la contemplation du paysage qui nous entourait. Au-dessous étaient les tours de Sallanches, avec la large, variée, et sinueuse vallée de l'Arve. Au-dessus, dans une magnificence ombreuse, les montagnes qui formaient l'horizon semblaient se fondre au loin dans le ciel, tandis que leurs pinacles fracassés rayonnaient d'un éclat cramoisi, et que tout en bas elles reposaient dans la pourpre onctueuse du crépuscule. Vers l'amont de la vallée, comme égaré parmi les hauteurs hérissées d'aiguilles, la majesté du « monarque des Alpes » renvoyait toute chose dans l'ombre ou dans l'insignifiance, avec son prodigieux cortège de glaciers, précipices de glace, et ses vastes étendues de neige vierge; il attirait un

hommage sans partage, et dans une terrible pré-éminence dominait toute la scène. La teinte dont le sommet était empreint approchait de celle du rubis, et elle diminua progressivement tandis que nous nous livrions à la contemplation, jusqu'à disparaître enfin complètement, et à laisser le froid sommet sans nuage s'élancer dans sa masse neigeuse isolée parmi la pourpre liquide du ciel ; comme obéissant à un signal, les vapeurs du soir apparurent lentement, se coulant le long de la rivière, s'élargissant et s'élevant jusqu'à étendre un voile transparant sur les montagnes inférieures comme pour les délivrer de l'empire de la nuit. Les ombres nocturnes cependant ne troublaient que bien peu la blancheur scintillante du Mont Blanc ; la vapeur bleutée atteignait à peine sa ceinture, et au dessus d'elle, comme s'il était fraîchement façonné, et surgissant dans sa sérénité neigeuse, il se tenait immobile comme une apparition dans son linceul, entre la terre et le ciel. »

« (...) Il fut alors magnifique d'observer les étoiles au fur et à mesure qu'elles s'allumèrent dans la voûte azurée au-dessus de nous. Dans les jardins montaient tous les parfums du printemps alpin comme de l'encens. Les brises de la nuit commencèrent, d'un souffle grandissant, à agiter les tranquilles feuillages le long des rochers : et le diffus mais incessant murmure des lointaines cascades, comme un mot d'ordre murmuré, ou comme une salutation venue de la ville, au-dessus de nous était tout ce qui interrompait le solennel et grandissant silence. Comme nous poursuivions notre flânerie contemplative, la scène offrit soudain un changement frappant. L'épaule neigeuse du Mont Blanc sombra dans l'ombre mais, gravissant lentement sa crête orientale, la lune jeta son « manteau de lumière » sur la scène ; et les montagnes jusque-là dans une relative obscurité s'élancèrent soudain à une nouvelle existence, et, baignées d'argent, et mises à nu dans tous leurs détails, nous laissèrent un sentiment inoubliable. »

« (...) Sallanches, capitale du haut Faucigny, est magnifiquement située, parée d'histoire, et offre un caractère de prospérité croissante. Les environs immédiats offrent d'irrésistibles tentations pour des randonnées pittoresques, pour le voyageur, de vastes possibilités d'enrichir son album de dessins (...). De Sallanches à Chamouni le chemin n'est plus praticable qu'aux *chars à banc*, aux cavaliers, et aux voyageurs à pied (...) »

En contraste avec ces grandes expressions sentimentales, voici encore un voyageur de qualité qui parle de Sallanches. C'est Charles Lemercier de Longpré baron d'Haussez, homme cultivé mais d'un comportement quelque peu étroit et rigide. « Dernier ministre de la marine du roi Charles X », comme il l'indique lui-même, il est partisan de la doctrine de De Bonald sur l'absolutisme monarchique, et à la révolution de 1830, il prend le chemin de l'exil. Il parcourt l'Italie, l'Europe centrale et la Suisse, et raconte son voyage dans un ouvrage désabusé: *Voyage*

d'un exilé, de Londres à Naples (...), publié à Paris en 1835. Il publiera en 1837 un second ouvrage de voyages : *Alpes et Danube*. Rentré en France après l'amnistie de 1836, il se consacre à la rédaction de mémoires administratifs, politiques et moraux. C'est en appendice au *Voyage d'un exilé* que figure l'*Excursion à Chamonix*; l'auteur ne l'a entreprise que pour sacrifier à la mode, et il la considère, au départ, avec hauteur et indifférence. Mais progressivement on le voit prendre intérêt à l'aventure, et son récit, bref et un peu tranchant, devient vivant et intéressant. Mais il ne s'apercevra pas que de Sallanches on a la plus belle vue possible sur le Mont-Blanc :

> « A Sallanches, où l'on traverse l'Arve sur un pont élégant, la vallée s'arrondit ; les montagnes s'affaissent et se couvrent de cultures et d'habitations. La perspective est là vraiment délicieuse. Les belles masses d'arbres ! L'admirable distribution du sol ! Comme les flèches aigües des clochers revêtus de fer-blanc font gaiment scintiller les rayons du soleil à travers les branches des chataîgniers groupés à l'entour ! comme le torrent qui roule brutalement ses eaux bruyantes au milieu de ce pays pittoresque complète bien la scène ! »

Pour le baron d'Haussez, Sallanches ne serait qu'un répertoire de motifs pour cahier de méthode de dessin. Rien sur les montagnes, rien sur le Mont Blanc, pas de sentiment personnel devant cette nature si étrange et si grandiose. C'est peu, après ce que nous avons vu.

Mais voici venir un auteur qui va nous apporter les plus belles pages et les plus explicites qui aient été écrites sur Saint-Martin : Ruskin, hôte exemplaire. John Ruskin est le voyageur et l'écrivain assidu des Alpes. Dès sa quatorzième année il accompagne ses parents sur le continent, en 1836, et ils séjournent en Savoie, et plus particulièrement à Saint-Martin. Par la suite il y reviendra presque chaque année pendant une trentaine d'années. La période cruciale sont les années 1849-1850, époque à laquelle il achève son immense ouvrage *Modern painters*, pour lequel il a besoin d'un grand nombre d'observations et d'exemples graphiques. Il affectionne la Savoie, et plus particulièrement la vallée de Chamonix ; il a une inclination spéciale pour le village de Saint-Martin, où il revient souvent, bien qu'il ait acquis une maison à Mornex, comme Richard Wagner. Ses descriptions, ses notes et ses souvenirs sont à glaner dans l'étendue de son immense œuvre

littéraire, et se rapportent à des souvenirs souvent espacés dans le temps. Nous nous efforçons ici de rétablir un ordre chronologique.

La prose de Ruskin, qu'il faut lire dans son texte original anglais, se prête difficilement à une analyse tant elle est fluide, parfois évanescente, voire inconsistante, mais généreuse, aisée, et souvent lumineuse, parfois poétique. Artiste autant qu'écrivain, il est exceptionnellement sensible aux nuances, comme aux détails. Comme la prose de Chateaubriand, la sienne « peint », et des tableaux sortent tout naturellement de ses évocations. Il s'y livre aussi entièrement, et partout affleurent sa sensibilité comme son idéalisme.

Comme De Saussure, comme Bourrit, et comme tant d'autres, c'est un rude marcheur, et il ne craint pas d'affronter la haute montagne, où il fait ses observations et où il prend ses croquis ; ces derniers, le plus souvent à l'aquarelle, forment une masse considérable d'admirables peintures de petites dimensions, aujourd'hui dispersées dans de nombreux dépôts publics et collections privées.

Dans un ouvrage qui est une sorte d'auto-biographie écrite au soir de la vie : *Praeterita. Outlines of scenes and thoughts perhaps worthy of memory in my past life*, publié à Orpington (Kent) en 1886, ouvrage difficilement accessible, mais qui forme le volume XXXV[e] des *Collected works of John Ruskin*, il raconte ses souvenirs sur Saint-Martin, où il n'est plus allé depuis longtemps, et où il ne retournera plus. Le chapitre s'appelle : *Saint Martin* ; il paraît ici pour la première fois en français :

> « La vieille voiture publique plonge dans le bassin du lit à sec, et tourne dans la cour de l'auberge, sous l'une de ses minces arches, élevée d'un pied ou deux au-dessus de la trouée du mur, qui donne une honorable distinction soit aux grandes vignes, soit aux cours couvertes, comme celle-ci, des demeures hospitalières. Cour d'écurie, aurais-je dû dire, et non vaste cour ; pas un fier palais de réclusion, comme celui de M. Dessein (qui tient la fameuse hôtellerie de Calais), mais un simple carré irrégulier devant une écurie, pas même une remise, bien qu'il y ait de la place pour une voiture ou deux : mais construite seulement pour abriter le char-à-banc, encore inconnu ailleurs, consistant en un siège pour trois personnes entre deux paires de roues, avec une planche pour les pieds, à hauteur convenable du sol. Le quatrième côté de la cour était formé par la façade de l'auberge, dont le côté donnait sur la route et le dos à un jardin assez négligé et à l'incorri-

gible petit torrent : bâtiment à deux étages, en solide pierre grise, au toit largement débordant et mansardé : un passage central au deuxième étage donnant accès aux trois ou quatre chambres donnent en amont ou en aval, et, au bout, sur une galerie ouverte au-dessus de la route. La dernière pièce sur la gauche, plus grande que les autres, et avec une fenêtre donnant sur la galerie, était habituellement celle de mon père et de ma mère, et celle qui suivait, avec une fenêtre carrée percée dans le mur solide, donnant jour sur la cour, étant la mienne. Parquets et cloisons sont en sapin grossièrement scié, les ais de l'étage intermédiaire inconfortablement minces et arqués, comme si quelqu'un pouvait y tomber facilement ; quelque prétention de gazettes dans la pièce des hôtes. Une pièce publique à peu près de la grandeur de mon bureau actuel, disons douze pas sur six y compris les armoires, et habituellement remplie de mouches, nous offrait l'extrêmité de sa table pour les repas et restait sans aucune fréquentation tout au long de la journée, à l'exception du moment où les voyageurs de la diligence dînaient. »

Voilà donc enfin la description complète et des précisions sur cette *Auberge du Mont Blanc,* que nous pourrions presque reconstituer à l'aide de ces souvenirs. Mais le bâtiment existe encore, méconnaissable, à l'entrée de Saint-Martin. Ruskin nous fait ensuite participer au paysage qu'il aimait, et qu'il voyait de cette chambre préférée : « J'aurais dû dire que ma fenêtre carrée donnait *au delà,* plutôt que *dans* la cour, car on n'aurait guère pu voir quoi que ce soit dans cette cour, qu'en passant la tête à l'extérieur : le réel et principal coup d'œil était d'abord celui que l'on avait sur le feuillage d'un noyer dans le coin ; ensuite on apercevait derrière celui-ci les toits moussus de l'écurie ; plus loin encore on distinguait la flèche en tôle étamée et délicatement scintillante de l'église du village ; enfin, au delà de tout cela, régnait la neige en masses crèmeuses, épaisses, débordantes, sur le Mont Blanc de Saint-Gervais. L'aiguille de Bionnassay, chaîne de contreforts les plus gracieux de toutes les Alpes, et le Mont Blanc lui-même, au dessus des façades de l'Aiguille et du Dôme du Goûté, champ de vue de ce petit réduit de quatre pieds carrés. » Ruskin a plusieurs fois peint à l'aquarelle ce Mont Blanc de Saint-Gervais.

Ayant ainsi défini son petit domaine, Ruskin va nous faire connaître le village, jusqu'ici pour nous *terra incognita* complète ; l'état décrit est celui du moment, mais certainement aussi un état bien des fois séculaire :

« Si on avait envie de se promener, à une demie minute à gauche du portail, on arrivait à l'église, grande comme un couple de chalets et, en se penchant, on pouvait la contempler, sur les pierres profondément moussues de la murette basse de son mur d'enclos, ceinturant le terrain sur deux côtés de croix de métal, garnies d'immortelles ou de guirlandes de fleurs fraîches comme si c'était juste au lendemain d'un dimanche ; le chemin de charrettes vers la partie supérieure du village se détachait près de la route de Chamouni. Cinquante yards plus loin on arrivait au pont d'une seule arche, par lequel la route de Sallanches, prenant également sur la route de Chamouni, traverse l'Arve, et s'élève à quelque soixante pieds au-dessus d'un robuste torrent en un saut d'une exquise forme elliptique ; exquise parce qu'elle est ici constituée de la forme de maçonnerie la plus légère possible, s'élevant sur le parapet, vue d'aussi loin qu'il est possible de voir le pont lui-même. »

Ruskin continue à nous promener dans ce merveilleux village, au travers des jardins qui dominent la route et la partie basse de l'agglomération. Là il va nous faire participer aux réflexions que lui suggère la vie ancestrale des paysans, et qui énonce comme en pointillé toute sa philosophie de la vie, de l'action, qui est une véritable éthique issue de la vie montagnarde :

« Ni une ligne d'écriture, ni un mot, ni une couleur n'ont jamais rendu la riche confusion de jardins et de chalets au travers desquels le sentier sinueux monte au-dessus de l'église ; murés, non pas avec aucun sentiment de défendre le sol, sauf pour les passages de troupeaux de bétail ou de chèvres, mais bien plutôt pour avoir le plaisir d'avoir sur le sol des pierres rangées avec la plus grande minutie, et avec le principe tout naturel d'horticulture : planter tout ce qu'il est possible puis laisser venir tout ce qui pourra croître ; les pieds des pois sans soutien, les pommes de terre, les choux, le chanvre, et le maïs, satisfaits de ce que le soleil peut leur envoyer à travers des pommiers et des pruniers au branchage abondant et l'ombre épaisse des noyers au troncs de huit ou dix pieds de tour ; un peu d'espace libre laissait dans la lumière les façades des chalets eux-mêmes, dont les toits et les balcons semblent penser qu'ils n'ont été construits que pour le plaisir des vignes, qui grimpent, s'entortillent et se balancent d'un objet à l'autre selon ce qu'elles trouvent, lançant leurs jeunes pousses haut dans le ciel bleu du printemps ou festonnant en automne sur les balcons en fresques corrégiennes de pourpre parmi le maïs récolté et pendant en bouquets d'or. »

« La parfaite solitude et indépendance de ce mode de vie rurale, complètement étranger à toute pensée ou préoccupation d'aide extérieure ou d'approvisionnement fébrile, buvant le vin de son clos, et n'épargnant de la récolte passée que ce qui est nécessaire pour la prochaine. Le confiant *laissez faire* donné à Dieu et à la nature, avec le sentiment de la reconnaissance pour ce qui est bon, et de la soumission pour le mal

temporaire ou la gelée ou l'inondation, comme à la mortalité, salaire du péché ; et la persistance, à travers le meilleur et le pire, des usages hérités des pères, de l'emploi des outils mêmes des pères, et le ferme attachement aux parlers et aux biens des pères, fidèles comme les arbres à leurs racines ou les rochers à leurs fleurs sauvages, — tout cela autour de nous pour nos promenades du dimanche, avec les murailles grises et inaccessibles de la Tour d'Arpennaz au-dessus de nous, estompés dans leur hauteur éloignée, et toute l'atmosphère matinale doublement brillante par l'éclatante blancheur des glaciers sans nuages, m'apportait une joie plus profonde et plus merveilleuse que toutes les beautés soignées et la rectitude disciplinée de l'Oberland bernois, ou même que les rues les plus imposantes de mes plus chères villes d'Italie. »

Le journal de l'auteur ni ses lettres n'ont été publiés séparément. Mais dans les 25 000 pages de ses œuvres complètes, il se trouve au moins deux lettres écrites de Saint-Martin. Elles sont de l'année 1874, l'un des derniers sinon le dernier séjour à Saint-Martin ; la première est adressée à sa cousine Mme Arthur Severn :

« Saint-Martin, 6 octobre 1874. J'ai fait une curieuse expérience aujourd'hui (...) en passant par Mornex (...) et en prenant ensuite la vallée en direction de Chamouni, que j'avais vue pour la première fois à l'âge de quatorze ans. Le croiriez-vous ? Il n'y a véritablement pas un rocher, pas une maison, pas un arbre, qui offre une modification reconnaissable, depuis ces quarante années (...), lorsque mon père et ma mère et moi-même vîmes d'ici, pour la première fois, le Mont Blanc, en 1833. Rien n'a changé, excepté le Mont Blanc et moi-même ! Et tous deux d'une manière fatale. Lui, dans son élégance et sa désolation dans la neige, moi, dans mon cœur et mon corps. Je n'avais jamais rien vu d'aussi triste, d'aussi incroyable, dans les éléments naturels. Cette grande montagne, qu'on pensait si éternelle, se fanait comme une rose blanche. Je ne pourrai vous donner une idée du changement, si cette idée n'est pas exagérée, qu'en vous disant que ce qui avait paru être un gâteau de mariage, n'était plus maintenant qu'un mur mal badigeonné.

« Toutefois il y a une chose changée dans la vallée, et celle-ci, bien légère, a préservé tout le reste. La route, qui autrefois n'était à peine plus qu'un ravissant chemin sinueux, bien fait, est maintenant partout élargie, et presque partout aplanie et rectifiée. Ceci permet à de grands omnibus, comme nos tramways, de transporter la foule de Genève à Chamouni en une journée. Ils se précipitent, comme à Epsom ; plus ils vont vite, plus ils sont heureux. Et je ne pense pas qu'il y ait un seul fou parmi une douzaine de douzaines de voyageurs qui lève les yeux sur les montagnes de chaque côté, ou qui regarde une fleur, ou un arbre, dans cette contrée montagneuse pourtant la plus admirable que je connaisse au monde (...). »

Oui, pas un rocher, pas une maison, pas un arbre n'ont changé dans la vallée de l'Arve, mais les vivants se précipitent comme des fous sans donner un regard à la montagne, à la fleur, à l'arbre, en somme à ce qui fait la saveur et la beauté de la vie. Ruskin, d'une part, a l'esprit réconforté par cette philosophie de la permanence qu'il a chérie toute sa vie, mais d'autre part il a le cœur meurtri par les changements survenus dans le siècle qui passe, et il trouve sa consolation, au déclin des nombreuses années, dans le souvenir, mais quel souvenir ? C'est ce qu'il confie à son cousin Arthur Severn, qui sera son exécuteur testamentaire :

« Saint-Martin, 10 octobre 1874 (...). Il n'y a aucun autre point du globe, qui me rende aussi heureux, que le coin dans lequel je viens de prendre mon petit déjeuner. La pièce est comme cela (un plan est joint à la lettre). Grand A est occupé presqu'entièrement par mon fauteuil ; petit b, table de déjeuner. Grand B, mon lit. F, cheminée avec un magnifique feu de bois. D, porte. S, le soleil, qui vient presque trop près. W1, petite fenêtre, dans une encoignure, donnant vue sur le Mont Blanc. W2, autre petite fenêtre analogue donnant vue sur la vallée de Saint-Martin et les collines au-delà. Ainsi vous voyez que lorsque je suis assis en A, j'ai le Mont Blanc sur ma droite, actuellement gris comme une lumière, sans un nuage et étincellant (vous voyez la position du soleil), et, vu par dessus, un modeste chalet de bois au toit bordé d'arbres, une charmante petite vue en elle-même. En tournant la tête, je vois par dessus l'épaule, par la fenêtre 2 le groupe le plus délicieux de prairies, bois et chalets que je connaisse en Savoy, fermé par des montagnes, sans neige en été mais maintenant argentés, et le tout étincellant dans la solennelle et pure lumière matinale (je ne peux imaginer une lumière plus intense à l'exception de celle d'Italie. Orion, la nuit dernière, brillait comme un éclair qui se serait perpétué, scintillant par dessus les autres étoiles. Je n'ai jamais vu telle « flambée de joaillerie », même avec mes yeux d'enfant).

« Eh bien, cette pièce, savez-vous, était toujours celle de mon père, lorsqu'il venait ici, et il y était toujours heureux, et je m'y sentais toujours bien. Aussi n'y a-t-il aucune pièce qui me semble aussi délicieuse. Les pièces de Denmark Hill (sa vaste demeure du Kent), sont pour moi des chambres de passage. Mais celle d'ici est celle de ma vie. »

Dans son *Guide-itinéraire du Mont Blanc*, paru à Chamonix et à Genève en 1870, et dont le schéma va remplacer désormais le type des *Voyages*, Venance Payot, montagnard militant comme l'avait été Bourrit, écrit dans sa préface : « Jusqu'à présent, ces grandes élégantes voitures (venant de Genève) s'arrêtaient aux lieux indiqués ci-dessus

(Saint-Martin ou Sallanches), par suite du mauvais état de nos routes; mais dorénavant, la grande route départementale, qui est en train de s'achever jusqu'à Chamonix, sera complètement terminée en 1870 et permettra aux mêmes voitures qui partiront de Genève d'arriver à Chamonix sans avoir à trafiquer et à transborder leurs voyageurs en route dans d'autres petites voitures (...). » Ces grands perfectionnements, cadeau d'annexion du Second Empire, faisant suite à la visite mémorable de Napoléon III et Eugénie à Chamonix, en 1860, seront en même temps la cause de la disparition de la prospérité et de la renommée de Saint-Martin et, partiellement, de Sallanches. Venance Payot a beau énumérer les deux hôtelleries de Saint-Martin: l'*Hôtel du Mont Blanc*, « qu'on aperçoit en arrivant, et qui a été tout récemment ravagé par le torrent qui menace de l'envahir, non sans crainte à chaque crue d'eau », et l'*Hôtel des Grandes Alpes*, à l'autre extrémité du village, et dont les bâtiments se devinent encore bien, aujourd'hui; il a beau énumérer les auberges de Sallanches: *Hôtel du Chalet Suisse*, « avant d'entrer en ville » (c'est l'auberge de De Saussure), dont on reconnaît encore un peu les bâtiments aujourd'hui, l'*Hôtel de Bellevue*, sur la place, qui existe peut-être encore bien modifié, et l'*Hôtel du Léman*, « sur les quais de la Sallanches », qui semble avoir disparu: Saint-Martin va inexorablement retourner à son silence séculaire, et Sallanches devra attendre l'essor du tourisme après la première guerre mondiale pour retrouver une place de ville d'étape. Et, comme l'avait noté Ruskin, les voyageurs pressés ne regardent plus guère les montagnes, les fleurs, ni les arbres.

Nous pouvons nous dispenser de nous arrêter sur la relation de voyage de Théophile Gautier, longtemps après l'annexion, en 1868, qu'il raconte dans *Les vacances du lundi*, ouvrage paru en 1881, et dans laquelle, déjà très âgé, et guère en verve, il n'a que le mérite d'avoir comparé la vue du Mont Blanc à une « symphonie en blanc majeur »; nous pouvons nous dispenser aussi d'examiner *Un Tour en Suisse. Histoire, Science, Monuments, Paysages*, de Jacques Duverney, pseudonyme de l'abbé Casimir Chevalier, dont l'ouvrage, paru à Tours, en 1869, n'est pour l'essentiel, qu'un reflet de celui de Raoul Rochette.

En John Ruskin saluons donc le dernier amateur véritable de Saint-Martin-sur-Arve et de Sallanches. Ruskin était écrivain et artiste. En lui se réunit et se résume la double tradition des auteurs et des peintres. Ces cités qu'il a aimées, à travers les vicissitudes des âges restent les dépositaires d'une des plus belles révélations que la montagne ait pu et pourra jamais apporter aux mortels. Soyons reconnaissants aux uns et aux autres du message incomparable qu'ils nous laissent de ces heureuses cités, car de leurs yeux et de leur âme ils ont passionnément contemplé le visage incorruptible des dieux.

Marc SANDOZ.

NOTES

(1) Publiée par Th. DUFOUR dans l'*Echo des Alpes* en 1879, d'après le manuscrit de l'Institut de France. Elle avait déjà fait l'objet de citations étendues et de commentaires par le Genevois BAULACRE dans *Moniteur Suisse* de 1743 (T. XXXII) ; c'est de là qu'était venu le succès de curiosité et de notoriété, indépendamment du fait que cette lettre avait déjà circulé en copies dans la société genevoise.

(2) Cette lettre avait été en partie reproduite et commentée par Baulacre en même temps que la lettre de Windham. Elle a été publiée par Henri FERRAND dans *La Revue alpine*, année 1912.

(3) Cette publication est accompagnée d'un large et précieux commentaire critique.

(4) On trouve un résumé précis de cette question dans l'ouvrage de Mlle Claire Eliane ENGEL et Charles VALLOT : *Les écrivains de la montagne. « Ces monts affreux... »* (Paris, Delagrave, 1934), pages 152 à 154.

(5) Voir : Cl. E. ENGEL : *La littérature alpestre en Angleterre et en France au XVIII^e siècle et au XIX^e* (Chambéry, 1930). Notre citation est prise à la 2^e édition de la traduction (Lausanne, 1790), page 95.

(6) Voir l'ouvrage capital de D. W. FRESHFIELD : *The life of H.B. De Saussure* (London, 1922).

(7) L'échange de lettres entre Gœthe et Mme De Stein a été publié par A. SCHOLL de 1848 à 1851. La traduction française se trouve dans : *Gœthe, ses mémoires et sa vie. Traduits et annotés* par Henri RICHELOT (Paris, 4 volumes), ici T. II (1863).

(8) Une épreuve de cette rare et belle aquatinte, tirée chez Christian De Michel, à Bâle, se trouve dans l'album constitué par Markham Sherwill, et conservé au cabinet des Estampes de Paris.

(9) Divisé en quarts ; chaque quart : 040 × 060.

(10) Voir : Daniel BAUD-BOVY : *Peintres genevois* (Genève, 2 vol. in-4°, 1904).

(11) Cet album a été publié avec la reproduction de toutes les aquarelles, par Jean BOURGUIGNON : *Voyage de l'Impératrice Joséphine en Savoie et en Suisse* (Paris, 1936).

(12) D'autres lettres ont été traduites en français par Cl. E. ENGEL pour son ouvrage : *Les écrivains à la montagne. « Ces monts sublimes... »* (Paris, Delagrave, 1936), pages 21-25.

(13) Aux œuvres des dessinateurs que nous mentionnons peuvent être ajoutées quelques autres : *Château de Sallanches*, lithographie de Frank Dandiran, 1838 ; *Mont Blanc from Sallanches*, xylographie d'un ouvrage anglais, insérée par Markam Sherwill dans son album ; *Vue du Mont-Blanc*, lithographie d'Eugène Guérard comprise dans la suite ; *En Suisse ; Vallée de Sallanches*, lithographie d'après Alexandre Calame, extraite d'un album de modèles à dessiner : *Croquis de paysages d'après nature* (1840) ; *Sallanches. Usine près de Ruben*, lithographie de Frank Dandiran ; *Moulins de Gravins (Vallée de Sallanches)*, lithographie d'Engelmann d'après Bacler d'Albe, extraite de l'album *Vues des environs du Mont-Blanc* (1823) ; *Moulin près de Sallanches (Savoye)*, lithographie de Villeneuve, extraite de l'album *Souvenirs d'Italie* (vers 1824), etc., etc. La liste de ces œuvres est assez longue, et nous en aurions plusieurs à ajouter s'il s'agissait de dresser un catalogue. Nous nous permettons de renvoyer à nos études sur l'origine du paysage moderne de montagne dans l'école genevoise, dans *Genava*, 1969, 1971, 1973.

L'Académie Florimontane et le Musée d'Annecy

En suite de la célébration, les 30 juin et 1er juillet 1951, du Centenaire de la Renaissance de l'Académie Florimontane, fut publié un numéro spécial de *La Revue Savoisienne*.

Une grande partie de ce fascicule fut consacrée par le regretté Président François-Maurice Ritz au mémorial de notre Compagnie et dans celui-ci, le chapitre V a pour titre: « Collections - collaboration au développement du Musée d'Annecy ».

Mais avant de suivre M. Ritz, il faut se souvenir que par une petite brochure de Gabriel de Mortillet, le savant conservateur, on sait que déjà en 1842, deux futurs Florimontans, l'Abbé Favre, professeur de philosophie qui venait d'être nommé bibliothécaire de la ville, et Eloi Serand avaient eu la louable idée de joindre à la bibliothèque un musée destiné à présenter les produits de Savoie.

A la suite de l'important congrès agricole qui se tint à Annecy en 1845, plusieurs exposants auront la généreuse pensée d'abandonner au musée naissant différents échantillons d'histoire naturelle et d'objets antiques.

Ainsi, par ces dons et par les collections personnelles abandonnées par les deux fondateurs de même qu'en 1846 par le nouveau et éphémère conservateur, Louis Coppier, de Genève, se forma le premier musée consacré surtout à l'histoire naturelle. Toutefois, il faudra attendre l'intervention efficace de l'Association Florimontane qui ne renaîtra donc qu'en 1851, pour voir le musée atteindre un développement qui ne s'arrêtera plus.

Dans le mémorial rappelé ci-dessus, M. Ritz évoque le succès de l'appel lancé dès 1854 par le Président, le commandeur Lachenal, en faveur de la constitution de collec-

tions d'objets touchant à l'histoire et à la vie de la Savoie sous toutes ses formes, ainsi qu'à l'Histoire Naturelle, les dons affluèrent, chacun voulant apporter son concours à l'œuvre commune de notre Association. Il suffit de parcourir les procès-verbaux des séances pour s'en rendre compte.

Il avait été spécifié, dit M. Ritz, « qu'en cas de dissolution de l'Association, ses collections deviendraient automatiquement propriété de la ville; c'est d'ailleurs pour cette raison, poursuit-il, que depuis sa fondation, le siège de la Société est à l'Hôtel de Ville et que la Municipalité lui assure un local pour ses réunions et sa bibliothèque ».

Enfin, ajoute-t-il, « par son influence et les relations de ses membres, l'Académie Florimontane a puissamment contribué et contribue encore à enrichir les collections du Musée, soit directement par ses dépôts, soit indirectement par ses démarches et initiatives. Il sera même utile et intéressant de publier un jour une notice détaillée sur ce sujet, avec inventaire à l'appui, car, continue-t-il, on oublie si vite, que certains pourraient se demander, un jour, à quoi l'Académie Florimontane doit ce droit de jouissance d'un logement à l'Hôtel de Ville ».

Aussi, est-ce en conformité de ce souhait, de ce conseil de M. Ritz, à la fois notre Président et Maire d'Annecy, que nous nous sommes penché sur cette question et que nous nous sommes reporté à quatre catalogues ou répertoires sur fiches, conservés dans nos archives et intitulés comme suit :

Le premier que nous désignons par le chiffre I porte cette inscription : « catalogue d'après compte-rendus des séances. *Revue Savoisienne* de 1860 à 1896, inclus, par Bruchet et J. Serand, des objets donnés à la Florimontane et généralement déposés au Musée ». Il comporte 105 fiches.

Le second (II) « Catalogue rédigé par Montmayeur, des objets, propriété de l'Académie Florimontane, déposés au Musée d'Annecy d'après les registres d'entrée ou d'inventaire de 1851 à 1932 ». Il comporte 32 fiches.

Le troisième (III): « Documents divers de l'Académie Florimontane déposés au Musée d'Annecy ». Il comporte 33 fiches.

Le quatrième (IV): » Répertoire des documents d'archives: autographes, manuscrits, parchemins, etc., déposés par l'Académie à la Bibliothèque publique et au Musée de la Ville d'Annecy ». Il ne comporte que trois fiches écrites. Est-il devenu sans objet ?

Le relevé de l'ensemble de ces diverses fiches que nous avons numérotées a permis de dresser un inventaire détaillé, celui souhaité par M. Ritz. Transcrit sur douze pages manuscrites et présenté sur cinq colonnes, il indique avec les chiffres des fichiers et les numéros des fiches, la nature des objets et documents et, aussi souvent que possible, leur origine, les noms des donateurs et les années des dons.

Enfin, pour plus de clarté, nous avons présenté l'ensemble par catégorie quel que soit le fichier sur lequel ces objets et documents figurent.

L. Pfister.

Un certain nombre de fiches portent les mentions « musée » ou « don au musée ». Il s'agit d'objets directement destinés par leurs donateurs au musée d'Annecy. *Nous les signalons par la mention DM.*

Fichiers - Numéros des fiches Nature des objets et documents (peintures, gravures, dessins)		Noms des donateurs	Dates
I. —	1 : Portrait gravé de R.P.J. Hiacinthe Moran.	Eloi Serand	1867
	2 : Portrait gravé R.J. Garnier d'Annecy.	F. Terrier not.	1865
	3 : Portrait peinture Mgr Rendu, portrait peinture de Loyola et Pierre Favre,	Paul Cabaud	1870
	diverses gravures de Savoie et portraits de Victor-Emmanuel, Président Favre, Humbert III.	Paul Cabaud Rabut	1870 1870
	4 : Peinture Mme Claris, par son fils Bernard.		
	5 : Médaillon plâtre de Louis Revon.	Borrel	1886
	4 tableaux de Claris.	Mme Claris	1886
	6 : Portrait P.V. Saxe, pharmacien-chef armée d'Italie.	Sancerotte	1865
	7 : 5 dessins originaux de marines Durand-Brayer.	Dégerine	1868
	8 : Portrait eau-forte de Lamartine par Edouard de Vigne.	De Vigne fils	1871
	84 : Plusieurs portraits (musée).	E. Serand	1874
II. —	1 : Peinture la Visitation n° 29 Josserme dit l'Ange.		
	2 : Peinture visite de la Vierge à Ste-Elisabeth n° 20 - 1861 Josserme dit l'Ange.		1861
	Objets gallo-romains :		
I. —	9 : Poteries épigraphiques des Fins (don au musée).	Victor Robert	1894
	10 : Fragments marbre, poteries, ornements, bronze des Fins.	Ch. Marteau	1894
	11 : Fragment poterie, portant inscription Maximus.	Ch. Ducis	1874
	12 : Pesons de fuseau - terre cuite.	G. de Mortillet	1894
	14 : Moulage d'un bronze trouvé au Lyaud.	Dr Gosse	1890
	16 : Ossements (caverne du Rampon).	Dr Thonion	1889
I. —	17 : Hache en serpentine (Mesigny), galet plat circulaire serpentine (don musée).	A. Constantin	1896

Fichiers - Numéros des fiches Nature des objets et documents (peintures, gravures, dessins)	Noms des donateurs	Dates
18 : 1 bronze de Trajan (Meythet) (don musée).	A. Crolard	1896
19 : Bras de statue blanc, les Fins (musée).	Ducis	1868
20 : Miroir étrusco-grec, bronze et 5 statuettes égyptiennes bronze.	Kuhn, Genève	1868
22 : 6 bracelets fermés, 1 bracelet ou anneau de jambe, 2 crotales ou pendeloques, une superbe épingle avec tige de 38 (1852) Montrond (achat).		1875
23 : Statuette cariatide.	Croset-Mouchet	1873
24 : Antiquités lacustres (110 échantillons divers).	Gross	1877
25 : Pioche de maçon bronze époque romaine (les Barattes).	G. Ruphy	1872
26 : 2 statues pierre (et 2 sujets terre).	Tripp	1872
Antiquités préhistoriques (Saône-et-Loire), antiquités en pierre et terre cuite, reptiles, etc. (Mexique).	Chantre	1872
	Guttierrez et Tripp	1876
27 : Faïences anciennes (belles).	Chapeau, Lyon	1871
28 : Grand coutelas, agrafes, plaques en fer, crâne trouvés dans tombeau burgonde.	Riondel, Samoëns	1869
30 : Fragments mosaïque romaine, vase en bronze, bracelet, lance, sabot de char, ciseau, médailles, etc. (voie romaine du Val de Fier).	Romand	1869
	Ginet	1869
31 : Echantillons d'os fossiles (dans un banc de grès à Alby).	Dagand	1868
Belle broche en bronze, poteries, ossements, marteau à broyer, meules dormantes (pêchés à station de Vieugy).	Dr Thonion	1869
32 : Fragment d'amphore (Ceyzerieu) et instruments en silex (provenant de 3 grottes en Bugey), 2 marques d'amphore (don en Valromey) (musée).	Corcelle	1896
	—	1895
33 : Fragments gallo-romains (Viuz-la-Chiésaz), divers objets gallo-romains (les Fins) (musée).	Ch. Marteaux	1896

Fichiers - Numéros des fiches Nature des objets et documents (peintures, gravures, dessins)	Noms des donateurs	Dates
34 : Création musée lapidaire par la Société, 1856, p. 66.		1856
35 : Tête de jeune fille (bacchante) marbre et extrémité d'un pied gauche marbre,	Vve Burdallet	1855
bracelet en bois (dans tombeau à Pringy).	Dunand	1855
36 : Petite lampe romaine (dans tombeau près Annecy).	Lavigne	1864
37 : Débris poteries et ossements (grottes voisines Genève).	Thioly, Genève	1866
Anneau cuivre, gravé d'un coq gaulois (les Fins).	Dupanloup Nanche	1866
38 : 2 bracelets bronze (Ornon, la Palus Isère).	G. Vallin	1867
39 : Débris lacustres, ossements et poteries troglodytiques, vases en terre samienne, ornés de figures, urnes cinéraires, lampes en terre, bronzes du moyen-âge, etc. (Savoie et canton de Genève).	L. Revon	1866
40 : 2 haches bronze (Bretagne).	G. de Mortillet	1865
collection de poteries (grottes du Salève).	Thioly	1865
41 : Divers objets antiques en bronze et en fer destinés à prendre place dans collections de la société.	L. Revon	1864
42 : Clef trouvée dans fouilles de Gevrier.	Burnod	1862
43 : Antiquités mexicaines série poteries fabriquées par anciens habitants, armes en serpentine et en obsidienne, produits industriels et objets d'histoire naturelle.	Tripp	1869
Armes océaniennes.	Dégerine	1869
Objets d'antiquité préhistorique.	L. Rabut	1870
44 : Objets en bronze.	Lacroix, maçon	1867
fragment de filet lacustre.	L. Rabut	1867
1 pilastre en marbre (les Fins).	Chan. Ducis	1867
	—	1868
45 : Tête de faune mutilée trouvée au delà faubourg de Bœuf enduits de clayonnage lacustre du Bourget.	Rabut	1868
Inscription romaine (Thiez), fragments poteries.	Tavernier, juge	1868

Fichiers - Numéros des fiches Nature des objets et documents (peintures, gravures, dessins)	Noms des donateurs	Dates
Antiquités et souvenirs historiques.	Divers membres	1868
46 : Antiquités lacustres.	Dunand	1868
47 : Echantillons d'étoffes trouvés au milieu débris lacustres.	Morlot	1864
48 : et 49 : Antiquités lacustres : 2 emmanchures de haches en pierre, 2 polissoirs formés d'incisives fixées dans des bois de cerf ; 1 poinçon en os ; 3 bois de cerf portant marques d'instruments tranchants ; fragment de vase de poterie de l'âge de pierre fas-similé d'un marteau en bois de cerf, d'une hache en serpentine avec emmanchure (Estavayer) ; fac-similé de manche en bois végétal (lac de Lunel - Vaud).	Fréd. Troyon	1859
50 : Inscription romaine de Veus poteries romaines (Don en Valromey).	Yseux et Corcelle	1894
66 : Antiquités mexicaines, coquilles, etc. (détails séance 27 avril 1876) - antiquités égyptiennes.	Bernardin	1876
69 : Plus de 200 antiquités mexicaines (détail 31-1-80) (note pour la contribution de l'A.F. au développement du Musée).	Gutierrez	1880
70 : Cylindre babylonien recouvert de caractères cunéiformes dont l'assemblagle relate construction temple par Nabuchodonosor.	Bailliard	1893
72 : Objets préhistoriques (des grottes bord du lac).	Ch. Marteaux	1890
79 : Vierge en terre cuite (château de Rossy, Cruseilles).	Ch. Marteaux	1889
96 : Objets préhistoriques (grottes lac).	Ch. Marteaux	1891
101 : Statuette de Mercure en bronze (Arenthon) (musée).	Ping	1868
II. — 19 : Objets de la sépulture de St-Jean d'Arves (nos 20 à 29), folio 2182. Objets de la sépulture de Mont-Denis (52 à 60).		

Fichiers - Numéros des fiches Nature des objets et documents (peintures, gravures, dessins)			Noms des donateurs	Dates
	20 :	Petite tasse (7262), vase rougeâtre (7268), vase en terre (7263), Auvergnier (f° 169).		
	21 :	3 emmanchures en bois, 1 petite hache emmanchée, 4 emmanchures, 2 andouillés (f° 163).		
	22 :	2 haches aiguisées, 2 poinçons, 2 haches emmanchées, Latringen (f° 164-165).		
	23 :	Charnière bronze, 2 torches en terre (Auvernier), fac-similé manche outil, clous, rasoirs, anneaux.		
	b :	Boucles, tige ondulée fer, polissoir chiste, 6 fusaioles terre (f° 168, n°s 7278-73-76-79-73 7280-86-72).		
	24 :	Débris de fonderie (7275), boucles conjuguées (7282-83) 6 épingles à tête ornée (7284-6), 2 boucles d'oreilles (7281), fragment d'oreiller en terre (7271), vases en terre (7261 5), vases à fond arrondi (7259-67-66-64), vase à fond pointu (7260) - f° 169.		
I.	— 67 :	Patère gallo-romaine, bronze (Thonon).	Tripp	1869
		Histoire Naturelle		
I.	— 51 :	Collection reptiles rares d'Algérie.	Reydel de la Vulpilière	1867
		Fac-similé pépite d'or du Chéran.	E. Serand	1867
	52 :	Collection de coquilles de Sardaigne et un flamant magnifique échantillon de cristallisation à base sulfureuse (Gergenti Sicile).	de Lachenal	1867
		2 oursins (La Fauge - Isère).	Crispi (Florence) G. Vallier	1867 1867
	54 :	Série coquilles de la Savoie.	G. de Mortillet	1860
	55 :	Collection de dents et sabots (grottes des Fins, Mégevette)	Bosson	1891
	56 :	Hermine mustelacrinirea (Cuvat).	Vict. Robert	1894
		Plongeon lac d'Annecy (musée).	Vict. Robert.	1895

Fichiers - Numéros des fiches Nature des objets et documents (peintures, gravures, dessins)	Noms des donateurs	Dates
57 : Collection produits végétaux. Collection minéralogique (119 échantillons).	Bernardin	1881
	Papier	1881
58 : Choix de reptiles conservés à l'alcool.	Tripp	1872
Collection de minerais du massif du Mont-Blanc.	Deschamps	1872
Produits divers minéraux, etc.	Lacroix, Mâcon	1877
Collection produits végétaux.	Bernardin	1879
59 : Echantillons nombreux de sables et cailloux siliceux du limon du Nil, etc.	E. Tissot	1873
Nombreuse série d'oiseaux exotiques (musée).	Bernardin	1877
60 : Série de coquilles, minéraux, copie inscription chrétienne de Guelma, etc.	Leblond	1873
65 fossiles et roches d'Auxois, produits marins, etc.	Miot	1877
61 : Objets d'histoire naturelle, petits poissons, préparations chimiques et technologiques huile d'olive.	Lacroix	1874
62 : Minéraux, coquilles et végétaux d'Algérie, poteries tunisiennes, objets fabriqués par indigènes, sections câble sous-marin, etc. (musée).	Papier et Doublet	1872
67 : Aileron de requin, vertèbre de cachalot (Groënland).	J. Selle	1862
68 : Animaux montés, coquillages (Mexique), monnaies, souvenirs historiques, poteries, sculptures.	Tripp	1870
63 : Nombreuses séries coquilles, minéraux d'Algérie.	Leblond et Doublet, Papier	1871
Gigantesques ammonites.	Ebray	1871
64 : Paillettes d'or (Chéran Pont d'Alby).	Dr Dagand	1868
Moulages d'ossements de mammouths mastodontes, ours et tigre de caverne (musée).	Loydreau	1864
65 : Collections de divers objets (musée).	Mirande	1877
8 : 7 articles (15373-79).	F. Coppier	
9 : 4 échantillons roches, 39 idem rares en France (archipel de Los).	Jules Serand	

Fichiers - Numéros des fiches Nature des objets et documents (peintures, gravures, dessins)	Noms des donateurs	Dates
Ethnographie :		
66 : Costume de femme indienne, vases de Guadalajara, antiquités mexicaines, figurines en terre cuite, amulette, etc.	Tripp	1874
67 : 2 petites sagayes, une autre à lance phalange ; 2 gargoulettes en terre aurifère ; la cuiller du roi de Carrache (donnée par lui-même).	J. Selle	1862
68 : 9 caisses produits mexicains, végétaux, bois exotique, minéraux, souvenirs historiques, poteries, sculpture mexicaines.	Tripp	1870
73 : 250 pièces d'antiquités mexicaines : têtes de flèches, lances, grattoirs, couteaux, en obsidienne, figurines en lave et terre ; instruments de musique en terre cuite, vases, ustensiles (musée).	Guttierrez et Victory (Tampico)	1889
75 : Modèle en bois de pirogue de Polynésie (musée).	Albard	1895
76 : 43 petites têtes en terre cuite, recueillies dans ruines villa aztèque san J. Teosibuacau à 50 km de Mexico (musée).	Ch. Balliard	1882
77 : 2 beaux vases ornés de peintures (Grande Kabylie), autres objets et fossiles, poteries africaines, élégantes gargoulettes tunisiennes, produits algériens.	Papier	1873
78 : Objets de l'Océanie, battoir cannelé. Plus de 200 objets annamites, chinois, japonais (musée).	Doublet Dégerine Mirande	1873 1875 1879
80 : 9 médaillons de la Renaissance en galvanoplastie.	Mme Charpy	1886
81 : Soulier en faïence de Ste-Catherine.	Ducis	1894
82 : Poids anciens d'Annecy, cristaux de roche.	Belly	1891
89 : 11 reproductions chromo reliures du XVI[e] au XIX[e].	Dr Thonion	1889

Fichiers - Numéros des fiches Nature des objets et documents (peintures, gravures, dessins)	Noms des donateurs	Dates
90 : 1 paire soulier Louis XV, satin et agneau.	A. Belly	1889
91 : Plan en relief de la vallée des Belleville.	Mermillod	1869
93 : Produits industriels, collection ethnographique, dessins japonais représentant fabrication du papier.	Bernardin	1874
II. — 6 : 2 caractères à crans de machine à imprimer (n° 8). 1 bloc caractères fondus par machine à composer.	A. Terrier Abry	
7 : Moulages plâtre des bronzes Virchev de Montrottier.		
12 : Soupière sans couvercle de Sainte-Catherine.		
15 : 3 gargoulettes à 2 anses terre ; gargoulette blanche décorée.		
Armes :		
I. — 71 : Arc japonais ancien Flessah Kabyle, 9 épées et sabres, XVI^{e}, XVII^{e}, XVIII^{e} et XIX^{e} (en partie de brigade de Savoie).	Buttin	1894
Savoie historique :		
II. — 25 : Sceau prieuré Ste-Marie des Voiron, sceau confrérie Ste-Croix Annecy, 5 empreintes de sceaux.		
26 : Cachet cuivre Bernard de Ballon ; galvano de Menthon Michaille, Charles II de Menthon d'Alleiry.		
27 : Cachet judicature mage du Genevois ; cachet de la subsistance militaire I^{re} Républi que ; sceau municipal d'An necy - Révolution.		
I. — 101 : Sceau d'Amé de Gingins (musée).	Ping	1868
Monnaies - médailles :		
97 : 50 monnaies russes. Medaille commémorative du IV^{e} Consulat de l'Empereur Commode.	Seguin Genève Croset-Mouchet	1868 1873

Fichiers - Numéros des fiches Nature des objets et documents (peintures, gravures, dessins)	Noms des donateurs	Dates
97 bis : 22 monnaies suisses en argent. 27 médailles antiques en argent et bronze dont 1 grand bronze de Lysimaque. 63 jetons frappés en 1848 et 1849.	Seguin	1869
98 : Série de médailles ptolémaïques (voisinage isthme Suez) et collection monnaies égyptiennes modernes, argent, bronze.	Goguel	1869
99 : 2 monnaies romaines déposées dans médailler Musée.	Griolet	1870
60 : Monnaies tunisiennes.	E. Tissot	1872
100 : 222 monnaies médailles, jetons.	Corcelle et Serand	1894
101 : 278 médailles antiques, dont 3 en or et plusieurs en argent (musée).	Lebland	1873
102 : Médailles romaines (St-Michel). 1 monnaie en or de Catherine II. Monnaies russe d'argent et cuivre.	A. Dunant	
103 : Médaille moyen bronze d'Agrippa (Faverges).	Pinget	1868
104 : 7 pièces d'or (2e moitié XIV s.) Alby, 1 écu d'or de Savoie d'Amédée VII - 1391 (don ou achat).	C. Bompart	1868
105 : MM. Serand et Revon annoncent que le Musée vient d'acquérir un nouveau trésor d'environ 4 000 médailles romaines provenant des Fins d'Annecy.	Joanny Dalloz	1868
62 : Médailles - Tunisie (musée)	Seguin Genève	1868
10 : 4 pièces : 2 bronzes Valentinien II, Constantin le jeune, 1 Patricus (Ville-la-Grand). 4 deniers argent de l'évêché de Genève.	Comte	1867
11 : 8 pièces Caracalla. 28 pièces Alexandre Sévère (f° 19).	Dagand	1867
13 : Médailles argent et bronze.		1868
14 : 2 pièces Hérenius, 6 Trelonien Galle, 22 Valerien, 277 Gallien (f° 19).	Papier et Doublet	1872
17 : 650 pièces romaines (f° 20).	Norbert Dunoyer	
	Curé des Houches	
	DDr Andrevetan	

Fichiers - Numéros des fiches Nature des objets et documents (peintures, gravures, dessins)	Noms des donateurs	Dates
18 : 105 pièces romaines (f° 21).		
13 : Lampe à 3 becs, cuivre poli Renaissance.	C. Dunant	1879
15 : Serrure ancienne, tabatière à emblèmes maçon.	L. Grivaz	1889
44 : Collection bois gravés.	Ch. Burdet	1867
83 : Gravures chapiteaux de Cluny.	Perret	1868
85 : 12 dessins et lavis Savoie.	C. Dunant	1881
101 : 1 statuette de Mercure en bronze, trouvée à Arenthon. 1 sceau d'Amé de Gingins.	Pinget	
Documents divers.		
III. — 1 : Bénédictins de Talloires. XI[e] siècle « Moralia in Job » du pape Grégoire I[er] le Grand (590-604), 3[e] et 4[e] parties : livres XI et XXII[e], parchemin, 210 folios. 273 × 202 mm, manuscrit sur velin XV[e] s.		
Manuscrit du XI[e] s. sur parchemin avec initiales ou lettrines ornées (fol. 1 R°). In expositione beati Job mora-		
2-3 lea Gregori pape per contemplationem sumpti libre sunt sex. Pars tertia provenant de l'Abbaye de Talloires mss n° 1 (à la Soc. Florim.) vu le 30 juillet 1940.	Camille Dunant	1874
4 : Messale ad usum ecclesie metropolitane sancti Petri Tharenthasiensis venundant geben. in domo Gabrielis Pomardi (sans date mais antérieur à 1535), gros volume in-4° imprimé en deux parties (voir catal. imprimé des manuscrits).	(achat 3 Sept. 1854)	
5 : Parchemin de Charles-Amédée de Savoie, duc de Genève et de Nemours, au sujet de Michel Bouvard avec grand sceau rouge 17 juillet 1647.		
6 : Quelques feuillets d'un manuscrit dont le bas a été coupé, sans numéro, probablement du XIV[e] s.		

Fichiers - Numéros des fiches Nature des objets et documents (peintures, gravures, dessins)	Noms des donateurs	Dates
7 : Anc. 9 feuilles de velin avec lettre ornée, écusson sujet sur fond de damier fin du XIV[e] s. (n° 8 du cat. imp. BR. 666).	Ch. Burdet	
8 : Manuscrit grand in-8° (n° 7 du catalogue imprimé).		
9 : Manuscrit datant de 1470 à 1480 Saint Jérôme. Les hommes illustres et un autre traité à la fin - reliure du temps B.P. 665 (n° 7 du cat. imp. anc. 8)	Ch. Burdet	
10 : Nouyainon etc. petit vol. in-12 relié Lyon CIↃ IↃXXCIX Jean Tornaesium.		
11 : Missel imprimé en 1504 à Augsbourg par Erhard Ratdolt in-4°.		
12 : Manuscrit in-12 relié (n° 5 du cat. imprimé anc. 6). Manuscrit in-12 (n° 4 cat. imp. anc. 5). Petit missel du XV[e] s. sur velin avec lettres peintes (cat. imp. n° 2, B.P. 664).	Ch. Burdet	
13 : Livre latin in-4° incunable n° 12, œuvres de Saint Bonaventure, imp. à Paris en 1497 (imp. Incun. n° 5).		
14 : Joachimi Perio. vol. in-12 relié. Commentaires de César suivis de : De Viris illustribus etc. Bologne Jérôme Platon 1517 (Incun. n° 18).		
15 : Il decamerone di G. Boccaccio imp. à Venise her grolis de Ferrari en 1552. vol. in-8 (Bibl. Hf 1804) Incu. n° 13 (n° 73 rouge) Epistole Beati Pauli vol. in-12 rel.		
16 : Feuille de parchemin double d'un manus. corps de droit canonique avec la glose en marge XIII[e] s. (n° 14098). 2 feuilles de manuscrit du XI[e] s. Feuillet de manuscrit de la fin du XIII s.		
17 : Incunable mai 1482, 289 feuillets. Venise Jacques de Voragine. De Vitis sanctorum.		

Fichiers - Numéros des fiches Nature des objets et documents (peintures, gravures, dessins)	Noms des donateurs	Dates
18 : Bulle du pape Sixte IV en faveur des sœurs de Sainte Claire, 1474, avec sceau.		
19 : Récit fidèle de la tortue vivante - plaquette unique (f° 201 inventaire).		
20 : Quelques feuillets d'un manus. in-12 (n° 1 catal.).		
21 : Petit in-12 (n° 9 ancien 10 rouge). Petit in-12 offices, a probablement appartenu à des bénédictins, ceux de Talloires par exemple (n° 3 cat. imp.)		
22 : Livre de l'honnête volupté 1505 (déposé au musée f° 108 inventaire).		
23 : St-Augustin. Citée de Dieu, 1475 (f° 107).		
24 : Deux feuilles d'un petit incunable (f° 107).		
25 : Lettre ornée sur parchemin (f° 107).		
26 : Bréviaire dominicain (f° 107).		
27 : Chartes de Charles-Amédée de 1647 à 1650 (2) (déposées au Musée) f° 201.		
28 : Janus de Savoie - 1474. Vente par Peronnetto, veuve Pierre Pissard en faveur de nob. Thomas Lambert - grand parchemin avec sceau.	Ch. Ronnead	1921
29 : Reconnaissances passées en faveur de la cure de Mures en 1469 1 vol. manuscrit de 86 feuillets grand in-8° (n° 78).		
38 : Feuilles de l'Antiphonaire d'Abondance qui fut déchiré page par page par son ancien propriétaire (l'Abbé Dufour, à Abondance, possède 200 pages de ce magnifique ouvrage ; M. Balliard fils en a une feuille ; note de J. Vuy. 2 f. sans attribution).		
31 : Parchemin signé Charles-Amédée de Savoie Duc de Genevois et de Nemours, par M. de Bordeaux, avec grand		

Fichiers - Numéros des fiches Nature des objets et documents (peintures, gravures, dessins)	Noms des donateurs	Dates
sceau en cire rouge. 10 février 1650 rel. à Bernard Bouvard.		
32 : Récit fidèle de la Tortue vivante. Achevé d'imprimer à Chambéry le 4 sept. 1686. Cette plaquette, seul exemplaire connu de l'édit. originale, a passé par les collections Courbonne Yéméniz et Richon (Bibl. Pub. 735).		
33 : Herbarius magientre imprimé à Mayence en 1484 par Schoeffer (Bibl. Pub. in-8°).		
IV. — Répertoire des documents d'archives : autographes, manuscrits, parchemins déposés par l'Académie à la Bibliothèque publique et au Musée de la Ville d'Annecy.		
1 : Bourienne - secrétaire de Napoléon I[er], an IX, 25 germinal, Malmaison. Lettre autographe adressée à C.L. Berthollet (Inv. f° 205 - n° 22).	Marchand	
IV. — 2 : Favre (Antoine), président du Sénat - 21 juillet 1612 - lettre autographe adressée à l'avocat Bouvard publiée vol. 1851 - 54 p. 6-9 (inv. f° 205, n° 13).		1851
3 : Idem. 3 cal. Août 1598, première lettre autographe adressée à François de Sales par Antoine Favre donnée à Florimontane par Visitation (publiée dans bulletin 1855, p. 169 - Inv. f° 205, n° 12).		
II. — 29 : M. E. Serand communique les patentes 1657. Louis XIV a conféré à F.-J. Laydevant, d'Annecy, le titre de « noble décora », contribua, pendant le siège de la ville d'Arras, 1640, à dégager le duc de Nemours tombé au pouvoir de l'ennemi.		1877
30 : Vol. manuscrit daté de 1759 concerne les propriétés des religieuses Annonciades d'Annecy.		

Fichiers - Numéros des fiches Nature des objets et documents (peintures, gravures, dessins)	Noms des donateurs	Dates
31 : Les « Institutions de l'ordre de l'Annonciade » — un manuscrit intitulé : « méditations sur les Institutions de l'Annonciade. 3 - une plaquette de 1816 contenant une chanson patoise et une chanson française du Chanoine Gazel.	Constantin	1880
32 : Séric de documents manuscrits sur le Sénateur Paget et l'acte de naissance de Mgr Joseph Marie Paget, évêque de Genève, né le 2 mars 1727 à St-Julien, sa famille était originaire d'Annecy.		

Chronicon Salluerione compendiosè descriptum

Præfatio

Spartam aggredior sanè difficilem, dum hoc nostro, sæculo memorabilibus, sive meritis seriùs editis, ac necessariò documentis maximè ac nunc deficientibus, compendiosa Regij Salluerianum Monasterij descriptio suscipienda. Nam sæpè mihi objicienda difficultates, ex eâ in quâ versamur rerum nostrarum ignorantiâ potissimè, ac animum non semel abjecerim, meritò desperandum, nisi illum vaticinantes, virique reverendi ex ipsa, quibus diu quotidianque mecum admovendæ adductus sum, ratione, exemplum nec ex omnium fere Monasteriorum, quæ sunt nostri temporis, tum maximè laudabile desiderium investigandi à quibus, et quando ortus sumus; quomodo adolevimus; rerum, quæ acciderunt conversiones, regiminis, et vitæ commutationes; quâ potestate jurisdictione, quibus privilegiis gaudeamus: æternitati consecrandi viros sanctitate, literato, ingenio, et dignitatibus illustres, quorumque generis successum, illiusque Benefactorum rediviva faciendi memoriam; ac denique, quod est studij, et inquisitionum nostrarum fructus, simul et finis, rerum, quæ commemoravi imperfectam quidem, et mancam, sed gratam, et utilem posteris nostris transmittendi notitiam: Nam in exordio pronunciavit Cicero lib. de Orat: nescire quid antea quàm natus sis accideris, id est semper esse puerum; quantò magis, non dicam quotidianum, sed gravem inscitiam arguit nescire undè, et ubi nati sumus?

Bibliothèque royale, Storia Patria 172 (Turin)

La chronique de Talloires

Parmi les nombreux petits trésors des archives départementales de la Haute-Savoie, se trouve une sorte de registre de 32 cm sur 22 environ. C'est une copie faite en 1859 par le major d'artillerie Auguste Dufour, d'un manuscrit du XVIII[e] siècle appartenant à la bibliothèque royale de Turin [1].

Ce manuscrit a pour titre : *Chronicon Talluerіense compendiose descriptum*, c'est-à-dire chronique, ou histoire, abrégée de Talloires. Rédigé en latin par un moine de Talloires, cet écrit semble s'adresser surtout ou d'abord aux moines de la province, et par delà à ceux de toute la congrégation du Mont Cassin. Il convient de ne pas perdre de vue qu'il s'agit de l'œuvre d'un bénédictin pour des bénédictins.

Sa date ?... Commencé certainement en 1738, le « Chronicon » a été continué et tenu à jour dans sa dernière partie jusqu'en juin 1779. Le dernier chapitre en effet comprend une liste nominative des religieux profès de Talloires, allant jusqu'à Dom Jean Baptiste de Sirace, profès en 1779, peut-être le dernier profès...

Inédit — du moins à ma connaissance — ce « Chronicon » n'est pas inconnu. Le chanoine Brasier le cite souvent dans ses Etudes sur Talloires et Saint-Germain. C'est, habituellement, pour le contredire. Il le juge même un peu de haut, « laissons là cet auteur attardé », écrit-il péremptoirement.

Dans son beau livre sur le Coutumier de Talloires, Dominique Brienne, peut-être influencé par Brasier, l'a

---

(1) Archives de la Haute-Savoie, 4 J 80, original à la Bibliothèque royale de Turin, sous la cote « Storia Patria 172 » précédé d'une liste des moines du Mont-Cassin. (Renseignements fournis par M. G. Dondi, Directeur de la Bibliothèque royale, qui a bien voulu nous adresser en outre un microfilm partiel de l'original. Nous n'avons pas pu identifier la main du scribe).

Cf. aussi V. Brasier, *Etude sur Saint Germain, moine bénédictin...*, Annecy, 1879, et *Etudes sur les origines du prieuré de Talloires*, Annecy, 1887. D. Brienne, *Consuetudinarium insignis prioratus Talluerіarum*, Paris, 1908.

ignoré. Et c'est dommage ; le « Chronicon » lui aurait évité des omissions et des inexactitudes patentes dans la liste qu'il donne des derniers Abbés de Talloires.

En tout cas je suis heureux de pouvoir, aujourd'hui, grâce à la Florimontane, donner comme un petit regain d'actualité à notre « Chronicon ». Après tous les travaux plus ou moins décisifs sur Talloires et sur Saint-Germain, j'ai pensé qu'il pouvait y avoir un intérêt à sortir ce « Chronicon » à nouveau de sa poussière et que, lu sans parti pris, cet « auteur attardé » pouvait encore, malgré d'évidentes et regrettables erreurs historiques, nous être utile.

A) L'AUTEUR.

L'ouvrage, ou du moins la copie que nous en avons, n'est pas signé. A travers les furtives confidences que nous fait l'auteur, et d'après la liste qu'il nous donne des religieux profès vivant en son temps, on peut conjecturer qu'il s'agit d'un Annécien, le Père Antoine Constantin, profès à Talloires en 1726, doyen du monastère, prieur ou plus exactement « sacristain » de Chindrieux, peut-être bibliothécaire ou archiviste, en tous cas personnage assez important pour être chargé de mission en Italie et à Paris, et pour oser s'attribuer un rôle actif et décisif dans la validation d'une élection d'Abbé contestée en haut lieu.

Mais, mieux que son nom, c'est, j'allais dire son visage, qui transparaît à travers ce texte bicentenaire. En voici les traits les mieux marqués.

C'est d'abord, incontestablement, un *lettré*. Son latin, très correct, est un élégant alliage de cicéronien et d'ecclésiastique, avec un tantinet de recherche dans la construction des phrases et le choix de ses mots (il est bon d'avoir un dictionnaire à portée de la main quand on le lit !). En tous cas, ce latin est loin du latin un peu barbare du Coutumier par exemple.

Il cite la Bible bien sûr, mais aussi, avec un visible plaisir et avec assez d'à-propos, Cicéron, Horace, Pline, Juvenal. Habituellement il donne les références de ses citations. Et cela nous amène à souligner un second trait important : notre auteur a l'étoffe et les méthodes d'un bon historien. Il perçoit les exigences et les résultats d'une saine critique.

Il cite, au moins une fois, Mabillon, et c'est un bon signe. Il voudrait avoir à sa disposition plus de livres sérieux. Et surtout il recherche, autant qu'il le peut, les sources originales. C'est à ce propos qu'il croit devoir citer Cicéron. « C'est faiblesse d'esprit de chercher les filets d'eau sans essayer de voir la source des choses ».

Dans sa préface, il déplore la rareté de documents anciens; il critique méthodiquement ceux qui se présentent.

Il sait vérifier des dates. Par exemple il penche pour l'antériorité de la donation d'Ermengarde par rapport au document de Rodolphe. Mais en même temps il se lamente de n'avoir pas à sa disposition les livres qui lui permettraient de voir clair. Et il trace la voie pour ses successeurs : il a remarqué en effet que dans les deux chartes il y a un évêque de Vienne : il suffirait d'avoir une liste des archevêques de Vienne et le problème serait résolu. Effectivement c'est ainsi qu'on a procédé plus tard pour établir que le document de Rodolphe était antérieur. Il fait des erreurs de dates, mais ordinairement par souci de concilier des documents qu'il croit solides.

Il lui arrive même de s'attarder à discuter sur un mot. Par exemple, à propos de la charte d'Ermengarde : dans cette charte où la reine Ermengarde, épouse de Rodolphe, dote richement Talloires, il y a, à deux reprises, ces mots « senioris mei Rodulphi ». Au temps de notre auteur, certains croyaient pouvoir traduire « senioris » par vieux, et cela pouvait donner Rodolphe l'Ancien, c'est-à-dire Rodolphe I^er^, et permettait d'antidater d'un siècle la fondation, ou bien au contraire on faisait allusion à la vieillesse de Rodolphe III, et cela retardait cette fondation jusqu'aux dernières années de Rodolphe III.

D'autres plus malins, et se souvenant que l'histoire avait gratifié Rodolphe III du titre de roi fainéant, en latin « segnior » (avec un G), voulaient voir dans l'orthographe « senior » l'heureuse distraction ou le scrupule poli de quelque copiste.

Notre bénédictin consent à discuter ces contresens (qui ont eu la vie dure, puisque même Jules Philippe dans sa notice sur Talloires y est plus ou moins tombé).

Il nous rappelle qu'en bon latin, et selon les usages mêmes de l'Eglise, « senior » signifie « seigneur », « senioris mei »: monseigneur, le roi, mon mari. Et, avec une pointe d'humour, il insinue qu'il serait assez malséant de penser qu'Ermengarde ait eu « l'audace » de faire écrire sur un acte officiel « mon vieux Rodolphe » ou « mon fainéant de mari » !

Et continuant à sourire, il poursuit: de ce qu'on a appelé notre Rodolphe fainéant, il ne faudrait pas conclure que nous ses fils, nous sommes comme notre père ! Et sur cette boutade il enchaîne: pour ne pas tomber sous le coup de ce sophisme, continuons notre travail.

Notre bénédictin ne manque pas d'humour, et cela ne mésied pas à l'historien. Quand il présente le premier Prieur commendataire de Talloires, il se fait faussement solennel. « Le premier de tous, séculiers ou réguliers, qui reçut notre monastère en commende, c'est le cardinal Alarmetus (?) séculier. Les Savoyards l'appellent le Cardinal de Brogny, du village qui le vit naître; les Français le Cardinal de Viviers; pour les Italiens, c'est Jean Cardinal évêque d'Ostie et Son Excellence Révérendissime le Prochancelier.

Et de clouer au pilori de son « Chronicon » où cette fois à l'humour s'ajoute un rictus amer :

« C'est Boniface IX, écrit-il, le premier Pape qui nous réduisit à la Commende. Pourquoi ? A quelle occasion ? Je ne saurais le deviner. C'est sans doute que, les dieux s'étant gratuitement irrités contre nous, ce pontife généreux et libéral ait voulu combler de ses bienfaits le cardinal savoyard, mais en prenant chez les autres plutôt que chez lui.

Et c'est d'abord au Saint Siège que nous attribuons cet étrange bienfait, et c'est pour lui que nous devrions remercier vivement, si nous avions à remercier. Oui, nous sommes redevables d'abord aux Pontifes Romains (au pluriel) de tous ces commendataires que nous avons reçus sans les avoir demandés. »

Notre écrivain essaye d'être objectif. Cela ne l'empêche pas de s'émouvoir et de vibrer au rappel de certains faits. Il vit ce qu'il écrit.

Avec une parfaite liberté d'esprit. Il en fallait, à un membre de la Congrégation du Mont Cassin, pour parler ainsi du Saint Siège.

Cette liberté d'esprit apparaît encore dans la manière dont il critique, et pratiquement démolit, les conclusions habituellement acceptées, d'un maître de Talloires Dom Serazin. Il ne se gêne pas non plus pour regretter que la restauration de l'Abbaye vers 1660, ait été entreprise par un abbé (de Gemillieux), sans compétence en architecture. Avec courage, il dénonce les menées auprès des instances majeures du Mont Cassin, contre l'Abbé Michel de Rolland.

Son sens critique et son indépendance de jugement lui font réfuter la légende, qu'accréditait depuis un siècle le livre de Roland Viot, et qui faisait de Saint Germain le précepteur de Bernard de Menthon.

Il sait distinguer le fait établi de la simple conjecture, et il ne confond pas vraisemblance, probabilité et certitude. Notons enfin sa prudence et son humilité de vrai savant. A plusieurs reprises il se défend de prétendre à une œuvre définitive et sans faille. « Je ne tiendrai pas « mordicus » mon opinion » écrit-il. Avec Horace, il dit gentiment au lecteur : « ...si tu trouves mieux que moi, dis-le nous simplement, sinon fais bon usage avec moi de ce que je t'apprends ».

Je pense qu'il nous faut ajouter un dernier trait. A une époque où les derniers moines de Talloires n'étaient pas particulièrement édifiants, notre moine semble être resté un vrai religieux. Il a une vénération toute filiale pour saint Benoît. Il parle des saints fondateurs avec une piété sincère. Il cite volontiers la Règle, et reconnaît que le Coutumier témoigne d'un genre de vie assez éloigné de l'idéal de cette Règle. Pieux, mais aussi assez charitable pour ne pas faire allusion aux divisions et aux désordres qui attristaient la Communauté au temps du Chronicon.

Voilà l'homme. Moine assez sympathique au demeurant mais aussi, et c'est ce qui nous intéresse surtout — auteur digne de foi et de considération, sinon infaillible dans toutes ses affirmations.

Cette première conviction était nécessaire avant d'aborder notre second point, pour nous préparer à mieux accueillir le témoignage de notre bénédictin.

On pourrait distinguer d'emblée deux grandes sections dans le Chronicon. Une première que l'on pourrait résumer ainsi : naissance, croissance et mutations du Prieuré. Une deuxième qui pourrait avoir pour titre général celui du chapitre VII qui l'inaugure : *De viris illustribus Talluériensis Coenobii,* c'est-à-dire : Hommes illustres du monastère de Talloires. C'est une série de monographies — plus ou moins longues suivant l'importance du personnage — allant de Saint Germain à l'Abbé de Roland, Abbé claustral au moment de la rédaction du Chronicon. L'ouvrage se termine avec une triple liste chronologique d'Abbés et de Religieux jusqu'en 1779.

Cette première vue d'ensemble fait déjà entrevoir tout l'intérêt que peut offrir notre chronique. Mais pour que la présentation n'en soit pas trop sommaire, regardons d'un peu plus près, tout en gardant à l'esprit le plan général que je viens d'esquisser.

1° Naissance du prieuré de Talloires.

L'auteur insiste sur l'obscurité des origines de Talloires et sait qu'il n'apportera pas la pleine lumière. Mais selon lui, il y a des moines à Talloires dès le début du IX[e] siècle, habitant de pauvres cabanes groupées autour d'une église déjà consacrée en l'an 800.

Pour lui, comme pour nous, le monastère entre vraiment dans l'histoire avec les deux diplômes de Rodolphe et d'Ermengarde. Il nous les transcrit textuellement (avec une petite variante qui a son intérêt). Il envisagerait comme possibles les dates retenues aujourd'hui pour ces deux documents, soit 1018 et 1031. Mais, fourvoyé par la fameuse sauvegarde de Berold de Saxe qu'il croit authentique, il se sent obligé de remonter tout au début du XI[e] siècle et même à la fin du X[e]. Et, comme pour lui, « l'envoi » de Saint Germain et de ses compagnons par Ithier, doit être antérieur aux interventions de Rodolphe et d'Ermengarde, il n'hésite pas à dater cette mission ou cette désignation d'avant 989, suivant la tradition qui donne Saint Germain comme premier prieur à cette date. Autrement dit, il ne sait pas qu'Ithier ne fut Abbé de Savigny *qu'après 1013.*

Nous reviendrons sur ces affirmations et leur part d'erreur évidente aujourd'hui. Pour le moment, bornons-

nous à signaler une curieuse coïncidence verbale. Le Chronicon, en cet endroit comme plus loin, emploie pour parler de ce fameux envoi de Saint Germain par Ithier le même mot que les Acta de Mabillon : *destinavit*. Remarquons l'élasticité de ce mot. Destinare peut signifier *envoyer à*, bien sûr, mais aussi et même mieux : *fixer à*.

En tous cas, point très important à noter : pour l'auteur du « Chronicon » et pour la tradition dont il est le témoin autorisé, il paraît que Saint Germain et ses compagnons étaient à Talloires *avant* les fondations et dotations royales et qu'auparavant vivaient déjà à Talloires des moines très probablement bénédictins, peut-être même de l'obédience de Savigny.

2° Croissance et mutations.

Cette croissance nous est présentée surtout par son aspect temporel d'enrichissement progressif. L'auteur utilise largement comme document de base le fameux Coutumier de Talloires remis à jour par Mgr de Granier. Il note avec précision les fondations ou annexions de prieurés, l'établissement des diverses chapelles ou autels du monastère avec leurs servitudes et leurs bénéfices. Il signale les approbations pontificales dont celle que l'on vient de vous présenter rappelle la bienveillance des princes et jouant alors sur le mot commende, recommandation, il se ménage une élégante transition pour aborder l'histoire des commendataires.

Les mutations : le Coutumier en marque une et de taille puisqu'il indique au fond l'abandon pratique de la règle de Saint Benoît par la suppression d'une véritable vie de communauté.

L'établissement de la commende en est une autre. Je vous ai dit en quels termes le Chronicon en parle et s'en plaint.

La grande mutation est celle déclenchée par l'intervention de Saint François de Sales et qui aboutira au rattachement du « prieuré » devenu abbaye à la congrégation du Mont-Cassin. Spirituellement c'est une réforme, une restauration, un retour à la règle de Saint Benoît et à la mise en commun des biens. Le rôle de Saint François est

vigoureusement mis en lumière comme aussi celui de ses successeurs MMgrs d'Arenthon d'Alex et Biord, mais dans un sens contraire.

Les différents projets, leurs vicissitudes jusqu'à l'union en 1674 avec le Mont-Cassin, sont traités abondamment sur la foi de nombreux documents.

*
* *

Le « de viris » final comprend les monographies succinctes: A) des fondateurs: 1. de Saint Germain, 2. de Saint Ruph son frère, 3. des autres compagnons de Saint Germain (y compris Saint Jeoire ou Jorioz); B) puis celles de Mgr Granier, de Dom Nicolas de Quoex, du vénérable Dom Benoît Théophile de Chevron, moine archevêque.

Enfin l'ouvrage se clôt par un catalogue de trois listes :

1° Les Prieurs ou Abbés, de Saint Germain à l'union au Mont-Cassin ;

2° les Abbés depuis 1674 ;

3° les religieux profès de 1568 à 1779.

*
* *

Un dernier regard maintenant sur les perspectives que semble ouvrir notre « Chronicon » lu avec attention et un peu de sympathie.

Nous avons signalé au passage deux faiblesses assez graves du Chronicon: 1° notre moine a pris pour authentique une charte que les historiens rejettent aujourd'hui comme fantaisiste, la fameuse « sauvegarde » de Bérold de Saxe, inventée au XV[e] siècle pour enraciner dans les siècles passés un acte analogue d'Amédée VIII.

2° Il a commis un anachronisme en situant l'envoi à Talloires de Saint Germain et de ses compagnons par l'Abbé Ithier avant 1013, c'est-à-dire avant qu'Ithier n'ait été Abbé de Savigny.

Il faut l'excuser et surtout réduire ces méprises à leurs justes proportions.

Les excuses, les voici : Pour la sauvegarde de Bérold : une vingtaine d'années avant la rédaction du « Chronicon », la cour de Turin se permettait encore de l'envoyer à Utrecht pour y appuyer ses prétentions à une couronne royale.

Quant à cette date de 989 pour l'arrivée de Saint Germain, c'était la date portée sur le catalogue des prieurs dans les archives du monastère, la date gravée (sans doute au temps de Dom Nicolas de Quoex) sur la paroi de la grotte de Saint-Germain.

Les proportions ou plus exactement les conséquences de ces erreurs de date ?... Elles ne sont pas catastrophiques et l'édifice construit par notre bénédictin ne croule pas tout entier parce qu'on est amené à rectifier ses dates. Il y a d'abord toute la partie, disons « moderne », du Chronicon qui reste solide et peut encore intéresser spécialement l'historien qui s'occupe de Saint François de Sales et de la lente agonie de nos abbayes à la veille de la Révolution.

Il y a plus et mieux. Cette incertitude des moines de Talloires sur la date exacte de l'arrivée de Saint Germain et la fondation de leur monastère, pose un problème et invite à la recherche.

Ce problème, je ne prétends pas le résoudre, mais je voudrais essayer au moins de le bien poser à partir des données mêmes du Chronicon.

Je n'ai pas abusé, je pense, jusqu'ici des citations. J'en suis d'autant plus à l'aise pour vous lire, en cette dernière petite promenade à travers le Chronicon, trois textes choisis parmi d'autres qui rendent le même son.

Chapitre I^er^, p. 46 : « ...avant tout, il faut d'abord voir qui est et à quelle époque a vécu ce roi Rodolphe qui, avec son épouse Ermengarde, est communément associé à la fondation du monastère, encore que *cette fondation puisse lui être antérieure.* »

Ainsi dès le début de sa chronique, l'auteur envisage l'hypothèse où la « fondation » de Rodolphe ne serait qu'une « seconde fondation » suivant l'expression de l'érudit Pierre de Rivaz dans sa *Diplomatique* citée par Brasier (Etudes, p. 28). Et tout au long de son Chronicon, il aura le souci de rappeler la possibilité de cette éventualité.

A la fin de ce premier chapitre, l'auteur résume ses conclusions en un « corollaire » en huit points; je vous donne les quatre premiers qui vont plus directement à notre propos :

1er point : Il est tout à fait probable (maxime probabile) qu'à partir de l'an 800, c'est-à-dire dès la consécration de la *première église du monastère de Talloires*, s'y trouvaient des hommes qui avaient dit adieu au monde en revêtant la coule bénédictine (je cite).

2e point : Il est vraisemblable que dès le IXe siècle, les moines se trouvant à Talloires dépendaient de l'Abbé de Savigny.

3e point : Il est certain qu'avant 980, Saint Germain fut envoyé (destinatus) avec ses compagnons de Savigny à Talloires par l'Abbé Ithier. (Nous savons que c'est faux, Ithier n'est Abbé qu'à partir de 1013).

4e point : Il est hors de doute que Rodolphe III, dernier roi de Bourgogne et dit le fainéant, soit notre fondateur.

Troisième texte, le plus curieux peut-être : Au chapitre VIII, tout entier consacré à Saint Germain, Dom X... (ou Dom Constantin comme vous voudrez) écrit :

« Nous parlons de Saint Germain comme de notre fondateur, ce n'est pas que nous tenions pour absolument certain (certissime) qu'il le soit. Ce n'est pas non plus qu'il soit hors de doute (indubitanter) qu'il ait été le premier à apporter ici la semence bénédictine. Mais parce que — nous l'avons vu au chapitre Ier — il est le premier prieur nommé dans toutes les recensions, parce que avant lui aucun nom de bénédictin n'a été à l'honneur et enfin parce que peut-être (forsan), il se pourrait que ce soit lui qui ait jeté les bases de notre monastère. »

Je ne sais pas quelle impression vous font ces textes. Etranges ?... Peut-être. Erronés ... Peut-être. En tous cas, ils témoignent d'une tradition dont notre moine érudit et honnête, ne croit pas devoir se défaire complètement : des moines à Talloires avant Rodolphe et Ermengarde, un lien très ancien avec Savigny, un certain mystère sur le vrai rôle de Saint Germain en tout cela.

Tout cela compliqué et faussé par des dates inexactes ou apparemment inconciliables.

Il y a problème. Remarquons qu'il ne s'agit pas d'un problème interne au Chronicon, parfaitement cohérent dans ses suppositions. Le problème vient de l'incompatibilité au moins apparente, de certaines des affirmations ou des conjectures du Chronicon avec ce qu'écrivait quelques années auparavant un maître en la matière : Mabillon :

« Le monastère bâti et doté, Ithier y envoya (destinavit) quatre de ses moines... Ce sont Germain donné pour supérieur aux autres, Ruph son frère, tous deux prêtres, et les deux diacres Ismion et Ismidon... Il est certain qu'ils ont vécu au début du XI[e] siècle. »

Voilà le problème. A-t-il une solution autre que celle de Brasier classant définitivement le rédacteur du Chronicon parmi les auteurs « attardés » ? Je ne sais. Mais je souhaite de tout mon cœur que parmi les historiens à venir il s'en trouve au moins un qui, avec les moyens accrus de la recherche historique, découvre quelques éléments de solution.

Henri RIGUET.



JOSEPH MOGENIER ET LES FRANCS-TIREURS DU MONT-BLANC

De gauche à droite : 1. MONTANT Léon Pierre ; 2. KUNTZY (Polonais) ; 3. CURTAT Victor, d'Annecy ; 4. MOGENIER Joseph, dit « La France », lieutenant ; 5. ALMERAS Antoine, de Bonneville ; 6. DONAT, dit Rogazzi ; 7. BURTIN Jean-Pierre, de Taninges ; 8. PACCOT ; 9. JACQUIER Alexandre, caporal ; 10. VEYRAT Adolphe.

Cliché aimablement communiqué par l'*Almanach du Vieux Savoyard* qui a consacré une note à Joseph Mogenier (année 1972, p. 79). Voir aussi : *Revue Savoisienne* 1968, p. 112-113.

Le Cahier du Compagnon Mogenier dit " La France "

Bien qu'elle consomme les hommes illustres par légions, l'Histoire n'a pas retenu Joseph Mogenier, dit « La France », parmi ses héros. La Savoie elle-même ne le connaît plus guère si ce n'est son pays natal de Taninges :

— « C'est notre gloire locale, assure le secrétaire de mairie en cherchant les actes d'état-civil de 1837. »

— « C'est un vieux et bien cher souvenir, raconte M. Henri Nicodex. Je le revois avec mes yeux de dix ans lorsqu'il venait nous attendre à la porte de l'école. Nous, les gamins, nous l'entourions car nous savions qu'il avait transformé en bonbons les quelques sous reçus un peu plus tôt. Tout en croquant ses sucreries — sans songer qu'elles le privaient d'un repas ! — nous l'écoutions raconter ses voyages et sa guerre, celle de septante, qui était alors la dernière...

Je le retrouve aussi à la table familiale à laquelle, souvent, le conviait mon père, marchand de bois et conseiller général de notre canton. Mogenier, c'était un républicain à la mode française de 1848. On sentait les majuscules lorsqu'il parlait de la justice, de la liberté ou du peuple. « Rouge » avec les « rouges », il nuançait un peu sa couleur lorsqu'il se trouvait avec des « blancs », surtout lorsqu'il partageait leur repas. Mais avec tous, quel feu dans le discours ! Quelle richesse d'images dans l'évocation ! C'était un poète — il a, d'ailleurs, fait imprimer des vers — un idéaliste et même, il faut bien le dire, un farfelu à certains moments.

Quel beau vieillard, ce « Père La France » ! Charmant dans ses manières, il plaisait à tout le monde. Dans la mesure du possible, avec la simplicité, la cordialité qui étaient alors de règle dans nos campagnes, chacun s'ingé-

niait à l'aider car, bien sûr, sa situation matérielle était des plus précaires.

Un jour, à Chamonix, il se précipita vers l'Arve et piqua une tête dans le torrent. L'eau lui redonna le goût de vivre. Il saisit des branches et grâce à sa résistance de solide gaillard, il échappa à la mort un instant désirée. Des amis l'incitèrent à entrer à l'asile de Reignier; il devait y finir ses jours en 1913.

Mogenier, avant de prendre ses quartiers de retraite, avait consigné quelques-uns de ses souvenirs. Un jour, il apporta son manuscrit à mon père et, je ne sais trop pourquoi, le lui laissa... Vous pensez que ce texte peut intéresser la Florimontane ? Alors, je vous le confie. Ce sera de l'inédit, personne ne l'a utilisé et rares sont ceux qui connaissent l'existence de ce cahier. »

C'est ainsi, le prestige de l'Académie aidant, qu'il est aujourd'hui possible de présenter ces mémoires. Que M. Henri Nicodex, ancien auteur de théâtre et de cinéma, en soit remercié tout comme M. l'abbé Basthard-Bogain, ancien curé et historiographe de Taninges, qui avait eu la patience de recopier de longs extraits du manuscrit, tâche qui facilita bien sa lecture. Ce ne sera pas là, d'ailleurs, le premier contact de Mogenier avec la Florimontane puisque « La Revue Savoisienne », en 1902, publia, accompagnés d'une préface du député César Duval, membre de la Compagnie, les souvenirs de guerre de celui qui fut un des lieutenants de la petite troupe des « Francs-Tireurs du Mont-Blanc » avant de se consacrer au syndicalisme ouvrier.

LES « RECITS D'HIVER »

Le manuscrit heureusement conservé par MM. Jules puis Henri Nicodex se présente sous la forme d'un cahier cousu à la main. Vingt feuillets sont consacrés à l'autobiographie mais il convient de préciser qu'ils mesurent 30 centimètres sur 20 et que l'auteur, possédant un graphisme microscopique, logeait, recto et verso, 45 lignes en moyenne par page sans préjudice d'ajouts plus minuscules encore dans les marges.

Une première partie intitulée « Les récits d'hiver » fut achevée le 18 mars 1901, à Chamonix. L'auteur signa et, près de son nom, comme pour résumer tout ce qu'il venait de confier au papier, ajouta « dit La France » et, en utilisant des initiales aisément traduisibles grâce au contexte, « Conseiller d'organisation des compagnons du Tour de France et des pionniers d'Algérie et Tunisie ».

Un peu plus tard, mais sans préciser l'époque, d'une écriture tout aussi fine mais moins assurée, Mogenier rédigea une deuxième partie baptisée « Considérations ». Cinq feuillets sont consacrés à un exposé qui se veut historique, voire prophétique, de la mission du prolétariat. La troisième partie, non datée, se veut aussi idéologique. « La conquête de l'avenir » n'excède pas une quinzaine de lignes. Elle prend fin, brusquement, au milieu d'un mot.

Mais il est temps d'ouvrir le « Cahier du Père La France », sobriquet dû, on le verra plus loin, à une exclamation de la petite fille de Victor Hugo, de Jeanne, la compagne de tous les écoliers de dix ans, délivrée, ce jour-là, du pain sec et du cabinet noir. Certes, elle ne se doutait pas plus qu'elle baptisait un homme pour le solde de ses jours qu'elle ne rêvait à son futur et temporaire époux, Léon Daudet !

DE 1837 A CE JOUR...

> « Je n'ai pas la prétention d'écrire des mémoires. Au reste, je ne veux que me retracer à moi-même les phases les plus saillantes de mon existence tourmentée, je puis le dire, bien qu'elle n'offre rien d'extraordinaire, ce n'est que la vie d'un ouvrier il est vrai, mais le temps que j'ai vécu, de 1837 à ce jour, il s'est produit de si considérables événements politiques, sociaux, de découvertes, etc., dont les travailleurs ont, plus que d'autres classes, ressenti les effets que je juge aussi instructif qu'intéressant de me redire à moi-même cette époque. Il se conçoit que je n'entends en aucune façon juger les faits, faire de l'histoire politique, moins encore de la philosophie transcendante mais écrire au courant du souvenir. Ce n'est pas pour passer à la postérité, pauvre vermisseau que l'humanité dans sa marche incessante a foulé sous ses pieds, imperceptible grain de sable noir de l'océan des misères humaines et paria de cette époque de frénétique agitation vers la possession, le luxe, la

richesse dont nous sommes, nous, les victimes. Plus nul que moi ou quelques amis de ma condition, pauvres et méprisés, exploités et rejetés après usage et usure, ne liront ces lignes, je n'ai donc pas à craindre les haussements d'épaules, les moqueries ou les sarcasmes. »

Cette déclaration liminaire posée, Mogenier évoque son enfance de fils d'un ouvrier pauvre. La nourriture est peu abondante, quant à l'instruction, elle tient dans le seul catéchisme. A l'âge de 13 ans, abandonnant sa tâche de berger, chargé « du plus léger baluchon » et de « douze sous solidement noués dans un des coins du mouchoir cousu à ma poche en prévision d'une catastrophe », il quitte Taninges pour Genève où, moyennant dix-huit sous par jour, il approvisionnera les maçons en mortier, prenant gîte et couvert dans une pension à huit sous, le pain quotidien non compris.

> « Je ne puis porter mon souvenir vers cette époque sans éprouver une véritable émotion. J'entrais dans la vie par une porte qu'obstruaient les ronces et les épines. Tout, autour de moi, était misère et douleur. Eh bien, j'aime à revoir ce temps avec les yeux de l'âme. Il m'est cher, amour saint, sacré, je revois les larmes de ma mère, je revois l'émotion de mon père, l'étreinte de ma sœur, de mon frère. Mes pleurs coulent en songeant à mes chers disparus et, écrivant ces lignes, mon émotion est bien vive. »

En 1851, toute la famille s'installe à Genève où l'ouvrage est abondant car le dernier des cantons confédérés a mission d'organiser le Tir fédéral. Joseph et son père travaillent sur les chantiers, la mère fait des ménages, Françoise, la sœur aînée affectée d'une claudication, entre en apprentissage chez une couturière, Louis et Joséphine, les cadets, grandissent.

Changement de métier: quittant le bâtiment, Mogenier se fait engager comme « petit manœuvre » dans une imprimerie :

« Ce fut, au point de vue de mon instruction, une bonne fortune. L'homme honorable qui dirigeait cette imprimerie, touché de l'état d'ignorance dans lequel il me voyait, m'obligea à apprendre. (Genève, cité intellectuelle entre toutes, possédait déjà, à cette époque, des écoles du soir pour jeunes gens et adultes). Dès que je sus bien lire, ce goût ne me quittait plus, me hantait même... Je lisais

tout et toujours dès que j'étais seul. C'est ainsi que je pris le très peu d'instruction que je possède. » Le jeune Savoyard resta là durant quatre ans, gagnant 15 F par mois, soit le montant du loyer familial. Dans son manuscrit, il cite avec une émotion non feinte les noms de ses compagnons de l'époque. Ils furent, assure-t-il, « des maîtres, des hommes dans le sens le plus élevé du mot pour le pauvre garçon de peine et ce n'est pas sans attendrissement que ma pensée se reporte vers eux. »

Le 20 juin, « jour à jamais maudit, j'embrassai ma mère que je ne devais plus revoir. Coulez larmes de regret ! Cœur, emplis-toi d'amertume à te rompre ! Mère tant bonne, mère sacrée, pardonnez à votre enfant ! O mon père, ô mes sœurs, mon frère, pardon ! » Mogenier et un camarade quittent Genève quasi-clandestinement : cédant au boniment d'un agent recruteur, ils gagnent la France pour s'engager dans la Légion étrangère et combattre en Crimée. Sur la route du col de la Faucille, le garçon s'arrête et pleure en regardant Genève. L'envie le dévore de rebrousser chemin mais son compagnon le traite de lâche et il reprend la direction de Besançon où rendez-vous est fixé à la citadelle. Avec d'autres volontaires, Mogenier est présenté au colonel puis dirigé sur Auxonne où la vie de caserne estompe les rêves de gloire. C'est là que l'atteint la nouvelle de la mort de sa mère. Une fois la lettre lue, il tombe sur le sol, raconte-t-il. Durant quinze jours, les médecins craignent pour sa raison. Convalescent, il sollicite une permission mais il ne pourra pas se rendre sur la tombe de la disparue. Les chefs pensent — et sans doute n'ont-ils pas tort — qu'une frontière les séparera à jamais de leur légionnaire repentant. « C'est, dit-il, la plus grande souffrance de ma vie ! »

EN KABYLIE, « LA SAVOIE DE L'ALGERIE ».

Le cessez-le-feu en Crimée ne rompt pas le contrat d'engagement. A la fin du mois de juin 1856, à bord de « La Saône », Mogenier quitte Toulon pour rejoindre Philippeville. Chargé d'effectuer pour le compte de l'armée un travail dans l'unique imprimerie de la cité, il fait connaissance, à l'atelier, de M. Zeller, un « transporté politique »,

rédacteur du journal local. Ce proscrit du Deux-Décembre éduque le typographe-soldat qui sort de là républicain, ennemi de l'Empire et de la réaction. M. Zeller devait faire passer tout son cœur dans son enseignement puisqu'à l'annonce du Quatre-Septembre, en 1870, la joie le tua !

Quittant Philippeville, l'unité de Mogenier gagne Constantine puis Sétif. Elle patrouille durant deux mois dans le Sahara, participe à la prise de l'oasis d'Ouargla, un retranchement de Touareg, poursuit et achève la conquête de la Kabylie — la « Savoie de l'Algérie » selon l'auteur — sous le commandement de Mac-Mahon. Le pays étant aux mains des Français, les soldats deviennent des maçons des terrassiers ou des mineurs :

> « Après le fer qui tue, nous prenions celui qui féconde et ouvre la porte au progrès... et à l'exploitation souvent inique.

Au printemps de 1858, Mogenier assista à la pose de la première pierre de l'église de Bougie par le futur cardinal Lavigerie.

> « Le mois de juillet vint ! Vive la classe ! Libération ! Libération ! Le commandant m'engagea à rester et faire carrière. Non, mon commandant, je veux revoir mon père et mon pays, pleurer sur la tombe de ma mère. Adieu ! »

A Genève, Mogenier « bronzé comme un moricaud », retrouve ses proches. Il redoutait la colère paternelle mais ce sont des larmes de joie qui accueillent le fils prodigue. Le vétéran reprend du service dans son imprimerie. En 1859, le désir de ne pas s'éloigner une nouvelle fois de la famille retrouvée l'empêche seul d'endosser l'uniforme français ou piémontais et de lutter pour l'indépendance italienne. Celle-ci étant acquise, la Savoie devient possession de l'Empire. Le républicain confesse qu'à cette heure, « il pardonna à Napoléon son oppression » tant il se sentait citoyen de la nouvelle patrie :

> « Dire ma joie, mon exaltation ? J'étais à demi-Français parce que j'avais servi son drapeau, j'avais porté l'uniforme de l'armée française, je m'étais loyalement battu pour la France dans les rangs de ses soldats. Mes sympathies, toutes mes sympathies, mon affection lui étaient en moi acquises à jamais et j'étais Français tout à fait avec ma Savoie, ses enfants, son sol, son cœur, son avenir ! Ce fut chez moi du délire : Vive la France ! »

Le patron étant mort, l'imprimerie genevoise ferma ses portes. Mogenier quitte le métier pour travailler sur le chantier de la voie ferrée Lyon - Genève. Avec son père, il revient dans la maison de Taninges et accepte là un emploi de facteur des postes en 1862. C'est, semble-t-il, pour répondre à un souhait paternel qu'il prend femme mais le lien matrimonial ne l'entravera pas trop fort; il parle, quelque part, de « la bru de mon père ». Une nouvelle fois, il change de métier: des postes, il passe aux ponts et chaussées avec les fonctions de porte-mire.

> « Ces messieurs — il s'agit des agents du service — appartenaient généralement aux idées libérales et libertaires dont j'étais moi-même imbu et dans l'intimité de la causerie, dans le silence des bois ou la solitude des champs, où nous appelaient les opérations, pendant les heures de repos, nous parlions de la situation, de la politique intérieure. »

A cet endroit, Mogenier cite dans son cahier les noms de quelques-uns des républicains de la région de Bonneville avec lesquels il tint des réunions clandestines: Brunet, François Baud, François Montand, Oscar Orsat, Vidonne, François et Louis Burtin, docteur Alfred Jacquier, Tappaz, Charvin, Pierre Clerc. Ensemble, ils créent une « Société de secours des terrassiers-mineurs » qui sert de couverture à leurs activités de propagande démocratique et porte, pour les initiés, le nom de société des « Enfants de Marianne ». En 1866, le porte-mire prend la parole au congrès de l'Association internationale des travailleurs à Genève. Lorsqu'il quitte la tribune, un étranger l'aborde, le félicite et le convie à une discussion: c'est Bakounine.

« LA PATRIE AVANT TOUT ! »

Dans toutes les pages consacrées à cette époque, Mogenier affirme ses principes. Taninges, explique-t-il, fut peut-être la première localité du Faucigny à épouser la cause française. La sympathie vouée à la Révolution importée en 1792 a résisté sous « le régime confesseur de la tyrannique Maison de Savoie » et imprègne la jeune génération qui a bien écouté les souvenirs de ses anciens :

> « Ah ! Qu'ici je salue la vénérée mémoire de ma vaillante grand-mère paternelle. C'est elle qui m'a pétri le cœur, a

été la première inspiratrice de cet idéal dont j'ai fait mon système. Vaillante aïeule Jeanne Lavanchy, ma chère grand-mère, la République dont vous me parliez tout bas, la République pour laquelle était restée une si grande place dans votre cœur, la République est revenue il y a déjà 31 ans et, malgré tous les efforts, elle vivra, s'améliorera et ce temps que vous préconisiez de bonheur pour tous, de droit, de justice et de vérité viendra et vos mânes seront consolés et moi, votre petit-fils, je vous répète encore ce serment que jusqu'à ce jour j'ai tenu de lui être fidèle jusqu'à la mort. »

Des compatriotes de Mogenier, pourtant, infidèles au passé, soutiennent l'ordre impérial. Le « cahier » réserve des passages très méchants aux bourgeois et paysans trop oublieux des idéaux révolutionnaires.

La guerre franco-prussienne éclate. L'ancien légionnaire, mobilisé le 10 août 1870, est chargé d'instruire les recrues du 21e de ligne à Annecy. Après le Quatre-Septembre, lorsque les républicains vainqueurs à l'intérieur — aux frontières, c'est autre chose ! — organisent les « Chasseurs du Mont-Blanc », il rejoint cette compagnie avec les galons de lieutenant, ce qui fait de lui l'adjoint de Tappaz, un autre « Enfant de Marianne ». Quinze volontaires de Taninges s'inscrivent dans la nouvelle formation. Lorsqu'ils quittent le village, un dimanche, à l'heure où les fidèles sortent de la grand-messe, Mogenier prend la tête de leur troupe. Les femmes pleurent. Pour donner l'exemple du courage, le lieutenant — le fait ne figure pas dans le « Cahier » mais il a passé dans le folklore local — écarte Joséphine, sa sœur, l'une des pleureuses, avec un vigoureux : « Merda, Zine ! La patrie avant tôt ! »

« LA DEUXIEME PARTIE DE MON EXISTENCE »

La campagne des francs-tireurs haut-savoyards tient peu de place dans les « Récits d'hiver ». Sans doute l'ancien combattant avait-il, déjà, rédigé le récit publié en 1902 dans « La Revue Savoisienne ».

Après un mois de repos, la guerre terminée, Mogenier décide de gagner Paris où le travail ne doit pas manquer pour relever les ruines, souvenirs encore fumants du siège et de la Commune. Le 23 août, avec Jean Massonat, un compatriote, il arrive dans la capitale :

« Paris ! Quel nom fatidique et quel étonnement : partout des ruines, des éventrements, la colonne de Juillet percée par les projectiles en plusieurs endroits de part en part, la rue de Rivoli que nous descendions était lamentable, l'Hôtel de Ville, oh là, mon émotion fut profonde, quel spectacle ! Je compris la grandeur et l'acharnement de la lutte, le désespoir des vaincus, la tristesse de ceux qui avaient assisté, acteurs ou spectateurs, de la plus inrêvée tragédie des temps modernes, de cette première lutte des deux éléments grands, comme leurs causes, le monde ancien et celui de l'avenir, la domination du passé, la liberté des temps nouveaux.

« Ici commence la deuxième partie de mon existence et non la moins active, la moins douloureuse. Si je fusse arrivé à Paris plus tard ou même plus tôt, les résultats eussent été pour moi tout autres : mais le tableau inconcevable des désastres, des ruines fumant encore, la vue de ces figures consternées, ce silence presque sépulcral m'impressionnèrent à tel point que je ne l'oublierai jamais. Ils décidèrent pour ainsi dire pour moi de l'avenir.

« Avec mon âme primesautière, ma nature sensitive, je ressens très vivement les impressions et lorsqu'elles sont, comme on dit, empoignantes, j'en reçois l'étreinte dans tout mon être. L'histoire dira quand le temps sera venu ce que fut Paris en ces lamentables jours. Quels furent les ennemis qui se mesurèrent dans cette lutte que d'aucuns ont appelée fratricide et qui, en réalité, était celle de deux idéaux grands comme le monde. Elle dira, l'Histoire, les causes et les effets, elle mettra en lumière bien des faits dont l'heure de la divulgation n'est pas encore venue. »

Accueilli par des Haut-Savoyards, pensionnaires d'un hôtel de la rue Montorgueil, le nouveau Parisien consacre ses premières journées à découvrir la capitale. Le travail de reconstruction n'a pas encore commencé. En attendant l'ouverture des chantiers, Mogenier devient « cheval » — le terme est de lui — chez un négociant en papier d'emballage pour le compte duquel il effectue des livraisons. Le hasard le met en présence d'un ancien officier du Génie connu à l'armée des Vosges. Par lui, il pénètre dans les petits groupes clandestins où se retrouvent les communards ayant échappé à la répression versaillaise. Les ouvriers qu'il rencontre songent à s'expatrier pour retrouver la liberté. Il tente de leur donner le courage de rester et le désir de s'unir « et çà sur le terrain économique, le seul sur lequel nous ayons le pied sûr. Rejetez les politiciens, leur recommande-t-il, ceux qui ne vivent pas du produit de leurs bras mais de leur langue... L'avenir est au travail et aux travailleurs ! »

Tout en réconfortant les vaincus, Mogenier trouve sa voie. Il organise des réunions pour poser les bases de groupements professionnels ne se mêlant pas à la politique. L'initiative suscite toutes les suspicions : la police pense qu'il s'agit d'une organisation révolutionnaire, les politiciens craignent de voir les ouvriers échapper au charme de leurs belles paroles et les exilés estiment, depuis Londres, Bruxelles ou Genève, que rien ne pourra se faire sans eux.

En 1874, un comité s'attache à la préparation du « Congrès des travailleurs de France » qui s'ouvrira le 2 octobre, à Paris, avec l'autorisation du Président de la République, le maréchal de Mac-Mahon. L'ordre du jour est copieux puisque les discussions, suivies par 447 délégués, s'étendront sur dix jours.

Dans ces assises à la naissance desquelles il a, évidemment, collaboré, Mogenier représente les tourneurs sur métaux du 11e arrondissement. Dès le premier jour, il est élu président de la commission chargée de proposer la reconnaissance légale des chambres syndicales :

> « Malgré mon incapacité, les travailleurs voulurent sans doute donner ce haut témoignage de sympathie au missionnaire de l'œuvre syndicale, au révolutionnaire par la fraternité. »

Une « commission exécutive » de douze membres fut désignée avant la clôture des travaux afin de préparer les vœux du congrès au gouvernement et aux corps de l'Etat : Chabent, Donnay, Halay, Joséphine André, Hubey, Vernet, Guillon, Guérin, Deville — ce sont les noms énumérés par Mogenier qui ne devait pas, à l'époque de la rédaction de son « Cahier » se souvenir des autres — et, bien sûr, Mogenier lui-même, que ses compagnons prirent pour président :

> « Je fus, à ma surprise, élu par 8 voix, je m'effrayais de la charge et de mon insuffisance, c'était trop pour moi, pauvre ouvrier terrassier savoyard dont l'instruction était insuffisante pour ne pas dire nulle. Du cœur j'en pouvais répondre mais, hélas, je ne pouvais en dire autant du cerveau dont les casiers étaient si peu garnis de sapience. On répéta le vote sur ma demande : 10 voix, cette fois, m'ordonnèrent. J'acceptai. Ils l'auront voulu, pensais-je ; tant pis pour eux mais malheur pour le prolétariat si je suis inférieur à la tâche ! »

LA VISITE A VICTOR HUGO

En compagnie d'un ou deux membres de la commission, le président Mogenier entreprend de visiter les personnalités marquantes du monde politique : Gambetta, Challemel-Lacour, Spuller, Raspail, Louis Blanc, Casimir Perrier, Victor Hugo...

« Je cite ces noms, non peut-être à cause de leur illustration, mais à cause des hauts encouragements et des grands et sages conseils qu'ils nous prodiguèrent. Je salue avec affection et respect, ici, la grande mémoire de Louis Blanc dont je fus honoré de l'amitié et qui fut mon véritable initiateur et je salue celle de Hugo, lui si haut qui reçut avec tant de bonté des petits venant de si bas.

« Je ne puis passer sous silence une anecdote d'où est sorti le surnom de « France » que les travailleurs me donnèrent. C'était le 20 octobre de cette année 1876, vers les dix heures du matin. Halay, Guérin et moi montions la rue de Clichy, au n° 39 je crois. Nous avions sollicité une audience du sénateur de Paris, Victor Hugo. Nous fûmes reçus par une dame qui nous ayant sans doute enveloppé d'un regard et comme il apparut sans aucun doute, ce qui, en effet, était une réalité, elle vit que nous étions des prolétaires endimanchés, nous dit que Monsieur était sorti et ne rentrant que dans la soirée, nous voulions bien laisser nos cartes et la commission pour laquelle nous venions qu'elle transmettrait à Monsieur dès la rentrée. Des cartes ! Nous n'en avions pas, ni l'un, ni les autres. Elle indiqua un pupitre et j'écrivis : le Prolétariat de France. Elle nous pria d'attendre un instant puis revint et nous introduisit dans un petit salon d'attente. Nous n'attendîmes pas longtemps : une tête apparut dans l'écartement d'une portière... Victor Hugo ! Voulez-vous entrer, dit-il d'une voix très douce comme s'il avait parlé à des enfants. Nous entrâmes. J'étais tellement ému que je ne pus proférer aucune parole. Appuyé contre le montant d'une fenêtre, il nous regardait tour à tour de ses yeux profonds. Dès que je fus remis, j'oubliai le sénateur pour m'adresser à l'auteur des « Misérables ». Je le remerciai d'avoir de son puissant génie plaidé dans ce beau livre comme par tous ses écrits la cause de l'humanité, la sainte cause des humbles, des déshérités, des opprimés. Je ne répète mes paroles que pour expliquer les siennes. Voici sa réponse textuelle : « Dîtes à tous ceux qui travaillent, dîtes « à tous ceux qui souffrent, dîtes à tous ceux qui pleurent « que je leur appartiens par le cœur, par la pensée, par les « espérances. Je salue le Prolétariat et ce monde du travail « dont vous êtes l'émanation. Dîtes aux travailleurs mon « salut et mon dévouement à leur cause ! »

« Deux canapés se faisaient face, vis-à-vis la fenêtre où nous étions. Il nous fit asseoir. J'eus à peine le temps de jeter un coup d'œil à ce salon presqu'historique. Je vis un éléphant en bronze et deux enfants qui jouaient autour.

Nous causions, les enfants riaient. Victor Hugo les appela. « Petits lutins, on ne s'entend pas ! », dit-il demi-grondant. Les enfants grimpèrent sur ses genoux. Il dit à la petite, me désignant ainsi que mes deux camarades : « Embrasse la France ! » La petite se hissa, je la pris et elle, me prenant le cou, me dit en zézayant : « C'est toi, la France ? Tu n'es pas joli, tu sais ! » Un rire fou s'empara de mes deux collègues. Victor Hugo lui-même sourit ; craignant sans doute que je fusse surpris, il nous dit : « Elle ne m'en fera jamais d'autres ». Ainsi (il désigna le jour) Dom Pedro était assis exactement à la place où se trouve Mogenier, elle lui serra le cou en l'embrassant et de telle force qu'il lui dit : « Brr ! Vous chassez de race, mademoiselle, à votre âge, chercher déjà à étrangler un empereur ! » Il nous garda à déjeuner, pensant que nous causerions plus librement ; ce qui se fit, en effet.

« Le lendemain, mes deux collègues racontèrent l'anecdote et le surnom « La France » me resta. On me pardonnera cette histoire, mais elle tient à ma vie puisque c'est par ce surnom que l'on me désigne... Ceci dit, revenons au sérieux. »

Le 10 novembre, la délégation ouvrière arrive à Versailles où elle doit rencontrer les membres d'une commission de l'assemblée : « A notre arrivée au château, Messieurs nos représentants nous regardaient de la façon dont ils eussent fait s'ils avaient vu venir à eux trois Iroquois ! » écrit Mogenier qui ne cache pas son émoi car il est « sensitive et d'une timidité externe qui, heureusement, disparaît assez vite. » Les députés prennent des notes, promettent de discuter et de proposer une loi. « Nous avons le temps d'attendre sous l'arme ! » commente Mogenier qui, peu de temps avant, avait reçu de Crémieux, l'ancien ministre de la Justice et grand-maître de la Franc-Maçonnerie, une somme de quinze mille francs couvrant une partie des frais du congrès et cet avertissement : « Les chambres et le gouvernement ne feront rien pour vous mais l'important est que vous fassiez cette démarche pour le réveil des travailleurs ! » Après l'audience parlementaire, le même devait dire : « Vous vous êtes très bien comportés. Je vous le répète, ils ne feront rien mais les travailleurs ont fait entendre leur voix. Vous venez d'entr'ouvrir la porte, à eux, maintenant, d'entrer. A vous l'avenir ! »

Sa mission, — ce « cauchemard » dit-il — terminée, Mogenier revient à la constitution de syndicats et de mutuelles. Il crée l'une de ces dernières parmi les Savoyards

de Paris avec l'aide de Jules Philippe, député d'Annecy, de Ducros, député de Bonneville, et d'un docteur Chautemps qui n'allait pas tarder à se faire un nom dans la politique.

« SI TU TROUVES LE TRESOR DES SOUBISE »

En ce temps-là les syndicats ne pouvaient pas entretenir des « permanents ». Le président Mogenier travaille à la construction d'une école dans le 14e arrondissement lorsqu'un éboulement survient qui l'ensevelit. La jambe gauche brisée en trois endroits, il est conduit à l'hôpital Necker où le docteur Brocca, un chirurgien statufié depuis, le soigne du 15 mars au 5 septembre 1878. La sortie de Necker est célébrée par un banquet des travailleurs parisiens. Ne pouvant reprendre l'ouvrage immédiatement, « La France » vient se reposer à Genève chez sa sœur Françoise puis, au printemps de 1879, il se fait embaucher sur le chantier de la voie ferrée Annecy - La Roche. Dans cette dernière cité, une « Chambre syndicale des travailleurs réunis » forte de 90 membres marque à la fois le séjour de Mogenier et la naissance du syndicalisme savoyard. Pour former ses compagnons de travail, l'apôtre du mouvement ouvrier organise des cours du soir au programme desquels figurent le calcul, la lecture et le tracé.

Mogenier passe les trois mois suivants sur des chantiers d'Evian et, bien sûr, plante une chambre syndicale dont un rameau poussera à Thonon. Il part, ensuite, travailler et militer à Annecy où des douleurs le contraignent à entrer à l'hôpital pour recevoir les soins du docteur Thonion qui n'est pas encore le député de l'arrondissement. Après une nouvelle convalescence genevoise, il gagne Chambéry puis Aix-les-Bains, Saint-Alban, Pont-de-Beauvoisin et Grenoble, organisant partout des syndicats et des mutuelles, souvent, lorsqu'il s'agit de mutuelles surtout, avec l'appui des autorités locales et départementales.

Après un passage à Lyon, Mogenier, initié chez les Compagnons des devoirs, continue son tour de France par Vienne, Valence, Donzère, Orange, Valréas, Montélimar —

où il rencontre Emile Loubet, futur Président de la République — Châteauneuf où, chez Anselme Mathieu, chancelier du félibrige, il fait la connaissance de Frédéric Mistral, Roumanille, Alphonse Daudet, Théodore Aubanel et Gadet, l'auteur du célèbre « Minuit, chrétiens ! ». Mathieu dédie quelques vers à son ami « La France » qui gîte dans un hôtel où avaient résidé, jadis, des Rohan-Soubise :

« Si tu trouves le trésor des Soubise
Dis-moi, « La France », qu'en feras-tu ?
Des chaussures et des chemises
Pour tous mes frères qui sont nus ! »

Lors de l'escale à Orange, à la veille d'une élection, des délégués ouvriers viennent solliciter Mogenier de se présenter. Il refuse. Il a mieux à faire : créer des chambres corporatives, des mutuelles et — l'idée est neuve — des coopératives de production. Dans les multiples conférences qu'il donne au hasard de sa route, il développe le grand principe de son action : « L'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes. » Par Lodève, Arles, Nîmes, il s'achemine vers la Méditerranée. L'envie, alors, lui vient de revoir l'Algérie et il s'embarque.

LA HAINE DES ITALIENS ET L'AMITIE D'UN SAINT

Tout comme la première fois, c'est par Philippeville — on prononce Skida en algérien indépendant ! — que Mogenier entame son périple nord-africain. Il retrouve là quelques républicains restés sur les lieux de l'exil devenus leur province et des compagnons qui le font engager à la construction du port. Les salaires sont bas car la main-d'œuvre est abondante. Les Kabyles, les Marocains et les Italiens du Sud se contentent de deux francs quotidiens. Les Italiens du Nord, les Espagnols et les Français estiment qu'il convient de réclamer une augmentation. Afin de coordonner les revendications, « La France » lance les « Equitables Pionniers franco-algériens » qui deviendront, plus tard, les « Pionniers d'Algérie et de Tunisie » et posséderont de nombreuses sections car, pas plus ici qu'en métropole, Mogenier ne restera longtemps en place.

Le mélange des nationalités et des races engendre souvent des drames. Le Savoyard échappe de peu à la mort un soir où, avec d'autres compagnons, il fêtait les couleurs. Le porteur du poignard, un Italien, sera châtié par ses propres compatriotes. Tout aussi dangereux sera le tête-à-tête de Mogenier avec une panthère. Terrifié, il ne pouvait détacher son regard de celui du fauve et c'est, finalement, ce qui fit reculer celui-ci, assura un Arabe qui tua la bête et la mesura : 2 m 50 de long du museau au bout de la queue.

A Constantine, le fondateur des « Pionniers » implante le siège central de son groupement. Le terrain s'y prête car plusieurs syndicats existent déjà dans cette ville où, fait tout de même assez rare, le préfet, le général, le président du Conseil général et le maire montent avec les militants ouvriers une fête au bénéfice des chômeurs :

> « Il est sans doute facile d'accomplir de belles choses dans le prolétariat, commente l'auteur du « Cahier », alors que l'on rencontre le bon vouloir quand en France on trouve tant de suspicion, d'empêchements, de mauvaise volonté, j'allais dire de haine de la part des gouvernements et des classes soit-disant supérieures. Il est vrai que là-bas, il n'y a pas cette guerre acharnée des partis, que tout le monde colonial est composé de laborieux, monde neuf si je puis m'exprimer ainsi. »

Des Italiens, une nouvelle fois, attentent à la vie de Mogenier, un soir où il passe sur un pont haut de 109 m. Avec ses amis, le Savoyard met en déroute les agresseurs et n'accorde pas une grande place de son récit à cette péripétie qui se rééditera, un peu plus tard, mais avec mort d'homme cette fois-ci car le meurtrier tombera par erreur sous le couteau d'un compatriote chargé de le protéger. L'auteur préfère citer les compatriotes rencontrés en route, raconter les travaux, les grèves, les conférences, la fondation des syndicats, des mutuelles, des coopératives et la visite d'un marabout de grand renom :

> « ...Vers 10 heures du matin, au chantier, nous vîmes venir, chevauchant sur la route, deux cavaliers aux burnous d'éclatante blancheur. Ils s'arrêtèrent en face du camp. Je vis qu'ils parlaient à El Haoussine (il s'agit d'un ouvrier indigène) qui se multipliait en salamalecs puis nos ouvriers qui, depuis un instant, avaient les yeux fixés sur les arrivants qui avaient mis pied à terre s'élancèrent tous vers le camp sans mot dire. Qu'est-ce donc qui nous arrive ? demanda

Pierre. Que sais-je ? répondis-je. Mais voici El Haoussine qui accourt : « Mulhem ! Mulhem ! s'écria-t-il, Sidi El Hachemi ! Sidi El Hachemi ! » Qu'est-ce que c'est que çà ? « Qui est ton Sidi El Hachemi ? » Mais El Haoussine s'impatientait : « Marabout Khébir ! » cria-t-il.

« Marabout Khébir ! N.d.D., dit Pierre, nous faut y aller : c'est le saint ! » Nous montâmes en hâte. Tous nos indigènes étaient autour d'un homme d'une cinquantaine d'années, à la figure majestueuse, à la barbe grisonnante, de taille moyenne, aux vêtements d'une suprême propreté. J'entendis mes Arabes dire : « Voilà le maître ! » Je m'avançais vers lui, il vint au devant de moi, nous nous saluâmes à la façon musulmane qui consiste à porter à ses lèvres la main que l'on presse et à le répéter en portant la sienne à ses lèvres lorsque l'étreinte a cessé.

« Je viens te saluer au nom d'Allah ! dit-il, parce que tu es bon, tu es miséricordieux. Allah bénit les bons et ceux qui aiment et donnent aux pauvres d'Allah. » Je ne savais que penser, moins encore que dire...

« Je le priai d'accepter mon désir : qu'il voulut honorer notre table. Il y consentit à la condition que la cuisine soit conforme aux exigences religieuses musulmanes. Cela tombait bien avec El Haoussine, un vrai bigot du Coran ! Il me dit en dînant qu'il savait que j'avait dit à El Haoussine, que je lui avais ordonné de donner à tous les pauvres qui passaient... Il m'invita à aller le voir, lui faire visite en sa demeure, sise à une vingtaine de kilomètres en remontant le Bou-Si-Abba sur les coteaux d'une splendide vallée boisée.

« Il visita le chantier, adressa une allocution que je jugeai touchante car je vis des larmes dans les yeux de nos ouvriers indigènes. J'en vis même dans ceux de mon vieux Pierre qui avait la glande lacrymale facile et qui comprenait et parlait l'arabe. Ineffable Pierre, va ! Si Mahomet ne te fout pas dans son paradis, il a tort. »

Une lettre apprend à Mogenier le décès de son père. Le coup l'atteint rudement. Il regagne Philippeville où il s'arrête le 5 mai 1889 afin de fêter le centenaire de la réunion des Etats-Généraux, prélude à la révolution. Personnage quasi-officiel, il prend la parole au cours de la cérémonie pour recommander la République à l'amour des travailleurs puis, après le banquet, escorté par les drapeaux et par les compagnons, il s'embarque sur le « Charles Quint ».

DIX-NEUF SOUS MAIS DES JAMBES

Débarquant à Marseille, Mogenier, une nouvelle fois, veut revoir Paris. S'arrêtant un peu partout pour saluer

les militants au nom des « Pionniers d'Algérie », il apprend, au hasard d'une étape, que ces derniers le chargent de les représenter au congrès des travailleurs qui doit s'ouvrir dans la capitale le 16 juillet 1889. Une somme de 900 F le rejoint : ce sont les frais de sa mission.

Dans le vestibule de la gare de Clermont-Ferrand, un voleur subtilise la fortune du délégué. Personne, sur place, ne voulant lui accorder de subsides, nanti de dix-neuf sous retrouvés dans une poche, Mogenier n'hésite pas : il prend la route et, à pied, va vers Paris. A Nevers, il rencontre le maire, un sympathisant, qui lui avance les 25 F grâce auxquels il pourra payer un billet de chemin de fer et un fiacre car le train arrive au moment même où commence le congrès. Debouts, les délégués acclament le retardataire qui vient de prouver que les idées donnent des jambes. Au soir de la séance d'ouverture, Mogenier aurait aimé dormir mais des camarades le suivent dans sa chambre pour discuter de deux motions à rédiger, l'une réclamant la journée de travail de 8 heures et l'autre l'institution d'une fête des travailleurs le 1er mai.

Après quelques mois sur les chantiers de la région parisienne, mois employés, bien sûr, à organiser des groupements, Mogenier revient vers le Sud-Est : Lyon d'abord, Albertville puis Chambéry « où les idées des travailleurs étaient alors à la politiquaillerie et n'étaient point ouvertes à la grave question économique ! », Genève ensuite et, enfin, le Chablais et le Faucigny. De ce retour au pays natal datent le « Cercle républicain » de Draillant, la société des anciens combattants de l'arrondissement de Thonon, la coopérative « La Laborieuse » de Ville-la-Grand et le secours mutuel « L'Avenir » de Chamonix qui devait sombrer, pour sa part, un an après. Les réflexions du vieux lutteur sur la station alpine et ses habitants sont amères :

« Nulle part je n'ai constaté un tel état mental et je renonce à tout renouvellement de tentative. J'ai été compris des Arabes... Je ne pourrai en dire autant ici. » Quelques lignes plus loin, il souhaite à Chamonix « car en somme je l'aime » de secouer sa torpeur et de se souvenir que « qui gratte trop son semblable s'arrache les ongles ! »

« IL N'Y A PAS QU'EN JUDEE... »

Voici venue la fin des « Récits d'hiver ». Mogenier consacre deux feuillets à la conclusion de son récit autobiographique :

« J'ai terminé le récit succinct de ma vie, ne m'arrêtant qu'aux points, aux faits, qui peuvent présenter quelque intérêt. Je n'ai pas écrit mes souffrances, mes tortures de cœur, mes angoisses, les sottes railleries, les critiques bêtes ou intéressées que j'ai eu à supporter : je les ai dédaignées et les dédaigne encore. Je n'ai vu que l'œuvre de fraternité, de relèvement à laquelle je me suis voué. La haine s'est acharnée sur moi. Ne pouvant m'atteindre dans l'honneur, ils m'ont frappé dans mes intérêts, dans mes affaires, dans mes affections et cela sans pitié, sans miséricorde. Pour ceux qui ne vivent que d'égoïsme, d'intérêt, d'accroissement de fortune, dont l'être suprême est une plaquette de métal, pour ceux-là, je méprise leur jugement à l'égal de celui d'un néocalédonien ; nous n'avons rien de commun et ne sommes pas du même monde ; leurs croyances ne sont pas les miennes, leurs procédés ne me sont connus que par ce que j'en souffre, leur Dieu n'est pas le mien : ils adorent le veau d'or, je ne me courbe que devant le droit, la justice et la vérité. Donc, rien de commun entre nous.

« Mes compatriotes de ma commune m'ont fait cruellement souffrir, je leur pardonne de bon cœur, ils sont si près de la nature et tout être humain naît méchant et y demeure quand l'éducation, la pensée et le frottement de ses semblables ne modifient pas sa nature et son tempérament. J'ai éprouvé de ces heurts du cœur jusque dans ma famille. Aujourd'hui, je puis dire que je meurs cuirassé ; tel ouvrier à la prise du travail a des ampoules qui le font souffrir parfois cruellement et, avec le temps et la patience, les ampoules sont devenues du cal et il ne s'en aperçoit plus. J'ai poursuivi mon apostolat sans arrières-pensées, sans faiblesse et, fidèle au serment fait à mes frères de leur consacrer ma vie, je l'ai tenu dans toutes ses exigences. Ma vie est terminée, je le sens et quel que soit le cimetière ignoré où iront reposer mes os, je descendrai dans la tombe fier de ma fidélité à nos principes et de mon obscur labeur à la cause de l'avenir de mes frères de misère et d'exploitation. Je pense qu'il est nécessaire, en terminant ce manuscrit, qui n'est certes pas écrit pour la postérité, que ne verront que quelques amis et des frères de labeur, il est nécessaire, dis-je, que j'écrive ces choses : ils y apprendront à mépriser le mépris, à dédaigner le dédain, à se moquer des moqueries et à marcher résolument vers le but à atteindre. L'avenir est à ce prix. Certes, ce n'est pas pour moi seul que j'ai lutté, souffert. Je suis né pauvre, je meurs misérable mais j'ai la conscience d'avoir poussé de mes faibles forces le char qui porte la justice, la vérité et le droit vers l'avenir. C'est des efforts de tous, intelligents et naïfs, penseurs et travailleurs,

que le chariot avance plus ou moins lentement selon la capacité des efforts.

« Ai-je rempli ma tâche dans toutes ses exigences ? C'est à mes frères et à l'avenir de répondre mais ce que je puis affirmer, ce que ma conscience me crie, que j'ai fait tout ce que j'ai pu. Notre œuvre a été mon unique pensée, le seul mobile de mes activités. Certes, d'aucuns me reprocheront, avec grande vraisemblance de vérité, de m'être trop oublié moi-même car, a dit le Latin : « Premièrement vivre, chercher ensuite la sagesse ». J'accepte ce principe mais, comme l'a dit Mercier, un profond penseur du XVIII[e] siècle, l'homme qui dans l'exubérance de sa pensée et de son activité sociale travaille, se dévoue à ses semblables peut commettre des fautes mais il pousse de ses efforts le char de l'humanité à sortir de l'ornière séculaire et le fait avancer. Celui qui, sage, obéissant, observateur des lois, ne s'occupe que de ses affaires, de l'édification de sa fortune, de la servitude de ses intérêts, que fait-il pour ses semblables, pour l'humanité ? Que reste-t-il de lui ? Rien.

« Je ne me flatte pas d'avoir fait de grandes choses. Je répète que j'ai fait ce que j'ai pu, tout ce que j'ai pu. Certes, j'aurais dû penser à moi, appliquer à la satisfaction de mes intérêts, à la préparation des jours de ma vieillesse le peu de facultés intellectuelles que m'a départi la nature. Je n'y ai pas songé, de même que je n'ai pas attendu d'autres récompenses que celles que doivent espérer tous les hommes militants ou penseurs qui se consacrent et se sacrifient à une idée, une cause : la critique acerbe, le mépris, l'injure, les railleries et les dédains. Il n'y a pas qu'en Judée qu'il y ait un Golgotha.

« Il en est ainsi, mœurs, éducation, préjugés de ce vieux monde qui s'en va et que je ne regrette pas !

« Que de chemin fait, d'espace parcouru depuis ce 1871 où le désespoir étreignait toutes ces âmes prolétariennes, tous ces cœurs de travailleurs vaincus ! N'est-il pas vrai qu'en face de cet admirable mouvement, de cet ensemble dans la marche du prolétariat vers la conquête des temps nouveaux, on se sent pris d'espérance ? Même le succès par la force n'eut pas produit de plus grands résultats que ceux obtenus par l'étude, les sages et intelligentes discussions. Et quand l'heure sera venue, ces études, ces discussions auront préparé l'établissement, sur des bases et des lois sagement réfléchies, de l'humanité nouvelle. A l'heure présente, d'elle-même, la vieille société voit, constate son écroulement. Ce qui vient de la force s'en retourne par la force. Ce qui vient de l'étude profonde, du sentiment sacré de la justice, de la science, s'accroît, grandit, demeure et, bientôt, oui, bientôt, ce monde nouveau qui déjà point à l'horizon, prendra, sur les ruines du passé, sa place sous le soleil rayonnant. Tout ce que peut faire désormais la vieille organisation humaine, c'est de retarder l'heure de la chute.

« Je suis au bout de ma carrière et ne verrai pas les beaux rayons du soleil de l'avenir mais je m'en vais content, assuré que ceux qui verront la fin du siècle verront aussi

la fin de l'injustice, de l'iniquité sociale, de l'écrasante chaîne que nous trainions à travers les siècles. Et que ma fin soit proche ou lointaine encore, jusqu'à mon dernier soupir je serai fidèle au prolétariat, à nos devoirs sociaux, à nos invincibles espérances et quels que soient les jugements que pourront porter sur moi les intéressés, les railleurs et les sots, je n'en ai cure et garderai intactes ma foi, mes principes et mes affections. Vive la République ! »

EUGENE SUE, LOIN DE LA VERITE

Dans la deuxième partie de son cahier — « Considérations » — Mogenier constate qu'un livre reste à écrire « pour l'édification des enfants du peuple, pour l'édification de l'avenir », une « Histoire du prolétariat à travers les âges ». Eugène Suë, dit-il, a tenté de le faire mais ses « Mystères du Peuple », « pour effrayants qu'ils soient, restent loin de la vérité. »

Le militant faucigneran ne tente pas d'esquisser le plan de l'ouvrage de ses rêves, il laisse aller sa plume. A une attaque contre Charles X succède une glorification de la révolution, « le plus grand acte, le plus généreux, le plus humain accompli depuis l'origine des temps » puis des propos, pour le moins hargneux, sur les « ruraux », objets de la haine des militants ouvriers depuis la Commune :

> « O paysans enténébrés, fanatisés, ô ingrats, c'est à vous que je m'adresse, esclaves meurtris d'hier, citoyens d'aujourd'hui, je n'ose dire libres car vos esprits ne le sont pas. C'est vous qui barrez la route du progrès, de l'amélioration et de l'émancipation humaines... »

La bourgeoisie française qui, plusieurs fois, lança le peuple à l'assaut des régimes qu'elle souhaitait abolir puis, une fois la victoire arrachée, chargeait de nouvelles chaînes son allié d'un moment n'a pas droit à un meilleur traitement :

« N'avais-je pas raison, au congrès de Paris, en 1876, de formuler cette vérité : le relèvement des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes ? » questionne Mogenier. Suit un éloge des lois scolaires de Jules Ferry puis vient un ensemble de conseils au prolétariat, celui, notamment, de ne « pas écouter les airs de paons et

d'orfraie des politiciens » mais de créer des organisations ouvrières qui, ensuite, se fédéreront : « Nous ne sommes encore qu'à la première étape du chemin qui doit nous conduire à la terre promise » constate-t-il avant de lancer un appel à l'union des prolétaires de la ville et de la campagne pour la lutte contre le paupérisme.

« Conquête de l'avenir », le troisième morceau du manuscrit, est composé dans le même style, hérissé, lui aussi, d'innombrables majuscules et inspiré par des principes qui, tout comme ceux du « Récit d'hiver » et des « Considérations » évoquent, souvent, ceux de Proudhon.

DES JALONS DE L'HISTOIRE DU MOUVEMENT OUVRIER

Le manuscrit du « Père La France » étant refermé, il convient de replacer dans le fil de l'histoire du mouvement ouvrier quelques-uns des événements évoqués et, notamment, les congrès qui tiennent une grande place dans le texte.

La réunion de Genève qui se tint du 2 au 8 septembre 1867 fut la première organisée après la fondation officielle de l'Association des travailleurs — la I^re^ Internationale — au meeting de St-Martin's Hall, à Londres, le 29 septembre 1864. Mme Annie Kriegel dit que les délégués français, dirigés par le bronzier Tolain, y « donnèrent le ton » en défendant l'idée de l'émancipation ouvrière par la généralisation du « mutuellisme ». Ils souhaitaient établir « l'échange sur les bases de la réciprocité par l'organisation d'un système de crédit mutuel et gratuit, national puis international. » La thèse proudhonnienne : « Il ne s'agit pas de détruire la société mais de l'aménager » allait être, ensuite, combattue par les partisans de la grève et de la révolution, par Karl Marx, notamment, qui prendra de plus en plus d'autorité dans cette « Association internationale des Travailleurs » qui ne devait pas survivre de beaucoup à la défaite communaliste.

Si le congrès des ouvriers français de 1876 ne paraît pas avoir laissé une trace profonde, celui, international de juillet 1889, est beaucoup plus connu. En fait, à ce

moment-là, deux congrès se tinrent simultanément à Paris : l'un, de tendance marxiste, dit « de la salle Pétrelle », l'autre, de tendance possibiliste, dit « de la rue de Lancry ». La fédération des chambres syndicales figurant parmi les organisations rassemblées dans la salle Pétrelle, il n'est pas interdit de penser que Mogenier, à l'époque, se trouvait parmi les auditeurs de Lafargue, gendre de Karl Marx et fondateur, avec Jules Guesde, du Parti ouvrier français. La deuxième internationale devait naître de ces assises et accueillir, en 1891, à Bruxelles, les opposants de la rue de Lancry.

Mogenier fut le témoin de l'unité et du développement du socialisme européen. La mort, miséricordieuse, l'enleva quelques mois avant ce mois d'août 1914 où l'internationalisme ne résista pas au son du canon.

Pierre SOUDAN.

SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

— Manuscrit de Joseph MOGENIER, propriété de M. Henri Nicodex.

— Joseph MOGENIER : *Les Francs-Tireurs du Mont-Blanc*, in « Revue Savoisienne » (Annecy, 1902), avec préface de César Duval.

— Annie KRIEGEL : *Les internationales ouvrières* (P.U.F., collection « Que sais-je ? » n° 1129, édition de 1964).

— Robert CORBIER : article paru dans « Le Dauphiné Libéré » du 5 avril 1963.

Les relations entre le Royaume de Sardaigne et le Saint-Siège en 1849-1850 : la mission de Monseigneur Charvaz à Turin

Cet article est le texte d'une conférence tenue à l'Académie Florimontane d'Annecy dans la séance du 2 juin 1971. Il s'agit d'une nouvelle élaboration de la documentation déjà acquise des historiens du Risorgimento ; toutefois, on a cherché à proposer certaines indications et lignes générales pour une interprétation originale et pour un nouveau cadre historico-politique de Mgr Charvaz et de son œuvre.

Notre interprétation est assez différente de celle connue jusqu'ici par l'œuvre du Père Pirri S.J.: nous avons fait des recherches personnelles, nous en avons discuté avec M. l'Abbé M. Hudry, actuellement le meilleur spécialiste français de Mgr Charvaz. Nous désirons étudier ici la signification et la valeur de certaines actions diplomatiques plus ou moins officieuses et de la position très personnelle du prélat savoyard soit dans la politique, soit dans l'Eglise: nous contribuerons ainsi à approfondir le thème des rapports entre le Royaume Sarde et le Saint-Siège, et particulièrement entre Charvaz lui-même, le ministre Siccardi, Cavour, Victor-Emmanuel II, Pie IX et la hiérarchie ecclésiastique. Il semble en effet très intéressant, même pour ceux qui ont seulement effleuré le problème, d'étudier la complexité de ces rapports, car cela nous montre en Charvaz un conseiller, un intermédiaire, un modérateur qui sut se maintenir dans cette place assez délicate avec une rare cohérence et dignité pendant vingt ans et plus.

Ce sera donc le but spécifique de ce propos: indiquer une personnalité, et avec elle un secteur de l'histoire des

relations entre l'Etat et l'Eglise au Piémont, secteur peu exploré encore d'une manière scientifique et qui cependant mériterait d'être l'objet de recherches organiques et approfondies de la part des historiens du Risorgimento.

Notice biographique

Né à Hautecourt le 25 décembre 1793, André Charvaz reçut sa formation théologique à Chambéry d'où, en 1825, il fut appelé à Turin par Charles-Albert comme précepteur des princes Victor-Emmanuel et Ferdinand. Lorsqu'il en eut terminé avec cette fonction, en 1834, il fut récompensé par sa nomination comme évêque de Pignerol: ce diocèse étant très important et délicat du fait de la présence de nombreux Vaudois; il se dévoua complètement à leur conversion, en fondant l'œuvre des cathéchumènes vaudois et d'autres missions spécialement préparées pour la diffusion du catholicisme parmi les protestants. De l'expérience de cette période il nous a laissé les *Recherches historiques sur la véritable origine des Vaudois*, le *Guide du catéchumène vaudois...*, et les *Considérations sur le protestantisme*. Ayant donné sa démission de l'évêché de Pignerol en 1847, en protestation contre les lois sur la presse qu'il jugeait humiliantes pour les évêques, il obtint de Pie IX le titre honorifique d'archevêque de Sebaste: il put ainsi se retirer en Savoie, près de Moûtiers. Il fut rappelé une première fois par la Curie Romaine qui le chargea de s'opposer à la politique ecclésiastique du premier ministre d'Azeglio en 1849-1850. Après un nouveau séjour en Savoie, il fut nommé archevêque de Gênes en 1852. Avant de prendre sa place il dut encore une fois accomplir une mission politique: en effet, le Saint Siège le chargea de s'opposer à la nomination du come de Cavour comme premier ministre. Il est bien connu que cette misson échoua également; Mgr Charvaz se rendit alors à Gênes dont il gouverna le diocèse pendant 17 ans en déployant une activité très intelligente dont le souvenir est très vif encore aujourd'hui. En 1869, chargé d'ans et de santé déjà précaire, il donna sa démission pour se retirer à Mont-Saint-Michel, près de Moûtiers, où il mourut le 18 octobre 1870.

Les précédents de la mission Charvaz

Il est bien connu qu'en 1849-1850, les rapports entre le Royaume de Sardaigne et le Saint-Siège prirent une tournure nouvelle et décisive; les intérêts politiques des deux gouvernements évoluèrent tellement qu'ils parvinrent bientôt à une opposition totale: opposition qui ne se terminera que par les accords de Latran en 1929. La mission de Mgr Charvaz à Turin doit être intégrée historiquement et politiquement au moment initial du différend entre le Piémont et le Saint-Siège: elle doit être considérée comme la réponse de la diplomatie pontificale à la mission Siccardi. Ce n'est pas le cas de rappeler ici les précédents les plus anciens, toutefois je crois nécessaire de donner une brève notice sur le passé immédiat.

En août 1849, une interpellation au Parlement subalpin avait redonné actualité à la question des évêques d'Asti et de Turin: le premier avait été éloigné de son diocèse à la suite d'accusations infamantes; le second était en exil parce qu'il était tenu pour ennemi des libertés constitutionnelles. Les débats, qui avaient suivi l'interpellation, repris et amplifiés par la presse de Turin, avaient ainsi remis en jeu le problème très délicat des relations entre le pouvoir civil et le pouvoir ecclésiastique, ainsi que les limites et compétences respectives.

Cela fut le motif direct de l'envoi de l'avocat fiscal général, comte Siccardi, à Portici, où siégeait provisoirement le gouvernement pontifical. Siccardi, selon les instructions reçues, aurait dû régler en premier lieu le problème des évêques d'Asti et de Turin, c'est seulement après une solution satisfaisante de l'affaire, qu'il aurait pu entreprendre des nouvelles négociations pour l'abolition du for ecclésiastique. Arrivé à Portici à la fin de septembre 1849, l'envoyé extraordinaire piémontais, après deux brefs entretiens sans conséquence avec le cardinal Antonelli, premier secrétaire d'Etat du Pape, fut mis en rapport avec un prélat de second plan, Mgr Catterini, secrétaire du Saint-Office, avec lequel il aurait dû établir ses premiers contacts. Mais, en réalité, il sembla évident à Siccardi, dès son premier entretien avec le nouvel interlocuteur, que la véritable intention de la Curie Romaine était surtout d'évi-

ter un dialogue et de parvenir à une solution quelconque des négociations.

En effet, pendant le mois d'octobre, il y eut deux entretiens, et en deux mois, pendant lesquels Siccardi fut à Portici, il y en eut seulement cinq, y compris les audiences de présentation et de congé du Pape.

Siccardi, comme l'a remarqué récemment Mlle Mellano, historienne catholique de stricte observance, eut bon nez en se doutant tout de suite que cette tactique dilatoire cachait une manœuvre pour lui ôter toute possibilité d'aboutir. Effectivement, Pie IX et le cardinal Antonelli voulaient le retenir à Portici, bien qu'ils n'eussent aucune intention de négocier avec lui, à seule fin de permettre à Mgr Charvaz de se rendre à Turin pour mettre à exécution la mission qu'ils lui avaient confiée.

La mission Charvaz

Dès le premier entretien avec Siccardi, Pie IX et Antonelli avaient reçu la confirmation des alarmes et des préoccupations qui ressortaient des lettres du Nonce apostolique à Turin et de plusieurs évêques piémontais. Le gouvernement sarde paraissait en effet entièrement résolu à appliquer les articles du Statuto même pour ce qui touchait le clergé et en plus à résoudre les problèmes les plus pressants au regard des relations de l'Etat avec l'Eglise sans aucune concession ou compromis. Le Saint-Siège craignait — il est vrai — aussi les dommages que la politique libérale causait à l'édifice des privilèges du clergé, mais surtout il importait de convaincre Victor-Emmanuel II à porter son attention sur un autre type de politique: l'ancienne alliance du trône et de l'autel sans aucun intermédiaire, ni ministres, ni députés plus ou moins libéraux.

Cette intention politique semble plutôt évidente si l'on songe que le choix du prélat savoyard, vieux précepteur de Victor-Emmanuel, ne fut certainement pas occasionnel. Le choix de Charvaz répondait à une intention bien précise: il était le seul évêque qui, quoique très fidèle aux ordres du Saint Siège, pouvait également se targuer d'un grand

ascendant sur la roi du Piémont. Et il faut noter aussi que le prétexte de la retenue de Siccardi à Portici ne fut pas l'effet du hasard : ayant terminé en fait sa mission le 26 octobre, il fut retenu auprès du Pape jusqu'en décembre et ainsi il fut empêché de prévenir son souverain au sujet des réelles intentions de la Curie.

Au début d'octobre, Pie IX et le cardinal Antonelli avaient convoqué secrètement à Portici l'archevêque de Sebaste, mais Charvaz ne put se présenter au Souverain Pontife que vers le 20 novembre : trois jours après on lui donna ses instructions et, le 24, il se mit en voyage pour Turin, tandis que Siccardi devait encore attendre son congé officiel du Pape. Dans les instructions de Charvaz on prétendait que sa mission avait un caractère absolument privé et personnel ; toutefois on lui donna une lettre de Pie IX pour le roi, par laquelle le prélat savoyard était accrédité comme l'envoyé particulier du Pape.

Les objets les plus importants de l'instruction de Charvaz étaient les suivants :

En premier lieu on devait rappeler au roi que la prérogative de nomination des évêques avait été concédée par les papes seulement aux souverains de la maison de Savoie et non à leurs ministres, et cela s'appliquait notamment au diocèse de Gênes, dont le siège vaquait depuis presque deux ans.

En deuxième lieu on devait convaincre Victor-Emmanuel de l'impossibilité du Saint Siège d'amener la démission des évêques d'Asti et de Turin.

Puis il y avait encore à débattre quelques affaires assez délicates : la difficulté de reprendre les négociations pour le nouveau concordat à cause de la démagogie régnante au Piémont, dont les chefs demandaient des nouveautés assez humiliantes pour l'épiscopat et certainement refusées par « *la partie saine du peuple, qui* — soulignait la Curie — *était la grande majorité* » ; ensuite il y avait le problème de l'enseignement, au sujet duquel l'instruction de Charvaz soutenait que « *parmi les moyens employés par la démagogie pour abattre la religion et troubler les idées, il y a ceci, de soustraire à la surveillance et à la direction des évêques l'enseignement public* », et enfin se

posait la question des « *très grands dommages* » qui furent produits par la liberté de la presse qui « *est* — disait le document — *une usine dont se sert la démagogie* (...) *en étant* (...) *un moyen que la démagogie emploie pour détruire l'Eglise et l'Etat* », en encore l'instruction souhaitait-elle que Victor-Emmanuel adopte une « *forte mesure pour arrêter le cours de l'impiété* ».

La première partie du document était la contre-proposition faite par la Curie Romaine aux requêtes du Piémont transmises par Siccardi. La seconde partie, celle qui attaquait les institutions libérales, avait évidemment le but de résoudre les incertitudes et les difficultés du jeune et inexpérimenté roi de Sardaigne en un sens résolument réactionnaire.

Pour bien comprendre alors l'exacte portée de cette mission, il faut rappeler la situation politique précise du Piémont en ces jours-là. Les députés n'ayant pas voulu approuver la ratification du traité de paix avec l'Autriche, déjà signé par le roi, avaient créé une situation très critique ; Victor-Emmanuel en sortit, dans un premier moment, en prorogeant les travaux du Parlement, puis en publiant la proclamation de Moncalieri qui détermina la dissolution des Chambres trop « indociles ». Cela permit de résoudre les difficultés du Royaume, mais le moyen utilisé était très arbitraire, ce qui donna alors aux conservateurs les plus intransigeants la certitude d'être de nouveau puissants en Piémont. Le Saint Siège surtout se réjouit de ces directives royales.

Le Nonce apostolique à Turin, peu de jours après la publication de la proclamation de Moncalieri, durant un entretien avec le roi, loua sans aucune gêne les directions prises — selon son interprétation — pour combattre la démagogie puis, par analogie, il insinua sur la possibilité et l'occasion d'abroger le *Statuto*. La situation paraissait donc être assez favorable au succès de la mission de Mgr Charvaz : le Nonce lui préparait le terrain ; les forces conservatrices reprenaient énergie ; Siccardi était encore retenu à Naples ; Victor-Emmanuel semblait très bien disposé vers le clergé et le Saint Siège ; la proclamation de Moncalieri enfin avait engendré beaucoup d'espoirs et une cer-

taine sécurité même à Portici où l'on était sûr d'avoir en main le roi de Sardaigne. Mais tout se retourna.

Quoique tout fut préparé pour permettre à Mgr Charvaz de joindre le souverain avant Siccardi, par suite d'un concours imprévu de circonstances, il arriva au contraire que l'envoyé du Pape, à peine arrivé à Turin et ayant immédiatement obtenu son rendez-vous avec Victor-Emmanuel, fut frappé d'une subite et grave indisposition qui le contraignit à renvoyer l'entretien d'une dizaine de jours, jusqu'au 16 décembre. Siccardi eut ainsi la possibilité de gagner le Piémont et de présenter son rapport et ses impressions au roi, avant qu'il fut prévenu par Charvaz, et lorsque celui-ci eut enfin son entretien royal, il comprit immédiatement que la partie était désormais perdue. Voilà son rapport :

« *Il m'est pénible de devoir d'abord dire à Votre Sainteté que j'ai trouvé le Roi dans une sorte d'irritation et dans les préventions les plus déplorables à l'égard des personnes et des choses relatives à la plupart des objets de ma mission. (...) Ces préventions sont dues incontestablement à l'influence de quelques-uns de nos Ministres dont les dispositions envers la Cour de Rome et envers l'épiscopat ne sont un mystère pour personne, et elles ont encore été accrues par l'arrivée de quelques personnes venues récemment de Naples, et surtout par les rapports des divers envoyés extraordinaires sur les causes de l'inefficacité de leur mission auprès de Votre Sainteté* (...) »

En effet, Mgr Charvaz, pendant son tête à tête avec Victor-Emmanuel, réussit à obtenir plusieurs promesses sur tous les objets de sa mission. Notamment pour ce qui regardait le concordat, l'instruction publique et la liberté de la presse, les résultats paraissaient être très flatteurs, puisque le souverain s'était en définitive aligné sur les requêtes de la Curie. En plus, Victor-Emmanuel avait fait comprendre que la proclamation de Moncalieri et la convocation de nouvelles Chambres « *dociles* », seraient le dernier essai du Statuto : qu'il n'hésiterait pas à l'abroger si la démagogie des oppositions libérales et démocratiques continuait à se répandre en Piémont. Enfin le roi révéla son désir de retenir Mgr Charvaz près de lui, en qualité de Premier Aumônier.

Et cependant l'envoyé du Pape conclut son rapport en disant :

« *Voilà, Très Saint Père* (...) *le faible résultat de la mission que Votre Sainteté a daigné me confier. Je regrette de n'avoir pu obtenir davantage, mais les circonstances étaient telles qu'il ne m'a pas été possible de faire mieux.* (...) »

Le pessimisme fondamental de l'archevêque de Sebaste dérivait sûrement de la connaissance parfaite qu'il avait du caractère de son ancien élève, mais il était dû surtout à une analyse objective des protagonistes et de la situation politique que traversait le Piémont. Et il avait parfaitement raison, mais cela ne fut pas compris du tout à Portici, où le résultat de Charvaz fut tenu pour assez flatteur. Pie IX, comme le cardinal Antonelli, crurent avoir parfaitement réussi leur manœuvre, donnèrent son congé au prélat, assez satisfait de Victor-Emmanuel car, selon le cardinal, lorsqu'il « *ne doit consulter que sa propre volonté, il est poussé d'un bon esprit et il sait mettre sa confiance en des personnes méritantes* ».

Mais, — comme nous l'avons déjà dit — les impressions de l'ancien précepteur du roi étaient fondamentalement exactes : son « *faible résultat* », comme lui-même l'avait défini, sera en effet souligné, en ces jours-là, par la nomination de Siccardi comme Garde des Sceaux du Royaume de Sardaigne. Ainsi donc se termina la mission Charvaz. Ce fut en fait la fin d'une première phase, car en réalité cette mission eut une suite dans les derniers jours de mars et tout se conclut définitivement en avril 1850. Le Père Pirri et Mlle Mellano ont toujours parlé de deux missions, mais pour notre part nous préférons parler de deux phases. En effet, Charvaz dut se rendre à Turin avec le même objet qu'en décembre 1849, et cela parce que, à Portici, on n'avait pas bien compris son premier rapport.

L'archevêque de Sebaste, lorsqu'on le congédia, s'en alla à Paris pour y suivre la publication de ses *Considérations sur le Protestantisme:* il y reçut, vers la mi-mars 1850, une instruction du cardinal Antonelli qui l'invitait à regagner immédiatement Turin pour représenter à Victor-Emmanuel « *le mauvais chemin où il était poussé par son*

ministère et d'où — soulignait le cardinal — *il pouvait aisément se détourner* ».

Il s'agissait de nouveau de s'opposer — et toujours de façon indirecte — au comte Siccardi : cette fois il s'agissait pour Charvaz de combattre l'approbation, désormais presque sûre, des trois lois connues comme lois Siccardi (abolition du for ecclésiastique et du droit d'asile ; limitation de la faculté d'achat de biens immeubles de la part des main-mortes ecclésiastiques, et enfin charge au gouvernement de présenter le plus tôt possible un projet de loi pour le mariage civil).

La situation politique était donc très délicate en Piémont. Les illusions et les espoirs des conservateurs, nourris par la proclamation de Moncalieri, s'étaient évanouies lorsque le ministère d'Azeglio voulut donner son appui au projet des lois Siccardi. Lorsqu'il fut évident que le Parlement approuverait les lois et surtout que Victor-Emmanuel n'aurait aucun drame de conscience, le parti catholique et la droite la plus réactionnaire furent mobilisés de nouveau. Le premier secrétaire d'Etat du Saint Siège, Antonelli, à ce moment comprit enfin la déception de Charvaz en décembre 49, et cependant il lui confia pour une seconde fois la même charge, désormais sûrement destinée à l'échec.

Mgr Charvaz, dès qu'il écrivit à Portici pour accuser réception des instructions, révéla sans détours son pessimisme à propos des possibilités de succès de sa nouvelle mission. Et notamment il soutint qu'il y avait un seul moyen pour empêcher la ratification des lois Siccardi : « *la suspension, au moins temporaire, de la Constitution et la réforme* — écrivait-il à Antonelli — *de quelques-unes des lois fondamentales pour ramener l'ordre et la justice dans ce malheureux pays.* » Il s'agissait en pratique de conseiller à Victor-Emmanuel d'effectuer un coup d'Etat.

Ayant regagné Turin le 29 mars, l'archevêque de Sebaste fut convoqué le lendemain pour une audience royale et, pendant cinq jours, il réussit à rester en contact avec le roi ; cependant il comprit assez vite que Victor-Emmanuel était sûrement bien disposé à lui donner son aide, à lui chercher des interlocuteurs au niveau du Minis-

tère, mais aussi qu'il n'était pas enclin à se charger d'aucune responsabilité. En effet, le but de suspendre le cours parlementaire des lois Siccardi, sans l'appui direct du roi ne pouvait conduire qu'à un échec car il s'agissait d'une espèce de coup d'Etat pour s'opposer à la volonté du parlement et du gouvernement ! Et Mgr Charvaz, comme on peut facilement le constater en lisant son rapport au cardinal Antonelli, avait assez bien compris la réelle consistence des forces qui se combattaient au Piémont en ce moment-là, et leurs véritables intentions.

Pour cela, après une série d'entretiens sans effet avec le souverain, avec des membres du clergé, du parti conservateur, ayant en plus reçu un congé officieux des ministres qui craignaient la familiarité qu'il avait avec le roi, Mgr Charvaz dut alors comprendre que la partie était définitivement perdue.

Ainsi il se mit immédiatement en route pour Portici. Quelques jours après, lorsque les lois exécrées par le catholicisme furent enfin promulguées, le Nonce apostolique demanda son passeport et s'en alla rejoindre le Souverain Pontife; c'était en fait la rupture des relations diplomatiques.

L'échec du prélat savoyard est dû surtout au fait qu'il fut chargé pratiquement de combattre un front uni de ministres et de députés assez résolus à défendre le Statuto, à réaliser les réformes nécessaires et à empêcher toute transaction avec la Curie Romaine qui — à leur avis — avait toujours refusé d'en entendre les raisons. Et c'est pour cela qu'on doit enfin sauver la figure de Charvaz, qui ne fut qu'un instrument pour une manœuvre maladroite.

La véritable erreur, l'erreur politique, fut commise à Portici où l'on n'avait pas compris et ne comprenait encore rien du régime constitutionnel; l'erreur fut alors de n'avoir pas prêté une oreille attentive aux raisons de Siccardi, et enfin lorsqu'on essaya, avec Mgr Charvaz justement, de tourner le gouvernement pour agir directement sur le roi.

Guido RATTI.

L'auteur doit remercier particulièrement M. André Palluel-Guillard pour l'aide et les conseils reçus, ainsi que le C.N.R. italien qui lui a donné la possibilité d'étudier en Savoie, en 1970-1971, sous la direction de MM. Jobert et Lovie.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE ESSENTIELLE

Archivio di Stato di Torino — I Sez.

Materie Ecclesiastiche — cat. I, mazzo 15.

Materie Ecclesiastiche e Giurisdizionali, mazzo 3.

Carte politiche diverse. Questioni con Roma, cart. 0.

Carte politiche diverse. Missioni straordinarie, mazzo 165.

Registri Segreterie ed Uffizzi diversi per gli affari di Roma e di Sardegna, vol. XI.

F. Poggi, *Charvaz Andrea*, in *Dizionario del Risorgimento nazionale dalle origini a Roma capitale*, a cura di M. Rosi, Milano, 1931, vol. II.

J. E. Borrel, *Vie de Mgr Charvaz, précepteur de Victor-Emmanuel II, Archevêque de Gênes*, Chambéry, 1909.

T. Chiuso, *La Chiesa in Piemonte dal 1797 ai giorni nostri*, Torino, 1889, vol. III.

P. Pirri S.J., *Pio IX e Vittorio Emanuele II dal loro carteggio privato - I) La laicizzazione dello Stato Sardo 1848-1856*, Roma, 1944.

A. C. Jemolo, *Chiesa e Stato in Italia negli cento anni*, Torino, 1963.

M. F. Mellano, *Il caso Fransoni e la politica ecclesiastica piemontese 1848-1850*, Roma, 1964.

M. Hudry, *Cavour et Charvaz*, in *Miscellanea Cavouriana*, Torino, 1964.

C. Magni, *I subalpini e il Concordato. Studio storico-giuridico sulla formazione delle leggi Siccardi*, Padova, 1967.

G. Ratti, *Contributo alla biografia di Giuseppe Siccardi : la missione a Portici (settembre-novembre 1849)*, in *Figure e gruppi della classe dirigente piemontese nel Risorgimento*, Torino, 1968.

Jean-François Croisollet (1811-1892)

et son Dictionnaire

D'une ancienne famille de Maurienne, venue s'installer à Rumilly au XVI[e] siècle, Jean-François Croisollet naquit en cette ville en 1811. Il passa toute sa vie et mourut en 1892 dans la maison même où il était né.

Au collège royal de Rumilly, ce collège qui fut fondé en 1650 par les Oratoriens, il fit d'excellentes études et quand il en sortit, il écrivait aussi couramment en latin et en grec qu'en français.

Ses goûts étaient, bien sûr, ceux d'un homme d'une vaste culture littéraire, mais son amour du clocher et de sa chère Savoie le porta à s'attacher plus particulièrement à l'histoire et à l'archéologie. Durant toute sa vie, il dépouilla minutieusement les archives si riches de sa ville natale et, en 1869, il publia son « Histoire de Rumilly » qui est, comme il l'écrit dans la préface, un abrégé chronologique de tous les faits concernant la capitale de l'Albanais. C'est une véritable somme, une mine inépuisable de renseignements pour tous ceux qui, depuis lui, se sont intéressés à l'histoire de la région.

Membre de presque toutes les sociétés savantes du Duché de Savoie, il était tenu dans la plus haute estime par ses confrères. Et lorsque en 1888, le Congrès des Sociétés Savantes Savoyardes se réunit à Rumilly, l'octogénaire qu'il était à cette époque fut comblé de prévenances, d'honneurs et d'éloges par tous ceux qui assistèrent à ce congrès de trois jours qui fut un des plus célèbres.

Lorsqu'il mourut, la ville entière et unanime porta son deuil, car chacun savait qu'il avait consacré sa vie à Rumilly et, pour perpétuer son souvenir et honorer sa mémoire, le Conseil Municipal décida de donner le nom de

« Place Croisollet » au carrefour principal de la ville où se trouvaient sa maison natale et son étude de notaire.

Depuis bientôt 80 ans qu'il est mort, Jean-François Croisollet n'est pas oublié à Rumilly et, chaque année, la ville fait fleurir sa tombe à la Toussaint.

*
* *

Bien que devenant rare, l' « Histoire de Rumilly » (qui s'arrête en 1868) est pourtant connue de ceux qui s'intéressent au passé de la Savoie. Croisollet la compléta en 1882 par un « supplément » contenant l'histoire des quinze années suivantes de 1867 à 1881 et une table alphabétique des matières renfermées dans le premier ouvrage, avec de nombreuses et intéressantes additions.

Savant aussi modeste que désintéressé, il resta célibataire pour se consacrer entièrement à ses études historiques et surtout à celles de sa ville natale. A sa mort, ses quelques biens, car il ne s'était guère enrichi durant une vie entièrement consacrée au bien public, furent recueillis par des neveux et nièces habitant la Haute-Maurienne ; ils emportèrent avec eux manuscrits et souvenirs se rattachant à l'histoire de Rumilly.

En 1960, à l'occasion du Centenaire du Rattachement, nous eûmes l'occasion d'entrer en relations avec deux de ses petites-nièces habitant la vieille maison de famille de Maurienne. Très sensibles aux efforts que nous avions faits pour rappeler la mémoire de leur grand-oncle à Rumilly, elles voulurent bien nous remettre différentes pièces (tableaux, documents, diplômes, etc.) qui sont actuellement au Musée de notre ville.

Mais déjà quelques années après la mort de J.-F. Croisollet, en 1892, le célèbre avocat rumillien, François Descostes, s'était préoccupé de ces manuscrits et il avait écrit à la famille qui ne lui répondit jamais. Comme il avait entretenu de cette affaire son ami, le notaire Charles Buttin, ce dernier en parla à son tour à Joseph Fontaine, autre lettré rumillien, auteur de célèbres poésies patoises, alors proviseur du lycée de Marseille, ainsi qu'à M. Gavard, rumillien habitant Genève à cette époque. Tous les quatre

étaient d'anciens et brillants élèves du vieux collège de Rumilly, et ce fut M. Gavard qui reprit le projet de récupérer les manuscrits de Croisollet. Il écrivit à la famille et reçut cette fois-ci une réponse extrêmement favorable. Après différents échanges de lettres entre M. Gavard et mon père Charles Buttin, les manuscrits finirent par revenir à Rumilly en 1907.

François Descostes devait mourir peu de temps après, puis MM. Joseph Fontaine et Gavard ; quant à mon père, il partit pour Paris après avoir cédé son office de notaire et se consacra exclusivement aux études archéologiques sur les armes anciennes qui lui ont valu une réputation mondiale.

Nous avons déposé au Musée de Rumilly les manuscrits de l'Histoire, et les visiteurs peuvent ainsi se rendre compte de l'extraordinaire travail du modeste J.-F. Croisollet. Mais il y avait un autre manuscrit que mon père garda dans sa bibliothèque ; il eut sans doute l'idée de le faire éditer, mais cela présentait à l'époque de grandes difficultés dont nous parlerons plus loin ; tant et si bien que Ch. Buttin s'éteignit en 1931 sans pouvoir réaliser ce projet.

Quelques années plus tard, mes frères décidèrent de me laisser ce qui concernait la Savoie dans l'importante bibliothèque de mon père et, parmi ces livres, il y avait ce manuscrit. La deuxième guerre survenant sur ces entrefaites, je fus moi-même trop absorbé par mes occupations professionnelles et familiales pour étudier ce document. Il y a quelques années cependant, après l'avoir bien examiné, j'ai pensé qu'il fallait le sauver, parce que, pour la plus grande partie, il avait été écrit avec une encre qui se décolorait. Il était à craindre que dans quelques années, elle ne soit plus lisible.

Qu'est-ce donc que ce manuscrit que nous avons entrepris de déchiffrer et de transcrire au prix d'un labeur de près de deux ans et après nous être découragés à plusieurs reprises. Voici en quelques mots ce dont il s'agit : le titre étant d'ailleurs suffisant pour l'indiquer :

« DICTIONNAIRE GÉOGRAPHIQUE DES VILLES, COMMUNES, MONTAGNES ET RIVIÈRES DU DUCHÉ DE SAVOIE »

Ce manuscrit de 164 pages d'un format de 20 × 26, divisées en deux colonnes, comporte près de 800 descriptions par ordre alphabétique. Voici, je crois, la meilleure définition que l'on en puisse donner :

« PHOTOGRAPHIE DU DUCHÉ DE SAVOIE VERS 1840 »

C'est en effet vers cette date que Croisollet a terminé son manuscrit : il le précise à la dernière ligne en latin : « fini le 2 juillet 1843, à 4 h de l'après-midi ».

A cette époque, Croisollet avait 32 ans. On peut se demander comment il avait pu réunir une pareille quantité de renseignements du fait que les moyens de communication étaient rares et la poste peu rapide. Certes, il a utilisé des auteurs tels Guichenon, le marquis Costa, le chanoine Grillet, etc., et aussi les articles qu'il lisait dans les journaux de l'époque : avec beaucoup de scrupules, il donne toujours les références et, en plus des noms ci-dessus, on trouvera bien souvent dans le manuscrit : « Courrier des Alpes », « Saussure », « Bertolotti », mais enfin, il n'en reste pas moins vrai que ce travail est vraiment un travail de bénédictin.

Il est conçu d'une façon assez méthodique. Les localités sont divisées en : capitales de province, chefs-lieux de mandement, et communes. Chaque rubrique indique à quel mandement appartient telle commune et à quelle province appartient tel mandement, ainsi que les distances séparant les communes des mandements, les mandements des capitales de province, et ces dernières de la capitale du Duché ; une brève description géographique indique la situation en plaines, collines ou montagnes, les rivières et les routes. Puis des renseignements économiques sur les principales productions agricoles, artisanales ou industrielles ainsi que sur les commerces, marchés et foires dont les dates sont indiquées, la superficie et la population.

Certes, il ne serait pas impossible de reconstituer ce travail actuellement pour décrire le duché tel qu'il était en 1840, mais cela représenterait un travail considérable en ce qui concerne les questions économiques, en raison des profondes transformations qui se sont produites depuis 130 ans.

Mais à côté de ces renseignements géographiques et économiques, Croisollet donne des renseignements nombreux et d'un grand intérêt sur des questions historiques: inscriptions romaines, anciens châteaux, chapelles, abbayes, vieux ponts, personnages célèbres dans la paroisse de leur naissance avec, souvent, de nombreux détails sur leur vie et leurs actions, etc. Il est vraisemblable que depuis 130 ans, nombre de ces choses ont disparu et en faire l'inventaire sur le plan du duché, à supposer que cela soit possible, représenterait un travail demandant des années.

Sans vouloir nous étendre davantage, nous pensons qu'il convenait de sauver ce document en le transcrivant. Mais là se posait un problème difficile car de 1843 à 1892, c'est-à-dire pendant près d'un demi-siècle, jusqu'à sa mort, Croisollet a complété son travail primitif par des notes écrites, soit dans les marges, bien qu'elles soient très étroites, soit entre les lignes, pourtant fort rapprochées les unes des autres. Heureusement, ces compléments ont été cette fois-ci écrits avec une encre qui ne s'est pas décolorée.

Si l'on tient compte que Croisollet a écrit toute sa vie avec une plume d'oie et qu'une grande partie de ce travail a dû être réalisé à la lumière d'un « croaïzu » ou d'une lampe à huile, et plus tard à pétrole, on se demande comment il a pu écrire en lettres ne dépassant guère un millimètre; le tout est cependant assez lisible, mais dans bien des cas, il a fallu utiliser une lampe avec un éclairage électrique spécial pour déchiffrer le texte. Bien souvent aussi, il y avait des mots en abrégé. Et les notes s'étendaient parfois bien au delà de la rubrique à laquelle elles étaient destinées, et il fallait les remettre dans l'ordre.

Après avoir envisagé différents systèmes: d'abord une transcription directe à la machine à écrire, puis une dictée directe à une dactylographe, nous avons finalement adopté une autre méthode: dictée en sténographie, en épelant les noms propres peu connus ou les inscriptions latines, sténographie qui faisait l'objet d'un brouillon dactylographié soigneusement corrigé puis recopié en trois exemplaires sur des feuillets perforés pour en faciliter la reliure.

Il s'agit là d'un travail qui ne peut pas se faire d'une façon continue: deux heures par jour était un maximum

tant pour celui qui déchiffrait que pour celle qui sténographiait. Le travail achevé, plus de 350 pages dactylographiées grand format, les trois exemplaires ont ensuite été collationnés avec l'original, ce qui a permis de rectifier encore des erreurs.

Malgré le temps consacré à l'ensemble du travail, il est certain et évident qu'il reste de nombreuses fautes : les unes proviennent d'erreurs humaines dont nous nous excusons ; d'autres, de ce que certains noms propres nous étant inconnus (hameaux ou ruisseaux de localités lointaines par exemple) nous avons pu commettre des fautes de transcription. Ajoutons que dans de nombreux cas, soit pour des noms propres, soit pour des noms communs, l'orthographe a varié depuis 1840, mais nous avons toujours respecté celle de Croisollet, ce qui permettra à ceux qui s'intéressent à ce document de savoir, par exemple, comment il était d'usage d'orthographier tel ou tel nom à cette époque.

Nous avons été encouragés à entreprendre ce travail par l'accueil favorable des deux Conseils généraux de la Savoie et de la Haute-Savoie, qui ont bien voulu prendre en charge une partie des frais de transcription du manuscrit. Un exemplaire de ce dernier se trouve désormais aux Archives départementales de chaque département savoyard, où l'on peut le consulter.

Louis BUTTIN.

P.S. — Il est évident que ce dictionnaire comporte des erreurs ; mais il ne faut pas oublier qu'il a été écrit au milieu du XIX[e] siècle. Depuis cent ans les sciences historiques ont fait des progrès d'autant plus grands que, dans une province comme la nôtre, le nombre et la qualité des sociétés savantes qui ont vu le jour depuis l'époque à laquelle Croisollet écrivait son travail n'a cessé d'augmenter.

Ces erreurs, parfaitement compréhensibles, sont-elles une raison suffisante qui puisse s'opposer à la publication de ce travail ?

Au risque de nous attirer des critiques nous ne le pensons pas : « Il ne faut pas qu'un arbre cache la forêt », dit-on, et la somme des renseignements donnés par Jean-François Croisollet est telle qu'il serait regrettable que son dictionnaire reste inconnu. Nous avons reçu de nombreux encouragements pour sa publication et nous espérons pouvoir l'éditer d'ici quelques mois.

Le Sarto (cellier)

Ce mot savoyard, popularisé par la « Compagnie du Sarto », revêt dans nos patois les formes les plus diverses, une trentaine, c'est peu dire : par exemple CETOR, à Taninges, Annecy, Fribourg ; FARTO à Thônes, Gruffy ; CITOUR, à Neuchâtel ; SERTOUR à Valloire, Vevey ; SARTO à Chambéry, Rumilly et Albertville [1].

Le mot primitif est SOTOR, au XII[e] et XIII[e] siècles, apparu d'abord au Val d'Aoste. Le XIV[e] dit SETOR, et puis SETOUR, en Savoie et en Suisse Romande. Mais dès le XV[e] siècle, ce mot va subir une transformation radicale : on anticipe à la première syllabe le R final : ce qui donne : CERTOU, puis CERTEAU. Au XVI[e] siècle, ER va s'ouvrir en AR, d'où la forme actuelle SARTOU et SARTO.

Le point critique de cette évolution, c'est la métathèse du R. Le Chanoine Gros réussit à la démontrer, en découvrant, dans un acte du XVI[e] siècle, l'alternance de SETTOUR avec SERTOUR [2].

Les noms de lieu ont conservé la trace de ces variations du sarto : la commune de Seytroux (canton du Biot, 74) portait, en 1231, le nom de SETTROS, sans doute les sartos de l'abbaye d'Aulps. C'est l'exemple le plus ancien où le R final est transposé en tête de la deuxième syllabe, et où le O du début s'est déjà dissimilé en E (phénomène courant).

Près de Samoëns (74), des sartos à Morillon, en 1236 [3] et « Villa apud CERTOUS », au XV[e] siècle environ (SA 92) [4].

---

(1) Cf. FEW, s. v° Subturnus ; et CONSTANTIN, *Dict. Savoyard*, v° cetor.
(2) GROS, *Dict. Etym. Savoie*, s. v° settour (DES).
(3) Académie Salésienne, tome 28, n° 687.
(4) Archives de Cour, Savoie I, Annecy, 1966.

Le Bailliage de Ternier a les siens, à SARTOUX, en 1537. Aujourd'hui : Perly-Certoux (Genève).

Le Cadastre de Barcelonnette, remontant au XVI siècle, cite un lieu-dit : lou SEITOUN ; celui de Jausiers (04) cite : SARTROUN. C'est notre sarto à la mode provençale [5].

Des lieux-dits : Le SEYTOUR subsiste à Saint-Jorioz et Aviernoz (74) [6] ; à Saint-Rémy-de-Maurienne (73). Le SERTOUR, à Saint-Michel (73), de forme moins ancienne (DES).

Près du Lac du Bourget, on a le SARTOT, sous les Plantées, de Voglans (73).

Les noms de famille : de CERTEAU et famille CETTOUR-CAVE, en Chablais (74) sont aussi des témoins.

Le Dictionnaire du Patois Savoyard d'Albertville, par F. Brachet, en 1883, cite « Sartoeu, cave au rez-terre... où l'on met le vin, les fruits, les pommes de terre ». Le grand Dictionnaire dialectal, de F. Godefroy, à la même date, relève le mot « cetor » en 1418, à Fribourg ; mais ignore sa signification. Et la liaison n'est pas aperçue entre ces deux termes. C'est, en 1900, Max Bruchet, l'éminent archiviste de la Haute-Savoie [7], qui aura le mérite de la faire. Pour lui, SUTURNUS, du Château d'Annecy, en 1329, est la source de « CETTOUR, soit cave », d'Abondance, en 1651. Dès lors, Désormaux publiera cette racine, et éliminera le calembour « Serre-tout », qui régnait jusque là, en 1902 [8]. Fenouillet, en 1903, postulera SUBTURNUS en latin populaire [9].

Un érudit de la Renaissance, Jacques Grept, en 1550, donnait déjà l'explication : « Ung SERTEAU, c'est un sellier, une cave où l'on tient le vin » et où on le débite aussi, car il en fait le synonyme de boutique (APOTHECA) [10].

On voit qu'à cette date, SETOUR, étant devenu SERTOU, dès 1433, et puis SERTO, anticipait le R final à la première

---

(5) ARNAUD et MORIN, *Langage de Barcelonnette*, Paris, 1920, p. 228.
(6) Voir *Répertoire des Noms de Lieu d'Annecy*, s. V° Setour.
(7) *Rev. Savoisienne*, 1900, p. 303.
(8) CONSTANTIN et DÉSORMAUX, *Dict. Savoyard*, Paris-Annecy, 1902.
(9) Monogr. Patois Savoyard, Annecy, 1903, s. V° sartot.
(10) Gloses latino-françaises, de J. CREPTUS, Paris, 1893, p. 25.

syllabe. Or Grept (p. 24) nous donne un autre exemple savoyard de cette anomalie : « couvrir » donnait « CROVYR » en patois, de 1550 [11].

La racine supposée : SUBTURNUS n'est attestée que tard, en 1385, à Alby. Mais ses variantes : SOTURNUS, dès 1300 ; SUTURNUS, dès 1329 s'étendent à toute la Savoie. Au Nord du Léman, c'est CITERNUS, dès 1310. A la charnière, Genève et Ripaille hésitent entre SUTURNUS et CITERNUS, de 1380 à 1461. Mais Savoie et Romandie aboutissent, dès 1282, à SETOR, puis CETOUR, en dialecte.

La clé se trouve dans les quatre textes les plus anciens : 1180 et 1206 ; 1231 et 1250. Deux chartes du Grand-Saint-Bernard nomment le même témoin : David de SUBTERNO, en 1180, et David SOTOR, prévôt d'Aoste, en 1206. Le pluriel SETTROS, 1231 est déjà très évolué. Restée hors de cette lignée, une forme unique : « in SUTUNO », qui manque d'R, et de descendance, en 1250, à Bourg-Evescal Cf. page 5 infra.

La forme ancestrale du XII[e] siècle : SUBTERNUS, ignorée du latin classique, remonte cependant au IV[e] siècle. Le poète latin Prudence l'emploie comme adjectif, au sens de : qui est en-dessous, inférieur. On le rencontre encore dans un Nécrologe de l'Abbaye des Chazes (Haute-Loire) « Camera subterna et superna », cad. la chambre basse et la chambre haute. Il qualifie donc l'étage inférieur, le rez-terre [12].

La Renaissance même n'en a pas perdu la tradition : Bernard Palissy, formulant sa théorie des sources, parle plusieurs fois « des cavernes sousternées », en 1580 [13], cad. situées dessous. Or Prudence avait dit : « subternis ab antris » [14]. Il est difficile de ne pas voir là une réminiscence du poète, et qui n'est pas particulière à Palissy : il ignorait le latin.

Ce savant, qui vint à Lyon et passa en Savoie, naquit entre Lot et Garonne. Et Prudence est Espagnol. Sa langue

---

(11) Cf. : Sartrouville (S.-et-O.) était : SATORVILLA, en 1007, mué en : SARTOVILLA, au XIII[e] s.

(12) Nécrol. St Petri de Casis, 14 (abbaye Bénédict., près St-Bérain, fondée en 800).

(13) Discours de la nature des eau, 164 sq.

(14) Contra Symmachum, 392 (en 402).

passa-t-elle les Pyrénées jusqu'au pays du Sauternes ? [15] Le Castillan dit « sotano », cave [16] comme la Combe de Savoie disait « in sutuno » en 1250 [17].

Le latin populaire, au lieu de sub, se servait indifféremment de ses dérivés : subtus et subter, sous. Selon le modèle de : internus, externus, tirés du latin : in, ex, l'adjectif subternus a été formé, au IV[e] siècle, à partir de subter. Si le nom est sous-entendu, l'adjectif est substantivé : Ex. « de Subterno », 1180 = (étage) inférieur, rez-de-chaussée.

Subtus explique « in Sutuno », 1250 [18], et « lou Seitoun », XVI[e] siècle, de Barcelonnette, comme « sotano » espagnol. Cette lignée coexiste avec celle issue de subter, ex. : « sartroun », de Jausiers, et « seitour », de Uvernet, dans la même vallée de Barcelonnette, alors savoyarde.

Devenu substantif, il y a eu une inter-action de subtus et de subter, qui a donné : « subturnus », dès lors différencié de l'adjectif « subternus », et qui est la source de tous nos sartos.

Dans l'ensemble, ce nom recouvre une aire qui va de Neuchâtel à Barcelonnette, et de Pérouges jusqu'à Sion et Suse [19]. Hors de ce domaine, le sarto est inconnu. Lyon et Grenoble disent le SOTOL. A Vienne, au XI[e] siècle, il y a un « SUBTULUM cum CRIPTAM, subtus Ecclesiam St Andree » (1036-1045) (Cart. St André, n° 241, manuscrit de l'an 1135 environ. Cf. SOTOLUM (1076), Cart. Concharium Ruthen, n° 184).

François GIRARD.

---

(15) Orens, poète latin, né à Huesca, v. 370, fut évêque d'Auch. + 439.

(16) FEW, XII, 368 b.

(17) L'italien a l'adjectif correspondant : SOTTANO. Ex. les deux bourgs de Sicile : PETRALIA SOTTANA et PETRALIA SOPRANA, cad. Pierraille Inférieure et Pierraille Supérieure.

(18) A rapprocher de supinus ?

(19) V. Colloq. Dialect Francoprovençal, Neuchâtel, 1969, Carte 5, par Mgr Gardette.

FORMES ANCIENNES

Sotor — 1180-1255 : Subternus, 402-1180 (adj. nom).
Setor, -our — 1282-1651 : Sutunus, 1250.
Citour (Romand) — 1310-1542 : Soturnus, 1300-1463.
Sertou, -eau — 1433-auj. : Sousterné (adj.), 1580.
Sertor, -our — 1561-1738.
Sartou, -eu, -o : 1537-auj.

SARTOS HISTORIQUES

1250 à Bourg-Evescal (Val de Miolans).
1300 au domaine de Longemalle (Genève).
1330 au Château d'Annecy.
1380 au Château de Ripaille.

LE SOTOL EN DAUPHINE

Vienne : 1040, Subtulum = Crypte de Saint-André-le-Bas (Cart. St-André).

Grenoble : 1340, el sotol dels universarios de Notra Donna (Ctes Consul.) .

Morestel : 1380, dolia in setullo domus (Gonon, op. cit. n° 1012).

EVOLUTION DE SOTOR A SARTO

1180 : David de SUBTERNO : Val d'Aoste, Mém. Doc. Soc. Hist. Suisse Romande (SHSR), t. 39e, p. 127 (Lausanne).

1206 : David SOTOR : Val d'Aoste, J.A. Duc, Hist. Eglise d'Aoste, 1901, t. 2e, pp. 40 + 132 (Aoste).

1231 : SETTROS : Seytroux (74), Soc. Savois. Hist. Archéol. Chambéry, t. 30e, p. 214)SSHA).

1250 : in Sutuno : St-Jean de la Porte (73), L. Morand, Les Bauges, II Chambéry, 1890, p. 493.

1255 : camp. situs ol sotor : Vex s/Sion (Valais), SHSR, 29e, 506 et 507.

1282 : Vinea dou setor : Vétraz (74), SHA Genève, 14e, n° 180.

1300 : ante soturnum : Genève, Regeste Genevois, n° 1470.

1310 : unius citurni ante domum : Neuchâtel, Bull. Glossaire S. Romande, 1910, p. 29, Neuchâtel-Paris.

1329 : 2 fenestre suturni : Annecy (74), *Rev. Savoisienne,* 1900, p. 303, Annecy.

1340 + 53 : domus et citurnus + le citour dessoubt la maison : Neuchâtel, Pierrehumbert, Dict. Neuchâtelois, Ve cetour.

1354 : P. SOTORNO habitat. SECUSIE : Suse, S. Provana di Collegno, Certose del Piemonte, II, 269.

1379 : Cetor : Fribourg, W.V. Wartburg, FEW, Basel, s. v° subturnus.

1380 + 81 : suturnus : Ripaille (74), M. Bruchet, Ripaille, Paris-Chambéry, 1907, p. 314.

» P. de SOTURNO : St-Jean-de-Maurienne (73), Documents II, Acad. Savoie, p. 224, Chambéry.

1380 + 85 : J. de SUBTURNO (Soturno) : Menthon + Alby (74), Acad. St-Anselme, 25e Bull., p. 320, Aoste + Arch. Haute-Savoie, E 58 Annecy.

1390 + 1454 : in citurnis edificii, 5 finestras : Ripaille (74), op. cit., 369 + 545.

1393 : medietas soturni de subtus (domum) : Ambérieu (01), M. Gonon, Vie quotid. Lyon, n° 1017, Catho. Lyon, 1968.

1396 : Cetour : Neuchâtel, FEW ibid.

1397 : SEVTROUX : Seytroux (74), Acad. Savoie, tome XI, p. 313.

1399 : Soturnum : Pérouges (01), Gonon, ibid. N° 1224, Belles Lettres, Paris.

» A. de SOTURNO, alias MEIENAZ (= Méana) : Suse et Fréterive (73), U. Chevalier, Visites pastor. Chissé, p. 74, Lyon, 1874, et DES (A. Gros, Dict. Etymol. Savoie).

1406 + 18 : (il) crouse son cetour, le vin dou cetor : Fribourg, Dict. Neuchâtel, ibid.

1433 : un certouz : (74), Répertoire Noms de Lieux d'Annecy, 1938.

1461 : infra citurnos : Genève, Reg. Cons. Genève I, 60.

1537 : SARTOUX (Perly-Certoux) : Genève, Jaccard, Essai Toponymie, SHSR, 1906.

1550 : ung serteau : Chambéry (73), SSHA, 31e t., p. 25.

Les Voserier

La famille de Voserier (ou Vosereu, Vozerier, Vauserier, Vaugerier) est l'une des plus anciennes du Faucigny, d'authentique noblesse, bien qu'elle ne figure pas à l'Armorial de Savoie [1]. Les Voserier, seigneurs de Scionzier, Mussel, Esery, Arâches, Saint-Sigismond, Mornex... étaient des vassaux des comtes de Genevois [2]. Ils appartenaient probablement à une branche cadette des anciens Comtes de Genève. Ils sont originaires d'Amancy, au lieu-dit encore aujourd'hui Voserier, à quelques kilomètres de La Roche-sur-Foron, au-dessous du puissant château des comtes de Genevois. Il ne reste que des ruines de leur ancien château appelé la Tour de Voserier, campée sur une butte où l'on peut voir encore: une porte d'entrée ogivale et le porche donnant accès à l'intérieur par un escalier, en bon état de conservation; les vestiges d'une grande cheminée ainsi que le pied-droit d'une fenêtre à l'angle nord-est. Cette tour carrée mesure à l'intérieur 7 m 75 sur 7 m 50. Les murs qui ont 2 m 40 d'épaisseur avec 10 à 12 mètres de hauteur, sont parés de pierres grand appareil. Cette tour paraît remonter au début du XII[e] siècle. Ce château aurait été détruit en 1589-94 par les troupes de Genève [3].

La famille de Voserier s'est divisée en deux branches: l'une habitait Amancy, l'autre habitait le château de Mussel, à Scionzier, où on les voit constamment. Le château de Mussel qui devait dater du XII[e] siècle également, était bâti sur une colline, entre Scionzier et Cluses, et il était

---

(1) L'érudit et regretté baron Félix d'Yvoire, qui avait continué l'Armorial de Savoie, nous avait exposé les difficultés pour établir une généalogie de cette famille, en l'absence de documents anciens (actes de partage, testaments...). Nous avons puisé une grande partie de notre documentation dans ses notes communiquées aimablement par M. Marcel Sauthier, héraldiste, qui a repris l'Armorial.

(2) MÉNABRÉA, *Origines féodales*. Ils possédaient eux-mêmes les fiefs de Scionzier, Arâches, Saint-Sigismond.

(3) Cf. communication faite à l'Académie du Faucigny le 15 novembre 1952. VAULLET, *Histoire de La Roche*, p. 91.

déjà réduit à l'état de masures lors de la confection du cadastre de 1730. Il présentait encore les restes d'un bâtiment rectangulaire situé sur le versant occidental et une tour sur le versant méridional. Des débris de tours rondes étaient encore apparents autour du bâtiment principal en 1923 (4).

Les nobles de Voserier apparaissent pour la première fois en 1150 pour confirmation d'un accord entre les prieurs de Novalaise et de Contamine, au sujet des églises de Thiez et de Châtillon. Ils étaient donc déjà dans cette région, à Mussel, et c'est très probablement dans ce château que fut signée par Aymon Ier, sire de Faucigny, la charte de fondation de la chartreuse du Reposoir, le 22 janvier 1151. Il paraît évident que le sire de Faucigny qui était assisté de ses frères Arducius, évêque de Genève, et Rodolphe, du prieur Jean (le bienheureux Jean d'Espagne), de deux frères convers de la Grande Chartreuse et d'un de Portes, et de plusieurs nobles de la région, n'ont pu se rendre en cette mauvaise saison au Reposoir, par des sentiers impraticables, étroits et rapides, sous une abondante couche de neige, et qu'ils se sont réunis au château le plus proche, celui de Mussel, occupé par les Voserier représentés à la fondation par Giraud de Voserier.

Dans l'impossibilité d'établir une filiation continue, nous énumérons successivement et par générations, les membres connus de cette famille.

Les premiers Voserier cités au milieu du XIIe siècle, sont: *Guillaume* de Voserier, chevalier, témoin en 1150, pour confirmation par l'évêque Arducius et Aymon Ier de Faucigny, d'un accord entre les prieurs de Novalaise et de Contamine au sujet des églises de Thiez et de Châtillon; témoin à l'accord terminant les différends entre les abbés de Sixt et d'Abondance, le 25 août 1161. *Giraud* ou Girard (Giroudus de Vosereu), de Voserier, chevalier, présent à la fondation de la chartreuse du Reposoir en 1151 (5). *Rodolphe* de Voserier, premier abbé d'Abondance de 1144 à 1153, fut ensuite abbé de Saint-Maurice d'Agaune. Il nomma Ponce de Faucigny abbé de Sixt. Promoteur du

(4) Cf. Académie du Faucigny, IX, p. 43.

(5) Regeste Genevois 325, 329. J. Falconnet, *La Chartreuse du Reposoir*, p. 13.

traité d'alliance entre Agaune et Abondance conclu en 1156. Témoin et conciliateur avec Arducius, évêque de Genève et saint Pierre de Tarentaise dans un différend entre Abondance et Sixt en 1161; en 1168, en faveur de Raymond, prieur du Reposoir. Pendant que Louis, évêque de Sion, adhérait à l'antipape Victor, Rodolphe se rendit à Rome auprès du pape Alexandre III et l'accompagna jusqu'à Genève, en 1162 (6).

Jacques (Jacob) de Voserier, chevalier, témoin d'une concession de Guillaume II, sire de Faucigny, à la chartreuse du Reposoir, le 19 février 1202; témoin à Megève, d'une déclaration du dit Guillaume de Faucigny prenant sous sa protection la vallée de Chamonix. Témoin encore en l'église de Scionzier, le 13 mars 1205, d'un accord par lequel Gullaume II, comte de Genevois, prend sous sa protection le prieur de Chamonix. *Aymon* de Voserier, chevalier, témoin à un acte de vente à la chartreuse de Vallon, par Aymon II, sire de Faucigny, au château de Châtillon, le 13 mars 1222. *Pierre* de Voserier, chevalier, témoin à un arbitrage entre Guillaume II, comte de Genevois, et Aymon II, sire de Faucigny, le 10 mai 1225, à Thonex; le 18 juin 1226, à Préverenge, au sujet de l'avouerie de Lausanne; le 24 mars 1229, à un acte passé au château de Malporter par Aymon II de Faucigny, reconnaissant la possession du château de Langin à Guillaume de Genevois (7).

Guillaume de Voserier, chevalier, témoin à une transaction entre Béatrix de Faucigny et Eléonore, veuve de Guillaume de Lucinge, feu sénéchal de Faucigny, à Vizille, le 8 mars 1276; témoin à Arbusigny en 1285; témoin d'un arbitrage entre le prieur de Talloires et le comte de Savoie, à Duingt, le 20 mai 1291. *Pierre, Aymon, Guy, Jacques* et *Rodolphe* de Voserier. Pierre, Aymon et Guy, fils de feu Pierre, Jacques, prieur de Divonne, leur frère, dans une transaction entre le Chapitre de Genève et Aymon chapelain de Scionzier. Il s'agissait d'une coupe de fèves et d'une coupe d'orge léguées à l'église de Scionzier par Rodolphe, autre fils de Pierre, assignée sur la dime de

---

(6) Reg. Gen. 365, 384 bis; Besson, p. 24; Regeste Dauphinois 16279; Mercier, *Abbaye d'Abondance*, Acad. Salésienne, VIII, p. 110.

(7) R.G. 480, 493, 596, 613, 628, 643.

Lachat dans la paroisse d'Arâches, fait à Scionzier, le 26 juin 1272. *Humbert,* frère de Pierre, en 1295 [8].

Aymon de Voserier, condamné par contumace à la confiscation de ses biens pour avoir occis Rollet de Saxel, bourgeois de Cluses, en 1301. *Guillaume* et *Richard* de Voserier, chevaliers, conseillers du bailli de Faucigny en 1336, peut-être tous deux fils d'Aymon précité (1320). *Guillaume, Pierre, Jacquet* et *Etienne* de Voserier font hommage lige au dauphin Hugues, le 7 janvier 1304 [9]. *Pierre* de Voserier, chanoine de Saint-Pierre, témoin en 1290 à Genève; prévot du Chapitre dès 1302; prend part à l'élection de l'évêque Aymon du Quart le 29 janvier 1304. *Henri* de Voserier, chanoine de Saint-Pierre, assiste lui aussi à l'élection de l'évêque Aymon du Quart en 1304; témoin à une sentence arbitrale entre le Chapitre de Genève et le prieuré de Douvaine, le 5 mars 1316.

Jacques de Voserier (1378); *François* de Voserier (1402). *Guillaume* de Voserier (1370-1409), père de *Pierre, Richard, Claude* et *Marie* de Voserier qui possédaient des fiefs à Usillon en 1409. *Henri* de Voserier fait hommage au comte de Savoie en 1405. *Pierre* de Voserier, chevalier, frère de Guillaume précité, porta la bannière du Comte Vert, Amédée VI de Savoie au siège d'Asti (1380) et assista à la sépulture du Comte Rouge, à Hautecombe, le 2 avril 1392. *Pierre, Henri, Ramus* de Voserier, nobles possédant fiefs dans la chatellenie de Châtillon et Cluses en 1355. *Nicolet* et *Jean* de Voserier figurent parmi les quinze nobles partis de Cluses sous la conduite de Pierre d'Ameysin, bailli du Faucigny pour Amédée VI de Savoie (1355 à 1370), pour réduire les rebelles soulevés contre l'évêque de Sion (1357) [10].

Au XV[e] siècle, une autre grande famille s'est apparentée aux Voserier: de 1425 à 1544, des nobles Alamand (Jean et ses fils Louis et Jean, André et Jean-Félix, ses petits-enfants), « cousins » des Voserier, sont qualifiés seigneurs d'Esery et de Mussel; des Voserier (Jean, Pierre, Michel) sont seigneur de Mussel et d'Esery. Peut-être

---

(8) R.G. 1083. Sommaire des fiefs.

(9) R.G. 1130, 1339. MÉNABRÉA, op. cit., p. 304; Reg. Dauph. 16279, 16289; Ch. A. de SALES, *Pourpris historique*; Besson; baron d'Yvoire.

(10) *Pourp. hist.*; LAVOREL, Cluses, I, p. 65 et 77.

étaient-ils coseigneurs de Mussel et d'Esery. Les Alamand auraient possédé le château d'Esery, dès le commencement du XV[e] siècle, ainsi que les terres de Voserier et Eserier.

Jean de Voserier (1459-1477-1492), de la paroisse de Scionzier, mort avant 1496, seigneur de Mussel, lieutenant du bailli de Faucigny en 1477-1479. *Aymon* de Voserier, épouse demoiselle Mya Bernard d'Allinge, d'une famille possessionnée à Cluses, le 9 août 1479; il épouse ensuite Melchiotte de Montvuagnard, avant 1483. *Pierre* de Voserier, chevalier, fils de feu Jean précité, de la paroisse de Scionzier, seigneur de Mussel, agissant dans la maison-forte de Mussel, à lui et à ses frères appartenant, fait quittance à Melchiotte de Montvuagnard, comme cohéritière de Aymon de Voserier son mari, le 29 septembre 1496. Jean Alamand, seigneur d'Esery et de Voserier, acquiert le 27 juillet 1459, des biens de Pierre et Claude de Voserier. En 1521, Louis Alamand, seigneur d'Esery, fait donation de tous ses biens, notamment le château d'Esery et ses dépendances, à son cousin Michel de Voserier [11].

Michel de Voserier, chevalier, fils de Jean, seigneur de Mussel et d'Esery, mort avant 1539, l'un des derniers nobles de Voserier connus. En 1521, Louis Alamand, son cousin, lui fait la donation mentionnée précédemment. Le 15 octobre 1535, il reconnaît tenir du prince Philippe de Savoie, à cause du château de Mornex, tout ce qu'il a au mandement de Mornex. Il épouse Antoinette de Genost, laquelle devenue veuve, se remarie avec Jean V Martin du Fresnoy, qui devint ainsi seigneur de Mussel. Michel avait eu une fille, *Françoise* de Voserier, qui épouse Jean VI Martin du Fresnoy, seigneur de Mussel (1586).

La seigneurie de Mussel passa successivement aux de Rochette (de Scionzier) en 1601, aux de Foras en 1652, puis aux Hugard de la Tour en 1748 [12].

Armoiries de Voserier: P. d'argent à trois heaumes de sable 2 et 1, ou de gueules à trois heaumes d'argent.

Lucien Guy.

---

(11) Notes du baron d'Yvoire et de M. C. Pernat; manuscrit F. Gaillard. *Reignier et ses environs*; Lavorel, *Cluses*, p. 215; som. des fiefs; L. Guy, *Anciens châteaux du Faucigny*, p. 47.

(12) Armorial de Savoie.

Documents inédits
provenant de l'Abbaye d'Aulps

L'abbaye cistercienne de Saint-Jean d'Aulps, fondée au XII[e] siècle, possédait jadis de très riches archives. (1) En 1734, l'intendant du Chablais chargea le commissaire d'extentes Jean-Marie Jacques d'en dresser un inventaire. Deux mille cent trente pièces furent répertoriées et analysées avec soin. Publié en 1905-1906 par le chanoine Gonthier, l'inventaire de Jacques constitue une des meilleures sources de l'histoire du Chablais. Malheureusement, les pièces originales dont il nous fait connaître l'existence et la teneur ont été pour la plupart dispersées ou détruites à la Révolution. Un certain nombre ont été récupérées par les Archives départementales à la fin du XIX[e] siècle. D'autres ont été sauvées ou publiées par des particuliers ou des sociétés savantes.

Rassembler tous les documents subsistant serait une tâche utile : M. R. Avezou a tracé la voie avec son excellent Répertoire des fonds monastiques des Archives de la Haute-Savoie, dans lequel il donne quantité d'indications bibliographiques et archivistiques concernant non seulement les Archives départementales, mais aussi les documents dispersés. Je renvoie donc à ce répertoire, en attendant qu'un chercheur reprenne le travail à la base.

M. Jean-Pierre Mudry, professeur à Thonon-les-Bains, m'a signalé quelques pièces restées entre les mains de

---

(1) Voir à ce sujet Robert AVEZOU, Archives de la Haute-Savoie, Répertoire numérique de la série H (Clergé régulier), Annecy, 1932, p. III, p. VIII-IX, p. 4-5.

J.-F. GONTHIER, Inventaire inédit de l'abbaye d'Aulps précédé d'une notice sur cette abbaye, dans : Mémoires et documents publiés par l'Académie Salésienne, t. XXVII, 1905, p. 1-342 et t. XXIX, 1906, p. 1-220. Gonthier publie l'inventaire de Jacques en ajoutant une numérotation aux pièces analysées. Pour retrouver la numérotation originelle il faut se reporter à la copie de l'inventaire conservée aux Arch. départ. SA 180.

Mme Demangeat, de Chambéry. Cette dernière a bien voulu me confier ces parchemins avec une grande libéralité. Les Archives départementales en ont exécuté un microfilm et des extraits, qui sont à la disposition des chercheurs.

La plupart de ces documents paraissent provenir du chartrier d'Aulps, bien que certains ne concernent pas directement l'abbaye. Certains portent un numéro correspondant à un ancien inventaire qui n'est pas celui de Jacques. Ce dernier a bien analysé la plupart des pièces que nous énumérons ci-après, mais il en a bouleversé le classement. Voici la liste succincte de ces documents [2] :

1246, 9 février, Lyon. Le pape Innocent IV exempte l'ordre cistercien des synodes diocésains, excepté en ce qui concerne les matières de foi [3].

Très bel original. Restes de dorure sur les lettres majuscules. La bulle de plomb manque. L'écriture paraît être la même que celle d'une autre bulle du même pape, du 21 août 1246, conservée aux Archives de la Haute-Savoie (6 H 1) *(coté 591)*.

1308, Evian. Pierre de Billens, juge en Chablais et Genevois, pour le comte de Savoie, se référant à un mandement de son prédécesseur Humbert de Salaz, prescrit à Guillaume de Pontverre, châtelain d'Allinges-Neuf, de protéger les moines d'Aulps dans la possession de la montagne de Longemale. Les moines de leur côté se sont engagés à ne pas empêcher les hommes du comte de faire paître

---

(2) La mention « coté » suivie d'un numéro indique la cotation figurant au dos de la charte (quand elle existe).

(3) Mon ami B. Barbiche, Conservateur aux Archives nationales et auteur d'un Répertoire des bulles pontificales conservées aux Archives nationales actuellement sous presse, m'écrit à propos de cette bulle ; « Selon toute vraisemblance, elle est identique dans son fond et dans sa forme aux autres lettres de même objet adressées par Innocent IV à divers établissements cisterciens et signalées par J.-B. Mahn, L'Ordre cistercien et son gouvernement, Paris, 1954. Nous conservons l'une de ces bulles aux Archives nationales, sous la cote L 244, n° 41 (n° 480 de mon catalogue). Ce document, daté du 26 mars 1244, est semblable à celui que tu m'as envoyé, à deux détails près : 1°) il est adressé à l'abbaye du Val-Notre-Dame (et non à l'ordre cistercien en général) ; 2°) dans la clause finale « Nulli ergo... », on lit : « ...hanc paginam nostre inhibitionis infringere... » au lieu de « nostre inhibitionis et constitutionis ». Je relève d'autre part dans les Registres d'Innocent IV (éd. Elie Berger) une bulle analogue adressée à l'abbaye cistercienne de Saint-Edward au diocèse de Winchester (31 janvier 1245, n° 994) et une autre adressée à l'ordre cistercien tout entier (28 avril 1245, n° 1220 = Potthast, n° 11640). A toutes fins utiles, je te signale que la bulle en question a été renouvelée par Alexandre IV. Nous en conservons ici un exemplaire sous la cote L 253, n° 262 (bulle du 26 mars 1261, n° 1075 de mon catalogue). Ce document, bien qu'il provienne très certainement d'un fonds particulier, porte une adresse générale, mais ceci n'a rien d'exceptionnel ni d'anormal. »

leurs troupeaux. En cas de difficulté, le châtelain devra envoyer les religieux plaider aux assises tenues à Thonon *(coté 266)*.

1310, Le Biot. Le même personnage confirme la vente d'une terre passée par Perrier, fils de feu Guillaume d'Oisel et Amys, son frère, à Jean Lenoir, de Seytroux. Il certifie avoir touché pour le comte les droits de laods et ventes *(coté 519)*.

1313. Procuration donnée par Udri Gunzus, d'Arbos, à un certain nombre de particuliers *(coté 2635)*.

1314. Reconnaissance par Gauthier fils d'Udri dou Says, d'une dette de 102 sous de Genève que Jean Lenoir *(Niger)* a payé pour lui aux Lombards tenant casane (banque et bureau de change) au Biot *(coté 2289)*.

1317. Devant Guillaume, abbé d'Aulps, Guingous de Chez vend à Agnessone du Biot, fille de Brun Châtelain, ses prés situés à Lesteleys, aux Pleyneys et à La Chal, moyennant 4 livres 5 sous de Genève [4] *(coté 467)*.

1321 (nouveau style) 13 janvier. Accord conclu entre Hugues Dauphin, seigneur de Faucigny, et l'abbé d'Aulps, au sujet de leurs possessions et droits respectifs [5]. Copie notariée de 1702.

1369. Testament d'Hugonet Ozon de Machilly legs à la confrérie du Saint-Esprit de Machilly, aux églises de Machilly, et de Lully, avec mention des mesures de Bonne et de Thonon *(coté 2424)*.

1534, 7 février. Guillaume Sigliani (ou Cigliani), procureur et représentant du Cardinal Trivulce, abbé commendataire d'Aulps, alberge à Antoine Tavernier et Aimé Burnier, le grangeage de Cheravaux [6].

---

(4) Ladite Agnessone promet par serment « se non jurare franchisias alicujus ville, castri seu communitatis nec se alicujus committere custodie seu garde sed nobis et successoribus nostris obedire secundum formam que continetur in littera bone memorie domini G. quondam decani Alyngii cujus secunda linea sic incipit : Nominabimus penultima vero sic sua servicii ».

(5) Ce document, d'une particulière importance, était déjà partiellement connu par des extraits ou analyses : GONTHIER, op. cit. 1905, p. 128, n° 331, et F. MUGNIER, Deux chartes inédites de l'abbaye d'Aulps, dans : Mémoires Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, t. 30, 1891, pp. 270-284. Cependant le texte intégral n'était pas connu, que je sache. J'en ai fait tirer une xérographie.

(6) Localité disparue, aujourd'hui commune de Montriond. Cf. GONTHIER, op. cit. 1905, p. 136, n° 342.
P. DUPARC, Une communauté pastorale en Savoie, Cheravaux, dans Bulletin philologique année 1963 (Paris, 1966), pp. 309-329.

Est insérée la procuration donnée par le Cardinal, à Marseille en 1533, à Cigliani pour le représenter « in spiritualibus et temporalibus ».

1580. Vente passée par honorable Humbert fils d'Antoine de Lornay [7] *(coté 88).*

1604. Noble André, fils de feu Nicolas de Bone, bourgeois de Thonon, vend à noble Antoine de Pré, dudit Thonon, une grange et un curtil dans la rue des serruriers à Thonon.

Jean-Yves MARIOTTE.

(7) Parchemin peu lisible, je n'ai pu identifier ce personnage qui ne figure pas à l'Armorial.

Les études réalisées sur le Lac d'Annecy

Revue bibliographique (1796-1971)

Les eaux polluées par les hydrocarbures, les hécatombes de poissons, l'état alarmant de nos lacs et de nos rivières, les baignades interdites..., autant de sujets inquiétants qui sont la rançon du progrès et auxquels nous sommes malheureusement trop familiarisés.

Denrée de première nécessité, l'eau pure est devenue précieuse. Les ressources en eau du globe, si elles paraissent inépuisables (1.320.000.000 km^3), ne doivent pas nous cacher un problème angoissant : l'eau, source de Vie, se fait de plus en plus rare.

L'eau douce sur Terre ne représente en effet que 37.800.000 km^3, dont 29.200.000 km^3 sous forme de glace (calottes polaires et glaciers), difficilement utilisables, 1.250 km^3 dans les cours d'eau (volume instantané moyen) et 125.000 km^3 dans les lacs, le reste se répartissantentre les eaux souterraines, l'eau vadose et l'humidité du **sol.**

Lors du récent congrès de Skokloster, Uppsala (Suède) en 1968, tous les experts se sont accordés à dire que les lacs représentent les dernières réserves d'eau potable de notre planète. La protection des lacs contre la pollution est donc d'une absolue nécessité.

Depuis plusieurs dizaines d'années, la pollution s'est attaquée aux eaux du lac d'Annecy. Ce plan d'eau renferme 1,123 km^3 d'eau et fournit chaque jour 40.000 m^3 d'eau potable à l'agglomération annécienne. Il est impossible de situer avec exactitude la période à laquelle le lac a commencé à être pollué. Les premières constatations d'une eutrophisation en voie d'installation ont été décelées par HUBAULT (1943): « ...Néanmoins, le lac ne peut pas être considéré comme oligotrophe. Il l'était, il n'y a pas encore

bien longtemps, mais il ne l'est plus. Les innombrables villas, hôtels, pensions qui se pressent sur ses bords, dont le nombre augmente sans cesse et dont les eaux usées s'en vont droit au lac, souvent sans aucune épuration, commencent à lui donner un caractère d'indéniable eutrophie... Tel est l'exemple d'un lac... dont l'eutrophie récente, débutante, est directement causée par l'homme. »

Depuis cette époque, plusieurs chercheurs se sont penchés sur le problème de l'eutrophisation du lac d'Annecy, et leurs conclusions n'ont fait que confirmer la sentence de HUBAULT : le lac d'Annecy est en train de mourir !

Les réalisations entreprises par le Syndicat Intercommunal des Communes Riveraines du Lac d'Annecy ont permis de luttter contre la pollution des eaux de ce magnifique plan d'eau. Grâce à l'égout collecteur périphérique, 9.131.500 m^3 d'eaux usées n'ont pu se déverser dans le lac en 1970 et ont été traitées à la Station d'épuration avant d'être rejetées, épurées, dans le Fier, en aval du lac.

En raison de leur pouvoir auto-épurateur, les eaux du lac ne recevant plus d'eaux usées pourront se purifier d'elles-mêmes ; déjà les premiers résultats obtenus sont très encourageants. L'avenir nous révèlera l'importance du rôle joué par l'égout collecteur dans la protection du plan d'eau, et le lac d'Annecy redeviendra ce qu'il aurait toujours dû être : un lac pur !

Les références bibliographiques témoignent de l'intérêt manifesté par de nombreux chercheurs pour le lac d'Annecy. Seuls sont mentionnés les travaux se rapportant essentiellement à l'Hydrobiologie et à certaines autres disciplines complémentaires.

Les travaux cités sont regroupés en quatre parties :

A. — Travaux scientifiques récents permettant de juger avec exactitude de l'état du lac d'Annecy.

B. — Articles scientifiques fondamentaux pour la connaissance du lac et publications traitant uniquement ou principalement de ce lac.

C. — Ouvrages sur des sujets divers, apportant des indications relatives au lac d'Annecy (flore, faune, géologie, physico-chimie des eaux...).

D. — Articles techniques et de vulgarisation.

Un court commentaire mentionné après certains travaux permet de connaître les données relatives au lac d'Annecy lorsque le titre ne permet pas de juger avec exactitude du contenu.

Gérard BALVAY.
Station d'Hydrobiologie Lacustre I.N.R.A.
74203 - Thonon.

— A —

ETUDES RECENTES REALISEES SUR LE LAC D'ANNECY

BALVAY G., 1966. — **Etude du lac d'Annecy.** Premier rapport sur l'état des eaux du lac d'Annecy (juin-octobre 1966).

Rapport d'activité, 4 pages.

Résultats physico-chimiques et biologiques obtenus après les premiers mois d'études.

BALVAY G., 1967. — **Aperçu sur l'état des trois grands lacs savoyards.**

Rev. Inst. Pasteur Lyon, I (3) : 431-441.

Température, pH et oxygène dissous dans le lac d'Annecy à la fin de la stagnation estivale et en hiver. Facteurs de différenciation des trois lacs.

BALVAY G., 1967. — **Le lac d'Annecy. Aperçu sur quelques données physico-chimiques en 1966.**

Rev. Inst. Pasteur Lyon, I (3) : 443-449.

La physico-chimie des eaux et la composition du plancton révèlent un état avancé d'eutrophisation.

BALVAY G., 1967. — **L'oxygène dissous dans le lac d'Annecy à la fin de la stagnation estivale.**

« *Terre Vive* », *Bull. Soc. Hist. nat. Préhist. Mâcon,* 5 (1-2) : 7-9.

Distribution horizontale de l'oxygène dissous et importance de la désoxygénation dans les couches profondes.

BALVAY G., 1967. — **Etude des eaux du lac d'Annecy.**

Rapport d'activité, 3 pages.

Composition du plancton en 1966.

BALVAY G., 1967. — **La dynamique de la biocénose planctonique du lac d'Annecy.**

Thèse Doct. Spécialité, Univ. Lyon, 98 pages.

Composition et variations saisonnières du plancton. Influence du milieu sur les organismes. Comparaison des relevés planctoniques effectués depuis 1880 et état actuel du lac.

BALVAY G., 1967. — **Le lac d'Annecy. Résultats obtenus après une année d'études (juin 1966 - octobre 1967).**
Rapport annuel, 12 pages.

BALVAY G., 1971. — **Eutrophisation et phytoplancton du lac d'Annecy.**
« Terre Vive », *Bull. Soc. Hist. nat. Préhist., Mâcon,* 20 : 13-16.
Modifications survenues dans la composition du phytoplancton en 1961 et de 1965 à 1970.

BALVAY G. et ROUGIER-MICHAUD C., 1967. — **Le lac d'Annecy : aspect thermique.**
« Terre Vive », *Bull. Soc. Hist. nat. Préhist., Mâcon, 5* (3/4) : 39-41.
Cycle annuel de la température des eaux du lac et du Boubioz.

CROUZET E., 1969. — **Premiers résultats de l'étude sédimentologique du lac d'Annecy.**
Rapport annuel, 9 pages, 7 tableaux hors-texte.

CROUZET E., 1970. — **Etude du bassin versant du lac d'Annecy. Apports de matières en solution des affluents du lac d'Annecy.**
Rapport annuel, 10 pages.

CROUZET E., 1970. — **Etude du bassin versant du lac d'Annecy. Données hydrologiques sur le lac d'Annecy (1968 - 1969).**
Rapport d'activité, 20 pages.

DANLOUX J., 1968. — **Le lac d'Annecy. Bilan hydrologique.**
O.R.S.T.O.M., Serv. centr. Hydrol., 80 pages, 2 plans et 20 tableaux hors-texte.

GEOFFRAY C., 1968. — **Etude bactériologique des eaux du lac d'Annecy, octobre 1966 - décembre 1967.**
Institut Pasteur Lyon, rapport d'activité, 2 fascicules, 20 pages, 30 tableaux et 67 graphiques non paginés.

LAURENT P.-J., 1969. — **Campagne d'études du lac d'Annecy par la Station d'Hydrobiologie Lacustre de l'I.N.R.A. à Thonon. Année 1968.**
Rapport annuel, 8 pages.

LAURENT P.-J., 1970. — **Etude des eaux du lac d'Annecy. Résultats de l'année 1969.**
Rapport annuel, 10 pages.

LAURENT P.-J., 1971. — **Etude des eaux du lac d'Annecy. Résultats de l'année 1970.**
Rapport annuel, 6 pages, 1 carte.

LAURENT P.-J., GARANCHER J. et VIVIER P., 1971. — **The condition of lakes and ponds in relation to the carrying out of treatment mesures.**
5th Internat. Water Poll. Research Conference, préprint., 10 pages.

ROUGIER-MICHAUD C., 1969. — **Données sur la biocénose planctonique du lac d'Annecy.**
Rech. Hydrobiol. cont., I : 97-119.

Etude physico-chimique des eaux ; systématique du plancton et variations saisonnières.

SERVETTAZ P.-L., 1971. — **Vie d'un lac alpin. Chronique de la sauvegarde du lac d'Annecy.**

Gardet, Imprimeur, Annecy, 93 pages.

Rôle et importance de l'eau dans la Vie. La vie du lac d'Annecy ; l'eutrophisation et ses remèdes.

SUCHET M., 1954. — **Etude physico-chimique des eaux du lac d'Annecy.**
Annls Stn centr. Hydrobiol. appl., 5 : 159-184.

Données physico-chimiques permettant de conclure sur un état d'eutrophisation en voie d'instauration.

— B —

ARTICLES SCIENTIFIQUES RELATIFS AU LAC D'ANNECY

BEAUVERD G., 1904. — **Rapport sur l'herborisation du 1er avril 1904 au défilé de Saint-Clair et au lac d'Annecy.**
Bull. Herb. Boissier, 2e série, *4* : 292.

BOLTSHAUSER J., 1860. — **Le lac d'Annecy.**
Rev. savois., 1860 (1) : 2-4, (2) : 9-11.

Etude morphologique du lac et géologie ; peuplement piscicole.

CARNOT S., 1867. — **Note sur le régime du lac d'Annecy.**
Rev. savois., 1867 : 111-112.

CENTRE DE RECHERCHES GEODYNAMIQUES, 1967. — **Le bassin versant du lac d'Annecy.**

Rapport d'activité, mai 1966 - octobre 1967. Rapport annuel, 39 pages.

Ressources en eau et analyses physico-chimiques des affluents.

CHEVREUX E. et GUERNE J. (de), 1892. — **Description de** *Gammarus delebecquei* **nov. sp. du lac d'Annecy, suivie de quelques remarques sur les Amphipodes d'eau douce de la France.**
Bull. Soc. zool. Fr., 17 : 136-142.

CHEVREUX E. et GUERNE J. (de), 1892. — **Sur une espèce nouvelle de** *Gammarus* **du lac d'Annecy et sur les Amphipodes d'eau douce de la France.**
C. r. hebd. Séanc. Acad. Sci., Paris, 30 mai 1892, 4 pages.

Description de *Gammarus delebecquei.*

CHOLLEY A., 1923. — **Les débouchés de la vallée d'Annecy.**
Annls Géogr., 32 : 193-209.

CROLARD A., 1910. — **Annecy et les crues du lac, note historique et technique.**
Rev. savois., 1910 : 55-65.

DELEBECQUE A., 1890. — **Sondages du lac d'Annecy.**
Archs Sci. phys. nat., 24 : 403-404.
Profondeur de la cuvette lacustre et du Boubioz.

DELEBECQUE A., 1891. — **Sondages thermométriques dans le lac d'Annecy.**
Archs Sci. phys. nat., 25 : 467-468.
Influence de la source sous-lacustre du Boubioz sur la stratification thermique des eaux. (Article paru également dans *Bull. Soc. vaud. Sci. nat., 27 :* 19-20).

DELEBECQUE A., 1892-1896. — **Atlas des lacs français. Planche 3 : lac d'Annecy.**
Ministère des Travaux Publics.
Carte bathymétrique du lac d'Annecy.

DELEBECQUE A., 1898. — **Les lacs français.**
Chamerot et Renouard, Paris, 436 pages.
Ouvrage très important pour la connaissance des lacs de France. Données morphométriques sur le bassin lacustre d'Annecy et résultats des analyses physico-chimiques des eaux.

DELEBECQUE A. et LEGAY L., 1890. — **Sur les sondages du lac d'Annecy.**
C. r. hebd. Séanc. Acad. Sci., Paris, 111 : 1 000-1 001.
Morphométrie du lac et de l'entonnoir du Boubioz.

DELEBECQUE A. et LEGAY L., 1891. — **Sur la découverte d'une source au fond du lac d'Annecy.**
C. r. hebd. Séanc. Acad. Sci., Paris, 112 : 896-898.
Confirmation de l'existence d'une source sous-lacustre au fond de l'entonnoir du Boubioz.

DELEBECQUE A. et LEGAY L., 1891. — **Note sur les sondages du lac d'Annecy.**
Rev. savois., 1891 : 290-294.
Morphométrie de la cuvette lacustre (Article identique paru dans *Annls Ponts Chauss.*, 7ᵉ série, *I :* 404).

DUCIS C.-A., 1875. — **L'inondation de 1651 à Annecy.**
Rev. savois., 1875 : 73-74.

DUPARC L., 1891. — **Analyse des eaux du lac d'Annecy.**
Archs Sci. phys. nat., 25 : 719-720.
Analyse des eaux et des sédiments du Boubioz.

DUPARC L., 1891. — **Recherches sur le lac d'Annecy.**
Archs Sci. Phys. nat., 26 : 609-612.
Analyse des eaux du lac et de ses affluents ; pluviométrie, analyse des limons.

DUPARC L., 1894. — **Le lac d'Annecy.**
Archs Sci. phys. nat., 31 : 68-85, 191-206.
Le lac et son bassin versant, analyse des eaux et des sédiments.

DUSSART B., 1952. — **Sur le lac d'Annecy.**
Rapport d'activité, 7 pages.
Physico-chimie et biologie des eaux.

DUSSART B., 1954. — **Température et mouvement des eaux dans les lacs. Introduction à l'étude d'un milieu.**
Annls Stn centr. Hydrobiol. appl., 5 : 5-128.
Action des vents et des sources sous-lacustres sur la stratification thermique des eaux du lac d'Annecy.

DUSSART B., 1955. — **Détection des sources sous-lacustres et incidences de celles-ci sur le fond des lacs.**
Memorie Ist. ital. Idrobiol., 8 : 63-82.
Influence de la source sous-lacustre du Boubioz sur la stratification thermique des eaux dans le Grand Lac.

DUSSART B. et JUGET J., 1954. — **Sur l'écologie de quelques organismes limicoles du lac d'Annecy.**
C. r. hebd. Séanc. Acad. Sci., Paris, 239 : 1 233-1 235.
L'entonnoir du Boubioz constitue une « niche écologique » pour la faune benthique.

GERMAIN J.-M., 1894. — **Note sur l'origine et la formation du lac d'Annecy.**
Rev. savois., 1894 : 326-337.

GODEFROY G., 1942. — **Le lac d'Annecy.**
Rev. de Savoie, 2 : 34-39.
Origine et morphologie du bassin lacustre.

GRIVAZ G., 1960. — **Résultats d'un marquage de truites sur le lac d'Annecy.**
Bull. fr. Piscic., 198 : 21-29.
Croissance rapide et excellente adaptation des truites déversées.

GUINIER P. et LE ROUX M., 1925. — **L'*Helodea canadensis* Rich. dans le lac d'Annecy.**
Rev. savois., 1925 : 50-56.

HUBAULT E., 1947. — **Etudes thermiques, chimiques et biologiques des eaux des lacs de l'est de la France (Vosges, Jura, Alpes de Savoie).**
Annls Ec. nat. Eaux Forêts, Nancy, 10 (2) : 115-260.
Ouvrage important pour la connaissance des lacs. Physico-chimie des eaux du lac d'Annecy, plancton et peuplement piscicole.

JUGET J., 1958. — **Recherche sur la faune de fond du Léman et du lac d'Annecy.**
Annls Stn centr. Hydrobiol. appl., 7 : 9-95.

KILIAN K., REVIL J. et LE ROUX M., 1913. — **Histoire de la dépression d'Annecy au Pléistocène.**
C. r. somm. Séanc. Soc. géol. Fr., juin 1913 (II) : 106-107.

LARRIEU E., 1910. — **Le régime légal du lac d'Annecy.**
Thèse Doct., Univ. Paris, 72 pages.
Législation concernant la navigation, la pêche, les concessions (régime sarde et français).

LE ROUX M., 1892. — **La faune du lac d'Annecy.**
Rev. savois., 1892 : 252-253.
Mollusques de la zone littorale.

LE ROUX M., 1893. — **Sur un organisme flottant du lac d'Annecy.**
Rev. savois., 1893 : 70-71.
Récolte de *Ceratium anneciense,* nov. sp.

LE ROUX M., 1899. — **Notes biologiques sur le lac d'Annecy.**
Rev. savois., 1899 : 255-270.

LE ROUX M., 1900. — **Station à** *Utricularia vulgaris.*
Rev. savois., 1900 : 137.

LE ROUX M., 1903. — **Les éponges du Thiou.**
Rev. savois., 1903 : 55-59.

LE ROUX M., 1907-1908. — **Recherches biologiques sur le lac d'Annecy.**
Annls Biol. lacustre, 2 : 220-387.
Ouvrage de base pour la connaissance du lac d'Annecy. Tous les travaux antérieurs de Le Roux sont consignés dans cet ouvrage.

LE ROUX M., 1907-1908. — **Le lac d'Annecy (flore et faune), étude de géographie biologique.**
Rev. savois., 1907 : 137 - 152, 185 - 200 ; 1908 : 45 - 55.
Résumé et conclusions de l'article précédent.

LE ROUX M., 1908. — **Le corégone du lac d'Annecy.**
Rev. savois., 1908 : 116-117.

LE ROUX M., 1911. — **Sur l'existence des seiches dans le lac d'Annecy.**
Rev. savois., 1911 : 14-15.

LE ROUX M., 1911. — **Les poissons du lac d'Annecy et les essais de repeuplement.**
Rev. savois., 1911 : 53-59.

LE ROUX M., 1911. — **La maladie des gardons du lac d'Annecy.**
Rev. savois., 1911 : 161-164.

LE ROUX M., 1912. — **Colonies d'***Ophrydium* **dans le lac.**
Rev. savois., 1912 : 89.

LE ROUX M., 1913. — **Sur les dépôts quaternaires du lac d'Annecy.**
Rev. savois., 1913 (2) : 101-102.
L'auteur signale plusieurs espèces de mollusques de ces dépôts dont certaines vivent encore dans le lac.

LE ROUX M., 1914. — **Quelques algues schyzophycées du lac d'Annecy.**
Rev. savois., 1914 : 20-21.

LE ROUX M., 1916. — **La dissémination des organismes par les oiseaux migrateurs du lac d'Annecy.**
Rev. savois., 1916 : 244-248.

LE ROUX M., 1920. — **Notes sur la biologie de la truite dans les grands lacs savoyards.**
Rev. savois., 1920 : 173-178.

LE ROUX M., 1921. — **La Société Géologique de France à Annecy.**
Rev. savois., 1921 : 157-166.
Géologie et tectonique du lac d'Annecy.

LE ROUX M., 1922. — **Le lac d'Annecy et ses poissons.**
Annecy, lac d'Annecy et vallée de Thônes, 20 août 1922 : 5-6.

LE ROUX M., 1922. — **Le « bleu » du lac.**
Rev. savois., 1922 : 184-187.

LE ROUX M., 1926-1927. — **Le lac du Bourget.**
Rev. savois., 1926 : 95-113 ; 1927 : 66-93, 170-200.
Poissons du lac d'Annecy et repeuplement.

LE ROUX M., 1928. — **Les lacs de Savoie.**
Rev. savois., 1928 : 69-89.
Peuplement piscicole du lac d'Annecy.

LE ROUX M., 1928. — **Recherches biologiques dans les grands lacs de Savoie. Lacs du Bourget et d'Annecy.**

J. Abry, éditeur, Annecy, 164 pages.
Les poissons et la pêche dans le lac d'Annecy.

LE ROUX M., 1929. — **Une explication de l'odeur du lac.**
Rev. savois., 1929 : 18-19.
Cette odeur serait due à la décomposition du plancton.

LE ROUX M. et MORET L., 1920. — **La structure de la montagne de Veyrier et l'origine du lac d'Annecy.**
Rev. savois., 1920 : 59-65.

MANGE A., 1881. — **L'hiver 1879-1880 et la congélation du lac d'Annecy.**
Rev. savois., 1881 : 88, 97-98.

MANGE A., 1891. — **L'hiver 1890-1891 et la congélation du lac d'Annecy.**
Rev. savois., 1891 : 278.

MILON F., 1939. — **Le lac d'Annecy. Etude géographique.**
Annls Géogr., 48 : 120-137.
Origine du lac et variations de niveau des eaux. Température des eaux ; population riveraine.

MORANDE R. (de) 1867. — **Note sur le niveau du lac d'Annecy.**
Rev. savois., 1867 : 96-97.

MORET L., 1939. — **Sur l'âge des failles du Roc de Chère (lac d'Annecy).**
C. r. somm. Séanc. Soc. Géol. Fr., 1939, 10 : 135-136.

MORTILLET G. (de), 1860. — **Notes géologiques sur la Savoie. Le lac d'Annecy.**
Rev. savois., 1860 : 90-92.

MORTILLET G. (de), 1892. — **Coquille spéciale au lac d'Annecy.**
Rev. savois., 1892 : 251-252.
Récolte de *Valvata opaca* Dum. et Mort.

ONDE H., 1942. — **La cluse d'Annecy.**
Rev. de Savoie, 1942 (2) : 40-41.

ONDE H., 1944. — **Le lac d'Annecy et le Thiou (Etude hydrologique).**
Rev. Géogr. alp., 32 : 1-58, 389-446.

ONDE H., 1944. — **Un don de nos Préalpes : les eaux d'Annecy.**
Rev. de Savoie, 1944 (1) : 19-25.
Régulation du niveau du lac par les vannes du Thiou.

PIAGET J., 1913. — **Malacologie de Duingt et des environs.**
Rev. savois., 1913 : 69-85, 166-180, 234-242.
Mollusques du lac d'Annecy.

POULET J.-B., 1866. — **Note sur la pisciculture dans le lac d'Annecy.**
Rev. savois., 1866 : 66-68.
Importance relative des différentes espèces de poissons et moyens de repeuplement.

PUGET, 1855. — **Botanique des environs d'Annecy.**
Bull. Ass. Florimontane, 1855 : 283-304.
Macrophytes littorales du lac d'Annecy.

PUGET, 1856. — **Plantes des environs d'Annecy.**
Bull. Ass. Florimontane, 1856 . 46-63.
Macrophytes littorales du lac d'Annecy.

ROLLEY J., 1954. — **La situation dans le lac d'Annecy.**
Colloque d'économie piscicole des lacs à corégones, Thonon, 1954 : 36-37.
Les corégones du lac d'Annecy.

ROLLEY J. et DOTTRENS E., 1955. — **Sur les corégones introduits au lac d'Annecy.**
Archs Sci., Genève, 8 (2) : 207-212.
Historique des alevinages.

SERAND E., 1870. — **L'inondation de 1711 à Annecy.**
Rev. savois., 1870 : 83-86, 92-94.

TISSOT E., 1875. — **Au sujet des nouvelles observations météorologiques faites à Annecy.**
Rev. savois., 1875 : 18-19.
Pluviométrie et niveau du lac.

TISSOT E., 1875. — **Le niveau des anciennes inondations à Annecy.**
Rev. savois., 1875 : 101-102.

— C —

ARTICLES SCIENTIFIQUES TRAITANT EN PARTIE DU LAC D'ANNECY

ANDRE E., 1922. — **Les omblières du Léman.**
Bull. Soc. vaud. Sci. nat., 54 (204) : 273-284.
Renseignements sur les omblières du lac d'Annecy. Important résumé de cet article dans : *Bull. Soc. centr. Aquic. Pêche, 29 :* 33-39.

BEAUVERD G., 1931. — **Le massif de la Tournette. Recherches sur la géographie botanique des Alpes d'Annecy.**
Bull. Soc. Bot. Genève, 23 : 418 pages.
Flore littorale du lac d'Annecy.

BLANCHARD R., 1938-1943. — **Les Alpes Occidentales.**
Arthaud, éditeur, Grenoble, Paris. Tome I : 1938, 335 pages ; tome 2 : 1941, 670 pages ; tome 3 : 1943, 698 pages.

BOURRELLY P., 1954. — **Savoie, Jura, Dombes (Phycologie d'eau douce).**
Not. Bot. et Itinéraires comm., 8e Congr. Internat. Bot., Paris-Nice, 1954 : 17-32.
Végétation littorale et phytoplancton du lac d'Annecy.

BOURRELLY P., 1955. — **Quelques pêches planctoniques dans le lac du Bourget et les lacs voisins.**
Verh. int. verein. theor. angew. Limnol., 12 : 253-355.
Phytoplancton du lac d'Annecy.

BROCCHI, 1896. — **La pisciculture dans les eaux douces.**
Librairies-imprimeries réunies, Paris, 319 pages.
Peuplement piscicole et alevinages dans le lac d'Annecy.

BRUN J., 1880. — **Diatomées des Alpes et du Jura.**
Genève, 1880. Réimpression A. Asher & Cie, Amsterdam, 146 pages
Diatomées récoltées dans le lac d'Annecy.

CHODAT R., 1897. — **Algues pélagiques nouvelles.**
Bull. Herb. Boissier, 5 : 119-120
Nouvelles espèces phytoplanctoniques du lac d'Annecy.

CHODAT R., 1897. — **Etudes de biologie lacustre. A. Recherches sur les algues pélagiques de quelques lacs suisses et français.**
Bull. Herb. Boissier, 5 : 289-314.
Phytoplancton du lac d'Annecy.

CHODAT R., 1897. — **Algues pélagiques de quelques lacs suisses et français.**
Archs Sci. phys. nat., 3 : 286-287.
Flore pélagique du lac d'Annecy.

CHODAT R., 1897. — **Algues incrustantes et perforantes.**
Archs Sci. phys. nat., 3 : 512-514.
Cyanophycées incrustantes du Roc de Chère.

CHODAT R., 1897. — **Nouvelles recherches sur la flore pélagique.**
Archs Sci. phys. nat., 4 : 166-173.
Flore planctonique du lac d'Annecy.

CHODAT R., 1898. — **Etudes de biologie lacustre. B. Nouvelles remarques sur la flore pélagique superficielle des lacs suisses et français.**
Bull. Herb. Boissier, 7 : 49-77.
Physico-chimie des eaux du lac d'Annecy, d'après les travaux de Delebecque, 1898.

CHOLLEY A., 1925. — **Les Préalpes de Savoie (Genevois, Bauges) et leur avant-pays. Etude de géographie régionale.**
A. Colin, éditeur, Paris, 755 pages.

COLLET L.-W., 1925. — **Les lacs. Leur mode de formation, leurs eaux, leur destin.**
Doin, éditeur, Paris, 320 pages.
Physico-chimie des eaux du lac d'Annecy.

DELEBECQUE A., 1892. — **Présentation des cartes de plusieurs lacs français et observations de leurs températures à diverses profondeurs.**
Archs Sci. phys. nat., 27 : 133-136.
Thermique du lac d'Annecy.

DELEBECQUE A., 1893. — **Sur la variation de la composition de l'eau des lacs avec la profondeur.**
C. r. hebd. Séanc. Acad. Sci., Paris, 117 : 712.
Quantité de matières dissoutes en surface et en profondeur dans le lac d'Annecy.

DOTTRENS E., 1954. — **L'état actuel de nos connaissances sur la systématique des corégones.**
Colloque d'économie piscicole des lacs à corégones, Thonon, 1954 : 45-57.
Corégones du lac d'Annecy.

DUMONT F. et MORTILLET G. (de), 1853. — **Histoire des Mollusques terrestres et d'eau douce vivants et fossiles de la Savoie et du bassin du Léman.**
J.B. Baillière, Paris, 270 pages.

DUMONT F. et MORTILLET G. (de), 1857. — **Catalogue critique et malacostatique des mollusques terrestres et d'eau douce de la Savoie et du bassin du Léman.**
Bull. Inst. nat. genev., 4 : 310-314.

DUSSART B., 1954. — **L'Omble Chevalier en France. Biométrie et biologie.**
Annls Stn centr. Hydrobiol. appl., 5 : 129-157.
Données sur la morphologie et la biométrie de l'Omble Chevalier du lac d'Annecy.

DUSSART B., 1955. — **L'Omble Chevalier du Léman et son introduction dans les eaux françaises de montagne.**
Verh. int. Verein. theor. angew. Limnol., 12 : 520-526.
Caractéristiques morphologiques de l'Omble Chevalier du lac d'Annecy.

DUSSART B., 1966. — **Limnologie. L'étude des eaux continentales.**
Gauthier-Villars, Paris, 677 pages.
Ouvrage fondamental pour la connaissance des eaux douces. L'auteur indique divers renseignements concernant le lac d'Annecy.

FOREL F.-A., 1883. — **Dragages zoologiques et sondages thermométriques dans les lacs de Savoie.**
Rev. savois., 1883 (10) : 87-88.

FOREL F.-A., 1884. — **Etudes zoologiques dans les lacs de Savoie.**
Rev. savois., 1884 (1) : 1-2.
Hydracariens, mollusques et plancton du lac d'Annecy.

FOREL F.-A., 1885. — **La faune profonde des lacs suisses.**
Mém. Soc. Helv. Sci. nat., 29 : 1-234.
Faune profonde du lac d'Annecy.

FOREL F.-A., 1892. — **La congélation des lacs suisses et savoyards dans l'hiver 1891.**
Archs Sci. phys. nat., 1892 : 48-90.
Historique des congélations du lac d'Annecy.

GUINIER P., 1906-1907. — **Le Roc de Chère. Etude phytogéographique.**
Rev. savois., 1906 : 23-41, 87-118, 151-166, 223-246 ; 1907 : 35-56.
Associations végétales littorales du lac d'Annecy.

HUBAULT E., 1939. — **La pollution des eaux libres, leur utilisation industrielle et la modification de leur faune.**
C. r. Ass. fr. Avanc. Sci., Liège.

HUBAULT E., 1943. — **Les grands lacs subalpins de Savoie sont-ils alcalitrophes ?**
Arch. Hydrobiol., 40 : 240-249.
L'auteur signale l'eutrophie récente du lac d'Annecy.

HUBAULT E., 1955. — **Introduction of species of fish into lakes in the eastern part of France.**
Verh. int. Verein. theor. angew. Limnol., 12 : 515-519.
Poissons et alevinages au lac d'Annecy.

IMHOF O.E., 1883. — **Die pelagische Fauna und die Tiefseefauna der zwei Savoyerseen : lac du Bourget und lac d'Annecy.**
Zool. Anz., 6 : 655-657.
Zooplancton du lac d'Annecy.

KREITMANN L., 1932. — **Carte piscicole de la Haute-Savoie.**
Trav. Lab. Hydrobiol. Piscic. Univ. Grenoble, 23, 15 pages.
Peuplement piscicole du lac d'Annecy.

LAURENT P.-J., 1966. — **Modifications biologiques récentes dans quelques lacs subalpins.**
Bull. Ass. romande Protect. Eaux Air, 18 : 47-56.

L'invasion de l'écrevisse américaine *Orconectes limosus* Raf. dans le lac d'Annecy.

LAURENT P.-J. et SUSCILLON M., 1962. — **Les écrevisses en France.**
Annls Stn centr. Hydrobiol. appl., 9 : 335-395.

Présence d'*Orconectes limosus* au lac d'Annecy.

LE ROUX M., 1892. — **Les faunes lacustres.**
Rev. savois., 1892 : 161-172.

Faunes benthique et pélagique du lac d'Annecy.

LE ROUX M., 1897. — **Une algue aérienne.**
Rev. savois., 1897 : 252-254.

LUGEON M., 1897. — **Leçon d'ouverture du cours de géographie physique.**
Bull. Soc. vaud. Sci. nat., 33 (124) : 49-78.

Hydrographie du bassin versant dans la vallée de l'Eau Morte.

LUGEON M., 1901. — **Origine des vallées des Alpes occidentales.**
Annls Géogr., 10 : 295-317, 401-428.

MAILLARD G., 1890. — **Note sur la géologie des environs d'Annecy, La Roche, Bonneville et de la région comprise entre Le Buet et Sallanches.**
Bull. Servs Carte géol. Fr., 6.

MORET L., 1926. — **Considérations sur le plancton des lacs alpins de Savoie et du Dauphiné.**
Trav. Lab. Hydrobiol. Piscic. Univ. Grenoble, 2 : 23-62.

Zooplancton du lac d'Annecy.

MORTILLET G. (de), 1860-1862. — **Annexion à la faune malacologique de France.**
Rev. savois., 1860 (12) : 102-105 ; 1861 (1) : 10-13 ; 1862 (7) : 58-60.

Mollusques terrestres et d'eau douce annexés à la Faune de France à la suite du rattachement de la Savoie à la France.

MOUGIN P., 1914. — **Les torrents de Savoie.**
Imprimerie Générale, Grenoble, 1 251 pages.

Données météorologiques pour la région annécienne ; régime des affluents du lac.

PELOSSE J., 1937. — **Le zooplancton des eaux alpines.**
Verh. int. Verein. Theor. angew. Limnol., 8 : 43-53.

Zooplancton du lac d'Annecy.

PELOSSE J., 1939. — **Sur quelques espèces d'Harpacticides (Crustacés, Copépodes) rares du sud-est de la France.**
Bull. Soc. zool. Fr., 64 (5) : 295-301.

Récolte de plusieurs espèces d'Harpacticides dans le Grand Lac et le Boubioz.

PENARD E., 1899. — **Recherches sur les Sarcodinés de quelques lacs de la Suisse et de la Savoie.**
Revue suisse Zool., 7 : 441-471.
Rhizopodes du lac d'Annecy.

REVIL J., 1893. — **Les lacs de la Savoie.**
Bull. Soc. Hist. nat. Savoie, 1893 : 3-15.
Morphométrie du lac d'Annecy d'après les travaux de Delebecque.

REVIL J. et LE ROUX M., 1906. — **Observations nouvelles sur la terminaison septentrionale de la chaîne du Semnoz-Nivollet.**
Rev. savois., 1906 : 173-182, 247-254.

SAUSSURE H.B. (de), 1796. — **Voyage dans les Alpes.**
Neuchâtel, tome 5, § 1163.
Profondeur du Boubioz et température de l'eau.

VIVIER P., 1940. — **Le peuplement piscicole des lacs subalpins de Savoie.**
Bull. fr. Piscic., 120 : 61-66.
Poissons du lac d'Annecy.

VIVIER P., 1959. — **Action des eaux résiduaires sur quelques lacs et rivières de France.**
Bull. Centr. belge Etud. Docum. Eaux, 43 : 32-37.
La pollution du lac d'Annecy et ses conséquences.

VIVIER P., 1964. — **L'aménagement piscicole des lacs subalpins.**
Bull. fr. Piscic., 213 : 136-145.
Peuplement piscicole du lac d'Annecy.

ARTICLES TECHNIQUES ET DE VULGARISATION

AMIGUES G., 1971. — **La faune du lac d'Anneecy.**
Cah. Docum., Soc. Amis Vieil Annecy, 3 : 3 pages.

BERNARDINI M., 1967. — **30 millions de litres par jour.**
Bull. munic. Inf. Annecy, 11 : 14-18.

BONNARD L., 1935. — **Guide du canéiste sur les rivières de France.**
Touring Club de France et Canoé Club de France, fascicule 43 : Lacs français, 48 pages.

CHAUCHOY J., 1967. — **L'assainissement des communes riveraines du lac d'Annecy.**
Bull. Inf. Féd. eur. Prot. Eaux, 14 : 63-66.
Pollution des eaux et protection du lac.

CROUZET E., 1971. — **Aperçu géologique de la région d'Annecy.**
Cah. Docum., Soc. Amis Vieil Annecy, 3 : 2 pages, 1 carte.

DUCIS C.A., 1890. — **Le lac d'Annecy d'après Delbène.**
Rev. savois., 1890 : 58-63.
Description touristique du lac.

DUSSART B., 1953. — **Evolution naturelle et artificielle des lacs du bassin du Léman.**
Pêcheur Chasseur suisse, 11 : 374-375.

FUMET P. et HUDRY R., 1965. — **Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Communes Riveraines du Lac d'Annecy.**
Techn. Sci. munic., 2 : 1-10.
Station d'épuration et usine de traitement des ordures.

FUMET P. et coll., 1965. — **Le Syndicat intercommunal d'assainissement des communes riveraines du lac d'Annecy.**
Bull. Ass. romande Protec. Eaux Air, 1965 (9) : 38-47.
Station d'épuration des Iles à Cran.

GRANDCHAMP G., 1968. — **Le tourisme au lac d'Annecy.**
Annesci, 14 : 9 - 165.
Importante bibliographie historique, littéraire et touristique sur la région du lac d'Annecy.

LAGRANGE L., 1967. — **La protection du lac. L'analyse des eaux.**
Bull. munic. Inf. Annecy, 10 : 25-27.
Organisation des recherches effectuées sur le lac.

LAGRANGE L., 1968. — **Région du lac d'Annecy. Travaux d'assainissement. Etude des eaux.**
Revue Inst. Pasteur Lyon, 1 (3) : 451-457.

LAGRANGE L., 1970. — **Un convalescent en bonne voie : le lac.**
Bull. munic. Inf. Annecy, 17 : 16-17.

LAGRANGE L., 1970. — **La lutte contre la pollution des eaux. L'assainissement du lac d'Annecy.**
Monit. Trav. publ., 48 : 161-165.

LAGRANGE L., 1971. — **Syndicat intercommunal des communes riveraines du lac d'Annecy.**
Cah. Docum., Soc. Amis Vieil Annecy, 3 : 3 pages.

PLAGNAT F., 1956. — **Les grands lacs de Savoie et la pêche.**
Revue de Savoie, 1 : 215-218.

PLAGNAT F., 1959. — **La pêche et la chasse en Haute-Savoie.**
Revue de Savoie, 4 : 287-305.
Peuplement piscicole et pêche au lac d'Annecy.

PUY J., SERVETTAZ P.-L. et FERRERO J., 1971. — **Service des eaux de la ville d'Annecy.**
Cah. Docum., Soc. Amis Vieil Annecy, 3 : 4 pages, 2 cartes.

RIFAUX Y., 1971. — **Pluies et vents sur le bassin annécien.**
Cah. Docum., Soc. Amis Vieil Annecy, 3 : 2 pages.

SERAND E., 1927. — **Lac d'Annecy. Monographie. Parcours. Villégiatures. Histoire. Légendes.**
Topoguide Annecy, Merle, éditeur.
Monographie succinte : peuplement piscicole.

SERVETTAZ P.-L., 1966. — **Après les espaces verts, notre bel espace bleu.**
Bull. munic. Inf. Annecy, 6 : 11-17.
Nécessité de la protection du lac d'Annecy.

SERVETTAZ P.-L., 1971. — **Propos sur le lac d'Annecy.**
Cah. Docum., Soc. Amis Vieil Annecy, 3 : 8 pages.

Société des Amis du Vieil Annecy, 1971. — **Le lac d'Annecy.**
Cah. Docum., Soc. Amis Vieil Annecy, 3 : 43 pages, 8 planches.

Syndicat Intercommunal des Communes Riveraines du lac d'Annecy, 1968. — **Brochure documentaire sur les réalisations du Syndicat.**

Syndicat Intercommunal des Communes Riveraines du lac d'Annecy, 1968. — **Journée de l'Eau pure.**
Annecy, 4 octobre 1968 ; texte des conférences, 63 pages.

Syndicat Intercommunal des Communes Riveraines du lac d'Annecy, 1970. — **L'assainissement du lac d'Annecy.**
Rapport d'activité, 14 pages.

TISSOT R., 1960. — **Une grave menace pèse sur le lac d'Annecy.**
L'Epervier, 1960 (11) : 18-21.
La réglementation de la pêche dans le lac.

Bibliographie

LES COLS DES ALPES (Antiquité et Moyen-Age) ET L'ORIGINE DE LA SAVOIE (1)

Les 13, 14 et 15 mars 1969 se réunissaient, à Bourg-en-Bresse, une vingtaine de spécialistes des « hautes époques » pour concentrer leurs travaux sur le thème de la circulation dans les Alpes (Antiquité et Moyen-Age). Les Actes de ce colloque sont parus avec un certain retard, sous la forme d'un volume de 260 p. grand format, avec un certain nombre de planches, d'une présentation sobre mais impeccable. Pour qui s'intéresse à l'histoire de la région alpine, il s'agit là d'un dossier précieux, non seulement pour les nombreux renseignements qu'il contient, mais pour la manière dont ces renseignements sont ordonnancés.

Toutes les communications s'articulent autour du thème central de la circulation alpine, envisagé par chaque auteur en fonction de sa propre spécialité. Elles sont classées selon l'ordre chronologique des périodes étudiées, de sorte que le volume garde une belle unité et donne l'impression d'une remontée dans le temps : Après le coup d'envoi donné par R. Chevallier, qui fut la cheville ouvrière du colloque, le professeur Janin présente le cadre géographique. MM. J.-P. Millotte et A. Doro traitent de la pré- et protohistoire.

L'Antiquité gallo-romaine fait à elle seule l'objet de douze communications, les unes, comme celles des professeurs Carducci, Leglay et Le Gall, donnent des aperçus généraux sur l'ensemble des Alpes romaines, d'autres étudient un secteur particulier, qu'il s'agisse du Val Camonica en Lombardie ou d'Izernore dans l'Ain. MM. Broise et Hudry décrivent point par point la voie romaine qui va de Genève au Petit-Saint-Bernard.

Nous abordons le Bas-Empire avec le Recteur Van Berchem, qui reprend d'un œil nouveau la lecture de la **Noticia Dignitatum** et donne de nouveaux arguments à ceux qui placent l'antique **Sapaudia** sur la rive droite du Rhône. Ceci nous conduirait tout naturellement à parler du texte de P. Duparc, consacré au Moyen-Age : mais je le réserverai pour la bonne bouche.

Signalons encore ma propre communication sur les routes de Savoie et de Bresse à la fin de l'Ancien Régime, d'intérêt surtout comparatif et venons-en à quelques contributions qui feront de ces **Actes** un incomparable instrument de travail.

Il avait été distribué aux participants du colloque, sous forme ronéotée, un recueil des textes antiques concernant les Alpes, réunis par Mlle M.-P. Monnier. Les **Actes** n'ont malheureusement

pas reproduit ce recueil [2], mais l'auteur en donne l'essentiel sous le titre « Exploitation littéraire du thème des Alpes dans l'Antiquité » (p. 39 sq.).

M. Chevallier nous indique également sous le titre modeste « bibliographie d'orientation » (p. 243 sq.) près de trois cents ouvrages traitant des passages des Alpes, ce qui complète fort bien les indications critiques données par les auteurs de plusieurs communications.

Il faut pour terminer, évoquer ici le mémoire du Père François de Dainville, disparu de manière très inattendue un an après le colloque de Bourg. La belle conférence « **Chemins et cols alpins d'après les cartes anciennes** », illustrée de plusieurs reproductions, sera donc un des derniers ouvrages de ce grand maître de la cartographie ancienne.

∴

Sous le titre « **Les cols des Alpes occidentales et centrales au Moyen-Age** », M. P. Duparc présente « l'état des principales questions et la problématique, en l'accompagnant d'une bibliographie critique et mise à jour ». Il n'est pas question de résumer ici un texte à la fois très dense et fort clair. Certains Florimontans en connaissent du reste les grandes lignes, puisque M. Duparc avait bien voulu en donner la primeur lors d'une séance solennelle de l'Académie. Je me contenterai de relever ici le **finale**, par lequel l'auteur tente de résoudre l'énigme que présente la naissance de la Savoie médiévale et moderne à partir des institutions antiques.

Il y a quelques années, M. Duparc avait proposé l'hypothèse originale selon laquelle la **Sapaudia** citée par l'historien Ammien Marcellin au IVe siècle ne serait pas la Savoie actuelle, mais plutôt une région correspondant aujourd'hui au pays de Vaud et à une partie de la Franche-Comté. Sans convaincre tout le monde, cette hypothèse paraît rallier des spécialistes aussi avertis que P. Broise et D. Van Berchem. Aujourd'hui M. Duparc complète en quelque sorte son idée première.

Selon l'idée reçue jusqu'ici par l'ensemble des historiens, le toponyme gallo-romain « **Sapaudia** » aurait donné naissance au « **Saboia** » attesté par un texte carolingien de 806, puis au « **pagus savogiensis** » cité (avec des variantes) dans des documents du XIe siècle pour aboutir dans la langue française ou franco-provençale à « **Savoie** » [3].

Une dynastie fondée au début du XIe siècle par Humbert aux Blanches Mains aurait possédé plusieurs territoires dispersés, dont la Maurienne et la « Savoie » alors limitée à la Combe de Chambéry et à quelques territoires voisins. Après avoir porté le titre comtal sans autre précision, puis le titre de comte de Maurienne, les descendants d'Humbert aux Blanches Mains auraient opté finalement pour le titre de « comte de Savoie » (**comes Sabaudiæ**), employé sporadiquement dans la deuxième moitié du XIIe siècle et s'imposant peu à peu dans le premier tiers du XIIIe siècle. Désignant donc à l'origine un territoire restreint, Savoie aurait fini par recouvrir un ensemble de domaines assez vastes.

M. Duparc propose une autre explication. Les documents du XIe siècle qui citent le **pagus**, ou **l'ager**, ou le **comitatus savogensis**

sont, dit-il, faux ou interpolés (c'est-à-dire « rewrités » après coup) et il se propose d'en donner la démonstration dans une étude qui paraîtra ultérieurement. Il y aurait donc un hiatus de trois siècles et demie entre le texte de 806 citant la **Saboia** et la renaissance au XII[e] siècle sous la forme savante « **Sabaudia** ». M. Duparc pense que dans cet intervalle le toponyme était tombé complètement en désuétude et que sa remise en usage est purement artificielle. Pourquoi alors cette résurrection et ce retour à une graphie latine archaïque ? « Parce que la situation politique du comte avait changé, que la simple référence à la Maurienne ne suffisait plus ou ne convenait plus ». Le comte Humbert III (1149-1189) ayant mené une grande politique souvent hostile à l'empereur Frédéric Barberousse, en s'appuyant parfois sur le roi d'Angleterre, aurait éprouvé le besoin de redorer son propre blason. « Mais comment l'idée serait-elle venue d'avoir recours à un vocable périmé ? A cause de sa vacance même et de son imprécision, et à cause du prestige des souvenirs romains et du goût pour l'antiquité qui règne en ce XII[e] siècle ». Et à titre de comparaison, l'auteur nous cite de nombreux exemples du réemploi à cette époque dans les sources narratives et littéraires, après des siècles d'oubli, du terme « Allobroges » pour désigner des princes de la région alpine.

En somme l'idée est ingénieuse et la démonstration ne manque pas de cohérence. En soi, les deux hypothèses de base — déplacement ou disparition d'un toponyme et résurrection à des fins politiques d'un vocable périmé — sont soutenables, bien des exemples en témoigneraient (4). Je dois avouer cependant que pour ma part, je ne crois pas à une telle disparition-résurrection en ce qui concerne la Savoie.

Comme le fait observer M. Duparc, le titre **comes Sabaudiæ** utilisé par les scribes du comte Humbert III dans leurs actes officiels (tous rédigés en latin) est une forme savante telle qu'en employaient volontiers les clercs pour prendre leurs distances avec la langue du commun. Du seul emploi de ce vocable savant, on ne peut conclure à l'existence ou à la non-existence d'un terme parallèlement employé dans la langue vulgaire (laquelle n'a malheureusement pas laissé de traces écrites à cette époque).

Mais, si d'un trait de plume, les clercs ont pu fabriquer un **Sabaudia** à partir de n'importe quel vocable populaire (ou, pour suivre M. Duparc, sans référence aucune à la langue parlée de leur temps) on peut se demander par contre comment l'ésotérique **Sabaudia**, terme de chancellerie pas même le plus courant au XII[e] siècle, aurait pu en une ou deux générations donner naissance au **Savoia** provençal ou italien, au **Savoe** franco-provençal que nous voyons surgir dans les premiers textes écrits de la langue vulgaire qui nous soient parvenus. On attendrait plutôt un terme calqué sur le latin « **Sabaudie** » par exemple (5).

Du reste, le premier texte actuellement connu qui nous parle d'un « comte de Savoie » n'émane pas de la chancellerie comtale. Il s'agit d'un diplôme impérial de 1157 destiné à l'archevêque de Lyon, dans lequel le comte Humbert apparaît en tiers (6). Ce texte me paraît appeler deux observations. Tout d'abord la chancellerie impériale n'était pas à cette époque, prodigue de titres pour les grands féodaux du royaume d'Arles (on pourrait citer d'autres exemples) et, d'après le contexte, il semble que l'empereur Fré-

déric n'avait aucune raison de faire une « fleur » au comte Humbert. Le titre de comte de Savoie doit être pris dans le sens le plus restrictif possible.

On notera également l'emploi de la graphie « **comes Savoge** ». Il ne s'agit pas ici d'une forme savante, mais plus probablement de la transcription, par un scribe allemand, d'un terme emprunté au langage courant. Je pense donc pour ma part que « Savoie » avait, dès le milieu du XII[e] siècle, une acception territoriale précise. Si je ne partage pas sur ce point l'opinion de mon savant confrère, son étude nous montre du moins combien la question des origines de la maison de Savoie est encore loin d'être tranchée. Souhaitons qu'un recueil critique de toutes les graphies anciennes nous apporte quelques précisions supplémentaires.

J.-Y. MARIOTTE.

---

(1) Actes du colloque international sur les cols des Alpes, Antiquité et Moyen-Age, Bourg-en-Bresse, 1969, Orléans, Centre régional de Documentation pédagogique, 1971, 258 p.

(2) Un exemplaire est conservé aux Archives de la Haute-Savoie.

(3) Je laisse de côté la question de savoir si le toponyme a toujours désigné le même territoire ou non. Les deux hypothèses de M. Duparc (déplacement et éclipse du terme) procèdent d'une même idée, mais ne sont pas absolument liées : on peut admettre l'une et rejetter l'autre. Sur la Saboia, cf. A. PERRET : *Recherches sur les limites de la « Saboia » carolingienne*, dans : Public. du Centre Européen d'études burgondo-médianes, n° 9, 1967, pp. 31-51, ainsi que J.-Y. MARIOTTE - A. PERRET, *Atlas historique de la Savoie et de Genève*, à paraître.

(4) La Saxe conquise par Charlemagne n'est pas celle du roi Auguste et — plus près de nous — le Chablais ne correspond plus à l'ancienne « tête du lac ». Le Ghana, le Mali veulent ressusciter des empires africains disparus depuis des siècles.

(5) *Savoia* dans un poème provençal cité par CARUTTI, *Regesta* à l'année 1201 (je n'ai pas vérifié la date du poème). *Savoia* dans un poème italien du début du XIII[e] siècle, cité par F. COGNASSO, *Il Piemonte a l'età sueva*, Turin, 1968, p. 64. *Savoe* dans une charte originale de 1250, Archives départementales de la Haute-Savoie, SA 89.

(6) L'empereur concède à l'archevêque la suzzeraineté sur les domaines du comte de Savoie dépendant de l'archevêché de Lyon, « concedimus quoque ei casamenta tam comitis Savoge quam alia omnia... ad ecclesiam Lugd. pertinentia et in supradictis omnibus, sive infra episcopatu vel extra sint generalem jurisdictionem ». Publié d'après l'original par G. GUIGUE dans le *Bulletin philologique*, 1917, p. 11-13, mais connu depuis longtemps par des copies, ce document paraît avoir échappé aux historiens savoyards. On notera que le cousin de l'empereur, le comte Etienne de Bourgogne, figure parmi les témoins avec la simple désignation « Stephanus comes ».

LE ROYAUME DE BOURGOGNE A LA LUMIERE DE LA DECOUVERTE D'UN TRESOR MONETAIRE (1)

Le 28 juin 1965, un habitant de Corcelles près de Payerne, dans le canton de Vaud (Suisse) découvrait un important trésor : plus de mille pièces de monnaies enfouies vers les années 1033-1034, c'est-à-dire lors de la guerre qui opposa l'empereur Conrad II et le comte Eudes de Blois pour la succession de Rodolfe III, dernier roi de Bourgogne, mort en 1032.

Par chance, ce trésor a été intégralement conservé et publié scientifiquement avec les moyens adéquats, par la Société suisse de numismatique. Ce qui nous vaut un superbe volume comprenant une description minutieuse de la découverte et de son emplacement, par M[e] Colin Martin, éminent numismate auquel nous devons par ailleurs plusieurs publications récentes intéressant la région (2). Le Professeur Hans Dietrich Kahl, de l'Université de

Giessen, retrace les dernières phases de l'intégration du royaume de Bourgogne à l'Empire germanique, en particulier la campagne des années 1033-1038 qui devait se terminer par la défaite et la mort d'Eudes. Enfin, M. Erich B. Cahn décrit le trésor : les 1 118 pièces proviennent presque toutes de l'Allemagne d'alors : Worms (365 pièces), Strasbourg (181), Spire (122), et Metz (114). Il s'agissait probablement d'un trésor de guerre, abandonné par l'armée impériale lors d'une des péripéties de la guerre.

J.-Y. M.

(1) Colin MARTIN, H.D. KAHL et E.B. CAHN, *Der Schatzfund von Corcelles-près-Payerne*, Société suisse de Numismatique, Berne, 1969, 227 p., plusieurs cartes et 47 tableaux. Toutes les pièces sont reproduites. Le texte de M. Martin est en français, les deux autres en allemand.

(2) Notamment : *Sur quelques frappes d'Amédée VI*, « Revue suisse de numismatique », 1971.

Et : *Les avatars d'une trouvaille monétaire faite dans la Glâne en mai 1899*, « Gazette numismatique suisse », 1970.

SUR JOSEPH DE MAISTRE

Outre un très bel exemplaire de la troisième édition des « Lettres choisies » [1], le rayon maistrien de la Bibliothèque florimontane vient d'accueillir un article de M. Jean Nicolas consacré à la « conversion » de l'illustre Chambérien [2] qui mérite attention.

En une quinzaine de pages, notre confrère qui a apporté déjà du neuf sur un sujet considéré comme bien connu [3] — ce qui doit encourager les chercheurs ! — tente d'éclairer le moment-clé de la vie intellectuelle de Joseph de Maistre, cette période d'entre 1789 et 1791 au cours de laquelle le magistrat libéral — un « progressiste chrétien » avant la lettre dit Jacques Ploncard d'Assac — abjura ses sympathies pour les « idées nouvelles » et commença à tailler la plume grâce à laquelle il allait conquérir, avec la puissance que l'on sait, une place notable au premier rang des docteurs de l'Ecole contre-révolutionnaire.

D'accord avec Godechot, contrairement à Descostes, Costa de Beauregard et Vermale dans le camp des amis ou à Triomphe dans celui des adversaires, M. Jean Nicolas ne croit pas à une volte-face brutale mais à une évolution nourrie par une méditation continuelle des événements.

En sus des témoignages tirés des archives de Turin, l'auteur examine l'exemplaire de la « Lettre à M. le comte **** au sujet de l'insurrection arrivée à Montmeillan le 16 mai 1790 » que possède la Bibliothèque municipale de Chambéry. Pour lui qui connaît bien l'écriture de Maistre, le doute n'est pas permis : les notes parsemant les marges sont révélatrices. Maistre n'était pas l'auteur mais le destinataire de cet écrit anonyme que lui attribuent tous ses biographes. Or, les commentaires de la « Lettre » expriment, vigoureusement souvent, des désaccords avec cette analyse de la situation qu'il convient de rendre à son véritable responsable qu'une note de l'avocat fiscal général Curti retrouvée à Turin permet d'identifier comme étant le marquis Henry Costa de Beauregard.

Faut-il s'étonner plus du fait que, parmi les biens séquestrés au nom de la Nation après le départ de Joseph de Maistre pour

un long exil, figurait cette brochure, témoin de ses ultimes illusions libérales, ou de l'unanimité avec laquelle, jusqu'à ce travail de M. Jean Nicolas, la lettre sur l'affaire de Montmélian était portée au compte de l'auteur des « Considérations » ?

Mieux vaut prendre acte de l'acquiescement enthousiaste que manifeste le rigoureux censeur à l'auteur de la « Lettre » lorsque ce dernier écrit : « Il y a loin d'un bien-être en spéculation à celui que l'usage et le temps ont confirmé ; ce dernier est votre partage, ayez la sagesse de savoir en jouir ! ». Si ce n'est pas de Joseph de Maistre, tout de même, c'est digne de lui.

Pierre SOUDAN.

---

(1) Editions Vitte, Lyon, 1901.
(2) Extrait des « Annales historiques de la Révolution française » n° 1, 1971.
(3) *Une lettre inédite de Joseph de Maistre,* in « Revue Savoisienne » de 1965.

HISTOIRE ET DROIT : « MELANGES NAZ » ET « MELANGES FALLETTI »

Le hasard a voulu que paraissent la même année deux volumes de « Mélanges » consacrés à deux maîtres aussi attachés à l'histoire du droit qu'à celle de leur Savoie natale. Il n'est pas nécessaire de présenter le chanoine Raoul Naz, dont le **Dictionnaire de droit canonique** se trouve dans toutes les grandes bibliothèques. D'ailleurs le chanoine se présente fort bien lui-même dans le discours qu'il a tenu le 15 janvier 1972 lors de la remise du volume à lui dédié (1). Ce volume est de dimensions modestes, mais d'une haute tenue : il comprend quinze articles.

Celui consacré à M. Louis Falletti, Professeur à la Faculté de droit de Lyon, à l'occasion de son départ à la retraite, est plus important (trente-sept articles), et lui aussi d'une excellente qualité.

Les deux volumes totalisent donc cinquante deux textes, sans compter la bibliographie complète des deux récipiendaires. Les sujets traités et leur esprit même sont très voisins : les auteurs sont souvent les mêmes.

Certains textes sont de portée assez générale : telles les réflexions de R. Nerson sur **Le respect par l'historien de la vie privée de ses personnages** (Mél. Falletti), ou par L. Chevailler : **Réflexions sociologiques sur la curie romaine... durant le pontificat de Pie X** (Mél. Naz), le même auteur étudiant également le **speculum legatorum** du canoniste Guillaume Durand (Mél. Falletti).

Pour le Moyen-Age, P. Duparc exhume les vestiges d'un **cartulaire de Tamié** disparu (Mél. Naz), J.-P. Chapuisat retrace **la carrière d'un archevêque de Tarentaise : Rodolphe Grossi (XIII^e s.)** (Mél. Naz). Mentionnons encore deux importantes contributions juridiques : J. Bart a trouvé dans une vieille reliure de parchemin **un exposé des sources de la mainmorte bourguignonne à la fin du XIV^e siècle,** extrait d'une pièce de procès concernant la succession de deux mainmortables défunts (Mél. Falletti), J.-F. Poudret montre que **Mainmorte et liberté personnelle** n'étaient pas toujours incompatibles dans le pays de Vaud savoyard. M. L. Falletti étudie longuement **une « somme canonique » conservée aux**

Archives de la Haute-Savoie (Mél. Naz). L'abbé M. Hudry nous promène du Moyen-Age : **les franchises de Moûtiers** (Mél. Falletti) au XVI[e] siècle avec **l'Esgance pour la commutation de la gabelle du sel... de Saint-Jean de Belleville** (Mél. Naz) : ce document fiscal nous permet de diviser la population tarine en différents groupes sociaux.

A l'époque moderne, J. Lovie présente (Mél. Naz) **De l'institution d'un prince** consacrée au prince de Piémont, fils du roi Victor Amédée II, par l'abbé Duguet, qu'il compare à Bossuet.

L'étude consacrée par R. Devos à **L'origine sociale des prêtres séculiers annéciens au début du XVIII[e] siècle** (Mél. Naz) fait bien ressortir la prédominance de la bourgeoisie (hommes de loi, commerçants) dans le recrutement sacerdotal.

D'excellentes contributions touchant des points mal connus des anciennes institutions savoyardes sont fournies par A. Perret : **Le Sénat de Savoie et les causes matrimoniales** (Mél. Naz) et **Le Conseil d'Etat de Chambéry** (Mél. Falletti) (Issu de la **Curia** comtale, puis du « Conseil résident » de Chambéry, ce Conseil devait « juger, délibérer et rendre des arrêts sur ce qui est de la police, garde des passages, affaires d'Etat, confins et différens que... pourrions avoir avec nos voisins et sur le fait de la santé ». Ses membres avaient le pas sur ceux du Souverain Sénat. Il fut supprimé en 1717). Celle de P. Guichonnet concernant les **Conseils divisionnaires** (Mél. Falletti) est analysée plus loin.

Enfin, terminons avec le chanoine Naz lui-même qui narre de sa plume alerte les vicissitudes des « **chapitres des cathédrales après l'annexion de la Savoie à la France en 1860** (Mél. Falletti). Il a trouvé une émule dans sa propre famille, puisque sa petite nièce Eveline Naz étudie « **l'interdiction des associations culturelles en 1906 et ses conséquences pour les propriétés de la mense archiépiscopale de Chambéry** (Mél. Naz).

Tous les autres travaux constituant ces deux beaux volumes mériteraient d'être mentionnés : leurs auteurs m'excuseront de ne pas le faire.

J.-Y. M.

---

(1) *Etudes juridiques et historiques dédiées à M. le Chanoine Raoul Naz*, Chambéry-La Tronche, Soc. Savoisienne d'histoire et Soc. des Ecrivains dauphinois, 144 p. La Bibliographie des Travaux de Raoul Naz occupe les p. 133 à 140.
Le discours du chanoine a fait l'objet d'une brochure de 15 p. s.l.n.d. (*Remise d'Etudes juridiques et historiques au chanoine Raoul Naz... le 15 janvier 1972, à Chambéry*).

(2) *Mélanges offerts au professeur Louis Falletti*, Annales de la Faculté de Droit... de Lyon, Paris, Dalloz, 1971.

Jean-François ANGELLOZ. — **Guide de l'Etudiant germaniste.** Paris, P.U.F., 1970, 349 p.

Le livre de M. Angelloz est avant tout destiné à l'enseignement : à ce titre il comporte beaucoup d'indications pratiques, de notes bibliographiques, quelques adresses utiles et nombre de conseils élémentaires. On serait tenté parfois de trouver excessive la sollicitude de l'auteur pour ses lecteurs, si l'on ne connaissait l'ignorance crasse dans laquelle un système universitaire défectueux laisse souvent les étudiants. L'auteur nous fait bénéficier d'une longue expérience d'enseignant et de traducteur. Ce qu'il dit

par exemple de la traduction (p. 34) est valable pour toute langue étrangère vivante ou morte. C'est cependant particulièrement vrai pour la traduction de l'allemand au français, dans la mesure où l'esprit des deux langues n'est pas le même « Alors que les mots français ont un noyau très apparent et un sens bien défini, ce qui explique la clarté de notre langue, dans les termes allemands le noyau est entouré d'un halo vague, générateur d'imprécision, mais aussi d'atmosphère ».

Ces questions de langage ne sont qu'un aspect d'une « altérité » fondamentale. Pour le Français, l'Allemagne — si proche par certains côtés — est un pays profondément « autre » dont la connaissance exige comme une clé. Cette clé, c'est dans la Géographie et l'Histoire que l'auteur du Guide va la chercher. Il insiste sur la situation centrale de l'Allemagne, dépourvue de cadre naturel, dotée de maigres ressources agricoles, mais prédestinée à devenir une puissance industrielle.

L'histoire d'Allemagne commence en 911 lorsqu'à la mort du dernier Carolingien, les chefs des duchés allemands élisent l'un des leurs comme roi. Dès cette époque se manifeste la puissance des particularismes locaux qui s'est poursuivie jusqu'à nos jours avec ses avantages et ses inconvénients.

M. A. en retrace les étapes : nous ne pouvons résumer ici un livre qui constitue déjà par lui-même une synthèse. Notons simplement qu'après l'histoire de chaque tranche chronologique, l'auteur nous en retrace la vie littéraire et artistique. Il souligne le rôle essentiel de Luther dans le développement de l'esprit allemand. Il nous retrace la carrière du jeune Gœthe que nous voyons, d'abord épris de culture française comme tous ses contemporains, trouver peu à peu une voie originale plus conforme à son génie national.

En dehors de toute considération universitaire, le **Guide** sera donc pour l' « honnête homme » un fil conducteur irremplaçable, la meilleure introduction à la connaissance du pays voisin. Si je puis — pour obéir aux lois du genre — formuler quelques exigences supplémentaires, je regretterai peut-être que l'auteur, historien et littéraire, n'ait pas davantage prêté attention à certains aspects de la Civilisation matérielle. Car l'Allemagne de Gœthe est aussi celle de Volkswagen...

J.-Y. M.

Henri ARMINJON. — **Histoire d'une famille de Savoie : les Arminjon.** — Impr. Dugas et Cie, 121, rue des Charmettes, 69 - Lyon (6e), 342 p., plusieurs h.t.

La généalogie est une science à la fois récente et vieille comme le monde mais qui a toujours attiré les hommes. Certains ne la pratiquent que par rapport à leurs animaux, chiens ou chevaux « de race ». D'autres ont la curiosité de connaître d'où leur viennent certaines idées, certaines traditions et partant d'essayer de retrouver la cellule-mère de leur famille. Il faut tout de suite dire que la tâche est ardue, qu'il y faut une patience et une curiosité sans faille : d'après des indications ou des légendes familiales pieusement transmises mais souvent bien fantaisistes, reconstituer pièce après pièce le puzzle... Les registres paroissiaux, bien sûr, de précieux auxiliaires, mais il ne faut pas compter uniquement sur

eux pour une généalogie « scientifiquement » menée. Leurs lacunes, les confusions de noms, de prénoms, voire de surnoms,, les âges approximatifs des défunts sont autant de pièges à éviter : une simple analogie de noms et de prénoms peut complètement induire en erreur, surtout si cette erreur est flatteuse par son ascendance ! Aussi faut-il agir avec prudence et surtout avec la plus grande humilité, sans idées préconçues ; et aussi appuyer les registres paroissiaux des actes notariés, reconnaissances diverses, comptes de châtellenie, actes officiels qui servent de preuves...

Ces preuves, M. Arminjon les a patiemment accumulées dans le livre qu'il vient de consacrer à sa famille ; une famille innombrable qui ne paraît pas près de s'éteindre et dont l'histoire commence dans cette région de Savoie si mystérieuse et si attachante : les Bauges, et dans cette atmosphère si vivante et joyeuse des forges, des martinets et des moulins. Tout part de là, de cette vie laborieuse et active accordée à une pratique religieuse sans défaillance : les propriétés, la fortune, les charges, les alliances. La famille essaime un peu partout mais plus particulièrement à Chambéry, Annecy, voire Turin et Evian où Blaise, l'ancêtre de M. Arminjon s'alliera à toute la bonne bourgeoisie du Chablais.

L'histoire de la famille Arminjon est, en effet, et plus particulièrement dès le XVIII[e] siècle, un reflet de l'histoire de la bonne bourgeoisie savoyarde issue de couches paysannes évoluées mais que la noblesse acceptera largement dans ses rangs car dans nos régions la noblesse de l'esprit palliait le manque de quartiers et les rapports sociaux étaient beaucoup plus horizontaux que verticaux. On y retrouve tous les notables : le maître de forges, le notaire, l'officier, le religieux, l'avocat, le sénateur... Curieusement les mêmes affinités pour certaines familles, certains groupes, s'y retrouvent au cours des âges, créant un esprit particulier : le goût du devoir, la piété profonde, l'amour du travail bien fait, un certain sens tribal avec par-ci par-là le grain de la fantaisie glissé par quelque ancêtre plus porté vers les arts ou la littérature ou même la politique...

L'histoire de la famille Arminjon a été plus particulièrement destinée par son auteur à ses enfants et descendants mais, en fait, elle n'intéresse pas seulement ceux-ci : elle intéresse tous leurs alliés, voisins, compatriotes et également les sociologues qui peuvent y puiser de précieux renseignements. Il serait même extraordinaire que parmi l'éventail des branches de cette famille un Savoyard ne retrouve pas un caractère, un type particulier de personnage lui rappelant sa propre parenté : et ce fait seul suffirait à justifier « l'histoire de la famille Arminjon ».

M.-T. HERMANN.

Jacques CHOCHEYRAS. — **Le théâtre religieux en Savoie au XVI[e] siècle, avec des fragments inédits.** Publications romanes et françaises, CXV, Droz, Genève, 1971, 256 p.

Sous ce titre, M. Jacques Chocheyras nous présente le premier volume d'une étude portant sur le « Théâtre religieux populaire en Savoie et en Dauphiné de la **Passion** de Mons au **Génie du Christianisme (1501-1802) Histoire des Textes** », et qui constitue le sujet d'une thèse de doctorat ès-lettres.

On pense généralement que les manifestations du théâtre religieux populaire cessent au XVI[e] siècle, succombant sous les coups de la Réforme, de la Contre-Réforme et de la Renaissance. Dès 1929, M. R. Lebègue affirmait la permanence des mystères, qu'on continue à jouer et à imprimer. Dans une communication au Colloque « Dramaturgie et Société », tenu à Nancy en 1967, M. Lebègue soulignait à nouveau le maintien de ces spectacles jusqu'en plein XVII[e] s. (1).

C'est l'histoire de ces survivances, que M. Chocheyras entreprend de retracer dans le cadre bien précis de la Savoie ; une Savoie identifiée à la Maurienne et à la Basse Vallée de Suse, où des représentations dramatiques à caractère religieux, en français, sont attestées jusqu'en 1805. L'auteur s'est attaché « en bon philologue... (à) faire avant tout l'histoire des textes eux-mêmes, c'est-à-dire de leur origine, de leur filiation, de leurs remaniements, voire (à) procéder à leur établissement... » (Introduction, p. XIX). C'est ce qui fait l'objet de la première partie de l'ouvrage. L'auteur a distingué les Mystères proprement dits (où la **Passion** occupe la première place), les Histoires tirées de l'Ancien Testament, et les Histoires ou Vies des Saints (en tête viennent Saint Sébastien et Saint Laurent). Pour chacun de ces groupes, l'auteur nous entraîne à sa suite à la quête des textes, documents souvent dispersés, plus souvent encore fragmentaires ; il s'est efforcé d'élucider quels en étaient l'origine, l'auteur, les sources et les remaniements. La deuxième partie présente les textes dans leur ordre chronologique, de façon à faire « ressortir l'évolution du genre et de ses caractères. »

Nous n'avons pas compétence pour juger du travail du philologue. L'historien — en particulier des mentalités — retiendra les conclusions de la première partie (pages 67 à 78) qui tentent d'expliquer « cette floraison exceptionnelle de représentations dramatiques religieuses, en langue française, dans cette région ».

En ce qui concerne l'origine des textes ayant servi aux représentations de la Maurienne, M. Chocheyras fait fi d'un vain chauvinisme savoisien : en général, un imprimé est à la source d'un certain nombre de textes : c'est le cas des Passions et du Mystère de l'Antéchrist (2). Seule la **Dioclétiane** (une vie de Saint Sébastien) est l'œuvre d'un auteur du cru, Jean Soybillé ; les autres textes ont été remaniés par des auteurs locaux par exemple par Nicolas Martin pour l'**Histoire de Saint Martin,** jouée en 1565 à Saint-Martin-la-Porte. D'où venaient les originaux ? Il n'est pas possible de répondre assurément : « il nous manque encore un chaînon... qui nous permette de faire le lien entre les domaines de l'ancien duché de Bourgogne, d'où ces œuvres paraissent originaires, et la vallée alpine. » Comment expliquer cette floraison « si exceptionnellement circonscrite dans le temps » puisqu'aucune autre représentation n'est attestée avant 1542, « et dans l'espace » puisqu'on ne l'observe qu'en Maurienne et la Basse Vallée de Suse ? On a voulu voir dans l'occupation française (1536-1559) la cause réelle des représentations de mystères dans cette région. M. Chocheyras fait remarquer qu'aucun témoignage n'étaye cette hypothèse. Plus qu'une mode ou que le goût du théâtre, l'influence française a apporté aux Mauriennais un moyen de répondre à un besoin ancien : faire des vœux propitiatoires pour écarter de la communauté un fléau redoutable, en l'occurrence la peste, dont le

tableau 4 « Synchronismes : fléaux » (pp. 81-82) illustre la présence tous les 20 ou 30 ans (3). Devant le fléau, les communautés s'engagent à la représentation d'un drame religieux, qui aura pour thème la vie du Patron de la paroisse ou celle de tel Saint invoqué contre les épidémies ; si la communauté est plus riche, elle pourra faire représenter la Passion. C'est ainsi que la représentation dramatique tend à prendre le pas sur les traditionnelles chapelles votives (cf. l'appendice 5, pp. 83-86).

Telles sont les conclusions les plus intéressantes de l'ouvrage de M. Chocheyras, qui renouvelle notre connaissance du théâtre religieux en Savoie, et qui devrait susciter des travaux complémentaires, pour une meilleure connaissance des représentations elles-mêmes et de leur public (4). Une notice bibliographique, un index des « notions les plus importantes » et un index des noms propres complètent ce premier volume, bien servi par l'impression (malgré quelques coquilles : p. 62, Nicolas Martin est « mucision », p. 68 : pays pour payer...) et qui retiendra l'attention, non seulement des spécialistes, mais encore de tous ceux qui aiment la Savoie « terre de langue française ».

Alain GUERRIER.

---

(1) « Persistance, altération, disparition des traditions dramatico-religieuses en France », dans *Dramaturgie et Société aux XVI^e et XVII^e siècles*, t. I, édit. du C.N.R.S., Paris, 1968, pp. 247-253.

(2) Le Mystère de l'Antéchrist a été étudié par M. le Chanoine Louis Gros qui en a édité la première journée, permettant ainsi de nous faire une idée de la représentation d'un de ces mystères.
Etude sur le Mystère de l'Antéchrist et du Jugement représenté à Modane... Chambéry, 1962.

(3) Les synchronismes des appendices 4 et 5 (peste et chapelles votives), tout comme les tableaux 1 et 2 auraient été sans doute plus « parlants » cartographiés.

(4) Signalons aussi l'appendice 2 : « La tragédie religieuse en Savoie et en Haute-Savoie », qui mentionne *le Sacrifice d'Abraham*, une des rares représentations de l'Avant-Pays, jouée à Rumilly en 1551, et au XVII^e s. de nombreuses pièces jouées au Collège Chappuisien et imprimées à Annecy.
Les textes publiés (et dont on souhaiterait un « corpus » œuvre pluridisciplinaire) n'intéressent pas seulement les mentalités religieuses mais aussi les conditionnements et les comportements biologiques, par exemple, comme l'avaient déjà montré P. RAMBAUD et M. VINCIENNE dans *Les transformations d'une société rurale, la Maurienne (1561-1962)* (A. Colin, 1964), p. 17, note 4, se référant au Mystère de la Passion joué à Jaillon (vallée de Suse) en 1738, pour illustrer la pénurie de viande. On trouvera une alléchante description de repas par le paysan Badin dans un extrait de l'*Histoire de Saint Martin* donné par M. Chocheyras, p. 149-150. De la peste et de la faim... C'est pour être libérés de ces deux tenaces compagnes que les Mauriennais vouaient au ciel les représentations étudiées ici.

Roger COUVERT du CREST. — **Une Vallée Insolite : Chamonix, Le Mont-Blanc - La Savoie.** Deux volumes reliés, format 25 × 32 cm, ouvrage publié avec le concours de la Recherche Scientifique, chez l'auteur, à Chamonix-Mont-Blanc.

Dans une luxueuse présentation, M. Roger Couvert du Crest présente en deux volumes, format 25 × 32 cm, abondamment illustrés, une véritable somme consacrée à l'histoire de la Vallée de Chamonix.

L'auteur conduit le lecteur des origines à l'acte de donation de 1091 par lequel la vallée de Chamonix se met sous la protection du Monastère de Saint-Michel de la Cluse en Piémont, puis jusqu'à la cession en 1519 du prieuré de Chamonix à la Collégiale de Sallanches ; son histoire liée à celle de la Savoie, se poursuit jusqu'à la fin du règne de Charles Emmanuel III en 1773 et se termine

avec la période du régime sarde jusqu'à l'annexion de la Savoie à la France en 1860.

C'est pour l'auteur l'occasion d'évoquer la géographie humaine, la toponymie, la langue, la vie politique et sociale dans la vallée de Chamonix, le régime de la propriété collective des montagnes, leur exploration et la découverte des sommets, l'histoire de la Compagnie des guides et même l'influence de J.-J. Rousseau.

Les recherches de M. Roger Couvert du Crest sur le droit civil, le droit coutumier et la situation juridique des montagnes d'alpages de la vallée de Chamonix constituent une des parties les plus originales de cet ouvrage encyclopédique ; le huitième et dernier chapitre sur l'évolution des glaciers présente une riche documentation iconographique, dont M. Paul Veyret, dans la Revue de Géographie Alpine a souligné l'importance.

Ce livre, sorti des presses du maître-imprimeur Clément Gardet, d'Annecy, est admirablement servi par la qualité de la mise en pages et la parfaite réussite des illustrations en grande partie inédites.

Louis PFISTER.

Paul DUFOURNET. — **Entrepôt des sels du Regonfle-sous-Bassy** (Actes du 93e Congrès National des Sociétés Savantes, Tours, 1968).

Dans deux communications aux Congrès des Sociétés Savantes (1960-1966), M. Paul Dufournet a déjà fait état pour l'époque antique, du Port du Regonfle au confluent du Rhône et des Usses et donné tous les éléments relatifs à la conformité et à la vocation du site. Dans la présente communication, l'auteur se propose de faire la monographie succincte d'un des principaux entrepôts à sel de l'ancienne Savoie.

Le confluent du Rhône et des Usses se situe au point extrême où s'arrête la navigation sur le fleuve. C'est là que s'opère la rupture de charge des cargaisons qui prennent alors la voie de terre par un faisceau de routes vers Genève, le Valais et la Savoie du Nord. Cet emplacement était tout désigné pour l'installation d'un port.

Pourquoi ce nom de Regonflle ?

Le Rhône et les Usses ont des régimes différents, celui des Usses dépend de la pluie, celui du Rhône surtout de la fonte des neiges et des glaces des Alpes. Leurs crues sont décalées, de telle sorte que les eaux du fleuve représentant la masse la plus forte refoulent périodiquement les eaux du torrent, d'où le phénomène qualifié de « regonfle » qui a donné son nom à cette langue de terre, désignée aussi quelquefois par le terme de presqu'île.

En ce qui concerne le réseau routier, trois grandes directions étaient possibles.

Au Nord, une voie passait par Bassy, traversait la Semine pour aboutir au franchissement du Rhône à Grésin et se dirigeait de là **vers la Franche-Comté, l'Helvétie** et Genève. Au Sud, une autre voie traversait le territoire de Seyssel, en se ramifiant en plusieurs branches dont la plus importante passait par Desingy, Frangy et le col de Chaumont. Il existait aussi à partir du Regonfle, la grande voie de dégagement qu'a constituée, jusqu'au XIXe siècle,

le lit même des Usses. Voie difficile soumise aux inondations, et sur le parcours de laquelle, même en temps normal, il fallait passer de treize à seize fois à gué le Regonfle et Frangy, soit sur environ 12 km. De Frangy on tendait droit sur Genève, le Valais, le Plateau Suisse et la Savoie du Nord. C'est à partir de 1758, que le Gouvernement du Piémont-Sardaigne décida de créer à très grands frais une route carrossable en tous temps pour rattraper le trafic que la France avait détourné en établissant la route de Lyon à Genève par le pied du Credo. La construction de la nouvelle route demanda beaucoup de temps car elle ne devint praticable qu'au début du XIX[e] siècle.

Le trafic commercial que le Regonfle partageait d'ailleurs avec le port de Seyssel, était important déjà au Moyen-Age. Il consistait surtout en sel qui venait des marais salants de Peccais et d'Aigue-Morte en Languedoc, à destination de la Savoie du Nord, de Genève, du Valais, du Plateau Suisse et de l'Europe centrale. Le blé produit dans les cantons suisses servait de fret de retour à destination du Midi de la France. Le trafic portait aussi sur le bois, les étoffes de France, l'étain, le cuivre, les peaux, le vin et autres marchandises, le tout débarqué ou embarqué soit au Regonfle, soit à Seyssel.

Les marchandises telles que le sel, le blé, les étoffes, craignaient les intempéries et il fallait, après le débarquement du Regonfle, les abriter avant de les charger sur voitures ou animaux de bât qui prenaient les voies de terre. Nécessairement, il exigeat de bonne heure des magasins, probablement en bois. Leur existence est déjà signalée par une pièce d'archives en 1612. Cette installation fut acquise par les évêques de Sion, seigneurs du Valais, qui en avaient besoin pour assurer le ravitaillement en sel de leur Etat (voir l'ouvrage d'Alain Dubois, **Die Salzversorgung des Wallis**, analysé dans la « Revue Savoisienne », 1966). Ces bâtiments s'étant révélés insuffisants pour les nouveaux bois, les seigneurs du Valais firent construire, sur cet emplacement et pour leur usage, deux entrepôts en pierre pour y abriter les sels et autres marchandises.

Terminées en 1619, ces installations furent achetées par le Gouvernement du duc de Savoie qui tenait à avoir ses propres entrepôts de sel, sur son territoire. La ville de Seyssel-Savoie était en effet devenue française par le traité de Lyon en 1601. Les Valaisans conservèrent le droit d'entreposer au Regonfle le sel destiné à leur pays.

L'entrepôt étant dès lors exploité par deux utilisateurs importants, il devint nécessaire de l'agrandir. L'auteur nous renseigne sur les détails de la construction ; on y trouve même l'abri pour les bœufs servant au charroi.

De dimensions importantes (47 m sur 14 m) l'ensemble était imposant et d'architecture savoureuse. Le grand toit à quatre pans, dont le faitage était à trois niveaux différents, contribuait beaucoup à cet aspect. Des digues furent construites pour protéger l'entrepôt contre les inondations.

L'auteur nous entretient ensuite de la vie de l'entrepôt jusqu'à la Révolution. Vers la fin du XVII[e] siècle, le trafic s'enrichit d'un important fret de retour, à savoir les fromages de Suisse, le sel restant bien entendu l'élément principal à la montée.

Le sel français arrivait d'ailleurs en quantités de plus en plus importantes, si bien qu'on dut construire des magasins-relais à

Frangy et à l'Eluiset pour les sels destinés à la Suisse. Mais la France, qui voulait sa part de ce trafic, et qui avait déjà construit la route du Credo en direction de Genève, fit établir au lieu dit « Le Parc », sur la rive droite du Rhône, à quelques kilomètres en amont de Bassy, un entrepôt dont les bâtiments existent encore.

Vint la Révolution et l'invasion de la Savoie par l'armée française en 1792. La gabelle du sel, du tabac et les douanes sur la frontière de France furent abolis. Les entrepôts furent vendus, sans perdre toutefois leur ancienne destination, puisqu'un particulier reprit l'exploitation en 1804.

Le renouveau du trafic dura jusqu'à la fin de la batellerie sur le Rhône, provoquée par l'établissement du chemin de fer aboutissant à Seyssel en 1855, sans doute, et aussi par le rattachement de la Savoie à la France en 1860.

Déchéance et disparition du Regonfle :

Les bâtiments servirent jusqu'en 1924 de logement aux douaniers français installés à la limite sud de la zone franche de 1860, puis vint l'abandon. En 1950, la Compagnie Nationale du Rhône fit sauter ce qui restait du port de Regonfle qui devait être recouvert par le bassin de retenue de Seyssel compensateur de celui de Génissiat.

Ce n'est pas sans une certaine émotion que M. Paul Dufournet nous fait assister à la disparition de ce site singulier dont il nous a conté l'histoire pendant quatre siècles, après l'avoir évoqué dans l'Antiquité et expliquant ainsi la pérénité de certains lieux par la permanence des besoins.

François MATROD.

Paul GUICHONNET. — **Une institution peu connue de la période sarde en Savoie : les Conseils divisionnaires** (1848-1860), dans « Mélanges offerts au Professeur Louis Falletti » (Annales de la Faculté de droit et des sciences économiques, Université de Lyon II), Paris, Dalloz, 1971, pages 309-319.

L'auteur rappelle d'abord une vérité d'évidence : aucun historien ni juriste n'a jamais étudié, de ce côté-ci des Alpes, les institutions administratives de la monarchie de Savoie durant la « période sarde » (1814-1860). C'est pour essayer de combler en partie cette lacune qu'il a examiné le rôle et les attributions des « Conseils provinciaux » et surtout des « Conseils divisionnaires », créés et organisés par plusieurs textes édictés entre octobre 1847 et octobre 1848. Ce sont des assemblées élues, l'une et l'autre, par un collège d'électeurs communaux, au suffrage censitaire, donc à dominante bourgeoise prononcée : en fait, l'expression stricte du « pays légal ». Mais, alors que les Conseils provinciaux ne sont dotés, auprès des intendants particuliers, que d'un rôle consultatif effacé, les Conseils divisionnaires, aux côtés des intendants généraux (et quelquefois en conflit avec eux) disposent, en matière de budget, d'assistance publique, de voirie notamment, d'une compétence réelle, sans doute bien supérieure à celle des Conseils généraux français (institués, comme les préfets, dès l'an VIII, mais dont le rôle d'assemblée délibérante ne s'épanouira vraiment qu'à partir de la Loi du 10 août 1871). Ainsi donc, les Conseils division-

naires (il en existe, pour la Savoie, un au siège de chaque « Division administrative » : Chambéry et Annecy) tendent à accuser très vite, au détriment des vieilles provinces du Duché (Genevois, Faucigny, Chablais, etc.) un découpage en deux circonscriptions majeures, qui préfigurent déjà, dans leurs grandes lignes, les départements de Savoie et de Haute-Savoie mis en place lors de l'Annexion de 1860. P. Guichonnet, s'appuyant sur des travaux italiens récents, fait justement valoir que la Monarchie sarde, après avoir, dans un premier temps, par une bureaucratie pesante, freiné l'aspiration au pouvoir des nouvelles classes bourgeoises issues, ici comme ailleurs, de la Révolution française, donne soudain carrière, par les réformes entreprises en 1847, à un véritable « groupe de pression » de notables locaux, non plus seulement grands propriétaires terriens, comme au temps du « Buon Governo », mais surtout avocats, procureurs, notaires, négociants et manufacturiers, membres de professions libérales, lesquels formeront, moins de quinze ans plus tard, l'élite du parti annexionniste, qui fera pencher le sort de la Savoie en faveur de la France du Second Empire : tant il est vrai que l'histoire institutionnelle, malgré les apparences, sous-tend constamment l'histoire politique. Il faut ajouter que, malgré le caractère un peu restrictif de son titre, l'étude de P. Guichonnet offre un très utile exposé d'ensemble des institutions administratives sardes en général, à partir de 1814. Il ne s'agit sans doute que d'une évocation rapide — avec un judicieux rappel de la chronologie des grands textes législatifs. Mais cette esquisse, malgré sa brièveté, laisse espérer d'autres travaux de même qualité. A noter une erreur vénielle : les Congrès provinciaux (assemblées d'abord consultatives, puis délibérantes, en matière de travaux publics notamment) n'ont pas été institués par les lettres patentes du 25 août 1842 (qui créent en revanche les « Conseils d'intendance », autre institution peu connue de la monarchie sarde), mais par les lettres patentes du 31 août 1843, reprenant et complétant plusieurs dispositions de textes antérieurs. Encore une fois, dans ce domaine un peu sévère de l'histoire des institutions administratives, financières, judiciaires de la période sarde, pourtant si proches de nous à bien des égards, le défrichement est à peine commencé.

Robert GABION.

Abel JACQUET. — **Ville-la-Grand.** Extrait du tome LXXXII des Mémoires et Documents publiés par l'Académie Salésienne. Annecy, Impr. Savoyarde, 1971, 244 p., 6 ill. h.t., couv. illustrée.

Ville-la-Grand, cité frontalière du bas Genevois savoyard, autrefois plus peuplée qu'Annemasse mais aujourd'hui un peu éclipsée par sa grande voisine, méritait bien d'avoir son historien. C'est que, dans le complexe actif que représente, de part et d'autre de la frontière, la « regio genevensis », où les préoccupations de l'économie moderne paraissent bousculer quelque peu l'héritage du passé, Ville-la-Grand est comme le témoin d'une très vieille histoire, que le chanoine Jacquet s'est plu à évoquer. Son travail est bâti sur le schéma classique : la paroisse, la commune, qui se justifie cependant pleinement ici du fait que la paroisse de Ville-la-Grand était autrefois considérablement plus étendue qu'aujourd'hui, puisqu'elle régnait sur le territoire de Juvigny et d'Ambilly, filiales ou annexes détachées successivement en 1681 et en 1803.

La localité tire son nom d'une villa gallo-romaine, placée sur l'antique route du Chablais, et l'église a été bâtie sur l'emplacement d'un temple voué au dieu Mars. Siège, dès le X[e] siècle, d'un prieuré clunisien (administré par les Bénédictins de Nantua), dotée d'un château auquel le comte de Savoie tenait beaucoup et qui lui servit de tête de pont dans les entreprises qu'il eut à mener contre les comtes de Genevois et les sires du Faucigny, soumise aux vicissitudes que lui valut, durant la Réforme, la proximité de la Genève calviniste, la cité prit part à tous les heurs et malheurs de l'histoire savoyarde, jusqu'au démembrement que lui infligea le traité du 16 mars 1816, qui donna à Genève, entrée depuis peu dans la Confédération, près d'une moitié de son territoire (Puplinge, Présinge et partie de Carraz). Depuis lors, la petite ville, longtemps exsangue (guère plus de 800 habitants jusque vers 1920) a amorcé un très vigoureux redressement démographique, qui témoigne de sa vitalité. C'est dire que la lecture de ces pages permet de saisir, au delà de l'exposé chronologique des faits, le sens d'une longue tradition (et les notes consacrées au folklore sont, à cet égard, particulièrement bienvenues). L'auteur a peut-être, il est vrai, limité sa documentation : il ne cite pas la charte de donation de Saint-Mamert d'Ambilly par l'évêque de Langres au comte Humbert aux Blanches Mains (8 avril 1022), qui, par parenthèse, serait le plus ancien document authentique conservé en Haute Savoie ; il ne fait pas mention des comptes du châtelain Humbert de Colombier (1317-1319), conservés aux Archives de la Côte-d'Or à Dijon, lesquels donnent d'utiles précisions sur la reconstruction du mur d'enceinte et des fossés de « Ville-lès-Genève » après l'arasement de 1307 ; il n'a pas eu recours aux précieux documents démographiques conservés soit à Dijon (Inventaire bernois de 1550), soit à Chambéry (Gabelle du sel de 1576), ni même aux documents, peut-être plus accessibles, du Cadastre sarde de 1730. Il faut dire cependant que M. Jacquet n'a nullement prétendu faire œuvre érudite, mais évoquer, comme le dit très bien la préface, « quelques bonnes heures du passé ». A cet égard, la réussite est totale. Il faudrait beaucoup de monographies comme celle-là.

R. G.

Léon MORET. — **Souvenirs d'un naturaliste au service des sciences de la Nature.** Grenoble, Ed. Cahiers de l'Alpe, 1970, 236 p.

M. Léon Moret, membre de l'Institut, Doyen honoraire de la Faculté des Sciences de Grenoble, auteur de plusieurs ouvrages qui font autorité en matière de géologie et de paléontologie, nous livre un ouvrage qui n'est pas une étude sur un problème particulier, mais un recueil d'articles, de communications diverses, une galerie de portraits aussi, tels ceux de Raoul Blanchard, Marc Le Roux, du biologiste Louis Léger, de plusieurs géologues : Joseph Revil, Charles Jacob, Pierre Termier, Maurice Lugeon, Maurice Gignoux, etc., ainsi qu'un hommage au professeur Louis Néel, Prix Nobel de Physique en 1970.

A retenir aussi de cette mosaïque de souvenirs ses études en matière de sources thermominérales, en particulier celles de Saint-Gervais-les-Bains, des eaux d'Aix-les-Bains et de la Fontaine ardente de Vif.

Ardent défenseur de la nature, déjà auteur d'une étude sur Annecy et son Lac et sur ce qu'il appelle « la conspiration contre nos paysages », il a résolument pris parti dans la lutte contre « la progression de ce chancre de béton et de câbles » qui a menacé le Parc de la Vanoise.

« N'oublions pas, dit-il, que cette nature si menacée de nos jours par l'homme est cependant la source de toute joie sans mélange et de vraie poésie et qu'elle a toujours inspiré les grands génies qu'ils fussent peintres, poètes ou musiciens. »

Partisan résolu de la régionalisation des groupes culturels et de recherche, M. Moret fait un éloge mérité de l'Université de Grenoble, pépinière de grands savants.

Comme il le dit dans son « Avant-propos », M. Léon Moret se range, trop modestement, il me semble, dans la catégorie des hommes qui se font les intermédiaires entre les chercheurs et les lecteurs ; il réhabilite le « troisième homme », le vulgarisateur au sens noble du terme qui, partant de la recherche pure, fait un effort de synthèse en vue de l'information du public. Il y réussit fort bien, la lecture de ses articles étant à la fois agréable et très enrichissante.

L. BOURQUARD.

Pierre SOUDAN. — **Annecy pendant l'année terrible (1870-1871)**, dans « Annesci » 17, 1970, pp. 1-217.

Sous une forme très vivante, Pierre Soudan s'est efforcé de reconstituer le journal tenu du 14 juillet 1870 au 14 juillet 1871 par un Annécien fictif. Il nous fait revivre au jour le jour les événements de l' « Année terrible ». Comment voit-on la guerre à Annecy ? De loin, c'est bien le moins qu'on puisse dire. Sans doute sommes-nous irrémédiablement marqués par le souvenir des deux « der des der » : huit morts et quatre blessés graves, le renchérissement des pommes de terre, les exploits réels de la petite « compagnie du Mont-Blanc » et les exploits verbaux des embusqués de tout grade, tout cela aujourd'hui ne fait plus très sérieux ; l'Annécien de 1870, moins blasé, vibrait sans doute davantage. Le « narrateur » prend alternativement le vent des principales tendances de l'opinion incarnée par différents organes de presse dont les trois principaux sont : « Le Mont-Blanc », d'abord officieux, puis (après le 4 septembre) opposant et discrètement bonapartiste ; « L'Union savoisienne », catholique, assez favorable au régime avant septembre, puis défenseur de « l'ordre, la liberté, le progrès et la civilisation » en attendant de réintégrer le camp monarchiste. « Les Alpes », républicain, représentait l'opinion dominante de l'intelligenzia annécienne.

Annecy est alors une ville de 12 000 habitants récemment promue au rang de chef-lieu. Modérément, mais nettement républicaine, elle a voté « non » au plébiscite de mai 1870, contrairement à la plus grande partie du département. En mai 1871 encore, elle enverra au Conseil municipal trois « communards » un peu folkloriques il est vrai. Français depuis dix ans, les Annéciens de tout bord sont pratiquement unanimes à considérer l'Annexion comme irréversible. Du moins, s'il en est d'avis contraire, ils ne s'expriment pas ouvertement, contrairement à ce qui se passait à Bonne-

ville où des tendances séparatistes s'étaient manifestées en faveur de la Suisse. La petite bourgeoisie républicaine — qui avait fourni quelques opposants à l'Annexion en 1860 — était toute acquise à la France de Gambetta. La droite était ralliée depuis 1860. Les polémiques de la presse se nourrissent des événements de l'extérieur transmis bien ou mal et agrémentée de force bobards. Les incidents locaux souvent savoureux et révélateurs, sont aussi soigneusement montés en épingle. Peut-on parler de passions politiques ? Quelques outrances verbales, quelques querelles personnelles d'un goût douteux, telles que les attaques du « Mont-Blanc » contre le magistrat « juif allemand » Seligmann, les pointes de l' « Union savoisienne » contre les protestants et les Genevois : au total, l'horizon politique d'Annecy nous paraît bien calme. Cela tient sans doute au caractère récent de l'Annexion, au caractère savoyard, peu porté à s'emballer sur la politique parisienne. La figure dominante est celle du publiciste républicain Jules Philippe, Préfet du 4 septembre, personnalité unanimement respectée, auquel incombe le soin d'organiser la participation du département à l'effort de guerre.

L'ouvrage comporte d'utiles annexes consacrées à la presse locale, à la Franc-maçonnerie annécienne, aux industries, à l'Académie Florimontane, à l'épisode du drapeau conquis sur les Prussiens par l'Annécien Curtat-Cadet, aux pertes subies par Annecy. Signalons particulièrement le répertoire biographique qui termine l'ouvrage. J'avouerai mon scepticisme à l'égard du document « officiel » chiffrant (p. 177) à quarante-deux millions de francs les dépenses effectuées par le Gouvernement impérial en Haute-Savoie après l'Annexion : Pierre Soudan doit pourtant savoir quel crédit on doit accorder à ces chiffres... Il aurait pu, d'autre part, prêter plus d'attention à certains travaux antérieurs consacrés à cette époque. Mais cela n'enlève rien à la valeur de cette étude originale et bien documentée (1).

Jean-Yves MARIOTTE.

---

(1) Les lecteurs de la *Revue Savoisienne* n'ont pas oublié les articles publiés par le même auteur dans les numéros de 1968 et 1969.

NOTES DE LECTURE

Abréviations :

R.G.A. : Revue de Géographie Alpine ; C.A. : Cahiers de l'Alpe (numéros spéciaux Savoie et Haute-Savoie).

L. d'ALLAUZIER. — **Jacques de Miolans, prieur de Catus,** étude dactyl., aux Archives de la Haute-Savoie.

Henri ARMINJON. — **De la noblesse des sénateurs au souverain Sénat de Savoie.** Annecy, Gardet, 1971, 78 p.

L'auteur soutient, contre l'avis du comte de Mareschal, que l'appartenance au Sénat de Savoie conférait la noblesse héréditaire.

E. BERGER. — **Les bans de vendanges à Thonon de 1643 à 1886,** ronéoté, **4 p.**

Rober BONAZZI. — **Un problème urbain frontalier, l'influence de Genève sur le département de la Haute-Savoie,** R.G.A., 60, 1972, pp. 359-386.

R. BOUVET. — **Syons en Genevois (Sion-Val-de-Fier),** supplément de « l'Agriculteur savoyard », 30 octobre 1971.

A. CHARPIN et J. MIEGE. — **Matériaux pour la cartographie floristique du département de la Haute-Savoie.** Candollea 25/1 et 25/2 1970.

A. CHARPIN et R. WEIBEL. — **Observations sur la flore de la Haute-Savoie.** Saussurea I, 1970.

Chemins de fer régionaux et urbains, Revue des Amis des chemins de fer secondaires, numéro spécial : **La Savoie,** 1971 - I.

Laurent CHEVAILLER. — **Un sujet des ducs de Savoie ne fut-il pas le premier ambassadeur permanent des temps modernes ?** Extrait de : Studi in onore di Edoardo Volterra, vol. 3, p. 705-714.

G. CHEVALLIER. — **La Savoie dans l'œuvre de Jacques Ouvard.** C.A. Haute-Savoie.

Notre confrère publie, après l'avoir complété, le texte d'une causerie présentée à l'Académie Florimontane en 1966. J. Ouvard est le nom de plume du R.P. Guichardan, auteur de savoureux romans policiers.

Lauro A. COLLIARD. — **Studi e ricerche su San François de Sales.** Verone, 1970.

Notre confrère M. Colliard reprend, en la développant, l'étude qu'il avait publiée dans la revue « Archivum augustanum » en 1970. Nous renvoyons à l'analyse qu'en avait donné M. Devos dans le précédent volume de la Revue, p. 206.

Monique CONSTANT. — **L'établissement de la maison de Savoie au sud du Léman, la châtellenie d'Allinges-Thonon, Thonon (XII[e] s. - 1536).** Thèse de l'Ecole des Chartes, 1971, manuscrit aux Archives départementales de la Haute-Savoie, résumé dans **les Positions des Thèses** de l'Ecole, 1971, pp. 57-63.

Important travail, dont il faut souhaiter la publication rapide après une petite mise au point.

Geneviève CUVEX-COMBAZ. — **Annecy en 1848.** TER, Grenoble, 1971, dactyl., aux Archives de la Haute-Savoie.

Roger DEVOS. — **La musique dans les anciens Etats de Savoie.** C.A. Savoie.

Pierre DUPARC. — **La conclusion du traité de Troyes.** Extrait de Revue historique de droit français et étranger, 1971, p. 50-64.

Etude juridique du traité de 1420 qui livrait la France au roi d'Angleterre.

F. GIROD. — **Saint-Félix.** Saint-Félix, 1971, 84 p.

La municipalité de Saint-Félix a pris l'heureuse initiative de publier cette monographie, écrite peu avant 1914 par l'instituteur Girod. Malgré certaines imperfections de ce travail, qui n'était pas destiné initialement à la publication (rien sur les fresques de La Sauffaz par exemple), il eut été dommage de le laisser perdre.

Paul GUICHONNET. — **Un artiste savoyard, Walter Comelli.** C.A. Haute-Savoie.

Paul GUICHONNET. — **Le problème des frontaliers.** C.A. Haute-Savoie.

Pierre HAINSSELIN. — **Amiens à la fin du XVIII[e] siècle, extraits du récit de voyage de Dom Luc-François de Lucinge d'Arenthon.** Bulletin des Antiquaires de Picardie, 1971. D'après un manuscrit conservé à Annecy.

Marius HUDRY. — **Correspondance de Manfredo Bertone comte de Sambuy, ministre plénipotentiaire du gouvernement sarde auprès du Saint-Siège (nov. 1851-nov. 1852) à Mgr André Charvaz...,** extrait de Chiesa e Stato nell'ottocento, Padoue, 1962.

Richard F.C. de LAHARPE. — **Supplément... à la notice sur la famille de La Harpe.** Mulhouse, 1970, histoire d'une famille signalée à Thonon en 1387, installée ensuite au pays de Vaud et répandue aujourd'hui dans toutes les parties du monde.

Jacques LOVIE. — **Les grandes heures du ski.** C.A. Haute-Savoie.

Andrée MANSAU. — **La Savoie et la politique espagnole du XVII[e] siècle.** C.A. Haute-Savoie.

J.-Y. MARIOTTE. — **Problèmes de cartographie routière en Savoie, Bresse et Bugey à la fin de l'Ancien Régime.** Actes du colloque sur les cols des Alpes, p. 197-206.

Ministère de l'Equipement et du Logement, Direction de l'Aménagement foncier et de l'Urbanisme. — **De la conservation des paysages à la mise en valeur du milieu de la vie.** Paris, CINAM (3, place des Victoires, Paris-1er), 211 p. Préface de Paul Dufournet.

Essai à la fois théorique et concret sur l'ensemble des problèmes de protection et d'utilisation du paysage ; ouvrage de réflexion et non de polémique.

Léon MORET. — **Ma chère montagne de Mandalaz.** C.A. Haute-Savoie.

Raoul NAZ. — **Les princes de Savoie et les Chartreux.** C.A. Savoie.

François PATURLE. — **Essor industriel de la Haute-Savoie.** C.A. Haute-Savoie.

Monseigneur Théophile Paravy, 1882-1970, Textes et Témoignages. Chambéry, Comité pour... Mgr Paravy, 1971.

André PERRET. — **Les Comtes de Savoie et l'Empire.** C.A. Savoie.

Danielle PERRIER. — **Le district de Cluses à l'époque révolutionnaire, 1792-1795.** TER, Grenoble, 1971, dactyl., aux Archives de la Haute-Savoie.

François PLAGNAT. — **Gui, fumées industrielles et forêts de Maurienne (Savoie).** R.G.A. 59, pp. 325-342.

Bernard REMY. — **Les limites de la cité des Allobroges.** Cahiers d'histoire, 1970, pp. 195-213.

Ces limites sont très difficiles à fixer avec précision. L'auteur est très prudent, mais pense que le territoire des Allobroges débordait le Rhône et l'Isère assez largement, ce qui assurait à ce peuple des têtes de pont et le contrôle de la navigation et des péages.

Robert TINTHOIN. — **Essai de Géographie urbaine historique. Une petite ville : Thonon dans la première moitié du XVIIIe siècle.** R.G.A., 60, 1972, pp. 341-358.

Germaine VEYRET-VERNER (avec la collaboration d'Elizabeth PETIT). — **De la grande station à la petite ville : l'exemple de Chamonix-Mont-Blanc.** R.G.A., 60, 1972, pp. 285-305.

Robert VILAIN et Paul DUFOURNET. — **L'abri de Sous-Sac à Craz en Michaille, analyses des fouilles.** Extrait de « Le Bugey », pp. 24-58.

Yvoire, Haute-Savoie, Village médiéval et station lacustre sur le Léman. Syndicat d'Initiative d'Yvoire, 1971, 22 p., I.

INDEX DES PERSONNAGES ET AUTEURS

cités dans l'étude de M. Sandoz (pages 23 à 60)

(la mention *ill.* renvoie aux illustrations hors texte)

AVITY (Pierre d') : 27.
BACLER D'ALBE (Louis) : 38, 60 n. 13.
BARTLETT (William) : 51.
BAUD-BOVY (Daniel) : 60 n. 10.
BAULACRE (Léonard) : 60 n. 1 et 2.
BEATTIE (William) : 49, 51.
BEINS (Jean de) : 28.
BENJAMIN : 51.
BENOIST (Félix) : 51.
BLAEU (Jean) : 29.
BLEULER (Louis) : ill.
BONALD (Louis de) : 46, 52.
BONNEFOY (Jacques Adrien) : 24.
BORGONIO (Thomas) : 28
BOURGUIGNON (Jean) : 60 n. 11.
BOURRIT (Marc Théodore) : 33, 35, 37, 58.
CALAME (Alexandre) : 60 n. 13.
CAMBRY (Jacques de Galoup, comte de) : 37, 45.
CHAMPOD : ill.
CHANTAL (Jeanne, comtesse de) : 27.
CHASTILLON (Claude) : 30.
CHATEAUBRIAND (François-René, vicomte de) : 37.
CHENET : 44.
CHEVALIER (Casimir) : 59.
CICERI (Eugène) : 50 et ill.
COXE (William) : 34.
COULON (Louis) : 28.
DANDIRAN (Frank) : 50, 60 n. 13 et ill.
DEROY (Isidore, Laurent) : 49.
DESSAIX (Joseph) : 49.
DIODATI : 45.
DU BELLAY (Joachim) : 25.
DUBOIS (Jean) : 48 et ill.
DUFOUR (Théophile) : 60 n. 1.
DUMONT (Philippe) : ill.
DUVERNEY (Jacques) (pseudonyme de Chevalier Casimir) : 59.
ENGEL (Claire Eliane) : 60 n. 4 et 5 et 12.
ENGELMANN (Godefroi) : 49, 60 n. 13.
EUGENIE (L'Impératrice) : 59.
FERRAND (Henri) : 60 n. 2.
FODÉRÉ (le père Jacques) : 26.
FORLANI (Paul) : 28.
FRANÇOIS Ier, Roi de France : 27, 28.
FRESHFIELD (D.W.) : 60 n. 6.
FROMMEL : ill.
GALOUP (Jacques de, comte de Cambry) : cf. Cambry.
GAUTHIER (Théophile) : 59.
GELLEE (Claude) : 24.
GŒTHE (Wolfgang von) : 36, 60 n. 7.
GROS (Chanoine Adolphe) : 24.
GUERARD (Eugène) : 60 n. 13.
HARDING (J.D.) : ill.
HAUSSEZ (Charles Lemercier de Longpré, baron d') : 52, 53.
HEGUI (F.) : ill.
INGPEN (Roger) : 45.
JANNIOT (A.) : ill.
JOSEPHINE (L'Impératrice) : 42, 60 n. 11.
LABORDE (Benjamin, marquis de) : 44.
LA RIVE (Paul Louis De) : 38, 40, 41, 44, 49 et ill.
LA ROCHEFOUCAULD-DANVILLE (duc Louis Alexandre de) : 29, 32, 33.
LA ROQUE (de) : 33.
LEMERCIER DE LONGPRE (baron d'Haussez) : 52, 53.
LOPPE : ill.
LORY (Gabriel, père et fils) : 44 et ill.
MARIE-LOUISE (L'Impératrice) : 43.

MARTEL (Pierre) : 32, 33.
MENEVAL (Claude-François, baron de) : 43.
MERIAN (Mathieu, l'ancien) : 30.
MICHEL (Christian de) : 60 n. 8.
MULLER : ill.
NAPOLEON III, empereur : 59.
PACCARD (Dr Michel-Gabriel) : 38.
PAYOT (Venance) : 58.
PEACOCK (Thomas Love) : 45.
PELLETIER (Jacques) : 25, 26.
PERRIN (André) : 24.
POCOCKE (Richard) : 23, 31.
POUSSIN (Nicolas) : 24.
RAM (Jean de) : 30, 38, 50 et ill.
RAMOND DE CARBONNIERES: 34, 37.
RAULET (Louis) : 32.
RAYMOND (Jean-Baptiste) : 39.
RICHELOT (Henri) : 60 n. 7.
ROCHETTE (Raoul) : 46, 51, 59.
RONSARD (Pierre de) : 25.
ROUSSEAU (Jean-Jacques) : 24.
RUSKIN (John) : 49, 53 à 58, 60, ill.
SABATIER (dessinateur et lithographe) : 49.
SAINT-OURS (Jean-Pierre de) : 40.
SALES (Saint François de) : 27.
SANSON D'ABBEVILLE (Nicolas) : 28.
SAUSSURE (Horace Benedict de) : 33, 35, 36, 39, 46.
SAZERAC : 49.
SHELLEY (Percy Bysshe) : 45.
SHELLEY (Mary) : 45.
SHERWILL (Markham) : 25, 60 n. 13.
SCHOLL (A.) : 60 n. 7.
SEVERN (Mme Arthur) : 57.
SEVERN (Arthur) : 58.
SIMOND (Claude Joseph) : 36.
SIMOND (Louis) : 45.
STEIN (Charlotte, marquise von) : 36, 60 n. 7.
TURPIN DE CRISSE (Marquis) : 43.
VALLOT (Charles) : 60 n. 4.
VIGEE-LEBRUN (Elisabeth) : 42.
VILLENEUVE : 49, 50, 60 n. 13 et ill.
WAGNER (Richard) : 53.
WEIMAR (duc de) : 37.
WERNER (J.) : ill.
WINDHAM (William) : 23, 31, 32, 33.
WORKLES (H.) : ill.
ZSCHOKE (Heinrich) : 49

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Fac-simile du *Chronicon Talluerіense* 79
Joseph MOGENIER et les Francs-Tireurs du Mont-Blanc 90
Bulle du Pape Innocent IV pour l'Abbaye d'Aulps, 1246 142

HORS-TEXTE ACCOMPAGNANT L'ARTICLE DE M. SANDOZ

Pages 32-33, premier hors-texte :

ENTRÉE DE LA VILLE DE SALLANCHES. — Gravure sur acier (?), extrait de : *Voyage dans les départements de la France,* T. III, vers 1795.

LE MONT-BLANC VU DU PONT DE SAINT-MARTIN. — Lithographie aquarellée de Paul-Louis De La Rive (1802).

VUE DU MONT-BLANC PRISE DE SAINT-MARTIN. — Dessiné d'après nature par G. Lory fils. Gravé (en aquatinte en couleurs) par F. Hégui, pour : *Voyage pittoresque aux Glacières de Chamouni* (Paris, 1815).

MOULIN PRÈS DE SALLENCHES. — Dessin (lithographié) de Villeneuve (vers 1820).

LE MONT-BLANC VU DES HAUTEURS AU-DESSUS DE SALLANCHES. — Peinture de Paul-Louis De La Rive (artiste genevois). (Réplique de 1807 du tableau de 1802). Musée d'Art et d'Histoire de Genève.

HÔTEL DE BELLE-VUE A SALLANCHE TENU PAR JOSEPH LAFIN (Imprimerie lithographique Ph. Dumont, à Genève) (vers 1820 ?).

LE MONT-BLANC VU DE SAINT-MARTIN (route de Chamonix). — Dessin (et lithographie) de Jean Du Bois (artiste genevois) pour : *Souvenir de la Suisse* (vers 1820 ?).

SALLENCHES (Savoie) (Le pont de Sallanches). — Peint d'après nature et lithographié par Frank Dandiran, 1838. (Comparer avec la même vue, par Eug. Cicéri, en 1860).

MONTBLANC. — Gravure sur acier de C. Frommel et H. Workles pour l'illustration d'un ouvrage anglais (avant 1848).

CHATEAU DE SALLANCHES. — Peint d'après nature et lithographié par Frank Dandiran. Estampe imprimée à Paris. 1850.

SALLENCHES. — Peint d'après nature et lithographié par Frank Dandiran. Estampe imprimée à Paris. 1850.

SALLANCHES ET LA CHAINE DU MONT-BLANC. — Dessin et lithographie de A. Janniot. Extrait de l'album : *La Savoie à vol d'oiseau.* Planche n° 4. Ouvrage imprimé à Paris. Avant 1870.

VUE DU MONT-BLANC PRISE DU PONT DE SAINT-MARTIN. — Aquatinte de Louis Bleuler au château de Laufeu près de Schaffouse en Suisse. Ouvrage imprimé à Paris. Vers 1850.

PONT DE SALLANCHES (Savoie). — Photographié par Marten, lithographié par Eug. Cicéri pour : *La Suisse, la Savoie, le Tyrol* (1860). (Comparer avec la même vue, par Frank Dandiran, en 1838).

Pages 48-49, deuxième hors-texte :

SALANCHE. — Gravure à l'eau forte et au burin de Jean De Ram (artiste hollandais) pour : *Théâtre des Etats de Son Altesse Royale Le Duc de Savoye* (Turin, 1700).

LE MONT-BLANC VU DEPUIS LES HAUTEURS AU-DESSUS DE SALLENCHE. — Dessin de Birmann lithographié par J.-D. Harding pour l'illustration d'un ouvrage anglais. Avant 1848.

SALLANCHES ET LA CHAINE DU MONT-BLANC. — Lithographie anonyme d'après un tableau anonyme. Avant 1848.

VUE GÉNÉRALE DU MONT BLANC, prise au-dessus de Sallanches. — Dessin (lithographié) de J. Werner, pour : *La Savoie historique et pittoresque* de Joseph Dessaix (Chambéry, 1856).

AIGUILLES DE VARENS ET VILLAGE DE SAINT-MARTIN (environs de Sallanches). — Dessin de Loppé (artiste de Chamonix), lithographié par Champod, pour : *La Savoie historique et pittoresque* de Joseph Dessaix (Chambéryl, 1856).

MONT-BLANC DE SAINT-GERVAIS : FROM SAINT-MARTIN. — Dessin de John Ruskin. 1849.

MONT-BLANC DE SAINT-GERVAIS. -- Aquarelle de John Ruskin. Probablement 1849.

TABLE DES MATIÈRES pour 1971

N.B. — Les communications dont il est fait mention dans les procès-verbaux des séances figurent à la table en petits caractères

ACADEMIE FLORIMONTANE

Liste des membres I
Sociétés et établissements correspondants IX
Séances de l'Académie 1
Le concours littéraire 1971 15

ART ET LITTERATURE - HISTORIOGRAPHIE

L. Buttin. — Jean-François Croisollet (1811-1892) et son dictionnaire 124
P. Duparc. — Le nouveau visage de l'histoire 9
Cl. Gardet. — Un livre d'heures de l'Ecole de Savoie 9
J.-Y. Mariotte. — Le cartulaire de Talloires 5
R. Laydernier. — Voyage au Mexique 6
H. Riguet. — La chronique de Talloires 79
M. Sandoz. — Saint-Martin-sur-Arve et Sallanches dans la littérature et dans l'art ..... 23 et 185

ARCHEOLOGIE - MUSEE

L. Pfister. — L'Académie Florimontane et le Musée d'Annecy 61

HISTOIRE ET BIOGRAPHIES

M. Amoudry. — Les élections à Annecy de 1900 à 1935 11
J.-P. Francillon. — Le statut des Juifs en Savoie 4
A. Guerrier. — Les Bernardines de Rumilly 13

L. Guy. — Les Voserier 136

J.-Y. Mariotte. — Documents inédits provenant de l'Abbaye d'Aulps 141

J.-Y. Mariotte. — La charte de Flumet 12

G. Ratti. — Les relations entre le Royaume de Sardaigne et le Saint-Siège en 1849-1850 : la mission de Mgr Charvaz à Turin 113

P. Soudan. — Le cahier du Compagnon Mogenier, dit « La France » 91

PHILOLOGIE

F. Girard. — Le Sarto (cellier) 130

DIVERS

M. Simond. — Les Amis du Vieux Chamonix et de la Haute Vallée de l'Arve 21

BIBLIOGRAPHIE

G. Balvay. — Les études réalisées sur le lac d'Annecy 146

Les cols des Alpes et l'origine de la Savoie, p. 163. — Le royaume de Bourgogne à la lumière de la découverte d'un trésor monétaire, p. 166. — Sur Joseph de Maistre, p. 167. — Histoire et droit : « Mélanges Naz » et « Mélanges Falletti », p. 168. — J.-F. Angelloz, Guide de l'étudiant germaniste, p. 169. — H. Arminjon, Histoire d'une famille de Savoie, les Arminjon, p. 170. — J. Chocheyras, Le théâtre religieux en Savoie au XVI[e] siècle, avec des fragments inédits, p. 171. — R. Couvert du Crest, Une vallée insolite, Chamonix, Le Mont-Blanc, La Savoie, p. 173. — P. Dufournet, Entrepôt des sels du Regonfle-sous-Bassy, p. 174. — P. Guichonnet, Une institution peu connue de la période sarde en Savoie : les conseils divisionnaires, p. 176. — A. Jacquet, Ville-la-Grand, p. 177. — L. Moret, Souvenirs d'un naturaliste au service des sciences de la nature, p. 178. — P. Soudan, Annecy pendant l'année terrible (1870-1871), p. 179. — Notes de lecture, p. 181.

Index des personnages et des auteurs cités dans l'étude de M. Sandoz 185

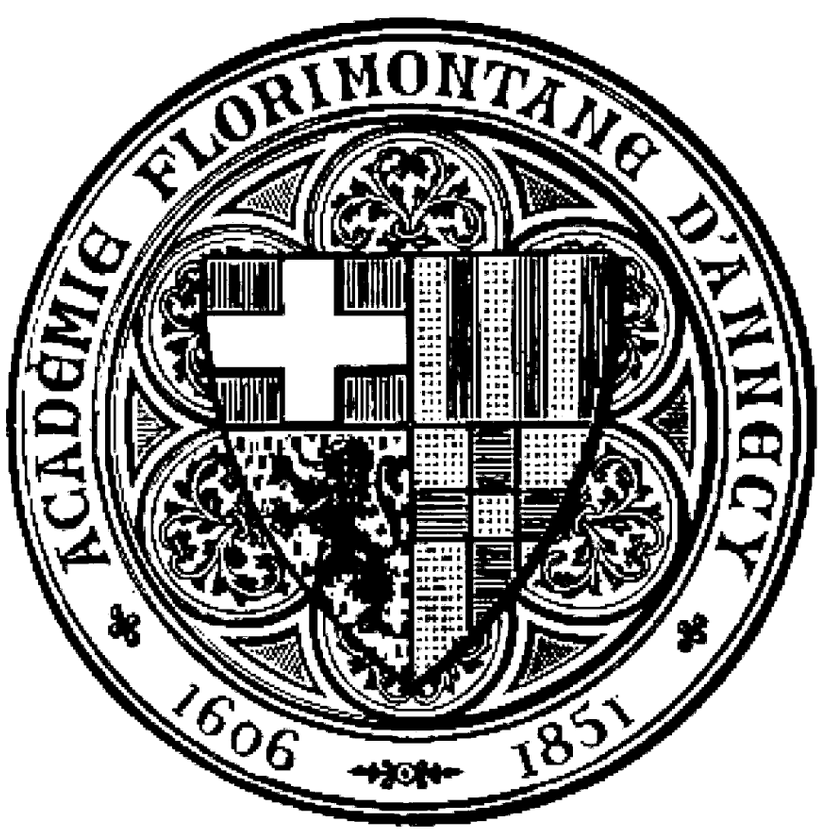
Table des illustrations 187

112e ANNÉE 1972

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(CICÉRON, *De Officiis*, lib. I)

LA REVUE SAVOISIENNE



ACADÉMIE FLORIMONTANE ANNECY

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1606
par Saint François de Sales, Prince Evêque de Genève
et Antoine Favre, Président du Sénat de Savoie
Réorganisée en 1851

par

Louis BOUVIER (1819-1908)
Etienne MACHARD (1824-1887).
Jules PHILIPPE (1827-1888)
Eloi SERAND (1826-1891)

LÉON MARÈS (1854-1916)

a légué le château de Montrottier et ses collections

DONATEURS

Dr C. ANDREVETAN (1802-1879).
Dr F. DAGAND (1815-1886).
MELVILLE-GLOVER (1834-1897)
Aimé CONSTANTIN (1831-1900).
Dr THONION (1830-1917).
F. GARDIER (1854-1919).
Asghil FAVRE (1877-1920).
Isidore NANCHE (1850-1922).
François CROSET (1844-1931).
Ernest PERRIER de la BATHIE (1873-1932).
Ernest PARISET († 1941).
Léon LAYDERNIER (1866-1958).
Georges MARTIN († 1943).
L.-F. ROSSET († 1959).
Joseph SERAND (1868-1957).

LISTE DES MEMBRES [1]

(arrêtée à l'Assemblée de février 1973)

COMITE

Présidents d'Honneur :

M. Jean d'ORLYÉ, ✻, ⚜, ❦ A., ⚙, licencié ès-sciences.

M. le Chanoine François-J. COUTIN, président émérite de l'Académie Salésienne.

Président : M. Clément GARDET, imprimeur-libraire.

Vice-Présidents : † M. Alexis PRUGNARD, professeur au lycée, en retraite; M. Georges GRANDCHAMP, président des « Amis du Vieil Annecy ».

Secrétaire perpétuel : M. Louis PFISTER, directeur honoraire du Syndicat d'Initiative régional de la Haute-Savoie.

Secrétaire adjoint : M. Jean-Yves MARIOTTE, archiviste départemental.

Trésorier : M. Lucien BAJULAZ, inspecteur honoraire de l'Enseignement.

Bibliothécaire : M. François MATROD, ✻, directeur honoraire des Douanes.

Archiviste : Mme Marie-Thérèse HERMANN.

Membres : MM. Paul GUICHONNET, Albert LACHAT, Charles LACOMBE, † René CHANAL, René LAYDERNIER.

Archiviste honoraire : † M. Charles VUACHET, ❦ I., professeur honoraire.

Trésorier honoraire : M. Joseph BARRUCAND.

REVUE SAVOISIENNE

Directeur honoraire : M. L. PFISTER.

Directeurs de la « Revue » : MM. J.-Y. MARIOTTE et P. SOUDAN.

Comité de Rédaction : MM. L. CHEVAILLER, Chanoine COUTIN, H. DAVIGNON, Abbé R. DEVOS, P. DUPARC, C. GARDET, G. GRANDCHAMP, P. GUICHONNET, J. d'ORLYÉ, L. PFISTER, P. SOUDAN.

DOMAINE DE MONTROTTIER [2]

Administrateur du domaine : † M. René CHANAL.

Administrateur adjoint : M. Albert LACHAT.

---

(1) Dans la liste des membres, il est fait mention, autant que l'Académie en a connaissance, des décorations de guerre françaises, de la Légion d'honneur, des palmes et rosettes de l'Instruction publique, du Mérite Agricole. Pour les additions ou modifications, prière d'avertir le Directeur de la Revue.

(2) Aujourd'hui : MM. Jacques DOMENJOUD et Michel BOLLEAU.

MEMBRES D'HONNEUR

Dates d'admission MM.

1963 S. M. la Reine MARIE-JOSÉ, ✻, château de Merlinge, Gy (près Genève).
1927 AVEZOU Robert, O. ✻, ✾ A., archiviste départemental honoraire, à Grenoble.
1932 BUTTIN Louis, conservateur du Château de Clermont.
1972 COLLIARD, professeur Lin. Directeur des Archives historiques régionales, Aoste.
1937 DUPARC Pierre, ✻, docteur en droit, professeur à l'Ecole des Chartes, à Paris.
1969 Prince Jean-Louis de FAUCIGNY-LUCINGE, ✻, à Paris.
1948 GAGNEBIN Bernard, doyen de la Faculté des Lettres de Genève.
1970 LANGE Augusta (Mlle le Docteur), archiviste d'Etat à Turin.
1962 MELCHIOR-BONNET, directeur de la Revue « Historia », à Paris.
1967 MONNIER Luc, Professeur à l'Université de Genève.
† 1916 MORET Léon, C. ✻, 🎖, C. ✾, membre de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des Sciences de Grenoble.
1950 OURSEL Raymond, archiviste départemental, docteur ès-lettres, à Mâcon.
1962 PERNOUD Régine (Mlle), conservateur aux Archives nationales, à Paris.
1963 S.E. Mgr SAUVAGE Jean, évêque d'Annecy.
† 1973 TISSOT Paul (docteur), président de l'Académie de Savoie.
1967 TROESCHER Georges, Professeur à l'Université de Tübingen.

MEMBRES EFFECTIFS

1969 BAJULAZ Lucien, inspecteur honoraire de l'Enseignement primaire, à Annecy-le-Vieux.
1957 BARRUCAND Joseph, notaire honoraire, à Annecy.
1939 BAUD Henri, ✻, sous-préfet, Thonon-les-Bains.
1924 BLANCHARD Camille, ✻, architecte, à Annecy.
1973 BOURQUARD Léon, inspecteur honoraire de l'Enseignement, à Epagny.
1956 BROISE Pierre, architecte, à Avignon.
† 1934 CALLIES Pierre, O. ✻, 🎖, président du Conseil d'administration des Papeteries de Cran-Gevrier.
1962 CALLOT Emile, ✻, inspecteur d'Académie honoraire, à Annecy.
† 1953 CHANAL René, chef départemental du Cadastre en retraite, à Annecy.
1958 CHARBONNEL Cl. (le R.P.), aumônier de la Visitation, à Annecy.
1954 CHEVAILLER Laurent, professeur à la Faculté de Droit de Lyon.
1970 CHEVALLIER André, professeur de lettres au Lycée Berthollet, à Annecy.
1958 CHEVALLIER Georgette, professeur de lettres au Lycée Gabriel-Fauré, à Annecy.
1928 COUTIN F.-J. (Chanoine), président émérite de l'Académie Salésienne, à Annecy.
1962 COUTIN Paul, Professeur au Lycée d'Annecy.
1931 DAVIGNON Henry, ✻, ✾ A., inspecteur des Contributions Indirectes en retraite, à Annecy.
1936 DEVANT Charles, ✻, 🎖, ✾, ingénieur, ancien directeur de la Société des Forces du Fier, à Annecy.
1962 DEVOS Roger (l'abbé), président de l'Académie Salésienne, à Annecy.

1919 DOYEN, G. O. ✻, ⚔, général de corps d'armée, à Veyrier-du-Lac.
1948 FRANCILLON C., avocat, à Annecy.
1969 FRANCILLON Jean-Pierre, avocat, à Annecy.
1962 GABION Robert, documentaliste-archiviste, à Annecy.
1931 GARDET Clément, libraire-éditeur, à Annecy.
1945 GIORGI Robert, ✻, docteur en médecine, à Annecy.
† 1925 GRABER Eugène, O. ✻, ⚔, conservateur des Eaux et Forêts en retraite, à Annecy.
1948 GRANDCHAMP Georges, libraire, président des « Amis du Vieil Annecy », à Annecy.
1947 GUICHONNET Paul, professeur à l'Université de Genève.
1950 GUILLOT Denis, O. ✻, ⚜ I., président à la Cour d'Appel de Chambéry.
1922 GUY Lucien, ⚜, ⚓, président d'honneur de l'Académie du Faucigny, à Thonon-les-Bains.
1965 HERMANN Marie-Thérèse, à Annecy.
1962 HUMBERT Jacques (le Général), Paris - Doussard.
1954 JACQUET (chanoine Abel), O. ⚜, archiprêtre de la Cathédrale à Annecy.
† 1963 JACQUET Félicien, ancien pharmacien, à Annecy.
1964 JORIOZ Henri, ancien notaire, à Annecy-le-Vieux.
1955 JUGE Henry, professeur au Lycée Berthollet en retraite, à Annecy.
1957 LACHAT Albert, ingénieur d'agriculture, à Annecy.
1941 LACOMBE Charles, avocat, à Annecy.
1937 LACROIX Maurice, ⚜ A., professeur agrégé d'histoire en retraite, à Annecy.
1928 LAYDERNIER René, ✻, ⚓, banquier, à Annecy.
1952 L'HONORÉ (Rd Père), professeur au collège Saint-Michel, à Annecy.
1963 MARIOTTE Jean-Yves, archiviste départemental, à Annecy.
1960 MATROD François, ✻, directeur honoraire des Douanes, à Annecy.
1961 NICOLAS Jean, assistant à la Faculté des Lettres, à Montpellier.
1932 ONDE Henri, ⚜, ⚓, professeur de l'Université, à Nice.
1906 ORLYÉ Jean (d'), ✻, ⚓, ⚜ A., ❁, licencié ès-sciences, à Menthon.
1970 PAILLARDET Marcelle, pharmacien, à Annecy.
1939 PAYOT Paul, ancien conseiller général, Chamonix.
1915 PFISTER Louis, organiste de la Cathédrale, directeur honoraire du Syndicat d'Initiative régional de la Haute-Savoie, à Annecy.
1957 PLAGNAT François, O. ⚓, ingénieur en chef des Eaux et Forêts en retraite, à Seynod.
1950 PRIMOT André, ✻, chef de district des Eaux et Forêts honoraire, à Chaussin (Isère).
† 1963 PRUGNARD Alexis, professeur au lycée, en retraite, à Annecy.
1963 RATIÉ Suzanne, docteur en médecine, à Annecy.
1963 REBUT Marcel, Directeur d'Ecole honoraire, à Annecy.
1969 RICHARD René, docteur en médecine, à Annecy.
1960 RUFFET Bernard, ingénieur à l'E.D.F. en retraite, à Annecy.
1955 SERVETTAZ Paul-Louis, ⚓, docteur-chirurgien, à Annecy.
1965 SOUDAN Pierre, journaliste, à Annecy.
1970 VIOLLET Léandre, conservateur adjoint au Musée, Annecy.
† 1934 VUACHET Charles, ⚜ I., ⚔, professeur honoraire d'Ecole supérieure, à Annecy.

MEMBRES ASSOCIÉS

1944 ABRY (Mlle) Augusta, professeur honoraire, Bourg.
1924 ANGELLOZ, ⚜, ❦ I., recteur honoraire de l'Académie, maire de Thônes.
1964 ANTHOINE François, médecin général, O. ✻, à Annecy.
1951 AUDIBERT René, ✻, lieutenant-colonel, à Annecy.
1952 AUSSEDAT Jean, conseiller fiscal et juridique, à Annecy.
1945 BALLEYDIER Jean, industriel, à Veyrier-du-Lac.
1958 BENOIST Raymond, ⚜, ✻, ingénieur des Arts et Manufactures, à Annecy.
1953 BERTHOUD Emile (l'Abbé), aumônier, licencié en histoire, à Annecy.
1968 BLANC Michèle (Mme), à Saint-Jorioz.
1963 BOSSON Charles, avocat, sénateur, maire d'Annecy.
1970 BOURQUARD Léon, ancien inspecteur de l'Enseignement public, à Epagny.
1964 BURDEYRON François, ingénieur, à Morières-les-Avignon.
1964 BUTTET (de) Jacques, colonel, O. ✻, Ambilly.
1954 CARTIER Jean-François, O. ✻, diplômé des sciences politiques, à Chambéry.
1947 CHANEL Georges, ✻, ❦ I., professeur agrégé, à Annecy.
1946 CHAPIER Georges, ❦ I., ✾, membre de la Société des Gens de Lettres, à Lyon.
1973 COUREN Jean-Pierre, conservateur du Musée, à Annecy.
1964 CROCHON Maurice, ingénieur honoraire de la S.N.C.F., Annecy.
† 1928 CROLARD Albert, ✻, entrepreneur de transports, à Annecy.
1966 DAGAND Yvonne, institutrice en retraite, à Annecy.
1963 DAVOINE Arthur, ✻, trésorier payeur général honoraire, à Annecy.
1961 DERIES François, ingénieur civil des Mines, à Annecy-le-Vieux.
1965 DESHUSSES Georges, ancien attaché d'Ambassade, à Annecy.
1968 DOMENJOUD Jacques, à Annecy.
1955 DOUCHEMENT Jacques, ✻, ancien directeur des Forges de Cran, à Annecy.
1966 DUFOUR Alain, éditeur, Genève.
1954 DUFOURNET Paul, O. ✻, architecte D.P.L.G., inspecteur général de la Construction, à Paris.
1958 DURET Maurice, docteur en médecine, à Annecy.
1952 DUSSAUGE Pierre, inspecteur d'Académie en retraite, à Annecy.
1947 FOURNIER Paul, ingénieur urbaniste, à Annecy.
1950 GANTER Edmond, président de la Société Catholique d'Histoire de Genève.
1960 GAYET Jean (le R.P.), professeur au Collège Saint-Michel, à Annecy.
1931 GENEVOIS Paul, docteur en pharmacie, à Annecy.
1930 GIROD Samuel, docteur en médecine, à Lons-le-Saunier.
1970 GUERRIER Alain, étudiant, à Rumilly.
1960 HAMMÈS Paul, président à la Cour d'Appel de Besançon.
1948 JOSSERON Henri, instituteur en retraite, à Annecy-le-Vieux.
1972 KOHLER Camille, professeur honoraire, à Annecy.
1963 LAVAGNA Suzanne, professeur d'histoire, à St-Ismier (Isère).
1960 LEGRAND René, ✻, O. ❦, professeur de sciences honoraire, à Saint-Jorioz.
1949 MARTIN René, hôtelier, à Menthon-Saint-Bernard.

1951 MEYNET Joseph (le chanoine), directeur de l'Enseignement libre, à Annecy.
1941 MILLIOT Gaston,, proviseur honoraire de Lycée, à Fareins (Ain).
1957 MONTAGNOUX Louis, ✻, retraité, à Annecy.
1964 MOUCHET Célestin, ancien directeur adjoint des P.T.T., Annecy.
1970 MOUTHON Jean, conservateur des Hypothèques honoraire, à Annecy.
1942 MURGIER René, chirurgien-dentiste, à Veyrier-du-Lac.
1956 PARIS Claude, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1945 PEYRESAUBES Jean, ancien chef de service à la Société Générale, à Annecy.
1934 PICON Louis, ancien pharmacien, à Annecy.
1944 REGUERRAZ Gustave, ingénieur chimiste, à Annecy.
1946 REVELIN Lucien, ingénieur en retraite, à Annecy.
1969 RIGUET Henri, chanoine, à Saint-Germain-sur-Talloires.
1961 RIONDEL, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1963 RITZ Jean-Georges, professeur d'Université à Grenoble, doyen honoraire de la Faculté de lettres de Lyon.
1957 RITZ Hélène, Annecy.
1932 ROSAY André, licencié en droit, notaire honoraire, à Annecy.
1965 ROSSET Emile, publiciste, à Annecy.
1961 ROUSSY de SALES François (Comte de), à Thorens.
1965 ROUTIER Jacqueline, à Briançon.
1964 SAUTHIER Marcel R., président de l'Académie Chablaisienne, à Thonon.
1968 SERRALONGUE Jean-Pierre, président de la Société des Beaux-Arts, à Annecy.
1961 SPILMONT Roger, ✻, ☃, 🎖, ancien inspecteur d'assurances, à Sevrier.
1969 VERJUS Henri, chanoine titulaire de la cathédrale, Annecy.
1957 VOUTTIER Paul, contrôleur civil du Maroc en retraite, Annecy

MEMBRES CORRESPONDANTS

1968 AMORETTI Guido, colonel, à Turin.
1968 AMOUDRY Michel, professeur, à Annecy.
1956 ANDRUÉTAN Henri, commandant des Douanes, à Annemasse.
1966 ANTHONIOZ Aymon, médecin, à Annecy.
1969 ARNOLLET Michelle, à Annecy.
1964 ARRAGAIN François, médecin, à Annecy.
1969 BACHET Louise, à Annecy.
1965 BARAT Louis, directeur des Gorges du Fier, à Annecy-le-Vieux.
1972 BARBIERI Gino, à Ucron.
1964 BARRUCAND François, ✻, docteur en droit, directeur honoraire de la Banque de France, Nancy.
1968 BAUD Jean-Pierre, à Paris.
1969 BELTRAMO André, clerc d'avoué, à Saint-Julien.
1926 BERGER Louis, ingénieur, à Paris.
1966 BERGIER Jean-François, à Zürich.
1964 BERTHERAT Louis, Vanves.
1968 BILLY (de), Argonnex.
1973 BLANC Bernard, docteur, Thonon.
1973 BLANC Claude, au Havre.
1970 BOEKHOLT Christiane, orthophoniste, à Talloires.

1965 Boileau Michel, ancien notaire, à Veyrier.
1973 Boissonnas (Mme Eric), à Flaine.
1970 Bouchardy Michel, médecin, à Annecy.
1970 Bouquet Marie-Thérèse, musicologue, à Turin.
1968 Bouvet René, à Paris.
1964 Brunet Jean, notaire, à Annecy.
1964 Brunet Michel, notaire, à Annecy.
1969 Brutsch (le Pasteur Jean-René), à Chêne-Bourg (Suisse).
1966 Bruyneel Georges, retraité de l'Enseignement, Annecy.
1968 Bullukian Georges, a Lyon.
1968 Burdeyron Joseph, chirurgien-dentiste, à Talloires.
1964 Burret Michel, médecin, à Saint-Jorioz.
1967 Buttin Jacques, professeur, à Melan.
1969 Buttin (Commandant Pierre), à Chambéry.
1969 Candaux Jean-Daniel, rédacteur, à Genève.
† 1936 Carron (l'abbé Jean), à Paris.
1969 Cartier, à Bagneux.
1973 Cattin Antoine, ingénieur des Ponts et Chaussées en retraite, à Annecy.
1964 Cellier Jean, docteur en droit, directeur de la S.E.D.H.S., à Annecy.
1969 Chabert Bernard, docteur ès-sciences, à Villeurbanne.
1966 Chapot Juliette, à Annecy.
1973 Chappel, au Pont-de-Beauvoisin (Isère).
1969 Chapuisat Jean-Pierre, archiviste cantonal, à Lausanne.
1964 Charvin Paul, entrepreneur de travaux publics, Annecy.
1969 Chenal Aimé, à Aoste.
1969 Chevallier Paul, chanoine titulaire de la cathédrale, à Annecy.
1969 Chevrier André, Le Lignon, Genève.
1960 Clerc-Renaud J., industriel, à Aix-les-Bains.
1949 Cochet Paul, docteur en pharmacie, à Aix-les-Bains.
1969 Colliard Lauro-Aimé, ❦, chevalier dans l'Ordre de la Couronne d'Italie, professeur à l'Université de Padoue (Italie).
1969 Combet Jean, ancien maire d'Evian, conseiller général.
1969 Constant Monique, archiviste, à Paris.
1969 Cottard Jean-François, étudiant, à Annecy.
1964 Coulloud André, ⚜, ⚙, directeur honoraire de banque, à Moissac.
1969 Cullaz Roger, à Annecy.
1955 Déchevis (l'Abbé), curé de Somme-Leuze (Belgique).
1969 Demotz Bernard, professeur, à Sainte-Foy-lès-Lyon.
1972 Deletraz Cyprien, à Francheville-le-Mont.
1972 Deletraz Pierre, à Paris.
1973 Dépollier Gérard, imprimeur, à Annecy.
1969 Deprez Joseph, commissaire général de la Marine, à Neuilly.
1970 Descotes François, à Marseille.
1969 Detharre Jean-Charles, avocat, à Bonneville.
1973 Drouaillet Gérard, à Saint-Herblain.
1968 Ducret André, à Evian.
1969 Ducretet Bernard, avocat à la Cour, à Paris.
1965 Dufournet Pierre, à Yaoundé (Cameroun).
1964 Dunand Georges, à Annecy.
1970 Dunand Michel, à Paris.
1960 Dupanloup Jacques, à Paris.
1970 Dupraz Jeanne, institutrice, à Saxel.
1973 Dussolliet Georges, directeur de la Maison du Tourisme, à Annecy.

1970 FONDACCI Marie-Valérie, à Annecy.
1969 FRECHOU-RENAULT Michèle, à Strasbourg.
1965 GAILLARD Gérard, directeur commercial, à Annecy.
1973 GALLAY Marie-José, à Cluses.
1969 GAY Lucien, professeur, à Cruseilles.
1973 GENEQUAND Jean-Etienne, archiviste, à Genève.
1973 GIANADA Marcel, archiviste municipal, à Albertville.
1973 GIGNOUX Roger, retraité du Cadastre, à Annecy.
1957 GIRARD (l'Abbé), curé de Nances (Savoie).
1972 GIRAUDON Jacques, à Veyrier-du-Lac.
1970 GLO Louis, directeur de l'O.S.I.C., à Annecy.
1969 GODARD Yves, photographe, à Lyon.
1964 GRANIER Pierre, procureur de la République, à Annecy.
1969 GREYFIÉ de BELLECOMBE Amédée, à Lyon.
1970 GUICHET Paul, à Paris.
1970 HAUTECOMBE Pierre, à Epinay.
1973 HERMANN Brigitte, licenciée ès-lettres-philosophie, à Annecy.
1965 JALLAGUIER Paul, à Chaumont.
1972 JACQUET Paul, architecte D.P.L.G., à Annecy.
1968 JOUBERT, secrétaire général à la Préfecture de Nîmes.
1970 KRIBS Bernard, dessinateur, à Saint-Jorioz.
1969 LACHAT François, instituteur en retraite, à Vers.
1968 LAEUFFER Pierre (Général), à Essonnes-Verrières.
1970 LAMBERT Emile, ingénieur des Ponts et Chaussées en retraite, à Annecy.
1966 LANGLET Robert, directeur commercial, à Paris.
1966 LANIER Joseph, bibliothécaire, à Annecy.
1968 LANTERNIER René, à Menthon.
1973 LATAILLADE Jean, à Annecy.
1968 LAURENS, au Consulat général de Belgique, à Hong-Kong.
1967 LAVOREL André, architecte, à Annecy.
1968 LAZARD Simon, à Paris.
1969 LE BLANC DE CERNEX Pierre, directeur de banque, à Paris.
1973 LE BRUN (Mme Odile), à Lovagny.
1970 LÉGALITÉ (Mme), à Annecy.
1973 LEVEQUE René, ✻, ingénieur des Ponts et Chaussées, à Sevrier.
1969 LEVRET François, à Viuz-en-Sallaz.
1969 LINKS Gérard, étudiant, à Sallanches
1969 LOHIE Jean, à Bourg-en-Bresse.
1964 LOVIE J., docteur ès-lettres, à Chambéry.
1970 LUPIN Yves, à Paris.
1970 MAILLET Eugène, ancien industriel, à Annecy.
1967 MASSOUL Jacques, intendant militaire en retraite, à Annecy.
1969 MÉTRAL Marcel, à Annecy.
1970 MICHAUD Jean-François, à Annecy.
1967 MICHEL François, à Champagne (Ain).
1967 MOGENIER Henri, à Annecy-le-Vieux.
1964 MOLLARD Firmin, ancien chef de Division à la Préfecture.
1965 MOORGAT, attaché culturel à l'Ambassade de France, à Hambourg.
1957 MOUGENOT Yves, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1973 MOUTHON Pierre, docteur, à Faverges.
1969 NAZ Raoul (le chanoine), à Chambéry.
1967 NAZ Jean, Notaire, à Annecy.
1973 NEYRINCK E., architecte, à Annecy.
1965 NORMAND, colonel, à Paris.

1969 OBERREINER J., professeur de lettres, à Cran.
1972 ORSEL Guy, ✻, à Veyrier-du-Lac.
1969 PAISSE Jean-Marie, à Liège.
1973 PALLUEL André, professeur au C.N.R.S., à Chambéry.
1953 PARISET Ernest, notaire, à Lyon.
1947 PARISET Paul, à Lyon.
1972 PASCAL (Colonel), à Annecy-le-Vieux.
1962 PATURLE, directeur des Papeteries de Cran-Gevrier.
1968 PAUME Emilie, à Annecy.
1969 PERCIE DU SERT Marie-Antoinette, infirmière, à Annecy.
1952 PERNOUD Louise, directrice de l'école libre, à Viry.
1970 PERRET Joseph, à Yerres (Essonne).
1970 PÉTRUS, ancien officier de Police, à Gaillard.
1966 PEYRAUDEAU Jean, trésorier payeur général en retraite, Annecy.
1973 PIERRE James, à Sallanches.
† 1964 PILLET-RUPHY Jacqueline, à Annecy.
1973 PREVOST René, professeur au Lycée, à Annecy.
1966 PULS Albert, à Annecy.
1973 RASSAT Max, à Marseille.
1965 RAVIER (R.P.), recteur de collège, à Paris.
1972 REGAT Christian, professeur, à Annecy.
1973 RENAUD Jacques, banquier, à Annecy.
1968 Von RICHTER (Baron), consul d'Allemagne, à Menthon.
1964 RIFAUX Yves, journaliste, à Annecy.
1969 ROCHE Félix (le colonel), à Annecy.
1970 ROSSET Gilbert, abbé, Saint-Roch, Ajaccio.
1965 ROUGE Robert, géomètre, à Frèterive.
1966 ROUSSY DE SALES (marquis de), Paris.
1970 SALES Mario, directeur technique de la Société Italienne du Gaz, à Turin.
1969 SANDOZ Marc, à Paris.
1965 SATRE Sylvain, homme de lettres, à Bron.
1970 SIMOND Mireille, Les Pècles, à Chamonix.
1970 SOFFIETTI Isidoro, archiviste d'Etat, à Turin.
1970 TAILLE (Mlle GENO de la), Paris (16e).
1969 TAPPONNIER Georges, pharmacien, à Annecy.
1968 THOREND François, à Servoz.
1969 TISSOT Henri, receveur principal P.T.T., à Collonges-sous-Salève.
1969 TISSOT-DUPONT Robert, professeur technique, a Annecy.
1973 TOMASINI Philippe, Galerie d'Art, à Annecy.
1970 TOUZOT Jean, libraire, Paris.
1968 UGINET François-Charles, à Albertville.
1963 VALLETTE d'OSIA (le Général), C. ✻, à Annecy-le-Vieux.
1963 VARAY Simone (Simone Avray), à Paris.
1970 VIVIAN Fernand, maire de Lovagny.
1970 VUILLERME, industriel, à Rumilly.
1964 ZANOTTO André, de l'Académie Saint-Anselme, à Aoste.

ABONNES A LA REVUE

Abbaye de Tamié.
Abbaye de Saint-Maurice en Valais.
Archives départementales de la Savoie, Chambéry.
Archives d'Etat de Genève.
Bibliothèque municipale, Annecy.
Bibliothèque municipale, Bourg-en-Bresse.
Bibliothèque historique de la Ville de Paris.
Bibliothèque de l'Université de Lille.
Communauté de la Visitation, Annecy.
Ecole Normale d'Institutrices, Annecy.
Lycée mixte de Bonneville.
Mairie de Clermont, Haute-Savoie.
Mairie de Neuvecelle, Haute-Savoie.
Mairie de Rumilly, Haute-Savoie.
Musée dauphinois, Grenoble.
The British Museum, London (G.-B.).
Cordell University Library, Ihaca, N.Y. (U.S.A.).

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET REVUES DIVERSES

qui échangent leurs publications avec la *Revue Savoisienne*

FRANCE

AMIENS. Société des Antiquaires de Picardie.
ANNECY. Académie Salésienne, Les « Amis du Vieil Annecy ».
AUTUN. Société éduenne.
AVIGNON. Académie de Vaucluse.
BEAUNE. Société d'Histoire et d'Archéologie.
BELLEY. Société scientifique *Le Bugey*.
BESANÇON. Société d'émulation du Doubs.
— Académie des Belles-Lettres.
BONNEVILLE. Académie du Faucigny.
BOURG. Société d'émulation de l'Ain.
— Société des Naturalistes et Archéologues des Pays de l'Ain.
— Société Gorini.
CAMBRAI. Société d'Emulations de Cambrai.
CHAMBÉRY. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
— Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
— Société d'Histoire naturelle.
GAP. Société d'Etudes des Hautes-Alpes.
GRENOBLE. Académie Delphinale.
— Annales de l'Université de Grenoble.
— Revue de Géographie Alpine.

LA TRONCHE-MONT-FLEURY (Isère). Cahiers de l'Alpe.
Société historique de l'Ardèche.
LYON. Université de Lyon (Annales de l').
MACON. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres.
MOUTIERS. Académie de la Val-d'Isère.
NANCY. Académie Stanislas.
NICE. Société des lettres des Alpes-Maritimes.
PARIS. Comité des Travaux Historiques et Scientifiques.
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE. Musée des Antiquités Nationales.
STRASBOURG. Société Académique du Bas-Rhin.
THONON. Académie Chablaisienne.
VALENCE. Société d'Archéologie de la Drôme.

ETRANGER

Belgique.

LIÈGE. Institut Archéologique liégeois.

Etats-Unis.

WASHINGTON. Smithsonian Institution.

Italie.

AOSTE. Comité des Traditions Valdotaines.
— Archivum Augustanum.
— Le Flambeau.
TURIN. Bolletino della Societa per gli Studi storici.
— Salesianum.
— Segusium, via Mazzini, 1.
— Fondazione Luigi Einaudi.
— Annali della Facolta di Lettere di Bari.

Suisse.

BERNE. Bibliothèque Nationale Suisse.
FRIBOURG. Société d'Histoire du canton de Fribourg.
GENÈVE. Institut National Genevois.
— Société d'Histoire et d'Archéologie.
— Société de Géographie (Le Globe).
— Musée d'Art et d'Histoire.
— Société Catholique d'Histoire.
LAUSANNE. Société Vaudoise des Sciences Naturelles.
— Société d'Histoire de la Suisse Romande.
— Bibliothèque cantonale et universitaire.
NEUCHATEL. Glossaire des Patois de la Suisse Romande.
— Société des Sciences Naturelles.
SIERRE. Cahiers valaisans de Folklore.
SION. Société d'Histoire du Valais romand.
ZURICH. Antiquarische Gesellschaft in Zurich.

Allemagne.

BAD-GODESBERG. Deutsche Forchungs-Gemeinschaft.

ACADÉMIE FLORIMONTANE — ANNECY

SÉANCE DU 5 JANVIER 1972 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

En ouvrant la séance de l'Académie, le Président Gardet, à la suite du procès-verbal de la dernière réunion et du concours de poésie, remercie particulièrement M. René Laydernier, dont la grande générosité a permis une nouvelle fois, de revaloriser le grand prix décerné.

L'Académie a perdu l'un de ses membres effectifs, Mlle Mathilde Trombert, admise en 1938, qui fit longtemps partie du jury du concours de poésie. Une notice spéciale lui sera consacrée.

Suivant l'ordre du jour, MM. Alexis Prugnard et Henri Armand procèdent à la présentation de l'ouvrage du professeur Jacques Monod : « Le hasard et la nécessité ». Des exposés, M. Prugnard a bien voulu extraire ce qui suit :

Le point de vue du Philosophe

« Tout ce qui existe dans l'univers est le fruit du hasard et de la nécessité », disait, au VIe siècle avant notre ère, le philosophe Démocrite. Aujourd'hui, le professeur Jacques Monod, au nom de la science, remarque que cette conception est la seule en accord avec la science objective, écartant toute idée préconçue sur l'explication en biologie. Au contraire les autres interprétations d'inspiration vitaliste ou animiste — y compris la dialectique marxiste — admettant qu'un principe supérieur dirige, en fin de comp-

(*) Etaient présents : Mmes A. Chevallier, Fondacci, Hermann, Legalité, Pellet, Ratié, Mlles Bachet, Dagand, Chapot, MM. Balleydier, Boileau, Bourquard, Chanal, A. Chevallier, L. Chevailler, P. Coutin, Davignon, Davoine, Domenjoud, Dussauge, Gardet, Chanoine Jacquet, F. Jacquet, Kohler, R.P. L'Honoré, Lachat, Laydernier, Maillet, Mariotte, Matrod, Mollard, Mouthon, Murgier, Oberreimer, Pfister, Prugnard, Rebut, Regueraz, Richard, Ruffet, Spilmont, Viollet.

Excusés : MM. Grandchamp, Chanoine Verjus, Vuachet.

te, le destin de l'univers, de la vie, de l'homme, de l'évolution, pèchent contre cette règle élémentaire.

« Si l'idée d'objectivité a mis plus de 2 500 ans pour se faire jour, c'est qu'elle heurte nos tendances héritées depuis des millions d'années de nos lointains ancêtres préhistoriques qui trouvaient dans la vision d'un monde clos, centré sur l'homme, un recours contre sa faiblesse. Qui oserait soutenir maintenant encore qu'il n'est pas animé par cet obscur instinct, écartant l'image d'un monde glacé de solitude ?

« La vérité objective est la seule valeur qui reste debout parmi les ruines successives des anciennes idoles ; s'attachant à elle qui ne peut nous tromper, nous pourrons « nous imaginer être des Sisyphes heureux ». Dans cet édifice d'idées d'une certaine logique, le logicien prétendra cependant relever des paralogismes, le métaphysicien des vues trop systématiques sur le rôle du hasard, sur la vérité qui ne se définit pas seulement par celle de la science, mais doit tenir compte du « vécu humain » du devoir moral, de la beauté, de l'amour.

« Mais c'est le physicien qui seul a qualité pour nous dire si, vraiment, la science peut donner un fondement valable à la doctrine du « hasard et de nécessité ».

L'avis du Scientifique

« Avec raison, le professeur J. Monod aboutit à replacer la biologie dans ce tout de la science qu'est la physique, mais il semble que défenseur « des idées venues de la science », il ne remplit pas cette mission, oubliant que ce qui est en cause c'est justement la nature des lois physiques. D'autres interprétations, telle celle de Teilhard de Chardin, ne sont pas moins légitimes. Seul, un bilan des dernières acquisitions de la science peut nous renseigner sur son esprit. Il y a 150 ans, la synthèse de l'urée par Wohler faisait disparaître la frontière entre chimie minérale et chimie organique ; on a assisté à la description du mécanisme de l'A.D.N., à l'introduction rationnelle du hasard dans la théorie cinétique des gaz, à des travaux sur l'entropie, et bien d'autres découvertes ; mais d'une part on enregistre des échecs dans ces recherches même, celle de la mitose, de la dégénérescence cancéreuse ; mais surtout

les explications obtenues, qu'il s'agisse du mécanisme de l'A.D.N. ou seulement des lois de Newton ne nous renseignent en rien sur la cause ou le pourquoi des faits. Un physicien, prix Nobel de physique, R. Feyman, écrit que les comportements de l'électron, neutron, proton ne ressemblent à rien de ce que nous pouvons imaginer ; ils sont tous « loufoques ».

« Dans ses inductions purement philosophiques, M. J. Monod procède à une revue des religions d'une « ontologie rassurante » omettant — et pour cause — celles de l'Egypte ancienne, de l'Iran qui présentent la lutte du principe du Bien et du principe du Mal, intuition curieusement analogue au sens du deuxième principe de la thermodynamique dans l'univers.

« Science et Religion doivent être séparées et ne peuvent entrer en conflit et à la place du tableau sombre et pessimiste du professeur J. Monod, admirons plutôt le spectacle de la hiérarchie des interactions qui aboutissent, de l'atome et de ses composants aux phénomènes à l'échelle de notre perception, du Mal, mais aussi à l'espoir, à la beauté, à quelque chose de proche de Dieu, à la simplicité et à la grande beauté de la nature ».

Aux applaudissements qui ont prouvé l'intérêt porté par l'assistance à ces savants exposés, le Président joint de chaleureux compliments et remerciements à l'adresse de MM. Prugnard et Armand qui ont permis à l'Académie de revenir à ses sources puisque ses premiers fondateurs lui assignèrent parmi ses buts l'enseignement des sciences.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES EFFECTIFS (*)

TENUE LE 16 FÉVRIER 1972

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. CLÉMENT GARDET

A la suite de la lecture par le Secrétaire perpétuel du procès-verbal de l'Assemblée Générale de janvier 1971 et

---

(*) Etaient présents : Mmes Chevallier, Hermann, Ratié, Mlle Paillardet, MM. Bajulaz, Chanal, Davignon, Devos, J.-P. Francillon, Gardet, Grandchamp, Matrod, Pfister, Rebut, Sandoz, Soudan, Viollet, Vuachet, Chanoine Jacquet, Prugnard.

Excusés : MM. Barrucand, Lachat, Mariotte, Grandchamp, Gabion.

de son approbation, le Président excuse le Trésorier, M. Joseph Barrucand, empêché, et donne la parole à M. Félicien Jacquet, qui présente en son nom, la situation financière de l'Académie, ainsi que le projet de budget pour l'exercice 1972. L'une et l'autre sont approuvés à l'unanimité.

Le Président en profite pour faire part de la décision de M. Barrucand d'abandonner ses fonctions pour raisons d'âge et de santé. Aussi, lui adresse-t-il, au nom de l'Académie, des sentiments de vive gratitude pour les grands services rendus, et le fait nommer Trésorier honoraire par l'Assemblée.

Il annonce que M. Félicien Jacquet veut bien se charger de la trésorerie, ce dont il le remercie.

M. René Chanal, administrateur du domaine de Montrottier, donne connaissance de la situation financière particulière du domaine et présente un rapport détaillé sur les travaux effectués durant l'exercice écoulé et sur ceux en cours d'exécution. Il fait part également des travaux d'amélioration projetés pour un proche avenir. Situation financière et rapport reçoivent l'approbation unanime. Le Président complimente et remercie M. Chanal qui gère le domaine de Montrottier avec un réel succès. Il entretient l'Assemblée de perspectives de vente de terrains isolés, susceptibles de lotissement et dont le produit serait réinvesti dans le château.

Suivant l'ordre du jour, il est procédé aux élections statutaires que voici :

Ratification de la nomination des membres correspondants déjà agréés par le comité, soit : MM. Kohler et Christian Regat, à Annecy ; le colonel Pascal, à Annecy-le-Vieux ; MM. Jacques Giraudon et Orsel, à Veyrier-du-Lac ; MM. Cyprien Deletraz, à Francheville-le-Haut, et Pierre Deletraz, à Paris.

Quatre membres correspondants sont nommés membres associés : MM. André Chevallier, René Richard, le chanoine Riguet et M. Serralongue.

Trois membres associés sont élus membres effectifs : MM. André Chevallier, Laurent Chevailler et Henri Jorioz.

MM. Charles Lacombe, François Matrod et Alexis Prugnard, membres sortants du Comité, sont réélus.

Mme Marie-Thérèse Hermann et M. Félicien Jacquet sont aussi nommés membres du comité.

L'Assemblée nomme membres d'Honneur: M. Louis Buttin, à Rumilly, et le professeur Lino Colliard, à Aoste.

M. Louis Barat est confirmé dans ses fonctions de vérificateur des comptes et il lui est adjoint M. Gabriel Gayet.

Le Bibliothécaire, M. F. Matrod, rappelle que la bibliothèque de la société est ouverte aux Florimontans chaque jeudi matin (10, rue J.-J.-Rousseau).

Le Président et le nouveau Trésorier demandent instamment à ceux des membres qui ont omis de régler leur cotisation de 1971, de bien vouloir le faire au plus tôt (C.C.P. Lyon n° 2107.68 - Académie Florimontane, Annecy).

SÉANCE DU 2 FÉVRIER 1972 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Le Président fait part du décès de M. Albert Crolard, entrepreneur de transports, chevalier de la Légion d'honneur, membre associé depuis 1928.

A Mme Crolard et à sa famille, il adresse les vives condoléances des Florimontans. Il offre de chaleureuses félicitations à Mme M.-T. Hermann, qui vient de recevoir le prix Sully-Olivier de Serre pour son récent ouvrage: « Monographie de Perrignier-Brécorens ».

M. Henri Davignon évoque ensuite la vie de Victor Curtat, né à Annecy en 1851, engagé volontaire en 1870 dans la compagnie des « Chasseurs du Mont-Blanc », évo-

---

(*) Etaient présents : Mmes Blanc, A. Chevallier, Fondacci, Legalité, Hermann, Ratié, Mlles Chapot, Dagand, Paume, MM. Bouis, Bourquard, A. Chevallier, Crochon, Gardet, Cullaz, Jorioz, Kohler, Legrand, L'Honoré, Maillet, Mouthon, Matrod, Michaud, Mollard, Massoul, Mouchet, Murgier, Pfister, Prugnard, Reguerraz, chanoine Riguet, Rebut, Ruffet, Soudan, Spilmont, chanoine Verjus, Vuachet.
Excusés : MM. Boileau, Grandchamp, Jacquet, Lachat, Viollet.

cation que le conférencier a bien voulu résumer comme suit :

Après le désastre de Sedan et la proclamation de la République, le gouvernement réfugié à Tours accueillit Giuseppe Garibaldi, évadé de l'île sarde de Caprera. Le vieux général qui s'était distingué à Montevideo et dans la lutte pour l'unification de l'Italie, mettait son épée au service de la France humiliée. Gambetta lui confia le commandement des corps francs qui opéraient dans l'Est, assemblage hétéroclite de Français, Italiens, Espagnols et même Egyptiens et Sud-Américains, qui prit le nom d'Armée des Vosges. Cette armée, fractionnée en quatre Brigades, se distingua en Bourgogne, dans la défense de Dijon, et ne connut pas la défaite. L'une des Brigades, la quatrième, commandée par Ricciotti Garibaldi, comprenait les francs-tireurs savoyards, notamment les « Chasseurs du Mont-Blanc ».

Le 23 janvier 1871, la quatrième Brigade, retranchée dans les faubourgs nord de Dijon, arrêta l'avance des troupes prussiennes du général Kettler. Au terme d'un assaut contre une usine transformée en fortin, Victor Curtat se glissa sous le feu pour s'emparer du drapeau du 61e Poméranien recouvert par les cadavres de six gradés successivement abattus par les francs-tireurs. Mais l'emblème lui fut arraché par deux Dauphinois et remis par ceux-ci au général Garibaldi. Vingt-cinq ans plus tard, l'un des Dauphinois confessa à ses proches, sur son lit de mort, que l'Annécien avait été frustré et que justice lui était due. L'action des survivants de l'Armée des Vosges permit à Victor Curtat d'obtenir une part de débit de tabac dont il bénéficia peu de temps ; il mourut à Annecy le 13 mai 1904.

Deux rues de Dijon rappellent ces faits : la rue Victor-Curtat et la rue du Drapeau qui fait suite à la rue Garibaldi. A Annecy, un monument a été élevé à la mémoire des Chasseurs du Mont-Blanc et du franc-tireur de 19 ans qui osa ramasser l'un des deux drapeaux pris à l'ennemi pendant la malheureuse campagne.

La belle-fille de Victor Curtat, Mme Georges Curtat, et M. Marcel Curtat, dernier fils de Victor, assistaient à cette évocation qui donna lieu à un échange de vues sur la participation des Savoyards à la guerre de 1870, dix ans après le rattachement de la province à la France.

Très applaudi par l'assistance, le conférencier, qui a fait preuve de beaucoup de talent, est chaleureusement complimenté et remercié par le Président.

Le R.P. L'Honoré parle de l'ouvrage d'Henry de Montherlant sur Port-Royal et de celui de l'abbé Cognet, doyen de la Faculté Catholique de Paris, décédé en juillet 1970, lequel a évoqué les rapports de la Mère Angélique avec saint François de Sales. Dans une page savoureuse, l'abbé Cognet relate les péripéties de l'enlèvement par un groupe d'archers, sur l'ordre du roi, de la Mère d'Estres qui sera transférée dans un monastère de sœurs repenties.

M. J.-Y. Mariotte présente un volume de « Mélanges », publié en l'honneur de M. Louis Falletti, professeur à la Faculté de Droit de Lyon, notre confrère florimontan, à l'occasion de son départ à la retraite.

Le 45e volume du Bulletin de la Société Académique d'Aoste publie une étude intitulée: « Du nouveau sur Saint Bernard de Mont-Joux « (soit de Menthon), fruit des recherches d'un médecin qui a étudié spécialement les ossements du saint, conservés et vénérés à la cathédrale de Novarre. M. Mariotte juge cette étude pleine d'intérêt.

Il présente aussi la remarquable monographie de Ville-la-Grand, de notre confrère M. le Chanoine Abel Jacquet, publiée par l'Académie Salésienne, histoire vivante et riche d'une localité qui eut à subir le contre-coup des invasions de la Réforme.

M. J.-François Michaud analyse la brochure de M. Jean Dunant: « L'entreprise de l'Escalade de 1602 ». L'auteur rapproche les relations des chroniqueurs et historiens en faisant remarquer qu'aucun n'avait exposé le point de vue du souverain Charles Emmanuel Ier, pour lequel sans Genève, l'avenir de la Savoie était définitivement compromis. Ce désastre fut une étape vers l'Annexion de la Savoie à la France.

SÉANCE DU 1er MARS 1972

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

M. le Chanoine Coutin a rédigé une étude sur l'hôtel de Boringe dont la façade élégante, avec ses grandes fenê-

tres Renaissance, s'élève sur le quai Perrière, à Annecy. En l'absence de M. Coutin, M. Pfister présente cette intéressante étude qui nous apprend que la restauration de cet hôtel remonte au début du XVIII[e] siècle. Primitivement maison fermière des Comtes de Genevois, en 1319, il est légué, par le comte Guillaume III de Genève, à son fils illégitime Pierre qui sera la souche des Genève-Lullin et Genève-Boringe. Demeure de sa famille en 1551, Jacques de Genève, comte de Boringe, vend la seigneurie à ses beaux-frères Pelard dont la descendance en sera propriétaire avec les de Seyssel par voie de mariage, pendant 200 ans. En 1794, l'hôtel de Boringe est acheté par François Ruphy, d'où il passera à ses descendants, les familles Frèrejean et de Dianous de la Perrotine. M. le Chanoine Coutin rappelle que, de 1624 à 1711, il fut le siège de l'Evêché; cinq évêques l'ont occupé depuis Mgr Jean-François de Sales, frère du Saint. 209 ordinations furent faites dans la chapelle de l'hôtel.

Le Président félicite et remercie vivement le conférencier, l'un de nos doyens auquel il souhaite encore longue vie.

M. Georges Grandchamp attire l'attention sur plusieurs publications récentes de nos voisins genevois et vaudois. Dans la « Revue historique vaudoise », M. R.-C. Logoz a consacré à quelques ecclésiastiques de la fin du XIV[e] siècle des pages qui permettent à M. Grandchamp de présenter une communication intitulée « l'entourage du cardinal de Brogny ». L'auteur montre que le cardinal, doué d'une intelligence exceptionnelle, après avoir vécu dans l'intimité de son compatriote Clément VII, l'antipape d'Avignon, eut le souci de confier les postes-clés de la papauté aux mains de ses compatriotes tels que Jean de Conzie, Adhémar Convers, d'Argonnex, Guillaume Brunet, de Musièges, Guillaume Chonerat, d'Evian... Népotisme d'une forme particulière.

M. Grandchamp passe à l'évocation par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève (1971) des statistiques des départements du Léman faisant partie de la Statistique générale de la France, publiée sur ordre de Napoléon I[er] et où apparaissent les figures des grands préfets du

Léman : Eymar, Barante ainsi que Sismonde, du Conseil des Arts et Commerces.

Dans « Genava », M. Grandchamp relève une série d'articles intéressant directement la Savoie : l'église du Prieuré de Russin, par Charles Bonnet, qui relate les résultats des fouilles et travaux effectués au Prieuré de Russin ; tant par l'analyse détaillée des différentes phases de ces opérations que par l'abondance de l'illustration qui y est annexée, cet article constitue un véritable petit cours d'archéologie des plus utiles aux chercheurs.

Par ailleurs, l'implantation de l'église de Russin située au nord du Rhône et à quelques kilomètres de la frontière savoyarde, fait de cette étude un sujet typiquement adapté aux caractéristiques de nos églises rurales savoyardes.

Ce même article permet d'évoquer la visite effectuée par la Société des Amis du Vieil Annecy à l'exposition : « chantiers archéologiques genevois - le moyen-âge », le 18 juin 1971.

La même revue « Genava » comporte également à son sommaire des « considérations sur la librairie genevoise pendant la guerre de sept ans » (1756-1763) donnant en annexe la liste des correspondants savoyards (du libraire Henri-Albert Gosse).

Nous lisons avec intérêt dans cette même livraison l'article de notre confrère Marc Sandoz : « Essai sur l'évolution du paysage de montagne consécutive à la découverte des glacières du Faucigny - du milieu du XVIII[e] au milieu du XIX[e] siècle ».

M. Grandchamp cite encore l'article que M. A. Charpin a consacré au naturaliste savoyard Venance Payot (1826-1902). Cet illustre botaniste chamoniard avait réuni un magnifique herbier actuellement propriété du Musée d'Annecy et en cours de restauration à l'Institut Botanique de Genève.

REFERENCES

(1) Mémoires et Documents publiés par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, 1971.

(2) « Genava » 1971.

(3) Musées de Genève, n° 121, janvier 1972.

M. Alexis Prugnard fait le compte rendu de l'ouvrage de notre confrère, M. Emile Callot : « Essais dialectiques et critiques sur l'Etre et le Connaître », qu'il a bien voulu résumer comme suit :

« La philosophie est la science des premiers principes ». Cette définition célèbre pourrait servir de point de départ au savant ouvrage de M. E. Callot. Pour accéder, en effet, aux vérités premières, il est deux voies, l'une indirecte, par une inférence des conséquences aux principes, l'autre, directe, par l'intuition des « natures simples » et le déroulement logique de leurs conséquences, celle-ci appelée traditionnellement la dialectique progressive, la première, la dialectique régressive. Cette dernière méthode a été employée dans un récent ouvrage, « La postulation en matière philosophique » à propos des mêmes problèmes alors que c'est la première qui est utilisée aujourd'hui. Ainsi sera établie une contre-épreuve de la validité d'une prise de position qui est celle de l'idéalisme philosophique.

La dialectique exposée dans une suite d'essais qui constitue la première partie de l'ouvrage est en réalité la marche en avant de la philosophie, féconde et constructive, toute de hardiesse mais dans ses élans elle doit être soumise au guide et au frein d'une critique assurée ; l'exemple nous en est donné dans les essais de la deuxième partie.

Après une propédeutique, première approche du domaine philosophique, l'auteur procède à une étude détaillée des notions de l'Etre et du Connaître, de l'Objectivité et de la Subjectivité, de l'Esprit, de sa Liberté, accompagnée de l'image du philosophe, dans son corps, la nature de la société, sa pensée dans l'humanité.

Les essais critiques débutent par l'histoire d'une aventure, le scepticisme, négation ou refus de la philosophie ; elle se termine par l'étude d'une vue plus intéressante, due à J. de Gautier, qui voit dans le personnage de Flaubert, Emma Bovary, la simple exagération d'un mouvement naturel de notre esprit à vivre vis-à-vis de nous-même dans une fiction universelle ; malgré des analyses judicieuses, cette conception n'aboutit, en fin de compte, qu'à une chute dans le scepticisme. Quatre autres doctrines sont examinées avec sympathie : leurs auteurs sont Maine de Biran,

Ph. Muller, contemporain, Herzen, Wronsky, XIX' siècle, ces deux derniers sauvés d'un injuste oubli.

La lecture de cet important ouvrage d'une densité extraordinaire de pensée, fait bien revivre la puissance et la sagesse de cet idéalisme philosophique qui exprime, à la fois, la conscience des limites de notre esprit qui ne se satisfait que dans l'illimité et « ne se donne d'autres frontières que celles qui lui sont communes avec Dieu ».

M. Henry Davignon nous entretient de la vie et de l'œuvre de Mlle Mathilde Trombert, récemment décédée. *(Voir au présent volume).*

SÉANCE DU 5 AVRIL 1972 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

En l'absence du Secrétaire, le procès-verbal de la séance de mars est lu par M. Matrod, Bibliothécaire, qui signale les ouvrages récemment entrés à la bibliothèque, dont une plaquette de vers de Mme Marina Fondani.

M. G. Grandchamp fait part du récent décès de l'abbé Charles-Félix Bernard, survenu le 26 mars, à l'âge de 89 ans. Il rappelle à cette occasion les œuvres du regretté disparu qui nous avait fait plusieurs conférences. M. Yves Godard offre à l'Académie un portrait de l'abbé Bernard.

La récente nomination de M. Marcel Sauthier à la présidence de l'Académie Chablaisienne est saluée avec sympathie par l'Académie Florimontane.

M. Grandchamp rend compte de l'ouvrage de M. Edmond Ganter : « Compesières au temps des Commandeurs : histoire de la commanderie du Genevois de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem dit de Rhodes, dit de De Malte ».

On se souvient de la halte qui avait été effectuée à ce petit village de Compesières situé à quelques kilomètres

---

(*) Etaient présents : Mmes Hermann et Ratié, Mlle Paume, MM. Amoudry, Balleydier, Benoit, P. Coutin, Crochon, Cullaz, Domenjoud, Duparc, Dussauge, Grandchamp, Gardet, Général Humbert, F. Jacquet, Jorioz, Lachat, Maillet, Mollard, Mouthon, Matrod, Mouchet, Orsel, Plagnat, Reguerraz, Rosset, Serralongue, Soudan.

Excusés : MM. Devant et Pfister.

de la frontière savoyarde proche de Saint-Julien ainsi que de la visite qui suivit à la Commanderie aménagée en musée et à l'église récemment restaurée. C'est dans le 7e centenaire de l'installation de l'ordre dans le comté de Genève (1270-1970) que M. Edmond Ganter a trouvé prétexte à la publication de ce remarquable ouvrage.

Il rappelle tout d'abord l'histoire de l'ordre, en définit les structures, puis se livre à une étude détaillée de la Commanderie du Genevois dont Compesières fut le chef-lieu. De nombreuses communes savoyardes comportant des établissements hospitaliers sont citées: Mouxy, Vulpillière, Clermont, Hauteville et surtout Annecy.

L'auteur s'attarde à la biographie du Commandeur Jacques Cordon d'Evieu, l'auteur de la magnifique cheminée construite en 1621 et toujours conservée avec soin rue Royale, à Annecy.

M. Grandchamp laisse le soin de la conclusion à M. Breycha-Vauthier, que nous avons eu le plaisir d'accueillir autrefois à Annecy à l'occasion des Fêtes du 8e centenaire de Saint Bernard et qui a écrit la préface de l'ouvrage de M. Ganter.

M. Grandchamp cite plusieurs publications intéressant Annecy et les Annéciens, notamment le dernier fascicule du dictionnaire des Biographies françaises puis l'encyclopédie Larousse qui a inséré un excellent article sur Annecy dû à M. Michel Laferrere, professeur à l'Université de Lyon.

Enfin, « Les Trésors de France » qui ont fait une large part à la Savoie puisqu'Annecy dispose d'une page complète avec deux photographies et que nous retrouvons plus loin des illustrations en couleurs du château de Duingt, du château de Menthon et le bas-relief de Hans et Peter Vischer du château de Montrottier.

L'ouvrage de M. Boulgakov: « Monsieur Molière », où il est fait état de la présence des sœurs clarisses d'Annecy auprès de Molière au moment du décès de ce dernier.

LES GRANDS BARRAGES

M. Paul Coutin, professeur au lycée Sommeiller, fait un exposé sur la construction des grands barrages de Savoie.

Il rappelle d'abord les origines de l'utilisation de la houille blanche, les avantages que présente l'utilisation de l'électricité pour notre pays, et l'histoire de l'électrification en Savoie, plus particulièrement à Annecy.

Après avoir étudié les divers types de centrales hydro-électriques, M. Coutin montre l'intérêt considérable du stockage de grandes quantités d'eau derrière un barrage permettant l'utilisation de celle-ci dans les périodes de forte demande. Il projette des vues de sites, de verrous glaciaires, permettant de mieux analyser les conditions d'implantation des barrages, et les divers types de ces ouvrages construits dans nos Alpes.

Il fait l'historique de la construction, d'abord par de grandes sociétés, puis par l'E.D.F., des grands barrages savoyards : ceux de la Girotte, de Tignes, d'Aussois, de Roselend et du Mont-Cenis sont successivement étudiés et illustrés par des projections de diapositives représentant des cartes topographiques et des vues prises par l'auteur pendant les travaux, principalement à Roselend.

Après que M. Paul Coutin eût montré la variété des diverses réalisations actuellement en service, il passe la parole à son fils François, élève-ingénieur, qui a participé, en septembre dernier, grâce aux ingénieurs civils de Haute-Savoie, à une visite du chantier du barrage d'Emosson, situé sur le torrent de Barberine, à la frontière de la Haute-Savoie et du canton suisse du Valais.

Utilisant ausi des projections de photos de cartes topographiques et géologiques, ainsi que des vues du site et du chantier, François Coutin expose les motifs d'ordre physique et économique qui justifient l'équipement de ce site.

Il évoque les négociations entre la France, le gouvernement fédéral suisse, l'Etat du Valais, et les C.F.F.; en effet, les chemins de fer fédéraux suisses avaient déjà utilisé partiellement les ressources hydrauliques du secteur de Barberine pour la traction de leurs trains, en construisant une retenue qui sera submergée par le « Nouvel Emosson ». Cette future retenue tirera pleinement parti du site d'Emosson grâce aux travaux des galeries qui draineront les eaux glaciaires des massifs voisins français et suisses; des rectifications mineures de frontière ont attribué à la

Suisse le site du barrage et à la France celui de la centrale. La Société électrique d'Emosson étant, elle, franco-suisse, E.D.F. ayant 50 % des parts.

François Coutin expose les problèmes techniques et les caractéristiques du chantier, du barrage et de son alimentation ; il termine par une étude de la centrale qui turbinera les eaux de la retenue d'Emosson, et invite les assistants à aller voir le nouveau lac lorsque, les travaux étant terminés, il ajoutera un attrait supplémentaire à la région de Vallorcine.

SÉANCE DU 3 MAI 1972 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Le Président signale la récente publication d'un nouvel ouvrage de Mme Simone Avray, intitulé : « Sylvie ou la décision ».

M. Pierre Soudan fit ensuite une conférence sur « Le voyage savoyard de Gambetta en 1872 ». *(Voir au présent volume).*

SÉANCE DU 14 JUIN 1972 (**)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Le Président rappelle le récent décès de trois membres de l'Académie : M. Gilbert Burnier, membre associé

(*) Etaient présents : Mmes Fondacci, Hermann, Legalité, Mlle Dagand, MM. Bajulaz, Benoist, Bourquard, L. Chevailler, Domenjoud, Dussauge, Gardet, Guerrier, F. Jacquet, Lachat, Lambert, Mouthon, Murgier, Michaux, Pfister, Primot, Rebut, Chanoine Riguet, Revelin, Richard, Ruffet, Soudan, Spilmont.

Excusés : Mme Ratié, M. et Mme Chevallier, MM. P. Coutin, Grandchamp, Mariotte, Matrod.

(**) Etaient présents : Mmes A. Chevallier, Fondacci, Hermann, Ratié, Mlle Chapel, MM. Bajulaz, Barrucand, Bourquard, Chanal, A. Chevallier, P. Coutin, Crochon, Devos, Domenjoud, Dussauge, Gardet, Guerrier, Jacquet, Jorioz, Kohler, Juge, Lachat, Lambert, Legrand, Massoul, Michaud, Mouchet, Orsel, Pfister, Rebut, Rebal, Richard, Viollet, Vuachet.

Excusés : Mme Legalité, MM. Grandchamp, Matrod, Mouthon.

depuis 1919; M. Joseph Pollier, professeur honoraire d'école supérieure, associé depuis 1933, qui avait publié dans la « Revue Savoisienne »: « Calculs d'autrefois », en 1962-63, et « Calculs sur les monnaies des Etats de Savoie et des pays voisins », en 1965; et M. Louis Falletti, professeur à la Faculté de Droit à Lyon, auquel son collègue, M. Laurent Chevailler va rendre un pieux hommage. *(Voir au présent volume)*.

M. Jacques Dumarest, professeur agrégé au Lycée Saint-Exupéry à Lyon, qui fit partie de la mission archéologique française d'Aïkhanum en Afganistan, présente les découvertes en cours dans cette ville grecque de l'Asie Centrale.

Les successeurs Séleucides d'Alexandre, dit le conférencier, ne furent pas capables de conserver les territoires extrême-orientaux que le grand conquérant macédonien avait annexés à son empire en vainquant le dernier dynaste achéménide. C'est ainsi que, dès le milieu du III[e] siècle avant J.-C., la satrapie de Bactriane se posa en royaume grec indépendant, aussitôt isolé de l'hellénisme méditerranéen par le relèvement de l'empire iranien, grâce aux Parthes Arsacidez. Sur la frontière soviéto-afgane, la grande ville d'Aïkhanum sise au confluent de l'Amou-Marya (l'antique Oxus) et de son affluent de gauche, la Koktcha, est le premier et le seul site grec de Bactriane connu jusqu'à ce jour. Ville administrative, ville de prestige, ville de garnison destinée à tenir tête aux nomades venus de la steppe, dont les coups lui seront fatals durant le I[er] siècle avant J.-C., c'était vraisemblablement une résidence saisonnière des rois bactriens, jusqu'à présent connus seulement par leur exceptionnel monnayage d'argent. Ville indiscutablement grecque, quoiqu'accusant de fortes influences iraniennes, probablement voulue par Alexandre qui en a délégué la fondation à son lieutenant thessalien Kinéas, c'est sans doute, ajoute M. Desmarets, la fameuse « Alexandrie de l'Oxus » qui se révèle lentement depuis 1964, sous la truelle compétente des archéologues de la Délégation archéologique française en Afganistan.

Le Président remercie et félicite chaleureusement le jeune conférencier qui, par son exposé illustré de projections, a beaucoup intéressé l'assistance.

SÉANCE SOLENNELLE

TENUE A MONTROTTIER LE 30 SEPTEMBRE 1972

Devant une assistance nombreuse, le Général Jacques Humbert a prononcé une conférence consacrée à Charles de Gonzague et de Clèves, duc de Nevers et de Mantoue. *(Elle sera publiée dans le prochain volume).*

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 1972 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Le Président signale le décès de M. André Caron, chef de l'Administration Générale du M.R.L. à Versailles, membre associé depuis 1954, et de M. Georges Menne, professeur à Marseille, associé depuis 1950. Il adresse de vives condoléances à leurs familles, ainsi qu'à Mme M.-T. Hermann pour la mort de sa mère, et à M. et Mme Ch. Lacombe et à M. et Mme Ch. Devant, pour le décès accidentel de leur fils et petit-fils, le docteur J.-F. Lacombe. Il exprime aussi toute sa sympathie à l'adresse des anciens régisseurs de Montrottier, M. et Mme Viannay, pour la mort de leur petite-fille.

M. J.-Y. Mariotte évoque le souvenir de M. Edouard Baratier, conservateur des Archives des Bouches-du-Rhône, l'un de ses prédécesseurs à Annecy, décédé prématurément. *(Voir au présent volume).*

M. J.-Y. Mariotte attire l'attention sur la contribution du doyen Léon Moret à la « Géologie de la Haute-Savoie ». *(Voir au présent volume).*

(*) Etaient présents : Mmes A. Chevallier, Fondacci, Hermann, Ratié, Mlles Chappas, Dagand, MM. Bajulaz, Balleydier, Barrucand, Bourquard, Bruynéel, A. Chevallier, Crochon, Davignon, Devos, Dussauge, Gardet, Jorioz, Kohler, Lachat, Lambert, Legrand, R.P. L'Honoré, Maillet, Mouchet, Pfister, Prugnard, Rebut, Ruffet, Soudan, Vuachet.

Excusés : MM. Grandchamp, F. Jacquet, Matrod, Mouthon, Revelin.

SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 1972 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Le Président présente de vives condoléances à notre confrère M. Paul Hammès, président de la Cour d'appel de Besançon, qui vient d'avoir la douleur de perdre sa femme. Mais il a le plaisir de saluer M. Emile Callot, membre effectif, ancien inspecteur d'Académie, qui vient prendre sa retraite à Annecy.

M. Henry Davignon donne connaissance, en les commentant, des notes laissées par M. François Ritz, le regretté Président de notre Académie, concernant l'acquisition du château d'Annecy par la Ville. Ayant rappelé qu'en 1742, les occupants espagnols firent du château une caserne, ce qu'il ne cessa plus d'être avec les troupes savoyardes, révolutionnaires, impériales, sardes et françaises, M. Ritz écrit qu'en 1922 parut, dans « l'Industriel Savoisien », un article anonyme, mais écrit par M. Alexandre Charvin, suggérant le transfert du Musée au château. Cette suggestion ne fut pas retenue, mais elle fit peu à peu son chemin et fut à la base des diverses négociations qui eurent lieu, par la suite, entre la Ville et les Pouvoirs publics.

Après avoir évoqué les raisons si pertinentes exposées par M. Charvin, M. Ritz fait le bref exposé chronologique des tractations qu'il fallut mener avec l'Autorité supérieure pour aboutir, plus de trente ans après, en 1953, à l'acquisition tant souhaitée. Mais ce sera une véritable bataille qu'il faudra soutenir en face notamment des Administrations de la Guerre et des Domaines. Et pendant ce temps, le 11 janvier 1946, une partie du mur de soutènement de la terrasse, donnant sur la rue Perrière, s'effondre et devient un danger public. D'autre part, depuis 1947,

---

(*) Etaient présents : Mmes A. Chevallier, Fondacci, Hermann, Legalité, Ratié, Mlles Dagand, Paume, MM. Amoudry, Barrucand, Bourquard, Callot, Chanal, Cattin, A. Chevallier, P. Coutin, Cullaz, Devant, Domenjoud, Dussauge, Gardet, F. Jacquet, Jorioz, Mollard, Montagnoux, Mouchet, Mouthon, Murgier, Orsel, Pfister, Plagnat, Reguerraz, Richard, Ruffet, Serralongue.

Excusés : Mlle H. Ritz, MM. Bajulaz, Balleydier, Grandchamp, Mariotte, Matrod, Kohler, Spilmont, Chanoine Verjus.

des familles de sans-logis s'installent au château, en nombre grandissant. Et le 12 juillet 1952, un incendie s'y déclare et cause la mort d'une femme. Cependant le dénouement approche. Le Président du Conseil prescrit au Directeur des Domaines de suspendre la vente par adjudication du château et le Ministre du Travail décide de remettre gratuitement à la Ville des baraquements du Centre de Formation professionnelle pour y reloger les squatters. C'est alors que le premier adjoint, M. Ritz, propose l'acquisition du château pour le prix symbolique de 1 000 francs, ce qui fut accepté. Toutefois, il restait à réaliser l'évacuation du château par le relogement des 351 personnes françaises, italiennes et espagnoles. Ce sera l'œuvre de M. Ritz, effectuée le 20 décembre 1952.

M. Gardet remercie vivement M. Davignon d'avoir préservé de l'oubli ces notes d'un vif intérêt pour l'histoire du château et qui ravivent le souvenir d'une œuvre accomplie avec diplomatie, tact et charité aussi, par M. Ritz, auprès duquel se trouvait M. Davignon.

M. Félicien Jacquet présente un « Aperçu historique sur les hôpitaux à Annecy », dont il a bien voulu rédiger lui-même le résumé que voici :

L'organisation hospitalière comme celle des œuvres de Charité, est très ancienne à Annecy.

Déjà au XII[e] siècle, les hospitaliers et chanoines du Sépulcre installent un hôpital au Pâquis d'Isernon, sur l'emplacement de l'ancienne caserne Balleydier. Vers le milieu du XVII[e] siècle, après la dispersion de l'Ordre, l'établissement est dans un état de délabrement complet ; il retrouve, en 1725, un regain de vitalité en devenant le siège de l'Hôpital Général.

L'Hôpital Notre-Dame, qui fut construit vers la fin du XII[e] siècle, fut longtemps prospère, grâce aux pèlerins et aux visiteurs du sanctuaire ; il conservera son autonomie même vis-à-vis de l'évêque, jusqu'à la Révolution et à son rachat par la municipalité.

Vers la même époque, l'Ordre des Templiers construit un hospice qui sera repris en mains par les Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem auxquels on doit la construction du Puits Saint-Jean, élevé devant la chapelle attenant à l'hôpital. Cet établissement fonctionna surtout comme

hospice sauf lorsqu'il hébergea des blessés militaires au moment de l'invasion genevoise.

Deux établisements méritent une mention particulière : ce sont la Maladrerie du Pont-de-Brogny, qui hébergea des lépreux entre 1300 et 1501 et, d'autre part, l'hôpital des Morbeux au-dessous de la Puya, qui abrita des pestiférés aux heures sombres de l'épidémie de peste, qui fut si meurtrière pour Annecy.

En citant l'Œuvre du Grabat de l'Hôpital de la Providence, qui eut une existence éphémère, incendiée par la foudre en 1725, on arrive à la création de l'Hôpital Général la même année, lequel eut son siège au Sépulcre jusqu'en 1801, puis au Séminaire et enfin sur l'emplacement du Couvent des Capucins, où il est devenu la belle réalisation moderne d'aujourd'hui qui procure, outre les soins à 550 malades, les stages d'instruction aux élèves-infirmières et, récemment, aux élèves externes de 5e année de Médecine.

Les applaudissements prouvant combien l'assistance appréciait ce travail historique, le Président félicite chaudement le conférencier.

Mmes Mariva Fondacci et Yvonne Bayart (Mme Légalité) offrent les deux recueils de poésie qu'elles viennent de publier, la première : « Joie et Tristesse, dans la ronde des heures. Annecy », et la seconde : « Flambée poétique - De la vie des hommes - la Nature - l'Amour ». Le Président félicite et remercie ces dames, qui représentent, dit-il, la poésie en notre Compagnie.

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 1972 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Le procès-verbal de la séance de novembre est lu et adopté.

(*) Etaient présents : Mmes A. Chevallier, Hermann, Legalité, Fondacci, Mlles Dagand, Paume, MM. Bajulaz, Barrucand, Benoist, Callot, L. Chevailler, A. Chevallier, Crochon, Cullaz, Domenjoud, Dussauge, Gardet, Grandchamp, Francillon, Kohler, Jorioz, Lachat, Maillet, Mariotte, Matrod, Mollard, Mouchet, Mouthon, Michaud, Pfister, Prugnard, Rebut, Richard, Chanoine Riguet, Ruffet, Lataillade.

Excusés : Mme Ratié, MM. Amoudry, Chanoine Coutin, Viollet, Vuachet, F. Jacquet, Orsel et Revelin.

Le Président dit la grande perte que vient de subir l'Académie par la mort du doyen Léon Moret. Ayant adressé de vives condoléances à Mme Moret et à la famille, il passe la parole à M. François Matrod, pour rendre hommage à sa mémoire. *(Voir au présent volume).*

Le Conseil municipal, par la bouche du Maire Adjoint, M. Grandchamp, vient de rendre hommage à la mémoire de ce savant savoyard.

Rendant compte du dernier concours de poésie, soutenu par la fondation Andrevetan-Laydernier, M. André Chevallier remercie le généreux mécène, M. René Laydernier. Le rapporteur déclare que le jury du concours a décidé de n'attribuer ni prix ni diplôme ni médaille, en raison de la pauvreté de l'inspiration, de la banalité du développement, la maladresse, voire l'incorrection de l'expression. Il est seulement fait mention des envois signés du pseudonyme Sylvain et Paul Rayonne, ce dernier poète patoisant, le jury espérant les retrouver lors d'une prochaine session et pouvoir goûter leurs nouveaux vers et couronner leurs efforts.

Au nom de M. le Chanoine Naz, de Chambéry, M. Laurent Chevailler donne lecture de l'étude que l'éminent juriste a consacré au testament d'Antoine Favre (1557-1624). *(Voir au présent volume).*

M. Grandchamp signale la publication de plusieurs ouvrages et études dont celle de M. le Chanoine Naz, parue dans « Mélanges Falletti », sur la question des cartelles des chapitres savoyards; de M. Paul Guichonnet, sur les conseils divisionnaires, de 1848 à 1860; de M. l'Abbé Devos, sur l'origine sociale des prêtres séculiers du diocèse au XVIII[e] siècle, de l'influence de Genève sur le Salève (« Revue de Géographie alpine »); de M. l'Abbé Clovis Lugon, sur l'abbaye de Saint-Jean d'Aulps et la réforme de Saint Bernard. Il signale aussi que le nom de Joseph Serand vient d'être donné à un chemin de la forêt du Crêt du Maure.

Le Secrétaire perpétuel,
Louis PFISTER.

Louis Falletti

(1899 - 1972)

M. Louis Falletti est mort subitement, à Lyon, le jeudi 4 mai 1972. Rien ne laissait, semble-t-il, prévoir une disparition aussi rapide, et notre confrère, qui avait reçu, l'automne dernier, à l'occasion de son jubilé universitaire, l'hommage d'un volume de « Mélanges », avait encore participé à la rédaction des Mélanges R. Naz et nourrissait plusieurs projets de recherches.

Mais la Providence devait en disposer autrement et nous voudrions rappeler, très simplement, quel homme fut M. Louis Falletti, ainsi que les principaux aspects de son œuvre.

I. — Il était la modestie et la bienveillance même, et s'il fallait bien le connaître pour mesurer la sûreté et l'étenduc de son érudition, on était tout de suite frappé par son libéralisme, son esprit de tolérance, choses devenues trop rares à l'heure actuelle, et qui chez lui, découlaient à la fois du caractère, mais aussi de sa conception de l'histoire.

Né à Montmélian, ayant épousé une personne appartenant à une famille fort honorablement connue à Annecy, notre confrère passait la plus grande partie de ses vacances dans sa propriété d'Annecy-le-Vieux et il en profitait pour fréquenter assidûment les Archives départementales d'Annecy. Il était Florimontan depuis 1930.

Il passa avec succès, en 1928, le très difficile concours d'agrégation des Facultés de droit (section droit romain et histoire du droit). M. L. Falletti enseigna quelques années à Aix, puis essentiellement à Lyon pendant 40 ans de suite (de 1930 à 1970).

Il initia ainsi — avec quelle conscience — des générations d'étudiants aux solides constructions juridiques romaines, et surtout à l'histoire du droit public et privé français.

Ajoutons que de 1936 à 1970, notre savant collègue se consacra notamment à l'enseignement en doctorat de l'histoire du droit public et du droit privé, inspirant et dirigeant avec un très grand zèle des dizaines de thèses et de mémoires.

II. — L'œuvre scientifique de M. Falletti, qui n'est pas très abondante, mais qui est de haute qualité, nous paraît pouvoir se rattacher à quatre thèmes principaux :

a) l'histoire du droit privé français,
b) l'histoire du droit savoyard,
c) l'histoire du droit canonique,
d) le droit romain.

a) *L'Histoire du droit privé français.*

Cette discipline, particulièrement technique et délicate, fut toujours spécialement chère à notre regretté confrère (et comme nous le verrons, tous ses travaux de droit savoyard sont pratiquement consacrés au droit privé).

Dès sa thèse de doctorat, soutenue en 1923 à Paris : « Le retrait lignager en droit coutumier français », M. L. Falletti s'attachait avec conscience et maîtrise à l'étude de l'une des institutions clefs et en même temps à multiples visages de notre ancien droit coutumier. (Il s'agit de la possibilité juridique ouverte à tout lignager, c'est-à-dire à un parent d'un degré suffisant, d'évincer un tiers acquéreur d'un immeuble familial, pourvu que le lignager rembourse le tiers en question).

Beaucoup plus tard (en 1966) notre confrère publia un article de synthèse sur la condition juridique de la femme mariée pendant le haut Moyen-Age (dans « Annali di storica del diritto » X-XI 1966-67, p. 91-115).

b) *Le droit savoyard.*

M. L. Falletti n'oublia jamais son pays d'origine et s'il voulut en parcourir à pied ou à bicyclette bien des coins,

il s'intéressa aussi à l'histoire complexe, et par là même attachante, des institutions savoyardes.

Dès 1925, il publiait un court mais précieux résumé intitulé « Aperçu de l'évolution de la législation dans l'Etat de Savoie au Moyen-Age » (*Rev. hist. dr. français*, 1925) à travers les institutions savoyardes, les problèmes multiples posés par les franchises urbaines et rurales lui parurent spécialement importantes — et l'historien du droit, comme l'historien pur ne peuvent que lui donner raison à cet égard.

Notre confrère publia ainsi dans la « Revue Savoisienne » de 1937 (p. 33-215) une étude fortement documentée et trop modestement intitulée « Eléments d'un tableau chronologique des franchises de Savoie ».

Ce tableau, qui supposa de longues recherches, nous paraît rester à la base d'une bonne prise de conscience de ce vaste sujet.

Plus tard notre confrère revint encore à deux reprises sur cette matière, en faisant une communication sur « le juramentum villæ dans les franchises de Savoie » (Congr. Soc. sav. de Savoie, Chambéry, 1960) et en donnant une conférence à l'Université de Genève sur les franchises de Savoie.

Citons encore parmi les travaux de notre confrère, relatifs à la Savoie, une intéressante étude « Note sur le culte de Saint Germain d'Auxerre en Savoie » (dans « Saint Germain d'Auxerre et son temps », Paris, 1960).

Cependant le travail le plus considérable, le plus remarquable, et aussi le plus technique de notre savant confrère nous paraît être sans conteste la suite d'articles publiés dans les Mémoires de la Société pour l'histoire du droit des anciens pays bourguignons, comtois et romands sur « le contraste juridique entre Bourgogne et Savoie au sujet de la mainmorte seigneuriale ». Cette étude, qui représente plus de 150 pages, envisage, sous un titre assez précis, non seulement les différentes applications de ce droit seigneurial essentiel que fut la mainmorte — applications plus souples en Bourgogne, et plus rigoureuses en Savoie —, mais aussi une foule d'autres institutions féodales : l'alleu, le fief, le *dominium*, le *tenementum*, l'emphytéose, etc.

Citons enfin le dernier travail que M. Falletti ait signé sur la Savoie, « Morale et droit au Moyen-Age : quelques remarques à partir d'une source canonique conservée aux Archives de la Haute-Savoie ». Dans cette étude, publiée dans les Mélanges R. Naz, Grenoble-Chambéry, 1972, p. 65-82, l'auteur analyse de façon exhaustive une source de droit canonique du XV[e] siècle, provenant du fonds de la collégiale de Sallanches, aussi bien sur le plan moral, juridique et même théologique.

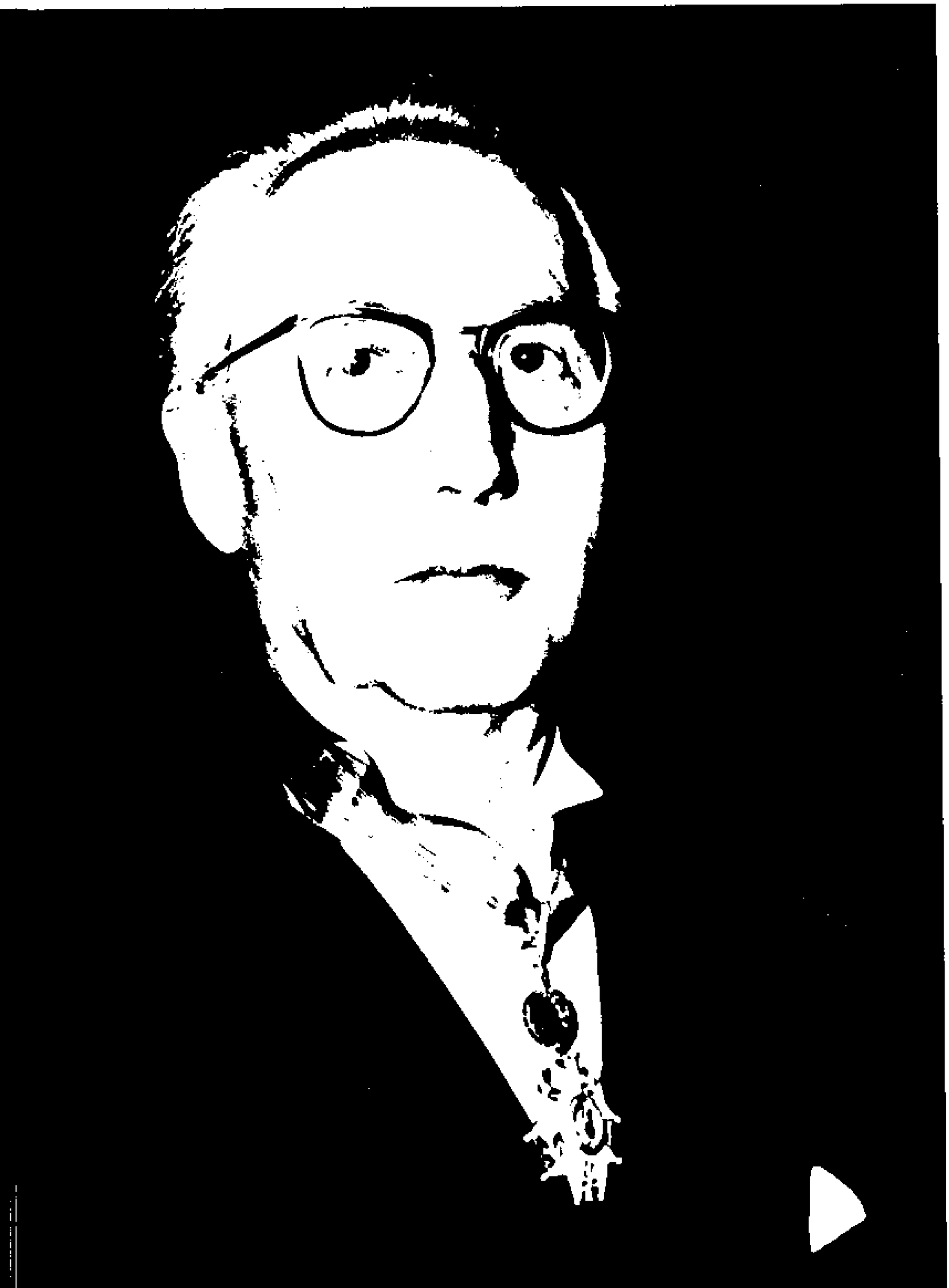
c) Fortement intéressé par l'histoire du droit privé, M. L. Falletti ne pouvait manquer de s'intéresser à l'histoire du droit canonique, cette source fondamentale de notre ancien droit privé, aussi publia-t-il un certain nombre de notices (onze) dans le Dictionnaire de droit canonique, ouvrage collectif dirigé avec l'énergie et la maestria que l'on sait par M. le Chanoine R. Naz.

Parmi ces notices, signalons celles qui nous paraissent les plus importantes : duel, Germonio (archevêque de Moûtiers et fin diplomate) et surtout la notice consacrée à Guillaume Durand, évêque de Mende, savant canoniste, bon connaisseur des pratiques de la cour pontificale et qui s'efforça, dans son célèbre « Speculum judiciale », de conserver sa vision d'ensemble au droit. Notre confrère consacra à cet important juriste un véritable monument d'érudition.

d) Enfin M. L. Falletti publia quelques travaux de droit romain : l'une de ses thèses fut intitulée « Evolution de la juridiction civile du Magistrat provincial sous le Haut-Empire romain » (Paris 1926) et il écrivit un article « Note sur l'emploi du terme « forme » dans les textes juridiques romains (dans Mélanges P. Fournier, Paris, 1929, p. 219-232).

Arrivé au terme de l'évocation de cette œuvre scientifique, on ne peut qu'admirer l'éclectisme des sujets, la sûreté de l'érudition, l'extrême conscience professionnelle du chercheur. L'homme, grand chrétien et père de famille exemplaire, sut, pensons-nous, s'acquérir de grands mérites sur d'autres plans.

Laurent CHEVAILLER.



Doyen Léon Moret.

A la mémoire du doyen Léon MORET

La mort soudaine du doyen Léon Moret a déjà été évoquée dans la presse régionale qui a révélé au public la personnalité attachante de ce savant né à Annecy il y a quatre vingt-deux ans.

L'Académie Florimontane se doit de rendre un hommage particulier à la mémoire d'un de ses membres les plus éminents.

Sorti bachelier du lycée d'Annecy en 1909, Léon Moret, se conformant au vœu de sa famille, s'inscrivit à la Faculté de médecine de Lyon, mais déjà attiré vers la géologie, il s'inscrivit également à la Faculté des sciences où il obtint une licence de sciences naturelles. Mobilisé en 1914 comme médecin aide-major, il fit toute la guerre et, en 1919 fut reçu docteur en médecine.

C'est alors que, renonçant à une carrière de médecin, il se consacra tout entier à la géologie, d'abord comme assistant à l'Institut de physique du globe, à Strasbourg, où il fut reçu docteur ès sciences naturelles en 1926. Sa thèse portait sur les éponges siliceuses du crétacé supérieur ; il poursuivit sa carrière à la Faculté des Sciences de Grenoble, qu'il ne devait plus quitter, comme professeur et comme doyen.

Accueilli dans notre Académie en 1916, alors qu'il était aux Armées, Léon Moret en était devenu membre d'Honneur en 1961. Pendant sa longue et féconde carrière, il reste fidèle à la « Revue Savoisienne » qu'il enrichit de nombreuses et savantes communications, relatives pour la plupart à la géologie de la proche région d'Annecy. Citons, à cet égard, la publication, en 1912, alors qu'il était jeune étudiant en médecine, d'une description géologique de la montagne de Mandallaz.

Ces premiers travaux marquèrent le début d'une œuvre scientifique considérable qui comprend plus de 300 publications se rapportant aux matières suivantes :

1° Stratigraphie et tectonique des Alpes françaises.

2° Paléontologie animale et végétale.

3° Géologie et paléontologie du Maroc français. Exploration d'un tronçon du Haut-Atlas de 200 km de long et à peu près inconnu à l'époque au point de vue géologique.

4° Hydrogéologie. Etude des sources thermo-minérales dans les Alpes françaises.

5° Géologie appliquée (grands barrages).

6° Géologie expérimentale : exécution d'un film cinématographique en couleurs sur la formation géologique des Alpes françaises.

7° Ouvrages didactiques : ses précis de Géologie et de Paléontologie.

Une partie de ces travaux fut publiée en collaboration avec son collègue et ami Maurice Gignoux, et avec son initiateur, Marc Leroux, à qui il rendit un hommage des plus affectueux.

Il serait trop long d'énumérer les titres honorifiques qui récompensèrent les travaux de Léon Moret.

Ses services militaires lui valurent la croix de guerre et celle de chevalier de la Légion d'Honneur.

Il fut membre et lauréat de l'Académie de Savoie, lauréat de l'Académie des Sciences, docteur Honoris causa de l'Université de Genève, etc.

Sa carrière fut couronnée par son élévation au grade de commandeur de la Légion d'Honneur et par son élection à l'Académie des Sciences en 1957.

Il ne s'arrêta d'ailleurs pas de produire et la « Revue Savoisienne » publie, dans ce numéro, son « Esquisse sur la géologie et l'agrologie de la Haute-Savoie ».

Léon Moret avait un profond sentiment de la nature. Il aima la forêt, les lacs, la montagne, qu'il célébra non seulement par sa plume, mais aussi avec un réel talent d'aquarelliste. Pendant son séjour au front, en 1917, il publia une étude sur les arbres blessés par la mitraille et leurs réactions cicatricielles. Au cours de ses campagnes géologiques dans le Haut-Atlas marocain et le Caucase, il fréquenta la montagne des 4 000 m sans être, pour autant, membre du Club Alpin.

Dans ses derniers ouvrages (une Conspiration contre nos paysages — Annecy et son lac — Souvenir d'un naturaliste), il affirma son amour pour la nature et prit, parfois avec vivacité, la défense de ce qu'on appelle maintenant « l'environnement ».

Malgré les honneurs, Léon Moret était resté d'une grande simplicité et son accueil affable lui attirait toutes les sympathies. Aussi laissera-t-il un souvenir impérissable dans la mémoire de ceux qui l'ont connu, et particulièrement des Florimontans.

François MATROD.

Edouard BARATIER

(décédé le 31 juillet 1972)

Né à Marseille le 19 août 1923, sorti de l'Ecole des Chartes à 22 ans avec une thèse sur le domaine comtal en Provence à l'avènement de Charles d'Anjou (frère de Saint Louis), Edouard Baratier fut nommé archiviste de la Haute-Savoie le 9 mai 1946. Il devait y rester jusqu'au 1er octobre 1947, dans des conditions matérielles assez difficiles ; la crise du logement sévissait, et c'est dans un hôtel meublé que l'archiviste dut passer les premières semaines de son mariage.

Il quitta Annecy pour Marseille emportant pour tout bagage — dit une petite note rédigée alors par un employé des Archives — une malle, deux valises et une bicyclette. Sans doute ne gardait-il pas de la Haute-Savoie un trop mauvais souvenir, car il y revint presque chaque année à la saison du ski.

Conservateur aux Archives des Bouches-du-Rhône, Edouard Baratier devait produire une œuvre considérable en quantité et en qualité. Sa thèse de doctorat sur **la démographie provençale du XIIIe au XVIe s.** (1) parue en 1961, est considérée par les spécialistes comme un « classique ». Il y a trois ans paraissaient sous sa direction, l'**Histoire de Provence** (2) et l'**Atlas Historique de Provence** (3), travaux collectifs dont il avait fourni lui-même la plus grande partie.

Durant son bref passage en Haute-Savoie, il n'avait évidemment pu produire une œuvre comparable. Trois articles sur le château d'Annecy (4), la peste à Thônes (5) et la bibliothèque de l'abbaye d'Entremont (6), et un dossier inédit sur les chalets et les clochers de Savoie (7), sont néanmoins une contribution respectable de la part d'un érudit de vingt-quatre ans.

J'éprouve quelqu'embarras à parler de ses qualités humaines, tant la personnalité souriante d'Edouard Baratier paraissait se prêter mal à l'éloge funèbre ; disons-le simplement : c'était un homme exquis.

Jean-Yves MARIOTTE.

---

(1) Paris, SEVPEN, 1961 (Collection Démographie et Sociétés).

(2) Toulouse, Privat, 1969 (Collection Univers de la France).

(3) Paris, Belfram - Armand Colin, 1969.

(4) *Le Château et la cour d'Annecy au XVIIe s.*, « Annesci » 1, 1953, pp. 47-55.

(5) *Les précautions contre la peste à Thônes*, « Revue Savoisienne », 3e et 4e trim. 1946, p. 150-156.

(6) *Un inventaire de la bibliothèque de l'abbaye d'Entremont*, « Revue Savoisienne », p. 162-164.

(7) Archives de la Haute-Savoie, F. 226.

Archéologie gallo-romaine aux Fins : XV

Notre absence de communication [1] sur les découvertes aux Fins d'Annecy, durant les années 1968-1972, correspond effectivement à un ralentissement des travaux de construction sur le territoire de *Boutæ*. Cependant, en 1971, s'ouvrait le chantier du « Virgile » et, en 1972, celui du « Bel-Air » qui allaient mettre au jour de nouveaux vestiges romains.

I. — Le Virgile

(rue du Forum, parcelle 401, promoteur : S.A. Berta-Voisin)

L'excavation ouverte en 1971 par l'entreprise P. Meyer, pour établir les fondations de cet immeuble a révélé de très nombreuses substructions antiques, que nous avons pu observer seulement sur les quatre fronts de fouille. Pour cette raison, il nous a été difficile de nous faire une idée précise des interconnexions entre les différents murs recoupés. Nous pouvons cependant noter que certains d'entre eux n'étaient autres que le prolongement de structures trouvées par Ch. Marteaux au cours des sondages effectués sur le terrain Crolard, en 1908-1911, puis en 1915 [2].

Pour ne pas allonger inutilement notre texte, nous procèderons à une simple énumération des substructions relevées, dont le plan joint montrera la disposition (planche I) :

---

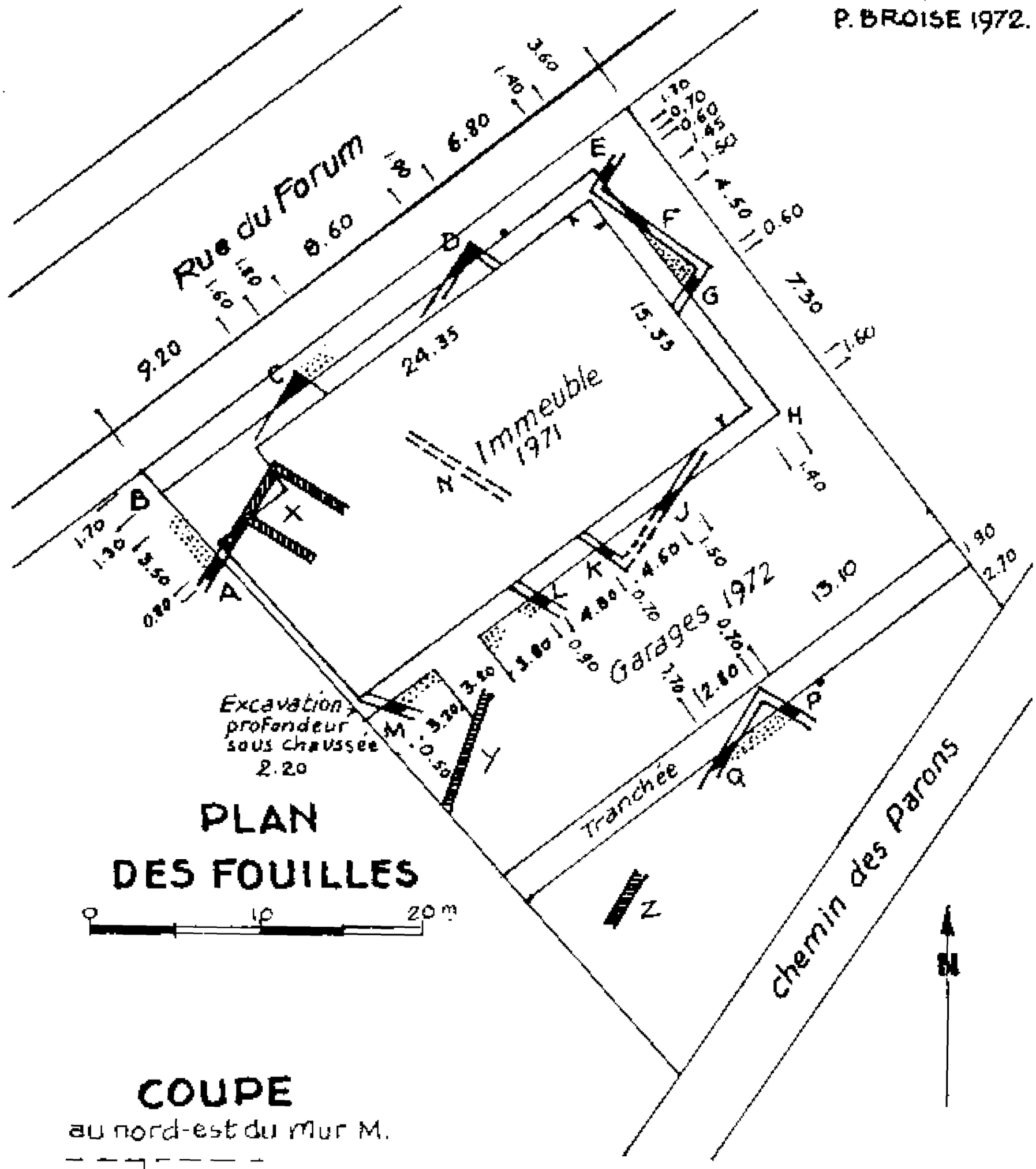
(1) P. Broise, *Archéologie gallo-romaine aux Fins*, XIV, « Rev. Sav. », 1968, pp. 84-88.

(2) Ch. Marteaux et M. Le Roux, *Boutæ, vicus gallo-romain*, Annecy, 1913, pp. 165-187, et *Nouvelles fouilles aux Fins, 2e supplément*, « Rev. Sav. », 1915, pp. 58-70.

PLANCHE I.

Vestiges gallo-romains découverts dans les fouilles de l'immeuble "Le Virgile" AUX FINS D'ANNECY.

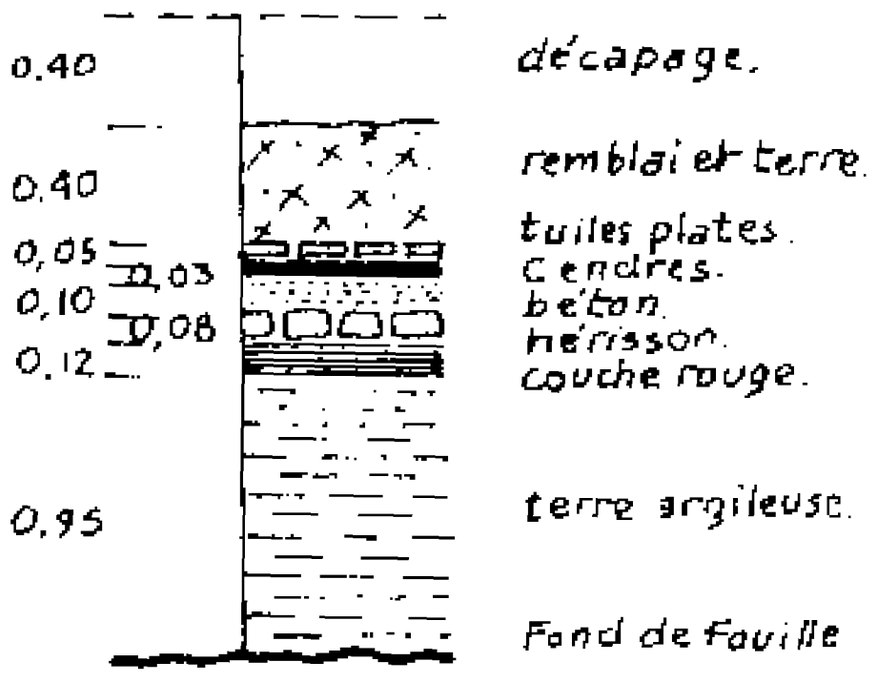
P. BROISE 1972.



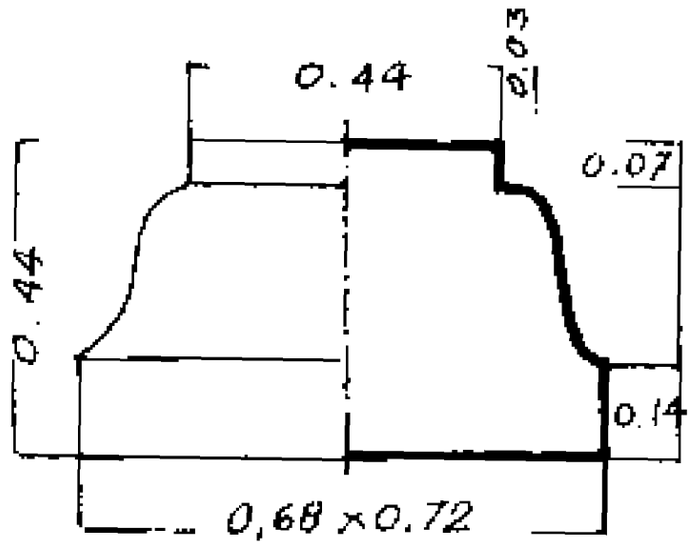
PLAN DES FOUILLES

COUPE

au nord-est du Mur M.



CHAPITEAU



Sur le mitoyen sud-ouest, seul était visible un mur A, correspondant sans doute au complexe de murs X, représenté sur le plan Revon-Marteaux. Il était constitué de gros galets bâtis au mortier gris et limitait un dallage de 0,15 d'épaisseur, composé d'un hérisson de galets, surmonté d'un lit de mortier gris arasé à un mètre de profondeur. Ce sol visible en longueur sur 3,30 reposait sur une couche de terre argileuse le séparant du gravier naturel.

En bordure de la rue du Forum, les substructions étaient beaucoup plus confuses. Les murs C et D, ainsi que divers sols et des sacs de pierres, s'inscrivaient dans un terrain plusieurs fois remanié au cours des temps.

Sur le front nord-est par contre, apparaissaient trois murs respectivement d'équerre, aussi en gros galets et mortier gris, E, F et G. Ces deux derniers limitaient un beau dallage de 0,25 d'épaisseur, comportant un lit de galets posés à plat, un béton de calcaire blanc concassé et une chape surfacée en mortier blanc, arasée à 1,50 de profondeur. Le tout reposant sur la terre argileuse. D'après la composition des matériaux, il semble qu'on ait là une construction du IV^{e} siècle.

Enfin, le front sud-est, montrait des murs J, K, L et M toujours de même composition, mais dont l'état de ruine rendait l'interprétation difficile. Là aussi, apparaissaient à 1,25 de profondeur, des dallages en béton sur galets, de 0,20 d'épaisseur, après L et en béton blanc sur un lit de pierres cassées de 0,18 d'épaisseur, avant M.

D'autres structures durent être démolies par l'excavateur, car un voisin, M. Sauveur Catalano, nous a signalé l'existence d'un mur transversal que nous plaçons approximativement en N.

Enfin, l'année suivante nous arrivions aussi trop tard, après la construction de garages, côté chemin des Parons, où n'était visible dans la tranchée sud-est, qu'un angle de mur PQ, toujours en gros galets, enserrant un sol en cailloutis calcaire arasé à un mètre de profondeur. Il est possible que ce mur Q ait été le prolongement du mur Z reconnu, en 1915, par Charles Marteaux.

Le mobilier avait été écrémé par des jeunes gens et nous n'avons pu ramasser que de menus tessons, sigillés,

flammés ou communs. Par contre, un chapiteau en calcaire jaune, grossièrement épannelé est resté longtemps entreposé sur le chantier. Il répondait au type D de notre classification, mais sans filets [3].

II. — Le Bel-Air D

(chemin du Bel-Air, parcelle 413, promoteur : Salino)

La nomination de M. J.-P. Couren au poste de conservateur des musées d'Annecy est un événement heureux pour l'archéologie annécienne. Dès son entrée en fonction, son activité s'est portée sur plusieurs objectifs : poursuite de l'inventaire des collections archéologiques avec la précieuse collaboration de B. Ruffet ; plan de réorganisation des antiquités lapidaires et mobilières ; installation de locaux ouverts aux chercheurs et projet de dépôt de fouilles.

De plus, apprenant l'ouverture prochaine d'un chantier aux Fins, il y a procédé à des sondages préalables méthodiques. C'est comme suite à ces sondages que nous avons pratiqué avec lui des observations dans l'excavation ouverte au sud de ces sondages pour la construction de l'immeuble dit « Bel-Air D » par l'entreprise Salino. M. Couren consacrera un article sur le matériel céramique qu'il a prélevé sur ce terrain, notamment dans les zones Z1 et Z2. Nous ne ferons état ici que du relevé des structures (planche II).

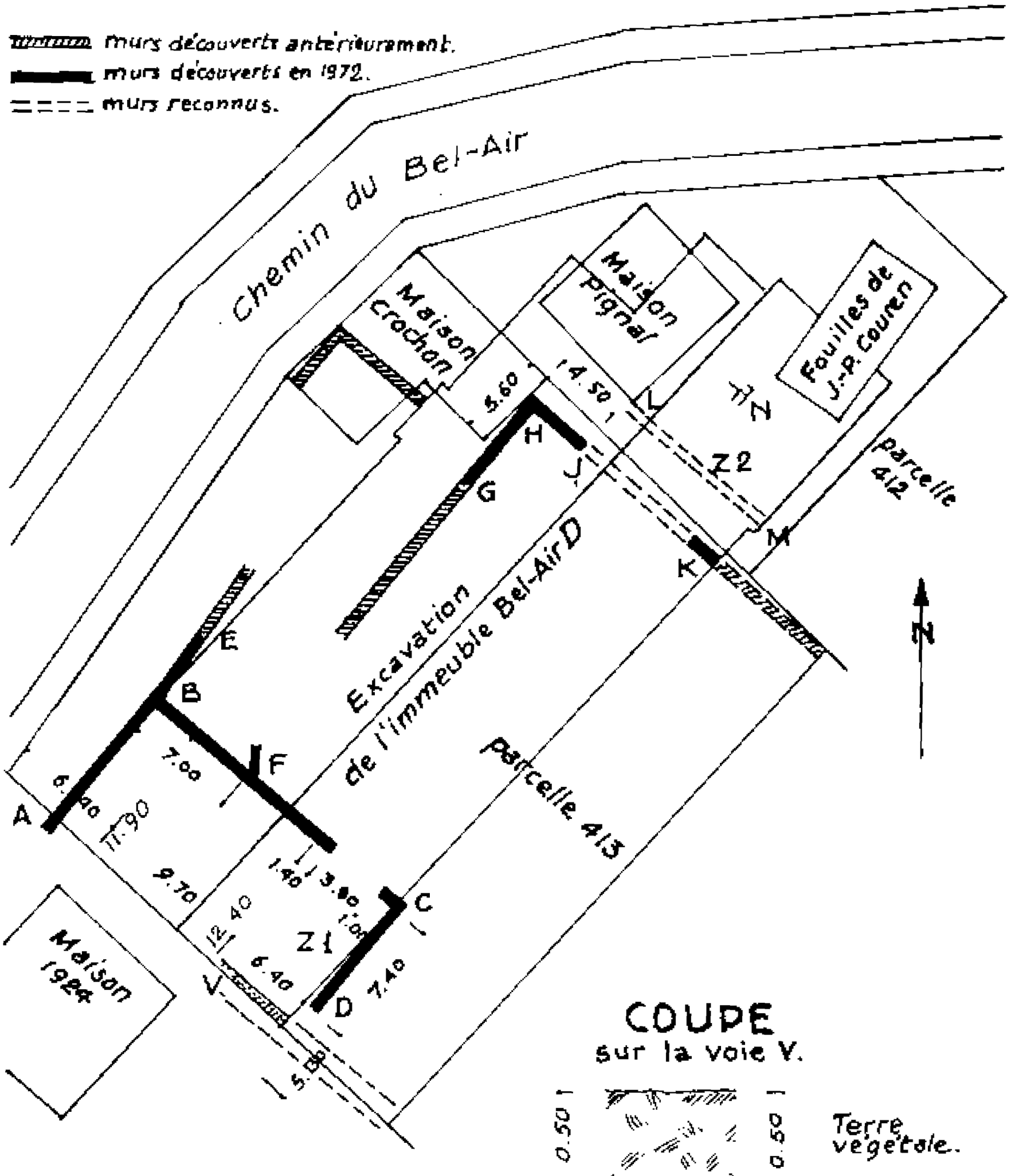
Il y avait ainsi, tout au sud, une ruelle décumane, ou mieux une simple allée privée, comme on en a retrouvé plusieurs dans ce quartier résidentiel de *Boutæ*, constituée par un empierrement épais en gravier compacté, situé à un mètre de profondeur et visible sur six mètres de longueur. Parallèlement s'étendait un vaste bâtiment (19 × 10 mètres environ), sans refend et fermé sur trois côtés par des murs AB, BC et CD, épais de 0,55 en moëllons de calcaire blanc, hourdés au mortier de chaux blanche. D'après leur composition, ces murs paraissent antérieurs aux Inva-

(3) P. Broise, *Eléments d'un ordre toscan provincial*, « Gallia », XXVII, 1969.

PLANCHE.II.

Vestiges gallo-romains découverts dans les fouilles de l'immeuble "Le Bel-Air D."

AUX FINS D'ANNECY.

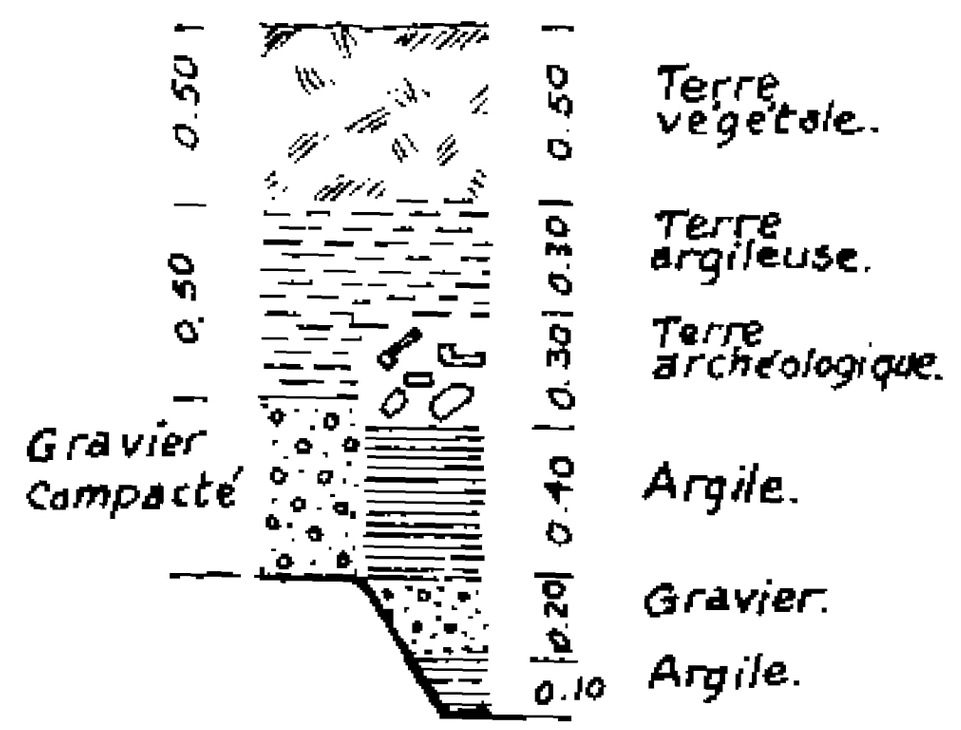


PLAN DES FOUILLES

0 10 20

P.BROISE 1972.

COUPE sur la voie V.



sions du III[e] siècle, tandis que les murs F et BE, construits en galets maçonnés et de directions aberrantes, paraissent postérieurs. Ce dernier correspond à un mur déjà porté sur le plan Revon-Marteaux. L'intérieur du bâtiment était sans mobilier sauf sur une zone, Z1, large de trois mètres, au sud-est.

Plus au nord, gisaient plusieurs structures, dont nous n'avons pu observer qu'un angle de murs GHJK, sur lequel s'appuyait la maison Crochon en voie de démolition. Cet angle ne serait autre que l'enclos du jardin antique tracé par L. Revon sur son plan [4], si l'on fait abstraction d'un décalage dû à l'imprécision du cadastre de l'époque. Il y avait en LM un autre mur, entouré d'une zone de vestiges céramiques Z2.

Il est regrettable que les travaux de terrassements n'aient pas permis de raccorder les trois ensembles de substructions, au nord la fouille de M. Couren, au centre les murs de la maison Crochon et au sud le grand bâtiment bordé par la ruelle. Ces découvertes complètent néanmoins le plan du *vicus* dans un quartier déjà en partie connu.

P. Broise.

(4) Ch. Marteaux et M. Le Roux, *Boutae, vicus gallo-romain*, Annecy, 1913, p. 261, plan F.

La Savoie dans les Mémoires inédits de Jean-Népomucène Gambini, traducteur italien du Code Napoléon

---

Jean Népomucène Gambini, né en Sicile en 1760, mort à Genève en 1842, connut la vie agitée des libéraux italiens telle que nous la fait revivre Stendhal.

Entré dans les ordres par intérêt autant que par dépit amoureux, il avait la religion du Vicaire savoyard. Ses opinions lui valurent, au début de la Révolution française, un séjour de 13 mois dans les prisons siciliennes. Une fois sorti, il alla chercher refuge en Savoie.

Sous l'Empire, nous le trouvons secrétaire du Préfet de Genève, baron d'Eymard, puis traducteur en italien du Code Napoléon, puis à nouveau exilé politique. C'est à Genève qu'il devait finir ses jours. A sa mort, le « Journal de Genève » du 8 novembre 1842, le dépeint ainsi : « M. Gambini..., avocat, professeur de littérature italienne, homme de mœurs agréables et d'une profonde érudition. »

Nous donnons ici un extrait des mémoires de Gambini, narrant son séjour de jeune exilé politique en Savoie, sous la Révolution.

*
* *

« *Les Savoyards sont de braves gens...*
Oh, généreux Savoyesiens. »

Jean GAMBINI.

Jean-Népomucène Gambini, quelques années avant sa mort, écrivit ses mémoires sous forme de testament spirituel, adressé à son fils Eugène, et intitulé « Abrégé de ma vie ».

C'est un raccourci de son existence extraordinaire, un retour en arrière à la recherche du temps perdu, retrouvé au fur et à mesure que les souvenirs des épisodes les plus importants revivent sous sa plume alerte. Parfois, ses récits sont d'une verve comique qui font penser, toute proportion gardée, à Goldoni, auteur, lui aussi, de Mémoires, écrits en français.

Le lecteur en jugera d'après les pages choisies parmi les chapitres se rapportant à la période de sa vie durant laquelle, en qualité de fonctionnaire au service de Napoléon, il vécut en Savoie et à Genève, Préfecture du Léman.

L'usage du français lui était devenu familier — quelques italianismes le rendent plus fleuri ! — et, d'ailleurs, il ne pouvait s'adresser à son fils que dans la langue que celui-ci, élevé à Genève, comprenait le mieux. Gambini l'avait appris de lui-même dès sa première jeunesse, dans sa ville natale : « J'appris le français sans maître. De toutes les langues vivantes d'Europe, il n'y avait à Catane qu'un seul maître de langue française, et ce maître était un italien ! »

On peut voir, dans ce goût pour une langue étrangère, comme un pressentiment de sa carrière au service du *geniale despota* — pour employer la définition de Benedeto Croce [1] — dans laquelle le français devient sa langue de travail.

L'*Abrégé* s'ouvre sur un chapitre consacré à la généalogie de la famille Gambini, dont il souligne l'appartenance à l'aristocratie de l'île [2].

Dans les chapitres sur son enfance et sa jeunesse, parmi les pages les plus comiques, on doit signaler la description de la cérémonie officielle dont il fut le protagoniste, lors de l'obtention du doctorat en droit. Devant le jury, dont faisait partie M. Gambini père et des amis de celui-ci, Jean débita un résumé de sa thèse qu'il avait appris par cœur. Puis, solennellement, on le proclama docteur ! Mais il n'avait que 16 ans : « J'obtins gratis l'anneau et le chapeau doctoral...

---

(1) *Storia d'Europa*. Ed. Latezza, Bari, 1932.

(2) Pour les Armoiries de la famille Gambini, voir : *Genava*, vol. 29, année 1951 : *Contribution à l'armorial Genevois*, par Lucien Fulpius.

« En allant à reculons, comme marchaient les choses là-bas, après avoir passé docteur, on commença à me faire étudier les lois romaines... »

Ensuite, on l'envoya dans la capitale, auprès d'un grand avocat qui l'accepta comme stagiaire.

A Palerme, entraîné par des amis, dont un chanoine (sic), il se mit à mener joyeuse vie. Mais la nouvelle de la trahison de la fiancée, laissée à Catane, le plongea dans un profond désespoir. Pour en sortir, il résolut d'aller tuer son rival... Le chanoine le fit changer d'avis: « Ecoute Jean, tu devrais te faire petit collet... ta figure, tes connaissances, tes relations de famille ne te feront pas languir longtemps pour attraper un gros bénéfice... ». « Ce fut ainsi que — c'est sa conclusion — il me sauva d'un crime pour me faire commettre une sottise: je me fis prêtre ».

L'ami avait vu clair: Jean ne tarda pas à se faire nommer chanoine — lui aussi — et à obtenir, sous les auspices de protecteurs haut placés, la chaire de droit romain à l'Université de Catane.

On s'est demandé si sa conversion avait été sincère... La réponse, nous la trouvons dans la confession que voici: « Ma profession de foi était celle du Vicaire Savoyard... J'étais chrétien sur le modèle de l'auteur de l'Emile. »

Il n'est pas étonnant, donc, que son cœur s'enflamme d'un enthousiasme délirant à l'annonce que la révolution venait d'éclater en France: « Enfin 1789 arriva... Il eût fallu que je n'eusse pas été moi pour ne pas ouvrir mon âme entière à l'espérance... Voici donc — me disais-je — le triomphe de la Vérité... N'est-ce pas le règne de Dieu qui est venu ?.... Le christianisme, comme nous le concevons dans sa pureté primitive est amour, fraternité, abnégation du moi... en un mot, démocratie ! »

Il se mit à propager ses convictions parmi les étudiants dont nombreux étaient ceux qui soupiraient, en Sicile, après la liberté et n'attendaient qu'un signe pour commencer la « contestation » qui devrait être à l'origine du Risorgimento...

Des collègues jaloux l'ayant dénoncé comme ennemi du gouvernement, un soir, alors qu'il se promenait paisi-

blement, la Police se saisit du prêtre révolutionnaire et le conduisit, enchaîné, dans une prison de la capitale.

Il y resta 13 mois sans connaître les motifs ni savoir combien durerait sa détention... Heureusement pour lui, un beau matin, il fut relâché sans aucune forme de procès... Pourquoi ? Comment ?... Une grande dame de l'aristocratie napolitaine, laquelle n'était pas insensible aux charmes virils du beau chanoine, avait intercédé en sa faveur auprès des autorités.

Pendant les 13 longs mois passés dans la solitude et le silence de la prison, il médita sur le sens de sa vie : à quoi bon retourner à ses fonctions officielles au sein d'une société qu'il détestait profondément : hypocrite, réactionnaire, ignorante, superstitieuse, que rien ne pourrait faire progresser ? Il résolut de lui tourner le dos, même si le sacrifice était dur de renoncer aux bénéfices ecclésiastiques, aux honneurs académiques, à sa sœur bien-aimée, pour se lancer dans l'inconnu, en quête d'un monde plus civilisé, plus conforme à son idéal... Ainsi prit-il le chemin de l'exil et, s'étant embarqué pour le nord de l'Italie, échoua à Milan, devenue, depuis peu, la capitale de la République Cisalpine.

La chance lui fut favorable. Engagé immédiatement comme fonctionnaire, on lui confia la responsabilité de la correspondance avec le gouvernement de Paris. Ce goût pour la langue française, qu'il avait manifesté tout jeune, se révéla d'une utilité inopinée. L'ex-chanoine s'initia à un métier tout à fait nouveau pour lui : *secrétaire-interprète* au service de la révolution ! Désormais, sa vie se déroulerait sous le signe du paradoxe...

Ouvrons, ici, les « mémoires » au chapitre consacré à ses nouvelles fonctions :

« MARCHANDS DE LA SAINTE LIBERTE »

« Me voilà donc bien placé auprès du gouvernement et à portée de voir les hommes et les choses non plus sur les gazettes, mais de mes propres yeux. Dieu ! Quel réveil ! A peine le voile qui couvrait mes yeux fut-il soulevé que je vis avec une profonde douleur ces mêmes Français que j'adorais comme des apôtres de la liberté du monde, changés en marchands de cette sainte liberté que, par avarice et par politique, ils revendaient et prostituaient

aux peuples crédules et aux gouvernements effrayés ; je vis et j'éprouvais les manières insolentes et despotiques de ces chefs d'armées descendus des Alpes, éparpillés sur la superficie de l'Italie supérieure, pour tout changer à leur profit, tout *franciser* sans tenir compte des habitudes et des institutions invétérées des populations, dont quelques-unes méritaient d'être respectées ; pour convertir en contributions à eux dues, les rentes d'œuvres antiques de bienfaisance ; parlant d'indépendance, et gardant dans leurs mains les fils de ces marionnettes qu'ils avaient proclamées magistrats de république, et façonnées à la française. C'était le comble de la corruption du Directoire Exécutif de la République Française qui était tombé, dirait-on, en quenouille, et c'était le commencement de la fortune de *Bonaparte*, qui entrevoyait déjà de son œil perçant sa future élévation. De concert avec son Directoire il accomplit, sous le nom de traité de Campo Formio avec l'Autriche, le trafic infame de l'illustre République de Venise, qu'il venait de démocratiser quelques semaines auparavant. Oh alors ! Je fus convaincu que je m'étais étrangement trompé, et d'une manière irréparable. Indigné de toutes ces choses, je m'y trouvais enveloppé sans aucun espoir d'en sortir. Il était évident que je ne pouvais plus retourner en Sicile ; après mon équipée, je devais m'y attendre à quelque chose de pire que la Maison de Correction de Palerme. Je me laissai donc entraîner par le courant, attaché au char de la République Cisalpine. Je vécus quatre à cinq ans avec aisance, prenant ma part des honneurs et de l'indépendance apparente de l'Etat que je servais. »

« Mais, pendant que Napoléon restait comme un exilé en Egypte, les Autrichiens envahissent la Lombardie. Les chefs de la République Cisalpine, réunissant à la hâte tout ce qu'ils purent d'argent et objets précieux se précipitèrent vers le Mont Cenis pour chercher refuge en Savoie.

« Moi, habitant du palais directorial, je fis mon fagot, de ce que je pus mettre dans un sac, de mes effets les plus indispensables, y joignant le chandelier d'argent de ma chambre, que je volai à la République en cela prenant le devant sur les vols imminents de la tudesquerie, avec très peu d'argent dans ma poche, je sauvais mon individu, et suivis la destinée de ma république décédée, qui allait être enterrée dans le département du Mont-Blanc, dans les personnes du quintumvirat Cisalpin. »

REFUGIE EN FRANCE

Nous voilà à *Chambéry*. Les Savoyards sont de bonnes gens : ils savent pratiquer l'hospitalité beaucoup mieux que la grande Nation dont ils parlent la langue. On vit en Savoye dans une sage médiocrité, effet de la division des terres. La plupart des agriculteurs sont de petits propriétaires ; les grandes fermes y sont inconnues. Tout le monde est occupé ; l'homme du peuple exerce un métier ou agricole ou industriel. C'est ainsi du moins que je trouvais la Savoye pendant qu'elle faisait partie de la France, maintenant qu'elle est rentrée dans les Domaines du roi *Sarde*, je n'en réponds pas, car le nombre des prolétaires savoyards qui affluent tous les jours ici, dans notre petit canton de *Genève*, pour chercher du travail, ou pour mendier, dépose contre mon ancienne observation.

Nos appointements s'étaient évanouis avec nos places ; les chefs étaient riches de chez eux, et bien pourvus d'épargne de leurs gros traitements ; il en résultait pour eux une certaine aisance, et même du luxe pour quelques-uns. Mais pour nous autres employés, c'était autre chose. Dans les premiers temps de notre émigration, nous vécûmes de notre graisse comme l'ours ; j'eus, moi en particulier, la ressource de mes deux montres, et *du chandelier que j'avais volé*, au sû des maîtres qui en riaient ; mais tout cela diminuait à vue d'œil : quand nous regardions un commencement de marasme dans notre bourse, ce que nous avalions la veille passait avec l'amer de la pensée du lendemain. Le bon marché des denrées nécessaires à la subsistance de la vie animale s'accordait, il est vrai, avec la modicité de nos moyens ; cependant, quelque modique que soit une dépense, il faut toujours avoir de quoi la faire : la hideuse indigence arriva donc au galop. La tourbe des réfugiés dont je fésais partie, prévoyait avec effroi un funeste avenir ; quand les bons bourgeois de Chambéry vinrent spontanément au secours des *Cisalpins* (c'est comme ça qu'on appelait nous autres républicains déchus).

Et pour ne parler que de moi, souvent ces gens charitables m'invitaient à leur repas, où régnait la modération et la propreté. Plus souvent mon souper consistait en un bon pain blanc et quelques noix, que je ramassais dans mes promenades champêtres. Le pain je l'avais à crédit chez une boulangère nommée *Madame Clémence* ; nom qui répondait parfaitement à la bonté d'âme de cette chère femme, ma bienfaitrice de tous les jours !

Je n'oublierai pas de ma vie un trait généreux d'une autre pauvre vieille femme. Je passe près d'un champ où l'on abattait les noix ; j'en ramasse quelques-unes, selon ma coutume, de celles qui tombaient sur le chemin. Un paysan me menace avec sa perche et m'apostrophe rudement : « *Laissez ces noix, Monsieur* ». La petite vieille, qui était peut-être la propriétaire, gronde le paysan et le fait taire en disant : « *Laissez, laissez, François, c'est un Cisalpin* », puis elle s'avance vers moi, m'offre de celles qu'elle avait dans son tablier, qu'elle me présente tendu d'une manière très affectueuse. J'en accepte une douzaine, et je remercie la bonne vieille en pleurant. Ces larmes, dirait quelqu'un, c'était l'orgueil mortifié qui les fésait répandre. Non, mon fils, c'étaient des larmes d'attendrissement et de reconnaissance pour le bon procédé de cette vieille femme.

Je prenais, à crédit aussi, mon diner chez le traiteur, Massola. L'hiver approchant, Monsieur Sonnés, marchand drapier, eut foi en ma parole pour me nipper chaudement. Toutes ces avances furent pour moi notées, et ponctuellement acquittées après (grâce à Napoléon) notre entrée triomphale à Milan. Mais ! O généreux savoyesiens ! O mon bon Girod, coiffeur, qui me rasait pour rien, o braves et dignes républicains de Chambéry, pourra-t-on effacer de mon cœur ce profond sentiment d'amour et de gratitude que vos offres, vos bienfaits, vos paroles même y ont gravé à jamais !

Les terres de la Savoye et les mœurs de ses habitants ont beaucoup d'analogie avec les terres et les mœurs des habitants de certains cantons de la Suisse. Il semble que c'est faire violence à la nature que de séparer des pays qui se touchent et qui par les relations mutuelles de tous les jours aimeraient à vivre sous la

même loi. Cependant, la chose se passe tout autrement. En Savoye comme en Italie, on subit forcément le joug étranger. En Savoye, comme en Suisse la religion est tolérante : *Jean-Jacques*, voulant exposer sa croyance, en prit le type chez un prêtre savoyard. Les savoyards sont braves soldats : tout le monde sait combien d'officiers supérieurs distingués ils ont fourni aux armées françaises ; ils aiment la République du fond de leur âme. Après notre fuite de Milan, les Autrichiens s'étaient avancés jusqu'à Turin, et se répandaient au-delà dans la plaine, poussant leurs postes avancés jusqu'à *Suze*. Voilà *Chambéry* en grande émotion d'après ces nouvelles ; le bruit était que l'ennemi se disposait à grimper le Mont-Cenis pour envahir le département. Il fallait voir alors cette jeunesse allobroge courir aux armes sans attendre ni ordre, ni appel, et marcher jusqu'au sommet de la montagne, commandée par des officiers nommés par eux et d'entre eux. Dans ce mouvement général, que faisaient *les Cisalpins ?* Les quatre Directeurs fésaient leurs malles pour s'enfoncer, en cas de revers, dans l'intérieur. Nous autres employés, nous voulumes demeurer et suivre l'impulsion de cette jeunesse généreuse ; mais on nous fit entrer dans les cadres de la milice, qui devait servir de réserve en cas d'engagement sérieux. Ce fut un faux alarme. Les troupes improvisées rentrèrent, au grand désappointement des aristocrates qui se frottaient les mains, et tout se remit sur le même pied de repos soporifique, et famélique pour quelques-uns. J'ai parlé *d'aristocratie*, il faut ajouter, qu'il y en avait très peu en Savoye, et c'était de ces vieilles perruques qui placent le souverain bonheur dans la servilité des cours, dont la paye consiste dans une clef de métal suspendue derrière l'habit ou dans un ruban vert ou bleu attaché à la boutonnière.

Jean-François Chalon, ancien fabriquant de Lyon, patriote exalté s'il en fut, s'était jeté corps et bien dans la révolution qui lui avait tout dévoré. Dans les sanglantes oscillations des factions anthropophages de cette ville déchirée et abymée, à peine avait-il eu le temps de sauver sa vie, se tenant comme enterré dans une cave, puis, tant que dura l'horrible réaction des royalistes, il vagua en mentant nom et patrie, en Espagne et ailleurs, tombant dans les mains des ennemis, se faisant passer pour prêtre, alors forcé par des paysans à leur dire la messe, et toujours craignant d'être découvert et fusillé sur le champ. Dès que la mitraillade de Lyon fut terminée, il saisit un bon moment, rentra chez lui, trouva dans une campagne aux environs de la ville sa femme et sa fille, qui avait alors quatre ans ; et avec le peu, qui, grâce à la rare prévoyance de sa compagne, lui était resté de sa belle fortune, ils s'en furent tous les trois à Chambéry. Là il acheta une maison (l'ancien séminaire) en société avec un ami, et un petit jardin. Il vivait en grattant la terre, en y joignant un petit trafic très laborieux.

Chalon était président du *Club Constitutionnel* que des patriotes avaient institué pour l'instruction du peuple ; j'y fus reçu. On s'assemblait le soir pour la commodité des citoyens travailleurs : les séances se composaient de discours sur *les Droits et les Devoirs de l'Homme Social,* et se terminaient par des chants patriotiques. Comme Cisalpin, on m'invitait à parler et à chanter même, et pour la singularité d'un italien discutant en français devant une assemblée nombreuse, on m'écoutait avec indulgence ; mais pour

le chant j'étais applaudi à ne jamais finir. A la fin de la séance, je rentrais avec Chalon dans son asyle patriarcal ; en peu de temps je devins l'ami de la famille. Les républicains vraiment tels, qu'on peut comparer aux chrétiens primitifs, car le christianisme bien entendu n'est que république, les républicains, dis-je, portent le cœur sur la figure, et de la figure devinent le cœur des autres hommes ; Chalon ne se trompa point sur ma figure sicilienne. Si auprès de bons bourgeois que j'ai nommés ci-dessus, j'avais obtenu un honnête accueil, des secours et du crédit, chez lui je trouvais ce qui se rencontre plus rarement parmi les hommes de différents pays, l'intimité des foyers domestiques. Il y avait en nous conformité de principes, effusions de cœur, abnégation du *moi*, fraternité évangélique. O temps vraiment heureux au milieu de l'abyme de tant de misères, pourquoi vous êtes-vous écoulés si rapidement !

Mais... Dans ce même abyme de misères, et malgré lui... à peine pourra-t-on le croire ; mais c'est la vérité, et il faut bien te la révéler, afin que mon histoire soit complète, et que tu connaisses, mon cher Eugène, ton père jusqu'aux replis les plus profonds de son cœur.

« LA TROISIEME MAITRESSE QU'ON ME SOUFFLA... »

J'étais devenu amoureux : quelque préoccupée que fût mon âme de la passion de la patrie, il y avait en elle un petit coin toujours réservé pour un sentiment plus naturel, ce petit coin fut attaqué et bientôt rempli, pour le moment, par Mlle *Christine Arbès*, chez les parents de laquelle j'avais loué une chambre. Avec cette Christine, et Mlle Lampos son amie et voisine, nous passions chez celle-ci, la moitié des nuits en causant. Je les amusais par de drôles histoires, parmi lesquelles je mêlais celles de mes infortunés amours, bien brodés d'inventions de ma façon ; et on riait et on s'attendrissait. Souvent, au milieu de ces émotions, Mlle Lampos, qui avait aussi des affaires très pressantes qui l'appelaient ailleurs, s'absentait pour quelques instants, disait-elle, et ne reparaissait plus, au mécontentement apparent de Christine, et à mon grand contentement, qui ne perdit pas un moment de nos tête-à-tête !

Oh fatalité ! Il était écrit dans le livre des destinées des amours que la mienne serait toujours d'être délaissée sans qu'il y eût de ma faute, car, j'ai peut-être été tant soit peu infidèle, mais je n'ai jamais péché d'inconstance. Oui, ma destinée fut aussi cette fois de jouir quelques instants fugitifs pour les payer par le plus éclatant abandon. Christine avait aimé un certain *Chépi*, officier français, qui était à l'armée d'Italie ; depuis longtemps il ne lui avait plus écrit, elle le croyait mort. Et voilà qu'il ressuscite de la manière la plus inattendue.

Nous étions à la fenêtre, Christine et moi, voyant défiler des troupes, comme il arrivait tous les jours, et souvent par les mouvements des mêmes corps ; ridicule invention du Gouvernement français pour multiplier ainsi aux yeux des badauds la force qui l'abandonnait ! Tout à coup, Christine défaillit et tombe à la renverse. Pendant que moi et sa mère nous nous empressions de la relever, et lui faire sentir des sels, voilà qu'une porte s'ouvre

avec fracas, et un officier tout poudreux et déchiré, chaussé de cordes se présente tout riant et sans façon : c'était *Chépi*. Ce bruit la fit revenir, ou bien l'évanouissement ayant fait son effet, elle ouvrit les yeux, comme si elle aperçut à peine les objets, les premiers mots qu'elle prononça ce furent : « Cher Chépi...! » Quelle voile se leva alors devant moi qui d'acteur étais devenu soudainement spectateur ! Dans mon dépit extrême, que j'eus alors la présence d'esprit de concentrer en mon intérieur, je m'adresse avec calme à l'officier, et je lui dis « *Monsieur, vous l'avez entendu, Mademoiselle m'a condamné, je m'avoue vaincu, et je vous cède la place.* » Je sortis à l'instant, malgré les efforts de Madame Arbès pour me retenir, je fis le même jour transporter mes effets dans un autre logement, où je me mis au lit malade d'une grosse fièvre. C'était fièvre de rage ; voilà la troisième maîtresse qu'on me souffle. En vérité cette *Christine* ne méritait pas de longs regrets, mais je me sentais humilié, et je ne dus qu'aux conseils de l'amitié de *Madame Duperret* mon retour à la raison ; je repris après quelques jours mes habitudes chez les *Chalons*, dont la bienveillance acheva de me tranquilliser, et je finis par rire avec tout le monde de mon aventure qui courut les rues pendant quelques temps à Chambéry.

Il me reste à parler d'un être très intéressant, c'est de ta mère, de celle qui ne s'est jamais démentie, qui a manifesté dès son enfance, et qui conserve encore sur le retour, au milieu de cette pétulance de caractère indomptable, le cœur le plus brûlant d'amour pour ses proches, la conduite la plus sage d'une mère de famille, et l'esprit le plus actif et le plus vigilant pour le gouvernement de l'économie du ménage. Voici maintenant telle que je la voyais, ayant à peine atteint sa treizième année.

Une jeune fillette à la blonde chevelure, tombant en boucles sur un sein et un col d'albâtre, aux yeux bleus qui scintillaient de sensibilité, vêtue d'un fourreau candide, ceint d'une écharpe rose, svelte comme une gazelle, sautant par la fenêtre dans la cour de leur appartement au rez-de-chaussée, pourvoyant à l'arrangement et à la propreté des meubles, allant et venant du marché au foyer, de là au lit de sa mère, se posant sur son sein pour voler un instant après aux mêmes exercices de toute la journée pour le service des autres, s'oubliant parfaitement elle-même.

Oh, que de fois, rentré dans ma chambre, mon étroit réduit, mon âme remplie de suavité, je me disais, ayant devant les yeux la douce image de la Joséphine, aimable jeune fille ! quelle excellente compagne ne serais-tu pas ! Heureux celui à qui le ciel te destine pour épouse ! Cependant, je peux jurer qu'au milieu de tout cela, jamais il ne me tomba dans l'esprit que je pouvais être cet heureux mortel.

Sur ces entrefaits, et pendant que je tuais ainsi le temps chargé d'ennuis, de privations, et d'attente, il arriva un événement qui tient du prodige, et qui confirma toujours plus ma disposition d'esprit de ne jamais désespérer de rien. *Bonaparte* s'échappe d'Alexandrie d'Egypte, fend, à la barbe de la flotte britannique, la Méditerranée, et aborde aux rivages de la Provence. Débarquer, voir chasser les Directeurs français de leurs fauteuils, s'asseoir sur la chaise curule, qu'il devait changer depuis en trône impérial, ce fut l'affaire de quelques jours.

DE CHAMBERY A GENEVE

Cet événement en dehors de l'ordre des choses étonna tout le monde, assouplit la raideur des partis, raviva l'espérance de tous les opprimés, fit plier de peur les deux têtes de l'aigle voleuses (sic) de l'Autriche, émoussa des griffes, renforça le courage des émigrés italiens, et fit éclater ma joye, prévoyant la délivrance immédiate de l'Italie. Napoléon seul pouvait avec sa main puissante évoquer du tombeau cette République Cisalpine qu'il avait fondée. Il répondit à l'appel de son étoile : Nouveau Cadmus, il fit sortir dans un clin d'œil de nombreuses armées de la terre de France ; il appela à Dijon tous les hommes de bonne volonté pour organiser une Légion italienne, qui, comme corps de réserve devait fondre sur les étrangers et coopérer à les refouler en Allemagne d'où l'inertie du Directoire les avait fait sortir. Oh alors ! J'aurais brisé des cordes et des chaînes pour courir avec les autres à la libération de la patrie, et à ma propre libération ; car, pour porté qu'on soit à recevoir dans l'infortune les présents de la libéralité des hommes, on préfère toujours savourer son indépendance et se suffire à soi-même. Voici comment je m'y pris.

Il faut se rappeler que par effet des changements opérés par le Premier Consul, les Administrations Départementales furent converties en Préfectures. *Monsieur Eymard* fut nommé Préfet de Genève, alors chef-lieu du département de Léman. J'avais connu ce Monsieur l'année précédente à Milan. Cet Eymard jadis prêtre, et marié, était un des Commissaires pour la Branche des Sciences et des Arts, que le Gouvernement français vomissait partout en Italie, où il y avait quelque objet précieux à piller. Ce commissaire était un homme de bien, notre manière de penser était la même, nous gémissions de ce à quoi les ordres de nos supérieurs nous avilissaient. Moi donc, obéissant à ces ordres spoliateurs, je dus le diriger dans ses recherches de tableaux, de manuscrits, de livres précieux, etc., tous ces objets étaient emballés à l'arrivée inopinée des Autrichiens.. Eymard n'eut pas le temps de les expédier à Paris. Le larcin était consommé, mais d'autres voleurs volant les premiers, firent rebrousser chemin aux caisses qui le contenait, et au lieu de prendre le chemin de Paris, elles prirent celui de Vienne. Par sympathie de conformité de notre état primitif, qui comportait la damnation éternelle, nous avions contracté, Eymard et moi, une grande intimité. En s'échappant lui aussi à la suite du Directoire Cisalpin, il nous avait rejoint à la sommité du Mont-Cenis. Il était fort embarrassé pour la descente, tous les traineaux ayant été accaparés par les Directeurs et leur suite. Je le rencontre alors qu'il ne savait où donner de la tête, et à son grand contentement, je partage mon traineau avec lui. Nous glissâmes comme la foudre jusqu'à *Lanslebourg*, nous tenant étroitement embrassés à l'instar de Castor et Pollux, comme on peint les signes des jumeaux. Je me rappelle ses jurons S.N. de D. disait-il, on n'a pas le temps d'apercevoir la mort ici. Je reviens à mon histoire [3].

---

(3) La véridicité du récit est confirmée par cet extrait du *Guide Bleu* de 1778 : « Lorsque on vient de Turin vers Lyon, c'est-à-dire lorsque l'on passe du Piémont dans la Suisse, et que le Mont Cenis est couvert de neige, on peut se faire ramasser. Voici ce que c'est : la pente du mont Cenis du côté de la Savoie vers Lanslebourg est extrêmement rapide ; l'on emploie près d'une heure à la

Je fus à peine informé de la nomination d'*Eymard* à la préfecture de Genève, que je quitte Chambéry pour aller lui demander conseil et protection. Il me reçut à bras ouverts, me retint chez lui, me logea au Palais de la Préfecture (maintenant Hôtel du Musée, Société de Lecture, etc.) et m'occupa provisoirement en qualité de *son secrétaire particulier*. Cette réception cordiale, surtout cette charge de confiance, dont le Préfet m'avait revêtu, excita la jalousie des Genevois et particulièrement la mauvaise humeur du Secrétaire Général qui était *Monsieur Bastian de Frangy*. Ils me regardaient comme un chien entré dans un jeu de quilles ; je le dis au Préfet. Le bon homme ne s'en était point aperçu ; mais cela pouvait préjudicier à sa charge, vû le tic habituel des Genevois pour les plaintes anonymes ; d'un autre côté l'intention manifestée par le Premier Consul de tout accorder à Genève, excepté son ancienne indépendance pour obtenir laquelle on avait fait parvenir à Paris maintes requêtes, et dans la ville existaient, dans le haut comme dans le bas, des comités permanents. Dans cet état de chose, j'ouvris les yeux à Eymard, et pour ôter tout sujet de plainte qui pût blesser, lui nouveau préfet et moi qui aspirais à reconquérir quelque chose en Italie, nous convimmes, qu'il me congédierait par une lettre, motivée sur ma *non nationalité genêvoise* ; ainsi fut fait, les murmures cessèrent, et je continuais à jouir de la table et de la société de M. le Préfet, comme ami de la personne et non pas de la charge. Nous passions après dîné des veillées délicieuses : sa jeune épouse : *Francezetta Vivacissima* chantait en italien, et s'accompagnait de la guitare ; nos duos enchantaient Eymard (il s'évertuait pour allonger la lune de miel) et je gagnais toujours plus les bonnes grâces du Préfet.

Cette vie sans souci dura quelques semaines. Je la passai avec impatience dans l'attente d'une place dans l'armée de réserve, que le Préfet avait demandée à Paris. La réponse se fésant beaucoup attendre, Eymard cédant à mes importunités, me nomma Inspecteur aux vivres qu'on accumulait à Genève pour l'armée de Dijon, place qui aurait tout au plus excité envie aux Français que nous ne craignions pas, et d'ailleurs elle était très précaire. Je devins donc une espèce de rat de cave, passant mes journées aux magasins de Rive, inspectant les pesées d'un nombre immense de sacs de blé et de farine ; Dieu me pardonne mon impéritie dans ces sortes de choses ! Lui seul sait, si tout cela se passa au gré de la justice, ou bien au gré des fournisseurs, quant au poids et à la qualité des denrées ! Mais je puis affirmer, la main sur la conscience que, si je fus volé, je ne volais pas pour mon compte.

AIDE DE CAMP DU GENERAL DAMBROWSKI

Sur ces entrefaites, mon diplôme arriva ; j'étais nommé Capitaine Quartier-Maître dans la Légion Polonaise, commandée par le *Général Dambrowski*, l'ami et le compagnon de *Koschiusko*. Cette

---

descendre, à cause des grands détours et circuits que l'on est obligé de faire pour adoucir la descente ; mais lorsque la neige couvre le revers de la montagne et forme une croûte solide et unie, il est bien plus court de se laisser glisser du haut en bas en ligne droite. En conséquence, d'un endroit qu'on nomme les Ramasses, et où commence la pente, on se met chacun dans un traîneau avec un conducteur seul devant, et l'on s'abandonne à la pente. Le traîneau part, glisse et se précipite avec la rapidité d'un trait ; en un quart d'heure on est rendu à Lanslebourg. »

légion avait été presque entièrement défaite dans l'affaire de Novi où l'intrépide général Joubert perdit la vie. Elle se réorganisait à Marseille, au lieu d'aller à Dijon, me voilà donc dirigé vers la ville des Phocéens ! La première chose que je fis en me présentant au Général Dambrowski ce fut de donner ma démission de quartier-maître, en retenant le grade de Capitaine. Le Général avait refusé cette place à plusieurs postulants parmi les siens, pour me la réserver à cause de ses émoluments ; mais je lui déclarai, que c'était assez d'avoir accepté à Genève une comptabilité dans une partie que je ne connaissais pas, et que si je faisais cette faute la seconde fois, toute l'amitié du Général ne me sauverait pas des arrêts forcés ; car moi, ne connaissant pas la matière, je devais me confier en d'autres mains m'exposant ainsi à subir des punitions pour les malversations ou les négligences d'autrui. Le Général trouva mon refus raisonnable, et pour me dédommager, il me nomma son aide de camp et membre du Conseil d'administration de la Légion, avec le grade de Chef de Bataillon. J'eus donc tout le fardeau de la correspondance de la Légion avec le Ministre de la Guerre *Carnot* ; et le Général Dambrowski ne me nommait depuis, autrement que *son aide de plume*.

Hélas ! que ces honneurs militaires étaient maigres et sans éclat ! Quel vide dans la bourse et dans l'estomac ! De la table du Trimalcion-Préfet de Genève je fus précipité dans je ne sais quel réfectoire, pire que celui des Capucins le plus nauséabond ! Caisse du régiment vide ; officiers sans paye et sans rations, autrement que sur le papier ! Et nous de l'Etat Major, le Général en premier, tous nous prenions nos repas en commun. Ecoute, mon fils, en quoi consistaient ces repas : Le récit que je vais te faire pourra au besoin te servir d'émétique seulement à y penser. En voici la recette.

Le matin, après la diane, tout le monde entourait debout une table, au beau milieu de laquelle proéminait une large meule de moulin quant à la forme et à la dureté. On appelait cela du pain, parce que la matière qui composait la meule, farine, son et paille sortait de la plante nommée froment. La meule était flanquée d'un côté, d'un morceau de gros sel, tel qu'il était sorti de la mer ; de l'autre côté s'élevait une mappemonde de beurre de chèvre, car les vaches sont rares dans la campagne pelée de Marseille ; le troisième coin du triangle s'allongeait d'un grand pot à larges lèvres rempli de bière forte. Le tout sur la table nue. Le Général donnait le signal, et ouvrait la marche en donnant l'exemple de la mastication. Celui qui était à sa droite à l'imitation du chef, coupait une tranche de la meule, qu'il passait avec le couteau à son voisin ; et ainsi suivait chacun son tour, jusqu'à ce que le mouvement arrivait à la gauche du Général. Alors, une seconde évolution avait lieu ; c'était l'assaut du beurre. On recommençait le tour dans le même ordre que le précédent ; chacun blanchissait sa tranche éthiopienne ; la troisième évolution était celle du sel, avec lequel on saupoudrait avec les doigts la beurrée, que personne n'osait porter à sa bouche tant que le Général n'eût crié : *marche !* Alors le jeu des ganaches commençait. Pour prévenir une strangulation inévitable, car à chaque machon, nos yeux sortaient de leur orbite, on faisait circuler avec la même étiquette le pot de bière à plusieurs reprises, et chacun, l'un après l'autre, y plongeait sa moustache.

Mais ce déjeuné, tout étouffant qu'il était, tu l'aurais pris pour de l'ambroisie en comparaison du dîner, dont tu ne t'imagines pas l'extravagance. Voici en quoi ce dîner consistait : sur la même table nue, nos mouchoirs, si nous en avions, nous servant de serviette, des ordonnances en guenille, à la figure assassine, servaient avec leurs mains crasseuses exhalant un horrible bouquet de pipe, en un plat creux une espèce de décoction de bière tant soit peu prise. Infernale soupe ! Dans laquelle on avait infusé certaines boules composées de ce même pain écailleux, accompagnées d'une poignée de cerises aigres, qui nageaient *in gurgite vasto* avec leurs âmes et avec leurs animaux. Les mêmes comparses hideuses et muettes apportaient ensuite une terrible cuisse entière de bœuf, de vache ou de taureau, toujours le même pendant tout le mois pénitentiaire que je passai à Marseille ; point de vin : le même bocal de forte bière faisait le tour de toutes les moustaches de l'Etat-Major comme à déjeuné.

J'étais logé gratis ; mais tout logé gratis qu'on soit, on a toujours besoin de manger pour ne pas mourir gratis aussi. Oh si je n'avais pas eu en cachette avec moi un reste de ces piastres que le Préfet m'avait données pour salaire de mon écrivaillerie et de ma peserie, je serai mort de faim, en toute la rigueur de la chose ! Ces piastres me servirent pour étayer ma machine à la première traiterie que j'apercevais en sortant de ces exécrables repas ; j'appelais pour partager des aliments d'hommes tantôt l'un, tantôt l'autre de ces pauvres diables d'officiers italiens, qui penchaient vers le marasme. Oh oui : sans cette manne de mes piastres, j'aurais salué sans façon le Général Dambrowski pour me sauver d'une mort si lente et si dégoutante. Une telle misère était, à dire vrai, l'effet de l'épuisement du Trésor de la France, qui ne nous fit jamais voir, à nous autre polonais improvisés pour servir de réserve à la grande réserve de Dijon, jamais, dis-je, la face d'une empreinte républicaine, consulaire ou royale en métal. Toutes les caisses étaient vides pour fournir aux dépenses incalculables d'un armement gigantesque, comme Napoléon savait le faire, et sans qui rien ne réussit : il faisait de nouvelles recrues par milliers en voiture, pour aller remplir les cadres de ses divisions qui devaient foudroyer inopinément les Autrichiens combinés avec les Russes et les Prussiens au-delà du Rhin, et dans les plaines de l'Italie. Ces mêmes repas diaboliques auxquels nous autres étions condamnés à Marseille, et qui me soulevaient le cœur, c'était la bourse du Général Dambrowski qui les payait. Il faut pourtant conclure de deux choses l'une : ou que les polonais mes compagnons de ce régime-là n'avaient jamais eu l'idée d'un aliment un peu plus humain, ou que, accoutumés mieux que moi, en vieux militaires à de semblables privations, ils supportaient patiemment une vie d'animal brute, telle que la nôtre à ce quartier général de la faim et de la saleté.

Quoiqu'il en soit, pendant que la Légion Polonaise se préparait à Marseille pour aider les Français à balayer la tudesquerie du sol italien, le Premier Consul tombait comme un épouvantable météore du haut du Grand-Saint-Bernard sur ces ennemis de la liberté du monde. Son passage avec une armée, qui grimpait pour se précipiter avec son artillerie et ses bagages à travers des crevasses et des abymes, pratiqués uniquement par des chamois, a quelque chose d'hyperbolique, de fabuleux, cependant c'est l'histoire ; pres-

que dans le méme temps que j'employe pour te décrire ces merveilles, il délivrait Gênes que les Autrichiens avaient prise par famine sur *Massena,* battait deux divisions ennemies, fésait prisonniers feld-maréchaux et des Etats Majors tout entiers, taillait en pièces des corps très nombreux, et pour accorder une honnête retraite à une armée, forte naguère de deux cent mille hommes, fuyant la bayonnette dans les reins au-delà de la rivière *La Piave,* il se fésait restituer douze places fortes, la République Cisalpine et une grande partie du territoire Vénitien jusqu'à la moitié de la ville de Vérone. Telles furent les suites de la fameuse bataille de Marengo !

RETOUR A MILAN

Aux premières nouvelles de ces prodiges, j'expédiais un courrier au Directoire Cisalpin qui croupissait à Chambéry, pour relever son courage. Dans ma dépêche, il y avait une lettre pour l'ami Chalon ; je lui disais que nos prédictions commençaient à s'avérer, que nos espérances étaient près de devenir des réalités, que je partais pour Milan, et que là, en travaillant pour ma réintégration, j'allais m'occuper de son sort à venir, pour que nous eussions pu vivre ensemble pour ne plus nous séparer. Quoique je n'eusse pas une grande confiance dans la loyauté de Bonaparte, que Chalon m'avait représenté comme un ambitieux égoïste, je voyais cependant, que dans l'état de découragement où étaient tombés les Etats que la Révolution Française avait régénérés, il n'y avait qu'une âme forte comme celle de Napoléon qui seule pouvait résusciter l'esprit public presque anéanti ; et que pour la suite, il fallait ne pas perdre la confiance dans les principes régénérateurs qui n'avaient pas eu le temps de s'effacer. Des souvenirs si récents, et qui formaient encore l'opinion générale de nos deux nations, la Française et l'Italienne. Ces encouragements, dont ma lettre était remplie, durent atténuer pour le moment les fâcheuses préventions de mon ami, sur le compte du terrible Bonaparte.

Je résignai à l'instant dans les mains du Général Dambrowski tous mes honneurs militaires, quitte pour le travail de chien que j'avais soutenu pendant un mois sans l'ombre d'un traitement ; et je priais le Général de le distribuer à ceux de mes collègues qui n'avaient pas le sol, si par hasard on l'eût touché. Le Général fit des efforts inutiles pour me retenir, me promettant un avancement ; j'en avais assez : je dis un adieu éternel, à la bière forte, à la meule écailleuse, au beurre de chèvre, au sel brut, à toutes les désinences en *skt,* et je pris la porte.

A Milan, le Gouvernement provisoire lui confia des fonctions importantes auprès du Ministère des Affaires Etrangères. Logé dans un appartement magnifique du même Palais du Gouvernement, il fit venir son fidèle ami Chalon qui, entre temps, avait perdu sa femme.

« Venez, mes bras s'ouvrent pour vous recevoir ici, dans un quartier de ma demeure ! Venez vous et votre fille: si la Joséphine ne trouve point d'obstacle dans la disproportion de l'âge, j'offre

de l'épouser, si vous y consentez. Cette jeune personne — ajoute-t-il s'adressant dans ses mémoires à son fils Eugène —, cette jeune personne, aujourd'hui est ta mère ! »

La République renaissait sous le nom, cette fois, de République Italienne, sous la présidence de Napoléon. Le vice-président, Francesco Melzi d'Eril, le chargea d'écrire « une dissertation pour prouver que l'Italie devait être indépendante de la France et que le seul homme digne de la gouverner était Bonaparte et, par conséquent, Melzi serait son représentant... C'était un peu difficile de le prouver.

Cependant le prestige de l'homme unique me fit trouver de belles phrases, de sorte qu'il en sortit une brochure portant pour titre : *Ragionomento sui destini della Republica italiana* (4).

TRADUCTEUR DU CODE NAPOLEON

Napoléon devenu Empereur des Français, se nomma lui-même *Roi d'Italie*. La conséquence était logiquement vraie, quoique partant d'un principe faux. *Eugène Beauharnais*, fils de *Joséphine*, impératrice, fut prince français et vice-roi d'Italie. *Melzi* désappointé alla s'éteindre dans le *Duché de Lodi* improvisé par Napoléon parmi d'innombrables titres féodaux, dont il renouvelle le scandale, aux impuissants murmures des hommes de bonne foi, et aux applaudissements de nombre de renégats devenus princes, comtes, barons, etc.

Dans ce nouveau bouleversement des choses et des personnes, *M. Joseph Luosi*, devenu *Comte et Grand Juge Ministre de la Justice du Royaume d'Italie*, le même, qui étant membre du Directoire Exécutif de la République Cisalpine s'était réfugié avec moi à Chambéry, m'appella aux fonctions délicates de Chef de son Secrétariat particulier avec le titre de *Secrétaire des Commandements*, charge qui m'obligeait à travailler même la nuit, à cause des nouveaux systèmes de réforme que Napoléon introduisait dans toutes les branches de l'administration, notamment dans les lois civiles, et dans le personnel des cours de justice, des tribunaux et des juges de paix, dont on n'avait pas encore l'idée en Italie. A la vérité et pour lui rendre ce qui lui est dû, si Napo-

---

(4) Celle-ci étant parue anonyme, fut attribuée, plus tard, au plus célèbre écrivain du début du XIX[e] siècle, Melchiore Gioia, en raison de la vigueur de la pensée qui caractérise ces pages, considérées parmi les plus importantes de la littérature politique de l'époque. On est allé jusqu'à juger l'auteur « un précurseur de Mazzini et de Cavour »... La vérité a été établie, un siècle plus tard, par l'éminent historien Alessandro Galante-Garrone qui, ayant été le premier à prendre connaissance du manuscrit des *Mémoires*, a revendiqué la paternité du pamphlet pour Gambini. Voici le passage qui ne laisse aucun doute :

« Le succès du *Ragionomento* procura beaucoup de louanges à Melzi d'Eril... quant à moi, comme son ouvrier, je recueillis la part des applaudissements qui appartient au manœuvre. » Et il ajouta, s'adressant à son fils : « tu trouveras le manuscrit parmi mes papiers ». (Voir A.G.G., *Un Giacobino siciliano traduttore del Codice di Napoleone* - Bollettino Storico Livornese, Livorno, 1954).

léon fit un grand mal à la société en général, en évoquant de ses cendres la royauté et ses satellites, il fit en même temps un grand nombre d'excellentes réformes dans l'administration ; je place en première ligne la pensée qu'il eut de réunir dans un corps de lois la sagesse des hommes de tous les temps, surtout des législateurs et des jurisconsultes de l'ancienne Rome, pour en former un Code, auquel avec justice il donna son nom : *Le Code Napoléon* qui était la loi suprême des Français, était donc devenu la loi suprême du Royaume d'Italie ; il fallut donc le traduire en italien.

Comme employé supérieur auprès du Grand Juge à qui l'Empereur avait confié cette opération, je fus mis à la tête de ce travail, aidé par *Louis Luosi,* frère du Ministre, employé dans mon bureau, et d'un Français nommé *Accault.* Le Sénateur *Abrial,* que l'Empereur avait envoyé auprès du Vice-Roi pour surveiller les travaux de la nouvelle administration du royaume, qui devait imiter en tout celle de l'Empire, avait emmené avec lui cet *Accault* jadis *clerc, avoué* ou *procureur,* au Barreau de Paris. Il nous fut adjoint comme instruit du sens légal de certains mots techniques de la jurisprudence française, qui devaient trouver leurs équivalents en italien ; le Grand Juge fut forcé de le nommer Chef de Division pour la partie française de la traduction du Code. C'était là sa fonction ostensible ; il avait en outre une mission secrète, que nous sûmes après coup, et dont je fus malheureusement la principale victime : il devait surveiller, c'est-à-dire épier traitreusement ce qu'on fésait et ce qu'on disait au ministère de la Justice sur le compte de l'Empereur et des Français, de correspondre avec le fameux *Fouché,* ministre alors de la Police Générale de l'Empereur. Ce fut cet Accault qui jetta en Italie comme un germe générateur de cette peste, infecta et couvrit tous nos Ministères de la vermine *policière* inconnue jusqu'alors chez nous, et toute d'invention gauloise.

En récompense de mes travaux, dont l'exécution avait été trouvée exacte, je fus promu au grade de *juge de la Grand Cour d'Appel de Venise,* magistrature suprême, égale en prééminence et en émoluments à la Grand Cour d'Appel de la Capitale, dont les titulaires ont le grade de Conseiller.

« MOI... VIS-A-VIS DE JUPITER... »

Je fus donc promu, mais avant de me rendre à Venise, le Grand Juge voulut que je l'accompagnasse en Allemagne avec la députation du Royaume pour aller complimenter l'Empereur sur ses triomphes du Danube, d'Austerlitz et de la paix de Tilsit ; je suivis donc la députation en qualité de secrétaire. Nous nous arrêtâmes à Munich, où Napoléon s'était rendu pour célébrer le mariage du *Prince Eugène,* vice-roi, avec la princesse *Amalia,* fille de l'Electeur *Maximilien Joseph,* que l'arbitre de toutes choses venait de changer en *Roi de Bavière.*

Dans une de ces audiences solennelles que Napoléon donnait dans les salons de la Cour de Munich, lui comme Jupiter tonnant était entouré d'un nombre infini de Divinités secondaires, du Roi de Bavière et de ses enfants, de princes et principicules de toute l'Allemagne, de ducs, de barons, de landgraves, de burgraves, laïcs et mitrés, d'évêques, archevêques, primats, abbés, électeurs ou non

de l'Empire d'Allemagne, tous pêle-mêle, resplendissants de crachats, de cordons et de bandoulière de toutes les couleurs ; là, réunis pour honorer le roi des rois, Napoléon Le Grand ; vraiment il était *grand* dans cette cohue *grande* elle aussi par le nombre et par la richesse des habits (si grandeur il y a là aux yeux de la saine raison). *Lui* entouré dans un cercle plus restreint d'une auréole de maréchaux, généraux, dignitaires de l'Empire, dont les paillettes d'or et d'argent de leurs uniformes, et les diamants de leurs crachats et de leurs écharpes éclipsaient toute la splendeur tudesque, *Lui* en uniforme de colonel, paraissait, avec ses yeux d'aigle tournoyant sur son axe, régler les mouvements ou l'immobilité de ces astres secondaires. Ce fut, dis-je, dans une des audiences solennelles, s'il en fut jamais au monde, ce fut là, parmi cette foule olympique, dans un silence où on aurait entendu voler une mouche, que moi chétif, je devais présenter à sa signature le manuscrit de la traduction italienne de son Code de Lois : ainsi qu'il l'avait ordonné, je tenais le gros manuscrit sur mes deux mains vis-à-vis de lui ; un dignitaire italien d'un côté, lui présenta la plume après l'avoir trempé dans l'encrier, qu'un autre dignitaire tenait de l'autre côté. Il apposa donc sa griffe illisible, mais c'était *la sienne*, dont jamais on vit ni on verra griffe pareille. Toute cette étiquette avait été concertée d'avance, comme une répétition d'une scène, moi présent et agissant, entre le grand cordon-maître de cérémonies de l'Empire Français, et le grand cordon-maître de cérémonies du Royaume d'Italie.

Ces détails paraîtront puérils à quiconque ne se transporte pas par la pensée au milieu de cette majesté des temps, des lieux et des personnes, moi aussi, je l'avoue maintenant en rougissant, j'en tirais ma part de gloriole, me voyant en quelque sens, compté pour quelque chose au milieu de ces grandes assemblées. Et en vérité, si, parmi tant de machines dorées qui étaient là comme *les comparses* du grand opéra, s'il y avait quelqu'un qui méritait les honneurs de la fête, ce quelqu'un c'eût été moi, qui avait sué sang et eau pour italianiser les lois françaises et qui les présentais à l'approbation du grand Législateur !

Nous retournâmes à Milan chargés d'honneurs et de décorations. Depuis cette époque jusqu'à ma translation à Venise, je vécus à Milan très confortablement. J'y fus spectateur de la répétition de la farce jouée entre *l'athée Napoléon et le serf des serfs Pie VII*, je veux dire le couronnement de celui-là dans l'Eglise de Notre-Dame de Paris, répété dans la métropolitaine de Milan, où il arracha des mains du *Cardinal Caprara*, représentant du Pape, la couronne de fer des anciens Rois d'Italie, se l'enfonçant lui-même sur sa tête, et où il prononça à haute voix : *Dieu me l'a donnée, malheur à qui y touche !*

A titre de récompense, on le nomma donc Grand Juge à la Cour d'Appel de Venise. Et pourtant, dans cette même Cité des Doges où il atteignit le point culminant de sa carrière de magistrat, le malheur le guettait... En effet, deux ans après son arrivée, aussi inattendue que bouleversante, lui parvint une dépêche lui annonçant qu'il était destitué de ses hautes fonctions.

Il était tombé en disgrâce auprès des autorités politiques sans savoir pourquoi. En vain il demanda des explications : il se heurtait à un mur de silence de tous les côtés. Finalement, le ministre de la Justice, à Milan — un vieil ami — lui confia, après avoir bien fermé la porte de son bureau :

« Que voulez-vous, Gambini, on sait que vous avez été ecclésiastique et qu'à présent vous êtes marié... Or, on veut faire la paix avec le Pape... Que faire ? Peut-on lutter contre le colosse de Nap... Chut, chut ! »

Voilà déchiré le voile du mystère ! Par la suite, il devait apprendre que son collaborateur à la traduction du Code, Accault, avait été envoyé auprès du gouvernement de la Lombardie avec mission de surveiller le comportement des fonctionnaires. C'était lui qui l'avait dénoncé à Fouché comme un citoyen dangereux, esprit frondeur et, de surcroît, prêtre défroqué.

Vingt ans plus tard, la colère n'était pas encore assoupie dans le cœur ulcéré de la victime de l'atroce injustice. On lit dans les mémoires ce jugement féroce contre celui qu'il avait servi avec le plus fidèle dévouement :

« Qui aurait pu prévoir le revirement de Napoléon qui, après avoir signé le Concordat, se mit à persécuter les prêtres mariés ?...

« O Napoléon, que tu es criminel non pas autant pour le mal que tu as fait... En rajeunissant la fable papale, tu as retardé de nombre d'années la liberté du genre humain. »

Ainsi l'un de ses admirateurs les plus fervents exorcisait le fantôme du « Grand Empereur - bienfaiteur de l'humanité » qui recommençait à hanter les Français.

Le pauvre « prêtre défroqué » chercha en vain de s'intégrer à la vie civile, soit comme avocat, soit comme professeur... Tout le monde lui tournait le dos ; ses amis oubliaient les bienfaits qu'ils avaient reçus de lui lorsqu'il était arrivé au sommet de la hiérarchie... Pour se frayer un chemin, il lui fallait un *Bref de sécularisation*. Grâce à l'intercession d'un cardinal, le Vatican consentit à examiner sa supplique dans laquelle il invoquait deux précédents bien connus : Fouché et Talleyrand, devenus d'honorables pères de famille après avoir quitté les ordres...

La réponse, attendue longtemps, devait être négative: « La Sainte Eglise Romaine avait estimé que c'était dans son propre intérêt d'accorder la sécularisation aux deux anciens ecclésiastiques, car ils étaient devenus protecteurs (sic) immédiats du Saint Siège auprès de Napoléon tout-puissant. »

Tel n'était pas son cas: il n'avait qu'à se séparer de sa femme et se retirer dans un couvent; quant à ses enfants... « le Pape se chargerait de les faire élever dans la sainte foi catholique ».

Au cardinal qui lui fit cette proposition, il répliqua que le salut de son âme était lié à celui de son corps et, par conséquent, il continuerait à vivre avec la famille qu'il avait fondée !

On ne peut pas savoir si le prélat comprit combien plus chrétienne et plus noble était la réponse de l'homme condamné, à la fois par l'Eglise et par l'Etat, comme un criminel redoutable !

Il ne lui restait qu'à prendre le chemin de l'exil. Nous voici arrivés à la dernière page de son « Abrégé de ma vie » :

« Ainsi ballotté telle qu'une « nave senza nocchiero in gran tempesta » [5], je pris la courageuse résolution de quitter Milan. Je vous embarquai tous dans une voiture lente: ta mère portant dans son sein ta petite sœur genevoise, toi milanais, ta sœur Rosine, vénitienne, ton grand-père Chalon et la bonne Claudine » [6].

Après un voyage extrêmement fatigant, ils arrivèrent enfin dans la ville du Léman: « Nous voici, dis-je, en terre libre en chantant avec le philosophe de Ferney :

« Nous sommes tous égaux dans les rives si chères
Sans roi et sans sujets, tous libres et tous frères. »

Devant lui s'ouvrait une nouvelle existence dont les vicissitudes n'ont pas été racontées par le protagoniste, le cahier de l'*Abrégé de ma vie* s'arrêtant au début du mois d'août 1814, date de l'arrivée à Genève.

---

(5) *Divine Comédie. Purgatoire*, Chant VI, V, 77.

(6) La fidèle vieille domestique qui avait suivi la famille de Chambéry en Italie.

Il nous a fallu, pour remplir cette lacune, reconstituer la troisième partie de sa biographie, à l'aide de documents retrouvés au cours de nos recherches dans les Archives publiques et privées.

Après avoir échappé aux persécutions conjuguées de l'Etat et de l'Eglise, il trouva sa seconde patrie dans la Cité de Calvin. Ainsi, par le paradoxal cheminement des choses de ce monde, qui ressemble à une maison de fous — ce sont ses paroles — il devint citoyen de la ville natale de Rousseau qui, dès sa jeunesse et jusqu'à la fin de sa vie, fut son véritable maître à penser.

En 1822, ayant obtenu la bourgeoisie genevoise, et ayant été reçu dans l'Eglise Réformée, il demanda la bénédiction de son mariage qu'il avait contracté civilement à Milan, selon les lois de la République Cisalpine. La troisième consécration — pour ainsi dire — fut son entrée dans la vie intellectuelle de Genève, avec l'autorisation de donner un cours public de littérature italienne dans la Salle du Musée. Celle-ci représentait, autour des années 20, un foyer de culture libérale. A juste titre, plus tard, on l'a définie l'*Aula universitaire de la Restauration !* Gambini la connaissait bien et se souvenait avec émotion que, dans ce même édifice, il avait été investi, une vingtaine d'années auparavant, des fonctions de « secrétaire particulier » du Préfet du Léman !

Qu'il nous soit permis de citer au moins le début de sa leçon inaugurale dans laquelle il nous semble entendre comme un cri de joie et de libération :

« Genève, heureuse terre, séjour de la paix des lettres et de la liberté, il est enfin arrivé le jour où je peux te rendre un hommage public de mon amour et de ma reconnaissance. Après de longues années d'une vie agitée, incertaine, toujours passive, tu m'as reçu dans ton sein et m'a fait part du plus précieux des trésors : une patrie. »

« Genève, je fus un des premiers qui saluai le beau jour de ta restauration et tu sais que j'y viens en portant dans mon cœur le désir et l'espoir de renaître aussi au milieu de tes enfants... mon cœur palpite aux noms glorieux et doux de patrie et de citoyen. »

Son cours, suivi par le public intellectuel genevois ainsi que par des exilés politiques de la péninsule, eut un grand succès et lui procura de nombreux admirateurs et amis. Nous ne le suivrons pas dans son ascension dans la carrière littéraire qui devait faire de lui un « ambassadeur » de la culture italienne à Genève, au moment où les esprits les plus ouverts se tournaient, avec une vive curiosité, vers les grands auteurs que Madame de Staël [7] et Sismondi [8] venaient de « découvrir »: de Dante au Tasse, de Pétrarque à Arioste et à Machiavel, aux humanistes du Quattrocento, aux penseurs de la Renaissance. La langue de Dante devenait ainsi familière aux Genevois grâce à l'infatigable Sicilien qui, après s'être chargé de la tâche honorifique d'adapter à l'Italie le Code Napoléon, acceptait celle, moins brillante, et parfois même très humble, de maître d'italien. Car c'était là sa seule ressource matérielle qui lui permit d'entretenir modestement sa famille. Dans cette nouvelle profession, il fut introduit par un de ses compatriotes, également exilé, dont le nom devait demeurer associé à un aspect particulier de la Révolution française (la conspiration de Babœuf): Philippe Buonarroti.

Celui-ci avait échappé de justesse à la condamnation capitale: Napoléon avait été clément à l'endroit d'un homme qui, dans sa jeunesse, avait lutté pour la liberté de la Corse; c'est pourquoi il le fit envoyer en exil... à Genève ! en lui assurant, de surcroît, une allocation mensuelle...

Lorsque Gambini arriva sur les bords du Léman, Buonarroti s'y trouvait déjà depuis une dizaine d'années. Dans les Loges maçoniques, dont il était l'animateur, il avait atteint le sommet de la hiérarchie: *Vénérable*. Or, comme l'ancien fonctionnaire de la Cisalpine avait joué un rôle dans les loges de Milan, les deux « frères » ne tardèrent pas à se lier d'une grande amitié. Cependant, les divergences d'opinion devaient se manifester lorsque Buonarroti, ayant publié son livre sur la « Conspiration pour l'Egalité », dut quitter la Suisse. Les lettres échangées alors entre les deux amis sont d'un très grand intérêt pour ce qui concerne la personnalité de l'ancien jacobin, laquelle, dans le climat libéral de la Genève de la Restaura-

(7) *Corinne ou de l'Italie*, 1807.
(8) *Les Républiques Italiennes*, 1812.

tion, s'était repliée sur elle-même et résignée à la réalité du revirement politique de l'Europe.

Voici quelques passages d'une lettre dans laquelle il reprochait à Buonarroti, qui venait de publier son fameux livre : « ...de réveiller des choses qui font trembler de peur ceux qui voudraient vous aider au point de fermer les yeux sur votre passé révolutionnaire... Dans ces conditions, mon cher Philippe, n'espère plus de rentrer à Genève : tu as remué un guêpier avec ton histoire de Babœuf ; tu as voulu dire la vérité à la postérité — c'est très bien — mais accepte les conséquences qui en descendent, c'est-à-dire la haine de tes contemporains. »

Dans ces lettres, Gambini nous apparaît désenchanté : il n'a plus confiance dans le réveil de l'Europe dominée par la Sainte-Alliance. Louis-Philippe venait de détruire tous ses espoirs :

« O Tartufe, qui a tout escamoté ! Le jour de la liberté luira-t-il jamais pour vous et pour nous ? »

Alors, il se replie sur son passé — qu'il évoque pour son fils dans les pages que vous venons de voir — persuadé, désormais, qu'il n'y a plus rien à faire.

Il se met à écrire ses mémoires peut-être afin de revivre les péripéties extraordinaires par lesquelles il avait passé, poursuivant sans cesse son idéal... :

« Je fuis — écrivait-il — en narrant son départ de la Sicile — la société des sauvages à demi civilisés, laissant derrière moi patrie, famille, honneurs, ignominie... et je courus (hélas, je cours encore) pour aller trouver d'autres honneurs, d'autres aventures. »

Il courut, donc, jusqu'à la fin, soutenu toujours par l'espérance d'une société meilleure. L'une de ses dernières confessions est révélatrice : « S'il n'était l'espoir de voir apparaître les premiers rayons de l'aube de la liberté, j'attendrais joyeusement celle que les Français appellent la Mignarde... »

Il l'attendit au rendez-vous et, lorsqu'elle arriva, le 2 novembre 1842, il l'accueillit avec un sourire [9].

---

(9) Dans une nécrologie du « Journal de Genève » (8 novembre 1842) on peut lire, entre autre, ceci : « M. Gambini... avocat, professeur de littérature italienne... homme de mœurs agréables et d'une profonde érudition. »

Etrange destinée que celle du disciple sicilien de Jean-Jacques qui lui avait inspiré l'amour de la justice et de la liberté au point de faire d'un jeune prêtre un jacobin enflammé... Paradoxale conclusion que celle de l'existence aventureuse de l'enfant de « l'île du feu et des fleurs » dans la ville qui avait donné le jour à l'auteur du *Contrat Social*, après un crépuscule paisible à l'ombre de l'Eglise calviniste, à laquelle il avait adhéré parce que le protestantisme de l'époque montrait, désormais, un visage plus humain et plus tolérant, bien différent de celui du temps du Réformateur : une religion qui se conciliait bien avec la conception politique libérale à laquelle avait abouti son jacobinisme abstrait.

Exilé politique ? Réfugié pour cause de religion ? Ni l'un ni l'autre, exactement, et pourtant, les deux à la fois... Peut-être le personnage représente-t-il une synthèse des deux « refuges » qu'a connu l'histoire de Genève : celui des réformés du XVI[e] siècle et celui des conspirateurs du « Risorgimento ». C'est pourquoi, Jean-Népomucène Gambini occupe une place à part dans la galerie des portraits des personnalités étrangères qui ont trouvé dans la *Cité-Refuge*, au cours des siècles, une seconde patrie [(10)].

T. R. CASTIGLIONE,

Professeur à l'Université de Genève.

(10) Genève a rendu hommage, il y a quelques années, à sa mémoire, en donnant à l'une des nouvelles rues du quartier résidentiel, le nom de « Jean Gambini ».

BIBLIOGRAPHIE

ANDRYANNE A.: *Souvenirs de Genève*, Paris, 1839.

BUONARROTI F.: *Conspiration pour l'Egalité*. Bruxelles, 1828.

CIRCOURT Ad. (de): *Genève 1815-1840*, avec introduction et notes de P.E. Schatzmann. Genève, 1932.

Codice di Napoleone il Grande del Regno d'Italia. Milano, 1806.

CORACCINI F.: *Storia dell'Amministrazione del Regno d'Italia durante il dominio francese*. Lugano, 1823.

FERRETTI G.: *Ginevra e la cultura italiana, in « Quaderni della Svizzera italiana »*. 1945.

FULPIUS L.: *Contribution à l'armorial Genevois*. Genève, 1951.

GALANTE-GARRONE A.: *Filippo Buonarroti e i rivoluzionari dell'Ottocento*. Torino, 1951.

GINGUENE P. L.: *Histoire littéraire d'Italie*. Paris, 1811-1834. T. I à XII.

HEYER J.: *Coup d'œil sur les confessions de foi*. Genève-Paris, 1818.

MELZI D'ERIL: *Ricordo di Monaco, Eug. di Beauharnais e Aug. di Vaviera*. (Diario del generale Otto di Clérambaud) (s.d.).

PINGAUD A.: *Histoire de la République Italienne* (1802-1805). Paris, 1913.

— *Un agent secret sous la Révolution et l'Empire*. Paris, 1914, 2e éd.

RILLIET A.: *Histoire de la Restauration de la République de Genève*. Genève, 1849.

ROGEO R.: *Il Risorgimento in Sicilia*. Bari, 1941.

RUCHON F.: *La franc-maçonnerie à Genève de 1736 à 1900*. Genève, 1935.

SAITTA A.: *F. Buonarroti - Contributi alla storia della sua vita e del suo pensiero*. Roma, 1950.

SALIS J.R. (de): *Sismondi*. Paris, 1932.

SISMONDI S. (de): *Histoire des Républiques Italiennes du Moyen-Age*. Paris, 1807.

— *Cours sur les Littératures du Midi de l'Europe*. Paris, 1813.

STAEL. Mad. (de): *Corinne ou l'Italie*. Paris (s.d.), vol. 2.

WEIHL G.: *Filippo Buonarroti*, in « Revue Historique », 1901.

Manuscrits consultés

— *Abrégé de l'histoire de ma vie*, de J.N. Gambini.

— *Cours de Littérature italienne*, de J.N. Gambini.

— Registres du Conseil, année 1822. Archives d'Etat de Genève.

— Registres du Consistoire de l'Eglise de Genève: Chambre des Prosélytes. Archives d'Etat de Genève.

— Lettres de J. Gambini à F. Buonarroti: Bibliothèque Nationale de Paris (Acquisitions - Fr. 20.804).

Hommage à Mathilde Trombert

Poétesse savoyarde

« On croyait voir passer dans la nuit, par moment,
Quelque chose de blanc qui paraissait une aile... »

Victor Hugo.

Il semblait qu'elle ne dût jamais nous quitter... Depuis plus de soixante ans elle parcourait les rues de notre ville, les bords du lac, la banlieue. Peu à peu, la cité gagnait sur les champs de blé, les prés de luzerne ; le béton succédait aux épis ; les buts de promenade devenaient chaque année plus lointains car l'automobile, donc le bruit, pourchassait cette sensitive qui avait besoin de calme, de solitude. L'âge venu, elle ne s'aventura plus hors du centre de la ville et l'on vit longtemps sa silhouette presque diaphane apparaître sous nos arcades, le porche des églises ou le long des canaux.

Mathilde Trombert était née le 25 janvier 1885 à Nangy. Les études la conduisirent à Sèvres ; un poste de Professeur lui fut dévolu au Collège de Chalon-sur-Saône, puis au Lycée de Jeunes Filles d'Annecy. Elle ne sollicita pas d'autres nominations et demeura fidèle à cette ville qui devint sa terre d'élection. Ses parents, instituteurs à Nangy, obtinrent la direction du Cours complémentaire de Taninges, puis se fixèrent à Saint-Blaise, sur les pentes ouest du Salève.

La poésie l'attira dès sa dixième année ; elle fut le moyen d'exprimer les sentiments dont son cœur était plein. Une timidité dont elle ne put jamais se défaire la conduisit à confier aux feuillets ses émois, ses espoirs, sa souffrance. Son œuvre est riche en beaux vers où la forme parfaite et parfois la recherche et même la préciosité ne prennent pas

sur la sincérité. Poète de forme fixe, elle a recours à l'alexandrin pour bâtir son œuvre.

En 1913, Mathilde Trombert publie à Annecy, chez Abry, un recueil de 85 poèmes intitulé « Echos et Reflets ». Il est offert à ses parents, telle une fleur épanouie sous le soleil méditerranéen et dont la brève existence se consumera un jour froid de février savoyard. Cette fleur, c'est « Le Mimosa », douze vers datés du 10 février 1913.

« Entre toutes les fleurs que l'Heure m'apporta,
Bien Aimés, j'ai choisi pour vous ce mimosa. »

A la parution de l'ouvrage, Mathilde Trombert a 28 ans. Les titres des chapitres d' « Echos et Reflets » renseignent sur son état d'âme : le Livre des Ombres, le Livre du Silence, le Livre du Passé, le Livre de la Paix.

Pétrie d'héllénisme, la poétesse évoque les Ombres mythologiques. Une statuette de terre cuite s'anime qui sommeillait depuis des siècles. La « Tanagra au Miroir » s'attarde à sa toilette, se féminise pour notre joie, mais sa coquetterie superficielle laisse apparaître l'angoisse en face du mystère de la vie.

« Iphigénie » exilée sur les rives inhospitalières de la Tauride ; « Alceste », épouse d'Admète, Roi de Phères, arrachée aux Enfers après son sacrifice et ramenée sur la terre par Hercule :

« O Reine ! Tu reviens, mais non pas tout entière :
Ton Espoir, ton Désir, sachant bien désormais
Qu'il faut voir se faner toute fleur sur la glèbe,
Attendent qu'avec eux tu veuilles à jamais
Respirer le parfum des roses de l'Erèbe. »

« Perséphone », fille de Déméter et de Zeus, appelée aussi Coré ou Cora, enlevée par Hadès-Pluton qui la fit Reine des Enfers. Cora joue sur le rivage parmi ses sœurs, dans le soleil, insouciante et ignorante du destin qui l'attend.

Dans le Livre des Larmes apparaît la « Belle au Bois Dormant ». La Belle c'est l'âme de la poétesse que va réveiller le Prince charmant.

« Mon Ame, ô Belle au Bois, comme tu dors longtemps !
. . . . . .
Quelqu'un vient, Belle au Bois, sous les rameaux fervents,

Tu ne sais pas celui qui vers toi se hasarde.
Amour ou Deuil, qu'importe ? Il est Prince Charmant,
Mon Ame, puisqu'il va t'éveiller ! »

L'Amour ? Qu'en sera-t-il de cet amour ? De çi, de là nous glanerons des allusions au sentiment qu'inspira Mathilde Trombert, des soupirs, des hélas, mais exprimés avec une pudeur qui force le respect. Le poème « Vaine Rencontre » contient l'adieu à cet amour.

La solitude sera le lot de celle qui s'écrie :

« ...je veux la nuit solitaire et profonde,
Le silence béant où tous les pensers sombrent
Autour du faible bruit que fait mon cœur dans l'ombre. »

Une solitude emplie de richesses cérébrales ; son destin sera celui d'une intellectuelle.

« L'Art est à tout mal le suprême remède »

déclare-t-elle. Dans sa « librairie », elle travaille, parfait sa vaste culture, se crée un secret univers.

« Passer auprès de vous, Livres, l'heure féconde,
Où dans le merveilleux chaos du jeune cœur,
La vie élit enfin les utiles ferveurs,
Et, vile ou noble, taille à sa mesure un monde. »

A-t-elle tout sacrifié ? « J'ai l'eau du torrent, le givre glace ma route. » Non pas. « Fin de Bal » pique une note joyeuse dans le gris du Livre des Larmes, note joyeuse voilée de mélancolie : la rose enserrée dans l'étroite ceinture mourra avec l'aube.

Le cœur fermé à l'amour demeure entr'ouvert à l'amitié. Les amis sont rares — les vrais amis s'entend — et Mathilde Trombert saura les choisir car l'amitié qu'elle accorde se perpétuera. Une brume, un discord troublent parfois l'harmonie. Une maternelle amie s'éloigne que l'on ne comprend plus... Le silence va se faire, non l'oubli, car « la voix lointaine et calme et grave » de celle qui se détache aura désormais « l'inflexion des voix chères qui se sont tues ». Verlaine est tout près, il est mort depuis quinze ans.

Des vers sont offerts à des amies, à des hommes, tels M. Fromaget, qui devint Aumônier de la Visitation, le R.P.

Martin qui la guida vers le Crudo Sasso, le chanoine Paravy, compagnon de pèlerinage en Terre Sainte. Elle dédiera des poèmes à sa sœur qui partagea la fin de sa vie et dont la disparition l'anéantit.

Dispensatrice avare de son amitié, Mathilde Trombert se donne toute à la Nature qui l'émeut, l'inspire et la console. La Nature qui ne déçoit pas. Le Livre de la Paix renferme 38 poèmes qui chantent l'aube, les heures du matin, les ciels voilés de nuages, ces « mystérieux voiliers de l'azur sans rivage », les ciels zébrés d'éclairs, lourds de tempête. « Que la tempête se déchaîne ! » s'écrie la poétesse, car elle sait que suivra la détente :

« Et Massenet soupire où grondait Beethoven... »

La femme fragile trouvait son bonheur intime dans la contemplation des fleurs, non pas la plante cultivée en serre chaude, mais celle qui pousse drue en plein champ ou bien dans le jardin paternel, sous les ondées printanières, et qui s'épanouit, glorieuse, au soleil de juillet. Pervenches, myosotis, muguets, lys, coquelicots, anémones au cœur noir, glycines, edelweiss qu'elle ne cueillit jamais.

Elle va jusqu'à s'identifier aux roses dans un poème qui semble l'un des plus beaux de ceux qu'elle écrivit. Cette fleur que l'approche de la nuit inquiète, qui voit venir vers elle « des robes de lumière » et à leur suite un rêve dans le soir attendri, c'est Elle, la devineresse, la voyante.

Elle évoquera les fleurs rares, les scilles aux épis alanguis, les lotus froids, l'asphodèle « fleur de pureté première » qui naît au désert. La recherche n'est pas absente, mais le sentiment demeure la marque de cette poésie qui n'a pas recours à l'effet.

Savoyarde, Mathilde Trombert aime et comprend la montagne, mais ne communie pas avec elle. La frêle jeune femme ne se confiera pas aux arêtes, aux glaciers, aux corniches ; elle le déplore.

Au charme immobile des sommets elle préfère l'eau, les « éphémères vagues, en fuite dans le vent, au lac ou dans la mer... »

Sa poétique fuyait le descriptif. C'est à peine si l'on découvre dans son œuvre une allusion aux paysages anné-

ciens ; la Tournette est citée deux fois, le Mont-Veyrier une fois. Un poème retient notre attention ; il s'agit d'une promenade en barque, au crépuscule, dans la baie d'Albigny.

« Vois, le frisson du soir, dans les saules plus sombres
N'émeut pas une branche à travers l'Ile aux Cygnes,
Mais au miroir de l'eau toute la rive sombre,
Car le flot du vapeur brise et mêle les lignes
Des images qu'agite ou berce le lac bleu.
Ta tristesse n'est rien qu'un flot mêlant des ombres,
Ta tristesse n'est rien, ô mon cœur, si tu peux
Te garder pur et doux comme duvet de cygne. »

L'Académie Florimontane accorda le premier prix de son concours annuel de poésie à « Echos et Reflets ». Le rapporteur était M. Georges Martin qui décernait la couronne à « l'histoire d'une âme, d'un cœur meurtri par la vie et qui se raidit contre sa douleur ».

« Et je rêve du ciel embrumé de l'automne,
De l'azur désolé où la lune rayonne,
De la nue uniforme et molle qui moutonne,
Du calme morne et sûr de l'éther monotone. »

C'est peut-être là, en effet, que se retrouve la philosophie de Mathilde Trombert.

1913 et son été chaud, la loi de Trois ans, les pantalons rouges, les soldats qui font l'exercice sur le Champ de Mars, des incidents diplomatiques, mais la paix est garantie par l'appareil militaire, les alliances, l'alliance russe en particulier.

1914. La guerre, qui bouleverse la sensitive que fut Mathilde Trombert. Elle vit le drame, impuissante et comme inutile, sauf à former les jeunes filles que lui confient des familles désunies par l'appel aux armes.

Un drame familial la déchire, son père meurt en 1917. Elle adorait ce père dont la disparition laissera dans son âme une plaie jamais refermée. C'est à sa mémoire qu'elle dédiera le second recueil publié en 1924 aux « Editions des Tablettes » à Saint-Raphaël, sous le titre « A l'âme envolée ».

Dans une première partie nous retrouvons l'hélléniste qui s'attarde devant les statues grecques : la pâle Niobé, les Hydrophores — Chrysé, Myrrhine, Lycoris — et qui

médite sur une page de Marc-Aurèle. La sagesse stoïcienne ramène le professeur de lettres vers les réalités cruelles : Verdun, les Eparges, le Vieil Armand...

La paix renaît, avec elle l'insouciance. Mathilde a subi la guerre, elle n'a rien oublié, ni ceux qui sacrifièrent tout.

« Le souvenir des Morts que la guerre immola
Dans la froide tranchée ou la chambre de fièvre
Me suit par ce long soir d'automne, pas à pas —
Et le vent qui m'effleure a d'invisibles lèvres. »

« Près d'Eux » est le dernier des 41 poèmes de « l'Ame Envolée ».

« L'Ame Envolée » est aussi le livre de la piété filiale. M. Trombert s'était retiré à Saint-Blaise ; sa fille venait souvent, le jeudi ou le dimanche, retrouver l'atmosphère de

« La vieille maison grise
Blottie en un pli
De la montagne calme et grave qui la garde... »

Elle y connut de douces heures, le repos, la paix que réclamait son âme tourmentée ; elle y rêva, travailla, environnée de cette nature qu'elle recherchait afin de lui communiquer ses angoisses et aussi ses instants de bonheur. Et puis un jour lui parvient la funeste nouvelle. En hâte elle prend le chemin qui mène au cher village ; l'irréparable est consommé.

« C'est le jardin, la route et la maison d'hier,
Le même ciel d'été sur le calme Salève,
Ce parfum de matin dans la fraîcheur de l'air...
Ah, n'ai-je pas rêvé le plus sinistre rêve ! »

Mathilde Trombert voyagea beaucoup ; elle visita l'Italie, la Grèce, le Proche-Orient. En Ombrie, elle connaît sa « Nuit », tout comme Claudel. La foi naïve de son enfance qu'elle croyait à jamais enfouie sous la philosophie matérialiste ressuscite au contact du dépouillement franciscain. Elle s'adonnera, jusqu'à sa mort, à une pratique quotidienne des exercices de la religion ; elle chantera les Laudes de Saint François d'Assise.

Mme Trombert a rejoint son mari dans le petit cimetière de Saint-Blaise ; sa mort a ravivé la douleur de Mathilde qui part pour le pays du Christ. Bethléem, Nazareth,

le Jardin des Oliviers, Jérusalem : les lieux fameux permettent de retrouver le poète à travers le pèlerin. Cependant il faut regagner la France, la Savoie, le Lycée d'Annecy... Mathilde supplie Jésus :

« Demeurez avec nous, Seigneur, voici le soir !
Le couchant a perdu son faible éclat de perle ;
Comme un rêve mauvais sur nous l'ombre déferle
Avec l'amer parfum de nos vieux désespoirs. »

Le troisième recueil paraît en 1937 simultanément à la Librairie Saint-François à Paris et à la Librairie Barrucand à Annecy. Le titre est évocateur : « De l'Alverne au Calvaire ». Il est dédié « A ma chère sœur qui a partagé les jours cruels et éclairé les heures bleues ». Une autre sœur est évoquée en exergue : « Ma Sœur la Souffrance ».

1939... La guerre. Mathilde Trombert se tait. Elle écrit encore mais ne publie plus. A vingt ans de distance elle retrouve le climat de sa jeunesse, les difficultés matérielles dont elle se soucie peu, l'angoisse en face d'un univers en feu, l'ennemi dans nos rues, puis la libération, la seconde après-guerre...

Après la mort de sa sœur, la solitude fut totale ; elle refusa de quitter le petit logement de la rue Vaugelas où elle mourut la veille de Noël 1971. Le vœu exprimé dès 1912 ne put être satisfait ; elle eût aimé dormir à Saint-Blaise, près des siens. Elle avait vingt-huit ans lorsqu'elle manifesta ses volontés dernières qui ne purent être respectées. Par testament du 30 septembre 1971, elle avait demandé à être ensevelie à Annecy, auprès de sa sœur.

Nous l'avons accompagnée à l'église Notre-Dame de Liesse, puis au cimetière par une froide matinée de décembre. Un instant le gris des nuées sembla s'éclairer, là-bas, au-dessus du Salève.

Une âme inquiète et douloureuse avait enfin trouvé le repos.

H. DAVIGNON.

FIN DE BAL

Je veux rester au bal et danser jusqu'au jour,
Pâle de cette valse étincelante et triste
Dont le rythme onduleux ruisselle tour à tour
De rubis triomphant ou de tendre améthyiste ;

Assez tôt sonnera l'heure du froid retour
Où la brève tendresse aux accords enlacée
Et parée un instant des joyaux de l'amour,
Reviendra nue et pauvre et vaine en la pensée ;

Où, détachant la rose, hélas, qui va mourir,
Enfièvrée aux moiteurs de l'étroite ceinture,
On sent que rien soudain ne peut plus contenir
Le cœur prêt à couler comme une larme mûre.

Assez tôt valse et rêve et rose vont mourir,
Assez tôt sonnera l'heure du froid retour !
Je veux rester au bal et danser jusqu'au jour.

DEMAIN

Je veux dormir ici, dans ce frais cimetière
Aux tertres verdoyants d'herbe folle et d'oubli,
Où des enfants, parfois effeuillent des prières,
Et cueillent une rose aux pétales pâlis.

L'oubli habite aussi l'humble église en ruines,
Scintillante, au printemps, de giroflée en feu ;
La brèche, aux murs épais que les siècles inclinent,
Semble une porte ouverte où passe le ciel bleu.

VAINE RENCONTRE

Vous avez dans mes yeux lu le songe éternel
Qui nous fait accepter le lourd devoir de vivre
En évoquant l'amour qui soutient et délivre,
Debout, au fond des jours à naître, à notre appel.

Nos deux rêves se sont pressentis, fraternels ;
Mais pourraient-ils jamais se rejoindre et se suivre ?
Votre route a la myrrhe et la mienne a le givre,
Et j'ai l'eau du torrent, vous l'orange et le miel.

Votre couronne est douce en sa fraîcheur légère ;
Le dur bandeau de fer blessera mon front las
Jusqu'à l'aube où, pâle de neige et de lumière,
Je cueillerai les fleurs qui ne se fanent pas.

Reprenons notre marche au chemin solitaire :
C'est en vain que nos cœurs et nos rêves sont frères.
Nos appels alternés ne se répondent pas :
Nos âmes à jamais se sentent étrangères.

Esquisse géologique et agrologique du département de la Haute-Savoie

Le département de la Haute-Savoie se présente, ainsi que le département de la Savoie, son voisin, comme un tronçon des Alpes occidentales [1].

Mais, à l'encontre de ce dernier, la Haute-Savoie n'empiète pas sur les zones alpines internes (ici suisses et italiennes) et reste dans le domaine des zones externes.

Toutefois, les régions internes y sont représentées, en pleine zone subalpine, par les montagnes exotiques du Chablais, et les petits lambeaux de même nature des Annes et de Sulens qui ont été importés, par charriage, des pays intra-alpins, ainsi que nous le verrons plus loin, lors des grands plissements de la fin du Tertiaire (plissements alpins).

Le département de la Haute-Savoie possède une très grande complexité géologique, ainsi que l'on peut s'en rendre compte par un coup d'œil jeté sur une carte géologique, et l'on serait en droit de s'attendre à ce que cette complexité se manifeste largement dans la nature des sols qui recouvrent les terrains en place. Or la chose est rarement réalisée, car la grande extension glaciaire du début de l'ère quaternaire est venue le plus souvent troubler le

---

(1) Sur la Géologie et la structure générale de la Savoie, on pourra consulter L. MORET, *Carte géologique de la Savoie et des régions limitrophes*, et *Notice explicative*. On pourra aussi utiliser, du même auteur, *Enquête critique sur les ressources minérales de la Province de Savoie* et *Esquisse géologique et agrologique du département de la Savoie* (extr. de *L'Agriculture de la Savoie*, Office régional agricole de l'Est-Central, 1930).

Rappelons que la division des Alpes en régions externes et internes est fondée sur la présence des massifs cristallins anciens (Mont-Blanc, Belledonne, etc.), et sur le sens de la poussée des plissements alpins, dirigés d'Est en Ouest. Tout ce qui est à l'Est (E) de cette zone cristalline est dit interne, au contraire, ce qui est à l'Ouest (W) est dit externe. Ces diverses régions sont elles-mêmes subdivisées en grandes zones géologiques d'après la nature et la structure des divers terrains : zones mollassique et subalpine pour les régions externes, zone du Flysch de l'Embrunais, du Briançonnais, des schistes lustrés pour les régions internes. Vers l'Ouest, la zone mollassique est limitée par le Jura dont quelques plis, ainsi que nous le verrons, se prolongent jusque dans cette zone.

jeu des phénomènes d'altération des roches, en recouvrant de ses moraines et de ses cailloutis des régions immenses. Ces alluvions, de nature parfois très différente de celle des roches du substratum, sont les « terrains de transport » des vieux géologues, terme expressif et fort juste.

Il n'est donc pas étonnant que ces matériaux transportés par les anciens glaciers alpins à des distances parfois considérables, n'aient aucun rapport avec le sous-sol. Et voilà pourquoi, dans nos régions, l'ingénieur agronome ne peut pas toujours retirer de l'examen des cartes géologiques les indications qu'il est habitué à leur demander dans d'autres régions épargnées par le phénomène glaciaire.

Les grandes zones géologiques du département de la Haute-Savoie

Ces zones coïncident *grosso modo* avec les régions naturelles du département. C'est ainsi que d'W, en E, nous voyons se succéder :

1. La *zone mollassique et ses chaînons jurassiens*, régions basses de plaines et de coteaux.

2. La *zone subalpine* qui correspond aux montagnes calcaires des Bauges, du Genevois (massif des Bornes), de Platé, du Haut Giffre.

3. La *zone cristalline*, région des hautes montagnes, de la chaîne du Mont-Blanc, des Aiguilles Rouges, du Prarion, montagnes qui ont une histoire très vieille et très compliquée (plis hercyniens repris par les mouvements alpins).

4. *La zone préalpine*, qui prolonge la zone subalpine vers le N.-E.; elle en reproduit à peu près les traits morphologiques [2]. Elle est représentée en Haute-Savoie par le Chablais et les deux petites montagnes ou klippes des Annes et de Sulens de la vallée synclinale de Thônes. Mais ce sont des montagnes dont la structure est très différente

(2) C'est pourquoi les géographes groupent et décrivent ces deux zones sous le terme de « Préalpes ».

de celles de la zone subalpine, puisqu'elles ont été charriées par dessus le Mont-Blanc et qu'elles sont originaires des zones internes.

1. *La zone mollassique et les chaînons jurassiens.*

Elle est développée en Haute-Savoie. Au Nord elle se prolonge directement par la dépression mollassique suisse.

En revanche, elle s'amincit très rapidement vers le Sud, en passant en Savoie. A l'Ouest, elle confine au Jura, par la vallée du Rhône, à l'Est, aux montagnes calcaires du Genevois et du Chablais.

C'est une région peu accidentée, presqu'entièrement formée par les sédiments friables de la mollasse recouverts d'alluvions glaciaires et au travers desquels surgissent, isolés, les plis du Gros-Foug, du Vuache-Musiège, de Mandallaz (Montagne de la Balme) et du Salève.

L'Arve, le Fier, le Chéran, issus des chaînons subalpins, draînent cette zone et s'y incrustent localement (Gorges du Fier, Val du Fier).

a) *Les terrains.*

Dans les plis jurassiens interviennent des sédiments jurassiques, crétacés, tertiaires. Le Jurassique n'est représenté que par sa division supérieure (étages Rauracien. Séquanien, Kimeridgien, Portlandien) essentiellement formée de calcaires blancs, bien lités, çà et là coralligènes. Au sommet, apparaissent les calcaires magnésiens (dolomies), les brèches et les calcaires lacustres du Purbeckien, qui terminent le Jurassique. Cet ensemble de couches est visible dans la Cluse du Val du Fier et sur versant occidental du Vuache, du Salève et de Mandalaz, où il donne lieu à l'abrupt de base.

Au Crétacé inférieur, appartiennent les calcaires blancs coralligènes de l'Infravalanginien (marbre bâtard) qui surmontent le Perbeckien, les calcaires roux du Valanginien, les calcaires à silex et les marno-calcaires bleus de l'Hauterivien ; ces derniers, facilement délitables, déterminent un talus caractéristique. Au-dessus de ce talus hauterivien vient la haute falaise des calcaires urgoniens, falaise tou-

jours très marquée, qui joue un grand rôle topographique dans ce type de montagnes en escaliers, où alternent des sédiments de dureté inégale. C'est la falaise supérieure, généralement coupée à son tiers supérieur par un horizon de calcaires marneux jaunâtres, riches en Orbitolines (ancien étage Rhodanien) qui forme une petite vire ou une petite combe herbeuse (ex.: à Mandalaz). L'Urgonien est un calcaire massif, d'origine récifale, et par conséquent très pur, d'où son importance économique comme pierre à chaux grasse (la teneur en carbonate de chaux peut atteindre et dépasser 97 %). De plus, c'est dans les niveaux crayeux, donc poreux, de cette roche que se sont emmagasinés les hydrocarbures émigrés des sédiments oligocènes tout proches; ils y sont maintenant stabilisés en calcaires asphaltiques exploités dans les bassins de Pyrimont-Seyssel et de Lovagny.

Les affleurements de Crétacé supérieur sont très réduits. Notons cependant les fameux grès verts de l'Albien de la Perte du Rhône, dont on utilisait autrefois les fossiles phosphatés, et les lambeaux gréso-calcaires du versant oriental de Mandalaz et du Salève (Albien, Cénomanien, Sénonien).

Les sables siliceux très purs, si développés au Salève [3], sont des formations continentales d'âge éocène; on les retrouve à Mandalaz et dans la vallée du Rhône. Ils sont recouverts par les sédiments du bassin tertiaire d'où émergent les reliefs jurassiens.

Les sédiments qui remplissent ces bassins sont extrêmement épais et se présentent pour une bonne part sous le faciès de mollasse, roche gréseuse, à ciment calcaire, très tendre. La base en est certainement oligocène (conglomérats, sables et marnes à nodules calcaires stampiens de la vallée des Usses, dans la région de Frangy); au-dessus vient l'horizon des calcaires lacustres à *Helix Ramondi* (Chattien), puis un complexe de grès mollassiques verts, coupé de zones conglomératiques, de bancs calcaires, de marnes rouges (Aquitanien ou mollasse lacustre), très développé à l'Est du Salève. Ce n'est que dans la région située à l'Ouest de ce pli que sont conservés, à la partie

(3) Ils furent utilisés naguère pour les verreries de Thorens et d'Alex.

supérieure de la mollasse lacustre, les grès grossiers et les sables de la mollasse marine (Burdigalien).

Des horizons bitumineux, parfois des gypses, se montrent à divers niveaux de la série mollassique inférieure (Pont de Serrasson); on en trouve même dans le Stampien, étage actuellement envisagé comme la roche-mère des hydrocarbures des calcaires asphaltiques urgoniens.

Cette série sédimentaire est recouverte par un épais manteau de moraines et d'alluvions fluvio-glaciaires abandonnés par les anciens glaciers du Rhône (rive méridionale du Léman, région de Saint-Julien et du Mont de Sion), de l'Arve (complexe glaciaire du bassin de Bonneville avec la plaine des Rocailles et les terrasses post-glaciaires d'Annemasse), du Lac d'Annecy (plaines des Fins et d'Epagny) lobe du glacier de Tarentaise.

b) *La structure.*

La zone mollassique est une vaste aire synclinale accidentée de plis secondaires assez réguliers. Ce sont les axes anticlinaux jurassiens qui en déterminent les traits structuraux essentiels, car tous se manifestent plus ou moins dans la mollasse. Le Gros-Foug est un anticlinal très régulier de Néocomien (Hauterivien et Valanginien) et d'Urgonien, dont le noyau jurassique est visible dans la cluse du Fier; le pli s'ennoie vers le Nord, bien avant les Usses, et disparaît sous la mollasse, mais la courbure du torrent souligne le mouvement anticlinal dans le Tertiaire.

L'anticlinal rompu du Vuache se rattache au N. au Crêt d'Eau; la voûte est décapée à l'W. et le Jurassique, mis à nu, est nettement refoulé sur la mollasse, ainsi que sur le petit anticlinal urgonien du Mont de Musiège.

Quant à l'axe du Salève, qui sépare la zone mollassique en deux bassins, il comporte une suite d'anticlinaux de plus en plus importants, qui se relayent successivement depuis Lovagny jusqu'à Annemasse (coteau de Lovagny, montagne de Mandalaz-Allonzier ou de La Balme, Salève p.p.d.). L'Urgonien joue le rôle principal dans les chaînons méridionaux; au Salève, c'est au contraire le Néocomien et le Jurassique. Ajoutons que la grande voûte du Salève est très dissymétrique (pli en genou et faille le long du

jambage occidental) et qu'elle est disloquée transversalement par une suite de petits décrochements.

c) *Les sols.*

L'agrologie de la région mollassique est déterminée par l'existence prédominante de la mollasse, grès calcarifère se désagrégeant très facilement, et par celle des alluvions glaciaires (argiles, cailloutis). Ces deux formations peuvent se mêler en toute proportion.

Les sols résultant de la décomposition de la mollasse sont assez restreints. Ils sont toujours siliceux, donc sablonneux et perméables; seule, la végétation silicicole peut s'y installer. La chaux, la potasse et l'acide phosphorique leur font défaut.

La désagrégation des moraines, formations essentiellement hétérogènes et aquifères, ne donne que des sols froids, argileux et humides, où ne croissent guère que les herbes et certaines essences (chataîgnier, saule, peuplier). La mobilité de ces sols, par suite des circulations d'eaux profondes, est bien connue et peut constituer un inconvénient majeur pour les cultures et la sécurité des habitations. Certaines moraines, comme la Plaine des Rocailles près de La Roche-sur-Foron, sont constituées, sur de grandes étendues, par un chaos de blocs énormes, de même nature (ici, calcaires urgoniens); elles résultent d'écroulements, sur les anciens glaciers, de pans entiers de montagnes. Mais là, les blocs sont trop volumineux pour permettre les cultures et la région est envahie par une végétation forestière.

Le plus souvent, l'érosion a effectué, entre les détritus mollassiques, les moraines, les alluvions, un mélange où se trouvent dosés dans d'heureuses proportions le calcaire, la silice, l'argile. Il en résulte alors des sols d'une extrême fertilité, favorables aux cultures les plus variées, et dont le traitement par les engrais phosphatés a permis d'augmenter considérablement la puissance productrice (prairies artificielles, céréales, tabac...). Ce sont ces sols qui recouvrent la plus grande partie de notre zone mollassique et qui contribuent à sa richesse.

La plaine de Rumilly est bien connue par ses magnifiques céréales, ses vergers, c'est le « grenier de la Savoie »;

les coteaux de Seyssel, de Frangy, de Bonneville, donnent asile à des vignobles réputés.

Des sols des plis jurassiens, si réduits ici, il y a peu de choses à dire. Les sols des calcaires, peu développés et toujours décalcifiés, sont recouverts de taillis et de bois. Seuls les marno-calcaires hauteriviens fournissent des sols argilo-calcaires favorables aux prairies d'altitude (ex.: Salève).

2. *La zone subalpine.*

Cette région comprend toutes les chaînes calcaires autochtones ou parautochtones situées en avant des massifs cristallins. Les terrains de ces chaînes arrivent insensiblement par leur base au contact de la couverture sédimentaire de ces massifs; mais comme à ce niveau ce sont surtout des marnes ou des schistes tendres qui prédominent (Lias), le contact avec le Cristallin dur est presque partout marqué par une combe monoclinale très spacieuse. Ce sillon est dominé à l'W., par le « bord subalpin » dont les falaises calcaires étagées sont si caractéristiques, et qui est une véritable limite d'érosion. Ainsi donc, cette zone subalpine est nettement délimitée, à l'W. par la zone mollassique, à l'E. par le sillon subalpin.

C'est un faisceau de plis très longs, anticlinaux boisés et synclinaux herbeux, généralement refoulés vers l'W. et dont l'allure générale fait une courbe convexe dans cette direction. On y constate tous les stades d'érosion d'une région régulièrement plissée formée de matériaux de dureté différente (calcaire, marnes).

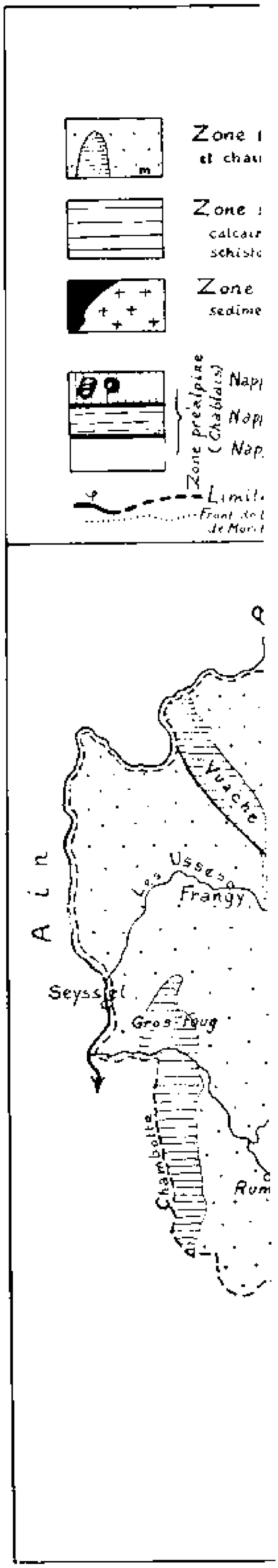
Ces plis subalpins sont séparés en régions naturelles secondaires par des vallées transversales, qui correspondent en général à des inflexions axiales, ciselées en cluses par les cours d'eaux. C'est ainsi que la dépression d'Annecy sépare Bauges et Genevois [4]; celle de l'Arve, Genevois et

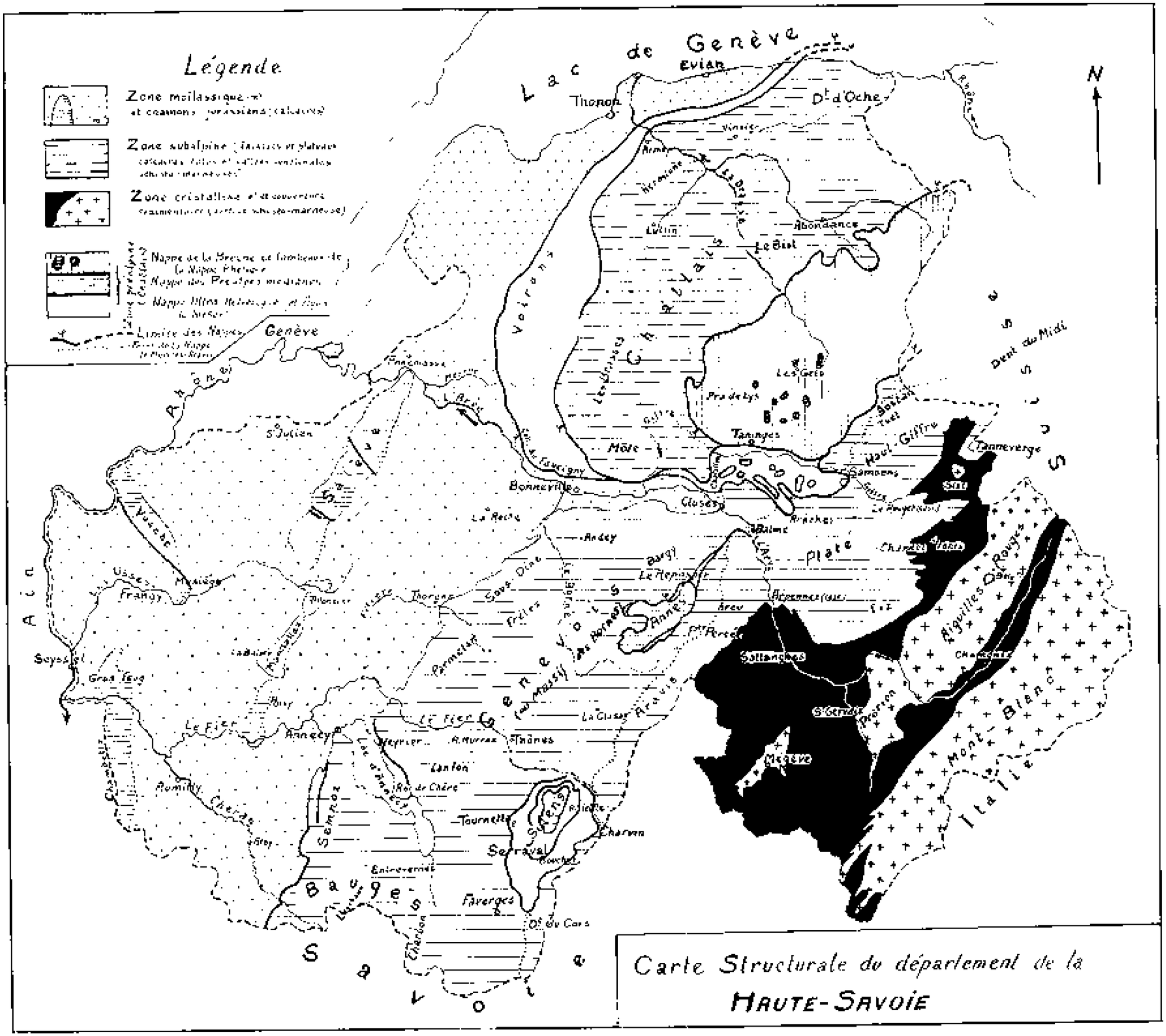
---

(4) Ce terme de *Genevois* est actuellement abandonné et remplacé par celui, plus adéquat, de *Massif des Bornes*, du nom de villages et du torrent qui traverse cette région.

On pourra consulter à ce sujet : L. MORET, *Géologie du massif des Bornes et des klippes préalpines des Annes et de Sulens (Haute-Savoie)* (Mémoires de la Soc. Géologique de France, 1934).

Carte structurale du département de la HAUTE-SAVOIE





Carte Structurale du département de la

HAUTE-SAVOIE

massif de Platé; celle du Giffre, Platé et massif du Haut-Giffre. D'autres cluses secondaires (Chéran, Fier, Filière, Bornes...) entament plus ou moins profondément le massif du Genevois, qu'elles contribuent à draîner. C'est presque toujours le Crétacé qui fait les frais de cette érosion, le Jurassique n'étant sérieusement atteint que dans le massif du Haut-Giffre.

a) *Les terrains.*

La suite des terrains des chaînes subalpines peut s'étudier à partir du sillon subalpin.

La Lias n'affleure que dans le fond de ce sillon et il y est du type dauphinois, c'est-à-dire noir et schisto-calcaire à la base (Rhétien, Sinémurien, Hettangien), plus uniformément schisteux au sommet (Charmouthien, Toarcien, Aalénien). Dans l'ensemble, ces sédiments sont assez tendres et donnent des régions déprimées ou des croupes arrondies.

Au-dessus, un premier ressaut est formé par la petite corniche du Jurassique moyen ou Dogger (Bajocien, Bathonien): ce sont des calcaires marneux, noirs, en lits très réguliers. A cette corniche succède le talus des schistes callovo-oxfordiens. Puis, la sédimentation redevient de plus en plus calcaire avec le Jurassique supérieur ou Malm: aux calcaires encore noirs et marneux du Rauracien et du Séquanien, succèdent les assises de calcaires clairs sublithographiques et les fausses-brèches à Ammonites du Kimméridgien et du Tithonique, qui donnent une falaise caractéristique.

Au-dessus de la falaise du Malm viennent les premières couches crétacées, ici nettement marno-calcaires et s'opposant ainsi aux calcaires coralligènes et grossiers des faciès jurassiens. De plus, le passage du Jurassique au Crétacé s'opère insensiblement, dans les chaînes subalpines, par des couches vaseuses [5]. Ainsi, l'Infravalanginien est représenté par des marno-calcaires à ciment (Berria-

(5) Remarquons toutefois que, dans la partie septentrionale du Semnoz, les faciès jurassiens (couches lacustres purbeckiennes, marbre bâtard, calcaires roux) réapparaissent ; il s'agit là d'une sorte de greffe jurassienne sur une chaîne tectoniquement alpine, car vers le Sud (Revard, Nivollet), les faciès redeviennent subalpins.

sien), le Valanginien par une grande épaisseur de marnes schistoïdes, passant aux marnes et aux marno-calcaires à Spatangues de l'Hauterivien [6].

Les affeurements de ces deux étages sont toujours marqués par un large talus herbeux, dominé par la corniche urgonienne. Cet Urgonien possède les mêmes propriétés que dans les chaînons jurassiens : calcaire massif blanc ou grisâtre (Faucigny), formant de vastes affleurements en plateaux (Parmelan), des falaises majestueuses (Arête des Aravis, des Fiz, etc.), des aiguilles ou dents (Dents de Lanfon).

Le Crétacé supérieur est généralement conservé dans les gouttières synclinales : grès phosphatés et glauconieux, verts ou noirs, de l'Albien (Gault), grès et schistes cénomaniens, marno-calcaires à silex et calcaires sublithographiques blancs ou rouges du Sélonien, exceptionnellement crayeux.

Les sédiments tertiaires superposés appartiennent à l'Eocène ; ce sont des conglomérats, grès et calcaires à Nummulites et Orthophragmines, surmontés par des marnes schistoïdes se chargeant de mica vers le haut, où elles passent aux grès de Taveyannaz (grès mouchetés, grès verts, conglomérats), puissante formation pyroclastiques qui, dans le massif de Platé, forme la plupart des sommets (Pointe de Platé, Pointe Pelouze). Localement (Roc-de-Chère, Charvin, Arâche, Sougey), la base de cet Eocène renferme de grandes Nummulites (Lutétien) ; elle est alors séparée des couches lacustres à Bulimes, Limnées et Helix ou Planorbes. Dans le Genevois et les Bauges, les schistes priaboniens sont très développés. Sur la bordure occidentale du Genevois, ils passent progressivement, par l'intermédiaire de couches marines à faune oligocène, aux complexes lagunaires et lacustres (mollasse rouge, Chattien-Aquitanien) de la zone mollassique. Des limites peuvent s'intercaler dans la série priabonienne (Entrevernes, Pernant) et oligocène (Thorens).

Tous ces sédiments peuvent être localement masqués par les terrains de transport d'origine glaciaire ou fluvia-

---

(6) Dans le Genevois, ces deux étages sont, comme en Chartreuse, séparés par une mince couche glauconieuse, riche en fossiles phosphatés.

tile : boues argileuses à blocs, cailloutis (vallées du Lac d'Annecy, de Leschaux, du Fier, de l'Arve, du Giffre...). Enfin, des tufs calcaires existent en quelques points.

b) *La structure.*

En Haute-Savoie ne pénètrent que les extrémités septentrionales des plis des Bauges : Le Semnoz, énorme voûte urgonienne dissymétrique, décapée jusqu'au Néocomien, qui forment les riches pâturages du point culminant, et refoulées vers l'W. [7]. Puis, la large vallée mollassique de Leschaux, suivie par les deux synclinaux perchés d'Entrevernes et du Charbon, curieuses rigoles urgoniennes remplies de Nummulitique et séparées par des combes monoclinales creusées dans le Néocomien et même dans le Jurassique (entre Giez et Talloires). Plus à l'E. encore, la montagne urgonienne massive de la Sambuy, à laquelle fait suite le synclinal de Faverges, dont le fond se relève bientôt pour donner les croupes vertes néocomiennes de la Belle Etoile et de la Dent de Cons, qui dominent le sillon subalpin.

Tous ces plis s'abaissent en direction vers le N. et déterminent l'ensellement de Faverges-Annecy, au-delà duquel se dressent les montagnes du massif des Bornes.

Celles-ci comportent de très nombreux plis, se disposant de la façon suivante : A l'W., le faisceau des plis externes, à l'E., le grand synclinal Saint-Ferréol - Le Reposoir et ses annexes (chaînes Tournette-Jallouvre et Etale-Aravis).

Les éléments du faisceau externe prolongent ceux des Bauges, sauf le Semnoz qui se termine à Annecy. Mais les plis les plus occidentaux (ceux de la Montagne de Veyrier : anticlinaux du Rampon et du Mont-Baron, séparés par les synclinaux du Pré Vernet et du Col des Contrebandiers), sont refoulés sur le synclinal de Leschaux-Grand Lac d'Annecy, par dessus le synclinal d'Entrevernes-Roc-de-Chère [8]. Ce synclinal se prolonge au N. par le Roc du Souet, au-

---

(7) L'amplitude du refoulement est bien visible près d'Annecy, dans les carrières de Vovray, où le marbre bâtard et le Purbeckien arrivent directement au contact du jambage occidental urgonien du pli.

(8) D'ailleurs le refoulement des plis externes sur la zone mollassique est également très net au droit de Thorens.

dessus de Veyrier, et finalement par le synclinal du Pré Vernet. Dès lors, le synclinal du Charbon trouve sa continuation dans le petit synclinal du Château de Menthon et enfin dans la dépression nummulitique du Col des Contrebandiers, laquelle s'atténue rapidement après la cluse de Dingy.

Les autres plis, situés plus à l'E., sont réduits, au S. du Fier à des synclinaux urgoniens perchés (Dents de Lanfon, Roche Murraz, Dent du Cruet). Au N., ils trouvent leurs symétriques dans les replis de la grande carapace urgonienne qui s'étend de la vallée du Fier à celle du Borne et qui dresse ses hautes falaises sur un socle nécomien continu. C'est ainsi qu'aux Dents de Lanfon correspond le synclinal de Perthuis-Champlaitier, à la Dent du Cruet, le synclinal digité de la Glière; tous ces synclinaux se sont enrichis de Crétacé supérieur et de Nummulitique et sont creusés en vallées longitudinales. Ils sont réunis latéralement par des voûtes anticlinales urgoniennes (Parmelan, Sous-Dine, Téret-les-Frètes, Tête-Noire...), plus ou moins bombées et lapiazées et recouvertes de forêts.

Sur la rive droite du Borne, de nouvelles montagnes calcaires (Pointe d'Andey, Lapiaz urgonien des Rochers de Leschaux) prolongent ces éléments jusqu'à la vallée de l'Arve où ils disparaissent.

Le vaste synclinal de Saint-Ferréol - Le Reposoir (ou de Thônes) est un trait très caractéristique de la région. Il est bordé à l'W. par les replis urgoniens et sénoniens de la Tournette, replis évidés plus au N. jusqu'au Valanginien (combe anticlinale de Montremont-Col de la Buffaz). Puis le pli se complète de nouveau à partir du Pic de Jallouvre et du Bargy, où il est devenu un anticlinal urgonien régulier qui s'abaisse progressivement vers l'Arve pour disparaître peu après sur la rive droite (Rocher de Cluses) sous le Flysch de Châtillon.

Quant au synclinal lui-même, presque entièrement rempli par les sédiments schisto-gréseux du Nummulitique, il est divisé transversalement par l'anticlinal très oblique de La Clusaz, scié par le torrent du Nom près de cette localité qui fait apparaître ainsi l'Urgonien et l'Hau-

terivien du noyau du pli. La moitié septentrionale, ou synclinal du Reposoir, renferme la montagne exotique des Annes, la moitié méridionale, ou synclinal de Saint-Ferréol, le lambeau de Sulens (v. zone préalpine).

La bordure orientale du grand synclinal est formée par le bord subalpin très replissé et ébréché au droit de La Clusaz par la porte du Col des Aravis, ancienne vallée torrentielle abandonnée par suite des progrès de l'érosion et déchue.

De hautes cimes font de ce bord une véritable dentelle: pyramide sénonienne du Charvin, aiguilles urgoniennes de l'Etale, des Aravis, de la Pointe Percée, charnière urgonienne d'Areu, doublée vers l'intérieur par une suite de sommets hauteriviens aux formes plus douces.

Entre Arve et Giffre, s'étend le massif de Platé, remarquable par les plis couchés de son socle entamé par l'Arve (contournement du Malm de la cascade d'Arpennaz [9] et par le développement qu'y prennent, au N., les affleurements du Nummulitique (remarquable lapiaz de calcaires priaboniens très fossilifères du Désert de Platé). L'ensellement très net qui sépare Belledonne du Prarion retentit ici sur les sédiments subalpins.

Tous les plis externes du Massif des Bornes (Genevois) disparaissent avant d'aborder ce massif, et seuls l'anticlinal de Jallouvre et le synclinal du Reposoir s'y manifestent pour un temps dans le Rocher de Cluses et le synclinal très étiré de Balme-Arâche. C'est contre ce synclinal que sont poussés les plis-couchés empilés, visibles sur le versant droit de la vallée transversale de l'Arve, et qui trouvent leurs symétriques dans les hauts de la rive gauche (La Frasse, Pointe d'Areu).

Les plis, d'abord assez simples dans le Crétacé se compliquent de replis secondaires dans le Jurassique, puis dans le Lias, qui est atteint par l'érosion au droit de Sallanches. On arrive ainsi, par complications progressives, à la zone des célèbres plis couchés liasico-triasiques du

---

(9) Des contournements analogues se retrouvent dans la bordure E. du massif, à l'amont de la cascade du Rouget (Faucilles du Chantet), ils prolongent ceux d'Arpennaz.

Mont-Joly, plis refoulés vers l'W. et traînés sur les massifs cristallins [10], comme une véritable nappe de charriage.

Vers le N.E., ce refoulement est même si intense que les étages inférieurs (Trias, Lias) du manteau subalpin sont supprimés par laminage. C'est ainsi que dans la région jurassique qui s'étend à partir du col d'Anterne, la couverture autochtone des Aiguilles Rouges apparaît dans la vallée des Fonts, sous le Dogger de la nappe. Plus loin, dans la fenêtre du Fer-à-Cheval de Sixt (Massif du Haut-Giffre), des faits analogues peuvent être constatés, mais là, le Cristallin des Aiguilles Rouges se montre lui-même sous sa couverture (Trias, Jurassique supérieur).

Le massif du Haut-Giffre, qui succède vers le N.E. à celui de Platé, peut être subdivisé en deux régions : Une région occidentale, surtout crétacée, dans laquelle réapparaissent les plis externes des Bornes (Genevois), et une région orientale, surtout jurassique, qui correspond au socle de Platé, très reployé et disséqué par l'érosion.

Notre synclinal repère du Reposoir-Balme, reparaît dans le petit synclinal couché et étiré du torrent du Clévieux, au-dessus de Samoëns. A l'E., il est chevauché par un pli-couché de Crétacé, enveloppé de Nummulitique (Pointe de Criou, Tête-Rousse), qui est l'équivalent des charnières frontales des plis des Aravis et de Balme. A l'W., au contraire, lui font suite les plis urgoniens et néocomiens de Foilly, Tuet, Bostan, symétriques des plis externes du Genevois, plis qui s'élèvent rapidement vers le N.E., se renversent et vont finalement se fondre dans le pli-couché complexe de la Dent-du-Midi, véritable nappe de charriage [10]. Ainsi, les plis crétacés sont cette fois nettement refoulés et individualisés en nappes. Comme nous avons vu que l'intensité du plissement augmentait avec la profondeur, c'est dire le degré de complication que vont atteindre les noyaux de ces nappes, qui forment la région jurassique et dont il ne nous est même pas possible de donner ici un

(10) Cette nappe se prolonge de l'autre côté du Rhône par le pli ou nappe de Morcles. Comme le mouvement est déjà esquissé dans la région des Aravis, on a pu rappeler ce fait par le terme de « nappe de Morcles-Aravis » (M. Lugeon). Plus loin, en Suisse, d'autres nappes (Diablerets, Wildhorn) recouvrent cette nappe inférieure ; ce trio de nappes constitue les « nappes helvétiques » des géologues suisses. Ajoutons cependant que ce terme de nappe de Morcles-Aravis est actuellement contesté.

aperçu résumé. Une érosion intense, agissant sur une région structuralement très élevée, et formée par un empilement complexe de plis, a laissé subsister de puissants sommets : Pyramide du Tanneverge (falaises de Malm sé-parées par d'étroites vires synclinales de Barriasien), Buet, Grenairon, Cheval-Blanc, Mont-Ruan et, en territoire suisse, les fameuses Tours Sallières, noyau jurassique des boucles crétacées des Dents du Midi [11].

c) *Les sols.*

Le Lias, essentiellement schisteux et argilo-calcaire, peut se désagréger en donnant des sols épais, très fertiles (région de Megève). Il en est de même pour les calcaires marneux noirs du Dogger et surtout les schistes du Callovo-Oxfordien extrêmement délitables et qui donnent de larges replats (base des Aravis et de Platé) aux sols arables excellents, recouverts de prairies. La falaise du Malm, formée de calcaires très argileux à la base (Rauracien, Séquanien), plus calcaires au sommet (Kiméridgien, Tithonique), donne des éboulis qui s'émiettent lentement pour constituer une terre argilo-siliceuse assez peu fertile (bois, taillis dans les parties basses).

Avec le Crétacé inférieur réapparaissent les talus de marno-calcaires argileux, origine de terres à prairies plantureuses (marno-calcaires du Berriasien, marnes valanginiennes et marno-calcaires hauteriviennes).

L'Hauterivien supérieur devient progressivement calcaire et se soude à la base de la falaise urgonienne croûlante [12], localement coupée de vires marneuses à Orbitolines et de zones dolomitiques. Cet Urgonien se charge d'impuretés à partir des Aravis et devient alors gris (faciès dit du Faucigny). Mais ses caractères physiques restent les mêmes : calcaires extrêmement fissurés, forés de boyaux et de grottes (Grottes des Sarrasins, de l'Adieu, de Balme, etc.), dans lesquelles circulent les eaux maintenues par les

---

(11) Le refoulement de tous ces plis est ici si accentué sur le Nummulitique que ce dernier réapparaît, fortement laminé, au col d'Emaney, à la base du bord subalpin. Il représente là, en quelque sorte, une digitation du grand synclinal du Reposoir.

(12) Eboulements historiques du Col du Dérochoir (Falaise des Fiz) (V. L. Moret, *Les éboulements de terrains en montagnes*, 2e édit., Grenoble, 1945, pour tout ce qui concerne ces catastrophes alpines).

marno-calcaires hauteriviens (résurgences). Les lapiaz y sont nombreux et célèbres (Parmelan, Aujon). Les sols qui prennent naissance sur l'Urgonien sont pierreux et ingrats, et se recouvrent généralement de résineux. Ils sont souvent très décalcifiés, donc très argilo-siliceux et ferrugineux (teinte rouge), les châtaigniers peuvent alors s'y développer, ce qui peut paraître a priori paradoxal (Châtaigneraie de la Puya, près d'Annecy).

Les grès albiens et cénomaniens, peu épais, n'affleurent que sur de faibles étendues. Ils forment, dans les hauts massifs, de petites vires gazonnées, riches en sources. Au Sénonien (calcaires sublithographiques en petits bancs) et aux calcaires nummulitiques, souvent en falaises, correspondent des sols rocailleux peu fertiles. Les schistes superposés peuvent donner de très bons sols de prairies (gouttières synclinales), où abonde l'eau (mouilles).

Ajoutons qu'ici encore, les formations glaciaires sont très répandues et qu'elles peuvent donner naissance à tous les types de « sols de mélanges ».

3. *La zone cristalline.*

Elle forme la partie S.E. du département. Elle y est représentée par les massifs du Mont-Blanc et des Aiguilles-Rouges-Prarion, haute barrière de vieilles roches dures qui surgit d'une couverture tendre triasico-liasique.

Au S.W., après l'ensellement de la vallée du Bonnant et les montagnes liasiques du Mont-d'Arbois et du Mont-Joly, la fenêtre de Megève fait réapparaître le Cristallin, qui remonte souterrainement pour donner peu après l'amorce du grand massif dauphinois de Belledonne. Le sillon subalpin est une bonne limite ; toutefois, il perd de sa netteté au droit du massif du Haut-Giffre. Vers le S.E., la limite départementale suit les crêtes de la chaîne du Mont-Blanc jusqu'à l'Aiguille du Tour, laissant en Savoie les points culminants (Mont-Blanc, 4 807 m). Mais, dans cette direction, le massif s'étend largement en Italie, où sa limite naturelle est constituée par l'Allée Blanche et le Val Ferret.

Une longue vallée liasique, avec Trias de bordure, sépare le Mont-Blanc des Aiguilles-Rouges, c'est le syncli-

nal complexe de Chamonix, dont le fond se relève aux deux extrémités, au Col de Voza et au Col de Balme.

Au N.E., les massifs cristallins s'abaissent fortement, en pénétrant en Suisse, où ils disparaissent bientôt, après la coupure du Rhône, sous le sédimentaire de la Dent de Morcles.

a) *Les roches.*

Ce sont des granites et des schistes cristallins.

Dans le massif du Mont-Blanc, la roche la plus importante est la protogine, granite acide formé de quartz feldspath orthose et mica toujours altéré et transformé en chlorite. On y connaît des filons de microgranulites et d'aplites, ainsi que des enclaves basiques de mica noir et d'épidote. Cette protogine a été plissée, aussi son aspect est-il variable: gneissique, porphyroïde (et à cristaux orientés), schisteuse, broyée, ces deux dernières variétés dues surtout aux plissements alpins. L'alternance de ces variétés, de duretés inégales, et leur répartition, déterminent la morphologie du massif.

Les diaclases ou cassures y sont fréquentes, mais ce sont surtout les cassures de direction alpine qui prédominent, décomposant la masse en dalles coupées de vires (aiguilles, clochetons), chères aux alpinistes.

La protogine, roche résistante, forme, dans le massif du Mont-Blanc, deux séries de sommets: une série orientale (Italie), et une série occidentale (Savoie) connue sous le nom de Chaîne des Aiguilles. Entre ces deux alignements se trouve une zone déprimée de protogine schisteuse, occupée par les glaciers, dont les langues s'échappent latéralement dans les ouvertures ménagées entre les Aiguilles.

Les schistes cristallins du Mont-Blanc sont des roches de la série cristallophyllienne (micachistes à mica blanc, schistes sériciteux ou carburés) relativement tendres et donnant des sommets arrondis (sommet du Mont-Blanc). Ces schistes cristallins forment un bourrelet très caractéristique à la base de la chaîne des Aiguilles (versant de Chamonix) [13]. Ajoutons qu'il existe, à côté de ces types

(13) C'est l'absence de ce bourrelet et la prédominance des grandes dalles de protogine qui donnent au versant italien du Mont-Blanc son aspect abrupt.

de roches acides, quelques types basiques (amphibolites, cipolins).

Dans le massif des Aiguilles-Rouges-Prarion, ce sont au contraire les gneiss et les micaschistes à mica noir qui prédominent, roches qui se retrouvent dans la petite fenêtre de Megève. On y rencontre aussi des bandes de cornéennes, amphibolites, cipolins, éclogites. Les granites ne forment que de petits massifs à Vallorcine, à Servoz, à La Motte près Megève, mais la nature de cette roche est ici très différente : c'est un granite basique, riche en mica noir, peu ou pas plissé, donc frais, et non altéré.

Le Houiller affleure en masse au Prarion et dans la région de Vallorcine ; il se traduit en général par des zones déprimées, car il est surtout formé de schistes noirs ardoisiers (exploités à Servoz) tendres. Mais on y trouve aussi des grès, des conglomérats [14] et quelques lentilles d'anthracite pulvérulent. Ajoutons que des schistes anthraciteux se montrent en plein Trias, dans la vallée du Bonnant, notamment près des Bains de Saint-Gervais, où ils ont été apportés par les plissements alpins qui les ont localement arrachés au socle ancien du Prarion.

Le Permien est connu à l'état de vestiges (jaspe de Saint-Gervais), remaniés à la base du Trias. La couverture post-hercynienne débute par le Trias, qui est ici du type réduit : grès quartziteux de base [15], calcaires magnésiens et schistes bariolés, cargneules et gypses (Vallon des Bains, Domancy).

Puis, vient le Lias, surtout schisto-calcaire, qui forme la presque totalité du synclinal de Chamonix et le pourtour de la dépression de Megève.

Ailleurs, notamment dans la région du col de Balme et sur le Cristallin des Aiguilles-Rouges (Belvédère), le Lias est remplacé par le Dogger, transgressif, suivi du Malm [16], terrains qui se retrouvent à la base de la série sédimentaire laminée du massif du Haut-Giffre, ainsi que dans les minuscules fenêtres des Fonts et du Fer-à-Cheval.

---

(14) Surtout à Vallorcine, où ils renferment des galets de granite. Ces schistes ont fourni des Fougères du Stéphanien inférieur, aux Posettes.

(15) C'est d'une zone laminée, feuilletée, qui affecte ces quartzites, ainsi que le Cristallin subordonné, que surgissent les célèbres sources thermominérales de Saint-Gervais (L. Moret, « Rev. Savoisienne », 1933, p. 101). Sur les sources thermominérales en général, v. du même auteur, *Les sources thermominérales, Hydrogéologie, Géochimie, Biologie* (Masson, édit., Paris, 1946).

(16) Et même, pour certains auteurs, du Crétacé et du Nummulitique.

Les grandes zones géologiques du département de la Haute-Savoie

b) *La structure.*

Ces massifs cristallins ont une histoire très compliquée et très longue. Les roches cristallophylliennes dont ils sont formés pour leur plus grande partie résultent d'un métamorphisme général qui s'est exercé aux dépens de sédiments primaires d'âge inconnu. C'est dans ces roches ainsi modifiées qu'ont été injectés, bien avant le Houiller, les granites (protogine) de la chaîne du Mont-Blanc. Tout ce premier ensemble a été plissé au Primaire au moment du premier effort hercynien (phase anté-houillère), puis attaqué par l'érosion et arasé ; de sorte que les sédiments houillers se sont déposés dans les parties basses d'une région de petites collines.

Une nouvelle phase tectonique hercynienne (phase post-houillère) a repris le tout, redressant le Houiller qui s'est trouvé inclus en synclinaux de direction hercynienne (N. 5-10° S.) dans le Cristallin. C'est sur le reste de cette nouvelle chaîne que se sont déposés, en discordance de stratification, les sédiments post-houillers : Trias, Lias, etc., qui forment maintenant la couverture des massifs anciens dont les nouveaux et violents plissements alpins (ou tertiaires) les ont fait surgir, et dont la direction est sensiblement différente (N. 45° E.).

Ces plissements alpins se sont donc attaqués à deux sortes de matériel. Un matériel ancien, rigide, ayant déjà subi les effets de plissements antérieurs (matériel hercynien) et un matériel neuf, souple, la couverture. On a pu démontrer que le Massif du Mont-Blanc s'est en quelque sorte cassé sous l'effort alpin, et qu'il s'est débité en un paquet de coins ou lames cristallines [17], qui sont venues s'écraser contre le massif des Aiguilles Rouges [18], en plissant sa couverture propre et en faisant jaillir le contenu du synclinal de Chamonix, qui s'est déroulé vers l'extérieur en plis couchés ou même en petites nappes de charriage par dessus les Aiguilles-Rouges. La couverture autochtone de ce dernier massif, réduite par laminage, apparaît encore tout le long du sillon subalpin, à partir du Col d'Anterne,

(17) Bien visibles, surtout dans la terminaison S.W. du Massif (vallée du haut Bonnant) et même en pleine zone de Chamonix.

(18) Qui a supporté le choc sans trop bouger.

vers le N.E., au Belvédère et dans les cirques des Fonts et de Sixt, elle y est partout recouverte par les plis couchés empilés. La chaîne Dent de Morcles, Dent du Midi, Haut-Giffre, Platé, Aravis, forme, comme nous l'avons déjà dit, la nappe de Morcles-Aravis, et nous venons d'en établir l'origine. Les nombreux replis de cette nappe escaladent les plis subalpins, plus externes, auxquels ils passent progressivement en se redressant.

Si les connexions entre la nappe et ses racines n'existent plus au droit des Aiguilles-Rouges, où un puissant déblaiement est intervenu, par contre, elles sont bien visibles au S.W., grâce à l'ensellement transversal des massifs cristallins au niveau de Megève. Ce sont les célèbres plis couchés empilés du Mont-Joly, qui se prolongent dans la base des Aravis, et dont les racines se suivent sans discontinuité jusqu'en Savoie au Lac de la Girotte, où elles viennent s'enfoncer en synclinaux aigus de Trias et de Lias dans le Houiller et le Cristallin des massifs des Enclaves et d'Outray.

D'ailleurs, ce régime va se poursuivre largement plus au S.W., au delà des limites départementales (plis couchés du Crest-Voland et du Signal de Bisane) ainsi que sur toute la lisière occidentale du grand massif de Belledonne, prolongement évident du Cristallin de Megève et du Prarion.

Un problème reste en suspens: que devient, vers le S.W., le grand synclinal de Chamonix, origine d'une bonne partie de ces plis couchés ? Pour les uns, ce synclinal se prolongerait directement par l'étroite zone liasique et triasique qui passe aux cols de Basmont et de la Bathie-Cevins, et qui sépare longitudinalement Belledonne en deux massifs, équivalents du Mont-Blanc et des Aiguilles-Rouges. Pour les autres, solution plus simple et plus vraisemblable, ce synclinal contournerait, vers l'E, le massif de Belledonne et irait se perdre dans les replis de sa couverture.

c) *Les sols.*

La zone cristalline est, dans l'ensemble, trop élevée et trop abrupte pour que des sols puissent y prendre naissance et cela d'autant plus que la région est encore recou-

verte d'importants glaciers et qu'elle a été la dernière à être libérée des glaces quaternaires qui l'ont intensément rabotée.

On sait que dans certaines conditions et sous nos climats, le granite peut se décomposer en donnant un sable appelé arène (quartz, mica, feldspath plus ou moins altéré). Cette arène peut être l'origine d'un sol léger et sablonneux très épais. Mais ici, la protogine ne s'altère pas par ce processus, parce qu'elle forme, ainsi que nous l'avons vu, des dalles très acérées, et presque toujours verticales sur lesquelles l'eau ruisselle mais ne stagne pas. La roche n'est en butte qu'aux actions combinées du gel et du dégel qui la désagrègent en bloc qui s'éboulent.

La désagrégation des schistes cristallins, roches plus tendres, s'opère plus rapidement et en fragments plus menus ; elle peut donner des sols riches en potasse et en quartz, généralement médiocres.

Les sols de Houiller sont, ou trop argileux (schistes ardoisiers) ou trop quartzeux et caillouteux (grès, conglomérats).

Ceux de Trias (quartzites, gypses et cargneules) sont aussi ingrats que les précédents.

Il n'y a guère, dans la région cristalline, que le Lias de la couverture qui puisse donner, par désagrégation directe, des sols acceptables et propres aux cultures. Ces sols, sur les montagnes (Mont d'Arbois, Mont Joly) se recouvrent de pâturages ou de forêts de sapins et d'épicéas.

Dans les parties basses, l'érosion les a, en général, mêlés aux alluvions glaciaires et brassées de sorte que le sol résultant convient parfaitement aux riches prairies à légumineuses de la vallée de Megève et aux vergers de la vallée de l'Arve (Sallanches, Passy, Saint-Gervais).

4. *La zone préalpine.*

C'est un véritable morceau de terre étrangère, importé des zones intraalpines sur la zone subalpine, et poussé sur la molasse. Géographiquement, elle est bien délimitée : c'est le Chablais. Mais il est certain qu'elle recouvrait au-

trefois une bonne partie du Genevois : les deux montagnes des Annes et de Sulens, respectées par l'érosion, dans la vallée du Reposoir-Serraval, sont là pour en témoigner. Géologiquement, cette zone est faite d'un empilement de grandes *nappes de charriage* issues des zones internes et transportées, au moment des plissements alpins, par-dessus les zones cristalline et subalpine, qu'elles ont contribué à plisser en les entraînant vers l'extérieur. L'érosion a, par la suite, supprimé toute relation avec les parties radicales des plis.

Disons dès maintenant qu'on peut distinguer dans le Chablais quatre nappes principales. Ce sont, de bas en haut, c'est-à-dire d'origine de plus en plus interne, donc lointaine : La nappe des Préalpes interne et externe (ou encore ultrahelvétique parce que, lorsque l'empilement des nappes est normal, c'est elle qui recouvre directement les plis subalpins ou helvétiques) ; la nappe des Préalpes médianes ; la nappe de la Brèche du Chablais ; la nappe Rhétique, cette dernière n'est connue en Savoie que par de petits lambeaux incrustés dans le Flysch de la précédente.

a) *Les terrains.*

Ils sont assez différents de ceux du substratum autochtone (z. subalpine). Mais les différences sont surtout accusées à partir des Préalpes médianes dont la plupart des sédiments rappellent avec force ceux des zones internes, dont ils sont probablement issus [19].

Dans la nappe ultrahelvétique, la série débute par les schistes à nodules du Callovo-Oxfordiens [20], mais elle est surtout représentée par les calcaires du Malm (calcaires fins, gris ou blancs, à silex) qui forment l'ossature de ces petits chaînons toujours très disloqués. Le Berriasien est à l'état de petits bancs de calcaires gris, légèrement marneux, avec Ammonites ; le Valanginien et l'Hauterivien sont marno-calcaires et de faciès monotone : Il en est de même du Barrémien, qui se distingue cependant par quelques petits bancs de calcaires organogènes à Orbitolines (à Sulens).

---

(19) Et en particulier ceux de la zone de l'Embrunais (sous-zones du Pas-du-Roc et du Galibier) et de la bordure occidentale de la zone du Briançonnais.

(20) Toutefois, on vient d'y découvrir du Lias supérieur aux Voirons.

Des schistes noirs superposés, avec traînées gréso-glauconieuses, représentent sans doute l'Aptien et l'Albien et peut-être le Cénomanien. Des marno-calcaires blancs, fins, à Rosalines (Sénonien), terminent la série crétacée. Le Nummulitique superposé (Flysch) est, dans l'ensemble, formé de schistes micacés et de grès brunâtres; toutefois, çà et là, et en particulier à la base, se montrent des bancs de grès et de brèches calcaires à Nummulites et Orthophragmines (Sulens), très spéciales. Aux Voirons, de puissants conglomérats polygéniques (blocs cristallins) se développent au-dessus de ce Flysch. Des conglomérats analogues s'intercalent, à Sulens (Le Bouchet et Roche-Vieille) et aux Annes, entre la nappe inférieure (Ultrahelvétique) et les lambeaux de Préalpes médianes superposées. C'est à ces conglomérats qu'il faut également rapporter les énormes blocs qui, sur le Plateau de Châtillon-sur-Cluses, traînent sur le Flysch ultrahelvétique (Flysch dit du Niesen).

Dans les Préalpes médianes, la série est plus complète. Le Trias est représenté par des gypses (Armoy, Bioge...), des schistes rouges, des cargneules [21], des calcaires dolomites. Le Jurrassique débute par un Rhétien toujours net (lumachelles à Avicules). Puis vient le Lias, épais, néritique (Meillerie, Môle, Hermione, Sulens, Annes). Des calcaires à entroques ou à silex et des schistes siliceux représentent tous les étages de l'Hettangien au Charmouthien; le Toarcien est toujours schisteux, noir et siliceux et l'Aalénien schisteux.

Le Dogger et le Callovien s'y présentent sous deux faciès: calcaires marneux à *Cancellophycus* (chaînes externes) ou couches à *Mytilus* (chaînes internes).

Le Malm débute par des calcaires rouges amygdalaires (Oxfordien, Rauracien, Séquanien) et se termine par des calcaires fins, gris ou blanchâtres, à Ammonites (Kimeridgien et Tithonique).

Les schistes et calcaires fins plaquetés à zones siliceuses du Crétacé inférieur ont été souvent enlevés par la transgression des marno-calcaires rouges à Rosalines du

---

(21) Les cargneules sont des roches magnésiennes vacuolaires qui peuvent être confondues avec les tufs calcaires récents. C'est ainsi que certains noms de lieux, tels que « Touvière » indiquent souvent la présence de cargneules triasiques.

Crétacé supérieur (couches rouges, représentant l'ensemble Cénomanien, Turonien, Sénonien).

Le Tertiaire est un Flysch éocène, banal, surtout schisto-gréseux très développé dans la région du Biot et d'Abondance.

La nappe de la Brèche (Les Gets, Praz de Lys), tire son nom de la prédominance de ce faciès dans le Lias et le Jurassique moyen (Brèche inférieure) et dans le Jurassique supérieur Crétacé (Brèche supérieure), les deux brèches étant séparées par un horizon épais de schistes ardoisiers probablement Callovo-Oxfordiens. Mais, outre la Brèche, on y connaît, çà et là, des terrains plus anciens (notamment près de Taninges): Westphalien inférieur productif, Permien (grès grossier à galets rouges dit Verrucano), Trias (quartzites, cargneules, gypses, dolomies), schistes rhétiens et calcaires liasiques; ou plus récents: Flysch éocène complexe (calcaire gris, schistes et grès micacés, schistes rouges), renferment d'énormes blocs arrondis de roches cristallines aux Gets, ou même des coulées de roches vertes de structure pillow-lava [22].

Enfin, c'est sur ce flysch que sont semés, dans la vallée des Gets, les lambeaux cristallins (granite protoginique, porphyrites, gabbros, serpentine) ou même sédimentaires (radiolarites) appartenant à la nappe rhétique, la plus élevée de toutes ces entités tectoniques, mais actuellement discutée et rattachée au Flysch de la nappe de La Brèche.

Ajoutons qu'un épais manteau de moraines, souvent mouvantes, recouvre la plus grande partie du Chablais.

b) *La structure.*

Nous avons décrit, dans ses grandes lignes, qui seules importent ici, l'empilement des nappes chablaisiennes; il nous reste toutefois à y ajouter quelques détails. Les nappes ultrahelvétiques et du Flysch du Niesen sont représentées en Savoie par les écailles de Malm, de Crétacé et de Nummulitique de la base de Sulens: Collines de Saint-Ferréol, Nambellet, la Tullaz, les Mouilles formant une

(22) Ces complexes évoquent ceux qui se rencontrent en certains points de la région dite des brèches de Tarentaise.

auréole externe; collines du Bouchet et de Roche Vieille pour l'auréole interne [23]. En Chablais, ce sont les petites collines calcaires du Faucigny qui forment la base du Môle, au-dessus de Bonneville, et la Montagne de Flysch des Voirons. La structure de ces petits massifs est toujours très complexe, les replis secondaires, les laminages, les suppressions de couches y sont fréquents: tout cela est dû à la progression et au rabotage des énormes nappes superposées, rabotage qui a été tel qu'en Chablais, il a complètement séparé ces fronts de nappes (ce sont les Préalpes externes) des parties plus internes (Préalpes internes, non représentées en Savoie).

Aux Préalpes médianes doivent être attribués tout d'abord les deux lambeaux triasico-liasiques des Annes et de Sulens, tous deux ployés en charnières synclinales sur le Nummulitique autochtone [24].

En Chablais, ces Préalpes, poussées sur le bourrelet des collines du Faucigny et des Voirons, forment une longue suite arquée de chaînes calcaires depuis la vallée de l'Arve (Cluses) jusqu'à celle du Rhône. Leur plastique n'est pas sensiblement différente de celle des massifs subalpins, ce qui n'a rien d'étonnant si l'on veut bien admettre que ces nappes de charriage ont été reployées en anticlinaux et synclinaux à long cheminement en même temps que leur substratum autochtone.

Ces plis ont été par la suite sculptés par l'érosion qui, comme dans les autres chaînes calcaires, a eu pour principal but de mettre en relief des différences de dureté des roches. Parmi les principaux sommets, citons: la Pointe d'Orchez; le Môle aux formes géométriques et presque entièrement liasique; le massif des Brasses, faisceau complexe des plis très serrés et laminés; les Montagnes du bassin moyen des Dranses, à l'allure plus souple où anticlinaux et synclinaux se succèdent avec une régularité jurassienne et dont les principaux sommets sont les Cor-

---

(23) Aux Annes, seule l'auréole interne, d'ailleurs très étirée et égrenée, est conservée.

(24) Le front réel des nappes ne devait pas être très loin. Ceci pourrait expliquer la largeur du synclinal de Serraval-Le Reposoir opposée à l'étroitesse des éléments subalpins plus externes. Le front de la nappe en mouvement a entraîné en masse le Nummulitique tandis qu'il poussait et plissait devant lui les chaînes subalpines externes.

nettes de Bise et la Dent d'Oche qui dressent, face au Léman, leurs falaises de Malm. Vers le S.E., ces montagnes boisées dont émergent des arêtes ou des falaises calcaires confinent à une vaste zone déprimée de Flysch.

C'est sur ce Flysch que vient s'appliquer la nappe de la Brèche dont les vestiges bien délimités par des falaises croulantes se retrouvent presque uniquement en Savoie. La simplicité d'allure de ces massifs s'accorde mal *a priori* avec son origine. Il se présente, en effet, comme un vaste et tranquille bassin synclinal garni de Flysch (Les Gets. Praz de Lys...).

Vers le S.E., la nappe de la Brèche traîne, par l'intermédiaire de son Lias et de son Trias soit sur le Flysch ultra-helvétique du Plateau de Châtillon, soit même directement sur les chaînes subalpines au Nord du Giffre: ici donc toutes les nappes inférieures ont été laminées (Ultra-helvétique et Médiane) et il faudrait franchir le Rhône pour les voir réapparaître dans l'architecture préalpine.

Enfin, c'est sur le Flysch de la Brèche, dans la vallée des Gets, que subsistent les quelques lambeaux de roches éruptives attribuées à une unité supérieure, mieux individualisés en Suisse: la nappe Rhétique (protogine de la Rosière, Gabbro des Attraix, porphyrites de Mont-Caly...).

c) *Les sols.*

On y trouve ceux de la zone subalpine.

Les cargneules et Calcaires dolomitiques du Trias affleurent parfois sur de grandes étendues et donnent des sols assez pauvres; les sols des gypses, roches essentiellement solubles, sont franchement mauvais et toujours chaotiques. Ils ne peuvent convenir qu'aux forêts.

Le Lias, formé en grande partie de schistes et de calcaires, peut se désagréger facilement en donnant des pâturages très fertiles (Les Annes, Sulens, le Môle). Il en est de même du Dogger et du Callovo-Oxfordien, toujours schisteux et se traduisant en surface par des replats aux sols excellents et humides (prairies).

Les calcaires du Malm n'affleurent le plus souvent qu'en barres ou arêtes verticales s'émiettant en éboulis;

les sols résultants sont assez médiocres (forêts dans les hauts, vigne dans les prairies basses). L'altération des brèches donne des sols analogues.

Les marno-calcaires et schistes du Crétacé inférieur ne sont vraiment développés, en étendue, qu'à Sulens où leur altération se traduit par des croupes arrondies recouvertes de plantureuses prairies.

Au Crétacé supérieur correspondent des sols rocailleux.

Le Flysch peut donner des sols très différents. Lorsque les conglomérats sont prédominants, le sol résultant demeure sec, caillouteux, ingrat. Si les sédiments y sont surtout schisto-gréseux, des sols marneux et humides s'y forment. Dans les parties basses, les sols sont toujours amplement mêlés au glaciaire (vallée du Biot et d'Abondan, coteau de Châtillon) aussi, les glissements de terrains y sont-ils fréquents sur les pentes, et parfois de grande amplitude (région de Vailly et de Lullin dans la vallée du Brevon).

Léon Moret.

Le testament d'Antoine Favre
Premier Président du Sénat de Savoie

15 février 1624

(Etude historique et juridique)

INTRODUCTION

I. — Caractères du testament.

II. — Partage des biens.

1. Part de René de la Valbonne.
2. — de Claude de Vaugelas.
3. — d'Antoine.
4. — de Philibert de Féliciaz.
5. — de Jean-Claude des Charmettes.
6. — de François-Antoine de la Valbonne.
7. — de Jacqueline.
8. — des domestiques.
9. Un legs charitable.
10. La garde des papiers.
11. Le paiement des dettes.

III. — Garantie d'exécution du partage.

1° Institution d'exécuteurs testamentaires.
2° Garantie réciproque des cohéritiers.
3° Substitutions d'héritier.
4° Transmission du nom et des armes.

IV. — L'exécution du fidéicommis de Philiberte de la Perrouse.

V. — La part des filles.

*
* *

Au mois de mai 1944, les Allemands manquaient des métaux nécessaires pour continuer la guerre. Ils décidèrent de s'emparer des statues en bronze qui ornaient les places de Chambéry, et on ne pouvait en demander le respect pour aucune raison d'utilité publique. De ce nombre était la statue d'Antoine Favre, dont l'avocat général au Parle-

ment de Paris avait dit, en son temps, qu'il était le « plus grand magistrat du monde », dont les avocats ne devaient jamais invoquer l'autorité doctrinale « sans mettre la main au bonnet ».

Comme celle de la « Sasson » et celle des frères De Maistre, la statue d'Antoine Favre fut descendue de son socle, et laissée là, sur le sol, en attendant que le convoi des statues soit mis en route vers les fonderies de canon.

L'attente fut assez longue pour que, le 24 mai, le bombardement de Chambéry vienne attirer l'attention de l'ennemi sur un autre objet que l'organisation du convoi des statues.

Antoine Favre resta longtemps devant son piédestal, le dos tourné aux passants, comme un écolier puni. Assez longtemps pour qu'un gavroche ait eu le temps d'écrire à la craie, sur son dos : « Je remonterai ».

La prophétie du gavroche s'est réalisée. Il est rapidement remonté à la place qui est la sienne, et que la justice immanente des choses lui a fait recouvrer, comme ayant été un des plus grands serviteurs de la justice.

Antoine Favre est né à Bourg-en-Bresse le 4 juillet 1557 de Bonne de Chatillon et de Philibert Favre, avocat fiscal de la Bresse qui, jusqu'à 1601, fit partie du duché de Savoie. Il reçut d'abord l'éducation de sa famille, puis celle des Jésuites à Paris. Il fut enfin étudiant à l'Université de Turin où il eut pour maître ce Guy Pancirole dont Saint François de Sales avait été l'élève, avant lui, à l'Université de Padoue.

Jusqu'à la fin du XVI[e] siècle, en effet, les étudiants savoyards semblent avoir fréquenté plutôt l'Université de Bologne, puis celle de Padoue. On peut mesurer la durée et les dangers du voyage que les étudiants devaient affronter pour atteindre leurs maîtres. L'accès de Turin était certainement plus facile pour eux.

Dans l'étude du Droit, Antoine Favre eut encore les leçons de son père qui, écrit-il, « lui avait enseigné lui-même les principes de la jurisprudence à laquelle il le destinait. » Et il ajoute « comme depuis, à son exemple, j'ai fait à mes enfants ».

A 22 ans, Antoine Favre est proclamé docteur *in utroque jure*, à « l'applaudissement général ». A 24 ans, il publie les premiers fascicules d'un ouvrage qui devait comporter vingt livres, intitulé modestement *Conjecturæ*. Nous dirions : *Opinions*. A 27 ans (1584), il est nommé juge-mage de Bresse et, en 1587, il devient membre du Souverain Sénat de Savoie, à Chambéry.

En même temps qu'il poursuit ses œuvres doctrinales et ses travaux de magistrat, A. Favre sert d'agent politique et au besoin diplomatique au duc de Savoie, notamment en Franche-Comté auprès des représentants du roi d'Espagne.

Tout en restant membre du Sénat de Savoie, en 1596, Favre fut nommé président du Conseil de Genevois à Annecy, juridiction spéciale pour l'apanage des ducs de Nemours, de la branche cadette de la Maison de Savoie, ce qui le faisait en fait gouverneur du Genevois. Il y resta jusqu'en 1610.

Pendant ce temps, il dut aller plaider à Rome devant le tribunal de la Rote pour le duc de Savoie contre le Pape, qu'Anne d'Este avait fait son héritier par testament.

Cet ensemble d'occupations ne l'empêcha pas de continuer l'élaboration de ses œuvres durant les séjours qu'il faisait avec bonheur à Annecy, où il fonda avec Saint François de Sales, son ami, la première Académie de langue française, l'Académie Florimontane, en 1606.

En 1610, Antoine Favre est nommé Premier Président du Sénat de Savoie et, peu après, en même temps, Gouverneur-Commandant en Savoie, ce qui lui conférait les pleins pouvoirs dans tous les domaines : judiciaire, administratif et même militaire, puisqu'on le voit organiser un double service d'espionnage et de contre-espionnage.

Le Président-Gouverneur conserva son activité diplomatique. De même que vers le même temps, le duc de Savoie avait envoyé Germonio, archevêque de Tarentaise, comme ambassadeur en Espagne, Favre fut envoyé à Paris en 1618 pour demander à Henri IV la main de sa fille Christine, en faveur du futur duc Victor-Amédée I^er^.

Son activité scientifique n'eut pas à souffrir de ces occupations variées. Il publia en 1606, à Lyon, le second de ses grands ouvrages, le *Codex Fabrianus* — dont Saint François de Sales écrivit le titre I. — Il y expose en forme systématique, comme en un code, la jurisprudence du Sénat de Savoie (1585-1605). Ouvrage, écrivait G. Pérouse, qu'on ne peut pas consulter si on ne dispose pas d'une table solide. Aussi put-il écrire « qu'il avait toujours eu plus d'affection et d'attention aux assidus travaux de ses études qu'à faire des acquisitions », sans pour autant manquer d'en faire quand l'occasion était bonne. On le verra d'après l'état de la fortune qu'il a laissée.

Pour affronter cet ensemble imposant de travaux, il semble que Favre n'ait disposé que d'une santé médiocre. Il écrit qu'en 1608 « Dieu l'a visité d'une grande et périlleuse maladie » et que depuis « il doit à sa très chère moitié Dame Philiberte Martin de la Perrouse tout ce qu'il a eu de vie et de santé ».

La pensée de la mort dut lui être familière : n'avait-il pas perdu ses deux épouses : Benoite Favre et Philiberte de la Perrouse, et en outre quatre de ses dix enfants : Alexandre, Lucrèce, Pierre et Antoine.

Aussi, pour ne pas « mourir inteste », il prend ses avances et rédige son testament daté du quinzième de février 1624, qui remplit trente pages de grand format.

Il a été publié deux fois, d'après le texte original. Voir C. Taisand, *La vie des plus célèbres jurisconsultes*, Paris, 1721, t. II, p. 117, et N. Albert, dans les *Mémoires de l'Académie Salésienne*, Annecy, 1904, t. XXVII, p. 276 à 317.

Le texte original avait subi, en 1904, de graves dommages. Il appartenait alors à M. Replat, avocat à Annecy. On ignore ce qu'il est devenu par la suite.

J'ai travaillé moi-même sur une copie ancienne, mais intacte, paraissant contemporaine de l'original, qui se trouvait dans les archives personnelles de mon oncle Gaspard Naz (1825-1887), Docteur en Droit de l'Université de Turin, le 15 juillet 1847.

J'ai rapproché cette copie du texte de l'abbé Albert. Je l'ai trouvée conforme, sauf la clause suivante qui fait défaut dans la copie: « Fait à Chambéry, en ma maison d'habitation sise en la rue Saint-Antoine, ce quinzième février 1624. »

En revanche, est ajoutée au testament la copie de l'acte par lequel le testateur en fait le dépôt aux minutes de Me Jean Guichon, notaire ducal à Chambéry, minutes que je n'ai pas pu retrouver. La copie de l'acte de dépôt est datée du 27 février 1624.

« Du vingt-septième février 1624, s'est personnellement établi Illustre Seigneur Messire Antoine Favre, baron de Pérouges et de Domessin, Seigneur d'Aiguebelette et de la maison-forte des Charmettes, Conseiller d'Etat de Son Altesse et son Premier Président au souverain Sénat de Savoie, lequel détenu de maladie corporelle gisant au lict malade, sain néantmoins d'entendement, a baillé à moi notaire soubsigné le présent papier qu'il m'a dit être son dernier testament solennel et par écrit, et qui contient ce qui est de sa dernière volonté, ayant néantmoins codicilé et adjouté à icelui, ainsi que par mon procès-verbal, que j'ai fait au même instant après l'exhibition du présent.

« Suppliant les témoins ci-après nommés de vouloir signer et sceller de plus, pour la plus grande validité. Ce qu'ils ont tous fait en marge d'icelui. Présents à ce :

« Noble Antoine Claude de Chalandière d'Entremont ;

« Noble Etienne Dagnet de Poligny, au Comté de Bourgogne ;

« Noble et Spectable Théodore-Gaspard du Verbois, avocat au Sénat ;

« Maître Simon Ducrest, praticien et bourgeois de Chambéry ;

« Spectable Jean-Baptiste de Cabiaz, docteur en médecine, habitant de la présente ville ;

« Honorable Emmanuel Martin, apothicaire et bourgeois de la présente ville ;

« Maître Louis Guichon, prêtre ;

« Maître Claude Porcheron, praticien et bourgeois de Chambéry, témoins.

« Et moi, Jean Guichon, notaire ducal, procureur au Sénat et bourgeois de Chambéry soubsigné. A ce requis. rcecvant jacoit, ay le présent acte d'assertion, soit écrict d'autre main signé. Et signé : Guichon, notaire. »

Le Président Favre a donc déposé son testament la veille de sa mort, puisqu'elle est survenue durant la nuit du 28 février au 1er mars 1624.

Mon propos n'est pas de le publier puisqu'on peut en trouver le texte ailleurs ; je chercherai plutôt à l'expliquer, car il se ressent de son époque, bien éloignée de la nôtre.

I. — Caractères du testament

Il se présente en forme *olographe,* c'est-à-dire écrit tout entier de la main de son auteur ; en forme aussi de testament *solennel* car il est confirmé par la signature et le sceau de huit témoins. C'est encore un testament *partage,* car « chacun devra se contenter, écrit-il, des biens que je lui assignerai ci-après par forme de partage. » C'est enfin un *acte religieux* par lequel le testateur se prépare à affronter le jugement de Dieu. Il commence par une longue invocation suppliant sa miséricorde. Vient ensuite l'affirmation qu'il n'a jamais fait naufrage en la foi catholique, apostolique et romaine « ayant élevé en la même foi tous les enfants qu'il a plu à Dieu lui donner, le suppliant de les maintenir tous constants en cette créance jusques à être prêts de mourir, s'il était requis, pour la défense d'icelle »... « sans que jamais il leur advienne de se dévoyer de la fidélité ».

Favre recommande ensuite l'heure de sa mort à la Sainte Vierge Marie, à Saint Antoine qu'il nomme son « parrain » ; à d'autres saints que les Jésuites lui ont appris à honorer, et enfin à un personnage qui a été son ami et qui est mort deux ans plus tôt, le 27 décembre 1622.

« J'adjousse encore le bien heureux Messire François de Sales, naguères évesque de Genève, lequel m'ayant fait l'honneur de m'aimer d'une amitié plus que fraternelle tandis qu'il a vécu en ce monde, ne me refusera pas d'être maintenant et à l'heure de ma mort mon très bon frère et

favorable intercesseur pour moi dans le ciel où je crois fermement que son tant aimé Jésus l'a rendu glorieux, non seulement pour le bonheur que j'ai eu d'être par l'espace de tant d'années témoin fidèle de ses vertus et actions toutes célestes, mais aussi pour l'applaudissement général que fait déjà l'Eglise universelle pour sa sanctification que tous les gens de bien espèrent devoir être bientôt déclarée par Sa Sainteté, en attendant sa glorieuse canonisation. Et où irais-tu, ma pauvre âme, si celle-là n'est pas en paradis ? » [1].

On trouve enfin dans le testament toutes les prévisions désirables.

Election de sépulture. « Je veux que mon corps soit enseveli et enterré dans l'église de Sainte-Marie l'Egyptiaque, près la présente ville, dans le tombeau que j'ai fait construire pour moi et les miens proche le grand autel, et dans lequel tombeau sont déjà les corps de mes deux femmes Benoite Favre et Philiberte de la Perrouse et de mon fils Pierre dit Duchesne, de ma fille Lucrèce, et de la fille aînée de mon fils de la Valbonne » [2].

Funérailles. « ...Ordonnant à mes héritiers sous-nommés de faire mes obsèques et funérailles honorablement et selon ma qualité, de plain jour, pour convier tous ceux qui verront ce spectacle à jeter quelques soupirs et prières au ciel pour le repos de mon âme, le tout néantmoins sans vanité ni superfluité quelconque, en tenant tous la main que la principale dépense se fasse en aumosnes, tant envers trente pauvres, lesquels je veux être habillés, à l'accoutumée, et accompagner mon corps, l'un chacun d'eux tenant un cierge en main, en mémoire des trente deniers pour lesquels mon Sauveur voulut être vendu et trahi pour mon salut, qu'envers les prêtres et religieux qui assisteront à

---

(1) Saint François de Sales, de son côté, jugeait ainsi le President Favre : « C'était l'une des plus riches âmes et des mieux faites que notre âge ait porté, et qui, par une rare condition, savait extrêmement bien assortir l'exquise dévotion dont il était animé avec la singulière vigilance qu'il avait aux affaires publiques. » *Œuvres*, éd., Annecy, t. 2, p. 29.

(2) L'église Sainte-Marie l'Égyptiaque était située près du chemin qui monte à la fontaine Saint-Martin. Il n'y eut là d'abord qu'une chapelle construite en 1453, qui fut par la suite confiée aux Cordeliers de Myans. Ils acquirent l'enclos voisin, et y édifièrent un couvent avec l'église où A. Favre voulut être enterré. Plus tard y reposèrent aussi les parents de Joseph de Maistre (1771). Après la Révolution, fut installée dans l'enclos la caserne Saint-Ruth. L'église fut désaffectée, puis démolie, après l'Annexion. Le Sénat fit transporter les restes du Président Favre à la cathédrale, où ils reposent à l'ombre de ses armes, depuis 1824.

ma sépulture, diront messes, et prieront Dieu pour ma pauvre âme. »

Legs pieux. Tout testament le comporte. Il a le caractère d'une aumône expiatoire. Le Président Favre ne l'a pas oublié, et son legs est complexe.

Il lègue aux Cordeliers de Sainte-Marie : 1° une pension annuelle de 50 florins, « pour la fondation d'une messe hebdomadale à dire chacun jour du mercredi pour mes trépassés. » Les Cordeliers devront célébrer également « au grand autel ou bien à leur autel privilégié une grande messe anniversaire, annuellement, à semblable jour qu'il aura plu à Dieu m'appeler de ce monde et à chacune semaine une messe basse à semblable jour aussi que je me trouverai être décédé. »

Le paiement de cette pension est garanti par une hypothèque sur la boutique qui est au devant de sa maison du faubourg Montmélian.

2° « Une autre pension annuelle, en pure aumône, aux mêmes Cordeliers, de semblable somme de 50 florins payable à la Saint Jean-Baptiste et à la Saint Etienne. »

Ces deux rentes sont rachetables chacune par le versement d'un capital de mille florins, soit « aux dits religieux pour être employés utilement ; soit pour être placés à titre de prêt aux mains d'un marchand solvable qui en payera l'intérêt à cinq pour cent aux religieux afin d'assurer par là l'exécution des charges de messes. »

D'autres legs suivent.

3° « Je donne aussi et lègue à tous les dévots couvents de la présente ville, savoir à celui de Saint-Antoine, Saint-Dominique, Saint-François, Sainte-Claire dans la ville, des Pères feuillants à Saint-Pierre de Lémenc, des Pères Capucins, des Augustins réformés, comme encore au couvent des religieux de Myans, et à ceux du dévot couvent de Saint-François à Annessy où j'ai reçu de la miséricorde de Dieu tant de grâces, durant l'espace de treize ans que j'ai été président du Conseil de Genevois, où sont enterrés deux des miens : ma fille Françoise qui naquit et mourut pendant mon premier voyage d'Italie et mon frère l'avocat François Favre.

« A chacun de tous les dits couvents, 50 florins payables pour une fois par mes dits héritiers au bout de l'an révolu de mon décès, les suppliant de bien vouloir prier Dieu pour mon âme, en suite même de l'honneur que j'ai eu de leurs supérieurs d'avoir des lettres de filiation de leur ordre, comme aussi des Révérends Pères Chartreux au général desquels qui sera quand je mourrai, je veux que mes héritiers fassent savoir mon décès au plus tôt, et s'il est requis, par homme exprès, afin qu'au plus tôt aussi je puisse être secouru de leurs prières et saints suffrages. »

II. — Partage des biens

Après avoir satisfait ses préoccupations religieuses, le Président Favre en arrive au partage de ses biens. « Au surplus de tous et chacun des biens desquels je n'ai pas ci-dessus disposé et ne disposerai plus particulièrement ci-après, et en toute la masse de mon hoirie je fais et institue mes héritiers universels par égale part et portion héréditaire les cinq enfants mâles qu'il a plu à Dieu me donner, procréés de feue demoiselle Benoite Favre, ma première femme. A savoir : René dit la Valbonne, conseiller de Son Altesse Sérénissime en son souverain Sénat de Savoie et président au Conseil de Genevois, seigneur de Prémery et du Villard ; — Claude, mon second fils, dit de Vaugelas, gentilhomme ordinaire et entretenu de la maison du roi de France et demeurant présentement à Paris ; — Antoine, mon troisième fils, coadjuteur et élu au doyenné de la Chapelle de Savoie, prieur de Saint-Pierre d'Entremont et de Notre-Dame d'Allondaz, official pour monseigneur l'illustrissime et révérendissime évêque et prince de Grenoble, au Décanat de Savoie ; — Philibert, mon quatrième fils dit de Féliciaz, aussi conseiller de Son Altesse Sérénissime, sénateur en son dit Sénat de Savoie, juge-mage du Chablais ; — et Jean-Claude, mon cinquième fils, dit des Charmettes, gentilhomme servant de l'Altesse Sérénissime de Madame [3].

(3) On aura remarqué que le Président Favre donne à tous ses enfants des noms différents. C'est qu'il observe la coutume française adoptée par les nobles dès le XVI[e] siècle, d'ajouter à leur nom de famille le nom de leur terre qui, rapidement, a fait négliger le nom patronymique au profit du nom de la terre, qui accompagne directement le titre nobiliaire. De même les marquis d'Arvillard, de Challes ou de Faverges étaient tous des Milliet, originaires de Rumilly, spécifiés par le nom de leurs possessions.

« Chacun d'iceux pour une cinquième partie de mon héritage et leurs enfants mâles nés et à naître en loyal mariage et en la portion de leur père vulgairement et par fidéicommis... (4)

« Déclarant pour maintenir bonne paix et amitié entre eux et obvier à toutes disputes et pour leur plus grande commodité, je dispose de leurs biens maternels, fraternels et sororinels comme des miens propres, et tout ainsi comme si tous les biens dont je dispose étaient miens ou comme leur mère si elle vivait et moi, pourrions en disposer ensemblement et conjointement pour les partager tant plus justement, les exhortant, et en tant que de besoin les commandant, s'ils désirent et chérissent ma bénédiction, de se tenir audit partage, lequel je proteste devant Dieu avoir tâché de le faire le plus également qu'il m'a été possible, sauf les avantages que j'ai cru devoir faire à mon aîné, tant pour le privilège que sa naissance lui donne, que pour le voir chargé d'un bon nombre d'enfants dont il a plu à Dieu de bénir son mariage. »

Les dispositions qui précèdent permettent de considérer le testament d'Antoine Favre comme le dernier acte de sa puissance paternelle à laquelle le droit romain donnait une si grande extension. Puisqu'il fait un testament partage, il détermine la part de chacun des héritiers qu'il « institue, en tant que de besoing ».

1. *Part de René de la Valbonne.*

« Je veux que René, mon fils aîné dit de la Valbonne ait pour sa part :

« 1° Ma grande maison de Chambéry en laquelle j'habite à présent, sise sur la rue Saint-Antoine... ensemble tous les meubles qui s'y trouveront lors de mon décès... (sauf ceux qui seront énumérés plus loin). Il aura notamment « la moitié des meubles de lingerie, d'étain, de fer blanc de cuisine avec tous les autres de fer non blanc, de cuivre et de bois.

---

(4) La fideicommission intervenant ici signifie que l'héritier directement institué a l'obligation de transmettre le bien qu'il reçoit à celui qui peut invoquer le bénéfice du fideicommis.

2° « Je veux qu'à mon fils de la Valbonne appartienne aussi toute ma terre et seigneurie d'Aiguebelette... à laquelle j'entends que demeure jointe la rente dite du Col Mansé, sauf une option à exercer dans le délai d'un mois à compter du décès sur la baronnie de Domessin, par Philibert de Féliciaz.

3° La grange de Chernod, venant de la mère de René [5].

4° Le « grangeage » de Gillion, près d'Annecy, avec tous les bâtiments, fonds et revenus en dépendant, à charge de payer les 3.000 florins, dus encore pour l'acquisition dudit grangeage.

5° Les vignes et terres d'Arbin données à Antoine Favre par Jean des Ayres, « à condition de supporter les charges, servis et autres imposés sur lesdits biens, tant vignes que terres, tant pour le passé que pour l'avenir, et à la charge que du meilleur vin qui naitra desdites vignes ledit de la Valbonne sera tenu de ballier annuellement à son frère Antoine, élu au doyenné de la Sainte Chapelle et ce au temps des vendanges, deux tonneaux, chacun de demie charreté, pour la bouche dudit élu, en considération que je ne lui laisse autres vignes qu'à Meximieux en Bresse et jusqu'à ce qu'il soit pourvu de quelque chapelle de laquelle le revenu puisse lui fournir semblable quantité de vin, ou plus grande, rière le vignoble dudit Arbin ou de Monmeillant, et à la charge encore que mondit fils de la Valbonne entretiendra à ses frais et dépens le petit fils donné de M. des Ayres, ainsi que je le fais, le tenant à l'école où je le nourris, jusques à ce qu'il soit capable d'étudier au collège de cette ville ou de Nicy, si son intention le porte aux études, si moins, le faire apprendre quelque métier s'il est possible, et ce jusques à ce que ledit donné ait atteint l'âge de vingt ans » [6].

Observations. Les legs faits à René de la Valbonne sont accompagnés de restrictions. Il reçoit l'ensemble des

---

(5) Le mot de *grange* parait avoir encore au XVI[e] siècle le sens d'exploitation rurale, que leur donne l'abbé F. Bernard dans son livre : *L'Abbaye de Tamié et ses granges* (1132-1793), p. 20.

(6) Enfant donné : enfant naturel.

meubles se trouvant dans la maison de la rue Saint-Antoine. Mais le testateur précise que dans cet ensemble :

1° N'entrent pas les meubles de sa dernière femme qui sont réservés à Philibert et à Jean-Claude en tant qu'héritiers fidéicommissaires de celle-ci.

2° Les papiers qui ne concernent pas la maison de la rue Saint-Antoine, dont la destination est fixée plus loin.

3° La vaisselle d'argent, « laquelle, écrit-il, je veux être commune à tous mes dits héritiers universels et partagée entre eux généralement à dire d'orphèvre et expert, sinon qu'il se trouve qu'avant mon décès je l'aie partagé moi-même comme je prétends faire, afin que chacun de mes dits enfants se servant de celle que je lui aurai donnée tienne plus vive et plus forte la mémoire que, sans cela, ils devront avoir de moi... sauf à mon fils de Vaugelas en compensation de ce qu'il a sa maison de Vaugelas sise à Meximieux en Bresse bien assortie et garnie de toutes sortes de meubles tant de lingerie, d'étain de cuisine que de tous les autres. »

4° Les tapisseries. « Je veux qu'elles demeurent en ma dite grande maison... à charge par René de payer à ses trois derniers frères Antoine, Philibert et Jean-Claude la somme de 350 florins pour une fois, sinon qu'il aime mieux leur faire part desdites tapisseries, cela demeurant à son choix. »

5° « Mes autres meubles de lingerie et d'étain de cuisine et de fer blanc tant seulement, je veux que mon dit fils de la Valbonne en fasse part à ses dits trois frères suivants : Antoine, Philibert et Jean-Claude, leur délivrant à chacun d'eux un sixième de tous lesdits meubles de lingerie et de cuisine, selon l'inventaire qui en sera parfait lors de mon décès ou qui se fera lors sommairement entre mes enfants sans autre autorité de justice. S'il n'y en a point de fait, l'autre moitié desdits meubles de lingerie, d'étain et de fer blanc de cuisine avec tous les autres de fer non blanc, de cuivre et de bois, demeurant à mon fils de la Valbonne. »

6° « Les deux landiers qui sont en la chambre basse proche de l'espée, appelée communément chambre verte,

je veux être baillés avec deux lits de bois, garnis de tout ce qui est nécessaire, non compris celui qui est en ma maison des Charmettes, pour meubler sa chambre dans la maison que je lui baillerai ci-après, en la rue de Montmeillant avec ladite maison forte des Charmettes, ne faisant autre part desdits meubles quels qu'ils soient... »

7° « J'excepte aussi de la généralité des meubles par moi donnés à mon fils de la Valbonne qui se trouveront en ma maison d'habitation lors de mon décès, les tonneaux, grands et petits, qui seront à mon sellier, lesquels je veux appartenir à mon dit fils des Charmettes en suite de la jouissance et propriété que je lui laisserai ci-après des vignes de Chignin, Bassens et Beauvoir sauf quatre grandes charretières et quatre demy-charretières que je veux demeurer dans mon grand sellier pour le service et la commodité de mondit fils de la Valbonne. »

8° « Je déclare de plus que je veux que mon fils Antoine, coadjuteur et élu au doyenné de la Sainte-Chapelle ait son usage et habitation en la chambre qui est sur la susdite verte, du côté de l'espée, garnie de meubles, de tout ce qu'il faut pour la commodité de son usage jusques à ce qu'il soit rendu paisible jouissant de la maison du doyenné, et non plus outre, sinon que ce fut du vouloir et du consentement dudit de la Valbonne, pour mieux conserver l'amitié fraternelle qui est et doit être perpétuelle entre eux. »

2. *Part de Claude de Vaugelas.*

« Pour la part dudit Claude, mon fils, dit de Vaugelas.. je veux qu'il ait ma terre seigneurie et baronnie de Pérouges, avec tous les droits de juridiction, rentes, leydes, péages et autres obventions quelconques et droits dépendant d'icelles, sauf que le surnom de la Valbonne demeurera à mon fils aîné... voulant que mon dit second fils se contente de ladite terre et seigneurie de Pérouges non obstant que son revenu n'égale en ferme le revenu des biens que je laisse à ses frères, tant en considération de ce que c'est la plus noble et plus précieuse pièce de tous mes biens en assiette dignité et en titres et plus commode pour lui, puisqu'il a établi sa retraite et demeure en France

qu'aussi eu égard à l'avantage qu'il a sur ses frères pour le legs de Vaugelas à lui fait par ledit Noble Claude Favre, son parrain et aïeul maternel, à savoir de la maison et rente dudit Vaugelas et autres biens situés à Meximieux en Bresse qui en dépendent, et encore pour la pension de deux mille livres que je lui fis obtenir de la libéralité du Roi très chrétien du voyage que je fis à Paris de l'an 1619 à la suite de Monseigneur le Sérénissime Prince Cardinal de Savoie et par la seule entremise du Prince de Piémont qui daigna aussi s'y employer, se trouvant en même temps à Paris pour le fait de son très heureux mariage pour lequel j'avais été commandé d'aller audit lieu de Paris. »

« Je donne encore et de plus à mon dit fils de Vaugelas la vigne qui était de feue Dame Jacquemine Guinet, son aïeule maternelle, rière le territoire de la vigne de Lagnieu en Bugey, et ce pour tous droits qu'il pourrait prétendre sur mes biens et sur ceux de sa feue mère, de ses aïeuls et aïeulles maternels et de ses frères et sœur et autrement en quelle façon et manière que ce soit, sans préjudice toutefois dudit legs à lui fait par son dit aïeul maternel auquel je n'entends nullement déroger non plus qu'aux charges et astinctions (astreintes) posées par iceluy. »

3. *Part d'Antoine.*

« Pour la part d'Antoine, mon troisième fils, coadjuteur et élu au doyenné de la Sainte Chapelle de Savoie, prieur de Saint-Pierre d'Entremont et de Notre-Dame d'Allondaz, recteur de la chapelle de Sainte-Catherine près Talloires en Genevois et autres diverses chapelles, je veux qu'il ait la grange de Saint-Eloi sise en Bresse et en partie rière ma terre et seigneurie de Pérouges qui étaient des biens de sa mère, avec les vignes et terres dites du Guart sises rière le territoire de Meximieux, et la maison qu'avait mon beau-père audit village, appelée communément la Maison de Dessous et généralement tous les prés, vignes et autres biens quels qu'ils soient assis rière ledit lieu, et tant les meubles que les immeubles qui appartenaient à sa dite mère et non dépendant dudit legs de Vaugelas fait au dit Claude, mon second fils, de la maison, rente et biens dudit Vaugelas, à la charge toutefois de rendre et restituer

le tout, après son décès, à celui ou ceux de ses frères que bon lui semblera, et qu'il jugera s'être rendu plus digne de son élection et avoir été plus officieux à son endroit. l'exhortant ensuite de la continuelle obéissance qu'il m'a toujours rendue de se contenter desdits biens, quoique moindres en valeur et en revenu que ceux que j'ai baillés à ses frères et de ne vouloir distraire dudit fideicommis aucune légitime ni trébellienne (7) puisque ce ne pourrait être qu'en faveur de quelque étranger et au préjudice de ses frères, auxquels il n'y a point d'apparence qu'il voulut faire ce tort, ni vendre aussi lesdits biens à qui que ce soit, sinon qu'il y fut forcé par quelque grande nécessité qui lui survienne, que Dieu ne veuille, et qui l'y obligeat pour avoir de quoi s'entretenir selon le rang de la dignité qu'il possède, et ce tant en considération de ce que je lui laisse le choix libre de rendre le dit fideicommis à qui bon lui semblera de ses frères, qu'encore eu égard à la grâce que Dieu lui a faite de le rendre pourvu de divers bénéfices, faisant ensemblement un assez notable revenu, qui seul pourrait suffire non seulement pour avoir de quoi vivre honorablement sans autres biens, mais aussi assister ses frères, comme je me promets de son bon naturel qu'il ferait s'ils étaient en nécessité, tout ainsi que devraient aussi faire ses frères envers lui, s'il advenait qu'il en eut besoin. Et en tant qu'il viendrait à mourir sans avoir disposé desdits biens en faveur de quelqu'un de ses frères, je veux et entends qu'ils reviennent à tous eux et à leurs enfants masles tandis qu'il y en aura et en défaut de tous les males à leurs filles, par souche et non par tête, donnant de plus à mondit fils Antoine tous les frais et dépens par moi supportés pour lui faire avoir lesdits bénéfices, l'instituant à cela de plus, outre l'usage et l'habitation que je lui ai dessus donné d'une chambre garnie en laquelle il habite de présent, dans ma grande maison jusqu'à ce qu'il soit rendu jouissant de la maison du doyenné, ainsi qu'a été par moi ci-devant ordonné en faisant le partage de mon dit fils de la Valbonne, l'instituant aussi pour sa part

---

(7) La *légitime* est la part réservée par le droit à un héritier ab intestat. La *trébellienne* est la part que le fideicommissaire ou héritier grevé de fideicommis pouvait retenir, en tant que tel, sur les biens concernés par le legs grevé de fideicommis. Ce nom lui vient du sénatusconsulte trébellien qui l'avait institué en 56.

Ces deux formes de réserve sont strictement exclues par le testateur, sur les biens à venir de son fils Antoine, doyen de la Ste Chapelle.

et quote héréditaire en ma vaisselle d'argent, en la forme que j'en ai aussi disposé ci-dessus. »

4. *Part de Philibert de Feliciaz.*

« Pour la part de Philibert de Feliciaz, mon quatrième fils, Sénateur au Sénat de Savoie, et juge-mage de Chablais, je veux qu'il ait et par droit et par titre d'institution. Je lui délaisse tous les biens que j'ai eus de mon paternel en Bresse, consistant en ma maison et terre noble de Feliciaz; en ma maison, vignes et dimes de Revonnaz; en mes biens, maison, grange et grandgeage de Peronnaz. Tous lesquels biens de Revonnaz je veux être et demeurer ci-après unis et incorporés à la dite maison noble de Féliciaz pour honorer le nom qu'il porte et a toujours ci-devant porté dudit lieu, en supportant néanmoins par lui seul les charges foncières imposées sur lesdits biens de Revonnaz et Peronnaz, étant ladite terre de Féliciaz de pur et franc-alleu [8]; ensemble les pensions que je dois, si aucunes en restent dues lors de mon décès à vénérable chapitre de Notre-Dame de Bourg et aux prêtres de Treffort auxquels j'ai fait payer naguère tous les arrérages, étant lesdites pensions rachetables pour les sommes capitales portées par les contrats qui se trouveront en avoir été faits, lesquelles sommes, en ce qu'on m'a toujours informé ne sont pas grandes.

« En outre, je veux et ordonne que mon dit fils de Féliciaz ait pour sa part ma terre et baronnie de Domessin avec toute la juridiction, haute, moyenne et basse, hommes taillables et autres, en somme tous les revenus, quels qu'ils soient, auxquels ladite terre et baronnie consiste, appartenances et dépendances d'icelle, sinon que mon fils de la Valbonne aimat mieux choisir ladite baronnie de Domessin pour son partage que la seigneurie d'Aiguebelette, avec ses dépendances et en la même forme que je l'avais donnée à mon dit fils de la Valbonne qui sera tenu d'en faire le choix dans un mois après l'ouverture et publication faites de ce mien testament, ainsi que je l'ai ci-devant ordonné. »

---

(8) Revonnaz et Peronnaz n'étaient pas, comme Féliciaz, des terres nobles, exemptes des charges foncières, et dites de franc-alleu. Pour ces deux terres, leur propriétaire devait donc satisfaire à ces charges.

5. *Part de Jean-Claude des Charmettes.*

« Pour la cinquième partie de Jean-Claude dit des Charmettes, mon cinquième fils, je veux qu'il ait et par droit d'institution et je lui délaisse ma maison moindre que j'ai en cette ville de Chambéry sise en la rue de Montmelliant, par moi acquise de feu sieur avocat Balland, en y comprenant la boutique qui est au-devant quoiqu'hypothéquée aux religieux de Sainte-Marie pour la pension de 50 florins, ja dès longtemps, par moi à eux constituée, laquelle hypothèque j'entends devoir être et demeurer sur ladite boutique, mais néanmoins j'ordonne que tous mes enfants et héritiers sus-nommés aient à payer ladite pension annuelle, et à la décharge dudit des Charmettes de ladite hypothèque pour leurs parts et quotes héréditaires jusques à ce que soit payé le capital de mille florins, lequel aussi ils seront tenus de payer tous cinq... »

« Je baille aussi et par droit d'institution je laisse à la part de mon dit fils des Charmettes ma maison forte des Charmettes, de laquelle il porte le nom, avec toute sa juridiction telle qu'il a plu à Son Altesse Sérénissime me l'infeuder et à la Chambre des Comptes de vérifier les patentes qui m'ont été envoyées et généralement tous droits seigneuriaux qu'autres, dépendant de ladite terre notamment les maisons, vignes et prés de Chignin, de Beauvoir, et les vignes et maisons par moi achetés audit lieu de Chignin, ensemble les rentes par moi acquises tant du sieur de Serre qui furent de la maison Deleschaux que de M^e^ Boissonnet, notaire. Lesquelles je veux être mis et incorporés à ladite maison des Charmettes et au revenu d'icelle comme en dépendantes avec la rente appelée la Chancelière située aux environs du Pont de Beauvoisin, partie en Savoie, partie en Dauphiné de laquelle j'ai ci-devant remis les terriers à M. Pellicier, notaire ducal et royal, demeurant à Saint-Joyre en Dauphiné, pour les renover, et à quoi que les dites rentes puissent monter.

« En outre, je lui laisse et délaisse, par titre d'institution sa part, les vignes de Bassens acquises par moi des mariés Bovard, et à eux adjugées par divers arrêts du Sénat, au préjudice de feu sieur Pierre Cize et de sa femme et des sieurs ses enfants, avec les bâtiments tant vieux que

nouveaux, construits et à construire, ensemble tous les droits en dépendant, à la forme des contrats que j'en ai passé par devant Mᵉ Decouz, notaire de la présente ville, tant pour l'acquisition de la pièce que pour les prix-faits par moi, baillés desdits bâtiments nouveaux, unissant aussi et incorporant à ladite maison des Charmettes, les dites maisons et vignes dudit Bassens, pour rendre ladite maison plus précieuse par l'augmentation de son revenu.

« Et finalement, j'institue mon dit fils des Charmettes à la grange appelée de la Crose, appartenances et dépendances quelles qu'elles soient d'icelle, sise auprès de la ville de Villard en Bresse afin que ledit des Charmettes ait encore cela des biens de sa mère et de plus avec une rente annuelle à moi remise par Mᵉ Antoine Favre, mon neveu, fils de feu, Mᵉ François Favre, avocat au Sénat et au Présidial de Bresse, mon frère, de vingt huit livres tournoises dues par le sieur de Chalamont en Dombes pour l'acquisition par lui faite de la moitié d'une grange appelée des Hayes appartenant pour ladite moitié à mondit neveu qui m'avait remis ses droits pour ma part du fidéicommis à mon profit des biens de noble et spectable Philibert Favre, mon père, par décès de Messire Jean Favre, mon frère, en son vivant chanoine de Saint-Pierre de Genève à Nicy, Grand-vicaire et official dudit évêché, avec les arrérages de ladite pension annuelle, si aucuns s'en trouvent dûs, lors de mon décès. Et en cas que le débiteur de ladite rente fit refus ou délayat (retarda) de la payer, tant pour le passé que pour l'avenir, je donne à mondit fils des Charmettes tous les droits qui me peuvent compéter tant pour évincer la moitié de ladite grange des Hayes que pour être payé de tous lesdits arrérages sur les autres biens dudit débiteur. »

6. *Part de François-Antoine de la Valbonne, fils de René, petit-fils du Président Favre.*

« Parce que..., j'ai été avec Monseigneur l'illustrissime et révérendissime Evesque de Genève, le bien heureux Messire François de Sales, le parrain de François-Antoine, fils aîné de mon fils de la Valbonne et de Mademoiselle

Nicole de Crécherel, désirant laisser à mondit filleul [9] quelque témoignage de mon affection en son endroit pour la grande espérance que j'ai qu'il sera quelque jour, Dieu aidant, tel qu'il devra être pour la gloire de Dieu, pour son salut, pour le contentement de son père et pour l'honneur de ma vie, institue mondit petit-fis François-Antoine... héritier de la maison que j'ai dans la ville de Nicy, près Sainte-Clère, en la rue dite du Sépulcre, ladite maison acquise par moi dès longtemps du feu sieur de Margenex... pour le prix de quatorze mille florins qui lui furent payés en comptant et à ma décharge par le sieur de Valance. » Suivent de longues précisions concernant cette maison d'Annecy. On relèvera pourtant la suivante :

1) ...Ordonnant que tous mes dits droits soient et demeurent acquis par droit de primogéniture audit François Antoine, mon filleul, et ainsi à ses autres enfants mâles, d'aîné en aîné, sans détraction ni diminution quelconque. » Quant à la transmission ultérieure de ces droits, le testateur établit un système compliqué de substitutions qui sera étudié plus loin.

A défaut de la maison d'Annecy, François Antoine aurait la seigneurie de Prémery.

7. *La part de Jacqueline.*

Après son petit-fils, le Président Favre veut encore donner au moins un souvenir à sa fille Jacqueline, bien qu'il l'ait déjà pourvue. Mais l'histoire de Jacqueline (1592-1637) doit être évoquée.

Jacqueline était jolie et choyée par sa famille. Pendant plusieurs années, elle avait aimé le monde qui l'adulait. Son grand triomphe était la danse, où on la disait incomparable.

A seize ou dix-sept ans, donc vers 1608 ou 1609, elle passa plusieurs jours à Chambéry où l'on donna un bal en son honneur : la jeunesse de la ville voulait l'admirer Quand la musique commença, le Gouverneur de Savoie lui

---

(9) Voir Registres paroissiaux de Saint-Léger, aux Archives de la Savoie, B. 2 (1604-1621).

donna la main. Chacun la regardait. Elle se sentait triomphante. « Sur quoi, dit-elle, je me souvins de faire un petit retour de mon cœur vers Dieu, selon que notre vénérable père me l'avait enseigné, et au moment de ce retour, telle fut ma pensée : « Pauvre Favre, quelle récompense auras-« tu de ces pas mesurés que tu fais avec tant d'attention ? « Quel fruit recueilleras-tu, sinon que l'on dira : Cette fille « a bien dansé ! »

Alors tout son plaisir disparut ; la vanité du monde et de ses joies l'étouffaient. Jusqu'à la fin du bal, elle resta sombre et mélancolique. Et quand elle se retrouva seule, son parti était pris : elle serait religieuse. (Mère de Chaugy, *Les vies des quatre premières mères de l'Ordre de la Visitation Sainte-Marie,* Paris, Poussielgue, 1892, c. 12-14 ; André Couannier, *Saint François de Sales et ses amitiés,* Paris, 1920, p. 282). Les conseils de Saint François de Sales ne lui firent pas défaut.

Au moment de tester, Antoine Favre se souvient qu'il a déjà doté sa fille quand elle est entrée à la Visitation. Il se rappelle la jurisprudence qu'il a exposée dans son Code Fabrien au livre 2, tit. 3, définition 8, d'après laquelle la coutume en Savoie est strictement conforme au Droit romain : les filles dotées sont exclues de la succession de leurs parents. Jacqueline n'avait-elle pas déjà pour elle « la meilleure part » qu'elle avait librement choisie ? Dans le cas présent, l'effet de l'exclusion avait d'ailleurs été déjà confirmé par une renonciation anticipée à la succession de son père, qu'avait faite Jacqueline, dûment autorisée par ses supérieures comme l'exigeait son vœu d'obéissance. Car Jacqueline avait fait profession à la Visitation le 6 juin 1611, avec Sainte Chantal et la Mère de Bréchard.

Mais le propos de son père mérite d'être lu, par lequel il lui fait une libéralité supplémentaire de cent florins, payables incontinent après son décès. « Quant à ma fille bien-aimée, Jacqueline, à qui Dieu a fait la grâce d'être religieuse professe en la dévote congrégation de Sainte-Marie de la Visitation de Dijon, je n'en ai point parlé jusques ici sachant bien qu'elle ne prétend rien de mes biens et qu'elle se contente de l'héritage auquel la bonté de Dieu par faveur et grâce spéciale l'a appelée et des huit mille florins que je lui promis lorsqu'elle entra en religion

et lesquels j'ai depuis bien et entièrement payés entre les mains de Madame la Supérieure de la congrégation d'Annessy comme se verra par quittance générale qui m'en a été faite reçu et signé comme testime par feu Mr Mignon, notaire de Nicy, moyennant laquelle somme de huit mille florins ma dite fille m'aurait cédé tous les droits qu'elle a pu prétendre et sur mon hoirie soit paternels, maternels, fraternels ou sororinels et autres quelconques, et c'est au profit de moi et des miens, avec serment et de l'autorité de Madame la Supérieure, en bonne et dûe forme, et néanmoins à toutes bonnes fins et en tant que de besoin, je l'institue mon héritière en ladite somme de huit mille florins pour les droits de légitime, et en cent florins de plus, payables entre les mains de la Dame, sa supérieure, en présence de ma dite fille, incontinent après mon décès, pour tout ce qu'elle pourrait prétendre sur mes biens, ores ou à l'avenir, pour quelle cause ou prétense que ce soit, la déjettant et excluant moyennant cela du surplus de tous mes dits biens, promettant néanmoins de sa dévotion qu'elle se souviendra toute sa vie de prier Dieu pour moi, tandis qu'il plaira à sa divine Majesté de prolonger ce mien en trop long et ennuyeux pèlerinage sur la terre, et après mon trépas pour mon âme, celle de sa mère, de sa belle-mère, de ses frères et sœurs, et de tous ses prédécesseurs en mémoire de la facilité que j'apportais à consentir qu'elle fut faite religieuse dès que je reconnus même par le témoignage de Monseigneur le Bienheureux messire François de Sales, fondateur d'un si dévot et si digne institut, que Dieu l'appelait à cette vocation, de quoi j'ai depuis reçu mille consolations pour la grâce qu'il a plu à Dieu me faire, et à elle de la rendre capable de son service, et qu'elle s'en soit acquitté jusqu'à présent au gré et à la satisfaction de ses supérieures et à l'avancement de la gloire de Dieu, ne me restant plus qu'à demander à Dieu pour elle que la persévérance de ses grâces, et à elle la continuation de sa dévotion et fidélité au service de Dieu avec tel accroissement, de jour en autre, qu'elle puisse espérer avec grande confiance des promesses libérales d'un si bon maître que nous aurons, après l'avoir bien aimé et servi en ce monde, la jouissance de sa gloire en l'autre. »

8. *La part des domestiques.*

Dans la vieille Savoie, les domestiques étaient considérés comme faisant partie de la famille. N'y avaient-ils pas souvent passé toute leur vie ? N'aurait-on pas eu envers eux quelque dette de salaire en retard ? Il semble dès lors naturel qu'Antoine Favre ait pensé à eux même avant de fixer la part des siens. Il nous apprend à cette occasion qu'il avait quatre domestiques attachés à sa personne.

« Je donne et lègue à Messire Charles Jacquier, de Cluses, pour les agréables services qu'il m'a rendus dès plusieurs années en ça qu'il est à mon service tant comme mon homme de chambre qu'en toutes autres occasions ès quelles je l'ai voulu employer, la somme de deux cents florins pour une fois outre tout ce qui lui sera dû pour ses gages, payables lesdits deux cents florins pour une fois, un an après mon décès.

« A la Donnaz Thoynet de la ville d'Aix, venue naguère à mon service, la somme de cent florins pour un coup.

« A mon serviteur Bernard, la somme de cinquante florins.

« A ma chambrière Pernette, quarante florins, le tout aussi pour une fois et hors leurs gages, en tant qu'ils se trouveront respectivement à mon service lors de mon trépas et non, autrement. »

9. *Un legs charitable.*

« Je donne et lègue à Jeanne Pelloton, pauvre fille des mariés Pelloton, ci-devant nos grangers aux Charmettes, laquelle après la mort de sa mère avait été prise et retirée céans par ma dernière femme et par moi pour l'honneur de Dieu, la somme de cent florins payables par une fois, par tous mes héritiers ensemblement lorsqu'elle se mariera ou entrera en religion, si Dieu l'y appelle, voulant que cependant elle soit nourrie et entretenue par mon fils aîné de la Valbonne, duquel je me promets qu'il fera bien cette charité pour lui et pour moi, ains pour l'honneur de Dieu, en tirant services qu'il pourra de ladite pauvre fille, et en

l'entretenant comme une autre servante domestique, sinon qu'elle vienne à se rendre vicieuse, de quoi Dieu la garde, et indigne d'être entretenue en une maison d'honneur et de vertu. »

10. *La garde des papiers.*

La preuve par témoins, en procédure, fut d'abord préférée à tout autre. Après la renaissance du Droit romain, la préférence passa à la preuve par écrit. On ne sera pas étonné qu'aux yeux d'A. Favre, l'adage « Lettres passent témoins » ait prévalu. Aussi veut-il assurer à ses héritiers la preuve écrite de leurs droits, par la conservation et l'accès facile des papiers qu'il laissera, et où chacun trouvera ses titres de propriété.

Il précise donc, que resteront aux mains de René de la Valbonne, les papiers concernant sa « principale maison », celle de la rue Saint-Antoine à Chambéry, qu'il lui donne, « et qui pourront servir à la manutention d'icelle », et le « surplus des biens délaissés à mon dit fils aîné. » « Tous lesquels papiers demeureront entre ses mains. »

« Tous les autres qui concernent les autres biens qui seront délaissés par moi à mes autres enfants leur seront remis pour la sûreté et défense desdits biens respectivement... »

« Le surplus des papiers qui ne concerneront les particuliers des biens délaissés à mes dits enfants respectivement, comme les quittances de plusieurs dettes, par moi payé tout le prix de mes acquis, et autres semblables, demeurent en communion pour la sûreté commune de mes dits enfants si, par aventure, ce que je ne crois, quelqu'un de mes jadis créanciers était de si mauvaise foi que de vouloir leur demander, ou à quelqu'un d'eux, un second paiment des choses ja passées. »

« Demeureront néanmoins tous les dits papiers communs entre les mains et à la garde de mon dit fils aîné, sous bon et loyal inventaire sommaire toutefois, qui en serait fait aux frais communs de mes dits enfants et qui en auront chacun une expédition, et pourront encore prendre, si bon leur semble, un extrait de tous les dits papiers communs ou de tel seulement qu'il leur plaira. »

« ...Mes enfants... trouveront entre mes papiers les moyens des justes défenses qu'ils pourront avoir chacun pour la conservation des biens à lui advenus et assignés en partage et lesquels, comme j'ai toujours estimé, avec l'avis de mon conseil, pourront suffire pour empêcher toute sorte d'éviction de mes dits biens... »

11. *Le paiement des dettes.*

En écrivant son testament, il revint sans doute à la mémoire du romaniste qu'était Antoine Favre l'adage: *Nemo liberalis nisi liberatus*. Il pense donc à assurer le paiment des dettes qu'il pourra laisser à payer après sa mort « pour obvier à toutes les difficultés et retardations qui pourraient arriver entre mes enfants en cas qu'ils ne fussent tous de bonne volonté de payer mes dettes au plus tôt qu'il leur sera possible comme telle est et a toujours été mon intention. » Il semble s'excuser de ces dettes en disant que s'il a fait les opérations qui en sont la cause, c'est que son intérêt les lui imposait ou le conseil de ses amis. Il reste donc à payer :

1° Trois mille ducatons pour compléter le prix de la terre et seigneurie d'Aiguebelette, et achever de rembourser l'emprunt de dix mille ducatons qu'il a fait au profit de son fils de Féliciaz et pour acheter sa maison forte des Charmettes, et celle de Bassens.

2° Mille ducatons, « financés en prêt », pour la promotion de son fils de Féliciaz « en l'état de sénateur au Sénat de Savoie et de juge mage de Chablais. »

3° Les sommes « dues à divers marchands de cette ville (Chambéry) à cause de diverses marchandises par eux fournies pour moi ou pour les miens, même au sieur Battalin, aux sieurs frères Larder, à honnête Noyrey et honnête Emmanuel Martin dit Tome, mon apothicaire, et autres, si aucun y en a qui ne me vienne présentement en mémoire. »

Le paiement de ces dettes sera assuré par les revenus de ses biens de Bresse, quelle qu'en soit la provenance, et de sa baronnie de Pérouges, à prendre aux mains de son exacteur et curial, Jean Chaney, sans que « ses enfants ou héritiers puissent en aucune façon ni par leur commun

consentement ni autrement, divertir ladite assignation et l'emploi desdits fruits et revenus à autre usage ni aucun de mes enfants en particulier y apporter de l'empêchement sous prétexte des institutions particulières sus par moi faites à leur profit. » (10)

III. — Garanties d'exécution du partage

1° *Institution d'exécuteurs testamentaires.*

« Je fais exécuteur de ce mien testament les sieurs conseillers et sénateurs du Fresney et de Blancheville qui m'ont toujours fait l'honneur de m'aimer cordialement et les miens, les priant et continuant par toute l'amitié qu'ils m'ont portée dès que j'ai eu le bonheur de leur connaissance, d'accepter cette charge quoiqu'ennuyeuse et tenir main, autant qu'il leur sera possible, que toute cette mienne volonté soit effectuée de point en point selon la forme et teneur, et que si quelque difficulté et matière de procès survenait entre mes dits enfants sur l'interprétation ou exécution de ce testament, il leur plaise la retrancher et décider sommairement après avoir ouï les raisons des uns et des autres, ainsi qu'ils jugeront plus convenable, en faveur de la dernière volonté d'un bon père disposant de bonne foi entre les enfants qu'il aurait crus si bons que la seule volonté de leur père par eux connue leur servirait de loi inviolable, voulant et ordonnant que tout ce qu'ils décideront et termineront sur les dites difficultés soit tenu et observé comme (un) arrêt par mes dits enfants et tout ainsi que s'il avait été expressément ordonné par moi-même.

« Et en cas que quelqu'un de mes dits enfants, ce que je ne veux croire, se rendit si revêche qu'il ne voulut s'y tenir et aimat mieux plaider contre ses frères et contre mon testament, je supplie très humblement messieurs du Sénat, en suite de l'honneur que j'ai eu d'être leur frère et serviteur l'espace de tant d'années et d'avoir été tant

---

(10) Du partage effectué par son testament, il ressort, après examen rapide, que le Président Favre disposait de cinq ou six seigneuries, de huit maisons, de quatre granges et de trois vignes au cru renommé à Arbin, Chignin et Bassens.

chéri et aimé de tous eux en général et en particulier, de vouloir en retenir la connaissance et néanmoins ne permettre pas qu'ils entrent en procès, ains que sur les difficultés et raisons qui leur seront proposées de la part de mes dits enfants, il leur plaira juger sommairement et sans figure de procès ce qu'ils verront être le plus conforme à ma volonté, laquelle j'ai tâché de conformer à l'équité le mieux qu'il m'a été possible.

« J'ordonne finalement que si ce mien testament ne vaut ou ne vaudrait à l'avenir par droit de testament solennel et par écrit, il vaille par droit de testament nuncupatif, ou de codicile ab intestat, ou de donation pour cause de mort, ou par droit de partage ab intestat entre mes dits enfants, et autrement par tous les meilleurs moyens que faire se pourra, et d'une dernière volonté d'un père entre ses enfants peut valoir, de droit ou d'équité, selon les lois civiles et canoniques, ayant pour cet effet écrit et souscrit de ma propre main tout le présent testament et icelui fait authentique par le scel de mes armoiries. »

2° *Garantie des cohéritiers pour la part respective d'un chacun.*

Si un des cohéritiers vient à être troublé dans la propriété ou la jouissance de sa part héréditaire, tous ses cohéritiers partageront avec lui les frais des instances judiciaires qu'il devra soutenir pour se défendre.

« Je veux que tous mes dits enfants et héritiers susinstitués soient tenus et obligés en tout cas de quelque trouble et molestie qui surviennent à quelqu'un d'iceux sur les biens advenir à son partage ou sur quelque particule des dits biens, de se joindre tous ensemblement pour prendre le fait en main et en faire les poursuites à communes diligences et à communs frais jusques à jugement et, s'il est requis jusques a arrêt définitif inclusivement, afin que, outre le lien d'amitié fraternelle qui devra les maintenir toujours bien unis pour leur honneur et profit, cette nécessité de la défense commune de leurs biens les oblige d'être tant plus unis et de bonne intelligence pour la conservation de leurs moyens et pour empêcher qu'aucun d'eux ne soit si facilement après mon trépas hurté et attaqué mal à

propos par qui que ce soit. A ces fins, ils trouveront entre mes papiers les moyens des justes défenses qu'ils pourront avoir chacun pour la conservation des biens à lui advenus et assignés au partage. »

Si un des héritiers succombe en justice et subit une éviction, la valeur de sa perte sera fixée d'après le prix d'acquisition du bien perdu, et non d'après sa valeur au moment de l'éviction. Le dommage causé par l'éviction ne donnera lieu à aucune indemnité de la part des cohéritiers.

La somme à verser par chacun sera déterminée d'après la valeur de sa part héréditaire.

Restera hors de cause, par rapport à la maison d'Annecy que son grand-père lui a donnée, François-Antoine de la Valbonne, ainsi que ses enfants, ses frères et ses sœurs.

3° *Substitution d'héritier.*

En vue d'assurer la conservation de ses biens dans sa famille, le Président Favre accompagne souvent ses legs d'une substitution d'héritiers. Ce moyen consiste à désigner les légataires successifs qui devront recevoir, après le légataire primitif, les biens qui lui sont laissés sous la condition de leur être remis.

Sous l'Ancien Régime, le nombre des substitutions n'était pas limité par la loi. Le testateur pouvait donc disposer de son bien pour autant de générations qu'il lui plaisait, et mourir avec la certitude que les biens désignés par lui, ne sortiraient pas du patrimoine familial.

C'est dans cet esprit, qu'A. Favre institue en faveur de René de la Valbonne et de ses héritiers mâles, une substitution les préférant à « ses autres enfants mâles et cohéritiers » portant sur la seigneurie de Pérouges, selon l'intention de noble Claude Favre leur aïeul maternel qui était que les biens de Vaugelas, lesquels il avait légués audit de la Valbonne, demeurassent comme unis avec ladite baronnie de Pérouges, entre les mains d'un même maître, autant longuement que faire se pourrait. »

On a déjà vu aussi plus haut, p. 107, les substitutions prévues pour empêcher qu'Antoine Favre, doyen de la

Sainte Chapelle, et par conséquent célibataire, puisse faire sortir du patrimoine familial les biens qu'il aurait recueillis dans la succession de son père. Ce dernier a prévu une substitution en faveur des frères d'Antoine; à défaut, en faveur de leurs enfants mâles, et, à défaut de leurs enfants mâles, en faveur de leurs filles.

Autre substitution prévue par le Président Favre. « Au cas qu'un de mes deux enfants aînés, René et Claude, vint à mourir sans enfants, que Dieu ne veuille..., je substitue le survivant d'iceux en toute la part du prémourant, ou les enfants mâles qui se trouveront lors survivants du frère prédécédé, vulgairement et par fidéicommis; et à défaut de tous lesdits mâles, je leur substitue à tous deux et en tous leurs dits biens, Philibert et Jean-Claude, mes deux derniers mâles et leurs mâles aussi... tant qu'il y en aura, et ce par souche et non par tête, et s'il ne se trouvait aucun mâle desdits mâles survivants, j'appelle les filles desdits Philibert et Jean-Claude ensemblement, sans aucune préférence entre elles...

« De même, si l'un des dits Philibert et Jean-Claude, mes deux derniers mâles, venait à mourir sans enfants... je lui substitue vulgairement et par fidéicommis le survivant d'iceux et les mâles qui resteront soit du survivant ou du prédécédé des dits deux frères. Et en cas que les deux mourussent sans mâles, j'appelle à ladite substitution vulgaire et fidéicommissaire les mâles qui lors se trouveront être desdits René et Claude, après leurs pères toutefois lesquels j'entends être les premiers substitués à défaut des dits Philibert et Jean Claude et de leurs mâles. Lesquels venant tous à manquer et défaillir, ensemble lesdits René et Claude et leurs mâles, sans mâles, je veux que les substitutions susdites aient lieu ès personnes des filles des dits René et Claude... »

Les parts de René de la Valbonne et de Claude de Vaugelas, sont ainsi grevées de quatre substitutions éventuelles, valables par conséquent pour la durée de quatre générations.

En ce temps où le principal des fortunes était représenté par les immeubles, on voit comment la substitution d'héritier permettait de maintenir la fortune dans la même famille et en même temps son prestige.

Pour assurer la transmission des biens grevés de substitution, ils sont frappés par le testateur d'inaliénabilité. Celui qui doit les transmettre ne peut donc pas les vendre. Antoine Favre l'exprime clairement. « Défendant à tous mes dits enfants mâles sus-grevés, toute sorte d'aliénation de mes dits biens, par le désir que j'ai qu'ils soient conservés en ma famille entre mes enfants et héritiers le plus longuement que faire se pourra. » (11)

Avec quelle vigueur affecte-t-il de la même inaliénabilité ses « biens paternels situés en Bresse ci-dessus délaissés à mon fils Philibert de Féliciaz, lesquels je ne veux être jamais échangés ni aliénés qu'en cas d'extrême et de pieuse nécessité, et ce tant en mémoire du lieu auquel Dieu m'a fait naître que pour l'honneur du nom de mon père, noble et spectable Philibert Favre en son vivant conseiller de Son Altesse Sérénissime et son avocat fiscal en Bresse, duquel lesdits biens sont procédés ; en considération aussi que mon dit fils Philibert a eu le nom en l'honneur de celui de mon dit père, auquel outre les obligations naturelles, j'ai encore celle-là du soin qu'il a eu de me faire élever en la vraie foi et religion catholique... »

4° *Transmission du nom et des armes.*

Elle est de rigueur, pour quiconque reçoit une part de l'héritage, soit directement, soit par l'effet d'une substitution. « Il sera chargé, dit A. Favre, de porter mon nom et mes armes. »

---

(11) Le système de la substitution ne fut pas admis sans susciter des récriminations dont le législateur finit par être obligé de tenir compte.

Par un édit du 4 octobre 1599, Charles-Emmanuel Ier décida que la substitution ne serait valable que pour quatre générations.

Charles-Emmanuel II, le 16 juillet 1648, décida au contraire que la substitution serait licite sans restriction, mais après approbation du souverain, du Sénat et de la Chambre des Comptes.

Diverses restrictions furent rétablies par les Royales Constitutions en 1770. La substitution n'est permise qu'aux nobles ; elle est limitée à quatre degrés ; ne peut porter que sur des immeubles ou certaines rentes. Un inventaire des immeubles grevés de substitution doit être fait par un notaire dans chaque cas.

La loi française du 14 novembre 1792, qui supprimait la substitution, devint applicable en Savoie à dater de son occupation par la France, en 1792, et le resta jusqu'à la loi du 24 octobre 1814 qui remettait en vigueur les lois antérieures à 1792.

Mais de nouveau, sans doute sous l'influence du Code Napoléon, art. 896, le Code Albertin en 1837, vint déclarer à l'art. 874 : « La substitution fidéicommissaire est supprimée ».

Le mode de substitution organisé par le Président Favre, mériterait d'être étudié plus en détail. Mon âge me fait laisser ce soin à un autre, qui pourrait élargir le sujet en étudiant les substitutions prévues par d'autres testaments, par exemple ceux des derniers seigneurs de Miolans, d'après les pièces publiées par les Mémoires de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, Tome 18.

Au cas où l'héritage arrivera à une fille, ladite charge devra être inviolablement observée au point que les filles seront exclues de la succession de leur père... en tant que « leurs maris ne voudraient pas se charger du por du nom et des armes. »

On laisse aux héraldistes le soin d'expliquer comment ceux qui avaient déjà des armes, pouvaient en changer ou les modifier.

Quant au nom à prendre, il semble que ce ne soit pas celui de Favre, mais celui de la terre dont on héritait. C'est ce qui résulte de la disposition concernant Pérouge, dont le nom sera pris par Claude de Vaugelas parce que cette terre lui sera donnée.

Les armes du Président Favre étaient : D'argent au chevron d'azur, accompagné de trois têtes de Maure (de sable), tortillées du champ. Devise : *Ubique*, d'après Du Mesnil, *Armorial de Bresse*, f° 253. *Fermeté*, d'après Guichenon, *Hist. de la Bresse*, 3e partie, p. 1607.

Ces têtes de Maures rappelaient par leur noirceur et par l'argent dont elles étaient ceintes, l'état de forgeron qu'avaient exercé les aïeux du président, d'où était venue leur nom de Faber, Fabre ou Favre.

Pourquoi ne pas rappeler ici le souvenir de Louis de Miolans qui, en 1512, pour le cas où les substitutions d'héritiers organisées par lui seraient sans effet, suppliait le duc Charles III de Savoie d'accepter « tous les biens, titres et le nom de Miolans avec ses armoyries, afin de les rendre immortels. »

IV. — L'exécution du fidéicommis de Philiberte de la Perrouse

Au début de son testament, le Président Favre déclare « qu'il estime devoir à sa très chère moitié Dame Philiberte Martin de la Pérrouse, à ses soins et à son amour tout ce qu'il a eu de vie et de santé après la grande et périlleuse maladie dont il a plu à Dieu de le visiter en l'an 1608. »

A la fin dudit testament, il évoque encore son souvenir. « Comme ma seconde femme, Dame Philiberte Martin de

la Pérrouse, en témoignage de l'affection singulière et incomparable qu'elle m'a porté et aux miens, m'a fait l'honneur de m'instituer son héritier universel par son testament écrit et solennel le 19 octobre 1612, à la charge toutefois de rendre et restituer son hoirie après mon décès à Philibert et Jean-Claude, mes deux derniers mâles, en tant qu'ils me seront survivants et obéissants ainsi que j'espère qu'ils seront à l'avenir non moins que par le passé, je les institue par forme de restitution de fidéicommis, des biens à moi délaissés par ma dite femme, qui soit au ciel », consistant en 18.000 florins, garantis par hypothèque ; 3.000 florins venant de la donation, à elle faite, par la dame de Reymonde ; les meubles qu'elle avait dans la maison de Gillion, près d'Annecy, inventoriés par le notaire Paccard ; les meubles apportés lors de son mariage avec Antoine Favre, dans sa maison d'Annecy ; les meubles apportés dans la maison de Chambéry quand Antoine Favre fut nommé président du Sénat en 1610. Tous ces meubles ont fait l'objet d'inventaires, faits en présence de ses fils René, Philibert et Jean-Claude.

Remise a déjà été faite à ces derniers de ses bagues, de son horloge et de « quelques pièces de belle et fine toile ».

Toutefois n'étaient pas comprises dans lesdits meubles « les menues besognes de ma dite femme trouvées dans l'un de ses coffres, pêle mêle, avec plusieurs autres meubles qui n'appartenaient pas à elle, ains à moi ou à tous mes enfants ensemblement. »

Il y avait enfin certaines « menues besognes » que Philiberte de la Pérrouse destinait à l'épouse de René de la Valbonne, pour ses filles. Mais elle était « décédée avant d'avoir garni ce coffre ». « Diverses fois » elle avait chargé son mari, peu avant son décès de lui donner sa destination.

Pour la « décharge de sa conscience », le Président Favre termine ainsi le compte rendu de son fidéicommis : « J'ai retenu à moi tout l'or et l'argent que j'ai trouvé, çà et là, en divers coffres et cabinets de ma dite femme et parmi les autres meubles, pour employer le tout suivant ce qu'elle m'avait dit être de sa volonté, par la dépense

tant de ses frais funéraires que des légats par elle faits, comme encore pour le paiement d'une partie de mes dettes plus pressantes ».

V. — La part des filles

« J'entends que les filles de mes mâles et leurs filles soient dotées compétamment à la forme du droit et à l'arbitrage sommaire de leurs plus proches parents, lesquelles dots je les institue en tant que de besoin, mes héritières particulières et chacune d'icelles, tant les deux filles déjà nées de mon fils de la Valbonne que toutes autres à naître de lui que de ses autres frères, et en telle part et quotte de mon hoirie à laquelle pourrait monter lesdites dots, notamment et nommément celles qui me survivront ou qui se trouveront déjà conçues lors de mon décès en cas que leurs pères respectivement vinssent à me prédécéder, que Dieu ne veuille, et que je fusse obligé de les instituer ou exhéréder pour la validité de ce mien testament, les déjetant de tout le surplus de mes dits biens et hoiries au profit des mâles procréés du même père, sans que toutefois les mâles des autres mâles puissent les exclure de la succession de leurs pères respectivement, sinon en tant que leurs maris ne voudraient se charger du port de mon nom et de mes armes comme a été dit ci-dessus. Auquel cas, néanmoins, j'entends que leurs dots soient augmentées par le mâle qui succédera du tiers de plus tellement que celle qui aura eu mille écus de dot, en doive avoir quinze cents, et ainsi du plus au moins, et en quoi je les institue toutes mes héritières particulières. »

***

Les pages qu'on vient de lire suffiraient à motiver le jugement que St François de Sales portait sur le Président Favre : « C'était une des plus riches âmes et des mieux faites que notre temps ait porté. » *Œuvres*, éd. Annecy, t. 2, p. 29.

Chanoine R. Naz et Evelyne Naz.

Vie et œuvre de Marcelle Weissen-Szumlanska

Il y a vingt ans, le 8 octobre et le 30 novembre 1952, Mme Marcelle Weissen-Szumlanska, présentée par le Président Ritz, faisait deux conférences à l'Académie Florimontane, la première sur « Les premiers Homo Sapiens et l'usage des colorants rouges », la seconde sur « L'ancienne Egypte ». Les années ont passé; Marcelle Weissen-Szumlanska a quitté ce monde; elle s'est éteinte à Bayonne en 1965, à l'âge de quatre-vingts ans, et il nous semble utile de revenir sur une personnalité et une œuvre attachante, curieuse, mal connue, à la fois discutée et séduisante.

Par sa mère, Marcelle Weissen-Szumlanska est descendante d'une noble famille polonaise, les comtes Szumlanski, dont l'origine remonte au XII[e] siècle. Son père, Alfred Weissen, fils de médecin, est Suisse et appartient à une ancienne famille du Valais. Alfred Weissen s'installe à Annecy vers 1880. Il est professeur d'allemand au Collège Chappuisien. Sportif et membre du Club Alpin, il édite, en 1888, un guide du touriste en Savoie, « De Suisse en Savoie ». C'est un polyglotte distingué et il fait, sur la demande de l'Académie Florimontane, à la séance du 30 novembre 1888, une communication sur le volapük, premier essai d'une langue universelle avant l'esperanto. Il est ensuite envoyé en mission à Constantinople, et c'est là que ses trois enfants, nés à Annecy, font leurs études. Marcelle est la cadette; elle est élevée dans un pensionnat religieux de Stamboul et elle se lie intimement avec les jeunes femmes de la société aristocratique de Constantinople; ces jeunes femmes et jeunes filles sont enfermées dans les harems, très sévères à cette époque.

La fin du séjour à Constantinople se marque par un épisode aventureux et romantique. Deux princesses turques, filles d'un haut fonctionnaire de l'entourage du Sul-



tan, Zennour et Nourié Noury Bey, sont compromises par le roman à clef de Pierre Loti, « Les Désenchantées », où elles apparaissent sous les noms de Djénane et de Zeyneb ; elles doivent fuir pour éviter de dures représailles, le Sultan et l'aristocratie turque ne plaisantant pas avec ce genre d'émancipation ; on sait que Djénane et Zeyneb eurent plusieurs entretiens secrets avec Pierre Loti ; leurs visages étaient toujours couverts du voile noir turc, le « tchartchaf », et le romancier ne savait pas exactement à quelle jeune fille il avait affaire. Marcelle Weissen, amie intime des « Désenchantées », cachée sous le voile noir de Djénane, a probablement répondu souvent à sa place aux questions de l'écrivain.

Il faut fuir ; elle a dix-sept ans ; elle n'hésite pas ; elle procure à ses amies, avec l'assentiment de ses parents, les passeports qui leur permettront de franchir la frontière : c'est-à-dire celui de sa mère et celui de sa jeune sœur, et c'est une fuite éperdue des trois jeunes filles vers la France, à travers la Turquie et l'Europe Centrale, la Serbie, la Croatie, l'Autriche et la Vénétie. Au cours de multiples péripéties et aventures romanesques durant lesquelles Marcelle Weissen se déguise en officier de l'armée serbe, durant lesquelles les fugitives et leur petit groupe de sympathisants reçoivent les salutations du roi Pierre I[er] à la frontière de Serbie, les « Désenchantées » arrivent enfin à déjouer les embûches de la police turque lancée à leur poursuite et à atteindre Paris.

Mais là, tout change ; Marcelle Weissen est abandonnée par les amies qu'elle a sauvées. Elle publie alors, en 1908, son premier livre qui est une relation de ce voyage et de ces événements : « Hors du harem - Histoire vraie ». Pendant cinq ans, elle vit difficilement dans la capitale ; elle gagne sa vie en posant pour une artiste sculpteur russe, écrit quelques articles dans des revues, donne des leçons ; elle assure des gardes de nuit et passe un diplôme d'infirmière en 1910 à l'hôpital Lariboisière ; entre temps, elle suit les cours de l'Ecole du Louvre, du Collège de France et de l'Institut des Langues Orientales. Ses parents, qui ont subi à Constantinople quelques représailles et sévices pour avoir favorisé le départ clandestin des jeunes filles turques, sont maintenant installés en Egypte, au Caire.

Marcelle Weissen les rejoint et passe avec eux quelque temps durant lequel elle parcourt l'Egypte et le Soudan. Elle fait aussi des séjours en Grèce, à Corfou et à Paris où elle continue ses études. Elle se marie ; son mari est Chef de Service de la Colonisation à Madagascar ; elle vit trois années difficiles dans la grande île. Rapatriée en pleine guerre en 1916, elle se réfugie en Suisse, à Lausanne et en Haute-Savoie, après un voyage en mer épuisant et dangereux ; elle a trois enfants. En 1922, après un second mariage, elle se fixe en Algérie ; son mari est Directeur du Service Topographique de la Province de Constantine ; elle vit plus de quinze ans à Constantine, Philippeville, plus tard à Alger et à Rabat. Elle s'intéresse passionnément à l'archéologie et à la préhistoire, visite et étudie sans arrêt les stations dolméniques et les nécropoles d'Afrique du Nord ; elle est nommée archiviste bibliothécaire de la Société Archéologique de Constantine. En 1935, elle a la douleur de perdre son mari et, en 1945, son dernier fils, âgé de vingt ans, né de son second mariage. A dater de 1950, elle passe plusieurs années à Annecy, sa ville natale, où elle a déjà séjourné en vacances avec ses enfants ; elle revient ensuite au Maroc ; c'est en 1955 et 1956 que déjà, à un âge avancé, elle parcourt ces fameuses pistes du Sud marocain pour tenter de reconnaître la route décrite par Hérodote, voyage épuisant et aventureux, à cheval la plupart du temps, parfois en jeep quand elle obtient l'aide des officiers des Affaires Indigènes. En tout elle a passé une trentaine d'années en Afrique ; entre temps, elle a visité la Pologne et l'Allemagne, séjourné deux fois aux Iles Canaries et parcouru encore une fois l'Egypte et le Soudan jusqu'à Khartoum. Revenue en Haute-Savoie, elle quitte enfin Annecy pour Pau et ensuite Bayonne, et ce sera son dernier voyage et sa dernière étape, car la mort la surprend dans cette ville, auprès de ses enfants, en 1965.

Certains Annéciens ont sans doute gardé le souvenir de cette grande dame à la haute stature, au port de reine, aux traits énergiques qui portait un collier de flèches de silex. On se souvient aussi de son entrain, de son enthousiasme sitôt qu'elle abordait les sujets qui lui tenaient à cœur, l'archéologie, la préhistoire, l'Egypte ancienne, la musique (elle chantait et jouait de la harpe). Ses familiers n'oublieront pas le petit appartement qu'elle habitait près

de l'église Saint-Maurice, empli de multiples souvenirs rapportés d'Egypte, d'Algérie et du Maroc : sarcophage de momie, masques, poteries, photographies, statuettes, et surtout des livres, des quantités de livres d'études et de documents de toute sorte. Elle pouvait lire et s'exprimer en sept langues : français, allemand, anglais, italien, espagnol, turc et polonais.

Marcelle Weissen a été membre associé de l'Académie Florimontane de 1953 à 1958 ; elle était aussi membre de l'Institut International d'Anthropologie, membre de la Société Préhistorique Française et de la Société d'Anthropologie de Paris.

Elle a écrit quatre livres :

« Hors du Harem - Histoire vraie », Paris, 1908 (épuisé) ;

« L'Ame archaïque de l'Afrique du Nord », Paris, 1933 (Prix Montyon décerné par l'Académie Française) ;

« Les Hommes Rouges », Paris, 1952 ;

« Les origines atlantiques des anciens Egyptiens », Paris, 1965.

Elle a fait plus de cinquante conférences et communications à diverses sociétés savantes (la liste en sera donnée à la fin de cet article).

L'ŒUVRE

Le premier livre de Marcelle Weissen-Szumlanska, « Hors du Harem », est un ouvrage de jeunesse très différent du reste de son œuvre ; le style en est agréable, à peine marqué par la mode du temps ; écrit en 1908, il a un intérêt historique certain en tant que reportage vécu des mœurs et coutumes de la Turquie au début de ce siècle, et des conditions des femmes au temps du Sultan rouge Abdul Hamid, avant la guerre de 1914 et la révolution de Kémal Mustapha. Marcelle Weissen a vu avec plus d'acuité que Pierre Loti les problèmes psychologiques et sociaux de ces déracinées qui passèrent sans transition du confinement absolu et protecteur du harem à la liberté occidentale ;

elle a bien pris conscience des conflits qui ne manquèrent pas d'en résulter.

Tout le reste de l'œuvre se présente avec une unité parfaite ; c'est le long cheminement d'une idée qui devient pour elle une certitude absolue, impérieuse et passionnée. Le point de départ est irrationnel ; elle l'a écrit elle-même à plusieurs reprises ; c'est une intuition, une sorte de contact visionnaire avec la conscience cosmique perçue en un état second. Elle reprend les traditions gnostiques, celles des néo-platoniciens et elle tente un essai de synthèse, une reconstitution des origines de l'humanité d'après les vieux mythes. Comme elle a une formation universitaire, elle essaie ensuite de leur donner une base scientifique. L'œuvre est constamment à la limite des traditions ésotériques, de l'hermétisme et de la réalité cartésienne démontrée et objective. Il s'y mêle un élément passionnel, une nostalgie, une ferveur d'apostolat qui parfois déconcerte, en même temps que l'on est forcé d'en reconnaître le mérite et le lyrisme.

Elle admet à l'origine des races humaines une race privilégiée, celle des « Cro-Magnons », ainsi nommée parce que le premier crâne a été découvert, en 1868, dans la grotte de Cro-Magnon en Dordogne. Il date de 40 000 ans environ. On sait que cette race d'Homo Sapiens se caractérise par la dolichocéphalie, le volume de la boîte crânienne, l'importance des lobes frontaux, la station debout, l'intelligence, l'habileté manuelle et un art pariétal qui atteint un haut degré de perfection à l'époque magdalénienne, dernière époque du paléolithique supérieur. Les Cro-Magnons se caractérisent aussi par l'usage de l'ocre rouge, colorant à base d'argile renfermant un oxyde de fer ; ils le broient dans des mortiers et en recouvrent leurs corps, les tombes, les squelettes des morts ; Marcelle Weissen a spécialement étudié ce rite et son symbolisme ainsi qu'une autre caractéristique qui est pour elle essentielle et fondamentale : ils élèvent des monuments mégalithiques, des pierres levées, des menhirs, des dolmens et des monuments à degrés.

Parallèlement coexiste une autre race, celle de Néanderthal ; on sait que ces hommes apparaissent vers le Moustérien, on sait qu'ils se caractérisent par le progna-

tisme de la face, la saillie de l'arcade sourcillière et de la machoire, le front fuyant, une boîte crânienne réduite, un cerveau rudimentaire; cependant cet homme se tient debout et se sert d'outils. On sait aussi qu'après la parution du livre de Darwin « De l'origine des espèces par voie de sélection naturelle » (1859), on a cru voir dans cette race le maillon de la lignée entre les grands simiens et les hominiens, d'autres maillons étant représentés par les plus anciens prénéanderthaliens, Australopithèques, Homme de Palestine, Pithécanthrope de Java, Sinanthrope de Pékin, Homme de Heidelberg et Zinanthrope d'Afrique du Sud.

Marcelle Weissen s'est toujours élevée avec force et fougue contre cette hypothèse. En ce qui concerne l'homme de Néanderthal, la science moderne est actuellement en accord avec elle: cet être est sans doute le fruit d'une régression génétique; c'est un « variant », un « déviant », dû à des modifications protéiniques des chromosomes dans le code génétique; c'est un « phylum » parallèle de l'homo sapiens, et non son ancêtre. Pour Marcelle Weissen, c'est un monstre, un dégénéré, un hybride; l'explication qu'elle suggère pour expliquer cette mutation est surprenante et hardie: elle serait due à un croisement avec les animaux, les grands singes. Les Néanderthaliens disparaissent bientôt sans descendance; elle trouve l'écho de cet épouvantable seuil, de ce retour vers l'animalité dans les légendes de la théogonie grecque: la lutte de Zeus, esprit-conscience, contre les Titans et les Monstres, forces sauvages et bestiales, dans le symbolisme du sphinx égyptien, tête d'homme et corps de lion, enfin dans le totémisme qui fait de l'ancêtre du clan un animal.

Marcelle Weissen est une « fixiste »; elle est partisan de la stabilité des espèces; elle est plus proche du « créationisme » de Linné et de Cuvier que de l'évolutionisme de Darwin, du transformisme et de la synthèse de Teilhard de Chardin; pour elle, il n'y a pas évolution, mais au contraire dégradation d'une création parfaite à l'origine.

Pour Marcelle Weissen, les Cro-Magnons viennent d'une région privilégiée qui est leur berceau, le rivage de l'Atlantique; et elle propose de donner à cet homme préhistorique le nom de Homo Atlanticus.

Reprenant des traditions fabuleuses et entre autres le mythe utilisé par Platon dans deux Dialogues, le Timée et le Critias, Marcelle Weissen pense que l'île Atlantide a réellement existé et qu'elle était peuplée de Cro-Magnons.

Si une question a été âprement discutée, c'est bien celle de cette île mystérieuse, « plus grande que la Libye et l'Asie », qui aurait été située, d'après les anciens voyageurs grecs, à l'extrémité de la terre, « là où le ciel et la terre se touchent », au delà des colonnes d'Hercule. On sait que, d'après le Critias, des prêtres égyptiens parlèrent à Solon de cette île, domaine des Atlantes, qui était gouvernée par cinq couples de rois jumeaux, nés de Poseidon et d'une mortelle, Clito ; elle était emplie de richesses merveilleuses et innombrables et les habitants avaient atteint un haut degré de civilisation lorsqu'ils commencèrent à violer les lois de la morale et à faire la guerre aux pays voisins. Là-dessus, le Critias reste inachevé ou bien sa suite est perdue, mais on sait la conclusion de l'histoire par une phrase du Timée « Dans le temps qui suivit, en l'espace d'un jour et d'une nuit, par suite de tremblements de terre et de cataclysmes, l'île Atlantide s'enfonça sous la mer et disparut ».

Pour Marcelle Weissen, ce mythe est dérivé d'un fait réel, peu à peu déformé par la transmission orale au cours des générations. Le berceau des Cro-Magnons aurait été cette île qui se serait effondrée dans l'Atlantique douze à dix mille ans avant notre ère. Seuls émergent désormais les sommets des montagnes, les îles Canaries, les Antilles, les Açores où se seraient maintenus jusqu'à nos jours quelques descendants de la race prédestinée. Avant la catastrophe, des émigrants auraient essaimé au Nord, à l'Est et à l'Ouest entre le 25e et le 40e parallèle, laissant des traces de leur passage dans les grottes espagnoles, celles du Sud-Ouest de la France, les dolmens de Bretagne, d'Angleterre et d'Irlande ; ils seraient à l'origine des races gaëliques ; à l'Ouest, ils auraient abordé sur les côtes du Mexique et ils seraient les très lointains ancêtres et précurseurs des grandes civilisations de l'Amérique Centrale et du Pérou ; les mêmes caractères ethniques se retrouveraient chez les Indiens de l'Amérique du Nord. A l'Est, ils auraient traversé l'Afrique du Nord, y laissant des nécro-

poles et des sépultures sous dolmens ; ils seraient parvenus en Haute-Egypte et auraient incarné dans l'âme populaire les dynasties mythiques égyptiennes. Toujours d'après elle, ces migrants seraient allés encore plus loin, jusqu'à Sumer, jusqu'à l'Asie Centrale, jusqu'à l'Indus et au Danube ; ils auraient donné naissance aux races indo-européennes et aux civilisations celtiques. Le sens des invasions futures qui sera toujours orienté de l'Est à l'Ouest serait, d'après Marcelle Weissen, une sorte de retour aux sources, un périple nostalgique vers une patrie primitive et perdue.

Pour essayer de donner des bases exactes à cette fresque poétique et grandiose, pour que l'on ne puisse pas lui reprocher d'être surtout imaginative, pour tenter de l'asseoir sur des critères solides et scientifiques, Marcelle Weissen a tout mis en œuvre. Elle a assemblé une considérable érudition, elle a pris connaissance de toutes les recherches anthropologiques et paléontologiques de son temps ; elle a fait elle-même des études poussées de philologie et d'ethnographie comparée ; elle n'a pas reculé devant les voyages aventureux, les explorations lointaines. Elle est allée étudier sur place, aux Iles Canaries, la conformation des crânes des Guanches et leurs procédés de momification pour les comparer à ceux des Egyptiens ; elle a parcouru l'Afrique du Nord à la recherche des nécropoles archaïques et des dolmens. Enfin, pour prouver le trajet suivi par les rescapés de l'Atlantide, elle a réalisé seule cette fantastique exploration aux frontières du Sahara au cours de laquelle elle pense avoir retrouvé la troisième route citée par Hérodote ; cette piste partirait du Cap Solœis (sans doute le Cap Juby) en face de l'Ile Cernée ou Grande Canarie, passerait par l'embouchure du fleuve fossile Draa, et rejoindrait à travers le désert la voie chamelière des grands nomades ; après 3 600 kilomètres, elle aboutirait à Abydos, en Haute-Egypte, cité d'origine des premières dynasties historiques égyptiennes. Marcelle Weissen a suivi cette piste de l'oasis de Foum z'Guid jusqu'au lit du fleuve Draa dans des conditions particulièrement éprouvantes.

Son style est vivant et séduisant ; la relation de sa visite à Biskra, à l'Hôpital des Sœurs Blanches du Cardinal Lavigerie, est particulièrement heureuse à cet égard.

Cette vivacité fait que parfois l'éllipse prend le pas sur le déroulement logique de la pensée : le raisonnement est souvent interrompu par des affirmations véhémentes qui reviennent comme des leit-motivs ; une poésie puissante se dégage fréquemment de cette œuvre écrite sous le coup d'une fougueuse inspiration, une sorte de voyance ; il y a une grande puissance d'évocation dans ces descriptions des paysages africains, des immenses cimetières préhistoriques consumés sous le soleil où s'élèvent monolithes, dolmens ruinés et autels sacrificiels. « L'Ame archaïque de l'Afrique du Nord » est une sorte d'épopée initiatique ; « Les Hommes Rouges » et « L'origine atlantique des anciens Egyptiens » se situent dans un domaine plus strictement objectif.

Parfois la phrase devient mordante et caustique lorsqu'il s'agit de défendre cette « civilisation occidentale » dont elle est l'ardente protagoniste ; elle en voit l'aboutissement dans les rites gaëliques et celtes qu'elle a particulièrement étudiés (entre autres les trois cercles des grands ensembles mégalithiques), dans les cérémonies mystérieuses des Druides et celles des tribus gauloises et indo-européennes.

Ses derniers écrits, non édités, retrouvés à l'état de notes fragmentaires, montrent une évolution mystique ; désormais les problèmes historiques passent au second plan, et ce qui domine, c'est une grande élévation de pensée vers l'unité et la spiritualité.

Il revient à Marcelle Weissen le mérite d'avoir insisté sur l'importance des nombreux vestiges archaïques de l'Afrique du Nord, d'avoir recensé en Algérie, sur les hauts-plateaux de Numidie et au bord du grand Erg Occidental saharien, de nombreux dolmens et monuments mégalithiques, d'avoir montré l'importance de cet immense foyer préhistorique alors que l'Europe était encore couverte de glace. Dans la recherche de la route d'Hérodote, elle a mis en évidence la grande voie de passage qu'a dû être le Sahara, lorsqu'il était forêt tropicale et pas encore désert, les pistes où passèrent les premiers Berbères, Touareg et Egyptiens des Oasis et de la Thébaïde.

Il est certain que les premières dynasties égyptiennes entrent dans l'histoire avec une écriture, un calendrier,

des procédés d'irrigation, une civilisation et un ordre social établi dont on hésite encore à l'heure actuelle à savoir si ils étaient de nature autochtone ou si ils venaient d'ailleurs, par invasions et métissages ; Marcelle Weissen a montré l'importance dans ces origines de l'appoint de l'Ouest, des rapports et des échanges qui ont eu lieu entre les tribus préhistoriques du bord du Nil et les hordes de chasseurs nomades des étendues africaines. Elle nous a laissé aussi des études pleines d'intérêt sur les gravures rupestres, leur signification, les analogies entre celles du Sahara (Tassili, Hoggar) et celles des Açores et des Iles Canaries.

Enfin elle a donné une explication séduisante des mains qui sont représentées sur les parois des cavernes aurignaciennes, mains auxquelles il manque des phalanges ou des doigts ; pour elle, il ne s'agit pas de mutilations mais de projection de gestes magiques, représentés par un estampage primitif ou un pochoir qui ignore la perspective ; les phalanges et les doigts repliés ne sont pas visibles. Cette hypothèse est bien en accord avec ce que l'on sait de la mentalité et du dessin des primitifs.

Des idées aussi hardies sur l'origine des races ne pouvaient que susciter des controverses et stimuler l'opposition et les discussions ; c'est encore là un des mérites de cette œuvre qui ne s'est pas cantonnée dans un conformisme de bon aloi et parfois stérile ; son double aspect rationnel et irrationnel a fait qu'elle a été adoptée par les écoles ésotéristes et qu'elle a rencontré des réticences dans les milieux scientifiques.

Si l'on veut faire une sorte de mise au point, on voit que, actuellement, les savants contemporains hésitent à admettre une unique race mégalithique et son extrême diffusion ; on pense plutôt qu'il n'y a pas de races immuables mais des caractères mouvants dus à un énorme brassage et à des métissages précoces. Ces dernières années ont apporté des preuves impressionnantes de la théorie de l'évolution. Cependant la naissance des races humaines plonge encore dans la nuit la plus obscure et la plus mystérieuse et il faut bien dire que l'on n'a rien de précis à opposer à l'hypothèse de Marcelle Weissen si ce n'est des points d'interrogation.

Les préhistoriens attendent d'autres découvertes avant d'accepter l'identité de race et d'origine entre les anciens Egyptiens et les Mexicains; il est certes tentant à première vue d'expliquer ainsi les similitudes trouvées dans les deux civilisations, entre autres la momification des morts et les constructions en forme de pyramides; mais pour admettre cette filiation, il faudrait réduire à néant d'impressionnants obstacles. En ce qui concerne les pyramides, il y a l'énorme durée de temps qui sépara les pyramides égyptiennes de celles élevées au Mexique; il y a leurs différences archéologiques et leurs destinations différentes. On sait que les pyramides dérivent des monuments mégalithiques et des pierres levées; ont sait aussi qu'elles ont existé chez tous les peuples ayant adoré le soleil [1]; elles sont donc d'une extrême fréquence; ce sont les ziggurats à Babylone, on en a trouvé en Chine et dans les Iles Polynésiennes. L'architecture pyramidale semble être un archétype de la mentalité primitive qui veut représenter un rayon solaire matérialisé dans la pierre; c'est une sorte de trait d'union établi entre la terre et la divinité, une ébauche de transcendance, un escalier dressé vers le ciel (Myrcea Eliade); l'esprit humain, le même chez toutes les races, s'exprime par les mêmes symboles.

En ce qui concerne l'origine des peuples ayant existé dès la préhistoire en Amérique du Nord et en Amérique Centrale, on pense actuellement qu'ils sont venus du Nord en passant par le détroit de Behring.

L'égyptologie classique n'admet pas que la grande pyramide soit autre chose qu'un tombeau de roi; l'hypothèse d'un temple initiatique soutenue par Marcelle Weissen reste l'apanage d'un petit nombre d'auteurs qui s'en réfèrent à des traditions occultes. La science garde une stricte neutralité quant à la notion d'un « âge d'or » datant d'avant le déluge et l'effondrement de l'Atlantide, et quant à la notion d'une connaissance secrète des anciens Egyptiens, héritée de cette époque fabuleuse. Elle n'admet que

---

(1) Le fait que la pyramide soit un symbole solaire est frappant dans l'Egypte ancienne. La pyramide apparaît en même temps que le culte de Rê, dieu soleil d'Héliopolis. Les adeptes d'Osiris, dieu chtonien, divinité de l'eau, de la végétation et des profondeurs, n'ont jamais élevé de pyramides. D'après les textes les plus anciens, Osiris est même couvert d'imprécations et chassé du domaine solaire de la pyramide. Il le sera jusqu'à ce qu'intervienne une sorte de compromis, un curieux syncrétisme qui permettra la coexistence des deux dieux.

ce qui est rigoureusement et rationnellement constaté ; mais elle ne doit pas, sous peine de sclérose, se désintéresser de conclusions audacieuses, avancées courageusement en dehors de toute école et appartenance officielle.

L'Atlantide est-elle un mythe ? A-t-elle été une réalité ? On sait que la question a donné lieu à toutes les controverses possibles. Certes, dans le Critias il est bien spécifié « qu'il s'agit d'un épisode absolument vrai », que « ce n'est pas une fable inventée mais une histoire vraie », mais on sait aussi que Platon a souvent utilisé des mythes pour soutenir son argumentation ; certes, il y a bien une faille profonde, une gigantesque crevasse qui coupe l'Océan Atlantique du Nord au Sud, bordée par deux chaînes de montagnes volcaniques (le bathyscaphe « Archimède » des recherches franco-américaines les explore actuellement autour de Madère) ; il est certain que de vastes effondrements se sont produits dans l'Océan Atlantique pendant les glaciations du Quaternaire, ou bien des ruptures si l'on admet la théorie de la dérive des continents de Wegener, mais on tend actuellement à penser qu'il est peu probable que ces événements se soient conservés dans la mémoire de l'humanité ; on a même situé l'Atlantide en plusieurs lieux : la mer du Nord, Ceylan, l'île grecque Santorin. Il n'est pas exclu que l'on ne doive un jour revenir sur cette question. L'idée de Marcelle Weissen est séduisante, la construction en est logique. Il faut attendre l'épreuve du temps qui peut amener des découvertes ou des documents imprévus, et il faudra alors se souvenir que c'est elle qui a ouvert la voie à ces recherches.

En conclusion, Marcelle Weissen a tenté une gageure vraiment bien difficile : concilier la science rationnelle, la logique de Descartes avec les traditions ésotériques et les antiques légendes ; elle a poursuivi son œuvre avec foi, courage, vivacité et ténacité ; elle a soulevé beaucoup de questions, posé de nombreux problèmes et en a résolu certains ; même si l'on n'adopte pas toutes ses conclusions, son œuvre est importante, elle ne peut pas et ne doit pas tomber dans l'oubli.

Suzanne RATIÉ.

PRINCIPALES COMMUNICATIONS
faites par Marcelle Weissen-Szumlanska aux Sociétés savantes

Académie Florimontane

« Les premiers Homo Sapiens et l'usage des colorants rouges », 1952.

« L'ancienne Egypte », 1952.

« Importance civilisatrice du pays marocain dans l'antiquité », 1953. Compte rendu de l'ouvrage de Michel RAMBAUD : « L'art de la déformation historique dans les Commentaires de César », *Rev. Sav.*, 1955.

Congrès du Biad

« La route pharaonique ».

1er Congrès de la Fédération des Sociétés savantes de l'Afrique du Nord

« Contribution à l'étude des caveaux phénico-berbères et des tombes dolméniques de la région de Sila et de Rocknia », *Rev. Afric.*, nos 362-363, 1er et 2e trim. 1935.

2e Congrès de la Fédération des Sociétés savantes de l'Afrique du Nord

« Les peuplements occidentaux et nord-africains à l'époque des premières invasions indo-européennes », *Rev. Afric.* nos 368-369, 3e et 4e trim. 1936.

Congrès de l'Institut international d'Anthropologie

« Le peuplement de l'Afrique du Nord avant l'occupation romaine », Bruxelles, 1935.

« La race des Guanches, survivances ethniques africaines et berceau des hommes de Cro-Magnon », 1958.

Congrès préhistorique de France

« Les mains dans les cavernes aurignaciennes », XIIe section, Foix, 1936.

« Notes sur le Moghreb », XIVe section, Paris, 1953.

Société Archéologique, Historique et Géographique du département de Constantine

« Les origines de l'Egypte d'après les temples et les tombeaux », 1925.

« Stations dolméniques en Afrique du Nord », 1934.

« Les grottes préhistoriques du Sud-Ouest de la France », 1934.

« Les hauts plateaux volcaniques de Madagascar », 1933.

« Notes sur les ossements d'un archéo-lémurien et sur le cratère du volcan Yetsiftra dans lequel il a été trouvé », 1933.

« L'âme polonaise », 1934.

Société Géographique d'Alger

« De la valeur du futur vrai », 1932.

« Légende », Bul. 1936.

« Point de départ », Bul. 1938.

« De l'empire des Toltèques à la vallée du Nil », Bul. 1927-28.

« Biskra, Sœurs Blanches du Cardinal Lavigerie », Bul. 1939.

Société Préhistorique Française

« A propos des gravures et peintures rupestres », septembre-octobre 1951, n° 9-10.

« Notes moghrébines », mars 1953, n° 3.

Le Voyage savoyard de Gambetta

(21 septembre - 2 octobre 1872)

« *Ma chère Mignonne,*

« *Voilà trois grands jours que je t'ai quittée, et je n'ai rien reçu de toi. Où es-tu ? Que fais-tu ? Es-tu déjà arrivé à Bade ou ailleurs ? J'ai hâte d'avoir de tes nouvelles. Quant à moi, je me porte fort bien, le temps me favorise beaucoup, et malgré les fatigues continuelles que m'imposent les réceptions et les banquets, je suis trop satisfait de tout ce que je vois et que j'entends pour ne me sentir de rien.*

« *Je pars ce jour de Saint-Etienne pour Lyon, d'où j'irai à Chambéry, et probablement, de là, je descendrai à Valence avant de rentrer à Paris. Je compte bien d'ici là recevoir avis de ton séjour et savoir comment te traite ton nouveau séjour en pays étranger.*

« *Je rentrerai le plus tôt possible comme tu peux le croire, en attendant, prends patience, sois une vraie petite Moumour et compte sur la fidélité de ton*

« *Lonlon amoureux.* »

*
* *

« *Ma chère Tante,*

« *Me voici enfin au repos pour quelques jours après ces terribles quinzaines journées que je viens de passer à travers toutes les vallées et les montagnes de Savoie.*

« *J'ai traversé le lac de Genève et me voici chez mon excellent ami M. Dubochet, qui est venu me relancer à Thonon. J'ai avec moi Spuller. Nous jouissons doucement du plus admirable paysage d'Europe, et je regrette seule-*

ment d'être forcé de rentrer trop tôt. J'ai cependant bien gagné quelques jours de loisir.

« *Je t'embrasse de tout cœur.*

« *Ton neveu*

« *Léon.* »

* *

Entre ces deux missives adressées, l'une de Saint-Etienne, en septembre, à Marie Meersmans, et l'autre des Crêtes par Clarens, canton de Vaud, en octobre, à sa tante — missives recueillies par Daniel Halévy et Emile Pillias dans leur volume: « Lettres de Gambetta » [1] — se situe le voyage en Savoie de l'ancien homme fort du Gouvernement de la Défense nationale, voyage qui, à l'automne de 1872, fit grand bruit bien au delà des limites de la province. Cette tournée dans les deux départements savoyards avec une pointe à Grenoble est souvent évoquée maintenant par les historiens et les biographes puisque c'est d'elle que datent les appels aux « nouvelles couches » avec lesquelles il s'agissait de créer une république définitive, et nettement hostile aux projets dynastiques que formait la majorité de l'Assemblée nationale élue les 8 et 15 février 1871.

Sans nous attarder plus qu'il ne sied aux palinodies sentimentales de « Lonlon amoureux », il convient de noter que la lettre de Saint-Etienne est l'une des dernières destinées à Marie Meersmans que le tribun s'apprêtait à abandonner pour réserver, théoriquement du moins, l'exclusivité de sa flamme, jusqu'au drame des Jardies, à Léonie Léon venue dans sa vie, tout comme la précédente, le jour où, selon sa formule, il « entra avec effraction sur la scène du monde », le 13 novembre 1868, lors de sa plaidoirie pour Delescluze, directeur du « Réveil » poursuivi pour le lancement d'une souscription destinée à l'érection d'un monument à la mémoire du député Baudin, le seul parlementaire français qui se soit fait tuer sur une barricade [2].

---

(1) Editions Grasset, Paris, 1938, cotes 137 et 138.

(2) La plus récente biographie de Gambetta est celle de Jacques Chastenet parue dans « Les Grandes études historiques » (Fayard - Paris, 1968).

Laissons-là les amours du tribun, elles nous mèneraient loin et dans des directions très différentes pour nous en tenir aux « terribles quinzaines journées ». Les archives de la Préfecture d'Annecy ne semblent pas avoir conservé de documents officiels sur l'événement. Jules Philippe, ami politique du voyageur, occupant alors le fauteuil de chef de l'administration départementale, cela donne, peut-être, la raison de cette lacune curieuse. La Presse, heureusement, est là, hostile ou sympathisante, qui lui consacra une telle place qu'il n'est pas trop malaisé de reconstituer jour après jour, heure après heure souvent, cette randonnée qui fit dire à George Sand : « M. Thiers embourgeoise la France ; Gambetta l'estamine ! » [3].

Préparatifs

C'est au début du mois d'août que commença à courir le bruit de la prochaine venue en Savoie de celui qui incarnait alors l'espoir des démocrates et la répulsion des conservateurs. On pensait qu'il viendrait inaugurer à Chambéry le tombeau du préfet du Quatre-Septembre, Eugène Guiter, récemment décédé. Très vite, il s'avéra que l'arrivée de Gambetta coïnciderait avec l'anniversaire de celle des troupes de Montesquiou, huit décennies plus tôt. Comme c'est à Chambéry que devait débuter le voyage, M. Jacques de Tracy, le préfet, s'en alla chercher des consignes à Paris tandis que les journaux des deux départements s'emparaient de l'affaire avec enthousiasme ou violence car nul ne pouvait rester indifférent devant Gambetta. Plus que pour ou contre des idées, les Français ont toujours aimé se passionner pour ou contre des hommes, or, celui qui devait venir, était à l'époque un symbole vivant malgré sa jeunesse, car il faut bien se souvenir que celui que l'imagerie présente comme un père hirsute et massif de la République était, en 1872, âgé de 34 ans et qu'il n'avait plus que dix années à vivre.

« Septembraillards » (l' « Union Savoisienne » dixit) contre « Chambordindons » ou fidèles du « Sedantaire »

---

(3) Cité par le marquis de Roux dans « Origines et fondations de la IIIe République » (Editions Grasset, Paris, 1933).

(selon « Les Alpes »), les chroniqueurs préparèrent tous l'accueil de l'idole des gauches titulaire, grâce aux feuilles réactionnaires ou conservatrices, d'une collection peu banale de sobriquets n'épargnant pas sa demi-cécité, conséquence d'un accident d'enfance: « Dors d'un œil », « Le Borgne sonore », « N'a qu'un œil », « L'intelligence borgne », « Le plus grand d'Angers », « Le Crapaud vivant », « L'aéronaute », « Le balconnier des avocats », « Croquemot », « Rabagas » [4] et autres surnoms évidemment plus originaux que l'appellation de « fou furieux » proférée par M. Thiers.

Tandis que « Les Alpes » assuraient que le député de la Seine [5] serait fort bien accueilli, « L'Union Savoisienne » souhaitait « une réception au manche de cravache » de ceux qui entendaient célébrer l'anniversaire de l'invasion de 1792 et rappelait ce temps « *où nos monuments et nos archives furent détruits en partie et l'élite de notre pays déportée, enfermée dans les cachots, noyée ou guillotinée* ». Le journal catholique et alors légitimiste d'Annecy effectua de nombreuses variations sur ce thème: « *Fêter le 22 septembre 1792, c'est fêter le règne de terreur, l'installation de la guillotine sur toute la surface de la France, l'égorgement de tout ce qu'il y avait d'honnête dans ce pays.* » C'était exalter du même coup, « *la seconde révolution inaugurée il y a deux ans par le dictateur de l'incapacité, l'homme de la guerre à outrance, le chef de la démence nationale, le nouveau Robespierre en paroles.* » Non, la Savoie ne pouvait célébrer « *sa conquête à main armée par les soldats de la révolution, car le 22 septembre, c'est la date la plus infâme, la plus honteuse, la plus sanguinaire de nos annales !* ».

Pendant ce temps, les gambettistes savoyards mettaient en place un comité dans lequel figuraient, notamment, les députés Guinard, Guiter (père du défunt préfet),

---

(4) Victorien Sardou avait présenté, le 1er février 1872, un vaudeville aux allusions transparentes mettant en scène un avocat et politicien du nom de Rabagas. Les spectateurs en venaient souvent aux poings ou, à tout le moins, proféraient des clameurs favorables ou hostiles à toutes les formes de gouvernement, à Gambetta et à la Commune.

(5) Elu dans le Bas-Rhin le 8 février 1871, Gambetta s'était trouvé sans mandat après la signature des préliminaires de la paix qui faisaient abandonner l'Alsace. Le 2 juillet, à l'occasion du scrutin ouvert dans 44 départements pour compléter l'Assemblée nationale, il s'était présenté, comme c'était alors possible, dans différents coins du pays. Elu dans plusieurs départements, il avait opté pour celui de la Seine.

Parent et le conseiller municipal chambérien Michard, ancien combattant du bataillon de l'armée des Vosges dans lequel avaient fait campagne les Chasseurs des Alpes et les Francs-Tireurs du Mont-Blanc. Ils lançaient aussi des invitations au « banquet républicain » à 3 f 50 le couvert prévu, effectivement, pour le 22 septembre, anniversaire de l'invasion de la Savoie au lendemain de Valmy et le jour même où la Convention ouvrait sa première séance en proclamant la république.

Rentré de Paris, M. Jacques de Tracy observa un mutisme total sur les instructions reçues de M. Lefranc, ministre de l'Intérieur. Cette discrétion voulue et, sans doute, imposée, laissait libre cours à toutes les suppositions. « Le Mont-Blanc » bonapartiste tenait pour certain que l'autorisation serait accordée au repas présidé par « le Signor Gambetta » qu'il baptisait aussi « Retourne ton train », banquet auquel participeraient, « sauf un » précisait-il avec un clin d'œil en direction de Jules Philippe, tous les Annéciens fidèles au tribun. L'échotier de « l'Union Savoisienne », Xavier, assurait que cette délégation emporterait à Gambetta, de la part de son ex-employé — encore une pique destinée au préfet de la Haute-Savoie — une « cargaison d'œils de couleurs ». De même savait-il, ou, du moins, affirmait-il, que pour terminer la fête, l'hôte effectuerait une ascension en ballon, histoire « de montrer qu'il était un homme supérieur, digne d'une situation élevée ». Les « réactionnaires » se réjouissaient fort aussi d'un article de « Paris-Journal » annonçant qu'une pétition serait remise au visiteur afin qu'il intervienne en faveur de la création d'une chaire de savoyard au Collège de France !

L'escale chambérienne

Arrivèrent enfin le samedi 21 septembre et, à 10 h 30, le train amenant à Chambéry Gambetta et les radicaux qui étaient allés le recevoir à Culoz. Sans doute, les voyageurs s'étonnèrent-ils de ne voir personne, comme prévu, sur les quais et dans le vestibule de la gare. Entre leur départ pour la dernière station de l'Ain et leur retour, les notabilités républicaines avaient été prises de vitesse par le préfet. Au moment où le petit cortège débouchait sur la place,

Parmi les premiers signataires de cette liste de *souscription pour un dîner particulier et privé à offrir à Gambetta à son passage à Annecy* figurent les députés Duparc, Silva et Folliet ainsi que le maire Chaumontel, futur sénateur. Les maires et des députations des conseils municipaux de Faverges et de Rumilly avaient annoncé par télégramme leur participation (Document extrait des archives de l'Académie Florimontane).

Souscription pour un tirer particulier et privé à effet à Gambetta à ses parents à Cahors.
Le jour et l'heure seront indiqués ultérieurement

passant entre des fonctionnaires interdisant l'accès à la gare, des gendarmes achevaient de placarder des affiches signées Jacques de Tracy annonçant : « Vu les instructions du gouvernement, considérant que les défenses adressées aux organisateurs les 15, 17 et 21 septembre sont restées sans effet [6] le banquet prévu pour le 22 est interdit. » Le commissaire de police, flanqué de deux agents, notifia cette décision aux Chambériens escortant Gambetta.

Deux cents curieux, s'il faut en croire « l'Union Savoisienne », se gaussaient de la déconvenue des radicaux, mais l'un des assistants lança un « Vive la République ! » auquel Gambetta fit écho. Là-dessus, les arrivants grimpèrent dans « une mauvaise voiture » — ce détail, on s'en doute, vient aussi de « l'Union Savoisienne » — qui les conduisit vers l'hôtel de la Poste.

Louis Thiabaud, envoyé spécial des « Alpes » à Chambéry, remarqua, lui, une foule beaucoup plus dense et démonstrative. En sus du chroniqueur royaliste, il constata que l'effectif des postes et des patrouilles militaires avait été doublé devant les bâtiments publics et dans les rues du chef-lieu savoyard où les troupes étaient consignées.

Admis, étant donné son appartenance, dans l'entourage du grand homme, Thiabaud l'entendit déclamer : « *Quand on a à faire à un pouvoir aussi archaïque, aussi disons, aussi vermoulu, on n'a pas besoin de le pousser, car il tombera de lui-même !* » Afin de ne pas pousser, Gambetta conseilla à ses amis de renoncer au projet de banquet. A ceux qui acclamaient son nom, il répondit : « *Ne criez jamais « Vive un homme » parce que chaque fois que vous vous êtes confiés à un seul homme, vous avez été trompés, trahis, villipendés, traînés de la misère dans l'opprobe, de l'opprobe dans des catastrophes. Le fardeau de la patrie est trop grand pour tenir sur les épaules d'un homme, il faut qu'il soit porté par les épaules de tout le monde. Ne criez donc plus « Vive un homme » parce que c'est de la monarchie, crions plutôt « Vive la République ! » parce que c'est tout le monde.* » Selon l'envoyé spécial, un « *hourrah épouvantable* » salua cette déclaration : « *Chaque phrase était comme un coup de fouet. Il*

---

(6) La presse ne semble pas avoir eu connaissance de ces communications.

disait cela avec une âme, une énergie, une colère qui tapaient à tour de bras. » Sa conclusion vaut d'être citée elle aussi : « *Puisque M. le Préfet ne veut pas nous laisser fêter l'anniversaire de notre première annexion à la France, cela prouve qu'en sa qualité de monarchiste et de Français il ne veut pas de nous. Eh bien ! alors, restons Savoyards.* »

Gambetta, avant de se restaurer, adressa au ministre de l'Intérieur une protestation télégraphique contre l'interdiction d'une manifestation privée, échappant par définition, à la loi sur les réunions publiques.

Au cours de la nuit, le « T » du patronyme de M. de Tracy fut rayé sur les affiches qui parurent ainsi signées « Racy » et des voix chantonnèrent sous les fenêtres préfectorales : « Frère Jacques, dormez-vous » relate « Le Faucigny ». La même source assure qu'entre midi et 6 heures et demie, Gambetta n'a pas reçu moins de 6 000 personnes et prononcé moins de dix allocutions à l'hôtel de la Poste. C'est à ce moment-là que l'ancien ministre aurait décidé de prolonger son séjour en Savoie qui, primitivement, devait s'achever lors de son départ pour Grenoble où il était attendu le jeudi 26.

« L'Union Savoisienne » fait remarquer de son côté que le procureur général et le procureur se trouvaient, par un hasard curieux, hors de Chambéry au moment où Gambetta venait y prendre ses quartiers. Elle ne manque pas non plus de tirer satisfaction du fait que de nombreux Chambériens avaient déposé leur carte chez M. de Tracy afin de complimenter le préfet d'une conduite qualifiée de « sage et énergique ». Citant son homologue « Le Courrier des Alpes », la feuille annécienne dit qu'au cours de cette première journée, plusieurs discussions assez vives se sont produites entre Gambetta et ses amis, le premier reprochant aux seconds d'avoir commis des imprudences et des fausses manœuvres dans leurs préparatifs, « *gaffes dont est victime, maintenant, cet homme dont l'orgueil est à la hauteur de l'incapacité.* »

Lorsque les journaux savoyards publièrent ces informations, Gambetta, durant ce dimanche qui devait être de liesses mais pendant lequel des soldats montèrent la garde devant la salle du banquet, avait déjà découvert quelques-uns des charmes touristiques de la Savoie et goûté l'hospi-

talité de ses amis. Le lundi 23, il était à Montmélian où il discourait dans la maison du maire, puis partant pour Grenoble, il fit halte à Albertville où les élus locaux, en redingote et gants blancs, l'accueillirent et lui firent présider un repas de 150 couverts. Si la presse conservatrice ne dit pas grand chose des allocutions prononcées dans ces diverses occasions, celle de gauche, bien sûr, est beaucoup plus prolixe. Grâce aux « Alpes », on sait que Gambetta qui, naguère, « *avait soutenu la France si affaiblie qu'il la gouvernait avec un fil télégraphique* », expliqua à toutes les étapes les principes du programme républicain, salua l'attachement de la Savoie à la France — ce qui contrastait avec les propos tenus à cette époque par les démocrates de la province — et, l'œil fixé sur la ligne blanche des Alpes, salua l'Italie, « *pays aussi embarrassé que nous des vestiges de la puissance cléricale* ».

Un sténographe de la « République française » escortait son directeur. Tous les jours, il câblait à Paris des extraits des discours que reprenaient, en les approuvant ou en les stigmatisant, les autres quotidiens de la capitale. Grâce à cette orchestration, la tournée devint affaire nationale et nul n'ignora le fameux appel lancé depuis la capitale dauphinoise aux « nouvelles couches » qui devaient prendre dans les institutions et les assemblées les places que pouvaient y détenir encore les survivants des régimes défunts.

« Un œil clos... »

Quelques initiés exceptés sans doute, les Annéciens ne savaient pas, jusque là, que leur ville jouerait un rôle dans ce voyage. Ils prêtaient l'oreille aux rumeurs plus ou moins proches et lisaient les journaux. Par « Le Mont-Blanc », ils apprirent que les députés Silva et Taberlet, les plus extrémistes de la représentation départementale tout entière classée à gauche, avaient passé la frontière entre la « Haute » et la « Basse » afin de s'associer aux faits et gestes de leur chef de file. Le préfet, évidemment, ne s'était pas déplacé, le maire et le président du comité républicain n'avaient pas bougé non plus, les trois autres députés haut-savoyards : Chardon, Duparc et Folliet avaient imité Jules

Philippe, Louis Chaumontel et Jules Bianco, « *les trois beaux-frères constituant la dynastie et le gouvernement* » selon le journal bonapartiste.

Les observateurs, pourtant, décelèrent des préparatifs de fête, des projets d'illuminations, des bruits de banquet, des concertations entre musiciens. Ils en conclurent que Gambetta passerait à Annecy. L'événement leur donna beaucoup plus raison qu'ils ne s'y attendaient puisqu'il y vint deux fois : au soir du vendredi 27 septembre afin de prendre logis au « Verdun » avant de gagner Thonon et Bonneville, puis le mardi 1er octobre, pour un séjour d'une vingtaine d'heures. Vers neuf heures du soir, le 27, la « *quintessence de la démocratie* » — on aura reconnu une formule ciselée par « l'Union Savoisienne » — attendait Gambetta sur le quai de la gare et escortait sa calèche — selon « Le Mont-Blanc » tirée par un cheval blanc et un cheval rouge — jusqu'à l'hôtel où le voyageur gagna très vite sa chambre, pressé de prendre son repos « *un œil clos et l'autre dans un verre d'eau* » toujours d'après la feuille fidèle aux Bonaparte.

Le lendemain matin, Gambetta quittait la ville en compagnie d'Eugène Spuller, son proche collaborateur, futur ministre des Affaires étrangères et de l'Instruction publique, des envoyés de la « République française », du « Corsaire » et du « Daily News ». Le bruit se répandit sans tarder qu'il reviendrait sous peu présider un banquet. « *Que fera notre préfet, son allié et admirateur ?* s'interrogea « l'Union Savoisienne ». *Il est le fruit adultérin de son gouvernement bâtard mais il est le salarié du gouvernement ! Le verra-t-il publiquement ou secrètement ?* » Le journal pensait que Jules Philippe s'abstiendrait de paraître au repas mais qu'il ne l'interdirait certes pas. « L'Union Savoisienne », d'ailleurs, n'était pas satisfaite et il y avait de quoi : non seulement l'adversaire foulait son sol mais « l'Univers », le moniteur du catholicisme, sur la foi de détails publiés par les autres journaux de Paris, venait d'assurer que Gambetta était fort bien accueilli en Savoie. Le journal annécien déplorait cette version des faits « d'un grand confrère toujours bien informé » et tentait de la rectifier : « *Les montagnes ne s'abaissent point devant Gambetta, il n'y a pas d'extases. Seuls des bourgeois plus*

ou moins ruinés, des commerçants plus ou moins décavés, le tout enchâssé de la Franc-Maçonnerie, quelques échappés de collège arrivés au pouvoir par l'ex-dictateur, quelques piliers de tavernes, quelques va-nu-pieds bruyants qui ont leurs poches vides et attendent un coup de main constituent l'escorte de Gambetta ». L'auteur de la riposte reprochait à Louis Veuillot de froisser les Savoyards dans leurs sentiments les plus nobles. « *De la part de tout autre que lui, ils se croiraient insultés. En fait, comme jadis, le pays criait « Vive le Roi ! »* Que Dieu nous garde de nos amis ! »

Pour en terminer avec ce premier et bref passage, nous ne saurons jamais s'il est exact, comme devait le relater « Le Mont-Blanc » que le « *grand citollien* » avait été dérangé, au moment de son coucher, par une bonne de l'hôtel qui, se trompant de chambre, amena dans celle de Gambetta un voyageur qu'effraya la vue de cette étoile de première grandeur du ciel démocratique. Et de même, qu'en fut-il de la proposition d'achat du récipient dans lequel le grand homme avait fait faire trempette à son œil de verre durant la nuit ? Répondant au journal napoléonien qui mettait le fait au crédit d'un républicain local, « Les Alpes » ne manquèrent pas d'assurer qu'il y avait erreur de temps, de personne et d'objet : c'est en 1860, lors du voyage impérial en Savoie, qu'un Annécien inconditionnellement attaché à la dynastie, avait tenté d'acquérir le vase de nuit utilisé par Eugénie, y était parvenu à prix d'or, et conservait l'objet depuis lors au centre d'une vitrine ornant son salon ! Les arguments de la querelle politique sont, parfois, inattendus...

Faut-il, par contre, croire Jules Philippe opposant un démenti formel à une information de « l'Union Savoisienne » selon laquelle il avait accueilli Gambetta en gare après avoir prié les autorités du chemin de fer de laisser l'illustre voyageur aller directement du quai dans la salle des pas perdus en l'exemptant du détour par le contrôle des billets ? Dans la foulée, le journal avait fait passer une partie de la soirée en tête-à-tête aux deux amis, ce qui lui permettait de conclure : « *Les conservateurs, républicains ou non, seront édifiés sur le degré de confiance qu'ils peuvent accorder à un préfet qui s'en va, en tapinois, conférer avec le grand chef de la démagogie !* »

« Le Mont-Blanc » ne manqua pas de s'intéresser au départ vers Thonon à bord d'une calèche de louage. Il vit Gambetta « *cigare à la bouche, chapeau sur l'oreille* », s'en aller en compagnie du « *vénérable limonadier* », formule désignant, sans nul doute possible, Alexandre Degravel, membre éminent de la Loge « l'Allobrogie » [7], tenancier du café de la rue Royale que fréquentait la gauche et devant lequel, au soir du 4 septembre 1870, avait été proclamée la République.

Un poète anonyme était présent. Délaissant le début du nom pour ne retenir que « Betta », il rima ce demi-acrostiche destiné à « l'Union Savoisienne » :

« *Bien des voyous amis attendent pour te voir*
« *Et tu pars sans rien dire à notre préfecture !*
« *Tu pars sans visiter un cœur reconnaissant,*
« *Tu pars, et ton ami, ta chère créature,*
« *Aura-t-il le bonheur de te voir un instant ?* »

A 3 heures de l'après-midi, Gambetta entrait dans la capitale chablaisienne. Les républicains vinrent le rejoindre à l'hôtel de l'Europe et partagèrent son repas. Ils se gardèrent bien de le surmener car, le lendemain, leur hôte devrait faire face à la foule. M. Taberlet, l'élu éviannais, avait, en effet, convié le ban et l'arrière-ban des démocrates des deux rives du Léman à venir fêter le grand homme, précisant que la justice autant que l'intérêt du pays commandaient également cet hommage.

Au matin du dimanche 29, les vapeurs du lac amenèrent des délégations vaudoises et genevoises. Leurs bannières tinrent compagnie au drapeau noué d'un crêpe apporté par les Alsaciens particulièrement acclamés sur la place des Arts lors du vin d'honneur. D'après « Les Alpes », 3 000 personnes criaient « *Vive la République ! Vive notre futur président !* » et tendaient l'oreille pour saisir les réponses aux allocutions saluant le champion de la démocratie, l'organisateur de la lutte à outrance et le destructeur de l'influence cléricale car Gambetta, victime d'un bain trop froid, souffrait d'enrouement, ce qui lui valait,

(7) Voir dans « Annesci » n° 17 l'annexe consacrée à la Franc-Maçonnerie annécienne.

selon M. Thiabaud, « *une voix calme et fatiguée* ». Les mots d'ordre du chef furent, néanmoins, recueillis : « *Il faut se préparer à la lutte et il faut que chacune de nos réunions soit utile à l'avancement de nos idées. Visitez la campagne, convertissez les tièdes, amenez les attardés, répandez sur eux le trop-plein de votre patrimoine et de vos idées républicaines. Ah ! Quand on est républicain avec toute l'ardeur que vous avez, on n'a pas le droit de s'endormir !* ».

Les démocrates, ce jour-là, n'avaient d'ailleurs pas du tout envie de sommeiller. Ils suivirent Gambetta retournant à son hôtel pour y recevoir les Alsaciens, réunion écourtée par un malaise qui contraignit l'assistance à évacuer la salle et le député Taberlet à exercer son art médical. Les soins furent efficaces puisque la promenade prévue à Ripaille se déroula normalement tout comme le repas d'une centaine de couverts servi à l'hôtel du Mont-Blanc sous le buste de Marianne et les effigies de Gambetta et de Garibaldi.

Si la bourgeoisie de Thonon ne participait pas à la fête, si le maire de la ville, pour manifester son opposition, avait interdit à la fanfare municipale de sortir ses instruments, le conseiller général Dubouloz siégeait à la table d'honneur et se chargea du toast à Gambetta, à la République et à la France. « *Mais,* déclara-t-il, *si celle-ci est disposée à essayer ce nouveau régime monarchique, alors nous nous souviendrons qu'existe près de nous un petit pays qui a su conquérir de grandes libertés et qui veut le maintien des institutions républicaines !* »

L'envoyé spécial des « Alpes » entendit « *le bruit formidable des applaudissements* » saluant cette péroraison lourde de menaces séparatistes, mais écouta aussi la réponse de l'ancien ministre assurant que la France ne devait pas être tenue pour responsable dans son unité et son intégrité des coups de main de quelques aventuriers du hasard et de la fortune ou des odieux calculs du cléricalisme : « *Quand on parle de la France,* dit-il, *de ce qui est le domaine de la nation, il faut peser ses mots. La patrie, il ne faut pas l'aimer avec cet air railleur, cet air fanfaron !* ». Laissant ses supporters à leurs discours chaleureux mais tout de même compromettants, l'hôte, prétextant la fatigue, gagna sa chambre.

Pendant ce temps, tout près de là, du moins peut-on l'imaginer, un avocat de la ville, M[e] Claudius Lochon, un transfuge du parti républicain converti au catholicisme selon le Syllabus et à la cause d'Henri V, rédigeait l'éditorial de la prochaine « Union Savoisienne »: « *Que vient faire en Savoie le premier consul de la démagogie ? Deux choses qui sont deux crimes : enseigner le mépris des lois et fomenter la guerre civile. Que le peuple savoyard, fidèle à la croix, les paysans surtout, relèvent le défi, qu'ils disent au royal exilé de Frohsdorf : " Sire nous vous attendons ! " »*.

Cet article devait trouver place près de quelques échos consacrés à l'escale lémanique. L'un signalait qu'une altercation entre deux convives du banquet s'était soldée par un échange brutal : l'épithète de « clérical » contre une assiette en plein visage. Un autre relatait les injures et les cris « A bas les Allinges ! » [8] proférés par des républicains sur le passage d'un cortège funèbre mené par des prêtres et suivi par quelques militaires manifestement ivres-morts. Les cent convives étaient ramenés à soixante-dix, y compris les étrangers à la Savoie et les gamins payés par les organisateurs. Bien sûr, le commentaire arraché à un participant par la déclaration du conseiller général était consigné : « *Les calotins auraient payé pour que nous fissions leurs affaires, nous n'aurions pas mieux fait !* ». Conclusion du journal : « *A Thonon, Gambetta a assisté aux obsèques civiles de la République française. Que Satan ait son âme !* ».

Le « Noel de la République »

Parti de Thonon à 9 heures et demie le lundi 30, salué au passage à Bonne par les explosions de « boîtes », Gambetta atteignit la capitale du Faucigny à 3 heures et demie de l'après-midi. La foule de ses amis — et on peut supposer qu'elle était plus dense qu'ailleurs dans le chef-lieu de l' « arrondissement rouge » du moment — marquait le pas depuis plus de deux heures sous les affiches signées par le

---

(8) La chapelle des Allinges était alors l'un des buts des pèlerinages de l'Association de Pie IX, dans laquelle les anti-cléricaux subodoraient une organisation ultramontaine et légitimiste.

faisant fonction de maire, M. Orsat, attirant l'attention sur l'honneur d'une telle visite mais aussi sur le caractère privé qu'elle devait conserver. Il convenait de fêter l'invité tout en respectant la loi, c'est-à-dire sans recours aux feux d'artifice, illuminations et drapeaux. Le premier magistrat par intérim — Bonneville souffrait alors d'une crise municipale — précisait d'ailleurs qu'il transmettait là les consignes de l'Autorité et prévenait que les infractions seraient relevées par procès-verbaux.

L'hebdomadaire local, « Le Faucigny » étant d'obédience gambettiste, il faut le croire lorsqu'il affirme que l'assistance fut calme et même taciturne. Les patrouilles de gendarmes parcourant les rues n'étaient peut-être pas étrangères à cette absence de chaleur. Une fois le grand homme arrivé en compagnie de Spuller, de Taberlet et de quelques journalistes, un rassemblement s'opéra devant l'hôtel des Balances pour écouter le premier discours voué à la révolution par le suffrage universel et à la dissolution nécessaire d'une Assemblée nationale dont la majorité conservatrice n'incarnait pas la nation. Les délégations républicaines du canton se présentèrent ensuite. Elles s'entendirent recommander l'accueil dans les rangs de la démocratie de tous ceux qui voulaient y adhérer, des militants de la veille comme des convertis du lendemain, mais, lors des élections, il importait de choisir des candidats sûrs et eux seulement.

Ces réceptions empêchèrent le voyageur d'effectuer le tour de ville prévu et les bouquets qui devaient être lancés sur son passage restèrent dans les vases. Ce détail annoncé par « Le Faucigny » resta inconnu des « Alpes » qui décrivirent, elles, la traversée de Bonneville par Gambetta, « *lapidé de fleurs* » !

Tandis que les feux brillaient sur les montagnes couronnant la ville, l'hôtel du Cheval Blanc, loué pour trois heures à son propriétaire, « *un républicain poltron* » d'après « L'Union Savoisienne », accueillait les 150 convives du repas dans un salon décoré de guirlandes de chêne, des drapeaux de France, de Savoie et du Faucigny et d'une composition symbolisant la liberté brisant des fers.

M. Orsat parla : « *Nous autres, montagnards, n'avons pas de belles paroles mais nous en avons de cordiales et*

sincères ». L'orateur, selon « Le Faucigny », évoqua le bonheur des Bonnevillois de posséder pour quelques heures « *le drapeau de la vraie démocratie, l'homme représentant le civisme patriotique. La République qui est notre seule souveraine,* dit-il, *ne doit ni honneurs, ni ovations à ses sujets mais nous devons nous incliner devant celui qui a travaillé si vaillamment pour le triomphe de la patrie ou pour l'instruction gratuite, obligatoire et laïque. Nous devons saluer le défenseur des droits de l'homme, le grand citoyen qui a sauvé l'honneur de la patrie menacée. Honneur à lui ! Et que les vallées du Mont-Blanc retentissent à jamais des échos mille fois répétés de " Vive Gambetta ! Vive la République ! " ».*

Selon le chroniqueur, Gambetta répondit d'abord calmement, puis « *peu à peu, sa parole finit par sortir de sa bouche rapide et terrible comme un ouragan* ». Cela n'effraya pas l'enfant de cinq ans mandaté par un comité féminin pour offrir un bouquet de roses qui, une fois touché par le tribun, fut rapporté aux dames qui se partagèrent les fleurs. Tandis que se déroulait cette répartition des reliques, Gambetta enchaîna « *En visitant la Savoie, j'ai acquis le témoignage que le parti républicain est important. On ignorait que la démocratie fut jusqu'ici si puissante et la France a besoin de savoir qu'il y a un petit peuple qui ne le cède en rien au reste de la France.* »

Les Chamoniards qui, ce n'est pas un secret pour des Haut-Savoyards, font volontiers cavalier seul, ne participaient pas à cette réunion, mais ils avaient expédié une dépêche invitant chez eux Gambetta : « *Le géant des Alpes attend le géant de la République !* » Après cette lecture, M. Dumont, un pur démocrate bonnevillois, remercia l'invité et assura que les Savoyards, s'ils aimaient la France, aimaient encore mieux la République car ils portaient plus d'attention aux institutions qu'aux hommes. Néanmoins, sa conclusion fut dédiée à Gambetta : « *Soyez notre chef ! Vous trouverez en nous des soldats dévoués et, nous l'espérons, courageux !* ». Le « chef » se leva, une dernière fois, dit qu'il fallait aimer la France pour elle-même et non pour la République, puis constata : « *On sent que, lasse d'être détachée, rattachée, posée et reprise, il s'est formé au fond de la nationalité savoyarde une sorte de répugnan-*

ce à l'endroit de l'instabilité de la France ! » L'envoyé des « Alpes » nota que cette constatation provoqua « *un hourrah épouvantable d'applaudissements et de bravos durant quelques minutes* ». Serrant les mains qui se tendaient, saluant les dames rassemblées au fond de la salle, Gambetta quitta les lieux, mais le banquet n'en continua pas moins, ponctué de déclarations et de chansons républicaines, jusqu'à 11 heures du soir, ce qui suscita l'admiration de Louis Thiabaud : « *On peut dire que Bonneville a bien mérité de la patrie pour cette journée organisée et fêtée en l'honneur du Noël de la République !* »

En route vers Annecy

Sur la route de La Roche, deux fiacres allaient trottinant... Du moins, peut-on imaginer ainsi le début de la scène idyllique contée dans « Les Alpes » du 6 octobre. Dans l'un, se trouvait Gambetta, roulant vers Annecy, dans l'autre, Mgr Magnin, se dirigeant vers ses paroisses du Faucigny. Sans doute avisée par le Saint-Esprit de l'identité du voyageur qu'elle allait croiser, Sa Grandeur fit arrêter les chevaux, descendit de voiture et s'avança vers le ministre qui, sans tarder, se lança sur le sol pour saluer le prélat. Durant quelques minutes ils se promenèrent sur la chaussée en échangeant mille choses aimables. L'évêque déplorait les obligations de son voyage qui le priverait d'accueillir dans son palais l'illustre visiteur auquel le département portait tant de reconnaissance tant pour son rôle dans le gouvernement de la Défense nationale que pour la nomination de Jules Philippe à la préfecture d'Annecy. Le politicien se réjouissait d'avoir lié connaissance avec un prince de l'Eglise aussi plein d'esprit, de cœur, de tact et de jugement et souhaitait que le règne de la loi du Christ soit bientôt établi sur toute la terre par la fraternité des hommes dans la république universelle. Après ce dialogue au sommet de la côte d'Evires, les fiacres reprirent la route...

Il y a gros à présumer que cette relation, même publiée, comme c'était le cas, sous le titre « Racontage », suscita un émoi légitime, voire légitimiste, parmi les catholiques du diocèse éberlués à la pensée de leur évêque

donnant le baiser Lamourette à l'Antéchrist. Une note brève du secrétariat de Monseigneur trancha vite les ailes du « racontage » républicain en utilisant une argumentation digne des problèmes de chemin de fer d'avant la mathématique moderne : M. Gambetta étant arrivé à Annecy à une heure et demie et l'évêque ayant quitté la ville, le même jour, à 2 h 35, il était absolument impossible qu'ils puissent se croiser aux environs de La Roche.

Mais laissons Mgr Magnin à sa tournée épiscopale pour rejoindre Gambetta entrant dans Annecy au début de l'après-midi de ce mardi 1er octobre, dans une voiture menée par deux chevaux rouges. Pas un cri, pas un salut, nota « Le Mont-Blanc » qui a compté quarante témoins de l'arrivée et remarqué que c'était Jean, le sommelier, et non pas, selon l'usage, M. et Mme Verdun, qui accueillait l'illustre client.

Après une sieste réparatrice, vers 4 h 20, Léon Gambetta quitta l'hôtel avec les députés Folliet, Silva, Taberlet, le docteur Thonion [9] et Alexandre Degravel. Selon le journal bonapartiste, « vingt blouses » crièrent « Vive Gambetta ! ». Afin de plaire à l'hôte de la ville, ami de l'instruction, ses compagnons l'emmenèrent visiter le Musée. Très ému, selon les témoins, Eloi Serand fit les honneurs des salles. « *Le cyclope aurait dû rester comme une des principales curiosités de cette collection d'objets rares* » devait constater « l'Union Savoisienne ».

Des curieux s'étaient amassés dans la cour intérieure de l'Hôtel de Ville. Avant de pousser une reconnaissance vers le lac, Gambetta leur adressa une petite allocution : « *Ce voyage a été entrepris pour me permettre de connaître de plus près votre pays en le visitant, ce qui est la vraie manière de s'enquérir des choses qu'on ignore ; car, malheureusement, et c'est là un reproche que nous devons adresser aux diverses administrations, malheureusement, dis-je, on a trop souvent ignoré, en France, et moi le tout premier, je le confesse, ce qu'était ce beau pays, ce que*

---

(9) Le docteur Thonion devait représenter la Haute-Savoie à la Chambre des Députés de 1892 à 1898.

valaient ces populations, quelles richesses il contient et qui ne demandent que des débouchés pour leur permettre de s'écouler, de se répandre sur le reste de la France ! » (Cet échantillon de l'éloquence gambettante étant puisé dans les colonnes très dévouées des « Alpes », on voudra bien ne pas le considérer comme un pastiche malveillant destiné à prouver que le style c'est l'homme !)

Faut-il placer ensuite l'entrevue secrète avec le préfet Jules Philippe et son « ex-chef admiré » signalée par « Le Mont-Blanc » ? Rien ne permet de l'assurer. Par contre, à 6 heures du soir, les « *démocrates en bottes vernies* » — « Le Mont-Blanc » dixit — « s'attablaient au Verdun autour de Gambetta tandis que, dans une salle voisine, une chorale plaçait ses premier accords et que la fanfare municipale accordait ses instruments dans la cour de l'hôtel. « L'Union Savoisienne » et « Le Mont-Blanc eurent à cœur de citer les noms des convives, surtout de ceux qui, « *en habit ou redingote et gilet blanc rasaient les murs de crainte d'être vus ou reconnus.* » Le prix du banquet : 20 F, avait écarté des agapes des sympathisants aux ressources menues. Un moment, les plus fortunés de ces économiquement faibles émirent l'idée d'organiser un repas relativement modeste à l'hôtel d'Angleterre tandis que d'autres, les manœuvres-balais de la gauche, souhaitaient un casse-croûte à trente sous, mais les deux projets échouèrent. La piétaille monta donc la garde devant l'hôtel où la bourgeoisie radicale partageait le repas du maître. 2 000 personnes étaient là, selon « Les Alpes », 200 selon « Le Mont-Blanc ». Le chroniqueur démocrate entendit cette foule crier « Vive la République ! », le conservateur jura qu'elle proférait « Vive la Clique ! » N'en retenons que la rime qui est riche.

Dans la salle pouvant abriter 100 convives, ils étaient 110 dîneurs d'après « Les Alpes » et guère plus de 40 pour « Le Mont-Blanc ». Tous les députés siégeaient à la table d'honneur à l'exception de M. Chardon, le Bonnevillois, auquel le journal bonapartiste rendit aussitôt son estime. Plusieurs maires de la région et conseillers d'Annecy se trouvaient près de Louis Chaumontel qui, après la remise du bouquet traditionnel par les choristes, ouvrit la longue série des discours :

« *Je n'aime pas la flatterie, mais je puis vous dire, Monsieur Gambetta, que si vos efforts n'ont pas été couronnés de succès, vous n'en avez pas moins été la suprême expression du patriotisme et de l'honneur national... Votre mission est loin d'être terminée. Tout est encore à faire. Nous n'avons de la République que le nom, il nous en faut les institutions !* »

Chaque député plaça son couplet puis Gambetta parla : « *Veuillez ne jamais penser au serviteur de la démocratie que vous avez devant vous et ne nous entretenons toujours que de nos idées communes... Il est arrivé que ces Français d'hier, que ces Français volontairement annexés, nous ont apporté leur patriotisme, leurs trésors, leur sang et qu'ils ont donné des leçons à ceux qui avaient déjà un long passé de nationalité et qui avaient pu l'oublier pendant un moment... Si la République française doit être, avant tout, un gouvernement de liberté, elle doit aussi être, en présence d'un pays qui parle comme vous le faites, un gouvernement attentif et reconnaissant... Mais on ne la connaît pas cette Savoie ! Eh bien ! Je prends l'engagement, s'il ne dépend que de moi, de la faire connaître et aimer comme elle le mérite. Oui ! mes chers concitoyens, soyez assurés qu'à partir de ce jour je suis tout à vous, je vous appartiens, je suis votre hôte et votre compatriote... Votre Savoie a su faire des sacrifices et tendre la main à la France, à travers les filets de cette police et de cette gendarmerie impériales qui étouffaient le pays. Derrière l'empire, vous avez su apercevoir le cœur même de la France et, malgré le dégoût qui vous soulevait le cœur, vous êtes rentrés dans la patrie !* »

Gambetta, bien sûr, ne se borna pas à ces considérations régionales. Comme partout où il prenait alors la parole, il pourfendit la réaction et le cléricalisme puis réclama la dissolution de l'Assemblée Nationale, prélude à de nouvelles élections et à l'établissement définitif d'une république qui, contrairement à l'exemple suisse, ne pouvait, en France, être fédérative mais « *concentrée, variée, multipliée et féconde tout ensemble* ». Bien que difficiles à traduire en termes de droit constitutionnel, ces caractéristiques suscitèrent l'unanimité des enthousiasmes que ne rompit point, vers 10 heures, la décision de Gambetta

d'aller « *dormir d'un œil* » selon l'expression du « Mont-Blanc » qui entendit un convive s'exclamer : « *Çà, des démocrates ? Malheur ! Ils ont pu parler quatre heures sans dire une seule fois N.. de D... !* » Le lendemain matin, Gambetta s'en allait vers Saint-Julien où, comme partout, il attaqua le cléricalisme, fit l'éloge de la République et celui de la Savoie en insistant sur le dévouement manifesté en 1870-1871 à la cause de la défense nationale. Arrivé vers midi dans la sous-préfecture du Genevois avec Spuller et les députés Folliet et Taberlet (que les réactionnaires ne nommaient plus que « le géographe » ou « Christophe Collomb » depuis le jour où, à la tribune de l'Assemblée, il avait assuré que Pondichéry était une île), à peine le repas consommé, le toast de M. Duboin écouté, ce qui provoqua peu après la révocation de l'orateur, substitut au procureur près le tribunal correctionnel, le discours prononcé, Gambetta passait la frontière suisse afin de goûter le repos bien mérité par les fatigues des « terribles quinzaines journées ». L'hebdomadaire conservateur local, « L'Echo du Salève », suivit le tribun partant vers Perly. Par les yeux de son reporter, il vit une main lancer hors de la calèche le bouquet offert quelques minutes avant le départ et ne manqua pas d'épiloguer sur l'ultime geste haut-savoyard de « S.M. Outrancier I^er^ ». De retour à Paris, Gambetta, évoquant la Savoie, aurait dit « *C'est un pays de goîtreux et de fumistes* » s'il faut en croire la lettre d'un lecteur du « Mont-Blanc » publiée dans ce journal, le 14 février 1873.

Les suites

Le périple de Gambetta qui avait tant intéressé les gazettes devait leur fournir un aliment durant bien longtemps encore. Les discours prononcés et la chute de la Bourse qui s'en était suivie, les commentaires des grands journaux européens et les projets d'interpellation du gouvernement qu'annonçaient certains députés dont le général Changarnier — la gauche imprimait « Changarniais » — firent la « une » de toute la presse française, la savoyarde comprise. De l'attitude qu'adopterait Thiers, il serait possible, peut-être de savoir si les ténors des deux républiques possibles : la conservatrice et la radicale, étaient dé-

cidés à se rapprocher l'un de l'autre comme le bruit en courait dans les cercles politiques. Le vote du 24 mai 1873 qui chassa du pouvoir celui que les libéraux nommaient « le libérateur du territoire » et les conservateurs « le Thiers consolidé » était déjà en germe dans ces discussions.

Jusqu'en novembre, par la grâce ou la faute de Gambetta, des feuilles d'un peu partout parlèrent d'Annecy, « de la principauté de M. Chaumontel » comme l'écrivit Louis Veuillot qui profita de la circonstance pour rappeler comment, avant l'annexion, par une matinée d'autant plus riante et paisible qu'il traversait la Savoie durant son voyage de noces, il avait vu pendre un voleur sur l'esplanade bordant le lac. Là-dessus, le polémiste de « L'Univers » ne pouvait que souhaiter la corde pour l'hôte d'Annecy « *pas plus gêné de se donner à la Savoie qu'il n'est gêné d'avoir donné l'Alsace à la Prusse, qui se fait Savoyard à Chambéry où écrivit Joseph de Maistre et à Annecy où parla Saint François de Sales.* »

Evidemment, les journaux annéciens ne manquèrent jamais une seule fois, durant les quelques quatre mois où le voyage de Gambetta défraya la chronique, de se livrer sans retenue aux torrents de la polémique. Ils se citèrent mutuellement en prenant soin, souvent, de déformer les propos, s'assénèrent les pires injures et menacèrent d'en venir aux coups par les cannes, voire les épées de leurs éditorialistes interposés. La soutane que portait l'abbé Falconnet [10], le maître à penser de « L'Union Savoisienne », ne lui permettait pas d'aller jusque là, mais il fut finalement le seul à pâtir physiquement de cette épopée de plumes.

Dans la relation de l'escale à Thonon, « L'Union Savoisienne », le 1er octobre, avait écrit : « *Le citoyen Trombert s'est rendu auprès de Gambetta et lui a expliqué grosso-*

---

(10) Jean-Louis Falconnet, né à Sevrier le 23 août 1835, ordonné prêtre en 1860, fut successivement vicaire à Marcellaz (1865), Meillerie (1868) et Faverges (1870). C'est le 30 août 1870, tout en continuant à exercer son ministère, qu'il donna ses premiers articles à « L'Union Savoisienne » dont il devint le directeur en 1875, année où il fut nommé vicaire à Cran-Gevrier. Vicaire à La Roche en 1876, il fut, la même année, nommé curé de Magland. Décédé le 23 août 1903. Dans les « Mémoires » de l'Académie Salésienne, l'abbé Falconnet a publié une « Vie du Bienheureux Jean d'Espagne » (T. IV), une « Ascension au Mont-Blanc » (T. IX) et une étude sur la Chartreuse du Reposoir (T. XVIII). (D'après « Le Dictionnaire du Clergé » du chanoine Rebord).

modo ce qu'il n'a jamais compris lui-même. Alors, Gambetta l'a prié d'entrer dans les plus intimes détails. Nous ne savons pas encore comment ce malheureux citoyen s'est exécuté. » Ces trois phrases, c'est certain, recélaient des ambiguïtés voulues permettant des interprétations très diverses. M. Trombert, le fils de l'avoué ainsi mis en cause, retint les pires et, flanqué de deux témoins, le 7 octobre, au milieu de l'après-midi, débarquant de Thonon, il poussa la porte de l'imprimerie Burdet, 5, faubourg des Balmettes, où se fabriquait le journal, et demanda l'abbé Falconnet. Une fois en présence de l'éditorialiste habituel de « L'Union Savoisienne », le jeune homme exhiba le numéro qu'il considérait comme insultant et réclama réparation. L'abbé indiqua comme seule possibilité l'action en justice. Trombert fils, lui, prouva son goût pour l'action directe en assénant un soufflet sur la joue gauche du prêtre-journaliste. Sans laisser à sa victime le temps de tendre l'autre joue, il recula de trois pas et sortit un pistolet de sa poche. Un typographe s'interposa, désarma le garçon qui, voyant d'autres ouvriers s'approcher de lui, jeta sa carte puis quitta les lieux avec ses compagnons.

Les échos de cette gifle furent répercutés dans toute la presse de la province : « *A force de cracher sur les autres, ça finit par vous retomber sur la figure* », ironisèrent « Les Alpes ». *Le prêtre indigne a été châtié* », triompha « Le Patriote Savoisien ». « *Le prêtre ne doit pas frapper mais dans aucun cas, il ne doit être frappé. Il doit être protégé par le caractère dont il est revêtu comme la femme par sa faiblesse* » moralisa « Le Mont-Blanc ». « L'Union Savoisienne » ne consacra pas moins de quatre colonnes de sa première page à l'agression. La victime, après avoir rappelé le divin précédent des outrages subis par Jésus au Jardin des Oliviers, insista sur l'impossibilité dans laquelle le mettait son état de faire appel aux armes et manifesta sa volonté de ne pas poursuivre le jeune Trombert devant le tribunal.

« *La vie*, écrivit l'abbé Falconnet, *est moins précieuse à nos yeux que le devoir* » puis il confessa qu'il avait, parfois le ton vif « *mais comment, dans le feu de la bataille de presse, le journaliste peut-il peser les plombs qu'il sort de sa giberne lorsque pris d'enthousiasme pour la cause*

qu'il défend, il s'élance dans la mêlée et saisit pour la lutte les armes de l'ennemi ? »

Nul ne remémora au bouillant combattant de « L'Union Savoisienne » que les armes des enfants de lumière ne peuvent en aucun cas être celles des enfants des ténèbres. Assez rapidement les chroniqueurs amis ou adversaires abandonnèrent d'ailleurs cette querelle marginale pour se consacrer à l'autre, la vraie, la grande, celle née des ébats oratoires de « Lonlon amoureux ».

Pierre SOUDAN.

SOURCES

Journaux publiés en Haute-Savoie durant la période concernée, notamment « Les Alpes », « Le Faucigny », « Le Mont-Blanc » et « L'Union Savoisienne ».

Bibliographie

LE LEMAN : UNE SYNTHESE BIBLIOGRAPHIQUE

C'est sous ce titre que se présente une précieuse mise au point, publiée en 1971, sur le grand lac franco-suisse. Elle est le fruit d'une collaboration exemplaire, dans le cadre du GEOLEM (Groupe d'étude géologique et de la pollution des sédiments du Léman) entre l'Institut de Géologie de l'Université de Genève, le Centre de recherches géodynamiques de Thonon (Université de Paris VI), le Bureau de recherches géologiques et minières de Villeurbanne-Lyon, le Bureau de recherches géologiques et minières du Service géologique National d'Orléans [1].

Appuyé sur une liste de quelques 178 travaux, l'article que nous analysons a fourni un état des recherches actuelles sur le Léman et des principaux résultats enregistrés depuis un demi-siècle après la synthèse de F. A. Forel, en trois volumes (1892-1904), sur le Léman ; l'ouvrage de A. Delebecque sur les *lacs français* accompagné d'un Atlas où figure une carte de notre lac Léman construite sur 10 000 relevés et sondages.

Une active reprise des recherches sur le Léman s'amorce après la première guerre mondiale, suscitée initialement par la nécessité d'alimenter Genève en eau par prélèvements dans le Petit Lac. Des campagnes de sondages avec carottages, d'analyses thermiques, de recherches sur les courants, la sédimentation, etc., ont abouti à la publication, sous le titre : « *Etude sur la partie occidentale du lac de Genève* », dans le tome 41 (1931-1939) des Mémoires de la Société de Physique et d'Histoire Naturelle de Genève, d'un remarquable ensemble de travaux [2].

Vers 1950, la création de la Station de Biologie Lacustre de Thonon a imprimé une impulsion nouvelle aux investigations du côté français et, en 1957, une « Commission Internationale pour la

---

(1) J.-P. Vernet, M. Meybeck, A. Pachoud, G. Scolari : *Le Léman : Une Synthèse bibliographique (géologie, structure, sédimentation et hydrologie)*. Bulletin du B.R.G.M. (Bureau de recherches géologiques et minières), 2e série, Section IV, n° 2, 1971, p. 47-84, 11 fig., 5 pl. phot., éd. B.R.G.M., 74, rue de la Fédération, Paris XVe.

(2) A. Bétant et G. Perrenoud (1932) : *Courants et températures*, p. 225-293, 1 Atlas ; J. Favre (1935) : *Histoire malacologique du lac de Genève*, p. 295-414 ; E. Joukowsky et J.-P. Buffle (1938) : *Constitution physique et chimique des sédiments du Lac de Genève*, p. 415-466 ; W. Ludi (1939) : *Analyse pollinique des sédiments du lac de Genève*, p. 467-497.

protection des eaux du Léman et du Rhône contre la pollution » a assuré une certaine coordination des méthodes et des mesures (3).

En 1964, à l'occasion de l'Exposition Nationale suisse de Lausanne, le mésoscaphe « Auguste-Picard » a pénétré dans les eaux profondes du lac et J.-P. Vernet a pu prendre des photographies de la grande plaine centrale, par — 309 m et de sa curieuse morphologie de « couverture matelassée ».

A partir de 1965, l'application de la sismique réflexion, sous les auspices du Centre de recherches géodynamiques de Thonon et de l'Université de Genève, a partiellement dévoilé la nature profonde de la cuvette lémanique et fourni une première approximation de la puissance du remplissage sédimentaire de cette dernière.

En 1968, enfin, le « Groupe d'étude géologique du Léman » (Groupe GEOLEM) entreprend une série de travaux géologiques, géographiques, géochimiques et hydrologiques, afin de faire progresser la connaissance du lac franco-suisse et de développer les recherches visant à sa protection.

Dans le Grand Lac (503 km² sur 582 km²) des profils à l'écosondeur ont débrouillé la topographie compliquée du delta sous-lacustre du Rhône modelé par la « bataillière », par les courants de turbidité du fleuve et les contre-courants qui en dérivent. Le canyon principal, découvert en 1885 par Forel, se creuse de 30 m entre ses bourrelets alluviaux, sur une largeur d'environ 150 m et 10 km de développement. Il s'accompagne d'au moins deux autres ravins plus à l'Est, au droit d'embouchures anciennes du fleuve.

La composition chimique des eaux du lac à l'embouchure du Flon, à Lausanne, et à la profondeur maximale de 32 m, a fait l'objet de la thèse de M. Monod, en 1956. Les analyses se sont multipliées depuis. Elles font ressortir une uniformité de composition assez remarquable dans les différentes régions du lac. La couche superficielle, de 0 à 60 m (l'épilimnion) est la plus affectée par les variations saisonnières des sulfates, des nitrates et, surtout, des bicarbonates, du calcium et de la silice, tandis que, dans l'hypolimnion, ces variations s'estompent beaucoup. Toutefois, vers la fin de l'hiver, les eaux se mélangent de la surface jusqu'au fond, ce qui range le Léman, du moins la région pélagique du Grand Lac, dans la catégorie des lacs monomictiques chauds (un seul mélange) de la classification de Forel. Ainsi s'explique une répartition orthograde de l'oxygène dissous jusque dans les couches profondes du lac. Malheureusement l'eutrophisation (enrichissement en matières organiques et appauvrissement en oxygène) du Léman depuis ces dernières années est venue modifier cette répartition. Actuellement, les eaux profondes ne sont plus saturées en oxygène qu'à 50 %, en raison d'un développement anormal du plancton consécutif à la montée des teneurs en éléments nutritifs azotés et phosphatés. En trente ans, de 1936 à 1957, la masse des nitrates aurait été multipliée par 4, celle des phosphates par 8.

---

(3) Il s'agit d'une coopération officieuse d'Organes officiels : Instituts d'hygiène de Genève et Lausanne, Laboratoires cantonaux, Services des Eaux de différentes villes, Station de Thonon, etc. Chaque équipe travaille individuellement mais selon des méthodes identiques rendant les résultats comparables. Les prélèvements ont lieu suivant un programme arrêté d'avance. Les principales observations physiques portent sur la température de l'air, les vents, les vagues, les courants, la température de l'eau à différentes profondeurs, la conductibilité électrique, etc.

A la différence des Grands Lacs américains, cette pollution résulte bien moins des déversements des eaux industrielles que de celui des eaux d'égouts (250 000 m³/jour, en 1960, pour une population riveraine de 500 000 personnes) et des eaux affluentes charriant des milliers de kilos de phosphore. La mise en service des stations d'épuration, à Lausanne notamment, le jeu bénéfique de quelques hivers longs et rigoureux permettront-ils de remédier à la situation dans le Grand Lac, le moins touché ? On voudrait l'espérer non sans se dissimuler qu'il faudra longtemps avant que la diminution du plancton restitue au lac sa transparence de l'époque de Forel et sa pureté biologique.

Les études sur les courants et la circulation générale des eaux du Léman entreprises, tant dans le Petit Lac (A. Bétant et G. Perrenoud) que dans le Grand Lac (P. Mercanton et L. Kreitmann) n'intéresseraient en fait que la couche superficielle et n'ont pas abouti à une synthèse, laquelle manque encore aujourd'hui. Toutefois, grâce aux analyses du tritium, élément radio-actif qui fait patrie de la molécule d'eau elle-méme, une stratification de la masse lacustre en trois couches a pu être démontrée. La couche profonde, de 150-300 m, est pratiquement inerte et se renouvelle très lentement. La couche moyenne, de 50-150 m, joue au contraire un rôle essentiel dans le renouvellement du lac. La couche supérieure, soumise aux facteurs climatiques, est le moteur principal du brassage des eaux en février-mars et subsiste seule dans le Petit Lac. Celui-ci se comporte comme une large rivière qui mettrait 4 mois pour parcourir 20 km.

La sédimentation lacustre a pour agent principal le Rhône qui véhicule 75 % des eaux entrant dans le Léman. Le Laboratoire d'hydraulique de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne estime à 6 ou 7 millions de tonnes/an la charge en suspension dans le Rhône, sans compter les matériaux charriés sur le fond (1/100e des apports en suspension). Avec la contribution des affluents du lac, le tonnage du débit solide sec parvenant au Léman atteindrait 8 millions de tonnes contre 30 000 t/an seulement à la sortie de Genève. La masse de matériaux accumulée est si énorme que la sismique réflexion a attribué aux sédiments proprement lacustres une épaisseur de plus de 200 m au large de Meillerie, contre 100 m au droit d'Evian, 40 à 20 m dans le Petit Lac. Le toit de la molasse descendant, toujours d'après la sismique, à 180 m au-dessous du niveau de la mer dans cette même région à Meillerie, force est de constater l'existence, en ce point, d'une fosse, avec contrepente vers l'aval. C'est là un élément de valeur à verser au dossier de l'origine du Léman.

A vrai dire, depuis le milieu du siècle passé, les hypothèses sur l'origine tectonique ou glaciaire du Léman n'ont pas manqué. Aujourd'hui, l'existence, dès le Tertiaire, d'une vallée prélémanique en relation avec la mise en place des nappes préalpines est généralement admise, de même que l'identification de la cuvette du Petit Lac avec un accident de bordure du Jura et les nappes ultra-helvétiques. Reste le problème de la soudure des bassins du Grand et du Petit Lac au niveau du seuil d'Yvoire, soit que les eaux intra-alpines s'écoulant, de même que la Dranse, vers le Nord, vers le Rhin, aient été capturées par un affluent de l'Arve, soit que la mise en eau du Petit Lac se soit effectuée par déversement du Grand Lac, à la fin de l'époque glaciaire. Il existe un certain paral-

lélisme entre les rives du Petit Lac, le rivage du Grand Lac, de Saint-Gingolph au large d'Evian, avec des failles et des plis, ainsi que tout un ensemble d'accidents plus ou moins orthogonaux : ceux-ci auraient découpé le socle en panneaux dénivelés. A l'un de ces panneaux affaissés pourrait ainsi correspondre le trou du Haut Lac dont la mise en eau aurait ainsi précédé l'invasion glaciaire.

Toutefois, l'hypothèse du surcreusement par le glacier rhodanien lui-même, bien que le processus de ce travail reste mal connu, n'est pas à rejeter a priori : les profonds ombilics existant sous les glaciers d'Aletsch, du Gorner, dans les lacs subalpins, en Grésivaudan, dans les fjords norvégiens ne sauraient toujours coïncider, comme à point nommé, avec des affaissements, avec une isostasie par trop curieusement localisés.

Par l'abondance de ses informations, condensées en quelques pages et en des figures expressives, la synthèse que nous analysons pourrait appeler bien d'autres commentaires. On regrettera, par contre, que les auteurs n'aient pas jugé nécessaire d'aborder certaines questions touchant à l'utilisation du Léman. C'est ainsi que l'hydrologie du lac a fait l'objet, à partir de 1949, de recherches minutieuses du Service fédéral des eaux à Berne. Il s'agissait, à l'aide de 14 limnigraphes, dont 2 en France, d'étudier les variations de niveau du Léman en dehors de ces variations normales saisonnières pour parvenir à une évaluation précise de la réserve hydraulique. Ce calcul était rendu nécessaire en raison des négociations en cours, entre la Suisse et la France, au sujet de la manœuvre du barrage régulateur de Genève. La France demandait à la Confédération de libérer davantage d'eau durant la période critique de l'hiver et du printemps. Une élévation de 1 centimètre du niveau lémanique correspond, en effet, à un accroissement de volume de près de 6 millions de m^3, une élévation de 10 centimètres à 58 millions de m^3, soit ce qui coule à Génissiat en 48 heures. Les négociations ont tiré en longueur, en partie à cause des protestations des riverains du lac. Au reste, ce problème semble avoir perdu de son actualité avec le stockage, dans les travaux hydrauliques du haut Rhône, de près de 1 milliard et demi de m^3. Ce volume, libéré en saison froide, non seulement nourrit les étiages à la Porte du Scex, mais permet d'accroître le débit à Genève sans modifier sensiblement les cotes du lac. Enfin, il convient de rappeler l'énorme contribution du Léman à l'alimentation en eau des villes de sa bordure. Depuis 1932, Lausanne, jusqu'alors dépendante de sources lointaines et du lac de Bret pour ses eaux industrielles et de service, pompe à Lutry, puis à Saint-Sulpice, près de 60 millions de m^3/an, volume appelé à s'accroître encore en deuxième étape. Ainsi l'agglomération lausannoise doit au Léman plus de 80 % de son alimentation hydrique. Quant à Genève, déjà tributaire du Rhône depuis le début du XVIII^e siècle grâce à ses machines élévatrices et, en dépit des ponctions opérées sur les nappes souterraines de son territoire, elle dépend aujourd'hui du Petit Lac pour 80 % de ses besoins.

Le Léman se révèle donc comme un magnifique laboratoire pour les sciences de la nature, d'où la masse énorme de travaux dont il continue de faire l'objet, mais aussi comme une richesse dont la sauvegarde doit susciter et justifier une vigilante collaboration internationale.

Henri ONDE,
Professeur Honoraire Lycée Berthollet - Annecy.

L'HISTOIRE DU DROIT A GENEVE ET DANS LE PAYS DE VAUD

Plusieurs travaux ont paru, au cours des dix dernières années, sur l'histoire du droit dans deux cantons de la Suisse romande qui firent partie des Etats de Savoie : Genève et le pays de Vaud. Ils présentent un intérêt tout particulier pour les historiens de la Savoie. Voici les réflexions qu'ils suscitent.

Gotfried PARTSCH. — **Jean Cramer et son précis de l'histoire du droit genevois (1761),** dans « Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève », t. XIII, Genève, 1964, 1965, p. 18-87.

Que l'on ait édité, après deux siècles, cette œuvre d'un juriste genevois pourrait surprendre. Cependant l'intérêt de ce court précis, que met en valeur l'introduction de l'éditeur, n'échappe pas aux historiens du droit. Il s'agit en réalité d'un fragment d'une œuvre de Cramer, du premier des 14 fascicules ou volumes consacrés au *Commentaire des édits civils,* qui font suite aux douze autres volumes du *Recueil de décisions et d'observations de jurisprudence à l'usage des juges et des avocats de Genève.* Mais ce fragment d'une œuvre restée inédite résume l'histoire et l'esprit de la législation genevoise. Et si l'originalité du développement de Genève est reconnue dans l'histoire politique, sociale et économique, elle mériterait de l'être également dans le domaine juridique, où l'on attend encore une étude d'ensemble. M. Partsch, à qui on doit déjà des études sur divers aspects du droit genevois, nous donne donc, grâce à Cramer, une importante contribution à l'histoire de ce droit.

Il ne faut certes pas exiger de Cramer des connaissances précises sur le Moyen Age ; les erreurs de détail sont nombreuses pour cette période (signalons simplement que pour lui *Papianus* est encore « un ancien jurisconsulte bourguignon »). L'exposé qu'il donne de « Genève sous ses évêques », de ses lois civiles et criminelles, du droit canonique et du droit coutumier, semble assez exact et peu original ; quant au droit romain, il s'attache d'une manière toute particulière à montrer son importance permanente. Pour la dernière partie, « Genève République », et pour les « loix qui s'observent actuellement à Genève », Cramer paraît alors être fort bien informé. Ses connaissances étendues sont autant pratiques que théoriques, car s'il fut professeur de droit de 1723 à 1738, il fut ensuite six fois syndic et chargé de maintes fonctions officielles. Le tableau qu'il nous trace du droit genevois entre le milieu du XVI[e] siècle et le milieu du XVIII[e], retient particulièrement l'attention, avec les influences du droit romain, directes ou à travers la reprise des coutumes du Berry, avec les traits particuliers du droit criminel de Calvin, entre autres. On doit féliciter M. Partsch de cette édition très soignée et utile.

Jacques DROIN. — **Essai sur une institution de l'ancien droit genevois : la nomination de compagnon,** dans « Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève », t. XIV, Genève, 1969, 1970, p. 161-183.

Il s'agit des acquisitions de biens faites pour un tiers, non désigné, spécialement dans la deuxième moitié du XVIII[e] siècle. Avec un délai porté à trois, puis à six mois, l'acquéreur d'un fonds peut le revendre à un « compagnon » ou « ami », sans qu'il y ait à payer deux fois les droits de mutation. La procédure comprend donc deux ventes successives, et non pas une seulement comme dans la déclaration de commande du droit français actuel. La pratique genevoise est-elle cependant très différente de la pratique française ? Des recherches devraient être entreprises sur ce point, et en Savoie particulièrement, car l'auteur ne fait la comparaison qu'avec les règles modernes postérieures à une loi de l'an VIII.

Jacques BERCHER. — **Approche systématique de l'ancien droit privé vaudois (888-1250)**, Genève, Droz, 1963, 305 p. (« Travaux de droit, d'économie et de sociologie », n° 6).

Cet ouvrage tire son intérêt de la méthode employée par l'auteur. L'approche est avant tout l'établissement d'un glossaire juridique, où chaque terme de droit recueilli dans les textes vaudois est défini. La période est vaste, et le droit privé y subit d'importantes transformations. L'auteur énumère donc les différents sens des mots, avec des développements parfois copieux. Ce travail, accompagné d'un index alphabétique, est présenté sous la forme d'un regroupement en quelques chapitres généraux. L'ouvrage essaie ainsi de concilier deux genres : l'établissement d'une sorte de lexique spécialisé, et l'exposé d'un droit privé en cours d'évolution.

On sait assez quelle est l'importance des questions de terminologie au moyen âge. Même mot employé pour des notions différentes, mots différents employés pour une même notion, ces causes de confusion condamnent le médiéviste à un mouvement incessant entre analyse et synthèse. Aussi sera-t-on reconnaissant à l'auteur d'avoir apporté en cette matière, pour une région déterminée et proche de la Savoie, des précisions souhaitables.

Jean-François POUDRET. — **Enquêtes sur la coutume du pays de Vaud et coutumiers vaudois à la fin du moyen âge.** Basel und Stuttgart, 1967, 77 p. (« Ius romanum in Helvetia », III).

Le renouveau d'intérêt que suscite dans tous les pays l'influence du droit romain au moyen âge est à l'origine, en Suisse, de la collection *Ius romanum in Helvetia.* Après un volume de O. P. Clavadetscher sur l'évêché de Coire, en 1964, un autre de P. Walliser sur le canton de Soleure, en 1965, on en arrive, avec J.-F. Poudret, au pays de Vaud. Or le pays de Vaud est d'autant plus intéressant qu'il dépendait, à l'époque considérée, de la maison de Savoie, dont les autres possessions, sauf le Val d'Aoste, étaient de droit écrit. L'auteur a envisagé un point essentiel par lequel le droit coutumier s'oppose au droit écrit : les enquêtes sur la coutume et les « coutumiers ». Entendons bien le sens particulier des « coutumiers » vaudois : il s'agit d'hommes coutumiers, c'est-à-dire de témoins privilégiés ou assesseurs, des successeurs des *probi homines,* et ils n'ont rien à voir avec les recueils coutumiers. Ces personnages sont chargés de dire le droit, quand la coutume

n'est pas notoire. En effet, les Vaudois obtinrent, à l'intérieur des Etats de Savoie et devant les cours savoyardes, le respect de leurs coutumes. Une ordonnance d'Amédée VI, de 1373, prévoit en particulier que les coutumes peuvent être prouvées devant les juges d'appel en procédant à une enquête. L'originalité de ces « prudents » rustiques que sont les coutumiers est bien évoquée, ainsi que leur rôle pour contenir le droit savant aux frontières du pays de Vaud, au delà du Léman.

Paolo GALLONE. — **Organisation judiciaire et procédure devant les cours laïques du Pays de Vaud à l'époque savoyarde** (XIII^e-XVI^e siècle), 1972, in-8°, 303 p. (Bibliothèque historique vaudoise, n° 45).

Le grand mérite de l'auteur est d'avoir basé son travail sur des dépouillements d'archives considérables, comme en témoignent les constantes citations ou références. On dépasse donc les simples commentaires des divers statuts ou franchises pour atteindre le fonctionnement même de l'appareil judiciaire et la procédure en action. La présentation est en outre étayée par une bibliographie qui, pour la Suisse, est copieuse.

La première partie décrit d'abord l'organisation judiciaire si complexe du Pays de Vaud, la multitude de ses juridictions réparties essentiellement en deux bailliages, celui de Vaud et celui de Lausanne. Dans le premier on appelle du métral au châtelain, puis au bailli établi à Moudon ; on peut aussi appeler du bailli au juge général des appellations du comté de Savoie, à Chambéry, juridiction intermédiaire jusqu'en 1430, puis au Conseil résident. Dans le bailliage de Lausanne, les agents inférieurs sont le maire et le sautier pour la ville de Lausanne, le sénéchal pour la Cité, et d'autres métraux ou sautiers dans les châtellenies faisant partie du domaine de l'évêque ; après l'échelon du châtelain on peut appeler au bailli, au commissaire de l'évêque, puis au juge impérial de Billens. Dans cette organisation, une des instances intermédiaires qui apparaît le plus nettement est le châtelain. L'auteur apporte une contribution supplémentaire aux divers travaux qui ont été consacrés à cet officier. Sa compétence dans le pays de Vaud est plus large que celle des châtelains de Savoie en général. Pour mieux préciser cependant les compétences respectives des métraux, des châtelains, de la cour baillivale, ainsi que les limites de l'appel, n'aurait-il pas fallu examiner la question des *banna*, et leur répartition en différentes catégories ? Sur les procès en marche, l'auteur enrichit nos connaissances encore limitées, par exemple pour les types de tribunaux, pour les matières jugées. Sur la composition des cours de justice, sur le rôle respectif du juge et des *probi homines*, ces derniers arrêtant la sentence en cas d'unanimité, l'ouvrage apporte tous les renseignements désirables.

On en arrive ensuite aux actions et à la question difficile du for des actions. L'auteur pose l'existence de deux principes avant de l'aborder : *actor sequitur forum rei* et *ratione rei sortitur forum*. Le premier déterminerait ce que l'auteur appelle « la garantie du juge ordinaire », c'est-à-dire le droit du défendeur d'être jugé en première instance par le juge ordinaire de son domicile ; le deuxième principe, c'est-à-dire la compétence territo-

riale déterminée par le lieu de situation de l'immeuble, serait considéré comme une exception, importante certes, mais cependant exception. Il s'ensuit que toute autre modification au premier principe est considérée comme un abus, une violation des droits des citoyens. Nous pensons que la matière est plus complexe. L'auteur est d'ailleurs obligé de reconnaître, mais à regret, que le flagrant délit ou la nature de certains crimes donnerait compétence au juge du lieu de l'infraction. Les constantes « violations » commises par les tribunaux ecclésiastiques ne sont-elles pas, parfois au moins, explicables par des vestiges de leur ancienne compétence, au sujet des contrats ou des testaments par exemple ? Quelles sont, d'autre part, les règles de compétence en matière de fiefs ou de censives ? Meijers a montré combien il fallait se garder d'une vue trop schématique en cette question (cf. *Etudes d'histoire du droit international privé*, Paris, 1967 ; traductions d'articles parus en 1914 et 1922).

La deuxième partie du livre traite de l'instance, qui est publique et orale. La procédure est soigneusement décrite, depuis la clame et l'assignation ; il n'existe naturellement pas de véritable *litis contestatio*, en l'absence de procédure écrite, bien que l'expression soit parfois employée. Parmi les exceptions, l'*abochement*, en usage à Lausanne, est un déclinatoire de type particulier : il permet d'interrompre un procès pendant devant un tribunal inférieur pour le porter devant le bailli.

La question des preuves requiert davantage l'attention. D'après l'auteur, la force probante de l'acte notarié ne peut être attaquée, comme en France, en recourant à des témoins. Cette opposition de la pratique vaudoise à la pratique française nous paraît assez forcée. D'une part, il n'est pas possible d'assimiler la France du Midi à la France du Nord : l'ordonnance de Moulins de 1566, qui consacre tardivement dans le royaume la suprématie de l'acte écrit sur le témoignage, a été précédée par la pratique méridionale. D'autre part, si des franchises ont établi dès le milieu du XIV^{e} siècle la suprématie de l'acte écrit en plusieurs villes vaudoises, comme en d'autres villes des Etats de Savoie, il n'est pas certain que la règle nouvelle ait été appliquée dans tout le pays de Vaud dès le XV^{e} siècle.

Les traits particuliers du jugement sont intéressants. Il avait lieu à huis-clos, après *cognitio*, c'est-à-dire, semble-t-il, après délibération de la cour, composée du juge et des hommes coutumiers. Ces derniers avaient un rôle important. La sentence prenait la forme et le nom de *passement*. L'explication du mot paraît encore incertaine. En tout cas il se manifestait symboliquement *per traditionem baculi*. S'agit-il du bâton d'une survivance de l'investiture lorsque le procès ne portait que sur les biens ? S'agit-il du bâton représentant l'autorité du juge et que l'on faisait toucher ? Le sens a probablement évolué au cours de la période.

Il se dégage de cette étude l'impression d'un certain archaïsme dans les institutions vaudoises du XIII^{e} au XV^{e} siècle, bien que ce terme ne soit pas employé par l'auteur. La règle de la comparution personnelle, l'emploi de la procédure orale, le duel judiciaire ouvert à tous et même aux femmes en sont quelques aspects. Le changement n'en sera que plus radical après la conquête bernoise,

aux XVI[e] et XVII[e] siècles, et la disparition des règles coutumières n'en sera que plus complète.

On aura compris la richesse et l'intérêt de l'ouvrage dont nous rendons compte. S'il peut susciter quelques réflexions critiques, c'est en raison même de ces qualités. Trop rares sont encore malheureusement les bonnes enquêtes de ce genre. La *Bibliothèque historique vaudoise* s'est enrichie d'un volume digne de sa collection.

Pierre DUPARC.

FERDINAND LOT ET LA SAPAUDIA

Le centième anniversaire de la naissance de Ferdinand Lot (1868-1951) a donné à la librairie Droz l'occasion de réimprimer les principaux écrits de ce grand médiéviste, qui a fortement marqué sa génération soit directement, soit par l'intermédiaire de ses ouvrages. Personnellement, c'est à la lecture de « Naissance de la France » et de « La Fin du Monde antique et les débuts du Moyen Age », et aussi dans l'enseignement d'Henri Beis, disciple fervent de Lot, que j'ai alimenté une passion naissante pour l'histoire médiévale, tout en préparant le concours d'entrée de l'Ecole des Chartes.

L'esprit de Ferdinand Lot était pétillant, sa méthode combinait la rigueur scientifique et l'indépendance d'esprit. Il a parfois proféré des bourdes, mais n'est jamais tombé dans la médiocrité.

Le recueil de Travaux Historiques de Ferdinant Lot doit comprendre, je crois, 5 gros volumes [1]. Le premier, paru en 1968, contenait une bibliographie générale de Lot et sa vie racontée par son disciple et ami Charles Edmond Perrin, portrait très vivant du personnage et en même temps tranche d'histoire de l'Université française.

Si la librairie Droz nous envoie aujourd'hui le troisième volume paru, c'est qu'il contient quelques pages réimprimées d'après la *Revue Savoisienne* de 1935, pp. 146 à 156. Ferdinand Lot nous avait fait l'honneur d'y publier son article sur « les limites de la *Sapaudia* », c'est-à-dire d'une fraction de la Gaule romaine dont le nom a donné « Savoie » mais dont la localisation et la délimitation exactes prêtent à controverse.

Pour Ferdinant Lot, la *Sapaudia* est une région naturelle étendue, riche en sapins (d'où son nom) « comprise entre le lac Léman, le Rhône et les Alpes ». Le port où se concentrait la flotille romaine était Yvoire *(Ebrudunum Sapaudie)*.

Ce point de vue est brillamment exposé avec d'abondantes références. Lorsqu'il avait été présenté à l'Académie Florimontane

---

(1) *Recueil des travaux historiques de Ferdinand Lot*, Préface de Ch. E. PERRIN, t. I, 1968, XX - 790 p. (préface et biographie, bibliographie, plan de l'ouvrage, travaux sur l'histoire en général).
Tome II, 1970, 864 p. (La fin du monde antique, époque carolingienne).
Tome III, 1973, 842 p. (Dissolution de l'Empire carolingien, le royaume de France et ses institutions, l'Occupation du sol et les établissements humains).

en 1935, Charles Marteaux l'avait accueilli avec un respect non exempt de scepticisme. L'ennui est qu'il est entièrement dépassé aujourd'hui, puisque P. Duparc a proposé des identifications radicalement différentes : la *Sapaudia* placée à l'Ouest du Rhône et du Léman, la « Sapinière » coupée, *Ebrudunum* ramené à Yverdon (2). Nul n'est obligé de croire M. Duparc sur parole : mais il n'est pas possible de passer son interprétation sous silence, non plus d'ailleurs que les travaux de D. van Berchem qui vont dans le même sens (3).

C'est là l'inconvénient des réimpressions : elles permettent de réunir aisément un ensemble de textes d'accès difficile, ici une pièce du dossier « Sapaudia », mais elles les reproduisent sans changement, alors que la science, même historique, évolue constamment. Sous cette réserve, on peut se féliciter de voir le texte paru en 1935 dans notre revue admis dans une publication de cette envergure.

Le même volume reproduit des articles et des comptes rendus de toponymie dont certains intéressent aussi la région ; ainsi Lot déploie sa critique aiguë et souvent perspicace à l'égard de E. Philipon, « Les peuples primitifs de l'Europe méridionale », et de E. Muret, « Les noms de lieux germaniques en ens ou ans, enges ou anges dans les pays de domination burgonde ».

A trente ou quarante ans de distance, la pensée du vieux maître garde toute sa fraîcheur.

Jean-Yves MARIOTTE.

LES BURGONDES EN SAPAUDIA

Le précédent compte rendu était sous presse lorsqu'est parue une nouvelle étude du professeur D. Van Berchem sur *l'établissement des Burgondes en Sapaudia* (Publ. du Centre européen d'études burgondo-médianes n° 14, 1972, pp. 59-64). Selon l'auteur, la théorie de M. Duparc (la *Sapaudia* sur la rive *droite* du Rhône) n'est en contradiction avec aucun texte antique. Et puisque en 443 le patrice somain Aetius a assigné la *Sapaudia* aux Burgondes, il faut interroger la toponymie et l'archéologie pour savoir où s'est réellement casée la peuplade germanique. Sur la rive droite, répondent avec un bel ensemble les deux disciplines interrogées. Les toponymes en *ens* ou en *ans* « dérivés de la désinence germanique *ingos* » sont nombreux en Suisse romande, dans la trouée de Belfort et en Dombes. Les garnitures de ceintures damasquinées ou plaquées « que l'on considère depuis longtemps comme un des produits caractéristiques de l'art burgonde » abondent en Suisse et dans la vallée de la Saône. Dès lors « l'intention du patrice saute aux yeux » : il a placé les Burgondes sur les principaux passages où ils pouvaient s'opposer aux Alamans.

Servie par une large érudition et un talent d'exposition incontestable, l'explication de M. Van Berchem ne laisse pas d'impres-

(2) P. DUPARC, *La Sapaudia*. Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles lettres, 1958, p. 371-384.

(3) Je me permets de renvoyer à mon compte rendu paru ici même l'an dernier, p. 163 sq.

sionner. Elle ne fait toutefois pas disparaître toutes les incertitudes. Les témoins archéologiques et linguistiques sont-ils aussi unanimes qu'il paraît ? Pour la Suisse et la Franche-Comté, je n'en puis juger. Par contre, dans le département de l'Ain, il me semble que les toponymes « burgondes » (?) en *ens* foisonnent surtout dans la Dombes alors que les sépultures « barbares » (?) n'ont été jusqu'à présent découvertes qu'en Bugey. De toute façon, il ne paraît pas que M. Van Berchem se soit livré sur la rive gauche — en Savoie — à la nécessaire contre-épreuve. On attribuait autrefois aux Burgondes, avec excès sans doute, toutes les sépultures anciennes mises fortuitement au jour en Haute-Savoie. Va-t-on tomber dans l'excès inverse ? Pour en juger, il faudrait étudier systématiquement tous les vestiges subsistants. Comme actuellement les « fouilles » se font généralement au bulldozer, on n'est pas près d'avoir la clé du mystère.

J.-Y. M.

Jacqueline COMBIER. — **Bronze en Savoie, en dehors des stations palafittiques.** 82 pages, 11 figures, 9 planches hors-texte. Publication du Centre de Documentation Régionale de Tarentaise. Académie de la Val d'Isère. Amis du Vieux Conflans. Volume I. Albertville, 1972.

Il s'agit d'une étude concernant les objets de l'Age du Bronze découverts dans le seul département de la Savoie. Le titre et l'introduction de l'ouvrage précisent, en outre, que l'étude ne s'applique qu'au matériel d'origine « terrestre », par opposition aux vestiges recueillis dans les stations littorales des lacs du Bourget et d'Aiguebelette.

En d'autres circonstances, une telle distinction pourrait susciter des réserves. Mais dans le cas envisagé, elle se révèle parfaitement opportune en raison de la conservation exceptionnelle des vestiges lacustres dont la richesse éclipse souvent les trouvailles terrestres plus rares et plus dégradées, bien que d'une meilleure signification archéologique.

La documentation portant allusivement sur le département voisin de la Haute-Savoie présente quelques omissions. Ainsi l'auteur mentionne l'existence du dolmen de Saint-Cergues mais ne cite pas celui, plus monumental, de Reignier. D'autre part, les quelques éléments relatifs à cette étude et détenus par le Musée d'Annecy ont été omis, notamment une épingle recourbée à disque provenant d'Albiez-le-Vieux. Cette pièce est analogue à celles représentées dans les planches, mais elle est intacte. Les collections du Musée d'Annecy étaient, il est vrai, peu accessibles au moment où l'auteur effectuait ses recherches.

A ces détails près, l'ouvrage apporte une excellente contribution à la connaissance de l'Age du Bronze dans les Alpes savoyardes. Le rapprochement des points de découverte avec les gîtes de minerai de cuivre suggère une superposition approximative des sites. Enfin la répartition géographique des objets inventoriés et leur datation typologique amènent l'auteur à formuler des hypothèses sur la fréquentation humaine des vallées et des reliefs durant l'avant-dernier millénaire avant notre ère.

B. RUFFET.

R. H. BAUTIER et J. SORNAY. — **Les sources de l'histoire économique et sociale du Moyen Age, Provence, Comtat Venaissin, Etats de la maison de Savoie,** vol. II, **Archives ecclésiastiques, communales et notariales, Archives des marchands et des particuliers,** Paris, éd. du C.N.R.S., 1971, pp. 689 à 1461.

Dans la Revue de 1968, j'avais salué comme un événement la parution du premier tome de ce guide. Après l'avoir utilisé durant cinq ans, je n'ai rien perdu de mon enthousiasme à son égard. Il s'agissait alors, rappelons-le, des « archives des principautés territoriales et archives seigneuriales » contenant notamment les archives de l'ancien comté et duché de Savoie depuis le XIII[e] siècle. Le second volume ne le cède en rien au premier. Certes, du point de vue strictement savoyard, nous sommes moins riches en « archives ecclésiastiques, communales et notariales » qu'en archives seigneuriales proprement dites. On ne peut tout avoir. Tout de même, les documents qu'énumèrent M. Bautier et Mme Sornay pour le diocèse de Genève, par exemple, restent fort respectables (p. 766 à 791). Les auteurs nous présentent dans leur ordre logique des documents qui, dans la réalité, sont dispersés entre les Archives de Genève, de Lausanne, de Turin, de Dijon, d'Annecy, de Bourg et autres lieux. Se douterait-on, par exemple, qu'il faut aller à Dôle pour retrouver le cartulaire de Chézery, qu'un cartulaire de la chartreuse d'Arvières, en Valromey, se trouve dans les archives du duc de Levis-Mirepoix en Ariège ?

La deuxième partie, « archives communales », est plus décevante : la faute n'en incombe pas aux auteurs qui se sont battu les flancs pour trouver des archives médiévales dans nos mairies, mais bien aux communes négligentes qui, au cours des âges, ont trop souvent laissé leurs archives à l'abandon. Tout de même, nous trouvons sur les archives communales de Savoie (p. 1021-1025) des renseignements non négligeables quoique moins fournis que ceux intéressant la vallée du Rhône ou la Suisse.

En matière d'archives notariales et privées, du Moyen Age, la Savoie fait pauvre figure à côté des départements plus méridionaux. Savait-on cependant qu'il nous reste des actes pour 17 localités haut-savoyardes ?

Comme le précédent volume, celui qui vient de paraître se recommande par une qualité de présentation exceptionnelle. Les textes d'introduction sont limpides, la typographie excellente et les principales données récapitulées dans des « cartes-inventaires » aussi parlantes qu'originales.

Jean-Yves MARIOTTE.

Claude SORDI. — **La vie quotidienne à Chambéry au XVI[e] siècle,** dans Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles Lettres et Arts de Savoie, sixième série, t. X, 1971, p. 67-182.

Entre les études de T. Chapperon (*Chambéry à la fin du XIV[e] siècle,* Paris, 1863) et de A. Palluel-Guillard (*L'administration communale de Chambéry au XVIII[e] siècle,* Chambéry, 1963), le présent ouvrage comble en partie une lacune en nous faisant connaître la capitale de la Savoie au début de l'époque moderne. Il faut donc être reconnaissant à l'Académie de Savoie d'avoir publié ce T.E.R.,

encourageant ainsi les recherches d'un étudiant qui ne s'est pas laissé rebuter par les difficultés de lecture que présentent les documents du XVI[e] siècle.

Pourtant notre plaisir est gâté dès les premières pages par les maladresses d'expression et les fautes de français qui abondent. L'auteur semble embarrassé dans le maniement de la langue et l'expression de sa pensée en devient par moment confuse. C'est bien dommage car le contenu de son travail est fort riche. Il nous présente, tout d'abord, l'essor de Chambéry depuis la fin du Moyen Age, son rôle politique, administratif et commercial, puis il plante le décor de la vie quotidienne. Il examine ensuite les problèmes de l'administration municipale — impositions, défense de la ville, ravitaillement, organisation du travail — qui se traduisent dans la vie de chaque jour par une série de réglementations entraînant transgressions et conflits.

Après avoir passé en revue les cadres de la vie à Chambéry au XVI[e] siècle, l'auteur s'intéresse à la population elle-même et à ses modes de vie. Et d'abord quelle population ? Le lecteur ne sera pas trop bien fixé sur le nombre des habitants et encore moins sur leur répartition socio-professionnelle. Il semble, en effet, que C. Sordi n'ait pas su utiliser pleinement les sources qu'il avait à sa disposition : recensement de 1561, dont il ne fait même pas mention, et registres des diverses cotisations. A le lire, on apprendra cependant bien des choses sur les marchands et artisans, sur les pauvres, sur la manière dont les Chambériens se logeaient, s'habillaient, se nourrissaient, se soignaient, s'instruisaient et se réjouissaient. La place de la religion n'est pas oubliée ainsi que certains traits de mentalité.

Reconnaissons-le, la tâche était lourde, puisqu'elle touchait à la fois à l'histoire économique, à l'histoire sociale et aux mentalités, trop lourde sans doute pour que l'auteur ait pu satisfaire toutes nos curiosités avec toute la précision désirable. Il faut lui savoir gré cependant de ce qu'il nous apporte.

Ajoutons qu'avec l'ouvrage de C. Sordi, on trouvera dans ce volume des *M.A.S.* les discours prononcés à l'occasion des cérémonies du cent cinquantenaire de la fondation de l'Académie de Savoie par les personnalités qui prirent part à ces festivités.

Roger DEVOS.

Pietro STELLA. — **Il giansenismo in Italia. Collezione di documenti a cura di Pietro Stella. I/II - Piemonte.** Pontificium Athenaeum Salesianum. Bibliotheca theologica salesiana. Pas Verlag, Zürich, 1970, in-8, 647 p., 12 ill. h.t.

Nous avons rendu compte (*R.S.*, 1967, p. 246-249) du premier volume de cette importante collection de documents sur le jansénisme en Piémont, qui fait une place aux pièces inédites ou rares concernant la Savoie proprement dite.

Dans ce second volume, qui comprend surtout des correspondances de la seconde moitié du XVIII[e] siècle, nous signalerons une série de vingt lettres et documents concernant le cas des dominicains de Chambéry accusés de jansénisme. En 1788, Jean-

Jérôme-Antoine Caffe, bibliothécaire du couvent, fut dénoncé au gouvernement de Turin comme janséniste militant pour avoir placé dans les rayons des livres prohibés les écrits des casuistes jésuites et de divers théologiens hostiles à Port-Royal. Les accusateurs n'étaient autres que l'évêque de Chambéry, Mgr Conseil, et ses hommes de confiance, Jean-Marie Aubriot de la Palme, professeur au séminaire, futur évêque d'Aoste, et Jean-Pierre Chevalier, censeur des livres introduits en Savoie. Plusieurs des professeurs du nouveau diocèse de Chambéry étaient membres de la société secrète de l'*Aa* sous l'inspiration des ex-jésuites et on peut voir ainsi dans cette affaire, avec le souci d'éliminer une influence janséniste qui, pour être discrète et cachée, n'en était pas moins réelle, l'ultime phase de la lutte qui avait mis aux prises dominicains et jésuites dans la première moitié du XVIII[e] siècle. On sait que la politique du gouvernement de Turin depuis Victor-Amédée II consistait à imposer le silence sur ces questions controversées de manière à soutenir, vis-à-vis de Rome, que le jansénisme n'existant pas dans les Etats de Savoie, il n'y avait pas lieu d'y recevoir la Bulle *Unigenitus*. On se contenta donc d'éloigner de Chambéry les dominicains les plus compromis, le P. Caffe fut envoyé à Annecy et le P. Saillet à Montmélian. Mais la question n'était pas résolue pour autant. On allait s'en apercevoir bientôt, car, en Savoie comme ailleurs, les influences jansénistes ne furent pas étrangères à l'adhésion d'un certain nombre d'ecclésiastiques à la Constitution civile du clergé, dans l'espoir qu'elle amènerait une réforme de l'Eglise.

Roger DEVOS.

Jean NICOLAS. — **La fin du régime seigneurial en Savoie (1771-1792),** extrait du **Colloque sur l'abolition de la féodalité** (Toulouse, nov. 1968), Editions du C.N.R.S., Paris, 1971, p. 27-108.

Jean NICOLAS. — **Le ralliement des notables à l'Empire dans le département du Mont-Blanc,** extrait de la « Revue d'Histoire moderne et contemporaine », t. XIX, janvier-mars 1972, p. 92-127.

Max Bruchet avait réuni une documentation considérable sur l'abolition des droits féodaux en Savoie dans un gros volume qui demeure une mine de renseignements. A plus de soixante ans de distance, Jean Nicolas, dans un important article de synthèse, s'est proposé d'étudier la genèse de l'édit d'affranchissement, le poids du régime seigneurial et les conséquences sociales d'une mesure qui ébranla profondément les communautés rurales.

L'édit de 1771 a été préparé de longue main car la tradition centralisatrice du gouvernement de Turin se montra depuis Emmanuel-Philibert hostile à la survivance de privilèges incompatibles avec ses efforts de modernisation fiscale. L'édit du 20 novembre 1617 ordonnait déjà l'affranchissement général en Piémont. Dès le début de son règne, Victor-Amédée II fit procéder à des études pour savoir comment une semblable mesure pourrait être appliquée en Savoie. Mais les guerres et les occupations étrangères, le grand travail de cadastration générale et les résistances de la noblesse firent retarder les réformes jusqu'à la fin du XVIII[e]

siècle. L'édit du 20 janvier 1762 ne prescrivant que l'affranchissement de la taillabilité personnelle ne satisfit pas les communautés rurales désireuses de voir abolir toute fiscalité seigneuriale. Certaines paroisses du Faucigny et de Tarentaise commencèrent à s'affranchir dès 1750 et le mouvement s'accentua entre 1760 et 1770. Enfin, le 19 décembre 1771, Charles-Emmanuel III signait l'édit d'affranchissement général qui ne fut publié qu'en mai 1772. La noblesse parvint à en bloquer l'application de 1775 à 1778, mais si toutes les opérations n'étaient pas terminées en septembre 1792 lors de l'entrée des Français en Savoie, la réforme se soldait cependant par un net succès.

La masse et la qualité de la documentation réunie à l'occasion de ces affranchissemenst permettent de se faire une idée exacte du poids du régime seigneurial en Savoie. Mesurée par hectare approprié ou par rapport à la taille royale, la fiscalité seigneuriale apparaît comme très inégalement répartie de paroisse à paroisse, mais aussi de pays à pays. Ainsi les analyses de J. Nicolas confirment et précisent ce que l'on savait déjà de la forte seigneurialisation des basses vallées et de l'avant-pays par rapport à la montagne, en tenant compte d'exception comme Chamonix par exemple où la collégiale de Sallanches percevait des droits très importants. Un échantillonnage de 94 paroisses du Faucigny et de Savoie propre permet d'établir que les droits seigneuriaux atteignaient à l'hectare 60 % des tailles. Appliqué à l'ensemble de la Savoie, ce taux moyen, compte tenu des dîmes laïques, révèle une charge seigneuriale de 700.000 livres de Piémont, venant en troisième position derrière la taille, 1.029.000 LPt, et les contributions ecclésiastiques, 816.000 LPt.

Quelles furent les conséquences sociales et économiques des affranchissements ? Les adversaires de l'édit avaient prédit qu'il servirait surtout les intérêts de la bourgeoisie en lui permettant d'acquérir à bon compte une partie des biens de la paysannerie endettée par le rachat des droits seigneuriaux. Ils ne se trompaient guère sur ce point. Le remboursement progressif du capital des servis joint aux frais des opérations (20 à 25 %) se révéla une lourde charge pour les communautés. Des hommes de loi, surtout des commissaires à terriers, se portèrent acquéreurs de fiefs à affranchir ou tout au moins d'arrérages de fiefs en voie de liquidation et s'efforcèrent d'en tirer le plus possible des paysans. De là des troubles nombreux : dans la vallée de Thônes, en Faucigny, en Savoie propre. La vente des biens communaux, seul moyen de liquider rapidement le rachat des fiefs, divisa les paroisses. Les paysans riches et les citadins désireux d'arrondir leurs biens ruraux avaient intérêt à la vente contrairement aux paysans pauvres auxquels ces terres communes étaient indispensables pour leur permettre d'élever un maigre bétail. En même temps disparaissaient les aumônes dont étaient chargés les abbayes et prieurés ruraux, système archaïque certes, mais qui contribuait, comme les communaux, à maintenir un certain équilibre au profit des plus défavorisés.

Après son grand article sur les dîmes en Savoie à la veille de la Révolution (*Actes du 89e Congrès national des sociétés savantes*, Lyon, 1964), J. Nicolas nous apporte à nouveau une synthèse qui renouvelle profondément les visions partielles, et souvent partiales,

que les érudits locaux nous avaient données des dernières décennies de l'Ancien Régime dans notre province.

Ces notables, victimes ou profiteurs de la Révolution, Jean Nicolas nous les présente ensuite sous l'Empire. Grâce aux documents fiscaux et électoraux, aux notes plus ou moins confidentielles rédigées par les préfets soucieux d'obtenir leur ralliement au régime, il est possible de connaître non seulement les fortunes mais les comportements et les mentalités.

La conclusion qui se dégage de ces analyses précises et chiffrées, c'est la permanence des structures profondes en dépit des bouleversements apportés par la Révolution. Une fois la tempête passée, les réalités sociales tendent à retrouver un ordre séculaire comme en vertu de leur propre pesanteur. Ainsi la noblesse fortement éprouvée, diminuée en nombre, reprend assez rapidement une grande partie de sa puissance économique et de son influence sociale. De spectaculaires fortunes bourgeoises se sont édifiées à partir des biens nationaux, mais elles sont surtout le fait d'hommes qui faisaient déjà figure de notables à la fin de l'Ancien Régime. C'est que la Savoie est restée terrienne essentiellement, en dépit de quelques créations industrielles remarquables mais très localisées. Peu de négociants, encore moins de professions libérales non juridiques, avant tout des rentiers et propriétaires roturiers ou nobles, puis des hommes de loi et des fonctionnaires : nous retrouvons à peu près la même classification sociale qu'au XVIII[e] siècle.

Les préfets du Mont-Blanc poursuivirent un patient effort pour réaliser le vœu de la politique impériale : amalgamer ce groupe de notables en le ralliant à l'Empire. La bourgeoisie enrichie par les biens nationaux, favorisée dans les administrations et dans l'armée, avait dans l'ensemble intérêt au maintien du régime même si elle n'en approuvait pas tous les aspects. La noblesse par contre ne manquait pas de raisons de combattre le système impérial et d'en souhaiter secrètement la chute, mais le souvenir d'un passé récent la rendait prudente et son opposition n'allait généralement pas au delà de la bouderie ou d'une petite guerre de pamphlets circulant sous le manteau. D'ailleurs le groupe se laissait entamer par des ralliements individuels en quantité non négligeable, motivée par l'attrait des carrières et des honneurs, le désir de jouer un rôle politique en s'opposant au groupe des anciens jacobins ou la séduction de la gloire militaire, surtout chez la jeune génération. Les résultats encore fragiles de cette politique qui posait « ...les fondements d'une société moderne où l'argent, et dans une certaine mesure, le mérite, se superposaient sans les chasser aux anciennes valeurs de la naissance », furent anéantis par la chute de l'Empire et la restauration sarde qui ranima et solidifia les vieux antagonismes.

Roger DEVOS.

André CHEVALLIER. — **Mélanges littéraires annéciens (1850-1900)**, « Annesci 18 », 1971 (paru en 1972).

Nos confrères André et Georgette Chevallier fournissent la presque totalité du dernier volume paru d' « Annesci ». André Chevallier est l'auteur de trois contributions consacrées à Eugène Süe,

André Gide et la « géographie littéraire ». André et Georgette Chevallier analysent ensuite un certain nombre d'ouvrages de caractère à la fois littéraire (au sens large) et savoyard. Donc la publication des Amis du Vieil Annecy offre une certaine variété autour d'un thème unique. Comment définir ce dernier numéro ? Un livre, une série d'articles ? Plutôt une gerbe de notes et de documents, un précieux « dossier littéraire ».

Tout le monde sait qu'Eugène Süe a fini ses jours au bord du lac d'Annecy. Après le coup d'Etat de 1851, l'écrivain « vexé par la méprisante indulgence du futur empereur », choisit l'exil et vient s'établir dans cette terre « étrangère qui sent encore la France ». Il sait aussi qu'il y retrouvera l'éditeur Masset, qu'il a bien connu à Paris.

Son exil est confortable, moins sardanapalesque que ne le prétendaient ses ennemis. S'il vit discrètement, sa mort, en 1857, mettra dans l'embarras les autorités sardes : un enterrement civil à Annecy au milieu du XIX[e] siècle !

André Chevallier a réuni sur toute cette question une quantité de documents et de témoignages qu'il publie en annexe. Cela ne peut manquer d'intéresser les Annéciens, mais aussi quiconque s'occupe peu ou prou de l'histoire littéraire du siècle passé.

Sur le séjour d'André Gide en 1890, André Chevallier ne nous livre encore que ce qu'il appelle une esquisse. Ce séjour est lié à la naissance d'une vocation, à la gestation des Cahiers d'André Walter, à l'amour pour Madeleine Rondeaux. Malgré ses échecs momentanés, cette phase de la vie de l'écrivain est prometteuse, l'esquisse d'André Chevallier aussi.

En 1964, Francis Ambrières publia dans la série des « Guides bleus » un « guide littéraire de la France » (Paris, 1964, 836 p. in-16) dont une partie concerne évidemment la région Rhône-Alpes. André Chevallier l'a passé au crible et apporte une foule de compléments. C'est dans ce type de travail que notre professeur paraît le plus à l'aise, déployant une érudition, un esprit critique voire hypercritique, une souplesse des plus admirables. Il connaît aussi bien ses vieux auteurs que les derniers potins.

J.-Y. M.

R. FERET. — **Généalogie de la famille Baud,** note ronéotypée, Rumilly, 1972, 22 p.

M. Feret, de Rumilly, a adressé aux services des Archives une étude polycopiée sur la famille Baud, d'Alby. Ce travail est destiné à « tous les descendants connus et inconnus de Michel Baud et de son fils Jean-Louis, premiers ancêtres connus, arrivés à Alby-sur-Chéran, venant de Menthonnex-en-Bornes vers 1600 ». M. Feret explique avec humilité que son « travail de Bénédictin » n'est pas dépourvu d'erreurs ou d'omissions » et suggère que ceux qui pourraient « rectifier une erreur ou compléter un renseignement » le fassent. Puis il donne l'étymologie du nom Baud et l'origine des familles du même patronyme, notamment d'après des renseignements donnés par M. John Baud, décédé, ancien secrétaire de l'Académie chablaisienne.

Ensuite il dresse, d'après les registres paroissiaux, les tableaux généalogiques de la famille. Il s'attarde sur la vie de quelques per

sonnages marquants de la tribu : le docteur Baud, de Rumilly, professeur à Louvain ; Mariette Baud, épouse de Marie Reinier, bienfaitrice d'Alby ; le peintre Laurent Baud, de Rumilly. Cette plaquette de 22 pages débute par un poème plein de tendresse et d'émotion dédié à ceux qui nous ont précédés et à qui nous devons d'être ce que nous sommes : « Non omnes moriemini ».

Bien entendu, l'étude des seuls tableaux généalogiques de cette brochure ne peut guère intéresser ceux qui n'appartiennent pas à la famille Baud, ceux qui ne connaissent ni cette famille, ni l'Albanais. Les commentaires seuls attirent leur attention. C'est que les tableaux généalogiques ne sont pas assez « étoffés ». Pour intéresser un plus grand nombre de personnes — et de nombreuses personnes s'y intéresseraient, vu l'engouement actuel pour les recherches généalogiques — il conviendrait de situer les lieux d'habitation des Baud, de donner un aperçu de leur métier, de leurs terres (ceci, grâce aux divers cadastres, notamment le cadastre ou « mappe » de 1730), des actes notariés passés par eux (ceci, grâce aux « Tabellions » de Rumilly et Alby). Ces derniers permettraient sans doute de pallier les défaillances des registres paroissiaux et d'élucider certains mystères: dans un testament, par exemple, le nom de tous les enfants est indiqué par le père ou la mère de famille ; on sait alors où chacun se trouve, s'il est toujours en vie ou s'il est émigré par exemple. Les inventaires après décès sont très précieux également : ils permettent de se rendre compte du mode de vie du défunt ; ils contiennent parfois des papiers de famille dont l'énumération peut compléter utilement les registres paroissiaux.

Mais ceci n'est qu'une remarque et non une critique. Le travail de M. Feret renferme déjà de solides renseignements et représente une somme de patience et de persévérance que seuls les initiés peuvent entièrement apprécier. Que tous les Baud de l'Albanais et d'ailleurs envoient à M. Feret le plus possible de renseignements familiaux : ce sera la meilleure des récompenses au travail attachant qu'a effectué pour eux un « non-Baud » !

M.-T. HERMANN.

André RAVIER et Albert MIROT. — **Saint François de Sales et ses faussaires**, Mém. et Doc. publiés par l'Académie Salésienne, année 1971 (paru en 1973), 218 p., 24 h.texte.

Le retentissement de la pensée salésienne dans la société d'Ancien Régime s'est traduit par la grande diffusion des œuvres de l'évêque de Genève.

Dès le XVII[e] siècle se sont succédées des éditions d'œuvres toujours plus « complètes », parmi lesquelles figure en bonne place l'immense correspondance de Saint François. Les préoccupations « scientifiques » des premières publications venaient bien sûr après le souci d'édification. Du moins la grande édition d'ensemble entreprise par les Visitandines d'Annecy à la fin du siècle dernier avec le concours d'un bénédictin anglais, dom Mackey († 1905), puis du Père Navatel, S.J., achevée par leurs propres moyens en 1932 (l'index est paru en 1964), cette édition correspondait-elle aux exigences actuelles du travail scientifique ? C'est une des questions

auxquelles le Père Ravier, S.J., s'efforce de répondre. L'ampleur de cette recherche, le talent d'exposition de l'auteur et le concours libéralement accordé par M. Albert Mirot, conservateur en chef honoraire aux Archives nationales, nous valent une contribution essentielle au problème des faux.

Déjà les travaux de R. H. Bautier ont fait la lumière sur certains « grands » faussaires du siècle dernier : Libri, Courtois... L'affaire Vrain-Lucas, immortalisée par Alphonse Daudet, est présente à tous les esprits. Dans la région de Genève, en Savoie ou en Lyonnais, sévissait, il y a juste un siècle, un dénommé Henri-David Favre (1829-1891) que M. Ravier qualifie de « petit escroc sans importance », qui n'était pourtant dénué ni d'intelligence, ni d'habileté. Favre est l'auteur incontestable d' « autographes » salésiens qu'il vendit à de bonnes âmes. Les érudits locaux éventèrent assez vite ses « trucs » et Favre mourut dans la misère.

Quelques faux salésiens notoires, quelques cas douteux, l'affaire en serait restée là si, vers le milieu de notre siècle, elle n'avait pas été reprise par le chanoine Bernard Secret († 1968) qui se mit à pourchasser les faux salésiens et en trouva partout. A l'en croire, de véritables officines avaient passé une bonne partie du XIX[e] siècle à fabriquer des paquets de faux, répandus dans les meilleures maisons, reproduits par des éditeurs retors ou naïfs. Dans un article publié en 1963 par l'Académie de Savoie, t. VII, il avait ainsi déchiqueté (au figuré) le testament du Saint en accumulant toutes sortes d'arguments juridiques, stylistiques et graphologiques. Le Père Ravier n'eut pas de peine alors à réfuter point par point cette argumentation, plus subtile que rigoureuse (1). Mais puisque la question des faux était posée, autant valait la résoudre une bonne fois. C'est à quoi il s'est employé avec le concours technique d'Albert Mirot et de MM. Ceccaldi et Gauvert, du Laboratoire de l'Identité judiciaire.

Sous le titre « les éléments fondamentaux d'une expertise », il nous donne toutes précisions utiles sur les éditions — en particulier un remarquable historique de l'édition d'Annecy — il passe ensuite en revue les différents éléments plus spéciaux : écriture - signature, datation et localisation, papiers et filigranes, encres, cires et colles, mode de fermeture des lettres, sceaux, etc.

Il laisse ensuite la plume à M. Mirot et au professeur Ceccaldi pour l'expertise proprement dite : le lecteur appréciera, je crois, ces analyses détaillées, nuancées et prudentes. Bien qu'il se défende de procéder à une étude de caractère, M. Mirot nous apporte d'inappréciables observations sur les variations de l'écriture de saint François, reflet d'une personnalité particulièrement riche et vibrante. Il étudie au total 237 lettres autographes, en retient environ 176 authentiques, 13 fausses, 27 douteuses, 9 sincères mais non autographes, 12 non identifiables. Pour 130 lettres « expertisées », le chanoine retenait 13 authentiques, 91 faux et 18 cas douteux ! La présence dans le livre de 25 planches d'une qualité parfaite permettra de tirer des analyses le meilleur profit. On aimerait toutefois une meilleure liaison entre le texte et les planches. Le Père Ravier termine par l'étude d'un certain nombre de documents salésiens particulièrement attaqués par le chanoine Secret. Ses conclusions nous permettent de considérer l'édition

---

(1) A. RAVIER, *Le testament de 1617 et les faux autographes de Saint François de Sales*, « Revue d'Histoire de l'Eglise de France », 1967, pp. 127-152.

d'Annecy comme pleinement satisfaisante dans son ensemble, nul n'étant parfait bien sûr.

Le chanoine Secret a donc fait fausse route dans beaucoup de cas litigieux et ses erreurs présentent par elles-mêmes un certain enseignement méthodologique : confiance excessive dans les premières éditions du XVII[e] siècle, aboutissant à attribuer aux faussaires modernes des passages supprimés comme inutiles par les anciens éditeurs, rejet systématique de tout ce qui, dans les écrits du saint, s'écarte de l'idée que s'en faisait son admirateur trop zélé. La cause est entendue, au point même qu'on peut se demander s'il était nécessaire de pousser si loin la démonstration. Certains auraient sans doute préféré qu'on leur parlât un peu moins du chanoine et un peu plus des faussaires.

Jean-Yves MARIOTTE.

Suzanne RATIÉ. — **La reine Hatchepsout.** Paris, 1972.

L'ouvrage que vient de publier Mme Suzanne Ratié montre que l'auteur a fait des recherches étendues en égyptologie. Les questions abordées par Mme Ratié ont déjà fait l'objet d'études et de discussions savantes dont les problématiques ont été rendues encore plus ardues à la suite de récentes découvertes archéologiques ; le bloc d'un Kamès encore inconnu il y a trente ans, et plus récemment encore la découverte d'une stèle de ce même roi, donne au règne de ce personnage une importance et une durée inconnues jusque là. La chronologie aux approches de la XVIII[e] dynastie a été discutée par Lacau, H. Gauthier, G. Lefèbvre, Sethe et Gardiner, dans le sens d'une chronologie moins courte, à cinquante ans près, que celle de Mme Ratié qui la raccourcit et donne des dates à dix ans près.

En ce qui concerne la théogamie que Mme Ratié tend à attribuer à un complot entre la reine Hatchepsout et le clergé d'Amon, c'est là aussi une question disputée ; car dès les premières dynasties les rois sont dits « fils de Dieu », comme l'attestent au moins soixante fois les inscriptions de la chapelle de Sésostris I[er]. Une prochaine publication de Lacau, consacrée à la « Chapelle rouge » de cette reine montrera qu'il semble convaincu que Thoutmès III a été effectivement le mari de la reine, cela sans apporter de précisions au point de vue historique. Mme Ratié est le premier auteur qui veuille donner un rôle militaire à Senmout, que, jusqu'à ce jour, les plus éminents égyptologues ont considéré comme étant seulement l'architecte de Karnak, de Deir el Bahari et autres lieux, ce qui est un grand titre de gloire, — et accessoirement le « père nourricier », terme pudique pour désigner le père naturel de Néferouré.

Au sujet de la statue d'Amenofer IV, dont il a été parlé dans les « Annales du Service des Antiquités d'Egypte » après notre découverte d'une statue où le roi est représenté nu et asexué, il paraît difficile à certains de suivre la suggestion faite au sujet d'un épisode homosexuel du roi avec son régent Sémenkaré (cf. « Annales du Service des Antiquités d'Egypte », tomes XXX, p. 169, et XXXI, pl. IV).

Tel quel, ce livre, intermédiaire entre l'ouvrage de vulgarisation et le traité savant pour spécialistes, peut appeler discussion sur de multiples points controversés.

Henri CHEVRIER.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Nous signalons ci-après un certain nombre de publications d'intérêt régional ou local parues depuis 1968 et non encore recensées dans la Revue.

La plupart d'entre elles nous ont été signalées par M. Georges Grandchamp.

ARBAUMONT (Jean d'). — **Entre Glières et Vercors.** Vie et mort du Capitaine Bulle, 1913-1944. Ed. Gardet, Annecy, 1972, 344 p.

ANDROUET Pierre. — **Guide du Fromage.** Avec la collaboration de N. Roche et G. Lambert. Editions Stock, 1971.

ARMAND Louis. — **La montagne savoyarde et les hommes.** Introduction au Guide Bleu « Savoie ». Edition 1970, p. 17 à 41, déc. 1969.

ARTAUD A. — **Urbanisme et circulation.** Annecy : Etude d'aménagements, 1966, 33 pages. Les quotidiens locaux (« D.L. », « L'Echo - La Liberté », « Le Progrès », éd. d'Annecy) des 6, 8 et 9 janvier 1968.

Attraction (l') du Canton de Genève sur la main-d'œuvre frontalière. « Liaison Rhône-Alpes », mars 1970.

Marc A. BARBELAN. — **L'état sanitaire des conscrits en 1811 dans le département du Léman** (cartes), Genève, 1973 (Université de Genève, département d'histoire générale), séries de cartes, sans commentaire.

BARDOU J.-J. — **Annecy. Le Centre Ville.** I. Activités et fréquentations, 105 p. + 30 annexes. — II. Analyse cartographique, 24 cartes 28 × 42. — III. Voitures - Parkings, 23 p. et annexes. Mars 1970. C.R.E.S. Centre de Recherches Economiques et Sociales, Annecy.

BARDOU J.-J. (C.R.E.S.). — **Chamonix.** Fréquentation touristique estivale, novembre 1968, 50 pages.

BARDOU J.-J. (C.R.E.S.). — **Etude économique et démographique de l'agglomération et du bassin d'Annecy.** Rapport provisoire, juillet 1969, 86 pages.

BARDOU J.-J. (C.R.E.S.). — **Etude prévisionnelle des besoins en équipements universitaires.** Haute-Savoie, avril 1968, 58 pages + annexes.

BARDOU J.-J. (C.R.E.S.). — **Exploitation du recensement 1968.** Agglomération d'Annecy, février 1969, 39 pages.

BARDOU J.-J. — **Ilots du Centre Ville.** Fichier statistique. Recensement 1968, novembre 1969. Ed. C.R.E.S.

BASTHARD-BOGAIN (Abbé). — **Historique de la Bénite-Fontaine.** 1971.

BAUD Henri et DONZIER André. — **Thonon-les-Bains.** Thonon, 1969. Imp. Le Messager, 110 pages.

BENEDETTI-CROUZET Edith. — **Etude Géodynamique du Lac d'Annecy et de son bassin versant.** Ed. Centre de Recherches Géodynamiques, Thonon, 1972, 230 pages ronéo.

BERNARD Félix (Abbé). — **Le pays de Gelon, petit-fils de Charlemagne.** Région de l'Huille, La Rochette et Chamoux, entre l'Arc et le Bréda. Imp. Allier, Grenoble, 1969, 276 pages.

BERNARD Félix (Abbé). — **Les origines féodales en Savoie Dauphiné.** La vie et les rapports sociaux d'alors (2e édition, la 1re est de 1949). Imp. Guirimand, Grenoble, 1969, 392 pages.

BERNARD Félix. — **Le pays de Montmayeur, sa vallée du Coisin et de Boudeloge.** Imprimerie Allier, Grenoble, 1971.

BERUARD Aristide. — **La Clusaz.** Une station de tourisme dans les Alpes. Ed. Bibliothèque de travail n° 678, janvier 1969, 30 pages, 2,50.

BILLE René. — **A la découverte des bêtes de l'Alpe.** Collection « Visages de la Nature ». Ed. l'Ecole, 1968.

BOIGNE (Comtesse de). — **Mémoires.** 2 tomes. Editions Mercure de France, 1971.

BOISDEFFRE (Pierre de). — **Merveilles des Châteaux de Savoie et du Dauphiné.** Coll. Réalités, Hachette, 1972. Réalisé par Pierre Foucheux, assisté de Michel Méline, 300 pages.

BONAZZI Roger. — **L'influence de Genève sur la Haute-Savoie.** Thèse de 3e cycle, texte dactylographié. Institut de Géographie alpine, Grenoble, juin 1970.

BOCQUET Antoine. — **Naissance et développement d'une ville : Annecy.** Bibliothèque de Travail, 1961.

BORDEAUX Paule-Henry. — **Louise de Savoie « roi » de France.** Librairie Perrin, 1971.

BOYER Marc. — **Inventaire touristique de la région Rhône-Alpes.** Université d'Aix, Centre d'Etudes du Tourisme, 1970, 262 p., tabl. et cartes.

BROISE Pierre. — **Le Cadastre sarde auxiliaire des recherches de topographie antique en Savoie.** In colloque international sur la cartographie archéologique et historique tenu à Paris, 24-26 janvier 1970. Imprimerie : Tours, 1972, pages 47 - 50.

BROISE Pierre. — **La carte archéologique de la Haute-Savoie et ses dérivés possibles.** In colloque international sur la cartographie archologique et historique tenu à Paris, 24-26 janvier 1970. Imprimerie : Tours, 1972, pages 89 - 93.

BROISE Pierre. — **Découverte d'un édifice public sur le site gallo-romain de Boutæ (les Fins d'Annecy).** In Latomus, revue d'études latines, 15, place Marie-José, Bruxelles 5, n° janvier-mars 1968, p. 33 à 44.

BROISE Pierre. — **Eléments d'un ordre Toscan provincial en Haute-Savoie.** In Gallia, t. XXVII, 1969, fasc. 1, p. 15 à 22.

BURGENER Jocelyne. — **Le Salève, essai de définition d'un espace socio-géographique.** In Revue de Géographie Alpine, 4, 1972, pages 613 - 626.

CABAUD Charles. — **Petits et Grands sommets de Savoie.** 63 itinéraires alpins en été. Imprimeries Réunies, Chambéry, 1971.

CARLIER Jean. — **Vanoise. Victoire pour demain.** Editions Calmann Lévy, 1972, 254 pages.

CENDARS Miriam. — **Cuisine de France.** Savoie, 20 recettes. Ed. ODEGE - CIL, 1970, 5 f.

CHAMP J. — **Alpes du Nord.** Démographie. « Perspectives alpines », 1970, n° 10.

CHARVET Louis. — **Aux confins du Dauphiné et de la Savoie.** Editions « Cahiers de l'Alpe », 1970.

CHETAIL Joannès. — **Le Collège savoyard de Louvain.** In : Actes du 92e congrès national des sociétés savantes, 1967. Section d'Histoire moderne, tome III, p. 9 à 18. Bibliothèque nationale, 1970.

CISEL'OR. — **Le Château d'Annecy.** Montage cartonné, reproduction 3/1000, 1970. M. Desoutter, av. de Barral, Seynod.

Club Alpin Français (Section de Savoie). Randonnées et ascensions. Chambéry, Bauges, Chartreuse (Charvin - Tournette - Lanfon - Parmelan). Diffusion Arthaud, 1972, 160 pages.

COMBY Louis. — **La Savoie.** Départements de la Haute-Savoie et de la Savoie. Cours moyens, classes de transition. Editions Delalain, Paris, 1961.

CRAPLET (Général). — **Atlas schématique des Alpes occidentales.** Relief et communications, 1968, 35 planches, format 23 × 25, italienne. Librairie de l'Armée.

DAINVILLE (François de). — **Le Dauphiné et ses Confins,** vus par l'ingénieur d'Henri IV Jean de Beins, Genève, Paris, Ed. Droz., 1968, 25 pl., notices sous emboîtage.

DANESCH. — **Fleurs alpines.** Ed. Silva, Zurich, 1969, 140 pages.

DANIERE et DUBESSET. — **Une carte nouvelle, le réseau urbain de la région Rhône-Alpes.** In Revue de Géographie de Lyon n° 3, 1970, p. 305 à 324.

DAVID J. — **L'Albanais, un type de vieillissement.** In Revue de Géographie alpine, n° 3, 1970, p. 515-521.

DAVIET B. — **Exurgence des Eaux Mortes.** Haute-Savoie. « Spelunca 1970 », n° 2.

DEBELMAS J. et collab. — **Guides géologiques régionaux Alpes.** Savoie - Dauphiné - P., Ed. Masson, 1970, 212 pages, big. pl. et cartes.

DELEAN Paul C. — **Etude morphologique de la dépression mollassique au nord d'Annecy.** In Annales du Centre d'Enseignement Supérieur de Chambéry, n° 7, 1969. Jeunesse du relief et stades du glaciaire local dans la région d'Annecy (C.R. in Soc. Géol. de France, 1969, n° 6, p. 188-189).

R. DEMICHELIS et P. TURPAULT. — **L'état d'esprit en Haute-Savoie lors de la mobilisation d'août 1914,** Information régionale, n° 11, 1972-1973 (extraits de l'enquête de 1916 déjà utilisée par Y. Lequin, dans la « Revue Savoisienne » de 1967, et des carnets inédits du docteur Gallet).

DIMIER Anselme (R.P.). — **Un grand seigneur dauphinois - humble moine cistercien.** La vie du Vénérable Amédée d'Hauterives, moine de Bonnevaux † vers 1150. Editions Paillet, Bourgoin, 1968.

DEPORTES J.-P. — **Problèmes économiques liés à l'assainissement du Lac d'Annecy.** Institut National de la Recherche Agronomique - I.N.R.A., 1973, 62 pages. Station d'hydrobiologie lacustre, Thonon. Station d'économie rurale, Rennes.

DEVOS Roger (l'Abbé). — **Vie religieuse féminine et société.** Recherches sur l'origine sociale des Visitandines d'Annecy aux XVII[e] et XVIII[e] siècles. Document dactylographié. Ecole pratique des hautes études, 1972. T. I : 390 pages ; T. II : Répertoire des Visitandines aux XVII[e] et XVIII[e] siècles. 392 à 560 pages.

DOUDOUX Bernard. — **Nouvelle études de la montagne du Semnoz près d'Annecy.** In Annales du Centre d'Enseignement Supérieur de Chambéry, 1967, p. 121 à 143. Nouvelle étude de la montagne du Charbon, p. 103 à 119.

DUFOURNET Paul. — **Une méthode pour remonter le temps, basée sur l'analyse graphique du cadastre savoyard (1730).** In colloque international sur la cartographie archéologique et historique tenu à Paris, 24-26 janvier 1970. Imprimerie : Tours, 1972, pages 51-59.

FEJOZ Henri (le Chanoine). — **En Savoie sous l'occupation.** Le martyre du plateau des Bauges. 1[er] mai - 4-6 juillet 1944. Chambéry, 1972, 24 pages ronéo et h.t. ill.

FAVARGER Cl., HAINARD, PACCAUD, ROUGEOT, SCHAER, VEYRET. — **Guide du Naturaliste dans les Alpes.** Delachaux Niestlé, 1972, 424 pages.

FRISON-ROCHE Roger. — **Les montagnards de la nuit.** Ed. Arthaud, 1968.

FRISON-ROCHE Roger, TAIRRAZ Pierre. — **La Vanoise, parc national.** Ed. Arthaud, 1972, 240 pages (cartonné).

GAILLARD Emile. — **Les massifs entre l'Arc et l'Isère.** T. I : au nord du Col de la Vanoise ; T. II : au sud du Col de la Vanoise (réédition). Chambéry, T. I : 1969, et T. II en 1970 (Imp. Réunies). Office nouveau de diffusion.

GANTER Edmond. — **Saint-Jean d'Annecy.** Membre de la commanderie du Genevois de l'Ordre de Malte. In « Annesci » n° 16, 1969, 60 pages.

GANTER Edmond. — **Compesières au temps des Commandeurs.** Histoire de la Commanderie du Genevois de l'Ordre de Saint Jean de Jérusalem dit de Rhodes dit de Malte. C. Martingay, Genève, 1971.

GENEQUAND Jean-Etienne. — **La Visite pastorale de Saint-Gervais en 1446.** In Bull. de la Soc. d'Hist. et d'Arch. de Genève, t. XIV, 1[er] livr. 1968 (tiré à part, 76 pages).

GEX Amélie. — **Contes, chansons, échos et dictons de Savoie.** Préface de Louis Charvet. Ed. Festivals de la Chapelle Blanche, 1969, 348 pages.

GILLET Anne-Marie. — **Le petit chamois des Perrons.** Coll. Contes à Natacha. Photos Pierre Tairraz. Ed. Mythra, Chamonix, 1971 (album).

GLAYMAN Claude. — **Liberté pour les régions Bretagne et Rhône-Alpes.** II[e] partie : Mirages et miracles de Rhône-Alpes. Chapitre 2 : Le rêve des Alpes, consacré à Annecy, p. 241 à 278. Nombreux tableaux démographiques et économiques. Témoignages de MM. Servettaz, Mermin, Métral, Jacquier, Sonzini, Baud Carrefour, Rey Sevrier. Ed. Fayard, Paris, janvier 1971, 378 pages, 28 F.

GODARD Y. — **Requiem pour le lac d'Annecy.** Panorama, n° 11, 1973.

GOLLIET Jacques. — **Tourisme en Haute-Savoie.** Situation, problèmes et perspectives, Annecy, janvier 1969, ATHSMB, 52 pages.

GOLLIET Jacques. — **Pour le Développement touristique de la Haute-Savoie.** Rapport présenté par l'Association touritique départementale de Haute-Savoie Mont-Blanc, janvier 1971, 41 pages (21 × 29,7).

GRANDCHAMP Georges. — **Les quartiers anciens et les menaces qui pèsent sur leur avenir.** In « Les Cahiers de l'Alpe » n° 56, février 1972, pages 31 à 35.

GUERIN Jean-Paul. — **Les fruitières savoyardes.** Savoie - Haute-Savoie. In « Revue de Géographie Alpine », fas. 3, 1972, pages 453-466.

GUICHONNET Paul. — **Réalités et mythes d'une Regio Genevensis.** In Cahiers de Géographie de Besançon, vol. 84, 1966, p. 95-106.

HELLY Louis. — **Cent ans de ski français.** Ed. des Cahiers de l'Alpe, Grenoble, 1968, 62 pages.

HENRY Virginie. — **Annecy ou la bataille de l'eau pure,** in « Sélection du Reader's Digest », mai 1972, pages 1 à 8.

HERBERT MAEDER. — **L'attrait de la montagne.** Ed. Silva, Zurich, 1971.

JAIL M. — **La Haute-Maurienne.** In R.G.A., 1969, n° 1 (p. 85 à 146).

KARSENTY Irène. — **Le livre de cuisine alpine.** Alpes autrichiennes, allemandes, françaises, italiennes, suisses, slovènes. Editions Planète, 1970.

LACROIX Bernard. — **Le livre de comptes de Jean-Claude Bezamy, de la paroisse de Lullin,** 1745 - 1749. Imprimerie du Chablais, Thonon, 1972 (juin), 38 pages.

LAGRANGE Louis. — **La lutte contre la pollution des eaux.** L'assainissement du lac d'Annecy. Moniteur des Travaux publics, 1970, n° 48.

LATY Yves. — **Au pays du Mont-Blanc.** Album pour enfants, illustrations A.-M. Gosse, édité par l'Association Touristique Départementale Haute-Savoie Mont-Blanc, 1971.

LATY Yves. — **Savoie Mont-Blanc.** Guide touristique pour les départements de la Savoie et de la Haute-Savoie. Edition des Associations Touristiques départementales de Savoie et de Haute-Savoie. Imprimerie Brunaud, 1972, 80 pages.

LEPILLER M. — **Le massif du Semnoz - Haute-Savoie.** Spelunca, T. 7, 1967, n° 3, p. 200-210. Etudes de formes karstiques superficielles et profondes.

MOLLARD André. — **La Résistance en Savoie.** 1940-1944. Les mouvements unis de Résistance. Ouvrage publié avec le concours du Centre Universitaire de Savoie, du Comité d'Histoire de la deuxième guerre mondiale, de l'Amicale des Anciens de l'Armée Secrète de Savoie. Imprimé par André Mollard, 30 novembre 1972, 230 pages.

LUGON Clovis (Abbé). — **Les religieux en question à partir d'une expérience : l'Abbaye d'Aulps.** Editions du Cerf, 1968, 228 pages.

LUGON Clovis. — **Saint Guérin, Abbé d'Aulps, Evêque de Sion.** Ed. Perret Gentil, Genève, 1970, 320 pages.

A. MANSAU. — **Les œuvres apocryphes de Saint Réal ou les supercheries des libraires,** Actes du second colloque XVIII[e] siècle de Marseille, Marseille, 1972, pp. 103-112.

MANOURY Jacques. — **La Savoie.** Coll. « Richesses de France ». N° 87, 1[er] trimestre 1971, publié avec le concours du Conseil Général de la Savoie. Imprimé à Chambéry, 1972. Distribué par Delmas, 154 pages.

MARIOTTE Jean-Yves. — **Annecy-le-Vieux,** dans « l'Histoire en Savoie », édité par la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, Chambéry, n° 27, septembre 1972, 12 pages.

MARIOTTE Jean-Yves. — **Annecy et ses environs au XII[e] siècle d'après le cartulaire de Talloires.** Ex. Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, 1972, 32 pages.

MICHEL H. — **Une carte maîtresse pour la Savoie : le Tourisme.** In Sud-Est industriel et commercial 1969, n° 299, p. 73 (tableau des équipements hôteliers actuels et futurs. 3[e] place en France après les Alpes-Maritimes et la Haute-Savoie).

MONMARCHE François. — **Savoie.** Coll. Guides Bleus. Ed. 1970, déc. 1969.

MORELET. — **Nouvelles de Savoie et d'ailleurs.** Les paragraphes littéraires de Paris, 29, rue Boyer, Paris 20[e], 1972, 102 pages.

MORET Léon. — **Annecy et son lac.** Paysages et souvenirs. Annecy, Gardet, 1968, un vol. avec 66 dessins de l'auteur.

MORET Léon. — **Souvenirs d'un naturaliste au service des sciences de la Terre.** Ed. des Cahiers de l'Alpe, Grenoble, 1970 (déc.), 238 pages, 45 f., illustrations par l'auteur.

MOSSU René. — **Les secrets d'une frontière.** Imprimerie du « Messager », Thonon, 1972 (3[e] édition), 366 pages.

ONDE Henri. — **Réflexions sur quelques sites urbanisés** (Annecy). In Cahiers de Géographie de Besançon, n° 14, 1966, p. 107 à 113.

PALLUEL-GUILLARD André. — **Les notables des Alpes du Nord au début du XIX[e] siècle.** In Information régionale. Dossiers documentaires d'histoire, de géographie et d'instruction civique, n° 5, 1970 - 1971,

PLANCHE Henry. — **Les Montmayeur.** Chronique savoisienne. Editions « l'Annonciade », Aix-les-Bains, 1971.

PLANCHE Henry. — **La Savoie.** Editions CAP, Iris, 1972.

PREAU P. — **Les implications économiques et sociales du tourisme alpin.** In Perspectives alpines, n° 9, juin 1969, p. 10-16.

D. PUTHOD. — **Tableau économique et social d'un canton rural à la veille de la première guerre mondiale : Reignier, Haute-Savoie.** T.E.R. histoire, Grenoble, 1972, 92 p. (étude méritoire, basée sur le dépouillement du cadastre et des registres de successions).

RAFFESTIN Claude, BURGENER, GABIOUD, LANDRY. — **Travail et frontière - Le cas franco-genevois.** Département géographie, Université de Genève, 1971, 80 pages.

REBUFFAT Gaston. — **Glace, neige et roc.** Hachette, 1970, 190 p.

REY Marcel. — **Petite chronique familiale des Rey de Villette.** S.l.n.d., 1 vol., 208 pages, in-4°.

RICHARDOT J.-P. — **Rhône-Alpes : clef pour l'Europe.** Col. « Régions d'Europe », Editions Laffont, 1971.

RUFFIER Solange (professeur au C.E.T. d'Annemasse). — **La Vallée d'Abondance.** Thèse d'étude régionale, 1972 (cf. « Le Messager » du 14 juillet 1972).

ROSS Walter. — **Pour qui sonnent les cloches d'Annecy-le-Vieux.** In « Sélection du Reader's digest », n° avril 1971, photos en couleurs.

SAMARAN Charles, MARICHAL Robert. — **Catalogue des manuscrits en écriture latine.** T. VI : Bourgogne, Centre, Sud-Est, Sud-Ouest de la France. C.N.R.S., 1969.

SEIGNE Jean-Maurice. — **Haute-Savoie hors piste.** 70 courses à ski recueillies par le Club Alpin Académique de Genève. Ed. Payot, Lausanne, 1972, 94 pages.

SERVETTAZ Paul (docteur). — **Vie d'un lac alpin.** Chronique de la sauvegarde du lac d'Annecy. Imprimerie Gardet, Annecy, 1971.

SOMERVILLE Robert. — **The Savoy, Manor Hospital and Chapel.** London, In the Savoy, 1968, 270 p. ill.

SONNIER Georges. — **La montagne et l'homme.** Ed. Albin Michel, 1970, 332 pages, ill. photographiques.

STERLING Charles. — **Etudes Savoyardes (peinture).** I : au temps du duc Amédée. In « l'œil » n° 178, octobre 1969, supplément in « l'œil » n° 195, mars 1971.

TRAYNARD Claude. — **102 sommets à ski.** Editions Arthaud, 1971.

VARTANIAN-TRAYNARD. — **Les premières conséquences économiques et humaines du percement du tunnel du Mont-Blanc.** In « Revue de Géographie alpine », n° 4, 1969, p. 707 à 728.

VEYRET Paul. — **Les cluses d'Annecy et de l'Arve.** Essai de synthèse sur les quatre cluses des préalpes françaises du Nord. In « Revue de Géographie Alpine » n° 1, 1969, p. 25 à 51.

VIC-DUPONT. — **La protection des sites devant l'expansion.** Ecole Nationale d'Administration. Promotion 1969-1971. Mémoire de stage. Préfecture de la Haute-Savoie, décembre 1969, 25 pages ronéo 21 × 27 + 5 planches figures et tableaux.

VISTEL Alban. — **La Nuit sans Ombre.** Histoire des mouvements unis de Résistance ; leur rôle dans la libération du Sud-Est (P. Fayard, 1970, 637 pages, carte).

WIHLER et MOULIN. — **Anne de Guigné.** Documents authentiques. Imp. monastique, Saint-Julien-l'Ars, 1970, 284 pages.

OUVRAGES ANONYMES OU EN COLLABORATION

Alpes (Les). — « Sélection du Reader's Digest » 1969. Ouvrage réalisé avec la collaboration d'auteurs spécialistes des Alpes : Herzog, Veyret, Guichonnet, etc. 308 pages.

Agglomération d'Annecy - Analyse du recensement 1968. — Etude démographique et économique, réalisé par C.R.E.S., juin 1969, 98 pages, Comité d'Expansion de la Haute-Savoie.

Documentation pédagogique (Centre Régional). Information régionale. Dosiers documentaires d'histoire, de géographie et d'instruction civique, 1969-1970, n^os^ 1 et 2 - n° 3.

Enquête sur l'évolution de l'emploi de 1965 à 1975. Mars 1970, 3 p. A.I.C. Association Industrielle et Commerciale de la Haute-Savoie, Annecy.

Livre Blanc, pour l'aménagement de la région d'Annecy. — I - Première partie : rapport provisoire, mars-juillet 1969, 77 pages ; II - Deuxième partie : rapport provisoire, octobre 1969, janvier 1970, 78 à 132 pages. Direction de l'Equipement.

Mémorial de la Résistance en Haute-Savoie. Edité par le Comité de Haute-Savoie de l'Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance française. Imp. Presses de Savoie, Ambilly 1970, 178 pages ill.

Rapport final d'étude de la circulation à Annecy. Février 1970, 32 pages de textes, 25 figures, 6 cartes. C.G.A. Compagnie Générale d'Automatisme.

Relations internes et externes de l'axe alpin. Rapport de synthèse. Mai 1970, ronéo, 51 pages. ORESA Organisation Régionale d'Etude du Sillon Alpin.

Revue historique de l'Armée. N° spécial : V^e^ Région. N° 3 : 1968. Général Doyen : La campagne du détachement des Alpes - 1945. Colonel Gonnet : L'Ecole militaire de haute montagne à Chamonix. Forest : Le Mont-Cenis, Modane.

Tourisme automobile en Haute-Savoie / Mont-Blanc. Annecy, s.d. 1 vol. cartonné, ill. cartes et plans.

Trois propositions pour l'aménagement de la région d'Annecy. Septembre 1970, 54 pages. Direction de l'Equipement.

Typologie des Communes du Sillon Alpin. Zone d'étude de l'Oresa, avril 1970, ronéo 82 pages. ORESA.

Urbanisme à Annecy. Analyse de contenu d'opinion de population. Novembre 1969, 47 pages. CEP.

Urbanisme et participation. Dépouillement et analyse du colloque tenu à Annecy le 26 juin 1970, sept. 1970, 37 pages. CEP (Centre d'Etudes psychologiques) pour le compte de la Direction de l'Equipement.

Villes moyennes, de la vallée de l'Arve (Zone de la vallée de l'Arve). 1970, ronéo p. 291 à 348 avec carte. Comité pour l'aménagement et l'expansion économique de la région Rhônes-Alpes - Lyon.

Villes moyennes. Zone de la Tarentaise. 1970, ronéo p. 349 à 411 avec carte. Comité pour l'aménagement et l'expansion économique de la région Rhône-Alpes.

I.N.S.E.E. Direction Régionale de Lyon. Tableaux de l'économie Rhône-Alpes, 1971.

Tunnel du Mont-Blanc (le) et le tourisme alpin : Courmayeur - Chamonix. In « Transports », 1970, n° 150.

TABLE DES MATIÈRES pour 1972

N.B. — Les communications dont il est fait mention dans les procès-verbaux des séances figurent à la table en petits caractères.

ACADEMIE FLORIMONTANE

Liste des membres I

Liste des sociétés et établissements correspondants IX

Séances de l'Académie 1

BIOGRAPHIE - EVOCATIONS

L. CHEVALLIER. — Louis Falletti 21

F. MATROD. — A la mémoire du doyen Léon Moret .. 25

J.-Y. MARIOTTE. — Edouard Baratier 27

H. DAVIGNON. — Hommage à Mathilde Trombert, poétesse savoyarde 58

S. RATIÉ. — Vie et œuvre de Marcelle Weissen-Szumlanska 125

H. DAVIGNON. — Victor Curtat 5

GEOLOGIE - ARCHEOLOGIE

† Léon MORET. — Esquisse géologique et agrologique du département de la Haute-Savoie 66

P. BROISE. — Archéologie gallo-romaine aux Fins (XV) 28

HISTOIRE

R. et E. NAZ. — Le testament d'Antoine Favre, premier Président du Sénat de Savoie 93

T.R. CASTIGLIONE. — La Savoie dans les mémoires inédits de Jean Népomucène Gambini, traducteur italien du Code Napoléon 34

H. DAVIGNON. — Notes de F. Ritz sur l'acquisition du château d'Annecy 17

P. SOUDAN. — Le voyage savoyard de Gambetta 140

F. COUTIN. — L'hôtel de Boringe 7

G. GRANDCHAMP. — L'entourage du cardinal de Brogny 8

F. JACQUET. — Les hôpitaux d'Annecy 18

DIVERS

A. PRUGNARD et H. ARMAND. — Présentation de J. Monod, Le hasard et la nécessité 1

A. PRUGNARD. — Présentation d'E. Callot, Essais dialectiques 10

G. GRANDCHAMP. — Présentation d'E. Ganter, Compesières au temps des commandeurs 11

P. et F. COUTIN. — Les barrages de Savoie. - Le barrage d'Emosson 12

BIBLIOGRAPHIE

Le Léman, une syntèse bibliographique (H. ONDE) .. 163

L'histoire du droit à Genève et dans le pays de Vaud, travaux de G. PARTSCH, J. DROIN, J. BERCHER, J.-F. POUDRET, P. GALLONE (P. DUPARC) 167

Ferdinand Lot et la Sapaudia 171

Les Burgondes en Sapaudia (J.-Y. MARIOTTE) 172

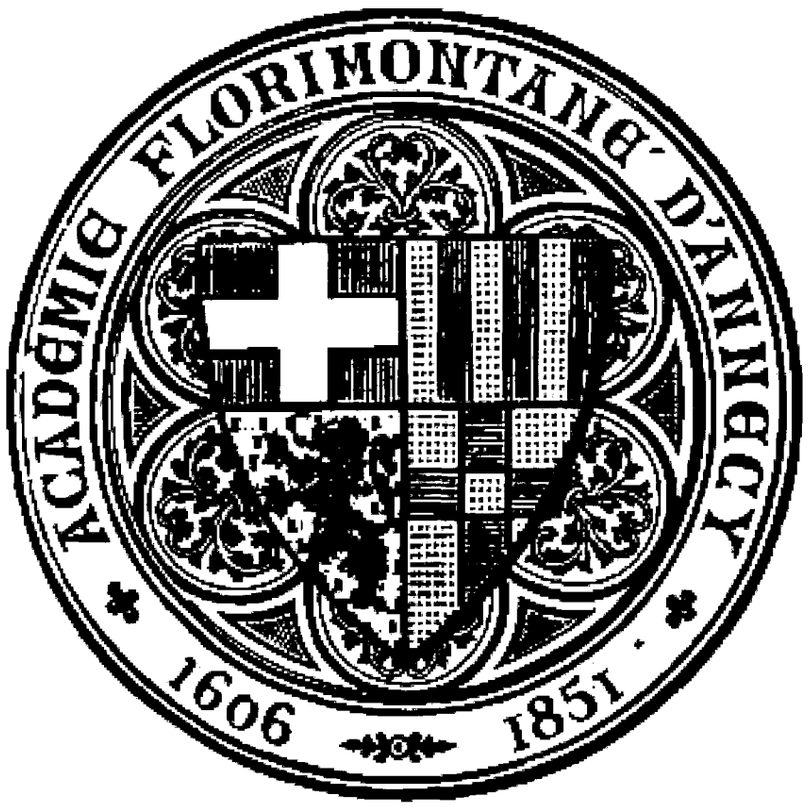
J. COMBIER : Bronze en Savoie en dehors des stations palafittiques (B. RUFFET), p. 173. — R. H. BAUTIER et J. SORNAY : Les sources de l'histoire économique et sociale du Moyen-Age (J.-Y. M.), p. 174. — Cl. SORDI : La vie quotidienne à Chambéry au XVI[e] s., p. 174. — P. STELLA : Il giansenismo in Italia, Piemonte, p. 175. — J. NICOLAS : La fin du régime seigneurial en Savoie ; J. NICOLAS : Le ralliement des notables à l'Empire (R. DEVOS), p. 176. — A. CHEVALLIER : Mélanges littéraires annéciens (J.-Y. M.), p. 178. — R. FERET : Généalogie de la famille Baud (M.-T. HERMANN), p. 179. — A. RAVIER et A. MIROT : Saint François de Sales et ses faussaires (J.-Y. MARIOTTE), p. 180. — S. RATIÉ : La reine Hatchepsout (H. CHEVRIER), p. 182. — G. GRANDCHAMP : Notes bibliographiques, p. 183.

113e ANNÉE 1973

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(CICÉRON, *De Officiis*, lib. I)

LA REVUE SAVOISIENNE



ACADÉMIE FLORIMONTANE ANNECY

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1606
par Saint François de Sales, Prince Evêque de Genève
et Antoine Favre, Président du Sénat de Savoie
Réorganisée en 1851

par

Louis BOUVIER (1819-1908) | Jules PHILIPPE (1827-1888).
Etienne MACHARD (1824-1887). | Eloi SERAND (1826-1891)

LÉON MARÈS (1854-1916)

a légué le château de Montrottier et ses collections

DONATEURS

Dr C. ANDREVETAN (1802-1879).
Dr F. DAGAND (1815-1886).
MELVILLE-GLOVER (1834-1897)
Aimé CONSTANTIN (1831-1900).
Dr THONION (1830-1917).
F. GARDIER (1854-1919).
Asghil FAVRE (1877-1920).
Isidore NANCHE (1850-1922).
François CROSET (1844-1931).
Ernest PERRIER de la BATHIE (1873-1932).
Ernest PARISET († 1941).
Léon LAYDERNIER (1866-1958).
Georges MARTIN († 1943).
L.-F. ROSSET († 1959).
Joseph SERAND (1868-1957).

LISTE DES MEMBRES [1]

(arrêtée à l'Assemblée générale du 29 janvier 1974)

COMITE

Présidents d'Honneur :

M. Jean d'ORLYÉ, ✻, ✠, ✾, ✇, licencié ès-sciences.

M. le Chanoine François-J. COUTIN, président émérite de l'Académie Salésienne.

Président : M. Clément GARDET, imprimeur-libraire.

Vice-Présidents :

M. Georges GRANDCHAMP, président des « Amis du Vieil Annecy ».

M. René LAYDERNIER, ✻, ✠, banquier.

Secrétaire Perpétuel : M. Louis PFISTER, directeur honoraire du Syndicat d'Initiative régional de la Haute-Savoie.

Secrétaire-Adjoint : M. Jean-Yves MARIOTTE, directeur des Archives Départementales.

Trésorier : M. Lucien BAJULAZ, ✻, C. ✾, inspecteur honoraire de l'Enseignement.

Bibliothécaire : M. François MATROD, ✻, directeur honoraire des Douanes.

Archiviste : Mme Marie-Thérèse HERMANN.

Membres : MM. Paul GUICHONNET, Albert LACHAT, Charles LACOMBE, Jacques DOMENJOUD et Pierre SOUDAN.

Trésorier Honoraire : M. Joseph BARRUCAND.

REVUE SAVOISIENNE

Directeur Honoraire : M. Louis PFISTER.

Directeurs de la Revue : MM. J.-Y. MARIOTTE et P. SOUDAN.

Comité de Rédaction : MM. L. CHEVAILLER, Chanoine COUTIN, H. DAVIGNON, Abbé R. DEVOS, P. DUPARC, C. GARDET, G. GRANDCHAMP, P. GUICHONNET, J. d'ORLYÉ, L. PFISTER, P. SOUDAN.

DOMAINE DE MONTROTTIER

Administrateur du domaine : M. Jacques DOMENJOUD.

Administrateur adjoint : M. Lucien BAJULAZ.

Administrateur honoraire : M. Albert LACHAT.

---

(1) Dans la liste des membres, il est fait mention, autant que l'Académie en a connaissance, des décorations de guerre françaises, de la Légion d'Honneur, du Mérite, des Palmes Académiques et du Mérite Agricole. Pour les additions ou modifications, prière d'avertir le Directeur de la Revue.

MEMBRES D'HONNEUR

Dates d'admission — MM.

1963 S. M. la Reine MARIE-JOSÉ, ❋, château de Merlinge, Gy (près Genève).
1927 AVEZOU Robert, O. ❋, ❦, archiviste départemental honoraire, à Grenoble.
1932 BUTTIN Louis, conservateur du Château de Clermont.
1972 COLLIARD, professeur Lin. Directeur des Archives historiques régionales, Aoste.
1937 DUPARC Pierre, ❋, docteur en droit, professeur à l'Ecole des Chartes, à Paris.
1969 Prince Jean-Louis de FAUCIGNY-LUCINGE, ❋, à Paris.
1948 GAGNEBIN Bernard, doyen de la Faculté des Lettres de Genève.
1970 LANGE Augusta (Mlle le Docteur), archiviste d'Etat à Turin.
1962 MELCHIOR-BONNET, directeur de la Revue « Historia », à Paris.
1967 MONNIER Luc, Professeur à l'Université de Genève.
1950 OURSEL Raymond, archiviste départemental, docteur ès-lettres, à Mâcon.
1962 PERNOUD Régine (Mlle), conservateur aux Archives nationales, à Paris.
1963 S.E. Mgr SAUVAGE Jean, évêque d'Annecy.

MEMBRES EFFECTIFS

1969 BAJULAZ Lucien, ❋, C. ❦, inspecteur honoraire de l'Enseignement, à Annecy-le-Vieux.
1957 BARRUCAND Joseph, notaire honoraire, à Annecy.
1939 BAUD Henri, ❋, sous-préfet, à Thonon-les-Bains.
1924 BLANCHARD Camille, ❋, architecte honoraire, à Annecy.
1973 BOURQUARD Léon, O. ❦, inspecteur honoraire de l'Enseignement, à Epagny.
1956 BROISE Pierre, architecte, à Avignon.
1962 CALLOT Emile, ❋, inspecteur d'Académie honoraire, à Annecy.
1958 CHARBONNEL Claude (le R.P.), aumônier de la Visitation, à Annecy.
1954 CHEVAILLER Laurent, professeur à la Faculté de Droit de Lyon.
1970 CHEVALLIER André, professeur, à Annecy.
1958 CHEVALLIER Georgette (Mme), professeur, à Annecy.
1974 COUREN Jean-Pierre, conservateur du Musée d'Annecy.
1928 COUTIN François-J. (le Chanoine), président émérite de l'Académie Salésienne, à Annecy.
1962 COUTIN Paul, professeur, à Annecy.
1974 DAGAND Yvonne (Mlle), institutrice honoraire, à Annecy.
1931 DAVIGNON Henry, ❋, ❦, inspecteur des Contributions indirectes, à Annecy.
1936 DEVANT Charles, ❋, 🎖, ❦, ancien directeur des Forces du Fier.
1962 DEVOS Roger (l'Abbé), président de l'Académie Salésienne, à Annecy.
1974 DOMENJOUD Jacques, ingénieur, à Annecy.
1919 DOYEN Paul, G. C. ❋, 🎖 (le Général), à Veyrier-du-Lac.
1974 DUFOURNET Paul, O. ❋, inspecteur général de la Construction, à Paris.

1974 DUSSAUGE Pierre, ✲, C. ❦, inspecteur d'Académie honoraire, à Annecy.
1948 FRANCILLON Camille, avocat, à Annecy.
1969 FRANCILLON Jean-Pierre, avocat, à Annecy.
1962 GABION Robert, documentaliste-archiviste, à Annecy.
1931 GARDET Clément, libraire-éditeur, à Annecy.
1948 GRANDCHAMP Georges, président des Amis du Vieil Annecy, à Annecy.
1947 GUICHONNET Paul, professeur à l'Université de Genève.
1950 GUILLOT Denis, O. ✲, O. ❦, président à la Cour d'Appel de Chambéry.
1922 GUY Lucien, ❦, ⚓, président d'honneur de l'Académie du Faucigny, à Thonon-les-Bains.
1965 HERMANN Marie-Thérèse (Mme), à Annecy.
1962 HUMBERT Jacques (le Général), à Paris.
1954 JACQUET Abel (le Chanoine), O. ❦, archiprêtre de la Cathédrale, à Annecy.
1972 JORIOZ Henri, ancien notaire, à Annecy-le-Vieux.
1955 JUGE Henry, professeur honoraire, à Annecy.
1957 LACHAT Albert, ingénieur agricole, à Annecy.
1941 LACOMBE Charles, avocat, à Annecy.
1937 LACROIX Maurice, ❦, professeur agrégé honoraire, à Annecy.
1928 LAYDERNIER René, ✲, ⚓, banquier honoraire, à Annecy.
1952 L'HONORÉ Henri (le R.P.), Collège Saint-Michel, à Annecy.
1963 MARIOTTE Jean-Yves, directeur des Archives départementales, à Annecy.
1960 MATROD François, ✲, directeur honoraire des Douanes, à Annecy.
1961 NICOLAS Jean, maître-assistant à la Faculté des Lettres de Montpellier.
1932 ONDE Henri, ❦, ⚓, professeur d'Université honoraire, à Nice.
1906 ORLYÉ Jean (d'), ✲, ⚓, ❦, à Menthon.
1970 PAILLARDET Marcelle (Mlle), pharmacien, à Annecy.
1939 PAYOT Paul, ancien conseiller général, à Chamonix.
1915 PFISTER Louis, directeur honoraire du Syndicat d'Initiative régional, à Annecy.
1957 PLAGNAT François, O. ✲, ⚓, ingénieur en chef honoraire des Eaux et Forêts, à Annecy.
1950 PRIMOT André, ✲, chef de district honoraire des Eaux et Forêts, à Chaussin (Jura).
1963 RATIÉ Suzanne (Mme), docteur en médecine, à Annecy.
1963 REBUT Marcel, directeur d'école honoraire, à Annecy.
1969 RICHARD René, docteur en médecine, à Annecy.
1974 RIGUET Henri (le Chanoine), curé de Saint-Germain, à Talloires.
1960 RUFFET Bernard, ingénieur en retraite de l'E.D.F., à Annecy.
1974 SERRALONGUE Jean-Pierre, président de la Société des Beaux-Arts, à Annecy.
1955 SERVETTAZ Paul-Louis, ⚓, docteur-chirurgien, à Annecy.
1965 SOUDAN Pierre, journaliste, à Annecy.
1974 VERJUS Henri (le Chanoine), à Annecy.
1970 VIOLLET Léandre, conservateur-adjoint du Musée d'Annecy.

MEMBRES ASSOCIÉS

1944 ABRY Augusta (Mlle), professeur honoraire, à Bourg-en-Bresse.
1974 AMOUDRY Michel, professeur, à Annecy.
1924 ANGELLOZ Joseph, O. ✻, O. ✾, recteur honoraire, à Thônes.
1973 ANTHOINE François, O. ✻, médecin général, à Annecy.
1951 AUDIBERT René, O. ✻, lieutenant-colonel, à Annecy.
1952 AUSSEDAT Jean, conseiller fiscal et juridique, à Aix-les-Bains.
1945 BALLEYDIER Jean, industriel, à Veyrier-du-Lac.
1958 BENOIST Raymond, ✻, ✠, ingénieur A. et M., à Annecy.
1953 BERTHOUD Emile (l'Abbé), aumônier de la Garnison, à Annecy.
1973 BLANC Michèle (Mme), à Saint-Jorioz.
1963 BOSSON Charles, avocat, sénateur, maire d'Annecy.
1964 BURDEYRON François, ingénieur, à Morières-les-Avignon.
1964 BUTTET (de) Jacques, O. ✻, colonel, à Ambilly.
1954 CARTIER Jean-François, O. ✻, diplômé des Sciences Politiques, à Chambéry.
1947 CHANEL Georges, ✻, O. ✾, professeur agrégé honoraire, à Annecy.
1946 CHAPIER Georges, O. ✾, ✠, membre de la Société des Gens de Lettres, à Lyon.
1964 CROCHON Maurice, ✻, ingénieur honoraire de la S.N.C.F., à Annecy.
1963 DAVOINE Arthur, O. ✻, trésorier-payeur général honoraire, à Annecy.
1961 DERIES François, ingénieur civil des Mines, à Annecy-le-Vieux.
1965 DESHUSSES Georges, ancien attaché d'Ambassade, à Annecy.
1955 DOUCHEMENT Jacques, ✻, ancien directeur des Forges de Cran, à Annecy.
1966 DUFOUR Alain, éditeur, à Genève.
1958 DURET Maurice, docteur en médecine, à Annecy.
1974 FONDACCI Marie-Valérie (Mme), à Annecy.
1950 GANTER Edmond, président de la Société Catholique d'Histoire de Genève.
1960 GAYET Jean (le R.P.), professeur au Collège Saint-Michel, à Annecy.
1930 GIROD Samuel, docteur en médecine, Lons-le-Saunier.
1970 GUERRIER Alain, bibliothécaire, à Charenton.
1960 HAMMÈS Paul, ✻, président à la Cour d'Appel de Besançon.
1948 JOSSERON Henri, instituteur honoraire, à Annecy-le-Vieux.
1972 KOHLER Camille, professeur honoraire, à Annecy.
1974 LANIER Joseph, bibliothécaire, à Annecy.
1963 LAVAGNA Suzanne (Mme), professeur, Saint-Ismier (Isère).
1960 LEGRAND René, ✻, O. ✾, professeur honoraire, à Saint-Jorioz.
1949 MARTIN René, hôtelier, à Menthon-Saint-Bernard.
1951 MEYNET Joseph (le Chanoine), vicaire général, à Annecy.
1941 MILLIOT Gaston, proviseur honoraire, à Fareins (Ain).
1973 MOLLARD Firmin, ancien chef de division à la Préfecture, à Annecy.
1957 MONTAGNOUX Louis, ✻, ingénieur en retraite, à Annecy.
1964 MOUCHET Célestin, directeur-adjoint des P.T.T. en retraite, à Annecy.
1970 MOUTHON Jean, conservateur honoraire des Hypothèques, à Annecy.
1942 MURGIER René, chirurgien-dentiste, à Veyrier-du-Lac.
1956 PARIS Claude, chirurgien-dentiste, à Annecy.

1945 PEYRESAUBES Jean, ancien chef de service à la Société Générale, à Annecy.
1934 PICON Louis, ancien pharmacien, à Annecy.
1974 PRÉVOST René, O. ❦, professeur, à Annecy.
1974 REGAT Christian, professeur, à Annecy.
1944 REGUERRAZ Gustave, ingénieur-chimiste, à Annecy.
1946 REVELIN Lucien, ingénieur en retraite, à Annecy.
1974 RIFAUX Yves, journaliste, à Annecy.
1961 RIONDEL Claude, chirurgien-dentiste, à Annecy-le-Vieux.
1957 RITZ Hélène (Mlle), à Annecy.
1963 RITZ Jean-Georges, doyen honoraire de Faculté, à Lyon.
1932 ROSAY André, notaire honoraire, à Annecy.
1965 ROSSET Emile, publiciste, à Annecy.
1961 ROUSSY de SALES François (comte de), à Thorens.
1965 ROUTIER Jacqueline (Mme), à Briançon.
1964 SAUTHIER Marcel, président de l'Académie Chablaisienne, à Thonon-les-Bains.
1961 SPILMONT Roger, physicien nucléaire, à Sevrier.
1957 VOUTTIER Paul, contrôleur civil honoraire, à Annecy.

MEMBRES CORRESPONDANTS

1968 AMORETTI Guido (le Colonel), directeur du Musée Pietro Mica, à Turin.
1956 ANDRUÉTAN Henri, commandant des Douanes en retraite, à Annemasse.
1966 ANTHONIOZ Aymon, docteur en médecine, à Annecy.
1969 ARNOLLET Michelle (Mlle), à Annecy.
1964 ARRAGAIN François, docteur en médecine, à Annecy.
1969 BACHET Louise (Mlle), à Annecy.
1965 BARAT Louis, directeur des Gorges du Fier, à Annecy-le-Vieux.
1964 BARRUCAND François, ❋, directeur honoraire de la Banque de France, à Nancy.
1974 BASTARD Pierre, libraire, à Cluses.
1969 BELTRAMO André, clerc d'avoué, à Saint-Julien-en-Genevois.
1966 BERGIER Jean-François, professeur, à Zürich.
1964 BERTHERAT Louis, à Vanves.
1968 BILLY (de), à Argonay.
1973 BLANC Bernard, docteur en médecine, à Thonon-les-Bains.
1973 BLANC Claude, au Havre.
1970 BOEKHOLT Christiane (Mlle), orthophoniste, à Talloires.
1965 BOILEAU Michel, ancien notaire, à Veyrier-du-Lac.
1973 BOISSONNAS Eric (Mme), à Paris.
1970 BOUCHARDY Michel, docteur en médecine, à Annecy.
1970 BOUQUET Marie-Thérèse (Mlle), musicologue, à Turin.
1968 BOUVET René, à Paris.
1974 BROCARD Jean, O. ❋, député, à Annecy.
1964 BRUNET Jean, notaire, à Annecy.
1964 BRUNET Michel, notaire, à Annecy.
1969 BRUTSCH Jean-René (le Pasteur), à Genève.
1966 BRUYNEEL Georges, retraité de l'Enseignement, à Annecy.
1968 BULLUKIAN Georges, à Lyon.
1968 BURDEYRON Joseph, chirurgien-dentiste, à Talloires.
1964 BURRET Michel, docteur en médecine, à Saint-Jorioz.

1974 Buttin François, à Bloye.
1967 Buttin Jacques, professeur à l'Université d'Oklahoma, U.S.A.
1969 Buttin Pierre (le Commandant), à Chambéry.
1969 Candaux Jean-Daniel, rédacteur, à Genève.
1969 Cartier André, à Bagneux.
1974 Castagné Henri, directeur-adjoint des P.T.T. en retraite, à Annecy.
1973 Cattin Antoine, ingénieur des Ponts et Chaussées en retraite, à Annecy.
1964 Cellier Jean, docteur en droit, directeur de la S.E.D.H.S., à Annecy.
1969 Chabert Bernard, docteur ès-sciences, à Villeurbanne.
1966 Chapot Juliette (Mlle), à Annecy.
1973 Chappel Pierre, à Pont-de-Beauvoisin (Savoie).
1969 Chapuisat Jean-Pierre, archiviste cantonal, à Lausanne.
1974 Charamond Solange (Mme), a Veyrier-du-Lac.
1974 Charpentier Marc, à Maisons-Alfort.
1964 Charvin Paul, entrepreneur de travaux publics, à Annecy.
1969 Chevallier Paul (le Chanoine), à Annecy.
1960 Clerc-Renaud J.-M., industriel, à Aix-les-Bains.
1949 Cochet Paul, docteur en pharmacie, à Aix-les-Bains.
1969 Colliard Lauro-Aimé, ✾, chevalier dans l'Ordre de la Couronne d'Italie, professeur à l'Université de Padoue (Italie).
1969 Combet Jean, ✵, conseiller général, à Evian-les-Bains.
1969 Constant Monique (Mlle), archiviste, à Paris.
1964 Coulloud André, ✵, ✵, directeur honoraire de banque, à Moissac (T.-et-G.).
1969 Cullaz Roger, inspecteur du Trésor en retraite, à Annecy.
1974 David Jean, maître-assistant à la Faculté des Lettres de Grenoble.
1972 Délétraz Cyprien, à Francheville-le-Haut (Rhône).
1972 Délétraz Pierre, professeur, à Paris.
1974 Demichelis Raymond, professeur, à Bonneville.
1974 Démolis Roland, professeur, à Reignier.
1969 Demotz Bernard, professeur à la Faculté des Lettres de Lyon.
1973 Dépollier Gérard, imprimeur, à Annecy.
1969 Deprez Joseph, commissaire général de la Marine, à Neuilly (Hauts-de-Seine).
1973 Drouaillet Gérard, à Saint-Herblain (Loire-Atlantique).
1974 Duby Jean, principal de C.E.S., à Ville-la-Grand.
1968 Ducret André, ✵, notaire, à Evian-les-Bains.
1969 Ducretet Bernard, avocat à la Cour, à Paris.
1965 Dufournet Pierre, à Yaoundé (Cameroun).
1964 Dunand Georges, à Annecy.
1970 Dunand Michel, à Paris.
1960 Dupanloup Jacques, à Paris.
1970 Dupraz Julie, institutrice honoraire, à Saxel.
1973 Dussolliet Georges, directeur de la Maison du Tourisme, à Annecy.
1974 Faury Henry, ✵, O. ✾, inspecteur d'Académie, à Annecy.
1974 Folliot Marie-Blanche (Mme), à Annecy.
1969 Fréchou-Renault Michèle (Mme), à Strasbourg.
1965 Gaillard Gérard, directeur commercial, à Annecy.
1973 Gallay Marie-José (Mme), à Cluses.
1973 Genequand Jean-Etienne, archiviste, à Genève.
1973 Gianada Marcel, archiviste, à La Ravoire.

1973 GIGNOUX Roger, retraité du Cadastre, à Annecy.
1957 GIRARD François (l'Abbé), à Chambéry.
1972 GIRAUDON Jacques, à Veyrier-du-Lac.
1970 GLO Louis, directeur de l'O.S.I.C., à Annecy.
1969 GODARD Yves, photographe, à Doussard.
1964 GRANIER Pierre, procureur de la République, à Annecy.
1969 GREYFIÉ de BELLECOMBE Amédée, à Lyon.
1970 GUICHET Paul, à Paris.
1970 HAUTECOMBE Pierre, à Epinay (Seine-Saint-Denis).
1973 HERMANN Brigitte, licenciée ès-lettres, à Annecy.
1972 JACQUET Paul, architecte, à Annecy.
1965 JALLAGUIER Paul, à Chaumont.
1970 KRIBS Bernard, dessinateur, à Saint-Jorioz.
1969 LACHAT Fernand, instituteur honoraire, à Vers.
1968 LAEUFFER Pierre (le Général), à Verrières-le-Buisson (Essonne).
1970 LAMBERT Emile, ingénieur des Ponts et Chaussées en retraite, à Annecy.
1966 LANGLET Robert, directeur commercial, à Paris.
1974 LANSÉ Suzanne (Mlle), à Fréjus (Var).
1968 LANTERNIER René, à Lyon.
1973 LATAILLADE Jean-Bertrand, à Annecy.
1968 LAURENS Henri, Consulat Général de Belgique, à Hong-Kong.
1967 LAVOREL André, architecte, à Annecy.
1968 LAZARD Simon, à Paris.
1969 LE BLANC de CERNEX Pierre, directeur de banque, à Paris.
1973 LE BRUN Odile (Mme), à Lovagny.
1970 LÉGALITÉ Yvonne (Mme), à Annecy.
1973 LEVÊQUE René, ✻, ingénieur des Ponts et Chaussées, à Sevrier.
1969 LEVRET François, maire de Viuz-en-Sallaz.
1969 LINKS Gérard, à Sallanches.
1969 LOHIÉ Jean, à Bourg-en-Bresse.
1964 LOVIE Jacques, docteur ès-lettres, à Chambéry.
1970 LUPIN Yves, inspecteur général de l'Economie et des Finances, à Paris.
1970 MAILLET Eugène, ancien industriel, à Annecy.
1967 MASSOUL Jacques, intendant militaire en retraite, à Annecy.
1974 MÉLENOTTE Raoul, O. ✻, ingénieur en chef en retraite, à Annecy.
1969 MÉTRAL Marcel, inspecteur central des Impôts, à Annecy.
1970 MICHAUD Jean-François, à Annecy.
1967 MICHEL François, à Ury (Seine-et-Marne).
1974 MOLINIER Madeleine (Mme), professeur agrégée honoraire, à Annecy.
1965 MOORGAT Pierre, attaché culturel, à Hambourg.
1973 MOUTHON Pierre, docteur en médecine, à Faverges.
1967 NAZ Jean, notaire, à Annecy.
1969 NAZ Raoul (le Chanoine), à Chambéry.
1973 NEYRINK E., architecte, à Annecy.
1965 NORMAND Jean (le Colonel), à Paris.
1969 OBERREINER Jean, professeur, à Cran-Gevrier.
1972 ORSEL Guy, ✻, à Veyrier-du-Lac.
1969 PAISSE Jean-Marie, à Liège.
1973 PALLUEL-GUILLARD André, professeur au C.N.R.S., à Chambéry.
1953 PARISET Ernest, notaire, à Lyon.
1947 PARISET Paul, à Lyon.
1972 PASCAL Henri (le Colonel), C. ✻, à Annecy-le-Vieux.

1962 PATURLE François, directeur des Papeteries de Cran-Gevrier.
1968 PAUME Emilie, institutrice honoraire, à Annecy.
1974 PENNEQUIN Anne-Marie (Mlle), à Annecy-le-Vieux.
1969 PERCIE DU SERT Marie-Antoinette (Mlle), infirmière, à Annecy.
1952 PERNOUD Louise, directrice d'école libre, à Viry.
1970 PERRET Joseph, à Combs-la-Ville (Seine-et-Marne).
1970 PETRUS Otto, retraité de la Sûreté Nationale, à Gaillard.
1974 PICON Claude, à Chavanod.
1973 PIERRE James, à Sallanches.
1974 PORTIER Jeanne (Mme), à Annecy.
1966 PULS Albert, à Annecy.
1973 RASSAT Max, à Marseille.
1965 RAVIER André (le R.P.), à Nevers.
1973 RENAUD Jacques, banquier, à Annecy.
1974 REY Paul, ingénieur des Ponts et Chaussées en retraite, à Annecy.
1968 RICHTER (baron von), Consul d'Allemagne, à Menthon-Saint-Bernard.
1969 ROCHE Félix (le Colonel), ✻, à Annecy
1974 ROCHE Marc, avocat, à Annecy.
1970 ROSSET Gilbert (l'Abbé), à Ajaccio.
1965 ROUGE Robert, géomètre-expert, à Fréterive (Savoie).
1966 ROUSSY de SALES (le marquis de), à Paris.
1970 SALES Mario, directeur technique de la Société Italienne du Gaz, à Turin.
1969 SANDOZ Marc, à Paris.
1965 SARTRE Sylvain, homme de lettres, à Bron.
1970 SIMOND Mireille (Mme), à Chamonix.
1970 SOFFIETTI Isidoro, archiviste d'Etat, Turin.
1969 TAPPONNIER Georges, pharmacien, à Annecy.
1968 THOREND François, à Saint-Marcel (Savoie).
1969 TISSOT Henri, receveur principal des P.T.T. en retraite, à à Collonges-sous-Salève.
1969 TISSOT-DUPONT Robert, professeur, à Annecy.
1973 TOMASINI Philippe, Galerie d'Art, à Annecy.
1970 TOUZOT Jean, libraire, à Paris.
1968 UGINET François-Charles, à Albertville.
1963 VALLETTE d'OSIA (le Général), G. O. ✻, à Annecy-le-Vieux.
1963 VARAY Simone (Simone AVRAY), à Paris.
1970 VIVIANT Fernand, maire de Lovagny.
1970 VULLIERME Joseph, industriel, à Rumilly.
1964 ZANOTTO André, de l'Académie Saint-Anselme, à Aoste.

ABONNES A LA REVUE

Abbaye de Tamié.
Abbaye de Saint-Maurice en Valais.
Archives départementales de la Savoie, Chambéry.
Archives d'État de Genève.
Biblioteca Nazionale Universitaria, Torino.
Bibliothèque municipale, Annecy.
Bibliothèque municipale, Bourg-en-Bresse.
Bibliothèque historique de la Ville de Paris.
Bibliothèque de l'Université de Lille.
Bibliothèque Universitaire, Saint-Martin d'Hères.
Chambre d'Agriculture de la Savoie, Chambéry.
Communauté de la Visitation, Annecy.
Ecole Normale d'Institutrices, Annecy.
Lycée mixte de Bonneville.
Mairie de Clermont, Haute-Savoie.
Mairie de Neuvecelle, Haute-Savoie.
Mairie de Rumilly, Haute-Savoie.
Mairie de Viuz-en-Sallaz (Haute-Savoie).
Musée dauphinois, Grenoble.
The British Museum, London (G.-B.).
Cordell University Library, Ihaca, N.Y. (U.S.A.).
Yale University Library, New Haven (U.S.A).

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET REVUES DIVERSES

qui échangent leurs publications avec la *Revue Savoisienne*

FRANCE

AMIENS. Société des Antiquaires de Picardie.
ANNECY. Académie Salésienne, Les « Amis du Vieil Annecy ».
AUTUN. Société éduenne.
AVIGNON. Académie de Vaucluse.
BEAUNE. Société d'Histoire et d'Archéologie.
BELLEY. Société scientifique *Le Bugey*.
BESANÇON. Société d'émulation du Doubs.
— Académie des Belles-Lettres.
BONNEVILLE. Académie du Faucigny.
BOURG. Société d'émulation de l'Ain.
— Société des Naturalistes et Archéologues des Pays de l'Ain.
— Société Gorini.
CAMBRAI. Société d'Emulations de Cambrai.
CHAMBÉRY. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
— Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
— Société d'Histoire naturelle.
GAP. Société d'Etudes des Hautes-Alpes.
GRENOBLE. Académie Delphinale.
— Annales de l'Université de Grenoble.
— Revue de Géographie Alpine.

La Tronche-Mont-Fleury (Isère). Cahiers de l'Alpe.
Société historique de l'Ardèche.
Lyon. Université de Lyon (Annales de l').
Macon. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
Montpellier. Académie des sciences et lettres.
Moutiers. Académie de la Val-d'Isère.
Nancy. Académie Stanislas.
Nice. Société des lettres des Alpes-Maritimes.
Paris. Comité des Travaux Historiques et Scientifiques.
Saint-Germain-en-Laye. Musée des Antiquités Nationales.
Strasbourg. Société Académique du Bas-Rhin.
Thonon. Académie Chablaisienne.
Valence. Société d'Archéologie de la Drôme.

ETRANGER

Belgique.

Liège. Institut Archéologique liégeois.

Etats-Unis.

Washington. Smithsonian Institution.

Italie.

Aoste. Comité des Traditions Valdotaines.
— Archivum Augustanum.
— Le Flambeau.
Turin. Bolletino della Societa per gli Studi storici.
— Salesianum.
— Segusium, via Mazzini, 1.
— Fondazione Luigi Einaudi.
— Annali della Facolta di Lettere di Bari.

Suisse.

Berne. Bibliothèque Nationale Suisse.
Fribourg. Société d'Histoire du canton de Fribourg.
Genève. Institut National Genevois.
— Société d'Histoire et d'Archéologie.
— Société de Géographie (Le Globe).
— Musée d'Art et d'Histoire.
— Société Catholique d'Histoire.
Lausanne. Société Vaudoise des Sciences Naturelles.
— Société d'Histoire de la Suisse Romande.
— Bibliothèque cantonale et universitaire.
Neuchatel. Glossaire des Patois de la Suisse Romande.
— Société des Sciences Naturelles.
Sierre. Cahiers valaisans de Folklore.
Sion. Société d'Histoire du Valais romand.
Zurich. Antiquarische Gesellschaft in Zurich.

Allemagne.

Bad-Godesberg. Deutsche Forchungs-Gemeinschaft.

ACADÉMIE FLORIMONTANE - ANNECY

SÉANCE DU 10 JANVIER 1973 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Le Président fait part du décès de M. l'Abbé Jean Caron, de Paris et Seyssel, membre correspondant depuis 1936, et adresse des condoléances à sa famille.

Il offre des vœux bien cordiaux à tous ses confrères, leur demandant une collaboration toujours plus étroite aux travaux de l'Académie.

L'Académie Française vient de décerner un prix à M. Emile Callot pour son ouvrage sur la pensée biologique de Gœthe, et à M. Couvert du Crêt, pour son ouvrage sur Chamonix. M. Gardet leur présente des félicitations.

Le Révérend Père L'Honoré met en lumière un bref contact d'Henry de Montherlant... avec saint François de Sales. Après avoir entendu, à la radio, sa pièce « Port Royal » et remarqué ces paroles de la Mère Agnès: « Et comme j'ai toujours sur moi la lettre du Bienheureux François de Sales écrite de sa main où il nomme avec faveur chacun des membres de notre famille, je demanderai au Bienheureux son intercession... ». Le Père L'Honoré avait écrit, le 15 juin 1963, à Montherlant, pour lui demander de quelle lettre il s'agissait et où il pourrait trouver l'original. Trois jours après, le grand écrivain répondait qu'il transmettait la lettre du Père L'Honoré à l'Abbé Cognet (l'auteur de l'ouvrage « La Mère Angélique et saint François de Sales ») le priant d'y répondre, ce que ce dernier fit aussitôt, en précisant que la lettre du saint est du 24 janvier 1621, qu'elle était adressée à Catherine Lemaître, sœur des Mères Angélique et Agnès Arnaud, qu'elle

---

(*) Etaient présents : Mmes A. Chevallier, Hermann, Fondacci, Ratié, Pillet, Mlle Dagand, MM. Bajulaz, Balleydier, Callot, R.P. Charbonnel, P. Coutin, Crochon, Cullaz, A. Chevallier, Davignon, Devos, Gardet, Grandchamp, chanoine Jacquet, Jorioz, Kohler, R.P. L'Honoré, Maillet, Massoul, Matrod, Mouchet, Mouthon, Orsel, Murgier, Pfister, Prugnard, Rebut, Reguerraz, von Richter, Ruffet, Serralongue, Soudan, Spilmont, chanoine Verjus, ainsi que M. Cattin.

Excusés : Mme Légalité, MM. Bourquard, Chanal, F. Jacquet, Mariotte, Barrucand.

est publiée dans l'édition d'Annecy des œuvres du fondateur de la Visitation (T. XX) et que la Mère Agnès en parle dans une lettre du 15 décembre 1664, à son frère Henry Arnaud. Le Père L'Honoré donne lecture de ladite lettre de saint François et la fait suivre de quelques commentaires sur la famille Arnaud et sa correspondance, concluant en disant : « On comprend que Montherlant ait été séduit par cette famille à l'esprit hautain. Il s'y retrouvait un peu lui-même. »

Le Président remercie le conférencier de cette évocation touchant à l'histoire religieuse et littéraire.

M. Pierre Soudan fait un exposé sur le thème : « 1873 en Haute-Savoie » *(Voir au présent volume)*.

M. Gardet présente l'ouvrage de M. Jean d'Arbaumont, « Entre Glières et Vercors. Vie et mort du capitaine Bulle », qu'il vient d'éditer. Il souligne la valeur de l'ouvrage à la mémoire de ce vaillant officier, qui fut son camarade de guerre.

Le Secrétaire annonce que notre Président sera reçu membre effectif de l'Académie de Savoie, à la séance solennelle qui se tiendra le vendredi 26 janvier, à 15 heures, à Chambéry (salle des conférences de la Maison de la Promotion sociale, 14, rue Sainte-Rose).

M. Gardet consacrera son discours de réception à « Deux chefs de file de la peinture gothique internationale dans les Etats de Savoie au XV^e^ siècle : Giacomo Jaquerio et Jean Bapteur ». Les Florimontans qui pourront assister à cette séance, y seront les bienvenus.

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 1973 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Le Président fait part du décès de Mme Pillet, née Françoise Ruphy, membre correspondant depuis 1964. Il envoie de vives condoléances à sa famille.

(*) Etaient présents : Mmes André Chevallier, Hermann, Mlle Dagand, MM. Bajulaz, Balleydier, Barrucand, Bourquard, A. Chevallier, Crochon, Cullaz, Devos, Dussauge, Grandchamp, Gardet, Juge, Legrand, Maillet, Matrod, Massoul, Murgier, Peyresaubes, Pfister, Prugnard, Reguerraz, chanoine Riguet, Rosset, Soudan, ainsi que M. Tomasini.

Excusés : Mme Ratié, MM. Chanal, F. Jacquet, Lachat, Montagnoux, Mouthon, Rebut, Vuachet.

Il signale aussi la disparition de notre compatriote Mme Anne-Marie Monnet, connue par ses productions littéraires, dont « Le chemin du soleil », qui lui valut le Prix Fémina en 1945.

M. Pierre Soudan présente la deuxième partie de son intéressante étude consacrée à « 1873 en Haute-Savoie » *(Voir au présent volume)*.

M. l'Abbé Roger Devos évoque quelques pages de l'histoire du château de Novel. *(Voir au présent volume)*.

Mlle Edith Benedetti-Crouzet a offert son « Etude géodynamique » du lac d'Annecy. Remerciements.

SÉANCE DU 7 MARS 1973 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Le Président dit la perte éprouvée par l'Académie avec la mort récente de M. Claudius Gayet, membre effectif depuis 1922, lequel assumait avec dévouement les fonctions de vérificateur des comptes. A sa famille, il envoie de vives condoléances.

« D'où vient saint Germain ? » C'est le sujet de l'exposé de M. le Chanoine Riguet, exposé qu'il a bien voulu lui-même résumer comme suit :

Après avoir rappelé que le problème des origines est souvent l'un des plus difficiles en hagiographie, le chanoine Riguet entreprend de poser « correctement et clairement » la question de l'origine de saint Germain. Trois documents nous en parlent, datant tous trois de la même époque : celle du renouveau du culte de saint Germain, suscité par saint François de Sales au début du XVII[e] siècle. Ce sont l'inscription de la grotte de Saint-Germain, le manuscrit de la

---

(*) Etaient présents : Mme G. Chevallier, Mlles Chapot, Dagand, Paume, Percie du Sert, MM. Amoudry, Médecin-Général Anthoine, Bajullaz, Barrucand, Balleydier, Benoist, Callot, Crochon, Cullaz, Davignon, Devos, Dussauge, Gardet, Juge, Kohler, Lachat, La Taillade, Maillet, Mariotte, Massoul, Mouchet, Pfister, Rebut, Reguerraz, Riguet, ainsi que MM. Neyrinck et Tomasini.

Excusés : Mme Ratié, MM. Grandchamp, Matrod, Murgier, Soudan.

légende du saint, les mémoires du P. Clette. Ces trois documents témoignent de la même tradition : saint Germain est né en Belgique ou aux Pays-Bas.

D'après le chanoine Brasier qui a publié en 1880 une remarquable étude sur saint Germain, et le R.P. de Bruck, qui a rédigé, trois ans plus tard, une notice sur notre saint, dans la collection des Bollandistes, on peut, sur la foi de ces documents, préciser le lieu de sa naissance à Tirlemont, à 25 km de Malines. Mais tout repose sur la lecture discutable d'un mot difficile, de l'aveu de Brasier et de de Bruck, dans le manuscrit de la légende, aujourd'hui perdu. Ces auteurs ont choisi de lire, parmi d'autres lectures possibles, *Monstertius*, qu'ils identifient à Tirlemont. C'est discutable. D'autant plus qu'avant le chanoine Brasier, d'autres ont lu *Monsfortis* = Montfort. En Hollande.

Examinant cette leçon qu'a retenue d'ailleurs un auteur moderne, le bénédictin Dom Baudot (1928), le chanoine Riguet, en un exposé très documenté, montre qu'elle est très plausible et particulièrement intéressante. Elle aurait surtout l'avantage de rejoindre un autre thème de la tradition : la noblesse des origines de saint Germain, en le rattachant à l'une des plus anciennes familles du Palatinat.

La question reste ouverte. Le chanoine Riguet, impressionné surtout par le chanoine Brasier et le R.P. de Bruck, ne veut rien conclure. Mais il ne cache pas que Montfort l'attire particulièrement et il souhaite que des chercheurs explorent et éclairent cette piste intéressante à bien des égards.

Le Président remercie chaudement le conférencier qui a vivement intéressé l'auditoire. Il le félicite de la méthode adoptée en vue d'aboutir à la conclusion souhaitée.

Sur la proposition de M. Amoudry, l'Académie forme le vœu que soient effectuées les réparations nécessaires à la grotte de Saint-Germain et aux stations du Chemin de Croix qui l'avoisinent.

M. J.-Y. Mariotte dépose et commente le nouveau volume des mémoires de l'Académie Salésienne, consacré à l'étude du R.P. Ravier et de M. Albert Mirot sur « Saint François de Sales et ses faussaires ».

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES EFFECTIFS (*)

TENUE LE 12 MARS 1973

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. CLÉMENT GARDET

Après lecture par le Secrétaire perpétuel et adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 12 mars 1972. le Président donne la parole à M. Joseph Barrucand, Trésorier honoraire, qui présente la situation financière et le projet de budget de l'Académie préparés par M. Félicien Jacquet, Trésorier, que sa santé oblige à abandonner ses fonctions.

M. Barrucand présente aussi les comptes du domaine de Montrottier établis par l'Administrateur, M. René Chanal, empêché d'être présent, en raison de son état de santé.

Ces divers comptes et budgets sont approuvés à l'unanimité.

M. Albert Lachat, administrateur adjoint de Montrottier, donne lecture du rapport détaillé de M. Chanal, sur l'administration du domaine durant l'exercice écoulé.

M. Gardet remercie MM. Barrucand et Lachat et adresse la gratitude de l'Académie à MM. Jacquet et Chanal, avec des vœux ardents pour leur rétablissement.

Il est procédé aux élections statutaires ci-après :

MM. Léon Bourquart et René Richard, membres associés, sont élus membres effectifs.

Mme Michelle Blanc, MM. le Médecin-Général François Anthoine, Georges Deshusses, Jacques Domenjoud, Camille Kohler, Firmin Mollard, déjà membres correspondants, sont élus membres associés, ainsi que M. Jean-Pierre Couren, nouveau Conservateur du Musée.

Ratification de la nomination des nouveaux membres correspondants déjà agréés par le Comité, soit :

(*) Etaient présents : Mmes A. Chevallier et Hermann, MM. Bajulaz, Barrucand, A. Chevallier, Davignon, Gardet, Grandchamp, Guichonnet, Lachat, Mariotte, Matrod, Pfister, Primot, Rebut, Soudan, Viollet, Vuachet.

Excusés : Mme Ratié, MM. Chanal, chanoine Coutin, P. Coutin, F. Jacquet et Prugnard.

Mmes Eric Boissonnas, à Flaine ; Le Brun, née Daune, à Lovagny ; Mlles Marie-José Gallay, à Cluses ; Brigitte Hermann, à Annecy ; MM. le Docteur Bernard Blanc, à Thonon ; Claude Blanc, au Havre ; Antoine Cattin, à Annecy ; Chappel, au Pont-de-Beauvoisin ; Gérard Dépollier, à Annecy ; Gérard Drouaillet, à Saint-Herblain ; Georges Dussolliet, à Annecy ; René Gignoux, à Annecy ; Paul Jacquet, à Annecy ; Jean La Taillade, à Annecy ; René Lévêque, à Sevrier ; Docteur Pierre Mouthon, à Faverges ; André Palluel, à Chambéry ; James Pierre, à Sallanches ; E. Neyrinck, à Annecy ; René Prévost, à Annecy ; Max Rassat, à Marseille ; Jacques Renaud, à Annecy ; Philippe Tomasini, à Annecy, et M. Marcel Gianada, à Albertville.

L'Assemblée nomme Membre d'honneur de l'Académie M. le Docteur Paul Tissot, de Chambéry, président de l'Académie de Savoie.

MM. Georges Grandchamp, Albert Lachat et Jean-Yves Mariotte, membres sortants du Comité, sont réélus, et M. Lucien Bajulaz, aussi nommé membre du Comité, accepte les fonctions de trésorier à la place de M. Jacquet, démissionnaire.

Le Président en profite pour remercier tous ses collaborateurs. Et MM. Louis Barat et Gabriel Gayet sont confirmés dans leurs fonctions de vérificateurs des comptes.

SÉANCE DU 4 AVRIL 1973 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

En ouvrant la séance, M. Gardet souhaite la bienvenue à ceux des membres nouvellement élus, qui sont pour la première fois parmi nous.

La mort frappe à coups redoublés notre Compagnie, dit le Président. Après notre Vice-Président, M. Prugnard,

---

(*) Etaient présents : Mmes Michèle Blanc, G. Chevallier, Mlles Chapot, Dagand, Paume, MM. Bajulaz, Barrucand, Bourquard, Callot, Cattin, Laurent Chevailler, A. Chevallier, P. Coutin, Crochon, Cullaz, Devos, Gardet, Gignoux, Guerrier, Paul Jacquet, Juge, Lachat, Lanier, Lévêque, Massoul, Mouchet, Mollard, Neyrinck, Plagnat, Prévost, Rebut, Reguerraz, chanoine Riguet, Richard, von Richter, Soudan.

Exusés : Mme Ratié, MM. Dussauge, Grandchamp, F. Jacquet, Mouthon, Orsel et Vuachet.

après notre Administrateur de Montrottier, M. Chanal, notre membre d'honneur, M. le Docteur Paul Tissot, président de l'Académie de Savoie, voici que M. Pierre Callies, membre effectif depuis 1934, vient de nous quitter. Son éloge funèbre a été prononcé à ses obsèques par nos confrères M. François Paturle et M. Charles Bosson, sénateur-maire, qui ont mis en relief les qualités de ce grand chef d'industrie, dont l'esprit social prenait sa source dans une haute spiritualité. A Mme Callies et à sa famille, M. Gardet adresse de très vives condoléances.

« Conflans à l'heure du Sénat de Savoie », tel est le thème de la conférence préparée par M. Denis Guillot, président à la Cour d'Appel de Chambéry, mais qu'il n'a pu venir présenter lui-même et qui a été lue par M. Gardet. Fondé en 1559, par le duc Emmanuel-Philibert, le Sénat de Savoie eut une forte influence sur le développement politique, économique et juridique du pays. Le traité de Paris du 30 mai 1814, ayant partagé la Savoie, avec attribution à la France de Chambéry, Rumilly, Annecy, le Sénat quitta Chambéry et s'installa à Conflans le 1er décembre 1814. Il ne revint à Chambéry qu'après le deuxième traité de Paris (20 novembre 1815). Pendant cette période, Conflans devint la capitale judiciaire de la Savoie sarde, malgré un repli sur Aoste, du 15 juin au 20 juillet 1815, à la suite d'une attaque de l'armée française. L'arrivée et le séjour du Sénat de Savoie à Conflans sont retracés par des documents extraits des registres secrets du Sénat, sur lesquels s'est penché M. Guillot. Nous avons ainsi connaissance du « Cérémonial pour le jour de l'entrée du Sénat à Conflans », du sermon de l'archiprêtre Girard, de l'adresse de Mlle de Buttet au premier président, au nom des habitants de la ville, des délibérations du Sénat des 1er et 12 décembre 1814, traitant des questions d'installation et d'organisation, du récit des cérémonies d'installation du Sénat, fait le 5 janvier suivant, par le chevalier Joseph Marie-Antoine Perrier de la Bathie, syndic de Conflans, d'une note de juillet 1815 sur les événements qui ont forcé le Sénat à une retraite momentanée et enfin de lettres échangées entre le consul de Conflans et le Sénat au sujet de son retour d'Aoste.

Le Président adresse ses remerciements à notre confrère M. Guillot pour cette très intéressante page d'histoire de Savoie.

M. André Chevallier parle de « André Gide et Annecy ». *(Voir au présent volume).*

M. Matrod fait connaître la liste des ouvrages entrés à la bibliothèque de l'Académie au cours de l'an dernier et de ces derniers mois. En quelques mots, il souligne l'intérêt de chacun. Le Président en profite pour remercier et complimenter l'aimable bibliothécaire qui remplit ses fonctions avec compétence et dévouement.

SÉANCE DU 9 MAI 1973 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

En ouvrant la séance, le Président adresse les félicitations de l'Académie à trois Florimontans: Mme Simone Avray (Varay), qui a reçu de la Société des Gens de Lettres le prix de prose pour « Sylvie ou la décision »; M. J.-F. Angeloz, qui a reçu le prix de la Fondation Gœthe, et M. F. Paturle, qui vient d'être fait chevalier de la Légion d'honneur.

M. J.-Y. Mariotte fait une causerie sur les Archives de la Haute-Savoie depuis 1860. Les premiers documents haut-savoyards conservés, remontent, dit-il, au Moyen-Age, encore que les pièces antérieures à 1200 tiendraient dans un maigre dossier. Quelques localités, dont Annecy, sont citées incidemment dans une pièce de 867 conservée à Parme, et Turin possède une charte du début du XI[e] siècle, relative à l'Abbaye de Talloires. Quant aux pièces originales de l'ancien Evêché de Genève, remontant au XII[e] siècle, elles sont conservées aux Archives d'Etat de Genève. La Haute-Savoie n'a récupéré que de rares documents monastiques. Depuis le XII[e] siècle, la Maison de Savoie avait entretenu un service d'Archives, de même que les comtes de Genève,

---

(*) Etaient présents : Mmes M. Blanc, G. Chevallier, Fondacci, Ratié, Mlles Arnollet, Dagand, Chapot et Paume, MM. Bajulaz, Boileau, Bourquard, Callot, R.P. Charbonnel, P. Coutin, Cullaz, Davignon, Devos, Dussauge, Gardet, le Général Humbert, F. Jacquet, Juge, Lachat, Legrand, Mariotte, Matrod, Mollard, Mouthon, Murgier, Mouchet, Peyresaubes, Pfister, Prévost, Richard, chanoine Riguet, Serralongue, chanoine Verjus, Tomasini.

Excusés : MM. Dussolliet, Gignoud, Orsel, Spilmont, Regat, Vouttier.

au château d'Annecy, mais dès l'achat du comté de Genève en 1401, ces archives furent transportées à Chambéry et, de même, au XVII[e] siècle, les archives centrales des Genevois-Nemours, dont une partie d'ailleurs sera transférée à Turin. Les administrations révolutionnaires n'hériteront que des archives d'intendance de province et le gouvernement napoléonien concentrera les principales affaires aux chef-lieux départementaux: Chambéry et Genève. Le premier préfet de la Haute-Savoie après l'Annexion, trouva les maigres archives de son département dans une cave de l'Intendance ! Mais tout allait changer avec l'institution du service prévu par la loi française.

Le conférencier s'étendra longuement sur cette organisation, ainsi que sur les archivistes, le premier ayant été Albert Lecoy de la Marche (1861-1864), remplacé par le chanoine Claude-Antoine Ducis, qui connut « le purgatoire des Archives » et accomplit un travail considérable. Ayant inspecté toutes les communes du département, il sut faire entrer aux Archives nombre de documents dispersés dans les administrations et chez les particuliers (1 200 titres anciens, 800 volumes de minutaires de notaires, terriers féodaux...). Dès 1864, fut associé à son œuvre, son adjoint Eloi Serand, remplacé par son fils Joseph, en 1891.

M. Mariotte cite les différents archivistes en chef, dont il évoque l'œuvre et les travaux, tous sortis de l'Ecole des Chartes: Max Bruchet, Gaston Letonnelier, Claude Faure, Robert Avezou, archiviste honoraire à Grenoble, Pierre Duparc, un Annécien, professeur à l'Ecole des Chartes, Edouard Baratier, Raymond Oursel, qui réalisa l'intégration des archives rétrocédées par l'Italie après la guerre. Les prédécesseurs de M. Mariotte obtinrent la restitution, par le département de la Savoie, des documents concernant notre département qui s'ajoutèrent aux mappes et registres du cadastre de 1730, déjà rétrocédées en 1862.

Après s'être arrêté sur la construction des locaux, il parle enfin du classement laborieux et méthodique, suivant les règles générales adoptées, de la multitude des documents conservés, ainsi que des archives des différentes administrations.

SÉANCE DU 6 JUIN 1973 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Le Président renouvelle au Président d'honneur, M. Jean d'Orlyé, les douloureuses condoléances qu'il lui a déjà exprimées, ainsi qu'à Mme d'Orlyé, à l'occasion du terrible deuil qui les a frappés par la mort de leur fille, la vicomtesse de Barbeyrac-Saint-Maurice.

« Annecy, pendant l'occupation française (1709-1713) », est le thème de la conférence de M. Marcel Rebut, faisant suite à son exposé de l'an dernier relatif aux ans 1703 à 1704.

SÉANCE DU 10 OCTOBRE 1973 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Le Président dit combien la mort a frappé notre Compagnie et plusieurs de ses membres depuis la période des vacances : ce furent M. Charles Vuachet, archiviste honoraire ; M. Félicien Jacquet, trésorier, que la maladie obligea à résilier ses fonctions. A leurs familles, il adresse les douloureuses condoléances de l'Académie, ainsi qu'à M. Louis Buttin, membre d'honneur, pour le décès de son épouse ; à M. Henri Baud également, pour le décès de son épouse ; à M. Georges Grandchamp, vice-président, pour celui de son père ; à M. Paul Jacquet, pour celui de sa mère.

Par contre, il a le plaisir d'adresser de cordiales félicitations à notre confrère, M. Michel Amoudry, à l'occasion

(*) Etaient présents : Mmes G. Chevallier, Fondacci, Hermann, Légalité, Ratié, Mlles Chapot et Dagand, MM. Bajulaz, Cattin, Callot, A. Chevallier, Crochon, Cullaz, Devos, Davignon, Gardet, Gignoux, le Général Humbert, Lachat, Lambert, Legrand, Lévêque, Mouchet, Murgier, Michaud, Pfister, Prévost, Obeirreiner, Revelin, Ruffet, Vouttier.

Excusés : MM. Grandchamp, Félicien Jacquet, Maillet, Matrod, Mouthon, Regat, Spilmont.

(*) Etaient présents : Mmes G. Chevallier, Fondacci, Légalité, Ratié, Mlle Chapot, MM. Bajulaz, le Médecin-Général Anthoine, Benoist, Cattin, A. Chevallier, Callot, Crochon, Devos, Dussolliet, Dussauge, Gardet, Gignoux, Kohler, Lambert, Lachat, Legrand, Lévêque, Maillet, Matrod, Michaud, Murgier, Mouchet, Mouthon, Orsel, Pfister, Plagnat, Prévost, Rebut, Reguerraz, Richard, Ruffet.

Excusés : Mlle Dagand, Mme Hermann, MM. Mariotte, Spilmont, Tomasini, Viollet.

de son mariage avec Mlle Joly-Dunoyer, ainsi qu'à Mme Georges Hermann pour le prochain mariage de sa fille Béatrice avec M. Laurent Tourvieille de Labrouhe.

M. René Prévost, professeur de philosophie au Lycée Gabriel-Fauré, fait une conférence sur Raoul Blanchard et l'aménagement du territoire alpin. S'étant occupé de problèmes d'aménagement du territoire à Montpellier puis à Caen, M. Prévost était bien désigné pour se pencher sur l'œuvre du savant professeur grenoblois.

Sans s'être soucié du problème de l'aménagement du territoire qui n'était pas encore à l'ordre du jour, dit-il, Blanchard fournit, avec ses monographies urbaines et sa vision globale des Alpes, des éléments qui pourront être exploités en pratique.

Dans l'étude des villes, Blanchard s'intéresse moins au site qu'au dynamisme des hommes ; c'est lui qui a permis à Grenoble et à Annecy, ajoute-t-il, de devenir des villes industrielles. La méthode employée par Blanchard pour étudier le rayonnement des villes est intuitive.

Blanchard a mis en évidence les différences existant entre les montagnes et les plaines. Il a mis l'accent sur les caractères spécifiques de l'agriculture de montagne et étudié le problème des ouvriers-paysans. Ce faisant, il a peut-être, conclut le conférencier, fourni les lignes d'un « schéma directeur ».

Aux applaudissements de l'auditoire, le Président joint des félicitations et des remerciements pour l'intérêt de l'exposé de M. Prévost, qui veut bien répondre aux remarques et questions de plusieurs confrères, notamment de MM. Grandchamp, Matrod, Anthoine ; questions relatives aux regards différents que Raoul Blanchard porta sur Annecy en 1916 et en 1958 ; à l'apport qu'il fournit à l'étude de Dumazedier ; au contre-poids apporté par Genève dans le développement d'Annecy, qu'il ne semblait pas avoir prévu ; à son opinion sur la croissance extrême de notre ville (l'agglomération annécienne : 200 000 en l'an 2000) ; pour Blanchard, aménagement ne signifie pas agrandissement, et il est des limites à ne pas dépasser pour rester à l'échelle humaine ; au fait regrettable que l'éminent promoteur de la géographie alpine urbaine n'ait pas été suivi.

M. Grandchamp signale que le Conseil municipal vient de donner, à une salle du château, le nom de François-Ritz, maire, notre regretté président.

M. L. Pfister attire l'attention sur deux récents ouvrages reçus : « Proverbes, dictons et locutions recueillis à Bassy et à Challonges (Haute-Savoie) par notre confrère M. Paul Dufournet, extrait de la « Revue Régionale» ; et « Noëls et chansons » (fac-similé de l'édition de 1535) de Nicolas Martin, de Saint-Jean de Maurienne, avec Introduction, traduction et transcriptions musicales de Clément Gardet. Cet ouvrage remarquable témoigne des qualités d'historien, de poète et de musicien de notre Président.

Le 22 octobre, une conférence sera donnée au Cercle Philosophique par M. Georges La Forest, à laquelle les Florimontans sont invités.

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 1973 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Le Président adresse des condoléances à M. A. Guerrier, notre confrère, pour la mort de son père.

Il présente M. François Buttin, venu nous donner une conférence sur le thème « Les brigands, les brigandines et l'occupation du Faucigny » *(voir au présent volume)* et, à cette occasion, M. Buttin offre pour la bibliothèque trois de ses ouvrages : « Du costume militaire au moyen-âge et pendant la Renaissance » (Académie des Lettres de Barcelone, 1971), « Anciennes armes marocaines, les adargues de Fès », « La lance et l'arrêt de cuirasse ».

(*) Etaient présents : Mmes A. Chevallier, Fondacci, Hermann, Ratié, Mlles Chapot, Dagand, Paume, Percie du Sert, MM. Bajulaz, Benoist, Bourquard, L. Buttin, Callot, Cattin, A. Chevallier, P. Coutin, Crochon, Cullaz, R.P. Charbonnel, Davignon, Devos, Domenjoud, Dussauge, Gardet, Gignoux, Kohler, Lévêque, Lambert, Mariotte, Massoul, Matrod, Mouthon, Mouchet, Mollard, Murgier, Neyrinck, Orsel, Pfister, Plagnat, Prévost, Rebut, Revelin, Reguerraz, chanoine Riguet, Richard, Ruffet.

Excusés : MM. Barrucand, Dussolliet, Grandchamp, Juge, Rassat, Verjus.

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 1973 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. G. GRANDCHAMP

Le Président présente les regrets et excuses de M. Gardet, retenu à la chambre.

M. Paul Dufournet, de Paris, a adressé une étude intitulée « Ponts et passages du Rhône entre le Pas de l'Ecluse et Vienne et le réseau routier correspondant dans l'antiquité », que lit M. P. Soudan.

M. M. Rebut fait une communication sur la première école de filles d'Annecy. C'était en 1713. L'instruction des jeunes filles était délaissée mais toujours désirée. Si Bernardines et Visitandines accueillaient quelques jeunes filles de la bourgeoisie, il fallut des hommes bienfaisants pour transformer en réalité ces besoins pressants, dit le conférencier. Ce fut l'œuvre du Rd Jean-Claude Fleury, né à Annecy en 1669, docteur en droit, chanoine de la Collégiale Notre-Dame, qui, par acte du 10 juillet 1713, donna à la ville 20 200 florins, avec maison rue Notre-Dame (emplacement de l'actuel « Prisunic »), pour y tenir à perpétuité deux maîtresses d'école, lesquelles devaient être nommées par les syndics et agréées par l'évêque. Avait participé à ce don, la mère du fondateur, Perrine Sondaz, veuve de François Fleury, décédée en 1711, qui avait désiré établir ladite école, gratuite, pour la plus grande gloire de Dieu. Ce que la mort l'avait empêché de réaliser.

Malgré sa longueur, le document est d'un réel intérêt par les arguments invoqués, les précisions apportées, le souci du détail révélé. Le chanoine donnait en plus, tout le corps de maison qu'il possédait dans la rue Notre-Dame, ne se réservant que la jouissance d'un petit appartement. M. Rebut analyse minutieusement les multiples détails prévus pour la bonne marche de l'établissement, son administration, son indépendance, la vie intérieure. Devaient être

---

(*) Etaient présents : Mmes Hermann, Légalité, Dr Ratié, Mlles Dagand, Chapot, Paulme, Percie du Sert, MM. Bajulaz, Barrucand, Callot, Bourquard, Crochon, Gignoux, P. Jacquet, Lachat, Matrod, Mouchet, Mouthon, Murgier, Kohler, Peyresaubes, Prévost, Reguerraz, Ruffet, Soudan.

Excusés : Mme A. Chevallier, MM. Arragain, Chevallier, Cattin, Benoist, Couren, Dussauge, Gardet, Mariotte, Mollard, Maillet, Lambert, Lévêque, Richard, Viollet.

réunies autant de filles que les maîtresses pourraient instruire, environ 120. On s'aperçoit vite, dit le conférencier, des grands avantages que retirait la ville de cette fondation, aussi, des personnes généreuses résolurent d'y consacrer certaines sommes. Il signale des noms de plusieurs maîtresses et donne l'inventaire du mobilier.

Les désirs du chanoine Fleury furent exécutés avec empressement.

Nos deuils

Les résumés des séances en témoignent : nombreux sont ceux des nôtres qui, au long de cette année 1973, ont gagné l'autre rivage. De ces disparus qui étaient autant d'amis, quatre appartenaient au Comité de l'Académie et méritent, en mémoire de leur dévouement à la cause florimontane, l'hommage de notre souvenir.

C'est, tout d'abord, M. Alexis Prugnard, notre vice-président. Il appartenait depuis longtemps à l'Académie, à son comité et avait été le responsable du concours de poésie avant d'être l'un des fondateurs du Cercle philosophique. Tous les Florimontans admiraient la vigueur de la pensée de cet ancien professeur de Lettres puis de Philosophie du Lycée Berthollet (Louis Armand aimait à rappeler qu'il avait été de ses élèves !) auquel notre Président a rendu hommage à l'issue de la messe de funérailles.

— C'est aussi M. Félicien Jacquet qui n'aura pas vu le terme du premier exercice de trésorier de notre Compagnie. Ayant quitté la pharmacie où il prodiguait le conseil en même temps que le remède, il avait accepté de mettre à la disposition de notre caisse des loisirs qui lui furent bien mesurés par le destin.

— En M. René Chanal, un Ardéchois venu prendre à Annecy, peu avant la seconde guerre mondiale, la direction du Cadastre, c'est non seulement l'Académie qui perd un membre assidu mais aussi le domaine de Montrottier qui est privé d'un animateur qui se consacrait à sa conservation avec autant de cœur que de connaissances techniques.

— Ancien professeur d'Histoire naturelle au Lycée, M. Charles Vuachet comptait parmi nos doyens. Depuis longtemps, il rendait à l'Académie tous les services qu'elle sollicitait de son dévouement souriant, de sa fidélité à ses travaux et d'une connaissance parfaite du pays savoyard.

Claude Fauchet, les brigands et la brigandine

Le magistrat Claude Fauchet, né à Paris en 1530, et son contemporain, le diplomate Jean Nicot, né à Nîmes, sans doute la même année, ont joué un rôle considérable dans la recherche des origines de notre langue et de notre littérature. Nicot est mort à Paris, en 1600, après avoir terminé la composition de son *Thrésor de la langue françoise*. Ce dictionnaire alphabétique donne en français ou en latin, la définition des mots en usage de son temps, ainsi que celle de nombreux mots alors tombés en désuétude, et indique aussi parfois leur étymologie. Mort un an plus tard, Claude Fauchet est considéré comme l'initiateur des études littéraires du moyen âge français. Son premier ouvrage avait eu pour objet l'histoire des *Antiquités Gauloises ou françoises*, de l'an du monde 379 jusqu'à Clovis ; il le prolongea ensuite jusqu'au déclin de la maison de Charlemagne. Devenu en 1581 premier président à la Cour des Monnaies, il fit paraître la même année un *Recueil de l'Origine de la langue et poésie Françoise*, suivi entre autres en 1600 d'une étude sur les *Origines des chevaliers, armoiries et héraults*.

Le *Thrésor* de Nicot ne fut publié qu'en 1606. L'ensemble des œuvres du Président Fauchet fit l'objet d'une édition posthume en 1610. L'intérêt mondial que suscite actuellement l'étude des langues romanes, a incité, il y a quelques années, Mme Espiner-Scott, à établir une minutieuse biographie de ce magistrat, précurseur de cette branche de la linguistique [1]. La Bibliothèque Nationale conservait le cahier sur lequel il avait recopié des passages de certaines chansons de geste : la même historienne a réservé une étude spéciale à ce manuscrit, et en a publié de larges extraits [2]. L'on connaît ainsi la liste des textes, que Claude

(1) JANET GIRVAN ESPINER-SCOTT : *Claude Fauchet sa vie, son œuvre*, Paris, Droz, 1938.

(2) Id. : *Documents concernant la vie et les œuvres de Clauche Fauchet*, Paris, Droz, 1938.

Fauchet avait dépouillés, et qui lui ont servi pour écrire ses études littéraires et rédiger son traité sur les *Armes et Instrumens desquels les François ont anciennement usé en leurs guerres*, dans son livre sur les *Origines des chevaliers*.

Plus encore peut-être qu'en littérature, ces deux auteurs ont exercé une profonde influence sur l'histoire des armes et armures du moyen-âge. Leur notoriété fit accepter leurs opinions sans débat. Leurs définitions furent reprises, au XVII[e] siècle, par les auteurs de nombreux dictionnaires, Ménage, Furetière, Borel, Richelet, et l'Académie Française. Elles furent dès lors considérées comme définitives, et adoptées par de savants chercheurs du temps, tels les Pères de la Compagnie de Jésus, René François, plus connu sous son pseudonyme d'Etienne Binet, auteur du célèbre *Essay des merveilles de nature*, puis Gabriel Daniel, qui, après une *Histoire de France*, composa son *Histoire de la milice françoise*. Seule, l'étymologie latine, que Claude Fauchet avait voulu donner au mot *haubert*, avait été combattue et rejetée. Dès 1645, on avait rendu à ce terme son origine germanique, *hals-bergen*, qui exprimait clairement la fonction de cette pièce accessoire de l'armure : protéger le cou [(3)].

Certaines propositions de ces deux auteurs allaient créer au XIX[e] siècle, de sérieuses difficultés aux spécialistes européens, allemands, anglais, espagnols, français, italiens, qui cherchaient à établir l'histoire des anciennes armes, en étudiant les quelques rares exemplaires existants, ou leurs débris, à l'aide des documents écrits et des œuvres d'art.

Nicot avait ainsi décrit le *crennequin, une espèce d'habillement de teste de l'homme de guerre à cheval*. Fauchet avait estimé, lui, que le *cranequin* était la pièce que les cranequiniers portaient à leur ceinture pour bander plus facilement l'arc de leur arbalète. Au début du XIX[e] siècle, on croyait encore à l'existence de deux mots distincts, désignant des objets différents [(4)]. Rien dans les textes ne justi-

---

(3) F. Buttin : *Du Costume militaire au moyen-âge et pendant la Renaissance*, p. 171 et suiv., Barcelona, Real Academia de Buenas Letras, 1971.

(4) Cf, J. B. B. Roquefort : *Glossaire de la langue romane*, Paris, Crapelet, 1808. On trouve même encore ces deux définitions données au seul mot *cranequin*, dans le *Lexique de l'ancien Français*, de Frédéric Godefroy, publié à Paris, Welter, 1901.

fiait cependant ces hypothèses. La supposition de Nicot fut alors abandonnée. Littré définit le cranequin, un instrument dont les soldats se servaient pour tendre les arbalètes, mais il reconnaît en même temps que ce mot avait servi à désigner une sorte d'arbalète. Ce philologue érudit n'osa pas cependant aller plus loin et réfuter l'opinion du Président Fauchet. Elle était néanmoins tout aussi imaginaire que celle de Nicot. Le mot cranequin, que l'on rencontre fréquemment dans les *Comptes* et les *Mémoires* des XV^e^ et XVI^e^ siècles, n'a jamais servi à désigner un autre objet que l'arbalète des cavaliers, de dimensions moindres que l'arme des arbalétriers à pied [5]. Les auteurs des dictionnaires et des traités modernes, qui étudient les armes anciennes, tout comme le spécialiste, Sir Ralph-Gallwey, qui composa la plus importante monographie écrite sur l'arbalète [6], continuent à se reposer sur le dogme énoncé par le Président Fauchet, et croient que le cranequin fut un appareil de tension. Ils le confondent avec le *cric*, bien que les inventaires contemporains n'aient employé que ce mot *cric* pour désigner l'instrument à pignon et manivelle, qui servait à tendre l'arc des arbalètes.

Il s'agit là de contresens qui surprennent, mais qui ne tirèrent pas à conséquence. Les deux auteurs du XVI^e^ siècle sont à l'origine de confusions, qui ont eu des effets beaucoup plus fâcheux pour l'histoire des anciennes armures. Nicot a ainsi donné au mot *maille*, dans le vocabulaire des armes, le sens très limité d'anneau de fil métallique: c'est, dit-il, un *cercelet de fer, de laiton, or, argent ou autre métal, propre à lacer*. Il a décidé que ce mot, employé dans ce sens, venait du latin *macula*, et il pense que l'adjectif *maillé* servait à désigner *celui qui était armé d'un jaques de maille*. Le Président Fauchet a spécifié, lui, que le vêtement formé de mailles, muni d'un capuchon et descendant au-dessous des genoux, s'appelait un haubert. Personne ne mit jamais en doute ces opinions, puisque d'ailleurs certaines sculptures romanes représentaient des vêtements défensifs de cette nature.

La publication entreprise au XIX^e^ siècle des anciens textes, *chansons de geste, romans courtois, chroniques, mé-*

---

(5) Cf. F. BUTTIN : *op. cit.*, p. 385 et suiv.
(6) *The Crossbow*, London, 1903.

moires, comptes, inventaires, ordonnances, et la reproduction des monuments, des miniatures et des sceaux, allaient cependant soulever à leur propos, une somme de difficultés sans cesse croissante. Les écrivains du temps donnaient aux mailles des qualités incompatibles avec la définition de Nicot, et mentionnaient, à côté du haubert, deux autres vêtements de mailles, munis de manches et de capuchons : la broigne et le haubergon. Les artistes figuraient les vêtements défensifs sous des apparences très diverses, dans lesquelles il était le plus souvent impossible de voir l'image d'anneaux entrelacés.

Les dicussions sur ces sujets commencèrent peu après 1818. Seuls des archéologues anglais s'y intéressèrent au début. Le pionnier en la matière fut le Dr Meyrick, suivi de près par J.-R. Planche, Albert Way, John Hewitt, puis du baron de Cosson, du vicomte Harold Dillon, de Waller et Charles Ffoulkes. Livres et articles se multipliaient pour résoudre les problèmes qui se posaient. Quelques Allemands érudits vinrent se joindre à cette controverse, le philologue Victor Schirling, le Dr Alwin Schulz, auteur de nombreuses études sur le temps des trouvères, et plus tard le Dr Walther Rose. En France, un président de la Société royale des Antiquaires, C.-N. Allou, avait exposé les théories du Dr Meyrick, et de savants auteurs exprimaient leur opinion en traitant de sujets divers : Demay montrait les précisions que l'étude des sceaux apportait à l'histoire des armures ; Viollet-le-Duc, dans son dictionnaire, et Léon Gautier, dans sa thèse sur la chevalerie, cherchaient à établir les qualités propres à la broigne et au haubert. Dans son glossaire, Victor Gay donnait large place au haubergon, que l'on avait jusqu'à lui volontiers tenu dans l'ombre [7].

---

(7) S.R. Meyrick : *Observations on ancient military garments formerly worn in England*, 1818 ; *Observations on body armour anciently worn in England*, 1821 ; *A critical enquiry into ancient armour as it existed in Europe*, 1823 ; d° - 2nd ed. corrected and enlarged, 1842.

J. R. Planche : *History of British Costume*, 1834.

C.N. Allou : *Armes et armures du Moyen-âge*, Paris, Société Royale des Antiquaires de France, 1842.

Albert Way : *Medieval manners and Costume*, 1847 ; *Military Costume at the commencement of the fourteenth century*, 1860.

J. Hewitt : *Ancient armour and weapons in Europe*, 1855.

G. Demay : *Le costume de guerre et d'apparat d'après les sceaux*, 1873.

Viollet-le-Duc : *Dictionnaire raisonné du mobolier...* 1872-1875.

Baron de Cossod et W. Burgess : *Ancient helmets and examples of mail*, 1881.

L. Gautier : *Eclaircissements sur le costume de guerre* dans *La Chanson de Roland* ou *La Chevalerie*, 1883.

Victor Gay : *Glossaire*, tome I, 1887, tome II, 1928.

V. Schirling : *Die Verteidigungswaffen im Altfranzösischen Epos*, 1887.

L'existence de cette armure compliquait la question. Les guerriers de la *Chanson de Roland* portaient simultanément la broigne et le haubert. Quelques héros des romans courtois, dès le XII[e] siècle, et les combattants de la guerre de Cent ans, revêtaient à la fois haubert et haubergon. Camille Enlart, dans son manuel, reprit pourtant à ce sujet la tradition commode imaginée au XVII[e] siècle, et déclare que le haubergon n'est qu'un diminutif du haubert. Il estime ces quatre mots suffisants pour faire connaître ce que fut cette armure, alors qu'il s'agit en réalité du vêtement de mailles le plus commun du XII[e] au XV[e] siècle celui que portaient les princes et dont ils imposaient l'usage à leurs sujets, lorsqu'ils les convoquaient pour les conduire à la guerre.

En 1931, un critique britannique apporta une solution draconienne au débat en cours depuis plus d'un siècle. Les auteurs du moyen-âge parlaient de mailles de fer ou d'acier, de mailles rondes ou plates, clouées ou déclouées, doubles, *treslies*, aciérées, trempées, demi-clouées ou de haute clouure. Les sculpteurs et les peintres présentaient des vêtements de guerre, composés d'éléments arrondis ou rectangulaires, juxtaposés, imbriqués ou alignés, et quelquefois en forme d'anneaux entrelacés. Il suffisait de déclarer que tous ces qualificatifs n'avaient aucun sens, que ces mots n'étaient que pur verbiage, puisque, pour la plupart, ils ne pouvaient concerner des anneaux de fer entrelacés, et que l'aspect donné aux vêtements défensifs dans les

---

Dr Alwin SCHULZ : *Blankwaffen und Rüstung der Minnezeit*, 1889.
Viscount Harold DILLON : *Armour Notes*, 1903.
WALLER : *The hauberk of chain mail, and its conventional representations*, 1904.
E. MULLER : *Les coutumes de Chambly*, 1908.
Charles FFOULKES : *The Armourer and his craft from the XIth to the XVIth Century*, 1912.
C. ENLART : *Manuel d'archéologie française*, 1916.
Walther ROSE : *Behördliche Beschau—, Sarwürcher— und Eigentümer Marken auf Okzidentalischen Maschenpanzern*, 1929.

Il ne s'agit pas là d'une bibliographie exhaustive : de nombreux auteurs ont occasionnellement parlé de mailles et du haubert dans des ouvrages généraux sur les armes, tels René de Belleval, en 1866 ; Demmin, en 1869 ; Angelucci, le premier Conservateur du Musée de Turin en 1869, dans ses *Documenti Inediti* et, en 1890, dans son Catalogue de ce musée ; Quicherat, dans son *Histoire du Costume*, en 1875 ; le Colonel Robert, dans le *Catalogue du musée d'Artillerie*, en 1889 ; W. Boeheim, en 1890 ; J.-B. Giraud, le Conservateur des musées de Lyon, en 1895 et 1899 ; Valencia de Don Juan, dans le catalogue de la Real Armeria de Madrid, en 1898 ; De Prelle de la Nieppe, dans son *Inventaire de l'armurerie de Guillaume III, comte de Hainaut, en 1358*, paru en 1900, et dans son Catalogue des armes et armures du Musée de la Porte de Hal, en 1902 ; Ch. Buttin, dans ses *Notes sur les armures à l'épreuve*, en 1901, *Le guet de Genève et l'armement de ses gardes*, en 1910, *Le tombeau d'Ulrich de Werdt à l'église St-Guillaume à Strasbourg*, en 1925 ; G. F. Laking, le Conservateur des armes et armures du roi d'Angleterre, dans les cinq volumes de son histoire des armes et armures européennes au cours des sept siècles qui ont suivi l'an 1000, parue en 1920-1922 ; etc.

œuvres d'art était symbolique, et provenait des difficultés qu'avaient rencontrées les artistes à figurer l'entrelacs des mailles [8].

Cette solution répondait aux principes énoncés par Nicot et Fauchet. Personne n'essaya de la discuter. Elle fut implicitement admise, puis reprise et confirmée en 1957, dans une étude écrite par un groupe de spécialistes éminents, et publiée en Angleterre, sur la tapisserie de Bayeux. Traduit en français, cet ouvrage connut une très large diffusion [9]. L'auteur du chapitre sur les armes, était Conservateur du musée de la Tour de Londres. Les nombreux travaux, qu'il avait publiés, lui valaient une réputation mondiale [10]. Son assentiment assurait le triomphe de l'idée lancée un quart de siècle auparavant.

Quelle que fut la renommée de ces deux auteurs, il nous a paru impossible de partager leur conviction. Une étude attentive des textes authentiques du moyen-âge nous a montré qu'il fallait chercher ailleurs la solution du problème. Les *Ordonnances des rois de France* et certains *comptes* précisent qu'il existait des mailles de différentes formes, qu'elles pouvaient être en fer, mais qu'elles étaient le plus souvent en acier, point capital dont Nicot n'avait pas tenu compte. Ces mailles d'acier étaient trempées ou aussi *mises en couleur* par l'opération du revenu après la trempe. Les vêtements étaient couverts de mailles clouées, plaquées ou cousues. Elles provenaient au début de Lombardie. Vers la fin du XV[e] siècle, l'Allemagne exportait de fines mailles d'acier en France, en Bourgogne, en Espagne et même en Italie. Ces mailles arrivaient par ballots, et étaient vendues par centaines ou par milliers aux haubergiers pour fabriquer des costumes militaires. Ceux-ci ne devaient employer que des mailles neuves pour confectionner les haubergons. Ils démontaient, au contraire, les mailles des effets endommagés ou démodés, pour faire d'autres

---

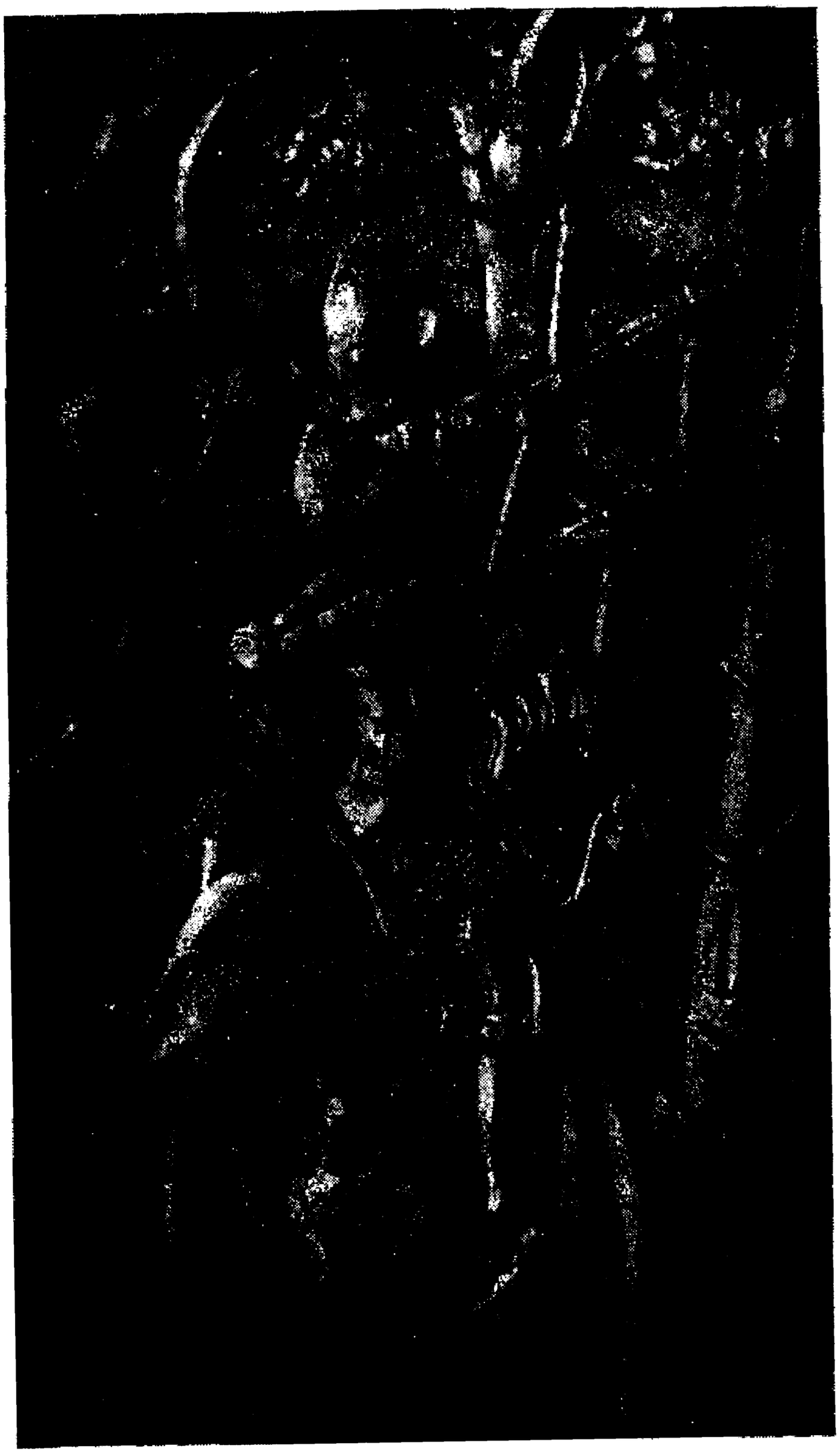
(8) F. M. KELLY : *Chain-Mail*, 1931, *Zeitschrift für Hist. Waffenkunde ; Römisch-Römanische Ringelpanzer, ihre Darstellung in der gleichzeitigen Kunst*, 1934, même publication.

(9) *La tapisserie de Bayeux*, Flammarion, s.d. (Phaidon Press Ltd 1957).

(10) Sir James G. MANN a publié notamment : *Notes on the Armour worn in Spain from the tenth to the fifteenth Century*, 1933 ; *The lost Armoury of the Gonzagas*, 1933 ; *Die alten Rüstkammerbestände auf Warwick Castle*, 1937 ; *The lost Armoury of the Gonzagas, part. II. The Libro Aquila*, 1938 ; *An outline of arms and armour in England from the early Middle Ages to the Civil War*, 1960.

vêtements : les mailles de haubergons ou de camails hors d'usage servaient à garnir des manches ou à composer des cottes ; on employait des mailles de souliers pour couvrir l'encolure d'un cheval ; on utilisait les mailles d'une paire de chausses, d'une braguette, de goussets, d'une gorgière pour renforcer certains jaques par une doublure métallique. Il eut été impossible d'entreprendre pareilles opérations, si ces mailles avaient été des anneaux de fer entrelacés. Une seule hypothèse paraissait pouvoir être envisagée : le mot *maille* devait avoir eu, en ce qui concerne les vêtements de guerre, un sens plus général que la simple signification, indiquée par Nicot, et également une étymologie autre que le latin *macula*.

Nous avons cité les preuves et exposé en détail les arguments, qui conduisent à cette solution dans notre étude sur le costume militaire au moyen-âge. De très nombreuses indications fournies tant par les textes que par les œuvres d'art, s'opposaient à la définition publiée à la fin du XVI[e] siècle. On ne pouvait l'accepter qu'en négligeant l'existence du verbe *mailler*, qui fut cependant d'un usage fréquent du XII[e] au XV[e] siècle, dans le sens de marteler ou de frapper. L'étymologie prêtée au mot *maille* n'était pas possible sans cette omission. Le verbe *mailler* ne pouvait venir de *macula*, il se rattachait naturellement au latin *malleus*, devenu le *mail* en français. Un *chevalier maillé* n'était pas un combattant armé d'un vêtement de mailles, mais, ainsi que le précisent les auteurs du temps, un guerrier assommé par les coups de son adversaire. La maille des vêtements de guerre avait même origine. Suivant un mode de formation classique, ce nom féminin dérivait du participe passé du verbe mailler. Le mot *maille* avait désigné, à son origine, toute plaque métallique martelée au marteau sur l'enclume, pour servir aux orfèvres ou aux haubergiers. Attestant d'ailleurs irréfutablement l'origine commune du substantif et du verbe, les auteurs des chansons de geste disaient indifféremment d'un haubert qu'il était *maillié menu* ou que sa *maille était menue*. Chaque maille était clouée en son milieu si les mailles étaient juxtaposées, dans sa partie supérieure si elles étaient imbriquées : d'où les expressions usuelles dans les inventaires du moyen-âge de *mailles demi-clouées* et *mailles de haute*



Arbalétriers à cheval - Bacinets à visière, *plates* sans couverture.
Gants de *plates*.

Art français du XIV[e] siècle. — Dos de miroir

(anc. collect. Carrand, Florence, Musée National)

(Cliché Alinari)

clouure. Quand on se servit à nouveau de vêtements de guerre, plus souples et plus aérés, formés d'anneaux de fil de fer entrelacés, on reprit, pour les désigner, le mot *trilix*, qui avait qualifié, en latin, la *lorica*, lorsqu'elle était composée des mêmes anneaux. Les auteurs épiques parlent du haubert *treslis*, comme de la *broigne treslice* et, par analogie, l'on donna ensuite aux anneaux, qui constituaient les éléments de ces vêtements, le nom de *mailles treslies*, puis simplement de mailles. Les hauberts ne furent donc pas toujours composés d'anneaux de fer, comme l'avait cru le Président Fauchet : il y eut aussi des hauberts formés de petites plaques ou d'écailles, clouées en simple ou double épaisseur, et dits hauberts à mailles ou hauberts à double maille ; des hauberts de mailles cousues ou lacées, et aussi des hauberts composés de lamelles rigides reliées entre elles par des anneaux de fer, les hauberts jaserans [11].

Les trésoriers de la maison de Savoie nous ont fourni de nombreux arguments à l'appui de notre thèse. Ils

---

(11) Nous avons traité des problèmes posés par la maille, la broigne, le haubert et le haubergon dans une étude intitulée *Du Costume militaire au moyen-âge et pendant la Renaissance*, qui compose le tome XII des Mémoires de la Real Academia de Barcelona, paru en 1971. Dans cet ouvrage, nous avons examiné les conséquences qui découlent, pour chacun des vêtements de mailles, de la nouvelle signification donné au mot *maille*. Nous avons confronté un très grand nombre de textes avec les œuvres artistiques. La plupart des particularités que nous avons rencontrées confirment l'exactitude de notre hypothèse.

Il résulte en tout cas de cette confrontation que le haubert perd la nature caractéristique d'avoir été le vêtement formé d'anneaux entrelacés, qui le différenciait notamment de la broigne, puisqu'il a existé, selon les anciennes chansons de geste, des hauberts et des broignes composés, les uns comme les autres, de mailles de diverses natures.

Quelques poèmes légendaires du XIII[e] siècle, peu nombreux d'ailleurs, parlent des manches du haubert (*Gaydon, Renaus de Montauban, Gui de Nanteuil*). Il est cependant très difficile de ne pas croire que le haubert est resté, en tout temps, semblable à la forme qu'indiquait l'étymologie de son nom. Vêtement de mailles, sur lequel se lace le heaume, il protège la tête et le cou qui, sans lui, restaient nus entre le heaume et la broigne. Il a été doté d'une ventaille pour le fermer sur le bas du visage, ses pans se sont allongés peu à peu pour mieux couvrir le haut de la broigne, mais il joue le même rôle aussi longtemps que se porte le heaume, aussi bien avec la broigne qu'avec les autres armures clouées successivement adoptées, pour protéger le torse, le haubergon, la cuirie ou les *plates*. Il disparaît quand le bacinet à camail succède au heaume des anciens chevaliers.

Broigne, haubert, chausses, cotte de mailles, bras ou manches, camail, gorgerin, ventaille, testière et couverture de cheval ont été des vêtements de cuir ou de tissu, recouverts de mailles de toute nature ou composés uniquement de mailles de fil de fer entrelacées. Seules les mailles du haubergon, du clavain, du jaque et de la cervelière paraissent ne jamais avoir été des anneaux de fil de fer et avoir toujours consisté en plaques rondes ou rectangulaires, quelquefois en fer, mais le plus souvent en acier. Le terme chemise de mailles est le seul qui ait été employé pour désigner un vêtement uniquement et toujours composé d'anneaux de fil de fer entrelacés.

Depuis la publication de notre thèse, nous avons eu la satisfaction de savoir nos idées partagées par de nombreux spécialistes qui s'adonnent à l'étude des armes en Suisse, en Angleterre et en Espagne. En Allemagne, la plus ancienne des revues consacrées à ce sujet : *Waffen- und Kostümkunde*, a exposé les résultats de nos recherches et son directeur de rédaction, Alexander von Reitzenstein, dont nul ne peut mettre en doute l'autorité mondiale en matière d'armes anciennes, leur a, lui-même, donné son entière approbation (Heft 1, 1973, p. 83).

citaient entre autres dans des articles de leurs comptes, l'achat simultané de deux haubergons, l'un à maille plate, l'autre à maille ronde, celui d'une cotte d'acier et d'une cotte de fer, et aussi de vêtements de mailles en acier à l'épreuve des plus fortes arbalètes, notamment un haubergon, dont les mailles portaient chacune le poinçon du maître armurier qui l'avait confectionné. Parmi ces vêtements de mailles, seule la cotte de fer pouvait avoir été composée d'anneaux entrelacés.

Ces comptes très importants, conservés aujourd'hui dans les Archives de Turin, n'ont malheureusement jamais fait l'objet d'une publication, même partielle. Suivant l'exemple qu'avait donné un demi-siècle plus tôt le chevalier Léon Ménabréa, secrétaire de la Société royale académique de Chambéry, un archiviste de la Haute-Savoie, membre de l'Académie Florimontane, Max Bruchet, a longuement travaillé dans l'amas énorme de documents précieux de ces archives, afin d'y recueillir des précisions pour son étude sur le château de Ripaille [12]. A la demande de son collègue, Charles Buttin, qui fut président de la même Académie, et sur ses indications, il a profité de ces recherches pour relever dans les Archives Camérales, des passages relatifs aux armes et armures des princes de Savoie : une partie de ces extraits de comptes ont servi de preuves justificatives à diverses études publiées par la *Revue Savoisienne* entre 1901 et 1909 [13]. C'est de la même source que proviennent les documents de cette origine, que nous avons cités à notre tour.

Nous nous proposons plus spécialement aujourd'hui d'éclaircir un dilemme posé par le Président Fauchet, dans lequel les historiens et les auteurs de dictionnaires, sont jusqu'ici restés enfermés, et que permettent heureusement de trancher des comptes tenus par les trésoriers d'Amédée VI, le *Comte Vert*.

Depuis bientôt quatre siècles, en effet, l'origine des mots *brigand* et *brigandine*, intrigue les chercheurs. Selon les uns, il ne fait aucun doute que les brigands ont été

---

(12) Max Bruchet : *Le Château de Ripaille*, Paris, Ch. Delagrave, 1907.

(13) Ch. Buttin : *Notes sur les armures à l'épreuve*, 1901. *Les flèches d'épreuve et les Armures de botte cassée*, 1907. *Le guet de Genève au XV^e^ siècle et l'armement de ses gardes*, 1907 à 1909.

ainsi appelés, parce qu'ils portaient des brigandines, ces vêtements défensifs en cuir, intérieurement doublés de lames de métal. Pour d'autres, qui basent leur opinion sur l'ordre suivant lequel ces deux substantifs ont apparu dans les textes, cette hypothèse est illogique, et ce sont les brigandines, qui doivent leur désignation au fait qu'elles étaient revêtues par les *brigans*.

Certains détails notés par les trésoriers du *Comte Vert*, dans les dépenses occasionnées en 1355 par l'occupation du Faucigny, apportent une donnée capitale à la solution de ce problème. Les extraits de ces comptes, qui ont été publiés, en 1848, dans les *Mémoires de la Société Royale Académique de Savoie* [14], n'ont pas retenu l'attention qu'ils méritaient à l'époque où ils ont paru. On considérait alors la question de l'origine des mots *brigand* et *brigandine* comme résolue depuis près de 200 ans. Lorsqu'une trentaine d'années plus tard, une conclusion différente parut s'imposer, on invoqua des textes divers du XIV[e] siècle, mais personne ne se souvint des documents découverts par Léon Ménabréa dans les Archives Camérales de Turin.

Afin de permettre à nos lecteurs de mieux saisir leur importance au point de vue particulier, que nous voulons étudier, nous croyons utile d'exposer d'abord brièvement les opinions, qui ont eu cours sur l'origine des deux mots en question.

Claude Fauchet fut le premier à considérer ce sujet. La brigandine, plus volontiers dite alors cuirassine, se portait encore à son époque, ce qui contribua évidemment à donner de l'importance à ses commentaires. Les opinions, qu'il énonce sur l'origine du nom des brigands, sont assez curieuses. Parlant des soldats à pied dans les armées des siècles passés, et plus particulièrement des routiers, il écrit qu'ils étaient aussi nommés *brigans*. Il ajoute que ce mot est allemand à son avis, car il découle d'un vieux mot gaulois, *Briue*, devenu *Brig* ou *Brug*, qui signifiait *pont*. Comme les pont étaient des endroits de passage inévitables, les voyageurs y étaient fréquemment détroussés ; il y fut placé

---

(14) Léon MENABREA : *De l'organisation militaire au moyen-âge d'après des documents inédits*, Mémoires de la Société Royale Académique de Savoie, Tome XIII, et tirage à part, Chambéry, Puthod, 1848.

des gardes, que l'on dénomma brigands. Pour ceux qui préféraient croire que le mot brigand provenait du nom d'une arme défensive, son origine restait néanmoins germanique : elle se trouvait dans le mot *broigne*, tiré du vieil allemand *brunie*. Les gardes des ponts auraient été armés d'abord de la broigne, et ensuite de la brigandine.

Après l'exposé de ces étranges inventions étymologiques, le Président de la Cour des Monnaies concluait en énonçant le problème de savoir lequel des deux mots, brigand ou brigandine, avait donné naissance à l'autre. Il terminait en effet ses considérations par cette sentence ambiguë : « Mais il y a bien autant d'apparence, que les hommes ont donné le nom aux harnois, que les harnois aux hommes qui les ont portez » [15].

Jean Nicot montre que ce problème devait en effet déjà intriguer les intellectuels : en bon diplomate, il n'hésite pas, lui, à adopter à la fois l'une et l'autre de ces deux propositions opposées. Dans son dictionnaire, le brigand est l'homme de guerre, armé de la brigandine ; et la brigandine, l'armure dont les brigands étaient armés [16].

Il serait très long d'étudier une par une les nombreuses versions, que les commentateurs ont imaginées ensuite, pour trouver une étymologie au mot brigand, en voulant rivaliser avec les idées originales du Président Fauchet. Nous nous bornons à emprunter à l'érudit historien Louis Moreri, le résumé des hypothèses, que les chercheurs avaient déjà formulées avant que ne paraisse son dictionnaire, à la fin du XVII[e] siècle. Le mot brigand, à son avis, s'est dit originairement d'une compagnie de soldats, que la ville de Paris avait armée et prise à sa solde, en l'an 1356, pendant la captivité du roi Jean. « Ils furent ainsi nommés parce qu'ils étaient armés de brigandines, sortes d'armes usitées alors. On dit que parce qu'ils firent beaucoup de voleries et de brigandages, on a appelé de leur nom tous les voleurs de grands chemins. »

---

(15) Claude FAUCHET : *Origines des Chevaliers, armoiries et Héraux. Ensemble de l'Ordonnance, armes et Instruments desquels les Français ont anciennement usé en leurs guerres*, f° 521, v°, Paris, David le Clerc, MDCX. La dédicace de cet ouvrage est datée du premier jour de janvier 1600.

(16) Jean NICOT : *Thresor de la Langue françoise tant ancienne que moderne*, p. 91, David, Douceur, 1606.

Il ajoute que d'autres auteurs, avant lui, croyaient au contraire, que le mot brigand était venu du nom de « certains peuples appelés *Brigantins* ou *Brigans* qui habitoient sur les rives du lac de Constance ». Quelques-uns voulaient remonter au IX^e^ siècle et prétendaient que ce mot venait du nom « de Bergand, insigne voleur qui ravagea la Guyenne du temps du Pape Nicolas I^er^ ». Désirant lui trouver une origine latine, Ménage en donnait une étymologie fondée sur Tacite, tandis que le philologue belge Juste Lipse le dérivait, dans le même but, « du latin *Bragantes*, qui étaient des soldats à pied ». Moreri rappelait aussi les étymologies allemandes du Président Fauchet, les ponts ou la broigne, et notait enfin que Borel avait adopté cette dernière suppo sition dans son dictionnaire [17].

Donnant en latin des explications analogues, et les complétant de diverses citations, Du Cange arrivait à la même conclusion que son contemporain Moreri : les brigands tenaient leur nom de l'armure appelée brigandine [18].

Jusqu'au milieu du XIX^e^ siècle, les commentateurs continuèrent à lier les deux mots l'un à l'autre dans le même ordre. Roquefort, dans son *Glossaire* [19], le baron de Reiffenberg et l'historien Buchon, quand ils publient les *Mémoires* de J. du Clercq [20] et les *Chroniques* de Froissart [21], déclarent tous que le brigand est le soldat à pied, qui avait une brigandine pour arme défensive.

Une observation rigoureuse de l'ordre chronologique des documents allait renverser l'opinion des chercheurs. Ce ne sont plus les soldats, qui doivent leur nom de brigands à l'armure, mais la brigandine, qui fut ainsi nommée, parce que ceux-ci la portaient. Viollet-le-Duc écrit en effet que la brigandine était un « vêtement de guerre porté d'abord par des gens de pied, et prenant son nom de ces sortes de troupes désignées sous la qualification de *brigands* ou *brigants*

---

(17) Louis MORERI : *Dictionnaire historique...*, nouvelle édition, tome II, Paris, J. B. Coignard, 1725. La première édition de ce dictionnaire date de 1674.

(18) « Neque dubium est, quin ab ejusmodi *Brigandis* illa armorum species, quam *Brigandinam* appellabant, nomen deduxerit ». Ap. C. du FRESNE, Dom. du CANGE (1610-1688) : *Glossarium ad Scriptores med. et infim. Latinatis*, 1678, V. *Brigancii*.

(19) J. B. B. ROQUEFORT : *Glossaire de la langue romane*, Paris, Crapelet, 1808.

(20) *Mémoires de J. du Clercq*, t. I, p. 38, n. 2, Bruxelles, 1835.

(21) *Chronique de J. Froissart*, t. I, glossaire, Paris, Delagrave, s.d.

dès le XIV[e] siècle, d'où nous avons conservé le mot *brigade* » [22]. Quicherat émet une opinion semblable, et cite, parmi les costumes militaires, au temps des premiers Valois, le pourpoint qui reçoit « le nom de *brigandine,* parce qu'il était surtout à l'usage des brigands ou gens de trait recrutés dans le Midi » [23]. Littré définit à son tour le brigand du XIV[e] siècle, « un soldat à pied », et la brigandine, une « armure ainsi dite parce que ces soldats la portaient ». Pour lui aussi « le brigand est celui qui appartient à une troupe, à une brigade » [24].

Le rapport, qui unissait les deux mots, brigand et brigandine, semblait alors solidement établi. Traitant quelques années plus tard de *l'armement des gardes du guet de Genève,* Ch. Buttin se bornait à rappeler l'existence des textes cités par Littré et par Du Cange : ces références montraient sans conteste que les soldats dits parfois brigands de pied, étaient les fantassins du XIV[e] siècle. Leur nom ayant apparu dans les textes français un demi-siècle avant qu'il n'y soit fait mention de la brigandine, la question ne pouvait même pas se poser de savoir lequel des deux mots avait pu donner naissance à l'autre [25]. Nous avons suivi sans hésitation, la même voie, lorsque nous avons désiré parler de la brigandine, au cours de notre étude sur la diversité des natures du *harnois de mailles* [26].

Il faut croire toutefois que Quicherat et Littré, auxquels nous avions fait confiance, avaient pu se tromper, puisque des historiens modernes ont récemment abandonné les conceptions auxquelles s'étaient arrêtés ces maîtres de notre langue. Le Président de la *Société de l'Histoire du Costume,* dans une étude publiée par une Collection de grande diffusion, déclare en effet que la brigandine doit son nom aux brigands de grand chemin. Ceux-ci avaient adopté, selon lui, le jaque couvert de plaquettes. S'ils ne l'avaient pas inventé, ils l'avaient du moins perfectionné

---

(22) Viollet-le-Duc : *Dictionnaire raisonné du mobilier français,* t. V, p. 228, Paris, Morel, 1874.

(23) Quicherat : *Histoire du Costume en France,* p. 241, Paris, Hachette, 1875.

(24) Littré : *Dictionnaire,* Paris, Hachette, 1881.

(25) Ch. Buttin : *Le guet de Genève au XV[e] siècle et l'armement de ses gardes,* p. 41-42, Annecy, Abry, 1910.

(26) Fr. Buttin : *op. cit.,* p. 273.

à leur usage. A la suite de cette adoption, le jaque avait reçu le nom de brigandine [27].

Auteur renommé de nombreux ouvrages sur l'histoire du moyen-âge et de l'épopée de Jeanne d'Arc, Régine Pernoud écrit, au cours d'un exposé sur l'opinion publique en France dans la première moitié du XV[e] siècle, qu'à cette époque des *bandes d'Ecorcheurs sèment la panique*, et que des magistrats eux-mêmes *se font rançonner ouvertement par les brigands*. Elle saisit cette occasion pour exprimer incidemment une idée personnelle, et ajoute, en désaveu d'une opinion aujourd'hui centenaire: *Ce mot même de brigand, qui vient de brigandine, apparaît dans notre langue à cette époque* [28].

L'un et l'autre de ces deux auteurs ne désire plus tenir compte du rapport admis entre la brigandine et les soldats régulièrement recrutés au temps de la guerre de Cent ans. Leur sentiment nous a incité à reprendre l'examen de cette question et à chercher les documents qui s'y rapportent, pour en peser la valeur.

Le premier point positif, qui découle des textes officiels, est que le mot brigand apparaît pour désigner des soldats formellement enrôlés et rémunérés.

On rencontre en effet, dès 1350, des *brigans à pié* rétribués en France, en même temps que des archers à cheval, par l'un des trésoriers des guerres [29]; d'autres *brigans* sont armés et *soudoyés*, en 1356, par la ville de Paris, pendant la détention du roi Jean le Bon en Angleterre [30]. Une Ordonnance de 1358 classe les *brigans* parmi les *genz d'armes et de pié*, avec les *pavoisiens, archiers et arbalestriers* [31]. Afin de grossir les effectifs de son armée pour l'occupation du Faucigny, le comte de Savoie Amédée VI, fait venir d'Italie, en 1355, des brigands [32] recrutés suivant les coutumes, qui étaient alors en usage. Quel-

---

(27) G. G.-Toudouze : *Le costume français*, p. 53, Paris, Larousse, 1945.

(28) R. Pernoud : *Vie et mort de Jeanne d'Arc*, p. 18, Hachette, 1953.

(29) *Pour Guill. Colet Archer à cheval, trois autres archers à cheval, et quatre brigans à pié* (Compte de Barthol. du Drach, trésorier des guerres, ann. 1350), Ap. du Cange : *Gloss.*, v. Brigancii.

(30) Ap. L. Morери : *op. cit.*

(31) *Ordonn.* III, p. 298. Ap. V. Gay : *Gloss.*, t. II, p. 216.

(32) Ap. L. Menabrea : *op. cit.*, p. 23.

ques années avant la fin du XIV[e] siècle, son fils, Amédée VII, *le Comte Rouge*, engage lui aussi des mercenaires pour mener à bien ses entreprises dans le Valais, et l'un de ses trésoriers paye, en octobre 1391, ce qui restait dû à ces brigands et arbalétriers [33]. Enfin le trésorier du duc de Bourgogne note dans ses comptes, une somme importante pour la paye des *brigans de pié*, en 1393 [34]. Au cours du même demi-siècle, le mot *brigante* servait en Italie à désigner également des soldats. On le trouve dans des comptes tenus entre les années 1351 et 1400 [35]. La similitude des dates est telle, dans les livres des trésoriers français et italiens, que ces documents ne permettent pas de déterminer quel est celui des deux pays où le mot a pris naissance.

Les plus anciens chroniqueurs français, qui emploient le mot brigand, écrivent dans la seconde moitié du XIV[e] siècle. Leurs prédécesseurs, tels Joinville, Guillaume Guiart, Geoffroi de Paris, ne connaissent en tant que simples fantassins, ou gens de pied, comme l'on disait alors, que des sergents, des ribauds et des bidaux. Jean le Bel [36] et Froissart [37], au contraire, ne parlent que très rarement de ces derniers, et mentionnent dans leurs *Chroniques*, comme soldats subalternes du rang inférieur, les *brigans*, *brigans a pyé* ou *brigans de pyé*. Ils leur donnent place dans les armées en présence sur le territoire français, aussi bien celle du Prince de Galles que celles du duc de Normandie ou du duc d'Anjou.

Après ces prosateurs, Cuvelier retourne à la forme de la chronique rimée pour chanter la gloire de Bertrand du Guesclin. Il reprend le vocabulaire guerrier des trouvères, et abandonne le nom de *brigand* pour revenir aux désignations de sergents, ribauds et gens de pied. Il ne se sert du

---

(33) *Libravit die mensis octobris Avilliane, clerico, ... pro brigandis et balistariis habendis pro guerra Vallesii, 18 den. gros* (Compte de l'hôtel 74, fol. 194 v°). Ap. M. BRUCHET : *Le château de Ripaille*, p. 391, Paris, Delagrave, 1907.

(34) *La somme de VM IIIIS IIJ florins d'or pour yceulx distribuer, convertir et emploier ou paiement de certains brigans de pié que MdS le duc avoit pour lors à son service et à ses gaiges.* Ap. LABORDE : *Les ducs de Bourgogne*, t. III, p. 74, n° 5573, Paris, Plon, 1852.

(35) Ap. Ch. BUTTIN : *Le guet de Genève...*, p. 41, note 5.

(36) Jean le Bel, né vers 1290, termine vers 1358, la partie de sa *Chronique*, qui relate les événements de 1347 à 1356. Ap. *Introduction*, t. II, p. XVI, édit. Jules Viard et Eug. Déprez, Paris, Renouard, 1905.

(37) Froissart, né en 1337, avait terminé en 1378, le livre I de ses *Chroniques*, qui traite des événements de 1325 à 1378 (Ap. CH.M. des GRANGES : *Histoire de la Littérature française*, p. 157, Paris, Hatier, 1946).

mot brigand que pour faire ressortir la modestie de son héros. Au messager du duc de Lancastre, qui cherche du Guesclin pour lui transmettre une invitation de son maître, un capitaine montre un passant vêtu d'un simple jaque, qui porte une cognée. Le héraut du prince ne peut cacher sa surprise et se retenir de dire que cet homme ressemble à un brigand [38].

Jean le Bel et Froissart, à propos des incidents survenus pendant la trêve signée en 1347 par le roi de France, Philippe VI, et le roi d'Angleterre, Edouard III, citent, tous deux, les escarmouches, auxquelles ne cessaient de se livrer en diverses provinces, Bretagne, Gascogne, Limousin, Poitou, Saintonge, Languedoc, les moins disciplinés des troupes des deux rois : Ecossais venus se ranger au côté du roi de France par haine des Anglais, Gallois et Irlandais recrutés comme piétons par le roi d'Angleterre, mercenaires d'autres pays, qui avaient loué leurs services à l'un ou l'autre camp. Certains occupaient des villes et des châteaux, pillaient et rançonnaient pour leur propre compte, et se constituaient des fortunes considérables [39]. Ils appliquaient à leur profit les méthodes qu'employaient leurs maîtres dans la conduite de la guerre [40]. Ils n'étaient d'ailleurs pas blâmés en haut lieu : l'un d'eux, le brigand Bacon, vendit au roi de France, pour *vingt mille escus*, le château de Combourne en Limousin, qu'il avait pris d'assaut et dont il avait massacré les nobles occupants. Il fut ensuite nommé, selon le chroniqueur, *huissier d'armes du roi de France*, et resta *en grand honneur* à la Cour. Un autre brigand, nommé Croquard, était un combattant si remarquable qu'après s'être livré à de nombreux pillages, il prit part à la bataille des *Trente*, dans le camp anglais. Le roi de France lui offrit ensuite, *s'il vouloit revenir François*, de le faire *chevalier*, de le marier bien et richement, et de lui donner *deux mille livres de revenu par an* [41].

---

(38) Cuvelier : *La vie vaillant Bertrand du Guesclin*, édit. Charrière t. I, vers 1584. Ce poème doit avoir été écrit peu après 1383, date de la mort du sénéchal.

(39) Jean le Bel : *Chronique*, chap. LXXXII, t. II, p. 173-176, Paris, Renouard, 1905.
Froissart : *Chroniques*, liv. I, part. I, ch. CCCXXIV, p. 275, Paris, Delagrave, s.d.

(40) Jean le Bel : *op. cit.*, chap. XCIV, ou Froissart : *Op. cit.*, liv. I, part. II, chap. XIX.

(41) Froissart : *op. cit.*, liv. I, part. I, ch. CCCXXIV et CCCXXV, p. 275-276.

Jusqu'au milieu du XV[e] siècle, le mot brigand sert à désigner les mercenaires engagés pour les opérations de guerre. Un mandement de Charles VI au bailli d'Amiens, en date du 8 février 1413, interdit ainsi à tous les civils, *laboureurs, gens de métier* et *autres quelconques de s'assembler par manière d'armée ou par manière de brigands* (42). Enguerrand de Monstrelet décrit, au cours des opérations menées en 1430 pour libérer Compiègne, assiégé par les Bourguignons, l'assaut d'une « petite bastille sur la rivière, dedans laquelle pouvoit avoir de quarante à cinquante combattants, tant d'arbalétriers génevois, portugalois et d'autres brigands d'étranges marches » (43). Cependant, ainsi que le fait également son contemporain, Pierre de Fenin (44), il signale aussi les crimes d'un « capitaine de brigands nommé Tabary », qui s'attaquait en 1418, aussi bien aux Anglais qu'aux gens du Dauphin de France, et terrorisait la région de « Pontoise, l'Isle-Adam, Gisors et les marches de Normandie » (45). Ce n'est qu'après la guerre de Cent ans que le mot brigand est rayé du vocabulaire militaire et prend un sens purement péjoratif. Un des chroniqueurs de la maison de Bourgogne cite alors par exemple, l'existence, dans une forêt, d'un *repaire de brigans* renommés pour leur cruauté *d'estre impiteables meudriers coppegorges* (46).

Le terme brigandine apparaît, lui aussi, en France, d'abord dans des textes officiels. On le relève dans l'Inventaire de l'Ecurie du roi en 1411 (47). Les trois brigandines inscrites dans ce document, pouvaient avoir été achetées quelques années auparavant. On remarque d'ailleurs dans d'autres inventaires princiers, des brigandines qui datent certainement des dernières années du XIV[e] siècle, telle l'armure, longtemps conservée au château de Chambéry, ayant appartenu au comte de Savoie, Amédée VI, décédé

---

(42) Ap. E. de MONSTRELET : *Chroniques*, édit. Buchon, liv. I, ch. CXXII, p. 321, Paris, Desrez, 1836.

(43) ID. : *ibid.*, liv. II, ch. XCVI, p. 634.

(44) Pierre de Fenin et E. de Monstrelet sont nés à la fin du XIV[e] siècle. Le premier mourut en 1433, le second en 1453. Leurs œuvres respectives relatent les événements de 1407 à 1427 et de 1400 à 1444.

(45) E. de MONSTRELET : *op. cit.*, liv. I, ch. CCII, p. 440.

(46) G. CHASTELAIN : *Chronique des ducs de Bourgogne*, II[e] partie, ch. XXI et XXII, édit. Buchon, p. 231-232. Paris, Desrez, 1836.

(47) DOUET D'ARCQ : *Choix des pièces inédites relatives au règne de Charles VI*, t. II, p. 406, n° 284.

en 1383 [48], ou les brigandines inscrites dans l'état des biens dressé en 1397, après le décès du duc de Gloucester, Thomas de Woodstock, comte de Buckingham, l'un des fils du roi Edouard III [49]. Citons encore comme contemporaines des brigandines de Charles VI, celles que le duc d'York, fils du Prince Noir et petit-fils d'Edouard III, lègue dans son testament [50].

L'armure du torse, qui précéda la brigandine, avait fait son apparition au XIII[e] siècle. Elle fut d'abord appelée en français, la *cuirie*, mais devint plus connue sous le nom de son renfort métallique, les *plates*. Elle se nommait *corrazza* en italien. Angelo Angelucci, qui fut le premier Conservateur du musée d'armes de Turin, et qui en rédigea un catalogue didactique abondamment documenté, cite, entre autres, des textes de 1321 et 1323, qui concernent les maîtres ouvriers napolitains, les *coraciari*, et les *corattiae*, sur lesquelles ils clouaient ou cousaient des *plattas* [51]. Il relève ensuite dans l'œuvre de l'historien florentin, Giovanni Villani, mort en 1348, l'existence de combattants armés de *corazzina e barbute* [52]. Mais malgré ses nombreuses recherches, cet érudit Conservateur ne réussit pas à trouver dans les documents qu'il entreprit de dépouiller, une mention du mot *brigandina*, et il note scrupuleusement qu'il ne connait aucun exemple en italien de l'emploi de ce mot si fréquent dans les textes de langue française [53]. L'origine du mot *brigandine* serait restée obscure, sans la découverte, en 1870, des archives d'un commerçant toscan, Francesco di Marco Datini, qui fonda une maison de commerce à Avignon au début de sa carrière. Il se retira, vers la fin de sa vie, dans la petite ville de Prato, province de Florence, et y mourut en 1410, laissant dans les armoires de sa demeure, les milliers de lettres qu'il avait reçues et les copies de ses réponses, ainsi que des centaines de comptes

---

(48) « *Les brigandines du Conte Ver...* » Ap. P. VAYRA : *Inventari dei Castelli di Ciamberi, di Torino e di Ponte d'Ain*, p. 107, n° 671, Torino, Stamperia Reale, 1883.

(49) Quatre *peir briganters* figurent dans cet inventaire. Ap. VISCOUNT DILLON : *Inventory of the goods and chattels, belonging to Thomas, Duke of Gloucester...* Archaeolog. Journal, tome LIV, p. 305 et 306, 1897.

(50) « *mes brigandiers couvertes de rouge... mes nouvelles brigandiers* », *Testament du duc d'York*, Rymer, *Foed.*, t. IX, p. 309. Ap. V. GAY : *Gloss.*, t. I, p. 64.

(51) A. ANGELUCCI : *Catalogo della Armeria Reale*, p. 556, note 1, Torino, Candeletti, 1890.

(52) ID. : *ibid.*, p. 557.

(53) ID. : *ibid.*



Brigandine XV[e] siècle, entr'ouverte, montrant les lames d'acier intérieures, cloucés sur le vêtement ajusté du torse.

(Ancienne collection Pauilhac - Aujourd'hui à Paris, au Musée de l'Armée)

et registres. L'étude de ces documents a commencé vers 1880, de nombreux ouvrages et monographies ont été écrits à leur propos, mais le sujet est si vaste qu'il est encore loin d'être épuisé. En France, l'Inspecteur général des Bibliothèques, Robert Brun, a publié sur ces archives, diverses études, dont l'une est particulièrement réservée aux armes (54). Il y cite entre autres, un inventaire effectué en 1367 à Avignon, dans lequel figurent des *chorazine* et des *chorazine brighantine,* les premières au prix de 1 florin 16 sous, les autres valant trois fois plus, 5 livres 14 sous (55). Entièrement rédigé en italien, cet inventaire apporte l'information qu'avait vainement cherchée Angelucci, et sa date ne laisse aucun doute sur l'origine italienne du mot *brigandine.*

Désignées d'abord de ce seul nom en français, ces armures furent assimilées aux cuirassines en 1446 par l'auteur anonyme d'un manuscrit sur l'habillement des gens de guerre au royaume de France. Il y parle clairement des *brigandines, aultrement dit currassines* (56).

C'est plus d'un demi-siècle après la date de l'inventaire d'Avignon, que des historiens mentionnent en France l'existence de la brigandine dans leurs récits. Ni Froissart, ni Cuvelier ne parlent de cette armure. Rédigeant vers 1430 l'histoire de Charles VI, le chroniqueur Jean Juvénal des Ursins écrit, à propos des arbalétriers gênois venus en renfort à la demande du roi, que ce sont des « gens de pied, armés de bonnes brigandines, salades et arbalestes » (57). Un auteur contemporain dit, lui, qu'en 1429, au lendemain de la *Journée des Harengs*, les Anglais se retirèrent vers Orléans « en moult bonne ordonnance », avec leurs « brigandines, heaumes, arbalètes, bâtons à feu et plusieurs autres armures qu'il faut à gens de guerre » (58). L'auteur anonyme du manuscrit de 1446 est le premier à parler lon-

---

(54) R. BRUN : *Notes sur le commerce des armes à Avignon au XIVe siècle,* Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, vol. CIX, Paris, 1951.

(55) ID. : *ibid.*, p. 220.

(56) R. de BELLEVAL : *Du costume militaire des Français en 1446,* p. 8 et 9, Paris, Aubry, 1866.

(57) *Choix de chroniques et mémoires sur l'histoire de France,* édit. Buchon, p. 532, Paris, Desrez, 1839. Jean Juvénal des Ursins, né en 1388, mort en 1473, a rédigé son histoire en 1430, selon Ch. M. des GRANGES : *Histoire de la Littérature française,* p. 160, n. 4.

(58) E. de MONSTRELET : *op. cit.*, liv. II, chap. LVI, p. 599.

guement de cette armure [59], mais il ne s'intéresse qu'à la brigandine du cavalier, munie d'un arrêt pour la manœuvre de la lance [60]. Il en est d'ailleurs encore de même, quelques années plus tard, dans les relations écrites par Merlin de Cordebeuf [61] et Antoine de Sale [62].

Cependant, vers le milieu du XV^e^ siècle, la brigandine devient en France l'armure des archers du roi, et Charles VII favorise l'installation, à Tours et à Bourges, de « maistres ouvriers de brigandines », qu'il fait venir de Milan [63]. Dès lors et jusqu'à la fin du XVI^e^ siècle, les Ordonnances, les Inventaires et les Comptes, de même que les Chroniques, mentionneront fréquemment des brigandines, aussi bien pour les piétons que pour les cavaliers, si élevé que soit leur rang dans la hiérarchie nobiliaire.

Les textes officiels et les récits des historiens établissent ainsi, d'une façon formelle, l'existence de soldats à pied, dénommés brigands, inscrits sur des états de paye ou cités dans les Ordonnances royales, plus de cinquante années avant que ne soit employé le mot brigandine dans un texte de langue française. Le nom de ces militaires ne peut donc provenir du fait qu'ils portaient pareille armure, pas plus que ne le peut l'appellation de brigand, donnée aux voleurs de grand chemin, qui est visiblement le nom de ces militaires utilisé dans une acception détournée.

L'étude des documents montre également que l'armure connue sous le nom de brigandine, porta toujours en Italie, le pays où elle fut créée, le nom de cuirassine, et que l'adjectif *brigantine* n'y servit qu'exceptionnellement à qualifier certaines de ces cuirassines. Il donna néanmoins naissance au mot français brigandine, qui désigna d'abord une armure de luxe, que revêtaient notamment les princes des maisons royales, se disputant le royaume de France. Le port de ce vêtement défensif fut ensuite plus commun,

---

(59) R. de Belleval : *loc. cit.*

(60) Ap. Ch. Buttin : *Le guet de Genve...*, p. 28 et 29, et F. Buttin : *La lance et l'arrêt de cuirasse*, p. 103, Archaelogia, vol. XCIX, Oxford, Society of Antiquaries, 1965.

(61) R. de Belleval : *op. cit.*, p. 79.

(62) *Des anciens tournois et faictz d'armes*, édit. B. Prost, p. 210-211, Paris, Barraud, 1878 ; *L'hystoire et plaisante cronicque du Petit Jehan de Saintré*, édit. J. M. Guichard, p. 129, Paris, Gosselin, 1843.

(63) Comptes de Charles VII. Ap. V. Gay : *Gloss.*, t. I, p. 219 et 221.

mais c'est seulement vers le milieu du XV[e] siècle que son emploi devint général. L'origine de son nom ne se rattache en aucune façon aux brigands, qu'ils aient été les simples soldats du temps de la guerre de Cent ans, ou les bandits qui sévirent sur la France pendant ces hostilités et au cours des années qui suivirent.

Les deux propositions de l'alternative que présentait Claude Fauchet sont donc chimériques : les brigands ne doivent pas plus leur nom aux brigandines que les brigandines ne tiennent le leur des brigands. Cet historien a réussi à imposer, sur ce point, une conception tout aussi imaginaire que les idées qu'il a exprimées sur le cranequin et le haubert. Les auteurs, qui ont essayé d'adapter l'une de ses suggestions sur l'origine des mots brigand et brigandine aux documents et aux textes, ont dû recourir à des hypothèses totalement opposées. Cependant depuis que ce haut magistrat a signifié sa sentence, l'idée de la filiation unissant ces deux mots dans un sens ou dans l'autre, a été affirmée à si nombreuses reprises, que personne n'a plus osé la mettre en doute.

L'extrême concision de la plupart des textes du XIV[e] siècle, dans lesquels figure le mot brigand, est peut-être la principale raison qui a conduit les chercheurs à prêter à ce mot des origines aussi variées et à revenir, faute de conviction, à des hypothèses précédemment abandonnées. Les états des dépenses engagées par le *Comte Vert*, Amédée VI, donnent par l'abondance de leurs détails, des précisions qui ne laissent aucun doute sur le nom du pays où ce mot prit naissance et sur le mode de recrutement des brigands au milieu du XIV[e] siècle.

Afin d'occuper le Faucigny, dont les habitants n'acceptaient pas l'échange conclu le 5 janvier 1355, entre le comte de Savoie et Jean le Bon, dans le Traité de Paris, Amédée VI convoque ses vassaux et fait venir de Lombardie des compagnies de brigands, comprenant des arbalétriers et des pavoisiers. La plupart de ses grands vassaux répondent à sa convocation, accompagnés de leurs propres hommes d'armes : chevaliers, hommes à cheval, brigands arbalétriers, brigands pavoisiers et autres hommes à pied de leur châtellenie. Certains d'entre eux réunissent jusqu'à 127

hommes d'armes sous leur bannière [64]. Tous perçoivent une solde mensuelle, qui leur est payée par le trésorier d'Amédée VI, sur la base de 20 florins le chevalier banneret, 15 florins le chevalier bachelier, 7 florins 1/2 le cavalier, 4 florins 1/2 le brigand arbalestrier, 4 florins le brigand pavoisier. Les autres hommes à pied des terres du banneret touchent un denier gros tournois par jour [65].

Les remarques les plus intéressantes sur les brigands se trouvent dans les comptes du trésorier François Nicod. Elles portent sur la composition de deux des compagnies de brigands engagées par le Comte Vert. L'une et l'autre comptent 225 hommes, groupés en *banderia* de vingt-cinq brigands, placée sous les ordres d'un connétable. L'une de ces compagnies comprend trois bandières d'arbalétriers et six de pavoisiers [66], l'autre respectivement quatre et cinq de ces bandières [67]. Chaque connétable a recruté ses brigands en Lombardie. Après avoir franchi les Alpes, il a présenté ses hommes munis de leur arme, pavois ou arbalète, à Chambéry, au cours d'une *montre*, passée en présence du maréchal des armées de Savoie, puis, la campagne terminée, dans une nouvelle revue passée à Genève par le même maréchal, avant que ne soient payées les soldes dues sur les mensualités. Les journées du voyage aller, comme celles du retour, étaient comptées au même taux que les jours de campagne [68].

Ces comptes confirment l'exactitude de l'origine qu'avait soupçonnée Roquefort en 1829, dans son diction-

---

(64) Ap. L. MENABREA : *op. cit.*, p. 21.

(65) *Libravit pro stipendiis infrascriptorum capientium : quolibet bannereto incluso statu viginti florenos, quolibet milite baquellario quindecim florenos, quolibet alio equite armato de communitatibus villarum septem florenos cum dimidio, quolibet brigando balistario quatuor florenos cum dimidio, quolibet brigando pavesano quatuor florenos per mensem et quolibet cliente castellanarium terre domini unum denarium grossum turonensem per diem.* Ap. ID. : *op. cit.*, p. 41.

(66) *Libravit in stipendiis novem banderiarum brigandorum in quibus erant lxxv balistarii et vij xx x pavaysones... et steterunt tam in garnisione apud Gebennas Monthouz Hermanciam quam in cavalcatis et prosecutione dicte terre Foucignici per quinque menses inceptos die prima mensis marcii m° ccc° lv° finitis die ultima mensis julii anno eodem...* Ap. ID. : *op. cit.*, p. 39.

(67) *Libravit novem banderiis brigandorum pro eorum stipendiis quatuor mensium integrorum finitorum ut supra in quibus sunt quatuor banderie balisteriorum et quinque banderie paveysalinorum continente qualibet banderia viginti quinque joagas ... quarum banderiarum nomina conestabulorum sunt hec videlicet Martinus de Beynasco, Brunetus de Rivore, ..., qui brigandi de Lombardia venerunt per dominum mandati pro adhipiscenda possessione terre Foucigniaci facta mostra diligenter bis per ipsos brigandos coram marescalcis exercituum Sabaudie videlicet semel in eorum avdentu Chamberiaci et secundo Gebennis parato regressu...* (Ap. ID. : *op. cit.*, p. 41).

(68) *... quinque menses ... inclusis adventu et reditu ipsorum brigandorum ...* (Ap. ID. : *op. cit.*, p. 39).

naire étymologique, le mot brigand vient de l'italien *brigante*, participe présent du verbe *brigare* [69], qui ne signifiait ni se réunir, ni marcher ou aller en groupe, comme l'ont cru de nombreux auteurs. Ces dernières idées s'exprimaient en langue italienne, à l'aide du verbe *brigatare*.

Francesco d'Alberti donne, dans son dictionnaire [70], des citations qui précisent l'ancienne signification de ces deux verbes. Ce chercheur a relevé le mot *brigare*, dans une œuvre de Brunetto Latini, mort en 1294, et dans les chants du poète Dante Alighieri, mort en 1321. Le premier l'emploie pour inciter chacun à savoir bien s'exprimer [71], le second pour parler de celui qui cherche à s'assurer un avantage matériel [72]. Le sens est toujours, selon d'Alberti, de *s'efforcer de, tâcher d'obtenir* ou d'*avoir*. Les Lombards ou les Gênois, dénués de ressources, ou en quête d'aventures, qui répondaient aux offres d'engagement militaire provenant des autorités locales ou formulées par les rois ou les princes en guerre au nord des Alpes, désiraient être recrutés : ils tâchaient, ils s'efforçaient d'obtenir l'emploi que proposaient les connétables.

Le verbe *brigatare*, d'après l'auteur du même dictionnaire, servait à exprimer l'idée de *fréquenter*, de *hanter* d'autres personnes. Il en cite un exemple tiré d'une lettre de sainte Catherine, qui vécut à Sienne de 1347 à 1380. Dans cette lettre, la sainte incite son correspondant à fréquenter des laïcs, afin de mieux comprendre leurs manières [73]. Ce verbe se rattache au participe passé de brigare, *brigato*, qui a également donné naissance au substantif *brigata*, pour désigner une assemblée. C'est de lui qu'est venu en français le mot brigade, employé d'abord dans un sens général, avant de ne plus servir que dans les vocabulaires militaire ou administratif.

Le fait qu'il se trouvait dans les effectifs recrutés pour l'expédition du Comte Vert dans le Faucigny, une

---

(69) J. B. B.-Roquefort : *Dictionnaire étymologique de la langue françoise*, Paris, Decourchant, 1829.

(70) Francesco d'Alberti di Villanova : *Nuovo Dizionario Italiano-Francese*, Milano, G. Truffi, 1835.

(71) *Dovrebbe ciascuno brigarsi di sapere ben parlare* (Brunetto Latini : *Tesoro*). Ap. Fr. d'Alberti : *op. cit.*, v. *Brigare*.

(72) *E brigavam di soperchiar la strada* (Dante Alighieri). Ap. ID. : *loc. cit.*

(73) *Va brigatando coi secolari ; cacciando ed uccellando come se fosse un secolare* (Lettere di Santa Caterina da Siena). Ap. ID. : *op. cit.*, v. Brigatare.

majorité de brigands pavoisiers, rend douteux le simple rôle qui leur est généralement prêté, de n'avoir qu'à protéger les arbalétriers. Froissart, dans ses *Chroniques*, leur donne des tâches beaucoup plus actives. En maintes occasions, il les présente, armés à la fois de lances et de pavois, attaquant directement l'adversaire en rase campagne, et réussissant même à mettre en fuite les redoutables archers anglais [74]. Mais c'est dans les guerres de siège, selon lui, que leur rôle est le plus curieux. Une fois repéré le point propice, ces brigands recevaient des *grands pics et hoyaux de fer*. Leurs compagnons arbalétriers interdisaient par leur tir l'accès des créneaux aux assiégés. Les pavoisiers se précipitaient alors au pied des remparts et, à l'abri de leurs pavois, réussissaient, avec leurs outils, à déchausser les pierres du bas de la muraille : en quelques heures, ils parvenaient à l'effondrer, créaient une large brèche dans l'enceinte fortifiée et rendaient ainsi intenable la position des défendeurs [75].

Il n'est jamais question des armes défensives qu'auraient pu revêtir les brigands. La première fois qu'il parle d'eux, Froissart les mêle aux bidaux qui, selon Guillaume Guiart, portaient *deux darz et une lance, un coutel à la ceinture*, mais n'avaient aucune armure [76]. Au XV[e] siècle, les Irlandais recrutés comme gens de pied par le roi d'Angleterre, Henri V, marchent, suivant Enguerrand de Monstrelet, *un pied chaussé et l'autre nu, sans avoir braies, et pauvrement habillés, ayant chacun une targette et petits javelots, avecque gros couteaux d'étrange façon* [77]. L'historien anglais Thomas Walsingham, parle, lui, de brigands à demi-vêtus et lançant de courtes sagettes [78].

Partant à pied de Lombardie, les brigands apportaient avec eux, les uns leur arbalète, les autres un pavois. Pour le reste, ils étaient aussi pauvrement équipés que les piétons des armées du temps, si l'on en excepte les archers et

---

(74) FROISSART : *op. cit.*, liv. I part. II, ch. XXI, p. 329 ; ch. XCV, p. 406 ; ch. CCXCI, p. 596 ; ch. CCCVI, p. 610, etc.

(75) ID. : *ibid.*, liv. I, part. I, ch. CCXXXIII, p. 195 et ch. CCCXXV, p. 627.

(76) G. GUIART : *Branche des Royaux Lignages*, édit. Buchon, t. II, vers 10519. Paris, Verdière, 1828.

(77) E. de MONSTRELET : *op. cit.*, liv. I, ch. CCIII, p. 441.

(78) ... *Brigantinorum more semivestitus, gestans sagittas breves.* (Ap. du CANGE : *op. cit.*, v. Brigancii).

arbalétriers des milices communales. L'entraînement qu'ils acquéraient au cours des longues étapes, et la légèreté de leur armement, leur assuraient sur les champs de bataille une agilité et une rapidité qui faisaient leur force. L'auteur d'un glossaire latin-français se sert alors, précisément, de ces qualités pour définir ce qu'avait été le vélite, le soldat d'infanterie légère des armées romaines. Il assimile d'abord le *veles* au *brigant*, et ajoute ce commentaire : *c'est une manière de gens d'armes courant et apert, a pié* (79).

Dans les batailles sur mer, sa mobilité et sa vitesse donnèrent l'avantage à un bateau moins lourd que la galère et le vaisseau. Les Italiens l'appelèrent *brigantino* ; les Français, *brigantin*. Il paraît évident que ce mot a la même étymologie que brigand. Littré écrit d'ailleurs qu'il faut y voir un dérivé de ce mot, c'est, selon lui, un vaisseau destiné à la course.

Froissart en précise l'origine : ce ne sont pas les corsaires qui s'en servaient pour attaquer les navires marchands et piller leur cargaison, mais les Gênois qui possédaient dans leur flotte des *brigandins... garnis et pourvus de canons*. Lorsqu'ils entreprirent une action de représailles contre la ville d'Afrique, d'où partaient les corsaires, et que la flotte gênoise arriva à l'entrée du port, les *brigandins* prirent la tête et *passèrent outre sans dommages et prirent le havre* (80). Ces brigantins jouaient ainsi sur mer, au XIV' siècle, le même rôle de premiers attaquants que les brigands de Lombardie tenaient dans les opérations terrestres.

Ce sont de même les avantages qu'elle assure dans les combats qui sont à l'origine du nom donné à la brigandine. Ainsi que le constatent de nombreux auteurs, elle fut le plus souple et le plus léger de tous les vêtements défensifs. Sa supériorité tenait aux lames d'acier, qui remplaçaient dans la brigandine, les renforts plus lourds en fer aciéré des *plates* (81). *Brigantina* et *brigantino* sont les formes du même adjectif, au féminin et au masculin. Il qualifiait, quel que soit son genre, des instruments agencés pour obtenir

---

(79) Ap. ID. : *loc. cit.*

(80) FROISSART : *op.. cit.*, liv. IV, ch. XIII, p. 57 et 58, et ch. XV, p. 83.

(81) Cf. F. BUTTIN : *Du costume militaire au moyen-âge ...*, p. 271 et 278.

de meilleurs résultats, non par leur puissance, mais par la mobilité et la rapidité de ceux qui s'en servaient.

Suivant Littré, les mots *brigue, brigand* et *brigantin* doivent avoir un radical commun *brig*, qui signifierait agitation, occupation, mais qu'on ne peut rattacher à rien de connu.

Le vieux verbe italien *brigare* est exactement le radical qu'il cherchait. C'est de lui que découlent en italien les mots *brigante* et *brigata*, ainsi que *brigantino* et *brigantina*, devenus en français brigand, brigade, brigantin et brigandine. Le verbe *briguer* n'entra, lui, que plus tard dans notre langue [82]. Les relations militaires entre la France et les principautés de l'Italie du Nord, nous avaient déjà conduit auparavant à franciser séparément, l'un après l'autre, chacun des dérivés que les Italiens avaient tirés de leur verbe *brigare*.

François BUTTIN.

---

(82) Le verbe *briguer* a donné dans notre langue le substantif *brigueur* pour désigner celui qui brigue. Cependant à la fin du XVI[e] siècle, l'un des auteurs de la *Satyre Ménippée* emploie dans ce sens le participe présent du verbe, comme l'avaient fait les Italiens au XIV[e] siècle. Il fait dire au bourgeois d'Aubray, dans sa harangue : « *Tant y a que tous ces brigants ou brigueurs de la Royauté, ne sont ny propres, ny suffisants, ny a nostre goust pour nous commander.* »

André Gide et Annecy

J'ai été amené assez jeune à étudier Gide, suivant en cela l'exemple de mes maîtres Antoine Adam, professeur à la Sorbonne, premier titulaire du Grand Prix de la Critique en 1949, et Jacques Heurgon, professeur à la Sorbonne, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, qui, l'un et l'autre, pour des raisons différentes, s'étaient intéressés à lui.

Les hasards de la vie et les impératifs d'une carrière m'ont, en 1952, fait Annécien. Cette circonstance m'a permis d'amasser, depuis plus de vingt ans, avec plus ou moins de bonheur mais avec une patience constante, un certain nombre de renseignements sur André Gide à Annecy.

Grâce aux fulgurants aperçus d'Antoine Adam et aux jalons qu'il posa dès 1952 [1], grâce aussi aux précieux entretiens qu'ont bien voulu m'accorder deux obligeants florimontans, MM. Jean d'Orlyé et Henri Davignon (qui n'ont pas hésité à me faire part de leurs souvenirs et de leurs observations), j'avais acquis la certitude qu'Annecy tenait une place privilégiée non seulement dans la vie artistique d'André Gide mais aussi dans sa vie sentimentale. C'est ce que j'ai laissé entendre dans l'introduction de mon *André Gide à Menthon* publié dans la revue des Amis du Vieil Annecy [2]. La discrétion m'imposait alors de ne puiser dans mes notes qu'avec beaucoup de circonspection.

La récente publication des premiers cahiers de Mme Van Rysselberghe [3] me délivre partiellement de mes scru-

---

(1) Antoine ADAM, *André Gide d'après les dernières publications*. Conférence donnée au groupe lillois des jeunes de l'Association Guillaume Budé, à la Faculté des Lettres (amphithéâtre n° 1), le jeudi 27 mars 1952, à 18 heures ; publiée ensuite, sous le titre *Quelques années dans la vie d'André Gide*, dans la « Revue des Sciences Humaines » (juillet-septembre 1952).

(2) André CHEVALLIER, *André Gide à Menthon-Saint-Bernard*, dans la revue « Annesci » n° 18 (1971), pages [97] à 116.

(3) *Les Cahiers de la Petite Dame * 1918-1929*. Préface d'André Malraux. *Cahiers d'André Gide* n° 4 (1973), Paris, Gallimard.

pules et m'autorise à publier aujourd'hui quelques pages nouvelles de mes observations sur *André Gide et Annecy*.

Je voudrais toutefois mettre mes lecteurs en garde et les prier de voir dans mon propos tout autre chose que le récit d'une aventure scabreuse. Je voudrais évoquer dans ces pages non pas un épisode de la vie sentimentale d'un écrivain contemporain mais un drame dans l'existence d'un artiste dont personne ne peut plus, aujourd'hui, quelles que soient ses options philosophiques, méconnaître l'importance dans l'histoire de la littérature. Je tâcherai de le faire avec le tact et la sérénité de l'historien. Je n'aurai donc pas à m'excuser si je relate des événements dont la matière est délicate.

Je tiens, enfin, à faire remarquer que j'ai tiré la substance de ma communication exclusivement de textes publiés, à l'exclusion de tout document inédit ou de toute révélation confidentielle [4].

Je ne reviendrai pas sur l'évocation que j'ai faite d'André Gide écrivant, en 1890, son premier livre à Menthon-Saint-Bernard. Lorsqu'en 1891 parurent *Les Cahiers d'André Walter*, leur jeune auteur comptait beaucoup sur ce livre pour décider sa cousine à lui accorder sa main. Le livre n'eut aucun succès et Madeleine Rondeaux persista dans son refus d'épouser son talentueux cousin. C'était le temps où il commençait à se détacher de Pierre Louys et où il faisait la connaissance de Paul Valéry, puis de Mallarmé.

Après avoir écrit *Le Traité du Narcisse* (en 1891) et les *Poésies d'André Walter* (en 1892), André Gide fit un petit voyage en Allemagne, se rendit à Nancy sous les drapeaux où il ne fit qu'un stage rapide du 15 au 22 novembre. Aussitôt réformé, il revint à la littérature, fit la connaissance de Francis Jammes, publia, en 1893, *Le Voyage d'Urien* et *La Tentative amoureuse*, puis s'embarqua, au mois d'octobre, pour l'Afrique du Nord où il espérait, grâce à une vie libre, mener à bien de voluptueuses expériences susceptibles de redresser un instinct sexuel qui l'inquiétait. Il partagea bien, pendant quelque temps, au début de l'an-

(4) A l'exception toutefois du récit de M. d'Orlyé (qui ne présente d'ailleurs aucun caractère confidentiel).

née 1894, à Biskra, la couche d'une Ouled Naïl, Mériem ben Sala, mais il avait préalablement, en novembre 1893, connu à Sousse sa première expérience pédophile [5].

Au printemps 1894, André Gide regagne la France en passant par la Sicile et la Suisse, où il consulte, à Genève, un médecin qui lui conseille une cure à Champel. Sans attendre l'autorisation maternelle, il part aussitôt. Le 24 juillet, il quitte la Suisse pour La Roque et Paris où il ne reste que peu de temps. Le 20 août, il est de nouveau en Suisse, d'abord à Lausanne, puis à la Brévine, d'où il gagne Coire puis l'Italie : Lecco, Milan, Côme. Il revient à Neuchâtel. Il travaille à *Paludes* qu'il termine à la Brévine le 6 décembre. Il rentre à Paris, mais dès la fin du mois, il est à Montpellier et, le 21 janvier 1895, il s'embarque pour l'Algérie. Il rencontre, à Alger, Oscar Wilde et son ami lord Alfred Douglas. A peine rentré à Paris, il est brusquement appelé à La Roque au chevet de sa mère. Mme Paul Gide meurt le 31 mai 1895.

Orphelin, André Gide se tourne, plus que jamais, vers sa cousine Madeleine. Toutefois, inquiet des goûts particuliers qu'il s'est découverts et peu rassuré par ses expériences africaines, il consulte un médecin qui le rassure : « Vous dites que, cependant, vous aimez une jeune fille, et que vous hésitez à l'épouser... Mariez-vous. Mariez-vous sans crainte. Et vous reconnaîtrez bien vite que tout le reste n'existe que dans votre imagination... Ce qu'est l'instinct naturel, lorsque vous serez marié, vous aurez vite fait de le comprendre, et tout spontanément d'y revenir. » [6]

Le 17 juin, André Gide et sa cousine Madeleine Rondeaux se fiancent. Le lundi 7 octobre 1895, quatre mois après la mort de sa mère, André Gide épouse Madeleine à la mairie de Cuverville. Le lendemain a lieu la cérémonie religieuse à la chapelle protestante évangélique d'Etretat [7].

---

(5) Cfr. Jean DELAY, *La jeunesse d'André Gide*, Paris, Gallimard, 1956-1957, volume II, page 293 et 300-301.

(6) André GIDE, *Et nunc manet in te*. Neuchâtel et Paris, Ides et Calendes, 1947, pages 29-30. Le texte de *Et nunc manet in te* a été repris en 1954 dans *Journal 1939-1949. Souvenirs*. Paris, nrf, Bibliothèque de la Pléiade. Dans cette édition, le texte cité se trouve à la page 1130.

(7) Cfr. R.-G. NOBECOURT, *Les nourritures normandes d'André Gide*. Paris, éditions Médicis, 1949, page 190.

Dès son voyage de noces, Gide est obligé de se rendre à l'évidence : son mariage ne peut être qu'un mariage blanc. Plus forte est sa passion, plus il s'écarte de la réalité charnelle de l'amour et plus il éprouve, à cause de l'intensité même de son amour, une inhibition sexuelle totale. Les jeunes époux n'ont pas admis cette situation avec indifférence. Ils en ont longtemps et durement souffert avant de pouvoir dépasser leur souffrance et la sublimer pour atteindre une sorte de sérénité qui finit par apparaître aux autres et peut-être, par moments, à eux-mêmes comme l'image d'un certain bonheur fragile.

Toutefois, en profondeur, petit à petit, un fossé se creusa entre les époux et, peu à peu, toute une partie de la vie d'André Gide se passa de plus en plus loin de Madeleine. Peu avant de mourir, Gide notait dans un cahier : « Je m'étonne aujourd'hui de cette aberration qui m'amenait à croire que plus mon amour était éthéré, et plus il était digne d'elle... que mes désirs charnels s'adressassent à d'autres objets, je ne m'en inquiétais donc guère. Et même j'en arrivais à me persuader confortablement que mieux valait ainsi. » (8)

De son côté, Madeleine, effrayée à la fois par ce qu'elle remarquait et comprenait de l'évolution de l'œuvre de son mari, et par ce qu'elle entrevit ou devina de sa vie loin d'elle, trouva une consolation dans la certitude qu'elle avait eu et qu'elle aurait toujours le meilleur de l'âme de son mari. Elle avait eu la tendresse de son enfance et de sa jeunesse ; vivante ou morte, elle aurait l'affection de sa vieillesse (9).

Cependant, mon maître Antoine Adam a clairement montré qu'au cours des années 1916-1923, la vie sentimentale d'André Gide fut marquée par une série de crises d'où l'homme et l'écrivain sont sortis transformés.

---

(8) André GIDE, *Et nunc manet in te*. Neuchâtel et Paris, Ides et Calendes, 1947, pages 22-23. On trouvera aussi ce texte dans *Journal 1939-1949. Souvenirs*. Paris, nrf, Bibliothèque de la Pléiade, 1954, page 1128.
On ne peut s'empêcher de penser à Félix de Vandenesse (dans *Le Lys dans la Vallée*, de Balzac) partagé entre « l'épouse de l'âme », Mme de Mortsauf, et « la maîtresse du corps » lady Dudley.

(9) Lettre de Madeleine à André Gide (juin 1918) partiellement citée dans C. MARTIN, *André Gide par lui-même*, Paris, Le Seuil, « Ecrivains de toujours », 1963, page 95. A propos du drame de ce couple, il faut lire de J. SCHLUMBERGER, le très émouvant *Madeleine et André Gide*. Paris, Gallimard, 1956.

D'abord, en mai 1915, une lettre du docteur Vangeon (en littérature, Henri Ghéon) ouverte par Madeleine Gide lui offrit « le récit sans voile de tout un honteux passé ». André s'expliqua et « la vie, à Cuverville, continua » calme en apparence, mais torturante en profondeur.

La seconde crise eut lieu, en 1917-1918, lors de la liaison d'André avec Marc Allégret. Madeleine, qui s'est crue et sentie abandonnée, brûla toutes les lettres que son mari lui avait adressées depuis leur mariage [10].

La troisième crise, en 1922-1923, est celle qui sera proprement l'objet de cette étude.

On aura deviné, grâce à ce rapide survol des débuts littéraires d'André Gide, que la partie de sa vie qui se passe loin de Madeleine n'est pas seulement remplie par les aventures dans lesquelles l'entraîne Henri Ghéon mais comporte aussi la connaissance et la fréquentation de gens de lettres, d'artistes et de gens du monde.

En 1908-1909, fut fondée la « Nouvelle Revue Française ». Les réunions du bureau avaient souvent lieu chez le peintre Théo Van Rysselberghe. Il y a une dizaine d'années, déjà, que par l'intermédiaire d'Emile Verhaeren, de Vielé Griffin et d'Henri de Régnier, Mme Maria Théo Van Rysselberghe, enthousiasmée par *Les Nourritures Terrestres*, avait réussi à rencontrer André Gide.

Gide rendit visite de plus en plus souvent à ses nouveaux amis. Les Van Rysselberghe avaient une fille, Elisabeth, qui était née en 1890, l'année même où Gide se réfugiait à Menthon-Saint-Bernard pour écrire son premier livre.

Gide vit cette enfant, pour la première fois en 1899. La petite lui dit : « Quel dommage que tu ne sois plus un petit garçon, nous aurions si bien joué tous les deux... » [11]. C'est en 1904 que Gide parle pour la première fois dans son *Journal* d'Elisabeth Van Rysselberghe, dont il cite des mots d'enfant [12].

---

(10) Antoine ADAM, *Quelques années dans la vie d'André Gide*, dans la « Revue des Sciences Humaines » de juillet-septembre 1952.

(11) Jean LAMBERT, *Gide familier*. Paris, Julliard, 1958, page 91.

(12) André GIDE, *Journal 1889-1939*. Paris, Bibliothèque de la Pléiade. Réimprimé en 1951, page 141.

André Gide rejoignit ses amis Van Rysselberghe en voyage à Weimar, à Jersey, à Rome, à Florence. Bientôt, Mme Van Rysselberghe crut remarquer que l'écrivain se sentait attiré par Elisabeth, qui devenait jeune fille. Toutefois, écrit-elle, dans ses *Cahiers* [13], « cette impression ne fit qu'effleurer ma conscience, tant j'étais assurée qu'il s'interdisait tout glissement. Pourtant certain soir à Rome, je sentis qu'Elisabeth était comme subjuguée par Gide, attirée elle aussi par une force à laquelle, sans doute, elle ne donnait aucun nom et qui devait s'épanouir plus tard. »

En 1910, à Munich, puis, plus tard, en Angleterre, Elisabeth connut le poète anglais Rupert Brooke (1887-1915). « Ils s'aimèrent sans souci d'avenir ni d'attachement. Je crois, » écrit Mme Van Rysselberghe, « que cette attitude intérieure vis-à-vis de l'amour est profondément dans la nature d'Elisabeth, mais qu'elle fut renforcée par l'influence de Brooke. ...Brooke mourut au printemps 1915.. C'est par Gide que je l'appris. Nous fûmes très inquiets et très préoccupés d'Elisabeth... Je m'entends lui dire : « Comme je connais Elisabeth, je suis certaine qu'elle est inconsolable de ne pas avoir eu un enfant de Brooke. » Gide s'arrêta et me dit : « Qu'auriez-vous fait si cela était arrivé ? » Je répondis : « Mais je l'aurais élevé avec joie ! » J'eus l'impression très nette que mes paroles avaient en lui je ne sais quel retentissement, mais je ne m'y arrêtai pas et n'y ai du reste repensé que longtemps après. » [14]

A cette époque, c'est-à-dire pendant la première guerre mondiale, Gide rencontre quotidiennement Mme Van Rysselberghe au Foyer Franco-Belge de Paris dont ils s'occupent l'un et l'autre.

Le lundi 27 novembre 1916, Verhaeren, en tournée de conférences patriotiques en Normandie, est écrasé, en gare de Rouen, par le train de Paris qu'il a voulu prendre en marche. Quelques jours plus tard, il est enterré provisoirement à Adinkerke, à 3 km de La Panne. Gide, Mme Van Rysselberghe et Elisabeth se sont rendus à l'enterrement. Le soir, dans le couloir du train qui les ramène de Calais

---

(13) *Les Cahiers de la Petite Dame * 1918-1929*, page 150.
(14) *Les Cahiers de la Petite Dame * 1918-1929*, pages 150-151.

à Paris, Gide glisse à Elisabeth un billet sur lequel il a écrit ces mots: « Je n'aimerai jamais d'amour qu'une seule femme [il pense évidemment à Madeleine Gide, sa femme] et je ne puis avoir de vrais désirs que pour les jeunes garçons. Mais je me résigne mal à te voir sans enfant et à n'en pas avoir moi-même. » (14)

Dans le *Journal*, à la date du samedi 16-12-1916, on lit: « Brusquement la mort de Verhaeren m'a appelé à Rouen, puis entraîné jusqu'à La Panne. Prodigieux voyage, mais que je ne me sens pas d'humeur à raconter. » (15)

« Quand Gide eut osé en 1916 ce pas si net qui comblait Elisabeth et la laissait comme éblouie », écrit Mme Van Rysselberghe, « il eut certainement un mouvement de retrait, fait de craintes et d'appréhension qu'il redoutait paralysantes autant que l'était pour lui l'émotion dans laquelle vivait Elisabeth. C'est alors que, peu à peu, il se persuada qu'avoir un enfant n'était pas dans sa ligne, qu'il serait plus heureux pour Elisabeth qu'elle pût en souhaiter un d'un être jeune, de Domi (16) par exemple, mais surtout de Marc (17), bien décidé du reste à en assumer la responsabilité. [...] J'ai dit déjà ... comment les désirs d'Elisabeth inclinèrent spontanément vers Marc, qui s'était épris d'elle, et la profonde joie que Gide en eut au printemps 1920. » (18)

Il me faut faire ici une parenthèse et quitter pour un instant le récit de Mme Van Rysselberghe. En ce printemps 1920, en revenant de Florence, Elisabeth fit part à son père « de son désir formel d'avoir un enfant en dehors du mariage et ... elle lui déclara aussi ... qu'elle entendait ... que cette partie de sa vie restât un mystère pour tout le monde. » (19) Ces propos attristèrent le bon Théo Van Rysselberghe qui désapprouva sa fille. Ce fut une des raisons qui décidèrent Elisabeth à se créer une vie indépendante que la générosité des Mayrisch rendit réalisable.

Je reprends ici le récit un instant interrompu. André Gide « commençait à s'inquiéter de devoir attendre si

---

(15) André GIDE, *Journal 1889-1939*, page 584.
(16) Dominique Drouin, neveu et filleul de Gide.
(17) Marc Allégret.
(18) *Les Cahiers de la Petite Dame * 1918-1929*, page 151.
(19) *Les Cahiers de la Petite Dame * 1918-1929*, page 164.

longtemps la venue de cet enfant, et m'en parlait parfois. Il trouvait que, pour la première fois, le sort semblait le narguer. Détourné pour lui-même de ce but, il retrouva avec Elisabeth toute la liberté qui favorise les dispositions amoureuses et, c'est ainsi qu'un dimanche de juillet, au bord de la mer, dans la solitude matinale d'un beau jour, fut conçu l'enfant que nous attendions. » (18)

En juillet 1922, le *Journal* note bien un séjour à Hyères, et le beau temps, mais il n'y est fait aucune mention d'Elisabeth. Entre le 15 et le 22 juillet, le *Journal* est muet.

Antoine Adam avait bien vu (20) qu'il faut déplacer la note du *Journal* qui a été classée à la date du 28 août 1921 et la reporter à l'année suivante. On lit notamment dans cette note : « Passé quelques jours charmants sur la plage d'Hyères où vient inopinément me retrouver Elisabeth Van Rysselberghe. » (21)

Dès la publication, en 1947, de la première édition mise dans le commerce de *Et nunc manet in te* (22), les lecteurs attentifs purent lire, page 104, à la date du 7 août 1922 : « Une lettre d'elle [Madeleine Gide]. Une petite phrase toute simple, qui m'annonce qu'elle a donné à Sabine Schlumberger, sa filleule, le collier d'or et la petite croix d'émeraude qu'elle portait jadis, m'entre comme un coup de couteau dans le cœur. » (23) Et, peu après, page 106, à la date du 10 septembre 1922, « Souvent je doute ... si, par quelque intuition exquise, elle n'est pas secrètement et comme mystiquement avertie de tout ce que je fais loin d'elle, ou du moins de cela qui peut la blesser le plus. Le don de son collier n'était-il pas le jour même où, sur la plage d'Hyères, Elisabeth était venue me rejoindre (16 juillet) ? » (24)

Le 16 juillet était un dimanche. Il s'agit bien évidemment de ce « dimanche de juillet, au bord de la mer » dont parle Mme Van Rysselberghe.

---

(20) Antoine ADAM, *Quelques années dans la vie d'André Gide*, dans la « Revue des Sciences Humaines » de juillet-septembre 1952, page 255, note 1.

(21) André GIDE, *Journal 1889-1939*, page 698.

(22) André GIDE, *Et nunc manet in te* suivi de *Journal intime*. Neuchâtel et Paris, Ides et Calendes, 1947.

(23) André GIDE, *Journal 1939-1949 * Souvenirs*, page 1115.

(24) ID., *ibid.*

Une quarantaine de jours plus tard, toute une partie du clan gidien se retrouve à Pontigny, à l'occasion d'une décade organisée par Paul Desjardins dans la célèbre abbaye cistercienne qu'il avait achetée en 1906 [25]. Le 22 août au matin, Elisabeth fit part à sa mère, à André Gide, à Mme Emile Mayrisch et à Marc Allégret de son espoir, déjà deux fois justifié, d'avoir enfin un enfant. « Le miracle », écrit Mme Van Rysselberghe, que Gide appelle *la petite dame*, « c'est que l'enfant qu'elle porte est de Gide indubitablement. Elle est comme soulevée par un extraordinaire bonheur et nous nous sentons tous rapprochés par une même émotion. Gide est à la fois ivre et décontenancé. ... Il semble dans un état de vertige ; on sent qu'il doit se faire une nouvelle atmosphère intérieure. Du reste, nous en sommes tous là... » [26]

Il est peut-être piquant de noter que c'est au cours de ce séjour à Pontigny qu'André Gide avait montré à Gallimard *Corydon* et *Si le grain ne meurt* pour essayer d'obtenir qu'il les publie. Après lecture, l'éditeur avait accepté de le faire.

La décade terminée, de Pontigny, André Gide et Elisabeth passent par Paris, pour consulter un médecin, avant de se rendre chez les Mayrisch, à Nieder Colpach, dans le Grand Duché de Luxembourg [27], où ils arrivent dans la nuit du 28 août.

Dès le lendemain matin, Gide radieux confie à la *Petite Dame* : « Je n'arrive pas à croire vraiment à la réalité et pourtant, peu à peu, elle commence à habiter mes pensées. » Avec Elisabeth, il a pris des décisions : « vu sa position à la Bastide [28] dans le pays et vis-à-vis des gens qu'elle dirige, je commence à croire comme elle que la

---

(25) A propos de Pontigny, cfr. Albert-Marie SCHMIDT, *A Pontigny*, pages [238] à 243 de l'*Hommage à André Gide, 1869-1951*. « La Nouvelle Revue Française », novembre 1951. Pour plus de renseignements, cfr. *Paul Desjardins et les décades de Pontigny*. Etudes, Témoignages et Documents inédits présentés par Anne HEURGON-DESJARDINS, Paris, P.U.F., 1964.

(26) *Les Cahiers de la Petite Dame * 1918-1929*, pages 145-146.

(27) Le château de Colpach est un des hauts-lieux littéraires de ce petit pays. Il appartint un moment au peintre hongrois Munkacsy qui y reçut, en 1886, le musicien Franz Liszt. De 1920 à 1948, le château appartint, ainsi que la propriété qui l'entoure, à Emile Mayrisch et à sa femme Aline née de Saint Hubert, qui l'ouvrirent largement à leurs amis et notamment au groupe de la nrf.

(28) La Bastide Franco est le nom du domaine agricole que les Mayrisch avaient acquis près de Brignoles dans le Var, et dont ils avaient confié l'exploitation à Elisabeth, la filleule de Mme Mayrisch.

fable de l'enfant adopté, qu'on y croie ou non, est préférable à la vérité ; dans ce milieu-là, le scandale n'a pas le sens qu'il aurait ailleurs. Loup [29] est évidemment la marraine indiquée, et moi le parrain, ce qui expliquera l'intérêt que je témoignerai à l'enfant. » [30]

André Gide s'est également confié à son ami Roger Martin du Gard, mais, dit-il à la *Petite Dame*, avec la plupart de mes amis « je serai bien obligé de maintenir la légende de l' « inconnu » en parlant d'Elisabeth, pour mieux préserver « Cuverville ». » [31]

A propos du futur papa, la *Petite Dame* note, le 30 août 1922, dans son cahier : « Ses façons pour Elisabeth s'attendrissent ; il est pour elle plein d'attentions ; le soir et le matin, il va dans sa chambre lui faire une petite lecture. Il a une manière très drôle de se réjouir des malaises qui confirment son état, et veille à ce qu'elle ne se fatigue point. » [32]

Gide insiste beaucoup pour que le notaire luxembourgeois Félix Bian, voisin et ami des Mayrisch, soit mis au courant car il lui tarde de discuter avec lui certaines questions et il compte sur lui pour régler le côté matériel de la situation.

Lorsque Mme Mayrisch fait remarquer que tout ceci prêtera plus tard à des polémiques et troublera beaucoup les biographes de Gide, comme le sont les biographes de Jean-Jacques Rousseau, André Gide réplique : « Oui, et on dira surtout qu'on m'en fit accroire au sujet de cette paternité. » [32]

Le notaire Bian consulté révèle à Gide que la situation n'est pas simple et moins aisée à régulariser qu'il ne le croit. Les lois alors en vigueur ne lui permettent pas de donner son nom à l'enfant, comme il souhaitait le faire. Il n'est pas possible de reconnaître un enfant adultérin. Il

---

(29) Hypocoristique de Mme Emile Mayrisch.

(30) *Les Cahiers de la Petite Dame * 1918-1929*, page 148.

(31) Petite commune de la Seine-Maritime, dans l'arrondissement de Dieppe et le canton de Criquetot l'Esneval où Mme Gide vivait presque tout le temps, retirée dans la grande demeure dont elle avait hérité. Dans ce qui deviendra bientôt le groupe du « Vaneau », on utilisa parfois ce toponyme pour désigner, avec discrétion, Madeleine Gide.

(32) *Les Cahiers de la Petite Dame * 1918-1929*, page 149.

n'est même pas possible de l'adopter avant sa majorité légale. Encore faudra-t-il obtenir le consentement de Madeleine, l'épouse légitime. Cette seule démarche, écrit la *Petite Dame*, « rend la chose tout à fait improbable » [33].

Quand il parle de l'enfant à naître, André Gide l'appelle *Nicolas*. Ainsi s'éclaire un passage du *Journal* (janvier 1923) resté obscur : « Il faut habituer Nicolas, de bonne heure, à vider ses eaux lui-même, de crainte que plus tard il ne prenne un air de martyr, ou ne fasse à ses propres yeux figure de saint, si par hasard il lui arrive de devoir nettoyer un pot. » [34] Nouveau Jean-Jacques, André Gide prend des notes pour écrire son *Emile* !

Bientôt, *Nicolas* devient, à la demande d'Elisabeth, *Daniel*. On écarte l'hypothèse d'une fille, mais on retient, par principe, le prénom de *Catherine*. Cependant, Gide souhaite de tout son cœur qu'Elisabeth ait un garçon : « une fille, il ne saurait comment l'élever » [35].

Avant de quitter Colpach, on parle de l'endroit où Elisabeth ira préparer ses couches. Mme Mayrisch suggère Varese pour l'attente et Milan pour l'accouchement. L'Italie plaît assez à Elisabeth. A Gide aussi. Mais au lieu de Milan, il propose Gênes et ses environs.

Le 10 septembre, Elisabeth quitte Colpach pour regagner La Bastide. A son tour, le 13, André Gide quitte le Grand Duché. Quelques jours plus tard, à Paris, il remet à Mme Van Rysselberghe 5.000 F pour Elisabeth qui devra bientôt, pense-t-on, quitter la propriété qu'elle gère. Gide croit maintenant que l'endroit idéal pour attendre la naissance est Rapallo. De même que *Madeleine* se prononce *Cuverville*, *Elisabeth* devient *Rapallo*.

Dans le *Journal* du 11 janvier 1923, on peut lire : « Je touche quelques mots à Em. du drame qui m'appelle auprès de E. » [36] « Que savait Madame Gide ? » se demande Antoine Adam. Pas grand-chose. « Une phrase du *Journal*

---

(33) *Ibid.*, page 152.
(34) André GIDE, *Journal 1889-1939*, page 754.
(35) Cfr. *Les Cahiers de la Petite Dame * 1918-1929*, pages 153, 163 et 168.
(36) André GIDE, *Journal 1889-1939*, page 752 (11 janvier 1923).

permet de penser qu'elle pouvait entrevoir, imaginer quelque chose, mais qu'elle ignorait l'essentiel. » (37)

Le 23 janvier, Mme Van Rysselberghe se rend à Rapallo où Elisabeth s'est installée après avoir quitté La Bastide, dans les derniers jours de novembre. André Gide y arrive le 28 janvier au soir. Très futur papa, en regardant jouer les enfants qui sont à l'hôtel, il poursuit son rêve d'éducateur Rousseauiste : « J'aimerais que l'enfant n'ait de jouet que des choses naturelles : une noix, un coquillage... ou que ceux qu'il aurait appris à fabriquer lui-même, pour lui enlever cette idée que l'humanité s'occupe de lui, songe à l'amuser. » (38)

Le 10 février, la *Petite Dame* quitte Rapallo pour sa propriété de Saint-Clair, près du Lavandou.

Dans le *Journal* d'André Gide, à la date du 23 février 1923, on peut lire : « Départ de Rapallo pour Annecy » (39). Car c'est Annecy, en définitive, qui a été choisi pour la naissance de l'enfant. Mme Van Rysselberghe écrit que des renseignements favorables ont été obtenus sur le docteur et sur la clinique. Qui a fourni ces renseignements ? Qui les avait demandés ? Je n'en sais rien. Il y a encore du travail pour les chercheurs.

Ce qu'il y a de sûr, c'est que, de même que le jeune écrivain avait choisi les bords du lac d'Annecy pour venir y écrire son premier livre, de même, l'homme a voulu que son enfant premier-né (et d'ailleurs unique) vît le jour auprès du même lac.

André et Elisabeth arrivés le 23 février à Annecy, descendirent à l'hôtel de Savoie, « sorte d'auberge sympathique », écrit la *Petite Dame,* « où ils étaient les seuls clients » (40). « Charmant petit hôtel de Savoie », note Gide, « dont, vu la saison, nous sommes les seuls pensionnaires » (41).

---

(37) Antoine ADAM, *Quelques années dans la vie d'André Gide*, dans la « Revue des Sciences Humaines » de juillet-septembre 1952, page 255.

(38) *Les Cahiers de la Petite Dame * 1918-1929*, page 170.

(39) André GIDE, *Journal 1889-1939*, page 755

(40) *Les Cahiers de la Petite Dame * 1918-1929*, page 173.

(41) André GIDE, *Journal 1889-1939*, page 755.

Gide précise : « Huit jours à Annecy avec E. » [41]. Antoine Adam avait, dès 1952, interprété cette initiale : « c'est-à-dire sans doute Elisabeth » [42]. Quand on consulte le *Journal des Faux-Monnayeurs*, on constate que le 5 mars, Gide est encore à Annecy. Son séjour a donc duré non pas huit jours mais au moins dix jours [43]. Ce détail mis à part, le *Journal des Faux-Monnayeurs* ne nous apprend rien sur le séjour annécien. Il y est seulement question du roman *Les Faux-Monnayeurs*, que Gide est en train d'écrire, puis d'un rêve bizarre qu'il a fait, et enfin d'une réflexion entendue « dans le compartiment du train, vers Annecy » [44].

Le *Journal* est plus intéressant. Il nous fait part des lectures qui se faisaient à l'hôtel de Savoie : « Lu à voix haute les *Merry Wives* [45] de Shakespeare et le *Vicar of Wakefield* [46] qui nous ravit. J'achève à Annecy l'admirable *Endymion* de Keats, que je ne connaissais pas encore et qui m'a tenu dans l'ivresse des jours durant » [47].

C'est ici que se situe une anecdote amusante que je dois à la très grande obligeance de M. d'Orlyé qui a bien voulu me confier la minute de la relation qu'il en a faite [48]. En voici l'essentiel : « ...en 1923, trente ans après son premier séjour », écrit M. d'Orlyé, « André Gide est revenu, cette fois à Annecy, à l'hôtel de Savoie. Un jour, il eut l'occasion, en passant rue Grenette, devant le [magasin du] relieur Duc, de voir en vitrine un de ses propres ouvrages : *La porte étroite*. Surpris d'avoir des lecteurs à Annecy, il entra dans le magasin pour s'informer, et glissa dans le livre les ... lignes ci-après :

« 5 mars 23. Hôtel de Savoie, Annecy. — Je ne résiste pas au plaisir de / glisser dans ce livre (si amusé de / le trouver ici !) un petit mot / à l'adresse de / Monsieur

---

(42) Antoine ADAM, *Quelques années dans la vie d'André Gide*, dans la « Revue des Sciences Humaines » de juillet-septembre, page 255.

(43) *La Petite Dame* note, *op. cit.*, page 173, « Gide est resté à Annecy jusqu'au 6 mars ».

(44) André GIDE, *Journal des Faux-Monnayeurs*. Paris, Gallimard, réimpression de 1948 (41e éd.), page 73

(45) *Merry Wives of Windsor (Les Joyeuses Commères de Windsor)*.

(46) de Goldsmith.

(47) André GIDE, *Journal 1889-1939*, page 755.

(48) A l'Académie Florimontane, séance du 3 décembre 1958. *Le Dauphiné Libéré* rendit compte de cette communication dans son numéro du 8 décembre 1958. Le texte n'en a pas été repris dans la « Revue Savoisienne ».

d'Orlyé, de Menthon / en témoignage de reconnaissance. / Monsieur d'Orlyé ne sait sans doute pas que c'est à Menthon / que j'écrivis mon premier livre / (au printemps de 1890) / André Gide. / Quel est ce curieux arbre, devant / votre maison ? »

Dès le lendemain, mis au courant, je lui rendis visite, à la fois, pour l'édifier sur le goût littéraire des Annéciens, et pour lui donner le nom de l'arbre, dont l'aspect avait attiré sa curiosité. » (49)

D'après la *Petite Dame*, « toutes les lettres d'Elisabeth témoignent de la joie que [Gide et elle] prirent à cette vie bourgeoise et savoureuse, après l'anonyme banalité du palace de Rapallo. [Gide] montre à Elisabeth les deux chambres qu'il occupait à Menthon, sur le lac, quand il écrivit *Les Cahiers d'André Walter* » (50)

André Gide quitte Annecy le 6 mars pour Cuverville, Paris, puis le Maroc où il veut se rendre avec Paul Desjardins et Mme Mayrisch. Il trouve adroit de ne pas être en France au moment de la naissance. Avant de quitter Paris, il dit à Mme Van Rysselberghe qu'il a laissé de l'argent à Elisabeth, qu'elle est amplement pourvue, et lui remet 2.000 F pour les achats qu'elle est en train de faire. Du train qui va l'emmener, il dit à la *Petite Dame* et à Roger Martin du Gard venus l'accompagner jusque sur le quai : « Et, n'est-ce pas, des nouvelles, des nouvelles ! » (51).

C'est par un télégramme que Gide apprit la naissance de sa fille Catherine, mise au monde par les soins du docteur Varay, à la Clinique Générale d'Annecy, le 18 avril 1923, à 21 heures 45.

L'enfant fut déclarée à la mairie d'Annecy sous le nom de Catherine Elisabeth Van Rysselberghe. Le docteur Varay était le déclarant et Mme Marie Théo Van Rysselberghe, la *Petite Dame*, le second témoin.

Celle-ci note dans ses *Cahiers* : « ...au moment de sa naissance, vagissante et mal défripée..., elle ressemblait à

---

(49) Inédit

(50) *Les Cahiers de la Petite Dame* - *1918-1929*, page 173.

(51) *Les Cahiers de la Petite Dame* - *1918-1929*, page 176.

son père d'une manière éclatante. Ça avait quelque chose de pathétique ce tout petit visage qui était comme la caricature du sien : même masque allongé, même nez long, charnu du bout, mêmes poches sous les yeux et jusqu'aux mêmes rides produites par la grimace des pleurs, sur une figure exceptionnellement pâle. Normale de taille et de poids, elle mit une grande résistance à se laisser emmailloter par le brave homme de docteur qui riait et qui lui prédit du caractère. » (52)

La mère relevée et l'enfant en bonne voie, la *Petite Dame,* sa fille et sa petite-fille s'en furent, dès le mois de mai, à Talloires. « Un petit hôtel au bord du lac », écrit la *Petite Dame,* « où en cette saison nous étions seules, nous offrait une installation parfaitement agréable. Je nous revois par une brillante matinée (le 17 mai), longeant le lac. Elisabeth m'apprenait des vers de Keats ; nous regardions s'avancer le bateau venant d'Annecy qui fait le service du lac ; elle me dit : « Penser qu'un jour, nous viendrons ainsi au devant de Bypeed ! (53) Mais non, car il viendra certainement quand on ne l'attend pas. » Au même instant, tout à coup, son geste désigne deux silhouettes qui se détachent à l'avant du bateau et elle s'écrie : « Mais... mais..., ce sont eux ! » Même à cette distance, je n'ai aucune peine à reconnaître Gide et Marc (54). Nous courons sur l'embarcadère ; déjà ils viennent de nous voir et font des signes. L'abordage est un peu tumultueux d'émotion, de surprise, de joie ; questions et propos se croisent en désordre. Nous voici en vue de l'hôtel ; on lui montre la grande terrasse couverte, devant nos chambres, où Catherine dort au soleil dans son petit panier. Gide presse le pas et monte directement ; nous nous hâtons derrière lui, mais il nous écarte : « Laissez- moi, laissez-moi. » Il regarde longuement Catherine : « Comme elle a déjà l'air d'une fille ! mais non, en somme, pas tellement, non ; si j'osais, je dirais qu'elle a déjà un visage expressif. »

---

(52) *Ibid.*, page 178.

(53) *Bipède, Bypeed :* surnom, diversement orthographié, donné à Gide par Jacques Copeau en 1915. Le côté mystérieux (pour les non-initiés) de ce sobriquet le fit adopter par tout le petit clan du « Vaneau ».

(54) Marc Allégret.

Ils s'installent sur le même palier que nous et tout de suite déballent les valises. Gide en sort, avec un plaisir qu'égale celui d'Elisabeth, des quantités de présents rapportés du Maroc... Il fait beau, les cœurs débordent ; on nous sert nos repas dans un petit salon ; vraiment nous ne savions pas à quel point nous étions bien ! Dès le premier soir, il veut le récit détaillé de l'accouchement, qui fut assez dur. » (55)

Dans les bagages, outre les cadeaux, Gide avait des livres, et notamment le *Théâtre de Clara Gazul* et *La double méprise* de Mérimée. Le soir, Gide faisait la lecture. « Elisabeth et Marc étaient assis sur mon lit », écrit Mme Van Rysselberghe, « le dos appuyé au mur, enveloppés d'un grand châle ; Gide, dans ses manteaux, leur faisait face, dans un fauteuil ; pour combattre le froid, il avait glissé ses pieds sous le matelas et pour réchauffer les miens, il était assis dessus. Nous avions je ne sais quel air « en exil ». » (56)

Dans la journée, André Gide se promène. Tantôt il mène ses amis à Menthon pour leur montrer la chambre qu'il occupait quand il écrivait *Les Cahiers d'André Walter*, tantôt, il se promène seul. Quand il rentre il a toujours quelque chose à raconter : il a vu un papillon rare, une fleur qu'il ne connaissait pas. Le 17 mai, il note dans son *Journal :* « Ce matin, promenade solitaire, grimpant jusqu'à la faille des roches (à droite en tournant le dos au lac) par où tombe une très belle cascade (57). Un long et large ruban de fraîcheur azurée, argentée, qui se perd, droit dans un gouffre noir et sans fond. Eau ? non précisément ; mais écume, ou du moins, eau si divisée, si aérée et devenue si légère qu'elle tombe tout lentement. Le sentier que je suis, assez vertigineux, surplombe le gouffre, est surplombé lui-même par d'immenses rochers qui se referment à demi, formant voûte, mais voûte crevée comme celle du Panthéon d'Agrippa, et qui permet le regard du ciel.

---

(55) *Les Cahiers de la Petite Dame * 1918-1929*, pages 179-180.

(56) *Les Cahiers de la Petite Dame * 1918-1929*, page 182.

(57) D'après la *Petite Dame* (*Les Cahiers... * 1918-1929*, page 182), il s'agit de la cascade d'Angon.

Curieux : je n'aime point l'alpinisme, mais, explique ça comme tu peux, tout sentier qui grimpe m'aspire, et je monte comme l'eau descend. » (58)

Mais, ce qui, au cours des quatre jours (59) passés à Talloires, occupe le plus André Gide, c'est sa fille. « Tout ce qui se passe autour de l'enfant », note la Petite Dame, « l'intéresse : il assiste au bain, à la pesée, à l'emmaillotement ; il fait des remarques sur ses vêtements, essaie de petites expériences, agite une bougie devant ses yeux pour voir si elle peut la suivre. Il croit déjà remarquer qu'elle est capable d'une certaine fixité d'attention, ce qui le ravit et à quoi il attache une grande importance. Il promène doucement la main sur son crâne en disant : « Je voudrais tellement qu'elle soit intelligente, et on est déjà si heureux qu'elle ait cinq doigts à chaque main ! » Un matin, penché sur Elisabeth qui donne le sein à la petite, il fondait d'attendrissement en murmurant : « Quelle merveille ! » (60)

Vers la mi-juin 1923 se termine le premier âge savoyard de Catherine. Après l'avoir sevrée du sein maternel, on l'installe, un peu avant ses deux mois révolus, le 17 juin, à Saint-Martin-Vésubie, sous la garde de sa grand-mère, tandis qu'Elisabeth, pour accréditer la version de l'enfant adopté, s'en va seule reprendre son poste à La Bastide.

Dans son *Gide familier*, Jean Lambert pose une question : « Madeleine a-t-elle jamais su l'existence de Catherine ? L'existence, sans doute. Mais l'origine ? Sa capacité d'accepter en silence était telle que personne, je pense, n'en a jamais rien su. Et pourtant, si recluse qu'elle se soit voulue à Cuverville, entre 1920 et 1938, l'année de sa mort, il paraît improbable que rien ne lui soit jamais parvenu sur l'existence d'un enfant qu'on pouvait rencontrer dans Paris avec Gide, et qui lui ressemblait tant (61). Mon senti-

---

(58) André GIDE, *Journal 1889-1939*, page 758. A la suite du passage cité ci-dessus, on retrouve, en d'autres termes, la réflexion entendue dans le train, qui a été notée à la date du 5 mars dans le *Journal des Faux-Monnayeurs*.

(59) GIDE écrit dans son *Journal 1889-1939* (page 758) : « J'ai emmené M. passer quatre jours à Annecy - Talloires. » Dans ses *Cahiers... * 1918-1929* (page 180), la *Petite Dame* note : « Ils ne sont restés que cinq jours, je crois ».

(60) *Les Cahiers de la Petite Dame * 1918-1929*, page 181.

(61) Cfr. Paul LÉAUTAUD, *Journal Littéraire* XII, p. 295 (11 août 1939) : « La fille de Gide (Catherine) ...lui ressemble à ce point que l'autre jour, la femme de Combelle, voyant dans la montre du magasin de la Pléiade, au coin de la rue Le Goff, une photographie de Gide à 17 ans, s'est écriée : « Oh Catherine ! » Il a fallu que Combelle, qui était avec elle, la détrompe. »

ment est qu'elle a dû savoir, et que ce qui, pour elle, devait rendre cette connaissance encore plus douloureuse, c'est que le bonheur dont elle avait été privée aurait pu, après tout, être le sien. » (62)

Quoi qu'il en soit, aussitôt après le décès de Madeleine Gide qui survint le matin de Pâques 17 avril 1938, André Gide entreprit les démarches en vue de donner son nom à Catherine. Le jugement d'adoption est daté du 13 juillet 1939.

Bientôt, c'est la déclaration de la guerre qui surprend Gide à Pontigny. Dès le lendemain, il se met en route pour rejoindre Catherine à Cabris. La maison des Herbart (63) (qui abrite déjà, outre ses propriétaires, la petite Dame et Catherine) est trop exiguë pour abriter un hôte de plus. André Gide loge à la Messuguière (64), la demeure que vient de se faire construire Mme Mayrisch (65). En 1942, il quittera la France pour l'Afrique du Nord. Il sera séparé de sa fille pendant trois ans. De juin 1943 à avril 1945, il séjourne à Alger chez les Heurgon. Durant ce séjour, écrit Mme Anne Heurgon-Desjardins, « il vivait perpétuellement dans le souvenir de Madeleine Gide... par ces sortes de ratures de la mémoire auxquelles la solitude incline, le « Vaneau »... n'apparaissait, aux yeux de Gide, que comme entre parenthèses ». Cependant, il ne cesse de penser à sa fille : « Vous verrez, répétait-il, quand les nouvelles arriveront de ma Catherine, il y aura du nouveau. Je ne puis dire quoi, mais il y aura quelque chose. Je ne la retrouverai pas telle que je l'ai laissée. » (66) Il la retrouva, en effet, sur le point de se fiancer à Jean Lambert, qu'elle devait épouser le 20 août 1946.

---

(62) Jean LAMBERT, *Gide familier*. Paris, Julliard, 1958. En note au passage ci-dessus cité, Jean Lambert écrit : « Un jour que nous parlions avec les Jouhandeau de cette énigme, Elise m'affirma que Mme Gide avait été mise au courant par une personne que Gide avait comblée de gentillesses. Invitée à Cuverville, elle aurait trouvé cet élégant moyen de s'acquitter envers son bienfaiteur d'une générosité dont il avait fini par se lasser, mais dont il lui donna des preuves plus tard encore. »

(63) Pierre Herbart avait épousé Elisabeth Van Rysselberghe.

(64) Cfr. Ernest BISDORFF, *Petit Carnet Méditerranéen* dans *Les Cahiers Luxembourgeois*, XXVI[e] année (1954), n° 5, pages 291-302 ainsi que Robert THILL, *Abstecher nach Cabris* dans la même revue XXVII[e] année (1955), n° 6, pages 295-299.

(65) *Correspondance André Gide - François Mauriac, 1912-1950*. Edition établie, présentée et annotée par Jacqueline Morton. *Cahiers André Gide* n° 2 (1971). Paris, Gallimard, page 239, note 6 de la lettre XXXIX et note 1 de la lettre XL.

(66) *Entretiens sur André Gide* sous la direction de Marcel Arland et Jean Mouthon. Paris - La Haye, Mouthon & C°, 1967, pages 9-10. Sur Catherine à cette époque, cfr. le livre de Jean Lambert.

Le 13 janvier 1951, six jours avant de mourir, en note à la dernière page d'*Ainsi soit-il*, André Gide écrivait : « Le dosage insuffisant du gris-bleu du manteau de Catherine a été miraculeusement racheté, par la suite, par l'apport inattendu de la toque. Tout cela, d'un goût exquis, évidemment. » (67)

C'est ainsi que la dernière admiration d'un vieil esthète fut pour le « goût exquis » d'une jeune annécienne, qui n'avait pas vingt-huit ans.

André CHEVALLIER.

---

(67) André GIDE, *Ainsi soit-il ou les Jeux sont faits*, dans *Journal 1939-1949. Souvenirs*, page 1243.

La maison-forte et la seigneurie de Novel, propriétés du premier monastère de la Visitation d'Annecy

Les journaux ont beaucoup parlé l'année dernière du château de Novel [1] transformé, jusqu'il y a peu de temps, en bruyant entrepôt. Mon propos n'est pas de reprendre ici sa longue histoire [2], mais simplement de préciser à l'aide de documents inédits comment ce domaine est passé de la famille de Sales à la Visitation d'Annecy, par l'intermédiaire de la famille annécienne des Viallon ou Viollon, anoblie au milieu du XVI[e] siècle.

De la famille de Sales aux Viollon de Nouvelles

Au début du XVI[e] siècle Novel appartenait à Christophe de Sales, arrière-grand-père de saint François, en vertu de son remariage avec Marie-Hélène de Chenex, fille de Ne et Pt Jean de Chenex, écuyer, seigneur de la maison-forte de Nouvelles, et veuve de Ne Christin de Charansonay. Le contrat de mariage fut passé dans la dite maison le 13 mars 1512, et comme les mariés avaient des fils et des filles, on décida que Jean et François, fils de Christophe de Sales, épouseraient Claudine et Jeanne de Charansonay, filles du premier mariage de leur belle-mère. Ces familles de petite noblesse avaient des emplois chez les Luxembourg-Martigues qui avaient alors de grandes propriétés dans la région et favorisèrent leur alliance [3].

(1) Nous utilisons l'orthographe moderne pour désigner le château et le domaine et nous conservons l'orthographe ancienne pour désigner la famille.

(2) Elle a été esquissé par le chanoine COUTIN, *La seigneurie de Novelles en Genevois*, in « Revue Savoisienne » 1949, p. 112-118. Mais il semble confondre les Viollon avec une ancienne famille de Novelles dont ils ne sont nullement les descendants.

(3) Charles-Auguste de SALES, *Le pourpris historique de la Maison de Sales de Thorenc en Genevois*, Annessy, Jacques Clerc, 1659, p. 363-364.

Après son mariage, Christophe de Sales, qui demeurait plus à Novel qu'à Sales, nous apprend l'auteur du *Pourpris historique*, agrandit son nouveau domaine et répare sa maison : « En quel temps il faisoit aussi de grandes fabriques et reparations en ce meme lieu de Nouvelles, qui êt (sans contredit) le plus commode de toute la Plaine d'Annessy, en constitution reguliere de figure quarrée, dont une partie regarde le grand chemin du Village, et l'autre à l'Orient, au midy et au couchant, voit les jardinages, le verger qui êt tres plantureux, les champs de vaste êtenduë, le Lac, la Ville, et un des plus beaux païsages du monde, cette maison êtant fortifiée de tours, de fossez et de pont-levis ». (4)

Mais le 29 avril 1547, Jean de Sales (5) vend la maison-forte et la seigneurie de Novel à Ne Jean Rey, beourgeois d'Annecy, sous grâce de rachat, pour le prix de 300 écus d'or au soleil. Le 18 juillet, il vend la prévalence, c'est-à-dire le droit de rachat, à Ne François de Clavel, capitaine du château d'Annecy et écuyer de la duchesse de Nemours, pour 150 écus d'or au soleil (6).

A quelle date Novel fut-il racheté par la famille de Sales, nous l'ignorons. Charles-Auguste n'a pas dû retrouver l'acte dans les archives de sa famille, mais il note que Jean de Sales dans son testament du 26 mars 1548 demande à ses héritiers de racheter ce bien qu'il avait aliéné. Quoiqu'il en soit, la seigneurie fut rachetée puisque François de Sales, fils de Jean et père du futur saint porta d'abord le titre de sieur de Nouvelles, et que Charles-Auguste nous parle d'une convention passée en 1556 entre Jean de Sales et Amed Viallon, bourgeois d'Annecy, acheteur du domaine pour 600 écus d'or au soleil, soit 6.600 fl (7). Les Archi-

---

(4) *Ibidem*, p. 373-374.

(5) *L'Armorial et Nobiliaire du duché de Savoie*, t. V, p. 644, n. 2 a lu Christophe, mais il s'agit de Jean, son fils.

(6) *Le pourpris historique...*, p. 457-458 et Archives de la Visitation d'Annecy (A.V.A.), Inventaire general et specifique de ce Ier Monastere, 1784, f. 62 v.

(7) *Op. cit.*, p. 484. Le baron d'Yvoire (*Armorial*, t. V, p. 644, n. 2) s'est demandé comment Novel était parvenu aux Viollon : « D'autre part, les Archives de la Visitation, les différentes éditions de l'*Année Sainte*, t. VII, 1869, p. 344-347 de cet ordre mentionnent une Marie-Antoinette, dame de Nouvelles, d'Annecy, qui, ayant été mariée à l'âge de treize ans, devint veuve à vingt-six ans, avec six enfants ; elle entra à la Visitation, âgée de quatre-vingt dix ans et mourut au monastère de Rumilly à cent deux ans, dont dix de profession religieuse, en 1638... On s'est demandé à quelle famille appartenait cette pieuse « dame de Nouvelles » ? Les recherches que nous avons faites ne nous ont pas permis de rien preciser à ce sujet. Peut-être était-elle née Viollon et a-t-elle épousé Ne Jean Rey, l'acquéreur de Nouvelles ? Survivant à ses enfants et ayant hérité d'eux cette maison forte,

ves départementales conservent la quittance des laods perçus par Jacques de Genevois-Nemours pour cette vente passée le 3 décembre 1556 devant Me Michel Chardon, notaire, par Jean de Sales, écuyer, Claude de Charansonay, sa femme, et François de Sales leur fils, en faveur d'Amé Viollon, marchand, bourgeois d'Annecy [8].

Voilà donc la seigneurie de Novel entre les mains d'un simple marchand annécien. Personnage qu'on aimerait mieux connaître parce qu'il témoigne de cette mutation sociale du XVIe siècle qui, à la faveur des bouleversements politiques et économiques, fait accéder à la noblesse toute une bourgeoisie enrichie dans le commerce et le maniement des fermes seigneuriales et ecclésiastiques. Amé Viollon n'est sans doute pas un marchand sédentaire, mais un de ces négociants qui trafiquent d'un peu tout ce qui se présente au hasard des bonnes affaires et notamment de blé et de bétail. Ce qui nous le fait supposer c'est que nous le voyons prendre à ferme des biens et revenus des Luxembourg-Martigues à Thorens, Faverges, Conflans, le Châtelard-en-Bauges, en même temps qu'il afferme les biens du baron de Menthon à Dingy. Peu après l'achat de Novel, il est anobli par patentes du 16 octobre 1561 moyennant 200 écus d'or [9]. Mais il continue quelque temps encore l'exercice de ses lucratives occupations, ce qui lui vaut un procès du procureur patrimonial à la Chambre des Comptes de Savoie l'accusant d'être déchu de sa noblesse pour avoir exercé le négoce et pris des fermes. Dans son recours au duc, il fait

---

elle l'aurait transmise à Amé Viollon, son parent... Il n'y a là qu'une hypothèse assez vraisemblable toutefois. La solution de ce petit problème git peut-être au cœur de quelque vieux minutaire annécien, et je souhaite qu'un curieux ait la patience de l'y chercher et la satisfaction de l'y découvrir. » La solution du problème se trouvait tout simplement dans le *Pourpris* lui-même à la p. 484. Mais l'ayant solutionné facilement, nous sommes tombés dans un nœud inextricable d'autres problèmes en consultant l' « Inventaire general et specifique des Titres » du premier monastère de la Visitation d'Annecy qui signale bien l'acte de vente passé « en faveur dudict Amédée Viollon par ledit Jean de Sales et Claudine de Charansonay de la dite maison forte de Nouvelle pour le prix de 600 écus d'or du 3 dec. 1556, Chardon, notaire ». Mais le même inventaire signale aussi la revente de Novel à François Clavel par Ne Jean Rey, le 18 juillet 1547, puis la cession de ce domaine par Clavel à Christophe de Montgarni (?), seigneur de Villeneuve, le 30 juillet 1547, deux ventes de « prevalue de la dite maison » par Jean de Sales à Amé Viollon du 19 déc. 1550 et du 30 mai 1552, enfin une revente faite par « Ne Philippe Crochet, procureur du susdit sgr de Montgarni en faveur d'Amédée Viollon de la dite maison forte fief et rente excepté la rente riere Mangod pour le prix de 450 écus du 30 may 1552, Chardon, notaire ». Le domaine de Novel a-t-il été racheté par la famille de Sales entre 1552 et 1556 et revendu ensuite aux Viollon ? Malheureusement les minutes du notaire Chardon n'existent plus pour nous permettre d'éclaircir le mystère.

(8) A.H.S., 3 J 694.

(9) Archivio di Stato, Torino, Sezione Riunite, Patenti Savoia, Reg. I, f. I.

valoir « ...qu'il n'a pas exercé icelles fermes, ains les auroit soubzassencé a des sous fermiers. Comme aussy luy estant resté quelque marchandise dont il soûloit faire trafic avant sa dite nobilitation, auroit fait vendre tel reste par aultre par luy commis et retiré du proufict [10] ». Moyennant quoi, il obtient des patentes de réhabilitation de noblesse, le 24 février 1573.

Ses deux fils, Nes et Subles Michel et Hugues Viollon, l'un seigneur de Nouvelles et l'autre de la Pesse, ne connaîtront pas pareille mésaventure. Ils sont tous deux docteurs en droit et par leur mariage ils entrent dans la noblesse de robe. Seul Michel Viollon nous intéresse ici. Il était premier syndic d'Annecy en 1602 et à ce titre il reçoit le nouvel évêque de Genève, François de Sales, lors de son entrée solennelle à Annecy. De sa double union avec Nicolarde fille de Ne Jean Puthod, de Rumilly, puis avec Jeanne, fille du jurisconsulte Ne Claude Baptendier et veuve de Louis de l'Allée, il aura douze enfants, six fils, dont un dominicain et un chanoine de Peillonnex, et six filles dont cinq se feront Visitandines, et c'est par elles que la seigneurie de Novel arrivera au premier monastère de la Visitation d'Annecy au cours de péripéties juridiques et familiales compliquées que nous allons résumer brièvement.

Les Visitandines propriétaires de Novel

Outre l'importante propriété foncière qu'elles possédaient en ville, les religieuses commencèrent de bonne heure à se constituer un domaine rural dont la première pièce fut, le 1[er] avril 1617, l'acquisition des vignes de Ne Jean Joly de la Roche d'Aléry à Chavoire, paroisse de Veyrier, pour le prix de 14.500 fl et la quittance de la dot de 4000 fl qu'il avait constituée, le 10 février 1613, pour l'entrée de sa fille au monastère [11]. Mais elles cherchaient une propriété d'un seul tenant qui pourrait leur fournir une bonne part de leurs provisions :

> « Il faut véritablement avoir quelqu'héritage proche de la ville s'il se peut, écrivait sainte Jeanne de Chantal à la mère

(10) Archives départementales de la Savoie, SA 1040, et *Armorial*, t. V, p. 645.
(11) A.V.A., Contrats permanents. Contrat du 22 juin 1617, Duret, notaire.

> Anne-Marie Rosset en 1618, duquel on puisse tirer du blé et où l'on tienne du bétail, mais cela est difficile à rencontrer, surtout il faut prendre garde de bien acheter et du bien qui ne soit point embarrassé... » (12)

L'occasion allait se présenter avec l'entrée au monastère des filles de Ne Michel Viollon. Ce furent d'abord deux filles de son premier mariage avec Nicolarde Puthod, Michelle et Claudine qui prirent le voile le 6 juin 1615 et le 23 février 1619, cédant tous leurs droits paternels et maternels aux Visitandines qui s'engagèrent à les remettre aux frères de Nouvelles moyennant 11.400 fl (13). Ayant besoin d'argent pour terminer la construction de leur couvent, elles vendirent à Ne et Spble Bartholomé Flocard, par deux contrats du 11 octobre 1618 et 7 août 1624, 10.000 fl de biens qu'elles tenaient en hypothèques pour les dots de Michelle et Claudine, moyennant la cense annuelle de 580 fl (14).

En 1627, Eléonore, Marie et Claire, filles du second mariage de Ne Michel Viollon et de Jeanne Baptandier, entrèrent à leur tour au premier monastère, se constituant chacune 5000 fl de dot hypothéqués sur les biens de Novel. (15)

Le contrat d'entrée de Claire est fort curieux et mérite d'être cité :

> « Lan mil six centz vingt sept et le premier jour du moys d'aoust comme ainsy soit que les devotes et pieuses meres superieures et religieuses de la Visitation de ceste ville d'Annessy soient estees instamment priees par damoyselle Clere fillie de feu Noble et Spectable Michel de Novelles de la volloir admettre et recepvoir au nombre des religieuses et quelles luy eussent propose quelques difficultes notamment par ce qu'elles avoient deja quattre de ses sœurs et que elles n'ont pas moyen d'entretenir ung si grand nombre de religieuses, icelle damoyselle Clere Viollon de Novelles treuvant l'occasion de la porte dudit monastere ouverte se seroit jette dedans d'ou elle ne serait vollu sortir quelles instances que lesdites devotes religieuses luy ayent fete disant que puisque elle estoit dedans elle n'en sortiroit pas les suppliant de luy fere la grace de la retirer aussy bien que ses seurs et que pour son entretien elle offroit de fere

---

(12) Archives de l'ancienne Visitation de Turin, actuellement à Moncalieri, Lettre inédite du 25 mai 1618.

(13) A.V.A., Contrats permanents, f. 44 v, 69 v. Contrats des 6 juin 1615 et 23 février 1619, Duret, notaire, et A.H.S., E 530, f. 121.

(14) A.H.S., E 523, f. 168. Contrat du 7 août 1624, Duret, notaire.

(15) A.V.A., Contrats permanents, f. 112 et sq. Contrats des 2 mai et 1er août 1627, Duret, notaire, et A.H.S., E 535, f. 212-223.

la mesme cession de droictz qu'elle s'est aperceu que les deux dernieres d'icelles ont faict en faveur dudit devot monastere et jouxte les mesmes conditions portees par leur contract. Quoy considerant lesdites devotes religieuses la grande constance et courage de ladite damoyselle Clere Viollon de Novelles elles ne l'auroient vollu ranvoyer ains luy ont accorde la consolation de sa demande... »

En faisant consigner avec un luxe de détails l'insistance mise par Claire à se faire recevoir au monastère, les religieuses auront voulu se garantir contre l'accusation d'avoir attiré chez elles les filles de Michel Viollon afin de capter leur héritage.

Les biens de Novel avaient été remis à Jeanne Baptandier pour ses droits dotaux et à titre de tutrice de ses enfants par les frères de Nouvelles, lors du partage intervenu le 1er juin 1615 entre les héritiers de Ne Michel Viollon. Ce dernier avait eu de Jeanne Baptandier, outre les trois visitandines, un fils, Ne Pierre, qui décéda peu après sa profession chez les Dominicains d'Annecy, et une fille, Jacqueline, qui épousa Ne Baltasard de Launay. Le 1er août 1627, Jacqueline céda sa part d'héritage au premier monastère pour 8900 fl dont 2000 accordés en pur don par ses sœurs Eleonore, Claire et Marie « ...au cas tant seulement qu'elles viennent à faire profession en ladite religion [16] ». Mais les frères Viollon se déclarèrent héritiers de leur père et annoncèrent leur intention de récupérer Novel en payant leur part aux héritiers du second lit. Une transaction intervint et le monastère racheta les droits des Nes Amed, François, Emmanuel et Rd Mre Jean pour 6 000 fl [17]. Il paya également 500 fl à Hble Claude, fils de feu Henry Morand, de Charvonex, qui avait épousé une fille donnée de Michel Viollon, Henriette, à laquelle son père par son testament du 23 février 1608, avait légué cette somme [18].

Au milieu de toutes ces tractations, le 7 août 1627, un acte d'état de la maison et des bâtiments de Novel fut dressé par Me Duret [19] à la requête des Visitandines et sur le rapport des experts, les maîtres charpentiers Jehan Guillot

(16) *Ibidem*, f. 116 v et A.H.S., E 535, f. 224-231.
(17) *Ibidem*.
(18) E 536, f. 149. Contrat du 26 juin 1628, Duret, notaire.
(19) A.H.S., E 535, f 232-235 et A.V.A., Contrats permanents, f. 126 et sq.

et François Dumurgier et les maîtres maçons Antoine Place [20] et Antoine Anthonioz. Sans être aussi explicite que nous le souhaiterions, ce document nous permet tout de même de nous faire une idée des bâtiments de Novel au début du XVII[e] siècle. Franchissant le fossé qui entourait les murailles clôturant la cour, sur un pont qui menaçait ruine, on se trouvait en face d'une assez vaste bâtisse dominée par une tour ronde servant de viorbe, c'est-à-dire d'escalier à vis, desservant l'unique étage et le grenier. Au rez-de-chaussée, la cuisine, le poêle, un pressoir et une cave. A l'étage une vaste salle et deux chambres. Aucun luxe dans la construction. Les fenêtres sans vitrage sont fermées semble-t-il par de simples volets intérieurs : « La porte entrant des la viorbe dans la sale est simple vieillie et peu de valleur. Toutes les portes des autres membres et des fenestres sont simples de noyer minuse saufz que les fenestres visantz sur la court sont de sappin doublees et vieillies pourries en dessoubz. Les souspiedz desdits membres dessus sont vieux et caducqz et les planchiers dessus sont aussy vieux et caducqz gastes pourrys et rompus en des endroictz estant les trallons trop loing poses quasi de la moytie a rayson de quoy les ayz sont enfonces en ovalles entre chesque trallon... Ny ayant aulcung chassis ez fenestres de ladite mayson... ». Attenant à la maison se trouvaient une treillle en mauvais état et un colombier, plus loin une grange comprenant cuisine, poêle et étable. Hors de l'enclos on apercevait la grange de la Ruaz, couverte seulement de chaume et entourée d'un verger et de trente-six journaux de terre. Les toits de tous ces bâtiments étaient en assez mauvais état et demandaient une sérieuse réfection.

Novel ressemblait plus, on le voit, à une exploitation agricole qu'à l'idée qu'on se fait d'un château de plaisance, mais cette rusticité ne doit pas nous surprendre, car on la retrouve dans les inventaires et les descriptions de quantité de petits châteaux et maisons fortes du Genevois à la même époque, au château de Grésy-sur-Aix [21] par exemple, au

---

(20) Antoine, fils de feu Pierre Place, est dit « masson de la val de Chiezaz (Val Sesia) au Milanois, habitant en ceste ville d'Annessy » dans un acte de prix fait, du 10 octobre 1627, concernant la construction d'une viorbe dans la maison appartenant à M[e] Philibert Ducrest, greffier de l'évêché, située près « le carré Govard », A.H.S., E 535, f. 267 v.

(21) A.H.S., SA 120, Visite du château de Grésy, 10 décembre 1572, et Cte de Loche, *Histoire de Grésy-sur-Aix*, Chambéry, 1874, p. CII-CVII.

château de Fontany à Grésy également [22], au château de Boisy à Groisy [23], lieu de naissance de la mère de saint François de Sales, à la maison de nobles de Gruet à Duingt [24]. Un château comme celui de Clermont, qui mérite vraiment ce nom, devait être quelque chose de tout à fait exceptionnel dans la région.

Le domaine de Novel comprenait encore des vignes à Annecy-le-Vieux et Menthon, un grangeage à Cessens et une maison rue Filaterie [25]. Une petite rente féodale éparpillée sur neuf paroisses (Annecy, Annecy-le-Vieux, Veyrier, Gevrier, Mez, Pringy, Seynod, Loverchy et Poisy) dépendait de la dite maison forte, mais les servis en étaient difficilement exigibles « ... pour n'y avoir aucune suitte de fief et peu de fixation certaine suivant lesdits terriers » [26].

Le tout avait coûté au monastère 41.300 fl, dont 26.400 payés par les dots des cinq sœurs. Si l'on se souvient qu'Amed Viollon avait acquis Novel pour 600 écus d'or, soit 6600 fl, et même en tenant compte du fait que par suite de son mode d'acquisition le domaine ait pu être surestimé en 1627, on s'aperçoit de la hausse considérable intervenue depuis le milieu du XVI[e] siècle.

Le domaine fut encore agrandi par un certain nombre d'achats effectués par la suite sur le territoire d'Annecy et d'Annecy-le-Vieux. Le 29 mars 1629, Ne Amed Viollon, fils de Ne Michel, vendit tous les biens de son patrimoine au village de Novel pour 7500 fl. Les religieuses rachetèrent encore quelques parcelles aliénées autrefois par Jeanne Baptendier. Le dernier achat important fut effectué le 13 octobre 1672, date à laquelle un Annécien fixé à Turin en qualité d'auditeur au Conseil des comptes du prince de

---

(22) A.H.S., 6 J 65. Inventaire des biens... délaissés par le décès de Ne Anthoine fils de feu Ne Jehan Claude Pignier sr. du Fontany ... 1[er] mai 1617.

(23) A.H.S., Fonds de l'Hôpital. Inventaire des biens délaissés par Ne Jean-Antoine de Sales, 1640.

(24) A.H.S., 6 J 72. Inventaire des effets délaissés en l'hoirie de Ne Jean-Melchior de Gruet, 27 juin 1667.

(25) A.V.A., Carton B, liasse 6, N° 6. Le grangeage de Cessens fut revendu le 18 déc. 1682 pour 2 620 fl. La maison de la rue Filaterie avait été revendue en 1631 à Hble Aimé Delacombe, marchand d'Annecy, pour 2 700 fl.

(26) A.V.A., Carton B, liasse 6, N° 7. La rente fut rénovée de 1633 à 1635 par M[es] Forel et Denarié, commissaires d'extentes, avec la rente de Vindrette, rière Sacconge, paroisse de Loverchy, acquise également de la famille Viollon, rénovation faite pour la somme de 720 fl. et la moitié de tous les laods, servis et obventions dûs de tout le passé et le tiers de toutes les échutes, A.H.S., E 538, f. 166-168.

Carignan, Ne François Excoffier, vendit aux religieuses tous ses biens à Novel et Annecy-le-Vieux pour 12.500 fl. [27]

Novel fut tantôt acensé par les Visitandines, tantôt exploité en faire valoir direct par des tourières habitant le château et dirigeant valets et servantes. Il nous manque malheureusement une série continue de baux chiffrés pour pouvoir apprécier le revenu de Novel.

Un état de 1662 rédigé par la Mère Françoise-Madeleine de Chaugy évalue la totalité des biens fonciers du monastère à 115.846 fl. Novel devait entrer dans cette somme pour une part considérable, malheureusement la valeur et les revenus de chaque domaine sont mal distingués les uns des autres : « En notre meterie de Nouvelle nous possedons 73 poses de terre estimés l'une portant l'autre 27.160 fl dont on recueille par comunes annes 1100 gerbes de froment, 20 charrees de legumes sans le petit bled, 142 fossorees de vignes tant audit lieu qu'à Menthon et Chavoire estimees 29.900 fl qui rendent par annes 150 sommees de vin, 33 seitorees de prés tant a Novelles, Doin que Nazareth (le pré Lombard) estimés 17.220 fl qui entretiennent 10 bœufs estimés 600 fl et 16 vaches 40 fl l'une... Notre rente noble de Novel qui rend annuellement en argent 50 fl... » [28]. Nous possédons un second document plus explicite, le dernier bail de Novel, passé le 18 février 1785 aux frères Louis, Aimé et Jean-Claude Delay, sous la cense annuelle de 71 coupes de froment, 10 coupes de seigle, 18 coupes de blé noir, 10 coupes de cavallin, 6 coupes de pois, fèves et lentilles, 4 coupes de noyaux, 11 arbres à fruit au choix du monastère, 400 l en argent, la moitié de la récolte du vin et du chanvre, 6 l de laine, 6 paires de chapons gras, 10 paires de poulets, 50 douzaines d'œufs et 10 l de beurre [29].

Il resterait à préciser ce qu'est devenu le domaine lors de la vente des biens nationaux et par la suite. Mais cela nous ferait sortir de notre propos qui était de présenter Novel au XVII[e] siècle et d'expliquer comment il devint la propriété de la Visitation d'Annecy.

Roger DEVOS.

---

(27) A.V.A., Contrats permanents, f. 234 et sq.
(28) A.V.A., Carton B, liasse 6, N° 2.
(29) Archives Municipales d'Annecy, 5 P 4, Inventaire du 17 novembre 1792.

ACTE D'ETAT DE LA MAISON FORTE DE NOVEL

Archives départementales de la Haute-Savoie, E 535, f. 232-235
Archives de la Visitation d'Annecy, Contrats permanents en faveur des devotes Dames de la Visitation d'Annessy, 1612-1677, f. 126 et sq.

L'an mil six centz vingt sept et le septiesme jour du moys d'aoust a la requeste des devotes mere superieure et religieuses de la Visitation de ceste ville et cite d'Annessy et des sieurs maries de Lonnay, honorables Jehan Guilliot et Françoys Dumurgier charpentiers bourgeoys et habitantz dudit Annessy et honorables Anthoenne filz de feu Pierre Place et Anthoenne filz de feu Jacques Anthonioz massons aussi habitantz audit Annessy expertz et preu-d'hommes a ce fere respectivement nommes et commendes par lesdites parties par le contrat entre eux faict le premier de ce moys receu par moy notaire soubsigne se sont expres transportes dudit Annessy avec moydit notaire jusques au lieu et mayson forte appelle de Novelles ou estant en presence des tesmoingts soubnommes et de moydit notaire iceux maistres charpentiers et massons appres avoir preste le serment ez mains de moydit notaire en tel cas requis de bien et fidellement proceder et fere rapport de l'estat auquel se treuvent de present tous les batimentz de ladite maison forte et dependances d'icelle, lesquelz appres dehue et exacte visite par eux respectivement faicte ont faict le rapport qui s'ensuict. En premier lesdits charpentiers ont treuve le couvert du bastiment de la grange qui est proche de ladite mayson forte de Novelles estre boys de sappin ja vieux et vermollu en des endroictz et estre necessaire de rechevronner et relater (1) presque tout a neuf pour autant que lesdits chevrons qui y sont sont trop loing poses l'ung de l'aultre et presque pourrys et lesdites lattes aussy y ayant des grandes baysses au toict, que la charge a peu de valleur par ladite tropt grand eslognement a cause entre chesque chevron et estre fort necessaire de promptement revirer (2) toute la thuillie et y en adjouxter environ deux milliers de neufve. En l'avant toict qui couvre les degres par lesquelz l'on monte au poylle et cuysine joinctz a ladite grange y fault une paulme (3) neufve en dessoubz. La paroy qui separe la bovee (4) d'avec ladite grange est gastee tout a faict de caducitee et dans la bovee ny a aulcune creche. La porte de ladite grange souvre en deux moytiee et est toute simple et [...] de peu de valleur estant necessaire de la refere, celle de ladite bovee est doublee de sappin aussy viellie et caduc-

---

(1) Recouvrir, garnir de nouvelles lattes (Godefroy, *Lexique de l'ancien français*, Paris, 1901, p. 444).

(2) Changer (*Ib.*, p. 462).

(3) Coupe oblique que l'on fait au bout d'un chevron ou d'une panne pour joindre à d'autres (*Ib.*, p. 381).

(4) Etable, écurie (A. CONSTANTIN et J. DÉSORMAUX, *Dictionnaire savoyard*, Paris-Annecy, 1902, p. 64).



La maison-forte de Novel

que lesdites portes tirantz sur esparres (5) de fert, ladite grange du devant jusques a deux piedz de la colonne frestiere (6) est planchee de plattaus de sappin my uses et le reste qui sert de feny (7) n'est point planchy, sur ladite bovee y a huict trabz (8) de chesne asses bons et unze de sappin vieux et vermollus de peu de valleur. Sur ledit planchier ny a rien. Les poylle (9) et cuysine joinctz a ladite grange sont sans soubpied et les planchiers dessus desdits membres fort vieux et caducques, les portes desdits membres simples viellies et caducques y ayant une viellie serrure en l'une desdites portes peu de valleur. Au membre dessoubz pres lesdits degres servant a present d'estable y a une porte de sappin simple sans serrure et peu de valleur. Le bastiment du pollier (10) joinct a ladicte mayson forte qui s'estend sur la court est soustenu de troys colonnes de chesne peu de valleur et tout le reste dudit bastiment de pollier est vieux et pourry. La grande porte de la court de ladite mayson forte de Novelles est simple en deux parties une portette (11) toute gastee ne se pouvant serrer ny ayant jamais heu aulcung couvert. Le pont devant et hors ladite porte soustenu par le milieu sur troys pointallies (12) de chesne posees au milieu du fossel est tout a faict gaste et le boys pourry et rompu, ne pouvant servir pour passer par dessus aulcung charriot en asseurance estant necessaire de le refere promptement ou bien remplir ledit fossel. La viorbe (13) de ladite mayson en tour ronde couverte de fert blanc s'est treuve le bastiment pourry du tout et le fert blanc du cours ou soit rang dessoubz dudit couvert manque et defectueux a cause de quoy la murallie se gaste grandement estant necessaire de reparer les degast promptement et y employer environ quattre douzaines et demy de pieces de fert blanc des doubles et fere resouder en divers endroictz ledit couvert pour empecher ung plus grand mal. La premiere porte par laquelle l'on entre dans ladite mayson des la court est viellie et gastee tant de caducitee que du feu en dedans virant sur esparres de fert sa serrure a verroil (14) plat et sa clefz ung vieux archebanc (15) de noyer sans fond et covercle attache au mur a l'entree de ladite porte. La porte de la cuysine est deoublee de sappin viellie avec ung lucquet, la porte du poylle est de troys ayz (16) et deux ferrons (17) mal adjancees et de fort petite valleur de sappin sans

---

(5) Epar, éparre : barre fermant une porte (A. Hatzfeld et A. Darmesteter, *Dictionnaire général de la langue française du commencement du XVII^e^ siècle jusqu'à nos jours*, t. I, p. 930).

(6) Fresta : faite d'un bâtiment (M. Bruchet, *Le château de Ripaille*, Paris, 1907). Fréta : faîtage, pièce de bois qui est au sommet de la charpente d'un bâtiment (Constantin et Désormaux, p. 198).

(7) Fenil (*Ib.*, p. 187).

(8) Poutres, plus particulièrement solives de plafond (Bruchet, p. 614).

(9) Poyle, pele, poêle, etc. : salle de réunion chauffée soit par des fourneaux, soit, dans les maisons modestes, par la plaque foyère de la cheminée de la cuisine contiguë (Bruchet, p. 609).

(10) Polié : treille, tonnelle (Constantin et Désormaux, p. 236).
Pouli : treille rustique pour faire courrir plusieurs ceps (*Ib.*, p. 329).

(11) Portelle : petite porte (Godefroy, p. 405).

(12) Poinctal : pièce de bois posée debout et servant de soutien.

(13) Escalier en colimaçon (Bruchet, p. 615 ; Constantin et Désormaux, p. 425).

(14) Verrou (Godefroy, p. 531).

(15) Banc sous lequel il y a un coffre dont il forme le couvercle (Constantin et Désormaux, p. 30 ; Bruchet, p. 594).

(16) Planches.

(17) Agrafes (Godefroy, p. 229).

serrure ny ayant que une esparre et ung goufon (18), l'armoyre qui est audit poylle sans porte. La porte du pressoir est de sappin doublee et gastee y ayant une serrure a verroil plat dans ledit pressoir y a une grande cuve lyee a troys corbouz et le covercle dudit pressoir gastee. La porte entrant des la cuysine en la cour dernier ledit pressoir est doublee de sappin avec sa serrure sans clefz. La porte au pied de la viorbe est doublee de sappin ou se deffault (19) ung forron viellie et caducque ayant une serrure sans clefz, ung armoyre qui est dernier (20) ladite porte au pied d'icelle viorbe se serre avec une viellie porte qui ha sa serrure et clefz, le tout de petite valleur. La porte entrant des la viorbe dans la sale est simple viellie et peu de valleur. Toutes les portes des aultres membres et des fenestres sont simples de noyer minuse (21) saufz que les fenestres visantz sur la court sont de sappin doublees et viellies pourries en dessoubz. Les soubpiedz desdits membres dessus sont vieux et caducqz et les planchiers dessus sont aussy vieux et caducqz gastes pourrys et rompus en des endroictz estantz les trallons (22) tropt loing poses quasi de la moytie a rayson de quoy les ayz sont enfonces en ovalle entre chesque trallon saufz que les deux planchiers dessus des chambres basties sur le poylle et sellier sont en meilleur estat et mieux faictes les trallons plus proches et plus récemment faictz. Plus y a deux greniers au dessus lesdites deux chambres l'ung carronne (23) et en l'aultre les carrons (24) sont plus que de la moytie leves et esgares ou perdus les portes viellies avec leurs serrures l'une sans clefz et en l'une des portes se manque deux ferrons. Ny ayant aulcung chassis ez fenestres de ladite mayson. Plus a este treuve une ferrure de fenestre en bosse servant aux fenestres de ladicte sale. Tout le bastiment du couvert de ladicte mayson est de sappin vieux plus que my use estant aussy necessaire le revirer tout a faict et y adjouxter environ deux milliers de thuille a cause de sa grandeur. Item est necessaire de refaire a neuf ladite champlatte (25) et bordz dudict couvert de dessoub tout autour et en revirant y remettre plusieurs chevrons et bonne quantités de lattes qui sont a present pourries. La grange appellee de la Ruaz est couverte a pallie necessaire de la recouvrir promptement environ le tiers de tout le couvert la fuste (26) estant toute de sappin my use la moytie des chevrons vieux et pourris y ayans dix sept vieux trabz sur l'une des bovees et en l'aultre rien. Et seulement d'ung coste y a une vielle paroy d'aiz de sappin separant la grange d'avec la bovee ou sont lesdits trabz seulement a l'endroit ou est platonnee ladite grange et ledit platonnement caduc en quelque endroit les portes de ladite grange et des deux bovee a coste d'icelle mediocrement [...] boys de sappin, ny ayant aulcune porte ni closture au grand portal qui est pour entrer en la curtine (27) de ladite grange. Et

---

(18) Goufon ou goyfon, goffeon, gouffon : goujon servant à assembler des pièces de bois ou de métal (Bruchet, p. 605).
(19) Manque.
(20) Derrière.
(21) Qui est fait par le menuisier (Godefroy, p. 319).
(22) Solives (Bruchet, p. 614).
(23) Carreler (Godefroy, p. 70).
(24) Carreaux de brique (*Ib.*, p. 70).
(25) Terme de métier dont nous n'avons pu découvrir le sens exact.
(26) Le bois.
(27) De « curtiner », enclore ; enclos, cour.

lesdits massons ont rapporte y avoir vingt quattre toyses de murallie a refere de fond en divers endroictz de murallies qui servent de closture au verger jardin et court de ladite maison et ce promptement pour aultant que si bien lesdites vingt quattre toyses ne sont encores tout a faict par terre cela sera de prochain et que peult estre repares que en la reparant de fond et en aultres endroitz il est necessaire pour le maintien et conservation d'icelle de la rambocher (28) en dedans et dehors, Item refere la canton-nee (29) soit augine (30) d'anvers de la grange joincte a la dicte mayson laquelle s'en va par terre. Item pour remettre le collom-bier fault le rambocher et replastrer et reblanchir en dehors dault en bas la moytie du coste du vent et seroit encores necessaire de clorre a mur la place qui est entre le jardin et grange joincte a la mayson et le chemin qui passe par dessus contre Arbigny et pour la commodite de la mayson seroit tres necessaire de refere les bourneaux (31) pour amener dans ladite cours l'eau comme elle solloit y venir autres foys et aussy refaire le bachex (32) qui est gaste. Ayant tout ce que dessus apparu veritable ausdits tesmoings et a moydit notaire par veue et inspection et de quoy j'ay a requeste desdites parties dresse le present acte audict lieu en prsence de Rd Sr Mre George Roland prestre chanoene de Geneve, Nycolas fils de feu Claude Beaultraz, Estienne Chivilliard dudict Novelles et Jacques Papet charpentier de Nonglard habitant Annessy tesmoingts requis qui n'ont sceu se signer ny lesdits charpentiers et massons saufs ledict Sr Roland et Nycolas Beautraz.

Duret, Notaire.

---

(28) Remboucher : remettre en forme (Godefroy, p. 445).

(29) Canton : coin, angle (*Ib.*, p. 69).

(30) Mur d'appui.

(31) Bournel : conduit d'eau (*Ib.*, p. 61).

(32) Baçhé, grand bassin de pierre ou de bois servant à contenir l'eau, abreu-voir, fontaine. « Il est fait mention du baçhé actuel, sous la forme *bachex*, dans un document de 1621 (Annecy) ». (Constantin et Désormaux, p. 35).

Ponts et passages du Rhône entre le Pas-de-l'Ecluse et Yenne, et le réseau routier correspondant, dans l'Antiquité

Cette étude en complète un certain nombre d'autres que j'ai déjà publiées sur les structures antiques du bassin de Seyssel [1]. Elle se raccorde à ce qu'a écrit Louis Blondel, presque sous le même titre, et pour toutes les époques, concernant le secteur du Rhône compris entre Genève et le Pas-de-l'Ecluse [2]. Elle rejoint en aval ce qu'a publié Lucien Lagier-Bruno sur les anciens ponts dans la cluse de Pierre-Châtel, soit entre Yenne et la Balme [3]. De telle sorte, tous les points où le franchissement du Rhône était assuré par un équipement quelconque, sont maintenant indiqués, et ceci, sur presque tout le cours du fleuve servant de frontière à la province de Savoie.

Je crois utile de faire précéder mon exposé du rappel de quelques considérations générales.

* Le Rhône, pas plus que tout autre voie d'eau (il en est d'ailleurs de même pour les chaînes de montagnes) ne constitue une frontière véritable. Il était au contraire un lien entre ses rives, car on le traversait aisément. Le peuplement et les modes de vie étaient identiques sur ces rives. C'est par la voie de pénétration commode qu'il constituait que les gens sont venus et se sont répartis de part et d'autre de son cours. Il en fut sans doute ainsi depuis la plus haute Antiquité. Toutefois, on peut penser que ce fleuve fut, dès cette époque, une frontière politique. En effet, chaque cité gauloise, étant indépendante, voulait posséder sur son territoire, au besoin par les armes, toutes les ressources et les possibilités nécessaires à son existence. Il en résultait des frontières varia-

bles et généralement incohérentes, sauf au contact des rivières navigables. Les tensions pouvaient alors s'équilibrer pour que chacune des cités riveraines puisse bénéficier de l'indispensable voie d'eau. Ceci pouvait être vrai pour le Rhône en dehors de la section du Pas-de-l'Ecluse à Génissiat. On peut aussi imaginer qu'Allobroges et Séquanes ont alternativement franchi le fleuve pour occuper la rive opposée à celle où se trouvait leur territoire principal, ou tout au moins à s'assurer les têtes de pont ou de passage. On sait, par César, que les Allobroges, au temps de la conquête, avaient des villages et des propriétés sur la rive droite qui, en —58, avaient été ravagés par les Helvètes émigrant vers l'Ouest. Ce devait être des têtes de pont ou des points d'appui frontaliers [4]. Le comte de Savoie étendit son pouvoir dès avant 1067 et jusqu'à 1601, sur le Bugey et la Michaille. Le diocèse de Belley, un des plus anciens de France, comptait cinq archiprêtrés (comprenant soixante-quatre paroisses) sur la rive gauche et seulement trois archiprêtrés (comportant trente-six paroisses) sur la rive droite. Les seigneurs du Petit-Bugey savoyard ne dépendaient pas du comte de Savoie au point de vue temporel, mais bien de l'évêque de Belley. Les seigneurs du Bugey et de la Michaille avaient des domaines en Chautagne et en Semine, sur la rive Savoie. Seyssel était un centre de contact, d'échanges ou de séjour pour les habitants de la région. Les intérêts des grandes familles, habitant l'un ou l'autre bord, ont toujours été imbriqués au cours des siècles.

La frontière d'Etats naquit d'une commodité administrative et militaire. Elle exista du traité de Lyon en 1601 à l'Annexion en 1860. Mais, de 1601, au traité de Turin en 1760, le roi de France avait conservé les têtes de pont à Eloise (au débouché de la Planche d'Arlod), à Seyssel (tout le territoire y compris Cologny), à Chanaz et à la Balme (les territoires en entier) formant enclaves en Savoie, pendant que cette dernière conservait la vallée de Chèzery et la terre de Ballon, sur la rive droite au débouché du pont de Grésin. Pendant plus de deux siècles et demi, la frontière fut très transparente.

* C'est par les ponts et passages en des points plus ou moins obligés qu'on peut saisir les éléments dominants

d'un réseau routier. A l'inverse, une convergence de chemins en direction du fleuve permet de déceler certains passages, ou tout au moins des points d'embarquement pour la navigation dans le sens du cours. Mais l'un ne devait pas aller sans l'autre.

* On admet qu'à partir du pont de bateaux de Genève, détruit par César au moment de la campagne contre les Helvètes — et remplacé ensuite par un pont de pierre — il n'y a pas eu, à l'époque romaine, de véritable pont jusqu'à Lyon [5]. Cependant, deux toponymes « en Brive », issus du celtique *briva*, qui signifie pont fixe, avec interprétation possible (peut-être ?) dans le sens de simple passage, permettent de penser qu'il en était différemment à l'époque pré-romaine. L'un est en aval de Seyssel, nous allons y revenir ; l'autre est à la hauteur de Briord.

Faute de pont, on avait affaire à des passages aménagés en des points particulièrement favorables par suite du rétrécissement du lit, comme à Arlod, ou grâce à la présence complémentaire d'une île, comme à Grésin. L'accès en était cependant difficile car ils étaient situés, soit au fond d'une gorge, soit dominés par des berges très escarpées. C'est par cela que, sauf pour Grésin peut-être, c'étaient des passages seulement pour piétons et mulets (portage).

Lorsque les rives étaient peu élevées, donc d'accès facile, le fleuve pouvait être facilement franchi avec des barques ou des radeaux en acceptant la dérive. Lorsque le courant était rapide, on arrimait l'embarcation à un câble fixe (alors une corde de chanvre). Le tout constituait une traille.

Dans les mêmes conditions que précédemment il y avait d'autres possibilités que mon correspondant Lucien Lagier-Bruno, ancien ingénieur des Ponts et Chaussées, me rappelle :

« Si les techniciens d'autrefois ont su, à toutes les époques, et ceci certainement depuis l'époque romaine, équiper les passages d'eau avec de simples bacs, ils ont su aussi établir des ponts mobiles de bateaux (portières fixes continues, ou estacades reliées par des portières flottantes).

« Tous les systèmes autres que les ponts fixes pouvaient être choisis selon l'importance du trafic, car leur implantation ne demandait pas de gros moyens et ne présentait pas de difficulté. Cela s'est fait jusqu'à la construction des ponts modernes. Le bac de la Balme à Pierre-Châtel, par exemple, a assuré le trafic de la voie internationale France-Savoie-Italie, pendant six siècles, soit jusqu'en 1837.

« En règle générale, je pense que l'on peut dire :

— que, dans la majorité des cas, le pont mobile (bac, radeaux, estacades ou pont de bateaux) [6] suffisait à assurer des trafics même importants (dans ce cas pas de vestiges, si ce n'est la tradition du lieu de passage d'eau) ;

— que, pendant des siècles, on a adopté un type de pont en charpente, facile à construire mais d'un entretien coûteux et fréquent (dans ce cas les vestiges constituent l'exception) ;

— que l'on préférait le pont de pierre, bien que plus coûteux et plus difficile à construire, lorsque les besoins de la circulation l'imposaient (notamment à l'intérieur des villes) et que la largeur de la brèche et les dispositions des abords et du lit le permettaient (il reste dans ce cas des vestiges de fondation).

« C'est pourquoi Charles Lenthéric cite le pont de pierre de Genève qui a remplacé le pont romain détruit par Jules César.

« Mais, sur le Rhône, en amont de Lyon, un pont en bois ne pouvait durer longtemps [7]. »

Sur ces ponts de bois, l'opinion de François Burdeyron est la suivante :

« En Savoie, les torrents étaient franchis par des ponts dont l'assemblage des poutres ressemblait aux fermes d'une toiture. Deux « fermes » jumelées supportaient le platelage de roulement.

« Ce type était courant. Il fut employé, par exemple, au pont de Lucey, à Bellegarde, avant la construction du

pont de pierre, et aussi de 1815 à 1874, cette dernière date étant celle le la construction de l'ouvrage détruit en 1940. »

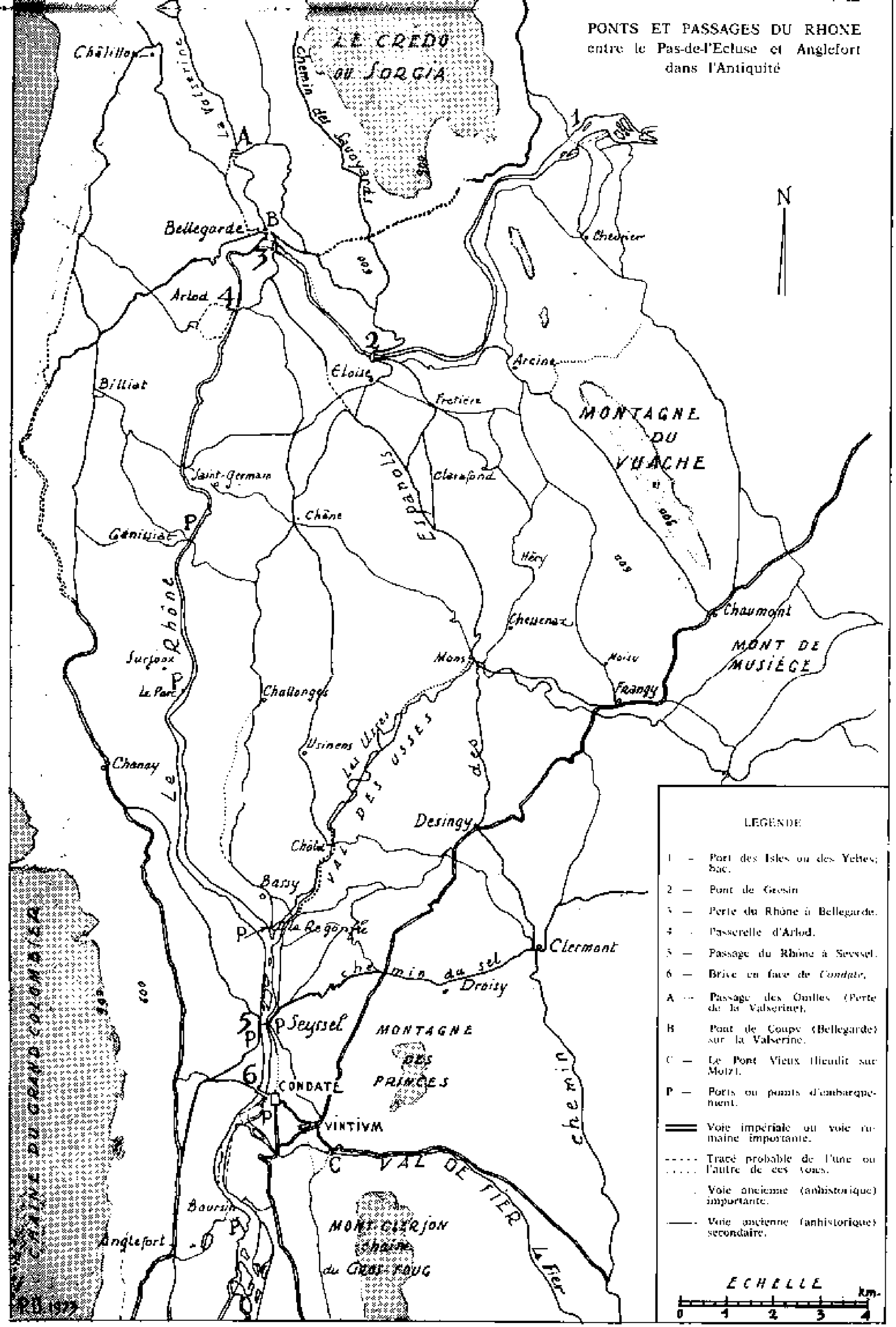
* La plus grande densité de passages aménagés se situe entre le Pas-de-l'Ecluse et Seyssel, en raison de la configuration relative, soit à l'étroitesse (gorges du Rhône), soit à l'effacement du cours (Perte du Rhône à Bellegarde) comme de l'unité ethnique des populations sur les deux rives et des besoins économiques des pays riverains — ce dont rend compte la convergence des voies.

Une carte manuscrite, établie en 1709 par un ingénieur militaire français, après avoir fait état des ponts de Grésin et de Lucey, mentionne: « Depuis Arlo jusqu'à Lion il n'y a plus sur le Rosne que le pont de Seissel qu'il est très important de conserver » [8]. Sans doute, ne tenait-il pas compte des bacs à traille ou autres installations qui n'avaient pas d'intérêt militaire.

* La fréquentation et même l'aménagement de certains de ces points de passage sont certainement très antiques, parce que le Rhône était la voie de pénétration la plus commode, au temps où les pistes étaient à peine tracées et la terre couverte de forêts ou de marécages. C'est aussi ce qui explique l'intérêt qu'il y avait, dès ce moment, à utiliser le lit même des Usses pour s'enfoncer à l'Est, comme en témoigne l'abri magdalénien des Douattes près de Frangy.

La preuve de cette antiquité, je la vérifie actuellement à Challonges, à Eloise (au chef-lieu et à Fiolaz) et surtout à Bassy-Veytrens, par la présence d'une industrie lithique abondante, de faciès mésolithique tardenoisien, ayant perduré dans l'époque néolithique. Ces témoignages sont répartis le long du rebord du plateau de Semine qui domine le fleuve. Il s'en trouve aussi à l'intérieur du plateau, à Clarafond, par exemple, mais en l'état actuel de l'observation de façon beaucoup moins dense [9]. Il est impossible qu'il en soit autrement sur l'autre rive, ce qui demande une vérification. Nous y connaissons déjà l'abri de Sous-Sac à Craz-en-Michaille, utilisé dès le mésolithique, et la grotte de la Bressanne à Génissiat occupée vers la même époque.

PONTS ET PASSAGES DU RHONE
entre le Pas-de-l'Ecluse et Anglefort
dans l'Antiquité



LEGENDE

1 — Port des Isles ou des Yebles; bac.

2 — Pont de Grésin

3 — Porte du Rhône à Bellegarde.

4 — Passerelle d'Arlod.

5 — Passage du Rhône à Seyssel.

6 — Brive en face de *Condate*.

A — Passage des Oulles (Porte de la Valserine).

B — Pont de Coupe (Bellegarde) sur la Valserine.

C — Le Pont Vieux (lieudit sur Motz).

P — Ports ou points d'embarquement.

═══ Voie impériale ou voie romaine importante.

- - - - - Tracé probable de l'une ou l'autre de ces voies.

. . . . . Voie ancienne (anhistorique) importante.

——— Voie ancienne (anhistorique) secondaire.

P.D. 1972

Cette population a pu venir par le Rhône et avoir des échanges à travers lui, échanges qui se sont multipliés lorsque l'agriculture et l'élevage furent pratiqués. Les gens de ces époques ne pouvaient négliger pour ces franchissements les facilités que leur offrait la nature.

*
* *

Examinons maintenant, d'amont en aval, chacun de ces ponts ou passages.

Bac des Isles

Le dernier passage mentionné en aval de Genève par Louis Blondel est celui des Isles ; il était placé à proximité du port des Isles (appelé port des Yeltes au XIV[e] siècle). Ce bac reliait Collogny-sous-Bans, sur la rive gauche, à Collonges-sous-Crédo, sur l'autre, un peu en amont de l'entrée du fleuve dans le défilé de l'Ecluse. L'auteur, se référant à une note de Félix Fenouillet sur la commune de Dingy-en-Vuache, écrit que ce nom de Vuache, porté par la montagne, est relatif à un gué : *vadum* [10]. C'est improbable. D'abord parce qu'il ne semble pas qu'il y ait eu de gué véritable, puisqu'on avait besoin d'un bac, ensuite parce que le nom de Vuache a été à l'origine celui d'un château situé sur le versant est de la montagne avant de s'étendre, tardivement semble-t-il, à toute cette dernière, qui s'appelait auparavant, soit montagne de Chaumont, soit montagne d'Entremont. Il désignait aussi un mandement qui comprenait les paroisses de Chevrier, de Vulbens, de Bans et de Dingy. Ce nom vient avec plus de sûreté du germanique *Warda, Vuata* (allemand actuel : *wacht*, c'est-à-dire garde, poste d'observation. C'est ce nom, ou celui de garde, que nous trouvons tout le long du Rhône sur l'une ou l'autre rive : Bellegarde (dont une ville porte le nom), « Joyeuse Garde » à Clarafond, « Vouattaz » à Corbonod, « Garda Bozon » à cheval sur Bassy et Challonges. Quelques-unes de ces gardes n'étaient peut-être pas sans lien, à l'époque pré-féodale, avec des passages du Rhône, comme le lieudit « Bellegarde », dans la ville de ce nom, était lié au franchissement de la Valserine.

Pont de Grésin

Entre le village d'Eloise sur la rive gauche et celui de Grésin (commune de Léaz) sur l'autre rive, le Rhône encaissé présentait une particularité remarquable. Au milieu de son cours très resserré, un rocher, formant îlot, avait résisté à l'érosion ; il avait environ 30 pieds de large. Il ménageait entre lui et la rive gauche un vide de 10 pieds et de l'autre de 24 pieds, au-dessus d'un vide de 60 pieds en période d'étiage (fig. 1). Il suffisait, à l'origine, d'y placer deux ou trois troncs d'arbres avec platelage léger pour passer commodément à pied, à mulet et sans doute aussi à cheval. Il est à penser que de si heureuses dispositions ont été utilisées dès l'âge des premiers cheminements. D'ailleurs, et nous y reviendrons plus loin de façon particulière, la carte montre que les voies, qu'on a tout lieu d'admettre comme ayant une origine antique et de penser qu'elles sont les héritières des pistes primitives, convergent vers ce point (hors-texte).

L'une de ces voies est issue du port du Regonfle-sous-Bassy, au confluent du Rhône et des Usses. C'était le point extrême de la navigation sur cette rive, avant le défilé et la perte du Rhône, en relation commode avec des voies de terre. Elle passait par Bassy, Challonges, Chêne, pour se joindre aux suivantes avant les bifurcations de l'ensemble en direction de Grésin, de Bellegarde et d'Arlod.

Une autre voie, issue de l'Albanais, passait par Pelly (Desingy), franchissait les Usses sous Châtel où elle croisait la voie placée dans le lit même des Usses, traversait Usinens et Chêne pour rejoindre la précédente.

Une troisième venait de la vallée de Chambéry, coupait l'Albanais, franchissait les Usses à Mons, où elle croisait aussi la voie dans le lit du torrent, et traversait toute la Semine, pour aboutir plus directement que les précédentes (qui lui étaient comme rattachées à leur extrémité) au pont de Grésin. Elle visait, le pont étant franchi, le œur de la Séquanie (plus tard Franche-Comté) par la vallée de Chézery, d'un côté et l'Helvétie de l'autre.

Nous remarquons que le décanat de Rumilly s'étendait de part et d'autre de cet axe pour franchir le Rhône

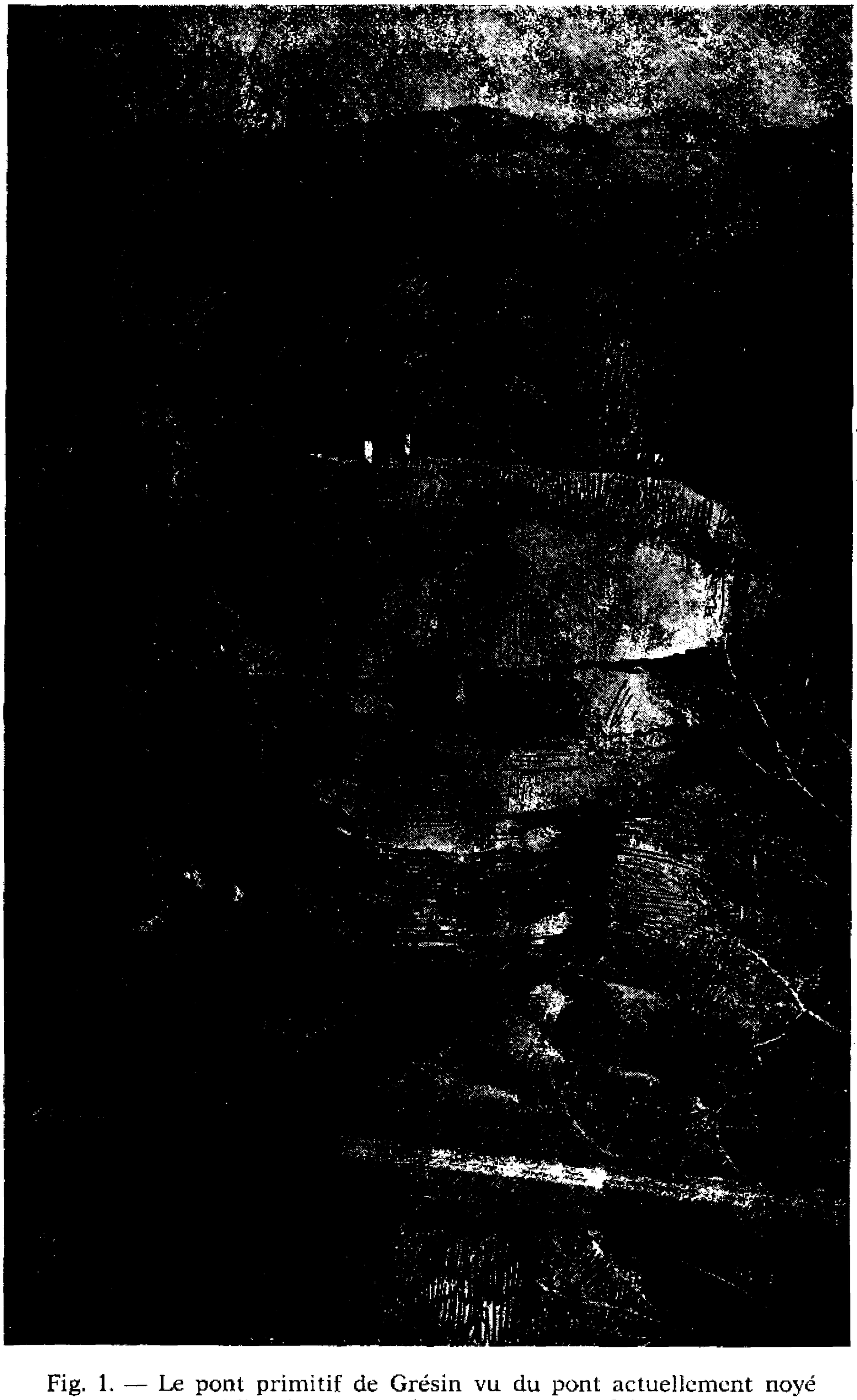


Fig. 1. — Le pont primitif de Grésin vu du pont actuellement noyé (d'après une ancienne carte postale)

On distingue bien la masse rocheuse au milieu du fleuve qui permettait le franchissement. La partie de gauche (côté Savoie) du pont subsistait alors, tandis que la partie de droite (côté France), la plus longue, avait disparu. Le petit oratoire, dédié à la Vierge, se voit en contrebas du rocher supérieur.

et englober la paroisse de Léaz-Grésin. C'était manifestement pour contrôler à la fois les têtes du pont de Grésin et l'entrée dans le défilé de l'Ecluse. Or, de telles préoccupations ne sont pas d'ordre ecclésiastique. Nous y voyons, par contre, l'héritage d'une circonscription gallo-romaine pour laquelle le contrôle des passages, tant aux points de vue stratégique qu'économique, allait de soi. Cela prouvait, en retour, l'antiquité et l'importance de ce pont, importance attestée aussi par l'origine des voies qui y aboutissaient et les pays que traversaient ces voies. C'était néanmoins un ouvrage précaire.

Notons enfin que l'île médiane faisait partie de la commune d'Eloise, mais qu'elle appartenait, de temps immémorial, en 1730, au seigneur de Ballon dont le siège féodal était sur la rive droite, lequel avait aussi un domaine important sur Eloise.

Perte du Rhône

Cet effacement du Rhône, jusqu'à la moitié du XIX^e^ siècle, était complet. Les piétons et les mulets (le franchissement des rochers qui recouvraient le fleuve étant par ailleurs facile) empruntaient pour y parvenir un sentier plus ou moins en pente, au lieudit « Le Dos de l'Ane », à Eloise, sur la rive gauche. Peut-être ont-ils pu aussi, comme à Grésin, la brèche n'étant que de vingt-sept pieds, abattre des arbres pour faciliter le passage en un point plus particulièrement favorable, comme on le fit facilement après la Libération, le pont ayant été détruit. On ne peut faire état pour cela d'aucune preuve archéologique, ou même historique comme dans le cas précédent. Il semble cependant que l'aubaine qui permettait de passer sans ouvrage, ou prcsque, n'a pu être négligée. Ce pouvait être un raccourci pour se rendre en Séquanie par le Val de Chézery. On pouvait aboutir à ce passage, sur la rive gauche, par une ramification du chemin qui se greffait sur le tronc commun des trois voies aboutissant au pont de Grésin. Nous reviendrons sur ce franchissement un peu plus loin à propos du pont de Coupy sur la Valserine.

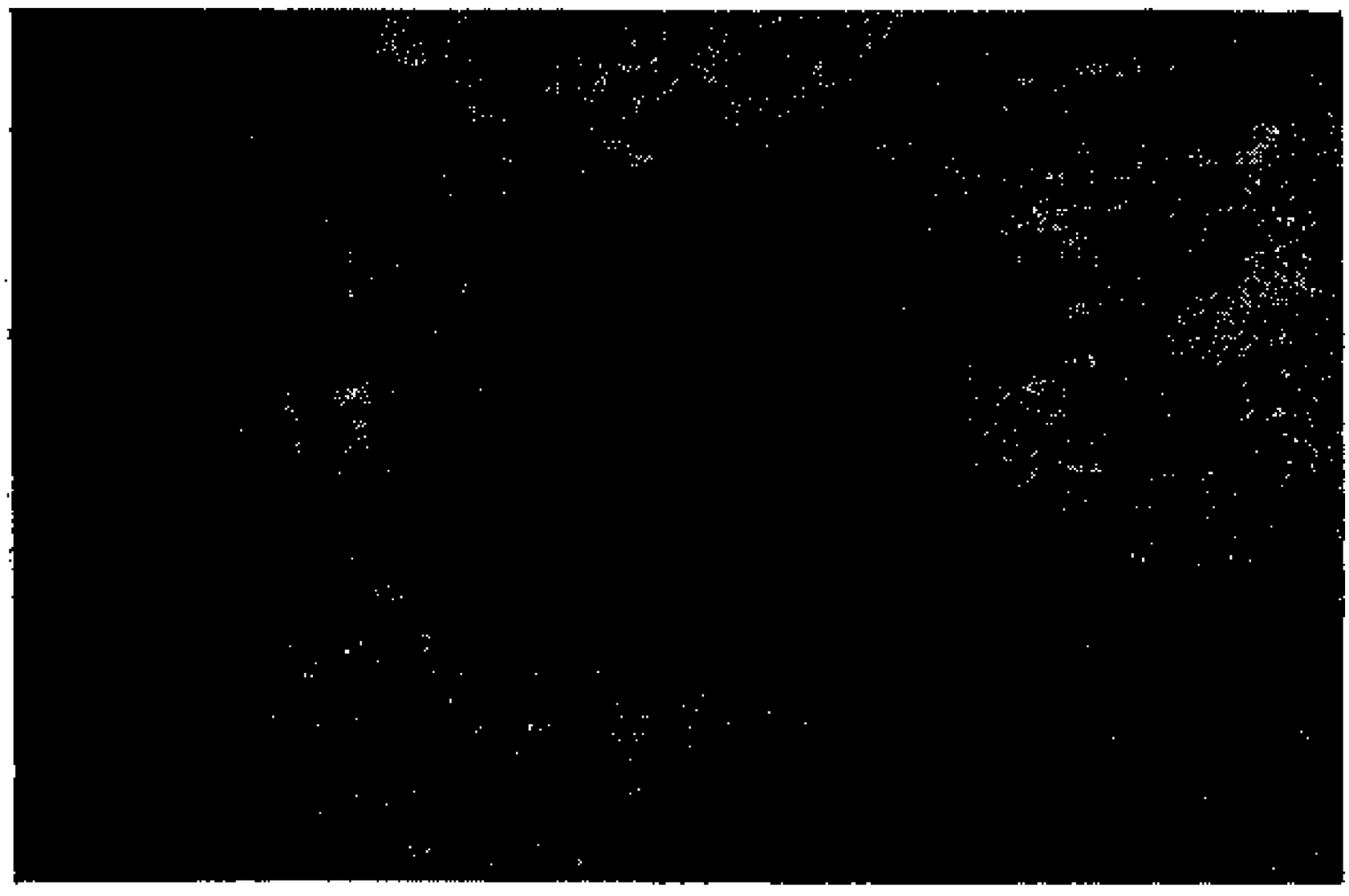


Fig. 2. — La passerelle d'Arlod et son site avant leur ennoiement par la retenue du barrage de Génissiat.

« Planche » d'Arlod

Le mot planche est ici pris dans le sens de passerelle légère. Le lit encaissé du fleuve en ce point laissait à découvert, à quelques mètres au-dessus de l'étiage, des bancs rocheux de part et d'autre d'un cours qui mesurait environ 40 pieds de large (fig. 2). Il était facile de franchir un espace aussi étroit par les mêmes moyens qu'indiqués précédemment. On accédait à cette passerelle par une ramification des voies trans-Semine et l'on rejoignait sur la rive droite, en Michaille, la grande voie antique qui longeait la montagne. On parvenait peut-être au niveau de cette passerelle par des sentiers escarpés faits pour les piétons et les mulets.

Le passage ici, dans l'Antiquité, est toutefois bien moins certain qu'à Grésin.

Passage à Seyssel

Seyssel sur les deux rives est une ville d'origine antique. Cette antiquité est attestée, notamment, par quatre inscriptions lapidaires romaines dans l'agglomération même (on en compte neuf pour son territoire). C'était un des points principaux où, dans cette partie du bassin, la voie de pénétration qu'était le Rhône, pouvait correspondre le plus facilement et en même temps avec des voies de terre sur les deux rives. Deux voies antiques, issues tout à la fois de Vienne et de Lyon, aménagées par les Romains, longeaient, depuis Aoste, le fleuve de part et d'autre, en direction de Genève, de l'Helvétie et de la Séquanie. Il est plus que vraisemblable qu'elles opéraient ici une jonction à travers le fleuve afin que les voyageurs de la rive droite puissent atteindre Genève et le Valais par la voie de la rive gauche qui, à Seyssel, quittait le fleuve pour éviter le défilé et la perte en amont. C'était, pour ces directions, la voie la plus courte et la plus facile. On pouvait aussi, pour les marchandises, rejoindre le Rhône de nouveau navigable au delà du défilé de l'Ecluse, au port des Isles, et l'utiliser pour gagner Genève et le Léman.

Dans ces conditions, existait-il un pont à Seyssel à l'époque romaine ?

Je dois tout d'abord faire état de témoignages anciens. Le marquis de Quinsonnas écrit vers 1855 à propos de Seyssel : « Les antiquités trouvées sur les deux rives ont fait présumer avec raison que la ville, partagée par le Rhône, avait un pont dont on voyait encore les vestiges au siècle dernier (XVIII[e] siècle), ces vestiges mis à découvert par les basses eaux et que l'on a fait disparaître comme nuisibles à la navigation. Ce pont romain reliait les deux parties de la ville durant l'Empire et le moyen-âge... » [11].

M. C. Guigue, archiviste du Rhône, reprend la même assertion en 1893 [12], que répercute Félix Fenouillet [13] et dont Louis Blondel se fait encore l'écho de la façon suivante : « Le pont qui a joué un grand rôle a peut-être été en pierre à l'époque romaine, dans la suite construit en bois, mais souvent détruit par les inondations et remplacé par un bac. On y avait établi un péage destiné à son entretien. Le pont romain semble avoir été situé plus en aval » [14].

Ce qui est troublant c'est que vers 1855, le premier auteur cité ne pouvait confondre ces vestiges avec le pont de 1265 dont la pile centrale subsista jusqu'à la construction du pont suspendu actuel en 1840, et qu'il connut. Il semblerait, d'après ces témoignages, que les vestiges en question étaient en aval du pont actuel, à peu près à la hauteur des ports sur les deux rives pouvant ainsi se raccorder facilement, sur la rive gauche, à la voie antique qui aboutissait au port. On comprend, qu'ainsi placés, ils pouvaient gêner la navigation.

Ces témoignages ne sont pas toutefois très convaincants, d'autant plus que le meilleur emplacement possible pour un pont paraît être celui de l'ouvrage actuel, au point où, par suite d'un seuil rocheux, le lit est le plus resserré.

Charles Marteaux a été circonspect qui écrit : « Bien que ce fleuve, en face de Seyssel, fut plus étroit qu'à Condate, cependant il est peu probable que les Romains y aient construit un pont, car des fondations du pont médiéval qui existait au XVI[e] siècle, Pingon dit qu'on retira une inscription romaine officielle (C.I.L. XII, 2561). Or, il n'est

guère admissible que les Romains se fussent servis de cette pierre, alors que la pierre brute ne manquait pas aux environs. Le premier pont qui fut établi doit donc être postérieur à la construction du premier château de Seyssel (Ain) » [15].

Les ponts de pierre étaient rares en Gaule. Lucien Lagier-Bruno a démontré que le fameux pont, dit de *Viterbius*, dans la cluse de Pierre-Châtel, était légendaire. Pendant toute l'époque romaine, et de nombreux siècles après, on s'est contenté là de moyens précaires pour le passage du fleuve, malgré une fréquentation intense [16].

Dans ces conditions, comment passait-on d'une rive à l'autre à Seyssel à l'époque romaine ?

Pouvait-il y avoir un pont à bateaux ? Dès avant le début de l'ère, les responsables de la construction de *Lugdunum* se mirent à la recherche d'une pierre de grande qualité qu'il serait facile d'amener dans cette ville en remplacement de la pierre du Midi qui devait remonter le fleuve. Je soupçonne que ce sont les nautes du Rhône qui trouvèrent et exploitèrent à l'origine aval du défilé, sous Franclens, rive gauche, une falaise rocheuse à l'aplomb de l'eau, qui présentait toutes les qualités requises. Nous trouvons la pierre de Franclens, dite de Seyssel, utilisée à *Lugdunum* pour les sculptures, la modénature, les tombeaux, les inscriptions, du début du premier siècle, à l'incendie de cette ville en l'an 65. Elle fut alors remplacée par le choin de Fay, près de Belley, mais l'exploitation continua pour d'autres agglomérations et les villas du voisinage [17]. Il convenait donc de laisser passer à Seyssel les radeaux chargés de pierre dont le bois servait au chauffage ou à la construction à l'arrivée, ou les barques spéciales qui avaient la même destination et le même sort. Il fallait aussi permettre aux marchandises de remonter jusqu'au port du Regonfle. Le pont de bateaux, même pourvu d'une portière mobile, eut été gênant pour un tel trafic. Il eut été impossible à maintenir longtemps en raison du flottage des bois précédemment mentionné.

Il ne restait plus alors, comme possibilité, qu'un pont de bois avec des chevalements comparables à ceux déjà décrits, ou plus simplement celle d'un bac à traille.

Brive

A 1,800 km en aval de Seyssel rive droite, le cadastre de 1814 fait état d'un immense lieudit « en Brive », divisé à l'époque en trois parties voisines, bordant le fleuve et englobant une île. A l'origine, tout ce territoire portait le même nom. J'ai déjà commenté ce dernier qui vient de *briva* en langue celte.

Or, juste en face, sur l'autre rive, mes recherches conduisent à la découverte d'un assez grand *emporium* dont l'origine peut être placée au milieu du I^er^ siècle et qui subsista jusqu'au IV^e^ siècle. Cet établissement, en beaux matériaux, de caractère presque luxueux, a pu succéder, en le consacrant, à une implantation bien plus ancienne. En effet, nous venons de recueillir sur ce site trois silex néolithique et je renvoie pour le reste à tout ce que j'ai déjà écrit sur ce sujet [18].

On se trouvait ici au point de rupture de charge le plus favorable pour être en communication directe avec Vens, * *Vintium*, le *vicus* support (dont l'origine est probablement antérieure à l'âge des métaux). Ce dernier était le point de convergence des voies issues de la Chautagne. Une jonction s'opérait là, à travers le pont de Brive, avec la voie de la rive droite. De ce lieu partait la voie la plus directe et la meilleure pour Genève, le Valais et la Savoie du Nord. J'ai émis l'hypothèse que l'*emporium* avait pu être l'avant-port de Genève sur le Rhône libre de là jusqu'à la mer. J'ai avancé aussi que ce ne pouvaient être que les nautes, entrepreneurs de transport sur l'eau et sur la terre, qui seuls étaient capables d'assumer alors une telle entreprise.

D'autre part, un certain nombre d'indices convergents permettent encore de confirmer solidement (et ceci bien plus qu'on ne pourrait le faire partout ailleurs) qu'ici était la station de *Condate* mentionnée par les Itinéraires. Les distances données par la Table de Peutinger correspondent suffisamment. De plus, si la plaine alluviale où se trouve l'établissement portuaire, s'appelle « Albigny », tout le versant du coteau qui le surplombe se nommait — et se nomme encore en partie — « à Conjon », autrefois « Con-

dion », qui est encore la prononciation locale. Il est possible à partir de là de reconstituer le nom antique de *Condatomagus*, soit le marché du confluent, corrélatif de *Condate*.

On s'explique ainsi le besoin d'une liaison unissant en ce point les voies d'origine pré-romaine sur les deux rives. *L'oppidum* de Vens, entr'autres fonctions, commandait le passage. *Condate* était donc aussi une tête de pont [19].

On voit enfin converger vers deux rives du Rhône les chemins qui descendent de la montagne et suggèrent ces échanges d'un massif à l'autre.

En quoi pouvait consister un pont en ce lieu et à cette époque ? Le lit a déjà acquis ici une certaine largeur et le cours un peu apaisé y forme de grandes îles plus ou moins mouvantes. On peut imaginer qu'on traversait les petits bras à gué, ou en barque, et qu'on cheminait sur les îles. Quant au cours principal qui, en effet, devait à cette époque serrer la rive droite aux points où le toponyme s'est fixé, — sinon la plaine d'Albigny n'aurait pas été choisie pour être le siège d'une station et d'un *emporium* — on pouvait le franchir par un pont de bois. Toutefois ce dernier devait avoir un tablier assez élevé et des palées assez espacées pour laisser passer les bois de flottage, l'exploitation de la pierre de Franclens semblant lui avoir été postérieure. Cette installation dura jusqu'à ce que le passage s'établit à Seyssel. A moins que ce pont ait été brûlé par ordre de César lors de l'exode des Helvètes ; aucun texte ne permet toutefois d'étayer cette hypothèse [20].

*
* *

A partir de ce point, le Rhône change de caractère. Aux berges escarpées dominant un cours très rapide, succède un fleuve élargi et ralenti dans son élan. Il en résulte un lit semé d'îles et d'îlots. Le fleuve est divisé en un nombre considérable de bras dont il est parfois difficile de distinguer le principal. La carte de limite annexée au traité de Turin (1760) établie avant les grands travaux d'endiguage d'Anglefort à Culoz, rend très bien compte de cette situation [21]. Dorénavant, et jusqu'à la cluse de Pierre-Châtel,

un pont n'aurait pas eu de sens. Nous avons donc affaire uniquement à des passages en barque, ou mieux, en traille.

Il est facile de déceler l'existence passée de tels passages organisés, par la présence d'agglomérations à peu près face à face au bord de l'eau, ou peu éloignées de cette eau. La présomption de passages dans l'Antiquité est alors subordonnée à l'antiquité même de ces agglomérations.

On peut penser, pour l'un de ces passages, à Boursin, port antique du territoire très fortement romanisé d'Anglefort, port desservi par une antenne de la voie antique de la rive droite, point d'aboutissement d'une voie de montagne qui communiquait avec le Valromey, en face de Motz-Châteaufort où passait la voie antique de l'autre rive [22]. Certaines de ces îles, en partie couvertes de bois et de pâturages, furent revendiquées plus tard par les communautés riveraines qui s'y livrèrent de véritables batailles.

En aval de ce point, les marais de Chautagne, sur la rive gauche, rendaient les passages peu probables. Toutefois, il existait une possibilité de cette nature entre Landaise (Culoz) où se trouve un aqueduc romain, et dont la rue principale vise le fleuve, et Laloy sur l'autre rive, où passait peut-être une dérivation de la voie antique Vienne-Genève.

On a prétendu que le molard de Vions sur la rive gauche commandait un passage du fleuve. Bien que le lit se resserre en effet en ce point, c'est très douteux, car les marais de Lavours s'étendent profondément en face et l'on n'observe aucune convergence de voies. Il est plus vraisemblable que l'installation qui devait s'y trouver commandait surtout le port, de tous les temps, qui se situait au pied du molard.

L'existence d'un passage est presque certaine entre Chanaz et Lavours. Le premier est un port de tous les temps, au débouché du canal de Savières, et commandant presque toute la navigation sur le lac du Bourget. L'autre, dominé par un molard, point fortifié de haute antiquité qui émerge des marais ; on a trouvé des vestiges romains dans ces parages. La rue principale du village se prolongeait jusqu'au Rhône.

De Chanaz à Lucey, sur la rive gauche, la montagne bordait étroitement le fleuve sans laisser place à une voie latérale. Le fleuve lui-même s'élargissait et multipliait les îles. La voie antique était sur le plateau dominant. Il n'y avait donc pas de possibilité de franchissement. Mais à Lucey (où l'on a trouvé des antiquités romaines), un col permettait d'aborder l'agglomération au bord de l'eau. Le village de Rives, au nom indicateur, juste en face, sur l'autre bord d'un fleuve redevenu étroit, avec un chemin qui le relie à l'arrière pays, postule un passage antique. Ce passage fut toujours fréquenté et il a été consacré à l'époque moderne par un pont.

De ce dernier point jusqu'à Yenne, on ne trouve plus aucun indice à relever de la nature de ceux que nous nous sommes donnés comme critères, et nous remarquons que les marais de Bas-Saumont sur la rive gauche, formaient barrière au nord d'Yenne.

*
* *

Nous ne pouvons abandonner ce sujet sans faire état de ponts (ou de possibilité de pont) dans l'Antiquité sur les rivières d'une certaine importance, affluentes du Rhône, dans la partie proche de leur confluent, car ils contribuaient à la circulation générale dans ce secteur.

Pont des Ouilles (ou des Oules)
ou Perte de la Valserine

C'est un passage naturel, plutôt qu'un pont formé par un effacement de la Valserine à moins de deux km au nord de Bellegarde. Ce nom lui vient de marmites plus ou moins grandes, creusées dans la roche calcaire par des galets actionnés par le torrent. C'est un point de franchissement obligé depuis la préhistoire — au plus tard de la protohistoire —. C'est, à n'en pas douter, là que passèrent les Helvètes lors de leur exode. La voie romaine de la rive droite dut épouser le chemin celte, tout au moins au début de la conquête. Ce passage est figuré en 1606 sur la planche relative au Fort l'Ecluse du recueil de l'ingénieur géographe Jean de Beins [23].

Pont de Coupy

Près de son confluent avec le Rhône, la Valserine, à l'est de Bellegarde, forme une gorge profonde de vingt mètres, mais large seulement de dix à quinze mètres. Le passage en ce point — précisément nommé Bellegarde — eut évité un assez long détour par le pont des Ouilles. Il semble qu'il était assez facile de le franchir par les moyens indiqués pour Grésin et la Perte du Rhône, la brèche étant par ailleurs inférieure à celle d'Arlod. La première mention d'un pont en ce lieu est de 1733. Il s'agissait, alors, d'un pont de bois dont on voit encore les entailles de fixation dans les parois de la roche, un peu en aval du pont de pierre actuel construit en 1874. Il me semble que nous avons maintenant la preuve qu'un tel franchissement se faisait bien dans l'Antiquité. En effet, au mois d'août 1972, M. Marius Fillion, qui m'aide avec une très grande efficacité dans ces recherches archéologiques, a remarqué, à peu près au droit de cet ancien pont, sur la rive gauche de la Valserine (territoire de l'ancienne commune de Coupy), dans un sondage profond pratiqué pour la construction d'une gendarmerie, des débris gallo-romains dans les déblais. Le sondage a été élargi et exploité avec l'aide du groupe archéologique du lycée de Bellegarde. La situation actuelle est la suivante. On rencontre tout d'abord une couche contenant de nombreux squelettes, orientés N.-O. S.-E., probablement de l'époque barbare. Au-dessous, vient une couche gallo-romaine avec de nombreux tessons de poterie sigilée, grise, noire, orangée, débrits d'amphores et de tuiles à rebord, monnaies, etc. Certains éléments peuvent être datés du I^er^ siècle. Enfin, apparaît un mur de technique gallo-romaine, qui ne peut pas être confondu avec les substructions des maisons du XIX^e^ siècle qu'il a fallu démolir pour la future gendarmerie. Cet établissement antique est exactement au point de jonction de la voie que je suppose franchir la Valserine et de celle qui passait sur la perte du Rhône pour rejoindre la grande voie de la rive droite du fleuve. Il ne pouvait pas avoir, sur ces berges abruptes et dangereuses, une fonction agricole. Etait-il lié au passage ? En ce cas, il prouverait, du même coup, les deux franchissements précités.

Pont Vieux

C'est un toponyme que j'ai relevé sur le cadastre de 1730 de la commune de Motz-en-Chautagne. Le territoire désigné par ce toponyme touche au Fier d'un côté et, de l'autre, à la paroi rocheuse qui forme l'entrée du Val de Fier, côté Seyssel. On n'y trouve aucun vestige. On peut penser toutefois qu'un tel toponyme — qui est généralement signe d'antiquité — conserve le souvenir d'un pont, mettant la Chautagne en relation avec la voie romaine du Val de Fier taillée dans le rocher et construite de toute pièce vers le milieu du I^er^ siècle. La voie en question ayant été progressivement abandonnée par défaut d'entretien, de la fin de l'époque romaine jusqu'au milieu du XIX^e^ siècle, on ne peut attribuer ce pont, ni au Moyen-Age — qui en a d'ailleurs construit fort peu — ni à l'époque moderne, puisqu'en 1730 il n'y avait plus rien de tel en ce lieu. Ce pont ne pouvait être que romain. Bien que le passage à gué du Fier était possible, la construction d'un tel pont — dont le prix de revient était insignifiant au regard de ce qu'avait pu coûter la voie du Val de Fier, n'était pas de nature à faire reculer les riches promoteurs de cette route, désireux de lui donner tout en effet [24].

Le passage des Usses au Regonfle et celui du Fier sous Châteaufort étaient peut-être assurés pour les piétons par une barque à traille comme il en fut plus tard en ces lieux [25].

Paul DUFOURNET.

NOTES

(1) Paul DUFOURNET :

a) *Deux trouvailles archéologiques inédites à Seyssel (H.-S.) et le problème de Condate. Actes du 85^e^ congrès national des sociétés savantes*, Chambéry, 1960, section d'archéologie, Imprimerie Nationale, 1962, pp. 83-101.

b) *Structures antiques du bassin de Seyssel. Etudes et recherches*, compte rendu, « Revue Savoisienne », Annecy, I, 1962, pp. 178-188, II, 1964, pp. 52-57.

c) *Notre-Dame de la Rochette, protectrice des voyageurs*, « Revue Savoisienne », 1961, pp. 165-180.

d) Avec Pierre BROISE : *Céramique campanienne et poterie à décor ondé de Vens à Seyssel* (H.-S.), *Actes du 89^e^ congrès national des sociétés savantes*, Lyon, 1964, section d'archéologie, Imprimerie Nationale, 1965, pp. 21-34.

Organisation du territoire dans l'Antiquité

e) *Le réseau routier gallo-romain de Vienne à Genève et la position des stations d'Etanna et de Condate. Principes de circulation et calculs des distances. Actes du 89^e^ congrès national des sociétés savantes*, Lyon, 1964, section d'archéologie, Imprimerie Nationale, 1965, pp. 35-72, avec carte h.t.

f) *Répartition des villae, formation des villages, des seigneuries et des paroisses dans la région de Seyssel (H.-S.). Actes du 90e congrès national des sociétés savantes*, section d'archéologie, Nice, 1965, Imprimerie Nationale, 1966, pp. 35-72, avec carte h.t.

g) *Navigation sur le Rhône supérieur. Témoignages archéologiques sur deux éléments du trafic. Les établissements portuaires. Condate, port et emporium. Liaisons voies d'eau - voies de terre dans le bassin de Seyssel. Actes du 91e congrès national des sociétés savantes*, section d'archéologie, Rennes, 1966, Imprimerie Nationale, 1968, pp. 99-155.

h) *L'entrepôt des sels du Regonfle-sous-Bassy (Haute-Savoie). 93e congrès national des sociétés savantes*, section d'archéologie, Tours, 1968, Bibliothèque nationale, 1970, pp. 215-261.

i) *Voie romaine de Condate (près de Seyssel) à Aquae (Aix-les-Bains)*. Vestiges dans le Val-de-Fier. Seyssel (Haute-Savoie). « Revue Savoisienne », Annecy, 1970, pp. 21-32, avec planches.

j) *Le carrefour fluvio-routier de Seyssel dans l'Antiquité. Table ronde sur les cols des Alpes*, Bourg-en-Bresse, mars 1969, Actes imprimés dans les ateliers du centre régional de documentation d'Orléans, sous la direction du prof. Raymond Chevallier, 1971, pp. 59-85.

k) *Pierre blanche et carrières antiques de Seyssel*, 96e congrès national des sociétés savantes, section d'archéologie, Toulouse, 1971, en cours de publication.

l) Avec Robert VILAIN : *L'abri de Sous-Lac à Craz-en-Michaille. Analyse des fouilles de Gabrielle Sanlaville*, Revue « Le Bugey », 1970, pp. 24-58.

(2) Louis BLONDEL : *Ponts, passages et navigation sur le Rhône entre Genève et le Jura ; congrès du Rhône*, Lausanne, 1935, revue : « Congrès et fêtes du Rhône », p. 70.

(3) Lucien LAGIER-BRUNO : *Les anciens ponts sur le Rhône dans la cluse de Pierre-Châtel*, revue « Le Bugey », 53 fasc., 1966, pp. 106-137, tirage à part (31 pages).

(4) Guy BARRUOL : *Les peuples pré-romains du Sud-Est de la Gaule. Etude de géographie historique*, Paris, éditions E. de Boccard, 1969, La frontière septentrionale des Allobroges et le problème de la Sapaudia, pp. 298-301.

(5) Charles LENTHÉRIC : *Le Rhône, histoire d'un fleuve*, Paris, librairie Plon-Nourret, nouvelle édition, 1905, donne des précisions sur le pont romain de Genève (pont de bateaux reliant des estacades) détruit par César et sur le pont en pierre qui lui succéda, ainsi que les références principales concernant les ponts anciens de Genève et de Lyon, p. 30 sq.

(6) Je pense que les ponts de bateaux, même munis d'une portière mobile pour le passage des embarcations, ne pouvaient pas être établis de façon durable sur le Rhône, en raison de la pratique du flottage des bois qui existait dès l'Antiquité.

(7) Lucien LAGIER-BRUNO, op. cit., voir son argumentation sur les ponts de bois, p. 126, p. 23 du tiré à part.

(8) Institut géographique national, Saint-Mandé (94), fonds des fortifications.

(9) Ces recherches feront l'objet d'une publication.

(10) Félix FENOUILLET : *La station préhistorique du Mont Vuache*, « Revue de Savoie », Paris, n° 1, 1912, p. 171, et Louis BLONDEL, op. c.

(11) Anonyme (en fait le marquis de QUINSONAS) : *Voyage de Lyon à Genève par le chemin de fer, édité* (vers 1855) au profit des pauvres de l'hôpital de Seyssel. L'auteur était, à l'époque, propriétaire du château de Chanay, donc un peu Seysselan. Il a connu le pont qui a précédé le pont suspendu construit en 1840.

(12) M. C. GUIGUE : *Topographie historique du département de l'Ain*, Trévoux, 1893, p. XIII.

(13) Félix FENOUILLET : *Histoire de la ville de Seyssel*, Annemasse et Seyssel, Ain, 1891, p. 18.

(14) Louis BLONDEL : *Châteaux du diocèse de Genève*, Genève, Jullien, Paris, Picard, 1956, p. 432.

(15) Charles MARTEAUX : *Etude sur la voie romaine de Condate (près Seyssel) à Aqvae (Aix-les-Bains)*, « Revue Savosienne », 1913, 1er trim., p. 40. L'inscription romaine est une dédicace au dieu Vintius associé à Auguste. Pingon a établi son recueil au XVIe siècle.

(16) Lucien LAGIER-BRUNO : op. c., pp. 117-118 (pp. 11-12 du tiré à part).

(17) Paul DUFOURNET : *Navigation...*, op. c. 1-g, pp. 115-116 et 152, et *Pierre blanche...*, op. c. 1-k.

(18) Cf. note 1, a) et j).

(19) Cf. note 1, a) pp. 85-86, e) p. 36, g) p. 140.

(20) Charles MARTEAUX, dans l'étude précitée, pp. 37-38, avait senti l'utilité d'un passage en ce point qui écrit : « ...on embrancha donc une route nouvelle sur la première à *Lemincus* et le lac du Bourget jusqu'à Aix, puis de là à *Albinum* (Albens) et vers l'ouest, par le Val de Fier jusqu'à Condate, au bord du Rhône où elle rejoignait la voie de Vienne à Genève. De plus, grâce à un bac, plutôt qu'à un pont, elle relia la contrée parcourue au pays des Séquanes... ». L'auteur a toujours ignoré ce toponyme « en Brive » sur l'autre rive qui aurait confirmé et précisé son hypothèse.

(21) « Carte géométrique d'une partie du cours du Rhône depuis Genève au confluent du Guyers pour servir à la nouvelle limitation des Etats de France et de Savoie, 1760 ». Arch. départ. de la Savoie, C. 625. Cette carte a été gravée et elle a été rééditée par l'Institut géographique national (I.G.N.). La « carte du Rhône », section du Haut-Rhône, éditée par le service des Ponts et Chaussées, navigation, en 1860, est aussi un document à consulter.

(22) Paul DUFOURNET : *Navigation...*, op. c.,pp. 145-146. L'ingénieur des Ponts et Chaussées de REYDET de la VULPILLIÈRE, dans sa *note sur la IV^e^ voie militaire romaine*, 1808, manuscrit à la bibliothèque de l'Académie Florimontane, plaçait *Condate* à Anglefort où, pourtant, il n'y a pas de confluent. Il imaginait qu'entre ce *Condate* (Anglefort) et la rive gauche, le Rhône étant encore relativement « resserré entre des bancs de grès » il y avait sans doute un pont. Cette hypothèse, que je rapporte pour être complet, est à écarter.

(23) François de DAINVILLE, s.j. : *Le Dauphiné et ses confins*, vu par l'ingénieur d'Henri IV Jean de Beins (1606), Genève-Paris, 1968, pl. XIV.

(24) En 1808, de REYDET de la VULPILLIÈRE écrivait (op. c. p. 12) : « ...à l'ouest (c'est-à-dire à l'aval), au débouché de ce défilé (Val-de-Fier), il m'a paru reconnaître encore les traces d'une autre route qui venoit de l'autre rive de la rivière, soit de la gauche, rejoindre celle la qui seroit, suivant moi, celle qui alloit à Condate (Anglefort, pour l'auteur) en passant par dessous Château-fort et en traversant le Rhône. » S'il en avait bien été ainsi, on peut penser que c'était là une raison supplémentaire de relier ces deux voies par un pont sur le Fier.

(25) J'ai établi pour être publié dans l'atlas historique de Savoie-Ain (en cours de parution — collection des atlas historiques Belfram) une carte accompagnée d'une notice faisant état de tous les ponts et passages du Rhône, dans le même secteur, depuis l'origine jusqu'au seuil de l'époque actuelle.

N.B. — Pour l'état vers 1835 des passages à Grésin et à Arlod, il faut consulter l'ouvrage suivant :

Anonyme (en réalité le baron Hubert de Saint-Didier qui signe les planches ; sans texte) *Courses pittoresques dans le Bugey*, Bourg et Lyon, 1837, in-f^o^, Recueil de dessins lithographiés.

La planche 41 représente le pont de Grésin, alors qu'une grande roche, issue de la rive gauche, formant tablier de pont, venait reposer sur la pile naturelle (fig. 1) rétrécissant le passage à quelques mètres au-dessus du fleuve.

La planche 43 représente le château d'Arlod commandant le franchissement du Rhône, à son pied, sur une simple passerelle.

Un grand destin manqué
Charles duc de Nevers
(1580 - 1637)

Charles de Gonzague et de Clèves, duc de Nevers et de Mantoue, n'a fait que passer en Savoie, dans la suite de Henri IV, lors de la guerre de 1600, mais il a joué indirectement un rôle important dans l'histoire de notre province, ayant été à l'origine de cette guerre pour la succession de Mantoue qui a entraîné la conquête de la Savoie par Louis XIII.

C'est ce qui nous a incité à évoquer ici sa personnalité généreuse, ses aventureuses entreprises et son destin malheureux.

Les origines et les années d'apprentissage

Charles de Gonzague, c'était d'abord un très grand seigneur, non seulement de France mais d'Europe. Par son père, Louis de Gonzague, qui était entré tout jeune à la cour de France à la fin du règne de François I[er], il se rattachait à la branche aînée des Gonzagues qui régnait à Mantoue depuis 1328. Certains de ses ancêtres avaient été rois de Jérusalem et de Thessalonique au temps des croisades, un autre avait épousé une Paléologue, descendante directe d'Andronic II, un des derniers empereurs de Byzance. La mère de Charles était Henriette de Clèves, issue de la dynastie de Clèves qui prétendait remonter au chevalier du Cygne des légendes rhénanes. Cette famille s'était unie, au XV[e] siècle, à l'illustre maison de Bourgogne et son dernier représentant mâle, le père d'Henriette, avait reçu de François I[er] le duché de Nevers dont Henriette était devenue l'unique héritière et dont son mari avait repris le titre.

Les deux oncles maternels de Charles s'appelaient Henri de Guise, le chef ligueur assassiné à Blois, et Henri I[er] de Condé. Ses sœurs, plus âgées que lui, avaient épousé l'une un Orléans-Longueville, l'autre un fils du duc de Mayenne, le chef dc la Ligue. Lui-même, né à Paris en 1580 dans le magnifique hôtel de Nevers qui se dressait près de l'actuel Institut de France, avait eu comme parrain le cardinal Charles de Bourbon — le roi Charles X de la Ligue — et comme marraine Anne d'Este, notre duchesse de Nemours, veuve de François de Guise... Ce qui frappe dans ce panorama familial c'est le catholicisme ardent de la plupart des personnages : les plus illustres ligueurs y figurent.

Louis de Nevers, le père de Charles, bien que catholique fervent, n'avait pourtant pas été ligueur, si ce n'est pendant quelques mois. Chez lui, l'ardeur religieuse allait de pair avec le culte du roi et il avait servi avec un dévouement sans réserve tous nos souverains de Henri II à Henri IV.

C'est au château de Nevers que Charles fut élevé, par les meilleurs éducateurs du temps : les Jésuites. Nul doute que sous leur influence il n'ait ardemment participé à l'intense fermentation religieuse et au renouveau mystique de la Contre-Réforme et qu'il ne se soit enthousiasmé pour l'épopée missionnaire des grands jésuites dans le monde entier. Mais l'extrême dévotion et le strict moralisme qui lui furent inculqués étaient-ils bien adaptés à la formation d'un homme d'action ?

En 1597, à dix-sept ans, Charles de Nevers était hors de page et, sous l'aile de Henri IV, qui l'appelait son « neveu » — car les d'Albret s'étaient alliés aux Clèves — faisait brillamment ses premières armes au siège d'Amiens. En 1600, nous l'avons dit, il prenait part à la promenade militaire que fut la campagne de Savoie.

Saisissons-le l'année suivante, en 1601. Il a 21 ans. Son père est mort six ans plus tôt lui laissant en survivance le gouvernement de Champagne. Depuis deux ans il est marié à sa belle-sœur, Catherine de Lorraine, fille du fameux duc de Mayenne. Et, en cette même année 1601, Henriette de Clèves disparaît à son tour. Le voilà, du coup, à la tête d'une fortune immense. Le duché de Nevers, le duché de Rethelois, la principauté d'Arches en face de

Mézières, ne forment que l'essentiel de son héritage. Tout le monde s'accorde sur sa rayonnante beauté. Une gravure de Thomas de Leu l'atteste. Visage ovale, abondante chevelure blonde, moustache rare sur une bouche mince, le tout éclipsé par deux yeux immenses au regard un peu perdu : une physionomie où le charme le dispute à la mélancolie. En fait, et tout le prouvera, c'est l'enveloppe d'une âme pure et ardente, éprise de gloire, rayonnante d'idéalisme, de bravoure et de foi. Son imagination, nourrie du passé de ses ancêtres, ne se soucie guère des contingences. C'est un parfait élève des bons pères. Mais qu'y a-t-il comme plomb dans cette tête charmante ?

Comment un tel archange se contenterait-il de la vie de cour ? Il n'y avait plus alors qu'un seul théâtre où cueillir de la gloire : la Hongrie où, depuis sept ans, les Turcs de Soliman battaient les portes de l'Europe. Déjà nombre de Français, au lendemain du traité de Vervins, s'étaient engagés au service de l'Empereur pour la défense de la Chrétienté. Un cousin de la femme de Nevers, le duc de Mercœur, autre grand ligueur, avait même, en 1600, commandé en chef les forces impériales et était mort à la tâche. Au début de 1602, Charles obtint du roi la permission de suivre l'exemple de ce héros.

Pour s'instruire et se faire connaître, il fit un long détour. On le vit aux cours d'Angleterre, de Danemark, de Suède, de Bohème, de Pologne. Enfin il arriva à Vienne, chez l'Empereur. Il y fit la connaissance de grecs émigrés, dont un Paléologue, un arrière petit-cousin. Mais les Turcs pressaient. Maîtres de Bude ils menaçaient Gran. D'un bond, Nevers est devant Bude avec le corps de siège.

Le 22 octobre, en montant à l'assaut, il est transpercé d'une balle. La blessure est plus impressionnante que grave. Porté aux nues par tous, il rentre en France en héros et les libelles chantent sa gloire.

Il avait fait vœu de repartir. Mais Henri IV trouva qu'il s'était assez exposé. Pour s'occuper, il créera une ville princière, dans sa principauté d'Arches. Et ce sera Charleville, avec sa place ducale, imitée de la place Royale qu'Henri IV, au même moment, construisait à Paris. Mais quand les pavillons de brique et de pierre sortent de terre, il s'agite. Pour le calmer Henri IV envoie cet ardent catho-

lique porter l'obédience au pape Paul V, récemment élu. Il s'embarque à Antibes avec 600 gentilshommes sur quatre galères somptueuses, entre à Rome sur un coursier caparaçonné d'or, en tête d'un cortège royal. Mais Paul V est un calme, un positif. Nul ne sait ce qu'il pensa de ce luxe extravagant.

Les avatars d'un grand dessein

Vers « l'entreprise pieuse et glorieuse du Péloponèse »

C'est à son retour de Rome, en 1600, que sonne pour Charles de Nevers l'appel du destin. Une ambassade de prêtres orthodoxes venus de Morée, autrement dit du Péloponèse, conduite par un certain Pierre de Médicis, vient d'arriver à Paris demander l'appui du roi.

La Morée, en effet, était alors soumise aux Turcs. C'est-à-dire qu'ils maintenaient çà et là, dans les parties de plaine, quelques communautés de « spahis » qui s'étaient saisies des meilleures terres et faisaient rentrer l'impôt. Mais ils ne s'y étaient pas établis sans peine, entre 1453 et 1480, car les Grecs de Morée étaient belliqueux, et ils n'avaient pu s'implanter dans les parties montagneuses du littoral non plus que dans celles d'Albanie et de Serbie. D'ailleurs, après avoir liquidé les seigneurs du pays, ils avaient laissé s'instaurer un régime assez libéral. Le clergé orthodoxe, en particulier, avec ses évêques, était resté en fonction et avait conservé toute son autorité sur la population.

Or, ces souverains que les Turcs avaient chassés de Morée, c'étaient précisément des Paléologues. Leur nom était resté vivant, symbole de l'indépendance perdue. Ils avaient régné en Morée pendant près de deux siècles, après en avoir expulsé les Latins qui s'y étaient établis au temps de la quatrième Croisade. Mais ces Latins avaient été surtout des Français, venus pour la plupart derrière les Villehardouins, de cette Champagne dont Nevers était gouverneur. Pendant un demi-siècle ils avaient fait de la Morée un royaume franco-hellénique, libéral, chevaleresque et



Charles de Gonzague,
duc de Nevers.

courtois, respectueux des traditions et de la religion du pays, et dont le souvenir n'était pas mort.

Comment s'étonner que ces grecs de Morée viennent demander l'aide du roi de France pour être débarrassés des Turcs ? Ils avaient eu, au moment de Lépante, en 1571, une heure d'espoir, mais l'occasion avait été manquée. Or voici qu'il s'en présentait une autre : les armées turques étaient aux prises avec les Perses très loin, en Arménie. L'Anatolie était soulevée. Sous un sultant débile, l'empire était dans l'anarchie. La Morée était à peu près vide.

Henri IV était très favorable à la libération des chrétiens de Morée, mais il était allié des Turcs. Les émissaires n'obtinrent de lui que de bonnes paroles. Heureusement il n'y avait pas que le roi en France, il y avait aussi ces grands féodaux aux fortunes immenses, capables d'entreprises singulières et, au premier rang, Nevers, un descendant des Paléologues ! Ils le visitèrent. L'accueil fut enthousiaste. A son retour, Pierre de Médicis avisa ses mandants : l'héritier des Paléologues était l'unique fondement de leur espérance.

En 1611, un an après la mort du roi, ils lui déléguèrent un archevêque et deux évêques pour le convier officiellement à embrasser « l'entreprise pieuse et glorieuse du Péloponèse ». Il n'hésita pas : il était prêt à « y porter sa vie, son bien et son honneur ». Mais il fallait tout de même aller voir sur place. Et, sans perdre un instant, il dépêcha en Morée trois de ses féaux, dont le sieur de Châteaurenault. Quelques mois plus tard, Châteaurenault était de retour. Tout était merveilleux. Il avait visité une grande partie du pays, conversé avec les évêques. Il suffisait d'arriver avec quinze mille gens de guerre, un important stock d'armes et quelques canons. Une dizaine de milliers de Grecs accoureraient sur le champ. Les Turcs n'étaient que six mille environ dans toute la Morée, dispersés. Au premier signal on leur coupera la gorge, on prendra leurs armes et la révolte se propagera comme un incendie. Tout ce que demandaient les Grecs c'était de récupérer leurs terres et de garder leur religion. Châteaurenault rapportait un projet de traité en règle. Quoi d'irréalisable dans tout cela ? L'heure était favorable. A la politique de méfiance envers l'Espagne et l'Empereur avait succédé une politique

résolument pacifique basée sur l'entente avec ces puissances. Comment douter de l'appui de la reine-mère et des Etats catholiques ? Ce n'était qu'une question d'argent et de bateaux. Et Nevers de se lancer aussitôt dans les calculs. Avec 2 millions de livres d'entrée, 1 million chaque année par la suite, 42 galères et 50 tartanes, il s'en tirerait ! Pour les millions, pas de difficulté. Mais, pour les bateaux, on ne pouvait guère tabler que sur le roi d'Espagne. Tout dépendait donc, au fond, de ce dernier. Avant de l'attaquer, Nevers voulut s'assurer des autres souverains. Au début de 1613, il partit en voyage d'exploration, visita Paul V à Rome, Ferdinand de Médicis à Florence, l'Empereur Mathias à Ratisbonne, s'ouvrit discrètement à eux de son projet, recueillit l'assurance de leur sympathie.

Malheureusement, il lui fallut surseoir. Il ne pouvait oublier qu'il était prince français, parent des princes du sang. Or, à son retour en France, ils étaient en pleine révolte, excédés d'être mis au rancart par une régente italienne au profit d'italiens de bas-étage, Nevers prit fait et cause pour eux. Enfin, en 1615, le calme était rétabli et les mariages espagnols du roi et de sa sœur décidés. Nevers en revint aussitôt à son grand projet. Profitant de la rencontre nuptiale de Bayonne, il fit parvenir au roi d'Espagne un mémoire détaillé concernant l'affaire de Morée.

L'horizon s'élargit

Mais tandis que la cour cheminait vers la frontière espagnole, les grands se soulevaient de nouveau. Cette fois Nevers ne les suivit pas. Bien au contraire: il allait jouer un rôle de médiateur entre eux et la cour dans une sorte de conférence de la paix qui se tint à Loudun en février 1616. Or, dans cette cité endormie, une rencontre providentielle l'attendait: celle d'un capucin visionnaire, embrasé d'une lumière intérieure, apôtre et mystique, tout entier dévoré d'une passion ardente: délivrer le tombeau du Christ, ressusciter l'esprit de la Croisade, anéantir les sectateurs de Mahomet. C'était le père Joseph du Tremblay. Leurs sublimes s'amalgamèrent en un instant. Le projet de Morée transporta le capucin. Dans les intervalles des négociations, tous deux se penchaient sur la carte d'Orient,

dressaient des tableaux d'effectifs, des estimations de dépenses.

Ils tombèrent d'accord pour assurer d'abord l'encadrement de l'expédition par la création d'un vaste corps d'officiers recrutés dans tous les pays chrétiens, tous nobles et tous volontaires, qui s'engageraient à un versement initial dont dépendrait leur rang dans la hiérarchie. Ce serait un Ordre à la fois religieux et militaire, comme l'ordre de Malte. Ils en arrêtèrent même le titre: « La Milice chrétienne des chevaliers de Jésus-Christ pour sa gloire, la paix et la libération des Chrétiens de l'oppression des Infidèles ». Ce cadre constitué, il serait aisé de le remplir de soldats.

Marie de Médicis, qui continuait à gouverner en fait avec ses infâmes florentins, ne pouvait voir d'un mauvais œil un projet qui éloignerait la jeunesse turbulente. Elle se déclara favorable en principe et accepta que le père Joseph se rendît à Rome, et Nevers à Vienne, pour aviser le pape et l'Empereur de son accord et obtenir leur adhésion formelle. On ferait de même, ensuite, pour le roi d'Espagne.

Le père Joseph se met en route le 15 mai 1616, à pied. Nevers doit partir au début de septembre. Le 29 août, Marie de Médicis consent à lui signer un papier: « Bien et dûment informée du noble, pieux et dévotieux dessein à l'honneur de Dieu et utilité de toute la République chrétienne », elle promet à Dieu, non seulement d'y contribuer par ses vœux et prières, mais de donner pour son exécution la somme de 1.200.000 livres. Comment, dès lors, douterait-elle de l'attachement de Nevers ?

Charles de Nevers rebelle

Or, deux jours plus tard, Condé qui, depuis Loudun, participe au gouvernement et porte ombrage à l'odieux Concini, est brusquement arrêté et jeté à Vincennes. C'est une insulte à tous les grands, une trahison de l'accord de Loudun, une provocation insupportable de la camarilla florentine ! Nevers bondit. Il interrompt ses préparatifs de voyage, prend la tête de la révolte, lève des troupes, se retranche dans Rethel. Longueville en Picardie, Bouillon à Sedan font de même. La cour mobilise ses régiments. Une

guerre ouverte menace. Nevers est l'âme de la résistance. Mais au moment où les troupes royales allaient s'emparer de Sainte-Menehould, où Charles s'était fortifié, et de Nevers, dont sa femme se préparait à soutenir le siège, la crise se dénoua subitement, le 24 avril 1617, par l'assassinat de Concini, l'exil de la Reine-mère et de Richelieu.

Que penser du rôle de Charles de Nevers en cette affaire ? Qu'il avait au moins des circonstances atténuantes. La dictature de Concini et de sa femme était abominable et honnie du peuple. Il n'avait tenu qu'à la Reine-mère d'y mettre fin et d'assurer la paix. Et alors que la plupart des grands réclamèrent des prébendes pour se rallier, Nevers ne figure pas dans la liste des bénéficiaires.

La création de la Milice chrétienne en France et le plan d'opérations contre l'Empire Ottoman

Après cette révolution, le champ était libre pour les grands projets. Justement, en juillet 1617, le père Joseph réapparaissait après un séjour de huit mois à Rome. Il était plus enthousiaste que jamais. Le long du chemin, toujours à pied, il avait composé un poème de plusieurs milliers de vers à la gloire de Nevers. Mais sa pensée avait évolué. Ce n'était plus du petit projet de Morée, mais d'une véritable croisade qu'il rêvait maintenant. Non sans raison : pendant ces huit mois il s'était entretenu avec les divers ambassadeurs à Rome qui l'avaient assuré des bonnes dispositions de leurs souverains. De plus il avait appris que nombre de princes et de seigneurs polonais, allemands, hongrois, transylvains, valaques et moldaves s'étaient déjà groupés en une espèce d'ordre de chevalerie, sous l'impulsion d'un certain comte d'Altheim, pour constituer un corps de 12 à 15.000 hommes, avec lequel ils brûlaient de marcher sur Constantinople en contournant les Carpathes. Ils étaient tous prêts à reconnaître Nevers comme général. En un long rapport, le capucin exposait l'économie d'une grandiose entreprise. Tandis que l'armée de Nevers et d'Altheim déferlera par les plaines du Dniester, l'Empereur se précipitera en Hongrie ; le roi de Perse, avec 100.000 chevaux, retiendra au loin le gros des forces turques ; les Druses et les Libanais se soulèveront ; le prêtre Jean d'Abyssinie

attaquera l'Egypte grâce aux secours qu'on lui fera parvenir par l'intermédiaire du roi du Congo ; l'Espagne jettera des troupes sur les côtes de Palestine et une flotte internationale assurera la maîtrise de la mer !

Plan sublime qui transporte Nevers et conquiert le roi, ainsi que Luynes, son premier ministre. Immédiatement, Nevers lance par tout le royaume un « Appel aux âmes généreuses » où il révèle son grand dessein et annonce la création de la Milice chrétienne sur les bases conçues à Loudun. La France sera divisée en quatre « grands prieurés » dont les chefs, tous princes ou ducs, s'engageront chacun pour 30.000 livres et commanderont respectivement à quatre légions de quatre régiments. Les légions seront aux ordres des grands-croix, tous marquis ou comtes, qui apporteront 7.500 livres ; les commandeurs, à 3.000 livres, commanderont les régiments ; les chevaliers, à 900 livres, les compagnies. Des sommes ainsi apportées on fera une bourse commune si bien que les chefs n'auront rien à payer pour leurs soldats. C'étaient là, notons-le en passant, des conceptions d'organisation militaire extraordinairement en avance sur l'époque. « Que ceux qui prendront cette généreuse résolution, concluait le factum, le fassent savoir au duc de Nevers qui leur fera connaître l'ordre qui se tiendra pour la levée des armes, embarcations et soldatesque. Rien ne peut mieux servir notre honneur que d'exposer notre vie sur un théâtre où concourent tant de nations ; il y aura des historiens pour enregistrer les actions notables et les rendre immortelles et, dans les pays conquis, les chevaliers trouveront des fiefs à la mesure de leur mise... » Aussitôt les adhésions commencent à affluer. Nevers ouvre la souscription avec une promesse de 300.000 livres.

Le 9 septembre 1617, le sieur Olivier de Marconnes part pour Vienne et Varsovie préparer les voies avec d'Altheim et l'Empereur, tandis que Châteaurenault court en Morée prévenir les évêques. Il leur apportera le portrait de Nevers sous forme de pièces d'or car Nevers, à Charleville, battait monnaie comme un souverain. Restait à stimuler le roi d'Espagne et à recruter des chevaliers dans son royaume. Ce sera l'affaire du père Joseph qui entamera sa marche à pied pour Madrid le 14 avril 1618.

La fondation de la Milice chrétienne internationale

En ce printemps 1618, tout s'annonçait à merveille. De Vienne et de Cracovie, le sieur de Marconnes envoyait d'excellentes nouvelles. Partout il avait reçu le meilleur accueil. L'Empereur Mathias était favorable. Le comte d'Altheim avait son monde sous la main. En Pologne, le chef des cosaques zaporogues était prêt à joindre son armée à celle que Nevers amènerait. Tout le monde attendait Nevers !

Nevers ne perdait pas son temps. Il rassemblait à Mézières des armes et des munitions ; il avait acheté 6 canons ; il faisait fabriquer tout le matériel nécessaire pour combattre loin de toute base dans les plaines de Russie, jusqu'aux moulins à bras sur roues qui moudront en marchant, aux fours de cuisine sur chariots, autrement dit cuisines roulantes, et aux voitures porte-tentes.

Et voilà que, d'Italie, les deux frères Petrignani-Sforza, qui avaient fondé eux aussi un ordre de chevalerie sous le nom de la « Bienheureuse mère de Dieu pour la délivrance des chrétiens opprimés », venaient se ranger sous son obédience. Il n'y avait plus qu'à aller sur place mettre au point avec l'Empereur et d'Altheim le plan d'opérations et fixer la date du lever de rideau.

Malheureusement Nevers fut retardé par la mort de sa femme, qui lui laissait cinq enfants. Ce n'est qu'en octobre 1618 qu'il put partir pour l'Allemagne, flanqué d'un des Petrignani. Il avait rendez-vous avec Altheim à Olmütz. Il y trouva les esprits inquiets car les Tchèques s'étaient soulevés contre le roi de Bohème, frère de l'Empereur. Mais on comptait bien que l'affaire serait vite liquidée. Le 17 novembre, à Olmütz, Nevers, Altheim et Petrignani, en plein accord, fusionnèrent leurs trois ordres en un Ordre unique : « La Milice chrétienne sous le titre de Notre-Dame et de Saint-Michel ». D'Olmütz, Nevers se rendit à Cracovie. L'impression fut moins bonne qu'il ne l'espérait. Ces Polonais étaient fort divisés et leur roi n'était pas très chaud, mais les concours assurés étaient fort nombreux et le roi ne comptait guère. De Cracovie, il gagna Vienne.

Il s'agissait maintenant de fixer noir sur blanc les statuts de l'Ordre et de préciser d'abord son objet. Sous

l'influence d'Altheim, impressionné par les troubles de Bohème qui, décidément, s'aigrissaient, l'orientation prévue par Nevers s'infléchit quelque peu. N'est-il pas absurde, pensait d'Altheim sans trop le dire, d'aller combattre les infidèles au loin quand on les trouve à domicile — à savoir les protestants de Bohème ? Il était bien clair que la paix de l'Europe était la condition première d'une croisade lointaine : le premier devoir de la Milice chrétienne n'était-il pas dès lors de contribuer à son maintien ? Procurer la paix entre les peuples et les princes chrétiens et libérer les chrétiens d'Orient de l'oppression des infidèles : telle était finalement sa mission. Nevers se laissa convaincre.

Ceci posé, la Milice fut organisée en trois « détroits », ou districts (occidental, oriental et méridional). La direction en serait exercée collégialement par les fondateurs en attendant l'élection d'un grand'maître qui serait évidemment Nevers. Chaque district serait hiérarchiquement subdivisé sur le patron déjà adopté par Nevers pour la France. Le droit d'entrée à payer suivant le rang de naissance fut fixé. Les manteaux de cérémonie, la tenue de parade des dignitaires, le cérémonial de la réception furent décrits dans le plus grand détail. Certaines pratiques de dévotion furent exigées : elles étaient bénignes.

Le 8 mars 1619, sur une grande place de Vienne recouverte en partie de tapis d'Orient, en présence de l'Empereur Mathias, qui devait d'ailleurs mourir douze jours plus tard, et de l'archiduc Ferdinand roi de Bohème, Nevers et Altheim remettaient la grand'croix et le collier de la Milice chrétienne à 21 dignitaires qui prêtaient serment l'épée haute. Parmi eux, Jules-Henri de Saxe, le prince de Valachie, le palatin de Sandomir, Henri du Val de Dampierre, le duc de Radzivill, le comte Homonay, et seulement deux Français : le marquis de Rouillac et le marquis de Villars.

Faillite du projet international et retour au projet de Morée

Nevers, tombé malade en chemin, rejoint la cour en juillet, à Tours. Il y trouve le père Joseph, retour d'Espagne, et Châteaurenault revenu d'Orient en compagnie de

Pierre de Médicis. Le père Joseph n'a pas rapporté grand' chose de Madrid. Le roi d'Espagne n'a déjà que trop d'ordres militaires et se méfie de toute entreprise où la France pourrait jouer le premier rôle. D'autre part, les choses se compliquent en Allemagne. Les Bohémiens viennent de se donner un roi protestant. A une ligue évangélique s'oppose une ligue catholique conduite par le duc de Bavière, et le comte d'Altheim y précipite le « détroit » oriental de la Milice chrétienne alors que la France soutient les princes protestants. Le père Joseph ne voit que trop clair : l'heure de la croisade européenne, qui supposait l'entente des puissances, est désormais passée.

Mais, ajoute-t-il aussitôt, ce n'est pas une raison pour ne rien faire ! Une chose reste possible : c'est notre premier projet de Morée, une affaire exclusivement française ! Châteaurenault vient de recevoir un accueil enthousiaste en Morée ; il a parcouru l'Albanie, la Serbie, est revenu par Vienne, chargé de lettres d'évêques grecs « au nouveau Moïse appelé à libérer le peuple de Dieu ». Tous les Grecs, là-bas, attendent Nevers et les Français comme le Messie ! Leur confiance est totale ; il faut agir, ne pas laisser se refroidir les bonnes volontés, tirer un trait sur les bateaux espagnols, ne tabler que sur les ressources françaises, sur le « détroit » occidental de la Milice chrétienne.

Il prêche un converti. Et, sans vains regrets, Nevers et le père Joseph reprennent leurs calculs de Loudun, noircissent papiers sur papiers de projets, devis et mémoires. Il nous en reste au moins une dizaine dressés par eux entre la fin juillet et la fin d'août 1619. « Etat des choses nécessaires pour 12.000 hommes, mousquets, arquebuses, piques, pots à feu, etc., etc., plus 10 vaisseaux de 500 tonneaux, 20 felouques et 60 tartanes à louer pour 6 mois : coût 1.500.000 livres... » « Mémoire pour la nourriture de 6.000 soldats pendant 6 mois, dont 3.000 embarqués sur la mer océane et 3.000 en Méditerranée... » « Projet réduit visant à choisir en Morée une place avantageuse : ci 73.914 livres. » Finalement le tableau de composition est arrêté : 7.200 fantassins en 6 légions, un corps de cavalerie de 1.000 chevaux, 6 canons, plus un état-major imposant : général, lieutenant-général, grand maréchal, sergent-major de bataille, général de la mer, général des galères, amiral, grand maître de l'artil-

lerie, grand hospitalier, grand aumônier, etc. Total de la dépense pour trois mois, vaisseaux et équipages non compris : 800.000 livres.

Les préparatifs

La première chose à faire, c'est de commander les vaisseaux. Après enquête sur place, la décision est prise en octobre 1619 : cinq galions et une patache de transport seront construits à Amsterdam aux frais du duc de Nevers et livrés dans un port de France en octobre 1620, munis de leur artillerie, de leurs équipages et des soldats chargés de leur défense. Devis : 428.500 livres.

Et, le 20 octobre 1619, dans l'église des Cordeliers de Nevers, avec un cérémonial pompeux, après un discours enflammé du père Joseph, Charles de Nevers intronise le détroit occidental de la Milice chrétienne. Vingt-et-un chevaliers, agenouillés devant l'évêque, reçoivent l'Ordre de ses mains. Quatorze gentilshommes de la province se déclarent aussitôt prêts à lever 10 compagnies de chevaux légers et 4 régiments d'infanterie. Dans les mois suivants, la Milice comprendra 150 chevaliers des diverses provinces françaises capables d'encadrer quelque 10.000 hommes.

Ce ne fut qu'à la fin de 1620 que les vaisseaux furent prêts. Le 24 janvier 1621, le sieur du Coudray, grand trésorier de la Milice, partait pour la Hollande en prendre livraison. « N'oubliez pas en vos prières le voyage des cinq vaisseaux de la sainte Milice », écrivait le père Joseph à une de ses pénitentes. Ils gagnèrent sans dommage le Hâvre-de-Grâce. C'étaient « la Vierge , « le Saint-Louis », « le Saint-Michel », « le Saint-Jean » et « le Saint-François », tous de 350 à 500 tonneaux, et la patache « Louise ». Ils portaient 150 canons. A leur mât flottait l'étendard blanc et noir de la Milice chrétienne, portant d'un côté l'image de Jésus crucifié et, de l'autre, celle de la Vierge avec une grande croix bleue.

La réquisition royale

A l'automne 1621, à l'époque où les Turcs chaque année démobilisent leur armée, Charles de Nevers, à la tête de sa Milice chrétienne, lèvera donc l'ancre pour sur-

gir un beau matin devant les côtes de Morée ! Il mûrissait ses plans à Charleville lorsque, le 26 mai 1621, il reçut du roi cette dépêche imprévue : « Désirant me servir des vaisseaux que vous avez au Hâvre-de-Grâce et, pour cet effet, de les faire venir au Port-Louis, sur les côtes de Bretagne, je vous écris afin que vous ordonniez à ceux à qui vous en avez commis la charge de les y mener et faire tout ce qui leur sera commandé avec la diligence que mon service requiert. » Il en comprit tout de suite la raison : les protestants s'étaient soulevés ; ils avaient fait de La Rochelle leur capitale et leur réduit et attendaient des secours d'Angleterre qu'il fallait à tout prix intercepter. Le gros de sa flotte étant en Méditerranée, le roi faisait flèche de tout bois. « Tout ce qui m'appartient est au roi », répondit noblement Nevers, et les vaisseaux partirent. Tout l'été ils labourèrent la mer. A l'automne, le siège de La Rochelle commença. Les Rochelois avaient une flotte mordante. Il fallut livrer des batailles. Le 6 novembre, le « Saint-Louis » et le « Saint-François » s'échouèrent et furent capturés après une lutte héroïque. La guerre navale devant La Rochelle se poursuivit l'année suivante. La flotte de Nevers y prit une part glorieuse tandis que lui-même, en Champagne, avec nombre de chevaliers de la Milice chrétienne, refoulait les lansquenets de Mansfeld appelés par les huguenots. En octobre 1622, enfin, la paix était faite mais le roi gardait en réserve les bateaux de Nevers à Port-Louis, près de l'actuel Lorient. Ce n'est qu'en avril 1623 que le roi les rendit, en bien mauvais état. Et les Rochelois faisaient la sourde oreille pour restituer le « Saint-François » et le « Saint-Louis » encore plus abîmés. Néanmoins, il paraissait possible de lancer l'expédition à l'automne 1624.

Recours au pape et nouveaux préparatifs

Instruit par l'expérience, Nevers avait hâte de réparer ses bateaux, de les réapprovisionner, de recompléter leurs équipages et de les mettre en sûreté hors de France en attendant l'heure. Le port rêvé lui parut Civita-Vecchia, port pontifical. Il ne doutait pas que le pape nouvellement élu ne le mît à la disposition de la Milice chrétienne et même qu'il ne lui prêtât le concours des galères vaticanes. Ce pape s'appelait Urbain VIII : c'était tout un programme.

Nevers lui expédia sans traîner un copieux mémoire pour le mettre au courant de ses projets et implorer son assistance. « Si l'entreprise réussissait, comme il était certain, le Saint-Père, concluait-il, pourrait alors, au nom d'une croisade, inviter les rois et les peuples chrétiens à agir puissamment pour le bien de la chrétienté ». A cette supplique, le pape allait opposer la réplique la plus inattendue. Il était bien disposé à favoriser la Milice chrétienne, mais sous réserve que ce fût un ordre de religion authentique. Or, telle n'était pas la Milice chrétienne ! Les membres d'un ordre de religion, en effet, prononcent des vœux. Que ceux de la Milice fassent donc vœu de chasteté conjugale de défendre la réalité du Saint-Sacrement contre les hérétiques, qu'ils confirment ces vœux par leur signature, et Sa Sainteté verra à reconnaître l'Ordre comme tel et à lui concéder Civita-Vecchia pour la résidence de ses vaisseaux.

Ce dernier point était essentiel ! Quant à la chasteté conjugale elle ne faisait pas difficulté pour Nevers, toujours veuf, et dont on cherche d'ailleurs en vain le nom dans la chronique amoureuse du temps. Immédiatement, il rédige une formule impliquant l'observation de tout ce que Sa Sainteté a voulu et voudra joindre aux statuts de l'Ordre, et nous possédons au moins le vœu d'un chevalier, le sieur Georges de Campet, signé par lui dès le 31 août 1623.

Certain dès lors de l'accord d'Urbain, Nevers s'affaire à remettre sa flotte en état. Le 27 août, il est à Honfleur, le 5 septembre à Moncontour, le 7 à Hennebont. A chaque étape, il rédige de nouveaux tableaux, de nouveaux devis, de nouveaux états comparatifs de recettes et de dépenses. Visiblement, il ne s'y retrouve pas lui-même. A Moncontour, il engage 320 matelots. A Hennebont il passe un marché de 27.000 livres pour l'entretien de 450 hommes d'équipage pendant six mois (1.000 quintaux de biscuit, 10 milliers de bœuf salé et 30 de morue sèche, 100 tonneaux de vin et de cidre, huile d'olive, poix, vinaigre et chandelles...). Le 9 septembre enfin il est à Port-Louis et inspecte la « Vierge », le « Saint-Michel », le « Saint-Jean » et la patache. Décidément, il faut les radouber. Soit 10.000 livres.

Mais, sans le « Saint-François » et le « Saint-Louis » que les Rochelois n'ont pas encore consenti à lui rendre,

sa flotte est vraiment mesquine. Justement, un vaisseau est à vendre : le « Saint-Basile ». Il l'achète. Tout compte fait, en coupant ses bois de Senonches, en empruntant sur ses domaines du Nivernais, en tranchant dans ses dépenses de bouche et d'écurie, en tablant sur l'indemnité que lui promet le roi, il arrivera à fournir personnellement 300.000 livres de plus et sera prêt pour l'automne 1624.

Déceptions romaines et ultime résolution

Le pape, cependant, ne répondait pas. Le 4 novembre, enfin, il honora Nevers d'une pompeuse lettre, mais il se bornait à l'assurer de ses prières. Il fallait en finir. Nevers prit la route de Rome. Il dut attendre plus d'un mois pour être reçu par Urbain VIII. Le 28 janvier 1624, enfin, il fut admis en audience. Conformément au protocole qui lui avait été signifié, à genoux, après avoir récité le symbole des apôtres, il jura obéissance et fidélité au pape et aux décrets du concile de Trente. En tant que futur soldat de la Religion qui allait être créée sous le titre nouveau, imposé par le pape, de l' « Immaculée Conception de la bienheureuse Marie toujours Vierge », il promit d'aider le pape et ses successeurs à défendre les droits régaliens du trône de Pierre, de promouvoir les privilèges et l'autorité de l'Eglise, de n'assister jamais ceux qui la combattaient et d'aviser le pape de tous les projets dirigés contre lui dont il pourrait avoir connaissance. Il fit vœu enfin, la main sur l'Evangile, de chasteté conjugale et de pauvreté, au sens défini par les statuts de l'Ordre. Alors le pape, lui imposant le manteau rouge et la croix d'or, l'admit dans la « Religion » nouvelle avec ces mots : « Reçois le joug du Seigneur qui est doux et léger ». En attendant la convocation du chapitre général il le nommait grand'maître.

Ainsi, à la Milice chrétienne, à l'armée laïque indépendante des Etats qu'avait conçue Nevers pour une grande entreprise guerrière, Urbain VIII avait su substituer une sorte de tiers-ordre au service de la politique papale.

Encore fallait-il, avant que fût fulminée la bulle qui proclamerait l'institution de l'Ordre, que les statuts en fussent approuvés par la congrégation compétente. Or, tout de suite, dans cet examen un problème se posa : celui

du vœu de pauvreté. Le « droit de passage », ou d'entrée, sur lequel était basée toute l'économie de la Milice chrétienne, fut d'emblée considéré comme simoniaque par les juristes ecclésiastiques. Dès lors qu'il s'agissait d'un ordre religieux, les seules ressources licites étaient les libéralités des âmes généreuses et le revenu des biens d'Eglise que le pape affecterait à l'Ordre : toute la base financière des entreprises guerrières s'effondrait.

Charles de Nevers avait déjà dépensé des sommes énormes. L'entretien de ses bateaux et de ses équipages était ruineux. Les bonnes volontés se refroidissaient. Lassé des tergiversations papales il se décida à agir sans en attendre l'issue, en réduisant l'envergure de son projet. Pour commencer, il se saisirait d'un château sur la côte de Morée qui lui servirait de base pour un développement ultérieur. Puisqu'il ne parvenait pas à obtenir Civita-Vecchia, il prendrait pour port d'attache deux petites îles qu'on lui avait signalées au large des Pouilles et qu'il pouvait acheter pour 100.000 écus. Dès qu'ils seraient radoubés il y enverrait ses vaisseaux. Sans atermoyer davantage il envoya un de ses féaux prévenir les amis de Morée et repartit pour la France pour lancer ses ordres. Chemin faisant il allait recommencer, sur ces bases nouvelles, ses éternels calculs.

France d'abord !

Il était de retour à Paris en mai 1624, après six mois d'absence. A la cour, un fait nouveau s'était produit : le cardinal de Richelieu était entré au Conseil et s'imposait déjà à tous. Le père Joseph collaborait étroitement avec lui. Il mit Nevers au courant de la situation générale. Les manigances de l'Autriche et de l'Espagne menaçaient la France d'encerclement. Le roi était décidé à réagir et allait intervenir par les armes en Valteline. Les suites étaient imprévisibles. Rien n'importait davantage que de sauver la fille aînée de l'Eglise. Le devoir de Nevers était à la frontière du royaume, en son gouvernement de Champagne.

Nevers se résigna. Il finit tristement l'année à Charleville en rédigeant la « Description et forme de laquelle

sera construit le grand prieuré de l'ordre de la Milice chrétienne », bâtiment grandiose avec asile de vieillards, orphelinat et auberge de pèlerins, dont la Bibliothèque Nationale possède une magnifique gravure.

Le rêve fracassé

Or, le 4 janvier 1625, Richelieu convoquait à Paris un familier de Nevers, M. de Charmizay. « Le roi a promptement besoin des vaisseaux de M. de Nevers, lui dit-il. Il veut une résolution sur le champ. » Et il proposait 150.000 livres payables en deux termes de six mois. Richelieu avait ses raisons d'être pressé : les Huguenots relevaient la tête et il était bruit d'une expédition navale de Soubise. Sans attendre la réponse de Nevers, il dépêcha des émissaires à Port-Louis avec ordre de se saisir immédiatement des vaisseaux puis, ayant avisé Charmizay, il réitéra son offre d'achat.

« Tout ce qui m'appartient et ma propre personne même sont au roi qui peut en disposer comme il l'entend », répondit Nevers comme en 1621. Et il envoya aux capitaines de ses vaisseaux l'ordre de les remettre à l'émissaire du roi, et à M. de Charmizay celui de signer l'acte de vente.

Charmizay n'avait pas encore eu le temps de procéder à l'affaire qu'une nouvelle lamentable parvint à Paris. Soubise était subitement apparu avec sa flotte devant Port-Louis. Les ex-vaisseaux du duc de Nevers étaient seuls au port. Les équipages de la Milice chrétienne s'étaient retirés après relève par les gens du roi. Ceux-ci étaient peu nombreux et ne connaissaient pas les bateaux. Soubise s'était saisi du port et des vaisseaux et avait voulu se retirer avec sa prise. Mais le vent lui avait été si contraire qu'il avait dû y renoncer et il avait purement et simplement mis le feu aux six galions promis naguère à un si haut destin.

Les bateaux étaient perdus avant d'avoir été effectivement vendus. Le roi consentirait-il à les payer maintenant ? Il ne restait à Nevers qu'à supplier Sa Majesté « de le traiter avec la faveur qu'il avait toujours espérée de sa bonté ».

Derniers coups du destin
(1627 - 1637)

C'en était fait du rêve de sa jeunesse. Mais il n'avait que quarante-cinq ans, et trois années ne s'étaient pas écoulées que de lumineuses perspectives s'ouvraient à nouveau devant lui. En décembre 1627, Vincent II duc de Mantoue et de Montferrat, dernier descendant de la branche aînée des Gonzagues, mourait sans enfant après avoir donné sa nièce Marie, héritière du Montferrat, au fils aîné de Charles de Nevers, Charles II duc de Rethelois. Charles de Nevers se trouvait, quant à lui, hériter du duché de Mantoue.

Dès l'annonce de la mort de Vincent, Charles de Nevers se précipita à Mantoue et y fit son entrée. Mantoue était alors dans toute sa splendeur. Ses palais, et le palais ducal en particulier, regorgeaient de trésors, de tableaux fameux, des manuscrits les plus rares. La population vivait dans l'abondance et le loisir, abandonnant le commerce aux juifs. Tandis que Charles de Nevers s'installait à Mantoue, son fils faisait de même à Casal, capitale du Montferrat.

Ces événements exaspérèrent le duc de Savoie qui revendiquait des droits sur le Montferrat, et l'Espagne qui ne se souciait pas de voir un prince français aux portes du Milanais. Sans hésiter, le duc de Savoie et le vice-roi de Milan envoyèrent leurs troupes assiéger Casal. En présence de ce conflit, l'Empereur Ferdinand, arguant de ce que les deux duchés étaient inclus au Moyen-Age dans le Saint-Empire romain germanique, décida leur mise sous séquestre aux mains d'un commissaire impérial.

Aussitôt Charles de Nevers fit appel à son protecteur naturel, le roi de France. Malheureusement Louis XIII était aux prises avec ses huguenots et toutes ses troupes étaient au siège de La Rochelle. Nevers n'hésita pas : il fit lever en France une armée à son compte. Sa fortune le lui permettait et le roi ne s'y opposa pas. Cette armée, forte de 8.000 hommes, encadrés par nombre d'officiers de la Milice chrétienne, tenta de déboucher en Piémont en août

1628. Indisciplinée, mal commandée, elle se heurta dans la vallée de Château-Dauphin aux troupes bien installées du duc de Savoie : ce fut un désastre. Mais, trois mois plus tard, La Rochelle capitulait. Dès février 1629, Louis XIII forçait le pas de Suse et contraignait le duc de Savoie à lâcher prise en Montferrat.

La riposte de l'Empereur fut brutale. Il donna l'ordre aux troupes allemandes de franchir les Alpes et d'assiéger Mantoue tandis qu'Espagnols et Savoyards reprenaient le siège de Casal. Charles de Nevers n'en fut pas ému. Louis XIII, il le savait, rassemblait de nouvelles forces pour en finir avec l'affaire de Mantoue. Il se prépara à soutenir un siège, leva des troupes, fit alliance avec Venise. Comme l'on sait, Mantoue est entouré de trois lacs. Trois chaussées seulement y donnent accès. La défense en était grandement facilitée.

En novembre 1629, les troupes impériales apparurent devant Mantoue qu'elles commencèrent à bombarder par dessus les lacs. Toujours aux points les plus chauds, Nevers stimulait par sa bravoure une population peu belliqueuse. La place tenait bon lorsqu'un beau jour de décembre on vit les assaillants plier bagage pour se retirer derrière le Pô. On en connut bientôt la raison : c'était la peste. Il fut impossible d'empêcher la plèbe mantouane d'aller fouiller dans leurs épaves, et la peste se déclara à Mantoue. Ce fut une effroyable hécatombe. Dans le seul mois de février on compta plus de 3.000 morts. La campagne étant dévastée, la famine apparut et un impitoyable marché noir s'instaura. En mai, l'épidémie était au paroxysme. Tous les médecins étaient morts ; on ne soignait plus les malades. Les croque-morts se livraient à un chantage éhonté. Faute de bois pour les brûler, on jetait les corps dans les lacs. Impertubablement confiant dans l'intervention du roi de France, Nevers faisait preuve d'une admirable fermeté.

Or, si la peste sévissait plus que jamais à Mantoue, elle s'était calmée chez les Impériaux. A la fin de mai, ils réapparurent dans leurs anciens postes, autour des lacs. Nevers se prépara à un nouveau siège. La peste avait décimé ses troupes. Pour récupérer des combattants, il se

décida à désarmer la petite flotille qui surveillait les lacs. Il ne pouvait avoir plus désastreuse idée.

Dans la nuit du 17 au 18 juillet, le drame éclata. Le chef de la porte principale avait trahi. Trois barques abordèrent dans l'ombre près du corps de garde. Quatre-vingt fantassins en bondirent, s'annonçant comme vénitiens. Le traître leur livra la porte. Ils abaissèrent le pont-levis. Quelques instants plus tard, débouchant par la chaussée, le flot des Impériaux déferlait dans Mantoue. Toute résistance était exclue. Nevers obtint de se réfugier dans les Etats du pape. Mantoue vécut alors une horreur indicible. Le chef des Impériaux, Aldringhem, accorda à ses lansquenets trois jours de pillage sauvage. Lui-même s'attribua les richesses du palais ducal. Le sadisme et la barbarie des Impériaux dépassèrent l'imagination. Les rues regorgeaient d'amas d'étoffes, de vases sacrés et d'objets d'art que les soudards bradaient aux amateurs accourus de Milan. Pendant près d'un an, charrettes et barques évacuèrent vers l'Allemagne et le Milanais les trésors de Mantoue.

Lorsque, grâce à l'arrivée devant Casal, en octobre 1630, de la grande armée française, l'Empereur eut finalement accordé l'investiture à Charles de Nevers, c'est une ville humiliée et désertée qu'il retrouva, en septembre 1631. Lui-même était abattu par la mort soudaine de son fils aîné Charles II, que son cadet, quelques mois plus tard, allait suivre dans la tombe. Sa fortune, jadis immense, déjà fortement ébréchée par l'aventure de la Milice chrétienne, avait été si bien hypothéquée pour la défense de Mantoue que les princes d'Italie durent s'unir pour lui venir en aide. Surmontant l'amertume de l'échec de sa vie, il se donna tout entier à la restauration de son petit duché et au relèvement de son peuple, entouré des enfants qui lui restaient: trois filles, dont l'une devait devenir impératrice d'Allemagne, une autre reine de Pologne et la troisième la fameuse Princesse Palatine, plus sa belle-fille Marie, qui avait heureusement un fils, futur avant-dernier duc de Mantoue.

Charles de Nevers, après tant d'épreuves, s'accrocha à la foi chrétienne qui avait inspiré toute sa vie. Pour l'affirmer, il fonda près de Mantoue un couvent de Camaldules. Au lendemain de sa mort, le 21 septembre 1637, à l'âge de

57 ans, il y fut transporté, revêtu de l'habit franciscain, escorté par tous les religieux de l'Ordre, pleuré par une population dont il avait su gagner le cœur.

Conclusion

Telle fut la vie de ce prince, à l'âme très noble, aspirant à toute grandeur, mais incapable de comprendre qu'en ce monde l'action n'est pas la sœur du rêve et qu'il y a danger à mêler politique et vertu. « Les événements ne firent sans doute que prêter leur pente à des inclinations naturelles »: on est tenté d'appliquer à Charles de Nevers cette pensée qu'inspirait à Barrès l' « Impératrice de la Solitude » et de conclure avec Gœthe: « le caractère c'est la destinée ».

Par son rêve grandiose de la Milice chrétienne, Charles de Nevers nous donne la mesure de ces grands seigneurs français auxquels Richelieu s'affronta. Qu'il ait eu le moyen, avec ses propres ressources et celles de ses amis, de lever une petite armée, de faire construire une flotte et de financer une expédition outre-mer nous semble aujourd'hui surprenant et explique assez que le Cardinal, pour forger l'Etat, se soit appliqué à réduire des grandeurs si démesurées.

Mais, au fond, son dessein n'était pas absurde. Le sort des chrétiens d'Orient n'était pas moins intéressant au début du XVII[e] siècle qu'à celui du XIX[e] et il y eut sans doute un moment, entre 1615 et 1619 environ, où, la paix régnant en Europe, aussi bien politique que religieuse, une entreprise de libération était non seulement possible mais à peu près assurée du succès. Malheureusement, très vite, le réveil des ambitions dynastiques et des passions religieuses rompit cet équilibre et interdit aux sujets des Etats rivaux toute collaboration à un dessein commun. A partir de 1620, le projet de Nevers était devenu irréalisable.

L'avenir devait le justifier. En 1828, la situation générale rappelait à certains égards celle des années 1615-1619. La flotte turque, détruite à Navarin comme jadis à Lépan-

te, n'existait plus. L'Europe était paisible et unie sous l'égide de la Sainte-Alliance. En quelques jours, le général Maison, dont la famille était originaire du Châtelard-en-Bauges, à la tête d'une simple division, après avoir débarqué au lieu même qu'avait visé Nevers, faisait capituler les vingt-deux mille hommes d'Ibrahim pacha qui ravageait alors la Morée, s'emparait, au prix de dix blessés, de toutes les forteresses turques et réalisait d'un coup tout ce que Nevers avait jadis rêvé. Quand, au retour de son expédition, Maison reçut des mains de Charles X son bâton de maréchal, je doute qu'il ait eu la moindre pensée pour le prince chevaleresque et un peu illuminé qu'avait été Charles de Nevers.

Général Jacques HUMBERT.

SOURCES PRINCIPALES

Manuscrits : BN Fr 3184, 3610, 4703, 4704, 4720 à 4727, 7081 à 7083, 15777, 18010. Fr NA 1054.

Imprimés :

BAUDSON (E.), *Charles de Gonzague*, Paris, 1947.

FAGNIEZ (P.), *Le père Joseph et Richelieu*, Paris, 1894.

GOLLNER (C.), *La Milice chrétienne*, Paris, 1937.

MAROLLES (B. de), *Mémoires*, Amsterdam, 1755.

XIVRAY (B. de), *Mémoire sur une tentative d'insurrection dans le Magne de 1612 à 1619*, Paris, 1841.

La Haute-Savoie pendant l'année 1873

Vers la fin de 1872, le « Mont-Blanc » du 3 janvier 1873 le relate, les camelots proposaient aux passants, sur les boulevards parisiens, un télescope miniature orné de l'inscription « Regardez l'avenir de la France ». Lorsque s'approchaient les curieux, les vendeurs ne manquaient pas de leur signaler qu'ils tenaient trois modèles à leur disposition. Les photos transparentes collées sur le verre, au fond de l'appareil, représentaient en effet, au choix, Gambetta, le Prince Impérial ou le comte de Chambord.

Pour être amusante, l'anecdote vaut, surtout, par sa valeur symbolique : à quelques semaines du deuxième anniversaire de la fin de la funeste guerre 1870-1871 et de l'élection d'une Assemblée nationale chargée, d'abord, de faire la paix puis, ensuite, de décider des institutions à donner au pays, la France se trouvait toujours à l'orée de trois routes : la république, l'empire et la monarchie.

1873 amena une certaine décantation dans cette situation ambiguë et unique dans l'histoire de la France. La solution ne date pas de cette année-là mais, à la considérer un siècle après, ce n'est pas la surestimer que de lui conférer une importance majeure puisqu'elle est jalonnée d'événements comme le décès de Napoléon III, la démission de Thiers, la visite des princes d'Orléans à Frohsdorf, le refus de Henri V de transiger avec les principes symbolisés par son drapeau blanc et la prolongation des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon, figure votive de « L'Ordre moral » régenté par des ducs orléanistes qui, incapables de faire la monarchie, fonderont une république qui, avec ses 67 ans d'existence, détient toujours le record de longévité de la catégorie.

Il n'est pas question de chercher si cette évolution de la situation fut heureuse ou néfaste : ici et maintenant, il

s'agit, grâce aux documents officiels classés aux Archives et aux journaux de l'époque, de savoir comment se passa, en Haute-Savoie, cette année 1873. Les uns et les autres sont-ils des miroirs fidèles ? Les rapports administratifs qui vont être évoqués sont-ils toujours sincères ? Les articles des gazettes ne systématisent-ils pas trop en fonction de l'idéologie qui les inspire ? Poser ces questions, c'est confesser le doute. Ce sont, pourtant, les seules bases de travail utilisables et il faut bien y recourir tout comme, parfois, il faut faire état des statistiques dont Louis Armand disait volontiers qu'à l'exemple du « bikini » elles donnent des idées mais cachent l'essentiel. Ici, l'essentiel, c'est la vie des Haut-Savoyards de 1873. Faute de la reconstituer, il est possible d'esquisser, du moins, l'ambiance dans laquelle elle se déroula.

LA HAUTE-SAVOIE VUE PAR LE PRÉFET DE MAC-MAHON

A son arrivée en Haute-Savoie, M. Peloux, le préfet nommé par le gouvernement de Broglie au lendemain des événements parlementaires qui avaient précipité la chute de M. Thiers, ne disposait pas plus que nous des rapports politiques de son prédécesseur. En quittant la préfecture, Jules Philippe avait-il emporté les dossiers ou bien avait-il présidé, sur place, à leur incinération ? Nous ne le saurons certainement jamais. Dès le 1er juin, le successeur devait signaler au ministre qu'il ne trouvait sur place aucun document susceptible de l'instruire de l'état d'esprit de ses administrés.

Très vite, cependant, les classeurs devaient se remplir car, pour notre plus grand profit, les hauts fonctionnaires de l' « Ordre Moral » écrivaient beaucoup et, ce qui ne gâte rien, d'une façon généralement élégante. La psychologie était-elle digne du style ? A chacun d'en juger par cet extrait d'une synthèse du préfet sur le département qu'il venait de découvrir à l'occasion d'une tournée du Conseil de révision :

« Ce pays est instruit mais d'une instruction primaire qui met à la portée de tous certaines connaissances dont le programme a

développé chez presque tous les habitants d'ailleurs très fins une certaine aptitude aux affaires. Le moindre paysan vaut en matière de procès le procureur le plus avisé du reste de la France.

« Il n'aime en réalité ni l'Italie, ni la Suisse, ni la France, il aime son clocher et quoiqu'il émigre souvent pour chercher la fortune ailleurs, il y revient volontiers et porte très haut l'amour de son pays natal.

« Successivement ballotté d'un pays à l'autre, il a exercé sur le Piémont une influence qu'il ne peut encore prendre en France et s'y trouve relégué à l'étroit. Depuis que le Piémont est devenu l'Italie, tous les liens d'affection se sont brisés. Le Faucigny et le Chablais n'aiment pas davantage la Suisse. Ils sentent fort bien qu'ils seraient isolés, que Genève ne ferait rien pour eux car cette ville qui absorbe presque tous leurs produits n'aurait aucun intérêt à leur faire des avantages particuliers.

« Le Faucigny (arrondissement de Bonneville) ne désirerait son annexion à la Suisse qu'à condition de former un canton indépendant. Là est la pensée secrète de quelques-uns de ses habitants, pensée combattue par d'autres intérêts et par le clergé qui redoute tout contact avec la vraie Genève, le boulevard ardent et ombrageux du Calvinisme...

« Aucune personnalité ne se détache de la masse dans les villes chefs-lieux d'arrondissement et de canton où s'agite une foule d'officiers ministériels, de sous-ordres, qui se sont emparés de l'esprit de la population, le guident et le font servir à leurs petites ambitions et à leurs mécontentements. Cette influence s'est surtout développée depuis quelques années et combat avec ardeur celle du clergé qui tend à s'annuler et qui, cependant, toute politique mise à part, présente le seul point de repère pour la lutte contre les tendances d'autonomie et de séparatisme. Le clergé d'ailleurs, vis-à-vis de l'administration française, tout en lui faisant le meilleur accueil — et j'en ai eu de très sympathiques preuves — se veut sur une réserve indépendante. On peut ou doit s'en faire un allié mais son concours ne sera jamais que relativement acquis.

« Les fonctionnaires appartiennent en grande partie à la Savoie et sont plus Savoisiens que fonctionnaires. Dans les diverses administrations les liens de discipline hiérarchique sont complètement distendus et, parmi les agents français, presque tous ceux qui n'occupent pas des fonctions élevées sont des mécontents et, très souvent, leur hostilité se fait jour. »

Ayant noté que sur les cinq députés du département, quatre avaient assisté aux banquets donnés lors du voyage de Gambetta [1] et que le cinquième, M. Chardon, s'il s'était abstenu d'y participer, n'en était pas moins un homme de gauche lui aussi, M. Peloux énumérait les membres de la « petite phalange de conservateurs » qui avaient réussi à

---

(1) Voir, dans la « Revue Savoisienne » de 1972, *Le voyage de Gambetta en Savoie*, du même auteur.

rester au Conseil général : MM. Perret, le comte de Roussy de Sales, le comte de Boigne et le docteur Montgellaz. Cependant, dans l'assemblée,

« La divergence des opinions n'empêche pas du tout les bonnes relations et, après les discussions les plus vives et les plus passionnées, les hommes se rapprochent, les mains s'unissent et l'administration et le gouvernement font les frais de la réconciliation.

« Il faut ajouter aussi que la crainte d'événements qui amèneraient au pouvoir l'opinion républicaine avancée, jointe à la prudence extrême du Savoisien, explique cette réserve dans laquelle chacun se renferme. »

LE FAUCIGNY...

Pour les besoins de ce rapport, le préfet avait tout simplement fait recopier, au début, les premiers paragraphes de celui qu'il venait de recevoir de M. René Maulde, un ancien chartiste, tout récemment nommé à la sous-préfecture de Bonneville, poste qu'il estimait « difficile, délicat et glissant » car, d'entrée, il s'était rendu compte que les habitants du Faucigny « tout comme les anciens de Rome, considéraient tout étranger comme un Barbare ». A cette mentalité il convenait, selon lui, « d'opposer une énergique douceur, une patience de fer et une politique d'écoles et de chemins vicinaux ».

Le sous-préfet de Bonneville ne devait pas manquer d'occasions d'illustrer la difficulté de sa tâche, ce qui ne l'empêchait pas d'examiner le spectacle, toujours instructif, de la rue : « M. l'Inspecteur m'a signalé une diminution de discipline dans l'école de garçons. Je ne m'en étonne pas car j'ai vu des jeunes filles de quinze à dix ans lire le journal « Le Rappel » [2] en retournant de l'école chez leurs parents. » L'exemple devait venir de haut puisqu'à propos des professeurs, M. Maulde notait : « Je connais peu d'ennemis aussi réels du gouvernement que ces fonctionnaires. » Cela n'était évidemment pas pour lui plaire : « J'ai pris entièrement à cœur l'œuvre que j'ai à poursuivre sous votre haute direction : je suis dévoué à l'ordre jusqu'à la

---

(2) Journal radical dans lequel écrivait, notamment, Victor Hugo.

mort, je ne demande qu'à être l'inflexible soldat de la loi et, avec l'aide de Dieu et la vôtre, M. le Préfet, je ferai mon devoir ! »

Si l'arrondissement n'avait pas regimbé lors de l'élection du maréchal à la présidence, les républicains n'allaient pas manquer les occasions favorables, celles des comices agricoles et des fêtes musicales en particulier, à manifester leur attachement à la démocratie. C'est ainsi que le 22 juillet, à Cluses, le chef de l'administration de l'arrondissement et le maire devaient quitter ensemble la table des musiciens chantant en chœur la « Marseillaise » par laquelle les instrumentistes bonnevillois saluaient un toast porté « contre la tyrannie et à la mort des rois ! » Au soir du 4 septembre, dans cette même cité, alors qu'un horloger venait d'être condamné en justice de paix pour avoir répondu par un « Vive la République ! » aux gendarmes qui lui reprochaient de faire du tapage, deux coups de fusil attirèrent l'attention de la population. Celle-ci descendit dans les rues et remarqua un feu brûlant en l'honneur de l'anniversaire de la chute de Napoléon III. Les policiers entendirent des cris hostiles au comte de Chambord et remarquèrent l'huissier du tribunal qui offrait à boire à ceux qui hurlaient le plus.

Afin de tourner les instructions proscrivant les fêtes destinées à célébrer la proclamation de la république, c'est également le 4 septembre que M. Orsat, l'un des meneurs démocrates de Bonneville, maria son fils, « moyen radical » selon le sous-préfet pour donner un paravent aux discours, aux chansons et aux rires.

Revenant, le 28 septembre, de celui de Sallanches, M. Maulde notait : « Les comices agricoles sont de véritables embauchages politiques, une véritable tournée annuelle de propagande organisée par la fine-fleur de la société demi-bourgeoise, demi-paysanne. Les récompenses sont destinées aux seuls adhérents de la société d'agriculture et, par une coïncidence fâcheuse, toutes les médailles du gouvernement vont souvent aux hommes tarés. C'est ainsi que j'ai été amené à décorer un ébéniste qui n'a guère d'autre mérite que celui d'une paresse notoire et d'une notoire affiliation à l'Internationale. »

Le sous-préfet avait repéré sans trop de peine le chef d'orchestre : « Le grand maître est M. Dumont, homme très actif, intelligent, connaissant à fond son auditoire, parlant avec abondance et passion et qui est un vrai charlatan politique. Il excelle à paraître sur une planche, à agiter ses bras, à dire quelques mots insignifiants mais opportuns puis à disparaître par une trappe... Les Savoyards se méfient de tout ce qui est étranger mais ils suivent avec une rare docilité et une certaine nonchalance les inspirations de tout ce qui est classe moyenne de leur pays. »

Et encore, 1873 n'étant pas une année électorale, M. Maulde n'avait-il pas tout vu ! Il lui faudra attendre le renouvellement de la moitié du Conseil général, l'année suivante, pour écrire :

« Voici comment se font les élections dans mon arrondissement : les candidats déclarent qu'ils ne se soucient pas ou plus d'être élus. Quelques-uns même quittent le pays, la plupart se renferment chex eux ; cependant, leurs bulletins inondent la contrée. Un paysan reçoit les bulletins des deux concurrents ; j'en ai vu qui, les ayant en poche, affirmaient n'en avoir reçu aucun. Si un candidat ou l'ami commun d'un candidat se présente, tous les suffrages lui sont promis. A son concurrent, cinq minutes après, il en est de même. Tel médecin dîne le matin chez un candidat et l'embrasse au dessert qui soupe le soir chez l'adversaire avec une égale effusion. Cette timidité de conduite est tellement entrée dans les mœurs qu'on ne fait nulle difficulté de s'en vanter. »

...LE GENEVOIS...

Le comte de la Soudière, sous-préfet de Saint-Julien, connaît des problèmes identiques. Parmi les personnalités marquantes de son arrondissement, il recense 39 républicains plus ou moins séparatistes et 17 conservateurs. Le député Silva, le futur ministre César Duval, le conseiller général Amédée Chautemps figurent parmi les premiers : « Tous les mauvais sujets du pays sont enrôlés dans leur parti. Il suffit de leur payer à boire pour qu'ils fassent les manifestations commandées par les habiles qui se tiennent prudemment à l'écart. » L'ancien député Pissard, l'ancien maire de Saint-Julien, M. Boymond, et le docteur Desprez mènent les conservateurs avec l'avocat Bouchet, le seul

légitimiste du chef-lieu puisque tous les autres forment des vœux pour la famille impériale : « Ils ne connaissent depuis l'annexion à la France que la République ou l'Empire, c'est pourquoi ils ne se préoccupent que des intérêts inhérents à ces deux formes de gouvernement. »

Ceux des contributions, des postes et des ponts et chaussées notamment, la plupart des fonctionnaires sont liés aux radicaux. Quant aux juges, « au point de vue national, c'est un malheur public qu'ici les sièges de la magistrature soient à peu près exclusivement occupés par des hommes du pays » constate le préfet qui sait que le juge Mareschal, par exemple, « n'aime pas les fonctionnaires français ; son nom est l'espoir des ivrognes radicaux en péril » et aussi « qu'il y a deux gendarmes savoyards à Saint-Julien, deux de trop ! », ceux qui riaient lorsque furent condamnés à 50 F d'amende seulement trois habitants poursuivis pour avoir clamé dans un café : « A bas la France et les Français ! Que le Rhône les engloutisse tous ou qu'une révolution nous en débarrasse ! Nous ne sommes pas des Français et ne le serons jamais, çà ne durera plus longtemps ! » Le député Silva était venu témoigner en faveur des inculpés défendus par Me Duboin, ancien substitut cassé de ses fonctions pour une allocution prononcée, l'année précédente, lors du déjeuner offert à Gambetta. Conclusion du préfet : « Tant que M. Nicollet, le procureur, ou tout autre Savoyard restera à la tête du parquet, l'administration rencontrera des adversaires et l'unification de la Savoie à la France des obstacles insurmontables. »

L'introduction dans la zone franche d'impôts frappant divers produits dont les allumettes devait susciter le mécontentement de la population. Les élus, pour rédiger une protestation en compagnie de leurs collègues du Pays de Gex, allèrent délibérément à Genève. Les tendances séparatistes en furent confortées : « Ici, écrit le sous-préfet, la cause de la France n'est pas prodigieusement sympathique, il ne faut pas se le dissimuler ! »

Du moins M. de la Soudière ne se formalisa-t-il pas lorsque « les trois anabaptistes représentant le parti radical au conseil d'arrondissement ont refusé mon déjeuner avec un ensemble qui fait honneur à leurs convictions

C'est la protestation par l'abstinence pratiquée par les fakirs de la démocratie et du séparatisme. S'ils savaient combien ils nous sont agréables, ils s'abstiendraient de s'abstenir. »

Certes, l'arrondissement avait, lui aussi, ses réunions de fanfares : « La musique n'est qu'un prétexte à rassembler des républicains » et ses comices agricoles. A celui de Cruseilles, le sous-préfet quitta le pré avant la distribution des prix, le député Folliet ayant, « malgré les autorités locales qui le conviaient à rentrer dans les convenances », tenu à faire un discours stigmatisant la « coalition immorale » coupable d'avoir ourdi le renversement de Thiers.

Et les prêtres ? « Dans ce pays catholique, écrit M. de la Soudière, l'influence du clergé est incontestable. Je ne sais jusqu'à quel point nous pouvons compter sur son concours sans réserve. Bien des choses peuvent le modifier. Les prêtres de la Savoie ont été trop longtemps italiens, c'est-à-dire qu'ils sont tous ultramontains et profondément dévoués à la cause si intéressante de la papauté. Dans ce cas, la politique se lie étroitement avec la religion. » Répercutant ce rapport au ministre, le préfet devait ajouter de sa main : « Le clergé qui a dans le pays une influence générale paraît très sympathique au gouvernement mais son action n'est pas aussi sérieuse en politique qu'il voudrait le faire croire et il trouve certaines résistances qu'ont justifié parfois ses ardeurs et l'attitude de certains de ses membres. En général, il vit en bons termes avec les municipalités, même avec celles qui passent pour être très avancées et une particularité très remarquable de ce département est la facilité des rapports de ses habitants entre eux, même quand ils appartiennent à des partis très opposés. »

...LE CHABLAIS

Bonneville... Saint-Julien... Thonon... Le paysage change mais les informations du Chablais ressemblent à celles venues du Faucigny et du Genevois. « C'est, écrit le sous-préfet, un peuple froid, peu susceptible d'entraînement et de sentimentalité. Les Savoyards ont, avant tout, le culte

des intérêts matériels et tout gouvernement qui assurera l'ordre dans la rue, la tranquillité morale et l'extension de la fortune publique entièrement liée aux intérêts particuliers sera acclamé dans ce pays. En même temps, le voisinage de la Suisse a développé le goût des libertés communales et, dans une certaine mesure, fort compatible d'ailleurs avec l'ordre, celui des libertés publiques. Ce voisinage d'un pays républicain, prospère et tranquille, au moins à la surface, a fait accueillir la révolution du 4 septembre sans frayeur mais sans enthousiasme... La république des Chablaisiens serait la république essentiellement conservatrice et la direction actuelle du gouvernement leur convient à tous égards...

« S'il n'y a plus de menées apparentes pour causes de séparatisme, des tendances favorables à l'annexion à la Suisse subsistent dans certaines parties de la population des communes riveraines du lac et du canton de Douvaine ou celles de la montagne proche du Valais. Le clergé combat ces tendances, notamment depuis que la Suisse entre dans la voie des persécutions anti-religieuses. » La conclusion a-t-elle un lien avec l'état d'esprit politique : « Le grand vice du pays, c'est l'ivrognerie et il est bien enraciné ! » ?

Tout comme ses collègues, le responsable de l'arrondissement rend compte des menées radicales suscitées par de petits cercles locaux de militants. Le 5 septembre, par exemple, il signale que l'avènement de la république a été célébré par un souper d'une douzaine de personnes autour du député Taberlet et du conseiller général de Samoëns. Parmi les convives se trouvaient un tailleur, deux épiciers « et quelques viveurs de bas étage qui ne méritent pas de vous être nommés » écrit-il au préfet.

Le 5 décembre, la société musicale de Thonon se réunit pour un banquet. Après le repas, M. Mercier se lève pour un discours. « Il a, commente le sous-préfet, des visées politiques assez élevées. Le fait est qu'après le docteur Taberlet tout le monde peut se mettre sur les rangs ! Il fait un petit boniment, profitant du fait que les têtes de la jeunesse étaient échauffées par le petit vin blanc qui paraît ici de toutes les réunions. »

Laissons le sous-préfet de Thonon à ses soucis mais non sans retenir encore cette phrase : « Ici, les partisans de la république souhaitent celle-ci non en raison d'une liberté qui ne leur a jamais manqué mais parce qu'elle leur apportera l'égalité. »

A ANNECY

La gauche, spécialement observée par les représentants du gouvernement, se manifeste d'autant plus à Annecy que ce sont ses hommes, Louis Chaumontel, maire et président du Conseil général en particulier, qui occupent les postes de commande de la cité. Ici aussi, les musiciens tiennent leur place dans le concert de l'opposition : début juin, ils s'abstiennent d'aller offrir l'aubade d'usage au nouveau préfet puis, quelques jours plus tard, lors d'une fête, leur cortège évite sa résidence mais passe sous les fenêtres de l'évêché, ce qui permet aux accompagnateurs de crier « A bas la calotte ! Vive la République ! » En septembre, au banquet des pompiers, c'est ce dernier souhait qui répond au toast que le capitaine Ruphy, le chef du corps, vient de porter à M. Peloux, démonstrations séditieuses en cette période où la république proscrivait le buste de Marianne des bâtiments publics.

Allant encore plus loin, d'autres Annéciens, donnant libre cours à leurs sentiments anti-militaristes entretenus par la défaite et la répression de la Commune, tombaient à bras raccourcis sur les soldats de la garnison, les sous-officiers de préférence, passant par les vieux quartiers.

Depuis ses fenêtres du 18 de la rue Sainte-Claire, Jules Philippe pouvait suivre ces rixes. Il avait ouvert là, chez lui, à la fin juin, un « cabinet d'affaires générales et administratives » spécialisé dans les renseignements, consultations et arbitrages. Dans une lettre adressée au « Temps » et reproduite par les journaux locaux, il avait donné lui-mêmes les détails de sa « sortie » :

« Je figure dans le décret du 26 mai relatif au mouvement préfectoral comme purement et simplement évincé (c'est le mot adopté, paraît-il). Or, le même jour, j'avais envoyé ma démission au ministre de l'Intérieur ; ma lettre s'est donc croisée avec le

décret en question. J'ajoute que le ministre, par dépêche du 28, m'a fait connaître que M. le Président de la République avait accepté ma démission... Je tiens à honneur de constater que je n'ai pas hésité à me retirer spontanément après l'évolution parlementaire qui vient d'avoir lieu. »

Les Annéciens partageant les idées du « Mont-Blanc » bonapartiste et de « L'Union Savoisienne » légitimiste ne prirent pas le deuil. Depuis les élections de février 1871, ils ne soutenaient plus leur préfet comme ils l'avaient fait durant la guerre. Les deux journaux rivalisaient d'ironie sur « le jacobin nanti devenu un conservateur féroce » (la formule est de Proudhon), « M. le Parfait, « l'un des préfets-rances de Gambetta conservés par Thiers », « le grand-maître des préfets de brasserie ». Dans cette petite guerre, tous les arguments étaient bons: le fait que Jules Philippe, durant six mois, se soit abstenu de s'installer avec sa famille dans le bâtiment départemental, la décision du gouvernement de doter ses préfets d'un uniforme brodé et d'une épée à poignée d'argent, un équipement de 1 800 F « qu'on ne trouve pas à remettre comme une librairie » écrivait Thésio mais qui lui vaudrait, cependant, les acclamations des galopins de la ville. Peu avant la chute du gouvernement Thiers, il avait été question d'une mutation dans les Pyrénées-Orientales: « M. le Préfet sera heureux de ce déplacement, assurait « Le Mont-Blanc », car sa popularité est descendue au-dessous de zéro. A Perpignan, il ne sera pas un préfet du cru poussé comme un champignon en un jour d'orage. » Le journal n'en pensait pas moins que l'Annécien ne conserverait pas longtemps ce nouveau poste: « Quand l'ordre sera rétabli en France, il reviendra à son commerce de bouquins ! » La rumeur publique ayant colporté que Jules Philippe répugnait à ce changement, le journal modifia le tir: « Que M. le Préfet soit convaincu qu'il ne réussira pas à Perpignan, c'est fort possible, quoiqu'il soit seul à ne pas reconnaître son incapacité ; mais qu'il aille jusqu'à renoncer au galon, au traitement qu'il trouvait scandaleux au temps de l'infâme Empire, c'est ce que n'admettent pas ceux qui connaissent la mesure de son désintéressement... » Jules Philippe parti, « Le Mont-Blanc « concéda que, rentré dans la vie privée, bien qu'ayant tenu ses fonctions d'une trahison en face de l'ennemi, il avait droit à tous les égards et lui consentit un

adieu sous la plume de l'un de ses prédécesseurs de l'Empire, M. Anselme Petetin : « Quoique issu du 4 septembre, il a fait le moins de mal qu'il a pu sous ce détestable régime qui porte cette date... »

En sus des raisons politiques, « L'Union Savoisienne » vouait au préfet une certaine animosité car il donnait des bals et participait à de multiples festivités en compagnie — « Les Alpes » employaient régulièrement la formule — de « sa dame et de ses demoiselles ». Or, ces soirées « encourageaient le dévergondage des toilettes. On dirait qu'à certains jours on peut donner congé aux commandements de Dieu et laisser le champ libre aux péchés capitaux... Si pour prendre notre revanche des Prussiens et relever le prestige de la France, nous comptions sur les hommes que pourront élever ces danseuses décolletées, nous risquerions d'attendre longtemps. O, filles d'Eve, que vous êtes donc incorrigibles ! »

On comprend que la nomination à la préfecture de M. Peloux, un Bugiste entré dans l'administration en 1852 et mis en disponibilité sur sa demande après le 4 septembre, combla les vœux de ceux qui se voulaient « les amis de l'ordre ». A peine avait-il accueilli les corps constitués que le nouveau préfet fit atteler pour rendre visite à Mgr Magnin ; cet empressement le fit sacrer d'entrée comme le meilleur des préfets par les opposants de la veille réintroduits dans le parti du gouvernement grâce au vote de l'assemblée qui, du même coup, avait rejeté dans l'opposition les cinq députés haut-savoyards.

Les événements n'eurent pas de conséquences sur la situation de la majorité républicaine du Conseil général. Elle applaudit, lors de la session d'août, l'hommage rendu par Louis Chaumontel au président renversé mais aussi, avec la minorité conservatrice peut-être, à la partie du discours disant : « Ayons confiance en l'illustre maréchal qui préside actuellement aux destinées de la France et dont le caractère et la loyauté sont un sûr garant qu'il rendra intact le dépôt qui lui a été confié. » En fin de séance, 21 conseillers signèrent une adresse affirmant que « renverser la République sans le consentement de la nation serait une solution à court terme » et réclamant des élections générales.

M. Peloux assura, comme son devoir le lui prescrivait, la transmission de la motion mais, dans le même temps, il faisait procéder au changement du chiffre de codage et de lecture des dépêches confidentielles tant il était certain de la possibilité de quelques indiscrétions. Il ne quittait pas de l'œil, tout en travaillant, les républicains du Faucigny ranimant perpétuellement le feu de la sécession. Fin novembre, « La Gazette de Cologne » fit écho à leurs projets : « L'action séparatiste de la Savoie s'accentue de plus en plus, ce dont il il n'y a pas lieu de s'étonner. De tout temps, la bourgeoisie savoisienne fut libérale et bien plus avancée que celle des anciennes provinces de la France... Lorsque le roi Victor-Emmanuel céda cette province à la France, les Savoisiens ne tardèrent pas à sentir la différence entre son administration et l'administration française... » Notant les entraves apportées à la diffusion des journaux de gauche et à la destitution de 40 maires par le « ministère de combat du 24 mai », la feuille allemande assurait que « Toutes ces vexations ont irrité les Savoisiens. A l'heure qu'il est, le nord de la Savoie penche vers la Suisse et le sud vers l'Italie. De toutes parts, on est dégoûté de la France ! »

Le préfet surveillait de si près les journaux que la plupart des gazettes du département furent, au bout de quelques mois, frappées d'interdiction à la vente sur la voie publique. Cette mesure s'accompagnait, parfois, de procès. C'est ainsi que « Les Alpes » s'entendirent reprocher par le tribunal une diatribe anticléricale du député Taberlet.

« Le parti catholique, expliqua le préfet au ministre à cette occasion, est nombreux en Savoie et si tous les catholiques ne veulent pas que l'influence cléricale prédomine dans l'administration de leur commune, ils sont religieux au fond et la majorité, j'en suis très convaincu, aurait été froissée si de pareilles publications n'avaient pas amené un acte de vigueur du gouvernement. »

UNE PRESSE AGITÉE

Ce n'était certes pas un monde tranquille que celui de la presse haut-savoyarde. « L'Industriel Savoisien » excepté, soutenant des tendances bien tranchées, elle commentait l'actualité en fonction des vues des partis sans

répugner aux arguments démagogiques, sans bouder les polémiques personnelles et en annonçant souvent la disparition imminente de concurrents toujours dépourvus de lecteurs et ne se survivant que grâce aux subventions occultes.

Ripostant aux « Alpes » qui ne la nommaient jamais autrement que « La Nânon » ou « La Désunion Savoisienne », « L'Union Savoisienne » assurait que « l'imprimerie du citoyen Dépollier et C^ie^ sera pour notre contrée l'un des plus tristes souvenirs de la triste république qui déshonore la France. Ce qu'elle a produit d'insanités en tous genres depuis le 4 septembre lui fait une réputation qui excite la pitié et le dégoût de tous les hommes d'honneur. »

Lorsque « Le Mont-Blanc » annonçait un vol ou un incendie, c'était à tous coups un « acte de radicalisme ». Si un ourson et un ours étaient tués dans le Semnoz, c'était parce que ces animaux ne peuvent qu'abonder en temps de république. L'analyse grammaticale de Thiers donnait : « substantif singulier masculin, synonyme de Dieu ». Le même personnage était baptisé : « M. Je Me Moi » car, dans un seul discours à la Chambre, il avait utilisé respectivement 187, 80 et 30 fois ces mots. Lorsqu'il proclamait, et cela lui arrivait souvent, « la république est le régime qui nous divise le moins ! », le journal bonapartiste citait Cassagnac : « Parce qu'elle nous dégoûte tous ! ».

« Les Alpes » ripostaient au nom de la République en dénonçant les projets bellicites de la droite envers l'Italie et le nouveau conflit avec l'Allemagne qu'ils entraîneraient s'ils se concrétisaient, Victor-Emmanuel II étant devenu l'allié de notre vainqueur.

Modérément bonapartiste avant le 4 septembre 1870, mollement républicaine après, « L'Union Savoisienne », depuis quelques mois, avait achevé sa mue. Elle se réclamait de « deux grandes figures, les seules de ce triste temps qui nous font entrevoir encore l'annonce de jours meilleurs et nous laissent des espérances infinies : Pie IX et Henri V ! ». Les événements de la fin mai enthousiasmèrent le journal catholique qui vit dans l'arrivée au pouvoir de « l'illustre maréchal » — c'était l'appellation la plus discrète — la promesse d'une réparation prochaine du régicide. Ses principes encourageaient « L'Union Savoi-

sienne » à recommander dix collectes à la fois à la générosité de ses lecteurs: « Pour les Alsaciens-Lorrains », « Pour les prêtres suisses persécutés », « Pour la veuve d'un gendarme pontifical tué à Rome », « Pour le Saint-Père », « Pour l'armée », « Pour le monument de Loigny aux zouaves pontificaux », « Pour les carlistes ». Ils lui valaient aussi de soutenir des œuvres sociales comme les « Cercles d'ouvriers » fondés par René de La Tour du Pin et Albert de Mun ou pieuses telle celle des « Chaînes de Saint-Pierre » qui recommandait de porter sur soi en permanence un modèle réduit des fers du prince des apôtres, reproduction que les zélateurs de l'association approchaient, avant l'expédition, des véritables chaînes vénérées à Rome. Au même moment, c'est à indiquer, la presse anti-cléricale dénonçait la vente par des religieuses de brins de paille provenant du cachot dans lequel le roi d'Italie avait enfermé le Pape !

Quelques occasions donnaient aux journaux la possibilité de se retrouver soit par la forme, soit par le fond. C'est ainsi que les trois ennemis annéciens consacrèrent de multiples colonnes au compte rendu du procès de Bazaine. C'est ainsi qu'apprenant la remise de la Légion d'honneur à François Buloz, le directeur savoyard de la « Revue des deux mondes » (et membre correspondant de la Société florimontane), « L'Union Savoisienne » cita Louis Veuillot, son maître parisien: « Buloz ! le grand Buloz qui, de son œil unique, gouverne les deux mondes » au moment où, sous le titre « Ferblanterie », la feuille d'extrême-gauche de Bonneville rimait :

« Buloz ! le grand Buloz aux mamelles fécondes

« Qui d'un seul de ses yeux éclaire les deux mondes !

puis assurait que ce citoyen de Vulbens « à la grâce d'un chien borgne auquel on enlève un os », était l'objet de la détestation unanime de ses compatriotes.

DU COTÉ DE LA GAUCHE

Grâce à leurs journaux qui citaient longuement les articles des confrères parisiens arborant le même drapeau, les Annéciens pouvaient suivre par le menu l'action des

diverses tendances se partageant la France et les répercussions de cette division sur le terrain haut-savoyard.

Depuis 1871, la gauche combattait les tentatives de restauration, celles du « Sédentaire », du « Badingouin », dit aussi « Sedan III » aussi bien que celles du « Boiteux », du « Juif errant du royalisme », de « l'idole des chambordindons ». Afin d'écarter le danger, elle menait une campagne d'autant plus vive pour la dissolution de l'Assemblée nationale que toutes les élections partielles lui étaient favorables. L'anti-cléricalisme venait à la rescousse de ces deux préoccupations politiques. « Les Alpes » ne manquaient jamais de faire écho aux pèlerinages, aux sermons et aux moindres incidents suscités par un ecclésiastique. C'est ainsi qu'elles se réjouissaient du récit d'une messe au cours de laquelle le curé de Menthonnex-sous-Clermont, s'apercevant que deux de ses ouailles parlaient à voix basse tandis qu'il prêchait, descendit de chaire, s'approcha d'eux, les menaça du feu céleste puis, pour donner une idée du châtiment éternel, envoya quérir le garde-champêtre communal et, escorté par cette incarnation de l'ordre temporel, passa de banc en banc, scrutant la physionomie de chacun afin de déceler les éventuels fauteurs de troubles. La défense des défunts inhumés sans le concours de l'Eglise, des « libres-creveurs » disaient les catholiques, était une manière particulièrement d'actualité de défendre les dogmes républicains.

Contre les bonapartistes, la gauche invoquait le suffrage universel, la police, la censure, la liste civile et la vie privée de Napoléon III. Contre les légitimistes, elle mobilisait le souvenir de la dynastie de Savoie, la seule dont pouvait se réclamer les descendants des anciens sujets des Humbert et des Amédée se disant royalistes. L'argumentation n'était pas poussée très loin car « Dieu a fait les peuples et, pour leur malheur, les peuples ont fait les rois ! » ainsi que l'écrivait le député Silva avant de dénier aux monarchistes le droit de se dire conservateurs puisqu'ils se comportaient comme « des révolutionnaires d'un nouveau genre et des plus dangereux ».

A la mi-septembre, tous les démocrates qui le purent, ceux du Chablais notamment, traversèrent le Léman pour saluer M. Thiers séjournant à Ouchy. Les députés Folliet

et Taberlet menaient cette délégation qui acclama le « libérateur du territoire », écouta vanter les charmes de la république conservatrice et engagea l'ancien président à visiter la Savoie, ce qu'il ne devait jamais faire.

Les chances d'une restauration royale étaient alors si évidentes que la gauche en admettait la possibilité mais en assurant qu'elle donnerait le signal de la séparation pour les deux départements savoyards qui ne voulaient connaître qu'une France inspirée par les principes de 1789.

DANS LA RADE DE TALLOIRES

En 1872, un journal lyonnais et républicain intitulé « La Mascarade » avait adjuré le gouvernement d'envoyer une escadre dans la rade de Talloires afin d'opposer la force à une tentative de débarquement de Napoléon III. Les difficultés de l'opération peuvent prêter à sourire mais, l'erreur quant au lac exceptée, il n'en reste pas moins que la Haute-Savoie tenait une place éminente dans les plans de l'Empereur et des compagnons de son exil. Le docteur Flammarion, un admirateur du prince Jérôme dont il écrivit la biographie [3] assure — et, à l'époque, il en était question dans les feuilles de gauche — que Napoléon III devait quitter clandestinement l'Angleterre, rejoindre la résidence des Bonaparte, à Prangins et, de là, gagner la rive française du Léman, rallier à sa cause le régiment d'Annecy et, avec son escorte, marcher sur Lyon où le fidèle Bourbaki, maître de la garnison, l'accueillerait.

« Cette répétition du « Retour de l'Ile d'Elbe », écrit le docteur Flammarion, avait de sérieuses chances de réussite, d'autant plus que les populations rurales, remises de la surprise de Sedan et se souvenant de la prospérité due à l'Empire, étaient foncièrement bonapartistes et auraient facilité la marche sur Paris. » C'est afin de courir l'aventure dans les meilleures conditions physiques possibles que l'empereur décida de se faire délivrer de la

(3) « Un neveu de Napoléon Ier : le prince Napoléon » (Tallandier, Paris, 1939).

« pierre » dont il avait tant souffert pendant la campagne de 1870. La suite est connue : le 9 janvier 1873, au surlendemain de l'opération, il succombait.

Sans relever le commentaire des républicains : « Ses ennuis ont commencé avec « La Lanterne », ils s'achèvent avec la vessie ! », « Le Mont-Blanc » barra de noir durant quatre numéros sa première page pour porter le deuil de « l'ami du peuple, de l'homme providentiel qui avait déjà tiré la France de l'abîme et sur lequel elle comptait pour la sauver encore une fois de l'anarchie. » Une adresse de condoléances destinée à « Sa Sainte Compagne » et à son « Auguste Fils » fut proposée à la signature des Annéciens dans les bureaux du journal. L'hommage savoyard fut porté par Mme Anatole Bartholoni, épouse de l'ancien député bonapartiste de la Haute-Savoie. En réponse, Piétri, le secrétaire du souverain, écrivit à Thésio, le directeur du journal : « On n'oublie pas à Chislehurst que « Le Mont-Blanc » n'a jamais abandonné la cause impériale, même au moment de nos premiers revers et de la captivité de l'Empereur. »

Le journal et ses amis reportèrent sur Louis-Napoléon la fidélité conservée à son père car, écrivit Thésio : « Il n'y a pour la Savoie qu'une monarchie légitime, celle qui se personnifie dans la dynastie napoléonienne. » Ils soutinrent toutes les campagnes du parti de l'Appel au peuple, diffusèrent les portraits de Napoléon IV et les livres illustrant sa cause. Ils saluèrent aussi avec empressement, en juillet, le bref séjour annécien du prince Jérôme et de la princesse Clotilde, son épouse. Tandis que le premier se reposait au « Verdun », la fille de Victor-Emmanuel II, aussi pieuse que son père et son mari l'étaient peu, gagna le monastère de la Visitation afin de vénérer les reliques des saints fondateurs. Avisé de sa présence, Mgr Magnin vint saluer la future bienheureuse grâce au souvenir de laquelle le portrait du plus anticlérical de tous les Bonaparte qu'était son époux se trouve à quelques pas du Saint-Suaire dans la chapelle supérieure de la cathédrale de Turin. L'hommage ainsi rendu n'empêcha pas le journal de stigmatiser, quatre mois plus tard, l'attitude de Jérôme faisant publiquement alliance avec les radicaux contre la menace royaliste.

HENRI V ET SON DRAPEAU

C'est vers le château autrichien de Frohsdorf que regardaient souvent les Français de 1873. Monarchistes, bonapartistes ou républicains, ils savaient que les chances du comte de Chambord étaient grandes, certaines même puisque les voitures de la joyeuse entrée dans Paris et les prie-Dieu du Te Deum furent fabriqués, tout comme fut coupé l'uniforme du prince tandis que les chevaux étaient habitués à ne point regimber sous les acclamations et les salves de canon. Henri de France attendait ce moment-là depuis longtemps tout en chassant, en voyageant et en méditant des lettres et des manifestes.

En 1870, vers la fin novembre, le comte de Chambord était venu s'installer dans la banlieue genevoise où il recevait la visite de nombreux Français. Les sous-préfets de Thonon et de Saint-Julien ne manquèrent pas de le faire savoir au préfet. Le responsable du Chablais suggéra même d'envoyer des policiers, « des policiers sûrs s'il en existe », pour surveiller les agissements de ces « réactionnaires ». Le 5 juillet 1871, ayant passé par Paris où il avait pleuré sur les ruines laissées par la Commune, le prince, depuis le château dont il portait le nom, avait rédigé un appel se terminant par « Henri V ne peut abandonner le drapeau blanc de Henri IV », déclaration qui fit hurler la gauche et le centre dans l'Assemblée et dans la presse mais suscita l'admiration et l'appui de Louis Veuillot, des « blancs » du Midi et de l'Ouest... et, en ce qui nous concerne, de « l'Union Savoisienne » qui, peu après, proposa à ses lecteurs de chanter un refrain disant :

« France ! France !
« L'heure a sonné, relève-toi !
« C'est la grandeur, c'est l'espérance !
« Vive Henri V ! Vive le Roi !

Ce n'était là que le premier maillon d'une vaste opération de diffusion de portraits, de brochures, de livres, de blasons, de couronnes et, pour les demoiselles, de ceintures blanches fleurdelysées dont les rubans retombaient sur l'arrière et que « Les Alpes » baptisaient des « Légitimez-moi jeune homme » sans oublier, car ils étaient fabriqués

à Thonon, des savons emballés dans un papier orné des effigies du prince et du pape qui figuraient aussi sur des bannières de pèlerinages avec les mentions : « Il sera le sauveur de la France ! Il sera le défenseur de l'Eglise ».

Le 15 juillet 1873, les légitimistes annéciens avaient fêté la saint Henri par une messe célébrée dans la chapelle de Colmyr. Ils étaient huit, pas un de plus, assurèrent « Les Alpes » mais « L'Union Savoisienne » répliqua que lorsque viendrait le temps de la restauration, s'il fallait en arriver à l'épreuve de force, cent royalistes se lèveraient en Savoie contre un seul radical. Pour le journal annécien, la question du drapeau n'en était pas une : « Le tricolore ? Seuls quelques vieillards qui ne veulent pas demander pardon de leurs erreurs y sont attachés. La France, elle, est jeune, elle ne veut plus du tricolore qui, depuis un siècle, signifie guerres et désastres ».

Les Orléans, il faut bien le noter, réalisaient l'unanimité des antipathies. « Les Alpes » calculaient que le cousinage du comte de Chambord et du comte de Paris remontait au 16e degré et rappelaient un article du Code civil : « Les parents au-delà du 12e degré ne succèdent pas » afin de conclure : « Si la France était une métairie appartenant en propre au comte de Chambord, ce bien ne serait pas dévolu de plein droit au comte de Paris lors du décès du possesseur et ferait retour à l'Etat ». « Le Mont-Blanc », exemples historiques à l'appui, écrivait souvent « Les Orléans ont toujours et invariablement trahi ». Il le disait encore le jour même où les deux cousins se rencontraient à Frohsdorf. Ce jour-là, « L'Union Savoisienne » assurait que la fusion était un « nouvel imbroglio de M. de Broglie » et pourfendait le duc d'Aumale qui se répandait en proclamations sur le « drapeau tricolore chéri » et laissait entendre qu'il ferait un excellent président de la république. Peu de temps avant, le journal louait l'attitude du marquis Costa de Beauregard quittant son château où il hébergeait son ami Mgr Dupanloup parce que l'évêque-député, apprenant le passage du duc d'Aumale dans la région chambérienne, l'avait invité à l'y rejoindre. La visite connue, tout en émettant des craintes discrètes sur le crédit à accorder aux « royalistes libéraux » qu'elle apparentait aux « catholiques libéraux », « L'Union Savoisienne » annonça





Deux images de propagande diffusées en 1873 :
Le Prince Impérial (Napoléon IV) et le Comte de Chambord (Henri V)

la restauration comme prochaine : « L'avènement de Henri V produit sur les radicaux le même effet que l'arrivée d'une brigade de gendarmes sur les voleurs et les braconniers d'un canton ».

Lorsque, dans sa lettre du 27 octobre 1873 datée de Salzbourg, le comte de Chambord écrivit « je ne rétracte rien, je ne retranche rien de mes précédentes déclarations... Ma personne n'est rien, mon principe est tout ! », les ambiguités créées par de multiples articles sur l'origine desquels les historiens s'interrogent encore se dissipèrent : le prince n'acceptait pas des transactions contraires à ses déclarations. La France se trouva, unanime, à rendre hommage à la loyauté et à la fermeté du petit-fils de Charles X. Certes, nombreux étaient les chroniqueurs assurant qu'en agissant ainsi le comte de Chambord venait de se suicider politiquement mais ils n'en manifestaient que plus d'admiration pour sa rigueur. « Le Mont-Blanc » sans la moindre retenue, « Les Alpes » avec une certaine discrétion, abondèrent dans ce sens tandis que « L'Union Savoisienne » criait sa joie : « Cette lettre est pour nous comme un soleil radieux qui succède tout à coup aux ténèbres et aux frayeurs de la nuit. Henri de Bourbon n'a rien perdu et jamais ne fut porté aussi haut l'honneur de sa race. Henri V sera Roi de France ou la France ne sera plus qu'une Sibérie ! »

La suite est bien connue : profitant du désarroi provoqué par la lettre de Salzbourg, les ducs proposèrent la prolongation des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon. « L'Union Savoisienne » ne céla pas ses réticences et, tout comme les républicains mais pour d'autres motifs, souhaita la dissolution d'une chambre qui, pouvant tout faire, n'avait rien fait puis, imitant « Le Mont-Blanc » mais pour d'autres raisons, prôna la campagne de pétition réclamant la restauration immédiate : « La dictature est la fin du parlementarisme tricolore. La royauté blanche sera la fin de la dictature » écrivait-elle, par exemple, tout en multipliant d'abondantes citations puisées dans le florilège monarchique. C'est ainsi qu'elle rappela le « Chant constitutionnel » datant de 1814 :

« Dieu conserve le Roi, l'espoir de la patrie,
Le fils aimé des lys, le vainqueur de la loi

Qu'il fasse le bonheur de la France attendrie
Dieu conserve le Roi ! »

Ainsi les lecteurs surent-ils — et nous après eux — que Rouget de Lisle n'a pas composé la seule « Marseillaise » et que l'arrivée de tout nouveau régime était, pour lui, un jour de gloire.

Les journaux se firent discrets, ensuite, sur le comte de Chambord retourné dans son château autrichien pour guetter une nouvelle occasion qu'il pensait susciter en 1883 lorsqu'il décéda, le 24 août, anniversaire de la Saint-Barthélémy et de la naissance du comte de Paris. A l'époque, certains parlèrent d'empoisonnement... Aujourd'hui, la question n'est pas plus tranchée que ne l'est celle de sa succession légitime. Si les Orléans, dès la mort du prince, se proclamèrent prétendants au trône et furent reconnus comme tels par de nombreux royalistes et non des moindres, il ne manqua jamais d'historiens et de monarchistes pour assurer qu'ils le firent au déni du droit historique et que, les Bourbons restant toujours fils de France, c'est au rameau d'Espagne que revenait la couronne. Vouloir résoudre le problème, c'est s'exposer à voir ses cheveux blanchir en une seule nuit tout comme il advint, dit-on, au président Frémyot, père de sainte Jeanne de Chantal, qui tentait d'établir la légimité du successeur de Henri III assassiné [4].

POUR DON CARLOS

A la fin de l'année 1873, les journalistes prêtaient volontiers au comte de Chambord l'intention d'adopter l'un de ses neveux afin de ne pas laisser ses droits à ceux qui

---

(4) Parmi les ouvrages les plus récents consacrés au comte de Chambord, il faut signaler « Le Drapeau blanc », de Jean-Paul Garnier (Librairie Académique Perrin, 1971).

S'il est difficile de pénétrer dans le château de Frohsdorf, il est, par contre, aisé de visiter au monastère franciscain de Gorica (Yougoslavie), le « Saint-Denis de l'exil », la crypte où sont inhumés le roi Charles X, le duc d'Angoulême (Louis XIX), sa femme, Marie-Thérèse, fille de Louis XVI et de Marie-Antoinette, le comte de Chambord (Henri V), sa femme, Marie-Thérèse d'Este-Modène, et sa sœur, Louise-Marie-Thérèse, princesse régnante de Parme.

Un musée consacré aux derniers membres de la branche aînée de la famille royale de France est en création à Gorizia (Italie), la ville-frontière proche de Trieste. S'adresser au docteur Luigi Bader, via G.D. Della Bona, 18.

venaient de lui barrer la route du trône, si ce n'est directement, du moins en faisant ou laissant agir Mac-Mahon, Broglie et autres, sans oublier Falloux qui, dans l'ombre, avait beaucoup participé à la campagne. Ce neveu, Don Carlos de Bourbon et d'Este, duc de Madrid, époux d'une duchesse de Parme, n'était pas un inconnu pour les légitimistes. Depuis plus d'une année, « L'Union Savoisienne », pour sa seule part, lui consacrait bien chaque semaine au moins deux articles enthousiastes. Don Carlos — Charles VII pour ses partisans espagnols — parlait avec fermeté le langage de la contre-révolution et devait faire reconnaitre ses prérogatives royales face aux « Alphonsistes » de la branche cadette des Bourbons, aux républicains, proches parents des radicaux de France et à Amédée de Savoie, duc d'Aoste, fils cadet de Victor-Emmanuel II, installé par les Cortès sur le trône de Madrid à la suggestion de Prim qui, tout d'abord, avait pensé à une solution française avec le duc de Montpensier puis à la solution allemande d'un Hohenzollern ce qui avait provoqué la guerre de 1870. Prim ayant été assassiné, le prince italien demeura sans soutien et, le II février 1873, ayant abdiqué, regagnait son pays, via Lisbonne, dans un convoi naval composé de la « Roma » et du « Conte verde », deux navires de guerre envoyés par son père et commandés par des Savoyards, les capitaines Martin Franklin et de Saint-Bons.

Entre-temps, les carlistes avaient soulevé la Catalogne et la Navare, ils devaient s'emparer de Teruel, de Cuenca puis poursuivre la lutte jusqu'en 1879 où ils furent vaincus par Alphonse XII, reconnu comme roi par les Cortès le 29 décembre 1874. A l'occasion de cette guerre menée sous la devise « Dieu, le Roi et la Patrie », la gauche haut-savoyarde ne manqua pas de dénoncer l'existence, dans le département, d'agences clandestines de recrutement de volontaires catholiques. En avril 1873, les sous-préfets assurèrent qu'ils n'avaient jamais eu connaissance de quoi que ce soit dans ce domaine et que des tentatives de ce genre n'auraient, d'ailleurs, aucun succès.

Résidant parfois à Genève, il arrivait au prétendant carliste de séjourner à Annecy. Sans doute n'y connaissait-il pas grand monde mais du moins fut-il, au château de

Dérée, l'hôte de Francisque Frèrejean [5], le maître de forges de Cran, qui écrivit une brochure « Don Carlos et sa cause » [6]

« L'ASSOCIATION DE PIE IX »

Parmi les chefs de file de l'extrême-droite et du catholicisme haut-savoyard de la fin du XIX[e] siècle, Francisque Louis Benoit Frèrejean tenait une place notable. En 1873, il avait 38 ans, une position sociale solide, une bonne plume et un sens certain de l'organisation. Tout le temps qu'il ne consacrait pas à ses affaires, il le vouait au Roi et au Pape. Déjà, en 1869, donnant le démenti à un journal qui voyait en lui un candidat au Corps législatif, il précisait que s'il ne s'était jamais rendu à Frohsdorf, il avait rencontré le comte de Chambord plusieurs fois, soit à Lucerne, soit à Venise. L'année suivante, lors du concile, il publiait « Quelques mots sur l'infaillibilité du Pape », une défense et illustration du projet soumis aux pères réunis à Rome réfutant les critiques émises par les amis locaux de Mgr. Dupanloup qui, sans attaquer le dogme lui-même, estimait inopportune sa proclamation. En 1871, sous un titre voisin : « Quelques mots à la France », l'industriel avait composé d'autres pages sur la nécessité de la restauration monarchique car, assurait-il, « La grande et sainte cause de la liberté se confond avec la cause de la légitimité ». Ce sont des déclarations identiques qui parsèment la brochure suivante consacrée à Don Carlos : « Sans leur Roi, la France et l'Espagne continuent d'être la proie des ambitieux, des incapables, de l'avocasserie gambettante et des pétroleuses. » Lorsqu'elle sortit, Francisque Frèrejean avait déjà jeté les bases d'un groupement appelé à jouer un rôle important dans le diocèse d'Annecy où il suscita des dévouements et des haines : « L'Association de Pie IX ».

Les préfets successifs de la Haute-Savoie eurent, du temps où elle existait, bien du mal à suivre la marche de cette association tant ses adhérents observaient sur les

---

(5) Déclaration du baron Pierre de Dianous de la Perrotine à l'auteur.
(6) Grosset et Tremblet, Genève, 1872.

réunions intérieures une discrétion que sous-préfets et policiers ne parvenaient pas à forcer. Seules sont donc connues les activités publiques du groupe qui, dès mai 1872, à l'époque où il s'organisait, avait éveillé l'attention de Jules Philippe.

Ce n'est pas sur un exemple français mais sur un modèle suisse, le « Pius Verein », fondé en 1857 à Fribourg, étendu depuis lors à tous les cantons, éditant un journal mensuel et tenant des congrès dans les hauts lieux du catholicisme helvétique comme Saint-Maurice en Valais ou Einsiedeln, que fut formée l' « Association de Pie IX ». Son assemblée constitutive se tint à Duingt, le 2 octobre 1871. M. Francisque Frèrejean « à qui revient l'honneur de cette noble initiative » selon un opuscule publié peu après [7] évoqua l'exemple suisse et proposa d'organiser une œuvre du même genre destinée « à protéger les libertés religieuses contre les menaces athées, la Religion, la famille, la propriété et la nation que l'Internationale voudrait anéantir ». Après un appel au rassemblement « autour de la sublime victime du Vatican », l'orateur assura l'assistance de l'approbation de Mgr Magnin, évêque d'Annecy, tenu au courant de la fondation. Le docteur Adam proposa des statuts et le principe de sections locales administrées par un président, un secrétaire et un comité de trois membres réunies au sein d'une association départementale. A l'unanimité, M. Frèrejean fut porté à la tête de cette dernière puis les représentants des communes désignèrent leurs présidents : Duingt : M. Frèrejean, Talloires : le docteur Adam, Saint-Jorioz : M. Forel, Menthon : M. Monnet, Entrevernes : M. Mermillod, Cran : M. Pierre Paccard, Annecy-le-Vieux : M. Francisque Paccard, Annecy : M. Louis Pavy, un ancien officier des zouaves pontificaux décoré de la Légion d'honneur sur le champ de bataille durant la guerre franco-prussienne. Le curé de Saint-Jorioz, l'abbé Besson, stigmatisa l'indifférence, la peur et l'égoïsme et rappela, à son tour, l'action du « Pius Verein » suisse formé par 50 catholiques et fort, maintenant, de 40 000 adhérents.

Un appel fut diffusé dans les paroisses pour susciter la naissance de sections. Sa tournure, assez militaire, évo-

(7) « Le Pius Verein ou l'Association de Pie IX », 6 pages sans date ni nom d'auteur.

quait le drapeau, le combat, la victoire et l'union, principe de la force. Le « Pius Verein » présenté comme « l'œuvre de notre siècle » devait combattre les sociétés secrètes dans un esprit de confiance en Dieu, de fidélité au pape, d'obéissance à l'évêque et, stipulait un paragraphe, « sans attendre le salut de l'Eglise ni de telles formes de gouvernement, ni de la protection de l'Etat. C'est pourquoi la politique de l' « Association de Pie IX » consistera simplement à ne point faire de politique mais seulement à demander pour l'Eglise et pour chacun la liberté de faire le bien et d'éviter le mal. »

LES PELERINAGES

En février 1872, l'Association demandait son admission parmi les « Comités catholiques de France » et faisait connaître son agrément dans les colonnes de « L'Union Savoisienne » sous la signature de son président qui, par la même occasion, annonçait que le pape avait adressé une bénédiction particulière au groupement haut-savoyard. Entre l'événement et sa publication, un rassemblement avait été organisé à la chapelle des Allinges par les sections chablaisiennes présidées par un négociant de Thonon, M. Desvaux. Ce pèlerinage avait inspiré un poète anonyme dont l'œuvre en 15 strophes fut abritée par « L'Union Savoisienne » :

« Pius Verein ! Quel bien ce mot fait à mon âme
« Qui pleure sur les maux étalés à mes yeux
« Comme jadis François jetait en traits de flammes
« Sa douleur de ce tertre aux échos de ces lieux.

***

« Au grand Pie, à jamais nos bras et nos prières !
« Amis, serrons les rangs sous son noble étendard !
« Combattons en héros pour le plus cher des pères
« Et faisons de nos corps à son trône un rempart. »

Sous l'œil inquiet de Jules Philippe et de ses successeurs, l'Association qui refusait systématiquement de se déclarer à la préfecture et ne laissait filtrer à l'extérieur

que ce qu'elle voulait bien de ses délibérations internes devait organiser ou prendre part aux multiples pèlerinages de l'époque : tombeaux des saints fondateurs de la Visitation, La Bénite-Fontaine, Tamié, N.D. de la Gorge, Paray-le-Monial... Dans ces réunions pieuses, « L'Union Savoisienne » n'entendait que prières et cantiques, ne voyait que chapelets et bannières à l'effigie de saint François de Sales. « Les Alpes », en sus, y percevaient des cris du genre de « Pie IX au Quirinal ! Henri V à Paris ! Charles VII à Madrid ! Mgr Mermillod à Genève ! Alsace française ! » et reconnaissaient des fleurs de lys et les traits du comte de Chambord sur les drapeaux blancs.

Dans son étude sur « La Savoie dans la vie française de 1860 à 1875 » [8], M. le professeur Jacques Lovie évoque les activités de l' « Association de Pie IX » qui possédait à Chambéry un groupement homologue mais taxé de bonapartiste par ses adversaires. Il a retrouvé dans la presse du temps un cantique chanté à Paray-le-Monial, en juin 1873, par des pèlerins parmi lesquels figuraient les délégations des deux départements savoyards :

« De M. Thiers l'impuissant ministère
« Ne pouvait pas ranimer notre ardeur
« Pour triompher dans les champs de guerre
« Il faut Henri, notre libérateur ! »
(Refrain)
« Henri V, venez donc chez nous (bis)
« Effacez nos malheurs,
« Consolez (bis) tous les cœurs ! »

Il a noté aussi, à l'occasion de ce pèlerinage, une affaire qui fit quelque bruit à Annecy. En quittant la gare, au retour, les pieux voyageurs défilèrent devant le temple protestant en chantant : « Sauvez Rome et la France ! ». Des cris de « Vive la République ! A bas la calotte ! » répondirent à cette démonstration et « Les Alpes », à l'ouie toujours plus fine que « L'Union Savoisienne » dans de tels moments, entendirent des « Vive Henri V ! » répondre aux démocrates. L'affaire fut appelée devant le tribunal mais les faits ayant eu lieu avant le coucher du soleil, l'accusation de tapage fut abandonnée.

---

(8) P.U.F., 1963.

La gauche, cet exemple le prouve, n'assistait pas inactive à ces mobilisations continuelles auxquelles elle prêtait une fin beaucoup plus politique que religieuse. Elle ne se contentait pas de les brocarder ou d'en minimiser l'ampleur dans ses journaux, elle tentait d'en perturber le déroulement. C'est ainsi qu'avant le rassemblement de l'Aumône, à la fin de mai 1873, l'un des plus importants et qui a droit encore à une inscription dans la galerie de la chapelle rumilienne, ses émissaires parcoururent l'Albanais en annonçant que le sang coulerait, que des cavaliers et même des artilleurs juguleraient les troubles. Comme rien de semblable ne s'était produit, « Les Alpes » se gaussèrent de la frugalité des pèlerins qui, venus 20 ou 25 000, n'avaient à eux tous consommé que la moitié de ce qui se mangeait à Rumilly pour la seule fête des pompiers.

Quelques mois plus tard, avant le pèlerinage annuel aux Allinges, des rumeurs alarmantes coururent le Chablais : la colline était minée et une explosion terrible se produirait pendant la cérémonie, 40 F seraient exigés pour pénétrer dans l'enclos, le préfet allait interdire ce rassemblement car il savait qu'il tournerait au massacre. Tandis que la foule — 40 000 personnes selon « L'Union Savoisienne — montait vers le sanctuaire derrière les prélats et une cinquantaine de sections locales de l' « Association de Pie IX » portant des bannières, la nouvelle d'une mobilisation générale était colportée d'un rang à l'autre. Ceux qui abandonnaient ne cédaient cependant pas à la panique, ils s'arrêtaient simplement un instant à la hauteur des buvettes échelonnées le long de la route sous des inscriptions proclamant : « Vivent les pèlerins. Les consommations se payent d'avance ».

Au soir de ce pèlerinage au cours duquel « L'Allobroge » de Bonneville assura que les prêtres avaient fait prier pour le rétablissement de l'inquisition, de la dîme, du droit divin, de la corvée et la déclaration de la guerre à l'Allemagne et à l'Italie, une procession aux flambeaux se déroula dans les rues de Thonon. Elle entraîna une contre-manifestation des démocrates qui huèrent les évêques et conspuèrent Henri V. La réception réservée aux pèlerins genevois ou transitant par Genève fut encore plus brutale. Débarquant du « Guillaume Tell » et du « Winkelried », ils furent

assailllis par des anti-cléricaux d'autant plus excités que l'Internationale tenait à ce moment là un congrès dans la ville. Les voyageurs furent frappés, les prêtres surtout, y compris des habitants de la région de Saint-Julien, ce qui provoqua des remontrances françaises au gouvernement de Berne.

« Ah ! Nous avons bien autre chose à faire dans nos réunions que de nous occuper des formes de gouvernement ! Nous montons plus haut, nous allons dans un monde où les intérêts les plus sacrés nous appellent et, dans ce monde là, nous nous trouvons en face de Pie IX prisonnier » ripostaient les chefs de l'Association à leurs adversaires. Ils organisaient des sections, tenaient des assemblées un peu partout et des congrès tel celui du 26 août, à La Roche, où la liberté absolue de la presse fut stigmatisée comme une chimère et un crime et les francs-maçons, instigateurs des mariages civils et des funérailles sans clergé, mis d'autant plus en accusation que la Haute-Savoie, selon les orateurs « se trouvait sous l'influence active et pervertissante des sociétés secrètes ».

Un jeune avocat de Thonon, un ancien libre-penseur républicain converti au catholicisme et au légitimisme, Claudius Lochon, paraissait dans toutes ces manifestations et, souvent, ses écrits avaient droit à la première page de « L'Union Savoisienne ». Liant en toutes circonstances la cause de l'Eglise à celle du Roi, Claudius Lochon expliquait sa préférence pour le drapeau surmonté de la croix et honorait les Savoyards en leur attribuant la ténacité des Bretons et la fidélité des Vendéens. L'Association diffusait une brochure composée par ce bouillant avocat : « Les Allinges » sous-titrée « La politique catholique et l'Association de Pie IX » et ornée d'une croix fleurdelysée [9]. Cet opuscule résume bien les activités des premières années de cette Association que le député Silva, en 1876, devait dénoncer, depuis la tribune de l'Assemblée nationale, comme une formation réactionnaire particulièrement dangereuse pour la République. Elle devait, semble-t-il, durer jusqu'en 1885.

---

(9) Edité par Burdet-Abry, à Annecy, et Grosset-Trembley, a Genève.

Mgr MERMILLOD

Lors de ses pèlerinages et réunions, l' « Association de Pie IX » bénéficiait du concours actif de nombreux prélats et prêtres. Parmi les premiers, le plus célèbre était, sans conteste, Mgr Gaspard Mermillod, futur cardinal de l'Eglise romaine et, parmi les seconds, le plus haut en verbe et en couleurs, le Père Jules Joseph, ancien aumônier militaire et fondateur des orphelinats du Chablais.

A l'époque, le nom de Mgr Mermillod était en grande vénération dans toute la catholicité. Ce Carougeois né d'une famille savoyarde en 1824, étudiant au petit-séminaire de Chambéry puis au grand-séminaire de Fribourg, ordonné diacre à Annecy en 1845 par Mgr Rendu, forçait l'attention à plus d'un titre. Devenu à Saint-Germain de Genève le vicaire du curé savoyard Vuarin, il s'imposa par la parole et par la plume également en créant « L'Observateur genevois » qui, après divers changements devint « Le Courrier de Genève » encore existant et un mensuel « Les Annales catholiques de Genève » auquel Mgr Rendu apporta sa collaboration. En 1850, l'abbé Mermillod entreprend une première longue tournée afin de collecter les fonds nécesssaires à l'édification de l'église Notre-Dame. De partout, il ramène de l'argent pour son église à laquelle s'intéressent de nombreuses Maisons régnantes, celle, notamment, des Habsbourg ainsi que le rappelle un vitrail dédié à sainte Elisabeth, la patronne de l'impératrice assassinée en 1898 par un anarchiste à proximité du pont genevois du Mont-Blanc. L'église est ouverte en 1857, l'abbé Mermillod en devient le recteur. Tout ce qui passe de notable à Genève vient le visiter, du roi Louis II de Bavière au philosophe Victor Cousin, du comte de Chambord à Montalembert. Lorsque meurt Mgr Rendu, en 1859, Pie IX fait offrir l'évêché d'Annecy au prêtre genevois qui refuse car il estime avoir beaucoup de travail devant lui en Suisse. Il crée des écoles et des œuvres, s'intéresse au « Pius Verein » et fonde l'œuvre de saint François de Sales avec un prélat aveugle, un fidèle habitué de la Visitation d'Annecy, un écrivain qui devait beaucoup se dépenser en 1873 pour la

restauration monarchique, Mgr de Ségur, le fils de la comtesse-romancière née Sophie Rostopchine.

Curé-archiprêtre de Genève en 1864, Mgr Mermillod est appelé à Rome où le pape lui fait savoir qu'il le nomme, avec le titre d'évêque d'Hébron, auxiliaire pour Genève de Mgr Marilley. Cette décision ne plaît pas au gouvernement. Elle aura, sous peu, de graves répercussions. Le nouvel évêque n'abandonne pas Annecy pour autant. Chaque année, il prêche deux fois au moins dans cette ville qui lui est chère. En 1867, il y rencontre à l'évêché Mgr Dupanloup qui partait pour Rome afin d'obtenir la condamnation de son plus intime adversaire laïc, Louis Veuillot, faute sans doute d'espérer celle de son plus intime adversaire ecclésiastique, Mgr Pie, évêque de Poitiers, l'un des conseillers du comte de Chambord. En conclusion d'un tête à tête entre ces deux membres de la Florimontane, l'évêque d'Orléans tempéra sa rigueur et celui d'Hébron s'engagea à conseiller la modération à son ami le journaliste.

Il est encore question de Mgr Mermillod lorsque l'archevêque de Chambéry réclame un coadjuteur avec droit de succession mais l'intéressé refuse. A Genève, pourtant, tout le monde ne l'aime pas. Les bourgeois l'estiment socialiste et les socialistes le trouvent réactionnaire. Les radicaux groupés autour du député Carteret, appuyés par l'ex-Savoyard Bard, naturalisé suisse après l'annexion et élu au Grand-Conseil, préparent la lutte contre les « Hébroniens ». Tandis que Mgr Mermillod participe au concile, une question est posée au gouvernement afin de savoir si ce fonctionnaire de l'Etat a été autorisé à s'absenter. A son retour, l'évêque organise des œuvres de secours en faveur des blessés et internés français de la guerre qui vient d'éclater et, Victor-Emmanuel s'étant emparé de Rome, fonde « La Correspondance de Genève », un bulletin destiné à transmettre à la presse mondiale les nouvelles reçues du Vatican par des messagers directs. 60 000 F seront recueillis pour les soldats de Bourbaki et, prouvant la sûreté de ses informations, la « Correspondance » annoncera, vingt-quatre heures avant la promulgation officielle, l'excommunication du roi d'Italie.

En août 1871, réélu au Grand-Conseil sur un programme anti-catholique, Carteret accentue sa campagne et somme

l'évêque de renoncer à sa charge. Son refus entraîne la suppression de son traitement et fait naître l'idée de susciter une « Eglise nationale catholique » puis une « Eglise vieille catholique » avec le concours de plusieurs prêtres français en rupture de ban dont Hyacinthe Loyson, ancien prédicateur de Notre-Dame de Paris, attirés à Genève par Carteret et Bard qui déclaraient : « Laissez-nous introduire le petit ver démocratique dans la charpente de l'Eglise et vous la verrez bientôt tomber vermoulue ».

Dans l'histoire de l'Eglise de Genève et de son conflit avec l'Etat, 1873 marque une date capitale. Nommé vicaire apostolique, Mgr Mermillod est, au soir même de la publication du bref pontifical, menacé d'emprisonnement par Carteret. Un délai lui est consenti jusqu'au 15 février pour abandonner ses fonctions. Le 17, à 11 h 30, quatre agents de police viennent chercher l'évêque à Notre-Dame et le conduisent à la frontière française de Ferney d'où, à peine arrivé au presbytère, il écrit au pape : « Votre Sainteté m'avait envoyé à Calvin. Calvin m'envoie à Voltaire. J'espère les enterrer l'un et l'autre ! »

Il n'est pas question de résumer ici la vie de Mgr Mermillod et ses démêlés avec ses compatriotes [10]. Il ne devait retrouver sa patrie qu'en 1883 pour occuper le siège de Fribourg et la quitter de nouveau, en 1890, pour recevoir la barette et siéger à Rome où il décéda le 23 février 1893, mais il faut bien constater quelle place il tenait en Savoie. Il est évident que ce fidèle conseiller et orateur de l' « Association de Pie IX » bénéficiait de toutes les faveurs de « L'Union Savoisienne » et des attentions vigilantes des « Alpes » qui accordaient l'hospitalité aux articles publiés contre le prélat banni par « Le Journal de Genève » ou « Le Carillon ». C'est dans les colonnes de « L'Union Savoisienne » que l'on retrouve le récit d'une entrevue, à Paris, de Napoléon III et de l'abbé Mermillod quelques mois avant le vote pour l'annexion. Connaissant les attaches de son interlocuteur avec la Savoie, l'empereur l'invita à mener campagne en faveur du « Oui » lui promettant, outre une

---

(10) On peut se reporter au livre de Mgr Jeantet : « Le cardinal Mermillod » (Lethielleux, Paris, 1906) et à l' « Histoire de la persécution religieuse à Genève » (Lecoffre, Paris-Lyon, 1878), du même auteur mais dont la première édition est anonyme.

récompense financière, une intervention auprès de la Confédération afin que la cathédrale Saint-Pierre de Genève fut rendue aux catholiques et une autre auprès du Vatican afin que l'évêché de Genève-Lausanne-Fribourg fut érigé en archevêché. L'abbé refusa de se mêler de la campagne annexioniste.

Les dossiers préfectoraux ont conservé quelques traces de Mgr Mermillod :

Rapport du sous-préfet de Saint-Julien au préfet le 26 juin 1864 : « M. Dunoyer, fidèle ami de la France et du gouvernement impérial, va être remplacé par M. Mermillod. Celui-ci arrive à une position considérable précédé d'une grande réputation de valeur moins appréciée peut-être à Genève qu'au dehors, il ne parait pas jouir autour de lui d'une autorité sans conteste. On ne le croit pas hostile à nos institutions mais on aimerait à ne pas lui voir accorder ostensiblement son patronage à un libraire légitimiste de Genève, Melhing ».

Lettre du sous-préfet de Saint-Julien au préfet le 7 septembre 1873 : L'auteur relate que le dimanche 5, à Collonges-sous-Salève, Mgr Mermillod est venu administrer la confirmation aux enfants des paroisses genevoises de Veyrier et Plan-les-Ouates. Un arc de triomphe avait été dressé par les habitants qui ont assisté, à genoux, à l'entrée de l'évêque dans le village. Lui, le sous-préfet, marchait à la droite du prélat et le substitut du procureur à la gauche. « J'ai cru politique de donner par ma présence une marque publique de respect et de sympathie à un évêque fuyant la persécution. Il ne faut pas se dissimuler, Monsieur le Préfet, que la France n'a pas encore gagné la Savoie par la reconnaissance et, à mon sens, on ne doit pas s'en étonner car c'est une triste loi de l'humanité que d'ordinaire le souvenir des bienfaits soit vite effacé et qu'un intérêt commun puisse seul lier étroitement les hommes. Or, dans les circonstances présentes, la religion me semble le meilleur moyen de nous attacher les populations très catholiques du voisinage de la Suisse ».

Réponse du préfet au sous-préfet de Saint-Julien : « Un sous-préfet ne peut pas toujours faire ce qu'il ferait comme simple particulier parce qu'il engage toujours le gouverne-

ment dont il est le représentant. Mgr Mermillod n'est pas l'évêque du diocèse. La France se doit d'entretenir des relations de bon voisinage avec la Suisse. En agissant comme vous l'avez fait, vous avez effectué un acte politique et un acte de politique internationale et vous avez dépassé la mesure dans laquelle il vous était possible de montrer vos sympathies religieuses et catholiques à Mgr l'évêque de Genève ».

Le trop zélé compagnon de l'évêque proscrit ne pouvait pas savoir que son supérieur annécien, quelques semaines auparavant, avait déjà écrit très confidentiellement au ministre : « Le nouveau sous-préfet de Saint-Julien qui a du tact, une éducation parfaite, une conversation ornée, de la réserve et de l'usage du monde n'a aucune connaissance administrative et il se trouve dès ses débuts sur un terrain fort difficile... » Quelques semaines plus tard, la sous-préfecture frontalière changeait de titulaire.

HYACINTHE LOYSON

Puisqu'ils se passionnaient pour la cause et la personne de Mgr Mermillod, les catholiques haut-savoyards ne pouvaient pas ne pas détester cordialement Hyacinthe Loyson, « tombé des hauteurs de la chaire de Notre-Dame dans les brasseries de Genève » selon l'exilé de Ferney. Ils le détestaient d'autant plus que la mère de l'ex-carme, née Burnier, était originaire de Reignier et que des parents du transfuge vivaient encore dans cette commune ce qui était un rappel permanent des liens haut-savoyards de l'infidèle. Dès l'arrivée de celui-ci à Genève, en 1873, le député Taberlet s'empressa de passer la frontière et d'assurer les « Vieux catholiques » du soutien des démocrates français « qui savaient que leur pays, plus encore que la Suisse, avait besoin d'une réforme religieuse la rendant indépendante de Rome ». Pour des oreilles du siècle d'après, les principes de cette réforme donnent, on peut le noter, une impression de bien connu. Dans une conférence donnée à Genève, Loyson exposa, en effet, ainsi son programme :

1° : rejet de l'infaillibilité pontificale ; 2° : acceptation des formes démocratiques et, notamment, élection des

curés ; 3° : suppression du célibat ecclésiastique ; 4° : rejet de la confession auriculaire ; 5° : célébration du culte dans la langue nationale ; 6° : silence sur le culte de la Vierge et des saints ; 7° : préparation de la révision des dogmes.

Loyson qui, bien sûr, avait dépouillé tous les signes visibles de son sacerdoce et célébrait en civil avait épousé la veuve du très fortuné M. Merrimann, une Anglaise que « L'Union Savoisienne » décrivait comme dotée d'un caractère épouvantable bien propre à faire regretter la protection de la loi du célibat. Le journal tenait le compte des servantes qu'elle congédiait régulièrement et ne manqua pas de reproduire l'avis publié dans la presse genevoise : « Monsieur Hyacinthe Loyson, curé de Genève, et Madame ont l'honneur de vous faire part de la naissance de leur fils Paul-Emmanuel-Hyacinthe Loyson ». Il fut, pendant quelques jours, question d'une grève des fermières catholiques de la zone frontalière. En ne livrant plus le lait quotidien à Genève, elles envisageaient peut-être d'affamer l'enfant du « père et de la mère Loyson ». Bien sûr, un poète chanta la vie conjugale du défroqué :

« Les premiers chrétiens de l'Eglise
« Tenaient à se démarier
« Quand ils acceptaient la prêtrise
« Pour mieux prêcher et mieux prier.
« Loyson, dans le siècle où nous sommes
« Devint époux étant prêcheur.
« Saint Pierre fut un pêcheur d'hommes
« C'est de femme qu'il est pêcheur. »

Publiant ces vers expédiés depuis la cité de Calvin, « L'Union Savoisienne » constata que Loyson, « ce diable d'homme, est si malin qu'il fait pousser de l'esprit même aux Genevois ! » Puis elle cita saint François de Sales écrivant au duc Charles-Emmanuel I^er^ : « Genève, c'est le siège de Satan d'où il épanche l'hérésie sur tout le reste du monde. Toutes les entreprises qui se font contre le Saint-Siège et les princes catholiques ont leur commencement à Genève. Il n'y a aucune ville en Europe qui reçoive tant d'apostats de tout grade, ecclésiastiques, séculiers et réguliers ». Plus brièvement, Claudius Lochon notait : « Genève, c'est le boulevard de la révolution anti-religieuse ».

L'ancien carme, le 4 août 1874, abandonnera son expérience réformatrice qu'il considère comme « ni libérale en politique, ni catholique en religion ». Durant deux ans, il prêchera au casino de Genève une sorte de culte libre puis avec femme et enfant regagnera la France pour créer à Paris une « Eglise gallicane » qui ne réussira pas mieux que celle de Genève.

LE R.P. JOSEPH

C'est de Genève que venait le R.P. Jules Joseph, un autre fidèle ami de l' « Association de Pie IX ». Il n'était pas suisse mais lorrain, avait débuté dans la vie, à 13 ans, comme mécanicien puis, attiré par le sacerdoce, était entré au petit-séminaire d'Orléans. Admis chez les barnabites, ordonné prêtre à Paris, les hasards d'une tournée de prédication l'avaient fait s'arrêter à Genève et s'y lier d'amitié avec l'abbé Mermillod. En 1870, le R.P. Joseph gagna Strasbourg et servit comme aumônier. Après la capitulation, volontairement, il accompagna la troupe prisonnière. Sachant que le typhus décimait les détenus du camp d'Ulm, il obtint l'autorisation d'aller assister les malades. Il devait raconter le calvaire de ses protégés dans « La captivité d'Ulm » [1], un livre plusieurs fois réédité après la guerre et grâce auquel des sépultures décentes purent être données aux Français restés sur les bords du Danube, initiative qui devait susciter, un peu plus tard, la création du « Souvenir français » toujours existant.

La légion d'honneur sur la poitrine, le barnabite revint à Genève et créa diverses œuvres dans le quartier populaire des Eaux-Vives. La persécution radicale de 1873 le contraignit à passer en Chablais où il jeta les bases de l'orphelinat de Douvaine, ouvert en 1874, puis, en 1887, de celui de Chens, créations qui lui valurent, en 1889, sur rapport de Pierre Loti, le prix Monthyon de l'Académie française.

Le Père Joseph repose dans la chapelle de l'orphelinat de Douvaine, au pied de l'autel traditionnel, c'est-à-dire sous la table servant, maintenant, à la célébration des offices,

---

(11) Editions Cattier, Tours, et Roland, Lons-le-Saunier.

là-même où, en 1900, il fut blessé d'un coup de couteau par un ancien pensionnaire de l'institution, un déséquilibré dont nul ne parvint à expliquer le geste.

Ce que la biographie officielle du Père Joseph laisse un peu dans l'ombre [12], c'est la vigueur avec laquelle il participait aux manifestations catholiques haut-savoyardes. Son nom figure dans les relations de tous les pèlerinages et de toutes les réunions. Partout, il attaque la Maçonnerie et l'Internationale — un peu plus tard, il y joindra la juiverie — pour la plus grande satisfaction de « l'Union Savoisienne » qui commente : « Un jour, du haut de la chaire de Notre-Dame, le R.P. Félix s'écriait : « Je donne mille ans à la démocratie pour faire une sœur de charité ! » Nous lui en donnons le double pour faire un religieux comme le R.P. Joseph ».

Auteur d'un « Petit manuel du soldat chrétien » distribué dans les villes de garnison, le Père Joseph captait l'attention des fonctionnaires préfectoraux et policiers du département qui ne le voyaient pas sans appréhension endoctriner les militaires. Jusqu'à sa mort, il provoquera des rapports et, dans la presse de gauche, des articles relevant ses écarts de langage vis à vis du régime républicain. Accusé d'avoir, en 1877, au Cercle catholique d'Annecy, attaqué les « 400 imbéciles qui vont livrer la France à Bismarck » et traité pour cela d'épileptique par « Le Petit Lyonnais », il répondra par la voix de « L'Univers » : « Moi, faire un discours politique agressif ? Jamais de la vie ! J'en suis bien incapable ! Je croyais seulement avoir le droit de flétrir la conduite de trois ou quatre cents imbéciles qui, tenant entre leurs mains les destinées d'un peuple, enverraient à la guerre nos malheureux combattants avec des sabres de carton ! »

La gauche chablaisienne se ligua contre les orphelinats. Les bruits les plus malveillants furent colportés sur les procédés employés par le Père pour se procurer de l'argent. Quoi d'étonnant à ce que le sous-préfet, en 1883, émette un avis très défavorable à l'enquête prescrite par le ministère des cultes en prévision de la nomination du fougueux barnabite à un évêché ?

---

(12) Abbé Weinsteffer : « Le R.P. Joseph » (Genève, 1902).

UN PROCES TRES SUIVI

L'annéc 1873 devait, politiquement, s'achever dans le calme en Haute-Savoie. Tandis que les journaux commentaient les évènements, les déplorant ou s'en félicitant, évoquant les chances non saisies à temps ou supputant celles qu'apportera l'avenir, le préfet rédigeait, à la suite d'un message du maréchal de Mac-Mahon, un rapport très optimiste pour le gouvernement en place :

« 19 novembre : Les esprits paraissent dans le calme le plus profond, le message n'a point ajouté un élément nouveau aux discussions politiques. On semble le considérer comme un épisode de la discussion parlementaire.

« On évite avant tout de parler politique. On se renferme plus que jamais dans une prudence absolue... On attend... La situation n'a rien de commun avec ce qui se passe dans d'autres départements qui font partie de la France depuis de longues années... »

Les Annéciens, pour leur part, étaient surtout préoccupés par « le procès ». Celui de Bazaine ? Celui des administrateurs de la Caisse d'escompte plus encore ! Depuis la fin juillet où avait éclatée la nouvelle de la faillite de cette banque, 600 familles de la ville ne vivaient plus que dans l'attente du jour où la Justice réclamerait des comptes aux responsables du « krach ».

La Caisse d'escompte d'Annecy avait été fondée, avec l'autorisation royale, en 1856, à l'instigation de Pierre Biétrix, directeur de la Banque de Savoie, institution quasi-officielle contrôlée par un commissaire du gouvernement et bénéficiant du privilège d'émission. François Bachet, tanneur et commissionnaire en roulage — de nos jours, on dirait : entrepreneur de transports —, une personnalité en vue de la cité puisqu'ancien député au parlement de Turin, ancien porte-drapeau de la Garde nationale (et Florimontan !) fut porté à la direction de l'établissement par l'assemblée générale des actionnaires qui nomma au conseil de surveillance Eugène Buttin, propriétaire (Florimontan, lui aussi), Félix Machard, quincailler et Jules Philippe (Florimontan, bien sûr, c'est connu !), alors imprimeur et directeur du « Moniteur Savoisien », parent, ami personnel et politique de Bachet.

En quatre ans, le capital de départ : 200.000 F, fut doublé ce qui accentua la confiance des déposants mais entraîna le directeur dans de regrettables opérations. Outre ses activités industrielles et, maintenant, bancaires, François Bachet se livrait, en compagnie de son ami Etienne Machard, le fondateur de l'usine à gaz (un Florimontan, cela va de soi !) à des travaux scientifiques. Ces derniers ayant été commentés favorablement par le chimiste Anselme Payen devant l'Académie des sciences, les deux Annéciens s'enhardirent à passer du stade de la recherche à celui de la fabrication. Avec l'appui d'un groupe financier suisse, en 1885, ils ouvrirent une distillerie et une papeterie dans le canton de Vaud, la seconde usine devant transformer en papier les déchets du bois dont la première avait extrait l'alcool. Les professionnels du papier, après une visite de l'entreprise, estimèrent qu'un pas important venait d'être franchi grâce à cette nouvelle formule de production et les Florimontans purent admirer en séance des échantillons du nouveau papier.

Balzac a raconté les « Souffrances de l'inventeur » qu'il connaissait bien. Il a dit aussi « Où mènent les mauvais chemins ». En proie aux unes, Bachet emprunta les autres en se faisant ouvrir dans sa banque l'un de ces comptes que les professionnels nomment « rouges » en référence à la couleur du débit sur les documents produits par les machines comptables. Tandis que la Caisse d'escompte servait à ses actionnaires des dividendes de 7 à 8 %, les réserves, via le compte du directeur, filaient vers les usines vaudoises perpétuellement en difficultés.

Lorsque le découvert de Bachet atteignit 300.000 F — 90 millions de nos francs « légers » environ — le fondé de pouvoir de la Caisse, François Anrioud, déchargea sa conscience auprès d'Eugène Butin et annonça son intention de démissionner. Mis au courant sur l'heure, Jules Philippe et Félix Machard apprirent d'Anrioud que Bachet s'était toujours opposé à ce que sa situation fut connue du conseil de surveillance. Le trio alla questionner le directeur qui, supputant les bénéfices vaudois et le montant de la vente de ses brevets d'invention, assura que la situation, sous peu, serait rétablie. Entrant dans ces vues, Philippe convainquit ses deux collègues et persuada le fondé de pouvoir de rester

à son poste. Le fils Bachet, alors étudiant en médecine, se porta fort pour son père et l'affaire se trouva réglée ainsi entre les seuls initiés.

Le temps n'arrangea pas les affaires. A partir de 1867, Bachet se trouva contraint de fermer la papeterie, d'abandonner le roulage et de vendre la tannerie au moment où son frère faisait lui-même faillite. Pour se consoler de ses déboires, il chercha comment extraire la soude et la potasse de l'eau ordinaire, obtint des résultats favorablement commentés, vendit son procédé en Angleterre et introduisit en France ses méthodes de fabrication de l'alcool et du papier. Ces négociations assurèrent un répit à la Caisse d'escompte qui, au renouvellement du conseil de surveillance, fit appel à Louis Calloud, pharmacien, François Roupioz, négociant en bois, et Poncet, ancien magistrat. Appelé en 1872 à superviser la marche de la banque, ce dernier ne tarda pas à découvrir la vérité. A la requête de Jules Philippe, alors préfet, il garda le silence mais, en juillet 1873, n'y tenant plus, malgré de nouvelles supplications, il décida d'informer le conseil d'administration de la situation.

Estimant la partie définitivement perdue, Bachet quitta la ville, la banque ferma ses portes et Poncet chiffra le déficit à 1.100.000 F, soit 330.000 millions d'anciens francs de notre temps, somme qui, selon la presse, devait s'élever finalement à 1.400.000 F soit 420 millons d'anciens francs.

Tandis que « Les Alpes » livraient les nouvelles à l'état brut, « L'Union Savoisienne » et, plus encore, « Le Mont-Blanc » commentaient d'abondance « ce sinistre financier comme n'en avait pas encore vu la ville d'Annecy qui répand la consternation et la misère dans un grand nombre de foyers. La Caisse d'escompte a été déclarée en faillite par le Tribunal. Sa situation était mauvaise depuis dix ans. Les administrateurs qui ont fait partie du conseil de surveillance pendant cette période l'expliqueront peut-être mais ils auront quelque peine à dégager leurs responsabilités dans cette désastreuse affaire ». Suivaient, c'était de bonne guerre, des commentaires peu amènes sur les républicains qui voulaient le bien du peuple...

Quelques jours plus tard, Bachet que chacun croyait en Angleterre — grâce, assurait « Le Mont-Blanc », à une sous-

cription de ses amis politiques — se livrait à un policier annécien qui avait retrouvé des traces de son passage à Genève et de son séjour à Lausanne. Extradé, ramené à Annecy, il était écroué au moment où le greffier dressait l'état des créances. Louis Thésio, le directeur du « Mont-Blanc », demanda l'ouverture d'une collecte publique destinée à venir en aide aux victimes les plus atteintes de cette « faillite venant couronner une série de déconfitures républicaines locales ». De plus, actionnaire et créancier, il déclara se mettre gratuitement à la disposition de ceux qui voudraient bien lui confier le soin de les représenter.

Inculpé de banqueroute simple, d'escroquerie et d'attribution de dividendes fictifs, François Bachet fut cité à l'audience du 10 novembre. Deux membres du conseil de surveillance, prévenus du dernier chef, étaient appelés avec lui : Calloud, premier adjoint au maire, et Philippe qui terminait ainsi sur le banc de la correctionnelle une année entamée sous les lambris de la préfecture. Un avocat chambérien, Me Roissard, assistait le principal accusé, et Me Gatineau, un Parisien, ancien candidat et futur député républicain, ses deux complices.

Bachet nia les faits qualifiés d'escroquerie, Calloud insista sur sa bonne foi puis Jules Philippe se leva. Vu par Louis Dépollier, son biographe [13] (un Florimontan), l'inculpé ne se comporta évidemment pas du tout comme celui que Louis Thésio (autre Florimontan) avait sous les yeux. Selon l'un : « La lumière du gaz rendait blafard son long visage barré de grosses moustaches tombantes et accusait ses traits alourdis par le chagrin et l'humiliation de se trouver mêlé à cette déplorable affaire parce qu'une bienveillance naturelle et une bonté indulgente l'avaient porté à croire à la clairvoyance d'un ami de toujours. Tragique destinée ! Il y avait à peine six mois qu'il était encore le chef et le guide écouté de tous ceux qui remplissaient la salle et, aujourd'hui, il n'était plus qu'un pauvre homme victime de son désintéressement et de son empressement à rendre service à ses concitoyens ». Selon l'autre : « Dans une pose cicéronienne, il fait le panégyrique de sa person-

(13) « Jules Philippe » (Dardel, 1939).

ne : « On m'a accusé d'avoir empoché 300.000 F. Eh bien ! Et après ? On a bien dit que l'Empereur avait emporté des millions... »

L'affaire, suivie par un public passionné, tint le rôle durant trois journées. Après trois autres journées consacrées au délibéré, le Tribunal, écartant l'inculpation d'escroquerie, condamna Bachet à trois ans de prison et 50 F d'amende, Philippe à 150 F et Calloud à 50 F d'amende. Jugée au pénal, l'affaire le fut ensuite au civil où les membres anciens et récents du conseil de surveillance s'entendirent condamner à une amende totale de 100.000 F répartie proportionnellement à la durée des fonctions de chacun d'eux. Appel ayant été interjeté par les créanciers, les sommes mises à la charge des conseillers furent quintuplées ce qui entraîna la ruine de plusieurs d'entr'eux.

Tandis que Bachet purgeait sa peine, Jules Philippe procédait à la vente de ses deux appartements de la rue Sainte-Claire et quittait Annecy pour Rueil où l'attendait une situation. Quelque temps plus tard, la Cour de cassation réduisait les décisions de Chambéry. Philippe qui, depuis Paris, adressait des articles aux « Alpes », revint de plus en plus souvent dans la ville. Après avoir contribué, en janvier 1875, à envoyer au Sénat son beau-frère et ami Louis Chaumontel, il était, au terme d'une campagne largement consacrée aux déboires de la Caisse d'escompte, élu député de l'arrondissement.

Ne nous interrogeons pas sur le destin des épargnants lésés, chacun sait d'expérience qu'il n'intéresse jamais grand monde !

Pierre SOUDAN.

SOURCES

Aux Archives départementales de la Haute-Savoie :

— Correspondance des préfets et sous-préfets.

— Journaux divers et, notamment, « Les Alpes », « Le Faucigny », « Le Mont-Blanc » et « L'Union Savoisienne » de 1873.

Le concours de poésie 1973

A l'ouverture du Concours de poésie 1973, on a voulu laisser libres l'inspiration et le métier, en n'imposant ni thèmes ni formes. En souhaitant que rien ne puisse empêcher personne de concourir, on a décidé de supprimer le droit d'inscription de 5 F exigé l'an dernier. C'est l'Académie qui a supporté seule les frais d'organisation du concours. Il est juste de signaler que grâce à Mᵉ Barrucand, elle a bénéficié pour la polycopie des services gracieux de M. Reyero. Qu'ils en soient l'un et l'autre remerciés.

Depuis l'an dernier, la composition du jury a été modifiée par suite de la démission de M. Lucien Bajulaz qui a accepté la lourde tâche de trésorier de l'Académic. C'est avec une amicale tristesse que ses anciens collaborateurs l'ont vu poser la plume de cygne pour se saisir des cordons de la bourse, mais ils s'efforcent de se consoler en pensant qu'en tant que trésorier de l'Académie, M. Bajulaz continuera, chaque année, à accorder au Concours de poésie sa bienveillante attention.

Personne ne s'étonnera que le rapporteur adresse aujourd'hui une pensée respectueuse et fraternelle à la mémoire de son collègue et ami Alexis Prugnard qui, pendant de longues années, a présidé sagement, avec un goût délicat, avec à la fois la mesure et l'enthousiasme qu'on lui connaissait, à ce concours soutenu par la fondation Andre-vettan-Laydernier à qui le mécénat de M. René Laydernier permet de survivre. Aux membres du jury, il est difficile d'admettre et douloureux de penser que l'on ne pourra plus désormais bénéficier de son aimable compétence et de son inlassable dévouement à la cause des Belles Lettres.

Placé devant l'obligation de se renouveler, le jury en a profité pour faire une cure de jouvence puisque c'est à un jeune poète, plein d'ardeur et de projets, M. Philippe

Tomasini, membre correspondant de l'Académie Florimontane, qu'il a fait appel. M. Tomasini ne manquera pas de faire bénéficier les poètes de son enthousiasme, sous la houlette bienveillante de M. Henri Davignon, doyen du jury et, depuis longtemps, cheville ouvrière et conseiller avisé des concours de l'Académie.

Dès l'ouverture de la session 1973 du Concours de poésie (annoncé par insertion dans une trentaine de journaux et périodiques, et par affichage dans les établissements scolaires du second cycle grâce aux services de l'Inspection Académique de la Haute-Savoie), l'Académie Florimontane a reçu plus de 90 demandes de renseignements. Finalement, à la date limite fixée pour les envois de poèmes, les envois de 56 concurrents, de France, de Suisse et du Grand Duché de Luxembourg, avaient été enregistrés.

A vrai dire, la qualité des œuvres n'a pas toujours répondu à ce que l'on pouvait attendre et espérer. Il n'y a rien à dire de certains envois tissus de fautes d'orthographe qu'une syntaxe défaillante rend pratiquement illisibles. Un sens plus avisé des convenances aurait empêché les auteurs de ces tentatives ridicules de participer au Concours.

Pendant qu'on en est à parler de l'expression, il faut dire une fois de plus que trop d'amateurs non seulement ignorent tout des règles les plus élémentaires de la prosodie mais n'ont absolument pas le sens du vers. Faute d'oreille exercée, ils ne savent jouer ni sur les sonorités ni sur le rythme. Ils s'imaginent que pour écrire des vers libres, il suffit de disposer typographiquement les éléments de son propos en sillons irréguliers et croient de bonne foi qu'une succession de vers boiteux est un poème en prose.

Que dire de l'inspiration ? D'abord elle fait parfois totalement défaut. Démarcages sans talent, plates paraphrases de thèmes éculés, souvenirs sans relief et vague à l'âme de collégiennes en mal de prince charmant succèdent à de décevantes recherches d'originalité à tout prix, à de rocailleuses accumulations de prosaïsmes rebutants ou à de prétentieuses et lourdes élucubrations qui ne sauraient avoir de philosophique que l'apparence première. Ailleurs, ce sont de consciencieux exercices de débutants, d'atten-

drissantes puérilités ou de nobles prêchi-prêcha d'une touchante application qui montreraient, s'il le fallait, qu'il ne suffit pas, pour faire de la littérature, de cultiver de bons sentiments.

Je n'insisterai pas davantage sur ces misères. Je ne les ai évoquées devant vous que pour rendre hommage à la patience des membres du jury.

Heureusement pour eux, ils ont pu distinguer, au milieu de ce fatras, quelques envois qui les ont récompensés de leur peine. Ils n'ont pas décerné de premier prix mais ont proposé à l'unanimité d'accorder une mention Très Honorable à *Ce mal de poésie* (M. Charles Bory) et à *Lorraine Veria* (Mme Yvette Boiton) ex-æquo, ainsi qu'une Mention Honorable à *Louis Lesandrieux* (M. Guy Bregnac).

Voici, à titre d'exemple, un poème de *Ce mal de poésie* :

D'attendre

Les soirs inassouvis de floraisons sauvages
En nos jardins feutrés que novembre surprend,
Défeuillant les désirs et découvrant l'instant
De dire au feu le sceau de nos proches visages,

Beaux nocturnes d'archange ! et voici nos présages
A la vitre de l'aube et le regard quêtant
Au delà de la brume une écharpe de sang
Pour nouer les saisons au flux de nos langages.

Ainsi le temps se brise aux meules des hivers
Que tu n'arrêteras en tendant la main vers
Ces printemps éprouvés d'un geste à te défendre

Ou pour mieux révéler à la face du jour
En ce mai de ta joie et ma peine d'attendre
L'éclat d'une impudeur aux forges de l'amour.

En voici un de *Lorraine Veria* :

Voyages Blancs

O ma carène d'or, ma voilure d'opale
Quand je courrais tremblant sous le joug du désir
Laissant flotter l'azur de mon rêve d'escale
Où seul un cri d'amour venait s'anéantir,

Les goélands passaient près de la mer étale
Et des brumes serties à ce Vouloir mourir
Emmêlaient à leur chant cette étrange chorale
Des vagues sur mon cœur, prêtes à l'étourdir

En ces voyages blancs vibraient les cathédrales
De ces pays lointains où je voulais cueillir
Des aubes qui naissaient sur ta jeune fringale
Et qu'un ciel d'autrefois semble aujourd'hui trahir.

Ce sont souvent des accents mallarméens que nous laisse entendre *Louis Lesandrieux* :

Automne

Fruit mûr cueilli par les chers doigts longs et dorés
Au jardin qu'illumine une tardive automne,
Transpose, joue heureuse en ce plat d'étain morne
L'illusion vespérale aux arbres empourprés.

Car les pas sont précieux, sous les rameaux verdis,
De celle qui naguère, au plafond qu'ils assiègent,
Dans le salon muet où planaient les arpèges,
Sublimait la langueur du creux après-midi.

Alors, d'un clair baiser abolis les accords,
Se ferment les beaux bras où brille et sonne l'or,
Et choit le plaisir mûr éclos du cher ennui.
C'est, reçue en mes mains, ta joue aimée, ...un fruit.

Il va de soi que si le jury a limité à ces trois envois l'octroi de distinctions, il pense que bien d'autres concurrents sont à féliciter et à encourager. *Aurélie* sait parfois trouver des accents qu'on retient :

— Tristan, où es-tu ? Bel ami, je suis là,
Iseut la Blonde, qui reconnais ton signal.

Nous partirons au bout du monde
Cueillir la mandragore qui chante.

Ecoute
Le silence qui respire
Avant de s'endormir
Bordé de ciel mauve.

Le rossignol s'est tu.

ou bien encore :

.....

Eveille-toi
L'abeille fait la cour
A la rose encor vierge

La marée monte avec un rire
Et le sable mouillé
S'étire de plaisir

.....

Eveille-toi.

On aimerait lire davantage de ces vers-là. Mais encore aimerait-on s'assurer qu'on n'a pas déjà lu quelque part des vers qui leur ressemblaient beaucoup.

De *Carpe diem*, nous avons retenu quelques jolis vers :

Toi qui as les yeux bleus tu seras ma prairie
quand passent les oiseaux aux rêves poignardés
et tu seras la source où meurent les étoiles
et mon premier matin et ma douce blessure.

Tu seras la forêt plus vaste que la mer
heureuse éperduement aux baisers de la pluie
et tu seras mon feu et tu seras ma joie
et tu seras la rive où tout peut refleurir.

Et tu seras ma faim et tu seras ma soif
.....

Quelques jolis vers et aussi, parfois, des trouvailles :

Le soleil moribond riait comme un dahlia jauni

ou bien :

le printemps polissone au détour du chemin

Malheureusement cela est gâté par des fautes de goût et par des pièces d'une inspiration manquant de spontanéité.

Bien que la vision que *Ixe* donne du monde soit sinistre et qu'il casse toutes ses couleurs au noir de fumée, *Ixe* a un tempérament de poète et a quelque chose à dire.

La pluie ferme le paysage
.....
Le ciel a mis la ville en cage
Et les fumées tendent le cou

Pluie sur le toit faisant des gammes.

Plus loin :

Forêts désespérées
.....
Aux fourches suppliciées
Où s'empalent mes rimes

Forêts vieilles amies
Où sont vos chevelures.

On regrette que l'envoi de *Ixe* soit plutôt des vers isolés, des notations éparses que de véritables poèmes. C'est du matériel poétique à l'état brut. On pourrait en tirer quelque chose.

Il faudrait peut-être signaler l'envoi de l'*Humoriste* qui ne comporte que des Haï-Kaï dont certains ne sont pas mal venus :

L'Horloge

Cercueil vertical
Où bat, dans un corps de chêne
Un cœur de métal.

L'envoi de *La Musique est dans Tout* n'est pas dépourvu de qualités. L'auteur a du souffle mais son inspiration est un peu désuète et ses poèmes font trop penser à ce qu'avant lui (et mieux que lui) Lamartine, Victor Hugo, Alfred de Vigny et quelques autres avaient déjà dit.

On prendrait plaisir aussi à certains vers de *Maria Pia Dorset :*

Je te cherche dans les nuages mouvants
. . . . . .
Je te cherche dans les branches des arbres
dans le givre des vitres
et la neige entassée
Je te cherche dans les miroirs éclatants
et dans les braises mourantes...

s'ils ne nous rappelaient avec trop d'insistance les beaux vers d'Eluard qui chantent dans toutes les mémoires.

Le poète *Neiluj* s'est amusé (et nous amuse) en brossant un joli petit *Soleil Couchant* :

Le soleil d'or qui vient de choir
A noirci le bois au pochoir
Mais il est aussi pastelliste
. . . . . .
Le ciel bleu se métamorphose
Lentement fermant ses volets ;
Il prend des tons gris, violets,
Et déjà dans le crépuscule
La lune en un O majuscule
S'en va glisser au firmament
. . . . . .

Il est dommage que sa Muse, guillerette et familière, ne l'entraîne pas un peu plus loin, certains soirs de mystère.

Prunel du bois écrit des chansons réalistes, fait des jeux de syllabes et enfile des mots. Il surprend mais il n'arrive pas encore à retenir l'attention.

Enfin *Rosy Sandra,* dont la prosodie est très correcte, a réussi quelques jolis incipit :

Lorsque descend le soir, se lève un vent léger...

Dans le silence de la nuit
A l'heure où s'estompent les choses...

Sous le ciel de Camargue, un vol de flamants roses...

Un petit bateau blanc, seul entre ciel et terre...

On souhaite qu'elle reprenne ses poèmes, en remette cent fois la trame sur le métier et nous les renvoie, lors d'une prochaine session, quand du premier vers à la chute, ils auront la musique et la couleur de ceux qu'on vient de citer.

Sans avoir la prétention d'avoir cité ou signalé tous ceux qui méritaient de l'être, le jury souhaite que tous les nourrissons des muses persévèrent dans l'apprentissage du « métier » qui leur permettra de faire apprécier à tous, de mieux en mieux, les mélodies qu'ils ont su noter et dont ils seront, pour notre plaisir, les talentueux interprètes.

André CHEVALLIER.

Bibliographie savoyarde

M. R. SAUTER, P. BROISE, H. BAUD, R. DEVOS, J. NICOLAS, P. GUICHONNET, J. RAYMOND. — **Histoire de la Savole** publiée sous la direction de Paul GUICHONNET, Privat, Toulouse, 1973, 484 p.

Ce n'est pas le premier livre relatant l'histoire de la province de Savoie. Cependant l'équipe qui a travaillé sous le férule débonnaire de Paul Guichonnet a passablement renouvelé le genre. Le caractère collectif de la publication lui assurait au départ un bon niveau : chaque auteur traitant de la période qu'il connaissait le mieux, on a pu éviter la plupart des lacunes et des simplifications abusives qui déparent quelquefois des travaux analogues. Qu'il soit resté quelques coquilles, que le lecteur originaire d'une partie méridionale de la province se croie parfois oublié par tel auteur que ses curiosités attirent de préférence vers les rives du Léman : de telles faiblesses étaient inévitables ; objectivement, elles sont peu nombreuses et portent sur des points secondaires. Plutôt que d'en donner un relevé fastidieux, je voudrais souligner brièvement ce qui fait l'originalité du livre.

Il s'agit donc d'un ouvrage *collectif :* l'avantage en est évident. Par contre cette formule supposait une direction générale à la fois ferme et souple et une bonne discipline des auteurs. On ne saurait accuser P. Guichonnet d'écraser ses coéquipiers dans un moule unique. En fait chacun, dans le nombre de pages qui lui était imparti, s'est exprimé très librement. L'ouvrage gagne en vigueur ce qu'il perd en homogénéité. Pour ma part, je ne m'en plains pas.

Quatre cent pages de texte (non compris bibliographie et documents) : cela donne un livre assez copieux, et surtout chaque période de l'histoire a dû être traitée en quelques dizaines de pages. Il fallait donc élaguer, choisir, mettre en relief certains points en passant d'autres sous silence. L'esprit de la collection et la formation des auteurs laissaient présager leur choix : l'histoire anecdotique, « événementielle », s'est vue comprimée au profit d'un exposé plus large ; économie, démographie, analyse sociale, vie culturelle ont trouvé la place qui leur revient, sans toutefois que le récit devienne jamais indigeste.

On aimerait citer ici intégralement les pages où s'extrait des documents toute une vie passée : l'activité des individus et des collectivités, les modestes réalisations techniques et l'éclosion artistique des périodes fastes, la dureté des temps ; chaque auteur a sa manière. M. Sauter et P. Broise décrivent avec une précision concise les vestiges les plus anciens. H. Baud trace une grande fresque du millénaire médiéval. R. Devos analyse avec rigueur les archives de l'administration de l'ancien régime ; on peut même dire qu'il les déchiffre. J. Nicolas démystifie proprement l'époque révolutionnaire. P. Guichonnet et J. Raymond sont à l'aise dans

une histoire « moderne et contemporaine » à la fois proche et définitivement dépassée.

On pourrait sans doute taquiner l'un sur sa conception de la *Sapaudia*, l'autre sur son titre « un siècle en mutation », regretter la faible part attribuée à la guerre de 1914 (phénomène non propre à la Savoie, mais tout de même...) : bref, l'éclairage variant d'un historien à l'autre, il y aurait matière à discussions fécondes sur la façon de voir tel aspect des choses. Mais cela nous entraînerait loin...

Le livre comporte 30 belles planches, quelques cartes de valeur inégale il est vrai ; chaque chapitre est suivi de quelques documents bien choisis et d'une orientation bibliographique judicieusement préparée, mais dont l'éditeur aurait pu normaliser un peu mieux la présentation. Notons que les auteurs savoyards ont, à juste titre, développé sensiblement plus leur bibliographie que les auteurs de l'Histoire du Dauphiné parue en même temps dans la même collection (ouvrage remarquable d'ailleurs).

Par contre, les références d'archives sont délibérément sacrifiées. On leur consacre exactement 4 lignes (p. 10) pour l'ensemble du livre, en vertu d'un choix délibéré mais injustifiable de l'éditeur. Cela est d'autant plus curieux que certains chapitres (histoire moderne notamment) puisent l'essentiel de leur matière aux sources inédites. Il est permis aussi de rappeler que sans le travail des archivistes savoyards, ce livre n'eut pas été écrit.

A ce détail près, il convient de saluer dans cet ouvrage l'union féconde de l'histoire « scientifique » et de l'érudition provinciale : le résultat est convaincant.

J.-Y. MARIOTTE.

Louis BINZ. — **La vie religieuse et la réforme ecclésiastique dans le diocèse de Genève pendant le grand schisme et la crise conciliaire (1378-1450).** Tome XLVI des Mémoires et Documents publiés par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève. Jullien, Genève, 1973, 549 p., 1 carte.

Rendre compte en quelques paragraphes de l'ouvrage de M. Louis Binz sur « *la vie religieuse et la réforme ecclésiastique dans le diocèse de Genève pendant le grand schisme et la crise conciliaire* (1378-1450) » n'est pas chose facile. Il s'agit du premier volume d'une thèse de doctorat soutenue devant la Faculté des Lettres de l'Université de Genève par l'ancien archiviste d'Etat du Canton, maintenant professeur à cette Université.

L'abondance et la variété des sources utilisées par l'auteur, l'analyse extraordinairement minutieuse et précise qu'il en a faite, les vérifications comparatives que lui a permises cette documentation, les statistiques qu'il en a tirées et la masse des données quantitatives sur lesquelles s'appuient les conclusions qu'il en déduit, enfin l'examen rigoureux de tous les aspects de cette vie religieuse qui imprégna si profondément l'ensemble des activités, tout comme l'organisation même de la société, tous ces facteurs font de ce volume une des œuvres capitales parues sur notre histoire au cours de ces cinquante dernières années.

L'époque étudiée est, elle-même, particulièrement importante. C'est celle où les « Etats » de Savoie, bientôt élevés au rang de duché, connurent leur apogée en étendue et en puissance. Leur unité va s'achever par la réunion du Genevois, ils sont administrés

par un des plus grands princes de la chrétienté, Amédée VIII, qui finira, du reste, sa vie comme évêque de Genève ; enfin ils bénéficient d'une situation générale particulièrement favorable tant à cause de l'installation de la papauté à Avignon qu'en raison de la paix dont ils jouissent au milieu d'une Europe ravagée par la guerre.

Parti de l'étude des personnages, nombreux et importants qui, lors de l'élection au trône pontifical sous le nom de Clément VII, du cardinal Robert de Genève, accomplirent à ses côtés des carrières très brillantes, M. Binz s'aperçut vite que « ce décor cachait une réalité plus profonde et plus passionnante », et que c'est l'idée même de la réforme de l'Eglise, inséparable de l'étude détaillée de la société ecclésiastique et de la vie religieuse locales, qui devait faire l'objet d'un examen approfondi.

Les résultats répondent totalement aux intentions manifestées et à l'effort entrepris.

L'ouvrage s'ouvre sur une description du milieu (démographie, conditions économiques et sociales, étude de la conjoncture...) qui est présentée comme une esquisse toute provisoire et largement hypothétique. En fait, dès cette introduction apparaît le travail en profondeur de l'auteur dont les sondages dans les documents d'archives ou l'utilisation d'études partielles mais significatives, lui permettent de caractériser de façon fort nouvelle et à notre avis fort juste, le cadre dans lequel se déroulera la vie religieuse de cette époque. Démarrage de l'économie qui répond à une demande accrue des divers produits agricoles, extension de l'élevage qui, ayant débuté à la fin du XIII[e] siècle, se poursuit aux XIV[e] et XV[e] siècles, nouvelles modes alimentaires, hausse du prix de la viande et des produits laitiers, baisse ou stagnation des prix céréaliers. Sur le plan social, complexité du monde seigneurial mais cohésion et solidarité des communautés rurales. L'auteur essaye de chiffrer les effectifs et la richesse relatives des diverses classes sociales, étudie l'importance des bourgs, montre le développement de ce qu'on appelle « l'Etat » et conclut : « le thème classique de la pauvreté savoyarde ne nous paraît pas admissible pour notre époque... Ce pays a une conjoncture italienne ».

Cette mise au point qui constitue déjà un apport de valeur, n'est pourtant qu'un prélude. Car le travail essentiel de M. Binz a consisté à caractériser la vie religieuse de ce temps à travers les hommes qui la dirigent ou la prennent en charge, le cadre paroissial dans lequel elle s'exerce, les institutions dans lesquelles elle s'exprime.

L'organisation du diocèse montre la puissance de l'évêque, pivot de la vie religieuse des communautés chrétiennes, véritable « souverain » dans sa circonscription. Ses pouvoirs considérables et notamment le pouvoir de juridiction, lui donnent la plénitude du gouvernement du diocèse, qu'il peut assurer à l'aide d'un personnel important et généralement de grande valeur. Les évêques eux-mêmes ont été des hommes remarquables non seulement sur le plan religieux, mais encore dans le domaine de l'administration générale et de la vie intellectuelle. Citons simplement Adhémar Fabri ou Jean de Brogny. Leur milieu social, leur mode d'élection, la conception qu'ils eurent de leur fonction, leurs rapports avec la cour pontificale et les raisons de leur résidence ou de leur absence, le choix de leurs auxiliaires, tout conduit à conclure qu'ils contri-

buèrent largement à faire éclore et à développer l'idée de réformes ecclésiastiques, enfin qu'ils jouèrent un rôle bienfaisant pour la vie religieuse du diocèse.

Quant à l'étude des moyens d'action, synodes diocésains et visites pastorales, ils permettent à l'auteur de démonter le système grâce auquel l'ensemble du personnel épiscopal pouvait assurer les diverses tâches administratives que requérait dans chaque paroisse une vie religieuse qui, pour nous apparaître comme fort élémentaire et surtout comme très formelle, n'en constituait pas moins le pôle ou le centre autour duquel s'organisaient le rassemblement, l'unité, la cohésion de la communauté.

C'est à l'exploitation minutieuse et rigoureuse des visites pastorales — dont la série constitue une source exceptionnelle pour le diocèse de Genève — que M. Binz doit la richesse, la profondeur, l'originalité, la densité du tableau extraordinairement précis, fidèle et coloré, qu'il donne de la vie de ces communautés paroissiales. Recrutement des clercs et des prêtres, absentéisme des curés assorti de ses raisons et de ses conséquences, niveau intellectuel et moral du clergé paroissial, sa structure sociale, la manière dont il concevait et accomplissait sa fonction, enfin, en contrepartie, ce qu'attendaient de ce clergé des paroissiens très attachés à leur cadre de vie mais qui, échappés un instant aux tâches matérielles, ne demandaient au curé ou à son suppléant dans la paroisse « que de servir d'intermédiaire entre eux et le sacré », il y a là, tant sur le plan de la description que de l'apport des données quantitatives, une somme à laquelle aucun ouvrage récent ne nous paraît pouvoir être comparé. Des tableaux explicitant ces données et des cartes permettant de comparer entre elles les différentes régions naturelles du diocèse, complètent ce passionnant volume dont à aucun moment l'intérêt ne se relâche, le détail pittoresque ou l'exemple caractéristique venant souvent égayer l'anlyse des documents ou les conclusions tirées des statistiques.

Il faut remercier la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève d'avoir publié ce beau travail. Nous souhaitons maintenant que paraisse rapidement le deuxième volume, tant celui-ci dont nous n'avons pu donner qu'un aperçu bien schématique, partiel et fragmentaire, a édifié tout un pan de l'histoire religieuse et sociale du diocèse en même temps qu'il a alléché notre curiosité et aiguisé notre appétit.

Henri BAUD.

Signalons également :

Louis BOISSET. — **Un concile provincial au XIII^e siècle, Vienne, 1289, Eglise locale et société.** Paris, Ed. Beauchesne, 117, rue de Rennes, 1973, 359 p.

Donne le texte intégral, accompagné d'une traduction française, des statuts établis par l'archevêque de Vienne et les évêques de Genève, Maurienne, Grenoble, Die, Valence et Viviers, lors d'un concile provincial tenu à Vienne en 1289. Ce texte évoque tous les problèmes auxquels se heurtait l'église médiévale. Il est précédé d'une excellente introduction historique et de notes sur les participants du concile dont l'évêque de Genève, les abbés d'Abondance et d'Entremont, etc.

J.-Y. M.

HISTOIRE DES FAMILLES

La biographie et la généalogie sont en vogue : dans la précédente livraison de la Revue, nous avions analysé certaines études et mentionné les premiers volumes de la **Bibliographie généalogique, héraldique et nobiliaire de la France**, de G. Saffroy. Vient de paraître le tome III, « *recueils généalogiques généraux, monographies familiales et études particulières* » (Paris, 1974, 829 p.) où sont recensés environ 18 000 ouvrages ou brochures.

Les Savoyards bénéficient désormais d'un ouvrage d'initiation aussi pratique que bien documenté : R. Gabion, **Histoire familiale et biographie, conseils aux chercheurs,** brochure ronéotypée, 20 p., 1973 (Archives départementales de la Haute-Savoie). L'auteur y donne les conseils de méthode que lui inspire une longue expérience professionnelle ; il énumère toutes les catégories de sources utilisables et termine par une bibliographie importante. Notons que cette brochure complétée et encore améliorée, sera intégralement reprise dans un **Guide des Archives départementales** actuellement sous presse.

Dans le même ordre d'idée, signalons :

Catherine SANTSCHI. — **Guide des Archives d'Etat de Genève.** Genève, 1973, 58 p., XVI h.t. (6 F.S.).

Comme son nom l'indique, cet ouvrage permettra aux chercheurs ou aux généalogistes d'accéder dans les meilleures conditions aux richesses des Archives d'Etat de Genève.

Quelques définitions, un historique, une description succincte des fonds, des conseils de recherche, un index : l'essentiel donc s'y trouve sous un faible volume ; prix modique, présentation agréable, rédaction limpide : tout contribue à rendre ce « guide » accessible à tous.

Une simple réserve : on aimerait davantage de précisions sur les répertoires et fichiers manuscrits mis à la disposition des chercheurs. Les instruments de recherche imprimés sont bien signalés, mais ils sont peu nombreux et ne couvrent qu'une faible partie des fonds.

G. CHAPIER. — **Les alliances matrimoniales entre les Maisons de France et de Savoie.** Ed. D. Labarre de Raillicourt, Aurillac, 1973, 76 p.

L'histoire généalogique de la maison de Savoie est assez bien connue, encore que des incertitudes subsistent pour les temps anciens ; notre confrère G. Chapier a eu l'idée, en soi excellente, de regrouper en un volume les données relatives aux alliances matrimoniales avec la maison de France. Ces alliances sont nombreuses : la première remonterait au roi Louis VI le gros (1115). Depuis lors, M. Chapier n'en dénombre pas moins de 28. C'est dire que la mise au point de cet ouvrage a dû exiger un travail considérable. L' « honnête homme » y trouvera rassemblées un certain

nombre de données sinon inédites, du moins peu ou mal connues. On regrettera tout de même quelques lacunes dans la documentation où l'Armorial de Foras eut dû figurer en bonne place. L'éditeur n'a pas apporté à la présentation typographique tout le soin désirable.

J.-Y. M.

Charles JAILLET. — **Louis XI en Dauphiné et ailleurs.** Etude historique agrémentée de « Promenades en zig-zag à travers l'histoire, la généalogie et la philologie. 2 tomes, 1968-1973.

Le premier volume est extrait du « Bulletin de la Société des Amis de Vienne » n° 64 de 1968. Destiné à la famille et aux amis de l'auteur, il est agrémenté de nombreuses notes, annexes et illustrations (de même que le deuxième volume).

Le premier article est dédié à la mémoire du chanoine Pierre Cavard (1889-1969), archéologue, historien de Vienne et ami de M. Jaillet, personnage érudit et amoureux de son pays qui nous semble fort apparenté de caractère et de tempérament avec notre regretté ami, le chanoine Dechavassine.

Le deuxième article s'intitule « Quand le Dauphin Louis II s'intéressait à l'urbanisme viennois parmi beaucoup d'autres affaires ». Il s'agit du fils de Charles VII et de Marie d'Anjou et petit-fils de Charles VI et d'Isabeau de Bavière, qui, de 1447 à 1451, circula à travers le Dauphiné occidental — soit les départements actuels de la Drôme, de l'Isère et de l'Ain —. D'un précoce mariage avec Marguerite d'Ecosse il n'avait pas eu d'enfants et c'est pendant cette sorte de vagabondage dauphinois qu'il épousa, en mars 1451, à Chambéry, Charlotte de Savoie, fille de Louis II et d'Anne de Chypre. Installé à Vienne, le Dauphin donnera le « coup de pouce » à l'industrie des armes et des armures qui sera florissante pendant plusieurs siècles et sera le départ de la richesse et l'essor de la ville. Puis il fit publier les lettres donnant loisir à quiconque d'acquérir et réparer les habitations appartenant généralement à des ecclésiastiques et grevées de pensions, partant difficiles « à acheter et à rédimer »... De nombreuses notes suivent l'article, concernant surtout Louis XI et le château de Plessis les Tours, Notre-Dame de Cléry et le château d'Eu... car n'oublions pas que le Dauphin précité devint Louis XI !

Le volume se termine (p. 94 à 142) par une généalogie fort plaisante et vivante de la famille Brun, d'Yssingeaux, et des commentaires fort intéressants sur la philologie et la prononciation des mots.

Le deuxième volume (Imprimerie Bosc, Lyon, 1973) est beaucoup plus difficile à lire d'un trait : d'abord à cause de son nombre de pages quatre fois plus grand que celui du volume précédent. Et puis parce que lire ce livre, c'est comme s'enfoncer dans une forêt luxuriante. On suit un « vionnet » à peine tracé qui nous mène du Val de Loire au Dauphiné en passant par la Normandie, le Lyonnais et même la Lorraine, comme dans la chanson, en égrenant des épisodes de la vie de Louis XI. Et comme dans une forêt où l'on flâne et quitte le sentier pour s'attarder à cueillir une pervenche ou écouter le chant des oiseaux, à suivre le vol des libellules et des abeilles sauvages, le livre nous entraîne au hasard de la rencontre d'une ville ou d'une famille, d'une association

d'idées, dans des considérations sur la prononciation des mots, la toponymie, l'histoire locale et surtout la généalogie de la vaste famille de M. Jaillet. C'est un peu comme devant un buffet froid où l'on est tenté par la variété, l'abondance et l'appétissante disposition des mets. Mais l'on n'est pas forcé de manger de tout à la fois et risquer l'indigestion. On peut, quand le livre est dans sa bibliothèque, revenir y picorer de temps en temps et y trouver chaque fois un plaisir nouveau, car l'érudition de l'auteur est grande autant que sa sensibilité. M. Jaillet circule avec facilité dans le dédale compliqué de la généalogie, ne tombant pas dans le piège de l'alliance flatteuse ou de l'étymologie facile. Il ne méprise pas les études de ses précécesseurs mais il préfère aller aux sources et vérifier le plus soigneusement possible chaque date ou détail afin de respecter la vérité historique, même si, « aménagée », elle vous acquérait des parentés intéressantes. De même, l'observation, le raisonnement et le bon sens lui font adopter parfois des étymologies assez éloignées de celles de M. Dauzat par exemple, et que pour notre part nous trouvons plus logiques et plus vraisemblables. De toutes façons, quiconque s'intéresse à l'Histoire — celle de France, celle des régions et celle des familles — peut trouver un intérêt à la lecture de l'ouvrage de M. Jaillet. Même si l'on n'est pas concerné directement par les Lambert, Brun, Jacquet, Vacheron, Barjot, Champin, Magdinier, Pichat, Orcelin et autres Jaillet, de temps en temps apparaît un nom bien connu de notre histoire de France : le Père Coton, le Président Rolin, Olivier de Serre, Lapalisse, Olivier le Dain, les frères Montgolfier, Marc Seguin, Charles-Marie Widor sans compter Henriette d'Entragues, Jeanne d'Arc et j'en passe...

Ce qui peut intéresser le lecteur de notre province, c'est que la Savoie a aussi sa part aux « promenades historiques » de M. Jaillet :

— Tout d'abord par le fait que les ancêtres paternels de l'auteur sont peut-être originaires de notre région. Près de La Roche-sur-Foron, il existe... encore des familles de ce nom, comme leur homonyme bourgeois de Saint-Cergues et Brens.

— Egalement parce que M. Jaillet a une dévotion particulière pour le plus grand Saint de notre province : saint François de Sales. Pour l'Académie delphinale, en 1967, il avait préparé une communication sur « Saint François de Sales en Dauphiné », qui, par suite de certaines circonstances, ne put être publiée. Il a étudié également la généalogie de François de Villars, ami du Saint.

— M. Jaillet est l'ami de M. Robert Avezou, ancien archiviste départemental, auteur (édit. « Que sais-je ? ») d'une « Histoire de Savoie », et de M. Gaston Letonnelier, également ancien archiviste à Annecy.

— La femme de Louis XI, personnage de l'œuvre de M. Jaillet, était, ne l'oublions pas, la « studieuse » Charlotte de Savoie, propriétaire d'une « librairie » de cent ouvrages.

— Sont cités, avec commentaires, Charles Dullin, le célèbre Savoyard rénovateur du théâtre, et la famille Dangon, soyeux lyonnais probablement originaires des bords du lac d'Annecy.

— Cités aussi les fondeurs de cloches Paccard, d'Annecy-le-Vieux, qui coulent en 1929 (livre 1, p. 89) la cloche « Porte-Joie »

n° 2 remplaçant « Porte-Joie » n° 1 (détruite en 1567 par les Protestants) dans l'église Saint-Maurice de Vienne.

— Pour conclure, disons que Vienne, patrie de M. Jaillet, tient une certaine place dans l'histoire de Savoie puisqu'elle fut la capitale des Allobroges et, plus tard, le centre religieux d'où rayonna jusque chez nous, par les voies antiques, la foi chrétienne.

Marie-Thérèse HERMANN.

Louis BAUD. — **La vie et l'œuvre du docteur savoyard Jean-Marie Baud, doyen de la Faculté de Médecine de Louvain (1776-1852).** Notice généalogique et documentaire, 25 pages, plaquette illustrée, Bruxelles, 1972.

Dans la « Revue Savoisienne » de 1972, nous rendions compte d'une note ronéotypée envoyée par M. Feret, de Rumilly, et concernant la famille Baud, d'Albanais. Et nous terminions notre commentaire en faisant appel à tous les Baud susceptibles d'apporter des détails nouveaux au sujet de cette famille.

Voici qu'un célèbre membre du clan, le docteur Jean-Marie Baud, doyen de la Faculté de Médecine de Louvain, nous est décrit dans une plaquette écrite par un de ses parents, M. Louis Baud, d'Evian, ingénieur-géologue retraité, qui, par son travail, eut des liens avec la Belgique et profita de son séjour dans ce pays pour réunir la documentation nécessaire complétant les notes éparses déjà existantes.

Avant de parcourir cette biographie fort intéressante et vivante, et sachant que le docteur Baud était professeur et doyen de l'Université de Louvain, nous vint à l'esprit la première pensée que tout Savoyard peut avoir en entendant prononcer le nom de cette célèbre Université : « sans doute eut-il une bourse d'études au Collège de Savoie » (puisque l'illustre Annécien Eustache Chappuis, ambassadeur de Charles-Quint auprès d'Henri VIII, avait prévu des bourses pour des étudiants savoyards pauvres, mais doués, dans le fameux collège fondé par lui et dépendant de l'Université). Mais M. Louis Baud nous dit que « les événements lui refusent une modeste place... dans l'Université dont il devait être plus tard une des plus grandes illustrations »...

En fait, le docteur Baud poursuivit ses études de médecine à Paris puis Grenoble. Pendant la Révolution, il prit part aux campagnes d'Italie comme chirurgien militaire. Il désirait poursuivre ses études mais, faute d'argent, faillit y renoncer et rester à Alby, quand un hasard lui permit de retourner à Paris et passer, en 1804, sa thèse de doctorat sur le Tétanos. Devenu Major de la Marine, il assiste à divers combats navals, soignant les blessés, puis en 1812 il est attaché au port d'Anvers. Après 1814, il reste à Bruxelles avec un autre Savoyard, le professeur Curtet (de Chaumont), où ils prennent du service dans le nouveau royaume des Pays-Bas. Dès 1817, il est nommé professeur à l'Université de Louvain puis recteur en 1828. Vers 1830, fatigué, il obtient un congé et voyage en Italie et en Savoie. En 1832 il étudie pendant deux mois le choléra-morbus qui ravage alors l'Europe.

« Sa vie, dit M. Baud, est mêlée à celle d'autres célébrités de l'époque : Curtet, l'astronome Quételet, Macou, Decaisne, Geefs,

Vanderhaert, etc., pour la Belgique ; Villars, Broussais, Reille, Lamarque, Carnot et d'autres pour la France. » Il se révèle, au cours de cette vie, un homme désintéressé et bon, à l'esprit d'une vaste culture, vif et caustique. Comme tout grand homme préoccupé de son œuvre, il semble avoir consacré peu de temps à sa vie privée et, des deux fils qu'il eut, l'un mourut jeune et l'autre, célibataire et sans postérité. Mais l'œuvre reste, qui perpétue en Belgique le souvenir de ce grand Savoyard.

M. Louis Baud a ajouté à son texte des photographies de portraits et bustes du docteur ainsi qu'une bibliographie et une table onomastique qui parachèvent l'histoire de cette vie peu banale et bien éclairée, telle un scénario de film, par un style clair et allègre et une documentation de première main.

Marie-Thérèse HERMANN.

LA VIE CULTURELLE ET ARTISTIQUE EN SAVOIE A TRAVERS LES AGES (1)

Les actes du congrès des sociétés savantes de Savoie tenu à Chambéry en 1972 ont été publiées dans les meilleurs délais : il convient d'en féliciter les organisateurs chambériens du congrès ; il faut aussi souhaiter qu'une telle diligence devienne la règle des congrès futurs ; notons aussi l'homogénéité du volume : la plupart des communications traitent effectivement du sujet signalé à l'attention des congressistes.

L'archéologie gallo-romaine fait l'objet des communications de MM. Lagier-Bruno (Voies romaines du Petit Bugey), Pernon (Cognin) et Prieur (Villa de Mérande à Arbin).

M. Pelet donne une monographie du palais épiscopal de Saint-Jean de Maurienne. Pour la même ville, le chanoine Bellet étudie l'œuvre d'Etienne Morel dans la cathédrale, M. Rochet relate les circonstances de l'érection de la statue de Fodéré en 1846.

Arts et traditions populaires nous valent les études de Mlle Alcan (costumes de Maurienne), de MM. Raulin (habitat rural) et Dufournet (Proverbes, dictons et locutions de Bassy et de Challonges).

La Musique à la cour de Savoie est étudiée par Mlle Bouquet et M. Dumont-Mollard ; un article de Jean Ritz sur le chant « La Savoisienne », paru en 1886 dans la « Revue Savoisienne », est réimprimé tel quel (on se demande pourquoi).

La vie proprement intellectuelle a la part du lion avec Mlle Cantarelli (Bibliothèque Mellarède), M. Devos (correspondance de Sainte Jeanne de Chantal), Mme Mansau (romans savoyards du XVII[e] siècle), M. Mariotte (Max Bruchet et le « château de Ripaille »), M. Perret (Bibliothèque Gorrevod), M. Perrochon (Littérature au pays de Vaud), M. Chetail (Société d'agriculture).

---

(1) 1 vol., 253 p., à commander aux Archives départementales de la Savoie, à Chambéry.

Autres communications :

M. Demotz présente les résultats des fouilles menées au château de Dorches près Seyssel.

M. Chevailler parle du cardinal Gerdil, M. Ferraud du conventionnel Amar, M. Lovie de Jean Raymond Michel, animateur chambérien († 1920), le chanoine Naz analyse « les causes de la démission de Mgr Lacroix, évêque de Tarentaise » en 1907, et M. Nicolas fournit une monographie de la famille Despine d'Annecy.

Enfin, on n'omettra pas l'originale contribution du R.P. Fritsch sur « l'impact de l'urbanisation sur les tulipes endémiques de Savoie de 1962 à 1972 ».

Mc GOWAN Margaret M. — **Les fêtes de cour en Savole.** L'œuvre de Philippe d'Aglié, dans la « Revue d'Histoire du Théâtre », t. 22, 1970, p. 183-241.

Le point de départ de cet article est constitué par 13 luxueux volumes reliés et ornés aux armes de Savoie, conservés à Turin et qui relatent le détail des fêtes données à la Cour de Savoie entre 1640 et 1680. Livrets, décors, mise en scène, chorégraphie ont été consignés dans ces registres, par le secrétaire ducal Tommaso Borgonio, qui a exécuté les croquis et certains tableaux de scène qui accompagnent son texte. L'auteur étudie la personnalité et l'œuvre du compositeur de 10 des 13 livrets conservés, le comte Philippe de Saint-Martin d'Aglié, que son contemporain, le Père Claude Menestrier plaçait au rang de premier chorégraphe européen. L'auteur nous fait entrer dans le faste de ces fêtes, que les reproductions des dessins de Borgonio aident à imaginer. Ce sont surtout des œuvres de circonstance, à l'occasion d'événements familiaux ducaux (naissances, mariages) ou d'entrées solennelles à Turin, à Chambéry ou à Annecy. L'étude des 13 fêtes souligne une évolution du style et du goût : *Hercole et amore,* en 1640, était un ballet de cour assez simple, l'opéra *Lisimaco* en 1680 demandera une machinerie compliquée.

Cet article apporte un témoignage supplémentaire de l'intense activité culturelle, spécialement musicale et chorégraphique de la cour de Turin au XVII[e] siècle.

Alain GUERRIER.

Jacqueline PLANTIE. — **Molière et François de Sales,** dans la « Revue d'Histoire Littéraire de la France », 1972, n[os] 5-6, p. 902-927.

En une trentaine de pages pertinentes et alertes, l'auteur s'inscrit en faux contre l'opinion de Mgr Jean Calvet pour qui les dévots de Molière ne seraient que des ombres. A partir du « docteur » de Madame Pernelle (*Tartuffe,* I, 1, vers 157-162) et du personnage de Cléante du *Tartuffe,* Mme Plantié voit dans cette pièce de Molière « un panégyrique peu banal de saint François de Sales et de l'humanisme dévot ».

La doctrine salésienne fuit l'affectation de piété, les « grands élancements », elle recherche la mortification du cœur, et lorsque le « dévot » pratique la discipline, nul ne le sait. A l'époque de

Molière, beaucoup de chrétiens concevaient leur religion comme Mme Pernelle, comme Orgon ou même comme Tartuffe. Dans sa critique du dévot hypocrite, Molière s'inspire des œuvres de saint François de Sales et puise dans l'*Introduction à la Vie dévote* et *le Traité de l'Amour de Dieu* les éléments de son Cléante et de la préface de sa pièce, qui est jouée, rappelons-le, pour la première fois en 1664, puis en 1667, soit deux ans après la canonisation de l'évêque de Genève, en 1665.

Nous ne pouvons que renvoyer le lecteur au texte lui-même, qui livrera la finesse de l'argumentation et des rapprochements de l'auteur, dont l'article nous rappelle en outre que toute œuvre littéraire ou spirituelle livre toujours quelque chose de la mentalité de son auteur et des réalités du moment.

Alain GUERRIER.

Revue Internationale d'Onomastique (Paris, d'Artrey), 23e année, n° 1 (janvier 1971).

Dans ce fascicule, trois communications intéressent directement la Savoie.

D'abord, il y a celle de M. C. Arnould qui est intitulée *De Petromantalum à Montjoie*. L'auteur y montre comment, à la suite de Victor Henry (*Lexique étymologique des termes les plus courants du breton moderne*, Rennes, 1900) et de Camille Jullian (*Petromantalum* in *R.E.A.*, XIX-1917, pp. 33-34), M. Pkorny (*Indogermanisches etymologisches Wörterbuch*, Munich, 1959), a été amené à rattacher l'étymon *mantalon* à une racine indo-européenne *(2)MEN* « treten, zertreten, zusammendrücken » et à le traduire par « gestampfer Weg », faisant de *mantalon* l'équivalent du latin *calceatum* d'où nous est venu *chaussée*. Par voie de conséquence, il traduit *petromantalon* (petro- signifiant « quatre ») par « vierfache Strasse », c'est-à-dire *quadrivium*, carrefour.

Nous avons un *mantalon* en Savoie. C'est le *Mantala* des Itinéraires antiques (aujourd'hui Saint-Pierre d'Albigny). Il signifierait donc tout simplement « la route ». Nous avons aussi, à 7 km au nord de Seyssel, dans le département de l'Ain, un *petromantalon*. C'est Pyrimont, hameau de la commune de Chânay. Il signifierait donc « carrefour ». Quoique rien ne permette de l'affirmer, il n'est pas impossible, écrit M. Arnould, que Pyrimont ait été un carrefour de chemins antiques. Il appartient maintenant aux archéologues de justifier sur le terrain l'étymologie proposée par les philologues.

*
* *

Dans un article intitulé *Toponymie et préhistoire : Noms d'êtres fantastiques*, l'abbé J. Duffieux signale que le *Trou des fées*, nom donné aux ruines d'un aqueduc romain près du Bourget-du-Lac (Savoie), appelé autrefois *Goletta de Fayes*, ainsi que le hameau *Les Fayes* à Montaimont (Savoie), glosé en 1517 *domus fattarum* ne doivent rien à des hêtraies et ne sont pas issus de *fagus* mais dérivent de *fata*. Notons, au passage, qu'aucun de ces deux toponymes ne figure dans le *Guide de la France mystérieuse*. (*Les guides noirs*. Cercle du livre précieux, Paris, 1964).

∴

Enfin, en réponse à une lettre de M. François Marie Anthelme, de l'abbaye de Tamié, qui doute des étymologies *Stamedium* et *Tamisium* proposées pour Tamié et en propose une autre tirée du grec ταμιεῖον qui signifie « cellier, aire de grange, lieu de partage, dépôt du trésor public » et, en grec des évangiles, « appartement privé, oratoire », un rédacteur anonyme reconnaît qu'on ne peut guère accorder de confiance aux formes médiévales *Stamedium* et *Tamisium* qui sont, sinon de pures fantaisies, du moins d'arbitraires rhabillages latins d'un toponyme qui n'était plus compris. On pourrait, poursuit le rédacteur, penser au premier abord que l'apparition d'un nom grec est surprenante. Mais le grec n'apparaît ici qu'indirectement. Il faut probablement partir d'un gallo-romain *Tamiaco* que l'on peut légitimement rétablir d'après le bas-latin *tamiaca (praedia)* qui désigne les biens du fisc ou du prince et qui est formé très certainement sur le grec ταμιεῖον « dépôt du fisc ». On en conclura que le sens primitif du mot grec est « resserre » et que Tamié doit être un équivalent des toponymes du nord de la France formés sur le latin *fiscus* comme, par exemple, Fesches-le-Chatel (Doubs), Fesches-l'Eglise (Territoire de Belfort) ou Fexhe-le-Haut-Clocher (Belgique).

André CHEVALLIER.

NOTES DE LECTURE (1)

Annuaire officiel Haute-Savoie. — **Dictionnaire économique, touristique, administratif, agricole, artisanal, commercial, industriel.** Edition 1973. Cie française de diffusion et d'édition régionales COFRAREG, Grenoble, 306 pages.

« L'éditeur décline toute responsabilité pour les erreurs et omissions. » Il fait bien.

BALLERINI Michel. — **Le roman de montagne en France.** Ed. Arthaud, 1973.

B. BARBICHE. — **Antoine Favre, Dict. de Biographie française,** p. 857-862.

H. BAUD. — **Le lac Léman, voie de communication à travers les âges.** Mém. Acad. Chablaisienne, t. 59, 1969, 1970, pp. 63-92.

BONATTI Walter. — **Les grands jours.** Ed. Arthaud, 1973.

A. BOURGEAUX. — **Lieux et histoires étranges du Mont Saxonnex** réonéotypé, 8 p.

BROISE Pierre. — **Cultes et sanctuaires introuvables de Haute-Savoie aux temps Gallo-Romains.** Actes du Colloque « Pour une géographie sacrée de l'occident romain », n° spécial de Caesarodunum, Bulletin de l'Institut d'études latines, Université de Tours, 1973, p. 45-49, 6 cartogrammes.

(1) En collaboration avec G. Grandchamp.

P. BROISE et J.-C. PERILLAT. — **Les fouilles gallo-romaines de Thonon (Les Ursules).** Compte rendu de la campagne 1967-1968. Mém. Acad. Chablaisienne, t. 59, 1969-1970, p. 1-62.

Il convient de souligner l'intérêt exceptionnel de ces fouilles menées par un chercheur d'élite précocement disparu, et du rapport qui en présente les résultats.

L. BUTTIN. — **Un chef-d'œuvre qui n'est plus en péril, le château de Clermont en Genevois, Haute-Savoie** (élégante plaquette pour les visiteurs), 4 p. (1973).

Cartes des châteaux de la Suisse et de ses régions limitrophes, feuille 3 (Association suisse pour la conservation des châteaux et ruines, Berne, 1974), 1 carte + 2 broch.

Région de Genève, Vaud, parties de la Haute-Savoie et de vallée d'Aoste. Excellente présentation.

CHAPIER G. — **Les tarifs postaux français des origines à la création des timbres-postes,** Lyon, 1974, 118 p. (Ed. du Cercle lyonnais d'Etudes philatéliques et marcophiles).

CHATELAIN Claude - BAUD Georges. — **Histoire de la Vallée de Bellevaux.** Bellevaux - Vallon d'hier à aujourd'hui, Thonon, 1973, 158 p.

CHAUVIN B. — **La fondation de l'abbaye de Balerne,** Société d'émulation du Jura, Travaux de 1965 à 1969, p. 299-308 (filiale de Saint-Jean d'Aulps).

CLAVEL M.-P. — **Corona Feminarum.** Editions Henri Peladan, 16, place Albert Ier, Uzès (Gard), 1972, 94 p.

CLUB ALPIN FRANÇAIS (Section de Savoie et de Maurienne). — **Randonnées et Ascensions Haute-Maurienne Alpes Grées méridionales.** Chambéry, 1973.

COLLIARD L. — **Edits des ducs de Savoie concernant les valdôtains.** Aoste, 1973.

CONSTANTIN A. - DESORMAUX J. — **Dictionnaire Savoyard.** Réimpression de l'Edition d'Annecy 1902, Ed. Laffitte, 1973.

CROUZET - MEYBECK. — **Le Lac d'Annecy et son bassin versant.** Genève, Archives des sciences, 1971, fasc. 3, vol. 4.

CONSTANT M. — **Une ville franche des comtes de Savoie au moyen âge,** Thonon, Bibl. de l'Ecole des Chartes, t. 131, 1973, pp. 105-149. Etude originale et très documentée, extraite d'une thèse dont il faut souhaiter la publication intégrale.

DAVID J. — **Les agriculteurs à double activité en Savoie et en Haute-Savoie, Survivance ou renouveau.** Rev. géog. alp., 1973, p. 285-294.

DELEAU Paul. — **Le Lac d'Annecy et le glacier de Beaufort-Roseland.** Soc. Géol. de France, 1971, n° 3, p. 161-162.

DEMOTZ B. — **La politique internationale du Comté de Savoie durant deux siècles d'expansion** (début XIIIe-début XVe s.). Cahiers d'histoire, t. 19, 1974, pp. 29-64.

DEVOS R. — **Deux attestations du thème de l'égarement magique au XVIIe siècle.** Monde alpin, 1973, 1, p. 27-30.

DEVOS R. — **Sainte Jeanne-Françoise de Chantal.** Dictionnaire de Spiritualité, t. VIII, p. 860-869.

DEVOS R. — **Le testament spirituel de Sainte Jeanne-Françoise de Chantal et l'affaire du visiteur apostolique.** In « Revue d'Histoire de la Spiritualité ». T. 48 - 1972 (p. 453-476) ; T. 49 - 1973 (p. 199-226) ; T. 49 - 1973 (p. 341-366).

DONCIEUX L. — **Etude des formations quaternaires de la Vallée du Fier et de la région de Rumilly.** Librairie Béranger, Paris, 1925.

DUFOURNET P. — **Proverbes, dictons et locutions recueillis à Bassy et à Challonges, Haute-Savoie.** Monde alpin, 1973, 1, p. 7-22.

DUFOURNET P. — **Pierre blanche et carrières de Seyssel.** Monde alpin, 1973, p. 3-4.

DUPANLOUP J. — **A propos d'un congé militaire sarde (1840).** Bulletin... Le vieux papier, fasc. 250, p. 120-124.

DUPARC Pierre. — **La formation d'une Ville, Annecy, jusqu'au début du XVI^e siècle** (1re partie). In « Annesci » n° 19, 1973, 128 pages. Sera analysé après parution de la 2e partie.

FIQUET R. — **Deux constructeurs en France sous le consulat et l'Empire, Claude François Perret et Claude France Deplace.** Brochure ronéotypée, 25 p. et illustr., Chambéry, 1971.

GARDET Clément. — **Noelz et Chansons par Nicolas Martin.** Fac. simile de l'édition de 1555. Ed. Gardet, 1973.

GENEVE (Rapports avec). — **Rapport sur la mission en Suisse.** Mai - juillet 1972. Etude publiée par le Comité régional pour l'aménagement et l'expansion économique de la région Rhône-Alpes. Lyon, décembre 1972.

GRANDCHAMP Georges. — **Les fortifications d'Annecy.** Cahiers de documentation n° 5. Ed. par la Société des Amis du Vieil Annecy, 1974. Ext. « Annesci » 19.

GRESLOU Nicolas. — **La Peste en Savoie.** Mémoires Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, Chambéry, tome 85, 1973, 184 p.

GRILLET J.-L. (Abbé). — **Dictionnaire historique des départements du Mont-Blanc et du Léman.** Réimpression de l'édition de Chambéry, 1807. Laffitte, 1974.

GROS Adolphe (Chanoine). — **Dictionnaire étymologique des noms de lieux de la Savoie.** Ed. Imprimeries Réunies, Chambéry, 1973 (réimpression de l'édition).

GUICHONNET P. — **Une excursion au col d'Anterne en 1781. Autour du patois du Haut-Giffre.** Mém. Acad. Faucigny, t. 17, 1970-1971, p. 42-54.

GUY L. — **Les Alleman de Valbonnais et les Alaman de Faucigny.** Mém. Acad. Faucigny, t. 17, 1970-1971, p. 35-38.

HUDRY M. — **Les cloches et clochettes de fonderie Merendon de Pelsey-Nancroix.** Monde alpin, 1973, 1, p. 45-52.

HUMBERT J. — **Laurent de Maugiron et le « siège » de Grenoble en 1563.** Bulletin de l'Académie delphinale, oct. 1973, p. 176-190 (Le duc de Nemours et les guerres de religion).

JANIN B. — **Trafic aux tunnels du Mont-Blanc et du Grand Saint Bernard et sur l'autoroute du Val d'Aoste.** Rev. géog. alpine, 1971, p. 503-524.

JOISTEN A. et C. — **La roulée des œufs à Margencel (Haute-Savoie), coutume observée en 1972.** Monde alpin, 1973, 1, p. 31-38.

JOSON (le). — **Guides des produits savoyards.** Ed. « l'Essor Savoyard », 1973.

KEMPF Bertrand. — **Guide pratique de la Montagne.** 3e édition 1973, Flammarion.

LOVIE Jacques. — **Savoie.** Ed. Arthaud, 1973.

LUMPERT Jean-Louis. — **Les Compagnons de l'Alouette.** Ed. Arthaud, 1973.

MARIOTTE-LOBER Ruth. — **Les Chartes de franchises des Comtes de Savoie, 1196-1343.** Académie Florimontane, 1973 (sera analysé).

MARTIN J.-M. et TUAILLON G. — **Atlas linguistique et ethnographique du Jura et des Alpes du Nord.** Ed. C.N.R.S. Vol. I, 1971, 320 p. in-4°. Ouvrage essentiel, sera anaylsé.

MERCIER J. (le Chanoine). — **Souvenirs historiques d'Annecy jusqu'à la Restauration.** Réimpression de l'édition d'Annecy 1878. Ed. Laffitte, 1973.

NICOUD Gérard. — **Hydrogéologie de la Haute Vallée du Chéran, massif des Bauges (Savoie)**, 1973, 182 p. ronéo. Thèse de 3e cycle spécialité Sciences de la Terre, mention géologie appliquée, soutenue le 6 décembre 1973. Univ. scientifique, Grenoble.

PETRUS Otto. — **Les blocs erratiques du Petit Salève.** In « Revue des Musées de Genève », n° 141, pages 2 à 8, janvier 1974. Etude méthodique, avec carte, croquis et photos à l'appui, des blocs erratiques, des zones d'épandage, des arêtes du Petit Salève, du vallon de Monnetier, — et premières conclusions sur le Petit Salève à l'époque glaciaire.

PICCARD (Mgr). — **Histoire de Thonon et du Chablais** Réimpression de l'édition d'Annecy 1882. Ed. Laffitte, 1973.

PIERRE J. — **Histoire de Sallanches, Saint-Roch et Cordon.** Sallanches, 1974, 375 p. (préface de P. Guichonnet).

ROSSET J. — **Description géologique de la chaîne des Aravis entre Cluses et le Col des Aravis (Haute-Savoie).** In Bulletin du Service de la Carte Géologique de la France. Ed. Béranger, Paris, 1957.

SAMIVEL. — **Hommes, Cimes et Dieux. Les grandes mythologies de l'Altitude et la légende dorée des montagnes à travers le monde.** Ed. Arthaud, 1973.

SOUDAN P. — **La guerre de 1870-1871 et la Commune vue par « Le Faucigny »,** Mém. Acad. Faucigny, t. 17, 1970-1971, p. 17-36.

STUART Morgan. — **Eglises romanes et Châteaux forts.** Ed. Bonvent, Genève, 1973.

TANNER H. — **Le château de La Rochette, histoire et étude architecturale.** Mém. Acad. Chablaisienne, t. 59, 1969-1970, p. 93-132.

TISSOT J.-P. — **La vie d'autrefois à Megève d'après un manuscrit de 1856.** Mém. Acad. Faucigny, t. 17, 1970-1971, p. 39-41.

VAN GENNEP Arnold. — **Culte populaire des Saints en Savoie.** Archives d'Ethnologie française. Ed. Maisonneuve, 1973.

VANEL-MANSAU A. — **Saint-Réal, Césare-Vichard (1643-1692).** Extr. de Dizionario critico della Letteratura francese, p. 1082-1084 (romancier et diplomate savoyard).

VERJUS H. — **Les franchises de Lullin.** Mém. Acad. Chablaisienne. t. 59, 1969-1970, p. 133-140.

VEYRET P. — **Nouveautés sur l'équipement hydro-électrique des Alpes françaises du Nord.** Rev. géog. alp., 1971, p. 63-77.

— **Processus de l'érosion et de l'accumulation glaciaires en action. Observations sur certains glaciers en crue du massif du Mont-Blanc.** Rev. géog. alp., 1971, p. 155-171.

VEYRET Paul. — **Les Alpes.** Col. Que sais-je ? n° 1463. Presses Universitaires de France, 1972.

VEYRET Paul. — **Evolution récente de l'aménagement et de l'activité touristique dans les Alpes françaises du Nord et les grandes options pour le 6e Plan d'équipement.** Conf. à l'Académie polonaise des sciences, fasc. 87, 1971.

WHYMPER Edward. — **Escalades.** Introduction de Claire-Eliane Engel. Ed. V. Attinger.

TABLE DES MATIÈRES pour 1973

N.B. — Les communications dont il est fait mention dans les procès-verbaux des séances figurent à la table en petits caractères.

ACADEMIE FLORIMONTANE

Liste des membres I

Liste des Sociétés et Etablissements correspondants IX

Séances de l'Académie 1

Deuils : MM. Prugnard, Jacquet, Chanal et Vuachet 15

André CHEVALLIER. — Le concours de Poésie 1973 .. 164

BIOGRAPHIES - EVOCATIONS

André CHEVALLIER. — André Gide et Annecy 44

Général Jacques HUMBERT. — Un grand destin manqué : Charles Duc de Nevers (1580-1637) 97

R.P. Henri L'HONORÉ : Henry de Montherlant et saint François de Sales 1

René PRÉVOST : Raoul Blanchard et l'aménagement du territoire alpin 11

Chanoine Henri RIGUET : D'où vient saint Germain ? 3

HISTOIRE

François BUTTIN. — Claude Fauchet, les brigands et la brigandine 16

Roger DEVOS. — La maison-forte et la seigneurie de Novel, propriétés du premier monastère de la Visitation d'Annecy 63

Paul DUFOURNET. — Ponts et passages du Rhône entre le Pas-de-l'Ecluse et Yenne, et le réseau routier correspondant de l'Antiquité 76

Denis GUILLOT : Conflans à l'heure du Sénat de Savoie 7

Jean-Yves MARIOTTE : Les Archives de la Haute-Savoie depuis 1860 8

Marcel REBUT : Annecy pendant l'occupation française (1709-1713) 10

Marcel REBUT : La première école de filles d'Annecy 13

Pierre SOUDAN. — La Haute-Savoie pendant l'année 1873 121

BIBLIOGRAPHIE

R. SAUTER, P. BROISE, H. BAUD, R. REVOS, J. NICOLAS, P. GUICHONNET, J. RAYMOND. — « Histoire de la Savoie » (J.-Y. MARIOTTE) 171

L. BINZ. — « La vie religieuse et la réforme ecclésiastique dans le diocèse de Genève pendant le Grand Schisme et la crise conciliaire » (H. BAUD) 172

L. BOISSET : « Un concile provincial au XIII[e] siècle : Vienne 1289 » (J.-Y. M.), 174 ; Histoire des familles, Catherine SANTSCHI : « Guide des Archives d'Etat de Genève » et G. CHAPIER : « Les alliances matrimoniales entre les Maisons de France et de Savoie » (J.-Y. M.) 175 ; Ch. JAILLET : « Louis XI en Dauphiné et ailleurs » (M.-Th. HERMANN) 176 ; L. BAUD : « La vie et l'œuvre du docteur savoyard Jean-Marie Baud, doyen de la faculté de médecine de Louvain (1776-1852) » (M.-Th. HERMANN) 178 ; Congrès des sociétés savantes de Savoie 1972 : « La vie culturelle et artistique en Savoie à travers les âges » 179 ; M. Mc. GOWAN : « Les fêtes de cour en Savoie » (A. GUERRIER) 180 ; J. PLANTIE : « Molière et François de Sales » (A. GUERRIER) 180 ; Revue internationale d'Onomastique (A. CHEVALLIER) 181 ; Notes bibliographiques (G. GRANDCHAMP et J.-Y. M.) 182.

ILLUSTRATIONS

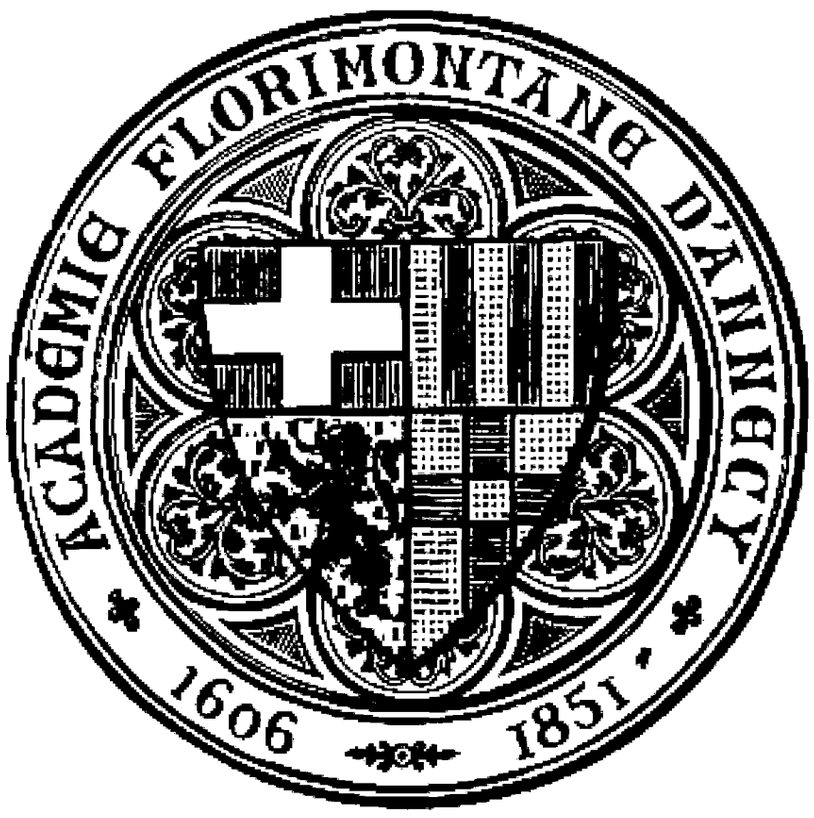
Arbalètriers à cheval 23
Une brigandine du XV[e] siècle 35
Le pont de Grésin 83
La passerelle d'Arlod 85
Charles de Gonzague, duc de Nevers 101
Napoléon IV et Henri V 141
La maison-forte de Novel ..... hors-texte
Les points de passage du Rhône (carte) ..... hors-texte

114e ANNÉE 1974

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(CICÉRON, *De Officiis*, lib. I)

LA REVUE SAVOISIENNE



ACADÉMIE FLORIMONTANE ANNECY

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1606
par Saint François de Sales, Prince Evêque de Genève
et Antoine Favre, Président du Sénat de Savoie
Réorganisée en 1851

par

Louis BOUVIER (1819-1908)
Etienne MACHARD (1824-1887).
Jules PHILIPPE (1827-1888).
Eloi SERAND (1826-1891)

LÉON MARÈS (1854-1916)

a légué le château de Montrottier et ses collections

DONATEURS

Dr C. ANDREVETAN (1802-1879).
Dr F. DAGAND (1815-1886).
MELVILLE-GLOVER (1834-1897)
Aimé CONSTANTIN (1831-1900).
Dr THONION (1830-1917).
F. GARDIER (1854-1919).
Asghil FAVRE (1877-1920).
Isidore NANCHE (1850-1922).
François CROSET (1844-1931).
Ernest PERRIER de la BATHIE (1873-1932).
Ernest PARISET († 1941).
Léon LAYDERNIER (1866-1958).
Georges MARTIN († 1943).
L.-F. ROSSET († 1959).
Joseph SERAND (1868-1957).

LISTE DES MEMBRES [1]

(arrêtée le 15 septembre 1975)

COMITE

Présidents d'Honneur :

M. Jean d'ORLYÉ, ✻, ⚜, ❦, ⚓, licencié ès-sciences.
M. le Chanoine François-J. COUTIN, président émérite de l'Académie Salésienne.

Président : M. Clément GARDET, imprimeur-libraire.

Vice-Présidents :

M. Georges GRANDCHAMP, président des « Amis du Vieil Annecy ».
M. René LAYDERNIER, ✻, ⚜, banquier.

Secrétaire Perpétuel : M. Louis PFISTER, directeur honoraire du Syndicat d'Initiative régional de la Haute-Savoie.

Secrétaire-Adjoint : M. Jean-Yves MARIOTTE, directeur des Archives Départementales.

Trésorier : M. Lucien BAJULAZ, ✻, C. ❦, inspecteur honoraire de l'Enseignement.

Bibliothécaire : M. François MATROD, ✻, directeur honoraire des Douanes.

Archiviste : Mme Marie-Thérèse HERMANN.

Membres : MM. Paul GUICHONNET, Albert LACHAT, Charles LACOMBE, Jacques DOMENJOUD et Pierre SOUDAN.

Trésorier Honoraire : M. Joseph BARRUCAND.

REVUE SAVOISIENNE

Directeur Honoraire : M. Louis PFISTER.

Directeurs de la Revue : MM. J.-Y. MARIOTTE et P. SOUDAN.

Comité de Rédaction : MM. L. CHEVAILLER, Chanoine COUTIN, H. DAVIGNON, Abbé R. DEVOS, P. DUPARC, C. GARDET, G. GRANDCHAMP, P. GUICHONNET ✻, J. d'ORLYÉ, L. PFISTER.

DOMAINE DE MONTROTTIER

Administrateur du domaine : M. Jacques DOMENJOUD.

Administrateur adjoint : M. Lucien BAJULAZ.

Administrateur honoraire : M. Albert LACHAT.

---

(1) Dans la liste des membres, il est fait mention, autant que l'Académie en a connaissance, des décorations de guerre françaises, de la Légion d'Honneur, du Mérite, des Palmes Académiques et du Mérite Agricole. Pour les additions ou modifications, prière d'avertir le Directeur de la Revue.

MEMBRES D'HONNEUR

Dates d'admission — MM.

1963 S. M. la Reine MARIE-JOSÉ, ❋, château de Merlinge, Gy (près Genève).
1927 AVEZOU Robert, O. ❋, ❦, archiviste départemental honoraire, à Grenoble.
1932 BUTTIN Louis, conservateur du Château de Clermont.
1972 COLLIARD, professeur Lin. Directeur des Archives historiques régionales, Aoste.
1937 DUPARC Pierre, ❋, docteur en droit, professeur à l'Ecole des Chartes, à Paris.
1969 Prince Jean-Louis de FAUCIGNY-LUCINGE, ❋, à Paris.
1948 GAGNEBIN Bernard, doyen de la Faculté des Lettres de Genève.
1970 LANGE Augusta (Mlle le Docteur), archiviste d'Etat à Turin.
1962 MELCHIOR-BONNET, directeur de la Revue « Historia », à Paris.
1967 MONNIER Luc, Professeur à l'Université de Genève.
1950 OURSEL Raymond, archiviste départemental, docteur ès-lettres, à Mâcon.
1962 PERNOUD Régine (Mlle), conservateur aux Archives nationales, à Paris.
1963 S.E. Mgr SAUVAGE Jean, évêque d'Annecy.

MEMBRES EFFECTIFS

1969 BAJULAZ Lucien, ❋, C. ❦, inspecteur honoraire de l'Enseignement, à Annecy-le-Vieux.
1957 BARRUCAND Joseph, notaire honoraire, à Annecy.
1939 BAUD Henri, ❋, sous-préfet, à Thonon-les-Bains.
1924 BLANCHARD Camille, ❋, architecte honoraire, à Annecy.
1973 BOURQUARD Léon, O. ❦, inspecteur honoraire de l'Enseignement, à Epagny.
1956 BROISE Pierre, architecte, à Avignon.
1962 CALLOT Emile, ❋, inspecteur d'Académie honoraire, à Annecy.
1958 CHARBONNEL Claude (le R.P.), aumônier de la Visitation, à Annecy.
1954 CHEVAILLER Laurent, professeur à la Faculté de Droit de Lyon.
1970 CHEVALLIER André, professeur, à Annecy.
1958 CHEVALLIER Georgette (Mme), professeur, à Annecy.
1974 COUREN Jean-Pierre, conservateur du Musée d'Annecy.
1928 COUTIN François-J. (le Chanoine), président émérite de l'Académie Salésienne, à Annecy.
1962 COUTIN Paul, professeur, à Annecy.
1974 DAGAND Yvonne (Mlle), institutrice honoraire, à Annecy.
1931 DAVIGNON Henry, ❋, ❦, inspecteur des Contributions indirectes, à Annecy.
1936 DEVANT Charles, ❋, 🎖, ❦, ancien directeur des Forces du Fier.
1962 DEVOS Roger (l'Abbé), président de l'Académie Salésienne, à Annecy.
1974 DOMENJOUD Jacques, ingénieur, à Annecy.
1974 DUFOURNET Paul, O. ❋, inspecteur général de la Construction, à Paris.

1974 DUSSAUGE Pierre, ✻, C. ❦, inspecteur d'Académie honoraire, à Annecy.
1948 FRANCILLON Camille, avocat, à Annecy.
1948 FRANCILLON Camille, avocat, à Annecy.
1962 GABION Robert, documentaliste-archiviste, à Annecy.
1931 GARDET Clément, libraire-éditeur, à Annecy.
1948 GRANDCHAMP Georges, président des Amis du Vieil Annecy, à Annecy.
1947 GUICHONNET Paul, ✻, professeur à l'Université de Genève.
1950 GUILLOT Denis, O. ✻, O. ❦, président à la Cour d'Appel de Chambéry.
† 1922 GUY Lucien, ❦, ⚜, président d'honneur de l'Académie du Faucigny, à Thonon-les-Bains.
1965 HERMANN Marie-Thérèse (Mme), à Annecy.
1962 HUMBERT Jacques (le Général), à Paris.
1954 JACQUET Abel (le Chanoine), O. ❦.
1972 JORIOZ Henri, ancien notaire, à Annecy-le-Vieux.
1955 JUGE Henry, professeur honoraire, à Annecy.
1957 LACHAT Albert, ingénieur agricole, à Annecy.
1941 LACOMBE Charles, avocat, à Annecy.
† 1937 LACROIX Maurice, ❦, professeur agrégé honoraire, à Annecy.
1928 LAYDERNIER René, ✻, ⚜, banquier honoraire, à Annecy.
1952 L'HONORÉ Henri (le R.P.), Collège Saint-Michel, à Annecy.
1963 MARIOTTE Jean-Yves, directeur des Archives départementales, à Annecy.
1960 MATROD François, ✻, directeur honoraire des Douanes, à Annecy.
1961 NICOLAS Jean, maître-assistant à la Faculté des Lettres de Montpellier.
1932 ONDE Henri, ❦, ⚜, professeur d'Université honoraire, à Nice.
1906 ORLYÉ Jean (d'), ✻, ⚜, ❦, à Menthon.
1970 PAILLARDET Marcelle (Mlle), pharmacien, à Annecy.
1939 PAYOT Paul, ancien conseiller général, à Chamonix.
1915 PFISTER Louis, directeur honoraire du Syndicat d'Initiative régional, à Annecy.
1957 PLAGNAT François, O. ✻, ⚜, ingénieur en chef honoraire des Eaux et Forêts, à Annecy.
1950 PRIMOT André, ✻, chef de district honoraire des Eaux et Forêts, à Chaussin (Jura).
1963 RATIÉ Suzanne (Mme), docteur en médecine, à Annecy.
1963 REBUT Marcel, directeur d'école honoraire, à Annecy.
1969 RICHARD René, docteur en médecine, à Annecy.
1974 RIGUET Henri (le Chanoine), curé de Saint-Germain, à Talloires.
1975 ROSSET Emile, publiciste, à Annecy.
1960 RUFFET Bernard, ingénieur en retraite de l'E.D.F., à Annecy.
1974 SERRALONGUE Jean-Pierre, président de la Société des Beaux-Arts, à Annecy.
1955 SERVETTAZ Paul-Louis, ⚜, docteur-chirurgien, à Annecy.
1965 SOUDAN Pierre, journaliste, à Annecy.
1974 VERJUS Henri (le Chanoine), à Annecy.
1970 VIOLLET Léandre, conservateur-adjoint du Musée d'Annecy.

MEMBRES ASSOCIÉS

1944 ABRY Augusta (Mlle), professeur honoraire, à Bourg-en-Bresse.
1974 AMOUDRY Michel, professeur, à Annecy.
1924 ANGELLOZ Joseph, O. ✻, O. ❦, recteur honoraire, à Thônes.
1973 ANTHOINE François, O. ✻, médecin général, à Annecy.
1951 AUDIBERT René, O. ✻, lieutenant-colonel, à Annecy.
1952 AUSSEDAT Jean, conseiller fiscal et juridique, à Aix-les-Bains.
1945 BALLEYDIER Jean, industriel, à Veyrier-du-Lac.
1958 BENOIST Raymond, ✻, ⚜, ingénieur A. et M., à Annecy.
1953 BERTHOUD Emile (l'Abbé), aumônier de la Garnison, à Annecy.
1973 BLANC Michèle (Mme), à Saint-Jorioz.
1963 BOSSON Charles, avocat, sénateur, maire d'Annecy.
1964 BURDEYRON François, ingénieur, à Morières-les-Avignon.
† 1964 BUTTET (de) Jacques, O. ✻, colonel, à Ambilly.
1954 CARTIER Jean-François, O. ✻, diplômé des Sciences Politiques, à Chambéry.
1947 CHANEL Georges, ✻, O. ❦, professeur agrégé honoraire, à Annecy.
† 1946 CHAPIER Georges, O. ❦, ⚜, membre de la Société des Gens de Lettres, à Lyon.
1964 CROCHON Maurice, ✻, ingénieur honoraire de la S.N.C.F., à Annecy.
1963 DAVOINE Arthur, O. ✻, trésorier-payeur général honoraire, à Annecy.
1961 DERIES François, ingénieur civil des Mines, à Annecy-le-Vieux.
1965 DESHUSSES Georges, ancien attaché d'Ambassade, à Annecy.
1955 DOUCHEMENT Jacques, ✻, ancien directeur des Forges de Cran, à Annecy.
1966 DUFOUR Alain, éditeur, à Genève.
1958 DURET Maurice, docteur en médecine, à Annecy.
1974 FONDACCI Marie-Valérie (Mme), à Annecy.
1950 GANTER Edmond, président de la Société Catholique d'Histoire de Genève.
1960 GAYET Jean (le R.P.), professeur au Collège Saint-Michel, à Annecy.
1930 GIROD Samuel, docteur en médecine, Lons-le-Saunier.
1970 GUERRIER Alain, bibliothécaire, à Charenton.
1960 HAMMÈS Paul, ✻, président à la Cour d'Appel de Besançon.
1975 HAYEM Robert, O. ✻, Commandeur Ordre National du Mérite, Préfet de la Haute-Savoie, Annecy.
1948 JOSSERON Henri, instituteur honoraire, à Annecy-le-Vieux.
1972 KOHLER Camille, professeur honoraire, à Annecy.
1974 LANIER Joseph, bibliothécaire, à Annecy.
1963 LAVAGNA Suzanne (Mme), professeur, Saint-Ismier (Isère).
1960 LEGRAND René, ✻, O. ❦, professeur honoraire, à Saint-Jorioz.
1949 MARTIN René, hôtelier, à Menthon-Saint-Bernard.
1951 MEYNET Joseph (le Chanoine), vicaire général, à Annecy.
1941 MILLIOT Gaston, proviseur honoraire, à Fareins (Ain).
1973 MOLLARD Firmin, ancien chef de division à la Préfecture, à Annecy.
1957 MONTAGNOUX Louis, ✻, ingénieur en retraite, à Annecy.
1964 MOUCHET Célestin, directeur-adjoint des P.T.T. en retraite, à Annecy.
1970 MOUTHON Jean, conservateur honoraire des Hypothèques, à Annecy.

1942 MURGIER René, chirurgien-dentiste, à Veyrier-du-Lac.
1956 PARIS Claude, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1975 PERCIE DU SERT Marie-Antoinette (Mlle), infirmière, à Annecy.
1945 PEYRESAUBES Jean, ancien chef de service à la Société Générale, à Annecy.
1934 PICON Louis, ancien pharmacien, à Annecy.
1974 PRÉVOST René, O. ✿, professeur, à Annecy.
1974 REGAT Christian, professeur, à Annecy.
1944 REGUERRAZ Gustave, ingénieur-chimiste, à Annecy.
1946 REVELIN Lucien, ingénieur en retraite, à Annecy.
1974 RIFAUX Yves, journaliste, à Annecy.
1961 RIONDEL Claude, chirurgien-dentiste, à Annecy-le-Vieux.
1957 RITZ Hélène (Mlle), à Annecy.
1963 RITZ Jean-Georges, doyen honoraire de Faculté, à Lyon.
1932 ROSAY André, notaire honoraire, à Annecy.
1961 ROUSSY de SALES François (comte de), à Thorens.
1965 ROUTIER Jacqueline (Mme), à Briançon.
1964 SAUTHIER Marcel, président de l'Académie Chablaisienne, à Thonon-les-Bains.
1961 SPILMONT Roger, physicien nucléaire, à Sevrier.
1957 VOUTTIER Paul, contrôleur civil honoraire, à Annecy.

MEMBRES CORRESPONDANTS

1968 AMORETTI Guido (le Colonel), directeur du Musée Pietro Mica, à Turin.
1956 ANDRUÉTAN Henri, commandant des Douanes en retraite, à Annemasse.
1966 ANTHONIOZ Aymon, docteur en médecine, à Annecy.
1969 ARNOLLET Michelle (Mlle), à Annecy.
1964 ARRAGAIN François, docteur en médecine, à Annecy.
1969 BACHET Louise (Mlle), à Annecy.
1965 BARAT Louis, directeur des Gorges du Fier, à Annecy-le-Vieux.
1964 BARRUCAND François, ✻, directeur honoraire de la Banque de France, à Nancy.
1974 BASTARD Pierre, libraire, à Cluses.
1969 BELTRAMO André, clerc d'avoué, à Saint-Julien-en-Genevois.
1975 BENÉ Georges-Louis, professeur d'Université, à Saint-Jeoire-en-Faucigny.
1975 BENOÎT-GUYOD P. (Mme), à Saint-Genis-Pouilly.
1964 BERTHERAT Louis, à Vanves.
1968 BILLY (de), à Argonay.
1973 BLANC Bernard, docteur en médecine, à Thonon-les-Bains.
1973 BLANC Claude, au Havre.
1970 BOEKHOLT Christiane (Mlle), orthophoniste, à Talloires.
1965 BOILEAU Michel, ancien notaire, à Veyrier-du-Lac.
1975 BOIRIN, directeur adjoint des Impôts, à Annecy.
1973 BOISSONNAS Eric (Mme), à Paris.
1970 BOUCHARDY Michel, docteur en médecine, à Annecy.
1970 BOUQUET Marie-Thérèse (Mlle), musicologue, à Turin.
1975 BOUVIER Robert, entrepreneur, à Annecy.
1968 BOUVET René, à Paris.
1974 BROCARD Jean, O. ✻, député, à Annecy.
1964 BRUNET Jean, notaire, à Annecy.
1964 BRUNET Michel, notaire, à Annecy.
1975 BRUNIER Jean, cadre de banque, à Ermont (95).

1966 Bruyneel Georges, retraité de l'Enseignement, à Annecy.
1968 Bullukian Georges, à Lyon.
1968 Burdeyron Joseph, chirurgien-dentiste, à Talloires.
1964 Burret Michel, docteur en médecine, à Saint-Jorioz.
1974 Buttin François, à Bloye.
1967 Buttin Jacques, professeur à l'Université d'Oklahoma, U.S.A.
1969 Buttin Pierre (le Commandant), à Chambéry.
1975 Caillier Micheline (Mme), à Scionzier.
1969 Candaux Jean-Daniel, rédacteur, à Genève.
1969 Cartier André, à Bagneux.
1974 Castagné Henri, directeur-adjoint des P.T.T. en retraite, à Annecy.
1973 Cattin Antoine, ingénieur des Ponts et Chaussées en retraite, à Annecy.
1964 Cellier Jean, docteur en droit, directeur de la S.E.D.H.S., à Annecy.
1969 Chabert Bernard, docteur ès-sciences, à Villeurbanne.
1975 Challamel, professeur, à Thônes.
1966 Chapot Juliette (Mlle), à Annecy.
1973 Chappel Pierre, à Pont-de-Beauvoisin (Savoie).
1969 Chapuisat Jean-Pierre, archiviste cantonal, à Lausanne.
1974 Charamond Solange (Mme), a Veyrier-du-Lac.
1974 Charpentier Marc, à Maisons-Alfort.
1964 Charvin Paul, entrepreneur de travaux publics, à Annecy.
1969 Chevallier Paul (le Chanoine), à Annecy.
1975 Chevron-Villette Jean (de), à Giez.
1960 Clerc-Renaud J.-M., industriel, à Aix-les-Bains.
1949 Cochet Paul, docteur en pharmacie, à Aix-les-Bains.
1969 Colliard Lauro-Aimé, ❦, chevalier dans l'Ordre de la Couronne d'Italie, professeur à l'Université de Padoue (Italie).
1969 Combet Jean, ❋, conseiller général, à Evian-les-Bains.
1969 Constant Monique (Mlle), archiviste, à Paris.
1964 Coulloud André, ✠, ⊛, directeur honoraire de banque, à Moissac (T.-et-G.).
1969 Cullaz Roger, inspecteur du Trésor en retraite, à Annecy.
1974 David Jean, maître-assistant à la Faculté des Lettres de Grenoble.
1972 Délétraz Cyprien, à Francheville-le-Haut (Rhône).
1972 Délétraz Pierre, professeur, à Paris.
1975 Delon Jean-Paul, à Annecy.
1974 Demichelis Raymond, professeur, à Bonneville.
1974 Démolis Roland, professeur, à Reignier.
1969 Demotz Bernard, professeur à la Faculté des Lettres de Lyon.
1973 Dépollier Gérard, imprimeur, à Annecy.
1969 Deprez Joseph, commissaire général de la Marine, à Neuilly (Hauts-de-Seine).
1973 Drouaillet Gérard, à Saint-Herblain (Loire-Atlantique).
1975 Dubouloz Camille, receveur principal des Douanes en retraite, à Annecy.
1974 Duby Jean, principal de C.E.S., à Ville-la-Grand.
1968 Ducret André, ❋, notaire, à Evian-les-Bains.
1969 Ducretet Bernard, avocat à la Cour, à Paris.
1965 Dufournet Pierre, à Yaoundé (Cameroun).
1964 Dunand Georges, à Annecy.
1970 Dunand Michel, à Paris.
1960 Dupanloup Jacques, à Paris.
1970 Dupraz Julie, institutrice honoraire, à Saxel.

1973 DUSSOLLIET Georges, directeur de la Maison du Tourisme, à Annecy.
1974 FAURY Henry, ✻, O. ✾, inspecteur d'Académie, à Annecy.
1974 FOLLIOT Marie-Blanche (Mme), à Annecy.
1975 FOURNIER Yves, à Veyrier-du-Lac.
1965 GAILLARD Gérard, directeur commercial, à Annecy.
1973 GALLAY Marie-José (Mme), à Cluses.
1973 GENEQUAND Jean-Etienne, archiviste, à Genève.
1973 GIANADA Marcel, archiviste, à La Ravoire.
1973 GIGNOUX Roger, retraité du Cadastre, à Annecy.
1957 GIRARD François (l'Abbé), à Chambéry.
1970 GLO Louis, directeur de l'O.S.I.C., à Annecy.
1969 GODARD Yves, photographe, à Doussard.
1964 GRANIER Pierre, procureur de la République, à Annecy.
1969 GREYFIÉ de BELLECOMBE Amédée, à Lyon.
1975 GUDIN Pierre François, consul de France à Genève.
1970 GUICHET Paul, à Paris.
1970 HAUTECOMBE Pierre, à Epinay (Seine-Saint-Denis).
1973 HERMANN Brigitte, licenciée ès-lettres, à Annecy.
1972 JACQUET Paul, architecte, à Annecy.
1965 JALLAGUIER Paul, à Chaumont.
1975 JANIN G., géomètre-expert, à Peillonnex.
1975 JANIN Roger, instituteur, à Annecy.
1970 KRIBS Bernard, dessinateur, à Saint-Jorioz.
1969 LACHAT Fernand, instituteur honoraire, à Vers.
1968 LAEUFFER Pierre (le Général), à Verrières-le-Buisson (Essonne).
1970 LAMBERT Emile, ingénieur des Ponts et Chaussées en retraite, à Annecy.
1966 LANGLET Robert, directeur commercial, à Paris.
1974 LANSÉ Suzanne (Mlle), à Fréjus (Var).
1968 LANTERNIER René, à Lyon.
1973 LATAILLADE Jean-Bertrand, à Annecy.
1968 LAURENS Henri, Consulat Général de Belgique, à Hong-Kong.
1967 LAVOREL André, architecte, à Annecy.
1975 LAVOREL Pierre, à Lyon.
1968 LAZARD Simon, à Paris.
1969 LE BLANC de CERNEX Pierre, directeur de banque, à Paris.
1973 LE BRUN Odile (Mme), à Lovagny.
1973 LEVÊQUE René, ✻, ingénieur des Ponts et Chaussées, à Sevrier.
1969 LEVRET François, maire de Viuz-en-Sallaz.
1969 LOHIÉ Jean, à Bourg-en-Bresse.
1964 LOVIE Jacques, docteur ès-lettres, à Chambéry.
1970 LUPIN Yves, inspecteur général de l'Economie et des Finances, à Paris.
1970 MAILLET Eugène, ancien industriel, à Annecy.
1975 MALAPLATE Jacqueline (Mme), à Annecy.
1975 MARTIN Jacques, aux Ollières.
1975 MASSON Louis, à Annecy.
1967 MASSOUL Jacques, intendant militaire en retraite, à Annecy.
1974 MÉLENOTTE Raoul, O. ✻, ingénieur en chef en retraite, à Annecy.
1969 MÉTRAL Marcel, inspecteur central des Impôts, à Annecy.
1970 MICHAUD Jean-François, à Annecy.
1967 MICHEL François, à Ury (Seine-et-Marne).
1974 MOLINIER Madeleine (Mme), professeur agrégée honoraire, à Annecy.

1965 MOORGAT Pierre, attaché culturel, à Hambourg.
1973 MOUTHON Pierre, docteur en médecine, à Faverges.
1967 NAZ Jean, notaire, à Annecy.
1969 NAZ Raoul (le Chanoine), ❋, à Chambéry.
1973 NEYRINK E., architecte, à Annecy.
1965 NORMAND Jean (le Colonel), à Paris.
† 1969 OBERREINER Jean, professeur, à Cran-Gevrier.
1972 ORSEL Guy, ❋, à Veyrier-du-Lac.
1969 PAISSE Jean-Marie, à Liège.
1973 PALLUEL-GUILLARD André, professeur au C.N.R.S., à Chambéry.
1953 PARISET Ernest, notaire, à Lyon.
1947 PARISET Paul, à Lyon.
1972 PASCAL Henri (le Colonel), C. ❋, à Annecy-le-Vieux.
1962 PATURLE François, directeur des Papeteries de Cran-Gevrier.
1968 PAUME Emilie, institutrice honoraire, à Annecy.
1974 PENNEQUIN Anne-Marie (Mlle), à Annecy-le-Vieux.
1952 PERNOUD Louise, directrice d'école libre, à Viry.
1975 PERON François, à Clermont-Ferrand.
1970 PERRET Joseph, à Combs-la-Ville (Seine-et-Marne).
1970 PETRUS Otto, retraité de la Sûreté Nationale, à Gaillard.
1974 PICON Claude, à Chavanod.
1974 PORTIER Jeanne (Mme), à Annecy.
1966 PULS Albert, à Annecy.
1973 RASSAT Max, à Marseille.
1965 RAVIER André (le R.P.), à Nevers.
1973 RENAUD Jacques, banquier, à Annecy.
1974 REY Paul, ingénieur des Ponts et Chaussées en retraite, à Annecy.
1968 RICHTER (baron von), Consul d'Allemagne, à Menthon-Saint-Bernard.
1969 ROCHE Félix (le Colonel), ❋, à Annecy
1974 ROCHE Marc, avocat, à Annecy.
1970 ROSSET Gilbert (l'Abbé), à Ajaccio.
1965 ROUGE Robert, géomètre-expert, à Fréterive (Savoie).
1966 ROUSSY de SALES (le marquis de), à Paris.
1975 ROYER Philippe, directeur de banque, à Seynod.
1970 SALES Mario, directeur technique de la Société Italienne du Gaz, à Turin.
1969 SANDOZ Marc, à Paris.
1965 SARTRE Sylvain, homme de lettres, à Bron.
1975 SIMOND Françoise (Mlle), à Annecy.
1970 SOFFIETTI Isidoro, archiviste d'Etat, Turin.
1969 TAPPONNIER Georges, pharmacien, à Annecy.
1968 THOREND François, à Saint-Marcel (Savoie).
1969 TISSOT Henri, receveur principal des P.T.T. en retraite, à à Collonges-sous-Salève.
1969 TISSOT-DUPONT Robert, professeur, à Annecy.
1973 TOMASINI Philippe, Galerie d'Art, à Annecy.
1970 TOUZOT Jean, libraire, à Paris.
1968 UGINET François-Charles, à Albertville.
1963 VALLETTE d'OSIA (le Général), G. O. ❋, à Annecy-le-Vieux.
1963 VARAY Simone (Simone AVRAY), à Paris.
1970 VIVIANT Fernand, maire de Lovagny.
1970 VULLIERME Joseph, industriel, à Rumilly.
1964 ZANOTTO André, de l'Académie Saint-Anselme, à Aoste.

ABONNES A LA REVUE

Abbaye de Tamié.
Abbaye de Saint-Maurice en Valais.
Amis du Vieux Chamonix.
Archives départementales de la Savoie, Chambéry.
Archives d'Etat de Genève.
Biblioteca Nazionale Universitaria, Torino.
Bibliothèque municipale, Annecy.
Bibliothèque municipale, Bourg-en-Bresse.
Bibliothèque historique de la Ville de Paris.
Bibliothèque de l'Université de Lille.
Bibliothèque Universitaire, Saint-Martin d'Hères.
Chambre d'Agriculture de la Savoie, Chambéry.
Communauté de la Visitation, Annecy.
Ecole Normale d'Institutrices, Annecy.
Lycée mixte de Bonneville.
Mairie de Clermont, Haute-Savoie.
Mairie de Neuvecelle, Haute-Savoie.
Mairie de Rumilly, Haute-Savoie.
Mairie de Viuz-en-Sallaz (Haute-Savoie).
Musée dauphinois, Grenoble.
The British Museum, London (G.-B.).
Cordell University Library, Ihaca, N.Y. (U.S.A.).
Yale University Library, New Haven (U.S.A).

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

ET REVUES DIVERSES

qui échangent leurs publications avec la *Revue Savoisienne*

FRANCE

AMIENS. Société des Antiquaires de Picardie.
ANNECY. Académie Salésienne, Les « Amis du Vieil Annecy ».
AUTUN. Société éduenne.
AVIGNON. Académie de Vaucluse.
BEAUNE. Société d'Histoire et d'Archéologie.
BELLEY. Société scientifique *Le Bugey*.
BESANÇON. Société d'émulation du Doubs.
— Académie des Belles-Lettres.
BONNEVILLE. Académie du Faucigny.
BOURG. Société d'émulation de l'Ain.
— Société des Naturalistes et Archéologues des Pays de l'Ain.
— Société Gorini.
CAMBRAI. Société d'Emulations de Cambrai.
CHAMBÉRY. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
— Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
— Société d'Histoire naturelle.
GAP. Société d'Etudes des Hautes-Alpes.
GRENOBLE. Académie Delphinale.
— Annales de l'Université de Grenoble.
— Revue de Géographie Alpine.

LA TRONCHE-MONT-FLEURY (Isère). Cahiers de l'Alpe.
Société historique de l'Ardèche.
LYON. Université de Lyon (Annales de l').
MACON. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres.
MOUTIERS. Académie de la Val-d'Isère.
NANCY. Académie Stanislas.
NICE. Société des lettres des Alpes-Maritimes.
PARIS. Comité des Travaux Historiques et Scientifiques.
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE. Musée des Antiquités Nationales.
STRASBOURG. Société Académique du Bas-Rhin.
THONON. Académie Chablaisienne.
VALENCE. Société d'Archéologie de la Drôme.

ETRANGER

Belgique.

LIÈGE. Institut Archéologique liégeois.

Etats-Unis.

WASHINGTON. Smithsonian Institution.

Italie.

AOSTE. Comité des Traditions Valdotaines.
— Archivum Augustanum.
— Le Flambeau.
TURIN. Bolletino della Societa per gli Studi storici.
— Salesianum.
— Segusium, via Mazzini, 1.
— Fondazione Luigi Einaudi.
— Annali della Facolta di Lettere di Bari.

Suisse.

BERNE. Bibliothèque Nationale Suisse.
FRIBOURG. Société d'Histoire du canton de Fribourg.
GENÈVE. Institut National Genevois.
— Société d'Histoire et d'Archéologie.
— Société de Géographie (Le Globe).
— Musée d'Art et d'Histoire.
— Société Catholique d'Histoire.
LAUSANNE. Société Vaudoise des Sciences Naturelles.
— Société d'Histoire de la Suisse Romande.
— Bibliothèque cantonale et universitaire.
NEUCHATEL. Glossaire des Patois de la Suisse Romande.
— Société des Sciences Naturelles.
SIERRE. Cahiers valaisans de Folklore.
SION. Société d'Histoire du Valais romand.
ZURICH. Antiquarische Gesellschaft in Zurich.

Allemagne.

BAD-GODESBERG. Deutsche Forchungs-Gemeinschaft.

ACADÉMIE FLORIMONTANE - ANNECY

SÉANCE DU 9 JANVIER 1974 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Le Président fait part du décès, survenu à Nice, de M. le docteur Giorgi, membre effectif, qui fut jadis très assidu à nos séances. A Mme Giorgi, il adresse de vives condoléances.

M. P. Coutin, professeur d'histoire au lycée Sommeiller, fait une communication sur « la vie à Annecy en 1846-1847 » vue en analysant la « Feuille d'Avis » hebdomadaire d'Annecy et de la région. Le conférencier donne d'abord un aperçu des diverses rubriques de cet hebdomadaire, puis il en dégage le fait essentiel : la crise alimentaire de l'hiver 1846-1847, que l'on peut suivre par les prix des céréales publiés chaque semaine dans la mercuriale de la feuille d'avis ; par les commentaires que ce petit journal donne sur les possibilités d'approvisionnement ; par les initiatives prises par les autorités civiles et religieuses, et surtout par les personnes privées, comme Eugène Jacquet ; sociétés sans but lucratif, pour fournir des céréales à la population, soupes populaires, etc.

Cette crise était due à des récoltes très déficitaires, mais ne pouvait être enrayée, vu le prix très élevé des transports terrestres, particulièrement depuis Marseille. La barrière des Alpes, infranchissable pendant l'hiver, fit que les prix restèrent sans changement en Piémont, qui ne connut aucune pénurie, tandis qu'ils doublèrent à Annecy. Par contre, d'autres denrées restaient relativement bon

(*) Présents : Mmes Fondacci, A. Chevallier, Hermann, Ratié, Mlles Chapot, Dagand, B. Hermann, Paume, MM. Bajulaz, Balleydier, Callot, R.P. Charbonnel, A. Chevallier, Davignon, Gardet, Gignoux, Juge, Lachat, Laydernier, Maillet, Matrod, Mouchet, Mouthon, Murgier, Pfister, Rebut, Prévost, Regat, Richard, chanoine Riguet, Soudan et Viollet.

Excusés : MM. Grandchamp, Kohler, Mariotte, Ruffet, Mme Légalité.

marché : ainsi, au plus fort de la disette de blé, le prix du kilogramme de pain dépassait celui du 1/2 kg de viande.

Le « Feuille d'Avis » d'Annecy donne des conseils aux agriculteurs pour faire des cultures de remplacement : il est curieux de noter la faveur accordée aux légumineuses haricots, pois et fèves, et une grande méfiance envers les pommes de terre, dont une maladie généralisée avait diminué les rendements de façon considérable. A mesure que les beaux jours reviennent et que le dégel s'installe dans les pays riverains de la mer Noire, on voit l'espoir revenir en Savoie, et la moisson de 1847 ramène les cours du blé à leur niveau d'abondance.

M. P. Coutin a fourni aux personnes présentes des précisions sur les prix pratiqués à diverses périodes de cette disette, ainsi qu'un tableau des anciennes mesures de capacité des céréales utilisées en Savoie ; la mesure la plus commune était la « coupe », dont les dimensions variaient selon les lieux : 54 litres à Thonon, 91 à Faverges, celle d'Annecy valant 88,86 litres, toutes les autres entre ces deux extrêmes.

La « Feuille d'Avis » donne aussi de précieuses indications sur les demandeurs d'emploi, pour la plupart des employés de maison ou de culture, sur les locations et ventes d'immeubles ou de terrains, généralement non chiffrées, cependant. Il est possible aussi de suivre, dans les fascicules hebdomadaires de cette « feuille » les fêtes locales ainsi que les devis de travaux publics, et M. Coutin termine en rappelant que, voici quelques mois, à l'occasion des travaux de réfection de l'Hôtel de Ville d'Annecy, la grande presse régionale avait reproduit le devis de construction de ce même Hôtel de Ville : son total, trois cent cinquante mille francs or, nous semble maintenant une bagatelle.

Très intéressée par cet exposé, l'assistance applaudit le conférencier qui est complimenté par le Président.

M. M. Rebut continue son exposé sur la première école de filles d'Annecy, fondée en 1713 par la chanoine Fleury. De la formation des maîtresses, assez rudimentaire, il souligne que cette école a traversé des siècles d'histoire, survivant à plusieurs régimes, connaissant vissicitudes et

tribulations, devenant Ecole de la rue de la Liberté pendant la période révolutionnaire, alors qu'il fallait « faire disparaître les préjugés funestes au progrès de la raison », tout en proclamant que l'enseignement est libre. Survint le décret du 29 frimaire an II, qui avait aussi institué l'obligation de la fréquentation scolaire. Les institutrices ne devaient point paraître en public sans être décorées de la cocarde tricolore. Devant conduire les élèves aux manifestations républicaines, elles devaient prêter serment en ces termes : « Je jure haine à la royauté, à l'anarchie, attachement et fidélité à la République et à la Constitution de l'an III ». Mais malgré la vigilance du Conseil général de la commune et les proclamations invitant à l'allégresse, l'union des âmes s'avérait impossible et le milieu scolaire n'échappait pas à cette division ; l'effectif des écoles publiques allait diminuer d'année en année, en 1796, notre école n'avait plus qu'une seule classe et 34 élèves contre 122 en 1794. Les difficultés d'existence des instituteurs et institutrices, avec la faible rétribution accordée par la République, ainsi que les retards de paiement étaient l'objet de continuelles réclamations, sur lesquelles s'arrête M. Rebut. Les maîtresses de l'école Fleury étaient rétribuées sur les fondations particulières ; mais celles-ci avaient été mises à la disposition de l'hôpital civil, soit en réalité sous la main de la Nation. La Commission des Hospices, en 1798, reconnaissait avoir « vu avec regret que la majeure partie des capitaux et des biens fonds avaient été exigés et aliénés par la République... »

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES EFFECTIFS (*)

TENUE LE 29 JANVIER 1974

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. CLÉMENT GARDET

Après lecture par le Secrétaire perpétuel du procès-verbal de l'Assemblée générale du 12 mars 1973 et son

---

(*) Présents : Mmes Chevallier, Hermann, Ratié, MM. Barrucand, Bourquard, Callot, Bajulaz, Devos, Domenjoud, Gardet, Grandchamp, chanoine Jacquet, Lachat, Mariotte, Matrod, Pfister, Rebut, Richard, Soudan, Viollet.

Excusés : M. le chanoine Coutin, P. Coutin, A. Chevallier, Devant, Primot, Juge, Laydernier.

approbation, il est procédé à la présentation des différents rapports, soit :

— par M. L. Bajulaz, trésorier, du rapport financier de l'exercice écoulé et du projet de budget pour 1974;

— par M. A. Lachat, administrateur-adjoint de Montrottier, de la situation financière et projet de budget propres à ce domaine, suivis du résumé des divers travaux effectués au cours de l'exercice, ainsi que de la gestion du domaine et du résultat des visites des collections;

— par M. J. Domenjoud, nouvel administrateur de Montrottier, d'un exposé des travaux en cours d'exécution ou projetés. A ce propos, il entretient la société des relations avec les représentants des Monuments Historiques, qui participent à ces travaux. Tous ces rapports sont approuvés à l'unanimité.

M. F. Matrod, bibliothécaire, fait l'état des différents ouvrages entrés à la bibliothèque durant l'exercice.

Le Président se fait l'interprète de l'assemblée pour présenter tour à tour à MM. Bajulaz, Lachat, Domenjoud et Matrod, les félicitations et la reconnaissance de l'Académie pour leur collaboration si précieuse, il en profite pour remercier tous ses collaborateurs.

Suivant l'ordre du jour, il est procédé aux diverses élections statutaires que voici :

Ratification de la nomination des membres correspondants déjà agréés par le Comité, soit :

MM. J. Brocard, député de la Haute-Savoie; Henri Faury, inspecteur d'Académie ; Henri Castagné, Raoul Mélenote, Marc Roche, avocat, Paul Rey, Mmes Jeanne Portier, Madeleine Molinier, tous à Annecy; Mme Solange Charamond, à Veyrier; MM. François Buttin, à Bloye, Roland Démolis, à Reignier; Mlles Anne-Marie Pennequin, à Annecy-le-Vieux; Suzanne Lansé, à Talloires; M. Jean Duby, à Ville-la-Grand; Pierre Bastard, à Cluses.

Les membres correspondants ci-après sont nommés membres associés: Mme Fondacci, MM. Amoudry, G. Deshusses, Lanier, Prévost, Regat, Riffaux, Serralongue.

Sept membres associés sont élus membres effectifs : Mlle Y. Dagand, MM. J.-P. Couren, Jacques Domenjoud,

Paul Dufournet, Pierre Dussauge, les chanoines Henri Riguet et Henri Verjus.

MM. Paul Guichonnet, René Laydernier, Louis Pfister, membres sortants du Comité, sont réélus et MM. J. Domenjoud et P. Soudan sont aussi nommés membres du Comité.

Les vérificateurs des comptes, MM. Louis Barat et Gabriel Gayet, sont confirmés dans leurs fonctions et remerciés.

Etant soumis à la réélection, M. Gardet passe la présidence de la séance à M. Grandchamp, vice-président, qui, après lui avoir témoigné la vive reconnaissance de la société, engage l'assemblée à lui renouveler par acclamation son mandat, ce qui est fait aux applaudissements unanimes. M. Gardet remercie ses collègues de cette nouvelle marque de confiance et demande à chacun un effort pour maintenir son niveau à la « Revue Savoisienne ».

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 1974 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Le Président fait part du décès récent de Mme Lucien Guy, épouse de notre éminent confrère de Thonon, auquel il adresse de vives et très sympathiques condoléances.

M. Matrod, bibliothécaire, présente la liste, avec quelques mots sur chacun, des ouvrages entrés à l'Académie durant l'année 1973. M. Gardet l'en remercie et incite les Florimontans à fréquenter plus souvent la bibliothèque.

M. Marcel Rebut poursuit la lecture de son étude sur la première école de filles d'Annecy, ainsi que sur les autres écoles qui l'ont suivie. On a pu voir avec les ans, dit-il, combien l'institution Fleury s'imprégnait de la vie collective, la subissait, s'installait dans un présent changeant. Si les règlements établis en 1713 par le prévoyant

---

(*) Présents : Mmes Molinier, Ratié, Mlles Dagand et Paume, MM. Bajulaz, Balleydier, Barrucand, Benoist, Crochon, Gallay, R.P. Charbonnel, Gignoux, Gardet, Kohler, Matrod, Mouchet, Mouthon, Pfister.

Excusés : MM. Dussauge, Grandchamp, Lachat, Maillet, Mariotte, Prévost, chanoine Riguet, Viollet.

fondateur, gardaient l'empreinte d'une sévère discipline. 80 ans plus tard, cette discipline s'est adaptée aux mœurs nouvelles, mais, par suite de la spoliation de ses ressources par la République, il ne subsiste qu'une seule classe. Et le temps passe ! Cependant, pour reprendre les intentions du chanoine Fleury, le Conseil de ville décidera en 1812, d'affecter partie des ressources de l'octroi à la rémunération d'une maîtresse pour une deuxième classe.

En 1832, avec l'aide du Conseil, une dame d'Houet vient fonder un établissement pour l'instruction gratuite des jeunes filles pauvres, tandis que la Ville manifestait son désir de rendre stable le projet d'une école de garçons envisagée par les Frères de la Doctrine chrétienne. Mais en 1833, l'école de Mme d'Houet fut remplacée par celle créée par les sœurs de Saint-Joseph, lesquelles, dix ans plus tard, se chargeront également de la salle d'Asile, fondée grâce à l'initiative des dames de Charité.

Le conférencier s'arrête longuement sur la construction des premiers bâtiments scolaires, en 1848, sur une île voisine de l'Hôtel de Ville, dans l'ancien clos Lombard, le long du canal du Vassé. Vint l'Annexion ! Le 12 février 1861, le préfet adressait au Conseil de ville une circulaire relative à l'instruction primaire. Alors que l'école du clos Lombard prospérera, au point de motiver l'agrandissement des bâtiments dès 1877, l'école Fleury continuait à vivoter dans l'inconfort de ses locaux vétustes. Elle tiendra jusqu'en 1887, où elle fut supprimée. Déjà en 1881, l'école des Sœurs de Saint-Joseph, sauf la salle d'asile, avait été laïcisée, comme celle des Frères. Mais sur le désir du Conseil départemental de l'enseignement, le nom de classe Fleury fut donné, quelque temps, à une classe de l'école de filles.

M. Rebut parle encore de la création d'un cours complémentaire et de classes d'études surveillées en 1894.

Il termine sa conférence par un hommage, tant aux maîtresses de l'école Fleury, qu'aux maîtresses, religieuses ou laïques, des autres écoles, dont il loue le dévouement et l'altruisme qui, dit-il, donnent « du prix à la vie ».

Après de chaleureux applaudissements, le Président complimente M. Rebut pour cette évocation si précise et intéressante d'une page de l'histoire d'Annecy.

SÉANCE DU 6 MARS 1974 (*)

TENUE AU CHATEAU D'ANNECY

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. CLÉMENT GARDET

M. Gardet remercie M. G. Grandchamp, maire-adjoint, d'avoir mis à la disposition de l'Académie, pour cette réunion, une belle salle, nouvellement restaurée, du château d'Annecy.

M. J.-P. Couren, conservateur du Musée, présente une note sur l'acquisition de monnaies du trésor de Viuz-Faverges, par le Musée d'Annecy, avec la participation financière de la direction des Musées de France, du Conseil général et de la Ville d'Annecy.

Il rappelle tout d'abord que c'est le 18 août 1971 que MM. Alain Piccamiglio et André Pavan ont connu une vive émotion en découvrant, sous leurs pioches, un trésor monétaire, dans un vase de bronze. Un sondage de routine, effectué dans la propriété de M. Savioz, ayant pour but de localiser un des angles de retour d'un mur dégagé précédemment, devait conduire les deux chercheurs à la mise à jour de 2.308 pièces d'argent. C'est à environ 0,80 m de la couche arable que ce vase de bronze était posé sur un sol de terre battue. Vase piriforme, constitué d'une tôle de bronze de 1 mm 5 d'épaisseur et démuni d'anses, l'ouverture du col mesure 35 mm seulement. Le trésor comporte 1.780 deniers, 526 antoniani et 2 imitations de deniers. Il se présente sous forme d'un échantillonnage de pièces d'une grande beauté, toutes bien conservées, elles illustrent la succession rapide et tumultueuse des empereurs de la Rome impériale et du Bas-Empire de 63 à 253 après J.-C. La plupart ont été frappées à Rome ; quelques pièces proviennent des ateliers d'Alexandrie, Tarragone, Laodicée, Antioche, de Syrie ; les deux imitations de

(*) Présents : Mmes A. Chevallier, Gardet, Hermann, J. Portier, Molinier, Ratié, Mlles Bockholt, Chapot, Dagand, Du Sert, MM. Bajulaz, Balleydier, Bourquard, Callot, Calliu, Castagné, A. Chevallier, P. Coutin, Couren, Cullaz, R.P. Charbonnel, Davignon, Devos, Dussauge, Gardet, Grandchamp, Guerrier, Kohler, Legrand, Lachat, Mariotte, Mollard, Mouthon, Massoul, Melenotte, Mouchet, Neyrinck, Orsel, Pfister, Plagnat, Primot, Prévost, Rebut, Reguerraz, Rosset, Soudan, Spilmont, Tomasini, Viollet.

Excusés : Mme Légalité, M. Matrod.

deniers de Sevère Alexandre et de Maximin proviennent d'un atelier milanais.

Aux deux questions qui se posent de savoir pourquoi cette collection de monnaies sous forme d'échantillonnage et pourquoi un tel état de conservation, M. Couren répond en supposant que la propriété Savioz se situerait en bordure de la route antique d'Albertville à Boutæ, dont Viuz (Casuaria), aurait été une station, relais auberge sur cet itinéraire, où la circulation des monnaies était fréquente. Et il n'est pas impossible que quelque collectionneur ou numismate ait cherché à constituer son pécule, en constituant la collection, dont l'enfouissement aurait eu lieu autour de 259 (invasion des Alamans).

C'est grâce à l'intervention de M. Leglay, alors directeur de la Circonscription des Antiquités historiques, que ce trésor a été confié, en 1973, au cabinet des médailles, pour étude et publication. L'acquisition, faite par le Musée d'Annecy, permettra de présenter au public une fort belle série de monnaies, véritable galerie de portraits constituant un résumé d'histoire illustré.

∴

Mme le docteur Suzanne Ratié fait une conférence sur la collection égyptienne du Musée d'Annecy *(voir au présent volume)*.

SÉANCE DU 3 AVRIL 1974 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

En ouvrant la séance, le Président associe les Florimontans à l'hommage rendu à la mémoire de M. G. Pompidou, Président de la République, et fait observer une minute de silence.

(*) Présents : Mmes A. Chevallier, Fondacci, Hermann, Molinier, Ratié, Mlles Dagand, Brigitte Hermann, Paume, Du Sert, Chapot, MM. Bajulaz, Balleydier, Baud, Bourquard, Castagné, Cattin, A. Chevallier, P. Coutin, Crochon, Cullaz, R.P. Charbonnel, Devos, Gardet, Grandchamp, Gignoux, R.P. L'Honoré, Juge, Kohler, Lachat, Laydernier, Lévêque, Maillet, Matrod, Mariotte, Murgier, Pfister, Prévost, Reguerraz, chanoine Riguet, Rebut, Sauthier, Serralongue, Soudan.

Excusés : Mme Légalité, MM. d'Orlyé, Orsel et Spilmont.

M. Jean Mouthon présente le résultat de l'étude qu'il a consacrée à Fanchon la vielleuse, dite aussi Fanchon la Savoyarde, personnage boulevardier du XVIII[me] siècle, chansonnière, que l'on disait née à Faverges mais qui, en réalité, naquit à Paris, le 14 mars 1737, dans la paroisse Saint-Jacques du Haut-Pas. Toutefois, son père, Laurent Chemin, était originaire de Saint-Etienne de Tinée, dans le comté de Nice, de même que Jean-Baptiste Ménard, qu'elle épousa le 10 février 1755. Or, le comté de Nice faisait partie des Etats sardes, comme la Savoie et leurs habitants étaient souvent confondus sous la même appellation. Fanchon (Françoise) mourut à Paris, en 1780.

« Célèbre de son vivant, après sa mort et tout le XIX[me] siècle », dit M. Mouthon, « elle connut la gloire ». Elle inspira plus de dix ouvrages, qui eurent des centaines de représentations. La chanson de Fanchon : « Elle aime à rire, elle aime à boire, elle aime à chanter comme nous », est-elle réellement due à notre fausse Savoyarde ? « Auprès de ma blonde » n'est pas oubliée. Chantant, en faisant marcher sa vielle, un fichu sur la tête, qu'on appellera désormais « une fanchon ». Elle crée une pâtisserie, « la fanchonnette ». Quant aux comédies et vaudevilles qu'elle inspira, le conférencier en énumère un certain nombre dont voici quelques noms : « Fanchon la vielleuse », par Bouilly et Pain ; « la vielleuse du boulevard », par Chaussier ; « la Fanchonnette », opéra comique, en 3 actes, représenté dès 1856, au Théâtre lyrique, musique de Clapisson ; « la fille de Fanchon », opérette en 4 actes, musique de Varney, paroles de Sevrat, Bumach et Fortuny. Ces deux productions connurent un succès colossal et, dès 1891, aux Folies Dramatiques.

Si la tradition de sa naissance à Faverges reste un mystère, les propos érudits du conférencier, agrémentés d'une note fantaisiste, ont tiré Fanchon de l'oubli et intéressé l'assistance.

M. Henry Baud analyse le volume des Mémoires et Documents que l'Académie Florimontane vient de consacrer au livre de Mme Mariotte-Löber sur les chartes de franchises des comtes de Savoie (compte rendu publié dans le tome LX des Mémoires et documents de l'Académie Chablaisienne, année 1972, paru en 1975, pages 367-370).

M. J.-Y. Mariotte présente la récente *Histoire de Savoie* publiée par les éditions Privat *(voir au précédent volume*, pages 171-172).

SÉANCE DU 8 MAI 1974 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Le bibliothécaire, M. F. Matrod, donne la liste des ouvrages entrés récemment à la bibliothèque de l'Académie, et notamment : le tome VII des Alpes occidentales, de Raoul Blanchard, offert par Mme le docteur Ratié ; le Bulletin de la Société littéraire des PTT, adressé par M. Castagnié, et ceux après, offerts par leurs auteurs : « Cervières - Quelques aspects de l'habitat et de la vie rurale en Briançonnais », par Mme J. Routier ; « La vie religieuse et réforme ecclésiastique, dans le diocèse de Genève », par M. L. Binz ; « Vie et œuvre du docteur J.-M. Baud » (de Louvain), par M. L. Baud. Remerciements aux donateurs.

M. le chanoine Riguet fait une communication sur l'abbaye de Savigny autour de l'an 1000 :

C'est en tant que fondatrice du prieuré de Talloires, en 1018, que Savigny intéresse le chanoine Riguet, curé de Saint-Germain-sur-Talloires. C'est pour cela qu'il centre son exposé sur le XI[e] siècle et son encadrement immédiat, X[e] et XII[e] siècles.

Intéressant sujet agrémenté d'ailleurs de diapositives, qui aidèrent à situer dans le temps et dans l'espace la grande abbaye lyonnaise. L'histoire n'a malheureusement gardé que peu de traces de la vie religieuse de l'abbaye et de son rayonnement spirituel. Elle avait en

---

(*) Présents : Mmes A. Chevallier, Hermann, Fondacci, Mélinotte, Ratié, Mlles Boekholt, Dagand, Chapot, Paume, Du Sert, M. le Médecin Général Anthoine, Bajulaz, Balleydier, Castagné, A. Chevallier, R.P. Charbonnel, P. Coutin, Cullaz, Devos, Domenjoud, Dussauge, Gardet, Gignoux, Grandchamp, R.P. L'Honoré, Juge, Kohler, Lavorel, Legrand, Lachat, Mariotte, Mouchet, Mouthon, Neyrinck, Pfister, Prévost, Rebut, Reguerraz, chanoine Riguet, Ruffet, Soudan, chanoine Verjus, Vouttier.

Excusés : Mlle Hermann, M. Bourquart, Cattin, Lévêque, Lambert, Maillet, Mélenotte, Murgier, Rey, Richard.

charge trois prieurés de bénédictins et près de 200 paroisses en Lyonnais et ailleurs, par exemple dans le diocèse de Genève.

Les documents sont évidemment plus nombreux et plus précis sur son évolution territoriale. Véritable principauté, coincée entre les territoires de l'archevêché de Lyon et ceux des comtes du Forez et des sires de Beaujeu, Savigny vécut tous les embarras et toutes les vicissitudes d'une puissance féodale. Démêlés, parfois même conflits armés avec les vassaux. Rapports difficiles avec les voisins tantôt alliés, tantôt adversaires. La rivalité entre l'église de Lyon et le monastère atteint son paroxysme, quand un prince du Forez devint archevêque de Lyon, en la personne du belliqueux Renaud de Forez.

Celui-ci réduisit la puissance « militaire » de l'abbaye, mais n'arrêta pas son essor. Au début du XIII[e] siècle, les archevêques de Lyon étaient bien aise de recourir aux bons offices et aux troupes de Savigny. A travers toutes ces difficultés temporelles, l'abbaye gardait, surtout dans la première moitié du XI[e] siècle, une vitalité religieuse. La fondation de Talloires s'inscrit dans une époque de vigoureuse extension à l'extérieur. Arbin, Talloires, Lutry...

Presque toutes ces fondations sont dues à l'abbé Ithier, celui qui envoya saint Germain et ses compagnons à Talloires. C'est par une évocation de ce grand abbé, venu de Cluny, et peut-être cousin par alliance du comte Humbert aux Blanches Mains, que le chanoine Riguet termina cette causerie qui, en éclairant Savigny, aide à mieux comprendre les origines et l'évolution de Talloires.

Le Président joint ses remerciements aux applaudissements chaleureux de l'auditoire, très intéressé par cette évocation. A ce propos, il est souhaité que les personnes qui possèdent ou qui connaissent l'existence de vestiges de l'abbaye de Talloires, même souvenirs et documents, veuillent bien les faire connaître.

Le Président fait part de l'ouverture à « Peuple et Culture », d'une exposition des œuvres du regretté Georges Hermann.

M. Grandchamp parle du Congrès des Sociétés savantes de Savoie, qui se tiendra au château, les 7 et 8 septem-

bre prochain, avec pour thème : Métiers et Industries en Savoie, des origines à nos jours. Avec M. Gardet, il invite les Florimontans à prendre part à ce congrès et à faire connaître les personnes susceptibles de s'y intéresser.

M. Grandchamp annonce également que les deux salles renfermant les souvenirs gallo-romains du musée au château, sont ouvertes au public. Le Président l'en félicite ainsi que le conservateur, M. Couren.

SÉANCE DU 5 JUIN 1974 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Le Président rappelle le récent décès de M. Paul Genevois, docteur en pharmacie, membre associé depuis 1931. Il adresse de vives condoléances à la famille, ainsi qu'à M. Roger Gignoux, notre confrère, qui vient d'avoir la douleur de perdre son épouse.

Mais il a le plaisir de féliciter chaleureusement Mme Hermann, à l'occasion du mariage de son fils Jean-Christophe, avec Mlle Joëlle Carrier.

M. le Général Humbert fait une conférence sur la deuxième conquête de la Savoie par Louis XIV (1703-1704), à la lumière des archives du Service Historique de l'Armée à Vincennes. Archives qui, pour cette époque, sont, dit-il, d'une richesse extraordinaire, contenant la totalité de la correspondance échangée par le Secrétaire d'Etat à la guerre et les généraux d'armée.

L'histoire de la guerre de la Succession d'Espagne, sur la base de ces archives, a été écrite vers 1840, par le général Pelet, en quelques 15 volumes, mais dans lesquels l'auteur n'a pu tout raconter et a laissé dans l'ombre ce qui s'est passé en Savoie dans les premières années de la guerre.

(*) Présents : Mmes A. Chevallier, G. Hermann, le docteur Ratié, Mlles Dagand, Hermann, Du Sert, MM. Amoudry, Bajulaz, Bourquart, A. Chevallier, Callot, R.P. Charbonnel, Dussauge, Grandchamp, le Général Humbert, Lachat, Legrand, Pfister, Prévost, Orsel, Rebut, Ruffet, Soudan.

Excusés : Mme Légalité, MM. P. Coutin, Juge, Kohler, Matrod, Mouthon, Mariotte, Revelin.

Dans une première partie, intitulée « la rupture avec le duc de Savoie », le conférencier rappelle que le duc Victor Amédée II, qui s'était rangé, en mars 1701, aux côtés du roi de France, était entré, au début de 1703, en relations secrètes avec l'Empereur, jugeant plus prometteur de se rallier au camp impérial. Louis XIV, pour prévenir l'effet de cette désertion, ordonna au duc de Vendôme de désarmer les troupes de Victor-Amédée, alors intégrées dans l'armée française, sur le front de la Secchia, de les faire prisonnières, puis de marcher sur Turin. Vendôme, ayant habilement exécuté la première partie de sa mission, la fureur du duc de Savoie fut extrême; il fit arrêter et incarcérer à Verceil trois compagnies de cavalerie française, qui traversaient le Piémont, mit la main sur 5.000 fusils, attendus par Vendôme, fit fermer les frontières et arrêter les ressortissants français. Mais le roi avait ordonné, dès le 5 octobre 1703, de prélever 8 bataillons et un régiment de dragons sur les troupes du Languedoc et de les diriger sur Briançon pour entrer en Piémont. Sur l'avis de Vendôme, il remit à plus tard la marche sur Turin et décida de commencer par se saisir de la Savoie et envoya à cet effet à Grenoble le maréchal de Tessé.

Loin de consentir à un accommodement, Victor-Amédée avait opté pour la guerre, levé 11 régiments, désigné le marquis de Sales comme gouverneur et lieutenant-général deça les monts, lequel, arrivé en poste à Chambéry, le 4 octobre, fut reçu sans enthousiasme par les Chambériens craignant que sa « chaleur » et sa « vivacité » ne donnassent lieu à l'incendie de la ville. Alarmés, ils retiraient leurs effets en Dauphiné, et d'après le premier président du Parlement, M. de Bérulle, ils auraient dit qu'ils se rendraient à Louis XIV, dès qu'il apparaîtrait des troupes. Cependant, l'intendant du Dauphiné n'était pas sans inquiétude, le Grésivaudan n'étant défendu que par le fort Barraux en très mauvais état. Tessé ne prit pas les choses au tragique, considérant le marquis de Sales bavard et sans réputation de valeur, et la Savoie en complet désarroi, d'autant que toutes les autorités d'Annecy et de Rumilly avaient prêté serment au roi.

Le général Humbert donne maints détails sur l'organisation administrative par la France de la Savoie con-

quise alors en totalité, hors Montmélian, par La Feuillade. Un hôpital militaire était installé dans l'église du Saint-Sépulcre d'Annecy. Toutefois, le marquis de Sales rentrera bientôt dans la ville et punira les habitants pour avoir reçu les troupes françaises et prêté serment de fidélité. Cependant, ce ne fut que passager et le général Vallières pouvait mander à La Feuillade qu' « on ne peut rien ajouter à la bonne volonté du peuple ». Après une tragique descente dans la neige, sur Aime, par le Cormet d'Arèches, le 30 décembre, la Tarentaise et la Maurienne étaient conquises, toute la Savoie était récupérée par la France, hormis Montmélian tenu par un millier d'hommes. Bloquer cette forteresse et la réduire par la famine, restent la tâche que Vallières, avec sept bataillons et deux régiments de dragons, allait tenter d'assurer.

Le Président joint ses compliments aux applaudissements de l'assistance, témoignant à l'éminent conférencier sa gratitude pour cette très belle évocation émaillée de considérations personnelles et dont il veut bien nous annoncer la suite pour l'an prochain.

M. Abel Verdier, ancien ambassadeur, envoie son récent ouvrage sur « la vie sentimentale de Lamartine », et Mme Légalité, le dictionnaire du patois du canton d'Albertville (édition 1883) de F. Brachet, ainsi qu'un très ancien guide d'Annecy. Remerciements aux donateurs.

SÉANCE DU 2 OCTOBRE 1974 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Le Président rappelle que l'Académie a été récemment endeuillée par la mort du général de corps d'armée Doyen, G.O. de la Légion d'Honneur, membre effectif depuis 1919, l'un des anciens chefs illustres des Armées, âgé de 93 ans, ainsi que de M. James Pierre, de Sallanches, historien de cette ville. Aux familles de ces regrettés défunts, M. Gardet adresse de très vives condoléances. Mais il a le plaisir d'offrir de bien cordiales félicitations à notre Trésorier,

(*) Présents : Mmes A. Chevallier, Molinier, Ratié, Mlle Chapot, MM. Bajulaz, Callot, Cattin, A. Chevallier, Crochon, Davignon, Dussolliet, Dussauge, Gardet, Grandchamp, Gignoux, Lachat, Legrand, Mouchet, Mouthon, Neyrinck, Pfister, Plagnat, Prévost, Rebut, Ruffet, Soudan, Tomasini.

Excusés : MM. Kohler, Massoul, Mollard, Viollet.

M. Lucien Bajulaz, promu commandeur dans l'Ordre des Palmes Académiques.

Mlle Yvonne Dagand fait une causerie sur la réglementation du travail des ouvriers et employés de service, sous Charles Félix. Cette réglementation est tout entière contenue dans le livret de travail qu'elle a retrouvé, donné par le souverain à Turin, le 23 janvier 1829.

Le conférencier en lit la préface, signée du roi, lequel paraissait lui donner beaucoup d'importance. « L'obligation imposée dans quelques villes de nos états de terre ferme, aux ouvriers et autres gens de service, de se munir d'un livret, a produit, écrivait-il, des effets tellement avantageux, que nous nous sommes déterminé à la rendre générale dans tous nos Etats. » Il ajoutait : « Nous ordonnons que le règlement ci-joint sur les livrets à obtenir, visé de notre ordre par le régent de notre bureau d'Etat à l'Intérieur, soit observé en tout son contenu, voulant que la connaissance des contraventions à ce règlement soit réservée à Turin, à l'Office du Vicariat et dans les autres villes et communes, aux juges du Mandement. »

Ce document comportant 18 articles, était imposé à tous les individus de l'un ou l'autre sexe, travaillant ou employé au service d'autrui, dont est donné une nombreuse nomenclature. Les gens concernés devaient se le procurer dans un délai fixé, sous peine d'une amende extensible de 50 livres, ou d'un emprisonnement pouvant être porté à trois jours. Les conditions requises, très explicites engagent maîtres et salariés. Par exemple, les hommes âgés de 18 à 30 ans, devront justifier qu'ils ont satisfait à la loi sur la levée militaire. Tous les rapports entre les parties sont prévus. Si l'ouvrier ou domestique sans travail ne peut prouver ses moyens d'existence, il sera compris dans le nombre des personnes suspectes, etc.

Notre confrère poursuit sa conférence par l'analyse de la lettre fameuse adressée en 1845, le 15 septembre, au roi de Sardaigne, dont dépendait alors la Savoie, par Mgr Rendu, au sujet de la question ouvrière et du prolétariat. L'évêque appelait l'attention du roi sur le mouvement des idées et l'accord insolite manifesté entre les politiques, les philosophes, économistes, moralistes... pour représenter, comme placée en dehors de la société une classe nombreuse, dont la loi générale ne s'occupait pas : le

prolétariat. Il fait appel à S.M. catholique, parce qu'elle se doit, écrit-il, de protéger le faible, de créer des droits en sa faveur, améliorer les masses. Montrant que la raison politique s'accorde avec la raison civile, pour demander la loi du travail, il faut, ajoute-t-il, préparer la réforme de loin, en partant de quatre principes qu'il énonce, suivis d'un projet en 46 points.

Mgr Rendu faisait savoir au roi que ce mémoire avait été fait dans un but de charité, mais qu'il redoutait d'être accusé d'avoir voulu jeter de l'odieux sur des hommes honorables, qui font fleurir l'industrie dans la ville d'Annecy, rien ne pouvant plus être éloigné de sa pensée. Dans l'espoir d'obtenir l'appui de Charles-Albert, l'évêque envoya sa lettre au ministre de la Justice, le Savoyard Hyacinthe Avet. Mais, hélas, c'est une fin de non-recevoir diplomatique qui anéantira tous les projets d'amélioration du sort des ouvriers.

Mlle Dagand termine en donnant connaissance de « ce chef-d'œuvre épistolaire ».

Très applaudie, notre confrère est vivement remerciée et félicitée par le Président, qui souligne tout l'intérêt de son exposé. Il rappelle que quelques années plus tard, Mgr Mermillod était intervenu dans le même sens à Genève.

M. P. Duparc a remis pour la bibliothèque trois ouvrages : « Question des zones franches au Pays de Gex et Savoie », par Marius Ferrero ; « Au musée de l'Acropole d'Athènes 1909 », par Henri Lechat, et « Correspondance relative à l'adolescence de Maurice Trollet », par André Donnet. Remerciements.

SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 1974 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Le Président adresse ses condoléances à M. A. Primot, qui a eu la douleur de perdre sa mère. Il félicite Mme Hermann pour le mariage de son fils Claude.

(*) Présents : Mmes A. Chevallier, Ratié, Mlles Chapot, Dagand, Boeckoldt, MM. Bajulaz, Balleydier, A. Chevallier, J.-P. Francillon, Gardet, Lachat, Matrod, Mouthon, Mouchet, Neyrinck, Pfister, Rebut, chanoine Riguet, Ruffet, Soudan, Viollet.

Excusé : M. Grandchamp.

Mlle Suzanne Lansé évoque le peintre Albert Besnard *(voir au présent volume)*.

M. J.-Y. Mariotte présente le livre de M. Cox et la récente réimpression des *Statuta Sabaudiæ* (voir ci-après, Bibliographie).

M. Colin Martin envoie sa plaquette sur « Quelques frappes d'Amédée VI de Savoie ».

SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 1974 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Le Président fait part du récent décès de Mme Légalité, membre correspondant, et adresse de vives condoléances à sa famille. Il envoie des félicitations à Mme R. Mariotte-Löber, qui vient de recevoir la Médaille de l'Académie de Savoie pour son ouvrage sur les chartes et franchises de comtes de Savoie.

M. Henri Davignon, à l'occasion du centenaire du Club Alpin Français, évoque le souvenir de Camille Dunant, le fondateur de la section d'Annecy, le 13 octobre 1874. Aux 27 premiers membres s'ajoutèrent plus de cent personnes. Le 15 août 1876, la jeune section était chargée d'organiser le premier Congrès international du Club Alpin. M. Davignon détaille son déroulement. Il rappelle la vie toute de dévouement à Annecy de Camille Dunant qui y était né le 27 juillet 1819 et y mourut le 4 juin 1909, après avoir été juge adjoint au Tribunal, substitut du procureur du Roi, proviseur des études, conseiller de préfecture, adjoint au maire de 1884 à 1902, conseiller général, président de notre Académie de 1895 à 1902, président et fondateur du Syndicat d'Initiative de 1895 à 1908. On lui doit les sentiers d'accès au Parmelan, à la Tournette et plusieurs autres, le chalet du Parmelan, qu'il lèguera à la Section. Chevalier des Saints Maurice et Lazare, cet

---

(**) Présents : Mmes A. Chevallier, Fondacci, Ratié, Molinier, Hermann, Mlles Dagand, B. Hermann, MM. Bajulaz, Callot, A. Chevallier, P. Coutin, Cullaz, Davignon, Devos, Gardet, Kohler, Lachat, Lambert, Lévêque, Matrod, Mouthon, Mariotte, Pfister, Rebut, Reguerraz et Tomasini.

Excusés : MM. Grandchamp et Soudan.

Annécien hors du commun reçut de Napoléon III la Légion d'honneur.

M. A. Chevallier présente le rapport sur le concours de poésie *(voir au présent volume)*.

M. Louis Pfister évoque le cinquantenaire de deux événements marquants de la vie de l'Académie Florimontane en 1924, soit l'inauguration solennelle, le 14 septembre, du monument à saint François de Sales, érigé par ses soins, et l'organisation, avec le Syndicat d'Initiative, des représentations, au château de Menthon, du « Mystère de Saint Bernard de Menthon », par Henry Ghéon. Il tient à rappeler également la mort, il y a vingt ans, le 29 novembre, du très regretté Président M. François-Maurice Ritz.

Le Secrétaire perpétuel,

Louis PFISTER.

Concours de Poésie 1974

En tête de son fascicule du 30 juin 1873 *La Revue Savoisienne* publiait un éditorial annonçant que le docteur Jean-Claude Andrevetan, de La Roche-sur-Foron, avait fait don à la ville d'Annecy d'une somme de 8 000 F dont les 400 F d'intérêts, augmentés de 200 F que la Municipalité annécienne s'engageait de son côté à voter chaque année à son budget, devaient être affectés à un prix annuel ou bisannuel. La Société Florimontane avait été désignée pour établir les programmes des concours et pour en décerner les prix.

Le 8 août 1874, il y a cent ans et quatre mois (à quatre jours près) le palmarès du premier concours de poésie de la fondation Andrevetan fut proclamé au cours d'une séance solennelle tenue dans le grand salon de l'Hôtel de Ville, en présence de Louis Chaumontel, maire d'Annecy, et de Jean-Claude Andrevetan, fondateur du Concours.

La séance fut ouverte par un discours de Camille Dunant, président de la Société Florimontane. « Si nous vivons », dit-il, « dans un temps où les notions du bien et du mal, du beau et du laid paraissent se confondre et s'obscurcir..., il existe encore beaucoup d'hommes de lettres qui gardent religieusement le feu sacré... et s'inspirent aux sources les plus pures de la véritable morale. »

« On ne saurait », poursuivait-il, « trop encourager ces trêves littéraires aux discussions politiques dont l'excès tendrait à épuiser les forces vives du pays. L'étude sérieuse des lettres, des sciences et des arts peut exercer une salutaire influence sur les destinées des peuples, lorsqu'on lui donne une sage impulsion... elle assure... aux nations qui la cultivent... une prépondérance intellectuelle et morale incontestable, devant laquelle la force matérielle doit tôt ou tard s'incliner. »

Après l'allocution du président, le rapport fut présenté par Jules Philippe quelque peu inquiet de la démarche qu'il entreprenait : « Messieurs », disait-il, « en ces temps de politique ardente où les esprits sont presque entièrement absorbés par les idées plus positives que spéculatives, venir parler de poésie, ne serait-ce point, aux yeux de beaucoup, commettre un anachronisme ? »

Sans doute fut-il rassuré par l'importance de la participation : cent dix candidats s'étaient inscrits et avaient pris part au concours.

L'année suivante, bien que la participation ait été plus modérée (on ne reçut que trente-deux envois) et moins brillante, la distribution des prix attira à l'Hôtel de Ville les autorités du département : préfet, inspecteur d'Académie et plusieurs hauts fonctionnaires.

On signale, lors de la lecture du palmarès du troisième concours, outre les autorités et une brochette de fonctionnaires distingués, « un public de choix parmi lequel on distinguait un grand nombre de dames ». En cette dernière séance avant l'année 1975, qui doit être, nous a-t-on dit, l'année mondiale de la Femme, je me plais à signaler que la Société Florimontane, sans pour autant se proclamer *féministe* (le mot existait pourtant depuis quelques années, sous la plume d'Alexandre Dumas fils) n'en ouvrait déjà pas moins largement ses portes aux dames, ce qui ne pouvait assurément que plaire aux mânes de son fondateur, le saint et dévoué directeur de la tendre Philothée.

Un siècle s'est écoulé. Depuis 1884, les rapports des concours sont lus en séance ordinaire de l'Académie, sans apparat et en présence de ses seuls membres. La Société Florimontane a repris son titre d'Académie.

Je ne sais si la ville d'Annecy a pu maintenir à son budget, comme elle s'était engagé à le faire, le poste des concours de poésie. La fondation du mécène Andrevetan a dû être revalorisée en 1941, puis en 1946, par un autre mécène, Léon Laydernier, le « banquier savoyard », dont les *Souvenirs* sont dans toutes les mémoires, et dont le fils, M. René Laydernier, notre confrère, a voulu reprendre à son compte, depuis 1965, les générosités paternelles. C'est à lui (et je lui en exprime notre profonde et respec-

tueuse gratitude) que l'Académie doit d'avoir pu continuer, jusqu'à présent, à ouvrir chaque année un concours de poésie.

Répondant à l'invitation lancée par l'Académie au printemps dernier, quatre vingt poètes ont pris part au cent-unième concours de la fondation Andrevetan (qui se trouve être le trente-troisième de la fondation Laydernier). Compte tenu des circonstances, c'est un succès. Des envois nous sont parvenus de toutes les provinces de France ainsi que de Suisse, de Belgique, du Grand Duché de Luxembourg et du Canada, ce qui montre que nous avons étendu notre concours non seulement, comme l'avait souhaité Léon Laydernier, aux amateurs genevois mais aux poètes de la francophonie tout entière.

La qualité des œuvres que nous avons reçues est très inégale. Il n'y a rien à dire des envois où la banalité de l'inspiration correspond à la médiocrité de la forme. Faut-il sourire ou céder à l'agacement devant des essais de débutants vite satisfaits qui ont cru voiler la faiblesse de leur imagination par l'hermétisme d'une écriture fuligineuse ?

En trouvant, dans un poème intitulé *L'âme soudaine*, la phrase « Il s'est remis à pleuvoir rouge et je pleure bleu, comme un iris », aucun membre du jury n'a pensé lire une phrase de Rimbaud, pas plus qu'on n'a cru découvrir un Saint-John Perse dans l'auteur de *La tempête de pollen* quand il écrit :

> « Parfois les nuages sont bas d'écubiers blancs
> Sans être le fenêtrage caressant
> De leur gouvernail flosculeux et attachant » !

Nous n'avons pas été davantage éblouis par des plagiats manifestes ou par des exercices laborieux qui voudraient faire penser à Musset, à Lamartine, à Samain ou à Paul Fort, à un Musset quelque feu fâché avec sa Muse, à un Lamartine qui chanterait faux, un Samain qui ferait boiter ses vers et un Paul Fort rabâchant à contretemps et sur tous les tons « Si tous les gars du monde... » De telles productions sont touchantes, sauf pour les membres d'un jury de poésie, qui sont plutôt chagrinés de retrouver abîmés et délayés des vers qu'ils ont aimés.

« Une pâle étoile, une étoile satinée
Messagère lointaine de l'heure du silence
Sort brillante des voiles du couchant... »

rappelle assez son harmonieuse source pour en faire amèrement regretter la musique.

Après un premier examen, le jury a retenu dix envois. Ce sont ceux de Jean Causel, La Ronce la Rose, Que l'aube apporte, L'enfant soleil, B. Lautard, Etienne Stevens, Luc Jandre, Branche de houx, Fabien Doutrepont et Age quod agis.

Ce dernier n'a toutefois pas été retenu après un second examen, son envoi paraissant plus inégal que celui des autres concurrents.

A l'issue du dernier tri, restent seuls en compétition les envois de Jean Causel, La ronce la rose, Que l'aube apporte et L'enfant soleil.

Sans aller jusqu'à lui décerner un premier prix, le jury propose à l'unanimité d'attribuer à Jean Causel une Mention Très Honorable.

Dans les quatorze sonnets réguliers qu'il nous a envoyés, Jean Causel (M. J.-M. Clause, de Nouzonville), qui a lu l'*Anthologie*, s'est amusé, non sans rappeler la manière de Georges Fourest (dans le *Carnaval des Chefs-d'œuvre*), à écrire en un style discrètement parodique d'assez jolies évocations antiques. C'est un travail d'artisan consciencieux, qui sait sourire. Voici, par exemple, le sonnet *Hélène* :

Je vois déjà les Grecs fouler notre rivage ;
L'étrave de leurs nefs fend le flot écumant.
J'entends s'enfler au loin un tumulte alarmant,
Et retentir sur Troie une clameur sauvage.

Enfants, femmes, vieillards iront en esclavage.
Hélène, sois maudite, ainsi que ton amant,
Pâris, mon jeune frère, au visage charmant,
Qui te fit espérer un coupable veuvage !

Prends garde, car les dieux ne t'épargneront pas ;
Ils pourraient bien hâter l'heure de ton trépas,
Et t'envoyer frémir devant le juge Eaque !

Ils savent que ta faute a décidé du sort
De nos vaillants guerriers, que, sur le sable, mort,
Hector fera pleurer les beaux yeux d'Andromaque.

Aux trois autres candidats retenus, le jury propose d'attribuer une Mention Honorable.

L'envoi de La ronce la rose (M. Charles Bory, d'Evian) se clôt sur des extraits allusifs et froids d'un « recueil à paraître », mais il s'ouvre par un long poème intitulé

SEPT VITRAUX
pour une chapelle de grand amour

qui compense heureusement les artifices glacés de ces énigmatiques extraits. Voici le début du premier de ces vitraux :

> Le premier sera d'ombre et de fraîcheur amère
> Encore un peu, puisque le temps n'est pas venu
> De ta présence, et que je suis de l'inconnu
> Le jongleur de soleil épelant tes mystères.

Voici la fin du septième et dernier vitrail :

> C'est un vitrail d'automne aux chaudes fulgurances,
> Le miroir de ton âme au feu nu des secrets,
> L'espérance alertée en nos soirs où renaît
> Le paysage étroit des pourpres souvenances.

La langue est agréable, la versification habile et fluide. Les images sont belles. Il y en a peut-être un peu trop. C'est brillant et c'est un peu froid, comme sont froides les pierreries dont l'éclat est très vif.

L'envoi de Que l'aube apporte (M. Gaston de Sansac, de Paris) est composé de douze sonnets. La prosodie en est généralement correcte, mais l'auteur commet, volontairement ou non, des hiatus qui sont parfois très désagréables. Il n'est pas trop scrupuleux sur le choix des rimes, dont il ne respecte pas toujours l'alternance. Il y a pourtant, dans cet envoi, quelques belles réussites, quelque jolis vers, notamment à la chute :

> Comme un papillon bleu posé sur une absence

On peut aussi citer le quatrain suivant :

> Recherche le baiser de la nuit d'épouvante
> Il te procurera l'indicible frisson
> D'un pincement au cœur à perdre la raison
> Au feu délicieux de ta nuque brûlante.

ou encore ces vers :

> Je voudrais bien prier mais il n'est pas de mots
> pour adresser au ciel l'impossible requête
>
> .....
>
> Tournez, manèges ronds comme l'indifférence,
> Jouez, les orphéons, cet air qui recommence
> La chanson des étés qui ne vont pas venir.
>
> .....
>
> Seul, mains et pieds cloués, sur la croix, Jésus prie.

Plus jolis que beaux, les poèmes de L'Enfant-Soleil (Mme Yvette Boiton, de Toulouse) sont brillants. A qui s'adressent-ils ? Ils ne nous touchent pas et nous laissent sur notre faim.

> Alors tu me disais d'arrimer les bateaux
> de bien laisser peser l'ancre au fond de nos maux
>
> et voiles amenées, enfant de solitude,
> pour un soir tu voulais mollir l'inquiétude.
>
> Tu déroutais l'amour au quai de ton savoir,
> tu me disais des mots volés aux reposoirs
>
> des grèves du désir, et de la poupe verte
> aux ensablures d'or, ma peine était inerte...

L'Enfant-Soleil n'a pas su nous émouvoir, mais il est poète, incontestablement.

Il me faudrait citer d'autres envois pour vous faire part des dispositions de nos concurrents et des émotions des membres de notre jury qui ont cru plus d'une fois, en lisant le début d'un poème, qu'ils allaient enfin trouver ce qu'ils attendaient. Mais j'ai peut-être déjà abusé de votre attention. Qu'il me suffise de vous dire que nous avons trouvé de belles promesses dans

> Les mouettes de mes mains
> Posées
> Sur ta coque échouée
>
> Désir en avalanche
> Explorer ton souffle
> La terre à la dérive
> A l'envers la mer
> Gonflée de ciel
>
> J'appuie ma joue sur la carène vive

Toute cette foule souterraine
Sous ma soif à genoux

Dire qu'il y a de grands bateaux vides

Je suis la mousse illisible
L'embrasement liquide
Je suis l'algue épinière
Je suis ta passagère

(B. LAUTARD)

Nous espérons retrouver ce concurrent, plus continuellement maître de sa forme et plus subtil dans les jeux de rythmes, lors d'un prochain concours.

Il y a aussi de l'émotion dans la *Prière pour qu'un enfant ne meure pas* (de Fabien Doutrepont), mais il s'y trouve aussi tellement de maladresses et de fautes de goût que j'ai cherché en vain un extrait de ce poème par ailleurs attachant, qui me paraisse digne de vous être lu.

Ce concours de l'année du centenaire nous aura donné beaucoup d'espoir et nous laisse une désillusion certaine. Ce sont là sentiments et impressions que nous partageons sans doute avec les participants de ce concours. Cela ne nous console pas. Eux non plus.

Je voudrais terminer mon rapport en formant le souhait qu'il me soit possible, l'an prochain, pour rendre compte du concours 1975, de tremper ma plume dans une encre moins noire.

André CHEVALLIER.

Le Général Doyen

Le cœur des Vieux Alpins s'est serré à l'annonce de la mort du Général Doyen. Bien sûr, cette disparition, à 93 ans, ne pouvait guère étonner ; elle n'en a pas moins été douloureusement ressentie.

Le jeune Bordelais Doyen, à sa sortie de Saint-Cyr, choisit (son rang de sortie le lui permet) le 11me B.C.A., alors en garnison à Annecy. Après une période d'initiation, il part, chef de poste, à la Redoute Ruinée, en un temps où — pas de radio, pas d'autos, ski encore aux balbutiements — la grande solitude des longs mois d'hiver, rarement troublée, permet de méditer.

En contact étroit avec ses chasseurs, il apprend à les connaître et les aimer. Parcourant la montagne par tous les temps, il la découvre et goûte les joies qu'elle procure.

Quand il quitte la Redoute, son choix est fait : il est devenu « montagnard » ; il le restera toute sa vie.

Il rencontre à Annecy une Thônaise ; Mme Doyen sera sa compagne plus de 50 années durant et le fixera définitivement en Haute-Savoie.

La guerre de 14 éclate. Le lieutenant Doyen part avec le 11me. L'armistice du 11 novembre 1918 le trouve toujours au 11me. Mais il en est le Chef de Corps, rarissime exemple, peut-être unique, dans l'Armée française. Dans l'intervalle, il a reçu de graves blessures, à la face et au bras, qui l'ont mutilé, mais n'ont rien enlevé de sa vitalité. Cette période où il a vécu, peiné et souffert avec son 11me le marque profondément ; son cœur est resté au 11me. Ceux qui, en 1970, lors de la reconstitution du 11me B.C.A., dernière parade militaire à laquelle il participa, l'ont vu passer en revue ce bataillon, dressé de toute sa haute

taille, mais les yeux pleins de larmes, ont ressenti le choc d'une profonde émotion.

Passé par l'Ecole de Guerre, distingué par l'Etat-Major de l'Armée, il est, en 1933, le Chef de son 1er Bureau. A ce titre, il reçoit un jour, de source polonaise, la reproduction intégrale du document, établi par le Grand Etat-Major allemand, fixant, année par année, les étapes de la réorganisation de l'Armée allemande et dont l'année 1939 se termine par un seul mot : « Krieg » (guerre).

Le document est édifiant. Doyen fait établir aussitôt un plan de modernisation de l'Armée française, pour être en mesure, à chaque instant, de tenir tête à la Wehrmacht. Il s'emploie, par des renseignements judicieusement diffusés, à convaincre de la nécessité d'agir. Le Parlement de l'époque accepte le plan ; les crédits de la 1re tranche sont votés... Hélas, les événements de 1934, malgré ses interventions désespérées au plus haut sommet, font mettre en sommeil l'exécution du plan. Parfaitement conscient des conséquences tragiques de cet abandon, le cœur serré, le colonel Doyen quitte le 1er Bureau pour les troupes alpines.

Il va commander la brigade de Chambéry, puis au début de 1939, prend le commandement de la 27me Division alpine. C'est là où le trouve la période de tension, puis la guerre qui éclate en septembre. Sa division est initialement affectée à la défense des Alpes, et depuis le printemps il la fait travailler — d'arrache-pied — à la mise en état de la position de combat. L'efficacité de ce travail sera une des causes de l'extraordinaire victoire défensive remportée sur les Alpes en juin 1940.

Le danger italien momentanément écarté, il part en Alsace, passe tout l'hiver à préparer sa division aux durs combats qui l'attendent, car il ne croit pas à la « drôle de guerre », et la 27me se battra magnifiquement sur le Chemin des Dames en juin 1940, contenant plusieurs jours un adversaire six fois supérieur qui lui rendra pleinement hommage.

En pleine débâcle, Doyen prend le commandement du 18me Corps. La situation est trop gravement détériorée

pour être rétablie, mais le général parvient à sauver les débris de son Corps d'Armée.

Son rôle au combat, sa connaissance de l'Armée allemande et des problèmes d'organisation le font désigner comme Chef de la Délégation française de la Commission d'armistice à Wiesbaden. Commence alors un combat quotidien, acharné et combien délicat, pour refuser, correctement, les exigences allemandes, combat épuisant, peu ou mal soutenu par Vichy. Il obtient cependant des résultats, en particulier la libération du futur Maréchal Juin. Mais les Allemands, à la longue exaspérés de trouver toujours devant eux un adversaire aussi vigilant et lucide, exigent son rappel.

Les plaintes allemandes, son attitude au procès de Riom, où appelé à témoigner, il dénonce, comme une des causes du désastre de 1940, l'abandon, en 1934, du plan de réorganisation de l'Armée française, ne plaisent pas au régime: il est interné à Evaux.

Le jour du débarquement de Normandie, ayant organisé une évasion collective, il regagne la Haute-Savoie et prend immédiatement contact avec la Résistance, où ses conseils seront précieux.

La France est libérée, mais les combats continuent et l'Allemand occupe toujours en force l'Italie du Nord; une flanc-garde est indispensable sur les Alpes. Etalant mal une tâche trop lourde pour nos faibles moyens, nous demandons qu'un général de haut grade vienne prendre le commandement de l'ensemble. Le général Doyen est désigné, avec le titre de « Commandant du Détachement de l'Armée des Alpes ». Il parcourt son front, remettant de l'ordre, approuvant ou corrigeant les dispositions prises, toujours bienveillant.

Le général Alexander, commandant en chef en Italie, le convoque à son P.C. pour lui annoncer son intention d'attaquer en avril sur les Apennins et lui demander de fixer en même temps le maximum d'adversaires sur le front des Alpes.

Rentré en France, le général décide, non une offensive poussée à fond dont il n'a pas les moyens, mais une série de coups de poing, appuyés par une artillerie rapi-

dement déplacée, la seule sérieuse dont il dispose, celle de la 1re D.F.L. qui vient de lui être envoyée en renfort.

Ce sont l'enlèvement du Roc Noir sous la « Redoute Ruinée » en Tarentaise, les combats du Mont-Cenis et du Mont-Froid en Maurienne, la prise de Larche en Ubaye, l'attaque de l'Authion enfin dans les Alpes-Maritimes, attaque menée par la D.F.L. tout entière. Ainsi harcelés, les Allemands ne retireront pas un homme de leurs excellentes divisions réparties sur le front des Alpes. Alexander crèvera le front allemand et l'adversaire bat en retraite.

Nous descendons en Italie. Pour prix des efforts et des sacrifices de ses troupes, Doyen recevra l'ordre du commandement américain qui, sans doute, a fait des promesses au nouveau gouvernement italien, de regagner le territoire français. Doyen, fort de son droit, initialement refuse, puis, sur ultimatum américain adressé au gouvernement français, le cœur plein d'amertume, se voit contraint d'exécuter.

Le « Détachement d'Armée des Alpes » cesse d'exister. Le général Doyen reçoit la place de Gouverneur de Lyon. La Médaille militaire lui sera attribuée au titre de « commandant en chef ».

Mais l'âge de la retraite a depuis longtemps sonné. Le général se retire à Chavoires.

Ses concitoyens de Veyrier font de lui leur maire et, pendant plus de 25 ans, ses vues d'avenir lointain et ses talents d'organisateur feront de sa commune l'une des plus prospères de la Haute-Savoie. C'est lui qui, en particulier, a, le premier, dénoncé la pollution gagnant le lac d'Annecy et préconisé les travaux qui permettent aujourd'hui à la Haute-Savoie de vanter son lac à « l'eau pure ».

Avec le général Doyen, c'est un très grand monsieur qui est parti.

Annecy-le-Vieux, le 22 août 1975.

Le Général de C.A. (C.R.) VALLETTE D'OSIA.

Souvenirs sur Albert Besnard

Je ne me rappelle pas sans une certaine émotion, toute la richesse qui m'a été donnée, durant les automnes à Talloires, où le Maître et Mme Besnard prolongeaient leur séjour. Combien d'heures ais-je passé entre eux deux, dans leur grand salon au coin du feu !

De chaque côté de l'âtre, confortablement installés dans d'immenses fauteuils faits à leur taille... et... à leur corpulence : l'un et l'autre ainsi que leur fils Philippe, le sculpteur, dépassaient les cent kilogs !

J'ai encore présent à la mémoire, tout ce que j'ai appris sur la Peinture, la Sculpture, l'Art en général, grâce à leur conversation. C'était la Beauté qu'ils me faisaient entrevoir et comprendre sur Rome et l'Italie, l'Egypte et l'Inde, sur la lumière, avec une certaine préférence pour l'Art italien du Quatro-Cento.

Malgré ma grande jeunesse, j'essayai d'enregistrer tout, autant que je le pouvais, touchée et émue de voir ce si grand peintre s'abaisser à expliquer toute son expérience de l'Art, avec tant de gentillesse et de simplicité. Mais le Maître avait un sourire qui illuminait tout son visage fin, intelligent, bon.

C'est lui qui m'a mise à la peinture, me conseillant et critiquant mon travail en toutes choses ayant trait à l'Art, et me faisant exposer à Paris... Puis, il m'emmenait dans son atelier, pour me faire voir ce qu'il peignait alors : ses dernières œuvres. J'étais éblouie par sa couleur, la lumière, la Maîtrise de son Art. A Paris, le Maître et Mme Besnard recevaient tous les dimanches après-midi, dans le grand atelier de leur hôtel de la rue Guillaume-Tell. C'est là que j'ai connu les peintres Baschet, Chabas, Aman Jean, d'au-

tres encore, des critiques d'art tel Jean-Louis Vaudoyer qui a écrit un beau livre sur le Maître, et aussi, bien des personnalités de l'époque.

La bienveillance si grande de M. Besnard me confondait : quand il recevait, ainsi que sa femme, j'admirai et remarquai son extrême courtoisie, son ironie, parfois, la finesse de son esprit. A cette période de sa vie, peintre universellement connu, les plus hautes distinctions lui avaient été décernées : directeur de la Villa Médicis et des Beaux-Arts, membre de l'Académie Française où il succéda à Pierre Loti, grand croix de la Légion d'Honneur.

C'est en septembre 1914 que j'ai fait la connaissance du Maître. Chaque matin, à l'arrivée du bateau apportant le « communiqué » de guerre tant attendu, tout Talloires était là. Mon père, en convalescence des blessures reçues à Gerbéviller à la tête du 230^{me} d'Infanterie, retrouvait M. Besnard. Quel grand seigneur appuyé sur sa canne !

Un jour, en causant, il aperçut un petit carnet de croquis dans ma poche. Il le feuilleta et dit : « Il faut continuer à beaucoup, beaucoup travailler, lorsque je reviendrai ici, vous m'apporterez vos dessins. » Rappelé à Rome, il ne revint à Talloires qu'après la guerre...

Après la mort de Mme Besnard en 1931, le Maître ne revint plus à Talloires dans cette maison vide de sa présence. Il était alors âgé. Ils avaient créé tous deux cette demeure et y avaient passé tant d'heures et tant d'années de leur vie. Années heureuses s'il en fût, malgré le chagrin de leur fils aîné Robert, disparu en septembre 1914.

C'était un ménage merveilleusement uni. Un ménage d'artistes qui rayonnait ! On sentait l'union de cœur et d'âme de ces deux êtres qui se complétaient. Sans sa femme, le Maître ne serait jamais arrivé à réaliser sa vie d'artiste, à sa situation dans le monde des Arts et des Lettres. Pour lui, la vie était dominée par son art : comme il se doit pour un grand artiste ! Il n'aurait pas levé le petit doigt pour se faire connaître. Lorsqu'il concourut pour le Prix de Rome, à l'inverse de tous les candidats attendant avec impatience le résultat, il sut qu'il avait le Prix de Rome par la concierge qui, l'apercevant dans la rue, lui courut après pour le lui annoncer !

Lorsqu'on voulut qu'il posat sa candidature pour l'Académie des Beaux-Arts, à... 62 ans, il refusa ! Il fallut longtemps pour le convaincre... Il fut du reste élu en même temps que nommé directeur de la Villa Médicis.

Mais revenons au ménage Besnard. Charlotte Besnard, fille du sculpteur Dubray, sculpteur elle-même de grand talent, dès son mariage se consacra entièrement au Maître. Elle avait rencontré Albert à Rome, celui-ci, pensionnaire à la Villa Médicis. Ce fut le coup de foudre qui dura... toute leur vie !

Ils ne pensaient pas alors, qu'ils reviendraient à Rome, lui comme directeur de la Villa Médicis ! Ils y sont restés toute la guerre de 1914-1918. Grâce à ce ménage d'artistes, la Villa reprit l'éclat des grands jours, ses splendeurs ayant été un peu oubliées avant leur venue. Faisant presque fonction d'une seconde ambassade de France, au moment où le gouvernement français avait « jugé » bon de supprimer celle du Vatican. Tout ce qui ne pouvait avoir lieu au Palais Farnèse était adroitement aiguillé sur la Villa Médicis.

C'est là que Maître Besnard, grâce à ses connaissances célèbres, put réaliser les splendides portraits du Pape Benoît XV, du Cardinal Mercier, Primat de Belgique, et du roi Albert et de la reine des Belges. Son idée, en les réalisant et les exposant aux Etats-Unis, était de voir ce grand peuple, jusque là incertain, faire cause commune avec les Alliés. Il désirait aussi détacher l'Italie de la Triplice.

Ces portraits si beaux, et d'actualité, ont été exposés à Annecy, en septembre 1918, dans les salons de l'Hôtel de Ville, au profit de la Croix-Rouge, ainsi que tout ce que le Maître avait ramené de Paris à Talloires.

Ces portraits criants de vérité, exposés là, étaient et seront les témoins de la période d'avant la guerre de 1914, montrant ainsi la mentalité de la société d'alors. Plusieurs du reste ont été refusés par les modèles ou ceux qui les avaient commandés, tels ceux de M. et Mme Cognac, de la Samaritaine, de Réjane, entrant en scène, que son mari refusa de payer, d'autres aussi... Grâce à ces refus, nous avons pu les admirer à leur juste valeur, car ils feront date



Le maître Albert Besnard, par André Jacques (1927)

dans l'Art du XX^me^ siècle. « *Pour juger d'un art, il faut l'avoir pratiqué* » disait-il. C'est alors que le peintre Besnard me dit comment il avait réalisé certains de ces portraits.

Pour le cardinal Mercier, on ne pouvait pas ne pas être impressionné et touché en profondeur par la beauté de celui du Primat de Belgique. Ce prince de l'Eglise, se détachant sur la ville de Malines qui flambe. A sa gauche, un grand Christ traité en grisaille, attirant par sa majesté et sa souffrance, contrastant avec la soutane noire et la cape rouge du cardinal. Le visage empreint de gravité, la souffrance le creusant. Bref ! un chef-d'œuvre ! La maîtrise d'Albert Besnard est telle qu'il est arrivé à nous transmettre cette émotion qui étreint, devant tant de beauté, de dignité, dans la simplicité et la souffrance.

Le cardinal Mercier était venu à Rome pour rendre compte à Benoît XV de ce qui se passait en Belgique. Séjour de quatre ou cinq jours. Il put voir certaines personnalités étrangères ; ces entretiens avaient lieu à la Villa Médicis, grâce au prince Ghika, ce qui permit au maître de faire quatre esquisses qui ont servi pour exécuter cet admirable portrait.

La première : un fusain de la tête. La deuxième : une étude des mains, qu'il avait très belles, puis une gouache de l'ensemble. Le cardinal debout : cette esquisse a été exposée à la Savoyarde, à Talloires, en 1967. La quatrième esquisse, de nouveau le visage. La première ayant été jugée trop durement empreinte des horreurs qu'avait vu le prélat. C'est ce dernier dessin qui servit pour le portrait immense, à l'huile bien sûr, maintenant à Malines.

Pour celui de Benoît XV, dont la figure était asymétrique, Albert Besnard le situa dans les jardins du Vatican, avec la coupole de Saint Pierre comme fond, atténuant, par un jeu d'ombre et de lumière cette asymétrie, gardant malgré tout la ressemblance sans heurter. Il est au Musée du Vatican.

Quant au portrait du roi et de la reine de Belgique, il les représenta tous deux à cheval, sur la plage de la Panne, dernier lambeau de la Belgique restée libre. Portrait peint, en des tonalités grises, d'une grande finesse, de

lumière sobre et concentrée. Il est au Musée royal de Bruxelles.

Le Maître disait : « *L'artiste fait une création dans la création, c'est le but suprême de l'Art.* » Combien il le réalisa dans toute son œuvre !

C'est tout à fait par hasard que les Besnard ont fait la connaissance de notre lac ! En ce temps-là, septembre 1885, ils possédaient deux mules, après avoir eu deux ânes. Venant de La Tronche, près de Grenoble, en cet équipage, ils s'arrêtèrent à Annecy pour y prendre le bateau et faire le tour du lac.

En arrivant à Talloires, ce fut le coup de foudre !

Voici comment le Maître, dans son livre sur « Annecy », le décrivait :

« *Lorsque le bateau s'arrêta au ponton de Talloires, sans hésiter, notre choix fut fait. 42 ans se sont écoulés depuis ce radieux jour de septembre où, dans la splendeur d'un après-midi azuré, alors que les marronniers jaunissants tout au bord de l'eau bleue, le sol se jonchait de l'or des feuilles mortes, nous nous sommes fiancés à cette nature splendide. Et comme ce doux pays est l'une des joies les plus durables dont le ciel nous a fait don, chaque année en septembre, au bord d'un azur qui est encore celui d'autrefois, nous renouvelons notre pacte d'amour pour cette contrée dont la beauté ne nous a jamais déçus.* »

Ils déjeunèrent dans l'auberge devenue maintenant « Manoir Bellevue ». Dans l'après-midi de ce premier contact avec Talloires, M. et Mme Besnard avaient déjà signé une promesse de vente d'un petit terrain sis au bord du lac, agrandi à plusieurs reprises, pour être leur propriété.

Ils construisirent le « Bungalow », devenu vite trop petit. Puis, ce fut la maison actuelle qui, agrandie d'un troisième atelier immense, permettait au Maître d'exécuter ses grandes compositions pour Strasbourg, le palais de la Paix à La Haye. Cette dernière fut terminée le 27 juillet 1914 !

C'est là que les Besnard accueillaient, avec une grande affabilité, tous ceux qui, pendant des années, venaient les

visiter. Accueil dont tous se souvenaient et qui a beaucoup contribué à faire connaître Talloires.

Ce ménage d'artistes était « fou » de ce lac et ne cessait de m'en faire comprendre la beauté.

« *Voyez-vous,* me disait le Maître, *j'ai beaucoup voyagé, j'ai vu et admiré des paysages grandioses, les plus connus pour leur splendeur, leur merveilleuse architecture. Que de beautés m'ont séduit ! Mais, au bout de quelques jours, de quelques heures, j'en étais lassé, blasé ! Ici, dans ce cadre exquis du lac et des montagnes, l'on retrouve la sérénité de saint François de Sales: on se trouve plongé, enveloppé par cette beauté d'une grande finesse, l'harmonie des lignes et des couleurs. Jamais de rassasiement. La lumière est toujours autre, toujours nouvelle ! C'est un pays unique ! Un vrai paradis terrestre ! Aimez-le, faites-le aimer !* »

Le salon des Besnard, à Talloires, était rempli de vieux meubles savoyards. Le papier mural bleu clair. Les fenêtres, nombreuses, donnaient de trois côtés: le lac, la montagne, le jardin, elles avaient des rideaux oranges, couleur chère au Maître pour sa luminosité. Sur les murs, des dessins de maîtres anciens: un portrait d'un jeune inconnu, un pastel trouvé à Venise. Il y avait aussi des copies de très petits formats, fait par le Maître, du Titien, de Rubens. Une ou deux grandes gouaches de la Villa Médicis. Ce n'est que plus tard qu'il peignit ce « paysage de rêve », disait-il, « Le lac, la montagne ».

Les Besnard raffolaient de Talloires. Ils y faisaient de longs séjours. Souvent ils ne partaient qu'à Noël. Ils sont restés deux hivers entiers, entre autre en 1911-1912, à leur retour des Indes, pour mettre au point toutes les toiles, gouaches, aquarelles et dessins, en vue de la splendide exposition à la Galerie Georges Petit, à Paris, qui fut un des grands événements artistiques de l'année.

Cette orgie de lumière, de couleur et de beauté, à elle seule en cette remarquable réalisation, aurait suffit pour faire d'Albert Besnard un grand peintre orientaliste. La couleur était son langage et son langage devenait couleur.

C'était marquer ainsi un point culminant de sa carrière d'artiste: après 35 années de labeur continu, d'amour du

dessin, d'audace de couleurs, de contrastes violents entre ombres et lumineuses clartés, avec un modelé bien à lui : les hachures au pinceau de ses toiles font penser à celles du grand La Tour en ses préparations au pastel. Pour ses pastels, il usait des mêmes hachures, mais se servait de lavis ou d'aquarelle pour les fonds. Il savait donner un insaisissable modelé d'un coup de doigt. L'essentiel pour lui était la recherche de la lumière !

Cette exposition sur l'Inde comprenait une centaine d'œuvres, d'innombrables croquis et notes manuscrites. Ces notes de carnets de voyage ont composé « L'homme en rose », qui parut en 1913 chez Charpentier [1].

C'est dans le cadre unique de sa propriété savoyarde que le Maître, écrivain à ses heures, en plus de « L'homme en rose », nota ses souvenirs de directeur de la Villa Médicis, avec le titre « Sous le ciel de Rome » [2], puis une brochure sur « Annecy » dont j'ai transcrit quelques lignes [3].

La vie de M. et Mme Besnard était toute de simplicité à Talloires, et pas avec le cérémonial de la rue Guillaume-Tell. Lorsque des amis se trouvaient près d'eux à l'heure du thé, Balmond, le valet de chambre, apportait le plateau avec une pile de tranches de pain. Il mettait la pincette au travers de l'âtre — lorsqu'on était en automne — et faisait griller les « rôties » au-dessus des braises. Puis, lorsque l'une d'elles était bien dorée, la passait sur une assiette à Mme Besnard qui la beurrait et lui indiquait la personne à qui elle était destinée. Ce cérémonial ne manquait pas de charme !

Très gourmande, la famille Besnard partait chaque mardi au marché, à Annecy, pour s'approvisionner. C'était une vraie expédition !

Le Maître et Mme Besnard s'embarquaient devant chez eux, dans un bateau à rames, pour aller au ponton des bateaux à vapeur. Là, ils retrouvaient Mlle Caroff, leur

---

(1) « L'homme en rose » - « L'Inde couleur de sang », 268 p. Charpentier, édit., Paris, 1925.

(2) « Sous le ciel de Rome », Souvenirs, 308 p. Editions de France, Paris, 1925.

(3) « Annecy », par Albert Besnard. Coll. Portrait de la France, 95 p., 1930, Ed. Emile Paul, Paris.

intendante, et la cuisinière, munie de nombreux paniers à couvercles. Balmont, lui était le nautonier du petit bateau. Une fois à Annecy, le groupe se dispersait : les uns rue Sainte-Claire où, sous les arcades, se trouvaient les vendeurs et « revendeurs ». Le Maître, lui, flânait sur les quais.

Le retour à Talloires se faisait comme à l'aller, avec la différence que les paniers regorgeaient de victuailles, au point, qu'avec le ménage d'artistes « poids fort », le petit canot filait lentement, lentement, au ras de l'eau, à en être impressionnant !

Les canards étaient l'objet d'une préférence toute spéciale de la famille et, des nombreux paniers à couvercles, leurs têtes sortaient, regardant tout avec intérêt.

Un jour, la « récolte » de canards ayant dépassé toute espérance, un problème se posa : où les mettre avant de les occire ? Après délibération de toute la maisonnée, il fut décidé qu'on les installerait dans le petit port. On alla quérir une palissade de bois qui fut immergée à l'entrée donnant sur le lac. Chacun était ravi de cette idée, à commencer par les canards. Heureux de la liberté « recouvrée », ils poussaient des « coins-coins » chaleureux !

Le lendemain matin, le silence était tel que, pris de panique, on se mit aux fenêtres pour savoir. Plus de canards ! Ces derniers avaient pris la liberté à plein temps, en plongeant sous la palissade pas suffisamment immergée !

A Talloires et pour tous les voyages : Paris, Rome, les Besnard avaient, après la guerre de 1914, une énorme limousine. Monsieur, Madame, leur fils Philippe, aussi grand et fort qu'eux, l'occupaient facilement. On était loin — la célébrité étant venue — des équipages du début : deux mules avaient succédé aux deux ânes... et des chevaux en troisième temps !

Pendant leurs longs séjours à Talloires, j'ai fait chez eux la connaissance de bien des personnalités : Paul Bourget, Gabriel Fauré, Henri Lavedan, l'Ambassadeur Barère, les peintres Aman-Jean, Chabas, Mathey et beaucoup d'autres.

C'est aussi chez eux que j'ai connu le prince Ghika. Pendant la guerre de 1914-1918, on lui avait confié de nombreuses missions d'ordre politico-religieux au profit de l'Entente. Il a travaillé sans cesse, en une étroite collaboration, avec les princes Sixte et Xavier de Bourbon-Parme et avec Raymond Poincaré. Ils voulaient et cherchaient à préparer une paix séparée entre l'Autriche et les Alliés, afin d'aboutir à une paix réellement européenne. Ce fut sans résultat.

Comme je l'ai mentionné, une profonde amitié existait entre les Besnard et Mgr Ghika. Il l'a prouvé pendant la maladie de Mme Besnard, venant dire la messe tous les jours dans la pièce à côté de sa chambre à coucher. Avec quels sentiments il a entouré Albert Besnard dans sa douloureuse épreuve, se trouvant seul et perdu sans sa compagne de toute une longue vie.

J'ai compris, quelque temps avant cette séparation, tout ce que l'Art était pour ce peintre. Toute sa vie en vibrait !

Sa femme s'étant cassé le col du fémur, est restée longtemps sans pouvoir se mouvoir autrement qu'avec une petite voiture ou des béquilles. M. Besnard lui avait laissé son atelier pour pouvoir mener une vie presque normale sur un même étage. Au bout de quelques semaines, ne pouvant plus peindre, le besoin de créer était si fort chez lui, qu'il en tomba malade. Il fallut s'organiser autrement.

Mais revenons un peu sur le prince Wladimir Ghika. Il était encore dans le monde, quoique converti à la religion catholique. Orthodoxe, il avait attendu la mort de sa mère, qu'il aimait passionnément, pour entrer dans les ordres comme il le désirait.

On sentait en lui, déjà, cette vie intérieure intense, sa sainteté, qui le poussa, pendant la guerre de 1939, à donner sa vie comme un martyr, à la place d'un père de famille nombreuse condamné à mort. Car le prince avait été aussitôt arrêté dès son arrivée en Roumanie comme prêtre et comme prince.

Les Besnard avaient prêté leur maison de Talloires aux Ghika. Lui, alors ambassadeur de Roumanie à Paris, pour y loger la princesse sa femme, et ses enfants. Mgr

Ghika était avec eux. Très myope, il faisait, pendant ce séjour, des dessins à la plume, avec de nombreux personnages pour orner ses poèmes. Ces dessins faisaient un peu penser à Breugel. De petits formats, ses sujets étaient historiques pour la plupart. Je me rappelle entre autres la prise du port de Bredannaz par les Espagnols au XV^me^ siècle. Prise de quelques masures de pêcheurs, qui eut l'honneur d'un « Te Deum, chanté à Madrid pour célébrer cette victoire ».

Ces dessins, les « Intermèdes de Talloires » ont formé un livre de très petit tirage, hors commerce, plein de poésie, de beauté, d'une luxuriance de vie très extraordinaire. Ils ne peuvent être oubliés par ceux qui les ont vus, car ils ont disparu, par vol ou destruction, on ne sait.

Je me rappelle très bien tout ce que le Maître m'expliqua sur la lumière, me faisant remarquer les rapports de tons, se servant parfois de ses œuvres pour cela, œuvres dont j'ai été souvent la première admiratrice. J'ai conservé de certaines toiles une impression ineffaçable. Sa peinture a donné à la joie de vivre son expression la plus intense. Dans son art, Albert Besnard était le peintre de la joie ! Il disait : « *La gaieté est fausse, mais la vraie joie peut être aussi dans la contemplation de la beauté sous toutes ses formes.* » Son amour pour tout ce qui était beau, il essayait de me le communiquer en le faisant remarquer dans les plus petites choses. Un jour entre autres, au bord du lac, devant leur propriété, il attirait mon attention sur les feuilles tombant sur l'eau : « *Lorsqu'elles se groupent, on dirait des fleurs rouges et or... Ainsi pour l'azur du ciel reflété par le lac, la montagne diaprée et bleue, les reflets de l'eau, du ciel, surtout au printemps et en automne.* »

C'était un passionné de la beauté.

Je me rappelle son émotion, revenant de l'Abbaye de Tamié où, à l'occasion du centenaire de saint Bernard de Clairvaux, il avait pu visiter la Trappe. Ayant assisté à un office, la beauté du plain-chant par la gravité des voix, la majesté des moines revêtus de l'ample couleur crème, leur tranquille assurance dans l'exercice de leur office, cette ambiance religieuse extraordinaire l'avait si profondément impressionné, sentant combien toute cette vie de trappiste vouée à Dieu était de grandeur et de beauté, il me disait :

« Si je n'étais pas profondément heureux avec Charlotte, qui est toute ma vie, c'est là que je voudrai vivre ! ». Du reste, bien souvent il s'en référait à Dieu, ayant créé tant de beauté: la beauté infinie ! Il parlait aussi de la beauté heureuse, de la beauté douloureuse et, avec quelle force, du contact avec la nature indispensable à l'artiste: « *Certains jeunes artistes se sentent si forts qu'ils veulent s'en passer... Comment créer ou recréer sans comprendre, sans admirer la création ? Comment saisir l'essentiel parfois en une vision d'un instant. C'est par ce contact enrichissant que l'artiste le traduira en une œuvre avec, bien sûr, la personnalité de chacun.* » En ces beaux portraits, on sent justement que le Maître a surpris au vol une expression, un moment de vie: Sauer à son piano, Réjane entrant en scène..., d'où cette exubérance de vérité, donnant une vie extraordinaire à ses tableaux. La joie de son art était mouvement.

Bien sûr, son enfance passée uniquement avec sa mère, lui a laissé toute sa vie cette qualité d'intuition féminine, de finesse. Lorsqu'il peignait un portrait de femme ou d'enfant, c'était avec une certaine tendresse que le Maître cherchait à découvrir l'âme, et attendait cet instant où elle se dévoile et s'ouvre. C'était un grand sensitif.

Lorsque M. Besnard parlait de Largillière ou de La Tour, de Fragonard ou Véronèse, du Titien ou de Gainsborough, des maîtres hollandais et flamands, on sentait tout ce qu'ils lui avaient apporté, et ce qu'ils étaient pour lui. Il ne se sentait pas amoindri en les admirant comme certains artistes ! Dans nos conversations, le Maître disait encore: « *N'allez pas croire qu'il suffit de voir un lac, une montagne, pour avoir envie de les peindre et pouvoir le faire. Il faut pour cela qu'ils soient « entrés » en vous: il faut cet acte intérieur. Dépeindre n'est pas peindre. Lorsqu'on apprend à aimer un paysage, on l'étudie, sous tous ses éclairages, on cherche ses formes pour en saisir l'essentiel. La beauté alors s'en dégage, qui fait qu'il est unique !* »

Comme je l'ai dit, la grande sensibilité d'Albert Besnard a été affinée par sa mère, artiste elle-même. Son père, peintre aussi, élève d'Ingres, ne put influencer son fils, étant mort très jeune.

Mme Besnard était miniaturiste : élève de Mme de Mirbel, grande figure de cet art exquis, ayant réalisé de menus chefs-d'œuvre. Mais Ingres influença Albert dans sa jeunesse, d'autres aussi, il est difficile d'affirmer tant l'artiste est un être complexe. L'influence de la mère sur Albert son fils ? Française, élégante, raffinée, passionnée pour tout ce qui peut orner une vie : art, idéalisme, sentiment, elle réprouvait tout ce qui était laideur morale et vulgarité. La vie du cœur primait pour elle. Elle se donna toute entière à son fils. De ressources modestes, malgré cela elle voulait son intérieur de goût délicat : l'inélégance n'y a jamais pénétré. Aussi, toute sa vie, le Maître a recherché cette qualité acquise chez sa mère, dans une atmosphère de tendresse, d'amour du beau, qui donne tant de prix à la vie.

Leur petit appartement de la place Furstenberg, à Paris, était dans la maison habitée jadis par Delacroix. Mme Besnard a marqué son fils, car elle avait des idées hardies pour son temps, lui faisant comprendre et lui parlant de Monet, Whistler, Flaxmann entre autres.

Le peintre Brémond, disciple d'Ingres, habitait près d'eux, et a eu aussi une certaine influence dans la jeunesse d'Albert et même après son entrée aux Beaux-Arts. C'est en 1876, à 25 ans, qu'il obtint le Prix de Rome de peinture. Il passa les deux années à la Villa Médicis. Comme je l'ai dit, c'est là qu'il rencontra Charlotte Dubray, qu'il épousa sitôt son temps romain terminé.

C'est à Rome que se trouve un splendide portrait d'elle. Contrastant avec sa manière habituelle de coloriste, le Maître le traita avec une grande sobriété de couleur. Assise de profil, dans un fauteuil Louis XIII, vêtue de taffetas noir. Les seules touches de couleur sont le visage très clair de sa femme et un roman à jaquette jaune qu'elle tient à la main. Combien ces taches chantent et prennent toute leur valeur ! Traité avec une maîtrise rare, tout en harmonie de demi-teintes, ce portrait peut rivaliser avec ceux des grands maîtres italiens et flamands. L'impression qui s'en dégage émeut par la majesté de Mme Besnard, en même temps que sa grande simplicité. Quel amour s'en dégage !

Mme Charlotte Besnard était très belle. Elle s'imposait à tous : très forte, elle s'habillait toujours avec des robes amples et simples à plis Wateau dans le dos. Autour du cou ou sur les épaules, une écharpe de gaze de couleur faisait valoir la splendide blancheur de ses cheveux. Elle usait de poudre et de rouge à lèvres et fumait sans arrêt des cigarettes de tabac bleu avec une noblesse de geste et d'attitude qui lui était toute particulière.

Le Maître était toujours revêtu d'étoffes anglaises très amples. On avait l'impression que la nature n'avait pas été avare de ses dons ! Du reste, il s'amusait lui-même de ses apparences presque anormales. Une tête splendide de patricien les surmontaient. Ces mains puissantes, aux doigts effilés : mains adroites et créatrices. Son regard, son sourire vous attiraient. Tout en lui écartait l'idée de mesquinerie, mais suggérait au contraire opulence, bonté, somptuosité. C'est ce qui charmait en lui, ce contraste entre sa majestueuse stature et tant de sensibilité et délicatesse. Il n'avait rien d'un « rapin », d'un bohème, comme souvent le recherchent les artistes ! C'était au contraire un gentilhomme ! Un grand seigneur ! Il était splendide drapé dans sa cape à col de velours ! Mais cela sans morgue, avec une extrême pudeur, même une certaine timidité, des réactions et abandons d'enfant !

Il adorait les fleurs, les femmes, les enfants, les nuages, les bêtes : tout de la nature l'enthousiasmait, l'enchantait ! Il avait de l'ardeur et une certaine nonchalance, de l'impatience de vivre avec une soif de créer, de produire. Mais « *l'âme d'un artiste est un sanctuaire que nul ne doit violer* », disait-il. Tout ce qu'il faisait n'était pas dans un but de publicité, mais de ne se priver d'aucunes joies. Il était aussi heureux à conduire ses deux ânes qu'il attelait en flèche à un petit cabriolet à leur taille, que dans sa large limousine, célèbre partout où elle passait.

Ce coloriste extraordinaire qu'était Maître Besnard fut un passionné de l'eau forte. Il en fit un très grand nombre, environ deux cents. Sa recherche était, dans une ligne souple et sinueuse, ferme et vivante. A part quelques cuivres, peu d'encrages intenses.

Pendant six années, les Besnard allèrent à Berck, l'été, au lieu de venir à Talloires. Leur plus jeune fils, Jean,

atteint de coxalgie, y suivait un traitement. A ses séjours, le Maître peignait de nombreuses marines et des panneaux décoratifs émouvants par l'image dramatique du Christ se penchant sur l'enfant malade ou les déshérités. Ils ornent la chapelle de l'hôpital Cazin-Perrochaut.

*
* *

Le 5 décembre 1933, à 85 ans, le grand peintre Albert Besnard alla rejoindre celle à qui il devait tant et qu'il n'avait jamais quitté un jour jusqu'à la mort de celle-ci, me disait-il !

*
* *

Le 17 juin 1949, on fêta officiellement, à l'Hôtel de Ville d'Annecy, le centenaire de la naissance d'Albert Besnard. — 1849 - 1949 —. Discours, réception au Musée, où avait lieu une exposition de ses œuvres.

Toute la famille, bien sûr, était là : plusieurs générations.

Ses trois enfants :

Mme Germaine Dessauer, sculpteur.

Philippe Besnard, dont Annecy s'honore d'un monument aux morts de la guerre, et sa femme Germaine, tous deux sculpteurs.

Jean Besnard, céramiste.

Ils m'avaient voulu près d'eux, me considérant comme un élève de leur père.

Tout ce que j'ai reçu, en ces heures inoubliables passées près du Maître, toutes sont gravées en moi en une profonde reconnaissance. Les « Lois immuables qui régissent l'Art, la recherche de la vérité dans la beauté, tout cela me fait presque un devoir de le transmettre à d'autres. » Reçue ainsi sans aucun mérite, toute cette richesse ne doit pas être perdue, oubliée, mais élément de vie pour d'autres et pour, qu'en eux aussi, découle la joie profonde qui résulte de cette recherche.

Suzanne LANSÉ.

La collection égyptienne du Musée d'Annecy

Le Musée d'Annecy conserve une petite collection d'objets égyptiens et égyptisants. Je remercie M. Couren qui a bien voulu me donner autorisation et facilités pour les examiner, et aussi M. Ruffet qui les avait préalablement soigneusement vérifiés et numérotés. Ma gratitude va aussi à Mlle Lebascle et à Mme Lamy. Mme Lamy a eu la charge d'effectuer les belles photographies dont on verra plus loin quelques reproductions.

Cette collection s'est formée petit à petit au cours du siècle dernier et au début de celui-ci ; elle est due essentiellement à des dons, et aussi à quelques échanges avec d'autres Musées sous l'administration des conservateurs Louis Revon et ensuite Marc Le Roux à partir de 1892.

Le registre d'entrée des pièces montre que le début de la collection remonte aux années 1862 et 1863. En 1862, le don Borget a fait entrer au Musée les premiers scarabées et des amulettes ; en 1863, le don Monnet a doté le Musée de sa pièce égyptienne la plus curieuse : un « oushebti » du célèbre général égyptien Potasimto, trouvé à Annecy même, à proximité du site de Boutæ où il avait été importé à l'époque romaine ; Ignace Monnet, architecte diocésain, fut, au siècle dernier, une personnalité annécienne connue ; on sait qu'il prit part à l'organisation des fêtes données en l'honneur de l'Annexion ; il découvrit la statuette égyptienne en 1835 en creusant pour les fondations d'une maison au faubourg de Bœuf (n^{os} 62 et 64 de la rue Carnot actuelle) ; à cette époque, la statuette n'avait pu être identifiée.

Les années suivantes et jusqu'à la guerre de 1914, des dons divers n'ont cessé d'enrichir régulièrement le Musée. Les donateurs étaient pour la plupart des Annéciens ; on doit entre autres à M. Borget, commerçant, d'autres amu-

lettes, à M. L. Mugnier un collier, à Louis Revon des restes de momies, à Eugène Tissot un lot important de scarabées et de minéraux, à Joseph Désormaux un Osiris en bronze, à Mme Ségard de Vésonnes un « oushebti ». Il y eut aussi parmi ces donateurs des sympathisants de notre ville: Jules Laffin, de Paris, donna des masques de sarcophages, Paul Veuillant, du Caire, donna un fragment de bas-relief, le docteur Fouquet, du Caire également, envoya des linges de momies, enfin le fils de l'égyptologue Prisse d'Avennes apporta des vases égyptiens. Des voisins genevois contribuèrent à la collection, tel Anthony Durand qui fit don d'une statuette d'Isis-Aphrodite, et M. Kuhn qui donna un beau miroir étrusque et des statuettes de bronze.

Beaucoup de ces dons ont été faits au retour d'un voyage touristique en Egypte ou ailleurs: par exemple Joseph Désormaux, professeur agrégé au Lycée Berthollet, apporta au Musée un petit Osiris en bronze à son retour de Naples; on sait que Joseph Désormaux fut vice-président de l'Académie Florimontane de 1913 à 1929; on connaît ses travaux philologiques sur les parlers de Savoie et son Dictionnaire Savoyard.

Trois donateurs méritent à notre avis une mention spéciale car ils ont eu des contacts intéressants et prolongés avec l'Egypte: ce sont Eugène Tissot, le docteur Fouquet et Prisse d'Avennes.

Eugène Tissot, annécien, issu d'une famille originaire de Thorens, ingénieur civil et architecte diplômé de la Faculté de Turin, fut engagé par Ferdinand de Lesseps et prit une part active à la construction du Canal de Suez de 1860 à 1865; un certificat élogieux lui fut décerné par F. de Lesseps le 2 janvier 1879. Il travailla ensuite au Ministère des Travaux Publics du Gouvernement égyptien jusqu'en 1874, assuma un poste important à la Direction Générale des Ponts et Chaussées d'Egypte, prit part à de grands travaux: clôture de Lerkebie, pont sur le canal d'eau douce d'Ismaïlia. De retour en France, il continua d'exercer sa profession d'ingénieur civil, fut aussi professeur de mathématiques, physique et chimie au Collège Saint-Michel et rédacteur de l'*Union Savoisienne*. Membre effectif de l'Académie Florimontane, il collabora à la *Revue Savoisienne* jusqu'en 1892, date de sa mort. On doit

à Eugène Tissot, en plus de ses études météorologiques sur le climat savoyard et son Dictionnaire des communes de la Haute-Savoie, divers travaux sur l'Egypte : étude géologique de l'Isthme de Suez, recherches sur le calendrier copte, sur le Jour de l'An au Caire, sur les explorateurs savoyards du centre de l'Afrique, les deux frères Ambroise et Jules Poncet. Il fit aussi, au Cercle Catholique d'Annecy, une conférence sur « La science des Egyptiens » [1].

Le docteur Daniel Marie Fouquet, originaire de Maine-et-Loire, vécut au Caire de 1880 à 1914, date de sa mort. Il est bien connu des égyptologues car il fut un collectionneur remarquable d'antiquités égyptiennes, gréco-égyptiennes et arabes ; les bronzes et les terre-cuites de la collection Fouquet sont célèbres et ont fait l'objet de nombreux travaux spécialisés. Il participa au déroulement d'un très grand nombre de momies : d'abord les momies des rois découvertes en 1881, par G. Maspéro, dans une cachette de Deir el Bahari (il fut ainsi le premier qui vit le visage découvert des grands pharaons, les Thoutmosis et les Ramsès), ensuite les momies des prêtres et prêtresses d'Amon de la XXI[e] Dynastie, découvertes en 1891 par E. Grébaut, dans une deuxième cachette. En 1896, le docteur Fouquet visita le Musée d'Annecy et s'y intéressa fortement puisqu'il y envoya ultérieurement plusieurs caisses contenant des objets égyptiens et arabes et surtout plusieurs spécimens de linges de momies. A la suite de cet envoi, il fut nommé membre honoraire de l'Académie Florimontane en 1898. Les autres collections du docteur Fouquet furent dispersées, après sa mort, dans les grands Musées égyptologiques.

L'égyptologue Prisse d'Avennes vécut de 1807 à 1889 ; le Musée du Louvre lui doit la « Chambre des Ancêtres » de Thoutmosis III ; il découvrit aussi le célèbre Papyrus Prisse, un très ancien livre de Sagesse. Il publia de nombreux livres sur l'Egypte : « Les Monuments égyptiens », « L'Histoire de l'Art égyptien », « L'Art arabe » ; on ne doit pas oublier sa lutte en faveur de l'abolition de l'escla-

---

(1) Je remercie Mlle Marie-Bénédicte Tissot qui a eu l'amabilité de me communiquer un précieux document : la notice biographique d'Eugène Tissot établie par sa fille Caroline, en religion Sœur Marie Eugénie, de la Visitation d'Annecy.

vage et sa conduite courageuse durant l'épidémie de peste et de choléra de 1831 à 1835. Il fit de nombreuses fouilles en Egypte ; les vases du Musée donnés par son fils E. Prisse d'Avennes, proviennent de ses fouilles en Haute Egypte ainsi qu'un très beau scarabée de cœur [2] qui a malheureusement disparu des collections en 1965.

La collection égyptienne a donc bénéficié grandement de tous ces dons généreux. Elle s'est aussi enrichie par des échanges avec trois musées : le Metropolitan Museum of Art de New-York, le Musée de Melle-lez-Gand en Belgique et le Musée de Mâcon.

Le Metropolitan Museum of Art, par l'intermédiaire de son conservateur Charles Balliard, a donné des poteries chypriotes et des statuettes de bronze ; Charles Balliard a été membre correspondant de l'Académie Florimontane dès 1886. Le Musée de Melle, par l'intermédiaire du professeur Bernardin, a donné entre autres un collier, un Horus faucon en bois, un couvercle de vase « canope ». On sait que le professeur Bernardin a collaboré à la *Revue Savoisienne* dès 1876. Enfin, le Musée de Mâcon, par l'intermédiaire de son conservateur M. Lacroix, a donné un « oushebti » ancien en bois.

Voyons maintenant la collection.

Il serait vraiment fastidieux d'énumérer et de décrire tous les objets. Cela a été fait pour les fiches qui doivent rester au Musée et cela sera fait ultérieurement dans un catalogue raisonné. Nous allons donc essayer de les grouper par séries en nous livrant, par la pensée, à une sorte de promenade. Le culte funéraire étant au premier plan des préoccupations égyptiennes, on verra d'abord tout ce qui provient des tombeaux. Nous sortirons ensuite de ce domaine souterrain pour reconnaître quelques vestiges de monuments ; enfin on pénètrera, par la pensée, dans une maison de l'Egypte antique pour y examiner les objets d'usage journalier. On terminera par les objets égyptisants et quelques moulages.

---

(2) S. Ratié : « Le scarabée de cœur du Musée d'Annecy », Bulletin de l'Institut Français d'Archéologie orientale, Le Caire, LXII 1964, 109-114 pl. XX. « Revue Savoisienne » 1965, 151-163.

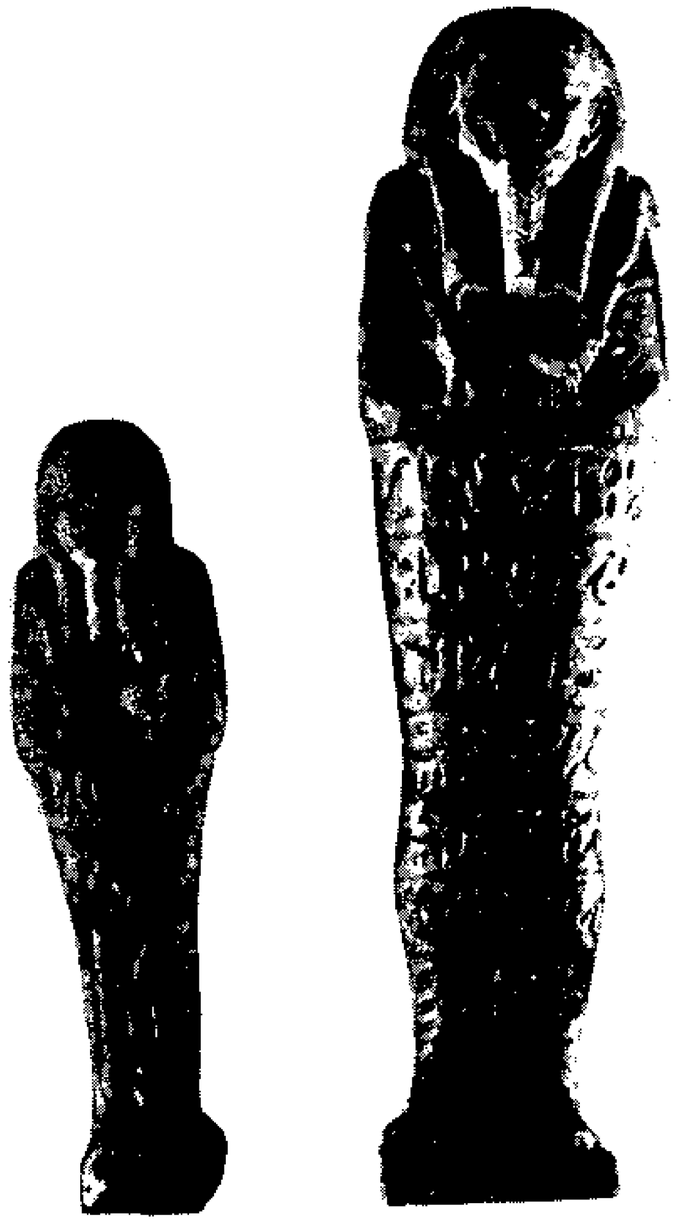
I. — OBJETS PROVENANT DES TOMBEAUX

Le souci constant des Egyptiens était le culte des morts ; ceux-ci devaient à tout prix conserver leur forme mortelle, d'où la momification et l'enveloppement des corps par les linges, linceuls et bandelettes. Le Musée possède dix-sept spécimens de ces *linges de momies ;* tous sont de nature végétale, ils sont en lin ; la laine était absolument prohibée. Le tissage, travail des femmes et non des hommes, contrairement à l'affirmation d'Hérodote [3] était une œuvre exceptionnelle et sacrée qui s'effectuait sous la protection des déesses Neith et Tait. Les linges de la collection sont naturels, non teints, de couleur jaune ou brune selon le degré de vieillissement ; le fil de chaîne est double, le fil de trame est simple ; un des tissus présente une lisière, un autre une frange. Toutes les textures sont représentées de la plus fine à la plus grossière, de la plus lâche à la plus serrée. Une toile extrêmement fine ressemble à une mousseline : c'est un fragment du linge qui enveloppait le pharaon Ramsès II ; elle date de la mort de ce roi vers 1230 ou 1225 avant notre ère ; il est possible qu'elle soit de deux cents ans plus ancienne si l'on admet que c'est un remploi provenant du tombeau de Thoutmosis III. Un morceau de linceul est d'une plus haute antiquité encore puisqu'il a enveloppé une prêtresse d'Hathor de la XI^{e} dynastie que j'ai pu identifier. Elle se nommait « Iment » (« Occident ») et elle vécut vers l'an 2000. Certains tissus sont imprégnés par les résines aromatiques : huile de cèdre, myrrhe, vin de palme et par le natron (sels de soude) : ce sont ceux qui touchaient le corps de la momie. Tous les tissus sont anépigraphes ; l'un présente cependant quelques signes hiéroglyphiques indistincts, un autre un dessin polychrome : le profil d'une vache divine et d'une coupe d'eau ; la vache est l'hypostase de la déesse Hathor qui abreuvait le défunt ; ce linge date du Nouvel Empire. On a des spécimens plus tardifs : une bandelette grossière a enveloppé une momie romaine du 2^{e} siècle de notre ère et une brocatelle byzantine date du 7^{e} ou du 8^{e} siècle ; à ce moment-là, on ne pratiquait plus la momification, les cadavres étaient habillés ; c'est un

(3) Hérodote II - 35.



1.089-1 - Statuette funéraire - Oushebti du Général Potasimto XXVIe Dynastie (VIe siècle av. J.C.) découverte en 1835 à Annecy, Faubourg de Boeuf (rue Carnot).



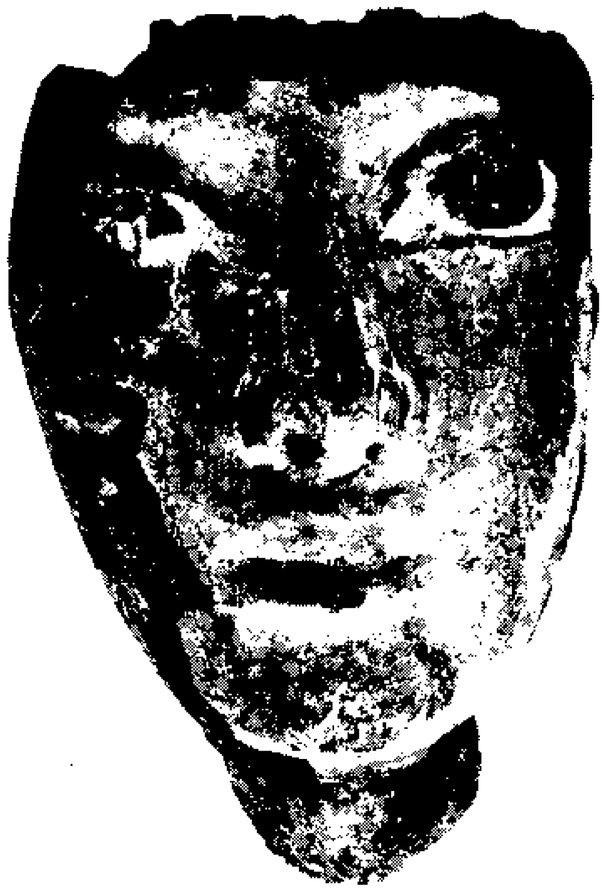
6029-1 et 12963-1 -
Statuettes funéraires - Oushbtiou en terre cuite vernissée - Epoque saïte et ptolémaïque.



12836-1 - Statuette en bronze -
Dieu Osiris - XIXe ou XXe Dynastie

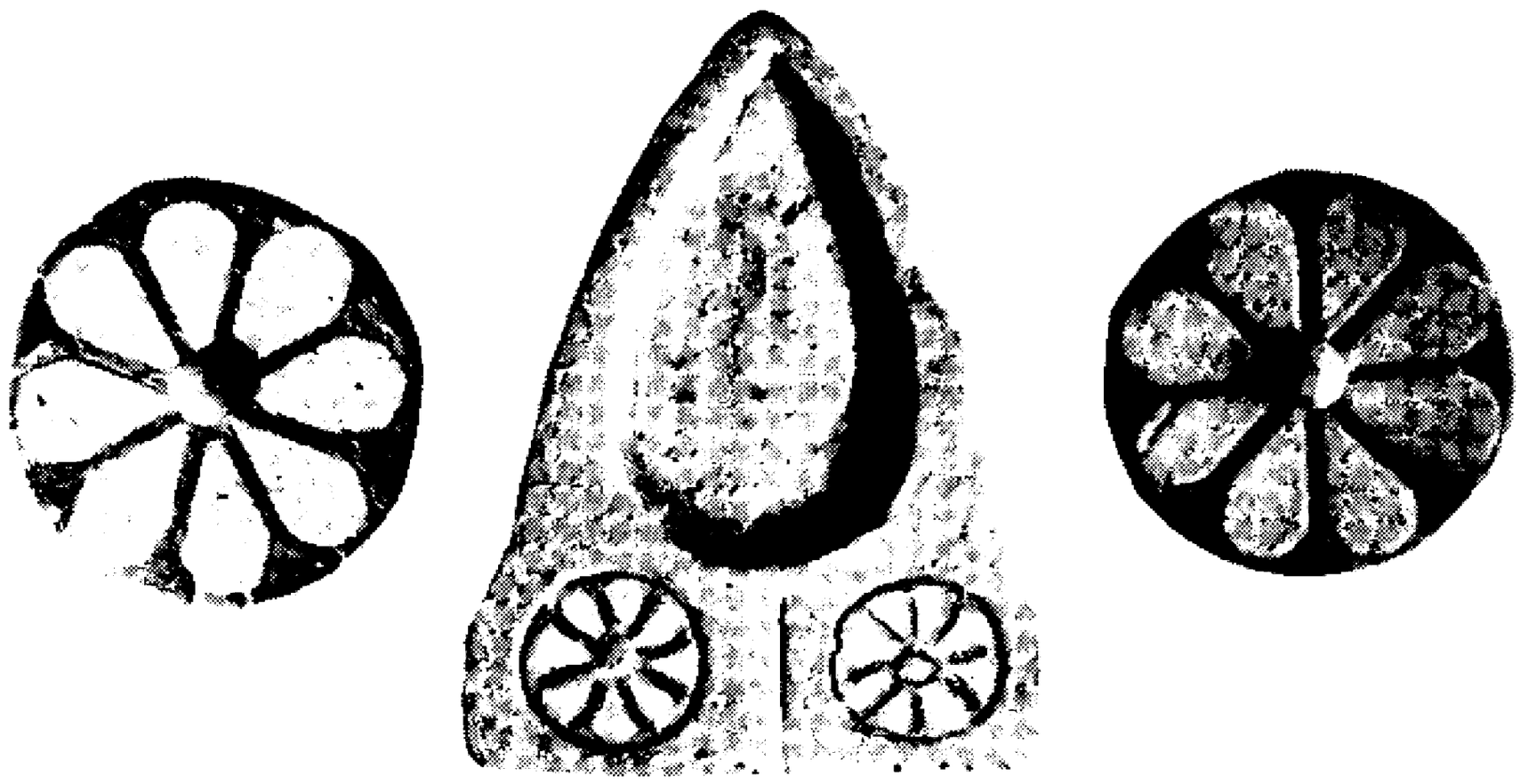
=

11.609-1 - Masque de sarcophage - Bois stucqué et peint
Nouvel Empire ?





11.610-1 - Masque de sarcophage - bois
stucqué et peint - XXXe Dynastie ou époque gréco-romaine



14.717 et 12.861 - Eléments décoratifs - Mosaïques - Fritte émaillée - Nouvel Empire.





734-1 et 736-1 - Amulettes représentant le dieu Bès - Faïence émaillée - Epoque saïte ou ptolémaïque.



12.863-3 - Amulette portant des signes magiques.



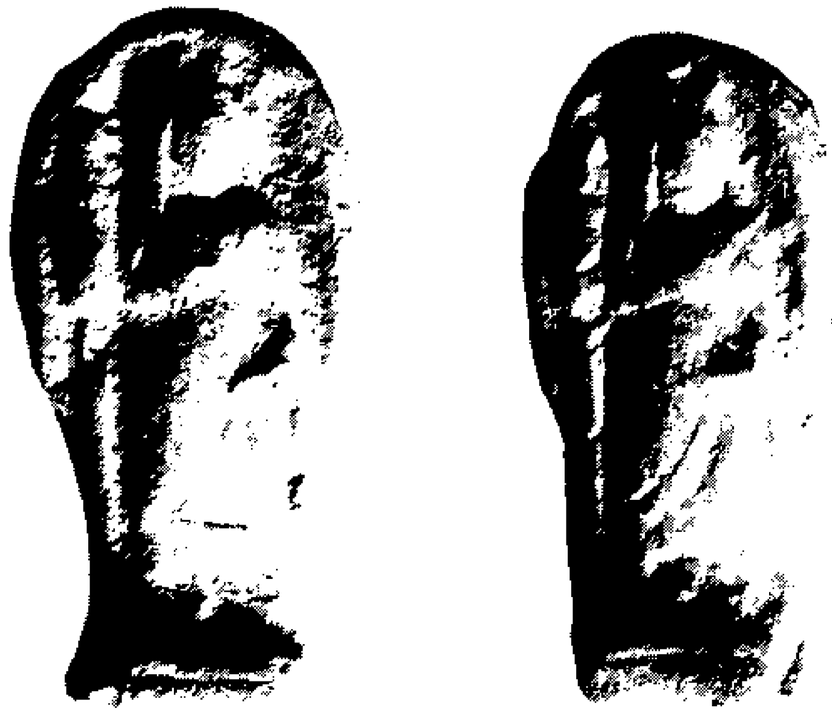
11.612-2 - Fragment d'amulette ou de pectoral - Epoque saïte



4956-4 - Figurine acéphale en terre cuite : Hathor-Isis - Aphrodite - Epoque ptolémaïque ou romaine.



11.599-1 - Statuette en terre cuite : le dieu Harpocrate - Epoque gréco-romaine.



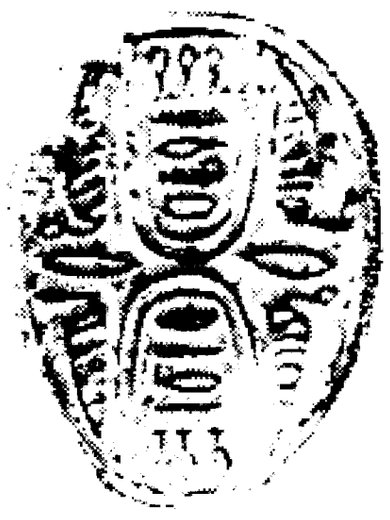
11.601-1 et 2 - Statuettes en terre cuite Isis-Déméter - Epoque gréco-romaine



12.856-1 - Statuette en bronze : nain grotesque emprisonné dans un carcan - Epoque héllenistique.



5376-2 (éch. 2/1)



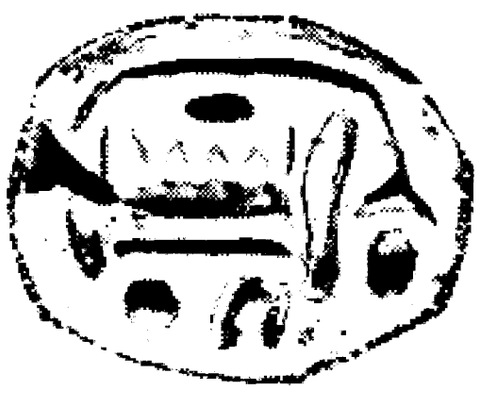
12863-1 (éch. 1/1)



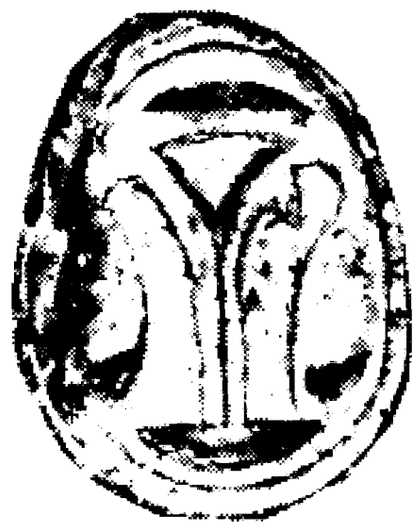
5376-18 (éch. 2/1)



5376-16 (2/1)



735-2 (1/1)



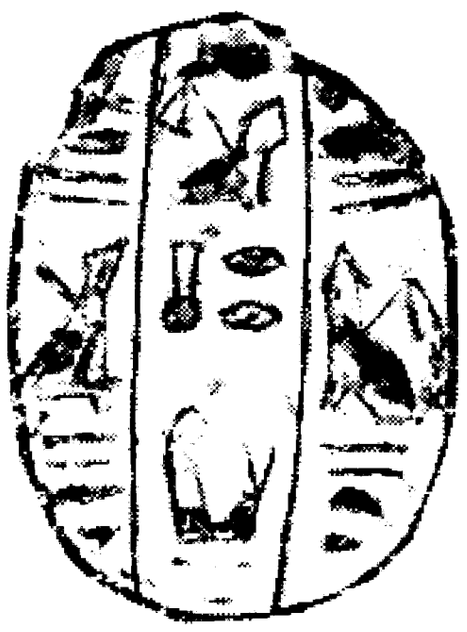
5376-19 (2/1)



5376-5 (2/1)



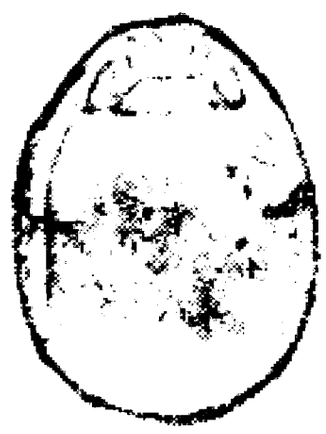
5376-12 (2/1)



5376-11 (2/1)







Scarabées de diverses époques - Eléments décoratifs, cryptogrammes et rebus.



6746-1 (1/1)



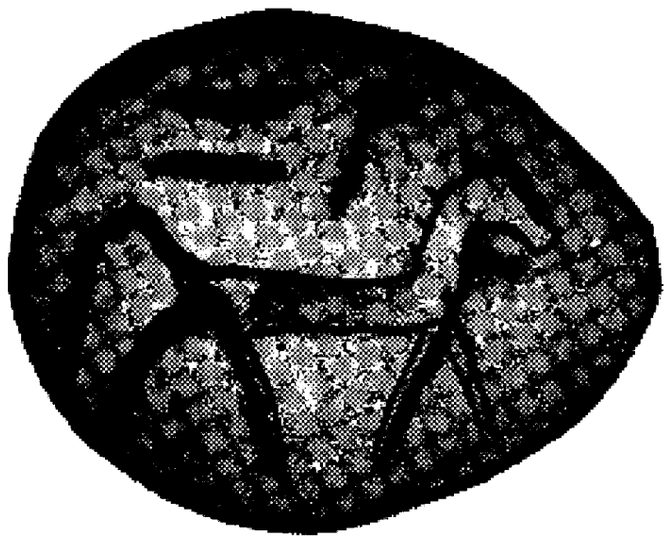
5376-9 (2/1)



5376-1 (2/1)



11612-3 (2/1)



735-1 (2/1)



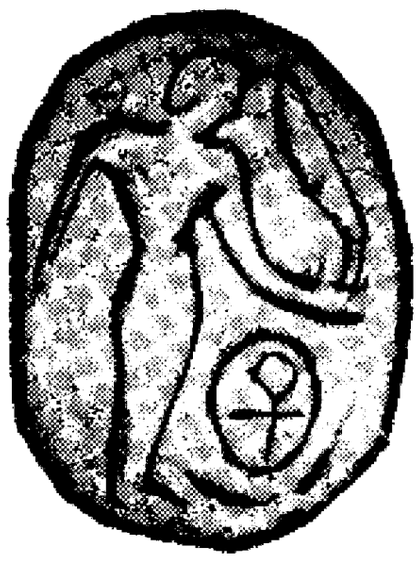
5376-21 (2/1)



5376-6 (2/1)



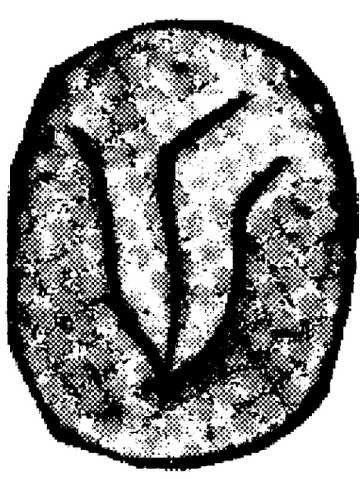
5376-17 (2/1)



5376-13 (2/1)



5376-20 (2/1)



11.612-8 (1/1)



5376-14 (2/1)

Scarabées et scarabéoïdes de diverses époques - Cryptogrammes, rebus et souhaits.



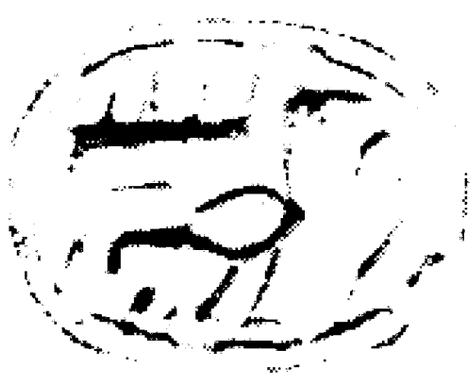
11612-1 (2/1)



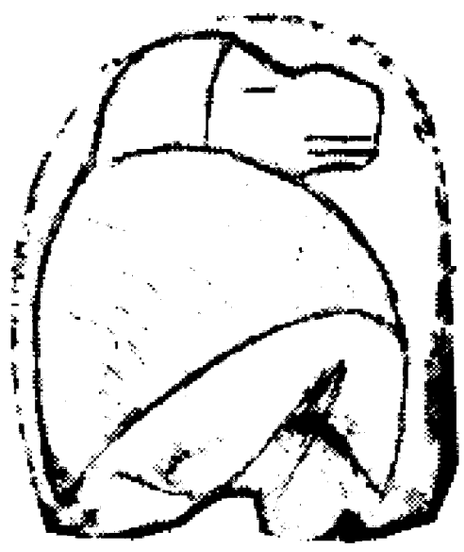
5376-8 (2/1)



5376-3 (2/1)



12863-2 (1/1)



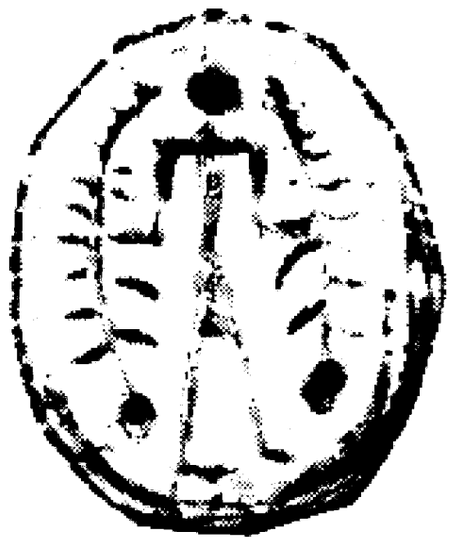
736-3 (2/1)



5376-7 (2/1)



11612-7 (2/1)



5376-4 (2/1)



5376-15 (2/1)



5376-10 (2/1)

Scarabées et Scarabéoïdes de diverses époques - Souhaits et prophylaxie des morsures et piqûres venimeuses.



Vases Egyptiens : Vase en pierre dure, technique de l'Ancien Empire (14718-1) — Poterie rouge à bordure noire, Nouvel Empire (14718-2) — Vase rond à panse carénée, XVIIIe Dynastie (14718-3) — Vases en albâtre à onguent ou parfum (12857-1 et 12857-2) — Vase rond en faïence émaillée bleue-verte, époque ptolémaïque ? (12862-1) — Poterie chypriote, influence égyptisante (14423-1).

morceau de la robe d'un inconnu dont la tombe se trouvait à Akhmin en Haute Egypte.

En ce qui concerne les *momies* elles-mêmes, le Musée possède peu d'éléments et à vrai dire en mauvais état : la main momifiée d'un enfant de quatre à cinq ans, qui présente un calfeutrage de fibres sous la peau de la paume et du poignet (cela autorise une datation postérieure à la XXI[e] dynastie, 1085 avant notre ère), la jambe d'une momie d'enfant nouveau-né ou mort-né, des vestiges d'un crâne de momie d'enfant fortement altéré par les résines, des petits ossements, métacarpiens, métatarsiens ; quelques-uns sont mêlés à des fragments de cuivre, restes des étuis que l'on passait aux doigts pour protéger les ongles de l'action du natron. Trois tresses de cheveux bruns roux teints au henné ont appartenu à une prêtresse d'Amon qui vécut à Thèbes entre 1050 et 950 avant notre ère.

On sait que la momie une fois enroulée dans ses bandelettes était enfermée (au Nouvel Empire) dans un *sarcophage* anthropoïde qui emboîtait exactement la forme du corps ; le Musée possède une partie d'un de ces sarcophages, probablement l'arrondi d'une épaule ; il est en cartonnage stucqué et peint ; on y voit un personnage debout, vêtu d'un pagne, coiffé du « némès », sorte de voile ou de coiffe couvrant la perruque ; il porte une croix ansée ; c'est probablement le dieu Thot ibiocéphale ; le dessin a les caractères de la Basse Epoque.

Sur le sarcophage était fixé un masque en cartonnage, en bois, plus tard en plâtre ; il se plaçait au niveau de la face de la momie. Le Musée possède deux exemplaires de *masques en bois* ; tous deux présentent encore les chevilles et aiguilles qui les clouaient sur le sarcophage. L'un est classique ; la face couverte d'un stuc rose donne l'illusion de la vie ainsi que les paupières et pupilles fortement dessinées en noir ; le style semble être celui du Nouvel Empire. L'autre, plus énigmatique, est couvert d'un stuc grisâtre ; les traits fins et aigus, le sourire figé, les yeux allongés lui donne des caractères peu égyptiens qui témoignent d'une influence étrangère gréco-asiatique ; il date probablement soit de la dernière dynastie indigène, la XXX[e], vers 350 avant notre ère, soit de l'époque alexandrine (pl. III).

A l'époque romaine, le sarcophage devient une caisse rectangulaire en bois. Sur le panneau antérieur, devant la face de la momie, on peignait le *portrait du défunt*. Le Musée en possède un exemple : c'est une planchette sur laquelle on voit la partie gauche du visage d'un adolescent de l'Egypte romaine, vêtu d'un péplum, paré d'un collier ; la peinture a été faite à la cire. Elle est de style pompéien mais le système d'emboîtement sur le sarcophage, par tenons et mortaises, témoigne de l'habileté des ébénistes égyptiens ; c'est là le point de rencontre de deux formes d'art et de technique.

On trouve dans les tombeaux, à côté du sarcophage, quatre vases dits « canopes » ; ce sont des vases à larges panses destinées à contenir les viscères et entrailles du défunt. Le Musée possède un bouchon ou *couvercle de vase « canope »* représentant la tête d'un homme ; c'est le génie Imset, l'un des quatre fils d'Horus, protecteur du foie ; il était placé à l'Est dans l'orientation cosmique du tombeau, toujours sous la protection de la déesse Isis. Ce couvercle est en terre cuite polychrome ; le vase, qui contenait sans doute le foie du défunt, a disparu ; il s'en est fallu de peu que le génie Imset subisse le même sort car, avant son entrée au Musée, il a subi une lourde mutilation : on a tenté de séparer la face humaine de la coiffe formant la masse du couvercle, ce qui a eu pour effet de partager la pièce en trois fragments ; ce n'est pas le seul exemple de sévices subis par les antiquités égyptiennes ; c'est ainsi qu'à Deir el Bahari, la silhouette de la reine de Pount a été découpée dans le mur pour être vendue à un antiquaire ; quoi qu'il en soit, le génie Imset du Musée d'Annecy est d'un beau style et, compte tenu de ses caractéristiques archéologiques, semble remonter au début du Nouvel Empire, peut-être à la XVIII[e] dynastie, 1580 à 1314 avant notre ère.

On trouve encore, dispersées dans les tombeaux, des statuettes dites « *oushebti(ou)* » ; le Musée en possède six. Ce sont des « répondants » ou serviteurs ; sculptés à l'image du mort, ils sont destinés à le remplacer pour tous les travaux agricoles que celui-ci devra effectuer dans l'autre monde. Pour ce faire, ils portent sur leurs épaules les instruments aratoires : houe, sarcloir pour piocher, couffin pour mettre la terre. Sur leurs linceuls on a gravé

une incantation magique, le Chapitre VI du Livre des Morts, qui les fera s'animer au moment voulu. L'un des « oushebti(ou) » d'Annecy est en bois, c'est le plus ancien. Les autres sont en céramique; quatre datent de la XXVI[e] dynastie, 600 ans environ avant notre ère. On a vu que celui du général Potasimto [4] a accompli un périple lointain et mystérieux; provenant de la tombe du général située à Horbeit, dans le delta égyptien, il se trouve à proximité de Boutæ au I[er] siècle de notre ère, ayant passé la mer et traversé l'Italie et un col des Alpes. Après le pillage de la tombe, les étapes parcourues par la statuette ont été probablement Alexandrie, Pouzzoles, Augusta Prætoria (Aoste), les Alpes Grès (le col du Petit Saint-Bernard), Darantasia (Moûtiers), Casuaria (Viuz Faverges) et Boutæ; l' « oushebti » a sans doute été transporté en qualité de talisman ou objet magique, compte tenu de l'attrait de l'époque pour les mystères et la sorcellerie; le général Potasimto (pl. I) fut célèbre au temps de Psammétique II et son expédition lointaine en Nubie fut un des traits les plus saillants du règne. Deux autres oushebti(ou) ont appartenu à des personnages moins illustres; un nommé Harsièse (« Horus fils d'Isis ») et un nommé Ouahibrê, qui a emprunté le nom d'un des rois de la XXVI[e] dynastie Apriés ou Psammétique I. Ces statuettes funéraires montrent bien la dégradation progressive de la formule que les lapidaires ne comprennent plus; elle devient incompréhensible et les signes sont presque indéchiffrables (pl. II).

II. — VESTIGES DE MONUMENTS

Nous sortons maintenant du domaine des morts. La collection comporte trois modestes souvenirs qui permettent d'évoquer trois grands monuments de l'Egypte antique: un fragment de calcaire blanc provient de l'*obélisque* du temple que Sethi I et Ramsès II élevèrent à El Kantara; c'est une partie d'un registre représentant un signe hiéroglyphique, un oiseau finement gravé en creux, hirondelle ou moineau; ce calcaire provient probablement des car-

(4) S. Ratié : « Un chaouabti du Général Potasimto au Musée d'Annecy », Bulletin de l'Institut Français d'Archéologie orientale, Le Caire, LXI 1962, p. 43-53, pl. II à VI ; « Annesci 8 » 1960, p. 108-110, et « Revue Savoisienne » 1964, p. 37-51.

rières de Tourah près du Caire. Un fragment du *socle d'une statue* de Ramsès II à Abydos est taillé dans un granit rose provenant des carrières d'Assouan ; les Egyptiens transportaient sur de longues distances les énormes pierres nécessaires aux constructions par un système de halage sur traîneau et aussi sur chaland en profitant des eaux hautes de l'inondation. Enfin, un fragment de *revêtement de la grande pyramide* nous rappelle que ce revêtement de la pyramide de Chéops a presque entièrement disparu sauf quelques blocs sur la face Nord. On a discuté sur la couleur de cette couverture ; en effet, une des faces du fragment du Musée confirme une coloration brun rose ; est-ce un badigeon primitif rouge à base d'oxyde de fer ? Est-ce un lichen rosâtre ? Les analyses de laboratoire qui ont été faites sur d'autres échantillons n'ont pas été démonstratives, la discussion reste ouverte.

Le Musée possède sept éléments décoratifs provenant de l'intérieur d'un palais de la XIX[e] ou XX[e] dynastie. Ce sont des *mosaïques* faites d'inscrustations en céramique émaillée de diverses couleurs ; motifs géométriques et fleurs, ces mosaïques sont d'un bel effet décoratif ; elles se fixaient sur les murs à l'aide d'un ciment ; deux comportent des marques de potier au verso (pl. IV).

Enfin quelques *fragments minéraux*, calcaire coquillier et calcaire à nummulites évoquent la préhistoire, car ce sont les vestiges fossiles de l'immense mer Eocène qui s'étendait sur toute la vallée du Nil à l'époque tertiaire jusqu'à Assouan ; elle se retira à la fin de l'époque éocène laissant libres les terrasses du Nil ; les pyramides furent construites plus tard sur le plateau de la chaîne libyque ; les deux fragments du Musée (calcaire grossier à nummulites) ont été trouvés près des pyramides [5].

III. — OBJETS PROVENANT D'HABITATIONS PARTICULIERES [6]

Dans une maison égyptienne, il y avait beaucoup d'objets et d'abord, les Egyptiens étant le peuple le plus

(5) Hérodote a signalé en Egypte la présence de coquillages sur les montagnes (II-12).

(6) Ces objets peuvent provenir aussi des temples et des tombeaux.

religieux du monde, il y avait beaucoup de représentations de divinités en bronze, en terre cuite, en bois, qui protégaient le foyer.

Le Musée possède dix petites *statuettes en bronze* du dieu Osiris ; c'est l'un des dieux les plus anciens de l'Egypte et c'était certainement le plus populaire. Roi mythique, tué et mis en pièces par son frère Seth, ramené à la vie par les sortilèges de sa sœur-épouse Isis, il obtint renaissance et vie éternelle et devint le roi des morts ; ce fut la première momie. Dans son royaume souterrain, il fut le doublet du dieu soleil Rê dans le ciel. C'est un dieu à symbolisme végétal, lunaire et funéraire. Les Osiris du Musée montre bien son attitude de momie, son linceul, sa couronne complexe l' « Atef », ses bras croisés sur sa poitrine tenant les insignes du pouvoir (pl. II).

Encore un modeste témoignage du culte rendu à Osiris : un petit *fragment de papyrus* probablement dérobé à un Livre des Morts, a été collé sur une écorce d'arbre. Il porte le nom du dieu inscrit en hiéroglyphes.

Dès l'époque ptolémaïque et à l'époque romaine, les dieux égyptiens se confondent avec les dieux grecs. Le Musée possède plusieurs statuettes et fragments de *statuettes en terre cuite* qui témoignent de ce syncrétisme. L'art des coroplastes est un art populaire, grossier mais vivant : l'argile du Nil est pétrie et moulée en deux faces qui sont ensuite assemblées ; parfois l'argile est simplement modelée ; elle subit des degrés divers de cuisson ; les pièces du Musée sont de couleur beige ou ocre rouge ; elles proviennent d'un des grands centres de fabrication de ces terre-cuites : l'ancienne capitale du Fayoum, la « Crocodilopolis » des Grecs, actuellement Médinet el Fayoum. Huit petites statuettes d'Isis-Déméter sont debout dans leur niche en forme de naos ; coiffées du croissant lunaire, elles s'appuient sur le grand flambeau des mystères d'Eleusis. Elles sont sorties du même moule et étaient destinées sans doute à des laraires domestiques (pl. VII). Deux Horus Harpocrate, ou Horus l'enfant nous montrent le petit dieu fils d'Isis et d'Osiris avec sa boucle de cheveux, son doigt dans la bouche (signe de l'enfance, faussement interprété par les Grecs comme étant le signe du silence) ; sur sa tête, l'antique « Pschent » qui n'est plus compris,

s'est transformé curieusement en un décor floral (pl. VII). Un des Harpocrates a un nimbe radié, confusion avec Apollon et, sur sa corne d'abondance, des raisins témoignent d'une confusion avec Dionysos. Une terre-cuite représente Athéna confondue avec la déesse égyptienne Neith de Saïs, déesse guerrière avec bouclier et carquois ; Athéna-Neith préside aussi aux lampes des veillées ; elle protège la maison des revenants. Deux petits dieux Eros-Dionysos n'ont presque plus rien d'égyptien : l'un est en marbre, la tête a disparu ; le relief arrondi signe la période hellénistique. L'autre, Eros, ailé, tenant un oiseau et une corne d'abondance, figure sur une terre-cuite. Enfin, une curieuse statuette provinciale n'a plus de tête, ce qui rend son identification difficile : d'après ses caractères, ce ne peut être qu'une représentation fruste et populaire de l'éternelle déesse que l'on trouve dans tous les temps depuis la préhistoire, Hathor - Isis - Aphrodite, déesse de l'amour, figurée comme une femme nue, membres inférieurs accolés, sans pieds, sexe indiqué (pl. VI). Pour les vivants, elle était un support de charmes, de fertilité et de protection ; dans le tombeau, elle devenait la « concubine du mort » destinée à lui rendre sa virilité dans l'autre monde.

D'autres divinités familières sont *sculptées dans le bois* : la déesse Oudjat, cobra ou uraeus qui se dresse au front du roi et qui est protectrice de la couronne rouge du Nord ; l'image divine d'un oiseau faucon qui représente le dieu Horus et ses hypostases ; le dieu chacal ou chien Anubis, protecteur des bandages et des entrailles du mort ; il est accroupi sur sa planchette et il est peint en noir, couleur de nuit et couleur de la germination ; une coiffure de divinité représentant le soleil sommé de deux hautes plumes ; ces statuettes de petite taille sont en bois stucqué et peint ; le soleil de la coiffure est doré à la feuille ; l'or représentait pour les Egyptiens la nature divine incorruptible et inaltérable ; toutes ces images protectrices devaient être fixées par des chevilles sur des coffres ou reliquaires.

Au cours de notre promenade dans cette habitation imaginaire, nous rencontrerions beaucoup d'*amulettes*, petits supports matériels de la divinité chez les humbles. Elles étaient très répandues ; on les portait pour se protéger des maladies, des accidents, du mauvais œil, de tous

les charmes nuisibles ; elles étaient prophylactiques ; on les glissait aussi entre les bandelettes des morts. Le Musée possède neuf amulettes ou parties d'amulettes : œil « oudjat » (c'est-à-dire œil du faucon Horus), signes magiques groupés en rébus et signifiant « Toute protection, permanence et stabilité » ; deux images du dieu Bès, protecteur du sommeil, des soins de toilette et des accouchées (pl. V) ; deux images du dieu Néfertoum qui donnait renaissance ; une image du dieu Thot, protecteur des savants et des lettrés.

Voici enfin une variété d'amulettes bien connue, les *scarabées*. Le Musée en possède une jolie collection de trente-et-une pièces : vingt-six scarabées, cinq scarabéoïdes [7]. Le scarabée égyptien reproduit la forme de l'insecte « ateuchus sacer », le scarabée sacré ; il symbolise la vie, la renaissance, les devenirs et, par jeu de mots, le soleil levant et ses transformations ; son symbolisme est donc complexe. Sur le plat, on gravait une formule de protection qui était en général un rébus ; l'arrangement des signes, symbolique et esthétique, fait que ces cryptogrammes sont souvent impossibles à déchiffrer encore actuellement. Presque tous les scarabées du Musée sont en stéatite (silicate de magnésie) de couleur beige-grisâtre avec parfois des traces de vernis, quelques-uns sont en terre cuite couverte d'une glaçure verte. Ils ont tous un canal de perforation qui permettait de passer un fil d'or ou d'argent et de les porter soit en châton de bague, soit en collier ou bracelet ; quelques-uns servaient de sceaux. Quatre protégeaient des maladies, morsures de serpents, crocodiles, hippopotames et scorpions. Plusieurs portent des noms de particuliers. Un des scarabéoïdes est probablement un souhait de bonne année avec le relief d'une petite grenouille, la déesse Héket, protectrice des naissances ; deux sont des souhaits de prospérité ayant trait à l'inondation et au dieu Nil ; plusieurs sont des souhaits de santé pour le roi « fils d'Amon-Rê », pour le roi couronné, assis sur son trône ; plusieurs symbolisent la force du roi représenté en lion, en sphinx, en cheval ; la déesse Bastet, déesse chatte, protectrice des enfants nouveaux nés, est

(7) Le « scarabéoïde » est un scarabée stylisé, devenu méconnaissable.

nommée deux fois. Toutes les époques sont représentées dans cette série qui résume un peu l'histoire de l'Egypte : le Moyen Empire, les Hyksos ; le Nouvel Empire et la Basse Epoque (pl. IX, X, XI).

Après l'aspect religieux, l'aspect de la vie quotidienne. Le récipient, le vase où l'on mettait l'eau précieuse, le vin, l'huile, les graines, est le premier témoin, et pour les Egyptiens la première expression de la propriété. Le Musée possède quatre beaux spécimens de *vases antiques*, quatre vases d'époque différente : l'un en pierre dure révèle la technique de l'Ancien Empire, avec ses lignes de grattage et de polissage dues à la masse abrasive du foret ; les autres sont en terre-cuite : un vase caréné et une poterie rouge remontent à la XVIII[e] dynastie ; enfin un petit vase rond, très joli, émaillé bleu-vert date peut-être de l'époque ptolémaïque (pl. XII).

On sait l'importance que les anciens égyptiens attribuaient aux fards et aux parfums, agents de protection physique et supports de forces magiques. Le Musée possède deux petits *pots à onguent* ou à parfum en albâtre (pl. XII) et deux *stylets* en os qui servaient à appliquer le fard vert (malachite) et le fard noir (sulfure de plomb ou galène). Une petite figurine de terre-cuite en position dite « de nageuse » a peut-être été le manche d'une ancienne *cuiller à fard*.

Les femmes aimaient les parures, les hommes aussi ; trois variétés de *perles* évoquent ces antiques ornements : d'abord un collier de quatre rangs de perles en émail bleu-vert (le montage est moderne) ; ces longues perles cylindriques furent utilisées à toutes les époques ; l'émail vert à base de silice et de carbonate de cuivre a été découvert dès la préhistoire ; d'Egypte, ces perles ont diffusé un peu partout dépassant largement le bassin méditerranéen ; on en a trouvé sous les mégalithes de Stonehenge en Angleterre et dernièrement en Russie, dans une tombe datant du I[er] millénaire ; le Musée possède aussi un fragment de collier en coquillages et une perle en céramique noire décorée d'une spirale rouge.

Dans la maison, on pratiquait certains travaux journaliers ; les femmes filaient ; quatre petites roues en témoignent ; ce sont des *fusaïoles* destinées à équilibrer le fuseau

et à faciliter sa rotation ; l'une d'elle présente un motif géométrique étoilé qui n'est pas égyptien et provient sans doute d'Anatolie ; de semblables symboles solaires ont été trouvés au siècle dernier par Schliemann au cours des fouilles d'Hissarlik.

Autres objets quotidiens en terre-cuite : une *lampe gréco-romaine*, d'un modèle peu courant dit « à colonne et à oiseau » (rares spécimens au British Museum, à Berlin et à Francfort-sur-Mein) ; des équivalents de nos bibelots familiers, ou des jouets d'enfants : un *coq*, un *oiseau* ; une petite *statuette de femme* (?) assise ; un *homme* coiffé d'un bonnet phrygien (?), un *prisonnier de bronze* : c'est un pygmée grotesque ; sa tête et ses mains sont prises dans un carcan ; son corps est modelé avec un réalisme douloureux ; la signification de ces prisonniers [8] destinés à être portés ou suspendus est encore assez mystérieuse (pl. VIII).

Enfin un *groupe* fort laid à trois personnages pourrait figurer dans les réserves secrètes du Musée de Naples, étant donné son obscénité ; il est en calcaire, badigeonné de rouge [9] ; c'est une sculpture maladroite, fruste et grossière qui témoigne, comme de nombreuses terre-cuites de cette même époque, d'une sorte de résurgence dans l'Egypte gréco-romaine d'un vieux fond populaire africain. D'autres *petits objets* en bronze et plomb, pesons, chevilles, balle de fronde, trouvés aussi dans le Fayoum, sont de l'époque romaine ou bizantine.

IV. — OBJETS EGYPTISANTS ET MOULAGES

Achevons cette prospection rapide par quelques mots sur des objets non égyptiens, mais égyptisants : quatre petites *poteries* en terre-cuite provenant de Chypre (pl. XII) montrent dans leur décoration une influence ionienne et aussi égyptienne : chevrons, quadrillage, motifs géométriques, points, cercles de fines lignes rouges et noires. Un

---

(8) Autres spécimens dans la collection des bronzes Fouquet, au Louvre et à la Bibliothèque Nationale.

(9) Le Musée d'Art et d'Histoire de Genève conserve une collection de ces statuettes en calcaire peint de même style que la statuette du Musée d'Annecy. Tous mes remerciements vont au Professeur Ch. Maystre qui a eu l'amabilité de bien vouloir me montrer cette collection, et à Mlle C. Dunant qui a bien voulu la rechercher dans les réserves.

beau *miroir étrusque* n'a rien d'égyptien, mais qu'il nous soit permis de le décrire, compte tenu des relations qui s'établirent entre l'Etrurie et l'Egypte de la Basse-Epoque; en effet, si l'on sait quelque chose de l'écriture étrusque, on le doit en grande partie à une momie égyptienne de l'époque ptolémaïque; cette momie, arrivée on ne sait comment au Musée de Zagreb, n'attirait pas spécialement l'attention des chercheurs, lorsqu'en la déroulant on eut la surprise de découvrir sur ses bandelettes un texte étrusque de plus de 1 500 mots... ce qui rendit le plus grand service aux étruscologues; ceux-ci ne possédaient auparavant que quelques formules funéraires toujours identiques: « Un tel, fils de un tel, mort à telle date... ». Le miroir étrusque du Musée est beau; on s'y regardait, comme c'était l'usage, sur la face convexe qui agrandissait l'image; le revers ou face concave présente une fine gravure entourée d'un décor floral. La scène est empruntée à la mythologie d'un syncrétisme gréco-italique en rapport avec la théophanie des Dioscures: en haut, à droite et à gauche, deux étoiles à huit branches, symboles des deux jumeaux Castor et Pollux, fils de Zeus et de Léda; ces étincelles ignées représentent les « feux Saint-Elme » [10], éclairs électro-magnétiques qui, apparaissant au sommet des mâts des navires, annonçaient aux marins le beau temps. Au centre, Hélène, sœur des Dioscures, est reconnaissable au même symbole étoilé gravé sur son bouclier. D'après la « palinodie de Stésichore », Hélène, sur le chemin de Troie, s'arrêta en Egypte, où elle fut adorée sous le nom de l'Aphrodite Etrangère; cet épisode légendaire égyptien explique sa confusion avec la déesse du charme et de la beauté, et de ce fait, sa présence au dos d'un miroir. Hélène et ses frères eurent une destinée cosmique: les Dioscures furent plus tard identifiés à la constellation des Gémeaux; Hélène, confondue avec Isis, devint la brillante étoile Sirius, et plus particulièrement l'Isis Pharia, protectrice de la lueur du phare d'Alexandrie. Sur notre miroir, à gauche d'Hélène, on voit un génie féminin nu ailé (lasa) typiquement étrusque, et à sa droite un personnage voilé, image du destin ? [11]

---

(10) Contraction de « feux Sainte-Hélène ».

(11) Un miroir avec une scène analogue a été publié par E. Gerhard en 1865. « Etruskische Spiegel », Roma, 1865, vol. II, pl. CCXLVI A.

Deux petites *verreries*, un vase en verre bleu moulé trouvé en Phénicie, un vase en verre soufflé bleu-vert transparent trouvé en Grèce, nous rappellent que les Egyptiens avaient trouvé le secret du verre dès l'époque prédynastique, à partir d'un émail vitreux, mélange de cristal de roche pulvérisé, de chaux et de potasse, et qu'ils ont su mouler et souffler le verre probablement dès l'Ancien Empire. Etant donné le commerce intensif qui s'est établi en Méditerranée orientale durant le premier millénaire, il n'est pas impossible que ces objets aient eu quelques rapports avec l'Egypte.

Pour terminer, nous signalerons que le Musée possède quelques *moulages* qui peuvent présenter un certain intérêt pour l'étudiant :

1) Une petite reproduction en photo-sculpture de la « *Pierre de Rosette* », trouvée par l'officier Bouchard à Fort-Julien, près de Rosette, en 1799, durant la campagne d'Egypte ; elle est célèbre par le fameux texte trilingue en écriture hiéroglyphique, grecque et démotique connu sous le nom de « Décret de Memphis » datant du roi Ptolémée V Epiphane. A l'aide de ce texte, Champollion découvrit le secret de l'écriture hiéroglyphique, système complexe à la fois phonétique et idéographique dont il donna la clef dans sa « Lettre à Monsieur Dacier... » en 1822.

2) Une reproduction en photo-sculpture d'une stèle égyptienne que j'ai pu identifier : c'est la *stèle 22114 du Musée du Caire*, trouvée à Akhmin ; elle date de l'époque ptolémaïque ; elle a été dressée par un drogman du dieu ithyphallique Min, le dieu Pan des Grecs ; il se nommait Pakhat fils de Menou.

3) Un fac-similé d'un *bracelet* en or avec une inscription en *dialecte « arcado-chypriote »*, écriture syllabique se rattachant au linéaire A et B crétois et mycénien.

4) Un *vase factice* en terre cuite ; 5) le moulage en cire d'une *coupe* trouvée à Chypre ; 6) un moulage galvanoplastique d'un *scarabée* du Moyen Empire ; 7) un moulage en plâtre de *caractères coptes* ; 8) un fragment lignifié de *peau de crocodile* que je pense être moderne.

Il reste à étudier des dessins, calques et gravures que l'on est en train de redécouvrir et de classer ; cela pourra faire l'objet d'un prochain travail.

Conclusion : cent douze objets divers, trente et un scarabées, huit moulages, tel est le bilan de cette petite collection. Evidemment, nous n'y trouvons pas les éléments prestigieux d'une valeur esthétique incomparable : statues, bas-reliefs, bijoux que l'on peut admirer dans les grands départements d'antiquités égyptiennes, mais en plus de pièces curieuses ou rares, la collection comprend un grand nombre d'objets familiers d'usage quotidien ou de témoignages des cultes populaires, surtout en ce qui concerne l'Egypte gréco-romaine ; chacune de ces pièces nous renseigne un peu plus sur la vie de tous les jours ; c'est donc un ensemble bien précieux pour tous ceux qui cherchent à pénétrer plus avant dans la connaissance du peuple égyptien.

S. RATTÉ.

LISTE DES OBJETS REPRESENTES SUR LES PLANCHES

Photographies : Musée d'Annecy
Pl. III : Photographies B. RUFFET

Pl. I

1089.1 « Oushebti » du Général Potasimto ; céramique, traces de vernis vert ; cassure oblique au tiers inférieur ; H. = 0,13 ; attitude classique ; gaine linceuil, « némès », bras croisés tenant le sarcloir, la houe et le couffin ; inscription hiéroglyphique finement tracée de quatre lignes et trois quadrats et demi : début du ch. VI du Livre des Morts. Nom du défunt : Padisemataoui (Potasimto) né de Tadies. XXVI[e] Dynastie, règne de Psammétique II.

Pl. II

6029.1 « Oushebti » en céramique émaillée vert pâle ; H. = 0,15 ; linceuil osirien, « némès », bras croisés tenant la houe et le couffin ; inscription hiéroglyphique de sept lignes : ch. VI du Livre des Morts. Nom du défunt : Horsièse (Horus fils d'Isis) fils de Padihor. XXVI[e] Dynastie.

12963.1 « Oushebti » en terre cuite vernissée vert pâle ; H. = 0,10 ; attitude classique : bras croisés, instruments indistincts. Inscription hiéroglyphique : une ligne verticale et une ligne horizontale de signes très altérés : début du ch. VI du Livre des Morts ; nom du défunt illisible. Basse époque.

12836.1 Statuette en bronze du dieu Osiris ; H. = 0,15 ; linceuil funéraire ; couronne « atef » dont il ne reste que la haute tiare médiane ; bras croisés tenant les insignes du pouvoir : flagellum et crosse. XIX ou XX^{e} Dynastie.

Pl. III

11609.1 Masque de sarcophage en bois sculpté, stucqué et peint ; H. = 0,15, L. = 0,10, Ep. = 0,06 ; stuc rose, peinture noire et blanche ; modelé souple ; yeux peints, non incrustés ; verso montrant le système de fixation sur le sarcophage par chevilles et aiguilles de bois. Nouvel Empire ?

11610.1 Masque de sarcophage en bois sculpté, stucqué et peint ; struc grisâtre, modelé faible ; influence gréco-asiatique. XXX^{e} Dynastie ou période hellenistique.

Pl. IV

14717 et 12861 Eléments décoratifs : mosaïque en fritte émaillée : rondelles de faïence grise avec incrustations de rosettes blanches ; cœurs verts et jaunes ; ornement de faïence, jaunâtre avec deux rosettes et un ovale central dont le motif incrusté a disparu ; rosettes à huit pétales blancs et jaunes (éléments provenant probablement du palais construit par Ramsès III à Tell el Yahoudîeh ; des motifs semblables ont été aussi employés dans le palais d'Akhenaton à Tell el Amarna).

Pl. V

734.1 Amulette en faïence émaillée verte représentant la tête du dieu Bès ; H. = 0,05, L. = 0,04 ; face camuse, barbe, la couronne de plumes a disparu ; le dieu Bès est un nain achondroplase venu du centre de l'Afrique. Epoque saïte ou ptolémaïque.

736.1 Amulette en faïence émaillée verte ; H. = 0,03, L. = 0,027, Ep. = 0,008 ; en forme de médaille avec faible relief de la tête du dieu Bès. Epoque saïte ou ptolémaïque.

12863.3 Amulette en terre cuite émaillée vert pâle ; H. = 0,04, L. = 0,035, Ep. = 0,006 ; comportant trois signes magiques : protection, permanence, stabilité. Epoque saïte ou ptolémaïque.

11612.2 Fragment d'amulette en faïence émaillée vert pâle ; H. = 0,035, L. = 0,03, Ep. = 0,007-0,002 ; extrémité de l'aile gauche d'un disque solaire ou d'un scarabée ailé. Epoque saïte ou ptolémaïque.

Pl. VI

4956.4 Figurine acéphale modelée ; terre cuite rouge ; H. = 0,10, L. = 0,07, Ep. = 0,025 ; facture grossière, sexe indiqué, membres inférieurs accolés, pas de pied (statuette destinée à être fichée en terre), bras arrondis en anses ; représentation fruste d'Hathor - Isis-Aphrodite. Epoque ptolémaïque ou romaine.

Pl. VII

11599.1 Statuette moulée ; terre cuite ocre ; H. = 0,13, L. = 0,06, Ep. = 0,05 ; cassure au niveau des membres inférieurs ; provenance :

Crocodilopolis ; représentant le dieu Harpocrate (Horus l'enfant) nu, index droit dans la bouche, boucle de l'enfance ; coiffure : trois boutons floraux représentant le pschent et l'uraeus ; large couronne arrondie. Epoque gréco-romaine.

11601.1 et 2 Deux modèles des huit statuettes en terre cuite beige moulées représentant Isis - Demeter ; H. = 0,07, L. = 0,03 ; provenance : Crocodilopolis ; la déesse est debout sur un piédestal dans un naos arrondi ; tunique longue, voile, croissant lunaire (par assimilation avec Artémis) le bras droit s'appuie sur le flambeau des Mystères d'Eleusis. Epoque gréco-romaine.

Pl. VIII

12856.1 Statuette en bronze, H. = 0,055, L. 0,048 ; représentant un prisonnier, nain ou pygmée, la tête et les mains prises dans un carcan, faciès négroïde, souffreteux, côtes saillantes, forte musculature ; deux trous de suspension sur la tête. Epoque héllénistique.

Pl. XIX Scarabées.

5376.2 Décor de spirales et enroulements géométriques. Moyen Empire ou époque Hyksos.

12863.1 Arrangement symétrique ; rébus sur le nom du dieu Rê ; Moyen Empire ou époque Hyksos.

5376.18 Composition décorative avec images symétriques. Moyen Empire ou époque Hyksos.

5376.16 Composition décorative avec signes hiéroglyphiques inversés : scarabée et « œil oudjat ». Epoque Hyksos ou début Nouvel Empire.

735.2 Scarabée-sceau ; cryptogramme du nom du dieu Amon-Rê. Basse Epoque.

5376.19 Cryptogramme non déchiffré. XIII à XVIII^{e} Dynastie.

5376.5 Signes déformés ; probablement nom de Ramsès II. XIX^{e} Dynastie.

5376.12 Scarabée-sceau ; cryptogramme du nom Aménophis III ou Shabaka. XVIII^{e} ou XXV^{e} Dynastie ?

5376.11 Cryptogramme comprenant le nom de la déesse Bastet. Epoque Hyksos ou début Nouvel Empire.

Pl. X

6746.1 Scarabée - sceau ; cryptogramme non déchiffré. XVIII^{e} ou XIX^{e} Dynastie.

5376.9 Cryptogramme avec le roi et la croix ansée. XVIII^{e} ou XIX^{e} Dynastie.

5376.1 Cryptogramme avec le roi et un orant. XVIII^{e} ou XIX^{e} Dynastie.

11612.3 Représentation du roi en lion. Epoque Hyksos.

735.1 Rébus du nom du roi : « Le dieu parfait, seigneur des Deux-Pays ». XIX^{e}-XXVI^{e} Dynastie.

5376.21 Cryptogramme représentant le roi en lion. XVIII^{e} ou XIX^{e} Dynastie.

5376.6 Cryptogramme non déchiffré. Epoque Hyksos - XVIII[e] Dynastie.

5376.17 Cryptogramme avec le dieu Nil. XXI - XXVI[e] Dynastie.

5376.13 Scarabée probablement funéraire ; cryptogramme non déchiffré. XIII[e] Dynastie ou époque Hyksos.

5376.20 Souhait ayant trait à l'inondation. Nouvel Empire.

11612.8 Scarabéoïde ; probablement souhait du Nouvel An. Nouvel Empire.

5376.14 Cryptogramme au nom du roi. Epoque Hyksos ou début XVIII[e] Dynastie.

Pl. XI

11612.1 Cryptogramme avec le roi en sphinx. XXV[e]-XXVI[e] Dynastie.

5376.8 Cryptogramme : prénom royal ? Nouvel Empire.

5376.3 Rébus : « Fils d'Amon-Rê ». Moyen Empire.

12863.2 Rébus : « Fils d'Amon ». XVIII[e] ou XIX[e] Dynastie.

736.3 Scarabéoïde : singe cynocéphale, représentation du dieu Thot. XIX[e]-XXVI[e] Dynastie.

5376.7 Scarabéoïde ; cryptogramme avec le nom de la déesse Bastet. XXI[e]-XXII[e] Dynastie.

11612.7 Scorpion, représentation de la déesse Serket (Selkis). XIII[e]-XVIII[e] Dynastie.

5376.4 Scarabée prophylactique des morsures des animaux dangereux. Nouvel Empire ou Basse Epoque.

5376.15 Scarabée prophylactique des atteintes de l'hippopotame et du crocodile. Nouvel Empire.

5376.10 Scarabée prophylactique des morsures des animaux dangereux. XIII[e]-XVIII[e] Dynastie.

Pl. XII

14718.1 Vase cylindrique en pierre dure H. = 0,114, L. = 0,05 ; cassure oblique ; trois bourrelets ornementaux à la lèvre supérieure ; stries intérieures laissées par le foret ; technique de l'Ancien Empire.

14718.2 Vase à vin ? ; H. = 0,15, L. = 0,065 ; terre cuite rouge lissée, bordure noire, fond conique ; Nouvel Empire.

14718.3 Vase rond ; H. = 0,15, L. = 0,18 ; terre cuite beige grisâtre panse carénée ; col étroit ; fond plat ; stries dues au tour du potier ; décor géométrique de traits verticaux et obliques rouges. XVIII[e] Dynastie.

12857.1 Vase à onguent ; H. = 0,05, albâtre ; forme arrondie, pied circulaire. Nouvel Empire.

12857.2 Vase à onguent ; H. = 0,05 ; albâtre ; forme cylindrique : toutes époques.

12862.1 Vase rond ; H. = 0,075 ; faïence émaillée ; glaçure bleue verte ; deux tubercules de préhension ; fond arrondi. XIX[e] Dynastie ou époque ptolémaïque.

14423.1 Poterie chypriote ; H. = 0,073 ; bec tréflé ; panse carénée ; anse haute ; décoration de chevrons noirs et damiers noirs et rouges. 800 à 600 avant notre ère.

Annecy
pendant la guerre de Succession d'Espagne

1713 ! La guerre de Succession d'Espagne s'achevait. La Savoie venait de subir dix ans d'occupation par les troupes françaises. Hivers terribles, inondations, récoltes mauvaises, réquisitions militaires inexorables, charges fiscales, tout avait contribué à vider coffres, greniers et étables. Le Sénat de Chambéry exprimait avec peine cette misère généralisée et concluait : « une ruine complète et prochaine est inévitable ».

Il n'est pas sans intérêt de connaître l'opinion des Annéciens instruits. L'Avocat de Ville Jean Joseph Ruffard, homme quelque peu passionné, mais paraissant doué d'assez de lumières pour éclairer sa passion, veut bien s'essayer à faire œuvre d'historien, analysant les causes de ce conflit européen, apportant son jugement partagé par beaucoup de ses compatriotes. « La guerre sanglante que la mort de Charles second, dernier Roi d'Espagne, a fait naître par sa succession disputée entre la Maison d'Autriche et celle des Bourbons, a fait gémir l'Europe pendant plusieurs années, d'autant que la France, toujours attentive sur son agrandissement ayant su vaincre le naturel des Espagnols, antipathique aux Français et les ayant assoupis ou plutôt les ayant métamorphosés, par les charmes de ses négociations, elle a trouvé les chemins ouverts pour conduire sans opposition, sans résistance, l'un de ses princes sur le trône d'Espagne.

Mais l'Angleterre, la Hollande et toute l'Allemagne, trop intéressées à donner des bornes à l'ambition démesurée de la France, ont été dans la nécessité de s'unir pour s'opposer à l'affermissement de la France sur ce trône qui devait appartenir à la maison d'Autriche dont les princes sont les héritiers légitimes de ce vaste et puissant royaume. »

« Le grand projet d'invasion de l'Allemagne par les Français échoua par la fermeté » autant juste qu'héroïque de Son Altesse Royale, Victor Amédée II qui, pénétré de l'injustice de ce projet, ne voulut pas consentir que les troupes françaises qui composaient en partie l'Armée commandée par le Prince de Vendôme, prissent la route du Tyrol pour aller en Allemagne.

Aux termes de cette lutte, s'ouvrirent en Hollande les pourparlers qui préparèrent les traités d'Utrecht et de Rastadt. Victor Amédée II, duc de Savoie, devint Roi de Sicile par la paix signée le 14 avril 1713 à Utrecht entre la France et l'Espagne d'un côté, et l'Angleterre, la Hollande, la Savoie et la Prusse de l'autre. En 1720, l'Autriche céda, en échange de la Sicile, l'île de Sardaigne à Victor Amédée II et celui-ci prit alors le titre de Roi de Sardaigne en groupant sous sa domination l'île méditerranéenne et ses propres Etats des deux côtés des Alpes : Savoie, Nice, Piémont et Montferrat. Ainsi la Maison de Savoie devenait maison royale. La Savoie fit alors partie des Etats sardes : appellation bizarre, alors que la capitale était à Turin. Mais ce nouveau Royaume fut vite l'objet d'une grande considération en Europe.

Quant aux misères éprouvées du fait de cette guerre, les Annéciens les décrivent avec piété et sévérité : « Il serait trop long de faire un détail de ce que les Français nous ont fait souffrir pendant cette captivité de dix ans, leur gouvernement ayant été de beaucoup plus rude dans cette dernière guerre que dans la précédente qui fut de six ans et qui finit en 1696. On ne sait si l'on doit attribuer les oppressions qu'ils nous ont faites à la décadence de leur gloire et au dérangement de leurs finances si connu dans toute l'Europe, ou si on doit les attribuer au ressentiment injuste qu'ils avaient contre notre auguste souverain. »

« Quoi qu'il en soit, ce pays est rendu à S.A. Royale dans un pitoyable état, il ne nous reste pour tout partage que la misère et on peut dire sans exagérer que sans la paix, heureusement survenue avant l'ouverture de la campagne, nous étions dans une famine générale qui, peut-être, sans la miséricorde de Dieu, aurait été suivie d'autres malheurs encore plus funestes, car ce gouvernement impitoyable nous aurait infailliblement enlevé le peu de grain

qui nous reste pour la nourriture de ses troupes, car les Ministres, qui ne croyaient pas la paix si prochaine, avaient déjà ordonné des répartitions de grains exorbitantes, qu'ils avaient infailliblement redoublées et fait exiger avec toutes sortes de rigueur et par des voies de contrainte, sans modération, qui leur ont été si familières pendant toutes les guerres, mais aussi accablantes que leurs impositions étaient injustes. »

Certaines paroisses payaient annuellement quarante quartiers de taille, les bourgeois, quinze. A cela s'ajoutaient une rude capitation et l'obligation de fournir les logements de gens de guerre qu'il fallait nourrir tout en subissant vexations, insolences et menaces. L'occupant insatiable exigeait des contributions massives de grains, de fourrage, de paille, des locations de voitures, des journées de travail sans laisser l'espoir d'un équitable remboursement et aussi des fournitures de bois pour les cantonnements des troupes et les corps de garde.

Aussi, ne revoyait-on dans la campagne que désolation et pauvreté criantes ; dans les bourgs et les villes, les habitants aisés, de moyenne fortune étaient devenus tout à fait misérables, tandis que les plus riches étaient tombés dans une médiocrité de biens. Inévitable rançon d'une occupation prolongée qui, à son terme, verra une irrésistible explosion de joie. « Mais Dieu, touché de nos malheurs d'une durée de dix ans, les a enfin terminés par l'heureuse paix d'Utrecht qui est l'ouvrage de sa puissance bienfaisante et un don de sa miséricorde envers nous ; en effet, cette paix heureuse est venue dans un temps où l'on désespérait de voir accomplir ce grand ouvrage et qu'on conjecturait que tout disposait à continuer cette guerre qui affligeait toute l'Europe. »

Il y aurait matière à évoquer longuement cette période qui marque profondément, de sa désespérance et de sa lassitude, la vie annécienne. Le ravitaillement de la population créa de lancinants soucis, d'inquiètes préoccupations aux administrateurs. Après le terrible hiver de 1709, le Seigneur Flocard, syndic, parle au Conseil de Ville de ces temps de disette et songe aux moyens de « faire subsister non seulement les pauvres, mais encore « une infinité de particuliers pouvant payer » une marchandise que l'on ne trouvait pas On veut alors faire venir du riz du Piémont.

A cet effet, le Conseil se réunit le 22 avril 1709 avec MM. du chapitre de Notre-Dame, administrateurs de l'Hôpital. Ceux-ci fournissent 3 000 florins sans intérêt, pendant six mois. Ce projet d'achat est accepté et, le 30 avril, on passe « un traité avec un homme de la Maurienne, pour faire venir 24 sacs de riz à raison de 24 livres le quintal. Ce riz sera mis en un magasin fourni par les Cordeliers et un particulier sera chargé de le distribuer ». Par quelques achats répétés, la population pourra être nourrie.

On avait fait installer des vanels, sorte de filets de pêche, aux murs bordant les rivières et l'on pouvait ainsi distribuer quelques poissons.

Mais les contraintes, nées de la pénurie sont source de gêne, de privations, voire de souffrances, comme de suspicion et de rancœur à l'égard des personnes chargées de la surveillance. Le Conseil y veut maintenir la règle, la subordination, l'ordre. Le Sénat de Savoie contrôle, taxe, rassemble et répartit. L'équité n'était pas toujours observée par des fonctionnaires au zèle égoïste. Les syndics ont la lourde tâche d'essayer d'obtenir quelques avantages au moins équivalents à ceux que connaissait Chambéry. Le greffier criminel du Sénat, un certain Seigneur Jense, procédait très souvent à la visite des boutiques, des greniers, des dépôts et magasins. Certain jour, le 20 avril 1709, il trouve à La Clusaz 800 coupes de grains de froment qu'il désire répartir aussitôt : 300 coupes pour Chambéry, 300 pour Annecy et 200 pour Thônes.

Mais lorsque l'un des syndics d'Annecy, le Seigneur Delachenal, se rend à La Clusaz, il ne trouve plus la quantité promise. Le greffier avait fait prendre la part de Chambéry, sans doute avec excès. Des avoines restaient disponibles, dont on n'avait que faire, car on voulait du blé, pour « le soulagement du peuple annécien ». Or, en proposant le partage de la quantité restante, le syndic essuya un refus, car une autorisation du Sénat était nécessaire. Autant indigné de ces fourbes entraves qu'affecté par la perte subie, le syndic rejeta cette proposition, jugeant sévèrement la duplicité du greffier dont les trop nombreuses tournées ne visaient qu'à extraire les grains de cette province pour les faire porter à Chambéry.

Le 30 avril, M. de Compoix entreprend alors une démarche auprès de M. de Tensin, Président du Sénat de

Savoie. L'envoyé du Conseil de Ville s'emploie à « désabuser les Sénateurs de l'impression qu'on leur avait donnée de l'existence de grosses quantités de grains dans la province du Genevois ». Il obtient la signature d'un ordre permettant de faire rester à Annecy, 200 quintaux de blé saisi à La Clusaz. Le Conseil reste constamment attentif à ce difficile approvisionnement. Le 6 mai, il autorise la sortie de tous ceux qui voudraient « prendre du blé au marché de la ville après l'heure fixée pour les bourgeois, sans contrevenir à l'arrêt du Sénat ». Le même jour, le Seigneur Hyacinthe Bovard, premier syndic, signale avoir reçu du Sénateur Deréry, de passage à Annecy, l'ordre de ne pas donner de billets de sortie de blé « à ceux de Rumilly, à moins que ce grain ne soit destiné à la Grenette de Chambéry ». Est-il possible d'appliquer tous ces décrets ? L'ampleur des besoins exacerbe encore les rivalités entre les localités et illustre le propos : « Ventre affamé n'a point d'oreilles ».

Lassés, énervés par ces formalités, ces ordres fréquents, d'apparence contradictoire, souvent illogiques, peuple, bourgeois, vendeurs s'agitent. Le mardi 7 mai, des désordres éclatent au marché de la Grenette, par suite du taux de vente imposé par le Sénat qu'un impuissant greffier essaie de faire respecter. Les marchands protestent bruyamment, ayant souvent payé un prix supérieur à la taxe ; ils ne veulent pas débiter leurs grains à perte et menacent de n'en plus apporter à l'avenir. Il s'en suit une indescriptible confusion : des cris, des bousculades animent la place ; des sacs disparaissent, rapidement transportés ; d'autres sont vendus au taux fixé. Le Conseil de Ville, très inquiet de cette agitation, veut bien attendre le marché suivant du vendredi 10 mai, mais ce jour-là, la Grenette est vide. Les Seigneurs Bovard et Desonche sont alors priés de partir « incessament pour Chambéry », ce qu'ils firent le 15 mai, afin d'instruire MM. du Sénat des événements récents et rechercher les mesures « que l'on pourrait prendre pour faire que l'abondance puisse se continuer sur nos marchés. » On y discuta fort longuement ; ces envoyés virent les syndics de Chambéry qui leur firent « mille honnêtetés », parlant de leur estime et de leur confiance, comme si ces délicats sentiments eussent dû remplir les caisses et les sacs de grains et pourvoir à tous

les besoins. Sur un point, on fut d'accord pour désirer une diminution des impositions. On vit aussi le procureur patrimonial, très attentif aux doléances, promettant à tous des avantages équivalents, mais préférant, malgré tout. l'autorité à la conciliation.

Une demande fut faite auprès de Mgr Saillet, pour une intervention en faveur du paiement de bœufs que l'on avait fournis, en 1707, à quatre bataillons; il fut répondu que cette affaire avait été réglée. Enfin, évoquant encore les marchés tumultueux, le président, M. de Tensin, fit des remontrances sur la Grenette d'Annecy, aux dimensions trop exiguës et ouverte à tous vents. Il fallait qu'elle fût fermée et soigneusement contrôlée, pour éviter les désordres.

Tels furent les résultats négatifs de cette visite. Les syndics, mortifiés, le reconnurent avec amertume: « C'est tout ce que nous avons pu faire à Chambéry, pour le service de la ville. » La justesse et l'inutilité de leurs plaintes leur laissèrent dans l'âme un germe d'indignation contre de sottes instructions où, pensaient-ils, le bien public et la véritable justice étaient selon eux, sacrifiés à un soi-disant ordre apparent destructif de tout ordre et qui ne faisait qu'ajouter la sanction de l'autorité supérieure à l'oppression du faible et à l'iniquité du fort. Toutes ces démarches les occupaient beaucoup, avec beaucoup de perte de temps, peu de progrès pour la répartition des denrées et peu de profits pour le peuple. Il ne restait plus qu'à demander « le mandat de leur dépense ». Le Conseil de ville, docile malgré tout, retiendra l'observation faite au sujet de la Grenette et les grains seront déposés dans un « magasin fourni par les Cordeliers et que la ville fera remettre en bon état ».

Ce taux de vente du blé si âprement disputé, fut levé par le Sénat, le 4 juin 1709 et le Conseil de Ville en avertit aussitôt M. le Comte de Menthon qui « aura la liberté de faire vendre le grain au prix qu'il voudra ». Il s'ensuivit une hausse fort préjudiciable à la population.

La guerre fut déclarée à la France, par Victor-Amédée II, le 4 octobre 1703, mais elle avait réellement débuté en 1701, car à cette époque, le Duc de Savoie avait pleinement épousé la cause de Louis XIV et du jeune élu Phi-

lippe V. Dès cette date, les Français occupèrent la Savoie. Leurs troupes pouvaient ainsi pénétrer en Piémont, ce que fit Vendôme en repoussant le Prince Eugène qui avait envahi le Milanais. Le duc de Savoie était ainsi aux côtés des premiers vainqueurs. Annecy dépensa 2 000 écus, en 1701, pour le casernement des Français et l'aménagement d'un hôpital militaire. Mais qu'une armée, fût-elle amie, vive avec rudesse sur le pays, c'était excessif. En 1702, la capitation fut considérablement augmentée. C'est alors que se produisit le tour de valse qui a assuré le renom de la Maison de Savoie, car cet impertinent M. de Voltaire affirma que le duc de Savoie ne terminait jamais les guerres dans le camp où il les avait commencées.

En effet, le duc de Savoie, effrayé des victoires françaises, se rapprocha du Prince Eugène, entra en pourparlers avec l'Empereur, mais il livra son secret à une jeune et belle femme, la Comtesse d'Orco, qui le vendit à Chamillard, secrétaire d'Etat à la guerre du Roi Louis XIV. Un ordre de Versailles rappella brusquement, en Lombardie, Vendôme qui s'engageait dans le Tyrol. Le cabinet de Vienne se hâta de publier comme définitif l'accord dont les bases étaient à peine ébauchées. Vendôme fait alors envelopper par ses troupes les régiments piémontais de son corps d'armée, leur annonce la défection du duc de Savoie, les désarme et les enrôle parmi ses propres soldats. Après une mise en demeure hautaine de Louis XIV, une réponse pleine de rudesse du Duc de Savoie, ce dernier déclare la guerre à la France et, dans un manifeste grandiloquent, fait appel au patriotisme « des défenseurs des Alpes, gardiens de l'Italie ». Il ordonne la levée des milices, la rupture des ponts, l'incendie des magasins que l'on ne peut défendre et imagine mille ressources pour suppléer aux soldats, à l'argent, au temps qui lui manquent.

A l'annonce de ce revirement, on fut incrédule à Annecy. On parle d'un bruit qui s'est répandu de la rupture « avec le Roy de France, par suite du désarmement qu'avait fait effectuer M. de Vendôme, des troupes du Duc de Savoie, dans le Milanais. » Se sachant au service des deux couronnes, les Syndics, quelque peu décontenancés, prennent la liberté d'écrire à M. le Baron d'Alex qui commandait ce pays « pour recevoir des ordres sur ce qu'ils avaient à faire, dans cette conjoncture, pour le service de Son

Altesse ». La réponse, par lettre du 6 octobre 1703, précise n'avoir point d'ordre particulier à donner, mais indique qu'il serait bon de mettre constamment des corps de gardes aux portes de la ville et que, s'il passait des officiers français et espagnols, il fallait les arrêter et lui en donner avis.

Vidée des troupes d'occupation, gardée militairement en ses portes, la ville connut vite une agitation bruyante et désordonnée. Le Régiment du Genevois ayant été rapidement levé dans la province fut logé chez les bourgeois de la ville. La petite histoire nous dira que les billets de logement furent donnés le 5 octobre 1703, pour 577 soldats, sergents compris, les Seigneurs Bovard, Amblet et Truchet étant syndics. Le 29, on hébergea le Régiment de la Roche qui passa pour aller à Chambéry, ainsi qu'une compagnie de cavalerie, nouvellement formée et commandée par M. de Sauvage, puis une autre de M. de Disonche qui comprenait un grand nombre d'Annéciens et qui fut logée le 31 octobre.

Ces troupes n'eurent guère à intervenir au début des hostilités, car, le 14 novembre, les Français entrèrent en Savoie, sous les ordres du Maréchal de Tessé, auquel le Marquis de Sales, gouverneur du pays, ne put pas résister, n'ayant que des troupes de milices, incapables de « seconder sa valeur et son grand cœur », si bien que le maréchal français s'avança jusqu'à Chambéry, avec un corps d'armée de troupes régulières, bien équipées, composé d'infanterie de dragons, de cavalerie et d'un important train d'artillerie. Cette ville, sans troupes, sans défenses, ouvrit ses portes et se soumit. Le 13, M. le Marquis de Sales se retirant vers Saint-Pierre d'Albigny, pour être à portée de la Tarentaise afin de pouvoir faire une retraite honorable pour se retirer en Piémont.

Ainsi la capitale étant soumise, le reste du pays le fut successivement ; la ville de Rumilly fut comprise dans cette soumission de 1703. Le 16 novembre, M. de la Pesse ayant reçu une lettre d'un sien ami, lui annonçant l'entrée des Français à Chambéry, avertit ses collègues et le Conseil de Ville d'Annecy fut réuni. Ses membres n'avaient point des âmes de résistants et ne désiraient nullement

« Recevoir sans frémir de nouvelles alarmes ».

On délibéra et l'on eut tôt fait de constater la faiblesse des moyens de défense; il valait mieux, disait-on, conserver une ville intacte ainsi que le pays qui serait infailliblement rendu au Duc de Savoie. On vivait des temps de misère et la récolte de l'année avait été médiocre. On devait s'abstenir de tout ce qui pouvait être une source de dommage. Tout incitait à la prudence. Il fallait donc voir le commandant de la province, M. le Marquis de Saint-Michel, pour lui faire entendre les raisons invoquées et l'exhorter à patience, voire à résignation; il n'était ni sage, ni légitime d'empêcher que les troupes ne vinssent en nos proches campagnes; il valait mieux députer quelques personnes à Chambéry en signe de soumission.

Le Commandant, fort embarrassé à l'audition de ces doléances et de ces projets pusillanimes, ne voyait aucunement l'honneur de la ville grandi en allant au devant de la reddition qui pouvait se faire à l'entrée de la province. Certes, ce chef manquait d'énergie; ne s'étant nullement imposé aux syndics annéciens, ceux-ci firent litière de cette opposition, voulant délibérément l'ignorer. Deux des leurs, MM. Amblet et Truchet, avec deux conseillers, partirent pour Chambéry et, après avoir fait la révérence à M. le Maréchal de Tessé, l'assurèrent de la soumission et des bonnes dispositions de la ville. Pour que la politesse comptât double, ils surent se montrer le plus aimable possible, sans avoir horreur des exagérations, ils tinrent à montrer leur humilité qui ne laissa pas d'impressionner favorablement le Maréchal. Celui-ci sut déceler un parfait esprit d'imitation voisin de la timidité que développe chez les gens les plus sûrs d'eux-mêmes, l'ambiance d'un milieu de vainqueur. Avec finesse et ironie, le Maréchal loua le bon parti de cette démarche qui lui évitait de venir en « cette ville en bonne compagnie », ajoutant malicieusement qu'il s'y rendrait quelque jour, pour recevoir le serment de fidélité.

A leur retour, ces envoyés instruisirent le Conseil de Ville de l'avantageux succès de leur voyage, mais l'on s'aperçut vite de l'hostilité de M. le Marquis de Saint-Michel qui avait déjà manifesté son patriotique courroux. Les messagers proposèrent alors une nouvelle entrevue, afin de faire entendre au commandant de la province que rien n'avait été fait contre ses ordres, puisqu'il ne leur en avait

intimé aucun et qu'ils croyaient avantageux pour le bien de Sa Majesté de lui conserver intact un bien qui devait lui être rendu.

Une mauvaise humeur querelleuse et vindicative se propagea sournoisement: les corps de garde de la ville furent renvoyés et, le lendemain, M. le Marquis de Saint-Michel congédia les siens, épars dans la province. L'affaire n'en resta pas là. Annecy fut tranquille jusqu'au 23 novembre, jour où arrivèrent deux régiments primitivement destinés au Chablais: ceux de Tarnault et de Marsilly, venant de La Roche et qui partirent pour Chambéry, le 28. Le 5 décembre, passa un détachement de dragons allant à la Bonneville, puis, au cours de l'après-midi, surgirent, par la porte Perrière, les cavaliers de MM. de Sauvage et de Disonche; sabre au clair, ils se saisirent des portes de la ville, les fermèrent et les surveillèrent. Le Comte Descôtes, lieutenant-colonel du Régiment du Genevois, à la tête d'un important détachement, venu en bateau, par le lac, alla se poster devant la Maison de Ville. Décidé, renaissant à l'espoir, il fit appeler les syndics pour une convocation immédiate du Conseil de Ville, à qui il donna les ordres reçus de M. le Marquis de Sales. C'était donc le désaveu de la démarche faite inconsidérément auprès des vainqueurs. La ville devait être défendue avec les troupes de Son Altesse et tous les chefs devaient prêter serment de fidélité et obéir sans réticence à M. le Marquis de Saint-Michel, seul commandant militaire.

Quelque peu dépités, les Conseillers reconnurent humblement avoir envoyé des députés à Chambéry à M. le Maréchal de Tessé, pour l'assurer de la soumission de la ville, mais ils n'avaient point prêté serment de fidélité au Roi de France. Toutefois, si l'on souhaitait qu'ils prétassent eux-mêmes un nouveau serment, ils étaient prêts à le faire. Non seulement prêts, mais ils s'exécutèrent sur le champ Et le soir, montrant les meilleures grâces, ils firent distribuer à l'infanterie et à la cavalerie campées dans la ville, du pain blanc, du fromage et du vin. Le Comte Descôtes qui avait pénétré dans la ville, le jour de la foire de la Saint-André, environ vers midi, reçut ces présents avec une visible satisfaction. Il avait mis des corps de garde aux portes solidement fermées et barricadées avec des tonneaux remplis de terre, le reste de ses troupes campant

devant la maison de ville et dans les rues aboutissant à la place, là même où quelques marchands bonimentaient.

Mais les troupes quittèrent Annecy, le lendemain 6 décembre, à deux heures de l'après-midi. Le Trésorier de la Ville remit alors au Comte Descôtes la somme de mille florins. Elles revinrent le lendemain, se saisirent à nouveau des portes, furent logées et nourries par les bourgeois prévenants et généreux qui apportèrent du pain et du vin à pleins seaux. On nomma même des munitionnaires chargés de la distribution des vivres recueillis par appels pressants. On fit murer toutes les fausses portes des murailles de l'enceinte, on posa un grand râteau-obstacle défensif dans le chemin qui conduisait du faubourg Sainte-Claire au château. Le Trésorier de la ville, à la bonne volonté inépuisable, acquitta tous les billets présentés par les commandants de troupes pour des achats de cuir, de harnachements, d'éperons faits chez divers artisans ou particuliers.

Personne ne croyait que la ville fût inexpugnable. Si les moyens de défense étaient faibles, les serments de fidélité ne suffisaient pas. On en prêta encore le 8 décembre devant le Seigneur Comte de Montrottier, colonel du Régiment du Genevois, commandant de la place, les collatéraux du Conseil présidial de la province; les syndics Ribiollet et Greffier manifestèrent leur allégeance verbale. Annecy allait s'exposer aux risques, voire aux malheurs de la guerre, en vaillante cité, au moral résigné, prête à subir les épreuves du feu. M. le Marquis de Sales avait détaché de ses troupes le Régiment du Genevois, sous les ordres du comte Descôtes, puis celui de la Tarentaise, commandé par M. d'Albert, afin de défendre la ville contre les Français.

Le Maréchal de Tessé donna ordre à M. de Vallière, Maréchal de camp des Armées du Roi de venir avec 3 000 hommes et son artillerie, pour s'emparer d'Annecy. Ce dernier arriva pendant la nuit du 13 au 14 décembre 1703, s'emparant aisément du premier faubourg du Sépulcre qui n'était pas gardé, les deux régiments du Genevois et de Tarentaise étant postés sur les murailles. Le 14 décembre, il se rendit maître du second faubourg, après une courte fusillade tirée de part et d'autre. Les Français se jetèrent dans les maisons à droite et à gauche, qu'ils pillèrent impitoyablement, perçant les cloisons et les murailles pour

communiquer les uns avec les autres. Dure loi de la guerre que l'âpre et rugueux Blaise de Montluc avait déjà exprimée deux siècles auparavant, pour en excuser les excès : « Il n'y a pas plus de siège sans pillage que d'andouille sans moutarde. » Protégés par les murs, les Français entreprirent, en toute sûreté, un grand feu contre la porte Sainte-Claire et contre les murailles sur lesquelles étaient postés les défenseurs.

Mais au soir, arriva M. de Rochefort, accompagné de plusieurs officiers à l'accueillante maison de ville. Cet état-major, fort soucieux, manifesta sa colère de ne point voir toute la bourgeoisie sous les armes, alors que l'ennemi avait pénétré dans les faubourgs de la ville. « Hélas ! lui répondit-on avec tristesse, nous n'avons pas d'armes ! Déjà la bourgeoisie montait la garde sans armes. » Malgré cette carence, il fallait agir ; on envoya chercher les officiers et les sergents de tous les quartiers, pour les faire venir à la maison de ville. Le Colonel Comte de Montrottier leur ordonna d'aller de porte en porte pour réveiller les bourgeois, les faire lever et leur indiquer le point de rassemblement où ils recevraient les ordres. Démarche vaine ! Sommeil et inertie font un excellent ménage ! La nuit fort avancée, on comptait encore les volontaires très peu nombreux, si peu nombreux, qu'après une longue attente sur la place Notre-Dame, ils se retirèrent en maugréant, pour regagner leur logis. Tous les hommes de bonne volonté ne voulaient pas assumer des responsabilités surhumaines : la plupart n'avaient pas l'impression que la guerre les concernait ; ils souhaitaient naïvement y échapper.

Pendant ce temps, M. d'Albert et son régiment de Tarentaise montèrent au château et les braves conseillers leur firent porter cinq barils de vin et du pain blanc. La ville fournit ce jour, 350 lits garnis chacun de quatre banquettes, d'un matelas, d'un traversin, de quatre draps et d'une couverture. Les bourgeois préféraient donner leurs biens plutôt que de subir une dangereuse servitude militaire. Mais le château ne serait pas un asile sûr, et très vite les commandants des régiments, MM. D'Albert et le Comte Descôtes reconnurent qu'il n'était pas possible de se défendre bien longtemps, d'autant plus que la porte de Bœuf allait être attaquée par un détachement commandé par M. de Marcilly, colonel d'un régiment français. Ils tinrent un

conseil de guerre qui délibéra et prescrivit la retraite, à exécuter sans bruit, par la porte Perrière, pour s'aller joindre à M. le Marquis de Sales, du côté de Faverges, ce qui fut exécuté avec la promptitude de gens très décidés. Ainsi nos deux régiments abandonnèrent la ville à la fureur des Français, après en avoir fermé les portes, mais un officier, M. de Montpiton, chargé de la surveillance et des rondes, emporta malicieusement les clefs, en se retirant par la petite porte du château.

Ce départ hâtif fut un véritable « cessez le feu » et les Français s'avancèrent dans les faubourgs du Sépulcre, en ordre de bataille, la baïonnette au bout du fusil, jusqu'à la porte Sainte-Claire, avec deux pièces d'artillerie, tandis que M. de Marsilly marchait avec son détachement, contre la porte de Bœuf. La situation devenait critique. On ne peut exprimer, dit un témoin « la frayeur de tout le peuple, car les soldats ennemis, animés et soutenus par l'espérance d'un pillage, poussèrent des clameurs épouvantables, à tel point qu'ils n'entendirent pas la chamade battue promptement, ni les cris des habitants, annonciateurs du retrait des régiments et de l'ardente volonté d'une prompte reddition. » C'est alors que des « troupes françaises en fureur et impatientes d'entrer en force dans la ville, pour piller, firent une terrible décharge de carabine contre la porte Sainte-Claire qui fut percée en plusieurs endroits ». On était allé quérir un serrurier pour démonter et enlever la serrure, mais pendant le temps qu'il travaillait, les Français tirèrent à nouveau et ajoutèrent deux volées de coups de canon qui mirent tout le peuple dans la dernière épouvante. L'artisan, courageux, mais non téméraire, abandonna son chantier, ne voulant pas risquer sa vie pour démontrer ses brillantes qualités professionnelles. Mais les Français récidivèrent et après une douzaine de volées de canon, la barre de soutien de la porte fut cassée et de nombreux trous étoilèrent les panneaux. On expliqua les effets de la balistique par la qualité de l'obstacle. La porte en bois de peuplier ne subissait qu'un trou à l'impact du boulet, de sorte qu'elle pouvait remplir solidement son office, continuer à fermer la ville et donner à l'ennemi l'impression d'une tenace résistance. Or, il n'en était rien : la chamade — appel prolongé pour indiquer aux assiégés le désir de capituler — continuait à exprimer l'an-

goisse de tous, mais ne pouvait se faire entendre dans ce vacarme assourdissant. Même l'étendard blanc que l'on avait arboré dans l'une des tours du clocher de Notre-Dame ne semblait pas captiver l'attention des assaillants.

Faite d'un autre bois, le chêne par exemple, la porte eût été fracassée par le canon et les soldats auraient conquis la liberté d'entrer tumultueusement dans la ville et, dans leur fureur déchaînée, de se livrer à un pillage et à une tuerie générale. Mais la porte restait close. L'on y voulait voir un défi, conséquence de la brusque défilade du serrurier qui pouvait alors faire part de ses impressions.

Ce pauvre serrurier avait augmenté les transes de la population. Une partie de l'armée française se dirigea vers Sous-Aléry, pour venir ensuite au faubourg de Bœuf, attaquer la ville, pendant que M. de Vallière continuait de faire canonner la porte Sainte-Claire. Dans cette menaçante et épouvantable conjoncture, le Révérend Père Dupont, gardien des Cordeliers, se détermina à sortir par la porte qui conduit au jardin des Pères, pour aller instruire M. de Vallière du départ des troupes de Savoie et de l'état présent de la ville, précisant qu'on avait emporté les clés des portes et qu'un serrurier désigné pour démonter la serrure s'était enfui. Aussi fallait-il donner le temps nécessaire pour forcer les serrures. On a pu louer ce Révérend Père qui risqua sa vie pour accomplir sa dangereuse et courageuse démarche, car plusieurs grenadiers, le voyant venir, marchant sur les genoux « tournant en sa main un linge blanc », se mirent souvent en position de faire feu sur lui.

M. de Marcilly arriva à la porte de Bœuf, bien décidé lui aussi à faire sauter la serrure. Il y reçut quelques bourgeois de distinction qui le supplièrent d'entrer dans la ville qu'il pouvait préserver, par sa bonté, du malheur où elle se trouvait exposée par un motif futile: « un officier des troupes de Savoie ayant emporté malicieusement les clés des portes ». C'est alors qu'on fit scier la barrière qui traversait la porte de Bœuf et les Français purent pénétrer dans la ville, baïonnette au fusil et, pour les officiers, pistolet à la main. Compréhensif et généreux, M. de Marcilly envoya prévenir M. de Vallière. En même temps, il s'avança, avec son détachement, par la rue de Bœuf, la rue de la

Filaterie, le Pont Morens, la rue Sainte-Claire où il dut s'arrêter, parce que les boulets y bondissaient encore.

Lorsque M. de Vallière apprit l'arrivée de M. de Marcilly, il fit cesser le feu et laissa tout le temps nécessaire à l'ouverture de la porte, puis entra dans la ville en commandant à ses troupes d'enlever la baïonnette du bout du fusil et de mettre l'arme sur l'épaule. Cet ordre fut accueilli avec indignation, car il privait les troupes du pillage auquel elles s'attendaient. La première personne rencontrée par M. de Vallière fut Mgr Rossillon de Bernex, l'évêque de Genève qui s'était même exposé, alors qu'on tentait de lever la serrure de la porte Sainte-Claire et que les troupes entreprenaient des décharges de carabine contre l'obstacle récalcitrant. Mais l'évêque ayant abordé le chef français était suivi des syndics de la ville et de plusieurs bourgeois. Tous reçurent un témoignage de grande estime et la promesse d'ordres à donner pour la sécurité et la tranquillité des habitants. L'exécution en fut ponctuelle et il ne se produisit aucun désordre. A peine signale-t-on quelques plaintes et contestations avec les commissaires d'artillerie qui demandaient les cloches des églises, mais ces prétentions furent vaines. A signaler que les syndics qui confirmèrent la reddition étaient les seigneurs Amblet, Truchet et Bovard. Le Conseil de Ville comprenait en outre les seigneurs Ribiollet, Avocat de Ville, Dumonal, colonel de ville, qui devra abandonner ses pouvoirs, les seigneurs Dépolier, Ruphy, anciens syndics, Delattour, Bayttaz, De Fésigny, Rebut, les sieurs Grandis, Perréard, Burnod, Diaconis, Burquier, Flocard et Picollet.

Les troupes de Savoie prirent le parti de se retirer par la porte Perrière et par celle se trouvant à l'arrière du château; elles laissèrent en ce réduit des barils de poudre et des caisses de balles. Avant leur départ, elles reçurent des remerciements pour les soins apportés à la conservation de la ville, de la part de Mgr l'Evêque, accompagné de M. l'Abbé de Chezery, de MM. les Syndics, du colonel de ville et de plusieurs personnes de distinction. On travailla, par la suite, à débarrasser les portes que l'on avait barricadées avec des tonneaux remplis de terre, des poutres et autres obstacles.

Trois jours après, le 8 décembre 1703, le Seigneur Bovard, premier syndic, proposa au Conseil de députer

quelqu'un à M. le Duc de la Feuillade qui venait commander en ce pays. Le gouverneur du Dauphiné étant arrivé à Chambéry, il convenait d' « aller lui faire la révérence et de lui demander sa protection pour cette ville ». Le Conseil pria les Seigneurs Rebut et Ribiollet de vouloir bien « prendre cette peine ». C'était donc la soumission officielle. L'occupation du pays allait commencer avec tout ce qu'elle apportait de gêne et de contraintes. Une curieuse manifestation d'austérité se révèle le 5 mai 1704 où le Seigneur Rebut, alors premier syndic, propose « que les autrefois, c'était la coutume que tout le Conseil soupait ensemblement, le jour de la Fête-Dieu, outre le déjeuner que l'on faisait en maison de ville, avant la procession. Comme l'on a présentement des troupes étrangères, les syndics ses collègues n'ont rien voulu ordonner sans avoir le sentiment du Conseil, pour savoir si l'on continuerait la même chose. Le Conseil a ainsi délibéré : pour le déjeuner que l'on faisait en maison de ville, il serait continué, mais l'on ne ferait point de souper. »

Cette occupation fut entrecoupée de courtes périodes où les troupes du Duc de Savoie parvinrent à reconquérir la ville d'Annecy. Le premier retour offensif se produisit le 13 avril 1704. Les troupes commandées par M. de Schöllenbourg descendirent de la Tarentaise et, sans rencontrer de résistance, arrivèrent à Annecy, avec un détachement conduit par le Baron de Saint-Rhény. Ce jour-même, le Seigneur Ribiollet, syndic, exposa la teneur d'un ordre daté de Conflans, du 11 avril, et portant commandement de se saisir de tous les effets, de l'argent, du blé, des munitions de guerre et des provisions de bouche, laissés par les Français, à la suite de leur retraite. Dociles, afin de n'être point déclarés et traités comme rebelles, les syndics firent un inventaire avec l'émissaire, un nommé L'Hôpital, ponctuel agent de liaison.

Le même jour, un exprès vint de Turin, apporter un édit du duc de Savoie, daté du 4 avril, prescrivant aux officiers et soldats des troupes qui avaient été levées par M. le Marquis de Sales de se présenter, dans la huitaine, par devant le Baron de Saint Rhény. Le Conseil députa les Seigneurs Ribiollet et Bovard, syndics, et les Conseillers Delattour et Ruffard, qui sollicitèrent des ordres et annoncèrent la nouvelle levée du Régiment du Genevois. Avis en

fut donné à M. le Comte de Montrottier, colonel de ce Régiment, et au Seigneur Descôtes, lieutenant-colonel, afin qu'ils indiquent les mesures à prendre. Mais cette agitation verbale et épistolaire, causée par ces transmissions de pouvoir, ne dura guère, car deux mois après, les Français reviennent et Annecy voyait à nouveau les corps de garde de huit hommes, commandés par un sergent, installés à chaque porte et recevant de la ville « le gîte, le bois et la chandelle ».

Un autre épisode offensif se situe en 1709, à la suite d'une nouvelle campagne de Tarentaise, où l'on vit, dit un chroniqueur « Les Français retranchés jusqu'aux dents, battus et mis en fuite, passant dans la ville en « traits d'ailes » pour aller chercher quelque sûreté au delà du Rhône, du côté de Seyssel ». Cette subite arrivée des troupes françaises eut lieu le 29 juillet 1709, vers six heures de l'après-midi. L'état du Régiment de dragons du marquis de Conflens apitoie le commentateur, car ces soldats « portaient encore sur leur visage les marques sensibles de la frayeur qui les avait fait marcher en toute diligence ». Mais ils s'arrêtèrent, ayant reçu l'ordre du général de Prades, qui choisit le Grand Pâquier pour faire camper toutes les unités dont il avait le commandement. Elles y demeurèrent jusqu'au 12 août.

Le Maréchal Daun, commandant les troupes de Son Altesse, s'acharnant à la poursuite, fit avancer un fort détachement de cavalerie accompagné d'infanterie jusqu'à Faverges, sans se hasarder toutefois à se porter sur Annecy. Le général de Prades, en stratège précautionneux, crut qu'il y allait de sa gloire, ou plus modestement de sa sécurité et de celle de ses soldats, de faire chaque nuit des reconnaissances jusqu'au village de Verthier où l'ennemi tenait un poste avancé qu'il relevait de 24 en 24 heures.

C'est alors qu'un jeune cornette du Régiment de Conflens, plein d'ardeur « pour s'acquérir de la gloire » proposa au général de Prades d'enlever ce corps de garde, se chargeant lui-même de cette audacieuse expédition, si l'on voulait lui donner cinquante dragons à pied, qu'il conduirait en bateau par le lac, jusqu'à un quart d'heure de marche de Verthier. Ce qui fut accepté. Le général compta sur la bravoure du jeune cornette qui arriva, après trois heures

de navigation, à proximité du village, sans pouvoir donner des marques probantes de sa valeur et de son audace, n'ayant trouvé personne pour les mettre à l'épreuve, ce qui lui fit croire que les ennemis s'étaient retirés.

Alors, résolument, il s'avança dans le village, marchant à la tête de sa troupe, pour aller chercher de téméraire façon « la gloire qu'il croyait conquérir ». Mais, tandis qu'il se flattait agréablement de la facile réussite de son projet, le corps de garde, composé d'un détachement de cavalerie allemande, posté dans un pré, à l'abri d'une muraille, vint fondre sur cette petite troupe française, le sabre à la main, avec tant de fureur que la plus grande partie de l'expédition fut hâchée et l'autre prisonnière avec le cornette dangereusement blessé qui fut conduit avec les rescapés dans le château de Faverges.

Le général de Prades renonça par la suite à faire attaquer ce poste ennemi; aussi les troupes françaises ne quittèrent plus le camp du Pâquier, prenant seulement les précautions judicieuses afin de n'y être point surprises par leurs ennemis. Elles y demeurèrent dans une tranquille oisiveté jusqu'au 17 août, jour où il fallut quitter le camp avec beaucoup de précipitation. C'est que le Maréchal Daun avait donné l'ordre au général Siméon de Jongen de s'avancer en ville avec un détachement de 2 500 hommes, cavaliers et dragons, infanterie prussienne, housards et heiduques, milice et gens de pied, masse imposante décidée à surprendre les Français dans leur camp du Pâquier.

Car les housards avaient pris le chemin qui conduit de Faverges à Thônes, où se trouvaient encore quelques dragons français commandés par un officier du Régiment de Conflans, pendant que le général marchait sur Menthon, pour suivre ensuite la route derrière la montagne de Veyrier et venir passer au défilé de Dingy-Saint-Clair. A l'arrivée des housards à Thônes, les dragons français disparurent et se sauvèrent où ils purent; leur officier prit alors l'habit d'un paysan pour venir à grands pas, par des chemins détournés, avertir le général de Prades que l'ennemi était à Thônes et que lui s'était heureusement « sauvé de leurs mains dans l'équipage où on le voyait ».

Cet avis reçu fort à propos, à huit heures du soir, le général de Prades n'hésita point à quitter promptement

son camp du Pâquier pour aller, avec ses troupes, chercher ailleurs une sûreté, car l'ennemi traversa bruyamment la ville.

En deux heures, tous prirent la fuite, allant camper, le reste de la nuit, au village de La Combe, ayant toutefois laissé un détachement de dragons en arrière-garde, à l'entrée des marais d'Epagny, du côté de Chantepoulet.

Le lendemain 18 août, sur les six heures du matin, on vit arriver, à Annecy, quelques hussards allemands, à bride abattue, le sabre au poing, faisant connaître qu'ils cherchaient les Français. Le bonnes âmes les renseignèrent sur la route prise en direction de Seyssel. Rageurs, acharnés, ces cavaliers rebroussèrent chemin, allèrent chercher des renforts, revinrent et repartirent, hargneux, vers Mosinges, puis découvrirent le détachement de dragons à l'approche des marais, les attaquèrent, les mirent en fuite, sabrant impitoyablement. Beaucoup moururent et les autres furent conduits à Annecy, dépouillés, hâves, couverts de sang, « dans un état digne de la plus grande compassion ».

Les dragons échappés de ce combat terrible parurent devant leur général et lui firent prendre une prompte résolution de courir au delà du Rhône, position qui serait, pour la suite de la campagne, un excellent et puissant retranchement.

Pendant ce temps, le général Siméon de Jongen, qui avait campé pendant la nuit au défilé de Dingy, commença à apparaître au-dessus du château de la Pesse, avec l'intention de descendre dans la plaine des Fins ; il détacha le comte Carle avec quelques cavaliers qui eurent tôt fait de se présenter à la première porte du faubourg de Bœuf, demandant aussitôt à parler aux syndics, les Seigneurs Bovard, Nouvellet, Diaconis et Decouz. Pour satisfaire aux désirs du général de Jongen qui voulait donner des ordres aux représentants de la ville, M. Nouvellet, second syndic, partit à cheval, en compagnie de quelques conseillers. La rencontre eut lieu en deça du village de Vignières. Après les premiers compliments, le général demanda qu'on lui indiquât un endroit propice pour camper. Il voulait être en vue du château qu'il se proposait d'investir, le jour même. On le conduisit jusqu'à la chapelle de la Pitié où le terrain avoisinant fut trouvé à sa convenance. Les troupes

prirent leurs avant-postes à l'entrée du faubourg de Bœuf et même tout près de la porte. Elles ne devaient laisser pénétrer dans la ville que les soldats ou officiers porteurs d'un ordre précis du général. Puis celui-ci fit son entrée, prit son logement dans la maison du marquis de Sales, où MM. les Syndics lui firent présenter des rafraîchissements, tandis que les soldats recevaient des tonneaux de vin, des fromages, des fruits et autres choses que le peuple portait dans leur camp.

Pendant ce temps, M. le Marquis de Vallière, gouverneur de la ville, qui s'était retiré au château, au cours de la nuit, après la fuite des troupes campées au Pâquier, fit tirer quelques coups de fauconneau et de springardes sur le camp du général de Jongen, afin de lui faire connaître sa farouche détermination de résistance. Le fauconneau était une pièce de canon, pesant huit cents kilogs et pouvant tirer un boulet d'une livre. Quant au springarde, c'était une arme à feu d'un mètre et demi de longueur environ, lançant des balles de la grosseur d'une prune, véritable fusil de rempart. M. de Vallière avait prévu, après la funeste action de Conflans, l'avance de l'ennemi sur Anne-cy, très difficile à défendre avec ses faibles effectifs. Mais, confiant dans la protection des solides murailles du château, persuadé qu'il n'y serait point forcé, les ennemis ne possédant aucune pièce d'artillerie, il avait pris, en chef judicieux et prévoyant, toutes les précautions nécessaires pour une vigoureuse défense, ayant à cet effet, entrepris les travaux les plus urgents pour maintenir et décourager l'assaillant: réfection des murs aux endroits vulnérables, protection par un mur de pierres cadettes de la porte située derrière le château, édification d'un retranchement en deça de la porte du pont-levis et au dedans de la porte maîtresse.

De plus, il avait fait pourvoir cette forteresse de toutes les munitions indispensables ainsi que d'importants approvisionnements: un grand nombre de sacs de farine, de la viande salée, du lard, des vaches, plusieurs tonneaux de vin, des sacs de sel, de l'eau de vie, du bois pour les fours, en un mot tout ce qu'il pensait être nécessaire pour faire vivre commodément sa parnison pendant un long siège. La ville fut contrainte à lui fournir tous les ameublements pour son logement, sa cuisine, avec des lits pour

les soldats, les marmites, plats, ustensiles, cruches et pichets, et tous les meubles utiles.

Quant aux munitions de guerre, on peut dire qu'elles étaient plus que suffisantes tant en poudre, plombs, caisses de balles, boulets, armes. On pouvait penser à un siège prolongé, justifié par la garnison décidée et assez nombreuse se composant de la compagnie franche de M. de Vallière, commandant de tout le pays, ayant sous ses ordres son frère. Il disposait, en outre, d'une compagnie détachée du Régiment de la Reine, commandée par le capitaine Garrigues, et d'une autre compagnie de soldats invalides. Curieuse utilisation, mais ces derniers se distinguèrent beaucoup pendant ce siège, par l'efficacité, la promptitude et la densité de leurs feux, adroitement dirigés sur les assaillants.

Ainsi, tout était bien disposé pour une vigoureuse résistance. Le jour même de son arrivée, le général de Jongen fit investir le château. Les heiduques, milice de gens de pied, furent commandés pour se saisir de toutes les portes situées du côté du grand jardin, tandis que les Prussiens occupèrent le devant du château, du côté de l'église Saint-Maurice, le clocher d'où ils firent un feu intense sur les assiégés. D'autres groupes s'emparèrent des jardins et des maisons situés du côté de la grande tour et de la Perrière, le tout sous le commandement du jeune comte Daun, frère du maréchal, qui fut chargé de la conduite de ce siège et qui fit sommer le marquis de Vallière de se rendre avec toute sa garnison.

Mais, bien décidé à résister, ce chef fit la réponse des âmes bien nées et des grands cœurs, montrant ainsi qu'il était fidèlement attaché au service et à la gloire du Roi, son maître. Par devoir, et pour l'honneur, il s'engageait à défendre le château jusqu'à la dernière extrémité, illustrant sa ferme résolution en faisant ouvrir un grand feu sur tous ceux qui tenaient les postes avancés ou qui paraissaient à découvert avec une surprenante témérité, alors que les assiégés enfermés dans le château, sous la protection d'épaisses murailles, n'avaient pas à craindre beaucoup des ripostes adverses.

Le premier jour du siège, le 18 août, se passa dans une fusillade continuelle. De part et d'autre on tiraillait ; plu-

sieurs soldats de Son Altesse furent tués, s'étant exposés « pour le service, avec une intrépidité peu commune, mais naturelle à ces troupes victorieuses ».

Toutefois, la nuit suspendit le feu qui recommença le jour suivant, le 19 août, se continuant sans interruption. La ville entière gémissait sous le coups, diluant le danger, dans ses rues et faubourgs. On ne pouvait passer sur le pont de la Halle, ni sur le pont Morens ; on risquait sa vie, sur la place de la Visitation, ainsi qu'aux fenêtres des maisons orientées vers le château. La seule communication libre entre le quartier Sainte-Claire et le reste de la ville, au delà des ponts, était celui de la Boucherie, où l'on risquait même d'essuyer quelques coups de fusil tirés du château, atteignant l'extrémité du pont du côté des moulins de Sainte-Catherine. La crainte était partout, on se coulait sous les arcades, on se hâtait pour aller quérir du pain, on courait, effrayés par les salves, maudissant le lancinant bruit de cette inlassable et diabolique mousqueterie.

Mais l'on eut tôt fait de se rendre compte que ce siège pouvait être de très longue durée, si l'on persistait à attaquer le château à coups de fusil. Aussi le général de Jongen résolut de recourir à la mine, « cette nouvelle manière d'exterminer les hommes », disait Voltaire. On pratiquait des excavations dans les murailles, pour les faire sauter au moyen d'une charge de poudre. En outre, le général espérait « attacher le feu » en plusieurs endroits avec des grenades royales qui se jettent dans le mortier. Ces intentions suscitèrent de nouvelles craintes. On prit la liberté de les faire remarquer à l'assiégeant : la ville entière serait exposée aux dangers d'un incendie total. Le projet fut donc abandonné, car on espérait que la mine produirait l'effet attendu pour la reddition du château. Dans le cas contraire, on utiliserait le feu, quelque danger qu'il pût survenir.

Alors, on chercha l'endroit le plus propre à faire une brèche, ce qui obligea le comte Daun à visiter tous les dehors du château, ce qu'il fit avec un courage martial, sous un feu continu. Il jugea à propos d'attacher le mineur à la muraille du petit jardin situé près du cimetière Saint-Maurice : on pratiqua une ouverture assez profonde, si

profonde qu'elle renversa le mur; cet endroit devint, par cet éboulement, par trop exposé au feu qui ne cessait de jaillir des tours du château. Il fallut donc modifier le plan de destruction, résolution décisive mais pareillement hasardeuse. On choisit la grande galerie du château. Un bon nombre de soldats pénétrèrent dans la maison de M. Nouvellet, puis dans celle de M. Desmaison. On fit un grand feu. Le mineur s'avança crânement par le jardin de M. Nouvellet, suivi de plusieurs ouvriers portant des madriers et les outils nécessaires à l'entreprise; il s'en alla loger au pied de la muraille, entre la porte de secours et la grande tour. Ces préparatifs laissèrent de nombreux tués et blessés; cependant le mineur put se loger dans une cavité ; s'attachant à la muraille, il travailla le reste du jour, puis pendant la nuit et le lendemain jusqu'à midi, heure à laquelle la mine fut prête à être chargée. Et elle le fut.

Ce travail prolongé et bruyant du mineur s'entendait de l'endroit du moulin du Château; il donna d'amples soucis à M. le Marquis de Vallière et à sa garnison. Tous craignaient un assaut, car la brèche avait pratiqué une entrée pour pénétrer dans la grande cour du château. Et en effet, la mine prête, M. de Jongen allait donner l'ordre de préparer cet assaut. A cet effet, il fit porter deux cents matelas roulés qui, placés devant la maison de M. Nouvellet, devaient servir de retranchement protecteur aux soldats qui s'élanceraient dans la brèche, pendant que les heiduques dresseraient des échelles attachées les unes aux autres, pour escalader la muraille continguë au grand jardin. On se colportait l'annonce des préparatifs; on parlait de destruction complète. La peur planait sur la ville et plus particulièrement sur le quartier de la Perrière où les habitants craignaient pour leurs maisons.

M. de Vallière faisait accentuer la fusillade sur les troupes qui paraissaient dans les jardins, mais l'ennemi s'avisa de poster à la petite fenêtre située au-dessus du portail de l'église Saint-Dominique, des soldats armés d'arquebuses rayées qui pouvaient viser en droite ligne les défenseurs de la galerie, si bien que ces derniers ne parurent plus aux fenêtres, ne comprenant pas d'où pouvaient venir ces coups qu'on leur destinait si adroitement. Alors M. de Vallière, voyant qu'il risquait par trop d'attendre un

assaut meurtrier, reconnaissant que sa garnison perdait courage, résolut de faire battre la chamade pour annoncer son désir de capituler. M. de Jongen répondit comme tous les vainqueurs : la seule reddition possible exigeait l'ouverture des portes du château ; le chef français devait se constituer prisonnier de guerre avec toute sa garnison. Après une nouvelle entrevue, on convint qu'officiers et soldats seraient désarmés, sans être dépouillés, ni fouillés. On débarrassa les portes, hérissées d'objets les plus hétéroclites. Dès leur ouverture, le comte Daun pénétra dans l'enceinte, puis ressortit avec un prisonnier de marque, M. l'Avocat Garbillon. Tous deux s'en allèrent incontinent saluer M. de Jongen qui venait recueillir cette capitulation On fit ensuite entrer un important détachement qui prit possession de tout ce que les syndics annéciens avaient fait porter sur l'ordre de M. de Vallière. Enfin, le lendemain 22 août, on fit descendre la garnison française pour la conduire place au Bois, où elle s'embarqua, sous bonne escorte, pour être acheminée jusqu'à Faverges. Elle devait ensuite prendre la route de Turin, où Son Altesse Royale donna généreusement la liberté à M. de Vallière, sur la parole donnée de se retirer dans son pays, à Paris, mais les officiers et les soldats furent retenus dans les prisons de la capitale.

Cette guerre eut aussi une néfaste répercussion sur la situation scolaire, car Collège et écoles furent délaissés, les salles du Collège étant souvent occupées par les soldats, les magasins de vivres, les dépôts de bois, de foin. Les garçons offraient d'ailleurs leur curiosité, leurs bras, leur intrépidité imprudente, aux multiples incidents d'une vie quotidienne riche en événements, toujours pittoresques, s'ils étaient parfois dangereux : passage ou séjour de troupes, livraison de matériel ou de denrées, batailles, sièges, arrestations, pillages, travaux imposés pour aider à faire vivre la famille au trop modeste salaire, souvent amputé par des taxes et des contributions.

Et même ceux qui fréquentaient les classes étaient happés par cette curiosité facile à mettre en éveil et qui, pour la satisfaire, narguaient le péril, car la sécurité n'était pas toujours assurée. Peut-être comme Boileau le dira plus tard, pouvait-on se réveiller au bruit d'une balle perçant son volet. Par surcroît de précaution, le promeneur soli-

taire, le gamin seul ou accompagné, lançaient à chaque pas, un regard méfiant et scrutateur, comme pour interroger chaque détour d'allée, chaque pilier d'arcade, chaque escalier tentateur, chaque porte solidement tenue, chaque pont où l'on risquait d'essuyer quelques projectiles. Faut-il rappeler, entre autres, la tragique mort de la femme de M. Montagnier qui, logeant au faubourg Perrière, dans la maison du sieur Moutier, fut tuée raide d'un coup de fusil, pour être venue imprudemment paraître à une de ses fenêtres ? On comprend dès lors, comment des mères de familles veillaient à ne point laisser sortir les enfants pour aller à l'école, surveillance difficile à l'égard des téméraires toujours attirés par les bruits, les clameurs, les rixes, les cris, les coups de feu, les interpellations, les allées et venues de la soldatesque en armes qui régnait en maîtresse dans les rues de la ville, faisant subir, presque sans interruption la « dure captivité de dix années ».

Comme si les privations ne suffisaient pas à tourmenter les Annéciens, il fallait encore que la nature s'en mêlât pour ajouter à la misère vaillamment, mais péniblement supportée.

Le début de l'hiver 1710-1711 vit la continuation des beaux jours d'un automne agréable. Ce fut fort heureux pour la population annécienne qu'il suspendît ses rigueurs ordinaires. Mais le 21 janvier 1711, s'éleva ce vent du Nord, la bise qui, durant trois jours, apporta sa violence et son froid extrême. Puis ce fut la neige en grosse quantité, chargeant les montagnes, recouvrant plaines et collines. L'hiver renaissait alors; le froid blanchissait les rues, pétrifiait les ménagères courant aux boulangeries et aux boucheries, pénétrait dans les logis où se tenaient des gens mornes et inquiets, que des privations avaient souvent condamnés à une vie latente.

Le gel tint bon jusqu'au 11 février. Alors le vent du Midi commença de souffler vers les neuf heures du soir et de grosses pluies s'abattirent sur toute la région, durant trois jours. La fonte des neiges s'accomplit, rapide, menaçante. L'air était tiède, la lumière voilée; le vent du redoux qui s'était levé poussa son souffle chaud sur le lac, les monts et les vallées, portant d'abord une pluie modérée, puis plus serrée, achevant le dégel général, signe avant-

coureur des dangers auxquels le pays devait être exposé. Des torrents impétueux précipitèrent dans le lac des eaux effrayantes. Le Laudon déversa les eaux du Semnoz, l'Ire celles du Charbon, l'Eau Morte celles de la Sambuy. Tous les ruisseaux grondaient, charriaient des pierres, des arbres, mordant la terre qu'ils entraînaient. Rivières et canaux de la ville débordèrent ainsi que le lac, recouvrant la place de la Grande Visitation, le pont de la Halle, la Grenette, la rue de la Halle, le Pâquier où les eaux s'étendirent sur les allées, envahissant le rez-de-chaussée du Monastère des Sœurs Bernardines.

La neige succéda à nouveau à la pluie, causant un froid assez vif, jusqu'au dimanche 15 février. Puis une nouvelle précipitation vint gifler les maisons, engorger les gouttières, et le second dégel se fit avec « beaucoup de promptitude ». Les canaux étendirent tellement leurs eaux que le samedi 21 février, l'on ne pouvait plus avoir de communications avec le quartier de la Halle, ni aller à l'église de la Visitation. L'eau s'étendit dans la rue de la Filaterie, dans celle qui conduit au Pont Morens, venant du côté de la Halle, dans la rue du Pâquier et la rue Saint-François.

Mais dans la nuit de ce jour, vers onze heures, l'averse tombait raide et bruyante, ainsi que le jour suivant, le lundi 23 février, si bien que le peuple qui voyait augmenter d'heure en heure le niveau de l'eau commença à s'alarmer et à connaître une terrible angoisse. Le 24, le Pont-Morens était submergé. Les syndics convoquèrent les maîtres architectes, entrepreneurs et charpentiers afin de chercher remède. On observa le cours des eaux, sur un bateau d'avis ; on examina particulièrement la digue du canal près du Moulin des Pères Cordeliers ; on se demanda si la sécurité publique n'exigeait point qu'elle fût abattue. Les experts ne cachaient pas la difficulté, mais on pouvait réussir avec beaucoup de peine, de patience et d'attention. Il fallait d'abord retirer les bois flottants qui se seraient arrêtés au-dessus de cette digue dont la hauteur excessive faisait remonter l'eau du canal. Mais les troncs d'arbres qui surnageaient sur le Pâquier s'en allaient par le canal situé entre le pré Lombard et le Couvent de Saint-Dominique, se jetaient dans le grand canal du Thiou en s'arrêtant aux arcades du Pont Morens où l'on essaya de les retirer avec

toute la célérité possible, au moyen de machines, de treuils et de tours dont « il fallut se servir avec beaucoup de peine et de fatigue ». Mais une grosse pièce de sapin enlevée de la place de la Halle fut précipitée dans le Thiou qu'elle barra entre la Boucherie et la maison du Chantre des Ecoles, le Seigneur de Monthoux de Barrioz. On craignait que les maisons proches ne fussent renversées, par l'extrême rapidité et l'abondance de l'eau, ce qui eût été un grand malheur pour la ville car les débris et gravats de ces bâtiments seraient retombés dans le grand canal, principal dégorgement du lac. Il se serait formé une digue d'autant plus forte qu'elle aurait été soutenue par le grand Pont de la Boucherie. L'eau serait remontée dans la ville qui aurait été infailliblement submergée.

Elle le fut. Des nuées d'orage, de l'aube jusqu'au soir avaient encore passé sur le pays et comme des poches éventrées, avaient versé leur pluie sur la ville inondée. Tout le monde demeurait accablé. Le Pont-Morens recouvert, le grand canal grondait de plus en plus, marquant la continuation des misères de l'hiver. On fit dresser des ponts avec des sommiers de charpente, faisant l'office de poutres s'appuyant à chacune de leurs extrémités sur des poteaux de bois. En ce jour de la saint Mathias, le 24 février, le petit canal de la Boucherie déborda par devant les moulins de Sainte-Catherine et l'eau reflua dans la rue Saint-François déjà recouverte, pour se décharger, comme un torrent impétueux, dans le grand canal, en passant devant le Moulin des Révérends Chanoines de Sépulcre, elle emporta une énorme pièce de bois de noyer, servant de banc de boucherie. Cette masse fut entraînée avec tant de violence qu'elle enfonça les portes de la blancherie, les poussant vers le moulin des Dames de la Visitation, pour les précipiter dans le Thiou.

Et les pluies continuant, les eaux s'élevaient de plus en plus dans les rues; le peuple vit augmenter son effroi, à la vue de ce triste spectacle. MM. les Syndics convoquèrent le Conseil de Ville pour délibérer sur les moyens à prendre pour prévenir les malheurs menaçants. Le Seigneur De Soyrier et l'Avocat de ville firent part de l'urgente nécessité d'abattre la digue du canal et du moulin des Cordeliers. C'était l'avis des maîtres entrepreneurs. « Et l'on mit incontinent la main à l'œuvre. Ceux-ci édifièrent

leurs machines et leurs tours; les ouvriers, charpentiers et maçons montèrent sur des échafaudages provisoires, pour tendre de grosses cordes attachées aux sommiers de la digue; d'autres « s'exposaient avec une intrépidité surprenante pour attacher ces cordes ». On ne pouvait les voir approcher de cette digue sans frémir de crainte, lorsqu'ils passaient hardiment sur des planches qu'ils jetaient sur des appuis chancelants. Les eaux se précipitaient dans un véritable gouffre, formant une cascade terrifiante. D'autres ouvriers appliquaient leurs forces à tirer aux tours, à couper les bois pour les arracher plus facilement. « En un mot, aidés par quantité de personnes montrant une ardeur sans exemple, supportant de surprenantes fatigues, ils eurent arraché la moitié de cette haute digue, au début de la nuit ». L'effet fut immédiat. On vit que les eaux commençaient à baisser. On acheva l'entreprise le lendemain 25 février. Les derniers fondements tombèrent vers 9 heures. La population commença à se rassurer, espérant le danger écarté par l'écoulement du flot.

Ce matin-là, Mgr l'Evêque « plein de zèle pour le peuple et vivement touché de ces maux publics, vint dire la messe dans la chapelle de Notre-Dame, où des prières furent faites ». Mais dans ce temps où l'on pensait ressentir les heureux résultats des travaux entrepris, un coup terrible et imprévu vint anéantir les espérances. Vers midi, la tour des Cordeliers, solide par ses fortes pierres de taille, située sur le bord du canal où se faisait la jonction des eaux venant du canal Notre-Dame et du canal du Pâquier et dans laquelle les Religieux avaient creusé un réservoir, fut renversée tout entière dans le canal, entraînant avec elle la muraille s'étendant jusqu'à la galerie de bois du couvent.

La chute de cette tour et de cette muraille fit un bruit si terrible que toute la ville en fut épouvantée. Mais cette frayeur fut accrue quand on vit remonter impétueusement dans la ville l'eau du canal Notre-Dame complètement bouché par ce malencontreux obstacle. En même temps, la moitié du cimetière de l'Hôpital s'éboula dans le canal et l'on vit même un cadavre projeté dans les eaux. On ne put le retirer que le lendemain. Les bâtiments voisins furent ébranlés; une énorme quantité d'eau fut lancée contre les fenêtres de la chambre du Révérend Recteur de l'Hôpital.

Celles-ci ne résistèrent point et laissèrent le passage au flot dévastateur.

Les eaux refluèrent dans les rues Notre-Dame et de la Filaterie, elles coururent vers celles qui emplissaient la rue du Pâquier. Les habitants, tout à coup surpris, se sauvèrent, effrayés, en guéant comme il leur était possible; les boutiques des marchands, les échoppes des artisans, les bancs étaient désertés. La grande cour du Collège Chappuisien, les classes du premier étage, les appartements des Barnabites furent subitement inondés, le couvent de Saint-Dominique, le Monastère de la Visitation l'étaient déjà, mais le furent beaucoup plus par ce malheureux accident et l'on vit l'eau s'élever jusqu'à la bordure du puits situé dans le cloître des Dominicains. Le pont Saint-Joseph, déjà rompu le 24 février, se disloqua et une grande partie fut emportée. Le Pont de la Boucherie fut abattu pour faciliter l'écoulement des eaux.

Le Palais de l'Ile était inabordable, le pont de la Halle disparaissait, la Grenette ne montrait plus ses bancs, le clos Lombard n'était plus qu'un vaste étang, les Bernardines du Clos Bonlieu, apeurées, n'avaient plus d'entrée par le pont du Pâquier; les Religieuses de l'Annonciade au faubourg de la Perrière avaient deux pieds d'eau dans leur parloir et leurs appartements. La rue de Bœuf était moins envahie, mais les bateaux auraient pu côtoyer les maisons. L'affolement gagnait tous les habitants; sur les chevaux, au risque d'être noyés, l'on emportait des femmes et des petits enfants, pour les conduire dans les quartiers où la crainte était moindre. Triste spectacle pour une ville de voir courir dans les rues des torrents impétueux dont les eaux paraissaient bleuâtres par leur profondeur, pendant que les pauvres habitants, enfermés dans leurs maisons, se regardaient avec stupeur, sans aucune espérance d'un secours et effrayés par la crainte d'être ensevelis sous les ruines de leurs maisons attaquées de tous côtés, par des torrents. L'on craignait la famine: l'on se voyait privé de l'usage des fours qui étaient tous inondés, excepté celui de la ville et un autre de la rue Sainte-Claire. On était également privé de l'usage des moulins; les uns avaient été fracassés, d'autres totalement inondés, comme ceux de Cran. On allait manquer de bois pour les fours pouvant encore servir; les bateaux venant de Sevrier avec leur char-

gement ne voulaient pas s'exposer à entrer dans la ville, craignant le terrible risque d'un naufrage.

Le Vassé roulait ses eaux, heurtait ses rives exhaussées avec des remous profonds, s'en allant vers le Thiou, fleuve énorme s'enfonçant sur les débris des ponts, emportant les corbeilles de paille, ou benons, des échelles, des fagots. Toute l'image de la désolation apparaissait. Plus de marchés; la plus grande partie des caves étaient remplies d'eau, les tonneaux y flottaient « dans un mouvement continuel ». Le vin « avait contracté de très méchantes qualités s'il ne s'était pas répandu, ainsi que les provisions dans les caves souillées et corrompues ». Des gens appelaient au secours; on leur avait fait parvenir du pain, des denrées alimentaires, au moyen de cordes. Mais dans ces quartiers, où le niveau de l'eau montait toujours, on n'avait qu'un seul bateau avec lequel on ne pouvait aborder sans crainte d'être noyé, surtout dans les rues de la Halle où l'eau submergeait les bancs les plus hauts solidement assujettis et emportait les plus instables.

Le soir de ce terrible jour, une pluie forte battait vitres et volets, ruisselait dans les gouttières à gros bouillons. L'eau coulait d'un flux violent et triste. Parfois le vent ouvrait de longs sillages dans cette masse, donnant la pénible impression d'un danger nouveau.

C'est alors que les troupes françaises d'occupation, émues de tant de disgrâce, luttèrent contre cette grandissante menace. Le 25 février, M. d'Ismécourt, Brigadier des Armées du Roy, commandant la garnison d'Annecy et les troupes stationnées en Genevois, Faucigny et Chablais, parcourut les rues « où son cheval nageait plus qu'il ne marchait », afin de donner les ordres nécessaires pour arrêter les suites de ce funeste accident. En même temps, les Syndics Truchet, Grandis et Flocard « donnèrent tous leurs soins pour préparer promptement tout ce qui était nécessaire afin de déblayer les débris de la tour écroulée et de la muraille renversée et pour rompre la digue que les débris y avaient subitement formée, afin d'ouvrir un passage à l'eau qui remontait impétueusement vers la ville ». Charpentiers, maçons, ouvriers, soldats s'appliquèrent à nouveau « avec une ardeur et une fatigue admirables » dans un hallucinant bruit de travail de coups de pioche, de

masse, de hache, mais les pierres de ces murs étaient tellement bien cimentées et liées ensemble qu'il était plus facile de les casser que de les désunir. Quelques efforts que fissent les ouvriers, ils ne pouvaient réussir dans leur entreprise. C'est alors que M. D'Ismécourt, revenant de visiter tous les quartiers en danger, alla dans le jardin de l'Hôpital, suivi de M. de La Chaise, commissaire des guerres, résidant dans cette ville, pour voir de près l'éboulement de la tour. Jugeant l'inutilité des efforts des ouvriers, il pensa que l'on pourrait donner un salutaire dégorgement à l'eau en faisant creuser une large tranchée qui serait un canal de dérivation. On abattrait la muraille de clôture du jardin. La terre étant légère, meuble, l'opération semblait moins ardue.

Sur les trois heures de l'après-midi du 25 février 1711, on commença de creuser et de démolir la muraille. On travailla la nuit avec des ouvriers, des soldats, des gens de la ville et des paroisses voisines. Brouettes et chariots s'emplissaient et se vidaient. Les heures passaient avec leurs charges de pluie, qui redoublaient dans l'air plus vif et plus froid. De faibles lumières éclairaient pauvrement les travailleurs. Pas une parole ne s'élevait entre les ouvriers las et courbés. La pluie passait par rafales, la terre s'amoncelait épaisse et luisante. Le 26, on déblayait encore, tandis que Mgr l'Evêque convoquait le peuple à neuf heures du matin, à l'église Saint-Maurice, la seule qui fut hors du sinistre. Après la messe, le prélat monta en chaire et « avec un zèle paternel doublé d'une onction salutaire », il exhorta à la pénitence afin d'obtenir la miséricorde de Dieu. Ce sermon fut suivi de prières publiques et de la bénédiction tandis que le Saint Sacrement demeura exposé, la journée entière. Les sermons de Carême, prévus à Saint-Dominique, furent interrompus, toutes les rues avoisinantes étant recouvertes par les eaux menaçantes. De plus, on ne voulait pas entrer dans cette église où les pierres sépulcrales s'étaient enfoncées en maints endroits et où l'eau venait sur le plancher apportant « une infection très grande et très mauvaise ».

Le jour suivant, 27 février, les ouvriers continuaient leurs travaux avec tant d'ardeur et de courage, en dépit du mauvais temps, que la tranchée fut achevée vers les deux heures de l'après-midi et la muraille du jardin démolie. On

ouvrit alors un passage à l'eau pour la faire pénétrer dans la tranchée, « entreprise périlleuse qui fut menée à bien par deux ouvriers d'une audace et d'une fermeté louables » ; dès que la tranchée fut violemment remplie, l'eau sapa, en moins d'une heure, une grosse butte de terre située entre cette tranchée et le canal. Des éboulements se produisirent encore le lendemain 28, tandis que de nombreux maçons s'appliquaient à rompre la muraille renversée dans le canal, à l'aide d'aiguilles, de fers, de coins, de pesantes masses.

Les eaux prirent dès lors un écoulement rapide. On s'en aperçut vite dans la ville. Mais cette rapidité faisait craindre que la seconde tour des Cordeliers ne soit renversée. On fut dans la crainte, toute la matinée du 28, mais la tour tint bon.

Le ciel assombri la veille, s'était éclairci au matin du 1er mars ; quelques rares nuages traînaient sur un fond d'azur convalescent ; il faisait doux, les eaux continuaient à s'éloigner ; on espérait avoir bientôt la communication avec les quartiers sauf celui de la Halle. Ce jour fut un jour consolant non seulement à la vue de l'écoulement des eaux, mais « parce que le soleil apparut dans toute sa beauté après avoir été caché pendant trois semaines passées parmi les pluies et les nuées, rarement interrompues ». Les rues étaient affreusement ravinées, dépavées ; des ruisselets coulaient au ras du sol, entre des îlots de cailloux, des branches surchargées de boue, des débris les plus divers.

Les syndics Lambert, Comte, Morand et Truchet parcoururent ces rues, visitèrent les logis, firent donner des secours obtenus par des dons des paroisses voisines. Ils songèrent à faire nettoyer les canaux des bras du Thiou, donnèrent l'ordre d'élargir et de curer celui qui reliait les deux Thiou entre la Grande Visitation et le Pré Lombard, d'établir des écluses au pont Saint-Joseph et derrière le Saint-Sépulcre, pour accélérer le dégorgement en cas de nouvelles inondations. On rectifia le cours du Thiou en aval de l'Evêché, et surtout vers les Boucheries, afin de faciliter l'écoulement des eaux. Ces travaux furent exécutés en 1712, par des paysans du mandement d'Annecy, sollicités par les syndics Nicollin, Grandis, Morand et Lachenal.

Mais les Annéciens étaient las, las de leurs misères qui ne finissaient point, las de toutes ces épreuves qui sapaient leur moral.

Annecy avait vécu dans des transes pénibles et prolongées : prêtres, médecins circulaient en bateau, pénétraient dans les logis, par une échelle dont les pieds chancelaient sous la rudesse du courant. Ils entraient par les fenêtres, pour offrir leurs services. On descendait les bières des morts en les arrimant solidement. Des maisons s'écroulèrent, minées par les eaux, comme celle de l'Evêque Mgr de Bernex.

La vie continuait, pénible, angoissante, lorsqu'au cours de l'été 1711, un spectacle coloré et animé, bruyant et dangereux attira les enfants désœuvrés et intrépides. Le chroniqueur annécien tient à marquer sa rude sévérité pour la conduite des Français. Cette campagne, disait-il, est « encore mémorable pour la honte qui couvrit les troupes françaises. Toute la terre sait que Son Altesse, après s'être rendue maître de tous les postes de la Tarentaise, vint jusqu'à Conflans où étaient postés trois régiments de cavalerie et un régiment de dragons, rangés en ordre de bataille, sous les ordres du général de Prades. Et tout cela allait être disjoint, rompu, balayé par la furie de 45 houssards passant l'Isère, le sabre au clair, se divisant en plusieurs groupes de cinq ou six, qui chargèrent les troupes françaises avec tant de bravoure et d'impétuosité, que celles-ci crurent à l'arrivée de toute l'armée du Piémont et qu'une seule issue se présentait : la fuite ».

« Fuite honteuse », dira l'historien, avocat de ville. Les 45 houssards décidément invulnérables, poursuivirent leur sanguinaire action, pourchassèrent leurs victimes, en tuèrent beaucoup et firent de nombreux prisonniers, parmi lesquels se trouvait le Seigneur de La Salle, major au Régiment de cavalerie de Bissy. Cette action mémorable que « peut-être la postérité ne pourra pas croire, est une vérité de fait », ajoute le narrateur. Comme en 1709, les Français refluèrent sur Ugine, Faverges, et le régiment de dragons de Villegagnon arriva à Annecy en pleine débandade, les uns à pied, d'autres à cheval, mais tous tellement étourdis et consternés, clamant l'impossibilité de tenir devant les troupes du duc de Savoie. La confiance ne revint pas et, deux heures après leur arrivée, une terreur panique saisit les officiers de ce régiment, ce qui créa un indescriptible désordre.

On n'entendait dans leur camp du Pâquier qu'un bruit confus, d'où émergeaient des plaintes et des cris prolongés : « Sauve ! Sauve ! Sauve ! » qui s'entendaient de la halle et des rues voisines. Les dragons qui étaient dans la ville pour quérir du fourrage, jetèrent leur chargement et coururent les rues en veste, beaucoup même sans coiffure, pour demander l'endroit de la porte qui les conduirait vers la route de Seyssel. Naturellement, certains officiers s'émurent de cette invraisemblable attitude ; ils rassurèrent leurs hommes et le calme revint jusqu'au lendemain matin. Pas pour longtemps ! Quelques coups de fusil, la sonnerie de deux trompettes, vers deux heures, déclenchèrent une nouvelle et terrible épouvante : officiers et soldats montèrent promptement sur leurs chevaux qu'ils avaient laissés sellés toute la nuit, et se sauvèrent vers Seyssel, abandonnant au Pâquier, matériel et équipages et même leur général, parti pour une reconnaissance à une petite distance du camp, et qui, alerté, les suivit bientôt à la hâte et très à propos.

Aussitôt, le 3 août 1711, les Seigneurs Nicollin, Grandis, Desoyer, syndics, Ruffard, avocat de ville, suivis de deux valets, allèrent à Conflans pour faire la révérence à Victor Amédée II, lui marquant leur joie de se voir heureusement retournés sous son obédience et l'assurant de leur inviolable fidélité. Ces messagers furent très favorablement reçus, le souverain ne demandant que le cœur et la fidélité, donnerait à la ville toutes les marques de sa bonté. Annecy était reconquise, les Français refoulés. « On peut dire sans vaine présomption et sans flatterie, toujours d'après l'historien annécien, que de Duc de Savoie chassa, au cours des deux campagnes, les Français hors de ses Etats ». Mais ces deux interruptions dans l'occupation du pays n'ont été chacune que de deux mois et demi, les troupes de S.A.R. étant dans la nécessité de repasser les monts pour prendre leurs quartiers d'hiver.

Ces vigoureuses chevauchées, imitant les exploits des Mousquetaires, n'eurent guère de conséquences bienfaisantes pour le pays de Savoie. Le réaction fut chaque fois vive et rapide, et ces brefs coups d'éclat ne firent qu'aumenter les misères, car les Français qui revenaient avec la joie de la revanche, redoublaient leur dureté pour « nous faire repentir de la joie que nous avions eue à l'arrivée des

troupes de S.A.R. et pour nous punir injustement de ce que notre fidélité et notre bon cœur avaient fait pour le service de notre prince ».

Aussi aspirait-on partout à la paix. Celle-ci allait survenir en un temps où l'on désespérait, fortifié que l'on était dans cette croyance lassante que l'on continuerait cette guerre sanglante, qui affligeait toute l'Europe. Même à Annecy, on parlait des « brouilleries » en Angleterre, d'une mésintelligence entre Anglais et Hollandais, de dissensions fréquentes, d'aigreurs entretenues par les plénipotentiaires assemblés à Utrecht. Alors que ces bruits pessimistes suscitaient quelque consternation, on reçut à Chambéry, vers la fin du mois de mars, par un courrier d'Utrecht au duc de Savoie, l'assurance préliminaire d'une paix prochaine, une suspension d'armes étant acquise avant la conclusion définitive du traité convenue pour le 14 mars, mais qui devait être effective le 11 avril 1713.

Cette agréable rumeur commença de consoler les populations et les fit se relever de leurs abattements et de leur lassitude. Ainsi, dès le mois de mars, on respira, mais cette consolation qu'on ne goûtait encore qu'imparfaitement ne fut pleine et entière que le 17 avril, quand Annecy reçut, avec une surprise ravissante, la confirmation de la paix signée avec suspension d'armes et cessation des impositions. Cette nouvelle fut apportée le 16 avril à Chambéry, par le comte Grosso que M. de Mellareyde, plénipotentiaire de S.A.R. envoyait à Turin, avec le traité pour le faire ratifier par « notre auguste souverain ». Et ce fut le lendemain 17, qu'Annecy fut informé par deux exprès, envoyés de Chambéry, l'un par M. le Marquis d'Entremont que le duc de Savoie avait député pour l'exécution de ses ordres et l'autre par MM. les Syndics de Chambéry. Il n'est pas nécessaire de dire comment ces deux envoyés furent gracieusement accueillis. MM. les Syndics d'Annecy, les Seigieurs De Fesigny, Flocard et Picollet les congratulèrent, les renvoyèrent très satisfaits et largement dédommagés des peines de leur voyage, avec des lettres de reconnaissance et de remerciements pour M. le Marquis d'Entremont et pour MM. les Syndics de Chambéry.

Cette heureuse nouvelle fit renaître la joie dans tous les œurs, joie que les malheurs d'une guerre trop longue,

et les oppressions des Français avaient radicalement étouffée. On se félicitait les uns les autres, on épanchait ces sentiments de soulagement, mais il n'était pas encore possible de « rendre à Dieu les actions publiques de grâce, ni à la ville tout entière de faire éclater cette joie par de bruyantes manifestations ». La paix n'était pas encore proclamée et le pays restait toujours sous la domination des Français : l'évacuation générale des troupes n'était pas encore fixée, du moins on n'en connaissait pas la date et Annecy était toujours occupée par le premier bataillon du Gâtinais dont les officiers, narquois et ombrageux, ne se montraient nullement satisfaits de l'annonce de cette paix.

Toutefois, un bon nombre de nobles de la ville s'assemblèrent dans la nuit du 22 avril et, pour marquer leur joie, se livrèrent à une manifestation tumultueuse en faisant tirer quelques fusées et des décharges de fusil. Ce bruit était interrompu par les cris violents de « Vive Savoie ! » poussés par la jeunesse et les écoliers qui eurent tôt fait de se grouper et de parcourir les rues. Et le lendemain, 23 avril, jour de la saint Georges, on convoqua le Conseil de Ville composé des Seigneurs Flocard, premier syndic, Picollet, Truchet, syndics, Defesigny, Grandis, Lachenal, anciens syndics, des sieurs Dumonnal, De Desonches, Desoyer, Bovard, Nouvellet, Brossard, Démonis, Burquier, Ruphy, Morens, Mauris et Cohendet, conseillers, Amblet, procureur de ville. On exprima une immense satisfaction, puis l'on procéda dès lors, à l'élection d'un Capitaine de ville afin de marquer le désir de reprendre le pouvoir, cette charge ayant été suspendue pendant toute la durée de la guerre. M. de Compoix fut désigné sous les applaudissements des conseillers. L'enthousiasme devint la loi. La ville prit un air de fête, criant sa joie. Un grand nombre de bourgeois se rendirent alors au Trésum, vers les quatre heures de l'après-midi, où un grand repas avait été préparé : occasion agréable de crier, de boire et de chanter, dans un tumulte communicatif ; les heures passèrent et les chœurs se succédaient coupés des cris de « Vive Savoie ! » et de bans conquérants et unanimes. Dès que la nuit fut venue, la manifestation prit une autre allure, belle et pompeuse ; on commença par une abondante illumination, à chaque fenêtre de la maison de M. le Marquis de Sales. Et la dis-

tinguée, débridée et bruyante assemblée soupa joyeusement. En intermède, on enflamma un grand bûcher, puis on fit jaillir quantité de fusées et quatre-vingts pétards rangés sur une ligne. Ce spectacle de pyrotechnie fut fort apprécié par les spectateurs accourus au Pâquier. Cette fête se prolongea fort avant dans la nuit. Le Trésum retentit longtemps encore de chants et de longues clameurs. Dûment restaurés, égayés et animés de sentiments patriotiques, par les libations et la bonne chère, la compagnie descendit dans la ville pour manifester encore son exhubérance. Elle régala le corps de garde de la porte Perrière, ce qui n'était certes point conforme aux exigences du service de place ni à la saine discipline des armées. Après avoir trinqué, vidé des pichets et des gobelets, on s'en fut faire une forte décharge de pétards devant la maison de M. de Compoix, le nouveau capitaine de ville que cette originale sérénade allait ravir, en lui prouvant le contentement de tous.

Les écoliers manifestèrent également leur joie, le mardi suivant, en érigeant un bûcher au Pâquier, ils l'avaient orné de plusieurs croix blanches aux armes de Savoie; ils jetèrent leurs chapeaux en l'air, sans crainte aucune de les voir retomber dans le brasier. Intrépides, souriants, insouciants, ils s'animèrent à la frénésie par les cris répétés de « Vive Savoie ! »

Les jours suivants, un grand nombre de bourgeois continuèrent à se divertir au jeu de l'arquebuse, de l'arc et de flèches, exercices interdits pendant l'occupation française et que l'on reprenait avec le plaisir et l'orgueil de briser une contrainte et aussi avec la volonté de narguer l'occupant. Car, tandis que les rues, les faubourgs, les places et les Pâquiers retentissaient de cris, de chants, de rondes, les troupes françaises faisaient encore sentir leur oppressant pouvoir. Elles exigeaient avec âpreté tout ce qui restait dû, usant encore de leurs ordinaires vexations, difficilement supportables. Alors que l'on croyait la tranquillité retrouvée, on vit des détachements du régiment du Gâtinais s'en aller dans les paroisses afin d'amener dans les prisons d'Annecy tous les syndics et notables récalcitrants, peu empressés à satisfaire les besoins de l'occupant. En deux jours, les cachots se remplirent de pauvres

malheureux qui furent non seulement privés de liberté, mais réduits à souffrir de la faim, car le commandement militaire avait signifié aux sentinelles de ne laisser entrer dans les prisons aucun secours de pain, de vin ou autres choses que les habitants de la ville adressaient spontanément à ces infortunés. Ceux-ci devaient se contenter de huit onces de pain et d'un peu d'eau. C'est alors que MM. les Syndics Flocard, Picolet et Truchet adressèrent leurs plaintes à M. le Marquis d'Entremont dans un rapport précis et fort documenté. Ce dernier dépêcha deux courriers à Grenoble, à M. de Médam, lieutenant-général des Armées de France, pour l'instruire de cette pénible situation. Pendant ce temps, les Français, ne gardant plus aucune mesure, firent emprisonner le sieur Cohendet, Conseiller et Trésorier de ville, pour le paiement d'une somme modique qui lui avait été assignée par inscription préalable. Ainsi les habitants de la ville n'étaient point à couvert de cette aigreur mal intentionnée. Aussitôt après, l'ordre vint de libérer tous les prisonniers, mais le ressentiment français ne se dissipa point. Une fois encore, des syndics et des notables furent conduits à Annecy pour être de nouveau incarcérés. En deux jours, les prisons et le château furent remplis et l'on eut, à l'égard des détenus, les mêmes duretés qu'auparavant, ce qui obligea les syndics annéciens à rédiger de nouvelles plaintes à M. le Marquis d'Entremont, plaintes qui eurent, une fois encore, des effets favorables.

Toutefois, le mois de mai 1713 vit encore éclore de pénibles vexations et de rigoureuses surveillances. Vers le 15, le Régiment du Gâtinais reçut l'ordre de s'en aller dans la région de Perpignan et celui d'Odetoz, composé de dragons, se rendit sur la frontière du Dauphiné. Annecy soupira quelques jours, puis vit venir les deux bataillons du régiment du Quercy et le Régiment de cavalerie de Clermont qui avaient pris leurs quartiers d'hiver dans la province du Chablais. Ce dernier corps partit vers la fin du mois de mai ; il fut remplacé par les cavaliers du Régiment de Germinoz dont le séjour fut bref. Enfin les deux bataillons du Quercy reçurent l'ordre de partir, le 2 juin, jour de la sainte Blandine, et qui fut un grand jour de bénédiction, car d'après le chroniqueur annécien, « maintenant, nous devons louer Dieu le reste de notre vie, puisque c'est ce

jour que les Français ont entièrement évacué cette province ».

D'ailleurs l'évacuation générale de tout l'Etat avait été fixée au 5 juin 1713. M. le Baron de Schulamberg, lieutenant général des Armées de S.A.R., député pour en reprendre possession des mains de M. de Prades, gouverneur de Chambéry, arriva dans le château des Marches où l'échange de civilités avait été préparé. Le Conseil de ville d'Annecy délégua le Sieur Dumont, Avocat de ville, et le Seigneur Nouvellet, respectivement premier et second syndics, pour aller complimenter le représentant de Sa Majesté et lui témoigner la grande joie que l'on ressentait de se retrouver sous la domination de notre auguste souverain, ce qui prouve une fois encore que les troupes d'occupation ne sont jamais les bienvenues.

Les députés d'Annecy partirent le 3 juin et le lendemain, jour de la Pentecôte, ils arrivèrent au château des Marches où ils eurent aussitôt audience de M. de Schulamberg qui les reçut avec grâce et courtoisie, leur témoigna beaucoup d'égards et les assura de la protection toute spéciale de S.A. Royale pour leur ville; ils revinrent à Chambéry afin de rendre leurs devoirs à M. le Comte Calme, Intendant du Roi, et à M. le Marquis d'Entremont, pour le remercier des grands soins et des bontés marquées pour tenter de remédier aux dures vexations des troupes d'occupation. Tous furent présents aux solennités de la restitution des Etats. Le lendemain, ces envoyés rentrèrent à Annecy et le jour suivant, le 7 juin, ils virent Mgr de Bernex, sur les dix heures du matin, lui remirent la lettre de M. de Schulamberg demandant de fixer un jour pour le Te Deum à célébrer comme action de grâces, justifiée par l'heureuse paix. Cette cérémonie était habituelle et souvent elle fut commandée à l'occasion des succès des troupes françaises, entre autres, M. de Vallière avait donné ordre aux syndics de la ville, les Seigneurs Rebut, Ruffard et Picollet, de faire chanter un Te Deum, le 19 août 1704, pour la prise de Suse. Mais les motifs étaient, cette fois, plus légitimes et plus pressants. Le Conseil de Ville se réunit le 7 juin, à une heure de l'après-midi, alors que toutes les cloches de la ville s'étaient mises en mouvement à l'heure de midi, portant la joie publique dans les cœurs. On organisa des réjouissances pour le dimanche 11 juin.

Les fenêtres de la maison de ville avaient été généreusement pavoisées et le Te Deum fut fixé au 8 juin. Un grand nombre de bourgeois répondant à l'appel de M. de Compoix, Capitaine de ville, furent sous les armes et se rendirent, après vêpres, dans l'église cathédrale; les chapitres, les communautés régulières arrivèrent pendant les complies, tous précédés de leur croix et suivis du Conseil présidial et du Corps de ville.

Immédiatement après les vêpres, Mgr l'Evêque monta en chaire où il fit, au sujet de la paix, un discours d'un « style éminent, partant d'une source féconde en érudition et soutenu par une élocution des plus relevées ». Le prélat n'oublie ni les préceptes moraux, ni le devoir de fidélité au Roi. « La paix temporelle que Dieu vient de nous donner doit porter dans nos cœurs la paix intérieure en domptant nos passions avec la paix chrétienne, par une union avec le prochain, selon les lois de l'Evangile. » Ce sermon finit par un « éloge sublime de S.A. Royale, digne des vertus héroïques de ce grand Prince ».

Le Chapitre de la Cathédrale commença ses complies afin de donner à tous le temps de s'assembler: le Te Deum fut chanté par les deux chœurs de la Cathédrale et de la Collégiale, joints ensemble sous la direction du Maître de Musique de la Cathédrale. Aux voix des chanteurs se mêla une symphonie de plusieurs basses et violons, exprimée avec tant d'art, de mesure et d'ensemble, que l'émotion gagna la foule. Cette musique s'exhalant au-dessus des rites des officiants suffisait à captiver l'attention et donnait à cette cérémonie une âme collective.

Peu après, une troupe de bourgeois en armes, bordant la rue Saint-François et commandée par le Capitaine de ville, exécuta trois décharges, tandis que l'on entendit le bruit tonitruant, mais agréable, de quatre-vingts pétards que l'on avait rangés sur une ligne, à égale distance, sur les ordres des syndics, dans les jardins situés derrière l'église. Le soir, une magnifique illumination orna la ville et, à dix heures, une nouvelle salve de pétards retentissait au Pâquier. Ces lumières et ce bruit comblèrent d'aise les Annéciens et surtout les enfants qui couraient en criant, esquissant des rondes à travers la fumée.

Chaque quartier fit des préparatifs pour les solennités et réjouissances publiques annoncées pour le dimanche 11

juin. Ce jour, la générale fut battue à trois heures du matin, pour réveiller les bourgeois, appelés à se mettre sous les armes, dans une tenue qu'ils voulaient impeccable. On s'assembla dans chacun des quatre quartiers, pour être prêts à sept heures. Les dehors de la maison de ville furent ornés d'une magnifique décoration au milieu de laquelle fut exposé le portrait de Victor Amédée II, sous un dais de brocart à fond d'or. Sur la place, on avait groupé de longues branches feuillues et monté une fontaine, ou plutôt un grand bassin avec un jet qui devait jouer, au cours de l'après-midi, de trois à neuf heures. Sur les neuf heures du matin, le Chapitre de l'église Cathédrale alla en procession à l'église Saint-François, devant laquelle un immense arc de triomphe avait été érigé avec beaucoup de soin Le chœur de l'église était éblouissant: riche argenterie, vases à fleurs, festons et soieries, broderies et orfrais, tout avait été rassemblé dans une ferveur touchante. Mgr l'Evêque y célébra la messe pontificale qui fut chantée par un chœur soutenu par une symphonie puissante. Le Conseil de ville prit sa place dans la chapelle des Innocents, le Conseil présidial dans celle de Sainte-Luce, tandis qu'au dehors, la bourgeoisie, décidément infatigable, bordait la place et les rues avoisinantes et lançait deux belles décharges, l'une au moment de l'Elévation, l'autre à la sortie de la messe, avec les habituels pétards, au bruit extraordinaire.

Cette messe terminée, on fit à tous les pauvres une aumône générale que MM. les Syndics avaient fait préparer aux frais de la ville. Cette distribution se fit dans la grande cour des Révérends Pères Dominicains qui l'accordèrent généreusement.

Une telle allégresse devait encore se manifester l'après-midi. Les principaux acteurs, les bourgeois quittèrent leurs quartiers respectifs, pour se rendre à trois heures au Pâquier du Sépulcre afin de ne faire qu'un seul corps avec cinq drapeaux, pour défiler en ville et venir au grand Pâquier, où un immense feu de joie avait été préparé. A trois heures également, on fit jouer le jet de la place Notre-Dame, qui poussa un excellent vin, à la hauteur de treize à quatorze pieds, et cela jusqu'au soir, à neuf heures. Le menu peuple, les pauvres, les artisans, les indigents accoururent en foule pour recevoir, avec les pichets, des

pots, des bols, des écuelles, des seaux, des vases, ce vin qui, après avoir jalli, retombait dans le bassin, au milieu duquel le jet avait été placé. Aussi beaucoup crurent-ils qu'il était de bonne fête et de bon goût de boire copieusement et la joie publique semble devoir les excuser, si ce vin les fit chanceler. MM. les Syndics voyant cette ruée entraînante, ces jambes vacillantes et ces paroles bredouillantes, firent jeter du pain pour rassasier ces acteurs empressés qui fêtaient l'heureuse paix en essayant d'oublier leur misère.

Sur les six heures, la bourgeoisie défilait toujours en bon ordre, sous ses étendards, présentant un véritable bataillon, à la tête duquel M. de Compoix marchait, l'esponton à la main, suivi des capitaines de chaque quartier, des lieutenants et des sergents. Disciplinée, empressée, fière, cette troupe alla se porter au grand Pâquier, pour rester en ordre de bataille, jusqu'à la nuit. Mais comme, sur les sept heures, la pluie menaçait de troubler la fête, on décida d'avancer l'heure de la mise à feu du bûcher, opération que Mgr l'Evêque devait exécuter. MM. les Syndics décidèrent d'aller chercher le prélat. Mais une difficulté surgissait même dans l'enthousiasme général. Elle était d'ordre protocolaire ; on se souvint d'un arrêt de l'an 1682 qui donnait au Président du Conseil Présidial et en son absence, au plus ancien collatéral, le droit d'assister aux feux de joie que la ville fait faire et de mettre le premier le feu au bûcher. Aussitôt, M. l'Avocat Nouvellet, second syndic, alla voir M. Danthon, premier collatéral du Conseil, pour lui faire part du dessein que l'on avait de prier Mgr l'Evêque d'assister à cette solennité et de mettre le feu au bûcher. On demandait de ne pas s'y opposer. M. Danthon répondit que l'arrêt de 1682 lui donnait également ce droit, mais sur les représentations faites par M. Nouvellet, il convint d'assister avec Mgr à la cérémonie où la mise en flammes serait faite conjointement. Les nuages avaient beau courir, sombres et menaçants, il fallut rédiger sur le champ une convention par écrit, devant notaire, signée par M. Danthon et MM. les Syndics et aussitôt enregistrée en bonne et due forme. Après quoi, M. Dumont, premier syndic, et M. Nouvellet s'en allèrent à l'Evêché, prier Mgr de faire à la ville l'honneur d'assister au feu de joie et de mettre le premier le feu au bûcher, en lui faisant part de

l'accord réalisé avec M. Danthon; Mgr déféra aussitôt à la prière qui lui fut faite. Mais quand il fallut se rendre au Pâquier, on dut réfléchir, discuter, organiser. M. Dumont, accompagné du Seigneur Perréard, troisième syndic, de l'avocat de ville et d'un conseiller et précédés de deux serviteurs de la ville, alla inviter Mgr dans son palais, pendant que M. Nouvellet, avec le Seigneur Burquier, dernier syndic, accompagné de M. Amblet, procureur de ville, et d'un conseiller, tous précédés de deux serviteurs, s'en furent quérir M. Danthon. On admire la parfaite similitude des cortèges, l'égalité absolue des égards. Seule la durée des trajets ne fut point identique. M. Danthon arriva le premier devant l'Hôtel de Ville. Il attendit calmement Monseigneur. Puis on marcha tous vers le Pâquier, Mgr étant entre M. Danthon à sa droite et M. Dumont, premier syndic, à sa gauche. Ils étaient suivis de MM. les autres syndics, tous revêtus de leur robe et de MM. les Conseillers. Trois valets de ville ouvraient la marche, tête nue, portant chacun un flambeau et accompagné de M. Michel Nicollier, Secrétaire de Ville.

On arriva donc au Pâquier à l'heure du crépuscule. Mgr eut la complaisance de différer la mise à feu, afin de bénéficier d'une obscurité plus complète; une pluie soudaine se mit alors à tomber; elle dura peu, mais d'épais nuages paraissaient, plus nombreux. Pour attendre la nuit, Monseigneur passa devant le bataillon de la bourgeoisie ces « héros au sourire si doux, à la volonté si ferme », bien rangés sur plusieurs lignes. Il se promena dans les allées, suivi de M. Danthon, de MM. les Syndics, des Conseillers, d'un grand nombre d'ecclésiastiques et de gentilshommes, s'entretenant gracieusement et gentiment de choses les plus diverses.

La nuit s'approcha. On revint vers le bûcher. M. Nicollier ayant pris deux des flambeaux portés par les valets de ville, les remit au premier syndic qui en présenta un à Monseigneur et l'autre à M. Danthon. L'Evêque alla mettre le feu au bûcher, tandis que M. Danthon passait du côté opposé, pour réaliser le même essai. M. Dumont reçut le premier flambeau des mains de M. Nicollier et « attacha le feu en un autre endroit », geste que firent ensuite tous les autres syndics. Ainsi, les préséances furent sauvegardées et les amours-propres satisfaits.

Le feu poussa ses flammes dans l'air avec une extrême rapidité. La foule se pressait, poussant des cris de « Vive Savoie ! », cris mêlés au son des cloches, de nouveau toutes en mouvement et aux décharges faites par le bataillon de la bourgeoisie. Ce plaisir fut plus grand encore à la vue de deux cents fusées jaillissant dans l'air, formant une composition merveilleuse ; les unes tombaient, versant une pluie d'un feu clair et éblouissant, d'autres éclataient avec fracas, jetant des traînées sinueuses de lumière ou bien s'évanouissaient après un grand bruit ou encore formaient dans l'air des arcs de feu. Les décharges d'arquebuses continuaient, les pétards parachevaient le bruyant accompagnement de cette féerie nocturne. Cette sarabande se termina dans l'allégresse. On revint en ville dans le même ordre qu'à l'aller ; dès que l'on fut à la porte de la ville, on admira une belle illumination dans la rue du Pâquier, mais tous les quartiers avaient fort joliment assemblé les lumières pour fêter l'heureuse paix. On s'arrêta devant la maison de ville, pour voir défiler la bourgeoisie, toujours en bon ordre, l'air martial, en ouvriers consciencieux de la onzième heure. Après quoi, Monseigneur fut accompagné par MM. les Syndics, par M. Danthon et les conseillers, jusqu'à son palais.

Si la fête officielle se terminait, la joie des participants se manifesta bien avant dans la nuit, et plusieurs personnes de distinction s'assemblèrent sur les places, pour organiser des jeux, des bals, des rondes et faire partir encore les pétards assourdissants et les décharges agressives des fusils. L'enthousiasme était la loi ; la ville en fête criait sa joie, riait, dansait, buvait, chantait, criait. Au petit matin, on entendait encore les échos de ces manifestations tumultueuses. Le lendemain, Mgr l'Evêque ordonna un service solennel, dans chaque église, afin de « remercier Dieu de sa grande miséricorde, en donnant la paix qu'on souhaitait permanente ». L'espoir a toujours été au cœur des humains, mais les sentiments éprouvés par les Annéciens, en ces temps troublés, avaient été légitimes. Le 2 août, ils reçurent encore l'ordre, comme tous les habitants des bourgs et des villages, « d'allumer les feux et d'illuminer trois nuits de suite pour la paix, sous peine d'amende contre ceux qui ne manifesteront pas leur joie ». Une occupation de plus de dix années avait pu aigrir les popu-

lations de Savoie, provoquer des gênes pénibles, susciter une montée des prix, des conflits même, car l'insolence des vainqueurs et leurs lourdes exigences sont toujours mal supportées. Dès que les troupes alliées obtenaient de passagers succès sur les Français, des écoliers, de jeunes fanfarons, des artisans vindicatifs, des bourgeois rancuniers lançaient sous les arcades les cris de « Vive Savoie », sachant pertinemment que ces exclamations étaient désagréables aux oreilles des exécrables occupants. Le Sénat avait été invité à ne poursuivre provisoirement personne pour les faits qui s'étaient produits pendant l'occupation. Cependant le Comte de Schulamberg révoqua les officiers des bourgeoisies et fit brûler les « drapeaux à la croix blanche qui avaient servi depuis 1706 ».

Mais au-dessus de tout cela, il y avait la paix. Après une longue guerre cruelle et violente, il est plus que raisonnable que chacun se mette en devoir, avec toute démonstration de joie, avec plaisir et allégresse, de louer et célébrer un si grand bien : la paix.

Marcel REBUT.

BIBLIOGRAPHIE

Archives Municipales d'Annecy : Rapport de l'Avocat de ville Ruffard.
Souvenirs historiques du Chanoine Mercier.
Histoire de Savoie, de Victor de Saint-Genis.

Le Collège d'Annecy
sous la Révolution et l'Empire

— I —

LA REOUVERTURE SOUS LE DIRECTOIRE

Annecy possédait depuis le milieu du XVI^me^ siècle un collège fameux dit Collège Chapuisien, du nom de son fondateur Eustache Chapuis. Ce bel établissement eut un grand nombre d'élèves, 500 et plus, venus de toute la Savoie, et parmi eux des personnages célèbres, dont il s'enorgueillit : François de Sales, le Président Favre, Saint-Réal et dans des temps plus proches le chimiste Berthollet. Depuis plus de deux siècles il avait été pour la ville d'Annecy une source d'animation et de prospérité, elle l'a perdu, comme l'Evêché, les tribunaux, avec l'introduction des lois françaises, il a été privé de ses ressources et s'est vidé au printemps 1793.

L'oisiveté de la jeunesse présente de graves inconvénients, et dans toute la France sous la Convention (1792-1795) la population a demandé l'ouverture de nouvelles écoles, promises dès le début de la Révolution. A Annecy même un projet a été esquissé puis mis de côté, l'annonce à la fin de 1794 de la création d'écoles secondaires nommées Ecoles Centrales a amené la Municipalité à demander d'en ouvrir une, mais c'est Chambéry, qui était le chef-lieu du département du Mont-Blanc, qui l'a obtenue (1796).

Annecy ne pouvait pas rester sans école secondaire, elle a les locaux et trouvera facilement les professeurs, à elle de réunir les fonds et d'établir un programme

conforme aux idées pédagogiques de la Révolution. La municipalité présidée par un républicain notoire, Joseph Garbillon, voulait réussir et en 1798 (an VI), le nouveau Collège fut créé.

A. — Le premier projet

Dans ses principes, le nouveau projet s'inspirait de celui qui se trouve dans les Archives de l'Académie Florimontane, n° 955. C'est un manuscrit de douze pages, un brouillon très raturé, non daté, non signé, mais présenté au nom du « Comité d'Instruction publique » de la municipalité. Nous y lisons que grâce aux valeureux républicains qui versent leur sang pour la liberté, les tyrans et leurs satellites sont aux abois, les derniers coups sont portés et leur chute est inévitable.

« Bientôt les rois coalisés vont demander merci, et nos frères vont rentrer dans leurs foyers, après cinq ans où ils ne se sont occupés que de combats. Mais s'ils nous demandent ce que nous avons fait pour les seconder, nous sommes forcés de garder le silence... Hâtons-nous donc, frères et amis, de nous occuper sérieusement de notre ouvrage... Travaillons sans relâche à porter partout l'instruction et l'amour du travail... La liberté et la souveraineté du peuple ne sera pas garantie et assurée tandis que les droits de l'homme ne seront pas gravés dans tous les cœurs... » La vertu, disait Socrate à Aristippe, ne manque jamais de conduire ses sectateurs, par l'unique emploi du temps, à la vraie félicité. »

L'auteur du manuscrit s'indigne contre l'oisiveté des jeunes gens, particulièrement de ceux qui méprisent les travailleurs et taxent de « cupidité » les hommes actifs, il les traite d'êtres nuls et oiseux, ne calculant leur bonheur que sur leur richesse.

L'ouverture d'une école secondaire républicaine s'imposait pour « rendre aux jeunes l'amour du travail, pour dissiper les préjugés et rétablir les mœurs. En mettant la jeunesse à même de se former et de s'instruire dans toutes les connaissances élémentaires, et en même temps de se rendre par l'habitude apte à tous les travaux et à tous les exercices propres à les rendre robustes et bien constitués, nous aurons rendu à la patrie les bras, les talents et les connaissances que la lâcheté et la scélératesse des émigrés ont portés ailleurs ou que la mort nous a ravis.

Nous ne tarderons pas à voir les arts s'animer, les ateliers et les manufactures se revivifier et les sciences se cultiver avec une ardeur nouvelle ».

Après avoir ainsi exposé les motifs de son projet, l'auteur aborde son plan. « Ce sont, dit-il, les jeunes républicains dès 12 ans jusqu'à 18 ans dont il faut s'occuper », ils suivront des cours le matin et le soir, mais seront libres dans la journée pour travailler « dans les chantiers, ateliers, laboratoires ou autres écoles qu'ils auront choisis pour se former dans l'art auquel ils se seront destinés ». Aux premières heures du travail auront lieu des cours d'écriture, d'arithmétique et de dessin « au moment où la main reposée sera plus apte à rectiligner et tracer des traits justes et mesurés » et les cours du soir auront lieu « à la cessation des travaux », ils doivent servir de délassement aux jeunes citoyens. L'un d'eux est indispensable à leur éducation, l'auteur l'appelle « instruction morale ». On y enseignera « le tableau des vertus qui doivent caractériser le bon citoyen, un choix d'auteurs sages amis de l'humanité, un recueil de leurs maximes traçant les principes de l'ordre social et les vertus qui doivent l'assurer, où la religion pure dégagée de tous systèmes superstitieux, ne présentant d'autres articles que ceux sans lesquels on ne peut être bon citoyen, tels que l'existence de la divinité, l'immortalité de l'âme, le bonheur des justes, le remords des méchants, la sainteté du Contrat Social, l'amour de sa patrie, la douce philanthropie et les liens de la fraternité. » C'est la religion de Robespierre qui s'inspirait de Rousseau. Le second cours du soir, sur lequel l'auteur passe très rapidement sera une initiation aux sciences: physique, histoire naturelle, géométrie, algèbre.

Une longue note ajoutée dans la marge complète le plan et en accentue le caractère « patriotique ». Il s'agit de l'emploi du temps des jours de congés scolaires: les quintidis et décadis dans le calendrier républicain. « Les quintidis seront employés à l'agriculture, et les jeunes républicains iront travailler au champ de la mère du défenseur de la patrie, de la veuve ou de l'indigent, sous la surveillance de leurs instituteurs. Ils s'y rendront avec l'outil de la saison et exprimeront en même temps par leur conduite la reconnaissance de la patrie et la vénéra-

tion due à l'agriculture ». Le décadi commencera par l'exercice au maniement des armes, de là des hymnes guerriers et républicains seront chantés dans le temple dédié à l'Eternel. L'après-midi sera employé aux exercices et jeux de gymnastique servant à rendre les élèves adroits et robustes.

Quelques lignes pour terminer indiquent les moyens de se procurer les ressources pour réaliser le plan ; « le Corps administratif du district, dit-il, sera invité à faire dresser le tableau de tous les fonds et revenus publics servant cy-devant à l'instruction publique, pour d'après iceluy demander au Directoire du département l'autorisation de prendre sur iceux les traitements et dépenses à faire pour l'entretien de ces écoles, si même l'administration ne juge à propos d'y employer provisoirement une partie des fonds des amendes imposées aux suspects mis en liberté ». En fait aucune loi existante n'autorisait ces transferts.

On peut dater ce document de *l'automne 1794* : les procès-verbaux du Conseil général de la commune notent la création, le 24 août 1794, d'un *Comité d'Instruction Publique* de trois membres pris dans son sein, qui cherche à recruter des instituteurs et demande aux pères de donner les noms de leurs enfants d'âge scolaire. Au début d'octobre, à la demande de l'administration du district, les administrateurs des biens formant la dotation des Collèges et autres établissements d'Instruction Publique sont invités à rendre leurs comptes. A la même séance, le 9 octobre 1794 (17 vendémiaire an 3), est lue la pétition du citoyen Gerod au nom de la Société Populaire, pour que la Municipalité prenne « les moyens les plus efficaces pour empêcher la fainéantise ». C'est alors qu'a été rédigé hâtivement ce brouillon de projet que nous venons d'étudier, le Comité d'Instruction Publique y a peut-être travaillé collectivement, ses membres à l'époque étaient les citoyens Dussolier (homme de loi), Nycollin (officier commandant de la garde nationale) et Blanc. Le projet n'a pas été discuté en séance du Conseil Général (les procès-verbaux l'auraient mentionné), mais il n'a pas été détruit, ni oublié comme on aurait pu le croire. Il fut remis sur la table quatre ans plus tard, en l'an VI quand, grâce à la paix

rétablie et à des lois nouvelles votécs par le Directoire, l'ouverture d'une véritable école secondaire à Annecy était devenue beaucoup plus réalisable. Le coup d'Etat du 18 fructidor an V (4 septembre 1797) avait écarté les royalistes du pouvoir ; la municipalité républicaine d'Annecy voulut profiter des circonstances favorables pour mener à bien cette œuvre à laquelle elle pensait depuis longtemps. Si l'ébauche de 1794 était inadéquate et inapplicable, les motifs de cette création étaient toujours valables, et en 1798 elle était devenue matériellement possible.

B. — La préparation d'un nouveau plan

Dès le 8 octobre 1796 (16 vendémiaire an V) une loi avait chargé les administrations municipales de la surveillance immédiate des hospices civils établis dans leur arrondissement, qui conservaient la jouissance de leurs biens ; elles devaient nommer une Commission composée de cinq citoyens résidant dans le canton qui éliront entr'eux un Président et choisiront un Secrétaire, son nom sera « *Commission des hospices civils* ». Neuf mois plus tard, le 25 Messidor an V (14 juillet 1797), à la suite d'une pétition des boursiers des ci-devant Collèges de Paris, les Conseils du Directoire à Paris votèrent une loi d'urgence pour que « les dispositions de la loi du 16 vendémiaire soient déclarées communes aux biens affectés aux fondations des bourses de tous les ci-devant collèges de la République ». La municipalité d'Annecy constitua sa Commission des Hospices avec des citoyens ayant déjà géré les domaines nationaux, comme Antoine Garbillon, ou les dotations des Collèges, comme Joseph Coppier. Antoine Garbillon fut élu président, c'était le frère du Président de l'administration municipale. La Commission des hospices reçut la double tâche de réunir les fonds ayant appartenu à l'ancien Collège et de préparer un plan d'études immédiatement réalisable. Dès le 8 septembre 1797, elle demande les archives de l'ancien Collège et du Séminaire, et le 20 janvier 1798 le Receveur de l'Agence des Domaines, le citoyen Roux, est chargé de la récupération des biens. Elle ne sera que partielle — environ la moitié — mais dans un bref délai la Commission réunit 12.000 livres, et comme

la Ville dispose des locaux de l'ancien Collège, il sera possible d'ouvrir quelques classes et un internat en attendant d'autres fonds et la création de nouveaux enseignements.

L'établissement d'un plan d'études était pour la Commission des hospices un travail important, difficile, et qui sortait de ses attributions légales. Six mois passent et l'administration municipale trouve que la Commission tarde bien à lui présenter son projet (11 juillet 1798). Alors les choses vont aller très vite. La Commission se réunit le 1er septembre (13 fructidor an VI), le plan est lu en séance et approuvé. Huit jours après, la Commission présente son projet à la Municipalité qui prend un arrêté ainsi conçu :

> L'administration après avoir entendu la lecture de l'Arrêté de la Commission des Hospices civils de cette commune du 13 du courant renfermant un projet de rétablissement du Collège d'Annecy existant dans cette commune et connu avant la Révolution sous le nom de Collège Chapuisien.
>
> Considérant qu'il ne présente que des vues avantageuses non seulement à la Commune et ses environs, mais même à l'intérêt général.
>
> Considérant qu'il n'a pour but que l'instruction et la morale, et de former les jeunes gens aux principes qui doivent caractériser tous les Citoyens.
>
> Considérant que cette commune a été privée de tous les avantages qu'elle avait droit d'espérer de sa régénération.
>
> Considérant que la seule ressource qui lui reste, c'est de procurer, autant qu'il est en son pouvoir, à la jeunesse toute l'instruction qu'elle a droit d'attendre.
>
> Arrête, Ouï le commissaire du Directoire exécutif, qu'elle est d'avis que ledit arrêté soit approuvé, à quel effet il sera transmis, avec extrait du présent, à l'Administration Centrale du Département.

C. — Le projet du 13 Fructidor an VI (1er septembre 1798)

1) *Le Collège.*

Les membres de la Commission des Hospices qui ont rédigé le projet avaient entre les mains le texte de 1794. La maxime de Socrate y figure en exergue, et si l'annonce de la victoire prochaine a disparu, parce qu'elle est acquise et la paix signée, nous retrouvons l'éloge de l'ins-

truction qui détruit l'erreur, la diatribe contre « les êtres nuls et oiseux qui ne calculent leurs mérites que sur leurs richesses »; nous y apprenons que « depuis neuf ans une jeunesse immense ne s'est occupée que des combats ». Cette fois le texte est daté: 1er septembre 1798, neuf ans en arrière c'est 1789; les « 5 ans » de 1794 sont devenus « 9 ans » en 1798.

Ce projet repose sur les mêmes principes que le précédent: instruire les jeunes, les rendre robustes, « rendre à la Patrie les bras, les talents et les connaissances que la lâcheté et la scélératesse des Emigrés ont porté ailleurs et que la faux meurtrière nous a ravis ». Bientôt Annecy retrouvera son ancienne activité, « Nous verrons les Arts s'animer, les Ateliers et les Manufactures s'ouvrir, les Sciences se cultiver avec une ardeur nouvelle. Le bien-être et la population s'accroîtront autour de nous avec une rapidité étonnante. » Espoir légitime, pour une ville qui, « au lieu de trouver dans la Révolution des moyens de prospérité, s'est vue au contraire insensiblement privée de tous les avantages dont elle jouissait ».

Le plan d'études, lui, ne garde presque rien du premier projet, l'école secondaire fonctionnera à plein temps, comme l'ancien Collège, et aura un Pensionnat; seules l'instruction physique et militaire, l'éducation patriotique, données les jours de congé, ont été conservées. Pour recruter des élèves, un prospectus annonça l'ouverture du Collège et du Pensionnat; il y est dit que « le mode d'instruction est calqué à peu près d'après le projet de réforme qu'avait proposé le célèbre professeur de Saussure pour le Collège de Genève. Saussure préconisait les méthodes concrètes inspirées de l'Emile de Rousseau, de plus il voyait dans l'éducation publique le meilleur moyen d'établir des liaisons entre les citoyens, d'apaiser les haines politiques. Ce patronage pouvait rassurer la bourgeoisie modérée mais républicaine d'Annecy. De plus, les membres de la Commission des Hospices ont fixé leur attention sur les besoins réels et immédiats de leurs concitoyens.

Trois directives sont énoncées:

a) L'école dispensera seulement les connaissances élémentaires qui rendront aptes à réussir dans le commerce,

les fabrications et l'administration locale, et qui permettront aux élèves les plus doués d'entrer dans les Ecoles Centrales et autres écoles supérieures.

b) Le savoir n'est pas tout. Les jeunes citoyens doivent recevoir une éducation mâle et vigoureuse, une bonne instruction et de solides principes moraux pour pouvoir bien remplir leurs emplois et leurs devoirs de citoyens.

c) Il ne faut pas oublier qu'une République entourée de despotes est presque toujours en état de guerre, tout citoyen doit y être soldat, et bien entraîné physiquement et moralement à remplir ses devoirs envers la patrie.

Dans l'immédiat, six classes allaient être ouvertes, chacune ayant son professeur, agréé comme tous les membres de l'enseignement public, par un jury d'instruction qui devait montrer « de la sagesse et de la circonspection » dans ses choix. Les connaissances des postulants étaient examinées, ainsi que leur républicanisme, ils devaient prêter le serment civique de l'époque du Directoire: « Haine à la royauté et à l'anarchie, fidélité à la Constitution de l'an III ». Le jury était composé des citoyens Nouvellet, Dussolier, Burnod neveu, Philippe, homme de loi, et Nycollin Prosper.

Les élèves seront reçus de 10 à 18 ans, un cours élémentaire étant institué pour les enfants totalement ignorants; ce cours sera totalement gratuit, l'instituteur étant payé par la fondation de la veuve Jacquemet qui date de 1755. Les enfants pourront passer deux ans dans cette classe, ils apprendront à lire, écrire et compter. Le plan précise « l'on tracera à cette école les méthodes les plus faciles et les procédés les plus sûrs nouvellement adaptés pour épargner aux enfants les ennuis et dégoûts des premières leçons ». Le Commissaire du Directoire exécutif auprès de l'administration centrale du Département du Mont-Blanc, François Garin, s'appliquait à diffuser les circulaires du Ministre de l'Intérieur chargé de l'Instruction Publique, François de Neufchâteau. Celui-ci était un chaud partisan des méthodes introduites sous la Révolution dans certaines écoles pour des raisons d'économie, et qui s'étaient révélées plus efficaces que les anciennes. Ainsi, avait-on remplacé la lecture individuelle dans un livre auprès du maître, chaque enfant à tour de rôle, par

la lecture au tableau noir par toute la classe, et non en épelant mais par syllabe, ou par mot, ce qui maintenait tous les élèves en éveil. De plus, pour apprendre à compter ils utilisaient les billes, les cubes, et l'instituteur, pour étendre leurs connaissances, ne se contentait pas de leur montrer des images, il leur faisait voir et toucher des objets, pour qu'ils s'instruisent par les sens, de façon concrète. L'influence de l'Emile et de la philosophie de Condillac était encore très forte en 1798.

Le second cours perfectionne les connaissances acquises et y ajoute un peu de grammaire et de morale. L'instituteur payé par la ville a un fixe annuel de 600 francs auquel s'ajoute 12 francs payés par l'élève, par an.

L'instituteur du troisième cours a le même traitement ; il développe l'étude de l'arithmétique et introduit l'étude de l'histoire et de la géographie.

Avec le quatrième cours commence l'étude des Belles-Lettres, de la grammaire française, des principes de morale sociale. On y enseigne aussi la tenue des livres pour l'usage du commerce et les éléments de l'art oratoire utiles dans les fonctions administratives et judiciaires. L'instituteur a un traitement plus élevé, 900 F, et chaque élève paye 18 F.

Le cinquième cours appelé Logique, défini comme l'art de penser et de raisonner, correspond à une classe de Philosophie. Même l'histoire doit être enseignée au point de vue philosophique, l'histoire des mœurs, des lois, des Constitutions. François de Neufchâteau recommande les Essais de Voltaire, et pour les principes des sciences sociales Mably, Rousseau et Condillac. Le plan ne cite pas ces noms, mais dit qu'il a fallu aménager les programmes « les anciennes chaires étant peu convenantes à ce temps de lumières ».

Selon les vues de la municipalité quand elle avait décidé l'ouverture du Collège, les élèves doués pour les sciences devaient s'inscrire ensuite à l'Ecole Centrale de Chambéry.

A partir du quatrième cours, le traitement des professeurs et la contribution des élèves sont inchangés. Il en est de même du professeur de dessin, un peintre nommé

Chauvet qui a 40 élèves. Il fait son cours le matin, de 7 à 9 avant les autres cours qui ont lieu de 9 heures à 10 h 1/2; l'après-midi, les cours sont de 2 h 1/2 à 4 heures et le dessin après.

Le projet de la Commission des Hospices prévoyait, quand les moyens du Collège le permettraient, de nommer un professeur de gravure et d'outillerie « pour les outils nécessaires aux sciences et aux arts libéraux », mais ces enseignements n'ont pas existé. De même, le prospectus rédigé pour annoncer l'ouverture du Collège et du Pensionnat annonce la création de cours d'italien et d'allemand sans mention de professeurs; les exemplaires déposés aux Archives municipales et départementales d'Annecy portent écrit à la main: « on enseignera le latin à tous les cours à ceux qui le désireront ». Bien que le programme n'ait comporté l'étude du latin qu'en classe de Logique, sous l'appellation « principes de la langue latine », les professeurs des autres classes avaient fait leurs études dans cette langue et étaient aptes à l'enseigner.

Nous n'avons vu jusqu'à présent de ce plan que les travaux de l'esprit, il faut y ajouter les exercices du corps, auxquels sont réservés, comme dans le premier plan, les quintidis et décadis.

Pour le quintidi, si on mentionne que les élèves « se livreront quelquefois aux occupations de l'agriculture » sans plus de précision, le programme consiste en courses, jeux, exercices et manœuvres militaires, et la natation à la belle saison.

Le décadi est consacré à des « Exercitations » publiques, discours, dissertations, représentations théâtrales, chants patriotiques. L'après-midi, les élèves du Collège, organisés en bataillon de l'Espérance (le nom est de Saint-Just), faisaient des manœuvres avec les Gardes nationales, sous l'inspection d'un Vétéran salarié. Etant donné le danger permanent de guerre, signalé au début du rapport, la préparation militaire entrait de droit au programme du Collège.

Le gouvernement du Directoire attachait une grande importance à la célébration des fêtes anniversaires des grandes journées révolutionnaires: 14 juillet, 10 août et 22 septembre, jour de la proclamation de la République

en 1792 et de l'entrée des troupes françaises en Savoie, les professeurs et les élèves du Collège y jouaient un rôle important.

Certains usages de l'Ancien régime ont subsité : en fin d'année scolaire ont lieu des concours oraux et publics, en suite de quoi on distribue des prix ; c'est la Ville qui les donnera et elle affichera le Palmarès. Les vacances sont prévues du 1er Vendémiaire (22 septembre) au 1er Frimaire (22 novembre). L'ouverture du Collège n'a eu lieu que le 1er janvier 1799 (22 nivose an VII) car le recrutement des professeurs s'était fait au mois de décembre, ainsi que l'ouverture du Pensionnat qui devait permettre aux familles des localités environnantes d'envoyer leurs fils au Collège d'Annecy.

2) *Le Pensionnat ou Gymnase.*

Le Pensionnat sera sous la surveillance de la Commission des Hospices et de l'Administration municipale. Les élèves auront tous un habit d'uniforme, tout bleu à passepoil rouge, avec un bouton où on lira « Instruction publique » ; ils s'en « décoreront dans toutes les dissertations, exercices, jeux et réunions publiques ». Le Pensionnat engagera un Répétiteur pour chacun des quatre premiers cours, les trois derniers n'en auront ensemble qu'un. Le Répétiteur sera avec ses élèves jour et nuit, il les aidera dans leur travail. Des domestiques mâles tiendront le ménage, il y aura aussi une domestique infirmière et un perruquier « pour la propreté de la tête ». Les pensionnaires seront correctement vêtus à l'intérieur du Collège, mais sans luxe, et convenablement nourris avec de la viande à midi et le soir. Ils se lèveront tôt (5 heures 1/2 ou 7 heures selon la saison) et se coucheront à 9 heures. Au lever et au coucher, ils feront la prière, c'est la seule allusion à la religion dans leur emploi du temps. Dix internes seront reçus gratis, parce que sans ressources, et dix à demi pension, de famille à fortune médiocre, de préférence des enfants de Défenseurs de la Patrie, le nombre des boursiers augmentera à mesure que les dotations de l'ancien Collège seront rendues à la Ville, et on songera à organiser un mode d'instruction pour les Citoyennes, « objet trop longtemps négligé ».

LES INSTITUTEURS

DE LA COMMUNE D'ANNECI,

A LEURS CONCITOYENS

LES INSTITUTEURS du Collège d'Anneci avisent leurs Concitoyens que les Écoles publiques, établies par la Commission des Hospices Civils, sont ouvertes dès le onze Nivose; *ils* les invitent à séconder leurs efforts pour l'amélioration de leurs semblables, en provoquant la Jeunesse à s'élancer avec ardeur dans l'arêne des talens et des vertus.

L'éducation est une seconde naissance, elle est le soleil qui vivifie notre ame, elle développe, elle perfectionne nos facultés; l'Univers est rempli de ses grands effets.

CITOYENS vertueux, vous qui avez le bonheur d'être Pères, voulez-vous bien mériter de votre Patrie, voulez-vous élever dans le cœur de vos enfants des monuments éternels de réconnoissance? Songez au plus doux et au plus sacré de vos devoirs, remplissez la tâche délicieuse que vous impose la nature, versez de bonne heure dans leurs ames l'instruction et la vertu; c'est ainsi que vous leur assurerez le patrimoine le plus précieux et le plus inaliénable.

PÈRE sage, quels motifs puissants n'as-tu pas de cultiver la raison, et de former le cœur des êtres qui te doivent le jour! En leur donnant l'existence, tu t'es multiplié toi-même, tu t'es créé des amis, des coopérateurs futurs de ton propre bonheur: mais en vain te nourrirois-tu de ces flatteuses espérances, elles ne seront qu'illusion, si par l'éducation tu ne fais éclorre, dans leurs jeunes cœurs, les nobles sentiments que tu voudrois y recueillir un jour.

Un appel d'offres sera fait pour la Direction du pensionnat ; sera choisi le Citoyen le plus recommandable et qui offrira les meilleures conditions. Celui qui fut nommé était le citoyen Rozier, il avait fixé le prix de pension à 33 francs par mois, et il avait reçu de la Ville les bâtiments du Collège Chapuisien jusqu'à la galerie qui communique aux écoles, avec les jardin et verger en dépendant, un peu de mobilier, de vaisselle et de linge.

La commission des hospices avait rédigé un plan suffisamment précis pour entrer très vite en application. L'ont signé Garbillon, président, Gaillet, Burnod et Lachenal, membres de la commission.

D. — L'ouverture du Collège

Dans ses anciens bâtiments, avec quelques anciens professeurs, c'était pour Annecy le Collège Chapuisien qui ressuscitait.

Comme prévu, l'ouverture a eu lieu le 1er janvier 1799 (11 Nivôse an VII). Elle a été annoncée par un appel, que les instituteurs d'Annecy ont adressé par voie d'affiche à leurs concitoyens. Il est signé de tous les enseignants de cette première année d'exercice.

Mayer, professeur de mathématiques, Carron, docteur médecin, professeur de physique, Truchet, professeur de Logique, Burnod, professeur de Belles Lettres, Saillet, professeur de grammaire, Rivollet et Blanc, de lecture et d'écriture, Chauvet, de dessin.

Rivollet, Carron et Burnod enseignèrent au collège avant l'annexion.

La rentrée est fixée au onze nivose. Les instituteurs en avisent leurs concitoyens et les invitent à seconder leurs efforts.

« L'éducation est une seconde naissance, elle est le soleil qui vivifie nos âmes... Citoyens vertueux, vous avez le bonheur d'être pères, songez au plus doux et au plus sacré de vos devoirs, versez le bonheur dans leurs âmes, l'instruction et la vertu... Amour de la patrie, amour filial,

sensibilité, bienfaisance, humanité, tels sont les fruits d'une bonne éducation.

Et vous, habitants de cette ville, sachez apprécier l'avantage que présente pour vous ce nouvel établissement de sa prospérité dépend celle de la commune. C'est de là que vont naitre l'industrie, les talents, les arts et des richesses incalculables. »

Les dernières difficultés sont venues de l'administration centrale du département, à Chambéry, qui devait officialiser l'ouverture du Collège d'Annecy.

La Commission des Hospices lui avait envoyé son rapport et l'arrêté favorable de la municipalité dès la mi-septembre 1798 et attendait l'acquiescement de l'administration départementale tout en préparant l'ouverture du Collège. Ce n'est qu'en décembre qu'elle reçut la réponse de Chambéry. Dans une lettre adressée à la municipalité d'Annecy et datée du 18 décembre 1798 (27 frimaire an VII) signée du Président (Bavouz) de l'administration départementale, elle est informée que son projet avait reçu l'approbation le 21 frimaire (12 décembre), mais que deux jours après, l'incendie du château, siège de l'administration, a détruit tous les papiers, y compris le rapport de la Commission des Hospices et l'arrêté municipal d'Annecy. Elle demande les doubles indispensables à la rédaction de l'arrêté du Département. Ces doubles seront expédiés, mais puisque le projet a été approuvé par Chambéry, rien ne s'oppose à l'ouverture du Collège qui a lieu le 1er janvier suivant.

Cependant, Annecy n'est pas au bout de ses peines. Le 7 février 1799, la Commission des Hospices civils reçoit de Chambéry une lettre inattendue: un refus d'approbation signé de ce même Bavouz et d'autres membres de l'Administration départementale qui se dit « arrêtée par les discussions qui ont lieu au Conseil des Cinq Cents sur l'organisation définitive de l'Instruction Publique, projet de résolution présentée par Bonnaire, du Cher, dans la séance du 23 brumaire an VIII (15 novembre 1798) ».

Or, l'approbation de l'administration de Chambéry a été donnée quatre semaines plus tard (12 décembre), il y a donc contradiction et peut-être mauvaise foi dans l'atti-

tude de l'administration du chef-lieu, et la Ville d'Annecy est décidée à ne pas se laisser intimider. La Commission des Hospices réunit tous les documents sur la question et fait imprimer à Annecy une brochure de 48 pages datée du 4 avril 1799 (14 germinal an VII). Y sont reproduits intégralement les textes en latin, plus tard en français, des donations faites à l'ancien Collège, les rapports, arrêtés et correspondances concernant la création de la nouvelle école secondaire. La Commission rappelle que la propriété est un droit inviolable, que la loi a donné aux Municipalités les dotations de leurs anciens Collèges, que les administrations municipale et départementale ont approuvé son plan. La question est réglée et le projet en discussion aux Cinq Cents n'y peut rien changer actuellement, le Collège est ouvert et fonctionne.

La Municipalité, deux jours plus tard (16 germinal an VII - 6 avril 1799) appuie sa Commission des Hospices.

« Considérant que l'état de désœuvrement et de désordre dans lequel vivait la jeunesse avant l'organisation provisoire du Collège d'Annecy était désastreux et n'annonçait que le triomphe de l'ignorance et du vice, si l'on eut tardé à rétablir ce moyen d'instruction publique.

Considérant que l'enseignement y est en pleine activité et que les professeurs qui y sont nommés provisoirement donnent leurs soins à l'instruction basée sur les principes de la morale et de la Constitution de l'an III, que les succès s'en manifestent d'une manière satisfaisante dans les salles décadaires et dans les exercitations publiques, que l'on voit déjà au dit Collège quantité d'élèves des communes environnantes, si bien que l'état actuel de l'instruction publique console les pères et les bons citoyens du défaut d'instruction dont les jeunes Français ont été privés pendant la tourmente révolutionnaire », la Municipalité applaudit au zèle de la Commission des Hospices, et soumettra son dossier au Ministre de l'Intérieur.

Signé Garbillon, président, les membres présents à la séance et Michaud, commissaire du Directoire exécutif.

La distribution des prix a eu lieu le 1er vendémiaire an VIII (22 septembre 1799). Le Palmarès témoigne que tous les cours annoncés dans l'arrêté du 13 fructidor an VI

ont été ouverts et les récompenses ont été méritées presqu'à égalité par des Annéciens et des jeunes garçons de la région environnante. Ainsi la municipalité et la Commission des Hospices d'Annecy ont rempli complètement la tâche qu'elles s'étaient assignées.

M. MOLINIER.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

L'école secondaire créée par le Directoire n'a pas à ma connaissance été étudiée.

Pour la période antérieure on peut consulter :

Marcel REBUT, *Le Collège Chappuisien au XVIII^e siècle (1752-1756)*, Rev. sav. 1965, p. 164-188 (cf. aussi Rev. sav. 1966, p. 125-150 et 1969, p. 101-121).

Max BRUCHET, *L'Enseignement dans les collèges du département du Mont-Blanc en 1793*, Rev. sav. 1893, p. 73-90.
et sur GARIN qui diffusa les instructions ministérielles relatives à la pédagogie : F. VERMALE, *Figures du temps de la Révolution en Savoie*, t. 2, Chambéry, 1929, p. 71-73.

Les Archives départementales et municipales permettent de reconstituer l'histoire de cette création ; comme celle-ci est l'œuvre de l'administration municipale d'Annecy et de sa Commission des Hospices, presque tous les documents se trouvent aux Archives municipales ; un certain nombre d'entre eux se trouvent également aux Archives départementales. C'est le cas de la brochure récapitulative éditée par la Commission des Hospices le 14 germinal an VII (AD 10 L 160 ; AM 1 D 4/6).

Les registres des délibérations du Conseil général de la commune (2^e^ semestre 1794) et de l'Administration municipale (1795-1799), la correspondance de celle-ci avec la Commission des Hospices complètent la documentation tirée des Archives municipales.

L'Académie Florimontane possède un document important (n° 955 du Répertoire) sur les origines du projet.

Bibliographie savoisienne

ANTIQUITE - HAUT MOYEN-AGE

Pierre BROISE. — **Genève et son territoire dans l'Antiquité. De la conquête romaine à l'occupation burgonde,** Bruxelles, 1974, 370 p. + 17 h.t., avec un atlas de 47 planches (collection Latomus). Préface de Raymond CHEVALLIER.

La cité romaine de Genève, telle qu'elle fut définie vers 379, comprenait les territoires de la rive gauche du Rhône jusqu'à la hauteur du lac du Bourget, soit l'actuel canton de Genève (partie) et la Haute-Savoie agrandie des Bauges et diminuée des vallées de Chamonix et de Montjoie. Ce territoire, équivalant à celui d'un département français d'aujourd'hui, n'apparaît guère dans les manuels d'histoire ancienne, sinon pour une brève mention des manœuvres de César au moment de l'invasion des Hélvètes. Les édifices antiques mis à jour ne bénéficient pas d'une renommée comparable à celle de Fourvière ou d'Orange. Leur intérêt pourtant n'est pas moindre : il est seulement d'un autre ordre.

Dans ce cadre d'étendue moyenne, offrant une gamme de terroirs assez différenciés, la recherche a été menée depuis plus d'un siècle avec une méthode et une continuité remarquables. L'attention prêtée aux découvertes les plus minimes en apparence, la précision dans les relevés, la publication rapide des résultats, caractérisent notamment l'archéologie annécienne depuis Revon et Ducis. Au début de notre siècle, Ch. Marteaux et M. Leroux avaient pu récolter une première moisson en publiant leur **Boutæ** (Annecy, 1913), ouvrage irremplaçable. Pierre Broise a recueilli le flambeau. Depuis quarante ans, entouré d'un réseau d'amis et de correspondants, il mène en Haute-Savoie une patiente enquête en notant toutes les découvertes fortuites ou suscitées par des fouilles. Si l'on songe que, dans l'immense majorité des cas, ces découvertes se font au hasard des chantiers et de la bonne volonté des entrepreneurs, on louera d'autant plus ces chercheurs bénévoles qui ont disputé aux bulldozers les documents périssables de notre histoire ancienne. Par rapport à Marteaux, P. B. innove en reliant étroitement le fruit de ses recherches aux résultats obtenus à Genève même par d'autres chercheurs, au premier rang desquels il faut ranger le regretté Louis Blondel.

Des fondations et substructions, des inscriptions lapidaires, des colonnes, dalles, poteries et autres objets conservés sur place ou dans les musées ; des notes, photographies et relevés inédits ; des publications nombreuses, mais dispersées : voilà le matériel dont disposait l'historien de la cité de Genève ; et la première surprise du lecteur sera de le trouver si abondant, si varié, intéressant un tel nombre de communes et de localités, enrichi encore par

l'exploitation des documents d'archives et particulièrement du cadastre sarde de 1730, accru enfin des ressources ambiguës de la toponymie.

Si P. Broise sait faire preuve de ses talents de terrassier, son livre actuel est bien œuvre d'architecte : c'est une construction, ou plutôt la reconstitution à la fois visuelle et intellectuelle d'un monde disparu. L'**Atlas** d'abord : certaines cartes (la dernière surtout) regroupent des données multiples ; la plupart au contraire font ressortir chacune un élément particulier ; croit-on par exemple que le Genevois de l'époque romaine vivait replié sur son terroir ? Un coup d'œil à la carte XXIV convaincra du contraire : la pierre des édifices pouvait venir d'Auvergne ou de Provence, l'huile des Pouilles ou du sud de l'Espagne, la vaisselle de Belgique ou de Carthage. Cartes générales et particulières heureusement associées à des croquis ou des graphiques : la combinaison aboutit à une image saisissante de la cité ; elle témoigne également des qualités majeures de l'auteur : clarté, netteté, soin dans l'exécution.

Le **texte** frappe d'abord par sa brièveté : à peine plus de 200 pages sans compter les annexes documentaires. Il est vrai qu'on le lira au moins deux fois : une pour le lire et une pour le savourer. Discrétion et sobriété poussées à quelque excès conduisent l'auteur à résumer ses vastes connaissances en un style clair, mais un peu neutre, avec une absence d' « effet » telle que, parfois, la nouveauté d'une idée ou d'une méthode n'apparaîtra qu'en seconde lecture. Sans forcer beaucoup, on pourrait intituler cet exposé « vie quotidienne en Savoie et à Genève au temps des Romains ». Deux brefs chapitres (I et XII) retracent la chronologie de la période ; le gros d'œuvre est une description très complète, envisageant tour à tour : peuplement et habitat (III, IV, IX), communications (V), construction, bâtiment et travaux publics (VII et VIII), agriculture et industrie (IV), circonscriptions administratives (II), art et croyances religieuses (X et XI). Maniant tour à tour la statistique et la description de specimens, P. Broise sait tirer parti des données les plus diverses pour les insérer dans son tableau. Sa méthode consiste surtout à confronter, cas par cas, les connaissances générales que nous tenons des auteurs antiques ou modernes avec le matériel propre à la région qu'il étudie. Ainsi, à propos de la basilique civile de Boutæ, qu'il connaît mieux que personne :

« C'est une nef centrale, entourée d'un portique... Ce qui détermine son caractère particulier, c'est la présence d'un portique extérieur sur la façade sud donnant sur le forum, et, sur le long pan nord, de deux absides symétriques et d'une cella axiale... qui peut être interprétée comme la curie vicinale. Cette dernière disposition l'apparente à la basilique de Fano, dont son auteur, Vitruve, donne la description. »

Chez P. Broise, l'inventaire des connaissances acquises précède de peu l'interrogation permanente, faisant naître à la fois les éléments de réponse et les questions nouvelles. Au fil des pages, le lecteur a son tour est induit à réfléchir et parfois à contester. Ainsi, est-on bien sûr que les vaches d'Abondance aient été introduites en Chablais par les Burgondes ? P. Broise (p. 111, n. 26) sans trop s'engager sur ce point, se réfère à une étude de Mlle Reffay, excellente du point géographique mais sans autorité zoologique. Au sujet de l'importance numérique de la population, l'auteur,

qui connaît bien son terrain, tente une ingénieuse évaluation : Genève : 5 000 h., Boutæ : 2 500 h., Albens, Viuz-Faverges, Seyssel et diverses autres agglomérations : env. 12 000 h. en tout ; il faudrait ajouter 800 exploitations agricoles repérées (« villæ »), soit un peu plus de 36 000 âmes, et quelques milliers de « flottants », soit un total de 60 000 dans un territoire qui en comptera environ 100 000 à la fin du moyen âge (mais sans doute 150 000 vers 1340). La démonstration paraît solide ; toutefois elle part de l'hypothèse invérifiable d'une concentration sur les centres urbains et les exploitations domaniales ; la carte XXXIX qui illustre ce chapitre fait apparaître comme pratiquement vides d'habitants les vallées d'Abondance et d'Aulps, les régions de Thorens et Thônes, les Bauges. Or ces territoires ont dû, au moyen âge, nourrir des milliers d'habitants qui n'ont guère laissé de traces archéologiques, mais dont l'existence est attestée par des sources d'archives. Même dans l'avant-pays, P. Broise ne sous-estime-t-il pas la population vivant en dehors des « villæ » ? On serait tenté de considérer le chiffre total avancé par P. Broise comme le pallier inférieur d'une « fourchette » dont le pallier supérieur reste incertain. Sous cette réserve, sa contribution offre une valeur exemplaire et les démographes de l'Antiquité ne pourront plus se dispenser d'y recourir.

Si l'on admet le total démographique et la répartition proposée par P. B., on sera tenté d'y voir une des causes de l'affaissement de la civilisation romaine dans nos régions ; selon P.B., un habitant de la cité sur trois vivait en agglomération et un sur douze au chef-lieu. Ces structures urbaines, cette voirie perfectionnée, cette administration assez complexe n'étaient-elles pas trop lourdes pour une population clairsemée, dont les techniques agraires n'étaient peut-être modernisées qu'en surface et qui devait sentir le poids d'une fiscalité proportionnée au « progrès » des mœurs ? Dans son dernier chapitre, P.B. évoque l'abandon des bourgs et l'extension de l'habitat rural qui ont suivi les grandes invasions et amorcé une durable redistribution dans l'occupation des sols. L'équilibre rompu par le choc des invasions n'était-il pas instable dans son principe ?

On voit par cet exemple combien le beau livre de P.B., par l'immense documentation qu'il synthétise, par l'intense réflexion qui l'anime, ouvre de perspectives.

∴

Au sujet des Burgondes, on lira avec intérêt la « mise au point » rapide mais claire et honnêtement documentée, de M. J.-P. LEGAY : **Les Burgondes et la Sapaudia** (dans L'histoire en Savoie, Soc. Sav. d'Hist., n° 35, septembre 1974).

MOYEN AGE

L'année 1974 marquait le huitième centenaire de saint Pierre, archevêque de Tarentaise. L'abbaye de Tamié a été à cette occasion le cadre d'une série de conférences dont on peut se procurer l'enregistrement sur bandes (s'adresser à l'abbaye) et qui ont été en majorité publiées dans le Bulletin les Amis du Vieux Faverges (= VF). Il s'agit de :

Dom R. CLAIR. — **Saint Pierre II de Tarentaise et Saint Amédée de Lausanne,** VF n° 7 (1974).

M. HUDRY. — **Saint Pierre II, archevêque de Tarentaise,** VF n° 8.

J.-Y. MARIOTTE. — **Quelques figures épiscopales au temps de Saint Pierre de Tarentaise,** VF n° 8.

A. PERRET. — **Saint Pierre de Tarentaise et la réforme de l'église,** VF n° 7 (1974).

H. RIGUET, **Saint Pierre de Tarentaise, esquisses pour un portrait.** Collectanea cisterciensia, n° 4, 1974, pp. 258-271.

∴

Dans de précédentes livraisons nous avons présenté :

R. H. BAUTIER et J. SORNAY. — **Les sources de l'histoire économique et sociale du moyen âge,** t. I, **Provence... Dauphiné, Etats de la maison de Savoie,** Paris, éditions du C.N.R.S., 1968 et 1971, 2 vol., 1 462 p. (cf. « Rev. sav. » 1968, p. 173, et 1972, p. 174).

Les auteurs viennent de faire paraître un troisième et dernier volume (Paris, 1974-5, pp. 1 463 à 1 822) comportant une mise à jour : additions et corrections, un index des noms de personnes et de lieux et un index des matières. On louera le scrupule si rare qui les a poussés à réunir toutes les observations recueillies auprès des spécialistes et des utilisateurs pour en tirer la matière d'un copieux supplément. Les index, complétant les excellentes tables détaillées des précédents volumes, permettront d'utiliser au mieux l'énorme documentation mise à notre disposition dans cet ouvrage. L'agencement des rubriques est très méthodique et servi par une typographie très étudiée. On regrettera seulement que l'index des matières ne soit pas complété par un glossaire.

∴

La maison de Savoie a fait l'objet d'études d'ensemble : M. COX, signalé précédemment par sa biographie du « Comte Vert » (cf. « Rev. sav. » 1968, p. 178) vient de publier :

E. COX. — **The eagles of Savoy, the House of Savoy in Thirteenth Century Europe,** Princeton, 1974, 492 p.

Thomas I^er^, comte de Savoie († 1233) a laissé un grand nombre d'enfants, personnages souvent remarquables et hauts en couleur : Amédée IV, l'aîné, comte de Savoie ; Guillaume, évêque de Valence, diplomate et guerrier ; Thomas, devenu comte de Flandres par mariage ; Pierre et Philippe, successivement comtes de Savoie après avoir été hommes d'église ; Boniface, archevêque de Canterbury. Attirés à la cour d'Angleterre par le mariage de leur nièce Eléonore (femme du roi Henri III d'Angleterre et belle-sœur de saint Louis), plusieurs princes savoyards feront une brillante carrière outre-Manche sans négliger pour autant leurs domaines alpins. C'est un chapitre d'histoire européenne qu'a composé M. Cox en présentant cette brillante lignée au public anglo-saxon cultivé. Très au fait de la production historique locale, l'auteur

domine une ample documentation, analyse finement ses sources et n'a rien laissé échapper d'essentiel. Il serait malséant de lui reprocher quelques erreurs ou lacunes vénielles. Bien présenté, doté d'une illustration originale, son livre contribuera à faire connaître la Savoie dans les pays de langue anglaise. Le lecteur savoyard, qui ne disposait pour cette période que d'études partielles, anciennes ou spécialisées, appréciera cet ouvrage de synthèse ; n'est-ce pas une excellente façon de rafraîchir son anglais ?

***

Notre confrère DEMOTZ étudie depuis longtemps l'architecture militaire savoyarde et rédige périodiquement des rapports de fouilles sur le château de Dorches. Familier des archives administratives médiévales, il a conservé au comté de Savoie plusieurs travaux d'approche :

La politique internationale du comté de Savoie durant deux siècles d'expansion (début XIII[e] s. - début XV[e] s.). Cahiers d'histoire, 1974, pp. 29-64.

La frontière du moyen âge d'après l'exemple du comté de Savoie (ronéotypé, 1973, extrait des actes du congrès de la Soc. des Historiens médiévistes de l'Enseignement supérieur public).

La géographie administrative médiévale : l'exemple du Comté de Savoie, Le Moyen Age, 1974, pp. 261-299.

Chacune de ces contributions est basée sur le dépouillement de sources originales et fait le point d'une question précise — sans dissimuler les zones encore obscures. Elles laissent bien augurer du grand travail que M. Demotz prépare sur la Savoie médiévale.

***

Il faut nous arrêter plus particulièrement sur l'étude que vient de publier l'Académie chablaisienne :

Monique CONSTANT. — **L'établissement de la maison de Savoie au sud du Léman, la chatellenie d'Allinges-Thonon (XII[e] s.-1536).** Mém. et doc. publiés par l'Ac. chabl., tome LX, 1972, paru en 1975, 366 p., 12 illustrations.

Deux châteaux en ruines, quelques estampes romantiques et des centaines de rouleaux de parchemin : c'est ce qui subsiste des puissantes seigneuries et chatellenies d'Allinges. Comment la dynastie locale, implantée en Chablais, Valais et pays circonvoisins, a-t-elle été supplantée progressivement par les sires de Faucigny et les comtes de Savoie ? Comment ces deux lignées, chacune détenant un château et un « mandement » imbriqué dans celui du voisin, ont-ils pu ou dû se supporter l'un l'autre durant trois générations ? Comment est née la ville de Thonon [1], comment a-t-elle supplanté peu à peu Allinges comme centre administratif ? Ce sont là quelques-unes des questions auxquelles Mlle Constant s'est efforcée de répondre tout en faisant revivre au jour le jour une chatellenie médiévale. Comme le titre nous y invite, on peut distinguer dans son ouvrage deux parties. Pour la période anté-

(1) Cf. également : M. CONSTANT, *Une ville franche des comtes de Savoie au moyen âge, Thonon*, dans : Bibl. de l'École des Chartes, t. 131, 1973, pp. 105-149.

rieure à 1271, l'auteur a dû se contenter d'une documentation médiocre et dispersée, dont elle eut le mérite de faire le tour et de tirer des conclusions ou des hypothèses raisonnables et nuancées, sinon toujours convainquantes. Bien des points restent obscurs et controversables, faute de documents explicites : ainsi l'identification de la *villa Donona* de 930 avec Thonon me paraît raisonnable en dépit de l'opinion contraire de Mlle Constant (ni elle ni moi d'ailleurs ne pouvons apporter une preuve à l'appui de notre point de vue).

A partir de 1271 et jusqu'à la conquête bernoise de 1536, nous possédons la série presque complète des comptes rendus par les châtelains savoyards d'Allinges (nous possédons aussi quelques comptes faucignerans, Mlle Constant en publie un mais l'étudie peu). Désormais, notre auteur se trouve « dans son élément ». Elle n'a pas craint de dépouiller des kilomètres de parchemin, dont elle a tiré le meilleur parti.

Il faut savoir qu'un châtelain savoyard, en notant ses propres faits et gestes, se souciait fort peu de l'usage qu'en feraient les historiens : il se préoccupait avant tout de justifier sa gestion financière auprès de la cour comtale. Le pittoresque, le « morceau de bravoure » ne sont pas son fait. Le renseignement historique doit être extrait de sa gangue, d'une foule de données souvent obscures, notées en abrégé par des comptables qui s'y retrouvaient, eux, mais n'ont pas toujours laissé la « clé ». Que nous importe le montant des redevances payées contumièrement par les hommes d'un village ? Mais voici que ce montant diminue brusquement d'une année sur l'autre « parce que », note laconiquement le scribe, « les hommes ont perdu cette année-là leurs récoltes par le mauvais temps, leur bétail par épizootie ». Pourquoi le châtelain demande-t-il le remboursement d'un cheval ? parce qu'il l'a perdu « devant Allinges-Vieux en attaquant les gens du Dauphin de retour de Thonon où ils avaient fait plusieurs prisonniers et ainsi ledit châtelain a pu délivrer ces prisonniers ».

Ces petits notes rassemblées une à une au cours d'infatigables dépouillements se sont accumulées : elles fournissent à Mlle Constant la matière d'un exposé fourni, sobre, concret ; le récit des opérations militaires et la description des travaux aux châteaux en sont les éléments les plus spectaculaires, mais les pages consacrées à l'administration de la châtellenie, aux relations avec les monastères et la noblesse locale, aux redevances seigneurales et domaniales, par exemple, ne le cèdent en rien en intérêt. On ne pourra plus prétendre connaître la « vie quotidienne » du moyen âge savoyard sans se référer à cette solide étude.

∴

Le « monument » de la législation savoyarde du moyen âge est constitué par les fameux « statuts » promulgués par le duc Amédée VIII en 1430, statuts qui reprenaient d'ailleurs, en les complétant, des dispositions plus anciennes d'Amédée VIII et de ses prédécesseurs. Ces statuts avaient été imprimés pour la première fois à Turin en 1477. Ils avaient fait d'autres éditions au XVI[e] siècle. Cependant, il n'en existe aucune édition moderne ; il faut donc se féliciter de l'initiative prise par un institut allemand d'envergure internationale qui vient de procéder à une réimpression en fac-simile de la rarissime édition princeps :

Decreta Sabaudiæ ducalia, Turin, 1477, réimpression Glashütten-Taunus, 1973, 14 + 180 p. (Mittelalterliche Gesetzbücher... in A. des Max-Planck-Instituts für Europäische Rechtsgeschichte hg.v.A. WOLF).

Le texte original est reproduit en fac-simile avec ses rubriques. La qualité de l'impression est admirable. Une brève introduction due à M. G. IMMEL replace le célèbre code d'Amédée VIII dans son contexte européen.

J.-Y. MARIOTTE.

∴

L'Académie Florimontane a récemment publié dans ses Mémoires et documents :

Ruth MARIOTTE-LOEBER. — **Ville et seigneurie, les chartes de franchises des comtes de Savoie, fin XII^e s. - 1343,** Annecy, 1973, XXIV - 270 p. + planches h.t.

Plusieurs comptes rendus de cet ouvrage étant parus dans des revues françaises ou étrangères, nous reproduisons celui du professeur Giovanni TABACCO, de l'Université de Turin (texte original italien dans : *Rivista storica italiana,* t. 86, fasc. 4, 1974, pp. 754-756) :

« La plus grande difficulté dans l'utilisation de statuts, rédactions de coutumes ou chartes de franchises comme sources historiques consiste à discerner ce que chacun de ces documents normatifs, ou un groupe donné d'entre eux, offre en propre par rapport au genre auquel ils appartiennent. L'auteur ne doit donc pas craindre l'accusation de « pédantisme » ou d' « excès de minutie » (p. 93) pour le soin avec lequel elle a cherché à reconstituer la généalogie des chartes de liberté concédées aux cités, bourgs et villages des comtes de Savoie (en se limitant aux territoires transalpins et à la vallée d'Aoste) et à en passer au crible les dispositions. Il convient d'éviter l'écueil qui consisterait à interpréter un texte donné comme miroir fidèle de la situation de la localité à laquelle il est officiellement destiné. Les chartes de franchises s'insèrent, afin de préciser les droits et obligations du seigneur et des populations locales, dans le vif d'une multiplicité de développements spontanés, clarifiant des situations qui ne sont jamais décrites complètement dans le texte normatif. C'est ce que fait apparaître ça et là l'auteur en contrôlant ces chartes et en les situant par rapport à des documents d'autres types tels que les comptes des chatellenies savoyardes, les descriptifs de revenus comtaux, les accords conclus entre les Savoie et d'autres seigneurs. On peut noter que la recherche sur la généalogie des chartes, menée à partir de l'ordre de présentation et des formules de rédaction des articles constituant la charte, ne se développe pas en liaison organique avec l'analyse des droits savoyards et des libertés sanctionnées par les chartes. Les chartes savoyardes de franchises sont classées en dix « familles », certaines — c'est le cas dans la vallée d'Aoste — correspondant à la diffusion des libertés dans un secteur géographique donné, d'autres issues d'une appartenance commune des localités à une même seigneurie antérieure à la domination savoyarde, d'autres enfin dispersées territorialement et ne correspondant à aucune formation politique

ancienne. Mais l'auteur n'a rien tenté pour mettre en relief les caractères propres à chaque famille quant au contenu juridique. On pourrait penser que la classification en familles est une fin en soi, si elle ne permettait pas, au cours de l'analyse des dispositions des chartes (menée article par article pour l'ensemble de la documentation) de renvoyer chaque fois que possible à l'une ou l'autre « famille » de chartes pour abréger la citation des sources.

L'analyse, pour sa part, renonce à la discussion des problèmes que pourrait susciter chaque article, qu'il s'agisse de l'extension de la domination savoyarde dans des domaines disparates et son adaptation aux conditions régionales et locales, qu'il s'agisse de l'évolution diversifiée des libertés personnelles et des autonomies communautaires (cf. à cet égard : *Les libertés urbaines et rurales du XI^e^ au XIV^e^ s.*, Colloque international, Actes, Bruxelles, Pro civitate, 1968). Il faut noter toutefois quelques pénétrantes considérations générales sur le lien que les chartes instituent entre les libertés garanties et la juridiction comtale (avec une intéressante allusion, p. 93 n. 2, aussi à la charte concédée à Suse en 1198, où le concept de liberté est entièrement absorbé dans la *justicia* du comte), sur la priorité du caractère programmateur des concessions, destiné à différencier sans rigidité certains centres de peuplement du reste de la campagne (p. 95), et sur le caractère d'épiphénomène que l'institution communale attestée dès 1265 semble assumer par rapport aux progrès des garanties accordées par le comte aux *burgenses* (pp. 86, 94).

Mais autant se trouve restreinte, délibérément, l'ambition de participer aux grands débats, autant est précieuse, pour des débats futurs, l'information attentive, soutenue par un sobre commentaire, philologiquement averti. Cela apparaît dès l'exposé du premier article, relatif aux destinataires de la franchise, là où l'auteur signale les cas de distinction indubitable entre les *burgenses* et les simples *habitatores* et en décèle le fondement probable dans le serment de bourgeoisie, mais s'avise des contradictions qui pourraient naître en certains cas d'une application trop rigide d'un tel critère (pp. 38, 39, 42).

Les exposés suivants relatifs au mode d'admission à la ville franche, à la libre disposition des biens, aux contributions et au service militaire, au commerce et aux monopoles seigneuriaux, à la justice et aux institutions communautaires, mettent en lumière le caractère empirique des relations entre le comte et la collectivité privilégiée — avec des variations irrationnelles d'une localité à l'autre en ce qui concerne les contributions, les peines, surtout les obligations militaires, qui sont ici très limitées dans le temps et l'espace, là plus ou moins étendues, là encore (comme dans la vallée d'Aoste) illimitées. Ces exposés démontrent implicitement l'absence d'une notion rigoureuse de liberté individuelle et de liberté collective et d'une distinction conceptuelle entre les devoirs issus de la sujétion au pouvoir public et les obligations de fidélité personnelle envers le seigneur ; d'où, comme l'auteur le relève incidemment, la convergence spontanée des notions de libre *burgensis* et d'*homo domini*, expressions qui « se rapportent visiblement au même concept envisagé sous deux angles différents » (p. 46, n. 8). Les relations entre le comte et les *burgenses* du comte sont manifestement une somme hétérogène de coutumes et de transactions qui évolue et s'altère en fonction de tensions

et de rapports de force d'un monde dans lequel doivent cohabiter le comte, ses puissants voisins, la petite aristocratie seigneuriale et les populations.

Un répertoire de 67 villes franches, muni pour chaque localité d'un répertoire bibliographique, d'une indication sommaire d'églises, fortifications, marchés et péages attestés, et d'un regeste de documents rendra service non seulement au lecteur, pour une information rapide, sur les localités citées, dans le volume, mais à quiconque voudra approfondir les sujets traités. »

Giovanni TABACCO.

TEMPS MODERNES

Roger DEVOS. — **Vie religieuse féminine et société : les Visitandines d'Annecy aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles**, Annecy, 1973, 325 p. (Mém. et doc. Académie Salésienne, t. 84).

Roger DEVOS. — **Répertoire des Visitandines d'Annecy aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles**, s.l.n.d. (1972), dactyl., 170 p.

Les archives de la Visitation d'Annecy contiennent, parmi d'autres richesses, deux registres intitulés *Livre du Noviciat ou de la réception à l'habit*. On y inscrivait au fur et à mesure, des origines à 1792, le nom des novices admises à la prise d'habit dans chacune des deux maisons annéciennes de l'ordre de la Visitation, le « premier monastère » fondé en 1610 et le « second » issu du premier en 1634. Ces précieux documents ont servi de fil conducteur à M. Devos : sachant le nom de chaque Visitandine, et de ses père et mère, restait à retrouver son contrat d'entrée en religion et à reconstituer son cadre familial. Recherche relativement aisée lorsqu'il s'agissait d'une lignée de grand renom décrite à l'*Armorial,* beaucoup plus ardue dans le cas des familles d'extraction plus modeste. Quiconque a peu ou prou pratiqué les recherches généalogiques et familiales dans les archives d'ancien régime mesurera aisément la somme de travail fourni et les problèmes techniques résolus pour rédiger les notices signalétiques de 539 novices. Il faut souhaiter que ce *répertoire* soit un jour publié ou du moins multigraphié pour les spécialistes.

Si utile soit-il, le *répertoire* n'était que l'ossature d'une étude de bien plus grande envergure, heureusement publiée par l'Académie salésienne, dans laquelle M. Devos a traité d'un certain nombre de questions autour d'un thème central : la place d'un ordre religieux féminin dans la société de son temps. Question complexe à laquelle il eut été vain de donner une réponse superficielle « de style édifiant ou contestataire ».

Nous savons depuis longtemps, que l'entrée en religion n'est pas seulement une aventure spirituelle. Pour consacrer sa vie à Dieu dans un ordre contemplatif, il faut avoir la possibilité de passer le restant de ses jours terrestres dans l' « oisiveté » matérielle ; à la Visitation, cette nécessité se concrétisait par l'apport d'une *dot*, fixée cas par cas dans le contrat d'entrée en religion et qui devait suffire à l'entretien futur de la novice. A Annecy, son montant variait entre 3 et 5 000 florins, chiffre insuffisant pour

permettre au monastère la constitution d'un véritable capital, mais tout de même assez coquet pour — sauf exceptions rarissimes — limiter l'entrée aux filles de la noblesse (55 % au premier monastère, 44 % au second) ou à la bourgeoisie grande ou moyenne ; les sœurs domestiques elles-mêmes, dotées de quelques centaines de florins, appartenaient généralement à la petite bourgeoisie ou à une paysannerie aisée.

Si élevé que soit le montant de la dot, son versement en une fois, privant la novice de tous droits à l'héritage, constituait généralement pour une famille aisée une charge moindre que l'établissement d'une fille mariée dans son milieu. L'entrée en religion constituait donc une manière élégante, en tout cas honorable, de caser les filles en surnombre. Est-ce à dire que la Visitandine était, comme la religieuse de Diderot, sacrifiée délibérément aux intérêts matériels de la famille, sans souci réel de sa vocation ? Oui et non. Malgré la discrétion à cet égard des documents officiels, M. Devos cite un certain nombre de cas dans lesquels la pression du milieu sur des âmes jeunes, mal préparées à défendre leur indépendance, transparaît dans les textes qui nous sont parvenus. M. Devos ne cherche ni à dissimuler ni à excuser à tout prix ces vocations forcées ou « suggérées » : il fait mieux en les expliquant, en les plaçant dans un contexte, dans un univers mental où la liberté de vocation était comprise par les meilleurs esprits non pas comme « absence de contrainte au départ, mais acceptation par les enfants de la volonté des parents dans laquelle s'exprime la volonté de Dieu ». Mentalité qui s'exprimait d'ailleurs tout aussi bien dans le choix d'un époux que dans l'entrée en religion.

Qui donc entrait aux monastères visitandins d'Annecy ? Evidemment des filles issues de milieux susceptibles d'acquitter une dot de 3 000 florins. M. Devos ne s'est pas tenu à une définition aussi vague : il analyse avec le plus grand soin l'origine géographique et sociale des postulantes qu'il fait apparaître dans une série de cartes et de tableaux dont la précision extrême dépasse un peu son objet (que la noblesse récente ait constitué 43,9 % du groupe noble d'origine savoyarde contre 36,4 % du même groupe originaire d'autres provinces ne change guère les données fondamentales !) mais à l'occasion desquels nous voyons défiler toute la « bonne » société savoyarde d'ancien régime, de la haute aristocratie à la bourgeoisie commerçante. M. Devos a su extraire des archives une foule de notations concrètes qui lui permettent de tracer des portraits vivants. Ainsi :

« Voici enfin un marchand artisan, le sieur Marc Terrier, cierger à Annecy. Il achète la cire et fabrique les bougies et chandelles pour l'éclairage domestique, les flambeaux et les cierges pour les églises et les figures de cire que l'on offre en ex-voto dans les pèlerinages. Deux de ses filles sont mariées, une troisième a pris le voile à la seconde Visitation en 1755 avec une dot de 2 400 livres... »

On peut se demander pourquoi, alimentés pendant près de deux siècles en postulantes convenablement dotées, les monastères n'ont pas pu accumuler un capital qui leur eut permis de s'ouvrir gratis à de moins fortunées. Car enfin, 300 dots (pour le premier monastère) correspondent à un capital d'un million de florins qui n'ont

pas pu être intégralement dépensés au jour le jour. Il faut bien sûr corriger cette impression globale ; les recettes des années fastes qui suivent la fondation ont été absorbées par l'acquisition d'un modeste patrimoine foncier et par les frais considérables liés à la canonisation des saints fondateurs. Par la suite, la baisse du nombre des vocations et les dures années 1680-1710 (occupation française, hiver de 1709, etc.) ont entraîné des difficultés matérielles considérables. Toutefois, un profane pourra s'interroger sur l'excellence de la gestion matérielle des couvents. Ainsi, p. 245, un tableau fort bien fait nous montre le budget du deuxième monastère pour 1767 : les revenus de 4 505 livres, grevées de 1 042 livres de charges diverses, sont inférieurs à la dépense (5 810 livres). Mais on se demande comment une quarantaine de nones a pu dépenser 3 890 livres de nourriture en plus des 85 coupes de froment et grains divers et des 40 sommées de vin qui leur revenaient en nature.

La possession d'un patrimoine foncier est d'ailleurs un des éléments qui relient la Visitation au monde séculier. Les pages que M. Devos consacre aux établissements annéciens offrent une contribution désormais irremplaçable à notre histoire urbaine. La délibération des syndics d'Annecy relative au projet d'implantation d'un second monastère en 1634, heureusement citée in extenso (pp. 63-65) expose bien — sous une forme volontairement outrée — les griefs permanents qu'une communauté urbaine éprouvait à l'égard d'une communauté religieuse : l'autarcie, la soustraction aux charges communes, l'accaparement du bon terrain, ressentis par l'une comme privilèges injustifiés, par l'autre comme condition élémentaire à la poursuite d'une activité purement spirituelle.

Soustraction aux préoccupations mondaines et, pourtant, rôle social parfois critiqué, jamais contesté dans son principe : ces deux aspects paraissent contradictoires ; mais on sait que la vie d'une institution, comme celle d'un individu, est faite de contradictions assumées. D'un bout à l'autre, le livre de M. Devos nous fait toucher du doigt cette incommode vérité.

J.-Y. MARIOTTE.

LES ETUDES REALISEES SUR LE LAC D'ANNECY

Premier complément bibliographique (1971-1975)
(cf. « Revue Savoisienne », 1971, pp. 146-162)

Le rôle de l'homme dans la destruction des lacs est indéniable. **L'Homo sapiens** a aggravé les effets d'une maladie qui guette toutes les eaux : l'eutrophisation. Evolution accélérée et dangereuse d'un phénomène naturel indécelable à l'échelle humaine, l'eutrophisation est la conséquence de la pollution dont on a durant trop longtemps ignoré ou méconnu les dangers.

En supprimant la cause du mal, il est possible de redonner aux eaux une pureté satisfaisante. Le Syndicat Intercommunal des Communes Riveraines a compris depuis de nombreuses années la gravité du mal dont souffrait le lac d'Annecy et l'importante action entreprise pour protéger les eaux contre la pollution s'est avérée efficace.

Bien que convalescent, le lac d'Annecy attire chaque jour davantage d'amoureux de l'Eau Pure, élément essentiel à la Vie et dont la rareté actuelle fait toute la valeur.

Les scientifiques portent toute leur attention sur ce lac exceptionnel et leurs travaux en améliorent sans cesse la connaissance. Pour faciliter le travail de documentation auquel doit se consacrer tout chercheur, cet article dresse la liste des publications qui sont venues enrichir le fonds bibliographique consacré au lac d'Annecy durant ces dernières années.

Gérard BALVAY,

Station d'Hydrobiologie lacustre I.N.R.A.
74203 Thonon-les-Bains.

BALVAY G., 1971. — **Les études réalisées sur le lac d'Annecy.** Revue bibliographique (1796-1971).
Rev. savois., 1971 : 146-162.

BALVAY G., 1972. — **L'évolution de la biocénose planctonique du lac d'Annecy.**
Annales Hydrobiol., 3 (2) : 93-116.

BENEDETTI - CROUZET E., 1971. — **Etude des crues de l'Eau Morte et du Laudon (1970-1971). Bassin versant du lac d'Annecy.**
Rapport d'activité C.R.G./S.I.C.R.L.A., 13 p.

BENEDETTI - CROUZET E., 1972. — **Etude du lac d'Annecy.**
Rapport d'activité de l'année 1971.
Rapport d'activité C.R.G./S.I.C.R.L.A., 13 p.
(Apports solides par les affuents, composition chimique des sédiments.)

BENEDETTI - CROUZET E., 1972. — **Etude géodynamique du lac d'Annecy et de son bassin versant.**
Thèse Doct. Spéc. 3e Cycle, Géodynamique externe, Univ. Paris VI, 227 p.

BENNEDETTI - CROUZET E. et MEYBECK M., 1971. — **Le lac d'Annecy et son bassin versant. Premières données climatologiques.**
Arch. Sci. Genève, 24 (3) : 437-486.

CROUZET E. et coll., 1970. — **Le tritium dans les mesures d'hydrologie de surface. Détermination expérimentale du coefficient de ruissellement.**
J. Hydrol., 11 : 217-229.
(Application au bassin de l'Eau Morte.)

DELEAU P.C., 1971. — **Le lac d'Annecy et le glacier de Beaufort-Roseland.**
C.R. somm. Soc. géol. Fr., 3 : 161-163.
(Rôle des glaciers dans le creusement de la cuvette lacustre.)

DELEAU P.C., 1971. — **Essai sur la formation et l'évolution du lac d'Annecy. Jalonnement du glacier de Beaufort-Roseland vers Annecy.**
Rev. géogr. alpine, 62 (3) : 381-393.

DEPORTES J.-P., 1972. — **Problèmes économiques liés à l'assainissement du lac d'Annecy.**
Rapport I.N.R.A., Station d'Hydrobiologie lacustre de Thonon et d'Économie rurale de Rennes, 62 p.

DOUDOUX B., 1967. — **Nouvelle étude de la montagne du Semnoz près d'Annecy.**
Annales C.S.U. Chambéry, 5 : 121-143.

GOURDIOLE R., 1966. — **Aménagements modernes des exutoires du lac d'Annecy.**
Annesci, 13 : 163-170.

KILIAN K., 1921. — **Histoire de l'ancien lac quaternaire d'Annecy.**
Rev. savois., 1921 : 165-166.

KREITMANN L., 1924. — **Conférence sur les poissons spéciaux des lacs subalpins.**
Conf. Expo. agric. Compagnie P.L.M., Lyon, 27 octobre 1924, 8 pages.
(Introduction de l'omble-chevalier dans le lac d'Annecy.)

LAURENT P.J., 1972. — **Etude du lac d'Annecy.**
Campagne 1971 de la Station d'Hydrobiologie lacustre de l'I.N.R.A. à Thonon.
Rapport d'activité I.N.R.A./S.I.C.R.L.A., 8 p.
(Climatologie, physico-chimie et biologie des eaux.)

LAURENT P.J., 1972. — **Etude du lac d'Annecy après une réduction progressive des déversements d'effluents domestiques.**
Rapport I.N.R.A., 12 p.

LAURENT P.J., 1972. — **Peut-on sauver les lacs ? Exemple du lac d'Annecy.**
Tech. Sci. municipales, 12 : 469-473.

LAURENT P.J., 1972 .— **L'eutrophisation des lacs.**
Tech. Eau Assainissement, 300 : 10 p.

LAURENT P.J., 1974. — **Etude du lac d'Annecy.**
Campagne 1973 de la Station d'Hydrobiologie lacustre de l'I.N.R.A. à Thonon.
Rapport d'activité I.N.R.A./S.I.C.R.L.A., 10 p.

LAURENT P.J. et BALVAY G., 1973. — **Etude du lac d'Annecy.**
Campagne 1972 de la Station d'Hydrobiologie lacustre de l'I.N.R.A. à Thonon.
Rapport d'activité I.N.R.A./S.I.C.R.L.A., 13 p.

LEFEBVRE J., LAURENT P. et LOUIS L., 1972. — **Application de l'analyse des correspondances à l'étude de l'évolution du phytoplancton du lac d'Annecy.**
Invest. Pesq., (36) (1) : 119-126

PENCK A., BRUCKNER E. et SCHAUDEL L., 1906. — **Les Alpes françaises à l'époque glaciaire.**
Bull. Soc. Hist. nat. Savoie, 12 : 11-12.

PONCET F., 1883. — **Hypsométrie. Altitude du lac d'Annecy au-dessus du niveau de la mer.**
Mém. Doc. Acad. salésienne, 6 : 223-231.

VEYRET P., 1969. — **Les cluses d'Annecy et de l'Arve. Essai de synthèse des quatre cluses des Préalpes françaises du Nord.**
Rev. Géogr. alpine, 58 (1) : 25-51.

VIALLIER J., 1971. — **Recherches sur la présence dans les eaux douces de Mycobactéries.**
Rev. Inst. Pasteur Lyon, 4 (1) : 27-42.
(Rareté des Mycobactéries dans le lac d'Annecy.)

WATTENHOFFER R., 1975. — **Contribution à l'étude des roselières du lac d'Annecy et bibliographie concernant les roselières et les plantes aquatiques.**
Rapport I.NR..A./S.I.C.R.L.A., 37 p. + 13 p.

WINENIAWSKI J., 1972. — **Rapport sur l'étude préliminaire des populations de quelques espèces de poissons du lac d'Annecy.**
Rapport d'activité I.N.R.A./S.I.C.R.L.A., 19 p.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES (*)

Analyse économique du secteur industriel du Genevois français, O.R.E.S.A., Lyon, 1974, 48 p.

Annemasse, ville moyenne, études d'aménagement, Mairie d'Annemasse, 1 dossier avec plans.

ARMAND Gilbert. — **Villes, centres et organisation urbaine des Alpes du Nord.** Le passé et le présent. Imp. Allier, Grenoble, 1974, 958 p.

J.-J. BACH. — **Massifs du Chablais, Faucigny et Genevois, Guide touristique,** Grenoble, 1974, éd. Didier-Richard, 2e éd., 207 p.

BASSAND Michel. — **La dynamique d'une institution culturelle : Annecy Action Culturelle** (A.A.C.). Etude expérimentale du développement culturel. Rapport n° 1. Conseil de l'Europe. Département de Sociologie Université de Genève G.E.E.D.C.A. Annecy, 1974, 95 pages ronéo.

(*) par G. Grandchamp et J.-Y. Mariotte.

Les publics culturels annéciens : Profil social de quatre publics. Etude expérimentale du développement culturel. Rapport n° 2. Conseil de l'Europe. Département de Sociologie. Université de Genève G.E.E.D.C.A. Annecy, 1974, 15 pages ronéo.

Henri BAUD. — **Si Ripaille m'était conté,** Thonon, sd. (1974), 47 p. Son et lumière.

BETHOUART Antoine. — **Le Prince Eugène de Savoie, soldat, diplomate et mécène,** préface de Jean Orieux. Librairie académique Perrin, 1975, 464 p.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE CHAMBERY. — **Liste sommaire des manuscrits,** ronéotypé, sd., 11 p.

BILLE René Pierre. — **Les animaux de montagne.** Ed. Denoel, 1974, 224 pages.

Robert BOILEAU. — **Pringy à travers les âges,** Pringy, 1974, 10 p. ronéot.

J.-M. BORDEAUX. — **Haute-Savoie,** Diff. Rhône-Alpes du Livre, Paris, 1974, 60 p.

BOSSON Charles. — **Une Ville qui veut demeurer à la taille de l'homme... Annecy.** Politique des Villes Moyennes.
Dossier réalisé pour la candidature d'Annecy sur la liste des opérations « Villes moyennes ».
T. I : 84 pages format 21 × 29,7 24 juin 1974.
Tome II : 14 dossiers de 4 pages - 26 novembre 1974.

BOUFFARD Pierre. — **Saint Maurice d'Agaune - Trésor de l'Abbaye.** Ed. de Bouvent, Genève, 1974, 212 p.

BOURGET Jacques. — **Gérard Devouassoux : le souffle de la montagne.** Col. Sports 2005. Editions Solar, 1975, 110 p.

BRECHE Yves et CHAVOUTIER Lucien. — **Une vieille vallée raconte ses souvenirs.** Petite histoire de la Tarentaise. Ed. X. Mappus, Lyon, 1975, 128 p.

BRUNEL Yvonne. — **Marie-Adélaïde de Savoie - Duchesse de Bourgogne 1685 - 1712.** Ed. Beauchesne 1974, 255 pages.
Fille de Victor Amédéc II, 1666-1731.

BUSK Douglas. — **Portrait d'un guide, Armand Charlet.** Traduit de l'anglais par Félix et Jeanne GERMAIN. Ed. Arthaud, 1974, 280 pages.

J.-Daniel CANDAUX. — **Répertoire chronologique des relations de voyage intéressant Genève**, 1550-1800, Genève, 1975, 40 p. ronéot.

Henry CHEVALLIER et Paul DUFOURNET. — **L'escargotière du gisement gallo-romain de Seyssel.** Bull. Muséum d'hist. naturelle de Marseille, t. 34, 1974, pp. 167-174.

CARPIER Geneviève. — **Fondation du mouvement national « Peuple et Culture », 1944 - 1948, et étude du groupe de base « Peuple et Culture de Haute-Savoie », 1944-1951.** Mémoire réalisé sous la direction de M. le Professeur Jacques DROZ et de Mme Madeleine REBERIOUX. Université de Paris, Faculté des Lettres et Sciences humaines de Paris I, octobre 1974, 227 p.

Annexe I. — Documents utilisés pour l'étude du mouvement « Peuple et Culture », 44 p.

Annexe II. — Contribution à un inventaire des archives « Peuple et Culture » de Haute-Savoie, 27 p.

COMBIER Jacqueline. — **La Tarentaise avant les Romains.** Pré et Protohistoire, 1973, 59 pages ronéo, 38 figures, 3 cartes. Document provisoire, tirage hors commerce, « Amis du Vieux Conflans ».

P.-C. DELEAU. — **Essai sur la formation et l'évolution du lac d'Annecy. Jalonnement du glacier Beaufort-Roseland vers Annecy,** R.G.A., t. LXII, 1974, pp. 381-395.

M.-Th. DEMOLIS. — **L'Emmental haut-savoyard,** R.G.A., t. LXII, 1974, pp. 327-44.

A. DECOUR. — **Ambérieu des origines à l'annexion de 1601,** Bettant, 1974, 51 p.

Paul DUFOURNET. — **Morphogénèse des deux villages de la commune de Bassy... sur la base du cadastre de 1730,** Actes du 98e Congrès national des Soc. sav., Archéologie, Reims, 1970 (Paris, 1974), pp. 415-446.

DEMICHELIS R. — **Giffre. Economie et rénovation rurale dans le Giffre.** Information Régionale, Dossiers documentaires d'Histoire, de Géographie et d'Instruction civique, 1975, n° 17. C.R.D.P., Grenoble, 1975, 48 p.

DEMICHELIS - BOSSAVIT. — **La Savoie de la fin du XVIIIe siècle à 1974.** Dossier Documentaire, 36 fiches. Dossier Pédagogique, 92 p. Ed. Centre Régional de Recherches et de Documentation Pédagogique, Grenoble, 1974.

DESTEFANIS Michel et VASSEUR Anne-Marie. — **Le fonctionnement d'un marché du travail local : Le bassin de main-d'œuvre d'Annecy.** Préface de Claude VIMONT. Presses Universitaires de France, Paris, 1974. Coll. Cahiers du Centre d'Etudes de l'Emploi n° 5, 382 p.

DOMBRE Catherine. — **Animation et participation culturelles : M.J.C. d'Annecy, Novel et des Teppes.** Etude expérimentale du développement culturel. Rapport n° 3. Conseil de l'Europe. Département de Sociologie, Université de Genève, G.E.E.D.C.A. Annecy, 1974, 151 pages ronéo.

DUMAZEDIER J. et SAMUEL N. — **Etude des processus de décision dans le développement culturel d'une Collectivité Locale : Annecy.** Equipe de sociologie et loisir et des Modèles Culturels. C.N.R.S. 1973. T. I, 167 pages. T. II Annexes (ronéo).

Georges Hermann, plasticien énergétiste, Catalogue de l'exposition, Musée - château d'Annecy, été 1973, une brochure.

Général J. HUMBERT. — **Les souvenirs militaires du marquis Sylvestre d'Arvillard, de 1635 à 1660.** Bull. Vieux Faverges, oct. 1973.

GRILLON Paul. — **Les Rues de Thonon.** Imprimerie Dubouloz, Thonon, 1975, illustré par Henri Besson. Tirage limité à 750 ex. sur vélin à la cuve, 75 p.

HERAL Robert et BURIN Robert. — **Monographie illustrée de Montriond-le-Lac (anciennement Cheravaux) et de la haute vallée d'Aulps en Savoie.** Ed. Subervie, Rodez, 1974, 124 p.

Histoire de Genève publiée sous la direction de Paul GUICHONNET, Privat, Toulouse, et Payot, Lausanne, 1975, 408 p., par M. R. SAUTER, P. BROISE, L. BINZ, W.-E. MONTER, A.M. PIUZ, P. GUICHONNET, P. WAEBER, J.-C. FAVEZ, C. RAFFESTIN. Nécessaire complément de l'Histoire de la Savoie analysée l'année dernière ici même.

Histoire de la Provence et Civilisation médiévale : études dédiées à la mémoire d'Edouard Baratier, Marseille, 1974, 488 p. Biographie et bibliographie de l'ancien archiviste de la Haute-Savoie prématurément disparu (nous avons évoqué sa mémoire dans la *Revue Savoisienne* de 1972) suivies de 34 études originales sur le moyen âge, dédiées à sa mémoire.

LARONDE André. — **Les voies de communication à travers les Alpes Occidentales dans l'antiquité romaine.** Information Régionale, publié par la C.R.D.P. Grenoble, n° 16, 1974, 18 pages.

Le Léman, Guide de l'exposition, Musée du Vieil Yvoire, juin-sept. 1974.

J. LEVRON. — **L'histoire communale,** Paris, 1972, 117 p. (éd. Gamma). Conseils de méthode.

LAUBEPIN Michel (l'abbé). — **Chézery. Histoire et Traditions.** SCOP-SADAG, Bellegarde, 25 novembre 1974, 32 p., illustrations.

LEVI-PINARD Germaine. — **La vie quotidienne à Vallorcine au XVIII[e] siècle.** Mémoires et Documents. Académie Salésienne, tome LXXXV, 1975, 226 p.

LOGOZ Roger Ch. — **Clément VII (Robert de Genève), sa chancellerie et le clergé romand au début du grand schisme (1378-1394).** Mémoires et documents publiés par la Société d'Histoire de la Suisse Romande. Payot - Lausanne, 1974, 322 pages.

LOUIS Jean. — **Fleurs des Alpes.** Ed. Orphris, 1973, 8[e] édition, 274 p. (I[re] édition 1937).

R. MERIAUDEAU. — **Un siècle de création et de fusions de communes dans la région Rhône-Alpes,** R.G.A., t. LXIII, 1975, pp. 103-118.

MICHELLAND R.P. G.A. — **Les paroisses de Aiguebelle et Randens,** publ. par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Saint-Jean de Maurienne, 1974, 203 p.

MOLLARET J.J. — **Au delà des Cimes.** Ed. du Cerf, 1974, 196 pages.

J. NICOLAS. — **Les émotions populaires au XVIII[e] s. : le cas de la Savoie.** Annales historiques de la Révolution française, n° 4, 1973, et n° 1, 1974, pp. 593-607 et 111-153.

O.R.E.A.M. — **Organisation d'Etudes régionales d'aménagement. Etude « Villes Moyennes » - Région Rhône-Alpes.** Présentation méthodologique de l'enquête, janvier 1973, réédition.

1 - Nature des activités industrielles et structures des établissements, juin 1973, 147 p.

2 - Evolution des activités industrielles 1962-1968, septembre 1973, 106 p.
3 - Evolution démographique, janvier 1974, 32 p.
4 - Environnement rural, février 1974, 55 p.
5 - Population active, février 1974, 77 p.
6 - Analyse de la structure sociale 1962-1968, juillet 1974, 112 p. + annexes.
7 - Analyse tertiaire : cadrage des activités et évolution de 1962 à 1968, mars 1974, 52 p. + annexes.
8 - Analyse tertiaire : équipement tertiaire et niveau de commerce - juin 1974, 95 p.

A. PICCAMIGLIO. — **La nécropole mérovingienne de Viuz-Faverges.** Bull. Vieux Faverges, déc. 1973.

Réalisation d'un pôle industriel en Genevois français. Conclusion de l'étude de faisabilité. G.C.R., Lyon, 1974, 47 p.

PLANCHE Henry. — **L'Assassinat du comte Rouge.** Chronique savoisienne. Ed. L'Annonciade, Aix-les-Bains, 1975, 278 p.

PREAU Pierre et BARBIER Bernard. — **Les Alpes.** Ed. Larousse 1974. Coll. « Découvrir la France », 120 p.

POMMIER L. — **L'Eté en Tarentaise,** promenades en voiture, 21 cartes détaillées. Imprimerie Louis-Jean, Gap, 1975, 88 p.

RAULIN Henri. — **Organisation agro-pastorale d'un hameau savoyard.** Langues et techniques. Nature et société. Ed. Jacqueline M.C. Thomas et Lucien Bernot, Paris, 1972. T. II, approche ethnologique (concerne la commune de Sixt).

RICHARD L. — **Carte écologique des Alpes : Annecy 1/100 000 avec notice**, Université de Grenoble, 1973.
Carte écologique des Alpes : Annecy Ugine 1/50 000 avec notice, Université de Grenoble, 1973.

SCEAU Richard. — **Evian-les-Bains, station thermale et touristique,** Revue de géographie de Lyon n° 1, 1974, p. 51 à 75.

SERETES. — **Agglomération d'Annecy - Armature commerciale 1985.** Etude faite pour le compte de la Direction Départementale de Haute-Savoie et le Syndicat d'Equipement de l'Agglomération Annécienne. SERETES, 72, rue Regnault, Paris, novembre 1973, 60 pages ronéo.

SOUDAN Paul. — **Historique de l'Usine de Chedde et du « terroir » de Passy (Haute-Savoie)**, Bonneville, Impr. Plancher, 1975, 136 p., 1 carte.
Etude solidement documentée. On appréciera la partie technique où l'auteur apporte une foule de renseignements inaccessibles à un profane. L'histoire ancienne de Passy est également évoquée et, tout en utilisant les travaux antérieurs, l'auteur a su apporter des éléments nouveaux. On notera enfin plusieurs photographies ou vues anciennes, très bien reproduites.

SAINT-DENIS (Guy de). — **Mont Cenis. L'Axe transalpin Mont-Cenis-Fréjus dans la seconde moitié du XIX^e siècle.** Dossier documentaire. C.R.D.P., Grenoble, n° 17, 1975, 40 p.

Savoie-2000 - 50, Archéologie en Savoie, Musées d'Annecy et de Chambéry, 22 feuillets.
Excellent catalogue illustré dressé par MM. Aubert et Couren, à l'occasion de l'exposition.

Tunnel sous le Mont-Blanc, 1965-1975, Brochure éditée pour la Soc. française du Tunnel, Saint-Gervais, 1975.

TOSCO Huberto. — **La Flore Alpine.** Coll. La Nature et ses merveilles. Ed. Grande-Batelière, 1974, 128 p.

URBANISME. — **Etudes de stratégies urbaines,** comparaisons entre 5 villes : Valence, Aix, La Rochelle, Annecy et Poitiers, pour étude de leur évolution, de leurs projets et des mesures de planification adoptées par la D.A.F.U., étude confiée au C.R.U. Centre de Recherche d'Urbanisme. Rapport de synthèse par J. COMBY, octobre 1973. Ville d'Annecy représentée par M. BERNARDINI, directeur des Services Techniques, 43 pages.

Le Val de Thônes, Revue annuelle proposée par les Amis du Val de Thônes, n° 1, paru en 1975.
Nous sommes heureux de saluer cette nouvelle société

VANEL Charlotte. — **La bonne cuisine des montagnes Dauphiné-Savoie.** Ed. Solar, 1974, 150 pages.

Viuz-en-Sallaz, 3 fascicules sd. (1974), ronéotypés.

WAEBER Paul. — **La formation du canton de Genève 1814-1815,** chez l'auteur Paul Waeber, 62, avenue des Communes réunies, 1212 Grand Lancy, Genève. Imp. 1974, 392 p.

TABLE DES MATIÈRES pour 1974

N.B. — Les communications dont il est fait mention dans les procès-verbaux des séances figurent à la table en petits caractères.

ACADEMIE FLORIMONTANE

Liste des membres I

Liste des sociétés et établissements correspondants IX

Séances de l'Académie 1

EVOCATIONS

Général VALLETTE D'OSIA. — Le Général Doyen 26

Suzanne LANSÉ. — Souvenirs sur Albert Besnard .. 30

Henri DAVIGNON. — Camille Dunant 17

POESIE ET CHANSON

A. CHEVALLIER. — Compte rendu du concours de Poésie 19

J. MOUTHON. — Fanchon la vielleuse 9

ARCHEOLOGIE

S. RATIÉ. — La collection égyptienne du musée d'Annecy 44

J.-P. COUREN. — Le trésor de Viuz-Faverges 7

HISTOIRE

M. REBUT. — Annecy pendant la guerre de succession d'Espagne 64

M. MOLINIER. — Le Collège d'Annecy sous la Révolution et l'Empire 109

P. COUTIN. — La vie à Annecy en 1846-1847 1

M. REBUT. — La première école de filles ..... 2 et 5

H. RIGUET. — L'abbaye de Savigny de l'an 1000 10

J. HUMBERT. — La 2me conquête de la Savoie par Louis XIV 12

Y. DAGAND. — La réglementation du travail des ouvriers et employés de service, sous Charles Félix 15

BIBLIOGRAPHIE

ANTIQUITE - HAUT MOYEN-AGE

P. BROISE. — Genève et son territoire dans l'Antiquité 125

J.-P. LEGAY. — Les Burgondes et la Sapaudia 127
(J.-Y. MARIOTTE)

MOYEN AGE

Saint-Pierre-de-Tarentaise 127

R. BAUTIER et J. SORNAY. — Les sources de l'histoire économique et sociale du Moyen-Age 128

E. COX : The eagles of Savoy ; B. DEMOTZ : Divers ; M. CONSTANT : La châtellenie d'Allinges Thonon ; Decreta Sabaudiæ (J.-Y. MARIOTTE) ; R. MARIOTTE-LÖBER : Les chartes de franchises des comtes de Savoie (G. Tabacco) 128

TEMPS MODERNES

R. DEVOS. — Les Visitandines d'Annecy 133
(J.-Y. MARIOTTE)

Les études réalisées sur le lac d'Annecy 135
(par G. BALVAY)

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES par J.-Y. MARIOTTE et G. GRANDCHAMP 138

ILLUSTRATIONS

Albert Besnard, par André Jacques 32-33

Collection égyptienne du Musée d'Annecy (XII planches. — Voir la liste détaillée des objets ci-dessus, pages 60-63) 48-49

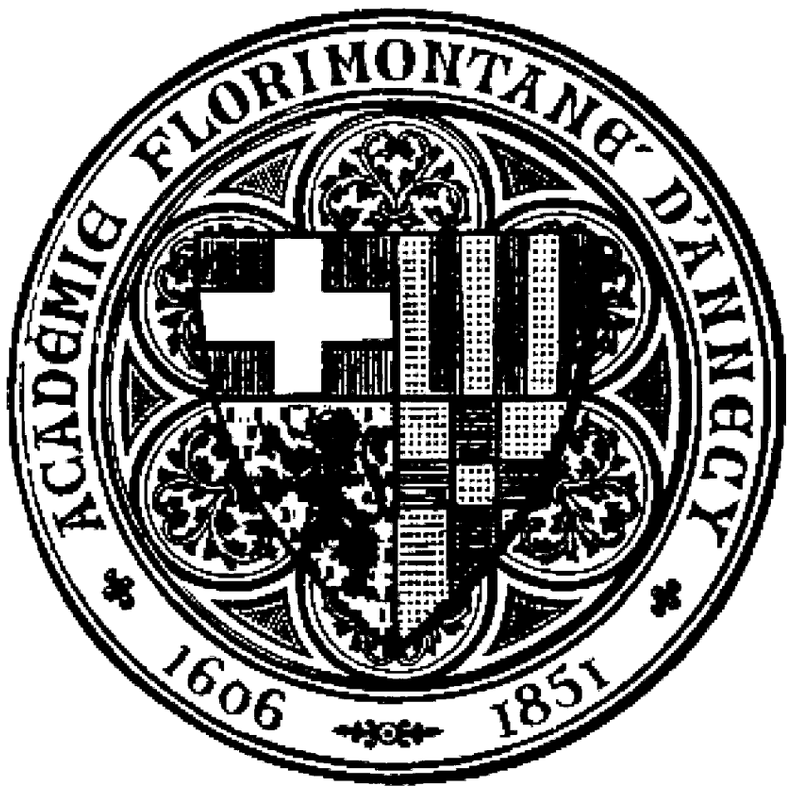
Adresse des instituteurs d'Annecy 120

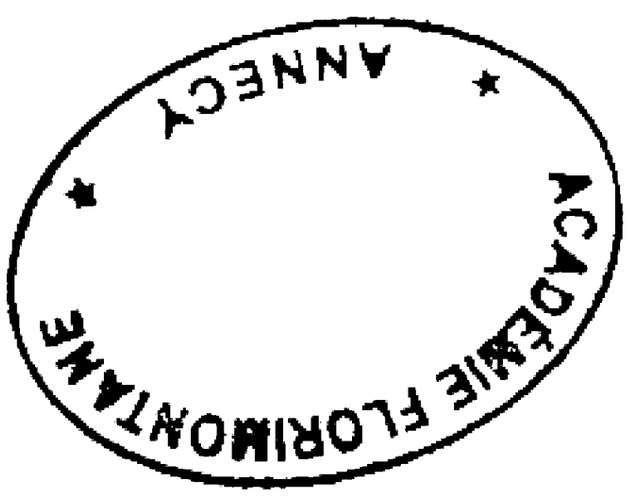
115e ANNÉE 1975

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(CICÉRON, *De Officis*, lib. I)

LA REVUE SAVOISIENNE





ACADEMIE FLORIMONTANE ANNECY

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1606
par Saint François de Sales, Prince Evêque de Genève
et Antoine Favre, Président du Sénat de Savoie
Réorganisée en 1851

par

Louis BOUVIER (1819-1908).
Etienne MACHARD (1824-1887).
Jules PHILIPPE (1827-1888).
Eloi SERAND (1826-1891).

LÉON MARÈS (1854-1916)

a légué le château de Montrottier et ses collections

DONATEURS

Dr C. ANDREVETAN (1802-1879).
Dr F. DAGAND (1815-1886).
MELVILLE-GLOVER (1834-1897).
Aimé CONSTANTIN (1831-1900).
Dr THONION (1830-1917).
F. GARDIER (1854-1919).
Asghil FAVRE (1877-1920).
Isidore NANCHE (1850-1922).
François CROSET (1844-1931).
Ernest PERRIER de la BATHIE (1873-1932).
Ernest PARISET († 1941).
Léon LAYDERNIER (1866-1958).
Georges MARTIN († 1943).
L.-F. ROSSET († 1959).
Joseph SERAND (1868-1957).

ADHESIONS RECENTES

M. Andrès, Consul de Suisse, Annecy.
M. Anthonioz Amédée, Etudiant, Annecy.
Mlle Battuz, Professeur Honoraire, Annecy.
M. Baud Aimé, Cadre Supérieur de Banque, Annecy.
M. Bouchet Dominique, Cadre Supérieur de Banque, Saint-Jorioz.
M. Boy Gabriel, Ingénieur Divisionnaire des T.P.E., Veyrier-du-Lac.
M. Bozon Raymond, Inspecteur des Douanes Honoraire, Annecy-le-Vieux.
Mme Brun, Proviseur du Lycée Berthollet, Annecy.
M. Burnod Albert, Vichy.
M. Delépine Jean, Directeur Départemental Honoraire de l'A.S.S., Argonay.
M. Dezirat Robert, Ingénieur Honoraire, Sévrier.
M. Donzier Jean, Président du Comité de la Foire, Annecy.
M. Gazel Henry, Professeur Honoraire, Annecy.
M. Geoffroy Marc, Chef de Gare Honoraire, Annecy.
M. Guizard Christian, Professeur Honoraire, Veyrier-du-Lac.
M. Guyon Jean, Industriel, Excenevex.
M. Hermann Frédéric, Annecy.
M. Jarre Charles, Gouverneur Honoraire de la F.O.M., Veyrier-du Lac.
M. Jeandet Gilbert, Archives Départementales, Mâcon.
Mlle Jolly-Golliet, Annecy.
Mme Lathuille, Directrice de C.E.S., Tassin-la-Demi-Lune.
M. Lavy Arthur, Sénateur, Président du Conseil Général, Argonay.
Mme Mansau, Toulouse.
M. Marson Roger, Proviseur du Lycée G. Fauré, Annecy.
M. de Montfort Simon, Saint-Alvère.
M. Paccard Alfred, Industriel, Annecy-le-Vieux.
Mlle Pollier Louise, Professeur Honoraire, Annecy.
Mlle Pulvin Ginette, Annecy.
M. Riond Georges, Président du Comité National du Rayonnement Français, Groisy.
Mme Sauthier, Directrice d'Ecole Honoraire, Veyrier-du-Lac.
M. Vandeputte Jules, Instituteur Honoraire, Saint-Jorioz.

DONS REÇUS

M. Verboud, lauréat du Concours de Poésie 1975 : 400 F.
Le Comité lui adresse ses vifs remerciements.

La liste complète des membres de l'Académie sera publiée comme à l'accoutumée, dans la Revue de 1976 (à paraître au début de 1977).

ACADÉMIE FLORIMONTANE - ANNECY

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE MEMBRES EFFECTIFS (*)

TENUE LE 29 JANVIER 1975

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. CLÉMENT GARDET

Après lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée de janvier 1974, le trésorier M. L. Bajulaz, présente le rapport financier de l'exercice écoulé, avec toutes précisions sur les différents chapitres. Il présente également le projet de budget pour l'année courante. Mis aux voix, l'un et l'autre sont adoptés à l'unanimité.

M. Bajulaz donne aussi le détail des comptes propres au domaine de Montrottier, ainsi que le budget projeté pour 1975. Ils sont également approuvés par l'assemblée, de même que l'exposé de la situation du domaine établi par M. J. Domenjoud, administrateur. Le président remercie vivement M. Bajulaz et M. Domenjoud, pour leur précieuse collaboration et le zèle qu'ils apportent dans l'exercice de leurs ingrates fonctions et il leur associe l'administrateur adjoint M. A. Lachat, qui continue à nous faire profiter de ses avis et conseils.

Suivant l'ordre du jour, M. Gardet fait procéder aux élections statutaires ci-après :

Ratification de la nomination de 21 membres correspondants déjà agréés par le comité, soit : Mme Blanche Folliot, à Annecy ; MM. Camille Dubouloz, Roger Janin, Louis Masson, Yves Fournier, à Annecy également ; Philippe Reyer, à Seynod ; Jean Brunier, à Erment ; Marc Charpentier, à Maisons-Alfort ; Jean de Chevron-Villette, à Giez ; Jean David, à Grenoble ; Raymond Demichelis, à Bonneville ; Pierre Lavorel, à Lyon ; Jacques Martin, aux Ollières ; François Péron, à Clermont-Ferrand ; Claude Picon, à Chavanod ;

(*) Etaient présents : Mmes A. Chevallier, Hermann, Ratié, Mlle Dagand, MM. Bourquart, A. Chevallier, P. Coutin, Davignon, Devos, J.-P. Francillon, Gardet, Grandchamp, Laydernier, Mariotte, Matrod, Pfister, Rebut, Richard, Soudan, Verjus et Viollet.

Excusés : MM. Couren, Devand, Domenjoud, C. Francillon, Primot.

Jean-Paul Delon, à Annecy ; Georges-Louis Béné, à Saint-Jeoire ; Pierre Gudin, consul de France à Genève ; M. Challamel, professeur à Thônes ; M. Boirin, directeur adjoint des impôts de la Haute-Savoie ; M. l'ingénieur de l'équipement de la Haute-Savoie et Mme Malaplatte, à Annecy.

Election de deux membres associés : M. Robert Hayem, préfet de la Haute-Savoie et Mlle Percie du Sert, à Annecy.

Election d'un membre effectif : M. Emile Rosset, à Annecy.

Les membres sortants du comité sont réélus, soit : Mme Georges Hermann, MM. Charles Lacombe, François Matrod et Pierre Soudan.

Les vérificateurs des comptes, MM. Louis Barat et Gabriel Gayet, sont nommés dans leurs fonctions et remerciés.

M. Matrod, bibliothécaire, expose la situation de la bibliothèque de l'Académie, qui est ouverte aux florimontans le jeudi, de 10 heures à midi. Le nombre des prêts d'ouvrages a passé de 92 (1973) à 185. Le Président en profite pour remercier vivement M. Matrod de sa précieuse collaboration.

Il est rappelé aux florimontans qu'il n'est plus envoyé de convocations individuelles pour l'assistance aux séances mensuelles, annoncées dans la presse, et qui se tiennent régulièrement le 1er mercredi de chaque mois à 17 heures, sauf avis contraire.

SÉANCE DU 5 FÉVRIER 1975 (*)

AU CHATEAU D'ANNECY,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. CLÉMENT GARDET

La séance fut consacrée à cinquante années de souvenirs de M. Mac Janet, créateur, il y a un demi siècle, du centre de vacances américain à Talloires-Angon, au bord du lac.

Après avoir été présenté par le président, M. Mac Janet expose les raisons de sa fondations et les motifs de son choix de la Savoie et du lac d'Annecy, qu'il admirait depuis ses séjours à Genève dès

---

(*) Etaient présents : Mmes A. Chevallier, G. Hermann, Fondacci, Portier, Ratié, Mlles Dagand, Hermann, Paume, MM. Bajulaz, Benoist, Balleydier, A. Chevallier, Couren, Cullaz, Davignon, Dussauge, Gardet, Gignoux, Masson, Matrod, Mollard, J. Mouthon, Mouchet, Pfister, Rebut, Reguerraz, von Richter, Rosset, Soudan, Viollet.

Excusés : MM. Callot, Devand, Kohler, Lachat.

1910.

Et aussitôt, il commença sa conférence illustrée par la projection d'un film, qu'il commenta pendant une heure durant.

Les travaux indispensables d'aménagement effectués, ce fut longtemps à Angon une vie de camp, avec bon nombre de petits pavillons où les jeunes pensionnaires étaient initiés à la pratique de divers métiers et arts, tandis que la plupart des sports étaient enseignés.

La guerre venue, le centre de vacances reçut une multitude d'enfants jusqu'à 250 à la fois, de victimes de la guerre ; M. et Mme Mac Janet faisant la grande œuvre de charité, mais aussi patriotique, en intéressant l'Amérique aux besoins des Français. Ils faisaient connaître là-bas le vrai visage de la France meurtrie, le courage et la volonté de la population de poursuivre un travail opiniâtre. Des collectes de vêtements, et de conserves alimentaires, en provenance des U.S.A., arrivaient au port de Talloires. Les moniteurs étaient tous américains. On cherchait à créer des relations et amitiés entre tous ces jeunes et aussi avec ceux du village. D'autres colonies avec des enfants de toutes nationalités, furent organisées également dans la région, notamment à Faverges. Ce film, très beau, souligna l'exposé de M. M. Janet en évoquant les multiples faits rappelés et même nombre de monuments parisiens saccagés, jugés capables de faire comprendre à nos alliés les souffrances de la France. Des scènes de la vie paysanne et artisanale de chez nous ont été particulièrement appréciées.

Le Président joignit des compliments chaleureux aux applaudissements de l'assistance, remerciant le conférencier, mais surtout lui témoignant une profonde reconnaissance pour l'œuvre patriotique qu'il accomplit avec Mme Mac Janet en faveur de nos compatriotes.

Chacun a souhaité que copies de ce film, de valeur historique, puissent être conservées à Annecy et à Talloires.

SÉANCE DU 5 MARS 1975 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

(*) Présents : Mmes G. Chevallier, Hermann, Ratié, Mlles Dagand et Paume, MM. Bajulaz, A. Chevallier, P. Coutin, Davignon, Dubouloz, Dussauge, Gardet, Girard, Lachat, Legrand, Matrod, Mouchet, J. Mouthon, Pfister, Prevost, Rosset, Tomasini.

Excusés : Mlle B. Hermann, MM. Callot et Grandchamp.

Le Président signale que les 5, 6, 7 septembre, aura lieu, à Lanslebourg un colloque international sur le thème « Le Mont-Cenis et la région », organisé par l'association des « Amis du Mont-Cenis », avec la participation des universités de Chambéry, Gênes, Grenoble, Turin et des sociétés d'histoire et d'archéologie de Savoie et du Piémont (les personnes intéressées doivent s'inscrire avant le 1er avril auprès des « Amis du M.-C. », 7, rue Ronde à Chambéry.

M. Gardet adresse des vœux de rétablissement à M. Emile Callot, qui a subi une intervention chirurgicale.

M. l'abbé François Girard, confrère florimontan, curé de Nance, sur le versant ouest de la montagne de l'Epine, vient faire un exposé sur un sujet devenu d'actualité, du fait de l'ouverture de l'auto-route de Lyon à Chambéry, laquelle emprunte en partie le passage d'une voie romaine qui franchissait cette montagne. Le conférencier va limiter son propos aux voies de communications antiques établies dans la région.

Si l'on sait que la voie romaine du Val d'Aoste (Italie) à Chambéry (Lemencum) franchissait le col du Petit-Saint-Bernard, on ignore les noms de la plupart des localités du parcours, soit qu'elles aient disparu avec les siècles, soit qu'elles aient changé d'appellation, comme par exemple « la Viscome » située de part et d'autre à 21 km et de Chambéry et d'Aoste en Savoie. Depuis Chambéry, dit M. Girard, 4 passages permettaient d'atteindre la France ; on admet que les romains les empruntèrent tous suivant les circonstances, les époques et l'opportunité. Pour les forestiers, ils étaient tous acceptables. Cependant, l'un de ces passages doit-être la voie prétorienne. Est-ce celui où passe aujourd'hui l'auto-route ? L'archiviste et archéologue Ducis, qui s'intéressait particulièrement à ce problème, n'avait pu le résoudre, mais depuis lors on découvrit des vestiges du château de l'Epine, au-dessus de Nance. Au col se dresse une grande croix de fer, demeurée but de pélerinages. L'historien Albanis Beaumont écrivait avoir vu une inscription à la victoire d'Auguste, vers le château, lequel avait mission de surveiller la voie romaine.

Le Conférencier signale nombre de vestiges romains dans la région. Les travaux de réfection de la vieille église d'Aoste (Savoie), l'antique « Augustum », mirent à jour une inscription sur marbre rose, également à la victoire dudit empereur. Un pont romain, dont subsistent quelques pierres existe, entre Aoste et Belmont, où passe l'auto-route. Une inscription à Jupiter se voit dans le village L'étymologie de divers lieux-dits l'amène à évoquer des confusions

faites par certains chercheurs, par exemple entre l'Epine et Lépin, qui n'ont pourtant, dit-il, aucun rapport.

Le Président remercie M. l'Abbé Girard, pour cette conférence en souhaitant que soit établi une carte précise des vestiges certains des voies et toponymes romains.

M. F. Matrod, bibliothécaire, donne la liste des multiples ouvrages entrés à notre bibliothèque, au cours de l'exercice écoulé.

Ces ouvrages sont : de M.P. Dufournet : *Morphogénèse des deux villages de Bassy* et : *L'escargotière de Seyssel ;* de M. le chanoine Meynet : *Notes juridiques et pastorales sur la gestion des biens d'église ;* du prieur du Grand-Saint-Bernard : *Saint Bernard de Menthon.* Remerciements aux donateurs.

SÉANCE DU 2 AVRIL 1975 (*)

AU CHATEAU D'ANNECY, SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. CLÉMENT GARDET

Conférence de Madame Mansau *(voir au présent volume).*

SÉANCE DU 7 MAI 1975 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Le Président adresse des félicitations à M. Camille Dubouloz, adjoint au bibliothécaire, pour le mariage de son fils .

M. Lucien Guy, de Thonon, envoie deux communications dont M. Bajulaz donne lecture, l'une sur les repas au Moyen-Age, l'autre sur « la vie de château en province au XVI' siècle ».

On s'est souvent demandé ce que l'on mangeait au Moyen-Age, de quoi se composaient les repas, dit M. Guy, qui répond qu'il n'y a guère de comparaison possible avec l'alimentation

---

(*) Présents : Mmes Fondacci, Ratié, Mlles Dagand, B. Hermann, Coustante, MM. Charbonnel, Couren, Davignon, Devos, Duparc, Dussange, Gardet, Hudry, Legrand, Mouchet, Mariotte, Rebut, Soudan, Tomasini.
Excusés : Mmes A. Chevallier, Hermann, MM. Callot, Coutin, A. Chevallier, Domenjoud, Dubouloz, Grandchamp, Matrod, Pfister, Viollet.

(*) Présents : Mmes Fondacci et Hermann, Mlles Dagand et Paume, MM. Bajulaz, Bourquard, P. Coutin, Crochon, Gignoux, Gardet, Lachat, Legrand, J. Martin, Pfister, Plagnat, Prevost, Rebut, Soudan, Tomasini et Vouttier.
Excusés : Mlle B. Hermann, Mme Ratié, MM. Dubouloz et Lucien Guy, M. et Mme A. Chevallier.

actuelle, car beaucoup de légumes et de fruits exotiques, de friandises et de boissons n'étaient alors pas connus ; la cuisine de ce temps-là n'était ni fine, ni variée. Nos ancêtres n'étaient pas des gourmets.

A côté des laitages et de quelques légumes, on mangeait beaucoup de viande bouillie ou rôtie à la broche : volailles, gibier, poisson, même les cygnes, paons, hérons, cigogne, aigle ; beaucoup de potages aussi.

Les épices étaient très recherchées : poivre, anis, cumin, pavot, cannelle, clous de girofle, noix muscade, safran, sel, le sucre, découverts à Tripoli par les croisés. Hormis le chevreau et l'agneau, nos ancêtres ne voulaient que des viandes faisandées. La nourriture n'était pas la même dans toutes les régions : poisson dans régions maritimes, laitages et viandes fumées dans les montagnes, légumes en plaine.

Dans sa communication sur la vie du château, M. L. Guy distingue deux catégories dans la noblesse : la noblesse rurale et celle de cour. La première vivait modestement avec la population rurale alors que la seconde vivait à la cour, sollicitant les faveurs du roi, dans un luxe qui menait souvent à la misère. La première, loin de vivre dans l'opulence, reste attachée à sa terre, à son château, à ses tenanciers. Elle ne disposaient généralement comme ressources que des quelques redevances féodales attachées à ses terres et leurs modestes revenus. La demeure des gentilshommes était le manoir, dont le caractère essentiel était la girouette carrée.

Le conférencier s'étend longuement sur la description et l'ordonnance intérieure des habitations. Dans la cuisine, maître et serviteurs prenaient ensemble leurs repas, d'une simplicité patriarcale. Le seigneur et les siens y passaient leur soirée.

Le mobilier, modeste, est décrit ainsi que les habillements.

M. Guy s'arrête aussi sur les bons rapports du noble campagnard avec ses tenanciers. Il est leur conseiller qui les aide à perfectionner leurs procédés de culture, les protège contre le fisc. Il est souvent leur médecin et vétérinaire.

La découverte de l'Amérique, d'abord, puis la Renaissance, qui ouvrit l'ère du commerce et de l'industrie, interdit à la noblesse, la ruine au profit de la riche bourgeoisie. Il ne lui restait pour se relever que dc s'allier à elle et à travailler.

Le Président remercie M. Bajulaz de cette lecture, en le priant de transmettre des compliments reconnaissants à M. L. Guy.

M. Philippe Tomasini évoque ensuite les grands traits de la vie du poète O. V. de L. Milosz dont l'une des œuvres les plus célèbres, « Miguel Manara », fut jouée la saison dernière en l'église Saint-Maurice.

Milosz, français d'origine lithuanienne, naquit en 1877. Après ses études au lycée Janson-de-Sailly, à l'Ecole des Langues Orientales, et de longs voyages dans différents pays, il s'orienta vers la diplomatie (terminant sa carrière comme ministre-résident, représentant de la Lithuanie en France et en Belgique) mais sa véritable vocation fut d'être écrivain et poète.

« Le poème des Décadences » en 1899, « Les Sept Solitudes » en 1906 le firent remarquer de ses pairs. Paul Fort voulait qu'il fût « le Goethe français de l'Europe » ; Apollinaire s'indignait qu'on ne plaçât pas d'emblée parmi les premiers « ce poète à l'imagination si puissante » ; Oscar Wilde l'appelait tout simplement Milosz-la-Poésie.

En 1910 paraîtra « L'amoureuse initiation », transfiguration de Don Juan du XVIII[e] siècle. C'est encore Don Juan — le vrai — Miguel Manara rendu à Dieu, qui sera le thème de ce « mystère en six tableaux » terminé en 1912, l'œuvre la plus bouleversante, la plus connue et la plus régulièrement représentée de son auteur.

Au fil des ans paraîtront « Les symphonies », « La confession de Lemuel », « L'épitre à Storge » (écrit métaphysique qui devance et annonce Teilhard de Chardin), « Ars Magna », ainsi que plusieurs traductions d'ouvrages anglais, russes, allemands, polonais, dont Milosz possédait parfaitement la langue, enfin les « Contes et fabliaux de la vieille Lithuanie ».

Milosz est mort en 1939. Il n'eut pas de son vivant la notoriété qu'il méritait bien que les ténors de sa génération aient reconnu en lui un maître hors du commun. La N.R.F. règnante le laisse dans l'anti-chambre, et les anthologies qui le citent aujourd'hui lui furent obstinément fermées.

Mais, remarque l'orateur, c'est peut-être réconfortant : sans tapage, sans publicité, sans parrain, l'œuvre seule par sa seule qualité s'est imposée. Une édition complète, plusieurs études, une thèse de doctorat qui sera soutenue dans quelques jours à la Sorbonne par un jeune professeur savoyard, M. Bellemin-Noël) permettent d'en mesurer la grandeur et l'éclat qui font apparaître bien ternes des fadaises auxquelles on a donné une importance qu'elles n'avaient pas. Des bateleurs peuvent un instant retenir

l'attention en jetant de la poudre aux yeux, ou au ciel des ballons qui ont la légèreté du vide ; heureusement ils ne font que trois petits tours et s'en vont ; viennent alors ceux qui ont vraiment quelque chose à dire. On exagère aussi l'importance de ceux que l'on aime. Sans doute, mais M. Tomasini citera pour finir ces mots d'un autre poète, Jean Cassou, qui écrivait : « Lorsque je disais aux gens que je comptais Milosz comme le plus grand poète français de notre temps, ils me regardaient avec ébahissement, soit qu'ils n'en eussent jamais entendu parler, soit que, le connussent-ils, cette appréciation leur parût exagérée. Je concède qu'il pût paraître y avoir en elle de l'exagération, mais celle-ci, s'agissant d'un créateur de la qualité de Milosz, se justifie : il est impossible d'en parler autrement qu'au superlatif. »

La séance se termina par la lecture d'un poème extrait des « Sept Solitudes ».

Ouvrages reçus : Lucien Guy « *Contes de l'Heure Grise* ».

Docteur Godonnèche : « *Jean Lahor poète et médecin* ».

B. Demotz : « *La géographie administrative médiévale, l'exemple du Comté de Savoie.*

SÉANCE DU 4 JUIN 1975 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Le Président fait part du décès de nôtre confrère M. Georges Chapier, chef de bureau honoraire à la préfecture du Rhône, auteur apprécié de multiples ouvrages et brochures historiques sur la Savoie. M. Gardet adresse à Madame Chapier de vives condoléances.

Il envoie aussi des sentiments de sympathie à M. Charles Devant, pour la mort accidentelle, en mer, de son petit-fils Jean-Luc Devant.

(*) Présents : Mmes Chevallier, Fondacci et Ratié, Mlles Dagand, B. Hermann, MM. Bajulaz, A. Chevallier, Devos, Dubouloz, Dussauge, Gardet, Lachat, Legrand, Mouthon, Murgier, Pfister, Rebut, Revelin, Richard, Chne Riguet, Ruffet.

Excusés : Mme Hermann, MM. Coutin, Grandchamp, Matrod, Soudan, Tomasini.

M. Henry Davignon évoque le souvenir du séjour de Lamartine à Nernier, pendant les Cent-Jours. Il s'agissait exactement du cent soixantième anniversaire de l'exil volontaire du poète en terre savoyarde, en juin et juillet 1815. Sous-lieutenant des Gardes du Corps de Louis XVIII, Lamartine refusa de franchir la frontière belge, à la suite du Roi. Après que les princes eussent dégagé les Gardes du Corps de leur serment de fidélité, il regagna sa famille à Macon. Peu après, les décrets impériaux firent obligation à tous les jeunes hommes de rejoindre l'Armée. « Je m'étais juré, confessa Lamartine, de ne servir que les Bourbons ou la liberté ». Napoléon était à ses yeux l'Usurpateur et le tyran, pour lequel il refusait de verser une goutte de son sang. Il passa en Suisse par Saint-Claude et le col de Givrine et se réfugie quelque temps au château de Vincy, près de Nyon, pour chercher un abri en Chablais. Durant plus d'un mois, il partagea la vie simple des pêcheurs, en compagnie du batelier qui l'avait amené à Nernier et de sa fille. Lamartine rapporte avec force détails, colorés et enthousiastes, son existence de proscrit et laisse entendre qu'une idylle s'ébaucha entre Geneviève et lui. Après Waterloo, il put rentrer en France et connaître l'extraordinaire existence que fut la sienne.

Au cours de cette conférence plusieurs poêmes ont été récités par Mademoiselle Bibollet, des Escholiers.

M. Mariotte présente le livre de M. Trüffer sur les procès verbaux des dizains du Valais (voir ci-après, *bibliographie*).

Après avoir remercié M. Mariotte, le Président signale les ouvrages récemment déposés à la bibliothèque, soit :

Docteur Servettaz, *Propos d'éloge et plaidoyer sur la mer* (don de l'auteur), Paul Soudan : *Historique de l'usine de Chedde et du terroir de Passy* (don de l'auteur) Raymond Oursel : *Art en Savoie,* très bel ouvrage admirablement illustré de notre distingué membres d'honneur, qui livre le fruit de ses enquêtes archéologiques durant le temps où il dirige les services d'archives de la Haute-Savoie (voir ci-après, *bibliographie*).

Embrassant de manière approfondie toute la province, du Moyen-Age à nos jours, les chapitres consacrés à l'architecture et l'art baroque sont un apport original, d'un intérêt majeur, justifiant leur titre « le triomphe baroque ».

Il sera rendu compte dans la Revue savoisienne de ces 3 ouvrages, qui seront analysés dans de prochaines séances.

SÉANCE DU 8 OCTOBRE 1975 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Le Président rappelle les décès de plusieurs confrères, survenus pendant les vacances : Madame Mireille Simon, à Chamonix, le colonel de Buttet, à Ambilly ; M. Maurice Lacroix, à Annecy ; M. Oberreiner, à Cran ; M. Lucien Guy, président d'honneur de l'Académie du Faucigny. Il exprime de vives condoléances aux familles en deuil. Mais il a le plaisir de féliciter Madame Georges Hermann, notre archiviste, pour la naissance de son petit-fils David.

M. Gardet présente M. André de Mandach, professeur aux universités de Neuchâtel et de Zurich, qui vient faire une communication concernant le peintre et miniaturiste Jean Bapteur *(voir au présent volume).*

Ouvrages reçus récemment : de l'Académie des jeux floraux, *Célébration du 650e anniversaire de la fondation des jeux floraux ;* Conférences et débats du cercle d'études philosophiques, d'Annecy (2e trimestre 1975) ; Hypogées « les Boueux » section de Genève de la société suisse de spéléologie ; *Aiguebelle et Randens, le prieuré de Saint-Etienne (1082) ; la Collégiale Sainte Catherine (1258)* par le père Michelland.

SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 1975 (*)

AU CHATEAU D'ANNECY,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. CLÉMENT GARDET

Le Président fait part du décès de M. Raymond Benoist, ingénieur membre associé et adresse ses condoléances à la famille.

(*) Présents : Mmes A. Chevallier, Fondacci, Hermann, Ratié, Portier, Mlles Dagand et Ritz, MM. Bajulaz, Callot, A. Chevallier, Dussauges ; Gardet, Gignoux, Matrod, Montagnoux, Kohler, Pfister, Prévost, Rebut, Reguerraz, Ruffet, Soudan.
Excusés : MM. Grandchamp, Lachat, Tomasini.

(*) Présents : Mmes Fondacci, Portier, Ratié, Hermann, A. Chevallier, Malaplatte, Mlles Arnollet, Dagand, Lansé, Ritz, MM. Bajulaz, Bourguard, Callot, Castagne, Couren, P. Coutin, Davignon, Devos, Dubouloz, Gardet, Gignoux, Grandchamp, Kohler, Lachat, Lambert, Lavorel, Mollard, Mariotte, Mouthon, Murgier, Pfister, Plagnat, Prévost, Rebut, Sandoz, Viollet, Tomasini, Vandeputte.
Excusés : MM. A Chevallier, Matrod et Soudan.

M. Marc Sandoz présente une conférence sur le thème :
Le paysage de montagne en France aux XVII[e] et XVIII[e] siècles.

L'école française de peinture est marquée aux XVII[e] et XVIII[e] siècles par la formation de l'école classique. C'est donc là que nous allons voir paraître les premiers essais de figuration de montagnes dans le paysage. Le plus bel exemple de ces artistes est Nicolas Poussin, chez qui tous les paysages sont agrémentés de montagnes posées sur l'horizon, montagnes idéalisées, comme le paysage lui-même, s'élevant ou s'abaissant en lignes harmonieuses baignées d'une lumière d'éternité. Poussin crée un type de paysage idéalisé, et par conséquent de montagnes idéalisées, qui va prévaloir pendant plus de deux siècles. Ses émules, tous de formation romaine comme lui, Claude Gellée, Nicolas Perelle, Gaspard Dughet, resteront inégalés en France dans ce domaine. Même les artistes de formation parisienne, comme Philippe de Champaigne, La Hire, Le Sueur, Van der Meulen, se rangeront à cette esthétique avec succès. Les peintres de cour eux-mêmes, et notamment les « peintres d'histoire », Perrier, Noiret, Bourdon, Le Paultre, De Sève, Antoine Coypel adopteront, avec des nuances, le langage de la montagne idéalisée, qui caractérise l'école classique.

A côté de ces artistes il faut compter des peintres non classiques, comme Rabel ou Callot, qui donnent leur préférence au naturalisme, et qui font des paysages conventionnels dans lesquels les montagnes apparaissent elles-mêmes naturalistes mais conventionnelles. Mais certains artistes, soit par goût, soit sur commande, s'attachent à des sites déterminés, chose inconcevable dans l'école classique. Ils ne sont pas pour autant près de la vérité des sites, et leurs montagnes, lorsqu'il y en a, restent conventionnelles. Citons parmi les principaux : Israel Silvestre et Louis Meusnier.

On arrive ainsi au XVIII[e] siècle, où nous allons retrouver un partage équivalent des artistes. Les peintres d'histoire continuent à agrémenter de montagnes idéalisées leurs paysages lorsqu'ils en placent dans leurs tableaux : Vleughels, Boucher, Monnet, David, Gagnereaux, Gauffin, Girodet, Turnan.

La peinture « de genre » prend beaucoup d'extension à cette époque, et dans cette catégorie moins sublime de la peinture on trouvera toujours les mêmes montagnes idéalisées, chez Watteau, Parrocel, Lancret, Jeaurat, Fragonard, Moreau le Jeune. Même des portraitistes, comme Mme Vigée-Lebrun, se risquent à la figuration de montagnes.

Mais le siècle est marqué par l'apparition d'un paysage d'un caractère nouveau, plus familier, à la fois idéalisé encore et plus naturaliste, où les montagnes acquièrent les mêmes caractères. Le grand novateur est Joseph Vernet, suivi par une longue lignée d'émules : Crozin, Pillement, Lantara, Hubert Robert, de Boissieu, Loutherbourg, Louis Moreau, de Masne, Taunay, Dunouy. Mais une réaction de forme en faveur du caractère « historique » du paysage, avec Valenciennes comme chef de file, et une très longue postérité au XIX[e] siècle, après Bidauld pour le XVIII[e] s.

Au XVIII[e] siècle aussi nous trouvons des artistes de tendance non classique, et qui se lancent dans la peinture de sites déterminés, grande nouveauté et grande audace pour les classiques. Mais les montagnes, traitées de façon naturaliste, restent là aussi encore conventionnelles : Castillon, Ozanne, Valaire, Bellanger, César Vanloo, Turpin de Crissé.

Cette tendance s'affirme davantage encore chez les illustrateurs des grands ouvrages qui commencent à paraître et se multiplient.

Ainsi, jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle le paysage de montagne n'a trouvé son identité ni son équilibre. Il faudra attendre le milieu du XIX[e] siècle pour assister à l'éclosion de ce paysage.

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 1975 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Conférence de Mme Molinier et compte rendu du concours de poésie (*voir au présent volume*).

(*) Présents : Mme A. Chevallier, Molinier, Ratié, Mlles Dagand, Paume, MM. Bajulaz, Callot, A. Chevallier, P. Charbonnel, Crochon, Davignon, Dubouloz, Dussauge, Gardet, Lachat, Lambert, Laydernier, Lagrand, l'Honoré, Maillet, J. Mouthon, Murgier, Pfister, Rebut, Richard, Soudan, Tomasini, Vandeputte.

Excusés : Mmes Hermann, et Malaplatte, MM. Grandchamp et Matrod.

FÉLICIEN JACQUET - 1905-73

M. F. Jacquet est mort le 5-10-1973, après une brève maladie qu'il supporta stoïquement.

Sorti bachelier du lycée Berthollet en 1923, il est pharmacien militaire de la Faculté de Lyon en 1929.

Après un stage au Val de Grâce, il commence une carrière militaire en 1931. Il sera nommé pharmacien commandant et titulaire du Mérite Militaire.

Né de parents enseignants, il pense à l'agrégation de pharmacie et conquiert divers diplômes :

Licence es Sciences avec les certificats de Physiologie Générale, d'Etudes supérieures de Chimie Générale, de Botanique Générale.

Il se marie en 1933 et crée une pharmacie en 1937.

Il aura 4 enfants et complète sa formation, par :
un diplôme de Sérologie en 1946, à Paris,
un diplôme d'Acoustique en 1965, à Paris.

Il fait un stage de Protection Civile à l'Ecole de Nainville les Roches, un autre à l'Ecole de la Santé Publique à Rennes en 1967. Muni de toutes les connaissances désirables, il sera :

Président du Syndicat des Pharmaciens de Haute-Savoie, membre de l'Ordre régional, pharmacien du Centre Hospitalier d'Annecy de 1946 à 1970, Directeur suppléant du Laboratoire Départemental de Haute-Savoie, etc.

Son activité professionnelle lui permet de rendre de multiples services au Bien Public.

Il ne s'en contente pas et dès qu'il est sollicité accepte des charges multiples :

Président des Anciens Elèves du Lycée Berthollet et membre du Conseil d'Administration.

Membre du Comité de la Société d'Histoire Naturelle,
du Lion's Club,
de l'Académie Florimontane [1],
de la Caisse d'Epargne.

Il ne se contente pas d'assister aux réunions, mais est toujours prêt à accepter des missions pour le Service Public. Quelqu'un a dit : « La manière de donner vaut mieux que ce que l'on donne. » C'est dans ce don de soi qu'éclate la personnalité du défunt, car sa gentillesse et son sourire lui attiraient l'estime unanime.

Il fut un homme de cœur et un homme de Bien.

A. LACHAT.

---

[1] A laquelle il présenta une conférence très appréciée sur les anciens établissement hospitaliers d'Annecy.

CONCOURS DE POÉSIE 1975

Le rapporteur du précédent concours terminait son exposé en souhaitant qu'il lui soit possible de faire, une autre année, un compte rendu moins maussade. Il semble qu'Apollon ait entendu ses soupirs. Les neuf sœurs ont tant fait que le cent deuxième concours de la Fondation Andrevetan (c'est-à-dire le trente-quatrième de la Fondation Laydernier) se trouve avoir été arrosé d'un cru poétique supérieur à celui des trois derniers concours.

La session 1975 de notre concours de poésie a été annoncée, dès le 1er mars, par insertion dans 32 journaux ou périodiques ainsi que par affichage dans les établissements scolaires du second cycle de la Haute-Savoie. Toute liberté était laissée aux candidats concernant la forme des œuvres et le choix des sujets. Toutefois le jury souhaitait qu'un des textes fût une évocation originale de la montagne. Aucun droit d'inscription n'était exigé et la date limite pour la réception des envois avait été fixée au 25 juin 1975.

Après avoir répondu à 110 demandes de renseignements, nous avons enregistré la participation de 61 concurrents. Nous avons relevé, sur les enveloppes, des oblitérations postales de toutes les provinces françaises ainsi que des pays francophones limitrophes : Suisse, Belgique et Grand Duché de Luxembourg. Nous avons même reçu une enveloppe expédiée du Canada.

Comme chaque année, la qualité des œuvres reçues est très inégale. Trop d'envois sont sans intérêt. Le tiers des poèmes que nous avons lus ne vaut rien. C'est dire que la tâche des membres de notre jury a été souvent fastidieuse. Ce m'est une raison de plus pour rendre hommage à tous nos jurés et en particulier à Monsieur l'Inspecteur d'Académie Pierre Dussauge qui a bien voulu accepter de participer à nos travaux et de faire bénéficier le jury de son sens de la mesure, de la sûreté de son goût et de la finesse de son jugement.

Le jury s'étant réuni le vendredi 17 octobre après-midi fit, après délibération, une première sélection de cinq envois dont il élimina, à l'issue d'un second examen, celui du candidat qui signe « LE BOUQUINISTE », pour ne retenir, finalement, que celui de « FRANÇOIS MEGEVAND » à qui il décide d'attribuer, à l'unanimité, le 1er prix du concours, et ceux de « L. ARCOAT » et de « NICOLAS MEUNIER » à qui il décerne une mention très honorable tandis qu'il accorde une mention honorable à l'envoi de

« DIDIER MALINCOURT ».

On ne doit évidemment pas en déduire que les envois des autres concurrents sont dénués de mérite ou d'intérêt.

Du candidat « AVE », bien maître de sa prosodie, nous avons aimé les trois quatrains d'*Equivoque* ainsi que le triolet *Je veux me reposer d'aimer* tout en regrettant qu'une discrétion peut-être trop stricte nous masque une sensibilité que nous devinons attachante.

Il nous faut faire une mention spéciale pour le candidat « COLOMBE ». Il sait user, quand il le veut d'une versification classique très correcte. Il nous offre quelques jolis vers, des hémistiches qu'on retient, des croquis bien enlevés comme :

Un petit pont sur un torrent
Et dans la plaine immaculée
Une calèche et sa jument
Vont dans le vent

ou encore de ces amusettes faciles mais aussez bien trouvées, comme ce *Bal des 56 fleurs* intitulé *Dans les jardins de l'Elysée*, où Valériane rime avec Marianne. Voici, de ce candidat (ou plutôt, j'imagine, de cette candidate), une *Chanson pour Régine*, fantaisie aigrelette d'une forme assez désinvolte, à l'acidité un peu canaille, que l'on peut dater, sans aucun doute, de l'année de la femme :

Mais où sont les hommes d'antan ?

Refrain :

Mais où sont les hommes d'antan,
Les Tarzans, les Valentinos,
Les Cerdans ou les Figaros ?
On ne voit que les descendants
De quelques vieux orangs-outans.

Couplets :

Ils sont si mignons, si bouclés
Qu'ils n'ont rien pour faire un mari !
C'est pouquoi la femme, aujourd'hui,
Ne veut plus être leur moitié.

Quand ils vont en jeans délavés,
On croit voir des citrons pressés ;
Leur pantalon tout étriqué
Les empêche de respirer...

Pour savoir s'ils sont consommables
Il nous faut les prendre à l'essai
Et, vite, s'en débarrasser
S'ils sont vraiment trop imbuvables.

Bien sûr, on prendra la pilule
Pour n'avoir pas d'enfant taré

. . . . . .
. . . . . .

Existe-t-il encore un homme
Qui comblerait tous nos désirs
Que l'on garderait... par plaisir
Pour croquer, avec lui, la pomme ?

« GUILLON » est poète. Sa forme est sage ; son inspiration classique, Il sait s'amuser, comme dans le rondel *A quand le chêne*, à versifier avec élégance sur de jolis petits riens. Parfois, on sent qu'il ne faudrait pas grand chose pour qu'il nous émeuve. Nous avons retenu de lui, malgré la banalité du thème, *Ton nom* ainsi que quelques vers du *Premier rendez-vous.*

Du candidat « HONOS ALIT ARTES » nous avons relu plusieurs fois *Au vieux moulin.* Il est de la même inspiration, touchante et un peu désuète, que ces vicilles chansons qui ont enchanté nos jeunes années.

Le candidat « JEAN DES CHEMINS » nous envoie des villanelles joliment ciselées qui sont de touchantes reliques à l'inspiration délicate et au parfum évaporé.

De « S. J. », nous avons retenu *Eternelle* qui a de l'ampleur et *Douceur* dont voici quelques vers :

La douceur de vieillir débute par l'espoir
Des jardins de l'ailleurs qui tendent leurs fruits verts
. . . . . .
. . . . . .

L'oreille garde encore les chansons de l'été
Tandis qu'on tient en main, comme un oiseau blessé,
Les jours tout essoufflés d'avoir longtemps couru.

De « KANGOUROU FRATERNEL », nous avons reçu des sonnets de bonne facture mais dont l'inspiration n'a pas su nous émouvoir.

De « MHDCV4 », nous avons beaucoup aimé certains quatrains de *Futur.*

La *Métamorphose* de « MORAINE » est brillante et glacée. Elle étincelle de mille feux, comme une goutte de givre au soleil, mais tout y est trop froid, même l'émotion.

On ne pourra pas faire le même reproche à « PAULETTE » dont la plume philosophe tremble souvent d'émotion. Nous nous sommes laissés attendrir par le sonnet *Anniversaire*, daté de 1876-1975. Commençant par ce long alexandrin :

Quatre-vingt-dix-neuf fois je l'ai vu revenir

il se termine par un vers interrogatif comportant à l'hémistiche le mot « espérance ».

De « LOUIS PLANAD », nous avons retenu *Les gens heureux* dont le poète nous révèle qu'ils n'ont pas plus de cœur qu'ils n'ont d'histoire.

Enfin, il nous a semblé aussi que, compte tenu de certaines inégalités, l'envoi de « SPES » n'était pas sans mérite.

Le concurrent signant « LE BOUQUINISTE », qui a failli être retenu, nous a envoyé sept sonnets réguliers. En voici un :

Musique pour un poème

Tranquille est la maison et paisible, ce soir.
En ce havre, tout est silence et quiétude :
La vieille horloge bat, lente, à son habitude,
Entre la cheminée et l'antique dressoir.

Un champêtre bouquet sur la vis de pressoir
Met sa fraîcheur. Le rêve a toute latitude
Pour venir, fraternel, peuplant ma solitude,
En un fauteuil profond, près du piano s'asseoir.

L'ivoire du clavier concentre la lumière.
Au pupitre, point de partition coutumière,
Mais en la nuit sonore une musique naît :

Simples accords naïfs, tendre chanson bohème.
Et, des sonorités que ma main reconnaît
La mélodie éclot au rythme du poème.

Voici maintenant quelques extraits de l'envoi de « DIDIER MALINCOURT » (M. Jean-Luc BOUVARD) à qui le jury a accordé une mention honorable. Tout d'abord, le premier poème de *Amour 1*

Entre nous il n'y a qu'un profond secret
une soif silencieusement étanchée
une mémoire de fraîcheur jaillie de nos aridités
une source claire
emportée par l'avalanche du doute
Dans l'éboulis nous cherchons la clarté fertile

Voici maintenant le poème intitulé *Amour 2*

Je te laisse seule en ton corps ouvert
avec tes mains tendues en avant
comme un désir
Ton corps s'arque sur ton nom
pour circonscrire ton désespoir
Mon œil arrive
pénètre et dénoue la boucle
tu t'effraies car tu es nue devant la fenêtre du vide

Passons maintenant au candidat « L. ARCOAT » (M. Louis MOELLIC) qui n'envoie qu'un seul grand poème sur la montagne :

Vertige. En voici les premiers versets :

Torche
Brûlant d'azur
Et de neige
Tissant la trame du soleil

Montagne !
Sur le versant de ton miroir
Un reflet
La trace à l'horizon de tes oiseaux de proie
Et
Dans l'orage Foudre fuyant la foudre
La nage de leurs ailes
Raz de haute nuée

Le candidat « NICOLAS MEUNIER » (M. J.-M. CLAUSE) partage avec « L. ARCOAT » la mention très honorable. Il nous a envoyé, sous le titre *Galerie de portraits*, douze sonnets réguliers, qui peuvent parfois faire songer, toute proportion gardée, aux *Trophées* de J.-M. de Hérédia. Voici le

Portrait du Roué

En l'an mil sept cent vingt, à la cour du Régent,
On s'amuse bien mieux qu'autrefois à Versailles ;
Que ce soit dans la bande à Tavanne, à Noailles,
On peut, avec plaisir, gaspiller son argent.

Allumer un billet, d'un geste négligent,
Aux flambeaux du salon ; lors de franches ripailles
Au milieu du boudoir, défoncer des futailles
C'est d'un homme de goût, sensible, intelligent.

Il rosse les maris en séduisant les belles,
Trousse le madrigal, rédige des libelles,
Et se bat pour un rien, pour s'amuser, souvent.

Mais pourtant, son regard trahit une détresse
Quand il songe, parfois, — dans la cour de l'ivresse —
A son premier amour qui mourut au couvent.

Enfin, voici quelques extraits de l'envoi du candidat qui signe « FRANÇOIS MEGEVAN » (M. Jean-Jacques VERBOUD) à qui le jury a attribué le premier prix.

Un premier extrait de prose poétique, sous le titre *Faire-part*, daté du 22 septembre 1967 :

« *Dans un palais baroque, délaissé, les lustres au matin sont tristes et précoces. Un poignard dans la lumière nous vaut ces feuilles ensanglantées. (C'est un fait que désormais le Pont des Amours enjambe une eau teinte du sang des amours mortes). Des platanes indécis tombent des ailes ouvragées, d'où ces frissons, comme des songes, ridant à peine une onde veuve, cette barque*

alourdie sous le poids de l'été. »

Prose poétique toujours, voici un extrait d'un poème sans titre, daté de 1964 :

« *L'automne est la déraison du temps. Je voudrais parler sans lyrisme de la campagne enfumée. Les colchiques, absents depuis une année, rendront plus émouvante l'improbable rencontre quelque part dans les bois. Les murmures brisés d'oiseaux sont les voix les plus apprivoisées du silence. Sur une rivière embrumée, parmi les feuilles pourrissantes, la nef des fous s'avance, chargée d'amants désenchantés. Tous les chemins déserts mènent à la demeure de Meaulnes. Il suffit pour cela de connaître le poids des feuilles mortes. Les noisettes vont enfin susciter des vocations d'écureuils, les ailes d'hirondelles révéler les négatifs secrets du vent. Sur la route, l'écolier silencieux comme un enfant d'aveugle guide déjà, sans le savoir, un bonhomme de neige, tout en serrant dans sa main l'invisible clé des champs. Il est vrai que les paupières des femmes sont plus lourdes...* »

De la même année 1964, voici encore une prose automnale :

« *Comme une chenille processionnaire, l'automne va son pas de mètre dépliant, lourd déjà en ses confins d'un poids de brumes et de jouets. Aux funérailles de l'été splendide ont officié les colchiques comme autant d'abbés violets. Le soleil comme un empire s'est éteint sous un manteau d'abeilles mortes. Le silence s'accroît du lent pourrissement des masures. L'année bascule sous un faix de noisettes et s'effondre mi-brouillards, mi-fumées dans un bruit de galoches. Est-ce un faire-part ? Le journal annonce une chute de neige sur les hauteurs. Les parapluies ouvrent leur corolle monstrueuse sur des assiduités de veuves à la messe. Il n'est pour respirer l'odeur du vent que de cueillir les premières fleurs de givre à la fenêtre et la neige ne fera que rendre plus sensible à l'œil la présence du songe dès l'automne.*

Et ce sera sur un chemin de suie, senteur de poudre d'escampette, derrière Noël et la douceur du pas d'un âne, que l'année prendra fin. »

Et, pour terminer, voici encore de notre lauréat un sonnet irrégulier, daté du 4 novembre 1963. Il n'a pas de titre, ni de ponctuation :

Si belle malgré ses poisons qui la tourmentent
L'année à son déclin se penche ô mon amante
Depuis longtemps déjà sur l'eau de tes yeux gris
L'automne cette année ne m'aura pas surpris

Dans notre âme à jamais retentissent les cris

Sinistres à souhait du vent qui se lamente
Nous n'irons plus au bois car la bise est démente
Ecoute ô mon amante écoute ces vieux bruits

Arbre mélancolique automne ô déraison
Du soleil lentement s'obscurcit le blason
Et le sol s'alourdit sous le poids des présages

Vois devant notre amour ce brasier qui s'éteint
Les roses se faner et s'écailler le tain
Du miroir éclatant où brillait ton visage.

Et voici, Mesdames, Messieurs, ma tâche de rapporteur terminée. Je n'ai plus qu'à vous dire, comme l'acteur qui donne la dernière réplique dans une comédie de Plaute ou de Térence : *Et nunc, plaudite* ! Et maintenant, Mesdames et Messieurs, applaudissez ! Applaudissez nos candidats qui font preuve de goûts, d'occupations et de talents qui les honorent ; applaudissez, en particulier, nos lauréats qui ont su, par leur sensibilité et l'art avec lequel ils l'ont exprimée, amadouer un jury dont la réputation de rigueur et d'exigence est solidement établie ; applaudissez les membres de ce jury qui ont sacrifié des soirées et des journées entières à lire, relire et peser les acceptions et les sonorités au trébuchet le plus sensible ; applaudissez le Comité de l'Académie Florimontane qui maintient une noble tradition et honore les promesses faites il y a un siècle au docteur Jean-Claude Andrevetan ; applaudissez enfin notre amical et généreux Mécène, notre confrère René Laydernier qui depuis dix ans déjà, reprenant à son compte la générosité paternelle, continue à revaloriser une fondation que les fluctuations de la monnaie ont depuis longtemps rendue caduque. C'est à lui que nous devons de pouvoir récompenser nos lauréats. Je l'en remercie au nom du jury.

Je pense,
Mesdames,
Messieurs,

que vous voudrez tous, avec nous, lui en exprimer notre profonde et très respectueuse gratitude.

André CHEVALLIER.

A LA DECOUVERTE DE LA PATRIE VERITABLE D'UN GRAND PEINTRE DE LA COUR DUCALE DE SAVOIE APPELE JEAN "BAPTEUR" OU "BATIOUR" : FRANCE, FRIBOURG-EN-BRISGAU OU FRIBOURG-EN-NUITONIE ?

Hommage à Charles Théodore Gossen pour son 60e anniversaire

Le personnage de Jean Bapteur, le célèbre peintre d'Amédée VIII — le duc de Savoie qui devint pape sous le nom de Félix V en 1440 — n'a cessé de nous intriguer. C'est en fait dans le cadre de nos recherches sur la tapisserie de la 'Justice de Trajan et Archambault' conservé au Musée d'Histoire de Berne, que nous avons été amenés à nous intéresser davantage encore à cet artiste [1]. En effet, si les thèmes de cette tenture semblent être empruntés à Rogier van der Weyden, la *griffe du cartonnier* serait, à notre avis, celle de Jean Bapteur.

Notre communication comprend quatre parties dans lesquelles nous tâcherons de répondre aux questions suivantes :

I. Quelle pourrait bien être la patrie véritable du peintre ?

II. Quelles sont l'origine, les formes et les transformations graduelles du nom « Batiour » ?

III. Quelle est la signification du terme « batiour » ?

IV. Le peintre aurait-il laissé une « signature » caractéristique dans ses œuvres en rapport direct avec ce terme ?

Avant d'aborder la première question de notre exposé — celle de la patrie véritable du peintre — précisons encore que nous toucherons deux domaines distincts : celui de la philologie et celui de l'histoire de l'art. Passons maintenant au premier point et demandons-nous donc

I. Quelle pourrait bien être la patrie véritable du peintre ?

Cette question suscite depuis toujours les plus vives controverses, de sorte que nous nous trouvons aujourd'hui en face de 4 possibilités :

---

1 Mandach, André de, La Justice de Trajan et Archambault de Bourbon. A la découverte du code secret d'une tapisserie de Berne (XVe siècle). Coll. « Ars Sabaudiae ». Gardet Editeur, Annecy, 1976 (en préparation), ch. IX.2-3 ; idem, *A la découverte d'un manuscrit d'Amédée VIII à la Bibliothèque de Berne, avec des textes inédits attribués à Alain Chartier*, Bibl. d'Humanisme et Renaissance, XXX, 1968, 115-132 [avec appendice : les 5 étapes du manuscrit Berne 473 : description codicologique].

1. la patrie du peintre est inconnue.
2. Sa patrie est Fribourg-en-Nuitonie au bord de la Sarine (Suisse).
3. Sa patrie est Fribourg-en-Brisgau (Allemagne).
4. Sa patrie est la France.

Examinons à tour de rôle ces quatre possibilités :

1. *La patrie du peintre est inconnue.* Au début du siècle, J. Schneuwly, archiviste du Canton de Fribourg en Suisse, fit une notice sur l'artiste dans le *Schweizerisches Künstlerlexikon.* Schneuwly mentionna l'activité du peintre à Fribourg-en-Nuitonie dans les années 1453-54 puis déclara avoir fait, mais inutilement, de « longues recherches pour retrouver le nom de famille de ce peintre Jehan » qu'il présumait être d'origine française ou savoyarde [2].

2. *Sa patrie est Fribourg-en-Nuitonie.* Grâce à M. Peiroleri, ministre en Suisse de S.M. le Roi d'Italie Humbert I^er^, on apprit à Fribourg que dans les premiers textes mentionnant le nom du peintre, à savoir les comptes ducaux de Savoie de 1427-28, Bapteur fut appelé « de Friburgo » [3]. On ignore cependant s'il s'agit d'un peintre originaire de Fribourg-en-Nuitonie ou de Fribourg-en-Brisgau. De 1870 à 1968, aucun érudit n'avait jamais pensé à Fribourg-en-Brisgau ; en effet, Dufour et Rabut, Pierre de Zurich, l'abbé François Ducrest, et Conrad de Mandach, notre père, étaient tous d'avis que l'appellation « de Friburgo » se rapportait à la ville amie de la Savoie, Fribourg-en-Nuitonie [4].

3. *Sa patrie est Fribourg-en-Brisgau (Allemagne).* Depuis quelques années, la majorité des érudits sont d'avis que la ville d'origine du peintre est Fribourg-en-Brisgau, situé à l'orée de la Forêt Noire[5] ; d'autres, un peu moins nombreux, pensent que Bapteur venait de France, d'Italie ou d'ailleurs. Lors d'un congrès récent, les savants

---

[2] J. SCHNEUWLY, *Jehan le peintre*, Schweizer. Künstler-Lexikon, II, 19, 120.

[3] ZURICH, PIERRE DE, *Le peintre Jean Batheur à Fribourg en 1453-54*, Annales Fribourgeoises, XI, 1923, 68-75, surtout 68-69.

[4] DUFOUR, AUGUSTE ET RABUT, FRANÇOIS, *Peintres et peintures de Savoie du XIII^e^ au XV^e^ siècle*, Mémoires et documents de la Soc. savoisienne d'histoire et d'archéologie, XII, 1870, 3 - 303, surtout 60 - 73 ; Supplément, Ibid., XV, 1875, 199 - 268 ; Ducrest, abbé François, *Jean Batheur, Le Bapteur, etc.*, in : Dict. hist. et biogr. de la Suisse, Neuchâtel, 1920 ss. [= DHBS], II, 1924, 10a-11b ; Mandach, Conrad de, *De la peinture savoyarde au XV^e^ siècle et plus spécialement des fresques d'Abondance*, Gazette des Beaux-Arts, 55, 1913, 103 - 130 ; idem, *Peintres et enlumineurs de Lombardie*, [article - compte rendu de : Toesca, Pietro, La pittura e la miniatura nella Lombardie, Milan, 1912], in : Revue de l'art chrétien, 63, 1913, 243 - 253, surtout 252.

[5] SCHLEGER ; GOLDSCHLAEGER (batteur ; batteur de batures d'or).

ont confirmé le premier point de vue en rejetant avec véhémence un retour à la théorie de l'origine nuitonienne de Bapteur. Il nous semble que cette question pourrait être résolue par des recherches historiques ou linguistiques. Ainsi, M. Clément Gardet, éditeur de l'*Apocalypse des ducs de Savoie* (dont Jean Bapteur est le peintre principal) fit faire des recherches dans les archives de Fribourg-en-Brisgau dans l'espoir de retrouver les traces d'un peintre appelé *Bapteur* ou *Batteur* ou répondant à son équivalent en alémanique [6]. Ces recherches restèrent cependant sans succès, ainsi que nous le rapporte M. Gardet lui-même. En effet, dans son étude sur l'*Apocalypse*, M. Gardet nous apprend que « sur l'origine de Jean Bapteur de *Friburgo*, bien des questions demeurent en suspens. Si Fribourg est sa ville d'origine, on ne sait toujours pas *s'il s'agit de Fribourg en Suisse ou de Fribourg-en-Brisgau*. Nos recherches à ce sujet sont demeurées vaines. Où a-t-il fait son apprentissage ? Comment est-il venu en Savoie ? Depuis combien de temps y était-il avant la première mention qui est faite de lui en 1427 ? *Ces questions sont toujours sans réponse*. » M. Gardet entrevoit cependant une autre possibilité.

4. *Sa patrie est peut-être la France.* M. Gardet dit ensuite qu'on peut penser « qu'il est venu en Savoie après la mort du duc de Berry en 1416 et qu'il a été formé dans les ateliers de miniaturistes selon la tradition des frères Malouel de Limbourg ; son style, ses paysages de fond, la haute stature mince et la distinction de ses personnages autorisent cette supposition » [7]. Jean de Berry était le propre grand-père d'Amédée VIII, et le magnifique Livre d'Heures qu'il fit faire à Paris par les frères Malouel — ouvrage qui met notamment l'accent sur le travail des classes laborieuses — mérite une place de choix parmi les modèles probables de Bapteur. Ajoutons au dossier que ce dernier résida peut-être un certain temps dans la région parisienne, ceci en 1449-50 ; en effet, un compte de Savoie daté de février 1450 à Chieri, parle de « maistre Jehan le

---

[6] GARDET, CLÉMENT, De la peinture au moyen âge en Savoie : I, Du XI[e] au XV[e] siècle, Gardet Editeur, Annecy, 1965, 62 ss. ; idem, L'Apocalypse figurée des ducs de Savoie (ms. Escorial E. Vitr. V), Préface de la reine Marie José, Gardet Editeur, Annecy, 1969, 98 pl. en couleurs, introd. surtout p. XIII-XXXIX ; Pfulg, abbé Gérard, *Un chef-d'œuvre inconnu de Jean Bapteur reprend vie*, La Liberté (Fribourg, Suisse), n° 294, du 20.12.1959, p. 17-18 [compte rendu du « Livre d'Heures du duc Louis de Savoie », éd. Gardet, Annecy, 1959].

[7] GARDET, L'Apocalypse, op. cit., p. XXI ; Edmunds, Sheila, *The Mediaeval Library of Savoy*, I [Introd.] Scriptorium, 24, 1970, 319 - 327, pl. 18 - 21 ; II, Documents, Ibid., 25, 1971, 253 - 284 ; III [Documents (suite et fin), liste des mss. identifiés, bibliogr.], Ibid., 26, 1972, 269-293 ; surtout I, 321 n. 10. Cf. n. 6 ci-dessus, art. Pfulg.

paintre *de Ponteyse...* » [8]. Ainsi, Bapteur — souvent appelé « Jehan le peintre » — revenait de Pontoise, ville où l'on était justement en train d'orner les églises de peintures. Ou se pourrait-il alors que Bapteur était véritablement originaire de la région parisienne et qu'en 1449-50, il ne fit que revenir dans sa patrie ? C'est peu probable.

Quelle serait donc la véritable origine de Bapteur, et comment pourrions-nous trouver la clé de cette énigme ? Consultons la linguistique car, à notre avis, c'est la seule discipline qui puisse nous livrer la solution de ce mystère. Examinons avant tout les formes anciennes du nom de Bapteur et voyons comment celui-ci évolua dans la suite.

***

II. Le « travestissement » graduel de la forme et de la graphie d'un nom étranger en pays savoyard. Le processus d'adaptation de ce nom aux habitudes scribales de la trésorerie ducale de Savoie.

En 1923-24, François Ducrest et Pierre de Zurich publièrent dans le « *D*ictionnaire *H*istorique et *B*iographique de la *S*uisse » (DHBS) et dans les « Annales Fribourgeoises » deux listes des différentes formes du nom de Bapteur [9]. Plus tard, en 1968, Mlle Sheila Edmunds publia dans les Actes de l'*Académie* de Turin, une liste d'extraits se rapportant à Bapteur et numérotés de 1 à 77 [10]. Cette ample documentation nous permet aujourd'hui d'établir une liste des formes attestées du nom. Nous y avons trouvé les 12 formes qui suivent :

Liste des formes

A. *Les formes franco-provençales :*

1. *Batiour*, Edmunds n° 2, 19 août 1427, ligne 5.
2. *Batioux*, Edmunds n° 3, 18 déc. 1428.
3. *Battioux*, de Zurich, 68 n. l., n. d.

---

[8] Edmunds, Sheila, *New Light on Bapteur and Lamy*, Atti della Accademia delle Scienze di Torino, Classe di Scienze Morali, Storiche e Filologiche, 102, 1967-68, Torino, 1968, 501-554 ; 542, n° 64, ligne 4. Cf. traits *parisiens* du Calendrier du « Livre d'Heures du duc Louis de Savoie », éd. Gardet, Annecy, 1959. [Epuisé], Introduction.

[9] La liste de de Zurich est plus complète que celle de Ducrest. Il est probable que ce dernier ait envoyé au DHBS son article bien avant que celui-ci ne sorte de presse en 1924, alors que Pierre de Zurich eut l'occasion de publier immédiatement sa communication de 1923. Les deux savants fribourgeois se connaissaient d'ailleurs bien et échangeaient leurs points de vue.

[10] Edmunds, Sheila, *New Light on Bapteur and Lamy*, op. cit.

4. *Baptiou*, ibid., DHBS, II, 10 b, n. d.

5. *Batio*, de Zurich, 68 n. l., n. d.

6. *Battioz*, ibid., DHBS, II, 10 b, n. d.

B. *Les autres formes :*

7. *Batheur*, Edmunds n° 2, 19 août 1427, lignes 2 et 8, DHBS, II, 10 b.

8. J. *le pintre*, Edmunds n° 5, avril 1429 (autres variantes : *peintre*, *pientre*, *pointre*, etc.).

9. *Baptitor,* Edmunds, n° 1, après le 4 août 1427 ; n° 12, juillet-septembre 1432 ; n° 14, avril-mai 1433 ; n° 33, 9 janvier 1437, etc., de Zurich, 68 n. l.

10. *Baptitorius*, Edmunds n° 4, 19 février 1429 ; n° 7, 4 mai 1430 ; de Zurich, 68 n. l.

11. *Batitor*, Edmunds n° 67, peu après le 1er janvier 1451.

12. J. *pictor*, Edmunds n° 6, 13 juin 1429 ; n° 8, 1er janvier 1431, etc.

En ce qui concerne la forme couramment utilisée aujourd'hui, *Bapteur* ou *Le Bapteur*, nous n'en avons trouvé nulle part la moindre attestation médiévale. Sauf erreur c'est une invention d'Auguste Dufour et François Rabut qui ne remonte qu'à 1870. Rappelons que ces deux auteurs ont aussi cru devoir distinguer, bien à tort, deux personnages à la cour des ducs de Savoie, « Jean Bapteur » et « Jehan le peintre ». [11]

Relevons d'abord que dans la scripta francoprovençale le *-x* final des cas 2) et 3), le double *-tt-* des cas 3) et 6), le *-p-* devant consonne *-t-* dans le cas 4), le *-z-* final dans le cas 6) n'ont qu'une valeur purement graphique.

Pour ce qui est des autres cas, un examen indique que la forme originale a été graduellement adaptée aux habitudes scribales de la cour ducale de Savoie. On constate l'influence de tendances prétentieuses, voire même pseudo-grecques ou pseudo-latines des clercs de la trésorerie ducale de Savoie sur la graphie du nom. Dans une charte relative au peintre à Turin, le nom de la capitale piémontaise dérivé du latin TAURINU, est écrit « Thurin », donc d'une

---

11 EDMUNDS, op. cit., 503. Dans le même document, le n° 12 cité par Mlle Edmunds, le même personnage porte une fois l'un des deux noms qu'on lui donnait, une fois l'autre. De Zurich ainsi que Mlle Andreina Griseri, dans son *Jaquerio e il realisma gotico in Piemonte*, Torino, n.d. [1966] en étaient parfaitement conscients.

manière pseudo-savante « à la grecque » [12]. Cela explique en même temps la graphie pseudo-savante avec *th* de la forme 7) de notre liste, « Batheur » : ce n'est là qu'un travestissement « à la manière ducale de Savoie » d'un nom vulgaire, voire « patoisant » étranger. Ajoutons encore que comme le nom de Jean s'associait tout naturellement à celui de saint Jean Baptiste — en latin « Johannes Baptitor » — les clercs de la trésorerie ducale ajoutèrent un *-p-* en tête du *-t-* (« *Baptiou* », le cas 4) de notre liste) et latinisèrent ainsi le nom du peintre sous la forme de « *Johannes Baptitor* ».

Or la première mention « Baptitor » apparaît en août 1427, c'est-à-dire à une date où le peintre venait de rentrer de son grand voyage en Italie [13]. Il se peut que pendant son séjour dans ce pays, les Italiens aient donné à son nom des consonances italiennes — « Giovanni *Battitore* » par exemple (forme que l'on retrouve plus tard, vers 1451) — et que la forme *Johannes Baptitor* ne soit qu'une simple transcription latine de la forme italienne. En tout cas, il était alors encore trop tôt pour donner à Jehan le nom de « Jehan le peintre » ou celui de « Jehan le peintre du duc », car l'artiste venait d'entrer au service ducal et n'était encore que « le serviteur et le peintre » du duc. On utilisa donc les formes franco provençales du nom de Jehan, ou son adaptation « à la grecque » telle que *Batheur* (cas 7). Ce n'est qu'un an et demi plus tard, le 19 février 1429, qu'on en vint à reprendre la forme latine *Johannes Baptitorius* (cas 10), exemple de la charte n° 4). Comme entretemps la situation de Jehan en tant que « *le* peintre » officiel du duc Amédée s'était confirmée, on le dénomma dès le mois d'avril 1429 « Jehan le peintre ». C'est ainsi que, si nos observations sont exactes, il y eut un processus d'adaptation ou de travestissement des formes originales du nom au sein de la trésorerie ducale de Savoie.

Les indications qui précèdent démontrent que les formes francoprovençales du nom (les cas 1 - 6) sont les plus anciennes

---

12 Edmunds, *New Light*, op. cit., n° 65, ligne 4 (février-mai 1450) ; cf. livre envoyé de Turin (Thaurino) à Genève pour Pierre Marchand, diplomate d'Amédé VIII, le 10 février 1436 ; in : Bruchet, Max, Le Château de Ripaille, Paris, 1907, 500 ; cf. Gossen, C. Th., Französische Skriptastudien, Untersuchungen zur Nordfranzösischen Urkundensprache des Mittelalters, Wien, 1967 (Sitz.-ber. der Oesterr. Akademie der Wissenschaften, phil.-hist. Kl., 253 Band) ; de Mandach, A., Chronique dite Saintongeaise, Texte franco-occitan inédit « Lee ». A la découverte d'une chronique gasconne du XIII[e] siècle et de sa poitevinisation. Max Niemeyer, Tubingue, 1970 (Beihefte zur Zeitschrift für romanische Philologie, 120. Heft), 189-251.

13 Edmunds, op. cit., n° 1. Puisque cette charte mentionne des dates allant du mois d'avril au 26 juillet (à Pontestura en Italie) et que le paiement en question doit être postérieur à cette date — lorsque le peintre séjourna à Chambéry à son retour, ou peu après — ce texte ne saurait être antérieur à août 1427.

alors que les autre sont été travesties ou transformées [13a]. Cela nous fait croire que le peintre était effectivement originaire d'une région francoprovençale. Nous aimerions rappeler ici que l'aire francoprovençale comprenait le Lyonnais, le Dauphiné, la Savoie, la Vallée d'Aoste, le Bas- Valais, les pays de Genève et de Vaud, de Neuchâtel et de Fribourg.

Alors, laquelle de ces régions aurait pu être la patrie du peintre ? Ainsi que nous le montrent les chartes et dictionnaires, le nom de l'artiste est attesté tout particulièrement dans la région fribourgeoise-vaudoise dont l'un des chefs-lieux principaux était Fribourg-en-Nuitonie au bord de la Sarine [14]. Il n'y a aucune raison linguistique de rattacher ce nom à la France, à l'Italie et encore moins à Fribourg-en-Brisgau. Par la forme même de son nom — qu'elle soit reproduite dans son état original ou affublée, voire même travestie à la mode de la trésorerie ducale de Savoie — *Jehan Batiour est un Francoprovençal :* puisqu'il est attesté comme originaire *de Friburgo*, pourquoi ne pas admettre qu'il est effectivement de Fribourg, ville située en plein terroir francoprovençal ?

Pour plus de précision, signalons qu'un Martin Batyor avec — *yor* est attesté en 1250 aux Agettes au-dessus de Sion — et ceci dans un contexte de redevances de blé [15]. Cette finale en — *yor* correspond à celle en — *iour/ioux* particulièrement répandue parmi les noms de famille à Fribourg-en-Nuitonie, ainsi que M. Paul Aebischer l'a relevé dans sa thèse de 1924 sur les noms de famille fribourgeois. Parmi les nombreux exemples qu'il donne, citons ceux de *Rellioux* et *Relliour, Raissioux* et *Raissiour*. Ajoutons ici que M. Aebischer, qui nous a si souvent appuyé dans nos recherches

---

13a MAX BRUCHET appelle le peintre turinois Giacomo Jaquerio du nom « savoyardisé » de Jaquet Jaquier, sur la base du texte latin « Jaqueti Jaquerii ». Bruchet, Max, Le château de Ripaille, Paris, 1907, 78, note 8, 447, 448. Cf. p. 452 : magistrum *Jacobum* Jaquerii.

14 La forme « bat*iour* » serait théoriquement possible en savoyard, mais elle n'est pas attestée dans ce parler. En Valais et en pays de Neuchâtel, les formes les plus fréquentes sont : « bazieur », « batieu », « bacheur », « bachoir », « batizou », « batizour » ; un « Batyor » est attesté en Valais, un « baptiour » en pays de Neuchâtel. Voir : Tappolet, in : Glossaire des patois de la Suisse Romande, op. cit., II, 287b - 288a (t. II des années 1934-54 ; fasc. 15 en question ici : de 1938) ; Pierrehumbert, W., Dictionnaire historique du parler neuchâtelois et suisse romand, Neuchâtel, 1926. 45 ; Pierre Knecht, Index des formes françaises et latines du « Glossaire des patois de la Suisse Romande », t. 1 - IV, Neuchâtel, GPSR, fasc. 51, 1970, avec liste abondante. Formes en — *iour* en genevois : *brodiour*, GPSR II, 823a, sous « brodeur » ; *panissiour* (boulanger), *patissiour* (pâtissier), in : Covelle, Livre des bourgeois... de Genève, Genève, 1897, p. 556 ; cf. formes en — *eour* en genevois, ex. *greour* (maçon) (Ahokas, Essai d'un glossaire genevois, Helsinki, 1959, 213) ; Hafner, Hans, Grundzüge einer Lautlehre des Altfrankoprovenzalischen, Bern, 1955, 140-141.

15 HISELY, J.J., in : Mémoires et Documents publ. par la Soc. d'Histoire de la Suisse Romande et d'archéologie de Genève (=MDR), XXIX, 438 ; Tappolet, op. cit., 287b.

sur Eginard et les chansons de geste, a bien voulu examiner nos dires et nous prodiguer ses conseils [16]. Il pense que notre peintre se rattacherait à un nom de lieu fribourgeois *Battior* [17].

Le peintre fit probablement partie de la suite d'Amédée VIII-Félix V qui accompagna ce dernier dans son voyage à Bâle, dans la deuxième moitié de juin 1440. Or il se fait que lors de ce voyage, Félix V et sa suite s'arrêtèrent à Fribourg-en-Nuitonie pour être reçus au couvent des Cordeliers de Fribourg dont nous reparlerons dans la suite. Jean de Praroman, trésorier de la Ville, et son collègue Bugniet, firent de gros frais pour le pape élu en visite. Sans doute Félix V sut-il exprimer sa gratitude par de beaux cadeaux à leur intention.

En 1453-54, Jehan Batiour est attesté comme habitant de Fribourg-en-Nuitonie, plus exactement de l'Auberge de la Croix Blanche appartenant au duc de Savoie et dirigée par Yanni d'Affry [18]. Rappelons par ailleurs qu'à cette époque, Fribourg-en-Nuitonie faisait partie des états de Savoie.

A l'époque, aucun rapport entre les états de Savoie et Fribourg en Forêt Noire n'est attesté.

Toutes les données qui précèdent confirmeraient, à notre avis, des relations certaines entre le grand peintre d'Amédée VIII-Félix V et le pays de Fribourg-en-Nuitonie. Ainsi, nous ne voyons aucune raison pour faire de cet Helvète un étranger.

***

III. La signification du terme « batiour »

Continuons notre enquête et demandons-nous ce qu'aurait bien pu signifier au moyen âge le terme de « batiour ».

A l'origine, il signifiait « batteur en grange » et représentait une étymologie latine supposée « * BATTITORE ». Puis on inventa un engin à maillets pour battre le chanvre (all. Bleuelmühle). Dans les plaines faisant partie du domaine francoprovençal, cette invention connut un grand succès, alors que le Valais et la Vallée d'Aoste

---

16 Le « relliour » est le chancelier, le cordier ; le « raissiour », le bûcheron Aebischer, Paul, sur l'origine et la formation des noms de famille dans le Canton de Fribourg, Genève, 1924, 112 p. (Biblioteca dell' *Archivum linguisticum*, diretta da Giulio Bertoni, serie II : Linguistica 6, in *Onomastica*), 75 et n. 11, 76.

17 Lettre du 17 juin 1975, dans laquelle M. Aebischer nous parle également de ceci : « On imprime en ce moment une *Toponymie fribourgeoise*, dont je n'ai encore corrigé que les premières épreuves d'une partie de l'introduction. J'y parle du nom de lieu *Battoir*. Cf. ch. III ci-dessous (battiour = moulin). Cf. Anonyme, Noms de lieu du Canton de Fribourg, Imprimerie Fragnières, Fribourg, 1976 (sous presse).

18 Edmunds, no. 70 - 75, (la forme « Battoir » est celle d'aujourd'hui) cf. no. 77.

— régions plus conservatrices — ne participèrent pas, en général, au mouvement.

Dans le Genevois, la Haute-Savoie et la Savoie, le terme *batieu*, *batieux* vint à désigner le nouvel engin et, par extension, l'établissement dans lequel il était installé. En revanche, au nord du Lac Léman, dans les pays de Fribourg, Vaud et environs, c'est le terme *batiour*, *batiou*, *baptiou* qui se répandit, donc précisément le nom porté par notre peintre. (Ces formes supposent toutes deux un étymon latin * *BATTITORIUM*) [19].

Plus tard, ce moulin fut remplacé par un foulon à chanvre, espèce de moulin composé d'un cylindre de pierre, de forme cônique tronquée, roulant dans un bassin en bois ou en pierre ; un moulin-broyeur, en allemand *Reibmühle*, en francoprovençal, au nord du Léman, soit l'équivalent de *foulon (folla)*, soit également « batiour » [20]. C'était là en tous cas un engin relativement nouveau, donc prestigieux. Ce fait contribue à expliquer le nom de lieu *Battior* en pays fribourgeois, ainsi que le nom de famille correspondant.

La première attestation de « Batiour » remonte à 1235, et son contexte met en vedette sa signification de « moulin à chanvre à maillets ». Cette charte de 1235 dit que Conon, seigneur de Genollier (près de Nyon, Vaud), damoiseau, cède à la Chartreuse de Notre-Dame d'Oujon (près d'Arzier, au-dessus de Nyon, aujourd'hui des ruines dans la forêt), en présence d'Aimon, évêque de Genève, trois établissements :

1. un *molendinus* (moulin à farine)
2. une *folla* (foulon)
3. un *batiour* (moulin à chanvre) [21].

Il est aussi intéressant de noter que des documents de 1353, relatifs à Serrières près de Neuchâtel, donnent une forme parallèle de *batiour*, à savoir celle de « ba*p*tiour » (= battoir) :

> « Li ba*p*tiour de Sarriere pour lequel l'on soloit doner dix pièces de tele » [22].

---

[19] GERIG, WALTER, Die Terminologie der Hanf— und Flachskultur in den frankoprovenzalischen Mundarten, Heidelberg, 1913, 104 p., 53 fig. (Wörter und Sachen, Beiheft 1), § 271 et fig. 45, cf. § 187, 275.

[20] Ibid., § 275, p. 66 n. 1.

[21] HISELY, J.J., Cartulaire de la Chartreuse d'Oujon et de l'abbaye de Hautcrêt, Lausanne, 1852. Mémoires et documents... Suisse Romande (=MDR), op. cit., XII, 20 no. 11.

[22] Pierrehumbert, op. cit., 45a.

L'ajout du — *p* — dans l'appellation « ba*p*tiour » ne devrait pas trop nous étonner ; en effet, nous avons déjà relevé un phénomène analogue dans les formes du nom du peintre (cas 4 de notre liste).

Un document de 1499 parle de « nostre batt*ioux* », forme qui rappelle les cas 2 et 3 de notre liste [23].

Le dernier acte relatif au peintre, c'est-à-dire l'acte n° 77 daté du 13 juillet 1457, a trait aux dettes que Jehan laissa à l'auberge savoyarde de la Croix Blanche de Fribourg-en-Nuitonie. Or un acte du pays de Fribourg daté de la même année mentionne le terme de *battiour* comme nom du moulin à chanvre (à « chenevoz » ou « canapum ») [24]. C'est sans doute ce moulin qui a donné son nom au toponyme précité de « Battior », en pays fribourgeois.

Tappolet et certains francoprovençalistes que nous avons consultés suggèrent que le nom de Bapteur ne saurait dériver que de la *profession* de batteur en grange (appelé aussi « escossioux ») et non de l'*établissement* (moulin à chanvre). M. Paul Aebischer ainsi que d'autres experts maintiennent, en revanche, que a priori, chacune de deux possibilités doit être admise [25]. S'il est vrai que les noms de profession sont à l'origine d'un grand nombre de noms de famille, il faut cependant admettre que les noms d'objet ou d'établissement ont également joué leur rôle. C'est ainsi par exemple que nous trouvons des noms de famille tels que Moulin, Mills, Molina, que portaient entre autres l'Anglais John Stuart Mills, le jésuite Molina du XVI[e] siècle, et enfin le grand Jean Moulin de la Résistance française. En admettant que le mot « battiour » désigne effectivement le moulin, le nom du peintre Jehan Batiour aurait été une variante fribourgeoise pour le nom français, Jean Moulin.

C'est d'ailleurs à ce propos que nous aimerions ajouter à notre démonstration une simple hypothèse de travail. L'artiste aurait-il été désireux de concrétiser la signification de son nom en introdui-

---

23 Ibid., 45b.

24 Le document, de Broc dans le pays de Gruyère, daté du 15 janvier 1456/7. Hisely, J.-J., et Gremaud, A.J., éd., Monuments de l'histoire du comté de Gruyère.., Lausanne, 1867, 1869, 2 vols., (Mémoires et Documents de la Société d'Histoire de la Suisse Romande 22 - 23), II, 61 ; Pierrehumbert, op. cit., 45.

25 Et le terme « moulin » peut devenir un nom de lieu tel que « Moulin », « Moulins » en France, « Battiour » en fribourgeois, ainsi que le suggère M. Aebischer. (« Deux explications sont possibles, écrit-il dans la lettre citée, on peut y voir un * *battitorium* = battoir, ou un * *battitorem* = batteur. Seule la présence d'un * *du battiour*, ou d'un * *le battiour* pourrait être déterminante. Pour mon compte, je serais plutôt tenté d'y voir un toponyme, donc un *Battiour* forme de *battoir*, au sens de « sorte de moulin ». »).

sant la représentation d'un moulin dans ses œuvres, pour y laisser ainsi sa signature artistique ? Il n'est pas très probable que nous puissions répondre à cette question par l'affirmative, mais il nous semble qu'il vaut la peine d'en présenter le dossier intégral.

***

IV. Batiour aurait-il laissé une signature caractéristique dans ses œuvres ?

Pour donner une réponse à cette question, nous examinerons ici quelques œuvres créées par Jehan Batiour et son cercle, dans les années 1427-1454 environ, dans le domaine francoprovençal.
1. L'APOCALYPSE FIGURÉE DES DUCS DE SAVOIE, section des fols. 1 - 23

Cette section peinte par Jehan Batiour en 1427-34 à l'intention d'Amédée VIII, contient *six miniatures* qui montrent, *au beau milieu de la scène*, soit un *moulin à vent*, soit un *moulin à eau*.

L'exemple le plus étonnant d'une addition intentionnelle d'un moulin dans une miniature — et ceci en guise de signe spécial — est sans doute la *Déportation de Pathmos*, dans laquelle on reconnaît le paysage de Rome, avec le Colisée, l'Arc de Titus, le Panthéon, un obélisque, *un moulin à vent qui surprend*, ensuite la colonnne Trajane, la Meta sudens, la pyramide de Caius Sextius, le tombeau d'Adrien (château de Saint-Ange). D'après Mlle Lange, aucun moulin à vent n'est attesté comme existant en Piémont au moyen âge tout au moins ; le moulin représenté par Bapteur est peut-être son invention pure et simple [26]. Signalons que les connaissances de Rome dont disposait Bapteur (après son séjour dans la Ville Eternelle du 8 au 26 juin 1427) étaient excellentes, de sorte qu'il ne peut s'agir d'une bévue. Avant lui, les peintres représentaient la ville comme sur un plan circulaire — il est le premier en date à nous donner une vue « à l'horizon ».

A nos yeux, le moulin à vent en plein milieu du paysage de Rome représente une espèce d' « anachronisme ». Si Batiour l'a placé là, c'est peut-être qu'il s'inspirait du maniérisme franco-flamand — visible notamment chez le Maître de Boucicaut — de placer ça et là un moulin à vent à l'horizon pour orner le paysage et lui donner du pittoresque. Il n'est cependant pas exclu, à notre humble avis, qu'à cette intention d'ordre esthétique s'ajoute l'idée

---

26 Gardet, L'Apocalypse, op. cit., planches des fols. 1v. (Rome), 3v., 9, 9v. (Thonon-Abondance ?), 11, 23v. ; p. XXII ; Griseri, Andreina, Jaquerio e il realismo gotico in Piemonte, Turin, n. d. [1966].

d'une « signature », que le « moulin » ou « batiour » représenté soit également destiné à rappeler le nom du peintre. Nous avons montré ailleurs que l'atelier Jean Wauquelin de *Mons* utilisa le « moulin à vent *sur un mont* » comme signature artistique [27].

2. LA PROCESSION ET ADORATION DES MAGES DE VALÈRE-SUR-SION

Il existe à Valère un tableau daté de 1440 environ par Troescher, dont la composition et le style sont proches de ceux de Batiour : Tout comme la fresque de Fribourg citée ci-après, ce tableau représente des « scènes de la vie de la Vierge » : à senestre il y a la Nativité, au centre une Adoration des Mages, au fond, derrière Jérusalem, la Procession des Mages. Au milieu de la scène, au-dessus d'une bête de somme (un âne ou un mulet), on voit *un moulin à eau*, en contraste évident avec l'iconographie parallèle telle qu'on la trouve vers la même époque à Brigels près de Disentis (Grisons) et à Naumburg sur la Saale (district de Halle, en Allemagne orientale), le regretté Georg Troescher l'a montré [28]. S'il s'agissait de l'introduction dans l'iconographie habituelle de la « Procession et Adoration des Mages » d'un moulin à vent, on dirait qu'il s'agit vraisemblablement d'un maniérisme franco-flamand, mais il s'agit ici d'un moulin à eau.

Signalons que le tableau fut commandé par un grand ami d'Amédée VIII, Henri IV Esperlin, entre 1437 et 1450, chanoine puis doyen de Valère — Sion, participant au Concile de Bâle. Signalons que Henry fut électeur, lors de l'élection de Félix V en octobre-novembre 1439 [29].

---

27 MANDACH, ANDRÉ DE, *L'Anthologie Chevaleresque de Marguerite d'Anjou (B.M. Royal 15 E.V.I.) et les officines Saint-Augustin de Canterbury, Jean Wauquelin de Mons et David Aubert de Hesdin,* Actes du VI[e] Congrès de la Société Rencesvals, Aix-en-Provence, 29 août - 4 septembre 1973. Université de Provence, Aix-en-Provence, [et Champion, Paris], 1974, 315 - 350, surtout 323 - 328 ; idem, *Jean et Philippe de Croy, comtes de Chimay, et mécènes de Jean Wauquelin de Mons* (sous presse) ; idem, *Contribution à l'étude des tapisseries de Jules César tenture destinée à Charles Le Téméraire et conservée au Musée d'Histoire de Berne* (en préparation), Appendice B. 3.

28 TROESCHER, GEORG, *Der Naumburger Dreikönigsaltar und sein burgundisches Vorbild*, Jahrbuch der preuss. Kunstsammlungen, 1935, 195 - 212 ; 200 - 202 et fig. 5. Troescher se réfère au texte manuscrit d'une communication de Rarogne fait par Rudolf Riggenbach en 1924. Signalons que celui-ci a été publié depuis in : Unsere Kunstdenkmäler, Nos monuments d'art et d'histoire, I nostri monumenti storici, XII, 1961, no. 1, 14 - 30.

29 cf. ROTEN, HANS-ANTON VON, *Zur Zusammensetzung des Domkapitels von Sitten im Mittelalter* in : Vallesia (Sion), I, 1946, 43 - 68 ; II, 1947, 45 - 62, surtout 48 ; Holderegger, Herrmann, Die Kirche von Valeria in Sitten (Thèse Lettres, Zurich), 83 p., fig. 2 plans, 8 pl. in : Anzeiger f. schweiz. Altertumkunde, N.F., 31 - 32 (Zurich), 1929 - 30.

MANDACH, A. de, *A propos de cet impénétrable Kissinger du XV[e] siècle que fut Amédée VIII-Félix V : la tapisserie de son apothéose pontificale retrouvée à Berne*, Publ. du Centre européen des études burgondo-médianes, Rencontres de

Parfois on attribue ce tableau à l'artiste Pierre de Maggenberg, de Maggenberg de la région de la Singine en pays de Fribourg-en-Nuitonie, peintre qui a travaillé à deux reprises au moins à Valère, en 1436-37 et en 1451, ainsi que M. Albert de Wolff l'a montré récemment, mais le tableau examiné ici n'est point de la griffe de Maggenberg [30]. Bien que les deux artistes aient bien des points en commun, il est utile de faire la distinction. Revenons donc à la patrie de ces deux artistes de talent.

3. LES FRESQUES DU CLOITRE DES CORDELIERS DE FRIBOURG-EN-NUITONIE

Ces fresques sont datées (*de 1440*) et ornées d'écussons. Une fois on voit les armes Bugniet et trois fois celles de Jean de Praroman, trésorier de la ville de Fribourg à l'époque [31]. Or ce dernier personnage fut l'un des principaux responsables de la réception de Félix V et de sa suite qui comprenait plus de 200 musiciens et artistes, dans le cloître des Cordeliers précisément en 1440, nous l'avons dit. Il est vraisemblable que Batiour accompagnait son maître à cette occasion importante [32]. Ce même Jean de Praroman commandera une fresque à Jehan Batiour, en 1453, pour la Tour Jaquemart de Fribourg [33]. Signalons que ce rapprochement est inédit.

Neuchâtel et la Neuveville, 25 - 27 septembre 1975, Bâle, 1976 (sous presse) ; idem, La Justice de Trajan, op. cit., ch. IX ; Manger, H., Die Wahl Amadeo's VIII. von Savoyen zum Papste durch das Basler Konzil (1439), Thèse Lettres, Marbourg, 1901, 38 - 40, 67 ; Stutz, J., Felix V. und die Schweiz (1439 - 49), Thèse Lettres, Fribourg (Suisse), 1930.

30 WOLFF, ALBERT DE, *La fresque armoriée du jubé de Valère de Sion*, Archives Héraldiques Suisses LXXXVIII, 1974, 63 - 67, surtout 64 et n. 9.

31 TROESCHER, op. cit., 203 et n. 1 ; Bovy, Adrien, in : Congrès Archéologique de France, CXe session, Suisse Romande, 1953, p. 44 ; Strub, Marcel, Les monuments d'art et d'histoire du Canton de Fribourg, t. I La Ville de Fribourg [plan, portes etc.], XI, 400 p., 341 fig., Bâle, 1944 ; t. II, Les monuments religieux de la Ville de Fribourg, Première partie [cathédrale, N.-D. etc.], VIII + 411 p., 437 fig., Bâle, 1956 ; t. III, Les monuments religieux de la Ville de Fribourg, Deuxième partie [Cordeliers, Saint-Michel, Jésuites, Capucins, Montorge etc.] VIII + 448 p., 427 fig., Bâle 1959 (Monuments d'Art et d'Histoire de la Suisse/ Kunstdenkmäler der Scnweiz, t. 50, 36 et 41). Surtout III, 77 - 83 ; Bovy : III, 78 ; bibliogr. III, 83 ; Troescher, op. cit., 203 et fig. 7.

32 STUTZ, op. cit., 10 ; Marie-José, La Maison de Savoie : Amédée VIII, le duc qui devint pape, Paris, 1957 - 62, II, 163 - 175 ; A. de Mandach, La Justice de Trajan et Archambault de Bourbon, op. cit., ch. VIII. 3.

33 EDMUNDS, New light, op. cit., no. 72, juillet-décembre 1453, Fribourg : Item a Jehan le peintre... Jehan de Praroman... de pentar *la spera* de la porte de Jaquemar ». cf. la « Sphaera » de Batiour, Gardet, Apocalypse, p. XXII, fol. 9 (Zodiaque) : C'est en 1453 - 54 que le Duc de Savoie envoya Batiour à Fribourg-en-Nuitonie dans le but de lui faire décorer, aux couleurs de Savoie, les quatre portes de la ville, situées chacune à un des points cardinaux :
1) au sud de la ville, la Tour de Jaquemart ou de l'Horloge ;
2) au nord, la Porte de Bernaz (Berne) ;
3) à l'est, la Porte de Bisemberg (ou de Montorge, ou de Bourguillon) ;
4) à l'ouest, la Porte de Murat (Morat).
Strub, op. cit., I, 107 et n. 7, 125, 180 ss. ; Edmunds, op. cit., nos. 70 - 72, 74 (Jaquemart), nos. 70 - 71 (Bernaz), no. 70 (Bisemberg), no. 71 (Murat).

Il est difficile de juger du style (ou des styles) des fresques du cloître des Cordeliers, car celles-ci ont été restaurées à plusieurs reprises, *en partie d'une manière malencontreuse*. On pourrait penser à une collaboration des deux peintres fribourgeois Maggenberg et Batiour. Or Troescher a souligné les rapports entre ces fresques des Cordeliers et le tableau cité de Valère. Dans la dernière scène des peintures des Cordeliers, la « Procession et Adoration des Mages », on trouve non moins de *deux* moulins, un moulin à vent (sur une plate-forme de bois, à dextre à l'horizon), et un *grand moulin à eau avec une grosse meule* au beau milieu de la scène. Troescher s'est étonné de voir qu'ici Jérusalem n'est pas seulement représentée en format réduit, comme à Valère, mais éliminée et remplacée par un gros moulin à eau. « Von einer symbolischen Angabe der Stadt Jerusalem ist auf dem Freiburger Wandbild nichts mehr zu erkennen ; hier wird die Mitte anscheinend *allein von der ziemlich gross gezeichneten Wassemühle eingenommen.* »

L'un des deux moulins serait probablement affecté à la farine, l'autre au chanvre, et ce dernier était appelé en fribourgeois le « batiour » ainsi que nous l'avons dit.

S'il ne s'agissait que d'un petit moulin à vent perché sur une colline à l'horizon, il serait probable qu'il s'agisse du maniérisme cité des peintres franco-flamands des débuts du XV[e] siècle environ. Mais ici nous trouvons des moulins à vent et à eau, ce qui rend perplexe.

Nous aimerions préciser que l'atelier (ou le peintre) du tableau de Valère ou des fresques des Cordeliers de Fribourg n'a pas encore été formellement identifié. Mais nous pensons qu'il pourrait s'agir de Batiour lui-même ou de son cercle également fribourgeois (Pierre de Maggenberg et Jean Rœtingen). La présence de toutes ces œuvres précitées dans le domaine francoprovençal septentrional et la « signature » du moulin ou des moulins *(si c'en est une ?)* pourrait être une indication utile dans ce sens. Des recherches ultérieures plus poussées pourront peut-être infirmer ou confirmer nos dires.

Bien sûr, toutes les œuvres de Batiour ne sont pas signées d'un ou de deux moulins. La raison en est fort simple : comme le peintre choisit de nombreux sujets religieux et d'intérieurs, on voit difficilement comment un moulin aurait pu trouver sa place dans de telles représentations [34].

---

[34] Cette remarque s'applique entre autres à la tapisserie de la « Justice de Trajan et Archambault », chef-d'œuvre textile cité qui, à notre avis, serait en rapport étroit avec le couronnement pontifical de Félix V et témoignerait de la griffe de

Conclusion

Le but de notre exposé consistait avant tout à souligner les rapports du peintre Batiour avec Fribourg-en-Nuitonie et à rappeler qu'aucun acte connu n'atteste une quelconque relation entre l'artiste et Fribourg-en-Brisgau.

Ainsi, il nous semble que Jehan Batiour n'était donc ni français, ni un Souabe de la Forêt Noire, mais un *authentique Helvète* des bords de la Sarine. Comme selon nous Batiour fut l'un des plus grands artistes helvétiques de son époque, il nous a semblé indispensable de lui rendre son nom original et de restituer le peintre à sa patrie.

André de Mandach.

Batiour. (Mandach, A. de, La Justice de Trajan et Archambault de Bourbon..., op. cit., ch. IX. 2.).

Mais comment le peintre aurait-il pu, en l'occurrence, concilier la représentation d'objets sacrés et d'intérieurs avec celle d'un moulin, objet profane et agricole ? Nous avons de bonnes raisons de croire que le peintre laissa sur cette tenture une autre « signature », c'est-à-dire les deux initiales ou « monogrammes » que nous découvrons sur un gonfanon porté par un guerrier de Trajan. Ces initiales qui figurent à deux reprises sur ce petit gonfanon sont constituées de deux *JJ* horizontaux (superposés), qui, ensemble, forment un *B* majuscule vertical, offrant ainsi un monogramme de *J. B.*

SAINT-REAL, CREATEUR DE *DON CARLOS* ET DE *LA CONJURATION DES ESPAGNOLS*

« Le pauvre abbé de Saint-Réal », d'après Racine et Boileau, « un esprit plein de feu » d'après le diplomate Courtin... notre auteur, César Vichard de Saint-Réal, est un mystère à peine déchiffré. Peu courtisan et volontiers secret, son œuvre romanesque suffirait pourtant à sa gloire puisque ses deux nouvelles [1] : *Don Carlos*, 1672, et *La Conjuration des Espagnols contre la République de Venise,* 1674, donnent naissance à une constellation d'œuvres. Du XVII[e] siècle à nos jours, dramaturges, critiques, historiens, nouvellistes, essayistes lisent Saint-Réal et trouvent dans ses écrits une source d'inspiration.

Déjà Gustave Dulong avait étudié *L'abbé de Saint-Réal et les rapports de l'histoire et des romans au XVII[e] siècle* [2]. Nous nous sommes efforcés, dans notre thèse d'Etat, de préciser l'influence de l'illustre Savoyard sur la littérature européenne, après avoir consacré une thèse de troisième cycle à *La création du mythe de Don Carlos* [3]. En effet, Saint-Réal emprunte ses sujets à l'histoire, mais il crée aussi des mythes : celui de *Don Carlos*, celui de *Venise Sauvée.* Avant d'aborder les deux nouvelles : *Don Carlos* et *La Conjuration*, nous présenterons une bibliographie de l'auteur et nous analyserons plus particulièrement ses liens étroits avec la Savoie.

César Vichard, abbé de Saint-Réal, est un membre éminent d'une famille de juristes : les Vichard de Saint-Réal, qui depuis 1500 poursuit son ascension sociale. Les archives familiales conservées à Annecy dans les Fonds du Villard-Chabod, les études d'Auguste Giroud et de M. François Perron [4], des recherches à Turin et Cham-

---

[1] C. de SAINT-RÉAL. — *Œuvres complètes*, Paris, 1757. VIII t.

[2] G. DULONG. — *L'abbé de Saint-Réal*. Champion. 1921. 2 vol.

[3] MANSAU (A.). — « Précisions sur Saint-Réal ». *Littératures XVI.* Toulouse, Juin 1969.

— « La Savoie et la Politique espagnole. Un inédit de Saint-Réal ». *Cahiers de l'Alpe.* N° 56, 1971.

— « Les œuvres apocryphes de Saint-Réal ou les supercheries des libraires ». *Actes du 2[e] colloque de Marseille.* 1972.

— « Amour, politique et romans savoyards au XVII[e] siècle. *Actes du colloque des Sociétés savantes savoyardes.* 1972.

— *La création du mythe de Don Carlos.* Toulouse, 1971.

— *Saint-Réal et l'humanisme cosmopolite.* (Thèse de Sectorat d'Etat à paraître).

[4] GIROUD (A.). — *Saint-Jorioz. Pages d'histoire locale.* Grenoble, 1962.

PERRON (F.). — « Le livre de raison de Claude-François Vichard ». 1610-1646. *Revue de Savoie.* N° 2, 1955.

Manuscrits de Saint-Réal : voir la liste exhaustive dans notre thèse. Citons les principales sources : Annecy ; Fds. Villarchabod ; Chambéry, Sénat ; Paris, Affaires étrangères, Archives Nationales, B.N. ; Turin, Archivio di Stato.

béry nous permirent de compléter les travaux précis et minutieux de Gustave Dulong. Henry Bordeaux, qui fréquenta souvent la maison forte de Saint-Réal à laquelle l'attachaient des liens familiaux, semble avoir pensé aux Vichard de Saint-Réal lorsqu'il écrivit : « Le caractère savoyard s'est formé à part, entre l'Italie et la France, dans son abri de montagnes. Nul ne peut ignorer que la Savoie, jusqu'en 1860... a toujours vécu de sa vie personnelle. Un petit peuple, à l'étroit dans ses frontières convoitées, est sûrement diplomate et soldat. Et il est passionnément attaché à sa terre » [5].

Saint-Réal, qui s'exclamera fièrement dans une réponse à Louvois « Je suis Savoyard, c'est tout dire », qui s'inscrira sur les listes de cavaliers chargés de défendre Chambéry, est bien de la race des René de Lucinge qui défendit la France sous Charles-Emmanuel I, ou d'Honoré d'Urfé qui, lors de la conjuration de Biron, sera accusé par le Roi de France d'avoir favorisé la Savoie : entre la France et l'Espagne, il choisit la France, mais demeure le défenseur de l'indépendance savoyarde.

Précisons rapidement les origines de ses ascendants : le premier dont nous avons trouvé mention dans les archives familiales conservées jadis au Villard-Chabod était Jehan Vichard, notaire à Champagny le Haut avant 1500, puis Claude Vichard, notaire à Bozel. En 1573, un Claude Vichard, fils de Pierre Vichard, notaire à Moutiers, est juge mage de Tarentaise, Conseiller d'Etat, sénateur de Savoie ; il prête 2 000 ducatons à Charles-Emmanuel et transmet la noblesse à sa famille ; l'entrée au Sénat anoblit en effet les roturiers ; en compagnie des plus anciennes familles, il jouit du privilège de l'exemption des tailles.

Claude-François Vichard, grand-père de notre auteur, est lié au président Antoine Favre. En 1613, Favre règle la question du Montferrat qu'évoque Saint-Réal dans sa nouvelle sur *La Conjuration* ; il négocie en 1617 le mariage de Christine de France, seconde fille de Henri IV, avec le prince de Piémont Victor-Amédée I. Saint-Réal qui prononcera en 1680 le *Panégyrique de Madame Royale* connaîtra tous les détails du mariage portugais de Victor-Amédée. Dans son *Mémoire sur sa Vie*, il explique longuement ses entrevues au Palais Royal avec Philippe d'Orléans. Une certaine Madame d'Abon l'aurait introduit auprès de Monsieur dans le plus grand secret. Il ne s'agit que de préliminaires aux négociations officielles. Le grand-père de notre auteur est un fonctionnaire

---

[5] BORDEAUX (H.). — « Le caractère de la Savoie ». In *Cahiers de l'Alpe*, N° 38 et *Paysages romanesques de Savoie*.



SAINT-RÉAL

Portrait de César Vichard, abbé de Saint-Réal, gravé par Achille Ouvré d'après un dessin de Véran (cliché A.I.G.L.E.S.).

plus modeste : il publie des avis pour « la mise au fourrage et ustensiles des deux compagnies espagnoles » aux lieux d'Ayme, Moutiers et Bourg.

Si on les compare aux Favre, aux d'Urfé ou aux Sales, les Vichard n'occupent pas encore de hautes fonctions, mais leur ambition opiniâtre ne tardera guère à donner de brillants résultats. En 1653, le père de César, Balthazard Vichard, est nommé juge-mage de Savoie : il occupe ainsi un des postes les plus importants de la magistrature.

En 1636, les Vichard qui possèdent à Chambéry une demeure aujourd'hui englobée dans l'hôtel de Coysia rue Saint-Réal, achètent la maison forte de Saint-Réal à Saint-Pierre d'Albigny. Leur fortune est faite ; ils prennent le nom de Vichard de Saint-Réal ; les notaires montagnards de Champagny et Moutiers sont devenus sénateurs et membres de la haute magistrature.

Après César, abbé de Saint-Réal, qui nous occupe, nous retiendrons le nom de Jacques-Alexis, petit-neveu de notre auteur, né en 1746 à Saint-Jean de la Porte, intendant de Sardaigne ; il fut l'époux d'Anne de Maistre, sœur de Joseph et Xavier de Maistre. L'inimitié de Sainte-Beuve trouve ainsi une explication : non seulement Saint-Réal osa s'opposer au grand Arnaud à propos d'une traduction du discours de Zachée dans la *Vie de Jésus-Christ*, mais encore il possédait des liens familiaux avec l'abominable Joseph de Maistre !

Le mystère qui entoura longtemps la naissance de César Vichard, abbé de Saint-Réal, est en partie levé par une brève note inscrite par son père Balthazard sur le livre de raison de Claude-François de Saint-Vichard, conservé à Annecy :

« Ce jeudy, neuvième d'avril 1643, à deux heures et demi après minuit, à la conjonction du soleil avec Mercure ascendant au signe de la Balance, et le vingt et unième jour de la lune, m'est né un fils de Demoiselle Sylvie Vuillet, ma femme, porté sur les saints fonts baptismaux par Monsieur Sarde, mon beau-frère, et Madame Lucaz, ma cousine, et nommé César du nom de son parrain ».

L'horoscope du nouveau-né est particulièrement brillant : Phébus-Apollon, le dieu des muses, de la poésie, de la divination et de la lumière, préside à la naissance avec Mercure, dieu de l'éloquence, du commerce et des voleurs ; par extension, tout se trouve sous le signe de l'équilibre, de la justice et des partages égaux. Les astrologues attribuent aux natifs de ce signe un caractère

franc, ouvert, impulsif et parfois violent, qui semble bien correspondre à la réalité pour César de Saint-Réal.

De la nombreuse lignée des enfants de Balthazard : Claude-François, Marguerite, Sylvie, Louis, César et Joseph, seuls survivront César et Louis, l'aîné, dont le fils François sera élevé par Saint-Réal après sa mort en 1672, enfin Marguerite qui mourra aux Ursulines en 1675.

N'insistons guère sur la vie mouvementée de notre auteur : rappelons l'apprentissage chez les Jésuites de La Trinité à Lyon, la vie besogneuse à Paris en compagnie de Varillas et Brienne. Lisons les vers que Brienne consacre à Saint-Réal :

« Quand Saint-Réal, ce faune bien disant,
Vous expliquait les vers de l'Arioste,
Et moi, Pétrone, assez semblable à lui,
Qui des garçons bien plus souvent s'accoste
Que du beau sexe, hélas ! qui n'est plus aujourd'hui,
Si l'on l'en croit, dans la cour à la mode... » [6]

Si nous ajoutons au dossier une lettre de Louvois parlant de la découverte de lettres « remplies des plus folles ordures que l'Italie ait jamais produites », voilà qui jette un jour singulier sur les mœurs de notre auteur. Faut-il croire ces accusations de vice italien ? Elles étaient fort à la mode au XVII[e] siècle.

L'ambassadeur de Saint-Maurice nous révèle un tout autre aspect de sa personnalité : « Quand il s'est attaché à l'église, ce n'a pas été pour jeter le froc aux orties, et même quand il serait séculier, il ne se marierait jamais. Ces sortes de gens, qui ne sont pas communs, ne veulent jamais avoir d'autres occupations que leurs livres à composer ou à négocier » (16 novembre 1672), ou encore le 17 mars 1673 : « Ce n'est pas un homme de cour, mais c'est un bel esprit, un des plus savants hommes du royaume dans notre religion, dans le latin et dans l'histoire... Il donnerait de grandes lumières et apprendrait de belles choses à Mr. le Prince » [7] ; cependant Saint-Réal ne deviendra pas le précepteur de Victor-Amédée, et en 1674, sa décade parisienne s'achève sur une note amère : la pension que lui versait Louis XIV n'est plus payée pour des raisons financières qui obligent à réduire la liste des étrangers pensionnés. Notre clerc rentre à Chambéry désabusé.

---

6 BRIENNE. — *Mémoires* ; Soc. Histoire de France. 1816-1819.

7 SAINT-MAURICE (Marquis de). — *Lettres sur la Cour de Louis XIV*. Calmann-Lévy, 1910.

En revanche, il a déjà produit ses plus belles œuvres : *Don Carlos* en 1672 et *La Conjuration des Espagnols contre la République de Venise* en 1674. Il faut y ajouter la *Réconciliation du Mérite et de la Fortune* en 1665 et *De L'Usage de l'Histoire* en 1671.

A Chambéry, Saint-Réal rencontre Hortense Mazarin. Sous la dictée de la célèbre duchesse, il va écrire son troisième « roman » : *Les Mémoires de M.L.D.M.* parues à Cologne, en 1675, traduites en anglais et italien. Elles suffiraient à la gloire de notre auteur : hélas ! l'attribution est contestée. Une lettre en italien écrite à Londres ne suffit pas à étayer notre conviction. Saint-Réal est très probablement l'auteur de cette œuvre piquante où l'amour, l'histoire et la diplomatie se mêlent en de piquants tableaux comparables aux *Observations politiques sur la Fortune* parues dans l'édition posthume de 1699 (Veuve Claude Barbin) qui conte en particulier l'histoire de Valenzuela, le favori espagnol qui inspire *Ruy Blas* à Victor Hugo.

Après avoir connu « l'histoire en déshabillé » sous la férule de Varillas, Saint-Réal se glisse dans l'intimité d'une grande dame, héroïne digne d'un roman picaresque, amoureux et historique. On peut imaginer qu'Hortense prit quelque plaisir avec ce jeune homme cultivé qui lui rapporte les propos piquants des ruelles. Mollement étendue sur son lit branlant, elle lui dicte ses mémoires et ne lui laisse rien ignorer de ses déceptions. En Madame Mazarin, Saint-Réal trouve un modèle vivant. Petit collégien en soutane, il l'avait entrevue à Lyon en 1658 ; à Paris, elle était l'inaccessible dame de beauté aperçue dans les salons ou au théâtre. Il la retrouve maintenant seule et abandonnée. Entre ce jeune homme maladroit, déçu dans ses ambitions, et cette jeune femme cruellement blessée par la vie se tissent les liens puissants de l'amitié et de la compréhension. Hortense fait la coquette ; Saint-Réal est ébloui, aveuglé, séduit.

Hortense hésite et ne sait si elle demeure en Savoie. En juillet 1673, Mazarin a cherché à la faire enlever ; elle est partie vers Lyon. Dès le 28 octobre 1673, elle fait des tractations avec l'ambassadeur d'Angleterre. Elle mettra deux ans à se décider : Charles-Emmanuel II n'est pas mauvais prince ; Louis XIV peut intervenir en sa faveur auprès de Mazarin. La mort du duc de Savoie en juin 1675 change tous ses projets. Il faut chercher un nouveau protecteur. A Londres, la cabale des mécontents trouve que Louise de Kéroualle, duchesse de Portsmouth, exerce une autorité trop

absolue sur Charles II. Louise de Modène, duchesse d'York et belle-sœur de Charles II, fait des offres à Hortense dès 1673.

Après quelque réflexion, Hortense quitte Chambéry le 20 octobre 1675. Orlier écrit avec soulagement à Mme Royale : « elle n'a dit adieu à personne, et elle est partie une petite heure avant le jour ; pour aller du côté de la Bavière, elle n'a mené avec elle que la moitié de son monde et a laissé le reste ».

Vaincu par ses charmes après avoir partagé, pendant les deux derniers mois du séjour chambérien, les plaisirs plus ou moins innocents de la chasse et de la littérature, Saint-Réal décide de suivre la troublante duchesse. Il possède le secret espoir de négocier une réconciliation avec Mazarin, d'acquérir enfin quelque notoriété comme diplomate et de plaire à Mme Royale en entraînant sa rivale loin de ses terres. Il chevauche à travers l'Europe derrière cette belle Amazone qui va entrer dans la Cour d'Angleterre « comme Armide dans le camp de Godefroy ».

L'ambassadeur de France à Londres est fort ironique dans une lettre à Louvois : « l'amant éconduit, Saint-Réal, parlait comme le mari ». Dans une lettre à Pomponne, Courtin souligne la folie du duc Mazarin et indique les offres de service de Saint-Réal. A cette occasion, Saint-Réal correspond avec les Grands de Versailles : cet aspect de la négociation entre Madame Mazarin et le Duc demeure inconnu ; nous savons simplement que notre César sert d'intermédiaire entre les partisans d'Hortense : Mme de Montespan, Mme de Bouillon, le duc de Nevers, Colbert et ses ennemis : le duc Mazarin et Louvois. Louvois s'acharnera toujours contre Saint-Réal qu'il trouve trop indépendant devant sa politique vis-à-vis de la Savoie.

En 1678, Saint-Réal rentré à Paris publie une *Vie de Jésus-Christ*. Il songe aussi à servir la souveraine de ses Etats, Marie-Jeanne Baptiste de Savoie-Nemours, établie à la Cour de Savoie par Mazarin et Anne d'Autriche, devenue régente depuis la mort de Charles-Emmanuel, le 12 juin 1675. En 1680, il prononce devant l'Académie de Turin le *Panégyrique de la Régence de Madame Royale*. Il écrit des œuvres de réflexion comme *Césarion ou entretiens divers* en 1684 qui évoquent sa maison savoyarde de Saint-Réal : « étant allés ensuite nous promener dans un Parterre, qui faisait face à sa maison du côté de la plaine, pour respirer le grand air, j'en demeurai si touché que je ne pus ouvrir la bouche de toute la soirée, ni faire autre chose que le considérer, comme si je ne l'eusse vu de ma vie ». En 1689, *De la Valeur* est dédié au duc de Bavière, cousin de Victor-Amédée II qui hésitait entre l'alliance

française et autrichienne. On attribue à notre auteur des éditions de la *Relation de l'Apostasie de Genève* de la sœur Jeanne de Jussie, des *Mémoires de la Minorité de Louis XIV*. Nous avons eu l'occasion de nous pencher sur ces œuvres apocryphes de Saint-Réal : ces problèmes d'édition demeurent un mystère.

Les lettres conservées aux Archives d'Etat de Turin ou aux Affaires Etrangères à Paris témoignent de l'activité diplomatique de Saint-Réal : de 1690 à 1692, ce dernier se trouve partout : à Versailles, à Fontainebleau, à Chambéry et à Turin ; diplomate, agent secret, homme de lettres et théologien, il se donne des airs de factotum.

« Ainsi certaines gens, faisant les empressés,
S'introduisent dans les affaires ;
Ils font partout les nécessaires... » [8]

En 1690, dans une lettre du 23 juillet, comparable au *Discours sur les Affaires présentes* de 1692 attribué à Saint-Réal, nous voyons Saint-Réal rassembler des renseignements sur la politique française à l'égard de la Savoie. Lorsque Chambéry est menacée par les troupes françaises, Saint-Réal épargne à la ville le pillage et l'entrée des soldats en allant négocier avec le marquis de Saint-Ruth : il obtient une trêve jusqu'à l'arrivée de Mgr Le Camus qui se chargera de négocier la capitulation. La ville se libère de l'occupation française en donnant 200 000 livres d'or à Saint-Ruth ; la municipalité emprunte aux habitants, ecclésiastiques, nobles et bourgeois. Tous sont au désespoir ; Saint-Réal épargne à la ville l'incendie, le viol, les soudards, mais son prince le rend responsable de la chute de Chambéry. Malgré tout, Saint-Thomas l'envoie à Paris. Bien qu'épuisé par la défaite, il chevauche vers la France pour sauver sa patrie que seule l'arrivée du prince Eugène a préservée du naufrage complet. *In articulo mortis,* Saint-Réal passe un an à Paris ; il adresse à Saint-Thomas des rapports sur la situation de la France qui prouvent lucidité et talents pour s'informer : « Je ne puis pas lui inspirer la foi en mes paroles qu'elle n'a pas ; mais quelque prévenue qu'elle soit des malheureuses idées qu'on lui a donné de moi et qui lui coûtent cher, je ne sais si elle l'est jusqu'à ne pas comprendre qu'après vingt-cinq ans de séjour en cette ville, les attachements et les entrées que j'ai eus à la Cour, la Manière dont j'y suis bien connu du public et en particulier de tout ce qu'il y a de plus illustre en naissance ou en mérite, je puis être mieux instruit

---

8 La Fontaine. — In *Le Coche et la Mouche.*

qu'aucun autre de ses sujets de l'état présent de la France l'ayant étudié aussi curieusement que j'ai fait depuis six mois que je suis ici pour lui pouvoir donner quelque avis utile. »

Il publie, en ce même temps, *De la critique* et les *Lettres de Cicéron à Atticus* car la philosophie et la critique littéraire lui servent de prétexte pour rentrer en France et dissimuler ses activités occultes d'agent secret de la Savoie. En 1692, il rédige un *Discours sur les affaires présentes*, comparable à ses lettres, qui condamne la politique de Louvois. Les Français répliquent par un éloge de Mme Royale. Enfin nanti de sa charge, pour la première fois de sa vie, il signe avec une fierté mêlée de joie naïve : « l'abbé de Saint-Réal ». Dans des lettres qui donnent parfois dans le phébus, il affirme sa fidélité à la Savoie et il cite les avantages que lui promirent les Français pour le convertir à leur cause.

Ainsi, il est arraché à la quiétude de sa retraite savoyarde. Il « se mêle de bien des choses » selon sa propre expression, mais il ne peut plus lutter contre les désastres qui menacent la Savoie. Il règle ses affaires, il rédige un testament le 13 septembre 1692, et il meurt à Chambéry. Le 16, ses héritiers se partagent ses biens et le 17 septembre il est enterré à Sainte-Marie l'Egyptienne, auprès de son père et de son grand-père.

L'acte de décès est laconique :

« Noble César de Saint-Réal, abbé, âgé d'environ 59 ans.

Signé : Cartet, vicaire. »

La vieillesse l'a affaibli avant l'heure ou sa famille ignore son âge exact, car, l'erreur est manifeste, il a quarante-neuf ans à peine — les documents retrouvés en font foi. La Parque a tranché trop tôt le fil de cette vie consacrée à l'étude et au service de la patrie. Une ultime joie éclaire pourtant les angoisses douloureuses de la fin : la charge d'abbé qu'il a convoitée toute sa vie lui est attribuée à l'artice de la mort.

Il ne reste plus rien ; ses manuscrits, sa correspondance particulière, sa tombe même, tout a disparu. Seul demeure le souffle de l'esprit : son œuvre qui reflète son talent aux multiples facettes et qui lui apporte la gloire.

Classé aujourd'hui parmi les « minores », il est le dieu domestique de quelques « happy few » qui, après Stendhal, savent apprécier la variété de son œuvre. Cette dernière nous livrera peut-être les secrets de Saint-Réal dont la vie était mystérieuse même pour

Racine et Boileau [9]. Le *Dictionnaire de Moreri* notera même : « tout le monde a lu ses écrits avec autant d'empressement que de plaisir ; presque personne n'a connu l'écrivain ».

Don Carlos et *La Conjuration des Espagnols contre la République de Venise*, ses deux nouvelles historiques, résument la politique d'Emmanuel-Philibert, dit Tête de Fer car son crâne résistait dans les batailles aux coups les plus violents, et celle de Charles-Emmanuel I, dit le Grand pour son habileté entre la France et l'Espagne.

Don Carlos s'ouvre sur les nombreuses guerres entre la France et l'Espagne ; les Flandres détournent les belligérants de l'Italie : « La France y perdit deux batailles, où presque tout ce qu'il y avait de braves gens dans le royaume fut pris ou tué, et qui mirent les affaires en si mauvais état qu'on résolut d'acheter une paix à quelque prix que ce fût. Cette paix fut l'ouvrage du duc de Savoie, général de l'armée d'Espagne, et du connétable de Montmorency son prisonnier. Le connétable fit considérer à ce prince qu'il ne retrouverait jamais une si belle occasion de rentrer dans ses états d'où François I avait chassé son père, et le duc fit en sorte auprès de Philippe II que le traité fut conclu, peu de temps après, à Câteau-Cambrésis » [10]. On ne saurait être plus concis pour évoquer la grande victoire de Saint-Quentin et le traité de Câteau-Cambrésis qui valut au duc la main de Marguerite de Valois, sœur de Henri II. Plus loin dans la nouvelle, se trouve une autre référence à la maison de Savoie : « Cependant, la reine qui était devenue grosse au retour de Bayonne accoucha de l'infante Catherine Michelle, sa seconde fille, qui fut depuis duchesse de Savoie » [24]. L'histoire n'ajoute pas que son mariage avec Charles-Emmanuel I fut heureux puisqu'ils eurent dix enfants !

Dans la *Conjuration des Espagnols contre la République de Venise*, Saint-Réal montre le rôle néfaste, en Italie, de l'Espagne, terre de ministres peu intègres, et le jeu de Charles-Emmanuel I dans les années 1615 à 1618. La Savoie signe successivement des traités avec les Espagnols, la France et Venise pour essayer de survivre au milieu de ses ennemis. « Le marquis d'Inojosa avait des liaisons trop étroites avec le duc de Savoie... il venait de signer le traité d'Ast dont la France et les Vénitiens avaient été médiateurs entre la France et lui ». Nul au fond ne souhaite sincèrement la

---

9 SEGRAIS. — *Œuvres*. Durand, 1755. In Mémoires et anecdotes.

10 SAINT-RÉAL. — *Don Carlos*. Ed. A. Lebois. Aubanel, 1960.

paix : « On fit des propositions au duc de Savoie qu'on savait bien qu'il n'accepterait pas ». Les alliances changent alors et le duc s'unit aux Vénitiens contre les Espagnols en 1616. Pourtant le 6 septembre 1616, la paix entre Espagnols et Vénitiens est conclue à Paris : « le gouverneur de Milan s'aboucha quelque temps après à Paris avec le comte de Béthune pour en régler l'exécution à l'égard du duc de Savoie... il jugea à propos de se brouiller à nouveau avec le duc de Savoie sous prétexte que les troupes congédiées par ce prince s'étaient arrêtées dans le pays de Vaud ». Les Espagnols trouvent sans cesse des arguments pour ne pas se conformer aux décisions égales : « Alors Don Pèdre déclara qu'il prétendait que le duc de Savoie rendrait auparavant certaines places qui appartenaient à des ministres de Mantoue. Ces terres furent rendues, et cependant Verceil ne se rendait point... ».

Charles-Emmanuel paraît de bonne foi face au gouvernement de Milan. Saint-Réal traite là d'un point diplomatique important, mais une prudente discrétion lui interdit d'entrer dans le détail des négociations : Mattioli, le secrétaire du duc de Mantoue, sera arrêté cinq ans plus tard pour trahison envers Louis XIV. Notre abbé se flatte simplement d'avoir vu des papiers sur Mantoue en préparant la *Conjuration* dans sa correspondance privée avec le marquis de Saint-Thomas.

Dans son œuvre publique, il s'arrête aux faits connus de tous comme le mariage de « Madame Chrétienne, sœur du roi de France, avec le prince de Piémont ».

Les allusions à la Savoie semblent fort discrètes ; certes, il ne fallait point de digressions inutiles dans des nouvelles consacrées à l'Espagne ; l'auteur n'écrit pas une histoire de la Savoie. S'il n'oublie pas les glorieux ancêtres de ses souverains, dans la trame de ses récits, il mentionne rapidement qu'Emmanuel-Philibert rétablit le duché après vingt-trois ans d'occupation française ; de même, il insiste plus sur le rôle de la France qui permet à Charles-Emmanuel de triompher des Espagnols que sur les hésitations du duc entre les deux puissances. La réserve de Saint-Réal s'explique : *Don Carlos* ne saurait trop souligner les alliances entre la Savoie et l'Espagne sans désobliger Louis XIV ; dans la *Conjuration*, Saint-Réal se tourne déjà vers sa patrie avec plus d'intérêt : non seulement il montre la dette de son pays envers la France, mais encore sa politique indépendante en Italie.

Plus que l'histoire savoyarde, c'est surtout Don Carlos, héritier du trône que son père Philippe II laisse mourir dans son cachot le

24 juillet 1568 après l'avoir fait arrêter en grand secret le 18 janvier 1568, qui inspire auteurs de nouvelles et dramaturges.

Après 1672, la nouvelle de Saint-Réal reprend en France la polémique autour de Philippe II et la politique espagnole. Gregorio Leti, Madame d'Aulnoy ou Saint-Simon composeront de sombres récits sur ce sujet. Otway, Campistron, Ximenes en tirent des tragédies ; les deux premiers plagient autant Racine que Saint-Réal ; Ximenes, qui essaie de donner un nouveau lustre au théâtre français, reçoit les encouragements de Voltaire.

Après la Révolution, le thème de *Don Carlos* prend un sens politique. Les historiens découvrent de nouveaux documents et condamnent la création de Saint-Réal au nom d'une vérité qu'ils croient détenir. Joseph-Marie Chénier, après son frère André et Louis-Sébastien Mercier, Alfieri font de Philippe II l'incarnation d'un sombre tyran ennemi de la liberté. Le drame romantique s'empare du sujet après Schiller ; Latouche, Soumet, Delavigne mettent en scène Philippe II, Don Carlos, Elizabeth de Valois et Don Juan d'Autriche. Prosper Mérimée s'intéresse au fils de Philippe II comme au faux Demétrius. Tieck, La Motte-Fouqué et Grillparzer reprennent le thème de Schiller, tandis que Schaëffer et Schevill adaptent les pièces espagnoles. En Espagne, seul Quintana ose briser la conspiration du silence ; quelques auteurs, comme Nuñez de Arce, imitent le théâtre du Siècle d'Or, mais ils ne parviennent point à cacher la faiblesse de leur inspiration.

A côté de l'essai historique ou du théâtre, une nouvelle forme artistique se développe dès 1723 à Venise, Paris, Londres, Linz, Gênes, Naples et Milan : des opéras sont créés ; enfin, le 21 mars 1867, l'opéra de Verdy-Méry-Du Locle paraît et donne une nouvelle audience au sujet traité par Saint-Réal et Schiller [11]. Verdi-Vittorio-Emmanuele, re de Italia : *Don Carlos*, l'opéra, est encore lié à la maison de Savoie.

La nouvelle de Saint-Réal et ses traductions influencent ces créations en Allemagne, Angleterre, Espagne, France et Italie. *Don Carlos* contient tous les sujets qui sont développés suivant les goûts de l'époque et les opinions de l'auteur. La révolte des Flamands est réprimée par l'autorité sanguinaire de Philippe II et de l'Inquisition ; la religion catholique triomphe en Flandres et à Lépante. La passion, la malédiction et la vengeance apparaissent à la fin du

---

11 VERDI-MERY. — *Don Carlos*. Opéra. Escudier, 1967 et Mss autographe N° 1032.

XVIII[e] siècle ; Elizabeth de Valois, mère amoureuse de son fils, provoque la jalousie de Philippe II ; le fis devient le rival du père en amour et en politique ; l'honneur royal est vengé dans le sang ; poison, poignards et complots entraînent la mort. La folie et le désespoir du Prince, l'exil et les malheurs de la Reine, l'inquiétude angoissée et la gloire omnipotente de Philippe II s'achèvent dans la mélancolie et la mort.

Citons aussi Alexandre Dumas, auteur du *Page du Duc de Savoie* et de *La Maison de Savoie, depuis 1555 jusqu'en 1850*, qui nous donne à la manière de Saint-Réal une version romancée de la vie de Marguerite de Savoie, de son fils Emmanuel-Philibert, et qui « explique » les origines de la célèbre Dame Blanche qui protège la dynastie savoyarde.

Ajoutons Stendhal, grand admirateur de *Don Carlos* et de *La Conjuration*, qui « emprunte » à Saint-Réal « son maître oublié » selon l'expression du brésilien J. Montello, la célèbre épigraphe dans *Le Rouge et le Noir* : « Un roman, c'est un miroir qu'on promène au long d'un chemin. »

Paul Morand note avec humour : « Les canaux de Venise sont noirs comme de l'encre ; c'est l'encre de Jean-Jacques, de Châteaubriand, de Barrès, de Proust » [12]. Il cite les fugitifs prisonniers d'eux-mêmes, de leur folie ou de leur amour. Il s'attache aux voyageurs, à Casanova et Byron, mais il oublie les créateurs du mythe de Venise : Poe et le crime de *L'Assignation*, Hoffmann et sa courtisane diabolique, Milosz et *L'Amoureuse Initiation*, Saint-Réal et la nuit sanglante de *La Conjuration*.

Venise est un miroir ingrat qui efface l'image la plus parfaite de sa légende mystérieuse : *La Conjuration des Espagnols contre la République de Venise en 1618*. Cette conspiration du silence et du mépris dont parle malicieusement Louis Guilloux, tout lecteur de Saint-Réal qui part en quête de la vérité risque de s'y heurter [13].

La Conjuration contient tout : histoire, poésie, liberté, crimes, drames familiaux, rivalités entre chefs, faiblesses humaines. Saint-Réal donne aux dramaturges la figure de Jaffier. Pierre et Renaud existaient déjà dans les récits historiques ; le corsaire au service d'Osuna et le Français exilé, complice de Bedmar, avaient défrayé les chroniques. Saint-Réal fait de Jaffier, l'obscur Provençal qui dénonça ses amis, une âme inquiète, faible, obsédée dont Otway

---

12 GUILLOUX (L.). — *Parpagnacco ou La Conjuration*. Gallimard, 1954.

13 MORAND (P.). — *Venises*. Gallimard, 1971.

peindra les actions et les amours et Simone Weil la mort dans la quête de Dieu. [14] Historiens, dramaturges, essayistes et romanciers critiquent, transforment, défigurent, mais Saint-Réal, ses personnages et sa création littéraire, survivent.

La Conjuration reflète aussi la morale réaliste de Machiavel, les dangers auxquels s'expose un Etat défendu par des mercenaires, la lutte entre l'Espagne, la Papauté et Venise en Italie. Le complot s'achève dans la répression sanglante ordonnée par le Conseil des Dix. La légende qui entoure la justice vénitienne, la gueule de lion qui recueille les dénonciations, les canaux où flottent les cadavres, les fêtes autour du *Bucentaure* créent autour de la ville une auréole de crainte que Saint-Réal transpose pour la première fois de la littérature dans l'histoire. La célébrité des peintres vénitiens, les récits de voyageurs vont ensuite illustrer une image plus riante de Venise. Les essayistes, après la vulgarisation de l'organisation politique faite par Amelot de la Houssaie, puis les historiens vont analyser le gouvernement de Venise. Ces derniers critiquent certains oublis, s'indignent devant les peccadilles de Saint-Réal. Une fuyante vérité ne peut posséder de reproduction fidèle ; le miroir des arts ne présente jamais qu'une ombre perdue.

Saint-Réal crée une Venise d'espionnage, d'aventures sanglantes et de disparitions mystérieuses. Son spectacle est fait de splendeur, de mort ; la lagune de Venise compose le décor ; l'histoire et la diplomatie fournissent l'intrigue policière dont les conjurés sont les acteurs et les victimes. Saint-Réal évite le style romanesque en ne peignant pas d'amours malheureuses ; las ! les dramaturges ont fabriqué Belvidera, une Ophélie devenue virago, et Aquilina, l'aigle qui se venge sur ses amants de sa déchéance.

Les multiples conjurations qu'inspirent Venise et Saint-Réal sont bien un « défilé de tous les ilotes de la littérature ». Cesserons-nous alors de contempler Titien et Véronèse parce qu'ils attirèrent les faussaires ? Allons-nous renier Hugo, Musset, Georges Sand, Barrès et Thomas Mann parce qu'ils eurent des imitateurs ? Ne pouvons-nous rêver avec Saint-Réal et Nerval, de la Reine de Chypre ? Nous exclamerons-nous avec Lucien Fabre : « Il a fallu le XIX[e] siècle pour s'y tromper. Et tout le monde a suivi. Bassesse. Bassesse... de Venise [15] ».

Certes, l'image de Venise se transforme et s'affadit au XIX[e]

---

[14] WEILL (S.). — *Poèmes, suivis de Venise Sauvée*. Gallimard, 1968.

[15] FABRE (L.). — *Bassesse de Venise*. N.R.F. 1924.

siècle, mais Saint-Réal n'est pas oublié ; son souvenir se perpétue à travers les lectures et adaptations de *La Conjuration*. Il est d'ailleurs impossible de renier Saint-Réal, sa création d'ombre et de lumière, son admiration envers Charles-Emmanuel I, duc de Savoie, sa lutte entre l'Espagne et Venise. Après Hugo, Stendhal et Balzac, le XX[e] siècle, Simone Weil, M. Louis Guilloux et M. Georges Limbour font de *La Conjuration* un sujet théâtral, romanesque et fantastique.

« Je ne sais si mon jugement est séduit par l'amour du sujet que j'ai pris à traiter, mais j'avoue ingénuement qu'il me semble qu'on ne vit jamais mieux ce que peut la prudence dans les affaires du monde, et ce qu'y peut le hasard ».

Ainsi parla Saint-Réal dans son Introduction à *La Conjuration des Espagnols contre la République de Venise*.

Andrée MANSAU.

LE COLLEGE D'ANNECY SOUS LE CONSULAT ET L'EMPIRE

(deuxième partie)

— I —

SOUS LE CONSULAT (1800-1804)

L'Ecole Secondaire d'Annecy, que la municipalité avait ouverte en l'an VII dans les locaux de l'ancien Collège, était en vacances quand eut lieu à Paris le Coup d'Etat du 18 brumaire, an VIII ; le général Bonaparte renversa le Directoire et prit le pouvoir avec le titre de Premier Consul. A Annecy, l'opinion publique accueillit avec satisfaction le changement de régime, seuls quelques anciens montagnards se retirèrent des affaires publiques ; les frères Joseph et Antoine Garbillon, qui avaient joué un rôle de premier plan dans la création de l'Ecole Secondaire, furent de ceux-là. La Commission des Hospices, renouvelée, conserva la surveillance de cet établissement, toujours appelé « le Collège », elle était présidée par le Maire, mais celui-ci était maintenant soumis à l'autorité du sous-préfet qui administrait l'arrondissement d'Annecy depuis germinal an VIII (mars 1800).

En l'an VIII (1799-1800), les autorités s'opposèrent à tout changement d'esprit au Collège comme l'atteste un rappel à l'ordre du Maire à la Commission des Hospices à propos de la célébration du décadi : « La loi du 13 fructidor an VI fait un devoir aux instituteurs de conduire leurs élèves chaque jour de décadi ou de fête nationale au lieu destiné à la réunion des citoyens. La surveillance du Collège et du Pensionnat vous étant confiée, vous devez veiller à ce qu'un chacun remplisse sa tâche » [1].

A la fin de l'année scolaire la Municipalité qui prépare la Fête Nationale du 1er Vendémiaire, qui commémore la proclamation de la République, demande à Jean-Claude Burnod, « professeur de rhétorique » [2] de faire le discours d'usage et de parler de l'utilité de l'instruction : « connaissant votre attachement à la chose publique vous le ferez mieux que tout autre » [3]. Le Collège a participé

---

1 Arch. mun. D 6/3 Lettre du Maire à la Commission des Hospices 9 Floréal an VIII.

2 Burnod avait cette chaire dans l'ancien Collège. D'après l'arrêté du 13 fructidor son cours est intitulé « Belles Lettres ».

3 Arch. mun. D 6/3 Lettre du Maire au Citoyen Burnod 28 fructidor an VIII.

INSTRUCTION PUBLIQUE. ÉCOLE SÉCONDAIRE

COLLÉGE D'ANNECY.

LE SOUS-PRÉFET

DE L'ARRONDISSEMENT COMMUNAL D'ANNECY,

AU CITOYEN Joseph Amblet.... ÉLÈVE
De la 1re Classe du Cours Elementaire des langues latine & françoise.

CITOYEN,

SUR le rapport qui nous a été fait par vos Professeurs, duquel il résulte que vous méritez le *premier* rang parmi les Elèves qui se sont le plus distingués *dans la 5me Cour*... D'après la maniére dont vous avez répondu aux examens publics auxquels Nous avons assisté, ainsi que le Maire, les Administrateurs des Fondations pour l'Instruction publique, &c.

Voulant encourager vos efforts, et exciter l'émulation de vos Condisciples,

NOUS vous accordons par la présente Lettre un témoignage authentique de satisfaction dû à votre bonne conduite, à votre application et à vos progrès.

FAIT à Annecy à la Sous-Préfecture le 16 Germinal an 11 de la R. F.

Blanc Professeur.

Nota. Le Collége d'Annecy, composé de dix Professeurs, et de plus de 200 Etudians, offre aux Jeunes-Gens une instruction gratuite, et la faculté de faire un Cours complet d'études. Le Gouvernement l'ayant érigé en Ecole sécondaire, les Elèves auront, dès cette année, l'avantage de pouvoir être admis aux places gratuites des Lycées.

Le Prospectus de l'Instruction et le Réglement se trouvent chez Durand Imprimeur à Annecy.

aux Fêtes Nationales (14 juillet et 1er Vendémiaire-22 septembre) pendant tout le Consulat, mais les réunions décadaires ont cessé en 1801, avec le rétablissement du Dimanche comme jour férié.

En l'an VIII les Cours du Collège sont les mêmes qu'en l'an VII et aucun incident n'est signalé. Mais pendant les vacances (22 septembre-22 novembre 1800) une nouvelle orientation de l'éducation se dessine ; certains pensent que, puisque la Révolution est terminée, il est temps de revenir à un enseignement classique et traditionnel.

Trois documents marquent les étapes de ce mouvement. Dans un rapport sur l'état de la ville d'Annecy un an après le 18 brumaire, le Conseil municipal fait une place au Collège : il loue le travail des élèves, mais déplore que, mises à part les petites classes, les autres soient si peu peuplées, moins que l'année précédente ; il émet le vœu, déjà présenté sous le Directoire, de transformer l'Ecole secondaire en Ecole centrale supplémentaire [4], mais ce vœu n'eut pas de suite [5].

Le second document sans date ni indication d'origine mais qui donne pour chaque classe le même nombre d'élèves [6] est paru immédiatement après le premier. Il débute de la même manière, par les mêmes compliments, mais ensuite viennent les critiques, qui sont vives, et qui ne peuvent émaner que de la Commission des Hospices, responsable du Collège.

« Les progrès des élèves auraient répondu à l'attente du public, dit-elle, si l'instruction était dirigée vers les connaissances les plus utiles dans l'ordre social... On devrait appliquer les jeunes gens aux principes de la langue latine, aux connaissances les plus utiles à la société, et les former dans une étude qui les conduise à la vertu, aux bonnes mœurs ,au lieu de s'attacher à ces grands discours oratoires sans but ni conclusion ». La suite porte une accusation très nette : les élèves, surtout des campagnes, quittent le Collège

---

4 Les professeurs des écoles centrales ont un traitement de l'Etat, ils sont pour la plupart très compétents, et attirent de bons élèves. En l'an IX l'Ecole Centrale de Chambéry a 304 élèves.

5 Séance du Conseil municipal du 30 vendémiaire an IX. Arch. mun. 1 D 5/1.

6 Voici les noms des instituteurs et le nombre des élèves de chaque cours dans les deux documents :

1er cours : Blanc, 51 élèves.
2e cours : Rivollet, 36 élèves.
3e cours : Saillet, 17 élèves.
4e cours : Burnod, 12 élèves.
5e cours : Truchet, 9 élèves.
Mathématiques : Mayor, 13 élèves.
Dessin : Chauvet, 48 élèves.

parce que « des principes révolutionnaires enseignés dans quelques cours les en ont éloignés, car leurs parents sont imbus de l'opinion que les enfants y reçoivent une éducation contraire aux bonnes mœurs, à la soumission et au respect qui leur sont dus ». Il faut que le gouvernement prenne des mesures efficaces « pour y rétablir une discipline, un ordre et un enseignement où l'on puisse acquérir des mœurs » et des connaissances utiles [7].

Le troisième document éclaire le second, il est daté et émane de la Commission des Hospices (séance du 26 brumaire an IX) qui a constaté un déficit dans les comptes du Collège de l'an VIII ; elle veut supprimer un des cours, le 4e, celui de Jean-Claude Burnod [8] et arrête « L'exercice du 4e cours actuel est provisoirement suspendu ».

La Commission a aussi décidé de changer le Directeur du Pensionnat, Rozier, nommé à l'ouverture du Collège, elle lui reproche de ne pas plaire aux familles et d'être un étranger (il est de Genève) sans répondant à Annecy. Elle a désigné pour le remplacer le professeur du 2e cours Rivollet, qui assurera les deux emplois. C'est un Annécien d'une famille connue et qui a une caution valable. De plus son prix de pension est moins élevé, 32 francs par mois au lieu de 33, la Commission qui paye pour les boursiers en profitera. Rivollet a dirigé le Pensionnat pendant 9 ans (1801-1810) jusqu'au rattachement du Collège et de son Pensionnat à l'Université impériale. Le remplacement de Rozier a été accepté par le Préfet du département du Mont-Blanc mais la suppression du 4e cours a été refusée, la Commission des Hospices a outre-passé ses droits [9].

Les arguments du Préfet n'ont pas convaincu la Commission,

---

[7] Arch. mun. 1 R 13 (358).

[8] Arch. dép. 10 L 160 (1) Procès-verbal de la séance du 26 brumaire an IX de la Commission des Hospices. « La suspension du 4e cours d'enseignement... ne peut nuire à l'instruction pour le motif que dans les 3e et 5e cours on donne des leçons de géographie et de morale, qu'au reste le développement des belles-lettres fait partie de l'enseignement attribué aux Ecoles Centrales, qu'enfin l'instituteur du 4e cours n'avait subi aucun examen par devant le jury d'instruction ». En tant que professeur de la même classe dans l'ancien Collège, Burnod n'a pas eu à subir l'examen du jury.

[9] Arch. dép. 10 L 160 (2) Le Préfet (Sauzay) à la Commission des Hospices 16 nivôse an IX :

« ... considérant que c'est contre le vœu de la loi du 3 brumaire an IV organique de l'Instruction Publique, que la Commission des Hospices s'arroge la surveillance de l'enseignement et le droit de censurer sous ce rapport...

La surveillance sous les rapports de l'enseignement et de tout ce qui a trait à la police de l'école est spécialement réservé à la Mairie sous l'inspection de l'autorité du sous-préfet ».

C'est le sous-préfet d'Annecy qui aurait dû arrêter la décision de la Commission des Hospices, mais c'était un intérimaire qui n'était pas compétent.

le Collège a l'autonomie financière et c'est elle qui gère les fonds, elle doit donc pouvoir diminuer les dépenses et prendre des mesures pour attirer le maximum d'élèves dans l'établissement. Le nom de Jean-Claude Burnod rappelait des souvenirs de la période révolutionnaire et effrayait les familles.

La Commission des Hospices n'a pas renoncé en l'an IX à surveiller l'enseignement. Le 10 prairial an IX (30 mai 1801) elle rappelle aux instituteurs du Collège Chapuisien qu'ils doivent à la fin de chaque trimestre fournir le tableau raisonné de leurs élèves (aptitudes, conduite, progrès) [10]. Le professeur du 5e cours Truchet, « recteur » de l'Ecole, répond que les tableaux demandés sur « l'état moral et littéraire du Collège » vont être envoyés [11]. Jusque là ils n'étaient pas obligatoires, c'est un renforcement du contrôle.

Une fois de plus la Commission réclame les dotations faites à l'ancien Collège Chapuisien qu'elle n'a pas récupérées, ou des biens nationaux équivalents, mais ses demandes restent encore sans réponse [12].

Le palmarès [13] de l'an IX montre qu'on a multiplié les cours, ils sont neuf et les noms de « rhétorique » et « humanités » ont réapparu ; il y a peu de professeurs et, comme dans l'ancien Collège, ils font sans doute deux cours semestriels et les élèves les suivent, un même professeur enseignant toutes les matières dans sa classe, matin et soir.

***

Pendant les deux premières années du Consulat peu avait été fait par le gouvernement pour l'Instruction publique. Mais en 1802, une fois conclue la paix avec l'Eglise et avec les puissances étrangères, Bonaparte mit ses projets à exécution. Il voulait préparer les jeunes générations à travailler dans l'ordre et l'obéissance à l'acquisition des connaissances et des principes qui assureront la grandeur de la France et la puissance de son chef. La *religion* et *l'instruction* sont les moyens sur lesquels il compte pour atteindre ce but.

---

[10] Arch. mun. 1 R 13 (358).

[11] Arch. mun. 29 prairial an IX 1 R 13 (300).

[12] Arch. mun. 10 Thermidor an IX 1 R 13 (10), un double de la lettre a été envoyé à Berthollet, elle énumère les bourses du Collège à Annecy, à Avignon, Louvain et Turin.

[13] Arch. mun. 1 R 13 (372) « Tableau des Elèves qui ont mérité des prix dans les différents cours du Collège Chapuisien d'Annecy, l'an IX de la République française » précédé d'une allocution sur les bienfaits de l'instruction. Les Prix ont été distribués le 1er Vendémiaire an X, au Collège.

Noms et Prénoms des Professeurs	Lieux de leurs Naissances	Lieux de leur Domicile	Leur âge	Si ils sont célibataires Veufs ou mariés	Nombre d'enfans	Depuis quelle époque ils sont chargés de l'instruction Publique	Leurs services rendus depuis leur appointement en 1791
M.r Huguet Catherin	Annecy	Annecy	Né le 9 janvier 1752	Célibataire		en l'année 1781	Fondateur Fondateur Eumard
M.r Bussat Jean Marie	Petit Bornand	id	Né le 9.bre 1765.	id	"	en l'an Sixte	à aucun
M.r Vernaz Jean Jacques	Annecy	id	Né le 1.er may 1769	id	"	en l'année 1782.	à aucun
M.r Tembet Aimé	id	id	Né le 5 janvier 1770	Marié	2	en l'an sept	à aucun
M.r Michaud Joseph François	id	id	Né le 2.d avril 1773	id	.	en l'année 178	à aucun
M.r Mercier Joseph.	id	id	Né le 21. août 1770	id	6.	en l'année 1791.	Au Pl
M.r Huguet Antoine Marie	id	id	Né le 24 may 1770	id	6	en l'an Sixie	à aucun
M.r Blanc Jean François.	Thônes	id	Né le 14.9.bre 1750	id	4.	en l'année 1776.	Fondateur Eumard
M.r Bertet Jean Antoine	Chambery	id	Né le 7. août 1781.	id		en l'année 1810.	à aucun

Titre ...	Leur qualité ...	Noms ...	Dates ...	Leur Traitement actuel	Fonctions publiques ...	Leurs Services Militaires	Quels sont les ouvrages qu'ils ont publiés.
...lier ...	Bachelier ès Lettres par Diplome	Principal au Collège d'Annecy.	N. ... en 1810 par l'Université impériale.	fr. 1200,00	Professeur de humanités, en suite de Théologie, Chanoine de la Collégiale d'Annecy en 1789, et actuellement Curé de la Paroisse du Collège.	Aucun	Aucun.
...un.	id	Régent de Philosophie	1er Novembre an XIII par l'Administration du Collège, et les ... suivi par l'Université impériale.	fr. 1200,00	Vicaire, actuellement professeur	id	id
...un.	id	Régent de Rhétorique.	Nommé Professeur de Belles Lettres à Rumilly le 6 juillet 1806, et à Annecy - Régent de Rhétorique les ... 1810.	fr. 1200,00	Vicaire, Professeur - Suppléant à Carouge et à Alexandrie, et actuellement Régent à Annecy.	id	Quelques Pièces - fugitives en Vers et en Vers.
...un.	id	Régent de 2de Classe des - humanités.	Confirmé au sept. par l'administration du Collège, et les ... 1810 par l'Université impériale.	IIII, 00	Professeur	Cinq Campagnes d'un - Légion d'Allobroges.	Aucun.
...un.	id	Régent de 1re Classe des — humanités.	10 may 1807, par l'Administration du Collège, et les ... 1810 par l'université imp.	1000,00	Commissaire du Gouvernement depuis ... jusqu'à ...	Aucun.	id.
...un.	id	Régent de 2de année de Grammaire.	13 Novembre an sept. par l'administration du Collège, et les ... 1810, par l'Université impériale.	800,00	a été Professeur de 6me - en suite de ... Directeur de l'enseignement pendant ... années.	id	id.
...un	id	Régent de 1re année de Grammaire	1er Novembre an XIII par l'Administration du Collège, et les ... 1810, par l'université impériale.	700,00	Professeur.	id	id.
...lier - ...res.	id	Régent Semainier	Confirmé au sept. par l'Administration du Collège, et les ... 1810 par l'université impériale.	700,00	Professeur également Titulaire à l'Institution Publique de Annecy de 1776, et étoit Professeur de Mathématiques à Aix en Savoye.	id	id
...un.	Bachelier ès Lettres	Régent de Mathématiques	... 1810.	1200,00	Ancien Elève des mines, et Directeur des mines, fut nommé Ingénieur par S. Excie.	id	id

Certifié véritable par Nous Maire De la ville D'Annecy Depar-
tement du Mont Blanc Hotel De ville le 23 juin 1815.

C'est un ancien Conventionnel, le savant chimiste Fourcroy qui rédigea la grande loi du *11 floréal an X* (1er mai 1802). Elle annonçait la fin des Ecoles Centrales, la création des Lycées et l'organisation des Ecoles Secondaires. Il y est dit que « toute école établie par les Communes ou tenue par les particuliers, dans laquelle on enseignera les langues latine et française, les premiers principes de la géographie, de l'histoire et des mathématiques sera considérée comme une école secondaire ». On promettait des places gratuites dans les lycées pour les meilleurs élèves de ces Ecoles [14]. Cette loi fut complétée par celle du 30 Frimaire an XI [15] (21 décembre 1802) qui laisse aux parents d'élèves et aux villes le soin de couvrir la totalité des dépenses des Ecoles ; leur surveillance est donnée au Maire, sous l'autorité du Sous-Préfet et du Préfet. Les règlements et les nominations des chefs et des professeurs de ces écoles seront soumis à l'approbation du ministre de l'Intérieur.

Le Collège d'Annecy remplit les conditions pour devenir une Ecole Secondaire, la perspective d'ouvrir le chemin des lycées lui donne une nouvelle importance ; de plus, grâce aux dotations dont il dispose, il demande une très petite contribution aux parents pour le paiement des professeurs.

Quelques modifications dans l'horaire des classes seront demandées à toutes les écoles [16], elles seront transmises au Collège par le sous-préfet par intérim le 3 prairial an X (23 mai 1802) ; en plus du dimanche, le jeudi sera jour de congé [17].

---

[14] Recueil du Droit administratif, titre II article VI de la loi du 11 Floréal an X sur l'Instruction Publique.

[15] Bulletin des Lois. Locaux et frais d'instruction des écoles secondaires 30 frimaire an XI. La loi précise sur quoi doit porter la « surveillance » du Maire, du sous-préfet et du préfet. Ils veilleront particulièrement :

1. à ce que l'enseignement donné dans lesdites écoles comprenne au moins tous les objets prescrits par l'article de la loi du 11 floréal an X.
2. à ce qu'il n'y ait jamais moins de trois professeurs dans chaque école, y compris le Directeur qui pourra faire lui-même les fonctions de professeur.
3. à ce que le mode d'enseignement et le règlement relatif à la discipline intérieure de l'école s'accorde autant qu'il sera possible avec le mode d'enseignement et le règlement de discipline des lycées.

[16] La circulaire a été envoyée aux Préfets par Roederer, Directeur de l'Instruction Publique au Ministère de l'Intérieur :

« La division hebdomadaire, substituée à la division décadaire, exige une nouvelle distribution des jours de classe et des jours de congé pour les établissements d'Instruction Publique. Sans doute vous avez déjà pris des mesures pour faire observer dans toutes les écoles le repos religieux prescrit le dimanche, mais un jour de congé dans le cours de la semaine paraît encore nécessaire, et je vous invite à le fixer le jeudi ». Arch. mun. 1 R 13 (369).

[17] Le sous-préfet par intérim au Maire. Arch. mun. 1 R 13 (365). Le secrétaire de la sous-préfecture a assuré l'intérim de germinal à thermidor (avril à août 1802). Le sous-préfet Sautier a été choisi par le Sénat comme membre du Corps législatif en germinal, son successeur à Annecy, Samuel Bernard, a été nommé en floréal (mai) mais n'a pris son poste qu'au milieu de thermidor (août).

Le nouveau sous-préfet, Samuel Bernard, va donner au Collège une très vive impulsion. C'est lui qui prononce un mois après son arrivée le discours des prix, son style est inhabituel, c'est un discours politique à la gloire de Bonaparte « Pacificateur du Monde ». Avant son départ pour l'Egypte, dit-il, ce héros de la campagne d'Italie, déjà membre de l'Institut, visitait les écoles et disait aux élèves qu'il devait ses succès à l'émulation, et que la lecture de la vie des hommes illustres, Miltiade, Thémistocle, Aristide, l'avait incité à les imiter. Le sous-préfet dit l'importance des récompenses que décerne l'honneur, les couronnes que les élèves suspendront chez eux toute leur vie ; il évoque la joie et l'attendrissement des mères des lauréats, dont les noms iront jusqu'au Premier Consul, et une belle carrière s'ouvrira devant eux. La grande affiche du Palmarès [18] reproduit ce discours, les récompenses de 10 classes, une petite pièce de vers du sous-préfet dédiée aux élèves, et au bas une courte notice sur le Collège qui a près de 200 élèves et un pensionnat. Pour terminer le nouveau sous-préfet signale qu'il a suivi à Paris les leçons des plus célèbres professeurs de France, et qu'il se fera un plaisir de surveiller l'instruction.

C'est Berthollet qui a fait nommer Samuel Bernard sous-préfet de l'arrondissement d'Annecy, bien qu'il ne soit pas Savoyard comme son prédécesseur. Il a été l'élève de Berthollet à l'école Polytechnique, très doué pour les sciences et très travailleur. Il s'est familiarisé avec l'administration en Egypte où il a dirigé l'hôtel des Monnaies. Jeune, il a 28 ans, tout dévoué au régime, il veut réussir à faire sortir Annecy du marasme économique, et à répandre l'instruction en utilisant les méthodes modernes et efficaces.

C'est ce dernier aspect qui intéresse le Collège ; il a voulu en faire un établissement secondaire de premier ordre, et en priorité, élever le niveau de la formation scientifique. Pour la rentrée de l'an XI (début novembre 1802) il a fait imprimer un règlement [19], où

---

[18] Arch. dép. 10 L 160. La distribution des prix a eu lieu le 25 fructidor an X. Chaque Cours a un professeur et comprend plusieurs classes. Blanc a le Cours élémentaire qui comprend 2 classes, on commence le latin dans la 2e, l'âge du cours est 9 à 13 ans ; Rivollet a le 2e cours qui comprend 2 classes, élèves de 12 à 15 ans, le 1er cours a pour professeur Saillet, les élèves ont de 13 à 15 ans ; la Rhétorique (15 à 16 ans) et la logique (17 à 18 ans) sont enseignées par Truchet, les Mathématiques et la Physique par Mayor, les Mathématiques comprennent 2 divisions, l'âge est de 16 à 18 ans. Le dessin, le cours le plus fréquenté (41 élèves) est divisé en 2 classes. Moreau est professeur. Dans les classes de Rivollet et de Saillet, outre le latin et le français les élèves ont des cours d'histoire, de mythologie, d'arithmétique et d'orthographe.

[19] Arch. mun. 1 R 13 (14). 10 brumaire an XI (30 octobre 1802) une brochure de 8 grandes pages intitulée « *Règlements et Instructions* » dressés pour le collège de la ville d'Annecy par le sous-préfet de l'arrondissement, signé Samuel Bernard, et suivi de l'approbation du Préfet du Département du Mont-Blanc, datée du 14 brumaire an XI, et signée Verneilh.

il insiste sur la nécessité de garder les élèves une année entière dans chaque classe [20] et d'avoir au moins 15 ans pour entrer dans ce qu'il appelle la 1re Division, et qui comprend 3 classes ; d'abord une où l'on étudie la Logique débarrassée, dit-il, du jargon de l'ancienne métaphysique scolastique, l'Idéologie (psychologie) et la grammaire générale. Il spécifie que l'enseignement doit être fait en français, les cours dictés sont bannis. C'était une véritable révolution dans les méthodes d'enseignement, mais l'auteur, accaparé par mille autres tâches, n'a pas eu le moyen de la faire appliquer. Les Mathématiques, puis la Physique seront enseignées dans les 2e et 3e années de la 1re Division ; elles sont indispensables pour être admis à l'Ecole Polytechnique et dans les Lycées. L'auteur indique en note les brillantes carrières ouvertes par Polytechnique, ce qui pouvait exciter l'ambition des élèves et grossir les effectifs des classes scientifiques du Collège. Ces cours ainsi que ceux de Rhétorique et de Dessin seront publics et l'auteur espère que, comme à Paris, ils seront suivis par des gens de tout âge [21].

C'est dans la 2e Division qu'on enseignera les Belles-Lettres (Rhétorique, éloquence, poésie) et, dans les classes d'Humanités, on approfondira la connaissance des langues latine et française, dont les éléments seront étudiés à partir de la deuxième année de collège, et pendant deux ans. Les dates des grandes vacances ont été avancées, selon le désir des familles, l'année scolaire commence le 10 brumaire (Toussaint) et se termine le 10 fructidor (30 Août).

C'est pendant l'automne de l'an XI (1802) qu'ont été transportés dans la Chapelle des Barnabites contiguë au Collège des livres provenant de l'ancien Collège, de l'Evêché, de la Ville et des Corps ecclésiastiques [22]. Ils étaient entassés depuis des années à l'Evêché, et pillés. Le bibliothécaire Saillet, libraire, devait dresser le catalogue. On a inventorié 5 148 volumes dont 2 671 de théologie : les ouvrages les plus demandés par les élèves concernaient la littérature, les classiques, l'histoire et les voyages. Le public y était admis certains jours.

---

[20] Dans le « Règlement » l'auteur indique en note « Il a régné longtemps au Collège d'Annecy, un abus qu'il est très important de détruire. Les parents croyaient que les enfants avaient fait leurs études lorsqu'ils avaient passé rapidement par toutes les classes ; souvent ils avaient terminé leurs cours à 13 ans, aussi plusieurs étaient-ils alors, tout au plus, capables de les recommencer ».

[21] En note dans le Règlement :

« L'instruction est de tout âge... Dans la Capitale, l'on voit tous les jours des personnes illustres et des vieillards suivre les Cours publics ; plusieurs se distinguent dans les sciences qu'ils n'ont commencé à étudier que fort tard, et tous trouvent dans l'étude le délassement le plus digne d'un homme sensé ».

[22] Arch. mun. 2 R 7/5 : la commission des hospices avait demandé la réunion des livres dès 1800. L'inventaire a été fait en février 1802.

Le sous-préfet, trouvant qu'un professeur ne pouvait continuer à faire deux classes, et la Commission des Hospices n'ayant pas les moyens d'en payer davantage, eut l'idée de s'adresser à la Ville pour créer de nouvelles chaires. « Le Collège, écrit-il au Maire, est l'établissement le plus précieux de la Ville, une des plus belles maisons d'éducation de toute la France » [23]. Il demande d'abord et obtient facilement la création d'une chaire pour les débuts du latin ; est nommé Antoine-Marie Mugnier, un Annécien de 32 ans. Un mois plus tard Samuel Bernard fait une démarche qui lui tient à cœur, il voudrait un bon professeur de physique [24] qu'il ferait venir de Paris, auquel il faudrait donner un traitement plus élevé. Cette fois c'est le refus de la Ville, non de la chaire, mais de l'étranger, trop coûteux. « On trouvera pour moins cher dans l'arrondissement un professeur qui fera l'affaire » [25]. C'est ainsi que va être nommé le premier prêtre parmi les professeurs du Collège, Jean-Marie Bussat, âgé de 37 ans, désigné sous le double vocable, tantôt de professeur de philosophie, tantôt de mathématiques et physique car il enseignera le tout.

C'est l'époque où le Concordat entre en application. Le préfet, Verneilh, et Samuel Bernard poursuivent une correspondance à ce sujet. Tous deux sont d'avis que s'il y avait des « actes religieux » à l'intérieur du Collège il y aurait de nouveaux élèves, et Verneilh engage son subordonné à agir avec prudence, en faveur de la liberté du culte [26].

C'est aussi l'année où le Collège reçoit la nouvelle appellation officielle d'Ecole Secondaire (arrêté du 15 pluviose an XI

---

[23] Arch. mun. 1 R 13 (328) 8 brumaire an XI (29 octobre 1802).

[24] Arch. mun. 1 D 4 (7) 10 frimaire an XI (1er décembre 1802) lettre au Maire « ... étant dans l'intention de donner au Collège d'Annecy toute la splendeur qu'il avait dans l'ancien régime... il serait à propos d'en faire venir un de Paris pour enseigner la Physique, qu'en conséquence son avis est qu'il soit employé du produit du tarif additionnel de l'octroi 2 000 F par an, 1 400 pour le professeur de physique si on veut en avoir un habile et 600 F pour l'autre. »

[25] Arch. mun. 10 4/7 (109) 10 frimaire an XI. La Municipalité répond au sous-préfet « Considérant qu'il lui paraît inutile de faire venir un professeur de physique de Paris pour ne lui donner que le modique traitement de 1 400 F (on dit modique pour un professeur étranger mais trop fort pour un professeur de la ville), tandis que dans l'arrondissement on pourrait trouver un sujet très instruit et très propre à enseigner cette science, qui se contenterait d'un traitement beaucoup plus faible ». La ville le payera 800 F : « on peut en trouver un dans l'arrondissement qui s'en contenterait ».

[26] Arch. dép. 10 L 163 (2). Lettre du Préfet au sous-préfet, 12 brumaire an XI. Pour rassurer les familles le Préfet conseille « d'exprimer que la liberté des cultes sera protégée par les instituteurs et par l'autorité selon l'intention des parents ». Il ajoute « votre prudence doit vous servir de guide pour accorder la tolérance due aux opinions religieuses avec l'exécution des lois » (le culte n'est autorisé que dans des églises désignées et non ailleurs).

5 février 1803) [27]. Truchet, recteur de l'établissement est chargé d'informer les élèves que le concours des bourses dans les lycées leur est désormais ouvert (18 germinal an XI 9 avril 1803).

Les changements opérés au Collège durant l'an XI sont énoncés dans l' « Avis aux Pères de famille » que la Commission des Hospices fait diffuser pour la rentrée de l'an XII (Toussaint 1803). On y lit qu'un nouveau professeur « l'abbé Bussat, connu par ses talents » y enseigne la philosophie et la physique générale. Il y est fait mention de l'Instruction religieuse [28], outre un cours de morale au Collège, une messe sera dite exprès pour les élèves tous les matins dans l'Eglise Saint Dominique qui jouxte le Collège. Le citoyen Mugnier ancien chanoine, professeur de Théologie fera tous les dimanches une instruction religieuse. Truchet se voit retirer l'enseignement de la Logique et le titre de recteur ; désormais c'est l'abbé Bussat qui « inspecte » le Collège. Tout est fait pour attirer les élèves, aussi bien de la campagne que de la ville ; il y a deux pensionnats, tenus par Rivollet et Truchet et des particuliers prennent des écoliers en pension à très bas prix [29].

A l'occasion de la rentrée des classes, le 3 novembre 1803 (12 brumaire an XII) le sous-préfet prononça un discours qu'il fit imprimer [30]. Après avoir donné en exemple le Premier Consul et vanté les bienfaits de l'instruction, il informe son auditoire des emplois procurés à d'anciens élèves du Collège [31], leur fait espérer des places gratuites au lycée de Grenoble, et assure les professeurs de l'intérêt qu'il porte au Collège. La cérémonie de rentrée eut lieu dans la Salle des Spectacles au Collège, avec la musique militaire.

Quelques jours plus tard (24 novembre) [32] Samuel Bernard prévient le maire de la venue prochaine des Inspecteurs généraux qui

---

[27] Avis reçu le 17 germinal an XI Arch. mun. 10 6/19 (32).

[28] L'instruction religieuse est mentionnée après l'énumération des enseignements, des examens, de la Bibliothèque dans ces termes « On ne se bornera pas à exercer les élèves dans les Sciences, on ne négligera rien de tout ce qui pourra leur former le cœur et l'esprit ».

[29] Avis aux Pères de famille, 22 vendémiaire an XII Arch. mun. 1 R 13 (142). Il est signé de la Commission des Hospices mais le sous-préfet y a joint quelques lignes louangeuses pour les élèves du Collège et leurs professeurs.

[30] Arch. mun. 1 R 11 (114). Discours prononcé à l'Ecole Secondaire d'Annecy par le sous-préfet de l'arrondissement le 12 brumaire an XII (3 novembre 1803).

[31] « Nous avons donné un emploi à la sous-préfecture au jeune Guillet votre « ancien condisciple, qui avait fait ses études avec succès. Nous avons placé à « Chambéry le jeune Amoudruz qui avait marqué de grandes dispositions dans le « cours de Mathématiques, auprès du citoyen Nouet chargé par le gouvernement « de faire dresser les cartes départementales de la Savoye et du Piémont. Cet « astronome se fera un plaisir de l'instruire dans les importantes opérations géo- « désiques dont il s'occupe, et de lui faire avoir par la suite un emploi avantageux. »

[32] Arch. mun. 1 R 19 (4) 3 frimaire an XII.

feront passer le concours des bourses des lycées. Ils sont venus à Annecy le 3 janvier 1804 (13 nivôse an XII) [33].

Le mois suivant Samuel Bernard, passant à Paris alors qu'il se rendait à Rochefort, son nouveau poste, apprend que le Collège aura le plus grand nombre de boursiers de tout le département du Mont-Blanc [34]. Le lycée de Grenoble n'ouvrit que l'an XIII (novembre 1804) mais les reçus ont été avisés dès Mai (voir le tableau).

Au point de vue administratif l'événement le plus important eut lieu dès le début de l'an XII (10 octobre 1803). Un arrêté du gouvernement changea le règlement des écoles secondaires communales [35] ; au Collège il entra en application en nivôse (janvier 1804). Un *bureau d'administration* devait « surveiller » l'école ; il était composé du sous-préfet, du maire, d'un magistrat, de deux membres du conseil municipal élus par leurs pairs et du Directeur de l'Ecole. Les deux représentants du Conseil municipal furent élus le 19 janvier 1804 (29 nivôse an XII) et dès le lendemain Samuel Bernard, en instance de départ, réunit le bureau et l'installe [36]. La Commission des Hospices qui jusque-là avait les attributions données au Bureau, fort mécontente, tente une démarche auprès du Préfet (Verneilh) ; elle soutient que le Collège n'est pas communal, puisqu'il vit grâce à des fondations privées. Le Préfet répond que l'argument est sans valeur, parce que la Commission des Hospices qui gère ces revenus, est une administration communale. Elle continuera sa gestion financière exclusivement [37].

Le régime du Consulat touche à sa fin (18 mai 1804) : il a duré 4 ans 1/2, pendant lesquels le Collège a été la seule Ecole secondaire à Annecy, communale ou particulière. Le nombre des professeurs a été augmenté, ils n'ont pas de grades universitaires mais enseignent bien le latin comme l'atteste un paquet de copies d'élèves de 3e en vers latins (an X) [38]. Pour les sciences, la même année Mayor a une dizaine d'élèves en Mathématiques et trois seule-

---

[33] Arch. dép. 10 L 59. Ils sont 3 : 2 ex-religieux pour les lettres, Delambre l'astronome pour les Sciences.

[34] Arch. mun. 1 D 6/19. Samuel Bernard en avertit le Maire le 7 germinal an XII, de Rochefort.

[35] Bulletin des lois, 19 vendémiaire an XII (n° 322).

[36] A cette séance, Bussat, considéré comme Directeur de l'Ecole, demande à la Commission des Hospices une Chapelle au Collège. La Commission refuse, faute de moyens.

[37] En l'an IX le préfet Sauzay avait fait un arrêté dans ce sens, mais la Commission des Hospices n'en avait pas tenu compte. La réponse de Verneilh est du 19 pluviôse an XII 9 février 1804, Arch. dép. 10 L 160 (12).

[38] Arch. mun. 1 R 13 (358).

ment en physique [39]. C'est le sous-préfet qui en l'an XI a donné les sujets de l'examen de mathématiques (algèbre et géométrie) [40] il a été satisfait des progrès et des résultats. Nous avons les énoncés des problèmes mais pas les copies des élèves ; à la fin de l'an XI ils étaient pour la plupart, d'après le sous-préfet, au niveau du concours d'entrée à l'Ecole Polytechnique.

---

[39] Le Collège n'a pas de cabinet de physique et le programme de Mayor est très en retard sur l'état de cette science, ce qui explique la demande du sous-préfet d'un bon professeur. Dans sa correspondance avec le Préfet il fait l'éloge des connaissances de Bussat.

[40] Arch. mun. 1 R 13 (343).

— II —

LE COLLEGE D'ANNECY SOUS L'EMPIRE
(1804-1815)

La proclamation qui, le 18 mai 1804, fit du Premier Consul l'Empereur Napoléon Ier, n'entraîna pas de changements au Collège d'Annecy. Le seul fait notable est l'ascension du professeur de philosophie, Bussat, le seul qui soit d'Eglise. Il est devenu Secrétaire du Bureau d'Administration et assume en fait la direction de l'Ecole. Mais, il continue à enseigner et tous les trois mois il réunit ses collègues avant d'informer le Bureau d'administration de la marche de l'établissement, de sorte qu'on peut dire que ce sont les professeurs qui gèrent le Collège, sous la tutelle peu envahissante des autorités. Le Maire Ruphy et le successeur de Samuel Bernard, Le Maignan, n'interviennent pas beaucoup dans sa vie. Le Maignan[1], jeune capitaine de cavalerie, ne s'intéresse pas autant que son prédécesseur aux problèmes de l'éducation. Il convoque le bureau d'administration, qu'il préside, d'abord chaque mois, puis à intervalles plus éloignés devant le désintérêt manifesté par ses membres, pour qui c'est une fonction honorifique et gratuite, dont ils se dispensent souvent.

Le nombre d'élèves a augmenté, mais on compte tous les inscrits, bien qu'un certain nombre ne soit jamais venu, ou soit parti au bout de peu de temps. En 1807, le Collège déclare 298 élèves dont 45 pensionnaires, le chiffre le plus élevé atteint à cette période.

Le palmarès de l'an XII, daté du 15 fructidor, est conforme aux vues de l'ancien sous-préfet qui a inauguré l'année scolaire, il y a une classe de Physique, une de Mathématiques, une de Rhétorique (Belles-Lettres) puis 2e, 3e, 4e, 5e où l'on commence le latin, et 6e pour les éléments (lecture, écriture et calcul), l'enseignement du calcul et du système métrique est donné de la 5e à la 2e classe[2].

L'année suivante, le seul changement est que les Mathématiques et la Physique sont réunies dans une seule classe. Le professeur de dessin enseigne aussi l'architecture et la levée des plans,

---

[1] Installé le 13 pluviôse an XII (3 février 1804) il mourut sous-préfet d'Annecy en novembre 1809. Annecy resta sans sous-préfet jusqu'au 27 février 1811, l'intérim étant exercé depuis le 27 octobre 1809 par le 1er Secrétaire, Curtet. De Roussy, auditeur au Conseil d'Etat, assura l'administration de l'arrondissement jusqu'à la Restauration de 1814.

[2] Le système métrique, légalement obligatoire, n'était pas encore en usage dans l'arrondissement d'Annecy. Samuel Bernard avait demandé qu'il soit enseigné dans toutes les classes, pour que les enfants l'apprennent à leurs parents.

c'est, et cela restera, Moreau, peintre d'histoire. Le palmarès est daté du 14 fructidor an XIII.

Pour l'année 1805-1806 (an XIV) l'énumération des enseignements donnés par Bussat est impressionnante : géométrie, trigonométrie, algèbre, sections côniques, Eléments d'histoire naturelle, Statique, Machines simples, Hydro-dynamique, Principes de la physique, de la chimie, Electricité, Magnétisme, Galvanisme, Notions d'astronomie. Il donnera, en latin [3] pendant toute l'année des leçons de Logique, Métaphysique et Morale. Le Palmarès est daté du 31 août 1806, le calendrier révolutionnaire a cessé d'être en usage, mais la liste des récompenses est inchangée, deux ou trois élèves par classe ont mérité des prix pour l'ensemble de leur travail, et quatre ou cinq des accessits [4]. L'année 1806-1807, au mois d'avril le professeur d'humanités Saillet démissionne, il est remplacé par Michaud, ancien professeur, qui fut sous le Directoire commissaire du pouvoir exécutif auprès de la Municipalité [5]. Cette année-là les prix changent de nom, pour chaque classe il y a uniquement un prix de diligence et un de sagesse, mais les classes restent les mêmes.

L'année suivante verra l'annonce d'un grand changement avec la création de *l'Université impériale*. Pour les 4 ans 1/2 qui viennent de s'écouler on peut noter quelques faits importants. En premier lieu la place donnée à la religion dans les programmes du Collège, bien différente dans l'Avis aux pères de famille [6] de la rentrée de l'an XIII (10 brumaire) du paragraphe discret qui lui était accordé dans « l'Avis » de la rentrée précédente. Il y est dit que dans chaque Bulletin mensuel envoyé par le Directeur du Collège (Bussat) figurera « l'état moral et religieux » de l'élève. On y affirme que « la vraie vertu ne peut être que l'ouvrage de la religion ». Un aumônier est attaché au Collège, il « distribuera l'instruction religieuse chaque dimanche et célébrera la Sainte Messe tous les jours de la semaine pour la prospérité de la jeunesse ».

---

[3] Ce choix du latin est expliqué par le besoin que les élèves auront de cette langue s'ils étudient le droit, ou la médecine dans les écoles de médecine organisées par la loi du 19 ventôse an XI et dans celles de droit (loi du 22 ventôse an XII). Les élèves d'Annecy vont aussi à l'Université de Turin, la date de l'ouverture des cours leur est annoncée officiellement. Arch. mun. 1 R 19 (6) 6 brumaire an XIV (28 octobre 1805). Lettre du sous-préfet Le Maignan au Maire (Droit, médecine, chirurgie, jurisprudence).

[4] Les palmarès du Collège pour cette période ont été conservés aux Archives de l'Académie Florimontane (n° 1092, Consulat et Empire) et à celles de la Ville, Arch. mun. 1 R 13 (372) (ans VIII, IX, X, XI, XII).

[5] Michaud est le seul professeur du Collège qui quitte son poste à la rentrée de 1816, sous le régime sarde et est remplacé par un prêtre.

[6] Bibliothèque municipale d'Annecy. Fonds savoyard S.A. 373, 1. L'avis est signé du sous-préfet Lemaignan, du Bureau d'administration et de Bussat, secrétaire.

L'Empereur veut pouvoir compter sur la religion pour renforcer son autorité. Dans le catéchisme qu'il a fait rédiger en 1806 figurent parmi les devoirs des chrétiens « le service militaire et les tributs ordonnés pour la conservation et la défense de l'Empire ». Il y affirme que « fait par Dieu ministre de sa puissance et son image sur la terre... lui résister conduit à la damnation éternelle ». Pour s'assurer que le culte est èxercé selon ses vues dans les Collèges, il décide que les évêques viendront l'inspecter. Le sous-préfet en donne avis au Maire le 19 mars 1807 [7]. Le second fait important est la sous-administration du Collège. Bussat est professeur d'enseignements variés qui lui laissent peu de loisirs, il n'a pas le titre de Directeur, il « surveille », il « inspecte » le Collège, sous l'autorité du Maire qui a bien d'autres soucis et du sous-préfet qui n'est pas, comme Samuel Bernard, l'administrateur zélé du Collège.

***

Depuis la loi de Floréal an X, il s'était créé dans toute la France beaucoup d'Ecoles secondaires [8] et, ne recevant aucun subside de l'Etat, elles tendaient à s'affranchir du joug de l'administration. Napoléon voulait contrôler plus étroitement l'instruction et l'enseignement religieux, il estimait que l'Etat devait régler l'esprit public, et que diriger les opinions politiques et morales de la jeunesse dans les Ecoles était un des moyens les plus efficaces. Il a conçu le projet d'imposer à tout le pays l'unité d'enseignement, et d'après un témoignage contemporain c'est à Turin qu'il aurait découvert le modèle de ce qu'il cherchait [9]. Dès 1805, alors que Napoléon allait à Milan se faire couronner roi d'Italie, il a appris que dans le ci-devant royaume sarde un *Magistrat de la Réforme* avait juridiction, avec des pouvoirs étendus, sur l'enseignement dans tous les Etats de terre ferme. « Il aura soin qu'on n'y enseigne

---

[7] Arch. mun. 1 R 13 (156). Décision de Napoléon datée de Varsovie, 6 janvier 1807.

« Les évêques ont le droit de faire par intervalles des visites pastorales dans les établissements consacrés à l'Instruction Publique pour s'assurer :

1. Si les chapelles ouvertes dans les établissements pour l'exercice du culte sont dans un état décent et convenable.
2. Si le culte y est exercé conformément aux règles établies.
3. Si les aumôniers qui le desservent remplissent exactement leurs devoirs et fonctions.
4. Enfin si on a soin d'instruire les élèves dans les principes de la religion et de leur enseigner le catéchisme publié dans le diocèse ».

[8] 750 environ, tant publiques que privées, avec, en tout 50 000 élèves. D'après A. Aulard : Napoléon Ier et le Monopole Universitaire. Paris 1911.

[9] Le témoignage est d'Ambroise-Marie-Modeste Rendu né en 1778 à Paris, Conseiller d'Etat et collaborateur de Fontanes dans les débuts de l'Université. Il est rapporté dans un écrit de son fils : E. Rendu « Mr A. Rendu et l'Université de France », Paris 1861, 168 pages B.N. (8° Ln 27 17245), c'est une paraphrase de la loi sarde, les citations exactes se trouvent dans Aulard, ouvrage cité.

qu'une doctrine saine, qui ne soit pas contraire à la religion, à nos droits, et à ceux de la couronne ». Il a sous son autorité tous les Collèges et Ecoles. « Pour enseigner dans les provinces tant deçà que delà les monts et cols, il faudra en avoir la permission du Magistrat de la Réforme et aller enseigner où il vous nommera ».

Sur ce schéma Napoléon chargea Fourcroy de préparer un rapport sur l'organisation dans l'Empire du monopole de l'enseignement ; il y travailla deux ans, le cardinal Fesch, oncle de l'Empereur, corrigeant ses projets et le *17 mars 1808* parut un volumineux décret de 144 artices instituant *l'Université impériale* qui en tout lieu, à tous les degrés sera seule en France autorisée à donner l'enseignement. A la tête de l'Université il y a le Grand Maître, nommé par l'Empereur, celui-ci choisit Fontanes, un écrivain conservateur, bien vu de l'Eglise. C'est à lui que tous les enseignants doivent promettre obéissance.

L'Université est divisée en Académies, chacune ayant à sa tête un Recteur ; Annecy est dans l'Académie de Grenoble, le Recteur se nomme Pal. Tous ceux qui à Annecy se sentaient concernés par le Collège (Municipalité, professeurs, parents d'élèves, etc...) lurent attentivement ce qui, dans le décret, concernait les Ecoles secondaires. Que le corps enseignant fût soumis à une haute autorité universitaire était pour eux un rappel du passé. Ils acceptaient les principes mis à la base de l'enseignement [10] et même l'obligation pour les membres de l'université de dénoncer à leurs supérieurs leurs collègues malpensants [11], mais certains articles du décret les ont inquiétés [12]. L'enseignement de la rhétorique et de la philosophie, ainsi que celui du dessin, qui faisaient la gloire du Collège, allaient-ils être supprimés ? Aucun professeur n'avait de grade

---

[10] Décret du 17 mars 1808, Bulletin des Lois n° 185, Titre V, article 38. « Toutes les écoles de l'Université impériale prendront pour base de leur enseignement :

1. Les préceptes de la religion catholique.
2. La fidélité à l'Empereur.
3. L'obéissance aux statuts du corps enseignant qui tendent à former, pour l'Etat, des citoyens attachés à leur religion, à leur prince, à leur patrie et à leur famille ».

[11] Id. Titre VI, article 46. Les membres de l'Université sont tenus d'instruire le Grand Maître et ses officiers de tout ce qui viendrait à leur connaissance de contraire à la doctrine et aux principes du corps enseignant dans les établissements d'instruction.

[12] Id. Titre I, art. 4. Les Collèges, écoles secondaires communales enseigneront les éléments des langues anciennes et les premiers principes de l'histoire et des sciences.

Id. Titre IV, art. 31. Les Principaux et Régents de Collège devront être bacheliers.

Id. Titre XIII, art. 101. A l'avenir, et après l'organisation complète de l'Université, les principaux et régents des Collèges, seront astreints au célibat et à la vie commune.

universitaire, seraient-ils congédiés ? L'obligation « à l'avenir » du célibat et de la vie commune aurait-elle effet rétro-actif, les professeurs (sauf l'unique ecclésiastique, Bussat) étaient mariés ; allaient-ils malgré leurs états de service et leur fidélité au régime être exclus de l'Université ? Enfin certains professeurs voyaient avec déplaisir la possibilité d'être envoyé dans un Collège lointain [13].

Sans tarder vont être rédigées des « Observations adressées à S.E. le Grand Maître de l'Université impériale par le Conseil de l'Administration du Collège d'Annecy pour la conservation de ses règlements actuels et des degrés d'instruction qui y sont établis ». [14] Après un rappel des enseignements donnés jadis au Collège Chapuisien et de la notoriété de quelques-uns de ses élèves, c'est le récit de l'ouverture de l'Ecole secondaire, sa reconnaissance officielle par l'arrêté du 15 pluviôse an XI, et l'exposé des matières qui y sont actuellement enseignées, de la place qu'y tiennent l'instruction et la pratique religieuses. Sous la surveillance du Conseil d'administration et des autorités locales cet établissement « prospère dans le meilleur ordre avec des professeurs éclairés, tous dignes de considération et de confiance... Le désir des pères de famille et de toutes les personnes vertueuses et estimables est de le voir conservé dans son état actuel ».

Les professeurs sont salariés sur les revenus des fondations, les ressources du Collège, reconnues par la loi, sont sa propriété, les bâtiments scolaires sont commodes pour les classes et le Pensionnat. Annecy est la deuxième ville du département, elle a des communications faciles avec une partie du département du Mont-Blanc et elle est très proche du département du Léman, elle en reçoit des élèves. Sans ce collège bien des talents resteraient inemployés, « vu la nécessité d'être instruit pour toutes les professions » [15].

L'enseignement donné au Collège d'Annecy était conforme aux

---

13 Id. Titre VII, art. 56. Il (le Grand Maître) pourra faire passer d'une Académie dans une autre les régents et principaux des Collèges entretenus par les Communes.

14 Arch. mun. 1 R 13 (18). Le document n'est pas daté mais il a été rédigé très vite après la parution du décret d'autant plus que les Collèges qui n'auraient pas reçu de diplôme d'emploi étaient menacés de fermeture au 1er janvier 1809.

15 Arch. mun. 1 R 13 (18). Le Procès-Verbal de la Séance du Conseil d'administration se termine ainsi : « arrête que son Président enverra une Supplique pour que le Collège soit maintenu avec tous ses degrés d'instruction » sauf à modifier son règlement. Le Décret (Titre 13), stipule qu'aucun professeur ne peut avoir de pensionnat, et que les Collèges doivent avoir une Ecole Normale pour former des instituteurs primaires).

Enfin le Procès-Verbal porte que Copie sera envoyée à Berthollet (qui est Sénateur) « pour seconder les vues du Conseil et de ses Compatriotes pour la conservation de cette institution précieuse à son pays natal ainsi qu'aux Sciences et aux Arts ».

vues du gouvernement, toutes les craintes ont été rapidement dissipées. Dès le 15 octobre 1808 le sous-préfet Le Maignan écrit au Maire d'aviser tous les enseignants qu'un registre est ouvert avec cette question : « Etes-vous dans l'intention de faire partie de l'Université impériale et de contracter les obligations imposées à ses membres ? ». Tous répondirent « oui » [16]. Le 29 décembre Le Maignan communique au Maire l'arrêté du Grand Maître de l'Université (Fontanes) qui autorise les établissements existants à continuer provisoirement [17]. Enfin les professeurs en exercice ont reçu leurs grades sans examens.

L'insertion du Collège dans l'Université s'est faite graduellement pendant l'année scolaire 1809-1810. Des travaux considérables entrepris dès les vacances de 1809 avaient rénové les bâtiments [18]. Pour la première fois depuis la réouverture en l'an VII le Directeur du Pensionnat est membre de l'administration du Collège, il est Sous-Principal, c'est l'ex-chanoine Eustache Mugnier qui donnait depuis l'an XII l'enseignement religieux aux élèves. Le Collège est dirigé par un Principal, c'est l'abbé de Saint-Marcel [19], ni lui, ni le sous-principal n'enseignent, et ils sont hiérarchiquement supérieurs aux professeurs.

Pour l'enseignement littéraire les laïcs ne font que les classes d'humanités et de grammaire, un prêtre, Songeon, déjà professeur de Collège, est nommé professeur de rhétorique. Pour les sciences on nomme un jeune professeur laïc, capable, selon les directives de l'Empereur [20], de donner « un enseignement des sciences au niveau des connaissances acquises », il est seul pour enseigner les mathématiques, la physique et la chimie, son nom est Jean Antoine Replat [21].

Enfin un nouveau Bureau d'administration, qui contrôle principalement la comptabilité du Collège, est nommé par le recteur de Grenoble, Pal, et installé par lui le 7 mai 1810.

---

16 Arch. mun. 1 R 19. Figurent les noms de Michaud, Mugnier, Bussat, Rivolet, Blanc et Truchet.

17 Arch. mun. 1 R 19 (10).

18 Une galerie couverte réunit le Pensionnat au Collège ; le mur qui enserre les bâtiments, la cour du Collège et le vaste jardin a été réparé, une porte donnant sur le quai a été aménagée qui permet aux internes de sortir en promenade sans passer par la ville.

19 L'abbé Nicolas de Saint-Marcel a été professeur de philosophie au Collège Chapuisien en 1773, puis instituteur des fils du roi de Sardaigne ; il a 68 ans.

20 Décret portant organisation de l'Université. Titre XIX, art. 143.

21 Replat est né à Chambéry en 1781. Elève à l'Ecole centrale de Chambéry, il a obtenu en l'an VII le premier prix de Mathématiques supérieures. Ancien élève de l'école des Mines, Directeur des Mines, il a été recommandé pour ce poste au Collège par le naturaliste Cuvier.

L'avis aux Chefs de famille rédigé par l'abbé Saint-Marcel, daté du 22 octobre 1810, indique l'importance qu'il donne à la religion dans l'enseignement du Collège [22]. La nomination par le recteur Pal du curé de l'église Saint-Maurice (ex-Saint-Dominique) au bureau d'administration confirme la même tendance.

Cependant, le nombre d'élèves du Collège, qui avait beaucoup décru depuis 1807 ne monte à 136 en 1810 que grâce à un afflux de 19 élèves en mathématiques, correspondant à la nomination du nouveau professeur, Replat. Il se maintient aux environs de 130, dont une trentaine de pensionnaires. Il faut sans doute chercher dans les événements historiques la raison de cette diminution des effectifs. La conscription prend de très jeunes gens, dont certains ne peuvent terminer leurs études : la propagande en faveur du gouvernement instituée dans les établissements de l'Université [23], le conflit de l'Empereur avec le Pape, puis à la fin de 1812 le désastre de Russie, tout ceci a pu contribuer à la désaffection des familles pour le régime et pour le Collège.

L'année scolaire 1811-1812 est marquée dès le début (19 novembre 1811) par la démission du Principal pour raisons de santé [24]. Le sous-principal le remplace d'abord à titre provisoire, tout en gardant la Direction du Pensionnat, puis définitif, avec l'appui du Recteur Pal. En même temps (15 novembre 1811) un décret ouvre une nouvelle perspective au Collège, en augmentant le nombre des lycées ; il stipule que des Collèges bien situés, ayant des locaux et des moyens suffisants, pourront être transformés en lycées. Dès le 30 novembre le Bureau d'administration du Collège d'Annecy

---

[22] Ac. Fl. f° 1392. *Avis aux Chefs de famille*, brochure de 8 pages. Cf. Rev. Sav. 1951, un article de M. le Chanoine Courtin sur cet « Avis ».

« Le défaut de religion, source empoisonnée des désordres, vient ordinairement du défaut d'instruction. Pour mettre la jeunesse à l'abri de ce malheur, l'on sera très attentif à bien faire connaître aux élèves la Religion... La lecture ou rétention de livres... contraires à la Religion et au gouvernement seront punis, les élèves coupables pourront être exclus. Il y a lieu d'espérer que le Collège recouvrera peu à peu la bonne réputation dont il il jouissait autrefois, soit pour les études, soit pour la régularité des mœurs. »

[23] Arch. dép. 10 L 160 (15). Une circulaire du ministre de la Police Savary, est transmise au sous-préfet par intérim le 20 d'octobre 1810. C'est une demande de renseignements sur « les principes des maîtres, la direction qu'ils donnent à leurs élèves ». Il veut savoir « quels sont les textes sur lesquels les élèves composent, ce qui permettra de savoir si le maître a les principes du gouvernement ou ceux opposés ; il veut surtout savoir si « l'histoire glorieuse de la 4e dynastie (les Bonapartes) est employée dans les devoirs des élèves ».

En l'absence du préfet le conseiller de préfecture recommande la prudence, il compte sur la sagacité du sous-préfet par intérim pour se renseigner sans inquiéter les professeurs par une surveillance trop étroite.

[24] Arch. mun. 1 R 13 (103), 19 novembre 1811, P.V. du Bureau d'administration.

le demande [25], mais sans succès ; le budget du Collège est difficile à établir, il faut demander l'aide de la ville, tandis que les lycées sont à la charge de l'Etat.

A partir de 1812 les ressources de la ville baissent, les impôts ne rentrent pas et les débiteurs du Collège (fermiers, locataires) ne s'acquittent pas de leurs loyers, surtout ceux qui habitent le département du Léman. L'avoué du Collège est envoyé pour les leur réclamer [26], mais en vain, et le professeur de physique, Replat, n'arrive pas à se faire rembourser les appareils qu'il a achetés pour son enseignement [27].

C'est seulement le 26 mai 1813 qu'a lieu à Annecy la remise solennelle aux membres du Corps enseignant de leur *diplôme d'emploi* [28]. Ils prêtent serment, le principal a prononcé un discours et le Recteur après lui. Désormais tous les maîtres du Collège sont intégrés à l'Université. Cette année-là encore la fête de l'Empereur le 15 août est célébrée et les bons élèves du Collège y ont une place particulière. La distribution des prix, peu après, a lieu normalement, toutes les classes ont fonctionné sauf le dessin qui sera rétabli à la rentrée des classes [29].

La défaite de Leipzig en octobre 1813, suivie du recul des Français en deçà des frontières eut sa répercussion à Annecy : entre janvier et mars 1814 la ville passa trois fois des Français aux Autrichiens. Au traité de Paris (mai) elle restait française et Louis XVIII devenait son roi : le maire changea et une partie du Bureau d'administration. Mais le Collège fonctionna avec le même personnel, qui cessa d'être payé.

L'année scolaire 1814-1815 fut très mouvementée. En mars 1815 Napoléon revint au pouvoir. A Annecy, Velland devint maire et fit dresser un tableau très complet du personnel du Collège,

---

[25] Arch. mun. 1 R 13 (103), 30 novembre 1811, P.V. du Bureau d'administration.

[26] Arch. mun. 1 R 13 (103), 18 avril 1812 « M. Alexis Collomb, Père, avoué des bourses d'instruction » ira dans le département du Léman faire payer les débiteurs du Collège. P.V. du Bureau d'administration.

[27] Arch. mun. 1 R 13 (103), P.V. du Bureau d'administration. Achats de Replat pour la physique et la chimie énumérés, en tout 93,40 F.

[28] Arch. mun. 1 R 13 (103). P.V. du Bureau d'administration, les fonctionnaires ont prêté serment « de remplir en ce qui les concernait les obligations contenues dans les titres V et VI, du décret impérial du 17 mars 1808 ».

[29] L'enseignement obligatoire du dessin n'était pas prévu dans les Collèges, le professeur devait être entièrement payé par les élèves. Le Collège a fait rétablir le traitement du professeur, qui provenait d'une dotation. L'autorisation vint de Paris le 29 novembre 1814.

inchangé depuis 1810 [30]. Un bureau d'examen des comptes fut créé, présidé par Bussat, pour permettre de payer les professeurs. Après Waterloo (18 juin) c'est la confusion complète, avec un nouveau Maire et l'occupation autrichienne. Les professeurs n'obtiennent qu'en novembre d'être payés par des bons garantis par les dotations du Collège [31]. La ville d'Annecy se souvient que sous le Directoire, quand elle a rouvert le Collège, elle n'a récupéré que la moitié environ des dotations du Collège Chapuisien ; avec la Restauration en France c'est le moment de faire valoir ses droits : elle réclame à Louis XVIII le capital que représentait le revenu de 6 000 F, produit des domaines qu'elle possédait vendus comme Biens Nationaux, soit 120 000 F [32].

Le Collège n'a interrompu ses cours ni en 1814-1815 ni en 1815-1816, mais l'administration sarde ne s'est mise en place que dans le courant de 1816. La première rentrée officielle des classes a eu lieu le 5 novembre 1816 en présence du Syndic d'Annecy. Le Collège est redevenu Collège royal de Première catégorie [33] et le chevalier de Montbel, président chef du Conseil de Réforme qui réside à Chambéry a pris la place du Recteur de Grenoble. L'ex-principal, Eustache Mugnier est devenu Préfet du Collège, il a renseigné l'administration sarde sur la gestion du Collège sous le régime français [34].

Le passage entre les deux régimes s'est fait facilement pour les professeurs, c'est le retour à leur passé, la stabilité après les transformations multiples de l'enseignement en France ; pour les écoliers, nés Français, le changement dans leurs perspectives d'avenir a donné sans doute, au moins à quelques-uns, des regrets.

M. Molinier.

---

30 Arch. dép. 10 L 159 (18).

31 Arch. mun. procès-verbal du Bureau d'administration 1 R 13 (103), 27 novembre 1815. Les régents n'ont pas été payés pour une partie de 1814 et tout 1815. Ils seront payés par les débiteurs du Collège, les bourses du Collège seront garantes de la solvabilité de ceux-ci.

32 Arch. mun. 1 R 13 (19), novembre 1816.

33 Arch. mun. 1 R 13 (21), 4 octobre 1816. Lettre du Chevalier de Montbel.

34 Arch. mun. 1 R 13 (21). Très sommairement : le Collège a été bien administré jusqu'en 1810 par la Commission des Hospices. « Transféré à l'Université de France qui a au Collège un Principal qui chaque année rendait compte à un Bureau établi par le Recteur de l'Académie de Grenoble ».

LA FAMILLE SERAND ET LA BIENHEUREUSE JEANNE-FRANÇOISE MICHELOTTI

Des notes généalogiques rédigées par Eloi Serand, le principal des fondateurs, en 1851, de notre association qui consacrait, comme l'on sait, la renaissance de l'Académie Florimontane de saint François de Sales, nous apprennent que la famille Serand était originaire d'Angon, commune de Talloires.

En remontant jusqu'au XVI[e] siècle, il indique comme auteur commun Claude Mugnier dit Serand ou alias Serand, vivant à Angon vers 1530-1540.

Avec les générations, le nom patronymique deviendra Mugnier-Serand et il l'est demeuré ainsi à l'état civil bien que Serand seul soit employé.

Eloi Serand, dans sa généalogie, fait résider ses ancêtres à Angon jusqu'à Pierre, son bisaïeul décédé en 1768, laissant plusieurs enfants dont Humbert et Jean-Claude.

Le premier est son grand-père, le deuxième, Jean-Claude, homme d'affaires au château de Menthon est, suivant une note de notre regretté président d'honneur Joseph Serand, le bisaïeul d'Anne ou Giovanna, la bienheureuse Jeanne-Françoise Michelotti, née à Annecy en 1843 le 29 août.

Ce Jean-Claude Mugnier-Serand a un fils prénommé aussi Jean-Claude, lequel, marié à Jacqueline Chappuis, eut 8 enfants, dont Péronne née en 1806 épousa en 1839 Michel Michelotti et décéda en 1864. C'est la mère de la Bienheureuse. Ils habitaient Annecy, au n° 12 de la rue Filaterie, tout proche de la maison de commerce de son cousin issu de germain Eloi Serand, où fut fondée l' « Académie Florimontane ».

Jeanne-Françoise se trouvait être la cousine germaine de M[e] Jean-Claude Serand, notaire à Faverges au siècle dernier.

Par les souvenirs rapportés ci-dessus, on apprend également que la famille Mugnier-Serand eut des liens avec l'Abbaye de Talloires au XVIII[e] siècle par trois frères oblats, Pierre et Claude arrières grands oncles de la Bienheureuse et un autre parent Jean, frère Benoît.

D'autre part, on a cité que c'est devant le tombeau de saint François de Sales que cette petite annécienne sentit sa vocation en reprenant le programme primitif des fondateurs de la Visitation, programme auquel ils avaient dû renoncer.

Elle fut béatifiée à Rome le jour de Toussaint 1975 [1].

Louis PFISTER.

[1] Mgr Sauvage, évêque d'Annecy, éminent confrère florimontan, lui a consacré un article dans la Revue « Eglise d'Annecy » du 17 novembre 1975.

CHEMINS, TRANSPORTS ET AUBERGES D'AUTREFOIS SUR L'ANCIEN ITINERAIRE DE CHAMONIX

principalement dans la haute vallée de l'Arve

La facilité et le confort de nos voyages et de nos déplacements modernes nous masquent les incroyables difficultés des anciens voyageurs. Les chemins, les transports, et les auberges, ces trois éléments principaux du déplacement, étaient d'une précarité, et parfois d'un danger, qu'il nous est difficile de concevoir aujourd'hui. Et cependant, nous avons quelques témoignages écrits ou figurés qui nous permettraient de refaire l'histoire de ces aventures. C'est ce que nous allons tenter pour l'ancien itinéraire de Chamonix, en le considérant surtout dans la haute vallée de l'Arve, itinéraire qui a connu le plus stupéfiant destin, la vogue la plus curieuse, et le succès le plus complet à partir de la deuxième moitié du XVIII[e] siècle.

De tout temps, l'itinéraire principal de Chamonix est le trajet à partir de Genève par la vallée de l'Arve ; le passage par la vallée resserrée de l'Arly pouvait servir de communication vers l'Italie par le col du Petit-Saint-Bernard, mais n'a pu avoir qu'une importance militaire secondaire sous la conquête romaine pour la région de Sallanches ; quant aux cols des Montets et de Balme, ils n'auront, surtout le premier, qu'une importance touristique secondaire à partir de la fin du XVIII[e] siècle.

Les historiens italiens Luigi Vaccarone en 1880, et Giovanni Allars en 1891, et les Sociétés savantes de la Savoie, surtout depuis 1860, ont étudié les cheminements antiques dans les Alpes [1] ; il faut croire qu'à cette époque reculée ces cheminements étaient meilleurs qu'ils ne le seront jusqu'au XIX[e] siècle, puisque la présence romaine est attestée, au moins pour le haut Faucigny, à Passy et à Saint-Gervais ; il existait un réseau de voies principales et secondaires, sur lesquelles se sont penchés les archéologues spécialisés, mais qui n'intéresse pas directement le haut Faucigny.

Le notaire J.A. Bonnefoy en 1879 et 1883 et André Perrin en 1887 ont recueilli pour le haut Faucigny des documents d'histoire [2]

---

[1] En dernier lieu : P. BROISE, *Le Faucigny antique dans le cadre du décanat de Sallanches* (*Mém. et documents publ. par l'Académie Chablaisienne*, t. LVIII, 1970, p. 25 sq.).

[2] J.A. BONNEFOY, *Documents relatifs au prieuré et à la vallée de Chamonix* (Chambéry 1879-1883) ; A. PERRIN, *Histoire de la vallée et du prieuré de Chamonix du X[e] au XVIII[e] siècle* (Chambéry, 1887).

parmi lesquels figure la première mention que nous puissions citer d'une attention particulière et d'un contrat concernant un chemin dans la région qui nous occupe : il s'agit d'un contrat passé entre le curé Guillaume Botillier de l'ancien village du Lac et le prieuré de Chamonix pour la création et l'entretien d'un chemin carrossable, de l'ancien village du Lac jusqu'au Plan des Montées. Ce contrat donne toutes précisions sur les engagements que prend Botillier pour la largeur, les murs de protection, les garages pour le croisement des véhicules, les matériaux qui seront exclusivement de pierre à l'exclusion de bois, et pour l'entretien à ses frais de cet ambitieux chemin, moyennant une redevance de 60 florins. L'acte est passé à Chamonix, à l'entrée de la cour du prieuré, en présence de six témoins, le 21 septembre 1458. Par la suite on n'entend plus parler de cette audacieuse entreprise, et il paraît bien probable qu'elle n'ait pas été conduite à son terme en raison des insurmontables difficultés qu'elle présente à cette époque. On remarquera seulement ici qu'il s'agissait du passage le plus délicat et le plus dangereux de tout le parcours, celui qui donnait un souci constant aux administrateurs, et qu'il n'y aura de route carrossable en cet endroit qu'à partir du moment où l'on saura utiliser la mine et la sape, en matière de routes, c'est-à-dire à l'extrême fin du XVIII[e] siècle. Marc-Théodore Bourrit en sera le témoin oculaire.

On sait que les ducs de Savoie ont conduit une véritable politique de communications, car d'une part leur Etat bicéphale à partir du XVI[e] siècle exigeait des cheminements entretenus, permettant des relations rapides, et d'autre part la situation géographique de la Savoie les plaçait avantageusement pour tirer parti, soit sur le plan politique, soit sur le plan financier, des chemins conduisant en Italie, qu'ils détenaient principalement par la voie du Mont Cenis, mais aussi par celle du Petit-Saint-Bernard, et, pendant un temps, par celle du Grand-Saint-Bernard. Le dossier des textes administratifs et les documents d'archives concernant les chemins de Savoie est assez important. Mais cette action concerne beaucoup moins le Faucigny, qui ne possède pas de cheminement de grand transit, et qui est dans une situation féodale d'abord, puis dynastique, un peu particulière, et ne le met pas au même niveau que le reste de l'Etat de Savoie. Pour ce qui est du chemin de Chamonix, la haute vallée, très retirée et presqu'isolée jusqu'à une époque avancée, est principalement régie, à partir du XVI[e] siècle, par les relations de suzeraineté du collège des chanoines de Sallanches avec le Prieuré, quasi indépendant, de Chamonix. Les chemins sont fort médiocres sinon

dangereux, les transports, d'ailleurs peu nombreux, se font à dos d'homme et surtout par mulets, très répandus, les auberges sont inexistantes, et c'est généralement le curé de la paroisse qui loge les voyageurs, ainsi que cela se fera à Chamonix jusqu'à l'arrivée de De Saussure en 1760. Ajoutons que les rares cartes disponibles jusqu'à cette époque, sont imprécises, et n'indiquent pas les routes.

La première mention que nous ayons de ces questions est la lettre célèbre de William Windham, écrite en 1741, au retour de son excursion aux « glacières du Faucigny » [3], et qui sera l'événement qui déclenchera un intérêt subit et prodigieux pour la vallée de Chamonix. En négligeant la première partie de sa lettre, relative au voyage dans la basse vallée de l'Arve, qui ne présente pas de difficultés, Windham écrit :

« *(...) Après quatre heures de marche (depuis Sallanches) par de très mauvais chemins, étant obligés de traverser de fort mauvais torrents, nous arrivâmes à un petit village nommé Servoz (...) Nous dormîmes tranquillement dans une grange, sur de la paille. De là, nous nous mîmes en marche dès la pointe du jour, et, ayant de nouveau traversé l'Arve sur un fort mauvais pont de bois (le pont Pélissier) où nous eûmes de la peine à faire passer nos chevaux qui se déferraient à tout moment, et dont quelques-uns faillirent se précipiter dans l'Arve qui passait au bas du rocher (le plan des Montées, côtoyé par le précipie des gorges de l'Arve), nous arrivâmes dans une vallée assez agréable, où nous traversâmes l'Arve une quatrième fois sur un pont de pierre (...)* ».

L'intérêt pour la vallée de Chamonix commençant donc à se développer, nous allons trouver quelques-uns des premiers voyageurs qui aient laissé un récit de leur entreprise, singulière et aventureuse pour l'époque. L'un des premiers est le jeune duc de la Rochefoucauld d'Enville, en 1762. Il écrit dans son journal [4] :

« *(...) Le 1er août à 7 heures du matin nous quittâmes Salenches, et après avoir repassé le pont Saint Martin, nous prîmes un guide pour éviter les marais où nous aurions couru risque de nous embourber. Après avoir fait trois grandes lieues et demie, nous arrivâmes à Servoz, lieu de la dînée (...). En tout, le chemin de Salenches à Servoz est très mauvais : il faut toujours monter et descendre au milieu des pierres. Nous dinâmes à Servoz dans un*

---

[3] W. WINDHAM et P. MARTEL, Relations de leurs deux voyages aux glaciers de Chamonix (1741-1742)... éd. Th. DUFOUR (Genève 1879).

[4] Edité par C. RAULET dans *Annuaire du Club alpin français*, année 1893, pp. 468-495.

grenier. Une langue fourrée que nous avions apportée, et une omelette que nous fîmes faire, composèrent ce dîner, n'y ayant rien de plus dans le cabaret (...) ».

La mention qui viendrait ensuite est celle d'un nommé De La Roque, qui publie son voyage en 1783 [5] ; il semble avoir trouvé le chemin moins difficile que son prédécesseur, et avoir bénéficié de quelques ponts de bois nouvellement installés :

« *(...) Le chemin d'ici (Sallanches) à Chamonny est impraticable avec des voitures ; il faut nécessairement les quitter et s'y rendre à cheval (...). L'on continue de remonter vers la source de l'Arve ; dès lors la route devient de plus en plus montueuse et difficile, sans cependant offrir aucun danger. On traverse l'Arve plusieurs fois sur des ponts de bois d'une construction hardie et singulièrement ingénieuse et légère (...)* ».

Vient, enfin, De Saussure, qui publie en 1779 ses *Voyages dans les Alpes,* résultat de ses voyages et expériences commencées en 1760. A le lire, on constate les progrès accomplis par la voirie :

« *La route de Sallenche à Chamonni était autrefois dangereuse, même à cheval ; on ne pouvait la faire en sûreté qu'à pied ou sur des mulets du pays. Mais la grande affluence des étrangers a engagé la province à faire élargir les chemins, et à adoucir un peu les pentes les plus rapides (...)* » [6].

Quelques années plus tard, se mettant à nouveau en route pour son ascension célèbre de 1787 à la cime du Mont Blanc, il note dans son journal personnel :

« *La pluye commence au moment même de notre départ (de Sallanches), et augmente continuellement (...) ; elle cesse heureusement pendant que nous passons à pied le Nant de Joux, où le chemin détruit par le torrent nous fait perdre 1 heure 1/2, et où nos dames sont obligées de se faire porter ; nous mangeons un morceau à Servoz pendant que nos chevaux se rafraîchissent, et nous arrivons à 3 h 30 à Chamonni, en passant avec quelque peine les nants de la vallée (...).*

Au cours du voyage, Marc-Théodore Bourrit, apôtre de la vallée de Chamonix, et qui, espérant faire l'ascension du Mont Blanc avec De Saussure, suit celui-ci comme une ombre, éprouve

---

5 *Voyage d'un amateur des arts en Flandre, en Savoye, en Italie, en Suisse...* (Amsterdam 1783).

6 *Voyages dans les Alpes*, précédé d'un essai sur l'histoire naturelle des environs de Genève (1re éd. Neuchâtel 1779 ; nous citons l'édition de 1803), t. I, p. 339.

aussi les inconvénients de la route par mauvais temps. Nous en connaissons quelques détails par le journal de son second fils, Charles, qui est aussi du voyage :

« *(...) Le soir à 3 h nous sommes partis conduits par Maxime. D'abord nos affaires se sont détachées, il a fallu courir à un quart de lieue pour chercher des cordes. Ensuite à Chède une mule a si bien levé le derrière et a été si obstinée à ne plus vouloir bouger qu'il a fallu la renvoyer, et j'ai été chercher une mule qui nous a conduits à Chamonni où nous sommes arrivés à 10 h (...). C'était chez Tairraz (aubergiste). Moi j'ai eu un froid de pied si vif et ils ont été si humides qu'en arrivant j'avais très mal au cœur. Dans la route nous avons vu un loup à Chède (...).*

Le paragraphe de l'ouvrage de De Saussure, *Voyages dans les Alpes*, que nous avons cité plus haut, se continue par cette information, qui nous paraîtra savoureuse :

« *(...) On peut faire cette route (de Sallanches à Chamonix) sur des charriots étroits et légers : les gens de Sallenche en tiennent de tout prêts pour les dames et pour les voyageurs qui craignent de monter à cheval. On vint nous en offrir dès notre arrivée, mais j'avais écrit à Chamonni pour qu'on nous envoyât des mulets (...)* ».
C'est là, croyons-nous, la première mention, en 1779, de ces charriots qu'on ne va pas tarder à appeler chars-à-banc, et qui vont devenir populaires par leur pittoresque et leur inconfort. Nous allons en trouver quelques mentions, avant que quelqu'un n'en fasse une très sommaire description.

C'est une voyageuse anglaise [7], ce qui ne surprendra pas, qui fait suite à De Saussure :

« *(...) Juillet 1791 (...) La route de Sallanches à Chamonix est belle ; beaucoup de torrents à franchir, quelques uns si rapides qu'on nous a portés de l'autre côté, et qu'il fallait 6 ou 7 hommes pour maintenir le char à banc. Le Torrent Noir est effrayant* ».
Puis vient le « citoyen » Cambry, qui raconte son voyage en 1801 :
« *(...) Le 19 juillet 1788. Je ne quittais qu'à regret ce lieu (Sallanches) (...) et les bords de l'Arve qui ravage le vallon et détruit le chemin (...). Vous n'abandonnez qu'à regret un lieu que l'éloignement, la difficulté de la route, ne vous permettra pas de revoir. Nous montâmes à pied par un chemin rapide : les chars-à-banc déchargés pouvaient à peine nous suivre (...). Cependant nos voitures (...) nous portèrent jusqu'au Nant de Joux (...). On démonta*

---

[7] Maria Josepha Holroyd.

nos voitures ; soixante hommes, filles, enfants, nous offrirent leur secours, leurs bras, des fleurs et des crystaux (...). Nous continuâmes notre route sur des ponts pittoresques (...) » [8].

A côté de ces scènes, surprenantes, de démontage pour le passage des torrents, dont nous allons retrouver d'autres exemples, voici un narrateur qui confie les impressions d'un utilisateur d'un char-à-banc :

« *(...) Nos chevaux étant prêts (à Saint Martin), nous montâmes dans le petit char de côté, espèce de caisson étroit, qui peut seul circuler à travers les chemins étroits, tortueux, coupés de torrents et de précipices (...). Nous voilà donc pendant six heures de marche sous la conduite d'un habile postillon, gravissant ou descendant des cotes plus ou moins raides, ayant sous nos pas des abîmes ou des précipices, traversant des torrents au milieu de bois de sapins ou de mélèzes, ici rudement secoués sur des monceaux de roches, de pierres et de cailloux, là n'entendant que le bouillonnement, le mugissement des eaux (...)* ». Enfin, nous aurons une bribe de description de ce char-à-banc, en quelques lignes de John Ruskin, grand habitué et amateur du haut Faucigny, dans le récit de ses souvenirs, qui remontent à 1836 :

« *(...) Le char-à-banc, encore inconnu ailleurs, consiste en un siège pour trois personnes entre deux paires de roues, avec une planche pour les pieds, à une hauteur convenable du sol (...)* [9].

Nous ne croyons pas qu'il se soit conservé un seul de ces chars-à-banc d'autrefois. Nous pourrions, à la rigueur, en dessiner ou en reconstituer un à l'aide des miettes de description que l'on peut surprendre. Mais il existe heureusement une lithographie du peintre Eugène Guérard : *La poste de Sallanches à Chamonix* (fig. 1), n° 14 de son album *Les touristes*, publié vers 1860, qui nous restitue une vue détaillée de ce véhicule. Encore doit-il être très perfectionné et de belle apparence, par rapport à ce qu'ont dû être les premiers exemplaires rustiques que mentionne De Saussure. A travers l'humour, et peut-être la caricature, de l'artiste, on peut avoir une idée de ce que fut ce véhicule, et l'émotion des usagers des villes, désorientés dans ce paysage insolite et hostile.

La route d'aujourd'hui, en sortant de Saint Martin, gagne Passy sur la hauteur, et, de là, par La Motte et la forêt, atteint

---

8 *Voyage pittoresque en Suisse et en Italie* (Paris, an XII, 1801).

9 *Praeterita. Outlines of Scenes and thoughts perhaps worthy of memory in my post life* (Orpington, 1886 ; 35e volume des Œuvres complètes de J. R.).

Servoz. Il n'en était pas ainsi autrefois : on avait préféré passer par le bas en suivant l'Arve jusqu'à Chedde, et, de là, prendre rapidement de la hauteur pour contourner la gorge de l'Arve, et gagner Servoz ; c'est après avoir gravi la hauteur qu'il fallait passer les redoutables Nant de Joux et Nant Noir. Nous avons vu que, dans les débuts, on craignait le danger de s'embourber dans le marais que formait l'Arve ; mais grâce aux travaux ordonnés par le duc Félix-Emmanuel et ses prédécesseurs, la région avait été assainie, et le chemin s'était considérablement amélioré, comme pouvait le constater De Saussure en 1779. Quelques voyageurs mentionnent ce tronçon de chemin amélioré. De Saussure lui-même y revient à plusieurs reprises :

« *(...) En sortant de Saint Martin on entre dans une belle route rectiligne, tracée sur le fond horizontal de la vallée (...)* »[10]. « *Après que l'on a suivi, pendant une heure ou une heure et demie, le beau chemin tracé en ligne droite au fond de la vallée, on arrive à un petit hameau qui se nomme Chède. Ici, l'Arve resserrée entre des rochers, ne permet plus que l'on suive ses bords, il faut tirer à gauche, et gravir assez haut sur le penchant de la montagne (...)* [11].

Cent ans plus tard, Théophile Gautier, qui se rend à Chamonix, se plaît encore sur ce chemin :

« *(...) Notre petite caravanne (...) se remit en route de grand matin (de Saint Martin), et suivit un chemin remontant le cours de l'Arve (...). De beaux arbres d'une verdoyante fraîcheur jetaient leur ombre sur la chaussée, que cotoyaient des sources vives ou des torrents (...)* [12] ». Le paysage d'aujourd'hui est resté le même sur ce parcours.

Peu après être parvenu sur la hauteur, on apercevait dans le bas, à cheval sur l'Arve mugissante, une curiosité qui a retenu l'attention de quelques voyageurs : c'est un pont de bois, d'une hardiesse surprenante, et d'une précarité redoutable, appelé le Pont aux chèvres (fig. 2). De Saussure, à qui rien n'échappe, et qui décrit tout, nous en donne un petit commentaire :

« *(...) Un petit sentier descend le long des bords escarpés de cette ravine (où l'Arve se précipite), et traverse l'Arve sur un pont de bois, étroit et peu solide, que l'on a fort à propos nommé le Pont*

---

10 Op. cit. p. 340.
11 Op. cit. p. 343.
12 *Les vacances du lundi* (Paris, 1881).

aux Chèvres, parce qu'il semble effectivement n'avoir été fait que pour cet animal aussi hardi que léger. Ce sentier et ce pont conduisent à Chamonix par une route plus courte d'une lieue, mais qui n'est guère praticable qu'à pied ; je l'ai fait deux fois en 1764 (...) [13] ».

C'est aussi Bourrit, qui conte à ce propos une anecdote amusante :

« *(...) De l'extrémité de la plaine (de l'Arve) (...), on monte un chemin rapide, qui a été bon et qui ne l'est plus ; c'est dans cette route, qu'on voit au travers des arbres l'Arve écumante dans un grand enfoncement où se trouve le Pont aux chèvres ; j'ai décrit ce qui arriva à une caravane qui, n'osant le passer à mulets, fut tirée d'embarras par les mulets eux-mêmes ; car tandis qu'on prenait conseil sur ce qu'on devait faire, ils s'y portèrent brusquement (...)* » [14].

Le Pont des chèvres n'existe plus, ayant été emporté par l'Arve torrentielle, et n'ayant pas été remplacé depuis la création de la nouvelle route de la rive gauche. Mais un peintre, Bacler d'Albe, qui deviendra général des armées de Napoléon et se spécialisera dans la topographie, en a fait un spirituel croquis au cours de son séjour de jeunesse à Sallanches ; ce dessin a ensuite été lithographié par le dessinateur Engelmann, avec de nombreux autres dessins du même artiste, dans l'album *Souvenirs du général Bacler d'Albe,* paru vers 1820 ; le dessin est antérieur à l'année 1793.

C'est peu après que l'on doit se mettre en devoir de traverser le difficile Nant Noir. Nous avons vu déjà qu'il avait paru « effrayant » à Maria Josepha Holroyd en 1791. De Saussure et Bourrit nous donnent quelques détails sur ce qu'ils représentent pour le voyageur. De Saussure, cela se conçoit aisément, analyse le phénomène en « naturaliste » :

« *Un danger plus extraordinaire que l'on court quelquefois sur cette route, est celui d'être surpris par des torrents qui se forment subitement et descendent avec une violence incroyable du haut des montagnes qui sont sur la gauche de la grande route. Ces montagnes presque toutes d'ardoises, et en plusieurs endroits d'ardoises décomposées, renferment des espèces de bassins fort étendus, dans*

---

[13] Op. cit. p. 345.

[14] *Itinéraire de Genève, des glacières de Chamouni, du Valais et du canton de Vaud* (Genève, 1805 (?), 1807, 1808).

lesquels les orages accumulent quelquefois une quantité immense d'eau. Ces eaux, lorsqu'elles parviennent à une certaine hauteur, rompent tout à coup quelqu'une des parois peu solides de leurs réservoirs, et descendent alors avec une impétuosité terrible. Ce n'est pas de l'eau pure, mais une espèce de boue liquide, mêlée d'ardoise décomposée et de fragments de rochers ; la force impulsive de cette bouillie dense et visqueuse est incompréhensible ; elle entraîne des rochers, renverse les édifices qui se trouvent sur son passage, déracine les plus grands arbres, et désole les campagnes (...). Lorsque les gens du pays voyent venir ce torrent, qu'ils nomment le Nant Sauvage, ils poussent de grands cris pour avertir ceux qui sont en dessous (...). Cet accident est très rare, je ne l'ai vu qu'une seule fois, le 7 Aoûst 1767, et quoiqu'au moment où je le rencontrai, il fût déjà sur son déclin, j'en vis assez pour m'en former une idée. On ne peut pas imaginer un spectacle plus hideux ; ces ardoises décomposées formaient une boue épaisse (...) » [15].

Revenant un peu plus loin sur la même question, il écrit :

« *(...) Au milieu de ces éboulis on traverse un torrent qui porte à juste titre le nom de Nant Noir (...). La ravine creusée par ce torrent était dangereuse à traverser avant qu'on eût réparé les chemins : il fallait descendre dans le fond de cette ravine par un sentier étroit et oblique, sur des terres mouvantes, qui s'éboulaient sous les pieds des chevaux, et souvent les faisait tomber dans le fond du torrent (...)* » [16].

Quant à Bourrit, il résume tous ces caractères en y joignant, lui aussi, un fait personnel :

« *(...) A peu de distance de ce lac (de Chède) on arrive au Nant Noir, qui offre une image des dévastations et décombres des montagnes ; il est dangereux dans les crues subites d'eau : c'est là qu'aidé de mon jeune fils (Charles) j'eus le bonheur de sauver un prince russe. Le passage d'un char dans le fond de ce torrent offre de ces scènes qu'on ne voit pas sans inquiétude (...)* ».

Le dessinateur Bacler d'Albe a laissé aussi un souvenir de ce difficile passage, pris également avant 1793 (fig. 3), et lithographié de même par Engelmann dans les *Souvenirs du Général Bacler d'Albe :* dans un dessin précis, on voit, au pied de la dent de Varens, le Nant Noir en proie à l'une des crues décrites par De Saussure, et qui charrie d'énormes blocs qui se précipitent les uns sur les autres ;

---

15 Op. cit. p. 341.
16 Op. cit. p. 351.

surprise par l'événement, une petite caravane se disperse en désordre dans tous les sens.

Ce parcours vers Chamonix se poursuivant au delà de Servoz, le voyageur va devoir traverser l'Arve une nouvelle fois : c'est le passage le plus délicat du trajet ; il se fait sur le pont Pelissier, maintes fois arraché et emporté par l'Arve, qui est là à son endroit le plus tumultueux avant son entrée dans son défilé de gorges. Certains voyageurs, qui l'ont passé dans de bonnes conditions, le mentionnent avec indifférence ; d'autres, qui ont eu une traversée plus mouvementée, en ont laissé une mention plus dramatique. Parmi les premiers est le jeune duc De La Rochefoucauld :

« *(...) Nous partîmes de Servoz à trois heures. Après avoir fait une bonne demie lieue, nous arrivâmes au pont Pélissier ; c'est un pont de bois sur lequel nous traversons l'Arve (...)* ».

Notons en passant, ce phénomène qui paraît constant, et durera tant que les voyages ne seront pas plus rapides : c'est le rôle de Servoz comme étape pour la « dînée », c'est-à-dire pour le repas de midi ; de Windham en 1741 à Théophile Gautier en 1868, on s'arrête là, à la fois, et surtout, pour faire reposer les « chevaux », qui doivent, la plupart du temps, être des mulets, et pour se restaurer. Servoz a aujourd'hui perdu ce rôle ; mais les rares et discrètes auberges qu'il contient encore semblent rappeler le souvenir de cette ancienne organisation du voyage ; et par leur situation près du torrent, elles semblent bien marquer encore ce point de halte choisi avec prudence avant un nouveau passage délicat.

Parmi les narrateurs d'un voyage paisible nous allons trouver encore De Saussure, qui détaille le trajet tel qu'il se présente encore aujourd'hui :

« *(...) En sortant de Servoz, on passe sous des rochers taillés à pic, qui surplombent au-dessus du chemin (...). Au-delà de ces rochers on traverse le torrent de Servoz (...). Quand on a traversé ce torrent, on tourne à main droite (...). Une demie quart de lieu plus loin on passe l'Arve sur un pont de bois, qui se nomme Le Pont Pélissier (...)* » [17].

Mais c'est Bourrit qui nous donne le récit le plus saisissant :

« *(...) Après Servos (Servoz), la scène change, ainsi que la nature des montagnes, et elles devient toujours plus théâtrale : l'on a l'Arve à traverser au pied d'un détroit de l'aspect le plus sauvage.*

---

[17] Op. cit. p. 353.

Un pont (le pont Pélissier), qu'on croyait solide, a été entraîné il y a trois ans, et un autre pont d'attente a été construit à sa place : c'est au passage de celui-ci qu'on voit une scène d'Alpes qui laisse des souvenirs. Il faut décharger les chars, les démonter, les porter sur les épaules de l'autre côté de la rivière, et la passer sur des poutres mal unies et pliantes sous le poids des porteurs ; on voit tout cela avec une sorte de crainte, et l'on croit être tombé entre les mains de voleurs des cavernes, dépouillant d'infortunés voyageurs dans les déserts de l'Afrique : le lieu de ce passage vraiment sauvage, entouré de rochers et de noirs sapins, et où commence une route escarpée, prête à l'illusion (...) ».

Le pont Pélissier existe toujours, étant le passage obligé entre Servoz et les Houches. Mais la version d'aujourd'hui ne ressemble pas aux versions de jadis. Si l'on a renoncé à construire un pont de pierre en cet endroit trop vulnérable de l'Arve furieuse, on a établi un robuste et fort laid tablier de métal qui mutile tristement le paysage. Mais un dessinateur d'autrefois nous a heureusement conservé la silhouette du pont de bois, inséparable du paysage sauvage : c'est un dessin du major Cockburn, très finement gravé sur acier par le graveur Westwood, suivant la technique et la tradition de la belle école anglaise de gravure du début du XIX[e] siècle, et inséré parmi l'illustration de l'ouvrage *Swiss scenery*, publié à Londres en 1820 (fig. 4). Dans un sentiment très romantique du paysage, qui n'est pas encore acclimaté sur le Continent, mais qui n'est pas rare en Angleterre dès cette époque et même avant, et sans doute aussi avec une très forte interprétation de la vérité du paysage, l'artiste construit un défilé grandiose, au bas duquel, et dans le milieu de l'image, se profile la silhouette du pont. En même temps, on distingue le chemin des Montées, qui escalade la montagne. Ce pont n'est pas celui de l'origine, puisque nous savons par Bourrit qu'il a été emporté, probablement vers 1780-1785 ; il est vraisemblablement le « pont d'attente » mentionné par notre auteur.

Aussitôt après avoir gravi le rude passage des Montées, qui fut autrefois des plus pénibles, et au moment même d'entamer le parcours sur le Plan des montées, le voyageur d'aujourd'hui regarde distraitement un bâtiment modeste, isolé sur la droite de la route. Ce bâtiment semble avoir reçu de profondes modifications dans le cours du XIX[e] siècle, peut-être à partir du moment où l'on ouvrit à la circulation la nouvelle route de Chamonix. Mais à bien considérer cette construction, son emplacement au bord de la route, ce qui semble avoir été une cour pour le repos des bêtes et des gens,

la situation à l'arrivée ou au départ d'un passage très pénible, tout indique que l'on est en présence d'un relai, destiné à fournir des bêtes de rechange au voyageur qui utilise un véhicule. Et, en effet, Théophile Gautier, le seul voyageur qui le mentionne dans sa relation, nous restitue par son récit la vie animée qui aujourd'hui s'est retirée de cet asile isolé :

« *(...) On traverse un bois de sapin (sur la nouvelle route venant du Fayet), et la nouvelle route, qui n'est pas terminée encore, vous remet sur le tracé de l'ancienne (précisément à l'amorce du Plan des Montées). Il y a à cet endroit une petite auberge avec des hangars pour des voitures, et des écuries pour des bêtes de somme. Une auge de bois, où se dégorge l'eau d'une source jaillissant par un robinet d'un poteau creusé, réunissait un groupe pittoresque de chevaux et de mulets (...). On dételа nos chevaux pour leur en substituer d'autres habitués aux difficultés de ce passage, qui est en effet assez rude, sans être dangereux, qu'on nomme les Pavés (...)* ».

Dès lors s'ouvre la dernière partie du chemin de Chamonix. Ce fut, à l'origine, une partie très délicate, voire dangereuse, du trajet, car le cheminement ancien côtoie difficilement et au plus juste un rocher qui tombe à pic dans la gorge supérieure de l'Arve ; l'extrême étroitesse du chemin avait dû, en quelques points, nous pouvons du moins le supposer, être compensée par un assemblage grossier de troncs d'arbres réunis de façon précaire, comme il est encore d'usage en montagne, et ainsi qu'il avait été fait aussi au passage difficile du défilé de Tête Noire sur le chemin de La Forclaz, vers Martigny. On étalait sur ces troncs d'arbre un rustique tablier de gros graviers et de feuilles mortes, et on passait comme on pouvait. C'est dans ces conditions que Windham, assailli en même temps par d'autres difficultés, eut tant de peine à faire passer ses chevaux en 1741. Mais avec l'écoulement du temps, le cheminement s'améliore beaucoup, jusqu'au moment où il fut définitivement remplacé par la « nouvelle route » ordonnée par Napoléon III en don de joyeuse annexion. Ecoutons donc nos auteurs familiers :

Le jeune Duc De La Rochefoucauld poursuit dans son journal :

« *(...) Au sortir du pont Pélissier est un chemin d'environ trois quarts de lieue de long, qu'on nomme Les Montées, passage fort difficile. C'est un escalier composé de gros morceaux de rochers arrangés par les mains de la nature, et point du tout symétriquement ; la plupart sont fort glissants, et, en quelques endroits, le chemin qui, dans toute sa longueur, est bordé d'un précipice assez profond, au bas duquel est l'Arve, devient très étroit. Nous fûmes*

obligés de faire le chemin à pied, et, après avoir mis la bride sur le col de nos chevaux, nous les laissâmes aller comme ils purent (...). Au haut des Montées nous reprîmes nos chevaux, et, après avoir fait deux mortelles lieues par un chemin dont le fond est de roc inégal, et en traversant à gué plusieurs nants qui descendent des glacières, nous arrivâmes à Chamonny (...) » [18].

Chez De Saussure, le naturaliste reparaît toujours :

« *(...) Après qu'on a traversé l'Arve sur le pont Pélissier, on gravit sur le roc vif un chemin rapide qui porte le nom des Montées (...). C'est sur les rochers qui bordent cette route, que croissent les premières plantes vraiment alpines, que l'on a le plaisir de rencontrer en allant à Chamonni (...). Ce ne sont pas les plantes seules, qui donnennt à cette route un caractère alpestre. Les rochers primitifs sur lesquels elle passe, l'Arve serrée dans un passage étroit et profond, son écume que l'on voit blanchir au travers des cîmes des sapins qui sont fort au dessous des pieds des voyageurs ; et, de l'autre côté, un rocher noir, taillé presqu'à pic (...) : tels sont les objets qui caractérisent l'avenue vraiment alpine de la vallée de Chamonni. Cette route en corniche au dessus de l'Arve, était autrefois un sentier étroit où il eût été imprudent de rester à cheval ; mais depuis quelques années on a fait sauter des rochers, et on l'a élargie au point qu'elle est accessible aux petites charrettes. On y passe sans aucun danger, et l'on peut cependant d'après cette route, se former une idée des passages périlleux des hautes montagnes (...)* » [19].

Bourrit, qui est toujours un peu l'ombre de De Saussure, s'exprime à peu près comme lui en le simplifiant, mais en ajoutant un hommage justifié au Mont Blanc :

« *(...) La rivière passée, plus le chemin monte, et plus le fond de l'Arve devient profond : les yeux plongent sur d'affreux précipices, sans qu'on ait la crainte d'y tomber ; de sombres rochers et de noirs sapins sont devant nous, et, pour comble de merveille, les glaces du Mont Blanc (...). Il (le chemin) n'était jadis qu'un sentier difficile, même pour les mulets ; on l'a rendu large par le moyen de la mine (...)* ». Une lithographie, de 1820-1830 environ, nous garde le souvenir de ce chemin très amélioré.

Quant à Théophile Gautier, il va nous faire découvrir un nouvel itinéraire, qui fut très éphémère, consécutif aux améliorations de la voirie aussitôt après l'annexion de 1860, qui raccourcit très

---

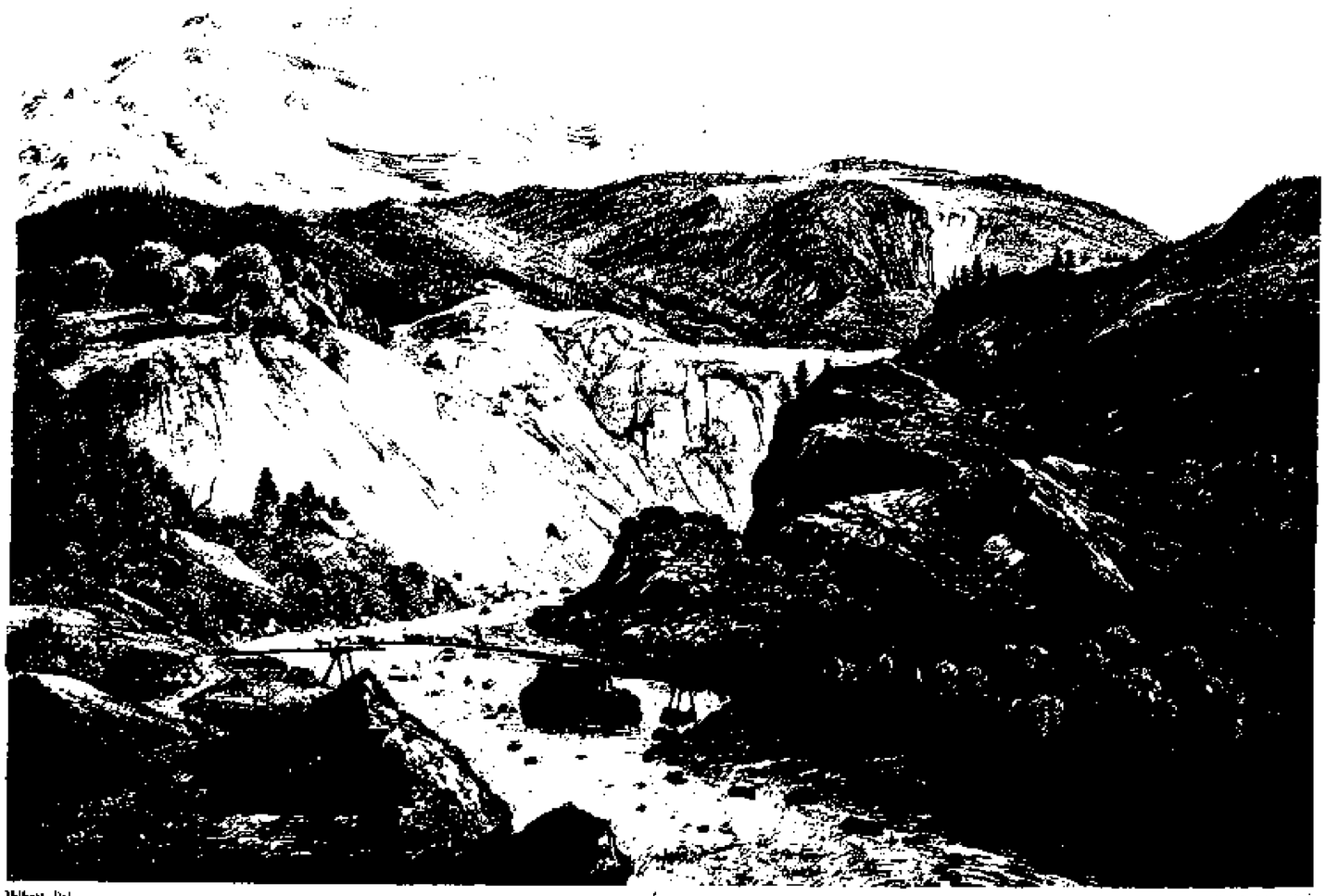
18 La Rochefoucauld : p. 475.

19 Op. cit. p. 355.



1 - La poste de Sallanches à Chamonix.

VUE DE SUISSE



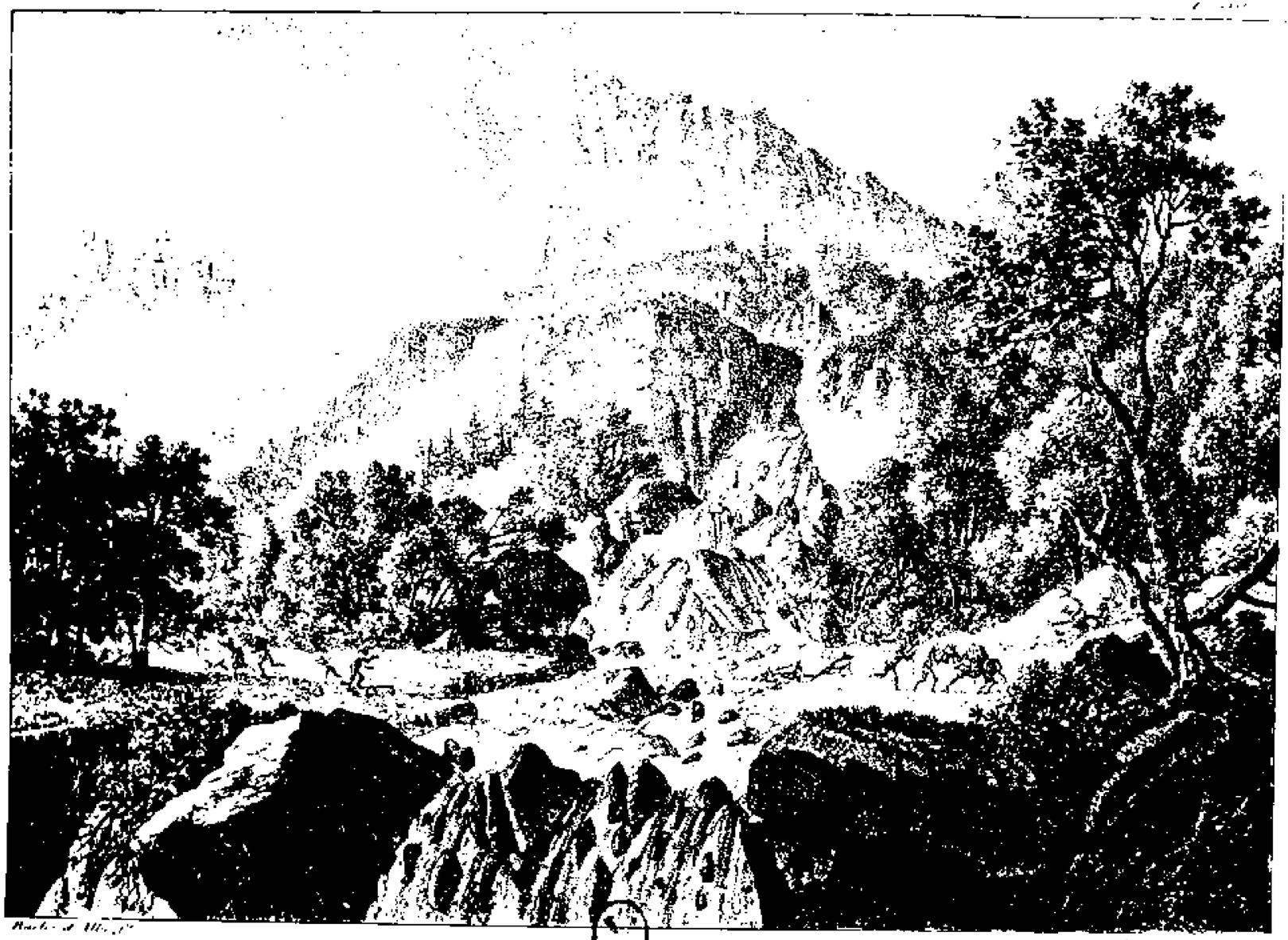
Millevoye, Del. F. Sabatier, Sculpt.

LE PONT DES CHÈVRES. THE GOAT'S BRIDGE.

N° 61.

A Paris, chez Wild, 34, Passage du Saumon.

2 - Le pont des Chèvres. The goats bridge.



Le Nant noir, route de Chamonix.

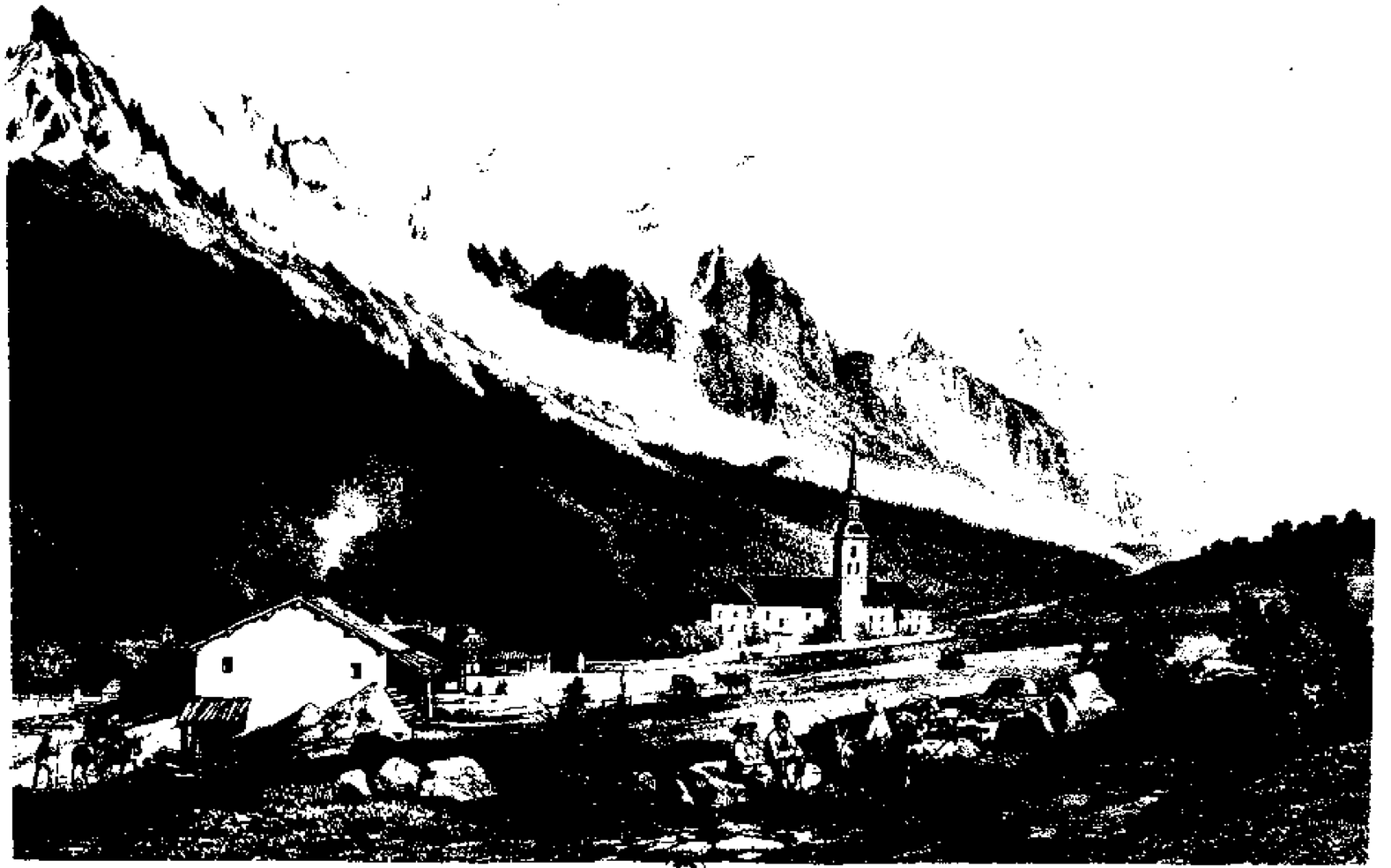
Chaque année au mois de mai un torrent de boue et de rochers brisés descend rapidement des Sommets des aiguilles de Varens et se précipite dans l'Arve; — pendant quelques jours les Communications sont interrompues

3 - Le Nant Noir.



Drawn by Major Cockburn. London Published Nov.r 1830 by Ackermann & Harrison, New Bond street. Engraved by F. Westmacott

4 - Le pont Pelissier. Bridge of Pelissier.



5 - Le prieuré



6 - Chamonix (et ses hôtels)



Vue de l'intérieur du Village de Chamouni

7 - (L'hôtel de la Mère Coutterand, où logea Saussure).



HOTEL DE LONDRES, à Chamonix.

Victor Tairraz vient d'augmenter son Hôtel, depuis lequel on jouït de la plus belle vue du Mont-Blanc et des montagnes avoisinantes. Il tient table d'hôte et se flatte que M.M. les voyageurs seront satisfaits de la propreté et des prix.



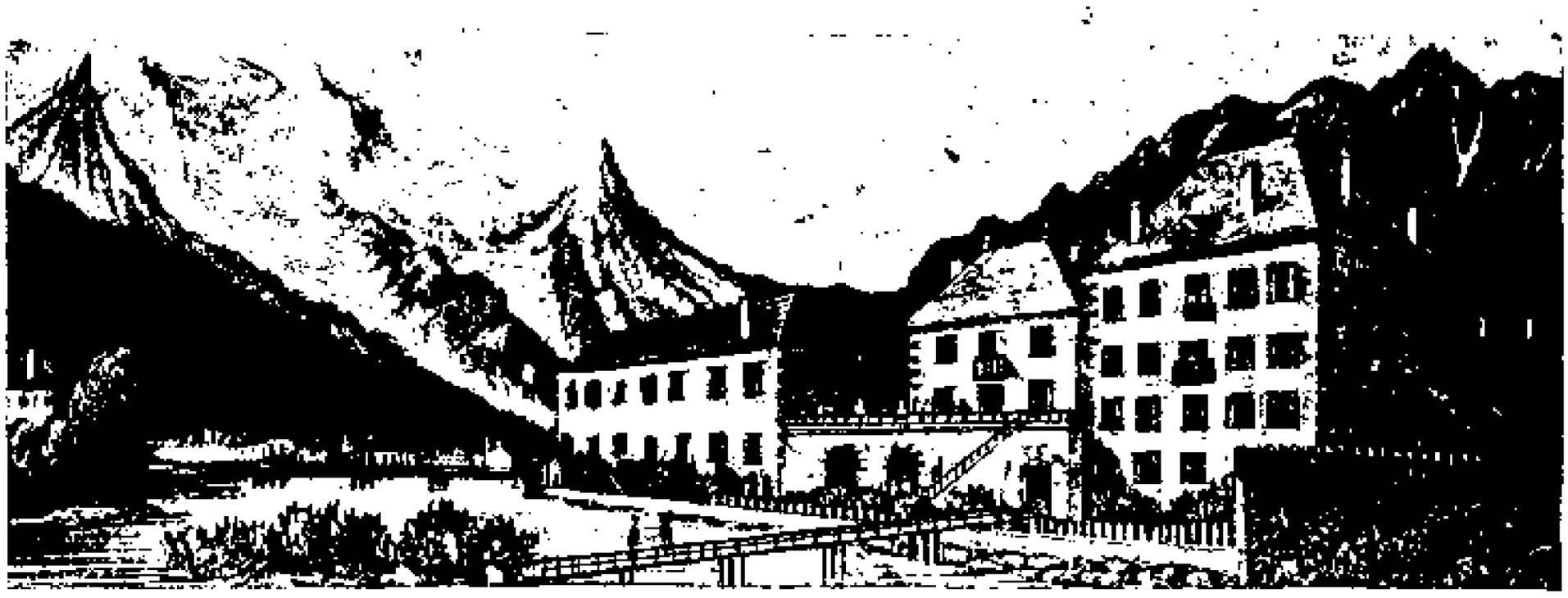
LONDON-HOTEL, at Chamonix.

Victor Tairraz has lately enlarged his Hotel, which affords the most magnificent prospect of Mont-Blanc and the neighbouring mountains. He keeps an ordinary and hope that the Travellers will be satisfied with the cleanness and prices.

8 - L'Hôtel de Londres (prospectus).



9 - « Le Mont Blanc ».

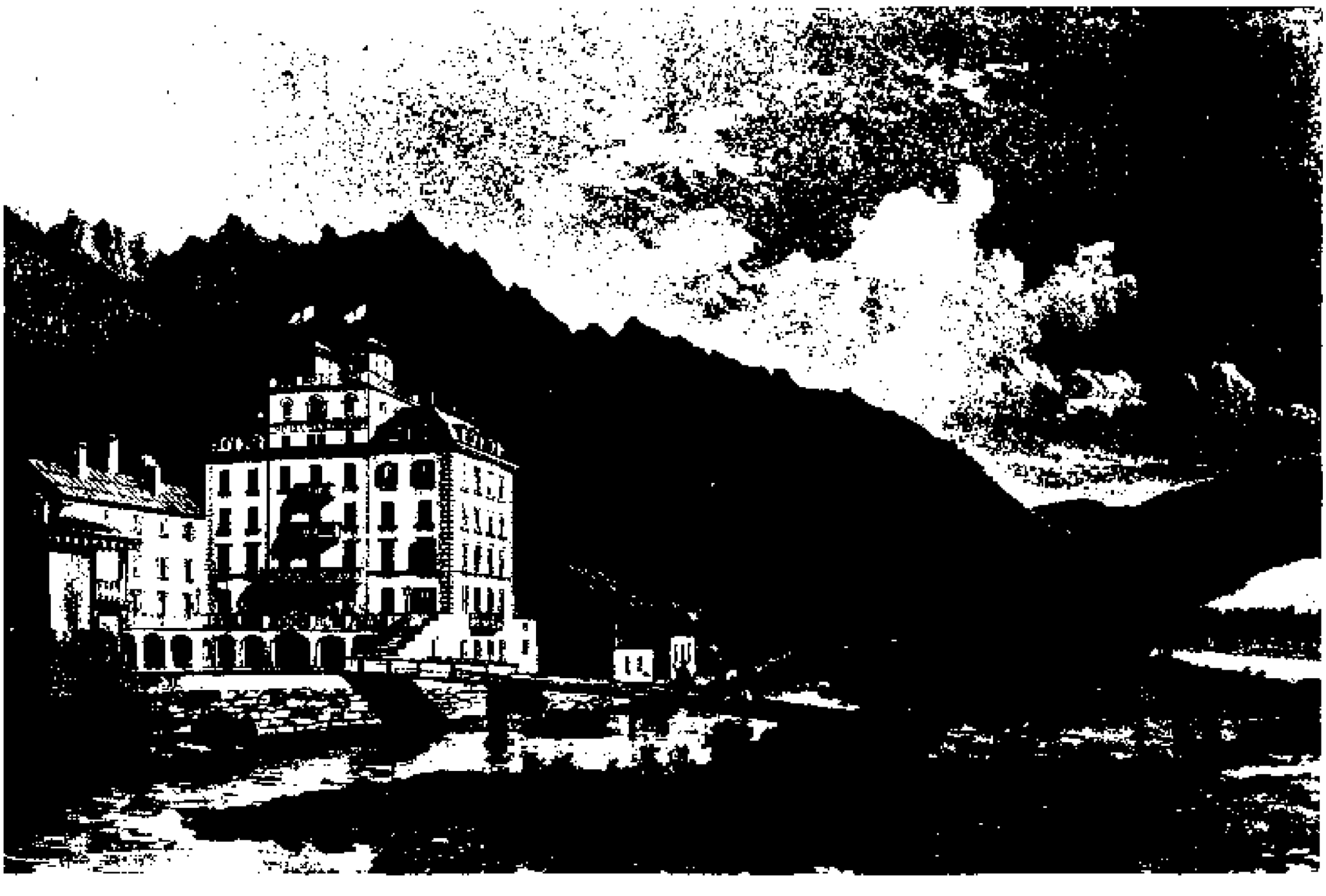


HOTEL DE LONDRES ET D'ANGLETERRE. LONDON TAVERN A CHAMONIX

Cet établissement tenu par Victor Cairaz a été considérablement augmenté. On y jouit de la plus belle vue du Mont-Blanc et des Glaciers, une bonne table et lits, les soins les plus prévenans, aussi que la modicité des prix, satisferont. M. Cairaz tient les Voyageurs et reçoit aussi des pensionnaires.

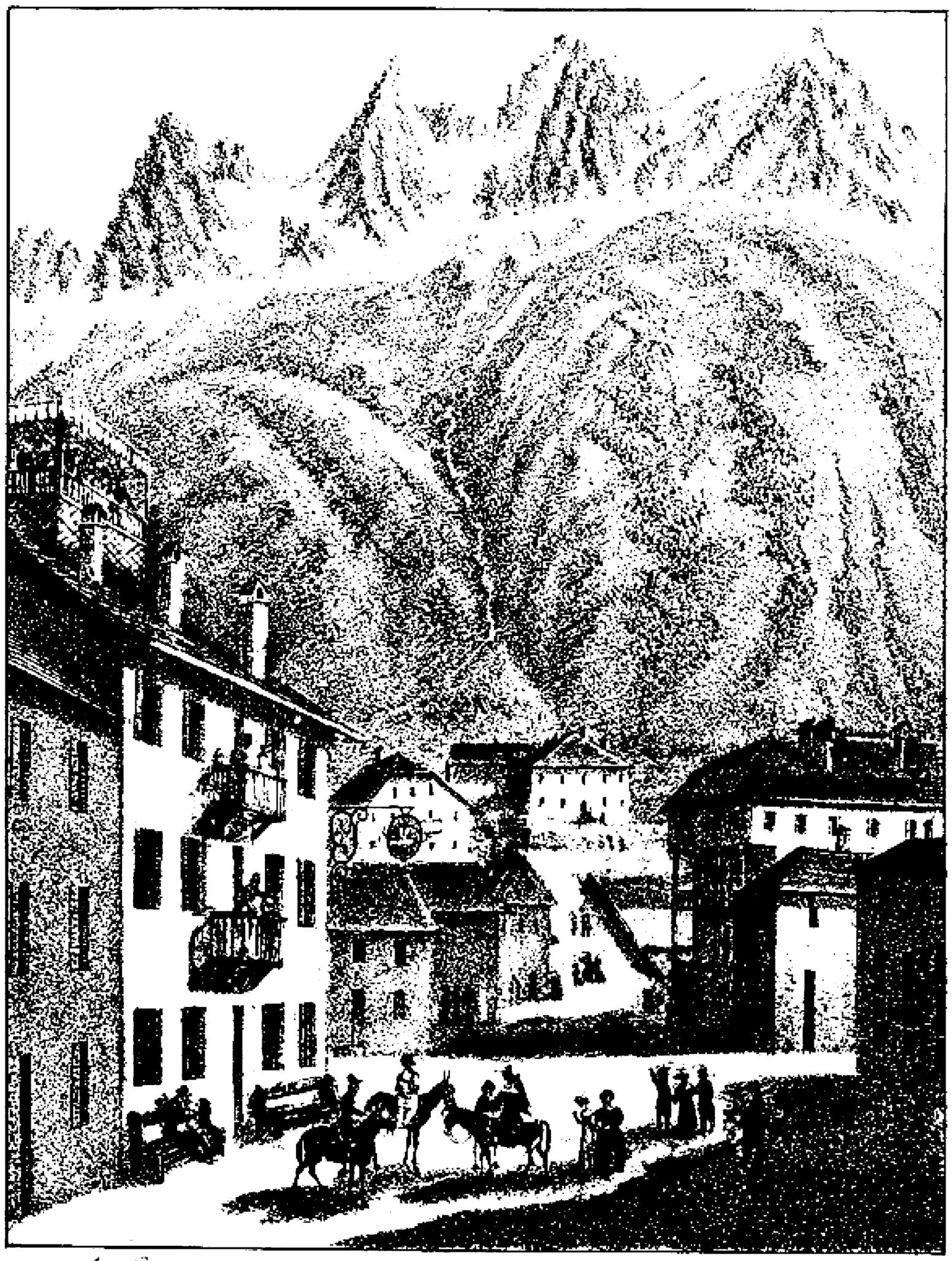
This fine establishment kept by Victor Cairaz has been greatly improved. The Travellers will enjoy a beautiful perspective of Mont-Blanc and the Glaciers and they will be satisfied with the board, the attendance, the neat beds and the prices.

10 - A / Hôtel de Londres et d'Angleterre (prospectus).



B / Chamonix, vue de l'Hôtel d'Angleterre. Lith. de Deroy.

N.° 11.



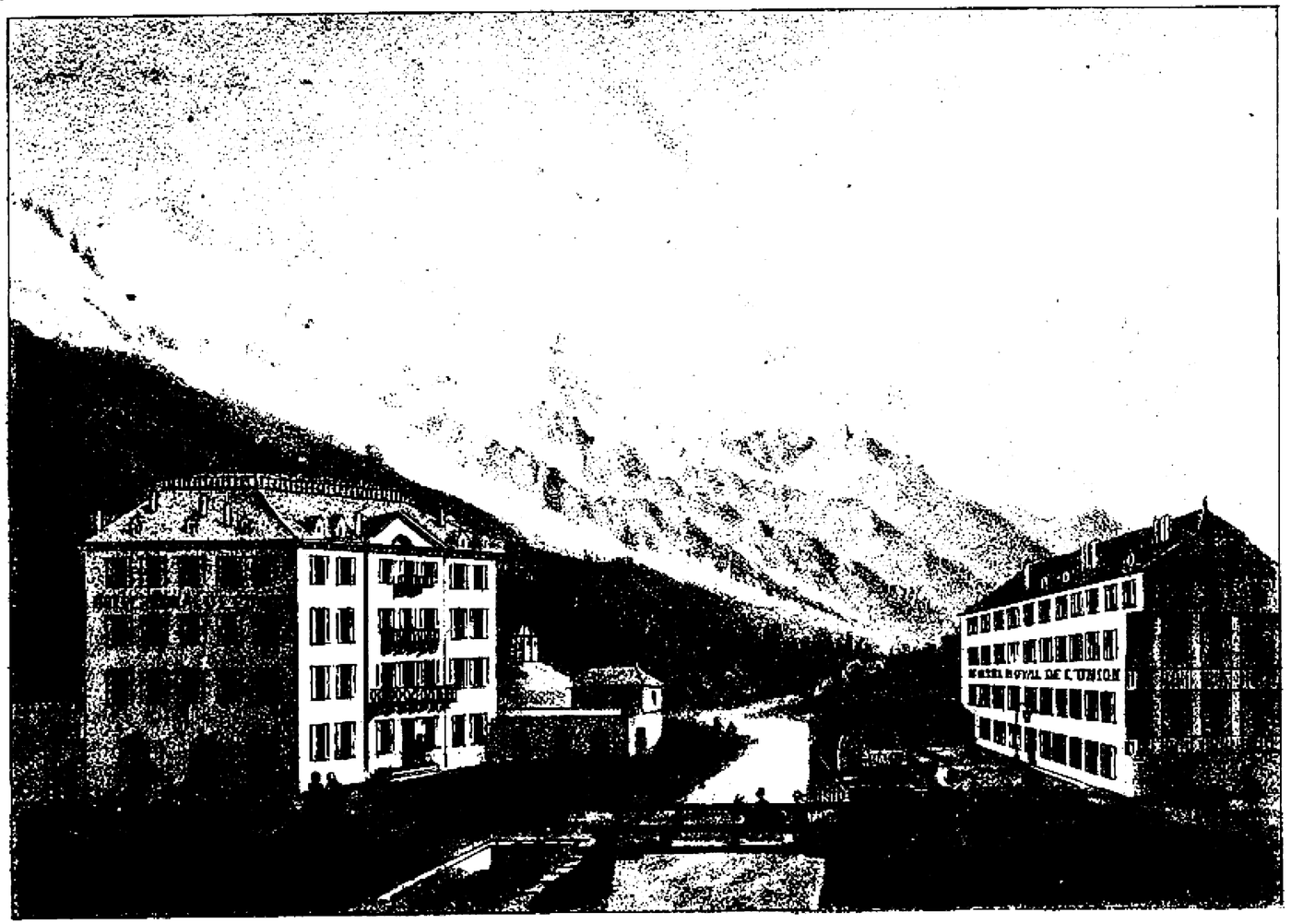
Hôtel de la Couronne et les Aiguilles
à Chamonix.



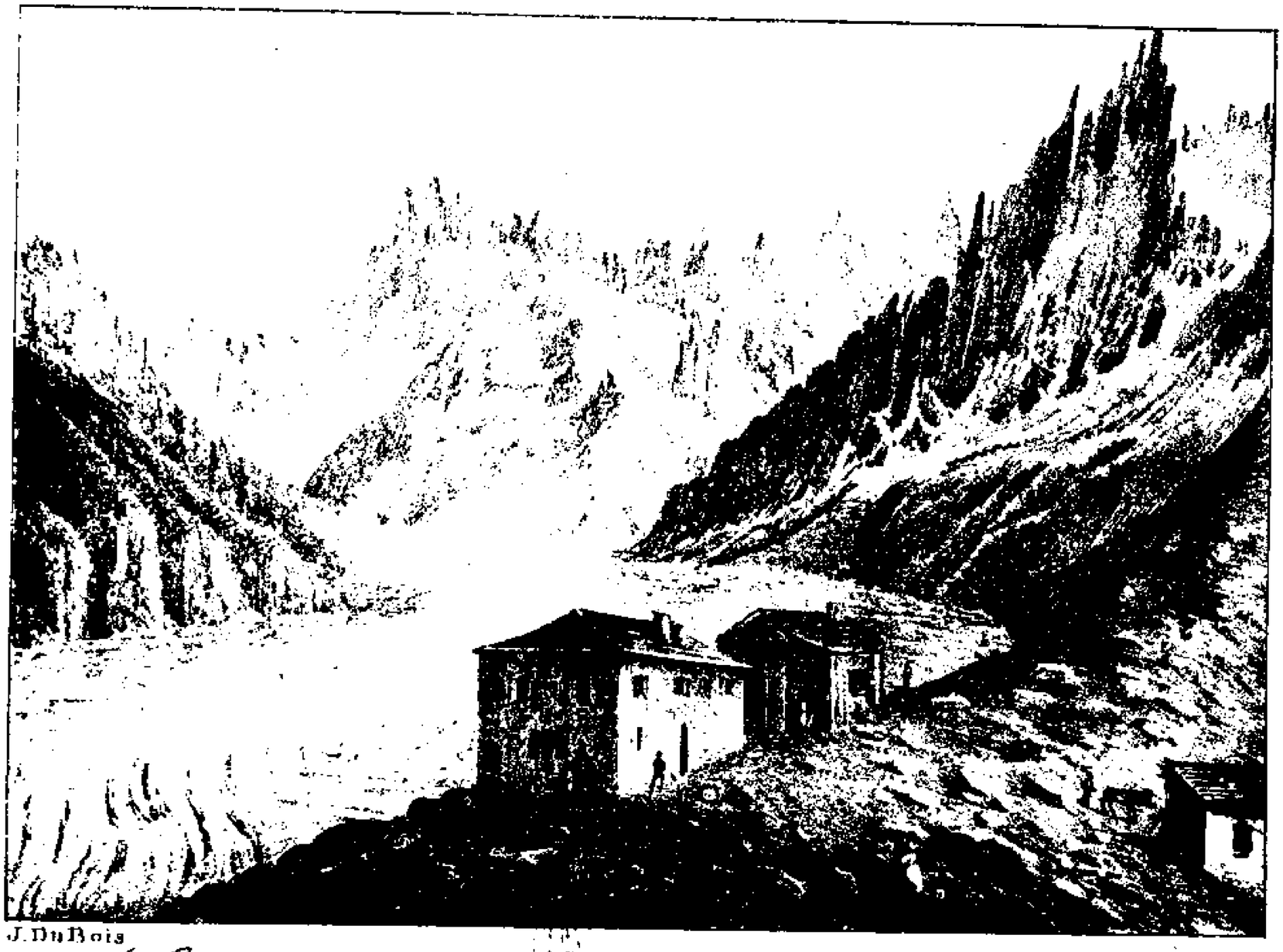
Jacottet d'après Du Bois

Lith de Lemercier à Paris

Le Mont Blanc pris de l'Hôtel de l'Union à Chamouni.



Hôtel Royal de l'Union à Chamonix.

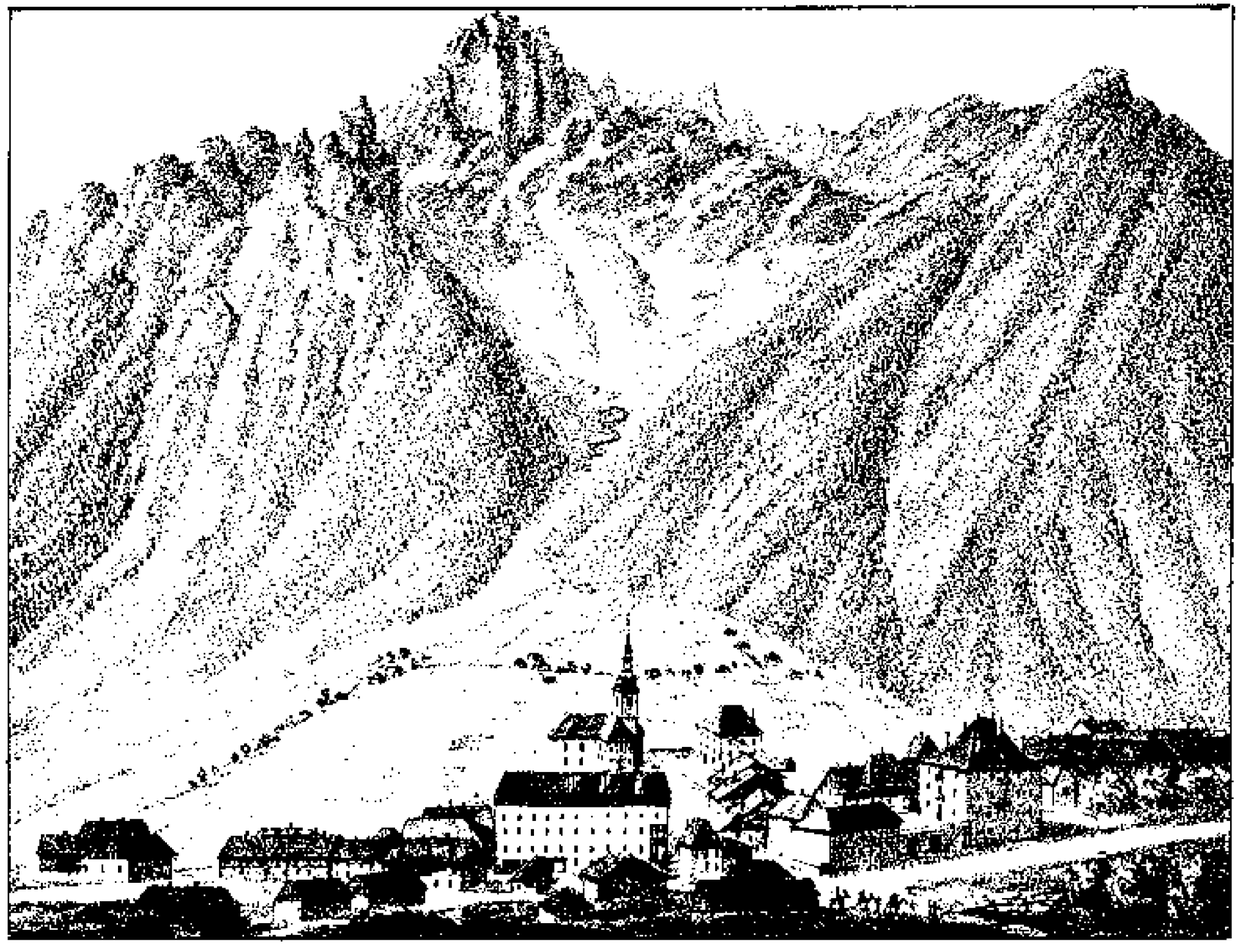


14 - La Mer de Glace, vue du Montenvert.



15 - L'auberge du Col de Balme.

N.° 14.



Chamonix et le Mont Blanc.

16 - Chemin de la Vallée de Chamonix.

légèrement le trajet, et évite le pont Pélissier en passant sur un petit pont de pierre construit entre temps, et aboutit à la nouvelle route Napoléon III immédiatement en amont du tunnel du Chatelard, et, par conséquent, très en aval des Montées Pélissier, que l'on évite aussi. Ce trajet peut encore être commodément suivi aujourd'hui, mais n'est guère usité. Théophile Gautier, le seul qui mentionne ce trajet, écrit donc :

« *(...) A cet endroit (le hameau de Vieux Servoz) l'on quitte la vieille route, et, après avoir traversé l'Arve, on prend de l'autre côté de la vallée la nouvelle route tracée par les ordres de Napoléon III. Elle monte en suivant des pentes habilement ménagées le long de la montagne qu'elle entaille, bordée de ce parapet rassurant qui manque presque toujours aux chemins de montagne de la Suisse (...). La voiture gravissait lentement mais sûrement cette route unie comme une allée du Bois de Boulogne, malgré sa déclivité (...)* ».

Enfin, c'est l'arrivée dans la vallée même de Chamonix. De Saussure, chez qui le contemplatif n'abdique jamais, écrit :

« *(...) En sortant de ce défilé étroit et sauvage, on tourne à gauche, et l'on entre dans la vallée de Chamonni (...). Le fond de la vallée en forme de berceau est couvert de prairies, au milieu desquelles passe le chemin bordé de petites palissades (...). La route par-tout belle et facile, permet de se livrer à la délicieuse rêverie et aux idées douces, variées et nouvelles qui se présentent en foule à l'esprit (...)* ».

Plus loin, il va détailler avec précision le trajet, nous montrant qu'à cette époque l'itinéraire passe par le village des Houches :

« *A une bonne demie lieue de l'entrée de la vallée, on traverse une profonde ravine, creusée par un torrent qui se nomme le* Nant de Nayin *(...). Une demie lieue au delà de cette ravine, on passe dans le village des* Ouches, *l'une des trois paroisses de la vallée de Chamonni (...). A quelques minutes des Ouches, on traverse encore une profonde ravine, formée par le torrent de la* Gria, *qui descend d'un petit glacier (...). On passe encore un autre torrent à demie lieue du précédent, il descend aussi d'un glacier, et porte comme lui le nom de* Taconnay *(...). A un quart de lieue du ruisseau de Taconnay, on traverse sur un petit pont de bois le torrent qui descend du glacier des* Buissons *et qui porte le nom de ce glacier. Ce torrent est beaucoup plus considérable que les précédents (...). Une demie lieue avant d'arriver au Prieuré, on quitte la rive gauche de l'Arve, que l'on a toujours suivie depuis le pont Pélissier, et l'on traverse*

cette rivière sur un pont de bois (...) » [20]. Un unique dessin, lithographié en pâles couleurs, nous rappelle cet ancien chemin, des Ouches, encore fréquenté aujourd'hui, et une belle peinture de Thénot, de 1855, lithographiée en couleurs vives, nous montre, avec quelqu'emphase, la descente des Ouches sur Chamonix.

Parmi les récits qui nous restent des anciens voyageurs, il en est un, qui n'est pas inédit puisqu'il a été publié en 1847 seulement, mais qui n'a jamais été cité par les historiens de la vallée de Chamonix. C'est celui du Baron de Méneval, ancien « secrétaire des commandements de l'impératrice Marie-Louise » [21], et qui accompagne cette princesse dans une excursion à Chamonix, qu'elle entreprend en 1815 pour tromper son ennui et son chagrin, en attendant que soient achevés les préliminaires de la création de son nouveau duché de Parme. Le récit, comme tous les autres, commence à Genève, et la partie la plus intéressante pour le sujet qui nous occupe, est l'arrivée à Chamonix :

« *(...) La pluie tomba par torrents. Le Nant de Nayen était déjà enflé par l'affluence des eaux quand nous le traversâmes (...). Nous n'apercevions ni le ciel ni la terre .La nuit nous avait surpris (...). Nous parvînmes (...) sur les bords du torrent de la Griaz, dont les mugissements entendus de loin augmentaient notre anxiété (...). Nous gagnâmes le long village des Ouches (...). A peu de distance du hameau des Bossons, nous passâmes l'Arve sur le pont de Pierre Haute (...)* ».

Bourrit, sans être original, va nous raconter deux petits faits divers :

« *(...) Il nous faut encore passer deux torrens, souvent dangereux, celui de* Naillant *et celui de* Grias *; ils présentent des difficultés dans les mauvais temps : ce fut dans le premier que le curial Paccard se noya, et l'on sait que le second m'a été funeste par la chute de mon cheval et de mon cabriolet, que j'avais menés jusque là sans dangers (...)* ».

Enfin, Théophile Gautier nous mettra aux portes mêmes de Chamonix, où l'on entrait, notons-le en passant, par la rive droite de l'Arve, et non par la rive gauche comme aujourd'hui, ce qui déterminait toute la topographie urbaine qui subsiste encore aujourd'hui :

« *(...) Nous approchions de Chamonix (...). La route, bordée*

---

[20] Op. cit., pp. 358, 360.

[21] *Récit d'une excursion de l'impératrice Marie-Louise aux glaciers de Savoie en juillet 1814* (Paris, 1847).

de petites palissades de bois, passe à travers des prairies verdoyantes (...). Après quelques tours de roues, on passe le pont de Perdabaz, on franchit l'Arve, et l'on arrive à Chamonix, auquel ses hôtelleries d'apparence monumentale donnent un aspect plus considérable qu'il ne l'est en effet (...) ».

Nous voici donc parvenus à Chamonix. Avant de disposer de grands hôtels d' « apparence monumentale », Chamonix n'a été qu'une bourgade retirée et sans ressources hôtelières (fig. 5). Là comme ailleurs le voyageur ne devait songer qu'à la cure. C'est ce que fait le duc De La Rochefoucauld :

« *(...) Nous arrivâmes à Chamonny. L'honnête prieur de ce lieu nous engagea à aller coucher chez lui, ce que nous acceptâmes avec grande joie, espérant y être mieux qu'au cabaret ; ils nous reçut fort bien et nous donna trois chambres dans chacune desquelles était une paillasse sur un bois de lit (...).*

Mais la situation ne tarda pas à se normaliser devant le nombre croissant des étrangers à partir de 1741, et De Saussure nous le raconte :

« *(...) Le Prieuré (...) est (...) un très grand village (...). Le fréquent abord des étrangers a encouragé à bâtir des auberges, où l'on est assez bien nourri et très proprement logé. Je vais ordinairement chez la veuve d'un notaire,* Mme Couteran, *femme d'une probité reconnue, qui a des chambres très propres, et qui traite fort bien, et pour un prix honnête, ceux qui vont loger chez elle.* M. Charlet, *son gendre, premier magistrat de la vallée, homme instruit (...), occupe une maison très vaste, et donne des lits à ceux qui ne trouvent pas de place chez Mme Couteran (...)* ».

On aime à imaginer cette toute première auberge créée dès l'année 1770, au régime familial, et où l'atmosphère devait être si prenante. D'autres voyageurs la mentionnent, mais déjà avec un peu d'indifférence : De La Roque rédige une sorte de bref communiqué :

« *(...) Chamonny, chef-lieu de la vallée, est composé d'une centaine de maisons (...). La plupart des maisons sont construites en bois. Note : l'auberge est bonne, propre, et ordinairement bien approvisionnée, et à un prix raisonnable (...)* ».

Goethe y passe en 1779 avec le duc de Weimar, dont il est le conseiller, et dont il deviendra pendant de nombreuses années, le ministre. Il n'apprécie pas la cuisine savoyarde, mais il écrit cependant à la comtesse de Sein :

« *Chamonni le 4 novembre, neuf heures du soir (...). Nous*

sommes dans le bourg le plus central de la vallée qui s'appelle le Prieuré, bien logés dans une maison qu'une veuve a fait bâtir il y a quelques années dans l'intérêt des étrangers. Nous sommes assis devant la cheminée, et nous goûtons mieux le vin muscat de la vallée d'Aoste que les mets de carême qui nous sont servis (...) » [22].

Cette auberge de Mme Couterand, qui deviendra l'Hôtel d'Angleterre est parfois le théâtre d'une vie mondaine fort gracieuse : De Saussure écrit à sa femme :

« *De Chamonni ce lundi soir 21e (Août 1786). (...) A notre retour (de la montagne de la Côte, d'où l'ascension du Mont Blanc n'a pu avoir lieu) j'ai trouvé l'auberge de Chamonni occupée par le duc de Laval et le chevalier de Pange (...) ; au moment où il a su que je venais, il a évacué sa chambre parce qu'elle était meilleure et à cheminée, j'ai eu beau faire des compliments, il a juré qu'il irait coucher sur le Mont Envers plutôt que de ne pas me la céder. A peine avais-je fait ma toilette de retour que le duc de Laval m'a fait demander visite (...)* » [23].

Mais vint un temps où la bonne Madame Couterand acheva sa vie, et Bourrit le rapporte avec une certaine émotion :

« *(...) Ceci (la question des guides) me conduit à parler aussi de la femme respectable qui nous reçut, dans nos premiers voyages, comme une tendre mère ; elle n'avait pas de chambre ; nous couchions M. De Saussure et moi, au fenil ; mais bientôt nous fûmes mieux abrités ; nous eûmes des chambres, des lits fort propres, et une bonne nourriture. Le pain frais remplaça celui qui, cuit depuis six mois, ne pouvait être mangé qu'en le cassant au marteau : en un mot c'est par ses soins que les voyageurs furent encouragés (...). Cette femme respectable est morte l'année dernière, âgée de quatre-vingt-sept ans, et c'est son fils Jean-Nicolas qui tient l'auberge de* l'Hôtel d'Angleterre, *où M. De Saussure a toujours logé, ainsi que moi. (Elle est) dans une situation agréable. Dans ce moment (elle) vient d'être agrandie par de nouvelles chambres assez près d'un bois où l'on aime se promener (...)* ».

Une vue de l'auberge de Mme Couterand dans sa première version est conservée par un dessin de l'historien Albanis Baumont, gravé avec le titre : « *Vue de l'extrêmité (sud) du village de Chamonni, du cours de l'Arve, et de la principale auberge de cet en-*

---

[22] Correspondance de Goethe avec M. de Stein, dans : *Goethe, ses mémoires et sa vie* ; traduit et annoté par H. RICHELOT, t. II (Paris 1863).

[23] *Lettres de Saussure à sa femme*, commentées par E. GAILLARD et H.F. MONTAGNIER (Chambéry, 1937).

droit (...) pour être inséré dans l'album de cet auteur *Voyage pittoresque aux Alpes pennines* (...), publié en 1787 [24]. Par ce dessin, on voit que l'auberge de Mme Couterand était située à peu près à l'emplacement de l'actuel *Hôtel des Alpes* (fig. 7).

Concurremment à l'Hôtel d'Angleterre de Mme Couterand et de son fils, « *une autre auberge, écrit Bourrit, très bonne aussi, s'est élevée à l'extrêmité (nord) du bourg, par les soins de M. Terraz ; (elle est) dans une situation agréable* ». C'est là que Bourrit loge parfois ; c'est là que son fils Charles est arrivé, dans ce mois de juillet 1787, à moitié épuisé et les pieds transis de froid, ainsi que nous l'avons vu plus haut. C'est l'auberge à l'enseigne de *La Ville de Londres* ou *Hôtel de Londres* (fig. 8). Le baron de Méneval la mentionne au cours du voyage tragi-comique que nous avons déjà évoqué :

« *(...) A Chamonix nous touchâmes le seuil d'un humble édifice qui nous apparut comme un port ouvert à notre détresse (...). Dans le premier élan de notre reconnaissance, nous pensâmes à suspendre à sa voûte, comme ex-voto, nos vêtements dégouttant de pluie. Mais cette pieuse intention ne put être remplie : nous étions dans la pauvre auberge de* La Ville de Londres *(...). Nous fîmes allumer un grand feu pour nous sécher (...)* ».

Deux ans plus tard, nous voyons Shelley, le grand poète anglais, en séjour à Chamonix, dater de l'Hôtel de Londres ses lettres à son ami Peacock [25]. De cet Hôtel de Londres il nous reste un charmant dessin à la plume et au lavis d'encre de Chine du paysagiste genevois Jean Dubois, dans une collection particulière à Chamonix ; ce dessin a été lithographié par Armand Cuvillier et certains exemplaires ont été gouachés à la main par le dessinateur.

Dans un *Itinéraire de la vallée de Chamonni*, paru en 1790, Berthoud van Berchem indique que « les trois meilleures auberges (de Chamonix) sont celles de Mme Couterand, de Tairraz, et de Paccard ». M. Paul Payot nous apprend que cette dernière « était moins importante que celle de Tairraz ». Nous n'en avons pas jusqu'ici retrouvé de mention. Mais il est un hôtel qui fut célèbre, c'est celui de *L'Union*. Il était en quelque sorte le carrefour des étrangers passant à Chamonix ; il était aussi le plus vaste et le plus

---

[24] Jean-François Albanis BEAUMONT, *Voyage pittoresque aux Alpes Pennines*, précédé de quelques observations sur les hauteurs des montagnes, glaciers et différents villages qui se trouvent sur cette route... (Genève, 1787, in-f°).

[25] Cf. Marc SANDOZ, *Saint-Martin et Sallanches dans la littérature et dans l'art* (*Revue Savoisienne*, 1971, p. 45).

confortable, ayant été construit, nous apprend M. Paul Payot, par les frères Charlet en 1816. Nous en avons quelques relations de voyageurs : ce sont les Lheureux, en 1829 :

« *(...) Nous voilà enfin parvenus à Chamonny, où nous sommes descendus à l'Hôtel de L'Union. Là, nous nous restaurons d'un rapide déjeuner, dont l'excellent miel de la vallée faisait partie (...)* » [26].

Rodolfe Töpffer, l'infatigable randonneur des Alpes, qui emmène avec lui son pensionnat de jeunes gens de Genève, nous en a laissé, dans les *Nouveaux voyages en zig-zag*, parus en 1854, une description pleine d'humour :

« *Voyage autour du Mont Blanc (...). Troisième journée (...). Le Prieuré, où nous arrivons à l'heure du crépuscule, est animé par un grand concours de touristes arrivés ou arrivant, de guides, de mulets, de chèvres aussi, qui, tout en regagnant l'étable, promènent parmi la foule leurs caprices et leurs sonnettes. Nous allons descendre à* L'Union, *et tout à l'heure la table se dresse, d'abord pour nous, puis à la file une kyrielle d'arrivants. Par malheur, les plats aussi, en particulier un appétissant quartier de chamois, arrivant pour nous d'abord, puis s'en vont à l'autre bout du monde régaler ces kyrielles. Par ce procédé nous faisons la plus triste chère du monde : de la graisse de mouton et des os de coq, sans plus. Il faut en rire ou se fâcher : nous prenons le premier parti. Quatrième journée. La carte à payer est excessivement modérée, presque nulle, comme le souper, de plus l'hôte nous fait des excuses (...). Il n'y a donc pas moyen de se fâcher ; c'est presque toujours le cas, quand on ne commence pas par là. Un excellent et copieux déjeuner nous remet à neuf, et nous repartons (...)* ».

Plusieurs années après, un historien et sociologue, Xavier Marmier, qui publie un *Voyage en Suisse*, à Paris en 1862, évoque encore l'aspect du Chamonix hôtelier :

« *(...) Lorsque M. De Saussure se rendit aussi dans la vallée de Chamonni (...) on ne voyait encore dans ce village qu'un ou deux misérables cabarets, où logeaient les marchands ambulants qui venaient acheter des morceaux de cristal, des cornes et des peaux de chamois. Maintenant, quelle différence ! Maintenant il y a là dans la verte prairie plus d'une demie douzaine d'hôtels comparables, par l'élégance de leur structure, par le luxe de leur ameublement,*

---

[26] *Voyage de deux amis en Italie par le Midi de la France et retour par la Suisse* [Richard et Achile LHEUREUX] (Paris, 1829).

aux meilleurs hôtels des grandes cités européennes. Un de ces hôtels attire les Anglais par son enseigne britannique (...). L'hôtel de L'Union *a été fondée par un allemand, M. Eisenkrämer (...). A mesure que le nombre des visiteurs de Chamonni s'accroît, il bâtit pour les recevoir une nouvelle maison ; il en a déjà bâti trois, et cette année il faisait le plan de la quatrième (...). Quand je songe que ce brave allemand doit faire venir de Genève par des convois spéciaux, ou par diligence, tout ce qui lui est nécessaire pour nourrir ses hôtes (...), je ne puis m'empêcher d'admirer sa philanthropie (...). Au mois d'avril, les hôteliers qui, pendant les mois infructueux de l'hiver se retirent ordinairement à Genève, reviennent avec une cohorte de domestiques, une cargaison de meubles et de tentures, ouvrent leurs maisons, décorent la salle à manger, réparent les fourneaux, remplissent le cellier (...). Les cafetiers rangent avec habileté leurs flacons de liqueur derrière leurs vitraux (...)* ». On le voit, d'une bourgade pourvue d'aubergistes, Chamonix est devenue une cité dotée d'hôteliers (fig. 6).

Enfin, Théophile Gautier, le dernier à nous en parler, en 1862, confirme les informations de Marmier :

« *(...) Notre voiture s'arrêta devant* L'Union, *parmi des groupes de guides attendant la pratique, car la saison était à peine ouverte (...). L'hôtel de L'Union est grand et magnifique, tenu à la manière des hôtels d'Allemagne de première classe avec toutes les recherches du confortable moderne. On nous y servit dans une salle immense un excellent déjeuner, auquel nous fîmes honneur (...)* ».

C'est probablement aussi de l'hôtel de L'Union que parle L. Simond, qui publie en 1822, à Paris, un *Voyage en Suisse fait dans les années 1817, 1818, 1819*, et qui fait le pendant, dans un domaine qu'on pourrait dire populaire, aux mondanités aristocratiques évoquées par De Saussure :

« *(...) L'auberge à Chamonni était pleine d'étrangers de toutes les nations*, chassant aux montagnes, *qui se racontaient mutuellement leurs aventures de la journée, et prenaient des informations sur l'état des glaciers et des précipices du voisinage, afin de les affronter le lendemain, tout en se plaignant de ce qu'ils avaient souffert : l'un avait des ampoules au talon, l'autre mal au genou, un troisième une courbature ; mais d'ailleurs parfaitement heureux, et n'attendant pour recommencer que le point du jour (...)* » (fig. 9, 13). On reste amusé d'une pareille concordance avec les conversations d'hôtels d'aujourd'hui à Chamonix.

L'hôtel de L'Union a disparu, démoli vers 1930. Mais il nous en reste quelques vues anciennes, exécutées soit par des dessinateurs de passage, soit pour des prospectus de l'hôtel lui-même. Des premières, il faut citer une aquarelle assez romantique, du dessinateur Stacli, vers 1835, qui montre, à gauche, l' « établissement de bains » appartenant à l'hôtel, sur l'emplacement duquel est établi aujourd'hui la Poste, et un nouveau dessin de Jean Dubois, fait en 1836, et lithographié par Jacottet à Genève (fig. 12) ; des secondes il faut citer un dessin lithographié beaucoup moins habile, de Muller, dans lequel nous retrouvons l'atmosphère de « touristes arrivés ou arrivant » et « de guides, de mulets, de chèvres » évoquée par Töpffer, ainsi que les « bains de santé et de propreté » ; l'hôtel semble en être encore à ses débuts, car il est déclaré « tenu par Charlet et Simond ».

Bien des hôtels s'étaient édifiés ou s'édifieront à Chamonix, parfois dans un chassé croisé complexe de propriétaires, de constructions et d'enseignes. Nous n'avons pas à les mentionner ici, car nous n'en trouvons pas de mention dans la littérature des voyageurs. Il faut rappeler aussi qu'un gigantesque et foudroyant incendie détruisit la plus grande partie du centre de la ville en 1855. En sorte que sont infiniment précieuses les vues d'ensemble de Chamonix avant cette date tragique. Le panorama de la ville fait ressortir la hauteur des nouvelles constructions à usage d'hôtel, et confirme l'impression de De Saussure que « ses hôtelleries d'apparence monumentale (lui) donnent un aspect plus considérable qu'il ne l'est en effet ».

Les chemins, les transports, et les auberges d'autrefois sur l'ancien chemin de Chamonix ont, en somme, existé de tout temps, mais étaient d'une extrême modestie jusqu'à la « découverte » de la vallée en 1741. C'est de cet événement qu'est sorti brusquement le puissant mouvement de faciès économique et social qui a fait de cette région retirée et pauvre, un des points de mire de l'Europe occidentale. Sous la pression de ce qu'on pourrait appeler le flot croissant des voyageurs, l'administration du duché donna plus de soins qu'auparavant, et consacra plus de moyens, à l'entretien et au réaménagement du chemin, qui deviendra une route ; des transports, à partir de l'antique char-à-banc, se multiplièrent et sillonnèrent cette nouvelle route ; une impulsion d'une rare intensité anima la construction, et peupla la petite cité tranquille et millénaire d'une couronne d'hôtels, qui avaient progressivement supplanté les auberges de caractère familial d'autrefois.

Avec la nouvelle route Napoléon III, et le développement des chemins de fer, puis de l'automobile, le mouvement n'a fait que s'accentuer, surtout depuis que les loisirs appartiennent à la vie courante d'aujourd'hui. Toute cette opulence et la facilité qui en découle nous font paraître aisée et naturelle la vie moderne ancrée dans le creux de la haute montagne. Pourtant la peine des hommes, leur courage, leur hardiesse, leur ténacité y ont eu la part prépondérante. Notre temps tirera toujours profit à savoir discerner dans les apparences contemporaines, le poids de labeur, de difficultés vaincues, et d'espérance, dont est tissée cette histoire singulière et remarquable. Les récits des voyageurs anciens et les images des dessinateurs d'autrefois, que nous avons réunis, en sont les témoins précieux.

Marc SANDOZ.

CATALOGUE DES ILLUSTRATIONS

La plupart des gravures reproduites ont été mises à notre disposition par le Musée alpin de Chamonix et les Amis du Vieux Chamonix, que nous tenons à remercier.

1

LA POSTE DE SALLANCHES A CHAMONIX

(« *Les touristes* », n° 14, vers 1860).

Dessin et lithographie d'Eugène Guérard.

Exemple caricatural du cheminement du célèbre « char à banc », présenté ici dans une version assez élaborée et fort perfectionnée par rapport à ce qu'il avait été à partir de la seconde moitié du XVIII[e] siècle. Quelques auteurs ont donné une courte description de cet ancien char à banc. — Le paysage est très « romantisé », et l'ancien itinéraire n'a jamais eu un aspect aussi vertigineux ; un seul passage était délicat, voire dangereux : celui qui passait à flanc de rocher sur la rive gauche de l'Arve, un peu en aval des Houches, et à l'entrée des gorges ; il était constitué à l'origine de rondins de bois fixés à une « vire » du rocher à demi en surplomb sur la gorge ; c'est dans ces parages que les chevaux déferrés de Windham manquèrent d'être précipités dans le torrent. — L'image indique l'usage de chevaux : cet usage n'était pas habituel, on se servait surtout de mulets, qui ont le pied plus sûr, et qui sont plus sobres.

2

LE PONT DES CHEVRÈS
THE GOAT'S (sic) BRIDGE
(« *Vue de Suisse* », n° 61, vers 1840).
Composition de Milbert ; gravure à l'aquatinte de F. Salathé.

Le pont était situé sur l'Arve, légèrement en amont de Chedde, au débouché de la gorge. C'était le seul passage sur l'Arve entre le pont Pélissier et le pont de Sallanches (15 km), à la vérité peu nécessaire et peu fréquenté. De Saussure écrit qu'il l'a emprunté deux fois ; Bourrit raconte une anecdote amusante au sujet de ce pont. Il a été emporté, pour la dernière fois, à la fin du siècle dernier ; il n'y avait pas de nécessité de le rétablir. — Sur la droite s'aperçoit une ébauche de sentier qui contourne l'éperon rocheux : ce sera à peu près l'itinéraire de la nouvelle route (rive gauche) de Napoléon III. — Par une confusion constante dans la littérature de voyages, l'éditeur associe par erreur la Suisse à la Savoie, alors que celle-ci, à cette époque, est incorporée au royaume sarde. — Il existe une autre vue du Pont des chèvres, par Bacler d'Albe.

3

LE NANT NOIR, ROUTE DE CHAMOUNIE (sic)
(« *Souvenirs du général Bacler d'Albe* » ; Paris, vers 1820).
Composition de Bacler d'Albe ; lithographie de Engelmann.

Le Nant noir coule légèrement en aval de Passy. Lors des crues anciennes il fallait fréquemment, comme dans le cas de plusieurs autres nants et notamment ceux de la rive gauche sur le parcours de l'ancienne route de la rive gauche (région des Houches), démonter complètement les véhicules pour les remonter après le passage ; ces opérations étaient toujours délicates, voire dangereuses. Les crues du Nant noir n'ont été maîtrisées qu'avec la modernisation, vers 1925, du tracé de l'ancien itinéraire.

4

BRIDGE OF PELESSIER (sic) NEAR SERVOS
(« Swiss scenery » ; Londres, 1820)
Dessin du major Cockburn, gravure sur acier de C. Westwood

Le pont Pélissier est établi sur l'Arve, à l'endroit où l'ancien itinéraire quitte la rive droite, qui va devenir très escarpée, pour s'établir sur la rive gauche, où la nouvelle route de Napoléon III rejoint l'ancien itinéraire. Le pont Pélissier joue donc un rôle capital dans l'ancienne communication de la vallée de Chamonix, entre les ponts de pierre de Sallanches-Saint Martin et des Bossons ; mais il n'a jamais été en pierre en raison du caractère très torrentueux de l'Arve, là en pleine gorge, et les anciens, de même que les ingénieurs modernes des eaux et forêts du Tyrol, avaient très sagement maintenu là une passerelle

ACADÉMIE FLORIMONTANE ANNECY

de bois, car elle était fréquemment emportée par le torrent, et son rétablissement était ainsi plus rapide. Plusieurs gravures anciennes montrent une simple passerelle de bois, fixée aux rives par un système d'attaches souples. Le système de tablier haubanné que montre notre image est une des dernières versions adoptées. Le pont Pelissier existe toujours, mais avec la modernisation de l'ancien itinéraire il n'est plus qu'un morne tablier métallique fixé aux rives par une maçonnerie disgracieuse. — Immédiatement au débouché du pont il fallait gravir les rudes « Montées Pelissier ». C'est pour cette raison que s'était établi là un relais de chevaux, qui a également servi d'auberge, dont les bâtiments, malgré des modifications, existent encore aujourd'hui, mais se remarquent peu, et ont servi jusqu'à ces temps derniers de siège à une colonie de vacances ; là, un peu en retrait de la circulation moderne et bruyante, se goûte encore un peu de la saveur de cette vie ancienne. — C'est également l'endroit où De Saussure avait remarqué qu'on rencontre pour la première fois au cours de l'itinéraire des essences végétales véritablement montagnardes, et il en donne, visiblement avec plaisir, une description émue et attachante. — Sur la partie droite de l'image se remarque le tracé de l'ancien itinéraire, où l'on soupçonne les montées Pelissier, et qui va être repris par la nouvelle route de Napoléon III. — Ici encore l'éditeur se laisse aller à la confusion entre la Suisse et la Savoie.

LE PRIEURE DE CHAMONIX

Dessiné d'après nature et lithographié par Deroy, 1845

Le dessinateur a délibérement supprimé les hôtels de Chamonix, de sorte qu'il ne nous donne pas une vue du village tel qu'il était à l'époque du dessin, mais à l'époque où il fut visité, pour la première fois par des « étrangers » Windham et Pockoke, en 1741 ; c'est également la vue de Chamonix tel que le vit De Saussure pour la première fois (1761). Le bâtiment que l'on voit à gauche de la façade de l'église est la nouvelle version restaurée en 1759 d'un bâtiment construit vers 1595-1615 du « prieuré », mais assez vaste encore, et qui remplace des bâtiments dont les plus anciens pouvaient remonter au XII[e] siècle, si l'on en croit certaines estampes anciennes. Durant tous ces âges, il n'y avait nulle auberge à Chamonix, et l'évêque en tournée pastorale ou les quelques voyageurs qui se risquaient jusque-là étaient accueillis au « prieuré », qui avait une réputation de bon accueil et de bonne cave. C'est là que logea De Saussure pendant plusieurs années, avant que la veuve du notaire Couterand, n'ait ouvert sa maison spacieuse aux voyageurs, et n'en ait fait la première auberge de Chamonix. — Le prieuré de Chamonix était une dépendance ecclésiastique du collège de chanoines de Saint Jacques de Sallanches depuis 1519, après avoir été, depuis 1091, une dépendance de l'abbaye de La Cluse en Piémont. — Le grand glacier, à la silhouette hérissée, que l'on voit descendre de gauche à droite, est le glacier des Bossons, dont l'avance était telle à l'époque de la gravure, qu'il menaçait de couper le chemin (ancien itinéraire) avant son passage sur la rive droite de l'Arve. A cet emplacement là les habitants de Chamonix avaient préventivement construit de grands hangars pour servir de magasins de réserves pour le cas où la haute vallée se serait trouvée isolée de l'aval. — A cette

époque encore, et jusqu'à l'achèvement de la route Napoléon III, l'arrivée à Chamonix se faisait par la rive droite, suivant un équilibre urbain que l'on constate encore ; puis l'établissement d'une gare de chemin de fer a bouleversé l'équilibre urbain millénaire.

6

CHAMONIX ET LA CHAINE DU MONT BLANC

Planche d'un album, nº 243, vers 1840

Lithographie de Deroy

Sous le splendide panorama des Aiguilles de Chamonix s'aplatit une double croupe : à gauche le Montenvers, que l'on gravit par un rude sentier sinueux, où pourtant se risquent tous les voyageurs pour aller admirer la « Mer de glace », que l'on voit à gauche, au pied de l'Aiguille Verte et terminée par le Glacier des Bois, aujourd'hui disparu — et, à droite, la Montagne de la Côte, que l'on gravit pour traverser le Glacier des Bossons et faire de là l'ascension du Mont Blanc, après avoir passé une partie de la nuit à l'auberge (refuge primitif) des Grands Mulets. — Au sommet du Montenvers a été établi un refuge primitif appelé « Hôpital de Blair » du nom de l'instigateur, construction en bois, remplacée plus tard par une modeste construction de pierre décorée du titre pompeux de « Temple de la nature », qui existe encore. Après le passage de De Saussure au Montenvers s'établit là une auberge, que fréquentèrent assidûment le peintre anglais William Turner et l'écrivain anglais John Ruskin, qui en a laissé, par des lettres à son père, des descriptions émouvantes. — La montagne de la Côte a été l'itinéraire des premiers ascensionistes du Mont Blanc, et en particulier de De Saussure.

7

VUE DE L'EXTREMITE DU VILLAGE DE CHAMOUNI

(ALBANIS BEAUMONT : « *Voyage pittoresque aux Alpes Pennines* » ; Genève, 1787)

Composition d'Albanis de Beaumont ;

gravure à l'aquatinte de Lory père

La vallée est vue vers l'aval ; le Mont Blanc est en haut à gauche. La maison bien en vue au centre semble être celle de la veuve Couterand, où logea De Saussure de préférence au prieuré, et par la suite aménagée en « Hôtel d'Angleterre » par le fils Couterand. Le contrefort du Brévent à droite, est, en réalité, beaucoup plus haut que sur le dessin.

8

HOTEL DE LONDRES A CHAMONIX

Billet d'annonce original

Après la création de l'hôtel d'Angleterre par Jean-Nicolas Couterand, Tairraz créé, non loin de là « à l'extrémité nord du bourg »,

l'« Hôtel de Londres ». — La vue est prise, à l'inverse de la précédente, vers l'amont, et on voit à droite, le Glacier des Bois passant sous l'Aiguille Verte.

9

LE MONT BLANC

Estampe en manière de gouache par Veber,

d'après une peinture de Dubois

On voit à droite un tronçon de route : c'est celle qui monte vers l'amont, à Largentière, et, de là, au col des Montets, d'où l'on redescend sur le Chatelard en Suisse, pour regagner le Léman et Genève. C'est l'itinéraire habituel de ceux qui font le voyage en entier. Cette route semble en bon état ; gageons qu'elle l'était beaucoup moins, et qu'elle présentait des aspérités éprouvantes. — On voit ici comment Chamonix, établie sur la rive droite de l'Arve, avait son entrée naturelle, comme sa sortie, sur cette même rive droite. — Au sommet du glacier des Bossons, qui traverse le paysage de gauche à droite, et à l'origine de l'éperon rocheux qui affleure de la glace, était situé le premier refuge des Grands Mulets, dont des gravures anciennes nous font connaître l'aspect humble et pourtant efficace.

10 A

HOTEL DE LONDRES ET D'ANGLETERRE
LONDON TAVERN A CHAMONIX

Billet d'annonce original

Gravure sur acier (?)

Les hôtels d'Angleterre et de Londres se sont finalement réunis sous la même direction. Au milieu de ces nouveaux édifices subsiste encore la vénérable maison de la bonne veuve Couterand, chargée d'histoire chamoniarde. — La passerelle de bois que l'on voit au fond est l'actuel pont de pierre qui relie le quartier de la gare au quartier historique de Chamonix.

10 B

CHAMOUNY. VUE DE L'HOTEL D'ANGLETERRE

« Vue de Suisse », vers 1840

Composition et lithographie de Deroy, 1857

Auprès de la maison Couterand, déjà modifiée, l'ancien hôtel d'Angleterre de Tairraz s'est transformé et agrandi ; il conservera de nombreuses années, cette silhouette caractéristique avec ses deux tourelles sur plate-forme, comme des tourelles d'observatoire astronomique. — Ici encore, confusion de l'éditeur entre la Suisse et la Savoie.

11

HOTEL DE LA COURONNE ET LES AIGUILLES

Opuscule de propagande sur Chamonix, planche n° 11

Composition de Dubois, lithographie de Jacottet, 1836

Il s'agit de la version primitive de cet hôtel, car au temps de la lithographie de Deroy (notre fig. n° 6) cet hôtel est fort agrandi et d'apparence majestueuse ; il existe encore et c'est aujourd'hui l'hôtel *Terminus*. Néanmoins notre image restitue un aspect authentique de cette façade. Remarquons le belvédère sur le toit de l'hôtel, comme plus tard au bel hôtel d'Angleterre. — On aperçoit sur la droite l'hôtel de l'Union dans son aspect original, avec ses grandes poutres verticales à l'italienne, que nous avions déjà vu dans le tableau de Dubois (notre fig. n° 9).

12

LE MONT BLANC VU DE L'HOTEL DE L'UNION A CHAMONIX

Billet d'annonce ?

Jacottet (lithographie ?) d'après Dubois (dessin ou gouache ?)

L'hôtel de l'Union, construit à l'origine en 1816 par les frères Charlet (l'un d'eux est le gendre de Mme Couterand), s'est fortement amélioré de l'extérieur (de nos jours il reste quelque peu de cet édifice, que l'on cotoie sur la gauche, lorsqu'on vient de la gare). Remarquons ces grandes « galeries » (balcons), qui remplacent ici le belvédère d'autres autels. — Il y avait à Sallanches deux auberges, et De Saussure raconte qu'il descendait toujours à celle qui possédait une galerie, car on pouvait y observer le lever du jour sur le Mont Blanc. — L'hôtel de l'Union, outre sa « table d'hôtes » réputée, est le seul à Chamonix à disposer d'« installations pour les bains » : c'est ce petit édifice à colonnade que l'on voit à gauche de l'hôtel. — La passerelle de bois est maintenant le pont de pierre mentionné plus haut.

13

HOTEL ROYAL DE L'UNION A CHAMONIX

Feuillet d'un opuscule de propagande sur Chamonix ? Lithographie ?

Maintenant l'hôtel occupe les deux rives de l'Arve. C'est le plus important hôtel de Chamonix. Remarquons que l'édifice ancien, malgré les transformations, conserve son aspect savoyard, avec son toit de lauzes et le pan coupé du toit du pignon, tandis que l'édifice nouveau étale fièrement un fronton à l'antique avec une façade à redans et chaînage à bossage. Ce dernier édifice subsiste de nos jours et sert toujours à des fins hôtelières.

14

LA MER DE GLACE VUE DU MONTENVERS

Lithographie de Jean Dubois (Genève, vers 1820)

Epreuve gouachée de la collection Paul Payot

L'estampe montre l'auberge primitive du Montenvers, qui a été plus tard agrandie, et qui subsiste encore de nos jours, et, avec un défaut d'échelle semble-t-il, le « Temple de la nature ». Celui-ci a été de nos jours restauré par les soins de la Société des amis du Vieux Chamonix, qui en assure l'entretien et la possibilité de visite. C'est le premier refuge construit en pierres dans la vallée de Chamonix. De Saussure a raconté de façon plaisante comment il passait la nuit au Montenvers dans un abri naturel utilisé par les bergers. C'est en prenant conscience de la rusticité de ce premier abri que Lord Blair avait fait construire l'« Hôpital de Blair », qui a précédé le « Temple de la nature », lequel a également précédé l'auberge de Montenvers. L'« Hôpital de Blair » se voit dans une très jolie aquatinte de Karl Hackert : « *Vue de la Mer de Glace et de l'hôpital de Blair prise du somet (sic) du Montenvers au mois d'Août 1781* » ; on y voit la croupe de rocher complètement déserte avec seulement le chalet de bois de Lord Blair. Il existe une autre vue du même site, plus tardive, en une ravissante aquatinte de Jean-Philippe Linck : « *Vue de la Mer de Glace, des Aiguilles du Dru, d'Argentières, La Grande Jorasse et des hospices sur le sommet du Montenvers* ».

15

AUBERGE DU COL DE BALME

Lithographie de Dubois, avant 1848

La vue est prise vers la vallée de Chamonix. La façade de l'auberge, bien orientée vers le nord-ouest et la vallée du Trient, reçoit agréablement le soleil d'après-midi. La construction, qui subsiste encore de nos jours, sans modification, semble de la fin du XVIII^e^ siècle/début du XIX^e^ siècle, bien que nous ayons relevé sur une bergerie du hameau des Herbagères, versant suisse, une date de la première moitié du XVII^e^ siècle. — Le sentier du col de Balme, qui évite le détour par le redoutable défilé de la Tête Noire, permet de gagner plus rapidement Martigny par le col de la Forclaz ; néanmoins l'itinéraire est peu emprunté étant beaucoup plus rustique et escarpé (versant suisse) que l'itinéraire normal. Goethe, qui n'aimait pas la Savoie, l'a emprunté pour hâter son retour à Weimar, et a raconté sa traversée avec beaucoup d'intéressants détails dans une lettre à la comtesse Von Stein.

16

CHAMONIX ET LE MONT BREVENT

Feuillet d'un album sur Chamonix, n° 14

Lithographie en couleurs de Thenod, 1855

L'image laisse apercevoir au premier plan le grand édifice de l'hôtel de l'Union, et, à droite, l'hôtel de Londres, deuxième version. L'église est bien visible, avec le presbytère, ancien lieu de refuge, et un bâtiment carré à droite existe encore de nos jours et est une hôtellerie.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

ART ET HISTOIRE

Raymond OURSEL. — **Art en Savoie**, Grenoble, Arthaud, 1975, 395 pages, illustrations et cartes.

Primitivement conçu comme thèse et accepté à ce titre, du bout des lèvres, par un jury universitaire, enkysté de longues années durant dans les cartons de l'éditeur, le livre de Raymond Oursel sort de sa chrysalide au moment où l'on ne l'attendait plus. Mais alors, rendons justice à la maison Arthaud : ce livre sort en beauté, cent cinquante-trois héliogravures dont dix en couleurs, d'une qualité exceptionnelle, une présentation typographique élégante, du fini dans tous les détails de présentation ; la prose de Raymond Oursel se déploie dans un décor fait pour elle, à l'image d'un rétable baroque élevé dans le chœur d'une de ces églises de montagne qu'elle évoque si bien.

C'est à l'art religieux que Raymond Oursel avait consacré sa thèse et malgré quelques pages, bien venues mais adjacentes, consacrées aux châteaux et résidences civiles, l'essentiel reste une présentation des églises de Savoie des origines à nos jours. L'auteur suit en gros l'ordre chronologique. A l'intérieur de chaque période, il traite successivement de l'architecture et des décors. Une série de cartes, *in fine*, met en pleine lumière la progression dans l'espace et dans le temps. Il me paraît inutile et fort hasardeux de « résumer » l'ouvrage. Je voudrais seulement en souligner quelques caractéristiques.

On notera tout d'abord, au stade de la préparation, la diversité et le choix des sources : Raymond Oursel connaît fort bien, mieux qu'il n'en veut même convenir, les documents d'archives, plans d'architectes, devis, comptes, délibérations, qui nous renseignent sur la réalisation des édifices d'autrefois. Il n'ignore pas non plus les travaux peu nombreux, il est vrai, de ses devanciers. Il leur préfère toutefois le contact des œuvres et des hommes. Qui pourrait l'en blâmer ?

Autant que possible, l'œuvre artistique est placée dans son contexte humain : l'œuvre expliquée par l'homme et l'homme par le cadre : de la démographie, de l'histoire des faits sociaux Raymond Oursel réussit à faire quelque chose d'intelligible et de coloré. Que l'admirable chapitre si justement intitulé « permanences » donne du bon Savoyard une vue bien idéalisée, qu'importe si Raymond Oursel le voit ainsi ? Car l'auteur n'a nullement dissimulé sous une « objectivité » trompeuse ce que sa projection avait de personnel, de subjectif, traduisant tout à la fois une sensibilité que certaines discordances peuvent éprouver quasi physiquement et une construction intellectuelle parfaitement cohérente. C'est ainsi qu'à partir d'éléments aussi disparates que les premières églises romanes et les rétables du XVIII[e] siècle, combinant certes des données propres au terroir, mais sans rien dissimuler des apports extérieurs, l'auteur est parvenu à édifier l'image plausible d'un art savoyard original.

Les mêmes caractères qui passionnent le lecteur lui permettent aussi de retrouver sa liberté de critique : l'auteur a ses préférences et ne s'en cache pas. Parmi les mal-aimés, me paraît figurer l'œuvre du XIX[e] siècle sarde, œuvre curieuse, qui peut sembler froide et conventionnelle, mais à laquelle sans doute on reconnaîtra le mérite du travail

bien fait et de la virtuosité, si les restaurateurs trop zélés ne la font pas disparaître dans les prochaines années. La réaction qui se dessine aujourd'hui en faveur de cette forme d'expression artistique n'apparaît nullement dans l'œuvre de Raymond Oursel écrite, rappelons-le, 15 ans avant sa parution. Revenant sur les lieux de ses recherches, l'auteur ne modifierait-il pas, parfois, sa conception ?

J.-Y. MARIOTTE.

P. BROISE, B. DEMOTZ, R. DEVOS, R. BON, S. MOLLIER-CARROZ, R. PREVOST, sous la direction de R. DEVOS, **Histoire d'Ugine,** Annecy, 1975 (1976), 532 p. + h.t., tome XLVIII bis des Mém. et doc. de l'Académie salésienne.

L'histoire d'Ugine avait été écrite autrefois par le père Buffet, dont la monographie ne peut être considérée comme un modèle du genre, même en tenant compte de sa date (1930). Plutôt qu'une mise à jour, l'équipe animée par R. Devos a entrepris une refonte complète, encouragée par le soutien généreux de la municipalité d'Ugine et l'enthousiasme de collaborateurs bénévoles qui lui ont permis notamment de rassembler force documents inédits dispersés dans des fonds privés. D'emblée, il faut louer presque sans réserve le sérieux de la recherche, l'ampleur de l'information, la nouveauté de la démarche historique appliquée à l'histoire locale. Signalons en particulier l'importance de l'étude démographique pour différentes époques et le tableau de la société uginoise d'ancien régime. On appréciera également la rigueur de l'édition qui se manifeste dans la bibliographie, les tableaux de sources, les tables et index, les pièces justificatives : détails si l'on veut, mais qui accroissent sensiblement le profit à tirer de ce gros volume. J'aurais seulement trouvé plus commode que les bibliographies soient toutes regroupées à la fin et que soit indiquée la référence précise des pièces publiées en traduction française (initiative dont il faut d'ailleurs souligner le bien-fondé et l'opportunité).

M. Devos a fort bien posé le problème clé de l'histoire locale à l'heure actuelle : « Demeurer accessible à tous sans sacrifier les exigences du travail scientifique ». Pour être inattaquable sur le second point, il a fait appel aux meilleurs spécialistes et le niveau de l'ouvrage s'en ressent de la façon la plus heureuse. Mais il a bien défini également un des dangers du travail collectif : le manque d'unité, accru par l'inégalité documentaire des différentes périodes traitées, inégalité dont le public n'a pas toujours conscience et dont il fera parfois, bien injustement, grief aux auteurs. Dans l'ensemble, l'équipe uginoise a fait preuve d'une cohésion suffisante et évité d'excessives disparités. On eut souhaité toutefois une meilleure liaison dans certains domaines ; comment par exemple peut-on dépeindre septante pages durant la vie culturelle, politique et démographique du XX^{e} s. pour aborder seulement ensuite l'histoire de l'aciérie fondée en 1903, et dont l'existence sous-tend évidemment le reste ? Une direction plus énergique aurait également amené certains auteurs à reporter en notes ou en annexes des tableaux et des développements que l'on ne pouvait décemment

infliger à un public non spécialisé. L'ouvrage, plus condensé, eut gagné en vigueur. Enfin on eut aimé qu'une plume alerte mit en valeur, par quelques pages bien senties, ce qui, dans l'histoire de ce bourg très savoyard, était proprement uginois. A cet égard, les consolantes observations sur l'avenir du petit commerce, sur lesquelles se termine l'ouvrage, ne sauraient passer pour une conclusion.

Jean-Yves MARIOTTE.

Marc SANDOZ. — **Théodore Chassériau, 1819-1856. « Catalogue raisonné des peintures et estampes »,** Paris, 1974, 1 volume 21 × 27, 520 p., 35 fig. et 258 ill. en noir et 4 h.t. en couleur.

Du peintre Théodore Chassériau, élève d'Ingres, courageux au travail et fervent de poésie, imprégné de classicisme et authentiquement romantique, dont « *la carrière se développera entre les deux pôles d'un ardent appel d'un tempérament original et profondément sensible et d'une recherche humaine de la noblesse du style et de la perfection de la forme* », M. Marc Sandoz, en historien d'art et en critique averti, nous présente l'œuvre complète. L'introduction donne un aperçu d'histoire sur la vie et l'œuvre de Chassériau, sur l'influence qu'exercera sur sa sensibilité et son art son voyage en Italie (1840-41), sur les thèmes qui l'inspireront : l'Antiquité avec Ovide et Virgile, la Bible, Shakespeare, et l'Orient légendaire et romantique qu'il découvre en Algérie.

Portraitiste, paysagiste, décorateur, dont il faut regretter la destruction par l'incendie de son œuvre majeure en l'escalier de la Cour des Comptes, peintre allégorique de sujets profanes et religieux, Chassériau apparaît dans l'histoire générale de la peinture comme un génie que le classicisme, l'art baroque et le romantisme contemporain ont marqué sans étouffer ses aspirations originales et sa poésie intime, où « *se reconnaissent l'amour de la vie, l'espérance de la jeunesse, le parfum de la terre tiède, le goût de l'intensité de l'heure présente, et un langage plastique d'une époque qui se renouvelle dans ses profondeurs* ».

L'ouvrage savant de M. Sandoz permet de mieux comprendre l'œuvre d'un grand peintre de l'époque romantique. Une analyse stylistique et comparative approfondie accompagne chacune des 293 œuvres cataloguées. Une aussi courte notice ne peut rendre compte de la richesse de cet ouvrage, parfaitement illustré, qui mérite la plus attentive lecture.

C. GARDET.

Die Walliser Landrats-Abschiede seit dem Jahr 1500, ed. B. TRUFFER, t. 3, 1529-1547, Sion, Archives cantonales, 1973.

Au début de l'année 1536, le duché de Savoie se trouva envahi dans sa partie septentrionale par les Bernois protestants, tandis que le roi de France se préparait à revendiquer pour lui Chambéry et Turin. Fribourgeois et Valaisans restés fidèles à l'Eglise romaine virent sans enthousiasme leurs voisins s'étendre sur les territoires précédemment savoyards, mais ne pouvant s'opposer aux appétits bernois, ils jugèrent plus judicieux de prendre part à la curée. C'est ainsi qu'Evian, Abondance, Saint-Maurice et leurs territoires se trouvèrent tout à coup sous la tutelle des « dizains » du Valais, trop heureux après tout de trouver des maîtres relativement conciliants, qui ne les obligèrent pas à bousculer les croyances traditionnelles.

Or, les Valaisans constituaient une petite république bien organisée, dont le conseil, « Landrat » règlait les affaires au cours de séances minutieuses, dont les procès-verbaux nous sont parvenus. Les Archives du Valais en ont entrepris la publication, et le tome III, correspondant à la période 1529-1547 donc au début de l'occupation du Chablais, vient de paraître, par les soins de M. B. Truffer. On trouve dans ce volume le résumé (en allemand moderne) et des extraits des délibérations relatives à l'administration, aux relations avec le duc de Savoie, qui aurait bien voulu bénéficier d'un soutien ou du moins d'une « neutralité bienveillante », avec les Bernois (délicate fixation de la frontière donnant lieu à des contestations doublées de querelles religieuses) et avec les autorités locales soumises, mais défendant leurs petits intérêts. Un exemple : « le 20 décembre 1539, le bailli valaisan d'Evian rend compte de ce que les curés ne résidant pas, n'enseignent pas la parole de Dieu et ne prêchent pas le peuple dans sa langue » (c'est-à-dire persistent à prêcher en latin). Le conseil valaisan ordonne aussitôt aux curés de résider sous peine de perte de leur bénéfice, et de faire prier le peuple en français.

La consultation de l'ouvrage est facilitée par un excellent index.

J. Y. Mariotte.

LANGAGE ET PATOIS

E. et J. BOURCIEZ. — **Phonétique française. Etude historique.** Paris, Klincksieck, « Tradition de l'Humanisme III », 1971 (nouveau tirage de l'édition de 1967) XII-243 pages in-16 + 4 dépliants (schémas d'évolution).

Il s'agit bien du vieux *Bourciez* de nos jeunes années. Il a fait peau neuve. Il s'appelait autrefois modestement *Précis de Phonétique française*, puis *Précis historique de Phonétique française*. Son nouveau titre dit assez dans quel sens Edouard Bourciez d'abord puis J. Bourciez ont voulu le compléter. « Il a paru séant, écrit J. Bourciez dans sa préface, que le lexique... soit complété par un répertoire concernant les mots plus anciens... Le livre est en effet publié comme une étude historique. »

L'économie du livre n'a pas varié mais on a tenu compte, pour cette dixième édition, tant des travaux de Georges Straka que de ceux de Pierre Fouché. Sans avoir systématiquement recours à la phonologie, on a adopté le terme et la notion de phonème. Adaptation prudente et sage d'un ouvrage de base solide et qui a fait ses preuves.

André CHEVALLIER.

Fernand CARTON. — **Introduction à la phonétique du français.** Paris, Bordas, collection « Etudes », 1974. 250 pages in-16.

Fernand Carton, membre de la Société de Dialectologie Picarde, est connu comme spécialiste des parlers de la région lilloise. On lui doit notamment des éditions critiques de textes patois de Brûle-Maison (1678-1740) et de Jules Watteeuw (1848-1947). Les impératifs de l'enseignement l'ont amené à faire de la phonétique expérimentale, à exécuter des enregistrements, à les étudier et à les interpréter. Voilà pourquoi il nous donne, aujourd'hui, cette *Introduction*.

La phonétique, nous dit Fernand Carton, a fait depuis la dernière guerre des pas de géants. « Progrès dans l'instrumentation, avec l'électronique, l'analyse et la synthèse des ondes sonores de la parole. Progrès théoriques, avec l'affinement de l'analyse phonologique et le traitement par ordinateur. Comme toutes les sciences, la phonétique est forcément multi-disciplinaire. La difficulté, pour elle, c'est de mettre en relation la physiologie, la physique et la linguistique. Car aujourd'hui on étudie l'émission, la transmission et la perception des sons avec les méthodes propres à chacune des sciences intéressées : il n'y a pas une « phonétique physiologique » qui utiliserait quelque méthode particulière pour phonéticiens. »

Le livre de Fernand Carton se présente comme un cours imprimé, très méthodique et très clair. Il est pourvu d'une copieuse introduction terminée par un rappel des différents systèmes de notation phonétique. C'est le système A.p.i. qui est utilisé dans l'ouvrage, mais on trouvera, pages 15-16, un tableau de correspondances avec l'alphabet de Rousselot-Gilliéron (complété par Dauzat et Straka) et le système dit « des Romanistes ». Ne taquinons pas trop F. Carton pour les exemples qu'il

donne du *o* fermé (*sot*) et du *e* demi-nasal (*même*). Ce sont là prononciations lilloises !

Le manuel comporte trois parties : Le phonétisme du français contemporain (*synchronie*) ; Formation et Evolution du phonétisme français (*diachronie*) ; Comment prononcer le français contemporain (*orthoépie*). Il se termine par une sérieuse bibliographie critique, un lexique des termes techniques avec renvois dans le corps de l'ouvrage et une table des figures.

André CHEVALLIER.

Jacques CHAURAND. — **Introduction à la dialectologie française.** Paris, Bordas, collection « Etudes », 1972. 286 pages in-16.

Dans la préface qu'il a écrite pour ce livre, Jean Batany (le directeur de la collection) nous prévient que pour Jacques Chaurand les structures des « langages locaux » se définissent par des systèmes d'oppositions comme celles des langues de culture et que les méthodes de la linguistique moderne sont indispensables pour se retrouver dans la matière confuse des dialectes. C'est pourquoi il pense qu'en dialectologie, comme pour les langues de culture, l'étude diachronique viendra utilement sans doute mais ne viendra qu'après l'étude synchronique.

Dans une première partie qu'il intitule *Les anciens dialectes de langue d'oïl* Jean Chaurand, après avoir rappelé (chap. I) comment se sont formés les dialectes, esquisse un panorama des principaux traits dialectaux sur les plans phonétique et morphologique, suivi de quelques remarques sur le vocabulaire.

La seconde partie de l'ouvrage, qui porte le titre *Dialectologie moderne*, est une suite de monographies formant chacune un chapitre. Par exemple : *L'enquête* (chap. II) avec, en appendice, *La méthode phonologique ; Aspects ethnographiques et technologiques* [de la dialectologie] (chap. 3) ou encore *Vocabulaire dialectal et littérature française* (chap. 6). Cette seconde partie se termine par une conclusion sur l'urgence qu'il y a à poursuivre ces enquêtes et sur les difficultés de ces enquêtes, conclusion dont voici le dernier paragraphe : « Les patois ne recèlent pas seulement des phonèmes qui correspondent à une autre articulation, à une autre distribution que dans la langue commune : ils s'appuient sur tout un ensemble de représentations qu'il serait très préjudiciable à la culture nationale de voir complètement et à jamais disparaître.

Jacques Chaurand qui est un spécialiste des parlers de l'Aisne se cantonne dans les dialectes d'oïl. S'il lui arrive d'évoquer la Savoie, le Dauphiné, le Forez, le Lyonnais ou la Suisse romande, c'est à titre assez exceptionnel, à l'occasion d'une comparaison ou au contraire d'une opposition, bien qu'on lise, page 5, « Une place sera faite au franco-provençal, qui constitue lui aussi, une langue, et mérite d'être étudié conjointement et avec le français et avec le provençal ».

Dans l'Index qui précède la Table des matières, il y a douze

renvois au mot *franco-provençal*. Nous n'en retenons que trois : On trouve, page 70, un renvoi à la communication de G. Tuaillon sur la palatalisation u > ü ; page 128, un renvoi à celle de Mgr Gardette sur le franco-provençal écrit en Lyonnais et à celle de B. Horiot sur les traits lyonnais dans la langue d'Aimon de Varennes (dans son roman *Florimont*) ; page 242, un renvoi à l'article de G. Tuaillon sur le solécisme du français populaire de la région lyonnaise « j'y sais ».

André CHEVALLIER.

G. COMBARNOUS. — **Les toponymes à désinence - as en France**, in *Revue Internationale d'Onomastique*, 27e année (1975), n° 1.

Cette étude, qui est à suivre dans de prochaines livraisons, intéresse évidemment notre région car la plupart des toponymes en — as sont situés dans la moitié sud du pays. L'objet de l'enquête de G. Combarnous est de déceler les noms à désinence —as d'origine prélatine et dérivant du suffixe —ate, le plus important, d'après Albert Dauzat, des suffixes toponymiques pré-romains.

On trouve d'abord ce suffixe dans la finale des noms de peuples en —ates (cf. les Nantuates, venus d'Helvétie et les Ambivarites d'Ambérieu).

Le suffixe —ate lui-même caractérise des groupements sociaux de peu d'importance : bourgades, refuges ou modestes habitats. On le reconnaît, plus ou moins nettement, dans Arandate (1245) > Arendas (Ain) ; Nantuas (1210) > Nantua (Ain) ; Artas (Isère) ; Arthaz (Haute-Savoie) ; Brenaz (Ain) ; Sallanches (Haute-Savoie) ; Thorens (Haute-Savoie) ; Venosc (Isère) ; Vernaz (Isère) ; ... On aura soins d'éliminer, notamment dans les départements de Savoie, les toponymes en —az d'origine postérieure au latin.

André CHEVALLIER.

Pierre GUIRAUD. — **Patois et dialectes français**, Paris, P.U.F., collection « Que sais-je ? » n° 1285, 1968. 113 pages in-8°.

Vu ses dimensions, ce petit volume, intelligent et vif, n'a pas d'autre prétention que d'être manuel de première et hâtive initiation.

La quatrième partie du chapitre I s'intitule *Les dialectes français*. Elle se divise elle-même en trois parties : le provençal, le francoprovençal (que l'auteur écrit franco-provençal) et les dialectes français (d'oïl). Dix-sept lignes sont consacrées au francoprovençal. Elles renvoient à la carte de la page 31 (comportant quatre lignes d'isoglosses)

et oublient de renvoyer à la carte de la page 29 bien plus lisible (territoire gallo-roman divisé en domaines dialectaux). Après avoir situé géographiquement (de Thiers jusqu'à Montbéliard et Bâle) l'aire du franco-provençal, Pierre Guiraud en esquisse la description phonétique : conservation de *a* accentué libre, comme en provençal, mais amuïssement des occlusives intervocaliques, comme en français. « Ainsi le latin *prata* donne en français *prée*, en provençal *prado* et en franco-provençal *praye* ».

Au chapitre IV, intitulé *Les mots dialectaux*, nous voyons signalés, dans la seconde partie *Les mots argotiques et populaires*, quelques vocables du domaine francoprovençal (signalés, pour la plupart, comme lyonnais) : bâcler, décaniller, dégobiller, flapi, frangin, gaupe, gnaf, gnôle, gone, grole, guimbarde, jacasser, moutard, pognon, rogne, ronchonner, vadrouiller.

Enfin, le volume se termine, avant la bibliographie plus que sommaire (six titres) par un tableau indiquant la distribution statistique de quelque 1 200 mots d'usage d'origine dialectale. On constate que, de ces 1 200 mots français d'usage, du XIII[e] siècle à nos jours, le franco-provençal a fourni 81 vocables, les deux périodes les plus fécondes étant le XVI[e] siècle (18 mots) et le XIX[e] (24 mots).

Nous avons relevé une coquille à la ligne 25 de la page 22 : *Louvières* doit se lire *La Louvière*, et une autre à la ligne 4 (deuxième colonne) de la page 104 : *guaf* pour *gnaf*.

André Chevallier.

Les dialectes de France au Moyen Age et aujourd'hui. — Paris, Klincksieck, 1972. IX-478 pages in-16.

Ce volume contient les actes du colloque organisé par le Centre de philologie et de littérature romanes de l'Université des Sciences Humaines de Strasbourg en mai 1967. Il a été publié par Georges Straka qui le justifie en rappelant que depuis que le C.N.R.S. s'était chargé de la préparation des atlas linguistiques régionaux, les enquêtes avaient progressé. Certaines étaient même achevées. Le moment paraissait favorable à une première confrontation des résultats obtenus. Il devenait possible, en effet, d'examiner, non seulement d'après les œuvres littéraires et les documents non littéraires, mais aussi d'après les enquêtes dialectologiques, les limites anciennes et contemporaines des dialectes de France, leurs divisions, leurs articulations telles qu'elles apparaissaient autrefois et telles qu'on les relève aujourd'hui. Les communications ont été délibérément limitées aux domaines d'oïl et du franco-provençal.

Outre les communications d'intérêt général de Ch. Th. Gossen sur *Le problème central de l'étude des langues écrites du moyen âge*, de J. Monfrin sur *Le mode de tradition des actes écrits* et de F. Lecoy sur *Le vocabulaire dialectal ou régional dans les œuvres littéraires au moyen âge*, il nous faut signaler ici deux études qui intéressent plus particulièrement les parlers de notre région : celle de Mgr Gardette sur *Le francoprovençal écrit en Lyonnais et en Forez au moyen âge* et

celle que G. Tuaillon intitule *Aspects géographiques de la palatalisation u > ü en gallo-roman et notamment en francoprovençal.*

Signalons à nos chercheurs qui n'auraient pas ce volume d'*Actes* à leur disposition qu'ils pourront également trouver les communications que nous citons dans le tome 32 (janvier-juin 1968) de la *Revue de Linguistique Romane.*

André CHEVALLIER.

Revue de Linguistique Romane n° 147-148 (juillet-décembre 1973).

Dans la chronique bibliographique, Marcel Juneau, rendant compte du volume I des *Mélanges* offerts à M. Georges Straka, signale l'étude d'A. Martinet intitulée *Frontière politique et faisceau d'isoglosses.* Il y est question de La Chapelle-Blanche, petite commune savoyarde du canton de La Rochette. L'annexion de cette localité à la maison de Savoie au début du XVIII[e] siècle explique, pour une bonne part, nous dit l'auteur, la profonde originalité de son parler. Il faut également signaler, de ce volume de *Mélanges*, les études de P. Durdilly, M. Gonon, L. Malapert et G. Tuaillon qui ont trait au franco-provençal.

Dans le même fascicule de la revue, Gaston Tuaillon rend compte de l'édition par Clément Gardet des *Noelz et Chansons de Nicolas Martin.* Enfin, mentionnons la notice nécrologique consacrée au spécialiste mondial de la littérature cynégétique romane au moyen âge : Gunnar Tilander (1894-1973).

Revue de Linguistique Romane n° 149 - 150 - 151 - 152 (janvier - décembre 1974) *Mémorial Pierre Gardette.*

C'est un volume d'hommage dédié à la mémoire de l'éminent romaniste de Lyon : Mgr Pierre Gardette (1906 - 1973). Une douzaine des études constituant cet ouvrage concerne le franco-provençal. On trouve dans la table des matières tous les grands noms de la philologie romane.

Ce volume comporte en outre, en réponse à une lettre d'Etiemble, diffamant la mémoire de Walter von Wartburg, parue dans *Le Monde* des 22-23 septembre 1974, une réponse circonstanciée de Georges Straka : « Mon témoignage est celui d'un ancien déporté de Buchenwald médaillé de la Résistance, qui n'a jamais eu d'indulgence pour quiconque sympathisait avec le nazisme ».

Revue de Linguistique Romane n° 153-154 (janvier-juin 1975).

Ce numéro de la revue contient la fin des articles qui constituent l'Hommage à Mgr Pierre Gardette. Il faut signaler l'intéressante analyse syntactique que fait Gaston Tuaillon de la carte 125 de l'A.L.F. « Où vas-tu ? ».

De la chronique bibliographique, on retiendra le bref compte rendu élogieux que consacre Jean Bourguignon à un récent ouvrage du grand

professeur grenoblois Yves Le Hir *Les drames bibliques de 1541 à 1600. Etudes de langues, de style et de versification* (Presses Universitaires de Grenoble, 1974) et le très intéressant compte rendu critique, par Gaston Tuaillon, de la monographie d'A. de Vincenz intitulée *Disparition et survivances du Franco-provençal.* Dans cet ouvrage, le philologue de Heidelberg étudie conjointement, pour la petite commune dauphinoise de La Combe-de-Lancey, le patois (franco-provençal) et le français local qu'il compare au français commun.

A. de Vincenz a fait à La Combe-de-Lancey de longs et nombreux séjours. Il y a interrogé et entendu plus d'une trentaine de témoins. Il ne se contente pas de montrer sa cueillette. Il explique son point de vue dans un avant-propos lucide : « Ce n'est pas tous les jours qu'un peuple entier change de langue... Il nous a semblé que l'étude de ce phénomène dans une commune où il est en train de se dérouler et où les deux langues, l'ancienne désormais condamnée et la nouvelle, vivaient encore côte à côte, pouvait apporter une contribution à la connaissance du mécanisme des changements linguistiques en général ».

Monsieur Tuaillon conclut : « Cet ouvrage devrait être médité par les dialectologues français... M. de Vincenz leur a montré l'intérêt et les difficultés de l'entreprise. Qu'il en soit félicité et remercié. »

André CHEVALLIER.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES [1]

M. AMOUDRY. — **Les Visiteurs du Vieil Annecy - Eté 1975.** Enquête organisée par la Maison du Tourisme et la Société des Amis du Vieil Annecy, 11 pages ronéo, 1975.

D. ARNAUD. — **La neige empoisonnée par l'argent... l'immobilier... la politique.** Ed. Alain MOREAU, 1975, 300 p. + annexes. Distr. Hachette, avec index des stations citées.

M. BASSAND, C. DOMBRE et C. GRANDMOUSIN. — **La dynamique d'une institution culturelle : Annecy Action Culturelle (A.A.C.).** Rapport nº 2, G.E.D.C.A. 1975, 105 p. ronéo.

J. BELLET, M. MESTRALLET, J. PRIEUR, Mgr SALVI. — **Mont Cenis, porte des Alpes,** dans : l'Histoire en Savoie, nº 38, juin 1975.

A. BOCQUET et J.P. COUREN. — **Le Four de potier de SEVRIER (Haute-Savoie)** (âge du bronze final) tiré à part, ext. « Etudes préhistoriques » nº 9, juin 1975, 8 p.

G. BORNAND. — **La Savoie.** col. Charme et prestige de la France. Ed. S.A.E.P., COLMAR, 1975, 130 p.

J. BROCARD. — **L'Aménagement du Territoire en montagne. Pour que la montagne vive.** Ed. Documentation française, 1975, 232 p.

J.P. BRUSSON. — **La Ringale, scènes et propos de la vie populaire. Sallanches et environs.** Ed. du Messager, Thonon, 1975, 136 p. 136 p.

L. BUTTIN. — **Histoire de RUMILLY, capitale de l'Albanais.** Ed. Syndicat d'Initiative de l'Albanais, 1975, 128 p.
Présentation claire et agréable ; l'essentiel en peu de mots.

P. CHAPOUTOT et Cl. LOVIE. — **Voyage à travers la Savoie.** Col. Voyage à travers la France, Ed. S.A.E.P., COLMAR, 1974, 114 p.

J.B. CERLOGNE. — **Dictionnaire du patois valdôtains,** réimpr. de l'éd. d'Aoste 1907, Genève 1971, 316 p.

A. CHARPIN. — **La répartition des Carex de Haute-Savoie,** dans : Saussurea, 1974, pp. 11-32.

A. CHARPIN, M. FARILLE, D. JORDAN. — **Observations sur la flore de la Haute-Savoie,** dans : Saussurea 6, pp. 351-360.

J.L. CREMIEUX-BRILHAC. — **La bataille des Glières et la « Guerre Psychologique »,** dans : Revue d'Histoire de la 2e Guerre Mondiale, nº 99, juillet 1975, pp. 45-72.

J.L. DELPAL. — **Alpes. Les guides du livre de poche.** Ed. Librairie générale française, 1975, Distr. Hachette, 416 p.

J.P. DEPORTES. — **Problèmes économiques liés à l'assainissement du Lac d'ANNECY.** Ed. Institut National de la Recherche Agronomique I.N.R.A., 1972, 62 p.
Station d'hydrobiologie lacustre de THONON.
Station d'économie rurale de RENNES.

B. DERROUX, J. BAILLEUX, P. GIROD. — **Les premières entreprises de Rhônes-Alpes.** — Institut d'Administration des entreprises de GRENOBLE, 1, rue Voltaire, GRENOBLE. 1er trimestre 1976, 132 p.

[1] Par G. Grandchamp et J.-Y. Mariotte.

L. DETHURENS. — **Soral, commune genevoise 1816-1974,** éd. commune de Soral, mars 1975, 45 p.

L. DETHURENS. — **Laconnex vu à travers les noms de ses chemins,** éd. commune de Laconnex, mars 1974, 33 p.

D. DOUÇOT. — **Les Maisons de Savoie et de Haute-Savoie,** dans : « La maison individuelle » nº 13, décembre 1975, p. 26 à 39.

B. DUCRETET. — **Nicod François, premier seigneur des Allymes,** dans : (Mélanges) Antoine Bon, Lyon 1975, pp. 47-58.
Les avatars d'une famille seigneuriale « reconvertie » au service des comtes de Savoie.

P. DUFOURNET. — **Morphogenèse de deux villages de la commune de Bassy, Haute-Savoie, sur la base du cadastre de 1730,** Actes du 95e Congrès des sociétés savantes, section d'archéologie (Reims 1970) Paris 1974, pp. 415-446.

P. DUFOURNET. — **Seyssel, tête de la navigation sur le haut Rhin français du moyen âge à la fin de la batellerie,** dans : Caesarodunum nº 10, 1975, pp. 199-207.

P. DUFOURNET. — **Eloge de dom Marie Anselme Dimier, trappiste, prêtre (avec une bibliographie),** Académie d'architecture, séance du 24.6.1975, 4 p. ronéot.

F. FRANCON. — **AIX-les-BAINS à la Belle Epoque.** Ed. S.P.R.L. Sodim, BRUXELLES 1975. 112 reproductions de photographies. Petit album toilé à l'italienne.

R. FRISON-ROCHE et P. TAIRRAZ. — **Montagne.** Col. Vie. Art. Cité. Ed. Larousse 1975, 148 p.

Ch. et F. GARDELLE. — **Histoire d'un alpage communautaire : l'alpage de Loriaz, Haute-Savoie,** dans : Revue Géographie Alpine, nº 2, 1976, p. 185-205 (Haute Vallée de l'Arve).

Ph. GAUSSOT. — **CHAMONIX MONT-BLANC et sa vallée.** — Ed. S.A.E.P. COLMAR, 1975, 102 p.

C. GAY. — **Récits des coutumes antiques des Vallées de THONES (Haute-Savoie).** Ed. Centre Alpin et rhodanien d'ethnologie, GRENOBLE 1975, 56 p.

A. GRAVEDAT. — **Une analyse des formations sociales locales, les cas de Cluses, Aubenas, Montélimar et Villefranche,** D.E.S. Sciences économiques, Lyon II 1973, 104 p. ronéot.

P. GRILLON. — **Les Rues de THONON.** Imprimerie DUBOULOZ, THONON 1975, illustré par Henri BESSON. Tirage limité à 750 ex. s/velin à la cuve, 75 p.

J.P. GUERIN. — **Où en est l'agriculture dans les Alpes du Nord ?** in Revue de Géographie Alpine, T.2, 1975, p. 281-291.

A. GUERRIER. — **Peillonnex, Haute-Savoie,** Mairie de Peillonnex, 1975, 22 p.

A. GUEX. — **Mémoires du Léman 1830-1930. Des barques aux yachts.** Ed. Payot Lausanne, 1975, 176 p.

S. GUICHENON. — **Histoire de Bresse et de Bugey.** Réédition de 1650. Ed. Horvath, Roanne 1975, 1300 p. 23 × 35.

S. GUICHENON. — **Histoire généalogique de la royale maison de Savoie.** Réédition de 1660, Ed. Horvath, ROANNE, 2400 p. 19 × 27 (en souscription).

P. GUICHONNET, J. MASSEPORT. — **Raoul Blanchard,** dans : Bull. Section géographie, t. 81, Paris B.N. 1975, pp. 133-144.

I.N.S.E.E. — **Evolution de la population des cantons de la région Rhône-Alpes. Cartogramme des variations 1962-1968 ; 1968-1975.** Points d'appui nº 8, Août 1975.

I.N.S.E.E. — **Cantons Haut-Savoyards de CLUSES et SALLANCHES.** Démographie, agriculture, industrie secteur tertiaire, Tourisme, Equipement.
in Points d'appui Rhône-Alpes nº 2, février 1976, pp. 22-25.

F. LABANDE. — **100 Sommets.** Arthaud 1975, 222 p.

G. LAMOUILLE. — **Anglefort et le Val du Rhône de GENISSIAT à CULOZ.** Imp. 1975, 344 p.
En vente chez l'auteur, maire d'Anglefort.

Y. LATY. — **Savoie Mont-Blanc, guide touristique.** Ed. par les Associations Touristiques Départementales de Savoie et de Haute-Savoie. Imp. Brunaud, 1972, 80 p.

Y. LATY. — **Au Pays du Mont-Blanc.** Ed. par l'Association Touristique Départementale Haute-Savoie Mont-Blanc. Imp. Gardet 1971, 42 p.

M. LENGEREAU. — **La France et la question valdotaine, au cours et à l'issue de la seconde guerre mondiale.** Ed. Sté d'Histoire Alpine et Italienne, GRENOBLE, 1975, 266 p.

D. MASSON. — **La châtellenie du Bourget,** dans : Bull. Centre d'histoire économique et sociale de la région lyonnaise, nº 2, 1974, pp. 41-44.

A. MAUMENE. — **Maison et Meubles Lyonnais, Dauphinois et Savoyards.** Ed. La Vie à la Campagne, nº Noël 1923. Réédition Guénégaud, PARIS 1975, 58 p.

M. PAILLARET. — **VIENNE sur le Rhône au Moyen-Age, 468-1450.** Livre I
VIENNE sous les Burgondes, 468-533, dans : Bulletin de la Société des Amis de Vienne, nº 70, 3e et 4e trimestre 1975.

A. PERRET. — **L'art roman en Savoie,** dans : l'Histoire en Savoie nº 37, mars 1975.

H. PLANCHE. — **AIX-LES-BAINS.** Ed. S.A.E.P., COLMAR, 1972, 96 p.

L. POMMIER. — **L'Eté en Tarentaise, promenades en voiture, 21 cartes détaillées.** Imprimerie Louis-Jean, GAP, 1975, 88 p.

P. PREAU, B. BARBIER. — **Les Alpes.** Ed. Larousse 1974, Col. « Découvrir la France », 120 p.

P. PREAU. — **La Physionomie régionale de la Savoie au travers des élections présidentielles de 1974.** (s/ Savoie et Haute-Savoie) dans : Revue Géographique Alpine nº 2, 1976, pp. 169-184.

L. QUAGLIA, J.M. THEURILLAT. — **Les comptes de l'hospice du Grand Saint Bernard, 1397-1477, avec un glossaire d'E. SCHULE,** dans : Vallesia, t. 28 et 30, 1973 et 1975, publication modèle de textes médiévaux. Le glossaire est une « contribution à l'histoire de la scripta savoyarde ».

D. RATTAIRE. — **A la recherche des temps oubliés : « Les Cités Lacustres » de nos grands lacs Savoie-Dauphiné.** Imprimerie Poncet, Chambéry, 1975, 20 p.

G. REBUFFAT. — **Les horizons gagnés.** Ed. Denoël, 1975, 140 p.

G. REBUFFAT. — **Mont-Blanc - Jardin Féérique.** Hachette, 2e édition brochée, 1976.

C. E. REVEREND DU MESNIL. — **Etudes historiques sur le département de l'Ain. Le Président FAVRE, VAUGELAS et leur famille d'après des documents authentiques.** Réimpression de Lyon, 1870, Slatkine reprints, Genève, 1971, 104 p.

L. RICHARD, P. GENSAC, HAINARD-JACQUEMOUD, ASTRA-DALMAS, etc... — **Etude Ecologique des Massifs des Aiguilles Rouges, du Haut Giffre et des Aravis, Haute-Savoie.** Annales du Centre Universitaire de Savoie, 1975, 214 pages. 2 cartes en couleur. Chamonix : 1/50 000 ; Cluses : 1/50 000.

R. ROUX. — **Courses dans le Massif de la Vanoise.** Imprimeries Réunies, Chambéry, 1975, 160 p.

SAMIVEL. — **Cimes et merveilles.** Col. Belles pages, belles couleurs. Arthaud, 1975, 146 p.

R. TINTHOIN. — **La vie économique à Thonon de 1798 à 1814,** dans : Revue Géographique Alpine, 1975, pp. 393-399.

O. VALLET. — **Hommes et nature en montagne : Les Hautes-Alpes.** Ed. Frankelve et Ed. Berger Levrault, Paris, 1975, 228 p.

J.-P. VERDIER. — **Les travailleurs frontaliers de l'Ain et de la Haute-Savoie en Suisse. Recensement de 1975**, Points d'appui n° 8, août 1975, 21 p.

R. VIVIAN. — **Les glaciers des Alpes Occidentales.** Etude géographique, l'emprise de la glaciation actuelle et ses fluctuations récentes ; le rôle des eaux, l'aménagement du paysage montagnard par les glaciers. Institut de géographie alpine, Grenoble, 1975, 514 p.

R. WATTENHOFER. — **Contribution à l'étude des Roselières du Lac d'Annecy et Bibliographie concernant les roselières et les plantes aquatiques.** Ed. Institut National de la Recherche Agronomique I.N.R.A. Station d'Hydrobiologie lacustre de Thonon, février 1975. 50 p.

P. ZILBERTIN. — **Guide de la montagne avec la collaboration de Jean-Claude ANDRUET, Annie FORMOSE, Henri GAULT, Robert PARAGOT.** Ed. de la Courtille, 1975, 256 p.

La dynamique d'une institution culturelle, Annecy Action Culturelle. Conseil de l'Europe, étude expérimentale du développement culturel, rapport n° 4, Annecy 1975.

Merveilleux Léman. Texte de J.-J. ROUSSEAU, Anna de NOAILLE de POURTALES. Ed. La bibliothèque des arts, 1975, 160 p.

Présentation du fichier généalogique du carton de Chamonix. Les Amis du Vieux Chamonix, novembre 1974, 7 pages ronéot.

Tourisme en Tarentaise. Pré-étude sur le tourisme en Tarentaire réalisée à la demande de la Direction Départementale de l'Equipement de la Savoie achevée novembre 1975, extrait publié par Points d'appui Rhône-Alpes, n° 2, février 1976, pp. 15-18.

TABLE DES MATIERES pour 1975

N.B. — Les communications dont il est fait mention dans les procès-verbaux des séances figurent à la table en petit caractères.

ACADEMIE FLORIMONTANE

Liste des nouveaux membres .....
Séances de l'Académie 1

BIOGRAPHIE - EVOCATIONS

A. LACHAT. — Félicien Jacquet 13

L. PFISTER. — La famille Serand et la bienheureuse Jeanne-Françoise Michelotti 74

Ph. TOMASINI : Le ~~peintre~~ Poète Milosz 7

ARCHEOLOGIE

F. GIRARD : La voie romaine de l'Epine 4

HISTOIRE

L. GUY : Les repas au Moyen-Age 5

La vie de château en province au XVI[e] siècle 5

A. DE MANDACH. — A la découverte de la patrie véritable d'un grand peintre de la cour ducale de Savoie, appelé Jean « Bapteur » ou « Batiour » : France, Fribourg-en-Brisgau ou Fribourg-en-Nuitonie ? 21

A. MANSAU. — Saint-Réal, créateur de Don Carlos et de la Conjuration des Espagnols 36

M. MOLINIER. — Le collège d'Annecy sous le Consulat et l'Empire, 2[e] partie 51

M. SANDOZ. — Chemins, transports et auberges d'autrefois sur l'ancien itinéraire de Chamonix, principalement dans la haute vallée de l'Arve 77

DIVERS

H. DAVIGNON : Le séjour de Lamartine à Nernier 9
M. JANET : Le centre de vacances américain de Talloires 2
M. SANDOZ : Le paysage de montagne en France aux XVII[e] et XVIII[e] siècles 11

R. OURSEL : Art en Savoie (J.-Y. MARIOTTE), p. 104 — P. BROISE, B. DEMOTZ, R. BONS, S. MOLLIER-CARROZ, R. PREVOST, R. DEVOS : Histoire d'Ugine (J.-Y. MARIOTTE), p. 105 — M. SANDOZ : Théodore Chassériau (C. GARDET), p. 106 — Die Walliser Landrats-Abschiede seit dem Jahr 1500, éd. B. TRUFFER (J.-Y.MARIOTTE), p. 107 — E. et J. BOURCIEZ : Phonétique française (A. CHEVALLIER), p. 108 — F. CARTON : Introduction à la phonétique du français (A. CHEVALLIER), p. 108 — G. COMBARNOUS : Les toponymes à désinences - as en France (A. CHEVALLIER), p. 110 — P. GUIRAUD : Patois et dialectes français (A. CHEVALLIER), p. 110 — Les dialectes de France au Moyen-Age et aujourd'hui (A. CHEVALLIER), p. 111 — Revue de Linguistique Romane, n° 147 - 148, 149 à 152, 153 - 154 (juillet 1973 à juin 1975) A. CHEVALLIER), p. 112 — G. GRANCHAMPS et J.-Y. MARIOTTE : Notes bibliographiques, p. 114.

TABLE DES ILLUSTATIONS

Diplôme d'Instruction Publique de 16 germinal an XI .. 52
Portrait de César Vichard, abbé de Saint-Réal 38
Liste des professeurs du collège d'Annecy en 1815 56-57
Les hôtels de Chamonix (18 illustrations hors texte) voir liste page 97

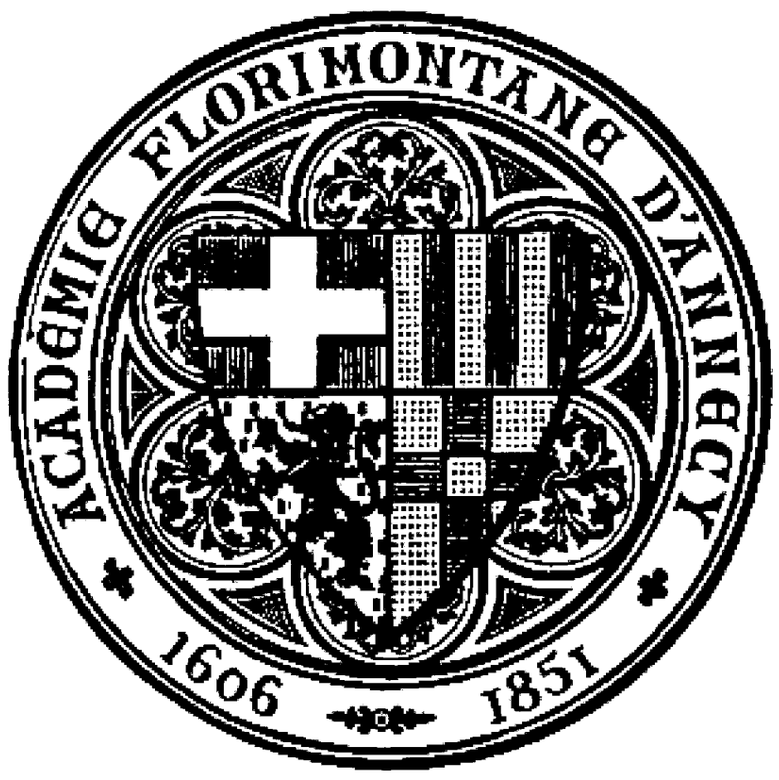
SOCIÉTÉ
DES
ANNECY

116e ANNÉE 1976

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(CICÉRON, *De Officiis*, lib. I)

LA REVUE SAVOISIENNE



ACADÉMIE FLORIMONTANE
ANNECY

ACADÉMIE FLORIMONTANE ANNECY

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1606
par saint François de Sales, Prince Evêque de Genève
et Antoine Favre, Président du Sénat de Savoie
Réorganisée en 1851

par

Louis BOUVIER (1819-1908) | Jules PHILIPPE (1827-1888)
Etienne MACHARD (1824-1887) | Eloi SERAND (1826-1891)

LÉON MARÈS (1854-1916)
a légué le château de Montrottier et ses collections

DONATEURS

Dr C. ANDREVETAN (1802-1879) | François CROSET (1844-1931)
Dr F. DAGAND (1815-1886) | Ernest PERRIER de la BATHIE (1873-1932)
MELVILLE-GLOVER (1834-1897) | Ernest PARISET († 1941)
Aimé CONSTANTIN (1831-1900) | Léon LAYDERNIER (1866-1958)
Dr THONION (1830-1917) | Georges MARTIN († 1943)
F. GARDIER (1854-1919) | L.-F. ROSSET († 1959)
Asghil FAVRE (1877-1920) | Joseph SERAND (1868-1957)
Isidore NANCHE (1850-1922)



LISTE DES MEMBRES (1)

(arrêtée à l'Assemblée générale du 10 février 1977)

COMITE

Présidents d'Honneur :

M. Jean d'ORLYÉ, ✻, ✠ 14-18, Valeur militaire, O. ✾, chevalier de l'Ordre national du Mérite, chevalier du Mérite agricole, chevalier de l'Ordre des Sts Maurice et Lazare, docteur ès sciences.

M. le Chanoine François-J. COUTIN, président émérite de l'Académie Salésienne.

Président : M. Clément GARDET, imprimeur-libraire.

Vice-Présidents :

M. Georges GRANDCHAMP, président des « Amis du Vieil Annecy ».

M. René LAYDERNIER, ✻, ✠, banquier.

Secrétaire Perpétuel : M. Louis PFISTER, directeur honoraire du Syndicat d'Initiative régional de la Haute-Savoie.

Secrétaire-Adjoint : M. Jean-Yves MARIOTTE, directeur des Archives départementales.

Trésorier : M. Lucien BAJULAZ, ✻, C. ✾, inspecteur honoraire de l'Enseignement.

Bibliothécaire : M. Camille DUBOULOZ, Receveur principal des Douanes en retraite.

Archiviste : Mme Marie-Thérèse HERMANN.

Membres : MM. Paul GUICHONNET, Henri DAVIGNON, Charles LACOMBE, Jacques DOMENJOUD et Pierre SOUDAN.

Bibliothécaire Honoraire : M. François MATROD.

REVUE SAVOISIENNE

Directeur Honoraire : M. Louis PFISTER.

Directeurs de la Revue : MM. J.-Y. MARIOTTE et P. SOUDAN.

Comité de Rédaction : MM. L. CHEVALLIER, Chanoine COUTIN, H. DAVIGNON, Abbé R. DEVOS, P. DUPARC, C. GARDET, G. GRANDCHAMP, P. GUICHONNET ✻, J. d'ORLYÉ, L. PFISTER.

DOMAINE DE MONTROTTIER

Administrateur du domaine : M. Jacques DOMENJOUD.

Administrateur adjoint : M. Henri DAVIGNON.

---

(1) Dans la liste des membres, il est fait mention, autant que l'Académie en a connaissance, des décorations de guerre françaises, de la Légion d'Honneur, du Mérite, des Palmes Académiques et du Mérite Agricole. Pour les additions ou modifications, prière d'avertir le Directeur de la Revue.

MEMBRES D'HONNEUR

Dates d'admission — MM.

1963 S. M. la Reine MARIE-JOSÉ, ❋, château de Merlinge, Gy (près Genève).
1927 AVEZOU Robert, O. ❋, 🏵, archiviste départemental honoraire, à Grenoble.
1932 BUTTIN Louis, conservateur du château de Clermont.
1972 COLLIARD, professeur Lin. Directeur des Archives historiques régionales, Aoste.
1937 DUPARC Pierre, ❋, docteur en droit, professeur à l'Ecole des Chartes, à Paris.
1969 Prince Jean-Louis de FAUCIGNY-LUCINGE, ❋, à Paris.
1948 GAGNEBIN Bernard, doyen de la Faculté des Lettres de Genève.
1970 LANGE Augusta (Mlle le Docteur), archiviste d'Etat à Turin.
1962 MELCHIOR-BONNET, directeur de la Revue « Historia », à Paris.
1967 MONNIER Luc, professeur à l'Université de Genève.
1950 OURSEL Raymond, archiviste départemental, docteur ès lettres, à Mâcon.
1962 PERNOUD Régine (Mlle), conservateur aux Archives nationales, à Paris.
1963 S. E. Mgr SAUVAGE Jean, évêque d'Annecy.

MEMBRES EFFECTIFS

1977 ANTHOINE François, O. ❋, médecin général, à Annecy.
1969 BAJULAZ Lucien, ❋, C. 🏵, inspecteur honoraire de l'Enseignement, à Annecy-le-Vieux.
† 1957 BARRUCAND Joseph, notaire honoraire, à Annecy.
1939 BAUD Henri, ❋, sous-préfet, à Thonon-les-Bains.
1924 BLANCHARD Camille, ❋, architecte honoraire, à Annecy.
1973 BOURQUARD Léon, O. 🏵, inspecteur honoraire de l'Enseignement, à Epagny.
1956 BROISE Pierre, architecte, à Avignon.
1962 CALLOT Emile, ❋, inspecteur d'Académie honoraire à Annecy.
1958 CHARBONNEL Claude (le R. P.), aumônier de la Visitation, à Annecy.
1954 CHEVAILLER Laurent, professeur à la Faculté de Droit de Lyon.
1970 CHEVALLIER André, professeur, à Annecy.
1958 CHEVALLIER Georgette (Mme), professeur, à Annecy.
1974 COUREN Jean-Pierre, conservateur du Musée d'Annecy.
1928 COUTIN François-J. (le Chanoine), président émérite de l'Académie Salésienne, à Annecy.
1962 COUTIN Paul, professeur, à Annecy.
1974 DAGAND Yvonne (Mlle), institutrice honoraire, à Annecy.
1931 DAVIGNON Henry, ❋, 🏵, inspecteur des Contributions indirectes, à Annecy.
1976 DESHUSSES Georges, ancien attaché d'Ambassade, à Annecy.
1936 DEVANT Charles, ❋, ⚓, 🏵, ancien directeur des Forces du Fier.
1962 DEVOS Roger (l'Abbé), président de l'Académie Salésienne, à Annecy.
1974 DOMENJOUD Jacques, ingénieur, à Annecy.
1976 DUBOULOZ Camille, receveur principal des Douanes, en retraite, à Annecy.

1974 DUFOURNET Paul, O. ❋, O. de l'Ordre du Mérite national, O. Arts et Lettres, O. de l'Ordre du roi Georges 1er de Grèce, inspecteur honoraire de l'Equipement, à Paris.
1974 DUSSAUGE Pierre, ❋, C. ❦, inspecteur d'Académie honoraire, à Annecy.
1948 FRANCILLON Camille, avocat, à Annecy.
1948 FRANCILLON Jean-Pierre, avocat, à Annecy.
1962 GABION Robert, documentaliste-archiviste, à Annecy.
1931 GARDET Clément, libraire-éditeur, à Annecy.
1948 GRANDCHAMP Georges, président des Amis du Vieil Annecy, à Annecy.
1947 GUICHONNET Paul, ❋, professeur à l'Université de Genève.
1950 GUILLOT Denis, O. ❋, O. ❦, président à la Cour d'Appel de Chambéry.
1965 HERMANN Marie-Thérèse (Mme), à Annecy.
1962 HUMBERT Jacques (le Général), à Paris.
1954 JACQUET Abel (le Chanoine), O. ❦.
1972 JORIOZ Henri, ancien notaire, à Annecy-le-Vieux.
1955 JUGE Henry, professeur honoraire, à Annecy.
† 1957 LACHAT Albert, ingénieur agricole, à Annecy.
1941 LACOMBE Charles, avocat, à Annecy.
† 1937 LACROIX Maurice, ❦, professeur agrégé honoraire, à Annecy.
1928 LAYDERNIER René, ❋, 🎖, banquier honoraire, à Annecy.
1952 L'HONORÉ Henri (le R.P.), collège Saint-Michel, à Annecy.
1963 MARIOTTE Jean-Yves, directeur des Archives départementales, à Annecy.
1960 MATROD François, ❋, directeur honoraire des Douanes, à Annecy.
1977 MOLINIER Madeleine, professeur agrégé honoraire, à Annecy.
1961 NICOLAS Jean, maître-assistant à la Faculté des Lettres de Montpellier.
1932 ONDE Henri, ❦, 🎖, professeur d'Université honoraire, à Nice.
1906 ORLYÉ Jean (d'), ❋, 🎖 14-18, Valeur militaire, O. ❦, chev. de l'Ordre national du Mérite, chev. du Mérite agricole, chev. de l'Ordre des Sts Maurice et Lazare, docteur ès sciences.
1970 PAILLARDET Marcelle (Mlle), pharmacien, à Annecy.
1939 PAYOT Paul, ancien conseiller général, à Chamonix.
1915 PFISTER Louis, directeur honoraire du Syndicat d'Initiative régional, à Annecy.
1957 PLAGNAT François, O. ❋, 🎖, ingénieur en chef honoraire des Eaux et Forêts, à Annecy.
1950 PRIMOT André, ❋, chef de district honoraire des Eaux et Forêts, à Chaussin (Jura).
1963 RATIÉ Suzanne (Mme), docteur en médecine, à Annecy.
1963 REBUT Marcel, directeur d'école honoraire, à Annecy.
1969 RICHARD René, docteur en médecine, à Annecy.
1974 RIGUET Henri (le Chanoine), curé de Saint-Germain, à Talloires.
1975 ROSSET Emile, publiciste, à Annecy.
1960 RUFFET Bernard, ingénieur en retraite de l'E.D.F., à Annecy.
1974 SERRALONGUE Jean-Pierre, président de la Société des Beaux-Arts, à Annecy.
1955 SERVETTAZ Paul-Louis, 🎖, docteur-chirurgien, à Annecy.
1965 SOUDAN Pierre, journaliste, à Annecy.
1974 VERJUS Henri (le Chanoine), à Annecy.
1970 VIOLLET Léandre, conservateur-adjoint du Musée d'Annecy.

MEMBRES ASSOCIÉS

1944 ABRY Augusta (Mlle), professeur honoraire, à Bourg-en-Bresse.
1974 AMOUDRY Michel, professeur, à Annecy.
1924 ANGELLOZ Joseph, O. ✲, O. ✿, recteur honoraire, à Thônes.
1951 AUDIBERT René, O. ✲, lieutenant-colonel, à Annecy.
1952 AUSSEDAT Jean, conseiller fiscal et juridique, à Aix-les-Bains.
1945 BALLEYDIER Jean, industriel, à Veyrier-du-Lac.
1958 BENOIST Raymond, ✲, ✠, ingénieur A. et M., à Annecy.
1953 BERTHOUD Emile (l'Abbé), aumônier de la Garnison, à Annecy.
1973 BLANC Michèle (Mme), à Saint-Jorioz.
1977 BOEKHOLT Christiane, orthophoniste, à Talloires.
1963 BOSSON Charles, avocat, sénateur.
1964 BURDEYRON François, ingénieur, à Morières-lès-Avignon.
1954 CARTIER Jean-François, O. ✲, directeur de la S.I.C.R.U., à Chambéry.
1947 CHANEL Georges, ✲, O. ✿, professeur agrégé honoraire, à Annecy.
1964 CROCHON Maurice, ✲, ingénieur honoraire de la S.N.C.F., à Annecy.
1963 DAVOINE Arthur, O. ✲, trésorier-payeur général honoraire, à Annecy.
1977 DEMOTZ Bernard, professeur à la Faculté des Lettres de Lyon.
1961 DERIES François, ingénieur civil des Mines, à Annecy-le-Vieux.
1955 DOUCHEMENT Jacques, ✲, ancien directeur des Forges de Crans, à Annecy.
1966 DUFOUR Alain, éditeur, à Genève.
1958 DURET Maurice, docteur en médecine, à Annecy.
† 1974 FONDACCI Marie-Valérie (Mme), à Annecy.
1977 GAILLARD Gérard, directeur commercial, à Annecy.
1950 GANTER Edmond, président de la Société Catholique d'Histoire de Genève.
1960 GAYET Jean (le R.P.), professeur au Collège Saint-Michel, à Annecy.
1976 GIGNOUX Roger, retraité du Cadastre, à Annecy.
1930 GIROD Samuel, docteur en médecine, Lons-le-Saunier.
1970 GUERRIER Alain, bibliothécaire, à Charenton.
1960 HAMMÈS Paul, ✲, président à la Cour d'Appel de Besançon.
1975 HAYEM Robert, O. ✲, Commandeur Ordre national du Mérite, Préfet de la Haute-Savoie, Annecy.
1948 JOSSERON Henri, instituteur honoraire, à Annecy-le-Vieux.
1972 KOHLER Camille, professeur honoraire, à Annecy.
1974 LANIER Joseph, bibliothécaire, à Annecy.
1976 LANSÉ Suzanne, à Talloires.
1963 LAVAGNA Suzanne (Mme), professeur, Saint-Ismier (Isère).
1960 LEGRAND René, ✲, O. ✿, professeur honoraire, à Saint-Jorioz.
1976 LOVIE Jacques, docteur ès lettres, à Chambéry.
1949 MARTIN René, hôtelier, à Menthon-Saint-Bernard.
1951 MEYNET Joseph (le Chanoine), vicaire général, à Annecy.
1941 MILLIOT Gaston, proviseur honoraire, à Fareins (Ain).
1973 MOLLARD Firmin, ancien chef de division à la Préfecture, à Annecy.
1957 MONTAGNOUX Louis, ✲, ingénieur en retraite, à Annecy.
1964 MOUCHET Célestin, directeur-adjoint des P.T.T. en retraite, à Annecy.

1970 MOUTHON Jean, conservateur honoraire des Hypothèques, à Annecy.
† 1942 MURGIER René, chirurgien-dentiste, à Veyrier-du-Lac.
1956 PARIS Claude, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1975 PERCIE DU SERT Marie-Antoinette (Mlle), infirmière, à Annecy.
1945 PEYRESAUBES Jean, ancien chef de service à la Société Générale, à Annecy.
1974 PRÉVOST René, O. ❦, professeur, à Annecy.
1974 REGAT Christian, à Annecy.
1944 REGUERRAZ Gustave, ingénieur-chimiste, à Annecy.
1976 RENAUD Jacques, banquier, à Annecy.
1946 REVELIN Lucien, ingénieur en retraite, à Annecy.
1974 RIFAUX Yves, journaliste, à Annecy.
1961 RIONDEL Claude, chirurgien-dentiste, à Annecy-le-Vieux.
1957 RITZ Hélène (Mlle), à Annecy.
1963 RITZ Jean-Georges, doyen honoraire de Faculté, à Lyon.
1932 ROSAY André, notaire honoraire, à Annecy.
1961 ROUSSY de SALES François (comte de), à Thorens.
1965 ROUTIER Jacqueline (Mme), à Briançon.
1977 ROYER Philippe, directeur de banque, à Seynod.
1964 SAUTHIER Marcel, président de l'Académie Chablaisienne, à Thonon-les-Bains.
† 1961 SPILMONT Roger, physicien nucléaire, à Sevrier.
1977 TOMASINI Philippe, Galerie d'Art, à Annecy.
1957 VOUTTIER Paul, contrôleur civil honoraire, à Annecy.

MEMBRES CORRESPONDANTS

1968 AMORETTI Guido (le Colonel), directeur du Musée Pietro Mica, à Turin.
1977 ANDRÈS Ernest, consul de Suisse, à Annecy.
1956 ANDRUÉTAN Henri, commandant des Douanes en retraite, à Annemasse.
1976 ANTHONIOZ Amédée, étudiant, à Annecy.
1966 ANTHONIOZ Aymon, docteur en médecine, à Annecy.
1969 ARNOLLET Michelle (Mlle), à Annecy.
1964 ARRAGAIN François, docteur en médecine, à Annecy.
1977 AUDÉ Jacques, à Paris.
1969 BACHET Louise (Mlle), à Annecy.
1965 BARAT Louis, directeur des Gorges du Fier, à Annecy-le-Vieux.
1974 BASTARD Pierre, libraire, à Cluses.
1977 BATTUZ Andréa (Mlle), professeur honoraire, à Annecy.
1977 BAUD Aimé, directeur Banque Laydernier, à Annecy.
1969 BELTRAMO André, clerc d'avoué, à Saint-Julien-en-Genevois.
1975 BENÉ Georges-Louis, professeur d'Université, à Saint-Jeoire-en-Faucigny.
1975 BENOÎT-GUYOD P. (Mme), à Saint-Genis-Pouilly.
1964 BERTHERAT Louis, à Vanves.
1977 BÉTEND dit Bon Michel, à Annecy-le-Vieux.
† 1968 BILLY (de), à Argonay.
1973 BLANC Claude, au Havre.
1965 BOILEAU Michel, ancien notaire, à Veyrier-du-Lac.
1975 BOIRIN, directeur adjoint des Impôts, à Annecy.

1973 Boissonnas Eric (Mme), à Paris.
1970 Bouchardy Michel, docteur en médecine, à Annecy.
1977 Bouchet Dominique, fondé de pouvoir Banque Laydernier, à Annecy.
1970 Bouquet Marie-Thérèse (Mlle), musicologue, à Turin.
1968 Bouvet René, à Paris.
1975 Bouvier Robert, entrepreneur, à Annecy.
1976 Boy Gabriel, ingénieur divisionnaire T.P.E., à Veyrier-du-Lac.
1976 Bozon Raymond, inspecteur des Douanes honoraire, à Annecy-le-Vieux.
1974 Brocard Jean, O. ❋, député, à Annecy.
1977 Brun Claire (Mme), proviseur du Lycée Berthollet, à Annecy.
1964 Brunet Jean, notaire, à Annecy.
1964 Brunet Michel, notaire, à Annecy.
1975 Brunier Jean, cadre de banque, à Ermont (Val-d'Oise).
1966 Bruyneel Georges, retraité de l'Enseignement, à Annecy.
1968 Bullukian Georges, à Lyon.
1968 Burdeyron Joseph, chirurgien-dentiste, à Talloires.
1976 Burnod Alfred, à Vichy.
1964 Burret Michel, docteur en médecine, à Saint-Jorioz.
1974 Buttin François, à Bloye.
1967 Buttin Jacques, professeur à l'Université d'Oklahoma, U.S.A.
† 1969 Buttin Pierre (le Commandant), à Chambéry.
1975 Callier Micheline (Mme), à Scionzier.
1969 Candaux Jean-Daniel, rédacteur, à Genève.
1969 Cartier André, à Bagneux.
1974 Castagné Henri, directeur-adjoint des P.T.T. en retraite, à Annecy.
1973 Cattin Antoine, ingénieur des Ponts et Chaussées en retraite, à Annecy.
1964 Cellier Jean, docteur en droit, directeur de la S.E.D.H.S., à Annecy.
1969 Chabert Bernard, docteur ès sciences, à Villeurbanne.
1975 Challamel, professeur, à Thônes.
1966 Chapot Juliette (Mlle), à Annecy.
1973 Chappel Pierre, à Pont-de-Beauvoisin (Savoie).
1969 Chapuisat Jean-Pierre, archiviste cantonal, à Lausanne.
1974 Charamond Solange (Mme), à Veyrier-du-Lac.
1974 Charpentier Marc, à Maisons-Alfort.
1964 Charvin Paul, entrepreneur de travaux publics, à Annecy.
1969 Chevallier Paul (le Chanoine), à Annecy.
1975 Chevron-Villette Jean (de), à Giez.
1960 Clerc-Renaud J.-M., industriel, à Aix-les-Bains.
1949 Cochet Paul, docteur en pharmacie, à Aix-les-Bains.
1969 Colliard Lauro-Aimé, ❦, chevalier dans l'Ordre de la Couronne d'Italie, professeur à l'Université de Padoue (Italie).
1969 Combet Jean, ❋, conseiller général, à Evian-les-Bains.
1969 Constant Monique (Mlle), archiviste, à Paris.
1964 Coulloud André, ⚓, ⚙, directeur honoraire de banque, à Moissac (Tarn-et-Garonne).
1969 Cullaz Roger, inspecteur du Trésor en retraite, à Annecy.
1974 David Jean, maître-assistant à la Faculté des Lettres de Grenoble.
1977 Delépine Jean, directeur départemental honoraire de l'A.S.S., à Argonay.

1972 DÉLÉTRAZ Cyprien, à Francheville-le-Haut (Rhône).
1972 DÉLÉTRAZ Pierre, professeur, à Paris.
1975 DELON Jean-Paul, à Annecy.
1974 DEMICHELIS Raymond, professeur, à Bonneville.
1974 DÉMOLIS Roland, professeur, à Reignier.
1973 DÉPOLLIER Gérard, imprimeur, à Annecy.
1969 DEPREZ Joseph, commissaire général de la Marine, à Neuilly (Hauts-de-Seine).
1977 DÉZIRAT Robert, ingénieur honoraire, à Sevrier.
1977 DONZIER Jean, président du Comité de la Foire, à Annecy.
1973 DROUAILLET Gérard, à Saint-Herblain (Loire-Atlantique).
1974 DUBY Jean, principal de C.E.S., à Ville-la-Grand.
1968 DUCRET André, ✻, notaire, à Evian-les-Bains.
1969 DUCRETET Bernard, avocat à la Cour, à Paris.
1965 DUFOURNET Pierre, à Yaoundé (Cameroun).
1964 DUNAND Georges, à Annecy.
1960 DUPANLOUP Jacques, rédacteur, à Paris.
1970 DUPRAZ Julie, institutrice honoraire, à Saxel.
1973 DUSSOLLIET Georges, directeur de la Maison du Tourisme, à Annecy.
1974 FAURY Henry, ✻, O. ✇, inspecteur d'Académie, à Annecy.
1974 FOLLIOT Marie-Blanche (Mme), à Annecy.
1977 FOURNIER José (Mlle), à Annecy.
1975 FOURNIER Yves, à Veyrier-du-Lac.
1973 GALLAY Marie-José (Mme), à Cluses.
1977 GAZEL Henri, professeur honoraire, à Annecy.
1973 GENEQUAND Jean-Etienne, archiviste, à Genève.
1977 GEOFFROY Marc, chef de Gare honoraire, à Annecy.
1973 GIANADA Marcel, archiviste, à La Ravoire.
1957 GIRARD François (l'Abbé), à Chambéry.
1970 GLO Louis, directeur de l'O.S.I.C., à Annecy.
1969 GODARD Yves, photographe, à Doussard.
1964 GRANIER Pierre, procureur de la République, à Annecy.
1969 GREYFIÉ de BELLECOMBE Amédée, à Lyon.
1975 GUDIN Pierre-François, consul de France à Genève.
1970 GUICHET Paul, à Paris.
1977 GUIZARD Christian, professeur honoraire, à Veyrier-du-Lac.
1976 GUYON Jean, industriel, à Excenevex.
1970 HAUTECOMBE Pierre, à Epinay (Seine-Saint-Denis).
1973 HERMANN Brigitte, licenciée ès lettres, à Annecy.
1977 HERMANN Frédéric, à Annecy.
1972 JACQUET Paul, architecte, à Annecy.
1965 JALLAGUIER Paul, à Chaumont.
1975 JANIN G., géomètre-expert, à Peillonnex.
1975 JANIN Roger, instituteur, à Annecy.
1977 JARRE Charles, gouverneur honoraire de la F.O.M., à Veyrier-du-Lac.
1977 JEANDET Gilbert, sous-archiviste, à Mâcon.
1977 JOLLY-GOLLIET Andrée (Mlle).
1970 KRIBS Bernard, dessinateur, à Saint-Jorioz.
1969 LACHAT Fernand, instituteur honoraire, à Vers.
1968 LAEUFFER Pierre (le Général), à Verrières-le-Buisson (Essonne).
1970 LAMBERT Emile, ingénieur des Ponts et Chaussées en retraite, à Annecy.
1966 LANGLET Robert, directeur commercial, à Paris.

1968 LANTERNIER René, à Lyon.
1973 LATAILLADE Jean-Bertrand, à Annecy.
† 1976 LATHUILLE Simone (Mme), directrice de C.E.S., à Bonneville.
1968 LAURENS Henri, Consulat général de Belgique, à Hong-Kong.
1967 LAVOREL André, architecte, à Annecy.
1975 LAVOREL Pierre, professeur à l'I.N.S.A., à Lyon.
1977 LAVY Arthur, sénateur, président du Conseil général, à Argonay.
1968 LAZARD Simon, à Paris.
1969 LE BLANC de CERNEX Pierre, directeur de banque, à Paris.
1973 LE BRUN Odile (Mme), à Lovagny.
1973 LEVÊQUE René, ✻, ingénieur des Ponts et Chaussées, à Sevrier.
1969 LEVRET François, maire de Viuz-en-Sallaz.
1969 LOHIÉ Jean, à Bourg-en-Bresse.
1970 LUPIN Yves, inspecteur général de l'Economie et des Finances, à Paris.
1970 MAILLET Eugène, ancien industriel, à Annecy.
1975 MALAPLATE Jacqueline (Mme), à Annecy.
1976 MANSAU Andrée (Mme).
1976 MARSON Roger, proviseur du Lycée Gabriel-Fauré, à Annecy.
1975 MARTIN Jacques, aux Ollières.
1975 MASSON Louis, à Annecy.
† 1967 MASSOUL Jacques, intendant militaire en retraite, à Annecy.
1969 MÉTRAL Marcel, inspecteur central des Impôts, à Annecy.
1970 MICHAUD Jean-François, à Annecy.
1967 MICHEL François, à Ury (Seine-et-Marne).
1977 MICHELLIER L., à Annecy.
1977 MILLION Bernadette (Mme).
1976 MONTFORT (de) Simon, à Saint-Alvère.
1965 MOORGAT Pierre, attaché culturel, à Hambourg.
1973 MOUTHON Pierre, docteur en médecine, à Faverges.
1967 NAZ Jean, notaire, à Annecy.
† 1969 NAZ Raoul (le Chanoine), ✻, à Chambéry.
1973 NEYRINCK E., architecte, à Annecy.
1965 NORMAND Jean (le Colonel), à Paris.
1972 ORSEL Guy, ✻, à Veyrier-du-Lac.
1977 PACCARD Alfred, industriel, à Annecy-le-Vieux.
1969 PAISSE Jean-Marie, à Liège.
1973 PALLUEL-GUILLARD André, professeur au C.N.R.S., à Chambéry.
1953 PARISET Ernest, notaire, à Lyon.
1947 PARISET Paul, à Lyon.
1972 PASCAL Henri (le Colonel), C. ✻, à Annecy-le-Vieux.
1962 PATURLE François, directeur des Papeteries de Cran-Gevrier.
1968 PAUME Emilie, institutrice honoraire, à Annecy.
1974 PENNEQUIN Anne-Marie (Mlle), à Annecy-le-Vieux.
1952 PERNOUD Louise, directrice d'école libre, à Viry.
1970 PERRET Joseph, à Combs-la-Ville (Seine-et-Marne).
1975 PERRON François, à Clermont-Ferrand.
1977 PERSOUD Pierre, à Annecy.
1970 PETRUS Otto, retraité de la Sûreté Nationale, à Gaillard.
1977 PHILIPPE Denis, à Annecy.
1974 PICON Claude, à Chavanod.
1977 POLLIER Louise (Mlle), à Annecy.
1974 PORTIER Jeanne (Mme), à Annecy.
1966 PULS Albert, retraité de l'Enseignement, à Annecy.
1977 PULVIN Ginette (Mlle), à Annecy.

1977 RAFFIN Georges, à Annecy.
1973 RASSAT Max, à Marseille.
1965 RAVIER André (le R.P.), à Chantilly.
1974 REY Paul, ingénieur des Ponts et Chaussées en retraite, à Annecy.
1968 RICHTER (baron von), consul d'Allemagne, à Menthon-Saint-Bernard.
1976 RIOND Georges, président du Comité national du Rayonnement français, à Groisy.
1969 ROCHE Félix (le Colonel), ❋, à Annecy.
1974 ROCHE Marc, avocat, à Annecy.
1970 ROSSET Gilbert (l'Abbé), à Ajaccio.
1977 ROTHAN Gabrielle (Mlle), à Thorens.
1965 ROUGE Robert, géomètre-expert, à Fréterive (Savoie).
1966 ROUSSY de SALES (le marquis de), à Paris.
1970 SALES Mario, directeur technique de la Société Italienne du Gaz, à Turin.
1969 SANDOZ Marc, à Paris.
1965 SARTRE Sylvain, homme de lettres, à Bron.
1977 SAUTHIER Marguerite (Mme), à Veyrier-du-Lac.
1977 SERON Jean-Michel, à Annecy.
1975 SIMOND Françoise (Mlle), à Annecy.
1970 SOFFIETTI Isidoro, archiviste d'Etat, Turin.
1969 TAPPONNIER Georges, pharmacien, à Annecy.
1968 THOREND François, à Saint-Marcel (Savoie).
1969 TISSOT Henri, receveur principal des P.T.T. en retraite, à Collonges-sous-Salève.
1969 TISSOT-DUPONT Robert, professeur, à Annecy.
1970 TOUZOT Jean, libraire, à Paris.
1968 UGINET François-Charles, à Albertville.
1963 VALLETTE d'OSIA (le Général), G. O. ❋, à Annecy-le-Vieux.
1976 VANDEPUTTE Jules, à Saint-Jorioz.
1963 VARAY Simone (Simone AVRAY), à Paris.
1977 VERNEX Jean-Claude, à Saint-Gervais.
1970 VIVIANT Fernand, maire de Lovagny.
1970 VULLIERME Joseph, industriel, à Rumilly.
1977 WIRTH Marcel, à Pringy.
1964 ZANOTTO André, de l'Académie Saint-Anselme, à Aoste.

ABONNÉS A LA REVUE

Abbaye de Saint-Maurice en Valais.
Abbaye de Tamié.
Amis du Vieux Chamonix.
Archives départementales de la Savoie, Chambéry.
Archives d'Etat de Genève.
Biblioteca Nazionale Universitaria, Torino.
Bibliothèque municipale, Annecy.
Bibliothèque municipale, Bourg-en-Bresse.
Bibliothèque de l'Université de Lille.
Bibliothèque Universitaire, Saint-Martin-d'Hères.
Chambre d'Agriculture de la Savoie, Chambéry.
Communauté de la Visitation, Annecy.
Ecole Normale d'Institutrices, Annecy.

Lycée mixte de Bonneville.
Mairie de Clermont, Haute-Savoie.
Mairie de Neuvecelle, Haute-Savoie.
Mairie de Rumilly, Haute-Savoie.
Mairie de Viuz-en-Sallaz, Haute-Savoie.
Musée dauphinois, Grenoble.
The British Museum, London (G.-B.).
Cordell University Library, Ithaca, N.Y. (U.S.A.).
Yale University Library, New Haven (U.S.A.).

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

ET REVUES DIVERSES

qui échangent leurs publications avec la *Revue Savoisienne*

FRANCE

AMIENS. Société des Antiquaires de Picardie.
ANNECY. Académie Salésienne - Les « Amis du Vieil Annecy ».
AUTUN. Société éduenne.
AVIGNON. Académie de Vaucluse.
BEAUNE. Société d'Histoire et d'Archéologie.
BELLEY. Société scientifique « Le Bugey ».
BESANÇON. Société d'émulation du Doubs.
— Académie des belles-lettres.
BONNEVILLE. Académie du Faucigny.
BOURG. Société d'émulation de l'Ain.
— Société des Naturalistes et Archéologues des Pays de l'Ain.
— Société Gorini.
CAMBRAI. Société d'émulation de Cambrai.
CHAMBÉRY. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
— Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
— Société d'Histoire naturelle.
GAP. Société d'Etudes des Hautes-Alpes.
GRENOBLE. Académie Delphinale.
— Annales de l'Université de Grenoble.
— Revue de Géographie Alpine.
LA TRONCHE-MONT-FLEURY (Isère). Cahiers de l'Alpe.
Société historique de l'Ardèche.
LYON. Université de Lyon (Annales de l').
MACON. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres.

MOUTIERS. Académie de la Val-d'Isère.
NANCY. Académie Stanislas.
NICE. Société des lettres des Alpes-Maritimes.
PARIS. Comité des Travaux Historiques et Scientifiques.
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE. Musée des Antiquités Nationales.
STRASBOURG. Société académique du Bas-Rhin.
THONON. Académie Chablaisienne.
VALENCE. Société d'Archéologie de la Drôme.

ETRANGER

Belgique.

LIÈGE. Institut Archéologique liégeois.

Etats-Unis.

WASHINGTON. Smithsonian Institution.

Italie.

AOSTE. Comité des Traditions Valdôtaines.
— Archivum Augustanum.
— Le Flambeau.
TURIN. Bolletino della Societa per gli Studi storici.
— Salesianum.
— Segusium, via Mazzini, 1.
— Fondazione Luigi Einaudi.
— Annali della Facolta di Lettere di Bari.

Suisse.

BERNE. Bibliothèque Nationale suisse.
FRIBOURG. Société d'Histoire du canton de Fribourg.
GENÈVE. Institut National genevois.
— Société d'Histoire et d'Archéologie.
— Société de Géographie (Le Globe).
— Musée d'Art et d'Histoire.
— Société catholique d'Histoire.
LAUSANNE. Société vaudoise des Sciences Naturelles.
— Société d'Histoire de la Suisse romande.
— Bibliothèque cantonale et universitaire.
NEUCHATEL. Glossaire des Patois de la Suisse romande.
— Société des Sciences Naturelles.
SIERRE. Cahiers valaisans de Folklore.
SION. Société d'Histoire du Valais romand.
ZURICH. Antiquarische Gesellschaft in Zurich.

Allemagne.

BAD-GODESBERG. Deutsche Forchungs-Gemeinschaft.

ACADÉMIE FLORIMONTANE
ANNECY

SÉANCE DU 7 JANVIER 1976 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Mlle Yvonne Dagand fait une conférence sur l'origine des noms des rues d'Annecy, suite de ses recherches effectuées en vue d'en préciser l'étymologie des vocables. Après en avoir établi un classement déterminé par les catégories de ces vocables divers, allant des lieux-dits de l'ancien cadastre, de noms de montagnes et sites, de souvenirs, d'établissements industriels et religieux, et bien d'autres, Mlle Dagand traite là, spécialement des noms de personnages, qu'elle rappellera du premier au dernier, sans en omettre aucun, et en donnant de chacun d'eux des indications succinctes mais précises. Il y en a 91. Elle débute par les personnages religieux, parmi lesquels : saint François de Sales, le cardinal de Brogny, Eustache Chappuis, fondateur du collège d'Annecy, Mgr Dupanloup, Mgr Rendu, saint Bernard de Menthon, sainte Jeanne de Chantal et

(*) Présents : Mmes A. Chevallier, Molinier, Ratié, Mlles Dagand, Paume, Pulvin, Ritz, MM. Bajulaz, Bozon, Callot, A. Chevallier, P. Coutin, Cullaz, Davignon, Dubouloz, Gignoux, Grandchamp, Kohler, Marichet, Pfister, Prévost, Rebut, Chne Riguet, Vandeputte.

Excusés : MM. Devos, Matrod, J. Mouthon, Soudan.

successivement les hommes politiques où l'on trouve Sadi Carnot, Briand, Jaurès, Jules Philippe, les maires avec J. Blanc, Chaumontet, des savants : Louis Armand, Berthollet, Fabien Calloud, Monge, Sommeiller ; artistes : A. Besnard, Cabaud, G. Fauré, J. Ritz ; architectes, ingénieurs : Jules Barut, T. Ruphy ; écrivains : H. Bordeaux, Bulloz, G. Fichet, Taine, Theuriet, Vaugelas ; des professeurs : Ch. Marteaux, F. Petit ; des médecins : drs Galley, Geley ; personnes ayant joué un rôle social : Henri Dunant, E. Verdun ; des archivistes et conservateurs de musée : Le Roux, Bruchet, G. de Mortillet, Eloi Serand ; des sportifs : L. Lachenal, L. Terray ; familles historiques : Marquisats, Nemours ; des militaires : général Decoux, de Gaulle, maréchal Leclerc...

Cette étude, qui sera très appréciée des annéciens, vaut à Mlle Dagand de chauds applaudissements et les félicitations du président.

Madame A. Chevallier dit que depuis son étude en 1971 de « La Savoie dans l'œuvre de Jacques Ouvrard », 2 nouveaux « Jacques Ouvrard » ont vu le jour : « *S.O.S. Frère Boileau* » en 1971, qui a pour cadre le lac de La Thuile, et « *la mort vient du ciel* » en 1975 dont l'intrigue se déroule dans la région de Chambéry. Dans l'un et l'autre, on trouve des descriptions de la nature savoyarde : « les paysages que je décris sont vrais, écrit l'auteur, on peut les parcourir livre en mains ». Du dernier roman, Mme Chevallier a retenu un petit tableau brossé du haut d'un restaurant proche des Charmettes : « comme plane là, agreste et paisible, le souvenir des jours heureux de J.-J. Rousseau » écrit Ouvrard, que l'histoire régionale ne laisse pas indifférent. Certains passages, dit Mme Chevallier, rappellent les grandes heures de la Résistance. La vie paysanne y a bonne place.

M. G. Grandchamp parle de l'anniversaire de la bataille de la Planta, qui se déroula sous les murs de la capitale du Valais, le 13 novembre 1475, anniversaire célébré le 11 novembre dernier et auquel il assista avec la municipalité d'Annecy, invitée par la ville de Sion. C'est l'occasion pour lui d'évoquer quelque peu le souvenir de cette bataille, sur laquelle les historiens de Savoie avaient manifesté la plus grande discrétion. Notre confrère rappelle que Savoyards et Valaisans se battirent à mort sur une place de Sion et que cette bataille constitue une étape significative dans notre histoire, soulignant une constante de la politique de la Maison de Savoie : acquérir le contrôle de tous les cols alpins. Mais pour mieux situer l'événement, il est indispensable de le replacer dans son contexte européen, à la fin du règne de Charles le Téméraire, alors que les confédérés se réunissaient aux Allemands du sud et à la France, pour lui faire échec. L'aide des Bernois fut décisive, sans eux la bataille eut probablement tourné court.

M. Gardet, qui avait remercié Mme Chevallier remercie aussi M. Grandchamp d'avoir tiré de l'oubli cet événement peu connu, dont l'anniversaire est l'occasion de célébrer une amitié devenue séculaire entre le Valais et la Savoie.

SÉANCE DU 4 FÉVRIER 1976 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

M. Marcel Rebut poursuivant son étude sur l'enseignement à Annecy, sous la Révolution, rappelle d'abord que la Savoie devenue française, avec l'arrivée du général Montesquiou en septembre 1792, se soumit sans tarder aux nouvelles mesures politiques françaises relatives à l'enseignement, auxquelles ne furent pas étrangers Mirabeau, Talleyrand, Condorcet... A Annecy, un conseil général composé d'hommes jeunes, avait protesté de son parfait dévouement à l'instruction de la jeunesse. Plusieurs membres des chapitres de la cathédrale et de la collégiale Notre-Dame faisaient partie du corps enseignant. Le chanoine Fontaine, professeur de mathématiques, proposait de donner gratis des cours au public. Une école de dessin, créée en janvier 1793, est confiée au citoyen Gavaudan. Mais après l'exécution de Louis XVI et la stricte application de la constitution civile du clergé, plusieurs des professeurs prêtres présentèrent leur démission. Le Conseil avait de la peine à trouver des remplaçants et ceux-ci devaient enseigner à leur domicile, les locaux scolaires étant occupés par la troupe. Au même temps, à Thônes, le citoyen Blanc, instituteur, se plaint de l'hostilité de la population et demande à être nommé à Annecy, en proposant un remplaçant à Thônes. Suivant les décrets en vigueur, quiconque veut enseigner n'a besoin que d'être agréé par le Conseil général, qui le rétribue suivant le nombre des élèves.

M. Rebut, qui a vivement intéressé l'auditoire, s'est efforcé de montrer le zèle et le patriotisme de chacun dans l'exercice de ses difficiles fonctions, il est chaudement remercié par le président qui l'engage à donner la suite de cette étude.

M. J.-Y. Mariotte présente une étude de M. Mortamet, architecte des bâtiments de France, sur la restauration des clochers en montagne *(voir au présent volume)* et évoque un épisode des Confes-

---

(*) Présents : Mmes Fondacci, Hermann, Ratié, Mlles Dagand, Paume, Portier, Pulvin, H. Ritz, MM. Bajulaz, Bozon, Callot, A. Chevallier, R.P. Charbonnel, Crochon, Cullaz, Dubouloz, Davignon, Dussauge, Gardet, Gignoux, Gaillard, Grandchamp, Lavorel, Mouthon, Pfister, Primot, Vandeputte, Viollet.

Excusés : Mmes Chevallier et Malaplate, MM. Kohler, Lachat, Matrod, Chne Riguet, Tomasini.

sions de J.-J. Rousseau *(idem)*. Il présente également le livre de Raymond Oursel, *Art en Savoie (voir la bibliographie de 1975)*. M. Gardet dépose, de la part de M. Grandchamp, le 20e volume d'*Annesci* contenant une étude de P. Duparc sur la formation d'Annecy jusqu'au XVIe siècle *(voir la Bibliographie)*.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES EFFECTIFS (*)

TENUE LE 9 FÉVRIER 1976 SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. CLÉMENT GARDET

Le président ouvre la séance en donnant parole à M. Jacques Domenjoud, administrateur du domaine de Montrottier, pour présentation de son rapport sur l'exploitation, avec énumération des principaux travaux effectués au cours de l'exercice, dont le principal fut la réfection de la toiture du donjon, réalisée avec la participation des Monuments Historiques et du Conseil général de la Hte-Savoie, que M. Gardet remercie.

M. Domenjoud continue en donnant la liste des travaux prévus pour cette année. Il est vivement remercié par le président pour le souci et la compétence qu'il apporte dans ses fonctions. De semblables sentiments sont exprimés à M. Lachat.

M. Lucien Bajulaz présente à son tour le rapport financier, soit les comptes de 1975, propres à l'Académie et ceux de Montrottier, ainsi que les projets de budget pour le présent exercice. Les uns et les autres sont approuvés à l'unanimité. M. Bajulaz qui apporte toutes les précisions désirables est l'objet de la gratitude et des compliments du président, au nom de ses confrères, pour le zèle qu'il apporte.

Selon l'ordre du jour, il est procédé aux élections ci-après :

Ratification des membres correspondants déjà agréés par le comité, soit :

Mmes Benoit-Guyod, à St-Genis-Poully ; Micheline Callier, à Scionzier ; Mansau, à Toulouse ; Mlles Françoise Simond, à Annecy ; Ginette Pulvin, à Annecy ; Gabriel Boy, à Veyrier-du-Lac ; MM. Raymond Bozon, à Annecy-le-Vieux ; Alfred Burnod, à Vichy ; Jean Guyon, à Excevenex ; Simon de Montfort, à St-Alvère ; Jules Vandeputte, à St-Jorioz ; Marson, proviseur au lycée G. Fauré ; Amédée Anthonioz, étudiant à Annecy ; Georges Riond, à Groisy ; Robert Dezirat.

(*) Présents : Mmes Chevallier, Hermann et Ratié, Mlle Dagand, MM. Bajulaz, Bourquard, Callot, A. Chevallier, R.P. Charbonnel, Davignon, Devos, Domenjoud, Dussauge, Gardet, Grandchamp, Guichonnet, Juge, Kohler, Laydernier, Pfister, Rebut, Soudan, Tomasini, Chne Verjus.

Excusés : MM. H. Baud, Barrucand, Chne Coutin, Devant, Gabion, R.P. L'Honoré, Lachat, Matrod.

Membres associés déjà correspondants : Mme Madeleine Molinier, à Annecy ; Mlle Suzanne Lansé, à Talloires ; MM. Camille Dubouloz, à Annecy ; Bernard Demotz, à Lyon ; Roger Gignoux, à Annecy ; Jacques Lovie, à Chambéry ; Jacques Renaud, à Annecy.

MM. Georges Deshusses et Camille Dubouloz, sont élus membres effectifs.

Comité : MM. L Bajulaz, G. Grandchamp, J.-Y. Mariotte, membres sortants, sont réélus et MM. H. Davignon et C. Dubouloz entrent aussi au Comité.

M. Albert Lachat est élu administrateur honoraire de Montrottier. M. F. Matrod, bibliothécaire émérite, quittant ses fonctions pour raison de santé, est chaudement remercié par le président pour son dévouement et sa compétence. Il est nommé bibliothécaire honoraire.

M. C. Dubouloz est choisi comme bibliothécaire, et M. H. Davignon, comme administrateur adjoint et économe de Montrottier.

Des remerciements sont adressés aux vérificateurs des comptes MM. L. Barrat et G. Gayet, confirmés dans leurs fonctions.

Le président enfin témoigne à tous ses collaborateurs des sentiments de gratitude et renouvelle à M. René Laydernier, le généreux mécène, à qui l'on doit de pouvoir chaque année organiser le concours de poésie, toute la reconnaissance de notre compagnie. M. A. Chevallier, président du jury du concours annonce la création d'un concours spécial réservé aux enfants.

Au nom du comité, M. Bajulaz lance un appel aux florimontans, pour qu'ils cherchent à intéresser leurs amis aux travaux de notre compagnie et les inciter à y entrer.

SÉANCE DU 6 MARS 1976 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Le président fait part du décès de deux florimontans : M. Jacques Massoul, intendant militaire en retraite et le commandant Pierre Buttin, frère de M. Louis Buttin, membre d'honneur. A leurs familles il adresse de très vives condoléances.

(*) Présents : Mmes A. Chevallier, Ratié et Sauthier, Mlles Paume, Pulvin, Ritz, MM. Bajulaz, Balleydier, Bozon, Callot, A. Chevallier, Cullaz, Dezirat, Davignon, Dubouloz, Dussauge, Gardet, Gignoux, Gaillard, Gojon, P. Jacquet, Legrand, Mariotte, Mollard, J. Mouthon, Pfister, Prévost, Primot, Vandeputte.

Excusés : Mlle Dagand, Mme Hermann, MM. P. Coutin, Grandchamp et Lavorel.

M. Gardet présente une analyse approfondie de l'ouvrage de notre distingué confrère et membre d'honneur Raymond Oursel sur « l'art en Savoie ». Il en montre la richesse et l'originalité, exposant la conception globale de l'auteur qui relie l'archéologie à l'histoire, à la démographie, au relief qui détermine une architecture particulière à la montagne et liée à une certaine mentalité des habitants d'un pays pauvre. Reprenant l'ouvrage chapitre par chapitre il signale les œuvres principales du Moyen Age roman et gothique, de la Renaissance, de l'époque baroque et de la période sarde jusqu'à nos jours. L'architecture, la sculpture, la peinture et les arts décoratifs ont exprimé l'âme de la Savoie et façonné son visage, dont l'originalité s'exprime surtout selon M. Oursel dans ce qu'il appelle « le triomphe baroque ». Les influences internationales y ont été déterminantes sur cette terre de passage et principalement celles des artisans italiens de la Val Sesia et des vallées comasques, tandis que les sculpteurs sur bois apparaissent comme un élément indigène très important. L'étude de l'architecture de montagne et le classement des églises baroques sont une des parties les plus neuves et les plus importantes de cet ouvrage désormais essentiel pour quiconque veut étudier l'art en Savoie.

SÉANCE DU 7 AVRIL 1976 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Le président fait part de la perte éprouvée par la mort de M. René Murgier, membre associé depuis 1942. A sa veuve, il envoie les condoléances de l'Académie, ainsi qu'à nos confrères M. Joseph Barrucand, pour le décès de son frère François, ancien directeur de la Banque de France de Nancy, et M. le chanoine Coutin, président d'honneur, pour le décès de son frère de Rumilly.

M. Gardet donne la parole à M. Paul Guichonnet, professeur à l'Université de Genève, qui évoque « les relations entre les milieux érudits savoyards et Eugène Ritter (1836-1928), professeur à l'Université de Genève et doyen de la Faculté des Lettres » *(voir au présent volume)*.

(*) Présents : Mmes A. Chevallier, Fondacci, Hermann, Sauthier, Portier, MM. Bajulaz, Callot, R.P. Charbonnel, A. Chevallier, Cullaz, P. Coutin, Dubouloz, Gardet, Gignoux, Guichonnet, Gaillard, Lavorel, Legrand, Mariotte, Mouchet, Mouthon, Pfister, Rebut, Reguerraz, Chne Riguet, Riond, Soudan et Vandeputte.

Excusés : MM. Barrucand, Lachat, Lévêque, Grandchamp, Gabion, Prévost, Richard et Matrod, Mme Malaplate.

SÉANCE DU 5 MAI 1976 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Le président adresse ses condoléances à notre confrère M. Andrevettan à l'occasion de la mort de sa femme.

Mlle Bœkholt présente les conclusions de l'enquête qu'elle a entreprise sur l'« abbaye » d'Annecy-le-Vieux *(voir au présent volume)*.

M. Gardet signale un document permettant de situer vers 1447 l'incendie de l'abbaye d'Abondance que divers historiens situaient sans contrôle vers 1400. Cette datation rend caduques de nombreuses discussions qui avaient divisé les historiens de l'art au sujet des fresques du cloître *(voir au présent volume)*.

M. Mariotte évoque le souvenir de l'historien Guichenon, à propos de la prochaine réédition de son œuvre par les éditions Horvath *(voir la Bibliographie)*.

M. Grandchamp signale que les travaux effectués sur l'emplacement de la manufacture d'Annecy ont mis à jour les sépultures des anciennes clarisses, lesquelles ont été transportées au cimetière des Iles.

SÉANCE DU 2 JUIN 1976 (**)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Le président présente M. Charles Jarre, gouverneur honoraire de la France d'outremer, ancien avocat au barreau départemental de la Haute-Savoie, élu à l'Académie des sciences d'Outremer, en 1956, officier de la Légion d'Honneur, lequel, venu présenter et commenter divers documents de ses archives personnelles, a bien voulu résumer lui-même, ainsi qu'il suit sa causerie :

(*) Présents : Mmes A. Chevallier, Fondacci, Ratié, Mlles Dagand, Sauthier, Portier, Pulvin, Paume, Ritz, MM. Bajulaz, Bozon, Bruyneel, Callot, A. Chevallier, Crochon, Dubouloz, Dussauge, Gardet, Gignoux, Gaillard, Grandchamp, Legrand, Mariotte, Mouchet, J. Mouthon, Pfister, Rebut, Reguerraz, Soudan et Vandeputte.

Excusés : MM. Amoudry, Barrucand, Matrod.

(**) Présents : Mmes A. Chevallier, Hermann, Molinier, Ratié, Mlles Lansé et Pulvin, MM. Bajulaz, Balleydier, Callot, A. Chevallier, P. Coutin, Davignon, Dubouloz, Dussauge, Gardet, Gaillard, Jarre, Mariotte, Pfister, Prévost, Rebut, Vandeputte.

Excusés : Mme Fondacci, Mlle Dagand, MM. Bozon, Grandchamp, Matrod.

M. Jarre rappelle qu'il est d'une famille authentiquement savoyarde : mise à part la branche maternelle de la famille de sa mère, chablaisienne depuis des générations, toute sa famille est originaire du petit village des Chapelles, situé à plus de 1000 mètres d'altitude, au-dessus de Bourg-Saint-Maurice.

Le cardinal Billiet, né lui-même aux Chapelles, et qui, comme archevêque de Chambéry, joua un rôle éminent lors de la réunion de la Savoie à la France en 1860, était le grand-oncle de sa mère ; l'un des cousins de M. Jarre, le président Miquet, présida pendant de longues années, l'Académie florimontane ; un autre de ses cousins, M. Duplan, présida l'Académie chablaisienne.

La famille de sa femme (fille de M. Jules Garde, qui fut gouverneur général de l'A.O.F. puis de l'Algérie) a aussi certaines ascendances savoyardes.

S'il a voulu rappeler ainsi les origines de sa famille, c'est simplement pour situer dans le temps, un certain nombre de documents, puisés dans les archives familiales, et qui lui ont paru de nature à intéresser les membres de l'Académie :

1° la photographie d'une des premières automobiles, appartenant à son père, et dans laquelle il a lui-même circulé dans son enfance ; des photos, prises par son père, d'une prise d'arme, présidée, sur le plateau de Sardières, en Savoie, par le président Faure.

2° un document provenant des « Frères Capucins de la Province de Savoie » daté du 17 août 1755 ; un diplôme de « congé absolu » délivré à Annecy, le 29 août 1787, par le chevalier de la Grave, colonel commandant le régiment de « Savoie-Infanterie » ; un brevet de sous-lieutenant signé Buonaparte, premier consul ; des diplômes de décorations délivrés par Louis XVIII, Napoléon III ; un diplôme de membre de l'Académie floralpine d'Embrun, signé de son grand-maître, Irénée, évêque de Gap, etc, etc...

3° des lettres avec signatures autographes d'Henri Brieux, et de Jean Richepin, de l'Académie française, du célèbre chimiste Marcellin Berthelot, des écrivains Paul et Victor Margueritte, du général Galliéni, du maréchal Lyautey, du président Doumergue, etc, etc...

Le président complimente et remercie M. Jarre, qui a vivement intéressé les membres de l'Académie florimontane.

Ouvrages reçus pour la bibliothèque : « *Le col du Mont Cenis, porte des Alpes* » par le chne Jean Bellet, et « *Documents de cartographie écologique* » par l'Université de Grenoble. Remerciements aux donateurs.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 21 JUIN 1976 (*)

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. CLÉMENT GARDET

Après avoir entendu les explications données par le comité, l'assemblée entérine la vente de terrain à l'entreprise Berta-Voisin.

SÉANCE SOLENNELLE TENUE A MONTROTTIER LE 11 SEPTEMBRE 1976

Devant une assemblée particulièrement nombreuse et attentive, M. Bernard Gagnebin, doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Genève, a fait une conférence, accompagnée de projections, sur Janin Luysel, peintre d'Amédée VIII. Le texte de cette conférence se retrouve dans son beau livre : « *Le missel de Bonivard* » paru à Genève en 1976 *(voir la Bibliographie).*

SÉANCE DU 6 OCTOBRE 1976 (**)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Conférences de Mme Molinier et de M. L. Pfister *(voir au présent volume).*

Le président présente le *Guide des Archives de la Haute-Savoie (voir la Bibliographie).*

(*) Présents : M. Clément Gardet, président, Mme André Chevallier, Mlle Palliardet, Père L'Honoré, MM. André Chevallier, Davignon, Dubouloz, Dussauge, Domenjoud, Grandchamp, Lachat, Mariotte, Pfister, Ruffet.

Ont donné un pouvoir : MM. Payot, Primot, Soudan, Chne Riguet.

Excusés : Mmes Hermann, Ratié, M. Matrod.

(**) Présents : Mmes Brun, A. Chevallier, Molinier, Mlle Dagand, MM. Bruyneel, Callot, A. Chevallier, Cottet, Gardet, Guizard, Gaillard, Jarre, Mouthon, Perroud, Pfister, Ruffet et Vandeputte.

Excusés : MM. Bajulaz, P. Coutin, Dubouloz, Grandchamp, Lachat, Mariotte.

SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 1976 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Après avoir évoqué les silhouettes du savant Cosinus et du professeur Nimbus et signalé quelques slogans relevés naguère sur les murs de la Sorbonne, notre confrère André Chevallier a esquissé le portrait du professeur de lettres « idéal ». Janus à cent visages, philologue et historien, artiste et psychologue, orateur et pédagogue, helléniste, latiniste et romaniste, il n'est pas seulement enseignant, il est aussi examinateur, correcteur et interrogateur.

Il y a de mauvais professeurs comme il y a de mauvais médecins, de mauvais patrons et de mauvais ouvriers. Il y a des professeurs de formations différentes et de recrutements différents. Toutes les formations ne se valent pas. Tous les modes de recrutement non plus. Mais les défaillances des professeurs (qui sollicitent et exigent l'attention d'auditoires qui ne sont pas toujours bénévoles ni « motivés ») sont guettées et dénoncées plus que les défauts des autres. Faut-il s'en étonner ?

Après avoir montré le professeur répondant à l'appel de sa vocation, poursuivant ses études, prenant sa première classe en mains et élaborant ses cours dans le secret de son cabinet de travail, notre confrère termine son esquisse en laissant deviner ce qu'il appelle « les sortilèges du métier ». Le vrai visage du professeur est celui qu'il montre en classe. Il est candide. « L'heure de cours est une oasis dans la sécheresse des jours ». Le professeur oublie ses soucis, oublie les médiocrités, les découragements, il oublie même les signes de l'âge ! Le conférencier conclut par une citation : « Au moins autant que ce qu'il sait, le professeur enseigne ce qu'il est ».

Pour terminer sa communication par une note poétique, le professeur André Chevallier a voulu rendre compte du récent recueil *Poèmes en Duo* de notre éminent confrère parisien, Mme Simone Avray. Ce recueil, dit-il, apparaît d'abord comme un jardin, non pas inaccessible mais bien clos, où ne pénètrent que ceux qui ont mérité la promenade. Jardin des retours mais aussi de l'abandon, de l'absence et surtout de l'attente.

L'orthographe indique que dans ce duo c'est tantôt lui tantôt elle qui s'exprime en une langue dépouillée, sans effusion, sur un rythme discret qui dédaigne toute éloquence.

(*) Présents : Mmes Simone Avray, Brun, A. Chevallier, Fondacci, Hermann, Molinier, Ratié, Portier, Sautier, Mlles Dagand, Paume, Ritz, Lansé, MM. Bozon, Callot, R.P. Charbonnel, Davignon, Dubouloz, Dussauge, Gaillard, Guizard, Grandchamp, Guichonnet, Kohler, Mariotte, Marson, Mouchet, Pfister, Plagnat, Prévost, Rebut, Chne Riguet, Ruffet, Soudan, Vandeputte.

Excusés : Mlle Joly, Mme Malaplate, MM. Lachat, Mouthon, Matrod.

Au centre du recueil se dresse « Le Couple » et l'admirable groupe de « L'Etreinte ». La mythologie de Simone Avray, qui se déroule dans le temps selon le cycle des saisons, se situe également dans l'espace, et la Nature s'oppose à la Ville comme le côté de chez Swann au côté de Germantes.

Il fallait bien, termine l'orateur, toute la magie de Simone Avray pour qu'en cet après-midi de novembre, nous ayons osé évoquer, dans une poétique vision vespérale, avec les printanières hirondelles du soir, cette pluie de roses du jardin clos et, flocons dans l'ombre qui monte, les pétales de cerisier dans le vent léger.

SÉANCE DU 1er DÉCEMBRE 1976 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

M. Jean-Pierre Couren, conservateur du Musée, fait une communication sur l'inscription romaine de Gévrier dont le dossier a été rouvert après cent dix ans à la suite de sondages effectués l'an dernier par deux archéologues au lieu-dit « Les Romains » dans la propriété de M. François Bel et, jadis, de M. Fabien Galliard. Il rappelle que vers 1870 le conservateur Revon avait cité dans son catalogue de la Haute-Savoie cette inscription découverte en 1864 dans un champ voisin.

A leur tour en 1893, Charles Marteaux et Joseph Serand, dans le catalogue du Musée lapidaire, reviennent sur cette inscription que M. Galliard avait fait encastrer dans le mur de sa maison tandis qu'il avait donné au musée la plupart des objets trouvés. En exécution d'une procédure d'expropriation dans laquelle intervient M. Couren, cette pierre inscrite fut déposée le 18 novembre. En dessous se trouvait une petite boîte métallique contenant un manuscrit daté du 15 juillet 1865, signé Fabien Galliard, ainsi que sept pièces de 10 centimes à l'effigie de Napoléon III.

Voici le texte de cette note enterrée durant cent onze ans. « *Je soussigné, Fabien Galliard, rentier, fils de défunt Pierre Joseph Galliard et époux de Zoé Veyrat, domicilié à Annecy, maire de la commune de Gévrier, âgé de quarante-trois ans, père de sept enfants dont deux garçons, Louis et Emmanuel, et Marie, Jenny, Lucile, Albertine et Félicie, ses filles, tous catholiques, apostoliques et*

(*) Présents : Mmes Simone Avray, Brun, A. Chevallier, Sauthier, Ratié, Mlles Dagand, Joly, MM. Bajulaz, A. Chevallier, Couren, Bruyneel, Dubouloz, Dussauge, Gardet, Guizard, Legrand, Lavorel, Mouchet, Mouthon, Mariotte, Perroud, Pfister, Rebut, Reguerraz, Viollet.

Excusés : MM. Bozon, Davignon, Coutin, Grandchamp, Gaillard, Primot, Soudan, Marsan, Tomasini.

romains, déclare avoir découvert la présente inscription sur ces lieux, à vingt mètres au nord de cette maison, ainsi que plusieurs autres antiquités romaines telles que colonnes et chapiteaux accusant les restes d'un grand monument et une multitude de fondation de maisons dans la plaine ». Le problème de la provenance reste donc posé mais, selon M. Couren, on peut penser qu'il s'agit de l'une des riches « villas » fréquentes dans les environs de Boutæ aux II[e] et III[e] siècles après J.-C.

M. Mariotte évoque ensuite Francis Wey, auteur d'un livre sur la Haute-Savoie paru en 1865. Bien oublié aujourd'hui, cet auteur a pourtant sa place dans l'histoire littéraire du XIX[e] siècle (il fut président de la Société des gens de lettres) et dans l'histoire des archives de France qu'il contribua à réorganiser. L'étude de M. Mariotte sera publiée ultérieurement.

M. Mariotte signale les livres de M. Duparc et Colliard *(voir la Bibliographie)*.

JOSEPH BARRUCAND

1890 - 1976

Né à Annecy le 15 août 1890, aîné d'une famille de 10 enfants, Joseph Barrucand, après de solides études à la Maîtrise de la cathédrale alors dirigée par le Frère André dont la forte personnalité n'est pas oubliée, était entré dans la carrière notariale et avait été nommé notaire au Pont-de-Beauvoisin (Savoie) par décret ministériel du 5 juillet 1921. Il y demeura jusqu'au 10 septembre 1955.

En couronnement de cette longue carrière, l'honorariat lui fut décerné par arrêté ministériel du 12 mars 1956. Entre temps, il avait été choisi successivement comme membre de la Chambre départementale de la Savoie (1928-1931), rapporteur (1939-1942), membre du Conseil régional (1951-1954), président du même Conseil (1954-1955).

Revenu prendre sa retraite à Annecy, Joseph Barrucand devait mettre toute l'activité lui restant au service de ses compatriotes et de plusieurs œuvres et associations de sa ville.

Admis à notre Académie en 1957, il était nommé son trésorier en 1962, en même temps qu'économe du domaine et du château de Montrottier.

Il fut un administrateur particulièrement zélé et souriant toujours, d'un inlassable dévouement qui fut des plus profitables à notre compagnie tant pour le recrutement de bon nombre de nouveaux sociétaires qu'en général pour les finances de l'Académie.

Le Conseil d'administration de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance d'Annecy se l'était attaché dès 1956 et en fit son président en 1967 et 1968 avec ensuite le titre de président d'honneur.

Décédé le 8 septembre 1976, Joseph Barrucand venait d'être fait chevalier du Mérite National.

Louis PFISTER.

ALBERT LACHAT

1904 - 1976

Fils de l'Inspecteur principal des Eaux et Forêts Louis Lachat, il était né à Annecy le 1er août 1904. Elève du lycée Berthollet, puis à Lyon du Lycée du Parc qui le prépara à l'Ecole de Grignon d'où il sortit avec le diplôme d'ingénieur agronome.

Optant pour une carrière coloniale, il entra en 1928 à la Compagnie d'Agriculture et d'Industrie coloniale à Madagascar.

En 1946, il sera nommé directeur de cette compagnie, en résidence à Majunga, puis en 1950 administrateur (ainsi que de sa filiale la Société Filatière et de Tissage de Madagascar). Rentré en France en 1955, sa grande compétence lui vaudra de demeurer administrateur conseil de sa compagnie jusqu'en 1962 où il prendra à Annecy sa retraite définitive.

Déjà en 1957, il était entré à l'Académie Florimontane où son père l'avait précédé. Celle-ci saura profiter de ses immenses connaissances pour en faire un membre de son comité et lui confier en 1964 l'administration très laborieuse du château de Montrottier et de son vaste domaine. Il remplit cette charge avec un rare succès de bonheur peut-on dire. Et lorsqu'il la résigna cette année même, ce fut avec le titre d'administrateur honoraire.

La franche bonhommie d'Albert Lachat était fort appréciée par ses confrères. Il avait un esprit ouvert sur toutes choses. Il publiait des notes dans des publications de sa profession. Il se plaisait à rendre service, s'assujettissant même à faire travailler des élèves de familles modestes que leurs parents ne pouvaient aider dans leurs études.

Les questions sociales l'intéressaient spécialement (1). D'ailleurs grande, bien que discrète, était sa générosité en faveur des œuvres de bienfaisance et également de ceux qui pouvaient avoir besoin d'aide.

A son décès, le 6 décembre 1976, Albert Lachat était aussi Administrateur de la Caisse d'Epargne d'Annecy.

Louis PFISTER.

---

(1) A Madagascar, n'avait-il pas imaginé pour ses ouvriers agricoles et autres, des temps de repos agrémentés d'une tasse de café ?

Le concours de Poésie 1976

Poursuivant une tradition maintenant séculaire, l'Académie Florimontane lança, en mars dernier, l'annonce de son 102e concours. Ce concours de poésie ouvert à tout le monde (sauf, comme vous le savez, aux membres de l'Académie Florimontane) rencontra auprès du public la même faveur que les concours précédents. Nous avons enregistré la participation de 54 concurrents.

Après une longue et délicate délibération, le jury ne crut devoir retenir que deux envois. Encore l'unanimité ne put-elle se faire sur le choix des récompenses. La majorité des jurés se prononça pour une simple mention (sans médaille) qui sera attestée par un diplôme.

La modestie du palmarès n'est certes pas le reflet d'une sévérité excessive des juges mais trahit l'indigence du talent et de l'inspiration des candidats. Les membres du jury seraient reconnaissants à notre confrère Pierre Soudan, lorsqu'il rendra compte dans la presse de la session 1976 du concours Andervetan-Laydernier, de bien vouloir éclairer les futurs candidats et leur signaler que les fondateurs de ce concours n'ont jamais entendu favoriser la médiocrité. Le jury de 1976, comme ceux des années précédentes, désire distinguer et primer des productions qui, témoignant d'un certain talent et reflétant une sensibilité vraie, sortent de l'ordinaire.

Les deux envois qui ont été retenus, cette année, sont signés des pseudonymes *Angèle Roncal* (Mlle J. Andruet de Verrayes, Val-d'Aoste) et *Jean de La Lune* (M. J.-M. Clause de 08700 Nouzonville).

D'*Angèle Roncal,* voici un extrait de *Mon cœur est resté quelque part :*

Aurais-je oublié quelque chose ?
Je m'aperçois quand le train part
Qu'il m'arrive une étrange chose :
Mon cœur est resté quelque part.

Cela s'est produit brusquement,
Juste au moment de mon départ :
Sans savoir pourquoi ni comment,
Mon cœur est resté quelque part.

J'aurais dû verrouiller sa porte
Mais à présent il est trop tard
Et tandis que le train m'emporte,
Mon cœur est resté quelque part.

Il n'était pourtant pas volage,
Comment expliquer cet écart ?
J'ai devant les yeux un nuage,
Mon cœur est resté quelque part.

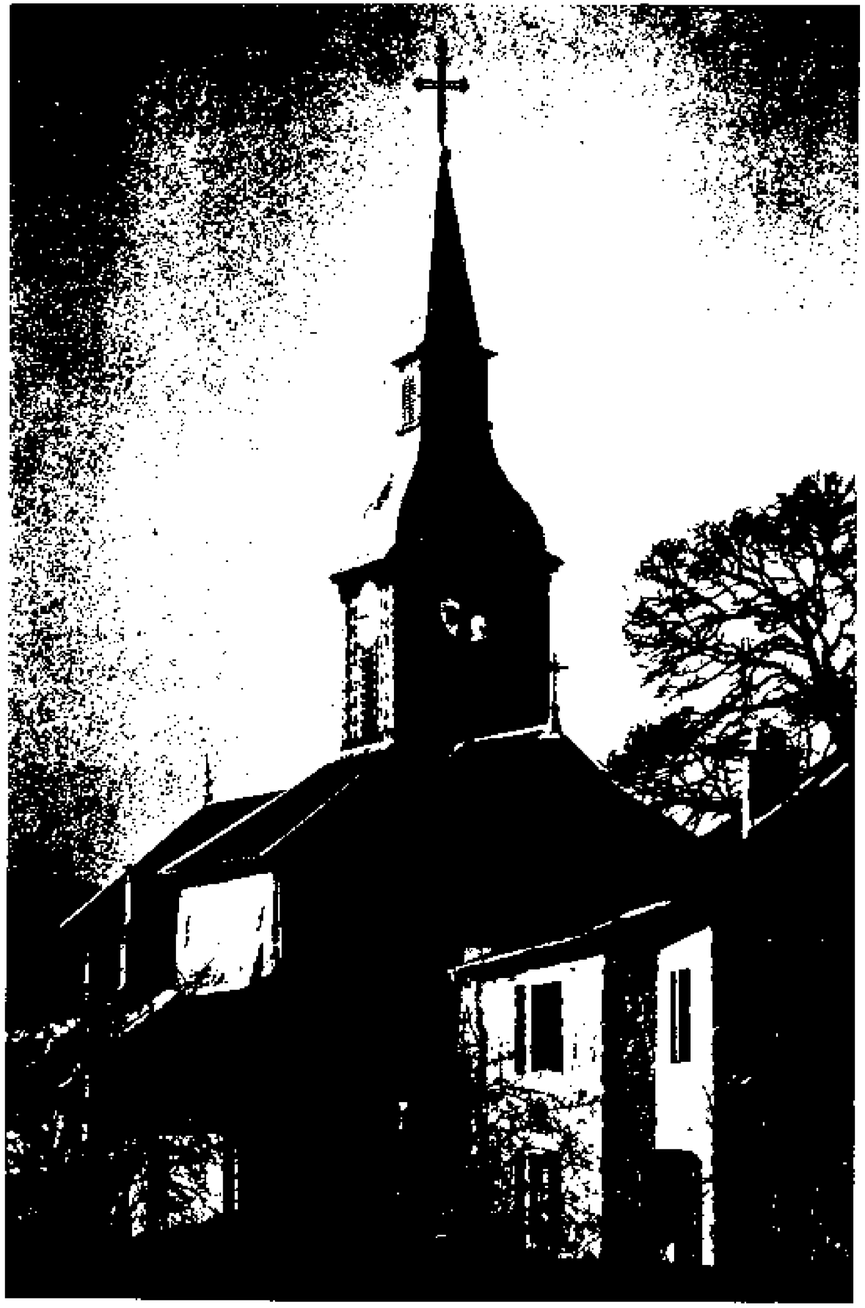
.....

Je réfléchis sur ma couchette
Et dans la nuit et le brouillard,
Comme un écho le train répète :
« Mon cœur est resté quelque part ».

De *Jean de La Lune,* qui nous a envoyé quatorze sonnets, un seul mérite d'être lu. Il est intitulé *Impromptu :*

Vous m'avez dit, ce soir, en fermant vos grands yeux :
« Je crois bien que l'amour est une comédie,
Mais l'on ne peut guérir de cette maladie
Sans connaître, aussitôt, de longs jours ennuyeux ».

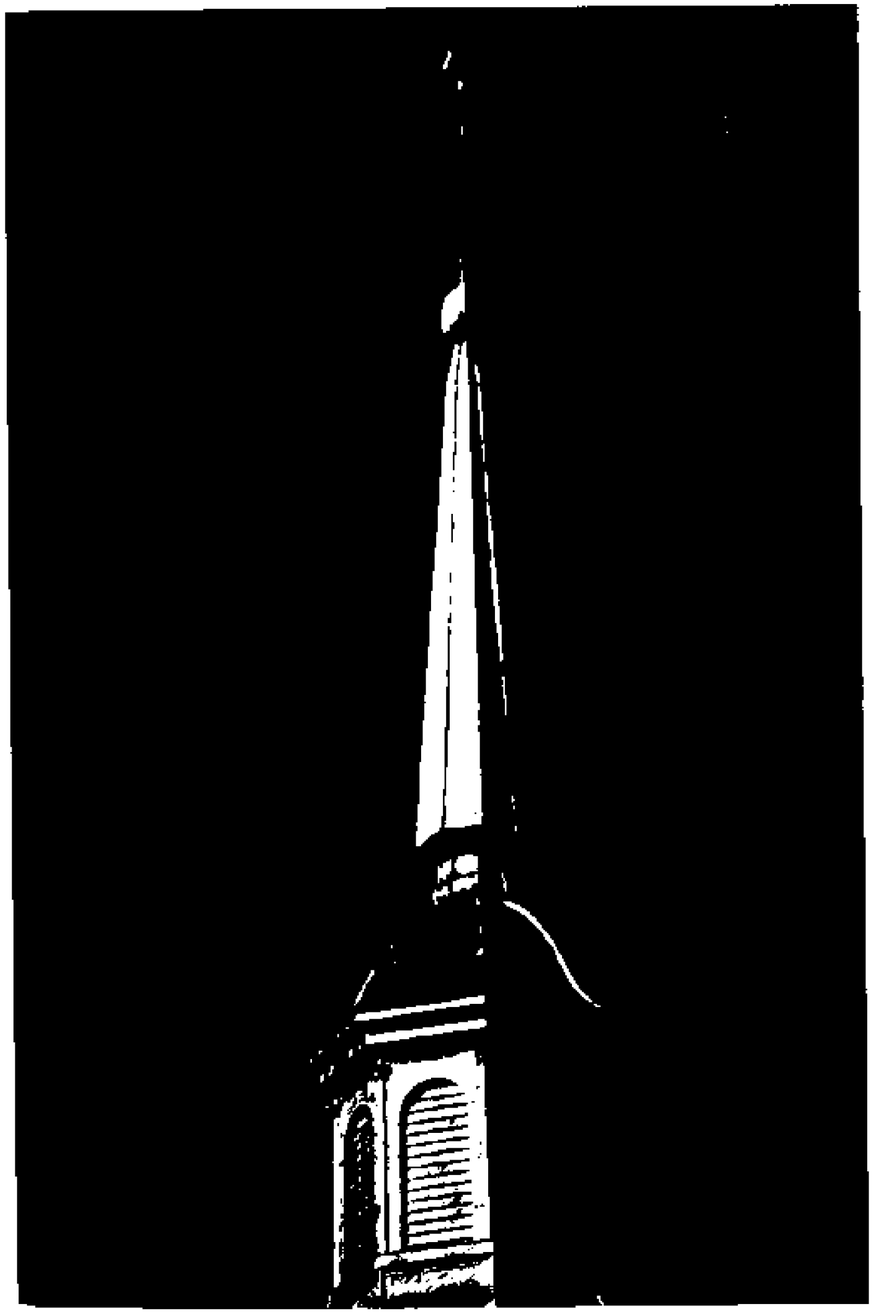
Or, pendant ce discours, votre beau corps soyeux
Prenait, sournoisement, une pose hardie.
J'écoutais naître en moi la même mélodie
Et mon cœur palpitant battre à grands coups joyeux.



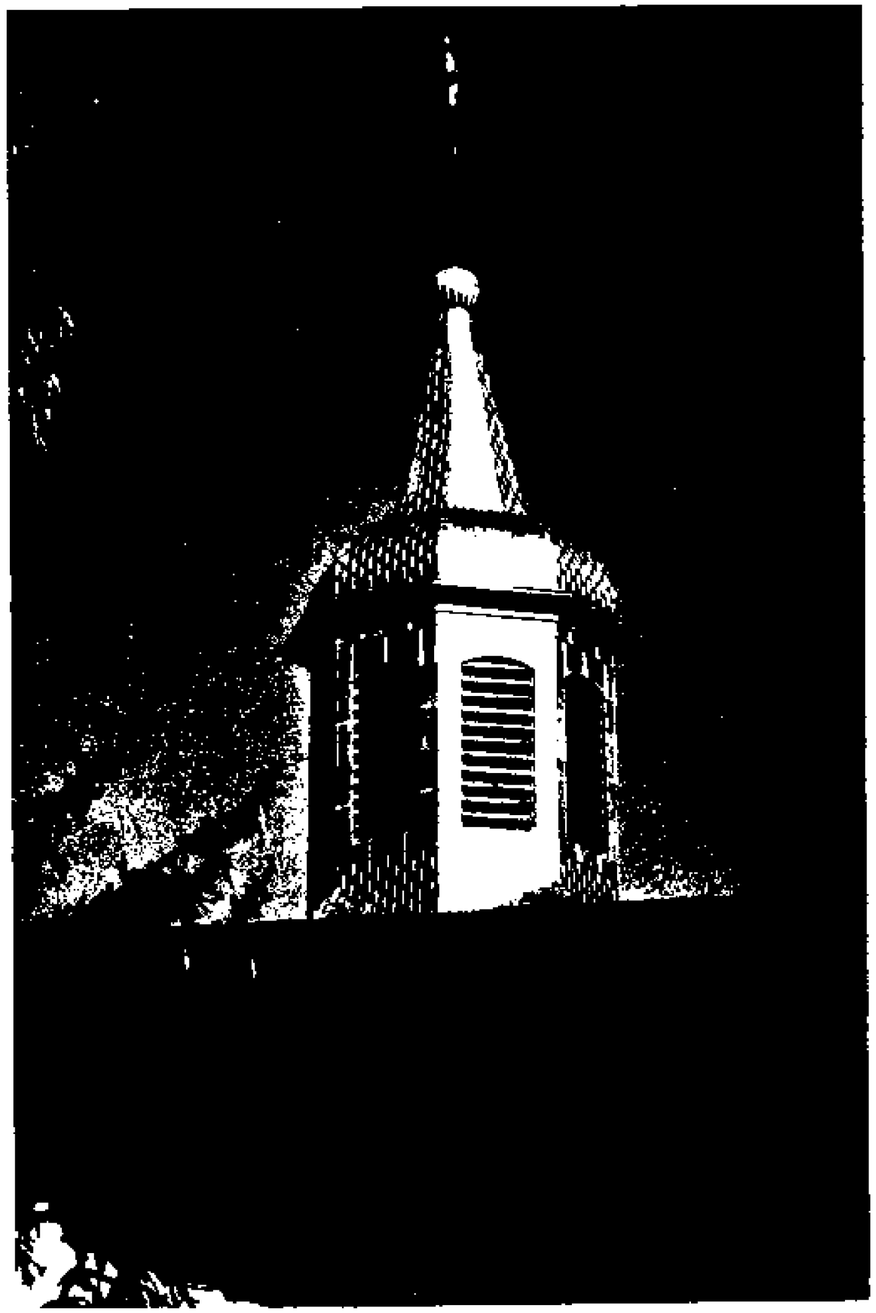
Bonne.



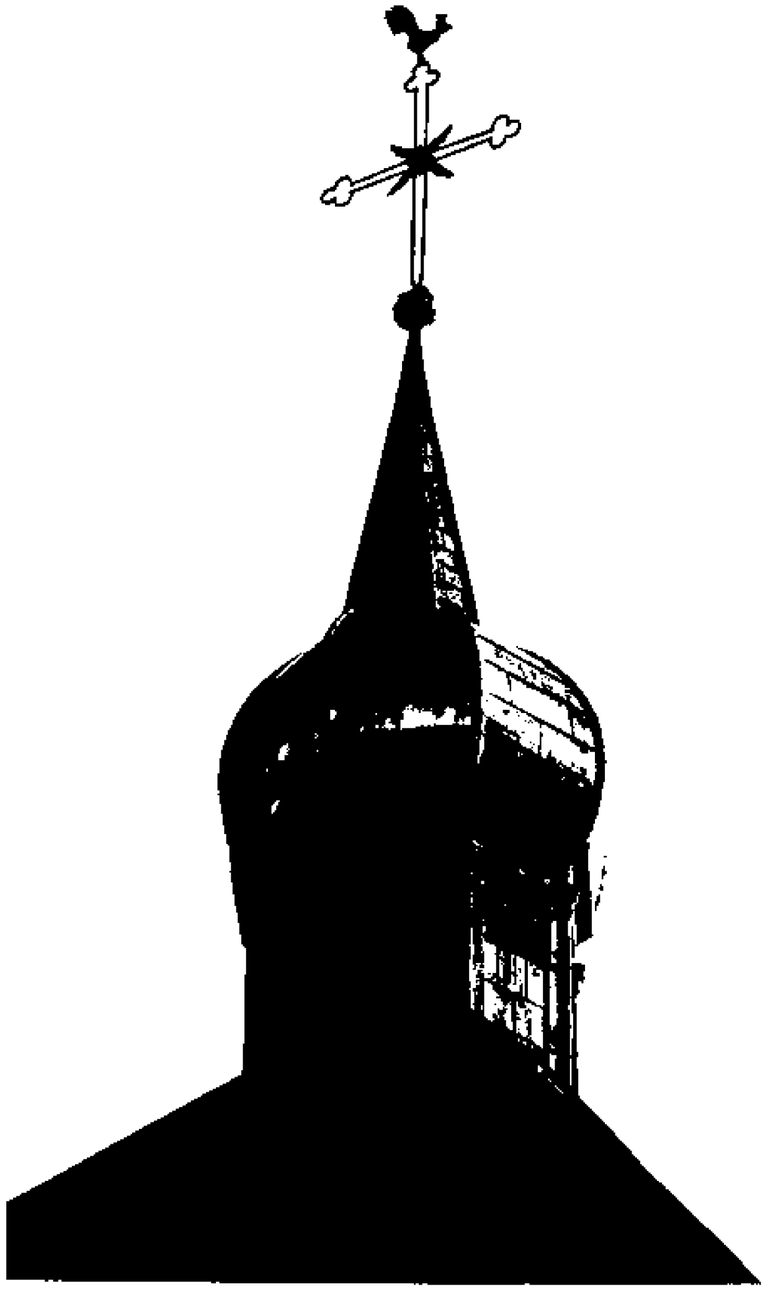
Notre-Dame de la Gorge.



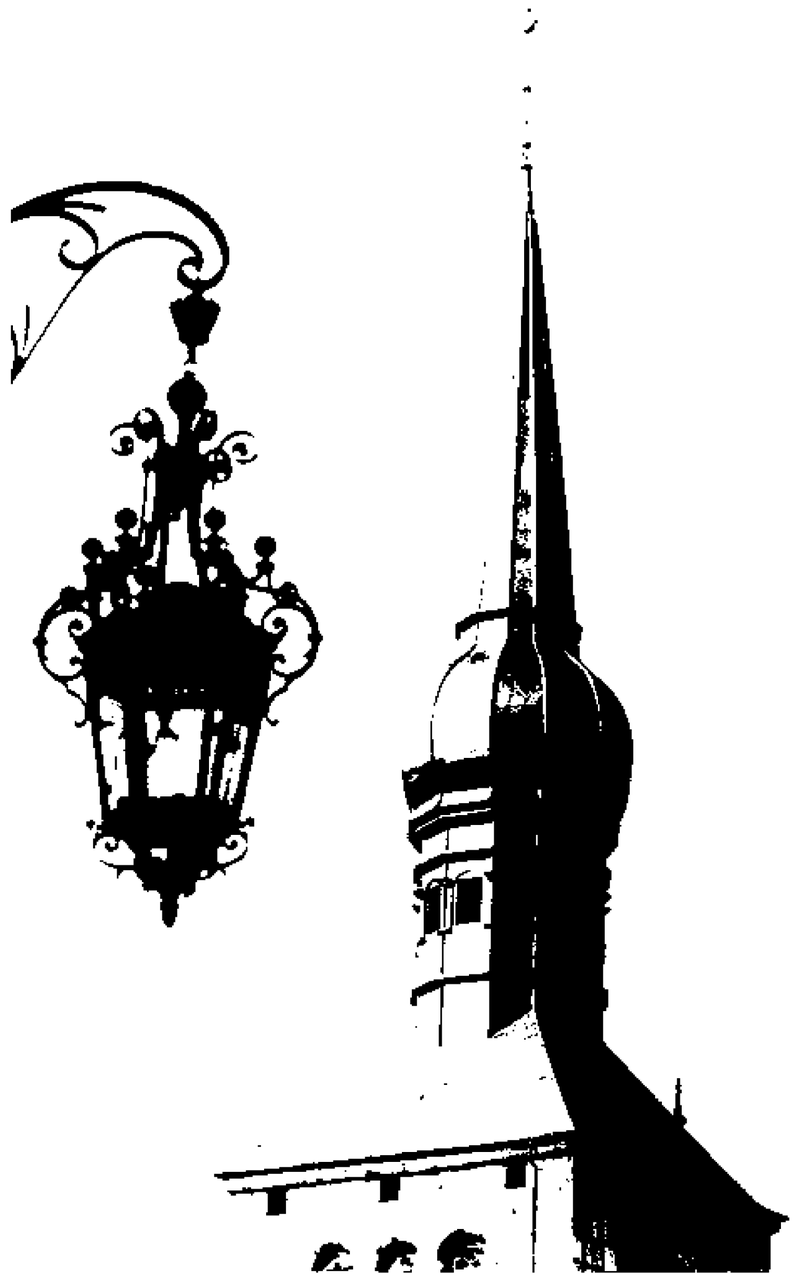
Les Contamines-Montjoie.



Notre-Dame de la Gorge.

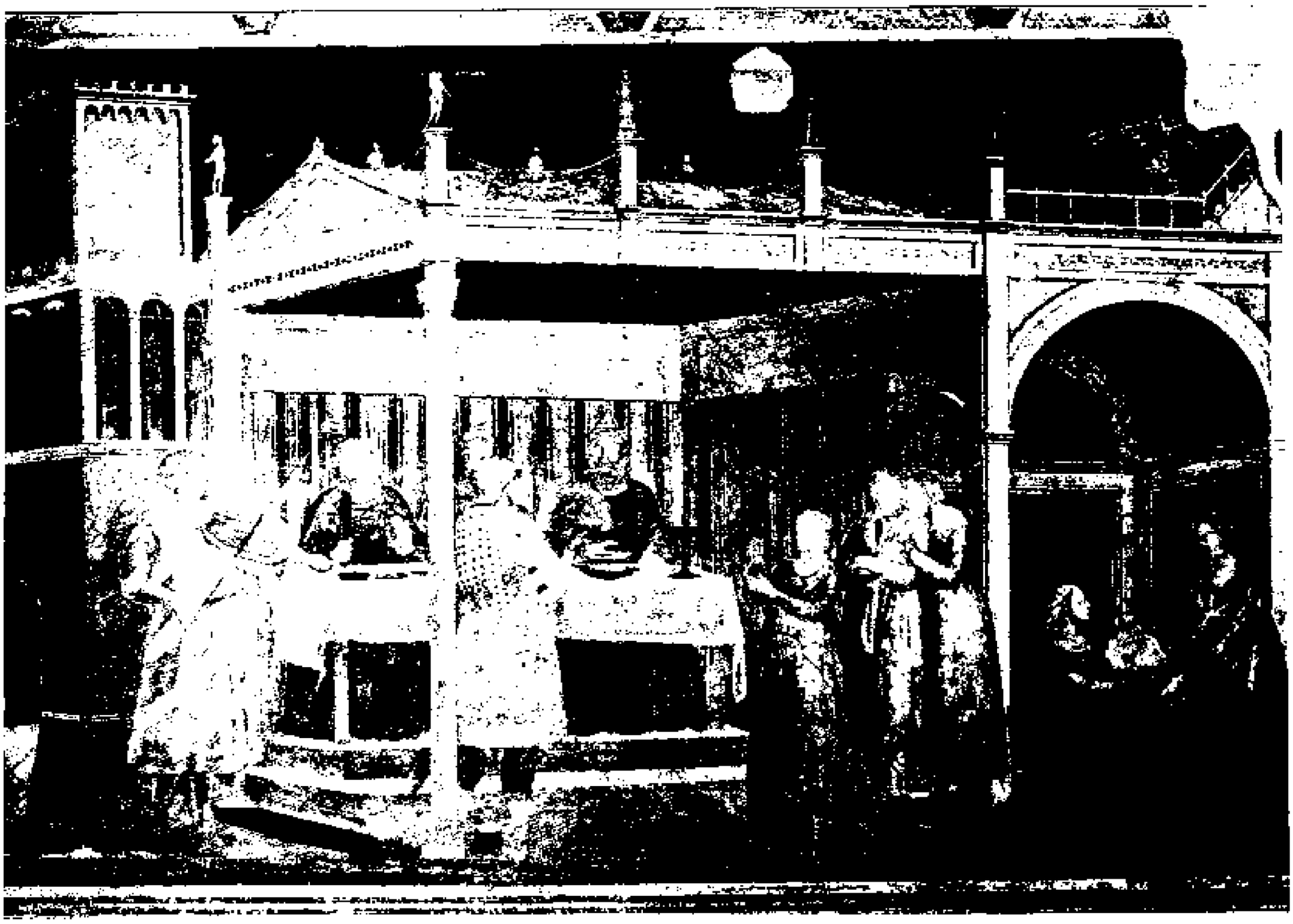


Bellentre.



La Roche-sur-Foron.

Photo Roland Jobard.



Giotto (1266-1337). Fresque.
Florence, église Santa Croce. Chapelle Peruzzi.



Lorenzo Monaco (1370-1425).
Prédelle Saint Jean-Baptiste. Musée du Louvre.

Cliché des Musées Nationaux.

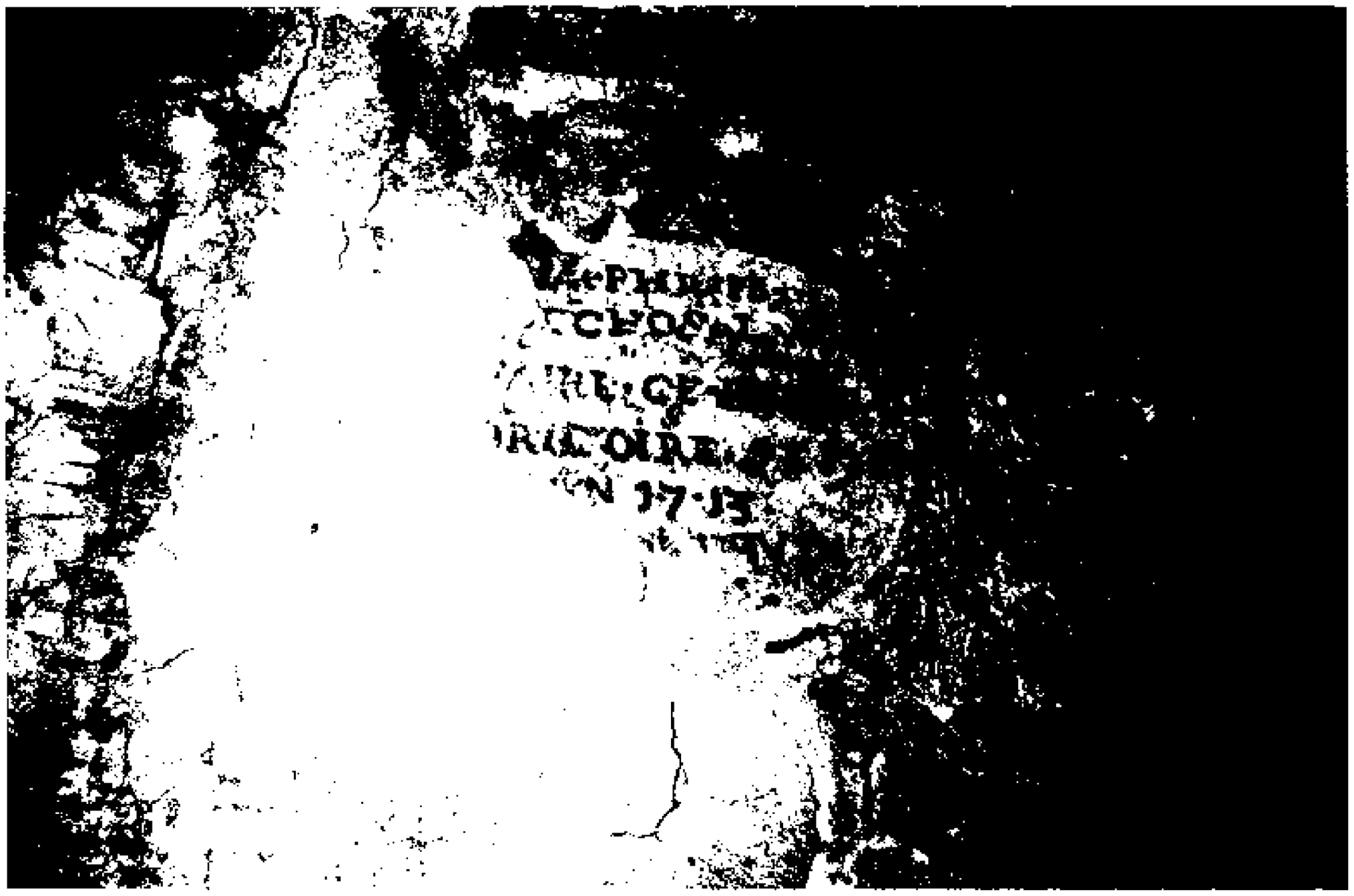


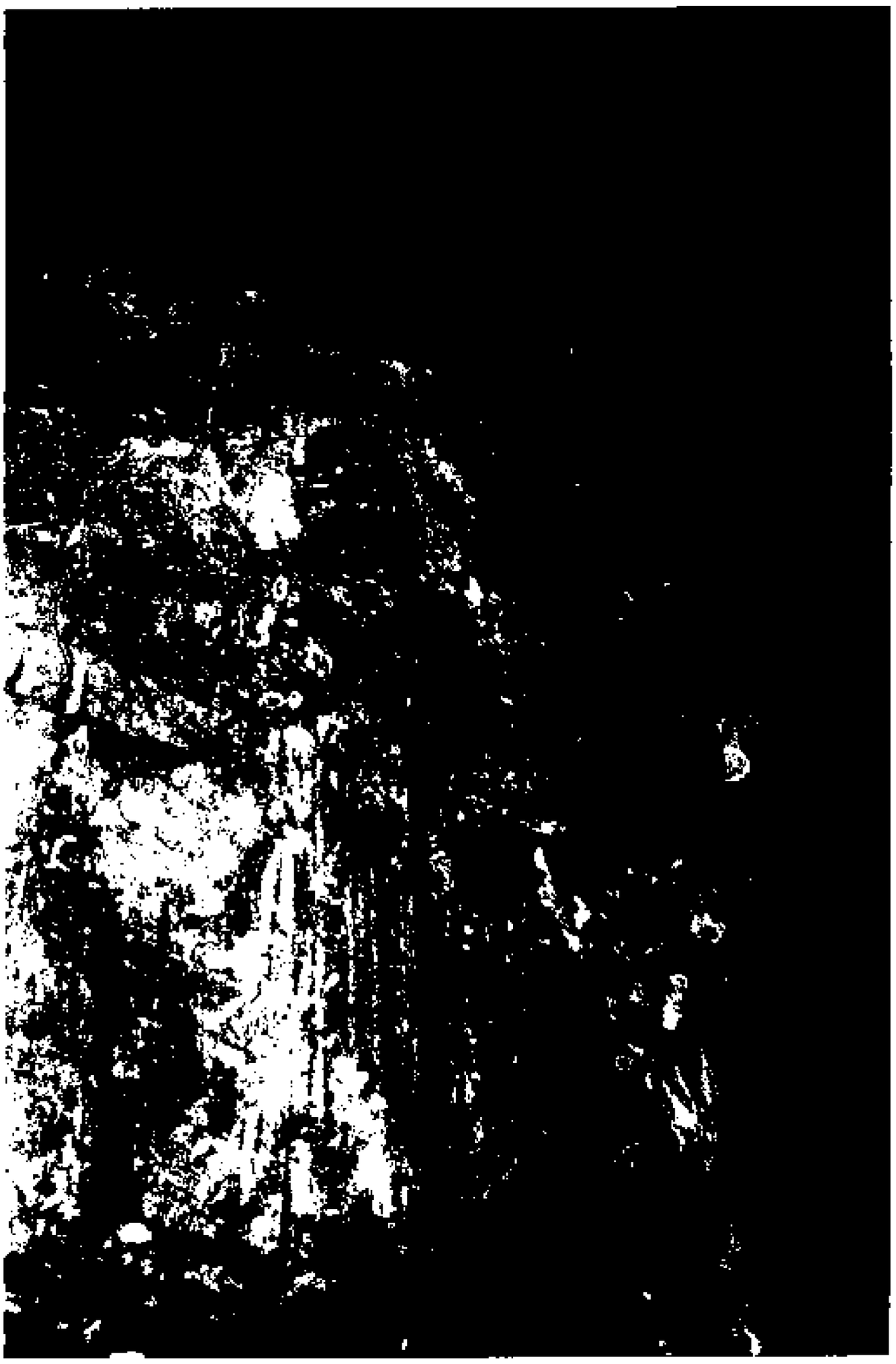
Abondance. Jésus au milieu des Docteurs.



Chapelle Saint-Michel. Marseiller. Val d'Aoste.

Cliché Dr Augusta Lange.





Abbaye d'Annecy-le-Vieux.
Peintures murales.



Abbaye d'Annecy-le-Vieux.
Peinture murale.



Abbaye d'Annecy-le-Vieux.
La pierre de la Leyde.



Sceau de Rodolfe III

Je songeais aux détours de l'âme féminine.
Belles, au même instant, Lucrèce et Messaline,
Vous tenez, dans vos mains, nos espoirs merveilleux.

Mais quand vous prononcez vos paroles cruelles,
Malgré l'enchaînement des heures sensuelles,
Nous souffrons mille morts de vos airs orgueilleux.

Parmi les œuvres que nous n'avons pas retenues, certaines nous avaient arrêtés un instant. Sous le pseudonyme de *Bartavelle,* une prose poétique, en tête de l'envoi, rythmée à la manière des *Disques* de Germaine Beaumont, offre quelques bons passages. Du concurrent qui signe *L'Amour rend tout facile,* on peut citer le sonnet liminaire *Départ.* Saluons, au passage, le candidat qui a pris pour pseudonyme le prénom féminin *Paule* et dont un poème, présenté sous la houlette d'un berger de Virgile ne nous a pas laissés indifférents. Enfin, nous avons lu, avec une pointe d'amusement, du concurrent qui signe *Vivre au pays,* un poème bien rythmé intitulé *Mon cœur est un rouet.*

Indépendamment du concours annuel de la fondation Andrevetan-Laydernier, nous avions organisé, cette année, à titre expérimental, un concours de poésie ouvert à tous les enfants de six à douze ans. Les sujets n'étaient pas imposés et la forme libre. Nous avons reçu dix envois, dont cinq émanaient d'élèves du Cours Moyen II de l'école du quai Jules Philippe à Annecy.

Il nous est apparu très difficile, sinon impossible, de départager ces dix petits concurrents. Aussi avons-nous décidé, avec l'accord du président de l'Académie, d'envoyer à chacun de ces enfants un petit souvenir pour le féliciter de sa participation à notre concours.

André CHEVALLIER.

« L'Abbaye » d'Annecy-le-Vieux *

A l'occasion d'un inventaire photographique des monuments du canton d'Annecy I, j'ai découvert cette merveilleuse maison savoyarde, sa cour intérieure, sa couronne de galeries de bois, son bel escalier aux pierres usées et la sobre restauration qu'ont réalisée les propriétaires actuels pour le transformer en hôtel. En effet, grâce à Mme Guigné-Bologne, elle a retrouvé une noblesse rustique, noblesse que lui avaient donné ses premiers habitants qui n'étaient pas, comme on pourrait le croire, des moines.

Au premier étage, au fond de la galerie, dans un réduit délabré, non encore restauré, on découvre quelques fresques très abîmées, de facture naïve. Un médaillon orne encore un des murs et porte une inscription aisément déchiffrable :

Philippe Dechosal
a fait faire ce petit oratoire
se 19e... in 1713... quin

Pour le ...in, il s'agit de juin sans doute, mais ce ...quin m'intriguait.

C'est aux Archives départementales, sur la mappe du cadastre sarde que je découvris l'appartenance de cette maison, au XVIIIe siècle, aux frères prêcheurs Dominicains, dont le couvent fut fondé en 1422, à Annecy, par le cardinal de Brogny.

(*) C'est à dessein et sur nos conseils que Mlle Boekholt nous retrace les étapes de la recherche qui lui a permis de résoudre une énigme à laquelle se heurtaient depuis longtemps les amateurs d'histoire d'Annecy-le-Vieux. Le récit direct de ses tribulations pourrait être à la fois un encouragement et un guide pour des chercheurs novices ayant à résoudre des problèmes analogues (NDLR).

Les biens possédés par les Dominicains s'y trouvaient inscrits sous le nom de « Jacobins » ou de « Dominiquins ». Je compris ainsi le sens de ce ...quin, sur le médaillon. Le nom de « Jacobins » leur était attribué de par leur appartenance à l'ordre des Dominicains dont la maison-mère avait son siège au couvent des Jacobins, rue St-Jacques, à Paris.

Les peintures murales représentent, outre le médaillon, les apôtres saint Jacques le Mineur et saint Philippe ; par une erreur fréquente du XV^e^ au XVIII^e^ siècle, ce saint Jacques confondu avec son cousin, le grand saint Jacques (celui de Compostelle) est habillé en pèlerin. On peut également voir l'image encore très nette d'un pape barbu, portant mitre et crosse, difficile à identifier.

Ceci dit, cette maison, appelée « l'Abbaye », ne pouvait tenir son nom de ces frères prêcheurs qui ne furent jamais abbés.

Le *Répertoire des noms de lieux* de Charles Marteaux me donna une indication ; au mot « Abbaye » on peut lire : « établissement religieux ou terre en dépendant ; Annecy-le-Vieux, au Joly, près de la Fonderie Paccard, en souvenir des dames de Sainte-Catherine, qui y possédaient maison et terres, avec vigne citée en 1227 ». Marteaux se référait à l'ouvrage de Mugnier sur cette abbaye cistercienne Sainte-Catherine du Semnoz. Mugnier donne en effet deux documents importants pour étayer cette affirmation ; l'un, en latin, évoquant un acte de donation fait par Guillaume, comte de Genève en faveur des dames de Sainte-Catherine, le 11 juin 1227 [1] :

« L'an de l'Incarnation du Seigneur MCCXXVII (1227) le 3^e^ des Ides de Juin en la fête de l'apôtre Barnabé, moi Guillaume, comte de Genève je fais savoir à tous ceux qui liront la présente page que j'ai donné à la maison de la montagne de l'ordre de Citeaux en l'honneur de Dieu et de la bienheureuse Marie toujours vierge pour le salut de mon âme et de celle de mes prédécesseurs, la Leyde du sel d'Annecy et deux sous de cense à percevoir au même lieu chaque mardi. En outre, j'ai accordé à la dite maison qu'elle n'acquitte aucun droit de Leyde ou de péage sur toutes nos terres en cas de vente ou d'échange.

---

(1) F. Mugnier, *Histoire documentaire de l'abbaye de Sainte-Catherine...* Chambéry 1886, p. 255, trad. H. Riguet.

J'ai aussi ajouté et concédé que la dite maison puisse acquérir par achat, don gratuit et alleu partout sur mes fiefs.

De même j'ai donné à la maison susdite tout ce que j'avais ou devais avoir au village de Mallaz. J'ai donné aussi (le serf ?) Guillaume de Semo et sa tenure et la tenure de Rodolphe le Chauve et toute la tenure d'Hugues de Novel.

En outre que sachent les présents et ceux à venir que j'ai confirmé à la dite maison le tiers de la vigne de Pierre Voisin *située* à Annecy-le-Vieux *que mon père avait donnée à ma mère, vigne qui doit être cultivée directement (sans être louée ?) deux parts de la dite vigne étant grevées d'une obligation de 100 sous, j'ai confirmé un veissel de blé à Brogny que mon père avait donné à la comtesse ma mère avec les choses précitées, à la dite maison. De même j'ai donné la dîme de blé que j'avais à Pringy (?) et autour... ».*

L'autre document simplement cité, sans sources, évoque un procès qui eut lieu en 1644, entre ces dames de Sainte-Catherine et le chapitre Notre-Dame-de-Liesse d'Annecy, au sujet de leurs vignes d'Annecy-le-Vieux et de la dîme qu'elles auraient dû payer à ce dernier.

Après bien des recherches tâtonnantes et grâce à l'aide du personnel des Archives, j'ai pu retrouver ce document [2].

« L'an 1644 et le dernier jour de Septembre, estant moy notaire soulsigné au lieu d'Anessy le Vieux et proche desdites vignes et maison des dames et religieuses de l'Abbaye de Sainte Catherine auroit illect comparu par devant moy dict notaire et les tesmoingts Rd et Sr Jehan Baptiste Gard, prêtre et chanoine de l'église Notre Dame d'Anessy ; lequel au nom du Chappittre et à ces fins député auroit par le présent acte sommé et admyablement interpellé un frère Pierre Sylvent faisant faire vendanges pour lesdites dames de Sainte Catherine rière la paroisse d'Anessy le Vieux parlant à sa personne treuvé au cellier, soit pressoir de la maison d'icelles dames...

...En premier de cinquantes fossorées sises au Cloud de « chieu Joly » plus et huit fossorées au Cloud « debsouls le clocher »...

Dans le même document le notaire poursuit sa visite sur *les lieux-mêmes* et passe des vignes de Sainte-Catherine à celles, *voisines* des Dominicains, pour la même raison.

---

(2) 7 G 311 (ADHS).

La mappe de 1738 me confirma ce voisinage des terres des Dominicains avec celles de Sainte-Catherine, ainsi que l'existence de deux grangeages : celui de Sainte-Catherine, au flanc de la colline (à présent maison de Mlles Ritz) et celui des Dominicains (à présent hôtel de l'Abbaye). Je crus tout d'abord que c'étaient les dames de Sainte-Catherine qui avaient vendu « l'Abbaye » aux Dominicains. Il me fallait donc explorer une période s'étendant de 1422, date d'installation des Dominicains à Annecy, à 1644, date de l'acte cité ci-dessus.

Dans le *Déclaratoire sur les biens de l'ancien patrimoine de l'Eglise du Genevois* (3) je ne trouvais rien concernant cette maison et ces vignes des Dominicains, mais... pour les sœurs de Sainte-Catherine, ces quelques lignes au folio 15 :

« *... vente faite en 1560, le 24 janvier, de 40 fossorées de vignes avec une maison et pressoir, ladite vigne à présent en partie chenevier, curtil et pré-verger (sous le clocher),* jouxte *la vigne et la terre de* Noble François Joly, *à présent des religieux de Saint Dominique* ».

Serait-ce donc ce François Joly qui aurait vendu des terres aux Dominicains ?

L'Armorial de Foras me donna la généalogie de ce François Joly qui, petit fils d'un bourgeois d'Annecy, Pierre Joly, couturier et taillandier, devint docteur en droit, sénateur au Sénat de Savoie en 1560, seigneur du château d'Aléry en 1543 (4), il était déjà seigneur de La Roche en Chautagne par son père Bertrand.

Après bien des recherches et de façon tout à fait fortuite, je trouvai l'acte de vente d'une maison et des vignes à Annecy-le-Vieux aux Dominicains par Jean Joly, le fils de François en 1623 (5).

Par cet acte du 3 janvier 1623, intitulé « amortisation en faveur des religieuses de Saint Dominique de ceste ville », Henry de Savoie, duc de Genevois et Nemours donne moyennant finances, son accord à la vente faite aux Dominicains par « Noble Jehan Joly, sieur de La Roche et d'Aléry »

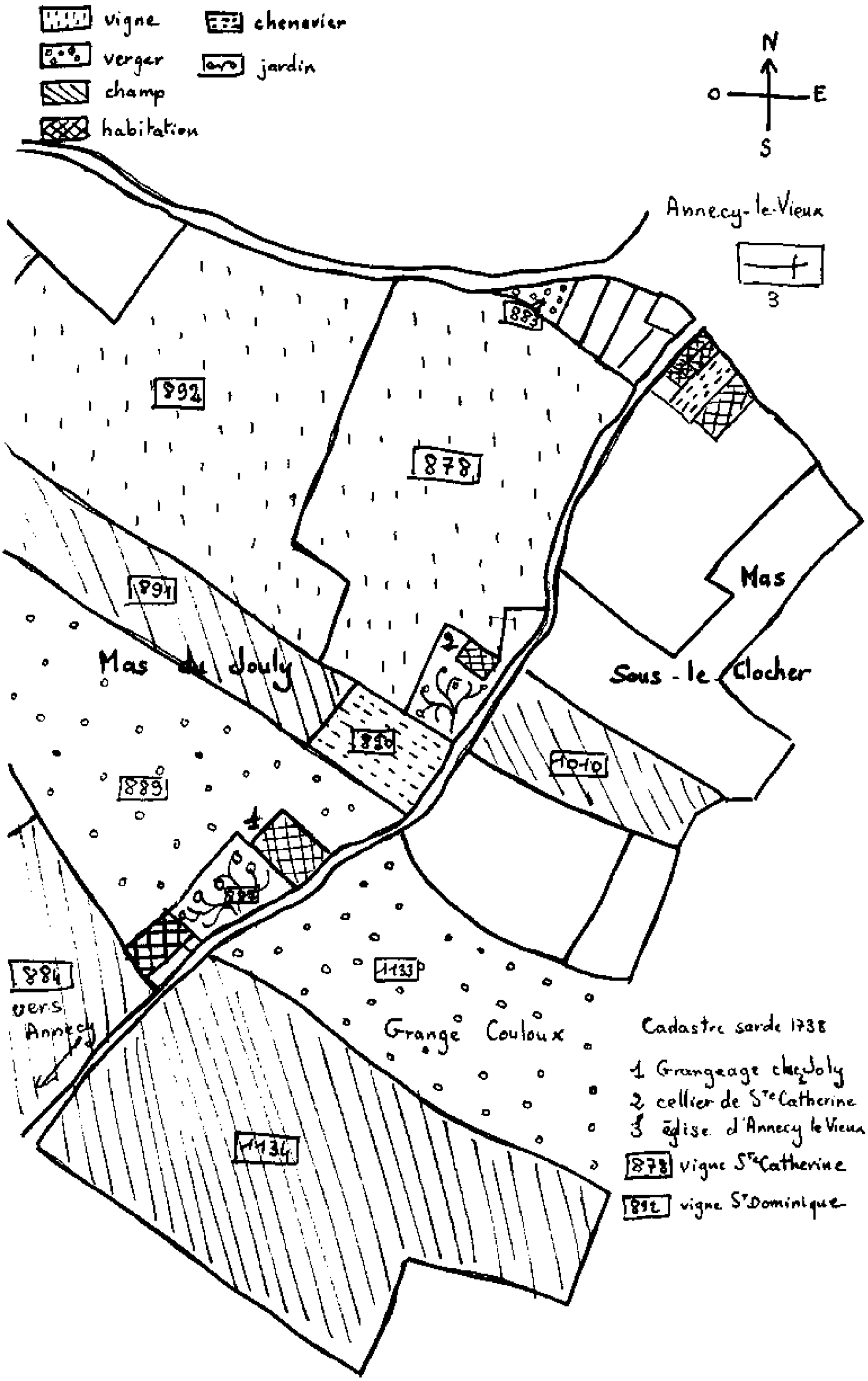
« *d'une maison, bastimentz, granges, domaine consistantz en jardinz, verger, prez, vignes, terres que luy appartenoient, situez en la paroisse d'Annecy le Vieulx, avec la prinse et com-*

---

(3) Série IC c 31 tome I à G 1731-1753, fol. 15.

(4) Un puits portant ses armoiries s'y trouve encore (quoiqu'abîmées).

(5) Archives Camérales Registre 24 Inventaire 194 fol. 279 (ADHS).


vigne
chenevier
verger
jardin
champ
habitation
N
O
E
S
Annecy-le-Vieux
3
893
892
878
894
Mas du Douly
Mas
Sous-le-Clocher
889
891
1010
884
vers Annecy
1133
Grange Coulaux
1134
Cadastre sarde 1738
1 Grangeage chez Doly
2 cellier de Ste Catherine
3 église d'Annecy le Vieux
878 vigne Ste Catherine
892 vigne St Dominique

modité des eaux, appartenances et dépendances, le tout amplement declairé specifié et confiné par le contrat sur ce faict et passé par devant Fege notaire le sixième novembre an seize centz et dix neuf ».

Ce domaine des Joly donna aux terres environnantes le nom de « Mas du Jouly » qu'elles portent encore aujourd'hui ; une maison voisine de « l'Abbaye » est encore dite : « La joliette » de nos jours.

Cette découverte n'apportait cependant pas d'explication satisfaisante à cette dénomination d'« Abbaye ». Je cherchais en vain, dans les minutaires des notaires fréquentés par François Joly, un acte d'achat... qui sait ?... aux sœurs de Sainte-Catherine.

Le Manuscrit de Besson (6) à la bibliothèque de l'Académie Florimontane me donna cependant un extrait du testament de François Joly, en 1568, le 9 avril... Elit sa sépulture à Saint Dominique... lègue à Jean Baltazar, son fils aîné la maison forte d'Aléry, la maison et vigne rière Veyrier, item à Marin son autre fils la maison-forte de Billiaz, *le grangeage d'Annessi-le-Vieux,* et encore à son fils Jean la maison de la Roche en Chautagne avec *16 fossorées de vignes à Annecy-le-Vieux* qu'il avait acquises de Noble François Croisson et de ses frères...

Ce testament « in extenso » aurait peut-être apporté quelques détails sur la provenance de ces biens, il doit se trouver aux Archives Manuel, actuellement non communiquées par la famille grenobloise qui les détient.

Lasse de chercher la solution de ce problème en remontant dans le temps, je décidai de pousser mes recherches jusqu'à nos jours. Après la Révolution, qu'étaient devenus ces domaines d'Annecy-le-Vieux ? Le livre de transport et le journalier, trouvés à la mairie de cette commune, m'apportèrent une partie de la réponse à cette question.

— Les deux domaines des sœurs de Sainte-Catherine et des Dominicains furent vendus aux enchères publiques le 25 vendémiaire An 3 de la République Française, une et indivisible (7) au citoyen Dominique Delatte, pour sa sœur la Vve Burnet Marie.

---

(6) Manuscrit de Besson Tome II p. 339 Bibl. Académie Florimontane. L'abbé Joseph-Antoine Besson, 1717-1763, est l'auteur des *Mémoires pour l'histoire des diocèses de Genève* parus en 1759. Il a laissé plusieurs travaux manuscrits.

(7) Livre de Transport 1829, folio 76, Journalier fol. 13 et 14.

— En 1819, Thomas Ruphy les acheta pour son fils Louis Ruphy lors du mariage de ce dernier avec la fille de cette Dame Vve Burnet.

— M. Alfred Paccard voulut bien me communiquer quelques papiers concernant l'achat de la propriété de l'Abbaye par ses ancêtres, l'un d'eux, notamment, attira mon attention : Il y était question d'un domaine dénommé « à Joly et à l'Abbaye » acquis desdits Ruphy père et fils en 1852.

— Dans le registre du Tabellion (8) le notaire Pierre Duparc, en 1852, donne l'acte de vente de Louis Ruphy et ses fils à Claude Paccard d'un domaine appelé « chez Joly et à l'Abbaye » situé rière la commune d'Annecy-le-Vieux, consistant en maison de maître, maison de fermier, rustiques, 68 journaux soit 20 ha 6 a 76 ca.

— Enfin, le notaire Masson en 1858 (9) écrit le testament du sieur Claude, feu sieur Antoine Paccard, demeurant à Annecy-le-Vieux :

« *...L'an 1858 et le 20 février, sur les 3 heures de l'après-midi, en la commune d'Annecy-le-Vieux,* lieu-dit à l'Abbaye, *dans une chambre ayant vue au nord et au couchant de la* maison d'habitation *du testateur ci-après nommé...*

...le testateur a donné et légué à M. Pierre Paccard, l'un de ses frères, demeurant à Annecy, pour n'en jouir et profiter que par lui-même..., son habitation à pot et à feu, sans aucune charge, dans la chambre au-dessus de la remise de la fonderie, dépendante de la maison *construite* en bas de celle-ci, lieu-dit à Joly, *ensemble l'usage des aisances... etc...* ».

Ainsi ces précisions m'apportèrent à quelques cent ans d'ici la réponse cherchée en des siècles bien plus lointains et incertains... C'est simplement en notre siècle oublieux de son passé que l'unité faite (de ces deux domaines) par la famille Paccard, illustres fondeurs de cloches, venus de Quintal (...) provoqua cette confusion, par contamination, de deux lieux-dits.

« L'Abbaye » avait une plus belle consonnance que « chez Joly », et la Révolution était passée par là, faisant disparaître des mémoires cisterciennes et frères prêcheurs.

---

(8) 1852 (n° 5). n° 98 fol. 147 (ADHS).

(9) 2 E6415 (ADHS) n° 50.

Une chose mérite, cependant, un retour en arrière : M. Paccard, comme M. le Chanoine Riguet me parlèrent d'une pierre, une grosse pierre cubique, visible de nos jours dans le jardin de la fonderie actuelle. Elle est encore appelée la « pierre de la Leyde » et porte sur une de ses faces une cavité peu profonde.

L'acte de donation de Guillaume de Genève à Sainte-Catherine, en 1227, fait mention, rappelons-le, de la leyde du sel qu'il leur accorda. Elles le conservèrent jusqu'en 1601, date à laquelle Henri de Savoie accorda à l'Abbaye du Semnoz la perception du franc-salé en échange de cette leyde (10). M. Paccard affirme que de mémoire d'homme cette pierre se trouvait aux confins des terres d'Annecy et d'Annecy-le-Vieux. J'ai cherché si cette pierre servait à la perception de cette leyde.

Mme Mariotte-Löber cite dans la charte des franchises de St-Julien-en-Maurienne (11) en 1264 cette loi :

« *quiconque se sera dérobé en cachette au paiement de la leyde doit payer 15 sous d'amende, mais s'il a fait rapporter par quelqu'un l'argent de la leyde, l'a fait déposer sous une pierre et marquer de 2 pierres et que le 8e jour, il la récupère en présence de bons témoins et la restitue à l'agent chargé de la perception, alors il ne devra pas d'amende* ».

On trouve la même règle à Seyssel et à La Rochette en 1329, à St-Genix en 1270, à Moudon en 1285, enfin à Chambéry en 1232. Peut-on en conclure que cette « pierre de la leyde » à Annecy-le-Vieux ait été utilisée dans ce but par les sœurs cisterciennes ? Ceci est une hypothèse, la seule de cette recherche.

Nota : certains pensaient que cette dénomination d'« Abbaye » indiquait l'appartenance de ce domaine à l'Abbaye de Talloires, celle-ci ayant possédé de grands biens à Annecy-le-Vieux. J'ai cherché où se situaient, en 1732, les biens encore possédés par l'Abbaye, sur cette commune : aucun ne se trouve dans les terres et sur le Mas du Joly.

Christiane BOEKHOLT.

---

(10) *Revue de la Société savoisienne* 1886 23-24 (ADHS), p. 73 chapitre IX.

(11) *Les chartes de* ***franchises*** *des Comtes de Savoie*, Fin du XII[e]-1343, pp. 203 et 73, R. Mariotte-Löber, Annecy Acad. Florimontane 1973.

Clochers Savoyards

LES TECHNIQUES ACTUELLES DE RESTAURATION DES CLOCHERS SAVOYARDS

L'origine de la composition des clochers savoyards reste une question controversée. Sans doute, la présence de forêts de conifères explique l'importance des flèches en charpente, mais le choix du fer blanc comme matériau de couverture est moins évident.

Il est difficile aussi d'expliquer le choix des formes de ces clochers à bulbes agrémentés de galeries réalisées à la fin du XVIII[e] ou au début du XIX[e] siècle.

L'opinion la plus sérieuse à notre avis, semble retenir l'intervention de pieux fidèles qui revenaient dans leur village natal après avoir fait fortune dans les régions les plus diverses : les provinces germaniques en particulier.

Le marasme de l'économie qui se manifeste sous la Restauration contraint les Savoyards à faire du colportage à l'étranger pour s'enrichir. De retour chez eux, ils sont heureux de faire quelque chose pour leur pays d'origine.

Au même moment, une vigoureuse renaissance de la pratique religieuse se manifeste, succédant au relâchement qui avait marqué les temps de la domination française. Il n'est pas étonnant que les Savoyards financent les constructions des églises et de leur clocher ou leurs réparations.

La charpente de ces clochers est conçue de manière simple et judicieuse comme l'indique les notes de M. Jean Rocard sur quelques clochers savoyards publiées en 1970 dans la *Revue*

Savoisienne. Elle comporte une enrayure basse qui reçoit une souche octogonale composée de poteaux entourant le poinçon qui reçoivent une enrayure intermédiaire. Celle-ci reçoit la flèche soit directement, soit par l'intermédiaire d'une souche secondaire. Cette ossature reçoit des cercles en planches clouées qui dessinent les bulbes, les revers d'eau et galeries qui constituent le décor original du clocher.

Les feuilles de métal qui couvrent ces clochers sont des tôles de fer blanc de 4 à 6/10e de millimètre d'épaisseur environ, de 33 cm par 25 environ, fabriquées probablement en Franche-Comté au XVIIIe et à Sallanches au XIXe. Ces feuilles à l'origine étaient étamées. Plus tard, on employa des feuilles laminées. Elles étaient assemblées entre elles par soudure à l'étain, fixées à l'aide de résine. Le façonnage permettait d'exécuter les revêtements et les écailles.

Ce type de couverture devait donner au clocher une teinte métallique légèrement dorée sous le soleil. Les conditions climatiques de la montagne savoyarde ont assez rapidement provoqué une oxydation du métal faiblement protégé par l'étamage des surfaces et ont transformé l'aspect d'origine, la couverture prenant une teinte de rouille souvent irrégulièrement répartie sur le clocher.

Depuis plusieurs années, le service des Monuments Historiques s'est préoccupé des techniques à employer pour la réfection des couvertures détériorées. Il s'agit de trouver un matériau durable et dont l'aspect se rapproche le plus possible de celui d'origine.

Il pourrait être envisagé de réutiliser le fer blanc, matériau d'origine. Depuis 1937, des recherches ont été faites par les architectes des Monuments Historiques (Charwel, Lotte, Donzet, Boiret) en liaison avec l'office de documentation sur les monuments historiques, les forges de Gueugnon, etc... Des essais de laboratoire ont été faits sur des éléments de couverture des clochers d'Abondance, Combloux, Hauteluce. D'après ces enquêtes, il apparaît que les tôles employées à l'origine étaient élaborées à partir d'un « fer à bois » étamé ou trempé. Cette fabrication est industriellement impraticable de nos jours.

A l'occasion du projet de réfection du clocher de Hauteluce, des essais d'échantillons de divers matériaux ont été fait au cours des années 1965 et 1966 (voir tableau joint en annexe).

En mars 1966, la délégation permanente de la Commission Supérieure des Monuments Historiques s'est prononcée pour l'emploi du fer Armco à double étamage.

A la suite de nouveaux essais et examen, le clocher d'Hauteluce a été refait en 1970 par l'entreprise Bourgeois de Lyon, en cuivre étamé. Il fut patiné ensuite au pinceau avec différents coloris pour lui donner l'aspect ancien avant d'être recouvert de vernis.

A la même date, cette entreprise a exécuté, sous la direction de M. Boiret, la réfection du clocher de Bellentre en acier inoxydable F 17 de 4/10e d'épaisseur pour les plaques planes et de 5/10e d'épaisseur pour les plaques embouties.

D'autres clochers ont été refaits à la même époque en cuivre naturel par l'entreprise Detraz de Thonon à La Roche-sur-Foron.

D'autres réalisations sont en cours ou prévues. Les clochers de Bonne et de Cordon seront restaurés au début de 1975. La réfection du clocher de Combloux, un des plus imposants de la Haute-Savoie, doit être réalisée prochainement, ainsi que celui du Grand-Bornand.

La mise au point des techniques d'exécution et spécialement du traitement de surface se précise au cours de chaque opération. Les recherches se poursuivent afin d'obtenir des réfections satisfaisantes pour l'aspect, la pérennité et l'économie.

Lyon, le 25 janvier 1975

Jean-Gabriel MORTAMET

Architecte en chef des Monuments Historiques

ÉGLISE D'HAUTELUCE - SAVOIE

Réfection du Clocher

RÉSULTAT DES ESSAIS DE FABRICATION D'ÉCAILLES EN FER BLANC ÉTAMÉ

Nature	Traitement	Date fabrication	Date d'exposition	Délai	Lieu d'exposition	Résultat	Résultat *après 1 an*
1 Fer Sollac étamé	1 étamage avant emboutissage de la nervure + un 2e étamage après emboutissage.	juillet 1965	octobre 1965 au 2 mars 66	4 mois	Hauteluce	Légères traces de rouille sur les nervures et les tranches. Aspect légèrement doré.	Rouille uniforme sur toute la surface.
1 bis		juillet 1965	juillet 1965 au 2 mars 66	7 mois	Lyon	Importantes traces de rouille sur les nervures et les tranches. Aspect légèrement doré.	Rouille uniforme sur toute la surface.
2 Fer Armco étamé	1 étamage avant emboutissage de la nervure + un 2e étamage après emboutissage	juillet 1965	octobre 1965 au 2 mars 66	4 mois	Hauteluce	Légères traces de rouille sur les nervures et les tranches. Aspect bril. légèrement doré.	Rouille uniforme sur toute la surface.
2 bis		juillet 1965	juillet 1965 au 2 mars 66	7 mois	Lyon	Importantes traces de rouille sur les nervures plus légères sur les tranches. Aspect bril. doré.	Rouille uniforme sur toute la surface.

Eugène Ritter et ses amis savoyards

Les papiers du professeur Eugène Ritter, conservés au Cabinet des Manuscrits de la Bibliothèque publique et universitaire de Genève contiennent deux volumineux cartons de lettres adressées par ses correspondants savoyards. Cette série qui comporte plusieurs centaines de pièces couvre la période allant des années 1880 à la fin de la Première Guerre mondiale. Il a paru intéressant de la présenter, car la Florimontane y tient une grande place et aussi parce que ces missives fournissent des indications significatives sur la culture savoyarde de cette époque et sur les relations intellectuelles et scientifiques entre notre province et Genève.

Il convient, avant d'analyser le contenu de ces lettres, d'évoquer la personnalité et la carrière de leur destinataire.

EUGÈNE RITTER

Sa vie nous est bien connue, surtout par une autobiographie qu'il rédige peu avant sa mort et qui paraîtra en 1929 (1). Venus de Bâle, les Ritter sont une famille d'artisans horlogers reçus à la bourgeoisie genevoise en 1665 mais, comme la plupart des habitants de la cité de Calvin, ils comptent dans leur lignée de nombreux ascendants français et italiens du Refuge huguenot. Né en 1836 d'un père professeur de mathématiques, Eugène Ritter fait au Collège, puis à l'Académie de sa ville natale des études de sciences et de lettres. Il eût pu faire jouer la clause de réintégration automatique dans la nationalité française des descendants d'émigrés protestants et préparer l'Ecole des Chartes, vers laquelle le portaient ses goûts mais

(1) Ritter (Eugène), *Esquisse autobiographique (1836-1928). Bibliographie de ses œuvres*, Genève, Imprimerie centrale, 1929, 91 p., portrait.

il assume, pendant dix-huit ans, les fonctions de secrétaire du Consistoire avant d'être chargé, en 1873, d'un cours d'histoire de France à l'Université, qui venait d'être fondée un an auparavant. Professeur titulaire en 1874, Ritter occupera sa chaire à la Faculté des Lettres pendant trente-quatre ans, jusqu'à sa retraite, en 1907 et, de 1895 à 1905 il en sera le Doyen. En 1918, il est nommé membre correspondant de l'Institut de France. Patriote genevois et francophile déclaré, durant la Première Guerre, il envoie en 1915 une adresse de sympathie à la Florimontane. Gardant jusqu'au bout une exceptionnelle lucidité, il s'éteint le 3 juillet 1928, à quatre-vingt-onze ans. Eugène Ritter sera également président de l'*Institut national genevois* fondé en 1852 sous l'impulsion de l'homme d'Etat radical James Fazy qui fut aussi le créateur de l'Université, pour faire pièce à l'Académie calvinienne, bastion intellectuel du patriciat protestant conservateur. Par son appartenance à la moyenne bourgeoisie et au radicalisme, Ritter est un échantillon typique de la Genève de la seconde moitié du XIX^{e} siècle. Bien que très attaché à sa ville et à l'érudition locale, il élargira considérablement le cercle de ses intérêts et de ses relations scientifiques. La correspondance avec les Savoyards ne forme qu'une petite partie d'un énorme ensemble épistolaire, très éclectique dans ses horizons culturels et géographiques, de l'Italie à l'Angleterre, de l'Allemagne à la France qui demeure pour lui la terre de ses prédilections. Le Doyen Ritter sera le correspondant et souvent l'ami de nombreux écrivains et critiques littéraires français, parmi lesquels on se bornera à citer Ernest Renan, Frédéric Mistral, Emile Faguet, Ferdinand Brunetière.

Son œuvre, dispersée en plus de 170 articles et volumes se classe, selon Ritter lui-même, en six grandes rubriques dont l'énoncé seul explique les relations qu'il sera amené à nouer avec les milieux savoyards. La *philologie romane* tient une grande place, avec des travaux sur les patois franco-provençaux, la langue d'oc et les chansons sur le thème de l'Escalade genevoise de 1602. La *généalogie* fut sa première passion et elle l'occupera jusqu'à la fin de ses jours. De sa contribution à l'*histoire locale* genevoise du XVIII^{e} et du XIX^{e} siècles Ritter reconnaît avec modestie qu'en dépit de son abondance elle ne forme pas la partie majeure de son œuvre. L'*histoire littéraire* remplira, par contre, l'essentiel de son activité de professeur et de chercheur, avec des travaux sur Mme de Staël, Béat de Muralt et les écrivains de l'époque des Lumières. Ce sont les

deux derniers volets de ses préoccupations érudites qui le rapprocheront particulièrement de la Savoie. Tout d'abord *Jean-Jacques Rousseau*. Ritter fut un rousseauiste de la première heure, à une époque où l'auteur des *Confessions* sortait d'un long discrédit de la part des milieux conservateurs, qui voyaient en lui un être immoral et révolutionnaire. Animateur des *Annales de l'Institut Jean-Jacques Rousseau,* Ritter se lia d'amitié, en 1880, avec l'érudit magistrat chambérien François Mugnier et écrivit des contributions sur l'ascendance et la famille Rousseau, sa pensée religieuse et la part de la Savoie dans sa formation intellectuelle et affective. En 1896, Ritter publie une étude qui demeure fondamentale sur *La famille et la jeunesse de Jean-Jacques Rousseau* et, le premier, il entreprend, en vue d'une publication qu'il ne pourra mener à son terme, l'énorme besogne de la collecte et du classement de la correspondance générale de Rousseau. Les recherches sur l'*histoire ecclésiastique* sont curieusement, chez ce protestant, orientées vers le catholicisme et la Savoie. Dans ce secteur, sa bibliographie comporte un grand nombre de titres sur l'hagiographie : patrons des paroisses et culte des saints dans le diocèse de Genève, sur saint François de Sales et Mme de Charmoisy, sur l'évêque Pierre Camus, sur Fénelon, Mme Guyon et le quiétisme en Savoie, sur la religion de Voltaire.

Eugène Ritter était un homme d'une qualité exceptionnelle par sa bienveillance, son urbanité, sa serviabilité, sa tolérance aussi en une époque de violents affrontements politiques et religieux. Alexis François, son successeur à l'Université, dira de lui : *Il n'était qu'un horloger de la Fabrique genevoise qui passe le dimanche en Savoie et c'est pourquoi ce large sourire plein de tolérance éclaire sa barbe de patriarche... C'était l'un des rares hommes de notre temps qui sachent encore tourner un billet avec le soin qu'on y mettait autrefois entre gens d'esprit. Notre Université a compté des professeurs plus brillants, plus éloquents ; elle n'en a jamais eu qui aient fait preuve de plus de conscience dans leur enseignement ni de plus minutieuse érudition dans leurs exposés. Ces grâces de l'érudit genevois qu'on retrouve en tous ses écrits plaisent par quelque apparence un peu vieillotte, je ne sais quel parfum de bouquin où se conservent des choses exquises, à côté des signets brodés et des fleurs séchées. De telle sorte que le vieillard si régulier, si ponctuel, qu'on voit descendre tous les jours, aux mêmes heures, à la Société de Lecture, se trouve être encore*

un des hommes les plus sociables de notre ville, un de ceux qui s'adressent à leurs semblables avec la politesse la plus aimable et la plus raffinée. L'esprit de Ritter est comme ces montres de nos grand'mères dont le mécanisme toujours alerte se cache sous un boîtier ingénieusement guilloché, ou derrière une miniature délicate à laquelle le temps ne peut enlever sa fraîcheur.

RITTER ET LA SAVOIE

Les lettres des correspondants du Doyen Ritter composent un panorama très vivant de la culture savoyarde, à un moment de notre vie intellectuelle régionale qui coïncide avec l'âge d'or des sociétés savantes. On y trouve ce que l'on pourrait nommer des *Sabaudiana* touchant aux points très variés qui intéressaient les recherches du professeur genevois. On peut les regrouper autour de quelques centres d'intérêt.

a) *Les conditions de la vie intellectuelle en Savoie*

Genève est, à la fin du siècle dernier, une ville de moins de cent mille habitants, très différente de l'actuelle métropole internationale et cosmopolite. Dans le cadre de la Grande Zone, elle vit en étroite symbiose avec les campagnes savoyardes et gessiennes qui l'entourent. La Savoie n'est française que depuis une quarantaine d'années et bien des Genevois regrettent « l'occasion manquée » en 1860, de l'annexion à la Suisse des provinces septentrionales du duché. Mais c'est aussi la Genève radicale, affrontée aux conservateurs, et la « Rome protestante » où, en ces temps très éloignés de l'esprit œcuménique, Réformés et Catholiques se regardent en chiens de faïence, quand ils ne se combattent pas en d'acerbes polémiques. Les Savoyards du peuple sont familiers des négoces et des marchés genevois mais leurs compatriotes de l'*intelliguentsia* ne s'avancent qu'à pas comptés vers les bibliothèques, les musées et les archives de la cité. Mais c'est aussi, malgré la pression dominante de l'Allemagne wilhelminienne sur la Suisse, l'apogée d'une culture genevoise, toute française par le mode d'expression, les affinités, la consécration que ses savants, ses romanciers, ses historiens, comme Victor Cherbuliez ou Philippe Monnier trouvent dans notre pays et surtout à Paris. Genève est donc, pour les intel-

lectuels savoyards comme un relais vers la capitale française, un centre riche de possibilités incomplètement exploitées. Un compte rendu dans la *Tribune de Genève* ou la *Bibliothèque universelle* donne à un érudit local une notoriété et une considération scientifique, surtout s'il émane d'un professeur de l'Université des bords du Léman.

En regard la Savoie, et même Chambéry, frappent par une certaine pauvreté culturelle, sur laquelle les témoignages sont nombreux dans les lettres à Ritter. Non pas certes pauvreté dans les talents, mais dans l'outillage scientifique. Le mérite fondamental d'Eugène Ritter sera précisément de servir de liaison, de truchement entre les savants savoyards et Genève, et de leur permettre l'accès à des documents nouveaux. Voici, parmi bien d'autres, quelques exemples de cet isolement des chercheurs. Au Grand Séminaire d'Annecy, personne ne sait bien l'allemand, si nécessaire aux études historiques. En 1877, le notaire Adrien Bonnefoy, de Sallanches qui a réuni les éléments du cartulaire de Chamonix écrit à Ritter : *Ma bibliothèque étant très restreinte, je n'ai aucun ouvrage de ceux que vous me signalez par votre lettre d'hier. La lettre de M. Le Pays m'est inconnue* (2). Ritter lui procure aussitôt une copie de ce document de 1669, qui a échappé à Charles Durier (3). En 1886, le comte Amédée de Foras se décrit comme *un vieux solitaire vivant dans une véritable thébaïde, sans secours ni aide de personne et réduit à sa petite bibliothèque.* Dans l'été de 1892 Max Bruchet, jeune chartiste de vingt-quatre ans promis à une exceptionnelle carrière d'archiviste et d'historien est nommé archiviste de la Haute-Savoie. Il prend aussitôt contact avec Ritter mais pour cet homme débordant d'activité, les débuts à Annecy sont difficiles : *Nous sommes très dépourvus de ressources. Il m'est très pénible de ne pouvoir aller cet hiver travailler aux Archives et à la Bibliothèque de Genève* (1892). Et en 1896 : *La Bibliothèque d'Annecy est si pauvre que vraiment il faut bien du courage pour se mettre à l'œuvre. Je me fais un plaisir de songer au voyage de Paris que j'entreprendrai au mois d'octobre pour lire quelques-uns des principaux ouvrages qui nous manquent. La « Revue d'histoire littéraire », comme bien d'autres publications, nous fait bien défaut ici.*

---

(2) Le breton René Le Pays (1634-1690), dont les *Nouvelles œuvres* seront publiées à Paris, en 1672, a laissé l'une des premières descriptions de la vallée de Chamonix.

(3) Président du Club alpin français, auteur d'un livre sur *Le Mont Blanc* qui aura sept éditions, entre 1877 et 1923.

Ce rôle de médiateur intellectuel entre la Savoie et Genève demandait, de la part de Ritter, un certain courage. Les préventions étaient toujours fortes, dans la cité de Calvin, contre le catholicisme savoyard. De leur côté, les catholiques du canton, originaires, pour la grande majorité, des « communes réunies » cédées par Turin en 1816, tel l'historien et vicaire-général François Fleury, né à Annemasse, élevés dans l'esprit belliqueux du curé Vuarin et du cardinal Mermillod, regardaient volontiers comme des traîtres leurs co-religionnaires savoyards qui entretenaient des relations avec l'ennemi huguenot. Le Doyen Ritter va devenir la providence genevoise des érudits savoyards, leur procurant des références, des copies de documents, des extraits d'ouvrages et recevant en retour, pour ses propres recherches, des indications relatives à la Savoie. Dès leur parution, les travaux des historiens de notre province lui étaient adressés et il ne manquait pas d'en rendre compte dans les journaux et les revues genevoises. Serviabilité qui n'allait pas sans inconvénients ni épisodes comiques. En 1894, un certain Jules Arnuel, d'Evian, publie chez Flammarion un roman intitulé *Chair inquiète* et sollicite un article. Devant les réserves courtoises de Ritter, que le sujet effarouche un peu, l'auteur lui précise qu'il s'agit d'un récit *montrant le triomphe de la religion sur les sens, un livre moral qui malgré quelques scènes scabreuses est un plaidoyer contre la dépopulation !*

Les ecclésiastiques étaient particulièrement sensibles aux bons procédés du professeur genevois à leur égard. En 1889, le Père rédemptoriste F. Bouchage remercie Ritter d'une recension du livre de l'abbé J.-M. Lavorel, *Cluses et le Faucigny : comme prêtre de la Savoie et comme chercheur en histoire. La loyauté que vous montrez à reconnaître que nous travaillons, non moins que le désir où vous êtes de nous voir augmenter nos relations avec les savants de Genève vous méritent, je dirais vous acquièrent de jour en jour plus de sympathie de notre part. Je ne doute pas que vos sentiments, de plus en plus généralisés, ne finissent pas par gagner vos archivistes et ne les rendent ainsi plus faciles à aborder par les hommes en soutane. Telle est du moins la réflexion qui m'est venue en voyant chez vous sinon du mécontentement, du moins une assez grande surprise de notre peu de visites à vos belles et riches archives de ville, car j'ai constaté qu'il faut à un curé catholique une bonne dose de volonté pour pénétrer dans ces archives. Je sais même un enfant de Genève qui a hésité des années entières avant d'oser y entrer.*

La gratitude s'exprimait parfois en compliments hyperboliques. En 1902, l'abbé Borrel, vicaire général du diocèse de Moûtiers et président de l'Académie de la Val d'Isère avait publié les œuvres de saint François de Sales, qui avaient été signalées élogieusement par Ritter. Il lui écrit, à propos de cet article : *Je l'ai dévoré et savouré. Vous écrivez comme un Père de l'Eglise. Corneille met dans la bouche de Pauline parlant à Polyeucte ces belles paroles :*

« Seigneur, de vos bontés il faut que je l'obtienne
Elle a trop de vertus pour n'être pas chrétienne ».

S'il m'était permis d'emprunter cette pensée du grand poète, je dirais :

« Ritter ne peut, Seigneur, passer pour hérétique
Sa grande loyauté le montre catholique ».

b) *Les Sociétés savantes*

La Savoie n'a que des contacts lointains avec les Universités de Grenoble, de Lyon, de Paris et les valeurs régionales sont cultivées par les sociétés savantes, qui se sont multipliées, entre 1850 et 1890. A l'exception de la minceur de leurs moyens matériels, seul trait qui n'a pas changé, ces associations apparaissent bien différentes de ce qu'elles sont aujourd'hui. Elles sont, pour les chercheurs locaux, le seul moyen de voir publier leurs travaux et une certaine compétition se fait jour dans ce domaine. L'appartenance à ces sociétés est une incontestable distinction, source de considération dans la population attachée aux traditions savoyardes. Mais elles reproduisent également, dans leur recrutement et leur esprit, le clivage social et politique qui divise fortement la Savoie : sociétés « laïques » (Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie et dans une certaine mesure, Académie Florimontane) en face des sociétés fondées et animées par des ecclésiastiques (Académies salésienne et de la Val d'Isère) ; sociétés aristocratiques et conservatrices (Académie de Savoie et, à ses débuts, Académie chablaisienne) et sociétés d'esprit libéral, voire avancé (Florimontane, Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie). A partir de 1880, Ritter deviendra membre actif, puis membre d'honneur des principales associations (Florimontane, Chablaisienne, Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie) mais bien qu'il entretienne, sur le plan scientifique et personnel, des relations étroites avec François Descostes, l'un des membres influents de l'Acadé-

mie de Savoie, cette compagnie ne lui ouvrira pas ses rangs et elle est la seule à n'être pas représentée, ou presque, dans l'abondante correspondance de Ritter. L'enseignement primaire, alors en plein essor, est un autre absent, à l'exception de l'instituteur-paysan Emile Vuarnet, qui envoie au professeur genevois ses ouvrages et se plaint auprès de lui de ce que l'Académie chablaisienne reconnaisse mal ses mérites : *L'Académie chablaisienne cherche tous les moyens de ne pas imprimer mon travail* [sur le patois] *que je lui présente en vain depuis 6 ans. Je me dis souvent avec amertume : Si j'étais M. le baron Un Tel ou M. le comte de X, on ne ferait pas tant de manières* (4). Le bon Ritter devient donc le confident à qui l'on conte la petite histoire, voire les potins de la vie intellectuelle savoyarde. L'un des plus amers et caustiques sera le littérateur chablaisien et chambérien Antony Dessaix, qui écrit, en 1889 : *Je ne suis pas gâté par les critiques savoyards qui se bornent à faire le silence autour de moi.* Et encore : *L'Académie de Thonon est en capilotade. Elle s'est montrée bien injuste avec Buet* (5). *Le crime de celui-ci est d'être couvert de dettes. Mais qui le lui impute ? M* qui en a bien davantage et de * qui ne pourrait en avoir plus qu'il n'en a.*

On perçoit, à travers la correspondance de Ritter, que tout est loin d'être facile à l'intérieur de ce petit monde savoyard des sociétés savantes, formaliste, cérémonieux, élitiste et extrêmement susceptible. On retrouve, dans ces lettres, les échos de la violente polémique entre Metzger et Mugnier, à propos des documents relatifs à Jean-Jacques Rousseau, ou des appréciations bien peu flatteuses à l'endroit des qualités d'érudit de l'historien chablaisien Mgr Ernest Piccard, émanant d'un de ses confrères, à la fois en religion et en académie.

Autour des années 1890, à la Florimontane tout au moins, l'esprit change et une sorte de Querelle des Anciens et des Modernes semble se dessiner, avec l'entrée en scène de jeunes scientifiques, les conservateurs du Musée Gustave Maillard et Marc Le Roux, l'archiviste Max Bruchet, les philologues Joseph Désormaux et Charles Marteaux, qui prennent en mains la *Revue savoisienne* et en font une publication d'un niveau remarquable. Témoin, en 1893, cette lettre de Le Roux à Ritter, à propos d'une modification, au demeurant sans grande

(4) Le travail de Vuarnet, *Etude comparée des patois de la Savoie, du Dauphiné et de la Suisse* sera publié dans les *Mémoires de l'Académie chablaisienne* en 1907 (tome XXI).

(5) Il doit s'agir de l'écrivain d'origine chablaisienne Charles Buet.

importance, apportée à un article du collaborateur genevois de la *Revue savoisienne : Je viens de m'apercevoir avec le plus grand regret qu'une note additionnelle a été ajoutée à mon insu, page 298 de votre intéressant mémoire sur Madame Guyon. Je soupçonne vivement un des membres du comité de rédaction (l'un des plus anciens membres) d'avoir commis cette grossièreté. Avec toutes les excuses de la jeune rédaction.*

c) *Les Congrès des Sociétés savantes de Savoie*

Dans une province très cloisonnée géographiquement et socialement, les congrès périodiques des sociétés savantes sont un grand événement qui constitue une occasion de rencontres entre érudits « indigènes » et « étrangers ». Il y en aura dix-sept, de 1878 à 1905 (6). Ritter y participe dès 1887. Il est élu président d'honneur du Congrès et il présente une communication sur Suzanne Bernard, mère de Jean-Jacques Rousseau. Ces réunions, dont la préparation minutieuse est l'objet de pourparlers, de préséances, voire d'intrigues, se déroulent avec solennité, mais dans une extrême cordialité, et dans une atmosphère typiquement « Belle Epoque » : banquets dont l'interminable menu figure parfois dans les actes du Congrès avec le texte in extenso des nombreux discours, excursions en chars-à-bancs, calèches, courses spéciales de tramways à vapeur ou bateaux lacustres. Ritter est le porte-parole habituel des participants étrangers et ses allocutions cérémonieuses et fleuries font merveille. En 1907, innovation sans précédent, il invite le Congrès à siéger à Genève, mais l'affaire échoue. Albert Duplan, président de la Chablaisienne est soulagé à cette perspective et il écrit à Ritter : *La municipalité thononaise... s'empressera de remettre son tour à la ville de Genève. A vous, mon bien cher collègue, notre membre d'honneur, qui appartenez à la famille, je puis bien confier que notre académie est loin d'être en état de recevoir les congressistes avec les dépenses qu'occasionnerait une réception non seulement cordiale mais encore d'un confort approprié à la circonstance. Notre pauvre société n'est pas fortunée, hélas ! ce qui peut s'avouer sans déshonneur.*

---

(6) 1878 (Chambéry), 1879 (Annecy), 1880 (Chambéry), 1881 (Moûtiers), 1882 (Aix-les-Bains), 1883 (Albertville), 1885 (Montmélian), 1886 (Thonon), 1887 (Pont-de-Beauvoisin), 1888 (Rumilly), 1890 (Chambéry), 1892 (La Roche), 1894 (Aiguebelle), 1896 (Evian), 1899 (Chambéry), 1901 (Annecy), 1905 (Aix-les-Bains). Le 18e Congrès à lieu à Annecy, en 1938 puis, après l'interruption de la Seconde Guerre, la tradition est reprise en 1964 (Moûtiers).

Villes et sociétés savantes s'observent, dans une émulation parfois dénuée de bienveillance. A la veille du Congrès de Chambéry (1890), Dessaix trempe à nouveau sa plume dans le vinaigre :

Il ne sera pas, j'en suis sûr, aussi brillant que les précédents. La ville et surtout sa qualité de capitale ne s'y prête pas. C'est quelque chose en province et, à Chambéry, c'est peu. Vieux phénomène, quand il s'agit de Paris. Sous prétexte que Chambéry renferme plusieurs hôtels, les organisateurs n'ont pas cru devoir aviser au logement de leurs hôtes. Pas de dortoir, pas de billets de logement. La municipalité a voté 300 francs de subvention. Thonon en avait voté 600 et Rumilly 500. Les meneurs sont des anabaptistes (sic) dont le desideratum le plus cher serait d'abolir l'institution du Congrès des provinces. Descostes n'est pour rien dans celui de Chambéry. Les anabaptistes en question sont MM. d'Arcolières, président de l'Académie, Pillet et le libraire-épicier Perrin qui a le talent d'étouffer tout ce qui lui passe par les mains. Mugnier, de l'Archéologie (7) *distancé par Descostes à Rumilly* (8) *en garde une dent inarrachable. Il se coalise avec Pillet pour mener la chose au plus près de sa ruine.*

Quelle est la considération dont jouit la culture locale auprès des pouvoirs publics ? Elle est, sans contredit, très mince. Dessaix déclare, en 1890 : *De quel œil la Préfecture voit-elle le Congrès ? De l'œil de la plus supérieure indifférence. Les savants, ce n'est pas à craindre.*

En 1901, au lendemain de la réunion d'Annecy, Max Bruchet prie Ritter d'écrire, pour le remercier, au maire Louis Boch qui avait fait voter une subvention municipale de 300 francs pour l'impression des actes du Congrès : *Il est assez rare de rencontrer des sympathies dans les corps élus, comme vous l'avez fait remarquer, en matière de vieux papiers pour que l'on ne garde pas un souvenir ému à ceux qui vous en témoignent... C'est un encouragement précieux pour les laborieux des petites villes que d'assister à des expansions aussi cordiales que celles de notre séance de clôture.*

---

(7) La Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.

(8) Descostes, originaire de Rumilly, avait été le grand organisateur du Congrès de 1888, présidé par le marquis Albert Costa de Beauregard et dont Mugnier avait été élu vice-président.

QUELQUES DOCUMENTS DE LA CORRESPONDANCE DE RITTER

Ritter a, bien entendu, utilisé pour ses travaux les indications fournies par les érudits savoyards mais, en dehors des notes d'atmosphère sur la mentalité des érudits savoyards, il reste beaucoup à glaner dans ces liasses, très bien classées. On trouvera en appendice la liste des correspondants savoyards et valdôtains du Doyen genevois, avec quelques détails sur le contenu de leurs missives. Donnons quelques exemples montrant l'éclectisme, et pensons-nous, l'intérêt du fonds Ritter pour les études savoyardes.

a) *Les idées politiques de François Descostes*

Ritter avait relu et corrigé les épreuves des deux volumes de Descostes sur *Joseph de Maistre avant la Révolution,* parus en 1893 et il entretiendra des relations épistolaires très amicales avec l'érudit rumillien, jusqu'en 1908. Descostes venait, en 1893, d'essuyer un échec électoral comme candidat conservateur-catholique. Il écrit à ce propos à Ritter : *Je vous remercie du témoignage de sympathie que vous m'adressez à l'occasion de ma dernière campagne électorale. Les idées dont j'avais l'honneur d'être le porte-drapeau ne sont pas assez mûres pour avoir pu triompher mais je crois à leur succès dans une prochaine législature.*

Quant à la représentation des minorités, ce principe si suisse et si juste de toute organisation véritablement républicaine, il ne faut pas hélas y songer de sitôt dans un grand pays comme le nôtre, si arriéré sous tant de rapports et, là encore, c'est la Suisse qui nous aura fait la leçon. Je n'en reste pas moins satisfait et consolé d'avoir rempli ce que je considérais comme un devoir et je vais allègrement me remettre à l'œuvre pour poursuivre mes études sur Joseph de Maistre.

b) *Antony Dessaix*

Ritter avait demandé une notice biographique à Antony Dessaix, qui lui répond, le 4 juillet 1888 : *Sans fausse modestie, je vous dirai que mon existence vaudrait d'être mise en mémoire. Né le 28 novembre 1823 (62 ans) à Thonon. Fils de Jean-Marie,*

médecin, frère du général [9] *et de Fanny-Dominique Portay, fille de médecin, chirurgien et pharmacien. Celle-ci avait été élevée à Genève. Mariée au retour de Jean-Marie de deux ans de captivité en Pologne, après la guerre de Russie. Son père, à cause des différends fréquents avec son beau-père dans l'exercice de la médecine, alla se fixer à Lyon, quelques mois après ma naissance. Il y acquit une grande réputation, qui ne fit que s'accroître quand il adopta l'homéopathie. Il fut un des premiers adeptes de cet art nouveau et le plus actif de ses apôtres. Il revint mourir à Thonon, en mai 1843. Antony fut orphelin de mère à quinze ans et de père à seize. En vertu d'une loi de 1832* [10] *il ne put être autorisé à prendre ses examens en Sardaigne et il ne s'était pas préparé à les prendre en France. Cette loi était ignorée de lui, comme de son père et n'y ayant pas satisfait, malgré ses bonnes études, il ne put pénétrer dans aucune carrière libérale. A 21 ans, il essaya du commerce. Ce ne pouvait pas lui convenir. Du reste il avait assez à faire à mettre ordre aux débris des successions paternelles et maternelles. Mais un beau jour il en prit son parti, cessa de combattre les procureurs et se résigna philosophiquement à se tenir sans avoir et sans autre ressource que son travail. Mais ne travaille pas qui veut. Son premier essai fut de créer une société de musique à Thonon. Quand vint le moment de nommer un chef de musique, on lui préféra un candidat qui en avait déjà rempli les fonctions. L'emploi de secrétaire de mairie étant devenu vacant, un de ses amis l'accepta, pour le lui passer ensuite. Et c'est ainsi qu'en 1859, il succéda à M. Derruaz dans cet emploi. L'année 1859 fut féconde en événements. Il y prit une part active mais peu rétribuée. Il installa la mairie sur le pied français et en 1861 voyant que ses appointements ne répondaient ni à son travail ni à ses besoins, il quitta Thonon pour aller se marier à Chambéry. Son successeur eut aussitôt le double de son traitement. L'occa-*

---

(9) Joseph-Marie Dessaix (Thonon, 1764-1834), l'une des gloires militaires de la Savoie. Soldat de la Révolution, général et comte d'Empire, Gouverneur de Berlin, il reprend les armes contre les Autrichiens pour défendre la Savoie. Gouverneur militaire de Lyon pendant les Cent-jours et opposant libéral discret pendant la Restauration sarde. Un autre neveu du général, cousin germain d'Antony, est Joseph Dessaix (1817-1870), littérateur, auteur du chant des Allobroges. Voir sur lui Perroud (Camille), « Joseph Dessaix », *Mémoires et Documents publiés par l'Académie chablaisienne*, Tome LII (1956), p. 5-81.

(10) (Note de Dessaix) : Lettres-Patentes du 5 juin 1832. Défense aux sujets d'aller étudier hors des Etats sans autorisation royale. Les contrevenants ne pourront obtenir ni grades dans nos Universités, ni la confirmation de ceux qui leur auraient été conférés ailleurs. Deux victimes : le philosophe Lanfrey et moi. (Pierre Lanfrey de Chambéry, auteur d'essais philosophiques. Voir sur lui Philippe (Jules), *Les gloires de la Savoie*, Paris, Clarey, 1863, p. 263).

sion se présentant en 1861, il fut nommé secrétaire de mairie d'Aix-les-Bains, emploi qu'il occupe jusqu'en 1868. Il demeure sans emploi jusqu'à l'avènement de la République mais il était écrit que les budgets seraient tous également parcimonieux à son égard. C'est bien le digne neveu du général Dessaix dont le désintéressement fut le plus bel éloge. Pourtant il faut vivre. A partir du 1er janvier 1871, il est attaché aux Archives départementales comme archiviste-adjoint. Vous voyez qu'à travers ces lignes on pourrait introduire plus d'une réflexion. C'est à nous d'en causer. Quant à mes publications, elles se bornent à trois volumes et une foule de plaquettes, sans compter les articles de journaux (11). *En 1863,* Les Baigneuses, *1 volume. En 1873 et 74* Légendes et traditions populaires de la Savoie, *1 volume, Idem* de la Haute-Savoie, *1 volume. Ces deux derniers épuisés. A Aix :* Trilogie médicale. *La famille Despine. Le général de Boigne. Les Charmettes. Les jeux au point de vue savoyard. Et que sais-je. Mais en vérité assez pour les besoins d'une simple notice, accessoire je suppose. Membre correspondant de l'Académie de Savoie, membre effectif non résident de l'Académie chablaisienne. Membre de la Société d'Ethnographie de la France. Avec cela peu d'argent mais point de dettes. Beaucoup de philosophie et de sage résignation, mais surtout vivement touché des témoignages de sympathie qu'il rencontre.*

Versificateur abondant, et quelquefois assez bien inspiré, Dessaix adresse à Ritter des sonnets inédits qui n'ont pas trouvé place dans son recueil *Mes petits souvenirs d'Evian.* En voici trois échantillons :

Nernier

Commune d'un village unique
Qu'un fusil à pierre ou piston
Avec sa balle rachitique
Traverserait tout de son long.

Elle a son petit historique
Dans lequel figure Néron
Mais c'est comme une république
Ne manquant pas de Cicéron.

---

(11) On trouvera la liste des publications de Dessaix dans le *Catalogue méthodique et alphabétique des imprimés et des manuscrits de la Bibliothèque de Chambéry,* 1901, p. 790.

Après cet empereur fantoche
On y vit régner un d'Antioche (12).
Ce nom sent bien son Sarrasin.

Mais ces pittoresques peuplades
N'ont pas laissé, dans les Croisades,
Leur culte chrétien pour le vin.

Le cyclamen

Nous aussi, comme le Salève,
Nous possédons notre humble fleur
Que les amoureux, à Genève,
Aiment à porter sur le cœur.

Premier amour, ou premier rêve
Dit-elle en son style enchanteur.
Du printemps la première sève
La fait naître sur la hauteur.

Mais elle est si fort à la mode
Que c'est plus aisé, plus commode
Pour la vendre, de l'arracher.

Chacun en pare sa fenêtre,
Bientôt elle va disparaître
Par son succès même au marché.

La dernière pièce (décembre 1889) évoque le conflit entre la France et l'Italie qui, sous le gouvernement de Crispi, engendra entre les deux pays, à partir du 1er mars 1888, l'une des plus violentes guerres douanières de l'histoire économique contemporaine.

Le froment a manqué, l'avoine
Seule prospère dans nos champs.
Dans notre pauvre patrimoine
Plus de raisins, ni noirs ni blancs.

(12) Allusion à la famille d'Antioche, seigneurs d'Yvoire, originaire de Chypre (Cf Foras (A. de), *Armorial et nobiliaire de Savoie*, tome I, p. 58-59).

Pour une question de douane
Deux frères se montrent les dents.
Plus personne ne se fait moine,
Restent pourtant des mendiants.

Contre une chétive espérance
Que de déboires, quand j'y pense !
Seraient-ce là les temps promis ?

De l'horizon sombre est la teinte.
Ah ! donnons une forte étreinte
A la main de nos vieux amis.

Critique aimable, Ritter rendait compte régulièrement des compositions poétiques d'Antony Dessaix dans la *Tribune de Genève* et à propos des *Souvenirs d'Evian* (13), parus en

(13) Ce recueil évoque les débuts difficiles de la station thermale d'Evian, longtemps éclipsée par les eaux d'Amphion. Au milieu du XIX[e] siècle, on y venait un peu, de Turin et des Etats sardes, mais il n'y avait guère plus de 800 baigneurs par an. L'un d'eux fut, en 1857, l'illustre homme d'Etat piémontais Massimo d'Azeglio, venu soigner une ancienne blessure de guerre. Il trace d'Evian un tableau acide — et qui mérite d'être cité — à ses amis Antonio et Teresa Targioni-Tozzetti : « Tu peux t'imaginer si cela m'amuse d'aller passer 40 jours à Evian, avec une brigade de Genevois, gens ennuyeux au degré superlatif » (19 juin). Et le 26 juillet : « Ce n'est certainement pas le divertissement qui m'a incité à venir ici. La société d'une ville de province française est pour moi le plus bel idéal de l'ennui fastidieux. Figure-toi un pays plutôt malpropre, laid et mal fabriqué, avec des gens grossiers et passablement stupides. Nécessité de loger dans le pays, avec la vue agréable de maisons, toits, fenêtres où sèche le linge, et choses semblables. Une table ronde où l'on travaille à manger au coude à coude avec le voisin, où l'on meurt de chaud et où règne cette agréable senteur qu'y ont laissé d'innombrables repas et collations pris depuis des siècles ! et tout ceci au milieu de museaux peu sympathiques. Une seule pensée me console, c'est que dans une quinzaine de jours, je m'esquive » (traduction), tiré de Marcus de Rubris, *Confidenze di Massimo d'Azeglio*, Milan, Mondadori, 1930, p. 161-163.

La vogue fut lente à venir avec, pendant longtemps, pour les maires, les médecins, les hôteliers, un succès d'estime et des faillites. Phase difficile pour Evian :

« De pêcheurs et de bateliers
C'était une pauvre bourgade.
Pas de port, à peine une rade.
Entre temps, tous contrebandiers...
Dans les minutes des notaires,
Vous trouverez plus d'un contrat,
Emargé de leurs honoraires,
Et qui concerne l'eau Cachat.
Les affaires sont les affaires.
Les unes meurent sans éclat ;
On les relève ; encore précaires,
Elles retombent tout à plat.
Puis enfin arrive la veine :
Sans qu'on se donne plus de peine,
L'aiguille frappe et le coup part ! ».

C'est le Second Empire et « l'ère Brancovan » qui est la chance d'Evian, avec 8000 baigneurs. Thonon, dit Dessaix, veut à son tour profiter de la manne : La Ville

« Possède aussi sa naïade,
Laquelle a plus d'une vertu.
Nous lui souhaitons bonne chance,
Et surtout de la patience,
Autant que nous en avons eu ».

1888, il écrivait : *La verve facile de M. Antony Dessaix s'amuse et se joue dans ces improvisations souvent heureuses et quelquefois charmantes ; c'est un poète de la vieille école, de la bonne école.*

c) *Bonaparte à Carouge*

En 1901, J. Dubouloz président du tribunal de Thonon et président de l'Académie chablaisienne, envoie à Eugène Ritter un récit du passage de Bonaparte à Carouge, cité longtemps savoyarde, érigée en face de Genève et qui était un des chefs-lieux de district du département du Mont-Blanc. Il s'agit donc — sauf erreur — de l'unique venue du futur empereur en terre savoyarde (14). Ce document, qui évoque un épisode inédit, est tiré du livre de raison de l'arrière-grand-mère du magistrat thononais, originaire d'Armoy.

Du 1er frimaire an VI (21 novembre 1797). Je suis allée voir le général Bonaparte qui est arrivé à Carouge le 1er frimaire à deux heures. Je l'ai bien vu dans sa voiture et plus encore dans le salon du citoyen Dubuisson, dans lequel on lui avait préparé un ambigu (15) *de septante plats. J'ai eu l'avantage d'être placée auprès du général. Il n'a pris que deux demi-verres de vin et il a porté une santé aux habitants du Mont-Blanc et à leur union.* Dubouloz précise que *son arrière-grand'mère, née Favre, se trouvait avec Doppet* (16) *qui après le siège de Toulon avait été envoyé à l'armée des Pyrénées orientales avec les deux frères Favre : l'un procureur général à Chambéry du 18 floréal an II jusqu'à germinal an III ; l'autre, adjudant-général, aide de camp de Doppet, avait refusé le grade de général sur le champ de bataille.* La narratrice poursuit : *On lui remet, de Genève, une pétition pour l'annexion. Doppet dit que cette ville n'est qu'un repaire de contrebandiers.*

(14) Genève est alors une République indépendante, où un actif courant jacobin travaille, avec la connivence du Résident de France, à provoquer l'annexion à la France, qui interviendra le 26 avril 1798. Au cours de sa visite de 1797, Bonaparte, qui est encore le général républicain du Directoire, rassure les Genevois « vieux enfants de la liberté » et les assure que la France ne menace aucunement leur indépendance. Il reviendra à Genève en mars 1800, très prévenu, cette fois, contre la cité de Calvin et ses sympathies pro-anglaises. Voir sur ces épisodes le chapitre de Paul Guichonnet et Paul Waeber, in *Histoire de Genève*, Payot-Privat, Lausanne-Toulouse, 1974, p. 271.

(15) Ambigu : « repas où l'on sert à la fois les viandes et le dessert » (Littré). C'était l'équivalent de nos actuels buffets lors des réceptions.

(16) Amédée Doppet (1753-1800) médecin jacobin puis général, l'une des figures les plus marquantes de la Révolution en Savoie.

Bonaparte répondit que c'était un centre de commerce et qu'il valait mieux qu'elle restât ce qu'elle était. Pour J. Dubouloz, *la présence, à l'Hôtel du Cerf, à Carouge, des deux frères Favre et Doppet montre que la réunion n'était pas improvisée. Son heure, l'importance du repas, le domicile des invités qui venaient de loin à ce rendez-vous l'indique suffisamment. Enfin le toast aux patriotes du Mont-Blanc et à leur union laisse peut-être entrevoir un certain flottement de l'opinion et une divergence de vues hostile aux convoitises exprimées par Doppet. L'adresse de Doppet avait été sans doute concertée avec Carnot dont la présence quelques jours auparavant avait vivement ému le Conseil de Genève* (17).

Le texte du livre de raison poursuit : *Les braves gens avaient cru prendre Bonaparte par la bouche, comme un simple goujon. Le projet n'était pas banal mais le désappointement dut être grand : deux demi-verres de vin et un toast n'étaient pas ce qu'attendaient des Savoyards amoureux des longs repas. Le général dut n'y mettre aucune malice, c'était son habitude. Peut-être aussi se réservait-il pour le repas que lui avait préparé le Résident de France à Genève* (18), *repas au sujet duquel un conflit s'était élevé entre le Conseil général et le Résident. Le Conseil voulait offrir les truites et l'eau cordiale traditionnelles mais Desportes fit observer que le général ne pouvant assister à deux banquets, il était préférable qu'il assistât à celui du Résident, c'est-à-dire au sien. Ainsi fut fait et à trois heures, une heure après son arrivée à Carouge, il entrait à Genève où il remerciait les donateurs de l'envoi d'une médaille portant ces mots :* Les patriotes de Genève au brave Général de l'Armée d'Italie. *Le soir il dînait chez le Résident avec les Syndics, ayant échappé à l'ambigu des Savoyards et aux truites des Genevois. Décidément ce redoutable voyageur vivait d'un autre régime et déjouait toutes combinaisons gastronomiques.*

Paul GUICHONNET.

---

(17) Le jacobin Lazare Carnot « l'organisateur de la victoire » avait quitté la France et s'était réfugié à Genève pour fuir le coup d'Etat royaliste du 18 fructidor an IV (4 septembre 1797). Voir sur cet épisode Guichonnet (Paul), « Genève jugée par Carnot », *Les musées de Genève,* mai 1948.

(18) Félix Desportes (1763-1849), Résident de France à Genève. Il fut l'instrument de la politique annexionniste du Directoire qui aboutit à la réunion de Genève à la France en 1798.

Appendice

1° Bibliographie des travaux d'Eugène Ritter concernant la Savoie

(On s'est limité aux livres et articles principaux, en ne citant pas les comptes rendus parus dans la *Tribune de Genève,* la *Revue savoisienne,* le *Journal de Genève,* etc).

Abréviations : *R.S. : Revue savoisienne ; C.S.S.S. : Actes des Congrès des Sociétés savantes de Savoie ; R.H.V. : Revue historique vaudoise.*

— *Chablais* (étymologie du mot), *R.S.,* XXXIV, 1893, p. 127-128.

— *La chanson de l'Escalade en langage savoyard, publiée avec d'autres documents sur cette entreprise,* Genève, 1900, 67 p.

— « Chanfon de la complanta et désolafion dé paitré », *Mélanges Chabaneau,* Erlangen, 1907, p. 191-196.

— « Les familles genevoises d'origine savoyarde ». *C.S.S.S.,* Chambéry, 1891, p. 51-56.

— « Voltaire et Mgr Biord », *R.S.,* XXXI, 1890, p. 49-53.

— « Horace-Bénédict de Saussure et Mme de Warens », *R.S.,* LXII, 1921, p. 127-128.

— « Les ancêtres de Mme de Warens », *R.H.V.,* XXX, 1922, p. 123-126.

— « Le Père Chérubin et André Crasso », *R.S.,* XXXIV, 1893, p. 35-36.

— « Les récits de l'Escalade », *Almanach genevois,* IX, 1903, p. 39-46.

— *Histoire de l'Escalade, par David Piaget,* publiée par E. Ritter et L. Dufour-Vernes, Genève, 1884, 63 p.

— « L'Escalade », récit tiré de l'*Histoire universelle par Agrippa d'Aubigné,* publié par E. Ritter et L. Dufour-Vernes, Genève, 1884, 32 p.

— *Les chansons de l'Escalade,* réimpression textuelle de l'édition de 1702 avec une préface de L. Ritter, Moûtiers, Duclos, 1903.

— « Une anecdote de la vie de Thomas Blanc », *R.S.,* XXXIV, 1893, p. 174-176.

— « Charles Le Fort et les pionniers de l'histoire genevoise », *R.S.,* XXX, 1189, p. 41-45.

— « Jules Vuy », *R.S.,* XXXVII, 1896, p. 61-64 (19).

— *Jules Vuy, 1815-1896* (suivi de) *Souvenirs personnels, par Jules Vuy,* publié avec un *cursus honorum* et une notice bibliographique par E. Ritter, Genève, 1897, 46 p.

— « Olivier et Renier, comtes de Genève », *R.S.,* XXIX, 1888, p. 62-73.

— « Thomas de Thonon », *Mémoires de l'Académie chablaisienne,* XII, 1898, p. XII-XVIII.

— « Un poète en Savoie, Eustache Deschamps », *R.S.,* XXXIII, 1892, p. 108-113.

(19) L'homme d'Etat catholique et érudit genevois, Jules Vuy mérite, par son ascendance, son œuvre et les documents amassés au cours de sa vie, de figurer au nombre des historiens savoyards.

— « Amédée Malingre », *R.S.*, XXVII, 1886, p. 167-168.
— « Le poème de *La Savoie*, par Jacques Peletier (du Mans) », *C.S.S.S.*, Chambéry, 1900, p. 161-171.
— « Recherches sur le poète Claude de Buttet et son Amalthée », *C.S.S.S.*, Thonon, 1886, p. 133-160.
— « Le poète Claude de Buttet », *R.S.*, XXXVI, 1895, p. 190-193.
— « Saint-Réal et Lessing », *Revue d'histoire littéraire de la France*, XXIV, 1917, p. 654-655.
— « Notes sur Saint-Réal », *Revue d'histoire littéraire de la France*, XXVI, 1919, p. 199-205.
— « Ducis et les Alpes », *Almanach de Genève*, 1904, p. 86-90.
— « Deux poètes en Savoie : Goethe et André Chénier », *R.S.*, XXI, 1890, p. 28-31.
— « Lettres de Sainte-Beuve à Jules Philippe, publiées par E. Ritter », *R.S.*, XXXI, 1890, p. 31-37.
— (Biographie du philologue Victor Duret) dans la préface (p. V-IX) de la *Grammaire savoyarde, par V. Duret, publiée par E. Koschwitz*, Berlin, 1893.
— « Le portrait de Mme de Warens », *Annales J.-J. Rousseau*, 1905, p. 269-271.
— « Une aventure de la jeunesse de Suzanne Bernard, mère de J.-J. Rousseau », *C.S.S.S.*, Chambéry, 1888, p. 40-59.
— « La parenté de J.-J. Rousseau », *C.S.S.S.*, Annecy, 1902, p. 107-131.
— « Les nouvelles recherches sur J.-J. Rousseau. I : Ses ancêtres et sa famille. II : Les Charmettes. III : La seconde partie des *Confessions*, *Revue des Deux Mondes*, 1895, p. 880-909, 397-427 ; 1897, p. 91-110.
— « Mme de Warens, son ascendance, ses lettres et ses portraits », *R.H.V.*, XXXII, 1924, p. 284-288.
— « Les idées religieuses de Mme de Warens », *Revue internationale*, 1889.
— « Les saints honorés dans le diocèse de Genève », *R.S.*, XXX, 1899, p. 232-243.
— « Les saints honorés dans le diocèse de Genève », *C.S.S.S.*, La Roche, 1894, p. 69-75 (suite de l'article précédent).
— « Les saints honorés dans le diocèse de Genève et dans les autres diocèses de Suisse et de Savoie », *C.S.S.S.*, Evian, 1897, p. 111-118.
— « Les saints honorés dans le diocèse de la Tarentaise », *C.S.S.S.*, Chambéry, 1895, p. 161-165.
— « Saint Victor », *R.S.*, XXXIII, 1892, p. 342.
— « Rofensis », *R.S.*, XXVII, 1886, p. 225.
— « Huguenot », *R.S.*, XXXVII, 1896, p. 23-24.
— « Un mot d'Antoine Froment », *R.S.*, XXXVII, 1890, p. 187-189.
— « Le Saint Suaire de Chambéry », *Revue du XVI^e siècle*, XII, 1925, p. 193-196.
— « Le curé Chevalier », *R.S.*, XLI, 1900, p. 62-63.
— « Recherches sur un ouvrage de saint François de Sales, *L'Etendard de la Sainte Croix* », *Bulletin de l'Institut national genevois*, XXVI, 1884, p. 465-487.

— « Notes sur saint François de Sales », *R.S.*, XXVI, 1885, p. 15-20.

— « Une requête inédite de saint François de Sales au Conseil du roi Louis XIII, *R.S.*, XXVI, 1885, p. 254-269.

— « Un document nouveau sur le séjour de saint François de Sales à Paris en 1602 », *R.S.*, XXVIII, 1887, p. 218-223.

— « Discours prononcé à la séance annuelle de l'Institut national genevois du 8 avril 1902 (saint François de Sales et la nouvelle édition de ses œuvres) », *Bulletin de l'Institut national genevois,* XXVI, 1905, p. 233-247.

— « La Philothée de saint François de Sales », *R.S.*, XLIX, 1908, p. 85-91 ; L, 1909, p. 138-141 ; LVI, 1915, p. 111-114.

— « Glanures salésiennes », *R.S.*, XXVIII, 1887, p. 272 ; XXIX, 1888, p. 239 ; XLII, 1901, p. 117-119 ; XLIII, 1902, p. 27-30 ; LIII, 1912, p. 181-183.

— « Pierre Camus, évêque de Belley », *R.S.*, LXI, 1920, p. 83-84.

— « Mme Guyon et le Père La Combe », *R.S.*, XXXIV, 1893, p. 249-258.

2° Les correspondants savoyards d'Eugène Ritter

Bibliothèque publique et universitaire de Genève. Cabinet des Manuscrits. Papiers Ritter. *Lettres de correspondants savoyards,* Ms fr. 2554 et 2555. On a indiqué le nombre de lettres, les dates extrêmes de la correspondance et des indications très sommaires sur leur contenu.

Arestan, président de la Société philanthropique de La Roche. 1 l. (1894).

Arnuel (Jules, littérateur, Evian) 5 l. (1896-1898).

Baillard (C., notaire à Reignier). 1 l. (1908).

Bard (Georges, avocat à Bonneville). 1 l. (1899). Congrès des S. Savantes de La Roche.

Berthier (Alfred). 1 l. (1907). (Xavier de Maistre).

Bioux (A., Thonon). 1 l. (1895).

Boch (Louis, maire d'Annecy). 1 l. (1901). (Congrès d'Annecy).

Bonnefoy (Jacques-Adrien, notaire à Sallanches, historien de la Vallée de Chamonix). 3 l. (1877-1878). (Œuvres de René Le Pays).

Borrel (abbé Emile, vicaire général de Moûtiers), 3 l. (1901-1903).

Bouchage (abbé François), 8 l. (1886-1902) (Mgr d'Arenthon d'Alex, prieuré de Contamine, derniers moments du chanoine Ducis).

Bruchet (Max, archiviste de la Haute-Savoie), 14 l. (1894-1903) (Œuvres et personnalité du chanoine Ducis ; grammairiens savoyards ; étymologie de rispe, rispaille ; Voltaire et Mgr Biord ; archives de Mme Delagrange, née Nouvellet, propriétaire d'un château à Pringy, où Voltaire aurait séjourné et qui pourraient contenir des documents le concernant).

Buet (Charles, littérateur de Thonon), 4 l. (1890-1893) (Roman historique sur l'Escalade).

Burlet (abbé Joseph), 6 l. (1905-1915) (Hagiographie savoyarde ; famille Vichard de Saint-Réal).

Buttin (Charles), 3 l. (1908-1913) (Maison de Mme de Charmoisy à Annecy ; famille Oltramare).

Chevalier (chanoine J.-M., Annecy), 5 l. (1885-1896) (Hagiographie savoyarde, bibliographie ; saint François de Sales).

Chicoulan (E., proviseur du Lycée d'Annecy), 1 l. (1891).

Descostes (François), 12 l. (1893-1905) (Congrès des Sociétés savantes ; Joseph de Maistre : « Je vais entreprendre une nouvelle étude sur votre compatriote Mallet Du Pan, dont j'ai retrouvé la correspondance diplomatique inédite avec le Cabinet de Turin ») (1895).

Désormaux (Joseph, philologue), 8 l. et cartes (dont 6 cartes postales avec des vues anciennes d'Annecy) (1902-1922) (Philologie savoyarde ; philosophie chrétienne).

Dessaix (Antony, littérateur), 17 l. (et une lettre de faire-part de son décès) (1888-1893) (Sur sa famille et ses œuvres, avec plusieurs sonnets et vers inédits).

Dessaix (Louis, fils du précédent), 1 l. (1894).

Dubouloz (J., président du tribunal de Thonon, président de l'Académie chablaisienne), 18 l. (1906-1917) (Relations avec la Chablaisienne, fontaine de la place de l'Hôtel-de-Ville de Thonon ; Histoire du Chablais ; Bonaparte à Carouge).

Duclos (François, imprimeur à Moûtiers), 17 l. (1890-1903) (Sur ses éditions d'ouvrages savoyards).

Duplan (Albert, président de l'Académie chablaisienne), 8 l. (1896-1905) (Académie chablaisienne, Congrès des Sociétés savantes ; famille Naz).

Fivel (Théodore, architecte à Chambéry), 3 l. (1887-1896) (Site d'Alésia à St-Sulpice, entre Morges et Lausanne : « Je possède encore à Chambéry beaucoup d'objets provenant des collections de mon père et notamment : 1. Un tableau sur toile représentant le mariage mystique de sainte Catherine, en provenance d'un château des environs d'Aiguebelle (Maurienne). Ce tableau, attribué au Corrège, paraît être tout au moins une bonne copie ancienne. 2. Un triptyque en chêne représentant la Vierge à l'œillet et provenant des environs de Chambéry. Ce tableau paraît être l'œuvre d'un peintre du XV^{e} siècle ») (1896).

Foras (comte Amédée de), 23 l. (1886-1898) (Correspondance très intéressante. « Si, en héraldique, je suis Littré, vous, cher Maître, vous en êtes le Loyala » ; droit féodal ; héraldique ; Marc-Claude de Buttet ; famille Joly ; étudiants bulgares à Genève, etc).

Frutaz (chanoine Jean-Gabriel, d'Aoste), 5 l. (1901-1903) (Familles valdôtaines ; prétendu séjour de Calvin à Aoste).

Gavard (abbé Adrien), 18 l. (1899-1916) (Histoire du Prieuré de Peillonnex ; Saint-Véran ; Calendrier des saints).

Gay (V. de Vulbens), 1 l. (1894).

Genève-Boringe (de Vétraz-Monthoux) 1 l. (1887).

Grange (A. de Randens-Aiguebelette), 1 l. (sans date).

Gros (abbé A., professeur au Petit Séminaire de Saint-Jean-de-Maurienne), 1 l. (1886) (Culte de saint Landry en Maurienne).

Guillermin (chanoine, Annecy), 22 l. (1885-1908) (Saint François de Sales ; hagiographie savoyarde ; toponymie ; familles savoyardes).

Guyon (Jules, de Thonon), 13 l. (1887-1903) (Sociétés savantes ; Chablais).

Lafrasse (chanoine Pierre-Marie, professeur au Grand Séminaire d'Annecy), 5 l. (1899-1905) (Liturgie ancienne du diocèse d'Annecy ; diocèse de Genève-Annecy ; hagiographie savoyarde).

Lavanchy (Sylvain, de Larringes), 1 l. (1908).

Lavorel (abbé J.-M.), 10 l. (1889-1902) (Cluses et le Faucigny).

Le Roux (Marc, conservateur du musée d'Annecy), 7 l. (1893-1919) (Monument à saint François de Sales ; relations de Ritter avec la Florimontane).

Mackey (Dom Henri, bénédictin, Annecy), 6 l. (1890-1902) (Edition de la Visitation des œuvres de saint François de Sales).

Maillard (Gustave, conservateur du musée d'Annecy), 2 l. (1890) (Collaboration de Ritter à la *Revue savoisienne).*

Mareschal (F.-C., comte de, continuateur de l'*Armorial de Savoie),* 5 l. (1896-1908) (Congrès des Sociétés savantes ; saint François de Sales ; famille de Saillon).

Mercier (chanoine J., Annecy), 7 l. (1887-1890 (Histoire ecclésiastique du diocèse de Genève-Annecy).

Metzger (Albert, Chambéry), 2 l. (1887) (Polémique Metzger-Mugnier ; Rousseau et Mme de Warens).

Montmayeur (Charles), 1 l. (1913).

Morand (secrétaire de l'Académie de Savoie), 1 l. (1891).

Morand (abbé), 2 l. (1894) (Hagiographie du diocèse de Chambéry).

Perrin (André, libraire-éditeur à Chambéry), 3 l. (1888-1894) (Voltaire et Mgr Biord ; familles Bitaut, Coppier, Archimbaud).

Pettex (abbé Jean-Marie), 9 l. (1885-1893) (Saint François de Sales et le Chablais ; visites pastorales du diocèse de Genève-Annecy).

Piccard (Mgr L.-E., protonotaire apostolique, Thonon), 49 l. (1888-1915) (Histoire du Chablais).

Pillet (Louis), 1 l. (1894).

Quiblier (Léon, Thonon), 3 l. (1905-1910) (Inscriptions antiques du Chablais ; secrétaire de l'Académie chablaisienne ; relations de Ritter avec la Chablaisienne).

Serand (Eloi, Annecy), 10 l. (1887-1909) (avec 1 carte postale de la maison de « L'Idylle des cerises », à Thônes) (Papiers de Jules Philippe ; J.-J. Rousseau).

Seyssel (comte de), 1 l. (1905) (Congrès des Sociétés savantes d'Aix-les-Bains).

Sordet (Mme, épouse de François Descostes), 1 l. (1909).

Tavernier (Hippolyte, notaire à Samoëns), 1 l. (1891) (Sur son *Histoire de Samoëns ;* famille Biord).

Truchet (Fr., Saint-Jean-de-Maurienne), 1 l. (1896) (Sur le roi Abger ; tableaux de la cathédrale de Saint-Jean-de-Maurienne).

Truchet (chanoine Saturnin, président de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne), 10 l. (1892-1901) (Histoire et hagiographie du diocèse de Maurienne ; patois de Maurienne).

Visitation (religieuses du monastère de la, Annecy), 17 l. (1893-1910) (Edition des œuvres de saint François de Sales).

Vuarnet (Emile, instituteur à Messery), 10 l. (1901-1913) (Histoire et patois du Chablais).

Zeller (Jules, recteur de l'Académie de Chambéry), 1 l. (1891).

Samuel Bernard

Sous-Préfet d'Annecy 1802-1804

Quand Samuel Bernard a pris possession de son poste le 25 thermidor an X (16 août 1802), le régime consulaire était dans sa troisième année. L'administration du pays avait été confiée par Bonaparte à des préfets et des sous-préfets qui devaient assurer l'application des lois et renseigner le gouvernement sur l'ordre qui régnait dans leur circonscription. Ils avaient le premier rang dans toutes les cérémonies, et l'usage était qu'ils y prononcent un discours à la gloire de Bonaparte et à la louange de son régime.

C'était un régime autoritaire, les partis avaient été interdits, seules pouvaient et devaient s'exprimer les opinions favorables au gouvernement. Pour ne pas « réveiller les passions » il n'y avait plus d'élections : toutes les fonctions publiques étaient à la nomination du gouvernement ou de l'administration : elles étaient réservées à des gens aisés — les notables — qui prêtaient serment de fidélité. En Savoie, d'après les rapports du préfet du département du Mont-Blanc, la population est calme ; en 1802, elle est même doublement satisfaite : Bonaparte a signé avec tous les ennemis des paix victorieuses et il a publié le Concordat qui rétablit le culte catholique en France. Pour témoigner sa reconnaissance, le peuple français vient, par plébiscite, de le nommer Consul à vie.

Au début du Consulat les sous-préfets d'Annecy avaient été choisis parmi des gens du pays [1], versés dans la jurisprudence ; il en va autrement avec la nomination de *Samuel Bernard,* qui était né à Niort d'une famille établie dans cette ville depuis

---

(1) François Favre, député d'Annecy au Conseil des Cinq-Cents sous le Directoire, puis Sautier, président du Tribunal d'Annecy.

plusieurs siècles (2). Son grand-père et son père, riches négociants, avaient été juges-consuls ; né le 9 octobre 1773 Denis-Samuel était le septième de douze enfants, dont un avait embrassé la carrière ecclésiastique et un autre s'était consacré à la peinture.

D'après son biographe niortais, Desaivre (3), il a été l'élève des Oratoriens au collège de sa ville natale et, de son éducation classique, il avait gardé une bonne connaissance de la langue latine comme en témoigne une « Ode à Bonaparte » en vers latins qu'il fit imprimer dans le *Journal des Deux-Sèvres* en l'an X à l'occasion de la proclamation du Consulat à vie.

Cependant, c'est vers les sciences qu'il orienta ses études, et en 1793, il entra à l'Ecole des Ponts et Chaussées, à Paris, ville où il résida jusqu'en 1798 et qui le marqua profondément : non seulement il fut témoin des grands événements de la Révolution, mais il eut la chance de travailler avec les plus grands savants du pays. En 1794, il fut versé avec ses camarades dans une nouvelle école créée par Monge, qui prit en janvier 1795 le nom d'Ecole Polytechnique ; en raison de ses connaissances il fut désigné pour trois ans comme chef de brigade, répétiteur d'un groupe d'une trentaine d'élèves moins avancés. Il prit goût à l'enseignement, et au travail de laboratoire, il fut distingué dès la première année (4) pour ses qualités de chimiste, et Berthollet, qui était professeur à l'Ecole, s'intéressa à lui. Renonçant à la chaire qu'il avait obtenue à l'Ecole Centrale de Vendée (5), Samuel Bernard suivit Berthollet à son laboratoire de l'Ecole des Mines en qualité d'élève chimiste et au printemps de 1798, il partit avec lui en Egypte dans la *Commission des Sciences et des Arts* qui accompagnait l'expédition militaire.

Son sérieux et son zèle le firent désigner, malgré sa jeunesse, pour l'Inspection de l'Hôtel des Monnaies du Caire ; à partir de septembre 1800, le général en chef Menou, qui l'avait en amitié, lui en confia la direction jusqu'au rapatriement de

---

(2) Beauchet-Filleau, *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou.*

(3) Léo Desaivre, *Notice sur Samuel Bernard,* Niort 1889. *Bulletin de la Société de statistique du département des Deux-Sèvres.* T. VII, p. 413.

(4) Par Guyton de Morveau, qui le fit dispenser d'examen devant le jury d'instruction de l'Ecole Centrale de Vendée qui nommait les professeurs.

(5) *Archives de Vendée. L 476* : Nomination le 28 nivôse an V. *L 480* : « A compter du 1er pluviôse an V ce professeur n'est pas encore rentré en exercice, son traitement reste en caisse ». Même état en l'an VI : « Ce professeur ayant été employé par le gouvernement dans l'expédition d'Egypte son traitement reste en caisse ».

Lettre de Samuel Bernard du 4 nivôse an VI (25 décembre 1797) présentant sa démission. A son retour en 1801 il a demandé le rappel de son traitement, un an plus tard il n'avait pas reçu de réponse (renseignements fournis par M. J. Perot, directeur des archives du département de la Vendée).

l'expédition en septembre 1801. En Egypte, il s'était révélé bon administrateur, et il avait noué des relations avec ceux de l'entourage de Bonaparte qui, après le 18 brumaire, formèrent les cadres de son gouvernement (6). Admirateur enthousiaste du 1er Consul, il ne demandait qu'à le servir.

A son retour à Paris Samuel Bernard reprit contact avec Berthollet qui lui fit une offre inattendue : depuis deux ans les notables d'Annecy, ne sachant comment sortir leur ville du marasme économique, demandaient à leur illustre compatriote de leur envoyer un administrateur capable de la ranimer. Le poste de sous-préfet était justement vacant (7) ; avec l'accord un peu hésitant de l'intéressé, Berthollet l'obtint (3 mai 1802 - 13 floréal an X), persuadé que par son ardeur au travail et ses connaissances étendues il pourrait rendre de grands services à ses administrés.

Dans ses projets d'avenir le nouveau sous-préfet n'avait jamais envisagé une « carrière politique » ; ses études le destinaient à être ingénieur ou professeur. Il employa à s'initier à ses nouvelles fonctions les mois (mai-août) qu'il passa à Paris à rendre les comptes de sa gestion en Egypte. A ses dires — il y revient à plusieurs reprises dans sa correspondance ultérieure avec le préfet — le département du Mont-Blanc, encore mal connu, ne jouissait pas dans la capitale d'une bonne réputation (8), les étudiants savoyards qu'il fréquenta au Quartier Latin ne lui cachèrent pas les difficultés qu'il allait rencontrer. Mais il était décidé à vaincre les obstacles et à prouver par une action immédiate ses capacités, afin d'obtenir un poste plus proche de son pays d'origine (9).

Avant de gagner Annecy il s'arrêta quelques jours à Chambéry où le Préfet *Verneilh* le mit au courant de la situation du département et des questions pendantes dans l'arrondissement d'Annecy.

Nous étudierons successivement l'administration de l'arrondissement, et, à part, celle d'Annecy.

---

(6) Avec Chaptal, particulièrement, qui fut ministre de l'Intérieur.

(7) Le sous-préfet Sautier avait été nommé au Corps Législatif en avril 1802.

(8) Il semble qu'on lui reprochait un esprit de clocher exagéré, des mœurs trop austères, et « peu de lumières ».

(9) Il avait dû s'occuper de la succession de ses parents décédés en octobre 1800 ; il avait hérité de propriétés qu'il aurait voulu gérer, et avait dû remettre « un projet d'établissement ».

I. - L'ADMINISTRATION DE L'ARRONDISSEMENT

L'arrondissement d'Annecy a en 1802 une population d'environ 60.000 habitants répartis en 104 communes. Le chef-lieu est Annecy qui dépasse un peu 5.000 habitants, les chefs-lieux de canton sont Rumilly le plus important, situé sur la grande route de Genève à Chambéry, ville active et commerçante, sa population, « de caractère animé », approche 3.000 habitants ; Thônes et Faverges dépassent juste 2.000, villes de marché, de peu d'industries. Il y a en outre 10 villes de plus de 1.000 habitants, et 90 communes rurales qui n'en ont que quelques centaines, dispersés en hameaux.

Chaque commune est administrée par un maire, nommé par le préfet si elle a moins de 5.000 habitants, les adjoints et les conseillers municipaux sont aussi désignés par le préfet et choisis parmi les propriétaires les plus imposés, de préférence acquéreurs de biens nationaux (rien ne les attache autant au régime qui les a garantis) ; on les veut aussi honnêtes et instruits.

Les maires ont de lourdes charges, ils sont seuls responsables de l'exécution des lois dans leur commune ; bien des hommes capables refusent cette fonction, absolument gratuite et très astreignante. De plus, les gros propriétaires ont souvent leur domicile à Annecy, ou dans une autre ville et ne viennent à la campagne qu'à l'époque des récoltes. Qu'un notable comme César Ruphy accepte d'être maire de Marlens (600 habitants) lui vaut les remerciements émus (10) du sous-préfet, tant le fait est rare.

L'insuffisance des maires des communes rurales a porté préjudice à l'administration. Le système centralisateur de Bonaparte avait, sur le papier, une logique qui plaisait au jeune sous-préfet ; les décisions venues de Paris, après un temps plus ou moins long arrivaient au préfet, puis au sous-préfet, puis aux maires. Les réponses suivaient la voie inverse, mais autant il était facile de transmettre circulaires et arrêtés de haut en bas, autant il était difficile de les faire appliquer aux intéressés — la population entière — par les maires de chaque commune. Le sous-préfet ne recevait pas les réponses, que le préfet lui demandait impérativement, sa position était inconfortable ; Samuel Bernard qui a beaucoup d'amour-propre en

---

(10) Le sous-préfet au Cn César Ruphy 12 germinal an XI.

est « mortifié », et explique au préfet les raisons de son retard : « Malheureusement les trois-quarts des maires de mon arrondissement savent à peine signer leur nom ». Beaucoup ne savent pas lire et les maires se mettent à plusieurs pour payer un secrétaire, « mais ces secrétaires, soit par mauvaise volonté, soit qu'ils aient trop d'occupations particulières, ou plutôt parce qu'ils sont payés très inexactement, mettent dans l'exécution des lois beaucoup de négligence et de lenteur » (11).

Le sous-préfet entend être obéi, et « tient la main » selon son expression, à l'exécution de ses ordres. Pour faciliter son contrôle, il a fait dresser par ses secrétaires (il en a 3) « des listes comprenant les noms des communes, la date de l'envoi des avis... celle de leur réponse, et la manière dont elles ont satisfait à la loi. Par ce moyen je vois d'un coup d'œil : 1/ celles qui sont en retard ; 2/ celles qui mettent constamment plus de négligence dans leurs opérations ». Les fautifs, ceux qui n'ont pas répondu, ou ont fait des erreurs reçoivent un rappel à l'ordre, pas toujours suivi d'effet, et Samuel Bernard, excédé, avoue au préfet Verneilh que « la conscience d'avoir rendu un service important à mon arrondissement pourra seule me dédommager d'un travail aussi pénible que fastidieux » (12).

A cette époque, le gouvernement se préoccupe de mettre de l'ordre dans les registres d'état civil assez mal tenus depuis leur laïcisation. Les maires doivent veiller non seulement à la régularité des actes pour l'année en cours (an XI) mais à la rédaction de tables décennales, et à un nouveau recensement, le troisième depuis l'an VIII. Après avoir surveillé les envois des maires pendant toute l'année, il écrit au début de l'année suivante au commissaire du Gouvernement auprès du Tribunal, désormais chargé de cette besogne : « Il m'a fallu écrire pour obtenir ceux (les registres) de l'an X jusqu'à vingt lettres aux mêmes maires et secrétaires, il n'y en a pas un à qui je n'aie fait écrire exprès pour lui reprocher chacune des fautes qu'il avait commises dans la tenue des registres de l'an X et je remarque que ces mêmes fautes ont été commises dans ceux de l'an XI » (13).

---

(11) Lettre au Préfet 20 fructidor an X.

(12) Lettre au Préfet 22 frimaire an XI.

(13) Au Commissaire du Gouvernement le 17 vendémiaire an XII.

Plus grave est la délivrance dans les mairies de faux actes de mariage (14), pour échapper à la conscription, et dans le même but, la déclaration comme fille d'un garçon, ou encore la non déclaration d'un décès pour n'avoir pas à payer de droits de succession. S. Bernard a dépisté quelques fautifs et les a fait déférer devant les tribunaux.

Les maires sont constamment rappelés à l'ordre pour deux séries de mesures, particulièrement impopulaires :
I/ la conscription, II/ la levée des contributions.

I/ Ils doivent fournir au début de chaque année le tableau des jeunes gens nés vingt ans auparavant dans la commune ; ils sont toujours en retard. Si des contestations s'élèvent dans le choix de ceux qui — en petit nombre — sont incorporés, le sous-préfet arbitre le différend ; il autorise le remplacement si le remplaçant a les qualités requises par l'armée. Il avertit ceux qui ne se sont pas présentés au conseil de révision de la peine qui menace les déserteurs, cinq ans de bagne ; le jour du conseil de révision, il envoie les gendarmes là où les esprits s'échauffent facilement, à Rumilly notamment (15).

Samuel Bernard montre une grande fermeté pour l'application de la loi militaire, mais en cas de contestation il écoute les arguments et s'efforce d'être juste. Selon les vues du gouvernement, il s'oppose à poursuivre comme déserteurs les hommes qui n'ont pas répondu à la réquisition pendant la Révolution.

II/ A cette époque chaque année la levée des impôts est mise en adjudication dans chaque commune, le percepteur garde pour lui 4 centimes par franc perçu. Chaque année la recherche d'un percepteur qui sache lire et écrire pose des problèmes (16) et comme pour les secrétaires de mairie, plusieurs communes ont le même. Les paysans illettrés sont incapables de vérifier si la quittance qu'on leur remet est en bonne forme et si le percepteur a bien noté sur le rôle ce qu'ils ont payé, sinon, en

---

(14) Un nommé Pierre Jacquet, d'Allonzier, est passé en jugement le 5 floréal an XIII, après le départ de Samuel Bernard, pour avoir délivré de faux actes de mariage tous datés de frimaire à nivôse an VI. La loi sur la conscription (loi Jourdan) exemptait les hommes mariés avant le 23 nivôse an VI, date du vote de la loi.

(15) Alors que la levée s'était faite en février 1803, en septembre 1803 l'arrondissement d'Annecy, comme tous les autres, dut fournir des conscrits supplémentaires, artisans du bois, pour aller aux arsenaux de Toulon construire des navires pour la guerre contre l'Angleterre. Il en fallait 7, dont 3 de Rumilly qui ont déserté et qu'on n'a pas retrouvés, ils ont été remplacés.

(16) Circulaire du sous-préfet aux maires 23 vendémiaire an XI.

droit, ils doivent repayer. Des percepteurs sont malhonnêtes et ne versent pas chaque mois au receveur le douzième exigible [17]. Des contribuables ne s'acquittent pas de leur devoir ; le sous-préfet après maints rappels obtient du préfet l'autorisation d'appliquer « la contrainte » : un garnisaire est envoyé chez le récalcitrant, qui le nourrit, le loge, et paye 1 f par jour à la commune, quand il en a les moyens.

Or, en prenant son poste au mois d'août 1802 Samuel Bernard a trouvé un pays frappé par les calamités agricoles : gel, grêle, puis longue sécheresse, et la levée de l'impôt en l'an XI (septembre 1802 à septembre 1803) a été extrêmement difficile. La récolte de grains a été réduite de moitié et le canton de Thônes a été particulièrement éprouvé. L'Etat a promis les indemnisations en usage, mais ne les a pas encore payées, et les habitants font savoir qu'ils ne paieront pas leurs contributions avant de les avoir touchées. Le sous-préfet ne l'admet pas. « La loi défend sous aucun prétexte de suspendre le payement des contributions » [18]. A la vue de la misère de l'hiver en 1803 le sous-préfet s'humanise, il appuie à plusieurs reprises auprès du préfet les demandes de report du payement à la prochaine récolte ; sous le régime sarde dans des cas semblables, le gouvernement distribuait des grains et faisait des remises d'impôt ; l'administration française a promis une diminution de l'impôt au budget de l'an prochain. Malgré sa déférence pour les autorités, le sous-préfet écrit au préfet que « la mesure aurait été plus nécessaire cette année » [19].

Samuel Bernard a été profondément touché de la misère d'une bonne partie de la population. Dans les campagnes on ne se souvient guère d'avoir vu une année aussi désastreuse, et dans les villes le chômage s'accroît, les commerçants n'ont pas de clients. Chaque jour des malheureux viennent chercher des secours à la sous-préfecture, or il est défendu par la loi de mendier quand on est valide, on ne peut autoriser le vagabondage, mais S. Bernard se demande si un refus ne poussera pas ces malheureux au désespoir ou au crime ? Et de fait dans le tableau que Samuel Bernard envoie au préfet à la fin du 2e

(17) A Faverges, le percepteur qui était en même temps instituteur, Picolier, fut accusé de malversations, il n'avait pas noté sur les rôles les paiements reçus, mais avait délivré les quittances. Son successeur remit de l'ordre dans sa comptabilité.

(18) Le sous-préfet au maire de Manigod 20 vendémiaire an XI.

(19) Samuel Bernard au Préfet Verneilh 21 germinal an XI.

trimestre de l'an XI sur l'état de l'arrondissement il note « l'augmentation dans un rapport effrayant de la mendicité et des vols causés par la misère ». C'est à la misère aussi qu'il faut attribuer l'épidémie meurtrière qui a frappé le hameau de Mougny dans la commune de Chilly, une fièvre « comme on en voit dans les hospices et les prisons » et « les convalescents n'ont pas d'argent pour se faire une soupe » (20). A Thônes, la petite vérole se propage dans le canton et le sous-préfet écrit au maire pour lui recommander de faire vacciner les enfants (21), cette pratique si efficace n'ayant pas encore pénétré dans les campagnes. Sur une population affaiblie les ravages de la maladie étaient considérables.

La vue de toute cette misère a considérablement adouci la conduite de Samuel Bernard vis-à-vis de ses administrés, notamment les petits contribuables ; il conseille au maire de La Clusaz le 22 brumaire an XII d'aller les trouver le dimanche à la sortie de la messe et de leur demander « les quelques centimes » dont ils sont redevables. Le gouvernement en l'an XII a supprimé l'adjudication à des percepteurs et créé dans l'arrondissement 13 recettes, données à des gens aisés versant un fort cautionnement, nommés à vie et honnêtes ; cette réforme a débarrassé les maires et le sous-préfet de cette partie de leurs obligations.

*
* *

Jusqu'à présent, nous avons vu le sous-préfet servir le gouvernement en accélérant l'application des lois, mais il se reconnaît un autre devoir : défendre les intérêts de ses administrés. Le défaut évident du nouveau système est de charger les maires de responsabilités considérables sans leur donner les moyens matériels d'y faire face. Chaque année le Conseil général du département vote les centimes additionnels au profit du département et le Conseil d'arrondissement les répartit entre les communes ; pour la plupart d'entre elles c'est une somme dérisoire qui ne leur permet de payer décemment ni un secrétaire, ni un messager (la poste ne les dessert pas), ni l'entretien

---

(20) Lettre au Préfet, 20 ventôse an XI, il y a eu 40 malades, un quart sont morts. Gay l'officier de santé et le docteur Carron ont donné les soins. 2 malades ont pu payer.

(21) Lettre au maire de Thônes, 8 pluviôse an XI.

des routes, ni un garde forestier, alors que les précieuses forêts domaniales ou communales sont quotidiennement pillées. *Augmenter les ressources des communes* est de première nécessité et dès son arrivée Samuel Bernard s'en occupe. Les maires n'ont pas le droit d'établir de taxes sans autorisation du sous-préfet, les demandes affluent.

Il reçoit des communes, dès octobre 1802, des demandes d'autorisation de créer des droits d'octroi, de récupérer leurs biens communaux et il prie le préfet de les appuyer auprès du gouvernement (22). Bien des mesures ont été prises avant que la Direction qui à Paris gère toutes les affaires communales ne les ait acceptées (23). Dans les villes il convainc les maires de mettre en adjudication aux enchères les droits d'octroi déjà existants : ils rapportent deux fois plus qu'auparavant, en régie. Là où l'octroi n'existait pas on le crée — sur le vin, la viande — les impôts indirects, honnis sous l'Ancien Régime, avaient été supprimés par la Révolution. Les communes en rétablissent peu à peu, pour leurs besoins, parce qu'ils sont facilement perçus.

Dans les campagnes, le sous-préfet invite les communes à accenser une partie des forêts et des prés communaux ; la mesure est rapidement suivie, les lots sont mis aux enchères et les occupants sans droits, nombreux, seront admis à y participer, sinon ils seront expulsés. Une taxe est mise pendant l'été 1803 sur le bétail qui paît dans les prés communaux, une commission va les recenser (24).

Le commerce le plus taxé est celui des cabaretiers, leur nombre est énorme (25), on en supprime beaucoup (26) — avec l'autorisation du préfet — pour des raisons d'ordre public, la plupart des rixes éclatant à l'intérieur ou à la sortie des cabarets. Ceux qui sont conservés doivent payer une taxe sur tout ce qu'ils vendent à manger et à boire. Beaucoup de cabaretiers sont conseillers municipaux et influents dans la commune qu'ils enrichissent, la loi n'est pas toujours appliquée.

---

(22) Samuel Bernard au Préfet, 13 vendémiaire an XI.

(23) Le Conseil d'Etat doit délibérer sur toutes les dépenses des communes, un Conseiller d'Etat est chargé de ce travail. Le budget des communes, difficile à obtenir sur place, parvient à Paris quand les dépenses ont été faites. Si elles dépassent ce que le Conseil d'Etat a décidé, on en raye une partie. « On ne conçoit rien de si insensé... et c'est là cette administration qu'on a appelée prodigieuse » déclare à cette époque un Conseiller d'Etat.

(24) A Ugine (8 messidor an XI) à Outrechaise (moutons) (le 27 vendémiaire an XII).

(25) Aux carrefours des routes et aux portes des villes.

(26) Notamment à Alby où il y en avait 17.

Grâce à ces ressources nouvelles les communes peuvent faire face à leurs dépenses ; le sous-préfet attache une grande importance à la nomination de gardes forestiers ; la dévastation des forêts le navre, il en sait, par ses études, l'influence sur le climat, sur l'entretien des routes. Au besoin il envoie des gendarmes qui arrêtent nuit et jour les transports de bois coupés et exigent du conducteur une autorisation, sinon le bois est confisqué et vendu au profit de la commune [27]. Mais les pilleurs de bois sont dangereux, ils frappent le maire qui les dénonce, incendient sa maison, parfois tuent le garde forestier.

*
* *

Les administrés de Samuel Bernard ont à partir de 1803 une nouvelle occasion de dépenses, mais ils les font de bon cœur car il s'agit du rétablissement du culte ; pour cela les maires seraient prêts à lever des taxes mais la loi le leur interdit ; seules les souscriptions volontaires sont autorisées. Au début l'Etat ne paye que les curés, un par canton, soit 5 pour tout l'arrondissement d'Annecy. Les communes peuvent demander à rouvrir leur église (succursale) et à recevoir un desservant, mais elles devront le payer, il y en a 88. Il faut réparer les églises, les presbytères (dont on expulse l'occupant, souvent l'instituteur) et constituer *la fabrique* qui gérera les finances de l'église.

Les fidèles doivent apprendre à distinguer ce qui est religion — donc autorisé — et aux yeux du gouvernement « superstition » (usages locaux le plus souvent) qui est rigoureusement défendu. Les processions de pénitents noirs ou blancs portant des masques sont sévèrement réprouvées. Toute manifestation extérieure du culte est interdite, le port du vêtement ecclésiastique n'est autorisé qu'à l'intérieur de l'église ; au-dehors les membres du clergé doivent porter l'habit noir.

Le **préfet** a recommandé aux fidèles de rendre au culte son ancienne splendeur ce qui inquiète Samuel Bernard qui craint que les communes ne s'endettent trop, il compte sur les dons volontaires, et accorde difficilement des autorisations d'emprunts.

Mais il se hâte de faire appliquer les nouvelles lois qui autorisent les quêtes, les troncs pour le culte et redonnent aux

---

(27) Samuel Bernard à l'Ingénieur des Eaux-et-Forêts, 22 floréal an XI.

Religieuses la distribution des soins et des secours aux pauvres et aux malades. Au printemps de 1803, des bureaux de bienfaisance ont été établis, un bureau central dans chaque canton, un bureau auxiliaire dans chaque commune. Leur mission est de récolter l'argent et de le distribuer ; des troncs pour les pauvres sont placés aussi dans les salles de réunion (Conseil municipal, tribunaux). La Commission des Hospices n'est pas arrivée à récupérer nombre d'anciennes dotations ; en germinal an XI (avril 1803) Samuel Bernard regrette que « les établissements d'humanité de cet arrondissement, par une malheureuse fatalité, n'ont jamais pu avoir aucune part aux bienfaits du gouvernement », alors qu'ailleurs d'autres en ont reçus à l'occasion de la création des bureaux de bienfaisance. En toute occasion il rappelle que le bien des pauvres est sacré. Pour répondre aux remerciements que le sous-préfet a adressés à l'industriel Collomb pour un don, celui-ci fait l'éloge des sentiments de Samuel Bernard. « Vos sollicitudes pour la prospérité des hospices, votre justice dans les secours que vous distribuez aux malheureux inspirent la plus intime confiance ».

*
* *

Si le sous-préfet déplore l'absence d'aide de l'Etat pour l'Assistance publique, il la regrette autant pour les établissements d'instruction. Il est convaincu que la population ne saura pas créer de nouvelles sources de richesse tant qu'elle aura « aussi peu de lumières ».

Dans ce même printemps de 1803 le gouvernement a demandé une enquête sur les écoles. Samuel Bernard s'est adressé à tous les maires, aucun Conseil municipal n'accepte de créer une école primaire (28). Il le regrette et écrit au préfet : « Je ne désirerais rien tant que de pouvoir organiser l'enseignement primaire dans les communes les plus populeuses. Les parents refuseront la moindre contribution... il faudrait les contraindre par quelque moyen à envoyer leurs enfants à l'école ». Le climat et le relief du pays ne permettent pas d'ouvrir une école pour plusieurs communes, les enfants n'y vont que l'hiver et les chemins sont impraticables. Il faut donner de nouvelles

(28) Lettre de Samuel Bernard au Préfet Verneilh, 12 prairial an XI.

ressources aux communes pour qu'elles payent un instituteur. « Je m'y emploie sans relâche » ajoute-t-il. Quelques communes (Manigod, Alby) ont récupéré d'anciennes fondations, mais des petites villes comme Faverges et Thônes ne veulent rien dépenser pour une école. Samuel Bernard écrit au maire de Faverges pour insister « Faverges ne sera pas prospère sans instruction » (29).

A Thônes il est arrivé à ouvrir le collège (30) — avec 3 professeurs dont un est directeur — grâce aux fonds de l'ancien collège. Il a une cinquantaine d'élèves et sera transformé en école secondaire.

Annecy mis à part, le meilleur établissement secondaire de l'arrondissement est le collège de Rumilly. Michaud y dirige l'enseignement et le pensionnat, la ville le subventionne, mais c'est lui qui nomme et paye les 3 autres professeurs. C'est une école secondaire depuis germinal an XI (avril 1803). Le sous-préfet surveille les études, récompense les bons élèves et donne au collège un bon professeur de mathématiques, un notable de la ville Rubellin, qu'il connaît personnellement. A la rentrée de l'an XI (novembre 1802) c'est un élève du collège de Rumilly (31), Armand, qui bénéficie d'une place offerte par Samuel Bernard à l'Ecole de Jurisprudence de Paris, où il aura pour professeurs les juristes les plus illustres de la capitale. Le jeune Armand est le fils de l'ancien substitut de l'avocat général au Sénat de Savoie, sa famille était à même d'apprécier la valeur de ce choix. Faute de pouvoir ouvrir des écoles pour la classe populaire, Samuel Bernard s'est appliqué à créer dans son arrondissement une petite élite, indispensable pour le développement du pays.

Samuel Bernard s'est occupé d'augmenter les ressources de son arrondissement. Dans un pays de montagnes la circulation est difficile et l'entretien des chemins et des routes est de première importance. Dans l'arrondissement d'Annecy tout est à la charge des communes, l'Etat ne paye dans le département que pour la route du Mont-Cenis par Chambéry. La route la

---

(29) Le sous-préfet au maire de Faverges 10 vendémiaire an XII.

(30) Le sous-préfet au maire de Thônes 4 prairial an XI.

(31) Samuel Bernard avait offert la place à un brillant élève du Collège d'Annecy Joseph Delavenay. Le père, maire de Chilly, avait dû refuser, la mauvaise récolte ne lui laissait pas les moyens d'entretenir son fils à Paris.

plus importante de l'arrondissement est celle de Grenoble à Genève par Rumilly, son trafic est quatre fois celui de la route d'Annecy à Genève par le pont de la Caille [32], toutes deux ont le service postal. Le grand projet est la route d'Ugine à Conflans qui mettrait Moûtiers et la Tarentaise en relations avec Annecy et Genève. Samuel Bernard s'en est beaucoup occupé, il faudra déterminer quelles sont les communes à qui elle sera le plus utile et fixer le montant de leur participation en conséquence. Mais le travail journalier c'est l'entretien des chemins vicinaux perpétuellement à réparer. Les communes intéressées doivent payer les travaux soit en argent, soit en travail, soit en matériaux. Les contestations sont fréquentes et le sous-préfet « tient la main » à ce que personne ne se dérobe à ses obligations. Il veille aussi à ce que les propriétaires n'empiètent pas sur la largeur des chemins et il préconise de border, au moins ceux qui sont carrossables, de fossés qui les délimitent [33].

Les conditions naturelles sont défavorables à la circulation, mais elles offrent des avantages pour l'industrie. A cette époque la force motrice des eaux courantes est la plus utilisée, et le combustible est fourni par les forêts qui couvrent les pentes. L'artisanat existe dans les villages, dans les petites villes aussi, mais elles sont surtout commerçantes ; l'industrie a du mal à s'implanter, les communes y sont hostiles. Une verrerie veut se transporter de Thorens à Alex, avec le même directeur Laffin. L'affaire est en cours à l'arrivée de Samuel Bernard, il la prend immédiatement en main. Il s'informe auprès de Laffin des fonds dont il dispose et des matériaux dont il se servira, et lui explique que « autant il est utile pour le bien public que des gens éclairés et solides forment des établissements qui puissent prospérer, autant il est nuisible que des gens plus entreprenants qu'instruits tentent des projets qui deviennent ruineux... ce qui intimide les capitalistes et les gens industrieux par la crainte d'échouer aussi » [34].

Bien que le Conseil municipal d'Alex ait donné un avis défavorable que Samuel Bernard attribue à « l'ignorance, l'envie, les préjugés, l'hostilité aux entrepreneurs qui y trouveraient

---

(32) Verneilh dans sa *Statistique du département du Mont-Blanc* donne (page 518) pour les 2 routes les revenus des « barrières » où les voitures payaient une taxe de passage.

(33) Lettre de Samuel Bernard au Préfet 13 brumaire an XII.

(34) Samuel Bernard à Laffin, directeur de la verrerie d'Alex, 5 fructidor an X.

profit », il prend un arrêté favorable soumis au préfet pour autorisation (35). Les fonds réunis sont suffisants, il a examiné des échantillons de verre, de bonne qualité ; dans son arrêté il réfute les raisons du refus du Conseil municipal (36). Avec l'appui de Verneilh la verrerie d'Alex a été ouverte au début de l'an XI et le préfet lui-même est allé porter à Laffin un arrêté du gouvernement qui autorisait définitivement son entreprise.

De telles initiatives sont rares. Au début de l'an XII le sous-préfet est avisé par le maire de Doussard qu'une usine destinée à traiter le fer est en construction sur la Grande Combe (la Combe d'Ire) (37). Aucune autorisation n'a été demandée ; le sous-préfet obtient du constructeur Prolaz qu'il se soumette aux formalités. Le « martinet de la gorge d'Ire » est signalé dans la Statistique de Verneilh (parue en 1807) comme étant en activité.

Commerce, industrie, artisanat n'occupent qu'une très petite partie de la population, qui n'a d'autre ressource que l'agriculture. Dans un pays de montagnes où les conditions météorologiques sont souvent mauvaises, il est dangereux de compter pour vivre uniquement sur les récoltes et Samuel Bernard en a eu la confirmation dès son arrivée. Pour préserver les cultures et les forêts il a scrupuleusement fait exécuter les arrêtés de Verneilh, qu'il s'agisse de recueillir et de détruire les larves des hannetons, d'interdire la divagation des chèvres dans les champs et les bois. Pour assurer la qualité du vin, il a remis en vigueur le ban des vendanges, et il a fait confisquer le raisin cueilli avant la date fixée. Il a cherché à procurer à l'élevage de nouvelles ressources, en introduisant le mouton mérinos pour la laine (38), sans réussir. D'accord avec le maire Brunier, il a fait créer une Société d'agriculture qui a pris de l'importance sous l'Empire.

---

(35) Le sous-préfet au Préfet, 29 fructidor an X.

(36) Arrêté du 30 fructidor an X : « le bois attribué à la verrerie, il sera plus utilement employé que celui qui est pillé par les communes, le sable, pris au fond de la rivière, il l'approfondira, loin de la faire déborder, et l'argument que les charrois useront les chemins est ridicule, comme « si on défendait le commerce en France de peur de gâter les grandes routes ».

(37) Le sous-préfet au maire de Doussard, 21 vendémiaire an XII. Prolaz a fait sa demande d'autorisation, le 10 brumaire. Selon la loi le sous-préfet a ordonné une enquête auprès des communes voisines.

(38) Dans l'arrondissement de Chambéry venait de s'établir cet élevage, les bergers étaient fournis par Pictet de Rochemont, un Genevois, qui les formait sur le modèle de la bergerie de Rambouillet.

Il a voulu avoir une action morale, punir ceux qui font le mal, apaiser les disputes (39), faire régner l'ordre, la paix civile, et rendre le régime populaire. Les gens de la campagne sont restés à l'écart des changements amenés en France par la Révolution. Ils ne se mettent pas en règle avec l'état civil avant de faire célébrer à l'église baptêmes, mariages et enterrements. Le sous-préfet leur explique que c'est illégal. Ils comptent toujours en ancienne monnaie, ils confondent le centime et le sol (qui en vaut 5) quand ils payent leurs contributions. Ils n'utilisent pas les nouvelles mesures du système métrique ; dans les villes de marché il y a un poids public, où un employé fait pour eux les calculs. Les fêtes nationales (1er vendémiaire, 14 juillet) les laissent indifférents. Peu après son arrivée, Samuel Bernard a envoyé une circulaire aux maires pour que la fête de la République (1er vendémiaire) soit célébrée dans toutes les communes. Les maires des villages ont répondu que les paysans avaient du travail dans leurs champs. « On a autant de peine à les empêcher de célébrer les fêtes religieuses abolies par le Concordat qu'à faire observer les deux ou trois époques à jamais mémorables de la République » (40).

Le 14 juillet suivant, à la demande du gouvernement, une messe a été célébrée « à la prospérité des armes », et les paysans y ont assisté. Aux cérémonies religieuses, aux baptêmes, aux mariages, ils retrouvent leurs habitudes et oublient leurs soucis.

Entre eux et leur sous-préfet, citadin très cultivé, qui a fait de longues études à Paris, il y a peu de compréhension ; élevé au siècle des Lumières, Samuel Bernard juge sévèrement leur ignorance et leur conservatisme. Pour lui « il n'y a de civilisation que dans les villes » c'est à Annecy qu'il a trouvé des occupations selon ses goûts.

---

(39) Samuel Bernard joue très consciencieusement son rôle de pacificateur, il écrit au curé de St-Eusèbe et au maire de la localité des lettres détaillées pour leur montrer leurs torts réciproques (5 ventôse an XI), en vendémiaire an XI il était aussi intervenu entre le maire et le commandant de la garde nationale à Alby (10 vendémiaire an XI).

(40) Samuel Bernard au Préfet 10 vendémiaire an XI. Dans quelques localités les riches ont fait un banquet et porté des toasts à la République et à Bonaparte. C'est seulement à Rumilly que le maire a organisé une fête pour tout le monde avec des jeux et des danses.

II. — SAMUEL BERNARD SOUS-PRÉFET D'ANNECY

C'est pour s'occuper d'Annecy qu'il a été choisi et la population de la ville n'a pas été longue à s'en rendre compte : dans les cinq premières semaines il a organisé pour elle trois manifestations différentes qui l'ont étonnée, flattée et réjouie.

1/ Deux jours après son arrivée, le 18 août 1802, il a procédé à la publication officielle, à tous les carrefours, *du Senatus Consulte qui nommait Bonaparte 1er Consul à vie* (41) : en associant la population à l'événement, il voulait lui montrer l'importance que le gouvernement, qu'il représente, attachait à l'adhésion d'Annecy au nouveau régime. Dans son discours, bref et énergique, il énumère « les changements merveilleux et inattendus » survenus depuis le 18 brumaire : paix victorieuse, amnistie générale, rétablissement de la religion. Le canon, la musique militaire, le son des cloches avaient mis une atmosphère de solennité et de fête dans la ville.

2/ — Samuel Bernard est un ami des belles-lettres et un homme de science, il est persuadé que le bonheur et la prospérité d'un pays dépendent du savoir de ses habitants ; il considérait qu'encourager l'éducation notamment au *Collège d'Annecy,* le meilleur établissement de son arrondissement, était le premier de ses devoirs. L'occasion s'en est présentée dès son arrivée : les élèves allaient passer leurs examens de fin d'année (fructidor) et recevoir leurs prix. On a vu le spectacle inattendu du sous-préfet interrogeant lui-même les élèves, et faisant sous leurs yeux des expériences de physique et de chimie, les premières que les élèves voyaient car le Collège n'avait pas le matériel nécessaire (42) (12 septembre).

---

(41) Lettre au Préfet, 28 thermidor an X (19 août 1802). Les autorités en cortège se sont rendues sur la place devant la mairie où était rassemblée la Garde Nationale avec la musique : « Au moment où on a lu la proclamation la Municipalité a cru devoir permettre de sonner les cloches comme elle a le droit... Je ne m'y suis pas opposé. Ce son que le peuple n'avait pas entendu depuis longtemps... a été accueilli aux cris mille fois répétés de « Vive la République, Vive Bonaparte ».

(42) Lettre au Préfet Verneilh 26 fructidor an X: Samuel Bernard expose ses raisons : il a voulu montrer aux élèves et aux parents (les examens sont publics) qu'il connaissait les matières enseignées ; il a posé des questions simples mais « neuves et piquantes pour leur faire apercevoir la différence entre ce qu'on enseigne aujourd'hui dans les écoles de la capitale et ce qu'on montre ici depuis plusieurs siècles. Ce fut moins un examen qu'une démonstration publique où à l'aide de quelques substances et quelques instruments que j'avais apportés de Paris je leur ai fait un certain nombre d'expériences, elles ont j'espère contribué à exciter la curiosité et le goût pour les phénomènes de la nature ».

3/ — *Le 1er vendémiaire* (22 septembre), pour *la fête nationale de la République,* il a organisé des réjouissances exceptionnelles à Annecy. Toujours au son du canon, et de la musique militaire, la garde nationale et la gendarmerie ont défilé en ville ; Samuel Bernard a prononcé un discours patriotique. Des courses de jeunes gens ont eu lieu au Champ de Mars le matin, en présence d'une grande foule. L'après-midi on a remis en honneur le tir à l'arquebuse. Puis, une innovation, on a dansé sur la pelouse et sous l'ormeau. « Le public a été charmé de voir que la fête était pour tout le monde ». On a dansé jusque dans la nuit. Autre innovation : le soir, il y a eu concert à la sous-préfecture, et quelques jeunes dames ont bien voulu y chanter, puis on a dansé. « Les personnes de toute opinion avaient bien voulu embellir la fête, ce qui a contribué à rapprocher les esprits par le plaisir, et ce moyen n'est pas un des moins puissants » (43).

Le nouveau sous-préfet a été très vite conquis par la beauté du site d'Annecy, il s'est préoccupé d'améliorer la circulation en prolongeant la route de Chambéry à travers la ville. Il recommande au préfet le projet de Ruphy, l'architecte, qui « conduirait la route par une partie de la ville, passant par le clos de l'Evêché où les voyageurs trouveraient les bureaux de la sous-préfecture, le tribunal, la cathédrale puis desservirait un joli quartier, avec de nombreux cafés ». Le plan a été adopté mais l'alignement de quelques maisons existantes sur la nouvelle voie a créé de longues contestations, si bien que non seulement Samuel Bernard mais ses successeurs français n'ont pas eu l'honneur d'inaugurer cette voie royale.

Quant au nettoyage des canaux destinés à l'embellissement de la ville et aux transports, mais encombrés de pierres et d'immondices, il projette de les faire curer par des chômeurs, « pour très peu de chose », mais la municipalité ne donne pas suite à cette suggestion.

---

(43) Lettre à Verneilh 10 vendémiaire an XI. Une affiche avait donné le programme de la fête. Gendarmes et gardes nationaux formaient 9 détachements portant chacun une bannière avec une inscription différente vantant les bienfaits du régime. Tous les ans la Commission des Hospices dotait une fille pauvre et honnête, son mariage civil a été inscrit le premier à la mairie sur le registre de l'an XI. Quand on a dansé dehors l'après-midi, à la demande du maire, dit-il, le sous-préfet a fait un pas de danse sur la pelouse avec la nouvelle mariée. D'après lui « l'esprit de bigotisme qui a toujours régné ici interdisait cet exercice innocent ».

Il a prié à dîner (déjeuner) toutes les autorités à la sous-préfecture et de nombreux toasts ont été portés, de même le concert qu'il a offert le soir était pour la bonne société, il espère « inspirer le goût de ces délassements honnêtes et engager les jeunes personnes à cultiver la musique ». La vie reprend lentement à Annecy ; l'apathie, le désœuvrement doivent être combattus.

De même elle a laissé traîner pendant des mois les mesures proposées pour éteindre les incendies. Il a fallu le grand incendie du faubourg du Bœuf le 25 fructidor an XI (18 septembre 1803) pour que soit enfin réorganisée la compagnie de sapeurs-pompiers (44).

Toujours pour assurer la sécurité Samuel Bernard attire à plusieurs reprises l'attention du maire sur les bagarres et les vols, surtout la nuit, dans les rues d'Annecy, faute d'une police organisée. Seule la Garde Nationale peut jouer ce rôle et elle ne le fait pas. Dès novembre 1802, il demande au maire d'installer dans le grenier de la mairie une salle d'armes où elles seraient à l'abri de l'humidité (45), il n'y a pas 30 fusils en bon état. Il revient à la charge au printemps de 1803, il écrit au commandant de la garde nationale de sévir contre l'absentéisme, de faire réparer le corps de garde, d'installer une salle d'armes. Le grenier est divisé en deux, et les armes rassemblées dans une des moitiés. Mais le service n'est pas assuré, il n'y a personne la nuit en cas de rixe. Les fusils disparaissent, le maire ne s'en occupe pas. Seuls les pauvres n'ont pas les moyens de se faire remplacer, leur tour revient trop souvent, « c'est un abus révoltant et dangereux » dit-il (46). Il finit par se rendre compte que le gouvernement se désintéresse de la garde nationale ; il demande alors qu'on augmente le nombre des gendarmes.

Samuel Bernard a souvent à se plaindre de « l'apathie » du maire et des notables qui composent le Conseil municipal et la Commission des Hospices. En raison de la misère et du chômage, à Annecy, dès l'automne il demande l'ouverture d'une Soupe économique pour les plus démunis (47). Il donnera le plan de la chaudière et des fourneaux, on fera un emprunt et on ouvrira une souscription. Trois mois plus tard, comme rien n'a été fait il reproche à la Commission des Hospices son indif-

---

(44) 27 fructidor an XI. Le sous-préfet au maire d'Annecy. Il demande de vérifier le matériel, faire souvent l'exercice de la pompe et faire les réparations, réparer les seaux, les marquer en cas de vol, faire des échelles en nombre suffisant ; faire l'inventaire des objets de ce service, veiller à leur conservation.

(45) 8 brumaire an XI. Le sous-préfet au maire d'Annecy.

(46) Samuel Bernard au Préfet 28 messidor an XI. Comme il n'obtient rien du maire ni du commandant de la Garde Nationale, il demande un devis à l'architecte Dunand qui exécute les travaux ; il en rend compte au Préfet mais se plaint des vols et de l'absentéisme.

(47) AM 1D6/19. Le sous-préfet au maire 16 brumaire an XI.

férence. La Soupe a certainement fonctionné au printemps la preuve en est que le maire lui a fait un don, important par ces temps de disette, pour acheter des pommes de terre (48).

En une autre occasion, le sous-préfet a fait appel à la générosité des notables. Au début de l'été la ville d'Annecy a répondu à l'appel du gouvernement, elle a souscrit pour un bateau plat destiné au débarquement en Angleterre. Le sous-préfet pour la première fois est allé à la réunion du Conseil municipal, il a prononcé un discours enflammé contre l'Angleterre et à la gloire des armées françaises et a déchaîné un grand enthousiasme patriotique (49). Quelques jours plus tard, pour l'anniversaire du 14 juillet, fête nationale, une messe (50) a été célébrée en musique à l'église Saint-Pierre pour la prospérité des armes de la République.

L'Eglise est associée à toutes les fêtes et celle qui a été célébrée le *dimanche de Pâques 1803* pour le premier anniversaire du Concordat lui a été consacrée (51). Le sous-préfet a remis un drapeau à la Garde Nationale et a prononcé un discours ; un cortège s'est formé jusqu'à l'église paroissiale (St-Pierre) où le célébrant a béni ce drapeau et a prononcé un discours rappelant ce que l'Eglise doit au gouvernement. La messe a été célébrée en musique, et après l'office une garde d'honneur a raccompagné chaque autorité.

La fête du 1er vendémiaire an XII a été célébrée d'une façon un peu différente de celle de l'an XI. Le matin le mariage de la rosière a été célébré à l'église après la mairie. L'après-midi il y a eu tir à l'arquebuse mais pas de danses sur la pelouse. Le soir après le concert une troupe d'amateurs a monté un spectacle au bénéfice des victimes du récent incendie d'Annecy.

Serviteur zélé du gouvernement Samuel Bernard facilite à Annecy le rétablissement du culte, mais dans les limites tracées par la loi. Il y a encore peu de décrets d'application,

(48) AM 1D6/19. 22 floréal an XI. Le sous-préfet fait passer à la Commission des Hospices de la part du maire d'Annecy 51 livres argent du Piedmont.

(49) Séance du 6 messidor an XI (25 juin 1803) AM 1D4/77. Le maire a été encore plus grandiloquent et un conseiller municipal (Audé) s'est écrié « Et moi aussi j'ai contribué à la destruction de Carthage ! ». Le bateau plat coûtait 4000 livres. Pour réunir cette somme, faute d'argent liquide les plus riches ont dû emprunter hors du département.

(50) La messe a été demandée au maire par l'évêque « de Chambéry et de Genève ». Elle commémorait le 14 juillet et demandait la protection de Dieu pour la guerre contre l'Angleterre.

(51) Circulaire 20 germinal an XI 10 L 6 (91). Le sous-préfet a remis un drapeau à la Garde Nationale comme cadeau personnel « comme gage de son attachement à la ville d'Annecy ». Il a loué Bonaparte qui « a rétabli l'ordre sur la triple base des lois, des mœurs et de la religion ».

et quand il est embarrassé il demande au préfet ce qu'il faut faire : les divers métiers voudraient célébrer à l'église la fête de leur patron, doit-il y consentir ? (52), le repos du dimanche est-il obligatoire ? la police doit-elle le faire respecter ? (53)

Annecy, chef-lieu de deux cantons, doit avoir deux curés. Celui de la cathédrale (canton Nord) qui exerce déjà son ministère reçoit sa nomination officielle le 5 fructidor an XI (25 août 1803), l'acte de prise en possession de sa cure a lieu devant notaire, en présence du maire et du Conseil de fabrique, il sera enregistré à la sous-préfecture. En brumaire an XII (novembre 1803) le second curé est nommé (canton d'Annecy Sud), il officiera à St-Maurice (ex-St-Dominique) quand les réparations seront terminées (54), en attendant il secondera le curé de St-Pierre qui est surchargé. Le Conseil de fabrique a pris en main la gestion financière de l'église et de nouvelles donations pieuses permettent de rendre au culte sa splendeur.

*
* *

Samuel Bernard fait tout son possible pour satisfaire les Annéciens et attacher au régime, mais sa tâche essentielle est de les aider à retrouver le lustre et la prospérité que leur ville a autrefois connus. Pour cela il s'est fixé deux buts :

I/ *Développer l'instruction, pour former une élite dirigeante* (55).

II/ *Faire redémarrer l'économie.*

I/ Le seul établissement secondaire est le Collège. En interrogeant les élèves, il s'est rendu compte de l'archaïsme de l'enseignement scientifique qui leur était donné, il s'est informé auprès d'un ami de Genève (56) des livres élémentaires récemment parus, il les a fait adopter, ce qui était le meilleur moyen d'instruire les professeurs et d'élever le niveau de leur

---

(52) Le sous-préfet au Préfet 6 messidor an XI.

(53) Le sous-préfet au Préfet 8 thermidor an XI.

(54) Le sous-préfet a autorisé un emprunt de la ville 28 nivôse an XI. Le Préfet a donné son assentiment.

(55) Lettre du sous-préfet au maire, 10 fructidor an X. 1D6/19. Il veut avoir la haute main sur tout ce qui se fait au Collège. Il vient juste d'arriver et il veut savoir quels livres ont été choisis comme prix, et quel programme a été donné aux élèves pour les examens. Il prépare de grandes réformes dans l'enseignement du Collège.

(56) Le pharmacien Gosse. Lettre du 21 brumaire an XI (152). Fonds Gosse. Bibl. Universitaire de Genève.

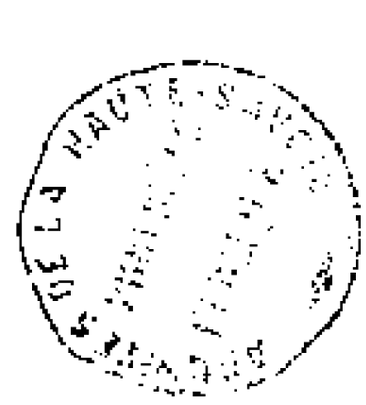
Etat des Traitements et

a Dijon

Noms et prénoms des Elèves	Lycées ou Collèges.	Etat ou profession des parens.	Lieux de la résidence des père ou parens.	
Bouquet aimé.	Grenoble.	Cordonnier	Annecy	
Chaumontet pierre	id.	Chapelier	id.	
Delachanière Bernard	id.	propriétaire et adjt. du maire	id.	
Dessaine jean marie	id.	ecclésiastique	id.	
Durand jean	id.	juge au tribunal de 1re instance	id.	10
Fougeux joseph.	id.	percepteur	id.	
Rugby françois	id.	Architecte	id.	
Séage jacques.	id.	chef de bataillon mort à l'armée devant Valenciennes	id.	
Vellard françois nicolas	Besançon	Rentier et ancien	Pellerine.	
Vignolas Albert.	Grenoble.	Capne de gend.ie	Annecy	30

certifié pour avoir raison de la

de 20. messidor an 13/.





...nnes, Des parens Des Eleves placés
Lycée.

Montant de		nombre de Noms Enfans.	observations.
Contributions progressives.	Sans retenue pour le rapport Des Commerce ou industrie.		
~ ~	500: ~	5.	
450: ~	600. ~	4.	Les indigents Dispensés Du paiement ne Sont Désignés que Lorsqu'ils abandonnent Leur
1000: ~	~ ~	9.	
1500. ~	200. ~	5	
600: ~	~ ~	6	L'Elève est Convalescent.
400. ~	800: ~	5.	
1000. ~	~ ~	3.	
400: ~	~ ~	1.	
1100: ~	100: ~	5.	
~ ~ ~	~ ~	5.	

Le Nommey Dépositaire Du présent Etat

enseignement. Aux examens semestriels de germinal an XI il constate que les élèves ont fait plus de progrès dans les six premiers mois qu'auparavant en un an, grâce aux professeurs, au choix des livres élémentaires, à la surveillance exercée sur l'éducation (57), à ces trois facteurs il a largement contribué.

Il remarque les bons élèves et cherche à leur faire continuer leurs études. Deux ont eu des places au Prytanée, collège de boursiers à Paris où l'on prépare les grandes écoles, il a pris comme secrétaire à la sous-préfecture un ancien élève de l'Ecole secondaire, Guilliet, et il a pu caser un bon élève de mathématiques, Amoudruz, auprès de Nouet, astronome et géographe qui fait à Chambéry la carte de la Savoie et du Piémont. Samuel Bernard a connu Nouet au Caire, et lui a laissé un bon souvenir car sa demande est accueillie très favorablement, le jeune homme est pris en stage et très vite rétribué. Le sous-préfet le fait savoir aux élèves du Collège pour les inciter à bien travailler en mathématiques, ce qui leur ouvrira beaucoup de carrières (58).

Malgré l'invitation du sous-préfet les professeurs du Collège n'ont pas ouvert leurs grandes classes à des auditeurs de tout âge. C'est lui qui fait des cours de physique aux adultes, il reconnaît que son auditoire est peu nombreux. Il déplore d'avoir si peu d'interlocuteurs pour parler de sciences (59).

A la veille de son départ, Samuel Bernard reçoit les 3 inspecteurs généraux qui font passer le concours des Bourses pour les lycées, ils lui apportent de Turin le témoignage des éloges que le général Menou, ex-commandant en chef en Egypte et actuellement administrateur général du Piémont lui a décernés (60). Les élèves du Collège sont examinés favorablement, et à son passage à Paris, en route pour son nouveau poste,

---

(57) Rien ne lui échappe. Il a fait une observation au maire parce que les élèves continuaient à sortir à 4 heures 1/2 après le 1er germinal au lieu de 5 heures (horaire d'été).

(58) Le sous-préfet à Truchet, instituteur et recteur du collège 17 vendémiaire an XII. Le père d'Amoudruz lui a demandé de placer son fils auprès de Nouet, « il y complètera son instruction, théorie et pratique et deviendra ingénieur distingué ». Le sous-préfet demande que Truchet lise en classe la réponse de Nouet « Je saisirai cette occasion de vous prouver toute ma confiance et mon dévouement en accueillant avec un vrai plaisir votre demande, et j'en aurai beaucoup de concourir à l'avancement du jeune élève ». Dès le 19 nivôse (au bout de 3 mois) Amoudruz a reçu un brevet et touche 600 F par an.

(59) Fonds Gosse n° 154.

(60) Samuel Bernard au général Menou, administrateur général au Piedmont 28 nivôse an XII. « Les inspecteurs généraux m'ont fait une joie bien sensible en m'apprenant que vous vous souveniez d'un des administrateurs et membre de la Société des Sciences à qui vous avez donné en Egypte des preuves de confiance et d'amitié ». Il vient d'être nommé à Rochefort, sinon il pensait aller prochainement lui rendre visite à Turin.

Rochefort, Samuel Bernard apprend qu'ils auront le plus de bourses (10) de tous les établissements du département [61] (voir le tableau).

Samuel Bernard n'a aucune intolérance religieuse et il sait qu'à Genève les dames reçoivent une éducation soignée. Quand il est arrivé à Annecy il a appris qu'un Pensionnat de jeunes demoiselles, dirigé par Mme Mayor, élevée à Genève et calviniste, était menacé de disparaître [62]. Il l'a protégé, a assisté aux examens, a institué une distribution des prix pour encourager les élèves, il y a fait un petit discours élogieux. Les jeunes demoiselles ont joué deux saynètes (de Mme de Genlis et de Berquin) « avec autant d'esprit et de talent que les élèves des maisons de ce genre les mieux tenues qu'il y eût à Paris ». Les élèves catholiques ont une répétitrice particulière qui veille à leur instruction et à leurs pratiques religieuses. Les cours durent trois ans ; les lettres, les arts, les travaux féminins y sont enseignés. Le mari de la directrice qui enseigne les sciences au Collège fait aux jeunes filles un cours élémentaire [63].

Si nous ajoutons que Samuel Bernard a fait ouvrir au Collège une bibliothèque contenant des livres de toute origine (la ville, les couvents, etc) accessible au public et aux élèves, on ne peut nier qu'une impulsion nouvelle ait été donnée aux études sous sa direction [64].

II/ Quant au réveil économique de la ville d'Annecy c'était le principal problème, et l'ingénieur devenu sous-préfet en connaissait les données. Avec l'émigration des nobles et du clergé les métiers traditionnels et le commerce d'Annecy ont perdu la majeure partie de leur clientèle ; la perte annuelle

---

(61) Le sous-préfet de Rochefort au maire d'Annecy, 7 germinal an XII.

(62) Le sous-préfet au préfet, 16 brumaire an XI. « On avait juré de la détruire, le directeur songeait à partir lorsque je suis arrivé ici ». L'intérêt pris par le sous-préfet à cet établissement a assuré son maintien. Il justifie cet intérêt par l'empire qu'ont les femmes sur les mœurs et les usages ; si elles ont le goût de l'instruction elles la répandront. Les élèves du Pensionnat l'ont charmé par leur réserve, qui convient aux femmes ; « l'assurance, dit-il, doit être une qualité des hommes ».

(63) Le programme détaillé du Pensionnat figure aux archives départementales avec les documents imprimés 10 L 6 (41).

(64) Dans sa correspondance avec Gosse il dit ses regrets de n'avoir pu faire davantage. Si jamais, écrit-il, je me trouvais dans une ville comme la vôtre, où l'on n'eut presque besoin que de ne pas comprimer le ressort actif qui vous porte tous vers le perfectionnement de l'industrie, des arts et des sciences, je me ferais assurément plus d'honneur. Alors si je pouvais chaque jour me rendre le témoignage d'avoir adopté ou fait exécuter quelque chose d'utile, je jouirais du sort qui me paraît le plus digne d'être ambitionné.

Lettre du 23 pluviôse an XI n° 154.

(Ms de la Bibl. publique de l'Université de Genève).

est évaluée à 150.000 livres (65). C'est une reconversion de l'économie qui est nécessaire d'autant que la réunion à la France ouvre au pays un marché considérable demandant une production plus importante pour une clientèle plus variée. Annecy possède des avantages certains : pour le commerce, la proximité de Genève ; pour l'industrie, les eaux courantes, le charbon d'Entrevernes facilement transportable par le lac, une main-d'œuvre travailleuse et bon marché (66).

Mais la jalousie entre villes voisines retarde la construction de nouvelles routes : celle qui est prévue, transalpine, d'Annecy à Moûtiers par Ugine qui passerait les Alpes par le col du Petit-Saint-Bernard serait plus courte que la route du Mont-Cenis, et Chambéry freine les travaux. Dans l'immédiat c'est la rivalité de Rumilly, située sur la route la plus fréquentée pour aller à Genève, qui joue de ses relations au gouvernement pour empêcher les réparations indispensables à celle d'Annecy-Genève dans le département du Léman. A son passage à Paris, en route pour son nouveau poste, Rochefort, Samuel Bernard fait des démarches pour qu'un crédit soit attribué aux Ponts et Chaussées dans le département du Léman pour ces travaux.

Pour l'industrie le principal obstacle est la crainte des gens aisés d'engager leur argent dans des manufactures. Ils préfèrent acquérir des terres et, dans l'opinion, c'est plus considéré. D'où la nécessité d'attirer des étrangers pour créer des manufactures qui donneront du travail à la population désœuvrée et misérable de la ville. Samuel Bernard compte beaucoup sur les Genevois. Un d'entre eux, Poncet, a à Annecy une fabrique d'indiennes qui marche très bien, et il faut tout faire pour la maintenir. Il est extrêmement contrarié dès son arrivée parce que le maire comme Président de la Commission des Hospices a en l'an IX renvoyé sans ménagement le directeur du Pensionnat du Collège, Rozier, genevois et protestant. L'affaire n'est pas encore réglée et il craint (67) le mauvais effet sur « ses compatriotes aussi fiers qu'industrieux qui seraient déjà venus former ici plus d'un établissement utile s'ils n'avaient craint

---

(65) Arrêté de Sautier (prédécesseur de Samuel Bernard) du 24 vendémiaire an X (14 octobre 1801). « Les revenus des établissements religieux et des émigrés propriétaires excédant 150.000 francs se consommaient dans la ville et contribuaient au bien-être de tous ; leur privation a jeté dans la misère une foule d'artisans et fait languir le commerce ».

(66) L'existence des couvents qui avec leurs dépendances, pouvaient être utilisés pour y installer des ateliers, diminuait considérablement les frais d'établissement des entreprises.

(67) Le sous-préfet au Préfet 18 fructidor an X.

d'être traités comme leur compatriote avec intolérance et sans égards ». Sa rapide intervention pour sauver le Pensionnat de Mme Mayor a même origine.

L'établissement d'une nouvelle industrie dans la ville, ou même l'agrandissement d'une déjà existante soulève chez les voisins une tempête de protestations. Burnod qui possède une poterie (68) et veut installer une roue et un moulin pour broyer les pâtes se heurte à une interdiction (69).

Les nouvelles industries viennent toutes du même groupe de « capitalistes » : des membres des familles Collomb et Ruphy qui habitent Annecy (70), et un compatriote, Tochon (Jean-François), numismate, membre de l'Institut, homme fortuné qui habite Paris mais revient souvent à Annecy et sert d'intermédiaire entre les ministères parisiens et les autorités locales.

La première en date est la *verrerie* installée dans l'ancien couvent des Annonciades, par la firme « Collomb et Cie », elle fut autorisée par un arrêté de Samuel Bernard le 29 nivôse an XI (18 janvier 1803). Les actionnaires étaient MM. Collomb, père et fils, domiciliés à Annecy, M. François Ruphy domicilié à Chambéry, M. Joseph Tochon domicilié à Paris. L'originalité de cette entreprise était l'emploi de la houille et non du bois pour fondre le verre (71). Mais l'emplacement du couvent des Annonciades est dans le voisinage de la fabrique d'indiennes de Poncet, sise au couvent de la Grande Visitation et dès le 20 ventôse Poncet a protesté : la fumée du charbon allait salir les étoffes qu'il étend sur les prés pour les faire sécher. Il faut ménager Poncet, un Genevois qui occupe selon les saisons de 100 à 150 ouvriers, tous du pays. Collomb est donc autorisé (arrêté du sous-préfet du 18 prairial) (8 juin) à faire un simple

---

(68) Le sous-préfet à Burnod 9 frimaire an XI. Samuel Bernard a examiné les produits de la poterie. « Votre manufacture, lui écrit-il, peut devenir extrêmement intéressante pour le pays. Déjà vous avez atteint à l'élégance des formes, la légèreté, la beauté de la couverte, il resterait à lui donner de la dureté et plus de cuisson ». Il désirerait qu'il participe à la prochaine exposition des produits de l'industrie française à Paris.

(69) Arrêté du 24 messidor an XI. Les travaux effectués par Burnod sur le canal ont mis à découvert la couche de détritus. Ordre lui a été donné de suspendre ses travaux, il n'en a rien fait mais a curé cette portion du canal.

(70) Ils sont apparentés par alliance.

(71) Arrêté du sous-préfet 29 nivôse an XI. Le sous-préfet est allé visiter la mine de houille d'Entrevernes concédée en 1794 pour 50 ans à M. Collomb et Cie. Il a trouvé le charbon de bonne qualité mais s'exfoliant facilement, donc impropre aux longs transports par voie de terre. Un chemin en lacets permettait de le descendre au bord du lac et de l'amener par bateau jusqu'à la verrerie.

essai [72]. Deux mois après, 6 thermidor, Samuel Bernard se rend avec son prédécesseur Sautier, membre du Corps Législatif, homme très estimé, chez Poncet qui reconnaît n'avoir pas souffert des essais, ce que Sautier consigne par écrit. Toutefois la verrerie chômera les deux mois les plus favorables à l'étendage des toiles (messidor et thermidor).

Le sous-préfet juge en connaisseur de la belle qualité des produits de Collomb [73] : bouteilles de verre olivâtre, vendues moins cher grâce à l'emploi de la houille et qui trouvent très facilement acheteur. Reconnaissant de l'appui qu'il a trouvé auprès des autorités, Collomb fait don aux hospices des 400 premières bouteilles ; le préfet en est averti par Samuel Bernard [74] et délivre le 4 fructidor l'autorisation définitive.

Lorsque le préfet avait fait en avril 1803 la tournée de l'arrondissement d'Annecy il avait remarqué une ancienne fabrique d'armes à Cran abandonnée et qui se détériore. Samuel Bernard lui envoie des renseignements sur ces bâtiments, proches d'une belle chute d'eau qui pourrait faire mouvoir plusieurs roues ; il voudrait, à défaut d'acquéreur à Annecy, qu'on fasse connaître en France l'existence de cette fabrique, qu'on achèterait bon marché (c'est un bien national) dans un pays où les vivres et la main-d'œuvre sont à bas prix. Mise en adjudication par le préfet, la fabrique n'a pas trouvé preneur ; c'est alors que Thomas Ruphy propose de l'acheter à un prix inférieur et le sous-préfet l'appuie énergiquement [75]. L'affaire a échoué ; après l'insuccès de l'adjudication, le préfet avait mis ce bien national dans une Sénatorerie [76]. Trois mois après le départ

---

(72) Le sous-préfet au Préfet 18 prairial an XI. Samuel Bernard craint que la fumée du charbon n'écarte non seulement Poncet mais « les étrangers qui voudraient faire des établissements dans un pays où l'industrie est en quelque sorte une plante exotique, qu'on a bien de la peine à acclimater ».

(73) En 1798, il a publié dans le *Journal de l'Ecole Polytechnique* un article sur la fabrication des glaces dans un atelier parisien.

(74) Samuel Bernard écrit également au maire, il loue la générosité de Collomb et la belle qualité de ses produits (7 thermidor an XI).

(75) Le sous-préfet au Préfet 12 nivôse an XII (2 janvier 1804). Samuel Bernard transmet la pétition de Ruphy et fait valoir que le bâtiment n'a pas trouvé d'acquéreur. Il est d'avis que les Domaines acceptent le prix réduit qu'offre Ruphy « c'est un homme solvable, connu pour ses talents, son activité, son génie particulier pour les entreprises ». Il établirait à Cran une roue à cylindre pour triturer les pâtes et il possède au couvent de Ste Claire à Annecy des bâtiments très favorables à l'établissement d'une papeterie ; Ruphy doit s'engager à utiliser ainsi les deux bâtiments.

(76) Samuel Bernard à Thomas Ruphy, 20 nivôse an XII (10 janvier 1804), (11 jours avant son départ).

de Samuel Bernard, qui eut lieu le 2 pluviôse an XII (21 janvier 1804) Ruphy vendit les bâtiments et le terrain du couvent de Ste-Claire à Duport, un industriel de Lyon (27 germinal an XII, 17 avril 1804) pour y établir une filature de coton ; la grande industrie s'installait à Annecy.

Samuel Bernard nommé sous-préfet à Rochefort se rapprochait de sa famille et de son pays natal. Ce fut une grande joie pour lui, mais il s'était attaché à ses administrés et dans ses adieux leur dit ses regrets de les quitter, il déplore que le peu d'autorité dont il est dépositaire ne lui ait pas permis de faire beaucoup de bien (77).

De Rochefort le 7 germinal, il répond aux amabilités que le maire lui a écrites, il déplore à la fois ses pouvoirs restreints et le défaut de toute espèce de ressources à sa disposition. Il aurait voulu faire davantage, notamment pour le Collège dont il s'est occupé avec Tochon à son passage à Paris (achat de livres, boursiers de lycée) (78).

Son apprentissage dans la carrière n'a pas été facile, il y a montré un zèle, une énergie et une compétence très remarquables. Autant que le permettaient les pouvoirs restreints qui lui étaient impartis, il a contribué à la mise en application des nouvelles institutions dans sa circonscription et à la remise en marche de son économie. Ses administrés en ont recueilli le bénéfice déjà sous sa direction, mais surtout après son départ sous son successeur.

M. MOLINIER.

---

(77) Arrêté du 2 pluviôse an XII de Samuel Bernard (adieux), n° 48.

(78) AM 1D6/19. Samuel Bernard sous-préfet de Rochefort au maire d'Annecy, 7 germinal an XII. Tochon s'est chargé du choix des livres et les a obtenus.

BIBLIOGRAPHIE

ARCHIVES

Archives Nationales

Dossier administratif de Samuel Bernard (16 germinal an X - 3 mars 1817). F 1B1 173[8].

Dossier de demande de retraite (1816) de M. Bernard Samuel, sous-préfet de Rochefort. F 1B1 156[18].

Archives de l'Hôtel des Monnaies

Demande de pension de retraite 1848.
Commission des Monnaies et Médailles (détail des services de sa sortie de l'Ecole Polytechnique à sa nomination de sous-préfet d'Annecy).

Archives départementales de la Haute-Savoie

10 L 2 Arrêtés de Samuel Bernard.

10 L 6 Circulaires, affiches.

10 L 8 et 9 Lettres de Samuel Bernard au Préfet Verneilh.

10 L 28 et 29 Lettres aux maires et aux particuliers.

Archives municipales d'Annecy

1D 6/19 Lettres de Samuel Bernard au Maire.

1R 13 Lettres de Samuel Bernard au Maire.

Cabinet des Manuscrits de la Bibliothèque publique et universitaire de Genève

Fonds Gosse n° 2630, 152 à 186 (Photocopie aux Archives de la Haute-Savoie).

Lettres de Samuel Bernard à H.A. Gosse.

IMPRIMÉS

Bibliothèque de l'Académie Florimontane

Verneilh. *Statistique du département du Mont-Blanc,* Paris 1807, n° 9077.

Bibliothèque Nationale

Bulletin de la Société de Statistique des Deux-Sèvres, t. VII.
Léo Desaivre. *Notice sur Samuel Bernard,* Niort 1889 [8° Lc 20 25 bis.

La première école de filles d'Annecy

La fondation de l'Ecole de Filles d'Annecy fut l'œuvre du Révérend Jean-Claude Fleury, né en cette ville, le 14 octobre 1669, ordonné à Avignon, le 18 août 1693, docteur en droit, prêtre le 18 septembre 1694, chanoine de la Collégiale Notre-Dame et bourgeois d'Annecy. Considérant *qu'il n'y avait en cette ville, aucune petite école fondée pour enseigner gratuitement les filles* il donna à la ville, par acte du 10 juillet 1713, *la somme de 20.200 florins avec maison, pour y tenir à perpétuité, deux maîtresses d'école, l'une en chef et l'autre en second, filles ou veuves sans enfants, lesquelles devaient être nommées par les syndics, examinées et agrées par l'évêque.*

L'acte de fondation

Malgré sa longueur, le document établissant la fondation faite par le Révérend Chanoine Fleury, en faveur de la ville d'Annecy est d'un réel intérêt par les arguments invoqués, les précisions apportées, le souci parfois naïf du détail révélé dans l'attentive rédaction de l'acte. On y signale, entre autres, en le déplorant, l'absence d'une école de filles gratuite dans la ville d'Annecy et le désir déjà ancien de créer une telle école :

Comme ainsy qu'honorable Perrine, fille de feu Maurice Sondaz et de Françoise Alard, ses père et mère, et veuve de François Fleury, bourgeois de la ville d'Annecy, eut désiré de son vivant établir une école pour l'enseignement et l'éducation des jeunes filles, pour la plus grande gloire de Dieu, ce qu'elle aurait désiré avant son décès, arrivé le 15 du mois de may 1711, âgée qu'elle était de 82 années, et c'est par une maîtresse d'école appelée Demoiselle Louise Péterel qu'elle eût voulu commencer cette œuvre d'éducation. Mais comme le temps n'a pas permis à la dite Sondaz de fonder cette école, ayant été prévenue par la mort, elle aurait avant son décès recom-

mandé au Révérend Supérieur Jean-Claude Fleury, docteur en droit et chanoine du vénérable chapitre de l'Insigne Eglise Collégiale d'Annecy, son fils de prendre soin de faire un établissement perpétuel d'une école, selon ses intentions qu'elle lui avait verbalement déclarées quelque temps auparavant.

Suivent l'indication des dons en espèces, productifs d'intérêts et le détail des locaux situés rue Notre-Dame, près de l'allée du Collège, aujourd'hui disparue, ce qui correspondrait à l'emplacement des anciens magasins Fournier, au n° 13 de la rue, occupé actuellement par la firme Prisunic. Ainsi, il est fait don de la somme de vingt mille florins, monnaie de Savoie qui produirent le revenu annuel de huit cents florins, à raison de quatre pour cent.

Le chanoine Fleury donne et baille d'un autre côté, tout le cours de maison qu'il possède dans la rue Notre-Dame et qui consiste en une boutique et emplacement de vente, et divers appartements avec toutes les tuiles cornières, bois à bâtir et autres matériaux qui se trouveront en place, lors de son décès. Ces matériaux seront ainsi capables de servir à la maintenance, donc à l'entretien de ce corps de maison et des dépendances. Le chanoine ne se réservait *que les deux chambres sises sur le derrière, et le galetas qui est au-dessus, la chambre qui a sa sortie par l'allée du Collège, et la cave située au bas de l'escalier.*

Même si ces chambres, ce galetas et cette cave sont réservés, Messieurs les Syndics pourront *appréhender la réelle, actuelle et corporelle possession,* au décès du donateur qui reconnaissait ne posséder à l'heure présente, *le cours de maison, qu'à titre précaire et comme usufructuaire.*

En outre, le chanoine Fleury donnait pour les fins de sa fondation, le capital de 200 florins à prendre après son décès, sur le plus liquide de son hoirie, par les Nobles Syndics et Conseillers de la ville. Cette somme devait produire 8 florins de revenu annuel, qui seront délivrés ainsi : quatre au Révérend Chanoine, prêtre d'honneur du chapitre de la Collégiale, désigné pour faire le catéchisme, chaque semaine et pour célébrer à perpétuité, une messe basse du Saint-Esprit, dans l'église Notre-Dame. Les quatre autres florins seront délivrés au Secrétaire de ville.

Ainsi la fondation est solidement établie et *les Nobles Syndics seront obligés de tenir à perpétuité, deux maîtresses d'école, l'une en chef et l'autre en second, filles ou veuves*

sans enfants, de bonnes mœurs, bien instruites en notre religion, sachant lire et écrire, et enfin capables de bien enseigner aux jeunes filles tout ce qu'il convient d'apprendre. A chacune de ces maîtresses, il sera payé annuellement et à perpétuité, par le Trésorier de ville, la somme de 350 florins, payables par moitié de six mois en six mois et toujours par avance.

Ces maîtresses devaient être choisies par les syndics et le Conseil de ville, personnes qui jouaient le rôle d'administrateurs de l'école ; elles étaient ensuite présentées au Seigneur Evêque ou en son absence, au Révérend Vicaire Général, pour être examinées suivant la doctrine chrétienne. On suppliait en outre humblement l'évêque d'honorer l'école de sa protection.

Pour le logement des deux maîtresses d'école, on avait assigné le deuxième étage, dans lequel il y avait trois chambres de plain-pied dont deux visant sur la rue. Dans la plus grande, on tiendra l'école ; il n'y aura que les bancs pour s'asseoir et les tables pour écrire. Outre les deux pièces restantes, les maîtresses disposaient d'une cave, d'une galerie, avec une petite chambre *au-dessus de la viorbe* et d'un galetas au-dessus de la grande chambre, donc donnant sur la rue Notre-Dame.

Les syndics et Conseil auront soin de louer le surplus du logement et d'en retirer les revenus, moyennant quoi, *ils seront tenus à toutes les réparations nécessaires pour le maintien de la maison et de faire jouir les deux maîtresses des appartements concédés comme aussi de maintenir et d'entretenir constamment les tables et bancs de la salle de classe.*

Ainsi tout est minutieusement précisé dans ce style juridique si lourd et si fleuri, très prisé à l'époque : le salaire des maîtresses, la désignation de leur logement, la chambre destinée à l'école, le détail des quelques dépendances, la location des pièces inoccupées, l'entretien des locaux et du mobilier scolaire. Le Conseil de ville a ainsi de grandes obligations.

La vie de l'école

Cette école devait malgré tout garder son indépendance et son caractère laïque. Le fondateur avait exigé qu'elle ne puisse jamais être réunie à aucune communauté, soit séculière, soit régulière, ni admettre des filles religieuses ou dépendantes de quelque communauté, pour y remplir le rôle de maîtresse d'école, ce qui, répétait-il, *est expressément prohibé et defendu*

par le sieur fondateur, qui défend de la même manière que la maison par lui donnée pour la dite fondation soit jamais vendue, aliénée, ou changée en aucune manière et qu'il ne soit jamais permis ou introduit aucun nouveau passage ou servitude dans aucun membre de la maison et de ses dépendances.

Seul, le surplus du logement pouvant exister après *celui confié aux deux maîtresses, pourra être loué,* mais là aussi, on exige des garanties, avec la même manière d'agir précautionneuse, imposant des répétitions qu'on devait juger fort utiles. *Il ne sera ascencé qu'à des personnes amovibles et nullement affectées pour toujours à des personnes de quelle qualité, condition, dignité, rectorat ou vicariat, le Conseil de ville se devant de conserver toujours, le dit cours de maison et faire jouir les maîtresses des appartements à elles assignés.*

Celles-ci demeureront ensemble, enseigneront gratuitement et ne recevront, ni exigeront aucune chose ni pour les bancs, fenêtres et balais, ni enfin pour aucun prétexte ou cause que ce puisse être, ni des filles, ni de leurs parents, ni par manière de présents, ni autrement. Il ne leur sera loisible de tenir aucune pensionnaire ou parente avec elle, sauf une servante. Force leur sera d'observer le règlement et de le faire observer aux filles qui leur seront confiées.

Le scrupuleux fondateur a l'ardent désir de faire œuvre durable. L'inventaire du mobilier, sa rigueur de prise en charge, les conditions de rémunération des maîtresses, les contraintes imposées, l'observation des règles d'éviction pour maladies contagieuses, le refus d'admission de certaines élèves, témoignent d'un souci de prévoyance, d'un désir de parfaite exécution, d'une constante volonté d'établir une organisation solide fortifiée par une vigilante surveillance.

Les maîtresses sont tenues de recevoir dans l'école, autant de filles qu'elles pourront instruire, sans exceptions de personnes, excluant toutefois et pour toujours, les *enfants mâles et les filles scandaleuses ou immodestes ou atteintes de quelque maladie dangereuse.*

La maison donnée est formée de quatre parcelles dont la plus grande confine au couchant, jouxtant la rue publique de Notre-Dame, demeure de Jean-Pierre Mottier, provenant des *hoirs Rubillon. Une autre part provient des hoirs Doche et comprend la chambre dépendant du collège et deux caves*

confinées au levant, plus une chambre située dans un second appartement, situé sur le devant, ayant sa sortie par l'escalier commun entre les hoirs Doche et Crochon, jouxtant la première parcelle et confiné du vent.

Enfin une cave, cour et placéages, dépendant du collège, orientés de même façon et une autre encore située dans l'allée du Collège — que beaucoup ont bien connue — où un escalier commun conduit aux anciennes propriétés Doche et Crochon. Le devant de cette allée conduit au Collège et à la boutique du sieur Crochon.

Ces descriptions compliquées à force de précision sont enfin arrêtées dans l'acte *fait et passé à Annessy, rue de Notre-Dame, dans la chambre destinée à l'école.*

Par cet acte touffu, on a créé pour des siècles, une école qui sera continuée par la suite, au bord du Vassé.

Cette fondation marque une date. On s'aperçut vite des grands avantages que retirait la ville d'Annecy de l'école de filles établie par la piété du chanoine Fleury. Aussi des personnes généreuses résolurent de consacrer une certaine somme à l'œuvre d'éducation et d'instruction des jeunes que la misère et l'incurie de certains parents condamnaient *à l'ignorance et à tous les vices qui font ordinairement cortège à la paresse.*

Un inventaire établi à la date du 19 octobre 1725 révèle qu'une demoiselle Marie-Antoinette Perrissin était à la tête de l'école. De nombreuses lettres adressées à Messieurs les Nobles Syndics et aux Conseillers de ville exposent respectueusement une demande de nomination. On y relève celles de Madeleine Poullet *bourgeoise, habitante de la présente ville d'Annecy,* âgée d'environ trente ans et qui joint à sa sollicitation, un acte de baptême. Le 11 octobre 1758, Marie-Marguerite, fille de Jean Pollet, libelle une supplique, ainsi que Philiberte Lathuille, fille du sieur François Lathuille, tandis que Demoiselle Charlotte Jacquet désire remplacer Madame veuve Burdin, le 28 mars 1787. Citons encore parmi les nombreuses postulantes, Gasparde Durand, Claudine Chevrillon, fille d'Antoine, et beaucoup d'autres encore, toutes bien intentionnées, pénétrées de probité candide, pétries de modestie, et de soumission renforcée et peut-être de satisfaction compétente.

Ferme rigidité dans les principes, stricte observation des devoirs religieux, tels semblent être les caractères de l'enseignement donné. Les règlements, établis par le prévoyant chanoine Fleury, gardent cette empreinte d'impérieuse défense de la foi

catholique et de sévère discipline. La condition expresse d'admission s'impose par sa netteté : *Toutes les filles qui voudront être recensées dans l'école, feront profession de la foi et de la religion catholique et romaine.* Dans de telles conditions, on recevra autant de filles que les maîtresses d'école pourront enseigner dès l'âge qu'elles seront en état d'apprendre.

Voici d'autres prescriptions impératives : *Toutes les filles paraîtront dans l'école, toujours modestes et le sein entièrement couvert. Celles qui seront immodestes ou qui ne voudraient paraître dans l'école, le sein entièrement couvert, ou qui ne voudront se corriger de leurs défauts seront réprimandées et si après deux avertissements, elles ne se corrigent, l'entrée de l'école leur sera fermée sans espérance d'y rentrer qu'après un véritable et évident amendement.*

L'entrée de l'école du matin se fera en tout temps à sept heures du matin et la classe durera jusqu'au moment où les élèves seront conduites à la messe qui sera à neuf heures, ou jusqu'à dix heures, s'il n'y a pas d'office. Pour l'école du soir, on entrera dès le second novembre jusqu'à Carnaval, à une heure après-midi pour faire classe jusqu'à quatre heures et demie. De Carnaval aux grandes foires d'octobre, la classe se terminera à cinq heures. Les congés de l'école seront les dimanches et fêtes, les mardis, le jour de la fête de Sainte Catherine, vierge et martyre, la veille de Noël, le lundi de Carnaval, le matin du mercredi des Cendres, les quatre derniers jours de la semaine sainte, le soir de l'octave de la Fête-Dieu, le mois d'octobre ou la moitié selon l'avis des Seigneurs Administrateurs, le matin du jour de la commémoration des Morts et le jour de la fête de son Altesse Royale.

Les recommandations voisinent avec les formalités d'inscription : *Les filles qui voudraient être reçues dans l'école s'adresseront à la première maîtresse d'école, qui les recevra, si elles sont capables. Toutes les filles de l'école seront bien obéissantes aux deux maîtresses auxquelles elles porteront tout l'honneur et le respect qui leur sont dus. Elles auront un soin particulier d'être fort dévotes à la glorieuse Vierge Marie et à sainte Catherine, vierge et martyre ; elles tâcheront de se confesser souvent et de communier selon l'avis de leur confesseur.*

Le dernier quart d'heure de l'école, soit du matin, soit du soir, sera employé à faire toutes ensemble, la prière du diocèse. On n'interrompra jamais les cours, sauf pour la retraite qui précède la première communion.

Les filles seront assidues de venir à l'école ; elles ne s'absenteront qu'après avoir demandé permission à la première maîtresse ; si elles ne l'ont pas fait, elles rendront raison de leur absence à la première rentrée. On tenait à une fréquentation régulière comme aussi à une stricte observance des devoirs religieux, car *les filles auront soin d'aller tous les jours d'école, autant que faire se pourra, deux à deux, modestement, à la messe de neuf heures et demie ou de dix heures, dans l'Eglise Collégiale de Notre-Dame, étant conduites par une maîtresse d'école.*

Maîtresses et filles assisteront à la messe basse qui se dira chaque année, à dix heures, dans la même église par le Révérend qui sera chargé du catéchisme, le premier jour d'entrée du matin après la Toussaint, pour demander les lumières du Saint Esprit et pour tous les besoins spirituels et corporels des personnes qui composent l'école, afin que toutes puissent passer saintement l'année.

Chaque samedi et chaque veille des fêtes de Commandement, une des maîtresses aura soin, au cours de l'école du soir, de faire faire par une des filles, une lecture spirituelle, l'espace chaque fois d'environ un quart d'heure ; les samedis la lecture se fera sur l'Evangile de lendemain et la veille des fêtes, sur la Vie des Saints ou sur quelques autres pieux livres et cela outre le temps consacré au catéchisme.

Il faut aussi éveiller et fortifier le sentiment de reconnaissance, aussi : *Maîtresses et filles sont invitées de prier Dieu, pour les fondateurs de l'école, notamment le quinzième de may, jour du décès de Dame Sondaz, arrivé l'an mil sept cent onze et d'entendre en l'église Notre-Dame, auprès de l'autel de Notre-Dame de la Grâce, la lecture de l'Evangile.*

Le règlement sera lu chaque année, dans l'école après la rentrée de Toussaint et après Pâques.

L'administration des syndics n'est pas moins attentive et scrupuleuse. Un inventaire des meubles et effets remis à Demoiselle Claudine-Françoise Hugon, maîtresse de l'école Fleury en 1768, le prouve surabondamment. La lecture de ce document fait penser au facétieux La Flèche de Molière, lorsqu'il énumère la liste des objets hétéroclites faisant partie d'un prêt consenti par Harpagon ; tout est consigné avec un sérieux de diplomate, verbalisé et reconnu par notaire. Orthographe et style mériteraient une attention particulière, mais la pittoresque présentation de ces biens donne une idée sur la modeste façon de vivre

des maîtresses de l'école Fleury, au 18e siècle, comme aussi sur la façon de rédiger des mémoires que notre grand auteur comique avait scrupuleusement observée. On y peut lire :

Premièrement, deux formes de lit bois de noyer, avec leur fond et pieds de sapin, deux garde-paille (ce sont les matelas), *deux couvertures catelognes blanches, deux autres couvertes de tridaine et deux chevets* (les oreillers), *un de plumes, l'autre de poussière d'avoine, un fond de lit, sauf la têtière, à fleurs de soie et laine, garni d'un côté de franges rouges et de l'autre, de petites franges rouges.*

Cinq rideaux de cady violet compris la litière, trois tringles de fer avec leurs anneaux et les boucles des rideaux, trois autres rideaux de serge de Valence rouge, le tout fort usé ;

Deux grandes tables de noyer avec leurs supports et un tiroir à chacune ; trois bancs de noyer dont l'un est gâté ;

Un vieux tapis de Bergame, une chaise à bras de noyer ; deux grands sièges et trois petits, le tout de noyer ;

Un garde-robes de noyer ayant deux rayons, un garde-robe de sappin, à deux portes et quatre rayons, tous deux fermant à la clef, trois bancs de sappain.

Et puis voici les différents ustensiles de ménage dont les maîtresses avaient la jouissance et aussi la responsabilité. Plaisante énumération qui compare les capacités des récipients, souligne leur état présent, atteste leur utilité et évoque aussi la façon de vivre dans les maisons d'Annecy, au cours du XVIIIe siècle. Le bassin de cuivre à puiser l'eau était d'un usage courant et permettait de boire à toute heure de la journée ; les seaux étaient nombreux et l'on veillait chaque soir, à ce qu'ils fussent remplis : précaution élémentaire contre l'incendie ; de nombreux plats d'étain entremêlés de cruches et de pots s'étageaient les uns au-dessus des autres, sur des planches ou sur l'énorme buffet de sapin ou encore sur la servante, sorte de petite table simple ou parfois à étagères où s'accumulaient plats, assiettes, écuelles, salière et chandelier.

Mais reprenons la pittoresque énumération de ces ustensiles de ménage : *Un bassin de cuivre à puiser l'eau, fort usé, un demi-pot d'étain, un vieil arrosoir de fer blanc, deux poêlons de cuivre jaune, l'un grand et l'autre petit, fort usé, une poële à frire, une poële à feu, fort usée et deux pinces de fer, six assiettes, une salière, un bénitier, deux écuelles, trois petits plats, trois plats un peu plus grands et une aiguière. Le tout d'étain, pesant environ dix-sept livres.*

Complétant ces pièces maîtresses, *un petit couteau à hacher les herbes, deux pots de métal avec leurs couverts de fer, l'un hors d'usage, un culier* (sic) *à pots de fer, usé, une servante et une crémaillère de fer,* (cette dernière d'un usage courant qui permettait, avec ses crans, de suspendre un récipient au-dessus du foyer) ; *un rouleau de bois* (pour pâtisserie sans doute), *une bassine à laver le linge, une clochette* (sans doute instrument pédagogique), *un dévidoir, un petit ratelier de sapin, une planche de sapin servant de rayon à la cuisine.*

Plus les perches du galetas, deux pontons à la cave, une lampe de laiton, un huilier de fer blanc, deux fourchettes d'acier, deux cuillers d'étain, six serviettes de toile, un moutardier d'étain, un cuiller à pot de laiton, rapiécé, un coquemard, deux petits seaux et un grand en bois de sapin.

Et l'on remarque encore que toutes les portes ferment à clef, que toutes les fenêtres ont leurs châssis ; mais on ne leur a concédé que deux rideaux de toile avec leurs tringles et anneaux, et pour compléter ces ornements protecteurs, on cite dans un charmant pêle-mêle, *un petit miroir avec son cadre, deux statues, l'une de Notre Dame, l'autre de sainte Magdelaine, un chenet de fer, un chaudron de cuivre, pouvant tenir lieu de seau, un mortier de fonte avec son pilon capé, un chandelier d'étain, un vieux linseul pour les lessives, de peu de valeur, dix mauvais essuie-mains, une tourtière et son couvert, une mauvaise hache, deux coffres de noyer fermant à la clef, un petit chandelier de laiton.*

En plus de cet ameublement et des nombreux accessoires nécessaires à la vie quotidienne, la maîtresse a besoin d'ouvrages pour ses méditations, son travail, son délassement ou ses rêveries. Nécessaire entretien de l'intelligence, désir de se perfectionner, besoin de s'évader des tâches trop matérielles. Certes, ce n'est point une bibliothèque importante, une « librairie » compliquée, permettant, comme dit Montaigne, de se « ronger les ongles à l'étude de Platon ou d'Aristote ». Mais on n'oublie pas choses du métier. Figurent en bonne place, *le Pédagogue chrétien,* et *le levain du Chrétien,* ouvrages en deux tomes, le *Catéchisme* de Mgr Pellier également en deux tomes, les *Sermons de La Colombière* en cinq tomes, les *Examens particuliers* en deux tomes. Et pour compléter cette collection offerte aux maîtresses d'école, un bien curieux ouvrage intitulé *Réflexions importantes sur la virginité.*

Ce minutieux inventaire s'enrichissait encore par des dons faits par des particuliers, à la chose commune qu'était l'école ; c'est ainsi qu'on peut lire dans un acte la liste des meubles et objets légués à *ladite école, par la Demoiselle Gottaz, maîtresse à l'école, par testament du 4 mai 1750, devant Buttin, notaire, et par billet du 28 février 1755.* Il s'agit *d'un lit garni, consistant en bois de lit, rideaux de cady violet, un matelas de crain ; une paillasse ; une couverture catalogne usée, dix linceuls de toile de ville à moitié usés, et portant quatre pièces, huit serviettes de treige, à moitié usées, un réchaud à vent, et quelques vaisselles de terre et de verre.*

Ce don comprend également des livres tous très édifiants. On y trouve *La vie des Saints,* in-folio, *Perfection* de Rodriguez Alonso, en quatre tomes, ouvrage d'un jésuite espagnol, publié en 1624, un des livres ascétiques les plus répandus en ces temps, puis *la Méditation de Burée, la Méditation de Dabely* en deux tomes. *L'Imitation de Jésus-Christ* offrait à nos maîtresses sa piété simple et confiante et sa profonde connaissance du cœur humain. Ce livre pour aider à les détacher d'elles-mêmes et du monde. Figurait encore, le *Nouveau Testament* en français.

Des tableaux devaient orner les murs, celui du Révérend Chanoine Fleury et celui de sa mère, donnés avec leurs cadres ; quatre autres représentaient la Sainte Famille, la Sainte Vierge, saint Bernard, sainte Claire. Ce souci artistique s'alimentait encore de quelques images pieuses.

L'inventaire portait encore *un crucifix, trois sièges de paille et une barbelière de sapin, plus une petite table ronde de sapin, avec son pliant,* dont l'énoncé fait encore songer à Molière qui emploie les mêmes expressions, plus une grande table de bois de noyer à douze colonnes ou piliers tournés, qui se tire par les deux bouts et garnie par-dessous de six escabelles. Celle de nos maîtresses paraît plus modeste. Certes, logement et mobilier n'avaient rien de luxueux et l'on pouvait rencontrer maint habitant d'Annecy, assis sur des sièges de paille ou lisant à une table ronde en bois de sapin, les bons livres qui faisaient surtout songer au salut des âmes, et partout la vie quotidienne nécessitait des ustensiles culinaires à rôtir ou bouillir, et lumière et chaleur pouvaient être admirablement accueillies par une poêle de cuivre ou une passoire de fer blanc.

Dans l'habituel désordre, ces accessoires d'usage domestique, figurent, sympathiques et modestes : *un couteau courbe avec sa planche de noyer, une échelle, un petit poêlon de cuivre,*

et son écuelle, une chaise percée, un pétrissoir, une marmite tenant environ cinq pots (1), de quoi confectionner soupe et potée, *un poids à peser, un mortier de pierre, dix draps* appelés linceuls, dont quatre *ne sont qu'à une aulne de toile et demie, un bassin à puiser l'eau, neuf nappes* (c'est l'abondance !), *dont quatre grandes à la Venise, et les cinq autres de treige, fort usées, douze serviettes également fort usées, une poële percée, un guéridon de noyer, une petite scie à poignée, un petit trépied de fer, deux petits marteaux, une mauvaise caisse de bois de sapin et un poêlon de fer.*

Pour la réserve de boisson, on dispose par ce don, de *deux tonneaux en bois dur, ayant chacun quatre cercles de fer, l'un tenant sept barils et l'autre trois barils et demi.* (Le baril avait une contenance d'environ 72 litres).

Ces dons montrent la sollicitude comme la considération que beaucoup d'Annéciens éprouvaient à l'égard de cette école, considérée comme une œuvre de bienfaisance, puisque l'enseignement s'adressait surtout aux filles des classes populaires. On ne peut affirmer que la formation intellectuelle fût très poussée. Les connaissances élémentaires, lecture, écriture, prières, messe, catéchisme, lecture de l'histoire sainte en constituent le fonds. Les filles de qualité allaient au pensionnat de la Visitation ; certaines avaient un précepteur, ou une maîtresse particulière.

Il était de règle, à l'époque, de ne pas pousser l'enseignement donné aux fillettes de l'école, toutes vouées aux tâches domestiques. On n'avait pas besoin d'une large culture, pour se livrer aux travaux du ménage. Et ce qui importait, ce n'était point la science des maîtresses, assez rudimentaire, que leur assiduité aux offices et l'enseignement religieux qu'elles pouvaient donner. Elles ne parlaient point de diplômes dans les demandes d'emploi qu'elles formulaient ; leur manifestation de dévouement, de piété, semblaient les meilleurs arguments de leurs sollicitations. Ainsi Gasparde Durand, fille autorisée par le sieur Claude-Marie Durand, Imprimeur du Roi, bourgeois et habitant d'Annecy est présentée nantie de saines qualités familiales, la *postulante ayant dès son jeune âge, été occupée à élever la jeunesse, puisqu'elle a concouru, avec ses parents,*

(1) Le pot d'Annecy mesurait 1 litre 476.

à donner l'éducation à ses sœurs et petit frère, étant l'aînée de seize enfants ; elle s'y est procuré toutes les connaissances nécessaires à son sexe et pour l'instruction de la jeunesse. Sa modestie lui faisant taire son mérite personnel et la douceur de son caractère social, se bornant à représenter qu'elle est issue de parents honnêtes et qu'elle sera toujours conduite à mériter l'estime et la bienveillance de ses supérieurs.

C'est avec de tels arguments qu'on *sollicite la nomination de maîtresse en second, à cette grande école de filles, suppliant Messieurs les Syndics à prendre en considération, l'exposé ci-dessus, promettant de se faire un devoir de leur témoigner sa juste reconnaissance par son zèle et formulant ses vœux, pour la prospérité du Conseil de ville et de ses membres.*

Une autre postulante fait toutefois appel à son expérience personnelle d'éducatrice, ce qui est fort rare. C'est Claudine, fille d'Antoine Chevillon, bourgeoise et habitante de cette ville qui expose humblement *qu'ayant appris qu'une des places destinées à apprendre aux jeunes filles de la ville les premiers éléments de l'alphabet et de l'écriture, allait être vacante, elle ose concourir à ce remplacement, persuadée que Messieurs les Syndics prendront en considération qu'elle a déjà exercé cet emploi, lorsque Demoiselle Perrissin était malade.* Elle ajoute encore : *L'essai de son écriture qu'elle vous donne, son âge de 36 ans et la protection dont elle était déjà honorée de Mgr l'Illustrissime Evêque qui voulait l'envoyer à Samoëns, pour y enseigner des élèves, vous détermineront et elle ose espérer qu'on lui accordera l'exercice de cette place vacante, se croyant nantie des qualités exigées en ces temps. Ainsi, elle se réunira à sa compagne, pour faire de cette école soumise à votre direction, une école de sagesse, de piété et de vertu ; elle passera au surplus sur les « incombances » et soumission requises pour pouvoir jouir des avantages et privilèges attachés à cette place.*

La Révolution française

Peu de temps après l'entrée des Français en Savoie, le 22 septembre 1792, les décrets de la Convention — que les questions d'enseignement ont toujours préoccupée — allaient recevoir un commencement d'exécution.

Le Conseil de la commune, dans sa séance du 24 floréal an II (13 mai 1794), arrêta que *les écoles existantes cesseront incontinent, avec défense aux divers instituteurs et institutrices de les continuer, à tous les élèves de les fréquenter, et à tous pères et mères, tuteurs ou curateurs d'y envoyer ou permettre à leurs enfants ou pupilles de les fréquenter, sous les peines du décret du 29 frimaire de l'an II.* Cette brutale décision était prise sous la présidence de Jean-Pierre Dussollier, premier officier municipal, assisté de François Favre, Marie Rosset et François Garbillon, Brunier et Veyrat, tous officiers municipaux. Faisaient également partie de ce Conseil, les citoyens Chenay, agent national pour la commune, Marchand, Bernard Favre, Jean Lachenal, Masson, Burdallet, Lombard, Buttier, Chevillon, Velland et Mabbout, tous notables.

On opéra ensuite le recensement des enfants de six à onze ans, des registres étant ouverts à la Municipalité, le 21 prairial an II (9 juin 1794). Et le 24 messidor an II (12 juillet 1794), invitation était faite aux parents de conduire les enfants *dans les appartements qui ont été assignés aux écoles.*

A l'école de filles, les Demoiselles Louise Déléan et Gasparde Durand avaient été nommées maîtresses, par le Conseil de ville, le 30 avril 1784. Elles restèrent en place jusqu'au 16 mai 1793 et furent alors remplacées par les Demoiselles Jeannette Daviet et Josèphte Blanc, nommées, conformément au décret du 29 frimaire an II, par le jury d'instruction, émanation du Conseil de la Commune.

Ce jury, très vigilant, continuait à manifester son autorité, usant largement des pouvoirs qui lui avaient été conférés. Il ordonnait entre autres, l'impression, la publication et l'affichage dans les classes, des arrêtés, avec *invitation expresse de s'y conformer.* On ne veut permettre aux élèves et à leurs institutrices de prononcer que le nom de citoyenne.

Les congés sont réglementés et fixés aux décadis et à l'après-midi des 3e et 7e jours de la décade. Fait notable pour Annecy : lorsque les décadis tombent un mardi, jour de marché, celui-ci est renvoyé au lendemain. Le 28 ventôse de l'an IV (19 mars 1796), on rappelle la loi du 21 septembre 1793 qui enjoint aux femmes de porter la cocarde tricolore : aussi les maîtresses de l'école ne doivent point paraître en public, sans être décorées de cet insigne de la liberté. Et comme les patrouilles de surveillance amenaient au commissariat de police, toutes les citoyennes en

contravention, il importait que les institutrices donnassent l'exemple de l'obéissance aux lois. Elles savaient obéir, assistant souvent à des manifestations : défilés, rassemblements près de l'Arbre de la Liberté ou devant la cathédrale, fêtes de la Jeunesse, fêtes républicaines, distribution des prix devant l'Autel de la Patrie, dressé selon les cas devant la Maison Commune ou au Champ de Mars. Elles devaient prêter serment en ces termes : « Je jure haine à la Royauté, à l'anarchie, attachement et fidélité à la République et à la Constitution de l'an III ».

Avec leurs élèves, elles figuraient à la célébration du décadi, devant l'église de la cathédrale. A dix heures du matin, les représentants de la Commune, le commissaire du Directoire exécutif et le secrétaire s'y rendaient en costume. A la réunion des citoyens invités par publication et affiches, on donnait connaissance des lois et actes adressés à l'Administration communale pendant la dernière décade ainsi que du bulletin décadaire notifiant les naissances et décès, les actes de jugement portant reconnaissance d'enfants nés hors le mariage, les actes d'adoption et de divorce. Quant aux mariages, ils étaient célébrés à cette occasion et seulement les jours de décadi. Les élèves des écoles publiques et des écoles particulières devaient donc assister au déroulement d'une part importante de la vie annécienne.

L'effectif des écoles publiques diminuait d'année en année. Quelques filles allaient suivre les cours de l'école de dessin, installée à l'évêché, le 14 janvier 1793 ; d'autres s'instruisaient auprès des sœurs de Saint-Joseph. Enfin certaines abandonnaient l'étude, l'obligation, bien que légale n'étant pas respectée. Un état du 16 messidor an VI (24 juillet 1798) indique qu'il ne reste qu'une seule classe, celle de Joséphine Blanc, qui n'a que 34 élèves. Or, on en comptait 122 en 1794, 82 dans la classe de Jeannette Daviet et 40 dans celle de Joséphine Blanc. En demandant cet état, le 3 messidor an VI (24 juin 1797), l'Administration centrale laisse percer une assez vive inquiétude. Elle voulait connaître, de façon précise, la situation de l'instruction publique, le nombre des écoles primaires de chaque commune, l'état nominatif des élèves qui les fréquentent, leur domicile, celui des maîtresses et maîtres. Elle désirerait également être instruite des écoles privées, maisons d'éducation ou pensionnat se trouvant dans la commune, combien il en existe pour l'un et l'autre sexe, quels sont les professeurs qui les dirigent, quels sont leurs principes, leurs mœurs et leurs

talents, enfin quelle influence ont ces établissements sur l'esprit public de la commune, s'il en est qui méritent encouragement ou blâme si leur existence est dangereuse.

Or à cette date, Annecy ne compte que deux écoles primaires publiques, l'une pour 51 garçons, l'autre pour 34 filles. Comme maison d'éducation figure un pensionnat, celui des boursiers des hospices civils qui entretient et instruit 8 élèves. Les écoles privées, au nombre de trois, accueillent des garçons : elles sont dirigées par les citoyens Louis-Joseph Boch, Joseph Rivollet, Aimé Truchet, Claude Terrier et Christian Courtois *tous patriotes, menant une conduite très réglée et possédant tous les talents nécessaires à l'exercice de cette place.* Il est reconnu que ces établissements ont *une assez bonne influence sur l'esprit public de la commune, aucun instituteur n'ayant une existence dangereuse.*

Les maîtresses de l'école Fleury étaient rétribuées sur des fondations particulières. Celles-ci, affirme le Directoire exécutif, le 27 nivôse an IV (17 janvier 1796) sont encore en partie perçues et mises à la disposition de l'hôpital civil *sans qu'aucune loi ou arrêté ait prononcé jusqu'ici une disposition contraire.* En réalité, ces fonds avaient été mis sous la main de la nation et l'Administration départementale ne voulait prendre *aucune détermination définitive sans connaître les titres de ces fondations et la valeur des biens qui y sont affectés.*

Il semble bien qu'il y ait là, une querelle de textes permettant de louvoyer, de défendre un bien aux contours mal définis. La Commission des hospices dans un rapport du 21 fructidor an VI (10 septembre 1798) *a vu avec regret que la majeure partie des capitaux et des biens-fonds avaient été exigés et aliénés par la République et qu'en l'état actuel, elle n'avait de disponible qu'environ 12.000 francs de revenus en réunissant l'ensemble de ces diverses fondations et en y comprenant les bâtiments du collège Chappuisien et ceux de l'école Fleury.* Cette commission défendait avec âpreté la Bourse des Pauvres Clercs, celle des Pauvres Ecoliers, mais rien n'allait aux écoles.

Le retour au régime sarde

Et les années passent. Le 24 mai 1806, le Conseil municipal, sous la présidence de M. Pierre-François Collomb, maire, après avoir entendu un rapport sur la situation scolaire, portant

projet de réorganisation de l'école Fleury, en reconnaît la *nécessité indispensable.* On charge alors MM. Philippe, Despine et Terrier d'en étudier et de présenter *le mode de fonctionnement et le règlement.* La Commission des hospices consultée, déclare que *la ville possède des revenus suffisants pour mettre ce projet à exécution, en attendant qu'on soit à même de former un établissement plus avantageux.*

Mais le Conseil municipal, applaudissant aux vues sages de ce mémoire, considère l'impossibilité de *satisfaire à l'intention du fondateur, parce que la République ayant dans le temps pris tout l'actif de la ville, la mairie n'a pas à sa disposition les fonds qui étaient spécialement affectés pour cette institution.*

Et pourtant, il est dans son intention de donner à l'instruction publique, *toute l'étendue que les circonstances peuvent permettre, regrettant entre autres que nombre de jeunes filles dont les familles sont indigentes et qui excéderont sans doute le cinquième des élèves à recevoir à cette école, risqueront d'être malheureusement privées de l'instruction,* les parents ne pouvant payer la légère rétribution exigée.

Aussi, pour donner à la jeunesse toute l'instruction nécessaire, le Conseil décide d'employer une partie des ressources de l'octroi, à payer une maîtresse d'école primaire, car il importe de créer cette seconde classe, afin que nulle fillette ne soit refusée. On porte même attention aux sommes dues par quelques locataires de la maison Fleury. Ils sont invités par le maire, à faire diligence dans leurs paiements et en cas de refus, un jugement sera sollicité pour les y contraindre, *par toutes voies de droit.*

Les fillettes reviennent plus nombreuses. Le 10 juin 1812, M. Pierre Collomb, maire, évoque à nouveau, devant le Conseil, le sort de la fondation Fleury et l'on souhaite *atteindre plus sûrement le but du fondateur* en désirant s'aider des lumières des Sieurs Philippe, procureur impérial, Falquet, juge de paix, et Cavagnat, ancien chanoine, principal de collège, pour examiner les candidates aux postes de maîtresses d'école, par suite du décès de Mme Bévillard et du nouveau poste à pourvoir. Après cet examen, les Demoiselles Marie Bourgeois et Annette Couturier, sont nommées, la première comme principale, ayant elle seule l'usage de l'appartement attaché à la chambre où se tient l'école, et la dernière sous le titre d'aide qui devra se rendre à l'école,

trois heures le matin et trois heures l'après-midi. Elles percevront, par moitié, la somme allouée au budget. Une partie sera prise sur la portion de recettes de l'octroi qui peut revenir aux hospices.

Ainsi, étaient reconstituées les deux classes de l'école Fleury.

Les institutrices de l'école Fleury, en place en mai 1832, date à laquelle le Conseil examine une demande présentée par Mme D'Houet qui désire obtenir un subside annuel de 2.000 livres, pour l'aider à *former et soutenir* un établissement pour l'instruction gratuite des jeunes filles pauvres. A l'appui de cette requête est présentée l'autorisation accordée par le Réformateur des Etudes de la Province à cette vénérable dame ainsi qu'aux Demoiselles Hippolyte Déborde et Moniot. Le Conseil considère cette proposition, comme très avantageuse, et répondant parfaitement à ses désirs ; il charge une commission de *s'aboucher avec Mme D'Houet et ses compagnes, pour déterminer les conditions pouvant aboutir à l'élaboration d'une convention.*

M. Hippolyte Burdallet est seul à se rendre à cette entrevue et Mme D'Houet lui manifeste aussitôt, ses plus belles espérances de réussite de son école qu'elle a d'ailleurs ouverte à une centaine d'élèves appartenant à des familles pauvres. Elle voudrait simplement une aide afin de disposer d'appartements assez vastes, pour la création de nouvelles classes, ajoutant qu'elle se soumettrait volontiers aux conditions qui lui seraient imposées quant au nombre des élèves et à la surveillance de l'administration communale qui pourra suivre les progrès des élèves. Mais en femme de tête avertie et expérimentée, elle revendique la complète liberté d'action dans l'organisation de son enseignement.

Le 25 mai 1832, les conseillers se montrent toujours fortement intéressés par ce projet ; ils tiennent à souligner qu'il n'existe à Annecy, pour l'instruction gratuite des *jeunes filles de la classe indigente,* qu'une seule école publique, l'école Fleury, placée sous la direction de deux maîtresses auxquelles la ville paie le traitement de 348 livres, ainsi que leur logement. L'exiguïté du local ne permet pas d'y recevoir plus de 60 élèves, nombre bien minime, comparativement aux besoins de la population.

Avec cette nouvelle initiative, déjà amorcée, toutes les jeunes filles pauvres seront accueillies. On leur enseignera la lecture, l'écriture, le catéchisme, l'arithmétique, les travaux manuels et les connaissances usuelles nécessaires pour être utiles dans la société.

Les renseignements obtenus par M. le Syndic, sur les établissements d'instruction formés par Mme D'Houet, dans quelques villes de France, sont en tous points avantageux ; toutefois, on veut connaître le résultat de son enseignement à Annecy et apprécier le zèle qu'elle apportera à l'éducation des fillettes. Alors, on passera entre l'administration de la ville et Mme D'Houet, des conventions, pour une durée de 18 mois, à dater du 1er juillet 1832, par lesquelles cette éducatrice s'engage à recevoir dans son établissement *toutes les jeunes filles pauvres qui se présenteront, sans pouvoir en refuser aucune, jusqu'à concurrence de 300 ; il lui sera payé sur les fonds de la ville, la somme de 1.500 livres par an, soit 500 livres pour chaque centaine d'élèves, sans rétribution supplémentaire, si le nombre dépasse 300. Cette somme ne sera versée qu'au moment de l'utilisation d'appartements assez vastes, pour recevoir toutes les élèves de la ville.*

Ainsi, au moment où le Conseil manifeste le désir de rendre stable et permanent l'établissement de l'Ecole élémentaire de garçons envisagée pour les Frères de la Doctrine chrétienne, il donne son plein accord à la création d'un autre établissement, pour l'éducation gratuite des jeunes filles pauvres. Et pour ces réalisations, il veut acquérir une partie du bâtiment formant l'ancien couvent de la Petite Visitation, dans lequel ces institutions se trouvent placées temporairement, ou encore tout autre local jugé plus convenable.

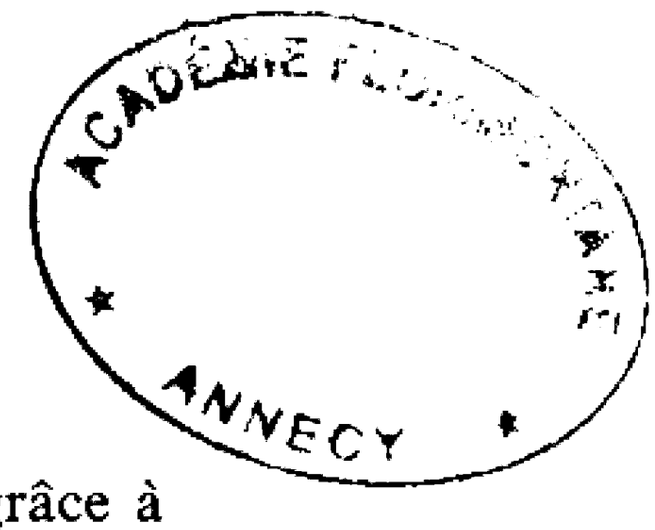
Et le 14 octobre 1832, est acquise la portion d'immeuble appartenant à MM. Ruphy et Jean-Louis Lachenal ; on décide également l'achat du bâtiment de l'ancienne église, à l'exception du galetas de Mme veuve Guillet et de la cave de M. Ogier, sous réserve que la somme demandée n'excédera pas 40.000 livres neuves. Or, les bâtiments situés du côté du midi font partie du legs fait par Mgr de Thiollaz, évêque d'Annecy, pour *servir à la formation d'un établissement d'instruction pour les jeunes filles pauvres.* Celles-ci déjà installées, le Conseil exprime la nécessité de leur donner la jouissance d'un jardin contigu à cette demeure et autorise le Bureau d'administration à traiter avec Mgr pour l'abandon de cette portion de terrain qui pourra être acquise par la commune. Décision prise au cours de la séance du 17 décembre 1832.

L'école Fleury continue. Les Demoiselles Marie Bourgeois et Annette Couturier sont encore en place en 1839, année où

elles demandent et obtiennent, le 16 décembre à l'Assemblée communale, une modeste augmentation de leur trop modique traitement.

L'établissement de Mme D'Houet n'aura qu'une existence éphémère ; il pouvait difficilement coexister avec les classes de garçons des Frères de la Doctrine chrétienne. Il fallait prévoir autre chose devant des besoins croissants. La fondation Fleury ne peut y faire face. On avait rappelé aux institutrices, le 6 mai 1830, l'interdiction de tenir une école payante. Souvent, l'on avait déploré le *retard apporté par défaut d'autorisation dans l'exécution des travaux qu'exigeait la caducité de la maison d'école appartenant à la ville.* Et l'on songeait de plus en plus à conserver l'esprit de cette fondation. L'autorité supérieure n'admettait pas la concurrence de l'établissement d'instruction gratuite ouverte par Mme D'Houet et celui-ci fut supprimé en 1833. Alors les sœurs de Saint-Joseph remplirent auprès des fillettes les mêmes fonctions que les Frères de la Doctrine chrétienne exerçaient avec succès, auprès des garçons.

Le 12 décembre 1833, le Conseil examine une lettre adressée à M. le Syndic, en date du 18 novembre, par Mgr l'Illustrissime et Révérendissime Evêque du Diocèse, portant demande du *concours de la ville dans le paiement des frais d'entretien des sœurs de Saint-Joseph* et manifestant le désir *qu'on voulût bien leur accorder la somme annuelle de 1.500 livres, votée pour l'établissement d'instruction gratuite des jeunes filles, ouvert par Mme D'Houet et supprimé par suite des ordres supérieurs.* Après des renseignements extrêmement favorables, recueillis par le Bureau d'administration, le Conseil accorde le 28 décembre 1833, l'allocation demandée.



La création de la salle d'asile

En 1842, se décide la création de la salle d'asile, grâce à l'initiative des Dames de la Charité, sous les auspices de l'Administration municipale et avec l'aide de personnes charitables. Elle fut ouverte dès le commencement de l'année 1843, dans un local dépendant du couvent des sœurs de Saint-Joseph qui concédèrent la jouissance de leur maison et consentirent à donner sans rétribution, pour sa direction, deux sous-maîtresses

auxquelles fut adjointe une sœur converse, chargée du détail de l'organisation et des soins matériels nécessaires aux jeunes enfants admis dans cet asile. Les Dames de la Charité, sous la présidence de Mgr l'Evêque, sont chargées de pourvoir aux divers besoins de cet établissement, d'en surveiller la bonne tenue, de prononcer les admissions qui ont dû être *très restreintes, jusqu'à ce jour, par suite de l'exiguïté du local provisoire qui ne permet pas d'y recevoir plus de 80 à 90 enfants.*

Et pourtant, l'utilité de cette première école maternelle, au milieu d'une population ouvrière et industrielle était incontestable. Pour la maintenir et la développer, la charité publique ne fit pas défaut. Dès son origine, il fut affecté à cette œuvre, une somme de 1.400 livres, produit d'une loterie ouverte en 1841, en faveur des pauvres de la ville, un subside du Conseil communal de 300 livres, le montant de souscriptions et dons divers de particuliers qui s'élevèrent à 2.428 livres. En 1844, les sommes affectées à cette institution, par la générosité publique étaient de 1.151,20 livres. On eut ainsi une somme globale de 5.279,20 livres. On plaça un capital de 3.225 livres, le surplus ayant été employé aux premiers frais d'établissement et aux paiements des dépenses courantes de cette salle d'asile. L'élan était donné. En 1845, le produit d'une nouvelle loterie atteignit 5.500 livres. Au subside annuel de la ville, 400 livres, est venu se joindre le bénéfice réalisé en 1848 par l'Association annécienne pour l'achat des céréales et un legs de 1.000 livres fait par Demoiselle Rose Gallo, par testament du 30 avril 1846. Et lorsque les projets de construction prirent corps, les Dames de la Charité qui administraient l'établissement avaient à leur disposition un capital de 16.000 livres, qui fut abandonné à la ville, pour la construction tant souhaitée.

Cette provision est acceptée par délibération du Conseil communal du 8 mai 1848, approuvée par ordonnace de M. l'Intendant de la province, en date du 19 mai. Déjà. le 18 décembre 1847, on s'était prononcé pour la cession gratuite d'un emplacement pour la construction de cette salle d'asile, dans la moitié de l'île qui longe au sud-ouest le bâtiment de l'école chrétienne.

Le clos Lombard, lieu champêtre, humide et insalubre s'était animé en 1840, avec l'ouverture de cette école de garçons, tout le long d'un quai récemment construit. L'herbe poussait drue aux alentours et faisait l'objet d'enchères annuelles.

M. François Ruphy y possédait un terrain d'une superficie d'un journal et demi, sur le bord du canal. Il le vendit à la ville pour la somme de 1.000 livres neuves.

Ce clos était alors divisé en onze îles. Trois d'entre elles avoisinaient l'école et l'on avait démoli le mur du cloître de l'ancien couvent en 1841. Souvent le lac submergeait les terres. Ses bords offraient une végétation haute et touffue de joncs et de roseaux, et la vase solidement maintenue façonnait un marécage consistant et bourbeux. Elle encombrait les eaux, en gênait le dégorgement, exhaussait le sol, occasionnant, aux dires de rapports d'édiles, souvent dans *les chaleurs d'été, des exhalaisons méphitiques.*

C'est donc dans ce milieu fangeux qu'allait s'édifier cette école, au bord du canal du Vassé. L'urgence empêchait toute discussion. Certes, l'on rêvait à d'autres lieux. On louait la situation, les agréments du couvent de Saint-Joseph. Cependant, ce dernier, par le resserrement de ses salles contraint les sœurs et les élèves à une pénible vie collective qui risque de restreindre l'efficacité d'un enseignement, pourtant donné avec dévouement. Une cour exiguë ne facilite point les ébats et la galerie où l'on se réfugie les jours de pluie est impropre aux jeux et aux mouvements. Des plates-bandes gazonnées sur la marge desquelles s'épanouissent des fleurs, ceinturent un abondant potager ; le tout constituant un domaine réservé, sagement interdit à une jeunesse destructrice.

La construction de l'école de filles

Ainsi se trouve amorcée la construction de l'école de filles du quai Jules-Philippe. Le Bureau d'administration de la ville donne son accord à l'adjudication le 3 juin 1848. La dépense prévue s'élève à 20.500 livres. Les fouilles pour les fondations sont payées 0 livre 60 le mètre cube, soit 134 livres 40. Leur maçonnerie 1.296 livres ; la toiture est évaluée à 2.598 livres 70 et la maçonnerie, hors des fondations, 6.750 livres. Le confort est sommaire : on y prévoit un simple cabinet de latrines provisoire en bois dont le coût est de 80 livres.

M. l'Ingénieur de la ville Justin, surveille les travaux. Le 2 juin 1851, le Conseil ajoute 7.500 livres, jointes à l'allocation de 4.000 livres, pour l'achèvement de cette salle s'asile

qui pourra ouvrir à l'automne. Le transfert de l'école tenue au couvent de Saint-Joseph s'effectuera peu après. L'année précédente, le 1er juin 1850, le Conseil avait eu à examiner une lettre de la Sœur supérieure qui signalait plusieurs améliorations à apporter au fonctionnement de l'école confiée à ses soins : une fourniture de bancs et un achat de petites ardoises ou de planchettes noires, de craies et de crayons, pour les 3e, 4e et 5e classes, afin que les élèves *puissent apprendre les principes de l'écriture et de l'orthographe.* A l'unanimité, on accorde 150 livres pour ces achats et une somme égale, pour une distribution de prix, en fin d'année.

Une fois transportées dans le nouveau local, les banquettes demandées et obtenues s'avèrent inconfortables. Une lettre de M. le Proviseur Royal du Genevois en souligne les inconvénients, au syndic Aimé Levet qui les expose au Conseil le 4 décembre 1852 : *ces bancs n'ont ni pupitre, ni dossier ; aussi les élèves ne peuvent s'appuyer nulle part et sont condamnées à une position extrêmement pénible pendant plusieurs heures que durent les leçons, de sorte que la fatigue qu'elles éprouvent doit nuire nécessairement à leur santé ainsi qu'à l'attention qu'elles doivent à l'enseignement de leurs maîtresses et par-là même, à leurs progrès dans leurs études.* La situation était d'ailleurs la même à l'école de garçons. Le Conseil de ville estimant les dépenses à engager, peu considérables, charge le syndic de faire exécuter ces travaux, pour remédier à cet évident manque de confort.

En 1852, une adjudication est faite pour la fourniture de mobilier à l'école de filles. Le 18 décembre 1855, on y ajoute un crédit de 500 livres et le 13 décembre 1856, une demande faite par la Supérieure des sœurs de Saint-Joseph, directrice attentive, reçoit entière satisfaction et l'on vote une allocation de 839 livres 50, pour *subvenir aux frais à faire pour la fourniture de mobilier et l'exécution de réparations devenues indispensables.* En 1854, on installe les calorifères et l'on peut noter qu'avec cette concession au progrès, les frais de chauffage pour l'école de filles s'élèvent pour l'année à 280 livres 50. Puis ce sont les latrines mentionnées comme provisoires dans le devis de 1848, qui retiennent l'attention du Conseil de ville qui dans sa séance du 15 septembre 1858, examine les plans dressés par M. Monnet, l'agent-voyer communal en vue du *remplacement des latrines existantes qui sont insuffisantes et occasionnent des exhalaisons incommodes et insalubres, pénè-*

trant à l'intérieur des classes. On espère réduire la dépense à 900 livres, en faisant exécuter ces travaux avec *économie et en utilisant pour cela quelques matériaux existant sans destination précise, dans les dépôts de la ville.* Aussi, M. l'Intendant général sera prié de vouloir bien autoriser cette construction.

Le 2 décembre 1858, on décide d'établir la galerie qui domine la cour. Il s'agissait de rendre indépendante une classe où l'on ne pouvait parvenir sans passer dans une précédente, ce qui gênait l'enseignement. La somme prévue est de 500 livres. Ce jour même, on décide de fournir de l'eau potable à l'école, en utilisant les eaux qui s'écoulent de la fontaine érigée sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Ce projet comprend également l'installation d'une borne fontaine près du passage du Collège, pour le pensionnat, l'école Fleury et les habitants de ce quartier. Pour l'exécution de cet ensemble, on vote un crédit de 1.707 livres.

Le régime français

Puis vint l'Annexion. Il était normal que le nouveau pouvoir s'intéressât aux écoles. Le préfet adresse le 12 février 1861, une circulaire relative à l'instruction primaire, invitant le Conseil municipal à prendre des délibérations précises sur l'organisation de l'enseignement, les crédits utilisés, les projets de création. Une commission de trois membres est nommée le 15 mars, afin de recueillir les renseignements opportuns et faire toutes propositions utiles. Elle est composée de MM. Eugène Buttin, propriétaire, François Auclair, ex-procureur et Louis Calloud, pharmacien. Son rapport est examiné par le Conseil le 18 novembre 1861 ; il présente un excellent résumé de la situation scolaire annécienne, tant pour les garçons que pour les filles. Pour ces dernières, l'enseignement a été confié aux sœurs du couvent de Saint-Joseph moyennant le traitement annuel de 1.500 francs, soldé avec les ressources ordinaires de la commune, sans donner lieu à aucune rétribution de la part des élèves ; une autre école primaire communale est confiée à deux institutrices laïques dont le traitement fixé à 500 francs par la fondation Fleury est également payé sur les fonds de la ville qui assure en outre le logement des maîtresses et la fourniture des salles de classe dans la maison appartenant à cette vieille fondation. Toutes ces écoles sont pourvues du mobilier

nécessaire acquis aux frais de la ville qui pourvoit également au chauffage des locaux et à l'acquisition des prix distribués régulièrement aux élèves. Comme la généralité des enfants de tout le territoire de la commune, — d'ailleurs peu étendue — est admise dans ces écoles, il ne peut être envisagé d'ouvrir des écoles spéciales pour les hameaux. Il n'y a pas lieu de modifier l'état actuel des choses ni d'allouer de plus amples crédits pour les dépenses de l'instruction primaire.

Certes, l'école du clos Lombard prospérait ; les élèves venaient de plus en plus nombreuses et certaines jusqu'à l'âge de seize ans : c'était l'amorce du cours complémentaire qui se dessinait. On y comptait 300 élèves et la population s'en trouvait satisfaite. Tout au contraire, l'école Fleury vivotait dans l'inconfort, animée par la faible activité de maîtresses vieillissantes. Les deux pièces contiguës du second étage où l'on accédait par deux escaliers différents n'étaient éclairées que par deux fenêtres donnant sur la rue Notre-Dame. La cuisine longue mais très étroite, mal éclairée par une seule fenêtre donnant sur une petite cour sombre était attenante avec la chambre du midi, le tout formant avec cave et galetas un bien petit et trop modeste appartement. Indigente école mal entretenue et de moins en moins fréquentée. En 1864, il ne restait que 26 élèves confiées à deux maîtresses, les Demoiselles Marie Bourgeois, âgée de 80 ans et Marie Mathieu de 75 ans. Elles conservèrent leur tâche jusqu'en 1866, date où ces vénérables personnes s'en allèrent à la retraite, en raison de leur grand âge (82 et 77 ans). Pour leurs longs, patients discrets et honorables services, elles reçurent une pension de 150 francs, avec la jouissance d'un logement gratuit, à partir du 1er janvier 1867, dans les chambres du 3e étage de la maison dépendant de la fondation du chanoine Fleury, et qu'elles avaient animée durant si longtemps. Mlle Gourmand est alors nommée directrice, assistée de Mlle Antoinette Vauthier, qui dès l'âge de onze ans, a constamment donné ses soins à l'enseignement dans cette école, comme aide-institutrice.

La fin de l'école Fleury

Le 13 mai 1865, le Conseil municipal reconnaissait franchement l'impossibilité de tirer un parti avantageux pour la tenue d'une école de filles dans cette maison vétuste. Aussi charge-t-il, le maire de continuer ses recherches pour trouver

un local plus avantageux, l'autorisant même *à se présenter au besoin aux enchères qui pourraient se produire, dans le cas d'une vente favorable pour un nouvel établissement.* Mais tout demeure en l'état de délabrement durant des années et le 22 novembre 1879, on affirme à nouveau que le local de l'école Fleury ne réunit pas les conditions nécessaires pour un bon fonctionnement d'une école primaire de filles. Il serait bon de le vendre et de conserver le produit de cette vente à la création d'une école secondaire de filles. On irait ainsi au-devant d'intentions souvent manifestées, se justifiant de plus en plus par l'afflux d'élèves âgées à l'école du clos Lombard, où le nombre de classes devient insuffisant. En 1885, rien n'est vendu ; on enseigne toujours rue Notre-Dame. C'est Mme veuve Rey qui est directrice et qui demande par lettre qu'en raison des grandes chaleurs, la date des grandes vacances soit fixée au 20 août. Elle obtiendra satisfaction et avancera la distribution des prix.

Cérémonie bien modeste, car l'école Fleury éprouvait toujours les plus grandes difficultés à recruter ses élèves ; les locaux se vident peu à peu. Une seule classe lui suffit, alors que les cinq existantes sont insuffisantes à l'école des sœurs. La pédagogie peut paraître simpliste, mais le dévouement est grand. En 1877, 286 élèves sont assidues. L'administration rêvait d'une meilleure répartition dans les classes. Le 9 juin 1877, l'Inspecteur primaire la signale *bien inégale* à M. l'Inspecteur d'académie, en raison de l'espace disponible. 107 élèves des plus jeunes élèves sont réunies dans une seule pièce de 80 mètres carrés. 58 s'entassent dans la seconde classe, 49 dans la troisième, 39 dans la quatrième et 33 seulement dans la cinquième classe, appréciation restrictive montrant que l'on n'avait pas les préoccupations qui ont par la suite condamné les classes surchargées.

La réforme envisagée était-elle audacieuse ? Elle condamnait certes, une pratique fort gênante pour tous. *Il serait avantageux que la première classe fût partagée par une cloison, de manière à permettre à chaque maîtresse d'enseigner dans une pièce distincte.* Une autre amélioration est souhaitée : *Une autre salle à l'usage de parloir serait également nécessaire.*

Mais on veut faire mieux que d'accéder à ces modestes et légitimes désirs. On veut construire de nouvelles classes et un projet d'agrandissement est aussitôt établi. Le 20 août 1877, il est adopté par le Conseil municipal. Le devis s'élève à 49.734 francs et en ajoutant les honoraires de l'architecte soit 1.511 francs, on prévoit une dépense de 51.245 francs. Les

travaux de terrassement, de maçonnerie et l'achat de pierres de taille exigent une somme de 1.928 francs. Ils sont menés rapidement et l'école prend alors l'aspect qu'elle a encore aujourd'hui.

Trois ans plus tard, le 5 novembre 1880, le Conseil municipal ratifie la dénonciation des conventions passées le 29 août 1857, avec le Provincial de la Corporation des Frères de la Doctrine chrétienne.

C'est le début d'une longue réorganisation de l'enseignement annécien, qui pourrait faire l'objet d'une nouvelle étude. Le 8 août 1887, l'école Fleury ferme ses portes : elle ne les rouvrira pas, ayant été supprimée par une délibération du Conseil municipal le 19 novembre 1887. Le Conseil départemental de l'Enseignement aurait voulu que le nom de classe Fleury soit donné à une salle de la nouvelle école de filles, mais cette disposition, qui eut perpétué le souvenir du fondateur de 1713, tombera rapidement en désuétude.

Marcel REBUT.

Notes sur les fresques d'Abondance et de Vulmix

I. — *LES FRESQUES D'ABONDANCE : date de l'incendie*

En 1863 l'architecte Charvet [1], faisant rapport au préfet de la Haute-Savoie et citant les travaux manuscrits de l'abbé Dufour et ceux de l'abbé Blanc qui fut 22 ans vicaire à Abondance, a fait état d'un incendie qui aurait éprouvé l'abbaye d'Abondance vers l'an 1400. Voici d'après Charvet ce qu'écrivait l'abbé Blanc : *Vers l'an 1400, le couvent d'Abondance fut incendié, et l'abbaye, c'est-à-dire les chanoines perdirent, dans ce désastre affreux, le plus précieux de leurs documents, savoir le code de la table où était spécifié la qualité et la quantité de viande que chacun d'eux devait percevoir à chaque repas ; mais, par bonheur, l'usage du code ne brûla pas ; mais il survécut à l'incendie, et fut, dans la suite des temps, le seul moyen d'obéir à ce code précieux ; les chanoines ne cessèrent de solliciter l'abbé de prendre des mesures pour rédiger de nouveau, par écrit, le contenu de l'ancien code, pendant que les vieux pouvaient encore rendre le témoignage de ce qu'ils en savaient et que l'usage en était encore en pratique.*

En conséquence, l'abbé (François Decrest) et les chanoines (au nombre de 9) donnèrent en 1458 à révérend Jean de Bonna, prieur de Ripaille, et à révérend François de Liando, prieur de Nion, la commission de prendre les informations de tous les anciens de la maison d'Abondance et de tous les usages pour l'ordre de la table, et de rédiger le tout en acte authentique

---

(1) Charvet - *Recherches sur l'Abbaye d'Abondance.* Lyon 1863, p. 112, 119. En page 119, Charvet écrit : « Au commencement du XV[e] siècle un incendie brûla le monastère. Cet incendie respecta le cloître, mais dut l'endommager un peu ».

Mercier - *L'Abbaye et Vallée d'Abondance.* Mém. et doc. publiés par l'Académie Salésienne. VIII, Thonon 1885, p. 193-194 et p. 343 à 347.

Picard - *L'Abbaye d'Abondance.* Mém. et doc. publiés par l'Académie Salésienne. XVIII, Thonon 1904, p. 118.

qui eut force de loi : ceux-ci ayant pris connaissance exacte de tout, réglèrent tout ce que devaient fournir pour la table le prieur et le pidancier du couvent.

En 1885 le chanoine Mercier dans sa monographie sur la vallée d'Abondance fit à son tour état de ce « code de la table », se référant lui aussi aux travaux des abbés Blanc et Dufour et parla de *l'incendie du monastère à la fin quatorzième siècle.* Il donne comme seule référence les *nombreuses copies authentiques* de documents que possédaient les anciens habitants de la vallée.

Cette date « vers l'an 1400 » a été reprise par divers historiens, qui malheureusement ne se référaient à aucun document d'archive, et elle fut accréditée notamment par W. Deonna et E. Renard dans la très consciencieuse étude qu'ils consacrèrent en 1912 à cette abbaye ; elle a provoqué des discussions chez les historiens de l'art, qui se sont intéressés aux fresques du cloître (2), chez ceux du moins qui la tenaient pour une certitude et qui supposaient que l'incendie avait touché le cloître : Les fresques avaient-elles été exécutées avant ou après l'incendie ?

Rappelons que Gélis-Didot et Lafillée en 1887 ont proposé une datation antérieure à 1400, et que Robert de Lasteyrie en 1927 citait les fresques d'Abondance comme *de charmantes peintures du XIV^e^ siècle* dont *« l'Annonciation » est peut-être la plus intéressante pour l'heureux accord qu'on y remarque des influences françaises et italiennes.*

De son côté l'historien de l'art Conrad de Mandach avait proposé en 1913 une datation vers 1480 ; cette datation fut reprise par de nombreux historiens français, qui liaient l'exécution des fresques à celle des armes de Savoie qui auraient été celles du prieur commendataire Jacques de Savoie en fonction en 1481.

Les auteurs italiens de leur côté, tels le docteur Vittorio Viale, M. Marziano Bernardi, le docteur Mallè et le professeur Castelnuovo, ont ignoré la date supposée vers 1400 ; et, se

---

(2) W. Deonna et E. Renard - *L'Abbaye d'Abondance.* Genève 1912, p. 30.

Gélis-Didot et Lafillée - *La peinture décorative en France du XI^e^ au XVI^e^ siècle.* 1887.

M. Roques - *Les peintures murales du Sud-Est de la France du XIII^e^ au XVI^e^ siècle.* Paris 1961, pp. 274-279.

Y. Bonnefoy - *Les peintures murales de la France gothique.* Paris 1954, p. 34.

Conrad de Mandach - *De la peinture Savoyarde au XV^e^ siècle* - in *Gazette des Beaux-Arts.* 1913 et *Revue de Savoie.* Chambéry 1914, pp. 5-26.

R. Oursel - Compte rendu bibliographique in *Annesci* 1965, p. 113-116.

R. Oursel - *Art en Savoie.* Paris, p. 175-176.

fondant sur des considérations de style, d'architecture et de costumes, ils discutent pour dater les fresques d'Abondance dans la 1re, 2e ou 3e décennie du XVe siècle.

Dans la communication que nous avions faite au Congrès National des Sociétés Savantes de 1960 à Chambéry (3), nous avions exposé l'état de la question et terminions notre propos en écrivant : *nous serions enclin à penser que si ces fresques ne sont pas antérieures à 1400, c'est dans la première moitié du XVe siècle au plus tard qu'il faut fixer la date de leur exécution.* Nous avons plus longuement débattu de ce problème en 1965 dans notre ouvrage sur la « Peinture du Moyen Age en Savoie » (4), suggérant que les fresques d'Abondance pourraient être l'œuvre d'un atelier de Giacomo Jaquerio le peintre de Turin dont la présence intermittente dans la région de Genève et Thonon est attestée avec certitude entre les années 1401 et 1426. Et nous écrivions : *Un jour viendra peut-être où quelque document encore enfoui dans des archives non dépouillées apportera la lumière sur la question de savoir si c'est le maître lui-même qui a peint les fresques du cloître ou si nous sommes seulement en présence d'une œuvre exécutée par des élèves ou compagnons sous sa direction.*

Mais tout d'abord que disent des vicissitudes de l'abbaye d'Abondance au XVe siècle les textes d'archives actuellement connus ? Trois textes ont été à ce sujet signalés par M. Raymond Oursel (5) dans l'étude qu'il a consacrée à l'église abbatiale dont il a pu avec précision restituer le plan primitif. Ce sont les visites pastorales effectuées par les délégués de l'évêque de Genève le 25 octobre 1443, le 9 mai 1471 et le 16 juillet 1481.

---

(3) C. Gardet - Actes du 85e Congrès des Sociétés Savantes. Chambéry - Annecy 1960. Archéologie, p. 136.

(4) C. Gardet - *De la peinture du Moyen Age en Savoie.* Tome I. Annecy 1965, p. 32 à 76.

(5) R. Oursel - *L'Abbatiale d'Abondance en Chablais* in Vallesia, IX Sion 1954, p. 192-193 et notes 13 et 14.

Visite du 25 octobre 1443 :

« *Item tota navis ecclesie cum crotis a fundamentis est in ruina, et similis turris in introitu ecclesie a fundamentis a parte borea ruinatur, quam reparationem edificiorum ecclesie faciat quanto citius habuerit commoditatem in annos sex, videlicet omni anno tantum quantum in sex annis sit completa reparatio, et incipiat primo anno in futura Pasca* ». (Arch. Dép. Hte-Savoie, IG 98).

Visite du 16 juillet 1481 :

« *Quia est ecclesia insignis et abbatiæ occasionale incendium ipsius modo non mediam ipsa abbatia passa fuit jacturam prefatusque R.D. Commendatarius unam partem fructium in constitutione ipsius abbatie et ecclesie benigne elargitus fuit, ... de cetero exortatur, ut tota (?) jam per eum bene cepta prosequatur, sed etiam ad reparationem restauratam ipsius abbatie non stilum (sic pour solum) in edificiis, sed etiam in paramentis necessaris ad cultum.* (Arch. Dép. Hte-Savoie IG 99).

Celui de 1443 nous dit que *toute la nef de l'église avec ses salles basses était en ruines jusqu'à ses fondements et que de même la tour située à l'entrée était caduque sur toute sa hauteur du côté nord,* et il ordonnait *que soit faite la réparation des bâtiments de l'église le plus tôt possible et dans un délai de six années à compter à partir de la prochaine Pâques.*

Dans le texte de 1471, le vicaire général décrit l'état toujours lamentable de la nef et du clocher, et félicite l'abbé commendataire Amblard de Viry, représenté par le prieur Guignes d'Arlod, d'avoir amorcé les travaux de réfection indispensables. Il y avait donc eu des travaux exécutés depuis 1443, sans qu'on sache d'ailleurs lesquels.

En étudiant ces textes de façon objective on constate qu'il n'y est pas question d'incendie et qu'il n'y est nullement question du cloître, mais seulement de l'église et du clocher. Et il est permis de se demander si la ruine de l'église n'était pas due à un tassement du terrain dont on sait la forte déclivité ou peut-être à un tremblement de terre, phénomène qui s'observe assez souvent dans le Valais et la vallée d'Abondance, ou tout simplement à la vétusté et aux intempéries.

Quant au texte de 1481, il rappelle que « l'église insigne et *une partie* de l'abbaye » avaient subi d'importants dommages *du fait d'un incendie occasionnel,* et le Visiteur rendait au très jeune abbé commendataire du moment Jacques-Louis de Savoie, l'hommage d'avoir relevé complètement la bâtisse de ses ruines.

Mais à quelle date situer cet *incendie occasionnel ?* M. Raymond Oursel, rendant compte de nos travaux (6), a fait état d'une autre visite pastorale, effectuée dans le diocèse en 1411 par l'évêque Jean de Bertrand (7). Cette visite, écrit M. Oursel, *révèle de la façon la plus sûre qu'à cette date le sinistre ne s'était pas encore produit. L'évêque, qui ne consigne que des détails et des vétilles, n'aurait pas manqué de le signaler et d'en recenser les dégâts...*

Etant ainsi démontré que la date « vers 1400 », jusque-là supposée et admise par de nombreux historiens, devait être considérée comme suspecte, il reste à rechercher quel texte jusqu'alors inexploité apporterait la précision attendue. Or ce texte, qui avait échappé à la sagacité des chercheurs, existe

---

(6) R. Oursel - Compte rendu bibliographique, in *Annesci* 1965, p. 116.

(7) Archives d'état de Genève. Evêché. Visites pastorales. Vol. I.

aux archives départementales de la Haute-Savoie ; il permet de préciser que l'incendie ne s'était pas encore produit en 1443. Il s'agit d'un contrat (8), intitulé transaction, passé entre François du Crest, abbé d'Abondance et les religieux de ladite abbaye portant l'établissement de la mense monacale. C'est le code de la table auquel se référaient les abbés Blanc et Dufour cités par Charvet et Mercier ; il est daté du 26 juillet 1458. Il en existe une copie authentique du XVII[e] siècle, qui, provenant des archives du Sénat de Savoie, est conservée aux archives départementales de la Haute-Savoie (S A 178). Il y est dit que les chanoines d'Abondance font établir leurs droits par une enquête orale pour suppléer à la perte de leurs documents : *lesquels documents et informations ont été perdus par des déprédations du feu et un incendie, et distraits dudit monastère, ...et le temps ayant passé, douze années se sont écoulées.* C'est donc douze ans avant 1458, soit en 1446 ou vers 1446, qu'il faut dater ce fameux incendie, dont rien ne dit qu'il ait atteint le cloître.

Mais en citant ce texte de mémoire sans donner sa référence et en indiquant une date très approximative, l'abbé Blanc est à l'origine des discussions des historiens de l'art ; certains archéologues en effet estimaient que les fresques du cloître, dont certains archaïsmes voisinent avec des architectures de style flamboyant, ne pouvaient être antérieures à la date alors supposée de 1400.

Or, sachant que l'incendie a eu lieu presque un demi-siècle plus tard, et sachant aussi que les textes de 1443 et 1471 mentionnent des dégâts non pas dans le cloître, mais seulement dans l'église et le clocher, ces discussions paraissent maintenant dépassées.

---

(8) « *Que documenta et informationes nonnullis ignis voraginibus et incendio fuere deperdita et a dicto monasterio distracta.. et licet præteritis temporibus jam sint duocesimo anni elapsi..* ». (Arch. Dép. Hte-Savoie S.A. 178).

Ce texte est une copie authentique du XVII[e] siècle de la transaction de 1459 ; elle provient du registre des archives du Sénat de Savoie.

Le Contrat est daté du *26 juillet 1458.*

Et l'abbé François du Crest étant mort le 12 mai 1459 les chanoines d'Abondance adressent une requête complémentaire aux vicaires généraux de Genève ; à la suite de cette requête, datée du 28 juin 1459, les actes sont passés à Ripaille le 15 octobre 1459 et scellés par le notaire Pierre du Moulin de Vacheresse ; ils sont approuvés le 20 octobre 1459 par les deux vicaires généraux de Genève.

cf. Archives du Sénat de Savoie, reg. 50, f° 117 et suiv.

Ce contrat a été transcrit et publié par le chanoine Picard in *Mémoires et Documents de l'Académie Chablaisienne*, tome XIX, pp. 18 à 47. Thonon 1905.

C'est à la page 20 que se trouve les textes ci-dessus cités, concernant l'incendie de l'Abbaye.

On peut toutefois se demander si les fresques ont été touchées par le feu et si elles avaient pu être l'objet de restaurations après l'incendie de 1446.

Déjà en 1883 l'architecte Charvet avait indiqué que l'incendie, alors supposé du début du XV^e siècle, avait brûlé le monastère, *mais,* écrivait-il, *cet incendie respecta le cloître, mais dut l'endommager un peu.*

C'est ici que l'archéologie et la technique contribueront à éclairer un débat désormais moins confus. M. Jean Taralon qui, en qualité d'inspecteur principal des Monuments historiques avait participé en 1959 à certains travaux de réfection exécutés par l'atelier Malesset, était déjà en 1960 fort utilement intervenu dans cette discussion (9) :

Tout d'abord, écrivait-il, *il ne paraît pas qu'une restauration générale ait pu être faite sur des peintures ayant été antérieurement brûlées par un incendie... on ne peut raisonner que sur les parties subsistantes. Mais les couches d'enduit de support confirment nos constatations concernant la couche picturale dont les restaurations même anciennes ne sont que fragmentaires. Ces couches se superposent de la façon suivante : un enduit qui vient couvrir la pierre, ensuite une mince couche sur laquelle on voit un dessin très libre au trait noir, qui concorde avec la composition picturale. Enfin un dernier enduit plus épais qui reçoit la fresque. Il semble assuré que le feu n'a pas atteint ces murs, car nous aurions trouvé parmi les couches de mortier superposées un niveau noirci. On sait d'ailleurs qu'une pierre calcinée est une pierre morte — et il n'y a aucune trace de ce genre sur les parties non peintes du cloître, non plus que sur la porte sculptée donnant sur l'église — ; à plus forte raison un enduit et une couche de peinture n'auraient pas résisté. Or l'on n'aurait pu repeindre sur un support devenu aussi fragile. Nous nous trouvons donc en présence de peintures qui sont soit postérieures à l'incendie, ou qui, si elles lui sont antérieures, en ont été préservées comme les murs qui les portent.*

Sans prendre parti sur la datation qui alors se posait soit avant 1400, soit après 1472, M. Taralon concluait : *Disons qu'a priori nous pencherions pour la première hypothèse à cause de l'aspect général des peintures, et parce que nous ne*

---

(9) J. Taralon - *Recensement, protection et restauration des œuvres d'art en Savoie,* in *Les monuments historiques de la France. Savoie 1860-1960,* année 1960 n° 2 et 3, pp. 170-176.

sommes pas persuadés que cette croix blanche soit véritablement un blason. Il s'agit ici des croix blanches des bandeaux inférieurs de la fresque où l'on croyait voir la preuve que les peintures avaient été exécutées sous l'abbatiat de Jean-Louis de Savoie (1473-1483). D'autre part un écu de Savoie décore la clef de voûte du temple de la Circoncision et les remplages des baies de l'oratoire de l'Annonciation sont à dessins flamboyants, *ce qui serait difficilement admissible avant 1400,* dit M. Taralon qui concluait : *la discussion reste ouverte.*

Or nous l'avons vu plus haut, nul texte ne prouve que les peintures du cloître aient été touchées, et l'incendie ne se situe plus vers 1400, mais vers 1446. C'est donc un moment où les objections relatives au style flamboyant ne peuvent être retenues. Dans l'état actuel de nos connaissances, rien ne s'oppose à ce que les peintures aient été exécutées après 1411, date de la visite pastorale de Jean de Bertrand et avant la date de l'incendie : 1446.

II. — *LES INFLUENCES TOSCANES*

Nous voudrions rappeler ici les influences toscanes qui sont manifestes dans les fresques d'Abondance.

Nous avons déjà longuement commenté ailleurs (10) la fresque de la *Fuite en Egypte* dont le vaste paysage de montagne rappelle les peintures du « Bon et du Mauvais Gouvernemant » d'Ambroggio Lorenzetti au palais communal de Sienne et dont la Vierge aux yeux bridés semble sortie d'une peinture de Giotto ou de Duccio.

D'autres détails peuvent être signalés qui montrent la permanence de la tradition toscane : dans la fresque de la « Visitation » les feuillages surgissent par-delà le mur selon un procédé familier aux peintres florentins ou siennois tels que Duccio, Fra Angelico ou Domenico Veneziano. C'est la même tradition qui s'exprime dans les loggias et les linges pendants que l'on observe dans la fresque de la « Visitation » et celles des « Noces de Cana » ; et nous ne pouvons que rejoindre Roger de Lasteyrie qui signalait à Abondance *l'heureux accord qu'on y remarque des influences françaises et italiennes.*

(10) C. Gardet - Peinture... I. op. cit., p. 66-70.

Cette remarque qui concernait la scène de « l'Annonciation » nous paraît s'appliquer aussi à la fresque de *Jésus au milieu des Docteurs,* qui, par ses voûtes en plein cintre et son entablement surmonté de statues se rattache typiquement à une fresque que Giotto dans la chapelle Peruzzi en l'église Santa Croce de Florence a consacré au festin d'Hérode.

Dans cette fresque d'Abondance, le Temple où Jésus discute avec les docteurs de la loi est figuré par un édifice hexagonal, rendu transparent, selon le procédé habituel des peintres italiens du Trecento, grâce à une colonnade comportant cinq arcatures en plein cintre ; la grande façade antérieure comporte trois arcades, tandis que de chaque côté, à droite et à gauche, se replie en perspective une seule arcature. L'arcade centrale descend jusqu'au sol laissant apparaître le trône en bois de mélèze où est assis Jésus adolescent, tandis que les autres arcades sont closes à leur partie inférieure par un muret, au-dessus duquel apparaissent les docteurs de la loi qui discutent à l'intérieur de l'édifice. Ils sont peints avec une familiarité pleine de dynamisme et d'humour, et avec une certaine recherche dans les costumes et les coiffures. Les docteurs sont disposés par groupe de six de chaque côté du trône, où est assis Jésus adolescent le buste incliné vers la droite, levant l'index vers le ciel, dans l'attitude d'un Maître qui appuie par le geste la force de son enseignement. La discussion est vive ; les uns consultent les vieux grimoires, d'autres discutent entre eux en aparté, d'autres écoutent avec attention et gravité. L'expression des visages, les mouvements des têtes, les attitudes corporelles diverses expriment une vie ardente et familière qui n'est pas sans rappeler celle des personnages qui accompagnent le Christ dans la « Montée du Calvaire » de Sant'Antonio di Ranverso, où l'on retrouve la Vierge dans le même manteau, et la même attitude debout, penchée en avant, les bras tendus vers son Fils. Elle est moins tragique à Abondance, où accompagnée de Joseph, elle arrive aux abords du Temple.

La composition architecturale est habile et comporte une certaine solennité, qui sied à la représentation du Temple de Jérusalem. Le mur du fond est percé de deux fenêtres à meneaux et à volets intérieurs ; en chacun des murs des petits côtés s'ouvre un vitrail dans une fenêtre en accolade. Une poutraison dessinée dans la tradition de Duccio constitue le plafond. Au-dessus des arcades, entre chacune des colonnes rondes qui, au-dessus de leurs chapiteaux prolongent les piliers carrés

des arcades, se développe un attique de larges frises jusqu'à la corniche ; chacune comporte un chapiteau, lui-même surmonté de dynamiques et fantaisistes statuettes.

De tels attiques, c'est-à-dire ces constructions en bandeaux plus ou moins ornés, qui à l'étage supérieur des édifices, sont construits pour cacher le toit au-dessus d'une corniche, au sommet d'un mur ou d'une loggia ou d'une colonnade sont fréquents dans la peinture italienne dès le XIII[e] siècle au temps de Giotto. Nombreux sont les exemples de tels entablements dans les fresques de l'église supérieure comme en celles de l'église inférieure d'Assise, de la chapelle des Scrovegni à Padoue et de l'église Santa Croce à Florence. Comme Giotto, les peintres italiens contemporains tels Simone Martini et Duccio di Buoninsegna notamment, se plaisaient à reproduire des architectures romaines. C'est un fait qu'ils apparaissent déjà en précurseurs de la Renaissance et que de ce point de vue l'évolution de l'art en France a un retard considérable par rapport à l'Italie.

Point n'est besoin au surplus de remonter aussi loin. Car non seulement à Florence Masaccio et Fra Angelico, dans leurs architectures et vêtements, s'inspirent souvent de l'antiquité, mais dans l'art franco-flamand du 1[er] tiers du XV[e] siècle nous retrouvons souvent des édifices avec attiques surmontant des arcs en plein cintre. Nous citerons par exemple au f° 213 des « Très riches heures de Rohan » une belle peinture marginale (11) dont l'édifice hexagonal avec un « attique » sur arcs en plein cintre est tout à fait comparable à celui d'Abondance. On peut dans ce même manuscrit remarquer comme à Abondance des clefs de voûte pendantes, élément décoratif du gothique tardif qui apparaît dès la fin du XIV[e] siècle. Les « Très riches heures de Rohan » sont datées entre 1420 et 1430 et paraissent directement dérivées de l'art des frères Limbourg dont les fameuses « Très riches heures du duc de Berry » se trouvaient alors entre les mains du duc de Savoie.

Sans doute les attiques que nous citons ne comportent-ils pas de statues. Mais dès le XIV[e] siècle c'est une mode ancienne, et fréquente en nos régions comme en Italie de peindre des statues dans la partie haute des édifices.

---

(11) Millard Meiss et Marcel Thomas - *Les heures de Rohan.* Paris 1973.

Cette mode se répand de plus en plus au début du XV[e] siècle, et spécialement en Savoie et Piémont : Jaquerio a peint trois statues d'ange au sommet de colonnes et au-dessus de la *Vierge au Trône* de Sant'Antonio di Ranverso.

Dans l'*Apocalypse des ducs de Savoie,* Jean Bapteur peint aussi des statues de style slutérien dans le haut des édifices (f° 2 v façade de l'église de Thyatire - f° 8 v au sommet des colonnes). Et Péronet Lamy au f° 25, au-dessus de l'arc surbaissé du *Trône de la Bête* a peint un relief figurant deux lutteurs nus, d'un style déjà Renaissance aussi affirmé que l'est au château de la Manta celui de la statue du dieu Cupidon tirant sa flèche au sommet de la *Fontaine de Jouvence.*

Les peintures de l'*Apocalypse* que nous venons de citer sont datées avec certitude de 1427 à 1434. Les peintures de la Manta, que Mlle Griseri veut attribuer à Jean Bapteur et que d'autres attribuent à Giacomo Jaquerio sont aussi de la même époque. En 1444 à Genève Conrad Witz multiplie les statues dans les panneaux peints du retable des Macchabées ; celles du panneau de la « Libération de Pierre » font aussi pressentir l'art de la Renaissance.

Ce sont les ateliers du dôme de Milan et ceux de Bourgogne issus de Claus Sluter et Jean Prindhalle qui expliquent ce goût de la statuaire chez les peintres de la Savoie et du Piémont. Le peintre d'Abondance ne fait donc que répondre à la tendance de son temps lorsque prolongeant en saillie par-devant l'entablement les colonnes de l'édifice de « Jésus au milieu des Docteurs », il place à leur sommet de dynamiques et fantaisistes statues qui semblent ici perpétuer l'antique tradition de la satyre : un petit personnage nu, accroupi à gauche, le bras tendu en avant, semble dialoguer avec un personnage debout drapé à l'antique, qui lui aussi tend le bras. Celui-ci serait-il Aristote ou Sénèque, en tout cas un philosophe de l'école traditionnelle, discutant avec un de ses confrères de l'école cynique, ou Caton avec quelque disciple d'Epicure ? Les deux autres personnages à droite semblent s'en gausser : celui qui est situé au centre se tient debout renversé en arrière et regardant vers les disputeurs ; celui de droite est nu, comme son symétrique de l'extrême gauche ; il est à demi-renversé, tournant le dos et les jambes étendues, comme pour marquer son mépris envers de vains rhétoriqueurs. En meublant le vide situé entre l'horizontale de l'édifice peint et la pointe du formeret, le peintre a-t-il voulu caricaturer la discussion des

docteurs ? Ce serait tout à fait dans la manière des miniaturistes de Savoie, qui s'amusent si volontiers, notamment dans le *Livre d'heures du duc Louis*, à placer dans leurs marges des personnages de fantaisie ou des grotesques qui caricaturent les sujets des peintures (par exemple au f° 170 v, la marge gauche de la peinture de saint François d'Assise).

Si à Abondance s'exprime une tendance « renaissance » qui pourrait paraître prématurée chez un peintre français, elle n'est nullement surprenante, dès lors qu'il s'agit d'un peintre venu d'Italie, comme le prouvent les merlons fendus du crénelage, les tuiles creuses des toitures, les yeux bridés de la Vierge de la *Fuite en Egypte*. Le docteur Viale, suivi d'ailleurs par M. Marziano Bernardi et Mlle Andreina Griseri (12) n'avait-il pas suggéré que le peintre pourrait être le vénitien Grégorio Bono, qui fut actif en Savoie de 1413 à 1428 et fut associé de Hans Witz ?

Cette sensibilité « renaissance » nous la trouvons déjà exprimée en d'autres peintures d'un atelier Jaquerio, notamment sur la paroi nord de la galerie des Saints en la chapelle du château de Fenis, où un bandeau vertical et un bandeau horizontal ornés de médaillons à portraits typiquement renaissants, bordent à gauche et en bas la *galerie des Saints* avec laquelle ils font corps. Ce mariage à Fenis du style gothique et du style renaissance ne contredit en rien et confirme au contraire le style d'Abondance à la fois archaïsant et moderne.

Mais il convient de signaler ici un autre peintre qui en 1432 se trouve être dans l'entourage de Jean Bapteur et collabore avec lui à la décoration de la Salle nove et de la chapelle nove du château de Thonon. Il s'agit de *Mes Dominico de Venise*, plus connu sous le nom de Domenico Veneziano ou *Domenicus de Veniciis*, qui par un retour aux formes architecturales de l'antiquité et une étude plus précise de la plastique du corps humain constitue comme Masaccio, Lorenzo Monaco et Fra Angelico un des ponts intermédiaires entre l'art gothique et l'art de la Renaissance (13).

---

(12) Vittorio Viale - *Arte alla corte Sabauda e in Piemonte nel XIV et XV secolo in « I Savoia »*. Florence 1940.

Marziano Bernardi - *Tre monumenti pittorici del Piemonte antico*. Turin 1957, p. 15.

A Griseri - *Jaquerio e il realismo gotico in piemonte*. Turin 1963, p. 121, note 44.

Enrico Castelnuovo - *in Paragone*. 1954, p. 56

(13) Sur Domenico de Venise et Lorenzo Monaco, cf J. Lassaigne et G.C. Argan - *Le Quinzième siècle*. Genève 1955, p. 115.

L. Venturi - *La peinture italienne*. - Les créateurs de la Renaissance. Genève 1950, p. 95-96 et p. 136-137.

La présence à Thonon en 1432 de Dominico de Venise mérite d'autant plus d'être remarquée que les érudits italiens ne signalent son apparition dans l'histoire qu'en 1438, lorsqu'il se manifeste par une lettre écrite de Pérouse à Pierre de Médicis pour lui demander auprès de Côme une recommandation en vue d'une commande de tableaux.

On sait qu'il a travaillé à Florence dès avant 1438 et qu'il y a séjourné jusqu'en 1445, où il participe avec Pier della Francesca et d'autres artistes à la décoration de l'église San Egidio. Si l'on ignore la date de sa naissance, on sait du moins qu'il mourut en 1461. C'est un peintre marquant de la Renaissance florentine ; son retable de Sainte-Lucie dei Magnoli, conservé au Musée des Offices, est un typique exemple du nouveau style qui affirme de plus en plus dans les architectures le retour à l'antique et un réalisme toujours plus précis dans la description et la plastique du corps humain : l'artiste a situé la Vierge et l'enfant sur un trône monumental, comportant trois niches à arcatures en plein cintre surmontées d'un entablement avec architrave, frise et corniche dans un savant dispositif pentagonal se prolongeant perpendiculairement à droite et à gauche par deux autres voûtes également en plein cintre.

Dans un volume intermédiaire qui s'appuie sur les marches du trône par des colonnes cylindriques à chapiteaux dérivés du corinthien, l'artiste a figuré une galerie à triple voûte d'arêtes et trois arcatures en berceau brisé ; dans les trois pans de ciel qui apparaissent entre la corniche du trône et les voûtes en berceau brisé de la galerie, trois orangers surgissent au-dessus du mur ; c'est un procédé fréquent chez les artistes toscans contemporains, chez Fra Angelico notamment.

Les quatre personnages du premier plan, saint François d'Assise (?) et Jean-Baptiste à gauche, l'évêque et sainte Lucie à droite sont de vigoureux portraits, où le peintre affirme un souci de réalisme dans l'anatomie et les visages.

Jusque dans le détail des inscriptions qui sont dessinées en belles capitales romaines sur les contremarches du trône, on perçoit une intention délibérée de dépasser la tradition gothique.

Ce retable de Sainte-Lucie comporte aussi une prédelle, conservée partie à Berlin (Museum Dahlem), partie à Washington (National Gallery). A Berlin c'est la scène du martyre de sainte Lucie qui est décrite. Elle se situe dans une cour de palais

clôturée par une muraille à merlons fendus qui laisse apparaître la cime de quelques cyprès ; à gauche on remarque une porte en plein cintre surmontée d'une corniche, et à droite un édifice porté par deux colonnes avec un entablement formant balcon ; ce sont des éléments architecturaux complètement dégagés de l'art gothique.

Le fragment conservé à Washington nous décrit saint Jean dans le désert. On peut reconnaître ici l'origine vénitienne du peintre qui figure le désert dans un paysage de montagnes aux couleurs ocrées qui évoquent les rochers roses des Dolomites avec leurs cimes neigeuses et l'eau claire de leurs torrents. Mais dans ce désert de rochers en forme de vagues selon la tradition gothique, le Baptiste nu apparaît comme un adolescent musclé, habilement et complaisamment décrit par le pinceau d'un humaniste de la Renaissance.

On ne sait où travaillait Domenico de Venise, lorsque Jean Bapteur l'appela à Thonon. Est-ce à lui que les miniaturistes savoyards ont emprunté ce détail du nimbe ovale déjà utilisé par les florentins mais peu répandu à l'époque chez les peintres franco-flamands ? Sa présence à Thonon en 1432 démontre en tout cas que le peintre officiel du duc de Savoie savait s'entourer d'artistes modernes et n'était pas sans ouverture sur le courant international de l'art nouveau.

D'un quart de siècle environ son aîné, travaillait aussi à Florence le peintre et miniaturiste Lorenzo Monaco (1370-1425) qui est lui aussi à la fin du XIV^{e} et au début du XV^{e} siècle un significatif témoin de la transition qui s'effectue entre le gothique et l'art nouveau de la Renaissance.

De cet artiste le musée du Louvre conserve une prédelle consacrée à l'histoire de saint Jean-Baptiste ; c'est une œuvre très significative qui recopie presque servilement la fresque du banquet d'Hérode et de la décollation de saint Jean qu'à peinte Giotto sur le mur nord de la chapelle Peruzzi en l'église Santa Croce de Florence. A l'intérieur d'une architecture rendue transparente il décrit l'épisode de la décollation du Précurseur. En voici le récit selon saint Marc (ch. VI v. 17 à 29) :

Hérode avait fait arrêter et enchaîner Jean et l'avait fait mettre en prison à cause d'Hérodiade femme de son frère Philippe qu'il avait épousée.

Car Jean disait à Hérode : il ne t'est pas permis d'avoir la femme de ton frère.

Aussi Hérodiade conspirait-elle contre lui et voulait le faire mourir ; mais elle n'y pouvait parvenir,

Parce qu'Hérode craignait Jean, sachant qu'il était un homme juste et saint ; il le faisait garder, agissait en beaucoup de choses après l'avoir entendu et il l'écoutait volontiers.

Et il arriva un jour opportun, qui fut celui de l'anniversaire de la naissance d'Hérode, où il organisa un banquet pour les princes, tribuns, et premiers notables de Galilée.

Et la fille d'Hérodiade entra et dansa ; et elle plut à Hérode et ses convives. Le roi dit à la jeune fille : demande-moi ce que tu veux, et je te le donnerai.

Et il lui jura : Quoi que ce soit que tu demandes, je te le donnerai quand bien même ce serait la moitié de mon royaume.

Etant sortie elle dit à sa mère : Que demanderai-je ? Or celle-ci lui répondit : la tête de Jean-Baptiste.

Et rentrant aussitôt en grande hâte, auprès du roi, elle lui fit sa demande en disant : Je veux que sur-le-champ tu me donnes sur un plat la tête de Jean-Baptiste.

Le roi devenu triste à cause de son serment et aussi de ses convives ne voulut pas la contrister.

Et envoyant un de ses gardes, il ordonna qu'on apportât sur un plat la tête de Jean. Et le garde le décapita dans la prison,

Et il l'apporta sur un plat ; et il la donna à la jeune fille, et la jeune fille la donna à sa mère.

Giotto que recopiera Lorenzo Monaco avec quelques variantes de détail a suivi fidèlement le récit évangélique :

A gauche on voit une tour dans la partie inférieure de laquelle se trouve la prison, figurée par une salle voûtée en plein cintre, laissant apparaître derrière un grillage losangé le cadavre décapité de Jean. Au premier étage la tour présente une série de pilastres et voûtes en plein cintre de style roman, au-dessus desquelles en retrait d'un crénelage se dresse un deuxième étage crénelé à bandes lombardes ; sur les deux faces de cet étage supérieur, contrairement à Giotto qui laisse nus les murs de façade, Lorenzo Monaco a figuré deux portes-fenêtres surmontées d'un fronton triangulaire imitées de l'antique, affirmant le nouveau style Renaissance.

Au centre est figuré le banquet où Hérode Antipas couronné est assis à table avec deux convives : à gauche un musicien joue de la viole, au premier plan un soldat apporte sur un plat la tête de Jean qu'il présente à Salomé ; la scène du banquet est située dans un édifice en perspective oblique, dont le petit côté sur la gauche comporte un fronton triangulaire épousant le profil du toit. Ce fronton qui demeure nu dans la fresque de Giotto, est rehaussé par Lorenzo Monaco d'un médaillon en forme de coquille Saint-Jacques dans lequel s'inscrit un buste d'écrivain. Le fronton repose sur un entablement dont la frise est ornée de rinceaux ; il est porté par deux colonnes qui chez Lorenzo Monaco sont à section quadrangulaire avec des chapiteaux à crochets, tandis que dans la fresque de Giotto les colonnes sont cylindriques avec des chapiteaux corinthiens.

Sur la plus large face de ce bâtiment se poursuit l'entablement dont la frise n'est plus ornée de rinceaux, mais de trois panneaux qui chez Lorenzo Monaco sont formés d'une suite de petits panonceaux en taille de diamant. Cette ornementation de la frise par des rinceaux et des taille-de-diamant diffère de celle de Giotto qui avait adopté un décor de petites mosaïques.

Cet entablement cache la naissance du toit ; et au-dessus de la corniche, portées par de petites colonnettes formant piédestal, cinq statues semblent figurer les dieux de l'ivresse, de la musique et de la danse. On reconnaît dans la prédelle de Lorenzo Monaco à l'angle gauche du fronton un Bacchus tendant ses bras obliques dans un mouvement qui déjà fait pressentir par-delà la Renaissance le dynamisme et les fantaisies de l'art baroque.

Plus à droite l'entablement se poursuit sans frise et ne comporte plus que la corniche bordant une terrasse au-dessus d'une salle voûtée en plein cintre où l'on voit Salomé qui remet à Hérodiade, sa mère, la tête de saint Jean. Giotto a laissé nu chacun des deux écoinçons de la façade, entre la voûte et la corniche ; mais Lorenzo Monaco en a accentué le caractère Renaissance en les ornant d'un médaillon en forme de coquille qui rappelle sa décoration du fronton.

Plusieurs personnages du banquet sont de la pure tradition toscane, avec des yeux bridés à la manière de Giotto ; tels sont le joueur de viole, la femme debout derrière et le convive dont on ne voit que le haut du visage derrière le soldat. Quant à Hérode, sa taille haute, sa chevelure et sa barbe, ainsi que sa

couronne pointue, l'apparente au canon plus nordique selon lequel on figurait volontiers les empereurs du Saint-Empire. Mais dans la fresque de Giotto, comme dans la prédelle de Lorenzo Monaco l'architecture est entièrement dégagée de l'art gothique : on n'y voit aucun berceau brisé, ni aucune croisée d'ogive. Toutes les voûtes sont en plein cintre.

Chez Lorenzo Monaco, autant et plus encore que chez Giotto, s'affirme nettement par les lignes droites de la salle du banquet et les fenêtres à fronton triangulaire de l'étage supérieur de la tour, comme aussi par le décor et les statues dionysiaques, ce délibéré retour à l'antique qui définit l'art de la Renaissance.

Lorenzo Monaco, à la fin du XIV^{e} et au début du XV^{e} siècle, est cité comme étant avec Domenico Veneziano, un de ces artistes italiens en qui se mèlent et les influences romaines et toscanes du nouvel art de la Renaissance et les courants nordiques du gothique international.

Il nous semble qu'il en est de même pour le peintre anonyme d'Abondance, dont l'identification ne peut encore être établie avec certitude. Comme Lorenzo Monaco le peintre d'Abondance avec son édifice du Temple à arcatures en plein cintre et son attique orné de statuettes dionysiaques s'insère dans la longue tradition qui depuis Giotto fait pressentir l'évolution de l'art gothique vers l'art nouveau.

Aucun document ne permet d'établir avec certitude le nom du peintre d'Abondance. Mais de nombreux arguments, que nous avons déjà exposés ailleurs militent en faveur d'un atelier piémontais qui aurait pu être installé par Jaquerio, dont la présence est maintes fois attestée à Genève et Ripaille de 1401 à 1426, et dont les fresques de Sant'Antonio di Ranverso et de Fenis ont de si nombreuses affinités avec celles d'Abondance, encore que les fresques d'Abondance soient d'un style plus populaire que les peintures généralement aristocratiques de Jaquerio.

Un fait nouveau est toutefois apparu depuis notre publication de 1965. C'est le retour à l'Escurial et la publication du manuscrit perdu de l'*Apocalypse,* dont les peintures de Jean Bapteur et Péronet Lamy sont datées avec certitude entre 1427 et 1434.

Or l'une de ces peintures au f° 9 v présente avec le paysage de *la Fuite en Egypte* d'Abondance une ressemblance significative par son lac avec ville fortifiée, ses nacelles, ses villages égaillés dans les montagnes, ses paysans gravissant les chemins.

Mais nul ne sait actuellement si le paysage du médaillon de l'*Apocalypse* est postérieur ou antérieur à celui de la *Fuite en Egypte* d'Abondance. Tous deux procèdent d'une lointaine tradition, à la fois toscane, vénitienne et franco-flamande.

Une fois de plus nous pouvons constater le lien étroit qui relie l'école de Jaquerio et Jean Bapteur ; ce dernier apparaît d'ailleurs dans l'histoire de l'art à Thonon en 1427, c'est-à-dire un an après que Giacomo Jaquerio y est mentionné par un texte pour la dernière fois, sans qu'on puisse d'ailleurs affirmer qu'il n'y soit pas revenu ; il paraît même probable qu'il soit de nouveau présent à Genève vers 1450 pour y peindre la chapelle de « Tous les Saints » en l'église Saint-Gervais.

Ce que nous avons donc suggéré comme pouvant être à Abondance un « atelier » de Jaquerio, c'est-à-dire une équipe de peintres ayant travaillé selon les directives de Jaquerio, pourrait-il être un atelier Jaquerio *et* Bapteur ? Ou peut-être un atelier de Jean Bapteur, avec la collaboration d'autres peintres de l'école de Savoie-Piémont ? Il nous paraît toutefois difficile de soutenir cette nouvelle hypothèse, qui aurait en sa faveur le fait que Jean Bapteur avait à Thonon un atelier où il collaborait avec l'enlumineur Péronet Lamy, et occasionnellement avec de nombreux autres peintres.

Mais le caractère très italien des architectures qu'affirment spécialement les merlons fendus des crénelages, les tuiles creuses des toitures ainsi que les yeux bridés de la Vierge selon la tradition toscane, nous conduit à penser que l'auteur des fresques d'Abondance n'est pas Jean Bapteur ; dans l'*Apocalypse,* où abondent les architectures de style gothique flamboyant, il ne peint que des merlons pleins et jamais des merlons fendus ; il ne pratique pas non plus le regard alangui et bridé des personnages toscans.

A Abondance le dessin losangé typiquement jaquérien des bordures et les bandeaux à feuilles dentelées indiquent que le ou les peintres du cloître doivent bien être recherchés dans le courant piémontais et parmi l'entourage ou la suite proche de Giacomo Jaquerio. Mais dans l'incertitude où nous demeurons le débat reste ouvert et nous ne pouvons que répéter la conclusion de notre publication de 1965 : *il est difficile en l'absence de preuve scripturaire absolue de prendre une position définitive dans ce qui est et demeure encore pour nous l'énigme d'Abondance.*

III. — *LES FRESQUES DE VULMIX (Bourg-Saint-Maurice)*

Ces fresques sont consacrées à la vie de saint Grat, qui est particulièrement vénéré à Aoste. Bien qu'elles aient été maladroitement restaurées en 1931, elles laissent cependant reconnaître la facture naïve et les raideurs de Jacques d'Ivrée, peintre mineur du Val d'Aoste, qui a peut-être collaboré avec Giacomo Jaquerio dans la cour du château de Fenis ; il y pourrait être l'auteur de la fresque de « l'Annonciation ». Plusieurs de ses œuvres en Val d'Aoste sont signées notamment à Marseiller et à Gressans. Il fut actif de 1426 à 1463 (14).

L'inscription de la chapelle Saint-Michel à Marseiller est particulièrement intéressante. On lit la date « MCCCCX... » ; mais la fin de cette ligne est effacée ; elle doit être lue non pas 1410 mais 1440 (MCCCCXXXX). Il nous est dit que l'an du Seigneur 1440 Jean Saluard de Balme de la paroisse de Landry du diocèse de Tarentaise habitant à Marseiller fut le fondateur de cette chapelle. Il y est dit aussi qu'il était notaire et qu'il la fit consacrer : mais la date de consécration est effacée. Il est précisé que la chapelle fut ensuite peinte par Maître Jacques d'Ivrée « Deinde depicta p(er) magis(tr)um Jacobu(m) cive(m) Ipporigie ».

Or Landry est un village tout proche en aval de Bourg-Saint-Maurice. Il apparaît donc qu'une relation est établie par Jean Saluard de Balme entre Marseiller et Landry, qui est à deux lieues de Vulmix.

Cette relation s'ajoute à la similitude de style qui existe entre les fresques de Gressans et celles de Vulmix. C'est pourquoi l'attribution des fresques de Vulmix au peintre Jacques d'Ivrée paraît tout à fait fondée.

C. GARDET.

---

(14) A. Lange - *Notizie sulla vita di Giacomo da Ivrea* in *Bolletino della Societa piemontèse di Belle Arti.* Turin 1968.

Formation et évolution du lac d'Annecy

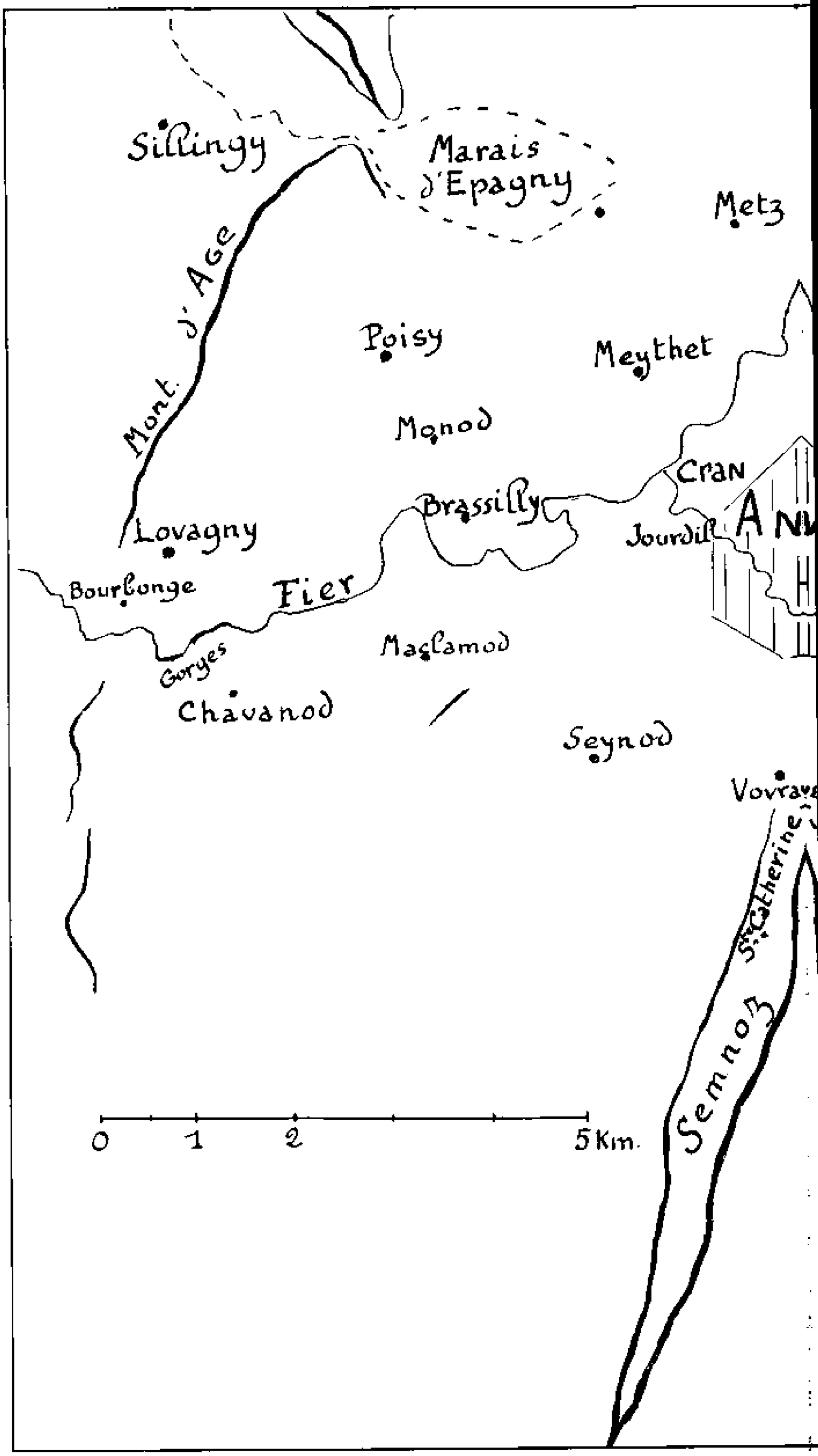
JALONNEMENT DU GLACIER BEAUFORT-ROSELEND VERS ANNECY

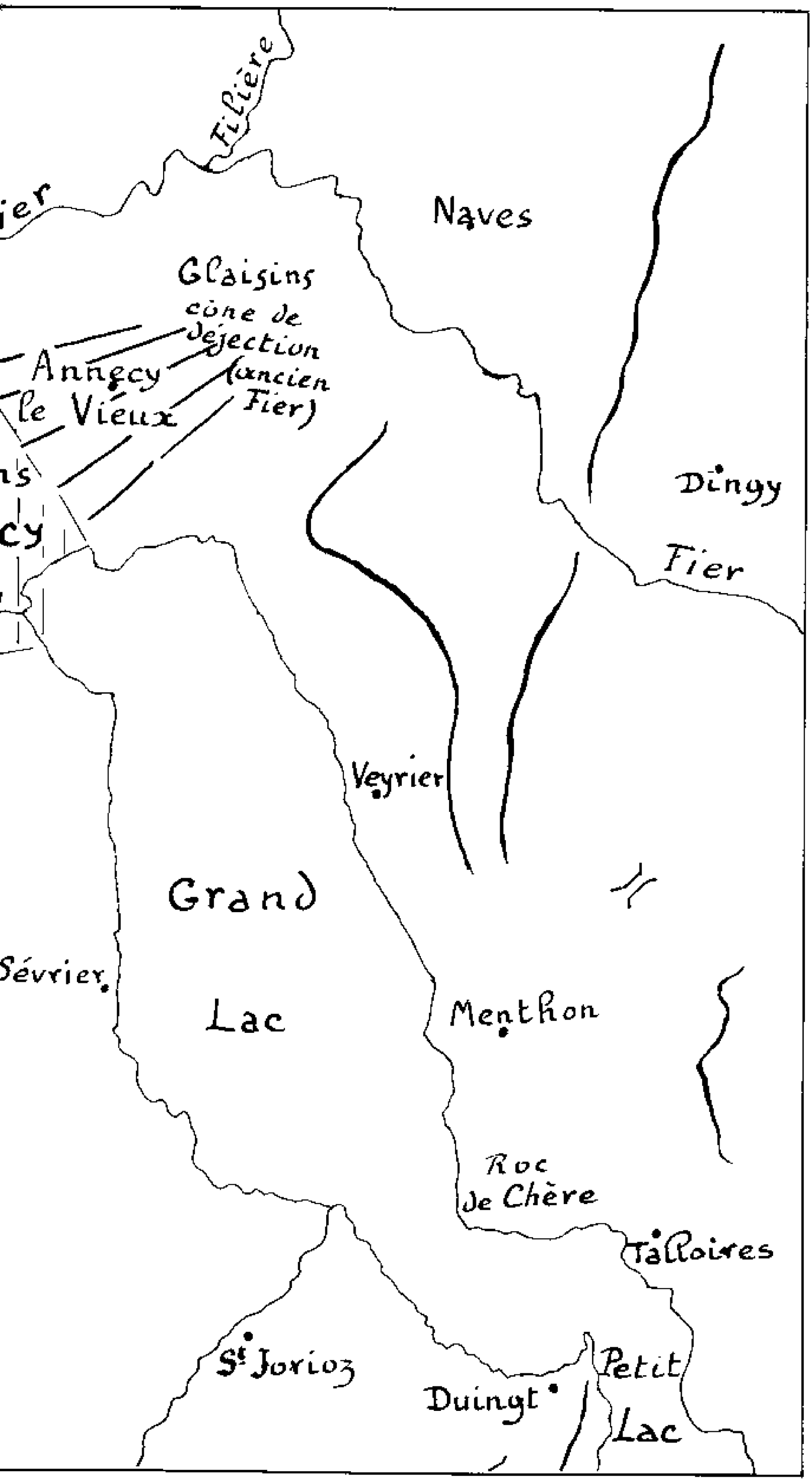
Sous ce titre une note a été publiée à la *Revue de géographie alpine* t. LXII, fasc. 3, 1974, p. 381-393, mais la carte jointe au manuscrit a été égarée, ce qui est gênant pour le lecteur.

Nous publions ce plan de référence accompagné du résumé paru dans la *Revue de géographie alpine.*

Le lac d'Annecy est d'origine glaciaire, mais sa situation, à la limite géographique et géologique entre le Jura et les chaînes subalpines, a été imposée par un accident tectonique. Au moment de la dernière Grande Glaciation, le glacier de l'Arve, repoussé vers le S. par le glacier du Rhône, envoyait sa branche orientale vers l'emplacement actuel d'Annecy ; elle se heurtait à un autre glacier issu de la région de Beaufort-Roselend qui occupait la dépression tectonique du lac et poussait ses moraines à l'extrémité N.-O. du Semnoz. En effet, des blocs erratiques de leptinite, de brèches polygéniques, signalés par les auteurs en 1855, 1905 et 1910, à l'extrémité N.-O. du Semnoz, ne sont pas connus dans le bassin de l'Arve, mais dans la région de Beaufort-Roselend. Le glacier de Beaufort-Roselend était repoussé vers Albertville et Ugine par le glacier de l'Isère descendant de la Tarentaise.

Nous avons non seulement retrouvé quelques-uns de ces blocs erratiques sur le Semnoz, mais surtout dans la vallée entre Faverges et Ugine sur des replats entaillés par le glacier vers les cotes 600-650, c'est-à-dire à 120 et 150 mètres au moins au-dessus du niveau actuel de la vallée. Ces blocs permettent de jalonner le trajet parcouru par le glacier de Beaufort-Roselend dans sa progression vers l'emplacement du lac.


Sillingy
Marais d'Epagny
Metz
Mont d'Ag
Poisy
Meythet
Manod
Cran
Brassilly
Lovagny
Jourdil
Bourbonge
Fier
Gorges
Maglamod
Chavanod
Seynod
Vovray
Semnoz
St Catherine
0
1
2
5 Km.


Filière
ier
Naves
Glaisins
cône de
déjection
Annecy
(ancien
Fier)
le Vieux
ns
cy
Dingy
Fier
Veyrier
Grand
Sévrier
Lac
Menthon
Roc
de Chère
Talloires
St Jorioz
Duingt
Petit
Lac

La dernière Grande Glaciation, Gl, a été suivie d'un premier stade de glaciation locale, gl1, qui a dû fortement contribuer au creusement de la dépression tectonique du futur lac. Des culots de glace ont subsisté suffisamment longtemps, comme pour le glacier de Beaufort-Roselend, pour empêcher le remplissage de la dépression par des alluvions de retrait. Enfin, un second et dernier stade glaciaire local, gl2, a marqué la fin de l'époque glaciaire dans cette région. Ces stades sont caractérisés par des moraines avec leur chenal marginal.

Par l'examen des moraines puis des terrasses et la comparaison de l'altitude de ces dernières tout autour du lac et dans les dépressions qu'il a abandonnées au S., vers Faverges, et surtout au N. d'Annecy, nous avons pu, après la dernière Grande Glaciation, dater les émissaires successifs du lac. A l'époque interstadiaire, entre gl1 et gl2, deux émissaires devaient fonctionner probablement simultanément, l'un vers le N. par la trouée de Sillingy, vers Frangy et la vallée du Rhône, l'autre vers le S., par Faverges, Ugine, Albertville, vers l'Isère. Tout à fait à la fin du dernier stade local gl2 ou tout au début du postglaciaire, une capture fut réalisée par un affluent du Chéran suivant le tracé d'une ancienne vallée glaciaire obstruée par une moraine déposée au stade gl1. Les niveaux successifs des terrasses permettent de suivre l'évolution de cette capture qui se traduit actuellement par l'enfoncement de l'émissaire dans les « gorges du Fier » à Lovagny.

Paul DELEAU.

Notes et documents

I. AUTOUR DE JEAN-JACQUES ROUSSEAU

Depuis un siècle exactement, tout ce qui concerne Rousseau appartient au domaine de prédilection de la Revue Savoisienne. *Nous sommes heureux que les recherches de deux de nos confrères permettent de renouer avec la tradition l'année même où la Bibliothèque de la Pléiade, par les soins de Bernard Gagnebin, nous offre la réédition de l'œuvre de Jean-Jacques accompagnée d'un album qui est un modèle d'élégance et d'érudition.*

En marge des « Confessions », Mademoiselle de Graffenried

Le nom de Mlle de Graffenried est lié au passage du quatrième livre des *Confessions* de J.-J. Rousseau connu sous le nom d'« Idylle des cerises » : un jour de l'été 1730, Jean-Jacques rencontre Claudine Galley, d'Annecy, fille de François-Marie Galley de Saint-Pierre coseigneur de la Val des Clefs, accompagnée d'une *jeune bernoise fort aimable, qui par quelques folies de son âge, ayant été jetée hors de son pays, avoit imité Mme de Warens, chez qui je l'avois vue quelquefois ; mais n'ayant pas eu une pension comme elle, elle avoit été trop heureuse de s'attacher à Mlle Galley, qui l'ayant prise en amitié, avoit engagé sa mère à la lui donner pour compagne jusqu'à ce qu'on la pût placer de quelque façon.* Ces deux personnes montaient à Thônes pour la cueillette des cerises. Elles « embarquent » le jeune Jean-Jacques qui gardera de cette sortie inattendue un souvenir très vif. Différentes circonstances l'ayant empêché de revoir les deux jeunes filles, son imagination brodera une chaste idylle. Bien qu'au fond Mlle Galley ait sa préférence, il s'attache un peu plus en pensée à Mlle de Graffenried qui l'intimide moins.

Plusieurs auteurs ont cherché à compléter les informations données par Rousseau lui-même, en particulier Th. Dufour, *Jean-Jacques Rousseau et Mme de Warens, notes sur leur séjour à Annecy d'après des pièces inédites, Rev. Savoisienne* 1878, pp. 65-73, notamment p. 68 et p. 73, qui nous confirme, d'après une liste de pensions versées aux nouveaux convertis en 1732, la conversion de Mlle de Graffenried au catholicisme, son séjour à la même date à la Visitation, et sa mort en 1748 au monastère de Bonlieu où elle était pensionnaire (d'après l'obituaire du monastère, archives de l'Académie florimontane) ; F. Mugnier, *Mme de Warens et J.-J. Rousseau* (Paris 1891), pp. 70 et suiv., qui reprend les renseignements donnés par Dufour ; V. Brasier, *Les abbayes cisterciennes dans le diocèse de Genève,* (Mém. doc. publ. par

l'Acad. salésienne 1892), p. 174, indique d'après un livre de comptes conservé aux archives de l'Académie florimontane, que Mlle de Graffenried aurait vécu comme pensionnaire à Bonlieu « de 1738 à 1748 année de sa mort » ; F. et J. Serand, *Jean-Jacques Rousseau en Savoie, l'Idylle des cerises, Revue Savoisienne* 1917, pp. 17-51, ajoutent la mention d'un recensement de 1743 (Archives Savoie C 5015) attribuant 30 ans à Mlle de Graffenried. Ils sont sceptiques sur cet âge ; F. Vermale, *Jean-Jacques Rousseau en Savoie* (Chambéry 1922), p. 70 et B. Gagnebin, dans l'édition complète des *Confessions* (Pléiade, 1959 puis 1976) reprennent les renseignements précédents.

Deux documents des Archives départementales de la Haute-Savoie paraissent n'avoir pas été utilisés par les précédents auteurs. Il s'agit :

1) - d'une attestation destinée à l'intéressée, qui nous a fait connaître son prénom, les noms de ses parents, la date approximative de sa naissance, et quelques circonstances de son arrivée à Annecy.

Michel Gabriel de Rossillon de Bernex,
par la grace de Dieu et du saint Siège apostolique évêque et prince de Genève. Nous attestons que demoiselle Marie Anne fille de feu sieur Henry de Graferiet de Berne et de dame Salomé de Praroman de Lausane étant née de parents nobles (et riches barré*), et agée d'environ vint deux ans, a tout quittée, et est venue de son propre mouvement en cette ville pour s'instruire des vérités et dogmes de la foy catholique, ce qu'elle a fait avec tant de ferveur et de succés, dans le second monastère de la Visitation, ou elle se retira et a demeurée environ trois mois pour y vivre avec plus de recueillement, que le neufvième octobre dernier elle abjura publiquement les erreurs dans lesquelles elle avait eu le malheur d'estre élevée, et embrassa nostre sainte Religion et comme elle souhaitte d'aller demeurer a Lyon, ou en d'autres villes du Roiaume de France loin de la Suisse sa patrie voisine de ce pays, nous luy avons accordé les présentes par lesquelles nous la recommandons a tous ceux auxquels elle s'adressera, et dont elle pourra avoir besoin des charitables secours. Donné Annessy le onzième may mil sept cent trente.*

(pas de signature ; brouillon, minute ou double ?)

Archives de la Haute-Savoie, 1 G 654 (fonds de l'évêché de Genève, section : bourse des nouveaux convertis, cf. C. Faure, *Répertoire numérique de la série G,* Annecy 1926, p. 15.

2) - d'une liste de personnes enterrées à Bonlieu au XVIII[e] siècle. On y trouve

7 janvier 1748, Marie Anne de Grafferit, pensionnaire, dans l'église (effectivement les registres paroissiaux de Saint-Maurice d'Annecy ne mentionnent pas la sépulture de Mlle M.-A. de Graffenried) (fragments dispersés du fonds disparu de l'abbaye de Bonlieu, Archives de la Haute-Savoie, 34 H 3).

Un mystère subsiste au sujet de l'origine de Marie-Anne de Graffenried et l'on peut s'interroger sur la fidélité des déclarations faites à l'évêque au sujet de sa noble famille. Les Graffenried sont une vieille famille bernoise qui subsiste de nos jours. Les Praroman sont également bien connus à Fribourg. Des généalogies en ont été dressées et peuvent être consultées à la bibliothèque de la bourgeoisie de Berne. Or, aux dires de M. Helmuth de Graffenried, qui a bien voulu effectuer ces recherches en 1975, ces généalogies ne mentionnent aucune trace ni de Marie-Anne, ni d'Henry son père, ni d'une alliance Graffenried - Praroman. On peut supposer d'ailleurs que l'abjuration d'une fille de la meilleure société bernoise aurait pu, à l'époque, faire quelque bruit (comme cela avait été le cas pour Mme de Warens). Quoiqu'il en soit, Marie-Anne de Graffenried serait née en 1707 ou 1708.

Elle serait donc effectivement plus âgée que Mlle Galley née en 1710 (Serand). La différence, deux ou trois ans, est un peu supérieure à ce que croyait Rousseau (un an). Les « 30 ans » attibués par le recensement de 1743 ne peuvent être retenus. Vers juillet 1729, dans des circontances inconnues, Marie-Anne quitte sa famille « de son propre mouvement » (?). A son arrivée, elle est installée comme pensionnaire au second monastère de la Visitation. Elle abjure officiellement le protestantisme le 9 octobre. On ignore ce qu'elle a fait entre octobre 1729 et mai 1730, en tout cas elle songeait à chercher un établissement à Lyon, en vue duquel elle s'est fait délivrer le 11 mai 1730 un certificat de l'évêque. Vers la même époque, elle entre comme demoiselle de compagnie chez les Galley ; fin juin ou début juillet, a lieu l'« Idylle des cerises ».

En 1732, Marie-Anne de Graffenried semble se trouver à nouveau à la Visitation (document cité par Dufour).

1732-1738 incertitude sur son sort.

1738 elle serait entrée à Bonlieu comme pensionnaire (Brasier). Qui payait sa pension ? La bourse dite des Nouveaux convertis ? c'est possible.

En janvier 1748, elle meurt à Bonlieu et y est enterrée, probablement le 7. (L'obituaire de Bonlieu conservé par l'Académie florimontane, et utilisé par Dufour, indique le 27, mais cette date paraît avoir été rajoutée assez tard, peut-être à la fin du XVIII[e] siècle). A juger par ce trop bref *curriculum,* il s'agit certainement d'un personnage curieux, instable, peut-être quelque peu mythomane, dont le bref passage dans les *Confessions* n'a pas fini d'intriguer.

Jean-Yves MARIOTTE.

Précisions concernant une contrefaçon du Contrat Social

La bibliothèque de l'Académie florimontane s'est récemment enrichie d'un volume (n° 10081) qui doit intéresser les Rousseauistes : il s'agit d'une curieuse édition du *Contrat Social.*

Jean-Jacques Rousseau avait confié le manuscrit de son *Contrat Social* à l'imprimeur Marc-Michel Rey installé à Amsterdam. Rey avait reçu le manuscrit le 4 décembre 1761. Vers la mi-avril de l'année suivante, c'est-à-dire 1762, il était en mesure d'expédier à un libraire parisien un lot d'exemplaires de l'ouvrage.

On sait que Rey avait fait imprimer, la même année, deux éditions différentes du *Contrat Social* comprenant chacune 2500 exemplaires : l'édition originale in-8° (dans laquelle on distingue, à partir de quelques variantes, des exemplaires de type A et des exemplaires de type B) et une édition in-12 qui ne sortit de presse que le 15 mai 1762.

Le *Contrat Social* et l'*Emile* devaient paraître à quelques semaines d'intervalle (l'*Emile* parut, semble-t-il, le 22 mai 1762). Rousseau craignait que le traité d'éducation ne fît du tort au *Contrat Social.* Ses appréhensions étaient fondées. Le succès de l'*Emile* nuisit, en effet, au *Contrat Social.* Sans passer inaperçu, ce dernier fut relativement peu lu avant 1789. Les savants le réfutèrent mais leurs réfutations ne firent pas grand bruit. Il fallut attendre la Révolution pour que le livre devînt populaire. Ce sont les révolutionnaires qui l'« inventèrent ». On insiste généralement sur l'indifférence du public et on ne signale pas suffisamment les obstacles qui s'opposèrent à la diffusion de l'ouvrage. En mai 1762 Malesherbes refusa l'autorisation sollicitée par Rey et interdit l'entrée du *Contrat Social* en France. Les deux

ballots expédiés d'Amsterdam vers la mi-avril furent saisis à Rouen ; l'imprimeur Rey put les récupérer. Le *Contrat Social* ne pouvant donc pénétrer en France que clandestinement, on fit aussitôt des contrefaçons de l'édition in-12.

A Genève, les événements avaient pris une tournure légèrement différente. La diffusion du *Contrat Social* y précéda sa condamnation. Rey avait expédié deux cents exemplaires du *Contrat Social* au libraire Duvillard. Celui-ci les reçut au début du mois de juin et les vendit aussitôt. Ce fut seulement le 19 juin qu'un arrêt du Petit Conseil condamna ensemble l'*Emile* et le *Contrat Social* à être brûlés.

Le volume du *Contrat Social* entré dans notre bibliothèque se présente comme suit : il s'agit d'un in-8° de IV (Table) - 202 (?) pages. Notre exemplaire est incomplet. Il s'arrête, page 154, à la fin du chapitre II de la quatrième partie. Toutefois, on peut déduire de la page IV (fin de la Table) où l'on lit :

Conclusion... 202

que le volume complet comportait au moins 202 pages foliotées et n'en comportait sans doute pas davantage car si l'on ajoute aux 154 pages de notre exemplaire 48 pages, soit très exactement trois cahiers in-8°, on arrive au total de 202.

Sous un cartonnage factice postérieur, récemment raccommodé par un amateur qui n'avait apparemment rien d'un bibliophile (1), il n'y a ni page de garde ni faux-titre. La page de titre n'est pas foliotée. On y lit : DU / CONTRACT SOCIAL ; / OU / PRINCIPES / DU / DROIT POLITIQUE./ PAR J.-J. ROUSSEAU,/ *CITOYEN DE GENÈVE.* / -foederis aequas / Dicamus leges./ AEneid. XI. / [Fleuron : ornements typographiques surmontés d'une couronne] / A AMSTERDAM, / Chez MARC MICHEL REY, / MDCCLXII. /

Après la page de titre, on trouve quatre pages de Table foliotées [I]-IV et 154 pages de texte foliotées [1]-154 qui se répartissent en dix cahiers signés A, B, C, D, E, F, G, H, I, K. Ici manquent les trois cahiers (L, M, N.) soit 48 pages, qui, ajoutées aux 154 pages de notre exemplaire, porteraient le total à 202. Une galerie d'insecte affecte la marge intérieure des pages 107 à 120.

Les cinq premières pages impaires du cahier B sont signées B, B2, B3, B4, B5. Il en va de même pour tous les autres cahiers sauf pour le cahier A dont la première page (page de Titre) n'est pas signée. A partir de la page A4, toutes les pages, sauf les pages 74 et 154, comportent une réclame (d'une partie de mot, d'un mot — qui peut être la ligature & — de deux mots) éventuellement suivie d'un signe diacritique de ponctuation, mais n'excédant jamais trois syllabes. Il faut signaler, à la page 60, une coquille *(Alsos* pour *Alors)*.

Lorsqu'une page comporte un cul-de-lampe, signature et réclame sont en bas de page, après le cul-de-lampe, mais lorsqu'une page comporte une note infrapaginale, celle-ci est imprimée après la signature et la réclame.

Les pages II à IV sont affectées du titre courant TABLE. De la page 2 à la page 154 (excepté les pages 30, 31, 76, 77, 146 et 147) les pages paires portent le titre courant DU CONTRACT et les pages impaires SOCIAL. Les pages 31, 77 et 146 (respectivement début du livre II, III et IV) sont dépourvues de titre courant, mais, en revanche, les pages 30, 76 et 147 qui leur font vis-à-vis portent le titre courant DU CONTRACT SOCIAL. Il faut signaler, page 61, la coquille OCIAL pour SOCIAL, et, page 92, une lettre d'un œil plus petit Du CONTRACT.

---

(1) On a utilisé, pour coller le second plat, une feuille imprimée portant le début d'une *Adresse du Corps législatif au Peuple français* du 19 brumaire an VIII.

Cette description faite, j'ai étudié la bibliographie du *Contrat Social* pour voir s'il s'agissait bien, comme je l'avais cru d'abord, de l'édition originale. Un simple coup d'œil m'a permis de voir qu'il n'en était rien. Non seulement il ne peut s'agir ni du type A ni du type B de l'édition originale mais, de toute évidence, il ne s'agit pas non plus de l'édition in-12 de Rey.

Assez rapidement j'ai été amené à penser qu'il s'agissait d'un exemplaire d'une contrefaçon (vraisemblablement lyonnaise) de 1762 donnée par M. Gagnebin, à la page 1870 du tome III des *Œuvres Complètes* de Jean-Jacques Rousseau dans la bibliothèque de la Pléiade, sous la cote (D) 5. Toutefois, sur deux points au moins notre exemplaire semblait différer de celui de la contrefaçon lyonnaise. D'abord, à la huitième ligne de la page de titre, je lisais *CITOYEN DE GENÈVE* en capitales italiques et non en capitales ordinaires, comme le donnait Bernard Gagnebin. Ensuite, alors que M. Gagnebin indique un format in-12, notre exemplaire est incontestablement un in-8° couronne de 115/180 mm. Je me suis alors permis de faire appel à M. Gagnebin et lui écrivis pour lui exposer mes hésitations, en joignant à ma lettre la description complète de notre exemplaire et une photocopie, faite par M. Gardet, de sa page de titre.

Dans sa réponse, M. Gagnebin reconnut d'emblée dans notre volume un exemplaire de la contrefaçon lyonnaise de 1762. Il a comparé notre description avec les trois exemplaires complets de cette contrefaçon que possède la bibliothèque de Genève. Vérification faite, il s'agit bien d'un petit in-8° et non d'un in-12. Les signatures sont bien, dans tous les exemplaires, telles que je les ai relevées sur le nôtre. Rectification sera donnée dans la quatrième réédition du tome III des *Œuvres Complètes* dans la bibliothèque de la Pléiade.

Pour ce qui est des caractères de la ligne *CITOYEN DE GENÈVE*, « sur deux exemplaires au moins, écrit M. Gagnebin, les mots sont en italiques ». Mais poursuit-il, « d'un exemplaire à l'autre, il y a de petites différences. Ainsi deux de nos exemplaires portent « Alors » page 60 et le troisième « Alsos ». En revanche, page 61, la coquille « OCIAL » a toujours été corrigée. Vous voyez que chaque exemplaire a sa marque ! » conclut-il en terminant la phrase par un point d'exclamation.

Cette conclusion sera celle de cette modeste note. Que soit ici publiquement remercié et félicité notre confrère Matrod qui a eu le flair de repérer ce volume dans les réserves de Montrottier et l'heureuse idée de le faire rentrer dans notre bibliothèque annécienne.

André CHEVALLIER.

II. DE QUELQUES ÉDITIONS DES ŒUVRES DE CLAUDE GENOUX

La bibliothèque de l'Académie florimontane possède des œuvres de Claude Genoux. La vie singulière et parfois mouvementée de cet auteur mérite qu'on s'y arrête un instant. Ce « petit Savoyard » naquit à Saint-Sigismond près L'Hôpital (c'est-à-dire Albertville, rive droite) le 19 mars 1811. Il fut tour à tour, et parfois simultanément, ramoneur, colporteur, mousse, décrotteur, cuisinier, valet, mendiant ou trafiquant sous bien des latitudes car, pendant sa jeunesse, il voyagea beaucoup en Europe et même en Amérique.

Il fut, avant le Second Empire, margeur dans une imprimerie parisienne, puis, pendant son exil politique, journaliste à Chambéry. Chansonnier, mémorialiste et historien, il fut, de retour à Paris, contremaître dans les ateliers de *La Presse* puis employé à la Compagnie du Gaz. Dans un moment de dépression, il se donna la mort à Paris le 3 septembre 1874 en se frappant la poitrine d'un coup de couteau.

J'ai trouvé les éléments de cette curieuse biographie dans une liasse de notes manuscrites et inédites conservée au château de Montrottier. Ces notes sont de la plume de François Miquet (1854-1931) ancien directeur de la *Revue Savoisienne*, puis rapporteur du Concours de poésie de la Fondation Andrevetan et enfin président de l'Académie florimontane.

De Claude Genoux, notre bibliothèque possède *Les Mémoires d'un enfant de la Savoie* précédés d'une lettre-préface par Béranger dans l'édition de 1847 donnée par Paulin libraire-éditeur à Paris. C'est le volume n° 426 portant sur le faux-titre, de la main de l'auteur, la dédicace suivante : « Offert à la *Société Savoisienne d'Annecy* l'auteur Cl. Genoux ». C'est une autobiographie dont François Miquet signale plusieurs éditions entre 1844 et 1877. Je possède personnellement de cet ouvrage un exemplaire d'une édition « augmentée d'une partie entièrement inédite » datant de 1870, qui paraît peu connue. Je signale cette édition à ceux qui voudraient établir une bibliographie complète de Claude Genoux. C'est un in-18 de VIII-431 pages, paru à Paris chez Armand Le Chevalier. Les *Mémoires* précédés de la préface par Béranger y sont suivis de *Mes Chansons* appelées ailleurs les *Chants de l'Atelier*. Dans ces *Chansons*, on trouve, par exemple, entre *Nina l'ouvrière, Rêve de bonheur, Nos vieux travailleurs (chant maçonnique), La Fiancée du mineur* et *Le Compagnon du Tour de France, Les Préjugés du peuple* ou *La Cabaretière du pont*, une chanson de onze sixains intitulée *Les Charmettes* dont voici la dernière strophe :

Devant ces tableaux sublimes
Sur ces cimes
L'homme n'est qu'un vermisseau !
L'homme gardera, je pense,
Souvenance
Du prolétaire Rousseau !

Notre bibliothèque possède aussi (c'est la pièce n° 6150), sur une feuille non datée, ne comportant ni nom d'auteur ni nom d'éditeur, imprimée recto-verso à Genève, une complainte intitulée *Notre Dame de Myans* à chanter « sur l'air de Fualdès ou de toutes les complaintes » et attribuée à « un pèlerin revenant de Saint-Jacques (Gallice) ». Il s'agit en fait d'une chanson de Claude Genoux. Elle figure pp. 410-414 de l'exemplaire personnel dont je viens de parler.

La bibliothèque de l'Académie florimontane possède également l'*Histoire de Savoie* de Claude Genoux. Elle en possède même plusieurs éditions et un prospectus imprimé à Annecy en noir sur papier jaune (typ. et lith. de F. Saillet. Annecy) qui en annonce, au prix de 4 francs l'édition originale : « Joli volume, format in-12 dit Charpentier, contenant la matière de deux volumes in-8° ». Ce prospectus n'est pas daté. Il truffe actuellement le volume n° 9056.

Les volumes n° 423 et 6307 sont deux exemplaires de cette édition originale de l'*Histoire de Savoie depuis la domination romaine jusqu'à nos jours* par Claude Genoux, auteur des *Chants de l'Atelier*, des *Mémoires d'un Enfant de la Savoie*. Annecy. Typ. et lith. de F. Saillet, libraire. 1852 (480 pages in-8°). Il est à remarquer que le « joli volume, format in-12 dit Charpentier » est, au sens strict du mot, un in-8°.

Le volume n° 9056 est une réédition de cet ouvrage, sous le titre légèrement modifié de *Histoire de Savoie, Piémont et Sardaigne.* Cette édition comporte une « notice sur la vie et les œuvres de l'auteur par Eugène Süe ». Elle est illustrée par Janet-Lange et ornée d'une carte du royaume sarde par A.-H. Dufour. Elle comporte 95 pages grand in-8° et est publiée par Gustave Barban, libraire-éditeur, 31, rue de Seine à Paris en même temps que par Ballay et Conchon, libraires quai de Retz à Lyon. La typographie est de Henri Plon, 8 rue Garancière à Paris. Elle n'est pas datée. C'est le n° 51 du *Panthéon littéraire illustré,* bibliothèque économique à 20 centimes le volume.

Faut-il signaler que cette notice sur Claude Genoux par Eugène Süe est peu connue et semble avoir échappé à son biographe Jean-Louis Bory ? Il faudra dorénavant l'ajouter à l'œuvre d'exil d'Eugène Süe. Elle est datée d'Annecy-le-Vieux le 10 février 1853.

Enfin, le volume n° 9236 est semblable à celui que nous venons de décrire (n° 9056) si ce n'est que le papier en est plus léger et qu'y figure seul l'éditeur parisien. Il porte sur la couverture, d'une encre pâle, une dédicace manuscrite : A Eugène Süe son biographe, l'auteur toujours dévoué, toujours reconnaissant.

André CHEVALLIER.

III. ANNECY POLICIER

Dans ma petite étude — parue naguère dans *Annesci 18* — sur « Annecy, décor de romans policiers », il m'avait paru amusant de rappeler le roman intitulé *Les décapités de la rue Sainte-Claire* paru sous le nom d'Aimé Sierroz (2e éd. 1948). Celui qui se cachait sous ce pseudonyme est mort il y a un an à l'âge de 90 ans. C'était M. Aimé Bachelard, Conseiller honoraire à la Cour d'appel de Grenoble et membre titulaire de l'Académie delphinale. Il avait été lycéen à Annecy, il y revint plus tard comme juge au Tribunal de première instance et c'est tout naturellement qu'il avait situé dans notre ville l'intrigue du seul roman policier qu'il ait écrit. Pour le reste de son œuvre, je me permets de vous renvoyer l'article du colonel Jean Oherne paru dans le *Bulletin mensuel de l'Académie delphinale* (juin-octobre 1976) : Hommage à la mémoire du conseiller Bachelard.

Et maintenant je voudrais simplement — pour compléter la petite étude susdite — vous signaler deux nouveaux romans qui viennent de paraître.

D'abord *La potiche de Saint-Fier* que vient de publier le rumillien Henry Tracol qui en est à la fois l'auteur et l'éditeur. Ce qui surtout est amusant pour un Haut-Savoyard c'est de retrouver sous des noms à peine déguisés et faciles à décrypter des gens bien connus à Rumilly ou à Annecy. C'est ainsi que nous y retrouvons même certain confrère florimontan...

Mais *La potiche de Saint-Fier* c'est aussi un roman bien bâti, qui tient le lecteur en haleine jusqu'au bout et dont le dénouement est à la fois logique et inattendu ; c'est également un policier « pour familles », pour employer le vocabulaire de ceux qui déterminent la cote morale des films.

Je n'en dirai pas autant de *Flash otages* qui se trouve truffé de passages plus ou moins scabreux qui n'ajoutent rien à l'intrigue et sont là, sans doute, pour faire vendre le roman. Celui-ci se présente comme l'œuvre d'un certain Daib Flash qui est aussi le héros principal de l'histoire — laquelle est la douzième aventure du dénommé Flash — parue dans la collection Espio-

matic du Fleuve noir. En fait on sait que son auteur n'est autre que l'annécien d'adoption A. Carpouzis qu'on connaît à Annecy sous son pseudonyme habituel André Caroff (c'est ainsi et uniquement ainsi qu'on l'appelait, par exemple, au Cercle d'Echecs d'Annecy, même à l'époque où il en était le président).

Le lecteur de *Flash otages* n'a pas à se demander qui est le coupable. Dès le début du roman Daib Flash part à la poursuite de Palestiniens qui auraient enlevé Georges Seguy et Georges Marchais. L'idée est cocasse et la poursuite — qui fait tout le roman — est mouvementée. Pendant une quarantaine de pages (pp. 100 à 139) cette poursuite a lieu à Annecy et sur les bords du lac, *le plus pur du monde ! le seul, l'unique ! avec l'eau duquel on peut éventuellement préparer le biberon de bébé ! Que les Palestiniens ignoraient superbement ! L'eau, ils ne devaient pas apprécier !* Dans l'un des *trois redoutables virages de la route de Talloires* un certain Monceau vient de recevoir de Daib Flash un direct du droit qui lui en fait voir trente-six chandelles : *On était sûrement à Pâques car les cloches étaient de retour ! Sonnez, charmants carillons ! Ding, dong ! Dans cette région c'était de rigueur ! La célèbre fabrique de cloches Paccard n'usinait-elle pas à Annecy-le-Vieux ?*

Georgette CHEVALLIER.

IV. COMMENT UN ÉCRIVAIN ALSACIEN AVAIT VU ANNECY AU SIÈCLE DERNIER

En 1888, dans un petit livre, paru à Strasbourg chez Fischbach, sous le titre *Le fusil sur l'épaule, la ligne à la main,* le baron Raphaël de Baucalis, de Gerstheim, parle de la Savoie et d'Annecy en particulier, en termes élogieux qui méritent, il me semble, d'être rappelés.

Dans ce petit ouvrage que vient de me signaler un ami d'Alsace, lui-même admirateur de notre région, l'auteur en vingt-quatre lettres ou chapitres, raconte avec talent les aventures du chasseur et du pêcheur, sa vie en un mot.

La 14e lettre commence par ces mots : *Me voici à Annecy, mon cher ami. Pourquoi y suis-je allé ? Parce que je tenais à voir du pays et que j'avais beaucoup entendu parler de la Savoie qui venait d'être récemment annexée à la France.*

A Genève, je montai en diligence et au bout de 7 à 8 heures, j'arrivai dans la soirée à Annecy, chef-lieu de la Haute-Savoie.

Le trajet me parut relativement court, grâce à la beauté des sites que je traversais. Je n'avais pas assez de mes deux yeux pour admirer ces montagnes sombres, ces glaciers étincelant au soleil, ces précipices sans fond. Quand je traversai le pont de la Caille, pont en fil de fer d'une légèreté de construction inouïe, long d'environ trois à quatre cents mètres qui relie entre elles deux vraies montagnes, je ne fus pas loin d'avoir le vertige...

Annecy est une vieille ville adossée à un rocher. Les rues principales, composées en majeure partie de maisons voûtées, comme les grandes arcades de Strasbourg, ont malgré cela un cachet assez moderne. Les autres qui portent encore le cachet moyen âge grimpent en serpentant dans tous les sens le long du rocher, ce qui donne à la ville un aspect des plus pittoresques, vue à distance.

Et notre baron de poursuivre, *Annecy renferme, outre l'hôtel de ville obligatoire, une belle cathédrale, divers établissements d'ordres religieux, des pensionnats, des casernes dont l'une au château, ancienne résidence des comtes de Genevois, qui domine toute la ville ; le dépôt d'étalons qui n'a rien de remarquable, un tribunal, un grand hôpital, un musée où l'on voit, entre autres, des restes de touristes qui ont dégringolé dans les glaciers, un théâtre où l'on donne des représentations tous les trente-six du mois, un nombre extraordinaire d'hôtels, restaurants, cafés, guinguettes, ce qui prouve que les Savoy... qu'allais-je dire ? que les Savoisiens aiment bien vivre et c'est la vérité. Deux grandes places, un coquet jardin anglais, une longue avenue de marronniers qui relie la préfecture toute neuve à la ville, et enfin un lac, entouré de tous côtés de hautes montagnes, bien boisées et d'énormes blocs de rochers à teinte rosées, complétant la beauté de ce charmant paysage.*

Le lac d'Annecy, d'un effet à la fois riant et grandiose, a environ 4 kilomètres de large sur 14 de long. Un joli bateau à vapeur, cadeau de l'Impératrice Eugénie, le parcourait dans tous les sens, plusieurs fois par jour, pour la plus grande commodité des riverains.

Très sensible au caractère accueillant des habitants, l'auteur poursuit ainsi : *impossible de trouver une population plus affable, plus hospitalière, à la condition d'être présenté par des personnes qui lui soient sympathiques. J'eus cette bonne fortune au bout de peu de temps...*

Le baron de Baucalis n'oublie pas enfin qu'il est pêcheur, aussi terminera-t-il cette longue citation par le récit de pêche dans le lac, en particulier de perches. « *Il nous est arrivé assez fréquemment*, écrit-il, *de rentrer au logis avec une charge de cinquante ou soixante belles perches* ».

Louis PFISTER.

V. LE ROYAUME DE BOURGOGNE ET LA SAVOIE DU HAUT MOYEN AGE

à propos d'une publication récente

Les historiens du moyen âge, particulièrement dans nos régions, voient leurs horizons limités par la rareté et la dispersion des documents. Ceux qui subsistent posent d'épineux problèmes d'interprétation. Aussi doit-on faire bon accueil au volume récemment produit par la docte société des *Monumenta Germaniae historica* et consacré aux actes des Rodolfiens (*).

« Roi de Bourgogne », « roi du Jura », « roi des Allemands », le plus souvent « roi » tout court : ainsi s'intitulait une dynastie que les hasards de la répartition de l'ancien Empire carolingien appelèrent à régner sur les Alpes, le Jura et la vallée du Rhône de 888 à 1032. Le fondateur, le duc Rodolfe, apparenté à l'impératrice Judith, mère de Charles le Chauve, se trouvait en possession de l'abbaye St-Maurice d'Agaune et du « duché entre le Jura et

(*) *Die Urkunden der burgundischen Rudolfinger (Regum Burgundiae e stirpe Rudolfina Diplomata et Acta)*, bearb. von Theodor Schieffer und Hans Eberhard Mayer, Monumenta Germaniae Historica, Munich, 1977, XIX-496 p. in 4°.

le Mont Joux », lorsque la déconfiture de Charles le Gros, en l'hiver 887-888, mit l'Empire à l'encan. Il se fit aussitôt décerner la couronne par un quarteron de comtes et d'évêques du pays rassemblés justement à St-Maurice : en d'autres temps, il eut pu aussi bien régner sur l'Aquitaine ou la Lombardie. Son fils Rodolfe II (912-937), époux de la reine Berthe dont la légende a retenu le nom, guerroya beaucoup en Italie, mais sut aussi agrandir ses domaines dans l'actuelle Suisse alémanique au prix sans doute d'une reconnaissance de la suzeraineté allemande. Conrad et Rodolfe III régnèrent sans éclat, mais longtemps : à eux deux de 937 à 1032. Après quoi le royaume alpin fut récupéré par l'empereur germanique Conrad II grâce à la connivence de la reine Ermengarde et d'une partie de l'aristocratie locale dans laquelle figurait en bonne place le comte Humbert aux Blanches Mains, ancêtre de la maison de Savoie.

Les éditeurs, les professeurs Theodor Schieffer et Hans Eberhard Mayer, nous présentent 174 documents y compris les faux (peu nombreux), les actes perdus mais cités dans des documents postérieurs, et une charte de la reine Berthe transmise par une source tardive sans que cela soit, à mon avis, une raison suffisante pour la rejeter à priori (p. XVIII). Sur ce nombre, 93 pièces nous sont parvenues intégralement en original ou en bonnes copies. Ce nombre serait plus considérable si les éditeurs n'avaient pas laissé de côté 14 diplômes émis par Rodolfe II à l'intention de ses supporters italiens. Aucun de ces documents n'était vraiment inédit : mais leur publication en un seul volume permet de les confronter et d'entourer chacun d'eux d'un commentaire ou « appareil critique » à la fois sobre et précis. C'est essentiel car il est extrêmement difficile d'exploiter un document de cette nature sans savoir dans quelles conditions il a été rédigé, en quoi il diffère d'autres documents de la même époque ou relatifs au même objet (comme ces commentaires sont en allemand et les documents eux-mêmes en latin, je crois utile d'en donner un aperçu dans la deuxième partie de cette présentation). Notons encore l'index des noms de lieux et de personnes, véritable répertoire de graphies anciennes, précieux pour les toponymes de la région alpine, et l'index des matières, plutôt destiné aux spécialistes. Voici donc un solide ouvrage de référence dont il y a beaucoup à tirer pour la connaissance de la région alpine.

A tour de rôle, les historiens, depuis le chroniqueur médiéval Wipon jusqu'aux auteurs les plus récents, ont souligné la faiblesse de cette monarchie d'occasion, impuissante face aux raids des Hongrois et des Sarrazins, la turbulence des grands, la tutelle germanique. La nouvelle publication des actes rodolfiens permet de préciser et nuancer l'image que nous nous faisons de ces petits souverains. Certes leur royaume était d'étendue modeste et le plus clair de leurs domaines confiné à l'actuelle Suisse romande, à la Savoie (au sens actuel) et au Viennois. Toutefois, leur autorité s'est exercée à plusieurs reprises sur des régions plus méridionales, jusqu'à Marseille. Si clairsemés que soient les témoignages écrits de leurs activités, ils sont encore bien plus nombreux que ceux des grands féodaux de l'époque, même si ces derniers, pris dans leur ensemble, contrebalançaient la puissance du roi.

Pour apprécier objectivement l'importance des rois de Bourgogne il faut aussi les comparer aux autres souverains de leur époque : en France, les derniers Carolingiens et les premiers Capétiens n'avaient, toutes proportions gardées, pas les coudées plus franches. La puissance dominante de l'époque — l'Empire des Otton germaniques — était sujette elle aussi à des accès de faiblesse spectaculaires. Dans l'ombre de ces derniers, le petit roi de Bourgogne, maître des cols des Alpes *(qui maxime clausarum dominatur,* au témoignage du roi anglais Knut le Grand, p. 309 n° 134) préfigurait la modeste et tenace maison de Savoie, son héritière à bien des égards.

A l'intention des lecteurs savoyards, je voudrais relever quelques pièces intéressant plus particulièrement notre région. Le lecteur intéressé trouvera dans le volume des *Monumenta* toutes références et précisions utiles.

N° 15 (p. 117) : vers 888-890, Rodolfe 1er cède au comte Manassès, qui les rétrocède à l'église de Lausanne, des biens sis à Montigny (ancienne paroisse, auj. Maxilly) à Larringes et à Lugrin. (Traduction française inédite aux Archives de la Haute-Savoie).

C'est la première mention de ces localités chablaisiennes. Sur ce comte Manassès, voir P. Duparc, *Le comté de Genève* (Genève 1955) p. 52-53.

N° 26 (p. 129) : vers 930, Rodolfe II approuve une concession de l'abbaye St-Maurice.

Parmi les possessions mentionnées : « in pago Caput lacense I villa Donona » : probablement Thonon.

N° 78 (p. 223) : 996, Rodolfe III concède le pouvoir comtal à l'archevêque de Tarentaise.

Ce document, bien connu, est conservé en original aux Archives de la Savoie, avec un énorme sceau de cire d'abeille parfaitement conservé. Un fac-similé figure en tête de l'*Inventaire des archives de cour* publié en 1967 par les Archives départementales de Savoie et de Haute-Savoie. (Traduction, abrégée, dans C. Lequin et J.-Y. Mariotte, *La Savoie au Moyen Age,* Chambéry 1969, pp. 44-45).

N° 99 (p. 254) : 1011, 24 avril, Rodolfe III donne à sa fiancée Ermengarde divers biens dont « Anassiacum » (Annecy-le-Vieux).

Original aux Archives de l'Isère (Traduction inédite aux Archives de la Haute-Savoie).

N° 108 et 109 (p. 267) : 1016, 21 février, Rodolfe III donne à son épouse Ermengarde différents biens en Savoie et ailleurs.

Voici la traduction du premier de ces actes :

Au nom de la sainte et indivisible Trinité, Rodolfe par la clémence de Dieu roi serein. Nous jugeons utile d'acquiescer aux requêtes de nos fidèles. C'est pourquoi nous faisons savoir à tous ceux qui sont nés et naîtront, que sur la prière de Bouchard, archevêque, et de l'évêque Anselme, nous donnons à Ermengarde, reine, notre chère femme, dans le comté de Savoie (in comitatu Savoigense), *de notre bien propre, les domaines d'Albigny avec l'église consacrée en l'honneur de saint Pierre et toutes autres dépendances, et l'autre Albigny avec l'église consacrée en l'honneur de St-Jean et toutes autres dépendances (= Saint-Pierre-d'A. et St-Jean-de-la-Porte, Savoie) et Miolans, avec toutes ses dépendances et Conflans avec l'église consacrée en l'honneur de sainte Marie et toutes dépendances, et Châteauneuf sur le fleuve Isère, avec toutes autres dépendances et mandements. Tout ce qui précède nous le donnons avec serfs et servantes, de telle sorte qu'elle ait la possibilité d'avoir, donner, vendre, et de faire ce qu'il lui plaira. Pour qu'il soit ajouté foi à ce que nous avons fait, et que ce ne soit point enfreint par nos successeurs, nous l'avons confirmé de notre main et avons ordonné que cela soit scellé.*

Seing du seigneur Rodolfe, roi très pieux, Padolfe, chancelier a contrôlé. Donné le 8 des Kalendes de mars l'an de l'incarnation du seigneur 1013, 23e du règne du seigneur Roi Rodolfe. Fait au château de La Loye.

N° 113 (p. 276) : avant 1018, Rodolfe III donne Talloires à l'abbaye de Savigny.

Ce document est bien connu des historiens de Talloires. En voici la traduction :

Au nom de la sainte et indivisible trinité, Rodolfe, par la faveur de la grâce divine, roi.

Accroître par nos propres biens les églises de Dieu, selon la coutume des rois nos prédécesseurs, nous l'avons tenu pour utile et jugé convenable.

C'est pourquoi nous faisons connaître à tous les fidèles de l'église de Dieu et de nous-mêmes, nés et à naître, que pour le remède de notre âme et selon les instances de la reine Ermengarde, notre chère épouse, et de Bouchard archevêque de Vienne, et de tous nos autres fidèles, nous donnons dans le pays d'Albanais la villa de Talloires avec ses dépendances et avec l'église consacrée en l'honneur de sainte Marie et de saint Pierre et de saint Maurice, à saint Martin au monastère de Savigny la soumettant au gouvernement de l'abbé Itier et de ses successeurs, pour l'utilité des frères de Talloires, familiers de Dieu selon la règle monastique, de telle sorte qu'elle demeure sous notre protection et sous celle de la reine Ermengarde et de nos successeurs rois.

Pour qu'on ajoute foi à ce que nous avons accompli, nous l'avons confirmé de notre main et l'avons fait sceller.

Seing du seigneur Rodolfe, roi très pieux. Seing de l'empereur Henri. Padolfe, chancelier, a contrôlé.

N° 120 (p. 290) : 1029, 14 janvier, Rodolfe III donne à l'abbaye de Cluny la localité de St-Blaise.

Original à la Bibliothèque Nationale. Reproduction aux Archives de la Haute-Savoie. Ce document, qui concerne une petite localité aujourd'hui située dans le canton de Cruseilles, appelée « praediolum » ou « viculum », dans le texte, est peu connu, bien que le *Regeste Genevois* (et P. Duparc) le citent avec la date de 1019.

N° 127 (p. 303) : 1030-1032, Rodolfe III et la reine Ermengarde donnent à l'abbaye d'Ainay la « villa » de Lemenc pour y fonder un monastère.

N° 133 (p. 309) : 1020, Rodolfe III et la reine Ermengarde donnent des biens à Aix et à Talloires à un nommé Vulagenes (?) et à sa femme Vuilburge.

Le texte de cet acte est perdu. On connaît seulement l'analyse publiée par J. Philippe d'après un inventaire de 1720 et reprise par les *Monumenta.* Une autre version, peu différente, est donnée par un inventaire de 1726 *« charte de l'année 1020 où Rodolfe dernier roy de Bourgogne l'année trente cinq de son règne donne à son fidèle serviteur Valgenia et à sa femme plusieurs biens qu'il avait à Aix et à Talloires, ce qui est ratifié par Hermingarde femme dudit roy ».*

Ce « serviteur », inconnu par ailleurs, pourrait d'après son nom être d'origine germanique.

N°137 (p. 314) : 1030 à 1032, la reine Ermengarde fonde le monastère de Talloires.

(Traduction partielle dans Lequin et Mariotte, *op. cit.* p. 46, et *H. de la Savoie* sous la direction de P. Guichonnet, Toulouse 1973, p. 158).

Au sujet de cet acte que l'on croyait bien connaître, les éditeurs donnent une précision assez surprenante. La pièce conservée aux Archives de Turin, reproduite en fac-similé dans plusieurs publications (notamment dans Marie-José, *La Maison de Savoie,* t. I, pl. II) n'est pas un original comme on le croyait (cf. *Guide des Archives de la Haute-Savoie* p. 97) mais une copie du XI[e] siècle. La sincérité n'est pas en cause, car il en existe des copies plus récentes mais plus complètes.

N° 138 à 143 (p. 316 et suiv.) : 1032 à 1057, donations de la reine Ermengarde à des abbayes, concernant plusieurs localités de Savoie et du Viennois.

N° 166 (p. 345) : 1030, Rodolfe III et Ermengarde interviennent dans la donation du comte Amédée (de Savoie) de la terre de Matassine à l'abbaye de Cluny.

Il s'agit d'un faux relatif aux origines du prieuré du Bourget : les conclusions des éditeurs rejoignent et complètent celles de M. P. Duparc *(Congrès des Soc. sav. de Savoie, St-Jean-de-Maurienne,* 1968-1972, pp. 139-153).

N° 168 (p. 347) : Rodolfe III confirme un échange entre l'abbaye Saint-Maurice et un nommé Rodolfe.

Parmi les biens cédés par Rodolfe, certains se trouvent « in Bannis villa que est in Savaia sita ». Consulté par l'éditeur à ce sujet en 1965, je n'avais pu lui donner l'identification de « Bannis villa ». A la réflexion, je pense qu'il pourrait s'agir de Bans, paroisse disparue des bords du Rhône (aujourd'hui commune de Vulbens). Cela paraîtra évidemment curieux, car Bans, en Genevois, échappe à la définition restreinte de la Savoie du haut moyen âge. Toutefois, l'acte étant rédigé à St-Maurice, et la Savoie étant peut-être considérée ici davantage comme région géographique relativement éloignée, par opposition au Valais et au pays de Vaud où l'abbaye possédait le plus clair de ses biens, que comme une circonscription administrative bien délimitée, une certaine approximation dans les définitions territoriales peut être admise, surtout si l'on admet avec A. Perret qu'à la période carolingienne le Genevois a pu faire partie de la *Savoia (Atlas historique*, à paraître).

N° 171 (p. 350) : 1025-1031, Rodolfe III et Ermengarde approuvent une donation de l'abbaye St-Maurice d'Agaune au chanoine Tipold.

Parmi les biens concernés, un mas à Filly (Sciez).

La vingtaine de pièces offertes par la publication de *Monumenta* ne suffit pas, il s'en faut, pour faire revivre la Savoie de l'an mil. Le petit nombre — comparé à celui des actes intéressant la Suisse romande par exemple — s'explique sans doute par l'absence ici de grandes abbayes pour cette époque et la mauvaise conservation des archives très anciennes de l'évêché de Genève. Ce sont néanmoins autant de jalons qu'il ne faut pas négliger.

L'évocation d'un nombre appréciable de localités dont beaucoup n'ont connu par la suite qu'une fortune modeste, donne à penser qu'existait déjà en cette période obscure, un réseau paroissial assez dense. Et cette constatation est renforcée par les récentes découvertes archéologiques de St-Julien et de Viuz-Faverges. Le dernier site tout récemment mis à jour, fait apparaître au moins trois églises antérieures à 1200 : l'une d'elles au moins doit se rattacher à la période rodolfienne sur laquelle donc le dernier mot n'est pas dit.

Jean-Yves MARIOTTE.

Bibliographie savoisienne

I. HISTOIRE

Samuel GUICHENON, *Histoire généalogique de la royale maison de Savoye justifiée par titres, fondations... et autres preuves autentiques, enrichie de plusieurs portraits, seaux, monnoyes, sépultures et armoiries*, Lyon 1660, réimpr. Roanne, Horvath, t. I, VIII-619 p. Préface de Marie José.

Depuis trois siècles, les historiens régionaux se réfèrent à Guichenon et plus encore aux documents publiés en annexe à l'*Histoire de Bresse* et à l'*Histoire généalogique de la royale maison de Savoye*. Grand ancien, premier historiographe moderne, etc., Guichenon est révéré, parfois utilisé, plus rarement lu, sort assez commun des « classiques », ainsi que grands formats introuvables hors des bibliothèques publiques.

Et pourtant que n'avons-nous encore à apprendre de lui ! L'ampleur de l'œuvre et de la documentation mise en œuvre est confondante, si l'on songe aux conditions matérielles du travail intellectuel au temps de Richelieu, et même si l'on admet que notre auteur, par ses relations officielles, à bénéficié de quelque passe-droit.

La nouvelle édition a été réalisée avec un soin exceptionnel : une préface bien documentée et bien écrite (la qualité de l'auteur n'est pour rien dans cette appréciation) nous révèle en peu de pages la genèse du livre et la carrière de son auteur. Suit le texte intégral de l'édition princeps de 1660, beaucoup plus rare que celle de 1778, d'après un exemplaire autographié. A la fin du troisième volume (à paraître) figureront, à part, les adjonctions de l'édition du XVIII[e] siècle, de sorte que le lecteur moderne bénéficiera des avantages des deux éditions.

J.-Y. MARIOTTE.

Métiers et industries en Savoie, Actes du Congrès des sociétés savantes de Savoie, Annecy 1974, Mémoires et documents... Acad. salésienne, Annecy 1976, 348 p., 35 planches.

Le thème choisi pour le congrès d'Annecy a connu une réelle faveur, puisque les 29 communications, malgré leur variété, s'orchestrent sans difficulté en un beau volume : toutes les époques sont équitablement représentées (antiquité : 5, moyen âge : 5, époque moderne : 6, époque révolutionnaire et XIX[e] siècle : 8, époque récente : 5). Les contributions, sauf les dernières, évoquent par la force des choses une activité plus artisanale que réellement industrielle : tuilerie, poterie, faïencerie, industries extractives, fonderies et forges, textiles, moulins. Il paraît difficile de résumer ce dossier bien fourni : qu'il me suffise d'en souligner l'attrait et la solidité. Le lecteur intéressé a de bonnes chances d'y trouver son compte, aidé par une présentation irréprochable.

J.-Y. MARIOTTE.

MARIOTTE (Jean-Yves) et GABION (Robert), *Guide des Archives de la Haute-Savoie,* Annecy, Direction des Services d'Archives, 1976, VIII-508 p., 3 cartes + *Supplément au Guide des Archives de la Haute-Savoie. Explication des fac-similés,* Annecy, 1975, un fascicule hors-texte, 30 p. + Index bibliographique, Annecy 1976, 17 p. ronéotypées.

Le Ministère des Affaires culturelles avait décidé, en 1969, de coordonner selon un plan uniforme les initiatives visant à faciliter aux usagers la consultation des archives départementales. Le volume concernant la Haute-Savoie vient de voir le jour, dans un délai relativement rapide si l'on considère l'ampleur de la puplication, grâce au zèle des auteurs et à l'intelligente compréhension de l'autorité préfectorale et du Conseil général qui ont dégagé les moyens matériels de sa réalisation. Le *Guide des Archives* va bien au-delà, en réalité, de ce que suggère un titre trop modeste imposé par la collection nationale dans laquelle il s'insère, car c'est un véritable manuel des études historiques savoyardes qui nous est proposé. Jean-Yves Mariotte, archiviste en chef et Robert Gabion, documentaliste-archiviste, bien connus de tous les chercheurs pour leur compétence et leur serviabilité, ont mis en commun leurs qualités complémentaires d'érudition, de sens critique et de clarté dans l'exposition.

Les utilisateurs de nos archives départementales ne disposaient jusqu'ici que d'inventaires et de répertoires souvent anciens, décrivant les fonds traditionnels et ils ignoraient une grande partie des richesses d'un dépôt dont le contenu leur est, désormais, présenté de manière exhaustive. Les auteurs auraient pu se limiter — et c'eût été déjà un grand mérite — à éditer une série d'indications techniques mais ils ont replacé les archives dans le contexte général de la recherche et dans le cadre d'une province dont le passé, les structures administratives et l'historiographie montrent de notables différences avec ceux des départements de l'ancienne France. Ainsi l'analyse sérielle d'une masse énorme de documents prend toute son efficacité dans un regroupement synthétique par grands ensembles. Pour chacun de ces ensembles, les auteurs ont donné à la fois des conseils méthodologiques d'utilisation et une bibliographie critique très fouillée et à jour. On voit ainsi, chemin faisant, converger vers les documents les approches multiples de la recherche historique et s'ouvrir des horizons insoupçonnés d'investigations. Un des grands mérites du *Guide* est d'être écrit dans l'optique des

utilisateurs, auxquels sont prodigués les conseils propres à les orienter et à leur éviter des faux-pas. Il s'ouvre sur une première partie intitulée « La recherche aux Archives » traitant des caractères du document écrit (déchiffrement, datation, langue, toponymie, anthroponymie) et de la bibliographie savoyarde (revues et ouvrages de bases, classés par grands thèmes). Vient ensuite le tableau des types de recherches qui peuvent être entreprises aux archives : administratives — car les usagers ne sont pas tous, il s'en faut, des érudits — ; universitaires ; pédagogiques. On retiendra tout particulièrement ce qui est dit de la « recherche généalogique et biographique » (p. 53-72) et de la « recherche dans le cadre communal » (p. 73-82). La seconde section consiste dans un historique très utile de la formation du département et de la genèse de son dépôt d'archives. Le centre du volume, et le morceau de résistance, se composent de 41 copieux chapitres passant en revue les fonds des Archives départementales proprement dites. Certaines de ces séries « classiques », déjà dotées d'inventaires ou de répertoires imprimés sont plus familières aux historiens, mais explicitées avec soin (Administrations d'Ancien Régime, Etat civil et familles, Clergé séculier et régulier, Ancien Cadastre, Tabellion). Bien d'autres par contre, surtout celles qui sont postérieures à 1860, seront, pour le lecteur, une véritable révélation et une incitation à s'y plonger (Domaines, Affaires militaires, Travaux publics, Cultes, Assistance, Culture et Enseignement, etc.). On soulignera l'importance du Fonds sarde, qui a été totalement refondu et la description des archives revenues de Turin après la dernière guerre. Une mention spéciale doit également être faite des chartriers et fonds de familles, de particuliers, d'érudits, de sociétés.

L'inventaire des sources est complété par les possibilités offertes par les collections de journaux et les archives extérieures au dépôt départemental (Archives communales, hospitalières, papiers conservés par des particuliers, des institutions ecclésiastiques, culturelles). Mais non contents de nous livrer cette riche moisson départementale, Jean-Yves Mariotte et Robert Gabion énumèrent les séries documentaires figurant hors de la Haute-Savoie, dans les dépôts nationaux et départementaux français et à l'étranger (Vatican, Italie, Suisse). Le *Guide* est illustré de cinq cartes très commodes et de 19 fac-similés de documents, traduits et commentés dans un fascicule séparé. Ils vont de la charte de donation de Chamonix, en 1202, aux pièces relatives à la dernière guerre, en passant par le rapport du Commissaire spécial d'Annemasse sur le dangereux anarchiste Benito Mussolini !

Un index détaillé rend la consultation du volume très commode. On voit mal ce qui pourrait manquer à cette somme documentaire et il est à souhaiter — comme cela a été déjà le cas dans un chapitre de suppléments — que des mises à jour périodiques nous tiennent au courant de l'enrichissement des Archives de la Haute-Savoie. Il serait malséant de rechercher dans ces pages des erreurs ou des omissions et il faut convenir que le labeur des auteurs a été si soigneux qu'il est pratiquement impossible de les prendre en défaut. Pour sacrifier à la tradition du compte rendu critique, bornons-nous à leur signaler que la liste des ouvrages sur les sciences auxiliaires de l'histoire aurait pu comporter la *Paléographie valdôtaine* de Mgr Justin Boson et que la liste des volumes des Congrès des Sociétés savantes de Savoie (p. 27) est incomplète des années 1879, 1880 et 1882. C'est là bien peu de chose, en vérité, en regard d'un ouvrage exemplaire, qui fait honneur à l'archivistique française. Ses auteurs ont rendu à l'historiographie et à la culture savoyardes un signalé service en nous procurant un instrument de travail aussi précieux. Le « Mariotte et Gabion » va figurer désormais, comme un livre de référence constante, sur la table de travail de tous ceux qui aiment et explorent le passé de notre province.

Paul GUICHONNET.

Pierre DUPARC, *La formation d'une ville, Annecy jusqu'au début du XVI^e siècle*, Annecy 1973 (1975) 372 p., plus. hors-texte (également paru dans *Annesci*, 19 et 20).

M. Duparc s'est fait connaître de nos lecteurs par de nombreux travaux d'histoire générale et d'histoire du droit. On connaît moins bien peut-être le rôle qu'il a joué à la tête des Archives départementales dans les difficiles années 1941-1946, et la contribution efficace qu'il apporta, étant alors conservateur aux Archives du ministère des Affaires Etrangères, au retour en France des archives de l'ancien duché de Savoie demeurées à Turin après 1860.

Ce livre est l'aboutissement de recherches entreprises dès avant la guerre, approfondies, mûries au cours des années, fécondées par une vaste culture historique qui permet à l'auteur, tout en restant très proche du document original, de placer la naissance et le développement d'Annecy dans un contexte général. Le livre s'ouvre par l'étude des « facteurs d'urbanisation », c'est-à-dire du cadre et des antécédents. Les premiers documents mentionnent *Anneciacum* (avec des variantes graphiques) aux IX^e-XI^e siècles paraissant se rapporter à l'actuel Annecy-le-Vieux, grosse paroisse rurale qui conserve aujourd'hui son clocher roman, et dont le territoire englobait la majeure partie, mais non la totalité, de l'actuel Annecy. La fondation de la paroisse d'Annecy est néanmoins antérieure à 1107, date de son attribution à Talloires par l'évêque de Genève et par le pape. M. Duparc pense qu'elle est de peu antérieure à cette date (v. 1100), car l'expression « Annecy-le-Neuf » n'est pas employée dans le document de 1107, mais seulement en 1145 et 1192 (1). Il me semble que l'on peut retourner l'argument et penser qu'en 1107 la paroisse n'était déjà plus toute « neuve ». Mais l'absence de document précis pour le XI^e siècle rendrait tout débat un peu creux : il reste qu'Annecy (le neuf, le bourg, comme on voudra) constituait une paroisse indépendante au début du XII^e siècle. Dans un passage très neuf, M. Duparc montre que cette paroisse n'a pas dû être simplement disjointe d'Annecy-le-Vieux, mais aussi des paroisses voisines de Gevrier et de Loverchy.

P. Duparc s'excuse presque de nous proposer un chapitre « événementiel » que nous acceptons bien volontiers, d'abord parce qu'il complète heureusement le *Comté de Genève* du même auteur, ensuite parce que l'histoire des différents seigneurs d'Annecy (comtes de Genève, de Genevois-Nemours) est étroitement liée au développement de la capitale de fait du Genevois, les causes et les effets s'interpénétrant. Mais la partie la plus considérable de l'ouvrage est consacrée aux institutions et à l'économie de la cité spécialement à partir du XIII^e siècle, période par laquelle on dispose d'une documentation très ample, d'abord difficile, que M. Duparc maîtrise admirablement. L'étude des franchises s'accompagne d'une édition et d'une traduction des textes de base et d'une comparaison serrée avec des textes analogues. Sur l'administration et la fiscalité urbaine, les spécialistes trouveront explicitées nombre de questions grâce à l'exploitation conjointe des registres municipaux et des comptes de la châtellenie. Urbanisme, démographie, société, vie religieuse font l'objet de chapitres que je ne puis ici, on le comprend, résumer. En revanche, il convient de souligner l'apport de M. Duparc à l'histoire économique. Toute l'activité industrielle dans les domaines métal-

(1) Il est dommage que M. Duparc n'ait connu que par l'édition médiocre de Guichenon le texte de l'acte de 1192, dont l'original retrouvé in extremis grâce à la diligence de Mlle Percie du Sert, est reproduit en fac-similé dans la deuxième partie du livre.

lurgique, textile, papetier, etc. ressort vivement des documents qu'il est allé explorer et dont il nous offre certains en pièces justificatives. On appréciera le fait que les principaux documents soient accompagnés de leur traduction française. La bibliographie, un peu subjective, omet les travaux de Bautier et Sornay, Demotz, Mariotte-Löber, Schwarzkopf au profit d'autres plus éloignés du sujet. L'édition (impression, illustrations, plans, etc.) est au-dessus de tout éloge.

J.-Y. MARIOTTE.

Paul DUFOURNET, *Pierre blanche et carrières antiques de Seyssel (Ain et Haute-Savoie)* dans : *96e Congrès national des Sociétés savantes,* Toulouse, 1971, section Archéologie, T. 1, p. 245-272, 9 figures et dans : *Le Monde alpin et rhodanien, Revue régionale d'ethnologie,* n° 3 - 4, 1973, p. 129-159, 5 figures.

L'usage de ce matériau très caractéristique fut assez répandu dans la construction et l'ornementation jusqu'à la fin du XIXe siècle. Les archives de cette histoire sont constituées en bonne partie par le repérage de cette pierre dans les édifices encore existants ou les vestiges de ceux qui furent détruits. L'auteur nous amène ainsi à découvrir la répartition de son emploi aussi bien dans le temps depuis l'antiquité (Lugdunum), que dans l'espace, de Vienne à Nyons et de Dijon à Annecy (bâtiments de la préfecture).

Les lieux d'extraction, maintenant abandonnés, sont situés à une dizaine de kilomètres en amont de Seyssel et forment deux groupes de carrières souterraines creusées de part et d'autre du Rhône dans les bancs appropriés des falaises urgoniennes encaissant le fleuve.

Les modes d'extraction au pic, au coin et à la poudre noire sont aisément reconnaissables dans la plupart des excavations. Toutefois la taille à la scie à vapeur a été pratiquée en fin d'exploitation dans les carrières de la rive droite, sur le territoire de la commune de Surjoux, qui furent utilisées jusque vers 1880.

Les carrières de la rive gauche, dans la commune de Franclens, furent les plus anciennement et les plus intensément exploitées en raison de leur proximité immédiate du fleuve qui rendait le transport des blocs par voie d'eau particulièrement aisé. Cette facilité a favorisé une extraction excessive et désordonnée qui fut arrêtée vers 1820. L'immense plafond de la carrière de Sainte-Foy, la plus méridionale, est soutenu par six maigres piliers qui supportent une épaisseur de 40 mètres de roche sur une portée de près de 200 mètres. Une disposition analogue devait exister dans la carrière de La Trappe, à 300 mètres en amont, dont le total effondrement remonte probablement à la fin du XVIIIe siècle.

Enfin au pittoresque et à la curiosité du site s'ajoute l'énigme archéologique de la « Chambre des Fées », excavation artificielle taillée en bordure du Rhône, en aval immédiat des carrières de Sainte-Foy. Dans cette cavité, des alvéoles régulièrement espacées, des rouelles gravées, une sorte de retable creusé de plusieurs niches amènent P. Dufournet à envisager l'emplacement d'un ancien sanctuaire.

B. RUFFET.

Lynn M. CASE, *Edouard Thouvenel et la diplomatie du Second Empire.* Paris, éd. A. Pedone, Bibliothèque de la *Revue d'Histoire diplomatique*, tome V, 1976, 458 p.

Lynn M. Case, professeur d'histoire européenne à l'Université de Pennsylvanie, est le grand spécialiste étranger du Second Empire. Il a consacré l'essentiel de son œuvre à la politique étrangère de Napoléon III et publié un livre très suggestif sur l'opinion française devant les guerres et la diplomatie de cette époque, d'après les rapports des Procureurs généraux *(French opinion on War and Diplomacy during the Second Empire,* Philadelphie, 1954, réédité en 1972). Le présent ouvrage est une biographie exhaustive de Thouvenel, ministre des Affaires étrangères de 1860 à 1862, période brève mais qui coïncide avec l'apogée de l'influence française en Eurcpe et qui intéresse au premier chef l'histoire de la Savoie, puisqu'elle inclut l'annexion de notre province à la France. Fruit de 18 années de recherches dans les grands dépôts d'archives européens, les papiers personnels du ministre et l'énorme littérature consacrée au Second Empire, le livre de M. Case jette une vive lueur sur l'un des grands serviteurs de Napoléon III, dont la figure était jusque-là demeurée dans l'ombre. Notre propos n'est pas de donner une analyse détaillée de cette volumineuse synthèse mais de la signaler dans la mesure où elle s'ajoute aux contributions relatives aux événements de 1860. « Ni par ses origines ni par ses inclinations Thouvenel n'était un homme du peuple ». Ce jugement du biographe situe d'emblée l'homme et son style. Né en 1818 dans une famille de grande bourgeoisie lorraine, comptant sur d'efficaces amitiés dans les milieux de la Monarchie de Juillet, Thouvenel partage les vues, les ambitions et les avantages sociaux de cette catégorie sociale. Obstiné, hautain, rancunier avec ses adversaires, désireux d'arriver rapidement aux plus hauts postes « il se courbait du côté du vent », selon sa propre expression, pour atteindre cet objectif et il se rallia rapidement au Second Empire. Son idéologie, servie par un esprit juridique subtil et une énorme puissance de travail, est celle du libéralisme bourgeois du XIX[e] siècle et elle est voisine de celle de son contemporain Cavour : mépris poli pour le politicien et l'électeur ordinaires, sens de la raison d'Etat, admiration pour l'Angleterre, hostilité au cléricalisme et au pouvoir temporel de l'Eglise, sympathie au principe des nationalités. C'est un politicien réaliste — Bismarck se déclarera son admirateur — pour qui le droit doit s'incliner devant la force et lui chercher des justifications juridiques. En situation de forces égales, l'habileté du diplomate consiste à trouver des compromis sauvegardant l'intérêt national. Après des premières armes en Grèce, nommé ambassadeur à Constantinople en 1852, il réussit à battre en brêche l'hégémonie anglaise en Turquie et à préparer l'émancipation des Principautés roumaines. Le 5 janvier 1860, à 41 ans, il devient Ministre des Affaires étrangères, à un moment où la question italienne, enlisée après la paix brusquée de Villafranca et le départ de Cavour, est au centre des préoccupations. Thouvenel saura mettre en forme et en action les idées générales souvent fluctuantes de Napoléon III. Sur l'annexion de la Savoie, les pages de M. Case n'apportent pas de nouveauté fondamentale mais elles confirment les résultats de l'historiographie récente dont nous avions eu l'occasion d'exposer les résultats, en opposition avec les vues d'une interprétation traditionnelle des faits, privilégiant les composantes locales, au détriment des décisions des chancelleries. Assuré des intentions pacifiques de l'Autriche, de la Prusse et de la Russie, Thouvenel fait, dès son arrivée aux affaires, échouer le projet d'une réunion internationale sur la question italienne et il lance résolument la campagne sur la revendication de Nice et de la Savoie dont il sait qu'elle rencontre l'assentiment de l'opinion publique française. Le sentiment national, satisfait de l'augmentation de territoire et de pres-

tige qui en résultera, sera plus fort que les ressentiments des catholiques soutenant le pouvoir temporel du Pape. Toutefois, pour ménager les Puissances, Thouvenel est prêt, dans le cadre de sa politique de compromis, à admettre pour l'Italie une formule confédérale. De même il entend esquiver les prétentions de la Suisse sur la Savoie du Nord en acceptant le maintien de la servitude de neutralisation et du droit d'occupation par la Confédération, dont il prétend qu'elle a été établie au bénéfice de la Sardaigne, à qui la France succède dans la possession du Duché. Lynn Case montre bien que la cession de la Savoie est étroitement liée aux négociations sur l'union de la Toscane et de la Romagne au Piémont. Elle en est le préalable et l'enjeu pour la France. Comme l'avait fait déjà Luc Monnier dans son étude fondamentale *(L'Annexion de la Savoie à la France et la politique suisse,* Genève, Jullien, 1932) mais en l'étayant de nombreux documents diplomatiques nouveaux, l'auteur souligne que « Plus que de la Sardaigne, c'est de la Grande-Bretagne et de la Suisse que vint l'opposition aux annexions envisagées par la France ». Déjouant les manœuvres dilatoires de Cavour, Thouvenel impose l'idée de la nécessité des compensations territoriales dues à la France et, dès le 13 mars 1860, il télégraphie à Talleyrand, ambassadeur à Turin : « La Suisse n'aura ni le Chablais ni le Faucigny ». De même le Ministre des Affaires étrangères utilisera habilement les maladresses et les contradictions de la Suisse, à qui il offre quelques compensations territoriales, sanctionnées par la réunion d'une conférence internationale mais qui devrait être convoquée à l'initiative d'une des grandes puissances signataires du Congrès de Vienne. De même il désarme les velléités d'intervention militaire de Berne, à qui Londres fait observer que Thouvenel lui-même l'a rendue injustifiable en déclarant qu'il ne placera pas de troupes françaises dans les provinces neutralisées. La réunion de la Savoie fut le chef-d'œuvre diplomatique de Thouvenel, qui lui vaudra l'élévation à la dignité de Grand Croix de la Légion d'honneur, avec mention spéciale de son rôle dans l'acquisition de nouveaux territoires. L'historien américain souligne le rôle secondaire des plébiscites d'annexion : « Les populations savoyardes et niçoises virent bien qu'on leur demandait d'approuver un fait accompli et bien peu voulurent s'exposer à d'éventuelles représailles des futures autorités françaises ». D'ailleurs la question proposée ne donnait pas aux votants une véritable possibilité d'opter entre la France, la Sardaigne ou la Suisse, car elle était posée en ces termes : « La Savoie veut-elle être réunie à la France ? » et ne comportait que deux réponses : *oui* ou *non.* Après ce brillant succès, la carrière de Thouvenel se heurta à l'impasse de la Question romaine qui, après les initiatives de Garibaldi et de Cavour aboutissant à l'annexion du Royaume de Naples, amena une nouvelle tension entre Paris et Turin. Lorsque Victor-Emmanuel II se fût saisi de l'Ombrie et des Marches pontificales, Thouvenel prit la décision de rompre avec le Piémont, tout en faisant avorter le projet d'une coalition des Puissances conservatrices du Nord contre la France. Il parvint à élaborer avec Cavour un plan de règlement de la Question romaine. La mort de Cavour empêcha le succès de ce projet, qui fut la base de la Convention de septembre 1864. Avant sa chute, provoquée par l'influence de l'Impératrice et de Walewski et le désir de ménager l'opinion catholique, Thouvenel put faire assurer la reconnaissance diplomatique du jeune Royaume d'Italie. Il fut également à l'origine de l'intervention française en Syrie, base de l'influence de notre pays au Moyen-Orient, et de la non-ingérence de l'Europe dans la Guerre américaine de Sécession. Devant cette brêve et intense carrière, on peut partager le jugement final de M. Lynn Case : « Lorsqu'on compare son activité à celle des autres ministres des Affaires étrangères de Napoléon III, on ne peut s'empêcher de penser qu'Edouard Thouvenel fut le meilleur d'entre eux ». Son rôle déterminant dans le rattachement de la Savoie à la

France fait que sa biographie à sa place marquée dans notre bibliothèque historique. Le livre de M. Case a été élégamment traduit par M. de Bertier de Sauvigny et, dans les limites d'une histoire diplomatique très traditionnelle, laissant au second plan « les peuples » et les économies, pour laisser entendre que le destin des nations se joue au niveau des conférences internationales et dans le secret des chancelleries, il apporte des documents très intéressants. En ce qui concerne la Question de Savoie, l'auteur n'a pas utilisé la copieuse littérature qui a vu le jour au moment du centenaire de l'annexion. Elle lui eût évité quelques bavures qui déparent son texte (p. 175 : le sénateur Laity n'était pas d'origine savoyarde ; p. 176, Bianchi di Castagné, et non Bianci, commissaire royal et, plus grave toujours p. 176, « Le Statut de 1850 (!), constitution de la Sardaigne »).

Paul GUICHONNET.

Catherine SANTSCHI, *Les évêques de Lausanne et leurs historiens des origines au XVIII^e siècle. Erudition et société.* Lausanne 1975, Mémoires et documents publiés par la Société d'Histoire de la Suisse romande, troisième série, t. XI, XIV et 453 p.

La thèse de C. Santschi, qui paraît par les soins de la Société d'Histoire de la Suisse romande sous une forme à la fois rigoureuse et agréable dont l'édition helvétique a le secret, se propose... *d'examiner les différentes images du diocèse de Lausanne que donnent les auteurs, pour découvrir comment l'historiographie locale a progressé à Lausanne et comment elle a reçu ses assises scientifiques.* Pour cela il fallait établir une bibliographie exhaustive des sources et la généalogie des manuscrits qui nous les transmettent. L'auteur, archiviste de profession, s'est acquittée de cette tâche d'une manière exemplaire.

Le travail des érudits locaux dépend bien entendu de l'état du développement de la science historique et de ce qu'ils peuvent en connaître. C'est pourquoi, avant d'étudier les œuvres particulières, l'auteur examine, pour chacune des grandes périodes, la situation de l'historiographie parmi les sciences humaines et la circulation de l'information au sein du monde savant. Cela nous vaut de bons chapitres classiques sur le développement de l'érudition ecclésiastique au XVII^e siècle et le progrès des études historiques au XVIII^e. Mais la tâche des historiens d'autrefois était rendue plus ardue par les méfiances et les exigences des gouvernements. L'histoire n'était pas ce divertissement ou cette passion anodine qu'elle est devenue pour nos contemporains, elle devait servir la politique ou du moins fournir du passé une image conforme aux intérêts du pouvoir et à l'idéologie dominante. L'Etat n'entrouvrait qu'exceptionnellement ses archives à des hommes de confiance et il était difficile de se faire imprimer sans l'approbation officielle. Après avoir analysé les conditions du travail historique, l'auteur étudie la personnalité des historiens de l'Eglise de Lausanne, leur formation littéraire et scientifique, les éléments de leur biographie qui ont pu influencer leur projet historique comme leurs options particulières.

Mais l'essentiel de la thèse consiste dans la confrontation des différentes images des évêques de Lausanne telles qu'elles se dégagent des travaux historiques qui leur ont été consacrés jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. Ne pouvant tout retenir, l'auteur a fait choix d'un certain nombre de points traités par la majorité des auteurs : origine et ancienneté de l'évêché, établis-

sement de la liste épiscopale, relation des évêques avec le pape, le métropolitain, l'empereur, les princes de la Maison de Savoie, les bourgeois de la ville épiscopale. Supprimé en fait par la Réforme mais continuant une existence théorique, l'évêché de Lausanne offrait un cas intéressant pour mesurer l'affrontement, à partir des mêmes sources, de l'historiographie réformée et de l'historiographie catholique.

Au terme de ce consciencieux travail, le lecteur n'ignorera plus rien de la manière dont on a écrit l'histoire des évêques de Lausanne, mais il n'en saura pas plus sur leur compte : l'auteur nous en avait d'ailleurs loyalement prévenus d'entrée de jeu. On peut se demander dans ces conditions si le sujet, un peu mince, valait tant de patientes recherches. Mais le mérite de ce livre est de mettre au point une méthode applicable à d'autres horizons et à d'autres problèmes historiographiques, permettant de mieux connaître les conditions d'élaboration d'un patrimoine érudit que les recherches actuelles doivent pouvoir utiliser en connaissance de cause.

Roger DEVOS.

Marie-Thérèse BOUQUET, *Il teatro di corte dalle origini al 1788, Storia del Teatro regio di Torino,* vol. I, Cassa di Risparmio di Torino, 1976, 561 p., 38 pl. h.t.

Bien connue par ses travaux antérieurs sur la musique dans les anciens Etats de Savoie et ses restitutions de partitions inédites des compositeurs piémontais des XVII[e] et XVIII[e] siècles, auteur d'une thèse soutenue récemment à la Sorbonne sur les spectacles à Turin, M.-Th. Bouquet avait accumulé une documentation considérable qui lui a permis d'écrire une histoire de l'opéra de Turin à l'époque classique d'une foisonnante richesse d'informations. A aucun moment cependant le lecteur ne se sent accablé sous l'abondance des détails, car l'auteur a su échapper aux pièges de la chronique pour composer une véritable histoire culturelle.

Une première partie reconstitue en quelque sorte la préhistoire du Teatro regio de 1600 à 1727, c'est-à-dire l'histoire des fêtes et des spectacles à la cour de Turin. Tournois, carrousels, festins en musique étaient en honneur comme dans toutes les cours européennes, mais la Maison de Savoie affectionnait particulièrement les « piscatorie », spectacles nautiques pour lesquels on n'hésite pas à transformer le grand salon du palais ducal en une vaste piscine, et les ballets qui connurent leur apogée sous l'impulsion de Christine de France, sœur de Louis XIII, duchesse de Savoie de 1630 à 1663. Son favori, Philippe d'Aglié, auteur d'une quarantaine de ballets, fit de la cour piémontaise la rivale de la cour de France pour la renommée des spectacles chorégraphiques. Sous le règne personnel de Charles-Emmanuel II, admirateur de la magnificence de Louis XIV et mécène éclairé, se développe le nombre des musiciens et des chanteurs de la cour et de la chapelle ducale, tandis que par le relais de la comédie ballet, de la tragédie en musique et du mélodrame on s'oriente peu à peu vers la forme classique de l'opéra.

Mais la cour ne possédait pas encore de théâtre fixe : les représentations avaient lieu selon ses déplacements au palais ducal de Turin (Palazzo di San Giovanni auquel succédera le Palazzo nuovo), le Palais Madame, Vicobone, Mirafiori, le Valentin. Victor-Amédée II décida la refonte de toute l'organisation théâtrale en créant le Teatro delle Feste inauguré en

1681. Le Théâtre Carigan, créé au début du XVIII[e] siècle, et où se jouaient des comédies et même des spectacles de marionnettes, put donner asile chaque année à la saison d'opéra.

La seconde partie étudie le Teatro regio comme institution de 1727 à 1788. En 1713, le duc de Savoie devient roi et il faut à Turin, qui continue à s'embellir après avoir pansé les plaies de la guerre, un théâtre digne d'une cité royale. Cependant, ce n'est que le 26 décembre 1740 que le nouveau Teatro regio, vaste construction pouvant accueillir 2.500 spectateurs, fut inauguré par Charles-Emmanuel III. Conçu par le grand architecte Filippo Juvarra, il fut réalisé par Benedetto Alfieri. Mais la décision de la construction avait été prise dès 1727, date capitale dans l'histoire du regio puisqu'elle voit la fondation de la « Nobile Società dei Cavalieri » qui obtient par privilège royal le contrôle de tous les spectacles donnés à Turin et la gestion artistique et financière de l'opéra. Les grandes familles piémontaises tinrent à l'honneur de figurer parmi les quarante membres de cette organisation, aux ordres du roi, qui jouait en quelque sorte le rôle d'un impresario et d'un moderne directeur de salle nationalisée. Les belles séries des registres des délibérations et des comptes de cette société, ainsi qu'une immense correspondance échangée avec les grands centres artistiques de l'Europe, permettent de reconstituer la vie du Teatro regio avec un luxe de détails très précieux non seulement pour l'histoire de la musique mais aussi pour l'histoire culturelle et sociale.

La troisième partie est surtout une chronique des saisons du Teatro regio de 1740 à 1788. Chaque année la saison commence le 26 décembre et dure jusqu'à la fin du carnaval. Elle voit la création de deux opéras qui sont représentés chacun une vingtaine de fois. Les noms des auteurs, librettistes, musiciens, chanteurs, danseurs, ballerines et figurants nous sont donnés avec le montant de leurs cachets ; le tout accompagné de notes biographiques pour les plus célèbres d'entre eux. Replacée dans le contexte musical et culturel de l'Europe des Lumières, l'activité du Teatro regio prend ainsi sa véritable dimension.

L'ouvrage se termine par la publication de onze documents inédits et de quatre grands tableaux. Citons les trois premiers pour leur originalité et leur richesse documentaire : l'ensemble des spectacles donnés à Turin de 1733 à 1745, la fréquentation du Teatro regio par les étudiants à la fin du XVIII[e] siècle, la synthèse historique du Teatro regio. L'index des œuvres et celui des noms de personnes permettent de retrouver facilement les innombrables renseignements dispersés dans le texte et les abondantes notes infrapaginales.

L'ouvrage est luxueusement illustré de trente-huit planches en couleurs qui apportent un précieux complément à la compréhension du texte et, avec la parfaite typographie, ajoutent le plaisir des yeux à celui de l'esprit pour la plus grande satisfaction du lecteur. Le choix de ces illustrations, pour la plupart inédites, extraites des bibliothèques et collections privées de Turin, Milan et Novarre, est dû à Gustavo Boyer, lui-même spécialiste de la musique piémontaise des XVII[e] et XVIII[e] siècles et auquel on doit en collaboration avec M.-Th. Bouquet, la restitution de nombreuses pièces inconnues.

Il faut souligner enfin que ce livre a vu le jour grâce au mécénat de la Caisse d'Epargne de Turin qui a voulu célébrer dignement la reconstruction et la réouverture du Teatro regio en 1973, près de quarante ans après sa destruction complète lors de l'incendie de 1936. Cette histoire du Teatro regio comprend dès maintenant un second volume dû au musicologue et critique Alberto Basso *(Il Teatro della città dal 1788 al 1936*, 856 p., 54 pl. h.t.), dont nous rendrons compte dans une prochaine livraison de la revue. L'entreprise complète devrait comprendre encore deux volumes,

l'un consacré à l'architecture par Luciano Tamburini, l'autre à l'histoire de la mise en scène par Mercedes Viale-Ferrero, dont il faut espérer la parution rapide afin que ce monument élevé à l'art lyrique en Piémont ne demeure pas inachevé.

Roger DEVOS.

J.-P. VERDANT, *Les familles Verdan ou Verdant du Grésivaudan, généalogie descendante partant de Nicolas Verdant né vers 1640.* 1976, dactyl. env. 80 f.

Une généalogie de plus, certes, mais aussi une nouvelle occasion de se réjouir de ces modestes parutions au milieu de tant et tant de brillants exposés scientifiques. Cette longue et patiente recherche dans le passé témoigne de la vigueur d'une race bien loin de renier ses origines. Elle montre une fois de plus le côté hasardeux de l'aventure généalogique dans une famille qu'auréole parfois une mystérieuse légende dont on aime à se laisser bercer.

Celle qui nous vaut les travaux de M. Jean-Pierre Verdant est simple et jolie : la classique histoire du soldat retenu en pays étranger par le piège de l'amour. En fait, l'ancêtre autrichien était un bel et bon Dauphinois de Chapareillan dans le Haut-Grésivaudan. Ne le regrettons pas, les résultats sont là bien sûr destinés à la descendance directe, mais toujours utiles à quelque chercheur puisque M. Verdant, outre un intéressant historique des invasions autrichiennes en Dauphiné durant les guerres de Napoléon de 1813 à 1815, a établi un arbre généalogique de sa famille qui pour être dispersée dans le Rhône, la Savoie et la Seine, n'en conserve pas moins actuellement de vigoureux rejetons dans le département de l'Isère.

Ce travail de longue haleine entrepris avec beaucoup d'amour, ne remonte hélas pas au-delà du XVII[e] siècle. Répondant au souhait de l'auteur lequel Verdant voudra reprendre le flambeau pour continuer à remonter dans la nuit des temps où il y a toujours à découvrir ?

M. ARNOLLET.

Bernard GAGNEBIN, *Le Missel de Bonivard, prieur de Saint-Victor,* Genève 1976.

Dans une édition qui fait honneur à l'imprimerie Braillard de Genève, notre éminent confrère florimontan Bernard Gagnebin présente le Missel de Bonivard, très beau manuscrit enluminé et historié de l'école de Savoie du XV[e] siècle. L'auteur en attribue la commande à Urbain Bonivard qui fut moine-profès au monastère bénédictin de Lémenc, près de Chambéry, avant d'être nommé le 22 septembre 1450 prieur de Contamine-sur-Arve ; il succède en 1458 à son oncle Jean de Grolée en qualité de prieur de Saint-Victor-Hors-les-Murs, près de Genève.

Ce manuscrit de 296 feuillets 27,5 × 36 cm comporte deux grandes peintures, dix lettrines historiées, dix initiales ornées et de nombreuses pages avec bordures et bandeaux à feuilles d'acanthe, fleurs multicolores, animaux et grotesques. Le style est visiblement apparenté à celui des manuscrits savoyards de l'école de Jean Bapteur. Mais ce n'est pas à ce chef de file que M. Bernard Gagnebin attribue ce beau manuscrit, bien que Jean Bapteur soit présent et actif à Genève en 1450 et 1453. Selon M. Gagnebin deux artistes ont collaboré à cet ouvrage : l'un d'eux Janin Luysel, peintre des vitraux de la cathédrale Saint-Pierre de Genève serait l'auteur des deux grandes

peintures, le second Guillaume Coquin serait l'auteur des lettrines historiées. M. Gagnebin propose une datation du manuscrit vers 1460. Peut-être pourrions-nous suggérer une datation plus proche de 1450, l'année où Urbain Bonivard accède au priorat de Contamine-sur-Arve. Malheureusement aucun document d'archives probant ne peut donner une certitude absolue sur la datation et le nom des artistes.

Analysant la peinture de la Crucifixion, qui est la plus belle page du manuscrit, M. Gagnebin y reconnaît avec vraisemblance le paysage de la vallée de l'Arve avec le château de Faucigny, la tour de Bellecombe, le château de Pierre à Nangy, le prieuré et l'église de Contamine-sur-Arve. C'est une hypothèse hautement probable. Quant à l'iconographie, M. Gagnebin en voit la source dans un manuscrit d'Avignon du XIV^e^ siècle, le Missel de l'antipape Clément VII qui n'est autre que Robert de Genève. On y trouve en effet la triple Crucifixion avec le Christ et les deux larrons et la scène des joueurs de dés se partageant le manteau du Christ. Remarquons toutefois que le thème de la triple Crucifixion, qui est très ancien, est déjà très connu en Italie au XIV^e^ siècle, notamment à Sienne, Assise, Padoue et Florence ; et au XV^e^ siècle il est fort répandu en Italie du Nord, en Allemagne et en Flandres ; le partage du manteau se retrouve chez plusieurs peintres allemands de la première moitié et milieu du XV^e^ siècle, et à Fenis en Val d'Aoste on y remarque les joueurs de dés.

Un peintre d'école ou d'influence germanique ne nous paraît pas devoir être exclu à priori parmi les auteurs possibles de cette Crucifixion.

Une certitude se dégage de l'étude de M. Gagnebin, c'est l'existence à Genève au milieu du XV^e^ siècle d'une activité artistique internationale intense.

En publiant ce beau et savant ouvrage M. Bernard Gagnebin a apporté une importante contribution à l'histoire de l'art dans l'ancien duché de Savoie.

Clément GARDET.

II. LITTÉRATURE

Lin COLLIARD, *La culture valdôtaine au cours des siècles, précis bio-bibliographique,* Aoste, impr. ITLA, 1976, 696 p.

Même aux familiers du Val d'Aoste, ce livre apportera une véritable révélation. On sait que la belle vallée a produit une floraison de châteaux, d'admirables fresques et de ravissants objets d'artisanat. Certains d'entre nous ont entendu parler de Xavier de Maistre et de son « lépreux de la Cité d'Aoste », d'autres plus savants, de saint Anselme, plus connu comme Anselme du Bec en Normandie ou de Cantorbéry en Angleterre. Bien peu sans doute savaient qu'Alexandre Chatrian, co-auteur de *Madame Thérèse* et de *l'Ami Fritz*, était originaire du village valdôtain de Torgnon. Les renseignements biographiques et bibliographiques apportés par M. Lin Colliard sur ces trois écrivains et plus de 300 autres (pas moins !) suffiraient à faire de son livre un précieux répertoire, fortement documenté, enrichi de très nombreux extraits d'ouvrages à peine accessibles en original, illustré de plus de cent gravures ou photos anciennes. Je l'avoue, quoique habitué,

croyais-je, à la puissance de travail de mon collègue valdôtain [1] et à la munificence de ses éditions, je suis resté pantois en recevant un ouvrage aussi riche en contenant et en contenu.

Mais la véritable « révélation » nous vient au fil des pages, lorsque nous réalisons qu'un pays grand comme l'arrondissement de Bonneville a connu au cours des âges une activité intellectuelle qui en fait une « francophonie miniature » nullement fermée certes aux influences extérieures, mais gardant son originalité vis-à-vis de Rome aussi bien que de Paris. M. Colliard nous découvre un foisonnement d'œuvres tout à fait diversifiées entre lesquelles je ne vois guère la possibilité de choisir. Il n'est guère de monument dans la pensée européenne qui n'ait connu en Val d'Aoste son écho bien particulier compte tenu du contexte local. L'érudition est une arme du combat politique que J. Baptiste de Tillier mènera sa vie durant contre l'absolutisme royal. Le combat qui devra se poursuivre sous plusieurs formes jusqu'à nos jours et n'excluera nullement, en politique locale, de savoureuses controverses internes.

En des temps plus proches, le catholique Anselme Réau préfigure notre « Sillon ». Plus paisibles, la poésie, le conte, la littérature alpestre ont trouvé des adeptes sans prétention mais non sans attrait. J'ai parlé de francophonie : c'est en français sans doute que la vallée a trouvé son expression la plus ferme, et la survie de la culture valdôtaine est pour une bonne part liée à celle du français : il n'en est pas moins vrai que le latin, l'italien et le patois ont joué chacun leur rôle et que leur influence a contribué à donner à la langue écrite dans la vallée son charme particulier, dont le texte si vivant de M. Colliard nous offre par lui-même un spécimen.

J.-Y. MARIOTTE.

Simone AVRAY, *Poèmes en Duo.* Paris, Jean Grassin, 1975, 47 pp. in-8.

Le pseudonyme de Simone Avray est transparent pour tout Annécien et je n'ai pas à présenter la fille du docteur Varay à ses confrères de l'Académie florimontane.

Vous avez apprécié, les uns et les autres, les trois romans qu'elle a publiés *Les Enfants lucides* (1956), *Les Prisons invisibles* (1962) et *Sylvie ou la Décision* (1972). Vous connaissez son talent de conférencière. Vous en avez sûrement profité soit à l'occasion d'un séjour à Paris soit ici à Annecy où elle a plus d'une fois pris la parole tant à la Société d'Histoire Naturelle de la Haute-Savoie qu'à l'Académie florimontane même.

Mais ce que vous ne savez peut-être pas tous, c'est qu'il y a quelques mois, après bien des hésitations, Simone Avray s'est décidée à confier à un éditeur des poèmes qu'elle gardait dans ses cartons depuis près de vingt ans.

J'ai eu le privilège de lire ces poèmes, manuscrits, alors que leur recueil s'appelait encore *Retours* et je revendique l'honneur d'avoir été de ceux qui ont encouragé Simone Avray à les livrer au public. C'est Jean Grassin, son éditeur, qui lui a suggéré, le titre *Retours* étant déjà retenu, d'intituler son recueil *Poèmes en Duo.* J'ai regretté le premier titre, plus original. A la réflexion, je me suis rallié à la proposition de l'éditeur.

---

(1) Les amis de M. Colliard ont publié récemment la *Bibliographie* de ses écrits, comportant 205 numéros échelonnés sur vingt ans (Aoste, 1976, 27 p.).

Le recueil de Simone Avray apparaît d'abord comme un jardin, non pas inaccessible mais bien clos, dans lequel on ne pénètre que pas à pas. On n'y accède que si l'on a mérité la promenade. Si, au lecteur curieux, ce jardin apparaît très tôt comme le jardin des retours

Puisque vers moi tu reviens toujours (Intimité)
dit-elle

Alors vers toi j'ose revenir (Accueil)
dit-il

et aussi :

Ce soir, je reviens à toi
.....
Ne me repousse pas. (Retour)

il est encore le jardin de l'abandon

Tous s'en sont allés (Le Masque)

Seule, ils m'ont laissée dans la nuit qui tombe (Le Masque)

jardin de l'absence

Et je reste seule (L'Arbre)

et surtout, semble-t-il, jardin de l'attente

Je cherche dans l'avenue
La silhouette bien connue (Intimité)

ou encore

Dans mon palais de marbre
J'attends le retour du roi (La Mort du Roi)

comme la terre en friche

...attend le soc puissant et doux
Qui fera jaillir les floraisons nouvelles (La Terre)

Il faut noter que les *Poèmes en Duo* se murmurent plus souvent au clair de lune qu'en plein soleil et qu'ils évoquent la nuit plus que le jour. Le florilège de Simone Avray est un chant d'amour vespéral. Il s'adresse à

... celui que je désire
Depuis tant de jours (La Mort du Roi)

C'est *le bon laboureur,* le *roi,* le *guerrier* d'occasion parti comme malgré lui :

L'armée en marche vous a emporté (La Terre)

mais c'est aussi *l'homme assis près de la fenêtre* dont les yeux *sur la route étaient fixés,* mais c'est aussi le *bien-aimé,* le *beau navire* volage voyageur *vers quels sombres rivages* en allés ?

Au centre du recueil, en superbe figure de proue, voici le couple :

Debout à l'avant, voici l'homme et la femme
Immobiles. (Le Couple)

le couple, et, aussi, l'admirable groupe de l'étreinte :

La sève montait en nos corps enlacés,
Traversés par le vent.
Au tronc vigoureux je m'enroulais, lierre vivant.
Et l'on ne savait plus
Lequel était prisonnier de l'autre. *(L'Arbre)*

L'orthographe montre que tantôt c'est *Lui,* tantôt c'est *Elle* qui s'exprime en une langue dépouillée qui se refuse toute effusion, sur un rythme discret qui dédaigne toute éloquence, en un chant asymétriquement amébée qui se déroule dans le temps, selon le cycle des saisons :

de l'hiver (absence)

Arbres des prairies, pommiers dénudés
Sur la neige dressez vos croix mutilées *(Aux Arbres)*

au printemps (retour)

Encadré de glycines en fleurs
Se découpe le carré sombre
De la fenêtre où tu m'attends *(Accueil)*

à l'été (présence)

Ton visage extasié
Comme un beau jour d'été *(La Rue)*

et à l'automne (abandon)

Du tilleul que l'automne rouille
Est tombé sans bruit l'oiseau mort (Une Feuille)

dit-il, tandis qu'elle dit

S'est enfuie ma beauté
Comme les feuilles mortes
Au fil des automnes *(Le Masque)*

Cette mythologie n'est pas seulement située dans le temps. Elle l'est aussi dans l'espace. A *la nature* s'oppose *la ville.* De l'une à l'autre s'étire *le fleuve.* Les habitants de la ville sont des

... pantins mécaniques *(La Rue)*

Des femmes fardées
A l'allure mécanique *(Intimité)*

Ce doit être à proximité de *la ville* que les pêcheurs d'hommes ont dressé les tentes où ils retiennent ceux qui se sont laissés prendre dans leurs filets. *La ville* est un mauvais lieu qui déverse ses *salissures* dans le fleuve qu'elle pollue. Seuls sont épargnés les *foyers bien clos* et *la chambre bien close.*

Comme dans la géographie proustienne, il y a dans le monde mythique de Simone Avray deux « côtés » qui s'opposent. De même que dans les romans de Mme Avray Paris s'oppose à la campagne, de même, dans *Poèmes en Duo,* en face de la ville il y a le « côté » de la nature, de *la terre féconde,* de *la*

verte prairie, des racines, des arbres, des jardins, des papillons, des oiseaux *(les oiseaux de la nuit, les oiseaux des îles* et les *hirondelles du soir)* et, surtout, des pétales de fleurs :

... les roses lentement
S'effeuillent sur le gravier (Retour)

... le vent léger du soir
Disperse les fleurs des tilleuls (Intimité)

Fleurs de cerisier
Vous tombiez dans l'ombre (Le Cerisier)

C'est de ce « côté » que se dresse *le Temple* où viendra se recueillir, après s'être purifié *(Je baignerai mon visage)* et avant de retrouver l'autre, celui qui a été pris dans les filets des pêcheurs.

André CHEVALLIER.

III. NOTES BIBLIOGRAPHIQUES *

J. BARDOU et coll. *Elaboration d'indicateurs socio-économiques liés à la qualité de l'eau, application aux lacs d'Annecy et du Bourget.* Inst. nat. de la rech. agronomique, 1976, ronéo 170 p.

M. BERNA, *Maurienne, pays de lumière,* Chambéry, Imp. réunies 1976, 140 p.

G. BARRUOL, *Les peuples préromains du Sud-Est de la Gaule,* Paris 1976 (réimpr. de l'éd. de 1969).

S. BOURGEOIS, *Bessans, village d'art en Haute-Maurienne,* chez l'auteur 1976, 140 p.

Y. BRECHE et L. CHAVOUTIER, *Une vieille vallée raconte ses souvenirs, petite histoire de la Tarentaise,* Lyon, Mappus 1975, 135 p.

M. BROCARD, *Le culte des saints en Savoie,* in *L'histoire en Savoie,* juin 1976.

P. BROISE, *Les vici viennois d'après l'épigraphie lapidaire, Caesarodunum,* n°11, 1975, pp. 205-210.

R. BRUNET, *Les hautes montagnes,* Larousse 1976, 100 p.

M. BURDIN, *Notice généalogique sur la famille Martin Burdin, originaire de St-Eusèbe,* manuscrit 1976.

A. BURQUIER, *Un prêtre, le père Burquier,* Annecy, Gardet 1976, 102 p. (recueil de témoignages sur l'abbé Burquier, chanoine hon. et curé de la paroisse St-Maurice d'Annecy).

L. CHABERT et L. CHAVOUTIER, *Une vieille vallée épouse son siècle. Petite géographie de la Tarentaise,* St-Alban-sur-Leysse 1976, 190 p.

A. CHARPIN, *Contribution à la chorographie des cormophytes de la Haute-Savoie,* Genève 1976, 21 p. (résumé de thèse).

Y. DAGAND, *Historique des noms de rues d'Annecy,* 1976, dactyl. 52 p.

(*) Par G. Grandchamp et J.-Y. Mariotte.

J. DEBELMAS, *Géologie de la France,* t. 1 : « Vieux massifs et grands bassins sédimentaires » ; t. 2 : « Les chaînes plissées du cycle alpin et leur avant-pays », éd. Doin 1974.

U. DELSANTE, *La conquista di un ducado ...don Filippo di Borbone (1748),* Parme 1975, 72 p. (à propos de l'occupation de la Savoie par les Espagnols).

R. DEMICHELIS, *Découverte de la Savoie à travers cartes, plans, gravures et textes,* Service éducatif des Archives départementales de la Haute-Savoie, mai 1976, 54 p. ronéo.

R. DESBROSSE et M. GIRARD, *Azilien et magdalénien des Douattes, Haute-Savoie,* in *L'anthropologie,* t. 78, 1974, pp. 481-498.

C. DOMBRE, M. BASSAND, J.-C. DESCHAMPS, *L'expérience du théâtre pour enfants à Annecy, étude expérimentale du développement culturel,* rapport n° 5, Annecy 1976, ronéo 85 p.

B. GAGNEBIN, *L'enluminure de Charlemagne à François 1^er^,* Genève, Bibliothèque publ. et univ. 1976, 139 p. (catalogue d'exposition).

B. GAGNEBIN, *Le missel de Bonivard, prieur de Saint-Victor de Genève, chef-d'œuvre méconnu de Janin Luysel,* Genève 1976, un vol. in-4° de 50 p. et h.-t.

C. GARDET, *Carte-Guide de la région d'Annecy,* Annecy, Gardet 1975 (itinéraires pédestres commentés sur carte IGN 1/50000^e^).

C. GARDET, *Carte-Guide du massif des Bornes, vallée de l'Arve, Aravis, vallée de l'Arly,* Annecy, Gardet 1976 (id.).

C. GARDET, *Annecy, un portrait de la ville et du lac,* Annecy, Gardet 1977.

M. GOUGAIN, *Les élections en Savoie, 1919-1958, L'histoire en Savoie,* déc. 1975.

A. GRANDEMENGE, *Répertoire des principales équipes de recherche scientifique et technique et de leurs moyens : Région Rhône-Alpes,* éd. Documentation française 1976, 256 p. (en collab. avec la DATAR et la FSLSE).

P. GUICHONNET, *Emosson, le Rhône et l'Arve réunis,* éd. Electricité d'Emosson S.A., Martigny 1976, 122 p.

F. HAVETTE, *Etude historique et analyse architecturale du château de Sallenoves, Haute-Savoie,* ronéo 101 p. et planches, 1976 (T.E.R. Paris).

T. HIEBELER, *Les Alpes, une contrée envoûtante,* La Bibliothèque des arts, 1976, 206 p.

P. et Cl. JACQUET, *Jacquet architectes,* Annecy 1976, 76 p. (élégante présentation des réalisations récentes des auteurs - témoignage sur l'urbanisme haut-savoyard du 3^e^ quart du XX^e^ s.).

B. JANIN, *Le Val d'Aoste, tradition et renouveau,* seconde éd. revue et augmentée, Aoste 1976, 684 p. (la première éd. parue en 1968, avait déjà fait date dans la connaissance de la belle vallée).

J. JOBE, R. PLUMMER, G. HILTON, *Bateaux à roue d'Europe et d'Amérique,* Lausanne 1976, 216 p.

F. KEENLYSIDE, *Pics et pionniers, histoire mondiale de l'Alpinisme,* Paris, Albin Michel, 1976, 250 p.

LEONARD et FRESSOZ, *Histoire de l'incendie et de la reconstruction du Châtelard en Bauges à la fin du second Empire,* polycopié 19 p.

Ch. MALY, *Le massif de la Vanoise, les 100 plus belles courses et randonnées,* Denoel, 1976, 232 p.

M. MARIN LAMELET, *Evolution de St-Ferréol,* 1901-1976, 1976, man. 63 p.

P. PERNOUD, *Une communauté paroissiale sous l'ancien régime, Metz-Tessy,* T.E.R. Grenoble 1975, dactyl. 393 p.

A. PICAMIGLIO, et collab., *Faverges, repérage archéologique,* 1976, un dossier avec plans et photos.

H. PLANCHE, *L'assassinat du comte rouge,* Aix-les-Bains, 1975, 277 p. (roman historique).

P. PREAU, *Le parc national de la Vanoise et l'aménagement de la montagne, Rev. géog.,* Lyon 1976, pp. 121-132.

REGAT, *Desingy, propos d'histoire, étude archéologique de l'église,* Annecy 1975, dactyl. 45 p.

Ch. REYDELLET GUTTINGER, *La chancellerie d'Humbert II, dauphin de Viennois, 1333-1349,* Archiv für Diplomatik, 1974, pp. 241-385 (étude spécialisée, intéresse aussi le Faucigny).

R. ROMET, *Le secours arrive du ciel,* préface d'Y. Pollet-Villard, Paris, Hatier, 1976, 128 p.

J. SCOTTON, *La commune de Seynod,* 1975, man. env. 60 p.

H. TAVERNIER, *Taninges et ses environs,* Taninges 1976, (réimpression de l'édition de 1888 ; initiative louable, mais qui aurait pu être complétée par quelques mots d'introduction).

H. TRACOL, *La potiche de Saint-Fier, une incroyable énigme dans un village savoyard,* éd. Aosaval, 1976, 216 p.

J. RACHEL, *Guide du chercheur d'Or blanc,* R. J. La Clusaz, 1976, 128 p.

A. UGLIETTI, *Thônes, église Saint-Maurice,* Lyon, Lescuyer, 1976 (très belle plaquette de présentation).

J.-P. VERDIER et M. COUDER, *Les travailleurs frontaliers de l'Ain et de la Haute-Savoie à Genève, éléments pour un profil socio-économique. Bulletin Points d'appui* n° 9, octobre-novembre 1976, Lyon INSEE 28 p.

Genève, le Rhône et les Alpes à travers la collection de Georges Amoudruz, Genève, Musée d'ethnographie, 1976, 114 p. (catalogue d'exposition très soigneusement établi et fort bien présenté).

Lac d'Annecy, numéro spécial de *Cahiers de l'Alpe,* décembre 1976, 58 p.

Lac d'Annecy, schéma de secteur du lac d'Annecy, SDAU Région d'Annecy, projet de livre blanc, éd. Syndicat intercommunal du lac et Direction dép. de l'Equipement et de l'Agriculture, dossier de 500 p. env., janvier 1977.

Ministère de l'Equipement, D.A.F.U., *20 villes à pied,* mars 1976 (Annecy : pp. 1-16).

Plaidoyer pour le Salève, Annemasse, *Jeune Chambre économique,* 1976, 40 p.

La région du Salève au futur, livre blanc, avril 1976, 80 p.

Monumenta Germaniae historica, Die Urkunden der burgundischen Rudolfinger (actes des rois de Bourgogne) : voir ci-dessus, p. 137 et suiv.

TABLE DES MATIÈRES pour 1976

N.B. — Les communications dont il est fait mention dans les procès-verbaux des séances figurent à la table en petits caractères.

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Liste des membres II

Liste des sociétés savantes et établissements correspondants XI

Séances de l'Académie 1

BIOGRAPHIE — ÉVOCATIONS

L. PFISTER. — Joseph Barrucand 13

L. PFISTER. — Albert Lachat 14

P. GUICHONNET. — Eugène Ritter et ses amis savoyards 30

J.-Y. MARIOTTE. — Francis Wey..... 12

LITTÉRATURE

A. CHEVALLIER. — Le concours de poésie 1976 15

A. CHEVALLIER. — Une contrefaçon du *Contrat Social* 131

A. CHEVALLIER. — Note sur une édition de Claude Genoux 133

G. CHEVALLIER. — Annecy policier 135

J.-Y. MARIOTTE. — En marge des *Confessions,* Mademoiselle de Graffenried..... 129

L. PFISTER. — Comment un écrivain alsacien avait vu Annecy au siècle dernier..... 136

ART ET ARCHÉOLOGIE

J.-G. MORTAMET. — Clochers savoyards, les techniques de restauration des clochers en montagne 26

C. GARDET. — Notes sur les fresques d'Abondance et de Vulmix 107

J.-P. COUREN. — Une inscription à Gevrier 11

HISTOIRE

Ch. BOEKHOLT. — « L'Abbaye » d'Annecy-le-Vieux ... 18

J.-Y. MARIOTTE. — Le royaume de Bourgogne et la Savoie du haut moyen âge 137

M. MOLINIER. — Samuel Bernard, sous-préfet d'Annecy 52

M. REBUT. — La première école de filles d'Annecy 81

Y. DAGAND. — Origine des noms de lieux d'Annecy 1

G. GRANDCHAMP. — La bataille de la Plantaz 2

M. REBUT. — L'enseignement à Annecy sous la Révolution 3

DIVERS

P. DELEAU. — Formation et évolution du lac d'Annecy 125

A. CHEVALLIER. — Le professeur de lettres 10

Ch. JARRE. — Documents familiaux 7

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

HISTOIRE

S. GUICHENON. — Histoire généalogique (J.-Y. MARIOTTE) 142

Métiers et industries (J.-Y. M.) 143

J.-Y. MARIOTTE et R. GABION. — Guide des Archives de la Haute-Savoie (P. GUICHONNET) 143

P. DUPARC. — Annecy jusqu'au début du XVI[e] siècle (J.-Y. M.) 145

P. DUFOURNET. — Carrières de Seyssel (B. RUFFET) .. 146

L.-M. CASE. — Edouard Thouvenel et les diplomates du Second Empire (P. G.) 147

C. SANTSCHI. — Les évêques de Lausanne et leurs historiens (R. DEVOS) 149

M.-Th. BOUQUET. — Il teatro di corte dalle origini al 1788 (R.D.) 150

J.-P. VERDANT. — Les familles Verdan (M. ARNOLLET) 152

B. GAGNEBIN. — Le Missel de Bonivard, prieur de Saint-Victor (Cl. G.) 152

LITTÉRATURE

L. COLLIARD. — La culture valdôtaine (J.-Y. M.) 153

S. AVRAY. — Poèmes en duo (A. CHEVALLIER) 154

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Par G. GRANDCHAMP et J.-Y. MARIOTTE 157

ILLUSTRATIONS EN HORS-TEXTE

Bonne et Notre-Dame de la Gorge .....

Les Contamines-Montjoie et Notre-Dame de la Gorge .....

Bellentre et La Roche-sur-Foron .....

Fresque de Giotto à l'église Santa Croce de Florence. Lorenzo Monaco, prédelle Saint Jean-Baptiste.....

Abondance, Jésus au milieu des docteurs. Chapelle Saint-Michel à Marseiller, Val d'Aoste .....

Abbaye d'Annecy-le-Vieux, peintures murales et la pierre de la Leyde .....

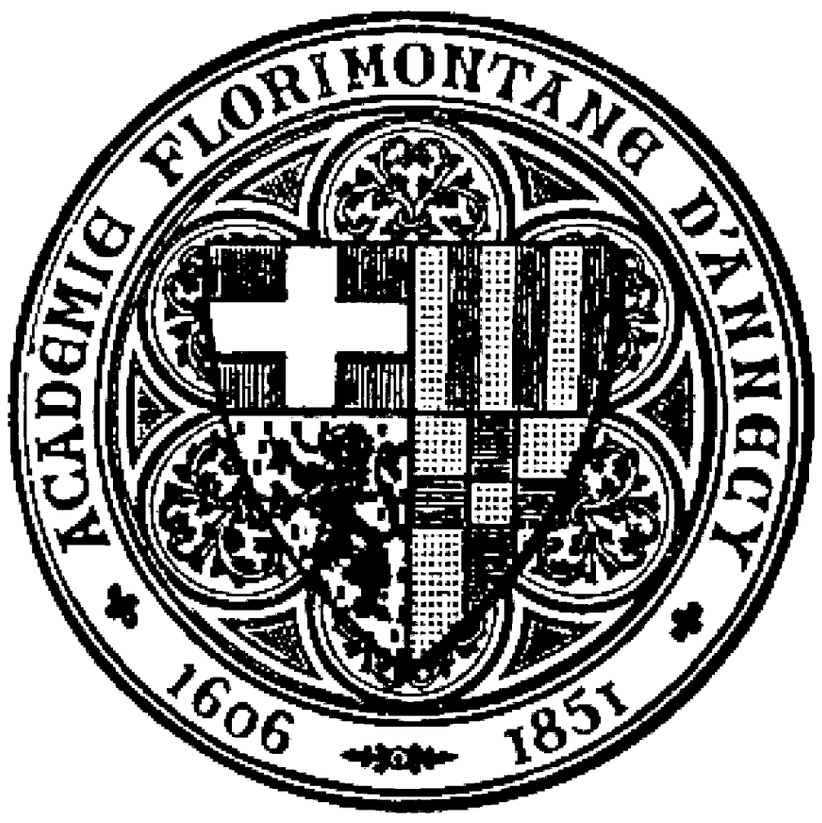
Sceau de Rodolfe III .....

117e ANNÉE 1977

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(CICÉRON, *De Officiis*, lib. I)

LA REVUE SAVOISIENNE



ACADÉMIE FLORIMONTANE

ACADÉMIE FLORIMONTANE ANNECY

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1606
par saint François de Sales, Prince Evêque de Genève
et Antoine Favre, Président du Sénat de Savoie
Réorganisée en 1851

par

Louis BOUVIER (1819-1908).
Etienne MACHARD (1824-1887).
Jules PHILIPPE (1827-1888).
Eloi SERAND (1826-1891).

LÉON MARÈS (1854-1916)
a légué le château de Montrottier et ses collections

DONATEURS

Dr C. ANDREVETAN (1802-1879).
Dr F. DAGAND (1815-1886).
MELVILLE-GLOVER (1834-1897).
Aimé CONSTANTIN (1831-1900).
Dr THONION (1830-1917).
F. GARDIER (1854-1919).
Asghil FAVRE (1877-1920).
Isidore NANCHE (1850-1922).
François CROSET (1844-1931).
Ernest PERRIER de la BATHIE (1873-1932).
Ernest PARISET († 1941).
Léon LAYDERNIER (1866-1958).
Georges MARTIN († 1943).
L.-F. ROSSET († 1959).
Joseph SERAND (1868-1957).



ACADÉMIE FLORIMONTANE

Nouveaux Membres Correspondants

(Assemblée générale du 2 février 1978)

AUGEREAU Pierre (Abbé), 7, rue Jean-Jaurès, 92120 Montrouge.
BEAUMONT Jacques de, 9, rue Thomas-Ruphy, 74000 Annecy.
BOURDEAU René, Basseville, Combloux, 74700 Sallanches.
CANTONI François, 11, av. du Crêt-du-Maure, 74000 Annecy.
CHAMPEL Jean, 8, rue Henry-Bordeaux, 74000 Annecy.
COLLAS Daniel, 26, rue de la Batheuse, 25120 Maiche.
CONTAMIN Yves-Olivier (Mgr), Maison du Sacré-Cœur,
2, route départementale, 47170 Mezin.
COQUEBERT DE NEUVILLE (Anne), 10, bd Decoux, 74000 Annecy.
COQUET Honoré, 28, rue Mahias, 92100 Boulogne-Billancourt.
CURTELIN Gilbert, 6, ch. de Bessonnet, Vieugy, 74600 Seynod.
DARCEL Jean-Louis, 1, place du 2 Février, 68000 Colmar.
DELEAU Paul, Professeur honoraire d'Université, 05650 Le Rouret.
DUJOURDY Simone (Mme), 24, rue des Pommaries, Annecy-le-Vx.
DUMURGIER, Professeur honoraire, 5, rue Gabriel-de-Mortillet,
74000 Annecy.
FORAS Xavier de (Comte), Château de Thuyset, 74200 Thonon-les-B.
LAMOUILLE Georges, Anglefort, 01350 Culoz.
LANTERNIER Jacqueline (Mlle), Docteur en médecine,
7, rue de Castries, 69002 Lyon.
LECOINTRE (Mme), 56, boulevard Gambetta, 29200 Brest.
MAIRE Jean-Pierre, 79, ch. du Périmètre, 74000 Annecy.
MARCELLOT Claude, 1, rue Montaigne, 74000 Annecy.
MULET MARQUIS Paul, 3, rue des Ecoles, 73160 Cognin.
NOMAZY Marie-Thérèse de, 10, avenue de Novel, 74000 Annecy.
PICARD Marie-Thérèse (Mme), 38, av. de Chambéry, 74000 Annecy.
RUIN Maurice, Principal du Collège d'Evire,
rue des Martyrs-de-la-Déportation, Annecy-le-Vieux.
TRENARD Louis, Professeur d'Université.
Magnieu, 01300 Belley.

La liste complète des membres de l'Académie sera publiée comme à l'accoutumée dans la Revue de 1978 (à paraître au début de 1979)

DONS REÇUS

M. MARTIN René à Menthon-Saint-Bernard : 1 000 F.
Le Comité lui adresse ses vifs remerciements.

ACADÉMIE FLORIMONTANE ANNECY

SÉANCE DU 5 JANVIER 1977

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET *

Le président présente des félicitations à Mme Hermann pour la naissance d'un petit-fils, Ivan, au foyer de son fils Claude, ainsi qu'à Mlle Brigitte Hermann pour soutenance de thèse à la Sorbonne, en histoire de l'art.

M. et Mme André Chevallier présentent des notes bibliographiques (v. au volume de 1976).

A l'occasion du deuxième centenaire de l'indépendance des U.S.A. célébrée durant l'année 1976, M. Louis Pfister évoque le souvenir de nombreux savoyards qui sont partis en Louisiane aux XVIII• et XIX• siècles (v. au présent volume).

M. André Chevallier parle de la fondation en 1888 au Lycée Berthollet du Cercle Universitaire, devenu le Cercle Berthollet, de son fonctionnement et de son activité jusqu'en 1900, d'après des documents d'archives retrouvés. L'inauguration officielle sous la présidence de Sadi Carnot, eut lieu le 8 octobre 1888 avec banquet dont le menu allé-

---

* Etaient présents : Mmes Molinier, Georgette Chevallier, Brun, Hermann, Lambert, Ratié, Mlles Dagand, Hervieu, Paume, Pulvin, Ritz, MM. médecin-général Anthoine, Bajulaz, Bozon, Callot, A. Chevallier, P. Coutin, Charles, Culloz, Davignon, Dubouloz, Gardet, Gazel, R.P. L'Honoré, Guizard, Legrand, Mouchet, Marson, Pfister, Prévost, von Richter, chanoine Riguet, Regueraz, Ruffet, Soudan,, Vandeputte.

Excusés : Mme Fondacci, Mlle Brigitte Hermann, MM. Dusauge, Faury, Grandchamp, Mouthon.

chant a été conservé. Les statuts que le conférencier analysa révèlent le but du Cercle : l'agrément des loisirs du personnel du Lycée. Le proviseur en était le président d'honneur. Les conditions d'admission paraissent assez sévères. Les seules ressources provenaient des cotisations des membres. En 1900, la bibliothèque du Cercle comptait 583 volumes reliés. Tous les jeux pouvaient être pratiqués sauf ceux d'argent. Des bals et fêtes étaient organisés, les membres du Cercle en étaient les acteurs. M. Chevallier s'arrête sur certains détails qui montrent le succès de l'institution, son esprit, mais aussi les difficultés rencontrées.

M. J.-Y. Mariotte signale l'intérêt de l'ouvrage de M. Colliard sur la culture valdotaine au cours des siècles.

M. le général Jacques Humbert a offert sa récente étude sur la seconde enquête de la Savoie par Louis XIV.

SÉANCE DU 2 FÉVRIER 1977

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET *

Le Président présente notre confrère, M. Nicolas, Maître assistant à la Faculté des Lettres de Montpellier, venu nous entretenir des rapports ayant existé entre la noblesse de Savoie et la Monarchie sarde au XVIII[e] siècle.

Au début du XVIII[e] siècle, la noblesse savoyarde, c'était 800 à 850 foyers, 3 400 individus, soit 1 % de la population du duché. Soit parce que les mariages étaient moins nombreux, soit parce qu'ils étaient plus tardifs, elle se réduisit à 500 foyers et 2 000 individus, soit 0,5 à 0,6 % de la population. Son pouvoir économique n'en restait pas moins solide : 20 % des revenus fonciers, en sus de ceux des fiefs et seigneuries, étaient pour elle.

En regard, l'Etat, notamment sous les règnes de Victor-Amédée II et de Charles-Emmanuel III, pratiquait une politique de plus en plus centralisatrice dont la Chambre des Comptes de Chambéry fit les frais, tandis que le Souverain Sénat voyait s'amenuiser ses prérogatives.

Considérer les relations de l'une et de l'autre à cette époque, c'est évoquer les mésaventures d'un ménage désuni. Le pouvoir n'est plus disposé à accepter les autonomies. Il multiplie les avertissements, puis engage des procès contre de petits seigneurs qui, selon la formule du temps, « pissaient sur le cimetière, ne payaient pas leurs dettes et battaient les manants ». Certains seront bannis, d'autres, tel le meurtrier d'un prêtre de Saint-Jorioz, iront aux galères.

---

* Etaient présents : Mmes Chevallier, Hermann, Molinier, Ratié, Sauthier, Mlles Arnollet, Boekholt, Dagand, Paume, H. Ritz, MM. Bajulaz, Bourquart, Médecin-Général Anthoine, Bruguet, A. Chevallier, Crochon, Davignon, Dubouloz, Gardet, Geofroy, Gaillard, Guizard, Gazel, Juge, Legrand, Mariotte, Michellier, Montagnoux, Mouchet, Mouthon, Nicolas, Pfister, Plagnat, Prévost, Raffin, Rebut, von Richter, Soudan, Vandeputte.

Excusés : Mme Brun, MM. Amoudruz, Grandchamp, Bozon, Matrod.

C'est pourquoi, sans doute, tout comme le menu peuple, les nobles, ceux du moins qui n'auront pas suivi les armées dans leur retraite, feront bon ménage avec les envahisseurs, français ou espagnols, de la Savoie.

Et cela d'autant que, depuis un siècle, la cession à la France du berceau de leur famille paraissait s'imposer aux princes de Turin comme l'inévitable contre-partie du jeu qu'ils voulaient mener en Italie. Ce qui ne veut pas dire que le pouvoir tolérait cette collaboration avec l'occupant. Une fois redevenu maître du pays, il le faisait bien sentir.

C'est à l'occasion de cette offensive contre la noblesse que Victor-Amédée II, en 1728, fit mettre en chantier le cadastre, base d'une nouvelle assiette fiscale. Devant payer l'impôt sur les 9/10 de leurs biens, les descendants des vieilles familles considèrent comme rompu le pacte implicite leur assurant certains privilèges en regard de la contribution du sang dont ils se savaient redevables au roi. Cette politique se poursuivit par l'édit de 1771 imposant le rachat des droits seigneuriaux, opération qui n'était pas encore achevée lorsque les troupes de Montesquiou envahirent la Savoie.

La noblesse subit passivement sa dépossession, se sentant sacrifiée à un projet dont la finalité lui échappait. Les protestations ne furent pas nombreuses et peu écoutées des bourgeois appelés à diriger les affaires de l'Etat. Les villageois n'eurent pas toujours à se louer de la nouvelle forme des choses car aux nobles succédèrent les « nouveaux messieurs », des riches n'ayant pour eux que l'argent et pas du tout les traditions d'honneur et de fidélité.

SÉANCE DU 2 MARS 1977 *

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Le président fait part du décès de Mme Fondacci, née Bouille, inhumée à Cruseilles. Notre regrettée confrère était l'un des rares florimontans cultivant la poésie. A sa famille, il adresse ses condoléances bien attristées.

Mme Marie-Thérèse Hermann présente un exposé sur la vie quotidienne dans un pensionnat savoyard avant la guerre 1939-45 (v. au présent volume).

Suit la communication de M. Paul Dufournet (v. au présent vol.).

---

* Etaient présents : Mmes Brun, A. Chevallier, Sauthier, Mlles Dagand, Jolly, Paume, Pulvin et Ritz, MM. Bajulaz, Bozon, Bruyneel, Callot, A. Chevallier, Croste, Davignon, Dubouloz, Gardet, Gazel, Gaillard, Legrand, Michellier, Montagnoux, Mouchet, Pfister, Prévost, Orsel, Raffin, Rebut, Vandeputte.

Excusés : Mme Ratié, MM. Bourquard, Coutin, Dussauge, Grandchamp.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES EFFECTIFS DU 10 FÉVRIER 1977

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET *

Après lecture et approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale de février 1976, le président évoque le souvenir des Florimontans décédés au cours de l'exercice, et en particulier de M. Joseph Barrucand, trésorier honoraire, et Albert Lachat, administrateur honoraire du domaine de Montrottier, qui se sont dévoués si longtemps au service de l'Académie.

M. Lucien Bajulaz, trésorier, communique, au nom de M. Callot, président du Cercle Philosophique, le bilan de l'exercice 1976 de ce groupement, placé sous le patronnage de l'Académie. Il présente également les comptes ainsi que le projet de budget de la Florimontane pour le nouvel exercice. Ils sont approuvés à l'unanimité. M. Bajulaz réitère son appel aux personnes intéressées par les travaux de l'Académie et qui voudraient bien en devenir membres correspondants.

M. Henri Davignon, économe du domaine de Montrottier et administrateur adjoint, fait connaître, à son tour, les comptes propres au domaine. Ces comptes sont également approuvés à l'unanimité, ainsi qu'une note destinée à inviter les établissements d'enseignement et les sociétés de la région à visiter le château de Montrottier.

M. Jacques Domenjoud, administrateur du domaine, entretient l'assemblée de sa situation financière, des travaux d'entretien effectués au cours de l'exercice écoulé et de ceux projetés pour 1977.

Ces divers rapports sont approuvés, et le président, félicitant leurs auteurs, remercie vivement MM. Bajulaz, Davignon et Domenjoud, pour le zèle et le dévouement qu'ils apportent à leurs fonctions respectives. Il les félicite au nom de l'Académie, qui ne peut que se louer de leur collaboration.

Suivant l'ordre du jour, il est procédé aux élections que voici, soit :

Ratification de la nomination de 34 membres correspondants ci-après, déjà agréés par le Comité, M. Andrès Ernest, consul de Suisse, M. Audé Jacques, Mlle Battuz Andréa, Baud Aimé, H. Bétenddit, Bon Michel, M. Bouchet Dominique, Mme Brun Claire, MM. Délépine Jean, Donzier Jean, Gazel Henri, Geoffroy Marc, Guichard Christian, Hermann Frédéric, Jarre Charles, Jeandet Gilbert, Mlle Jolly, Goyet Andrée, Mme Lathuille Simone, MM. Lavy Arthur, Sénateur, Michellier L., Mme Million Bernadette, MM. de Montfort Simon, Paccard Alfred, Persoud Pierre, Mlle Rothand Gabrielle, Mme Sauthier Marguerite, M. Caron Gabriel, Vernex Jean-Claude, Costes Jean, Castor Claude, Mlles Fournier Marie-José, Pellier Louise, M. Wirth Marcel, Raffin Georges, Philippe Denis.

** Etaient présents : Mmes A. Chevallier, Ratié, Mlle Dagand, MM. Bajulaz, A. Chevallier, Couren, Davignon, Deshusses, Domenjoud, C. Francillon, Gardet, Grandchamp, Dubouloz, R.P. L'Honoré, le chanoine Jacquet, Mariotte, Pfister, Rebut, Soudan, Rosset, Viollet.

Excusés : Mme Hermann, MM. Baud, Bourquard, Callot, P. Coutin, Devos, Dussauge, Primot, chanoine Verjus.

Cinq membres associés, choisis parmi les membres correspondants, soit :

Mlle Beekhold, MM. Bernard Demiotz, Gérard Gaillard, Philippe Royer et Philippe Tomasini.

SÉANCE DU 6 AVRIL 1977

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET *

Le président fait part du récent décès de M. le chanoine Raoul Naz, de Chambéry, président d'honneur de l'Académie de Savoie. Plusieurs fois, le regretté défunt était venu nous faire des conférences très appréciées. Il témoignait beaucoup d'estime et de sympathie à notre compagnie.

M. Gardet présente ensuite le conférencier de ce soir, M. Genequand, archiviste d'Etat à Genève, qui vient nous entretenir de l'attaque du fort des Allinges en 1600.

SÉANCE DU 4 MAI 1977

PRÉSIDÉE PAR M. HENRI DAVIGNON *

Mme Madeleine Molinier fait une conférence sur l'implantation des établissements Duport à Annecy (1804-1805), conférence qu'elle a bien voulu résumer elle-même, comme suit : « L'industrie cotonnière, dit-elle, a été implantée à Annecy par un Savoyard, Duport, important négociant en tissus établi à Lyon, qui dirigeait une Compagnie qui porte son nom, à la fois industrielle et commerçante, qui avait acheté à l'architecte Thomas-Dominique Ruphy l'ancien couvent de Sainte-Claire, pour en faire une filature (avril 1804). Le travail y a commencé dès le début de 1805, avec plus de 300 ouvriers, qui fabriquaient et utilisaient les machines à filer les plus rapides (mule-jennys), mues par l'eau du Thiou ; la manufacture se développa rapidement.

Les terrains en aval et leurs constructions appartenaient à la commission des Hospices ; la Cie Duport voulut lui en louer pour installer une fabrique de tissus utilisant les produits de la filature. Outre

---

* Etaient présents : Mmes A. Chevallier, Hermann, Ratié, Sauthier, Mlles Dagand, Jolly, Pulvin, H. Ritz, MM. Bajulaz, Balleydier, A. Chevallier, Davignon, Gaillard, Gardet, Grandchamp, Gignoux, Legrand, Mouchet, Mouthon, Pfister, Rebut.

Excusés : MM. Devos, Dubouloz, Dussauge, Soudan, Tomasini, Vandeputte.

* Etaient présents : Mmes Brun, A. Chevallier, Molinier, Ratié, Hermann, Sauthier, Mlles Battuz, Dagand, Jolly, Pulvin, MM. Bajulaz, Bruyneel, Callot, A. Chevallier, P. Coutin, Dubouloz, Gaillard, Guizard, Legrand, Mariotte, Mouchet, Ruffin, Raffet, Tomasini, Soudan, Vandeputte.

Excusés : Mlle Ritz, MM. Gardet, Bozon, Davignon, Dussauge, Matrod, Grandchamp.

de petits ateliers d'artisans, deux grands bâtiments s'y trouvaient : l'Hôpital Général et l'ancien monastère des chanoines du Sépulcre. Duport loue ce dernier et les dépendances de l'hôpital en septembre 1804, mais bientôt, se ravisant, il demanda à échanger le Sépulcre contre l'hôpital. Grâce à l'appui du maire François Ruphy, dès avril 1805, l'accord fut conclu. L'autorisation gouvernementale fut obtenue après de longues formalités. Le décret impérial fut signé par Napoléon en juillet 1807, au camp de Tilsitt, le transfert des malades au Sépulcre et l'installation des ouvriers à l'hôpital étaient terminés en mars 1808.

M. René Prévost, à l'occasion du prochain congrès philatélique, qui doit se réunir à Annecy, fait une conférence destinée à montrer l'intérêt que la philatélie présente dans le domaine des sciences humaines. Après avoir défini le timbre poste, facteur d'économie, d'enseignement et même de bienfaisance, il rappelle que c'est Arago, qui en créait l'usage en 1848. Il parle tour à tour des différents thèmes des vignettes postales dans les pays du monde : portraits des souverains et de personnages célèbres, dessins de sites, de pays, reproductions d'œuvres d'art, de tableaux, sujets d'histoire naturelle, de la faune et de la flore ; le symbole de l'agriculture fut longtemps usité en France ; en Suisse l'oiseau, l'olivier de la paix ; en Allemagne le travail. Les pays nouveaux présentent souvent des portraits de personnages historiques de l'Occident. Le conférencier a recherché comment les philosophes se représentent et considèrent le rôle de la philatélie, s'attachant à montrer que tout le monde est susceptible de découvrir quelque chose dans les vignettes postales qui présentent fréquemment une valeur sociologique et pédagogique.

Le président félicite M. Prévost pour la manière de traiter son intéressant sujet, lequel a motivé des échanges de vue et le souhait que soient plus artistiques les timbres français courants.

SÉANCE DU 1er JUIN 1977

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET *

En ouvrant la séance de juin, le président Gardet adressa de vives condoléances à ses confrères, M. le Chanoine Verjus, M. et Mme André Chevallier pour la mort de leurs mères et à M. Henri Gazel pour le décès de sa mère qui était aussi la belle-mère du regretté Louis Armand.

La parole est donnée à M. Jean-Louis Darcel, maître assistant aux Facultés de Lettres de Colmar, Mulhouse et Strasbourg, venu entretenir la Florimontane de la Sardaigne et des tractations ayant précédé le Traité de Bâle (v. au présent volume).

---

* Etaient présents : Mmes A. Chevallier, Molinier, Ratié, Mlles Dagand, Jolly, Fournier, Lansé, Ritz, MM. Bajulaz, Bozon, Callot, A. Chevallier, P. Coutin, Davignon, Dubouloz, Gaillard, Gardet, Legrand, Michellier, Pfister, Raffin, Rebut, Ruffet, Vandeputte.

Excusés : Mme Brun, MM. Dussauge, Grandchamp.

M. Gardet déposa l'ouvrage consacré à Frédéric Chabord par Luigi Fespo dans les « Ecrits d'Histoire » des archives historiques du Val d'Aoste. Mlle Lansé offrit celui qu'elle vient de publier sur Talloires et son Abbaye.

Le président fit part de la célébration, du 24 au 26 juin 1978, du 8e centenaire de Saint-Anthelme, évêque de Belley et premier prieur général de la Grande Chartreuse. Ces journées comporteront des cérémonies religieuses, colloques scientifiques, manifestations populaires ou culturelles et excursions.

SÉANCE DU 5 OCTOBRE 1977

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET *

Le président dit la peine ressentie par la compagnie lors du décès de trois de ses membres des plus sympathiques : M. Paul Payot, membre effectif entré en 1932, ancien maire de Chamonix, M. Gustave Reguerraz, ingénieur-chimiste, membre associé depuis 1944 et Me Michel Brunet, notaire, membre correspondant depuis 1964. Le président adresse de très vives condoléances aux familles en deuil, notamment à Mmes Reguerraz et Brunet.

M. Gardet donne la parole à M. Jules Vandeputte, que la dernière guerre a amené du Nord en Savoie, soit à Leschaux, puis à Saint-Jorioz et qui vient présenter et résumer la monographie de Leschaux qu'il a récemment écrite.

L'auteur rappelle qu'évadé d'Allemagne, il vint dans cette commune en qualité d'instituteur et de secrétaire de mairie et que deux événements douloureux le marquèrent : la mort de sa première fille de 14 mois et la tuerie allemande de juillet 1944. Le premier chapitre de cette monographie est consacré à la paroisse et à l'église qui, jusqu'à nos jours, demeurera le souci principal des habitants. Elle serait l'œuvre des moines de l'ancien prieuré de Saint-Jorioz et fut érigée sous le vocable de Saint-Jean-Baptiste dans la première moitié du XIIIe siècle. Saint-François de Sales le visita le 13 juillet 1606. Cette visite mentionne la présence alors dans la paroisse de 32 feux, soit environ 160 personnes.

Les « nobles à Leschaux » font l'objet d'un chapitre important : la famille de Leschaux et celle de « La Croix ». La première dite « de Catileus » occupait déjà au XIIIe siècle, un rang distingué dans la noblesse du Genevois. Elle cesse de paraître à la fin du XVIe siècle. Quant aux de La Croix, un hameau garde leur nom. D'autres familles y possédaient des fiefs : les de Lescheraines dont un Français était

---

* Etaient présents : Mmes Brun, Picard, Sauthier, Mlles Dagand, Pulvin, Ritz, MM. Bajulaz, Callot, A. Chevallier, Bruyneel, Crochon, Davignon, Dubouloz, Dussauge, Michellier, Montagnoux, Mouchet, Mouthon, Persoud, Pfister, Prévost, Raffin, Ruffet, Rebut.

Excusés : Mme Hermann, MM. Bozon, Coutin, Grandchamp, Tomasini.

comte de Leschaux en 1682, les Du Cengle d'Allèves et les seigneurs de Duin. Le dernier comte de Leschaux fut Joseph Emmanuel Guigne de Revel en 1779.

Les recherches du conférencier sur le château de Leschaux n'ont pas fourni de preuves sur sa situation, mais il est présumé qu'il pouvait se trouver au sud de l'église.

Le passé de Leschaux, l'histoire de ses écoles, la première mention en étant faite le 21 pluviose an IX, la liste des enseignants, la vie dans la commune qui occupent les derniers chapitres de la monographie feront l'objet de la suite de cette présentation qui sera donnée ultérieurement par l'auteur.

Le président félicita et remercia M. Vandeputte de cette étude fouillée qui a nécessité de longues recherches et qui ajoute une intéressante page d'histoire à celle des communes du bassin du lac.

SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 1977

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET **

Le président dit la grande perte subie par notre compagnie en la personne de M. le chanoine François Coutin, son président d'honneur, dont le souvenir sera évoqué dans la « Revue Savoisienne ». Des condoléances sont dédiées aux proches du défunt. Des compliments sont adressés à M. Robert Rouge, maire de Faiterive, nommé chevalier de la Légion d'honneur et à M. Jean-Yves Mariotte, directeur des archives départementales, nommé chevalier dans l'ordre des Arts et des Lettres.

M. Vandeputte poursuit la présentation de sa monographie sur Leschaux, réservant une place importante à l'histoire des écoles. Si avant la Révolution le vicaire faisant l'école aux garçons, il faut attendre jusqu'en 1841 pour qu'apparaisse le nom du premier régent, Jean-Joseph Blanc. Quant à l'école des filles, elle fut fondée en 1821, par le curé de Sévrier, Joseph Lacombe, qui légua mille livres à la commune de Leschaux. Elle était ouverte cinq mois de l'année au village de la Croix. La première institutrice fut Mlle Françoise De Lallé. Les conditions dans lesquelles se donnait l'enseignement par des maîtres pleins de bonne volonté, mais maigres de savoir et insuffisamment rétribués, sont évoquées par leur conférencier qui en donne une longue liste. La vie à Leschaux meublera le dernier chapitre : nomination annuelle du syndic, de l'exécuteur et du regratier chargé de l'impôt du sel, coupes de sapins autorisées par l'intendant, réparations de l'église, rechargement des chemins, désignation d'un soldat pour l'armée, convocation des chefs de familles au son de la cloche pour les

---

** Etaient présents : Mmes Brun, Molinier, Ratié, Sauthier, Mlle Dagand, MM. Bajulaz, Coutin, A. Chevallier, Callot, Cullaz, Davignon, Dubouloz, Gardet, Gignoux, Grandchamp, Mouthon, Pfister, Prévost, Rebut, Vandeputte.

Excusés : Mmes A. Chevallier, Hermann, M. Soudan.

décisions à prendre. Un petit crédit était voté pour les militaires combattants. Multiples étaient les familles frappées par les incendies ; sont énoncés les changements survenus dans la population qui a passé de 389 en 1856 à 112 habitants en 1975, ce qui fait dire à M. Vandeputte « Pendant combien de temps la commune de Leschaux vivra-t-elle dans l'indépendance de sa propre vie ? »

M. Georges Grandchamp parle d'un lieu-dit des plus populaires du Vieil-Annecy : le pont Bacchus dont la tradition a perturbé le surnom d'un habitant des rives du Thiou, pour l'état-civil Jean-Baptiste Cottin, né en notre ville le 27 décembre 1816 et décédé en 1878, propriétaire d'une maison située rue Sainte-Claire et Passage de l'Evêché dont le rez-de-chaussée était utilisé comme lavanderie et atelier de teinturerie. Notre homme ne manquait jamais de faire suivre son nom de l'inscription « dit Bacchus » qui fait penser à de joyeuses libations. « Un bon vivant et un bon cœur » dit sa petite nièce. Juste Sonjon, le patoisan savoyard lui a consacré une page intitulée « La Farfète », propriétaire de Vignes à Veyrier Bacchus, dit M. Grandchamp, rentrant au logis en manifestant une vive exubérance, fut vivement admonesté par son épouse si bien qu'il lui déclara vouloir se jeter dans le Thiou. Et pour simuler un suicide auquel elle crut, il lança un énorme billot de bois dans le canal lui faisant croire à sa chute.

En réponse à la brillante communication de M. Prévost sur les timbres et les philosophes, M. Paul Coutin présente « quelques aspects de la philatélie », conférence qu'il a bien voulu résumer comme suit :

« Dans un historique des origines et de l'évolution du timbre poste, il montre comment le timbre, d'abord moyen de lutter contre la fraude des frais de port des lettres, est devenu petit à petit objet de collection. Puis les états se sont avisés du parti qu'ils pouvaient tirer des timbres, soit comme moyen de propagande politique, simplement comme « image de marque » soit et c'est de plus en plus le cas, comme moyen de recettes supplémentaires, grâce à des émissions de commémoratifs de plus en plus nombreux. »

Au lieu de se borner à collectionner « ce qui sort de neuf à la poste », M. Paul Coutin propose des divers types de collection où chacun peut manifester sa personnalité ; les collections thématiques : oiseaux, fleurs, papillons, avions, trains, etc. La maximaphilie : concordance du timbre, de l'oblitération et de la carte postale qui sert de support, la collection des cachets de convoyeurs postaux, qui permet de faire l'histoire du développement des moyens de communications - la collection des marques postales, puis des oblitérations à dater. Cette collection est d'autant plus intéressante dans le cas de la Savoie et du comté de Nice qu'il y eut passage du régime sarde d'avant 1789 à l'époque révolutionnaire. (Avec les changements de noms de lieux), puis impériale, le retour au régime sarde ; l'annexion de 1860 avec les cachets de l'empire, le dernier épisode de ces mutations fut, en 1947, l'introduction de cachets français dans les villages de Tende et la Brigue restés italiens bien que situés dans l'ancien comté de Nice, après la conclusion du traité de paix franco-italien qui suivit la deuxième guerre mondiale.

M. Paul Coutin avait invité les assistants à apporter des matériaux complémentaires à sa petite étude mais l'horaire ne permit qu'un trop bref échange de vues sur ces questions.

Très applaudie, les conférenciers furent chaudement félicités par le président qui les remercia à tour de rôle, puis annonça de la part de M. Jean Ballaydier, son président, la fondation du Centre généalogique de Savoie.

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 1977

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET *

Le président dit combien la mort de son président d'honneur, M. Jean d'Orlyé, a endeuillé notre compagnie après la disparition récente de M. le chanoine Coutin. Il rappelle la personnalité éminente qu'était M. d'Orlyé qui nous a quitté à l'âge de près de 99 ans. A Mme d'Orlyé, ainsi qu'à sa famille, M. Gardet renouvelle des condoléances très attristées. Il offre également la sympathie des Florimontans à la famille de M. Louis Montagnoux, ingénieur en retraite, membre associé qui, durant une vingtaine d'années, a suivi nos séances.

Mme Madeleine Molinier donne lecture de l'étude qu'elle vient de consacrer à François Ruphy, maire d'Annecy sous le Premier Empire (1804-1809). (V. au présent volume.)

M. André Chevallier présente le rapport qu'il a rédigé au nom du jury du concours de poésie des fondations du Docteur Andrevetan et Léon Laydernier. Cent dix envois sont parvenus d'une trentaine de départements français et d'ailleurs (Belgique, Luxembourg, Allemagne, Italie). Mais devant l'indigence de l'inspiration et les maladresses formelles des œuvres reçues le jury a décidé de n'attribuer ni prix ni mention. Et c'est sur une note d'espoir que M. Chevallier termine son rapport en prodiguant des encouragements à ceux qui trouvent dans la poésie consolation et force.

Le rapporteur, enfin, évoque la mémoire des fondateurs des concours, ainsi qu'un sentiment de gratitude à notre éminent confrère, M. René Laydernier, pour sa générosité en faveur des concours.

Le Président à son tour remercie M. Chevallier et les membres du jury.

---

* Etaient présents : Mmes Brun, A. Chevallier, Molinier, Sauthier, Mlles Bailluz, Dagand, Jolly, Paume, Ritz, MM. Bajulaz, Bourquard, Callot, P. Charbonnel, P. Coutin, A. Chevallier, Cullaz, Davignon, Dubouloz, Dussauge, Gardet, Girard, Gignoux, Lavorel, Legrand, Mouchet, Peyresaubes, Pfister, Rebut, Ruffet, Vandeputte, Prévost.

Excusés : Mme Ratié, MM. Bozon, Grandchamp.

HENRI ARMAND

1913 - 1977

C'est pendant les grandes vacances 1913 que virent le jour, à l'école primaire de Cruseilles, le 23 août, les jumeaux Henri et Pierre Armand. On connaît l'événement par un récit de leur grand frère Louis qui fut de l'Académie Française. Ses parents, écrivait-il, lui avaient annoncé l'arrivée d'une petite sœur. Le jeune écolier était impatient de faire sa connaissance. On lui présenta deux petits frères. Il faut croire que le futur académicien était déjà philosophe. « Je leur pardonnais », dit-il, « parce qu'ils étaient deux, de s'être substitués à la sœur que j'attendais ».

Les premières années d'Henri Armand furent sans histoire. Les enfants heureux n'en ont pas. On peut imaginer que, comme à ce François Seurel du célèbre roman d'Alain Fournier, la maison d'école avec sa cour de récréation, ses salles de classe, ses tableaux noirs, ses bâtons de craie et ses livres de prix lui donna, tout jeune, le sens du merveilleux. A peine âgé de onze ans, il quitta le vert paradis de Cruseilles pour le lycée Berthollet d'Annecy. Il y poursuivit brillamment ses études secondaires, en sortit bachelier de la section A' Mathématiques le 9 juillet 1931. Sur sa lancée, il entra en classe de Mathématiques Supérieures puis de Mathématiques Spéciales au lycée du Parc à Lyon. Il fut admissible à l'Ecole Normale Supérieure et inscrit sur la liste supplémentaire. Hélas ! il n'y eut pas de démission cette année-là. Boursier de licence puis d'agrégation à Lyon, il fut reçu au concours d'agrégation de physique en 1939. Ses études scientifiques ne lui avaient fait perdre ni le sens ni le goût du merveilleux puisqu'il épousa, le 12 novembre 1940, Mlle Roberte Abonnenc, physicienne, sans doute, mais aussi poète et conteuse de talent.

La carrière d'Henri Armand fut aussi merveilleuse que sa vie affective et sentimentale puisque, mise à part une année passée au lycée du Puy, elle se déroula tout entière au lycée Berthollet, son lycée, où il enseigna la physique et la chimie dans les classes du second cycle puis, dès leur création, dans les classes préparatoires. Successivement élève et professeur, Henri Armand a passé au lycée Berthollet quarante ans de sa vie. Il y a gravi tous les échelons de la carrière. Il s'est vu octroyer tous les grades dans l'Ordre des Palmes Académiques. Il y a collectionné pas mal de distinctions dont la médaille d'argent de l'Enseignement Technique (pour avoir assuré, pendant de longues années, les cours de la Promotion Supérieure du Travail), car, en même temps qu'il assurait au lycée, dans les classes nouvelles ou traditionnelles, son enseignement avec

maîtrise et efficacité, il ne recutait pas devant d'autres tâches. Il enseigna notamment pendant longtemps à l'Institut Préparatoire de Chambéry. Ses activités débordèrent même le cadre de l'Université et les industriels d'Annecy firent plus d'une fois appel à sa compétence pour résoudre des problèmes épineux. Une usine annécienne qui tient un bon rang dans le marché mondial des pierres synthétiques ayant fait appel à sa compétence en cristallographie, Henri Armand a contribué à la mise au point de la fabrication des rubis spéciaux qui ont servi aux premiers balbutiements du laser. Abonné aux grandes revues étrangères, grâce à sa connaissance des langues, Henri Armand se tint constamment au courant des connaissances nouvelles. C'est à cela qu'il dut d'être consulté par les industriels comme par les services techniques de l'Administration. Il fit en effet partie de la Commission Départementale de Météorologie où il trouvait encore le temps de cultiver une passion. Initié, par son frère aîné, à l'archéologie préhistorique, Henri Armand, en relation avec des savants savoyards et genevois, s'est adonné à l'étude des monuments mégalithiques du Salève et de l'exploitation pré- ou protohistorique du minerai de fer dans notre région. Dans ce domaine aussi, il était passé maître et Pierre Broise, dans sa thèse sur *Genève et son Territoire dans l'Antiquité* cite avec éloge son étude *Recherche sur la Sidérurgie en Savoie.*

Quoique sa modestie ait toujours empêché Henri Armand d'entrer à l'Académie Florimontane, il lui arriva cependant plus d'une fois de participer à ses travaux. Il anima notamment, avec son collègue et ami Alexis Prugnard, certaines séances mémorables du Cercle d'Etudes Philosophiques dirigé par M. Emile Callot.

Des ennuis de santé imposèrent à l'infatigable Henri Armand de prendre sa retraite en juin 1974. Le torride été 1976 éprouva son organisme rendu plus fragile. Il dut interrompre le séjour qu'il faisait dans sa propriété du Trièves et regagner Annecy. Son décès survint inopinément, alors qu'il semblait avoir repris le dessus, le dimanche 13 mars 1977 et plongea dans la douleur sa famille et ses nombreux amis. Il repose à Annecy, dans le cimetière de l'avenue de Loverchy.

André CHEVALLIER.

PIERRE BOYANCÉ

Membre de l'Institut

1900-1976

Le hasard d'une garnison le fit naître, le 13 septembre 1900, à Annecy où son père, Guillaume Boyancé, alors âgé de 40 ans,

était capitaine au 30e Régiment d'Infanterie. Il y passa les trois premières années d'une vie qui devait être particulièrement féconde et dont nous ne pouvons, ici, retracer que les grandes lignes.

Pierre Boyancé fit ses études secondaires au lycée de Toulon. Bachelier, il suivit, à Paris, les classes de Lettres Supérieures et de Rhétorique Supérieure au lycée Louis-le-Grand. Il fut reçu à l'Ecole Normale Supérieure de la rue d'Ulm en 1921. Aussitôt agrégé de l'Université, il fut membre de l'Ecole Française de Rome (1924-1926). Avec Emile Mâle, le directeur de l'Ecole, les maîtres qui influèrent le plus profondément sur sa pensée furent Jérôme Carcopino et Franz Cumont.

De 1928 à 1944, il fut, au pays de ses ancêtres (son père était de Savignac, dans la Gironde), maître de conférences puis professeur de langue et de littérature latines à la Faculté des Lettres de Bordeaux. A partir de 1945, il enseigna à la Sorbonne.

Elu membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en 1959, il présida cette docte assemblée en 1972. Directeur pendant dix ans (1960-1970) de l'Ecole Française de Rome, il en fut nommé, en 1971, directeur honoraire. Président de la Société des Etudes Latines dès 1952, il présida également l'Association pour l'Encouragement des Etudes Grecques en France (1975).

Pierre Boyancé était commandeur de la Légion d'honneur. Membre de nombreuses sociétés savantes, il fut notamment vice-président de la Société des Agrégés, Secrétaire général de l'Association Guillaume Budé (1955-1962) et vice-président puis président d'honneur de la Société des Professeurs de Français et de Langues anciennes.

Docteur honoris causa de l'Université d'Athènes, il reçut, à Rome, au Capitole, le titre rare et envié de Cultore di Roma. Latiniste avant tout, Pierre Boyancé était aussi helléniste de valeur. Il consacra la plus grande partie de ses travaux à l'étude des philosophes latins et de l'influence exercée sur eux par la pensée grecque. Il ne nous est pas possible de donner ne fut-ce qu'un aperçu de sa production scientifique. La simple énumération de ses livres, articles et comptes rendus occupe, en tête des *Mélanges* qui lui ont été offerts (*Collection de l'Ecole Française de Rome,* n° 22, deux volumes, 1974), trente-deux pages in-4°.

Le savant Boyancé pensait que la science, l'érudition et la recherche ne dispensent pas du soin de veiller à la sauvegarde et à la diffusion de la culture humaniste. Il manifesta, avec vigueur et constance, son indignation devant la réforme de l'enseignement secondaire entreprise par le ministre Edgar Faure. Belle leçon pour les érudits « désincarnés » qui se réfugient dans leur tour d'ivoire !

Lorsqu'il arriva au professeur Boyancé de voir justement réfutées certaines de ses allégations par un collègue de sa discipline, loin de s'en offusquer, il alla spontanément le remercier de l'avoir libéré d'une erreur. Belle leçon d'honnêteté intellectuelle !

Enfin, citoyen à part entière, il démissionna du jury du Concours d'entrée à l'Ecole Nationale d'Administration lorsqu'il apprit qu'on avait refusé à deux candidats de se présenter en raison de leur action politique. Or l'option des exclus était exactement à l'opposé de la sienne. Belle leçon pour les sectaires !

Pierre Boyancé est mort le 20 septembre 1976 à l'hôpital de La Seyne-sur-Mer (Var). Sa dépouille mortelle repose, auprès de celle de ses parents, dans le petit cimetière de la commune voisine de Six-Fours-la-Plage, sur l'acropole, près de la citadelle, en haut du versant tourné vers la Méditerranée.

Savant, conseiller de plusieurs générations de savants, cet annécien de naissance a bien mérité de tous ceux qui croient encore aux valeurs de l'humanisme.

André CHEVALLIER.

MAURICE LACROIX

1898 - 1975

Maurice Lacroix, né le 25 novembre 1898 à Bourg-en-Bresse, fit ses études à Lyon. Il fréquenta le lycée Ampère d'octobre 1904 à juillet 1916. Il en sortit bachelier en Latin-Grec et en Philosophie. Il entra alors à la Faculté des Lettres. Licencié en Histoire et Géographie en 1920 et diplômé d'Etudes Supérieures en 1921, il était, trois ans plus tard, agrégé de l'Université.

Ses études avaient été interrompues par la première guerre mondiale. Appartenant à la classe 1918, Maurice Lacroix, engagé volontaire, partit sous les drapeaux en avril 1917. Vu son âge, il fut immédiatement envoyé au front où il fut agent de liaison. Après l'armistice, il fit de l'occupation en Allemagne, à Königstein en Taunus où il servit comme interprète. Démobilisé en avril 1920 comme soldat au 13e Régiment de Chasseurs à cheval de Chambéry, il reprit le chemin de la Faculté et obtint la même année le grade de licencié. Parlant couramment l'allemand, il lisait aussi l'italien, l'espagnol, le polonais et d'autres langues vivantes.

Bi-admissible à l'agrégation, il fut délégué le 10 novembre 1923, pour l'enseignement de l'Histoire, au lycée Ingres à Montauban où il enseigna pendant toute l'année. Reçu à l'agrégation en juillet 1924, il est nommé le 20 août de la même année au

lycée Berthollet d'Annecy où il prend ses fonctions le 1er octobre. Le 23 décembre 1925, il se marie à Lyon. Au lycée Berthollet d'Annecy, il poursuivra sa carrière jusqu'en janvier 1960 où la maladie l'empêche de terminer l'année scolaire. Il fait valoir ses droits à la retraite. Celle-ci lui est accordée le 15 septembre 1960.

Il ne m'appartient pas de faire l'éloge d'un collègue mais ses supérieurs s'en sont chargés ainsi que les Inspecteurs généraux qui l'ont entendu au cours de sa carrière. Maurice Lacroix, disent les rapports, est un « professeur qui se renouvelle constamment » et « ne vit que pour son enseignement ». Consciencieux et compétent, ses connaissances étonnent par leur étendue. Le style oral de ce professeur d'une haute moralité, nourri d'une forte culture historique, était d'une sobre élégance classiffue. Son érudition, sa pédagogie et sa conscience professionnelle lui valurent le titre d'Officier dans l'Ordre des Palmes Académiques.

Sa robuste constitution lui permit de se remettre de la maladie qui termina prématurément sa carrière. Entre sa femme et ses filles, toutes deux professeurs à Annecy, il jouit pendant quinze ans d'une paisible et studieuse retraite. Ses anciens collègues et ses confrères de l'Académie Florimontane avaient plaisir à le rencontrer, en ville, au bras de Mme Lacroix et à évoquer avec lui les attendrissants souvenirs d'une carrière laborieuse et féconde.

Depuis 1970, sa santé devenant peu à peu plus fragile ne lui permettait plus, à son grand regret, de voyager comme il aimait à le faire. Maurice Lacroix avait en effet, au cours de sa vie, fait de nombreux voyages en Italie, visitant inlassablement les musées de Rome et de Florence. Il avait également emmené sa famille en Espagne, en Autriche, aux Pays-Bas et en Belgique, s'arrêtant dans tous les lieux historiques et, marcheur alors infatigable, parcourant les monuments et les musées. Lorsqu'il dut réduire ses activités physiques, il s'en consola dans sa riche bibliothèque de travail, car il eut la chance de garder jusqu'à la fin de ses jours le goût de la lecture et de l'histoire. Plus historien que géographe, Maurice Lacroix était un spécialiste enthousiaste du moyen âge. Il admirait, comme Emile Mâle, les cathédrales et se passionnait pour l'Histoire de l'Art. Il s'est également intéressé jusqu'à ses derniers jours à la diplomatie contemporaine, lisant et annotant de nombreuses revues relatives aux questions actuelles.

Il s'éteignit à Annecy, sa ville d'adoption, le 12 août 1975, des suites d'une chute qu'il fit dans son cher Bugey où, depuis son enfance, il passait la plus grande partie de ses vacances et qu'il considérait un peu comme sa terre natale. A chaque voyage à Ambutrix, au passage de la gorge de Tenay, il faisait remarquer

à ses compagnons de route : « Maintenant, on respire l'air pur du Bugey ! »

Dès son arrivée à Annecy, Maurice Lacroix, donnant à ses confrères l'exemple de la bonté, de la serviabilité et d'une profonde humilité, s'était activement occupé de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul à laquelle il imprima un nouvel élan, ainsi qu'à l'Union Nationale des « Davidées ». C'est en juillet 1936 que Maurice Lacroix avait fait acte de candidature à l'Académie Florimontane. Il fut présenté par ses deux parrains François-Maurice Ritz, qui fut maire d'Annecy et président de l'Académie Florimontane, et Henri Onde, le géographie bien connu qui était alors son collègue au lycée Berthollet.

Lors de la séance du 6 octobre 1937, Maurice Lacroix résuma les impressions qu'il avait rapportées de l'exposition du « Baroque Piémontais » qui s'était tenue à Turin l'année précédente. Ce travail parut dans le quatrième fascicule de la *Revue Savoisienne* de 1937, pages 225-227.

Membre correspondant, puis membre associé, Maurice Lacroix fut élu membre effectif de l'Académie Florimontane lors de l'Assemblée générale du 25 janvier 1947. Lors de la séance du 8 octobre 1952, le président François-Maurice Ritz présentait les condoléances de l'Académie à Maurice Lacroix qui venait de perdre sa mère.

Aujourd'hui, c'est à Mme Maurice Lacroix et à ses filles que l'Académie présente avec émotion l'expression de sa très respectueuse sympathie et de ses pieuses condoléances.

JEAN OBERREINER

1916 - 1975

D'une famille alsacienne qui avait opté pour la France et s'était établie en Lorraine, c'est en pleine guerre mondiale (la première), pendant une période bien sombre, non loin du front, que le 27 février 1916, Jean Oberreiner naquit à Gobley, dans les Vosges. De sa prime enfance, il ne garda sans doute aucun souvenir. Sa jeunesse fut calme, sérieuse et studieuse, préfigurant ce que devait être toute sa vie d'adulte.

Bachelier A Mathématiques, le jeune homme commença des études supérieures tout en travaillant pour subvenir à ses besoins. Maître d'internat intérimaire puis stagiaire au lycée de Metz, il

passa successivement tous les certificats de la licence de lettres classiques. A peine atteignait-il l'âge d'homme qu'une nouvelle guerre mondiale s'annonçait. La mobilisation générale mit fin à son sursis et le jeune étudiant quitta l'Université pour revêtir l'uniforme du 16 septembre 1939 au 8 août 1940. Il fut démobilisé comme Aspirant d'Infanterie au 141e R.I.A. Lors de son retour à la vie civile, le lieutenant de réserve Oberreiner ne put évidemment pas rejoindre son lycée de Metz qui se trouvait alors en zone interdite. Il sollicita un poste en zone libre et fut nommé le 13 janvier 1941 maître d'internat stagiaire au collège d'Arles, et, au début de l'année scolaire suivante, délégué d'enseignement au lycée d'Aix-en-Provence. Après cinq mois de congé pour convenance personnelle, il fut nommé, en avril 1942, professeur adjoint au lycée de Toulouse. C'est en 1943 qu'il arriva au lycée de Cahors où il remplit successivement les fonctions de professeur adjoint (stagiaire puis titulaire) et de professeur titulaire certifié. Marié et bientôt père de famille, il y resta jusqu'en 1960. C'est à Cahors qu'en 1953, sur proposition de son Inspecteur d'Académie avec qui il avait participé à la réorganisation du B.E.P.C. dans le Quercy, qu'il reçut les insignes de chevalier dans l'Ordre des Palmes Académiques.

Un pénible accident de santé qui faillit lui faire perdre la vue et nécessita plusieurs graves opérations chirurgicales l'amena, pour se rapprocher du médecin qui l'arracha à la cécité, à demander son changement pour Annecy où s'était établi son meilleur ami d'enfance devenu son beau-frère. Le 16 septembre 1960, Jean Oberreiner fit la rentrée scolaire au lycée Berthollet. Il y enseigna neuf ans. Humaniste épris de la civilisation et de la culture gréco-latine, ses préférences allaient vers la Grèce, suivant en cela le goût de son maître à penser, le chantre d'*Anthinea*. Devenu savoyard par nécessité, il se mit rapidement à aimer sa patrie d'adoption et à s'intéresser aux lettres savoyardes. Suivant les traces du Quercinois Jean Calvet, le savant auteur de *La Littérature Française de François de Sales à Fénelon*, il se prit de goût et même d'affection pour le prélat savoyard. Il enrichit, volume par volume, sa riche bibliothèque de l'édition, dite d'Annecy, des œuvres de saint François de Sales.

En 1969, en même temps qu'il obtenait, sur sa demande, un poste au C.E.S. de Beauregard (Cran-Gévrier) voisin de la petite maison qu'il s'était fait construire sur le lotissement de Riante Colline et dans laquelle il avait amoureusement logé, dans son bureau Empire et dans sa bibliothèque, ses collections, ses tableaux, ses souvenirs archéologiques, il entra à l'Académie Florimontane.

Jean Oberreiner partageait son temps entre son jardinet (où il taillait et soignait des rosiers ramenés de sa Lorraine natale), sa bibliothèque où auteurs classiques et écrivains modernes (il avait

entrepris un mémoire sur Verlaine), également choisis, voisinaient avec les grammaires et les ouvrages de pédagogie, et sa classe qu'il aimait de tout son cœur. S'il aimait faire la classe, il aimait aussi à la préparer et, jusqu'à son dernier jour d'activité, il amenda ses cours avec le plus grand soin.

Sa conscience professionnelle était au-dessus de tout éloge. Ponctuel, méticuleux dans son travail, ne laissant rien à l'improvisation du moment, cet humaniste était, comme le rappela son dernier chef d'établissement, un exemple pour ses jeunes collègues. Avec un tact exquis il les conseillait discrètement, et, au cours des Conseils d'Enseignement, il animait courtoisement les discussions avec l'autorité que lui conféraient ses vastes connaissances et sa méthode éprouvée et mise au point au fil de ses années d'enseignement.

En classe, il était un maître exigeant mais apprécié et aimé de ses jeunes élèves qu'il préparait efficacement à affronter examens et concours. Certains de ses anciens élèves sont, aujourd'hui, à leur tour, devenus des maîtres. A la demande de l'Inspection générale, il avait accepté d'animer un cours de recyclage de latin pour aider dans leur tâche les jeunes professeurs du premier cycle. La rosette violette vint, en 1971, marquer la reconnaissance par l'Administration de ce travail acharné et de cette conscience exigeante. Enfin, le 13 septembre 1974, Jean Oberreiner se voyait décerner le titre d'Agrégé de l'Université.

Hélas ! cette courageuse carrière devait être brutalement brisée. Alors que sa vue retrouvée s'était stabilisée et même améliorée, alors que le médecin l'avait à nouveau autorisé à conduire un véhicule automobile, alors que sa fille venait d'embrasser la carrière qu'il aimait tant, alors que son fils avait regagné le Quercy dont il gardait un souvenir si ému, alors qu'il prenait un plaisir nouveau à présider les réunions de famille qu'il savait agrémenter, le moment venu, de quelque poésie fugitive qu'il aimait à improviser, une maladie terrible et incurable le terrassa. Après de longues et cruelles souffrances qu'il supporta, lucide et stoïque, la mort le ravit à l'affection des siens et de ses amis, le 8 juillet 1975. Cet homme distingué, ce maître attachant était aussi un tendre époux et un père de famille attentif. C'était un Florimontan savant et discret.

André CHEVALLIER.

JEAN D'ORLYÉ

Ce n'est pas sans tristesse que les Florimontans voient disparaître un doyen ayant illustré leur compagnie d'une façon exceptionnelle, puisqu'il y siégea durant plus de 70 ans. C'est en effet, le 7 février 1906, que Jean d'Orlyé fut accueilli à l'Académie Florimontane par Marc Leroux, alors jeune Conservateur du Musée d'Annecy. La curiosité scientifique du nouvel élu allait pouvoir être largement satisfaite grâce aux séjours prolongés qu'il put effectuer à Paris. Connaissances et souvenirs aussi riches que précieux que notre confrère s'employait à évoquer avec talent et simplicité pour le plus grand plaisir de ses auditeurs : nous ne sommes pas prêts d'oublier l'élégance de ses propos qui illustrèrent tant de réceptions au Château de Montrottier.

Le 10 mars 1955, Jean d'Orlyé se voyait offrir le fauteuil de Président de l'Académie Florimontane que venait de rendre vacant le décès de François-Maurice Ritz. Il occupa cette charge avec distinction jusqu'en 1961 (22 février), date à laquelle il se voyait décerner le titre de Président d'honneur. C'est durant ce mandat que le Président d'Orlyé eut à représenter notre compagnie en maintes circonstances et en particulier lors des célébrations du centenaire de l'Annexion et du Congrès national des Sociétés savantes.

Mais sa vaste érudition, tout comme l'intérêt qu'il portait aux activités culturelles annéciennes devaient tout naturellement le pousser à œuvrer dans d'autres groupements : nous le retrouvons parmi les pionniers de la Société d'Instruction Populaire (S.I.P.) jeune association organisatrice de conférences qui remplissait notre vieux théâtre. Enfin, je n'aurai garde d'oublier la Société des Amis du Vieil-Annecy dont il fut également l'un des créateurs ; n'est-ce pas lui que notre Président Fondateur Auguste Gruffaz avait choisi comme parrain lors de sa promotion dans l'Ordre de la Légion d'honneur.

Ainsi, tout au cours d'une longue existence, nous voyons cet authentique savoyard étroitement associé à la vie intellectuelle de sa Cité, attaché par tout le passé et la tradition d'une famille qui plonge ses racines dans la terre comme dans l'Histoire de la Savoie, cette province qu'il a aimée et qu'il a bien servie.

Georges GRANDCHAMP.

Le Chanoine FRANÇOIS COUTIN

1881 - 1977

Président d'honneur de l'Académie

Dans l'Histoire de Montmin, qu'il publia en 1933, M. le chanoine François-Alexis Coutin présente le groupe des prêtres vivants alors, originaires de la paroisse, lequel atteignait le chiffre record de dix-huit.

C'est dans ce milieu patriarchal qu'il vit le jour le 25 juin 1881 dans une famille très chrétienne du hameau de Plan-Montmin, qui donna trois fils à l'Eglise et deux filles à la vie religieuse. Il était l'un des aînés de 15 enfants dont 12 survécurent [1].

Après des études au collège de Mélan et au Grand Séminaire d'Annecy, il fut ordonné prêtre à la cathédrale le 9 juillet 1905.

D'abord précepteur dans le diocèse de Chambéry, notamment dans la famille de Lannoy de Bissy, puis à Belley, Paris, Londres ; vicaire à Chamonix, chargé des paroisses d'Argentières et Vallorcine. Pendant la guerre de 1914-1918, l'abbé Coutin deviendra successivement curé d'Allèves, archiprêtre d'Alby-sur-Chéran en 1922, archiprêtre de Notre-Dame de Liesse le 22 février 1932. Il abandonnera cette cure par sa nomination, le 4 octobre 1951, à une stalle de chanoine titulaire à la cathédrale. Il décéda le 12 octobre 1977 à la maison de retraite Saint-François.

Dans l'émouvante homélie que S.E. Mgr Sauvage prononça à ses funérailles, l'évêque retraça la très longue vie sacerdotale du prêtre : à un homme de sérénité, de maîtrise de soi, il y avait de l'esprit salésien en lui et « beaucoup de courage » rappela encore S.E., courage dont il fit preuve dans les années 1940-1945, en face de l'occupant.

Si le chanoine Coutin fut fidèle à sa vocation religieuse, il le fut également jusque dans la chaire à une vocation d'historien. Ainsi, une place prépondérante lui était-elle marquée dans les Académies Salésienne et Florimontane, prenant la succession de ces nombreux ecclésiastiques qui ont laissé un nom parmi les historiens savoyards : les chanoines Ducis, Gonthier, Lavorel, Pochat-Baron, Adrien Gavard, Mgr Rebord et bien d'autres.

Le premier des travaux de M. Coutin fut l'Histoire d'Alby-sur-Chéran qu'il publia en 1927 et 1928 dans les Mémoires de l'Académie salésienne. L'année suivante c'était l'histoire de la commune voisine, Allèves. 1933 verra paraître celle de Montmin, sa commune natale tant affectionnée. Il y laissa parler son cœur.

---

1 Un oncle était chartreux, Dom Yves Coutin.

Viennent ensuite, la biographie du chanoine Gavard, président de la Salésienne, le « 4e Centenaire de la Réforme », puis en 1936, l'histoire de l'Eglise Notre-Dame de Liesse d'Annecy, travail copieux et consciencieux qui tient une grande place dans l'histoire d'Annecy. Ce seront encore celle de la seigneurie de Montpon-sur-Alby en 1938, celle de la collégiale de Sallanches et de ses annexes, la monographie de Balmont en 1948, l'histoire de Viuz-Faverges en 1970.

A l'Académie Florimontane dont il faisait partie depuis 1928 (et comme membre effectif depuis 1931), le chanoine Coutin prenait une part active à presque toutes les séances et ses communications publiées dans la Revue savoisienne étaient multiples. Elles avaient rapport le plus souvent à la vie annécienne et savoyarde à l'époque de saint François de Sales, de même qu'à l'histoire régionale : ses importantes notes d'archives lui permettaient d'apporter de précieuses indications relatives aux événements qui survenaient. Plus de cinquante de ses communications ont été imprimées dans la Revue savoisienne dont la première, en 1931, concernait l'occupation française de la Savoie (1703-1713). Faut-il citer : conflit entre les habitants de Chamonix et de Vallorcine en 1711 ; mariage de Charles-Emmanuel II ; Grillet, l'historien ; Philibert Simond ; bataille de la Volta ; monographie de Giez ; seigneurie de Marlioz ; la Maison Lambert ; la chapelle de Mélan, etc., l'Hôtel de Boringes, dernière communication publiée en 1972.

Si M. Coutin présidait depuis 1940 aux destinées de l'Académie Salésienne qui le nomma en 1961, président émérite, l'Académie Florimontane l'avait choisi dès 1953 comme vice-président et l'Assemblée du 22 février 1961 l'acclama président d'honneur.

Homme d'action et de goût, il fit procéder à la restauration de son église Notre-Dame de Liesse et la dota d'une série de vitraux relatifs à sa fondation et à saint François de Sales.

Son esprit salésien, il le témoignait à sa parenté très nombreuse ainsi qu'à ses amis et aux malades qu'il continua à visiter tant que ses forces le lui permirent.

Historien, il le demeura pendant que son extrême vieillesse lui en laissa la possibilité.

La Florimontane se devait de garder la mémoire de ce bon chanoine qui l'a honorée par ses travaux.

L. PFISTER.

Trouvailles archéologiques significatives concernant Seyssel, Semine et Val des Usses

C'est à partir de 1958 que j'ai entrepris une reconnaissance systématique relative à l'occupation du sol dans l'Antiquité, à Seyssel, dans son bassin sur les deux rives (qui forme une unité géographique), en Semine, et dans la partie nord de l'Albanais, ou Val des Usses. Mes partenaires ont été surtout Pierre Broise, Marius Fillion et Bernard Ruffet.

En 1962 et en 1964 j'ai rendu compte de nos recherches dans cette revue. J'avais eu alors la naïveté d'écrire « à suivre » à la fin de la dernière communication. En fait, nos trouvailles ont été plus abondantes qu'espérées, et le cadre étroit de ces comptes rendus ne pouvait plus suffire. C'est à l'occasion de divers congrès nationaux des sociétés savantes et de colloques spécialisés, que je me suis alors exprimé. J'ai donné la bibliographie relative aux publications qui en ont découlé à la fin de l'article que j'ai consacré, aussi dans cette revue, en 1970, aux vestiges romains du Val de Fier à Seyssel, étude qui répondait d'ailleurs implicitement à cet « à suivre » [1]. On trouvera le complément, qui se compose de vingt-huit autres titres, dans un ouvrage récent qui fait appel, notamment, à un certain nombre des éléments, objets de la présente publication [2]. Le très bel ouvrage de Pierre Broise consacré à Genève et son territoire dans l'Antiquité constitue, notamment,

---

1 Au sujet des carrières de pierre blanche, dites « de Seyssel ». Franclens (74). je peux préciser maintenant, relativement à mon compte rendu de 1964, qu'il ne faut considérer avec sûreté comme romain que la « Chambre des Fées », port ou sanctuaire, ou les deux à la fois, et quelques parements d'étaux de masse sur l'ouverture, côté Rhône, de la grande carrière, dite « de Sainte Foy », attenante au local précédent, tous deux sur la rive gauche. Le reste est sujet à interprétation.

2 Paul Dufournet, *Archéologie du paysage. Une communauté agraire sécrète et organise son territoire. Bassy et environs. Haute-Savoie et Ain.* Paris, A. et J. Picard, édit., 82, rue Bonaparte, 75006 Paris, 17 × 24 cm, 408 pages, 64 figures.

un excellent regroupement de ce qui a été découvert dans ce secteur jusqu'à 1970 [3].

Dorénavant, chaque site fera l'objet d'une étude particulière. Il en sera ainsi pour les villas de Challonges, de Clarafond, de Vanzy et de Vanchy, cette dernière dans l'Ain, ainsi que pour le grand établissement de caractère économique de la Prairie-Méral à Seyssel (Haute-Savoie) et à plus forte raison pour Albigny-Condion à Seyssel (Haute-Savoie), site présumé de Condate sous la protection du vicus de Vens.

Je mets donc un terme à cet « à suivre » qui me gêne, en faisant état de quelques éléments archéologiques nouveaux, ou inédits, et aussi très significatifs, qui marquent des étapes certaines de l'occupation du sol en Haute-Savoie. Ils constituent des matériaux qui peuvent être utiles à des auteurs de synthèses.

Epoque mésolithique

Tous les ouvrages, même récents, constatent qu'on n'a pas trouvé de témoignage de la présence humaine en Haute-Savoie avant la néolithique, exception faite toutefois pour le moustérien des grottes d'Onnion, de même que pour les sites magdaléniens du Salève, et des Douattes près de Frangy, tous sous abris.

Ce n'est plus exact. Mes découvertes depuis quelques années à Vens (Seyssel) et à Bassy sont probantes. L'épipaléolithique peut y être soupçonné, mais il n'a pas encore été possible de prouver sa présence. Par contre, le mésolithique est parfaitement identifié. Toutefois, je n'ai recueilli, à Vens, qu'une pointe attribuable à l'azilien, plus sûrement au sauveterrien qui est plus récent. Mais le tardenoisien, avec passage insensible au néolithique, se révèle dans de nombreux sites avec abondance et de façon très caractéristique, notamment par des microlithes (trapèzes et micro-burins), de même que par des grattoirs, des racloirs, des pointes, des lames, des troncatures, tous de petite taille. On trouve aussi, au lieu-dit « à Téran » sur le territoire de Bassy, des galets de quartzite aménagés se rapportant au tardenoisien. Le silex, en rognons de petite et moyenne tailles, provient des grès miocènes qui affleurent au bord du Rhône, ou qui ont été amenés en surface par le glacier de l'époque würmienne.

Je suis assisté dans ces recherches par divers préhistoriens, tout d'abord par Robert Vilain, du département des sciences de la terre à l'université de Lyon, particulièrement informé sur les

---

3. Pierre Broise, *Genève et son territoire dans l'Antiquité - De la conquête romaine à l'occupation burgonde*, Bruxelles, 1974 ; 1 vol. de texte, 369 p. plus 17 pl. photos, 1 atlas de 47 pl.

faciès locaux par ses fouilles dans les grottes et abris de l'Ain, ensuite par Jean Combier, directeur de la circonscription archéologique (préhistoire) de la région Rhône-Alpes, enfin, par Bernard Ruffet dont la prudence au point de vue scientifique est exemplaire. L'accord de ces spécialistes sur les datations à partir du tardenoisien inclus est unanime. Plus avant, il faut encore chercher.

Nous sommes en présence de deux groupes de sites de hauteur. Celui de Vens domine le confluent du Rhône et du Fier ; celui de Bassy, le confluent du Rhône et des Usses. Cette situation semble avoir attiré de telles implantations. Nous distinguons à Bassy deux sous-groupes, placés l'un et l'autre sur le rebord du plateau au pied duquel coule le Rhône, l'un à Bassy proprement dit, l'autre à Veytrens, village de Bassy, ce dernier mordant un peu sur Challonges. Une petite station a été reconnue à Eloise par Gilbert Fenestraz ; une autre l'a été sur la même commune au village de Fiolaz par Marius Fillion, toujours à proximité du rebord du plateau bordant le Rhône. A Clarafond, au cours de sondages sur le site de la villa romaine du Bois de la Brûlaz, nous avons recueilli quelques petits silex taillés, bien datables du tardenoisien.

Toutes ces découvertes ont été faites en surface ou à peu de profondeur. Ce n'est plus uniquement dans les grottes, les abris sous roche et les stations lacustres qu'il convient maintenant de chercher. C'est un état nouveau de la question en Savoie.

Une fouille de vérification stratigraphique a été faite en l'été de 1976 à Veytrens, qui nous a montré les silex en place, sous réserve des mouvements naturels du sol, et fourni tous les éléments scientifiques qui manquaient encore. Robert Vilain et moi-même entreprenons la publication de l'ensemble.

Epoque néolithique

Les sites de Bassy-Veytrens permettent de saisir le passage progressif du tardenoisien au néolithique ; le début de cette époque, sans doute, puisqu'on n'y rencontre aucune pièce polie.

A Seyssel, au pied de la colline de Vens, sur le site présumé de Condate, aux lieux-dits Albigny et Condion, ont été recueillis, au cours de sondages sur des vestiges romains, de part et d'autre de la R.N. 92, une lame et un grattoir néolithiques en silex taillé et un élément assez gros en silex poli difficile à identifier (fragment de hache ou d'outil ?). Ils ont dû glisser du pied de la colline adjacente sous l'effet du ruissellement. Ils apportent une preuve, tout au moins une présemption, relative à l'occupation très ancienne de ce site, privilégié par le fait de sa situation géographique. C'est là, en effet, que s'opérait la jonction entre la voie d'eau et la voie de terre.

A Eloise, une hache polie en amphibolite a été trouvée avant la dernière guerre par Paul Fenestraz, à 1,5 km environ au nord-ouest du village de Fiolaz. Elle a été remise à Marius Fillion qui l'a déposée au musée paysan d'Eloise qu'il a fondé. Il s'agit en fait d'un fragment. La pièce originelle a été fracturée longitudinalement sur un plan parallèle au tranchant. Un des bords et le talon, probablement en pointe, ont disparu. Le tranchant semble avoir été repoli sur la face fracturée et la pièce a pu être réutilisée au néolithique même.

Les dimensions en sont :

actuelle longueur : 0,100 m	supposée à l'origine : 0,122 m
actuelle largeur : 0,056 m	supposée à l'origine : 0,062 m
actuelle épaisseur : 0,011 m	supposée à l'origine : 0,014 m

C'est le seul élément en pierre polie qui, à ma connaissance, ait été trouvé en Semine.

A Clermont, nous sommes en présence d'une arme ou d'un outil en pierre dure polie qu'il convient de rapporter à l'époque néolithique plutôt qu'à la chalcolithique, il me semble. Il est en effet permis d'hésiter. La trouvaille en a été faite vers 1960 dans les décombres du mur d'enceinte médiéval du bourg, mur épais d'un mètre cinquante, sur lequel une maison fut construite à cheval, ainsi que me l'a rapporté l'inventeur, M. Viret, charpentier à Clermont, en 1967. Cet objet était-il dans le mur comme une simple pierre ? Ce serait étonnant étant donné son aspect précieux. Il semble plutôt qu'il y jouait un rôle prophylactique, comme on en connaît des cas. Il fut remis à M. Bouchardy, alors instituteur dans cette commune, et il est resté dans sa famille à Sévrier (fig. 1).

Il s'agit peut-être d'une hache plate, plus sûrement d'une herminette, de profil dissymétrique, à tranchant et talon arrondis, avec une perforation circulaire perpendiculaire aux faces latérales. Les dimensions en sont : longueur 0,118 m ; largeur maximum 0,069 m ; épaisseur 0,025 m ; diamètre de la perforation de 0,016 m à 0,014 m. Cette perforation prouve que l'objet en question était emmanché.

La matière employée paraît être une serpentine ; les faces sont entièrement polies ; on remarque la parfaite régularité de la perforation, un peu cônique, les bords étant légèrement écrasés. Le tranchant, d'où un petit éclat a été détaché, peut-être assez récemment, présente des traces d'usage. Il en est de même du talon qui porte quelques étoilures de percussion.

Epoque chalcolithique

A Bassy, trois ou quatre beaux silex taillés, de petite taille

d'ailleurs, ont un faciès chalcolithique. Comme ils figureront dans la publication précédemment indiquée, je passe à l'objet suivant.

De Seyssel-Droisy provient un très beau poignard en silex taillé. Il a été ramassé en surface, entre les deux guerres, par M. Vincent, géomètre à Cologny (Seyssel), qui l'a remis à Louis Gruffat, instituteur à Menthonnex-sous-Clermont ; ce dernier me l'avait confié pour étude. Il est toujours dans sa famille (fig. 2).

Le lieu de la découverte se situe sur Seyssel, ou sur Droisy, à proximité de la limite relative à ces deux communes, sur le flanc nord de la montagne des Princes, un peu au-dessus des carrières, semble-t-il.

Cette pièce mesure 0,20 m de longueur et 0,033 m dans sa plus grande largeur. La matière est un silex gris-jaune moucheté, légèrement cachelonné. Il existe des veines d'un tel silex dans l'urgonien de la montagne des Princes, notamment du côté de Seyssel.

Robert Vilain a daté cette pièce du chalcolithique. Bernard Ruffet m'écrivit à ce sujet en 1964 : *Je suis parfaitement d'accord avec Robert Vilain pour dater ainsi ce beau poignard de « technique pressignienne ». Mais la durée et les limites chronologiques du chalcolithique sont assez imprécises. Il m'a semblé qu'en Haute-Savoie, la plupart des vestiges attribués au néolithique (palafittes, mégalithes) paraissent en réalité contemporains du chalcolithique* [4]. C'est, en effet, une tendance qu'ont généralement les archéologues de vieillir les témoignages archéologiques.

Pierre Broise a fait état de presque toutes les découvertes précédentes dans les cartogrammes de son ouvrage cité précédemment. Il convenait donc d'apporter sans plus tarder des précisions à ce sujet.

Epoque protohistorique

C'est faute de pouvoir préciser davantage, car le chalcolithique appartient déjà à la protohistoire, que je place sous cette dénomination un site important, une pierre à cupules, des tessons et une monnaie.

Chaumont, Les Daines, site protohistorique

Il s'agit d'un site qui a attiré l'attention depuis longtemps. Les découvertes qui y furent faites jadis par hasard, mal identifiées, ont fait naître la légende d'une bataille entre Annibal et les autoch-

4 La description des trois pièces précédentes est due à Bernard Ruffet.

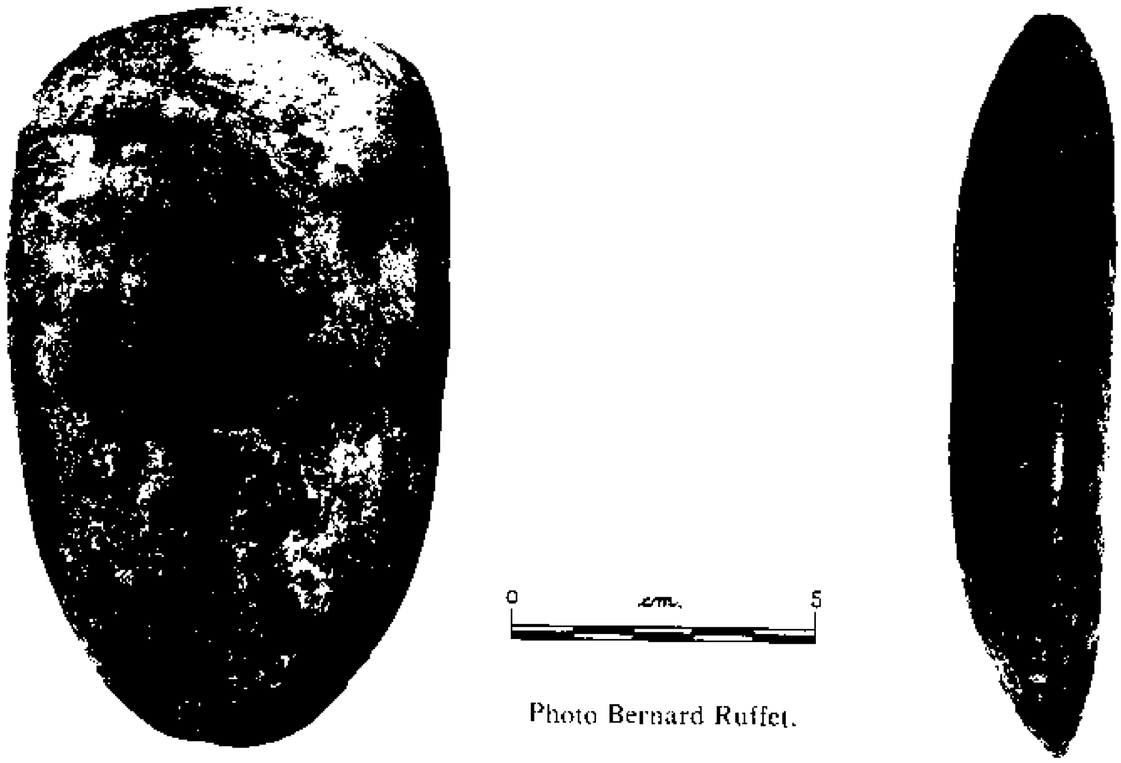


Photo Bernard Ruffet.

Fig. 1 Clermont. Herminette en serpentine, face et profil.



Photo Bernard Ruffet.

Fig. 2 Seyssel/Droisy. Pointe en silex gris-jaune moucheté, découverte près des carrières de Droisy sur le territoire de Seyssel.

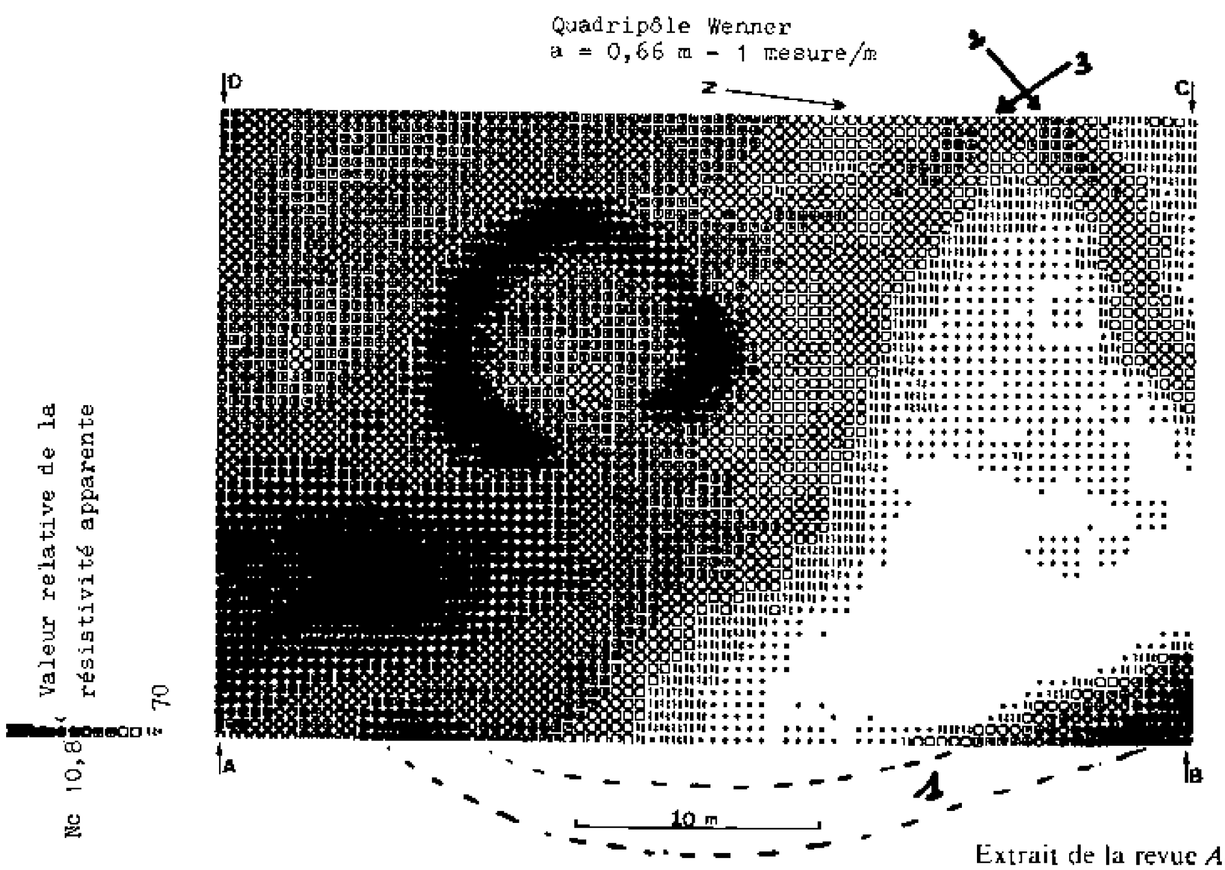


Fig. 3 Chaumont, Les Daines.

Extrait de la revue *Archeologia*, n° 93, avril 1976.



Photo Bernard Ruffet.

Fig. 4 Clarafond, Le Bois Jandeau. Pierre à cupules (longueur : 7,50 m, largeur : 4,50 m, hauteur vue : 0,80 m) et son inventeur Marius Fillion.

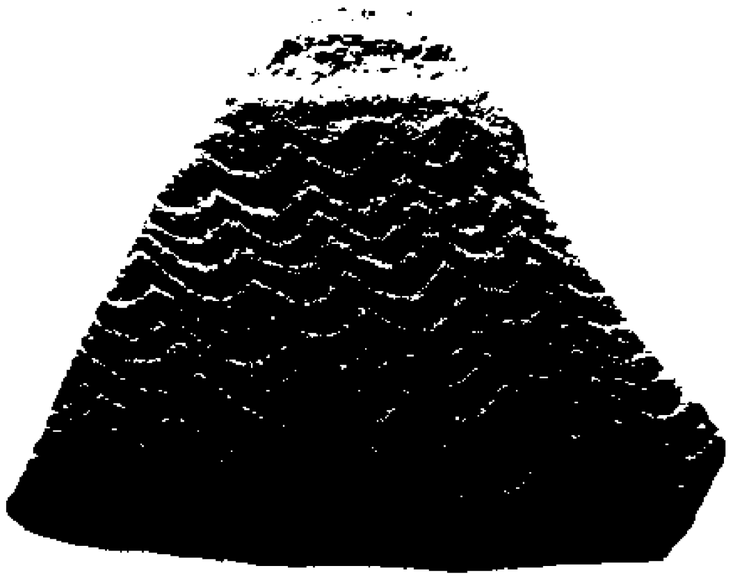
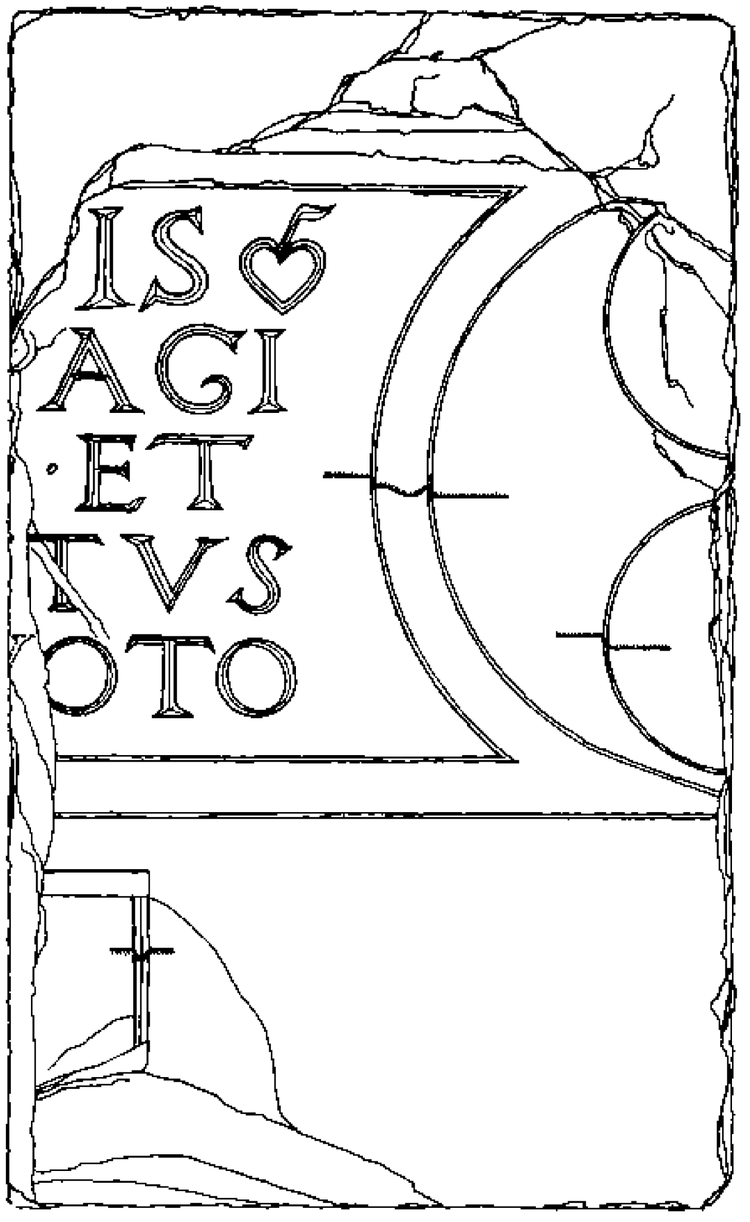


Photo Maison des Jeunes de Seyssel.

Fig. 5 Seyssel, Vens, grotte de la Sarrazinière. Tesson de poterie grise à décor ondé, époque de la Tène.



Fig. 6 Seyssel, Vens, monnaie d'argent du dernier temps de l'indépendance de la Gaule du Sud-Est.



Relevé de l'auteur.

Fig. 7 bis Seyssel, Vens. Inscription lapidaire romaine, votive, C.I.L. XII 2562 a (hauteur : 0,80 m, largeur : 0,47 m, épais. : 0,60 m) aux musées d'Art et d'Histoire de Genève.

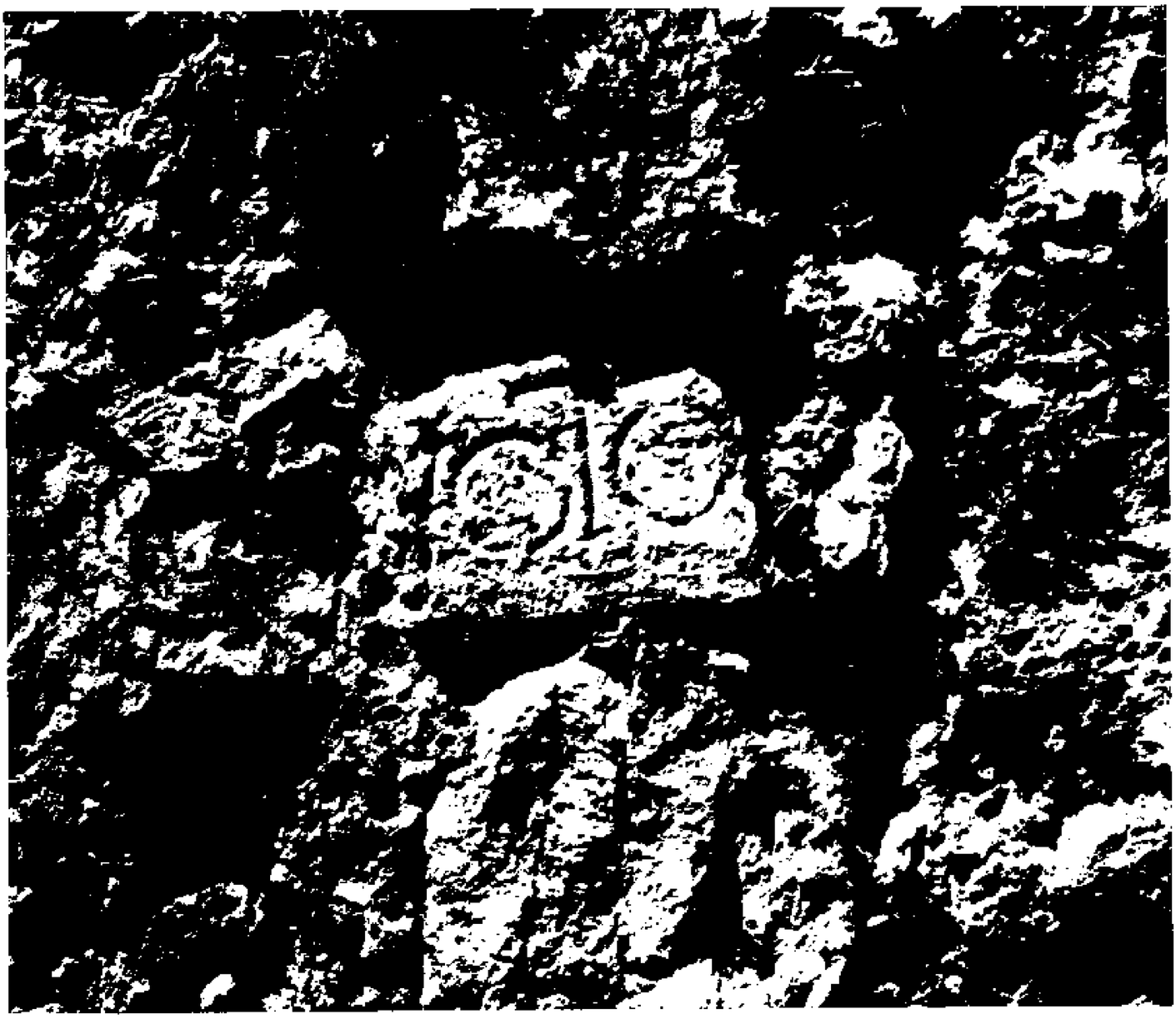
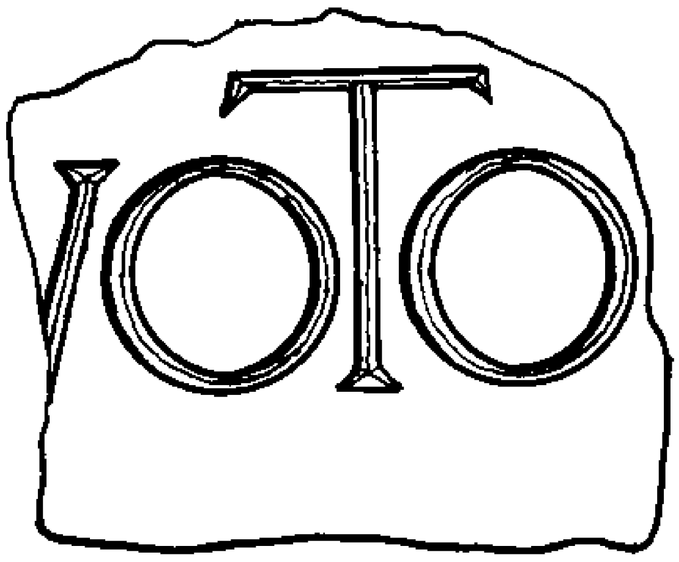
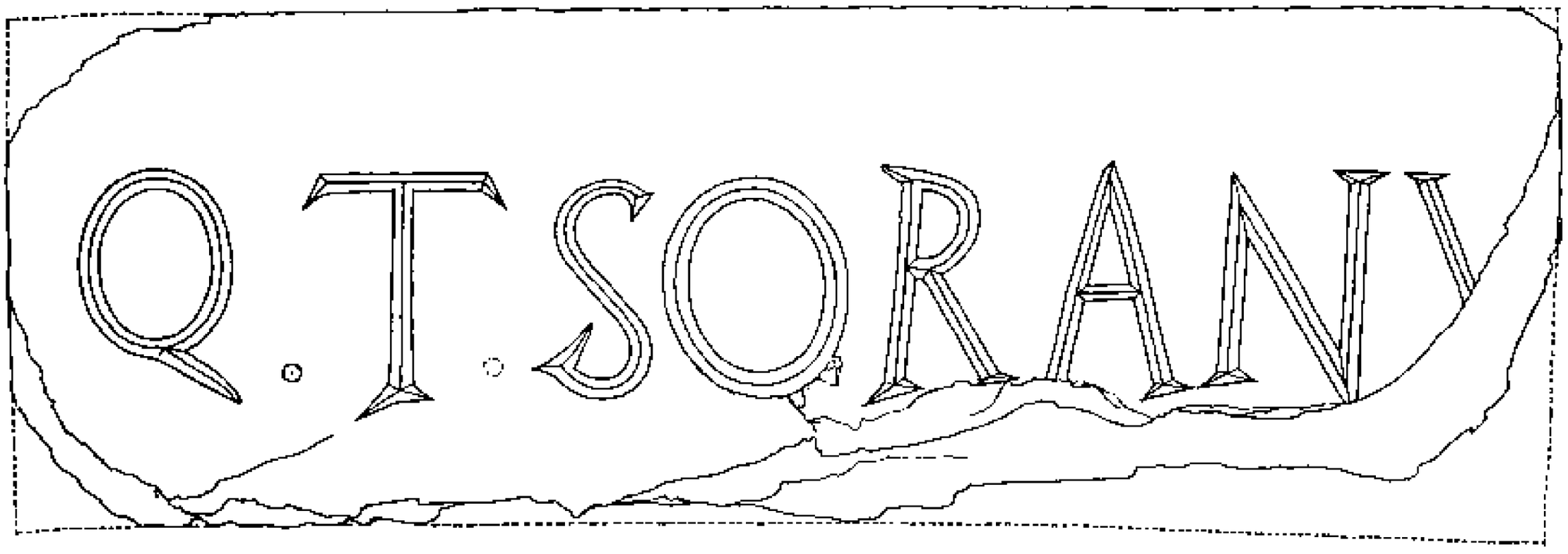


Photo Bernard Ruffet.



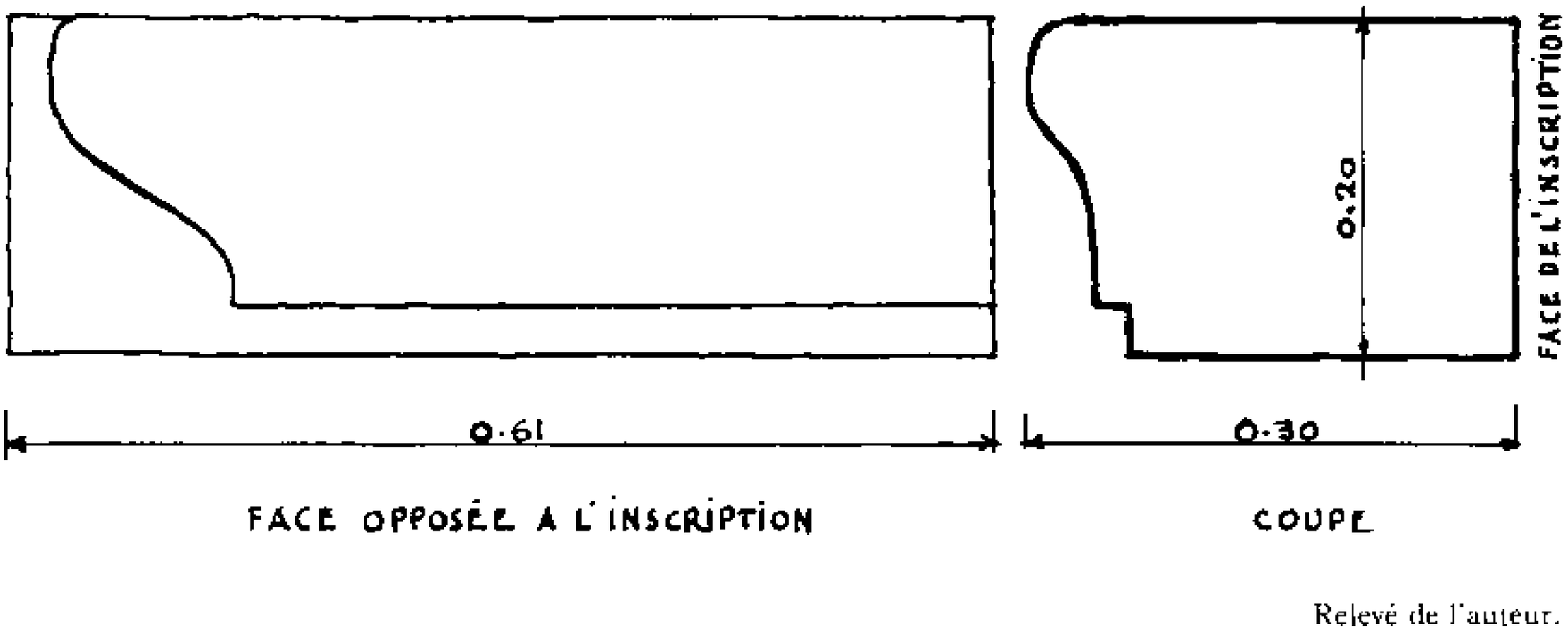
Relevé de Pierre Broise

Fig. 7 Seyssel, Vens. Fragment d'inscription lapidaire romaine, votive, encastrée dans le mur d'enceinte du château (hauteur : 0,13 m, largeur : 0,15 m, épaisseur inconnue).



Relevé de l'auteur.

Fig. 8 Seyssel, Vens. Fragment d'une inscription lapidaire gallo-romaine, (longueur : 0,61 m, hauteur : 0,20 m).



Relevé de l'auteur.

Fig. 9 Seyssel, Vens. Fragment d'appui de fenêtre du XIV^e^ siècle, servant de support à l'inscription de la fig. 8.



Photos Bernard Ruffet.

Fig. 10 Chindrieux (Savoie). Le prieuré. Fragment d'autel gallo-romain, (longueur : 0,24 m, hauteur : 0,155 m).



Fig. 11 Desingy, église. Autel gallo-romain encastré dans la maçonnerie qui supportait l'autel primitif de l'église du XII^e siècle, (hauteur : 0,64 m, largeur du dé : 0,365 m, épaisseur du dé : 0,30 m).

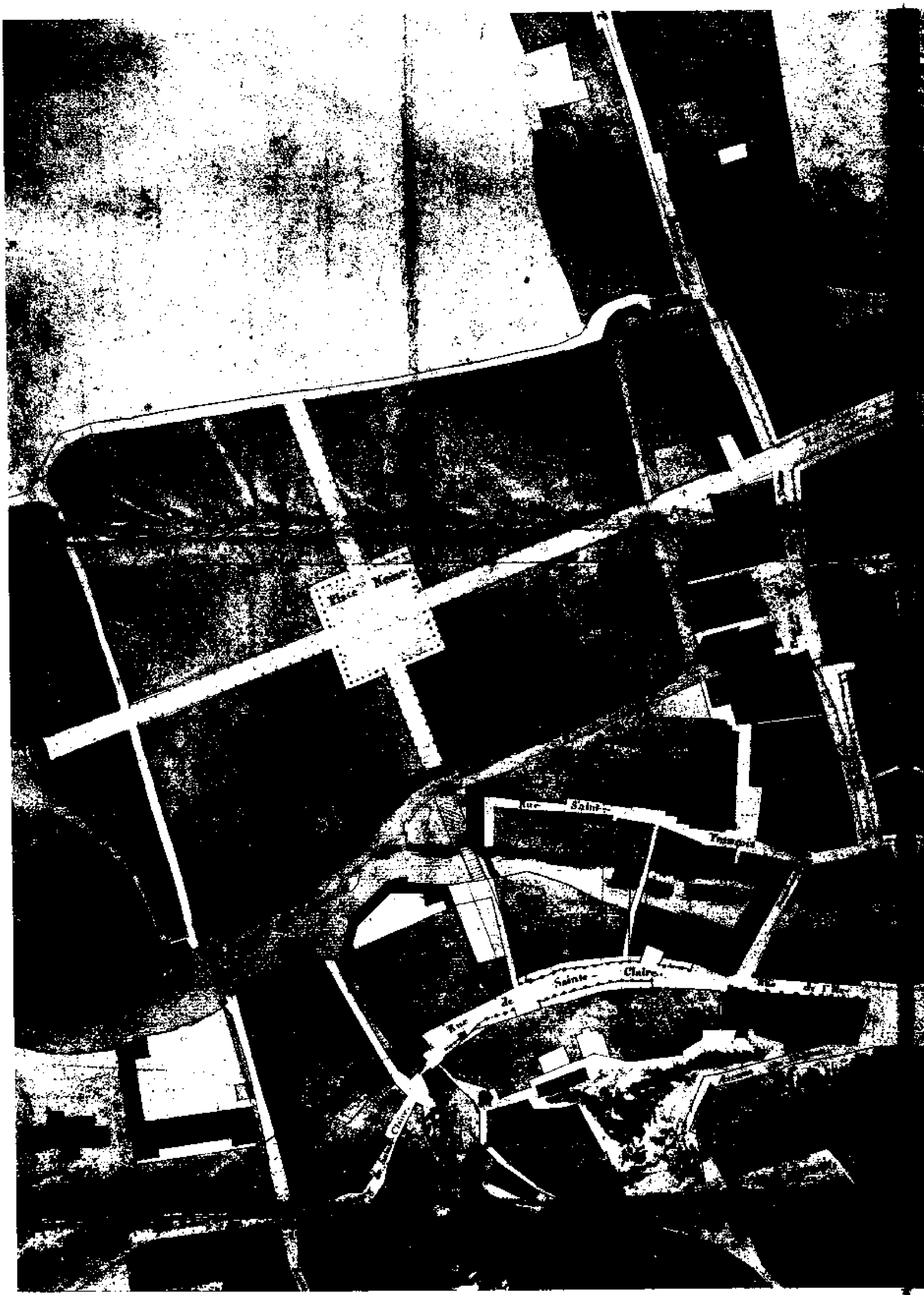


Fig. 12 Desingy, église.
L'autel de la figure précédente dégagée.



Photo musée d'Annecy.

Fig. 13 Desingy, église. Relief d'applique,
(hauteur : 0,155 m), travail limousin XII/XIII^e siècle.



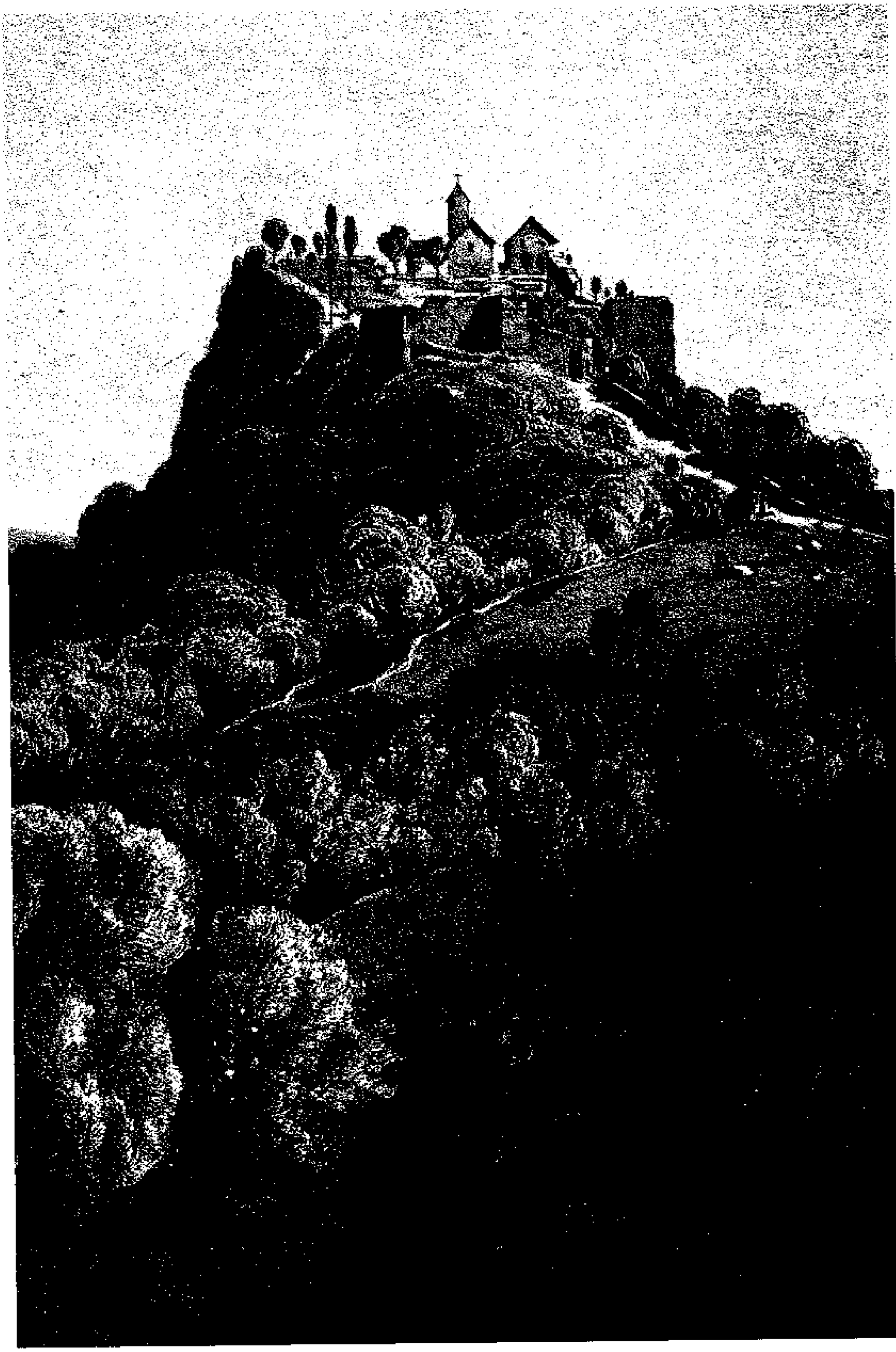
Légende ▪▪▪▪▪▪▪▪▪ arcades
. . . . . arbres

Annecy sous la municipalité de Ruphy 1804-1809.



...réations : *Grenette, avenue d'Albigny, débarcadère (place au Bois).*

...aménagements : *Dépôt d'étalons (ex-couvent St-Dominique). Filature de coton (ex-couvent Ste-Claire). Tissage de coton (cy devant hôpital).*



Les Allinges.

Philosophia Rationalis ex Aristotele

NOVÆ

OPINIONES PHYSICÆ.

SEV

TOMVS PRIMVS

SECVNDÆ PARTIS SVMMÆ PHILOSOPHICÆ ANNECIENCIS, ET Physica Auscultatoria octo Physicorum libris explanandis accommodata.

SUBSIGNI INTRODVCTIVNCVLA. Tractans de Qualitatibus Occultis, & Duplici Instinctu.

AVTHORE

P. IOAN. REDEMPTO BARANZANO.

Ex Reformatis Congregationis Clericorum Regularium S. Pauli, qui vulgò Barnabitæ, Vercellensis.



ACADEMIE FLORIMONTANE ANNECY SAVOIE

LVGDVNI,
Sumptibus IOANNIS PILLEHOTTE,
Sub Signo Nominis IESV.

M. DC. XIX.
Cum Privilegio Regis.

SVMMA
PHILOSOPHICA
ANNECIASENSIS.
DIALECTICÆ
BREVISSIMA
ISAGOGE.

Summè necessaria iis qui Summam Philosophiam
utiliter perfrui volucrint.

A R.P. Don REDEMPTO BARANZANO
Anno 1615. Annecij dictata.

LVGDVNI,
Sumptib. FRANCISCI DVRA, BOLIO.

M. DC. XVIII.
CVM PRIVILEGIO REGIS.



Photo Rob. Ehrer, Bellegarde (Ain).

Challonges (Haute-Savoie). Pensionnat de la Sainte Famille. Cuisine de l'établissement.



Photo Rob. Ehrer. Bellegarde (Ain).

Challonges (Haute-Savoie). Pensionnat de la Sainte Famille. Dortoir du Sacré-Cœur.



Photo Rob. Ehrer, Bellegarde (Ain).

Challonges (Haute-Savoie). Pensionnat de la Sainte Famille. Section ménagère. Cours de cuisine.



Photo Rob. Ehrer, Bellegarde (Ain).

Challonges (Haute-Savoie). Pensionnat de la Sainte Famille. Cours du certificat d'étude.





Intérieur maison incendiée, Mme Abry, belle-mère Jourdan. 4 juillet 44.



Maison incendiée, Mme Abry, belle-mère Jourdan.
4 juillet 44.



Abri des maquisards, juillet 44,
incendié par les Allemands.

Au premier plan,
poste T.S.F. incendié.

tones. Le chanoine Descombes, à la poursuite des souvenirs, ou des légendes, relatifs à sainte Victoire écrit : ... *En 1934, nous repérons les anciennes constructions du Thouvet près de la Croix-Biche, au territoire de Charly et nous visitons Entremont, Arcine, Frézon et sa pierre druidique, le champ de bataille voisin où l'on trouve des haches en bronze et des flèches de tout calibre, vestiges du passage d'Annibal...* [5]. Il est probable que c'est Ducis le fautif d'origine, bien qu'il situe la bataille en question près de Chaumont, ou à Chaumont même, sur le chemin du col, et non à côté [6]. Charles Marteaux place aux Daines un hameau détruit et un ancien cimetière [7]. Il s'agit peut-être d'établissements médiévaux. Plus proche de la vérité, mais remarquablement imprécis a été Raoul Montandon qui, sur sa carte au 1/50 000e, a porté le signe d'un établissement fortifié et celui de « trouvailles isolées », avec comme précision dans ses tables : « Sur les Daines, F. Age du Fer, camp gaulois » [8].

L'attention sur ce site a été relancée par notre coéquipier François Burdeyron. Des photographies aériennes prises en 1975 par Marius Fillion ont montré la présence de cercles le long de la montagne du Vuache et notamment aux Daines. Un de ces derniers avait été remarqué par le professeur Alain Gallay préhistorien, à Genève, dont le père habite l'ancienne ferme des Daines et auquel ces terrains appartiennent. L'enlèvement de l'herbe sur un petit secteur du cercle lui a montré la trace noirâtre d'un fossé comblé. Un autre cercle, celui-ci très grand et semblant englober le précédent, nous est apparu au mois d'août 1975 par l'effet de la sécheresse. Un échantillon de sondage géophysique exécuté en novembre 1975, sur ma demande [9], a révélé ce qu'on peut interpréter comme un plan de cabane avec son entrée et des sols à proximité ainsi que l'amorce encore mal définie d'un plus grand cercle entourant l'ensemble (fig. 3). S'agit-il d'un habitat ou d'un lieu de sépulture ? Il est difficile de le dire. Mais ce que nous savons permet d'avancer que nous sommes en présence d'un site protohistorique, prolongé à l'époque historique, semble-t-il, de première importance.

Nous sommes ici à proximité des points de rencontre des

---

5 Abbé Descombes, *Notice sur Sainte Victoire de Chevrier-en-Vuache*, publiée par les soins de l' « Académie de Sainte Victoire », Annecy, 1935, p. 96.

6 Abbé Ducis, « Les voies romaines de la Savoie », *Revue Savoisienne*, 1862, 1863.

7 Charles Marteaux, « Etude sur la voie romaine de Condate à Genava », *Revue Savoisienne*, 48, 1907, p. 31.

8 Raoul Montandon, *Genève des origines aux invasions barbares*, Genève, 1922, pp. 136 et 169.

9 Ce travail a été exécuté par l'équipe des techniciens du service de physique I, U.E.R. sciences, de l'Université de Tours, grâce à un crédit que le Conseil général de la Haute-Savoie avait bien voulu mettre à ma disposition pour des recherches archéologiques.

limites communales de Frangy et de Chessenaz avec celle de Chaumont. Ce lieu est coupé, ou longé, par le ruisseau de Castro, ou de Castrau. Il s'agit là d'un toponyme et non d'un hydronyme, car, dans ce pays les ruisseaux prennent le nom du territoire, ou mas, principal qu'ils longent ou traversent. Nous n'avons pas encore pu localiser ce *castro*. Il ne peut s'agir que d'un lieu jadis fortifié. Le chemin qui longe le site, à l'ouest, au pied de la pente, pour suivre tout le flanc ouest de la montagne du Vuache, se nomme la *via antiqua dou Pellans* et le territoire qu'elle traverse, un peu plus au nord s'intitule *in cumba deorum* [10].

Clarafond, pierre à cupules

Cette énorme pierre a été découverte au début de 1975 par Marius Fillion au Bois Jandeau, situé sur le flanc sud-ouest de la montagne du Vuache, à environ sept cents mètres d'altitude. Nous sommes là sur le territoire de Clarafond, à proximité de sa limite avec Chaumont [11].

La matière en est une roche grise présentant l'aspect d'un mica-schiste largement veiné par endroit de quartzite. La situation en altitude et la nature métamorphique de cette roche dans le paysage sédimentaire du nord-ouest savoyard en font, avec évidence, un bloc erratique déposé par les glaces würmiennes (fig. 4).

Le bloc, de forme oblongue orienté sud-ouest, mesure approximativement 7,50 m de longueur, 4,50 m de largeur, 0,80 m de hauteur visible au-dessus du sol. La face supérieure, en légère déclivité vers l'ouest, est constellée de petites dépressions circulaires de 0,01 à 0,03 m de profondeur et de 0,03 à 0,06 m de diamètre, qui ne peuvent provenir que d'une intervention humaine. Ces cupules, en effet, sont régulièrement espacées de quelques centimètres et alignés suivant des axes ou des courbes plus ou moins circulaires. Mais il n'a pas été possible jusqu'à présent de reconnaître une figuration quelconque résultant de leur disposition. Enfin, l'extrémité ouest de la roche présente une série de rainures parallèles peu profondément gravées. Un relevé de cet ensemble s'impose.

De telles pierres, assez répandues dans diverses parties de la province de Savoie, semblent avoir été un objet de prédilection pour les graveurs sur roche de toutes les époques. De l'autre côté de la montagne du Vuache, sur la commune de Savigny, il existe trois pierres à cupules, dont deux au hameau de Cessens, soit à 2,5 km environ, à vol d'oiseau, du Bois Jandeau. Ce sont des

---

10 Charles Marteau. op. cit.

11 Carroyage kilométrique, projection Lambert, zone centrale 877/126, 878/125.

blocs gneissiques, aussi d'origine erratique, couverts de nombreux creux en forme d'écuelles, de cupules et de rainures [12].

Vens (Seyssel), poterie à décor ondé

J'ai fait état au Congrès national des sociétés savantes, à Lyon, en 1964, de deux tessons de poterie grise à décor ondé trouvés dans nos sondages sur le site du *vicus* de Vens (* *Vintium).* Ces tessons furent examinés par le grand spécialiste que fut Fernand Benoit. Ce dernier les attribua à la Tène III, et vit en eux des imitations de la poterie massaliette. C'est aussi cette origine que Raymond Vanbrugghe a donné aux tessons découverts par lui dans une grotte à Pierre-Châtel. On en a rencontré depuis dans les grottes et abris de la cluse d'Ambérieu ; cette dernière fut, comme la vallée du Rhône, une grande voie de passage [13].

J'ai trouvé le tesson dont il est ici question avec un autre à peu près de mêmes dimensions mais avec des ondes beaucoup plus espacées, en 1972, dans la grotte-refuge dite « La Sarrazinière », qui domine le site de * *Vintium*. Ce document ne peut être daté par la stratigraphie, car les dépôts ont été retournés à diverses époques, peut-être dès l'antiquité, car le néolithique, et semble-t-il le tardenoisien, étaient proches de la surface, recouvrant les témoignages du IV[e] siècle de notre ère.

Ce tesson mesure 0,023 m dans sa plus grande dimension. Son épaisseur est de 0,004 m. Il est de couleur grise un peu foncée. Les ondes sont très serrées et régulières (fig. 5).

Mme Arcelin, conservateur du musée des Baux-de-Provence,

---

12 Quelques titres relatifs à ce sujet concernant la montagne du Vuache et la Savoie en général :

Franck Bourdier, *Le bassin du Rhône au quaternaire,* C.N.R.S., 1962, t. I.

Félix Fenouillet, « Les pierres à cupules et à gravures de Savigny (Hte-Savoie) », Congrès préhistorique de France, Chambéry, 1908, pp. 515-518.

Félix Fenouillet, « La station préhistorique du mont Vuache », *Revue de Savoie,* Paris, janv.-fév.-mars 1912, pp. 171-175 ; fait de nouveau état des deux pierres à cupules de Savigny et ajoute celle nouvellement trouvée par lui à Dingy-en-Vuache. Les deux localités en question sont sur l'autre flanc de la montagne par rapport à Clarafond.

Marius Hudry, « Les pierres à cupules en Tarentaise », *Rhodania,* 1962, pp. 43-51.

Lucien Lagier-Bruno, « Les pierres à cupules et à bassins de la région d'Yenne », *Bulletin* de la Société Linnéenne de Lyon, n° 5, 1971, 29 p.

Lucien Lagier-Bruno, « Les blocs à cupules et à bassins de la région Yenne-Belley », revue *Le Bugey,* 60, 1973, pp. 5-32. Cet auteur a fait une nouvelle communication sur ce sujet au congrès des sociétés savantes de la Bourgogne, Belley, 30 et 31 mai 1976.

Jean Prieur, « Les roches à cupules et gravures rupestres de la Maurienne », *Bulletin d'Etudes préhistoriques alpines,* Aoste, III, 1971, pp. 141-152.

Bernard Ruffet, « Le Mégalithique en Haute-Savoie », *Actes* du congrès des sociétés savantes de Savoie, Saint-Jean-de-Maurienne, 1968, pp. 71-82.

13 Raymond Vanbrugghe, « Note sur la présence à Pierre-Châtel d'une céramique de technique ionienne », revue *Le Bugey,* t. XLIX, 1962, pp. 64-72.

A. Soleihac, « Découvertes préhistoriques dans le Bugey - Grotte ou caverne de Treficz » (à Tenay), *Les Cahiers rhodaniens,* IV, 1957, pp. 22-25.

a examiné ce tesson que Pierre Broise lui a présenté. L'avis de cette spécialiste, la plus compétente en la matière depuis la disparition de Fernand Benoit, est formel. Il ne s'agit pas d'une imitation des poteries massaliettes, encore moins d'une telle origine. Elle désigne, au contraire, une production du plateau suisse, probablement du village de la Tène au bord du lac de Neufchâtel, à la période dite de « la Tène », plus précisément de la Tène III.

Ainsi, cet infime et apparemment vulgaire tesson devient hautement significatif. Au seuil fluvio-terrestre de Seyssel se rencontrent deux courants. L'un vient de la Méditerranée et se manifeste par la poterie campanienne (sur laquelle je reviens plus loin), les exportateurs de Bétique ou du sud de la Narbonnaise comme *Caius Antonius Quietus* et *Verus,* et les cultes dont j'ai fait état dans un autre écrit. L'autre part du Rhin, plus loin peut-être du Danube, traverse la Suisse pour aboutir au Rhône. C'est ce qu'on a nommé l'isthme européen, qui fut une grande voie de pénétration et d'échange. Le mythe des Argonautes l'illustre de façon très probante. Venus de l'Adriatique, remontant le Pô, traversant les lacs, puis les cols, ils se retrouvent dans le Rhin, en danger d'aller se perdre dans la mer du Nord. C'est alors qu'Héra les sauve en les faisant brutalement rebrousser. Les voici qui empruntent les lacs de Bienne, de Neufchâtel et de Genève, pour rejoindre le Rhône au plus vite, cachés par une brume, en direction de la Méditerranée. Ce contact avec le Rhône, en raison de la topographie, ne pouvait se faire qu'à son confluent avec les Usses ou à celui avec le Fier. Ce mythe recouvre les périples des commerçants grecs à la protohistoire. On a imaginé qu'ils n'étaient pas toujours bien reçus dans ce qui devait être un grand marché et sanctuaire à la Tène même. Quoi qu'il en soit, l'archéologie vient au secours de la légende et caractérise ces grands courants d'échange.

Vens (Seyssel), poterie campanienne

Il est possible d'apporter une autre preuve archéologique relative à ces échanges. Lors du même congrès national des sociétés savantes à Lyon j'ai fait aussi état des tessons de poteries campaniennes trouvées sur le site de Vens. Cette information a eu son écho, car voici ce que je transcris à propos de l'oppidum de Genève : *... Un seul fragment de coupe, dont la forme doit être proche de Lamboglia 27 ou 31, a été recueilli... En Narbonnaise, les régions les plus proches où cette céramique est attestée sont celles de Vens-Seyssel, point de rupture de charge pour la batellerie sur le Rhône et Vienne, capitale des Allobroges. La présence de cette poterie à Vienne, Seyssel et Genève, alors qu'elle semble inconnue à Annecy ou sur d'autres sites de la Haute-Savoie, pourrait appuyer*

la thèse de la priorité des relations internationales avec l'Italie par la voie rhodanienne sur les cols alpins, du moins pour la céramique, marchandise lourde et délicate, et pour notre région [14]. L'auteur ignore la présence de cette céramique à Lyon, présence qui renforce encore sa thèse.

Ceci prouve avec quelle attention le moindre débris doit être interrogé.

Vens (Seyssel), monnaie d'argent du dernier temps de l'indépendance de la Gaule du Sud-Est

J'ai ramassé cette petite pièce en surface, sur le site de * *Vintium*, au lieu-dit « le Verger », en avril 1973. Son plus grand diamètre est de 0,014 m et son poids, exactement de deux grammes. L'avers présente une tête casquée, mal centrée, et le revers un cavalier, aussi mal centré puisque la tête du personnage est coupée, avec l'inscription OMA sous les pattes du cheval (fig. 6).

Antonin Deroc et Pierre-Carlo Vian, dans leur étude sur les monnaies d'argent de la vallée du Rhône, distinguent cinq types dans cette production : celles dites « au buste de cheval », celles au cervidé, celles au cheval libre galopant, celles à l'hippocampe, enfin, celles au cavalier dont fait partie la nôtre. « Ces monnaies (au cavalier), bien connues et les plus nombreuses, sont romaines par leur type. Au droit tête casquée, à droite et au revers, cavalier au galop à droite, la lance en arrêt. Ces quinaires portent des légendes au droit et au revers (BRI-COMA, AMBILLI - EBVRO, DVRNA-CVS-DONNVS, etc.). Les poids de ces monnaies sont très variables : les plus anciennes pèsent en moyenne de 2,10 g à 2,20 g, les plus récentes de 1,90 g à 2 g... » [15]. Ce dernier poids est celui de notre pièce.

Antonin Deroc consulté m'apporta les précisions complémentaires suivantes : *Ces monnaies, démarquées d'un denier de Q. Marcius Philipus, sont très « romaines » d'aspect et ont certainement été émises dans tout le Sud-Est, vers 75 av. J.-C., sur les ordres de* Pompeius *et de* Fonteius *chargés de rétablir l'ordre dans cette* Provincia, *si agitée, qui avait repris les armes à ce moment-là. Les deniers de* Philipus *portent sous le cavalier ROMA. Il est probable qu'un chef gaulois du nom de COMANOS a profité de son*

---

14 Daniel Paunier, « Céramique peinte de la Tène finale et matériel gallo-romain précoce trouvés sur l'oppidum de Genève », *Genava*, t. XXIII, 1975, pp. 84-85.

15 Antonin Deroc et Pierre-Carlo Vian, « Les monnaies gauloises d'argent de la vallée du Rhône », *Cahiers numismatiques*, bulletin de la Société d'études numismatiques et archéologiques, nº 29, sept. 1971, pp. 69-93.

nom pour simuler la même inscription. Le C initial est parfois omis (c'est le cas sur votre exemplaire) ; d'autres fois, il est dissimulé entre les pattes postérieures du cheval. Le poids de votre exemplaire est normal... [15].

Je dois rappeler la trouvaille faite en ce même lieu, voici plus d'un siècle, d'une pièce similaire, ainsi que le rapporte l'abbé Ducis : *... Dans les nombreuses ruines de murs du plateau de Vence, on vient de trouver parmi les briques une antéfixe avec palmettes, plusieurs monnaies romaines fourrées avec légende retournée, quelques petits bronzes d'une contrefaçon postérieure, ... enfin quelques sous romains authentiques. On remarque surtout une petite pièce portant de face une figure équestre avec la légende EBVRO, et au revers une tête casquée avec le reste du mot DVNVM...* [17]. Il s'agit donc bien d'une pièce de même nature que la précédente. Toutefois, la lecture de *dunum* n'est peut-être pas certaine.

La nomenclature établie par les auteurs précédents s'augmente d'une nouvelle localisation et de deux unités. Cela compte. Il est difficile de tirer une conclusion de la présence ici de telles monnaies, car ce sont des éléments qui circulent. Néanmoins, sur cette limite de la *Provincia,* ce ne sont pas des monnaies Séquanes ou Ségusiaves, mais des monnaies communes aux peuples de la Gaule du Sud-Est, les plus anciens soumis, en l'occurrence les Allobroges.

Inscriptions lapidaires romaines inédites

Vens (Seyssel)

On comptait jusqu'alors sept inscriptions lapidaires romaines à Seyssel et sur son territoire ; quatre d'entre elles concernent la ville ; trois sont sur la rive gauche (C.I.L.XII, 2561-2563), une sur la rive droite (Allmer 685), deux au village de Vens (C.I.L.XII, 2562a, 2564), et une au village de Curty (Espérandieu 348).

Deux fragments d'inscription sont venus récemment enrichir cet ensemble, important et significatif comparé aux autres localités de la Haute-Savoie, où seuls Boutae avec vingt-neuf inscriptions le dépasse et Albens avec neuf l'égale maintenant sur ce point. Il en est de même pour la partie proche de l'Ain, où seul Anglefort peut faire état d'onze inscriptions.

---

16 Mon correspondant ajoute : *Je remettrai un exemplaire des photographies à J.B. Colbert de Beaulieu (le plus grand spécialiste en la matière) qui viendra assister en janvier à la réunion du groupe numismatique du Comtat dont il est président d'honneur.*

17 Abbé Ducis, « Les antiquités de Seyssel », *Revue Savoisienne,* 15 août 1862, p. 66. Une telle légende figure dans la nomenclature établie par A. Deroc et P.-C. Vian.

Le premier de ces fragments, portant *ex* VOTO, n'est pas vraiment inédit puisqu'il figure dans l'article que j'ai publié dans cette revue en 1962, de même que j'en ai donné le dessin et tiré l'enseignement, précieux pour la supputation d'un sanctuaire, dans une étude récente [18]. Mais il me paraît utile de le faire figurer dans ce rassemblement de documents (fig. 7). C'est la deuxième inscription votive trouvée à Vens. Je rappelle qu'elle est encore encastrée dans le mur d'enceinte du château, construit au XIV[e] siècle, côté rue. Elle peut être datée du temps de Tibère, ou de peu postérieure, par la forme des lettres.

Je profite de l'occasion pour signaler un fait curieux à propos de la première de ces inscriptions votives (C.I.L.XII, 2562a entrée au Musée d'Art et d'Histoire de Genève avant 1880. Charles Marteaux n'en a jamais fait état ; les historiens de Seyssel, Félix Fenouillet et Antoine Dufournet l'ont ignorée. Elle est donc restée, jusqu'à Pierre Broise, en dehors des spéculations savoyardes. Bien que le nom du *pagus*, de son préfet et du dieu vénéré sont encore inconnus, elle présente néanmoins un grand intérêt. J'en ai donné le relevé précis, avec les dimensions du bloc, et tiré tout l'enseignement qu'en son état actuel elle pouvait nous fournir, dans l'étude précitée [19].

C'est aussi l'occasion de faire remarquer que l'inscription, sur pierre blanche, dite de Seyssel, trouvée à Vens avant 1860, faisant état d'un *(accensus c)*ONSVLA*(ris cura)*TOR *CIVI(um romanorum)* (C.I.L.XII, 2564) n'a jamais été transcrite, ni reproduite de façon correcte, même et surtout par Louis Revon [20]. Ce dernier a supposé complet le texte précédemment donné, lequel fut repris par le C.I.L., et a imaginé un support lapidaire adapté. Or, il est facile de s'en rendre compte en se reportant à l'original, au musée d'Annecy, que la pierre doit être telle qu'elle a été découverte, et qu'aucune cassure n'est intervenue depuis.

J'ai découvert le second fragment d'inscription en 1972. Il constituait l'appui d'une petite ouverture d'aération pour l'un des deux celliers accolés, au lieu-dit « la Diantoulle » du cadastre moderne. Ce lieu domine la grotte-chapelle de Notre-Dame de la Rochette et, un peu plus au sud, le site antique d'Albigny-Condion.

---

18 Cette inscription est placée à 14,50 m de l'angle sud-ouest du mur d'enceinte, et à 0,70 m au-dessus du sol.

19 Cette inscription a été retirée du « boedon aux cochons » du château de Vens, attenant à l'extérieur au mur d'enceinte de la forteresse primitive (XIV[e] siècle) sur laquelle sont maintenant les communs. Les vestiges importants de maçonnerie qui se voient dans ces derniers datent du XIV[e] siècle, et non de l'époque romaine comme mes prédécesseurs et moi-même, avant un examen approfondi, le pensaient. Ces vestiges n'en sont pas moins intéressants ; il serait possible, grâce à eux et aux traces au sol de reconstituer une partie importante de la forteresse primitive.

20 Louis Revon, « Inscriptions antiques de la Haute-Savoie », *Revue Savoisienne*, 10, 1869, n° 54.

Comme le cellier en question possède une porte à montants et linteau taillés, caractéristiques du XVI[e] siècle, j'avais tout d'abord imaginé que ce fragment était en place depuis cette époque et qu'il pouvait provenir du site précité. Mais le cadastre sarde (1762 pour Seyssel) ne portant aucune construction à cet emplacement, il ne pouvait en être ainsi. Marius Fillion et moi-même avons retiré cette pierre de la construction pour la déposer au château de Clermont. Il est alors apparu que nous avions affaire à un fragment d'appui de fenêtre du XIV[e] siècle, au plus tôt, du XVI[e] siècle au plus tard. La mouluration extérieure du meneau était placée dans la maçonnerie, et le plat portant l'inscription, donnant à l'origine sur l'intérieur d'un local, était à l'extérieur du cellier. Il apparaît ainsi nettement que le texte visible actuellement Q. T. SORANV(S) est résiduel (fig. 8). Le meneau a été taillé dans un bloc beaucoup plus important (fig. 9).

Si nous remarquons que la forteresse primitive de Vens date du XIV[e] siècle, qu'elle fut ensuite détruite en grande partie, que les trois inscriptions jusqu'alors connues à Vens, deux en proviennent et l'autre trouvée à proximité immédiate, il est facile d'y rapporter cette quatrième inscription. « La Diantoulle » fait partie du finage de Vens, le chemin pré-romain qui joint ce village à Seyssel passe à proximité. J'imagine que c'est dans la première partie du XIX[e] siècle que des pierres taillées ont été enlevées à Vens pour servir à former les ouvertures du cellier alors en construction.

Revenons à l'inscription. Les lettres mesurent de 0,09 m à 0,095 m de hauteur. Elles sont belles et permettent sans doute d'avancer la date du I[er] siècle. Le Q. ne peut être que l'initiale de *Quintus*, T. est l'initiale du *gentilis*, SORANVS est le *cognomen*. Si la partie essentielle des *tria nomina* ne figure que par son initiale, c'est que probablement elle était intégralement écrite dans la partie disparue de l'inscription. Il est impossible de la reconstituer. Rappelons cependant que l'inscription de Seyssel (C.I.L.XII, 2562) fait état d'un certain CN. TERENTIVS BILLONIS FIL. TERENTIANVS, dédicant du dieu *Vintius Pollux*. Je suis tenté de voir dans Q. T. SORANVS un autre dédicant à *Vintius*, dieu éponyme de Vens, qui devait avoir là un sanctuaire, sans toutefois le considérer comme étant de la même *gens* que le précédent. Quant au *cognomen* SORANVS, il est bien attesté par un petit nombre d'inscriptions [21]. Aucun toponyme de la région ne peut être rapproché des nom et surnom précédents.

---

21 C.I.L. VI, 8426 et 9052 - I.L.S. 1642 et 1703. *Gallia* (Historique) 31, 1973, p. 519, fig. 5 (plaçant le Seyssel en cause dans l'Ain, ce qui est une erreur), reproduit la photographie prise par Bernard Ruffet, que j'avais envoyée au directeur de la circonscription, et qui représente la pierre encore en place.

Chindrieux (Savoie), Le Prieuré, autel gallo-romain

J'incorpore ce petit monument au présent recueil pour deux raisons. Chindrieux a fait partie de l'ancien diocèse de Genève. Ce document n'a figuré jusqu'alors que dans un de mes rapports au directeur de la circonscription (historique) régionale. Ce dernier en a fait état dans *Gallia* [22]. Je crois donc bon de le porter à la connaissance de ceux qui ne l'auraient pas remarqué dans la publication précitée (fig. 10).

Cette pierre a été trouvée, à l'occasion de travaux d'aménagement par le propriétaire actuel du prieuré, M. Clerc-Renaud. Elle était maçonnée dans le seuil d'une porte donnant sur la cour d'entrée. D'autres fragments en provenant doivent être encore incorporés dans les maçonneries voisines. Le prieuré en question a été fondé au XI[e] siècle par l'ordre de Cluny auquel le comte de Savoie, Humbert, avait fait don du sol. Ce dernier contient les vestiges d'un important ensemble romain, une grande villa sans doute, qui s'étend sous les jardin, verger, prieuré, église prieurale et cimetière communal attenant à cette dernière, qui fut un temps paroissiale.

Marcel Le Glay, savant épigraphiste, alors directeur de la circonscription, remarque que les quatre premières lettres sont difficilement lisibles ; il pense qu'à la ligne suivante il s'agit, soit d'un chiffre, soit d'une fin de verbe ; il propose :

S F R (.) E X V O T O.....IAVIT ?
ex voto ( )*...ador)nauil*, par exemple.

La cupule de cet autel mesure 0,20 m de diamètre. Les lettres ont 0,045 m de hauteur. Leur tendance à l'onciale indique une époque peut-être tardive. Le support est un calcaire de moyenne dureté. L'autel est conservé par son inventeur qui se propose de l'exposer dans l'église paroissiale désaffectée, ancienne prieurale attenante à sa demeure, qu'il a acquise de la commune.

Desingy, église, autel gallo-romain

MM. les abbés Jean Pache et Pierre Vittet, responsables des paroisses de Desingy et de Clermont, ont commencé à rénover l'église de Desingy, dès leur installation en 1972, avec l'aide de jeunes bénévoles.

L'église en question date en grande partie du XII[e] siècle, notamment le chœur, le clocher et la presque totalité des murs de la nef.

---

22 *Gallia*, 31, 1973, p. 543 et fig. 27 reproduisant une photographie prise par Bernard Ruffet et envoyée comme la précédente.

En 1974 et 1975, l'équipe a enlevé un autel quelconque qui se trouvait dans l'abside, et déposé une table de communion en gypse poli du XVI[e] siècle qui sera rétablie contre les murs du transept.

Pour l'établissement d'un sol devant remplacer un plancher pourri, on fut conduit à dégager l'abside sur une certaine profondeur. Un grand massif de maçonnerie est alors apparu, qui devait supporter l'autel primitif. Cette masse parallélépipédique de 1,67 m de long sur 0,60 m de large était constituée de moellons ordinaires, sauf dans un angle où l'on dégagea la partie supérieure d'un autel gallo-romain (fig. 11).

Cet autel a été enlevé de la maçonnerie en 1975. Il comprend les trois quarts supérieurs du monument primitif. Il est anépigraphe, et devait être adossé à l'origine, puisque les profils ne se retournent pas sur la face arrière. La pierre est un calcaire dur de la région immédiate (montagne des Princes, probablement). Les angles sont plus ou moins arrondis par le frottement ; les parements ne sont plus à fleur de ciseau ; on peut donc imaginer une présence assez longue à son emplacement primitif, ou sur le même site, avec la même fonction. Le type de cet autel avec cupule et coussinets est le plus fréquent en Haute-Savoie [23]. Il est difficilement datable (fig. 12).

La présence d'un autel païen sous un autel chrétien appelle à réflexion. Cela répond aux recommandations données aux missionnaires des campagnes, aux temps de l'évangélisation, afin que les gens continuent à venir prier là où ils avaient l'habitude de le faire. A Seyssel, qui touche à Desingy, c'est aussi de dessous le maître-autel qu'on a retiré, au XVIII[e] siècle, l'autel portant BONO REIP. NATO (C.I.L.XII, 2563).

Dans cette hypothèse, on peut imaginer que notre autel a été volontairement brisé pour être mis hors culte. Mais on n'a pas retrouvé la partie inférieure qui aurait dû rester sur place si l'église avait été volontairement implantée sur un sanctuaire païen. Ce fragment peut avoir été incorporé dans la maçonnerie de l'église.

Mais, à la fin du XII[e] siècle, on peut penser qu'il était tentant d'aller puiser des pierres dans les constructions antiques, plutôt que de les extraire en carrière. Justement, les ruines de la villa romaine de Davanod étaient à 800 m de là. Rien n'était plus simple que d'amener, avec d'autres matériaux, une telle pierre, déjà brisée peut-être. La villa en question devait avoir son autel, comme en possédait, nous venons de le voir, celle de Chindrieux. C'était aussi le cas de la villa du « Bois de la Brûlaz » à Clarafond, que nous avons découvert en 1974, mais à l'état de fragment. Dans

---

23 Pierre Broise, « Le puits aux colonnes », *Annesci*, XV, 1968, pp. 44-46.

les trois cas cités, soit par suite des cassures, soit parce qu'il n'y a pas d'inscription, le nom du dieu relatif à chaque site reste inconnu.

Il a été convenu avec M. le conservateur du musée d'Annecy que cet autel sera conservé dans l'église de Desingy.

Desingy, église, relief d'applique (XII^e^-XIII^e^ s.)

Les travaux de rénovation précédemment indiqués commencèrent par le dégagement d'une absidiole qui avait été murée et partiellement remplie de pierres. C'est après avoir enlevé ces dernières et creusé un peu au-dessous du niveau du plancher que ce relief d'applique a été découvert. Nous sommes en présence d'un Christ en cuivre doré et émail champlevé, de couleur bleue, caractéristique du travail limousin de la fin du XII^e^ ou du début du XIII^e^ siècle, donc sensiblement contemporain de la construction de l'édifice actuel (fig. 13). Cet objet mesure 0,0155 m dans son état actuel. On ne peut savoir s'il était appliqué à une croix ou s'il ornait un reliquaire. Peut-être s'agit-il d'une pièce dès longtemps détériorée et enterrée parce que ne pouvant plus décemment être utilisée pour les besoins du culte. Les procès-verbaux des visites pastorales du diocèse de Genève-Annecy contiennent beaucoup d'injonctions de cette nature ; il n'est pas impossible que l'une d'elles concerne notre relief d'applique. En l'état actuel de ce dernier, nous constatons que les deux bras ont disparu ; l'attache de l'un montre des traces de soudure. La tête est anormalement penchée. Certains émaux ont été altérés. Néanmoins, ce débris est encore tel qu'il a mérité d'être classé parmi les objets mobiliers.

Il convient de rappeler que la paroisse de Desingy relevait du chapitre cathédral de Genève. Surtout que c'est dans cette église, ou au presbytère tout voisin, que le 10 octobre 1219, fut conclu l'accord dit « de Desingy », entre Edmond de Granson, évêque de Genève et Guillaume, comte de la même ville, sous l'arbitrage de l'archevêque de Vienne, venu spécialement dans cet humble village, et en présence de l'abbé d'Entremont, du prieur de Saint-Victor et du prévôt de Genève [24]. Desingy, outre qu'il relevait du chapitre cathédral, était le carrefour de grandes voies de l'époque, et notamment placé sur le tracé de la voie antique de Vienne à Genève. Il y avait aussi là de grandes foires, d'où résultait une certaine richesse. Un reliquaire, ou une croix d'un travail limousin, objet précieux, n'était donc pas insolite en ce lieu.

C'est à ce carrefour de tous les temps que je prends congé de ceux qui ont bien voulu me suivre jusque-là.

Paul DUFOURNET.

---

24 Pierre Duparc, « Le comté de Genève, IX^e^-XV^e^ siècles », *Mémoires et documents publiés par la Société d'hist. et d'archéol. de Genève*, t. XXXIX, 1955, p. 152.

La Capitulation du Fort des Allinges
(décembre 1600)

La capitulation du fort des Allinges, en décembre 1600, est un épisode méconnu de la campagne d'Henri IV en Savoie. En effet, si l'épisode est fréquemment mentionné dans les travaux traitant de cette période, presque personne ne l'a étudié pour lui-même, l'intérêt des historiens se portant avant tout sur la capitulation et la destruction du fort de Sainte-Catherine. Or, s'il est évident que Sainte-Catherine contrôlait une route plus importante que les Allinges, cette dernière place n'était néanmoins pas négligeable. Mais avant d'examiner les détails de l'affaire, replaçons-là dans son cadre général.

En 1588, Charles-Emmanuel, duc de Savoie, s'est emparé du marquisat de Saluces, qui appartenait à la France. De 1595 à 1598, on négocie à ce sujet, tout en se battant. Le 2 mai 1598, le traité de Vervins ne résolvait rien, remettant par son article 26 le jugement du contentieux entre Henri IV et Charles-Emmanuel à l'arbitrage du pape, qui ne fit rien. Le duc de Savoie voulut alors traiter directement avec le roi de France et signa le 27 février 1600 le traité de Paris qui lui laissait trois mois pour rendre le marquisat de Saluces ou, à défaut, donner la Bresse à Henri IV. Charles-Emmanuel ne fit rien que demander des délais jusqu'au mois d'août où Henri IV, poussé à bout, passa à l'attaque. En peu de temps, les troupes royales occupent presque tout le territoire savoyard du Nord des Alpes : seules résistent quelques places, dont le fort de Sainte-Catherine construit par la Savoie peu d'années avant, entre Saint-Julien et Viry, pour surveiller et éventuellement bloquer Genève.

Le fort capitule en décembre, puis est détruit. La reddition des dernières places de Savoie amène le duc à traiter : c'est le traité de Lyon (17 janvier 1601) par lequel Henri IV acquiert Bresse, Bugey, Valromey et Pays de Gex.

Si cette campagne d'Henri IV en Savoie n'était pas destinée primitivement à sauver ou à aider Genève, elle y contribuait néan-

moins fortement, la prise et la destruction du fort de Sainte-Catherine en témoigne. Mais ce fort ne contrôlait Genève que du côté Sud, sur la route d'accès principale en venant de Savoie. La route de Thonon présentait aussi une certaine importance et sa surveillance était assurée en particulier par le fort des Allinges, ancien château important au moyen âge et qui garde une partie de son importance au XVI[e] siècle. [1] Or, en même temps que le fort de Sainte-Catherine, le fort des Allinges capitula devant les troupes françaises en décembre 1600.

La redécouverte d'une copie des articles de cette capitulation m'a incité à étudier l'affaire et à publier le texte, propriété de la Société militaire de Genève et perdu depuis 1868, année où, le 13 février, Hippolyte Gosse l'avait communiqué à la Société d'histoire et d'archéologie de Genève. Seul le titre de cette communication est conservé. [2] Il existait en outre une autre copie (ou aurait-ce été l'original ?) publiée, malheureusement assez mal, par l'abbé Gonthier en 1881. [3] Les deux copies sont différentes, puisque celle dont s'est servi Gonthier appartenait en 1881 à Jules Vuy, alors que celle que nous utilisons appartenait en 1852 déjà à Jean-Elisée Massé qui la donna directement à la Société militaire de Genève. En outre, cette dernière copie comprend quelques articles qui ne figuraient pas (ou trop mutilés pour être copiés ?) dans celle de Jules Vuy.

Le document que nous utilisons n'est donc pas un original, mais une copie exécutée le 3 janvier 1601 par Antoine Gautier, notaire et curial de la baronnie de Menthon. Il a été donné à la Société militaire de Genève par le colonel Massé en février 1852. Au XIX[e] siècle, il a été relié avec interfoliation munie d'une transcription assez approximative. Nous n'avons pu trouver quel fut son destin entre 1601 et le XIX[e] siècle. [4]

Comment se présente le document ? Chaque page est divisée en deux colonnes ; dans celle de droite, se trouvent les réponses des Savoyards des Allinges aux sommations du roi de France,

---

1 Monique Constant. *L'établissement de la maison de Savoie au sud du Léman. La châtellenie d'Allinges - Thonon (XII[e] s. - 1536). (Mém. et doc. publiés par l'Acad. chablaisienne*, t. LX), Thonon, [1975].

2 « Copie de la capitulation du fort d'Allinges, le 12 décembre 1600, commun. par M. Hippolyte Gosse », Edouard Favre, *Mémorial des cinquante premières années de la société d'histoire... de Genève (1838-1888)*, Genève, 1889, p. 159. Le texte a été retrouvé par M. Walter Zurbuchen, archiviste d'Etat de Genève et bibliothécaire de la Société militaire, que nous remercions très vivement de nous avoir communiqué et confié cette pièce.

3 Abbé Gonthier, *Les châteaux et la chapelle des Allinges*, dans *M. D. Ac. Sal.*, 3, 1881, reprise dans *Œuvres historiques*, t. I, Thonon, 1901, p. 80-84 et 158-162.

4 La « copie Vuy » proviendrait, quant à elle, des archives Lambert. On peut signaler à ce propos que l'original de la capitulation du fort de Sainte-Catherine est actuellement conservée aux Archives d'Etat de Genève (PH 2260 bis), auxquelles elle a été donnée par le même Jules Vuy.

dans celle de gauche, les remarques des Français sur ces réponses. Le texte des sommations du roi n'est pas connu, mais cela importe peu, les réponses et les apostilles conservées suffisant à nous faire savoir ce qui se passa. Quant à la lettre d'Henri IV à M. de Lambert, commandant des Allinges, du 26 novembre / 6 décembre 1600, [5] lui enjoignant de capituler au plus vite, elle ne nous semble pas avoir été celle qui accompagnait les articles de sommation, auxquels elle doit être antérieure. [6]

Voyons maintenant de plus près le contenu du document. Un préambule expose les conditions de la négociation entre Français et Savoyards. Par l'article premier, la garnison accepte de se rendre le 11 / 21 décembre 1600, trois jours après la reddition de ceux du fort de Sainte-Catherine, sous réserve qu'aucune trève ou paix n'intervienne entre temps entre le roi de France et le duc de Savoie. En réponse, les Français exigent que la garnison sorte le 8 / 18 décembre, soit le lendemain de ceux de Sainte-Catherine.

L'article 2 demande le maintien du Chablais en la religion catholique, à l'exclusion de toute autre, ce que les Français accordent, comme aussi l'article 3 demandant que les gouverneurs, officiers et ministres nommés par le roi de France en Chablais soient catholiques. Nous reviendrons sur le sort qui fut réservé à ces promesses. L'article 4 demande et obtient le maintien en vigueur des actes, arrêts et sentences des autorités savoyardes.

Par les articles 5 et 6, la garnison demande à pouvoir sortir avec les honneurs de la guerre et à bénéficier de véhicules pour emmener ses affaires sans limitation de distance. Le tout lui est accordé, sauf que les véhicules n'iront pas plus loin que 10 lieues du fort.

Par l'article 7, on demande que les canons et munitions qui sont au fort restent au gouverneur et à ses aides. La réponse des Français est la suivante : « Ces chouses sont regalles et n'y a moyen de s'en dispenser. » L'interprétation de cette réponse est difficile. Il semble pourtant que c'est un refus et que les Français obligent le gouverneur à laisser l'artillerie sur place, exception faite des armes individuelles que l'article 5 autorisait à porter chargées pour la sortie. Cette interprétation est corroborée par le destin ultérieur de ces canons sur lequel nous reviendrons.

L'article 8 demande que les « sortans » puissent rentrer chez

---

5 La France et la Savoie utilisent depuis 1582/3 le calendrier grégorien, tandis que Genève conserve le calendrier julien, qui retarde alors de dix jours sur le grégorien, jusqu'en 1700.

6 Publié par Alphonse Despine, *Un autographe d'Henri IV*, dans *Revue Savoisienne*, 6e année, 1865, p. 8-9 et dans le catalogue de l'exposition *Art et histoire en Chablais*, Thonon, 1966, n° 65, avec reproduction partielle.

eux et y vivre en paix, ce qui leur est accordé « en prestant le serment de fidelité au roy ».

L'article 9 reprend les mêmes clauses, appliquées particulièrement à M. de Lambert, gouverneur du fort, au lieutenant et au sergent-major. M. de Lambert demande en outre spécialement à pouvoir récupérer sa seigneurie de Maxilly. Une longue réponse accorde le tout, mais précise qu'après six mois, les trois hommes devront prêter le serment de fidélité au roi s'ils veulent rester en Savoie. Quant à la seigneurie de Maxilly, l'affaire est renvoyée à la cour de parlement de Savoie pour « faire droit aux parties ».

L'article 10, accordé, donne aux « sortans » un guide et sauf-conduit suffisant. Les troupes françaises n'approcheront pas du fort avant que tout le monde en soit sorti.

Par l'article 11, les troupes demandent qu'on leur paie leur solde en retard, du 1 septembre à fin décembre. Les Français décident de payer 800 ducatons aux gouverneur, lieutenant et sergent-major et d'assigner la solde des soldats sur les paroisses de la région.

L'article 12 demande que les archives concernant les chevaliers des ss Maurice et Lazare soient rendues à M. Desprez,[7] administrateur de leurs affaires, qui les avait mises en garde au fort des Allinges, ce que les Français accordent, si M. Desprez veut venir les chercher ; en cas contraire, on les remettra à M. d'Avully.[8]

L'article 13 demande que M. d'Avully, dont la maison a été pillée « contre la portée de la délibération de sa majesté », sous prétexte qu'il s'est retiré au fort des Allinges, alors qu'il n'a pas porté les armes, soit remboursé jusqu'à concurrence de 2 000 écus, à prendre sur la gabelle du sel ou autrement. Les Français décident de traiter cette affaire directement avec l'intéressé.

L'article 14 accorde à Jean Bouvier et à Ferdinand,[9] son frère, d'être rétablis dans leurs biens.

L'article 15 enfin permet aux gentilshommes du Chablais et des villes d'Evian et de Thonon de jouir des mêmes droits que ceux accordés par le roi de France à ceux de Chambéry (première ville prise par les Français) le 21 août 1600.

---

7 Probablement Claude de Prez, de Machilly en la terre de Langin, bourgeois de Thonon, éventuellement l'un de ses frères, Jean, Pierre ou Jean. E.-Amédée de Foras, *Armorial... de Savoie*, t. V, p. 26-27.

8 Probablement François-Melchior de Saint-Michel, baron puis marquis d'Hermance, seigneur d'Avully, chevalier grand croix des saints Maurice et Lazare, mort en 1625. Foras, *Armorial*, t. V, p. 320.

9 Jean Bouvier (1557-après 1615) et Ferdinand Bouvier (1554-1637), frères, de la famille des futurs barons d'Yvoire, famille savoyarde établie au XV^e^ siècle dans le pays de Vaud, protestants dès la conquête bernoise, retournèrent en Savoie en 1588 et furent convertis par François de Sales. Foras, *Armorial*, t. I, p. 268-269.

Par une clause finale, les Savoyards promettent de donner, pour sûreté desdits articles, trois otages, soit le neveu de M. d'Arsine [10] et deux autres que Sancy choisira, à l'exclusion du gouverneur, du lieutenant et du sergent-major. Les articles ont été faits à Mésinge le 2/12 décembre 1600 et sont signés Lambert [11], C. de Verbouz [12] et G. Bonnevaux [13]. Ils sont approuvés et ratifiés, pour les Français, sauf le quatrième (qui était pourtant « accordé »), à Viry, au camp devant le fort de Sainte-Catherine, le 5/15 décembre 1600 par Charles de Bourbon [14], Harlay Sancy [15] et Mauduizon [16]. Une première note d'Antoine Gautier, attestant qu'il a fait sa copie d'après l'original le 3 janvier 1601 n. st., précède trois articles complémentaires. Par le premier, les trois officiers du fort demandent à Sancy de payer les soldats directement, pour éviter des difficultés, vu qu'un certain nombre d'entre eux viennent d'assez loin. Il leur est répondu que les syndics des paroisses seront appelés le lendemain (soit le 6/16 décembre) pour en traiter directement, sans toutefois que ces accords retardent la sortie au-delà du 8/18 décembre.

Le deuxième demande d'éclairer l'article 5 « concernant la sortie des biens et meubles des sortans, dire que leurs denrées, bledz et vin y sont comprinses sans y comprendre celles qui sont en magazin general de la garnison ». Ce qui est « accordé pour cent et cinquante couppes de bled ». Il faut peut-être entendre que l'on accorde 150 coupes de plus à prendre sur le magasin.

Le troisième enfin accorde à M. de Bonnevaulx [17], père du sergent-major, de jouir de la sauvegarde (art. 15) ; il sera remis en liberté et ses biens lui seront rendus. Ces trois articles sont signés par les mêmes personnes que les précédents. Une seconde note d'Antoine Gautier, assez semblable à la première, termine le document.

Quelle fut l'application de ces articles et quelles furent les réactions en Savoie et à Genève ? Chez les historiens modernes,

---

10 Voir ci-dessous.

11 Jérôme de Lambert, dit de Lornay, mort en 1611. Foras, *Armorial*, t. III, p. 226. Il était commandant du fort.

12 Il s'agit probablement de Claude de Verbos, seigneur d'Arcine (mort vers 1642), éventuellement de son frère Gaspard (mort vers 1615-1616), ce qui permettrait d'avoir un neveu (cf. ci-dessus) avec Philibert ou Bernard, fils de Claude, mais qui sont à peine nés en 1600. Tout ceci est très hypothétique, la généalogie donnée par Foras, *Armorial*, t. V, p. 578 étant incohérente (générations de soixante ans et plus !).

13 Noël-Gaspard Jaquerod-Loys, seigneur de Bonnevaux et du Crest (1567-1614). Foras, *Armorial*, t. III, p. 284. Il était sergent-major de la garnison du fort.

14 Charles de Bourbon, comte de Soissons et de Dreux (1566-1612).

15 Nicolas de Harlay, seigneur de Sancy (1546-1629). Eugène et Emile Haag, *La France protestante*, t. V, p. 431-433.

16 Non identifié.

17 Nicolas Jaquerod (1536-1606). Foras, *Armorial*, t. III, p. 284.

on ne trouve pratiquement rien [18]. Pourtant, le fort des Allinges est important. A preuve, déjà en 1593, Lesdiguières conseillait aux Genevois d'en demander le « rasement » [19]. Juste après l'Escalade, c'est l'une des places où Albigny met une compagnie (avec Bonne — gros des troupes —, Saint-Julien et l'Eluiset / Viry) pour garantir la région et c'est une des choses dont Lect, envoyé genevois à Berne, se plaint [20].

Ensuite, le Genevois Esaïe Colladon [21], dans son journal, en parle assez longuement. Il signale le 28 novembre / 8 décembre 1600 le passage des troupes qui vont aux Allinges et l'après-midi du même jour que l'on sort de l'Arsenal quatre gros canons de Versoix (probablement pris en 1589) que l'on charge sur un bateau pour aller les prêter aux Français pour leur siège, ce qui ne fut pas exécuté à cause de la bise qui dura jusqu'au 1 / 11 décembre et que pendant ce temps, ceux des Allinges « entrèrent en composition ». A la date du 8 / 18 décembre, Colladon signale la sortie de la garnison des Allinges et la prise de possession du fort par Sancy et son frère [22].

Le passage suivant du journal de Colladon, au 14 / 24 décembre [23], est plus intéressant : il montre comment furent appliqués les accords. Il avait donc été prévu, à l'article 2, que la province « nouvellement réduite » au catholicisme, resterait catholique [24] ; à l'article 3, que les gouverneur et officiers seraient catholiques. Or Sancy place son frère, M. de Montglas [25], protestant convaincu, comme gouverneur. Ensuite, dès le 14 / 24 décembre, on installe un pasteur aux Allinges, et pas uniquement sur le désir du gouverneur [26]. En effet, la Compagnie des pasteurs de Genève prend connaissance, dans sa séance du 12 / 22 décembre, d'une lettre des syndics et Conseils de Thonon demandant un pasteur, tandis

---

18 Cursivement rapporté ou allusivement mentionné par Jean-Antoine Gautier, *Histoire de Genève des origines à 1691*, t. 6, Genève, 1903, p. 327 ; Henri Fazy, *Histoire de Genève à l'époque de l'Escalade*, Genève, 1902, p. 221-222 ; Paul-Edmond Martin, *Trois cas de pluralisme confessionnel*, Genève, 1961, p. 103-104 ; E.-J. Lajeunie, *Saint François de Sales*, t. I, Paris, 1966, p. 414.

19 *L'Escalade de Genève, 1602. Histoire et tradition*, Genève, 1952, p. 36.

20 *Ibid.*, p. 212 et 243.

21 *Journal d'Esaïe Colladon..., 1600-1605*, Genève, 1883, p. 9-10 et Archives d'Etat de Genève (A.E.G), Registre du Conseil (R.C.), vol. 95, f. 210-211.

22 *Colladon*, p. 10.

23 *Colladon*, p. 11.

24 Elle avait été protestante de 1536, année de la conquête bernoise, à 1597/8, missions des capucins et surtout de François de Sales, ainsi qu'en témoigne le P. Charles de Genève, *Les trophées sacrés ou missions des capucins en Savoie...*, p. p. Félix Tisserand, t. I, Lausanne, 1976 (*Mém. et doc. p. p. la Soc. d'hist. de la Suisse romande*, 3e série, t. XII), p. 61 et 90-91. Cf. Ruth Kleinmann, *Saint François de Sales et les protestants*, Lyon, 1967, p. 108-109 et Lajeunie, t. I, p. 414-415.

25 *France protestante*, t. V, p. 433.

26 Comme on pourrait le croire d'après Fazy, p. 222.

que M. de Montglas a écrit dans le même sens directement à Théodore de Bèze. On envoie donc provisoirement M. Jaquemot et le gouverneur des Allinges remercie la Compagnie le 19 / 29 décembre [27]. Enfin, le 27 février / 9 mars 1601, donc après la signature du traité de Lyon, on envoie encore M. Cusin prêcher aux Allinges [28]. Cela montre que la recatholicisation du Chablais, entreprise par François de Sales, était restée dans certaines parties de la Province assez superficielle.

La dernière mention du fort des Allinges dans le journal d'Esaïe Colladon, à la date du 20 / 30 avril 1601, annonce l'arrivée à Genève de deux canons du fort [29]. Ce fait justifie l'interprétation que nous donnions de l'article 7 de la capitulation, soit que l'artillerie appartenait au fort et devait y rester. Cette arrivée des canons est l'aboutissement et la conclusion d'un effroyable marchandage entre les Genevois et M. de Montglas, ce dernier voulant vendre avec les pièces les mêches et la poudre du fort à un prix jugé excessif à Genève. Montglas, après avoir menacé de vendre mêches et poudre à la Savoie, finit pourtant par baisser ses prix [30].

On aurait aimé connaître les réactions des catholiques à cette « reprotestantisation » du Chablais faite au mépris des clauses de la capitulation. Malheureusement, les dépêches des nonces en France, en Savoie et en Suisse sont muettes à ce sujet [31]. Restent les lettres de François de Sales, plutôt rares à cette époque. Deux néanmoins parlent du Chablais. Dans la première, adressée au père Juvenal Ancina le 24 janvier / 3 février 1601, le prévôt de Genève expose que « ni parmi les anciens catholiques, ni parmi les nouveaux convertis il n'y a eu d'autre mouvement que celui d'une plus grande ardeur et ferveur. Nos ecclésiastiques installés dans les nouvelles églises ont incroyablement souffert, mais avec tant de constance que c'est une grande consolation de s'en ressouvenir. Les ministres de Genève n'ont pas manqué de vouloir occuper les églises ; mais Mgr notre Révérendissime Evêque s'en étant plaint au roi de France, celui-ci leur ordonna de renoncer à de semblables desseins. Ce n'est pas sans peine, il est vrai, que les choses se sont ainsi maintenues » [32]. La seconde est adressée le 8 /18 mars

27 AEG, Registre de la Compagnie des pasteurs, vol. 4, f. 36 v°.

28 *Ibid.*, f. 41.

29 Colladon, p. 14-15.

30 AEG, RC, vol. 96, f. 15, 17, 37 v°, 39 v°, 46, 49 v°, 53, 53 v°, 67, 69, 72, 72 v°, 73.

31 Nous remercions très vivement notre collègue, Mlle Micheline Tripet, qui a pris la peine de faire pour nous cette recherche à l'Archivio Segreto Vaticano. Nous n'avons pas eu la possibilité de consulter le Fondo Aldobrandini à la Bibliotheca Vaticana.

32 Saint François de Sales, *Œuvres, édition de la Visitation*, t. XII, Annecy, 1902, lettre 137, p. 55-56. L'original de la lettre est en italien, mais nous avons jugé plus simple de citer la traduction.

1601 au nonce à Turin pour lui exposer « que si bien à Thonon et à Ternier, d'où je revins... on a beaucoup souffert sous le gouvernement de M. de Montglas, huguenot, et par les diverses embûches des Genevois... néanmoins, malgré tout cela, parmi un si grand nombre de convertis il ne s'en trouvera pas quatre qui soient retombés, et encore sont-ils de basse condition » [33]. Ces nouvelles correspondent assez mal à ce que disent les documents genevois, certains irréfutables comme la lettre des habitants de Thonon. Et même si le chiffre de cinq cents personnes au culte du 14 / 24 décembre aux Allinges, donné par Colladon, est fortement exagéré, on est loin des quatre relaps dont parle François de Sales. Il faut par ailleurs noter que ce dernier quitte alors peu Sales et le chevet de son père mourant et que son information n'est pas forcément excellente. Peut-être aussi a-t-il voulu atténuer une réalité qui n'aurait pas été à la plus grande gloire de ses missions.

Quoi qu'il en soit, le fort des Allinges fut rendu à la Savoie à une date inconnue, conformément à l'article VIII du traité de Lyon du 7 / 17 janvier 1601 qui met fin au conflit franco-savoyard, le duc cédant Bresse, Bugey, Valromey et Pays de Gex au roi de France. Ce n'est pourtant pas la fin des difficultés de Genève avec la Savoie puisque Charles-Emmanuel, deux ans plus tard, attaquait en force, mais sans succès, Genève.

Jean-Etienne GENEQUAND

33 *Ibid.*, lettre 138, p. 58. Même remarque qu'à la note précédente.

TEXTE

[f. 1]

Sur la sommation qu'il a pleu a sa majesté treschrestienne faire aux gouverneur, capitaines et officiers du fort des Allinges par le s^r^ de Boursin accompagné d'ung trompete et en consideration de la lettre de sad^e^ majesté addressée a mons^r^ de Lambert, gouverneur dudict fort et duché de Chablaix, et despuis faict resommer par monsieur de Sancy au nom de sad. majesté et de monseigneur le compte de Soysson, son lieutenant, lesd. gouverneur et officiers respondent comme cy appres.

1

Et premierement qu'ilz sont contentz remetre la place et fort desd. Allinges es mains de sad. majesté ou de qui en aura charge d'icelle dans le vingt uniesme du present moys qu'arrivera troys jours appres la reddition du fort Saint Catherine aux conditions portées par les articles suivantz et a la charge que aucune trefve ny paix n'arrivera dans led. delay entre sad^e^ majesté et l'Altesse de monseigneur le duc de Savoye.

Sortiront le dixhuictiesme de ce moys qui est le lendemain qui ceulx du fort Saincte Catherine seront sortis, a la charge que aucune paix ny trefve n'arrive pendant ce temps là entre le Roy et monsieur de Savoye.

2

Et quil playse a sad. majesté en premier lieu conserver ceste province de Chablaix en la foy et religion catholique, apostolique et romaine en laquelle elle est novellement reduicte et sans permettre que aucun exercice en lad. province de Chablaix, au contraire comme il a pleu a sad. majesté convenir aux capitulations de ceux de Chambery qui ont traicté pour tout l'Estat.

Sa majesté entend et veult conserver la province de Chablaix en la religion catholique, apostolique et romaine et observer en ceste province les articles accordés a ceulx de Chambery pour le faict de la religion.

[f. 1 v°]

3

Et qu'il playse a sad. majesté commettre gouverneurs, officiers et ministres, tant pour les affaires d'Estat que pour la justice et police, catholiques de lad. esglise romayne comme aud. Chambery comme dessus.

Sa majesté ne donnera gouvernement de ceste province ny les offices qu'a persones catholiques.

4

Que le traicté et capitulation faicte avec lad. ville de Chambery concernantz les octroys, privileges, dons, concessions, infeudations et ventes faictes par les serenissimes ducz de Savoye auront lieu tant envers led. s^r^ de Lambert que aultres gentilhommes de la province ;

et de mesmes tous arrestz du senat et sentences de juges demeureront en leurs forces et vigueur.

Accordé.

5

Plus que lesd. s^rs^ gouverneurs, capitaines, officiers et soldatz, artisans et tous aultres estans et se trouvans aud. fort des Allinges, tant de pied que de cheval, de quelle qualité, nation et condition qu'ilz soient, pourront sortir et sortiront dudict fort l'honeur, les vies, biens meubles et immeubles, femmes en quel lieu qu'ilz soient pour tous sexe et persones sans estre fouilliez, avecq permission de porter et sortir les enseignes de lad. garnison desploiées, tambours battans, la mesche allumée aux deux boutz, balle en bouche et leurs leurs [sic] fournimentz pleins de pouldre avec tous leur ardes, meubles, meubles [sic] et bestail de quelle espece qu'ilz se puissent nommer.

Accordé.

[f. 2]

6

Et leurs seront administrés beufz, charriotz, bestes de voictures et batteaux necessayres pour la conduicte de ce que dessus aux [dépens] de sa majesté ou du pays et jusques aux lieux ou lesd. sortans du fort voudront le tout fayre conduire.

Accordé pour les conduire a dix lieues hors du fort s'il est besoing.

7

Item que le canon, pouldre, plomb, mesches et toutes autres munitions de guerre ensemble le mestail rosete et fer qui se trouveront aud. fort seront et apperdiendront entierement aud. s^r^ gouverneur, lieutenant et sergent major pour en fayre a leurd. volonté.

Ces chouses sont regalles et n'y a moyen de s'en dispenser.

8

Et sy pourront lesd. sortans comme tous aultres de lad. province se retirer en leurs maysons ou aylieurs pour y demeurer en toute asseurance et jouir paysiblement de leurs biens meubles et immeubles sans qu'ilz soient recherchés ny molestés aulcunement des gens de sad. majesté ny aultres en leursd. persones et biens pour aucune chouse passée en Savoye ny ailieurs riere l'obeyssance de sad^e^. majesté.

Accordé en prestant le serment de fidelité au roy.

[f. 2 v°]

9

Et particulierement sera permis aud. s^r^ de Lambert, gouverneur susd., lieutenant et sergent maior de se retirer la part que bon leurs semblera et de jouir paysiblement et entierement de tous et ung-chacuns leurs biens dès lad. remission et en demeureront paysiblement investis et saysis, toutes confiscations ou donations a ce contrayres revoquées tant de leursd. biens meubles ou immeubles et notamment

des fonds et fruictz de la seigneurie de Maxillier appertenantz aud. s[r] de Lambert.

S'en retireront d'icy a la sainct Jean[34] *prochain en tel lieu que bon leurs semblera, soit dedans ou dehors la Savoye, sans qu'ilz puissent estre contrainctz de prester aucun serment de fidelité au roy, a la charge qu'ilz n'entreprendront rien contre son service et jouiront ce pendant de tous leurs biens tant meubles que immeubles. Au bout des six moys seront tenus faire leur debvoyr comme les autres s'ilz veulent demeurer en Savoye. Et quant a la seigneurie de Maxillier le tout sera ranvoyé a la cour de parlement de Chambery pour faire droict aux parties, lesquelles attendant ce seront remises en tel estat qu'elles estoient au paravant la guerre.*

10

Et en oultre qu'il sera donné ung personage de qualité avec sufizant saufconduict pour les conduire, tant chefz que soldartz, jusques là où il sera advisé en toute seurté. Et que les troupes de sadicte majesté n'entreront ny approcheront ledict fort que lesd. ne soient sortis, femmes et enfantz, ardes et bestail, pour eviter confusion sans estre fouilliez, et pendant le temps de la trefve et jusques aud. jour de lad. sortie ne pourront faire approches ny trenchées ny aultrea acte d'hostilité.

Sera donné ung personage de qualité avec suffizant saufconduict pour les conduire jusques a dix lieues d'icy s'ilz le requierent, allant tous ensemble, et n'entreront les troupes de sa majesté dans ledict fort que les soldartz, femmes, hardes et bestail de ceux qui sortiront ne soient dehors, le tout pour eviter confusion. Bien entendu neanmoings que les soldartz et gens de guerre sortiront dans le dixhuictiesme et ne pourront estre faictes aulcunes approches, trenchées ny actes d'hostilité entre cy et le dixhuictiesme de ce moys.

[f. 3]

11

Et par ce qu'il leurs est deub plusieurs payes et arreraiges de leurs services passés, demandent leurs estre payé en sortant en deniers contentz des le premier de septembre jusques a la fin de decembre de ce qui se constera leurs estre deub de reste par le paye selon l'ordre et bilan et receues suivantes.

Sera payé aux troys chefz, le gouverneur, le lieutenant et le sergent major, le jour qu'ilz sortiront du fort, huict centz ducatons pour toutes leurs pretentions, et pour ce qui est deub aux soldatz leurs en sera baillié assignation sur les parroysses qui leurs sont demeurées en reste et sera tenu la main de bonne foy pour les faire payer desd. restes.

12

Item que les tiltres et papiers concernant le revenu des s[rs] chevaliers Stz Maurice et Lazare seront restablis entre les mains du s[r] juge des Pres, administrateur de leurs affayres, qui les a deposée audict fort

34 17/27 décembre 1600.

en garde pour en estre par cy appres pourveu ainsy que la rayson et l'equité portera.

Accordé pourveu que des Prez veullie venir, s'il ne vient le sieur d'Avully s'en chargera.

13

Et par ce que la mayson du s^{r} d'Avully a esté pillée et ravagée contre la portée de la deliberation de sa majesté, attendu qu'il n'a porté les armes, soub pretexte qu'il s'estoit retiré en ce fort, demandent qu'il soit restably en sad. mayson, biens meubles et immeubles, tiltres et papiers [f. 3 v°] et qu'il sera ramboursé de sa perte selon le roole qu'en sera faict ou aultrement jusques a la somme de deux mille escus a prendre sur la gabelle du sel ou aultre part qu'il playra, demeurant quicte de ce que luy est demandé.

En sera traicté avec luy.

14

Item que le s^{r} Jean Bovier qui est en ce preside sera restably en la possession de leurs biens, nonobstant l'absence dudict sieur Ferdinand son frere, attendu leur indivision et qu'il en jouira du toutage paysiblement.

Accordé.

15

Et finablement que les gentilhomes dudict Chablaix et villes de Thonon et Evian et aultres communautés de lad. province jouiront des privileges, franchises et immunités conformes au traicté faict par sa majesté avec la ville de Chambéry le vingt uniesme d'aoust année presente.

Accordé.

Pour scureté des articles cy dessus ilz donneront dès aujourd'huy troys ottages, ascavoyr le nepveux du sieur d'Arsine et deux aultres telz que le sieur de Sancy voudra choysir, hormis le gouverneur, le lieutenant et le sergent major. Faict a Meczinge le XII jour de decembre 1600. Signé Lambert, C. de Verbouz et G. Bonnevaulx.

Ces articles sont approuvées et ratifiées, fors et excepté pour le quatriesme ou il sera mis et specifié pour la province de Chablaix. Pour tesmoniage de quoy nous les avons signées de nostre main a Viry, au camp devant le fort de Saincte Catherine le quinziesme jour de decembre mil six cens. Signé Charles de Bourbon, Charlay Sancy et Mauduizon.

Les susdictz articles ont estés par moy Anthoine Gautier, notaire et curial de la baronnie de Menthon, extraictz sur leur propre original et collationnés en tesmoingt de verité ce troysiesme janvier mil six cent et ung. Gautier.

[f. 4]

[A]

Le sieur gouverheur et officiers du fort des Allinges prient monsieur de Sancy fayre consideration sur la responce qu'il luy a pleu

faire sur l'unziesme article concernant la paye des soldatz que d'aultant que les soldatz sont de divers lieux qu'il faudroit beaucoup de temps et despence pour faire la poursuitte du payement des sommes a eulx deues par les parroysses et pour eviter lad. peyne et despence supplient led. s^{r} payer lesd. soldatz en comptant ou a tout evenement faire appeller les parroysses qui doibvent ce reste en la persones de leurs sindicques pour venir traicter avec lesd. soldartz des demain ou appres affin que la plaincte desd. soldartz soit levée.

Les sindicques des parroysses seront appellés pour venir dès demain traicter avec les soldatz et leur donner asseurance de ce qu'ilz doybvent de reste, à la charge toutefoys que cela ne retarde la sortie des gens de guerre hors du fort aux dixhuictiesme de ce moys comme aux articles precedentz.

[B]

Plus qu'il luy playse, en esclarcissant le cinquiesme article concernant la sortie des biens et meubles des sortans, dire que leurs denrées, bledz et vin y seront comprinses sans y comprendre celles qui sont en magazin general de la garnison.

Accordé pour cent et cinquante couppes de bled.

[C]

Item qu'il plaise aud. s^{r} de Sancy dire et ordonner que le s^{r} de Bonnevaulx pere du sergent major dudict preside sera jouissant du benefice de la sauvegarde accordée a ceulx de la ville d'Evian, de laquelle il est bourgeoys et habitant, et que ce que luy a esté levé et saysy de ses biens au prejudice de lad. sauvegarde luy soit restitué et sa personne mise en liberté.

Accordé.

Signé Lambert et de Verbouz et Bonnevaux.

Ces articles sont par nous approuvées et ratiffiées pour tesmoniage de quoy nous les avons signées de nostre main, a Viry ce XV jour de decembre mil six centz. De Charlay Sancy, Charles de Bourbon et Mauduizon.

Les susdictz articles ont estez par moy Anthoine Gautier, notaire publicque et curial de la baronnie de Menthon soubsigné, extraictz sur leur propre original dheuement collationnés et iceulx signés comme les precedentz de mon signet accoustumé en tesmoingt de verité, ce troysiesme janvier mil six centz et ung. Gautier.

[f. 4 v°] Composition des fors des Allinges.

La Philosophie annecienne de Dom Redento Baranzano

Selon l'éditeur des *Œuvres de Saint-François de Sales* (par les Visitandines), Baranzano fut non seulement « la meilleure gloire du Collège d'Annecy », mais encore un philosophe dont « le nom sonnait bien haut en France ». Il y a là certes quelque exagération, du moins en ce qui concerne la seconde affirmation. Quant à la première, elle évoque l'enthousiasme du jeune professeur et la fécondité de l'écrivain qui, en effet, trouva dans la cité de François de Sales le climat intellectuel propice à son activité débordante. En nous attachant plus spécialement à sa production philosophique nous voudrions montrer en quoi cette œuvre annécienne présente quelque originalité à l'orée du XVII[e] siècle.

I. — L'AUTEUR

Jean-Antoine Baranzano naquit en 1590 à Serravalle-Sesia en Piémont. Il était le second des quatre enfants de Pierre-François Baranzano et de Claire N. Son père exerçait la profession de notaire et était podestat de sa ville. Son origine de bonne bourgeoisie lui permit de poursuivre ses études jusqu'à l'Université. Il les commença dans les écoles de Crevacuore, de Verceil, puis de Novare et enfin de Milan. C'est dans cette dernière ville qu'il fut attiré par une vie religieuse consacrée à l'étude et à l'enseignement, telle qu'elle était pratiquée par l'ordre des Barnabites. Cet ordre avait été fondé à Milan sous le nom de Clercs réguliers de Saint-Paul, et visait à la prédication et à l'éducation. Soutenu par Charles Borromée, il s'étendit rapidement en Savoie, en France, en Allemagne. Jean-Antoine y entra le 28 janvier 1608 et prit le nom de Redemptus, en italien Redempto ou Redento, et en français Rédempt. Dom Redento Baranzano est alors envoyé au Collège de Carrobiolo à Monza pour y faire son noviciat, et il est admis définitivement dans l'ordre le 11 avril 1609. Puis il reçoit une formation très complète

en vue de la tâche enseignante à laquelle on le destine. Il poursuit pendant quatre années de brillantes études de philosophie, de physique, de cosmographie, de théologie et de langues anciennes. Il y manifeste à la fois un esprit avide de connaissances et un tempérament assez vif et ouvert sur le monde. Il y trouve, subtilement mêlées, la doctrine scolastique, qui constitue l'enseignement officiel, et les idées nouvelles qui commencent à rayonner autour des Académies italiennes. On continue à parler le langage de l'aristotélisme thomiste et à s'attacher au formalisme d'un système si logiquement cohérent, mais on y introduit, plus ou moins heureusement, un courant de contestation fondé sur la recherche expérimentale et le raisonnement inductif qui semblent ouvrir une voie nouvelle à la science. Les idées de Bacon y pénètrent par une correspondance entre savants, et quoique le *Novum Organum* ne soit pas encore publié on adhère d'esprit à cette rénovation du savoir que l'on pressent. C'est dans ce climat intellectuel, fait de tradition et de novation, que Baranzano alimente son désir de savoir et son zèle pour le répandre. Le voici en état d'enseigner à son tour : il a 23 ans. Il est alors chargé d'enseignement à Turin et inaugure son cours le 3 novembre 1613.

Mais une occasion se présente en 1615 : il est envoyé à Annecy comme professeur au Collège Chappuisien. Il convient ici, pour comprendre les conditions dans lesquelles Baranzano va se manifester, d'évoquer l'œuvre culturelle de François de Sales dans cette ville à ce début du XVII[e] siècle. Evêque de Genève mais condamné par la Réforme à résider à Annecy, il veut en effet concurrencer la cité de Calvin dans ce domaine des études et de l'instruction ; car selon la foi profonde qui anime le prélat, la vérité de la religion doit être connue de tous, et c'est dans ce but que tout chrétien doit recevoir une instruction et une éducation plus largement répandue : ainsi seulement pourra-t-il faire face aux erreurs calvinistes. Aussi va-t-il apporter un soin tout particulier au développement des institutions d'enseignement. En 1606 son diocèse comporte 6 collèges, 4 écoles avec maîtrise collégiale, des écoles monastiques et d'autres créées par les communes ; il ouvre, à côté de Genève, le collège de Thonon, qu'il appelle « la Sainte Maison ». Le monde des régents est assez mêlé ; l'esprit de la Réforme s'est peu à peu introduit dans ce milieu quelque peu international. Il convient d'assurer l'orthodoxie d'un enseignement qui s'est ouvert forcément sur l'humanisme profane de la Renaissance. Aussi François de Sales fait-il appel à des ordres religieux confirmés, tels que les Jésuites, les Capucins et surtout les Barnabites, dont il apprécie la « doctrine, candeur et simplicité ».

De tous les établissements, le plus important et le plus prisé était celui du siège de son diocèse : le Collège Chappuisien d'An-

necy. Il avait été fondé en 1549 par Eustache Chappuis (1499-1556), un annécien qui fut ambassadeur de Charles-Quint et qui dans sa vieillesse consacra sa fortune à fonder ce collège dans sa ville natale et un autre à Louvain. Ce dernier, plus important et d'un degré supérieur d'enseignement, avait droit de regard sur la gestion du premier ; il devait par contre en recevoir plusieurs boursiers pour la continuation de leurs études. Le Collège Chappuisien, confié aux Dominicains, avait lentement périclité. Pour le rénover François de Sales songea aux Barnabites. En 1613 il alla à Turin et à Milan demander à Charles-Emmanuel l'autorisation nécessaire et l'obtint. Puis il convainquit les administrateurs du collège, qui étaient deux syndics de la ville, le prieur du couvent des Dominicains et le doyen de l'Eglise collégiale Notre-Dame. Enfin il recueillit l'accord du proviseur du collège de Louvain. Mais plus tard, en 1622, celui-ci le retira et, par mesure de rétorsion, refusa jusqu'en 1662 de recevoir des boursiers d'Annecy. Le 5 juillet 1614, François de Sales signe un contrat avec les Barnabites, qu'enregistre le Conseil du Genevois le 1er décembre. Avec cette nouvelle organisation le Collège Chappuisien devait retrouver sa réputation première et jouer un rôle important dans la vie intellectuelle et religieuse de la cité. En 1618 le collège de Thonon fut également confié à cette congrégation. François de Sales poursuivit son œuvre culturelle, animé par cet idéal d'une convergence de la nature et de la grâce, de l'humanisme et de la religion. Il s'occupa de l'enseignement des filles, s'intéressa à la formation des prêtres et des fidèles, fonda le grand séminaire. Enfin il couronna cette entreprise par la création d'une Académie sur le modèle des Académies italiennes et qui devait rivaliser avec celle de Calvin : c'est l'Académie Florimontane dont les statuts, rédigés en 1606 avec le Président Antoine Favre (le père de Vaugelas), prévoyaient un véritable programme universitaire d'enseignement, puisqu'elle avait pour mission d'ouvrir des cours sur les sciences, la philosophie, la théologie, la politique, la rhétorique, la cosmographie, la géométrie et les mathématiques. Ce fut encore aux Barnabites que revint le soin d'assurer ces cours, de tenir des séances publiques, de faire soutenir avec solennité des thèses magistrales. Ainsi toute la vie intellectuelle de la cité était développée et portée au plus haut niveau.

L'ordre envoie des professeurs à Annecy dès octobre 1614, et on peut suivre leur activité dans le *Mémorial* de la congrégation conservé aux Archives municipales. Tous ces professeurs sont italiens ou formés dans les Universités italiennes. En novembre des leçons de philosophie positive et rationnelle sont données par Dom Simplicien Frégose et Dom Fulgence Chioccaro, mais on y ajoute bientôt des cours de rhétorique et de théologie. Baranzano arrive à Annecy le 4 octobre 1615. En une séance inaugurale que préside

François de Sales et Mgr Marquemont, archevêque de Lyon, il commence le 3 novembre ses leçons de logique, puis il y joint progressivement un enseignement de la philosophie, de la physique et de l'hébreu. Il est alors diacre, et le 19 décembre 1615 il reçoit la prêtrise des mains de François de Sales. Il prépare alors ses thèses doctorales de philosophie et les soutient le 1er août 1617 devant les personnalités de la ville : le dominicain Portier, le chanoine Jay, l'avocat Pellet participèrent à l'argumentation. Pendant quatre ans il va témoigner d'une activité multiple et débordante, accusée encore par son caractère ardent et sa soif de savoir. Il est un professeur brillant, un prédicateur renommé, un administrateur zélé et un écrivain abondant. C'est sur ces diverses voies qu'on peut le suivre pendant son séjour annécien.

Comme professeur il a un succès certain et rassemble jusqu'à 50 élèves à ses cours. Il a une parole facile et claire, il improvise en marchant, dicte ses cours qui constituent de véritables traités ; il sait y mêler la rigueur de la philosophie aristotélicienne à l'érudition et à l'amour des idées nouvelles qu'il a recueillies en Italie. C'est de cet enseignement que naîtront ses ouvrages.

Comme prédicateur il est vivement sollicité dans les paroisses. Dès 1616 nous le voyons prêcher avec succès des missions à La Roche, Bonneville, Thorens. A Annecy sur la demande de François de Sales il prononce le panégyrique de saint Charles Borromée le 4 novembre 1617. Il y enseigne le catéchisme. En 1618 il multiplie ses prédications à Annecy et prononce le 7 mars le panégyrique de saint Thomas.

Il s'occupe aussi des intérêts de l'ordre. Il est envoyé par son évêque à Thonon du 14 au 26 juillet 1618 pour étudier l'établissement des Barnabites au collège nouvellement créé dans cette ville. Poussé par son zèle pastoral, il y rencontra un pasteur, discuta avec lui du culte des images, s'introduisit à Genève en habit laïque et faillit y être emprisonné.

Mais toute cette activité, si heureuse pour le diocèse et que François de Sales apprécie beaucoup, se trouve entravée par la publication clandestine de son cours de cosmographie et, après quelques démêlés avec son ordre, sur lesquels nous reviendrons, on estime plus prudent de l'éloigner d'Annecy où sa réputation toujours très grande risque d'exercer une néfaste influence. Le 6 octobre 1619 il quitte Annecy pour aller au nom de son ordre solliciter de Louis XIII l'introduction en France de la congrégation, qu'il obtient. Il devient le premier procureur général des Barnabites pour cette nation. Il prêche à Saint-Séverin, il s'efforce d'implanter un collège à Paris, place Maubert, mais se heurte à l'hostilité des autres ordres enseignants. C'est donc à Orléans qu'il ira fonder le 8 janvier 1621 cette première institution, qu'il diri-

gera. Prématurément usé par une activité si fébrile, Baranzano meurt à Montargis le 23 décembre 1622, à l'âge de 32 ans.

II. — SON ŒUVRE

C'est ainsi essentiellement pendant son séjour annécien, d'octobre 1615 à octobre 1619, que se déploie et s'exprime celui que ses contemporains tenaient pour « un esprit sublime et vraiment métaphysique » (P. Vaucelles) ou, comme dit encore Ducis dans sa *Notice,* cette « intelligence d'élite qui a jeté un éclat plus qu'ordinaire pendant le court espace de temps que cette ville l'a possédé » (p. 3). Pour nous en convaincre nous avons les œuvres qu'il produisit alors comme les effets de son enseignement, et dans la correspondance de François de Sales nous retrouvons l'écho de la renommée qui entoura ses travaux d'enseignant et d'écrivain. Suivons-le donc de plus près pendant cette période particulièrement féconde.

En 1615 nous l'avons vu conduire un cours de logique. La rédaction suivit la composition et l'élocution, et ainsi fut composé son premier volume dont il fit approuver le texte par les supérieurs de l'ordre. Mais son ambition est énorme et, sous l'effet de sa formation scolastique, il ne conçoit pas le savoir autrement que comme une somme bien ordonnée et articulée selon les règles de la logique qu'il vient justement d'exposer. Aussi celle-ci est-elle tenue dès l'abord pour la première partie d'une vaste encyclopédie qu'il désigne spontanément comme *Summa philosophica anneciasensis* ou, dans le second volume, *anneciensis,* autrement dit une Somme annécienne de la philosophie. C'était là rendre hommage à la ville qui vit naître et favorisa cette importante entreprise. Quelle en est l'idée directrice ?

Elle a son origine dans l'enseignement qu'il reçut et dans l'ambiance intellectuelle dans lequel il le reçut : enseignement demeuré fidèle à l'enseignement scolastique et à l'aristotélisme thomiste qui l'inspire, ambiance faite de recherche d'une science positive, du pressentiment d'une nouvelle physique en gestation, d'hypothèses hardies sur une autre conception du monde. Par ce double courant auquel un esprit à la fois religieux et imbu de théologie mais aussi curieux et passionné de savoir ne peut résister, Baranzano va se laisser porter, et tout en continuant à chercher dans la pensée traditionnelle les principes et les cadres de ses réflexions il va alimenter celles-ci auprès des promoteurs d'une nouvelle philosophie, capable d'intégrer les récentes découvertes, tant érudites qu'expérimentales, que le siècle de la Renaissance a réalisées. Il entretient, dit-on, une correspondance avec Francis

Bacon, l'allemand Adami, Galilée, Képler et même avec François de La Mothe Le Vayer. C'était là tremper dangereusement dans ce que R. Pintard a appelé « le libertinage érudit » de la première moitié du XVII[e] siècle. Là il trouve de quoi satisfaire son amour des sciences les plus variées. Par là il va se laisser conduire vers le système de Copernic que venait de révéler au monde savant le *De revolutionibus orbium cœlestium* (1543). Mais tout ceci ne lui paraît pas un danger pour sa foi, pas davantage qu'à François de Sales lui-même : la religion n'a rien à craindre de la science, car il ne peut y avoir contradiction dans le domaine de la vérité ; si des divergences apparaissent, il appartient aux théologiens de modifier leurs interprétations en conséquence sans que pour autant la source même de la vérité chrétienne n'en soit altérée. Ce que François de Sales fera pour l'édification d'un humanisme chrétien, Baranzano veut le tenter pour une philosophie chrétienne capable d'accorder les vérités de la science à celle de la révélation. Si l'aristotélisme thomiste est l'interprétation du monde tenue pour orthodoxe, il ne saurait cependant ignorer certaines découvertes, et le but qu'il se propose est moins d'opposer deux conceptions du monde que de les accorder en élargissant les vues de l'Ecole et en les complétant par ces nouveautés. Comme pour François de Sales, c'est moins d'une révolution que d'une nouvelle compréhension de l'orthodoxie scientifique qu'il s'agit, et c'est pourquoi il forme le projet de couler dans le moule de la pensée traditionnelle, c'est-à-dire dans l'esprit et la structure d'une Somme, les idées qui doivent normalement y trouver place. Il veut réformer et moderniser l'enseignement scolastique et non le rejeter comme périmé et dépassé. Voilà pour le contenu. Quant à la forme, il faut aussi l'actualiser en rompant avec les exposés et les commentaires continus d'Aristote pour adopter celle dont se servent les savants dans leurs discussions. Il s'agit de poser des problèmes, d'évoquer des faits, de donner une solution claire et précise. Semblablement ici, prenant Aristote comme guide ou comme prétexte, il conviendra d'y voir l'occasion de formuler des questions et de tâcher d'y répondre directement et nettement, car, dit-il, « si je suis l'ami de Platon et d'Aristote je le suis encore plus d'une vérité expliquée d'une manière simple, dépouillée et brève. J'ai donc décidé de traiter brièvement, distinctement et clairement ce cours de philosophie à la manière philosophique (modo philosophico tradere) ».

C'est ce qu'il se propose de faire dès l'introduction de son premier ouvrage (p. 3). C'est donc aussi un renouvellement de la forme de l'exposé philosophique qu'il veut inaugurer, rompant ainsi avec la tradition de la lecture et du commentaire pour introduire le contenu dans une pensée qui s'interroge, progresse et enchaîne ses idées et se libère de l'asservissement à un texte fixé et à une

doctrine immuable et jamais mise en cause. Ainsi dans son contenu comme dans sa forme l'œuvre de Baranzano veut innover, mais prudemment et sans rompre brutalement avec le passé.

Cette œuvre devait faire la somme de toutes les sciences philosophiques telles qu'elles étaient alors conçues, et Baranzano les énonce ainsi : la logique, la physique, les mathématiques, la morale et la métaphysique, le tout précédé d'une introduction posant les prémisses. Il trace par avance le plan dans ses principales divisions. Le voici :

La logique, qui est une propédeutique, comprendra 5 « disputationes » : sur sa nature, les opérations de l'esprit en général, les principes de ces opérations, le jugement et le discours. La physique en aura 14 traitant de la philosophie en général, de la nature de la physique, de la nature de la recherche, de ses principes constitutifs, de la nature et de l'art, des causes, du mouvement et de ses espèces, de la quantité en soi et dans ses accidents, du monde, du ciel en général et dans ses phénomènes, des éléments communs et particuliers, du mixte en général, du mixte imparfait ou des météores, du mixte parfait animé, végétal, sensitif et raisonnable. Les mathématiques concerneront tant l'arithmétique et la géométrie pures que leur mélange dans la musique, l'astrologie (astronomie) et quelques parties de l'art militaire. Dans la morale trouveront place tant la nature des habitus que les espèces de vertus. La métaphysique enfin apportera la connaissance de l'être, de l'être première cause de tous les êtres, des anges et des dix espèces d'êtres. « Et ainsi voulant fournir de nombreux arguments, j'aurai traité de toute la philosophie sans vous offrir des preuves légères ni vous tromper par une dispute sur les choses nécessaires » (p. 4).

De ce vaste programme de la *Somme annécienne* Baranzano ne réalisa qu'une partie, empêché par la maladie, ses charges apostoliques et son trop court séjour au Collège Chappuisien. Trois ouvrages peuvent y prendre place.

III. — LA LOGIQUE ET LA PHYSIQUE

Le premier, « dicté à Annecy en 1615 », est intitulé : *Dialecticae brevissima isagoge, summe necessaria iis qui summa philosophica utiliter perfrui voluerint*. Il fut publié à Lyon chez François de la Bottière le 30 septembre 1617 (l'édition porte 1618). Il représente le cours enseigné pendant l'année 1615-1616 et comporte deux parties : une Introduction de 144 pages traite du discours philosophique en général, des procédés de définition, de raisonnement, de discussion, etc. qui constitue la dialectique, c'est-

à-dire la méthode philosophique ; puis vient la première partie de la Somme, c'est-à-dire la logique en 514 pages. Celle-ci est divisée, selon le plan procédemment exposé, en « questiones » qui appellent plusieurs réponses se commandant réciproquement. Le rythme des paragraphes marque le progrès de la démonstration : dico, une définition est avancée, objicies, l'objection est soulevée, respondeo, la réponse est donnée, et dans chaque cas les idées sont nettement séparées et numérotées. Quant au contenu il est parfaitement classique : c'est la logique d'Aristote revue par saint Thomas, et les multiples commentateurs scolastiques y ont laissé quelques traces, telle cette question : si la logique fut nécessaire à Adam. L'ordre progressif, les divisions et subdivisions nombreuses, les formules nettes et concises en font un manuel très systématique et très clair ; il représente un enseignement formaliste d'une discipline toute formelle où cependant l'auteur sait passionner son sujet par une opposition des thèses et une apparente discussion dont la conclusion est déjà préfigurée dans les prémisses. Hors cette originalité d'exposition nous ne décelons aucune nouveauté introduite dans ce contenu tout traditionnel.

Le second ouvrage est intitulé : *Novae opiniones physicae seu tomus primus secundae partis summae philosophicae anneciensis et physica auscultatoria octo physicorum libris explanandis accommodata...*, et fut imprimé à Lyon chez Jean Pillehotte le 30 octobre 1618 (l'édition porte 1619). Il s'ouvre par une dédicace à l' « invincible, sérénissime prince des Allobroges Victor Amédé de Savoie », et par diverses approbations, dont celles de François de Sales du 13 février 1618 et du préfet des Barnabites, enfin un privilège du roi de France. Il comprend deux parties : *Auscultatoria physiologia reviviscens* de 236 pages, et *Auscultatoriae disputationes quibus methodice tota corporis naturalis in genere cognitio comprehenditur,* de 957 pages. On sait que Baranzano se rendit à Lyon en novembre 1617 pour discuter l'impression de ce livre et qu'il y revint du 23 au 29 octobre 1618 pour en corriger les épreuves. Vraisemblablement il s'agit ici également du cours de physique professé au Collège Chappuisien. Faut-il y voir comme deux de ses biographes (Barbier et Perrin) le témoignage qu' « il fut l'un des premiers à professer et à soutenir la philosophie de Bacon contre celle d'Aristote » ? ou encore dire avec cet autre : « C'est d'Annecy qu'est parti en 1615 la première voix qui se soit déclarée sur le continen en faveur de Bacon » (Bouvier, p. 75) ? Annecy serait donc le haut lieu où s'accomplit la révolution baconienne en Europe. Plus modestement Ch. de Remusat, dans son ouvrage sur Bacon et étudiant le rayonnement de sa philosophie écrit : « Le père Baranzano, barnabite et professeur de philosophie

à Annecy, en Savoie, ... avait commencé à miner l'autorité d'Aristote » (p. 412). Qu'en est-il donc exactement ?

Après de telles louanges la lecture de cet ouvrage déçoit. Certes, dès sa préface Baranzano annonce que, tout en restant un disciple d'Aristote, il veut concilier les divers esprits qui le contestent, afin de fournir un exposé clair et indubitable de l'ensemble de la science où des opinions nouvelles se sont fait jour. Mais ces opinions nouvelles s'avèrent rapidement être celles d'autres philosophes aussi antiques qu'Aristote (Platon, Démocrite...) ou encore des Pères, ou encore de saint Thomas, Scot, Avicenne... Nouvelles certes par leur résurgence au sein de l'aristotélisme classique — où nous voyons le fruit des travaux des humanistes du XVI[e] siècle — ces opinions ne sont nullement inspirées de la philosophie expérimentale et ne manifestent aucunement l'influence baconienne. Cette déclaration préliminaire d'indépendance fait songer à celle de quelques savants du XVI[e] siècle, tel par exemple Ramus, sans que pour autant la forme et le contenu du savoir en soient grandement modifiés. On peut en juger rapidement.

La méthode employée est purement dialectique : elle procède par définition, explicitation, numération, analyse en enchaînement de concepts qui se déduisent les uns des autres. Quant à la matière traitée, elle concerne toutes les productions naturelles, de l'élément au tout du monde, en passant par les êtres vivants. L'auteur en trace le plan ambitieux mais, en fait, il va traiter non des multiples réalités concrètes, mais uniquement des principes de l'être matériel dans toute sa généralité. Certes les caractères des choses ne sont perçus que par la sensibilité ; on espère alors voir s'introduire ici l'observation et l'expérience, mais ce qui intéresse notre auteur, c'est le système d'idées qui soutient et explique ces caractères considérés plus dans leur définition que comme des faits, et la distinction que trace Baranzano entre l'œuvre physique et l'œuvre métaphysique — voire théologique — est largement débordée. C'est donc une physique rationnelle, toute conceptuelle qu'il nous offre, qui suit pas à pas celle d'Aristote, en adopte le vocabulaire, et ne s'écarte de la solution proposée par celui-ci qu'autant que, non un fait, mais une opinion soutenue par un autre philosophe a pu en différer ou s'y opposer. Dans l'ensemble donc la méthode, la structure, les notions et la plupart des solutions appartiennent au stagyrique.

Ce qui définit la substance matérielle, du moins pour le physicien, est sa masse dont les qualités des corps doivent être conclues. L'être matériel réside en elle, elle engendre le mouvement, elle se conserve, elle contient en puissance toutes les choses comme une tendance à les engendrer et à s'identifier en elles. La matière est une, et il y a lieu de considérer la partie, la totalité simple et la

totalité complexe, d'où résultent autant de choses qui sont soumises au mouvement, par quoi se déterminent les lieux, le vide, la durée et la quantité, liés aux corps comme leurs qualités. Le rapport de Dieu à sa création dans l'acte même de création est rationnellement explicable, et on peut en déduire ce qui fut accompli pendant les six jours. La terre n'est pas mobile sur une quatrième sphère ainsi que l'affirme Copernic, mais est balancée en son centre de quelque mouvement. Sur elle Dieu créa toutes choses, et l'auteur cherche à localiser le paradis terrestre, le déluge... Il étudie enfin les miracles, l'action des démons et de la magie. Ainsi au rythme de 19 « digladiationes » comportant plusieurs « théorèmes », Baranzano pose les bases d'une mécanique toute qualitative où jouent les concepts, qui nous conduit de la masse qui constitue le caractère essentiel de l'être matériel à travers les diverses modalités que dialectiquement elle engendre jusqu'à sa création par Dieu conçue selon la tradition biblique. Chemin faisant il renie Copernic en expliquant pourquoi : la condamnation du Sacré-Collège est formelle, et il renvoie à son *Uranoscopia,* revue et corrigée, comme nous allons le voir bientôt.

A cette physique générale succèdent les « disputationes », qui sont appelées à confirmer ces principes par la résolution de tous les problèmes que peuvent présenter tous les corps naturels, et ainsi à confirmer ces prémisses. Et cela s'impose, dit notre auteur, car des choses nouvelles apparaissent toujours qui demandent à être accordées aux anciennes. On s'attend donc à rencontrer ici une physique appliquée après la physique théorique et, en conséquence, à voir les phénomènes observés interprétés selon ces principes. En fait Baranzano se livre à un développement de ce qui précède en le confrontant à l'autres doctrines philosophiques, et il conduit la discussion de celles-ci de telle sorte que les vérités précédemment avancées sortent toujours vainqueurs du « débat » : car c'est là le seul genre de preuve qu'il conçoit pour renforcer la démonstration rationnelle. Ainsi la théorie aristotélicienne est bien mise en cause, mais elle sort de la discussion toujours à son avantage.

Neuf « disputationes » sont alors ouvertes selon le même plan que l'exposé précédent, dont elles veulent être l'explication, la discussion et la probation. La première porte sur la philosophie en général, son contenu, son invention, sa méthode, son objet, ses divisions. La philosophie naturelle s'identifie à la physique, dont l'objet n'est ni le corps mobile, ni la substance créée et corruptible, ou incréée et incorruptible, mais la matière de ses accidents. Elle est distincte de la métaphysique et des mathématiques, elle vise à la pure connaissance des choses naturelles, et se divise en des parties qui traitent des principes, de la nature, du mouvement, du lieu, du temps, des espèces et parties de mouvement, du premier

moteur. L'auteur aborde alors l'étude des principes de l'être matériel : matière, forme et privation. La matière est le premier principe : on en établit l'existence, les manifestations, les modes de composition, en tant qu'effets et que causes. Or si son existence est démontrée a posteriori par ses effets, elle est en soi et par soi, incorruptible, elle est une substance unique et réelle, ayant un pouvoir propre de causation des formes singulières, de la génération et de la corruption, elle tend à revêtir des formes variées, en qualité et en extension, selon la privation, le fait d'être réceptive (passive) à d'autres actions. C'est le mouvement et le repos qui déterminent les modes de l'être matériel et engendrent la nature, que l'art imite. Il convient alors d'étudier la causalité tant en elle-même que dans ses opérations, et ainsi de remonter par la métaphysique de la connaissance des causes secondes à celle de la cause première. Il y a quatre sortes de causes : matérielle, formelle, efficiente et finale. On étudie chacune de ces causes, auxquelles on joint la cause accidentelle qui produit le hasard et les monstres, et la cause nécessaire qui engendre la fatalité. On aborde alors l'étude du mouvement pour lui-même et du premier moteur qui se confond avec la cause première, de ses directions dans la génération, l'altération, l'augmentation et la corruption, et de ses modalités : le mouvement local, la gravité et la légèreté. On est conduit à considérer la quantité, le continu et le discontinu, le fini et l'infini, la durée et l'éternité, le lieu et le vide, qui sont autant de déterminations liées au mouvement. Enfin on rencontre les qualités occultes de l'être matériel et plusieurs choses admirables qui en résultent : elles échappent aux explications de cette mécanique rationnelle, et devant ces effets clairs et évidents elles apparaissent comme le refuge de l'ignorance. Mais comme tous les philosophes en parlent — et non parce que lui-même les a constatés — et puisqu'il veut faire un traité complet il en parlera brièvement. Les qualités occultes sont celles dont, pour diverses raisons, on ignore les causes, mais comme on n'est jamais dépourvu d'explication on recourt à la sympathie et à l'antipathie pour en rendre compte. Ainsi répondra-t-on aux questions comme celles-ci : pourquoi l'aimant attire le fer ? pourquoi la rue (plante) est ennemie des serpents ? pourquoi du cuivre mêlé au fer l'empêche de fondre ? pourquoi une lyre résonne à l'unisson d'une autre dont on pince la corde ? Du jeu de ces qualités inconnues naît une magie naturelle.

Les deux parties de l'ouvrage dont nous venons de résumer le contenu s'offrent donc comme un traité complet, bien construit, systématique, où toutes les notions physiques sont évoquées, définies, expliquées les unes par les autres, coordonnées dans une démonstration logique, où les opinions divergentes sont discutées

et entre lesquelles nettement l'auteur prend parti. Mais sur le fond rien ne s'écarte de ce que les commentateurs scolastiques avaient dit, et aucune ouverture sur le monde concret n'est tentée. Nous sommes ici à l'opposé même de la révolution baconienne contre les idoles métaphysiques, contre l'érudition, la vaine discussion sur des mots et des définitions, en faveur de l'observation, de l'induction, de la probabilité des solutions et même de l'attitude critique à l'égard des fables dont les Sommes médiévales sont remplies. Voulons-nous une définition du temps ? On la réfère à la durée et à la succession : « Le temps est essentiellement la durée successive étendue d'une chose existante qui n'est rien d'autre que le mouvement successif sans qu'on puisse faire de distinction dans son existence soit réelle soit par la raison » (p. 811). La théologie est toujours présente. Ainsi on se demandera « si naturellement et surnaturellement un même corps peut pénétrer un autre et être en plusieurs lieux » (p. 830-831) ; on voit aussitôt qu'il s'agit de la présence réelle dans l'Eucharistie. Ou encore on examine « si toutes les créatures furent présentes réellement et en acte en Dieu dans son éternité en tant qu'elles sont des choses étrangères, mesurables et durables » (p. 817). Ce sont là des questions qui ont un sens métaphysique, mais que dire de celle-ci : « Si Dieu peut faire qu'un corps petit devienne grand sans addition quantitative de matière ni sans raréfaction » (p. 707). A force de raisonner notre auteur déraisonne. Enfin s'il condamne la qualités occultes comme asiles de l'ignorance, il en fait cependant l'objet de 50 théorèmes semblables à celui-ci : « Un tambour fait de peau de loup opposé à un autre fait de peau d'agneau le détruit en raison de l'antipathie entre ces deux animaux » (p. 864).

En conclusion l'originalité de la physique de Baranzano consiste non dans son contenu ni dans sa méthode — qui le rattachent fermement à la tradition aristolélicienne — mais à la distance qu'il prend ou du moins affecte de prendre à l'égard de cette tradition en évoquant les opinions d'autres philosophes, en osant les opposer et en cherchant à les accorder selon un type de discussion qui copie les « disputationes » scolastiques. Cette liberté d'esprit, ce désir de revoir et de reconstruire tout le savoir, voilà sans doute ce qu'il faut attribuer à son ardeur juvénile et au courant intellectuel de son siècle. Mais il est trop emprisonné dans cette tradition scolastique pour pouvoir, comme Bacon, accomplir cette œuvre de reconversion, et son respect de l'autorité est trop fort pour pouvoir, comme Galilée, y résister. C'est ce que nous allons voir à propos de l'œuvre suivante.

IV. — LA COSMOGRAPHIE

Entre la publication de la logique et de la physique s'intercale un incident qu'il nous faut maintenant rapporter, et qui va décider du sort de la *Somme annécienne*. Le système copernicien, publié en 1543, avait d'abord été bien accueilli, particulièrement par le pape Paul III, par différents ordres religieux et par la plupart des savants italiens. Baranzano en eut connaissance lors de ses études à Milan et l'accepta comme une nouveauté intéressante et permise. Bien entendu, il troublait la cosmographie telle que la tradition l'enseignait, mais Baranzano n'avait-il pas justement pour but de moderniser cette tradition qui, sinon dans sa méthode d'exposition et dans quelques-uns de ses détails, du moins dans ses principes et leur mode d'établissement lui paraissait offrir un système parfaitement rationnel et toujours acceptable. C'est donc tout naturellement qu'il inclut ce système dans son enseignement. L'enthousiasme avec lequel il le fit et aussi le goût de la nouveauté chez ses élèves, lui assurèrent auprès d'eux un grand succès. Deux d'entre eux, Ludovic des Hayes et Jean-Baptiste Muratori rédigèrent les notes du cours et, croyant plaire à leur professeur (qui ignora cette démarche ?), les portèrent à l'éditeur P. et J. Chouet de Genève pour une publication. Celui-ci préfaça l'ouvrage d'une façon extrêmement flatteuse pour l'auteur, et publia le tout en 1617 sous le titre *Uranoscopia, seu de caelo, in qua universa caelorum doctrina clare, dilucide et breviter traditur peregrine, plurime, de caeli animatione, simplicitate, fluidate, gravitate numero, influentes ocultis, lunae maculis, stellarum a terra distantis... Opus novum philosophis, naturalibus, astrologis, medicis et omnibus bonarum artium professoribus necessarium, jucundum et utile.* L'ouvrage comportait deux parties, l'une de 246 pages et l'autre de 271.

Or ce livre, édité dans la cité de Calvin, sans autorisation de ses supérieurs, parut aussitôt compromettant pour son auteur involontaire. Rappelons que si le système héliocentrique avait jusque là été toléré, un décret du Saint-Office venait, le 5 mars 1616, de le condamner. On sait que derrière ce décret, où il n'était pas personnellement visé, c'était Galilée qui était en cause. L'affaire venait ainsi de débuter pour se terminer en 1633 par la condamnation du savant. Le moment était certes inopportun pour se déclarer copernicien. Baranzano était-il au courant de ce qui se préparait à Rome ? S'il est vrai qu'il correspondait avec Galilée il devait être informé. Du moins ne devait-il pas ignorer ce décret du Saint-Office. En tout cas ses supérieurs de Milan en avaient-ils connaissance. Aussi devant ce manquement aux règles de publication et cette adhésion ouverte au système condamné, le préfet

général de la congrégation, Dom Hieronymus Boerius (Girolemo Boerio) convoqua-t-il Baranzano à Milan pour en recevoir des explications et lui infliger une remontrance. Celui-ci s'y rendit du 23 septembre 1617 au 30 octobre. C'est alors que François de Sales intervint pour défendre son protégé. Il écrivit donc (en italien) le 23 septembre 1617 à Dom Boerio : « Révérendissime et très honoré Père dans le Christ. Le Père Redento retourne où la sainte obéissance l'appelle. Il a de très bonnes qualités et nous a donné à tous beaucoup d'édification. Je sais qu'il a failli en faisant imprimer ses livres sans l'autorisation requise mais je sais aussi que la cause principale de cette faute est une certaine simplicité et inadvertance ; sans doute grâce à la correction paternelle et pleine de bonté qui lui sera faite par votre Paternité Réverendissime il se tiendra désormais sur ses gardes. C'est pourquoi, j'ose dire à votre Paternité qu'il serait bon de le renvoyer ici ; car ayant appris la langue et étant fort goûté en ces quartiers, il me semble qu'il y est très utile. Cependant je me remets pour autant à votre grande prudence... » (*Œuvres*, t. XVIII, p. 94-96).

Il fut demandé à Baranzano de rétracter ses affirmations concernant le système copernicien, ce qu'il fit en 1618 dans un opuscule de 31 pages intitulé *Nova de motu terrae copernico juxta Summi Pontificis mentem Disputatio.* L'essentiel en est contenu dans ce passage de la préface qu'il emprunte à saint Augustin : « N'ayant pas eu d'abord la sagesse en partage, j'aurai maintenant l'humilité, et n'ayant pas réussi à ne dire que des choses dont je n'aie pas à me repentir, du moins je regretterai d'avoir dit ce que je n'aurais pas dû dire ». Jusqu'où allaient ces regrets ? Etait-il profondément convaincu de son erreur, ou n'était-ce là qu'un acte de soumission exigé par la hiérarchie ? Du moins cette déclaration semble-t-elle avoir suffi, puisque Baranzano reprend en novembre 1617 son enseignement au Collège Chappuisien, et le 4 novembre prononce le panégyrique de Saint Charles Boromée. Dans son livre de physique il écrit nettement l'année suivante qu'il ne convient pas d'adopter la théorie copernicienne. Cependant l'affaire a fait quelques bruits dans la ville, malgré l'appui que lui apporte ouvertement son évêque. Peut-être est-ce pour les calmer que celui-ci envoie Baranzano en juillet 1618 à Thonon, mais la mission ne dure qu'une dizaine de jours, et le 6 novembre 1618 le professeur ouvre son cours au Collège Chappuisien. Cependant c'est sa dernière année d'enseignement. En effet il paraît préférable d'éloigner définitivement Baranzano d'Annecy, et le 6 octobre 1619 il est envoyé par ses supérieurs à Paris avec d'autres tâches que d'enseigner. Cet incident fut-il la cause de son départ et, par suite, la fin de l'œuvre entreprise, cette encyclopédie annécienne des sciences philosophiques ? Il semble bien qu'on ne puisse

parler d'une sanction, mais tout au plus d'une opportunité. Devant l'avancement de carrière offert ainsi à son protégé, François de Sales ne pouvait que s'incliner.

Il paraît néanmoins que, malgré cette rétractation en forme, Baranzano ne fut pas entièrement convaincu de l'erreur copernicienne. Il amenda le livre condamné, supprima les affirmations trop catégoriques et y ajouta une troisième partie d'explication. Sous cette forme il le publia en 1619 à Paris avec approbation de François de Sales et de Dom Boerio. Tout le problème consistait à savoir si l'héliocentrisme était une hypothèse mathématique ou s'il exprimait la réalité. Le cardinal Bellarmin, qui joua un rôle capital dans le procès de Galilée, admettait la première solution et rejetait la seconde. Il écrivait le 12 avril 1615 à Antoine Foscarini : « Vouloir affirmer que réellement le soleil est au centre du monde et qu'il tourne seulement sur lui-même, sans aller de l'Orient à l'Occident, tandis que la terre est dans le troisième ciel et tourne avec beaucoup de rapidité autour du soleil, c'est courir grand danger non seulement d'irriter les philosophes et les théologiens scolastiques, mais de nuire à notre sainte foi en accusant l'Ecriture sainte d'erreur... Je dis que le concile défend d'interpréter l'Ecriture contre le sentiment commun des Pères, mais les commentaires modernes sur la Genèse, sur les Psaumes et sur l'Ecclésiaste, sur Josué, vous trouverez qu'ils s'accordent tous à expliquer, selon la lettre, que le soleil est dans le ciel et tourne autour de la terre avec une extrême vitesse, que la terre est très éloignée du ciel et reste immobile au centre du monde » (in D. Berti, *Copernico*... p. 121). Or pour Galilée et ses disciples c'était en sens inverse qu'il fallait opérer : tenir ce que disaient les Ecritures pour une description des apparences et affirmer la réalité de l'héliocentrisme. Ce n'est pas autrement que Baranzano s'exprimait dans *Uranoscopia* où il disait : « Ce qu'on trouve affirmé dans la sainte Ecriture par des hommes ignorants, profanes ou philosophes naturalistes, n'a d'autre autorité que celle de leurs auteurs... Ainsi quand Josué, ignorant l'astronomie, commande au soleil de s'arrêter, il parle selon son sens ». En général « l'Ecriture parle des choses de la nature selon notre capacité et d'après le sentiment des hommes, et parce que les hommes estiment communément que le soleil se meut et que la terre est immobile, elle tient le même langage ». Saint Thomas ne dit-il pas que « Moïse même par condescendance pour le peuple ignorant a parlé des choses selon qu'elles apparaissent » (p. 108 et suiv.). C'est là l'interprétation qui fit condamner Galilée. Il est évident que sans sa rétractation Baranzano eût subi le même sort.

Tel est l'historique de cet ouvrage dont les biographes font grand cas, à tel point que le plus important d'entre eux, G. Colombo, déclare que Baranzano fut un des premiers à adhérer au système

de Copernic et ainsi « coopéra fortement à la renaissance des sciences, ouvrit de nouveaux sentiers et ne s'arrêta pas aux erreurs de son temps » (*Intorno*... p. 6) — ce que contredit passablement tout ce que ce même auteur nous rapporte (p. 9 à 13) sur le succès du système héliocentrique avant 1616 auprès de la Curie romaine, des savants et des philosophes italiens, et ce que dément certainement la facilité avec laquelle notre auteur l'abandonna en 1618. C'est cependant sur cette réputation que les nombreux biographes du XVII[e] siècle (Voss, Moreri, Romani), du XVIII[e] siècle (Weidler, Brucker, Niceron, Bayle) et du XIX[e] siècle (Costa de Beauregard, Lalande, Michaud, Ricardi) inscrivirent le nom de Baranzano parmi les novateurs en physique et en astronomie.

Si on se réfère à l'édition de 1617 on y trouve deux parties : *Pars prima, in qua novo ordine, modo et methodo coelestia praedicata communioria explicantur,* et *Pars secunda, in qua singularum sphaerum essentia, natura, proprietas, theoria, praedominium, distantia, magnitudo, motu et status, brevi exponitur.* Un appendice dresse le tableau de la théorie copernicienne des planètes et décrit la manière de confectionner un almanach. C'est dans la première partie de la dixième « dubitatio » qu'on trouve exprimé « quid sentiat Copernicus ». L'exposé revêt une allure toute scolastique et s'accomplit en trois points. Premièrement Baranzano prétend dire clairement ce que Copernic a dit de façon obscure : il donne le nouvel ordre des planètes, affirme l'immobilité du ciel des étoiles, et ramène son mouvement à celui de la terre, laquelle est animée de deux mouvements, autour du soleil et sur son axe, lequel demeure incliné sur l'écliptique (ce qui est pour Copernic le résultat d'un troisième mouvement) ; de là découlent les saisons, les jours, leurs variations. Dans la seconde partie de cette « dubitatio », il énumère les arguments sur lesquels se fonde ce système. Dans la troisième il réfute ceux soulevés contre lui, « soit par les livres saints, soit par les apparences, soit par la nature du mouvement, soit par la mobilité et la situation des sphères, soit par la comparaison de la terre avec les autres planètes, soit par d'autres choses absurdes (vel tandem ab absurdis) » ; on peut facilement y répondre. Nous avons vu l'argument évoqué à l'encontre des affirmations de l'Ecriture ; de plus l'homme ne peut se considérer comme le centre de l'univers ; puis viennent les arguments sur le mouvement, l'adhérence de l'atmosphère, l'existence aux antipodes... Toute cette argumentation mise en forme tend visiblement à imposer cette conception du monde comme exprimant la réalité astronomique.

Mais dans la rétractation de 1618 Baranzano reconnaît que ce n'est là qu'un exposé fait en privé à ses élèves, que c'est un exercice d'école qu'il ne convient pas de tenir pour certain, et qu'il va maintenant le réfuter. Car ce n'est là, somme toute, qu'une

hypothèse qui décrit « potius possibilitatem quam actualem existentiam ». D'autres systèmes sont possibles, celui de Ptolémée, de Tycho-Brahé. Baranzano reprend alors l'un après l'autre les arguments en faveur de Copernic et les combat ; il renvoie en fin de compte ses lecteurs à Kepler, et conclut qu'il faut abandonner Copernic comme suite de la condamnation qu'en a fait le Souverain Pontife. Dans la seconde édition d'*Uranoscopia* il ne sera plus question de la rotation de la terre autour du soleil, et on attribuera à notre planète « quelque mouvement très petit » (minimum aliquam libratiunculum).

Peut-on de l'examen de ces divers écrits conclure que Baranzano fut vraiment convaincu de la vérité du système copernicien ? Ne l'a-t-il pas tenu seulement pour une hypothèse (dubitatio) capable de prendre place dans sa physique sans en modifier les principes et susceptible d'être argumentée de la même façon qu'une thèse d'école ? L'interprétation proposée pour la lecture des Ecritures ne s'encadre-t-elle pas dans cette hypothèse, c'est-à-dire qu'elle ne serait recevable que si l'hypothèse était vérifiée ? Mais cette vérification elle-même n'est attendue ni de l'observation astronomique, ni du calcul, mais du jeu des concepts dans un système logiquement cohérent. Enfin tout ceci dépasse-t-il le plan d'une opinion privée, exposée dans l'obscurité d'une école et nullement destinée à être divulguée, comme il l'affirme au début de son opuscule de 1618 ? « Easdem ego quoque, in unius gymnasioli tenebris dictatas, et discipulorum opera in lucem evulgatas eodem prorsus modo, iisdemque clausulis, quibus idem summus pontifex, reprobare hoc conabor opusculo. » Nous doutons, après ces explications, qu'on puisse encore ranger Baranzano dans le clan des disciples de Galilée.

Du moins dut-il quitter Annecy et interrompre son œuvre encyclopédique. Les trois autres parties concernant le monde, les mathématiques et la métaphysique ne furent jamais rédigées. Il avait cependant professé ces sciences au Collège Chappuisien, et il eut pu certainement, avec la facilité qu'on lui connaît, dicter ces trois volumes dont il possédait la matière. Mais sa vie prit alors une autre direction, et sa mort prématurée fit obstacle à son projet. La Somme annécienne demeura ainsi en suspens.

Ecrivain abondant, Baranzano composa d'autres ouvrages ou plutôt divers opuscules d'intérêt plus limité. En 1619 il publia un livret *Sur la comète de novembre 1618*, puis *Sur la manière de se confesser*, *Sur la passion de Jésus-Christ*. En 1620, ayant déjà quitté Annecy, il fit paraître un fascicule *Sur une fontaine de La Roche en Savoie ;* il s'agit des eaux miraculeuses de la Bénite Fontaine de La Roche-sur-Foron. Ducis lui attribue deux inédits dont il ne donne pas la provenance : une *Speculatio de arte militari*, qui était en effet prévue dans le plan dressé en 1617, et une *Nuova*

teoria dei Pianetie dei nostri celesti ; était-ce un retour à Copernic ? Enfin Baranzano réédite en 1620 chez Bartholomé Vincent à Lyon son premier ouvrage remanié sous le titre nouveau de *Campus philosophicus in quo omnes dialecticae questiones breviter et subtiliter agitantur*. Décidément l'ample projet de la Somme annécienne est totalement oublié et la référence aux « disciples » du Collège Chappuisien définitivement écartée. Il reste que c'est dans ce collège et pendant ces quatre années que Baranzano accomplit son œuvre philosophique, soutenu par son enseignement et par la bienveillance qu'il rencontra dans cette ville, grâce au milieu culturel que François de Sales avait réussi à y créer.

V. — SITUATION DE L'ŒUVRE ET DE L'AUTEUR

Dans son approbation aux *Novae questiones* l'évêque de Genève avait qualifié cette œuvre de « eruditi viri opus eruditum ». L'érudition est certes ce qui manque le moins à Baranzano, et elle dut faire impression sur le prélat et dans le petit cercle de ses collègues du Collège Chappuisien. Il possédait parfaitement la doctrine aristotélico-thomiste qui lui avait été enseignée, et il utilisa avec habileté la forme dialectique telle qu'elle était pratiquée par l'Ecole. En quoi donc consiste son originalité ?

C'est tout d'abord dans un usage heureux de cette dialectique. Dans ses livres il l'emploie sous la forme qu'elle prenait dans les « disputationes », c'est-à-dire dans les exercices oraux fort pratiqués dans les Universités. A l'exposé didactique d'une doctrine, faite de la lecture des textes suivie de leur commentaire, en quoi consistait l'enseignement doctoral et, par suite, les traités destinés aux étudiants, il substitue la discussion, qui est comme un écho lointain des dialogues platoniciens. Un problème est énoncé, des thèses diverses sont proposées, certes déjà connues et soutenues, mais disposées de telle sorte que leur critique converge vers la démonstration de la thèse adoptée. On retrouve dans cette Somme l'allure d'un enseignement qui devait être animé et donnant l'impression d'avancer progressivement vers la vérité. On y trouve aussi un ordre, une clarté, une netteté d'expression que le latin scolastique permettait, mais qui se perdait souvent dans les lourdeurs des commentaires ou les arguties de l'argumentation. Toutes ces qualités, qui tranchent sur l'enseignement et les traités de l'époque, constituent ce que Baranzano entendait par un examen, « sur le mode philosophique », qui approchait des procédés alors employés par les sciences.

Quant au contenu, nous y trouvons la méthode et la matière de la philosophie traditionnelle, et Baranzano ne s'écarte guère de l'enseignement qu'il a reçu. Son ambition d'écrire une Somme est

une marque de son attachement au passé. Celle de la faire en voulant accorder les diverses opinions des philosophes, témoigne d'un esprit nouveau de libération à l'égard de la doctrine, mais en fait ne conduit qu'à la confirmer. Il y a là une tentative d'évolution et de rénovation d'un savoir tenu pour vrai en son fond, mais certes aucune velléité de novation et encore moins de révolution. Le tout se traduit plus par une intention et des déclarations symboliques que par une effective réalisation. Par sa curiosité d'esprit Baranzano eut sans doute connaissance de l'œuvre baconienne, mais il n'y participa pas. Il adhéra à la révolution copernicienne, mais il l'abandonna facilement. De toute façon on ne rencontre aucune trace significative de ces deux influences dans l'œuvre dont il se reconnut l'auteur. Il y avait certainement en lui un penchant de novateur mais qui ne put s'exprimer, tant en raison de sa formation première que du fait de la règle à laquelle il était soumis par sa croyance et son enseignement. La naissance de la physique moderne, qui allait sortir de la synthèse de la mathesis universalis cartésienne et de l'empirisme inductif baconien, ne pouvait encore s'accomplir, et l'exemple avant-coureur de Galilée le prouve. Baranzano se situe exactement dans cet intervalle entre la doctrine scolastique et la science nouvelle, où se rencontrent les penseurs du XVI[e] siècle, siècle auquel il appartient essentiellement. On pressent que la doctrine est maintenant dépassée mais, n'osant ou ne sachant comment franchir le pas, on s'y maintient, on tente de l'élargir, de la discuter, mais on y revient comme au savoir le plus assuré. C'est cette hésitation qui annonce l'apparition d'un nouveau savoir, mais qu'on ne sait encore atteindre, qu'illustrent alors les meilleurs esprits. Baranzano en fait partie, et c'est ce qui soutient la réputation qu'on lui a faite. En définitive son originalité se confond avec celle de ses contemporains les plus éclairés, et la Somme annécienne et son auteur sont bien les témoignages d'un état d'esprit et d'une époque.

Emile CALLOT.

BIBLIOGRAPHIE

Alazard (J.), *Le Collège d'Annecy à l'époque des Barnabites (XVII^e et XVIII^e siècles,* Annecy, 1912.

Berti (D.), *Copernico e le vicende del sistemo copernicano,* Roma, 1873.

Bibliographie savoisienne, par Barbier, Perrin et Serand, Chambéry, 1889, p. 28.

Bouvier (D.), Le père Baranzano à Annecy en 1615, in *Revue Savoisienne,* 1861, p. 72.

Colombo (G.), *Intorno alla vita ed alle opere del P. Red. Baranzano scienziato da Serravelle-Sesia,* Torino, 1878.

Dictionnaire de biographie française, Paris, 1951, t. V, col. 186-187, article de P. Vaucelles.

Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastique, Paris, 1932, t. VI, col. 565-566.

Dictionnaire de théologie catholique, t. VI, col. 1058-1094, article Galilée par E. Vacaudart.

Ducis (Ch. Ant.), *Notice sur Dom Baranzano, Père Barnabite, professeur au Collège Chappuisien d'Annecy,* Annecy, 1881.

Encyclopedia italiano, 1938, t. VI, p. 108.

François de Sales, *Œuvres,* édition des Visitandines, 26 vol, *passim.*

Lajeunie (E.-J.), *Saint François de Sales, l'homme, la pensée, l'action,* Paris, 1964, 2 vol. t. II, p. 71 à 97.

Orsier (J.), Notes et documents inédits pour servir à l'histoire d'Eustache Chapuys d'Annecy et de ses deux collèges (1495-1556), in *Revue de Savoie,* 1912.

Pintard (R.), *Le libertinage érudit dans la première moitié du XVII^e siècle,* Paris, 1943, p. 133-134.

Poncet (P.-F.), *Le collège Chappuisien d'Annecy,* Chambéry, 1865.

Rebut (M.), Le Collège Chappuisien, in *Revue Savoisienne,* 1963, 4 n°^s.

Rémusat (Ch. de), *Bacon, sa vie, son temps, sa philosophie et son influence jusqu'à nos jours,* Paris, 1858, p. 412.

Tannery (P.), Les sciences en Europe aux XVI^e et XVII^e siècles, in *Histoire générale,* de Lavisse et Rambaud, t. IV et V.

La Sardaigne et les préliminaires des Traités de Bâle 1794-1795

Il est peut-être utile de rappeler d'abord à grands traits quelle fut l'attitude des grandes puissances d'Europe face à la Révolution française.

1789 suscita un intérêt passionné, dans l'ensemble plutôt favorable qu'hostile, jusqu'aux confins de l'Europe. Au fil des mois la sympathie, parfois l'enthousiasme, décrurent pour laisser place à l'hostilité et à la condamnation. C'est surtout l'arrestation, le procès, puis l'exécution de Louis XVI qui, par l'horreur que suscita le régicide, cimentèrent la coalition des souverains, déjà envisagée du vivant du roi lors de la déclaration de Pillnitz (27 août 1791).

Le 20 avril 1792, à la demande du ministère Dumouriez, l'Assemblée nationale vota la guerre contre l'Autriche. L'Europe allait connaître un embrasement qui allait durer près de vingt-cinq ans ; non qu'il n'y ait eu durant cette période quelques tentatives ou traités de paix qui n'eurent pas de lendemains durables.

Les traités de Bâle et leurs préliminaires vont constituer cette première tentative de paix.

En 1793-1794, la Révolution est victorieuse : à l'intérieur, par la Terreur et la dictature montagnarde ; à l'extérieur par une guerre sans répit contre les « tyrans ».

Effrayés et souvent acculés, les souverains d'Europe s'unissent au sein d'une coalition ; extérieurement impressionnante, elle est intérieurement minée dès le départ par des intérêts divergents ou par des rivalités anciennes latentes.

Le 9 thermidor de l'an II (27 juillet 1794) voit le renversement de la dictature montagnarde et l'arrivée au pouvoir de révolutionnaires plus modérés.

Ce tournant tant espéré depuis des mois fit naître chez les belligérants un immense espoir de paix.

Celle-ci aurait pu se conclure facilement si la réaction thermidorienne n'avait maintenu intégralement la politique dite des

« frontières naturelles ». Comme la France se trouvait dans une position de force, elle chercha à démanteler la coalition en proposant à Bâle une paix séparée, assortie de propositions avantageuses, à plusieurs alliés de l'Autriche et de l'Angleterre pour acheter leur neutralité : grâce à l'habileté de François Barthélemy, ambassadeur de la République près la Confédération helvétique, la Prusse, puis l'Espagne signèrent à Bâle en mai et juillet 1795.

La coalition fut ainsi démantelée ; ce qui permit aux armées de la République de poursuivre, sans opposition redoutable, la conquête des « frontières naturelles ». Mais les succès et l'ivresse de l'aventure militaire allaient très vite déboucher sur un type de guerre à la fois vieux comme l'histoire et nouveau : la guerre qui, sous le couvert de la libération des peuples « sous le joug », n'en est pas moins une guerre de conquête.

Que pouvait peser le petit royaume de Piémont-Sardaigne, amputé du duché de Savoie et du comté de Nice depuis 1792, dans cette formidable conflagration ? Telle est la question que nous allons poser et à laquelle nous allons tenter de répondre, en nous appuyant sur des documents nouveaux.

***

Les tractations secrètes qui se déroulèrent à Bâle de septembre 1794 à juillet 1795 entre Barthélemy et les plénipotentiaires de Prusse, puis d'Espagne, sont connues par des documents diplomatiques des différentes puissances concernées ; elles ont fait l'objet de plusieurs travaux [1].

On sais quelle était l'importance de l'enjeu. Du côté français l'objectif était double : rompre le front des Alliés en cherchant à faire une paix séparée avec les puissances secondaires pour isoler l'Angleterre et surtout l'Autriche et les contraindre ensuite à traiter. La Convention visait également à obtenir par ce biais une reconnaissance *de jure* de la Grande République. Le succès de cette politique, même s'il ne fut pas complet, est dû pour une

---

1 Voir notamment : les *Mémoires de Barthélemy*, 2e éd., Paris, Plon 1914 et ses *Papiers*, Paris, Alcan, 6 vol., 1886-1910 ; François Descostes : *La Révolution française vue de l'étranger, 1789-1799, Mallet Dupan*, Tours, Mame 1897, part. p. 332 sqq. Les études suivantes ont été part. utilisées : Domenico Carutti : *Storia della Corte di Savoia durante la Rivoluzione e l'impero francese*, Turin 1892, 2 vol. in-8. Raymond Guyot : *Le Directoire et la paix de l'Europe, 1795-1799*, Paris, Alcan 1911. Pierre Renouvin : *Histoire des relations internationales*, t. IV, Hachette 1954. Albert Sorel : *La paix de Bâle. Etude sur les négociations entre la France et la Prusse*, dans *Revue historique*, 1877, t. 5, pp. 265-305 ; 1878, t. 6, pp. 29-86, 315-354 ; 1878, t. 7, pp. 14-65, 316-361. *L'Europe et la Révolution française*, Paris, Plon 1885-1904. Trani : *La Casa di Savoie e la Francia (1789-1796)*, Turin 1905.

Dans le cadre de cet article, notre parti pris est de nous effacer le plus possible devant ces document inédits ; nous laissons aux historiens le soin de les passer au crible de la critique.

grande part à l'habileté de Barthélemy et à la confiance qu'il sut inspirer. La Prusse et l'Espagne de leur côté, entraînées dans une guerre de type nouveau sans être directement concernées par l'enjeu du conflit, déçues par les dissensions entre coalisés dont elles avaient le sentiment de faire les frais, inquiètes des appétits ou des arrière-pensées de l'Autriche pour la Prusse, de l'Angleterre pour l'Espagne, cherchaient à tirer leur épingle du jeu honorablement et y parvinrent grâce aux concessions obtenues par le canal de Barthélemy. Ce ministre réussit à faire prévaloir auprès de Paris un point de vue de modération et la Prusse se retira après avoir obtenu la neutralisation de l'Allemagne du Nord « pour arracher l'Allemagne à la suprématie autrichienne et préparer une renaissance de l'Empire sous (son) hégémonie », ainsi que l'écrit Albert Sorel ; l'Espagne fit de même après avoir recouvré tous ses territoires sauf Saint-Domingue. Si ce traité « rompait définitivement la ligue des rois », il représentait, par sa modération, une tentation permanente que la Convention, puis surtout le Directoire après le 26-10-1795 s'employèrent à exploiter auprès des autres puissances.

Les pourparlers ayant eu lieu à Bâle, la Confédération helvétique devint le centre de la diplomatie européenne. Les ambassadeurs, les agents des puissances concernées suivaient avec attention leur déroulement et rendaient compte à leur gouvernement. Le baron Louis Amé Vignet des Etoles, ancien intendant général de Savoie, fut envoyé à Berne en février 1793, tout d'abord sans mission officielle, puis comme ministre près la Confédération helvétique. Le 1er novembre 1794, alors qu'il était déjà question depuis plusieurs mois de négociations secrètes entre la France et la Prusse, il reçut la charge de « recueillir et vérifier les bruits qui s'en étoient répandus en Suisse, afin de tâcher de remonter à la source (...) et de pouvoir mieux par là en apprécier la valeur » [2]. Sa réputation de sage, ses relations étroites avec les diplomates en résidence à Berne et avec les dirigeants du canton, le mettaient à même d'obtenir des renseignements de première main. Mais en plus de cette mission officielle, il fut chargé par son gouvernement de sonder les intentions françaises sur la possibilité d'une paix séparée. Les papiers de Barthélemy et les archives françaises nous renseignent sur quelques velléités de négociation, par contre celles de Turin sont muettes sur ce point. Dans la correspondance officielle échangée entre Perret d'Hauteville, ministre des Affaires étrangères du roi de Sardaigne, et son ambassadeur à Berne, il n'y a rien qui

---

2 Turin, Archivio di Stato. Lettere ministri svizzera 1793-1794 mazzo 44. Lettre du 1er novembre 1794.

indique une tentative de paix séparée ou même des relations directes ou par personne interposée avec Barthélemy [3]. Et pourtant, une correspondance secrète entre eux a bien existé : elle fut certainement détruite pour que disparaissent avec elle les traces d'une politique qui pouvait être suspectée par l'allié privilégié autant que redouté : l'Autriche.

Le registre manuscrit où Vignet des Etoles eut la précaution de consigner la minute de cette correspondance vient d'être exhumé d'archives privées [4]. Ce registre compte 148 minutes de lettres généralement datées ; elles couvrent la période allant de la fin de septembre 1794 au 18 août 1795, soit celle au cours de laquelle se déroulèrent, dans leur phase active, les préliminaires et les traités de Bâle.

En première page figure le titre : *1^er^ volume de mes lettres secrètes écrites de ma main depuis le commencement jusqu'au 18 août 1795.*

Perret d'Hauteville n'est pas le seul destinataire de cette correspondance ; on trouve également des diplomates des puissances alliées ou neutres en résidence en Suisse ainsi que des magistrats de la Confédération [5].

Après un rappel de la situation politique dans laquelle se trouvait le royaume de Sardaigne depuis ce mois de septembre 1792 où il fut amputé du duché de Savoie et du comté de Nice

---

3 *Ibid.* La minute des réponses du ministre Perret d'Hauteville couvre la période du 29-10-1793 au 26-12-1795. L'insistance de Turin à démentir formellement les bruits de négociation secrète entre la Sardaigne et la France semblait autoriser les historiens à nier leur existence.

4 Ce registre m'a été obligeamment communiqué par M. Pierre de Maistre. Qu'il trouve ici l'expression de ma gratitude. Il a été retrouvé à Bra (Piémont) vers 1939. Avec le *Journal intime* de Vignet, il constitue probablement le seul vestige des archives du fonctionnaire et diplomate sarde. Le registre comporte 6 cahiers manuscrits reliés, de format 20 × 36 cm. L'ensemble compte [287] pages.

5 Outre le Comte Perret d'Hauteville (68 lettres), les principaux correspondants de Vignet sont :

— le comte de San Fermo, ministre de Venise en Suisse : 51 lettres ;
— le baron de Buolz, ministre d'Autriche et son successeur le baron de Degelmann : 10 lettres ;
— Lord Fitzgerald, ministre d'Angleterre en Suisse : 3 lettres ;
— le baron d'Hardenberg, ministre plénipotentiaire de Prusse : 2 lettres ;
— M. de Caamano, ministre d'Espagne : 2 lettres.

Vignet des Etoles, dans une lettre de décembre 1794 communique à d'Hauteville le code qu'il utilisera pour citer ses correspondants et ses diverses sources d'information. En voici la liste : le baron Sturler, du Petit Conseil, n° 1 ; le secrétaire d'Etat Morlot, n° 2 ; l'avoyer de Steiger, n° 3 (Niklaus-Friedrich, 1729-1799, dernier avoyer de la ville et république de Berne) ; l'avoyer de Mülinen, n° 4 ; le banneret Fischer, n° 5 ; le baron d'Erlach, du Petit Conseil, ancien bailli de Lausanne, n° 6 ; le chancelier de Zürich, n° 7 ; Barthélemy, n° 8 ; le comte de San Fermo, n° 9 ; Bacher, n° 10 ; l'avoyer de Fribourg, n° 11 ; le chancelier de Soleure, n° 12 ; le landamann d'Uri, Jost-Anton Müller, n° 13 ; le grand bailli de Valais, n° 14 ; Mounier, n° 15 ; M. de Fribourg, n° 16 (Mallet Dupan ?) ; le grand Tribun de Bâle, n° 17.

Ces lettres parfois chiffrées étaient adressées personnellement sous pli fermé au Comte d'Hauteville. Elles étaient jointes à la correspondance destinée au bureau. Les réponses d'Hauteville ont disparu.

envahis par les armées de la Révolution, nous serons en mesure, grâce à ces lettres, de dégager les analyses politiques faites par Vignet des Etoles depuis son observatoire suisse, de donner des précisions sur la politique sarde, de comprendre ses craintes et déceptions au fil des événements, de suivre les tentatives de négociations par personnes interposées que le ministre eut la charge d'engager très secrètement avec Barthélemy. Bref, de vivre ces événements, lourds de conséquences pour une Europe ébranlée par la Révolution française, dans la perspective de la diplomatie sarde, ce qui n'avait pu être fait qu'incomplètement faute de documents.

***

La retraite des troupes sardes en septembre 1792, tant en Savoie que dans le comté de Nice, a intrigué les historiens. Comment comprendre, particulièrement en Savoie, qu'une armée forte de 12 000 hommes, convenablement équipée et entraînée, pourvue d'éléments de valeur et d'une bonne réputation militaire, ait abandonné le berceau de la Maison de Savoie sans opposer la moindre résistance ? On sait que l'accusation de trahison courait parmi les Savoyards royalistes ; elle fut notamment formulée par le plus célèbre d'entre eux : Joseph de Maistre. Aucune preuve sérieuse n'a pu la justifier ; un conseil de guerre rechercha les responsabilités : le vieux général de Lazari fut sanctionné pour n'avoir pas défendu le château des Marches et la position de Montmélian, de même que le général de Courten et le comte Pinto. On peut se demander si la responsabilité de ces chefs militaires fut véritablement engagée dans la débandade sarde : Vignet des Etoles affirme dans son *Journal intime* que le général de Lazari n'avait effectivement reçu aucun ordre de Turin, que les troupes n'avaient que la mission du maintien de l'ordre à l'intérieur de la province. Comment dans ce cas expliquer une telle négligence de la part de Turin qui, par ailleurs, avait été renseigné par ses différents ambassadeurs des menaces qui pesaient sur la Savoie et Nice ? C'est effectivement incompréhensible si on ne fait pas entrer en ligne de compte la francophilie de Victor-Amédée III. Vignet, familier de la cour de Turin et jouissant de la confiance du roi, assure, en effet, que le souverain « avoit toujours eu lieu d'espérer de maintenir la neutralité et la bonne correspondance avec les Français quelque fût le gouvernement... » qu'il « n'étoit point ennemi de la France bien au contraire. Il n'étoit accoutumé à ne craindre que l'empereur et il joignoit une aversion personnelle contre Joseph ». Il affirma à Vignet « n'être point entré dans la Convention de Pillnitz, et en

ignorer même les articles » [6]. Il est donc possible que Victor-Amédée ait été convaincu que la France désirait préserver un Etat-tampon entre elle-même et les possessions autrichiennes en Italie. Il commit en cela deux erreurs d'appréciation. La première, c'est de n'avoir pas vu que cette politique, pour être viable, supposait sinon la satellisation de la Sardaigne, du moins une politique de stricte neutralité impliquant, en fait, une certaine subordination : l'affaire Semonville prouva à la France que le souverain n'acceptait pas les blessures d'amour-propre qu'une telle politique entraînait. En second lieu, si la France voulait effectivement préserver un Etat-tampon [7] entre les possessions autrichiennes et ses frontières, rien ne l'obligeait à respecter l'intégrité du royaume de Sardaigne : pour elle, la Savoie et Nice entraient déjà dans le cadre de la politique des « frontières naturelles » chère à la Convention. Turin n'avait pas compris qu'un phénomène nouveau comme la Révolution française bouleversait les données de la diplomatie traditionnelle fondée sur l'équilibre de l'Europe en grande partie par le respect de la souveraineté des petites puissances. L'erreur commise par Victor-Amédée fut de croire que malgré tout la France révolutionnaire devait rester la protectrice-née des Etats secondaires, que la Révolution française n'était pas susceptible de s'exporter.

Nous touchons là ce qui sera le drame de la Sardaigne : obligée de demander aide à des « alliés » — surtout l'Autriche dont elle ne cessera de se méfier et qui le lui rendra bien —, elle continuera d'attendre la restitution de ses territoires d'une République redevenue politiquement sage, ou à défaut d'une France vaincue et rendue à ses souverains légitimes, ou encore d'une France au sein de laquelle les soulèvements intérieurs auraient fait triompher la contre-révolution. Cette analyse explique, pour une bonne part, l'inaction, la temporisation constante du cabinet turinois. D'espoir déçu en espoir déçu, cette politique conduira la Maison de Savoie à l'armistice de Cherasco (28-4-1796), puis

---

6 *Journal intime*, inédit (archives de M. Pierre de Maistre). Vignet le rédigea en deux temps : 1786 et 1798. Victor-Amédée, dans une lettre du 3 septembre adressée à Léopold II, marque effectivement ses réserves à l'égard de la résolution de l'empereur et du roi de Prusse « d'agir promptement, d'un mutuel accord ». Mais il est bien invraisemblable qu'il ait ignoré les articles de la déclaration de Pillnitz que ses ministres à Berlin et à Vienne lui communiquèrent. Voir Carutti, *op. cit.*, t. I, p. 151.

7 Cette préoccupation apparaît dans les instructions de Servan, ministre de la guerre, le 1er septembre 1792, à Montesquiou ; cf. également les rapports de Chepy, de Soulavie ; ce dernier écrivait à Deforgues : « Il faut faire miroiter aux yeux du roi la perspective des plaines lombardes comme compensation au sacrifice de la Savoie. Il faut même lui promettre de payer des Suisses pour l'aider à démembrer l'Autriche », cité par Descostes, *op. cit.*, p. 225. Erreur politique : on ne propose pas à un roi de sacrifier ce qui constitue le berceau de sa dynastie. A ses yeux, aucune compensation ne peut être honorable.

sur le chemin de Paris où elle fut contrainte de signer un traité de paix (15 mai 1796) qui consacrera son démantèlement.

Entre temps, Vignet des Etoles fut envoyé en Suisse le 13 février 1793 [8], d'abord sans mission officielle pour surveiller l'ennemi depuis l'excellent poste d'observation qu'offrait la Suisse, puis pour rechercher les différentes voies permettant à son roi de reprendre possession de ses territoires.

S'il fut envoyé à Berne, quoique n'étant pas diplomate de carrière, c'est avant tout parce que cet ancien intendant général d'Aoste, puis de Savoie, jouissait de la confiance du roi et de son cabinet, mais aussi parce que la Suisse ne lui était pas inconnue : il avait participé en 1778 aux négociations avec la république du Valais au sujet de la limitation sur le Grand-St-Bernard. Cet homme de 54 ans, d'une famille originaire de Thonon, mais ayant effectué une grande partie de sa carrière à Turin, n'avait rien à proprement parler d'un Savoyard, hormis la langue. Il avait épousé une Turinoise et ses amis étaient pour la plupart Piémontais. Grand commis de l'Etat sarde, il avait été associé par Charles-Emmanuel III, dans les dernières années de sa vie, à l'élaboration de l'édit d'affranchissement et à son application à Aoste et en Savoie. Il portait des jugements très critiques à l'égard de la noblesse du duché et de l'état de désorganisation des finances et de la justice. Il se lamentait de voir les réformes entreprises par Charles-Emmanuel et poursuivies par Victor-Amédée freinées ou battues en brèche, plus ou moins insidieusement, par une bonne partie des nobles et magistrats savoyards.

Sa pensée politique est très marquée par le joséphisme, ce courant de pensée « qui résume le mieux l'esprit du siècle », ainsi que l'écrit Albert Sorel. On comprend dès lors pourquoi ses rapports avec Joseph de Maistre, malgré l'estime qu'ils se portaient et les liens de famille qui les rapprochaient, ont pu être orageux quand il était question de la France et de l'Autriche. Son *Journal intime* nous précise ainsi sa position :

« Les nouveautés qui s'elevoient en France depuis la guerre d'Amérique et les discussions de Geneve sur le plus parfait gouvernement à l'égard desquelles j'en avais bien mieux prévu les résultats que le Cte de Perron [9] de son aveu même ne pouvoient manquer d'intéresser le Roi qui souhaitoit savoir ce que j'en pensois (...) et je ne negligeai aucune occasion de relever la nécessité de réparer les abus, de se guérir des dissipations et des faveurs,

8 Il ne reçut, écrit-il dans son *Journal*, ses lettres de créances que le 29 octobre 1793.

9 Le comte Charles-François Perrone di San Martino, ministre des affaires étrangères de 1779 à 1789.

d'affectionner la masse des peuples par de bonnes loix. Je ne finirois point si j'entrois dans les détails des articles que je touchois sur la justice, et l'administration (...) Je prêchois la plus sévère égalité, sur le militaire à soutenir, et également contenir, de façon que je ne m'étonne point si plusieurs me taxoient de démocratie. Je n'eus cependant jamais idée de changer le sisteme de notre gouvernement qui étoit au contraire à mes yeux le meilleur encore de tous et qui après le Roi Charles n'avoit besoin que d'être religieusement suivi, perfectionné et affermi. » [10]

Les témoignages de Mallet Dupan, de Joseph de Maistre, du baron d'Erlach, de Barthélemy même, nous montrent que, dès son installation, Vignet des Etoles sut inspirer confiance tant aux Suisses qu'aux ministres des grandes et petites puissances, au point de jouir d'une audience sans commune mesure avec l'importance du pays qu'il était chargé de représenter. Obtenant des renseignements de première main, fréquemment consulté, il était bien placé pour suivre les tractations et présenter le point de vue et les prétentions de Turin à Barthélemy par l'entremise de San Fermo, ministre de Venise à Berne, du Secrétaire d'Etat Morlot ou de l'avoyer de Steiger.

Il se tint soigneusement à l'écart du milieu des émigrés, des constitutionnels comme des ultras à qui il vouait un mépris et une hostilité proche de la haine : il voyait en eux la cause essentielle de la Révolution française. S'il appréciait peu l'exaltation de Mallet Dupan qu'il voyait souvent et avec qui il échangeait des renseignements, la modération de Mounier lui agréait davantage et il lui portait de l'estime. Paradoxalement le seul homme politique qu'il admira constamment, si l'on excepte son ami de Steiger, fut Barthélemy qu'il ne rencontra pourtant qu'une fois après avoir reçu sa lettre de rappel en avril 1797. Il se sentait en parfaite conformité de tempérament et de point de vue avec le diplomate français qu'il avait surnommé, nous dit-il « le Phœnix de la Révolution ». Cette estime fut partagée si on en juge par les termes élogieux que ce dernier emploie dans ses *Mémoires* à l'égard du ministre de S.M. Sarde.

Après cette rapide présentation de la situation de la Sardaigne et de son représentant à Berne, voyons quelle fut l'action de ce dernier à partir de la fin du mois de septembre 1794, date où s'ouvre sa correspondance secrète.

***

Dès le mois de septembre 1794 courait le bruit, dans les

---

10 *Journal intime, op. cit.*, p. 40. Le style de Vignet, comme on peut le constater, est souvent lourd et embarrassé.

milieux diplomatiques de Berne, de tentatives de traité de paix qui semblaient être la seule issue pour les puissances déconcertées autant qu'accablées par les succès ininterrompus de la Grande République. Vignet en avertit Turin et reçoit la mission de percer à jour les manœuvres. Il répond aussitôt à Perret d'Hauteville [11] :

« Répondant à votre lettre particulière du 18 j'y satisferai avec d'autant plus d'exactitude que je m'étois proposé la même marche, connoissant la delicatesse de ne pas se compromettre d'une part et l'importance de savoir ce que les autres font de l'autre. »

Et Vignet indique quels sont les moyens dont il dispose pour mener à bien sa mission :

« Il seroit trop long de vous détailler tous les moyens que j'ai cherché et cultivé dès longtemps à cet effet. M. Fischer [12] est un bon homme qui passe pour discret et qui peut précisément par ces qualités mieux s'attirer la confiance de Barthelemi dont j'ai jugé par celles très importantes pour sa personne qu'il lui a fait (...) Je verrai de l'engager à aller le voir mais j'ai bien d'autres canaux pour savoir ce qui se passe vers ce ministre qui est le seul Français qui soit resté en place et en estime (...) son crédit reprend avec les modérés en France. Vous verrez par l'incluse pour vous seul de M. le Comte de St Fermo ce qu'il sait. »

San Fermo sera en fait sa source principale de renseignements. Mais, apprenant très vite ses liens étroits avec Barthélemy et avec les milieux français qui sont à l'origine de son rappel en juin 1795 [13], Vignet fera part à maintes reprises de sa méfiance en même temps que de l'intérêt qu'il voit à percer les intentions et les arrière-pensées de son collègue :

« Je crois ou qu'il hait et craint trop l'Autriche ou que n'entendant que les jactances françaises (...) il ne peut rien signifier de bon (...) il ne faut pas le contrarier pour en tirer le plus de connoissances que nous pourrons et pour le laisser ouvrir sur les raisonnemens que feront les fols desseins ennemis. »

Vignet, malgré sa défiance, reconnaît à plusieurs reprises que les renseignements fournis par San Fermo se sont avérés exacts, ce qui n'était pas toujours le cas de ceux qu'il tenait de ses infor-

---

11 Lettre non datée. Elle fut probablement écrite vers le 25 septembre.

12 Il s'agit probablement du banneret Emmanuel Friedrich Fischer que Vignet cite comme une de ses principales sources de renseignements. Cf. note 5. Fischer appartiendra en 1796 au Conseil secret, il sera membre du Conseil de guerre et plénipotentiaire de la Confédération à Bâle (1796-1797).

13 Vignet commente ainsi les causes du rappel de San Fermo dans sa lettre à d'Hauteville du 16 juin 1795 : « Ce magistrat jadis non partisan a cessé de l'être à cause de Made qu'il supposoit écouter les fleurettes françaises, séduite d'ambition plus encore, et menant son mari (...) on ne parle pas beaucoup ici de ce rappel qui n'a affecté que les agens français. »

mateurs suisses souvent abusés par les rumeurs les plus discordantes. Les correspondances de l'époque nous montrent à quel point fausses nouvelles ou nouvelles déformées pouvaient dérouter les esprits. Cela explique aussi la circonspection de Vignet et la crainte sans cesse exprimée par lui et par son ministre de compromettre la Maison de Savoie vis-à-vis de ses alliés [14].

Dans les derniers mois de l'année 1794, il ne s'agit pas tant d'envisager une négociation entre Barthélemy et Turin que de se renseigner sur les intentions cachées des Alliés. Turin profite également de ces intermédiaires pour informer Barthélemy de la position sarde et de ce qui lui paraît être le préalable à tout traité de paix : la restitution de la Savoie et de Nice, la neutralité de l'Italie.

Pourquoi la Sardaigne s'en tint-elle constamment à ce préalable ? Deux types de raisons ont été avancées. Des raisons morales d'abord : le roi de Sardaigne a été spolié en 1792 de deux de ses provinces dont les limites avaient été fixées par traité. Quand la Savoie a, par le passé, été envahie, elle a toujours été restituée à son souverain légitime lors du retour de la paix : « Que même dans la folle Theorie des limites naturelles qui ne donnent jamais aucun droit ses états sont divisés par le Rhone, le Guyers et les sommités des Alpes et réglés spécifiquement par le dernier traité

---

14 Le fait que Vignet ait séjourné sur les lieux mêmes où se déroulait la négociation et où les nouvelles les plus controversées circulaient, explique que sa circonspection ait été souvent prise en défaut. Turin lui reprocha à plusieurs reprises de donner de fausses nouvelles ou d'avoir annoncé le renversement imminent de la Convention, puis du Directoire, du fait de soulèvements intérieurs et de la mauvaise situation économique et financière française. La réponse du ministre se fait parfois cinglante ; ainsi dans la lettre du 27 décembre 1794 ou dans celle du 23 mai 1795 (Archivio di Stato, dossier cité note 2) : Perret d'Hauteville commente ironiquement les nouvelles données par Vignet d'une Convention « atterée » et vacillante laissant présager la prochaine « destruction du gouvernement actuel et par contrecoup le rétablissement de la Royauté ». Et il conclut : « Vos rapports là dessus sont si constamment affirmatifs qu'ils ne peuvent à moins de contribuer beaucoup à tranquilliser Sa Majesté, à qui j'ai soin d'en rendre compte. » Cette lettre est curieuse parce qu'elle comporte en face du passage cité le commentaire marginal du Secrétaire du Bureau : « il ne paroit pas avoir compris que c'étoit par dérision qu'on avoit répondu sur ce ton là à ses extravagantes déclarations. » Est-ce à dire que Vignet était considéré par Turin comme un ministre fantaisiste et fabulateur ? L'importance de la mission qui lui fut confiée le dément. Mais nous saisissons là les conflits de personnes et surtout de politique qui divisaient le personnel ministériel de Turin et dont il faut dire quelques mots. Il semble qu'il y ait eu à Turin deux courants diplomatiques en conflit : un courant traditionnel soutenu surtout par les ministres savoyards, concevant la Maison de Savoie comme la gardienne des Alpes et prônant une politique de bascule systématique entre la France et l'Autriche, mais finalement assez pro-autrichienne dans la mesure où il laissait agir l'Autriche en Italie du Nord. L'autre, typiquement piémontais, rêvait de donner aux états de Savoie l'hégémonie en Italie du Nord ; la Savoie dans cette optique ne l'intéressait que secondairement (pour marchandage) et bien sûr l'ennemi alors devenait surtout l'Autriche. Victor-Amédée III oscillait en fait entre ces deux courants. Vignet se rattachait plutôt au premier par ses origines mais aussi au second par ses relations : il oscilla également, se condamnant à une ambiguïté mal comprise par les uns et les autres. Le premier courant prêchait la guerre à outrance pour reconquérir la Savoie, ce qui était difficile avec la crise économique secouant le Piémont ; les Piémontais le sentaient bien d'où leur volonté de temporiser. Ils étaient d'ailleurs prêts à s'entendre avec la France pour un partage des influences en Italie du Nord.

de limites de 1763. » [15] Des raisons stratégiques ensuite que Vignet rappelle de façon pittoresque dans une de ses premières lettres :

« J'ai toujours été persuadé et le suis de plus en plus que dès que les François pourroient déjeuner sur le Mont Cenis, le Piémont seroit en danger continuel d'être forcé à leur donner à diner et que l'Italie n'aurait ainsi plus sa porte fermée. » [16] La présence d'une zone neutre entre la France et l'Italie a été une des préoccupations majeures de la diplomatie européenne en général et de Vignet en particulier. Elle pouvait se concevoir sous deux formes : la restitution de la Savoie à son souverain, ou encore le rattachement à la Confédération helvétique qui aurait permis de reconstituer une sorte d'empire du milieu tout en maintenant un lien lâche avec la Maison de Savoie.

Au début de 1791, Vignet expose les propositions qu'il fit en ce sens à Perret d'Hauteville et à Montagnini comte de Mirabel, ancien ministre à La Haye :

« Je ne pus jamais les déterminer à voir les mesures de précaution à prendre. Je leur en parlai longuement une fois ensemble, en m'offrant d'aller à mes frais même, ou avec peu de chose traiter une neutralité défensive avec la Suisse, et comme la Savoye ouverte et de la même langue me paroissoit à moi-même seule en danger avec le pays de Vaud et Genève, je leur représentai combien il conviendroit de reprendre l'ancien projet d'en faire un canton suisse. J'ai reconnu ensuite combien ce dessein auroit été agréé et il eut pu éviter la guerre avec la perte des uns et des autres. »[17]

Vignet reprit le projet à la veille même de l'invasion : il n'était plus temps. Néanmoins, il n'en oubliera pas l'audace qui avait été tardivement approuvée par Turin. En 1796, il adresse au canton de Zurich la lettre suivante [18] :

« Magnifiques et Puissans Seigneurs. 18 mai 1796.
La Rapidité des événemens qui ont décidé le Roi mon Maître à envoyer à Paris des plénipotentiaires pour y solliciter la paix ne lui a pas permis de demander en même temps l'intervention de ses

15 Lettre à San Fermo du 1er avril 1795.

16 Lettre au même s.d. (fin septembre 1794).

17 *Journal intime*, *op. cit.*, p. 44.

18 *Ibid.*, p. 217. Le projet de rattachement de la Savoie à la Suisse n'était pas nouveau. Déjà en 1703 Victor-Amédée II avait entamé des négociations avec Berne en vue de la neutralisation de la Savoie et de ce fait de la protection du Piémont. Joseph de Maistre, en novembre 1795, avait rédigé un mémoire à l'intention de Turin sur le *Projet d'unir la Savoie au Corps helvétique*. Il est vraisemblable qu'il l'écrivit à l'instigation de Vignet des Etoles. Peut-être même ce dernier lui avait-il donné la matière comme cela avait déjà été le cas pour la *4e Lettre d'un Royaliste Savoisien à ses compatriotes*. Ce mémoire a été publié par Robert Triomphe dans le *Bulletin de la Faculté des Lettres de Strasbourg*, 39, 1960-1961, pp. 207-228, 257-268, voir part. le résumé des différents projets de rattachement de la Savoie à la Confédération helvétique de 1703 à 1760, pp. 219-226.

très chers et grands amis les treize cantons, ses anciens alliés, qui sont restés neutres dans cette déplorable guerre (...)

« Les ancetres de V.V.E.E. ont toujours fait consister l'intérêt essentiel de la Suisse à être environnée de plusieurs souverains, de façon que les pays qui la confinent ne tombent pas sous une même puissance pour ne pas être exposée aux vicissitudes des hommes qui la régiroient successivement.

« J'étois dès longtemps autorisé à proposer de rendre la Savoye un état associé de la manière la plus étroite au corps helvétique et à la lier à perpétuité à la plus exacte neutralité, de la manière dont on serait convenu à son gré. Je n'attendois que sa restitution pour mettre la main à cette œuvre salutaire qui paroissoit devoir suffire à la France, puisque ce païs de montagnes comme la Suisse ne peut augmenter ni son bonheur intérieur, ni sa grande puissance, et ne lui serviroit qu'à donner de l'ombrage (...) Je remarquerai seulement que cette simple intercession amicale que je lui demande, et qui pourra être discutée à la prochaine diète donnera lieu au louable corps helvétique d'intervenir à la paix générale qui doit cependant finir toute guerre, afin d'y pourvoir à sa sureté aussi perpétuelle que je la lui souhaite.

« Dans cette confiance et le plus parfait respect, j'ai l'honneur d'être..., etc. »

On imagine quelle fut à Paris la fureur des Français en apprenant cette démarche officielle et quel fut l'imbroglio diplomatique qui s'en suivit. Vignet, pour sortir son gouvernement de l'impasse, proposa qu'on le désavoue en supprimant toute trace de l'ordre qui lui avait été donné. Ce ne fut pas nécessaire, mais quelques mois plus tard, il fut rappelé.

Revenons aux années qui nous intéressent. Vignet des Etoles avait obtenu du baron Stürler [19], dans les derniers mois de 1794, l'assurance que les préliminaires exigés par Turin n'étaient pas rejetés par Barthélemy [20] ; à la suite de ces propos encourageants, il rédige un projet qui aurait pu servir de base de discussion pour un traité de paix.

C'est par l'intermédiaire du Secrétaire d'Etat Morlot et du baron Stürler que se feront les premières tractations. Dans sa lettre du 2 décembre 1794 à d'Hauteville, Vignet annonce que l'occasion se présente plus vite que prévu :

« En vous transmettant l'incluse de Bâle qui mérite toute

---

19 Carl Emmanuel Stürler, 1738-1827, membre du Petit Conseil de 1795 à 1798. Vignet l'accusa par la suite d'être un agent à la solde de la France.

20 Voir les rapports des 26 novembre 1794 ; 5, 18, 19 janvier adressés par Barthélemy au Comité et la réponse de celui-ci, cités par A. Sorel, *op. cit.*, t. IV, pp. 200-201.

votre attention je joins l'ébauche des propositions qu'on me presse de faire en supposant qu'il faut se dépêcher parce que les Prussiens sont déjà d'accord (...)

« Les deux personnes nommées dans ma précédente [21] croyent qu'on obtiendra tout sauf la restitution de Nice jusqu'à la paix générale, que nous aurons des avantages. J'ai répondu que nous ne pourrions également jamais consentir qu'on se servit de Nice et Gènes pour se pousser en Italie dont nous étions les défenseurs parce que dès lors nous serions à la merci comme la suisse. »

Vignet analyse longuement la situation intérieure française et la fragilité de son système politique ; il met en garde son gouvernement contre les mesures de rétorsions que ne manquerait pas de prendre l'Autriche si elle apprenait une tentative de paix séparée entre la France et la Sardaigne sur la base de la restitution des deux provinces ou d'une seule, assortie de compensations territoriales en Italie. Ce dilemme dans lequel se trouve la Maison de Savoie, il l'expose vigoureusement à San Fermo dans une lettre du 3 décembre :

« Il faut être bien crédule pour qu'il entre dans le cœur de ces citoyens français d'aggrandir la maison de Savoye, et que celle-ci fut assez sotte de se remettre entre leurs mains et de leur ouvrir les portes de l'Italie dans l'espoir de recevoir de leur généreuse bonne foi le Milanais précaire (...) Comment sans forces pour se soutenir de soi même [le roi] iroit-il renoncer à tous ses alliés et leur devenir odieux pour s'attacher à une carmagnole ephémère (...) chez qui il ne trouveroit plus le lendemain les mêmes brigands avec lesquels il auroit convenu la veille [22] (...) ainsi il se trouveroit livrer au lieu de défendre l'Italie au milieu des forces autrichiennes, anglaises et espagnoles et puisque le Piémont ne feroit que changer de guerre, il vaut mieux la faire avec des gouvernemens légitimes (...) qui n'ont pas encore perdu au moins la bienséance des traités.

« J'ignore si le Roi est mécontent du cabinet de Vienne. Je puis le présumer sur ce que j'ai vu (...) mais je vois avec amertume que l'opinion du public est étrangement montée contre eux, et qu'elle se porte à croire qu'on veut nous ruiner et nous trahir. Les gens qui tiennent un peu au sistème français s'appuyent là

---

21 Stürler et Barthélemy.

22 Un des thèmes constamment repris par les émigrés en général et par Mallet Dupan en particulier. Ainsi, dans une lettre datant de la mi-janvier à d'Hauteville, Vignet relate en chiffre une information qu'il tient de Mallet : « la Convention doit être renversée dans six semaines », mais il ajoute qu'il en doute... Quoiqu'il en soit, ce climat d'incertitude sur le partenaire éventuel explique également les hésitations et la temporisation de la Sardaigne.

dessus à répandre qu'ils sont moins nos ennemis que les Autrichiens [23].

« Dans ces circonstances, si la France avoit un gouvernement solide et durable (...) je ne m'étonnerois pas qu'à force de mauvais procédés de l'Autriche on se détacha d'elle, mais jamais pour y substituer la domination française qui en nous enveloppant quoique avec le Milanais nous étoufferoit bientôt dans ses bras. »

Compte tenu de cette analyse, il n'est pas surprenant que Vignet des Etoles ait conseillé à son gouvernement de ne pas s'engager, de ne rien faire « si on n'est pas en nécessité absolue, à moins qu'on ne se borne à émousser la fureur ennemie et à gagner du temps. » [24]

Vignet est d'autant plus enclin à refuser de se compromettre plus avant qu'il vient d'apprendre que les Autrichiens soupçonnent la Sardaigne d'être en pourparlers de paix séparée : « C'est un grand malheur, ajoute-t-il ; la chose n'étant pas (!), il ne faut rien négliger pour les détromper » [25] et il parle de « l'intérêt des sans culottes à jetter partout les soupçons et la division afin de venir à leur but de détruire tous les gouvernemens. »

C'est donc à titre de ballon d'essai pour découvrir les intentions réelles de la France que Vignet des Etoles transmit à Barthélemy, par le canal du Secrétaire d'Etat Morlot, un rapport l'avisant de « la volonté générale du Roi de faire la paix ».

Les raisons avancées par l'ambassadeur sarde nous permettent de comprendre que l'inertie, les atermoiements et finalement les manœuvres dilatoires de la politique suivie par la Sardaigne dans les circonstances qui nous occupent, sont moins le fait des hommes que des conditions dans lesquelles se trouvait placé ce pays. Ne pouvant se soutenir elle-même dans un tel conflit, elle était fatalement dépendante soit de l'Autriche soit de la France. Incontestablement, l'Autriche représentait pour Turin le moindre risque, tant pour des raisons morales que stratégiques : traiter avec la France révolutionnaire lui paraissait inconcevable.

Pour échapper à une dépendance excessive à l'égard de l'Empereur, Vignet des Etoles tenta de contrebalancer l'influence de l'Autriche en resserrant les liens avec l'Angleterre et en l'encourageant à accroître sa présence militaire en Méditerranée. Cette politique était facilitée par la personnalité des deux ambassadeurs :

---

23 On peut se demander si ce passage ne vise pas Joseph de Maistre avec lequel Vignet des Etoles avait de sérieuses divergences sur le sujet. Cf. *O.C.* de Joseph de Maistre, t. IX, voir part. lettre du 15-8-1794, pp. 71 et 73.

24 Lettre du 3 décembre 1794.

25 *Ibid.*

Trevor à Turin, Fitzgerald à Berne avec lesquels Vignet avait les meilleurs rapports.

Il écrit à ce dernier vers le 20 novembre 1794 : « Je ne crois pas, Milord, malgré tous les bruits connus, d'une part les cabinets assez vils et les peuples encore assez corrompus pour faire des paix surtout séparées qui seraient funestes à l'Europe entière, de l'autre que ceux qui ont l'autorité ou qui aspirent à s'en emparer en France la veuillent sincèrement puisqu'elle seroit leur tombeau, ceux-ci sont obligés d'en parler pour satisfaire les besoins des peuples (...) Mais dans tous les cas je crois que l'Angleterre seule peut non seulement tenir tête mais achever de plonger la France dans l'état où je la souhaite ; puisqu'elle a résisté à la maison de Bourbon dans les temps de prospérité avec la couteuse guerre d'Amérique sur les bras, à plus forte raison contre les Français livrés à l'anarchie intérieure. Ainsi elle ne doit rendre aucune de ses conquêtes mais les poursuivre. Encore un peu de tension et ce colosse fanatique se brisera. »

Il demande à l'Angleterre de soutenir financièrement et militairement la Sardaigne dans le secret espoir de contrarier la politique d'hégémonie de l'Empereur. Il fait remarquer que l'or anglais a été bien mal réparti jusqu'alors : généreusement attribué à la Prusse qui trahit la cause des Alliés en engageant des pourparlers de paix avec Barthélemy, parcimonieusement à la Savoie qui fait pourtant passer sa loyauté à la cause commune avant ses intérêts immédiats.

Mais il fallut bien vite déchanter. Différentes circonstances enlevèrent au diplomate sarde ses illusions sur l'aide de l'Angleterre et sur ses intentions réelles : l'incohérence et la mollesse de son offensive en Méditerranée, l'absence d'instructions précises données par le cabinet Pitt à ses ambassadeurs, la personnalité enfin de Lord Fitzgerald que Vignet se met à juger sans indulgence [26] :

« Mounier qui a eu plusieurs conférences avec lui et lui a donné d'excellentes instructions (...) enrage de ne trouver en Milord que des difficultés pour ne rien faire. Il est certain qu'on ne risque point de se tromper en ne faisant rien, mais aussi d'être battu, dupé, et de tout perdre. Milord avec un esprit assez juste est tellement égoïste, paresseux, et esclave de sa nonchalente femme qu'il ne saurait pas ce qui se passe à sa porte sans moi et Mounier dont je suis fort content... »

Les relations ne s'améliorèrent pas avec le remplacement de Fitzgerald par William Wickham : Vignet le présente comme un homme actif, mais froid et dissimulé. Il lui reproche de s'aboucher

---

26 Lettre à Perret d'Hauteville du 8 décembre 1794.

avec les émigrés les plus extrémistes et, devenu leur dupe, de ne plus avoir une vision lucide de la situation. On sait que cette antipathie fut partagée par Mounier et Mallet Dupan. Wickham qui remplissait beaucoup plus sérieusement sa mission que son prédécesseur faisait sentir à Vignet des Etoles que la Sardaigne ne comptait pour ainsi dire pas aux yeux de son gouvernement ; par ailleurs, la passion qui l'animait contre la France révolutionnaire ne pouvait que l'inciter à laisser à l'arrière plan les relations diplomatiques entre les Alliés et particulièrement les intérêts de la Maison de Savoie.

Plus que tous ces motifs de déception face à la politique anglaise, la découverte d'une lettre dans laquelle Trevor exprimait les désirs de paix du cabinet Pitt acheva de lui ôter ses illusions sur l'aide que la Sardaigne pouvait espérer au cas où elle serait attaquée. En relatant la chose, il demande à son ministre de garder le secret sur cette correspondance confidentielle qu'il a surprise [27] :

« Il faut bien se garder de lui laisser connoitre que j'ai eu communication de son sentiment que je vois moulé à la Stael-Necker, intriguante qui a pris un ascendant sur sa femme à Lausanne. »

Restait l'allié autrichien comme garde-fou ultime... ou une paix séparée avec la France, pourvu que les préalables dont il a été question soient agréés par Paris. Alors que tous les alliés paraissaient plus ou moins vouloir la paix, pourquoi la Sardaigne ne suivrait-elle pas la même voie ? d'autant plus que l'attitude de Barthélemy semblait encourageante [28] :

« Je n'ose avancer ni reculer crainte de faillir. J'ai répondu à de nouveaux complimens qu'on m'a fait de la part de Mr Barthélemy par une insinuation par le même canal de commencer à traiter les pays du Roi envahis selon le droit des gens pour, en prouvant que la justice et la vertu sont vraiment à l'ordre du jour, rapprocher les esprits [29]. J'attends donc vos ordres et directions selon lesquels j'aurai à me conduire. »

A partir de janvier 1795, la négociation se précise. Les entretiens entre Barthélemy et de Goltz, plénipotentiaire prussien, semblent avancer. Vignet note le 13 janvier le passage à Berne de

---

27 *Ibid.*

28 *Ibid.*

29 Vignet avait appris par différents canaux les mesures d'apaisement prises par Paris à l'égard de la Vendée, des émigrés, du culte. Joseph de Maistre le renseignait sur le « modérantisme qui va son train en Savoie » et il précisait dans une lettre du 10-12-1794 : « et même dit-on il arrive un Représentant plus vigoureux capable de rembarrer plus vertement les Jacobins. L'aimable Favre Buisson est à Rive près de Thonon avec sa charmante épouse, où il ronge son frein. Non seulement nos parens sont dehors, mais ils sont dans leurs campagnes et nous écrivent. il reste en prison (...) en tout 40 personnes » (Archives de la famille de Maistre).

M. de Staël et du représentant du Danemark qui se rendent à Bâle. San Fermo étant disposé à servir d'intermédiaire entre le négociateur français et Turin, Vignet demande des instructions à son ministre [30] :

« Je lui ai déjà marqué par le dernier courrier qu'il pouvoit en toute sureté avancer que nous ne désirions pas moins la paix qu'aucun autre et qu'il nous rendoit un grand service. Ce commencement de négociation exige vos plus sérieuses réflexions sur lesquelles j'attendrai vos ordres, sans lesquels je n'ai pas cru devoir aller à Bâle. 8 [Barthélemy] est trop occupé à présent pour me rien faire dire. Savoir si vous jugez que je lui écrive par le canal de 2 [Morlot]. »

Perret d'Hauteville refusant de le laisser se rendre à Bâle, Vignet propose vers le 20 janvier que le Roi requière les bons offices de la Sérénissime République ; les intérêts de la Sardaigne pourraient être ainsi confiés à San Fermo ; un émissaire discret ferait la navette entre Bâle et Berne pour le tenir au courant.

Ces beaux projets ne firent que s'ébaucher ; les premiers jours de février Vignet transmettait à son ministre la lettre de Barthélemy l'avisant du rejet par le Comité des préalables exigés par Turin. En voici le contenu [31] :

« *Copie de la lettre de B. envoyée avec la précédente en original.* J'aurois pu Mr vous envoyer depuis plusieurs jours une réponse que j'ai reçue. Je n'ai pas besoin de vous dire qu'elle m'afflige et que j'aurais vivement désiré avoir d'autres détails à vous transmettre.
Recevez Mr les assurances de mon inviolable attachement.
Bale ce 30 janvier 1795.

« *Copie de la lettre écrite au citoyen B. par le Comité de Salut public.* Paris ce 24 nivose l'an 3e de la République une et indivisible.
Le Comité, citoyen, a reçu ta lettre du 16 nivose et a lu le mémoire que le ministre sarde a remis au secrétaire d'Etat Morlot et que celui-ci t'a fait parvenir.
Le Comité ne désapprouve pas que tu entendes les propositions de paix qui pourroient t'être présentées de la part du Piémont et que tu auras soin de lui transmettre sans délai. Mais nous te recom-

---

30 Lettre à Perret d'Hauteville du 2 janvier 1795.

31 Lettre au même du 3 février 1795. L'intransigeance de l'attitude française provient essentiellement du rapport des forces tout en sa faveur : la France savait que le royaume sarde était miné de l'intérieur aussi bien par la crise économique (surtout financière) que par les jacobins ; on ne voyait donc pas pourquoi on s'empresserait à Paris de traiter avec un régime aussi « faible ». Il faut aussi signaler la réputation des diplomates sardes d'être « retors » et chicaneurs, réputation qui les servait ou les desservait selon les circonstances ; à Paris, les Français ne semblent pas avoir cru aux ouvertures sardes.

mandons d'annoncer que les Alpes étant une barrière que la nature a donné à la France, il faut renoncer à toute idée de restitution de la Savoye et du Comté de Nice, ces deux pays demeurant définitivement unis à la République française. »

Vignet ne fut pas vraiment surpris de la position de Paris. Néanmoins, la paix n'étant pas possible, il proclame la nécessité de la guerre à outrance, comme si la Maison de Savoie était en mesure de la faire !

« Puisque ces gens naturellement ne sont pas assez sages pour serrer leurs voiles dans la prospérité, il ne nous reste qu'à les déployer *in rebus adversis* avec l'énergie qui seule peut nous sauver, et nous lier ainsi de plus en plus, à l'exemple du grand Roi Victor, avec les défenseurs des Thrones et des autels. Il faut les animer, les seconder, leur montrer le chemin de l'honneur que l'intérêt suit toujours, et espérer fermement en la Providence qu'elle n'abandonnera pas la vertu personnifiée dans notre RIe famille si, au lieu de se laisser abattre, elle se montre digne d'elle-même (...)

« La prudence qui suffit à maintenir les gouvernemens dans les temps ordinaires a besoin d'une telle force pour conjurer l'orage qui ne se trouble point du danger. Il ne saurait d'ailleurs durer si la vertu répond par son saint enthousiasme au fanatisme du crime, et qu'on se batte au moins à armes égales (...)

« En même temps, je vous répète qu'il convient d'avoir des propositions toutes prêtes pour les occasions qui pourraient se présenter si le plus sain mais le plus faible et unique bon parti venoit à reprendre et profiter des occasions. »

Le salut dorénavant ne peut provenir que de deux côtés : soit la victoire des alliés soit le renversement de la Convention par le « bon parti ».

L'hypothèse d'une paix honorable étant exclue, Vignet va tenter de ressouder les alliances contre la France et, parallèlement, de se tenir à l'écoute des rumeurs ou tentatives de soulèvements en France. Dans les lettres de janvier à août 1795, nous allons constater le double échec qu'essuiera la politique sarde et qui devait conduire inévitablement à l'offensive de l'armée d'Italie et à l'armistice de Cherasco.

S'il continue de suivre le chassé-croisé de Bâle, il attache à présent une plus grande importance à favoriser d'une part l'effort de guerre de son pays et la contre-révolution en France d'autre part.

Il transmet à son ministre le 13 février 1795 un rapport du comte de Précy, le chef du soulèvement lyonnais, qui avait gagné la Suisse après dix-sept mois de vie fugitive. Précy faisant connaître son désir d'entrer au service du roi de Sardaigne, Vignet montre

tout le parti qu'on pourrait tirer de cet « excellent militaire, endurci aux fatigues, fort et tête ferme » pour créer une sorte de Vendée jurassienne :

« ... dès qu'on saura qu'il est en Piémont à portée de tous les départemens qui nous confinent où il est si avantageusement connu et où il aura des moyens infinis, il se promet d'attirer une partie non médiocre des troupes destinées à nous attaquer. J'ai cru pouvoir lui promettre le commandement de 200 hommes environ de volontaires, probablement de Vaudois, pour paroitre et appeler à lui sur les frontières, mais je ne lui ai pas dissimulé que nous ne pourrions entretenir les gros corps qu'il espère d'attirer, par notre impuissance pécuniaire à quoi l'Angleterre devoit pourvoir dans ce cas jusqu'à ce que la terre fit le fossé, c'est à dire qu'il put vivre aux dépens de la France où il compte d'entrer pour peu qu'on l'aide. »

L'ambassadeur sarde ne parviendra pas à convaincre son cabinet de l'intérêt de l'opération et ce serviteur jusqu'alors docile va se permettre peu à peu des remarques acerbes sur l'impuissance de la Sardaigne à faire la guerre comme la paix : il donne en cela raison — mais tardivement — aux efforts entrepris par Joseph de Maistre pour réveiller Turin et le sortir de son irréalisme et de sa passivité :

« Si nous attendons toujours d'être attaqués quand les ennemis en ont la comodité, qu'ils ont pris leurs mesures et qu'ils ont choisi le lieu comme le temps, les désavantages sont incalculables et la réputation essentielle se perd. Ainsi l'affaire la plus importante et pressée est de s'entendre nettement avec les Autrichiens en les guérissant de leur méfiance et de concerter dans le plus grand secret de tomber avec eux sur les ennemis en cachant la marche des troupes (...) [32].

Et Vignet donne des nouvelles galvanisantes sur l'offensive généralisée que prépare l'Autriche pour le printemps 1795 vers la Hollande, la Belgique et l'Alsace, sur le mécontentement très vif à l'intérieur de la France, sur « la Vendée plus formidable que jamais. »

Il revient continuellement sur cette idée en constatant avec amertume que rien n'est fait en Piémont pour créer une union sacrée autour du roi pour la défense du pays, contrairement à ce que fait la France avec succès autour de la Convention :

« Je vois que toutes les expliquations qu'on donne des succès français portent sur la façon dont ils ont changé la guerre en une audacieuse offensive, une obstination et une rusée et opiniatre

---

32 Lettre au même du 17 février 1795.

défense : il faut prendre de leurs leçons d'activité et de vigilance. L'âme fait tout. L'habilité du gouvernement est de la donner et de l'élever. » [33]

Ce langage, semble-t-il, fut sans effet sur Turin ; un mois plus tard devant un ultimatum lancé par Paris, Vignet renchérit [34] :

« Monsieur le Comte, prenons un peu des leçons françaises en ce qui est juste. Voyez que tandis qu'ils négotient ouvertement ils ne rallentissent pas et les efforts de leurs armées et les séductions et les trahisons des peuples avec lesquels ils sont en guerre. Ils viennent d'en donner un terrible exemple sur la Hollande (...) Vous savez que leurs agens ici par N° 1 [Stürler] m'avoient fait dire que si le Roi ne se pressoit pas de traiter il n'y seroit plus temps. Ainsi il faut *unguibus et rostro* leur montrer que la chose n'est rien moins que facile et que nous ne sommes pas si méprisables qu'ils affectent de le publier (...) Toute politique faible est le vrai moyen de se perdre et dans le même temps que nous nous montrerons c'est alors qu'il conviendra de tenir d'autant plus la porte ouverte. »

Si vis pacem para bellum, éternelle réplique des nations qui ont épuisé la voie des compromis possibles, et qui place à l'arrière-plan les tentatives des diplomates.

Pourtant, à la fin de mars 1795, intervient un élément nouveau que Vignet va tenter par tous les moyens de désamorcer. San Fermo qu'il tient désormais pour « entièrement vendu aux Français » propose une voie possible qui assurerait la paix entre Paris et Turin : la Sardaigne renoncerait à la Savoie et à Nice et serait dédommagée par le Milanais. Le nouveau plénipotentiaire prussien, d'Hardenberg [35], accepterait d'inclure dans sa négociation le sort de son ex-allié sur de telles bases. Vignet en avertit aussitôt Turin [36].

« Voici une lettre fort glissante puisqu'il s'agiroit d'envoyer une personne à M. de Hardenberg qui est à Bâle dans des négociations ouvertes, et par là de nous compromettre avec l'Empereur, l'Angleterre et l'Espagne.

« Ce que notre comte [San Fermo] rapporte ensuite de ce qu'on lui a dit à l'oreille me paroit encor un pas plus dangereux quelque avantageux que put être réellement l'échange. On dispose de la peau de l'ours et pour la prendre il faudroit donner entrée

---

33 Lettre au même du 24 février 1795.

34 Lettre au même du 13 mars 1795.

35 On sait qu'après le brusque décès du comte de Goltz le 6 février 1795, c'est le baron Charles-Auguste de Hardenberg qui reprit les pourparlers et les mena jusqu'à la paix.

36 Lettre au même s.d. (probablement du 31 mars 1795).

et se laisser embrasser par les chasseurs qui seroient les maîtres de nous égorger comme de nous abandonner s'ils ne réussissoient pas, enfin traiter avec des gens qui n'ont aucune existence propre et dont l'état actuel est au jour la journée comme je vous l'expose dans ma lettre officielle (...) Je vous répète Mr. et vous assure que la Suisse, surtout ce canton de Berne, craindroit autant que nous l'abandon de la Savoye. L'avoyer de Steiguer [37] a déjà écrit au roi de Prusse l'intérêt que ce pays doit prendre à sa conservation et à celle de Genève dont on attribue les dernières variations au dessein français de l'incorporer à la Savoye, et dont l'abandon entrainerait l'état précaire du pays de Vaud et de Neuchatel et ainsi de suite de la Suisse entière (...)

« Mais s'il s'agissoit de traiter de la cession de la Savoye, vous sentez Mr. qu'un bon sujet savoyard n'est pas propre à une négociation qui y tendroit, et par conséquent que je n'y puis être aucunement employé (...) »

Vignet avait en outre des raisons toutes personnelles de s'opposer à l'abandon de la Savoie : sa fortune consistait en une propriété près de Thonon où il avait investi de l'argent pendant toute sa vie pour l'étendre et l'embellir. Que son roi s'engageât par un traité à l'abandon de la province, et il perdait tout sans espoir de recouvrer ses biens.

Dès le lendemain [38], il prend sur lui de répondre négativement à San Fermo en faisant valoir notamment qu'une acceptation du roi offenserait « ses alliés dont il a le plus pressant besoin pour se défendre » ; et après avoir rappelé que, pour le roi, la restitution des territoires est un devoir de justice, il termine ainsi sa missive :

« Nous ne souhaiterions pas les désavantages des Français, mais non plus d'être à leur variable merci. Vous connoissez trop l'histoire pour n'avoir pas vu que notre sûreté a toujours été préférée à notre aggrandissement, et si telle fut dans tous les temps notre sage politique combien n'avons nous pas plus de raisons dans ces circonstances de bouleversement.

« Nous subirons sans doute le sort qui sera dicté par des grandes puissances, mais ce ne sera pas au moins de notre gré et de notre faute et n'aurons rien à nous reprocher du côté de la justice en laquelle mon maître se repose. C'est ce que je souhaiterois fort que vous commençassiez à dire à S.E. Mr. de Hardenger en lui montrant même cette lettre qui est certainement dans le

---

37 Un historien de la Suisse l'a surnommé « l'homme de la résistance » contre la France. Cf. E. Chapuisat : *La Suisse et la Révolution française*, Genève, éd. du Mont-Blanc (s.d.), p. 64.

38 Lettre à San Fermo du 1er avril 1795.

sens de mon maitre (...). Il faut pour le bonheur de la terre que les fleuves et les rivières rentrent dans leur lit ordinaire, leurs débordements ne causent que des dévastations sans revenir à la justice. Nous n'aurons pas la paix à moins (...) »

La dignité de ton de cette lettre ainsi que sa modération et les raisons du refus de l'ambassadeur sarde durent frapper San Fermo et d'Hardenberg puisqu'il semble qu'ils se soient engagés à soutenir le point de vue de la Sardaigne et à tenter de faire revenir Paris sur le refus des préalables. Peut-être demandèrent-ils au Comité de faire un geste de bonne volonté après la signature de l'accord franco-prussien des 4 et 5 avril.

Vignet reprit espoir devant les bonnes dispositions soudaines de ceux qu'il accusait précédemment de s'être acoquinés avec les jacobins et il remercie chaleureusement San Fermo [39] :

« Je ne saurois assez vous rendre les plus vives actions de grâces d'avoir fait parvenir au plus tôt à Turin la nouvelle inattendue de la paix qu'il faut espérer en acheminer une générale (...) faites bien sentir que nos mouvemens ne sont pas libres comme ceux du Roi de Prusse avec 30 et bientôt 40 mille autrichiens dans le Piémont qu'on nous a forcé d'y appeler pour la plus urgente défense contre notre gré manifeste. »

Sa lettre du 15 avril se fait apparemment encore plus optimiste :

« Votre lettre du 11 a relevé mon ame. Vous être venu à bout des deux grands points : restitution de nos petits états envahis et neutralité de l'Italie. Sur ces préliminaires je tiens la paix faite de notre côté et elle seroit vite signée si nos mouvemens étaient libres (...) »

En fait, Vignet n'espérait plus que la France accepterait les deux préliminaires. Il se rendait compte que la notion nouvelle de frontières naturelles qui allait présider à la naissance des différentes nations d'Europe balayerait fatalement l'histoire et les conventions en usage, non seulement parce qu'elle était imposée par la force des armées révolutionnaires mais aussi par son évidence même. La Maison de Savoie le comprendra si bien, qu'elle la reprendra plus tard à son compte pour lancer l'idée de la nécessaire unité italienne, qui fut comme on sait le grand œuvre quoiqu'inachevé de Cavour.

Effectivement, les projets de San Fermo n'aboutirent pas. Desportes, résident français de Genève fit de son côté des avances que le diplomate sarde rejeta, préférant avoir à faire à Barthélemy ; il apprit du moins par lui que des pourparlers de paix

---

39 Lettre au même du 11 avril 1795.

étaient engagés entre Yriate, plénipotentiaire d'Espagne, et Barthélemy. Cette perspective d'un traité de paix avec l'Espagne apparut immédiatement à la diplomatie sarde comme redoutable de conséquences. En effet, l'armée des Alpes et celle d'Italie ne manqueraient pas de recevoir le renfort des troupes engagées jusqu'alors en Espagne et sur le Rhin ; ce qui devait effectivement se produire à partir d'août 1795.

A la fin d'avril, Vignet apprend au comte de San Fermo que les Français attaquent l'Italie et qu'ils se sont avancés jusqu'à Mondovi, que la persécution religieuse reprend en Savoie. La paix s'éloigne plus que jamais et les bruits répétés sur une paix entre Paris et Turin sont répandus intentionnellement pour susciter méfiance et désunion chez les alliés à l'heure même où ils devraient conjuguer tous leurs efforts.

Vignet avait vivement insisté pour que le commandement des troupes austro-sardes soit unifié et confié au général autrichien de Wins. Le choix ne pouvait être plus mauvais [40] puisque ce général traînait derrière lui la responsabilité, peut-être partiellement justifiée, du double échec des campagnes de 1793 et 1794.

Et Vignet, totalement inexpert en matière militaire, interpelle son ministre [41] :

« Permettez à mon âme suffoquée de dire que ce n'est pas en ne faisant rien que le bien succédera à nos maux, que nous reprendrons le rang que nous devons tenir et que les sujets mêmes auront le respect si essentiel au gouvernement. Je ne sais plus que dire à cet égard sans craindre d'y manquer moi-même. Vous verrez par mon officielle la guerre civile commencée de toutes parts, et nous serions dans la position la plus brillante et solide si nous ne paroissions pas paraletiques. Nous sommes dans le cas à ce qu'il paroit de parler haut à Mr. de Vins et de concert avec l'Angleterre de l'interpeller d'agir enfin (...) Mallet avoit bien raison de dire que la politique des cabinets étoit de la boulie (sic) pour les chats, entraînée par les événemens majeurs et rapides qui emportoient chaque joure ses petites conceptions dans l'ordre ancien. Il faut faire feu et flamme. »

Et quelques jours plus tard, il constatait sous forme d'aphorisme : « l'opinion se tourne contre nous et on dit déjà que puisque les puissances ne savent pas faire la guerre, il faut faire la paix au prix qu'elles méritent. »

Il n'usait plus de prudentes formules pour exprimer son indi-

---

40 D'après Krebs et Moris : *Campagnes dans les Alpes pendant la Révolution, 1792-1796*, Plon 1891-1895, t. 2, pp. 243-244. Ces deux historiens lui reprochent surtout la lenteur de ses préparatifs et son absence d'esprit offensif.

41 Lettre au comte de Hauteville, s.d. (fin mai 1795).

gnation et son mépris à l'égard de la passivité de son gouvernement. Celle-ci reflétait la sénilité d'un monarque diminué par la maladie et abattu par l'effondrement de l'ancien ordre.

Le 6e cahier des lettres secrètes écrites de juin à août 1795 laisse au lecteur l'impression de la fin d'un monde. Vignet semble ne plus croire lui-même à cette contre-révolution toujours espérée, toujours retardée dans une France qui lui paraît à bout et qui chaque fois renaît de ses cendres. Il ne peut plus être question à ce niveau de politique ni de diplomatie sarde, mais de l'attente de l'événement miraculeux qui seul pourrait sauver la Maison de Savoie. Les propos vengeurs du Comte de Provence, qui venait de prendre le titre de successeur de la Maison de Bourbon après l'annonce de la mort de Louis XVII, n'allaient pas favoriser le miracle espéré. Vignet les commente durement dans sa lettre du 19 juin [42] :

« Il faut que S.M. T.Ch. * ait une foi bien robuste, ou qu'elle soit bien mal informée de l'intérieur, ou captée par ce qui l'entoure pour la Roideur avec laquelle elle parle en qualité de *Monsieur* (...) venant au fond, il dit qu'il sera toujours porté à l'indulgence pour les personnes qui viendront abjurer leurs erreurs aux pieds du Throne et *innébranlable sur les principes* [en chiffre] qu'il ne *modifiera jamais l'antique et véritable constitution de l'état* [en chiffre], étant très empressé cependant de réformer les abus de l'administration (...)

« Pour moi qui suis moins constitutionnel qu'âme au monde persuadé que c'est à l'autorité souveraine à se borner, se contenir et se défier d'elle-même soit de ses ministres et que toute assemblée ou corps qui aura ce droit cherchera à emporter la balance, surtout dans l'impétuosité irréflechie française qui s'ennivre de phrases (...)

« Je me suis fait autoriser par N° 15 [Mounier] de transmettre à S.M. confidentiellement la notice ci après des conseils qu'il avoit adressé à Mr. [en chiffre] et de l'effet qu'ils ont produit, sous la promesse solennelle que je lui ai fait que jamais on n'en paroitrait instruit (...) le sentiment de N° 15 étoit donc qu'il falloit observer attentivement l'état de l'opinion en France et tacher de l'améliorer, former un parti en montrant la plus grande indulgence pour toutes les erreurs passées, ne réservant la sévérité que pour les grands crimes, réunir surtout les différentes sectes de Royalistes, se montrer disposé aux négociations pour y attirer et savoir ce qui se passe (...) Enfin, pour rendre plus clairement son idée, il ne lui disoit pas soyez constitutionnel, mais soyez tout ce qu'il

---

42 Lettre au même du 19 juin 1795.

* Sa Majesté Très Chrétienne.

sera possible d'être afin de devenir bientôt tout ce que la nécessité entraînera infailliblement de puissance pour le Throne après une pareille anarchie. Il recommandoit encore pour profiter de toutes les circonstances de faire prendre les emplois en France par ses partisans, et enfin de faire une coalition de Royalistes dans l'intérieur et d'inviter par là au repentir tous les hommes qui ne sont pas forcenés, d'admettre dans son conseil quelques hommes reconnus par leur probité et leurs talens qu'on a accusé d'erreur d'opinion quoique ayant toujours été très modérés et attachés à la couronne, qui n'ont actuellement d'autre sistème que de revenir à la Royauté par tous les moyens possibles et qui sont propres par leur confiance générale que leur caractère et conduite inspirent de rapprocher tous ceux qui veulent un Roi et ne diffèrent que par des nuances.

« Il souhaitoit qu'on fit sonder par un homme à talent les membres de la convention qui n'ont pas voté la mort du Roi, et que Mr. pour réveiller sur son compte l'attente publique d'une manière qui lui fut avantageuse fit publier par ses ordres une exhortation à tous les Royalistes où il les inviteroit à oublier toutes les opinions qui les avoient divisés précédemment. à accueillir tous les Français que ramèneroit l'expérience ou le repentir, à interdire tout reproche du passé (...) »

On sait ce que Louis XVIII fit de ce programme qui n'était pas seulement tactique mais qui jetait les bases d'un monarchisme moderne de réconciliation nationale. Occasion manquée ? On peut le penser quand on sait que la force du Directoire résida surtout dans l'absence d'une politique de rechange tolérable pour une France épuisée par quatre années de guerres intérieures et extérieures, dussent s'en offusquer tous ceux qui auraient été sevrés de l'épopée impériale, ou encore les tenants du sens de l'Histoire.

Vignet rappela dans ses dernières lettres de juillet et août 1795 à ses correspondants Perret d'Hauteville, Trevor, Degelmann. la loyauté de la Maison de Savoie envers ses alliés et son désir de ne traiter avec la France que sur la base qui lui semblait seule honorable : la restitution de ses provinces perdues dans le cadre d'une paix entre toutes les parties. C'est ainsi que prend fin la mission confiée à l'ambassadeur de Sardaigne. Il quitta Berne en avril 1797 soit deux années plus tard sans qu'on lui confiât de mission importante. On ignore totalement la raison pour laquelle les négociations qui reprirent quelques mois plus tard entre le Directoire et la Sardaigne en frimaire de l'an IV notamment par le canal d'Hefflinger, résident français à Genève, et de l'abbé de Lazari [43], se firent en dehors et même à l'insu, semble-t-il, de

---

43 Cf. Raymond Guyot : *Le Directoire et la paix de l'Europe*, *op. cit.*, p. 138 sqq.

Vignet. Pourtant, si le roi sacrifiait Nice, il maintenait son exigence de la restitution de la Savoie. Lui tenait-on rigueur de son échec ?

***

Nous avons pu suivre dans ses méandres la diplomatie adoptée par la Maison de Savoie dans ces mois où le sort de l'Europe aurait pu basculer. Si cette correspondance ne comporte, à proprement parler, aucune révélation marquante, sans doute permet-elle de nuancer les jugements très critiques qui ont été portés sur la politique de la Sardaigne. Vignet y apparaît comme un diplomate avisé, comme un homme droit, modéré et fidèle à ses engagements. L'échec de sa mission ne peut lui être imputé : dans la naissance de l'Europe des nations imposée par la France révolutionnaire, il n'y avait plus de place pour les puissances intermédiaires, voire neutres. La Suisse l'apprit à ses dépens en 1798.

Jean-Louis DARCEL

QUELQUES JUGEMENTS DE VIGNET DES ETOLES [44]

Baron de Buolz, ministre d'Autriche et son successeur le baron de Degelmann

« Il avoit de l'esprit, fort actif, mais pénétré de la hauteur de sa cour et jeune, il ne fut pas content non plus des Bernois, ce qui est toujours réciproque (...) Il eut assez de confiance pour ne pas me cacher combien sa cour avoit mauvaise idée de nous en tous genres, et nous regardoit au fond comme étant opposés à ses intérêts. Je lui dis qu'il n'en falloit avoir qu'un contre la révolution (...) Je vis cependant avec chagrin par lui, comme par les généraux allemands et tous les rapports, qu'il n'y avoit point de concert entre Vienne et nous, et que si nous nous plaignions d'eux, ils avaient autant de défiance de nous. Ce M. de Buol donnoit légèrement des nouvelles et ne vouloit jamais avouer les mauvaises les plus constatées (...) Il étoit plein d'ambition sans philosophie, de Religion et de vanité mondaine, enfin fort inconséquent, mais ayant des qualités plus aimables que solides, parlant bien et ne réfléchissant pas assez.

Le Baron de Buol fut remplacé par le baron de Degelmann d'un caractère caché et réservé (...) qui peut avoir beaucoup de mérite au fond mais qu'il ne montroit pas, et trop d'abattement. »

Les Emigrés

« J'ai vu quelques énergumènes comme Montgaillard, des sots malgré leur ton et leurs noms, très peu de bonnes gens, et moins de braves qui eussent voulu donner leur sang pour le bien de leur patrie (...) Je fuyois le plus que la bienséance le permettoit les autres dont la majeure partie n'étoit propre qu'à bavarder. Je fus ainsi moins étonné de tout ce qui se passoit en France, par l'égoïsme général, la diversité d'opinions, n'ayant pas rencontré quatre sur 4 000 émigrés qui s'accordassent sur la mesure, ou fussent disposés à transiger.

Par la bassesse des intriguans sans bonnes vues et moyens d'union, enfin par leur immoralité, et comme les Suisses disoient fort bien, ils allèguent qu'ils quittent leur pays pour leur Religion et leur Roi, et ils n'ont point de religion et leur Roi point de soldats. Il en faut excepter cependant la plupart des pauvres prêtres (...)

On ne doit attribuer le dégout qui passa au mépris et à la haine qu'à la conduite de la plupart des Français qui vinrent [en Suisse] d'abord comme des vainqueurs, prenoient comme un droit les politesses qu'ils recevoient, railloient leur simplicité, désapprouvoient tout ce qui n'étoit pas dans leurs usages dont ils faisoient toujours l'odieuse comparaison,

---

44 Extraits du *Journal intime* (inédit). Ces jugements ont été rédigés par Vignet en 1798 à partir de ses registres de correspondances et de ses notes d'audiences.

enfin déchiroient leurs gouvernemens trouvant fort mauvais que les Suisses ne se battissent pas pour eux, tandis qu'ils ne se battoient pas eux-mêmes comme ceux qui avoient de grosses ressources n'aidoient point leurs misérables compatriotes même parens. »

Lord Fitzgerald

« *Lord Fitzgerald étoit bien l'anglais le plus francisé et le plus poli que j'aye jamais connu. Il venoit d'être Ministre en 2d en France et y avoit vu la révolution jusqu'à la déchéance du Roi, mais il ne la connaissoit pas mieux pour autant, sauf qu'il m'a assuré tant de fois, contre ce dont je doutois sur la parole des émigrés, que son pays ne l'avoit point excité ni payé, pouvoit l'avoir vu avec plaisir au commencement par une juste vengeance de la guerre d'Amérique, mais trouvoit qu'elle allait trop loin (...) Cet homme très honnête étoit fort peu instruit en fait de diplomatie et le plus indolent qu'on put connoitre. Son indolence étoit augmentée par une belle et jeune femme qu'il venoit d'épouser qui étoit amoureuse de lui, le vouloit toujours à ses côtés et ne pouvoit entendre parler d'affaires (...)* »

Mallet Dupan

Le baron d'Erlach « avoit pour lors chez lui le célèbre Mallet Dupan d'une fibre tout autrement exaltée. C'est elle qui en donnant cette force particulière à ses écrits l'entraine aux excès, et lui fait perdre la prudence. Il me donna la plus terrible idée de la révolution qui n'est devenue que trop juste et par une inconséquence commune à ceux qui ont trop d'esprit, il croyoit aux plus grands changemens sur d'asses minces circonstances : on ne pouvoit le lui faire remarquer sans l'irriter jusqu'à la grossièreté (...) Dès que je l'eus connu il prit pour moi une estime bien au-delà de celle que je méritais, non pour me consulter car il ne consultait personne, mais pour me faire une réputation de sage parmi les nombreux partisans du pays et étrangers. Je lui ai ainsi des obligations de sa bonne volonté. S'il étoit colère et par conséquent imprudent cela venoit de sa fibre mobile et forte qui lui donnoit ces expressions énergiques qui ont fait sa réputation (...) quoiqu'il ait donné de terribles conseils contre la France, c'est parce qu'elle avoit dépassé la ligne qu'il avoit souhaité au commencement, car il l'aimoit autant qu'aucun Français et n'eut voulu aucun démembrement. Il mit au jour un ouvrage que j'ai perdu et dont je ne me rappelle pas seulement du titre en 1793 où il annonçoit aux puissances les dangers qu'elles couroient, la force de la révolution, la nullité des émigrés, etc. Les cris furent généraux contre lui. Je me rappelle que les ministres de l'Empereur et de l'Angleterre en furent outrés. Les émigrés le traitaient de démocrate parce qu'il les méprisoit. Il n'a que trop bien vu alors, mais tel est le sort de la vérité entre des partis échauffés ».

Mounier et Louis XVI

« *J'ai aussi fréquenté à Berne Mounier, fameux surtout en Dauphiné au commencement de la Révolution. Je l'avois connu de réputation*

ACADÉMIE FLORIMONTANE

par quelque ouvrage d'avocat ; je lui étais connu par les affranchissements. C'étoit un homme de bonne foi frappé des abus, surtout des parlemens (...) Cet avocat poussé par ce corps et enyvré de la faveur populaire n'avoit aucune haine contre la cour. Il fut touché des intentions du Roi qui vouloit bien comme lui réformer les abus mais non tout renverser. Il m'a donné la meilleure idée du très bon sens de ce prince que la plupart des émigrés taxaient d'imbecille en me rapportant les discours qu'il lui avoit tenu. La même bonne foi qui l'avoit entraîné le ramena à lui dès qu'il vit qu'il ne pouvoit contenir la fureur des passions rassemblées. Il lui conseilla dès la nuit du 5 au 6 8bre de fuir, offrant de l'accompagner avec 60 de l'assemblée nationale que d'autres suivroient encore pour se rassembler plus tranquillement ; mais on fit changer d'avis au Roi, et Mounier éprouva ce qui arrive aux chefs de parti dans les révolutions qu'on tombe à plat lorsqu'on croit de résister à son cours... »

De Steiger, avoyer de Berne

« Il m'accorda peu à peu sa pleine confiance. Il avoit beaucoup d'esprit naturel et acquis par ses études de droit public et ses voyages (...) Il avoit la véritable éloquence d'un homme d'Etat soit dans les Conseils qu'il entrainoit lorsqu'il le vouloit bien réellement, mais où il avoit la dextérité de laisser de petites victoires au parti contraire pour tempérer la jalousie de son ascendant (...) soit dans les conversations où il avoit le talent de persuader en éclairant (...) Il étoit vraiment Républicain et Bernois surtout plus qu'aucun autre (...) Dès qu'il m'eut connu il se lia même d'une vraie et étroite amitié qu'il m'a conservé, comme sa femme à ma sœur (...) On me reprochait que mon grand ami se trompoit toujours. Je n'avois d'autre réponse que c'est parce qu'il raisonnoit trop bien, et en effet les événemens convulsifs ont déçu toute logique et politique. Je le lui répétai souvent, et ne lui cachai pas les craintes que j'avais pour le corps helvétique en voyant sa faible union entre ses parties, leurs différentes constitutions et religions, leur jalousie et divers intérêts. »

William Wickham, ministre anglais à Berne

« Je n'ai jamais connu un homme moins propre à être ministre. Il montroit la plus insultante défiance à tout le monde surtout à ceux qui l'avoient fait venir et furent les premiers à s'en repentir tandis qu'il livroit son argent avec une aveugle confiance à toutes sortes d'aventuriers sans moyens, même connus pour des traitres qui se moquaient de lui. L'ayant flairé, je me tins à une distance de décence pour n'être point mêlé dans ses pots pourris qui faisoient beaucoup de peine aux Suisses parce qu'il les compromettoit (...) Je vécus ainsi autant bien qu'on pouvoit avec cet homme dangereux sans être mêlé dans aucun de ses projets ni avoir part à la haine qu'on lui portoit. »

François RUPHY, Maire d'Annecy
1804-1809

Le départ du sous-préfet Samuel Bernard (21 janvier 1804) privait Annecy d'un administrateur dévoué qui avait suppléé à la carence du maire Brunier qui, âgé et malade, désirait être remplacé. Il fallut attendre pour cela l'arrivée d'un nouveau sous-préfet : Lemaignan [1] (20 février) puis en mai la nomination d'un nouveau préfet : Poitevin-Maissemy [2] qui prit l'affaire en main. Il y avait un candidat : François Ruphy, un homme expert en affaires, ouvert aux nouveautés ; mais, n'étant pas conseiller municipal, il ne pouvait accéder à la mairie. Par chance, le renouvellement par moitié du Conseil municipal était imminent ; il eut lieu le 31 mai, Ruphy devint conseiller et sur la proposition du préfet fut nommé maire par Napoléon [3].

Aussitôt qu'il en eut connaissance, le sous-préfet écrivit au premier adjoint Jacquet une lettre [4] ainsi rédigée :
« Je vous préviens, M. l'adjoint que Sa Majesté a nommé maire de cette ville M. Ruphi (sic) François, conseiller municipal. Je viens

---

1 Lemaignan (François), né dans la Sarthe en 1774, engagé en 1791, officier en 1793, prisonnier, retourné au combat en 1797, blessé. Versé dans le service civil, devenu sous-préfet d'Annecy en février 1804 (1er ventose an XII) ; ignore tout du métier. Son préfet dit de lui « jeune militaire plein d'honneur, de dévouement, de zèle et couvert de blessures », mais lui trouve « beaucoup de candeur, de vertu, d'inexpérience de l'administration ». Il est mort en octobre 1809 à Annecy « de ses blessures et des fatigues d'une tournée d'inspection des chemins vicinaux ». Ces renseignements biographiques m'ont été communiqués par M. André Palluel de Chambéry (C.N.R.S.) que je remercie.

2 Poitevin-Maissemy, puis P. de Maissemy, né dans l'Oise en 1752, ancien Conseiller à la Cour des Aides de Paris sous Louis XVI. Administrateur du département de l'Oise en 1791. Préfet du Pas-de-Calais 1800-1803, nommé en mai 1804 préfet du Mont-Blanc jusqu'en 1810. Très bon administrateur mais resté étranger dans son département. Renseignements fournis par M. André Palluel.

3 Napoléon nommait les maires des villes de plus de 5 000 habitants. D'après la statistique de la population envoyée mensuellement par la municipalité à l'administration préfectorale on voit (A.H.S. 10 L 55 bis) qu'au 1er Vendémiaire an XIII - 22 septembre 1804, Annecy comptait 5 500 habitants.

4 A.M. 1 K 1 (23) 5 Thermidor an XII - 25 juillet 1804.

de lui en donner connaissance et l'ai en même temps prévenu que je procèderai à son installation et recevrai son serment dimanche prochain (30 juillet). »

Ceci était conforme aux règles, mais ce qui l'était moins c'est la suite :

« *Pour donner à cette cérémonie le plus d'éclat possible, il sera nécessaire de faire mettre sous les armes la garde nationale, ainsi que de faire une invitation à la gendarmerie... Avant l'installation et le serment nous nous rendrons à l'église St-Pierre où nous entendrons une messe en musique... Je vous invite à réunir toutes les autorités locales... Après la messe nous nous rendrons avec le cortège à la Salle des Exercices du Collège... Il serait bon que la marche fut ouverte et fermée par le bruit du canon ou des boettes qui tireraient aussi dans l'intervalle de la cérémonie. Ce sera dans la salle du Collège où (sic) se fera l'installation, où le maire prêtera son serment de fidélité, ensuite nous retournerons tous ensemble à la mairie d'où chacun se séparera.* »

Un pareil cérémonial pour un maire de petite ville était totalement inusité et n'a pas été renouvelé à Annecy pour son successeur. Il faut savoir qui était François Ruphy.

Première partie

LE MAIRE ET SON ENTOURAGE

I. — LE MAIRE

En 1804, François Ruphy a 39 ans. Il figure à l'armorial de la noblesse de Savoie [5]. Son père qui avait été avocat au Sénat de Savoie et syndic de la ville d'Annecy était né en 1711 et s'était marié deux fois. D'un premier mariage, il avait eu un fils César ; devenu veuf en 1755, il s'était remarié en 1758 avec une demoiselle de Menthon de Lornay qui lui avait donné 2 filles et 3 garçons ; François, né à Annecy le 9 septembre 1765, est le cadet ; l'aîné est Thomas-Dominique, né en 1760, dont nous parlerons. Leur père est mort en 1770. Leur mère a vécu jusqu'en 1811, mais c'est César qui s'est constitué le mentor du cadet, en raison de leur différence d'âge, au moins 10 ans : il gérait son héritage, sa légitime, bien petite, critiquait ses dépenses, ses goûts et ses fréquentations de jeune homme. Il lui reprochait de ne pas avoir

5 Foras, *Armorial de la noblesse de Savoie*, t. V, p. 296. Jacques Ruphy et ses descendants.

pris une carrière libérale, de vouloir faire du commerce et de fréquenter des gens au-dessous de sa condition.

En réponse, dans une lettre du 31 mai 1788, le cadet lui écrit :

« *Je sais bien que nos nobles qui en grande partie n'ont pas de pain toute l'année sont assez vains et assez bornés pour mépriser l'état de commerçant. Mais qu'est-ce que cela peut me faire à moi ? Ne peut-on pas sans peine se passer de leur société ? Pour mon compte, j'avoue franchement qu'il n'y a que l'intérêt qui puisse me la faire rechercher.* » [6]

Contestataire de l'ordre social, François Ruphy a préféré fréquenter les gens qui désiraient le changement, et c'est ainsi qu'il est entré dans la franc-maçonnerie [7] à la loge annécienne de la Triple Equerre, club de notables nobles et bourgeois, instruits et libéraux, qui pratiquent et professent la philanthropie ; il s'y est formé comme citoyen et y a fait montre de qualités telles que dès 1790 il en est devenu le Secrétaire, poste important, et il y a noué des relations fort utiles, peu après, sous le régime français. La chance commençait à lui sourire ; cette même année 1790 il se maria avec Jeanne-Gasparde Collomb qui lui apporta une jolie dot : 5 800 livres, et son beau-père, avoué, qui faisait fructifier ses capitaux, l'introduisit dans ses affaires.

A l'arrivée des Français en Savoie (septembre 1792), sans hésiter, avec son frère Thomas, il entra à l'Assemblée des Allobroges [8] et quand a été formée la Commission provisoire d'administration des Allobroges, il y a été élu. Là il a travaillé à préparer l'application en Savoie des lois françaises qui nationalisaient les biens d'Eglise. Il s'initiait aux affaires publiques, montrait ses capacités et acquérait des connaissances qui pourraient lui servir à s'enrichir ; ses débuts étaient prometteurs. Sous la Convention et le Directoire il a administré à Annecy les biens considérables des anciennes bourses religieuses, et s'est occupé de la fourniture des vivres aux armées et du logement des troupes. Il a acquis des biens nationaux principalement sous le Directoire, à un moment où les royalistes relevaient la tête (an V). Il les a eus à bon compte car si les royalistes avaient pris le pouvoir, la vente aurait pu être annulée ; son goût du risque l'a servi : c'est Bonaparte qui a pris le pouvoir et il les a garantis. Le régime s'est révélé stable sous le Consulat, l'Empire a été proclamé en mai

---

6 Archives de l'Académie florimontane, f° 1241, dossier Ruphy.

7 Renseignements puisés dans l'ouvrage de M. Jean Nicolas, « La Savoie au XVIII° siècle ».

8 Vermale et Blanchoz. Procès-verbaux de l'Assemblée générale des Allobroges (t. I) et de la Commission provisoire d'administration des Allobroges (t. II). Paris 1909. Bibliothèque des A.H.S.

Ruphy est tout disposé à le servir. Son offre n'est pas à dédaigner ; pour l'administration française et encore plus pour Annecy, c'était un atout de pouvoir compter sur cet homme intelligent, habile et expérimenté, intéressé par les affaires publiques comme par les siennes propres, acharné à réussir et « mortifié », dit-il, quand il échoue [9]. Il espère se faire connaître par ses succès comme maire, pour Annecy qui en recueillera le bénéfice, et pour lui qui pourra obtenir les faveurs du gouvernement.

II. — LES COLLABORATEURS DU MAIRE

Les administrateurs nationaux — préfets et sous-préfets — sont étrangers au pays ; ils restent isolés, en milieu méfiant, souvent hostile. La position du maire à l'inverse est celle d'un concitoyen profondément intégré à sa ville, entouré de parents, d'amis, de collaborateurs intéressés à leur succès commun, qui ne lui marchandent pas leur soutien.

L'intervention de *la famille* et de la belle-famille est réservée aux cas exceptionnels ; ainsi son frère César et son beau-père Collomb l'ont aidé à régler sans encombre une acquisition qui intéressait l'implantation des usines Duport à Annecy ; mais le maire est trop avisé pour fournir des arguments à la médisance. Si un membre de sa famille [10] tarde à obéir aux autorités, il le rappelle à l'ordre vertement dans sa correspondance officielle, il ne prend pas part à la discussion du Conseil municipal [11] quand ses intérêts et ceux des siens sont en jeu, et c'est inscrit au procès-verbal.

Les conseillers municipaux sont ses collaborateurs habituels, ils viennent nombreux aux réunions, souvent plus de 20 (sur 30).

---

9 A.M., 20 prairial an XIII - 9 juin 1805. Le maire à Miège, directeur des Postes, il cherche des soumissionnaires pour le transport des dépêches (lettres) de Chambéry à Genève par Annecy. *« Je ne sais quelles mesures prendre pour que ce service ne tombe pas en des mains étrangères... Vous n'ignorez pas combien les intérêts de la ville me sont chers, au surplus je suis mortifié de la perte qu'a essuyée M. Salomon dans cette affaire. »* Ce Salomon est titulaire du relais d'Annecy sur la route Chambéry-Genève par Annecy et le pont de la Caille, la poste y a été interrompue à cette époque à cause de son mauvais état.

10 A.M., Correspondance du maire : à Collomb le 2 frimaire an XIII - 23 novembre 1804. Après avoir remarqué que c'est dans sa verrerie que l'arrêté du gouvernement relatif au Livret ouvrier est le moins appliqué : *« Si dans deux jours tous vos ouvriers ne sont munis de ce livret, je vais poursuivre tant contre vous que contre vos ouvriers les peines les plus rigoureuses imposées par les lois. »*

18 juin 1807, à Thomas-Dominique Ruphy qui tarde à évacuer l'appartement qu'il occupe à l'Evêché et qui appartient à la ville : *« Le sous-préfet me prie de le faire mettre en possession de l'appartement que vous occupez qui était celui de l'ancienne sous-préfecture et que le Conseil de Préfecture a rendu à sa première destination. Veuillez je vous prie l'évacuer le plus tôt possible pour m'éviter l'ennui des poursuites que je serais dans le cas d'exercer, qui ne pourraient que vous être désagréables. »*

11 A.M., 2 nivose an XIII - 22 décembre 1804. Procès-verbal du Conseil municipal. Il s'agit de coupes de bois demandées par Collomb. Le maire n'y participe pas « pour cause de parenté et d'intérêts ».

Un certain nombre sont de ses amis, ce sont des propriétaires, la plupart ont choisi une carrière libérale [12]. Jacquet (Victor), négociant, qui était déjà premier adjoint, l'est resté ; de même le deuxième adjoint de la Charrière, propriétaire, qui à partir de 1807 tient à la place du maire les registres de l'état-civil. Le Conseil municipal se réunit obligatoirement une fois par an pour une session de 15 jours. Il entend d'abord la lecture des comptes de la ville et le projet de budget préparé et présenté par le maire. Chaque article de ce projet sera étudié par une commission de deux ou trois conseillers compétents. Quelques jours après, le Conseil se réunit à nouveau pour entendre les rapports des commissions, qui sont discutés et votés [13]. Le procès-verbal des séances est envoyé au préfet qui approuve, ou demande des modifications, ou refuse. Si le Conseil municipal se réunit en session extraordinaire dans le courant de l'année, il suit la même procédure, les discussions ne sont pas improvisées, les affaires sont sérieusement étudiées [14].

Les multiples questions que pose l'administration de la ville donnent au maire un certain nombre *d'interlocuteurs*. Celui qui a les rapports les plus fréquents avec lui est Dunant, conducteur en chef des ponts et chaussées, qui s'occupe des routes qui desservent Annecy et surveille les travaux de la ville (voies de communication, monuments publics) ; à partir de 1806, il touche de la ville 300 F pour cela. Il fait les devis pour tous les projets d'adjudication de travaux, et comme il est conseiller municipal, il fait les rapports sur tous les sujets de sa compétence. Il est dévoué, ponctuel, Ruphy l'estime beaucoup. Les rapports du maire sont

---

12 A.M., 1 K 22. La moitié des conseillers dont les deux adjoints ont été nommés au début du Consulat (1800). On trouve parmi eux 2 médecins (Joseph Despine et Claude-François Anthonioz), 1 libraire (Saillet), 1 architecte et conducteur des Travaux publics (Dunant), 1 négociant (Georges Terrier), 2 artisans (Bachet et Giguet).

Id. 26. Parmi ceux qui ont été nommés en 1804, l'autre moitié, figurent Claude-Joseph Philippe, magistrat, qui deviendra procureur impérial, Michel Roux, receveur des domaines, Albert Delatte, receveur de l'arrondissement, des hommes de loi, des avoués et des rentiers (propriétaires), François Ruphy figure sous cette rubrique.

13 A.M., 1 D 4/7. Les compétences des conseillers sont variées et permettent la rédaction de rapports précis sur toutes les questions. On fait surtout appel à Dunant, Philippe, Despine et pour les comptes de la ville Terrier et Roux.

14 Un exemple : session ordinaire de 1806 A.M. 1 D 4/7. Procès-verbaux du Conseil municipal.
Le Ier mai, réunion pour nommer les Commissions sur les questions en discussion : chemins et pavés, comptes du receveur, bois pour l'affouage d'Annecy, curement des canaux, salubrité de l'air (dessèchement des marais), travaux publics.
Le 5, Ruphy fait son rapport sur l'affouage.
Le 8, Dunant et Marchant, rapport sur les chemins, énumération des prestations dues.
Le 12, Le maire fait nettoyer les rues des déblais sans frais pour la ville.
Le 15, Payement de 2 institutrices (Ecole Fleury) pour 1792-1793. Nettoyage des canaux, assèchement des marais, Anthonioz, Dunand, Roux, Paget et Blanc commissaires. Travaux publics, rues, enlèvement des ordures et fumier. Examen des comptes du receveur, et de ceux de la ville pour 1807. Budget en équilibre : 15 886 F (en 1804 environ 10 000 F, en 1809 17 500 F : les budgets de la ville de l'an XII à 1814. A.M. 1 L-1/4).

aussi très fréquents avec le commissaire de police Mauris ; les voyageurs sont très surveillés, leurs passeports, obligatoires et valables pour un seul trajet, sont délivrés par les maires et contrôlés par la police et les gendarmes ; les étrangers sont suspects, les Anglais, puis les Espagnols arrêtés. Le maintien de l'ordre en ville est très important, notamment les jours de marché et de foires. Le maire remet en vigueur d'anciens règlements qui assignent à chaque vendeur une place, et c'est au commissaire Mauris de les faire respecter [15]. Il doit aussi veiller à l'application des poids et mesures du système métrique ; il y a en 1804 un poids public à côté de l'Hôtel de Ville et en 1807 un second dans une ancienne chapelle latérale de St-Maurice, puis à la Grenette ; la police doit dresser des contraventions si on utilise les anciennes mesures [16].

Comme l'argent conditionne l'activité de la municipalité, le fermier de l'octroi est un personnage important car l'octroi représente les 4/5 des recettes de la ville. Il doit verser chaque mois ce qu'il doit. Celui qui est en place en 1804, Velland, a un arriéré considérable, il est menacé de la contrainte [17]. Il finit par s'acquitter, mais à la fin de l'an 13 (septembre 1805) son bail n'est pas renouvelé. Ruphy lui a trouvé un remplaçant, Arambourg, propriétaire d'immeubles dans Annecy. La ville a décidé l'augmentation des droits d'octroi, donc du prix de la ferme. Ruphy n'admet pas de retard, les paiements se font régulièrement et à la fin de 1808 le bail est renouvelé pour trois ans.

Le maire a des rapports personnels avec des Annéciens de tout âge et de tous milieux. Ainsi le corps des pompiers, organisé à la fin de 1803 par Samuel Bernard, et qui rend de grands services, devient une véritable compagnie avec un uniforme ; ils ont un matériel maintenu en bon état [18], ils ont pris un peu la place de la garde nationale, et ce sont eux qui en 1809 ont organisé la

---

15 A.M. Correspondance du maire. 16 thermidor an XII - 5 août 1804, au commissaire de police Mauris. 6 jours après son installation, il se préoccupe de la bousculade qui règne au Champ de Mars, les jours de marché, avec le bétail et la foule. Il fait changer la place du poids public pour libérer la place Liberté, et Mauris doit mettre des gendarmes pour que chacun reste à sa place.

16 Personne ne veut se servir des nouvelles. Le gouvernement lui-même dans l'affiche annuelle de la conscription donne la taille minimum des conscrits en pieds et pouces ; pour l'exposition de 1806, la longueur des pièces d'étoffe est indiquée en aunes.

17 A.M. Correspondance du maire, 23 fructidor an XII - 8 septembre 1804, à Velland, fermier de l'octroi. Il doit 4 094,8 F. Si dans les 24 heures il n'a pas donné au moins 200 louis il sera contraint par les voies usitées : « *J'espère que vous m'épargnerez cette disgrâce.* »

18 A.M. Le maire au capitaire des pompiers 14 août 1809. La ville leur a accordé 300 F pour la réparation des pompes, et pour des primes. Les réparations ont été faites à l'atelier de mécanique de la filature Duport, le seul dans Annecy où il y ait le matériel nécessaire. En février 1805, le Conseil municipal avait demandé le don à la ville du cy-devant Evêché, bien national, pour y installer une école de mécanique. L'évêché a été donné mais le projet d'école « pour former de bons artistes et faire prospérer l'industrie dans un pays qui aime le travail » n'a pas eu de suite.

fête nationale du 15 août. Ruphy va voir presque tous les jours un vieil ami, Dubois [19], qui est le concierge de la prison, en poste continûment depuis 1780. Le maire trouve inhumaines les conditions de vie des prisonniers, s'inquiète de leurs maladies, de leur sous-alimentation pendant leur convalescence. Pour un prisonnier gravement malade, il désire son transfert à la Maison de Santé du cy-devant Séminaire, nouvellement installée (18 juin 1807), et demande au sous-préfet « la réponse que réclame l'humanité souffrante, qu'aurait droit d'invoquer le plus grand coupable ». A 42 ans, riche et arrivé, il ne renie pas les sentiments philanthropiques de sa difficile jeunesse.

Il y a certainement chez lui un don pour les contacts humains, quelle que soit la classe de son interlocuteur. A Annecy, il connaît tout le monde, personnellement ou par ouï-dire, il sait où chacun demeure, où il est allé quand il a quitté la ville, quelles sont ses ressources, si telle vieille femme vit de la charité des voisins. Il reçoit de France et même d'Italie des demandes de renseignements sur des Annéciens d'origine et sa réponse est précise et rapide, souvent aimable quand le correspondant ne lui est pas inconnu [20].

Il est bien renseigné par ses collaborateurs, mais il aime voir lui-même. Il rend un arrêté (13 février 1807) pour interdire de faire sortir par les fenêtres les tuyaux des fourneaux, il donne ordre d'abattre les cheminées fendues par crainte d'incendie, il fait protéger les arbres des promenades publiques dont on casse les branches ; les gendarmes y mettront bon ordre [21].

En sa qualité de maire, il préside la *Commission des Hospices* qui gère les donations des hôpitaux et des écoles, en argent et en terres. Ses biens fonciers sont considérables, elle en loue, avec l'assentiment du Conseil municipal et du préfet ; en tant que Président, c'est Ruphy qui décide si l'opération est bénéfique pour les hospices et pour la ville [22].

---

19 A.M. Le maire au sous-préfet, 29 avril 1808. « *François Dubois concierge des prisons, né à Annecy le 11 janvier 1752 est concierge depuis mars 1780 sans interruption.* »

20 A.M. Le maire d'Annecy au maire de la division du Nord de la ville de Lyon 4 fructidor an XII - 22 août 1804. Il répond à une demande de renseignements sur l'état civil d'un individu qui ne figure pas sur les registres d'Annecy, il termine « *charmé que cette occasion me procure l'avantage de vous être de quelqu'utilité, et vous priant d'être convaincu qu'en toute circonstance je me ferai un vrai plaisir de vous témoigner mon empressement* ».

21 A.M. Le maire au commandant de gendarmerie Bermeton 7 floréal an XIII - 25 avril 1805. Pour protéger les arbres du Champ de Mars, du Paquier du Sépulcre, et d'autres promenades publiques il lui demande de donner aux gendarmes l'ordre « *d'arrêter ceux qui cassent les branches, montent dessus, envoient des pierres et des bâtons* ». Un avis a déjà été donné en ville.

22 A.H. 5. Lettre du préfet au sous-préfet : 7 mars 1806. La Commission des Hospices a négocié l'acquisition puis la location à Mlle Valentini de la maison de M. de Lucinge pour en faire un pensionnat de jeunes filles, le précédent a disparu

Quand Ruphy est devenu maire, des pourparlers étaient engagés entre cette Commission et la Compagnie Duport pour une importante location. La Commission des Hospices possédait tout à côté de la nouvelle filature deux grands immeubles : l'Hôpital (occupé) avec les terrains environnants et le Séminaire inoccupé. Duport qui voulait créer une usine de tissage de cotonnades avait besoin de vastes surfaces d'étendage. Il demanda le Séminaire et les terrains de l'Hôpital. La Commission et le Conseil municipal acceptèrent mais le préfet exigea l'enquête réglementaire sur les avantages et les inconvénients de l'affaire. Ruphy fit désigner comme président de la Commission d'enquête son frère César, maire de Marlens, commune de l'arrondissement, qui nomma lui-même tous les autres membres, et tous approuvèrent le projet [23] (septembre 1804). Mais Duport se ravisa et préféra l'Hôpital au Séminaire ; une nouvelle commission présidée par Alexis Collomb, président du Conseil d'arrondissement et beau-père du maire, approuva unanimement la demande (17 août 1805). Les questions du préfet au sujet du sort des anciens occupants des terrains, artisans le long du Thiou et cultivateurs, restèrent sans réponse [24]. L'affaire était d'importance, le prix payé pour la location à bail de 29 ans, avantageux ; sans attendre les autorisations officielles l'usine se mit en marche dès février 1805 au Séminaire, puis se transporta à l'Hôpital en 1807, après le transfert des malades. Ainsi était assurée l'implantation durable à Annecy de 2 usines : filature et tissage du coton. C'était le but que Ruphy avait voulu atteindre, il avait hâté les choses en agissant à la limite de la légalité, mais sa réussite avait accru son prestige et celui de la ville.

Bien que membre de droit du Conseil d'administration du collège, il intervient peu dans sa gestion, mais il veut garder à la ville sa bibliothèque et l'enrichir. Avec son ami Tochon, qui les lui expédie, il choisit de nouveaux livres qu'on trouve à Paris [25].

---

par la mort de sa directrice Mme Mayor. Ruphy approuve cette location et demande au Préfet l'autorisation de convoquer le Conseil municipal dont l'acceptation est indispensable (19 mars 1806), le maire a été tenu au courant, mais pas le préfet. Le pensionnat a fonctionné très vite et a distribué 6 prix le 26 juillet.

23 A.M. 2 F 6/9. 14 vendémiaire an XIII - 6 octobre 1804. « Tous, dit le procès-verbal, n'ont vu que des avantages. » Les immeubles seront réparés, notamment la Maison de la Bourse d'Instruction (le Séminaire), les Hospices s'enrichiront de 1 700 F par an, et n'auront plus à payer les contributions sur les biens loués ; enfin Duport donnera du travail aux familles pauvres, et la mendicité disparaîtra. Le Président de ces Commissions doit être maire d'une commune voisine ou détenteur d'une fonction publique.

24 A.M. 1 D 4/7. Procès-verbal du Conseil municipal 15 vendémiaire an XIV. Rappel des conditions du bail, de l'avis de la 2e Commission d'Information, désignation de 3 commissaires qui le surlendemain font un rapport au Conseil municipal sans mentionner les demandes du préfet, et vote favorable.

25 A.M. 1 D 6/19. Tochon à Ruphy 4 messidor an XIII - 24 juin 1805. Tochon *« a choisi de bons et excellents ouvrages, ceux dont tu m'as envoyé la note sont aussi très bons, voilà un excellent renfort pour notre bibliothèque »*.

Il décide le transfert de la bibliothèque de la chapelle du Collège à l'Evêché qui appartient à la ville, et sur un ton sec, invite le Conseil d'administration du Collège, présidé par le sous-préfet, « à faire cesser tous les obstacles aux droits de la ville » (12 mai 1808) [26].

III. — RELATIONS DU MAIRE AVEC LE PREFET

La tutelle administrative qu'exerce sur la gestion municipale d'Annecy le préfet qui représente l'Etat, est réglementée de façon rigoureuse. Le maire ne peut proposer aucune mesure ayant des implications financières, même minimes, sans l'assentiment du Conseil municipal, et celui-ci ne peut se réunir qu'avec l'autorisation du préfet, qui la refuse si le motif indiqué par le maire ne lui convient pas. Le sous-préfet qui par voie hiérarchique transmet la demande doit aussi donner son avis. Dans le cas qui nous occupe quels ont été les rapports du préfet Poitevin-Maissemy et du maire Ruphy ?

Dans un rapport au Ministre de l'Intérieur de novembre 1804, le préfet qualifie le nouveau maire Ruphy de « négociant très estimable, très éclairé et très ami du gouvernement [27] ». S'il a signalé les lacunes de l'information dans la location de la Commission des Hospices à l'industriel Duport, le préfet n'a pas insisté, car la politique du gouvernement est d'encourager l'industrie. C'est à propos de la nouvelle adjudication de l'octroi de la ville en 1805 que le désaccord des deux hommes va se manifester. Etaient taxés [28] le vin, le bois, le fourrage et la viande sur pied et dépecée. Par une ancienne tradition, le vin consommé par le propriétaire de la vigne n'était pas taxé, mais la fraude était importante, le préfet avait décidé de faire cesser cet usage et de faire inventorier le vin en cave ; le Conseil municipal avait exprimé son mécontentement. Le maire avait choisi comme fermier de l'octroi un pro-

---

26 A.M. 1 D 4/7. Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12 mai 1808. Il entre en conflit avec le Conseil d'administration de l'Ecole secondaire qui « prétend disposer de la Bibliothèque de la Ville, cette bibliothèque appartient à la ville par dons depuis 1747 ». Elle doit être transférée au Nouvel Evêché donné à la ville en partie pour elle. Le Conseil municipal décrète ce transfert, le maire fera faire les travaux d'installation et donnera un règlement.

27 Cité par R. Avezou. La Savoie sous le Premier Empire, Mémoires et Documents de l'Académie du Faucigny, t. 3.

28 A.M. Procès-verbaux du Conseil municipal 26 prairial an XIII - 15 juin 1805.
Droits sur le vin cru dans le département .. .. 1,50 F l'hl
vin étranger au département .. .. .. 3,00 F l'hl
liqueurs .. .. 5,00 F l'hl
Sur la viande sur pied : bœuf 5 F, vache 3,50, porc 1,60, mouton 20 c, veau 60 c ; entrant dépecée 3 c par kilo.
Le Conseil municipal proteste contre la taxation du vin consommé par son propriétaire qui paye déjà l'impôt foncier sur la vigne. Ce serait « contraire aux anciens usages ».

priétaire, Arambourg, qui devait verser 15 000 F par an, le vin et la viande en représentant 12 000. Il fallait l'acceptation du préfet qui, malgré l'avis de Ruphy, la refusa, persuadé qu'une mise aux enchères rapporterait davantage. Ce fut un échec complet, personne ne vint enchérir [29]. Le préfet dut maintenir « provisoirement » Arambourg, consentir à ne pas taxer le vin rentré en cave avant le début du bail [30]. La solidarité des propriétaires avait obligé le préfet à reculer ; le maire l'avait prévenu, il connaissait ses concitoyens et partageait leurs réactions.

Un deuxième exemple montrera que Poitevin-Maissemy, malgré son expérience des affaires, ordonnait avec rigueur des mesures inutiles et préjudiciables à la ville. Le malheureux qui, chaque mois, ne pouvait acquitter son impôt, ou, cas plus fréquent, ne pouvait ni ne voulait donner l'adresse de son fils réfractaire à la conscription, devait loger, nourrir et payer 1 F par jour un garnisaire, et n'en avait pas les moyens. En ce cas c'était la ville qui devait se substituer à lui, et Ruphy trouvait cette mesure profondément injuste. « *Ma ville a toujours exécuté les lois,* écrit-il au sous-préfet (27 février 1806), *et ne doit pas être punie ; des réfractaires recherchés, 5 sur 7 n'habitent plus Annecy.* » A propos de la saisie chez les parents des réfractaires (21 mars 1806) la vente a donné chez l'un 2 F, un autre 0,50 F, un vieux chaudron ébréché, « il n'y avait rien à saisir ». « *La ville poursuit sans relâche les réfractaires,* écrit Ruphy, *les dénonce, les fait arrêter. La ville fait face à quantité de réparations, elle demande que les dispositions des arrêtés du préfet sur les contraintes ne lui soient pas applicables.* » Et de fait après cette date, il n'y a plus dans la correspondance du maire avec le sous-préfet une seule allusion aux contraintes.

Les propriétaires annéciens ont eu une mauvaise surprise lorsqu'ils ont appris au printemps de 1807 que le gouvernement préparait une révision de l'Impôt foncier basée sur les mercuriales des 15 dernières années. Dans sa session de mai 1807, le Conseil municipal trouve exagéré le tarif déterminé par la Direction départementale des contributions [31] ; l'impôt foncier dou-

---

29 A.M. Du maire au sous-préfet 18 vendémiaire an XIV - 6 octobre 1805. « *Personne ne s'est présenté pour l'octroi. Mis en régie il ne donnera pas ce qu'on en attend.* »

30 A.H.S. 10 L 9. Le sous-préfet au préfet 31 mars 1806. Le sous-préfet a réuni Arambourg, Ruphy et le Directeur des Droits réunis (qui touche 10 % des droits d'octroi). Ils ont signé une convention pour 3 ans, elle fut renouvelée à la fin de 1808 pour 3 ans avec quelques adjonctions et baisse des droits sur le vin local qui se vend mal.

31 A.M. 1 D 4/7. Procès-verbaux du Conseil municipal, séance du 14 mai 1807. Les maires doivent envoyer les mercuriales au plus tard le surlendemain de l'expiration de la décade, puis de la quinzaine écoulée. Le Conseil municipal doit reconnaître qu'elles sont « fantaisistes, indistinctes, le vin n'y figure pas (bon marché à Annecy)...

blerait et diminuerait la valeur des propriétés et « l'attachement à l'Etat des propriétaires ». Il demande au préfet de faire réviser les tarifs avant l'établissement des contributions, et de faire procéder à une expertise des prix pratiqués à Annecy, où les denrées alimentaires ont toujours été bon marché. Devant la difficulté d'augmenter l'impôt direct, la politique du gouvernement est d'augmenter l'impôt indirect : les Droits Réunis et la part de l'Etat sur les revenus de l'octroi.

IV. — LES RELATIONS DU MAIRE AVEC L'EGLISE

Ruphy s'emploie à modérer celles des dépenses du culte qui sont à la charge de la ville ; selon la loi l'Etat paye les curés (2 à Annecy) mais les vicaires (4) sont à la charge de la commune. La ville qui n'a pas de presbytère paye le loyer des appartements habités par les curés (Ruphy touche celui du curé de St-Maurice en tant que propriétaire).

L'église St-Maurice est propriété de la ville et sa fabrique, qui gère ses biens, envoie au maire des notes de frais (réparations-ornements) jugées exagérées ; elle a fait ces dépenses sans autorisation [32] ; Ruphy les refuse, exige le compte des dons reçus, condamne le gaspillage. « La ville donnera 1 200 F au fur et à mesure des rentrées, sans préjudice de ses besoins » et envoie sa déclaration au préfet (14 mai 1808).

C'est le maire qui transmet aux curés l'ordre du gouvernement de porter à la connaissance du peuple les bulletins de victoire de la Grande Armée. Chaque année les deux fêtes nationales débutent par une messe en musique ; c'est le maire qui avertit les curés, convoque les musiciens et les chanteurs pour la cérémonie. En une seule occasion, mais elle est importante, le maire a représenté, seul, les autorités civiles à une fête religieuse : l'administration nationale est restée en dehors de la cérémonie, grandiose,

---

De même les bois, foins, légumes et grains, toujours moins chers ici qu'ailleurs, comptés au delà de toute vraisemblance ». La période prise comme base de référence, 1790-1805, a, dit-il, connu la guerre les deux-tiers du temps ; les prix ont monté « par la cupidité des fournisseurs des armées et des monopoleurs qui ont abusé de la liberté du commerce ». Il se plaint aussi de la dépréciation des propriétés, du renchérisssement des objets de consommation, de la rareté du numéraire « les cultivateurs sont dans la gêne avec un revenu qui leur donnait de l'aisance en 1790 ». Le 30 mai 1807, Ruphy a fait transmettre au préfet le procès-verbal du Conseil municipal du 14 mai.

32 A.M. Procès-verbaux du Conseil municipal 1 D 4/7.
a) 30 pluviose an XIII - 19 février 1805. La fabrique de St-Maurice demande 5 480 L. 9 s. 6 d. pour réparations sans autre précision. Le Conseil passe à l'ordre du jour.
b) 13 août 1807. Elle demande 7 380 L. pour réparations et mobilier. Le Conseil municipal demande qu'elle apporte un état des travaux et un des collectes et dons reçus, elle a fait de grosses dépenses sans autorisation.
c) 14 mai 1808. La fabrique a fourni les pièces (123). Les recettes 8 340 L. auraient dû suffire. Les prix sont très exagérés « frais arbitraires et exhorbitants ». La ville n'a ni le pouvoir ni le devoir de payer. Pas de délibération du Conseil municipal.

du transfert des reliques de saint François de Sales à l'église St-Pierre et de sainte Jeanne de Chantal à l'église St-Maurice, les 28 et 29 mai 1806.

C'est Ruphy que la fabrique de St-Maurice a averti [33] dès le 10 juillet 1805 de la préparation de ce transfert. Le 21 avril 1806 [34] le sous-préfet envoie au préfet une circulaire des curés d'Annecy aux ecclésiastiques du diocèse fixant la date des cérémonies. Ruphy le 10 mai annonce cette date au sous-préfet et demande un renfort de gendarmes [35], et le 14 il écrit au commandant de la garde nationale et lui donne ses consignes pour le maintien de l'ordre [36]. Nous connaissons le rôle du maire pendant ces journées par le chanoine Mercier qui a utilisé le journal du curé de St-Maurice à l'époque, Bouvet. Aux yeux des autorités religieuses, la conduite du maire a été parfaite, et celle de la population venue en foule, exemplaire. La garde nationale, la police et la gendarmerie étaient là, dit Mercier, « pour honorer l'évêque » et admirer les belles cérémonies. « Le maire, dit-il, s'est comporté en tout et envers tous de la manière la plus louable [37]. »

En cette occasion, Ruphy a dû gagner l'estime, non seulement des dignitaires de l'Eglise venus de toute la Savoie, mais de la bonne société annécienne. Sa réputation en a été améliorée dans les milieux conservateurs.

---

33 A.M. Correspondance du maire.
a) 21 messidor an XIII - 10 juillet 1805. Le maire au sous-préfet. Il l'informe de la demande de la fabrique de St-Maurice : 30 ou 50 louis pour commencer les préparatifs nécessaires à la réception des reliques de la bienheureuse Mère de Chantal. Il demande l'autorisation de convoquer le Conseil municipal : aucun procès-verbal à cette date sur ce sujet, sans doute refusée.
b) 13 thermidor an XIII - 3 août 1805. Du maire au sous-préfet. Il l'informe que les curés lui ont annoncé la translation prochaine des reliques de St François de Sales à l'église St-Pierre et celles de Ste-Jeanne de Chantal à St-Maurice. Les curés demandent si nous voulons ou non recevoir l'évêque : lui fournir le logement et la table pendant son séjour. Ruphy demande à convoquer le Conseil municipal. Pas de réponse.

34 A.H.S. 10 L 9. Le sous-préfet au préfet 21 avril 1806. Lui envoie une circulaire adressée par les curés d'Annecy à leurs collègues du diocèse concernant la translation des reliques qui doit avoir lieu le 28 mai prochain. Le prie « de (lui) faire connaître la conduite qu'(il) doit tenir pour la chose et pour la cérémonie ». La réponse du préfet n'est pas au registre, c'est l'abstention, d'un côté et de l'autre.

35 A.M. 1 D 6/9. Le maire au sous-préfet 10 mai 1806. « *La cérémonie de la translation des reliques de St François de Sales et de Ste Jeanne-Françoise de Chantal est annoncée pour les 28 et 29 courant.* »

36 A.M. 1 D 6/9. 14 mai 1806. Le maire à Rollier, commandant de la garde nationale, pour le maintien de l'ordre dans les cérémonies. Mettre un corps de garde à l'entrée des principaux faubourgs, se concerter avec le commandant de la gendarmerie pour les patrouilles, mots d'ordre et ralliement, qu'il donne ses décisions au maire qui le secondera.

37 A.H.S. n° 640 Sav. *Le chanoine Jean Mercier*. Souvenirs historiques d'Annecy jusqu'à la Restauration. Chapitre 26.
P. 574. Le 26 au soir. « Monseigneur s'achemine pour aller dîner chez M. Ruphy, maire, où il a été traité splendidement. »
P. 584. « Quelques jeunes gens lui ayant demandé son agrément pour danser devant l'Hôtel de Ville à l'éclat de l'illumination, il lui suffit pour l'empêcher de répondre gracieusement qu'un tel amusement contrasterait trop avec la gravité et la sainteté de la cérémonie du jour. »

Deuxième partie

LES AFFAIRES MUNICIPALES DE 1804 A 1809

C'est à peu de chose près les mêmes hommes qui ont administré Annecy de 1804 à 1809. En 1808, le premier adjoint Jacquet a été nommé percepteur du canton de Talloires, le préfet a désigné « provisoirement » le conseiller municipal Saillet pour le remplacer, et a nommé 4 conseillers municipaux pour remplacer ceux qui étaient partis ou avaient démissionné [38]. Ruphy, bien que nommé membre du Corps législatif (sur proposition de l'Assemblée électorale de l'arrondissement) en décembre 1808, est resté maire d'Annecy jusqu'en décembre 1809 où il a pris ses nouvelles fonctions.

L'équipe que nous avons vue s'organiser autour du maire s'est mise immédiatement au travail et d'abord pour l'entretien de la ville négligé dans les derniers temps. Des terrassiers, des maçons qui avaient pris les adjudications de travaux des mois auparavant et ne les avait pas exécutés ont été menacés de poursuites, d'autres, responsables de destructions, ont été enjoints de les réparer [39].

I. — URBANISME

Tout est à reprendre en main. Les bâtiments publics tombent en ruine, la gendarmerie est étayée depuis longtemps, le mur est à refaire, la prison a aussi besoin de réparations urgentes.

La ville en septembre 1805 reçoit de l'Etat la propriété du cy-devant évêché ; divisé en appartements, il pourra être loué au profit d'Annecy. Mais il faut terminer sa construction d'abord, faire des réparations coûteuses, et les loyers sont peu élevés. Le Tribunal s'est installé dans l'Evêché et n'a jamais payé de loyer. A sa session de mai 1809, le Conseil municipal décide de lui faire payer 2 000 F pour le loyer des quatre dernières années, ce sera une rentrée importante dans ses caisses.

Enfin en 1809, pour la première fois depuis l'avènement de Bonaparte, l'armée crée un établissement à Annecy : ce sera un dépôt d'étalons pour les deux départements savoyards. C'est au

---

38 A.M. 1 K 1. 21 septembre 1808. Ont été nommés : Collomb Jean propriétaire, Coppier Jean-Claude (id.), Buttin François (id.), Garbillon Antoine (id.).

39 A.M. 23 thermidor an XII - 13 août 1804. Le maire écrit à un terrassier (Amoudruz) et à un maçon (Decoux) qui se sont engagés à aplanir et débarrasser la place St-Maurice et ne l'ont pas fait. Il les menace de contrainte. Le lendemain, il demande au préfet l'autorisation de poursuivre le maçon Chagnon qui doit réparer l'escalier qui mène à l'abreuvoir près du pont du faubourg du Mont-Blanc, le 2 pluviose - 21 janvier 1805 le commissaire de police demande l'envoi de garnisaires chez Chagnon pour l'obliger à faire ce travail, etc.

maire de les installer à l'ancien couvent des Dominicains, et il s'en occupe activement [40]. Il faut loger les étalons et leurs palefreniers ; ils viennent de Grenoble et Ruphy entretient une correspondance avec le chef du dépôt de cette ville pour tout régler. Dès l'arrivée des deux premiers, splendides [41], Ruphy prévient les maires des régions d'élevage [42], la monte est un succès, on reçoit deux autres étalons, leur nombre doit atteindre 15, Ruphy fait faire l'adjudication des travaux [43] : écuries et logements des palefreniers, elle a lieu le 13 décembre 1809 à l'Hôtel de Ville et est prise par Gaspard Salomon.

Le plan d'Annecy de 1810, fait par Dunant, indique à côté de l'église St-Maurice un petit bâtiment, la Grenette, qui a été achevée en 1808. Pour en faciliter l'accès le Conseil municipal en 1807 a décidé la construction d'un quai et l'ouverture d'une rue qui mène à St-Maurice, aux moindres frais. Ces travaux prévus dans le plan du Représentant en mission Albitte ne doivent donner lieu à aucune indemnité pour les démolitions nécessaires [44]. Le Thiou doit être couvert et Duport est invité à restituer à la ville des pièces de chêne semblables à celles qu'elle lui a prêtées lors de l'acquisition de la filature en 1804 [45]. Une rue neuve est une exception, l'urbanisme ne fait guère de progrès. On reconstruit des ponts qui s'écroulent « de caducité » [46], on demande aux propriétaires d'entretenir leurs façades quand les pierres tombent,

---

40 A.M. Correspondance du maire avec le chef du dépôt d'étalons de Grenoble. 3 avril 1809. « *Cela intéressera la majeure partie des propriétaires et assurera le renouvellement des juments poulinières* ».

41 A.M. Du même au même. 22 avril 1809. Les deux premiers étalons sont arrivés, le maire en désire d'autres et un palefrenier pour les soins.

42 A.M. Ruphy aux maires de Thônes, les Clefs, le Grand-Bornand et le Petit-Bornand. 16 juin 1809, il a reçu des étalons de toute beauté, qu'ils le fassent savoir à ceux qui ont de belles juments « le gouvernement couvre tous les frais et désire l'utilisation des étalons ».

43 A.M. Le maire à Dunant. 5 décembre 1809. Il lui demande de préparer un devis pour recevoir 15 étalons, loger les préposés et d'indiquer les délais.

44 A.M. Procès-verbal du Conseil municipal 15 mai 1807. « Utiliser l'arrêté d'Albitte, accepté par M. Fazy (fabrique d'indiennes) en l'an 3, de n'avoir droit à aucune indemnité pour l'ouverture d'une rue et d'un quai prévus dès l'an II. » Le successeur de Fazy devra démolir la partie de sa maison qui obstrue le passage.

45 A.M. Le maire à M. Duport. 8 juin 1807. « *Me trouvant dans la nécessité absolue de faire couvrir le canal de Thiou proche la Grenette afin de la rendre utile au public, je vous serais obligé si vous pouviez faire restituer à la ville semblables pièces de chêne qu'elle vous a prêtées en l'an 13 pour l'établissement de votre fabrique et que l'on est d'avis d'employer pour cet effet.* » Ruphy fait une erreur de date, c'est en l'an 12, le 29 germinal, que le fils Duport avait demandé du chêne séché entreposé à l'Hôtel de Ville, en s'engageant à restituer le semblable à la demande. A.M. 2 F 6/9, 29 germinal an XII.

46 A.M. Ruphy à Dunant. 15 thermidor an XII - 3 août 1804. Le jour même de l'inauguration du maire un pont de grande communication sur le Thiou s'est effondré ; en novembre 1808 la même chose arrive au pont des Boucheries. Les maisons qui tombent en ruine ne sont pas habitées (propriétaire émigré ou vivant à la campagne) Jusqu'au mur de la ville qui s'écroule devant le clos des Barnabites, il faut le démolir entre la Grenette et le pont du Pâquier, le passage est dangereux (2 juin 1808).

et de remettre en place les pavés sous leurs arcades quand on ne peut plus circuler. Sur le chapitre de l'hygiène le bilan est effrayant, les cours sont pleines de fumier et d'immondices, les rues et les places ont des ordures et des débris de toutes sortes qui s'entassent. Il a fallu une grande occasion comme le transfert des reliques pour que la ville les fasse enlever (mai 1806) [47].

Les canaux d'Annecy servent au transport, et aussi d'égoûts, on y jette des pierres et des déchets de toute sorte. En 1807, profitant d'un été très sec qui les avait asséchés, on en a fait un nettoyage général, non sans appréhension car on craignait une épidémie de « fièvre putride » comme celle qui en 1741 avait fait des ravages dans la population [48]. Aussi le maire a fait enlever très vite « les boues et immondices, fumier et autres de la ville » et a recommandé l'usage de désinfectants pendant le curage. Le travail était si considérable qu'il a eu l'autorisation de réquisitionner aussi des habitants des villages riverains voisins d'Annecy : Menthon, Veyrier, Sévrier et Annecy-le-Vieux.

Malgré les interdictions on tue les animaux de boucherie dans les rues ; le travail du cuir le long du Thiou empuantait l'atmosphère ; la circulation est difficile dans les rues étroites à cause des éventaires devant les boutiques, — on les interdit, — et des chariots laissés dehors la nuit dans des rues sans éclairage. La ville est sale et encombrée comme la plupart des vieilles cités.

Les canaux qui acheminent les eaux du lac vers le Fier débordent chaque printemps et pendant les saisons pluvieuses ; ils inondent les rues et la campagne, abîment les maisons et les cultures, il faut les approfondir par le nettoyage, mais l'opinion s'en prend aux pieux plantés dans le canal pour soutenir les roues qui font mouvoir les outils des artisans, nombreux sur ses bords, et bien plus encore aux barrages et digues qu'ils édifient, qui accumulent la vase et bouchent l'écoulement. Le Conseil municipal est pris dans un dilemme : il autorisait la pose d' « artifices », parce qu'il faut développer l'industrie, et ces artifices étaient responsables des inondations très préjudiciables à la population. En mai 1807 [49], après une inondation, la municipalité s'est attaquée

---

47 A.M. 1 D 4/7. Procès-verbal du Conseil municipal 12 mai 1806. Ruphy a passé un bail pour l'herbe du Champ de Mars à divers particuliers en échange de 11 journées de travail avec charretiers pour chaque tête de cheval, ils transporteront les déblais dont la ville est remplie et cela ne coûtera rien à ses finances. Le Conseil municipal a approuvé.

48 A.M. 1 D 4/7. Procès-varbal du Conseil municipal 15 mai 1806. « On allumera des feux avec du bois de genièvre... on invitera les gens à boire des boissons acidulées, à faire évaporer du vinaigre. »

49 A.M. 1 D 4/7. Session du Conseil municipal de 1807 - 11 mai, écoulement des eaux du lac. « Prévenir les inondations fréquentes des rues de la ville » le courant est cependant suffisant « le nivellement de l'an 3 a reconnu 7 pieds, 1 pouce de chute dans la traversée de la ville jusqu'au pont St Joseph ».

aux propriétaires des digues et barrages, dont tout le monde se plaint. Ils ont remplacé les digues de bois, faciles à démolir et à replacer par « des digues plus hautes, plus larges, et en pierre ». Elles devront être démolies, notamment celles de M. Duport qui sont le principal obstacle à l'écoulement des eaux [50]. La ville prie le préfet d'inviter M. Duport à enlever tous ces obstacles, mais la roue de 25 m de diamètre qui entraîne le millier de broches de sa filature n'a pas d'autre force motrice que la chute d'eau, et le Conseil municipal ajoute « à moins qu'il n'établisse des déversoirs... et s'engage à les ouvrir chaque fois qu'il en sera requis », seule solution acceptable.

II. — PROMENADES ET CHEMINS

Profitant du site admirable d'Annecy, la ville a aménagé pour la santé et l'agrément des habitants des promenades et des jardins près du lac. Dès la première année de ses fonctions Ruphy avait présenté son programme [51], mais le préfet avait rayé la plus grande partie des dépenses d'agrément, elles ont été faites peu à peu ; en 1809, l'entretien de 5 promenades figure au budget de la ville. De plus c'est l'époque où on a beaucoup travaillé à construire l'avenue d'Albigny. Ruphy y tient et trouve le moyen de dépenser peu pour un travail de cette importance. Le 15 mai 1807, le Conseil municipal adopte le projet : en raison des fréquentes inondations des terrains bordant le lac, il demande « la continuation [52] sur 225 mètres de l'avenue en droite ligne qui mène d'Annecy à Albigny. La chaussée, d'après le plan de Dunant, et les talus qui la bordent sera élevée au-dessus des plus hautes eaux du lac... la ville aura une belle promenade extra muros... elle remplacera la vieille route comme chemin vicinal ». Le 28 septembre le préfet donne son approbation. Ce travail nécessitait une grande quantité de matériaux, du gravier principalement, des pierres aussi ; on utilisa celles provenant du curage des canaux, et d'autres mêlées au machefer, déchets de la combustion du charbon

---

50 Même date. Le procès-verbal ajoute « sans autorisation que l'on sache ». En fait Thomas-Dominique Ruphy a remis à Duport lors de la vente du couvent de Ste-Claire la pièce authentique d'un arrêté de l'administration centrale du département du Mont-Blanc daté du 7 floréal an V - 27 avril 1797 l'autorisant à construire des artifices sur une dérivation du canal du Thiou. Une digue et un moulin avaient été établis ; lors de l'inondation de l'an X (1801-1802) la digue avait été démolie, puis remplacée. Thomas-Dominique Ruphy avait pensé établir une papeterie, peu avant de se décider à vendre à Duport.

51 A.M. Procès-verbal du Conseil municipal 20 pluviose an XIII - 9 février 1805. Etat des réparations indispensables : quai du Champ-de-Mars sur 300 m, arbres d'ombrages à planter, réparer la chaussée le long du lac dans la promenade des Marquisats, dessèchement du pré du Champ-de-Mars qui ne présente qu'un marais, 4 bancs de chêne, 2 au Champ de Mars, 2 aux Marquisats.

52 Au départ d'Annecy, on l'appelait l'avenue du Champ-de-Mars.

d'Entrevernes entreposés dans la cour de la verrerie Collomb en quantités énormes [53].

Les procès-verbaux de la session du Conseil municipal de mai 1806 [54] donnent à la date du 8 mai les réparations à faire à sept chemins qui relient Annecy aux localités voisines et sont à la charge de la population ; le document énumère les assujettis, les uns fournissant une voiture et son conducteur, les autres un manouvrier. Ils sont 314 en tout [55], tous propriétaires à Annecy, dont 109 fournissent des voitures ; ils seront prévenus trois jours à l'avance et pas pendant les travaux de la campagne. La taxe de remplacement est de 1,80 F pour un manouvrier et 4 F pour une voiture et son conducteur.

III. — LES FETES

Par ordre du gouvernement, les communes célèbrent à leurs frais les fêtes nationales ; il y en a deux annuelles qui commémorent le couronnement de l'Empereur (2 décembre) et son anniversaire de naissance (15 août). Comme la plupart des fêtes religieuses, elles sont célébrées le plus proche dimanche. Elles comportent une messe en musique [56] et des réjouissances le soir ; le maire doit envoyer au sous-préfet, pour le préfet, son programme à l'avance et lui faire un rapport aussitôt après ; il est difficile d'innover et la population reste souvent indifférente. Le seul rapport qui montre une joie spontanée est celui de la fête

---

53 Ac. flor. f° 1660. Dès le mois de juin 1806, Ruphy avait adressé une demande à la verrerie Collomb, dont il est un des propriétaires. Dans le terme de 3 mois, il fallait transporter « les grésillons et autres débris en gravier, pierres, briques et autres entreposés dans la cour de la verrerie » au bord du lac près des Salomons, pour les employer à prolonger la nouvelle avenue du Champ-de-Mars. Collomb fournira 4 ouvriers, les bateaux et 3 brouettes pour 20 louis pour le travail payés moitié par la ville, moitié par Collomb. On a donné « 24 F de plus à cause de la quantité énorme de débris ».

54 A.M. 1 D 4/7, 8 mai 1806.

Chemin des Marquisats	50 assujettis dont 25 avec voiture
Chemin d'Albigny	56 assujettis dont 12 avec voiture
Chemin d'Annecy-le-Vieux	69 assujettis dont 22 avec voiture
Chemin du sommet du fg Mt-Blanc à Cran	34 assujettis dont 12 avec voiture
Chemin qui tend du fg Convention à Vovray	46 assujettis dont 16 avec voiture
Chemin qui tend du fg Convention à Cran	37 assujettis dont 13 avec voiture
Chemin de Rumilly depuis la grande route de Chambéry jusqu'au pont Arnous	25 assujettis dont 6 avec voiture
Chemin de la pièce de terre de Jacques Velland au fg du Mt-Blanc	7 assujettis dont 3 avec voiture

55 Certains d'entre eux habitent les hameaux de la commune d'Annecy et travaillent dans leur secteur (6 pour le chemin des Marquisats, et 3 pour celui de Vovray).

56 Pour la musique et le chant à l'Eglise le maire demande pour chaque fête le concours de la Compagnie des Amateurs. De son côté la musique de la Garde nationale ouvre les défilés pour les cérémonies. Ruphy l'a réorganisée en 1808 et a nommé un chef de musique, Thomas Michaud, pour former des élèves ; la ville lui accorde un traitement de 200 F par an.

du 15 août 1807 [57], qui a célébré en même temps la paix signée à Tilsitt avec le tsar et le roi de Prusse. L'annonce en a été faite à 10 heures du matin le 15 par la municipalité accompagnée de la garde nationale précédée de la musique. A 2 heures, réunion à l'Eglise de toutes les autorités civiles et militaires et d'une foule de fidèles. « Après les cérémonies religieuses, la presque totalité des habitants d'Annecy s'est rendue aux promenades publiques du Pâquier où un ballon a été lancé. » Cette journée d'allégresse universelle a été terminée par une illumination générale et des danses sur la place de l'Hôtel-de-Ville toute la nuit. Le 16 un banquet de 100 couverts a été offert à l'Hôtel de Ville, des santés ont été portées avec enthousiasme au Grand Napoléon, à l'Impératrice, aux braves généraux, à notre invincible armée, la musique et les boettes les ont accompagnées, des couplets composés pour la fête ont été chantés par leurs auteurs. Après le festin, tirage des prix au Pâquier, distribués à 8 heures à la mairie. Illumination générale. Bal au cy-devant Palais Episcopal à 10 heures jusqu'à 7 heures du matin. « Dans aucune circonstance, ajoute le rapport du maire, n'a été manifesté autant d'enthousiasme. » Tous fêtaient la paix, il ne restait pas d'ennemis sur le continent, on pouvait espérer qu'elle durerait.

Dans la correspondance du maire la formation de délégations aux fêtes napoléoniennes hors d'Annecy tient une place importante, notamment pour la délégation qui ira assister au couronnement de l'Empereur à Notre-Dame le 2 décembre 1804. Les trois Annéciens choisis, anciens combattants, ont reçu de la Municipalité un sabre d'honneur [58].

Lorsque Napoléon en mai 1805 est passé à Chambéry, à la demande du préfet [59] le maire a fourni les noms de 35 jeunes gens de famille riche pour constituer la garde d'honneur [60]. Les costumes de cérémonie de l'époque étaient très coûteux, les demandes d'engagement (octobre 1806) dans les « gendarmes

---

57 A.M. Le maire au sous-préfet 20 août 1807. La fête a été annoncée le 14 et le 15 au matin par plusieurs coups de boettes et la sonnerie de toutes les cloches.

58 A.M. Correspondance du maire au sous-préfet, 7 vendémiaire an XIII - 29 septembre 1804. 9 s'étaient portés volontaires. La Municipalité a choisi MM. Rollier (commandant de la Garde nationale), Querlin (ex-caporal de la Garde Consulaire) et Dupenloup (ancien sergent-major du régiment genevois).

59 A.H.S. 10 L 30. Le sous-préfet au maire 14 pluviose an XIII - 4 février 1805. Napoléon doit bientôt passer à Chambéry, il faut lui former une garde d'honneur de l'élite de la jeunesse du département. Lemaignan demande à Ruphy de le seconder dans son choix.

60 A.M. Ruphy au sous-préfet même jour. Il envoie une liste de jeunes gens d'Annecy propres à remplir le but proposé par le préfet, ils sont 35.

d'honneur » qui formaient le cortège de Napoléon n'ont eu aucun succès [61].

IV. — VIE ECONOMIQUE

A cette époque l'argent est rare à Annecy, même les gros propriétaires ont peu de capitaux, Annecy compte sur le *commerce* pour en apporter. Les fêtes font venir des visiteurs, la plus profitable à ce point de vue a été celle du transfert des reliques où on a vendu en quantités énormes des objets de piété, des médailles surtout frappées par les orfèvres d'Annecy. Ce jour-là le curé Bouvet à St-Maurice a passé cinq heures à faire toucher la relique de sainte Jeanne de Chantal aux objets de piété présentés par une foule de fidèles [62].

Annecy n'est pas une ville de passage, mais elle a des marchés et des foires. Pour celles-ci, au nombre de quatre par an, le Conseil municipal, le 25 novembre 1805, a fixé les dates par rapport aux fêtes religieuses : les trois premiers jours de la Semaine Sainte, les trois jours avant l'Ascension, les trois jours avant la St-Félix (30 août), et les trois jours après la St-André-Apôtre (30 novembre). Ces foires étaient connues puisqu'en juillet 1806 un rédacteur d'un journal de Vevey, « le Messager boîteux », a écrit au maire pour en savoir les dates exactes et les publier. Dans sa réponse, Ruphy manifeste sa satisfaction [63].

Le gros inconvénient pour le commerce est qu'Annecy est mal desservi : il y a peu de routes, et elles sont en mauvais état. La plus importante, celle de Genève par le pont de la Caille, est d'un entretien difficile, le trafic postal y est quelquefois interrompu entre 1805 et 1806 [64] ; rétabli en septembre 1806, il s'effectue de nuit et Lemaignan le trouve dangereux.

La ville paye pour l'entretien des routes qui la desservent, et pour la construction d'une nouvelle voie commencée sous le Consulat appelée la route d'Ugine, qui doit gagner Conflans par la vallée de l'Arly, tracé difficile qui demandera du temps à exécuter. A Conflans, il rejoindra la route de Moûtiers qui conti-

---

61 A.H.S. 10 L 15. Le préfet au sous-préfet 21 octobre 1806. Ce corps fera partie des gendarmes d'ordonnance de l'Empereur à Mayence, sous le commandement de Kellermann. Le préfet voudrait « que le département tienne une place honorable dans le cortège de Sa Majesté ».

62 Chanoine Mercier, *Souvenirs historiques*, ouvrage cité chapitre 26.

63 5 juillet 1806. Ruphy au rédacteur du Messager boîteux : « *... Je vous témoigne ma plus vive reconnaissance de ce que vous voulez les insérer dans votre Messager et de l'avis que vous avez bien voulu m'en donner.* »

64 A.H.S. 10 L 30. Le sous-préfet au maire, 4 septembre 1806. « *Le Directeur des Postes a fait savoir au Préfet le rétablissement de la poste par la route Chambéry-Genève par Annecy, je vous prie d'en donner avis au Sr Salomon, titulaire du relais d'Annecy, afin qu'il se dispose à entrer le plus tôt possible en activité.* »

nuera par le col du Petit-Saint-Bernard jusqu'à Aoste : elle sera plus courte pour aller en Italie que la route de Première Catégorie par le col du Mont-Cenis qui, elle, ne passe pas à Annecy, mais à Chambéry.

Certains transports lourds se font par le lac : charbon d'Entrevernes, bois du Semnoz, vins, grains, légumes apportés au marché. La municipalité a prévu dès 1805 l'installation le long du quai de la place au Bois de grosses pierres entourées d'anneaux de fer pour amarrer les bateaux [65].

Les avantages naturels d'Annecy favorisaient *l'industrie*, mais les capitalistes étaient rares et peu désireux de se lancer dans des entreprises industrielles qui la plupart du temps tournaient mal. Les grands bâtiments des couvents, vendus comme biens nationaux, pouvaient convenir à des ateliers, et il fallait le faire savoir dans les régions actives de la France. C'est ainsi que le négociant-fabricant Duport, de Lyon, avait connu le désir de Thomas-Dominique Ruphy de vendre l'ancien couvent de Ste-Claire qu'il avait acquis en 1795. Duport l'acheta (27 germinal an XII - 16 avril 1804). Il l'aménagea en filature, occupant dès la fin de l'année environ 400 ouvriers, plus de 1 000 en 1810. Suivant la meilleure méthode il voulait utiliser sur place ses filés dans une usine de tissage, et c'est à ce moment que Ruphy, nouveau maire, était intervenu avec plein succès [66]. La Compagnie Duport a créé à Annecy la première grande entreprise, mais depuis la Révolution d'autres couvents avaient été transformés en fabriques [67] et la chance a voulu que l'Empereur, qui allait se faire couronner roi d'Italie à Milan, fasse halte à Chambéry les 16 et 17 avril 1805 - 26 et 27 germinal an XIII - et qu'à cette occasion y soit organisée une petite exposition des produits industriels du département du Mont-Blanc [68] qu'il visita. Annecy avait envoyé des cotons et basins piqués de la fabrique Duport, des cristaux des verreries d'Alex, des aigles en vitriol de la fabrique de sulfate de cuivre de M. Bayle, un déjeuner en terre de pipe de la fabrique de M. Burnod, des chapeaux de feutre de M. Chaumontel, des tiges de bottes de M. Balleydier [69]. Le préfet Poitevin-Maissemy dans

---

65 a) A.M. Procès-verbaux du Conseil municipal 20 pluviose an XIII - 9 février 1805. Etat des réparations indispensables... coût 200 F. - b) *Id.* Session de mai 1809. Annecy possède des bois dans la région de Doussard, elle veut en garder une partie pour le chauffage de la ville et mettre le reste aux enchères pour fournir des planches pour les industries d'Annecy et des villes voisines. Le transport se ferait par le lac.

66 Voir page 102.

67 Indiennerie par des Genevois, dans le premier couvent de la Visitation (Grande Visitation). - Faïencerie de Burnod, à la Petite Visitation (2e monastère). - Vitriol, au couvent des dames de Bonlieu. - Verrerie (bouteilles), au couvent des Annonciades.

68 R. Avezou, *La Savoie sous le Premier Empire*, ouvrage cité.

69 Cité par Avezou, *La Savoie...*, ouvrage cité.

un rapport de 1805 parle de « huit anciens couvents d'Annecy transformés en manufactures et en ateliers dont les établissements sont dus à la Révolution et qui ensemble occuperont deux mille personnes et plus avant peu ». La position d'Annecy à l'exposition est privilégiée, tous les objets exposés sauf deux venaient de cette ville. L'attention fut attirée sur Annecy, lorsque Napoléon donna audience au Conseil général et déplora le peu d'industrie du département, particulièrement à Chambéry, et cita avec éloge Annecy où « sept à huit fabriques s'étaient élevées en quelques années » [70]. La réputation d'Annecy, ville où on travaille, est établie, l'ancien préfet du département, Verneilh, annonce en 1806 qu'elle « rivalisera avec Genève par son industrie et son activité » [71]. Dans l'Annexe de 1807 de sa Statistique, il loue encore Annecy et son « estimable maire » [72] qui n'est plus un inconnu mais l'homme qui a développé l'activité industrielle de la ville qu'il administre. Et de fait, dès les premiers mois d'existence de la nouvelle municipalité, plusieurs demandes [73] d'établissement d'artifices sur le canal ont été faites et acceptées, malgré le mécontentement de quelques voisins, gênés par la fumée, ou le bruit, ou l'odeur, parce qu' « il faut favoriser l'industrie ». Hors ville il y avait d'autres ateliers sur le Thiou, tous ne demandaient pas l'autorisation, et régularisaient leur situation plus tard. L'usage était de donner 50 F à la ville en remerciement. Annecy est même devenu grâce à Duport un centre d'apprentissage pour le tissage et la broderie [74].

---

70 *Id.*

71 Verneilh, *Statistique du département du Mont-Blanc*, 1806, p. 473. Il reprend le chiffre de 2 000 ouvriers qui semble exagéré à cette date.

72 Verneilh, *Statistique...*, p. 554. Observations supplémentaires (renseignements recueillis pendant l'impression). Edition de 1807. « *La ville d'Annecy privée par la multitude de ses établissements industriels d'un grand nombre de bras qui s'occupaient autrefois au tricotage des bas, cherche à remplir ce vide en formant dans son sein des fabriques de bas de laine de coton et de bourre de soie ; son estimable maire M. Gruphy (sic) actuellement à Paris et de qui je tiens ces détails, doit y acheter à cet effet, des métiers, pour le maniement desquels on a fait venir des ouvriers de Sallanche. Ce nouvel établissement sera dirigé, sous la surveillance de la municipalité, par un particulier auquel on a fait, à titre d'encouragement, la concession gratuite d'un local pour un certain nombre d'années.* »

73 A.M. Procès-verbaux du Conseil municipal 2 fructidor an XII - 20 août 1804. Le Conseil municipal a reçu la demande de Sébastien Bachet, tanneur et conseiller municipal, de détournement d'une petite partie des eaux du Thiou pour mettre une roue qui fera marcher une petite foulerie, accordée le 18 août 1804. La demande de dame Tyrion d'établir un rouage soutenu par des pieux plantés dans le canal, accordée le 19 août, elle pourra placer une petite roue devant sa maison, supportée par 3 pieux, pour mouvoir un soufflet et une pierre à aiguiser. Et le 21 frimaire an XIII - 11 décembre 1804, le Conseil municipal a reçu la demande du conseiller municipal, Joseph Giguet, chamoiseur, de planter 3 pieux au fil de l'eau devant sa maison pour supporter l'arbre d'une roue de 2 m pour mouvoir un battoir d'écorce et une petite foulerie, acceptée le 29 frimaire - 20 décembre, tous s'engagent à enlever les artifices à la demande de la municipalité s'ils gênent l'écoulement des eaux.

74 Signalé par Barbier, *La Savoie industrielle*, t. I, p. 40.

La croissance industrielle de la France a été très rapide entre 1803 et 1806, la grande exposition industrielle à Paris en 1806 en a témoigné. A Annecy, Ruphy écrit aux fabricants de la ville (5 mars 1806) pour qu'ils participent à l'exposition décrétée le 15 février. Certains [75], parmi lesquels Duport, envoient directement leurs produits au préfet. La mairie a reçu 4 envois : instruments de précision (compas, limes), pièces d'indiennes, bouteilles, poteries. « *Les autres fabricants*, écrit Ruphy au préfet, *artistes et manufacturiers ont dit que les délais étaient trop courts pour fabriquer des objets dignes d'admiration publique.* » Ruphy écrit au Directeur de la verrerie d'Alex, qui a exposé à Chambéry l'année précédente, que « *pour l'exposition du 27 mai il ne fallait pas envoyer d'objet de luxe* » mais des verres ordinaires, quelques carafes et du verre à vitre [76]. Chaque objet envoyé doit porter son prix de vente.

Deux ans plus tard, en 1808, il y eut un concours pour récompenser les établissements industriels les plus utiles créés après le 18 brumaire. Annecy présenta Duport [77] qui eut un prix.

C'est cette année-là, en décembre 1808, que le Collège électoral de l'arrondissement proposa comme candidat au Corps législatif le maire d'Annecy. Cette désignation avait beaucoup d'importance pour Ruphy et le préfet fait, dans son rapport au ministre de 1809 [78], des commentaires à son sujet. Tout en reconnaissant que Ruphy est « dévoué aux intérêts de sa commune... probe et moral », il ajoute « *je l'ai cru longtemps plus franc qu'il ne paraît l'être* », il le trouve « *un peu intrigant et fort ambitieux* », il ajoute « *il vient d'être nommé membre du Corps législatif, il s'est donné beaucoup de mal pour être candidat* ».

Ruphy n'a pas l'intention de se désintéresser des affaires d'Annecy, il ne peut rester son maire, mais il veut choisir son successeur. Son beau-frère, Pierre Collomb, est conseiller municipal, il faut que le gouvernement le nomme maire, ainsi le Législateur sera au courant de tout et pourra intervenir par personne interposée. Le préfet n'est pas d'accord, il envoie au ministre un avis très défavorable « *on verrait généralement avec peine cette place perpétuée dans la même famille* » [79]. Le préfet propose

---

75 A.M. Ruphy au préfet 23 mars 1806. Les autres sont Burnod (faïence) et Baille (vitriol), Chaumontel a envoyé à Chambéry un chapeau de 12 F.

76 A.M. 1 D 6/3. Ruphy à Laffin, 25 mars 1806.

77 1 D 6/3, 31 octobre 1808. Le maire au sous-préfet. Ruphy transmet le certificat qui constate que l'établissement Duport a commencé en mai 1804.

78 Cité par Jean Nicolas, Le ralliement des notables au régime impérial, page 114, dans *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, janvier-mars 1972. A.H.S. Δ 2359.

79 Cité par Jean Nicolas, Annecy sous la Révolution, in Revue « Annesci », 1966, page 129.

Delatte, receveur des contributions. C'est le moment pour Ruphy de faire intervenir un vieil ami de la famille, l'illustre Berthollet, qui recommande Pierre Collomb [80]. C'est Collomb qui est nommé le 28 décembre 1809 [81].

Quant à François Ruphy, il a fait prendre à Annecy un bon départ et cela lui a valu une certaine notoriété. Ses affaires personnelles ont prospéré [82], et dans son nouveau poste il est bien placé pour satisfaire de nouvelles ambitions.

Madeleine MOLINIER

80 A.N. F 1 B III Mont-Blanc 5-7 octobre 1809. Après Ruphy « excellent maire, le choix est d'autant plus important qu'Annecy s'est portée à plusieurs branches d'industries très intéressantes. Le plus digne de confiance c'est Monsieur Pierre Collomb qui a constamment exercé les fonctions municipales depuis le commencement de la Révolution ». La lettre de Berthollet est adressée au duc d'Otrante (Fouché), ministre de police générale et ministre de l'intérieur (par intérim).

81 A.M. 1 K 1. « Nomination par décret impérial le 28 décembre 1809 du Sieur Pierre Collomb membre du conseil municipal, maire de la ville d'Annecy en remplacement du Sieur Ruphy, appelé au Corps Législatif. »

82 A.F. f° 1241. En 1806, il a hérité, conjointement avec son frère Joseph, de leur demi-frère César, important propriétaire. En 1809, il a acheté au marquis d'Yenne le célèbre château de Menthon.

BIBLIOGRAPHIE

Archives municipales d'Annecy

— Correspondance du Maire :
  — lettres envoyées : 1 D 6/3, 1804-1809 ;
  — lettres reçues : 1 D 6/19, du 1er ventôse an XII au 1er vendémiaire an XIV.

— Procès-verbaux du Conseil municipal 1 D 4/7, pour toute la période.

— Nomination des conseillers municipaux et des maires, 1 K 1 pour toute la période.

— Budget de la ville, an XII-1814, 1 L 1/4.

— Pièces relatives à la Manufacture de Duport, 2 F 6/9.

Archives de la Haute-Savoie

— Correspondance :
  — du préfet au sous-préfet 10 L 15 (an XIII et XIV), 16 (1806-1807) et 17 (1808-1809) ;
  — du sous-préfet au préfet 10 L 9 (1804-mai 1807) et 10 L 10 ;
  — du sous-préfet au maire 10 L 30 (1804-avril 1808) et 10 L 31.

Archives de l'Académie Florimontane

— Fonds Ruphy, f° 1241.

— Correspondance, f° 1661.

Imprimés

— R. Avezou, La Savoie sous le Premier Empire, *Mémoires de l'Académie du Faucigny*, t. III, 1941.

— Barbier, *La Savoie industrielle*, Chambéry, 1875, t. I.

— Foras, *Armorial de la noblesse de l'ancien duché de Savoie.*

— Chanoine Mercier, *Souvenirs historiques d'Annecy jusqu'à la Restauration*, Annecy, 1878. Bibliothèque des Archives départementales, n° 640.

— J. Nicolas, Annecy sous la Révolution (*Revue « Annesci »*, 1966). Dans la *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine* (janvier-mars 1972) : le ralliement des notables au régime impérial. Bibliothèque des A.H.S., Δ 2359.
  — *La Savoie au XVIII^e siècle*, 1977.

— Vermale et Blanchoz, *Procès-verbaux de l'Assemblée générale des Allobroges et de la Commission provisoire d'administration*, Paris, 1909. Bibliothèque des A.H.S., 1359 bis.

— Verneilh, *Statistique du département du Mont-Blanc*, Paris, édition de 1807, avec supplément. Bibl. de l'Académie Florimontane.

De quelques Emigrants Savoyards aux Etats-Unis

En l'année 1976, année du deuxième Centenaire de l'indépendance des U.S.A., on a non seulement évoqué le souvenir des Français qui ont tenu un rôle dans la guerre de Libération, mais également de nombre de ceux qui, depuis lors, ont travaillé aux Etats-Unis, ou ont eu des rapports avec eux. Mais je ne sache pas qu'il ait été question des Savoyards. Aussi, ai-je pensé opportun de rappeler la mémoire et les activités de quelques-uns de nos compatriotes.

C'est de Thônes qu'ils semblent être partis pour la Louisiane, les premiers d'entre eux à la suite de Nicolas Girod qui était né à Cluses le 24 août 1751, mais dont les seize frères et sœurs naîtront à Thônes où leur père, Sylvestre Girod, était devenu propriétaire de la maison forte de Regard, fermier général du baron d'Alex et bourgeois d'Annecy.

Vous connaissez l'histoire de ce Nicolas qui entraîna avec lui au Nouveau-Monde ses frères Claude-François et Jean-François, des neveux et de nombreux Thonains. L'historien de Thônes, le chanoine Pochat-Baron, en a compté 35. L'un d'eux, Joseph Avet, l'insigne bienfaiteur de cette ville, fut le créateur de son hospice ainsi que d'un semblable établissement à la Nouvelle-Orléans. De cette émigration provient l'appellation « Anglais de Thônes » donnée à ceux qui s'expatriaient.

Je rappellerai seulement qu'ayant créé, dit-on, ou tout au moins considérablement développé la culture et l'industrie du coton en Louisiane, la compétence et le dévouement de Nicolas Girod le firent nommer en 1818 maire de la Nouvelle-Orléans. Et c'est ainsi qu'il jouera un rôle important dans la guerre de Sécession, ce qui lui vaudra de la part du Général Jackson la fameuse et mémorable lettre conservée aux Archives de la Haute-Savoie, lettre que nous avons reproduite en partie dans les Mémoires de l'Académie du Faucigny en 1942 (tome III).

Ce que l'on sait moins, c'est que Nicolas Girod, indigné du sort dont était victime Napoléon à Sainte-Hélène, avait résolu d'aller le délivrer. Dominique Yon, lieutenant de Lafitte prendrait le commandement d'une troupe d'élite, et pendant que l'expédition se prépare, Nicolas Girod fait construire à la Nouvelle-Orléans une maison destinée à l'Empereur, modeste mais fidèle reproduction de la maison natale d'Ajaccio. En mai 1821, tout est prêt, on va appareiller et tromper la surveillance des frégates anglaises. Trop tard, hélas ! Napoléon a cessé de souffrir. De ce rêve, bien téméraire, demeure la maison dite « Napoléon house » devenue lieu de pèlerinage [1].

Au nombre des Thônains attirés en Louisiane par Nicolas Girod, on peut citer en plus des trois frères Avet, Lucien et François André, Jean-François Buffet, professeur, deux de ses neveux, François-Gervais Girod parti en 1815, décédé à Paris en 1871 et Joseph-Marie Girod arrivé à la Nouvelle-Orléans en 1816 et qui y décédera en 1879 après avoir été porté aussi, dit-on, à la première magistrature de cette ville. Président de la Société Française de bienfaisance, ce dernier fut fait chevalier de la Légion d'honneur en 1869. La descendance de Joseph-Marie Girod est représentée par la famille Dumaistre.

A citer encore quatre Périllat du Grand-Bornand, les Annéciens Joseph Dalloz, Louis Déchosal, Guillet, Henri Masson, Jean Terrier, puis Chapelier et Jean Barbier, de Frangy, Gurlie et Guillot de Samoëns, Domenge d'Aix-les-Bains. Un Thônain encore, le Docteur Maurice André, médecin-pharmacien en 1848 à Sainte-Geneviève dans le Missouri.

Les frères François-Marie et Joseph Périllat s'embarquèrent pour la Louisiane à la fin du XVIII[e] siècle. Le premier mourut à la Nouvelle-Orléans en 1829. De ses cinq enfants, Victor-Fernand-Arsène devint ingénieur en chef de la Louisiane et général du Génie. Décédé en 1920, il avait fait de nombreux dons pour la cause française pendant la grande guerre, son frère Joseph aurait laissé une nombreuse descendance (d'après F. Miquet).

Une sœur de Nicolas Girod, Péronne-Bernardine, mariée à Jean-Pierre-Hector Pargoud, tanneur à Albertville, fondatrice de l'Hospice Saint-Jean de cette ville, eut un fils Hippolyte qui rejoint ses oncles d'Amérique, puis fonda à Albertville un autre hospice et laissa un fils, le général François Pargoud qui commanda une brigade dans l'armée du Général Lee pendant la guerre de Sécession. Il résidait à Montroi-sur-Ouachita en Louisiane.

Jean-Claude Hudry, de Fessy-en-Chablais, fut un des rares émigrants savoyards victimes de la malchance.

---

1 Voir « Brumaire » du 1[er] février 1938.

En 1845, était parti de Rumilly pour l'Amérique Louis-Michel Calloud, né en 1817, propre neveu de Fabien Calloud, le pharmacien-chimiste renommé d'Annecy. A New York, il fonda les premières usines de filature et de tissage de la soie. Dans l'Ohio, à Moritana, où il s'installa en 1866 à Sainte-Catherine, et où il décédera en 1908, âgé de plus de 91 ans, il fut chargé des usines de laine Elliot tout en s'adonnant à l'agriculture et à l'élevage dans le Missouri.

La descendance de Louis-Michel Calloud est représentée par la famille Gates-Hoffman qui compte 35 membres et continue ses industries. L'un de ses petits-fils, aviateur, vint combattre en France, à la dernière guerre, sur le front d'Atlantique.

Aux U.S.A. n'aurait pas disparu complètement l'affirmation que jadis les familles nombreuses de Savoie auraient été tenues d'envoyer l'un des leurs en Amérique, affirmation erronnée bien sûr, mais cette liste d'émigrants qui pourrait certainement être allongée, prouve combien nos compatriotes, après La Fayette, furent conquis par le sortilège de l'Amérique et de la Liberté.

Enfin, si la plupart des grands Américains d'aujourd'hui ont su se servir de leurs colossales richesses pour se hisser aux plus hautes situations et fonctions, de multiples Savoyards émigrants, eux, ont employé une bonne part des fortunes acquises par leur intelligence et leur travail, à créer ou à soutenir d'importantes œuvres de bienfaisance dans leur pays d'accueil. Ils n'oublièrent pas pour autant la Savoie. Les libéralités immenses des Avet et Girod, des Pargoud et Périllat en demeurent une preuve. N'a-t-on pas raison d'en être fiers ?

Louis PFISTER.

La vie quotidienne avant guerre dans un pensionnat savoyard

La Sainte-Famille, dirigée par les Filles de la Croix, dont la maison-mère est à Chavanod, a été fondée en juin 1923 à Challonges, près de Seyssel, par Mère Louise Moynat et M. Pernoud, originaire de Challonges et curé de Bossey. Ce fut d'abord une simple école ménagère et primaire de quelques élèves, mais à l'époque où j'y entrai, peu avant la dernière guerre, le petit bâtiment construit en face de l'église de Challonges s'était adjoint quantité d'annexes et abritait non seulement l'école ménagère mais aussi des cours commerciaux et des cours d'enseignement général jusqu'au brevet supérieur. En 1941, le pensionnat déménagea à La Roche-sur-Foron où les traditions de Challonges se poursuivirent longtemps.

Depuis la séparation de l'Eglise et de l'Etat, les religieux enseignants n'avaient pas le droit de porter le costume de leur Congrégation : aussi appelions-nous « Mademoiselle » nos maîtresses que l'on pouvait malgré tout reconnaître comme religieuses car elles étaient vêtues strictement de noir, coiffées d'un chignon et portant à la main gauche leur bague d'argent marquée d'une croix.

La vie au pensionnat était rythmée par le son de la grosse cloche maniée par Mlle Marthe, une des sœurs cuisinières : lever, repas, classe, prières, coucher. A six heures et demie du matin, ce branle pas du tout argentin à nos oreilles parvient jusqu'aux étages supérieurs de la maison où sont groupés les dortoirs. Dortoirs où les élèves sont encore plongées dans le sommeil. A la porte du Sacré-Cœur, mon dortoir, apparaît presque simultanément la silhouette nerveuse de Mlle Berthe, l'œil vif derrière ses lunettes à montures métalliques : « Vive Jésus ! » Aux premiers mots de la prière salésienne répond une onomatopée languissante : « Vive Jésus dans nos cœurs ! » Mademoiselle Berthe va aux fenêtres et ouvre tout grands les volets, revient dans l'allée centrale qu'elle arpente en continuant la prière du matin : « Bonjour mon bon ange. C'est à vous que je me recommande. Vous m'avez si bien gardée

pendant cette nuit, gardez-moi bien pendant ce jour ; sans danger, sans malheur, sans jamais oh ! mon Dieu vous offenser... » Allons, allons, dépêchons... Qu'avez-vous une telle ? mal à la gorge ? Bon, je vous envoie Mlle Geneviève (l'infirmière)... » Tout le monde file aux lavabos où nous suit Mlle Berthe qui veille à ce que les oreilles et le cou soient bien savonnés malgré l'eau froide qui coule parcimonieusement dans les bacs de zinc souvent bouchés par les cheveux et le savon. Mlle Berthe veille aussi à la coiffure : seuls sont autorisés cheveux courts et tresses et ce n'est que quelques années plus tard que seront autorisés les bigoudis (la marque West electric « made in England » sera la plus prisée). La tenue est surveillée, elle aussi. Pas de pyjama comme vêtement de nuit mais la chemise de nuit longue en finette, percale ou madapolam sous laquelle on doit s'habiller ou se déshabiller modestement jusqu'au jupon. Manches longues et bas sont obligatoires après la Communion solennelle, bas de coton, fil et rayonne en été, bas de laine l'hiver. A mon entrée au pensionnat les bas couleur chair sont interdits. Un grand silence est de rigueur pendant le lever et la toilette.

Puis nous découvrons notre lit, coiffons notre béret, enfilons notre jaquette, prenons notre livre de messe. Nous descendons alors les nombreux escaliers de cette maison biscornue, traversant les couloirs et le réfectoire des petites, glissant silencieusement dans nos pantoufles sur les parquets cirés, sans traîner les pieds, car nous dit-on, « traîner les pieds est la preuve d'un cerveau ramolli ». Nous choisissons notre place à la chapelle au début de l'année suivant un code établi et nous devons la garder jusqu'au mois de juillet ; en principe, la droite est réservée à la chorale dirigée par Mlle Anna qui tient aussi l'harmonium. Le milieu-fond est réservé à la directrice et aux Sœurs — et aux toutes petites le dimanche — avec les moyennes devant sous la surveillance de Mlle Irène qui est aussi sacristine. La gauche est occupée par le reste du troupeau, le fond en principe par les « grandes » avec Mlle Pia, religieuse suisse alémanique et professeur d'allemand. Il arrive que celle-ci, au cours de la messe, se penche vers une de ses voisines pour lui dire d'aller avertir Mlle Irène que son chapeau est de travers. Celle-ci, sur laquelle tous les regards sont braqués, remet l'objet en place d'un coup de pouce expert, à notre grande joie. Presque chaque matin, au cours de la messe, une élève s'évanouit à la chapelle et on doit la transporter à l'extérieur. Une innovation, heureusement passagère en 1939, pour nous donner de l'appétit, consistera à nous faire lever une demi-heure plus tôt pour aller courir dans la prairie derrière la maison avant la messe. Résultat : encore plus d'évanouissements dus la plupart du temps à l'inanition. Les évanouies et celles qui ont été dispensées de la messe

par la directrice ou l'infirmière nous retrouveront au réfectoire au moment du déjeuner, où, comme les autres, elles boiront leur cacao avec quelques tranches de pain sec. Le dimanche nous avons droit à du café au lait, avec un petit carré de beurre les jours de fête (Ste-Catherine, Ste-Famille, Pentecôte, Ascension, Toussaint). Les mercredis et vendredis de Carême nous avons de la « soupe blanche » à la semoule. A 7 heures trente, lever de table. Retour en rang et en silence au dortoir pour faire les lits, puis étude ou distribution des différents « emplois » : lavabos, réfectoires, dortoirs, etc., car toutes les élèves, quelle que soit leur section, doivent participer à l'entretien de la maison : cela fait partie du système éducatif. A 8 heures et demie, la classe, précédée d'une prière, commence. Chaque cours dure trois quarts d'heure. A dix heures, récréation. A midi l'Angélus est récité en classe ou en étude. Puis certaines élèves plus anémiques que les autres sont invitées à descendre dans un cagibi situé sous la cuisine où Mlle la Directrice leur administre une bonne cuillerée d'huile de foie de morue suivie d'une bouchée de pain frais.

A la Sainte-Famille de Challonges, il y avait deux réfectoires, voire trois si l'on compte un couloir avec des tables rondes de dépannage : le petit réfectoire où Mlle Bange, la directrice, Mlle Marie-Thérèse et Mlle Francise, la portière, distribuaient les portions que les cuisinières passaient par un guichet. A une petite table, quelques élèves plus surveillées, les sœurs Barbier, Havard de la Montagne qui suivaient des régimes. Dans le grand réfectoire trônait Mlle Anna, personnage important et fort craint dont l'œil nous épiait en permanence derrière ses verres ronds et ne nous ratait pas. Il faut savoir que lorsqu'elle commençait sa phrase par : « Il y en a qui... » suivie d'une collection de méfaits allant du ricanement à la chapelle au bout de gras laissé dans une assiette, chacune se sentait concernée et que des centaines d'entre nous en sont restées traumatisées !...

Personnellement j'admirais beaucoup une de mes camarades plus âgée qui « résistait », de toute son énergie, par des moyens très efficaces car ils déroutaient Mlle Anna qui ne savait quel parti prendre. Par exemple elle scandalisa pendant un certain temps le grand réfectoire en restant ostensiblement au lit pendant la messe du matin, malgré les objurgations de la surveillante de dortoir, faisant son entrée au réfectoire alors que nous essuyions déjà les premières escarmouches de la journée, changeant chaque matin la disposition et la couleur du ruban qui retenait ses cheveux noirs. A midi et le soir la marmite de soupe arrivait, suivie ensuite par exemple le 11 janvier 1939 de biftecks de foie, purée et une dizaine de cacahuètes ; le lundi 29 janvier de biftecks « russes », pommes de terre frites et 4 biscuits ; le samedi 3 février de pommes de

terre en sauce et boudin aux pommes ; le mercredi 7 février (premier jour du Carême) de poisson, riz à la tomate et une pomme. Pendant le déroulement du repas, Mlle Anna circulait entre les tables, donnant par-ci une tape dans un dos rond, faisant honte par-là pour une tache sur un tablier ou sur des doigts, émettant un sifflement particulier pour faire taire les bavardes. Son approche figeait immédiatement les expressions. Certaines prenaient un air dégagé pour cacher leur frousse ; d'autres, hypocrites, une expression soumise. Le silence était de rigueur pendant le repas durant lequel les grandes élèves douées d'une bonne voix faisaient la lecture chacune leur tour. Au cours de mes sept années de pension j'ai ainsi entendu au moins deux ou trois fois *la Vie du Père Damien, apôtre des lépreux,* lecture tellement réaliste qu'à certaines descriptions de plaies purulentes nous avions l'appétit coupé — *la Vie de Mère Marie-Thérèse Noblet, apôtre de la Papouasie,* pauvre malheureuse attaquée par le démon sur le bateau qui l'emmenait au loin — *la Vie de Geneviève-Aimée de Goutel,* infirmière modèle — celle de *Louise de Bettignies,* héroïne de la guerre de 1914... et enfin les deux best-sellers attendus avec impatience par tout le monde, *Si vis* et *Judicaël...*

Vers une heure moins le quart le repas s'achevait ; les « emplois » reprenaient pour certaines élèves ; les autres allaient en récréation jusqu'à une heure et demie. Le règlement interdit les promenades à deux car « le diable est au milieu ». Il faut constamment se mêler au troupeau. Marelle, cache-cache, ballon ou corde à sauter occupent les plus jeunes. Les grandes jouent le plus souvent au « ballon prisonnier », jeu qui fut à la mode jusqu'à la guerre. En 1938, M. l'Aumônier qui a reçu une éducation bourgeoise lance la mode du tennis : une élève choisie lui donne la réplique, cependant que les autres se contentent de regarder la scène admirativement. Pendant la récréation du lundi matin nous cirions nos chaussures dans un local où nous avions notre casier numéroté. Treize heures trente : la cloche sonne ; chacune rentre en classe, sauf le jeudi et le dimanche où on va en promenade.

Avant le départ Mlle Anna fait la revue de détail : gare aux boutons qui manquent, aux souliers crottés, aux bas troués, aux lacets absents, aux manteaux poussiéreux. En même temps qu'elle déambule devant nous, elle nous prodigue les ultimes conseils : rester en rang jusqu'à la sortie du village - ne pas se faire remarquer par un verbe haut ou des gestes désordonnés - ne pas traîner - ne pas prendre pommes ou raisins dans les champs et vignes - sinon la mauvaise note nous attend. Plus tard, quand nous serons à La Roche, on nous recommandera de baisser ou détourner les yeux quand nous rencontrerons en promenade l'Ecole d'Industrie laitière ou le collège Ste-Marie où pourtant nombre d'entre nous

avaient leurs frères. A Challonges, les promenades sont assez variées : tantôt l'on se dirige sur les routes de Bassy ou d'Usinens, de Pyrimont ou de Bellegarde. L'hiver, nous cueillons dans les haies des « bellosses » ou prunelles gelées que nous mangeons en étude au retour, l'intérieur des joues raidi par leur âpreté. Au printemps Mlle Hélène nous fait secouer les arbres au-dessus de son parapluie ouvert pour recueillir les hannetons que la sœur jardinière brûlera ensuite au retour. Une fois nous sommes allées cueillir du muguet dans les bois de la Semine mais cela ne se renouvela pas car il avait fallu attendre des filles égarées dans les bois. En effet il y a toujours des traînardes qu'il faut remorquer afin de rentrer à temps pour le goûter. Un seul jour dans l'année le goûter n'est pas pris au pensionnat : c'est le lundi de Pentecôte. Après une matinée semblable à celle du dimanche, la Grand'Messe en moins, élèves et maîtresses partent pour une grande promenade soit à Seyssel, Chanay ou Bovinens dans la Semine, emportant le goûter. Je me souviens du lundi de Pentecôte 1939 et des sœurs qui nous passaient d'un bout à l'autre du pont de Pyrimont à cause du vent furieux qui nous plaquait contre les rembardes et emporta nombre de bérets dans le Rhône. Pour sortir, le dimanche, l'uniforme était obligatoire. Jupe, marinière ou veste bleu marine. Bas gris. L'été un corsage à manches longues remplaçait la veste ou le manteau, tantôt crème à pois bleus ou bleu ciel ou blanc. Le chapeau changeait au printemps et à l'automne. M. Hyver venait alors d'Annemasse et nous défilions par classes pour qu'il prenne nos mesures, la plupart du temps un jeudi matin. Nous avions un chapeau de « taupé » bleu marine en hiver et en paille d'Italie blanche en été. Entre la messe du dimanche et la promenade et au retour de cette dernière nous passions un tablier d'uniforme par-dessus notre robe. Chaque élève devait le repasser elle-même à son retour de la lessive et cette opération s'exécutait pendant l'étude du samedi soir. Pendant l'étude du jeudi soir on nous appelait — toujours par classes — pour la cérémonie des « bains de pieds » qui s'effectuait dans la salle de douches au sous-sol.

Chaque mois, au lieu du bain de pieds, on nous appelait pour la douche. Inutile de dire qu'il ne fallait pas se montrer toute nue en public mais se déshabiller en vitesse dans sa cabine, le rideau bien tiré et que l'on avait intérêt à ne pas traîner si l'on voulait être lavée comme il faut, même alternativement gelée ou échaudée par les soins de Mlle Marie-Josèphe qui maniait les robinets avec maestria et autorité malgré les cris. Il était interdit également de se mouiller les cheveux. Autre cérémonie du jeudi matin : le passage au peigne fin qui nous arrachait la peau du crâne.

Pour le goûter nous avions droit à autant de morceaux de pain que nous voulions, présentés dans de grandes corbeilles. Nous

apportions de chez nous au début du trimestre confitures, beurre ou miel qui nous étaient distribués par une surveillante. Le jeudi et le dimanche au retour de la promenade, nous avions une barre de chocolat au lieu du goûter de la maison, et une timbale de « framboisine » chaude en hiver ou d' « Antésite » en été. Nos couverts (fourchettes, cuillères, couteaux, timbale) étaient rangés dans les tiroirs des tables, enveloppés de nos serviettes, elles-mêmes placées dans des poches marquées à notre numéro. Après chaque repas une élève « de service » passait avec une cuvette d'eau chaude où nous les lavions. Dès notre entrée en pension on nous fournissait une petite assiette émaillée pour le dessert et le goûter marquée également à notre numéro. Le goûter se déroulait assez gaiement car il me semble que Mlle Anna ne le surveillait pas et nous pouvions bavarder tout à notre aise. Puis la cloche sonne pour le chapelet récité à la chapelle où nous nous rendons en rang et en silence. Suit généralement une courte prière selon le moment de l'année : en octobre nous prions les Saints Anges. En novembre nous prions pour les morts. Puis nous préparons Noël. En février-mars c'est à la fois le Carême et le mois de saint Joseph. En mai, le mois de Marie. En juin, le mois du Sacré-Cœur. Puis les élèves réintègrent leurs classes pour l'étude jusque vers 6 heures. La cloche sonne alors et tout le pensionnat gagne la classe du certificat d'études où Mlle la Directrice vient chaque jour faire la lecture spirituelle. Une fois par semaine la lecture est remplacée par une leçon de politesse et une fois par mois par la lecture des notes (mauvaises, bien sûr) et du tableau d'honneur. A ma grande honte, j'avoue ne pas me rappeler une seule de ces lectures. Il m'en est resté par contre pas mal de notions d'organisation, d'économie, de tenue, quelques miettes de politesse et beaucoup de scrupules au point de vue religieux et social et aussi des souvenirs de fous-rires innocents... La veille des vacances de Noël, Pâques ou juillet, nous avions droit aux recommandations pour le voyage et sur la conduite à tenir. Après la lecture nous nous mettions à genoux pour la prière du soir puis nous nous rendions, bras croisés dans le dos et toujours en silence, dans nos réfectoires respectifs.

Après le souper où nous avions la permission de parler à mi-voix après le potage, nous retournions dans la classe où s'était déroulée la lecture et nous pouvions jouer tranquillement ou nous occuper à des travaux manuels. L'été nous allions dans la cour et nous nous extasiions devant le magnifique panorama qui se déroulait devant nos yeux jusqu'au lac du Bourget. Souvent, les soirs d'été, le ciel était tout rouge ; bien que très jeune, j'étais calée en géographie et me rappelant les récits de mon père qui m'avait raconté ses exploits en Syrie en 1919, je disais à mes camarades : « Regardez ! c'est un ciel d'Orient ! » et je n'exagère pas en disant que

je n'aurais pas été surprise de voir surgir sur la crête du Grand Colombier, en ombres chinoises, des caravanes asiatiques ! Le jeudi soir nous devions débarrasser la salle d'études de ses bancs et tables pour le lendemain vendredi, jour de la gymnastique. Exercice exécuté en tenue adéquate, c'est-à-dire tunique bleu roi froncée à la taille sur une culotte de jersey noir serrée au-dessous des genoux, avec nos bas bien sûr. Quel supplice ce fut plus tard d'aller passer le brevet sportif à Annecy dans cet accoutrement ! Dès le début de la guerre, au moment de la récréation du soir, Mlle la Directrice prit l'habitude de réunir dans le couloir du premier étage, autour d'un poste de radio, les plus grandes élèves afin d'écouter le « communiqué ». Chacune devait avoir les mains occupées, raccommodage, couture ou tricot. C'est d'ailleurs avec la confection de chaussettes, écharpes, passe-montagnes, gants pour les soldats que commença la mode du tricot au pensionnat. Mode qui prit un essor extraordinaire pendant l'Occupation quand la Sainte-Famille se transporta à La Roche.

A huit heures et demie la cloche sonnait. La directrice nous faisait réciter une prière avec intention tirée du *Livre de piété de la Jeune Fille*. Puis Mlle Anna entonnait le chant « Bonsoir, ma bonne Mère » et chacune regagnait en silence son dortoir où la surveillante du matin la reprenait en charge et nous faisait réciter nos prières, pendants de celles du matin. En 1938, une grave épidémie de diphtérie s'abattit sur le pensionnat dont les trois quarts des effectifs furent touchés. Dès cette époque, chaque soir, la surveillante apportait au lavabo un broc d'eau bouillante additionnée de liqueur de la Barraque avec laquelle nous nous gargarisions. Les dortoirs portaient des noms ainsi que certaines classes. Mon dortoir s'appelait « le Sacré-Sœur » et était un des plus anciens de la maison car situé dans le bâtiment originel. Celui d'à côté s'appelait « Saint-Joseph », saint fort vénéré à la Sainte-Famille. Le dortoir des petites où couchait la directrice qui s'en occupait particulièrement, se nommait naturellement « les Saints-Anges ». Il y avait Sainte-Thérèse, Sainte-Bernadette, Saint-François, etc. Les dortoirs étaient meublés de lits de fer avec sommier « cadre de marine » toujours creux, recouverts des jetés de coton blanc réglementaires. Au centre du dortoir, un rideau blanc isolait Mlle Marie-Thérèse qui nous surveillait la nuit. Dès l'extinction des feux, avec la dernière prière, une veilleuse éclairait pauvrement et tristement la grande salle.

Près de chaque lit, une chaise tenait lieu de table de nuit et de vestiaire pour les vêtements de jour. Le linge était rangé dans des casiers numérotés placés dans la salle des lavabos. On ne pouvait se changer quand on le voulait mais on devait attendre chaque dimanche matin pour le faire et aller en groupe porter son

linge sale « aux malles », c'est-à-dire le local où étaient rangées les malles. Dans certaines circonstances bien précises il fallait la permission de Mlle la Directrice pour aller se changer ou chercher un mouchoir, car il était interdit de remonter au dortoir pendant la journée et la surveillance était très stricte. Le samedi soir, après le chapelet, nous allions chercher notre uniforme au vestiaire pour le lendemain, puis, pendant l'étude, et avec notre classe, repasser notre blouse d'uniforme à la salle de repassage avec des fers qui chauffaient sur un petit poêle rond alimenté au charbon.

Le dimanche était assez gai à la Sainte-Famille, sauf le soir après les vêpres et le goûter, quand nous réintégrions nos classes chichement éclairées et peu chauffées. D'abord le lever était sonné une demi-heure plus tard ; la première messe était donc à 7 heures et demie et après le déjeuner et la réfection des lits nous retournions à la Grand'Messe toujours chantée en grégorien selon le propre du temps. Les offices étaient suivis par les grandes sur le *Missel quotidien et vespéral* de Dom Lefebvre et les élèves répondaient en latin au prêtre. Après la Grand'Messe nous chantions des cantiques. Le « venez divin Messie » éclatait joyeusement pendant l'Avent. Les fêtes de saint François de Sales, saint Joseph, sainte Jeanne d'Arc comportaient aussi des cantiques particuliers. Pendant la communion c'était généralement « Le voici l'Agneau si doux ». Une seule fois pendant l'année les chants de la Grand' Messe étaient différents : c'était pour la fête de la Communion solennelle. La chorale s'exerçait depuis Pâques pour cette cérémonie qui avait généralement lieu en juin ou le jour de l'Ascension. Je me souviens à cette occasion avoir entendu un cantique assez curieux pendant la communion « Viens sur mon cœur, viens image divine, gage éclatant d'un éternel amour »...

Après la messe les élèves rentraient dans leurs classes ou allaient à leur réunion de Croisade eucharistique, seul groupement autorisé au pensionnat. Jusqu'à la Communion on était « Croisée » puis on passait aux « Cadettes du Christ ». Aux réunions, une zélatrice nous commentait un passage de l'Evangile ou un texte tiré de la petite revue éditée par l'Apostolat de la prière à Toulouse. Puis elle nous distribuait de petites fiches roses sur lesquelles nous devions marquer les actes de piété de la semaine. Dans de petites cases correspondant à chaque jour étaient indiqués « oraisons jaculatoires » (petites prières), « visites au Saint-Sacrement », « communions » et surtout « sacrifices ». Nous portions sur la poitrine, du côté gauche, le petit insigne de la Croisade eucharistique : petite croix de Malte émaillée blanche avec au centre un ciboire et l'hostie irradiante, sur la branche de gauche la lettre C et sur celle de droite la lettre E. La croix de l'insigne était posée sur une couronne émaillée rouge sur laquelle on pouvait lire entre

les branches « panis angelicus ». La devise du Croisé était « Prie, communie, sacrifie-toi, sois apôtre », et nous faisions de gros efforts pour la mettre en pratique. Les jours de fête les Croisées étaient vêtues de chasubles courtes blanches marquées d'une croix rouge sur la poitrine et dans le dos, crénelées dans le bas et gansées également de rouge. Sur la tête un voile court retenu par un lien à la façon des émirs de *Tintin au pays de l'or noir*. J'ai participé en 1940 à Annecy au Congrès eucharistique comme porte-drapeau des Croisés avec l'uniforme du pensionnat et j'ai honte de dire que j'étais bien contente de ne pas porter celui des Croisées qui n'était pas très seyant, hélas !

Au début de chaque année scolaire nous suivions la retraite obligatoire prêchée par quelque missionnaire rompu à ce genre d'exercice : rédemptoriste, capucin ou missionnaire de saint François de Sales. Ces derniers étaient les plus intéressants avec leurs citations fleuries de l'*Introduction à la Vie dévote*. Les capucins étaient très embêtants pour les confessions ; ils y déployaient des trésors de curiosité, posant des questions sans fin et fort bizarres auxquelles pour la plupart je ne comprenais rien, Dieu merci. Quant aux rédemptoristes, champions des missions de Carême, ils nous terrorisaient littéralement. Avec leurs crucifix noirs à la ceinture, leurs grands mouvements de bras, leurs voix tonitruantes et leurs perpétuelles références au péché et à l'enfer, je me rends compte qu'ils étaient les derniers représentants de ce que fut autrefois l'Inquisition « hors de l'Eglise, point de salut ». Ces trois jours de retraite étaient ponctués de sermons, d'offices, de méditations dans les classes et cette pause au milieu des études pendant laquelle nous nous abandonnions à des rêveries plus ou moins mystiques n'était pas désagréable du tout. Les leçons de catéchisme étaient données par M. l'Aumônier. Après la Communion solennelle le catéchisme était étudié à fond dans le volume du chanoine Boulenger qui traitait du dogme, de la morale, des moyens de sanctification et de la liturgie. Nous étudiions également l'*Histoire de l'Eglise* et au bout de trois ans certaines d'entre nous pouvaient se présenter au brevet d'instruction religieuse. C'était généralement une sommité de l'évêché qui nous faisait passer les épreuves. Personnellement, j'ai eu à débattre du grave sujet de la grâce devant M. le Chanoine Cuttaz, professeur au grand Séminaire d'Annecy. Durant la retraite, seuls les livres de piété étaient autorisés. D'ailleurs ils constituaient la majeure partie de la bibliothèque de l'institution dont l'ouvrage le plus osé était un roman d'Henry Bordeaux dont je ne me souviens pas le titre et que les grandes se disputaient. Personnellement, j'aimais beaucoup certain volume relié de « l'Etoile noëliste » dans lequel il y avait une histoire-feuilleton intitulée *Les petits Robinsons de la Grande Chartreuse.*

Nous pouvions apporter de chez nous de la lecture mais la censure était sévère, spécialement pour les illustrés. Mlle Hélène me confisqua l'année du brevet *L'auberge rouge* de Balzac en petits fascicules de la « Bibliothèque populaire » à 30 centimes...

A Challonges, le pensionnat disposait d'un immense champ où étaient organisées des processions à certaines occasions, par exemple pour les Rogations. Le jour de la Saint-Joseph nous promenions la statue de celui-ci en chantant des cantiques et récitant des litanies. Nous en faisions autant aux fêtes de la Sainte Vierge, à celle du Sacré-Cœur. Pour cette dernière fête, la tradition voulait que les fenêtres soient illuminées par des lampions fabriqués par nous le matin même et que M. l'Aumônier fasse envoler, si le vent le permettait, une montgolfière gonflée à l'air chaud. Le champ servit également à nos courses provisoires du matin et aussi à l'étendage de nos couvertures, quelques jours avant les vacances. La sœur jardinière y avait aussi son bâtiment du PLM (poules, lapins, moutons). Dès le mois de mai les vêpres du dimanche étaient remplacées par les complies chantées un peu plus tard dans la soirée et suivies, comme les vêpres, par la bénédiction du Saint-Sacrement. Certaines journées étaient particulièrement attendues à la Sainte-Famille : Sainte-Catherine, la fête du sapin de Noël et Mardi gras, la Sainte-Famille, Saint-Joseph (remplacé en 1939 par le 25 mars), la distribution des prix. La matinée d'une fête se déroulait comme le dimanche avec lever à 7 heures au lieu de 6 heures et demie. Le repas était plus soigné que d'habitude avec un dessert choisi : une fois nous eûmes 12 châtaignes avec de la crème Chantilly, d'autres fois du gâteau de Savoie avec de la glace confectionnée par les pauvres sœurs cuisinières dans une sorbetière à main très pénible à manœuvrer. Outre le menu de gala nous attentions avec impatience l'arrivée du Père Comerson, missionnaire de Saint-François de Sales qui venait de Myans avec son appareil de cinéma. C'était la crème des hommes et nous nous battions presque pour aller l'aider à préparer la salle et déballer son matériel. Le programme ne variait guère : il débutait par des « chansons lumineuses » avec « vues fondantes », sortes de diapos dont certaines dessinées par le Père, avec accompagnement de musique : *Le Credo du paysan, Noël en mer, Le petit Grégoire, Le raccommodeur de porcelaine,* etc., puis venait le grand film : *La relève, L'appel du silence, L'Inde mystérieuse,* et pour terminer un film comique, presque toujours un Charlot. Le Père Comerson ajoutait des commentaires de son cru aux images défilant sur l'écran avec un assez fort accent alsacien, ce qui nous amusait prodigieusement.

A la Sainte-Famille nous avions droit, en principe, une fois par mois, à une sortie l'après-midi du dimanche avec retour pour les vêpres. Peu d'élèves bénéficiaient de cette faveur car la pension

était éloignée de la gare de Pyrimont où ne s'arrêtaient d'ailleurs que peu de trains et les voitures étaient encore rares. Aussi les trois quarts des élèves ne sortaient-elles que pour les vacances de Noël, Pâques et les grandes vacances. Les vacances de Noël commençaient le 23 décembre avec rentrée début janvier, celles de Pâques le Mercredi saint afin d'assister à toutes les cérémonies de la semaine précédant Pâques dans notre famille, avec rentrée le lundi de Quasimodo. A Toussaint, pas de congé : c'était la fête la plus sinistre qui soit avec les Vêpres des Morts le soir et la Messe des Morts le lendemain. Le lendemain de Mardi gras, soit Mercredi des cendres, nous avions classe comme d'habitude mais la messe du matin était suivie de l'imposition des cendres avec la perspective de la soupe du déjeuner qui allongeait les mines. L'Ascension était souvent jour de la Communion solennelle avec l'arrivée des parents qui étaient invités au repas. C'était ce jour-là qu'était inauguré l'uniforme d'été s'il faisait beau. Pentecôte était aussi une joyeuse journée avec la perspective de la promenade du lendemain.

Le 11 novembre nous allions en rang et très disciplinées au Monument aux Morts avec les gens du village. En 1940 ou 1941 nous participâmes également à Challonges à la fête des Mères nouvellement inaugurée en assistant à une séance récréative organisée par la commune. A part le Congrès eucharistique déjà cité nous ne quittions pas le pensionnat sauf pour aller à Annecy chez le dentiste dans la grosse voiture de M. Jean, l'homme à tout faire de la maison, munies de cuvettes à cause des secousses ou à Seyssel-Ain chez le docteur Colmez, médecin de l'institution. Nous allâmes également une fois à Genève en car pour visiter une exposition missionnaire organisée à Plainpalais et à laquelle les religieuses de la Croix participaient. Ce devait être en mars 1939. Il faisait gris et froid. Les Missions de nos religieuses étaient essentiellement aux Indes et la Supérieure provinciale de ce pays était venue exprès pour cette exposition. Les sœurs avaient reconstitué un intérieur indien avec des mannequins costumés richement, des objets de cuivre, d'ivoire et de bois précieux. Les Pères du Saint-Esprit occupaient la plus grande partie de l'exposition, ayant des Missions dans toutes les parties du monde : l'on pouvait admirer kayaks, igloos, tortues et araignées gigantesques, toutes choses que nous ne connaissions que par les livres et dont la contemplation m'a beaucoup marquée. Peut-être qu'en réalité cette exposition n'était pas très importante mais pour nous qui ne sortions jamais ce fut une journée inoubliable. Parfois à Mardi gras, avant Noël ou pour la distribution des prix, Mlle Anna choisissait des élèves pour une saynète, un « ballet » et surtout des chœurs à plusieurs voix. Le chant choral occupait en effet une grande place dans notre éducation. Les répétitions de chant avaient lieu le jeudi matin

après la récréation et le samedi après-midi et elles avaient l'intérêt, comme d'ailleurs les lectures spirituelles, de réunir les élèves de sections différentes qui, ainsi, liaient connaissance et parfois amitié. La plupart du temps nous apprenions des airs à deux ou trois voix composés par l'abbé Bovet ou Jacques Dalcroze : *Le vieux Chalet, C'est si simple d'aimer, Le Ruisseau, Là-haut sur la colline, Vivons en chantant, Les petits Chevriers, Le Pâtre,* etc. Dès la déclaration de la guerre, nous apprîmes des chants patriotiques, *Le chant du départ, La marche lorraine, A Jeanne d'Arc,* puis des chants scouts et folkloriques, *Le Roi d'Espagne, J'ai le cœur à mon aise, Sur la route de Dijon, Jeunesse,* etc.

Après cette évocation, je ne pense pas que la vie quotidienne à la Sainte-Famille d'avant-guerre serait supportable à une fille d'aujourd'hui et que l'institution n'aurait pas beaucoup d'élèves avec le règlement d'il y a quarante ans. La vie a changé tellement rapidement dès 1950 que même nos anciennes maîtresses ont oublié certains détails évoqués dans cet exposé et qu'il m'a fallu interroger — pour confirmer mes souvenirs — plusieurs anciennes élèves de ma génération. Actuellement la vie spirituelle est réduite à sa plus simple expression : à peine une pauvre messe hebdomadaire. Plus d'incitation aux sacrifices généreusement acceptés ni à la prière eucharistique. Le catéchisme un peu rébarbatif d'autrefois nous faisait comprendre le pourquoi de nos croyances. S'il y avait un peu d'exagération dans ses applications, notre génération en a retiré néanmoins des principes moraux indiscutables que la « catéchèse » actuelle serait bien en peine de maintenir. L'on peut aussi critiquer les rigides questions de tenue vestimentaire qui nous révoltaient étant enfants, mais qui n'ont traumatisé aucune de mes camarades et moi moins que toute autre ! Quant à l'hygiène physique je pense que la Sainte-Famille était quelque peu en avance sur son époque même si l'eau chaude, les miroirs et les sports de toutes sortes nous étaient inconnus : comme je l'ai déjà mentionné, grâce à une discipline stricte, nous n'avions pas d'attitudes avachies, nous ne traînions pas la savate, nous ne portions pas de vêtements déboutonnés, tachés ou déchirés et avec nos cheveux bien coiffés et attachés nous ne risquions pas d'attraper de poux comme cela s'est produit récemment dans certaines écoles et dans des milieux dits « évolués ». Cette discipline de l'esprit et du corps que nous avons essayé de transmettre à nos enfants, nous la devons à cette espèce en voie de perdition, ces religieuses d'autrefois dont le seul idéal était Dieu et non le monde, dont le dévouement et l'abnégation étaient incommensurables et que je remercie de tout cœur en terminant.

M.-T. HERMANN.

Le 4 Juillet 1944 à Leschaux

Il me faut remonter à ce mois de mars 1942, le samedi des Rameaux où, avec cinq de mes camarades, je me suis évadé du Kommando 12028 de Dietingen ; Kreiss Rottwell Forêt-Noire pour arriver le samedi de Pâques à Bargen en Suisse. Ce coin d'Helvétie a le mérite d'englober le Rhin et d'éviter ainsi aux évadés d'avoir à franchir ce fleuve à la nage. Rapatrié après huit jours d'incarcération à Schaffouse, par Genève, j'arrivai en Haute-Savoie où j'entrai par le poste de douane de Moellesulaz sous l'œil bovin d'un douanier allergique vraisemblablement à tout sentiment, qui n'eut ni un geste, ni un mot, ni un sourire à notre passage, contrairement aux Genevois qui n'avaient ménagé ni leurs félicitations, ni leurs cadeaux : tabac, cigarettes, chocolat en nous voyant. Je n'ai rien d'un patriote chauvin, mais je dois avouer que j'avais larme à l'œil en rentrant dans mon pays et que j'éprouvais alors une joie intense.

Ma femme passa la ligne de démarcation pour venir me repoindre à Annecy où j'avais été démobilisé et où l'Inspection académique m'employa dans un service créé pour les circonstances : le ravitaillement des Internats, sous la direction de M. Rémy. Cette Administration, dirigée alors par M. Chardon, nous aida remarquablement en nommant ma femme institutrice à Saint-Eustache où le Maire, M. Armaz Taffet, mit à notre disposition le logement et les meubles de l'école des filles. A cette occasion, M. Jacquet, l'instituteur chargé d'une lourde classe unique, vit celle-ci se couper en deux, ce qui allégea quelque peu son travail.

Les mois de mai à septembre nous virent rester à ce poste d'où chaque jour, je partais en bicyclette pour Annecy où mon travail m'appelait au Lycée de jeunes filles (actuellement Raoul Blanchard), là où était notre bureau.

Au mois d'octobre suivant, avec notre petit bagage de réfugiés logé dans un ex-fourgon de l'armée, du genre cow-boy, haut sur roues et étroit, tiré par deux chevaux, fourgon prêté par le camp de Novel qui recevait les évadés et les ex-soldats, nous allâmes

prendre possession du poste double de Leschaux en remplacement de M. et Mme Grillon.

A cette époque, naquit le 24 avril 1943, notre fille Annie, notre première vraie richesse. La naissance eut lieu un samedi matin à la maternité d'Annecy, sous la poigne vigoureuse de Mme Pommier, sage-femme. Nous avions quitté Leschaux au milieu de la nuit du jeudi au vendredi, dans la voiture communale conduite par M. Charles Dussollier, fils aîné du Maire Jean-Marie Dussollier, de qui j'étais alors, par ma fonction d'instituteur, le secrétaire de mairie.

Ces détails préalables feront comprendre pourquoi, en tant qu'évadé, capable de baragouiner quelques mots d'allemand, je préférais voir les Allemands de loin plutôt que de près, pourquoi l'attente du bébé et ses premiers mois empêchèrent ma femme à gagner le sommet du Semnoz pendant cette période et pourquoi, étranger au pays, sans relations profondes avec des familles savoyardes, je n'ai pas eu de contacts avec la Résistance, sauf, cependant, à mon insu, avec l'ami nordiste qui m'avait accueilli à mon arrivée à Annecy et qui, plongé jusqu'au cou dans cette action, avait eu la discrétion de ne m'en jamais faire aveu, même lorsqu'il me demandait de mettre un cachet sur quelque carte d'identité que je ne regardais pas d'un œil inquisiteur.

Fin 1943 avait vu passer par le col des militaires allemands qui vinrent rafler les hommes de Saint-Eustache, parmi lesquels les frères Cottard. A notre installation dans ce village, nous avions reçu une aide précieuse de la part de Mme René Cottard, voisine de l'école. Nous avions eu aussi l'occasion d'entrer en relation avec Alexis Cottard et Louis Cottard. Aucun des trois ne revint. J'avais pris, en apprenant ce passage ennemi, certaines précautions et j'avais glissé, dans mon lourd pardessus de ratine, une fiole de gnole, prêt à gagner les bois environnants ; mais Leschaux, cette fois-là, ne fut pas touché et je n'eus pas à fuir.

Les semaines s'écoulèrent dans un climat incertain. Je me souviens avoir eu un jour la visite de Mme Suize, porteuse d'une carte presque totalement imprimée qui lui donnait des nouvelles de son fils Esthel, pris ces temps-là dans une rafle à Annecy. Cette carte portait un cachet « Buchenwald ». Personne alors ne soupçonnait, dans notre coin, l'existence de ces camps d'extermination. Aussi, avec le peu d'allemand que je connaissais, ai-je traduit buchen en « hêtres » et wald en « bois » et fort de mon expérience de prisonnier (j'avais été employé dans un kommando agricole dans la Forêt Noire et j'avais travaillé dans les bois comme bûcheron), ai-je réconforté Mme Suize lui disant : « Buchenwald veut dire bois de hêtres, Esthel doit être employé à la campagne ou en forêt

comme je l'ai été moi-même. J'ai compris plus tard à quel point j'avais été loin de la vérité. Par bonheur, Esthel en est revenu.

Puis vint en mars 44 l'affaire du plateau des Glières et l'extermination qui suivit. On vit alors apparaître au village un échappé de ce maquis, le lieutenant Robin, de qui j'eus à l'école les deux enfants. Il m'est arrivé de revoir le registre d'immatriculation de cette période, et je n'ai pas retrouvé leurs noms et prénoms. Je me souviens, en effet, que, par précaution, je n'en avais pas fait mention.

Le bruit courut alors dans le village qu'un maquis se reconstituait au Semnoz. Ce fut l'objet d'une conversation que j'eus un soir à la mairie avec le Maire Marius Petel, depuis décédé, et l'abbé Baud Marius. On me dit alors : « Et il paraît que les jeunes du village devront aller s'exercer au maniement d'armes, une liste en sera faite. » Il fallait attendre ce que les responsables de ce maquis allaient faire. A part Robin, nous ne pouvions alors mettre de façon précise aucun nom d'habitant de Leschaux dans cette organisation. Et le temps passa encore. Nous écoutions Radio Sottens et suivions en Russie les victoires des Russes contre les armées allemandes.

C'est alors qu'un affreux malheur nous frappa. Notre petite Annie, qui avait reçu le vaccin antivariolique, en mourut. Cas d'une rareté exceptionnelle, nous dit-on pour nous consoler, mais qu'est-ce qui peut consoler deux jeunes parents devant la disparition brutale d'une enfant aimée, attachante, dont ils étaient fous tous deux ? Le village entier, à cette occasion, nous témoigna un tel secours, une telle amitié que jamais nous ne l'oublierons. Des femmes vinrent passer la nuit de veillée pour nous laisser un peu de repos. Et, en remerciant Mme Marie Dussollier qui vient de s'éteindre et Mme Auguste Pricaz, je veux remercier toutes les autres en même temps.

Il faut vous représenter le vide que ce départ présentait dans notre foyer. Nous ne savions, en dehors du temps que nous donnions à la classe, comment tuer celui qui nous restait ! Loin de nos parents et de nos amis restés dans le Nord, au milieu de ce climat d'incertitude qui nous entourait, dans cette espérance chaque jour renouvelée par quelques événements militaires bénéfiques de voir enfin se terminer la guerre, nous ne pouvions plus rester dans notre logement. Tout était prétexte à partir.

Ce jeudi-là, 29 juin (notre enfant avait été enterrée le 17), nous décidâmes d'aller au chalet Aymonier du Semnoz, où ma femme n'était jamais allée, par le seul sentier qui existait alors et qui partait de la maison Girollet au haut du village de la Croix.

Presque au sommet, tout à coup, un F.F.I. armé d'un fusil

nous arrêta. « Halte ! qui êtes-vous ? où allez-vous ? Il me fut facile de le renseigner, instituteur à Leschaux, secrétaire de mairie, allant au grand chalet. J'eus à cette occasion la possibilité de rencontrer le chef de ces F.F.I. que l'on avait appelé : une personne chauve dont le nom m'échappe encore aujourd'hui. Conversation, identité d'idées et comme j'avais sur moi des bons de pétrole, je les lui ai remis pour des balisages de parachutages. La glace était rompue. Ce fut là mon premier contact effectif avec la Résistance. Qui sait ce que quelques jours de plus auraient donné pour une participation plus active de ma part à cette installation. Au chalet Aymonier, nous eûmes l'occasion de rencontrer un autre F.F.I. revêtu, si ma mémoire est bonne, de vêtements gris rappelant assez un uniforme. Il venait chercher du beurre pour ses camarades.

Le dimanche suivant, c'est-à-dire le 2 juillet 1944, ma femme et moi, en bicyclette, gagnâmes le Châtelard pour passer cette journée loin de la maison. A notre retour fin de l'après-midi, nous eûmes la surprise de voir le col occupé par un certain nombre de F.F.I. inconnus du village, dissimulés dans les fossés, armes en position. Que se passait-il donc ? Tout émotionnés, ne sachant ce qui allait arriver, nous nous dirigeâmes vers l'école près de laquelle nous fûmes de nouveau arrêtés par un résistant interdisant tout passage. Nous n'avions qu'une ressource : laissant nos bicyclettes couchées dans l'herbe, au bord du chemin, c'était de gagner, en contrebas de l'école, la maison de Marius Petel, qui nous y reçut, ne sachant lui-même expliquer l'événement.

L'explication vint pourtant assez rapidement. A un certain moment, on me demanda par mon nom. Je m'avançai et reconnus le chef vu le jeudi précédent au Semnoz : « Excusez-nous, me dit-il, nous avons fait l'erreur de prendre l'école pour la poste où nous devions couper un câble et nous avons forcé votre porte. » Il n'y avait rien à dire à cela. Peu après, la troupe armée se retira.

De retour à la maison, je ne pus m'empêcher de faire remarquer à ma femme que les Allemands ont beau être considérés comme lourds mentalement (il nous avait été assez facile, en Allemagne, au reçu des colis, d'escamoter les gâteaux susceptibles de renfermer des boussoles), l'exploit de cette journée ne pouvait manquer d'arriver à leur connaissance et que, par conséquent, il était possible de les voir arriver à Leschaux. J'avais encore chez moi le sac militaire appelé « As de carreau » et un blouson anglais de caoutchouc que j'avais conservé imprudemment. Aussi me suis-je préparé, avec une ou deux chemises et paires de chaussettes, de quoi fuir et je décidai, avec ma femme, étant donné que la poste est voisine de l'école, d'aller demander asile à la colonie Joseph Blanc qui était alors ouverte et dirigée par MM. Bouvet et Quiblier. Entre collègues, il est naturel de s'épauler, aussi disposâmes-nous

de deux lits et d'une fraternelle hospitalité. Mais le sommeil ne put, au long de la nuit, être trouvé. Nous tâchions de percer le silence, le moindre bruit sur les cailloux attirait notre attention. Bref, la nuit se passa blanche.

Le lendemain lundi, la classe fonctionnait encore ; nous fûmes, au long de notre carrière, de ces enseignants pour qui le règlement est le règlement, obéissant logiquement aux directives de notre service et, au lieu de renvoyer les enfants, nous fîmes classe toute la journée pour arriver au soir, éreintés, plus enclins à dormir dans notre lit conjugal que sur le matelas plus ou moins confortable d'une infirmerie de colo, plus ou moins rassurés par le fait que « puisque les Allemands ne sont pas venus aujourd'hui, ils ne viendront plus ».

Le lendemain matin, mardi 4 juillet, un bruit de fusillade nous réveilla. Je me souviens avoir dit à ma femme, à ce moment-là : « Oh ! les vaches ! ils remettent ça », pensant aux résistants vus le dimanche. Les coups de feu semblaient venir de derrière la maison. Par la fenêtre de la cuisine, nous vîmes un homme s'enfuir, cherchant à gagner les bois. Nous passâmes dans la salle-à-manger. Sur le devant, les fenêtres de l'appartement ont des volets métalliques qui ont des fentes dirigeant la vue vers le bas. Sans y toucher, je regardai et m'aperçus avec effroi qu'un groupe de quatre-cinq Allemands fusil sur l'épaule, marchaient sur la route. D'autres cernaient en bas la maison du maire. M'habillant en vitesse, je ne cessais de regarder, jusqu'au coup de sonnette qui retentit. J'allai ouvrir et me trouvai devant un soldat allemand assez âgé, assez calme, mais derrière lui, sa cape passée sur sa chemise, coiffé de son béret basque, blanc comme un linge, se trouvait le garde forestier François Jourdan, d'autres hommes du village, d'autres Allemands. La mairie fut envahie. Pendant quelque temps, ce groupe d'habitants avec lequel je me trouvais resta sur la rue. C'est à ce moment que j'entendis dire à haute voix par un sous-officier allemand qui tenait dans la main un revolver saisi sur Jourdan : « Toch ! toch ! das ist english munition ! » « Oui, oui, ce sont des munitions anglaises. » Puis on nous fit entrer en mairie, on nous interrogea un à un. Il existe, en cette salle, une table qui fait entre trois et quatre mètres. J'ai eu l'occasion, ces dernières années où je suis redevenu secrétaire de mairiet de 1974 avec le départ de l'Abbé Ducret à 1977 jusqu'aux élections municipales de mars, de travailler à nouveau sur cette table et de bien la connaître. Pourtant, dans le souvenir de cette journée du 4, elle m'apparaissait immense et il me semblait qu'un grand intervalle me séparait, moi qui étais à l'extrémité gauche devant un officier allemand, de Marius le Maire qui, aux prises avec plusieurs Allemands, s'entendait dire : « Avouez qu'il y a dans le village des partisans. » Il reçut deux ou trois gifles de

la part d'un soldat qui s'exprimait dans un français remarquable et sans accent. J'ai toujours pensé qu'il ne pouvait être qu'un français déguisé.

J'eus pour ma part à répondre à des questions de ce genre : « Qui êtes-vous ? » « Où habitez-vous ? » Questions auxquelles je répondais en français coupé de quelques mots d'allemand : « Je suis l'instituteur, lehrer - j'habite ici au-dessus, oben. » J'ai été frappé de voir devant cet officier une carte où les chemins avaient été repérés par de forts traits de crayon, rouge je crois. Ce qui me fit admettre que cette invasion avait été largement préparée. Le couloir de l'école fut vite rempli ; j'avais eu l'ordre de regagner le palier de l'appartement où j'attendis anxieux. La mairie se vida peu à peu. Les soldats allemands disparurent.

Nous n'osions, ma femme et moi, bouger. Par la fenêtre, on voyait s'élever, au lointain, les fumées noirâtres d'incendies de chalets sous le Roc des Bœufs au Sollier je crois, vers Bellecombe aussi, vers Arith. Lorsque le calme fut tel, après un temps très long, que j'osai m'aventurer au dehors, je gagnai l'épicerie de M. Camille Lyonnax-Perroux, le père du Maire actuel de Leschaux, et à deux nous gagnâmes la maison de Mme Abry où habitait Jourdan, marié à Suzanne Abry. La maison avait brûlé, incendiée par les Allemands. Jourdan et, dit-on, le fils Lafrasse, fils de l'hôtelier, avaient été emmenés vers Glapigny. Les membres du Conseil s'étaient réunis et ensemble nous nous dirigeâmes vers Glapigny. Ceux du Col avaient eu aussi les Allemands et les renseignements se croisaient. Deux jeunes du pays, Paul Suize et Jean Hugon, qui travaillaient dans un bois sur la route du Col, près d'une grange transformée actuellement en habitation par Rippoz, avaient vu passer les voitures ennemies. L'un d'eux, dont on dit qu'il portait une vieille vareuse bleu horizon de la guerre 14-18, eut l'idée de retourner chez lui à la Touvière où il arriva avec son camarade, dit-on, en même temps que la soldatesque. Ils furent pris pour des résistants, battus, menés au Col et emmenés vers Glapigny eux aussi. On les disait tués.

Le groupe que nous formions les retrouva en effet à quelques dizaines de mètres, au bas de la route des Bauges, un peu au droit du Pommier, près d'une haie, la tête percée de balles. Il semblait qu'on leur avait donné l'ordre de fuir et qu'alors on avait tiré dessus. Je ne sais plus ce qu'on fit pour eux, si certains d'entre nous s'en retournèrent au village pour les faire prendre, mais nous continuâmes à plusieurs vers Glapigny et je n'oublierai jamais les spectacle affreux d'une mère, Mme Bourgeois, qui hurlait : « Mon Jean, mon Jean », et qui venait au devant de nous courant sur la route pour retrouver son enfant. Elle ne dut pas le voir tel que nous l'avions vu nous-mêmes. Leurs corps avaient été déposés à

l'église et ce fut encore Mme Dussollier qui leur banda la tête pour cacher leurs affreuses plaies.

A Glapigny, après le dernier café, la route tourne et en contrebas forme un talus. C'est là que nous trouvâmes les corps de François Jourdan, Robert Lafrasse, d'un Garin de Saint-Jorioz je crois et de ce jeune homme, un Parisien disait-on, que j'avais rencontré le jeudi précédent au chalet Aymonier. Inconnu alors, son nom, communiqué par la suite par les autorités, figure dans les registres d'état-civil de la commune : Rosenheck Germain dit Lamy-Gaby. Il était né en Tchécoslovaquie. J'étais près d'Adolphe Lafrasse quand il s'est penché sur le visage de son fils dont les yeux ouverts fixaient le ciel. Si l'on sentait la douleur immense qui était en lui alors, aucune plainte ne sortit de sa bouche. Il resta de marbre apparemment.

Les Allemands avaient allumé des incendies un peu partout : à Saint-Eustache, une grange au tournant de la route, au-dessus de chez André Exertier, à Leschaux, la maison de Mme Abry, belle-mère de Jourdan qui laissait un tout petit bébé de quelques semaines, Pierre, des vieux parents habitant au Col et que j'ai trouvés eux aussi hurlant sans arrêt le nom de leur « François ». A Bellecombe, à Ecole où ils avaient plongé, a-t-on dit, l'instituteur dans le purin.

M. Auguste Pricaz, qui s'était enfui à l'approche des Allemands, avait reçu une balle dans l'épaule, au haut du bras ; il revint le lendemain au bras de sa femme, vêtu d'un ciré de pluie qui cachait sa blessure. Le lendemain, si ma mémoire est bonne, nous étions chez le Maire Petel lorsque les Allemands repassèrent sans trop s'arrêter. En cette circonstance, je pus leur expliquer du mieux que je pus que René Abry, alors présent, qui s'était enfui en même temps que son beau-frère Jourdan et qui avait reçu une balle qui avait longé la joue près de l'oreille, avait été blessé par les F.F.I. Le crurent-ils ou non ? Ils laissèrent René tranquille et abandonnèrent bientôt le village. C'étaient des soldats d'une unité de montagne.

Cet événement nous marqua beaucoup, ma femme et moi, comme celui de la mort de notre petite nous avait marqués. Nous n'étions plus, à nos yeux, des étrangers, mais nous étions intégrés par la douleur à ce village. Par la suite, nous eûmes l'occasion de revenir presque chaque année sur la tombe de notre fille ; nous avions eu d'autres enfants : Annie, du même nom que la première, Christine, qui fit ses premiers pas à Leschaux. Et nos jours de retraite se passent à Saint-Jorioz où le climat est un peu plus clément, en attendant l'heure d'aller reposer à jamais près de notre première fille à l'ombre du clocher presque millénaire de ce village.

J.-N. VANDEPUTTE.

Bibliographie savoisienne

Michel BOUTRON, *Hans* (Paris, éd. France-Empire, 1974. 172 pages in-8°).

Déjà, en 1960, dans son *Petit Inventaire littéraire de la Savoie* publié dans la *Chronique de la Société des Gens de Lettres de France* (95e année, n° 2), Daniel Rops saluait en Michel Boutron un romancier qui « a déjà une œuvre qui est plus qu'une promesse ».

A la fin de l'année 1975, le journal *Le Dauphiné Libéré* entreprenait de publier en feuilleton son roman *Hans*, déjà adapté par Jean Cosmos pour la télévision (deuxième chaîne « couleur »). M. A. Vulliet, dans un article du mardi 14 octobre 1975, présentait l'auteur « Normand d'origine, Michel Boutron est un passionné de la Savoie, des Alpes, de la montagne » et l'œuvre « un roman aux fortes personnalités, à l'intrigue très serrée, fertile en rebondissements, qui s'achève par un dénouement inattendu ». Michel Boutron lui-même définit *Hans* « un cri de haine contre la guerre, contre toutes les guerres ». Bernard Clavel compare ce livre attachant au *Grand Meaulnes* et il n'hésite pas à lui décerner le titre de chef-d'œuvre. Il est vrai qu'on prend plaisir à le lire. Le roman (il s'agit plutôt d'une nouvelle un peu étoffée) une fois commencé, on le lit d'un trait.

Hans Bernhard était, avant 1939, chef d'orchestre de l'Opéra de Francfort. Mobilisé comme officier dans la Wehrmacht il a fait la guerre, subi la défaite et connu, quelque part en France, un camp de prisonniers d'où il sort, sur sa demande, pour faire dans une ferme l'apprentissage des travaux des champs. Il se trouve là sous la coupe d'un ancien maquisard qui a été mutilé par les Allemands, Louis Vaillant. On assiste à la confrontation de ces deux personnages et l'on observe le long cheminement qui les conduit à dépasser leurs ressentiments respectifs.

On ne nous donne pas d'indication précise sur l'endroit où se déroule l'action. Nous sommes dans un hameau « Quelques maisons enfouies dans la neige, de la fumée qui se disloque au-dessus des toits, ... » et « Au loin, un lac, il savait maintenant que c'était celui de Lamartine, restait enveloppé de brumes ». Quelques toponymes : Chambéry, le Martignat, le Roc Blanc, les Casses, les Bonants, la Reusaz, Corbel, le Gleyzin et « ces montagnes de Chartreuse » ; des noms de végétaux : gentianes, fayard, sapins et mélèzes ; des allusions à la nature du terrain : un pierrier pentu, la combe, le torrent ; aux coutumes : un traîneau ; quelques mots du lexique régional : une panière, la polenta ; certains anthroponymes comme Fernand Villaz ou François Tournier, nous disent assez que l'action se passe au cœur de la Savoie. C'est pourquoi nous rangerons ce roman dans notre bibliothèque de loisir, sur le rayon de la littérature régionale.

André CHEVALLIER.

Jacques DUPANLOUP, *Filiations savoisiennes* (Paris, l'auteur, et Librairie Saffroy, 1977, 256 p., tabl. et carte).

Nous connaissions de Jacques Dupanloup ces ouvrages si attachants que furent *Vieilles familles savoisiennes* (1950), *Ancêtres de Savoie et de Saintonge* (1957), *Notre grand-mère Victoire Antonine* (1961), *Fleurs et ronces* (1965), évocations pleines de tendresse d'un passé local pas tellement lointain et pourtant irrévocablement disparu. Ce nouveau livre, que l'auteur consacre à ses *Filiations savoisiennes*, est l'aboutissement de toutes ses recherches, la mise au net d'une multitude d'informations généalogiques et biographiques patiemment rassemblées depuis plus de vingt ans. Moins descriptif que les œuvres qui l'ont précédé, il a, au premier abord, l'aspect un peu sévère d'une somme scientifique, avec de copieuses énumérations de personnages, des tableaux chiffrés, des pièces justificatives et des fac-similés de documents recueillis dans les archives publiques et privées. A y regarder de plus près, on s'aperçoit que sous l'apparente sécheresse des nomenclatures la vie circule, et que mille détails font revivre, au détour des pages, ces ancêtres qui, ne nous y trompons pas, ne sont pas seulement ceux de Jacques Dupanloup, mais ceux de nombreuses familles savoisiennes, dont beaucoup subsistent encore aujourd'hui. Non content d'avoir établi ses 64 quartiers (126 ancêtres directs dans les deux lignes paternelle et maternelle, repérés selon la méthode Sosa-Stradonitz), J. Dupanloup a eu la curiosité de rechercher la descendance de beaucoup d'entre eux : ainsi se sont ajoutés, à un tableau d'ascendance rigoureusement constitué jusqu'au XVII[e] siècle, une multitude de tableaux de descendance (qui sont autant d' « arbres généalogiques »), comme la retombée d'un feu d'artifice. Bien des noms savoyards fort répandus s'y retrouvent naturellement, classés dans l'ordre alphabétique sous forme de notices parfois étoffées : Bouvard, Bouvet, Challamel, Clavel, Gaillard, Rosset, Vuagnoux, et combien d'autres ! Si

l'on y rencontre des notabilités (Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, ou son homonyme l'actuel évêque de Belley, ou encore Emmanuel-Eugène Chaumontet, qui fut général-major de Frédéric II de Prusse), on y côtoie aussi la foule des humbles qui font le tissu des familles, des « vieilles familles » comme elles le sont toutes (car comment concevoir que certaines ne le seraient pas ?). L'auteur, dans cette enquête d'une grande probité, a eu le mérite de ne pas se borner, comme on le voit faire trop souvent, aux aïeux les plus brillants, en escamotant les autres, et il a couru le risque d'énumérer tous ces ascendants et collatéraux modestes qui n'ont pas d'histoire et ne sont connus que par deux dates : celle de la naissance et celle de la mort.

Mais, et ce n'est pas une des moindres satisfactions de l'aventure généalogique, voici que, partant de sa propre personne et remontant le cours du temps, le chercheur voit s'ouvrir devant lui des horizons nouveaux, et qu'il finit par cousiner avec l'univers entier ! M. Dupanloup a dû être le premier surpris de constater qu'il se reliait, sans solution de continuité, aux d'Humilly, eux-mêmes issus des plus notables familles de Savoie, les Menthon, les Viry, les Compeys... Et, si les auteurs du vénérable *Armorial de Savoie* ne se sont pas trompés, il faut convenir que l'ascendance peut se poursuivre, par les comtes de Genève et Charlemagne, jusqu'à Pépin d'Héristal, au VII[e] siècle de notre ère... Il ne faudrait pas croire d'ailleurs que le cas de M. Dupanloup constitue une exception. Comme le dit excellemment M. Marcel Sauthier dans la préface qu'il a donné à ce livre, « la hiérarchisation sociale [des siècles passés] n'excluait pas absolument les mariages entre les différentes classes : en Savoie, où vivaient de nombreuses familles nobles, nous remarquons les fréquentes unions entre grande et petite noblesse, petite noblesse et bourgeoisie... ; l'ascendance noble s'est également largement répandue par les lignées formées par un enfant naturel, reconnu par son père, conçu entre un seigneur et une fille de modeste condition ». C'est un des enseignements de ce livre de montrer que des ascendances « nobles » figurent aux origines de la plupart d'entre nous : si beaucoup l'ignorent ou en doutent, c'est qu'ils n'ont pas fait leur généalogie... D'ailleurs, si l'on en croit Pierre Durye, médiéviste et généalogiste de renom, Charlemagne n'est-il pas « le père commun de l'Occident, dont nous descendons tous, vraisemblablement » ?

Robert GABION.

André PALLUEL-GUILLARD, *Grands notables du Premier Empire : Mont-Blanc, Léman. Notices de biographie sociale* (Paris, Ed. du C.N.R.S., 1978, VI-107 p.).

Ce petit volume est, après un premier fascicule consacré aux départements de l'Ardèche et du Vaucluse, le second d'une série destinée à constituer, sous les auspices du Centre national de la recherche scientifique et du Centre de recherches historiques de l'Ecole des hautes études en sciences sociales, un « dictionnaire national... dont

l'objectif est d'offrir au lecteur et au chercheur un corpus d'informations classées sur les élites socio-politiques telles que les préfets les voyaient aux alentours de 1810 » (*Avertissement*, p. V). C'est dire la haute qualité scientifique de cet ouvrage, préparé par A. Palluel-Guillard, chargé de cours à l'Université de Chambéry et spécialiste de l'époque révolutionnaire et impériale en Savoie, d'après des sources d'archives publiques et privées relativement dispersées et jusqu'alors trop peu connues et utilisées. Cette méritoire enquête nous vaut une soixantaine de notices biographiques pour le département du Mont-Blanc (chef-lieu Chambéry), autant pour le département du Léman (chef-lieu Genève) : notices des « personnes les plus marquantes », signalées à l'attention du gouvernement impérial sans distinction d'origine sociale ou politique, dans le double dessein de liquider le passé et de recenser les élites aptes à former les cadres d'un régime parvenu à son apogée, à la fois généreux (du moins en apparence) et soucieux de se ménager les capacités confirmées comme les talents nouveaux. Ces notices, plus ou moins développées mais toujours rédigées avec précision et clarté et assorties le cas échéant des indications bibliographiques utiles (on eût souhaité les références d'archives, mais c'est peut-être vœu de puriste), situent chaque personnage dans son environnement familial (ascendance, alliances et postérité), ses relations sociales, sa fortune et ses activités, et constituent en effet un « corpus » très maniable et d'une grande utilité, qui permet d'embrasser de façon commode la vie et la carrière de personnages illustres (Berthollet, Pictet de Rochemont, les généraux Curial, Decouz, de Boigne, Dessaix, Dupas, etc.), ou d'hommes moins connus, quoique influents, mais sur lesquels il était malaisé de disposer d'informations suffisamment complètes et sûres : citons Joseph et Cl.-Fr. Bastian, les Annéciens François Favre ou Joseph Despine père et fils... Ce recensement, présenté à notre avis sous une forme typographique trop modeste, représente un travail considérable, dont ne saurait se rendre compte le lecteur pressé ; aussi il n'est pas anormal que quelques erreurs vénielles se soient glissées ici ou là, qui pourraient aisément être rectifiées lors d'une édition ultérieure (c'est ainsi que l'ingénieur J. Despine n'a pas été seulement élève de l'école des mines de Moûtiers-Peisey, mais aussi de celle de Paris, après l'avoir été de Polytechnique, et qu'il n'a pas pris sa retraite en 1848 lors de son élection à la députation, mais qu'il a conservé sa charge d'inspecteur général des mines du royaume de Piémont-Sardaigne jusqu'à sa mort en 1859).

Ajoutons que le corpus est complété, pour chacun des deux départements, par les listes, établies en l'an XIII, des trente et des soixante « plus imposés » : nomenclatures de personnages généralement dotés d'une belle fortune, surtout terrienne, mais pas nécessairement très capables, tel ce Jean-Louis Deville, ci-devant noble, demeuré sans doute l'un des plus riches propriétaires savoisiens malgré les avatars de la Révolution, crûment dépeint par le préfet du Mont-Blanc comme étant « en état de caducité » et « étranger aux affaires publiques ».

Robert GABION.

Michelle SADOUN-GOUPIL, *Le chimiste Claude-Louis Berthollet (1748-1822). Sa vie, son œuvre* (Paris, Libr. philosophique J. Vrin, coll. « L'histoire des sciences », 1977, XV-392 p., 8 planches).

Comme le souligne René Taton dans la préface de cet ouvrage, aucune étude d'ensemble n'avait encore été entreprise sur la vie, la carrière et l'œuvre de Berthollet, défavorisé à cet égard non seulement par rapport à Lavoisier, Chaptal ou Gay-Lussac, mais encore à son compatriote et ami le mathématicien Gaspard Monge (1746-1818), étudié naguère par P.-V. Aubry et René Taton lui-même. Voici donc une lacune heureusement comblée, car il est juste de dire que Berthollet fut l'un des savants les plus représentatifs et les plus féconds du mouvement scientifique en France à la fin du XVIII[e] siècle et au début du XIX[e].

Il ne nous appartient pas ici d'apprécier l'apport de Mme Sadoun quant à la connaissance de l'œuvre scientifique du savant chimiste, à laquelle elle dédie plus de 130 pages, assorties d'un état des sources (françaises et étrangères), d'un inventaire de la correspondance, de notes copieuses, d'une bibliographie et d'un index : tout un appareil scientifique qui démontre assez le soin et la rigueur du travail. Nous nous attacherons surtout à l'évocation de l'homme et de sa carrière, à laquelle est consacrée près de la moitié du volume : l'auteur y apporte bien des informations neuves, car, non contente de reprendre les dires, souvent louangeurs, quelquefois hostiles, du siècle dernier, elle s'est efforcée de reconstituer pas à pas les étapes d'une vie de travail sur laquelle bien des incertitudes subsistaient, en raison même de la pudeur naturelle de Berthollet, tout entier voué à la science et peu enclin à se raconter. Mme Sadoun a pu apporter des précisions utiles sur une carrière prestigieuse et néanmoins parsemée de difficultés, et fournir des éclaircissements sur plusieurs points sans doute moins connus jusqu'alors que les brillants épisodes des expéditions d'Italie et d'Egypte : c'est ainsi qu'est évoquée l'élection à l'Institut du jeune général Bonaparte (1797), parrainé par les Savoyard Monge et Berthollet, et qui sut par la suite se montrer reconnaissant à ses deux amis. Il faut lire aussi les pages consacrées à l'attitude si controversée de Berthollet lorsqu'il eut à voter, avec les quelques sénateurs demeurés fidèles à leur poste, la déchéance de l'Empereur (avril 1814) ; ou encore le récit des dernières années du savant, retiré dans sa studieuse retraite d'Arcueil et rassemblant autour de lui un cénacle scientifique de haute réputation en Europe, qui devait donner l'impulsion que l'on sait aux progrès de la chimie physique, notamment dans la diffusion de la théorie atomique.

L'auteur, nous l'avons dit, a appuyé son enquête sur un recensement systématique des sources d'archives et sur des indications bibliographiques étendues. Elle ne paraît toutefois pas avoir eu connaissance (ou du moins ne fait pas état) des travaux du professeur américain Léo-J. Klosterman, de Detroit, qui avait naguère consacré au moins une année sabbatique à des recherches très minutieuses sur Berthollet, notamment sur ses ascendances, son environnement familial

et sa formation, ainsi que sur ses relations avec son collègue suédois Berzelius (travail vraisemblablement demeuré inédit). Elle ne mentionne pas non plus les papiers (conservés aux Archives de la Haute-Savoie) de l'ingénieur savoyard Despine qui, en qualité d'élève de Polytechnique puis lors de ses premières entreprises industrielles dans le sillage d'Oberkampf, eut l'occasion de rencontrer son compatriote Berthollet, avant de devenir l'animateur d'un comité qui devait lui élever une statue à Annecy dans les années 1840. Ces papiers, il est vrai, n'étaient pas encore consultables lorsque Michelle Sadoun-Goupil a réalisé son enquête ; de toute manière, ils n'auraient apporté que peu de choses à la réalisation de ce très remarquable travail.

Robert GABION.

Stato maggiore dell'esercito [italiano], Ufficio storico. *Un immagine insolita del Risorgimento, dalle memorie del conte Eugenio de Roussy de Sales.* A cura di Luigi MONDINI (Rome, Tip. regionale, 1977, 285 p., ill. h.t. noir et couleur).

Ce n'est pas une mince surprise, pour les lecteurs savoyards, de constater qu'il leur faut lire en italien les Mémoires si limpidement écrits en français, à la fin du siècle dernier, par leur compatriote Eugène de Roussy, bon écrivain, fin observateur et merveilleux témoin de son temps ! Quel sort funeste a pu faire que ce manuscrit pieusement conservé au château de Sales à Thorens, si riche d'informations sur la vie et les sentiments d'une partie de la société savoisienne dans les quinze ou vingt années qui ont conduit à l'avènement de l'Unité italienne (et à la cession de la Savoie à la France), n'ait pu être publié dans la langue originale ? C'est en effet aux soins de l'office historique de l'armée italienne, et plus précisément du général Luigi Mondini, reprenant le projet de Maria Avetta, que l'on doit la révélation de ce document d'exceptionnel intérêt. De ce côté-ci des Alpes le lecteur n'est cependant — comment en serait-il autrement ? — qu'à demi satisfait : tout en rendant hommage à la qualité de l'édition, il ne peut que regretter que le texte présenté (il ne s'agit pas de la transcription intégrale du manuscrit, comportant plus de 1 300 pages, mais d'une série d'extraits, d'ailleurs intelligemment reliés entre eux et complétés par des copies de lettres d'Eugène à ses parents), ait quelque peu laissé de côté l'aspect proprement savoyard de la relation du mémorialiste, pour privilégier naturellement l'évocation des événements italiens.

C'est en effet une vision insolite du *Risorgimento* qui nous est ainsi offerte, bien éloignée, comme le souligne le présentateur, des vues de l'histoire officielle, pour laquelle la première guerre d'indépendance de 1848-49 (dont le récit forme ici le nœud de l'ouvrage) a procuré, à travers les combats meurtriers de Goito et de Custoza et malgré le drame de Novare, le ralliement d'un peuple en quête de son identité. Comment s'étonner qu'Eugène de Roussy, jeune officier d'artil-

lerie, animé d'une foi inébranlable dans les valeurs traditionnelles et du désir très vif de servir son roi, ait pu adhérer à une cause nationale et démocratique qui, en aucune façon, ne pouvait être la sienne ? « Aristocrate et militaire jusqu'à la moelle des os », comme le dit L. Mondini, il était, certes, prisonnier de son passé, fermé aux idées nouvelles, détestant les libéraux, les hommes politiques et les avocats discoureurs, n'acceptant qu'avec amertume les réformes consenties par le souverain ; il était même, si l'on veut, « réfractaire à la compréhension de la grandeur des événements ». Aussi bien n'est-ce pas dans son attitude de repli et de refus qu'il faut chercher l'intérêt principal de son témoignage. Observateur lucide et sensible des événements militaires, politiques et mondains de la période 1840-1856, au cours de laquelle il gravit les échelons de la carrière des armes jusqu'au grade de capitaine d'artillerie, il lui a été donné d'approcher de très près ceux qui ont fait l'histoire, au premier rang desquels son cousin Camille de Cavour, le « grand homme » (dont il trace de piquants portraits), et les chefs de l'armée sous les ordres desquels il a combattu avec sa batterie à Peschiera, Goito, Rivoli, Custoza, puis à Mortara et enfin à Novare, avant la navrante abdication de Charles-Albert, victime, à ses yeux, des démocrates qui soudain « découvrirent avec terreur toute l'étendue de leur responsabilité ». S'il prend part, et vaillamment, à la guerre contre l'Autriche, ce n'est pas pour les idéaux qui pouvaient animer alors les jeunes Italiens, mais parce que le souverain le lui avait demandé : en porte-à-faux entre son devoir et ses convictions, il participe à l'édification d'une œuvre qui lui échappe, avec le sentiment vertigineux de servir un Etat dont on ne se sent plus solidaire, une nation qui apparaîtra bientôt comme étrangère. C'est ainsi qu'il faut comprendre son cri : « J'abhorre l'Italie et les Italiens, non ceux du Piémont mais les Lombards et ceux qui les considèrent comme des frères. » Sous le refus de l'innovation et la résistance au changement perce le désarroi de celui qui assiste impuissant au démantèlement de sa patrie.

La Savoie, nous l'avons dit, n'apparaît que rarement dans ce petit livre si dense, et c'est dommage ; on pourra lire cependant la relation (trop brève) de l'accueil que fit aux réformes de 1847 et de 1848 la société chambérienne (avec l'évocation du « gros baron Duport » perdant l'usage de la parole à l'annonce du *Statut*), ou des considérations (trop abrégées à notre gré) sur la vie politique en Savoie : élu, à son insu et à sa grande surprise, député de Saint-Julien à la Chambre des députés à Turin, mais hostile par principe aux institutions constitutionnelles, Eugène de Roussy ne put que refuser courtoisement la charge, avant de dire définitivement adieu aux armes.

Robert GABION.

Jean NICOLAS, *La Savoie au XVIII^e siècle. Noblesse et bourgeoisie*, Paris, Maloine, 1978, 1 244 p., 172 hors texte.

Je ne suis pas tellement à l'aise pour présenter le « Nicolas ». L'éloge, si souvent décerné par la complaisance à des travaux de second ordre, se trouve dévalué lorsqu'on aborde un maître livre. Les superlatifs français étant épuisés ou suspects, il me faut recourir au *kallos k'agathos* dont les Grecs qualifiaient celui qui savait unir les grâce du paraître à la qualité de l'être. Pour le premier point, je ne risque guère d'être démenti par ceux qui auront seulement feuilleté le livre : une présentation impeccable [1], reliure et typographie soignées (les caractères un peu petits néanmoins), une illustration abondante, souvent inédite, astucieusement commentée et mise en valeur ; une disposition judicieuse des tables et des index : bref, tout a été conçu et réalisé pour rendre attrayante et commode la consultation des douze cente pages où se déploient dans un style sobre et délicat, un exposé lumineux et nuancé. Tout coule de source et pourtant rien n'est « facile ». Riche et coloré, le vocabulaire est exempt de cuistrerie. Les emprunts à la terminologie historique contemporaine, inséparables de la problématique de l'ouvrage, restent assimilables par un « honnête homme ». Jamais Nicolas ne cède à la tentation d'une formule creuse, du faux brillant, pas plus qu'il ne se laisse griser par sa démonstration jusqu'à oublier ses bases. Qualités de l'homme, de l'écrivain ou de l'historien ? Elles me paraissent ici inséparables. On dit que l'élégance suprême consiste à passer inaperçu : à force de voir tableaux et références étayer constamment la pensée de l'auteur (avec quelque abus des décimales !), les citations l'illustrer sans l'alourdir, les conclusions découler tout naturellement de l'exposé des faits, on finirait par croire que des milliers de fiches sont venues se placer toutes seules au bas des pages et que l'auteur n'a eu qu'à laisser courir sa plume !

Que dire du fonds ? Est-ce que l'on résume *La Recherche du temps perdu ?* Nulle flagornerie dans cette comparaison. Par des voies à première vue bien divergentes, le thèsiste et le romancier aboutissent l'un et l'autre à la reconstitution d'une société apparemment figée dans l'immuable, en réalité évanescente. Je vais donc bien imparfaitement, subjectivement, essayer de reconstituer le schéma directeur et, au risque de faire bondir l'auteur qui se défend d' « éclairer ce qui précède par ce qui suit, l'avant par l'après », je commencerai par la fin.

La Révolution française a eu pour cause profonde l'inadaptation des structures politiques et sociales de la France aux réalités du siècle,

---

1 Pourquoi faut-il que le soin et l'esprit didactique qui ont présidé à la réalisation de ce livre se soient relâchés seulement lorsqu'il s'est agi de présenter les sources d'archives utilisées ? Le passage qui leur est consacré (pp. 1128-1138) n'est qu'une énumération de cotes, à peu près inutilisables. Critique de spécialiste vexé ? Mais si J.N. a passé des années à compulser les archives publiques et privées, il ne lui coûtait pas beaucoup plus de faire bénéficier ses lecteurs de l'expérience acquise. D'autre part je ne vois pas pourquoi on devrait omettre de citer un ouvrage de référence pour la seule raison qu'il est paru sous l'en-tête des Archives.

en particulier l'incapacité de l'appareil en place à satisfaire les aspirations des classes montantes : petite et moyenne bourgeoisie. Une politique novatrice et conséquente pouvait-elle assurer à la France de Louis XV et de Louis XVI le « progrès dans la continuité » ? C'est là une question souvent posée, jamais résolue, impossible d'ailleurs à trancher par oui ou par non, et dont l'étude reste riche d'enseignements pour le passé et l'avenir. L'exemple savoyard serait-il susceptible d'éclairer le cas de la « grande Nation » ? La politique de réformes audacieuses qui a fait défaut à la monarchie française a été poursuivie en Savoie, dès les années 30 du XVIII[e] siècle par des souverains « éclairés », dotés d'une administration efficace, travaillant dans un cadre restreint, sur une matière humaine peu explosive. Que le souci du meilleur rendement ait tenu lieu d'idéalisme aux monarques piémontais, que leur administration vétilleuse ait suscité sur place des réactions chauvines plus psychologiques que linguistiques, cela ne diminue pas le résultat obtenu : la réduction des inégalités fiscales était réalisée dans une large mesure, dès 1738, par l'établissement d'un cadastre qui, quoique imparfait, constituait pour l'époque une véritable prouesse technique. La confection de ce cadastre avait donné lieu à une draconienne réduction des exemptions de tailles dont bénéficiaient les privilégiés. D'autre part l'édit de 1771, longuement préparé, obstinément exécuté, entraînait le rachat systématique des droits féodaux qui avaient si longtemps grevé communautés et particuliers, Selon le tableau, idéalisé mais non foncièrement inexact, du marquis Costa « aucun des vices intérieurs qui minoient cette vaste monarchie [de France] n'existe pour nous, § tout ce que l'on a proposé de sage pour sa restauration a été dès longtems mis en exécution dans notre patrie ».

Or si les Savoyards n'ont pas pris le château de Miollans — leur Bastille — ils se sont du moins ralliés à la République française, en septembre 1792, avec un bel ensemble. Une fois faite la part de l'entraînement et de l'inégalité des forces, reste le fait qu'une élite locale a été immédiatement à même d'assumer l'autorité publique et le pouvoir économique, la seule résistance sérieuse provenant de rares aristocrates, mais surtout d'éléments paysans, en principe donc les plus défavorisés par l'ancien régime... L'accession de la bourgeoisie à la réalité du pouvoir, accélérée certes par l'intervention extérieure, est donc apparue comme l'aboutissement inéluctable d'un processus antérieur.

Tous les acteurs sont en scène au début du siècle et bien avant. Pour fond de décor, une Savoie rurale d'environ 320 000 hab. (dont 8 500 à Chambéry). Sur le nombre, 24 000 à peine ont « franchi le seuil de l'aisance et de la considération ». 3 400 d'entre eux sont nobles, propriétaires à eux seuls d'un quart (en valeur) des biens fonciers. La seigneurie, sous forme de droits féodaux très divers, prélève en outre, selon l'endroit, 3 à 7,5 % du revenu agricole de la paysannerie. Plus nombreux, moins aisés à définir, les bourgeois possèdent aussi une large fraction du sol (par endroit, près du 1/5[e]) dont le produit s'ajoute aux revenus d'activités professionnelles ; commerce et

industrie jouent un rôle mineur, mais l'exercice des professions de notaire, chatelain, avocat, praticien et commissaire permet à la petite bourgeoisie de s'interposer constamment entre la grande seigneurie et la masse rurale. Sur le plan économique, la répartition des revenus est fort inégale non seulement entre les classes, mais à l'intérieur d'un même groupe. En fait l'éventail n'est pas si large qu'il y paraît : avec 9 500 livres de revenus fonciers, ses droits seigneuriaux et quelques charges de cours ou d'Eglise, la famille de Sales tient le haut du pavé. mais reste très en deça du train de vie d'un grand seigneur de Versailles. Deux mille livres constituent pour beaucoup un revenu annuel coquet, moins de cinq cent le revenu normal de bien des gratte-papiers ; certains hobereaux s'en contentent par force. Or une servante reçoit 30 livres de gage et 100 livres d'entretien, ce qui correspond aussi au salaire d'un journalier... La considération, quant à elle, ne se chiffre pas mais se mesure avec la plus grande précision en fonction de critères parfaitement connus des contemporains. Le notaire, bon connaisseur, les traduisait dans les actes par une savante gradation des prédicats : selon l'ancienneté de sa famille, l'honorabilité de sa profession (inversement proportionnelle à sa productivité) et le chiffre de ses revenus, celui qui n'était ni seigneur ni pauvre hère se trouvait qualifié d' « honnête », « honorable », « maître », « discret », « spectable » ou « noble ».

En somme la Savoie est un petit monde où se retrouvent en miniature tous les cloisonnements, toutes les tensions, mais aussi toutes les solidarités d'autrefois. Or cette société évolue sous l'effet de facteurs très divers : sa base économique s'améliore très lentement, le progrès de certaines cultures (introduction de la pomme de terre...) étant souvent neutralisé par le cycle climatique défavorable ; l'ouverture aux influences extérieures est très nette et fait ressentir comme anachroniques des usages dont on s'était mieux ou moins mal accommodé jusqu'alors. Les réformes introduites par Turin braquent une noblesse déjà « mal aimée » tout en aigusant les appétits des classes intermédiaires. La cohorte des hommes de loi, après avoir longtemps prélevé une part toujours croissante du revenu seigneurial — en particulier par l'opération des rénovations de terriers qui exigeait des commissaires aux dents longues et au cuir dur — tire profit des opérations de rachat des mêmes droits. La braderie des communaux permet aux collectivités d'indemniser les seigneurs, mais profite surtout aux intermédiaires et prélude à ce que sera, moins d'une génération plus tard. la vente des biens nationaux. Bref, le repli sur elle-même d'une noblesse déphasée, qui se traduit par une nette diminution du nombre des annoblissements et des mariages inter-groupes, mais plus encore par un « climat » tendu, a pour corollaire la montée d'une bourgeoisie favorisée sur le plan économique mais frustrée sur le plan de l'amour-propre. novatrice vis-à-vis des vieux cadres mais sur la défensive face au petit peuple des campagnes.

Occasion de discorde et révélateur d'un antagonisme qu'avait masqué partiellement, jusqu'alors, le commun profit tiré des anciens rapports féodaux, la politique royale a donc affaibli les anciennes struc-

tures sans faire l'économie d'une révolution. Est-ce à dire que, menée à son terme normal sans intervention extérieure, elle aurait échoué à créer un nouvel équilibre laissant aux uns certains privilèges, aux autres une part accrue dans les affaires publiques ? Nicolas s'est gardé de spéculer ; du moins offre-t-il au lecteur un vaste sujet de méditation.

Jean-Yves MARIOTTE

Robert AMIET et Lin COLLIARD, *L'Ordinaire de la cathédrale d'Aoste*, Aoste, 1978 (Monumenta Liturgica Ecclesiae Augustanae IV), 564 pages, 11 planches hors-texte.

La publication de cet Ordinaire est précédée d'une introduction assez développée (p. 9-147) qui nous présente le cadre historique et local du document, avec des notes nombreuses sur le sanctoral (p. 105, lire « Grégoire » au lieu de « Georges »). L'ensemble est agrémenté de planches sur Aoste et sa cathédrale, de la fin du XV[e] siècle à nos jours.

Ce dernier Ordinaire de la Cathédrale d'Aoste, revu vers 1470 par l'archidiacre Baudouin L'Ecuyer, sur la base de celui de l'évêque Boniface I[er] (1220-1243), nous permet de suivre assez bien l'année liturgique, telle qu'elle se déroulait à Aoste, un siècle avant la réforme de saint Pie V.

Comme ailleurs, les livres romains « grégoriens » sont à la base des livres liturgiques valdôtains. Notons quelques points intéressants.

L'Avent a conservé la couleur blanche et n'admet qu'une fois le Gloria à la messe, pour la fête de la Conception. (En Carême, il n'en est pas question.) L'introït du 4[e] dimanche est Memento nostri Domine (id. Cluny).

Aux premières vêpres et aux matines de Noël on chantait l'hymne Veni, redemptor gentium (saint Ambroise), admise à l'office romain en 1971. Après le 9[e] répons, le diacre chantait, selon un usage très répandu, la généalogie (selon Mathieu). Aux trois Messes et à celle de la vigile on avait conservé la lecture d'Isaïe avant celle de l'épître.

Le jour octave de l'Epiphanie a conservé les antiennes Baptizat miles regem, Veterem hominem et les autres, supprimées au romain en 1568 et rétablies en 1971.

Le mercredi des cendres nous trouvons encore l'expulsion des pénitents, et le Jeudi saint leur réconciliation. Le 1[er] lundi de Carême a conservé l'antienne de communion Voce mea (comme à Lyon, Paris, Chartreuse, O.P.).

La procession des Rameaux se fait de la collégiale Saint-Ours à la cathédrale N.-Dame (comme à Paris de Ste-Geneviève à N.-Dame). La vigile pascale, contrairement au sacramentaire grégorien, comporte les 12 lectures du gélasien.

La fête du « Corpus Christi » est encore indiquée comme « nouvelle » (c.-à-d. postérieure à 1316) mais solennelle, et comporte — avant la messe — la procession du Saint-Sacrement à travers la ville.

Quant au sanctoral, celui qui est propre aux « gélasiens » des VII[e]-VIII[e] siècles s'est ajouté en grande partie à celui du sacramentaire d'Hadrien : « 31 unités » sur 40. (Il y en avait 19 en Chartreuse, 21 à Cluny, 24 à Lyon, 30 au calendrier romain de 1568, 38 à Citeaux.) Citons la décollation de saint Jean-Baptiste, la chaire de saint Pierre, la conversion de saint Paul, saint Augustin.

On retrouve ensuite les saints admis généralement à la fin du IX[e] siècle (Toussaint), au XI[e] (Marie-Madeleine, Nicolas), au XII[e] (Antoine), au XIII[e] (Catherine, François d'Assise), aux XIV[e]-XV[e] (Visitation).

Enfin, les fêtes « propres », c.-à-d. régionales (Eusèbe de Verceil, Jacques de Tarentaise, Gall, Pierre de Tarentaise) et locales (Grat et Joconde, 2[e] et 3[e] évêque d'Aoste ; Ours, prêtre valdôtain ; Bernard de Mont-Joux, les délidaces de la cathédrale et de Saint-Jean).

Aux 1[res] vêpres, les psaumes festivaux ne sont utilisés qu'aux fêtes solennelles (Cluny avait toujours les psaumes fériaux aux 1[res] vêpres).

Le 2 février, la procession se fait de Saint-Ours à la cathédrale. L'Assomption conserve aux laudes et à la messe l'oraison Veneranda nobis quaesumus, et la Nativité de la Vierge a l'introït Gaudeamus, comme au 15 août.

Notons à la Toussaint l'antienne d'offertoire Laetamini in Domine (Lyon et Paris avaient Mirabilis Deus in sanctis suis). La « Comme moratio Animarum » du 2 novembre se fait même le dimanche (usage adopté au Missel romain de 1970).

L'envahissement du sanctoral — contre lequel la réforme de saint Pie V réagira modérément — se reconnaît à l'élévation du degré de bien des fêtes (Blaise, Christophe, Gilles, etc.), encore accentuée au bréviaire de 1533.

Enfin, on trouve les offices supplémentaires de la Sainte Vierge (omis certains dimanches et aux grandes fêtes) et des défunts (omis les dimanches et fêtes et tout le temps pascal). L'obligation chorale de ces deux offices a été supprimée par saint Pie V.

Souhaitons voir continuer la publication des documents liturgiques d'Aoste : ils apporteront une heureuse contribution à l'histoire liturgique occidentale.

J. POILLY

Paul DUFOURNET, *Le dieu Vintius protecteur des nautoniers à Seyssel (Ain et Haute-Savoie),* « Caesarodunum » IX bis, Edit. Picard, 1974, p. 379 à 405, 7 fig.

Paul DUFOURNET, *Seyssel, tête de navigation sur le haut Rhône français du Moyen Age à la fin de la batellerie,* « Caesarodunum » X, Tours, 1975, p. 199 à 207.

Paul DUFOURNET, *La liaison Rhône-Rhin par le seuil de Seyssel dans l'Antiquité,* « Caesarodunum » XI, Tours, 1977, p. 457 à 466, 2 cartes.

Dans ces communications l'auteur reprend en les développant les résultats publiés antérieurement au sujet de la navigation antique sur le Rhône supérieur [1]. Depuis, de nouvelles investigations ont en effet confirmé l'importance des installations portuaires de la station gallo-romaine de Condate, située près du confluent du Fier et du Rhône au pied de la colline de Vens, en latin Vintium.

L'isolement géographique d'un tel établissement ne peut se concevoir qu'en lui assignant le rôle de relais commercial entre l'Helvétie et le monde méditerranéen. Ce lieu de passage était probablement connu des commerçants de l'antiquité grecque, comme le laisse supposer le récit d'Apollonios de Rhodes relatif au périple des Argonautes inspirés par la déesse Héra. Plus tard, associé à Vintius dieu éponyme de Vintium, le nom de Pollux apparaît sur les inscriptions lapidaires découvertes à Seyssel. Ce héros, emprunté comme Héra à la mythologie jupitérienne, semble avoir été, en partage avec Vintius, le protecteur des « nautes » rhodaniens durant les temps gallo-romains.

Lorsque le christianisme évinça les divinités païennes, la protection des bateliers fut vraisemblablement transférée à la Vierge ainsi qu'en témoignerait l'ancien sanctuaire de Notre-Dame-de-Bon-Départ appelé aussi Notre-Dame-de-la-Rochette, situé en amont de Condate. A Seyssel enfin, la statue de la Vierge érigée en 1856 sur le pont de France remplaçait une ancienne chapelle dédiée à Notre-Dame-du-Rhône.

Car en effet, depuis déjà la fin du IIIe siècle, en raison du développement du réseau routier, le site fluvial de Seyssel placé presque à la limite septentrionale du Rhône navigable, fut préféré à celui de Condate. Si quelques autres atterrages furent utilisés un peu plus en amont, le resserrement des rives à l'endroit de la double agglomération de Seyssel offrait des mouillages plus profonds et la possibilité d'établir un pont de plus courte longueur.

Ainsi la batellerie du Rhône supérieur prospéra pendant de nombreux siècles. A Seyssel, un témoignage de cette activité subsiste dans les aménagements encore visibles principalement sur la rive droite. Ce sont des quais maintenant déserts car la navigation commerciale devait progressivement disparaître à partir de l'avènement du chemin de fer en 1855.

B. RUFFET

---

1 Paul Dufournet, « Navigation sur le Rhône supérieur... », Actes du 91e Congrès national des Sociétés savantes, Rennes, 1966, Bibl. Nat., 1968, p. 99 à 155.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES *

ABRY C., JOISTEN C. *A propos d'un nom chablaisien du lutin domestique : le « chaufaton »*. Le Monde alpin et rhodanien, 1976, n°s 1-2, pp. 125-132.

Accords (Les) de Ripaille. Un document essentiel de l'histoire de la ville de Thonon-les-Bains. Thonon, Impr. du Chablais, 1977, 12 p. [Conventions entre la ville de Thonon et Mme Necker, propriétaire du domaine de Ripaille].

Alpes (Les). Sélection du Reader's Digest, 1977, 2e édition, 308 p., phot.

AMBERGER G., BERGIER J.-F., GEROUDET P. *et alii. Le Léman, un lac à découvrir*. Fribourg, Office du livre, 1976, 233 p., ill.

Aménagement. Les dossiers du schéma d'orientation et d'aménagement des Alpes du nord. I, De nouveaux cadres pour l'aménagement (74 p.). II, Présentation détaillée, 19 dossiers. Plans couleur, 24 cartes. DATAR, Commissariat à l'aménagement des Alpes, du Jura et des Vosges, 1977.

Annecy et son environnement. Numéro spécial du Bull. trim. de la Société d'hist. naturelle de Haute-Savoie, 1er trim. 1978, 124 p. ronéotées.

ARMAND G., DURAND M.-G., JAIL M., VIGNY F. *Bulletin bibliographique des Alpes françaises pour 1976*. Revue de géographie alpine, 1977, n° 3, pp. 339-364. [Recense 230 titres, dont beaucoup concernent la Savoie, surtout en matière de géographie, d'économie et de tourisme].

ARMINJON Henri. *De la noblesse des sénateurs au Souverain Sénat de Savoie et des maîtres auditeurs à la Chambre des comptes*. Acad. des sc., belles-lettres et arts de Savoie, Documents, vol. X. Annecy, Gardet, 1977, 208 p. [Réédition, très augmentée, d'un opuscule de même titre publié en 1971. L'auteur défend la thèse de la noblesse transmissible des sénateurs contre l'opinion autrefois émise par le Comte de Mareschal].

Art et liturgie au Moyen âge. Suppl. au Catalogue [de l'Exposition du Musée des Beaux-Arts de Chambéry, mars-avril 1977]. Chambéry, Impr. Filsnoël, 1977, 24 p.

AUBERT François. *Le château de Thairy (Haute-Savoie)*. Extr. de la Revue « Vieilles maisons françaises », n° 69, s.d.

BAUD H. *La Savoie médiévale : une création dynastique*. Archéologia, n° 103, févr. 1977.

Beautés de la France. Fascicules hebdom., n° 27 (Vanoise-Oisans), n° 35 (Chartreuse-Vercors), n° 63 (La Savoie des lacs). Larousse, 1976, fasc. de 20 p., ill.

BELLET J. *Le Col du Mont-Cenis, « porte millénaire des Alpes »*. Saint-Jean-de-Maurienne, Travaux de la Soc. d'hist. et d'archéol. de Maurienne, t. XVII, 1976, 243 p., ill.

BERTHET Patrick. *Villes et campagnes en Savoie au XVIe siècle*, dans : *Démographie urbaine XVe-XXe siècles*. Lyon, Centre d'hist. écon. et soc. de la région lyonnaise, n° 8, 1977, pp. 87-101. [D'après le recensement de 1561].

BESNARD-DARGNIES I. *Curés et paroissiens du diocèse de Genève-Annecy au siècle des Lumières (1764-1782) : une étude des procès-ver-*

---

* Par R. Gabion et G. Grandchamp.

baux des visites de Mgr J.-P. Biord. Mémoire de maîtrise d'histoire (Univ. de Paris-X, 1976-77, 182 p. dactyl. + carte et docum. h.t.).

BILLET J., PRÉAU P. *L'évolution démographique des Alpes françaises du nord entre 1968 et 1975 : quelques réflexions sur les modalités de la croissance et sur ses disparités.* Revue de géogr. alpine, 1977, n° 2, pp. 131-145, cartes.

BLANCHARD Raoul. *Naissance et développement d'Annecy.* Annecy, Société des Amis du Vieil Annecy, 1977, 96 p. [Réédition d'une étude parue en 1958].

BOEKHOLT Christiane. *Talloires, son histoire à travers les siècles.* Annecy, Gardet, s.d. (1977), 24 p., ill.

BLONDEL Louis. *Les châteaux de l'ancien diocèse de Genève.* Genève, Jullien, et Paris, Picard (Publ. de la Soc. d'histoire et d'archéol. de Genève), 2e édition, 1978, 488 p. [1re édition : 1956 ; monographies historiques et archéologiques des principaux châteaux féodaux de la Savoie du nord].

BOSSON Gérard. *La mort d'un paysan ou la trahison de la terre.* Ed. de l'Athanor, 1976, 72 p.

BOURGEAUX Arsène. *Interférences religieuses dans les mentalités populaires à Brison et au Mont-Saxonnex en Faucigny.* Le Monde alpin et rhodanien, 1977, nos 1-4, pp. 105-143.

BOURRIT Marc-Théodore. *Description des glacières... du duché de Savoie.* Genève, Slatkine Reprints, 1977, 138 p. [Réimpression de l'édition originale de 1785].

BRADEL Jean-Louis. *Sainte-Foy, La Gurraz, Villaroger. Vie, art et traditions en Haute Tarentaise.* 1977, 100 p.

BROISE Pierre. *L'urbanisme vicinal aux confins de la Viennoise et de la Séquanaise.* Aufstieg und Niedergang der Römischen Welt, II, Berlin-New York, W. de Gruyter, 1976, pp. 601-629.

BROISE Pierre. *La Savoie aux temps gallo-romains.* Archéologia, n° 103, février 1977.

BRUCHET Max. *Notice sur l'ancien cadastre de Savoie.* Nouvelle édition complétée et mise à jour par J.-Y. Mariotte et R. Gabion, précédée d'une étude de P. Guichonnet. Annecy, Archives départementales, coll. « Sources et méthodes de l'histoire de la Savoie », I, 1977, XV-105 p.

Centre d'études franco-italien et Institut d'études maistriennes du Centre universitaire de Savoie. *Revue des études maistriennes* (Actes du colloque de Chambéry, 20 nov. 1976). Les Belles Lettres, 1977, 173 p.

CHABERT Louis. *L'électrochimie et l'électrométallurgie en Savoie de 1890 à 1977.* L'histoire en Savoie, n° 45, mars 1977, 20 p.

CHARLES DE GENÈVE (Père). *Les Trophées sacrés, ou Missions des Capucins en Savoie, dans l'Ain, la Suisse romande et la vallée d'Aoste à la fin du XVIe siècle et au XVIIe siècle,* publ. par Félix Tisserand, O.F.M. Lausanne, Mém. et doc. de la Société d'hist. de la Suisse romande, 3e série, t. XII-XIV, 1976, 3 vol. 410 + 342 + 400 p.

CHATILLIEZ Guy. *Alpage de mon enfance.* Stock, 1977, 264 p. [Région de Boëge].

CHAUCHAIX L. *A Arêches en Beaufortin, du berceau à la tombe.* Le Monde alpin et rhodanien, 1976, nos 3-4, pp. 127-136.

CHAVOUTIER Lucien. *Des moines cisterciens aux paysans savoyards, la création des alpages.* L'histoire en Savoie, n° 46, juin 1977, 24 p.

CHAVOUTIER Lucien. *Saint-Bon, Courchevel : du vieux village à la station phare.* Coll. « Trésors de la Savoie », parution juin 1978.

CHEVAILLER Laurent. *La police religieuse, économique et sociale en Savoie d'après les « Statuta Sabaudiae » d'Amédée VIII (1430).* Mém. et doc. Acad. chablaisienne, t. LXI, 1977, pp. 9-33.

CLOCHER Joseph-René. *Histoire populaire de la Savoie.* Préface de J. LOVIE, ill. de J. MAZAS. St-Alban-Leysse, Impr. Gaillard, 1978, 304 p.

COLARDELLE Renée et Michel. *Une basilique funéraire mérovingienne à Saint-Julien-en-Genevois.* Archéologia, n° 111, oct. 1977, pp. 64-71, phot.

COLLOMB G. *Araires et charrues dans la Savoie traditionnelle.* Ethnologie française, 1976, n° 1, pp. 7-32, fig. et cartes.

COLLOMB G. *Les « sénateurs » : note sur les pêcheurs à la senne du lac du Bourget.* Le Monde alpin et rhodanien, 1976, n°s 3-4, pp. 45-58, fig. et phot.

COLLOMB G. *Techniques agricoles en zone de montagne : l'exemple du Beaufortin (Savoie).* Ethnologie française, 1977, n° 4, pp. 319-344, phot. et cartes.

COLOMBEL Christine de. *Les grands de la montagne.* PAC, coll. Les Grands du sport, 1978, 212 p.

COMBY Louis. *Histoire des Savoyards.* Nathan, 1977, 160 p. [Refonte et actualisation, sous un titre au goût du jour, d'une « Histoire de la Savoie » publiée il y a quelques années ; projette sur le passé de la Savoie un éclairage plutôt misérabiliste, non sans de nombreuses erreurs, approximations et schématisations abusives, l'auteur écrivant de seconde main et n'étant pas familiarisé avec son sujet].

Contamines (Les) en confidence... Les Contamines-Montjoie, Assoc. d'action culturelle et sociale, s.d. (1976 ?), 80 p., phot.

COUTURIER M. *Les activités agricoles et la pollution des eaux sur le bassin versant du lac du Bourget.* Docum. de cartographie écologique, t. XVIII, 1976, pp. 89-103.

DAVID J. *La mobilité de l'emploi dans le bassin d'Annecy.* Revue de géogr. alpine, 1976, pp. 118-119.

DAVID J. *La frontière franco-genevoise : un rapport de forces. Ibid.,* pp. 422-424.

DESCHAMPS J.-L. *Le parc de logements en 1975* [dans la région Rhône-Alpes, par cantons]. Points d'appui, mai 1976, n° 5, 26 p., fig. et cartes.

DEVOS Roger. *Pratiques et mentalités religieuses dans la Savoie du XVIII^e siècle : la paroisse de Combloux.* Le Monde alpin et rhodanien, 1977, n°s 1-4, pp. 105-143.

Documents du Chablais dans les archives d'Incisa en Montferrat, publ. par Aldo Di Ricaldone et J.-Y. Mariotte. Mém. et Doc. de l'Acad. chablaisienne, t. LXI, 1977, pp. 35-63.

DUFOURNET Paul. *Récits et légendes historiques recueillis à Bassy (Haute-Savoie).* Le Monde alpin et rhodanien, 1976, n°s 1-2, pp. 107-119.

DUFOURNET Paul. *L'emprise romaine sur un secteur de la rive droite du Rhône : Culoz, Anglefort, Seyssel, Corbonod.* Revue Le Bugey, 1976. pp. 35-46.

DUFOURNET Paul. *La liaison Rhône-Rhin par le seuil de Seyssel dans l'Antiquité.* Tours, « Caesarodunum » (Bull. de l'Institut d'études latines), n° 12, 1977, pp. 457-467.

DUFOURNET Paul. *Pour une archéologie du paysage.* Picard, à paraître (1978). [Reprise, sous forme d'ouvrage de librairie, de la thèse de l'auteur intitulée « Une communauté agraire secrète et organise son territoire à Bassy (Province de Genevois) : contribution à la connaissance du paysage historique », parue en 1975 en exemplaires multigraphiés].

DUMAZEDIER Joffre, SAMUEL Nicole. *Le loisir et la ville : société éducative et pouvoir culturel.* Seuil, coll. Sociologie, 1976, 300 p. [L'animation culturelle à Annecy et en Haute-Savoie, et notamment l'expérience d' « Annecy Action culturelle » de 1957 à 1974].

DUPANLOUP Jacques. *Filiations savoisiennes.* Paris, l'auteur, et Libr. G. Saffroy, 1977, 256 p., tabl. et carte. [Voir compte rendu ci-inclus, p. XX].

DUPRAZ J. *Remèdes d'autrefois à Saxel (Haute-Savoie).* Le Monde alpin et rhodanien, 1976, n^{os} 3-4, pp. 77-99.

DUVAL César. *Ternier et Saint-Julien. Essai historique sur les anciens bailliages de Ternier et Gaillard et le district révolutionnaire de Carouge, avec documents inédits.* Avant-propos de A. Dupanloup. Marseille, Laffitte Reprints, 1977 [Réimpression de la 1re édition de 1879].

Equipement et pratiques culturels. Liaisons Rhône-Alpes, avril 1976, n° 32, 105 p., fig. et cartes.

FAVRE Joseph. *Bramans, « Autrefois métropole ». Saint-Pierre d'Extravache, « Première Chrétienté de Maurienne ».* St-Jean, Société d'hist. et d'archéologie de Maurienne, t. XVIII, 1977, 349 p.

FÉJOZ Joseph. *L'alimentation quotidienne dans la vallée des Arves (Savoie).* Le Monde alpin et rhodanien, 1976, n^{os} 1-2, pp. 89-95.

FÉJOZ Joseph. *Les fêtes locales à Macôt (Savoie). Ibid.,* pp. 97-102.

FLORET Josiane, HUBERT Pierre. *Les fonctions socio-économiques du lac Léman.* Revue de géographie alpine, 1977, n° 2, pp. 181-201, fig., bibliogr.

GAGNEBIN Bernard. *Album Rousseau. Iconographie.* Gallimard, Bibl. de la Pléiade, 1976, 268 p., ill.

Gaillard, forteresse oubliée. Préface de P. Guichonnet. Ambilly, Les Presses de Savoie, 1977, 148 p., ill.

Géologie des Préalpes. Colloque en l'honneur du prof. H. Bodoux. Bull. des labor. géol. et géophysique de l'Univ. de Lausanne, t. 69, 1976, n° 2, 575 p., fig.

GIDON M. *Carte géologique simplifiée des Alpes françaises, du Léman à Digne,* s.d., 2 feuilles, avec une notice de 20 p.

GIMARD G. *Aime, capitale des Ceutrons, en Tarentaise gallo-romaine.* Archéologia, n° 103, févr. 1973.

GUÉRIN J.-P., GUMUCHIAN H. *Mythes, tourisme hivernal et aménagement de l'espace : l'exemple de la station intégrée.* Revue de géographie alpine, 1977, n° 2, pp. 169-179. [Conditionnements sociologiques insoupçonnés de l' « industrie de la neige »].

GUÉRIN J.-P., GUMUCHIAN H., DEL VIGNA C. *« Les mythologies de la montagne » : étude comparée de deux corpus de textes publicitaires.* Revue de géographie alpine, 1977, n° 4, pp. 385-402. [Un éclairage nouveau sur plusieurs « stations » de Savoie et de Haute-Savoie].

GUICHONNET Paul. *L'opinion haut-savoyarde devant l'Italie en guerre* (1914-1918). Extr. de « La France et l'Italie pendant la première guerre mondiale », Grenoble, Presses universitaires, pp. 66-89.

GUICHONNET Paul. *Vingt-quatre lettres inédites de Charles-Albert au marquis d'Yenne (1819-1823).* Turin, « Rassegna storica del Risorgimento », juillet-septembre 1976, pp. 367-379.

Hypogées 1« *Les Boueux* »). Bull. de la section de Genève de la Société suisse de spéléologie, 15° année, 1977, n° 40. [Plusieurs articles concernant des grottes et gouffres de Haute-Savoie].

Information régionale. Dossiers documentaires d'histoire, de géographie et d'instruction civique. Grenoble, Centre rég. de documentation pédagogique, 1978, n° 26. [Notamment : P. Dompnier, *Révoltes paysannes en Maurienne au XIV^e siècle,* et P. Coutin, *La crise alimentaire de 1846-1847... à Annecy].*

JACQUET Raymond. *Histoires d'amour des provinces de France. VI, La Savoie.* Presses de la Cité, 1976, 282 p. [Dans l'optique de Guy Breton, l'histoire vue par le trou de la serrure. L'auteur se donne beaucoup de mal pour allonger une sauce inconsistante, et le lecteur s'ennuie ferme, sauf peut-être lorsque apparaît — trop brièvement — Casanova].

JAIL Marcel. *Haute-Maurienne, pays du diable ?* Grenoble, Allier, 1977, 243 p.

Jeune Chambre économique d'Annecy et de sa région. *Annecy aujourd'hui... Agglomération demain. Les structures intercommunales de l'agglomération annécienne.* S.l.n.d. (1976 ?), 40 p., ill.

Lac d'Annecy. Livre Blanc. Schéma de secteur du bassin du lac d'Annecy, publ. par le Syndicat intercomm. des communes riveraines du lac..., 1978, 72 p.

LANSARD Martine. *Les activités industrielles de Cons-Sainte-Colombe aux XVIII^e et XIX^e siècles.* Mémoire de 2° année, Ecole normale d'institutrices d'Annecy, 1977, ms., ill. [Photocopie aux Archives départementales de la Haute-Savoie].

LEBEAU Michel. *Bibliographie [généalogique] savoyarde.* CEGRA-Informations (Bull. du Centre généal. Rhône-Alpes), n° 13, 1^er^ trim. 1978, pp. II-I à II-3).

LEQUIN Yves. *Les ouvriers de la région lyonnaise (1848-1914).* T. I, *La formation de la classe ouvrière régionale.* T. II, *Les intérêts de classe et la République* (Thèse univ. Lyon). Lyon, Presses univ., 1977, 2 vol., 573 et 500 p.

LOVIE Jacques. *La vraie vie de tous les jours en Savoie romantique (1815-1860).* Chambéry, l'auteur, et St-Alban-Leysse, Impr. Gaillard, coll. « Trésors de la Savoie », 1977, 224 p., ill., bibliogr. [Exposé un peu touffu, avec quelques redites, mais qui présente quantité d'informations neuves et de petits faits révélateurs sur une époque relativement proche de nous et cependant mal connue. Un modèle de bonne vulgarisation historique].

LUGAGNE André. *Livre cartes Rhône-Alpes. Le portrait d'une région, itinéraires pour une découverte* (140 cartes au 1/100 000° de l'Institut géographique national). Presses de la Cité, 1978, 160 p.

MAJASTRE J.-O. *Travaux sur l'habiter traditionnel en milieu rural (Dauphiné-Savoie).* Le Monde alpin et rhodanien, 1976, n°^s^ 1-2, pp. 153-170. [Concerne notamment Hauteluce].

MANIPOUD Bernard. *Le château des comtes de Savoie au Bourget-du-Lac.* Archéologia, n° 111, octobre 1977, pp. 58-63, phot.

MANSAU Andrée. *Saint-Réal et l'humanisme cosmopolite.* (Thèse univ. Lille-III). Champion, 1976, 551 + 158 p.

MAZEL Robert. *Dans la montagne*. Hatier, coll. « Ce que dit la nature », 1977, 84 p.

METRAL H. *Mœurs et coutumes de Passy (Haute-Savoie) au XIX^e siècle*. Le Monde alpin et rhodanien, 1976, n^os 3-4, pp. 137-144.

MEYNET R., BAUD G. *La vie dans les alpages de Bellevaux : Nifflon, Les Mouilles (1392-1977)*. Thonon, Impr. Sopizet, 1977.

MILLET Annie. *Le Bas Faucigny au milieu du XVI^e siècle : étude démographique et sociale*. Chambéry, T.E.R. d'histoire, 1976, 106 p. dactyl. [Essentiellement d'après les rôles de la gabelle du sel de 1561].

Ministère de la qualité de la vie et Institut national de la recherche agronomique. *Elaboration d'indicateurs socio-économiques liés à la qualité de l'eau (Application aux lacs d'Annecy et du Bourget)*. Rennes, Station d'économie rurale, 1976, 91 p. ronéotées, fig.

Ministère de l'Education, Acad. de Lyon et de Grenoble. *Opération multimédia entre hier et demain*, etc. : *Les lacs de Savoie, un milieu menacé ?* Lyon-Grenoble, Centre rég. de docum. pédag., 1976, 1 dossier avec texte + diapos.

MOLLARD André. *La résistance en Savoie*. L'histoire en Savoie, n° 41, mars 1976, 20 p.

MOLLARET Chantal et Jean-Jacques, VULLIEZ Hyacinthe. *Le Mont-Blanc, jadis, aujourd'hui*. Cerf, 1977, 210 p.

MOLLIN Joseph. *Les Echelles, autrefois et aujourd'hui*. L'histoire en Savoie, n° 49, mars 1978, 20 p.

Mont-Cenis (Le) et sa région. Publ. des Actes du Congrès sur le Mont-Cenis et sa région. (Lanslebourg-Suse, septembre 1975). Chambéry, Les Amis du Mont-Cenis, s.d., 504 p., ronéoté.

MONTCLOS Xavier de (sous la direction de). *Eglise et chrétiens dans la deuxième guerre mondiale. La région Rhône-Alpes*. Actes du colloque de Grenoble. Centre régional univ. d'histoire religieuse, octobre 1976. Lyon, Presses univ., 1978, 384 p.

MORAND Laurent. *Les Bauges. Histoire et documents*. Marseille, Laffitte Reprints, 1978, 3 vol., 548, 577 et 665 p. [Utile réédition de ce grand ouvrage publié de 1889 à 1891 et depuis longtemps épuisé].

MOREAU Roger. *Itinéraire du gourmet : Rhône-Alpes* (Notices sur les établissements et recettes). Roanne, Ed. Horvath, coll. « Tourisme et gastronomie », 1977, 340 p.

Néolithique et âges des métaux dans les Alpes françaises. IX^e Congrès, Livret-guide... sous la direction de A. Bocquet et Ch. Lagrand. (Actes du Congrès de l'Union intern. des sciences préhistoriques et protohistoriques, Université de Nice, septembre 1976.) Picard, 1976, 205 p.

NICOLAS Jean. *La noblesse et l'Etat en Savoie au XVIII^e siècle*. Cahiers d'histoire (Lyon), 1977, n° 2, pp. 135-151.

NICOLAS Jean. *La Savoie au XVIII^e siècle : noblesse et bourgeoisie*. T. I, *Situations. Au temps de Victor-Amédée II*. T. II, *Inflexions. Au siècle des Lumières*. Maloine, 1978, 2 vol., XVI + XVI - 1 244 p., fig. et tabl. [Monumental ouvrage, renouvelant toutes nos connaissances sur le XVIII^e siècle savoyard, et dont il sera rendu compte dans la prochaine livraison de la Revue.]

NOAILLES, Comtesse Anna de. *Le livre de ma vie*. Mercure de France, 1976, 258 p.

PALLUEL-GUILLARD A. *La presse, son histoire et son utilité pour l'histoire* [Exemples locaux]. Annecy, Acad. salésienne, « Rencontres d'initiation aux méthodes histor. », 1976, 1 dossier multigr.

PALLUEL-GUILLARD André. *Grands notables du Premier Empire. 2 : Mont-Blanc, Léman. Notices de biographie sociale.* Ed. du C.N.R.S., 1978, VI-107 p. [Voir compte rendu ci-inclus, p. XX].

PALLUEL-GUILLARD André. *Album de famille de la Tarentaise.* Coll. « Trésors de la Savoie », parution juin 1978. [Reproduction de 43 gravures anciennes, commentées].

Partons à la découverte des Alpes. « TOTAL-Guide » n° 10. Assas-Diffusion, 1976, 112 p.

PELLETIER A. *Les religions païennes en Savoie à l'époque romaine.* Archéologia, n° 103, février 1977.

PERNON J. *Une grande villa gallo-romaine à Cognin, près de Chambéry.* Archéologia, n° 103, février 1977.

PERRET André. *La station routière gallo-romaine de Pennolucos et les origines du Chablais.* Mém. et doc. Acad. chablaisienne, t. LXI, 1977, pp. 1-7.

PEZET Maurice. *L'épopée des Vaudois : Dauphiné, Provence, Languedoc, Piémont, Suisse.* Seghers, 1976, 256 p.

PICARD Jean. *Vie de saint Antelme de Chignin, évêque de Belley, par son chapelain Guillaume, chartreux de Portes.* Belley, Impr. du Bugey, 1978, 116 p.

POINSENET Marie-Dominique. *Anne de Guigné. Quand une enfant rencontre Dieu...* Paris-Fribourg, Ed. St-Paul, 1977, 159 p.

Population (La) en Savoie. Point 2001, Bull. d'inform. de la préfecture de la Savoie, 1976, n° 42, pp. 14-22.

PRÉAU Pierre. *L'établissement du réseau ferré en Savoie, 1854-1913* (Titre de couverture : « Le Chemin de fer en Savoie, 1854-1914 »). L'histoire en Savoie, n° 47, septembre 1977, 20 p., ill., bibliogr.

PRESSEVOT-LAVIGNE F. *Chautagne, « Notre Terre ». Poèmes et souvenirs.* Belley, Impr. du Bugey, 1976, 127 p.

PRIEUR Jean. *La Savoie antique. Recueil de documents.* Chambéry, Soc. sav. d'hist. et d'archéol., t. 36, 1977, 178 p., fig.

PRIEUR J. *Aix-les-Bains, ville d'eau et sanctuaire de l'Allobrogie romaine.* Archéologia, n° 103, février 1977.

PRIEUR J. *Les fouilles du col du Petit-Saint-Bernard. Ibid.*

RACHEL Jacques. *Annecy et son lac. Haute-Savoie, France.* Guide R.J. Pringy, Impr. Pringy-Offset, 1977, 112 p., 1 carte en déplié.

RATEL Victorin. *Je parle patois. Dictionnaire, grammaire, phonétique du patois de Saint-Martin-la-Porte (Savoie).* Chambéry, Impr. réunies, 1976, 361 p., ill. + enregistrement sonore sur cassette.

RATEL Victorin. *Les Noëls savoyards.* L'histoire en Savoie, n° 44, déc. 1976, 20 p.

RATTI Guido. *La Savoia e la Giovine Italia. Note e documenti sulla spedizione del 1834.* Turin, Extr. de « Mazzini e i repubblicani italiani. Studi in onore di T. Grandi », 1976, pp. 67-170.

RAULIN Henri. *L'architecture rurale française. Corpus des genres, des*

types et des variantes. Savoie. Ouvr. publ. par le Musée des arts et traditions populaires, coll. dir. par Jean Cuisenier. Berger-Levrault, 1977, 241 p., ill.

Régions et régionalisme en France du XVIII^e siècle à nos jours. P.U.F., 1977, 594 p. [Brève esquisse, par J. Lovie, du cas savoyard depuis l'Annexion de 1860].

RENAULT Laurence et Didier. *Balade en Val de Thônes.* Bordeaux, Impr. Samie, 1977, non paginé. [Reproduction de 134 cartes postales anciennes, commentées].

RICHARD L. *Le milieu et la végétation. Etude écologique des massifs des Aiguilles rouges, du Haut-Giffre et des Aravis.* Cartes au 1/50 000^e, feuilles Annecy-Ugine, Cluses-Chamonix, et au 1/100 000^e, feuille Annecy. Grenoble, Univ. scientifique et médicale.

ROCHAIS H., MANNING E. *Bibliographie générale de l'Ordre cistercien.* Fasc. 2 *(Archivalia).* Rochefort (Belgique), La Documentation cistercienne, 1977, 64 p. [Concerne notamment Aulps, Bonlieu, Chézery, Hautecombe, Savigny, Tamié].

ROCHEFOUCAULD, Edmée de la. *Anna de Noailles.* Mercure de France, 1976, 122 p.

SADOUN-GOUPIL Michelle. *Le chimiste Claude-Louis Berthollet (1748-1822). Sa vie, son œuvre.* Libr. philosophique J. Vrin, coll. « L'histoire des sciences », 1977, XVI-392 p., ill. [Voir compte rendu ci-inclus, p. XX].

SAINT-GENIS, Victor de. *Histoire de Savoie d'après les documents originaux, depuis les origines les plus reculées jusqu'à l'Annexion.* Marseille, Laffitte Reprints, 1978, 3 vol., 1 730 p. [Réimpression de l'édition originale de 1869].

Santé (La) dans Rhône-Alpes. Liaisons Rhône-Alpes, n^o spécial, n^o 35, septembre-octobre 1976. 117 p., fig. et cartes.

SEIGNOLLE Claude. *Contes populaires et légendes des Alpes.* Hachette, Presses de la Renaissance, coll. « Richesse du folklore de France », 1978, 378 p.

SERVETTAZ Claudius. *Chants et chansons de la Savoie.* Marseille, Laffitte Reprints, 1977, 256 p. [Réimpression de l'introuvable édition de 1910].

SERVETTAZ Paul. *L'eau, la vie d'un lac alpin. Chronique de la sauvegarde du lac d'Annecy.* 2^e édition, Annecy, Gardet, 1977, 282 p.

Stato maggiore del esercito. Ufficio storico. *Un immagine insolita del Risorgimento, dalle memorie del conte Eugenio de Roussy de Sales.* A cura di Luigi Mondini. Rome, Tip. regionale, 1977, 285 p., ill. [Voir compte rendu ci-inclus, p. XX].

TERRY Henry. *La Haute-Savoie.* Réimpression des 51 lithographies de l'album édité en 1866 (texte de Francis Wey, ill. de H. Terry). Introduction de J.-Y. Mariotte. Annecy, Gardet, 1977.

THÉVOZ Jacqueline. *Jean Dawint, l'extraordinaire châtelain de Cernex [Haute-Savoie].* Suppl. à la Revue « Rencontres artistiques et littéraires. Sainte-Geneviève-des-Bois, La Maison rhodanienne de poésie, 1977, 78 p., phot.

Val de Thônes. Revue [des] Amis du Val de Thônes. N° 3, 1977, 90 p. [Notamment : R. Devos, *La population de La Clusaz en 1561*, pp. 21-31, et J.-B. Challamel, *Tourisme et villégiature d'été dans la vallée de Thônes (1860-1960)*, pp. 51-76].

VINCENT Paul. *Le paradis des Alpages.* Ed. France-Empire, 1977, 268 p.

VIVIAN R. *La région Savoie.* Revue de géogr. alpine, 1976, n° 4, pp. 585-586.

TABLE DES MATIÈRES pour 1977

Séances de l'Académie 1
Nécrologie : Henri Armand (A. Chevallier) 11
« Pierre Boyancé (A. Ch.) 12
« Maurice Lacroix (A. Ch.) 14
« Jean Oberreiner (A. Ch.) 16
« Jean d'Orlyé (G. Grandchamp) 18
« Chanoine François Coutin (L. Pfister) 20

ARCHÉOLOGIE, HISTOIRE, VIE INTELLECTUELLE

Paul DUFOURNET, Trouvailles archéologiques significatives concernant Seyssel, Semine et Val des Usses 22

Jean Etienne GENEQUAND, La capitulation du Fort des Allinges (décembre 1600) 38

Emile CALLOT, La philosophie annécienne de dom Redento Baranzano 51

Jean-Louis DARCEL, La Sardaigne et les préliminaires des Traités de Bâle, 1794-1795 71

Madeleine MOLINIER, François Ruphy, maire d'Annecy, 1804-1805 100

Louis PFISTER, De quelques émigrants savoyards aux Etats Unis 124

Marie-Thérèse HERMANN, La vie quotidienne avant-guerre dans un pensionnat savoyard 127

Jules VANDEPUTTE, Le 4 juillet 1944 à Leschaux 139

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

M. Boutron, *Hans* (A. Ch.), J. Dupanloup, Filiations savoisiennes (R. G.), A. Palluel-Guilliard, *Grands notables du Premier Empire* (R. G.), M. Sadoun Goupil, *Berthollet* (R. G.), L. Mondini, *Eugenio de Roussy de Sales*

(R. G.), J. Nicolas, *La Savoie au XVIII*e *s.* (J. M.), R. Amiet et L. Colliard, *L'ordinaire de la cathédrale d'Aoste* (J. P.), P. Dufournet, *Seyssel* (B. R.), Notes bibliographiques (G. G. et R. G.) 144

COMMUNICATIONS RÉSUMÉES

A. Chevallier, Le cercle Berthollet 1
J. Nicolas, La Noblesse de Savoie et la monarchie..... 2
M. Molinier, Les établissements Duport à Annecy..... 5
R. Prevost, La philatélie 6
J. Vandeputte, Leschaux 7
G. Granchamp, Le pont Bacchus 9
P. Coutin, La philatélie 9
A. Chevallier, Le concours de poésie 10

ILLUSTRATIONS

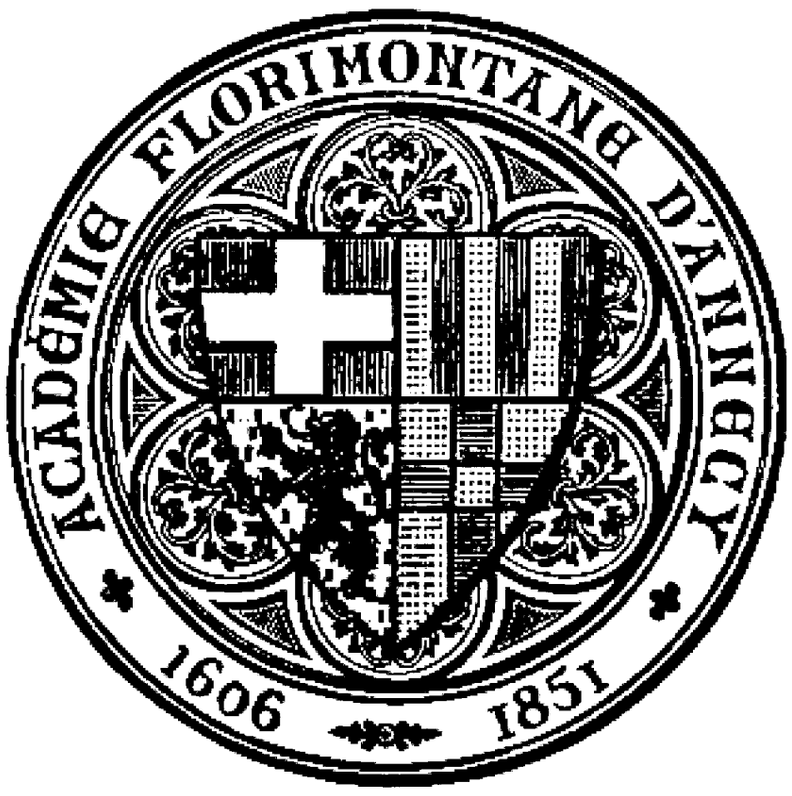
Article de M. Dufournet (objets de la région de Seyssel) 1 à 7
Article de Mme Molinier : Annecy en 1804 8-9
Article de M. Genequand, Les Allinges 10
Article de M. Callot, Œuvres de Baranzano 11-12
Article de Mme Hermann, Pensionnat de Challonges... 13-14
Article de M. Vandeputte, Leschaux en 1944 15-16

118e ANNÉE 1978

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(CICERON, *De Officiis*, lib. I)

LA REVUE SAVOISIENNE



ACADÉMIE FLORIMONTANE
ANNECY

ACADÉMIE FLORIMONTANE ANNECY

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1606
par Saint François de Sales, Prince Evêque de Genève
et Antoine Favre, Président du Sénat de Savoie
Réorganisée en 1851

par

Louis BOUVIER (1819-1908).
Etienne MACHARD (1824-1887).
Jules PHILIPPE (1827-1888).
Eloi SERAND (1826-1891).

LÉON MARÈS (1854-1916)

a légué le château de Montrottier et ses collections

DONATEURS

Dr C ANDREVETAN (1802-1879).
Dr F. DAGAND (1815-1886).
MELVILLE-GLOVER (1834-1897).
Aimé CONSTANTIN (1831-1900).
Dr THONION (1830-1917).
F. GARDIER (1854-1919).
Asghil FAVRE (1877-1920).
Isidore NANCHE (1850)-1922).
François CROSET (1844-1931).
Ernest PERRIER de la BATHIE (1873-1932).
Ernest PARISET († 1941).
Léon LAYDERNIER (1866-1958).
Georges MARTIN († 1943).
L.-F. ROSSET († 1959).
Joseph SERAND (1868-1957).

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Nouveaux Membres

1979

ABRY Josephte-Henriette, Professeur d'Université.

AMIGUES Gilbert, Conservateur des Eaux-et-Forêts, Annecy.

BALTHAZARD Lucien, Ministre plénipotentiaire, St-Julien.

BOYER Roland, Annecy.

BOZON Jean-Pierre, Avocat, Annecy.

BRUYNEEL Robert, Annecy.

BEAUQUIS Johannes, Directeur d'Organisme agricole.

CANOVA Claude, Journaliste, Saint-Jorioz.

LEBASCLE Marie-Christine, Conservateur au Musée d'Annecy.

LECOMTE Paul, Administrateur de sociétés, Sallanches.

LEMOINE Jean-Bernard, Correspondant à la Commission des Orgues.

MARTIGNOLES Jean-François, Inspecteur des Finances, Annecy.

MENTHON Antoine (de), Menthon-Saint-Bernard.

MONNIER Victor, Genève.

TAPPONIER-RIBATTO Gilbert, Professeur honoraire, Annecy.

ACADÉMIE FLORIMONTANE
ANNECY

SÉANCE DU 5 JANVIER 1978 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Le Président félicite Mme Hermann pour la naissance d'un petit-fils Ivan, ainsi que Mlle Brigitte Hermann pour la soutenance de sa thèse d'histoire de l'Art en Sorbonne.

M. et Mme Chevallier présentent des notes bibliographiques (publiées au volume de 1977) et du cercle Berthollet (texte publié depuis lors dans les Actes du Congrès des sociétés savantes de Savoie tenu à Conflans). M. Pfister évoque le souvenir de Savoyards partis en Louisiane.

SÉANCE DU 1er FÉVRIER 1978 (**)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

En ouvrant la séance, le Président Gardet exprime la peine ressentie par l'Académie lors du décès de M. Alfred Paccard, fondeur de cloches, membre correspondant. Il adresse des condoléances à Mme Paccard et à sa famille.

De chaleureux compliments sont dédiés à M. Paul Guichonnet, membre du comité, élu doyen de la Faculté des sciences économiques de Genève.

M. Yves Rifaux conduit ensuite l'assistance dans le monde aimable et peu connu de la littérature enfantine.

(*) Etaient présents : Mmes A. Chevallier, Pulvin, Sauthier, Mlles Dagand, Paume, MM. Anthoine, Bajulaz, Bozon, Coutin, Callot, A. Chevallier, R.P. Charbonnel, Davignon, Dubouloz, Gardet, Gettraz, R.P. L'Honoré, Laydernier, Lavorel, Michellin, Mouchet, Pfister, Rebut, Rosset, Ruffet, Soudan, Vandeputte.

Excusés : Mme Brun, MM. Grandchamp, Matrod.

(**) Etaient présents : Mmes André Chevallier, Molinier, Pulvin, Ratié, Sauthier, Mlle Dagand, MM. Bajulaz, Callot, A. Chevallier, Davignon, Delebarre, Dubouloz, Gardet, Mouchet, Pfister, Rebut, Soudan, Raffin, Vandeputte.

Excusés : Mme Brun, Mlle Jolly, MM. Bozon, Grandchamp et Matrod.

C'est un vaste sujet que le conférencier choisit de traiter en tenant compte des éditions car, contrairement à la Littérature des adultes, celle en question est indissociable de la reliure, de l'impression et de l'illustration qui forment un tout.

Aborder un tel sujet impose la plupart du temps de s'attacher aux auteurs et, de Mme Leprince de Beaumont à la Comtesse de Ségur, de Lear à Lewis Carroll, de faire le tour d'horizon des textes en oubliant presque tout le temps ce qui leur fit passer la rampe auprès de l'enfance : toutes les ressources de l'édition.

Ayant montré l'évolution du livre scolaire depuis « l'Orbis Pictus » au « Tour de France par deux enfants », M. Rifaux s'attache plus particulièrement à montrer comment le livre d'enfant avait été au XIX^me^ siècle le véritable banc d'essai des nouvelles techniques d'imprimerie telles que la lithographie et un domaine privilégié où les plus grands illustrateurs ont pu libérer totalement leur imagination et donner le meilleur de toute leur œuvre, comme John Tenniel qui n'arriva jamais à retrouver le génie qu'il montra au début de sa carrière dans l'illustration « d'Alice au pays des merveilles ».

Pour illustrer son propos, le conférencier, applaudi par ses confrères et félicité par M. Gardet, présente une série d'ouvrages et répond aux questions posées.

Avis est donné du don fait à la bibliothèque par M. le docteur Paul Servettaz de son nouvel ouvrage « L'eau, la vie d'un lac alpin », une chronique de la sauvegarde du lac d'Annecy. Des compliments et remerciements sont adressés à l'auteur.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES EFFECTIFS (*)

TENUE LE 2 FÉVRIER 1978

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. CLÉMENT GARDET

Le Secrétaire perpétuel, M. Louis Pfister, ayant rappelé les délibérations de l'année précédente, M. Lucien Bajulaz, le Trésorier, évoqua les activités du Cercle philosophi-

---

(*) Etaient présents : Mmes A. Chevallier, Molinier, Hermann, Ratié, Mlle Dagand, MM. Bajulaz, Bourquard, Davignon, Médecin-Général Anthoine, Domenjoud, Dubouloz, Dussauge, Gardet, Grandchamp, R.P. L'Honoré, Juge, Mariotte, Pfister, Primot, Rebut, Richard, Rosset, Ruffet, Soudan, Viollet.

Excusés : MM. A. Chevallier. Matrod, Verjus.

que rassemblant une cinquantaine d'auditeurs sous la présidence de M. Emile Callot, puis présenta le rapport financier 1977 et le projet de budget 1978.

Le Président ayant remercié l'Argentier de la compagnie pour le dévouement qu'il met à la tâche, M. Bajulaz lança un appel à ses confrères afin qu'ils recrutent des membres correspondants.

La vie du domaine de Montrottier, propriété de l'Académie, fut résumée en deux rapports. M. Jacques Domenjoud, d'abord, dressa le bilan des travaux effectués ou en cours et de ceux en projet. M. Henri Davignon, ensuite, exposa la situation financière et les prévisions, donnant aussi des détails sur les visites dont le nombre va croissant.

Ces rapports approuvés, MM. Domenjoud et Davignon ayant été assurés de la reconnaissance de l'Académie, l'assistance ratifia l'admission de 24 nouveaux correspondants : MM. l'abbé Augeraud (Montrouge), René Bourdeau (Combloux), Mgr Yves Contamin (Mezin - Lot-et-Garonne), Honoré Coquet (Boulogne-Billancourt), Mme Coquebert de Neuville (Annecy), Gilbert Curtelin (Vieugy), Jean-Louis Darcel (Colmar), Jean Champel (Annecy), Paul Deleau (Le Rouret - Alpes-Maritimes), Mme Simone Dujourdy (Annecy-le-Vieux), Georges Lamouille (Anglefort), Mme le Docteur Jacqueline Lanternier (Lyon), Mme Lecointre (Brest), Jean-Pierre Maire (Annecy), Mme Marie-Thérèse Picard (Annecy), Maurice Ruin (Annecy-le-Vieux), Daniel Collas (Maiche - Doubs), le Comte Xavier de Foras (Thonon), François Cantoni (Annecy), Paul Mulot-Marquis (Cognin), Mme Anne-Marie Bibollet (Annecy), M. Dumurgier, le Doyen Trénard (Magnieu - Ain), Jacques de Beaumont (Annecy).

Cinq membres correspondants furent admis, ensuite, parmi les associés : Mme Claire Brun, Mlles Brigitte Hermann et Andrée Jolly-Golliet, MM. Persoud et Jules Vandeputte.

Trois membres effectifs furent enfin choisis parmi les associés : MM. Gérard Gaillard, Jean Mouthon et René Prévost.

Les quatre membres sortants du comité furent réélus : Mme Marie-Thérèse Hermann, MM. Camille Dubouloz, Charles Lacombe et Pierre Soudan, les vérificateurs aux comptes, MM. Louis Barat et Gabriel Gayet, étant confirmés dans leurs fonctions.

Des remerciements furent adressés aux régisseurs de Montrottier, M. et Mme Formigié, et des félicitations à Mme Vianney, épouse de l'ancien régisseur, à laquelle vient d'être attribuée la médaille du Travail.

SÉANCE DU 1er MARS 1978 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Le Président adresse de cordiales condoléances à deux confrères, MM. Yves Rifaux et Roger Devos, qui viennent d'être douloureusement éprouvés par la mort, le premier, de son père, et le second par celle de sa mère.

Mlle Yvonne Dagand fait une conférence sur la vie quotidienne à l'école normale de Rumilly *(voir au présent volume)*.

SÉANCE DU 5 AVRIL 1978 (**)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

M. le Président fait part du récent décès de M. François Angelloz, recteur honoraire de l'Académie de Strasbourg, ancien maire de Thônes, membre de la Compagnie depuis 1924, et adressa de vives condoléances à sa veuve. De même, il associa la Florimontane au deuil de M. Firmin Mollard, qui vient de perdre son épouse.

De chaleureuses félicitations ayant été dédiées à M. le Doyen Jean-Georges Ritz, récemment promu Officier de la Légion d'Honneur, lecture fut donnée du début d'une copieuse étude consacrée par Christian Regat, à Dom Arsène de Jougla, abbé de Tamié, de 1707 à 1727. Si ce Toulousain accéda à de telles fonctions, c'est en vertu d'une décision de Louis XIV dont les troupes occupaient alors la Savoie et entendait que ce soit « un sujet de sa domination et affectionné au bien de son service » qui soit appelé à succéder à Dom Jean-François Cornuty.

Une fois élu, le nouvel abbé vint d'Italie où il avait participé à la création d'un monastère. Il prêta serment au roi de France devant le Sénat de Savoie alors présidé, toujours selon la volonté de Louis XIV, par un Français. Ce

---

(*) Etaient présents : Mmes A. Chevallier, Clerc, Molinier, Piccard, Pulvin, Sauthier, Mlles Battuz, Fournier, Jolly, Dagand, Paume, MM. Bajulaz, Bourquard, Bibollet, A. Chevallier, Dubouloz, Dussauge, G. Gaillard, Gardet, Gignoux, Legrand, Mouchet, Mouthon, Peyresaubes, Pfister, Prévost, Rebut, Chanoine Riguet, Soudan.

Excusés : MM. Bozon, Grandchamp, Matrod, Vandeputte.

(**) Etaient présents : Mmes A. Chevallier, Brun, Dujourdy, Ratié, Sauthier, Mlles Battuz, Dagand, Paume, Pulvin, Deletraz, Portier, Ritz, MM. Bajulaz, Bruyneel, Bozon, Davignon, Domenjoud, Dubouloz, Dussauge, Gardet, Gaillard, Grandchamp, Lavorel, Mariotte, Mouchet, J. Mouthon, Pfister, Prévost, J.-G. Ritz, Soudan, Vandeputte.

Excusés : MM. Broise, Coutin, Matrod, Tomasini.

n'est que cinq ans plus tard, avant 1713, que Dom Jougla pourra recevoir la bénédiction du prince-évêque de Genève, Mgr de Rossillon de Bernex, qu'il connaissait depuis sa jeunesse toulousaine.

Un souhait d'anniversaire

A l'occasion du 250me anniversaire de la première rencontre de Jean-Jacques Rousseau avec Madame de Warens, le 21 mars 1728, à proximité de l'église des Cordeliers devenue la Cathédrale, M. André Chevallier évoque cette page des « Confessions » souvent citée, notamment par Anna de Noailles. En terminant, M. Chevallier souhaita qu'une plaque soit placée dans l'ancien séminaire pour rappeler le séjour qu'y fit Rousseau. Ce souhait fut approuvé par l'assistance.

M. Louis Pfister, secrétaire perpétuel, annonça l'entrée à la bibliothèque des deux volumes de l'œuvre de Jean Nicolas sur « La Savoie au 18me siècle ». Des compliments et remerciements seront adressés à l'auteur. M. Pfister déposa aussi le texte d'une homélie sur Saint François de Sales, docteur de l'Eglise, prononcée à la Visitation le 24 janvier par le Père L'Honoré, membre de l'Académie, et signala la parution dans la « Revue des deux mondes » de mars, d'un intéressant article du R.P. Ravier sur « l'Amitié spirituelle selon Saint François de Sales ».

SÉANCE DU 3 MAI 1978 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

M. P. Persoud, correspondant des Antiquités préhistoriques en Haute-Savoie, a d'abord rappelé l'importance du 9me Congrès international des Sciences préhistoriques et protohistoriques qui a réuni 3 000 spécialistes, à Nice, en septembre 1976. Cette même année, le Centre National de la Recherche Scientifique a publié un ouvrage capital : « La Préhistoire française ».

Cet intérêt pour le passé humain n'est pas nouveau. A la fin du 19me siècle, Boucher de Perthes, le père de la Préhistoire, Gabriel de Mortillet, le créateur d'une chronologie préhistorique et le fondateur de la première revue de pré-

---

(*) Etaient présents : Mmes Brun, A. Chevallier, Hermann, Molinier, Piccard, Sauthier, Mlles Dagand, Paume, Pulvin, MM. Bajulaz, Bozon, Callot, A. Chevallier, Coutin, Davignon, Dubouloz, Dussauge, Gaillard, Gardet, Grandchamp, Hammès, Legrand, Mouchet, Mouthon, Persoud, Pfister, Prévost, Vandeputte.

histoire, d'autres enfin, ont lancé cette nouvelle recherche humaine. Cette recherche était liée à la récolte des objets archéologiques que les préhistoriens essayaient ensuite de classer chronologiquement.

Mais, en dehors des spécialistes, que savaient les Français de leur passé avant l'histoire romaine ?

Un ouvrage scolaire de la classe de 6^{me}, datant de 1943, ainsi qu'une « histoire universelle des pays et des peuples » publiée dès 1913 chez Quillet, nous donne l'image d'une vie préhistorique reconstituée de manière plus littéraire que scientifique : « Les hommes cachaient leurs richesses dans les stations lacustres où ils s'abritaient, eux et leurs métaux, dans des maisons portées sur des pieux et éloignées du rivage et de l'envahisseur ».

Aujourd'hui, les recherches archéologiques, longues et minutieuses, sur de grandes zones, conduisent à changer notre vocabulaire : on parle de cités littorales, sur les berges des lacs, les pieux ne servant qu'au soutènement du toit. De plus, on connaissait très mal le problème des changements climatiques qui ont entraîné des variations du niveau lacustre.

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, la Préhistoire est devenue scientifique. Le préhistorien n'est plus l'amateur de beaux objets isolés de leur contexte, et le collectionneur passionné. Le préhistorien tente maintenant de rechercher, de recréer la vie humaine et les civilisations préhistoriques dans un milieu reconstitué. Pour atteindre ces objectifs, les méthodes de fouilles ont été définies avec rigueur, en particulier par A. Leroi-Gourhan, en 1950.

Des recherches géologiques, sédimentologiques, climatologiques (pollens), paléontologiques (faunes)... en équipe pluri-disciplinaire, sur le terrain et en laboratoire, ont précisé le cadre dans lequel évolue l'Homme pendant les deux millions d'années du Quaternaire.

Toute collectivité organisée est alors définie par sa population, son habitat, ses techniques, sa culture matérielle, son mode de vie, ses sépultures, sa spiritualité...

En s'appuyant sur des exemples concrets (l'étude du gisement de Terra Amata, à Nice, la typologie expérimentale de F. Bordes...), le conférencier a montré l'importance, la nouveauté et la qualité de ces études.

Il a achevé en rappelant qu'il reste beaucoup de travail à accomplir pour les préhistoriens, professionnels ou amateurs, et ceci également dans notre département de la Haute-Savoie, où dès 1875, Louis Revon avait publié, sous les auspices de l'Académie Florimontane, dans la Revue Savoisienne, une série d'articles intitulés : « La Haute-Savoie avant les Romains ».

Du côté de M. Taine

Après ce remarquable exposé du professeur Pierre Persoud, son collègue André Chevallier prit la parole pour inviter ses confrères à célébrer le 150me anniversaire de la naissance d'Hippolyte Taine, né le 21 avril 1828, et dont la dépouille repose sur le Roc de Chère comme les restes de Châteaubriand sur le promontoire du Grand Bé.

Nous pourrions aussi, dit l'orateur, nous réunir le 14 novembre prochain devant la propriété de Boringe pour fêter le centenaire de l'entrée de Taine à l'Académie Française. C'est à Menthon-Saint-Bernard qu'un télégramme lui apprit la nouvelle de son élection.

Après avoir remarqué que la presse (en particulier, la « Revue des Deux Mondes » dont Taine fut, à partir de 1881, un collaborateur apprécié, ne semblait pas avoir marqué cet anniversaire, le Professeur fit un rapide historique de la contribution savoyarde aux études consacrées à l'auteur des « Origines de la France contemporaine ». Il cita notamment Georges Martin, le peintre Coppier, l'abbé Charvet, François Vermale, le poète annécien Oscar David, Maurice Besson, Paul Guiton, Pierre et Suzanne Duparc, André Germain, Edmond Delucinge et Pierre Soudan, insistant sur la participation des Florimontans et des professeurs du lycée Berthollet où, en 1889, Taine assista, sur l'estrade, à la première distribution des prix.

Il nous plaît, poursuivit André Chevallier, que le souvenir de cet anniversaire soit évoqué dans la patrie d'élection de cet Ardennais déraciné, mais la place de la Savoic dans l'œuvre de Taine n'est pas seulement un thème privilégié des écrivains savoyards ; les historiens du monde entier la connaissent : Georges Pompidou, par exemple, sut l'apprécier dans ses Pages choisies d'H. Taine, et l'administration des P.T.T. ne manqua pas, en 1966, de choisir, pour honorer le philosophe, un projet de timbre sur lequel figure la maison de Boringe.

Tout le monde, dit encore M. Chevallier, connait la phrase où Taine chante son lac « bleu comme une perveniche ». Elle figure dans une lettre à Alexandre Dumas fils, datée de Menthon, le 21 mai 1878. Cette lettre aussi va avoir cent ans.

Après les compliments et remerciements aux deux conférenciers fort applaudis, le Président adressa de vives félicitations à deux membres correspondants de l'Académie auxquels vient d'être décernée la Croix de Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur : M. Pierre Gudin et M. Pierre Moorgat.

SÉANCE DU 7 JUIN 1978 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Le Président adresse des condoléances à M. Philippe Tomasini, à l'occasion du récent décès de sa mère, et il fait part de la mort de M. Gudin, Consul de France à Genève, dont on avait enregistré, à la séance dernière, la nomination dans l'Ordre de la Légion d'Honneur. A sa famille, M. Gardet envoie également les condoléances de l'Académie.

M. Célestin Mouchet entretient ses confrères d'un sujet qui lui est cher et qu'il intitule : « De la généalogie à la petite histoire d'Annecy-le-Vieux ». Et c'est par la généalogie de sa famille, qu'il débutera. Implantée à Annecy-le-Vieux, soit à Frontenay, depuis 270 ans, mais originaire de Chainaz-les-Frasses, où on la trouve déjà dans les débuts du XVI^me^ siècle. Des recherches aux Archives lui révèlèrent qu'un Claude Mouchet s'était fixé, en 1714, à Annecy-le-Vieux, soit à Frontenay, et devait être chanoine et professeur de philosophie au collège d'Annecy. Sa sœur épousa Henri Crozet, fondant la branche des Crozet-Mouchet, d'où sortirent le Chanoine Bernard, qui avait relancé l'exploitation des bains sulfureux de La Caille, et le Chanoine Joseph, décédé à Pignerol, en 1876.

Le conférencier retrace, souvent avec humour, les difficultés rencontrées dans la recherche des vieux documents permettant d'établir, avec sûreté, la généalogie familiale, avec divers petits incidents y attachés. Mais, ces recherches l'amènent à s'intéresser à la petite histoire locale de sa commune. Il parlera successivement de l'affaire Chaboud ; du Pré des Danses ; du culte à Annecy-le-Vieux, pendant la Révolution ; du niveau de vie des paysans, très médiocre, ainsi que des nombreuses obligations et charges qui leur étaient imposées dans les baux à ferme ; des 3 églises successives protégées par le même clocher réputé. L'affaire Chaboud rappelle qu'un prêtre réfractaire, poursuivi par les révolutionnaires, avait été sauvé par le nommé Jean Chaboud, qui avait caché le fugitif dans sa cheminée, lequel, en reconnaissance, lui avait donné la jouissance gratuite de plusieurs journaux de terre, devant profiter à tous les enfants mâles de J. Chaboud, qui cultiveraient cette terre ! Cette servitude ne prit fin qu'en 1972, avec le décès du dernier Chaboud, resté célibataire.

M. André Chevallier parle du 3^me^ centenaire, survenu le 18 mai dernier, du célèbre roman de Madame de Lafayet-

---

(*) Etaient présents : Mmes Dujourdy, Sauthier, Mlles Dagand, Pulvin, Ritz, MM. Bajulaz, Bourquard, Davignon, Callot, A. Chevallier, Dubouloz, Gardet, G. Gaillard, Legrand, J. Mouthon, Mouchet, Plagnat, Pfister, Raffin, Rebut, Ruffet, Vouttier.

Excusés : Mme A. Chevallier, MM. Bozon, Matrod, Soudan, Vandeputte.

te : « La Princesse de Clèves », dont les deux héros sont le Duc Jacques de Savoie-Nemours et son épouse Anne d'Este, nos souverains apanagés, qui avaient fait leur entrée solennelle, à Annecy, le 17 juillet 1664.

Après des compliments à M. Chevallier, ainsi qu'à M. Mouchet, pour sa causerie amicale qui a très intéressé l'auditoire, le Président rappelle que les 25 et 26 juin, aura lieu à Belley, le colloque en l'honneur du 8me centenaire de Saint Anthelme, et en septembre, le congrès des sociétés savantes de Savoie, à Thonon. Les Florimontans intéressés par ces manifestations peuvent en demander le programme à la bibliothèque.

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 1978 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

M. Henri Gazel, professeur honoraire, présente une étude sur son arrière-grand-oncle, le Chanoine Pierre Gazel, né à Cruseilles, le 3 décembre 1753. « Considéré comme une gloire de la Savoie », il avait été successivement chanoine de la Cathédrale d'Annecy, grand vicaire de Chambéry, professeur, puis supérieur du Grand Séminaire et du Collège Royal, et enfin « Citoyen d'honneur de la capitale de l'ancien duché ». Il avait émigré en automne 1792, en Angleterre, d'où il s'embarqua pour le Canada, en décembre de la même année. Il avait été ordonné prêtre au Grand Séminaire, à Paris, et avait obtenu le titre de docteur en théologie vers 1780, puis docteur en Sorbonne. Ayant gagné la Hollande et le Brabant, l'abbé Gazel fut chargé d'une mission officielle par Mgr de la Marche, évêque de Léon, et M. Burker, écrivain anglais, sa mission étant d'installer au Canada environ 200 prêtres réfractaires et nombre de nobles réfugiés en Angleterre. Il aimait à raconter les péripéties du voyage, qui dura plus de 4 semaines et qu'il compare à celui de Châteaubriand. Par New-York, il gagna Montréal, puis Québec, où une grande réception attendait nos voyageurs. Des documents, communiqués par l'ambassade du Canada à Paris, complètent les indications fournies par notre compatriote sur son séjour et ses diverses fonctions.

(*) Etaient présents : Mmes A. Chevallier, Molinier, Piccard, Sauthier, Mlle Dagand, MM. A. Chevallier, Callot, Davignon, Dubouloz, Gazel, Gardet Gaillard, Legrand, Mouthon, Mouchet, Pfister, Peyresaubes, Rebut, Revelin, Ruffet, Soudan.

Excusés : Mme Brun, MM. Bajulaz, Grandchamp, Mariotte.

Sous la protection du gouverneur, le Général Clark, il rembarque pour l'Europe. C'est le 9 juillet 1796. Arrivé à Halifax, le 19 septembre, il rejoint Londres, mais il dut attendre 6 ans l'autorisation de rejoindre son pays natal, qui lui tenait tant à cœur. Revenu à Chambéry, le Chanoine Gazel est nommé censeur, puis préfet du Collège Royal et vicaire général en 1803. Il mourut le 12 avril 1825 à Chambéry et fut inhumé dans la cathédrale.

Des félicitations et des remerciements sont exprimés au conférencier, par le Président, qui souligna l'intérêt de cette causerie.

Le Président et le Secrétaire perpétuel présentent les derniers ouvrages reçus, soit : « Histoire de Saint-Julien-en-Genevois », par M. le chanoine Jacquet ; « Nancy - Romme-sur-Cluses », par M. l'abbé Charpin ; « Gabriel-François Doyen » (1726-1806), par M. Marc Sandoz ; « Une esquisse de Fernay-Voltaire au XVIII[me] siècle et les maçons de Samoëns », par M. Claude Castor ; « Au pays du Mont-Blanc - Histoire de Passy », par M. Paul Soudan. Remerciements aux aimables donateurs.

M. Louis Pfister attire l'attention sur le Bulletin de 1977-1978 de la société académique du Bas-Rhin, consacrée aux notaires strasbourgeois, ainsi qu'aux différents testaments et testateurs, sous l'ancien régime. Cette étude fort intéressante nous apprend que les Savoyards, avec les Lyonnais et les Dauphinois, figuraient parmi les plus nombreux émigrés établis dans la capitale de l'Alsace. Nos compatriotes arrivaient assez facilement à se familiariser avec le dialecte alors le plus parlé à Strasbourg. D'autre part, les dispositions testamentaires indiquent les legs faits au bénéfice de la Visitation, fondée par Sainte Jeanne de Chantal.

SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 1978

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

C'est au château, sous la présidence de M. Gardet, que s'est tenue la réunion mensuelle de novembre. M. Marc Sandoz la consacra à Madame Vigée-Lebrun, portraitiste en renom du XVIII[me] siècle et à Henri de Valenciennes, peintre de « paysages historiques » de la même époque qui, l'un et l'autre, se découvrirent une vocation de peintre de la montagne.

L'entrée récente au musée de Chambéry d'un pastel de la région de Chamonix donna au conférencier l'occasion de rappeler que dans ses « Souvenirs » (publiés en 1837), Madame Vigée-Lebrun évoque un voyage à travers l'Europe passant par la Suisse, pays où elle retournera en 1809.

Ces voyages en Suisse ont joué, dit-il, un rôle important dans l'évolution de l'artiste. Il faut la suivre tout au long de son itinéraire et noter des réflexions bien françaises devant les paysages qu'elle découvre. Lorsque Madame de Staël, en 1807, publiera « Corinne », elle exécutera un portrait de la romancière sur fond de montagnes ainsi qu'on peut le voir au Musée d'art et d'histoire de Genève.

Madame Vigée-Lebrun passa aussi en Savoie. De Sallanches, elle admira le Mont-Blanc et l'Aiguille du Goûter sous le soleil couchant. Elle souhaita fixer cet instant, « hélas, écrit-elle, impossible, il n'y avait ni palette ni couleurs qui puissent rendre ces tons radieux ». Plus loin, elle raconte comment, son portefeuille appuyé sur le dos d'un compagnon de voyage, elle peignit le glacier des Bossons.

A propos d'Henri de Valenciennes, M. Sandoz nota que cet artiste qui estimait que « tout paysage devait être historique » fut, avec Vernet, le grand maître imité à la charnière du siècle. Lui aussi vint en Savoie depuis la Suisse. Lui aussi s'enthousiasma pour les montagnes et consigna ses impressions dans des notes de voyage à des vallées qui, selon lui, « peuvent fournir à un artiste de quoi exercer son talent ». La montagne, désormais, tiendra une place intéressante, voire privilégiée, dans son œuvre.

Le Président félicita et remercia bien vivement M. Marc Sandoz pour cette précieuse contribution à l'histoire de l'art alpestre.

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 1978 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

A-t-on fait quelques progrès dans la reconstitution de l'itinéraire d'Annibal et de ses éléphants à travers les Alpes ? Tel fut le sujet traité par le Président Denis Guillot.

(*) Etaient présents : Mmes Brun, A. Chevallier, Dujourdy, Hermann, Molinier, Sauthier, Mlles Dagand, Paume, Ritz, MM. Bajulaz, Callot, Coutin, A. Chevallier, Davignon, Dubouloz, Dussauge, Gaillard, Bourquard, F. Hermann, Guzard, Hammès, Gazel, Laydernier, Lombard, Legrand, Jarre, Mouchet, Mouthon, Persoud, Prévost, Rebut, Richard, Ruffet, Raffin, R.P. Charbonnel, L. Pfister, Vandeputte.

Excusés : Mmes Puls, Ratié, MM. Bozon, Grandchamp, Mariotte.

D'abord, le conférencier examina ce qui subsiste des écrits de Censius Alimentus, Caelius Antipater, Strabon, Polybe et Tite-Live pour en arriver à la querelle des historiens partagés entre l'itinéraire sud (Diois, la Durance et les cols, soit de la Traversette, soit de Roure, soit du Mont-Genèvre). Mais, en 1956, un historien anglais, le Docteur de Lavis-Trafford, avait donné la même description du col franchi par Annibal. Il en tira les neuf conditions nécessaires à son identification et, après avoir visité tous les cols des Alpes, constata qu'un seul, celui de Savine-Coche, voisin du Clapier, sur le territoire de Bramans, répondait aux neuf critères. La plupart des historiens ont, depuis lors, souscrit à cette démonstration.

En terminant, M. Denis Guillot parla des tentatives de traversée des Alpes avec des éléphants par les expéditions anglaise et italienne de 1959 qu'il avait suivies. Ce fut un récit plein de talent, d'humour et de poésie qui valut à l'auteur les félicitations du président Gardet et les chaleureux applaudissements de l'assistance.

Le concours de poésie

M. André Chevallier présenta, ensuite, le rapport rédigé au nom du jury du concours de poésie de la fondation Andrevetan-Laydernier.

Le concours de poésie

En 1977, cent dix envois avaient été adressés au jury, mais il n'a pas paru souhaitable d'attribuer de récompense en raison du faible niveau des œuvres proposées.

En 1978, le jury n'a eu à examiner que quatre-vingts envois, mais le niveau en était honorable.

Certes, tout n'était pas excellent dans ce que nous avons reçu, mais la difficulté fut, cette année, pour les jurés, non de trouver quelque production moins faible que les autres, mais de restreindre leur choix et d'arrêter le palmarès définitif.

En un premier temps, une douzaine d'envois avaient été sélectionnés et il fallut pratiquement passer aux votes pour arriver à élire, parmi ces douze concurrents estimables, les trois lauréats de notre concours. C'est assez rapidement et sans trop de controverse que l'envoi signé GWENAELLE obtint le premier prix (1 000 F en espèces, un diplôme et une médaille de bronze). Le choix des suivants fut plus délicat, et, finalement, le jury a attribué ex aequo deux mentions Très Honorable (diplôme et médaille de bronze) aux envois signés MARIE ALFRED PALINE et MONADE.

Parmi les envois sélectionnés en première instance, on peut signaler celui de CAPRICORNE. Voici, par exemple, la première strophe d'un poème intitulé *Feu de camp sous la Méditerranée* :

C'est sur le Boulevard des Aurores Tombées
Que les esprits des mers déposent leurs gerbées :
Ce soir, c'est le Sabbat du feu.
Les abysses de l'ombre ont leurs fêtes votives,
Météores perdus, nefs aux voiles captives
Seront au rendez-vous du jeu.

L'envoi de CLAIRE GENET retint aussi l'attention de quelques jurés. Voici d'elle une nature morte :

La faisane

Chair trouée et flanc meurtri
Gît la faisane
Dépouillée de sa robe paysanne
Bec rougi et col pendant,
Tiède encore
Et lourde du parfum des champs.

Dans la cuisine close
Sa délicate chair orange
Repose
Parcourue de frissons roses.
Son aile est repliée,
Fragile,
Et sa patte immobile.

Frêle, pauvre belle,
On l'a plumée.
Et c'est pitié
— Bonnes gens —
De voir son œil crevé.

Voici, pour suivre, un léger *Capriccio* signé EAUX VIVES :

Souris bleue ou souris grise,
A petits traits, je me grise,
D'encre noire et parchemin :
Ma plume suit son chemin !

Cette griffe qui trottine,
Sur un vieil air de comptine,
S'abreuve sans se lasser,
D'Avenir et de Passé.

Paraissent en ribambelle,
Surgis de mon escarcelle,
Les joyaux du Souvenir,
Sertis de plus d'un soupir !

Sort de l'ombre et se dessine
Une accorte Colombine
Qui, pour l'amour de Pierrot,
Fit à sa robe un accroc !...

Je glisse sur mon nuage,
De l'un à l'autre rivage
Moissonnant au champ d'azur,
L'épi doré du Futur !...

Mais le mirage s'efface :
Le marchand de sable passe,
Me tendant bonnet de nuit...
Au dernier coup de minuit !

L'Epilogue de JACQUES DE LUY a recueilli quelques suffrages, de même que l'envoi de JEAN DE LA TREILLE et celui de LUCE VIT. On a lu, sans déplaisir, *Aveux* et *Escales* de MILLEVOYE. Il y a de jolis vers dans *Emeraude* et dans *Sources et Fontaines* de POURQUOI PAS ? Il y a du sentiment dans *Souvenirs d'enfance* ou dans *Quand sonne le glas* de RAYLEC. Du même auteur, on a retenu aussi un *Cantounet* bien mené. On s'est un moment amusé de quelques vers du poème intitulé *Casier judiciaire* et envoyé par RENE DE MATIVET :

Je n'ai volé que mes printemps
Et, si j'ai tué mes vingt ans,
Ce fut pour leur brûler un cierge !
. . . . . .

Je n'ai dérobé que l'argent
Du coffre de mes tempes grises.
Si j'ai pris le temps des cerises
Arrêtez-moi, monsieur l'Agent !

Et je n'ai soustrait que la montre
Qui me donnait l'heure à l'envers,
Je le déclare dans ces vers
. . . . . .

Et si j'ai pris le Clair de Lune,
Ce fut pour te l'offrir, mon cœur !

Voici maintenant quelques vers de MARIE-ALFRED PALINE et de MONADE qui, l'un et l'autre, ont obtenu la mention Très Honorable. Voici d'abord, de MARIE-ALFRED PALINE, le poème intitulé *Les derniers Reposoirs* :

Dans ma tour il fait noir et je cherche la porte.
O nuit, veux-tu cueillir dans le creux de ta main
Ce poème d'amour, couleur de feuille morte,
Palpitation d'une aile au ciel des lendemains.

Emporte-le bien loin, au vent des sauvagines
Vers mon pays natal debout dans le sentier,
Où février tremblant, pieds nus dans les ravines
Suspend un luminaire au front du noisetier.

Dis-lui que j'ai glané le chiendent et la rose
Et rencontré l'orage aux portes du printemps.
Pourtant je veux encor, parmi les fleurs décloses
Hanter les reposoirs de mon cœur grelottant.

Un peuplier m'appelle au bord du crépuscule,
Quand l'étoile du soir s'allume au fond des eaux.
La caresse du jour sur les étangs recule...
Le marais me sourit et tire ses rideaux.

Sur l'autel frissonnant de la saison naissante,
Je ranime le feu de nos premiers serments.
Un écho d'autrefois s'éveille dans la sente...
Il pleut sur les pêchers et les tisons fumants.

J'aimais un chemin creux berçant sur les pervenches
Mille papillons bleus de nos matins d'antan.
L'âme d'un soir de mai palpite dans les branches,
Aux sanglots de la nuit dans le désert du temps.

Un nuage assombrit la maison sur « la creuse »,
Mes trois acacias, le sureau murmurant.
J'entends gémir là-bas dans l'appel des macreuses
Tous les rêves brisés, au cœur lourd des mourants.

Au bord des prés mouillés soupire la ficaire,
Un flot désespéré meurt au pied du musoir,
Mais je garde en mon cœur comme en un reliquaire,
Les horizons perdus des derniers reposoirs.

Voici maintenant, de MONADE, sautillant et moqueur, *Le Coucou* :

Sur la plus haute branche
Du pommier du jardin
Un coucou qui s'épanche
Joue au réveil-matin.

Aux vieux chiens dans leurs niches,
Aux chats qui font miaou,
Aux enfants qui pleurnichent,
« Coucou » fait le Coucou.

Tout en lançant ses trilles,
Il examine en coin
De baveuses chenilles
Grassouillettes à point.

La chenille avalée,
Il relance son jeu,
Frais comme la rosée,
Joyeux comme un ciel bleu.

Et que passe un nuage,
Il s'arrête, aux aguets,
Pour rêver d'un voyage
Qu'il ne fera jamais.

Heureux l'oiseau qu'enchante
Un parterre de fleurs :
Il vit l'heure présente
Sans lendemains trompeurs.

Enfin, voici quelques vers de GWENAELLE qui a remporté le premier prix de ce concours. D'abord, le poème intitulé *Sais-tu ?...* :

Sais-tu si le printemps viendra ?
Si l'oiseau, sur la haute branche,
Au clair matin s'éveillera
Pour l'amour d'une rose blanche ?

Sais-tu si l'herbe verdira ?
Sais-tu si ce sera dimanche
Lorsque l'ajonc refleurira
Près d'une étoile de pervenche ?...

Sais-tu si la nuit bleuira
Comme un long rêve qui s'épanche ?
Sais-tu si le vent gonflera
Les voiles qui passent la Manche ?...

Sais-tu même si l'on dira
Ton nom sur le coteau qui penche ?...
Si ton visage sourira
Quand le temps prendra sa revanche ?...

Sais-tu comment ce jour s'en va,
Tel un rameau que l'on ébranche ?...
Enfin, sais-tu si toi, déjà
Tu n'as pas raboté ta planche ?...

Car c'est ainsi que tout s'en va :
Belles amours, feux qu'on déclenche...
C'est ainsi que vient le trépas,
Où nous n'avons pas carte blanche !

et, pour terminer, *Les Amis d'autrefois* :

Les amis d'autrefois
Etaient de tendres rêves...
Jolis airs de hautbois !
Coquillages de grèves !

Jolis airs de hautbois
Qui chantaient dans nos songes ;
Coquilles dont les voix
Murmuraient des mensonges...

Amitiés du vieux temps
Que revêtent les brumes...
Vos souvenirs latents
Sont plus légers que plumes !...

Plus légers que nos ans
Parés de leurs coutumes
Vous étiez si charmants,
Amis, vêtus de brumes !

Amis d'hier perdus
Tout au long d'une vie,
Ah ! Ne revenez plus,
Fantômes, je vous prie !

Car ceux que j'ai revus
Las ! ne m'ont point charmée !
Vieux amis devenus
Enigmes ou fumée !

Dormez, rêves d'hier
Dans les brumes d'enfance !
Déjà pointe l'hiver
Et dort la souvenance !...

Qu'il soit permis au rapporteur de ce 104^{me} concours de la Fondation Andrevetan-Laydernier de terminer sa relation en adressant ses très cordiales pensées et ses remer-

ciements aux membres du jury qui, sous la houlette fidèle de notre confrère Henri Davignon, pourtant très sollicité en cette fin d'année où l'on célèbre le cinquantenaire de la troupe des Escholiers, dont il est l'un des fondateurs ; membres du jury dont l'inlassable dévouement, le zèle toujours exact et la bienveillante patience, ont été, cette année, récompensés par la qualité des œuvres soumises à l'approbation de l'Académie.

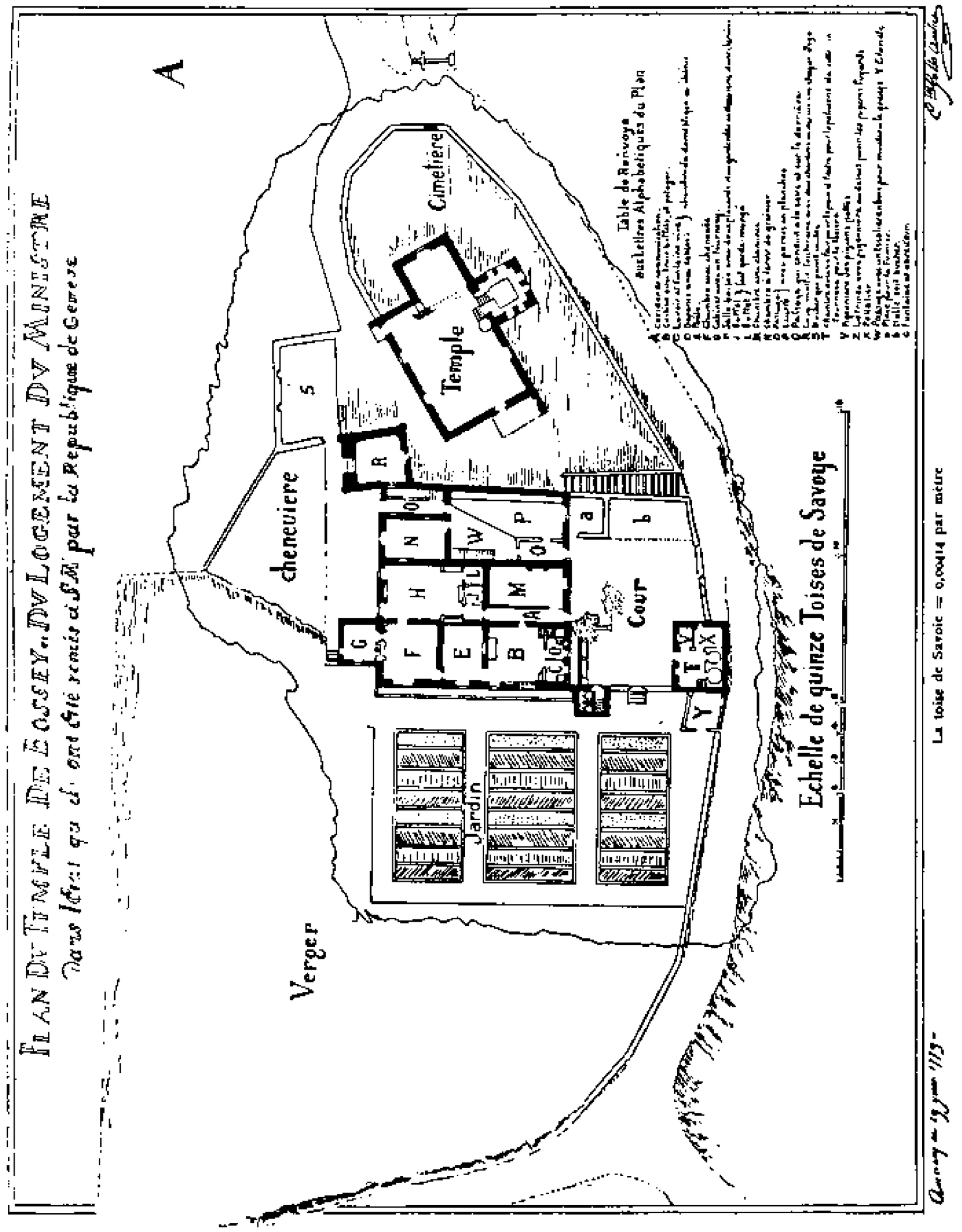
Qu'il lui soit permis de féliciter, pour leurs travaux, tous les participants du concours 1978, et, tout particulièrement les trois brillants lauréats à qui vous voudrez bien, dans un instant, adresser vos applaudissements.

Qu'il lui soit permis, enfin, de prier notre éminent confrère René Laydernier, fils et continuateur de notre Mécène Léon Laydernier — Mécène lui-même — à qui nous voudrions associer madame René Laydernier ainsi que la Direction de la banque Laydernier, dont la générosité éclairée nous permet de récompenser nos lauréats ; de prier aussi le président de l'Académie Florimontane et son trésorier d'accepter, conjointement, aujourd'hui encore et une fois de plus, l'imparfaite mais sincère expression de notre amicale et très déférente gratitude.

Aux poètes que la chance n'a pas favorisés, cette année, nous voulons donner rendez-vous en 1979 et nous exprimons le vœu que leur nom soit cité au prochain palmarès, et leurs poèmes, retenus et primés, pour notre plus grand plaisir à tous.

André CHEVALLIER.

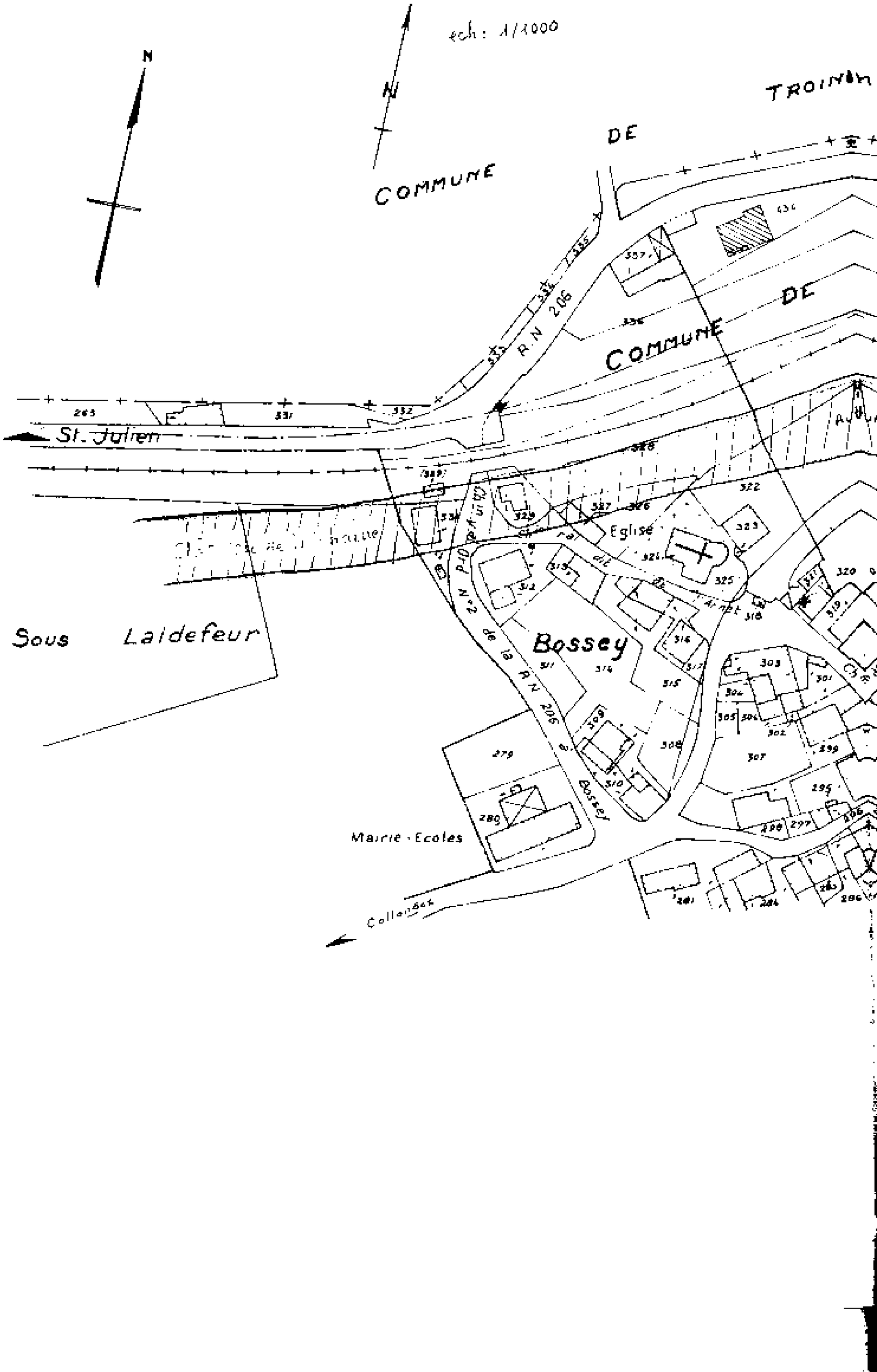
Annexe : A



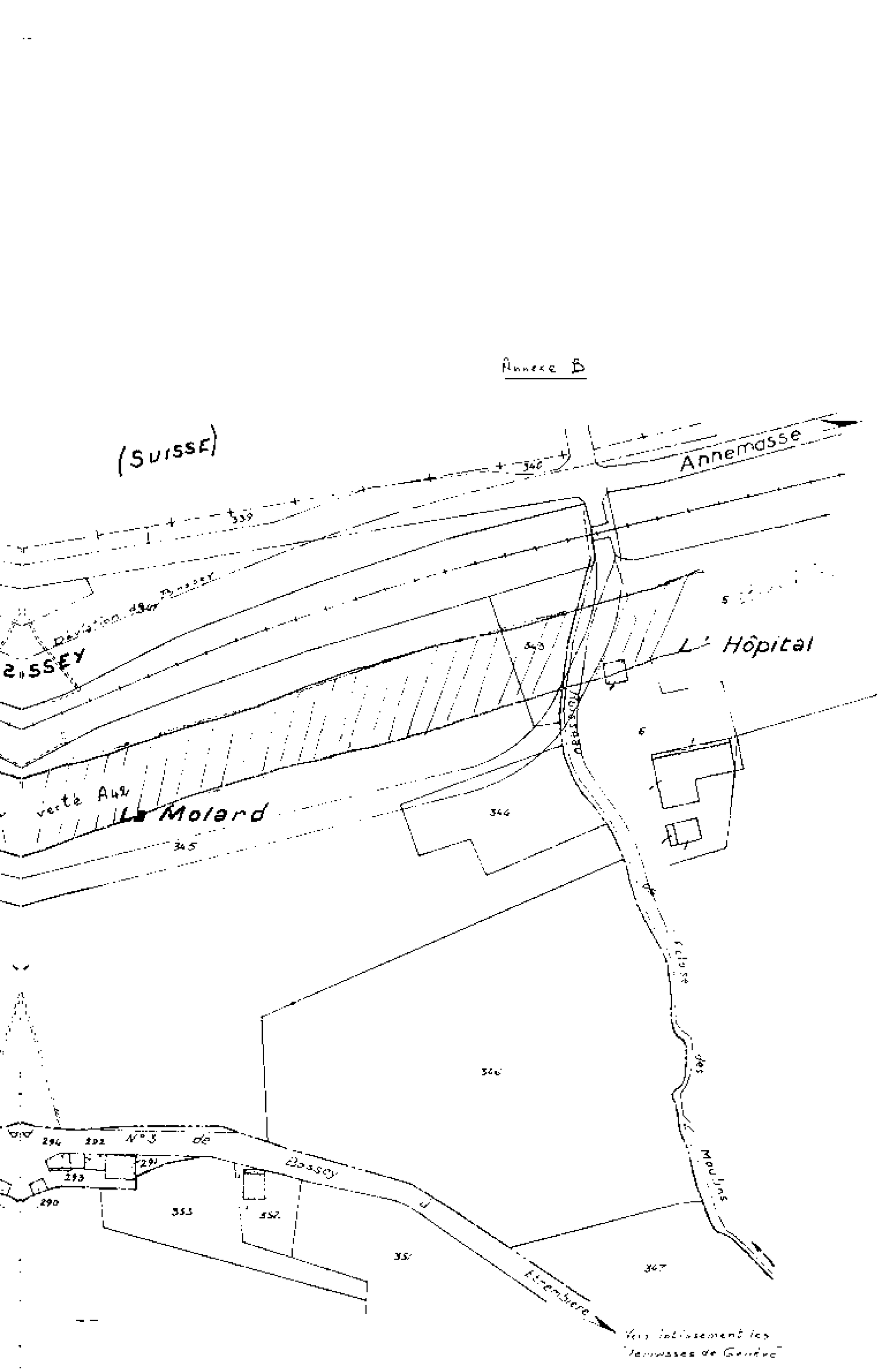
Source : La Semaine littéraire, Genève, 20, 1912, n° 962, p. 269.

(Document des Archives départementales de la Haute-Savoie).

ech: 1/1000


N
ech : 1/1000
N
COMMUNE
DE
TROIN
COMMUNE
DE
R.N 206
St. Julien
Sous Laidefeur
Eglise
Bossey
Mairie - Ecoles
Bossey
Collombet

Annexe B


(SUISSE)
Annemasse
Déviation RN 201 Bossey
SSEY
L'Hôpital
verte A41
Le Molard
345
344
340
339
343
346
347
294
292
N° 3
de
291
293
290
353
352
351
Bossey
Moulins
Etrembière
Voir intéressement les
Terrasses de Genève



(Cliché Mailland)

Reste du mur de la clôture du verger du presbytère
sur lequel était apposée la plaque commémorative de 1912 ;
Aujourd'hui, cette plaque se trouve sur la place de l'Eglise.



(Cliché R. Duret)

Maison de M. et Mme Roland Duret, qui va disparaître
pour laisser la place à l'autoroute A 42.

En marge du bi-centenaire : Rousseau à Bossey

I. — INTRODUCTION

Voilà déjà dix jours que nous effeuillions pour la dernière fois l'éphéméride de 1978 ; et avec cette dernière feuille s'envolait, définitivement, cette année marquée par les diverses manifestations commémorant, à travers le monde, le bi-centenaire de la mort de Voltaire et de Rousseau.

Nous avons, il y a quelques mois, apporté notre contribution en l'honneur de Voltaire [1], et nous voulons, aujourd'hui, montrer un empressement analogue pour la mémoire de Rousseau. Cela nous est d'autant plus agréable que nous sommes réunis, ici, à Annecy, à quelques pas de l'endroit où il rencontra Mme de Warens, sa maman.

Notre communication dont le titre sera « En marge du bi-centenaire : Rousseau à Bossey », n'est pas le fruit du hasard. Nous la devons, pour une part, au Professeur André Chevallier [2] qui a su nous la suggérer, et nous la devons, pour une autre part, au fait que j'habite Bossey. Or donc, en cette année 1978, j'inclinais à suivre dans ce village les traces de Jean-Jacques. Je m'aperçus alors que le premier séjour, en terre de Savoie, du jeune citoyen de Genève, n'avait jamais fait l'objet d'étude spécifique, que là, le bi-centenaire de sa mort n'avait pas eu la faveur d'une manifestation, et qu'enfin, les vestiges, témoins de son temps, disparaissaient tour à tour, laissant libre cours à des interprétations erronées ou fantaisistes quant à leur situation, la date de leur disparition et les motivations de ces disparitions.

Il convenait donc, non pas de vouloir faire une nouvelle étude littéraire, mais plutôt un dossier dans lequel

---

(1) Claude CASTOR, *Une esquisse de Ferney au XVIII^e siècle : Voltaire et les Maçons de Samoëns*, édité par les Amis de Ferney-Voltaire, Ferney-Voltaire, 1978.

(2) Outre M. André Chevallier qui m'a accompagné de sa sollicitude, et qui s'est chargé des détails pratiques de cette communication, je désire remercier ceux et celles qui m'ont aidé à des titres divers, notamment : Mesdames et Messieurs les archivistes de l'Etat de Genève, à Genève ; M. R. Devos, Président de l'Académie Salésienne, documentaliste aux archives départementales de la Haute-Savoie, à Annecy ; M. F. Donche, curé de Bossey, à Bossey ; M. et Mme R. Duret, à Bossey ; M. Mailland, Ingénieur TPE, à Saint-Julien-en-Genevois ; M. C. Wirz, conservateur à l'Institut et Musée Voltaire, également en charge du Musée J.-J. Rousseau, à Genève.

nous aurions rappelé le séjour de Rousseau à Bossey, fixé Bossey au temps de Rousseau, recherché ce qu'il reste des souvenirs de Rousseau, et comment se manifeste l'hommage rendu à sa mémoire, pour finalement évoquer des développements prévisibles qui feront de ce dossier un constat de notre temps.

II. — ROUSSEAU A BOSSEY

1) *Les causes de son séjour*

Nous nous souvenons que Jean-Jacques est né à Genève, le 28 juin 1712, dans une maison qui, aujourd'hui, serait située au n° 40 de la Grand-Rue. C'est le second enfant (et en même temps le second garçon) d'Isaac Rousseau, horloger instable et querelleur, et de Suzanne Bernard qui, suite à l'accouchement, décède dix jours plus tard (le 7 juillet) des fièvres continues. L'enfant, d'abord élevé dans la ville haute par un père « inconsolable » et par une tante (la tante Suzon) qui lui sert de mère, fait connaissance, vers l'âge de huit à neuf ans, avec le quartier populaire de Saint-Gervais, situé de l'autre côté du Rhône. Ce sont les conséquences de l'affaire Gautier qui vont le tirer de cette rive droite et l'amener au pied du Salève.

En effet, le 9 octobre 1722, le père de Jean-Jacques prend à partie le Capitaine Pierre Gautier [3] et le blesse au visage du plat de son épée ; ce dernier porte plainte ; Isaac Rousseau confie ses enfants à son beau-frère Gabriel Bernard [4] et quitte Genève pour Nyon, mettant ainsi une frontière entre lui et ses juges.

Les Bernard vont à leur tour se débarrasser des enfants ; ils placent l'aîné, François, en apprentissage d'horloger et mettent Jean-Jacques en pension à Bossey, chez le Pasteur Lambercier, avec leur fils Abraham.

> « Nous fûmes mis ensemble à Bossey, en pension chez le Ministre Lambercier, pour y apprendre avec le latin tout le menu fatras dont on l'accompagne sous le nom d'éducation ».
>
> Nous sommes en octobre 1722. Jean-Jacques a 10 ans [5].

---

(3) L'altercation du 9 octobre 1722 est la suite d'une interpellation faite au mois de juin par M. Pierre Gautier à deux hommes qui chassaient sur ses terres, à Meyrin. L'un d'eux, qui le coucha en joue, n'était autre qu'Isaac Rousseau.

(4) M. Gabriel Bernard était à la fois le mari de Théodora Rousseau, sœur d'Isaac, et le frère de Suzanne Bernard, femme d'Isaac Rousseau et mère de Jean-Jacques.

(5) Les pages des *Confessions* relatives à Bossey ont été écrites à Motiers en 1765. Rousseau se montre peu précis sur les dates et s'attribue l'âge de huit ans.

2) *Le séjour à Bossey*

C'est essentiellement dans le livre premier des *Confessions* [6] que Rousseau nous décrit son séjour et son environnement à Bossey. Dans cc village savoyard tapi au pied du Salève, il y découvre la nature champêtre, l'amitié, la quiétude d'un foyer, l'éveil d'une sensualité précoce et l'injustice.

La nature champêtre est ce qui le frappe en premier. Il est vrai que le territoire exigu de Genève ne lui avait pas permis, jusque là, de côtoyer de grands espaces verts. Par contre, à Bossey, du presbytère bâti à flanc de coteau, la vue y est dégagée et en ce mois d'octobre finissant, les couleurs automnales y sont chatoyantes.

> « La campagne était pour moi si nouvelle, que je ne pouvais me lasser d'en jouir. Je pris pour elle un goût si vif, qu'il n'a jamais pu s'éteindre ».

L'amitié est ce dont il prend conscience rapidement. Il ne faut pas oublier que Jean-Jacques et son cousin Abraham arrivent dans une famille inconnue, qu'ils ont besoin de s'épauler et de se réconforter mutuellement.

> « La simplicité de cette vie champêtre me fit un bien d'un prix inestimable en ouvrant mon cœur à l'amitié »...
>
> « Nos travaux, nos amusements, nos goûts étaient les mêmes : nous étions seuls, nous étions du même âge, chacun des deux avait besoin d'un camarade ».

La quiétude d'un foyer est constituée par le confort de la maison, l'amabilité des personnes qui l'habitent, et par l'atmosphère générale qui s'en dégage. Outre la servante et le serviteur, il y a Monsieur Jean-Jacques Lambercier, célibataire, ministre du culte protestant, âgé de quarante six ans et déjà en charge du temple de Bossey, depuis treize ans. C'est un « homme fort raisonnable », attentif à l'éducation de ses élèves. Il vit avec sa sœur, Mlle Gabrielle Lambercier, également célibataire, âgée de trente neuf ans, laquelle se trouve promue aux rang et charge de mère de famille, par l'arrivée de leurs jeunes hôtes.

> « Comme Mademoiselle Lambercier avait pour nous l'affection d'une mère, elle en avait aussi l'autorité, et la portait quelquefois jusqu'à nous infliger la punition des enfants quand nous l'avions méritée ».

---

(6) Il existe trois manuscrits des *Confessions* : celui de Neuchâtel, celui de Genève et celui de Paris (Assemblée Nationale). C'est celui de Genève qui servit aux premières éditions.

Dans ce cadre familial, l'ambiance y est feutrée.

« L'habitude de vivre ensemble dans un état paisible m'unit tendrement à mon cousin Bernard. En peu de temps, j'eus pour lui des sentiments plus affectueux que ceux que j'avais eus pour mon frère, et qui ne se sont jamais effacés ».

« La manière dont je vivais à Bossey me convenait si bien, qu'il ne lui a manqué que de durer plus longtemps pour fixer absolument mon caractère. Les sentiments tendres, affectueux, paisibles, en faisaient le fond ».

L'éveil d'une sensualité précoce est perçu par Jean-Jacques alors qu'il reçoit la punition des enfants : une fessée administrée par Mlle Lambercier.

« Car j'avais trouvé dans la douleur, dans la honte même, un mélange de sensualité qui m'avait laissé plus de désir que de crainte de l'éprouver derechef par la même main. Il est vrai que, comme il se mêlait sans doute à cela quelques instincts précoces du sexe, le même châtiment reçu de son frère ne m'eût point du tout paru plaisant ».

L'injustice est subie au cours de cette malencontreuse histoire des dents cassées du peigne de Mlle Lambercier.

« J'étudiais un jour seul ma leçon dans la chambre contigüe à la cuisine, la servante avait mis sécher à la plaque les peignes de Mlle Lambercier. Quand elle revint les prendre, il s'en trouva un dont tout un côté de dents était brisé ».

Il est accusé, il nie. On le trouve menteur et obstiné ; l'affaire est jugée grave ; on écrit à l'oncle qui accourt, donne la correction au neveu, lequel persiste à ne pas avouer.

« Qu'on se figure un caractère timide et docile dans la vie ordinaire, mais ardent, fier, indomptable dans les passions, un enfant toujours gouverné par la voix de la raison, toujours traité avec douceur, équité, complaisance, qui n'avait pas même l'idée de l'injustice, et qui, pour la première fois, en éprouve une si terrible de la part précisément des gens qu'il chérit et qu'il respecte le plus : quel renversement d'idées ! Quel désordre de sentiments ! Quel bouleversement dans son œur, dans sa cervelle, dans tout son petit être intelligent et moral ! ».

Cette malheureuse affaire marque la fin de l'enfance de Rousseau et la fin du séjour à Bossey.

« Là fut le terme de la sérénité de ma vie enfantine. Dès ce moment, je cessai de jouir d'un bonheur pur, et je sens aujourd'hui même que le souvenir des charmes de mon enfance s'arrête là. Nous restâmes encore à Bossey quelques mois ».

« Nous nous dégoûtâmes de cette vie : on se dégoûta de nous ; mon oncle nous retira et nous nous séparâmes de M. et Mlle Lambercier, rassasiés les uns des autres, et regrettant peu de nous quitter ».

Nous sommes à l'automne 1724. Après un séjour de deux années, Bossey qui avait vu arriver un enfant, voyait partir un « grand garçon » de douze ans.

3) *Les souvenirs conservés par Rousseau*

Il nous apparaît à la lecture des *Confessions* (livre I) et de l'*Emile* [7] (livre II), que trois évènements aient imprégné la mémoire de Jean-Jacques. Il s'agit de la culbute de Mlle Lambercier, de la plantation du noyer de la terrasse, et de sa peur en allant chercher la bible du Pasteur laissée au temple.

La chute de la sœur du Pasteur est rapidement contée.

« Je pourrais choisir celle du derrière de Mademoiselle Lambercier, qui, par une malheureuse culbute au bas du pré, fut étalée en plein devant le Roi de Sardaigne à son passage ».

Cette phrase nous permet d'affirmer que Jean-Jacques était encore à Bossey en août 1724. En effet, c'est le mercredi 23 août 1724, qu'Amédée II et sa suite revenant de Thonon et du second mariage de Charles-Emmanuel, Prince du Piémont, avec Christine-Jeanne de Hesse-Rheinfels-Rottembourg, passent au pied du village pour se rendre à l'Abbaye de Pomier où ils sont attendus.

La plantation du noyer de la terrasse nous apprend que les deux cousins sont les parrains de cette plantation voulue par M. Lambercier et que cela leur a donné l'idée de planter, à leur tour, un saule, et de détourner à son usage une partie de l'eau d'arrosage du noyer. Et le Pasteur de détruire l'aqueduc et le saule.

« En un moment, les planches, le conduit, le bassin, le saule, tout fut détruit, tout fut labouré, sans qu'il y eût, durant cette expédition terrible, nul autre mot

---

(7) *Œuvres complètes de J.-J. Rousseau* : édition de Lyon, 1796, vol. 7 à 10, ou édition Perronneau, Paris, 1818-1820, vol. 9 à 11.

prononcé, sinon l'exclamation qu'il répétait sans cesse : Un aqueduc ! s'écriait-il en brisant tout, un aqueduc ! un aqueduc ! ».

La narration par Jean-Jacques non seulement de *la peur* ressentie, mais aussi du trajet parcouru pour se rendre du presbytère à la Chaire du Temple, afin d'y chercher une bible oubliée, nous donne une image des lieux familiers aux habitants du presbytère.

« Je partis sans lumière ; si j'en avais eue, ç'aurait été pis encore. Il fallait passer par le cimetière : je le traversai gaillardement ; car, tant que je me sentais en plein air, je n'eus jamais de frayeurs nocturnes. En ouvrant la porte, j'entendis à la voûte un certain retentissement que je crus ressembler à des voix, et qui commença d'ébranler ma fermeté romaine. La porte ouverte, je voulais entrer ; mais à peine eus-je fait quelques pas, que je m'arrêtai. En apercevant l'obscurité profonde qui régnait dans ce vaste lieu, je fus saisi d'une terreur qui me fit dresser les cheveux : je rétrograde, je sors, je me mets à fuir tout tremblant ».

Le rappel de ces détails de la vie de Rousseau à Bossey n'a rien de novateur, et il nous faut reconnaître que le philosophe les raconte d'une manière plus agréable que nous. Cependant, et pour la bonne compréhension de la suite, nous nous devions de les évoquer.

III. — BOSSEY AU TEMPS DE ROUSSEAU

Nous connaissons le visage de Bossey au temps de Rousseau par le cadastre de 1730, le plan de 1779 et l'iconographie. Mais, au préalable, et pour mieux l'éclairer, brossons-en une rapide fresque historique.

1) *Historique*

Le village de Bossey situé au pied du Salève, avons-nous dit, sur un léger promontoire, appartient à une zone peuplée dès le Magdalénien, soit environ douze mille ans avant Jésus Christ. Son nom est cité pour la première fois en 1178, lorsque l'on ouvre le testament d'Amédée I^er^, Comte de Genevois, lequel lègue au Chapitre de St-Pierre, pour le repos de son âme, un tonneau de vin pour dire les messes et la dîme de Bossey.

Il semble qu'il n'y ait pas d'église, à cette époque, car la première mention d'un curé remonte au XIII^me^ siècle

(1257). Depuis ce temps lointain, le destin de cette église et de ce village est lié à celui du Chapitre de St-Pierre. Aussi, lorsque la Réforme s'établit en 1536, après que l'Evêque ait quitté Genève, et que le Chapitre de Saint-Pierre se soit réfugié à Annecy, les Genevois vont séculariser les biens du Chapitre et ceux du Prieuré de Saint-Victor. Au traité de Lausanne, en 1544, les Genevois vont insister auprès des Bernois pour que ces biens leur demeurent propres.

L'église de Bossey se mue en temple protestant tandis que la dîme est perçue (quand elle pouvait l'être) par les Genevois, bien que le tout soit en terre de Savoie. Cette situation va durer plus de deux siècles (jusqu'en 1779) et explique, d'une part, la présence d'un pasteur (et en ce qui nous concerne, le Pasteur Lambercier) et, d'autre part, les nombreux incidents [8] qui éclatent, sporadiquement, entre savoyards et genevois, entre catholiques et protestants. C'est par le traité de Turin de 1754 que le Roi de Sardaigne et la Seigneurie de Genève, procédant à des échanges de terres, mettent fin à la la juridiction de Genève sur les biens de St-Victor et Chapitre enclavés en terre Savoyarde (donc, sur Bossey). Seulement l'article XII de ce traité laisse aux protestants un délai de vingt-cinq ans pour normaliser leur situation. Durant ce temps, le temple de Bossey continue à fonctionner pour le culte réformé. Ainsi, l'accord de Turin ne devient effectif qu'en 1779.

2) *Le cadastre de 1730* [9]

Les documents les plus proches du séjour de Rousseau à Bossey, qui nous permettent de fixer les lieux, sont ceux du cadastre de 1730. La mappe nous montre la disposition de la dizaine de maisons que compte le village et nous le situe par rapport à Crevin, d'égale importance, à sa gauche, et Laidefeur, à peine plus conséquent, à sa droite. La Tabelle de la paroisse nous révèle que les biens de la cure se composent : d'un pré-verger (n° 199), d'un jar-

---

(8) En 1645, Pierre de La Fontaine, pasteur, est emprisonné pour avoir fait mettre au toit du temple une girouette aux armes de Genève. En 1700, le curé de Collonges-sous-Salève, Rd Souvenoux, à la tête de 150 hommes munis de gourdins, socs de charrue, épées et baïonnettes, culbute, à Bossey, les douze hommes que Genève avait envoyé pour maintenir ses droits sur les biens de Saint-Victor et Chapitre. En 1713, J.-J. Lambercier, pasteur, fait l'objet d'une enquête de la part de la vénérable Compagnie, suite à des bruits répandus qui l'accusaient de relations incestueuses avec sa sœur Gabrielle, soupçonnée d'être enceinte. L'enquête devait montrer qu'il s'agissait d'une calomnie des Sieurs Grenus et Caille.

(9) Le cadastre de Bossey a été commencé le 26 juin 1730 et terminé le 17 août de la même année. La carte nous révèle les noms de Jean Joseph Boldrino, géomètre ; François Nicolas Cressend, trabucand ; Hyerosme Allard, estimateur d'office ; Bernard Vuarin et Pierre Pisteur, estimateurs de la Communauté ; Jean Bonet et Pierre Pisteur, indicateurs locaux. Rappelons que Rousseau, pendant son séjour à Chambéry, dès la fin du printemps 1731, travailla deux ans au cadastre Savoyard.

din (n° 200), d'un autre jardin (n° 201), d'une maison (n° 202), d'une église (n° 203), d'un cimetière (n° 204) et de deux prés, l'un dit au pré des dames, et l'autre au crest des dames ; le tout couvrant une surface de 534 journaux, 34 toises et 5 pieds, mesures de Savoie. Nous ne reproduisons pas ce plan car l'original est de très mauvaise qualité et aussi parce que celui dont nous allons parler se révèle plus approprié à notre étude.

3) *Plan de 1779* [10]

La restitution de Bossey en 1779 se fait simplement par la remise des clefs du Presbytère et du Temple par le Pasteur sortant au curé archiprêtre de Collonges-sous-Salève, le Rd Gazel, dûment mandaté par Mgr Biord [11]. Les biens remis font l'objet d'un « Plan du Temple de Bossey et du logement du Ministre dans l'état qu'ils ont été remis à S. M. par la République de Genève » (annexe A) exécuté par Gallo, le 29 juin 1779. Ce plan nous détaille non seulement les lieux pris dans leur ensemble, mais aussi les pièces du presbytère. Nous pouvons au passage y reconnaître :

— en E, le poële, où se passe le drame du peigne aux dents cassées ;
— en F, la chambre de Mlle Lambercier, qu'elle partage avec Jean-Jacques et Abraham, durant l'hiver 1722 ;
— en H, la pièce où le Pasteur Lambercier instruit ses élèves et où les framboisiers passent par la fenêtre.

Nous pouvons refaire en pensée le parcours de Jean-Jacques allant chercher la bible oubliée au Temple et le voir franchir la cour, monter l'escalier, traverser le cimetière pour atteindre la porte du Temple qu'il ouvre pour se diriger vers la Chaire à droite, tandis que la peur s'empare de lui. Nous pouvons encore y constater dans la cour, la présence d'un arbre. Serait-ce le noyer ? Notons finalement que le Presbytère est en contrebas du temple et du cimetière, que dans l'angle de la cour, près de la route, (en T, V, X, et Y) il y a un petit bâtiment, flanqué d'une gloriette, qui abrite un four à pain et à pâtisserie, un poulailler et un pigeonnier, et qu'en C il y est mentionné une fontaine vive tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Ce plan est l'occasion, pour nous, d'apporter quelques précisions sur l'environnement de Rousseau.

---

(10) Ce plan a déjà fait l'objet d'un article intitulé « Le Presbytère de Bossey » dans la *Semaine littéraire*, Genève, 20, 1912, pp 268-271, par Louis Debarge.

(11) L. Buffet, « Monseigneur, Jean Pierre Biord » dans *Mémoires et Documents* publiés par l'Académie Salésienne, t. 56, Annecy 1938, pp 142-143.

Tout d'abord, de son temps, l'eau courante n'existe pas. Elle n'est installée qu'en 1728, après un accord [12] entre les Communiers de Bossey et Spectacle Lambercier, qui s'engage à faire remettre en état le chemin raviné par l'eau qui s'écoule du bachal et le faire paver à ses frais, moyennant une prise d'eau directe pour son presbytère, dont il assurera encore les frais de pose et d'entretien des bourneaux. Nous comprenons alors l'attitude du pasteur envers le saule pour lequel on avait, à son profit, détourné l'eau d'arrosage du noyer. Cette eau, il fallait aller la chercher au bachal, à plus de 100 m.

L'ensemble des biens de la cure constitue un îlot de verdure, avec jardin et verger fermés par un mur de clôture. L'aspect en est idyllique, au milieu des vignes arides, produisant un vin de qualité médiocre, et dominant des marais couverts de brumes et de moustiques. Il est donc très plausible que de ce pays où règnent les fièvres et où les habitants ne dépassent pas soixante ans [13], Rousseau en ait apprécié la beauté de la nature et la chaleur du foyer.

4) *L'iconographie*

L'iconographie relative à Bossey est de deux types. Tantôt les gravures ou images illustrent des scènes des Confessions (notamment la plantation du noyer), tantôt lithographies, dessins ou toiles tentent de fixer le presbytère, le temple et la végétation qui les entourent. En les comparant, à l'intérieur d'un même type, on y constate des différences parfois importantes. Aussi, pouvons-nous déjà classer au rang des images d'Epinal, sans valeur historique, les illustrations des Confessions, et nous verrons, plus tard, ce qu'il y a lieu de penser de la représentation du presbytère.

IV. — LES OBJETS TÉMOINS DE ROUSSEAU

Nous allons, tour à tour, voir ce qu'il reste des objets témoins de Rousseau, et pour ce faire, nous questionnerons l'église, le presbytère, et le noyer.

---

(12) Tabellion de St-Julien et Carouge, A.E.G., 1729, tome 33, folio 233, « Ordonnance portant traité entre le Sr Lambercier, ministre de Bossey, et les Communiers ».

(13) E. H. Gaullieur, *Annales de Carouge...*, Genève, 1857, p. 46, et A. Corboz, *Invention de Carouge* 1772-1792 Lausanne, 1968, p. 220.

1) *L'église*

Nous avons vu qu'en 1779, le temple revient dans le giron de l'église catholique. L'Evêque, occupé par les problèmes spirituels posés par le développement de Carouge, n'a pas, tout d'abord, l'intention de rouvrir l'église de Bossey. Le climat est malsain. D'autre part, il pense qu'il serait mieux d'affecter les sommes nécessaires à la remise en état de l'ex-temple à l'érection de l'église de Carouge. Cependant, il se laisse gagner par la supplique de ses diocésains, et autorise la remise en état du bâtiment. L'architecte de Carouge, Manera, se charge des plans et des travaux à prix-faits et l'année suivante la nouvelle église du village est consacrée. Mais cette nouvelle église n'a pas de curé et le Rd Duclot pressenti préfère s'embarquer pour le Canada. Ce n'est qu'en 1781 que le Rd Antoine Gruffat vient prendre possession de la cure [14].

L'Eglise telle qu'on peut la voir aujourd'hui, excepté le chœur, ne nous permet pas de voir ce que voyait Rousseau. En 1867, la nef unique a été entièrement reconstruite.

2) *Le presbytère*

Le presbytère ne semble pas avoir été remis en état en même temps que l'église. Au Rd Antoine Gruffat installé le 1[er] septembre 1781, a succédé Rd Blaise Dagand, le 16 avril 1783, puis Rd Jean-Claude Rivollier, le 15 septembre 1785, et Rd Claude Pugin, le 9 décembre 1786. Sans compter le Rd Duclot, qui a préféré le Canada, cela fait quatre curés en cinq ans qui sont mis en possession de la cure. C'est beaucoup.

Or, le 15 septembre 1785, Rd Jean-Claude Rivollier fait dresser un acte d'état du presbytère. Louis Mouthon, M[e] charpentier, natif de Feigères, et Claude François Simond, M[e] maçon, natif de Samoëns, tous deux habitant à Carouge, y ont relevé pour plus de 230 £ de réparations. A cela s'ajoute : les eaux cadavéreuses du cimetière qui s'écoulent vers et dans le presbytère et le fait que le Rd Blaise Dagand est mort onze mois après son arrivée.

Sollicitée, S. M. le Roi de Sardaigne accepte :

a) que la communauté achète, à l'hôpital de Genève, la maison et les terrains attenants sis au nord-est de l'église [15].

---

(14) Tabellion de St-Julien et Carouge, A.E.G., 1781, tome 117, folio 264, « Mise en possession de la Cure par le curé Gruffat ».

(15) Tabellion de St-Julien et Carouge, A.E.G., 1790, tome 139, folio 34, « Vente en faveur de la Côauté de Bossey par la Noble Direction de l'hôpital de Genève ». Il s'agit des numéros 193 à 198 de la mappe ; la maison qui deviendra le nouveau presbytère (n° 196) a une surface de dix-huit toises et quatre pieds.

b) que ladite maison soit transformée en presbytère.

c) que l'argent provenant de la vente des matériaux de l'ancien presbytère soit affecté aux travaux de transformation.

Cela occupe les années de 1790 et 1791. C'est le 16 mai 1791, que l'acte passé dans le bureau de l'Intendance à Carouge, entre les procureurs de Bossey (Déléaval et Pellarin) et François Dunoyer, Me maçon, natif de Samoëns, qui a déjà travaillé pour Voltaire, attribue à ce dernier la démolition du vieux presbytère pour la somme de 750 £ et la réparation du nouveau pour la somme de 1 100 £ selon les plans et devis de Giardino, autre architecte de Carouge.

Signalons que cet acte prévoit une réserve des procureurs du village : « ne se réservant lesdites parties que le chambranle en noyer de la chauffepanse qui existe derrière le poële, et un placard soit buffet dans la chambre d'à côté, le tout pour être placé dans le nouveau presbytère ».

Ce chambranle effectivement mis dans la cuisine du nouveau presbytère a été démoli vers 1955 lors d'une remise en état des locaux et sans doute brûlé. Quant au placard, on ne sait ce qu'il est devenu.

3) *Le noyer*

La vérité au sujet du noyer est plus délicate car il y a plusieurs noyers dans les environs. Cependant, il semble plus probable que notre noyer, celui des deux cousins et du pasteur, ait été abattu à la suite d'un orage en 1826 et vendu, avec certificat à l'appui, à un ébéniste suisse du nom de Martin. C'est ce nom que nous révèle le *Journal de Genève* en date du 26 juin et du 3 juillet 1828 (16).

A propos de ce noyer, il nous plaît de dire que Bonaparte en connut l'existence et que s'il en avait accepté la proposition, il aurait reçu une tabatière faite dans son bois. Ce détail nous est donné par la lettre qu'adresse le pharmacien genevois, Henri Albert Gosse (17), au Général, le len-

---

(16) *Journal de Genève*, jeudi 26 juin 1828 : « M. Martine, ébéniste à la Pellisserie, a emplété le noyer qui jadis fut planté à Bossey par J.-J. Rousseau, et dont il est fait mention dans les *Confessions*. M. Martine possède toutes les attestations nécessaires des autorités locales de ladite commune, pour constater la réalité de ce fait. Il vendra ce bois ou en fera les meubles qu'on pourrait lui commander ». Le nº du 3 juillet précise que M. Martine demeure à la Taconnerie et non à la Pellisserie.

(17) Danielle PLAN, *Un genevois d'autrefois Henri-Albert Gosse (1753-1816)*, Kündig, Genève 1909, p. 361. Henri-Albert Gosse, natif, était chimiste, naturaliste, pharmacien à Longemalle, deux foix lauréat de l'Académie des Sciences, membre correspondant de l'Institut de France et fondateur de la Société Helvétique des Sciences Naturelles. Il accompagna les Genevois délégués auprès du Directoire en 1797-1798.

demain de sa visite à Genève, le 23 novembre 1797. « Si vous désirez, Général, avoir quelqu'autre mémorial de cet ami des hommes, je pourrais vous envoyer un dessin de la maison où il est né, de sa demeure champêtre à Bossey et par-dessus tout cela, peut-être une tabatière faite avec du bois du célèbre noyer à la plantation duquel Jean-Jacques donna ses soins. Vous serez le seul qui auriez en votre possession de tels objets, puisque la cure du fameux Lambercier n'existe plus dans ce moment ».

4) *Iconographie suite*

Nous sommes maintenant en mesure d'affirmer que l'iconographie relative au presbytère est douteuse car elle est, en général, postérieure à 1791, et nous savons que, dès cette date, le presbytère n'existe plus. C'est le cas notamment de la gravure dessinée en 1819 par C. Bourgeois, gravée par Schraeder et qui est citée par Girardin [18]. Sur cette vue, la maison à droite de l'église n'appartient pas à la cure, quant à celle de gauche, « le presbytère avec ses deux fenêtres superposées », il s'agit du four à pain et du poulailler.

La réserve que nous venons de faire quant à la date ne s'applique pas au tableau de Jacques Laurent Agasse, qui se trouve à Genève au Musée Rousseau, peintre genevois ayant habité au château de Crevin entre 1780 et 1792, plus tard élève du peintre David. Cette très jolie toile est reproduite dans l'iconographie réunie et commentée par Bernard Gagnebin [19]. A notre avis, le presbytère de Lambercier se confond avec le temple, et le toit de la maison située à gauche est celui du bâtiment appartenant à l'Hôpital de Genève, futur presbytère. De plus, il ne faut pas attribuer ce tableau à la mémoire du philosophe, car Agasse, né aristocrate, ne pouvait souffrir Rousseau. Et, bien que le peintre ait été le neveu de Henri Albert Gosse, il ne semble pas non plus que ce tableau ait été destiné à Bonaparte, le « bandit corse ».

Il aurait été intéressant de retrouver le dessin mentionné par Henri Albert Gosse à Bonaparte, hélas, mes recherches n'ont pas abouti malgré la collaboration et la gentillesse de ses descendants [20].

---

(18) Le Comte de Girardin F., *Iconographie de J.-J. Rousseau*, Paris, 1908, vol. 1, p. 196.

(19) Bibliothèque de la Pléiade, *Album Rousseau. Iconographie réunie et commentée par Bernard Gagnebin*, Gallimard, Paris 1976, p. 18.

(20) Monsieur Paul Boissonnas et sa fille qui ont bien voulu chercher dans leurs archives privées.

V. — LE SOUVENIR DE ROUSSEAU

Sauf en 1912, année du bi-centenaire de sa naissance, nous n'avons pas trouvé de traces de manifestations en l'honneur de Rousseau. Certes, durant ces deux siècles, de nombreux écrivains ou poètes [21] ont chanté son séjour, mais il s'agit là d'actions individuelles. Pour l'action collective, reportons-nous aux numéros des 20 et 27 juin 1912, du journal « *Le Cultivateur Savoyard* ».

— (jeudi 20 juin 1912) « *Bossey - bi-centenaire de J.-J. Rousseau.*

Aujourd'hui 20 juin, aura lieu à Bossey l'inauguration de la plaque commémorative rappelant que Jean-Jacques Rousseau passa deux années de son enfance dans cette localité, chez le Pasteur Lambercier.

Voici le programme de cette manifestation :

4 h 15 du soir (heure centrale) : départ de Genève (Cours de Rive). Arrivée à 5 heures.

5 heures : remise de la plaque à la municipalité par M. Valentin Granjean. Réponse de la municipalité. Allocution sur Rousseau par M. Jean Violette. Chant des écoliers, sous la direction de M. Bogain, instituteur. Plantation solennelle d'un noyer dans le préau de l'école. Ronde chantée autour de l'arbre. Poème de M. Charles Dubois, déclamé par l'auteur.

6 heures : départ pour la collation chez M. Lance, maire de Bossey.

7 h 10 et 8 h 10 : départs pour Genève.

7 h 51 et 8 h 51 : arrivées à Genève. »

— (jeudi 27 juin 1912) « *Bossey - fête du bi-centenaire de Rousseau.*

La jolie fête champêtre organisée à Bossey à l'occasion de la pose d'une plaque commémorative en l'honneur de Rousseau a été pleinement réussie. Le Comité Genevois, composé de MM. Eugène L'Huillier, artiste peintre, président ; Trachsel, artiste peintre ; Angst, sculpteur ; Berny, graveur ; Cartom, architecte ; Dompmartin, dessinateur, et Despess, régisseur, accompagné d'une foule de genevois, s'était rendu à Bossey.

---

(21) Citons Paul Tapponnier, vice-président de l'Académie Florimontane, et les poètes John Petit-Senn et Gaudy.

A cinq heures, la foule est groupée au-dessous de la grande terrasse, en face de la plaque commémorative posée contre le mur. M. L'Huillier prononce une allocution pour expliquer le but de l'œuvre et adresse les remerciements du comité à la municipalité de Bossey, puis donne la parole à M. Valentin Granjean, député au Grand Conseil. M. Granjean rappelle l'œuvre de Rousseau, fait ressortir la simplicité de cette fête champêtre.

M. François Perrin, adjoint, remplaçant M. Lance, maire, malade, au nom de la municipalité et de la commune de Bossey toute entière, remercie le Comité Genevois.

M. J. Violette prononce ensuite un discours vivement applaudi. Après ce discours, on se dirige vers l'école communale où a lieu la plantation d'un joli noyer à la grande joie des enfants qui chantent en ronde : « Allons danser sous les ormeaux. Animez-vous jeunes fillettes ».

Le jeune poète, M. Duboin, dit un très beau poème. Puis une collation est offerte aux enfants des écoles, dans les jardins du restaurant Baeschler. Et vint le soir calme, les promeneurs disparurent peu à peu et tout rentra dans le silence. Sur la plaque scellée contre le mur, on lit :

JEAN-JACQUES ROUSSEAU
1712 - 1778
HABITA DE 1722-1724
L'ANCIEN PRESBYTÈRE DE BOSSEY »

Aujourd'hui, nous ne trouvons plus la plaque commémorative citée par le *Cultivateur Savoyard* à l'endroit où elle a été scellée, soit le mur de la grande terrasse [22] (ex-clôture du verger) en bordure de la route nationale 206, mais sur le mur de l'ancienne fruitière (ou laiterie) située sur la place de l'église et face au nouveau presbytère (voir plan annexe B, lieux marqués d'une croix). Elle a été reposée en 1974 après une absence de deux années consécutives à la création d'une déviation de la RN 206 (en 1972). Ces travaux, eux-mêmes précédés, une année plus tôt, par l'aménagement d'une « bretelle » qui a complètement modifié la circulation dans le village et l'aspect des lieux près de l'église : le jardin du « nouveau presbytère » a cédé la

(22) Sous la plaque commémorative, il y avait un banc, appelé le « banc de J.-J. Rousseau », utilisé par tous ceux et celles qui attendaient le car d'Annemasse ; ce banc n'avait rien d'historique.

place au départ de cette bretelle mettant ainsi la cure (n° 323 du plan) en bordure de route. Quant au noyer planté dans la cour de l'école, il a été abattu dans les années 1955-1957 [23].

VI. — CONCLUSION

Nous disions au commencement de notre communication que 1978, année du bi-centenaire de la mort de Rousseau, n'a pas été marquée dans le village de Bossey par une quelconque manifestation. Nous pensons qu'il faut le regretter car dans moins de deux ans, les lieux où passa naguère deux années de son enfance le jeune citoyen de Genève, seront à jamais méconnaissables. Nous avons assisté à l'apparition d'une nouvelle nef de l'église, à la disparition du presbytère et à son remplacement. Nous n'avons pas dit que la voie ferrée en 1880 (ligne Annemasse-Collonges - Ain) avait aussi mutilé et coupé en deux jardin et verger et que l'année suivante le cimetière avait déménagé vers le haut du village.

Nous parlions, il y a un instant, de la déviation de la RN 206 qui a englouti la partie ouest du verger sise entre la voie ferrée et la route. Il nous reste donc l'espace entre la même voie ferrée et l'église. C'est ce seul vestige qui est maintenant condamné à céder la place à l'autoroute A 42, dite verte, Lyon-Genève (section Châtillon-de-Michaille - Annemasse). Le décret du 13 octobre 1977 en a déclaré l'utilité publique, celui du 13 juillet 1978, l'urgence, et le 20 novembre 1978, Madame le juge de l'expropriation du département a signé l'ordonnance fixant la visite des lieux.

Déjà, les travaux ont commencé à Etrembières... C'en est fait du reste du jardin et du bâtiment (n° 327) abritant autrefois le four à pain [24]. Rousseau, à Bossey, a perdu ses derniers témoins.

Claude CASTOR.

---

(23) Je n'ai pas pu savoir la date et les causes de sa disparition. Trois hypothèses m'ont été avancées : le goudronnage de la cour de l'école, le grand froid de l'hiver 1956, et enfin parce qu'il pourrissait le toit et devenait un danger pour les élèves.

(24) Ce four à pain, agrandi, transformé depuis longtemps en habitation, aura eu pour derniers occupants M. et Mme R. Duret et leurs enfants.

BIBLIOGRAPHIE

I. — Livres

BUFFET L. (le père). — « Monseigneur J. P. BIORD, 1719-1785 », tome 56, **Mémoires et Documents,** publiés par l'Académie Salésienne, Annecy, 1938.

CORBOZ A. — **Invention de Carouge 1772-1792,** Payot, Lausanne, 1968.

DEBARGE L. — « Le presbytère de Bossey », **La semaine littéraire,** Genève, 20, 1912, n. 962, pp 268-271.

DUCROS L. — « Jean-Jacques Rousseau - de Genève à l'Hermitage (1712-1757) », **Annales de la Faculté de Lettres d'Aix,** tome II, n. 1-2, Paris, Marseille, janvier-juin 1908.

DUVAL C. — **Ternier et Saint-Julien,** St-Julien, 1789.

GAGNEBIN B. — **Album Rousseau. Iconographie réunie et commentée par Bernard Gagnebin.** Bibliothèque de la Pléiade. Gallimard, Paris, 1976.

GAGNEBIN B. — **L'édition originale de l'Emile** (Extr. du « Bull. du bibliophile », s.l.n.d.), 1953, pp. 107-130.

GAULLIEUR E.-M. — **Annales de Carouge,** notice sur l'origine, l'accroissement de cette ville et ses rapports avec Genève sous le gouvernement de la Maison de Savoie, (contient 119 lettres du Comte de Veyrier écrites entre 28 août 1780 et 8 août 1782), Genève, 1857.

GIRARDIN F. (le Comte de). — **Iconographie de J.J. Rousseau,** Paris, 1908.

GIRARDIN F. (le Comte de). — **Iconographie des œuvres de J.J. Rousseau,** Paris, 1910.

GROSCLAUDE P. — **J.J. Rousseau. Les Confessions - Les rêveries du promeneur solitaire.** Collection les Classiques verts. Editions nationales, Paris, 1947.

MERCIER J. (chanoine). — **Le Chapitre de Saint-Pierre de Genève,** suivi d'un appendice sur le Chapitre de Saint-Pierre d'Annecy (extrait du XIV^me^ volume de l'Académie Salésienne), Burdet, Annecy, 1890.

PICCARD L.-E. — **Histoire de Thonon et du Chablais,** Annecy, 1882.

PLAN D. — **Un genevois d'autrefois, Henri-Albert Gosse (1753-1816),** Kündig, Genève, 1909.

RANNAUD M. (abbé). — **La Chartreuse de Pomier, diocèse d'Annecy (Hte-Savoie) 1170-1793,** Annecy, 1909.

RITTER E. — **La famille et la jeunesse de J.-J. Rousseau,** Hachette, Paris, 1896.

ROUILLER J.-F. — **Un problème centenaire : la construction des Chemins de Fer de la région genevoise,** Ed. Feuillets Universitaires, Genève, 1947.

ROUSSEAU J.-J. — **Œuvres complètes de J.-J. Rousseau, citoyen de Genève,** H. Perronneau, Paris, 1818-1820, 22 vol. (Emile vol. 9-11).

ROUSSEAU J.-J. — **Œuvres complètes de J.-J. Rousseau** (nouvelle édition conforme à celle de Genève, 1782, et augmentée de quelques pièces. Lyon 1796, 33 vol. Emile vol. 7-10 - Confessions vol. 24-25.

SERAND J. — **L'habitation de Mme de Warens à Annecy,** Abry, Annecy, 1900.

TAPPONNIER P. — **Echos Saléviens,** s. l. 1950.

VAN TIEGHEM P. — Les Cours de Sorbonne : **J.-J. Rousseau. Confessions I-IV - Texte définitif du Manuscrit de Genève avec les variantes du manuscrit,** C.D.U. Paris, 1957.

II. — **Journaux**

— Le Cultivateur Savoyard - 20 juin 1912 - 27 juin 1912.

— Le Dauphiné Libéré - 2 juillet 1978.

— L'Echo du Salève - 10 novembre 1867 - 5 décembre 1868.

— Le Journal de Genève - 26 juin 1828 - 3 juillet 1828 - 20 juin 1912 - 21 juin 1912 - 24 juin 1912.

— Le Lyon Républicain - 25 juin 1912.

Amédée V le Grand
Comte de Savoie (1285-1323)
Prince d'Empire

Amédée V, l'un des grands princes de la Maison de Savoie, mériterait d'être plus connu, pour plus d'un demi-siècle d'activité politique intense et marquante. Certes, nous n'avons de lui qu'une image : celle du sceau bien connu montrant un chevalier en tenue du XII^me^-XIII^me^ siècle qui mène la charge, l'épée au poing. La tradition a gardé l'image du chef de guerre, menant un siège par année de règne, développant les fortifications face à ses nombreux adversaires (Hasbourg, Angevins, Dauphins et leurs alliés), accroissant le comté de Savoie vers la Saône comme en direction du Po.

L'essentiel semble ailleurs. Ce prince d'Empire qui assure si fortement son autorité de suzerain, consolide ses frontières, diversifie tant sa politique extérieure, n'aurait-il pas déjà fait accéder la Maison de Savoie à une souveraineté, inavouée par prudence, mais bien réelle ?

I. — LES DÉBUTS D'AMÉDÉE

Ascendance et parenté

Amédée était né vers 1250 au château du Bourget alors en construction au bord du lac du même nom. Petit-fils du Comte Thomas I le Gibelin, il avait pour père Thomas II (soit le 2^me^ de ce prénom) possessionné en Piémont et au Bourget, mort en 1259, et pour frère aîné Thomas III (soit le 3^me^ de ce prénom).

Le futur Comte de Savoie fut élevé par sa mère née Béatrice Fieschi, nièce du Pape Innocent IV. La parenté d'Amédée était remarquable. Les Savoie avaient pour cousins les Capétiens (mariage d'Adélaïde de Savoie avec



AMEDEE V

vu par Guichenon, Histoire, t. I, p. 347

Louis VI) et les Hohenstaufen (mariage de Béatrice de Savoie avec Manfred, fils préféré de Frédéric II). Amédée lui-même avait pour cousines germaines quatre reines, soit les épouses de Saint-Louis, Henri III Plantagenêt roi d'Angleterre, Richard de Cornouailles roi des Romains, Charles d'Anjou roi de Sicile. En outre, c'est avec Edouard I d'Angleterre qu'Amédée se lia personnellement.

L'avenir du jeune homme fut préparé par son oncle, Philippe de Savoie. Archevêque élu de Lyon par la faveur d'Innocent IV qui lui devait la tenue du premier Concile de Lyon (1245), Philippe avait mis à profit sa position pour se rapprocher des Bagé (cf franchises de Bagé et de Bourg). Devenu Comte de Savoie, Philippe réussit à conclure le mariage d'Amédée avec Sybille de Bagé, le 5 juillet 1272 dans la chapelle aux vives couleurs du château de Chillon qu'avait achevé Pierre de Savoie (pour l'essentiel) dans la décennie précédente.

Le mariage

La cérémonie de 1272 permettait à la Maison de Savoie de dépasser le Bugey. La seigneurie de Bagé (sauf Bourg et Chatillon remis au Comte Philippe) fut confiée à Amédée qui reçut sept châtellenies, puis les hommages des seigneurs bressans voisins. Et depuis 1272 les futurs comtes de Savoie se formèrent, non auprès de leur entourage ou des clercs, mais comme seigneurs de Bresse. Amédée dut faire la preuve de ses capacités car après les décès de Thomas (III), son frère aîné, en 1282, et du Comte Philippe décédé sans enfant, la succession du Comté lui revint.

L'avènement

Amédée fut obligé de calmer les appétits de deux ayant-droits. Il fit d'abord accepter l'arbitrage du 14 janvier 1286 à son frère Louis, qui reçut en fief la quasi totalité du Pays de Vaud ainsi que du Valromey et du Bugey méridional (Virieu, Rochefort, Pierre Châtel, Cordon). Puis il inféoda de même le 10 décembre 1294 à Philippe fils de Thomas (III) l'essentiel du Piémont.

Amédée V sut à la fois exiger l'hommage de son cadet et de son neveu, et encadrer et occuper ces parents remuants. En pays de Vaud, le nouveau Comte garda pour lui des châtellenies comme Payenne et Morat, et des hommages comme Cossonay à l'Ouest et Gruyère à l'Est. Le Piémont était surveillé depuis le Val d'Aoste (relevant du Royaume de Bourgogne et non du Royaume d'Italie) et de-

puis le Val de Suse rattaché au Comté de Savoie. Au demeurant, tandis que Louis était occupé par les querelles féodales vaudoises et les rivalités entre Berne et Fribourg, Philippe se partageait entre les visées d'expansion en Piémont et les prétentions consécutives à son mariage en 1301 avec Isabelle de Villehardouin, princesse d'Achaïe. Ainsi, en 1285, le Comte Philippe avait-il désigné le plus capable selon le droit féodal, parce que les ennemis menaçaient :

Rodolphe de Habsbourg depuis l'Helvétie alemanique, Charles d'Anjou depuis le Piémont méridional, Humbert de la Tour devenu Dauphin et ses alliés (les Genève, les Thoire-Villars, les Chalon).

Le Comté de Savoie en 1285

Amédée V contrôlait 10 bailliages ou équivalents, groupant plus de 70 châtellenies. La Savoie est alors assez prospère malgré les guerres aux frontières. Les ressources sont variées (celles de l'élevage et de la forêt, mais aussi des céréales, de la vigne, des légumes, de la pêche), et si les rendements sont modestes, le terrain est étendu au maximum en montagne comme en plaine. La population peut être estimée vers un demi-million d'habitants. De surcroît, la Maison de Savoie arrive à contrôler déjà les voies d'accès aux cols alpins essentiels du Simplon et du Mont-Genèvre avec le poids politique et les revenus des péages que cela représente : Amédée V privilégie l'axe Mâcon-Belley-Asti, comme cela apparaît dans les accords passés avec cette dernière ville vers 1300.

Contrôler les routes ne suffit pas : il faut assurer la continuité géographique du territoire, c'est-à-dire les liaisons entre bailliages, notamment, en ralliant des vassaux comme entre Viennois et Novalaise.

Entre Bugey et Bresse, Amédée V obtient par échange avec le Duc de Bourgogne en 1289 la partie centrale de l'antique seigneurie de Coligny (de Coligny-le-Neuf aux abords de Pont d'Ain) et fortifie Pont d'Ain ; puis il réussit une percée sur Ambéricu, en érigeant vers 1312 la batie de Luisandre qui neutralise le château des Allymes et en enlevant en 1321 la grande place forte de Saint-Germain.

Entre Bugey et Chablais, la mainmise sur Ayaz et la Cluse de Gex (Leaz et Fort « l'Ecluse »), sur le Corbière en 1291, sur Versoix en 1295, jalonne la progression de Seyssel vers Genève. Toutes ces méthodes n'étaient pas nouvelles dans la Savoie du XIII^{ème} siècle. En revanche, Amédée V affirme l'originalité de sa génération en établissant des frontières précises, défendues par un réseau de fortifications

échelonnées en profondeur : ce qu'avait esquissé Pierre de Savoie en Valais, Amédée V le généralise (ex. : en aval de Montmélian, au nord d'Aix en Savoie, vers Seyssel, vers Faverges...).

Influencé probablement par son oncle Pierre de Savoie et plus tard par Philippe le Bel, Amédée le Grand va affirmer ses droits de suzerain et glisser vers la souveraineté.

II. — LA FORCE DU SUZERAIN

L'autorité sur les seigneurs laïcs

Force est de mettre à part les cinq cas très particuliers des grands seigneurs suivants :

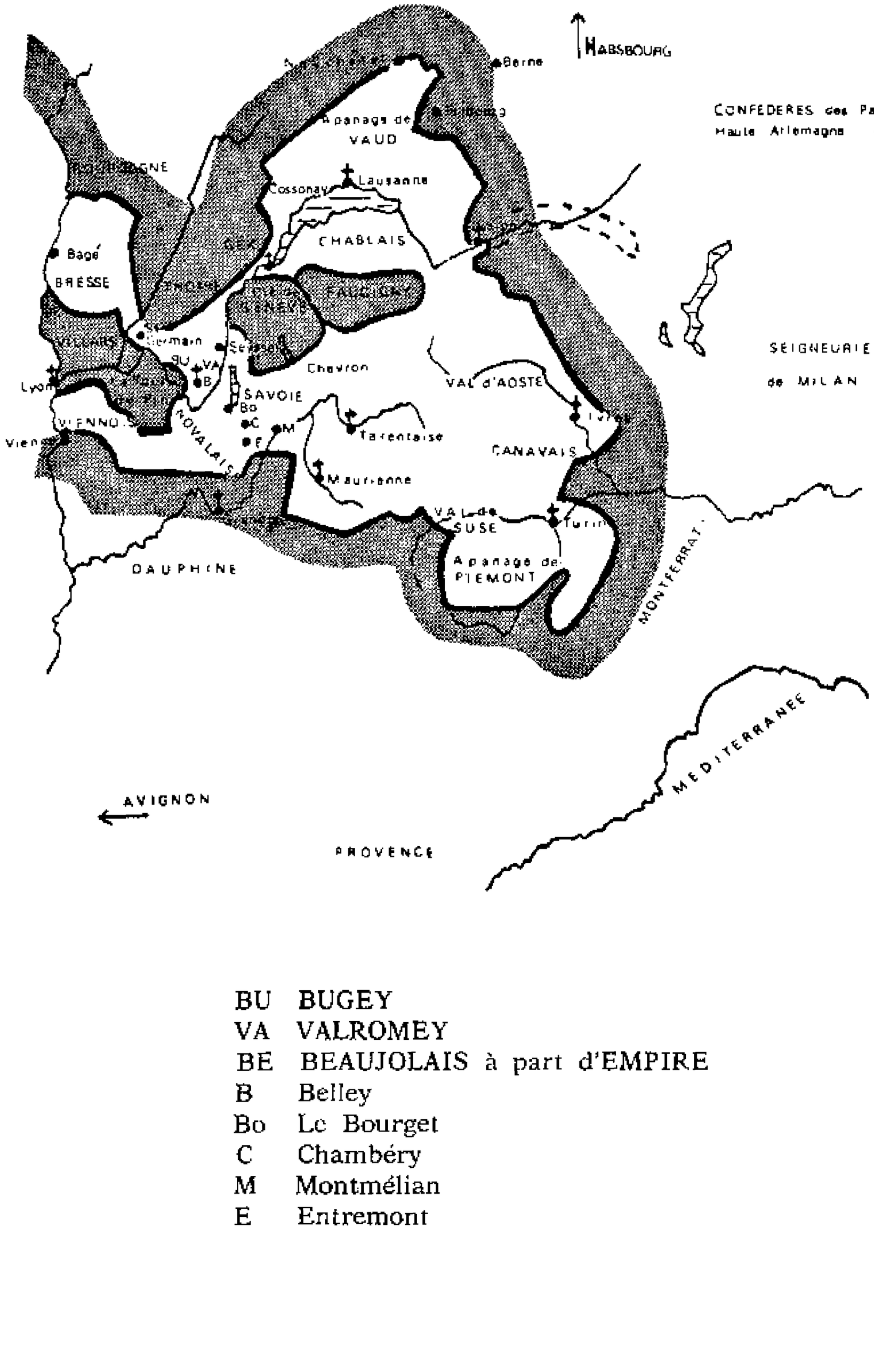
Le Sire de la Tour du Pin, devenu Dauphin en 1282, refusait désormais la vassalité savoyarde. De plus, entre Comte de Savoie et Dauphin, il y avait la complexe succession du Faucigny depuis 1268. Comme baron de la Tour du Pin et de Coligny, le Dauphin menaçait de couper les liaisons savoyardes avec le Viennois et avec la Bresse. Les comtes de Savoie vont considérer le Dauphiné comme une enclave hostile à réduire.

Le Sire de Thoire et de Villars, devenu Sire d'Aubonne, avait dû se reconnaître vassal du Comte Philippe en 1270 selon le Regeste Genevois. Mais ce seigneur se heurtait aux Savoie pour ses terres bugistes (au moins dès 1240 pour Nantua) et aux Beaujeu, vassaux des Savoie, pour ses terres en Dombes. Aussi, en 1291, Humbert de Thoire avait-il rejoint la coalition provoquée par Rodolphe de Habsbourg autour du Dauphin.

Le Comte de Genève avait été contraint à l'hommage par Pierre de Savoie en 1263, par Amédée V en 1287, 1294, 1308. Guillaume III de Genève retourna pourtant au Dauphin à qui il osa faire hommage en 1316. Devant cette félonie, Amédée V finit par raser le château des Comtes de Genève dans cette ville (à Bourg de Four) en 1320. Enfin, Amédée III de Genève, après avoir encore résisté, devait accepter d'entrer dans la mouvance savoyarde en 1329.

Le Sire de Gex avait prêté dès 1234 un hommage qu'Amédée V exigea à son tour dès 1286. Mais ce vassal était trop lié aux Genève et aux Dauphins. Amédée V se saisit donc des places gessiennes méridionales, imposa en 1292 l'hommage lige, selon le Regeste Genevois. Le vassal resta peu sûr.

LE COMTÉ DE SAVOIE sous AMÉDÉE V



BU BUGEY
VA VALROMEY
BE BEAUJOLAIS à part d'EMPIRE
B Belley
Bo Le Bourget
C Chambéry
M Montmélian
E Entremont

Le Sire de Beaujeu au contraire était dans la mouvance savoyarde depuis 1264 pour garantir ses terres d'Empire menacées par des voisins comme les Villars. Cette fidélité, renforcée par des alliances, pouvait cependant être ébranlée en cas de tension franco-savoyarde, car le Sire de Beaujeu relevait du Roi de France pour ses terres du Royaume.

Ces cas d'exception mis à part, Amédée V attire à lui les vassaux par toutes sortes de procédés avantageux ou honorifiques. En revanche, il ne toléra aucune félonie. Ainsi les Prangins, seigneurs vaudois, pour hommage à Rodolphe de Habsbourg et tentative de vente de leurs terres à une parente du Dauphin, virent leurs biens de la région de Nyon conquis en 1293 par Amédée V et Louis de Vaud, qui créèrent Rolle au détriment des anciens centres seigneuriaux. De même lorsque Rolet de Montbel ouvrit son château d'Entremont au Dauphin à l'automne 1306, Amédée V enleva le château et le garda : la famille, évincée d'Entremont-le-Vieux, dut construire le château d'Entremont-le-Neuf près de Saint-Pierre. S'il s'agit de seigneurs indisciplinés comme en Val d'Aoste, Amédée V les déplaça : le Sire de Montjovet fut ainsi muté d'office à Coazze aux confins méridionaux du Val de Suse en 1294, ce qui permit l'année suivante au Comte de remettre la seigneurie de Montjovet aux Challant contre abandon de leurs droits de vicomte d'Aoste. L'échange est d'ailleurs très utilisé : pour pouvoir faire pression sur le Haut Faucigny, le Comte acquiert en 1310 la moitié du mandement de Beaufort, en concédant à Jacquemet de Beaufort la seigneurie de la Val d'Isère depuis Seez et en amont. Plus généralement, Amédée V fait rentrer méthodiquement les alleutiers dans la mouvance savoyarde : même un Jean II de Montfaucon sire d'Orbe, bien que seigneur comtois, dut reprendre ses alleux vaudois d'Echallens et de Montagny en fief d'Amédée V en juillet 1317, mais 200 livres de gros tournois en échange constituaient une puissante incitation.

Les rapports variables avec les seigneurs ecclésiastiques

Amédée V eut généralement de bons rapports avec les abbés et prieurs et fit respecter leurs droits par les châtelains savoyards.

Si le Comte précise, par exemple en janvier 1287, que l'Abbaye d'Hautecombe a pleine juridiction sur les villages du secteur de Drumettaz-Clarafond, on ne trouve pas ensuite de plainte contre des empiètements. Amédée V négocie d'égal à égal des accords de pariage (Ambronay), d'avouerie (Payerne), et de garde.

Le Comte Amé le Grand avant que d'être marié avec Sybille de Baugé, ne portait que le Lion; cela ſe voit en un titre de l'an 1272. du tréſor de Ville-franche en Beaujolais, par lequel ce Prince donne quelques aſſurances à Louis Sire de Beaujeu, pour le payement du reſte de la dot d'Eléonore de Savoie ſa femme. La même choſe ſe trouve au titre de l'affranchiſſement des habitans du Pont de Vesle de l'an 1280.



Mais ſe voyant deſtiné à ſuccéder au Comté de Savoie, il prit l'Aigle; elle eſt en ſon Sceau au traité qu'il fit avec Louis de Savoie Baron de Vaud ſon frère l'an 1283. & celui de Louis eſt pareil, ſi ce n'eſt que l'Aigle eſt chargé ſur l'eſtomac d'un lambel de cinq pendans pour briſure.





Guichenon, Histoire t. I., p. 125.

Bien différents sont les rapports avec les évêques de territoires en tout ou partie savoyards. Les évêques de Grenoble et de Turin, poussés par des princes ou factions hostiles, sont plutôt hostiles aussi. Les évêques des pays marginaux (archevêque de Lyon, évêques de Sion et d'Ivrée) ont une attitude qui varie beaucoup selon le titulaire. En revanche, les rapports sont bons avec l'évêque d'Aoste qui procède à l'important arbitrage de Lyon en 1286 et avec l'évêque de Belley. Ailleurs, les comtes ont l'habitude de surveiller les prélats, depuis Salins pour l'archevêque de Tarentaise siégeant à Moutiers, depuis Hermillon pour l'évêque de Maurienne siégeant à Saint-Jean. Ce dernier prélat doit dès lors accepter en 1306 que le comte ait droit de présentation et de réception de fidélité pour les chanoines de la collégiale d'Aiguebelle. Mais les évêques, nantis jadis des droits comtaux voire réguliers, résistent à la pression comtale, comme on le vit à Genève. Dès 1285, les citoyens du lieu, attirés par les officiers savoyards, jurent fidélité au comte de Savoie qui leur garantit en fait une commune. L'évêque engage les hostilités. Amédée V en 1287 enlève le château épiscopal de l'Ile et de là exerce les droits de vidomne. L'évêque Guillaume de Conflans porte l'affaire au Concile provincial de Vienne en 1289 et finit par excommunier le Comte le 10 juin 1290. Amédée V fait appel au pape Nicolas IV qui finit par désigner l'évêque de Mâcon comme arbitre, et le 19 septembre suivant Amédée V accepte de prendre le vidomnat en fief de l'évêque de Genève, mais il garde le château épiscopal. Pourtant, la formule de conciliation va être trouvée à Lausanne. Le 18 octobre 1316, selon le cartulaire de l'évêque de Lausanne, Amédée V accorde protection à l'évêque contre cession de la moitié de sa juridiction, tandis que les officiers du Comte s'engagent à ne faire aucune nouveauté en matière de coutumes, fortifications et monnaie. Le procédé devait être repris ailleurs par la suite, notamment en Maurienne.

L'appui des bourgeois

Il était indispensable, face à certains vassaux dangereux, aux prélats récalcitrants et aux ennemis.

Question mineure en apparence vu l'absence de grandes villes savoyardes hors Piémont. A Lyon, Amédée V avait bien pris en 1286 les bourgeois sous sa protection pour trois ans, mais il avait estimé ensuite que cette ville ne valait pas une guerre avec le puissant Philippe le Bel. Genève, où Amédée V était en force malgré l'évêque, n'était encore qu'une petite cité. Chambéry et les autres villes restaient modestes. Pourtant, depuis les synthèses sur la question (et

en dernier lieu celle de Mme Mariotte), on voit la politique du Comte se dessiner clairement en matière de franchises :

— s'assurer des localités sises sur les grands axes de circulation : les routes du Mont-Cenis et du Grand-Saint-Bernard,

— s'attirer les sympathies des villes exposées (ex. : Seyssel en 1286 - Nyon en 1293),

— créer des villes neuves d'intérêt stratégique comme l'Hôpital sous Conflans (actuellement Albertville), Chatel Saint-Denis aux confins vaudois et Pont d'Ain. Le Comte de Savoie se réservait bien le château avec les droits militaires, la justice et les redevances, d'ailleurs limitées, mais il concédait de larges avantages individuels et reconnaissait une communauté toujours prête à négocier l'application ou l'amélioration des franchises (8 fois à Bourg de 1290 à 1318). Plus généreux que d'autres seigneurs, le comte pouvait compter sur un réseau de localités fidèles.

En définitive, grâce à cette politique, le suzerain savoyard peut alors compter sur l'appui d'une notable armée. Le potentiel pour la défense et pour l'attaque est élevé : ce sont des milliers de bannerets, chevaliers, écuyers et surtout de clients (sergents fournis par les villes ou les châtelenies), encadrés par les baillis et châtelains comtaux. L'entraînement paraît de qualité à travers les études des opérations. Mais une discipline rigoureuse doit être imposée et d'après les anciennes chroniques de Savoie, Amédée V interdit aux soldats sous peine de mort de violer femme ou fille, de blesser les enfants, de toucher aux églises... Cet outil militaire se révèle efficace, car, en sus des opérations locales aboutissant à des acquisitions, Amédée V intervient plus loin. Il envoie son fils Edouard soutenir Philippe le Bel à Mons-en-Pévèle en 1304, assure vers 1312 l'escorte de l'Empereur se rendant au couronnement à Rome (ce qui lui permet de gagner le Canavais et de percer en Piémont méridional avec l'aide des Achaïe), développe une politique internationale de Londres à Byzance. Cela grâce à l'armée féodale savoyarde. Pourtant Amédée V, comme Philippe le Bel, déborde le cadre féodal pour avoir les moyens financiers et administratifs de sa politique.

III. — LES ACTES DE SOUVERAINETÉ

L'expression peut paraître singulière, quand, selon le Regeste genevois, Amédée V en est à se faire reconnaître par l'Empereur le titre de prince le 24 novembre 1310. Mais,

surtout en Savoie, le fait précède de loin le droit : la Savoie ne fut érigée en duché qu'en 1416, alors qu'un siècle plus tôt Amédée V était « Comte de Savoie, duc du Chablais et de la Vallée d'Aoste, marquis en Italie, seigneur de Bagé et de Coligny ». En outre, la Maison de Savoie préférait la pratique aux affirmations osées dont on savait bien les dangers dans les pays rhodaniens depuis le IX^me^ siècle.

Selon les traditions savoyardes, le Comte de Savoie reçoit à son avènement l'anneau de Saint-Maurice, remis par l'Abbaye de Saint-Maurice d'Agaune à Pierre de Savoie en 1250, soit au moment de la disparition de l'Empereur Frédéric II et du début du grand Interrègne. Les Empereurs avaient depuis le XI^me^ siècle la lance de Saint-Maurice comme symbole du Royaume de Bourgogne ; la Maison de Savoie jugea le moment venu de s'affirmer comme l'héritière des Rois de Bourgogne. De là les efforts territoriaux, la récupération des persistances carolingiennes comme les vicomtes ou les plaids. Mais Amédée V alla beaucoup plus loin.

A l'intérieur : Fin XIII^me^ siècle, les Comtes de Savoie n'arrivent pas encore à unifier le droit (en dépit des Statuts de Savoie) ni à développer un monnayage original (en dépit du gros denier d'argent émis par Amédée V), mais ils prétendent à la justice suprême, au contrôle de la guerre et de l'érection des châteaux, à l'imposition générale.

Tout d'abord le ressort de chaque châtellenie tend à englober tous les sujets de toutes conditions et dans tous les domaines, surtout judiciaire et militaire. Amédée V confirme les droits de juridiction, en se réservant toujours le dernier ressort. Les juges du Comte interviennent souvent en ce sens : ainsi en 1295 la dame de Chevron se fait-elle confirmer le droit d'érection des fourches patibulaires en dépit du châtelain de Tournon. Mais le volume des affaires portées devant le Comte s'accroît tant qu'Amédée V doit créer un juge des appellations au moins dès 1315. Par ailleurs, le Comte empêche les guerres privées en imposant un arbitrage, attire à lui les personnes de toutes conditions par des gardes individuelles.

Ensuite les subsides généraux depuis environ 1313 représentent un singulier développement de l'aide féodale limitée en principe aux 4 cas (entrée en chevalerie, mariage, achat de terre, croisade). Les motifs se multiplient vite : guerres, venue de l'Empereur... Amédée V se procure ainsi des moyens financiers supplémentaires. Ces subsides sont consentis, ce qui pose la question de la naissance des Etats provinciaux et des Etats de Savoie (vers 1264 lors des premiers Statuts de Savoie, en 1285 lors de la reconnaissance

d'Amédée V ou dans la seconde moitié du XIV^me^ siècle selon les traces documentaires incomplètes ?).

Enfin l'administration centrale se développe en se sédentarisant. Amédée V fait en 1295 l'acquisition du château de Chambéry et le rebâtit pour y loger les archives, l'administration centrale, et par intermittence la Cour. Les maîtres et auditeurs des comptes ont déjà un demi-siècle de comptes de châtellenies ou autres, et d'extentes ou pièces nécessaires aux contrôles financiers. Les notaires - secrétaires ont aussi à entreposer près d'un siècle de documents d'une chancellerie en voie de reconstitution.

Peut-être déjà s'annonce la fixation de la résidence à Chambéry du Conseil suprême de justice, ce qui est certain en 1329-1330. En définitive, entre le Comte et son conseil itinérant et les officiers locaux s'intercalent et se développent des organes de contrôle prévus par Amédée IV, Pierre II et Philippe. Ainsi Chambéry devient-elle capitale administrative ; elle n'est pas pour autant capitale militaire (Montmélian), résidence princière habituelle (le Bourget pour Amédée V), lieu du sanctuaire familial (Hautecombe).

Il reste que cette administration attire des seigneurs, des clercs, des bourgeois, des juristes, gens puissants ou modestes de tous les bailliages.

A l'extérieur : le Comte de Savoie garde bien en droit un supérieur temporel qui est l'Empereur, et il doit en faire tenir compte de la puissance du Roi de France. Mais les réalités sont plus complexes. Amédée V prodigue des marques de respect à l'Empereur, du moins si ce n'est pas le redoutable voisin Habsbourg. En fait, il s'agit surtout de faire confirmer par Henri VII de Luxembourg acquisitions et titres. Les Capétiens, eux, pouvaient s'avérer redoutables, car ils tentaient de déborder vers l'Est, c'est-à-dire surtout sur le royaume de Bourgogne pourtant pays d'Empire : un frère de Saint-Louis avait déjà fait souche en Provence et poussait en Piémont, maintenant à l'autre extrémité Philippe le Bel s'infiltrait en comté de Bourgogne (l'actuelle Franche-Comté) et visait Lyon encore d'Empire (à l'Est de la Saône), aux yeux des Savoyards. Amédée V jugea nécessaire de se rapprocher de Philippe le Bel. Il ne lui était certes pas facile de sacrifier une longue et très fructueuse entente avec les Plantagenêt (Edouard I d'Angleterre avait facilité son avènement), ou d'abandonner pour le moment les espoirs concernant Lyon. Mais un rapprochement franco-savoyard dans les années 1290-1300 neutralisait les Angevins en Piémont, les Habsbourg en Helvétie, voire les Chalon en comté de Bourgogne ; cela favorisait l'entente avec la Papauté. Alors, Amédée V soutint diplomatiquement et mili-

tairement Philippe le Bel en Flandre, refusa de soutenir son neveu Pierre de Savoie, archevêque de Lyon, contre le Roi de France en train de s'imposer à Lyon dans les années 1307-1312.

Amédée V, tout en recueillant les avantages diplomatiques et financiers d'une telle politique qui le conduisit jusqu'au Conseil du Roi, prit garde de diversifier ses alliances. De là l'entente avec les Visconti de Milan dès 1301, le soutien à l'Empereur Henri VII de 1308 à 1313 et la politique de mariages. Ayant eu trois épouses et onze enfants (dont huit filles), Amédée V traita avec beaucoup de souverains et de princes, préparant par exemple le mariage de sa fille Jeanne avec Andronic III de Byzance.

Cela n'est pas sans rapport avec la politique de coopération avec la Papauté. Clément V, couronné pape à Lyon, installé à Avignon, tenant le Concile de Vienne, était pour le Comte à portée de bateau par descente sur le Rhône, depuis le Bourget ou Seyssel. Amédée V de son côté ne perdait pas de vue Lyon où il fit l'acquisition (après dissolution de l'Ordre des Templiers), en 1315, de l'ancien temple reconverti en Hôtel de Savoie : c'était commode pour les contacts avec les officiers royaux, mais aussi comme étape vers Avignon. Le Pape manifesta les meilleures dispositions envers le Comte de Savoie, désignant Louis II de Savoie seigneur du Pays de Vaud comme sénateur de Rome, évitant de soutenir les princes-évêques en conflit avec Amédée V. Celui-ci ne put pas moins faire que de se rendre à Avignon pour préparer une croisade de secours à Byzance contre les Turcs. Rien de chimérique pour la Maison de Savoie dans ce projet : Philippe de Savoie-Achaïe entendait faire valoir ses droits sur sa principauté grecque, le Comte se plaçait à l'égal des plus grands souverains en se préparant à avoir pour gendre l'Empereur de Byzance. C'est alors que la mort surprit Amédée V à un âge extraordinaire pour l'époque : environ 74 ans.

*
* *

Amédée V fut bien un brillant et nécessaire chef de guerre qui accrut les possessions de la Maison de Savoie en Bresse et Bugey, en Piémont (soit une centaine de châtellenies en 1323) et construisit ou développa, surtout après 1300, de grands châteaux : ainsi Pont d'Ain, Montmélian appuyé par les Marches et de nombreuses bâties, Saint-Germain (d'Ambérieu), ou de notables points d'appui comme Yvoire, Nyon, Rolle. Mais Amédée le Grand fut aussi le créateur de splendides résidences pour une administration centrale en extension à Chambéry et pour une Cour impor-

tante au Bourget, que nous ne pouvons ici présenter, le protecteur des artistes comme le peintre George d'Aquila (élève de Giotto) aussi bien que des juristes ou des marchands, le suzerain à l'activité inlassable qui conduisit avec prudence la Maison de Savoie à la souveraineté, le prince d'Empire sorti d'une lignée qui sut au Moyen Age voir loin pour assurer l'avenir des Savoyards et de leurs alliés.

Bernard DEMOTZ.

BIBLIOGRAPHIE

Pour ne pas surcharger l'article de notes, nous nous bornerons à rappeler de façon sommaire les sources et ouvrages utilisés.

— documents originaux : ceux de la série SA (le nom du lieu cité renvoie à l'Inventaire des Archives de Cour ou au compte de la châtellenie correspondante). Toutefois, nous n'avons pu encore utiliser les microfilms que nous venons de faire exécuter pour les documents laissés à Turin) ; fonds de la famille de Chevron-Villette qui voudra bien accepter ici nos remerciements pour les facilités de consultation.

— documents publiés : Anciennes Chroniques de Savoie dans M H P T III Scriptoria T I ; publication des revues de sociétés savantes de l'ancien Comté de Savoie (ex. : les M.D.S.R. pour les Frangins) ; Regeste genevois.

— ouvrages : outre les Histoires de Savoie depuis Guichenon, il faudrait ici se reporter à tout ce qui est signalé par M. Bautier dans Bautier R.H. et Sornay J. Les sources de l'histoire économique et sociale du Moyen Age... Les états de la Maison de Savoie T 1 et 2 1968-1971. On se contentera ici d'insister sur les ouvrages de Mme Mariotte (Les chartes de franchises des Comtes de Savoie - Académie Florimontane 1973), du Père Boisset (Un Concile provincial au treizième siècle : Vienne 1289 - Beauchene 1973). Il est fait allusion aux livres classiques de M. Pacaut sur Louis VII, de Masson sur Frédéric II, de Naeff sur Chillon, de M. Duparc sur le Comté de Genève. On nous permettra de citer trois de nos articles :

La politique internationale du Comté de Savoie (début XIII^me^ - début XV^me^ s.) dans Cahiers d'Histoire 1974/1.

La frontière au Moyen Age d'après l'exemple du Comté de Savoie (à paraître dans la Collection des Congrès de la Société des Médiévistes).

La géographie administrative médiévale : l'exemple du Comté de Savoie dans le Moyen Age 1972/2.

Il faudrait encore citer de nombreuses publications dues notamment à MM. Bouquet, Binz, Duparc, Perret (les institutions, les villes neuves...).

Emmanuel-Philibert et la réorganisation de l'Etat savoyard (1559-1580)

Emmanuel-Philibert naquit à Chambéry le 8 juillet 1528, troisième des neuf enfants de Charles II le Bon, Duc de Savoie, et de Béatrice de Portugal. De corps très chétif, estropié même jusqu'à 3 ans, il fut destiné par son père à l'état ecclésiastique et le Duc chercha à obtenir pour lui, du Pape Clément VII, le chapeau de cardinal et l'évêché de Genève. Cependant, le jeune Prince, qui enrageait d'être appelé par son entourage « Il cardinalino », dut se réfugier avec sa mère à Nice après l'invasion de la Savoie et du Piémont par les troupes de François I[er] (1536).

Il resta 7 ans à Nice, ville pour laquelle il eut toujours de la prédilection. Devenu Prince héritier par suite de la mort prématurée de son frère Louis, il reçut une éducation remarquable tant de sa mère, qui lui donna un sens très élevé (et très espagnol) de sa dignité personnelle, que de la part d'excellents maîtres : Louis Allardet, abbé de Filly et de Mondovi, plus tard évêque de Lausanne, Louis de Châtillon, Grand Ecuyer de Savoie, et surtout Aymon de Genève, Seigneur de Lullin. Ce dernier sut lui donner une remarquable formation militaire, mathématique et historique, ainsi qu'un solide entraînement physique, si bien que l'enfant souffreteux se transforma en un jeune homme, sans doute petit et maigre, aux jambes légèrement arquées, mais très agile, très résistant et passionné par l'exercice physique. Une volonté de fer, tempérée par une grande piété et bonté, caractérisait sur le plan moral ce jeune homme d'une trempe exceptionnelle.

La situation de l'Etat savoyard était devenue catastrophique durant l'adolescence d'Emmanuel-Philibert. La politique italienne des rois de France, axée sur la revendication du Milanais — déjà déplorée par un esprit aussi clairvoyant que Cl. de Seyssel dans sa « Grande Monarchie de France » — entraînait pour le Duc de Savoie des difficultés pratiquement inextricables puisqu'il lui fallait choisir entre François I[er] et Charles-Quint. Le Duc Charles le Bon

oscillait entre ces deux redoutables puissances, tout en manifestant une certaine préférence pour Charles Quint (participation au sacre de Bologne, 1530). Les évènements allaient se précipiter puisqu'en janvier 1536, Berne envahit le Pays de Vaud, le Chablais et Genève, et qu'en février 1536, la Savoie, le Piémont et la Bresse étaient occupés par les troupes françaises. Il ne restait au Duc de Savoie que Vercelli, Asti, Cuneo, Fossano, Ivrea, la Vallée d'Aoste et Nice. Plusieurs de ces localités se défendirent d'ailleurs vaillamment, notamment Cuneo et Nice. Mais, dans le reste du Piémont, la population se tourna résolument vers les Français. Dans ces tristes conditions, Emmanuel-Philibert ne vit d'autre ressource que d'aller, avec le consentement de son père, offrir ses services à son oncle Charles-Quint.

Le 28 juillet 1545, accompagné d'une petite escorte de 40 personnes, le jeune Prince, âgé de 17 ans, se mit en route avec une bannière portant une phrase qui allait lui servir désormais de devise et de guide dans l'action : « *Spoliatis arma supersunt* ». Le jeune Prince présenta à Charles-Quint — qui présidait alors la Diète de Worms — un Mémorial dans lequel il dépeignait sous de sombres couleurs l'état lamentable du Duché, le priant d'y porter remède et de l'accepter à son service. Charles-Quint fit bon accueil à son neveu, en lui recommandant toutefois de « couper sa robe selon son drap » et en répondant négativement à ses demandes d'argent. Toutefois, l'Empereur revint un peu plus tard à de meilleurs sentiments et fit confiance au jeune homme en l'investissant en fait, et malgré les réticences de son entourage, du commandement en chef de la cavalerie de Flandre et de Bourgogne.

Soulignons l'exceptionnelle précocité de ce commandement confié à Emmanuel-Philibert âgé de 18 ans à peine. La confiance de Charles-Quint fut bien placée, puisque la victoire de Mühlberg (1547), remportée sur les princes protestants, lui fut due en grande partie. Vivant à la cour impériale, Emmanuel-Philibert apprit aussi l'art de la diplomatie et se lia avec l'infant Don Philippe, le futur Philippe II d'Espagne. A 25 ans, le jeune Prince fut, à la surprise de tous, nommé capitaine général des troupes impériales aux Pays-Bas, c'est-à-dire du principal corps d'armée impérial. Il sut s'imposer dans ses nouvelles et hautes fonctions malgré sa jeunesse, en réprimant avec sévérité et justice les abus innombrables commis par des chefs d'unités et par des soldats (incident du comte de Waldeck). Il s'empara d'Herdix qui fut rasée et reconstruite avec fortifications et qui porta désormais (pour quelque temps) le nom d'Herdinfert.

En 1554, son père mourut dans des conditions lamentables, trahi par son entourage, les Français ayant pillé ses

derniers biens. Plus que jamais, le jeune Duc allait compter sur son épée et sur la faveur impériale pour reconquérir ses Etats. Après l'abdication de Charles-Quint (1556), Emmanuel-Philibert fut nommé par Philippe II, gouverneur des Pays-Bas. Il déploya de grands efforts dans ses nouvelles fonctions, y apportant son souci de justice et son esprit de méthode. La trêve de Vaucelles (1556) instituant une suspension d'armes entre la France et l'Espagne, chacune de ces Puissances conservant les territoires étrangers qu'elle occupait, fut pour Emmanuel-Philibert une grande désillusion. Mais la trêve fut rompue et les hostilités reprirent à la fois en Italie et aux Pays-Bas (juin-novembre 1557).

Le 10 août 1557, Emmanuel-Philibert, à la tête de l'armée impériale, donna la pleine mesure de son génie militaire en remportant la décisive victoire de Saint-Quentin. Les spécialistes d'histoire militaire ont montré comment le duc avait magistralement surpris son adversaire, parfaitement organisé un mouvement tournant de ses troupes et utilisé au maximum l'artillerie. Ainsi fut pratiquement détruite l'armée principale d'Henri II, son chef le Connétable de Montmorency et la fleur de la noblesse française étant faits prisonniers. Emmmanuel-Philibert aurait voulu exploiter à fond cette victoire en marchant sur Paris, mais Philippe II ne sut pas en profiter, atermoya, à la grande colère d'ailleurs de Charles-Quint, et Henri II eut le temps de se ressaisir.

Deux des Français prisonniers du roi d'Espagne, Montmorency et Saint-André, proposèrent à Philippe II de s'entremettre auprès d'Henri II, et la paix, tant attendue entre la France, l'Angleterre et l'Espagne fut finalement signée le 3 avril 1559, à Cateau Cambrésis. Traité à l'occasion duquel les Secrétaires des commandements du roi de France prirent pour la première fois le titre de Secrétaires d'Etat, à l'invitation des plénipotentiaires espagnols. Le Duc de Savoie, grand artisan de ce succès, obtenait d'importants résultats : la main de Marguerite de Berry, sœur d'Henri II, tandis que Philippe II épousait Elisabeth de Valois, fille d'Henri II, la restitution de tous ses territoires, mais moyennant toutefois l'occupation temporaire par le Roi de France de Turin, Chivasso, Villanova d'Asti, Chieri et Pinerolo, tant qu'une commission de juristes n'aurait pas statué sur les prétentions de François I[er] vis-à-vis de Charles II, tandis que le Roi d'Espagne occupait de son côté Asti et Vercelli.

Le Duc de Savoie dut enfin s'engager à observer la neutralité en cas de future guerre entre la France et l'Espagne. Après la disparition tragique d'Henri II (1559) à la veille des noces d'Emmanuel-Philibert, le nouveau roi François II ordonna la restitution de ses Etats au Duc, malgré l'évi-

dente mauvaise volonté des fonctionnaires français. Emmanuel-Philibert, dès le lendemain de Cateau Cambrésis, chercha à reprendre ses forteresses, qui auraient pu constituer pour François les bases de nouvelles opérations militaires. Il y arriva en agissant sur Catherine de Médicis qui, débordée par la guerre protestante, comptait sur l'oncle de son fils et sur son prestige militaire. Grâce à de patients efforts déployés par ses diplomates (Cassiano del Pozzo, 1er Président du Sénat de Turin, Ottaviano Cacherano d'Osasco, 2me Président, Louis Oddinet, Baron de Montfort, Président de la Chambre des Comptes) et aussi à l'effort militaire consenti pour aider à chasser les huguenots de Lyon, Turin, Chieri, Chivasso et Villanova d'Asti furent récupérés, et le 2 février 1563, le Duc put faire finalement son entrée solennelle dans Turin avec la Duchesse, au milieu de l'allégresse générale. Cette récupération de Turin fut un succès politique de premier plan qui permit désormais à Emmanuel-Philibert de procéder avec calme et méthode à la réorganisation de ses Etats et à la reconstitution de sa Souveraineté.

La réorganisation de l'Etat

Dans ce domaine, le jeune Duc se montra peut-être plus remarquable encore que dans celui de ses activités militaires. Mais avant de donner une vue d'ensemble des nombreuses mesures prises par lui pour mettre de l'ordre dans l'Etat savoyard, il me paraît nécessaire :

— d'examiner l'esprit dans lequel le Souverain concevait cette réorganisation. On le présente en général comme un Prince ayant introduit dans ses Etats un gouvernement absolu et ayant supprimé les assemblées des 3 Etats. Selon les ambassadeurs espagnols et vénitiens, Emmanuel-Philibert n'était pas obligé d'observer la précédente organisation institutionnelle parce qu'il avait reconquis son territoire les armes à la main ;

— en 2me lieu, il n'était tenu d'aucune gratitude vis-à-vis de ses sujets qui l'avaient trahi en acceptant de collaborer avec les Français ;

— en 3me lieu, la guerre et les épidémies avaient décimé la plus grande partie de la classe dirigeante du pays.

Or, selon moi, cette affirmation doit être nettement nuancée et précisée. S'il est incontestable que par tempérament, Emmanuel-Philibert avait le don et le goût du commandement, et que d'ailleurs il vivait à l'époque où les gou-

vernements princiers s'organisaient selon des nuances mais dans toute l'Europe, il est également certain qu'il était trop intelligent et trop réaliste pour vouloir régner de façon despotique ou capricieuse. Il voulait certes décider de tout — et ces observateurs très sagaces que furent les ambassadeurs vénitiens l'ont bien relevé — mais après s'être entretenu avec des hommes compétents dans les différentes matières. C'est autrement dit la pratique du gouvernement à Grand conseil, utilisé par d'autres souverains, et notamment par les rois de France. Il s'entoura ainsi d'un certain nombre de conseillers compétents et sûrs (Pierino Belli, Tomaso Langasco di Stroppiana, Niccolò Balbo, Cassiano del Pozzo, René de Challant, etc. Il s'agit là, sans doute, d'une limitation de fait du pouvoir absolu, mais très importante en pratique.

On pourrait parler en 2^{me} lieu d'une limitation morale : Emmanuel-Philibert était un homme d'une grande valeur morale, d'une piété éprouvée, et respectait scrupuleusement la parole donnée. Il n'avait certes rien d'un César Borgia (là encore, nous avons le témoignage précis d'un diplomate vénitien).

Enfin, en 3^{me} lieu, il existait une limitation institutionnelle essentielle à l'exercice d'un pouvoir trop absolu : il s'agissait de la faculté accordée officiellement aux Sénats de Savoie et de Piémont de n'enregistrer et n'appliquer les édits ducaux qu'après avoir fait, le cas échéant, des remontrances au Duc pour attirer son attention sur des textes qui n'étaient pas approuvés par les assemblées.

Sans doute était-il prévu que le dernier mot restait au Souverain, en ce sens qu'après 3 lettres de jussion dans le même sens adressées par le Duc, les Sénats devaient s'incliner. Remarquons que la plupart du temps le Souverain reconnut le bien fondé des remontrances des Magistrats et que, d'ailleurs, assez rares furent les édits qui soulevèrent, du temps d'Emmanuel-Philibert, de l'opposition de la part des Sénats.

Sur ce point important, les Sénats avaient hérité des attributions de l'Assemblée des 3 Etats qui, tant en Savoie qu'en Piémont, en Bugey et en Bresse, avaient qualité pour consentir les impôts extraordinaires demandés par le Souverain, pour présenter leurs conseils et doléances, et qui effectivement furent réunis assez souvent par les Souverains à partir de la 1re moitié du XIII^{me} siècle.

Il y avait là l'application d'un vieux principe féodal en vertu duquel le Souverain ou Seigneur peut demander à ses vassaux à la fois « aide et conseil ». Assez longtemps, les Etats se contentèrent de ce rôle de conseil et de voter les impôts extraordinaires, mais dans la seconde moitié du

XV^me^ siècle, profitant de la faiblesse du pouvoir central, ils voulurent s'immiscer nettement dans le gouvernement. Citons en ce sens la réunion à Pignerol en 1490, après la mort de Charles I^er^, et Blanche de Montferrat étant régente, des représentants de la Savoie, du Piémont, de la Vallée d'Aoste, de la Bresse, de Nice et du pays de Vaud. Ceux-ci avaient demandé la réunion automatique tous les 2 ans d'un conseil de gouvernement, émanation de l'Assemblée elle-même, ce conseil étant chargé d'assister le Conseil résidant auprès du Prince. Ces prétentions politiques ne purent être admises par les Souverains dès le XV^me^ siècle, et Emmanuel-Philibert, trouvant ces Assemblées sur leur déclin et n'en voyant plus l'utilité, les laissa tomber en désuétude. La dernière convocation des 3 Etats en Piémont date de 1560, et en Savoie de juillet 1561, dans la Bresse jusqu'en 1569 (pour des affaires locales), dans la Vallée d'Aoste, ils subsisteront pour des affaires purement locales. La suppression de fait des assemblées des Trois Etats paraît avoir laissé assez indifférents les contemporains, puisqu'au témoignage des ambassadeurs vénitiens, pratiquement notre seule source d'information sur ce point, ceux-ci déclarent que les sujets se plaignent essentiellement du poids des impôts, sans se soucier du reste.

Par conséquent, le régime instauré par Emmanuel-Philibert nous paraît être une Monarchie, mais tempérée en droit et en fait.

Armée

Un des grands soucis d'Emmanuel-Philibert fut de réorganiser son armée, et de Nice où il s'était établi avant de rentrer en Piémont, il interdisait, dans un édit de septembre 1559, le recrutement pour le compte de Princes étrangers sur son propre territoire, et dans un 2^me^ édit de juin 1560, il interdisait également à ses sujets soldats de métier de sortir de ses Etats, et au contraire, il les obligeait à s'enrôler dans son armée qui avait alors de nombreux centres de recrutement : Ivrea, Asti, Piemonte et Nice. Arrivé à Vercelli, il prit d'autres mesures plus importantes encore : dans l'édit de décembre 1560, il posa le principe que toute paroisse ou communauté devrait fournir un contingent déterminé d'hommes armés à la milice et subvenir à leur entretien. En principe, une paroisse ou une communauté devait fournir 25 hommes, 4 contingents (100 hommes) formaient une centaine, 4 centaines formaient une compagnie (400 hommes) et 6 compagnies de la même région (2 400 hommes) formaient un régiment (collonellato). D'après certains indices, notamment financiers, on peut estimer la mi-

lice paysanne d'infanterie dans le seul Piémont à environ 22 000 hommes. D'après d'autres estimations, la milice paysanne représentait, en 1566, 10 000 hommes en Savoie.

A côté de cette milice paysanne de fantassins, le Duc se préoccupa plus tard d'organiser une milice de cavaliers, notamment en Piémont : 6 compagnies dont le recrutement fut supérieur à celui des fantassins, mais choisi parmi les vassaux directs du Souverain, plus 2 compagnies d'arquebusiers composées de soldats de profession. Quant à la milice féodale proprement dite, Emmanuel-Philibert s'arrangea pour ne pas avoir à s'en servir, en substituant au vieux devoir féodal d'ost un impôt spécial. Ainsi, les troupes du Duc peuvent se diviser en 3 catégories :

— en premièrc ligne, il existait des troupes mobiles disponibles d'ordonnance, c'est-à-dire soldées pour des opérations de guerre, tant d'infanterie que de cavalerie, complétées éventuellement par des contingents de Suisses mercenaires, plus par des contingents sélectionnés de milice paysanne à pied ou à cheval ;

— en deuxième ligne, on comptait les autres contingents de milice paysanne ;

— enfin, en troisième ligne, constituant une sorte de réserve, la grande milice féodale.

Parallèlement à cette réorganisation des forces militaires terrestres, le Duc ordonna le démantèlement des châteaux féodaux qui n'étaient pas forteresses de guerre, et il fit instituer une ligne de forteresses défendant les frontières : Nice, la forteresse de Saint-Michel à Bourg-en-Bresse, le fort de l'Annonciade près de Saint-Julien c/ Genève, Montmélian c/ le Dauphiné, Mondovi c/ la Ligurie, Santhia, Vercelli et Asti c/ le Milanais espagnol, et enfin la forteresse de Turin (construite par Paciotto d'Urbino).

Le Duc commandait personnellement son armée et il avait une Maison militaire.

Marine

Avant Emmanuel-Philibert et malgré quelques tentatives faites notamment sous Amédée VIII et sous son fils Louis, le Duché n'avait pas eu vraiment de marine solidement constituée. Dès 1555, Emmanuel-Philibert avait songé à faire de Villefranche un port militaire, et il avait confié à Andrea Provona di Legni le soin de fortifier Nice et Villefranche et d'y faire construire et armer des galères.

Quatre galères furent ainsi construites à partir de 1560 : la « Capitana », vaisseau amiral, la « Margherita », en l'honneur de la duchesse, la « Moretta », et la « Piemontesa ». Avec l'aide du roi de France, la petite flotte compta jusqu'à 10 unités, mais faute de moyens financiers suffisants et aussi d'utilité pratique, 3 galères seulement furent armées en permanence.

Quatre équipages étaient formés de marins niçois et de la chiourme composée de criminels de droit commun ou d'esclaves turcs ou barbaresques (Emmanuel-Philibert avait prévu à cet égard de demander à certains Souverains italiens, notamment au Duc de Ferrare, Hercule II, d'envoyer ses criminels de droit commun condamnés à mort, ramer sur les galères savoyardes.

Notons que ces galères savoyardes, peu nombreuses mais vaillantes, prirent sur les Turcs, à la bataille de Lépante (1571), la revanche du siège de Nice (1543). D'après certains historiens, Emmanuel-Philibert aurait désiré le commandement de la flotte chrétienne, mais Philippe II lui préféra Don Juan d'Autriche.

Finances et Economie

Dans ce domaine important, Emmanuel-Philibert donna pour mission, dans un édit du 22 mai 1560, à un Sénateur, G. di Casteforte, de faire un recensement général des terres piémontaises pour pouvoir répartir de façon plus équitable les impôts. Parmi ceux-ci, la taille (tasso) ducale fut répartie entre les terres et les maisons habitées. Quant à la gabelle du sel, le Duc y adjoignit une gabelle sur le vin et sur la viande. Un contrôle sévère fut institué sur l'administration financière, en sorte que la situation financière du Duché s'améliora sensiblement, au point de réduire à néant le déficit chronique jusque là des finances publiques et de laisser au Souverain une fortune privée d'environ 1 million d'écus d'or (1580). Une stabilisation financière de l'Etat devait nécessairement être accompagnée d'un renouveau économique d'autant plus nécessaire que de longues guerres avaient ravagé en partie le Piémont. En accordant divers privilèges, exemptions fiscales, etc., Emmanuel-Philibert réussit à développer l'art de la soie à Vercelli, Turin et Chambéry, l'industrie de la laine à Vercelli, du tissu de coton et de fil à Chieri, l'industrie du papier à Biella. Les industries extractives furent encouragées et réglementées. Quant à l'agriculture, il chercha aussi à la développer en favorisant l'immigration d'une main-d'œuvre en provenance de l'étranger, en encourageant divers types de cultures, notamment celle du mûrier, l'irrigation, etc. Pour favoriser

le commerce, il s'efforça d'augmenter le volume des capitaux en circulation, en établissant des Monts de Piété, notamment celui annexé à « l'Opéra pia » di San Paolo à Turin, et en créant une Banque de prêt et d'escompte (1568) l'une des premières d'Europe, en faisant venir en Piémont des juifs convertis (les Marranes) malgré l'opposition du Pape et du roi d'Espagne.

Vie culturelle

Le Duc, qui était personnellement cultivé, aimait à s'entretenir avec des hommes savants dans divers domaines : tels que Fr. Paciotto, architecte spécialisé dans les fortifications, auteur de la forteresse de Turin, la 1re construite en Europe selon de nouveaux critères défensifs. Il fit venir à Turin un autre célèbre architecte, A. Palladio, de Vicence, qui dédia à Emmanuel-Philibert les livres 3 et 4 de son fameux Traité d'architecture. Palladio collabora probablement à la création du Parc exécuté à Turin entre 1568 et 1572, œuvre charmante et grandiose et qui aurait inspiré, dit-on, à Torquato Tasso la description des Jardins d'Armide. Ce qui est sûr, c'est que le Tasso séjourna à Turin, où il fut protégé et honoré par le Duc à un moment difficile de sa vie.

Citons encore parmi les esprits distingués vivant à Turin, Niccolò Balbo, professeur de Droit, Président du Sénat de Turin, Grand Chancelier, Carlo Manfredi di Luserna, à la fois soldat et juriconsulte, devenu Gouverneur de Mondovi, il cherchera à faire de cette ville un centre intellectuel brillant, Pierino Belli, juriste et conseiller du Duc, E.F. Pingon, historien et archéologue, originaire de Chambéry, Girolamo della Rovere, cardinal archevêque de Turin, qui était très lié avec Emmanuel-Philibert et qui lui servit plusieurs fois d'ambassadeur et de conseiller intime.

Enfin, il ne faut pas oublier la figure de la Duchesse Marguerite qui eut sur le Duc une grande influence. Esprit très cultivé, une des femmes les plus célèbres de son temps, qui avait fréquenté, à la splendide cour de François Ier, son père, tous les grands humanistes, Jacques Amyot, Ronsard, Du Bellay, elle eut pour secrétaire Michel de l'Hôpital, futur Chancelier de France et quelque temps Chancelier de Savoie. Cette grande Princesse fut une femme très généreuse, des plus accueillantes à toutes les misères, morales, religieuses et physiques.

Turin étant encore entre les mains des Français, Emmanuel-Philibert fonda le 8 décembre 1560 une Université à Mondovi avec 2 collèges, l'un pour le Droit, l'autre pour la Médecine et les Arts.



Lith J Perrin Libr Edit a Chambery Royaux Collège d'Annecy Mercier del

EMMANUEL PHILIBERT

Xe Duc de Savoie, ne à Chambéry le 8 Juin 1528

Des maîtres illustres y enseignèrent (les juristes Cravetta, Menochio, le Portugais Govéan cité souvent par A. Favre).

En 1566, l'Université fut transférée de Mondovi à Turin où enseigna J. Cujas.

Emmanuel-Philibert fonda pour les Jésuites un collège à Mondovi, puis à Turin, et à Chambéry. Il fut le premier Duc de Savoie à faire rassembler dans un lieu adéquat les volumes dispersés appartenant au Souverain. Il possédait dans sa bibliothèque personnelle une centaine de volumes d'histoire et d'art militaire, et il fit nommer un bibliothécaire officiel. Il encouragea l'art de l'imprimerie et fit venir notamment de Venise à Turin, en 1573, Niccolo Bevilacqua pour qu'il préside la Compagnie des Maîtres Imprimeurs.

Politique religieuse

La foi et la piété personnelles d'Emmanuel-Philibert, qui furent particulièrement vives, ne l'empêchèrent pas de concilier ses droits et ses devoirs de Prince avec le respect dû au Saint-Siège. Cette politique ecclésiastique fut rendue complexe d'abord par l'existence des Vaudois retranchés dans certaines hautes vallées du Piémont et qui avaient adhéré au luthéranisme. Emmanuel-Philibert, cédant aux instances du Saint-Siège, avait publié contre eux un édit et même organisé quelques expéditions militaires. Toutefois, inspiré par la Duchesse, il accorda aux Vaudois, en 1561, le Traité de Cavour, en vertu duquel les hautes vallées conservaient leurs franchises et leur liberté de culte, les basses vallées ayant seulement la liberté de conscience, et dans tout le reste du Piémont, il était formellement interdit de prêcher la religion réformée ou de pratiquer celle-ci.

Malgré de grandes difficultés, Emmanuel-Philibert eut le mérite de tracer les lignes directrices de la politique ecclésiastique, suivie par ses successeurs : à savoir, d'une part, maintenir énergiquement les droits de l'Etat (par ex. à propos de l'Indult de 1451 accordé par Nicolas V à Louis de Savoie en récompense de la renonciation d'Amédée VIII à la Papauté ; ou encore l'introduction des appels comme d'abus d'origine française, mais, d'autre part, respect profond pour les prérogatives spirituelles de l'Eglise, édits contre les hérétiques, contre les blasphémateurs, demande instante de la création d'une Nonciature à Turin dès 1560, privilèges importants accordés à celui-ci et attestés par l'ambassadeur vénitien Molito en poste à Turin en 1574 « Posso dire che il Nunzio ne' suoi stati sia egli Duca ».

La législation

En août 1559, étant encore à Anvers, Emmanuel-Philibert écrit au célèbre juriconsulte Pierino Belli, originaire du Montferrat, pour lui demander un rapport sur la réforme de la justice et le mode de bien gouverner les peuples. Celui-ci lui donna de sages conseils. Un autre grand juriste, 1er Président du Sénat du Piémont, Cassiano dal Pozzo, d'origine biellaise, le conseilla également dans les matières juridiques. Des lettres patentes du 29 décembre 1559 prévoyaient de graves peines contre les blasphémateurs ainsi que contre ceux qui parleraient de Guelfes ou de Gibelins, les compositions pécuniaires prévues par certains statuts en matière d'homicide étant spécialement interdites.

L'administration de la justice posait des problèmes spécialement importants. Emmanuel-Philibert s'en occupa très vite, en ayant la grande intelligence politique de savoir reconnaître ce qui, dans ce domaine, avait été fait de bon par les Français ; il ne commit pas notamment l'erreur très grave de Victor-Emmanuel Ier, en 1814, qui pensa pouvoir effacer d'un trait de plume 20 ans d'histoire. Henri II avait créé à Chambéry et à Turin 2 Parlements, au sens français du terme, c'est-à-dire 2 Cours de justice, chacune ayant son règlement intérieur, sa jurisprudence. En principe, la législation locale, les statuts locaux, les coutumes, les franchises et même les Statuta Sabaudiae furent appliqués durant l'occupation française, dans la mesure où ces différentes sources de droit n'étaient pas contraires au droit français. Des ordonnances royales françaises importantes et très remarquables pour l'époque furent appliquées en Savoie et en Piémont, notamment l'Ordonnance de Villers-Cotterets, de 1539, qui imposait l'usage du français dans la procédure (au lieu du latin) et qui substituait la preuve inquisitoire à la preuve accusatoire. Le 12 août 1559, un édit provisionnel de René de Challant, gouverneur de la Savoie, Bresse et Bugey, créait, sur le commandement explicite du Prince, le Sénat de Savoie, et de Nice, Emmanuel-Philibert confirmait cette création par un édit du 11 février 1560, approuvant le 3 avril 1561 le Règlement intérieur du Sénat, visiblement très inspiré du Règlement du Parlement français de 1553. De même, au Parlement français de Turin était substitué un Sénat du Piémont, siégeant d'abord à Carignan, puis à Turin, après le départ des Français. Cette haute juridiction eut également son Règlement intérieur approuvé le 7 décembre 1572 par Emmanuel-Philibert. Ces 2 Cours supérieures de justice connurent en appel de tous les procès civils et criminels et en Ire instance de certaines causes privilégiées.

Parallèlement à l'élection des 2 Sénats, le Duc avait réorganisé son Conseil d'Etat, ou Conseil secret, en réduisant le nombre des participants parmi lesquels on retrouvait Pierino Belli dans lequel Philibert-Emmanuel avait grande confiance.

Deux Chambres des Comptes étaient prévues, l'une résidant à Chambéry et l'autre à Turin.

Signalons parmi les édits applicables à l'ensemble de la population : la Pragmatique (1561) ou règlement somptuaire. Ce texte qui trouvait des précédents dans le livre V des Statuta Sabaudiae d'Amédée VIII, prévoyait notamment que tout individu disposant d'une maison ne pouvait aller manger à la taverne qu'une fois par semaine, et cette interdiction fut portée à une fois par mois dans les Nuovi Ordini du 1er avril 1565. Le Duc envisageait de reviser l'ensemble de la législation en vigueur, mais en homme pratique, il ne voulut pas en subordonner l'application à son achèvement total, et il décida de l'appliquer, matière par matière, en commençant par les procédures civile et criminelle. Ainsi furent publiés en 1561 les « Nuovi ordini e decreti intorno alle cause civili », constituant le livre IIIme de l'ensemble de l'œuvre législative projetée, et en 1569, les « Novi ordini... cause criminali », constituant le livre IV. Le grand souci du législateur savoyard du XVIème siècle restait d'ailleurs le même qu'auparavant : il s'agit avant tout d'abréger la durée des procès et de faire réaliser ainsi des économies aux plaideurs. Cette législation nouvelle qui correspondait seulement à une partie du Livre II des Statuta Sabaudiae d'Amédée VIII, aurait dû logiquement être complétée par la suite, mais faute de temps, Emmanuel-Philibert ne put mener à bien cette refonte générale. Signalons cependant qu'un certain nombre de dispositions des Novi ordini se retrouveront dans les RR.CC. de Victor-Amédée II de 1723 et 1729, et de Charles-Emmanuel III, de 1770.

Citons encore 2 édits des 18 et 25 octobre 1561 prévoyant la possibilité pour les taillables de s'affranchir, eux et leurs terres, mais moyennant le paiement d'un pourcentage assez élevé, en sorte que très peu d'individus en profitèrent.

Il faudra attendre pratiquement l'édit du 20 janvier 1762 de Charles-Emmanuel III pour voir disparaître effectivement la servitude personnelle. Il faut encore signaler des textes interdisant à tous ses sujets d'aller servir des Princes étrangers, soit en profession d'armes, soit en lettres ; interdiction faite à des femmes ou jeunes filles possédant terres et Seigneurie d'épouser des étrangers sans l'autorisation ducale.

Emmanuel-Philibert organisa la Cour de Savoie sur le modèle espagnol en prévoyant une réglementation qui se maintînt pratiquement jusqu'en 1848. Enfin, il prit un certain nombre de mesures administratives : création de magistratures spécialisées, en matière d'eau et d'irrigation, de monnaie, de réforme d'études, création de l'économat général des bénéfices vacants (à relier à l'Indult de 1451), privilèges concédés aux Juifs, réforme du service postal, règlements sanitaires, règlements d'urbanisme qui contribuèrent beaucoup à embellir Turin.

Dans un dernier domaine très typique, celui du droit coutumier valdotain, Emmanuel-Philibert autorisa les gens de la vallée d'Aoste à rédiger par écrit leurs coutumes (décembre 1572). Ces coutumes furent effectivement rédigées et publiées seulement en 1588 à Chambéry et réimprimées à Aoste en 1684.

Sur le plan de la politique extérieure, Emmanuel-Philibert eut le dessein de combattre l'hérésie et de récupérer Genève. Ses tentatives de négociation ayant échoué, il eut la tentation d'utiliser les armes (en ayant toutefois le courage de désavouer le complot ourdi par Allardet), mais l'opposition des grands princes catholiques l'en dissuada et il arriva finalement à traiter avec les Bernois : le traité de Lausanne (1564) sanctionna le rattachement définitif à Berne du Pays de Vaud, mais permit au Duc de récupérer le Chablais occidental (en 1596, les Valaisans rendirent le Chablais oriental moins Monthey), Gex et le bailliage de Saint-Julien — moyennant la promesse de respecter le culte réformé — promesse qui fut tenue par le Duc.

Il sut aussi agrandir ses territoires en achetant le Comté de Tende, la région d'Oneglia, et, finalement, quelques mois avant sa mort (1580), le marquisat de Saluces.

Portrait

Emmanuel-Philibert fut un personnage hors du commun qui a complètement fasciné les ambassadeurs vénitiens, ces observateurs incomparables des Princes et des gouvernements.

Leurs portraits très vivants nous mettent en présence d'un Prince qui, physiquement, était petit, blanc de peau, les jambes un peu arquées. De complexion robuste bien qu'atteint de maux de reins. Il était continuellement en exercice de son lever à son coucher, sauf au moment des repas d'ailleurs brefs. Il ne restait pas en place et préférait nettement le grand air à l'atmosphère confinée de son pa-

lais, infatigable à la chasse. Sur le plan moral, la piété ducale a beaucoup frappé les ambassadeurs vénitiens : il assistait à la messe chaque jour, les deux genoux en terre sur un coussin, toujours très attentif, ayant auprès de lui le même missel que le célébrant ; de sorte, dit Morosini (1570), qu'il sait aussi bien que le prêtre les « secrets » de la Messe. Il avait fait venir des Jésuites à Mondovi, Turin et Chambéry et voulait en faire venir à Nice, il les aidait de sa bourse.

Il ne disait jamais de parole malsonnante, ne jurait pas, sinon en disant : « Par foi de cavalier... » ou en jurant de faire quelque chose, il disait : « Sur la vie de Madame ou du Prince son fils... » et son interlocuteur pouvait être absolument sûr du respect de sa parole.

Sur le plan intellectuel, le Duc est d'abord un grand homme de guerre, peut-être le premier de son temps, il s'intéresse continuellement à cet art, à ses sciences auxiliaires, aux mathématiques dont il a un professeur attitré, ainsi qu'à l'architecture.

Mais ce grand capitaine, qui s'intéresse beaucoup aussi à la marine, est également un homme cultivé ; il lit tous les livres d'histoire, parle avec plaisir avec des hommes savants et les entend volontiers discourir de leur spécialité ; lui-même démontre beaucoup de jugement ; il parle excellemment l'italien, l'espagnol et le français, il comprend l'allemand, le flamand et un peu le latin, langue « dont il se défie ».

Il a un sens très élevé de sa dignité : il prend ses repas sous un baldaquin, et en use aussi à l'Eglise, ce qui n'est pas l'usage chez les autres Ducs. Il est assez distant avec ses serviteurs et ses sujets en se souvenant que la bonté et la tolérance de son père ne lui avaient guère réussi. Ceci étant vrai surtout pour les Piémontais, car s'agissant de Savoyards, Morosini note que le Prince peut accepter une invitation chez les gentilshommes, car ils sont « suffisamment discrets et savent comment se comporter avec leur Souverain ». Ce grand Souverain, qui paraît être un Prince accompli de la Renaissance par bien des aspects, était aussi un homme de tradition et ce qui frappe finalement le plus chez lui est son sens de l'équilibre, équilibre entre l'homme de guerre et l'homme d'Etat rarement réalisé, entre le Prince largement ouvert aux courants de son temps, 2^{me} moitié du XVI^{me} siècle, (sens de l'Etat, recherche des compétences, amour des techniques et des sciences, importance attachée au développement économique et financier, sens de la tolérance), et Prince respectueux des traditions de sa Maison, grande piété, respect de la parole donnée, enfin, équilibre entre le Prince piémontais attaché à Turin dont il fit sa capitale et où il transféra le Saint-Suaire, mais aus-

si à Nice, ville qu'il aima entre toutes, et à la Savoie — il acceptait des invitations de la part des gentilshommes savoyards dont il appréciait, d'après Morosini, le tact et la discrétion — et enfin, attachement au Chablais puisque, d'après le même Morosini, il ambitionnait, lorsque son fils serait en âge de gouverner l'Etat, de mener une vie plus tranquille en se réservant les affaires extérieures et en partageant son temps l'été à Ripaille et l'hiver à Nice.

Assurément, Emmanuel-Philibert fut un des plus grands Princes de la Maison de Savoie et nous manquons encore d'une étude d'ensemble sur lui.

Laurent CHEVAILLER.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

PATRUCCO (C.). — *Lo stato sabaudo al tempo di Emanuele-Filiberto*, 3 vol., Torino, 1928.

SEGRE (A.). — *Emanuele-Filiberto*, Torino, 1928.
Emanuele-Filiberto (par plusieurs auteurs), Torino, 1928.

EGIDI (P.). — *Emanuele-Filiberto*, 1559-1580, Torino, 1928.

ASTUTI (G.). — *Legislazione e riforme in Piemonte nei secoli XVI-XVIII, in : La monarchia piemontese nei sec. XVI-XVIII*, Rome, 1951.

QUAZZA (R.). — *La formazione progressiva dello stato sabaudo*, Torino, 1936.

ALBERI (E.). — *Le relazioni degli ambasciatori veneti al senato durante il secolo XVI*, t. V, Torino, 1858.

La période finale du régime français à Annecy (1814-1815)

I. — L'INVASION
JANVIER - JUIN 1814

Depuis la défaite de Leipzig (16-18 octobre 1813), les troupes françaises battaient en retraite, elles passèrent le Rhin, et se préparèrent à défendre la route de Paris contre les armées alliées : autrichienne, prussienne et russe. Une partie de l'armée autrichienne qui avait traversé le Rhin à Bâle se dirigea vers la Confédération Helvétique ; la nouvelle en parvint à Annecy le 24 décembre au soir, quand la poste apporta de Genève la Gazette de Lausanne, elle se répandit aussitôt et sema la consternation [1]. Tout le monde était certain que les Suisses ne se défendraient pas et que Genève allait être occupé : cette ville couvrait la route d'Annecy, mais son hostilité pour la France, qui l'avait ruinée en supprimant son indépendance, ne laissait aucun doute sur son attitude devant l'invasion [2]. Le lendemain, 25, toutes sortes de bruits couraient, on supputait ce qui allait se passer [3] ; certains, conscients de l'importance de l'évènement, rédigeaient chaque jour leur journal : le plus détaillé pour cette période est celui de l'avocat Burdet, qui est conservé aux Archives Municipales d'Annecy [4]. Tous les Annéciens se soucient de l'avenir immédiat ; la Municipalité dès le 26 [5] prend les premières

(1) A.M.A. Faits de guerre 2 H 25 (108), Mémorial de Burdet, avocat à Grenoble. Couvre la période 24 décembre 1813 - 25 janvier 1814.

(2) La garnison de Genève (1 800 hommes) a quitté la ville le 30 décembre, elle est arrivée à Annecy pendant la nuit dans un état de fatigue et de misère effroyables, elle a été accueillie, nourrie et réchauffée par la population et est repartie le lendemain matin (31 décembre) (récit de Burdet de ce jour).

(3) Mémorial de Burdet, 25 décembre. « Les uns croient qu'il n'y aura pas de réquisitions, d'autres craignent... la brutalité d'une soldatesque qui voudra venger les maux que la France a fait éprouver aux pays conquis ».

(4) A.M.A. 2 H 25. Faits de guerre. C'est une copie, il existe un brouillon aux Archives de l'Académie Florimontane.

(5) A.M.A. Procès-verbaux du Conseil municipal, 26 décembre, sous la présidence du maire (20 présents, chiffre moyen), Pierre Colllomb, le Dr Despine est 1er adjoint. « Ces troupes paraissent n'avoir d'autre but que d'entrer en France ». Pour leur passage, création de magasins pour leur approvisionnement, création de deux commissions pour les subsistances et le logement des troupes, nomination de deux gardes-magasins. Gaspard Salomon et Joseph Bouchet assureront l'approvisionnement des troupes pendant toute l'occupation.

mesures, il faut « maintenir l'ordre et la tranquillité publique » et « assurer aux troupes leur subsistance » ; on est persuadé que c'est la fin de la guerre et des maux qu'elle entraîne : la conscription, les lourds impôts indirects (Droits réunis). Un nombre plus restreint essaye de deviner le sort futur du pays, dont dépendra leur situation. On peut penser que les moins de 30 ans qui n'ont connu que le régime français et ont pu faire des études selon les programmes français ne mettent pas en question — au moins au début — leur qualité de Français [6]. Mais dès le premier jour « des vieillards, dit Burdet, espèrent avec joie que le roi de Sardaigne règnera sur nous, et déjà ils ne rêvent plus que Sénat, Intendance, Juge-Mage, Syndics et tout ce qui s'ensuit » [7]. Les bourgeois adultes, acquéreurs de biens nationaux, industriels, commerçants, pèsent le pour et le contre : avec la défaite, si on reste Français, la note sera lourde à payer, mais avec l'ancien régime sarde, ne perdront-ils pas les acquis de la Révolution ? Les gens raisonnables, d'après Burdet, pensent que, si la Savoie redevient sarde, le passé récent sera oublié et on n'annulera pas les ventes de biens nationaux. D'ailleurs leur avenir ne dépend pas d'eux : « Que sommes-nous pour intervenir dans de si grandes querelles ? » [8].

a) Pendant une quinzaine de jours alternent les troupes françaises et autrichiennes. Les premières troupes ennemies sont entrées à Annecy le 2 janvier 1814 [9] : 50 hussards hongrois ; leur officier a rendu visite à la Municipalité et ses demandes ont été acceptées. Burdet raconte l'entrée des cavaliers escortés d'une foule d'habitants, en majorité des enfants ; pour eux, d'après Burdet, ils ne sont qu'un spectacle divertissant [10]. Mais plus important est le fait qu'un Monsieur V... est allé le soir avec deux dames nobles rendre visite à l'officier hongrois, il les lui a présentées comme « ce qu'il y a de mieux dans la société annécienne ». Cette démarche donne à tous la conviction que la noblesse s'est rangée du côté des ennemis. Bientôt les partisans de la lutte contre les Français sont encouragés par la proclamation du 14 janvier, connue à Annecy le 17, du comte de Sonnaz [11], ex-major général de l'armée sarde,

---

(6) Mémorial de Burdet, 26 décembre 1813. « Il est plus raisonnable de penser que nous resterons français, titre que nous préférons à tous les autres ».

(7) Burdet, 25 décembre.

(8) Mémorial de Burdet, 18 janvier 1814.

(9) Le sous-préfet (de Roussy) est parti, le 28 décembre, revenu à Annecy le 1er janvier, reparti le 2 et revenu le 16, reparti le 18, revenu en mars. Curtet, premier secrétaire de la sous-préfecture, a assuré l'expédition des affaires courantes.

(10) Burdet, 2 janvier. « Une foule composée principalement d'enfants suit ces hussards, elle ne paraît pas éprouver d'autre sentiment que celui que lui causerait la vue d'un bateleur, d'un chameau, d'un ours ou d'un singe ».

(11) Burdet, 18 janvier.

exhortant « les Savoyards à combattre pour leur religion, leur roi et leur patrie », elle est accompagnée d'un appel aux armes du colonel savoyard, baron Limbratim, en activité dans l'armée autrichienne [12].

De son côté le gouvernement français recourt à des mesures qui ont sauvé la France de l'invasion en 1793, la levée en masse, la mobilisation de la garde nationale, mais le pays répond mal à cet appel ; à Annecy l'heure des sacrifices est passée ; « chacun semble se dire » écrit Burdet le 17 janvier, jour de la publication des décrets [13], « qu'on aura moins à souffrir en supportant les Autrichiens qu'en abandonnant tout pour les combattre sans pouvoir les arrêter ». Dans les campagnes environnantes on est prêt à se soulever contre la levée et on attend les Autrichiens comme des libérateurs.

Les Annéciens ont reçu le 11 janvier, à un moment où il n'y avait pas de troupes ennemies dans la ville, un premier contingent d'infanterie française de 800 hommes. Son commandant annonce qu'il défendra la ville maison par maison, il fait dresser des barricades, poser des chevaux de frise, ce qui inquiète la population [14]. Quelques jours après, arrive l'ordre de battre en retraite, les préparatifs de défense sont démolis aussitôt par les civils et quelques heures plus tard un contingent autrichien s'installe (18 janvier).

b) Un commandant de place autrichien est nommé, qui restera à poste fixe jusqu'au 24 février. Annecy est une étape pour les troupes alliées qui vont et viennent et qu'il faut ravitailler. Les gens de la campagne manifestent leur joie de la présence des Autrichiens [15], mais à Annecy les avis sont partagés et le général qui commande les troupes alliées a envoyé 200 cavaliers pour maintenir l'ordre [16]. Avec l'assentiment de l'occupant a été organisée avec « tous les meilleurs citoyens » une « *garde urbaine* ». C'est le sous-préfet de Roussy qui pendant un bref séjour à Annecy (16-

---

(12) Le roi de Sardaigne n'a pas d'armée, mais des officiers savoyards émigrés combattent dans les troupes alliées.

(13) Connus le 5 janvier à la sous-préfecture, ils n'ont pu être publiés à cause de la présence intermittente de troupes autrichiennes. On a profité de la présence des troupes françaises pour le faire.

(14) Burdet écrit le 13 janvier : « veut-il être promu colonel ? ou la Légion d'Honneur ? en faisant brûler Annecy et tuer ses habitants ? ».

(15) « Les gens de la campagne venus pour le marché disent qu'ils préfèrent nourrir 12 Autrichiens, plutôt que de quitter leurs familles et leurs propriétés pour être soldats ». Burdet, 19 janvier.

(16) A.M. Faits de guerre 2 H 25 (114), 5 février 1814. Curtet, qui fait l'intérim du sous-préfet, au Maire : « Le commandant des troupes autrichiennes informe que dans la ville d'Annecy même il se manifestait une diversité d'opinions qui semble tenir à l'esprit de parti, et qui n'est propre qu'à produire le désordre », il a envoyé 200 cavaliers « pour aider l'autorité à remettre dans la ligne les perturbateurs ». Curtet demande au maire (Collomb) de les découvrir et de les lui signaler.

18 janvier) en a dressé la liste, mais elle n'a été rendue publique que sous l'occupation, par le premier adjoint le Docteur Despine [17] « très estimé, zélé pour le bien public » qui a calmé les mécontentements. La présence comme officiers de cette garde du marquis d'Yenne, commandant en second, et de Crozet-Mouchet, tous deux anciens officiers de l'armée sarde, « est très mal pris » dit Burdet « par ceux qui ont voulu l'union à la France et détestent l'orgueil et le mépris des nobles ».

c) Annecy sera libérée le 24 février par les troupes levées par le général de division Dessaix, qui commande les opérations militaires en Savoie pendant la campagne de France (janvier-mars 1814). Dès le 4 janvier il a été désigné comme commandant des corps francs dans les deux départements ; il a lancé un appel patriotique aux anciens soldats, gardes forestiers, douaniers, a reçu des renforts de partisans, et d'un régiment de ligne. Il a rapidement instruit et aguerri ses jeunes recrues, et il a bénéficié de l'aide efficace du commissaire extraordinaire comte de Saint-Vallier et du préfet du département du Mont-Blanc, baron Finot [18], chassé de Chambéry par l'occupation autrichienne ; celui-ci parti le 22 janvier pour Saint-Jean-de-Maurienne organise le ravitaillement des troupes et, dit Dessaix, « séjourne aux avant-postes et par sa correspondance journalière avec le commissaire extraordinaire de la 7me division militaire, Saint-Vallier, permet de renforcer l'armée des Alpes en hommes et en matériel » [19].

Le 25 février, le général Dessaix écrit à Saint-Vallier qu'il a chassé les Autrichiens le 23 d'Aix, le 24 de Rumilly et d'Annecy, « après un combat très vif où les conscrits se sont montrés comme de vieux soldats ». Le combat a eu lieu dans la plaine des Fins, c'est le général Serrant qui est entré dans Annecy de vive force [20]. Dessaix a la meilleure opinion des Annéciens [21] « qui ont fait échouer les intri-

---

(17) Mémorial de Burdet, 21 janvier. D'anciens soldats, nommés simples fusilliers dans la garde urbaine s'indignent, vu leur compétence, de ne pas être gradés. Ils sont mécontents de ne pas avoir élu eux-mêmes leurs officiers : doit-on les traiter « comme un troupeau d'idiots dont le suffrage est indifférent et la volonté n'est rien ? ».

Le 17 janvier, jour de la publication à Annecy des décrets, Burdet a noté les discours de quelques « exaltés » dans un café, « restes des habitudes des clubs », il ajoute qu'ils se heurtent à l'apathie générale.

(18) Pour sa belle conduite pendant la guerre, le préfet a été fait chevalier de la Légion d'Honneur et nommé maître des requêtes au Conseil d'Etat (21 mars 1814).

(19) J. Dessaix et A. Folliet. Le général Dessaix, sa vie politique et militaire, 1879, A.H.S. nº 394, note 21, p. 465.

(20) Id. note 22, p. 470. Rapport d'opérations du général Serrant. Les Autrichiens s'étaient retranchés dans le Château qui a été pris d'assaut par des charges d'infanterie après un tir d'artillerie. Les combattants sont environ 2 000 dans chaque camp.

(21) Id. Le courage et l'entrain des jeunes combattants sont contagieux : les civils embrassent les jeunes braves et leur apportent tout ce dont ils pouvaient avoir besoin.

gues de quelques anciens officiers du roi de Sardaigne ». Après une journée de repos les troupes du général Serrant passent le pont de Brogny, puis le pont de la Caille, les Autrichiens sont en fuite et Cruseilles devient le quartier général du général Serrant (26 février).

d) A partir du 24 février et jusque vers la fin de mars [22], Annecy a une garnison française. Les Autrichiens, par petits groupes, continuent à aller et venir dans la région. Le 9 mars, un de leurs détachements est signalé au pont de Brogny. Curtet, pour le sous-préfet absent, demande au Maire [23] de faire appel « à la garde urbaine, aux militaires retraités, aux bons citoyens ». La municipalité décide de faire mettre des corps de gardes-nationaux à l'entrée de la ville et Dessaix envoie 35 soldats, en cas d'alarme on sonnera le tocsin. Le sous-préfet rentre dans la soirée et prend à son compte ce qui a été décidé. Les Autrichiens ne se montrent pas [24].

Ce n'est pas en Savoie mais dans le bassin supérieur de la Seine que le sort de la guerre se joue. Après un succès à Montereau, et le recul des armées alliées, Napoléon croit à sa victoire et annule son ordre donné à l'armée d'Italie de revenir en France, alors qu'elle est déjà signalée au Mont-Cenis [25]. Mais l'armée française, dans le bassin de la Seine, écrasée par le nombre, est battue. Paris capitule le 30 mars et Napoléon abdique le 5 avril. Les Alliés préparent à Paris les conditions de la paix.

e) C'est pour Annecy le commencement d'une nouvelle période qui va durer deux mois (6 avril - 15 juin) et se terminera par un coup de théâtre.

La guerre est terminée. Dans le département du Mont-Blanc occupé, l'Empereur d'Autriche nomme un gouverneur civil, une commission centrale du département et pour l'arrondissement d'Annecy une commission subsidiaire qui a pour président le marquis d'Yenne. Ces commissions remplacent le préfet et le sous-préfet, seul subsiste inchangé le Conseil municipal qui doit satisfaire les demandes de l'oc-

---

(22) Dans la nuit du 27 au 28 mars, une troupe de Croates envahit Annecy et se livre au pillage, après le départ des troupes françaises.

(23) A.M.A. 2 H 25, 9 mars 1814. Curtet au Maire.

(24) A.M.A. 2 H 25. Faute d'avoir pris des mesures de défense, La Roche a été occupée par les Autrichiens. Dessaix écrit le 10 mars au maire d'Annecy qu'en pareil cas Annecy aurait fait sonner le tocsin à l'approche des brigands. Il évalue à 200 leur bande, qui va marauder sur la route entre Genève et La Roche.

(25) A.M.A. 2 H 25 (documents). Lettre autographe du sous-préfet au maire, 12 mars 1814.

Le préfet lui a écrit qu'une colonne française de 8 à 10 000 hommes venant d'Italie marche sur Genève par Aiguebelle, l'Hôpital et Faverges. Le 10, les premiers bataillons étaient au Mont-Cenis. Il demande au maire de « requérir voitures, chevaux et autres moyens de transport disponibles », non seulement dans la ville mais dans les communes voisines.

cupant autrichien [26]. Les émigrés rentrent et les partisans du retour au roi de Sardaigne croient avoir partie gagnée [27]. Dès le 12 avril à Annecy il y a fête, un Te Deum est célébré à l'église Saint-Pierre, le maire Collomb y présente le drapeau bleu du roi de Sardaigne, la Mairie le hisse et expose le portrait du roi. Le marquis d'Yenne préside un grand banquet, on y porte des toasts aux Alliés, « la joie exultait de toute part, les militaires, les pompiers, les habitants embrassaient comme des frères les braves Allemands ». Illuminations et bal. Le 17 avril, à Thônes, la garde nationale célèbre « l'heureux retour de la paix et de notre souverain dans ses Etats » [28]. Le 12 mai sur l'ordre de l'évêque de Chambéry on célèbre un Te Deum dans les églises d'Annecy [29]. Enfin, le 27 mai, le marquis d'Yenne envoie une circulaire aux maires [30]. « Tous les doutes viennent d'être levés, nous avons reçu l'assurance qu'elle (la Savoie) serait dorénavant gouvernée par son légitime souverain ». Les maires sont convoqués pour le *30 au matin*, ils doivent signer une adresse au roi, aller à l'Eglise entendre un Te Deum et assister à un banquet.

Or, le 30 mai était signé à Paris, entre S.M. le Roi de France et de Navarre et S.M. l'Empereur d'Autriche et ses Alliés, un traité [31] qui laissait à la France le tiers occidental de la Savoie avec Annecy et Chambéry sous le nom de département du Mont-Blanc. La cause de la France avait été habilement défendue par Talleyrand, le désir des Alliés de donner à Louis XVIII cette demi-victoire pour rehausser son prestige, le désir de rallier les chefs de l'armée française au nouveau régime peuvent expliquer cette décision inattendue. Le maire d'Annecy a reçu le 11 août des félicitations de l'ancien aide de camp du général Serrant, « Le général Serrant a appris comme moi avec satisfaction qu'Annecy avait été compris dans le territoire français... la conduite des Annéciens mérite un attachement de longue mémoire » [32].

---

(26) C'est l'adjoint Despine qui y joue le rôle principal ; son premier souci est de répondre immédiatement aux demandes, en argent d'abord, 6 000 F répartis séance tenante entre les plus imposés divisés en trois classes d'après leur fortune : 15 taxés à 100 F (dont Despine et son père), 58 à 45 F, et 82 à 25 F. La liste nominative figure au procès-verbal de la séance du 9 avril 1814 du Conseil municipal. Le 1er mai, le gouverneur civil demande des chemises et des pantalons pour l'hôpital d'Aix, une taxe au marc le franc sera ajoutée à la contribution mobilière « pour ne pas compromettre la ville ».

(27) A.H.S. 12 L A. Documents de la commission subsidiaire.
La paix a été proclamée le 11 avril, le commandant des troupes autrichiennes a pris possession du département du Mont-Blanc « au nom du roi de Sardaigne ». C'est une décision de l'occupant, que la population savoyarde prend à tort pour les clauses du traité de paix.

(28) A.M.A. 2 H 25 (11). La garde nationale prend la cocarde bleue comme la garde urbaine d'Annecy.

(29) Id. n° 130.

(30) A.F. f° 5592.

(31) Traités publics de la Royale Maison de Savoie. Turin, 1836.

(32) A.M.A. 2 H 25 (135). Lettre de Victor Pozion, capitaine au 60me Régiment de ligne, au maire d'Annecy.

II. — ANNECY SOUS LOUIS XVIII
JUIN 1814 - MARS 1815

Les anciens administrateurs du département, le préfet baron Finot et le sous-préfet de Roussy, qui l'ont demandé, ont été maintenus dans leurs fonctions, qu'ils ont reprises effectivement le 15 juin. Une circulaire imprimée a informé chaque maire qu'il dépendait maintenant de Louis XVIII, « de ce prince que nos besoins et notre amour ont nommé Louis le Désiré ». De Roussy, nommé préfet des Ardennes, quitta Annecy le 12 juillet [33] et, en attendant son remplacement [34], le 1er secrétaire de la sous-préfecture, Curtet, assurera une fois de plus l'intérim sous l'autorité du baron Finot. L'arrondissement d'Annecy a perdu Rumilly (devenu sous-préfecture) et son canton, une partie du canton de Faverges ; mais il a gagné 4 cantons du département du Léman [35] dont tout le reste a été rendu à la Sardaigne. Cela entraîne un chassé-croisé de dossiers qui nécessite une abondante correspondance.

A Annecy et dans l'arrondissement, les partisans du roi de Sardaigne manifestent leur mécontentement ; les maires refusent le serment ; pour braver le gouvernement français, qui impose la cocarde blanche, ils arborent la cocarde bleue de Victor-Emmanuel Ier ; des pétitions et des adresses circulent, on les porte à Vienne où doit se régler la nouvelle carte de l'Europe. Le gouvernement de Louis XVIII a pris des mesures pour assurer la tranquillité, des troupes seront à la disposition d'Annecy en cas de troubles [36]. L'hostilité du clergé se manifeste le jour de la

---

(33) A.H.S. 10 L 12. de Roussy, le 11 juillet envoie sa lettre d'adieu au baron Finot, il part le lendemain. Sa nomination date d'un mois (10 juin), elle était connue à Annecy comme l'atteste une lettre à Roussy de Collomb (A.N. F 1b II Mont-Blanc 4) qui le complimente (lettre datée du 21 juin 1814) et lui annonce sa démission pour raisons de santé.

(34) A.N. Dossier du sous-préfet Ruphy, F1 bI 17221.
Dans une lettre du 8 juin au ministre de l'Intérieur, Ruphy avait exprimé le désir d'être nommé à la sous-préfecture d'Annecy. Une note sans date ni signature énumère ses titres : « Le chevalier Ruphy de Menthon... a été recommandé par le Comte Berthollet pair de France et le duc de Castiglione (Augereau) au ministre de l'Intérieur (Montesquiou)... il est depuis cinq ans et demi au Corps législatif, il a été maire d'Annecy pendant huit (sic) ans... il est... l'un des trente plus imposés du département ».

(35) Le texte complet imprimé du traité avec les nouvelles limites se trouve dans le dossier 2 H 25 aux A.M.A. Les cantons du Léman passés dans l'arrondissement d'Annecy sont ceux de Reignier, Saint-Julien, Frangy, La Roche (moins le chef-lieu).

(36) A.M.A. 2 H 25 (134), 26 juillet 1814, de Curtet au maire d'Annecy. 2 bataillons du 11me régiment de ligne. Ils interviendront à Annecy-le-Vieux où des troubles ont éclaté, entre partisans de la France (le maire, Ruphy, fils de l'architecte) et l'adjoint et ses amis partisans du roi de Sardaigne. Le procureur Philippe a fait un rapport. En janvier 1815, le maire qui avait fait venir des garnisaires chez ses adversaires sans aucune autorisation, a été révoqué (A.N. F1 B II, Mont-Blanc 5, Dossier d'Annecy).

Saint-Louis, 25 août, où le curé de Saint-Maurice ne fait pas chanter le Domine salvum fac regem.

En revanche, la municipalité Collomb restée en place multiplie les marques de soumission aux Bourbons. Elle se réunit dès le 15 juin [37] pour se féliciter de la paix, de l'incorporation d'Annecy au royaume de France, et aussi de la Charte « qui concilie les droits du trône avec les intérêts de la nation ». Elle décide de faire une humble adresse de dévouement et de fidélité à S.M. et rend hommage à deux illustres compatriotes : Berthollet, pair de France, et Ruphy, député du département, qui va revenir à Annecy comme sous-préfet. Cette adresse est faite par les habitants d'Annecy et de tout le département « joyeux de voir irrévocablement prononcé l'indissolubilité des liens qui les unissent à la France depuis vingt-deux ans ». Le Maire écrit à Berthollet [38] pour lui demander de prendre la tête de la délégation qu'il envoie à Paris pour remettre cette adresse au roi. Et comme le préfet, qui est allé à Lyon (13 septembre) prier Monsieur de visiter son département, a annoncé comme très probable la venue du frère du roi à Chambéry, le Conseil municipal d'Annecy, le 29 septembre, décide d'y envoyer une députation de 11 membres pour le complimenter [39]. Quelques jours plus tard, le 4 octobre, il désigne 14 gardes d'honneur à cheval, en uniforme [40], pour escorter le comte d'Artois, ceci à la demande du préfet. Dans la même séance, il établit minutieusement le programme de la réception que ferait à l'héritier du trône, s'il venait, la ville d'Annecy. Ce serait magnifique et tout à la gloire des Bourbons [41].

Le futur Charles X n'est pas venu à Annecy, ni à Chambéry, mais le procès-verbal qui décrit minutieusement le programme présumé des fêtes est envoyé au préfet qui pourra s'en servir comme témoignage auprès du gouvernement du « bon esprit » qui règne à Annecy [42]. Le frère du roi est allé à Grenoble le 17 octobre, il y a reçu le préfet

---

(37) A.M.A. 1 D 4/7, 15 juin 1814.

(38) A.M.A. 1 D 6/3, correspondance du maire, 18 juin 1814.

(39) A.M.A. 1 D 4/7. Procès-verbal du 29 septembre 1814.

(40) En raison du coût de l'uniforme, la Ville donnera à chacun une indemnité de 100 Francs.

(41) Une salve d'artillerie saluera l'arrivée du prince, les cloches sonneront à toute volée. Le maire lui remettra les clés de la ville au pont des Amours. Le cortège se dirigera vers l'Eglise Saint-Pierre, en voitures et avec toutes les autorités sauf le Clergé qui accueillera l'illustre visiteur à la porte de l'église. Un Te Deum sera célébré « pour remercier Dieu de l'heureuse révolution qui en brisant le sceptre de fer a ramené le peuple français sous le gouvernement paternel du fils de Saint-Louis et de Henri IV ». Le prince logera au palais de l'Evêché où aura lieu un banquet et une réception où les dames de la ville assisteront, etc...

(42) A.H.S. 6 janvier 1815 du sous-préfet au préfet.
Le gouvernement a proposé qu'Annecy soit nommée « bonne ville », mais prévoyant des dépenses, la ville a décliné l'offre, arguant du petit nombre et de la pauvreté des habitants.

Finot, venu avec quelques gardes d'honneur, et lui a demandé les noms de notables à proposer pour le port de la décoration du Lys, connus « pour leur attachement à l'auguste famille des Bourbons ».

Les bienfaits de la paix se font très vite sentir ; en ville, le travail reprend et le budget pour 1815 prévoit de nouvelles ressources, des réparations et des améliorations dans la ville et sa banlieue [43]. Les nouvelles lois sont appliquées. Une garde nationale sédentaire doit assurer le maintien de l'ordre, et c'est le préfet qui nommera les officiers. Les comptes de la période d'occupation sont apurés, les hôpitaux civils qui ont soigné les militaires doivent être remboursés [44], toutes les taxes supplémentaires sont supprimées, mais les mêmes impôts que sous l'Empire doivent être levés. Enfin, comme chaque année, l'épizootie sévit et on renouvelle les mesures de lutte pour l'enrayer.

L'arrivée de François Ruphy comme sous-préfet (1er décembre) [45] soulage le préfet très peu aidé depuis juillet ; c'est Ruphy qui fera les propositions (décembre 1814) pour le renouvellement du Conseil Municipal qui se fait en février 1815 [46]. Le nouveau maire est Carron, beau-frère de Ruphy. Tous les conseillers prêtent serment dans la séance du 1er mars, entre les mains du préfet Finot. Ce jour-là Napoléon débarquait à Golfe-Juan.

III. — LES CENT JOURS (MARS - JUIN 1815)

Le préfet Finot a été très rapidement averti du retour de Napoléon qui avait pris la route des Alpes et était entré le 4 mars au soir à Grenoble. Dès le 6 les troupes stationnées à Annecy sont parties, Finot écrit à Ruphy « incessamment vous connaîtrez les résultats de cette opération militaire » [47] et demande que la garde nationale maintienne l'ordre. Il engage Ruphy à rester à son poste, mais lui-même après avoir désigné le doyen du Conseil de Pré-

---

(43) A.M.A. 1 D 4/7. Procès-verbal du Conseil Municipal du 4 octobre 1814.

(44) En mars 1814, le sous-préfet comptait 250 malades et blessés à l'hôpital.

(45) Sa nomination par le roi date du 16 juillet. Ruphy a prêté serment à Chambéry devant le préfet le 1er décembre et a été installé par lui comme sous-préfet de l'arrondissement d'Annecy.

(46) La liste nominative (anciens et nouveaux) figure aux A.H.S. 10 L 26 à la date du 16 février 1815. Parmi les nouveaux, le patron des usines Duport (Dominique), Crozet-Mouchet, Nicolas Velland, le juge Falquet, un deuxième Collomb, quelques noms nouveaux, une majorité d'hommes de loi, des médecins, un géomètre, trois juges. Le maire Carron est docteur en médecine, né le 3 juillet 1771, il remplace Collomb démissionnaire.

(47) A.H.S. 10 L 26, du préfet au sous-préfet, 6 mars 1815.

fecture pour le remplacer [48] démissionne le 15 mars [49]. Ruphy reçoit les décrets pris par Napoléon du 1er au 9 mars, à transmettre « aux Maires et aux Juges » [50], ce qu'il fait immédiatement, et il continue toutes ses occupations.

Que va-t-il advenir des gens en place ? Pour se renseigner, Falquet, qui est juge de paix à Annecy et conseiller municipal, est venu à Paris, d'où il écrit à son ami le procureur Philippe [51]. Il note l'esprit révolutionnaire qui règne dans la capitale. La population des faubourgs descend dans les beaux quartiers et chante les airs patriotiques de la Révolution. Le nouveau préfet du Mont-Blanc est parti rejoindre son poste, l'ancien (Finot) retrouve son siège de maître des requêtes au Conseil d'Etat. Mais lui, Falquet, « branle au manche », car le bruit court que les nominations faites par le Roi seront annulées. Napoléon a accepté le traité de Paris, on espère que la paix sera préservée (c'est la question cruciale). Le sous-préfet Ruphy a fait des démarches pour garder son poste [52] ; le 30 mars Berthollet a envoyé au Ministre de l'Intérieur (Lazare Carnot) un « témoignage honorable en faveur de Ruphy », où il note qu' « il a toujours été fort opposé aux prêtres et aux nobles, qui surtout ces derniers temps agitaient le peuple ». Il a prêté serment à Napoléon le 19 avril [53].

Le nouveau préfet Viefville des Essarts, dont Falquet a annoncé le départ de Paris le 30 mars, entre en fonctions et le 4 avril charge Ruphy d'appliquer dans son arrondissement les décrets de Lyon du 13 mars : l'un expulse les émigrés rentrés en France depuis le 1er janvier 1814, il s'agit « d'éloigner les grands ennemis de la patrie », l'autre prescrit de placer le drapeau tricolore sur les mairies dans les villes et les clochers dans les campagnes, ce qui n'est pas exécuté dans l'arrondissement d'Annecy, à cause, dit Ruphy, du « mauvais esprit des maires » nommés sous le précédent gouvernement (il a promis au préfet de les épurer,

---

(48) Id. 15 mars 1815. Lettre du Conseiller de Préfecture Emeri au sous-préfet : « M. le Préfet de ce département ayant cru pouvoir se dispenser de continuer l'exercice de ses fonctions depuis aujourd'hui ».

(49) A.N. F 1b II Mont-Blanc 4. Lettre de Finot du 30 mars 1815, datée de Paris, à Carnot ministre de l'Intérieur. Il a hésité pendant dix jours, il a vu qu'en dehors de l'armée ses administrés ne voulaient pas de Napoléon. L'Empereur lui a demandé dès Grenoble, puis à Lyon, de rester à son poste. Partagé entre son affection pour Napoléon et son honneur, qui lui interdisait de violer son serment après avoir reçu celui de tous les fonctionnaires, il a fait nommer son remplaçant pour ne pas nuire au nouveau régime mais a décidé de renoncer à le servir. Il est resté au Conseil d'Etat.

(50) Le 18 mars, la lettre de Ruphy au procureur Philippe porte « Procureur impérial ».

(51) A.F. fo 250. Lettre de Paris, 30 mars 1815.

(52) A.H.S. Lettre signée Berthollet au Ministre de l'Intérieur. Se trouve sous verre aux A.H.S.

(53) A.H.S. 10 L 12, 19 avril 1815. Ruphy a prêté serment comme tous les fonctionnaires (décret du 8 avril) et doit le faire prêter aux maires. Il écrit à Viefville des Essarts que les maires démissionneront.

mais ne l'a pas fait) ; ils seront surveillés ainsi que les curés s'ils n'obéissent pas aux ordres du gouvernement [54].

La coalition contre la France n'a pas tardé à se reformer (26 mars), le 15 avril le gouvernement impérial rappelle les militaires en congé, le 16 la conscription est rétablie, le 18 on met en service la garde nationale instituée par la loi de 1813 : les hommes de 20 à 40 ans forment des compagnies mobiles, dites « d'élite », ceux de 40 à 60 ans, des compagnies sédentaires. A Annecy, ces mesures reçoivent un très mauvais accueil [55], les déserteurs sont nombreux malgré des mesures de contrainte. Alors que dans la majeure partie de la France les engagements dans l'armée, la mobilisation de la garde nationale se sont faits beaucoup mieux en mai 1815 qu'au début de 1814, dans la partie de la Savoie restée française, à Annecy même, le refus de reprendre le combat prend de grandes proportions, et, de ceux qui partent, beaucoup désertent. La population ne croit pas possible la victoire de Napoléon [56], elle est persuadée qu'elle redeviendra sarde, et pour cette raison refuse aussi de payer les impôts.

Une nouvelle fois la municipalité est renouvelée [57], elle prête serment à l'Empereur (2 mai) [58]. Velland est maire (2 mai), et veille à équilibrer le budget de la ville, à établir des taxes à la vente (surtout dans les cabarets) après la suppression des Droits réunis. Les manufactures de Duport travaillent à plein, filature et tissage, mais les prix ont monté et les salaires restent extrêmement bas [59].

Un des nouveaux conseillers municipaux, Perret, négociant et capitaine des pompiers, a envoyé le 22 avril un mémoire [60] au commissaire extraordinaire de Napoléon à Grenoble, Bourdon-Vatry, responsable pour la Savoie, pour « éclairer le gouvernement » de façon qu'il ne soit pas trompé dans le choix des fonctionnaires. Il est hostile à

---

(54) A.M.A. Correspondance du Maire 1 D 6/4, 1er mai 1815. Le maire écrit aux curés de Saint-Maurice et de Saint-Pierre d'Annecy pour leur rappeler de chanter le Domine salvum fac imperatorem. C'est un devoir, ils ne l'ont pas fait le dernier dimanche. Ils doivent donner l'exemple de l'obéissance aux lois.

(55) A.H.S. 10 L 26, 28 avril 1815. Le maire de Thorens, menacé par un concitoyen qu'il a inscrit dans la garde nationale mobile, estimant sa vie et celle des siens en danger, écrit au sous-préfet qu'il quitte ses foyers.

(56) A.M.A. 2 H 25 (139). Le 3 mai, une lettre imprimée du ministre de la guerre (Davout) aux préfets, sous-préfets et maires, appelle à la levée en masse et à la guerre de partisans, ce qui est considéré par l'opinion générale comme une mesure de détresse.

(57) La municipalité Carron établie en février 1815 aurait voulu rester. Le Procureur Philippe, qui est conseiller municipal, a rédigé en son nom une adresse élogieuse à Napoléon : « La France relevée en vingt jours avec sa gloire et sa splendeur ».

(58) A.M.A. 1 D 4/7. Séance du Conseil municipal du 2 mai 1815. Le procès-verbal donne les noms des conseillers ; il y a très peu d'anciens. Despine, désigné, n'est pas venu prêter serment.

(59) Les deux manufactures emploient environ 1 500 personnes, ce qui pour une ville de 5 500 habitants est considérable.

(60) Revue Savoisienne 1944. L. Dépollier. Un épisode de la vie d'Annecy en 1815.

Duport, qui exploite sa main-d'œuvre, il révèle que « les attroupements, les cris séditieux dès un an sortent de la bouche des ouvriers de cette manufacture ». Il signale les prétentions de Duport qui empiète sur les cours d'eau pour rendre impossible l'établissement de concurrents [61]. Il met en garde le commissaire contre l'ambition de « la Grande Famille » Collomb-Ruphy, qui accapare les places.

Deux faits semblent montrer que le Mémoire de Perret a influencé Bourdon-Vatry :

1) Dans la municipalité Velland, il n'y a aucun Collomb ni Duport ;

2) Par un arrêté du 29 avril 1815, Bourdon-Vatry a nommé Rolin en remplacement de François Ruphy [62]. Rolin a été installé par le préfet le 27 mai. Il est de Nancy, il a 32 ans et a exercé dans l'instruction publique, c'est son premier poste d'administrateur. Ruphy a élu domicile à Menthon, le 9 mai. Cette révocation lui a permis de reprendre sa place de sous-préfet après les Cent Jours.

Le premier devoir de la nouvelle municipalité est de faire ratifier par plébiscite « l'Acte additionnel aux Constitutions de l'Empire » ; c'est un fiasco complet [63], à Annecy et dans les communes avoisinantes très peu de gens viennent signer (mai 1815). Il se produit dans la plupart des régions françaises un mouvement de fédération des gardes nationales qui réveille des souvenirs du début de la Révolution. La fédération des Lyonnais recrute des adhérents [64] à Chambéry et au début de juin à Annecy, où Perret est membre du comité et l'avocat Burnod, secrétaire. Leur rôle est de déjouer les complots contre Napoléon et son régime, ce sont les fidèles du drapeau tricolore, ils ne sont pas nombreux.

Il n'y a pas eu de combat à Annecy en 1815 ; les travaux pour fortifier le château, ordonnés par le maréchal Suchet le 10 juin, n'ont pu être faits, les requis ne venaient pas [65].

---

(61) Les querelles pour l'eau du Thiou entre les frères Tyrion (tanneurs) et l'hôpital d'abord, puis l'usine de tissage quand elle s'y est installée en 1806, ont alimenté les discussions de la Municipalité et la correspondance du sous-préfet depuis le Consulat.

(62) A.N. F 1b II Mont-Blanc 4.
Le 11 mai 1815, dans une lettre de Viefville au ministre de l'Intérieur, le remplacement de Ruphy est accompagné de celui d'autres fonctionnaires « hostiles au régime », des maires pour la plupart.

(63) A.M.A. 1 D 6/4. Correspondance du maire.
Le maire de Seynod écrit le 17 mai que seuls lui et le secrétaire de la mairie ont signé.

(64) A.M.A. 2 H 25 (140). Lettre du 3 juin de Chambéry.

(65) A.M.A. 1 D 6/4. 11 juin 1815.
Les ordres de réquisition sont partis de la mairie d'Annecy pour les communes environnantes, du matériel a été livré et est resté entreposé à la mairie faute de travailleurs.

La guerre reprend, en Belgique, la nouvelle des premiers succès le 15 et le 16 juin arrive par télégraphe [66], mais la nouvelle de la défaite de Waterloo le 18 n'est connue à Annecy que le 25. Un francophile, Saxe, a envoyé le 27 juin une lettre de Paris [67] avec des pièces sur la bataille et l'abdication en faveur du roi de Rome, dans laquelle il voit un moyen de détacher l'Autriche de la coalition si l'Empereur d'Autriche accepte la couronne pour son petit-fils. Il dit que Napoléon est venu à Paris chercher du nouveau matériel, « Il ne faut point désespérer de la chose, cet échec quoique très grave peut se réparer ». Il n'en est rien. Napoléon renonce, se rend aux Anglais. Louis XVIII, réfugié en Belgique, rentre à Paris le 8 juillet.

IV. — LA FIN DU RÉGIME FRANÇAIS (JUIN - DÉCEMBRE 1815)

Dans le département du Mont-Blanc, comme dans toute la France, les fonctionnaires réintègrent, le 1er août, le poste qu'ils occupaient le 1er mars, le préfet Finot à Chambéry, le sous-préfet Ruphy à Annecy. La municipalité Carron-Despine est revenue dès le début de juillet, elle assume immédiatement de lourdes responsabilités [68]. Bien que le roi de Sardaigne soit entré pendant les Cent Jours dans la coalition [69] et que les Alliés lui aient promis leurs bons offices pour la restitution de toute la Savoie [70], le département du Mont-Blanc conserve l'administration française jusqu'à la conclusion d'un nouveau traité qui ne sera signé que le 20 novembre 1815. Pendant cette période, une partie de l'armée autrichienne (armée d'Italie) a traversé le département considéré encore comme pays français, donc ennemi, l'a traité brutalement et l'a écrasé de réquisitions. Alors que le préfet et le sous-préfet n'ont pas encore repris leurs fonctions, Despine, l'homme des situations difficiles, est nommé Président de la Commission des subsistances ;

---

(66) A.M.A. 2 H 25 (144), elle est transmise par Suchet au baron Revert, commandant à Annecy. Rolin en avertit le maire.

(67) A.M.A. 2 H 25 (149). La lettre autographe n'indique pas le lieu d'origine mais il se déduit de son contenu.

(68) A.M.A. 1 D 6/4. Correspondance du maire, 2 juillet 1815. Dès le 2 juillet, la municipalité convoque les notables pour 8 heures du matin à l'hôtel de ville « pour aviser conjointement avec le conseil municipal aux mesures à prendre dans les circonstances actuelles ».

(69) Le 9 avril, il devait fournir 15 000 hommes, payés par l'Angleterre.

(70) Avant le 9 avril, dès la formation de la coalition, le 26 mars, les Alliés décident d'engager la France à rendre au roi de Sardaigne les Bauges, la ville d'Annecy et la grande route Annecy-Genève. Cf. Traités publics de la Royale Maison de Savoie. Turin, 1836.

le 3 juillet [71], il envoie une circulaire aux maires de l'arrondissement, « aujourd'hui commence le service des fournitures aux troupes, cavalerie et infanterie, il faut fournir le fourrage, le bois, le pain, la viande et le vin, pour éviter les malheurs ». Les maires doivent prendre chez les particuliers qui ne les ont pas apportés, les grains et le vin.

Le préfet Finot fait envoyer à Chambéry les produits réquisitionnés, car les troupes autrichiennes empruntent la route du Mont-Cenis pour retourner en Italie. Une taxe supplémentaire est ajoutée aux contributions pour payer les fournisseurs, une chaque mois jusqu'en novembre, tantôt de 60 c. par franc, tantôt de 40 c., et le préfet reproche au sous-préfet ses retards [72] pour l'argent et pour les livraisons en nature, exigées dans les plus courts délais : des planches [73], de la farine, de la viande, de l'avoine [74], les quantités livrées n'atteignent pas ce qui est demandé et les lettres de Finot deviennent comminatoires. C'est que sa situation est critique. Le 27 août, la Préfecture a été occupée militairement pour forcer le préfet à livrer des habillements, des chevaux et des denrées. Il est gardé à vue, on le menace d'envoyer de la troupe (des Valaques) dans toutes les communes. Il donne l'ordre de saisir ce qui se trouve dans les magasins particuliers, il réclame un prompt secours. Le conseil municipal d'Annecy, et les propriétaires, pour ne pas recevoir de Valaques, s'engagent à payer les objets demandés. Ruphy trouve 12 412 aunes [75] de toile, Carron et Duport vont essayer de se libérer en payant, mais malgré tout, les Valaques sont envoyés en garnisaires [76].

A la fin d'octobre, les adjudicataires des réquisitions se plaignent de n'être pas payés par le Préfet [77]. Ils réclament l'arriéré et une révision de l'adjudication en raison de la hausse des prix. En novembre, ils exigent d'être payés

---

(71) A.F. f° 836 (2).
Registre de correspondance de Despine, 3 juillet, aux maires de toutes les communes.

(72) A.H.S. 10 L 27. Delatte receveur au Préfet.
Le receveur explique que le refus d'impôt s'accentue du fait que « des malveillants font circuler le bruit que sous peu le département et principalement cet arrondissement sera rendu au roi de Sardaigne », 14 septembre 1815.

(73) Ruphy a mis des garnisaires (français) pour accélérer la livraison des planches destinées aux magasins autrichiens (2 000 pieds), les transports manquent, le préfet n'en a reçu que la moitié, il donne l'ordre de les prendre partout, quel qu'en soit le propriétaire, à Annecy et aux environs, et de les envoyer immédiatement.

(74) Les réponses des maires sont identiques. 1 200 kg d'avoine c'est introuvable, le 20 août l'avoine n'est pas mûre, il faut attendre 15 jours ou 3 semaines. Le maire de Thônes (Durod) explique que les paysans sont si affamés, qu'ils ont fauché l'avoine verte et l'ont consommée, ce qui révèle, dit-il, « l'état de détresse où se trouve la majeure partie de la population ».

(75) Le préfet le lui a demandé par une lettre personnelle, 31 août.

(76) A.H.S. 10 L 27. Un bataillon du régiment Radigovischa, 25 octobre.

(77) A.H.S. 10 L 27, 28 octobre. Lettre de Pacthod, associé de Salomon, à Ruphy. Ils n'ont pas été payés depuis la mi-juillet. Annecy dépense 1 500 F par jour pour les troupes, le préfet (15 novembre) constate « l'immensité de la dette du département envers les fournisseurs ».

comptant, ils obtiennent d'acquitter leurs impôts et taxes supplémentaires en nature. Le « mouvement rétrograde » des troupes autrichiennes tire à sa fin ; le 21 novembre, l'arrivée d'un régiment de chasseurs italiens provoque un tumulte. Le commissaire de police est chargé par le sous-préfet de dire aux responsables que « s'ils recommencent » ils seront punis selon la loi.

La paix entre la France et les Alliés est signée le 20 novembre : 2me traité de Paris. La France cédait à la Sardaigne la partie de la Savoie qu'elle avait conservée au 1er traité de Paris, la frontière avec la France devait être délimitée dans les trois mois. La neutralité suisse sera étendue « au Nord d'une ligne d'Ugine au midi du lac d'Annecy par Faverges jusqu'à Lescheraine et de là au lac du Bourget jusqu'au Rhône ».

V. — LE RETOUR A L'ADMINISTRATION SARDE

En décembre 1815, l'administration sarde commence à remplacer l'administration française. Le 11 décembre, le Conseil municipal présidé par le maire Carron choisit une députation [78] pour complimenter S.E. le Gouverneur de la Savoye qui doit se rendre incessamment à Chambéry au nom de S.M. le Roi de Sardaigne. Une semaine plus tard, le 18 décembre, il n'y a plus de préfet, l'intendant général du duché de Savoie, M. Caccia, a pris son poste, il fait part au sous-préfet d'Annecy [79] que « S.M. le Roi de Sardaigne étant rentré en possession de la partie qui formait le ci-devant département du Mont-Blanc, la commission royale a pris une ordonnance, sous la date du 16 courant, d'après laquelle les autorités sont maintenues momentanément dans leurs fonctions respectives ».

A Annecy, la municipalité prépare une grande fête pour le retour des troupes sardes et des hauts fonctionnaires. Le 17 décembre, elle écrit [80] aux maires des environs pour qu'ils s'y associent en allumant ce jour-là des feux de joie dans l'endroit le plus élevé de leur commune. Au chef-lieu il y aura illumination, feu de joie au Pâquier ; des particuliers ont pris l'initiative de préparer un repas pour les

---

(78) A.M.A. Procès-verbal du Conseil municipal, 11 décembre 1815.
Les conseillers sont venus nombreux (19), ils manifestent un grand empressement. Sont désignés Carron, maire, Despine, adjoint, tous deux médecins, de Rochette, officier retiré, et Crozet-Mouchet, avoué. Ainsi se termine le registre des procès-verbaux du Conseil municipal.

(79) A.F. (copie) f° 5993.

(80) A.M.A. 1 D 6/4. 17, 18, 20 décembre 1815.

officiers dans la grande salle de l'Evêché, et la municipalité prévient le Président du Tribunal dont c'est la salle d'audience. Le 20, elle écrit à Michaud, professeur de musique : « Demain à 11 heures le corps de musique célébrera l'heureux évènement qui rend la Savoie à son auguste souverain ». Elle fait savoir aux maires des environs que c'est le lendemain soir qu'il faudra allumer des feux de joie ; et elle informe le Président du Tribunal que si elle n'a pas pris l'initiative du banquet c'est pour un motif connu (manque de fonds), mais elle ne reste pas neutre, elle illuminera, décorera la ville et préparera l'entrée du cortège avec pompe et majesté. L'intendant de la province arrive, il faut prévenir les fonctionnaires pour qu'ils lui rendent les honneurs, les magistrats seront prévenus par leur Président. Les curés Bouvet et Saint-Marcel, le principal du Collège, Mugnier, le receveur des contributions, Delatte, sont invités. L'intendant et le commandant de la province arriveront le lendemain 21 décembre, à 11 heures du matin.

Le 23 décembre, dans une circulaire aux maires [81] datée d'Annecy, M. le Comte de Fenil, (« intendant de la province du Faussigny, chargé provisoirement de l'administration de la Province d'Annecy » [82]), les informe : « Les vœux des bons Savoyards sont enfin accomplis ; après vingt-trois ans d'orage, vous rentrez sous la domination paternelle de cette Auguste Maison qui a fait pendant des siècles le bonheur de vos pères... Comme rien n'est encore changé dans la forme d'administration, vous suivrez les mêmes règles que sous le gouvernement français ».

Mais ceci est tout à fait provisoire ; tout ce qui est français doit disparaître. Dès le 25 décembre, l'inspecteur de la Loterie de France à Grenoble est averti par le Maire de la fermeture du bureau d'Annecy.

C'est l'heure du bilan. Qu'a rapporté à Annecy le régime français ? La gloire d'avoir appartenu à la Grande Nation, au Grand Empire, de lui avoir donné « 50 000 soldats, 800 officiers de tout grade et près de 20 officiers généraux et supérieurs » (Dessaix). L'acquisition des biens nationaux dont beaucoup d'Annéciens ont profité ; les nombreuses retraites payées par la France aux anciens militaires, à condition qu'ils restent Français, par naturalisation ; la création de nouvelles industries. Mais la France est vaincue, elle a perdu son prestige, et les Annéciens voient surtout ce qu'elle leur a coûté, en hommes et en argent ; elle devient à leurs yeux le pays étranger qui pendant vingt-trois ans a fait la loi chez eux. Aussi, dans leur grande majorité, les citadins et encore plus les habitants des communes rurales

---

(81) A.F. (circulaire imprimée) f° 5994.

(82) Il ne reprend pas le nom de Genevois.

voisines, accueillent-ils avec joie le retour à *leur* gouvernement, à *leurs* traditions. Jusqu'où ira chez eux la restauration de l'ancien ordre de choses, ils ne tarderont pas à le savoir.

Madeleine MOLINIER.

BIBLIOGRAPHIE

ARCHIVES

1) Archives nationales

A.N. F[1] b[II], Mont-Blanc 5, Dossier Annecy.
F[1] b[II], Mont-Blanc 4, (correspondance du préfet).
F[1] b[1] 172[21], Dossier du sous-préfet Ruphy.

2) Archives municipales d'Annecy

A.M.A. Faits de guerre, 2 H 25. Papiers officiels, correspondance privée, mémoires pour le premier semestre 1814 et les Cent Jours.
1 D 4/7. Procès-verbaux du Conseil municipal jusqu'à sa dernière séance, 11 décembre 1815.
1 D 6/3 et 6/4. Correspondance du Maire (jusqu'au 1er janvier 1816 : le Maire à l'Intendant général).

3) Archives de la Haute-Savoie

A.H.S. Correspondance du Préfet avec le sous-préfet. Lettres envoyées par le sous-préfet. *10 L 12.*
Lettres envoyées par le préfet : *10 L 25* (1814), *10 L 26* (1er semestre 1815), *10 L 27* (2me semestre 1815), dernière lettre, 13 décembre 1815.
(Les réponses des maires parfois incluses dans les lettres du Préfet).
10 L 26. Imprimés (Affiches expédiées aux maires).
12 L A. Archives de la commission subsidiaire : 6 avril 1814 - 4 août 1815.

4) Académie Florimontane

A.F. F° 250, lettre de Falquet (30 mars 1815).
F° 836, Registre de correspondance de Despine, 3 au 5 juillet 1815.
5992, circulaire du marquis d'Yenne (27 avril 1814).
5993, lettre de l'intendant général Caccia (18 décembre 1815).
5994, circulaire du comte de Fénis aux maires (23 décembre 1815).

IMPRIMÉS

Histoire de la Savoie,
sous la direction de P. Guichonnet, fin du chapitre « *Les Savoyards et la Grande Nation* » de J. Nicolas, début de celui de P. Guichonnet, « *De la Restauration à l'Annexion* ».

Traités publics de la Royale Maison de Savoie. Turin 1836.

Joseph Dessaix et André Folliet : le Général Dessaix, sa vie politique et militaire, 1879. Notamment les textes en annexe à la fin du livre pour la période 1814, 1815.

L. Dépollier : Un épisode de la vie d'Annecy en 1815 (sur le Mémoire de Perret du 22 avril 1815), (Rev. Savoisienne, 1944).

L'Ecole Normale d'Institutrices de Rumilly
(1922-1925)

Un bref historique de cette Ecole Normale est peut-être nécessaire pour expliquer sa situation à Rumilly et non à Annecy, chef-lieu du Département.

Lors de la réunion de la Savoie à la France en 1860, conformément aux lois françaises en vigueur, deux écoles normales, une de garçons, une de filles, furent créées dans la province.

La Savoie comportant deux départements, l'Ecole Normale d'Instituteurs fut dévolue à la Savoie et située à Albertville, l'Ecole Normale d'Institutrices revint à la Haute-Savoie et fut sise à Rumilly.

Pourquoi le choix de ces deux villes ?... Parce qu'elles étaient à peu près équidistantes des confins de la Province.

Sur l'emplacement de l'E.N. de Rumilly, rue Montpellaz, il y avait eu successivement un couvent d'Oratoriens, puis de 1650 à 1854 le Collège de garçons de Rumilly, ensuite de 1854 à 1860 une école de filles confiée aux Sœurs de Saint-Joseph par le Rd J. Louis SIMOND, curé de Rumilly.

De 1861 à 1887, l'Ecole Normale d'Institutrices eut des religieuses pour Directrice et professeurs.

A la laïcisation, en 1887, une école normale de garçons fut créée à Bonneville en Haute-Savoie et une école normale de filles à Chambéry.

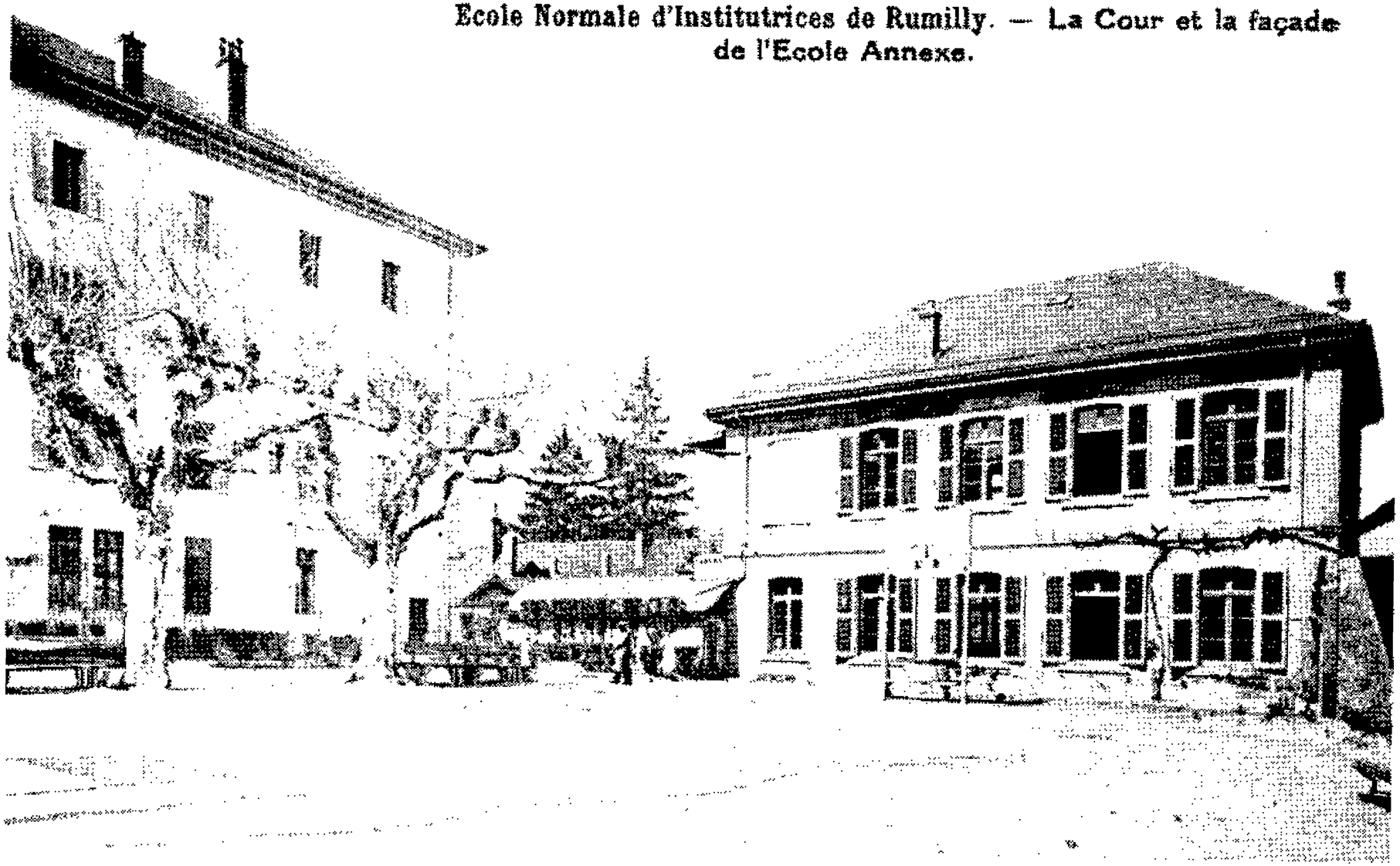
Avec des professeurs laïques cette fois-ci, Rumilly conserva ses normaliennes jusqu'à l'incendie de l'établissement en 1940.

*
* *

Hormis les prières, la vie quotidienne des Normaliennes était quasi conventuelle.

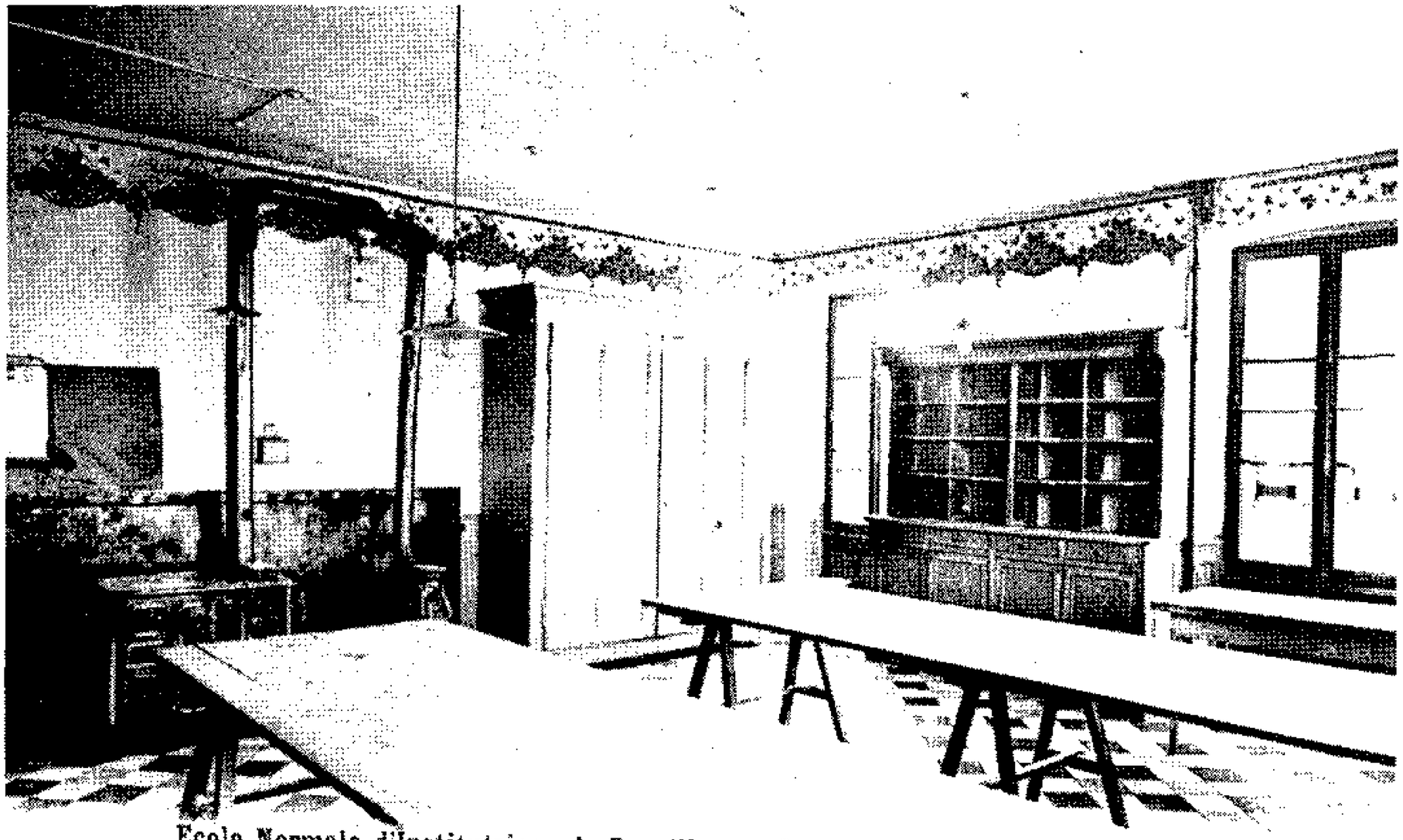
Réglée par une cloche au tintement familier aux habitants de la MONPELAZ, elle se déroulait selon un horai-

Ecole Normale d'Institutrices de Rumilly. — La Cour et la façade de l'Ecole Annexe.





École Normale d'Institutrices de Rumilly. — Le Réfectoire.



École Normale d'Institutrices de Rumilly. — Salle d'Enseignement Ménager.



Promotion 1922 - 1925

re immuable auquel on se pliait plus ou moins facilement au début de cet internat qui durait trois années.

Nanties du B.E., du B.E.S., ayant passé avec succès le concours d'entrée à l'E.N., RUMILLY nous accueillait à raison de 20 appelées par promotion et quelques auditrices libres.

Logées et nourries par l'Etat, ayant souscrit un engagement décennal qui nous liait pour 10 ans à la profession, nous aurions eu à tort de nous plaindre de cette claustration qui nous assurait une formation pédagogique et culturelle assez poussée.

Mais voilà, à la sortie de l'E.N., de cette vie communautaire protégée de toutes les embûches du monde, sans soucis matériels, on nous lâchait soudain dans les coins les plus inaccessibles du département, livrées à de multiples ennuis qu'il fallait résoudre souvent dans une solitude intellectuelle et morale très déprimante.

Néanmoins, l'optimisme de la jeunesse et la sécurité qui régnait à cette époque nous permettaient de triompher de toutes les embûches.

Avant d'aborder les détails de cette vie des « Normales » comme les qualifiaient les Rumilliens, une description sommaire de l'Etablissement s'impose :

C'était un bâtiment rectangulaire flanqué de deux ailes perpendiculaires à chaque extrémité, fermé par de hauts murs surmontés de grilles.

Une porte d'entrée monumentale s'ouvrait sur le jardin d'honneur enserré entre les deux ailes et la façade principale. Des arbustes, du buis, des fleurs agrémentaient cet espace et lui donnaient un air accueillant.

L'édifice avait quatre étages :

Au rez-de-chaussée, aile droite : la bibliothèque, la salle de musique-parloir avec un piano, l'amphithéâtre des sciences avec gradins. Un couloir conduisait à la salle de récréation donnant sur la cour scolaire (servant à la fois à l'E.N. et à l'école annexe). Ensuite, la cordonnerie où se trouvaient nos placards à chaussures. Puis la loge du concierge.

Sur la façade principale, la « petite cuisine » où avaient lieu les cours de cuisine avec une cuisinière à charbon, nos placards à provisions (confitures, chocolat, biscuits personnels). On donnait là aussi des leçons de violon, n'ayant pas d'autre emplacement disponible.

De part et d'autre d'un large corridor venaient ensuite le bureau de la Directrice, le réfectoire de « ces dames »,

c'est-à-dire les professeurs, puis la réserve aux provisions alimentaires.

Sur l'aile gauche, la cuisine et le réfectoire des élèves sous lesquels se trouvaient les caves et le chauffage central.

Un détail important : les fenêtres de notre réfectoire et de notre salle de récréation étaient situées plus haut qu'une taille humaine gigantesque ; si bien que nous ne pouvions rien voir à l'extérieur et nul de la rue ne pouvait jeter un regard indiscret à l'intérieur. Notre sécurité et notre vertu étaient ainsi bien protégées.

On accédait intérieurement à chaque étage, à droite et à gauche, par de larges escaliers de pierre, aboutissant à une immense galerie vitrée fermée courant le long de la façade. Cela égayait l'ensemble.

Au premier se trouvait, dans l'aile droite, l'appartement de la Directrice.

Au centre, les salles de cours et d'études, une petite pour les travaux d'école annexe, une grande pour les 1res années qui pouvait toutefois réunir l'ensemble des étudiantes et celle des 3mes années.

Dans l'aile gauche, le réduit à balais, une chambre de professeur, la salle des secondes années agrémentée de vitrines contenant des instruments de physique, des produits chimiques, un petit musée de sciences naturelles dont les gloires étaient un héron empaillé (à reproduire en aquarelle chaque année), un squelette prénommé Célestin, et le bonhomme de Zow qui répandait une odeur nauséabonde lorsqu'on soulevait sa calotte crânienne pour étudier les lobes du cerveau. Ces deux spécimens nous ont permis de faire des farces bien souvent car nous n'avions nul besoin d'animateurs pour organiser nos divertissements en vase clos.

Au deuxième étage, il y avait les dortoirs. Séparées par des cloisons de 2 mètres de haut environ, nos cabines individuelles étaient fermées d'un rideau coulissant sur tringle. Elles comprenaient 1 lit, 1 chaise, 1 table de toilette avec cuvette, un seau et un broc, un porte-manteau.

Au centre de la façade, la lingerie occupait une vaste salle où chacune de nous avait son casier de linge propre, sa penderie. Là avaient lieu les cours de repassage.

A droite, un étroit couloir conduisait aux chambres individuelles des professeurs résidant à l'E.N. (féminins et célibataires évidemment) « Pas de loup dans la bergerie ».

Au troisième étage, il y avait d'autres dortoirs, encore une chambre de professeur (autrefois surveillante), un dortoir avait gardé le nom de « Dortoir Lamy », l'infirmerie et la salle de dessin garnie de plâtres représentant des bas-reliefs antiques, des chapiteaux, la « lionne blessée » que des générations successives ont dessiné, assises devant leur chevalet.

Je ne parle pas des cabinets, dont le couloir d'entrée servait, le soir, de « dernier salon où l'on cause ». Sa proximité de l'infirmerie permettait de s'éclipser discrètement lorsque le professeur de service faisait sa ronde, en toussant pour alibi. Il est même arrivé à certaines, pour la véracité du fait, d'accepter un badigeonnage de teinture d'iode ou une douloureuse friction à l'essence de térébenthine.

Sous les combles, était un immense galetas où avait lieu chaque samedi le recensement du linge sale à donner au blanchisseur.

Une pièce aménagée pour les costumes de théâtre, baptisée pompeusement « la Comédie », nous procurait d'innombrables déguisements même en dehors des périodes autorisées.

La salle de bains et douches se trouvait au nord de la cour scolaire et s'ouvrait sur un immense lavoir. Elle nous accueillait à tour de rôle une fois par quinzaine pour la baignoire.

Toujours au nord de la cour scolaire, un préau abritait les agrès, barre fixe, barres parallèles. La dernière année, nous eûmes même droit dans la cour ombragée à un jeu de basket-ball.

Tel était notre fief durant trois ans et les normaliennes vivaient là leur adolescence, à des âges se situant entre 15 ans (rare) et 21 ans. Nous ne sortions de notre domaine, pour rentrer dans nos familles, qu'un dimanche par mois (encore si nous n'étions pas collées), à Toussaint (pas toujours), à Noël (une semaine), à Pâques (10 jours) et aux grandes vacances (2 mois).

Les élèves de Thonon et d'Evian ne pouvaient s'en aller les dimanches de grande sortie, vu la difficulté de communications, à moins qu'elles n'aient un correspondant en des lieux plus rapprochés. Et à chaque sortie, il fallait à toutes les normaliennes un billet des parents certifiant à quelle heure elles étaient arrivées et reparties.

Présentons maintenant les personnes chargées de notre éducation et de notre instruction, tout d'abord celles vivant dans la maison : la Directrice (et sa famille), l'Eco-

nome, 2 professeurs de sciences, 2 professeurs de lettres, dont une chargée en même temps de l'histoire, une de la géographie et de la cosmographie, un professeur de mathématiques (tous essentiellement féminins - une seule mariée habitant au-dehors).

La Directrice nous enseignait la morale, la pédagogie et la psychologie.

L'Econome était chargée des cours d'enseignement ménager : cuisine, couture, repassage, entretien de la maison (ce dernier étant mis en pratique journellement, car, sauf la cuisine, nous assurions tous les services).

Des professeurs venus de l'extérieur (lycée Berthollet ou E.P.S. d'Annecy) complétaient les cours : 1 professeur d'Italien (seule langue étrangère enseignée à Rumilly, 1 professeur de dessin, 1 professeur de musique et de chant choral, 1 professeur de violon (leçons particulières) et de piano (leçons particulières), 1 professeur de gymnastique. Pendant un certain temps, un professeur de mathématiques.

En plus, comme personnel, la cuisinière et une aide, le concierge (homme de toutes mains) et sa femme résidaient à demeure à l'E.N.

Apparemment, tout ce monde vivait en parfaite harmonie, mais il y avait parfois des heurts ou des rivalités qui faisaient la joie des élèves, alimentaient leur chronique clandestine et donnaient naissance à des poèmes ou des chansons qui égayaient la grisaille des jours d'études.

Ces renseignements préliminaires étant donnés pour plus de compréhension, nous entrons dans le vif du sujet, c'est-à-dire l'horaire quotidien de ce séminaire laïque.

6 heures. — Réveil au son de la cloche tirée par le concierge, le dévoué Adrien - une demi-heure pour faire sa toilette. Les paresseuses grignotent quelques minutes de sommeil supplémentaire et leur toilette est des plus sommaires, car il faut attendre son tour à l'unique robinet pour remplir son broc.

Aération des lits - descente en pantoufles.

De 6 h 30 à 7 heures. — Etude dans la salle des cours.

7 heures. — Son de cloche - petit déjeuner - cloche actionnée par une élève de 3^{me} année promue à ce poste de confiance pour sa ponctualité.

Il nous est arrivé parfois d'avancer subrepticement sa montre pour sortir plus tôt d'un cours fastidieux ou de la retarder pour prolonger une récréation, mais ces occasions étaient rares.

Le petit déjeuner des jours ordinaires se composait de café au lait (mélange préparé dans une grande marmite d'aluminium sur chaque table de 8), et de pain.

Le dimanche, nous avions droit au chocolat préparé par le concierge, mais hélas /. le cuisiner improvisé, pris par de multiples tâches, le laissait souvent brûler. Cela devenait un breuvage infect inabsorbable. Un matin où Adrien clamait à tous les échos la perte de son béret, on a même repêché celui-ci dans « un bagnolet » auquel il avait donné un goût « sui generi » fort mal apprécié des convives.

De 7 h 1/4 à 8 heures. — Nous remontions au dortoir faire rapidement et complètement nos lits, ranger nos cabines et nos objets de toilette. Les visites inopinées de l'Econome sanctionnaient la moindre trace malpropres ; les peignes devaient être impeccables.

Ensuite, nous nous dispersions dans l'établissement, chacune de nous avait un emploi bien déterminé ; l'entretien de la maison nous incombant entièrement, c'était une excellente leçon d'enseignement ménager.

Vêtues d'un ample tablier, coiffées d'un bonnet de ménage, nous manœuvrions activement balais et chiffons à poussière, cirions les parquets, les faisions briller dans un temps record.

Une élève de grande taille que je surnommais « Maman des aragnes » se promenait dans tous les coins et recoins pour traquer les araignées à l'aide d'une immense tête de loup.

Comme au régiment, à tour de rôle, nous subissions la corvée de quartier, c'est-à-dire le nettoyage pendant une semaine des cabinets de la cour.

8 heures. — Les ustensiles et les vêtements de ménage remis en place, mains nettes, la cloche nous appelait pour le chant matinal.

Rangées dans un angle de la galerie, sous la direction d'une 3^{me} année, nous entonnions un chœur ou un chant à l'unisson.

Toutes les élèves devaient diriger à tour de rôle, mais les moins compétentes sollicitaient leur remplacement par une plus calée. Malheureusement, la Directrice, qui venait souvent nous entendre, veillait au grain.

Les jours de rentrée, nous choisissions invariablement :

« Que la fête hélas /. fut brève
Mais pour moi quel souvenir /.
Oui, ce fut comme un beau rêve
Qui n'aurait pas dû finir /. »

De 8 h 1/4 à midi. — Se déroulaient les cours, attrayants ou monotones, entrecoupés d'une courte récréation d'un quart d'heure. Quelquefois, une heure d'étude était intercalée entre ces cours : français, mathématiques, physique, chimie, sciences naturelles, astronomie, etc...

Nous n'avions pas le droit de remonter au dortoir dans la journée, sauf cas grave et avec autorisation. Les professeurs, assurant la surveillance, chacune à leur tour, pourchassaient impitoyablement les délinquantes. Il y eut parfois des fuites éperdues dans les couloirs, des galopades d'étage en étage, des cachettes imprévues : dans le placard à balais, sous un lit de dortoir..., et cela se terminait invariablement par une « *colle* » un jour de grande sortie.

12 heures. — La cloche, lavage des mains, entrée au réfectoire pour le déjeuner qu'on appelait alors le *dîner*.

Notre restaurant universitaire était meublé de 8 tables de 8 personnes + une table de service ; 2 élèves, préposées à tour de rôle pour cet emploi, avaient mis le couvert. Une 3^{me} année, chef de table, irait chercher les plats à la cuisine (où couraient une multitude de cafards noirs bien français) et servirait ses compagnes.

Les menus étaient à peu près fixés suivant les saisons.

Exemple :

Mardi. — Veau marengo à la sauce tomate (il contenait si peu de viande et tant de déchets, était si mou que nous l'appelions « veau mort né »).

Mercredi. — Bœuf bourguignon avec une sauce très brune virant au noir (mêmes remarques que ci-dessus, baptisé par nous « bœuf au cirage »).

Vendredi. — Poisson (nous en eûmes un certain temps de verdâtre qui empestait l'ammoniaque). Il y eut quelques intoxications qui obligèrent l'Economat à tenir compte de nos protestations justifiées.

Il ne faudrait pas pourtant incriminer la cuisinière, les sommes allouées pour notre alimentation étaient si dérisoires que les adjudications ne livraient que leur qualité inférieure.

Heureusement, nous avions les confitures, gâteaux, chocolat familiaux en réserve qui permettaient un goûter plus savoureux à 16 heures.

Quelques souvenirs mémorables : les énormes pissenlits cueillis dans les prés environnants par le concierge, plongés dans le lavoir, remués avec un manche à

balai, coupés en quatre, nous fournissaient une sorte de salade mixte assez dure, où voisinaient terre fine. cailloux, mignonnes limaces et minuscules escargots craquant sous la dent.

Les salades de lentilles, fort grenues elles aussi, étaient médiocrement appréciées. Durant une grippe qui avait alité le personnel, nous eûmes la charge de trier les lentilles, environnées d'une nuée de charançons s'échappant de ces légumes, ce qui nous fit comprendre le pourquoi de ce petit craquement sec éprouvé sous la dent et renforça notre antipathie pour cette légumineuse.

Malgré tout, nous avons survécu en grossissant même trop parfois, 2 raisons : les féculents et la vie sédentaire, surtout pour celles qui, auparavant, parcouraient quotidiennement plusieurs kilomètres à pied pour se rendre à l'école.

13 heures, environ. — Après le repas, les tables débarrassées, les couverts lavés par nos soins, le réfectoire remis en état, nous avions une heure de promenade ou, si le temps était trop mauvais, une heure de détente dans la cour ou en salle de récréation où se trouvait un piano. Une pianiste jouait polkas, mazurkas, valses, tangos ou fox-trot, danses de l'époque.

Des élèves étudiaient leur piano ou leur violon en salle de musique ou en petite cuisine.

Pour la promenade à l'extérieur, nous nous rangions sagement 2 par 2 sous l'œil inquisiteur du professeur de service. Deux élèves de 3^{me} année étaient responsables de notre sortie à tour de rôle, par ordre alphabétique ; le lieu de sortie était désigné par le professeur.

Parfois, par mansuétude, on nous demandait notre avis.

Tout cela consigné dans un registre avec heure de départ et d'arrivée. Nous devions défiler en ville en rangs, autant que possible en silence, les yeux modestement baissés, sans curiosité excessive pour les magasins et les passants.

Essayez de vous représenter le défilé des Normaliennes aux yeux des Rumilliens :

60 spécimens identiquement vêtues d'un uniforme bleu marine, cheveux sagement tirés réunis en un chignon sur la nuque, sous un chapeau breton, de feutre l'hiver, de paille l'été. Cette coiffure un peu enfoncée sur les petites têtes, perchée sur les plus amples, n'était pas toujours d'un heureux effet.

Obligatoirement gantées, de laine l'hiver, de coton l'été (c'était une faute impardonnable de sortir mains nues), nous étions chaussées de souliers noirs bien cirés, bas l'été, à tiges l'hiver, avec des bas de coton ou de laine suivant la saison.

En ce temps là il n'y avait pas de bottes, aussi combien avons-nous pu avoir froid aux pieds dans nos sorties hivernales.

Pendant ma dernière année, l'uniforme fut supprimé. Tout en restant revêtues de tons neutres, l'atmosphère fut singulièrement plus détendue.

En dehors de la cité, nous pouvions nous débander, mais en cours de route, nous étions presque sûres de rencontrer les professeurs de service effectuant le même périple que nous, mais en sens inverse.

Nos itinéraires : route de Moye, route de Bloye, route de Lornay, route de Vallières, route de l'Aumône, route de Massingy.

C'était vraiment une heure de détente très agréable, dans cette charmante campagne albanaise. Nous n'avions pas le droit d'emporter des livres pour étude.

Mais, en cachette et en marchant, avec quatre amies, nous avons dévoré en grande partie les biographies des musiciens de la bibliothèque de l'E.N. qui, hélas, a brûlé en 1940.

De 14 heures à 16 heures. — Durant chaque heure de cours, ponctuée par la cloche, nous faisions de la littérature, des sciences, de la musique, du dessin, de l'italien, etc.

De 16 h 30 à 18 h 30. — De retour dans nos salles respectives, deux heures d'étude pour apprendre nos leçons, effectuer nos devoirs écrits, copier nos cours.

En ce temps là, il n'y avait pas de machine à polycopier. Le professeur donnait son cours manuscrit au chef de promotion qui le recopiait et nous faisait passer son édition. Certains professeurs avaient une belle calligraphie, d'autres moins et hélas /. ceux qui avaient à nous apprendre le plus de noms nouveaux et baroques.

Aussi, que d'hérésies avons-nous commises en géologie et en sciences naturelles avant rectification.

Une courte récréation, puis, à :

19 heures. — Le dîner, qui était en ce temps là le souper, se composait d'une excellente soupe de légumes ou d'un exécrable potage au tapioca (que personne

n'aimait) ou à la semoule, suivi d'un plat, fromage et dessert.

Une joyeuse ambiance régnait généralement autour d'une bonne tomme, mais d'une maigreur ascétique.

Le diapason montait souvent à la suite d'une histoire drôle, d'une bévue de camarade de service. Alors l'Econome jaillissait, furibonde, du réfectoire de « ces Dames », pour venir nous menacer des foudres directoriales, prétendant que notre bruit ameutait les Rumilliens.

Une fois, l'hilarité fut à son comble tandis qu'elle trépignait à son insu dans les épinards qu'une élève venait de renverser, mais ce rire intempestif nous valut une « colle » générale.

Après le repas, même processus de nettoyage qu'à midi, préparation du couvert pour le déjeuner du lendemain matin.

Ensuite, nous allions nous déchausser, cirer nos chaussures.

En pantoufles, nous jouissions d'une nouvelle détente de 3/4 d'heure environ, dans la cour l'été, en salle de récréation en hiver, avec des danses ou des conversations au choix.

A 21 heures. — La cloche nous invitait au sommeil.

En rang, sans bruit, un bonsoir au professeur, montée aux dortoirs, toilette 1/2 heure environ. Extinction des feux. Seule une veilleuse éclairait faiblement le dortoir. Le professeur de service effectuant une ronde nocturne, coulait parfois un œil indiscret dans les cabines pour voir si tout était réglementaire.

Le samedi, un cours de cuisine réunissait 6 élèves, 2 de chaque promotion, pour effectuer un menu sous la direction de l'Econome ou avec l'aide d'un livre de cuisine. Beaucoup d'entre nous étaient des novices et les résultats loin du cordon bleu. Il nous fallait offrir la quintessence de nos productions à ces Dames. Il ne nous restait souvent que le cru ou le brûlé, ou le trop salé. Alors nous nous consolions avec une tartine.

Le jeudi et le le dimanche, jours de congé, il y avait des modifications à l'horaire habituel :

Jeudi. — Etude le matin, à la place des cours.

Dans l'après-midi, grande promenade, de 13 h 30 à 16 heures. Nous allions plus loin dans la campagne, le

groupe des bonnes marcheuses se rendait jusqu'à Alby, à Massingy, au Nivellard de Moye, au Val de Fier :

— Rumilly - Alby : 16 km A.R.
— Rumilly - Massingy vers Cessens : 14 km A.R.
— Rumilly - Nivellard de Moye : environ 15 km A.R. mais avec forte montée.
— Rumilly - Val de Fier (St-André) : 20 km A.R.

En route, nous goûtions en grand secret chez des parents de camarades qui nous recevaient à bras ouverts ou nous nous offrions à tour dc rôle une tasse de thé dans un petit café de hameau, en écoutant un disque nasillard sur un vieux phonographe.

Dimanche. — Celles qui étaient catholiques et dont les parents l'avaient demandé se rendaient à la messe de onze heures à l'église Sainte-Agathe de Rumilly, mais elles s'étaient faites inscrire la veille sur un registre spécial. Des professeurs de ce culte allaient à cette messe pour contrôler si toutes étaient là. (Peut-être, avait-on peur d'une fugue sous l'alibi religieux ???).

Les autres élèves restaient en étude.

L'après-midi, grande promenade, comme le jeudi, ou bien visite des parents et des correspondants au parloir. Les élèves de Rumilly avaient de la chance, on pouvait venir les chercher, mais il fallait les ramener ensuite, le temps de sortie n'excédant pas celui de la promenade.

Le premier dimanche de chaque mois, c'était la grande sortie. Les normaliennes qui avaient des moyens de communication leur permettant de se rendre dans leur famille partaient se retremper dans l'atmosphère familiale, s'approvisionner en douceurs pour le goûter et ranimer leur argent de poche. Les autres restaient à l'E.N. ou sortaient chez des correspondants proches.

Aux congés réglementaires plus longs, toutes rentraient chez elles avec la joie que vous devinez /.

Néanmoins, la vie d'Ecole normale s'écoulait régulière. Dans chaque promotion, les élèves s'entendaient bien comme des sœurs.

Selon les rangs d'admission au concours d'entrée, chacune avait, en 1re année, sa mère de 2me A.— et sa grand-mère de 3me A.—

Inversement chaque 3me A.— avait sa fille de 2me A.— et sa petite-fille de 1re A.—

ACADÉMIE FLORIMONTANE ANNECY

Chaque promotion avait aussi son caractère : la nôtre avait le sens de l'humour, était franchement optimiste.

Nos 2me A.— étaient romantiques et cultivaient la désespérance lamartinienne.

Une autre était intellectuelle et revendicatrice. Avant nous, des normaliennes avaient rédigé « les Commandements de la Normalienne » que nous nous transmettions pieusement de promotion en promotion. C'était un abrégé de leur vie quotidienne.

Cette amitié et ce soutien fraternel se sont perpétués pour la plupart d'entre nous et même après des années d'éloignement, nous nous retrouvons avec le même bonheur, renouant le fil de nos entretiens comme si nous nous étions quittées la veille.

Un détail : il était de règle dans chaque promotion de se tutoyer, mais nous vouvoyions les autres, sauf si elles étaient des amies antérieurement. Quand nous nous rencontrons aujourd'hui, nous nous tutoyons toutes spontanément.

Notre éducation de normalienne ne se bornait pas uniquement à étudier des programmes en vue de passer le Brevet Supérieur (en 3 parties), car en ce temps là, ce diplôme était indispensable, et non le baccalauréat, pour enseigner.

Notre formation professionnelle pratique débutait *dès* la première année. Une école annexe, jouxtant l'E.N., était le lieu de notre apprentissage.

1re étape : Assister à des leçons dans les différents cours : préparatoire, élémentaire I et II, moyen I et II.

Au 3me trimestre, faire des leçons à notre tour. Voici le processus habituellement employé :

En un premier temps : C'était presque un noviciat /. Dans une salle d'étude spéciale, la Normalienne devait effectuer la préparation écrite de la leçon qui lui était échue, car en ce temps là il y avait des programmes très nets. Ensuite, elle soumettait son travail au professeur d'E.N. de ladite discipline, ainsi : grammaire au professeur de lettres, calcul à celui de mathématiques, etc... qui démolissait parfois complètement son exposé, qui devait être refait selon ses directives.

A l'heure H et au jour dit, toute la promotion se transportait à l'école annexe et sous le contrôle cette fois de la maîtresse d'école primaire, la Normalienne, j'allais dire la victime, ayant souvent le trac, faisait sa leçon ;

elle était quelquefois désarçonnée par les regards narquois des élèves.

Ensuite avait lieu la critique, et les compliments étaient plutôt parcimonieux ; plus souvent une nouvelle « démolition » diamétralement opposée à celle du professeur d'E.N. — Elle était accompagnée d'une note qui resterait dans le dossier de l'élève-maîtresse.

Si la leçon avait bien marché, on congratulait la lauréate, tout en lui révélant parfois des choses cocasses dans son comportement. Ne vit-on pas une fois une malheureuse 1re année à quatre pattes devant la bibliothèque du cours élémentaire tâchant vainement de capturer le lapin, objet de sa leçon, qui effrayé s'était réfugié sous le meuble et ne ramenant qu'un tas impressionnant de poussière.

En seconde année, ce n'était plus une seule leçon, mais une journée entière d'emploi du temps qu'il fallait effectuer dans divers cours.

En troisième année, il s'agissait d'une semaine. Parfois, une 3me année était appelée à remplacer une maîtresse absente. Cela comportait avantage et inconvénient.

Avantage : pas de maîtresse pour observer et critiquer.
Inconvénient : plus de guide dans les cas difficiles.

J'ai eu le plaisir de suppléer la Directrice d'Ecole maternelle et, pour les petits, je suis devenue « DAME BUSSAT » pendant une semaine.

Il faut reconnaître que les institutrices d'Ecole annexe furent parmi les meilleurs artisans de notre formation professionnelle, mais chaque classe n'avait qu'un cours, et, à notre sortie d'E.N., la plupart d'entre nous se sont trouvées aux prises avec des classes à tous cours, dans des conditions matérielles vraiment précaires. Il a bien fallu, à ce moment là, acquérir des qualités vraiment personnelles.

Cependant, nous avions quelques notions en la matière lors de nos « promenades pédagogiques », lesquelles consistaient en sorties dans les écoles rurales environnantes, les maîtresses prévenues ou non, car la Directrice jouait, à ce moment là, le rôle d'Inspecteur Primaire. (On dit maintenant Inspecteur de l'Education Nationale).

Une sortie mémorable à Vallières a dû rester dans les souvenirs de toutes mes camarades.

Une institutrice, très aimée de ses petites élèves, faisait une leçon de grammaire au C.E.— d'une voix plu-

tôt claironnante, en tenant une fillette par la main, sans doute pour mieux fixer son attention.

« *La dame, elle a dit que* : les noms au singulier prennent un S au pluriel ».

Le chœur des voix juvéniles reprenait :

« *La dame, elle a dit que* : les noms au singulier prennent un S au pluriel ».

« *La dame, elle a dit que* : les noms en AL font leur pluriel en AUX ; Ex. : un génér*al*, des génér*aux*, un capor*al*, des capor*aux*... »

Le chœur : « *La dame, elle a dit que...* »

Et toute la leçon s'est déroulée ainsi dans une mélopée berceuse.

Quel fou rire nous avons retenu. Certaines, pour se maîtriser, se joignaient aux voix d'enfants. Et au retour, dans une joie indicible, nous avons repris ce refrain souvent répété par celles à qui nous l'avions confié. Ce leit-motiv devint une vraie rengaine. Il en fallait peu pour nous amuser.

La visite de l'Inspecteur d'Académie, des Inspecteurs généraux, mettait parfois toute l'E.N. en émoi, professeurs et élèves, les uns brillant, les autres bafouillant.

En dehors des cours, il y avait des fêtes à l'E.N., dont trois principales. 1er trimestre : celle de bienvenue aux 1res années ; 2me trimestre : la dégringo ; 3me trimestre : le Père Cent.

A cette occasion, les élèves jouaient des pièces de leur crû, ou des scènes classiques, chantaient des soli ou des chœurs (appris auprès du professeur de musique, Mme Marteaux), les pianistes et violonistes y allaient de leur morceau — on dansait en costume un quadrille, une pavane ou un menuet — on montait une scène folklorique. Les professeurs étaient les invités d'honneur.

Un goûter terminait la séance : œufs à la neige ou crème au chocolat maison, gâteaux du pâtissier rumillien. Notre promotion avait un faible pour les Pithiviers ou les Saint-Honoré.

Comme boissons : limonade, sirop ou thé.

La fête la plus attendue était la « *dégringo* », la dégringolade qui se situait au milieu de notre séjour à Rumilly, 2me trimestre de 2me année.

Lors, dans le grand secret, on composait la chanson de promotion qui égratignait un peu les professeurs et ridiculisait la vie d'internat.

La nôtre était sur l'air du « Moulin de la Suzette », très en vogue à cette époque.

Pour le Père Cent, un mètre de couturière était suspendu, en 3me année, 100 jours avant le grand départ. Chaque matin, par ordre alphabétique, une normalienne coupait un centimètre, qu'elle gardait comme relique, ou offrait précieusement à sa fille ou à sa petite-fille.

Ces heures de joie compensaient le régime draconien qu'il fallait subir souvent, mais qui nous a néanmoins trempé le caractère. Nous cherchions parfois à nous venger d'un professeur très sévère, témoin celui que nous avions enfermé à clé dans une salle d'étude avec l'Econome à qui il contait fleurette. Elle fit ripoliner les vitres du couloir de 2me année pour qu'on ne les vit plus ensemble dans la cour, mais le travail à peine terminé, la Directrice fit déripoliner lesdites fenêtres.

Une autre, qui fulminait lorsque nous sortions du dortoir sans robe de chambre, nous épiait dans les promenades, répétant ce refrain : « Malheureuses, si vous rencontriez un homme » //... eut droit à sa petite farce. Un jour, revenant d'une visite à l'Usine du Tabac de Rumilly, chacune de nous avait rapporté une feuille de tabac qu'elle agitait dans son casier pendant le cours de grammaire.

Tout d'un coup, Mlle Richard se mit à renifler : « Je sens l'homme ici » /... Nous prenions des airs candides. « Un homme est entré dans cette salle, ne sentez-vous pas ? ». Nous niions, d'un air benêt.

Sut-elle jamais le fin mot de l'histoire /. Comme vous le voyez, ces plaisanteries étaient bien innocentes.

Voyez-vous, malgré cette vie cloîtrée, des études parfois ardues et fastidieuses, nous avons gardé un souvenir ému de cette époque. Nous étions jeunes, pleines d'enthousiasme, sous l'égide d'une Direction et de professeurs, qui nous paraissaient généralement trop sévères, mais qui, en toute bonne foi, voulaient notre bien.

Nous nous en sommes rendu compte lorsque nous avons alors instruit et dirigé à notre tour.

YVONNE DAGAND.

LESCHAUX

Notre confrère J.-N. Vandeputte a consacré à cette petite commune située au flanc du Semnoz, au nord des Bauges, une étude dont nous publions ici les principaux passages.

Selon le curé Lavanchy, la création de la cure de Saint-Eustache et de celle de Leschaux serait l'œuvre des moines du Prieuré de Saint-Jorioz. Ce dernier dépendant de l'Abbaye de Savigny, près de Lyon, aurait été antérieur à celui de Talloire, mais les terres l'entourant, appartenant aux puissants seigneurs de Duin, interdisaient son développement alors que Talloire put s'accroître grâce aux dons du dernier Roi Burgonde Rodolphe III et de la Reine Ermengarde (1016-1030).

L'époque de la grande fortune du Prieuré se situe aux XII^me^ et XIII^me^ siècles. A la fin de ce dernier et au début du XIV^me^, deux de ses prieurs appartiennent même à la famille de Duin : de 1207 à 1317 : Guillaume de Duin ; et de 1317 à 1347 : Othorin de Duin.

Sont-ce donc ces moines qui créent la cure de Leschaux placée sous le vocable de Saint-Jean Baptiste, ou bien cette création suit-elle celle du premier temple chrétien placé sur la route menant d'Annecy à Faverges au lieu dit « chez Tavan » à Saint-Jorioz, que semble avoir été la « Chapelle vieille » placée sous le vocable de la Nativité ?

Ces moines installèrent leur prieuré non loin du lac à Saint-Jorioz, au lieu dit aujourd'hui, « la vieille église ». On y trouve encore trois tombes de prêtres, le vieux presbytère, et très voisin, un bâtiment transformé en hôtel qui, à la fin du siècle dernier, abritait l'école des filles de Saint-Jorioz. Cette église fut démolie le 22 février 1885 et remplacée par l'actuelle en 1886, mais le cloître était déjà en très mauvais état au début du XVII^me^ siècle ainsi que le constate l'évêque Saint-François de Sales lors de sa visite de 1618.

Ces moines bénédictins défrichèrent d'abord les terrains autour de leur église, s'étendant par la suite. On dit encore à Leschaux qu'il commencèrent le défrichement au hameau de La Touvière, le premier que l'on rencontre en venant de Saint-Jorioz par la route ancienne qui partait de Filly, passait par Entredozon, montait par la Bauche jusqu'à La Touvière, gagnait ensuite La Croix, l'église, le Pommier et filait ensuite vers les Bauges.

Il se trouve dans la chapelle de droite de la petite église de Leschaux, une grande peinture sans nom d'auteur, sans date, représentant, parait-il, Saint-Antoine et son cochon. Mais, alors que l'iconographie populaire montre ce saint vêtu d'une robe de bure de couleur marron clair, le crâne chauve, ceint d'une mince couronne de cheveux, imberbe, celui-ci est recouvert d'une ample robe noire, ses cheveux blancs sont fournis et désordonnés, ainsi que sa barbe. Il ressemble, si ma mémoire est bonne, à la peinture représentant Saint-Germain que l'on trouve dans l'église de Saint-Germain de Talloire. Par Monsieur le Chanoine Riguet, je sus que si elle fut blanche puis ensuite marron clair, à l'origine la robe des bénédictins était noire. La tradition a-t-elle frappé l'oreille de l'artiste ?

Le Prieur de Saint-Jorioz, bien avant 1270, présente et nomme les curés des paroisses de Saint-Eustache et de Leschaux. Ce patronage, dit Lavanchy, fut quelque temps contesté par l'évêque de Genève (ce qui laisserait entendre que la cure de Leschaux avait été créée avant le prieuré) mais, par un concordat de l'année 1270 entre Raymond, Evêque de Genève, et Jacques, Prieur de Saint-Jorioz, il fut réglé que dorénavant les parties présenteraient alternativement à la cure du dit lieu.

Il existe aux archives de la Florimontane un inventaire de Talloire de 1720 dans lequel j'ai pu relever les notes suivantes dont certaines témoignent de l'ancienneté de la paroisse.

1236 : Le Seigneur Evêque de Genève institue pour curé de Leschaux Sieur Guillaume de Montmin à la présentation du Prieur de Saint-Jorioz.

1283 : Quatre parchemins joints ensemble. Le 1er de l'an 1283 qui est vente faite par Sieur Gonterin de Chaux au Prieur de Talloire et Saint-Jorioz scavoir de tout son droit domeine et franc alaod sur des biens es hommes de la paroisse de Provenche et tous les servis et biens situés dez le Crest de Charvaz jusques au bois de Leya, de la chapelle Dumont et dez le sommet de Frizet jusques à l'eau de Hons.

Le second est un fief pour Sieur Vullierme De Chaux.

Le troisième est une cession faite par le d. Sieur De Chaux au dit prieur de tous le droit qu'il a sur les biens acquis de son frère.

Et le dernier est une ratification.

1301 : Sieur Jean de Macherine, curé de Leschaux, reconnait que la moytié de toutes les offrandes qui se font dans cette église et les deux parts de la Dime du bled appartiennent au prieuré de Saint-Jorioz. (Silvestre Not.).

1318 : Le chapitre de Genève notifie qu'a été fait un accord entre le Seigneur évêque de Genève et Rd Guillaume prieur de Saint-Jorioz touchant l'institution de recteur en l'église de Provenche scavoir que d'une fois à autre le d. recteur soit institué par le d. Seigneur évêque sur présentation du prieur de Saint-Jorioz et que de

son côté le d. Seigneur évêque l'institurat sur la présentation du prieur.

1370 : Accord entre le prieur de Saint-Jorioz et Noble Richard de Duyn avec Pierre son frère sur des arrérages de servis dûs par des favetiers y nommés qu'avait vendu Sieur Pierre de Duyn au d. prieuré 60 sols genevois de rente sur les péages de Leschaux de franc alaod sur les biens des susdits favetiers ou autrement.

1419 : Demlle Jeanne fille de noble (...?) de la Croix ligue au curé et religieux de Saint-Jorioz douse sols qu'elle veut être aplicable à rente en faveur de qui dessus.

1452 : Des neveux d'un Rd Aclard curé de Leschaux confessent devoir au prieuré de Saint-Jorioz cent florins d'or pour la spolio du dt feu Rd Aclard leur oncle.

1543 : Provision de l'église parroissiale de Leschaux en faveur de Sr Claude Chavanaz décernée par l'évêché de Genève sur présentation du pricuré de Talloire.

1546 : Le Rd official de Genève donne provision de l'église parroissiale de Leschaux à Rd amed anserier sur présentation du prieuré de Saint-Jorioz signé Pernet.

Dans la visite pastorale de l'évêque Mgr Barthélémy, Evêque de Corneto et Montefiasconc, en 1443, Leschaux, traduit en latin par « DE CALCIBUS » est indiqué de la collation du prieuré de Saint-Jorioz, par contre dans le Pouillé du Diocèse de Genève, en 1481, Leschaux dépend du prieur de Talloire. On y comptait alors vingt feux (env. 100 hab.).

En 1606, Leschaux reçoit la visite de l'Evêque Saint-François de Sales. Voici la lettre pastorale qu'il laissa à cette occasion : Leschaux : Jeudi 13 juillet 1606.

« A visité l'église parrochiale de Sainct Jehan Baptiste de Leschaulx en présence de Loïs Lyonnaz et François Lyonnaz, scindiques, Antoenne du Sollier et Loïs Pitet et plusieurs autres de la dicte parroche. De laquelle est recteur messire guillaume clément prebstre deuement institué et résident.

Charge du curé

Le dict curé est chargé de célébrer tous les jours de dimanches et festes une grande messe le lundy une petite messe et le samedy de une Saincte Croix jusques à l'autre une messe et un respond le vendredy pour les trépassés et de fere sonner les cloches les dicts jours...

« De plus les dicts parrochains ont remonstré que le prieur de Sainct Jeoire qui percoipt les dixmes rière leur parroche auparavant ces troubles de guerre solait les jours solennes mander un religieulx pour respondre la messe, mattines et vespres laquelle coustume demandent estre remise...

Injonction

Il a été enjoinct au dict curé davoir quattre purifications, quattre livres : des baptizés, communiants, mariages et décédés, maintenir couverte la cure, au prieur de Thalloire ou Sainct Joire et

audict curé fere couvrir le cueur fere un chassys de toylle cyrée aux fenestres du cueur a proportion de ce qu'ils percoivent les dixmes dans le mois Aux parrochains linférieure partie du cueur fere le chassis dicelle comme dessus fere couvrir tout au long la nef davoir un mantil trois servietes ung tabernacle une croix pour les malades dans six mois fere couvrir les saincts fonts baptismaulx dans le dict tems dun mois.

Au cours des siècles, Leschaux a fourni son contingent de prêtres : certains exercèrent leur ministère dans la Commune : les Cottin, Bollard, Hudry, d'autres essaimèrent ici et là dans la région : les Charvin, Petel, Dussollier, Cathiard.

Petel Constant, natif de Leschaux, fut de 1867 à 1879 curé de Châtel. C'est lui qui, sorti du séminaire, devint précepteur du fils de Madame de la Rochette à Montrottier. Les frères de François Cathiard, syndic puis secrétaire communal de L, jusqu'en 1857 (né en 1784), dont le père Pierre, venant d'Arith, vint s'installer à Leschaux à la fin du XVIII[me] siècle, furent l'un curé du Châtelard, l'autre curé de Pont-de-Beauvoisin. Les fils de François étaient vers 1850, l'un vicaire à Megève, et le deuxième curé de Neuvecelle près de Thonon. Dussollier Jacques, né à L, prêtre en 1726, docteur en théologie d'Avignon, professeur au collège d'Annecy, fut en 1744 curé d'Alby, en 1747 chanoine de la cathédrale, en 1749 curé de Cranves. On trouve encore dans le livre de raison (qui se trouve aux archives départementales) de la famille Dussollier :

...plus remy à mon frère, curé de Jussy L. 120 0 0 ...
Le 21 7bre 1773 maurise mon frère et venu avec moi et a demeuré jusque 25 7bre 1774 plus il est revenu icy le 16 avril 1776 et a demeuré jusquau premie may de la même anée plus il est revenu icy le 2 juillet 1776 et a demeuré avec nous jusqu'à la mors maurise Dussollier mon frère est mors le 9 août 1781 » ...un peu après : ...Le 29 juin 1797 est mort jean françois Dussollier curé de Talloire... »

L'Eglise, seul monument important du village, restera jusqu'à nos jours le souci principal des habitants. A travers les délibérations du Conseil rédigées à partir de 1738, périodiquement reviennent les moments où la réparation est nécessaire, comme ce 12 mars 1753 : « ...lequel occasion du décès de Rd Claude Antoine Bourgeois cy devant curé du dit lieu, arrivé le 25 février dernier, après avoir desservi la dite paroisse pendant environ 23 ans sans avoir jamais fait aucune réparation au presbytère qui est devenu inhabitable pour ne l'avoir tenu couvert... » ; ou ce 26 juin 1757 où la réparation de l'Eglise, du clocher, de la sacristie, indique : « ...le couvert étant fait à cette époque de huit milliers de tavaillons, autant de clout... » ; ou ce 20 juillet 1766 : « l'église étant alors couverte d'ardoi-

ses... » ; ou ce 8 octobre 1832, le presbytère toujours couvert de chaume, on commande 20 000 tuiles... « pour le couvrir, l'église étant déjà couverte... ». Mais après avoir été pourvue de prêtres pendant plus de sept cent ans, jusqu'en 1974, date où le dernier curé, l'abbé Ducret, fut nommé à Servoz, la cure est aujourd'hui vide, l'église n'a plus de desservant propre, et les offices sont assurés par les prêtres de Saint-Jorioz.

Les nobles à Leschaux

La famille de Leschaux, DE CALCIBUS, occupait déjà au XIII[me] siècle un rang distingué dans la noblesse du Genevois : un Pierre de Leschaux, s'écrivant de Les Chauz, figure comme témoin dans une sentance du 26 juillet 1296 contenant les franchises de Chamonix.

Comme feudataires des Comtes de Savoie, on trouve dans les archives de Turin, mentionnant l'investiture de leur fiefs respectifs :

...(1324 - 15 décembre. AYNARD de Leschaux - GIOVANNI de Leschaux. Omaggio delle cose da dichiarare (protoc. duc. Reynaudi 1324-1325 vol. IV folio 8).

...(1344 - 12 ottobre. PIETRO de Leschaux GUIONETTO ed AYMONETTO sui fratelli. Investitura del feudo che tiene con omaggio (prot. duc. Reynaudi vol. XV folio 38).

Cette famille possédait des biens dans la paroisse dont elle porte le nom, mais aussi dans les Bauges :

AYNARD possédait la maison de l'ETOILE qu'il vendit, dit Morand, le 6 mars 1329 au chevalier Hugues du Chatelard, avec ses appartenances et une rente annuelle de 10 sols forts provenant du moulin d'Escorchevel. (En 1332, on voit un Jacques d'Arith passer l'acte par lequel Jean Bonivard, Châtelain du Châtelard, reçoit la vente du moulin d'Escorchevel à Hugues du Châtelard par Aynard de Leschaux).

Dans le village de Sainte-Reine, le molard d'Epernay ou de Posterla, un chosal de maison, un bois et une rente qui après sa mort et celle de son fils, vers 1373, passe à François 1[er] de Lescheraines. Ces mêmes biens sont indiqués en possession de Jean 1[er] fils d'Antoine de Lescheraine le 4 juillet 1436 et on les retrouve encore au moins en partie, lorsqu'on érige en comté, la seigneurie de Leschaux, dans l'énumération des biens :

... 5° Procédée anciennement des nobles de Leschaux et d'autres : une rente rière Epernay dans la paroisse de

Sainte-Reine et une autre rente rière la Bottière dans la paroisse d'Aillon.

Morand signale encore au sujet des biens d'Aynard :

« ...(Péronet Ambrois de Broyssieu, dans une reconnaissance de ses biens le 10 juillet 1437 une rente féodale rière Leschaux, provenant de Catherine, femme de Jacquemet Byol de Flumet).

Les recherches faites montrent que la désignation « DE CALCIBUS » est propre à Leschaux bien qu'il existât dans les environs de Chambéry, à la Ravoire, un simple hameau appelé Leschaux, mais n'étant pas paroisse puisque ne possédant pas d'église. La paroisse de Leschaux figure dans les « POUILLES » du Diocèse de Genève (Livres de comptes d'église) de 1443 et de 1481 toujours sous le nom latin : « DE CALCIBUS ».

C'est dans l'Histoire des Bauges qu'on lit :

« ...Depuis l'époque où la famille de Leschaux cesse d'apparaître comme feudataire dans les Bauges, on voit à différentes dates un grand nombre de personnages de ce nom occuper des postes élevés dans la ville de Chambéry ainsi que dans les conseils du Souverain, entre autres :

— en 1419 : Noble Guy de Leschaux, syndic de Chambéry.

— en 1430 : Pierre de Leschaux, bourgeois de Chambéry, coopère à la rédaction des statuts d'Amédée VIII.

— en 1490 : Jean de Leschaux, conseiller de la ville de Chambéry et représentant aux Etats Généraux réunis de la Savoie, du Bugey, de la Bresse et de Vaux.

— en 1564 : Jehan de Leschaux dit Tiguet, bourgeois de Chambéry, maître de la Monnaie de Savoie.

Aux archives de Chambéry, j'ai trouvé une trentaine de parchemins des XV^{me} - XVI^{me} siècles où apparaissent des personnages portant dans le texte latin le nom de « Calcibus » de Leschaux. Sont-ils tous descendants des premiers issus de Leschaux ? C'est possible ou non, mais ce sera autant de pistes pour ceux qui, intéressés, voudraient le démontrer. En voici quelques-uns :

— 17 juin 1408 : vente faite par Jacques Udri de Montmeillan et Béatrix, sa femme, en faveur de Me Guillaume de Leschaux (de Calcibus), professeur en droit, de quatre fossés de vigne situés en Drumettaz.

— 15 octobre 1414 : vente d'une pièce de vigne, au lieu dit Rumete en faveur de Guigon de Lescaux, docteur en droit.

— 26 janvier 1423 : hommage lige taillable de Pierre Guiget alias Bergin, fils de feu Jean de la Chapelle de Bergin en faveur de noble Guigon de Lescaux (de Calcibus) docteur en droit et Amé son fils avec promesse de payer annuellement 3 souls et 6 deniers et cela en suite de la donation faite par Me Galix de Chevelu au dit Guigon de Lescaux.

— 22 septembre 1436 : testament de Noble Guigon de Leschaux (de Calcibus) fils de feu Guigon docteur en droit Bourgeois de Chambéry par lequel il nomme sa mère héritière universelle de tous ses biens avec substitution dans la moitié de son héritage en faveur de Pierre de Calcibus son frère germain.

— 3 novembre 1437 : bail emphytéotique d'une maison située dans Yenne fait par Noble Sieur Amé de Calcibus de Chambéry.

— 20 février 1442 : quittance de Noble François d'Orlier en faveur de Nobles Pierre, Amé, et autre Pierre, oncle, frère, et neveu de Lescaux (de Calcibus) pour la dot de la Noble Jeannette fille de feu Guigon de Calcibus docteur en droit, femme du dit Noble François d'Orlier.

— 7 mars 1472 : quittance de Noble Guigon de Ravoire alias Lauderet bourgeois de Chambéry en faveur de Noble Pierre de Lescaux (de Calcibus) bourgeois de la même ville pour la somme de 400 florins de petit poids lui donnée en restitution de l'augmont de la dot de feue Marie de Ravoyre femme de Noble Amé frère du dit Pierre de Lescaux.

— 28 avril 1528 : vente d'un pré à Nobles Antoine et Jean de Leschaux.

— 21 avril 1563 : vente faite par les mariés François Dardir, marchand bourgeois de Chambéry en faveur de Gaspard de Leschaux, écuyer, fild de noble Antoine, bourgeois de Chambéry.

L'autre famille de noblesse terrienne est la famille de LA CROIX que Morand a située au hameau de la Croix à Leschaux après avoir éliminé plusieurs familles du même nom et d'autres lieux. Voici ce qu'il dit :

Il y avait autrefois dans le comté de Savoie trois fiefs du nom de La Croix : l'un au mandement d'Aiguebelle, l'autre au mandement de la Rochette, et le troisième au mandement de Saint-Alban près de Chambéry. Pourtant rien dans les actes que j'ai parcourus ne me fait supposer que la famille dont il est question ait quelques rapports avec celles qui détenaient jadis l'un ou l'autre de ces fiefs. Je suis au contraire porté à croire qu'elle était originaire du Genevois et très probablement qu'elle tirait son nom du village de La Croix dans la paroisse de Leschaux.

Elle possédait dans l'intérieur des Bauges, au commencement du XIV^{me} siècle des biens et des rentes considérables qu'on trouve ainsi spécifiés : la moitié du vicomté du bourg et du mandement du Châtelard, le mas de Cherennes sur Jarsy d'environ cent journaux ; trente jour-

naux de terre à Doucy, le mas de Miolans en la même paroisse, détenu par les enfants de Bertrand de la Compote, une rente au Grand Mont et au Petit Monde sur le Châtelard et une autre au Villard et à Gratalon sur Ecole. Tous ces biens comportaient, en même temps, un grand nombre d'hommes liges et taillables. Avant 1314, le chef de cette famille était François de La Croix (du Cruce). Dans le cours de cette année, ses enfants dont les noms ne sont pas indiqués vendaient leurs possessions au damoiseau Hugues du Châtelard et dès ce moment, cette famille n'apparaît plus parmi les feudataires des Bauges.

Ces deux familles disparaissent donc vers la fin du XIV^{me} siècle mais on retrouve au hasard des lectures, d'autres familles nobles, voisines de la paroisse, et qui détiennent des terres sur Leschaux.

Parmi elles, les Métral, seigneurs de Lescheraine, qui achètent le 22 décembre 1681 la seigneurie de LESCHAUX provenant du baron de Monthoux que nous retrouverons dans la famille de Duingt, seigneurie formée de la paroisse de Leschaux, de celle de la Chapelle Blanche (Saint-Maurice) et de la moitié de celle de Saint-Jorioz, érigée en comté le 6 juin 1682. C'est donc depuis cette date qu'on trouve un COMTE DE LESCHAUX en la personne de François de Lescheraine.

L'Histoire des Bauges de l'abbé Morand nous renseigne encore :

...François II mourut le 30 août 1702. Il eut 17 enfants : cinq d'Anne Milliet de Challes : Paul, Joseph (qui furent institués héritiers universels) et trois filles ; douze enfants de Louise de Seyssel de la Serraz dont Antoine le premier. Celui-ci qui s'était marié sans le consentement de son père fut d'abord réduit pour sa mauvaise conduite à une pension de huit cents florins. Par son codicille du 27 janvier 1697, son père modifia cette disposition première et lui attribua le Comté de Leschaux distrait de la part de Joseph Philibert. Antoine acheta le 4 février 1714 de sa mère et de ses deux sœurs, le château et la seigneurie de la Charnée pour 12 000 florins. Mort le 17 février 1744, le dernier porteur du nom de Lescheraine Pierre Louis portait alors les titres de : Marquis de Lescheraine et du Châtelard, Comte de Leschaux, Seigneur de la Charnée...

Il institue comme héritier universel, son neveu Jacques Louis du Coudray de Blancheville. Fils de François René, né à Vulbens le 19 juillet 1709, capitaine au régiment de Savoie, capitaine de la 1re compagnie des Gardes du Corps, major au régiment des Dragons de la Reine,

nommé le 22-12-1756 lieutenant-colonel de ce dernier régiment. Mais le 26 mars 1745, terminant les pourparlers tenus avec son oncle à ce sujet, il vend pour 9 000 livres en capital et dix pistoles d'épingles, le Comté de Leschaux ainsi que tous les terres et droits en dépendant à Noble et spectable Alexis Guigue, Seigneur de Revel et avocat au Sénat de Savoie.

Son fils Joseph Emmanuel reçut la charge d'officier dans le régiment de Genevois. Le 3 septembre 1779, il reçut l'investiture du Comté de Leschaux acheté le 26 mars 1745.

On trouve dans le testament de Pierre Louis de Lescheraine un détail précis sur certains biens situés à Leschaux :

« ...Je donne et lègue au dit Jacques Moreau les vignes que j'ai situées à Leschaux, acquises par feu mon père des demoiselles de La Breuille en y comprenant le cellier, cuve et autres ustensiles servant à la vendange... »

La famille de Duin

Le 22 octobre 1296, Rodolphe fils de Jacques de Conflens vendit le château de Duin à Amédée II Comte de Genevois. Avec le château, celui-ci acquérait le territoire de la RUANGE, c'est-à-dire Doussard, Chevaline, La Thuile. Restait à Châteauvieux où demeuraient les Nobles de Duin la Provenche, c'est-à-dire Saint-Jorioz (moins les terres dépendant du prieuré), Saint-Eustache et son hameau d'alors : la Chapelle Blanche, et Leschaux.

On retrouve l'évocation de la paroisse de Leschaux plusieurs fois dans les documents anciens de la famille de Duin :

par exemple dans l'énumération de leurs biens lors de la vente de 1296 :

> « ...5° fiefs à Dingy-Saint-Clair, Alex, Montmin et dans toutes les paroisses déjà nommées (dont Leschaux). 9° l'alpéage pour les moutons et les chèvres sur toute la paroisse de Leschaux... »

ou dans le parchemin notant la transaction entre Amédée Comte de Genevois et Rd Guillaume de Duin, Prieur de Saint-Jorioz au sujet de leurs droits en 1297 :

> « ...sint in parochies de CALCIBUS (de Leschaux).

Dans un parchemin daté de 1311 dont le titre latin est :

« ...Permatutiones facte inter illustre Dnum Guillelmum Comiten Geben. et Dnum Petrum Condominum de Duin : parochiarum de Leschaux... »

Dans le parchemin daté de 1478 (Reconnaissance d'arrière fief par Robert de Duin, Seigneur de Châteauvieux en faveur de Messire Janus de Savoie, Comte de Genevois, à cause du château d'Annecy :

...in parochiis Sti Jorii, Sti Eustaci, et de Calcibus.
...item pedagium suum de Calcibus et de Sti Eustaci... »

Pedagium signifiant péage, on peut penser que Leschaux étant situé à la limite du mandement de Duin et de celui du Châtelard il se prélevait des droits de passage entre Leschaux et Saint-Eustache à cette époque.

Enfin, dans un parchemin concernant Philippe de Savoie et datant du 15 août 1534 :

« ...in loco Calcium...
...alpage in tota Calcium... »

Quant au château de Dérée, qui tient aussi des terres sur Leschaux il appartint autrefois à :

Robert de Dérée.

Bertrand de Dérée (+ en 1488), docteur en droit, vice juge mage puis 1er président du Conseil de Genevois marié à Jeanne des Clets dont il eut

Janus de Dérée, Seigneur de Boisy, maître d'hôtel de la princesse Hélène de Luxembourg, marié à Hélinode de Gutininge.

Louis de Dérée, 1er Président de Savoie.

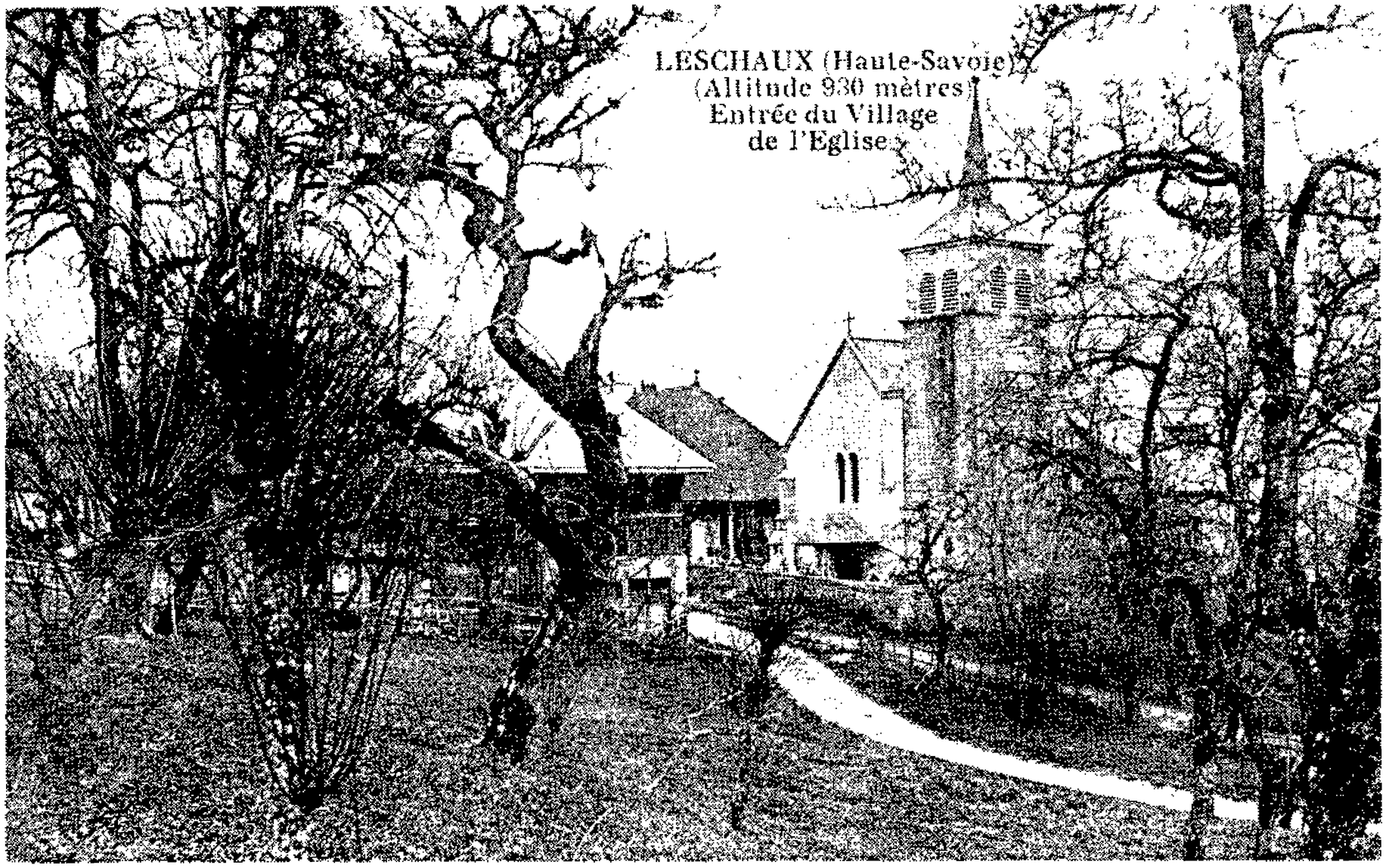
Amédée de Dérée.

Philippe de Dérée, époux de Delle Bonaventure de Chevron Villette.

Hector de Chevron Villette, neveu du précédent.

Dérée passera ensuite à la famille de Sales.

Il existe dans les archives de la cure de Leschaux déposées à la cure de Saint-Jorioz, un terrier, une grosse du notaire Burin appartenant au Marquis de Sales comme le


LESCHAUX (Haute-Savoie)
(Altitude 930 mètres)
Entrée du Village
de l'Eglise

prouve cette indication laissée sur un vieux papier écrit de la main de François Cathiard :

« ...Numéros de la mappe de Leschaux dépendants du fief de Mr le marquis de Sales d'après les reconnaissances de Me Burin de 1735 à 1740. Pris sur le livre de Mme la marquise de Sales qu'elle m'a communiqué en may 1825 par les mains de Me Clavet ; rente de Châteauvieux. Ces biens avaient été précédemment reconnus en faveur du Seigneur de Villette aux mains de Me Pierre Defoug, not. en 1584... »

J'ajouterai que ces mêmes biens avaient aussi été reconnus précédemment en faveur de Amed de Dérée sans date donnée (au début du XVI^me^ siècle sans doute) notaire Jean Vollet.

Il y a 114 numéros recensés. Les noms des familles citées sont : de 1735 à 1740 : Burnier, Charvin, Lyonnaz-Perroux, Lyonnaz-Cohendet, Chappet, Cottin, Lyonnaz, Bollard, Mellet, Petel, Dussollier, Hudry ; de 1584 : Burnier, Cottin, Charvin Lyonnaz, Blanc dit Bertrand, Lyonnaz Perroux, Dussollier, Charvin alias Lyonnaz dit Richard, Hudry ; d'avant encore : Cottin, Blanc dit Bertrand, Charvin dit Lyonnaz, Dussollier, Petel.

Le dernier noble ayant possédé Leschaux est le Comte de Leschaux Joseph Emmanuel Guigue de Revel, Officier de S. M. Victor Amé, Roi de Sardaigne, aide-major dans le régiment de Genevois, qui sollicita l'investiture de la terre et juridiction de Leschaux ce qui fut accordé le 3 septembre 1779.

On trouve, dans les archives communales, cet autre document titré :

« ...Etats spécifiques et mixtes des contenances et servis dépendants des rentes et fiefs appartenant à noble Joseph Emanuel Guigue de Revel, Comte de Leschaux, tant à cause du comté de Lechaux que de la rente procédée du seigneur de Montpiton du Noyret, rière la parroisse de Lechaux (les ds états dressés sur les rénovations de Me Vay, Comms de l'année 1773 et suivantes et de Me Detativollière de l'année 1774 et suivantes lesquelles se trouvent entre les mains de Me Ripert commissaire à Chambéry où la communauté pourra faire vérifier les ds états attendu que le d. no. Ripert travaillant aux états des autres communautés ne peut s'en dessaisir...) ».

Cet état est signé du 18 mars 1780 par Me Ripert, contient 456 numéros entiers ou en partie appartenant aux familles : Lyonnaz-Perquin, Gaillard, Charvin, Cottin, Lyon-

naz, Lyonnaz dit Perroux, Bollard, Petel, Hudry, Mellet, Dussollier, Brunier, Lyonnaz dit Cohendet, Chappaz, Ruz.

Le prieuré de Talloire qui avait englobé le prieuré de Saint-Jorioz possédait aussi des terres. Combien ? J'ai trouvé aux archives départementales, dans le fonds Villard Chabod, des documents relevant le nom des tenants des terres du prieuré de Saint-Jorioz vers 1550 :

Georges Hudry alias Atru, Egrège Jean fils de feu Aymon Dussollier, Pierre fils de Jean Dussollier alias Girod, Mermet Charvin alias Escofier, Charvin alias Lyonnaz, Cottin, Jacques Blanc dit Bertrand. Je n'ai pu trouver la surface, ni indications permettant de les situer ou de les évaluer.

Cependant, lorsque les habitants de Leschaux, après avoir été réunis en assemblée, le 3 mars 1765, décidèrent de s'affranchir individuellement :

« ...tous les chefs de famille et habitants du dit Leschaux, excédant les 2/3 de la dite communauté, assemblés en exécution de l'ordonnance du Seigneur Intendant de la Province du dix huit janvier proche passé, relative à l'édit de S. M. du vingtième janvier 1762 concernant les taillables et lesquels après avoir réfléchi sur les avantages qui résulteront d'un affranchissement général des d. taillables par l'extinction d'une tache aussy odieuse à laquelle ils se trouvent soumis par leur condition ont unanimement délibéré qu'ils consentaient et même requeraient que tous les taillables s'affranchissent, en payant cependant les d. taillables, eux-mêmes, le prix de leur affranchissement... » et que l'affranchissement, à la suite de l'édit du 19-12-1771, des servis dûs aux seigneurs se fera à Leschaux vis à vis de Villard Chabod le 28 mars 1876 pour le prix de 1250 livres, vis à vis de Dérée possédé par le marquis de Sales le 8-1-1788 pour le prix de 2000 livres et vis à vis de l'Abbaye royale de Talloire (délibération du 17 juin 1792) :

« ...qu'elle s'est affranchie à l'égard de tous les seigneurs possédant fiefs rière la dite paroisse sauf deux cents livres qu'elle doit encore au Seigneur de St Réal et onze cent cinquante livres à la royale Abbaye de Talloire mais la dite paroisse espère qu'après due compensation faite de cette dernière somme avec celle que la dite Abbaye lui devra pour l'aumône ; elle se trouvera encore créancière de quelque chose de la dite abbaye... » (cette aumône dit Lavanchy, dite générale avait lieu trois fois dans l'année : le Jeudi-Saint, la veille de la Fête-Dieu et le samedi après la Fête-Dieu. Elle était due aux pauvres de Leschaux et consistait en un quartier de pain de froment

de trois quarts de livre et une écuelle de fèves ou de pois cuits)...

Les nobles disparaîtront de la vie de Leschaux qui ne dépendra plus alors que de l'autorité royale.

Retrouvera-t-on les traces d'un château à Leschaux ?

Nous venons de voir un certain nombre de familles nobles qui, comme la famille Aynard de Leschaux et la famille de La Croix ont pu vivre à Leschaux ou qui ont eu des terres dans la paroisse. Nous pouvons alors nous demander : y a-t-il eu un château à Leschaux ou tout au moins un édifice d'une certaine importance ?

Il existait au Moyen-Age trois sortes de constructions féodales : la tour de défense, carrée, semblable à l'une des tours du château d'Annecy, comportant : au rez-de-chaussée, un puits, des caves, la prison ; au premier étage, les cuisines, les offices ; au deuxième, les cabinets de consultation et alcôves ; au troisième, une vaste salle de réception ; la maison forte, rectangulaire en général, avec quatre tours d'angle, comme l'était Villard-Chabod ou celle de la Charnia ; enfin, le gros ouvrage féodal avec remparts, cour et basse-cour, donjon, comme le sont les châteaux de Menthon et d'Annecy.

Ce dernier ouvrage n'est pas pensable à Leschaux, mais les anciens du village comme M. Charvin François, dit Torni, pensaient qu'un ouvrage avait pu exister un peu en arrière du crêt Martin, où l'on a extrait des moellons avec mortier, ce qui est très possible étant donné que de cet endroit on découvre toute la vallée de la Provenche, par dessus Saint-Eustache, jusqu'au lac.

Dans son ouvrage : « Les châteaux de l'ancien diocèse de Genève », M. Louis Blondel fait figurer une carte féodale du diocèse de Genève vers 1340 dans laquelle Leschaux semble assez important pour y figurer ; Morand, dans son « Histoire des Bauges », énumère un certain nombre de châteaux dont Duingt, Saint-Eustache, *Leschaux*, Saint-Jorioz, Annecy.

En ce qui concerne Saint-Eustache, je l'ai déjà indiqué, on retrouve la base d'une tour ronde où l'on peut juger la manière dont les pierres ont été assemblées, située sur la voie qui mène de la mairie à l'ancien moulin Armaz-Taffet. Dans ses pièces justificatives en latin, l'abbé Lavanchy donne une indication datée de 1534 : « ...item cas-

trum bastidis Sti Eustacci in ruinam conversi cum plateris ibidem existentibus... »

Il était donc en ruines à cette époque alors qu'un siècle plus tôt, en 1413, Robert de Duin y dicte son testament en faveur de ses quatre fils et en 1414 y dote une fille naturelle Aynarde, qui, en deuxième noce, épouse un bourgeois de Montmélian nommé Gaspard Chastel.

Leschaux fut intéressé plus spécialement par le château de l'Etoile dressé près de l'extrémité inférieure du vallon qui s'étend vers le sud du bourg du Châtelard à la rive droite du Chéran confinait à la butte même qui portait le château des Princes de Savoie. Ce château, inféodé précédemment à la famille de Leschaux fut vendu par celle-ci en 1329 à Hugues du Châtelard.

Le château d'Epernay ou de Posterla dans la paroisse de Sainte-Reine joue également un rôle dans le passé de Leschaux, car cette paroisse faisait partie au XI^me^ siècle du domaine de la Maison de Savoie dans les Bauges. En 1324, Aynard, Guillaume son fils et Jean de Leschaux qui l'avaient reçu, quelque temps auparavant, du Comte Edouard, le cédèrent bientôt après à la famille de Lescheraine.

Mais, c'est encore Morand qui affirme sans préciser sa source d'information : « ...le château de Leschaux était situé au sud de l'église, en descendant la vallée, siège de la seigneurie de ce nom il appartenait en 1392 à Pierre de Duingt qui en reçut l'investiture le 30 octobre de cette année... »

Il faut signaler qu'aucun des habitants d'aujourd'hui n'a entendu parler de ce château par un ancêtre alors qu'on entend des histoires sur une construction très ancienne sur le Crêt Martin comme je l'ai déjà dit ou encore sur un château de Ladreyt du côté du hameau de Sales. Madame Charvin dit Tailleur, outre les récits faits par sa mère sur ce château, se rappelle en avoir vu les ruines dans sa jeunesse.

Cependant, la mappe de 1740 existe encore à Leschaux ainsi qu'aux archives départementales, où l'on trouve encore le livre des numéros suivis, et si l'on tient compte des remarques formulées par M. Charles Marteaux dans son ouvrage sur les « Noms des lieux à partir du cadastre de 1740 », au mot *Molard*, il dit :

« ...Le molard est une élévation de terre et de cailloux laissés par les eaux d'alluvions et sur laquelle s'est bâti parfois un château comme sur la poype ou la motte seigneuriale... »

Or, les N^os^ 53 à 93 de la Mappe situés au sud de l'église en descendant après le Pommier, entre deux vieux chemins, sont appelés le MOLARD.

De même que les N^os^ 1861 à 1866 situés alors à l'autre extrémité du village à la limite de Saint-Eustache, au hameau de La Touvière, sont aussi appelés : mas du molard, auprès desquels sont trois mas remarquables par leurs noms : mas des Murailles (N^os^ 1851 à 1860), mas du Replat (1867 à 1874, autrefois dit : maison vieille), et celui de LA CRUSAZ (1875 à 1879).

Sur une carte datant de 1770 mais reproduisant une carte de 1660 environ, au côté du nom de chaque bourgade figure un petit dessin représentant une église ou une tour, or, Leschaux y figure avec sûrement une église, mais aussi La Touvière avec un signe presque identique à celui de Leschaux : on n'a jamais signalé d'église, de chapelle, à La Touvière, faut-il voir dans ce signe l'existence d'un ouvrage de défense ? (Il y a sur une hauteur de La Touvière un murger qui n'a jamais été examiné).

Tout contre l'église et le village de Leschaux se trouvent les pièces de terre numérotées de 926 à 938 et appelées : mas du Grand Champ qui, dit Marteaux :

« ...est une appellation ancienne d'une terre féodale consistant en un champ d'une superficie peu ordinaire placé le plus souvent le long d'un vieux chemin (ce qui est ici le cas) avoisinant aussi l'emplacement d'une villa romaine ou du château seigneurial, son successeur, et ayant livré parfois de ce chef des restes archéologiques ou des sépultures. Ce champ était encore resté en 1730 en tout ou en partie bien féodal ou bien religieux quand il avait été donné ou vendu à l'église. (voir N° 85 86)... »

On pourrait presque regretter qu'on ne bâtisse point à Leschaux comme on l'a fait dans la plaine des Fins à Annecy. Avec le concours des pelles qui ouvrent si facilement le sol, on trouverait peut-être dans les lieux ci-dessus indiqués des traces d'un château lointain et mystérieux.

En tout cas, il est souhaitable, qu'informé de ces éventualités, l'exploitant agricole qui y travaille, veille à ne rien détruire de ce qu'il pourra découvrir.

Histoire de l'Ecole

L'Ecole de Leschaux n'a pas de racines profondes dans le passé. On ne trouve pas trace, dans les documents d'archives, d'enseignement donné dans le village par le prêtre

...du moins avant 1852 : dél. du 18-4-52 : Vu le décret royal en date du 4 mars 1852 considérant que cette commune de Leschaux lors de l'occupation française en 1792, avait curé et vicaire et les moyens suffisants pour leur entretien, QUE LE VICAIRE FAISAIT L'ÉCOLE DES GARÇONS, que le gouvernement français ayant vendu tous les biens appartenant au presbytère s'empara de la plus grande partie des capitaux faisant les revenus du vicariat...

ni de l'envoi d'enfants de la commune vers des établissements d'enseignement existant à Annecy : le collège Chappuisien par ex. ou dans les villes universitaires comme Avignon.

Pourtant, les prêtres issus du village ont bien dû entrer au séminaire pour recevoir leur formation. Les familles Cottin, Charvin, Bollard, Petel, Dussollier, entre autres, eurent des prêtres parmi leurs membres, où allèrent-ils faire leurs études ?

La première allusion à l'enseignement apparaît dans la délibération du 21 pluviose an IX :

« ...le président invite le Conseil Municipal de s'occuper de l'important objet de l'instruction publ*ic* et sur l'établissement d'un maître d'école, le Conseil Municipal considérant que la commune est trop petite pour l'entretien d'un maître d'école, considérant que ceux qui voudront *apr*endre à lire et à écrire en peuvent trouver les moyens dans la commune même, arrête qu'il ne peut établir, ni entretenir un maître d'école qui dans le fait n'aurait guère d'occupation que dans l'hiver... »

On peut admettre que les prêtres en place, aidés lorsqu'il y en eut, de leur vicaire, ont pu dispenser un minimum d'instruction à ceux qui le demandaient dès les temps anciens.

Il faut attendre la délibération du 8 décembre 1825, qui nous renseigne sur la création de la première classe :

« ...L'an mil huit cent vingt cinq et le huit du mois de décembre le conseil de la commune de Leschaux convoqué et réuni en maison consulaire aux personnes de MM. François Cathiard, syndic, Eustache Chappet, conseiller, Jean-Claude Dussollier, autre conseiller absent, et Jean-Baptiste Petel, conseiller adjoint assisté de M. Claude Guerraz, secrétaire.

Le syndic fait part au conseil que le motif de cette réunion est de délibérer sur les moyens à prendre pour l'établissement et la nomination d'une institutrice à l'usage d'une école pour les filles de la commune.

Le conseil successivement délibérant vu le testament solennel du Sr Joseph LACOMBE en son vivant curé de Sevrier sous la date du 8 mars 1821 dont le verbal de la souscription a été reçu le 13 du dit mars par le notaire Jean-Louis Fontaine d'Annecy, ouvert et publié par procès-verbal dressé par M. le juge du mandement de Duingt du 21 août 1821 duquel il résulte qu'il a légué à la paroisse de Leschaux *mille* livres neuves à prendre sur la créance qu'il avait contre Eustache Chappet dit Gros Jean de la paroisse de Leschaux pour commencer l'établissement d'une école pour les filles et en attendant que cet établissement soit fait, le tiers du revenu de cette somme appartiendra à la fabrique de l'église de Sevrier.

Attendu qu'en mettant un retard à établir la dite école, c'est un préjudice pour la commune puisqu'en négligeant d'organiser cet établissement le tiers du revenu y désigné appartiendra à la fabrique de Sevrier.

Le conseil pour jouir des revenus assignés à cette institution et d'après la proposition qui lui aura été faite par Mr le Curé de cette commune nommc pour institutrice DAME FRANÇOISE DELALLE qui à son acceptation ouvrira son cours d'enseignement le premier lundi qui suivra l'autorisation nécessaire à la fondation de cet établissement et continuera tous les *lundi, mercredi, jeudi, vendredi, et samedi* de chaque semaine pendant *cinq mois* de l'année espérant que les habitants de cette commune s'empresseront d'envoyer leurs filles à cette école dont l'institution en est due à Me Lacombe son fondateur.

Et comme il est juste que tout fonctionnaire qui s'acquitte avec zèle et probité des attributs attachés à son emploi et en reçoive le salaire convenu, le conseil arrête que la dite Françoise Delallé jouira des intérêts de la somme de mille livres due par Eustache Chappet dit Gros Jean arrivant à la somme de *cinquante livres* par an plus encore des intérêts arriérés dont il en sera formé un capital arrivant annuellement à dix livres et qui lui seront le tout payable par un reçu par elle signé à la fin de chaque mois de mars de chaque année.

L'enseignement aura lieu dans *une des chambres à feux* de la maison du *Sr François Cathiard sise au village de la Croix* qui est le centre de la commune (actuellement Hôtel Bellevue-Lafrasse) moyennant le *loyer annuel de quinze livres* priant à cet effet M. l'Intendant d'en ordonner le payement à échéance du mois de mars de chaque année payable avec le produit des fonds présumés disponibles de chaque exercice... »

Et ce document est signé du syndic, du recteur P.-J. TROMBERT et de Françoise de Lallé.

Ainsi l'école créée pour la première fois fonctionnera cinq mois, sera assurée par une dame du village et s'installera dans la maison de François Cathiard. Il faut savoir que la famille Cathiard venue à la fin du siècle précédent d'Arith, à Leschaux, avait acquis deux maisons, l'une près de l'église occupée à présent par l'Hôtel MARGERIAZ dont la propriétaire Mlle Dagand eut pour grand-mère une dame Cathiard, l'autre maison qui appartenait à Maître Etienne Dussollier, notaire, et qui est actuellement l'Hôtel BELLEVUE dont la propriétaire est Mme Lafrasse.

L'école de filles dura probablement dans ces conditions jusqu'en 1833, date où Dame Delallé (qui mourut l'année suivante à 38 ans) fut remplacée par Mlle Maury, parente du recteur Maury.

A la création, ce fut donc le Conseil Municipal qui engagea maîtresses et maîtres sous le contrôle du recteur. Ce dernier et le syndic avaient droit d'inspection.

Quand à l'école de garçons, on ne trouve pas de documents aussi nets sur sa création. La délibération du 4 août 1853 dit pourtant : « ...qu'une école pour les garçons et une école pour les filles ont été régulièrement établies dès 1833... » Cela est vrai pour les filles mais comme cette affirmation était faite à la suite de demande de subsides pour l'école, n'a-t-on pas poussé un peu et fait passer l'école que le curé pouvait tenir pour les garçons comme une école nouvellement créée ? Car dans la délibération du 12 juillet 1840, on lit :

« ...en raison des revenus de la commune y compris ceux du vicariat dont elle doit jouir pendant dix ans ensuite de la délibération du conseil de fabrique en date du 26 may 1839 et de la décision de Mgr l'Evêque d'Annecy du 25 avril 1838, il pourrait voter une somme de quatre vingts livres nouvelles pour le traitement d'un maître d'école pour les garçons (il n'y en avait donc pas !) ...considérant que la population de la commune ne fournit pas assez de jeunes gens pour qu'un maître d'école puisse s'en occuper avec la seule rétribution mensuelle qu'ils pourraient lui payer vu qu'un bon nombre peu aisé n'aurait les moyens d'y satisfaire... » Doit-on en déduire que s'il y a eu un maître d'école les années précédentes, la commune avait laissé à l'initiative des chefs de famille l'engagement et le paiement des instituteurs engagés ? ou bien cette rétribution familiale allait-elle au curé ?

Voici quelques notes prises dans le petit journal tenu entre septembre 1854 et avril 1855 par l'abbé Pierre Cathiard, fils de François, vicaire à Megève, et concernant cette dernière paroisse, mais on peut penser qu'il en allait

de même pour Leschaux, du moins pour la période correspondante :

« ...3-11-54 : vendredi : la classe commence mais tous les élèves n'y sont pas encore... je n'en ai que sept pour le moment... ce soir, j'ai écrit à l'ami Suchard, professeur, pour l'informer un peu sur ses neveux et lui dire que l'aîné a commencé ses études de latin...

7-11-54 : Luc est sur son départ pour N.D. du Gard. Il va s'y présenter pour continuer ses études s'il est possible ou pour être admis comme frère...

« ...le petit Dessaix Joseph est venu me demander un certificat pour aller au collège de « La Roche » y faire sa troisième. Je l'ai fait mais je doute que le jeune homme puisse réussir dans cette classe : il a trop négligé ses études jusqu'ici, enfin, nous verrons...

14-11-54 : il parait que le conseil de Demi-Quartier s'occupe de défendre la réception des étrangers dans l'école du latin...

21-12-54 : le catéchisme des enfants ! Mon Dieu que les jeunes garçons sont ignorants ! c'est affreux et désolant !

4-3-1855 : M. l'abbé Monnard qui me remplace en qualité de régent a donné hier congé pour jusqu'au 1er mardi après Pâques... »

Ne prouvent-elles pas, ces notes, que les prêtres ouvraient des écoles, dans leur paroisse, même en latin, recevaient peu d'élèves que certains de ces derniers devaient aller loin : La Roche, Bonneville, Thônes, pour continuer leurs études et qu'à travers tous les temps, les enfants quant à leur désir d'apprendre selon les normes ont toujours découragé leurs maîtres.

C'est seulement en 1841 qu'apparaît le nom du premier maître BLANC Jean Joseph qui restera jusqu'en 1852 et reviendra en 58-59-60 :

« ...26 octobre 1857 : vu les lois et règlements relatifs à l'instruction publique élémentaire, attendu que l'année scolaire 1857-58 est à la veille de s'ouvrir et qu'il importe de faire choix d'un régent pour la dite année, attendu qu'un nommé Blanc Jean Joseph, patenté de Pragellato, Province de Pignerol, se présente comme régent de cette commune et qu'il y a déjà exercé les dites fonctions, il y a quelques années à la satisfaction générale, le conseil est d'avis à l'unanimité de nommer le dit Jean Joseph Blanc comme instituteur à Leschaux avec un traitement de cin-

quante livres par mois pour le terme de cinq ans à partir du commencement de l'année scolaire ouverte le 15 du courant... »

Où se faisait l'école ?

Nous avons vu que lors de la création de l'école de filles, celle-ci avait occupé une chambre à feu dans la maison Cathiard, au hameau de la Croix. Lorsque la nouvelle cure fut achevée sous le pastorat du Rd Trombert, une de ses salles était destinée au conseil, une autre à l'école de filles. Il est vraisemblable qu'à partir de 1833, date donnée de la création des deux écoles, les filles occupèrent la salle du presbytère (4-8-1853) :

« ...l'école de filles a un local au rez-de-chaussée du presbytère... »

et les garçons celle de chez Cathiard laissée libre par le départ de leurs camarades :

« ...l'école se tient provisoirement au hameau de La Croix qui est le point le plus central de la commune dans une chambre appartenant aux frères Cathiard. Il y a un fourneau et chaque écolier fournit sa cote-part de bois pour le chauffage. Le maître d'école loge dans cette chambre, la commune fournit le lit... » (14-12-1850).

En 1851-52, la commune prend la décision de bâtir une maison commune à la fois école et mairie, comme elle le prévoyait le 14-12-50 :

« ...La commune n'ayant point de maison communale, ni de salle d'école, ni logement pour le régent, se trouve dans la nécessité de pourvoir le plus tôt possible à cet inconvénient et c'est ce qu'elle est en voie de faire par l'application des fonds dont elle peut disposer et par l'espoir qu'elle fonde sur la générosité de ses habitants... »

Cette maison commune de 1852-55 est celle que l'on désigne aujourd'hui sous le nom de « l'ancienne poste ».

Vers 1883-1887, une classe est supprimée, l'école est mixte.

En 1885, après avoir prévu la construction d'une école filles et la restauration du bâtiment scolaire existant, la commune ne donne pas suite à ce projet.

En 1903, la nécessité d'avoir dans le village un nouveau bureau de poste (l'ancien se trouvant dans un local du restaurant Vve Domenge situé au col, au croisement de la route Annecy - les Bauges et celle de la Chapelle-

Saint-Maurice, à l'emplacement de l'Hôtel Belvédère actuel) amène la municipalité à envisager la transformation du bâtiment mairie-école en bureau de poste et se propose de construire l'école et la mairie actuelles.

Dans quelles conditions se donne l'enseignement ?

Plus d'une délibération parlent d'un nombre d'élèves important :

« ...pour 43 filles qui fréquentent l'école... (23-2-51)... »

— à la même époque, 23 garçons paient une rétribution scolaire (27-11-51) et il y avait des élèves pauvres supplémentaires dont les noms ne figurent pas sur la liste des rétributions.

« ...nombre d'élèves tant garçons que filles : 40 à 45 par an (4-8-53) »

Quand on voit les dimensions modestes des pièces mises à la disposition du personnel enseignant, on doit admettre que les enfants étaient tassés et que des bancs longs seuls existaient, sans tables pratiques pour écrire. On comprend que la discipline était difficile à maintenir et cela pouvait justifier l'usage de la férule.

Le matériel pédagogique parait longtemps inexistant :

« (23-2-1851) ...M. le Syndic fait part au conseil que pour faciliter davantage les jeunes gens qui fréquentent l'école, le régent demande qu'il lui soit fourni les tableaux modèles en nombre de 20 et un tableau noir, que la régente qui fait l'école de filles se trouve dans le même besoin pour 43 filles qui fréquentent l'école, dont le prix des dits tableaux peut arriver à la somme de trente livres pour les deux écoles et que les objets sont indispensables que déjà le régent vient d'en faire l'acquisition de ceux nécessaires à son école... »

« ...16-8-56 : payé à M. Bétemps libraire à Annecy pour écritoire et plumes pour les salles d'école : 1,20... »

« ...20-2-58 : prix d'un boulier compteur à l'usage de l'école de filles : 12,5 — de l'école de garçons : 12,5... »

Dans la délibération du 4-8-1853 : « ...la commune n'a pas eu jusqu'à présent de local pour l'école des garçons, elle en a payé le loué. Maintenant une maison commune est en construction, il y aura salle d'école, logement du régent mais point de mobilier, pas même de tables,

bancs, etc... tout est à faire sauf les tableaux de l'école. L'école des filles... il est nécessaire d'un tableau sinoptique, des tables, et des bancs... »

Ainsi, malgré toute l'attention et le désir du conseil de Leschaux d'apporter l'aide la plus grande à l'enseignement de ses enfants, on réalise combien la création, l'installation, la vie de l'école fut difficile dans ces années déjà lointaines.

Cependant, la commune reçoit une aide :

« ...le 17 avril 1856, M. Dussollier Eustache, syndic, se fait rembourser une somme de 3 L 60 pour être allé à Annecy toucher une somme de 75 L accordée pour subsides pour les écoles et pour achat de chaises pour les mêmes... »

Les maîtres, dont le traitement est bas, étaient nourris par les familles aisées des élèves :

« ...de plus le régent est nourri, à tour de rôle, par les parents des écoliers de la première et seconde catégories... » (14-12-50), mais un an plus tard (27-11-51) :

« ...art. 5 : le maître d'école sera payé pour sa nourriture à raison de dix huit livres par mois. Par conséquent, les écoliers ne sont plus tenus de le nourrir à tour de rôle comme précédemment, ils continueront cependant à fournir le bois pour le chauffage comme par le passé... »

Ce traitement fixé au départ à 50 livres annuelles pour la maîtresse et à 80 livres pour le régent (de la création à 1850) consistera par la suite en une somme prise sur le budget et une participation des familles :

« (14-12-50) ...le traitement actuel du régent se compose :

1°) de la somme de quatre-vingt livres portée chaque année au budget communal.

2°) d'une minervale mensuelle ou plutôt semestrielle sur les enfants des parents aisés qui fréquentent l'école divisée en trois catégories : ceux de la première payent trois livres pour les six mois, ceux de la seconde payent deux livres pour six mois, et ceux de la troisième une livre, le tout arrive à près de quatre-vingt dix livres, total : cent soixante dix livres pour six mois... »

Le conseil se basait sur les impositions payées par les habitants.

En 1852, le maître reçoit sur le budget 105,40 et 140 f de minervat soit 245,40 pour 5 mois et demi. La maîtresse a reçu pour le même temps 70 L sur le budget et 36 L des

parents. Elle se plaint de n'être pas suffisamment rétribuée et qu'elle ne pourra continuer l'école à ce prix.

En 1853, Mlle PETIT reçoit 100 L pour la classe du 19-11 au 1er mai.

Quant au logement, si celui-ci finit par être officiellement à la charge de la commune avec obligation de le meubler, en 1825, la maîtresse loge dans la chambre à feu de la maison Cathiard, comme le maître qui lui succède. Le bois de lit est fourni par le propriétaire qui, lors de sa retraite en 1857, réclame 1 L 50 pour la location du dit bois pendant deux ans.

En 1855, dans la délibération du 23-12, on lit :

« ...M. le Syndic fait observer que Mlle Bourgeois, maîtresse d'école n'ayant que la salle d'école même pour y faire son ménage et tenir son lit, qu'une partie des écoliers soit à cause du mauvais temps soit les plus éloignés apportent leur nourriture et restent par besoin toute la journée dans l'école ce qui est gênant pour elle et même pour les écoliers, que la salle d'école est suffisamment grande, il était facile d'y faire une séparation qui remédierait à ces deux inconvénients... »

En 1857, alors que le régent est logé dans la nouvelle maison commune, le conseil réclame au curé une pièce au presbytère qu'il destine au logement de l'institutrice.

En ce qui concerne le savoir de ces enseignants, on constate que les premiers avaient été choisis parmi les habitants du village, d'autres, venant d'Italie, avaient une « patente et des certificats prescrits par les règlements », qu'on était parfois obligé d'en engager sans références, que cette situation alla en s'améliorant progressivement en exigeant le passage par « les écoles de méthode » ce qui, pour l'époque, était déjà une sorte de recyclage. Plus tard, des cours d'adultes, le soir, furent créés. Des maîtres s'intéressèrent plus spécialement à l'agriculture, deux médailles en argent encore en mairie en témoignent, dont une attribuée à Mademoiselle Zoé Dieufils.

A lire ces détails, on ne peut pas dire que la profession de maître ou de maîtresse d'école, si importante pourtant pour l'avenir des enfants et du pays, ait été gâtée à toutes les époques : enseignants pleins de bonne volonté, mais de maigre savoir, à la merci d'un recteur ou d'un syndic, conditions de travail difficiles avec trop d'élèves, pratiquement point de matériel, conditions de vie personnelle médiocres, traitements insuffisants, logement presque sans possiblité de vie normale, tout ceci n'étant pas propre seulement à cette commune mais partout ailleurs, Savoie comme France.

J.-N. VANDEPUTTE.

A propos
de quelques anniversaires

I. — LA RENCONTRE DE JEAN-JACQUES ET DE SON ÉGÉRIE (*)

H. Lemonnier, ayant à présenter la Savoie aux lecteurs de la seconde livraison de *l'Italie Pittoresque* (1), commence par leur conseiller « un petit voyage préalable [...] consacré pour ainsi dire exclusivement à la mémoire de Jean-Jacques Rousseau » qu'il appelle le « moderne Socrate » (2). Ce pèlerinage l'amène évidemment à traverser « la riante petite ville d'Annecy, où [Jean-Jacques] vit pour la première fois Madame de Warens. Mais, écrit-il, « quoique [Rousseau] ait pris soin d'indiquer clairement la maison qu'il occupait, et de préciser *con amore* le lieu même de leur rencontre (*Confessions*, livre II), on les chercherait en vain ; d'autres dispositions ont probablement changé tout cela ; on est d'ailleurs médiocrement aidé par les habitants, qui ne paraissent pas se mettre en grand souci de Rousseau ni de Madame de Warens » (3).

Le chartiste bisontin Francis Wey, compatriote et protégé de Charles Nodier, fut plus heureux dans sa quête lorsqu'au lendemain de l'annexion il vint, au cours d'un voyage officiel, séjourner à Annecy. Il est vrai qu'étant entré « en relation d'étude » avec les Florimontans, il bénéficia de leur conversation et de leurs travaux. Aussi, dans le livre qu'il écrivit pour faire connaître le nouveau département de la Haute-Savoie (4), il affirme qu' « on va visiter encore « ce passage derrière sa maison, entre un ruisseau à main droite, qui le séparait du jardin, et le mur de la cour à gauche, conduisant par une fausse porte à l'église des cordeliers », passage où, le jour des Rameaux 1728, comme elle allait entrer à l'église, Rousseau courut pour l'atteindre, lui parla, la fit se retourner, et la vit pour la première fois. « Rien, dit-il, n'égale cette page, que cent artistes ont peinte ou gravée depuis un siècle, et qui ne vieillira jamais » (5).

Le chanoine Mercier, lui-même, qui fut curé de Saint Maurice et qu'on ne saurait taxer de Rousseauisme, écrit dans ses *Souvenirs* (6) : « Notre ville posséda quelque temps dans ses murs,

---

(*) Communication faite à l'Académie Florimontane le 5 avril 1978.

(1) *Italie Pittoresque*. Paris, chez Amable Costes, éditeur. 1834 (en tête du volume relié) mais 1836 (en tête de chaque livraison).

(2) *Op. cit.* page 9.

(3) *Op. cit.* page 10.

(4) Francis WEY, *La Haute-Savoie. Récits d'Histoire et de Voyage*. Paris, Hachette, 1865.

(5) *Op. cit.* page 168.

(6) Chanoine J. MERCIER. *Souvenirs Historiques d'Annecy jusqu'à la Restauration*. Annecy. Ancienne librairie Burdet. François Abry successeur. 1878.

et jusque dans son séminaire, un singulier néophyte. C'était Jean-Jacques Rousseau, dont le nom et les ouvrages ne tardèrent pas à devenir fameux. Il profitait alors des bienfaits de Mgr de Bernex et de Madame de Warens [sic] qu'il a transformée plus tard en une nouvelle Héloïse » (7). Quelques pages plus loin, il émet sur le philosophe un jugement sévère : « ...Rousseau, génie sauvage et démolisseur, avait conservé des relations dans notre cité. Son *Emile* et son *Contrat Social* y avaient pénétré, ébranlant les principes de l'éducation et les fondements de la société. L'audace de ses théories, déguisée sous un style enchanteur, provoquait la curiosité et saturait l'esprit des plus dangereux paradoxes » (8).

Moins effrayée par les audacieux « paradoxes » du philosophe que sensible à son « style enchanteur », la comtesse de Noailles, dont on a fêté il y a deux ans le centenaire de la naissance, a consacré à Jean-Jacques le poème des *Eblouissements* (9) qu'elle a intitulé *Annecy*.

. . . . . .

Ville où Jean-Jacques a vu pour la première fois
Madame de Warens qui sortait de l'église...

Voici, baigné des eaux d'un vert canal qui dort,
Le jardin où vivait, jeune veuve isolée,
Sous un arbre fleuri comme un grand azalée,
La maternelle amante aux baisers sans remords.

. . . . . .

Là-bas, c'est le lac chaud, le lac fondu d'amour
Qui berce sa langueur contre la molle rive
Où déjà le parfum de l'Italie arrive
Et met sa nonchalance et son pollen si lourd.

Mais j'aime mieux ce coin de la ville où persiste
Le jardin qu'éclairait du rire de ses yeux,
La dame de Lausanne au sein délicieux,
Qui fut prompte au plaisir, insouciante et triste...

Qu'en est-il aujourd'hui ? Le temps a passé où les Annéciens se disputaient, avec aigreur, à propos de l'érection du *Balustre d'Or* (10). Des diverses commémorations qui font de 1978 une année littéraire, c'est assurément, aux yeux des Florimontans, le 200me anniversaire de la mort de Rousseau qui est l'évènement le plus marquant.

Jean-Jacques Rousseau est mort à Ermenonville le 2 juillet 1778 à onze heures du matin. Son cercueil fut, pendant la Révolution, exhumé du tombeau de l'île des peupliers pour être déposé au Panthéon. Sous la Restauration, il fut ouvert et les restes de l'écrivain furent dispersés. Les deux tombeaux de Rousseau sont vides.

En cette année du 200me anniversaire de sa mort, les Florimontans qui avaient obtenu, en 1912, pour le 200me anniversaire de sa naissance, que la municipalité d'Annecy appose une plaque sur

---

(7) *Op. cit.* page 431.

(8) *Op. cit.* page 447.

(9) Comtesse de NOAILLES, *Les Eblouissements*. Paris, 1907.

(10) Cf. le récit de cette polémique in *Annales Jean-Jacques Rousseau* XVIII (1927-1928) pages 465-468.

la façade de l'ancien évêché ne manqueront pas d'avoir une pensée apitoyée pour l'ombre errante de l'infortuné philosophe aux deux cénotaphes.

Toutefois, c'est un autre souvenir que nous voudrions évoquer aujourd'hui, un souvenir que nous étions quelques uns à commémorer, le 21 mars, sur les lieux mêmes de l'évènement, à quelques pas d'ici : le 250me anniversaire de la rencontre du jeune Jean-Jacques Rousseau avec Madame de Warens. Il n'avait pas seize ans ; elle allait en avoir vingt-neuf. Ce n'est pas un anniversaire de mort. Ce serait plutôt, du moins si l'on en croit Michelet, l'anniversaire d'une naissance, de la naissance d'un écrivain.

En effet, dans une page curieuse de son *Histoire de France* (11), Michelet écrit : « Le vrai Rousseau est né des femmes, né de madame de Warens [...] Avant elle, il ne parlait pas, était noué et muet. Hors de sa présence, il n'avait aucune facilité. Devant elle, liberté parfaite, facilité d'élocution, langue abondante et chaleureuse ».

Esquissant, en un paragraphe fulgurant, le début de la carrière parisienne de Rousseau, notre historien montre Jean-Jacques grimé « en Romain, en citoyen [entendez : en citoyen de Genève], en sauvage » mais, écrit-il, « avec cela, *noué*. Il ne reconquit sa nature, ne fut de nouveau *dénoué* que par madame d'Houdetot. La grimace disparut, le Caton, le Genevois. Et dans la passion vraie reparut le Savoyard » (12).

« Tout le monde », écrit encore Michelet, « va voir les Charmettes ; mais la grande impression fut bien plus à Annecy. Les Charmettes où Rousseau déjà est un homme, un maître de musique, lisant MM. de Port-Royal, faisant un peu d'astronomie, sont un lieu plus sérieux [entendez : plus janséniste]. La mollesse inexprimable, qui nous fond toujours le cœur en lisant le second livre, le troisième des *Confessions*, est propre à l'air doux, languissant, quelque peu fiévreux d'Annecy. Il y a là de la Maremme. Plus d'un a voulu y mourir » (12).

Michelet prétend parler d'expérience. Il est venu à Annecy en septembre 1865 ; du jardin public, il a admiré « l'agréable et marécageux Albigny [...] la ville, les églises, les couvents, la Visitation (où rêva madame Guyon) ». Il a cru remarquer, dans l'air de notre ville, « quelque chose de doux, de mou qui vous ralentit. Et l'âme aussi ne se sent que trop de ces molles douceurs ». Les canaux, dit-il, « rendent cette langueur plus sensible. Ils ont de petits brouillards vaporeux, jolis d'effet, plus qu'agréables à l'odorat. Ajoutez des rues en arcades, des passages obscurs mal tenus, des fenêtres du XVIme siècle, d'autres étroites et antiques, vieux vilains trous ornés de fleurs. Ces fleurs boivent l'impureté des canaux avec délices et n'en sont que plus charmantes.

Rousseau dit se rappeler tout cela avec volupté. L'étroite rue sous l'église (fermée alors en impasse) où logeait Madame de Warens, entre l'évêque, les cordeliers et la maîtrise où il apprend la musique, c'est au vrai l'ancienne Savoie. Derrière la maison, le canal lourd et d'une eau peu limpide. Mais par dessus il voyait la campagne, " un peu de vert ". Tous les germes de Rousseau sont là. Il y resta longtemps ; mais surtout pendant six mois, il ne fit que les vingt pas qui séparaient les deux maisons, celle de *Maman* et la Maîtrise. Tout lui est resté, dit-il, dans la même vivacité, la température de l'air, les beaux costumes des prêtres,

---

(11) Tome XVII, *Louis XV et Louis XVI*. Paris, 1867 (que nous citons d'après l'édition Lacroix et Compagnie, 1876).

(12) *Op. cit.* page 44.

le son des cloches, l'odeur, odeur bien mêlée sans doute et des fleurs et des canaux, des drogues pharmaceutiques que faisait la charmante femme, et qu'elle le forçait à goûter. Là, ce cantique entendu la nuit qui le fit tant songer. Là, la rêveuse promenade qu'il fit un jour de dimanche, pendant qu'elle était à vêpres, pensant à elle, avec elle espérant vivre et mourir... » (13).

S'arrachant à sa rêverie, Michelet revient à la carrière parisienne de Rousseau. « Plus de vingt années passent. En vain [...]. Sous tant de choses voulues, empruntées, artificielles, subsiste le Rousseau d'Annecy. La cloche, qu'il entendit là, sonne encore [...] Etabli à l'Ermitage de Montmorency [...] dans une gentille maisonnette où le logea madame d'Epinay, il y sentit dès le printemps un attendrissement tout nouveau, se retrouva le Rousseau d'Annecy et des Charmettes [...] En présence de la solitude, à ce moment grave du milieu de la vie, toute la première vie souvent, se réveille. Les romans que sa mère lisait, qu'elle laissa et que l'enfant lisait la nuit avec son père « jusqu'à la première hirondelle » (V. les *Confessions*), il en revient le vague écho. Son charmant roman personnel chez *Maman*, à Annecy, reparaît dans sa fraîcheur. Une madame de Warens, mais jeune, touchante demoiselle, envahit, remplit son esprit, avec Clarens et Chillon, l'adorable paysage où elle nait, sans oublier la rive opposée de Savoie, où elle passa fugitive. La voilà créée la Julie, et justement dans la mesure de madame de Warens, peu Vaudoise, point critique, sans bel esprit, gracieuse, délicate dans ces dentelles (qu'aime Rousseau), et formée, on le dirait, comme il le dit de Maman, " dans le commerce charmant de la noblesse de Savoie " » (14).

Voilà comment Jules Michelet, avant le chanoine Mercier, vit dans la rencontre que nous commémorons l'origine et la source du roman le plus célèbre du temps des cœurs sensibles *La Nouvelle Héloïse.*

Pour que nous puissions mieux imaginer la scène de la rencontre et cette sorte de coup de foudre, intellectuel autant que sentimental, qui en résulte, Jean-Jacques lui-même a pris soin de nous laisser le portrait des deux acteurs. Voici celui de l'hôtesse : « Je m'étais figuré une vieille dévote bien rechignée : la bonne dame de M. de Pontverre ne pouvait être autre chose à mon avis. Je vois un visage pétri de grâces, de beaux yeux pleins de douceur, un teint éblouissant, le contour d'une gorge enchanteresse. Rien n'échappa au rapide coup d'œil du jeune prosélyte ; car je devins à l'instant le sien ; sûr qu'une religion prêchée par de tels missionnaires ne pouvait manquer de mener en paradis » (15).

Voici maintenant celui du futur catéchumène : « J'étais au milieu de ma seizième année [il se vieillit d'un an]. Sans être ce qu'on appelle un beau garçon j'étais bien pris dans ma petite taille ; j'avais un joli pied, la jambe fine, l'air dégagé, la physionomie animée, la bouche mignonne, les sourcils et les cheveux noirs, les yeux petits et même enfoncés, mais qui lançaient avec force le feu dont mon sang était embrasé. Malheureusement je ne savais rien de tout cela, ...» (16)

L'évocation de cette rencontre sera terminée quand je vous aurai rappelé que la dernière page qu'écrivit Jean-Jacques Rousseau (le 12 avril 1778), l'admirable dixième promenade, interrompue par la mort et laissée inachevée, commence par ces mots :

---

(13) *Op. cit.* pages 45-46.

(14) *Op. cit.* pages 46-48.

(15) *Les Confessions*, livre II in Jean-Jacques ROUSSEAU, *Œuvres Complètes*. Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade. Tome I (1962) page 49.

(16) *Ibid.* page 48.

« Aujourd'hui jour de Pâques fleuries, il y a précisément cinquante ans de ma première connaissance avec madame de Warens [...] ce premier moment décida de moi pour toute ma vie, et produisit par un enchaînement inévitable le destin du reste de mes jours » (17).

Dans un peu plus d'un an, à la fin du mois de juilllet 1979, les Annéciens auront l'occasion de marquer un autre anniversaire : l'entrée de Jean-Jacques Rousseau au grand séminaire d'Annecy. Ne pourrait-on exprimer le vœu que sur un mur du bâtiment, qu'architectes et entrepreneurs sont en train d'adapter à sa nouvelle destination, une plaque soit apposée pour rappeler le séjour de celui qui devait y rencontrer un des modèles de son peu orthodoxe mais si célèbre *vicaire savoyard* « qu'une aventure de jeunesse avait mis mal avec son Evêque et qui avait passé les monts pour chercher les ressources qui lui manquaient dans son pays » ? (18).

II. — LA PRINCESSE DE CLÈVES (*)

Nous aurions pu, le 18 mai dernier, célébrer le 300me anniversaire de la mise en vente, chez le libraire parisien Claude Barbin, d'un ouvrage en trois volumes in-8 dont le privilège était daté du 16 janvier 1678 et qui avait été achevé d'imprimer le 8 mars de la même année. Publié sans nom d'auteur, il avait pour titre *La Princesse de Clèves.*

On sait qu'Anne d'Este et Jacques de Savoie-Nemours passent généralement pour avoir été, dans une certaine mesure, les modèles, avec François de Lorraine, duc de Guise, des héros de ce célèbre roman dû à la plume de Madame de La Fayette. Or Anne d'Este et Jacques de Savoie-Nemours, son second mari, sont venus à Annecy moins de trois mois après leur mariage. Le nouvel époux voulait montrer à sa femme qu'à Annecy en Savoie elle pourrait retrouver quelque chose du goût, de l'élégance et de la culture qu'elle avait connus à Ferrare, puis à la cour de Lorraine et au Louvre.

Le mercredi 17 juillet 1566 au soir, Jacques de Nemours et sa femme assistèrent, de la terrasse du château d'Annecy, à l'illumination de la ville et aux acclamations de ses habitants. Plus tard, ils furent, l'un et l'autre, ensevelis dans l'église Notre-Dame d'Annecy. C'est saint François de Sales qui prononça l'oraison funèbre d'Anne d'Este, dont on croyait, naguère, avoir retrouvé un portrait dans le presbytère de la paroisse (1). Les deux tombeaux furent démolis le 17 juillet 1793. La balustrade en marbre noir qui entourait le mausolée d'Anne d'Este a été utilisée pour faire le banc de communion de la chapelle du Saint-Sacrement, dans la cathédrale d'Annecy.

Evoquant, à propos de *La Princesse de Clèves,* la question des personnages et de leurs modèles, Antoine Adam note, dans sa monumentale *Histoire de la Littérature française au XVIIme siècle,* « On lira si l'on veut, sur cette vaine question, le livre de Valentine Poizat, *La véritable Princesse de Clèves* et celui d'Henry

---

(17) *Les Rêveries du promeneur solitaire.* Dixième promenade. *Ibid.* page [1098].

(18) *Emile,* livre IV. *Ibid.* Tome IV (1969) page 560.

(*) Communication faite à l'Académie Florimontane le 7 juin 1978.

(1) Cf. Ch. BUTTIN, *Un portrait de Madame Royale à Annecy.* Annecy. Imprimerie J. Abry et Cie, 1928. Un cahier de 19 pages + une illustration hors-texte (extrait de la *Revue Savoisienne* 1927, deuxième semestre, pages 151-169).

Bordeaux, *Les Amants d'Annecy*. Ce qui, peut-être, mériterait d'être noté, plutôt que cette ressemblance avec l'histoire d'Anne d'Este, c'est que la maison de Nemours était une branche cadette de la maison de Savoie et que Madame de La Fayette était, en 1677, enfoncée, plus qu'il n'eût fallu, dans les intrigues scandaleuses de cette famille ».

III. — H. TAINE, AMOUREUX DISCRET DE LA SAVOIE (*)

De fervents admirateurs du philosophe se sont peut-être réunis, le vendredi 21 avril 1978, à Vouziers dans les Ardennes, pour fêter le cent cinquantième anniversaire de la naissance d'Hippolyte-Adolphe Taine dont la dépouille repose, pour l'éternité, sur le Roc de Chère, face à notre lac serein, comme les restes de François-René de Chateaubriand, sur le promontoire du Grand Bé, face à l'océan tempétueux.

Le 14 novembre 1978, les Florimontans pourraient se réunir, non loin des rives du lac, pour fêter, devant la propriété de Boringe, le centenaire de l'élection du maître des lieux à l'Académie Française où il occupa le fauteuil de l'historien biographe Louis de Loménie (1815-1878). C'est à Menthon-Saint-Bernard qu'un télégramme lui apprit la nouvelle de son élection. Elu au premier tour, par vingt voix sur vingt-six, H. Taine fut très sensible à la joie de ses parents et de ses amis. « Si j'ai désiré réussir », disait-il, « c'est principalement à cause du plaisir que cela devait faire à deux personnes : ma mère et mon beau-père ». Le sort voulut qu'un an et demi à peine après son élection, il perdît, coup sur coup, les deux personnes qui s'étaient le plus réjouies de cette élection et qui n'eurent pas le plaisir d'assister à la réception sous la coupole le 15 janvier 1880. Taine y fut reçu par le chimiste Jean-Baptiste Dumas. Ses parrains étaient le comte d'Haussonville (1809-1884), descendant de Madame de Staël, et Alexandre Dumas fils (1824-1895), l'auteur de *La Dame aux Camélias*, qui allait publier, cette même année, *La Question du Divorce*.

Lorsqu'en 1928 les milieux littéraires célébrèrent le centenaire de la naissance d'H. Taine, la presse et la librairie ne restèrent pas indifférentes à l'évènement. Georges Saint-René Taillandier, neveu par alliance de l'écrivain, publia chez Hachette un petit livre intitulé *Auprès de M. Taine. Souvenirs et vues sur l'homme et l'œuvre* dont la majeure partie avait d'abord paru dans les livraisons du 15 avril et du 1er mai de la *Revue des Deux Mondes*. André Chevrillon, autre neveu, avait publié dans la même revue (livraisons du 15 juin et du 1er juillet) *Les Principes critiques de Taine*. Il avait, auparavant, accordé à un journal de notre région (*Le Petit Dauphinois* du 31 mai 1928) une interview qui sera presque textuellement reprise, trente ans plus tard, dans le volume intitulé *Portrait de Taine. Souvenirs* (Paris, Arthème Fayard, collection « Les Quarante », 1958) dont nous avons, en son temps, rendu compte aussi bien dans la revue des Amis du Vieil Annecy (*Annesci* 1959) que dans le bulletin de notre compagnie (*La Revue Savoisienne* 1959, 3me et 4me trimestres).

Il ne semble pas que les publications spécialisées ni la grande presse aient marqué le cent-cinquantenaire de la naissance d'Hippolyte Taine. Si, dans sa livraison d'avril 1978, la *Revue des Deux*

(*) Communication faite à l'Académie Florimontane le 3 mai 1978.

Mondes (dont Taine fut, à partir de 1881, un collaborateur apprécié) signale un anniversaire, c'est celui de la mort de Claude Bernard. Pas un mot sur Taine [1]. Il ne nous déplaît pas que le souvenir de cet ardennais déraciné soit d'abord évoqué dans la patrie d'élection qu'il a choisie pour y établir sa demeure et pour y dormir son dernier sommeil. C'est la preuve que, de leur côté, les Savoyards l'ont adopté. Les riverains du lac d'Annecy, en particulier, qui l'avaient élu conseiller municipal et avaient, en 1904, fait de son fils Emile le capitaine de la compagnie des sapeurs-pompiers, ont toujours été reconnaissants à Hippolyte Taine d'avoir apprécié leur pays et conservent simplement mais pieusement son souvenir. Les Annéciens lui ont dédié un boulevard. La rédaction de la *Revue Savoisienne* lui consacre périodiquement des notes ou des échos (Cf., par exemple, *Rev. Sav.* 1893, 1901, 1902, 1905, 1936, 1937, 1943, 1945, 1948, 1959, 1963...).

Dès 1901, Georges Martin, professeur de Lettres au lycée Berthollet, et Florimontan, publie, dans la *Revue Hebdomadaire* (livraison du 7 décembre), un *Taine aux champs*, souvent pillé, dont la bibliothèque municipale d'Annecy conserve le manuscrit.

Dans son beau livre *Au Lac d'Annecy*, paru en 1923 chez l'éditeur chambérien Marius Dardel, le peintre et graveur André-Charles Coppier évoque (p. 43) la promenade de Taine : « Il aimait aller s'asseoir sur le Roc de Chère, vers Echarvines, sur un mur bas, où il attendait, en rêvant, la chute lente du crépuscule ; puis, dans la paix du soir qui dorait encore la Tournette, il redescendait à Boringe par le vallon qui longe les falaises et s'abaisse, en pente douce, vers Menthon. Un peu au-dessus des Bains et du petit golfe à la courbe élégante, il faisait une nouvelle pause devant cet horizon magnifique, où il a voulu son tombeau ».

L'abbé Charvet, dans son *Taine à Menthon-Saint-Bernard. Quelques souvenirs* paru en 1928 dans le tome XXXVII (pages [123]-136) des *Mémoires et Documents publiés par l'Académie Chablaisienne*, rapporte une scène familière :

> « C'est au mois de juillet 1886 que je vis Taine pour la première fois. Je venais d'être nommé vicaire à Menthon [...]. Depuis ce jour, pendant sept années, je le revis souvent au hasard des rencontres.
>
> — Bonjour, Monsieur Taine !
>
> — Bonjour, Monsieur le vicaire !
>
> — Vous faites votre petit tour quotidien ?
>
> — Eh oui, je promène Azor !
>
> Et il filait de son pas nerveux, mâchonnant son sempiternel bourgeon de sapin.
>
> Azor ?... Je regardais... et je ne voyais pas de chien !
>
> Que pouvait donc être Azor ? J'ai toujours cru que ce sceptique bienveillant voulait adresser au petit abbé une phrase qui pût lui faire plaisir, un mot spiritualiste.
>
> L'esprit, le vrai Moi, promenait la carcasse : le corps, Azor, quoi ! »

Dans ses *Vignettes sur l'eau* (in *L'Arcade* 1re année, n° 2. Oct.-déc., 1933, page 4) le poète annécien Oscar David fait allusion au

---

(1) Il faut attendre le n° de janvier 1979 pour trouver, page 75, sous la signature de L.[éon] B.[oussard], une note de 32 lignes intitulée *A l'Académie française. Le souvenir de Taine et de Lacordaire* signalant l'évocation, sous la coupole, du souvenir de Taine par le secrétaire perpétuel Jean Mistler.

tombeau du philosophe : « Sur le Roc de Chère impassible, tout fleuri de rhododendrons, dort Hippolyte Taine, presque bercé, comme René à Saint-Malo, par la douce chanson des vagues ».

De même, Maurice Besson dans *Annecy, fleur des Monts* (Paris, Maison du livre français, 1938, page 107) médite devant le tombeau solitaire : « Le repos et le recueillement au sein des plus beaux paysages de la Savoie convertirent l'athée au spiritualisme [...] il avait voulu que ses cendres fussent mêlées au coin de terre savoyard qui l'avait aidé à refaire sa pensée ».

En 1943, pour le cinquantenaire de la mort de Taine, Paul Guiton, professeur au lycée Berthollet, et Florimontan lui aussi, publie un article dans la presse locale. La même année, Pierre et Suzanne Duparc rappellent dans un livre (*Le Lac d'Annecy dans ses montagnes. Souvenirs historiques et littéraires*) publié par la librairie Gardet que « Taine s'était épris de la Savoie dans son premier séjour à Menthon pendant l'été de 1873 » et qu' « Il y revint chaque année pour plusieurs mois, arrivant parfois avant Pâques et ne repartant qu'à Noël, jusqu'à sa mort, pendant vingt ans ».

L'année suivante, André Germain titre *Taine à Menthon-Saint-Bernard* le troisième chapitre de son premier volume de *Pèlerinages savoyards* publiés par la même librairie. Evoquant la maison de Boringe, André Germain écrit : « Elle a, cette vieille demeure de Menthon-Saint-Bernard, un privilège, un bonheur exceptionnel : celui de s'identifier à l'œuvre essentielle du grand écrivain. Car les *Origines de la France contemporaine* furent conçues par lui à l'époque où il s'établissait en Savoie. Et c'est grâce à cette retraite qu'elles furent réalisées ». (André GERMAIN, *Pèlerinages Savoyards*, Annecy, Gardet et Garin, 1944, page 27). La même année, un journaliste thononais, Edmond Delucinge (1909-1977), consacre à Taine le chapitre VII de ses *Images littéraires de Savoie* (Grenoble, éditions Marcel Besson, 1944).

Plus récemment, dans *Le Dauphiné Libéré* du jeudi 8 août 1974, signalant un autre anniversaire, notre confrère Pierre Soudan intitule *Il y a un siècle, à Menthon-Saint-Bernard, monsieur Taine vivait son premier été sous le toit de Boringe* un article bien documenté.

Lorsque, dans dix ans, on célèbrera le centenaire du lycée Berthollet, nous imaginons que les chroniqueurs de l'époque ne manqueront pas de signaler qu'en 1889 H. Taine assista, sur l'estrade, entouré des professeurs en toge, à la première distribution solennelle des prix du premier lycée haut-savoyard.

Après ce bref coup d'œil rétrospectif sur quelques publications locales, il faut rappeler, enfin, que la place de la Savoie dans la vie de Taine n'est pas seulement un thème privilégié des écrivains savoyards. Depuis la publication par les mains pieuses de sa femme et de sa fille de la correspondance de l'auteur de Thomas Graindorge (H. TAINE, *Sa vie et sa correspondance*. Paris, Hachette, quatre volumes, 1902, 1904, 1905 et 1907) tous les historiens de la littérature connaissent les attaches de Taine avec le lac d'Annecy. Nous n'en donnerons, pour preuve, que deux exemples significatifs.

Lorsque, dans les années 1950, Georges Pompidou, qui n'était encore connu que comme professeur de Lettres, agrégé de l'Université et ancien élève de l'Ecole Normale Supérieure de la rue d'Ulm, fit paraître un mince volume d'extraits de l'œuvre de Taine, destiné aux élèves de l'enseignement secondaire (H. TAINE, *Pages choisies*, Paris, Hachette. Collection Vaubourdolle, 1953), il ne manqua pas de signaler, en terminant la biographie de l'auteur dont il présentait l'œuvre, qu' « il passa une grande partie

de son temps dans sa propriété de Menthon-Saint-Bernard, en Savoie, recevant des amis intimes comme Gaston Paris et Boutmy, ou illustres comme Renan et Berthelot ».

Quand, par ailleurs, en 1966, l'administration des Postes et Télécommunications consacra un timbre à Hippolyte Taine, elle choisit un projet qui montre le visage de l'écrivain se détachant sur un paysage où l'on distingue la maison savoyarde de Boringe.

Ce n'est pas pour autant que nous sommes assurés, savoyards ou non, de bien connaître H. Taine, dont certains prétendent que nous n'avons qu'une image d'Epinal, un portrait affadi, « peigné » par une famille abusive qui garde cachés les véritables traits de son visage. Robert Coiplet (*Michelet aux Archives Nationales* in *Demeures inspirées et Sites romanesques*, Paris, 1955, tome II, page 207) écrit : « La *Correspondance* de Taine, publiée par les siens, ne donne qu'une idée convenue, celle qu'on voulait donner, de l'homme qu'il était », et l'historien savoyard François Vermale (1876-1970), auteur avec Emile Gaillard d'un *Taine en Savoie* (Chambéry, Dardel, 1930), nous écrivait, en 1960, « Cette famille Taine est une famille de falsificateurs (2) de documents [...]. Quand vous viendrez à Mens, je vous raconterai bien des histoires à ce sujet » (Lettre inédite du 5 août 1960). Nous sommes allé à Mens, comme nous faisions chaque été. La conversation ne s'est pas portée sur Taine et nous ne connaissons pas les « histoires » que François Vermale a emportées dans la tombe. De ceci, que penserait Anatole France qui, dans *L'Etui de Nacre*, écrivait : « beaucoup de personnes pensent aujourd'hui, avec M. Taine, qu'il convient surtout d'imprimer ce qui n'a pas été fait pour l'impression » ?

D'ailleurs, indépendamment du profil caché ou prétendument caché de l'historien, dont le tombeau, aujourd'hui discrètement tapi au milieu des broussailles du Roc de Chère, nous apparaît à l'image de sa vie privée, connaissons-nous seulement le « Taine savoyard », le « bon Monsieur Taine », le « Taine aux champs » ?

Tout le monde cite la phrase : «... mon lac est bleu comme une pervenche, les herbes des prairies sont hautes de deux pieds, et les oiseaux chantent à plein gosier tout autour de moi ». (*Corr.* IV, p. 56. Lettre du 21 mai 1878). Il faut la citer, en effet ! C'est la seule phrase par laquelle il nous vante le paysage où se blottit sa Thébaïde. Encore ne figure-t-elle pas dans une œuvre destinée au public, mais dans une lettre qu'il envoie de Menthon à son ami Alexandre Dumas. Nulle part, dans son œuvre, il ne chante la Savoie. Il a écrit un *Voyage aux Pyrénées*, un *Voyage en Italie*, mais, comme l'ont remarqué P. et S. Duparc, « Il n'eut guère l'occasion, dans ses travaux d'histoire et de philosophie, de parler des montagnes. Il les aimait pourtant ». Assurément, il les aimait ; il les aimait trop pour y attirer la foule des touristes (qu'il n'aimait pas) (3) et en compromettre la tranquillité. Edmond Delucinge n'avait pas tort d'intituler le chapitre VII de son livre *Le Silence de Monsieur Taine*.

Amoureux, nous-même, de notre pays et péniblement affecté par les saisonnières invasions dites touristiques, loin de reprocher à Taine son « silence », nous lui savons gré de la discrétion de son amour.

André CHEVALLIER.

---

(2) Nous laissons à F. Vermale la responsabilité de ce terme.

(3) Cf. *Ce que Taine pensait du tourisme*, article non signé, conservé, sans référence, sous la cote 7730, dans la bibliothèque de l'Académie Florimontane. Il s'agit d'extraits commentés du *Voyage aux Pyrénées*.

Les études réalisées sur le lac d'Annecy

Deuxième complément bibliographique

GÉRARD BALVAY

Station d'Hydrobiologie Lacustre I.N.R.A.
75, Avenue de Corzent - 74203 THONON

(cf. **Revue Savoisienne,** 1971 : 146-162 et 1974 : 135-138)

Depuis la création du Syndicat Intercommunal des Communes Riveraines du Lac d'Annecy (S.I.C.R.L.A.) par Arrêté Préfectoral du 15 Juillet 1957, il n'y a eu aucun relâchement des efforts entrepris dans la lutte contre la pollution pour assurer la protection des eaux du lac d'Annecy.

Mais comme toute opération réalisée dans le bassin versant peut avoir une répercussion sur la qualité des eaux, la protection du lac ne devait pas se limiter à des actions intéressant les seules rives ou les abords immédiats de ce plan d'eau.

Afin d'avoir une efficacité accrue, le S.I.C.R.L.A. a vu ses attributions étendues à l'ensemble des questions relatives à la protection et à l'équipement du lac et de ses abords, lorsqu'il a été érigé en Syndicat à Vocation Multiple (A.P. du 29 Novembre 1966), regroupant actuellement 21 communes, dont 9 seulement sont riveraines du lac.

Des structures cohérentes ont été également mises en place au niveau de l'ensemble du bassin versant, et même au delà, afin de préserver l'unité fonctionnelle que constituent le lac et son bassin versant, pour en maintenir et en sauvegarder l'équilibre.

Des efforts ont été réalisés pour planifier le développement économique de la région dans les années à venir, d'où la mise à l'étude du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (S.D.A.U.) de la région d'Annecy (A.P. du 25 Mai 1970). Une étude plus fine a été engagée

sur des aires géographiques plus restreintes, entraînant la constitution des schémas de secteur du bassin du lac d'Annecy (A.P. du 27 Décembre 1972) et de l'agglomération annécienne (A.P. du 8 Mai 1973).

D'autres actions sont aussi à inscrire dans le cadre de la lutte contre la pollution et de la protection du lac et de son site : création des Réserves Naturelles du Bout du Lac (Décret du 26 Décembre 1974) et du Roc de Chère (Décret du 2 Novembre 1977), classement en site pittoresque du Roc de Chère (Décret du 19 Octobre 1976), demande de classement en Réserve Naturelle de l'ensemble du Massif du Semnoz, arrêtés préfectoraux de 1966 et 1977...

La mise en place de toutes ces structures administratives et les nombreuses opérations déjà réalisées permettent ainsi de :

— lutter contre la pollution des eaux ;

— protéger le site du lac d'Annecy ;

— contrôler le développement économique de la région.

Depuis 1966, la Station d'Hydrobiologie Lacustre de l'INRA à Thonon analyse, année après année, l'évolution de la qualité des eaux du lac d'Annecy. Dix années d'études menées à un rythme intensif ont mis en évidence une amélioration certaine de la qualité des eaux de ce lac dont l'attrait touristique est essentiel pour l'avenir économique de la région.

Les résultats obtenus jusqu'à présent justifient les efforts entrepris dans tous les domaines pour la protection du lac. L'Homme a été la cause de la dégradation rapide du lac, mais il est également l'auteur de la restauration de la qualité des eaux. Le développement important du tourisme et des diverses activités qui lui sont liées doit être soigneusement contrôlé pour éviter qu'à nouveau l'Homme ne détruise le lac et son environnement. Il importe donc de persévérer dans la voie déjà tracée afin que la pureté retrouvée des eaux du lac d'Annecy se conserve au fil des ans.

Thonon, le 3 Octobre 1978.

(L') Assainissement du lac d'Annecy, 1977.
Télécontact, décembre 1977, p. 2-9.

AYMAR R., 1978. — **Annecy : la renaissance d'un lac.**
Le Journal Rhône-Alpes, 553, p. 20-21.

BALVAY G., 1974. — **Les études réalisées sur le lac d'Annecy. Premier complément bibliographique (1971-1975).**
Revue Savoisienne, p. 135-138.

BALVAY G., 1978. — **Le régime thermique du lac d'Annecy (1966-1977).**
Rev. Géogr. alp., 66 (3), p. 241-261.

BONAITI J.-P., 1976. — **Des contextes différenciés et évolutifs. In : Elaboration d'indicateurs socio-économiques liés à la qualité de l'eau (application aux lacs d'Annecy et du Bourget) : annexe 2. Les utilisateurs des lacs d'Annecy et du Bourget.**
Rennes : Station d'Economie rurale I.N.R.A., 1976, 19 p.

BONNIEUX F. et RAINELLI P., 1978. — **Le public face à la préservation des plans d'eau. Le cas des lacs d'Annecy et du Bourget.**
Monit. Trav. publ. Bâtim., 6 mars 1978, p. 12-15.

BRISEBRAS P., 1976. — **Lacs : l'autre richesse de la Savoie.**
Objectif Savoie-Léman, 8, p. 30-34.

CENTRE TECHNIQUE DU GENIE RURAL DES EAUX ET FORETS, 1978. — **Le lac d'Annecy : estimation des apports résiduels en fertilisants drainés au lac par le réseau hydrographique superficiel principal (rapport partiel d'étude, rédigé par P. BALLAND). Aix-les-Bains : Station d'Etudes hydrobiologiques C.T.G.R.E.F., 1978.**
2 fasc. 81-36 p.

CHEVALIER M., 1959. — **Les vents d'Annecy : étude d'anémonymie locale.**
Rev. Savoie, 2, p. 129-136.

CHOLLEY A., 1923. — **Les débouchés de la vallée d'Annecy.**
Annls Géogr., 32, p. 193-209.

CORCELLE J., 1897. — **Annecy et son lac.**
Rev. Géogr. alp., sept. 1897.

DANGEARD O., 1925. — **Limite de la végétation en profondeur de quelques plantes submergées du lac d'Annecy.**
C.R. Acad. Sci. Paris, 180, p. 304-306.

DOUDOUX B., 1967. — **Nouvelle étude de la montagne du Charbon.**
Annls Cent. Enseign. Sup. Chambéry, sect. Sci., 5, p. 103-119.

DOUDOUX B., 1969. — **La cluse du Chéran (massif des Bauges - Savoie).**
Annls Cent. Enseign. Sup. Chambéry, sect. Sci., 7, p. 9-22.

DOUDOUX B., 1973. — **Nouvelles données tectoniques sur le massif des Bauges (Savoie).**
Annls Cent. Univ. Savoie, Sci. nat., 1, p. 125-139.

Elaboration d'indicateurs socio-économiques liés à la qualité de l'eau (application aux lacs d'Annecy et du Bourget).
Rennes : Station d'Economie rurale, I.N.R.A., 1976.
pag. mult.

FALSAN A., 1892. — **Les Alpes françaises, les montagnes, les eaux, les glaciers, les phénomènes de l'atmosphère.**
Paris : librairie Baillière, 1892, 280 p.

FATIO V., 1890. — **Faune des vertébrés de la Suisse. 5 : Histoire naturelle des poissons, 2me partie.**
Genève : Bâle : H. Georg, - LXXX - 566 p.

FOREL F.-A., 1880. — **La congélation des lacs suisses et savoyards pendant l'hiver 1879-1880.**
L'Echo des Alpes, Genève, *16,* p. 94 et 149.

GARANCHER J., 1978. — **La situation des lacs en France et dans divers pays de langue française.**
Tech. Sci. Municip., 12, suppl., p. 11-13.

GEOFFRAY C., VIAL J. et LAVAL H., 1975. — **Remarques sur la qualité bactériologique du lac d'Annecy. In : Deuxième Colloque sur la pollution et la protection des eaux de la région Rhône-Alpes ; Lyon 5-6-7- Décembre 1972. Vol. 1.**
Lyon : Institut Pasteur, 1975, p. 213-214.

GONTHIER J.-F., 1893. — **Eboulements historiques dans les montagnes de Haute-Savoie.**
Rev. Savoisienne, p. 205-211.

GRILLET J.-Ph., 1978. — **Les roselières du lac d'Annecy : leur intérêt et leur rôle.**
« *Savoie-Léman* », suppl. au n° 29, juin 1978, p. 39-42.

GRISOLIA M., 1973. — **Le miracle d'Annecy.**
Le Sauvage, 8, p. 27-31.

GUERIN L., 1967-68. — **La technique des bassins combinés pour le traitement biologique des eaux usées. Exemple d'application à la Station de traitement de la ville d'Annecy.**
Rev. Inst. Pasteur, Lyon, 1 (4), p. 687-696.

HAUTE-SAVOIE, PREFECTURE, 1966. — **Arrêté préfectoral numéro 1029/66 du 9 Juin 1966.**
(Mesures de protection des eaux du lac d'Annecy contre la pollution).

HAUTE-SAVOIE, PREFECTURE, 1977. — **Arrêté préfectoral réglementant l'exercice de la navigation de plaisance et des activités touristiques et sportives sur le plan d'eau domanial du lac d'Annecy. N° 77 - 1508 du 17 mai 1977.**
(Mesures de protection des eaux du lac d'Annecy contre la pollution).

HENRY V., 1972. — **Annecy ou la bataille de l'eau pure.**
Sélection Reader's Digest, mai 1972, p. 1-8.

Lac d'Annecy, livre blanc : Schéma de secteur du bassin du lac d'Annecy - Annecy : Commission mixte locale du Schéma du Secteur du bassin du lac d'Annecy, Syndicat Intercommunal des communes riveraines du lac d'Annecy, Direction départementale de l'Agriculture, Direction départementale de l'Equipement, 1978.
O.T.I. Impr., Annecy-Seynod, 71 p.

LAGRANGE L., 1976. — **Le contrôle exercé par le Syndicat Intercommunal des Communes Riveraines du Lac d'Annecy sur les branchements et sur les rejets des établissements industriels.**
Bull. Inf. Comité Agence Bassin Rhône-Méditerrannée-Corse, 11, p. 35-43.

LAGRANGE L., 1978. — **Le lac : bilan de santé 1978.**
Annecy Municipal, 48, p. 3.

LAGRANGE L., 1978. — **L'assainissement du lac d'Annecy.**
Tech. Sci. Municip., 12, suppl., p. 34-35.

LARQUETOUT J.-P., 1976. — **L'opération « Annecy - lac pur ».**
Monit. Trav. publ., 14 août 1976, p. 8-13.

LAURENT P., 1975. — **Etude du lac d'Annecy. Campagne 1974 de la Station d'Hydrobiologie Lacustre de l'I.N.R.A. à Thonon.**
Rapport I.N.R.A./S.I.C.R.L.A., 16 p.

LAURENT P., 1976. — **Etude du lac d'Annecy. Campagne 1975 de la Station d'Hydrobiologie Lacustre de l'I.N.R.A. à Thonon.**
Rapport I.N.R.A./S.I.C.R.L.A., 15 p.

LAURENT P., 1976. — **Comparaisons hydrobiologiques entre les lacs du Bourget et d'Annecy. In : Elaboration d'indicateurs socio-économiques liés à la qualité de l'eau (application aux lacs d'Annecy et du Bourget.**
Rennes : Station d'Economie rurale I.N.R.A., 1976, 14 p.

LAURENT P., 1978. — **Etude du lac d'Annecy. Campagne 1977 de la Station d'Hydrobiologie Lacustre de l'I.N.R.A. à Thonon.**
Rapport I.N.R.A./S.I.C.R.L.A., 20 p.

LAURENT P., 1979. — **Etude du lac d'Annecy. Campagne 1978 de la Station d'Hydrobiologie Lacustre de l'I.N.R.A. à Thonon.**
Rapport I.N.R.A./ S.I.C.R.L.A., 9 p.

LAURENT P. et BALVAY G., 1976. — **Le lac d'Annecy vu par ceux qui le surveillent régulièrement depuis dix ans.**
Cahiers de l'Alpe, n° sp. août 1976, p. 40-41.

LAURENT P. et BALVAY G., 1978. — **L'évolution du lac d'Annecy vue par ceux qui le surveillent depuis 10 ans.**
Tech. Sci. Municip., 12, suppl., p. 29-30.

LAURENT P. et BARROIN G., 1977. — **Etude du lac d'Annecy. Campagne 1976 de la Station d'Hydrobiologie Lacustre de l'I.N.R.A. à Thonon.**
Rapport I.N.R.A./S.I.C.R.L.A., 20 p.

LEFEBVRE J., DESBOIS N., LOUIS J. et LAURENT P., 1973. — **Recherches de structures et essai de représentation par l'analyse des correspondances et l'analyse canonique de certaines fluctuations physico-chimiques annuelles observées de 1967 à 1972 au lac d'Annecy.**
39me session Inst. internat. Statistique, Vienne, 1973.
16, 10 p.

LEPILLER M., 1975. — **Données nouvelles concernant les émergences thermales ou sulfureuses de la région d'Annecy (Haute-Savoie). Comparaison avec les eaux thermales de la région d'Aix-les-Bains (Savoie). In : Actes du 100ème congrès national des sociétés savantes.**
Paris 1974, fasc. 1, p. 101-112.

LE ROUX M., 1894. — **Société florimontane d'Annecy, séance du 6 Juin 1894.**
Rev. Savoisienne, p. 153-154.
(Présence de cygnes sur le lac d'Annecy en 1716).

LE ROUX M., 1897. — **Société florimontane d'Annecy, séance du 10 mars 1897.**
Rev. Savoisienne, p. 8-10.
(Origine tectonique du Boubioz).

LE ROUX M., 1902. — **La Haute-Savoie, guide du Touriste, du naturaliste et de l'archéologue.**
Paris, Masson, 1902. (Guides Boule).

LE ROUX M., 1905. — **Société florimontane d'Annecy. Séance du 5 avril 1905.**
Rev. Savoisienne, p. 71-74.
(Hybride de truite arc-en-ciel et d'omble chevalier à Annecy).

LE ROUX M., 1905. — **Société florimontane d'Annecy. Séance du 11 Octobre 1905.**
Rev. Savoisienne, p. 151-153.
(Crue du ruisseau des bains de Menthon, avec phénomène identique à la « bataillère » du Léman).

LOUIS J. et LAURENT P., 1975. — **La biocénose du lac d'Annecy : description et évolution. In : Rapport D.G.R.S.T. Equilibres et luttes biologiques.**
N° 74 7 0120 et 74 7 0121, 51 p.

LOUIS J., POURRIOT R., DESBOIS N., et al., 1972. — **L'eutrophisation des lacs. In : Rapport D.G.R.S.T. Equilibre et lutte biologiques, compte rendu d'activité pour l'année 1972.**
7, 6 f.

LOUIS J., POURRIOT R., DESBOIS N., et al., 1973. — **L'eutrophisation des lacs. In : Rapport D.G.R.S.T. Equilibres et luttes biologiques, compte rendu d'activité pour l'année 1973.**
10, 9 f.

LOUIS J. et ROUAULT J., 1976. — **Profils écologiques intégrés (P.E.I.) du lac d'Annecy et du lac du Bourget (années 1970-1971-1972). In : Elaboration d'indicateurs socio-économiques liés à la qualité de l'eau (application aux lacs d'Annecy et du Bourget).**
Rennes : Station d'Economie Rurale, I.N.R.A., 1976, p. 15-30.

MAC GREGOR A., 1976. — **La belle histoire de deux lacs : Annecy.**
Gazette Officielle de la Pêche, 557, p. 21-23.

MAC GREGOR A. et HESS J., 1976. — **Two tales of two lakes, Annecy and Erie.**
Development Forum, 4 (1), p. 4-5.

MEYBECK M., 1978. — **La pollution des lacs.**
La Recherche, 9 (94), p. 965-973.

PANGE M.-F. (de), 1977. — **Trop de vie dans les lacs.**
Science et Avenir, 367, sept. 1977, p. 844-846.

PELLETIER J.-P., 1978. — **Production primaire du Léman et de quelques lacs français voisins.**
Verh. Internat. Verein. Limnol., 20 (2), p. 921-927.

PISSARD C.-E., 1881. — **Le prix des denrées à Annecy en 1599.**
Rev. Savoisienne, p. 113-114.

POULET J.-B., 1879. — **De la lotte d'eau douce vivipare et de la période d'interdiction de la pêche.**
Rev. Savoisienne, 9, p. 107.

REVON L., 1880. — **Société florimontane d'Annecy. Séance du 31 Janvier 1880.**
Rev. Savoisienne, p. 9-10.
(Largeur du lac et congélation en 1573).

RULLIERE G., FERRAND M., JANET F. et CECCON T., 1972. — **L'assainissement des eaux du lac d'Annecy.**
Options méditerranéennes, 16, p. 79-86.

SERVETTAZ P.-L., 1977. — **L'eau, la vie d'un lac alpin. Chronique de la sauvegarde du lac d'Annecy.**
Annecy : Impr. Gardet, 280 p.

SERVETTAZ P.-L., 1978. — **La sauvegarde du lac d'Annecy.**
Tech. Sci. Municip., 12, suppl., p. 9-10.

TOUSSAINT Y., 1976. — **La perception de la pollution : analyse d'entretiens recueillis autour des lacs d'Annecy et du Bourget. In : Elaboration d'indicateurs socio-économiques liés à la qualité de l'eau (application aux lacs d'Annecy et du Bourget).**
Rennes : Station d'Economie rurale I.N.R.A., 1976, 28 p.

TRIPARD J.-F., 1977. — **Sauver le lac.**
Vétérinaire français, 7, sept. 1977, p. 33-35.

Valorisation de la ressource en eau, 1976.
Liaisons Rhône-Alpes, décembre 1976, *37,* p. 39-68.

WATTENHOFER R., 1978. — **Observations sur les plantes aquatiques et sur les roselières du lac d'Annecy.**
« *Savoie-Léman* », juin 1978, suppl. au n° 29, p. 33-37.

WATTENHOFER R., GAGNAIRE J. et LAURENT Ph., 1977. — **Les roselières du lac d'Annecy.**
Saussurea, 8, p. 151-158.

Bibliographie savoisienne

Jacques HUMBERT. — **Turenne en Italie (1630-1645)**, extrait du volume collectif : **Turenne et l'art militaire.** Paris, Les Belles Lettres, 1978, pp. 161-186.

Jacques HUMBERT. — **La seconde conquête de la Savoie par Louis XIV et son occupation jusqu'à la chute de Montmélian.** Mém. Académie de Savoie, 6me série G. XI, 1976, pp. 61-100.

Les travaux d'histoire militaire de notre confrère, le général Humbert, sont bien connus des Florimontans. Fondés sur l'expérience personnelle de l'auteur et sur une parfaite connaissance des archives de Vincennes, elles apportent toujours, sous une forme claire et agréable, nombre d'informations inédites. Savait-on par exemple que Turenne, à 19 ans, avait conduit son régiment à travers le mont Cenis, portant secours à Casal assiégée par les Espagnols ?

C'est sur les campagnes de 1639-1641 et de 1643 que l'auteur a consacré l'essentiel d'une étude. Importantes par la carrière de Turenne dont elles mirent en valeur les qualités de tacticien et de meneur d'hommes, ces campagnes eurent pour principal théâtre le Montferrat, où les Français collaborèrent avec les troupes de la régente de Savoie contre les Espagnols secondés par le beau-frère de cette dernière.

L'étude sur la guerre de 1703-1705 est, pour les Savoyards, d'un intérêt tout particulier et peut en quelque sorte servir d'introduction au livre de Nicolas sur la société du XVIIIme siècle (cf. Revue Savoisienne 1977). En septembre-octobre 1703, Louis XIV fait désarmer par surprise les troupes du duc Victor Amédée de Savoie et envahir la Savoie. Simple promenade militaire ? pas du tout : si les autorités locales, comme à l'ordinaire, évitent une résistance inutile, les troupes ducales aux ordres du marquis de Sales tiennent longtemps la campagne. Le bruit des revers de Louis XIV en Allemagne et le souvenir des rigueurs du duc à l'égard des « collaborateurs » de la précédente guerre incitent les Savoyards, selon les circonstances, à l'attentisme ou à une résistance larvée qui donne du fil à retordre au maréchal de camp Vallière, qui dirigeait les opérations sous les ordres du maréchal de La Feuillade. Annecy même tomba aux mains de Sales, dut être reprise en décembre 1703. En fin de compte le siège de Montmélian, mené à bien par Vallière en 1705, mit fin aux opérations militaires.

J.-Y. M.

Jacques OUVARD. — **Le Lybien.** Paris, librairie des Champs-Elysées, Le Masque, 1978.

Dans cet ouvrage, l'auteur — rappelons qu'il s'agit, en fait, du R.P. Roger GUICHARDAN — fidèle à ses habitudes et suivant une tradition littéraire depuis longtemps établie — pensons à la Guerre Picrocholine ! — situe des aventures imaginaires dans un cadre réel et précis. Il s'agit, en l'occurence, de la Combe de Savoie et de l'Abbaye de Tamié.

Dans *Le Lybien*, le P. GUICHARDAN s'amuse à « faire du Jacques OUVARD », s'il veut bien me permettre cette expression. C'est ainsi qu'on retrouve, ici comme ailleurs, des rappels d'évènements historiques (tel l'effondrement du Granier en 1248), des descriptions enthousiastes du paysage, des villes et des monuments savoyards (Myans, entre autres, ou les Charmettes), des allusions aux réalités quotidiennes de notre région (les journaux locaux, par exemple, et surtout le vin de Savoie dont l'éloge se présente, on le sait, comme une constante dans l'œuvre de Jacques OUVARD), sans oublier, bien sûr, quelques mots de patois et une petite leçon de philologie savoyarde (en l'occurence, sur les finales en AZ et en OZ).

Signalons, pour terminer, aux Annéciens qu'un des personnages secondaires travaille chez Gillette à Annecy, qu'il est question d'un crime qui relève de la brigade d'Annecy, qu'une rédactrice du *Messager* s'occupe de la région d'Annecy et qu'Annecy, enfin, est cité avec Grenoble et Chambéry comme une des trois villes universitaires de la région.

G. C.

Jean-Jacques ROUSSEAU. — **Les Confessions.** Paris, Bordas, coll. S.L.B., 255 p.

Il faut remercier le professeur J. Gautreau d'avoir songé à procurer, enfin, un « petit classique » des *Confessions* en un seul volume, et le féliciter d'avoir su présenter, avec minutie et esprit critique, la vie de l'auteur en quatorze pages.

A la bibliographie, succinte mais excellente, les Savoyards qui désirent étudier de plus près les six premiers livres ajouteront les travaux de François et de Joseph Serand, ceux de François Vermale, du professeur G. Daumas, ainsi que le remarquable *Jean-Jacques Rousseau de l'éros coupable à l'éros glorieux* de Pierre-Paul Clément (Neuchatel, A la Baconnière, 1976).

Notons, au fil d'une lecture rapide, quelques brèves remarques :

p. 5. — *un* séminaire : il s'agit du Grand Séminaire d'Annecy (avenue de Trésum) aujourd'hui désaffecté et en passe de devenir l'Hôtel des Archives Départementales.

p. 6. — Le paragraphe sur *le vallon des Charmettes* est obscur pour les profanes.

p. 15. — *Trye* : Il s'agit de Trie-Château (arrondissement de Beauvais, canton de Chaumont en Vexin) dans l'Oise, où Jean-Jacques résida en 1767-1768 dans le château du XVII^me^ siècle (bâti sur l'emplacement d'un château-fort du XI^me^ siècle dont il reste une tour). Il occupait une chambre au troisième étage de la tour.

Sur la carte de la page 26, la mention *Royaume de Sardaigne* est disposée de telle manière qu'*Annecy* et *Chambéry* semblent n'en pas faire partie mais se trouver soit en France, soit en Suisse.

p. 36, note 2 : La commune de Bossey (419 habitants) se trouve dans l'arrondissement et le canton de Saint-Julien-en-Genevois (Haute-Savoie). Pourquoi ne figure-t-elle pas sur la carte de la page 26 ?

p. 55. — *Frangy* : (1014 habitants) chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois. On y récolte un vin blanc (Roussette) estimé.

p. 59. — *le jour des Rameaux* : le 21 mars 1728. Pourquoi ne pas donner, en note, le texte équivalent des *Rêveries* ?

p. 60. — *balustre d'or* : On souhaiterait trouver ici une photographie du balustre de fer forgé doré (inauguré, sur le théâtre de cette rencontre, le 22 juillet 1928) qui protège une réplique du buste de Jean-Jacques Rousseau par Houdon.

p. 82. — *Bramant* : Il s'agit de *Bramans* (730 habitants) canton de Lanslebourg-Mont-Cenis dans l'arrondissement de Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie). Cette commune ne figure pas non plus sur la carte de la page 26.

p. 83. — On verrait volontiers, ici, une photographie de la porte du Sépulcre par laquelle Jean-Jacques Rousseau rentra dans Annecy.

p. 94, note 2 : Thônes (3 165 habitants) est un chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Annecy. *Toune* est une forme dialectale.

p. 95, note 3 : Le texte de cette note respecte plus les convenances que l'exactitude. Il est vrai que la collection S.L.B. s'adresse notamment à de jeunes lecteurs !

A. C.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES (*)

ABRY Christian. — **Distribution contextuelle et géographie de deux vibrantes phonologiques dans quelques parlers franco-provençaux,** in Revue de linguistique romane, t. 41, 1977, pp. 241-284.

ANDRE P. et AMBROGELLY M.-P. — **Pourquoi les Mauriennais quittent leur vallée,** in Point d'Appui n° 6 - 1978, 9 pages.

ARMAND Louis. — **Les Leçons de Choses.** DEL DUCA 1978, 226 p.

BALLET F., PRIEUR J. et coll. — **La préhistoire en Savoie,** in l'Histoire en Savoie, n° 51, déc. 1978.

BALVAY G. — **Le régime thermique du Lac d'ANNECY 1966-1977,** in Revue de Géographie Alpine n° 3 - 1978, p. 241 à 261.

BAUD Henri et GARDET Clément. — **Art et archéologie, Savoie - Mont-Blanc France.** Annecy 1979, 19 p.

BOUQUET Marie-Thérèse et DEVOS Roger. — **Musiciens et alchimistes à Annecy au XVIII^me^ siècle.** In Studi piemontesi, nov. 1978, vol. VII, fasc. 2, pp. 326-339.

BOURDIER Franck. — **La Sculpture en Savoie au XV^me^ siècle et la Mise au Tombeau d'ANNECY - Couvent du Saint Sépulcre.** Ed. Sté des Amis du Vieil Annecy - ANNESCI n° 21 - 1978, 120 pages.

BRUCHET Max. — **L'Abolition des Droits Seigneuriaux en Savoie 1761-1793.** Réimpression de l'édition d'ANNECY 1908. Ed. LAFFITTE, 368 pages.

BUTZ Rudolf W. — **Chemin-de-fer des Alpes françaises.** Ed. 1978, 160 pages, relié. 188 photos, format 20,8 × 21,5 - Texte français, allemand, anglais.

CALLOT Emile François. — **Un parti politique de la démocratie chrétienne en France : Le Mouvement Républicain Populaire** (M.R.P.). Ed. RIVIERE, 1978 - 446 pages.

CANZIANI Estella. — **Costumes, Mœurs et Légendes de Savoie.** Réédition DARDEL, CHAMBERY, 1920. Ed. Imprimeries réunies, Chambéry, 120 pages, 1978.

CASTOR Claude. — **Une esquisse de Ferney au XVIII^me^ siècle. Voltaire et les maçons de Samoëns,** Ferney-Voltaire, 1978, 55 p.

CHABERT Louis. — **Les Grandes Alpes Industrielles de Savoie - Evolution économique et humaine.** Imp. Gaillard, Saint-Alban, 1978 - 560 pages.

CHABERT Louis. — **Aimer la Maurienne.** Coll. Trésors de la Savoie - Ed. CHAVOUTIER, 1978 - 190 pages.

CHAVOUTIER Lucien. — **SAINT-BON COURCHEVEL, de la cellule rurale à la station-phare.** Ed. Trésors de la Savoie - 1978, 128 p.

CHEVALIER André. — **Les souvenirs annéciens de Jean-Jacques Rousseau,** in Annecy municipal, sept. 1978.

CHEVALLEY Théo. — **Tour du Léman de port en port - guide nautico-pédestre.** Ed. Kummerey - 1978, 144 p.

(*) Par G. Grandchamp et J.-Y. Mariotte.

CLARY Eveline et PALLUEL-GUILLARD André. — **Les mines de Pesey et de Macot,** in L'Histoire en Savoie, n° 51, sept. 1978.

CONTADES (Arnold de). — **Hérault de Séchelles ou la Révolution fraternelle.** Librairie Perrin - 1978, 256 p.

COUTIN Bernard. — **Histoire de la Vigne en Savoie,** in L'Histoire en Savoie, n° 50, juin 1978.

CREMIEUX-BRILHAC Jean-Louis. — **La Bataille des Glières - Extrait de la revue d'histoire de la 2me guerre mondiale - Juillet 1975.** Ed. par l'Association des Rescapés des Glières - 1978, 30 p.

DAVID J. — **Entre ville et campagne, l'avant pays savoyard, analyse régionale et géodémographie,** Thèse de doctorat d'Etat, Grenoble 1978 (dactylographié).

DELEAU Paul. — **Les phénomènes de capture à Saint-Jean-de-Sixt,** in Soc. P.H.N. Genève NS, vol. 11, 1977, pp. 92-96.

DEMAISON René. — **Protégeons la montagne.** Ed. NATHAN - 1978, 72 p.

DESCOSTES François. — **Joseph de MAISTRE avant la Révolution, souvenirs de la Société d'autrefois 1753-1793.** Ed. Laffitte - 1978, 404 p.

DESORMAUX Joseph. — **Bibliographie méthodique des parlers de Savoie.** Réimpression de l'Edition d'ANNECY 1923. Ed. LAFFITTE, 330 pages.

DEVAUX Yves. — **Une architecture unique en France : La Barrière de l'Esseillon.** Coll. VMF - 1978, 50 pages.

DEURINGER Lorenz. — **Die Bedeutung der Landwirtschaft in den französischen Alpen,** Thèse, Munich 1975, 205 p.

DEVOS Roger - JOISTEN Charles. — **Mœurs et Coutumes de la Savoie du Nord au XIXme siècle - L'Enquête de Mgr RENDU.** Documents d'ethnologie régionale - 6.

Mémoires et Documents publiés par l'Académie Salésienne nos 87 et 88.

DUFOURNET Paul. — **Pour une archéologie du paysage - une communauté agraire sécrète et organise son territoire, Bassy et alentours, Haute-Savoie et Ain.** Ed. Picard - 1978, 408 p. (sera présenté dans la Revue).

DUPARC Pierre. — **Le Comté de Genève IXme-XVme siècle,** Genève 1978 (Mémoires et documents publ. par la Soc. d'hist. et d'archéol. de Genève, t. 39 (réimpression de l'édition de 1955, assortie de quelques notes complémentaires).

FAURE Suzanne. — **Pour comprendre l'économie de Rhône-Alpes.** Ed. INSEE - 1978, 176 pages.

FAURE Suzanne. — **Rhône-Alpes 1985 : Une région s'interroge sur son avenir industriel.** Documentation française - 1978, 224 pages.

FENIX Joseph Laurent. — **Histoire passionnante de la vie d'un petit ramoneur savoyard 1897 - 1958.** Ed. Le Sycomore - 1978, 196 p.

FREPPAZ Célestin. — **La Haute Tarentaise dans la Tourmente - La guerre 1939 - 1945.** Ed. Didier RICHARD - 1978, 230 pages.

GARDET Clément. — **Jean Bapteur, peintre héraldiste et miniaturiste fribourgeois à la cour de Savoie,** in Archives héraldiques suisses, 1975.

GARDET Clément. — **Giacomo Jaquerio,** in Congrès archéologique de France, Piémont, Paris 1978, pp. 514-547.

GLAUERT Günter. — **Les Alpes.** Coll. BORDAS études, BORDAS - 1978, 144 pages. Traduit de « Die Alpen » 1976, Ed. HIRT à KIEL.

GRANDCHAMP Georges. — **La Faïencerie de Sainte-Catherine près d'ANNECY,** ext. Mémoires Académie Salésienne - 1976, 24 pages.

GRANDCHAMP Georges. — **La Manufacture,** in « Annecy Municipal », sept. 1978.

GUERIN J.-P. et GUMUCHIAN H. — **Pourquoi les Sports d'hiver ? Mythologie et pratiques.** Ed. GLACIOLAS, BNP Université 07 255 907 - U.E.R. Géographie - 38031 GRENOBLE.

HECKMAIR. — **Les trois derniers problèmes des Alpes :** La face Nord du Cervin - La face Nord des Grandes Jorasses - La face Nord de l'Eiger.

Ed. SLATKINE - 1978, Coll. Les Alpes et les Hommes, T. 9, 178 pages plus planches.

HUDRY Marius (abbé). — **La Tarentaise.** Coll. Voyage à travers la France - Ed. SAEP - 1978, 114 pages.

JACQUET Abel. — **SAINT-JULIEN-en-GENEVOIS - Histoire d'un bourg de province des origines à nos jours.** Chez l'auteur - 1978, 432 p. toilé.

JACQUIER Pierre. — **ANNECY et son Agglomération - Evolution démographique jusqu'en 1976 - Cahier de Documentation n° 6.** Ed. Sté des Amis du Vieil Annecy - 1978, 52 pages.

JANIN Bernard. — **Chanousia, le jardin alpin du Petit Saint-Bernard entre Vanoise et Grand Paradis.** MUSUMECI - 1978, 134 p.

JOUNIAUX Léo. — **Armorial Carougeois.** Ed. MARTINGAY - Genève. Rel. toile 22,5 × 30, 200 pages, 25 planches.

KILLY Jean-Claude. — **Tout le ski, photos de del Mulkey.** Ed. DENOEL-FILIPACCHI - 1978, 174 pages.

KNAFOU Rémy. — **Les Stations Intégrées de Sports d'Hiver des Alpes Françaises.** MARSON - 1978, 311 pages.

LA TORRE (Michel de). — **Guide de l'art et de la nature, Savoie - Haute-Savoie.** Paris 1978, 2 fasc. (B.N.P. et Berger-Levrault).

LAVERRIERE Jean-Pierre. — **Les meilleures recettes savoyardes.** Ed. Ouest-France - 1978, 32 pages.

LEBASCLE Marie-Christine et SAUTER Marc. — **Sur un groupe d'objets de l'âge du Bronze provenant d'ETREMBIERES, Haute-Savoie** - Extrait du bulletin de la Société Préhistorique Française, T. 75 - 1978, p. 150 à 160.

LUCILE Olivier. — **Mobilier Savoyard et Dauphinois.** Ed. MASSIN - 1978, 84 pages.

MAISTRE Gilbert. — **L'émigration marchande savoyarde vers l'Alsace et les pays alémaniques sous l'Ancien Régime. L'exemple d'une petite paroisse haut-savoyarde, Nancy-sur-Cluses,** in Société d'Histoire et d'Archéologie de Saverne et environs (1979).

MAISTRE Gilbert. — **NANCY-ROMME sur Cluses, village haut- savoyard.** Association d'Education populaire, NANCY-sur-Cluses 1978, 48 p.

MALY Charles. — **Un jour, en Savoie la Vanoise...** Ed. Didier Richard - 1978, 160 p. photos Nicole MALY.

MARIOTTE Jean-Yves. — **Note sur la seigneurie monastique en Savoie : le problème de l'avouerie,** in Mém. de la société pour l'histoire du droit des anciens pays bourguignons... 34me fasc., 1977, pp. 87-96.

MARIOTTE Jean-Yves. — **Les origines du prieuré de Chamonix,** in Bibliothèque de l'Ecole des chartes, t. 136, 1978, pp. 241-269.

MARTIN Robert. — **Sentier des préalpes de Haute-Savoie et Tour du Lac d'ANNECY, Haute-Savoie - Savoie, Samoëns - Lac d'ANNECY - Montmélian.** G.R. 96. Ed. Topo-guide de sentiers de grande randonnée - 1978, 92 p.

MOLLARET Jean-Jacques. — **Mont-Blanc, refuge de l'éternité.** Coll. Les quatre éléments - Ed. HACHETTE - Réalités, 158 pages, 1978.

MONERY Jean-Paul. — **Les rétables du Faucigny aux XVIIme et XVIIIme siècles - Etude historique et artistique,** TER Grenoble 1978 (dactylographié).

MOUXY de LOCHE (J. de). — **Histoire d'AIX-les-BAINS.** 2 volumes, 678 et 696 p. Ed. Laffitte - 1978.
Réédition de 1898-1900 - Tirage : 300 ex.

NICOLAS Jean et Renée. — **La vie quotidienne en Savoie aux XVIIme et XVIIIme siècles.** Paris Hachette 1979, 380 p.

PACCALET Yves. — **L'Herbier des Montagnes de France présenté par Gaston BONHEUR et par Roger FRISON-ROCHE.** Ed. TCHOU-LAFFONT - 1978 (album).

PALLUEL-GUILLARD. — **Grands Notables du Premier Empire** - Mont-Blanc, Léman. Ed. C.N.R.S. - 1978, 106 pages.

PALLUEL-GUILLARD. — **Estampes de Tarentaise.** Ed. Trésors de la Savoie - 1978, 96 p.

PAYOT Paul. — **Au Royaume du Mont-Blanc** - Réédition de 1950 - Préface de G. REBUFFAT. Ed. DENOEL - 1978, 156 pages.

PICARD Jean. — **Saint Anthelme de Chignin, évêque de Belley,** Belley 1978, 112 p. Introduction, publication et traduction de la biographie de cet évêque mort en 1178.

PLANCHE Henry. — **Lamartine en Savoie,** Aix-les-Bains, 1978, 124 p.

PICCARD (Mgr Louis). — **Histoire de THONON et du Chablais, Tome 2, de la Révolution à nos jours.** Réimpression de l'édition d'Annemasse 1889 - Ed. Laffitte - 508 pages.

PLANTAIN Paul-Henry. — **Guide Explo de la montagne.** Ed. Hachette - 1978, 190 pages.

PROUS Marcel. — **Merci de m'avoir aidé.** Ed. GARDET, ANNECY - 1978, 120 pages.

RATEL Jeanne. — **BESSANS chants de Noëls ; chants sacrés, chansons profanes recueillis par Jeanne RATEL.** Coll. Trésors de la Savoie - Ed. CHAVOUTIER - 1978, 336 pages.

REPLAT Jacques. — **Voyage au long cours sur le lac d'ANNECY précédé d'une ascension au Semnoz.** Jules Philippe - ANNECY - 1867, 180 pages.

R.I. 3. — **Francs-Tireurs et Partisans de la Haute-Savoie.** Ed. Comité Départemental de l'Association Nationale de la Résistance de Haute-Savoie, 2ème édition - 1977, 190 pages.

RICHERAND Gérard. — **Excursions faciles et moyennes au départ de : ANNECY, THORENS, THONES, LA CLUSAZ, GRAND-BORNAND, FAVERGES, LE CHATELARD.** Ed. Atra (J. Rachel) - 1978, 96 p.

ROCHET André. — **Louis ROCHET, sculpteur, sinologue (1813-1878).** Ed. Bonne - PARIS 1978.

RUCK Peter. — **L'ordinamento degli Archivi ducali di Savoia sotto Amédéo VIII (1398-1451),** Rome 1977.

Traduction en italien d'une étude, particulièrement fouillée, sur les archives médiévales de Savoie, parue en allemand en 1971.

SAINT-LOUP. — **La Montagne n'a pas voulu...** Ed. SLATKINE - 1978, 228 pages. Coll. Les Alpes et les Hommes - 5.

SAUSSURE (Horace-Bénédict de). — **Voyages dans les Alpes précédés d'un essai sur l'Histoire naturelle des environs de GENEVE.** Réimpression de l'édition de Neuchâtel - 1779-1796, 4 volumes (22 × 30). 2218 p. et 20 hors-texte - Ed. Slatkine - 1978.

SOUDAN Paul. — **Au Pays du Mont-Blanc - Histoire de PASSY.** Imp. PLANCHER, BONNEVILLE - 1978, 174 pages.

SOUVY Cyriel. — **MORZINE au fil des siècles.** Ed. Jean VUARNET - MORZINE 1978, 144 p.

SUE Eugène. — **La Marquise Cornélia d'Alfi ou le lac d'ANNECY et ses environs.** Réédition Jacquet - THONES 1978, 224 p. plus hors-texte.

TIERSOT Lucien. — **Chansons Populaires recueillies dans les Alpes Françaises Savoie et Dauphiné.** Réimpression de l'édition de Grenoble 1903 - Ed. Laffitte - 620 pages.

VAN GENNEP Arnold. — **La Savoie vue par les écrivains et les artistes.** Ed. LAFFITTE, 1978, 292 + 24 pages.

VERNEIL (H. de). — **Statistique générale de la France - Département du Mont-Blanc.** Réimpression de l'édition de PARIS 1807. Ed. Laffitte - 560 pages.

VOISIN Michel. — **Contes et légendes fantastiques du pays de THONES.** Les Amis du Val de Thônes - 1978, 80 p.

WEY Francis. — **La Haute-Savoie, récits d'Histoire et de Voyage.** Réédition de Hachette, PARIS (2me édition 1865). Ed. SLATKINE - 1979, 502 pages. Préface de Paul GUICHONNET.

WHYMPER Edouard. — **Escalades dans les Alpes de 1860 à 1869.** Ed. SLATKINE - 1978, 432 pages. Coll. Les Alpes et les Hommes. 7.

WILSON Ian. — **Le Suaire de TURIN - Linceul du Christ ?** Traduit de l'anglais par Raymond ALBECK - Ed. ALBIN Michel - 1978, 350 pages.

Ouvrages collectifs

ARCHEOLOGIA. — **Savoie,** n° 121 - Août 1978, 84 pages. Numéro entièrement consacré aux départements de Savoie et Haute-Savoie.

ACTES DU CONGRES DES SOCIETES SAVANTES DE SAVOIE, CONFLANS, Sept. 1976. — **Vie Quotidienne en Savoie.** Et. Centre Culturel de Conflans - Centre de documentation régionale de Tarentaise - Vol. II, Ed. 1978 - 350 pages.

Chamonix, une vallée, des hommes, Chamonix-Saint-Gervais. Bibliothèque municipale de Chamonix, 1978, 302 p.

Excellente réalisation collective, richement illustrée. Noter en particulier le chapitre « Botanique ».

DEVOS Roger - GABION Robert - MARIOTTE Jean-Yves - NICOLAS Jean - ABRY Christian. — **La pratique des documents anciens. Actes publics et notariés, documents administratifs et comptables,** Annecy. Archives départementales de la Haute-Savoie, 1978, 336 pages (Sources et méthodes de l'histoire de la Savoie, II).

Présentation de différents types de documents accessibles aux chercheurs et aux amateurs, publication, fac-similés, notes et index.

LOVIE Jacques - DUFOURNET Paul - BOUCHARLAT Alain - RATEL Victorin - TERREAUX Louis. — **Savoie.** Col. Encyclopédies régionales - Ed. Bonneton, 1978 - 366 pages.

Jean-Jacques Rousseau au présent, Chambéry, 1978, 256 p.

Les Amis de Viuz-Faverges, 1er et 2ème trim. 1976. Bulletin consacré aux sites du haut moyen âge (Saint-Julien, Viuz-Faverges).

TERREAUX Louis (et collab.). — **Culture et Pouvoir au Temps de l'Humanisme et de la Renaissance.** Actes du Congrès Marguerite de Savoie - ANNECY, CHAMBERY, TURIN - 29 Avril, 4 mai 1974. Ed. Champion, Paris - 1978, 392 pages.

Anonymes

La rénovation urbaine de Thonon-les-Bains. Une ville nouvelle dans la ville ancienne. Thonon, Soc. de rénovation urbaine, février 1977.

L'essor de la Haute-Savoie, fichier analytique et professionnel de l'industrie, 1977, 80 p.

Montmin, Haute-Savoie, Notre-Dame des sept Fontaines. Chapelles et oratoires, Saint-Jorioz 1978, 23 p.

Préfecture de la Haute-Savoie. Pays de Thônes, Plan d'aménagement rural et contrat de pays. Annecy 1978.

Table des matières pour 1978

Séances de l'Académie 7

André CHEVALLIER. — Le concours de poésie 19

Claude CASTOR. — Rousseau à Bossey 25

Bernard DEMOTZ. — Amédée V le Grand, comte de Savoie (1285-1323), Prince d'Empire 42

Laurent CHEVAILLER. — Emmanuel-Philibert et la réorganisation de l'Etat savoyard (1559-1580) .. 56

Madeleine MOLINIER. -- La période finale du régime français à Annecy (1814-1815) 71

Yvonne DAGAND. — L'Ecole Normale d'Institutrices de Rumilly (1922-1925) 88

Nestor VANDEPUTTE. — Leschaux 103

André CHEVALLIER. — A propos de quelques anniversaires 126

Gérard BALVAY. — Les études réalisées sur le lac d'Annecy. (Complément bibliographique) 135

Bibliographie Savoisienne, par G. GRANDCHAMP, A. et G. CHEVALLIER, J.-Y. MARIOTTE 142

COMMUNICATIONS RÉSUMÉES

Y. RIFAUX. — La littérature enfantine 7

C. REGAT. — Dom Arsène de Jougla, abbé de Tamié .. 10

P. PERSOUD. — La Préhistoire 11

A. CHEVALLIER. — Hippolyte Taine 13

C. MOUCHET. — De la généalogie à la petite histoire d'Annecy-le-Vieux 14

H. GAZEL. — Le chanoine Pierre Gazel 15

M. SANDOZ. — Madame Vigée-Lebrun 16

D. GUILLOT. — L'itinéraire d'Annibal 17

ILLUSTRATIONS

Amédée V le Grand 43
Le Comté de Savoie sous Amédée V 47
Sceaux Amédée V 49

HORS-TEXTE

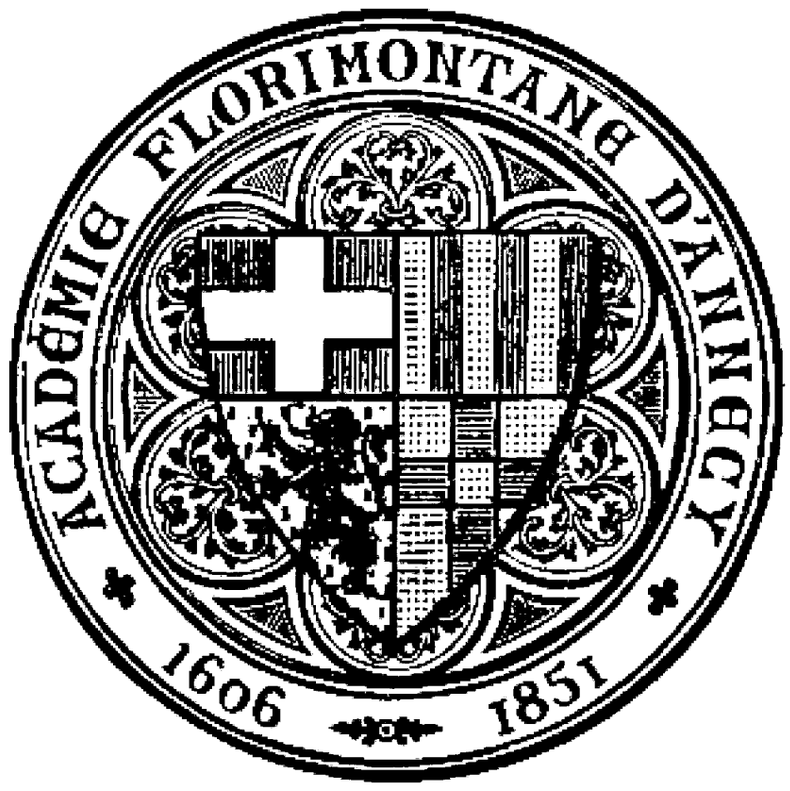
Article de M. Claude CASTOR. — Rousseau à Bossey ..... 24 - 25
Article de M. Laurent CHEVAILLER. — Emmanuel-Philibert ..... 64 - 65
Article de Mlle Yvonne DAGAND. — L'Ecole Normale d'Institutrices de Rumilly ..... 88 - 89
Article de M. J.-N. VANDEPUTTE. — Leschaux .. 112 - 113

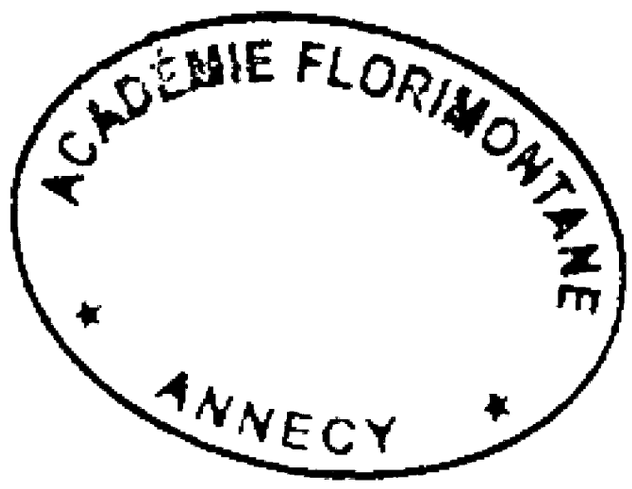
119e ANNÉE

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(CICERON, *De Officiis*, lib. I)

LA REVUE SAVOISIENNE





ACADÉMIE FLORIMONTANE ANNECY

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1606
par Saint François de Sales, Prince Evêque de Genève
et Antoine Favre, Président du Sénat de Savoie
Réorganisée en 1851

par

Louis BOUVIER (1819-1908).
Etienne MACHARD (1824-1887).
Jules PHILIPPE (1827-1888).
Eloi SERAND (1826-1891).

LÉON MARÈS (1854-1916)

a légué le château de Montrottier et ses collections

DONATEURS

Dr C ANDREVETAN (1802-1879).
Dr F. DAGAND (1815-1886).
MELVILLE-GLOVER (1834-1897).
Aimé CONSTANTIN (1831-1900).
Dr THONION (1830-1917).
F. GARDIER (1854-1919).
Asghil FAVRE (1877-1920).
Isidore NANCHE (1850-1922).
François CROSET (1844-1931).
Ernest PERRIER de la BATHIE (1873-1932).
Ernest PARISET († 1941).
Léon LAYDERNIER (1866-1958).
Georges MARTIN († 1943).
L.-F. ROSSET († 1959).
Joseph SERAND (1868-1957).

ACADÉMIE FLORIMONTANE

COMITÉ

Président : M. Clément GARDET, maître-imprimeur et libraire.

Vice-présidents : M. Georges GRANDCHAMP, maire-adjoint, président des « Amis du Vieil Annecy » ; M. René LAYDERNIER, ❋, ❀, banquier.

Secrétaire : M. André CHEVALLIER, professeur.

Secrétaire-adjoint : M. Jean-Yves MARIOTTE, directeur des archives départementales de la Haute-Savoie.

Trésorier : M. Gérard GAILLARD, retraité cadre.

Bibliothécaire : M. Camille DUBOULOZ, receveur principal honoraire des Douanes.

Archiviste : Mme Marie-Thérèse HERMANN, vice-présidente de l'Académie Salésienne et de l'Académie Chablaisienne.

Membres : MM. Paul GUICHONNET, ❋, ❦ ; Henri DAVIGNON, ❋, ❦ ; Charles LACOMBE ; Jacques DOMENJOUD ; Pierre SOUDAN, président de l'Académie Salésienne.

REVUE SAVOISIENNE

Directeur de la Revue : M. Jean-Yves MARIOTTE.

Comité de Rédaction : MM. André CHEVALLIER, Henri DAVIGNON, Roger DEVOS, Pierre DUPARC, ❋, Clément GARDET, Georges GRANDCHAMP, Paul GUICHONNET et Pierre SOUDAN.

DOMAINE DE MONTROTTIER

Administrateur du Domaine : M. Jacques DOMENJOUD.

Administrateur-adjoint : M. Henri DAVIGNON.

MEMBRES NOUVEAUX
ET
PROMOTIONS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU MERCREDI 20 FÉVRIER 1980

Membres correspondants

Mmes Claude CANOVA, Andrée CHANEL, Jacqueline de CHEVRON-VILLETTE, Elisabeth SIROT, Antoinette TAPPONNIER-RIBATTO.

Mlles Marie-Christine LEBASCLE, Marie-Jeanne QUELLET.

MM. Georges BERNARD, Jean-Pierre BOZON, Roland CONTAT, Louis FONLUPT, Yves LATY, Paul LECOMTE, Serge MOUTHON, Eric ORSEL, Jean-François PARIS, Nicolas PERRIGUEY, Pierre POCHAT, Robert REY, André SUROT, Gilbert TAPPONNIER, Maurice d'YVOIRE.

Membres associés

Mme Simone DUJOURDY.

MM. Gilbert AMIGUES, Raymond BOZON, Georges RAFFIN.

Membres effectifs

Mme Claire BRUN.

MM. Joannès BEAUQUIS, Pierre PERSOUD, Christian REGAT.

Membre d'honneur

M. François de MENTHON.

Dans le prochain fascicule, (120me année - 1980), la **Revue Savoisienne** publiera la liste complète des membres de l'Académie.

IMPORTANT. — Dans la liste des membres, il est fait mention, autant que l'Académie en a connaissance, des décorations de guerre françaises, de la Légion d'Honneur, du Mérite National, des Palmes Académiques, des Arts et Lettres et du Mérite Agricole. Pour les nouveaux membres, ainsi que pour les modifications et mises à jour, prière d'avertir conjointement le secrétaire de l'Académie et le directeur de la Revue.

ACADÉMIE FLORIMONTANE
ANNECY

SÉANCE DU 10 JANVIER 1979 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

En ouvrant les travaux, celui-ci évoqua le récent décès de Mme Charles Devant, née Grisel, épouse de M. Devant, ancien directeur général de la Société des Forces du Fier, membre de l'Académie, et belle-mère de M. Charles Lacombe, avocat, membre du comité. Il leur offrit ses bien sympathiques condoléances.

M. Gardet dicta aussi des vœux très cordiaux aux Florimontans à l'occasion de la nouvelle année, souhaitant un succès croissant aux travaux de l'Académie.

La parole passa à Mme André Chevallier. Faisant suite à ses communications sur les romans policiers, de Jacques Ouvard (Le R.P. Guichardan), elle présenta le dernier paru, « Le Lybien », dans lequel l'auteur situe les aventures de ses personnages dans le cadre de la Combe de Savoie et de l'Abbaye de Tamié, et rappelle l'effondrement du Granier en 1248. D'autres paysages, villes et monuments figurent dans ce récit ayant, parmi ses héros, des Annéciens.

Mme Chevallier attira l'attention, ensuite, sur les particularités archéologiques du lycée Gabriel-Fauré. Cet établissement se compose d'un internat datant du 18^{me} siècle et d'un externat et d'un gymnase d'une dizaine d'années. Elle résuma l'histoire de ce bâtiment qu'elle fit visiter grâce à des projections sur l'écran.

Venu de Bossey, M. Castor, membre de l'Académie, fit une communication sur le séjour de Jean-Jacques Rous-

(*) Etaient présents : Mmes G. Chevallier, M.-Th. Hermann, S. Ratié et M. Sauthier ; Mlles Y. Dagand, E. Paume, J. Portier, G. Pulvin et H. Ritz ; MM. L. Bajulaz, G. Bruyneel, E. Callot, C. Castor, le R.P. C. Charbonnel, A. Chevallier, R. Cullaz, H. Davignon, C. Dubouloz, G. Gaillard, C. Gardet, M. Geoffroy, G. Grandchamp, R. Marson, C. Mouchet, J. Mouthon, L. Pfister, M. Rebut, P. Soudan et J.-N. Vandeputte.

Excusés : Mme C. Brun et M. R. Bozon.

seau dans sa commune. C'est de 1722 à 1724 que le petit Genevois fut confié aux soins du pasteur Lambercier et de sa fille. De 10 à 12 ans, il glana là de nombreux souvenirs que le conférencier évoqua en citant les écrits : la culbute de Mlle Lambercier devant le roi Amédée II, la plantation du noyer sur la terrasse, et bien d'autres.

Après le départ pour Annecy du chapitre de Saint-Pierre de Genève, l'église de Bossey était devenue un temple et elle le resta jusqu'en 1779. Le cadastre de 1730 permet de fixer les lieux, de même qu'un plan effectué en 1779 donne l'occasion de localiser la chambre que la sœur du pasteur partageait avec Jean-Jacques et son cousin.

Bossey, le 27 juin 1912, a commémoré le bicentenaire de la naissance de Jean-Jacques par une plaque sur le mur de l'ancien presbytère. Aujourd'hui, à la suite de rectifications routières, elle se trouve sur celui de l'ancienne fruitière. La nef de l'église a été reconstruite et les travaux autoroutiers vont faire disparaître les derniers vestiges, témoins de ces deux années de l'existence de l'écrivain.

Le bibliothécaire attira l'attention sur l'arrivée de « Connaissance de l'Extrême-Orient », et de « A la recherche de la vérité », des ouvrages offerts par leurs auteurs : M. Henri Laurens, des Affaires étrangères belges, et M. Abel Vedier.

Avant de clore la séance, le Président lit le texte (proposé par M. André Chevallier) d'une plaque à apposer en automne 1979 sur un mur du Grand Séminaire d'Annecy, pour rappeler le séjour de Jean-Jacques Rousseau.

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 1979 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

M. Bernard Demotz, professeur à Lyon, présenta quelques aspects du règne d'Amédée V le Grand.

Ce comte, ordinairement, est silhouetté en chef de guerre. De fait, le sceau que conserve le service des Archives de la Haute-Savoie le montre en chevalier savoyard. Un chevalier qui a consacré son temps à refouler l'ennemi et

---

(*) Etaient présents : Mmes M. Molinier, M.-Th. Picard, S. Ratié et M. Sauthier ; Mlles Y. Dagand et G. Pulvin ; MM. L. Bajulaz, M. Bourquard, E. Callot, R. Cullaz, H. Davignon, R. Devos, C Dubouloz, P. Dussauge, G. Gaillard, C. Gardet, M. Geoffroy, G. Grandchamp, Ch. Guizard, R. Laydernier, J.-Y. Mariotte, J. Mouthon, R. Prévost, M. Rebut, H. Riguet, P. Soudan, J.-N. Vandeputte et H. Verjus.

Excusés : Mme G. Chevallier ; MM. A. Chevallier et L. Pfister.

à fortifier ses terres. Il fut aussi un organisateur. Le comté, sous son règne, passa de 70 à une centaine de châtellenies. Amédée V se déplaça continuellement de Bresse en Piémont et du Pays de Vaud en Viennois.

A cette époque, le pays fut relativement prospère et peuplé. La Savoie contrôla à peu près les communications essentielles entre le monde méditerranéen et les pays septentrionaux par les cols alpins.

Amédée V fut bien suivi dans l'ensemble par les seigneurs laïcs et les bourgeois (qui étaient alors les habitants des villes fortifiées), tous trouvant de grands avantages à cette entente. Si l'accord fut bon avec les abbés et prieurs, il le fut moins avec les évêques que le comte surveilla de près, s'infiltrant parfois dans leur ville, comme à Genève ou Lausanne. Le comté disposa d'une armée savoyarde beaucoup plus disciplinée et efficace que son homologue française de l'époque.

Amédée V jeta les bases de l'état moderne en mettant en place une justice, des impositions, une administration centrale au château de Chambéry, alors transformé et amené à ses limites actuelles. Menée avec souplesse, cette politique donna à la Savoie les moyens d'une activité internationale. Tout en s'entendant avec Philippe le Bel, alors régnant en France, Amédée conserva son indépendance. Partant en croisade pour délivrer Byzance, la mort le surprit à Avignon près du pape. Il y avait 74 ans qu'il était né au château du Bourget, l'un des châteaux de Savoie qui attendent d'être sauvés et mis en valeur.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES EFFECTIFS (*)

TENUE LE 15 FÉVRIER 1979

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. CLÉMENT GARDET

A la demande du président, M. P. Soudan donne lecture du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 2 février 1978. Le procès-verbal est adopté. M. Gaillard, trésorier, donne connaissance des comptes de l'année 1978. Son bilan est adopté, ainsi que les comptes du Cercle d'Etudes Philosophiques communiqués par M. E. Callot. Il est proposé

(*) Etaient présents : Mmes G. Chevallier, M.-Th. Hermann, M. Molinier et S. Ratié ; Mlle Y. Dagand ; MM. F. Anthoine, L. Bajulaz, M. Bourquard, E. Callot, J. Domenjoud, C. Dubouloz, P. Dussauge, G. Gaillard, C. Gardet, G. Grandchamp, H. Juge, J. Mouthon, R. Prévost, M. Rebut, E. Rosset, H. Riguet, P. Soudan, L. Viollet et H. Verjus.

Excusés : MM. A. Chevallier, J.-P. Couren, G. Deshusses, P. Guichonnet, J.-Y. Mariotte, H. Davignon et A. Primot.

de porter la cotisation annuelle de 50 à 60 F. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

M. J. Domenjoud donne connaissance du rapport concernant le domaine de Montrottier. Une commission étudiera les travaux à réaliser. Le droit de visite sera augmenté de 0,50 F. En l'absence de M. H. Davignon, le Président fait part de l'idée de celui-ci de créer une Association des Amis de Montrottier. Le Comité étudiera cette suggestion.

L'Assemblée ratifie l'admission, parmi les membres correspondants, de Mme de Nomazy, Mlle Abry et MM. Amigues, Balthazar, Boyer, Lemoine, Martignoles, Monnier et A. de Menthon.

Elle décide de nommer membres associés MM. Bruyneel et R. Janin. MM. Barat et Gayet sont confirmés dans les fonctions de Commissaires aux comptes.

Le Président donne lecture d'une lettre dans laquelle M. L. Pfister demande, en raison de son état de santé, à être remplacé au secrétariat. Selon le vœu de M. Pfister, l'assemblée souhaite, à l'unanimité moins une voix (celle de Mme Chevallier), que M. Chevallier soit appelé à prendre la succession.

M. Louis Pfister ayant été nommé à l'unanimité Secrétaire Perpétuel Honoraire, le Président rend hommage à ce Florimontan exemplaire auquel l'Académie et tous ses membres doivent beaucoup. Il forme le vœu que chacun puisse pendant longtemps encore bénéficier de sa présence, de sa mémoire et de son conseil.

Des remerciements sont adressés au trésorier, au bibliothécaire, aux administrateurs de Montrottier, aux responsables de la *Revue Savoisienne* et aux membres du jury du Concours de Poésie.

SÉANCE DU 7 MARS 1979 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Le Président ouvre la séance et adresse à M. Louis Pfister, Secrétaire Perpétuel Honoraire, actuellement en convalescence, en son nom et au nom de tous, ses meilleurs souhaits de prompte et complète guérison.

(*) Etaient présents : Mmes G. Chevallier, M. Molinier, E. Paume, M.-Th. Picard, S. Ratié et M. Sauthier, ainsi que Mme N. Rostand ; Mlles A. Battuz, Y. Dagand, G. Pulvin et H. Ritz ; MM. L. Bajulaz, R. Bozon, G. Bruyneel, E. Callot, le R.P. C. Charbonnel, A. Chevallier, R. Cullaz, H. Davignon, C. Dubouloz, P. Dussauge, G. Gaillard, C. Gardet, A. Lavorel, C. Mouchet, R. Prévost, M. Rebut et J.-N. Vandeputte.

Excusés : Mmes C. Brun et M.-Th. Hermann ; MM. G. Grandchamp, L. Pfister et P. Soudan.

Il donne la parole à Mme M. Molinier qui fait part de ses travaux sur la période finale du régime français à Annecy (1814-1815). Sur cette période riche en événements, dit la conférencière, les services d'Archives de la ville d'Annecy possèdent une masse de documents. L'Académie Florimontane détient quelques lettres privées. Les Archives départementales conservent une « montagne de papiers » transmis à la Sous-Préfecture par les fonctionnaires des divers régimes qu'Annecy a connus à cette époque.

Mme Molinier, par un récit rapide des faits, montre comment les Annéciens ont jugé les événements au moment même où ils avaient lieu, et le rôle important qu'ont joué les Conseils municipaux successifs d'Annecy sur qui sont retombées la plupart des tâches administratives de l'arrondissement. Ils ont fait la preuve de leur sagesse, ont évité le pire par leur rapide soumission à l'autorité du moment. Certains des notables, comme le docteur Charles-Humbert Despine, se sont particulièrement signalés par leur efficacité et leur courage dans les moments difficiles.

SÉANCE DU 4 AVRIL 1979 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

M. René Janover présente la thèse de 3ème cycle qu'il soutint l'an dernier à Paris sur le *Régionalisme Savoyard*.

Dès la publication, en 1972, de la loi portant création et organisation des « régions » (dont la région Rhône-Alpes), une certaine agitation « régionaliste » se développa en vue d'obtenir une « région Savoie ». Réunis le 15 mai 1973, les Conseils Généraux des deux départements savoyards entérinèrent la « région Rhône-Alpes ».

Etudiant à la fois les aspects synchroniques et diachroniques de ces événements, M. Janover se demande si les « régionalistes » savoyards, qui se sont alors manifestés, étaient représentatifs et « signifiants » d'un sentiment national qui aurait survécu à l'annexion de 1860.

Théâtre d'une importante révolution économique provoquée par l'exploitation de la houille blanche et par le développement des sports d'hiver, la Savoie se trouve, en

---

(*) Etaient présents . Mmes C. Brun, G. Chevallier, S. Dujourdy, M.-Th. Hermann, M. Molinier et M. Sauthier ; Mlles Y. Dagand, J. Fournier et H. Ritz ; MM. L. Bajulaz, G. Bruyneel, E. Callot, le R.P. C. Charbonnel, A. Chevallier, P. Coutin, C. Dubouloz, G. Gaillard, C. Gardet, G. Grandchamp, C. Mouchet, L. Pfister, R. Prévost, G. Raffin, P. Soudan et J.-N. Vandeputte.

Excusé : M. R. Bozon.

même temps, confrontée à de graves problèmes : fragilité de l'industrie lourde, abandon de la haute montagne, croissance anarchique des villes. M. Janover se demande si les Savoyards sauront maîtriser le développement et l'évolution de leur pays en lui conservant son âme.

Cet exposé consciencieux provoqua d'intéressantes interventions des auditeurs.

M. Dubouloz, bibliothécaire, déposa sur le bureau les ouvrages récemment reçus : le tome 87-88 des *Mémoires et Documents* de l'Académie Salésienne, dû à la plume de Roger Devos et Charles Joisten (dont notre confrère Pierre Soudan a rendu compte dans *le Dauphiné Libéré* du vendredi 6 avril 1979), et un tiré-à-la-suite de la revue *Confluents* (de l'Université de Lyon II) comportant une intéressante étude de *Géographie Littéraire* du professeur Philippe Jaudel sur *Les châteaux de Ruskin en Savoie.*

SÉANCE DU 2 MAI 1979 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

M. J.-N. Vandeputte avait intitulé sa communication « Thomas de Savoie, comte de Flandre ».

De Thomas I[er] de Savoie, l'un des nombreux enfants, nommé Thomas comme son père, et né en 1199 au château de Montmélian, eut une fortune remarquable. D'abord destiné à l'Eglise, il reçut en apanage des terres que lui laissait son frère Amédée IV et mena dès lors une vie de grand seigneur. Les brillants mariages de ses nièces firent de lui l'oncle de Saint-Louis, roi de France, de Charles d'Anjou, roi de Naples et de Sicile, ainsi que de Henri III, roi d'Angleterre. Il exerça de surcroît, entre l'Empire et la Papauté, des actions diplomatiques qui lui valurent titres et charges.

Le conférencier « flamand d'origine et savoyard de cœur » s'intéressa particulièrement au premier mariage de Thomas qui, avec la main de Jeanne de Flandre, reçut le comté dont elle était héritière. Habile manœuvrier, celui-ci obtint pour son nouveau pays des alliances et d'intéressantes garanties économiques. Il apporta au comté des ré-

(*) Etaient présents : Mmes C. Brun, G. Chevallier, S. Dujourdy, M.-Th. Hermann, S. Ratié et M. Sauthier, ainsi que Mme Prévost ; MM. G. Bruyneel, A. Chevallier, C. Dubouloz, G. Gaillard, C. Gardet, H. Juge, J.-F. Martignoles, R. Prévost, M. Rebut et J.-N. Vandeputte, ainsi que M. Dénarié.

Excusés : Mlles Y. Dagand et H. Ritz ; MM. R. Bozon, G. Grandchamp et L. Pfister.

formes, y distribua des privilèges et poussa sa sollicitude pour le peuple jusqu'à contribuer à l'amélioration du cheptel flamand en faisant venir en Flandre des taureaux et des vaches de Savoie ! A la mort de sa femme, Thomas renonça aux comtés de Flandre et de Hainaut en faveur de sa belle-sœur Marguerite. Il épousa, en secondes noces, Béatrice de Fiesque, nièce du Pape. Revenu au pays natal, il mourut à Chambéry, en 1259.

Après avoir répondu aux questions de l'auditoire, M. Vandeputte reçut les félicitations du président qui déposa sur le bureau, à l'intention du bibliothécaire, le livre récent de Jean et Renée Nicolas, *La vie quotidienne en Savoie aux XVII^me^ et XVIII^me^ siècles*.

COMPTE RENDU DE LA RÉCEPTION DE L'ACADÉMIE DELPHINALE A ANNECY LE DIMANCHE 13 MAI 1979

Le car de l'Académie Delphinale arrive aux Marquisats à 9 h 30. Le ciel est radieux, la température agréable. En l'absence de MM. Gardet et Grandchamp, retenus par d'autres obligations, se sont réunis pour accueillir la délégation de l'Académie Delphinale quelques Florimontans (MM. Amoudry et Soudan, ainsi que M. et Mme Chevallier) qui représentent respectivement la ville d'Annecy et les Amis du Vieil Annecy, l'Académie Salésienne et l'Académie Florimontane.

Répartis en trois groupes, confiés, l'un à M. Amoudry, l'autre à M. Soudan, et le troisième à M. et Mme Chevallier, les membres de l'Académie Delphinale sont conduits et guidés dans les vieux quartiers sur un itinéraire qui leur permet de voir, selon leur désir, les souvenirs salésiens et de suivre les traces de Jean-Jacques Rousseau. En fin de matinée, après la visite du château et le vin d'honneur offert par M. Amoudry, maire-adjoint, au nom des Amis du Vieil Annecy, M. l'Abbé Charbonnel, Florimontan lui aussi reçoit le groupe à la basilique de la Visitation.

A 13 heures, les membres de l'Académie Delphinale se retrouvent à Sevrier pour y prendre un déjeuner auquel ont été aimablement conviés les guides du matin ainsi que M. Henri Davignon, administrateur de Montrottier, qui, sitôt le repas terminé, invite l'assemblée à se rendre au château dont il dirigera lui-même la visite qu'il terminera par

un vin d'honneur offert au nom de l'Académie Florimontane. M. Debelmas, président de l'Académie Delphinale prit la parole pour remercier la Florimontane de son hospitalité et exprimer le souhait de pouvoir, à Grenoble, lui rendre la pareille. Vers 17 heures, départ du car pour Grenoble. M. Davignon ainsi que M. et Mme Chevallier le suivent en voiture jusqu'à Crolles où, avec les membres de l'Académie Delphinale, ils sont reçus par le comte et la comtesse Guy de Pierre de Bernis qui leur font visiter leur château avant de leur offrir collation et raffraîchissements. Les adieux se font sur la place du village, après une rapide visite de l'église récemment restaurée. Les Annéciens promettent de resserrer les liens noués à l'occasion de cette rencontre et reprennent l'autoroute, presque déserte à cette heure, pour gagner leurs pénates aux dernières lueurs du jour.

SÉANCE DU 6 JUIN 1979 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

M. Jean-Yves Mariotte fait une communication sur *Les Origines du Prieuré de Chamonix*. Un examen approfondi de la charte dite de 1091 amène le conférencier, alerté par les réserves de Max Bruchet et les doutes de Maurice Prou, à se poser la question de la sincérité d'un document que paraissait garantir sa qualité d'original scellé. « Malgré certains traits archaïques, la pièce », dit-il, « présente une allure trop moderne pour l'époque à laquelle on la rattache habituellement ». Il paraît dès lors nécessaire de la réexaminer dans son contenu et dans son aspect, en essayant de la placer dans son contexte. L'étude de la forme et la comparaison de la charte dite de 1091 avec des documents proches dans le temps et dans l'espace, confrontées avec le contenu même de la charte amènent M. Mariotte à admettre qu'il s'agit d'une transcription honnête mais sans doute un peu tardive d'un acte authentique dont le texte ne devait pas différer beaucoup de celui que nous possédons.

(*) Etaient présents : Mmes G. Chevallier, S. Dujourdy, M. Molinier, S. Ratié et M. Sauthier, ainsi que Mme E. Cléchet ; Mlles Y. Dagand, G. Pulvin et H. Ritz ; MM. L. Bajulaz, R. Bozon, H. Davignon, P. Dussauge, G. Gaillard, J.-F. Martignoles, J. Mouthon, L. Pfister, R. Prévost, G. Raffin, B. Ruffet et J.-N. Vandeputte.

Excusés : Mmes C. Brun et M.-Th. Hermann ; MM. A. Chevallier, C. Dubouloz, G. Grandchamp et P. Soudan.

Il reste, précise l'orateur, à « s'interroger sur le sens exact de la donation ». *Omnem Campum munitum* est repris dans une confirmation de 1204 par *domum Campi muniti*, ce qui est bien différent. « Dans la réalité, le prieuré de Chamonix a bel et bien possédé la quasi-totalité de la vallée. En revanche, il paraît douteux que le prieuré se soit trouvé, dès l'origine, libre de toute attache séculière » bien que nous n'ayons « aucune mention explicite d'une avouerie exercée sur ce monastère par un seigneur laïc ». Toutefois, « le fait qu'on ait cru devoir, vers la fin du XII^me^ ou au début du XIII^me^ siècle, exhumer l'acte primitif pour affirmer l'indépendance totale de Chamonix, est déjà l'indice d'une mise en question de cette indépendance ».

Après cette savante communication, dont l'auteur est par lui chaudement félicité et remercié, le Président Clément Gardet attire l'attention des Florimontans, avec le talent qu'on lui connaît, sur l'exposition de Turin consacrée au peintre Giacomo Jaquerio et à l'école de peinture qui gravite autour de lui au XV^me^ siècle. Cette exposition, qui se termine à la fin juin, fait sa part au peintre et miniaturiste Jean Bapteur ; elle intéresse au plus haut point l'histoire de l'art dans les états de Savoie. C'est, pour le conférencier, l'occasion de rappeler quels rapports étroits existent entre les fresques d'Abondance et celles de Giacomo Jaquerio, et comment se répand, dans la seconde moitié du XV^me^ siècle, de la Savoie et du Val d'Aoste jusqu'au comté de Nice, la figuration par la fresque et la sculpture de saint Grat et saint Bernard de Menthon.

SÉANCE SOLENNELLE DU 29 SEPTEMBRE 1979

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

C'est le comte de Menthon qui, cette fois, a inauguré l'année de la doyenne des sociétés savantes de Savoie. Il l'a fait en évoquant deux des occupants de ce château, trésor et tourment de l'Académie ; Pierre qui acheta le domaine à la famille de Savoie et Nicod, son fils, les deux premiers Menthon-Montrottier.

Le conférencier brossa, d'abord, la toile de fond historique ; un quinzième siècle se trouvant à la charnière entre le déclin de la féodalité et les premiers mouvements de la Renaissance, une époque où la primauté chrétienne n'est pas encore discutée mais se ruine elle-même, déchirée

qu'elle est entre le pape de Rome et le concile de Bâle, un temps où les nations font éclater aussi l'universalité impériale.

Nicod, ayant gouverné Nice pendant dix ans, est chargé par les cardinaux réunis à Bâle de négocier avec Jean III Paléologue, le maître de Byzance, la réunion en une seule Eglise des latins et des grecs. Une mission difficile et qui, d'ailleurs, tournera court car le Byzantin préfère négocier avec le pape nourissant les mêmes projets œcuméniques.

De retour, Nicod, avec son père et quelques autres représentants des vieilles familles de Savoie se ligueront contre Jean de Compey, le favori du duc Louis, personnage fort peu recommandable. La tentative d'assassinat perpétrée au Salève échouera et les représailles seront si rudes que Charles VII, roi de France, interviendra auprès de la Savoie avec beaucoup d'autorité en faisant miroiter à l'horizon les lances d'une armée prête à envahir le duché. Jean de Compey ne pardonnera pas : Pierre de Menthon-Montrottier sera tué et Nicod blessé.

Grâce à des documents extraits de ses archives familiales, M. de Menthon apporta beaucoup de lumières nouvelles sur cette époque et, plus encore, sur la psychologie des personnages.

C'est ainsi qu'il acheva son propos en commentant le testament de Nicod rédigé le 12 janvier 1471 à quelques pas de la grande salle où se tenaient les Florimontans et leurs invités. C'est un texte qui a beaucoup à nous dire sur le sens de la famille, l'esprit de noblesse, l'attachement à la patrie et l'imprégnation catholique d'un temps et d'une terre.

Le Président traduisit l'intérêt de l'assistance en remerciant le comte de Menthon pour cet exposé nourri aux meilleures sources. En ouvrant la séance, il n'avait pas manqué d'évoquer la mémoire de Louis Pfister, décédé ce printemps. C'était la première fois depuis l'instauration des rentrées solennelles à Montrottier que le secrétaire perpétuel de la Compagnie manquait ce rendez-vous de l'histoire savoyarde et de la confraternité florimontane. Une pensée fut aussi dédiée à M. Denis Guyot, magistrat honoraire, qui était porté en terre à la même heure alors que c'est lui qui devait, mercredi, parler de Brillat-Savarin, homme public, au cours de la première séance ordinaire d'octobre, qui, de ce fait, est annulée.

Pierre SOUDAN.

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 1979 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Le Président ouvre la séance en signalant que dans le fascicule juin-octobre 1979 du *Bulletin mensuel de l'Académie Delphinale le* compte rendu d'une conférence illustrée de diapositives donnée par Félix Germain sur *Les Costumes Savoyards* commence par un rappel de la journée annécienne de l'Académie Grenobloise : « Le 13 mai 1979, l'Académie Delphinale rendait visite, à Annecy, à l'Académie Florimontane et à l'Académie Salésienne ». Le Président signale aussi que, lors de sa séance de rentrée, l'Académie de Savoie s'est associée au deuil de l'Académie Florimontane en évoquant le décès de M. Louis Pfister, Secrétaire Perpétuel Honoraire de notre Compagnie. M. Clément Gardet présente ensuite ses vives félicitations au vice-président Georges Grandchamp à l'occasion du mariage de son fils Philippe avec Mlle Marie-Odile Courteaud, puis il assure de sa sympathie attristée les familles de nos membres récemment disparus : Charles Devant, Directeur Honoraire des Forces du Fier, et le comte Amédée Greyfié de Bellecombe.

La parole est d'abord accordée au Commissaire Général de l'Air Georges Lamouille qui fait part de la découverte à la Malourderie (commune d'Anglefort, département de l'Ain), en 1978, dans les graviers de l'ancien lit du Rhône, entre six et huit mètres de profondeur, d'un fer de hache. « Les formes et la dimension » de l'objet « ainsi que son mode de fabrication peuvent faire penser », dit M. Lamouille, « à une origine antique ». Toutefois, les conclusions du Centre de Recherches de l'Histoire de la Sidérurgie ne permettent pas de supposer que la pièce puisse être antérieure à l'époque gallo-romaine. Après ce premier exposé, M. Lamouille esquisse l'historique d'une famille de taillandiers savoyards : les Dépigny de Seyssel.

Le second orateur est le professeur Pierre Persoud qui, après un rapide historique des études archéologiques subaquatiques du lac d'Annecy, fait brièvement le point des travaux en cours.

(*) Etaient présents : Mmes G. Chevallier, S. Dujourdy, M.-Th. Hermann, M. Molinier et S. Ratié, ainsi que Mmes G. Cléchet, M.-M. Raffin et H. Serralongue ; MM. E. Callot, le R.P. C. Charbonnel, A. Chevallier, P. Coutin, H. Davignon, C. Dubouloz, G. Gaillard, C. Gardet, G. Grandchamp, F. Hermann, H. Juge, G. Lamouille, J. Mouthon, P. Persoud, G. Raffin, B. Ruffet, J.-N. Vandeputte et L. Viollet, ainsi que M. J. Serralongue.

Excusés : Mme C. Brun ; MM. L. Bajulaz, R. Bozon, P. Dussauge, M. Rebut et P. Soudan.

Enfin, le Président donne la parole à M. Marc Sandoz qui intitule sa causerie illustrée de projections *Le peintre William Turner en Savoie. Ses croquis, ses esquisses, ses tableaux.* Il entretient son auditoire des voyages que le peintre britannique fit en Savoie entre 1812 et 1830. Il n'a pas de peine à montrer que Turner fut un des peintres romantiques de la montagne les plus marquants. Parmi les croquis et aquarelles projetés sur l'écran, on reconnaît les montagnes du Faucigny et de la vallée de l'Arve, le Mont-Blanc, le col du Mont-Cenis et diverses vues du lac Léman. Le conférencier accompagne la projection de ses diapositives d'un commentaire soulignant la vision aiguë et la sensibilité d'un artiste qui vibrait, avec délicatesse et poésie, au spectacle grandiose de la nature alpestre.

Les conférenciers sont chaleureusement applaudis.

Le bibliothécaire dépose sur le bureau les trois volumes de *Rapports du Préfet* et de *Comptes rendus des séances du Conseil Général de la Haute-Savoie* (1888, 1889 et 1890) offerts par Mme Crolard. Le Président remercie vivement la donatrice.

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 1979 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. CLÉMENT GARDET

Le Président ouvre la séance en évoquant, avec émotion, la mémoire de nos membres récemment disparus : François Levret, ancien maire de Viuz-en-Sallaz, ancien conseiller général du canton de Saint-Jeoire, et Louis Buttin, membre de l'Académie de Savoie, conservateur du château de Clermont, membre-fondateur et Président des Amis du Vieux Rumilly, membre-fondateur de la Société de l'Annonciade, créateur du musée de Rumilly, vice-président de la Société des Amis du Vieil Annecy, membre d'honneur de notre compagnie et administrateur honoraire du domaine de Montrottier.

(*) Etaient présents : Mmes C. Brun, C. Canova, G. Chevallier, S. Dujourdy, M. Molinier, M.-Th. Picard, S. Ratié et A. Tapponnier-Ribatto, ainsi que Mmes E. Cléchet, P. Dussauge et J. Prévost ; Mlle E. Paume ; MM. L. Bajulaz, R. Bozon, E. Callot, le R.P. C. Charbonnel, A. Chevallier, P. Coutin, H. Davignon, C. Dubouloz, P. Dussauge, G. Gaillard, C. Gardet, Ch. Guizard, H. Juge, A. Lavorel, R. Laydernier, P. Persoud, R. Prévost, G. Raffin, M. Rebut, G. Tapponnier, J.-N. Vandeputte et H. Verjus.

Excusés : Mme M.-Th. Hermann ; Mlle Y. Dagand ; MM. G. Grandchamp et P. Soudan.

Le Président donne ensuite quelques informations : Mme de Masclary a donné aux Archives Départementales de la Savoie les manuscrits de son père Henry Bordeaux. Par ailleurs, le samedi 8 décembre, la municipalité de Saint-Julien organise, à l'occasion du 150me anniversaire de la *Revue des Deux Mondes*, une journée Buloz. L'Académie Florimontane y sera représentée par M. et Mme André Chevallier.

C'est au rapporteur du *Concours de Poésie* de prendre la parole. Parmi les cent cinq participants au concours 1979, dont une vingtaine a mérité l'honneur de la citation, le jury a sélectionné trois poètes dont les envois lui ont paru particulièrement intéressants. Après ouverture des enveloppes contenant l'identité des candidats, le palmarès s'établit comme suit :

1er prix (diplôme, médaille et 1 000 F en espèces) :
Mlle Alphonsine BINDA, d'Asnières.

1re mention (diplôme et médaille de bronze) :
Mme Antoinette-Camille JEAN, de Grenoble.

2me mention (diplôme et médaille de bronze) :
Mme Simone MONTAGNE, de Saint-Maur-des-Fossés.

Le Rapporteur termine son compte rendu en félicitant les lauréats, en remerciant les membres du jury de leur dévouement, le président de l'Académie et le trésorier de leur active compréhension, et en exprimant sa gratitude à M. René Laydernier qui, poursuivant le geste généreux de son père, nous permet de revaloriser, chaque année, le legs du docteur Andrevetan.

Le Président passe alors la parole au conférencier, M. Jean David, maître-assistant à l'Institut de Géographie Alpine de l'Université de Grenoble, qui entretient son auditoire de l'*Avant-Pays Savoyard*.

Après avoir défini l'Avant-Pays Alpin dans lequel il distingue quatre ensembles : le Plateau Bavarois, le Moyen-Pays Suisse, l'Avant-Pays Suisse, l'Avant-Pays Savoyard et le Bas-Dauphiné, le conférencier explique dans quel sens il retient l'appellation *Avant-Pays Savoyard*.

Dans un premier temps, il évoque les paysages naturels (relief, climat, végétation) et l'occupation humaine de ce pays après 1945. Puis, il passe aux mutations démographiques de l'*Avant-Pays Savoyard* : évolution de la population de 1860 à 1975, mouvements de la population, et structures d'âges. Enfin, il étudie l'urbanisation du travail.

Dans sa conclusion, M. Jean David pose la question : l'*Avant-Pays Savoyard* est-il un espace rural ou une région

urbanisée ? Il pense qu'à la lumière des nouvelles définitions démo-économiques et socio-démographiques auxquelles l'ont amené son étude de la mutation des populations rurales devant la croissance urbaine, il est possible de proposer un partage de l'*Avant-Pays Savoyard* plus conforme à la réalité qui se met en place aujourd'hui.

Le concours de poésie

1979

Les jurés ont eu, cette année, cent cinq envois à examiner et à départager. Il leur a fallu un certain temps pour opérer une première sélection. C'est à la fin du mois de novembre, seulement, qu'après une longue et ultime séance de travail, il se sont mis d'accord en distinguant, parmi les premiers élus, trois poètes qu'ils ont proposés à l'Académie, lors de la séance du 5 décembre, pour l'attribution, respectivement, du *Prix* de la Fondation Andrevetan-Laydernier, d'une *Première Mention* et d'une *Seconde Mention*.

Les cent cinq envois émanaient, pour la plupart, des différentes provinces de France, mais certains nous sont arrivés de Suisse, de Belgique, du Grand-Duché de Luxembourg, d'Espagne et de divers pays francophones d'Afrique. Bien des poèmes ont, un moment, retenu l'attention du jury. D'ANGELES, plusieurs jurés avaient d'abord retenu des poèmes comme *Meaulnes* ou *Esprit-Saint* ; d'ARC-en-CIEL, quelques vers de *Nature morte* ou de *La Légende du Vent*. L'envoi d'AZIANE a été jugé intéressant mais trop court. *La Marion du Faouet* de CIGALE ARDENTE a parfois de l'élan. Les sonnets de CORIOLAN ne sont pas dépourvus de mérite. Quelques chutes en sont heureuses :

> Songiez-vous que plus tard un passant rêverait
> Devant le cadre d'or où sourit votre image ?

Il s'en faut de peu, a-t-on dit, que *Le Vent* d'ISABELLE ne soit un beau poème. Remis sur le métier, *Mais que dites-vous ma mie ?* de J.-P. CATH serait une fantaisie charmante. KALI a su créer un climat qui ne laisse pas indifférent. L'œuvre de NAT révèle un tempérament. La sentimentalité d'AJAX a quelque chose d'attachant :

> Quand viendra mon tour
> Quand viendra le jour
> Où mon âme partira de sa gangue charnelle,
> Où mon esprit s'évadera de sa cage corporelle,
> Je serai parmi vous.

Je serai dans le vent qui passe,
Dans les scintillements des cristaux de la glace,
Dans la douceur du soir qui tombe,
Dans la brume du matin qui monte
Le long de l'eau.

En nous racontant *La Révolte des Horloges*, Alain LETRANGER joue avec le temps :

C'est un grand jour de fête
pour tous les enfants
Le temps vient de s'arrêter
au beau milieu des vacances
d'été

tandis qu'ANIMA confie à mi-voix :

tu entres dans mon silence
par mes chemins d'ivoire
mes ombres pâles
où rien n'a commencé

tu viens de toujours
tu viens du poème
épars au bout du monde
et te voici là
dans le mystère de mes os
soudain lourds d'oiseaux qui flambent
comme ces nuits
où tout peut arriver
.....

Quoique la place qui m'est accordée dans la revue soit très mesurée, je ne voudrais pas terminer ce compte rendu sans avoir, une fois encore, remercié les membres du jury de leur dévouement, sans avoir remercié le président et le trésorier de l'Académie de leur compréhension. Au nom de mes confrères, comme au nom de nos lauréats, je voudrais dire aussi la gratitude que nous vouons à M. René Laydernier qui, poursuivant la générosité paternelle, nous permet chaque année de revaloriser le legs Andrevetan et de donner à nos récompenses un caractère qui ne soit pas purement platonique.

J'en aurai terminé quand j'aurai sacrifié à la tradition en offrant à l'attention de mes lecteurs quelques-uns des poèmes primés. Voici, de Simone LAMON (Mme Simone MONTAGNE de Saint-Maur-des-Fossés), pour qui nous avons proposé une *Deuxième Mention*, le poème *Roses et Chaton* :

Les roses exhalaient une senteur subtile,
Entrouvrant fièrement leur corset de satin.

Un chaton s'est glissé par la grille inutile
Pour bien les respirer dès le tendre matin.

Il gambade et meurtrit une fleur jaune et blanche,
Sent un cœur affolé qui gémit doucement.
Puis, devant l'inconnue, interdit, il se penche,
Troublé, de ses yeux d'or, la fixe intensément.
Alors, intimidé, avec candeur il pose,
Près des rameaux bruissants et du merle moqueur,
Sur un pétale inquiet, son tout petit nez rose.

La fleur lui a souri, avec grande pudeur.

Pour suivre, de Marie ALEXIS (Mme Antoinette-Camille JEAN, de Grenoble), pour qui nous avons proposé une *Première Mention*, voici le sonnet *Reflet* :

J'ai vu dans le miroir un visage de femme
Où l'âge avait griffé les tempes et le front,
La lèvre abandonnée ajoutait son affront
A l'offense du sort qui des ans se réclame.

Le regard tristement minorait une flamme
Annonçant le déclin et l'aria trop prompt
Répétait le motif oublieux du fleuron
— Juvénile ornement d'un doux épithalame —,

Fallait-il éprouver la douleur de vieillir ?
La révolte en mon for était prête à jaillir
Maudissant la jeunesse à ce point éphémère !

Comme pour effacer l'image à cet endroit
Dans le reflet j'ai cru reconnaître ma Mère :
Son sourire engageant remplaçait mon effroi.

Enfin, de Marie CHAPELL (Mlle Alphonsine BINDA d'Asnières), proposée pour le *Prix* de mille francs, voici trois sonnets :

Le jardin de mon cœur

Je porte dans mon cœur un jardin de douceur,
Un étrange jardin tendre comme un sourire,
Secret comme un trésor ; en lui je me retire,
Je vais par les chemins dorés du songe en fleur.

Je porte dans mon cœur ce jardin intérieur,
Cette oasis de paix, ce merveilleux empire
Où voltige la joie et s'égrène le rire.
Les anges du passé, de leur luth enchanteur,

Sous leurs doigts effilés, font résonner ma vie.
Je porte dans mon cœur un jardin de magie
Où danse ma jeunesse, où chantent mes amours.

Lançant un pont léger de rêve et de lumière
Sur tous mes souvenirs, je ceins d'une barrière
Le bonheur qui repose au jardin de mes jours.

Spleen

Je veux vivre et ne plus souffrir,
Je veux quitter ma ville atone
Et sa grisaille monotone,
Ses pavés tristes à mourir.

Sans revenir, sans m'attendrir
Sur mon enfance qui chantonne
A travers les brumes d'automne,
Sous d'autres cieux je veux partir.

La gare est là, si calme et sage
Que l'aventure et le voyage
Ne sont plus un rêve incertain
Mais une tangible assurance.
Mettant le cap sur mon destin,
J'attends le train de l'espérance.

Il est tard

Il est tard et pourtant je voudrais effacer,
Auprès d'un feu doré, la peine qui m'oppresse.
Hélas ! le cœur vieilli désapprend l'allégresse.
Il est tard, mes soucis, bien tard pour vous chasser.

Il est tard, je le sais, tant de jours ont passé,
Jours voilés de regrets meurtrissant la tendresse,
Jours brisés par les deuils, les chagrins, la détresse.
J'ai souffert ; il est tard dans mon esprit lassé.

Il est tard pour goûter un repos qu'on envie
Après l'humble labeur et l'effort d'une vie.
O mes roses d'espoir, il est tard pour fleurir.

Mais si vous dissipez, mon Dieu, l'inquiétude,
Le doute qui nous prend les soirs de solitude,
Le ciel sera plus clair quand il faudra mourir.

Nos jurés et notre mécène ont droit à notre gratitude. Nos lauréats méritent des applaudissements.

André CHEVALLIER.

Louis Pfister

(1893-1979)

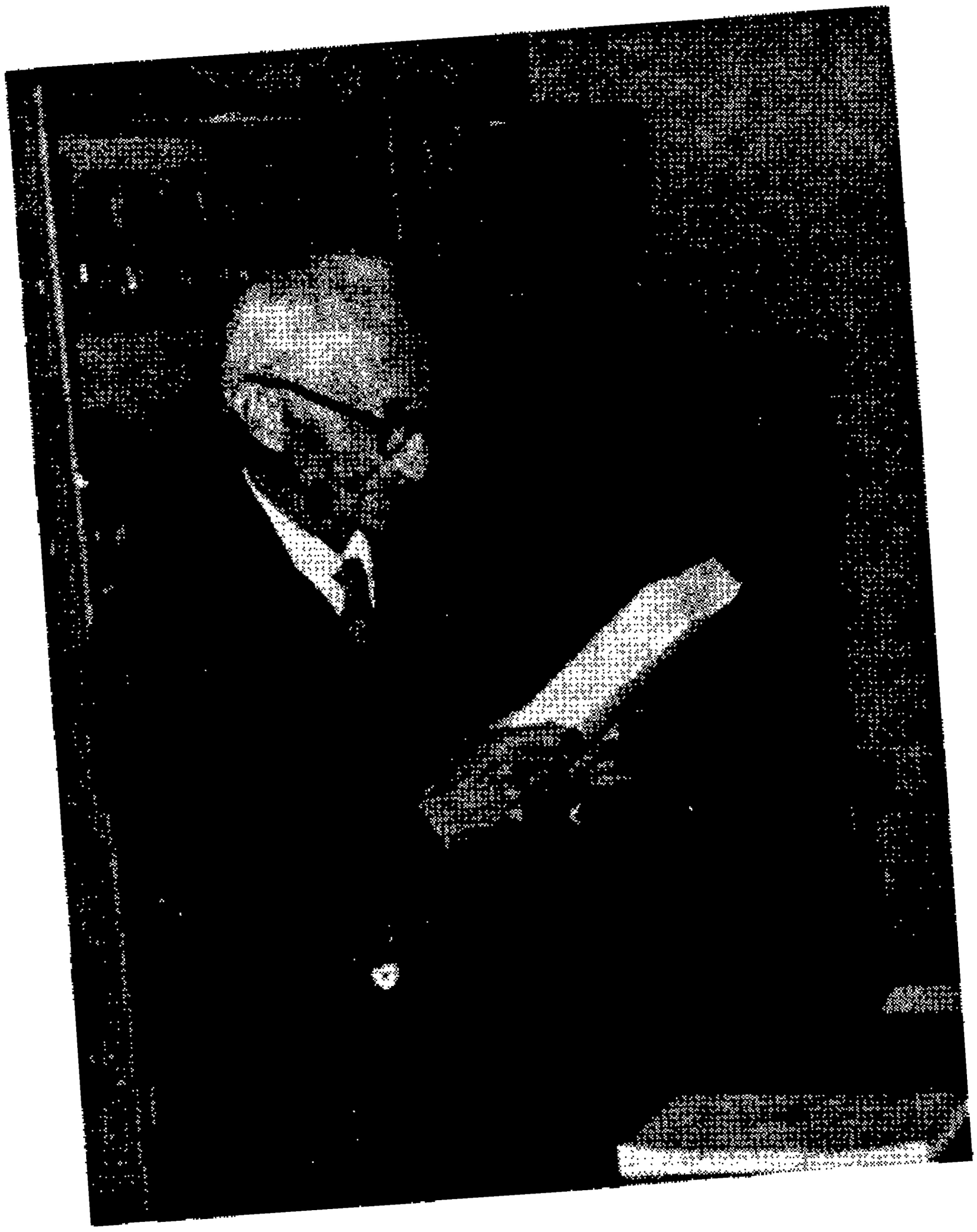
C'est le 27 juin 1979 que notre cher et éminent confrère nous a quittés. Directeur Honoraire du Syndicat d'Initiative Régional à Annecy, Louis Pfister était notre doyen d'élection. Il était, en effet, entré dans notre compagnie en 1915. Actif, aimant à rendre service, ne reculant devant aucune tâche, il accepta, très tôt, d'y remplir d'importantes fonctions. Successivement bibliothécaire et secrétaire-adjoint, il fut nommé secrétaire en titre au cours de l'exercice 1934. Trois ans plus tard, il se voyait confier la direction de la *Revue Savoisienne* qu'il devait garder pendant trente ans. Enfin, le 2 février 1942, ses confrères le nommèrent Secrétaire Perpétuel de l'Académie.

Lorsqu'en 1966 il demanda à être déchargé des publications, le comité de l'Académie le nomma Directeur Honoraire de la *Revue Savoisienne*. Au début de l'année 1979, sentant ses forces décliner, Louis Pfister avait, dans une lettre adressée au président Clément Gardet, demandé à être remplacé au secrétariat de l'Académie. L'assemblée des membres effectifs (du 15 février 1979) le nomma, à l'unanimité, Secrétaire Perpétuel Honoraire. Il ne devait pas jouir longtemps de ce dernier titre.

Avec Louis Pfister, ce n'est pas seulement une attachante figure annécienne qui disparaît, ce n'est pas seulement un confrère courtois et dévoué qui s'en va, c'est aussi, en quelque sorte, la vivante mémoire de notre compagnie qui s'est éteinte.

Mme Claire Brun a été priée, à l'occasion de son élection comme membre effectif de l'Académie, de prononcer l'éloge du disparu. La *Revue Savoisienne* publiera le texte de son allocution dans le prochain fascicule. Toutefois, dans un souci de piété, la rédaction a voulu, dès à présent, en hommage à son Directeur Honoraire, offrir à ses lecteurs les premiers éléments d'une bibliographie de Louis Pfister. Elle compte sur l'érudition des Florimontans et sur les souvenirs des amis de son regretté collaborateur pour compléter cette bibliographie dans les fascicules à paraître.

A. CHEVALLIER et J.-Y. MARIOTTE.



CONTRIBUTION à la BIBLIOGRAPHIE de LOUIS PFISTER

Barthélemy André. — Revue Savoisienne, 1918, pp. 165-168.

La Savoie et l'Alsace. — Revue Savoisienne, 1919, pp. 29-33.

Les Girod de Cluses et Thônes en Savoie et en Amérique. — Revue Savoisienne, 1922, pp. 163-168.

L'harmonie chorale d'Annecy (1872-1922) à l'occasion de son cinquantenaire. — Annecy, Imprimerie Commerciale, 1922, 62, XIII p., in 8.

Une ordonnance médicale de 1793. — Revue Savoisienne, 1925, pp. 39-41 (en collab. avec J. Desormaux).

Le Millénaire de saint Bernard de Menthon II - II (Livre d'Or) - Inauguration du Monument commémoratif - Liste des souscripteurs. — Annecy, Abry, 1926.

Eugène Pfister (1855-1912). — Grenoble, éd. de la revue « Les Alpes », 1932, 15 p., in 8.

La Savoie - II Arrondissement d'Annecy. — Edition de l'Union des Syndicats d'Initiative de la Savoie par les soins de la revue **Les Alpes,** 1933.

Charles Ruphy (1861-1933). — Revue Savoisienne, 1934, pp. 61-63.

Le Syndicat d'Initiative d'Annecy et de la Haute-Savoie à André Theuriet. — Inauguration d'une plaque commémorative à Talloires le 5 août 1933. — Annecy, Imprimerie Hérisson frères, 1935.

Ernest Perrier de la Bâthie (1873-1932). — Revue Savoisienne, 1935, pp. 43-50.

Promenade de l'Académie Florimontane du 23 juin 1935. — Revue Savoisienne, 1936, pp. 39-41.

Promenade de l'Académie Florimontane du 25 juin 1936. — Revue Savoisienne, 1936, pp. 168-173.

La Savoie, pays des Saints. — Nevers, Imp. Of. Cent. des Rég. Tour., 1936, 16 p., in 8.

La Haute-Savoie touristique. — Revue des Usagers de la Route, janvier 1937, page 6272.

L'Académie Florimontane au Salève. — Revue Savoisienne, 1937, pp. 104-113.

Le XIX^me^ Congrès des Sociétés Savantes de Savoie. — Revue Savoisienne, 1938, pp. 85-87.

Introduction au Programme général du Concours international de musique - Annecy, 18-20 juin 1938. — Annecy, Imp. Commerciale, [1938], 2 p.

Rapport annuel - Compte rendu de la 44^me^ Assemblée Générale des souscripteurs, le 26 avril 1939. — Annecy, Syndicat d'Initiative, Imprimerie Hérisson frères, 1939.

La Florimontane en Chablais et à Saint-Maurice-d'Agaune. — Revue Savoisienne, 1939, pp. 150-158.

Nicolas Girod, créateur de l'Industrie cotonnière en Louisiane et héros de l'indépendance américaine. — Mém. et doc. Acad. du Faucigny, T. III, 1941.

Le 6me centenaire du Cardinal de Brogny. — Revue Savoisienne, 1942, pp. 188-189.

Inauguration d'une plaque commémorative à Annecy-le-Vieux en souvenir du capitaine J. Baud. — Revue Savoisienne, 1942, pp. 208-214.

Deux tricentenaires salésiens : le sacre de Charles-Auguste de Sales, la mort de Madame de Charmoisy. — Revue Savoisienne, 1945, pp. 34-45.

Louis XIII, Richelieu et Mazarin au château d'Aléry. — Revue Savoisienne, 1945, pp. 69-91.

Les Alsaciens et Lorrains dans la Haute-Savoie pendant la guerre. — Revue Savoisienne, 1945, pp. 104-108.

Le Romancier savoyard Charles Buet. — Revue Savoisienne, 1946, pp. 157-161.

Rapport sur le concours d'histoire de 1946 (Fondation Andrevetan). — Revue Savoisienne, 1947, pp. 20-21.

Un galon du Tombeau de Napoléon au Musée de Montrottier. — Revue Savoisienne, 1947, pp. 58-59.

Les Foulques du Port d'Annecy. — Revue Savoisienne, 1947, pp. 156-158.

Sur les routes du beau pays Annécien. — Annecy, Dépollier, 1947, 87 pages.

La Savoie ne se laissera pas voler St Bernard de Menthon. — Mém. et Doc. Acad. Salés., T. 64, 1948.

Une belle réception à Genève. — Revue Savoisienne, 1948, pp. 145-153.

Châteauvieux et Périaz. — Revue Savoisienne, 1949, pp. 18-22.

En souvenir des Clarisses de Genève-Annecy. — Revue Savoisienne, 1949, pp. 52-57.

Nos oiseaux, quelques observations. — Revue Savoisienne, 1949, p. 88.

Interdiction de tirer des coups de pistolets aux processions à Alex en 1782. — Revue Savoisienne, 1949, pp. 123-125.

Les gorges du Fier et le château de Montrottier. — Dans Annales Savoisiennes, n° 1 et n° 3-4. — Revue trim., Chambéry, 1949, 3 Nos, 80, 80 et 116 pages.

Quelques-uns des animateurs disparus de la « Revue Savoisienne ». — Revue Savoisienne, 1951, n° spécial.

Promenade de la Florimontane dans la Semine, la Michaille et le Bugey. — Revue Savoisienne, 1952, pp. 59-68.

Constitution d'un Groupement d'Etudes Salésiennes. — Revue Savoisienne, 1952, pp. 199-201.

Chronique Savoisienne. — Revue Savoisienne, 1952, pp. 202-203.

Chronique Savoisienne. — Revue Savoisienne, 1953, pp. 151-152.

Un Médecin-Poète, Claude-François Andrevetan. — Revue Savoisienne, 1954, pp. 10-24.

Chronique Salésienne. — Revue Savoisienne, 1954, p. 145.

Le Centenaire de la mort de Fabien Calloud. — Revue Savoisienne, 1955, pp. 41-49.

Le Centenaire de Charles Buttin. — Extrait de la Revue Savoisienne, 1956, 7 p.

Quand un Florimontan opposait la percée du Mont-Blanc à celle du Simplon. — Revue Savoisienne, 1957, pp. 73-79.

Joseph Serand florimontan. — Revue Savoisienne, 1957, pp. 148-155.

Chronique Savoisienne. — Revue Savoisienne, 1957, pp. 156-158.

Chronique savoisienne et salésienne. — Revue Savoisienne, 1958, pp. 188-189.

Souvenir des moines de Talloires, Notre-Dame de la Perrière. Aperçu sur quelques cours, escaliers et tourillons d'Annecy. — Revue Savoisienne, 1959, pp. 149-155.

Un grand artisan de l'Annexion : le Commandeur Lachenal, premier Président de la Florimontane. — Revue Savoisienne, 1960, pp. 24-35.

Savoie, plaquette de Raymond Delamare. — Revue Savoisienne, 1960, pp. 69-70.

La Société Botanique de France en Savoie et à Montrottier. — Revue Savoisienne, 1960, pp. 131-135.

Chronique Savoisienne. — Revue Savoisienne, 1960, pp. 162-164.

Théobald Falletti. — Revue Savoisienne, 1968, pp. 14-15.

Où en est la question d'une prétendue ascendance savoyarde de Joachim Murat, roi de Naples. — Revue Savoisienne, 1968, pp. 80-83.

Paul Tapponnier. 1884-1970. — Revue Savoisienne, 1970, pp. 18-20.

Louis XIII, Richelieu et Mazarin au château d'Aléry. — Bull. Munic. Cran-Gevrier, 1970.

L'Académie Florimontane et le Musée d'Annecy. — Revue Savoisienne, 1971, pp. 61-63.

Pour les deux articles suivants, que nous avons trouvés, détachés de leur contexte, dans un carton conservé dans la bibliothèque de l'Académie, nous n'avons aucune référence. D'après le format des pages, il pourrait s'agir de textes parus dans la revue *Annecy. Lac d'Annecy et Vallée de Thônes*, qui s'est appelée par la suite *Annecy. Lac d'Annecy. Les deux Savoies* puis *Annecy. Lac d'Annecy. La Savoie*. Nous n'avons pas eu le loisir de le vérifier. Nous serons reconnaissants à qui nous en donnera la référence exacte et complète.

Annecy et Jean-Jacques Rousseau
Le Lac d'Annecy vu par André Theuriet

(à suivre)

Allocution prononcée par M. Clément Gardet
lors des funérailles de

Louis Buttin

le 23 novembre 1979

L'Académie Florimontane, déjà durement éprouvée cette année par le décès de son Secrétaire Perpétuel, M. Louis Pfister, est de nouveau en deuil. M. Louis Buttin, membre de notre Compagnie depuis 1932, vient de nous quitter après avoir consacré plus de trente années au château de Montrottier dont il fut l'administrateur dévoué et le conservateur qualifié du mobilier et des collections.

Descendant d'une très ancienne famille annécienne, fils de Charles Buttin, qui fut président de l'Académie Florimontane et dont les travaux sur les armes font autorité, il fut, au Comité de notre Académie, collaborateur des présidents Ritz et d'Orlyé ; outre sa charge d'administrateur du domaine de Montrottier, il fut, pendant de longues années, vice-président de notre Compagnie.

Nous savons pour notre part quel soin il apporta à l'épuration et à la mise en valeur des collections de Montrottier, dont il mit en réserve les pièces essentielles.

J'ai évoqué la mémoire de M. Charles Buttin, son père. Je sais quelle admiration lui vouait M. Louis Buttin et c'est dans le même esprit et avec la même distinction qu'il a continué son œuvre et son action.

Les visiteurs de Montrottier ont remarqué la qualité et la courtoisie de son accueil. Et nous avons, pour notre part, apprécié la distinction et l'art avec lequel il savait, à l'occcasion d'exceptionnelles séances, organiser le protocole, notamment le jour où nous reçumes pour la première fois la Reine Marie-José qui accompagnait l'académicien Daniel Rops.

M. Louis Buttin était aussi membre de l'Académie de Savoie, et c'est en raison de son amour des vieilles pierres et de sa compétence en matière d'antiquités que le Conseil Général de la Haute-Savoie lui confia la charge de conservateur du château de Clermont auquel il se voua avec une ferveur passionnée. C'est dans le même temps que M. Louis Buttin fut nommé membre d'honneur de l'Académie Flori-

montane. M. Louis Buttin, qui fut membre-fondateur des Amis du Vieux Rumilly et de la Société de l'Annonciade, créateur du musée de Rumilly et vice-président de la Société des Amis du Vieil Annecy, a bien servi la province de Savoie, et la France, soit ,comme officier de réserve, soit comme édile à une époque difficile.

Les sociétés savantes, auxquelles il s'est toute sa vie dévoué, garderont fidèlement son souvenir.

Au nom de l'Académie Florimontane et en mon nom personnel, je présente à sa famille mes respectueux et fidèles sentiments d'estime et de condoléances.

* *
*

Le Comte Amédée Greffyé de Bellecombe

(1893-1979)

Né en 1893, le comte Amédée Greffyé de Bellecombe se distingua pendant la première guerre mondiale où il reçut la Légion d'honneur et la croix de Guerre avec palme.

Licencié es Lettres et Licencié en Droit, il était le petit-fils du Comte de Bellecombe, un des auteurs du traité de Turin qui, en 1860, proclama l'annexion de la Savoie à la France, et fut député de Chambéry au Parlement de Turin, puis au Corps législatif du Second Empire, ensuite.

Son père, colonel breveté d'état-major, fit de nombreuses conférences et communications à l'Académie de Savoie dont il était un des membres les plus assidus.

Récemment décédé à Lyon, il laisse à ceux qui l'ont connu le souvenir de « l'honnête homme » du 18^{me} siècle, aussi cultivé qu'affable et obligeant.

Jean MOUTHON.

Matériaux pour servir à l'Histoire du paysage de montagne

Henri De Valenciennes, peintre de « Paysage Historique » du XVIII[e] siècle se découvre une vocation de peintre de paysage de montagne

On sait la place qu'occupe Henri de Valenciennes (1750-1819) dans l'enseignement et dans la doctrine du paysage. Après Vernet, il est le grand maître que l'on imite, à la charnière du siècle. Avec lui, si l'on en croit sa doctrine, le paysage devrait raffermir ses traits dans un sens très strictement poussinesque, et tout paysage devrait être « historique », c'est-à-dire conçu pour évoquer des scènes d'histoire ou de légendes antiques. Pourtant son exemple semblerait ne pas suivre complètement ses écrits, et certains de ses paysages « historiques » se préoccupent volontiers de montagnes : il expose en 1789 un *Paysage d'un site montueux,* en 1804 un *Monastère hospitalier dans les montagnes,* et en 1814 une *Eruption du Vésuve.* Même son grand *Paysage historique,* du musée de Toulouse [1], est un paysage montagneux. En Italie il s'intéresse au *Monte Cavo,* près du lac de Nemi, dont il laisse plusieurs esquisses très sensibles, ainsi qu'à la *Rocca di Papa,* dont une esquisse par temps nuageux et à contre-jour, faite en 1817, est conservée au Musée du Louvre. On ne sera pas surpris de cet infléchissement de ses goûts, si l'on se souvient de l' « éblouissante suite d'études » qu'il a laissée, et que se partagent le Louvre et quelques collections particulières. Une belle exposition récente nous rend désormais plus familier [2] l'artiste, insuffisamment connu.

D'ailleurs ses *Eléments de perspective pratique à l'usage des artistes, 1799* [3], son ouvrage unique mais capi-

---

(1) Toile ; env. 1 m sur 1 m 30. Au même musée est un petit paysage de Valenciennes (bois, env. 0,15 × 0,25) dont le décor est également montagneux.

(2) Exposition *Pierre-Henri de Valenciennes* (Toulouse, Musée Paul Dupuy, 1956-1957). Catalogue par Robert MESURET. On relève dans cette exposition quelques paysages d'aspect montagneux : n° 48, *les monts Albains* (huile sur carton 0,20 × 0,52) ; n° 78, *les monts de Velletri et les marais de Nemi* (huile sur carton 0,18 × 0,30) ; plusieurs études consacrées à *Rocca del papa* (n°s 83 à 88) et au *Monte Cavo* (n° 89).

tal dans l'histoire de l'enseignement du paysage, et dans lequel l'auteur se déclare disciple de Joseph Vernet [4] et l'élève de Gabriel Doyen [5], n'est pas d'un dogmatisme intransigeant, et la sollicitude de l'artiste pour le paysage de montagne mérite qu'on s'y arrête.

Dans la préface, abordant le paysage des jardins, Valenciennes ne craint pas d'écrire, se référant précocement au romantisme :

> « La nécessité où se trouve le peintre paysagiste d'aller étudier la nature dans ses accidents les plus pittoresques, sous ses aspects les plus variés [...]. C'est dans ces études qu'il apprend à faire le choix des objets pour en composer ensuite des tableaux qui retracent le charme [...] des sites romantiques » [6],

et quelques lignes plus loin il définit le paysage de montagne sans le vouloir peut-être et sans le nommer :

> « Le talent de l'artiste, habitué à discerner les beautés de la Nature, ne se trompera certainement pas quand il faudra les rassembler dans un espace circonscrit. Les contraster, les diviser, et les faire contribuer, dans leur ensemble ou séparément, à produire des effets imposants ou terribles, ou à s'inspirer des sensations douces et mélancoliques » [7].

Abordant ensuite divers éléments pédagogiques, Valenciennes, qui a été dans sa jeunesse un alpiniste avant la lettre, et qui a beaucoup voyagé, d'où lui est venu son goût de la nature et du paysage, recommande les voyages :

> « [...] Puis nous faisons rentrer notre élève par la Suisse [...] que nous l'engageons de connaître dans les parties les plus pittoresques des Alpes [...] ».

On ne peut pas plus clairement désigner le paysage de montagne comme nécessaire à la formation artistique, et susceptible de conduire à la création de beaux paysages.

---

(3) Titre complet : *Eléments de perspective pratique à l'usage des artistes, suivis de réflexions et conseils* [...] *sur la peinture et particulièrement sur le genre du paysage*, par P.H. de Valenciennes (Paris, chez l'auteur, an VIII). La rédaction littéraire de l'ouvrage est de CROZE-MAGNAN. Une partie des très nombreuses esquisses de Valenciennes était la propriété, par héritage, de la princesse de Croy ; celle-ci les a données au Louvre en 1930, et l'ensemble a été immédiatement exposé (Exposition *Donation faite par la princesse de Croy* [...] (Paris, musée de l'Orangerie, 1930). Une nouvelle exposition, restreinte, des œuvres de Valenciennes a eu lieu en 1976 au musée du Louvre, dans la série des *Dossiers du département des peintures*. Il faut mentionner la Notice sur P.H. de Valenciennes par Ch. PAILLET, en tête du catalogue de la vente posthume, à Paris, en 1819 (copie manuscrite conservée à la Bibliothèque Doucet, à Paris).

(4) Préface, page xxj.

(5) Page 387.

(6) Page xxiij.

(7) P. xxiv.

Dans le corps de son ouvrage ensuite, dans les *Réflexions sur la peinture*, Valenciennes étudie le beau idéal, et il « tâche de prouver qu'il existe aussi un beau idéal dans le paysage historique ». Très curieusement, c'est au paysage de montagne qu'il pense immédiatement : « Lorsque l'homme de génie veut délasser son imagination, il rouvre les yeux sur la Nature, il la contemple, il l'observe ; il cherche de tous côtés des modèles qui puissent l'aider à rendre ce que son enthousiasme lui avait fait apercevoir. Hélas ! il ne trouve presque rien ; il voit cette nature telle qu'elle est ; l'admire, mais il n'est pas content, les rochers lui paraissent mesquins, les montagnes affaissées, les précipices sans profondeur » [8]. Valenciennes fait alors une observation qui caractérise une des difficultés fondamentales du paysage de montagne, celle de l'adoption d'une échelle : « Son génie, resserré d'abord, pressé dans tous les sens par l'immensité des détails qui s'offrent à sa vue, brise bientôt les liens qui l'attachent, et se dégageant des vérités minutieuses qui le tenaient enchaîné, il grandit ces rochers, il porte la cime des montagnes dans les nues, et, précipitant son imagination dans ces gouffres, il leur donne la profondeur de l'abyme » [9].

Il en vient ensuite à examiner l'ordonnance d'un paysage, et il pose le principe absolu du choix, qui exclut la copie littérale de la nature : « [...] Quelques artistes croient que pour faire un bon tableau, il suffit de copier tout simplement la Nature telle qu'elle est. Leur opinion serait juste si cette nature se trouvait partout belle, soit dans son ensemble, soit dans ses détails ; mais comme la perfection n'existe que partiellement, il est absolument nécessaire de faire un choix et ensuite une réunion de plusieurs beaux objets pour composer un tableau » [10]. Ensuite, examinant longuement les diverses circonstances du paysage, c'est-à-dire les heures et les saisons, toute sa pensée rejoint son inspiration d'artiste et le conduit à se servir de paysages consacrés par l'histoire ancienne, où il voit passer des figures et des scènes légendaires en accord avec une circonstance déterminée, se fondant, à juste titre, sur Poussin, qu'il évoque fréquemment ; c'est donc la formulation du « paysage historique », que Poussin n'avait pas donnée explicitement, mais seulement évoquée, et à laquelle Joseph Vernet ne semble pas avoir songé. Et, arrivant à l'étude de l'hiver, Valenciennes en vient à des considérations tout à fait nouvelles dans la peinture française concernant le paysage de montagne.

---

(8) Pp. 384-385.
(9) P. 385.
(10) P. 419.

Observation préliminaire, et qui restera valable longtemps comme un préjugé : « Il est un inconvénient attaché à la représentation de l'hiver : c'est la froideur et la monotonie » [11]. Valenciennes ne paraît pas bien connaître les tableaux de Cesar Van Loo, ni se souvenir du hollandais Averkamp, ni même de Breughel l'ancien ou de Josse de Monper ; il suggère un remède, ingénieux, imité directement des Hollandais et conforme à la théorie du paysage historique : « Il faut nécessairement que l'artiste ajoute à son site une action dont l'effet, échauffant son imagination, affecte les spectateurs au point de leur faire regretter de n'avoir pas été témoins de cette scène attendrissante » [12]. Nous pourrions donc faire ici les mêmes observations que sur le peintre De Marne.

Viennent alors quelques observations de caractère général ou particulier : « Les glaces sont plus belles à peindre que les neiges ; elles conservent encore un peu de transparence, et sont par conséquent plus chaudes de ton. Nous avons vu, sur la nature, des cascades glacées formant des stalactites qui produisaient des effets neufs extraordinaires ».

Il est permis de douter que Valenciennes ait vu au cours de ses voyages des « cascades glacées formant des stalactites glacées », car à cette époque les voyages n'étaient guère possibles en cette saison. Nous croyons plutôt que Valenciennes tire son observation de lectures ou plutôt de quelque figuration, comme, par exemple, de certains tableaux, qui avaient été gravés, de Caspar Wolff (1735-1783). Vient ensuite une nouvelle observation, qui nous acheminerait sur le paysage de montagne si l'auteur ne concluait par la négative : « Les glaciers des Alpes et des Pyrénées sont très curieux pour les savants et les naturalistes. Ils n'offrent pas le même avantage au peintre. Nous conseillons néanmoins aux jeunes artistes de les voir et même d'en faire quelques études, dont les détails pourront leur être utiles dans certaines occasions. Mais, nous le répétons, ces phénomènes sont plus admirables que pittoresques ; il faut par conséquent en user avec modération » [13]. Il faut encore confronter Valenciennes à Caspar Wolff qui avait déjà pratiqué, avec succès, le paysage glaciaire, à Bleuler qui, dès 1790, avait donné un beau paysage du *Glacier du Rhône*, de même qu'à Wüest en 1795, et à quelques autres artistes suisses.

---

(11) P. 477.
(12) P. 477.
(13) P. 478.

Enfin, dans la partie terminale de l'ouvrage consacrée aux voyages nécessaires ou recommandables, nous saisissons ce qu'auraient pu être les tableaux de montagne de Valenciennes, qu'il n'a pas faits, mais que d'autres feront après lui : « [...] Par le nord du lac Majeur on peut entrer dans le pays des Grisons [14]. On débarque à Marguzzo [15], petit village au pied des montagnes, et l'on pénètre dans un pays le plus romantique qu'on puisse imaginer, et qu'on nomme le passage du Sempione [16]. Rien au monde n'est peut-être plus pittoresque, dans son genre, que ce chemin, qui présente toutes les horreurs de la nature réunies à ce qu'elle a de plus frais et de plus agréable. Les ponts, d'une seule arche, jetés d'une montagne à l'autre, et que la hardiesse de la construction a fait nommer ponts du diable (le motif inspirera de nombreux artistes, et surtout des illustrateurs quelques années plus tard) ; les torrens écumeux et bruyans qui se précipitent dans les abymes les plus profonds ; les rochers énormes suspendus sur la route, des masses de rocs écroulées et dont un nombre de petites croix plantées à côté attestent les horribles catastrophes occasionnées par leur chute : (Valenciennes a probablement parcouru ces roches ; mais il a pu se souvenir soit de la description des Schöllönen par Schellenberg, de 1796, soit du dessin de celui-ci, de la même date, aujourd'hui au Kunstmuseum de Winterthur. Tout cela nous éloigne de plus en plus des « Grisons »), les neiges et les glaces accumulées au centre des forêts immenses de sapins et de bouleaux ; au milieu de ce désordre apparent et de ces contrastes, les habitations des montagnards, leur industrie agricole, la pureté et la simplicité de leurs mœurs, leurs plaisirs champêtres, leur hospitalité ; tout, dans ce pays, offre au peintre et au philosophe des tableaux pleins de hardiesse et d'énergie, de douceur et d'agréments » [17] (Ici Valenciennes rejoint l'inspiration précoce de « petits maîtres » comme le genevois d'adoption Töppfer le père). Nous avons là la description anticipée des tableaux que peindront cinquante ans plus tard François Diday, Alexandre Calame, et les peintres suisses entre 1820 et 1860.

Ces tableaux virtuels du « Sempione » sont complétés par ceux du Mont-Cenis, auquel s'intéresseront les artistes un peu plus tard ; pour Valenciennes, malgré la « grandeur » des paysages de montagne qu'il découvre, les mo-

---

(14) Les souvenirs de Valenciennes semblent le tromper : le chemin normal depuis l'Italie vers les Grisons est par l'un des cols situés à l'Est du Saint-Gothard. Mais nous ne pensons pas que l'artiste ait réellement eu en vue les Grisons ; nous croyons plutôt qu'il pense à la haute région du Saint-Gothard.

(15) Un itinéraire long et complexe permettrait d'atteindre les Grisons par le village de Magadino (Marguzzo ?) au nord du Lac Majeur.

(16) Le Sempione, ou Simplon, donne accès au Valais, et éventuellement à la haute vallée du Rhône, par laquelle, et au-delà du col de La Furka, il serait possible, moyennant un long voyage, d'atteindre les Grisons.

(17) P. 608.

tifs de cascades, comme chez Vernet et son école, conservent une puissante attraction : « [...] Nous arriverons bientôt aux Alpes, cette barrière de montagnes si imposantes par leur hauteur et les accidents naturels et variés qu'elles étalent aux regards exercés du paysagiste. La montée du Mont-Cenis, de ce côté, est très escarpée, ce qui lui fait donner le nom de La Rampe ; à mesure qu'on grimpe, on jouit du superbe spectacle des montagnes que l'on découvre, et de la magnifique chute de la Doire [18], qui tombe en cascades distribuées par paliers de quinze, vingt et trente mètres d'élévation perpendiculaire [...]. Au bout de la route du Mont-Cenis on se trouve sur un plateau qui est couvert de neige plus de la moitié de l'année ; mais qui, au printemps, offre une petite plaine délicieuse couverte de verdure et de fleurs de toutes espèces. Un lac embellit ce plateau, et on y a construit un hermitage [...] » [19].

« En descendant le Mont-Cenis, on entre dans les vallées de la Savoie, qui peuvent fournir à un artiste de quoi exercer son talent. Il rencontrera des vues charmantes dans le cours de l'Arche [20]. Le lit de cette rivière est une espèce d'escalier plus ou moins roide, embarassé par les rochers qu'elle entraîne avec fracas [...]. Ces cascades, très fréquentes, paraissent de loin des plates-bandes de neige. La limpidité des eaux est relevée par le fond des rochers qu'elles parcourt sans les toucher ; ce sont communément des rocs taillés à pic par leur centre, et chargés d'une couche ferrugineuse diversement nuancée. Ces cascades arrivent à terre par une nappe d'eau de trois ou quatre mètres de largeur, et de la hauteur de plus de trente mètres. Cette masse liquide paraît moins tomber que se poser doucement sur le point de sa chute avec un léger bouillonnement » [21].

Continuant son voyage pédagogique en Suisse encore quelques pages, Valenciennes conclut sur ces lignes : « On peut juger, par ces descriptions, des aspects pittoresques que la Suisse présente dans presque toute son étendue : ici des montagnes escarpées couvertes de neiges à leurs sommets, et des glaciers immenses qui remplissent les gorges les plus élevées ; là des vallées verdoyantes ou des coteaux garnis de sapins, de pins, d'ifs, et d'arbres verts de toutes espèces ; à chaque pas des torrents écumeux qui se précipitent en cascades à travers les rochers, pour former des ruisseaux et des rivières qui coulent impétueusement dans les vallons, et vont se perdre dans les lacs [...].

---

(18) En réalité la Cenisia, affluent de la Doire.
(19) P. 609.
(20) L'Arc.
(21) P. 610.

Quelques hameaux disséminés, beaucoup d'habitations isolées, et des villes populeuses sur le bord des lacs un peu considérables, enfin la Nature imposante et terrible sur le Mont-Blanc, le Saint-Gothard, etc. etc. [...] présentent partout au crayon du dessinateur et au pinceau du peintre les sites les plus variés et les plus pittoresques » [22]. A l'époque où Valenciennes écrit ces lignes, le genevois De La Rive compose le premier tableau du Mont-Blanc, qui est, selon son auteur, une « révolution ».

Enfin, n'excluant nullement le genre du paysage qu'il appelle le « paysage-portrait » [23], et qui serait exclusivement consacré à la montagne, il écrit, pour ce qui est du voyage en France : « Si vous voulez continuer vos études dans le genre des montagnes, vous n'aurez qu'à parcourir les départements de l'Isère, [...] » [24]. « Le paysage de la Garonne se termine très pittoresquement par les monts Pyrénées. C'est principalement dans ces montagnes que vous devez aller étudier la nature et peindre des sublimes mouvements » [25].

Il semble se souvenir alors de ses origines languedociennes et des courses d'autrefois dans les Pyrénées, et, même, qu'il a été alpiniste à l'occasion ; à ses yeux aucun paysage n'égale le paysage montagneux des Pyrénées : « [...]. Vous arriverez aux montagnes du Bigorre par la grande entrée du Lavedan [...] ; vous irez voir la chute du gave à Gavarnie, et vous grimperez sur le grand pic [...] ; chaque pas augmente l'horizon d'un espace immense. La vue des précipices vous fait reculer ; mais la curiosité vous ramène [...]. Il ne faut qu'un instant pour voir les nuages fixés sur la tête chenue de ces montagnes qui recèlent les météores, se former dans la région moyenne, se disperser comme si, dans un théâtre immense, un habile décorateur eût levé la toile. Vous voyez le Pic du Midi se détacher des montagnes voisines avec l'apparence d'un phare élevé... les yeux se promènent et se reposent à la fois sur cette infinité d'objets aussi variés que sublimes. Un immense horizon embrasse, comme dans un grand plan, les plaines fertiles du Bigorre et du Béarn ; l'Océan, le cours brillant et sinueux de la Garonne et le mont Canigou ferment la perspective la plus éloignée. Dans la composition, aucune des plus hautes montagnes, sans en excepter le Mont-Blanc, ne présente des objets aussi étendus et autant de magnificence. On éprouve cet agréable embarras que donne à l'esprit l'abondance des objets, avant que l'œil

---

(22) P. 614.
(23) P. 479.
(24) P. 620.
(25) Pp. 622-623.

soit parvenu à les débrouiller. La Nature, toujours prodigue de formes et inépuisable en variétés, sourit à l'observateur ; elle est morte aux yeux de celui qui ne voit, dans les montagnes, qu'entassement de masses, fracas et débris [...] » (26).

Puis il conclut par cette observation qui ne laisse pas de doute sur le genre de paysage de montagne appelé de ses vœux : « La brièveté que nous nous sommes imposée ne nous permet pas de multiplier les descriptions des montagnes et des vallées des Pyrénées ; on peut juger, par celles que nous venons de citer, des sites et des points de vue qu'elles offrent à l'observateur et à l'artiste qui sait voir et choisit les beautés qui se présentent partout à ses regards dans ces intéressantes contrées » (27).

Valenciennes ne fera, du moins à notre connaissance, aucun des tableaux qu'il décrit, mais ceux-ci seront faits, et avec talent, trente ans plus tard, par Victor Petit, pour illustrer ses *Souvenirs des Pyrénées*.

Ainsi Valenciennes, théoricien du paysage, malgré ses préférences proclamées pour le paysage classique et historique, a posé, au tournant du siècle, quelques fondements esthétiques du paysage de montagne en France. Mais il n'a guère joint l'exemple au précepte, et surtout il n'a pas donné une méthode, car le paysage de montagne (et surtout de haute montagne), par l'ampleur de ses vues, le manque apparent d'échelle, l'énormité des masses, exige une réflexion et des procédés particuliers. Cette méthode, les peintres de Genève l'avaient soupçonnée et mise en partie en pratique dès les années 80, et il faut ici citer les noms de Jean Hubert le fils et de Jean-Anthoine Linck, qui sont, en même temps que des précurseurs, de très habiles artistes, qui avaient donné du paysage de montagne une définition plastique séduisante (28). Mais leur exemple ne semble guère avoir été connu en France. Valenciennes est donc celui qui, en France, va au-delà des enseignements de Joseph Vernet, envisage un paysage complètement détaché des habitudes et servitudes du « paysage historique » et du « paysage pastoral », au sein duquel le paysage de montagne tiendrait une place intéressante, voire privilégiée.

Marc SANDOZ.

---

(26) Pp. 623-624.

(27) P. 626.

(28) Nous demandons la permission de renvoyer, pour ces questions, à nos études *Essai sur l'évolution du paysage de montagne consécutive à la « découverte » des « glacières » du Faucigny, du milieu du XVIII^me^ au milieu du XIX^me^ siècle*, dans *Genava*, 1969, 1971, 1974 et 1975.

Un portraitiste du XVIII[e] siècle se découvre une vocation de peintre de montagne : Madame Vigée-Lebrun

A propos d'un pastel de la région de Chamonix entré récemment au musée des beaux-arts de Chambéry.

Madame Vigée-Lebrun fait commencer ses *Souvenirs*, publiés en 1837, au moment où, quittant l'Italie, où elle s'était réfugiée dès le début des événements révolutionnaires, elle gagne Saint-Petersbourg, puis, quittant cette ville, elle parcourt un tour d'Europe plus brillant qu'aucun voyage d'artiste jusque-là. De sa plume alerte (ou du moins de la plume de celui qui semble avoir révisé sa rédaction : son ami et panégyriste Aimé Martin [1], elle nous fait parcourir les cours des capitales, où elle est recherchée, admirée, choyée, et où elle peint de très nombreux portraits [2]. Elle reviendra à Paris dans les temps calmes de l'Empire, en 1807-1808, après quinze années d'absence. Puis, cédant à une nouvelle inspiration, elle décide de faire un voyage en Suisse, non plus, cette fois, pour faire des portraits, mais pour parcourir un pays dont on commence à parler passablement, tant pour ses pratiques politiques que pour ses paysages de montagne dont il n'y avait pas l'équivalent en France. Elle reprend alors le fil de sa narration, sous forme de lettres adressées à son amie la comtesse Potocka [3], et dont elle fait une sorte de chapitre à part de ses *Souvenirs*. Elle reviendra à Paris à la fin de l'année 1808, mais, tellement attirée par la Suisse, elle fera un second et dernier voyage en 1809 [4]. Ces voyages en Suisse ont joué pour

(1) Lyon 1786 - Paris 1847. Disciple de Bernardin de Saint-Pierre, il éditera ses *Œuvres* (1817-1819), et composera un *Essai sur la vie et les ouvrages de Bernardin de Saint-Pierre* (1820). Il épousera même la veuve de celui-ci : Désirée de Pelleport. — Sur l'attribution à Aimé Martin de la révision des souvenirs de Mme Vigée-Lebrun, voir : Auguste MOLINIER : *A propos des souvenirs de Mme Vigée-Lebrun* (L'art, 1905, pages 130-137).

(2) Le premier essai de Catalogue de son œuvre semble être celui de William Henry HELM : *Vigée-Lebrun 1755-1842. Her life, works, and friendschips* (London, s.d. [1916]). Cet essai, sans appareil critique, et rédigé sommairement, ne semble pas avoir été renouvelé. Mme Vigée-Lebrun elle-même, à la fin de ses *Souvenirs*, indique qu'elle aurait fait 662 portraits, sans donner aucune précision.

(3) La comtesse Potocka était Massalska, et elle avait épousé en premières noces le prince Charles de Ligne (Bruxelles 1735-Vienne 1814), incarnation du cosmopolitisme érudit et riche de la fin du XVIII[me] siècle. — Le prince Stanislas Kostka Potocki (1752-1821), organisait solidement l'instruction publique et l'Eglise catholique en Pologne. C'est lui dont le peintre David fit le célèbre portrait équestre, aujourd'hui au musée national de Varsovie.

(4) Après ce nouveau voyage en Suisse elle reviendra à Paris, où, après quelques nouveaux déplacements à Louveciennes, à Bordeaux, à Méréville, à Marmoutier, elle se fixera définitivement.

Mme Vigée-Lebrun un rôle important dans son évolution d'artiste-peintre, et nous découvrons en elle un paysagiste insoupçonné que révèlent à lui-même les aspects nouveaux pour elle d'une nature généralement aimable et parfois sauvage [5].

Il faut la suivre dans son itinéraire et noter ses réflexions : on verra paraître les inclinations d'un tempérament d'artiste français devant ces spectacles idylliques ou grandioses. Elle entre en Suisse, en 1808, par Bâle, avec l'intention de gagner Bienne et l'île Saint-Pierre pour s'attendrir sur le tombeau de Jean-Jacques Rousseau. Bâle n'est pas située dans une région particulièrement accidentée, mais il faut traverser les monts Jura, qui offrent parfois des routes assez accidentées. Le premier contact avec la montagne sera pénible : « Si vous avez peur des précipices je ne vous engage pas à suivre la route de l'évêché de Bâle ; vous pourriez bien n'y trouver d'autre sensation que le mal de la peur ; les précipices sont à perte de vue, sans parapets ni barrières ; on les trouve à la droite du chemin ; d'énormes roches à pic bordent le côté gauche » [6]. Ainsi, soit qu'elle se livre à une sensibilité surprise, soit qu'elle fasse littérature de ce qu'elle aura pu lire sur la Suisse, la montagne éveille dès l'abord chez elle un sentiment d'effroi. C'est le sentiment qu'ont eu tous les « voyageurs » avant elle, il est irrésistible pour les gens non accoutumés aux montagnes, et il va marquer définitivement non seulement les émotions que l'artiste va éprouver au cours de son voyage, mais ce sentiment a été ou sera celui de tous les peintres qui se trouveront d'une façon plus ou moins abrupte au contact de la haute montagne, ou, tout au moins, de paysages très accidentés comme celui des monts Jura en amont de Bâle.

Mais voilà justement Mme Vigée-Lebrun prendre conscience d'un nouveau paysage, qu'elle aperçoit de loin : en effet, de l'île Saint-Pierre et du tombeau de J.-J. Rousseau elle s'est dirigée sur Berne, et là elle a une révélation, celle du spectacle des glaciers et des hautes montagnes : « En approchant de la ville, écrit-elle, on découvre sur le plateau d'une montagne quatre lacs, et bientôt ensuite la chaîne des glaciers et tous les monts environnants ; le spectacle de ces grandes chaînes montagneuses frappe vivement l'ima-

---

(5) Il convient de rappeler qu'à côté de ses très nombreux portraits Mme Vigée-Lebrun a aussi fait quelques compositions parmi lesquelles on peut citer : *La Paix qui ramène l'Abondance* (son « morceau de réception » à l'Académie royale en 1783), *Sainte-Geneviève*, pour l'église de Louveciennes, où l'artiste avait une maison de campagne, *Baigneuses, Naïades, Danseuses*, au musée des beaux-arts de Moscou, et *La Réflexion ou le Souvenir, Jeune paysanne, Sujet allégorique, Vénus liant les ailes de l'Amour* (pastel), *La Pudeur, Une vestale*, passées à différentes ventes publiques au XIX^me^ siècle.

(6) *Souvenirs*, page 232.

gination » [7]. C'est dans cette partie de son voyage qu'elle va pour la première fois faire référence aux tableaux ou plutôt aux esquisses qu'elle fait assez fréquemment sur les lieux mêmes où elle passe. Elle a fait la connaissance d'une certaine famille De Brac, avec laquelle elle va se lier un peu, et qui va l'accompagner jusqu'à la fin de son premier voyage. Cette famille comprend un jeune garçon d'une dizaine d'années dont elle écrit : Le jeune De Brac était *constamment à me regarder peindre ;* il me disait : « Madame, vos paysages sont vivants, permettez-moi d'en copier » [8]. Nous apprenons donc par là qu'elle était très fréquemment occupée à « peindre » ce qui l'intéressait, et que, de plus, soit qu'elle saisisse adroitement l'occasion indirecte de se flatter, soit qu'elle n'y attache pas de grande importance, ses paysages étaient « vivants ».

Sans perdre de temps, elle va aux plus belles choses ; elle a certainement beaucoup lu, et s'est fortement documentée car, partant de Thoun, d'où elle fait une *Vue du Lac de Thoun,* au pastel [9], elle écrit : « Je me suis dirigée vers le *fameux* glacier » [10] ; il s'agit du glacier de Grindelwald, que tous les « voyageurs » ont voulu voir. Mais elle ne prend pas par le plus court, et, en chemin, visite la vallée de Lauterbrunnen. Cette vallée si étrange avait déjà donné une certaine iconographie, et donnera quelques années plus tard une abondante série d'estampes ou d'illustrations. « Avant d'arriver à ce glacier, écrit-elle, il faut traverser la vallée de Lauterbrunnen, qui présente l'aspect le plus sauvage ; la vallée de Lauterbrunnen est si âpre et sombre, que je ne pouvais pas me résoudre à la croire habitée. Elle est enfermée de tous côtés par des montagnes si élevées que le soleil ne peut l'éclairer entièrement qu'à midi, aussi les matinées y sont ténébreuses, et sitôt que le soleil descend à l'horizon, la nuit y revient. La vallée de Lauterbrunnen est donc les trois quarts du temps le domaine des noires ombres » [11]. La vision du peintre dépasse celle du spectateur, mais on saisit là comment le paysage montagneux, aperçu pour la première fois, impressionne Mme Vigée-Lebrun.

Remontant dès lors la vallée de la Lutschina ou vallée de Lauterbrunnen, elle parvient à la célèbre cascade qu'Albrecht von Haller avait rendue célèbre dès 1729, le Staubbach, et que Lord Byron appellera « la queue du cheval

---

(7) Id., p. 236.

(8) Id., p. 239.

(9) Dimensions : 0,18 × 0,23. Nous ne connaissons ce pastel que par la mention qui en est faite à la vente G. Mallet en 1898.

(10) Id., p. 239.

(11) Id. id.

pâle que monte la Mort dans l'Apocalypse » [12]. Cette immense chute d'eau, au spectacle si nouveau pour elle, suscite sa surprise : « Elle tombe d'en haut [en réalité du plateau du village de Mürren, à 4 kilomètres au sud et à 1 645 m d'altitude], de 800 pieds ; aussi le bas de la chute se transforme en tourbillon de fumée ; cette immense nappe d'eau qui roule et qui se précipite avec fracas vous éblouit, vous étourdit, vous fait perdre la tête ».

Et c'est de là qu'elle aura la révélation d'une haute montagne aux neiges éternelles : « De là [à Grindelwald] on voit, écrit-elle, cette superbe montagne de neige appelée Jungfrau, où l'homme n'a jamais pu monter » [13]. L'impression est brièvement décrite, mais on sent tout le respect, toute la considération mêlée de crainte pour cette montagne inaccessible. Cependant il faudra noter que cette impression si craintive n'empêche pas l'artiste d'y joindre son admiration et de l'appeler « superbe ». Il va en être de même des glaciers de Grindelwald. « Nous couchâmes à l'auberge du curé [selon la tradition dans des pays de montagne encore dépourvus d'auberges], en face des glaciers de Grindelwald, très beaux et très imposants par leur masse énorme » [14]. Ici les qualificatifs sont encore plus louangeurs, et on voit que l'artiste non seulement s'est tout à fait habituée à ces grands spectacles, mais qu'elle les pare même de la plus belle qualité qu'un artiste puisse attribuer : ils sont « très beaux », et, toujours avec la même nuance de respect, « très imposants ».

Cette première initiation au monde glaciaire des hautes Alpes bernoises ne sera pas poussée plus loin, et nous voyons Mme Vigée-Lebrun quitter le haut pays pour se rendre à Zurich par les aimables rives du lac de Brienz,

---

(12) Iohan Iakob Scheuchzer (1672-1733) et Albrecht von Haller (1708-1777) sont les grands « naturalistes » suisses qui, sous prétexte de laisser des descriptions d'histoire naturelle, ont en même temps, et pour la première fois avec lyrisme, donné une description presque complète de la Suisse, de ses paysages, et, en particulier de la montagne. Scheuchzer écrit l'*Histoire naturelle des montagnes suisses* (1716) et Albrecht von Haller se fait même poète, et donne un immense poème à la gloire des montagnes helvétiques : *Die Alpen* (1729), qui marque l'ouverture de la période où les étrangers, les « voyageurs » vont venir découvrir la Suisse. Madame Vigée-Lebrun avait dû parcourir l'ouvrage ou s'en faire traduire une partie. — Le Staubbach, décrit par Haller, suscitera d'autres expressions poétiques parmi lesquelles nous retrouvons des œuvres de Goethe (*Gesang der Geister über den Wasser*, chant des esprits sur la surface des eaux, 1776), Hirschfeld (1776), Karl Spazier à la fin du siècle, D. Ploucquet (1789), Byron en 1816, d'autres encore. — Dans les arts plastiques l'iconographie du Staubbach est riche, depuis Gaspar Wolff (1735-1783) : *Herren - baechli pris en hyver*, pour *Vues remarquables des montagnes de la Suisse avec leur description* [...] (Berne, 1776), ouvrage pour lequel Haller écrit une préface, *Vue de la cascade de Lauterbrunnen* [...] par Jean-Jacques François Le Barbier (1738-1826) pour *Tableaux* [...] *de la Suisse* (Paris, 1777-1788), *Chute supérieure du Staubbach*, par Gabriel Lory fils (1784-1846), pour *Voyage pittoresque de l'Oberland bernois* (Paris, 1822).

(13) Le célèbre graveur bernois Iohann Ludwig Aberli avait déjà donné en 1780 une planche en couleur *Vue du pic de la Jungfrau*, très appréciée, que Mme Vigée-Lebrun avait probablement vue.

(14) Aberli avait de même donné une belle et saisissante planche en couleurs *Vue d'une partie du glacier de Grindelwald*, dès 1768, que Mme Vigée-Lebrun devait bien connaître.

Lucerne, où elle fait une *Vue du Lac de Lucerne,* au pastel [15], et Schaffouse. Mais il faut bien reconnaître que cette moyenne montagne, vallonnée sans excès, riante, aux verdures appétissantes, est ce qu'elle préfère : « En voyageant en Suisse, écrit-elle, on passe d'enchantements en enchantements ». Cette campagne montagneuse dans le goût de Jean-Jacques Rousseau, qu'elle n'oublie jamais, lui rappelle aussi un autre héros de la littérature et de la peinture suisses, alors de pleine actualité et qu'elle a lu avant son voyage : « Ces sites [suisses] sont tellement champêtres qu'on se rappelle involontairement les peintures de Gessner [...]. C'est là qu'il a écrit d'après nature » [16].

L'excursion aux chutes du Rhin à Schaffouse ne présente pas d'autre importance pour nous que de nous donner la première référence à des tableaux ou plutôt à des esquisses de sujets précis faits au cours des pérégrinations de l'artiste : « Je suis montée aussitôt dans le petit pavillon qu'ébranle continuellement la violence de la cascade. Ce pavillon est le point d'où on peut jouir de la manière la plus complète de l'effet de ces vastes masses d'eau ; [...]. J'ai visité également le dessus de la chute, qui est superbe. *J'ai peint ces deux vues* » [17]. Malheureusement ces œuvres, comme aucune des autres, ne sont pas réapparues jusqu'ici.

De Zurich, Mme Vigée-Lebrun se livre à diverses excursions avec des amis sur le lac de Zurich et ses au-delà. Au cours de l'une de ces excursions, « nous quittâmes, écrit-elle, cette île [du lac de Zurich], et reprîmes notre barque pour aller coucher à Rapercheld [probablement Rapperswill] ; le soleil n'éclairait plus que les sommets des montagnes de Glaris ; ces sommets étaient couleur de feu ; les autres montagnes, plus près de nous, plus basses, étaient dans l'ombre ; cet effet mélancolique me charma tellement que *vite je pris mes pastels pour le peindre* » [18]. Nous avons là une nouvelle référence de l'auteur lui-même à un tableau ou plutôt à une esquisse de sujet déterminé.

---

(15) Dimensions : 0,19 × 0,28. Nous ne connaissons cette œuvre que par la mention qui en est donnée à la vente G. Mallet, en 1898, où se trouvait aussi la *Vue du Lac de Thoun* mentionnée plus haut.

(16) Salomon Gessner (Zurich 1730 - id. 1788). Œuvres : *La Nuit* (poème descriptif), 1753 ; *Daphnis*, bucoliques, 1786 ; *Idylles*, 1756, immédiatement traduites en français et eurent dès lors une renommée considérable ; *La mort d'Abel*, 1758, également traduit en français et immédiatement célèbre. Gessner se consacra ensuite à la peinture, où il donna des compositions classicisantes mais d'un certain sentiment romantique, comme ses œuvres écrites, et composa des illustrations pour ses œuvres.

(17) P. 242. Les chutes du Rhin avaient déjà été peintes ou dessinées par plusieurs artistes au XVIII[ème] siècle, notamment pour les *Tableaux de la Suisse* de De Laborde (1777-1788) et par Philippe de Loutherbourg (Strasbourg 1740-Londres 1812) (tableau à la National Gallery, à Londres).

(18) P. 247.

Puis elle revient vers le pays où elle était entrée en Suisse, et séjourne à Soleure. Rien de logique, rien de rationnel dans cet itinéraire. A Soleure, elle aperçoit un chalet au sommet d'une montagne ; l'envie lui prend de gagner ce chalet et de séjourner sur son sommet. Elle fait donc hâtivement ses préparatifs et se met en route vers le milieu de la journée. Le sommet qu'elle a en vue, et qu'elle appelle le Wunchestein, est en réalité le Weissenstein, à 1 285 m d'altitude, à 10 km, à vol d'oiseau, au nord de Soleure. Ce sera sa plus belle excursion en montagne, qui lui laissera un très profond sentiment ; en réalité c'est bien plus à la nature elle-même qu'elle est sensible, aux spectacles de la nature, qu'à la montagne proprement dite. Mais il semble possible de rapprocher, pour leur pureté, les sentiments qu'elle décrit de ceux que décrit De Saussure au col du Géant, et, en particulier, de la dernière nuit passée à ce bivouac inoubliable vingt années auparavant :

« Je suis montée à pic l'espace de 3 lieues et demie ; [...] plus je montais, plus je me sentais forte ; à dire vrai, le spectacle dont je jouissais me charmait au point de me faire oublier la fatigue [...] [19]. La belle ligne de glaciers [20] qui bordait l'horizon se colorait de plus en plus des feux du soleil couchant. Les autres montagnes étaient couleur d'iris [21] ; des lignes d'or avec des arcs-en-ciel s'étendaient sur une montagne à gauche ; le soleil se couchait derrière ce sommet ; des monts violets-rougeâtres se perdaient insensiblement dans le lointain jusqu'au lac de Bienne et à l'extrémité de celui de Neuchâtel, si distants l'un de l'autre qu'ils ne se détachaient que par deux lignes dorées et entourées de vapeurs transparentes [22]. Je dominais encore des cavités profondes, des montagnes de la plus belle végétation ; à mes pieds apparaissaient des vallons sauvages entourés de noirs sapins. A mesure que le soleil baissait, je voyais les nuances s'effacer ; les différents sites prenaient un caractère sévère [23], tant par leurs

---

(19) P. 252 et suivantes. Il y aurait un peu d'exagération, aujourd'hui, à écrire que l'on monte « à pic » pour gagner le Weissenstein, mais il faut tenir compte de la fraîcheur des sentiments de l'alpiniste néophyte, et aussi du vocabulaire du temps, qui n'est plus tout à fait le même que celui d'aujourd'hui.

(20) On notera cette expression : « belle ligne de glaciers ». Le peintre trouve une certaine beauté à ce spectacle.

(21) Dès l'abord les impressions qui frappent la « voyageuse » sont les couleurs ; réaction naturelle chez un peintre. Tout au long de cette excursion les impressions colorées vont dominer.

(22) Le XVIII^me^ siècle a continuellement employé le mot de *vapeurs* là où nous emploierions le mot *brumes*.

(23) Il est intéressant de se souvenir que l'équivalent plastique de cette agréable description se trouvera une dizaine d'années plus tard chez le peintre genevois Wolfgang-Adam Toepffer le père, dans quelques tableaux, alors d'un genre nouveau, comme *Vue de la chaîne du Mont Blanc prise des environs de Genève* (Genève, Musée d'art et d'histoire), *Vue de la vallée de l'Arve prise du Petit-Salève* (Saint Gall, Kunstmuseum), *Vue de la chaîne du Mont Blanc depuis les environs de Genève*, seconde version (Genève, Musée d'art et d'histoire), que nous avons étudiés dans *Genava*, T. XVII, 1969, pages 204 à 219, fig. 12 à 25.

formes que par le long silence qui est si bien en harmonie avec la chute du jour. Je puis vous dire, Madame, que j'ai joui de toute mon âme de ce spectacle si solennel et si mélancolique.

Me voilà [24] [avant trois heures du matin] en chemin avec mon Adélaïde [25] et mon guide pour assister au spectacle du lever du soleil [26], mille fois plus radieux sur les montagnes que dans la plaine [27]. Arrivée sur la cime du mont, je vois le disque doré du soleil levant, si brillant que mes yeux ne peuvent en soutenir l'éclat ; le ciel était aussi pur que la veille, la nature n'était pas encore éclairée ; un brouillard blanchâtre couvrait la vallée entière ; c'était un néant de fumée. Peu à peu la ligne du glacier, qui avait été blanc-bleuâtre, se colore sur les sommets ; elle prend des teintes roses, dorées ; plus lentement les autres montagnes se verdissent, la plaine se découvre, les pointes des clochers reluisent ; enfin les villes, les villages, la forêt, les prairies renaissent ; cela ressemble à une création. Le silence de ma montagne n'était interrompu que par le joli bruit des clochettes des troupeaux paissant çà et là autour du chalet [...] ».

On voit par cette description comme Mme Vigée-Lebrun apprécie la montagne pour ses qualités spécifiques, et les plaisirs que lui apporte la montagne dans son goût pour la nature, et dans son inclination de peintre. Mme Vigée-Lebrun peut être dite paysagiste de montagne dans un sens très large, comme l'étaient les De La Rive, les Toepffer, les Saint Ours, de la première école de Genève.

De Soleure, la voyageuse se rend, toujours sans plan bien défini, à Vevey, et déjà la voici qui se hisse sur les hauteurs voisines : « Les montagnes qu'on voit en face et à gauche, écrit-elle, produisent un effet superbe au soleil couchant [...]. C'est là qu'on découvre sur la hauteur la dent de Jamand [28] [petit sommet du pays de Vaud, à la silhouette aérée et caractéristique auprès des « Rochers de Naye », à l'Est de Vevey]. Puis c'est de nouveau un pèlerinage : d'abord à Clarence, puis à Meillerie : « au lever du soleil, appuyée sur les ruines du chalet de Jean-Jac-

---

(24) P. 255.

(25) Amie de Mme Vigée-Lebrun, qui la suivra dans son voyage en Suisse, et sera un peu sa dame de compagnie.

(26) Mme Vigée-Lebrun est intrépide ; elle a les qualités nécessaires pour les excursions de caractère sportif, de plus elle bénéficie d'une santé robuste ; elle est peut-être primesautière, mais toujours disponible pour l'aventure utile ou de fantaisie, toujours de bonne humeur, ayant le mot pour tourner les choses avec esprit et gaieté. Elle est de la race des premières alpinistes, comme allait l'être Mlle d'Angeville, première excursionniste féminine du Mont-Blanc en 1838.

(27) Noter cette préférence donnée à la montagne pour les spectacles sublimes de la nature et qui donne sa justification à l'excursion du « Wunschenstein ».

(28) P. 258.

ques, *j'ai peint l'ensemble de ces lieux* [29]. Puis « je suis retournée par le chemin qui conduit aux rochers de Meillerie », et après un orage survint un arc-en-ciel dont la ville était si bien éclairée que je pouvais aisément distinguer le clocher et les maisons ; ce qui m'a rappelé Jean-Jacques lorgnant de cet endroit l'habitation d'Héloïse. *J'ai peint ces effets d'après nature* » [30].

Mme Vigée-Lebrun fait un crochet par la cascade de Pissevache, qu'elle place à Sion, mais qui n'est que sur la route de Sion, près de Martigny, et à laquelle elle préfère, écrit-elle, celle de « Reichenback » qu'elle n'avait pas mentionnée au cours de son voyage au lac de Brienz, ce qui montre qu'elle a davantage parcouru les montagnes qu'elle ne l'a écrit. Le pèlerinage se poursuit à Coppet, où elle visite Mme de Staël, et s'achève à Ferney, auprès de l'ombre de Voltaire, et d'où elle ne manque pas de noter : « En sortant de son petit salon, on trouve une terrasse d'où l'œil découvre les montagnes du Jura ».

C'est pendant son séjour d'une semaine à Coppet que Mme Vigée-Lebrun fait le portrait, devenu célèbre, de Mme de Staël. Elle raconte dans ses *Souvenirs* qu'à l'occasion du roman de Mme de Staël, *Corinne*, qui venait de paraître, en 1807, elle avait eu l'idée de faire un portrait du modèle en *Corinne au cap Misène*. C'est le beau tableau qui se trouve aujourd'hui au musée d'art et d'histoire de Genève [31] (Fig. 1). Il est intéressant de remarquer que cette composition est étroitement liée à une figuration de montagne.

Le cap Misène, quoique fortement rocheux, puisqu'il avait permis l'installation du grand port militaire romain de Misenum (dont le nom reste aujourd'hui inséparable de l'action héroïque de Pline l'ancien, qui était parti de là avec la flotte, dont il était le chef, pour porter secours aux sinistrés pompéiens de la célèbre éruption du Vésuve, et où il trouva la mort), n'évoque pas un paysage de monta-

---

(29) P. 258.
(30) P. 261.
(31) *Catalogue* Gielly, 1928, page 72. Invent. n° 1841-3. Don de Mme Necker De Saussure en 1841. Huile sur toile, 1,29 × 1,18 m.
Il existe de ce tableau une autre version, réduite, en sens inverse et avec des variantes, conservée au château de Coppet (huile sur bois, environ 0,70 × 0,50, non signé). Le paysage de montagne y est traité de façon beaucoup plus naturaliste et beaucoup plus naturelle ; le progrès est très sensible, et l'architectonique montagneuse a abandonné l'allure arbitraire et gênante qu'elle avait dans le grand tableau, pour revêtir un aspect plus conforme à la nature, et se rapprochant ainsi de quelques compositions idéalisées de Joseph Vernet.
Ces observations nous font penser que cette version réduite a suivi la première, et qu'elle a probablement été exécutée à Paris. Peut-être même peut-on imaginer, cette version étant faite en sens inverse du grand tableau, mais reproduisant celui-ci assez fidèlement (variante heureuse du buste du modèle), qu'elle serait une préparation améliorée pour la gravure. Mme Vigée-Lebrun écrit en effet que le tableau devait être gravé, mais qu'il ne l'a pas été pour des raisons financières.

gne, et Mme Vigée-Lebrun, qui avait séjourné à Rome dès 1789, avait certainement visité ou aperçu le site. Mais, dans le climat de romantisme naissant de l'époque, il fallait obtenir un effet grandiose, sinon fantastique ou terrifiant et qui, de plus, fît écho aux pensées sombres qu'exhale Corinne au cap Misène. Il fallait donc hausser le « tertre », la « petite colline » comme le désigne Mme de Staël, au niveau d'une montagne imaginaire, sauvage, farouche peut-être, en tout cas évocatrice de ces « monts maudits » dont on commençait à parler. Sans doute était-il bon que cette montagne ressemblât au cap Sounion, si célèbre et beaucoup plus montagneux celui-là, avec sa ruine antique qui se détache poétiquement au sommet sur le ciel. On mettrait donc une ruine antique, car nous sommes dans une époque où l'antiquité est souveraine, mais au lieu de placer là les restes du temple de Poséïdon du cap Sounion, on y placera la ruine beaucoup plus familière, et parfaitement reconstituée, du temple circulaire et périptère de la Sibyle de Tibur, à Tivoli, que Mme Vigée-Lebrun avait certainement vu, et que tous les peintres qui ont passé par Rome ont admiré.

Restait à imaginer la montagne proprement dite. Mais où prendre l'idée d'une telle montagne, à quel modèle se référer ? Mme Vigée-Lebrun, qui avait été membre de la ci-devant *Académie royale de peinture et de sculpture,* et qui avait fourni un beau tablcau mythologique pour sa réception, possédait une belle culture artistique, et, au surplus, par son père comme par son époux, avait été mêlée à toute l'actualité artistique de son époque. Mais les modèles de montagne n'abondaient pas : des peintres classiques français il y avait peu à attendre, sinon peut-être des curieuses et indéfinissables montagnes rocheuses de certains tableaux de Poussin, comme les *Aveugles de Jéricho,* ou la *Sainte Famille,* de la collection royale, ou de certains autres peintres, comme *Elieser et Rebecca,* d'Antoine Coypel, de la même collection, ou, enfin de Joseph Vernet, le grand fournisseur de modèles de cette époque, tableaux comme *Le Matin* et *Le Soir*, commandés pour le château de Choisy, et on voit bien que l'architectonique de la montagne du cap Misène participe à l'imagination, à l'arbitraire, et à l'indécision de ces maîtres, en matière de paysage de montagne. Par contre, elle ne doit rien ni aux montagnes des paysages classiques ou classicisants de Poussin, de Dughet, de Bourdon, issus de la renaissance vénitienne, ni à ceux des peintres, qui, pensant être plus naturalistes, suivent le schéma et le style du grand maître du genre : Salvator Rosa, pour qui l'aspect montagneux semble se ramener à l'aspect d'un vaste gâteau de gélatine tranché au couteau courbe.

Mais tout arbitraire et irréaliste qu'elle soit cette montagne du cap Misène semble devoir davantage aux spectacles naturels que l'artiste avait continuellement sous les yeux au cours de son voyage en Suisse, et, en particulier, aux grandes chutes d'eau célèbres, et, en même temps, aux traductions qu'en avaient donné quelques artistes suisses contemporains dont elle avait pu voir des œuvres, comme, par exemple et surtout, Caspar Wolff (1735-1783), dont les paysages avaient été gravés à plusieurs reprises, ou peut-être Samuel Grimm (1733-1794), Heinrich Wüest (1741-1821), Ludwig Hess (1760-1800), Aberli et les Lory, aux estampes répandues et célèbres, sans oublier les belles éditions ornées de nombreuses gravures, parmi lesquelles Mme Vigée-Lebrun n'avait sans doute pas manqué de consulter les œuvres, souvent arbitraires et parfois naïves, des artistes français envoyés en Suisse par Jean-Benjamin De Laborde pour le magnifique ouvrage des *Tableaux de la Suisse*, publié à Paris de 1777 à 1788.

Ce premier voyage en Suisse va se terminer par une visite à Genève et par une équipée dans la vallée de Chamonix, devenue traditionnelle depuis la fameuse *Lettre* de Windham en 1741, et les séjours de De Saussure à partir de 1766, l'ascension retentissante de celui-ci au Mont-Blanc en 1787 et la publication de son grand ouvrage *Voyages dans les Alpes*, de 1779 à 1796. Nous allons à nouveau la laisser s'exprimer : « Après avoir passé Saint Martin et Bonneville, nous arrivâmes à Salange par un chemin bordé à droite par de gros et superbes rochers dont le soleil éclairait les tons riches et variés [32]. Nous montâmes tout en haut pour jouir de la magnifique vue [33] du Mont-Blanc et de l'Aiguille du Goûter [34]. Le soleil couchant répandait ses teintes dorées sur les hauteurs de cette masse énorme ; les régions inférieures de la chaîne étaient couleur d'iris et d'opale ; cette partie des glaciers n'avait pour toute lumière que le reflet du ciel. Enfin cette masse grandiose était interceptée à gauche par de hautes montagnes de sapins tout à fait dans l'ombre ; en bas les plaines l'étaient aussi, ce qui faisait un contraste et un repoussoir dont l'effet du Mont-Blanc n'avait pas besoin : mais ce contraste achevait le tableau [35]. Je voulus peindre ce reflet ; *je saisis mes pastels* ; mais, hélas ! impossible ; il n'y avait ni pa-

(32) Nouvelle notation de peintre de montagne.

(33) Nouveau témoignage de l'intrépidité sportive de Mme Vigée-Lebrun.

(34) Dès avant d'arriver dans la vallée de Chamonix, Mme Vigée-Lebrun semble connaître déjà assez bien la topographie du Mont-Blanc, puisqu'elle est capable de nommer dès l'abord l'aiguille du Goûter : nouvelle attestation qu'elle avait consulté les livres et les documents parus à cette époque.

(35) On voit que Mme Vigée-Lebrun, dans toutes ses excursions de montagne, a toujours vu en peintre, a toujours pensé en tableau possible, mais que les circonstances ont fait d'elle un portraitiste et non un paysagiste.

lette ni couleurs qui puisse rendre ces tons radieux... » [36]. Mme Vigée-Lebrun refait là l'expérience de tous les peintres de la fin du XVIII[me] siècle qui ont essayé de rendre en tableau la vue du Mont-Blanc, à une époque où les lois du paysage de montagne n'étaient pas encore soupçonnées. De La Rive ne réussit sa célèbre *Vue du Mont-Blanc*, de 1802, qu'au prix d'une « révolution », comme il l'a écrit lui-même : en donnant plus d'importance et de lumière aux plans éloignés du tableau qu'aux premiers plans.

Malgré cet échec, il est probable que l'artiste fit d'autres croquis depuis le belvédère magnifique où elle se trouvait, au-dessus de Sallanches. C'est ce qui donnerait un intérêt particulier à un assez grand pastel acquis récemment par le musée des beaux-arts de Chambéry [37] (Fig. 2). Le paysage semblerait pouvoir être la vue du Mont-Blanc prise depuis les hauteurs de Sallanches, plutôt que depuis la vallée de Chamonix, comme l'indique l'inscription dans la marge, à moins que l'auteur de cette inscription n'ait compris Sallanches et sa région dans la vallée de Chamonix si l'on admet quelques contradictions avec le paysage réel ; mais le tableau semblerait correspondre à la description que donne l'artiste elle-même. Quoi qu'il en soit, et dans l'imposibilité de rien affirmer, l'œuvre, malgré ses imperfections, est précieuse, car elle est jusqu'à présent le seul témoignage de la grande activité de Mme Vigée-Lebrun comme paysagiste de montagne en Haute-Savoie. On remarquera encore que la technique un peu défaillante du « rendu » des montagnes semble s'apparenter à certaines figurations de montagnes d'après des dessins ou des « peintures » de Marc-Théodore Bourrit parus dans *Voyages dans les Alpes* de De Saussure, en 1779, par exemple *Vue de l'aiguille des Charmoz au dessus de Montanvert dans la vallée de Chamouni* (planche V), *Vue de l'Aiguille du Midi* [...], et *Vue de l'Aiguille de Bellaval* [...] (planches VI et VII), que Mme Vigée-Lebrun avait vraisemblablement consulté pour s'orienter dans le paysage de montagne. De Bourrit encore on pourrait, pour l'identification du site de Mme Vigée-Lebrun, rapprocher une grande estampe en feuille : *Vue du Mont-Blanc prise de l'extrémité du lac de Chède* [...], qui permettrait, avec l'interpolation

---

36) P. 272.

(37) Dimensions : 0,51 sur 0,676. Acquisition en 1977. Inventaire N° 977-35-1. Signature ou mention sur la marge : « L.E. Vigée-Lebrun, 1807. Le Dôme du Mont-Blanc et l'aiguille du Gouté, près de la vallée de Chamouni ». La feuille principale du dessin a été agrandie sur ses quatre côtés par des éléments contre-collés : le tableau est donc soit refait en chambre, soit achevé et amélioré en chambre. Il avait passé en vente publique à Paris à l'hôtel Drouot le 22 février 1913, n° 6, ainsi que, probablement, un autre pastel : « *Vue de la Chelle* (?) *et du Mont-Blanc* » de dimensions plus modestes. Coll. Ciechanowiecki à Londres. Commerce parisien en 1977. Acheté par le musée de Chambéry, et mentionné par la *Revue du Louvre et des musées de France*, année 1977, p. 177, parmi les nouvelles acquisitions des musées de province.

nécessaire, de retrouver la composition architectonique du pastel.

Mme Vigée-Lebrun continue son voyage et raconte son arrivée dans la vallée de Chamonix : « [...] La vallée de Chamouni ne ressemble en rien à tout ce que j'ai parcouru. De chaque côté ce sont de hautes montagnes de noirs sapins ; à droite, en entrant, ces tristes forêts sont entrecoupées d'énormes glaciers. On aperçoit au-dessus le Mont-Blanc, son dôme et l'Aiguille du Goûter, et d'autres glaciers. La source de l'Aveyron sort d'un trou sale d'une grande voûte de glace : en tout le lieu sauvage étonne, mais ne charme pas » [38]. Nous sommes loin, avec ces appréciations, de la « terre promise » de Windham, et de l'allégresse qui saisissait De Saussure lorsqu'il entrait dans cette vallée.

Toutefois il y aura des spectacles plus enthousiasmants : le glacier des Bossons qui avait déjà tenté maint dessinateur. « Je descends avec mon guide ; il me mène au glacier des Bossons, le plus beau de la vallée : j'en fus enchantée ! Ces nombreuses voûtes de glace sont énormes de près ; elles sont d'un ton transparent bleuâtre. *Je m'établis pour peindre* ce glacier en face, appuyant mon portefeuille sur le dos de mon compagnon ; [...] après m'être reposée en peignant, je descends en dessous de ce glacier [39] [...] En me promenant, *je m'arrête encore pour peindre* un point de ces montagnes bordées par un torrent ; *voyant une masse d'arbres superbes dans la prairie, je voulus aussi la fixer tout de suite* : c'est, je crois, l'endroit le moins sauvage de la vallée [...] » [40]. « Dans le séjour prolongé que j'ai fait à Chamouni, *j'ai peint toute la ligne des montagnes* entrecoupée de glaciers ; *j'ai peint aussi toute la vallée* ». « Les onze jours passés à Chamouni m'avaient paru un siècle. [...] Chamouni ne devrait être habité que par les chèvres et les chamois. Les prairies elles-mêmes ont leur tristesse ; les soucis sont les seules fleurs qu'on y trouve ; [...] Pour rien au monde je ne retournerais à Chamouni [...] » [41]. De là, la voyageuse rentre à Paris. Ce premier voyage se termine sur une note de tristesse. Mais la tristesse ne dure pas chez Mme Vigée-Lebrun.

Dès l'année suivante, 1809, elle refait un nouveau voyage : « L'an dernier mes courses en Suisse m'avaient procuré trop de jouissances, Madame, pour que je n'eusse

---

(38) P. 272.
(39) P. 273.
(40) P. 274.
(41) P. 275.

pas le désir et le besoin de revoir cette intéressante région ; je suis donc revenue dans cette contrée de mœurs naïves et de beaux paysages » [42]. Elle entre par Neuchâtel, et aussitôt elle revit ses impressions et ses émotions de la saison passée : « La ville de Neuchâtel est bâtie en amphithéâtre [...]. J'avais en face les montagnes de la Savoie et les glaciers ; la grande ligne des Alpes à l'extrémité du lac se colorait d'un ton rougeâtre ; à gauche plus près s'élevaient les montagnes de Moûtiers-Travers, qui se détachaient en violet bleuâtre sur le ciel doré par le soleil couchant. Neuchâtel qui se trouvait en avant formait un repoussoir vigoureux et pittoresque » [43].

De Neuchâtel, la voyageuse gagne Lucerne. C'est encore l'enthousiasme : « Je vous recommande bien, Madame, quand vous irez de ces côtés, de gravir l'Albis. De là on découvre les plus belles vues de la Suisse : dans le lointain à droite on voit plusieurs lacs entourés de hautes montagnes, qui, aux premiers rayons du soleil (moment où j'ai joui de cette vue) sont enveloppées d'une légère vapeur bleuâtre, d'un effet magique. C'est comme un beau rêve aérien » [44]. Par cette dernière réflexion, Mme Vigée-Lebrun devance de plusieurs décennies les conceptions d'un paysage de montagne parfaitement dépouillé.

Mais Lucerne va encore donner à Mme Vigée-Lebrun le sentiment de montagnes difficiles et austères : « En s'arrêtant sur le pont, l'aspect du lac est effrayant par la sévérité des montagnes qui l'entourent et dont il est entrecoupé : la première, à droite, est le Mont Pilate, dont on n'a jamais pu gravir le sommet stérile ; il est si élevé qu'il est presque toujours entouré de gros nuages ; plus bas sont d'autres monts tout cultivés et du plus beau vert [...]. A gauche est le Rigi, qui, comme le Pilate, domine aussi les autres monts qui l'environnent ; mais les voyageurs y peuvent monter pour jouir de la vue la plus immense de la Suisse ». Mais « le canton de Lucerne est le plus pittoresque et le plus sauvage de la Suisse : près de la ville, en bas et sur les hauteurs, partout le peintre a de quoi s'enrichir l'imagination par les beaux contrastes des points de vue » [45]. Ainsi qu'on le voit, Mme Vigée-Lebrun voyage en paysagiste, la nature est pour elle aliment pour l'esprit ; elle eût pu devenir, avec un peu de pratique, un des bons paysagistes du début du XIX^{me} siècle, et le paysage de montagne y aurait eu sa place.

---

(42) Notons bien que ce sont les paysages qui attirent le peintre.

(43) P. 277. Notons encore comme l'artiste voit et décrit la nature en tableau composé. Le schéma est analogue à celui de la vue du Mont-Blanc depuis les hauteurs de Sallanches.

(44) P. 279.

(45) P. 279.

De nouveau, « en une heure de marche », l'artiste arrive à Schwyz. Elle gagne le village de Goldau détruit par un éboulement de terrain, où elle « *s'établit pour peindre* ». Elle visite les ruines et l' « immensité du cimetierre », qu'elle *peint* « *d'après nature* » [46]. Si la voyageuse va parfois à pied, son moyen de locomotion est sa propre voiture : « Bien souvent je fais arrêter ma voiture *pour peindre* les sites qui me plaisent ». C'est ainsi qu'elle se rend à Unspunnen pour assister à la fête des bergers, grande fête populaire qui rassemble les gens du canton et quelques notabilités venues de plus loin. Elle donne une description détaillée de la fête : « Cette fête m'a donné l'idée de la vie, comme la chute de Goldau m'avait donné l'idée de la mort ».

Nous avons d'autres récits de cette fête, notamment celui de Mme de Staël, dans *De l'Allemagne* [47], qui rejoint tout à fait celui de Mme Vigée-Lebrun, et, parmi les contemporains locaux, celui du bernois Sigmund Wagner, qui écrit à l'avoyer de Berne, Nicklaus Friedrich von Mülinen, l'instigateur de la fête d'Unspunnen, le 13 juillet 1808, et qui se fait l'écho du mouvement que suscite autour d'elle Mme Vigée-Lebrun ; son témoignage nous intéresse particulièrement en raison des précisions qu'il apporte sur les travaux de peintre de Mme Vigée-Lebrun en Suisse : « Mme Vigée-Lebrun vient d'arriver et me fait prier d'aller la voir au Faucon [à l'hôtel du Faucon] [...]. Mme Lebrun est revenue principalement en Suisse pour assister à la fête des bergers. Elle a enrôlé plusieurs personnes à Paris qui viendront chez nous dans le même but. Aujourd'hui elle part pour Zurich, d'où elle ira visiter les petits cantons. De retour elle se propose de faire une course dans le Münsterthal *pour y faire quelques études de rochers et de chutes d'eau*. Trois jours avant la fête elle se rendra à Interlaken. J'ai parcouru avec elle hier soir en cabriolet nos environs. La soirée et les montagnes étaient superbes, elle en fut dans un enchantement continuel, *et a choisi plusieurs points de vue qu'elle veut peindre à son retour* » [48].

Puis Mme Vigée-Lebrun termine sa description en notant : « Après la fête Mme de Staël alla se promener avec

---

(46) P. 284.

(47) Ouvrage qui ne pourra être publié qu'en 1815. Pages 100-102.

(48) Lettre manuscrite à la Bibliothèque de la bourgeoisie de Berne, Mül. 2404. Les fêtes d'Unspunnen de 1805 et de 1808 ont fait l'objet d'une monographie détaillée par le Dr. Hans SPREN : *Die Alphirtenfeste zu Unspunnen 1805 uns 1808* (Berne, 1946).

Sigmund Wagner a lui-même donné une relation de la fête : *Das Hirtenfest zu Unspunnen, oder die Feyer des Jünften Jubiläums der Schweizerischen Freyheit* dans le journal *Gemein nützige Schweizerische Nachrichten*. Supplément au nº 138 du mardi 30 Aoust 1808.

le duc de Montmorency ; moi je m'établis sur la prairie *pour peindre le site et les masses de groupes*. Le comte de Grammont tenait ma boîte au pastel ».

Or des études qu'elle avait faites du « site et des groupes », Mme Vigée-Lebrun fit un assez grand tableau à l'huile, probablement à Paris, comme elle termina aussi à Paris le portrait de Mme de Staël fait à Coppet. Ce tableau existe encore et est bien connu ; il avait été fait pour le prince de Talleyrand. Il est aujourd'hui conservé au musée des beaux-arts de Berne (Fig. 3) [49]. Beaucoup plus que d'une fête populaire, qu'on distingue cependant avec beaucoup de netteté, le tableau est surtout un paysage de montagne. L'architectonique est encore hésitante, mais les grandes masses sont bien disposées, avec une perspective fuyante qu'avait bien maîtrisée la première école genevoise dès la fin du XVIII[me] siècle. « Sur une éminence qui semble fermer l'entrée de l'étroit vallon qui conduit à Lauterbrunnen » (Raoul Rochette, 1819) on distingue la ruine du château d'Unspunnen. Sur la droite se détache, semble-t-il,

(49) Dimensions : 0,84 m × 1,14 m. Sans signature. Appartient à la Fondation Gottfried Keller (dépôt de 1910, provenant de l'acquisition de la collection du pharmacien Engelmann, à Berne ; Inventaire nº 843).

Le tableau a fait tout récemment l'objet d'une étude extrêmement détaillée par M. Sandon KUTHY : *Elisabeth Louise Vigée-Lebrun und das Alpenhirtenfest in Unspunnen*, dans : *Zeitschrift fur Schweizerische Archäologie und Kunstgeschichte*, T. 33, année 1976, pages 158-171. L'auteur donne des détails basés sur des documents d'archives inédits sur l'organisation de la fête, les personnalités en cause, et l'histoire du tableau. Il cherche à démontrer que la participation des peintres bernois Franz Niklaus König et J.G. Volmar, qu'ont voulu introduire Conrad von Mandach, ancien conservateur du musée de Berne, et quelques autres historiens ou critiques, n'est pas vraisemblable, et que le tableau est bien et entièrement de la main de Mme Vigée-Lebrun. Toutefois, il est exact qu'elle se soit servi, pour ses figures les plus visibles, des planches de modèles de costumes rustiques de König, *Der grosse König* (1801), dont elle écrit, dans sa lettre IX : « Ses costumes de Suisse reçoivent un double intérêt de la manière dont il les a groupés et qui les rend supérieurs à ceux que beaucoup d'autres ont faits avant lui ». König a d'ailleurs laissé une grande estampe de la fête d'Unspunnen en 1808, très analogue au tableau de Mme Vigée-Lebrun, sinon que les montagnes sont traitées un peu différemment, et d'ailleurs dessinées plus mollement.

En 1973 encore le tableau figure sous le nom de König à l'exposition *Maegtige Schwiz* faite au musée Thorwaldsen à Copenhague (nº 28) ; le catalogue de l'exposition donne une bibliographie exhaustive des travaux parus jusque là dans lesquels sont compris le tableau, ainsi que des expositions auxquelles il a figuré.

La fête d'Unspunnen était destinée à commémorer la chute du seigneur d'Unspunnen qui régnait sur Interlaken et les vallées de Grindelwald et de Lauterbrunnen, et l'élévation du comte Jean d'Arberg, bailli impérial, qui déjà gouvernait la vallée du Hasli. De plus c'est de ce château, devenu le symbole d'une juste administration, que partit le signal de la fédération en un seul état des républiques de Berne et de Hasli. Instituée par M. Müllinen, avoyer de Berne, elle fut célébrée deux fois : en 1805 et en 1808, le 17 août, jour consacré au souvenir de Berthold V von Zäringen, fondateur de Berne ; l'année 1808 était, au surplus, celle du cinquième centenaire de la confédération helvétique.

Dans la nouvelle édition de 1824 de ses *Lettres sur la Suisse*, René Rochette écrit, dans une des lettres qu'il adresse à Mme Vigée-Lebrun : « Vous possédez la Suisse toute entière dans votre mémoire et dans votre portefeuille. Du moins, Madame, dans les traits que vous jetiez sur le papier, aussi rapidement que vous courriez vous-même le pays, vous ne laissiez pas refroidir, par une contemplation minutieuse, l'enthousiasme dont vous étiez animée. Votre crayon, docile aux mouvements de votre âme, ne s'apesantissait pas péniblement sur les détails d'un arbre ou d'un rocher. Vous dessiniez d'inspiration en présence des lieux, à la clarté du soleil, et non pas enfermée dans la chambre noire, comme on dirait que le font ces gens-ci [les peintres suisses], quand ils veulent peindre leur pays... Vos tableaux de la Suisse ne sont peut-être pas aussi exacts, mais ils ressemblent davantage ; et j'ai l'idée que si la nature eût dû être imitée en Suisse, c'eût été, Madame, comme vous l'aviez imitée, en vous pénétrant tout à la fois et en vous jouant de votre modèle ».

la grosse masse suivie en alignement des hauteurs qui, croyons-nous, bordent la rive gauche de la vallée de Lauterbrunnen : le Sulegg, les deux Lob Hörner, le Pletschen, tandis que « par plusieurs interstices des monts, apparaissent de loin, encadrées de vastes forêts, les glaces de la Jungfrau » (Rochette).

Dans l'ensemble le tableau jouit de belles lumières qui restituent heureusement à la fois la belle saison et la nature en fête, ainsi que la joie du peuple assemblé pour une commémoration profondément appréciée. Bien des figures du premier plan semblent traitées en portrait, et on voit, au milieu, Mme Vigée-Lebrun elle-même « établie sur la prairie pour peindre le site et les masses de groupes » tandis que « le comte de Grammont lui tient sa boîte au pastel » ; de même, dans un groupe un peu au-dessus et à droite, on voit, de dos, Mme de Staël et le duc de Montmorency.

Avec ce seul tableau qui nous reste du paysagiste Vigée-Lebrun, l'artiste a le droit d'être acceptée parmi les paysagistes de montagne, à la manière de Wolfgang-Adam Toepffer, son contemporain, genevois d'adoption, qui aime aussi les scènes villageoises sur l'alpe.

Madame Vigée-Lebrun note elle-même à la fin de cette description de la fête d'Unspunnen qui termine ses *Souvenirs* sur son deuxième voyage en Suisse : « Dans le récit de mes deux voyages en Suisse, je n'ai pu indiquer d'une manière complète les paysages que j'ai dessinés d'après nature ; j'ai fait environ deux cents paysages au pastel ». Et à la fin du volume de ses *Souvenirs*, récapitulant en une courte statistique l'ensemble de son œuvre, et contredisant un peu ce qu'elle écrivait à la comtesse Potocka : « Liste de mes portraits [...]. Tableaux. Près de cent paysages suisses au pastel, faits dans mes deux voyages. — Total général des portraits, 662, 15 tableaux, et près de deux cents paysages tant en Suisse qu'en Angleterre ». Nous avons donc maintenant avec un portrait psychologique de Mme Vigée-Lebrun, paysagiste de montagne, deux œuvres certaines de sa grande et captivante activité. Il est permis de souhaiter que de nouvelles trouvailles permettent d'augmenter ce nombre bien modeste.

Marc SANDOZ.

William Turner
et la Savoie

Turner a mis à profit, comme bien des artistes anglais, le traité de paix d'Amiens du 25 mars 1802 entre la France et la Grande-Bretagne, pour se rendre sur le continent. Dans l'école du paysage qui naissait en occident au début du XIX^me^ siècle, le besoin de paysages nouveaux était constant. Turner avait largement parcouru la Grande-Bretagne depuis 1790, et il la parcourra encore amplement après 1802. En cette année 1802, il découvre le continent ; l'impression sera forte, mais il n'y reviendra qu'en 1817 ; toutefois, à partir de cette époque, il y fera de nombreux retours, puis de 1833 à 1845 il y reviendra chaque année. Turner a visité la quasi-totalité de l'Europe occidentale, et ses choix se portent sur des itinéraires particulièrement pittoresques : vallée du Rhin, la Hollande, vallées de la Meuse, de la Moselle, de la Loire, la Bretagne, l'Italie centrale, Rome, Venise en particulier, d'où il rapportera des aquarelles exceptionnelles, et enfin la Suisse dont les lacs lui inspireront des pages sans égales.

Ces aquarelles merveilleuses, et ces quelques tableaux à l'huile que Turner rapporte de ses voyages, il ne les peint pas sur place, sauf cas particuliers. Il les travaille en atelier, chez lui à Londres, mais d'après les notes qu'il a prises. Au reste Turner a une mémoire visuelle exceptionnelle. Mais aussi excellente que soit cette mémoire, l'exécution des œuvres en atelier comporte nécessairement des libertés avec la réalité topographique ou matérielle, et, d'une façon générale, si maints détails apparaissent clairement, ils sont souvent le fruit d'un souvenir qui n'est que lointain, ou de l'imagination ; d'autre part l'exécution a généralement un caractère global ou légèrement schématisé. Mais il reste toujours assez d'invention et de bonheur d'écriture pour que l'œuvre demeure captivante et l'objet d'une longue délectation ; à cet égard Turner a entièrement fait sienne la doctrine de l'école classique française, représentée principalement par Poussin et Claude Gellée, qu'il admirait profondément et qu'il avait travaillés et retravaillés au cours de son passage à Paris, précisément lors de ce premier voyage sur le continent : outre les règles de composition, de vraisemblance, d'éclairage, de coloris, le tableau doit toujours satisfaire la délectation de son admirateur.

Turner a toujours voyagé avec de petits albums de poche pour prendre des croquis ; il les couvrait de notes figuratives, qui parfois pour nous sont des hiéroglyphes ; il accumulait ces sortes de journaux figurés de voyage. Il ne les a pas détruits ou négligés, et les avait tous conservés. Il faut dire qu'à cette époque l'artiste paysagiste en voyage, s'il prend des notes sous forme de croquis, fait aussi quelques dessins plus poussés, qu'il montrera à son retour à ses amis ou à ses amateurs, qui lui désigneront ceux qu'ils désirent conserver en exécution « en grand », en « œuvres achevées ». Turner prend un croquis en général en aquarelle, souvent rehaussé de gouache, et les œuvres qu'il exécute en grand sont aussi des aquarelles ; quelques splendides aquarelles de Savoie ont ainsi été exécutées, sur le vu de bonnes esquisses faites sur place, pour Walter Fawkes of Farnley, qui fut un des principaux mécènes de Turner et un ami, qui orna son château de Farnley Hall de ces aquarelles, qui ont été décrites et étudiées par Alexandre Finberg en 1912 [1]. L'examen des œuvres de Turner, et donc celles de Savoie, doit ainsi se poursuivre sur deux niveaux : celui de croquis de voyages, et celui des œuvres définitives faites en atelier.

Ces carnets ou petits albums, d'ailleurs de formats variés, sont généralement, et en tous cas pour ceux que l'artiste emporte de Londres, de papier blanc ; mais sur le continent, et en particulier à Paris, Turner se procura des albums de papier teinté, qu'on ne trouvait pas à Londres, et qui permettaient d'obtenir aisément des effets de lumière ou de contraste, notamment dans le cas de paysages aux montagnes enneigées, que Turner allait rencontrer en Savoie et en Suisse. Comme il ne peut continuellement se procurer de ces papiers teintés en fabrication, il va lui-même teinter certains de ces papiers en les lavant avant usage d'un lavis gris. Quant aux aquarelles faites en grand, Turner se trouve à l'aise dans les assez grands formats ; il adopte en général une dimension d'environ 0,25 sur 0,35, mais il lui arrive fréquemment de dépasser ce format et d'aller jusqu'à 0,60 × 0,75. Les aquarelles de Savoie sont généralement de 0,31 × 0,41, mais il en fait une, en particulier de Savoie, pour Fawkes, de 0,68 × 1 m.

Turner, à l'imitation du *Liber veritatis* de Claude Gellée, ouvrit un *Liber studiorum* [2] qui commença à paraître en fascicules en 1812. Il n'y a pas reproduit toute son œuvre, mai y a fait figurer un certain nombre de pièces, toiles ou aquarelles, qu'il a fait graver ou qu'il a gravées lui-même. Malheureusement la qualité de cette collection laisse à désirer. La Savoie y est concernée par quatre œuvres, ce qui montre que les paysages de Savoie avaient fortement marqué l'artiste et que celui-ci tenait à leur faire

une place dans cette sorte d'anthologie qu'il entreprenait.

Turner, qui était célibataire, et n'avait pas d'héritiers, a donné, on le sait, la totalité de son atelier à la nation britannique. Son atelier se doublait d'une galerie de tableaux pour la vente de ses propres œuvres, qui atteignaient d'ailleurs des prix extrêmement élevés. De sorte que ce don gigantesque comprenait des centaines de toiles, une grande quantité de dessins, et plusieurs centaines de carnets et albums de croquis. Il fallait inventorier tout ce fabuleux trésor ; John Ruskin, qui avait été l'ami et un collectionneur d'œuvres de Turner, et avait écrit, entre autres, son fameux ouvrage *Modern painters* pour défendre l'artiste contre les remarques de ceux qui ne comprenaient pas son art résolument moderne et détaché de la tradition, se proposa pour cet énorme travail. Mais il ne put le mener à bien ; il avait mis à part un certain nombre de dessins que nous retrouverons.

L'ensemble de l'œuvre de Turner resta longtemps ignoré du public. Il fallut attendre l'année 1909 pour voir paraître un *Inventaire complet des dessins de Turner*, et par conséquent des carnets, par Alexandre Finberg. Nous aurons à nous reporter, pour les œuvres de Savoie, aux références données par Finberg à ces carnets et aux feuilles détachées qui les complètent (car soit Turner lui-même, soit Ruskin, détachèrent de nombreuses feuilles à leur carnet, pour un classement qu'ils avaient personnellement en vue). Ces carnets portent donc tous la référence : T.B. (Turner Bequest) suivi d'un chiffre romain (allant jusqu'à plusieurs centaines), suivi lui-même d'un chiffre arabe qui indique le n° du feuillet, ou d'une capitale romaine qui indique son identité par rapport au carnet auquel il est rattaché. Pour ce qui est de la Savoie, tout au moins dans ses limites du XVIII^me^ siècle, les « Sketchbooks » les plus intéressants ont reçu les désignations : LXXIII, *France, Savoy, Piedmont* ; LXXIV, *Grenoble* ; LXXV, *St Gothard and Mont Blanc*. La National Gallery, de Londres, dépositaire du don de Turner, a pu commencer à présenter, en 1910, quelques expositions partielles et temporaires du trésor de dessins de Turner ; la diffusion et la connaissance de cet œuvre dans le public ne sont donc que très limitées. Mais un érudit américain, M. Gerald Wilkinson, s'est attaqué à la publication, au moins partielle, de cette montagne de dessins : il nous a donné jusqu'ici deux tomes de cette précieuse publication, faite d'ailleurs avec beaucoup d'élégance et de précision : *Turner's early sketchbooks 1789-1802*, et *Turner's sketches 1802-1820*, paru tout dernièrement en 1974. Disons aussi que la National Gallery a déposé au British Museum tout ce qui, dans la donation Turner, est

dessins et carnets de dessins, retenant cependant, pour elle, un certain nombre de dessins et aquarelles, représentatifs d'un art de haut niveau. D'autres œuvres appartiennent soit à des collectionneurs privés, soit à des collections publiques, que nous mentionnerons. Enfin, il est utile d'indiquer que plusieurs des œuvres de Turner les plus importantes ou significatives relatives à la Savoie ont été mentionnées dans le superbe ouvrage *Turner in Swizerland*, par M. Andrew Wilton paru en 1976 [3], en même temps que se tenait, au Kunsthaus de Zürich, une très importante exposition *Turner und die Schweiz*, au sein de laquelle figuraient plusieurs œuvres relatives à la Savoie [4].

*
* *

Turner, après un accostage mouvementé à Calais, met le pied sur le continent en 1802, et, par Paris où il étudie beaucoup au Louvre, s'achemine, par Grenoble et la Grande Chartreuse, à Genève, où il aperçoit déjà le Mont Blanc et les montagnes de la Savoie (*Lac de Genève avec le Mont Blanc*, aquarelle 0,715 × 1,130 m, en partie d'après un croquis du feuillet 35 de l'album n° LXIII ; 1805 ? ; collect. Paul Mellon). Le voyage qu'il projette est exactement celui des voyageurs du XVIII[me] siècle : c'est le tour du Mont Blanc classique, au départ de Genève, par la vallée de l'Arve, Chamonix, les cols du Bonhomme et de la Seigne, le Valdigne et Courmayeur, la Valle d'Aoste et Aoste, le col du Grand St Bernard, descente dans la vallée du Rhône par Martigny et Chillon, puis, de là, Lausanne et Genève. Turner n'a laissé aucun journal, ni aucune correspondance qui permettent d'avoir des informations sur ses voyages. Par contre, nous l'avons vu, il couvrait de croquis ses carnets, avec, parfois, une indication de site. C'est donc d'après ses carnets seulement qu'il est possible d'établir un itinéraire.

Le premier qui nous intéressera est le carnet TB LXXIII *France, Savoy, Piedmont*. Par ses annotations de sites nous suivons bien son cheminement : « First view of Mt Blanc » (feuillet 21), « Nangy » (?) (45), « Near Bonneville » (46a), « Bonneville » (47), « Villeneuve before Bonneville » (48), « Cluses » (49 à 52), « Magland » (53), « Above St Martin » (55). Là il y a comme une perturbation, car des mentions « Chamounix », « Sallanche Chamouni », « Above St Martin » apparaissent aux feuillets 71a à 75, tandis que les feuillets 56 et suivants mentionnent « Bonhomme », « Entrance of valley of Chamounix » [5].

Parmi cet ensemble de croquis il semble opportun d'en relever plus particulièrement cinq : ce sont ceux des feuillets 45, 46a, 62, 73a, 74a. Quoique très hâtifs, ils sont assez complets et offrent des compositions qui auraient pu devenir des tableaux. Le premier (45) présente derrière un premier plan assez indistinct pour nous, mais qui aurait pu sans doute être bien explicité par l'artiste, une vue lointaine d'une montagne enneigée. Peut-être faut-il voir là le Mont Blanc, passablement interprété, et visible, en effet, de Nangy, s'il s'agit de cette localité, ainsi que Finberg a lu l'inscription, suivi par Wilkinson, qui trouve le feuillet « submergé en calligraphie ». Nous dirons, en effet, que le dessin émerveille par ses notations rapides et simplifiées, qui se recomposent en un paysage homogène.

Pour ce qui est du second feuillet (46a, d'ailleurs non inventorié par Finberg en 1909, mais mentionné par le catalogue de l'exposition du bicentenaire en 1974, n° 74), nous allons le réserver pour un développement ultérieur important.

Le troisième feuillet (62) comprend une inscription assez énigmatique pour nous : « *I think St Bix* », si du moins la lecture de Finberg, suivi par Wilkinson, est correcte. On ne sait pas à quel village pourrait se rapporter le nom, certainement estropié, de « St Bix », à moins qu'il ne s'agisse de la petite localité d'Oex, en dehors de la route actuelle, mais où passe alors le chemin habituel du XVIII[me] siècle, et que l'artiste aurait, par incompréhension, orthographié St Bix. Le paysage donné là, bien que difficilement identifiable, est plus complet que celui du feuillet précédemment examiné. Il est même étrangement grandiose, derrière son graphisme impulsif, rapide et abrégé. Par ce croquis hâtif Turner se révèle immédiatement comme un paysagiste merveilleusement habile à comprendre l'architectonique montagneuse, les plans successifs, l'échelle relative, les mouvements de terrain, et à asseoir tout cet ensemble sur la base d'un fond de vallée plat et couvert de végétation.

Le quatrième feuillet (73a), inscrit : « *Salanche-Cham* », nous transporte sur la hauteur dominant la ville, probablement le village de Condom, choisi déjà par De La Rive, et d'où tous les voyageurs du XVIII[me] siècle étaient venus interroger la vue que l'on en a sur le sommet du Mont Blanc. Et, en effet, nous distinguons bien celui-ci, rehaussé de blanc, mais peu exact, et se ressentant peut-être de la première figuration, fautive, du feuillet 45. Mais, par contre, on reconnaît bien, vers le nord-ouest (sur la gauche du dessin), le Mont-Brévent, ce belvédère de De Saussure, et, au-delà, dans les lointains, le massif des Aiguilles Rouges, as-

sez interprété ; sur le devant, bouchant la vue, on reconnaît le petit mont Prarion, très interprété aussi. Vers le bas du dessin, coule, avec exactitude, la vallée de l'Arve, qui descend de la vallée de Chamonix. Dans l'ensemble on a un tableau homogène, conforme au site, et qui propose des vues agréables sur ces nouveautés pittoresques que sont les montagnes. Peut-être est-ce en s'inspirant de ce croquis que Turner fit une aquarelle pour Fawkes (Finberg, 1912, n° 19), de moyenne grandeur (env. 0,33 × 0,46), probablement vers 1803-1809 ; elle fut vendue dans la malencontreuse vente de 1890, et reparut à la vente Humphrey Roberts, en Mai 1908. Nous ne connaissons pas sa localisation actuelle.

Enfin le dernier feuillet (74a), inscrit « *Above St Martin* », nous introduit dans la région disloquée de la haute vallée de l'Arve, mais dont le site ne semble pas aisément reconnaissable. Des montagnes enneigées apparaissent agréablement dans le fond, qui semblent être l'ensemble du massif au nord du Mont Blanc, avec, peut-être la pointe marquante de l'Aiguille Verte.

Ainsi avec ce carnet LXXIII avons-nous comme le journal du voyageur, qui note, sur le mode objectif, les panoramas que lui apporte son itinéraire. Il apparaît comme un observateur aigu, un artiste à l'aise dans ces paysages nouveaux. Au contraire de beaucoup de ses confrères du XVIII^me^ siècle ou contemporains, il domine entièrement le paysage de montagne.

A ce carnet de dessin n° LXXIII a été réuni, de la façon que nous avons indiquée plus haut, un ensemble de dessins, d'un format légèrement différent et plus grand, sur papier teinté également, référencés de A à Z. Nous n'en avons pas l'inventaire, mais par Wilkinson nous connaissons le feuillet R qui représente un orage sur Bonneville [6]. Là le dessinateur se montre plus personnel, et les effets sont très accentués. Wilkinson pense (page 40) que ces effets, parfois inattendus, sont dus à l'inexpérience de l'artiste employant de nouveaux crayons achetés en France ; nous ne partageons pas pleinement cette opinion, et croyons que le dessin est bien équilibré, tout à fait dans la manière habituelle de l'artiste ; si les nuages ont une forme systématique et peu agréable, nous pensons que c'est un trait du tempérament artistique de Turner, qui le conduira souvent, notamment dans ses grandes aquarelles de Suisse, à des notations inattendues et parfois bizarres, qui sont un des caractères de son romantisme. — De ce dessin semblerait pouvoir être rapprochée une charmante aquarelle des environs de Bonneville, autrefois cataloguée et reproduite (n° 22) par Walter Armstrong en 1909 dans son grand ouvrage sur Turner, mais qui ne paraît pas avoir

reparu depuis lors, alors dans la collection Stopford A. Brooke.

Le carnet qui porte le n° suivant LXXIV est très pauvre en références à la Savoie. Au reste, il est entièrement refait, pour les raisons que nous avons vues plus haut, et sa reconstitution exacte n'est pas possible. Dans les feuilles qui y ont été placées, huit seulement se rapportent à la Savoie [7].

Vient alors le carnet-album n° LXXV, dénommé *St Gothard and Mont Blanc Sketchbook*, de beaucoup le plus important pour nous. Lui aussi a été presque complètement refait, et sa reconstitution n'est qu'hypothétique. Mais d'un format plus grand que les précédents, il a été consacré par Turner à l'exécution d'esquisses à l'aquarelle assez poussées, destinées à servir de modèles, ainsi que nous l'avons vu plus haut [8]. Les points d'intérêt de l'artiste se sont fixés sur la ville de Bonneville, et les sites de la Mer de Glace.

Le premier feuillet qui attire notre attention sera celui qui porte le n° 7 « *Bonneville* ». Il a été exposé à l'exposition *Turner und die Schweiz*, Zurich, 1976, n° 5. C'est une fort jolie aquarelle qui montre un paysage large, d'une sérénité d'atmosphère qui rappellerait Poussin, où la ville de Bonneville apparaît avec sa rivière, son pont, ses constructions dans un ensemble harmonieux et réjouissant, le tout dans un groupe de montagnes d'une grandeur souveraine ; dans le traitement des crêtes le détail architectonique offre une précision surprenante, qui d'ailleurs se fond agréablement dans un ensemble coloré d'une harmonie remarquable. Ce très joli dessin a été retenu par Fawkes (TB CII (1808) - 52. Toutefois le carnet LXXXIV (*Academies Sketchbook*) feuillet 66a peut laisser supposer que l'aquarelle avait d'abord été prévue pour un M. Green) pour une grande aquarelle qui a une longue histoire : d'abord placée au château de Farnley Hall (Findberg, 1912, n° 17), où elle restera jusqu'à la vente partielle de la collection en 1908, elle est maintenant aux Etats-Unis ; une autre aquarelle (0,185 × 0,283), très proche de celle-ci, peut-être exécutée en 1808, a fait partie de la collection Salting, plus tard offerte au British Museum. Mais l'esquisse fut également le point de départ de trois tableaux ; (*Academies* Sketchbook LXXXIV-66a) ; les deux premiers furent exposés à la Royal Academy en 1803 sous les n°s 24 et 237, le n° 24 sous le titre « *Bonneville. Savoy, with Mont Blanc* » ; il passe en diverses collections et est exposé en diverses expositions (détail dans le catalogue de l'exposition *Turner*, 1967, n° 4, avec appareil critique) ; il est actuellement la propriété d'une grande galerie de Londres ;



Pierre Henri de Valenciennes, *Paysage des environs de Rome.*
Huile sur toile, Toulouse, Musée des Augustins. Photo A.M.P.



François Henri de Valenciennes, *Vue de Castel Gandolfo (prov. de Rome).*
Musée du Louvre, cl. Giraudon.

Les dessins imprimés ci-après ont une valeur documentaire certaine.
Ils ont été reproduits à partir de photographies fournies par des musées anglais
et des collections privées, dont la qualité laissait parfois à désirer.



Madame Vigée-Lebrun, *La fête des bergers à Unspunnen.*
Huile sur toile, Berne, Kunstmuseum.



Madame Vigée-Lebrun, *Paysage pris dans la vallée d'Arve, avec vue sur le Mont Blanc.*
Pastel, Musée de Chambéry.



Madame Vigée-Lebrun, *Portrait de Madame de Stael, en Corinne.*
Huile sur toile, Genève, Musée d'Art et d'Histoire.



W. Turner, *Source de l'Arveiron.*
Mine de plomb rehaussée de gouache, Londres, British Museum, (notre catal. n° 66).



W. Turner, *Le Mont Blanc vu des abords de Bonneville* (1802).
Crayon rehaussé de lavis, Londres, National Gallery (notre catal. n° 62).



W. Turner, *Paysage de Bonneville* (1816).
Pierre noire et aquarelle, Londres, National Gallery (n° 478).
Dessin préparatoire à la gravure du *Liber studiorum* n° 64.



W. Turner, *Le Mont Blanc vu du pont de Saint-Martin.*
Crayon, lavis et gouache blanche, British Museum (catal. n° 58).



W. Turner, *Paysage de Bonneville sous l'orage* (1802).
Pierre noire et fusain rehaussés de craie blanche sur papier brun,
Londres, British Museum (notre catal. n° 45).



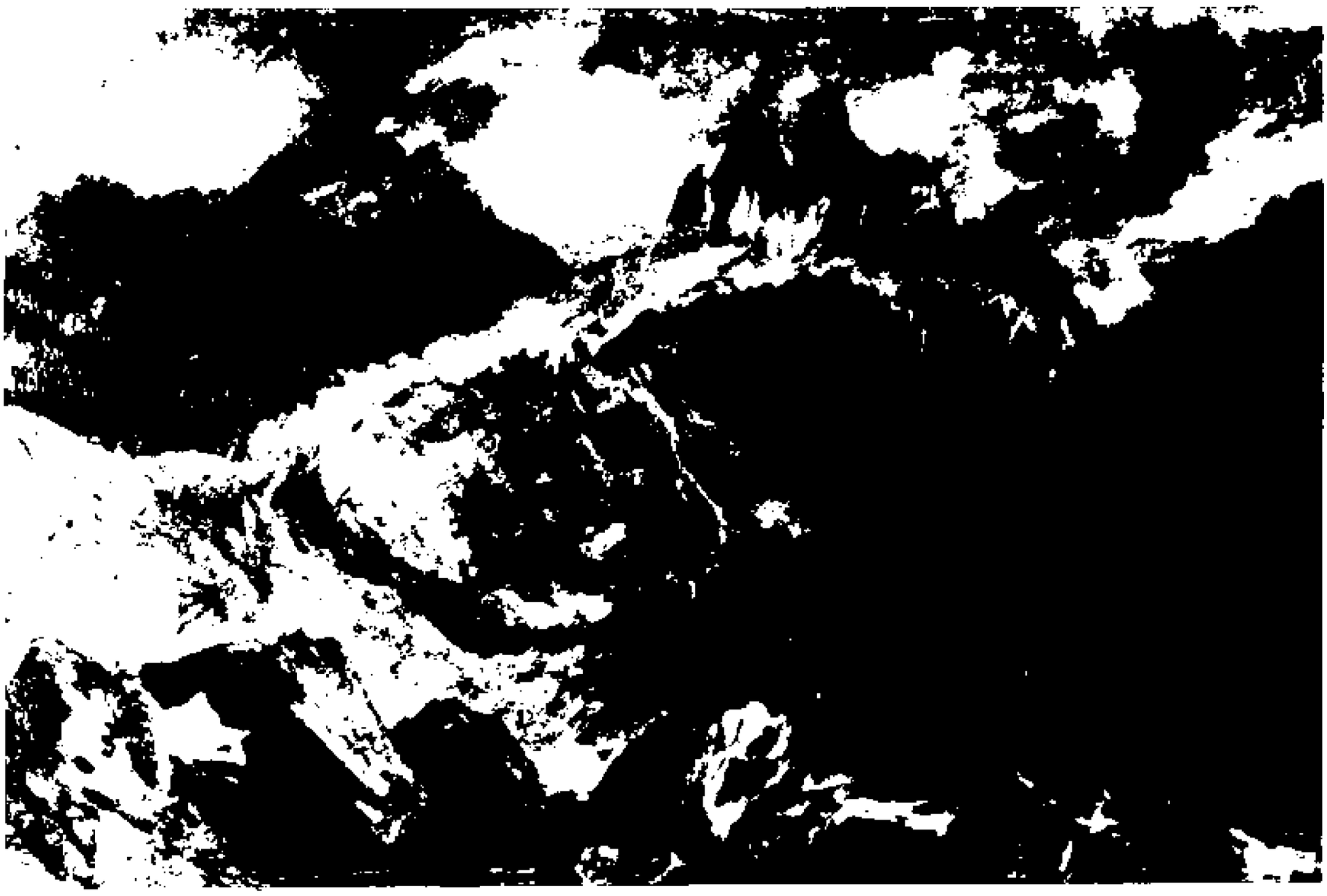
La rivière Arve avec le Mont Blanc (1802).
Aquarelle, Londres, British Museum (notre catal. n° 73).



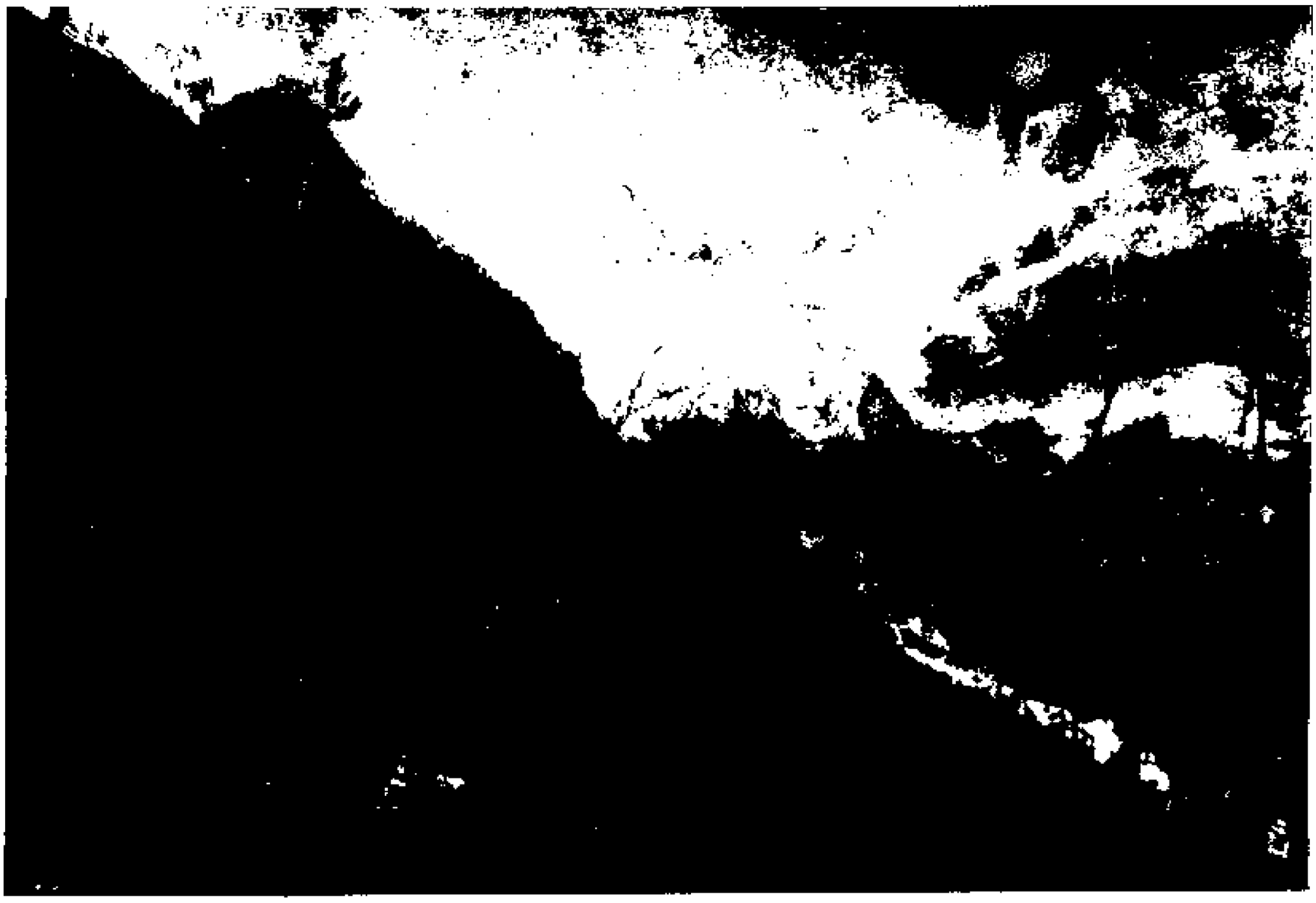
W. Turner, *Le lac de Genève avec le Mont Blanc* (1805 ?).
Aquarelle, collection Paul Mellon, New Haven (Connecticut) Yale Center for British Art (notre catal. n° 95).



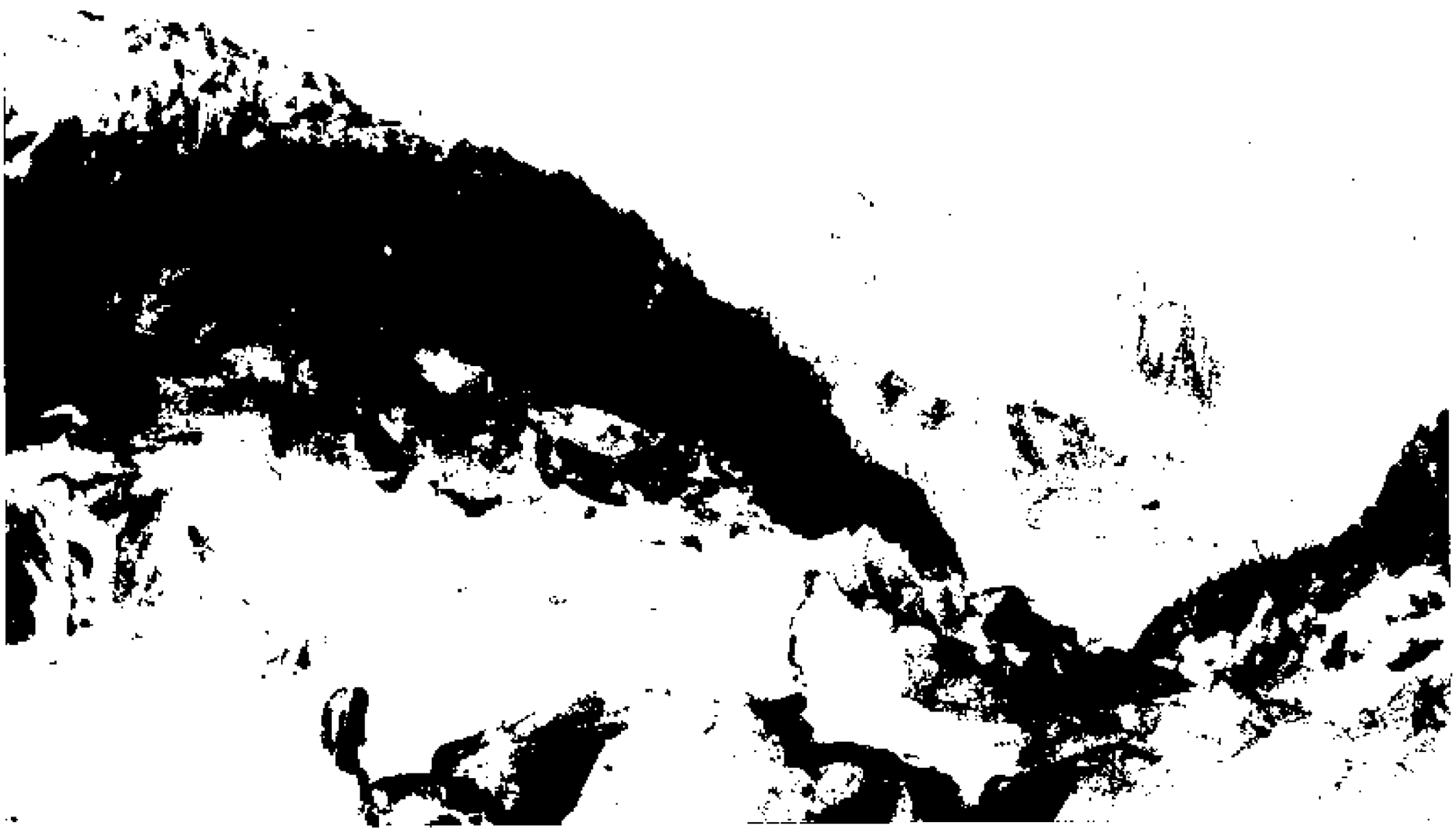
W. Turner, *Vallée de Chamonix. Glacier des Bossons* (1803).
Aquarelle, collection Paul Mellon, New Haven (Connecticut) Yale Center for British Art (notre catal. n° 94).



W. Turner, *Source of the Arveiron* (titre de Finley, Inventory) (1802).
Glacier at the foot of Mt Blanc (titre de Wilton, *Switzerland).*
The Montanvert (titre mentionné par Wilton, *Switzerland).*
Aquarelle, Londres, British Museum (notre catal. n° 67).



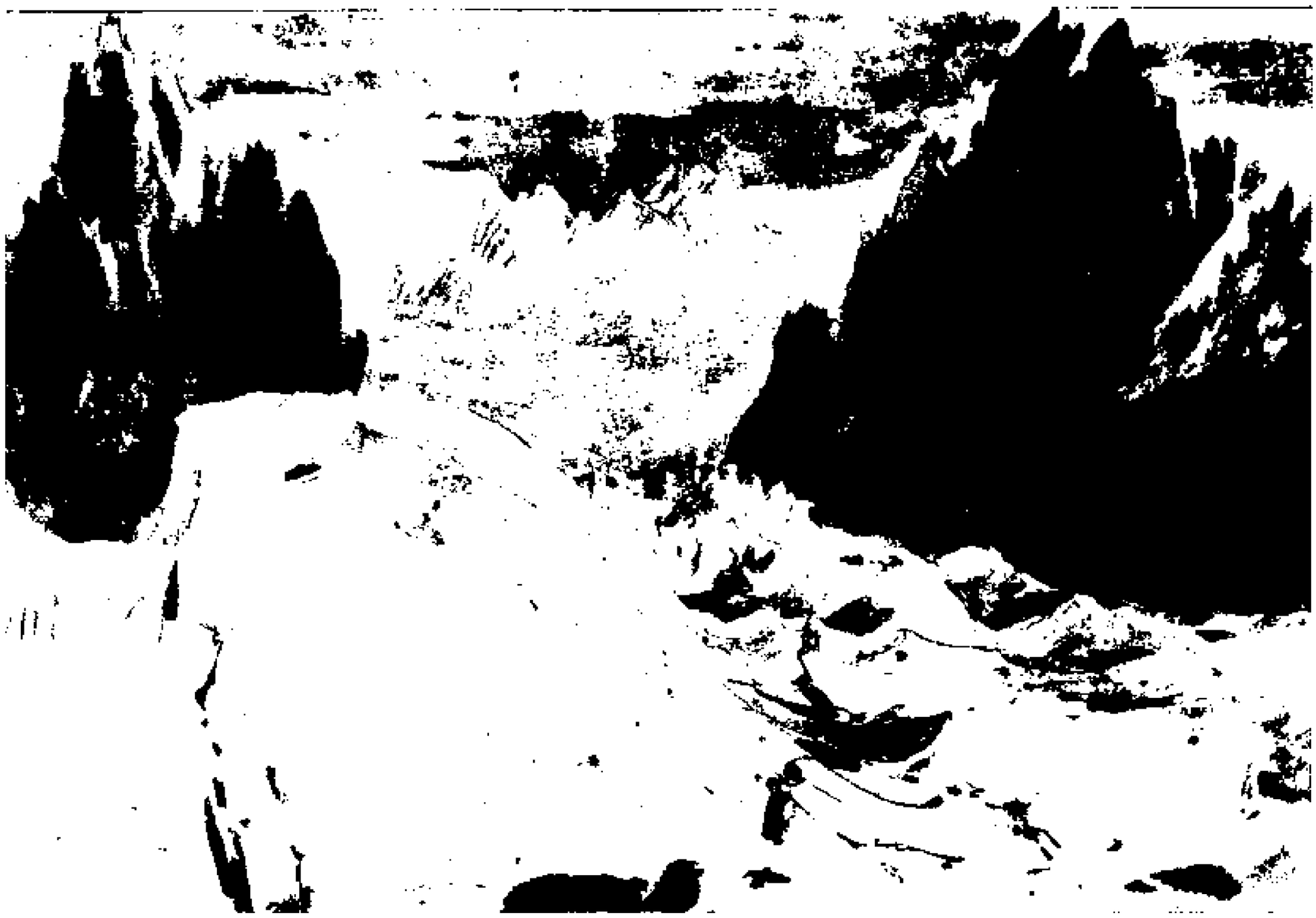
W. Turner, *Chamonix. Mont Blanc* (1802).
Aquarelle, Londres, British Museum (notre catal. n° 64).



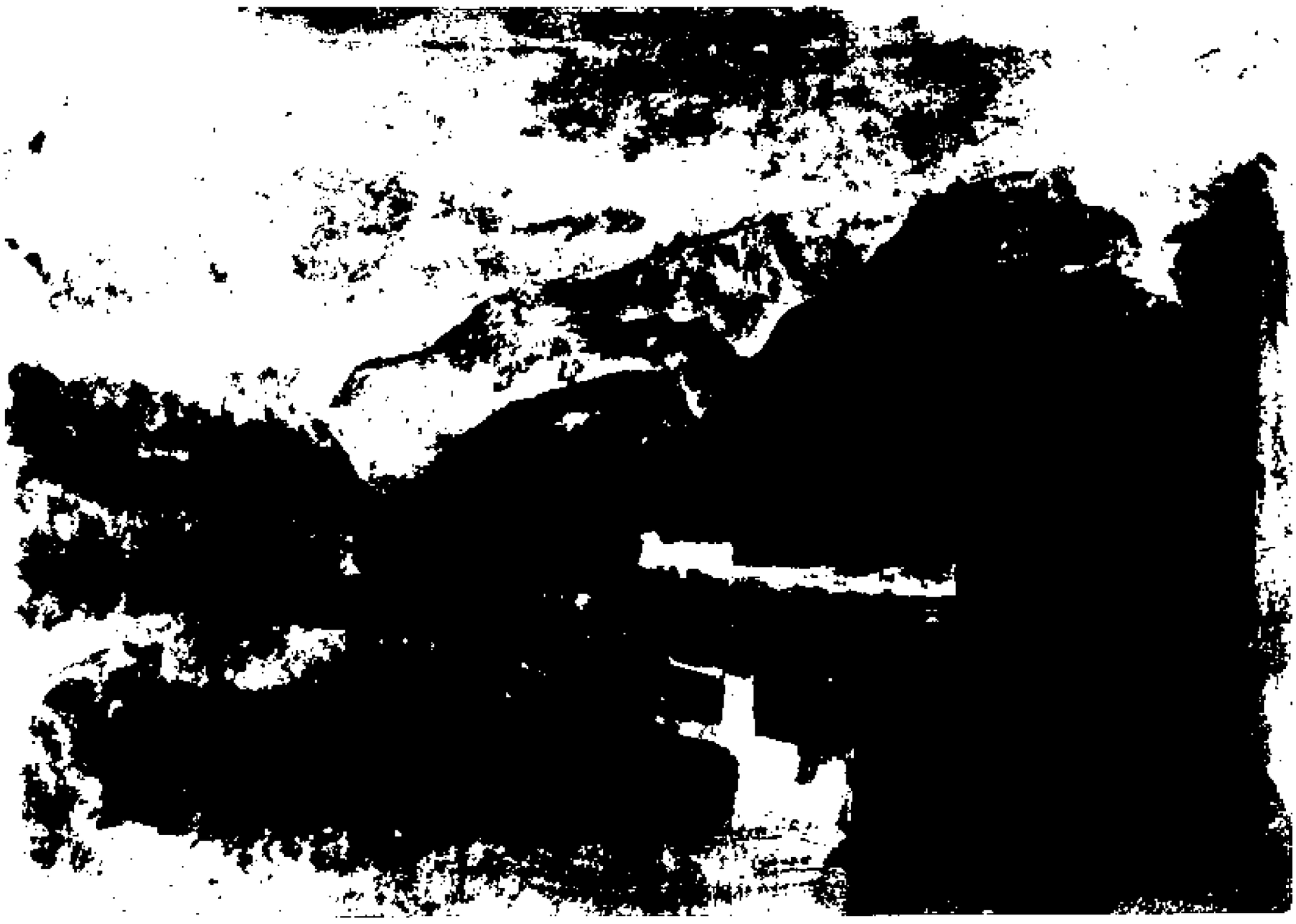
W. Turner, *Mer de Glace avec le cabin de Blair, etc.*
Aquarelle, London, British Museum (notre catal. n° 68).



W. Turner, *Mer de Glace with Blair's Hut* (1806 ?).
Aquarelle, Londres, Courtauld Institute of Art (University of London) (notre catal. n° 100).



W. Turner, *La Mer de Glace, Chamonix. Vue vers l'amont.*
Aquarelle, Londres, British Museum (notre catal. n° 69).



Châteaux de St-Michael, Bonneville (1802).
Aquarelle, Londres, British Museum (notre catal. n° 90).



W. Turner, *Paysage de Bonneville.*
Aquarelle, Etats-Unis, collection particulière (notre catal. n° 104).



W. Turner, *Vue des abords de Bonneville* (1802-1803).
Aquarelle, étude pour le tableau de même composition (et de même date)
ou réplique de ce tableau ? Londres, British Museum (notre catal. n° 93 B).



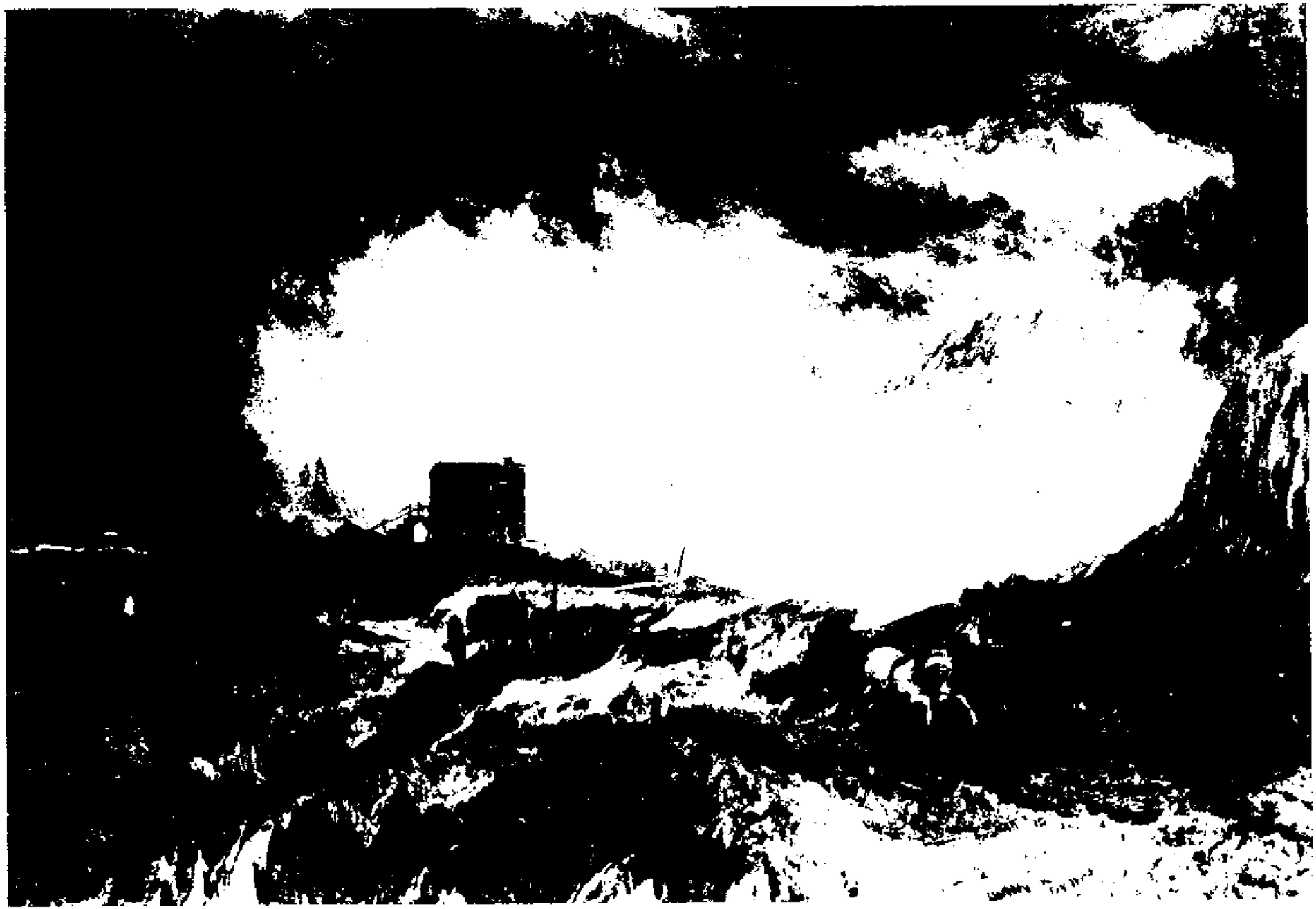
Châteaux de Saint-Michel, Bonneville, Savoy (1803).
Huile sur toile, Paul Mellon Collection, New Haven (Connecticut) Yale Center for British Art (notre catal. n° 92).



W. Turner, *Bonneville, Savoy, with Mont Blanc* (1803).
Huile sur toile, collection particulière en Ecosse (notre catal. n° 91).



W. Turner, *Bonneville, Savoy* (1811).
Huile sur toile, Johnson Collection, Philadelphia Museum of Art (notre catal. n° 110).



W. Turner, *Passage of Mt Cenis - An 15/1820.*
Aquarelle, Birmingham, City Museum and Art Gallery (notre catal. n° 117).



Mer de Glace, Valley of Chamouni, Savoy (1812).
Aquatinte, *Liber studiorum* n° 50 (notre catal. n° 112).



Chain of Alps from Grenoble to Chamberi (1812).
Aquatinte, *Liber studiorum* n° 49 (notre catal. n° 111).



Félix de Roussy (collection du château de Sales à Thorens).

l'autre (R.A. n° 237) est celle que nous examinons plus loin avec l'aquarelle de l'album n° LXXX feuillet n° 4. Ainsi donc cette esquisse faite à Bonneville donnera lieu à deux grandes aquarelles et à trois tableaux en huile, dont l'un donnera encore lieu à deux nouvelles aquarelles. Et il faut encore ajouter que Turner la fit graver pour le *Liber Studiorum*, où elle parut en 1816 dans la Partie XIII (Finberg n° 64) ; le dessin pour la gravure est conservé dans l'album CXVIII, feuillet J.

Le feuillet suivant, n° 8, inventorié sous le titre *The Aiguillette from Magland* (conservé par Ruskin) est à la Whitworth Art Gallery de Manchester, don, en 1925, de Arthur Severn, grand collectionneur, qui la tenait de Ruskin (œuvre exposée à l'exposition *Turner und die Schweiz,* Zurich, 1976, n° 4). Celui-ci possédait en même temps une grande aquarelle tirée de cette esquisse, aujourd'hui dans une collection des Etats-Unis. L'effet général est plus bucolique que montagneux, mais l'Aiguillette se détache légèrement et avec élégance dans le fond d'un paysage montueux saisissant de vérité. Un croquis de l'album LXXIV, feuillet 53, a été réutilisé pour le dessin des maisons de cette composition.

Les feuillets qui suivent sont tous consacrés à la vallée de Chamonix et présentent un grand intérêt. Au n° 14 nous trouvons un dessin *Aiguille de Bionnassay from Servoz. The old Pont Pelissier and old Montets* (John Ruskin Art Museum). L'iconographie est d'un grand intérêt pour le pont Pelissier, car nous avons là peut-être un très ancien pont, qui aurait précédé celui qu'a révélé le major Cockburn dans *Swiss scenery* paru vers 1820, et qui n'existe plus aujourd'hui sous cette forme. Au n° 15 une esquisse aquarellée *Mont Blanc from the valley of Chamonix* (restée à la National Gallery, n° 554), est peut-être à l'origine d'une aquarelle faite pour Fawkes (TB CCII (1808–52) cataloguée par Finberg, 1912, n° 13). Fawkes avait une autre aquarelle de « *Chamonix Mer de Glace* » (Finberg, 1912, n° 20), assez petite (env. 0,33 × 0,40), que nous ne pouvons identifier, et dont nous ne connaissons pas la localisation actuelle. Elle a passé à la malencontreuse vente de 1890 et a appartenu au collectionneur Humphrey Roberts.

Le feuillet n° 18, quoique très altéré par une trop longue exposition à la lumière, offre un des paysages les plus grandioses de toute la série. On remarquera la composition en diagonale, suggérée par le site, mais dont l'artiste tire un merveilleux effet de dynamisme. Tout est à admirer dans cette page où l'exécution, à la fois globale et très refouillée, nous révèle comment Turner a résolu le problème du paysage montagneux. Cette esquisse servira de modèle

à une plus grande aquarelle exécutée en 1809 pour Fawkes (?) et qui se trouve maintenant à la Whitworth Art Gallery, à Manchester (n° 25).

Quelques-unes des esquisses qui suivent offrent une grandeur émouvante, et nous font pénétrer dans un monde nouveau, celui de la haute montagne, où Turner se révèle un extraordinaire peintre de paysage de montagne. Aux feuillets 20 et 21 on trouve une évocation de la *Source de l'Aveiron*. Le second de ces deux feuillets est une aquarelle d'une ampleur toute nouvelle dans le paysage de montagne : du haut en bas du tableau la Mer de Glace forme son majestueux grand S qui part des Grands Charmoz, côtoie ce que nous croyons être l'Aiguille du Moine (et non le Dru et l'Aiguille Verte comme l'écrit Wilton, p. 42), et vient donner naissance, tout en bas, par le glacier des Bois, à l'Aveiron. Le tout est traité dans une chaleur somptueuse de tons, à l'aquarelle peu lavée et rehaussée de gouache sur papier teinté. Les accents d'un ciel tourmenté confèrent à l'ensemble un caractère dramatique, où l'on reconnaît aisément un romantisme contenu mais puissant, un cheminement vers le « sublime ». Cette esquisse a donné lieu à une aquarelle achevée d'un format analogue, demandée par Fawkes (Finberg, 1912, n° 22), avec une série d'œuvres de même grandeur, dans les années 1806-1809 ; celle-ci, qui a appartenu à la collection Pyke Thompson, est maintenant à la National Gallery of Wales, à Cardiff, don du collectionneur ; elle est malheureusement très passée.

Au feuillet 22 le même style se déploie avec autorité dans « *Mer de glace, avec la cabin de Blair* ». Ici les grandes traînées de glace et de forêt se poursuivent vers l'abîme du col des Montets, que surmonte la crête magnifiquement détaillée du massif des Aiguilles rouges. La même harmonie élégante de brun-violacé enrobe cet ensemble sans équivalent dans le paysage de montagne. Avec Wilkinson on peut dire que Turner a conquis un style « alpin ». Dans ses nombreux paysages de Suisse il n'ira pas au delà des réussites exceptionnelles que lui aura inspirées la Savoie. De cette esquisse Turner tirera une grande aquarelle, exposée en 1806 dans sa propre galerie, où Fawkes l'achètera (Finberg, 1912, n° 12) ; ayant passé ensuite dans la collection Courtauld, elle est maintenant conservée au Courtauld Institute, à Londres. Du point de vue iconographique, l'aquarelle présente l'intérêt de figurer cette sorte de refuge qu'avait fait construire un anglais de Genève, Charles Blair, en 1779, pour servir d'abri aux voyageurs, déjà nombreux à cette époque, surpris par le mauvais temps ou l'épuisement au cours de l'excursion traditionnelle au Montenvert. C'était le premier refuge construit en

montagne pour des « voyageurs ». L'aquarelle renouvelle la figuration déjà donnée par Karl Hackert dans une estampe à l'aquarelle de 1781, et par Jean-Philippe Linck dans une estampe de la même technique, de 1796.

Le feuillet suivant, n° 23, est consacré à une aquarelle à laquelle Finberg a donné le nom de *Mer de glace, looking up stream* (*Turner und die Schweiz,* 1976, n° 8). C'est une œuvre extraordinaire, par l'économie des moyens, et le dynamisme géologique de tout l'ensemble. Œuvre d'ailleurs sévère, la plus sévère de toutes les productions de Turner. Elle est conservée à la National Gallery (n° 322), et a fait l'objet d'une gravure pour le *Liber Studiorum*, parue dans la partie X, en 1812 (Finberg, n° 50) ; le dessin pour la gravure n'a pas été retrouvé.

Les feuillets 24 et 25 contiennent des paysages des « Contamines », nommément désignées (feuillet 24 : *Turner und die Schweiz,* 1976, n° 9).

Au feuillet 26 apparaît curieusement une aquarelle qu'on n'attendait pas là, et qui confirme le caractère arbitraire du reclassement de ces feuillets : *The Alps from Grenoble to Chambery*. Cette esquisse a servi de base à l'une des planches, parue en 1812 sous le même titre, au *Liber Studiorum* (Finberg, n° 49) ; le dessin pour la gravure est conservé dans l'album CXVII, feuillet Y (*Turner und die Schweiz,* 1976, n° 26).

Le feuillet suivant, n° 27, est une aquarelle inventoriée sous le titre *The river Arve with Mont Blanc in distance* ; elle a été maintenue à la National Gallery (n° 820), où on lui avait donné le titre *The Dent du Midi. End of Lake of Genava*. La méprise était complète, et il faut reconnaître que la composition toute en lignes onduleuses et de caractères faiblement accusés ne permettait pas une identification facile, laquelle, d'ailleurs, ne nous paraît pas tout à fait assurée.

Des croquis ou esquisses de ce carnet ont servi à une aquarelle, *Mont Blanc from Val d'Aoste,* maintenant au Fitzwilliam Museum de Cambridge (0,309 × 0,474) (inconnue jusqu'ici ?), et qui a été montrée (pour la première fois ?) à l'exposition *Turner und die Schweiz* (Zurich, 1976, n° 10). Fawkes avait une autre aquarelle du même sujet (TB CCII (1808)-52) beaucoup plus grande (env. 0,65 × 1,25 m) Finberg, 1912, n° 24), qui passera déjà en vente en 1810, et appartiendra à Sir Donald Currie ; nous n'en connaissons pas la localisation actuelle.

Aux œuvres conservées dans ce si riche album n° LXXV il faudrait joindre une splendide et grande aquarelle réfé-

rencée LXXIX-L, conservée sous le titre d'origine : *Glacier and source of the Aveiron* (0,685 × 1,015 m) exécutée aussitôt après le retour à Londres de l'artiste (Expos. : *Turner*, Londres, Agnew, 1967, n° 41, avec appareil critique). On y retrouve la méthode déjà éprouvée en partie en Angleterre depuis 1797, de l'harmonie dans les couleurs sombres, luttant avec des couleurs très claires, qui provoque un irrésistible effet de dynamisme et un caractère dramatique auquel on ne peut échapper. Nous sommes bien là en plein romantisme. Cette grande aquarelle appartient à une série d'aquarelles de taille analogue que Turner fit après son voyage de 1802, et auxquelles appartiennent des compositions d'après des sites d'Aoste, des gorges du St Gothard, et de la cascade de Reichenbach dans le Haslital, à laquelle, dès 1778, s'était déjà beaucoup intéressé Casper Wolf, qui avait été un grand précurseur. L'aquarelle de Turner avait été acquise par Fawkes (Finberg, 1912, n° 9) dès son exposition à la Royal Academy en 1803 (n° 396). En 1809 Turner reprit le même sujet dans une aquarelle de moindre taille, dont Fawkes se rendit également acquéreur (env. 0,33 × 0,40 ; Finberg, 1912, n° 22), dont nous ne connaissons pas la localisation actuelle. Elle a passé à la malencontreuse vente de 1890, et a appartenu au collectionneur Pyke-Thomson. Au point de vue iconographique, il faut remarquer que le glacier des Bois (et non la Mer de Glace comme l'écrit Wilton, p. 45) est fortement interprété, car, à l'époque de Turner, le glacier, par un mouvement giratoire bien connu des glaciologues, s'achève par une sorte de caverne ronde, haute d'une dizaine de mètres, d'où s'échappe le naissant Aveiron. Turner l'a fait graver pour le *Liber Studiorum*, où il parut en 1816 (Finberg, n° 60) ; le dessin avait appartenu au collectionneur Vaugham, qui l'offrit au British Museum (T.B. CXVIII feuillet G).

Le site jumelé de St Martin et de Sallanches a passablement retenu Turner, et après le voyage de 1808, s'aidant vraisemblablement d'un croquis de voyage, il compose un paysage *St Martin and Sallanches, Savoyen*, vers 1807, à la gouache, procédé très peu utilisé par Turner (0,281 × 0,399). Cette œuvre a été exposée (pour la première fois ?) à l'exposition *Turner und die Schweiz*, à Zurich en 1976, n° 23.

La suite chronologique des carnets de dessin de Turner est, dans son ensemble, et logiquement, consacrée à la Suisse, où il se rend après la Savoie, mais au carnet n° LXXX a été jointe, suivant la méthode que nous avons précédemment indiquée, une très jolie aquarelle sous la référence H (*Turner und die Schweiz*, n° 6). Cette aquarelle semble avoir pour origine le croquis très hâtif que nous

avons mentionné plus haut, appartenant au carnet n° LXXIII, feuillet n° 46a, et que nous avons réservé pour le présent développement. Cette hypothèse est celle de Mlle Evelyne Joll, mentionnée dans le catalogue de l'exposition du bicentenaire, n° 74, mais il ne semble pas impossible de penser qu'autre croquis, celui du même album, feuillet n° 62, inscrit « *I think St Bix* », puisse également en être l'origine. Quoi qu'il en soit, il s'agit d'une note prise dans le début du parcours dans la vallée de l'Arve, dans les environs de Bonneville, au lieu-dit château de St Michel. La composition est analogue à celle que nous connaissons déjà, et qui a donné lieu à maintes versions ; celle-ci toutefois est prise plus en aval, et offre une allure que nous pourrions juger plus italianisante. L'ensemble participe à cette ambiance de calme, de beauté stable, de classicisme poussinesque que nous avons déjà noté. Cette exquise aquarelle a donné lieu à un tableau *Châteaux de St Michael, Bonneville*, n° 237, ainsi que nous l'avons vu. Ruskin qui aimait beaucoup le tableau le fera graver par le graveur Davies, et cette estampe a rendu des services, car le tableau, exécuté dans des teintes assez sombres, avait été rendu d'autant moins « lisible » qu'il était couvert d'une épaisse poussière. Il a récemment et heureusement été nettoyé. Ce tableau avait été exposé en 1804 à la propre galerie de Turner, où il avait été acheté (*Academies* Sketchbook LXXXIV-66a) par le collectionneur Samuel Dobree. Il appartient maintenant au Yale Center for British Art, à New Haven (Connecticut).

Ce tableau donnera lieu, à son tour, à deux aquarelles de même composition, l'une ayant appartenu à Stephen Courtauld et étant maintenant conservée au Courtauld Institute de Londres, l'autre datée de 1817, et ayant autrefois appartenu à Miss Julia Swinburne, mais dont la localisation actuelle ne nous est pas connue. C'est donc maintenant le lieu de mentionner le troisième tableau à l'huile de ce sujet de Bonneville : il porte le titre de « *A view of the castle of St Michael near Bonneville, Savoy* » ; il a été exposé à la Royal Academy en 1812 et a appartenu au collectionneur Rev. Stopford A. Brooke, puis au collectionneur Johnson, et se trouve maintenant à la collection Johnson au musée de Philadelphie.

A la fin de son tour du Mont Blanc, Turner, retrouvant le lac de Genève à Villeneuve, ne peut se soustraire à l'enchantement du site de Chillon, fait quelques croquis, et, en 1809, en même temps que d'autres aquarelles que nous avons mentionnées, exécute en grand *le château de Chillon*, dans le style un peu contrasté qu'il affectionne parfois à cette époque, et dans laquelle, on aperçoit, à droite les montagnes du Chablais.

*
* *

Ici s'achève l'ensemble des croquis et des esquisses exécutés par Turner au cours de son voyage de 1802, lequel était, ainsi que nous l'avons précisé, le premier qu'il fît sur le continent, et le premier aussi qu'il fît en Savoie. Ce voyage avait été d'une importance exceptionnelle pour le peintre et surtout pour le paysagiste de montagne, qui, aujourd'hui, nous apparaît comme l'un des plus grands. On a vu comme il s'était attaché aux croquis et esquisses nés de ce premier contact avec la montagne, et quel cas exceptionnel en avait fait son mécène principal de cette époque : Fawkes of Farnley.

D'après l'examen des carnets, datés en général par les filigranes des papiers, on ne trouve pas mention d'un voyage en Savoie dans les années qui suivent immédiatement l'année 1802. La chronologie de ses carnets de croquis, très nombreux comme nous avons vu, peut être dans une certaine mesure établie par les millésimes des filigranes de papier. Cette chronologie approchée nous mène jusqu'à l'année 1836 pour la Savoie. Mais avant cette date un document capital nous prouve qu'il a passé en Savoie bien avant : il s'agit d'une aquarelle isolée, qui relate un passage au Mont Cenis, datée par l'artiste de janvier 1820 (Exposit. : *Turner, Londres,* Agnew, 1967, n° 57, avec appareil critique ; *Turner und die Schweiz,* 1976, n° 31). Turner rentrait de son premier voyage en Italie en 1819, et passait par le col du Mont Cenis, le 15 janvier 1920, ce que ne relate, apparemment, aucun autre document. C'était la mauvaise saison ; les voyageurs d'autrefois ne portaient guère d'attention, pour leurs voyages, aux conditions atmosphériques, ce qui nous surprend aujourd'hui ; les comtes de Savoie envoyaient en toutes saisons et par tous les temps des courriers de Chambéry à Suze ou à Turin, et vice versa. Or Turner, à ce passage, eut à éprouver une violente bourrasque. C'est le sujet de cette aquarelle : sa berline, gravissant le versant italien du col par la route toute nouvellement construite par les ordres de l'ex-empereur Napoléon, va déboucher sur le plateau du col, au lieu-dit Grand-croix, et on aperçoit, sur la gauche, le dernier des « refuges » construits sur le bord de route, pour l'entretien de celle-ci ou les secours à donner aux voyageurs. Devant son équipage est un attelage de charge qui progresse avec très grande difficulté. Or voici que dans la tourmente son voiturier perd le contrôle de ses chevaux, et que ceux-ci se jettent, affolés par l'orage, dans le travers de la route ; le véhicule est en très mauvaise posture, et les voyageurs cherchent à en sortir. Toute la scène est admirablement détaillée, dans le style descriptif qui avait été celui

de Turner dans sa manière de peindre les paysages d'Angleterre ou d'Ecosse. Mais l'élément nouveau, incroyable pour l'époque, et d'une audace courageuse, mais qui avait été précédé déjà d'une création analogue dans le grand tableau *Hannibal et son armée traversant les Alpes*, en 1812, et dans : *La bataille de Fort Rock* [bataille de Bonaparte dans la vallée d'Aoste en 1796], en 1815, est la peinture de l'orage lui-même. Dans ce paysage solitaire, désolé, inhumain, nous voyons les nuées s'abattre pesamment sur le sol en rafales meurtrières, au travers desquelles filtre un jour violent et ambigu. A cette aquarelle on joindra cette autre, relative au voyage de 1836 : *Val d'Aosta. Snowstorm, avalanche, and thunderstorm.* Il n'y a peut-être pas d'équivalent à cette époque, d'une scène aussi tourmentée, aussi dramatique, et d'un sujet aussi insolite. On peut se souvenir ici du dessin de 1802 qui montre l'orage sur le paysage de Bonneville. Nous sommes, encore une fois, dans une création d'un haut niveau romantique.

Turner lui-même a annoté son aquarelle de la mention : « *Passage of Mt Cenis Jan. 15 1820 J MW Turner* ». Il a plus tard évoqué lui-même la scène, dans une lettre de 1826 à son ami le peintre James Holworthy, ce qui est peut-être le seul témoignage scripturaire que nous ayons de ses voyages. « Il a été question du Mont Cenis ces derniers temps dans la presse, qui indique que quelqu'Anglais à la tête chaude s'est aventuré à traverser à pied, il y a un mois, et ce qui a alors été porté au mérite à ce voyageur m'est arrivé une fois avec mon compagnon de voiture. Nous avons été surpris au sommet et les choses tournèrent ainsi que la porte du véhicule fut si complètement gelée que nous fûmes obligés de sortir par la fenêtre. Le guide et les cantonniers se mirent à se battre, et le voiturier fut, sur un procès-verbal, mis en prison, et nous eûmes alors à marcher rien moins que dans la neige jusqu'aux genoux jusqu'en bas de la route de Lancesleyburgh auprès du roi des carrossiers. Route. Non le colosse des routes de M. Mc Adam, mais celle de Bonaparte encombrée de neige et ne connaissant que de dangereux zig-zags [...] ». Cette aquarelle si insolite, va être, avec les œuvres que nous lui avons associées, à l'origine des recherches singulières de Turner sur la lumière, la couleur, et le sentiment dramatique dans le paysage, dont la Savoie sera peu l'objet, mais qui seront développées dans les paysages des lacs suisses. L'aquarelle avait été immédiatement acquise par Fawkes, dont la famille l'a conservée jusqu'en 1937 ; depuis cette date en la possession de James Leslie Wright, qui l'a offerte, en 1954, au musée de Birmingham.

Il semble que son voyage suivant en Savoie se soit situé en 1836. Il est à ce moment accompagné de son ami et

mécène, le Dr Munro of Novar. Il y fit un parcours très analogue à celui de 1802, partant également de Genève, en y ajoutant le tour du lac en bateau, remontant la vallée de l'Arve jusqu'à Saint-Gervais, renouvelant la visite à Chamonix, remontant également jusqu'aux cols du Bonhomme et de la Seigne pour descendre à Courmayeur et à Aoste. Mais en cette ville il abandonne le tour du Mont Blanc classique, et, par Turin, va visiter l'Italie.

Ses carnets de dessin, maintenant numérotés CCXCIII et CCXCIV sont relatifs à ce voyage et nous renseignent sur l'itinéraire suivi et les sites étudiés [9]. Au dernier de ces carnets, feuillets 21, 21a, 22a, figurent les mentions « *Bonhomme* », « *Top of Bonhomme. Entrée of valley and chain of the Tarentaise* » ; et un croquis du col du Bonhomme. Ces croquis sont à rapprocher d'une aquarelle sur traits à la plume (0,242 × 0,302) figurant la chapelle et le bâtiment de l'ancien prieuré du col du Bonhomme, au haut du val Montjoie, site aujourd'hui dénommé chapelle de Notre-Dame de la gorge ; c'est en effet l'extrémité de la vallée, et, de là, vers le sud s'amorce le chemin, ardu et en lacets, du col du Bonhomme. L'ensemble est traité dans un grand style de montagne, et nous retrouvons là l'exécution de la tempête du Mont Cenis qui contraste avec l'exécution calme et soignée des esquisses de la vallée de Chamonix de 1802. L'aquarelle n'est apparue qu'à l'époque moderne, étant seulement mentionnée en 1975 dans le catalogue, par Malcolm Cormack, des dessins de Turner au Fitzwilliam Museum de Cambridge (n° 37 Invent. PD 111-1950 ; appareil critique) ; elle avait été offerte au musée en 1950 par le collectionneur T. W. Bacon, et avait figuré en 1951 à une exposition de dessins de Turner au Fitzwilliam Museum, pour laquelle il n'avait pas été établi de catalogue. C'est donc une œuvre totalement inconnue jusqu'ici qui apparaît. C'est peut-être la même œuvre, mentionnée comme « dessin », vendue par T.M. Shuttleworth chez Branch and Leete, à Londres, en 1890, n° 73, sous le titre *Couvent des Bons Hommes. Chamonix*. Malcolm Cormack pense, eu égard à certaines particularités d'écriture, que l'aquarelle pourrait être un peu postérieure au voyage de 1836, et être exécutée, par conséquent, en atelier, entre 1836 et 1842.

Aux feuillets 37, 38a et 70a, l'artiste inscrit à plusieurs reprises *Sallanches*. De ces mentions il y a lieu de rapprocher un assez joli dessin, au crayon, montrant *Sallanches vu des hauteurs au-dessus de St Martin*. Nous retrouvons là le style descriptif très incisif, où les villages, rendus avec beaucoup de saveur, ne semblent être faits que pour faire apparaître plus grandiose le magnifique déploiement des montagnes de la chaîne des Aravis. Ce dessin encore est de connaissance récente : il appartenait à John Ruskin (expo-

sit. de sa collect., à Londres, en 1878, Fine Arts Society, n° 119, sans reproductions ; RUSKIN, *Notes,* n° 119 ; *Works,* XIII, p. 471 et note 2), puis au collectionneur Arthur Severn, à la suite duquel les Amis du Fitzwilliam Museum l'achetèrent en 1931, et l'offrirent aussitôt au musée (catal. M. Cormack, 1975, n° 37 ; invent. n° 1586 ; appareil critique). Malcolm Cormack, se fondant sur les dimensions, le filigrane, et le style, pense que le dessin serait un peu tardif, dans les premières années de la décennie 1840. C'est le lieu de mentionner ici un petit croquis qui paraît se rapporter à ce voyage, et est conservé dans l'album n° CCCLXIV, composé de petits croquis très variés, de différentes époques après 1830 : *L'Allée Blanche, vue vers le col de la Seigne* (feuillet n° 276).

L'assez grand (environ 0,27 × 0,36) carnet n° CCXLII, de papier brun, comprend un ensemble de croquis très variés, et Finberg l'a daté des années 1840-1841. Il y est fait quelques mentions de la Savoie, sans qu'il soit possible de préciser les dates : aux feuillets 75, 76 et 77 sont des croquis de Sallanches, au crayon rehaussé de craie blanche. Aux feuillets 79 et 80 apparaissent l'Aiguille du Dru et le prieuré de Chamonix, aux feuillets 83 et 84, la Mer de glace et les Tines.

Enfin, à une époque où Turner s'est évadé des formes précises pour accéder aux illusions du regard, deux carnets, des années 1841-1842 (env. 0,28 × 0,45) portant les n^{os} CCCXXXIV et CCCLXIV, vont faire participer la Savoie à la dernière manière du grand artiste, celle qui fut la moins comprise de certains de ses contemporains, mais qui lui assura la gloire, et le mérite d'un artiste audacieux, créateur d'un genre nouveau. Au feuillet n° 4 du premier, *Lausanne avec le lac de Genève,* où le paysage n'est plus qu'allusif, mais où il conserve encore une puissante structure discrète dans une transparence de rêve, se distinguent, sur la droite, la côte de Savoie avec les montagnes du Chablais. Puis, au feuillet 37 du second, inscrit sous la désignation *Sunlight on the sea,* dans une aquarelle de facture très évanescente, mais riche de profonde rêverie, et qui semble comme le seuil d'un monde d'où le temps s'est aboli, nous reconnaissons peu à peu le Lac de Genève, pris très en amont de la ville, en plein lac, vers l'Est, et nous soupçonnons progressivement la masse un peu sombre de la montagne du Môle, le Salève à droite, et les coteaux du Jura à gauche et, dominant le tout, un Mont Blanc fascinant par sa blancheur, qui se reflète dans l'eau calme. Ce sont les premiers instants du jour, où une pâle lueur rose dispute son empire à la nuit, qui fait luire encore les lumières nocturnes de la rive suisse, tandis qu'elle maintient

encore la rive de Savoie dans une demie pénombre. Nous tenons là l'expression de l'un des ouvrages les plus spécifiques de l'artiste.

*
* *

Ainsi Turner apparaîtra-t-il à la fois comme un iconographe prestigieux de la Savoie et un peintre hors de pair du paysage de montagne. Avec une facilité étourdissante il restitue l'exactitude topographique de sites ; avec un bonheur exceptionnel il fait vivre le pittoresque des villages. Mais il a aussi des accents profonds pour rendre dans un climat de sérénité classique le panorama grandiose d'une chaîne de montagne paraissant protéger et abriter une petite ville à ses pieds. Il est le témoin de la haute montagne, pour laquelle il sait trouver une voix solennelle, parfois lyrique, toujours grave, comme la solitude qui l'étreint et se résoud en poésie. Il est aussi l'artiste qui vibre violemment devant les violences de la nature, empruntant tout un registre de notations romantiques pour en donner l'expression. Il est enfin aussi le songeur et le méditatif qui s'absorbe dans les vapeurs matinales des fêtes du soleil. Et c'est peut-être en Savoie, en contemplant dans un demi-rêve les côtes du Chablais depuis le lac de Genève qu'il aura aperçu les possibilités infinies des opérations de la lumière, nostalgique ou dramatique, dont il donnera plus tard des expressions inattendues et captivantes, qui n'ont point été égalées jusqu'ici.

Marc SANDOZ.

(Les légendes des illustrations hors-texte comportent un renvoi à un catalogue encore inédit).

NOTES

(1) Alexander FINBERG. *Aquarelles de Turner à Farnley Hall* (Paris, 1912).

(2) L'ouvrage et catalogue de base pour le *Liber studiorum* est celui de Alexander J. FINBERG : *The history of Turner's Liber Studiorum,* with a new catalogue raisonné (Londres, 1924).

(3) Principales œuvres relatives à la Savoie, figurant dans l'ouvrage *Turner in Switzerland ;*

page 40 : *L'Aiguillette Valley of Cluses.* 1802 (aquarelle sur traits au crayon, avec grattage, sur papier blanc lavé préalablement de gris ; 0,458 × 0,316). University of Manchester (D. 56. 1925) (reprod. en coul.).

p. 42 : *Glacier at the foot of Mont Blanc.* 1802 (aquarelle rehaussée de touches de gouache, avec grattage, sur papier blanc lavé préalablement de gris ; 0,312 × 0,468). British Museum (TB LXXV-21) (reprod. en noir et blanc).

p. 43 : *Chamonix : Mont Blanc 1802* (aquarelle rehaussée de gouache et d'encre brune à la plume sur traits au crayon, sur papier blanc préalablement lavé de gris : 0,319 × 0,473). British Museum (TB LXXV-18) (reprod. en noir et blanc).

p. 44 : *Mer de glace. Chamonix, 1802* (aquarelle sur traits au crayon et au fusain, rehaussée de gouache, sur papier blanc préalablement lavé de gris ; 0,315 × 0,368). British Museum (TB LXXV-22) (reprod. en coul.).

p. 45 : *Glacier and source of the Aveiron*.c.1803 (aquarelle ; 0,85 × 1,105 m). Collection Paul Mellon.

p. 48 : *Mer de glace*. 1802 (aquarelle sur traits à la mine de plomb, rehaussée de gouache, sur papier préalablement lavé de gris ; 0,314 × 0,468). British Museum (TB LXXV-23) (reprod. en coul.).

p. 70 : *Snowstorm. Mont Cenis*. 1820 (aquarelle 0,292 × 0,40). City Museum and Art Gallery, Birmingham (reprod. en coul.).

(4) Œuvres relatives à la Savoie :

N° 4 . *L'Aiguillette* (voir ci-dessus).

5 . *Bonneville*. 1802 (aquarelle sur traits au crayon, rehaussée de gouache, sur papier blanc préalablement lavé de gris ; 0,314 × 0,372). British Museum (TB LXXV-7).

6 . Etude pour *Bonneville* ? 1802 (aquarelle sur traits au crayon ; 0,386 × 0,48). British Museum (TB LXXX-H).

8 . *Mer de glace. Chamonix*. 1802 (voir ci-dessus) (reprod. en coul.).

9 . *Contamines, near Mont Blanc*. 1802 (aquarelle sur traits au crayon, rehaussée de gouache sur papier blanc préalablement lavé de gris ; 0,318 × 0,473). British Museum (TB LXXV-24).

10 . *Mont Blanc from the Val d'Aoste*. 1802 (aquarelle sur papier gris ; 0,309 × 0,474). Cambridge, Fitzwilliam Museum.

18 . *Chateaux de St Michael, Bonneville, Savoy*. 1803. Huile sur toile (0,915 × 1,22 m). Galerie Thos. Agnew and sons Ltd., Londres.

23 . *St Martin and Sallenches. Savoy* ? vers 1807 (aquarelle sur traits au crayon, avec grattage ; 0,281 × 0,319). Galerie Leger Ltd., Londres.

26 . *Chain of Alps from Grenoble to Chambery*. 1806-1810 (encre brune et grattage ; 0,189 × 0,268). British Museum (TB CXVII-Y).

31 . *The Pass of Mt. Cenis*. 1820 (voir ci-dessus).

(5) Voici la liste des feuillets du carnet LXXIII qui concernent la Savoie (d'après FINBERG, *Inventory* [...]) : l'album comprend des dessins en majorité au crayon rehaussé de craie blanche. Le papier est teinté en gris-brun. Il est relié en vert foncé avec dos de cuir. Acheté chez Coiffier, marchand de couleurs et de papier, n° 121 rue du Coq Honoré, Paris. Dimension : environ 0,15 × 0,24.

couverture intérieure : « *St Jervais* ».

21 . « *First View of Mt Bl.* ».

45 . « *Nangy* (?).

46 . « *Near Bonneville* ».

46a. Montagnes éloignées.

47 . « *Bonneville* ».

48 . « *Villeneuve before Bonneville* ».

49 . « *Cluses* ».

50 . « *Cluses* ».

51 . « *D°* ».

52 . « *Cluses* ».

53 . « *Magland* ».

54 . Probablement vue éloignée du Mont Blanc.

55 . « *Above St Martin* ».

56 . « *Bonhomme* ».

56a. Montagnes, probablement le col du Bonhomme et la vallée de la Tarentaise.

57a. Lignes de Montagnes.

58 . id.

59 . id.

60 . « *St Bix* ». (?)

61 . « *St Mch.* ». Probablement St Michael, à l'entrée de la vallée de Chamonix.

62 . « *I think St Bix* ». (?)

63 . « *Castle. Entrance of Valley of Chamonix* ».

64 . « *Entrance of Cham.* ».

67a. « *Mt Bl. from abov. Courmayeur* ».

68 . « F »

[La lettre F signifie très probablement : Fawkes, c'est-à-dire : grande aquarelle à exécuter sur commande de Fawkes].

71a. « *Chamonix* ».

72a. « *D°* »

73a. « *Sallanch. (?) Cham.* ».

74a. « *Above St Martin* ».

75 . « *Above St Martin* ».

75a. Lignes de montagnes.

(6) Pierre noire (?) et mine de plomb (?), rehaussé de blanc sur papier teinté gris-brun ; environ 0,22 × 0,28.

(7) En voici la liste, d'après FINBERG, *Inventory* [...] :

feuillet n° 3 « *Mt Blanc seen up the Val d'Isère, from fort St Louis* ».
feuillet n° 12 « *Ville de Salle Valley de Aoust La Côte Sud du Mt Blanc* » (nous ne relevons ce feuillet que parce qu'il mentionne le Mont Blanc).
feuillet n° 18 « Grenoble with the Mt Blanc ». Id.
40 St Lauriot, Savoy (National Gallery, n° 21) [St Lauriot ??]
41 Savoy (Nat Gal., 350).
53 Croquis de maison utilisé pour *L'Aiguillette*. 36-108a.
72 Le Couvercle (?), près Chamonix.
78 « *St Maurice Savoy* ».
96 « In Savoy » (fit partie de la 3me exposition temporaire de la National Gallery, sous le titre *Ville en Normandie*.
Le carnet mesure environ 0,24 × 0,33.

(8) Ce carnet-album est de papier blanc, préparé de lavis de gris ; la couverture est de veau avec deux fermoirs en cuivre ; environ 0,275 × 0,55.

Voici, d'après FINBERG, *Inventory* [...], la liste des feuillets intéressant la Savoie :

page 1 Vallée avec montagnes (peut-être Chamonix).
2 Montagnes.
2a Aiguilles montagneuses.
3 Vallée avec aiguilles dans le fond.
3a Crêtes de montagnes.
4 Suite de montagnes.
4a Crêtes de montagnes.
5 Commencement d'un croquis.
6 Id.
7 « *Bonneville* ». Aquarelle (conservé à la National Gallery n° 233). Cette esquisse a servi pour une aquarelle acquise par Fawkes.
8 L'Aiguillette vue de Magland (conservé par John Ruskin).
9 St Martin. Vue vers le nord (J.R.).
10 Le Mont Blanc vu du pont de St Martin (conservé à Oxford, n° 42-192).
11 Id. (Id. n° 43-193).
12 Sallanches (Esquisse ayant servi pour une aquarelle acquise par Fawkes. Vente Humphrey Roberts, Mai 1908).
14 L'Aiguille de Bionnassay vue de Servoz. Le vieux pont Pélissier, et les anciennes « montées » (J.R.).
15 Le Mont Blanc vu de la vallée de Chamonix. Aquarelle (National Gallery, n° 554). Peut-être l'aquarelle *Valley of Chamonix* au château de Farnley Hall.
16 Le Mont Blanc. Aquarelle (Nat. Gal. n° 854).
17 « Chamonix » (Oxford n° 46-196).
18 Le Mont Blanc vu de Chamoinx. Aquarelle (très passée).
19 Chamonix vu de Montenvert.
20 La source de l'Aveiron (N.G. n° 553).
21 Id. Aquarelle (N.G. 319).
22 « *Mer de Glace avec la cabin de Blair, etc.* ». Aquarelle (N.G. 322). Au bas dans la marge : « F ». Esquisse ayant servi à l'aquarelle « *Blair's Hut on the Montenvert and Mer de Glace* », acquise par Fawkes.
23 La Mer de glace vers l'amont (N.G. 325).
24 Les Contamines.
25 « *Contamines* ».
26 *Les Alpes, de Grenoble à Chambéry*. Aquarelle. Cette esquisse a servi de base pour le sujet du *Liber Studiorum* n° 49.
27 La rivière de l'Arve avec le Mt Blanc dans le fond. Aquarelle (N.G. 820, sous le titre : *La Dent du Midi. Fond du lac de Genève*).
47 Id.
48 Rivière se brisant sur des rochers en premier plan, un château sur une éminence au second plan, avec les Alpes dans le fond (Château St Michel).
53 Pont et village près de Chamonix.
54 Autres pont et village près de Chamonix.
55 Scène paysanne en Savoie.
56 En Savoie.

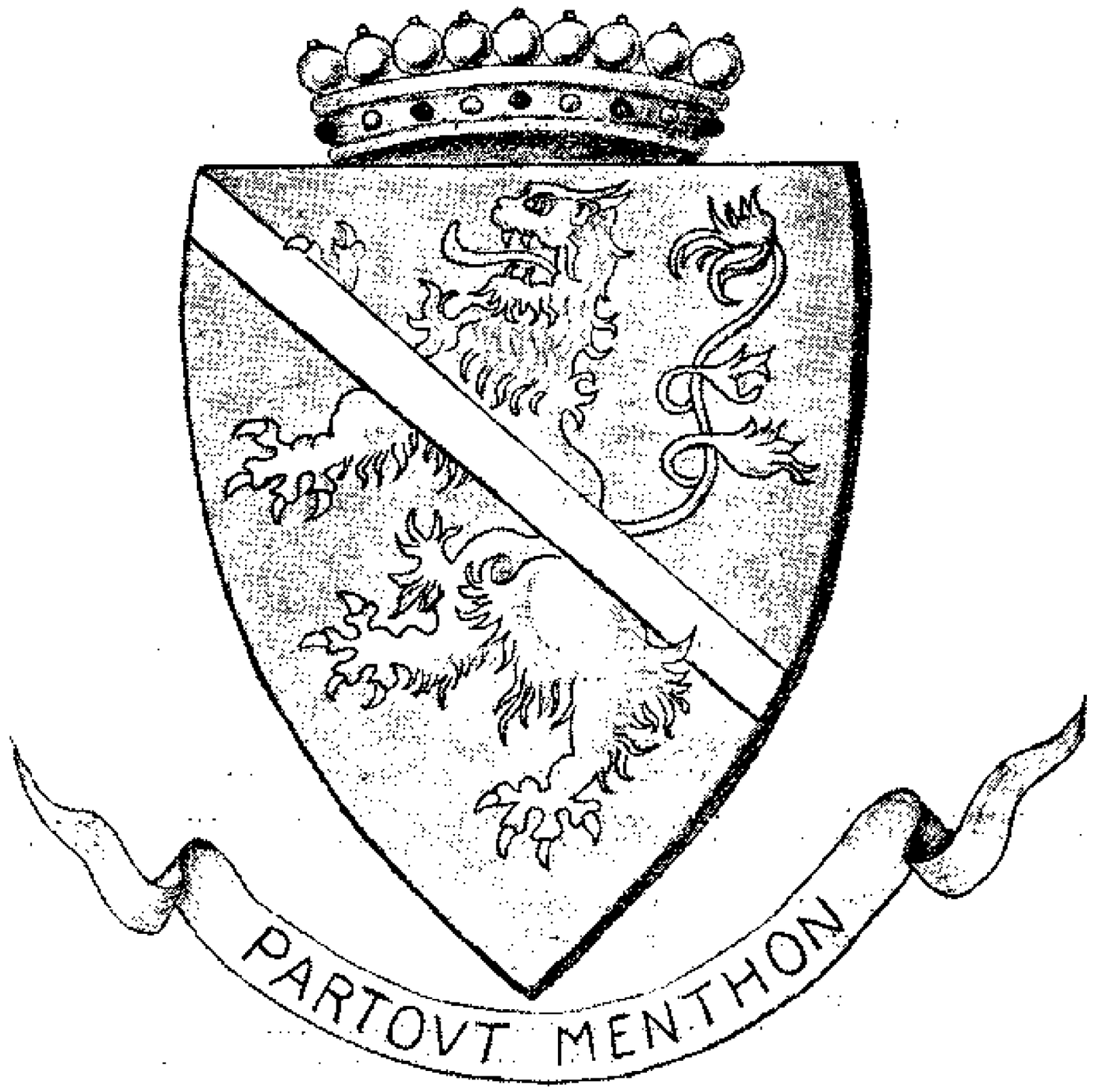
(9) Le carnet CCXCIII mesure environ 0,15 × 0,35 ; il est relié avec dos de cuir brun ; il comporte la mention manuscrite de l'artiste : « *Val d'Aouste* ». Voici les feuillets qui se rapportent à la Savoie :

20a « *Col de Ferr* » (Ferret ?). Croquis d'aiguilles enneigées.
20 « *Bonhomme* ».
21a « *Top of Bonhomme : Entree of valley and chain of the Tarentaise* »
22 « *Glacier du Trê la Tête* », vu de « *Nant Borant* ».
22a Col du Bonhomme.
23 « *Mt Blanc from St Didier* » (?).
25 Le vieux village, le Prieuré ; Chamonix (Ruskin).
25a Le Mont Blanc vu du Brévent (Ruskin).
26 « *Glacier du Bois* ». Montée du Montenvert.
26a Aiguilles montagneuses.
27 Id.
27a Id. « *St Gervais* ».
28 Aiguille de Varens, vue du pont de St Martin (Ruskin).
28a Dans la vallée de Cluses (Ruskin).
29 Bonneville vue du nord (Ruskin).
29a Montagnes éloignées.
32a « *Mt Blanc* », et autres montagnes.
33 Montagnes.
33a Bonneville.
34 Montagnes éloignées.
34a Bonneville.
35a Ville au bord d'un lac, avec des montagnes au-delà.
36 Une ville dans la vallée.
36a « *St Gervais* » (?).
37 « *Sal* » (Sallanches) (ou Salève ?).
37a Col, avec une ville.
38 « *Meillerie* ».
38a « *Sallenches* ».
39 « *Thonon* ».
40a Montagnes au côté d'un lac, « La Chieraz, etc. » [La Clusaz ?]
62 « *Tour Pisa* » (?) (Sallanches ?).
68 « *Contamines* ».
70a « Pal - Pisa - Sallanches ».
91 Une vue de Stratford on Avon ; montagnes de Savoie.

Le carnet CCXCIV mesure environ 0,12 × 0,18 ; il est relié en parchemin teinté de bleu foncé. Il porte la mention, de la main de l'artiste : « *Fort Bard. Vale de Aoste* ».

Voici les feuillets qui concernent la Savoie :

5a Château situé sur un rocher.
6a « *St Michael* » avec la Croix des Têtes.
7a Montagnes.
8 « *St Michael* » (entre Chambéry et le Mont Cenis).
9 « *Martin* » « *Arch* ». Probablement St Martin outre Arc (près St Michel).
9a « *Brunu* » « *Lake* » parmi les montagnes. Peut-être le lac du col du Mt Cenis.
10 « *Lanslebourg* » avec des glaciers.
10a Scène villageoise sur la rivière « *Arc* ».
11 « *St Martin* ».
11a Glaciers et vallée.
12 Montagnes.
21a « *Lanslebourg* ».
45 « *Balm* ... ».
80 « *Lake* » « *Wall* » « *Mt Cenis* ».
81 Une route de montagne.
82a « *Mt Cenis* ».
84a « Cenis » « Suza » (?).
85 Sur la route du Mt Cenis.
85a Id.
86 Id.
90 « *Mt C.* » (Col du Mt Cenis).



(M. ARNOLLET).

A propos des deux premiers Menthon-Montrottier (*)

— Une aventure savoyarde en 1437

— Un drame féodal en 1455

Revenu l'an dernier en ces lieux familiaux pour entendre célébrer l'œuvre et les mérites d'Emmanuel-Philibert par l'Académie Florimontane, son distingué président, M. Gardet, me déclara tranquillement, en me reconduisant, qu'il comptait sur moi pour l'année prochaine. A mon grand tort, je ne sus pas immédiatement me récuser.

Le sujet, je le cherchai tout naturellement dans l'histoire des seigneurs de Montrottier, puisqu'il s'agit d'une histoire familiale s'étendant sur trois siècles et demi, exactement de 1427 à 1793, soit depuis l'acquisition du fief par Pierre de Menthon jusqu'à l'expropriation dont fut victime mon trisaïeul Baltazard, comte de Menthon et Montrottier, qui, ayant rejoint les troupes sardes après l'invasion française, fut, de ce fait, traité comme les « émigrés » des anciennes provinces françaises.

Il se trouva, heureusement pour ma quête d'un sujet, que les deux premiers Menthon-Montrottier, Pierre et son fils Nicod, non seulement ont joué un certain rôle dans notre pays au 15^{me} siècle, sous les règnes des deux premiers ducs Amédée VIII et Louis, mais que leur nom est lié à deux épisodes de notre histoire savoyarde.

— L'un, relativement peu connu, est celui d'une ambassade par mer à Constantinople en 1436-1438,

— l'autre épisode est plus souvent rappelé par nos historiens. Il prend place dans les derniers refus opposés au pouvoir central par la féodalité savoyarde, ainsi que dans une querelle de près de deux siècles entre deux familles nobles du Genevois : les Compey et les Menthon.

Nicod de Menthon, qui sera le deuxième Menthon seigneur de Montrottier à partir de 1455, commanda en 1437

(*) Conférence présentée à l'Académie le 29 septembre 1979, à Montrottier.

les cinq galères savoyardes affrêtées par Amédée VIII pour le concile de Bâle.

Quelques années plus tard, le 31 mars 1455, son père Pierre est mortellement blessé à Chambéry par Jean de Compey.

Deux menues anecdotes de notre 15me siècle, mais de celles qui peuvent permettre de nous imaginer et de comprendre les hommes et les choses de cette époque lointaine.

*
* *

I

Replaçons ces deux péripéties dans notre histoire.

En Savoie, comme ailleurs dans la chrétienté occidentale, notre 15me siècle se situe au « déclin » de ce que les historiens patentés ont appelé l'époque féodale ou le moyen-âge, ou déjà à l' « aube » de la Renaissance et de l'époque « dite moderne ». Nous sommes donc dans une période intermédiaire où subsistent dans la vie et les institutions beaucoup d'apparences, ou d'éléments, ou de symboles, d'une période déjà dépassée dans la réalité par l'évolution en cours, et où apparaissent un peu partout des aspirations, des nouveautés ou des exigences qui ne s'imposeront définitivement que peu à peu.

Autrement dit, nous sommes loin déjà de la « belle époque » de la chevalerie et de la primauté chrétienne du 12me siècle et loin encore des grands états unifiés, laïcs et centralisés. Par exemple, il subsiste des tournois de chevaliers présentés comme des jugements de Dieu, mais leur symbolisme apparaît désuet même si tous n'osent pas l'avouer. Par exemple, le Pape et l'Empereur revendiquent leur primauté politique sur l'ensemble de la chrétienté, mais aucun prince ne s'y réfère que lorsque cela peut servir ses intérêts.

Il s'agit donc d'une période de doute, de crise, de contestation, de désarroi, d'ambiguïté, d'incertitude, « où l'on ne sait pas où l'on va » comme nous disons facilement aujourd'hui.

Sans doute la Savoie du 15me siècle, sans grand développement urbain, n'est ni la Flandre ou la Bourgogne de Philippe le Bon, ni la France de Charles VII, et ne ressemble pas aux riches cités italiennes comme Venise ou Flo-

rence. Cependant, nos comtes du 14me, nos ducs du 15me siècle, ont assez largement ouvert leurs territoires aux influences hier de Lyon, d'Avignon, de Paris, et maintenant de Dijon, de Bruges, du Milanais, de Gênes, de Florence.

Progressivement depuis la fin du 13me siècle, les « légistes », comme à Paris depuis Philippe le Bel, sont au travail et un Etat s'est constitué avec des moyens de gouvernement. Dès le 14me siècle une administration centrale existe, que ce soit à Chambéry pour le comte de Savoie, à Annecy pour le comte de Genève.

En deux siècles les pouvoirs féodaux ont été progressivement réduits, tant par l'extension du domaine propre des comtes que par le développement ou la création de bourgs ou de villes dotés de chartes, ou par le grignotage des droits féodaux par l'administration, les impositions, les juges du comte.

Il y a encore des mandements entièrement seigneuriaux avec lesquels le comte n'a que des relations de suzerain à vassal, mais ils deviennent de plus en plus rares.

Dans les Conseils des comtes ou les baillages ou les châtellenies, nobles et légistes se partagent les fonctions nouvelles, tandis que, pour le plus grand nombre, les représentants de l'ancienne noblesse servent épisodiquement dans l'armée tout en gérant leurs terres et leurs biens.

*
* *

Notre première péripétie se situera en 1437, donc à la fin des années qu'il est convenu d'appeler l'apogée du règne d'Amédée VIII. Amédée VIII a 53 ans. Il règne effectivement depuis 37 ans. Après la régence difficile de sa grand-mère, Bonne de Bourbon, des circonstances favorables, en particulier les guerres et les troubles qui ont déchiré le grand voisin français, le Milanais et l'Empire, lui ont permis :

— sur ce versant des Alpes, d'en terminer avec la réunion à la Savoie de notre Genevois, à l'ouest de consolider son autorité en Bresse jusqu'à la Saône, et au sud d'occuper plus ou moins le Diois et le Valentinois,

— et sur le versant italien, tandis que l'apanage d'Achaïe lui fait retour, les avatars du dernier Visconti ont facilité l'acquisition de la vallée d'Ossola et de la ville de Verceil ; vis-à-vis des deux marquisats de Saluces et de Montferrat, traditionnellement protégés de la France, des avantages importants ont été acquis.

Nous savons bien que, comme il arrive le plus souvent dans l'histoire des Etats, l'époque dite de l'apogée pourrait s'intituler également l'époque des grands desseins avortés ou des grandes occasions manquées dont l'annonce, l'échec, ou le renoncement pèseront inévitablement sur le destin futur. De ces échecs ou de ces occasions manquées, Genève me semble le moins contestable puisque après de longs, et peut-être trop patients efforts pour en devenir le maître, Amédée VIII dut finalement y renoncer en 1420 et cette date paraît bien décisive dans les rapports entre Genève et la Savoie. Mais de ces grands desseins avortés il y en eut beaucoup d'autres et parmi les plus extravagants celui du Milanais dont sa pauvre fille Marie, mariée en 1427 à Philippe Visconti, fera inutilement les frais ; celui de Chypre qui nous coûtera cher ; celui enfin de la Papauté. Parmi les plus raisonnables, peut-être celui du partage du Dauphiné.

Il demeure que préservée de troubles graves et d'invasions, la Savoie avait connu avec Amédée VIII de longues années de paix et d'indépendance. Le chroniqueur Olivier de la Marche exagère sans doute à peine lorsqu'il écrit ; « Il sut si bien gouverner au milieu des contrées voisines, en proie aux guerres et aux dissensions civiles, qu'en Savoie seulement on trouvait alors sûreté, richesse et bonheur ».

Il demeure aussi l'achèvement, marqué notamment par la publication des Statuts de Savoie en 1430, de l'unification administrative et juridique du Duché. Celui-ci est devenu vraiment un Etat, et semble-t-il bien une patrie pour ses habitants, si l'on se réfère par exemple aux « Trois Etats » réunis à Genève en 1439 pour assurer les frais de l'élévation du duc à la tiare papale.

*
* *

Notre seconde péripétie se situe en 1455, moins de 20 ans plus tard. De l'apogée des années 30, nous sommes tombés dans une telle décadence que l'on s'étonne que Charles VII d'abord, Louis XI ensuite, n'en aient pas davantage profité.

N'imputons pas tous les torts au duc Louis et à sa femme, Anne de Lusignan.

Les cartes entre les mains de Louis à son avènement en 1440, plus encore à la mort d'Amédée VIII en 1451, ne sont pas celles de son père quelques années plus tôt.

Depuis le traité d'Arras de 1435, par lequel Philippe le Bon se ralliait à Charles VII, celui-ci a reconquis progres-

sivement tout son royaume, Calais seul restant entre les mains des Anglais. Le Charles VII de 1455 n'est plus le petit roi de Bourges de Jeanne d'Arc et d'Amédée VIII. Nous le verrons parler en maître au duc Louis, même pour les affaires intérieures du duché.

Ajoutons que les grands desseins avortés de son père n'ont pas manqué de peser lourdement sur son successeur. Le Milanais est solidement tenu par les Sforza. Les expéditions de Chypre ont coûté cher et le rêve chyprien a empoisonné tout le comportement savoyard du duc Louis. Le Diois et le Valentinois ont dû être abandonnés à la France. L'aventure papale peu glorieuse d'Amédée VIII n'a pas été sans atteindre son prestige. On réagit, même de son vivant, en Savoie, contre son esprit, ses méthodes, son personnel, tandis que Louis essaie inutilement de négocier avec philippe le Bon et Charles VII leur soutien à Félix V abandonné de tous.

Les cartes laissées à Louis par son père, en 1440 et 1450, étaient mauvaises. Mais surtout la Savoie ne fut plus gouvernée. Donnons un petit exemple cueilli dans les archives familiales.

Sur les 25 lettres du duc Louis à Guillaume de Menthon conservées dans nos archives, 3 de 1444 nous apparaissent significatives de ce que pouvait être le gouvernement du duc Louis.

Guillaume est à ce moment châtelain de Beaufort avant d'être, en 1445, bailli de Savoie et, en 1449, gouverneur du château et de la ville de Bassignano, près d'Alexandrie.

— 1re pièce : 2 novembre 1444, de Genève :
Le duc de Savoie invite le seigneur de Menthon, châtelain de Beaufort, à nommer Pierre de Gillié son lieutenant, et cela *en le recommandant très spécialement*.

— 2me pièce : 24 novembre 1444, également de Genève :
Le duc de Savoie invite le seigneur de Menthon, châtelain de Beaufort, à remplacer Pierre de Gillié par Pierre Baruz, dans les termes suivants :

« Notre bien aimée Jacquemette de Bordeaux, maîtresse de nos enfants, nous remet en mémoire... que dernièrement étant à Morges, sur sa grande instance nous vous écrivîmes, et aussi notre très chère et très aimée compagne, pour que vous nommiez comme votre lieutenant de Beaufort pour trois ans notre bien aimé et féal Pierre Baruz son neveu. Vous avez bien voulu le faire. Mais présentement, conformément à

d'autres de nos lettres, vous voulez révoquer le dit Pierre Baruz et le remplacer par le bâtard de Gillié. Nous ne nous souvenions pas en écrivant ces dernières lettres des précédentes écrites à la demande de ladite Jacquemette. De ce fait nous voulons et vous mandons très expressément que nonobstant nos dernières lettres vous nommiez pour votre lieutenant ledit Pierre Baruz dans les formes antérieures, en révoquant le bâtard de Gillié. »

— 3me pièce : 24 novembre 1444, également de Genève ;

Lettre d'Anne de Chypre, duchesse de Savoie :

« Cher et bien aimé chevalier, nous vous saluons nous-même de bon cœur en même temps que le fait mon très redouté seigneur.

Notre bien aimée Jacquemette de Bordeaux, maîtresse de nos enfants, nous écrit pour nous rappeler que dernièrement étant à Morges, à sa grande instance mon dit seigneur et nous-même vous écrivîmes que vous veuilliez bien nommer notre bien aimé Pierre Baruz, son neveu, votre lieutenant de Beaufort pour trois ans, et pour nous complaire vous l'avez fait. Cependant après certaines lettres vous voulez révoquer ledit Baruz et le remplacer par le bâtard de Gillié. Cela étant, nous vous mandons et vous prions très expressément que nonobstant ces dernières lettres vous mainteniez audit office ledit Pierre Baruz dans les formes antérieures, en révoquant ledit bâtard de Gillié »...

*
* *

Après cette brève évocation de la Savoie de 1436 et de celle de 1455,

Faisons connaissance des deux premiers Menthon-Montrottier : Pierre et Nicod.

— Pierre, né autour de 1380, est le puiné d'une branche cadette des Menthon, celle des Beaumont. Leur seigneurie, voisine de Genève, au pied du Salève, contrôlant la route d'Annecy par le Mont Sion et Cruseilles, est bien placée. Par mariage, ils ont acquis des biens en Faucigny, autour de Sallanches. Les services rendus aux comtes du Genevois par le père de Pierre, François I dit Chiquart, lui ont valu une donation en 1385 « en récompense des services rendus au voyage de Rome ». Son frère aîné, François, qui mourra prématurément en 1415 à Avignon, la même année semble-t-il que son père, avait été maître d'hôtel

d'Amédée VIII et celui-ci lui avait inféodé en 1405 la juridiction omnimode sur ses fiefs de Rumilly-sous-Cornillon.

A la mort de son père et de son frère aîné, Pierre est bien placé, d'autant qu'il habite Genève, pour devenir rapidement un conseiller et un collaborateur d'Amédée VIII dont la grande affaire intérieure est l'intégration définitive du Genevois à la Savoie, et qui réside le plus souvent à Thonon.

En 1417, Amédée VIII l'envoie en France avec Guy de Grolée pour négocier la paix entre le roi Charles VII et les ducs d'Orléans et de Bourgogne.

En 1421 il est bailli du duché d'Aoste, en 1426 du Genevois.

Entre 1423 et 1428, écuyer et chambellan du duc de Savoie, il est présent à Turin à la trève préliminaire à la paix d'Arras qui se conclura en 1435 entre le roi de France et Philippe le Bon, duc de Bourgogne.

En 1429-1430, il prend part comme conseiller aux Statuts et ordonnances judiciaires, financières, administratives données par le duc à Chambéry le 17 juin 1430.

En 1431, nous le retrouvons bailli du Genevois qui comprend maintenant, outre l'ancien Genevois, le Châblais, le Faucigny et le Beaufortin.

En 1432, il est l'un des trois seigneurs députés à Rome par le duc Amédée, le roi de France Charles VII et le duc de Bourgogne Philippe le Bon, pour tenter de réconcilier le Pape Eugène IV et le concile de Bâle.

Présent en 1434 aux nominations par Amédée VIII de son fils Louis comme lieutenant général et prince de Piémont, et de son autre fils Philippe comme comte du Genevois, il deviendra le numéro un du conseil du Genevois, comme l'atteste l'attribution d'un appointement de 300 florins d'or.

En 1441, il est envoyé au concile de Bâle comme ambassadeur par le duc Louis, et à Gênes pour y négocier une alliance avec cette république. Il sera aussi envoyé à Nice par le concile de Bâle pour négocier avec des ambassadeurs de Gênes de la soumission de cette république au Pape Félix V.

Ce seront sans doute ses derniers voyages. Ensuite, nous le retrouvons présent en 1445 à l'édit proclamant le domaine ducal inaliénable, passé au couvent des Frères Prêcheurs dans les murs de la ville de Genève en présence du Pape Félix V. Puis en 1452, donc après la mort d'Amédée VIII, aux funérailles de Philippe de Savoie comte du Genevois, où il porte l'écu du prince.

Ajoutons qu'ayant bénéficié à Genève en albergement d'une maison située près du pont du Rhône « en rémunération de tous les bienfaits et services rendus à la cité de Genève par les seigneurs François (son père) et Pierre de Menthon », comme déjà beaucoup de savoyards, il y avait aussi « ses affaires ».

Il laissera six enfants, dont deux fils, Nicod et Claude, seront successivement après lui seigneurs de Montrottier, et quatre filles très noblement mariées. L'un de ses gendres est Guillaume de Genève Lullin, qui sera chevalier de l'Annonciade en 1448 dans la même promotion que Guillaume de Menthon ; un autre, Georges de Luyrieux, sera gouverneur de Nice en 1450.

— Son fils Nicod, né sans doute en 1400 ou peu après, eut une jeunesse assez différente puisque ce que nous en savons, sauf son voyage à Rome avec son père en 1432, commence par une expédition militaire et un tournoi.

En 1426, Nicod et ses cousins François, Jean et Philibert de Menthon « conduisirent leurs lances » et prirent part à la guerre que le duc Amédée VIII et les princes ses alliés firent à Philippe Visconti duc de Milan. Et en 1430 il est au tournoi d'Arras, avec son cousin Philibert, l'un des tenants du duc de Bourgogne Philippe le Bon.

1430 semble également l'année de son mariage à Genève où demeure Mathilde de Rougemont « in burgo Foris ».

En 1431, il est vidame du château de l'Isle à Genève pour le duc de Savoie, devant s'acquitter du serment rituel d'observer les franchises de la ville de Genève.

La même année, en novembre, il est député, avec Manfroi de Saluces, maréchal de Savoie, et Pierre Marchand, président du conseil de Savoie, au marquis de Montferrat « pour le sommer de se ranger à un traité avec le duc, sinon pour lui déclarer la guerre ». Sur son refus, les députés du duc concluent une ligue avec le duc de Milan contre le marquis de Montferrat.

En 1432, 1433, chambellan d'Amédée VIII, nous le voyons fréquemment assister aux conseils du duc ; il est présent également à Thonon le 23 octobre 1433 au renouvellement des franchises d'Evian.

En 1434, le 16 octobre, lorsque l'extravagant Amédée VIII fait son entrée en capuche et robe de bure à l'hermitage de Ripaille, Nicod figure parmi les cinq premiers chevaliers de l'ordre nouveau de Saint-Maurice.

En 1435, il est envoyé à Nice comme gouverneur général avec ordre du duc d'y réprimer les incursions et déprédations commises par les habitants de Vintimille et de Monaco. Après l'aventure dont nous parlerons, il y rentre avec une force imposante le 14 mars 1438. L'histoire nous dit qu'en son absence la ville de Nice était redevenue la proie de nouvelles factions et que par la sagesse et la sévérité de ses mesures il étouffe bientôt tout germe de révolte et y ramène la tranquillité. Sans doute eut-il la main très ferme puisque le 12 mai 1438, à Thonon, Louis de Savoie, fils et lieutenant général d'Amédée VIII, réunit un large conseil pour accorder des lettres d'absolution à la ville de Nice après les désordres commis par les Niçois et réprimés par le gouverneur Nicod de Menthon.

A ce conseil assistaient, avec Guillaume de Menthon, sans doute présent comme chef de la famille pour représenter Nicod : Jean de Beaufort, chancelier, Jean de Barjat-Seyssel, maréchal de Savoie, Pierre Marchand, vice-chancelier et président du conseil souverain de Chambéry, Barthélémy de Chabod, président de la chambre des comptes, Jean de Compey, Anthoine de Dragon, Anthoine Bolomier, trésorier de Savoie.

Nicod restera, semble-t-il, gouverneur de Nice jusqu'en 1445.

Il est ensuite chambellan du duc Louis et remplit les fonctions de deuxième assesseur au conseil de Chambéry.

En 1449, il est envoyé à Naples par le duc Louis pour lier confédération avec Alphonse, roi d'Aragon et de Sicile, contre François Sforza, mission qui aboutit, le 27 juin, à un traité.

Ici se placera notre épisode 1450-55 après lequel Nicod retrouvera, non sans mal, ses fonctions antérieures dans les conseils du duc Louis.

En 1463, nous le voyons accompagner le duc Louis à Lyon et à Paris lors de l'arrestation de Philippe de Bresse, frère du duc, par Louis XI.

Après la mort du duc Louis, il reste, semble-t-il, au moins quelques années auprès d'Amédée IX et de Yolande de France.

Nous savons qu'il vivait encore en juillet 1473 et mourut avant 1475, sans enfants, laissant un frère plus jeune, Claude, et quatre sœurs mariées.

Nous n'ignorons pas non plus que ses revenus étaient importants, puisqu'un revenu de 600 florins lui est assuré par Amédée VIII le 28 juin 1432 « en récompense de

ses services ». La seigneurie de Choisy, puis celle de Nernier, et enfin celle de Versoye, viendront concrétiser cette promesse. Nicod possèdera en outre des biens à Rumilly, Genève, Thonon.

Notre mise en situation de Pierre et Nicod serait incomplète si nous ne rappelions qu'ils appartenaient à une branche cadette, parmi d'autres, d'une famille nombreuse et influente depuis le 12^{me} siècle.

« Partout, Toujours ». L'étonnante devise s'explique sans doute simplement parce qu'on les trouvait, ici et là, partout et toujours, non seulement en Genevois, mais en Bugey, au pays de Vaud et même en Bourgogne.

Le chef de la branche aînée, Henri, déjà qualifié de baron de Menthon, fut conseiller du duc Amédée, bailli de Vaud pendant de nombreuses années et grand écuyer de Savoie.

Son fils Guillaume fut bailli et lieutenant général de Savoie, chevalier de l'Annonciade.

L'influence de l'un et de l'autre et l'ancienneté historique jouèrent évidemment leur rôle dans la destinée de Pierre et de Nicod.

*
* *

II

Sur l'épisode de 1437 il existe, à notre connaissance, cinq documents.

Deux ont été publiés par François Rabut dans le tome III des mémoires de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie :

— Il s'agit, d'une part, d'une lettre à Nicod du roi René d'Anjou en date du 20 février 1437 ;

— d'autre part, de la protestation faite par Nicod contre le podestat de la communauté de l'Ile de Chio du 8 au 12 novembre 1437.

— Un troisième a été publié par François Mugnier en 1893, également dans les mémoires de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie. Il s'agit du compte des avances de Nicod de Menthon pour l'expédition envoyée par le concile de Bâle en Orient.

Deux autres documents appartiennent à nos archives de Menthon :

— Le premier est une lettre adressée de Chio en 1437 par Mermet Lombard, homme de confiance de Pierre et patron de l'une des galères, « à noble et puissant chevalier messire Pierre de Menthon, seigneur de Montrottier, à Genève en la maison de Mermet Lombard ». Foras en a fait une traduction dans son armorial à son article sur Pierre de Menthon, p. 444. Malheureusement, cette pièce est en très mauvais état.

— Le second document de nos archives de Menthon est une lettre du concile de Bâle, datée du 5 mars 1437, à Nicod, à propos des sommes demandées à la ville d'Avignon pour y transférer le concile.

Mais l'essentiel de la documentation se trouve dans les divers ouvrages traitant des conciles de Bâle et de Florence, spécialement dans l'ouvrage de Cecconi sur le concile de Florence, ainsi que dans Gioffredo, Histoire des Alpes Maritimes.

Toute cette documentation pourrait fonder une œuvre historique qui ne serait pas sans intérêt. Mon propos sera plus modeste.

*
* *

Les démêlés entre le Pape Eugène IV et le concile de Bâle ont commencé dès l'ouverture de celui-ci, le 23 juillet 1431, et se sont progressivement aggravés ; le Pape, tantôt se refusant à reconnaître la validité du concile, tantôt proposant son transfert dans une ville italienne, le concile allant pour sa part jusqu'à décider la mise en jugement du Pape. Un savoyard originaire de Saint-Jeoire, le cardinal Alamand, archevêque d'Arles, semble avoir été constamment l'âme du concile de Bâle. Il le présida d'ailleurs après le départ en janvier 1437 du cardinal Julien, légat pontifical.

L'union des églises latine et orthodoxe était depuis 1431 le premier souci à la fois du concile et du Pape. Aux constantes préoccupations œcuméniques, de nature à la fois religieuse et politique, s'étaient ajoutés les dangers extrêmes courus par les églises d'Orient et de Constantinople, directement menacées par les Ottomans depuis le désastre de Nicopolis en 1396.

En 1436, les ambassadeurs de l'empereur Jean III Paléologue et du patriarche de Constantinople quittent finalement le concile de Bâle et rallient Eugène IV, lui ayant

donné leur accord pour une ville italienne, afin d'y sceller l'unité des Eglises dont devrait suivre une grande croisade de l'occident chrétien contre les Ottomans.

Pour sa part, le concile de Bâle rendait un décret limitant le choix des Grecs pour l'entrevue projetée à Bâle, ou à défaut à Avignon, ou à une ville des états d'Amédée de Savoie. Il décida en 1436 d'une ambassade à Constantinople, disons d'une ambassade de la dernière chance.

Sur la proposition, sans doute d'Amédée VIII, Nicod, gouverneur de Nice, avait été désigné comme capitaine général des galères et archers pour la conduite des députés grecs.

Au début de novembre 1436, le concile conclut avec Nicod de Menthon un contrat par lequel celui-ci s'engageait, moyennant une indemnité de 30 800 ducats, à tenir prêts pour le temps voulu deux grandes et deux petites galères et trois cents archers ; il s'obligeait en même temps à fournir des cautions qui garantissaient la fidèle exécution du contrat. Le 19 novembre, les Pères de Bâle, réunis sous la présidence du cardinal Julien, remirent en grande pompe au capitaine savoyard un étendard aux armes de l'Eglise ainsi que le bâton d'amiral.

Nicod commença par emprunter à Genève 6 000 ducats, se pourvut d'une escorte personnelle, y compris d'un bon médecin, commanda à Gênes deux galères légères et une galiote, en fit calfater et réparer deux autres.

Pour compléter ses équipages, son armement, son chargement, ainsi que pour garantir toute liberté de passage à l'aller et au retour à ses compagnons de voyage, Nicod s'adresse à René d'Anjou, comte de Provence. Celui-ci répond favorablement d'Aix le 20 février 1437.

Cependant le concile de Bâle, très à court d'argent, négociait avec la ville d'Avignon vers laquelle il envisageait de se transférer. Une pièce de nos archives de Menthon, datée de Bâle le 5 mars 1437, et adressée à Nicod, fait état des difficultés rencontrées à ce sujet par le concile.

En voici la traduction résumée :

« Le saint synode général de Bâle légitimement assemblé en l'Esprit Saint et représentant l'Eglise universelle, au cher fils de l'Eglise, noble Nicod de Menthon, chevalier et capitaine général des galères et arbalétriers pour la conduite des députés grecs, salut et bénédiction du Dieu tout puissant.

« Ayant promis récemment aux chers fils de l'Eglise les syndics et le conseil de la ville d'Avignon que dans le cas où les Grecs ne pourraient pas ou ne voudraient pas venir au concile œcuménique établi pour leur retour à l'Eglise, vous et vos autres nonces ambassadeurs auriez à leur rendre le reliquat de la somme versée par eux entre vos mains et non dépensée, en déduction de celle qu'ils auront prêtée, et que vous et vos cautions restiez tenus à ceci envers eux comme envers nous, afin que lesdits syndics et conseil, reconnaissant en toutes choses votre sincérité et délicatesse, se sentent plus disposés à prêter la somme promise.

« Nous voulons, et par ces présentes vous ordonnons d'exécuter ce qui précède en ce qui vous concerne vous et vos cautions selon votre engagement pris envers nous et lesdits syndics et conseil de manière que rien de fâcheux ne nous soit imputé et que vous puissiez mériter légalement et promptement les éloges pour votre diligence. »

Il semble que le transfert du concile de Bâle à Avignon avait un moment rallié l'unanimité du concile, y compris les représentants du Pape Eugène IV, si les Avignonnais payaient dans le délai fixé les 70 000 florins qu'ils auraient promis de prêter pour les frais de voyage et de séjour des évêques grecs. Les Avignonnais ne tinrent ni rapidement ni complètement leur promesse. D'autre part, le dernier espoir d'entente entre le concile de Bâle et Eugène IV sur un transfert du concile en Avignon, disparaissait. La rupture devenait définitive en 1437. Eugène IV fixera Ferrare comme lieu du concile. Le 15 juillet, une flotte pontificale appareillait de Venise pour l'Orient. Le Pape avait obtenu l'assentiment préalable de l'empereur Sigismond, d'Henri d'Angleterre, d'Edouard de Portugal, de René d'Anjou et surtout du roi de France Charles VII. Amédée VIII restait seul avec son gendre Philippe Marie Visconti, duc de Milan, et Alphonse d'Aragon à soutenir le concile de Bâle contre Eugène IV.

Le concile de Bâle cependant s'obstinait, déclarait nulle la bulle pontificale transférant le concile à Ferrare, renouvelait sa volonté de transférer le concile à Avignon et fit presser Nicod, en septembre, par Amédée VIII, d'accomplir sa mission.

Que s'était-il passé pour Nicod entre mars 1437 et septembre 1437 ?

Les ennuis ne lui avaient pas manqué : le concile et les Avignonnais ne lui fournissaient pas tout l'argent nécessaire ; le roi René lui faisait des difficultés ; les archers sans occupation à Nice se débandèrent ; à la suite de trou-

bles à Nice sans doute, la flotille se rendit à Marseille ou Arles ; au cours de ce déplacement un pirate catalan s'empara de l'une de ses galères.

D'autre part, les historiens nous disent qu'avant le départ le 15 juillet de la flotte pontificale, les arrangements nécessaires avaient été pris par Eugène IV pour mettre en garde l'empereur Jean Paléologue, le patriarche Joseph et le clergé grec, « contre les intrigues des factieux de Bâle qui envoyaient de leur côté une députation pour les attirer dans l'une des villes dont le souverain pontife avait repoussé le choix. »

Nicod, exactement informé ou non, mais évidemment sur l'ordre d'Amédée VIII, ou en accord avec lui, part pour Constantinople avec ses cinq galères et les ambassadeurs du concile.

Le lieu et la date de son départ ne nous sont pas connus. Nous savons seulement que lorsqu'il arrivera à Constantinople, sans doute fin septembre, la flotte pontificale s'y trouvait déjà.

Les trois ambassadeurs du concile sont les deux évêques de Viseu et de Lausanne et le théologien Jean de Raguse, docteur de l'Université de Paris et procureur général de l'ordre de Saint-Dominique. Les deux premiers prendront part à l'élection de Félix V en 1440. L'évêque de Lausanne est Louis de la Palud de Varembon, originaire de la Bresse savoyarde, qui sera nommé par Félix V cardinal de Sainte-Suzanne en 1440 et évêque de Maurienne en 1441.

Avec eux nous trouvons notamment un Guillaume, prémontré abbé du lac de Joux (sur les bords du lac de Neufchâtel), un Adam Thuillier, vicaire du prieur de Payerne (dans le canton de Vaud), Nicolas Carbonnel, professeur de théologie du roi d'Aragon et le commandeur de Puthiaci de Saint-Jean de Jerusalem.

Parmi les compagnons de Nicod figure Jacques de Valpergue, docteur en droit, un des légistes d'Amédée VIII.

Les galères paraissent avoir été commandées sous sa direction par Pierre du Bois, chevalier de Saint-Jean de Jerusalem, son frère Claude de Menthon, seigneur de Cormand, Jean de Grimaldi (de Nice), Théobald de la Brige, Mermet Lombard.

Se trouve également avec Nicod, Jean Prémont, l'un des « hérauts Savoie ». (Le héraut d'armes était un officier dont les fonctions étaient la transmission des messages et des proclamations solennelles).

*
* *

Point de difficultés au voyage aller.

Mais incident à l'arrivée à Constantinople.

Voici comment le présente Mermet Lombard, l'un des capitaines de Nicod, dans sa lettre à Pierre de Menthon :

« Quand les Vénitiens surent que nous étions arrivés à Constantinople, ils mirent leurs galères en ordre pour nous combattre, dont ceux de Pera eurent grand dépit et incontinent armèrent onze bâteaux, tant nefs que brigantines, pour nous secourir s'il était nécessaire et armèrent bien cinq cents hommes aussi pour nous secourir et d'autre part tous les bourgeois furent sur leurs gardes et incontinent formèrent une notable ambassade par deux monseigneurs pour leur offrir toutes les choses en leur disant qu'ils voulaient mourir et vivre avec eux et qu'il ne doutât de rien, dont monseigneur Nicod les remercia et ce nonobstant que les ambassadeurs ne faisaient compte que de lui, dont monseigneur de Lausanne ne fut pas content parce qu'il aurait voulu qu'on ne fit compte que de lui et de monseigneur de Viseu. »

D'après les rapports faits ensuite au concile de Bâle, notamment par Jean de Raguse : la flotte pontificale (vénitienne) commandée par Antoine Gondolmeri, l'un des neveux du Pape Eugène IV, voulut en effet empêcher les galères d'aborder. L'empereur intervint pour empêcher un affrontement.

« Alors, dit Jean de Raguse, la flotte, déployant dans les airs les bannières de l'Eglise, au son éclatant des trompettes et des autres instruments de musique, s'avança avec pompe dans un ordre merveilleux, partit de Pera et, à la joie du peuple des deux villes, entra dans le port de Constantinople, forçant ses émules même à lui accorder leurs louanges et leur admiration. »

Le même jour, 3 octobre, Nicod présenta ses lettres de créance au nom du duc de Savoie, son collaborateur, Pierre du Bois, au nom du roi de France. Le 6, l'évêque de Lausanne s'adresse à l'empereur sans succès. Il était sans doute trop tard pour modifier la décision prise par les Grecs en faveur d'Eugène IV et du concile de Ferrare.

Les rapports entre Nicod de Menthon et l'empereur furent courtois. Au moment du départ, l'empereur envoya à Nicod « un faucon, une selle de cheval avec son tabarin, une épée et une masse d'armes dorée à la turque ».

Les relations entre les pontificaux conduits par les neveux d'Eugène IV, Antoine de Gondolmeri et son frère Marc Gondolmeri archevêque de Tarentaise, et les ambassadeurs du concile, furent plus difficiles. Un incident malheureux se produisit, sans doute au cours d'une rixe : l'enlèvement de Jean Prémont, le héraut du duc de Savoie, dont on ne sait pas, à notre connaissance, ce qu'il devint.

Nicod repartit le 1er novembre, après l'échec définitif de l'ambassade.

C'est au retour que se produisit un incident qui aurait pu mal tourner.

Pour le comprendre il faut se rappeler les avatars de l'époque en ce qui concerne le royaume de Naples ou des deux Siciles. Celui-ci était alors disputé, depuis la mort de Jeanne II en 1435, entre ses deux héritiers : Alphonse d'Aragon, l'un des derniers fidèles du concile de Bâle, et René d'Anjou qui était soutenu par le Pape Eugène IV. Les Gênois avaient pris, après hésitation, le parti d'Eugène IV, et donc de René d'Anjou, contre Alphonse d'Aragon, rejoignant ainsi Venise dont ils avaient été longtemps les rivaux en méditerranée orientale.

D'un mois à l'autre, pour le malheur de Nicod, les évènements se précipitent. René d'Anjou, après avoir bien accueilli les demandes de Nicod, en mars, s'est rallié depuis à Eugène IV. Les Gênois de Pera l'avaient encore bien reçu. Ceux de Chio, quelques jours plus tard, le reçoivent mal.

Sur le chemin du retour, le 8 novembre, la grosse mer oblige Nicod à chercher refuge au port de Chio appartenant aux Gênois. La tempête s'étant calmée, il veut repartir dans la nuit du 10 au 11 novembre.

Mais les autorités de Chio l'en empêchent en lui barrant la sortie du port par « deux grands navires mis en travers ». Et le 11 novembre vers midi, les consuls de Chio montent à bord. Les pourparlers vont se poursuivre jusqu'au lendemain soir.

Les deux notaires secrétaires du concile, embarqués sur les galères, Jacques Huglinii de Bâle et Théodéric Vinckelman, ont rédigé, au cours des deux journées des 11 et 12 novembre, sur la poupe d'une des galères, celle où le capitaine naviguait avec l'évêque de Lausanne, les procès-verbaux des pourparlers entre Nicod et le podestat de Chio.

Ces procès-verbaux ont été publiés par François Rabut dans le Tome III des mémoires de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.

Les autorités de Chio demandaient que leur soit livré l'ambassadeur du roi d'Aragon leur ennemi, et que soient mis à leur disposition les navires pour se défendre contre des galères catalanes circulant autour de l'île.

Après avoir constaté que toute résistance armée était vouée à l'échec et au massacre, Nicod s'incline non sans avoir obtenu certaines assurances.

Les procès-verbaux se terminent ainsi :

« Peu après étant revenus (les consuls) rapportèrent qu'à cause de la magnificence du capitaine, la communauté de Chio était satisfaite, que les catalans resteraient aux mains du capitaine et sous la garde de la communauté, et que les autres seigneurs et autres se trouvant sur les galères seraient en sûreté. Cela étant ils demandèrent au capitaine qu'il descende à terre avec eux vers la communauté qui l'attendait au rivage.

« C'est ainsi qu'après une résistance exactement rapportée faite par le capitaine, celui-ci devait finalement abandonner ses galères et se rendre à la communauté et à la cité de Chio, accompagné de tous ses patrons, de beaucoup de ses hommes et de ses familiers. »

Pour savoir ce qu'il est advenu à Nicod après sa reddition le 12 novembre 1437, nous possèdons d'abord la lettre de Mermet Lombard à Pierre de Menthon. En voici le texte dans sa traduction par Foras :

« Finalement le podestat et les consuls de Chio ont donné une belle et bonne nef et sûre en mer et seront messeigneurs les ambassadeurs plus tôt d'un mois à Nice qu'ils n'auraient été sur leur galère.

« Me fit requérir mon dit seigneur et capitaine que je voulusse rester par-deça pour me prendre garde de son fait et de monseigneur de Cormand. Laquelle requête ne puis savoir si elle fût à moi plaisante et agréable. Voire, comme j'ai laissé mon hôtel et ma femme, que je serai deux ans sans retourner en notre pays, lesquelles choses je remontrais à mon dit seigneur et ne furent ni peu ni prou écoutées, il était force que je demeurasse, autrement je ferais très grand dommage à messeigneurs vos enfants, par un traité qui existe entre les bourgeois de Chio et mon dit seigneur, *lesquels ne se doivent écrire*...

« Mais le capitaine vous informera... et de choses que nous avons par les mains, profitables et honorables pour faire de vos enfants les plus grands seigneurs qui seront de ce côté de la mer, d'honneur et de finances — et s'il plaît à Dieu que la chose pour laquelle je demeure par-

deça provienne en résultat que mon dit seigneur vous dire... il est bien taillé d'en tirer au moins quatre vingt mille ducats.

« Et quand je vis et entendis que je ne pouvais que demeurer je fus content comme celui qui toute ma vie ai tiré eau en votre moulin et en tirerai tant que je serai vivant, me confiant à votre seigneurie que vous recommandiez et avisiez toujours ma femme qu'elle se gouverne sagement.

« Monseigneur de Cormand se gouverne bien et sagement, car tant que Dieu me laissera en vie, il ne fera chose de quoi vous soyiez mécontent. Et je vous promets que nous escamperons des ducats à dessus bât.

« Monseigneur de Cormand, de Polia (le commandeur Puthiaci de Saint-Jean de Jerusalem) et plusieurs autres demeurent en cette ville et attendront notre retour d'Alexandrie où je mènerai aussitôt les cinq galères. Nous ne demeurerons pas plus de six semaines ou deux mois au plus loin... et pense, avec l'aide de Dieu, que nous ferons mal dormir Turcs, Maures, Corses et Grecs, parce qu'il n'y a homme sur mer qui puisse moins faire que messeigneurs vos enfants... et aussi nous hivernerons par-deça... »

Fabulation du petit Mermet Lombard ? Amuse-gueules avant négociations sérieuses auxquels se laisse prendre un instant notre Nicod ? Projet avorté des consuls de Chio ? Invention d'un prétexte pour retarder les ambassadeurs du concile de Bâle ? Qu'en savons-nous ?

Il n'y eut ni course en mer avec les Gênois de Chio, ni une belle et rapide nef mise à la disposition des ambassadeurs, encore moins de milliers de ducats gagnés par Nicod pour des choses honorables « qui ne se doivent écrire » !

Le 22 novembre, soit après dix jours, les galères quittent l'île de Chio et arrivent le 15 décembre à Monaco.

Tandis que les ambassadeurs le précèdent à Bâle où ils remettent le 29 janvier 1438 leur rapport rédigé par Jean de Raguse, Nicod licencie marins et archers, vend ses galères.

Il se présente ensuite devant l'assemblée générale du concile convoquée pour le recevoir, et rend aux Pères les insignes de commandement qui lui avaient été remis le 19 novembre 1436.

Le 5 mars 1438 le concile adresse à Louis, lieutenant général de Savoie, une ou des lettres où on lit :

« Après avoir achevé sa mission, Nicod de Menthon, chevalier, chambellan de l'excellence de votre père... en sa

qualité de capitaine de l'Eglise, a dirigé les choses à l'honneur de celle-ci, bien que le résultat n'ait pas été tel que nous le voulions... nous regrettons singulièrement ce qui est arrivé à votre héraut Jean Prémont ; nous désirons qu'il soit mis en liberté s'il est détenu. S'il est mort, les prières de l'Eglise monteront vers le Très-Haut pour qu'il le place parmi les bienheureux.

« Les sujets gênois de l'Ile de Chio ont retenu nos galères contre la volonté de nos orateurs et du capitaine ; que votre excellence aide le concile à obtenir les dommages qui lui sont dûs. Et ce pirate détenu en votre pouvoir qui a enlevé au capitaine un navire avec ses archers, contraignez-le à réparer aussi le dommage causé à celui-ci et au concile.

« Nous recommandons le capitaine à votre bienveillance, en considération du concile et de l'Eglise catholique à laquelle il a obéi. Il a rendu aujourd'hui avec honneur les insignes dont il avait été investi par le saint synode et nous les avons reçus en l'honneur de votre excellence, de celle de votre illustre père, et de sa vaillance. »

François Mugnier a publié le compte retrouvé, dit-il, à Gruffy, des avances de Nicod, compte sans doute présenté par lui au concile. Le total se monte à la somme considérable de 20 595 ducats. Nous ne savons pas la suite donnée à cette note de frais.

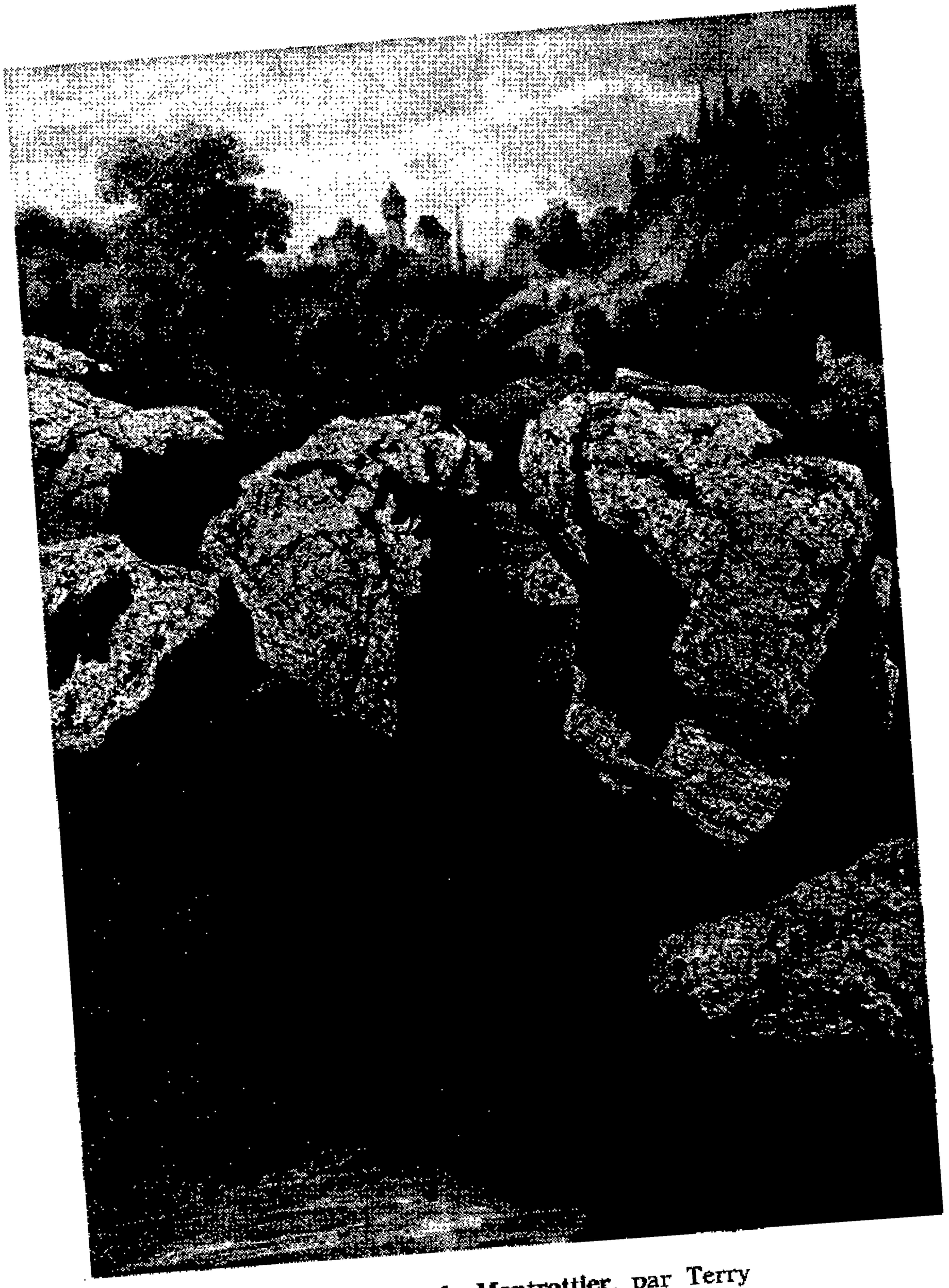
Si l'expédition a complètement échoué, la faute n'en incombe évidemment pas à Nicod. Peut-être s'y est-il endetté. Mais Amédée VIII dut certainement lui marquer sa reconnaissance, à lui et à son père. Si l'aventure ne grandit ni Amédée VIII, ni son concile, elle fut en somme honorable pour notre Nicod.

*
* *

III

Sur le second épisode de notre entretien, le meurtre de Pierre le 31 mars 1455, nous ne possèdons qu'un très court document reproduit par le marquis Costa de Beauregard dans son ouvrage de 1844 sur les seigneurs de Compey.

« En marge d'un vieux registre, écrit-il (p. 61), qui fait partie des archives de Genève (on lit) : *Et l'année 1455, le dernier jour de mars, le seigneur Pierre de Men-*



Le château de Montrottier, par Terry

ACADÉMIE FLORIMONTANE ANNECY

thon et le seigneur Nicod son fils furent blessés à Chambéry par le seigneur de Thorens, de cette blessure devait mourir le seigneur Pierre. »

Nous ne savons rien de précis sur le motif de la querelle ou de la rixe qui entraîna la mort de Pierre et la blessure de Nicod.

Nous ne pouvons qu'essayer de la situer :

— d'une part à l'issue de la révolte, plus exactement du refus par une partie importante de la noblesse savoyarde provoqué par la faveur dont était l'objet Jean de Compey ;

— d'autre part, comme l'un des chapitres d'une longue querelle post-féodale entre les Compey et les Menthon.

*
* *

Le refus de l'arbitraire d'un pouvoir central instauré en Savoie par Amédée VIII est une réaction qui se retrouve ailleurs en cette période de déclin de la féodalité et qui connaîtra en Savoie d'autres épisodes : notamment la noyade dans le lac Léman de Guillaume de Bolomier, chancelier de Savoie ; plus tard l'assassinat de Jacques de Valpergue, chancelier de Savoie (celui qui fut le compagnon de Nicod dans l'expédition de 1437).

Rien de plus significatif de cette époque de transition entre l'esprit féodal dépassé par l'évolution en cours, et l'instauration d'un Etat ayant les moyens de gouverner, que les deux points de départ de cette conjuration d'une noblesse ancienne contre le favori du duc Louis et de la duchesse Anne.

Tout commence dans l'hiver ou au printemps 1446 par un pacte conclu et un serment prêté au château de Varembon. A la tête de la conjuration, Jean de Seyssel, maréchal de Savoie. Pierre de Menthon et ses deux fils, Nicod et Claude, en font partie, ainsi que les Menthon-Lornay, Jean et Claude, les Lancelot de Luyrieux dont l'un est le beau-père de Claude et l'autre le beau-frère de Nicod et Claude. On jure l'extermination de Jean de Compey et de ses adhérents. Mais on convient expressément que cette résolution ne vise ni le souverain, ni ses ministres, ni les chevaliers de son ordre. On convient également que le duc Louis sera informé. Ce sont Pierre et Nicod de Menthon qui sont députés au duc Louis. Pourquoi eux ? Est-ce parce qu'ils sont les plus résolus, les plus acharnés contre Compey, ou au contraire les plus hésitants, les plus respectueux de l'autorité ducale, les mieux placés pour se

faire entendre ? Sans doute ce dernier motif est-il le plus vraisemblable ou le principal. Pierre, pour le duc Louis, est un grand ancien des beaux temps de son père et reste en rapport étroit avec Félix V. Nicod, après avoir été longtemps gouverneur de Nice, occupe une place élevée au conseil du duc Louis.

Le marquis Costa de Beauregard écrit (p. 49-50) :

« Ils mirent sous les yeux du prince les noms des conjurés et l'exposé de leurs griefs contre le seigneur de Thorens ; mais ils ajoutèrent respectueusement que, malgré le désir de se faire par eux-mêmes prompte et complète justice, ils abandonneraient leur projet si le duc en regardait l'exécution comme attentatoire à la tranquillité de l'Etat. Louis écouta froidement les députés et ne leur fit aucune réponse ; seulement il conserva comme pièce à conviction la copie du traité qui lui avait été présentée. »

Faut-il suivre Costa dans les lignes qui suivent ? :

« On ne sait, écrit-il, ce qui doit le plus étonner — ou la sauvage loyauté de cette noblese qui, voulant laver ses injures dans le sang d'un ennemi, regarde comme une lâcheté de le surprendre et le place, pour ainsi dire, sous la sauvegarde du souverain — ou l'insouciance du prince qui semble autoriser le désordre et la vengeance en n'y apportant aucune entrave. »

Ce que Costa nomme « la sauvage loyauté de cette noblesse » — on pourrait écrire plus exactement « la candide loyauté » — ne nous étonne pas, si l'on veut bien comprendre la survivance dans cette noblesse des principes de l'époque chevaleresque de l'âge antérieur.

Quant au silence du duc Louis accompagné de la remise qui lui est faite de la pièce à conviction qui pourra toujours lui servir éventuellement, pour l'expliquer il faudrait connaître mieux le caractère du prince et notamment ses rapports précis et sans doute très complexes avec son épouse et ce que l'histoire appelle les « favoris » de celle-ci. La princesse Anne eut successivement beaucoup de favoris et aussi seize enfants. Cependant l'on nous dit que le duc Louis aima toujours tendrement son épouse, ne se consola pas de sa mort, qu'il ne put survivre à celle-ci et voulut être enterré à ses côtés à Genève en 1465. Et jamais à notre connaissance on n'insinua à l'époque, comme on le fit abondamment en ce 15^{me} siècle pour Charles VII ou Louis XI, que ses descendants étaient des bâtards.

Le pacte, le serment, le silence du prince furent suivis, le 29 août, de l'attentat au Salève contre Jean de Com-

pey, auquel prirent part quatre des conjurés dont Claude de Menthon, le frère plus jeune de Nicod.

Reprenons la relation qu'en fait le marquis Costa de Beauregard (p. 50-51) :

« L'occasion favorable ne tarda pas à s'offrir aux conjurés. Le duc de Savoie avait ordonné au seigneur de Thorens de disposer une chasse au faucon sur ses terres de Mornay, d'où dépendait le Mont Salève. La duchesse Anne de Chypre, sa belle-fille (?) [1] Yolande de France, la princesse Annabelle d'Ecosse (alors fiancée au prince Louis, second fils du duc de Savoie) [2] prenaient part à ce noble exercice que le favori dirigeait en veneur expérimenté... A la fin de la chasse, au rendez-vous pris, Compey ne manqua pas d'accueillir ses ennemis par d'humiliants sarcasmes, se croyant garanti de leur vengeance par la présence du souverain. Mais le sire d'Entremont et les autres gentilshommes, furieux de voir leur proie leur échapper, exaspérés d'ailleurs par ses amères provocations, s'élancent sur le favori, l'épée haute et, sans égard pour le duc et les princesses de Savoie, le frappent au visage et le renversent à leurs pieds, baigné de son sang ; puis, profitant du premier instant de stupeur où leur audace avait jeté les assistants, les coupables fuient de toute la vitesse de leurs chevaux sur la route de Chancy, passent le pont, et viennent se réfugier dans le château de Varembon dont François de la Palud laissa retomber derrière eux la formidable herse. »

*
* *

La suite peut se diviser en cinq chapitres :

1446-1447 — 1°) L'hésitation du duc Louis. Le seigneur de Thorens, remis de ses blessures, s'étonne qu'aucune poursuite ne soit engagée contre ses agresseurs, écrit au roi de France Charles VII pour le supplier d'intervenir auprès du duc de Savoie.

1448 — 2°) Le duc Louis « cédant aux remontrances de la duchesse son épouse et aux doléances du seigneur de Thorens » (marquis Costa p. 52) ordonne des poursuites.

Fin 1449 — 3°) Le « légat », c'est-à-dire Amédée VIII, ex-Félix V, intervient pour arranger l'affaire. Le duc Louis pardonne. Mais Compey retrouve encore plus grande faveur.

---

(1) Elle n'était encore sans doute que fiancée au prince du Piémont, fils aîné de Louis.

(2) Charles VII devait ensuite s'opposer à ce mariage. Le prince Louis épousa sa cousine Charlotte de Lusignan.

1451 — 4°) Après la mort d'Amédée VIII, le duc Louis reprend les poursuites et les mène avec une extrême rigueur.

1452-1455 — 5°) Intervention de Charles VII qui oblige le duc Louis, réticent, à mettre fin à ses poursuites et à rétablir dans tous leurs droits les seigneurs condamnés.

Nous ne développerons que ce cinquième et dernier chapitre pour lequel nous disposons de deux documents inédits, concernant Nicod, dans nos archives de Menthon.

*
* *

Le duc Louis avait rendu en conseil à Pont-de-Beauvoisin, le 17 avril 1451, cinq ans après les évènements que nous avons relatés, une sentence solennelle par laquelle tous les chefs d'hôtel, barons, baronnets et seigneurs contumaces furent bannis à perpétuité des états de Savoie et déclarés à jamais déchus de tous leurs emplois et charges ; l'arrêt portait encore que le château de Varembon où s'était « besogné trame de maltalent » serait rasé. Cette sentence reçut aussitôt exécution. Le héraut « Savoye » se rendit même à Mâcon, où les seigneurs proscrits s'étaient réfugiés sous la protection du duc de Bourgogne, pour requérir le maréchal de Seyssel, le seigneur de Varembon et Guillaume de Luyrieux, d'avoir à rendre le collier de grand-ordre dont ils étaient décorés. En Savoie, des mesures de rigueur particulièrement sévères étaient prises à l'égard des familles, des amis, des serviteurs, des biens des proscrits ; c'est ainsi que le château de Lornay fut confisqué aux Menthon-Lornay et remis au sieur de Bonvillon, maître d'hôtel du duc.

Les bannis, réfugiés à Mâcon dépendant alors du duc de Bourgogne, firent requête au roi de France Charles VII, non sans en avertir le duc de Bourgogne à qui ils s'étaient précédemment adressés par la voix de l'un d'eux, Claude de Lornay.

Leur requête tombait bien ; Charles VII avait à ce moment beaucoup de griefs contre le duc de Savoie auprès duquel son fils le dauphin Louis (le futur Louis XI) complotait contre son père. Après deux lettres pressantes sans résultat, Charles VII se décide. Excellente occasion pour lui d'intervenir dans les affaires de Savoie. En octobre 1452, une armée française marche vers la Savoie. Le cardinal d'Estonteville, évêque de Maurienne, provoque une rencontre des deux souverains à Feurs, en Forez.

Dans le traité de Feurs ou de Cleppié, signé le 27 octobre 1452 entre Charles VII et le duc Louis, traité par lequel notamment le roi de France donnait son consentement au mariage de sa fille Yolande avec le prince de Piémont et ratifiait celui du dauphin son fils avec Charlotte de Savoie, figure la cédule suivante :

« Je, Louis, duc de Savoie, promets par la foi et le serment de mon corps à Monsieur le Roy que, dans les trois mois prochains je remettray les chevaliers et escuyers qui, par ma sentence, furent bannis de mes pays et seigneuries, en leurs héritages, terres, seigneuries, estats et offices et en la manière qu'ils étaient devant ladite sentence, et ce que j'ay fait à la requeste de Monsieur le Roy et, en témoignage de ce, j'ay signé cette cédule de ma main propre à Cleppié le 27 jour d'octobre 1452. »

Notons que parmi les deux cents gentilshommes qui furent cautions du duc Louis au traité de Feurs, on rencontre beaucoup d'amis ou de parents des nobles bannis, par exemple Claude de Menthon, frère de Nicod, Jean de Menthon, seigneur de Beaumont, cousin germain de Nicod, Philibert de Menthon, seigneur de Couvette, frère cadet de Guillaume, seigneur de Menthon.

Mais le duc Louis ne voulut pas ou ne put pas exécuter sa promesse. Les nobles bannis s'adressèrent à nouveau au roi Charles VII. Celui-ci alors va parler et agir en maître, sans doute heureux de cette nouvelle occasion de réduire à sa merci le duc de Savoie.

Le 25 juin 1454, lettre de Charles VII au duc de Savoie :

« Nous vous prions qu'auxdits nobles veuillez tenir et accomplir de point en point le contenu de ladite cédule (de Cleppié) ainsi que vous nous avez fait savoir et escrit que vous vouliez faire et pour ce désirons que la chose *prenne brève conclusion* nous envoyons par devers vous notre aimé et féal conseiller et maistre des requestes de nostre hostel, maistre Jehan Thudert, lequel veuillez croire de ce qu'il vous dira de par nous touchant cette matière et aussi lesdits nobles y envoyent leur procureur, si vous prions derechef et très fermement acertes que cette fois auxdits nobles, leurs serviteurs et adhérents veuillez donner si bonne et brève expédition qu'ils n'aient plus cause d'en retourner par devers nous. Et en ce faisant vous ferez le bien de votre pays et à nous très agréable plaisir. »

Le duc Louis, heureux peut-être vis-à-vis de la duchesse Anne et de son favori de se débarasser ainsi de cette affaire difficile et compliquée, ne put que s'incliner. Il renvoya Thudert auprès du roi de France, accompagné de

l'évêque de Syon et d'Antoine Piochet, chantre de Genève, membres de son conseil, et Pierre d'Annecy, son secrétaire, pour prier le monarque de prononcer comme il le jugeait convenable, promettant de se conformer à ses décisions sans délai.

Charles VII va arbitrer souverainement entre les représentants des nobles bannis et les représentants du duc. Et le duc promet d'avance d'accepter toutes ses décisions.

Une lettre patente de Chambéry, du 6 août 1454, du duc Louis, confirme sa soumission à tout ce que décidera le roi.

« donnons et remettons par les présentes et libéralement octroyons audit monsieur le Roy de cette matière pleine et entière jouissance d'en pouvoir déclarer et ordonner. »

Le roi décidera jusque dans la forme et dans le détail ce que devra faire le duc de Savoie pour tenir sa promesse d'octobre 1452.

L'adhésion formelle du duc Louis est renouvelée à Annecy le 23 août 1454. Les lettres patentes par lesquelles il rétablit dans tous leurs biens, charges et honneurs, les gentilshommes bannis des Etats de Savoie et leurs adhérents et serviteurs, sont du 31 septembre à Annecy.

L'intervention de Charles VII ne se limita pas aux décisions de ses légistes concernant l'exécution précise et totale de la cédule de Cleppié. Un document de nos archives de Menthon le prouve. Il s'agit du renouvellement, le 22 mars 1455, d'un sauf-conduit délivré par le roi Charles VII à Nicod.

En voici le résumé :

« Comme naguères par notre commandement... le comte de Richemont, connétable de France, et le comte de Dunois et de Longueville se sont transportés dans la ville de Genève ainsi que notre cousin le duc de Savoie... et par devant eux Nicod de Menthon, chevalier, seigneur de Montrottier, en obtempérant aux lettres qui lui avaient été écrites par le commandement de notre cousin le duc de Savoie — s'est soumis à notre bonne ordonnance et justice des questions, débats, injures et divisions qui existent et ont existé entre lui et chacun de ses ennemis du pays de Savoie, leurs adhérents et leurs complices — a promis de ne faire ou commettre guerre ou dommage ni aux personnes ni aux biens de ses ennemis pendant les six mois qui ont commencé le 4 octobre dernier, pendant lesquels espérions pouvoir décider et ordonner (en ce qui le concerne).

« Pour éviter que pendant ce temps aucun ennui ne lui survienne, nos dits cousins ont mis Nicod de Menthon en notre protection et sauvegarde et en la leur et lui ont donné bonne et loyale sûreté d'aller, venir et séjourner de jour et de nuit par tous les pays et seigneuries étant sous notre souveraineté et celle de notre cousin le duc de Savoie... attendu que n'avons encore pu décider en ce qui concerne les difficultés et débats le concernant, voulant éviter les inconvénients qui pourraient en résulter, apaiser autant qu'il est en notre pouvoir les disputes et débats, nous l'avons requis ou fait requérir pour prolonger la sécurité et sauvegarde qui lui a été assurée par nos dits cousins et ratifié par nous. Il nous est agréable de la prolonger par les présentes jusqu'à la fête prochaine de la Nativité de Saint-Jean Baptiste et deux mois au delà. Pendant ce temps nous espérons régler et ordonner ces débats et discordes selon la forme et la teneur des ordonnances et règlements pris par nous ou les gens de notre grand conseil...

« Et vous demandons et enjoignons de ne rien faire pour causer dommage ou gêne à Nicod de Menthon, sa femme, ses gens, sa famille, ses serviteurs, tous ceux de sa compagnie, ni sur leurs personnes ni sur leurs biens. Vous saurez que si certains sont trouvés faire ou avoir fait le contraire, nous en ferons telle punition que ce sera un exemple pour tous — pourvu toutefois que de la part de Nicod de Menthon, de sa femme et enfants, famille et serviteurs et ceux de sa compagnie, ne soit rien fait ou recherché qui soit contraire à nos ordonnances et règlements. »

Le duc Louis avait donc abandonné au roi Charles, non seulement le droit de décider dans le détail du règlement évidemment difficile de cette longue querelle, mais aussi ce que nous appellerions les pouvoirs de police sur son propre territoire.

On sait d'ailleurs qu'à Chambéry, en mars 1455, lors des journées de réconciliation publique entre Jean de Compey et les seigneurs bannis depuis trois ans, les envoyés français s'étaient chargés du rôle de conciliateurs. Les ambassadeurs français réussissent à obtenir la réconciliation en de nombreuses conférences. Lorsque le 27 mars toutes les cloches de la ville eurent annoncé aux habitants cet heureux événement, « les syndics (nous rapporte le marquis Costa) voulant témoigner aux envoyés du roi de France leur reconnaissance pour le zèle et l'adresse qu'ils avaient déployés dans ces négociations délicates, leur présentèrent six livres de confitures, six torches de cire et cinq quartelets d'hypocras. »

Le dossier de Nicod ne fut totalement réglé que par une lettre patente du duc de Savoie en date du 25 novembre 1455, que nous possèdons dans nos archives.

Voici ce document :

« Louis duc de Savoie, Châblais et Aoste etc... à ses chers Conseil, Récepteur et procureur fiscal d'outre monts, Salut.

« Comme par d'autres lettres patentes données par nous à Annecy le 30 septembre de l'année 1454... nous avons voulu et ordonné que les nobles nommés dans les lettres de déclaration de notre prince très chrétien mon seigneur le Roi des Français et de notre consentement, parmi lesquels se trouve notre cher fidèle conseiller et grand magistrat de notre conseil, Nicod de Menthon, seigneur de Montrottier, Versoix et Nernier, chevalier, soient rétablis dans les biens et offices qu'ils tenaient et possèdaient au temps de la sentence rendue par nous le 17 avril 1451 à Pont-de-Beauvoisin avec les autres indiqués dans ces mêmes lettres. *Voulant que nos lettres aient leur effet sans aucune exception* nous vous mandons rigoureusement à vous et à chacun de vous et à vous solidairement sous notre indignation et en plus avec une peine de 100 marks argent pour celui d'entre vous qui n'obéirait pas à nos ordres et ceux de notre procureur fiscal, sans rémission possible et retard dans l'application dès réception de ces présentes et sans délai ni exception, de mettre le seigneur Nicod de Menthon en possession de l'office de 2^{me} assesseur placé immédiatement après le président dudit conseil ou son procureur légitime pour qu'à l'avenir il puisse remplacer et diriger dans cette fonction selon la teneur de nos lettres antérieures octroyées pour sa nomination. Et par ces présentes nous promettons de bonne foi, et parole de prince pour nous et les nôtres au seigneur Nicod, et sous l'obligation de tous nos biens, que le seigneur Nicod de Menthon et les siens ne sera jamais révoqué de cette fonction, ni par nous ni par quelqu'un d'autre, et qu'à partir de maintenant il recevra les honoraires usuellement accordés à cette fonction, et cela jusqu'à satisfaction convenable en accord total avec lesdites lettres de déclaration, et cela nonobstant toute assignation, provision, lettres ou ordres contraires antérieurement donnés par nous, auxquelles, par la teneur des présentes, nous dérogeons et voulons déroger.

donné à St Pontiano le 25 nov. 1455 Louis. »

Présents et de part : le seigneur Claude de la Balme de Montrevel, Ja Cte de Montmayeur, Ja seigneur de Albergementi, Martin Lefranc, préposé de Lausanne, Ja seigneur

de Bauvens, Jean Michel, préposé de Verceil, Ja seigneur de Blonay, Guillermet seigneur de Servette, Humbert Valnerii, Antoine Bonerii.

16 février 1456 — (Derrière le document avis de réception et d'exécution des lettres ci-dessus selon leur forme et leur teneur).

Que signifient exactement ces mots : « voulant que nos lettres aient leur effet sans aucune exception » ? Et le long délai qui s'écoule entre le 27 mars et le 15 novembre ?

La mort de son père, blessé par Compey le 31 mars, donna-t-elle lieu à enquête ? Nicod avait-il eu quelque responsabilité dans la dispute et la rixe dont son vieux père fut victime ?

On peut penser simplement que le retour de Nicod à son poste influent au conseil ducal ait paru particulièrement insupportable à Jean de Compey « dont la faveur paraît avoir décliné depuis cette époque » écrit le marquis Costa.

On peut supposer également que d'autres difficultés étaient pendantes entre Jean de Compey et les Menthon, sans rapport avec la sentence annulée du 17 avril 1451, mais au sujet desquelles le bannissement de Pierre et Nicod leur avait sans doute porté grave préjudice.

*
* *

Car le meurtre de Pierre de Menthon s'inscrit peut-être surtout comme une péripétie de la longue querelle Compey-Menthon.

En 1450 un sérieux procès Compey-Menthon était en cours. Foras pose la question : Où en était-il en 1455 ? Autrement dit, Compey n'avait-il pu profiter des événements pour le gagner ?

De quoi s'agissait-il ?

Voici le texte de Foras :

« Nicolet de Montfort testa, le 21 août 1423, confirmant la donation faite par Jeannette, sa feue femme, à Louise de Compey, veuve de François de Menthon. Cette donation était d'une maison-forte à Gaillard, dite de Montfort, avec dépendances, hommes, hommages et revenus dans la paroisse d'Arbusigny, qui passa ainsi aux Menthon,

fils de la susdite. Jean de Compey revendiqua cette seigneurie qu'il disait être indûment tenue par les Menthon. Ceux-ci (Jean et François, neveux de Pierre, cousins germains de Nicod) établissent en 1448 leur légitime possession. Il y eut enquête qui paraît avoir été défavorable aux Menthon puisque ceux-ci arguent que les témoins entendus étant mal famés et dépendant de Compey ne méritaient pas créance. En 1449 ils demandent du temps, ne pouvant trouver personne « *qui voulut témoigner de leur patrimoine par suite de la crainte et des favoris du parti adverse* ». De son côté, Compey rétorquait que Pierre de Menthon qui était au Conseil du prince résidant auprès du Pape Félix « favorisait ses adversaires parce qu'ils sont de sa famille. »

Foras ajoute : « Le procès, où les pièces produites paraissent donner complètement raison aux Menthon, continuait encore en 1450. »

Entre Jean de Compey et Nicod de Menthon il y avait des liens familiaux proches, puisque la belle-sœur de Pierre était la propre tante de Jean de Compey, et en même temps, et de ce fait, des oppositions sérieuses d'intérêt. Pierre de Menthon aurait usé en 1448 de son influence sur Amédée VIII devenu Félix V, pour soutenir ses neveux. Ajoutons que ses fils étaient les héritiers probables de ses neveux Jean et François dont l'un était sans enfant et l'autre homme d'église. La veuve de Jean fera d'ailleurs, le 24 mars 1456, donation de tous ses biens, sauf 1 000 florins d'or, à Nicod. Il serait invraisemblable qu'après la mort d'Amédée VIII et le bannissement de Pierre et de Nicod en fin 1451, Compey, alors grand favori auprès du duc et de sa femme, en outre grand bailli du Genevois, n'ait pas usé à son tour de son influence pour une issue favorable d'un procès qui l'intéressait personnellement et était capital pour sa famille.

Montfort était important dans l'ancienne optique féodale puisque gardant à Gaillard et Arbusigny l'une des routes de Genève, celle qui intéressait les Compey. Les Compey étaient à Mornay dont dépendait la plus grande partie du Salève. Les Menthon, par Montfort, s'installaient entre Mornay et Genève.

En mars 1455, Pierre et Nicod pardonnaient sans doute moins facilement à Compey une intervention dans l'affaire de Montfort, que leur bannissement d'octobre 1451.

Le procès de Montfort, le meurtre de Pierre, ne constituèrent qu'un chapitre d'une longue querelle féodale.

Le voisinage géographique et l'histoire féodale des deux familles suffisent à expliquer une vieille méfiance et

rivalité devenues traditionnelles, comme il en est encore parfois entre deux propriétaires terriens voisins.

Foras écrit : « Si j'excepte les maisons souveraines, Savoie, Genevois, Faucigny, aucune famille dans le duché ni dans le comté de Genevois ne peut prouver comme Menthon une puissance plus considérable. *Au 13^me^ siècle, de Talloires, les Menthon pouvaient aller aux portes de Genève, sur leurs francs-alleux ou sur des terres relevant de l'albergement des Menthon.* »

Peut-être pourrait-on écrire avec autant de vraisemblance qu'au 13^me^ ou 14^me^ siècle : « de Thorens, les Compey pouvaient aller aux portes de Genève, sur leurs francs-alleux ou des terres relevant de l'albergement des Compey. »

Deux cheminements parallèles et voisins gardant des routes ou des points de passage obligés de Genève à Annecy :

— celle des Menthon, de Menthon à Beaumont, par le Mont Sion, Jussy, Cruseilles, les Ollières, Disonche, Villaz, Naves, Dingy ;

— celle des Compey, de Thorens à Montfort (c'est-à-dire Gaillard), par Mornay, Arbusigny, Evires...

Au 13^me^ siècle les Menthon avaient le contrôle du Salève, ensuite ce furent les Compey. On se disputa sans doute aussi pour Aviernoz à proximité immédiate de Thorens.

Certes, tout avait bien changé depuis le « bel âge » de la féodalité ; par exemple, pour les Menthon, avec les franchises accordées à Cruseilles.

Mais il restait sans doute que l'installation des Menthon à Montfort et Arbusigny, comme à Aviernoz et aussi à Soyrier (Groisy) et à Cormand aux portes de Bonneville, constituait pour les Compey une intrusion difficile à admettre.

De même pour les Menthon le contrôle du Salève par les Compey.

Amédée VIII avait su adroitement et chèrement apaiser cette rivalité par de riches donations à peu près équivalentes aux Menthon et aux Compey. Aux Menthon : Nernier, Choisy, Versoye. Aux Compey : Gruffy et Prangins.

A son départ la rivalité reprenait à propos de Montfort.



Le château de Menthon, par Terry

*
* *

Sur les chapitres antérieurs de cette longue rivalité, nous ne savons rien.

Les chapitres postérieurs sont, eux, parfaitement connus :

1°) C'est la rebellion de Jean de Compey, le favori de 1450, contre Janus de Savoie, comte du Genevois et le séquestre général prononcé sur tous ses biens de Savoie en 1466 ; Bernard, seigneur de Menthon, influent auprès du comte Janus, étant considéré en général comme instigateur de cette mesure ;

2°) C'est, *au château de Menthon*, le 26 août 1472, par Janus de Savoie, la main levée du séquestre dont il avait frappé la seigneurie de Thorens. Cette main levée s'accompagnant d'une clause singulièrement humiliante au seigneur de Thorens de ne jamais paraître aux lieux où pourraient se trouver le comte et la comtesse de Genevois ;

3°) C'est l'assassinat de ce Bernard, seigneur de Menthon, par Philibert de Compey, fils de Jean, à Alamand le 17 septembre 1479, suivi par la séquestration au profit de la couronne des seigneuries de Thorens, Aigle, Mornay, Arbusigny ;

4°) C'est une sentence de bannissement et de confiscation prononcée le 5 décembre 1533 contre Philibert II de Compey, fils du précédent, auquel Bernard III, baron de Menthon, alors gouverneur et lieutenant général du Genevois, semble ne pas avoir été étranger.

Le marquis Costa rapporte : « Sur son lit de mort il pardonna au chef de la maison de Menthon qu'il savait avoir puissamment contribué à faire prononcer la confiscation de ses domaines » ;

et ajoute en note : « L'animosité terrible que devait alimenter le souvenir du meurtre de Pierre de Menthon et de Bernard de Menthon explique, si elle ne les justifie, les démarches que fit le chef de la maison de Menthon pour engager le duc de Savoie à frapper d'un châtiment sévère son vassal rebelle ».

IV

CONGÉ A NICOD

Le moment est venu pour nous de prendre congé correctement de messire Nicod.

Si vous voulez bien, décidons pour un instant que nous sommes ici au 12 janvier 1471. Nous sommes nombreux car Nicod, qui a environ 70 ans et quelques infirmités, a décidé de dicter en ce jour son testament et nous a invités à en prendre aussitôt après connaissance.

Tout à l'heure il évoquait avec nous les deux moments de sa vie qui lui restent toujours présents : à 36 ans l'ambassade du concile de Bâle, à 54 ans le meurtre, à ses côtés, de son père. Bien sûr, nous avons respecté, lui et nous, la discrétion de l'histoire en ce qui concerne Amédée VIII et son aventure pontificale, comme les motifs de la rixe qui coûta la vie à son père.

Depuis un long moment il s'est retiré dans sa chambre, et nous conversons discrètement, rapprochés autour d'un grand feu de bois, tandis qu'il neige abondamment.

Le notaire de Rumilly, François Millieti, l'a rejoint dans « sa chambre qui fait face au nord (juxta polum) » avec son écritoire et sept témoins dont deux autres notaires et le curé de Lovagny.

Sa femme, dame Mathilde de Rougemont, qui doit avoir dans les soixante ans et ne lui a malheureusement pas donné d'enfant, son frère Claude, seigneur de Cormand et de Bourbonges qui fait maintenant partie du conseil privé de Yolande de France duchesse et régente de Savoie, la femme de Claude, Claudine Lancelot de Luyrieux, ses neveux Charles et Pierre, les bâtards de Nicod et de Claude, (Claude et Jean et Margotte dame de Divonne), et bien d'autres intéressés à des titres divers, dont beaucoup de clercs des environs, d'Annecy et de Rumilly, sont auprès de moi qui me substitue à Bernard, seigneur de Menthon, invité comme chef de famille par le cousin de Montrottier.

Voici que revient le notaire de Rumilly avec un long document dont il va nous donner lecture.

Pour moi, Bernard, qui n'ai vécu que la triste décadence de la Savoie depuis trente ans, avec le duc Louis et ensuite avec le pauvre Amédée IX, ce vieux cousin de Montrottier m'a toujours intéressé comme un grand témoin de l'ancien temps.

Qui est-il exactement ?

Revenons en septembre 1979 et je ne suis plus le Bernard de Menthon qui mourra misérablement assassiné en septembre 1479 à Alamand en pays Vaudois par Philibert de Compey, le fils de Jean.

*
* *

Sautons ces cinq siècles et essayons de comprendre un peu aujourd'hui cet homme à la lecture de son testament [1], puisque nous ne possèdons rien de plus sincère pour le connaître. Bien sûr, un testament reflète plus ce que l'on a souhaité être que ce que l'on a effectivement été. Il n'est que l'une des faces, celle qu'il juge la meilleure, du testateur à l'heure où il se place, non devant un miroir, mais devant sa postérité.

Je ne vous lirai pas ce document dans sa totalité. Résumons-le :

Nicod règle d'abord longuement ses funérailles ; il fait ensuite un certain nombre de donations, prévoit un très large usufruit pour son épouse, constitue son frère Claude son héritier pour les biens provenant de leur mère, et son neveu Charles son héritier universel pour le surplus ; enfin il prévoit toute une série de substitutions et de fidei commis pour l'avenir de Montrottier dans le cas où il n'y aurait plus d'héritier mâle de son neveu Charles.

Ce texte pourrait appeler de longs commentaires d'ordre juridique, notamment en ce qui concerne les divers revenus seigneuriaux ou le caractère toujours relatif à cette époque du droit de propriété. Mais ce n'est pas mon propos.

Je cherche à découvrir un peu l'homme en ce qu'il se distingue ou se rapproche de nous.

*
* *

Et d'abord ne serons-nous pas choqués ou amusés de l'orgueil ou de la vanité (comment tracer nettement la frontière qui sépare l'un de l'autre)...

N'es-tu pas un peu ridicule, messire Nicod, lorsque, avec grande précision et multiples détails, pour être bien

---

(1) Conservé aux archives de Menthon.

certain qu'une fois mort ton corps sera enterré bien et avec honneur (bene et honorabile), tu ordonnes :

« ...qu'après ta mort, que celle-ci se produise n'importe où dans ta *patrie* de Savoie, ton corps soit enterré dans le tombeau de tes prédécesseurs situé au cimetière de Notre Dame du Castel au-dessus de Sallanches ;

« que ton corps y soit porté, bien et avec honneur, que toutes les maisons nobles, parentes et voisines du lieu où tu mourras soient invitées à accompagner ton corps avec douze chapelains (ceux-ci payés chacun deux deniers gros à la fois pour l'aller et le retour) ;

« qu'à l'entrée de chaque ville et paroisse traversées par ton cortège on sonne les cloches et que l'on allume et porte douze flambeaux de cire ;

« que pour l'église ou les églises où ton corps doit passer la nuit pendant que sonnent les cloches, il soit donné six deniers gros et qu'à chaque chapelain disant la messe dans la dite église avant que ton corps n'en soit sorti il soit donné deux deniers gros, et aux autres qui ne célèbrent pas la messe un denier gros ;

« que, à chaque chapelain célébrant la messe le jour de tes obsèques, tant dans l'église Notre Dame du Castel que dans la ville de Sallanches, soient donnés deux deniers gros, douze flambeaux de cire restant allumés jusqu'à ce que toutes les messes soient célébrées ;

« que pendant la neuvaine après tes obsèques soient célébrées chaque jour trente messes et qu'à chaque célébrant soient donnés deux deniers gros une fois, et que quatre flambeaux de cire soient allumés chaque jour pendant que l'on célèbre les dites messes, et qu'un drap mortuaire noir soit posé sur un catafalque au milieu de la dite église de la Bienheureuse Vierge Marie, selon l'habitude, chaque jour pendant la neuvaine en mémoire du dit seigneur testateur ;

« qu'à la fin de ladite neuvaine soit faite la sépulture dans ladite église de la Bienheureuse Vierge Marie, si cela peut se faire sans inconvénient ; pour laquelle sépulture tu veux et ordonnes que soient convoqués cent chapelains qui recevront chacun deux deniers gros une fois. » Pour le luminaire tu veux qu'il y ait vingt quatre flambeaux de cire.

Tu tenais vraiment, messire Nicod, à ce que tout le monde sache que ce cadavre qu'on transportait et pour lequel on allait faire tant d'histoires avait été le corps d'un grand et illustre seigneur.

A cela, messire Nicod, tu répondrais que nos vanités de situation, de caste et d'argent, ne sont aujourd'hui pas moins ridicules. Dès que quelqu'un le peut, ne cherche-t-il pas à « se distinguer » des autres et souvent même par delà la mort ? Cette recherche à se distinguer des autres de quelque manière, la bourgeoisie capitaliste n'en a pas le monopole ; on la retrouve partout quel que soit le régime et l'avancement économique et culturel. La vanité, l'orgueil, ont pris d'autres formes. Mais nous les connaissons assez pour ne pas nous étonner de celle d'un seigneur du 15^{me} siècle.

*
* *

Bien sûr tu aimais commander. Et tu veux commander même après ta mort et bien au-delà ; non seulement pour ton somptueux enterrement, la multitude des messes, les legs divers, mais aussi pour ce qu'il adviendra dans la suite des temps, sinon de tous tes biens — (car il y a les maisons de Rumilly, de Thonon, de Genève, probablement d'Annecy et d'autres droits de seigneuries vers Sallanches, Nernier, Versoye, Choisy dont tu ne fais pas mention) — mais de ton château de Montrottier, de ce qui en dépend directement, et surtout de ton nom.

Mais là encore ce sont des préoccupations qui ne nous paraissent pas si anachroniques.

Et de même, pas d'étonnement majeur, pour nous en 1979, tout au contraire :

lorsque tu parles de « ma patrie de Savoie ». Cette appartenance est donc ressentie au plus profond des cœurs, même dans notre Genevois dont l'accession à la patrie savoyarde est récente, en ce 15^{me} siècle où peu de vrais Etats existent encore, et cela malgré la faiblesse et la dépendance où notre patrie savoyarde était tombée vis-à-vis de la France de Louis XI ;

lorsque tu te préoccupes avec grands détails d'assurer un confortable et bien garanti usufruit à ton épouse Mathilde, dont nous savons peu de choses, sauf qu'elle-même en testant ne laissera rien plus tard aux neveux de son mari, qu'elle tenait à trois livres écrits en langue française, qu'elle avait fondé à Genève une chapelle desservie par des franciscains, et dont nous pouvons penser, par toutes les prescriptions sévères faites par Nicod à son frère et à son neveu, qu'elle ne s'entendait pas très bien avec la famille de son mari ;

lorsque tu n'oublies ni ton bâtard Claude, ni Jean le bâtard de ton frère, tous deux partageant votre vie, de

même que précédemment tu as doté et bien marié ta bâtarde Margotte à noble Jean de Divonne ;

lorsque tu attaches autant d'importance à tes livres qu'à tes archives, tes armes et ton harnachement de cavalier, en les excluant de tous les biens meubles existant à Montrottier et Petit-Grésy, dont ta femme pourra disposer comme elle voudra ;

lorsque tu lègues à sept jeunes filles à marier, en augmentation de dot, à chacune sept livres genevoises.

*
* *

Cependant, à la lecture fureteuse de ce testament de 1471, en notre année 1979, deux dominantes apparaissent chez ce seigneur savoyard du 15^{me} siècle, qui nous transportent en un autre temps :

— d'une part un esprit de famille lié à l'orgueil nobiliaire, ou, si vous préférez, un orgueil nobiliaire lié à un esprit de famille, car il est bien difficile de savoir lequel de ces sentiments engendre l'autre ;

— d'autre part une imprégnation religieuse. Il est un homme de foi dévoué à l'Eglise, ou veut du moins y prétendre et qu'on le sache.

Esprit de famille inséparable de l'orgueil nobiliaire. Volonté naturellement d'être enterré dans le tombeau de ses prédécesseurs, même si celui-ci est au moins à trois journées de chevauchée de sa résidence habituelle.

S'il veut de somptueuses funérailles n'est-ce pas, en définitive, pour l'éclat de sa famille ?

Au lieu de répartir ses biens entre ses deux neveux et ses quatre nièces, il les concentre sur celui qui sera le seigneur de Montrottier.

Il n'institue son neveu Charles son héritier universel « qu'à condition que, ni lui ni ses enfants, puissent séparer, ni vendre, ni aliéner le château de Montrottier et la maison du Petit-Grésy, sauf en cas d'évidente et immense nécessité ; et dans ce cas ils ne pourraient le faire que sous la condition de rachat perpétuel ».

En cas d'extinction des descendants mâles de son frère Claude et de son cousin germain Jean, seigneur de Beaumont, « il substitue la descendance de Bernard, seigneur de Menthon, sous la condition que le château de Montrottier et la maison du Petit-Grésy soient et restent obligatoi-

rement annexés, joints et unis au château de Menthon, et que quiconque serait seigneur de Menthon soit toujours et reste seigneur de Montrottier et du Petit-Grésy. (C'est ce qui effectivement se produisit, oncle Nicod, moins de deux siècles plus tard, en 1643, avec mon ancêtre René, comte de Menthon et de Montrottier) ».

Mais il y a plus : si son frère Claude, ou si son neveu Charles institué héritier universel, n'acceptent pas ou ne respectent pas tout ce qu'il ordonne, notamment le large usufruit octroyé à Mathilde de Rougemont en ce qui concerne Montrottier et Petit-Grésy, « il révoque et annule l'institution comme héritier universel de Charles et, en son lieu et place, il nomme comme héritier universel Bernard, seigneur de Menthon ».

Songez que l'ancêtre commun entre Nicod et Bernard, un Thomas II, remontait au 13^{me} siècle, deux cents ans plus tôt, que sept générations s'étaient succédées de ce Thomas II à Nicod, six de Thomas II à Bernard. *Une parenté remontant à deux siècles donne la mesure de cet esprit de famille inséparable de l'orgueil nobiliaire dont a été pénétré Nicod toute sa vie.*

*
* *

L'imprégnation religieuse n'est pas moins évidente.

Dès les premières lignes de son testament il est bien indiqué que Nicod dicte celui-ci « vivant dans la bonne grâce du Seigneur ». La qualification n'est pas une clause formelle habituelle, elle a un sens précis pour son curé et les autres clercs qui assistent le notaire.

Dans le préambule il est aussi mentionné que c'est « en l'honneur du Souverain et Très Haut Dieu, de la glorieuse Vierge Marie et de toute la cour céleste » qu'il fait son testament.

Après s'être ainsi placé sous leur invocation : « quoique indigne, au sortir de son corps, il recommande son âme au Souverain Créateur, à la bienheureuse Vierge Marie et à toute la cour céleste ».

Le testament comportera ensuite par priorité un legs important de 100 florins petit poids aux dominicains d'Annecy et deux legs de 10 florins chaque, l'un aux franciscains de Genève, l'autre à l'église de Rumilly.

Et cette multitude de messes ordonnées, n'est-ce pas avant tout comme un passeport pour rejoindre la cour céleste ?

*
* *

Bien sûr messire Nicod, cette idôlatrie de ta famille et de ta noblesse associée à l'absolu de ta foi et du service de l'Eglise ne va pas pour nous sans quelque question.

— Ma foi et ma noblesse.

— Mon Eglise et ma famille.

Certainement pour lui il y avait là une liaison étroite — séculaire — et qui allait toujours de soi.

Cependant, le grand château-fort des chevaliers, croisés en leur temps, dont tu gardais au 15^{me} siècle la tradition déjà archaïque au déclin du Moyen-Age, à l'aube de la Renaissance, tradition paraissant tout à fait ridicule sans doute aux légistes centralisateurs d'Amédée VIII ou de Louis XI, n'a jamais été « le grand château-fort des âmes chrétiennes ». Les instincts de violence et de puissance s'y réfugiaient également. Tu ne l'ignorais certainement pas.

Ne t'es-tu jamais demandé, en lisant les livres auxquels tu tiens tant, et dont la plupart devaient être des copies des Pères de l'Eglise, peut-être de Saint-Augustin, peut-être des Evangiles, si ta noblesse et ta famille étaient bien effectivement au service de ta foi et de l'Eglise ?

ou si ce n'était pas, inconsciemment pour toi, mais dans la réalité l'inverse : ta religion et l'Eglise au service de ta noblesse et de ta famille, c'est-à-dire de l'ordre féodal dont toute ta tradition t'imprègne encore ?

La confusion apparaît lorsque, par exemple, en ordonnant de célébrer quatre vingt dix messes après toutes celles déjà de ta sépulture, tu les assortis d'exigences de solennité qui rejoignent ton orgueil nobiliaire.

*
* *

Mais, messire Nicod, avons-nous le droit de te faire la leçon ?

Après les cinq siècles écoulés depuis que tu dictais ton testament au notaire François Millieti de Rumilly, cinq siècles de capitalisme (dont on a rappelé récemment ce qu'il était chez nous, comme ailleurs, à sa « belle époque », au témoignage peu suspect de Mgr Rendu), cinq siècles de colonisation, de traite des noirs, de guerres de plus en plus meurtrières, d'exploitation partout des plus pauvres ou des plus faibles par les plus riches ou les plus forts ?

S'il y eut progrès certainement dans la condition humaine, au moins dans notre occident, s'il y eut peut-être progrès aussi dans nos aspirations transcendentales, par plus de fidélité à l'Evangile, en nous acheminant vers une désacralisation de tout ce qui n'est pas Dieu et l'amour du prochain, avouons que ces progrès furent bien lents et entrecoupés d'horreurs, de crimes et d'erreurs — et qu'ils restent aujourd'hui, l'un et l'autre, combien fragiles et toujours menacés !

Au surplus les voies de Dieu et de l'humanité, vers ce que nous appelons le progrès, à travers des siècles et des millénaires d'une histoire toujours imprévue, heurtée, chaotique, nous restent impénétrables.

Le Moyen-Age occidental à son apogée — celui de la foi indiscutée, des moines défricheurs et inventeurs de techniques nouvelles, des clercs gardiens de la culture et constructeurs de cathédrales — de la chevalerie, des seigneurs assurant à tous sécurité et justice — de la naissance des communautés villageoises ou citadines — des rapports de fidélité inconditionnelle d'homme à homme — de l'unité de la chrétienté sous la primauté papale — ce Moyen-Age féodal avait-il été ou non une étape vers le progrès de l'homme ?

Tu le croyais sincèrement par tradition familiale, oncle Nicod. Et c'est cela au fond qui nous intéresse. Tu étais un homme de bonne volonté et cela seul compte.

Nous n'avons donc, oncle Nicod, ni à t'encenser — ni moins encore à rougir de toi — en faisant, nous, les fiers en cette année 1979, pour ce qu'il est advenu depuis cinq siècles et onze générations.

Mais tu as droit qu'on conserve, ici au moins, ton souvenir, ne serait-ce que pour ton attachement à « ta patrie savoyarde » que personne ne saurait te contester.

François de MENTHON.

Félix de Roussy
dernier sous-préfet d'Annecy
sous l'Empire
(1811-1814)

Napoléon Bonaparte choisissait souvent ses sous-préfets dans la population locale, mais à Annecy depuis 1802 aucun n'est Savoyard ; comme ses prédécesseurs de Roussy est un « Français des départements de l'intérieur », mais il se distingue d'eux par ses origines, il fait partie de la noblesse languedocienne, sa maison familiale est au Vigan, dans les Cévennes.

I

Félix de Roussy est né le 18 juillet 1785 à Montauban [1] où son grand-père maternel, de Parouty, était procureur général à la Cour des Aides, et où son père Gabriel-François de Roussy, capitaine aux Gardes Françaises, faisait de fréquents séjours pour recruter les soldats de sa compagnie. Le régiment des Gardes Françaises faisait partie de la Maison du Roi, ses officiers devaient faire la preuve de plusieurs quartiers de noblesse. En 1789 Gabriel de Roussy, comme bon nombre d'officiers nobles, était très ouvert aux idées nouvelles [2], mais sa carrière fut brisée par la Révolution. Les Gardes Françaises et tous les privilèges de la noblesse furent supprimés et les troubles sociaux et religieux dans les Cévennes et le Gévaudan le privèrent des revenus de ses propriétés. Il était le père de quatre jeunes enfants ; dans cette situation difficile il confia son second

(1) Sauf indication contraire tous les renseignements utilisés dans la 1re partie se trouvent aux Archives du château de Thorens (Haute-Savoie). L'acte de baptême de Léonard Félix de Roussy (son prénom usuel est Félix) porte que son père est « chevalier mestre de camp d'infanterie capitaine commandant une compagnie des Gardes Françaises chevalier de l'ordre royal et militaire de St Louis ».

(2) Rouvière, Histoire de la Révolution française dans le département du Gard, T. I, les élections aux Etats Généraux.

fils Félix, âgé de sept ans en 1792, à un frère de sa femme, Parouty de Birot, qui habitait Bordeaux. Gabriel de Roussy mourut à Montpellier le 25 prairial an IV (13 juin 1796).

Le certificat de non-émigration [3] qui a été délivré à Félix de Roussy par la mairie de Bordeaux, au printemps de 1800, atteste qu'il n'a pas quitté cette ville depuis 1792, il y a vécu à l'âge de ses études entre son oncle, sa « petite tante » et son grand-oncle l'abbé. A en juger par la fréquence des lettres qu'il leur écrit bien des années plus tard [4], ce sont des parents très aimés qu'il a laissés à Bordeaux lorsqu'à 15 ans il est revenu chez lui au Vigan.

Il y a trouvé sa mère, sa sœur Fanny, un frère aîné Auguste et un frère cadet Eugène. C'est une famille très unie, groupée autour de la mère, Jeanne-Ange, femme d'un très grand mérite, très pieuse, absorbée par ses devoirs maternels. Très vite le nouvel arrivé est devenu le favori de tous ; c'était un garçon gai, plein de vie, qui aimait lire et faire de la musique, bon violoniste, avec sa sœur et ses frères, il jouait des quatuors, des trios, des duos des meilleurs musiciens de l'époque (Haydn, Mozart). D'après une lettre de sa sœur, il a résidé quelque temps à Montpellier, peut-être pour y compléter ses études ; d'après son jeune frère il est très fort en mathématiques et à Bordeaux il a appris un peu d'anglais [5]. Il a pour amis les fils des gros propriétaires du pays, les d'Assas, d'Alzon et de Bonald, ces derniers, de Millau, font des séjours au Vigan. La maison, quand il y habite, est « brillante et bruyante », les de Roussy, au Vigan toute petite ville, font partie de la « meilleure société » et ils ont les moyens de tenir leur rang.

Le séjour au Vigan de Félix de Roussy, commencé en 1800 et terminé au milieu de 1807, a été coupé en 1802-1803 par une aventure hors du commun. On parle beaucoup dans sa famille des plantations de canne à sucre et de café que les de Parouty possèdent à Saint-Domingue ; le jeune Félix rêve d'y partir pour y devenir colon ; les cultures coloniales rapportaient beaucoup d'argent à sa famille avant la Révolution, mais la révolte des esclaves, leur affranchissement, la guerre de course faite par les Anglais ont tari cette source de revenus. En 1802, la paix est signée avec les Anglais, c'est le moment de tenter l'aventure. Félix a 17 ans et sa mère, malgré son chagrin et ses inquiétudes, donne son

---

(3) Acte original avec la signature du maire et des témoins.

(4) F. de Roussy a noté sur de grandes feuilles les lettres qu'il envoyait à titre privé du 17 octobre 1807 au 14 décembre 1812 avec le nom du destinataire, son adresse, et quelquefois quelques mots sur le contenu de la lettre. Il numérote les lettres à son frère Eugène, officier en campagne, et à sa famille du Vigan.

(5) D'après les lettres de Fanny et d'Eugène et de la famille de Bordeaux qu'il a reçues à Saint-Domingue.

consentement. Il part à la fin de 1802 de Bordeaux rejoindre un autre frère de sa mère, Parouty de Torbec, à Jérémie au Sud-Ouest de l'Ile [6]. Il y trouve une terrible épidémie de fièvre jaune, et la révolte des noirs, l'incendie des plantations, le massacre des colons. Avec l'assentiment de son oncle inquiet de le savoir en danger, il repart pour la France en mai 1803 sur un bateau marchand. Il ignore que la guerre a repris avec l'Angleterre, un corsaire anglais capture le bateau, s'empare de l'argent et du café que rapportait le jeune colon, l'emprisonne et son oncle de Birot le fait libérer en payant sa caution. A la fin de 1803 il est de retour chez lui. Son aventure a coûté très cher à la famille et lui a occasionné beaucoup d'inquiétudes, mais pour tous ceux du Vigan il est un héros et on attend avec impatience le récit de ses exploits. Qu'a-t-il retiré de cette entreprise ? Son inscription comme « domicilié à Saint-Domingue » [7] lui a permis de se faire exempter de la conscription de 1805 en application d'un arrêté du Directoire du 23 mai 1799 qui concernait « les colons chassés de Saint-Domingue ». Il profite de sa liberté pour faire de petits voyages à Nîmes, à Montpellier ; il n'a préparé aucune carrière, mais la nouvelle politique de Napoléon va lui en ouvrir une.

Après la paix de Tilsitt en 1807 le régime napoléonien prend un caractère monarchique et l'Empereur cherche à rallier les jeunes nobles en leur confiant des charges administratives prestigieuses. Il leur ouvre en préférence l'accès à l'auditorat au Conseil d'Etat, véritable pépinière de futurs préfets, et aussi de hauts magistrats et de diplomates. Cette perspective séduit Félix de Roussy, mais il n'est pas, comme nombre d'auditeurs déjà en place, fils ou cousin de ministre, et n'a pas été initié au travail administratif. Une seule voie lui est ouverte : entrer comme surnuméraire dans les bureaux du ministère de l'Intérieur et y faire son apprentissage, en vue de devenir auditeur au Conseil d'Etat. Sa demande, appuyée par le Gouverneur de la Banque de France, comte Jaubert, dont la famille connaît les de Parouty, est acceptée [8] (19 janvier 1808).

Le ministre Crétet, informé du désir de de Roussy d'entrer dans la carrière préfectorale, le place dans la 1re Division qui reçoit le courrier des préfets, et s'occupe principalement des questions communales. Il y restera deux ans, et comme ce sont les sous-préfets qui sont en rapport direct

---

(6) Cette partie de l'île se nomme aujourd'hui Haïti.

(7) Il le sera encore en 1813 au moment de son mariage.

(8) A.N. F1b 1 2783. Dossier de Monsieur de Roussy, Ministère de l'Intérieur. Administration centrale. Contient sa demande autographe (non datée), la lettre de recommandation du comte Jaubert au ministre de l'Intérieur, la lettre de nomination du ministre Crétet datée du 19 janvier 1808.

avec les maires, il apprendra comment résoudre les problèmes, nombreux mais pas très variés, qui se posent aux communes.

Quelle que soit la demande envoyée par le préfet, la marche à suivre pour préparer la réponse du ministre ne varie pas. L'employé de bureau reçoit de son chef un dossier contenant une lettre du préfet énonçant la demande de la commune accompagnée des pièces qui la justifient ; il importe que le dossier soit complet pour que la décision du ministre soit prise, or c'est le sous-préfet de l'arrondissement où se trouve la commune qui doit le réunir et l'envoyer au préfet : s'il veut être bien noté il enverra des dossiers complets, précis, ordonnés ; de Roussy, méthodique par nature, sera loué plus tard par son préfet pour la qualité de son travail. Au ministère, avec un zèle qui ne s'est jamais démenti, il a étudié les dossiers, vérifié les textes invoqués puis rédigé trois projets : un projet de *rapport* exposant la demande et sa justification, un projet de *décret* article par article en cas d'acceptation, un projet de *réponse au préfet* envoyant le décret ou le refus. En deux ans il est passé entre les mains de de Roussy la plupart des questions analogues à celles qu'il aura à traiter une fois sous-préfet [9], il a reçu des conseils de ses chefs, il a beaucoup appris, il a travaillé, écrit Monsieur Benoît, chef de la 1re Division, « avec intelligence et assiduité ». Il a compris et appliqué l'esprit du régime, les principes du droit nouveau. Sa rapidité de travail, sa mémoire, le soin avec lequel il note tout, lui ont permis d'acquérir des connaissances suffisantes. Il peut ambitionner de sortir des bureaux du ministère et demander à être nommé auditeur au Conseil d'Etat.

La chance l'a servi. Les auditeurs étaient jusque-là peu nombreux (67 en 1809, dont 39 nommés cette année-là) ; Napoléon fit en 1810 deux promotions (en janvier et en août) nommant en tout 317 auditeurs, à la suite de quoi le recrutement fut tari.

De Roussy a été nommé en janvier 1810, il n'a pas été rattaché à une section du Conseil d'Etat, mais comme la plupart des nouveaux auditeurs, à une Direction générale : il a le titre, les prérogatives (costume, invitations à la Cour) mais pas le travail des anciens auditeurs. Il est classé à la *Direction générale de la conscription* : la bonne marche de la conscription est considérée comme la partie la plus importante de l'administration préfectorale, de Roussy va apprendre à déceler les fraudes et les malversations en étu-

(9) Les brouillons de son travail sont aux archives du château de Thorens, ainsi que ceux de son travail comme auditeur au Conseil d'Etat.

diant les rapports venus de tout l'Empire à ce sujet. Néanmoins il estime que les auditeurs de cette direction générale ne font qu'un travail de bureau et qu'ils pourraient être mieux employés. Il trace le plan d'un nouveau statut pour eux, et il le soumet à son chef, le général Dumas. De Roussy a la forme d'intelligence qui convient à un administrateur, l'imagination qui permet de trouver rapidement la solution aux multiples problèmes qu'il a à résoudre, de concevoir des plans bien organisés. Cette fois son projet ambitieux n'a pas été retenu, mais ses chefs ont trouvé son auteur capable d'assumer des responsabilités à la tête d'une administration en province, un arrondissement pour commencer ; il sera sous la tutelle directe du préfet du département qui achèvera de l'instruire.

Le 14 janvier 1811 le ministre de l'intérieur, Montalivet, le nomme sous-préfet de l'arrondissement d'Annecy, dans le département du Mont-Blanc. Il reste auditeur au Conseil d'Etat, et peut y avoir de l'avancement.

II

Félix de Roussy est arrivé à Annecy le 24 février, il est passé d'abord à Chambéry pour être installé par son préfet. Il a 25 ans et d'après le signalement de ses passeports, il mesure 1,73 m, a les cheveux châtains, le front découvert, les yeux bleus, le nez gros et aquilin, le visage ovale porte de légères marques de petite vérole, son teint est clair.

Moralement c'est un homme fier. Dès son arrivée il assure le préfet qu'il n'épargnera rien pour remplir les fonctions que l'Empereur lui a confiées « au double titre qui m'attache à ses services » (c'est-à-dire auditeur au Conseil d'Etat et sous-préfet). Il a donné lui-même dans son projet de statut sa définition des auditeurs « jeunes sujets recommandables par le rang qu'occupe leur famille dans la société..., choisis comme l'*élite* de la nation pour remplir un jour les places *les plus éminentes* ». Comme sous-préfet en tant que représentant de l'Empereur, il est dans son arrondissement le premier fonctionnaire dans l'ordre hiérarchique et il ne manque pas une occasion de le rappeler. Il a droit à la première place dans les cérémonies, pour lesquelles il revêt le « grand costume » abondamment brodé, avec l'écharpe et l'épée. Le 10 mai 1811 il a présidé l'installation du tribunal de première instance à Annecy, assis à la place d'honneur, et il est sorti le premier, il a voulu montrer, écrit-il au préfet « le soin que j'ai de conserver à la

place dont Sa Majesté m'a honoré la dignité et le rang qu'elle doit avoir » [10].

Ce rang lui impose des devoirs : étant le premier, il doit être le meilleur ; moralement inattaquable, travailleur infatigable, il a été selon le vœu de Napoléon « un agent ferme, exact, zélé de l'absolutisme impérial » [11].

Ses attributions sont multiples. Il doit de façon permanente répondre le plus vite et le plus précisément possible aux demandes de renseignements envoyées par le gouvernement et faire appliquer par les 103 communes de son arrondissement les décisions prises à Paris, si contraignantes soient-elles. Il sera noté d'après l'efficacité de sa gestion, son avancement en dépend.

C'est un fait reconnu en Savoie depuis le Consulat que les fonctionnaires « Français de l'intérieur » se font mal écouter des maires des communes rurales ; l'appui et les conseils des notables locaux leur sont très nécessaires, ce sont traditionnellement de gros propriétaires et les paysans ont l'habitude de leur obéir. Or aucun administrateur français n'a su s'intégrer dans la bonne société locale aussi rapidement que Félix de Roussy l'a fait à Annecy. Il y a dans cette ville une famille dominante qui détient les fonctions publiques et possède des propriétés non seulement à Annecy mais dans toute la région, c'est la « Grande Famille » Collomb-Ruphy qui comprend des hommes de loi et des hommes d'affaires. Un Collomb est maire d'Annecy, son beau-frère François Ruphy est député de l'arrondissement au Corps Législatif. Ce Ruphy a beaucoup d'entregent, il est bien connu dans les bureaux des ministères et se vante de faire nommer ses parents et amis à divers emplois publics. Trois semaines après son arrivée, de Roussy fait une démarche auprès de son préfet pour qu'il appuie une demande de poste d'un beau-frère du maire, et déjà commence l'échange des services. Un Collomb est l'avoué de Madame de Sales, qui reconstitue difficilement son patrimoine. De Roussy, au mois d'août 1811 s'adresse à une de ses hautes relations au Conseil d'Etat, le Directeur du Contentieux, pour défendre les intérêts de Madame de Sales « dont la maison est une des plus anciennes et des plus respectables de ce pays », et par cette démarche, entre en relations avec elle. Et comme les Collomb sont aussi des hommes d'affaires, intéressés dans la Société des sels de Moûtiers, de Roussy envoie à son protecteur Jaubert, gouverneur de la Banque de France, un Mémoire rédigé par

---

(10) A.H.S. 10 L 11 du sous-préfet au préfet 20 mai 1811.

(11) Ch. Durand, Les auditeurs au Conseil d'Etat de 1803 à 1814, p. 177. Publications de la Faculté de Droit d'Aix-en-Provence.

l'un d'eux sur cette société [12]. Ces interventions sont très appréciées de ceux qui en bénéficient, elles rehaussent le prestige du sous-préfet, elles sont aussi pour lui une occasion de se rappeler au souvenir de ses relations parisiennes.

Comme il l'a fait au Conseil d'Etat Félix de Roussy cherche à se lier avec les familles nobles ; il y a parfaitement réussi avec la très riche et très ancienne famille de Villette qui réside à Giez. Théophile de Villette est un grand propriétaire qui s'est lancé dans l'industrie ; il veut un haut-fourneau à Giez et le sous-préfet l'appuie auprès du préfet dès mai 1811, puis lui facilite l'exploitation des mines de fer de Ferrières pour sa fonderie. Il devient l'ami du couple et il leur fait de fréquentes visites.

Félix de Roussy a aussi établi des contacts avec les membres du clergé, soupçonnés jusqu'alors d'être hostiles aux administrateurs français qui, en conséquence, se méfiaient d'eux. Cette attitude était désavantageuse car les curés et desservants étaient très influents dans les campagnes, et si le sous-préfet leur faisait confiance la plupart d'entr'eux accepteraient de coopérer avec lui. Sa première demande en mai 1811 [13] est pour qu'ils encouragent leurs paroissiens à travailler aux chemins vicinaux les Lundi et Mardi de Pentecôte, fête supprimée par le Concordat ; en juin il leur demande leur aide pour lutter contre la désertion [14], et en 1812 avec l'assentiment de l'évêque, il les a convoqués avec les maires aux séances de vaccination des enfants contre la variole, pour persuader les parents d'y consentir ; peu se sont abstenus [15].

Le personnage avec lequel il est indispensable qu'il ait de bons rapports est le préfet, qui contrôle tout son travail ; toutes les demandes du gouvernement lui parviennent par Chambéry, et le sous-préfet ne peut prendre aucune initiative sans l'autorisation du préfet.

Les rapports entre de Roussy et le baron Finot [16], lui aussi auditeur au Conseil d'Etat, ont été tout de suite très bons, le préfet est jeune, 30 ans en 1811, mais il a une grande maturité d'esprit et une grande bonté ; par les solutions modérées qu'il adopte il refrêne les dispositions de

---

(12) Ces trois lettres sont dans les Archives du château de Thorens sous la cote R 8.

(13) A.H.S. 10 L 32, aux curés et desservants de St Félix, Seynod, Quintal, Montagny, Chapeiry, Sillingy.

(14) A.H.S. 10 L 11, 6 juin, de Roussy écrit au préfet qu'il va demander l'influence des curés contre des réfractaires et déserteurs.

(15) Archives du château de Thorens, R 13, 27 mars 1812 aux Desservants du canton d'Ugine, 10 juin à ceux d'Alby et environs, 6 juillet à ceux du canton de Thônes.

(16) Finot était un cousin de Maret qui dirigeait la Secrétairerie d'Etat, l'avait formé dans ses bureaux et l'avait fait nommer auditeur au Conseil d'Etat dans la section Finances et Trésor. Il y est resté deux ans et en novembre 1810 a été nommé, avant d'avoir 30 ans, préfet du département du Mont-Blanc.

son sous-préfet, au début de sa carrière, à punir trop vite et trop sévèrement ; il demande à de Roussy de reconsidérer les conséquences de la punition [17]. Mais le préfet est très content des informations abondantes et précises qu'il lui envoie, de la rapidité avec laquelle il répond à ses demandes, il le félicite de son zèle et de ses succès, il fait sur lui d'excellents rapports au ministre Montalivet qui envoie à de Roussy fin 1812 et fin 1813 ses félicitations. En 1813 le baron Finot a fait des démarches pour qu'il ait de l'avancement, elles ont réussi, il a été promu en 1re classe des auditeurs au Conseil d'Etat, et il a été inscrit dans le tableau que Montalivet a dressé en avril des sous-préfets « aptes à faire une carrière administrative » [18] (c'est-à-dire à être nommés préfets).

Le travail accompli par de Roussy depuis 1811 justifie pleinement ce succès : travail administratif fait par ses bureaux sous sa direction, action personnelle importante pour améliorer la situation de ses administrés, et prenant le pas sur tout le reste, le maintien de l'ordre et les levées de troupes.

Le gouvernement envoie de plus en plus d'Etats et de Tableaux à remplir, la plupart à fournir périodiquement, c'est le travail de ses secrétaires (il en a 3, puis 4) qu'il vérifie toujours. Son premier secrétaire Curtet est à ce poste depuis le Consulat et a fait à plusieurs reprises l'intérim d'un sous-préfet. Il fournit de très bons tableaux de la production agricole, il s'enquiert, dit-il, auprès des « propriétaires intelligents » [19]. Pour une nouvelle culture, celle de la betterave, de Roussy s'informe directement auprès d'un collègue de l'auditorat, sous-préfet dans une région où cette culture existe déjà [20], il veut l'expérimenter dans la région de Rumilly et y établir dans un local disponible une sucrerie. A la demande du préfet, il envoie à chaque marché au printemps de 1812 le prix des grains : ils ont monté [21], mais par bonheur l'arrondissement n'a pas connu la disette.

---

(17) A.H.S. 10 L 22, du préfet au sous-préfet, 5 juillet 1811. Affaire Naussac maréchal des logis de gendarmerie dont de Roussy demande le changement. « Employez tous les moyens qui seront en votre pouvoir pour asseoir un jugement réfléchi... et me mettre à même ainsi que vous de n'avoir pas à regretter dans votre arrondissement un homme qui a rendu et pourrait encore rendre des services ».

(18) A.N. AF IV 758, plaquette 6095. Etat de Montalivet (Intérieur) qui comprend de Roussy parmi les sous-préfets et secrétaires généraux de préfectures susceptibles d'avancement (avril 1813) ils sont 78 sur 527 sous-préfets et secrétaires généraux. Sur les 78, 23 sont auditeurs au Conseil d'Etat.

(19) A.H.S. 10 L 32, 27 juin 1811. De Roussy félicite Curtet et l'engage à continuer avec le même zèle.

(20) Archives du château de Thorens. Répertoire des lettres privées. 29 avril 1811 à Sers sous-préfet de Spire.

(21) A.H.S. 10 L 11, 25 mai 1812, de Roussy au préfet. Prix des grains à Annecy, 29 F. 50 la coupe (33 F. l'hectolitre) au lieu de 18 F. ordinairement. Il était monté à 37 F. l'hectolitre à la fin de l'hiver. Des soupes économiques (légumes, pommes de terre) ou du riz ont été distribués d'avril à juillet 1812 aux plus démunis de l'arrondissement.

La création en 1812 d'un nouveau Ministère « des manufactures et du commerce » se traduit par de nouveaux questionnaires non seulement sur la situation actuelle mais sur les années précédentes si bien que le préfet peut parler d'une « montagne de papiers » envoyés par Paris. Les locaux sont trop exigus, le travail en souffre, la Ville propriétaire des locaux refuse d'aménager, faute d'argent, de nouveaux bureaux. L'Etat aussi manque d'argent par suite des défaites ; on met en vente les biens communaux, mais dans l'arrondissement d'Annecy, il n'y a pas d'acquéreurs (octobre 1813). La machine administrative continue à tourner, mais elle a perdu son efficacité.

C'est en 1811 et 1812 qu'il faut étudier l'action personnelle de de Roussy. Là où il a travaillé à Paris, il a eu affaire à des hommes intègres et justes et il ne peut pas supporter qu'un homme public ne le soit pas. Il apprend avec indignation que les employés de la mairie d'Annecy se sont fait payer pour délivrer des passeports ou des copies d'actes de l'Etat civil. « La probité est l'honneur de l'administration française à tous les degrés », il avertit le maire [22], demande l'affichage des tarifs en gros caractères et la mention que la délivrance est gratuite. De Roussy exige l'impartialité des maires. Au maire de Moye qui se plaint de s'être fait insulter sur la route par deux de ses administrés il répond que, s'il distribuait impartialement le travail pour la réparation des chemins vicinaux, cela ne lui arriverait pas : « l'impartialité est la première qualité de l'homme public » [23].

Il exige le soin et l'économie dans la gestion des fonds publics, il surveille la gestion de la Commission des Hospices qui jouit d'importants revenus dont il ne voit pas l'utilisation, il demande des comptes précis. La mauvaise santé des gens et des bêtes est due à la saleté des étables et des fermes. En accord avec les vétérinaires il prend des mesures pour les faire nettoyer. Contre les épidémies il fait enlever les tas de fumier et assécher les mares devant les fermes. Il veut que les bureaux de bienfaisance respectent la loi et envoient aux indigents malades des médicaments et aux convalescents du pain blanc et du vin gratuitement. Ce sont les curés qui les portent à domicile. Quelques grands propriétaires, comme de Ville de Quincy, entreposent les produits et les distribuent en temps d'épidémie, de Roussy loue leur « noble générosité » [24]. De leur côté les

---

(22) A.H.S. 10 L 32, 15 août 1811.

(23) id. 24 juillet 1811.

(24) id. 6 janvier 1812, il y a une épidémie dans la commune de Chilly, dont Quincy fait partie.

notables apprécient l'activité du sous-préfet pour le bien public, il leur inspire « estime et considération » [25].

Pour faciliter sa tâche, il doit choisir de nouveaux maires [26] plus actifs et mieux disposés en faveur du gouvernement. Il a beaucoup compté sur les maires des chefs-lieux de canton, ils se font écouter des maires de village qu'ils connaissent personnellement. Il a ses idées sur le bon choix : les plus riches propriétaires qui sont en même temps les plus cultivés ; ils lui envoient les renseignements les plus précis, ils sont aussi les plus respectés et font honneur au régime. Même dans de petites communes de Roussy tâche d'obtenir que le plus riche accepte la mairie, et s'il est noble c'est encore mieux, comme de Villette devenu maire de Giez. En revanche il ne veut pas donner à un pauvre une fonction publique, cela déconsidère le régime [27] ; il est persuadé qu'un homme sans propriétés ne peut être un bon défenseur de l'ordre.

Le strict *maintien de l'ordre* est dans ses fonctions et dans ses goûts et le caractère despotique du régime napoléonien dans ses dernières années donne aux administrateurs dans les départements de grandes facilités. La seule opinion qui puisse s'exprimer publiquement est la louange du régime. Quand des bruits pessimistes sur la situation militaire ont commencé à courir la surveillance policière a été renforcée sur tout ce qui venait du dehors : les voyageurs et le courrier. On ne se déplaçait pas sans passeport, ceux des hommes jeunes, en âge d'être soldats, étaient méticuleusement inspectés. De Roussy, usant de son droit de haute police, avait fait incarcérer un jeune instituteur Mayet [28] dont les papiers lui paraissaient suspects, et avait demandé au préfet de prendre des renseignements sur lui auprès du préfet du département du Pô qui avait délivré le passeport. Ce fut l'occasion d'un différend violent avec

---

(25) A.H.S. 10 L 22, 29 juillet 1811. Lettre de Dufourd, de Rumilly, conseiller d'arrondissement, il dit ses regrets de ne pouvoir assister à la réunion du Conseil et faire la connaissance de de Roussy.

(26) Au Conseil municipal d'Annecy il a fait entrer le Dr Despine (Charles-Humbert) en 1811 et l'a fait nommer adjoint, c'est un homme très riche et très estimé. Au renouvellement par moitié de 1813 il a fait nommer maire le Docteur Carron, beau-frère de Ruphy. Duport, le directeur des usines de coton, entre au Conseil municipal.

(27) A.H.S. 10 L 12, 30 novembre 1812. Exertier est adjoint à Faverges et membre du Conseil Général, il est trop pauvre pour exercer ces fonctions, il gagne 250 F. par an. C'est sans doute l'instituteur (Jean-Pierre) qu'il signale dans une enquête faite en 1813 sur les écoles primaires. Il exerce à Faverges depuis l'an 9 (1800-1801) payé par les élèves 1 F. 20 par mois pour apprendre à lire, 1 F. 80 pour apprendre aussi à écrire et compter, il évalue son traitement à 300 F.

(28) L'affaire Mayet est la deuxième qui oppose le sous-préfet au procureur. Dans la première le procureur n'avait pas prévenu le sous-préfet d'une incarcération. Cette fois, 27 janvier 1812, au préfet : de Roussy trouve inadmissible d'avoir à rendre compte à une autorité étrangère des motifs et des ordres qu'il donne, il voit là « un moyen spécieux » d'amputer sur le domaine administratif en ce qui concerne l'exécution des mesures de police. La mésentente n'a pas cessé de régner entre les deux hommes.

le procureur impérial, Philippe, non averti, qui découvrit Mayet en prison depuis 53 jours. Le préfet fit cesser la querelle en faisant transférer Mayet à Chambéry hors des limites (l'arrondissement) des pouvoirs controversés des deux fonctionnaires. La surveillance du courrier visait principalement les journaux suisses que quelques abonnés recevaient par la poste de Genève. Le Directeur de la Poste reçoit l'ordre de porter à la sous-préfecture les numéros non ouverts avec les noms des destinataires, ils seront surveillés (3 octobre 1813).

Félix de Roussy par son passage à la Division générale de la *conscription* avait été préparé à l'organiser dans son arrondissement et il a dû le faire plus souvent qu'il n'avait pensé.

Le tirage au sort pour la conscription a lieu aux chefs-lieux de canton, à Annecy pour les cantons d'Annecy-Nord et d'Annecy-Sud, à Rumilly, Faverges et Thônes. En 1811 de Roussy a commencé à préparer les opérations, qu'il préside, une semaine après son arrivée à Annecy, il a envoyé son itinéraire au préfet [29] ; bien que novice il a l'assurance d'un homme d'expérience et les opérations se passent bien.

Mais en 1812, et bien qu'à la Direction générale il ait étudié des dossiers de fraude, il n'a pas vu celle qui se passait sous ses yeux. Au tirage au sort où les numéros pliés étaient à découvert, certains conscrits annéciens savaient que les bons (les plus gros) étaient d'un autre papier que les autres et les ont tirés. Les villageois d'alentour qui ne sont pas au courant laissent faire le hasard, mais aussitôt après apprennent la supercherie, et de Roussy ne tarde pas à la connaître. Il faudra refaire le tirage à Annecy avec l'autorisation du préfet, ce qui mécontente les villageois qui avaient tiré un bon numéro. A Rumilly et à Faverges, où une fraude analogue avait été préparée, le sous-préfet plus attentif l'a découverte avant le tirage et a fait refaire à la main tous les numéros.

La levée de la classe 1813 a été faite dès octobre 1812 et en 1813 il faut reconstituer l'armée après la retraite de Russie : par appel des bons numéros des classes précédentes, par levée dès mars de la classe 1814, par levée en mai du premier ban de la garde nationale, les opérations de tirage au sort se suivent. Mais nombreux sont les réfractaires (qui ne se présentent pas au tirage au sort) et les

---

(29) A.H.S. 10 L 11, 4 mars. Les opérations dureront du 11 au 23 mars, il s'arrangera pour arriver en fin d'après-midi à chaque chef-lieu de canton. « Cette marche, écrit-il, m'a paru convenable en ce qu'elle me donne le loisir avant de commencer mes opérations de connaître l'esprit du canton où j'arriverai la veille ».

déserteurs (qui fuient une fois incorporés). De Roussy a obtenu de bons résultats en 1811 dans leur recherche quand il n'y en avait pas beaucoup (47 pour l'arrondissement) mais les désertions se multiplient, la population mécontente des rigueurs du régime n'aide pas l'autorité et il est difficile au sous-préfet le plus zélé d'obtenir de bons résultats. Cependant il est félicité pour avoir donné 200 F pour l'équipement des gardes d'honneur, jeunes gens des familles nobles ou riches qui reçoivent pour leur équipement, si besoin est, le produit d'une taxe sur les plus imposés. De Roussy a fixé lui-même sa contribution à un niveau élevé, « comme preuve, dit-il, de son dévouement à l'Empereur ».

Il nous reste à parler d'une opération qu'il a menée de sa propre initiative, qui devait attirer l'attention du ministre et favoriser son avancement. Il s'agit d'une campagne de *vaccination anti-variolique* en 1812 ; cette maladie sévissait, tantôt dans un canton, tantôt dans un autre chaque année et faisait des centaines de morts. Le gouvernement recommande de pratiquer la vaccination, mais dans les campagnes elle est peu acceptée. De Roussy qui porte sur le visage les traces de cette maladie, décide d'entamer une lutte en employant les grands moyens. Pendant six mois (avril à septembre) il a donné de sa personne et de son argent ; il a laissé le récit détaillé, chiffré de cette campagne [30]. Il a tenu 13 séances avec le médecin des épidémies le Docteur Carron, d'Annecy, et des médecins locaux ; il a fait vacciner 4 500 personnes [31], il a mobilisé les maires et les curés pour l'aider à rassurer les parents. Lui-même a trouvé le moyen le plus efficace pour les persuader, en instituant une prime à ses frais de 0 F. 25 par vaccination et 0 F. 25 pour vérification des résultats, jusqu'à ce que le mouvement soit donné, environ les 1 000 premiers vaccinés à Ugine et à Alby où il y avait l'épidémie. On prend le vaccin sur les enfants chez qui il a réussi, en donnant au père 2 francs pour qu'il l'autorise, cela pendant toute la campagne, aux frais du sous-préfet qui refuse d'être remboursé. Il demande des récompenses pour ceux qui l'ont aidé, surtout le Dr Carron qui a fait plus de 3 000 vaccinations et tous les prélèvements.

Par cette campagne, de Roussy espérait faire disparaître ce fléau dans son arrondissement, et il veut que le ministre en soit informé directement, sans respecter l'ordre hiérarchique. Il a tenu le Préfet au courant de chacun de

---

(30) Le dossier complet est aux Archives du château de Thorens sous la cote R 12.

(31) L'arrondissement a environ 60.000 habitants, la proportion des vaccinés de cette seule campagne est de 7,5 %, bien supérieure à la moyenne dans la population de l'Empire en 1812.

ses déplacements mais il n'a pas trouvé inutile d'écrire trois fois à Montalivet : le 1er août arrive la réponse tant attendue : « J'ai autant d'éloges à donner à votre zèle et au succès dont il a été couronné qu'au désinterest dont vous avez donné des preuves si évidentes ». Certes le ministre l'invite à ne pas avoir avec lui une correspondance directe, mais il est au courant de son action méritoire. En avril suivant, et aussi grâce aux démarches du préfet, il sera récompensé et aura l'espoir plus ou moins lointain d'une préfecture.

Il reste à de Roussy à surmonter l'obstacle qui lui barre encore une brillante carrière préfectorale : le préfet doit donner des réceptions somptueuses, et il n'en a pas les moyens, il doit faire un riche mariage dans une famille noble, selon ses idées, et une fois encore la chance l'a servi.

Sa sociabilité, son origine aristocratique, l'empressement des notables à le recevoir lui ont donné la possibilité de se répandre dans la haute société du pays [32]. Il a rencontré la marquise de Sales assez souvent pour qu'elle l'ait invité à lui écrire pendant le congé de trois mois [33] qu'il a passé dans sa famille au Vigan, à l'automne de 1811. La marquise est toujours accompagnée de sa fille Pauline « cette compagne inséparable qu'on ne peut connaître sans l'admirer, qu'on ne peut voir sans l'aimer autant que sa mère » écrit-il dans sa première lettre le 13 septembre, et il termine « permettez, je vous prie, que Mademoiselle Pauline ait quelque part de mon souvenir ». Mademoiselle Pauline s'est intéressée à de Roussy au vif mécontentement de sa mère, et encore plus de sa grand-mère maternelle qui a mis son opposition à tout projet de mariage. Madame de Cavour, la sœur du père de Pauline (Benoît Maurice décédé en 1797) y est également hostile : ce n'est pas un parti pour sa nièce ni pour le rang, ni pour la fortune. L'intéressée a un autre point de vue, elle trouve en Félix de Roussy « toutes les qualités sérieuses et solides qui peuvent assurer le bonheur d'une femme. Elle est habituée à une vie simple et saura se contenter de peu de fortune » [34]. Sa mère explique à sa propre mère [35], sans les approuver, les raisons de sa fille : elle est découragée par les inconvénients que présentaient les différents partis qui lui étaient proposés [36], « elle est convaincue de trouver en Monsieur

---

(32) Dans une lettre à la marquise de Sales datée du 20 octobre 1811, envoyée du Vigan, il « envoie son souvenir à Madame de Livet et à la famille de Villette ».

(33) Du 22 août au 2 décembre 1811.

(34) Archives du château de Thorens, résumé d'une lettre de Pauline de Sales à sa tante, Madame de Cavour, du 21 mars 1813.

(35) Lettre de la marquise de Sales à sa mère Madame de Grollier 23 mars 1813.

(36) Depuis 10 ans la famille étudie des projets pour le mariage de Pauline, née le 8 juin 1786, avec des hommes riches qu'elle n'a jamais vus.

de Roussy les vertus et qualités qui peuvent faire le bonheur ». Sa mère l'a tenue longtemps loin d'Annecy pendant l'été 1812, à Aix-les-Bains, puis à Giez, chez Madame de Villette, qui n'a pu empêcher Mr de Roussy de venir l'y voir. La sœur du sous-préfet a fait à Annecy un long séjour [37] et avec elle sa fille s'est montrée moins réservée. Bref, bien que Madame de Sales dise à sa mère qu'elle espère arriver à une rupture, et qu'elle fasse à de Roussy des reproches quand il vient voir Pauline, elle a compris que sa fille ne cèderait pas et le mariage se fera avec son consentement [38].

Les formalités du mariage civil seront accomplies par le maire Collomb le 26 septembre 1813 au soir [39], les témoins qui ont signé : de Villette et sa femme née de Dampierre, de Rochette, Charles d'Yenne, l'abbé de Saint-Marcel ont marqué que l'entourage de la Marquise de Sales approuvait le mariage. Le curé de Saint Pierre les a bénis le 28 et parmi les témoins qui ont signé il faut ajouter de Thiollaz et de Livet. Les jeunes mariés sont partis pendant deux mois, ils ont été au Vigan où la mère de Félix a fait la connaissance de sa bru, « la nièce du saint » comme elle la nomme. Le beau mariage remplit de joie famille et amis.

Quand ils sont revenus à Annecy fin novembre les ennemis approchaient du Rhin, une armée autrichienne le traversait à Bâle et se dirigeait vers Genève, la Savoie était directement menacée, et d'abord l'arrondissement d'Annecy. Dans les derniers jours de décembre une nouvelle période s'ouvre dans la carrière du sous-préfet.

III

Malgré les exhortations du préfet à son sous-préfet de ne pas semer l'alarme à Annecy par un départ précipité, de Roussy et sa femme quittent la ville le 28 décembre ; il a obtenu in-extremis l'autorisation d'aller à Grenoble et de se rendre dans sa famille au Vigan, comme il l'avait demandé [40]. Mais le lendemain le baron Finot le rappelle car l'ennemi n'est pas encore à Genève. Il revient le 1er janvier pour repartir le 2, un détachement de hussards hongrois ayant pénétré à Annecy.

---

(37) D'avril à octobre 1812 d'après le relevé des lettres privées envoyées par Félix de Roussy.

(38) Elle n'aura pas à le regretter. Grâce à ses talents d'administrateur, son gendre la remettra en possession de ses biens aliénés et gérera au mieux sa fortune.

(39) Le contrat de mariage a été fait le même jour par le notaire Coppier. Les minutes de cette étude aux A.H.S. s'arrêtent en 1811 bien qu'elle ait existé jusqu'en 1818.

(40) A. du château de Thorens. Tout ce qui concerne l'invasion est sous la cote R 16.

Cette fois de Roussy part pour le Vigan où le préfet lui adresse le 5 janvier une lettre en exprès : il est désolé que de Roussy ne soit pas passé par Chambéry, l'ennemi n'a fait qu'une reconnaissance, et le général français Dessaix, qui reforme une armée, a été furieux de son absence. L'arrondissement d'Annecy n'est plus occupé, les administrateurs doivent rester à proximité pour reprendre tout de suite le service. Le sénateur de Saint-Vallier va arriver comme commissaire extraordinaire de la 7me division militaire et aura une idée défavorable de son absence. La lettre a atteint de Roussy qui voyageant nuit et jour est arrivé à Annecy le 16. Il termine le tableau de la nouvelle garde nationale urbaine, mais dès le 18 il s'enfuit à pied à l'arrivée d'un nouveau détachement ennemi, et va loger à Grenoble chez un professeur de droit, Burdet. Cette fois, Chambéry est occupé et on se bat en Maurienne et en Tarentaise, où le baron Finot et le secrétaire général Palluel collaborent à l'effort de guerre. De Roussy reste à Grenoble et le 22 écrit au sénateur Saint-Vallier en lui envoyant son arrêté sur la garde nationale, destiné dit-il à assurer la tranquillité ; il s'estimerait heureux que cette preuve de zèle et d'attachement à ses devoirs puisse lui être agréable et recevoir son approbation. Il offre ses services, pour avoir l'occasion de montrer son dévouement à Sa Majesté l'Empereur et son désir de consacrer à son service l'expérience de sept années passées dans l'administration. Le même jour il écrit à Montalivet, s'excusant de ne pas lui avoir envoyé ses vœux pour la nouvelle année et il raconte son pénible voyage à pied : le 18, il a marché 20 heures sous la neige sans trouver les avant-postes français, il est à Grenoble ; il rappelle ses services administratifs et demande une préfecture. Le commissaire extraordinaire lui accorde l'autorisation d'aller au Vigan le 23 janvier, mais on attend des renforts « et il convient que vous soyez dans la colonne qui reprendra Annecy. Mettez-vous en mesure pour ne pas arriver trop tard ». Il reçoit au Vigan une lettre de Saint-Vallier le 18 février « avant peu de temps le département du Mont-Blanc cessera d'être envahi par l'ennemi » ; il est absolument nécessaire qu'il y retourne ; à son passage à Grenoble, il recevra ses instructions. De Roussy est revenu à Annecy jusqu'au 23 mars où l'autorité militaire a donné l'ordre d'évacuation, la guerre a été perdue dans le bassin de la Seine. Bientôt Paris capitule, Napoléon abdique (5 avril), et les coalisés restaurent les Bourbons.

La famille de Sales s'emploie à faire nommer par Louis XVIII le mari de Pauline à la tête d'une préfecture. Le bailli de Crussol, frère de sa grand-mère de Grollier, a été dans l'émigration en Italie le représentant des Princes et a rendu visite au Comte d'Artois à Ligny avant même

qu'il ne rentre en France comme lieutenant-général du royaume (14 avril).

C'est en mai 1814 que les démarches ont été faites, une fois constitué le premier ministère de Louis XVIII (13 mai) où l'abbé de Montesquiou est ministre de l'Intérieur.

Le dossier administratif de de Roussy renferme une feuille de papier où la demande est faite à la troisième personne [41] : « Le marquis de Roussi âgé de 31 ans sous-préfet d'Annecy vient de perdre sa place par les évènements actuels. Ancien gentilhomme du Languedoc, les habitants attachés à lui par ses lumières et sa probité l'ont soutenu quand les Alliés ont pris la sous-préfecture, qui a été reprise et perdue ; a toujours nourri l'espérance de consacrer ses services à ses anciens maîtres, demande une place de préfet ». A la suite, de la main du bailli de Crussol, « Mr de Roussi est la personne que Mr le Comte de Blacas [42], Mr Becquet et le bailli de Crussol dont il est le petit neveu par Mademoiselle de Salles (sic), sa femme, ont déjà eu l'honneur de recommander à M. l'abbé de Montesquiou avec tout l'intérêt qu'il inspire. Le 19 mai 1814, signé bailli de Crussol ».

Le nouveau ministre de l'Intérieur désirait garder les bons administrateurs du régime précédent. De Roussy avait en outre les titres qui convenaient à la famille royale : il appartient à la noblesse militaire, comme fils d'un capitaine des Gardes Françaises sous Louis XVI ; par son mariage il est entré dans une famille de la haute noblesse de Savoie et le bailli de Crussol ami des Princes est devenu son grand oncle. Toutes les conditions sont réunies pour que sa demande soit acceptée.

Il a été nommé le 10 juin, dans la première liste des nouveaux préfets, à Mézières, dans le département des Ardennes. Toutefois, ordre ayant été donné au préfet du département du Mont-Blanc et au sous-préfet de l'arrondissement d'Annecy de rejoindre leur poste le 15 juin, cette portion de la Savoie étant restée française, Félix de Roussy s'y est conformé, sa nomination dans les Ardennes n'étant pas encore connue. Il y est resté pour régler les affaires en train [43] et préparer son déménagement, il a

---

(41) Archives Nationales F16 I 17219 (dossier administratif du préfet).

(42) Le comte de Blacas est à cette époque le favori de Louis XVIII, il est Ministre de la Maison du Roi.

(43) A.D. 10 L 6, 18 juin 1814. Il a expédié aux maires de son arrondissement pour annoncer la prise de pouvoir par Louis XVIII la même circulaire qui a été envoyée à tous les maires de France. « De nouveaux liens vous attachent à la France, c'est de Louis XVIII que vous dépendez maintenant, de ce prince que nos besoins et notre amour ont nommé Louis le Désiré... Heureux d'appartenir à un Roi dont la présence a été pour nous le retour de la paix et de l'ordre, je me félicite de nouer avec vous des relations qui auront uniquement pour but le bien-être de vos concitoyens puisqu'elles doivent servir à l'exécution des intentions paternelles de notre bon Roi ». Signé de Roussy, sous-préfet de l'arrondissement d'Annecy.

averti son préfet Finot le 11 juillet qu'il partait le lendemain.

Le nouveau préfet de Louis XVIII continuera à appliquer les mêmes lois et à utiliser les mêmes rouages administratifs que sous l'Empire, mais le régime politique est différent : une monarchie pourvue d'une Charte constitutionnelle qui admet la diversité des partis politiques et fait des élections, pose aux préfets formés sous l'Empire des problèmes nouveaux.

Madeleine MOLINIER.

BIBLIOGRAPHIE

Archives de la Haute-Savoie (A.H.S.)

— 10 L 11 et 12 (28 février 1811-11 juillet 1814)
Lettres du sous-préfet au préfet
— 10 L 22, 23 et 24 (6 mars 1811-27 décembre 1813)
Lettres du préfet au sous-préfet
— 10 L 32
Lettres du sous-préfet aux maires

Archives municipales d'Annecy

— 1 D 4/7 Procès-verbaux du Conseil Municipal

Archives de l'Etat Civil d'Annecy

— Acte du mariage civil

Archives de l'Eglise Saint Maurice

— Acte du mariage religieux

Archives du château de Thorens

— Lettre R de 1 à 16 Papiers officiels et privés concernant Félix de Roussy

Archives Nationales

— $F^{1}b1\ 278^{3}$ Nomination au ministère de l'Intérieur 1808
Dossiers pour l'entrée au Conseil d'Etat 1810
— A F IV 459 Classement
A F IV 1335 Fortune, antécédents
A F IV 758, plaquette 6095, Liste des sous-préfets susceptibles d'avancement (1813)
— $F^{1}B\ 172^{19}$ Dossier de sous-préfet
— $F^{16}I\ 172^{19}$ Dossier de préfet : de Roussy (de Sales).

Notes et bibliographie

Une lettre inédite de Victor Hugo chez un collectionneur savoyard

« Victor Hugo, hélas ! » aurait dit André Gide. Quoi qu'il en soit, tout le monde a lu **Notre-Dame de Paris** ou **La Légende des siècles.** On cite, en société, avec un sourire de connivence, quand les circonstances s'y prêtent, « Bon appétit, Messieurs ! ». Si l'on est de tempérament lyrique, on n'hésite pas à évoquer, au cours des promenades automnales, « le geste auguste du semeur ».

Les Savoyards ont quelques raisons particulières de se référer à Victor Hugo. Non seulement ils se sont apitoyés sur le sort de Petit Gervais, le jeune Savoyard des **Misérables,** mais ils aiment aussi à se rappeler qu'en 1825 le poète fit un voyage dans la vallée de l'Arve : « la vallée de Sallanches est un théâtre ; la vallée de Servoz est un tombeau ; la vallée de Chamonix est un temple » (1). De ce fait, rien de ce qui est hugolien ne leur est indifférent. Quand ils ont l'occasion de conserver un souvenir tangible de l'écrivain, ils ne le négligent pas.

C'est ainsi que Monsieur Claude Tiffenat, Président du Syndicat d'Initiative d'Annecy, conserve soigneusement, dans sa bibliothèque, une lettre autographe de Victor Hugo, qu'il a bien voulu me communiquer (2). Cette lettre lui a été donnée par Monsieur Victor Riesenfeld de New-York. Ce collectionneur la tenait d'un ami qui lui en avait fait cadeau. Mrs Riesenfeld m'en a garanti l'authenticité dans une lettre datée du 25 avril 1959. Elle savait aussi que cette lettre autographe avait été achetée dans une grande librairie de New-York et que son mari la possédait déjà en 1922.

Voici le texte de la lettre :

Hauteville House **12 Juin 1862** (3)

Cher Monsieur,

Remercîment pour le passé et pour l'avenir. Je sais d'avance à quel point les idées que je défends peuvent compter sur votre noble et éloquent esprit.

Offrez mes hommages à Madame Harney. Je vous serre la main.

Victor Hugo

Mon fils se charge de faire votre petite commission près de Madame Engelson.

L'arrière-petit-fils du poète, Monsieur Jean Hugo, à qui j'ai communiqué le texte de cette lettre, qu'il ne connaissait pas (4), l'a trouvée « fort intéressante ». « Elle me semble », m'écrit-il, « adressée à G. Julian Harney, journaliste jersiais, rédacteur du **Jersey Independent** (5)... Je n'en connais pas d'autre de Victor Hugo à lui » (6). Monsieur Jean Hugo, qui a eu la grande amabilité de répondre à toutes mes questions, avoue qu'il est difficile de connaître le motif exact des remerciements formulés dans cette lettre. On sait

seulement que J. Harney a souvent soutenu Victor Hugo, et en particulier lors de son expulsion de Jersey, en 1855 (7).

Quant à Madame Engelson, c'était une beauté guernesiaise, sosie, si l'on en croit Victor Hugo lui-même, de Madame Doche, la jolie créatrice de **La Dame aux Camélias.** La famille Hugo devait la fréquenter assez assidûment puisque, le 8 mai 1861, le poète écrit de Bruxelles à son fils François-Victor, à Guernesey : « Je sais que Madame Engelson est charmante pour Adèle. Dis-lui combien j'en suis touché » (8).

Voilà, semble-t-il, ce que l'on peut dire de cette lettre.

Elle n'a point été écrite en Savoie, elle n'est pas adressée à un Savoyard et elle ne fait aucune allusion à notre région, mais elle est conservée en Haute-Savoie. Les Florimontans qui prêtent attention à toutes les collections publiques et privées de Savoie ne manqueront pas d'être intéressés par cette pièce curieuse. Puisse le hasard — et la gentillesse des collectionneurs — leur donner l'occasion d'en connaître d'autres !

Georgette CHEVALLIER.

---

(1) Ce texte a paru dans la *Revue de Paris* en 1829. Il est cité par Ph. Van Tieghem dans Victor HUGO, *Voyages*. Paris, Hachette, 1941. Page 17.

(2) Qu'il en soit, ici, remercié.

(3) Le millésime est d'une autre écriture.

(4) Il semble bien, en effet, qu'elle soit inédite.

(5) « Ce journal a traité toutes les grandes questions ; la politique la plus large, la plus libérale, le progrès, les réformes ont été la base de tous ses articles. Il a dénoncé la peine de mort, a fait la guerre la plus acharnée aux châtiments barbares, aux institutions mauvaises. La féodalité, qui déshonore encore les îles de la Manche, n'a jamais rencontré un plus formidable adversaire que M. Harney... « *La Gazette de Guernesey* du samedi 13 décembre 1862.

(6) Lettre de Monsieur Jean Hugo à Madame G. Chevallier, du 31 mai 1959.

(7) Cf. Victor HUGO, *Correspondance* II, page 229 et, sous le titre de *Aux Anglais*, dans *Actes et Paroles, Pendant l'exil*, page 129 (éd. A. Michel).

(8) Victor HUGO, *Correspondance* IV, page 272.

Philippe JAUDEL. *Les châteaux de Ruskin en Savoie*

Le **Centre d'Etudes et de Recherches Anglaises et Nord-Américaines** de l'Université de Lyon II publie, dans le premier fascicule 1978 de la revue **Confluents** (pages [54] - 82) une brève mais intéressante étude de géographie littéraire due au professeur Jaudel.

On sait que Ruskin aima beaucoup les paysages alpestres de Suisse (1) et de Savoie auxquels il s'est intéressé en naturaliste autant qu'en artiste. On sait aussi qu'il a voulu se pencher en éducateur et en réformateur sur les habitants de cette région montagnarde qu'il voyait misérables et contrastant avec le cadre sublime dans lequel ils vivaient.

Si, dans les montagnes de Savoie, le naturaliste, l'artiste et l'apôtre avaient trouvé un aliment à leur étude, l'homme souffrant et tourmenté y cherchait aussi, contre les ennuis personnels, une sorte d'ermitage ou de thébaïde, un refuge où se retrouver et vivre en paix.

Dès 1844, Ruskin notait dans son journal intime qu'il voulait « tout abandonner, avoir la paix et vivre tranquillement à Chamonix ». Ce rêve d'habiter dans les Alpes le poursuivit longtemps et fut même, un moment, près de se réaliser.

Le 14 août 1862, nous rappelle Ph. Jaudel, Ruskin inquiet de la situation politique troublée de la Confédération Helvétique, trouvant la France plus stable ou estimant du moins qu'elle « a plus de grandeur dans sa mobilité », loue à Mornex (en Savoie, depuis

peu française) « à six milles de Genève et de la modernité », pour quinze napoléons par mois, une maison qui, pour n'être pas très belle, est la seule qui ne fût pas déjà retenu pour la foule des villégiateurs qu'y déverse le chemin de fer. Du 16 août 1862 à la fin mai 1863, Ruskin fait à Mornex un séjour presque continu, coupé seulement par un voyage à Londres, en novembre-décembre 1862, (mais c'est à Mornex qu'il fête Noël, seul) et par des excursions dans les environs, notamment à Annecy et à Talloires (où il loge à l'hôtel de l'Abbaye, en avril 1863). Le 14 septembre 1862 il loue, un peu en contrebas de la villa, pour dix napoléons par mois, un pavillon où aurait résidé Richard Wagner. Il y installe sa chambre à coucher mais continue à travailler dans la villa, dont la propriétaire est la veuve d'E.H. GAULLIEUR, professeur d'Histoire à l'Université de Genève, auteur de **La Suisse historique et pittoresque** ainsi que d'une **Histoire de Genève.** Du jardin, il découvre une vue superbe qu'il décrira à plusieurs reprises. A l'arrière plan, il voit l'aiguille de Varens, le Mont-Blanc, les Grandes Jorasses et l'Aiguille Verte.

Il est d'abord euphorique : les gens du pays sont courtois, sains et même « étant moitié français, moitié savoyards » assez beaux « sans la rudesse des uns ni la laideur des autres ». Toutefois, sa santé physique et mentale restant précaire, le temps s'écoule, lumineux ou sombre, selon les caprices de sa cyclothymie. Il se repose, tantôt replié sur lui-même, tantôt affligé par « le contraste entre le printemps... et la misère des gens ». Il attribue leurs souffrances « à la seule ignorance, à la seule léthargie, personne ne se souciant d'eux ». Affecté par le triste spectacle des « crétins » goîtreux qui peuplent les hameaux, il proclame que le paysan montagnard, s'il était soigné, instruit et protégé, « devrait être un des plus beaux types d'humanité ».

En 1882 Ruskin revient à Mornex et y trouve la villa Gaullieur transformée en hôtel. Il découvre, avec une satisfaction mal dissimulée, que l'endroit où il a vécu est déjà devenu un lieu de pèlerinage pour les touristes anglais. De nos jours, la villa a disparu mais le pavillon Wagner, toujours habité, est doté d'une plaque qui rappelle le séjour des deux artistes (2).

Tout cela, on peut dire que nous le savions déjà ; ce que beaucoup ignoraient, c'est qu'en 1861-1862, Ruskin envisagea de plus en plus sérieusement d'acquérir toute une partie de la Pointe d'Andey, et qu'il songea même, en 1863, à y faire bâtir une maison de pierre à 1 200 mètres au-dessus de la vallée. Il avait déjà entamé des pourparlers avec les autorités locales lorsqu'au printemps 1863, il décide d'acheter, au-dessus de Chamonix, un terrain d'alpage qu'il paya, le 23 septembre, 18 000 Francs (sans compter les frais). Ce terrain, il le revendra finalement, dans des conditions mal connues, comme il avait, auparavant, renoncé à la Pointe d'Andey : « un rêve parmi d'autres ».

C'est à éclairer ces projets et ces tractations que Ph. Jaudel s'est attaché en étudiant la correspondance (3) de Ruskin. Il termine son étude en rappelant que « les montagnes ont souvent inspiré des mythes, des légendes, des contes et des œuvres d'art, dont de superbes pages, véritables poèmes en prose de Ruskin. Il nous a paru », écrit le professeur grenoblois, « qu'il ne serait pas inintéressant de tenter de reconstruire l'extraordinaire psychodrame qui s'est joué autour d'une montagne assez peu connue de nos Alpes, mais que Ruskin avait raison d'admirer ».

André CHEVALLIER.

---

(1) Ph. Jaudel rappelle opportunément que le vocable *Switzerland* englobe souvent la région du Mont-Blanc.

(2) Les dates de celui de Ruskin sont d'ailleurs inexactes.

(3) Bien des lettres sont datées de Mornex, certaines de Bonneville, voire d'Annecy.

OUVRAGES SUR LA SAVOIE

PUBLIÉS DU 1er JUILLET AU 31 DÉCEMBRE 1979 (*)

ALLERA Jacques. — **La cuisine traditionnelle savoyarde.** Ed. ALLERA, 1980, 144 p.

ABRY Christian - DEVOS Roger - RAULIN Henri. — **Les sources régionales de la Savoie.** Une approche ethnologique, alimentation, habitat, élevage, agriculture, vie sociale et familiale, métiers, danses, jeux, musique, fêtes, langue, littérature orale. Ed. FAYARD, 1979, 672 p., relié.

ARMINJON Henri. — **La noblesse des cours souveraines de Savoie dans « La Savoie au XVIIIme siècle » du professeur Jean NICOLAS.** Etude critique. Ed. GARDET, ANNECY, 1979, 80 p.

BABAZ (Abbé). — **Les Contamines en confidence...** Imp. LESCUYER, sans date ni nom d'auteur (1978 ?), 80 p., photos couleurs.

BALLON (Louise Mère de) - 1591-1668 - Ecrits Spirituels. — **Réimpression des « Œuvres de piété » recueillies par le Père Jean GROSSI.** PARIS, Nicolas COUTEROT, 1700.
Monastère de N.D. de Géronde. 3960 SIERRE (Suisse), 1979, 248 p.

BAUD Henri. — **Le Château de Ripaille.** Ed. Fondation Ripaille, 1979, 56 p.

BELLET Jean (Chanoine). — **La cathédrale de SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE et ses dépendances.** Etude historique et archéologique. Sté Histoire et Archéologie de Maurienne. T. XIX, 1978, 163 p.

BESNARD Philippe. — **Souvenances.** Ed. de l'Université d'OTTAWA, 1975. Dist. L'Ecole.

BINZ Louis - GENEQUAND Jean Etienne - BONNET Charles, etc. — **Chapelle des Macchabées** (cathédrale St Pierre de Genève édifiée en 1406 par le Cardinal Jean de BROGNY). Ed. Fondation des Clefs de St Pierre, GENEVE, 1979, 160 p.

BORNAND Guy. — **Il était autrefois VILLARLY.** Auteur éditeur, 1979, 72 p.

BORNECQUE Robert. — **Les Alpes.** Arthaud, 1979, 312 p.

BOYER Roland. — **Les Noms de lieux de la région du Mont-Blanc :** Vallée de CHAMONIX, Val-MONTJOIE, Val-FERRET, Val-VENI, Vallée du TRIEUT de SAMOENS au col du Bonhomme, de SALLANCHES à COURMAYEUR. Ed. par l'auteur, 1979, 172 p.

BRIQUET J. - THURY E. - MAERKY Ch. - PITARD E. - DESGOUTTES E. — **Le Salève.** Description scientifique et pittoresque. Ed. GEORG, GENEVE, 1899. Réédition SLATKINE, 1979, 449 p.

(*) Par G. Grandchamp.

BRUCHET Max. — **L'abolition des droits seigneuriaux en Savoie 1761-1793.** Ed. à ANNECY, 1908. Réédition LAFFITTE, 1979, 638 p., introduction de Jean NICOLAS.

BRUCHET Max. — **Le Château de Ripaille.** PARIS, 1906. Réimp. 1980 (Laffitte).

BRUCHET Max - VAN GENNEP Arnold. — **La Savoie d'après les anciens voyageurs, les écrivains et les artistes.** Ed. Imprimeries Réunies, CHAMBERY, 1979. Réédition de 1910. T. I : Contes populaires. T. II : Relations de Voyages. T. III : Relations de Voyages. T. IV : Relations de Voyages.

BRUN Clément. — **Trois plumes au chapeau ou l'instituteur d'autrefois.** Réédition. Ed. Imprimeries Réunies, CHAMBERY, 1979, 92 p.

BRUNET Danièle. — **CHAMBERY à travers ses rues.** Ed. Imprimeries Réunies, CHAMBERY, 1979, 160 p. ill.

CHABERT Simone. — **Haute-Savoie 74.** Col. Les départements français. Notes et études documentaires. Ed. Documentation Française, 1979, 164 p.

CHABERT Louis - CHAVOUTIER Lucien. — **D'AIGUEBLANCHE à VALMOREL : 2 000 ans d'aventure alpine.** Ed. CHAVOUTIER, AIGUEBLANCHE, 1979, 200 p.

COLLET Paul. — **MOUTIERS, BRIDES, SALINS. Guide en Tarentaise.** Réimpression de l'édition de MOUTIERS, 1853. Ed. LAFFITTE, 1980, 192 p.

COOLIDGE W.A.B. — **Les Alpes dans la nature et dans l'histoire.** Ed. à PARIS en 1913. Réédition LAFFITTE, 1979, 548 p.

CUSIN Emile. — **Poèmes d'une vie.** Imp. SPOF, AURILLAC, chez l'auteur, CHAMBERY, 1979, 446 p.

DAUZAT Albert - DESLANDES Gaston - ROSTAING Charles. — **Dictionnaire étymologique des noms de rivières et de montagnes en France.** Ed. KLINGKSIECK, 1978, 236 p.

DAUZAT Albert et ROSTAING Ch. — **Dictionnaire étymologique des noms de lieux en France.** Ed. GUENEGAUD, 1978, 780 p.

DAUZAT Albert. — **Les noms de famille de France.** Lib. GUENEGAUD, 1977, 474 p. Réimpression de PAYOT, 1949.

DAUZAT Albert. — **Un mois dans les Alpes de GENEVE à NICE.** Ed. GUENEGAUD, 1979, rééd. de 1922, 270 p.

DEBELMAS Jacques. — **Découverte géologique des Alpes du Nord.** Ed. B.R.G.M., 1979, 84 p.

DELEBARRE Pierre. — **L'Astrologie du Verbe ou l'alphabet cosmique.** Ed. Hélios, GENEVE, 1979, 284 p.

DELORME Robert. — **Souvenir de Savoie.** Album de Cartes Postales anciennes et commentaires sur la vie quotidienne en Savoie et en Haute-Savoie de 1890 à 1930. DELORME, 1979, 144 p.

DEMICHELIS R. — **Rhône-Alpes.** Coll. Dossiers régionaux. Ed. HATIER, 1979, 32 p.

DESSAIX Joseph. — **NICE et Savoie.** Réédition de 1864. Ed. Imp. Réunies, CHAMBERY, 1979. T. I : La Savoie.

DUMAS Alexandre. — **Les Alpes : de CHAMONIX à la Grande Chartreuse.** Coll. Tourisme Littéraire, présentation d'Emmanuel FRAISSE. Ed. ENCRE, 1980, 276 p.

GERMAIN Gustave. — **La Hutte sanglante.** Ed. Pensée Universelle, 1979, 226 p.

GOGUEL J. et PACHOUD A. — **Géologie pour randonneur du Parc National de la Vanoise.** Ed. Association des Amis du Parc de la Vanoise, 1979, 72 p.

GRILLET M. — **Histoire de la ville de LA ROCHE.** Ed. 1790. Ed. LAFFITTE, 1979, 128 p.

GRILLET M. (le Chanoine). — **Histoire de la ville de LA ROCHE contenant les principaux événements arrivés depuis sa fondation en l'an 1000 jusqu'à présent, 1790.** Réédition LAFFITTE, 1979, préface de Paul GUICHONNET, 128 p.

GROSSET Clovis (Abbé). — **Histoire de MEGEVE pendant la Révolution Française.** ANNECY-BURDET, 1869. Réédition LAFFITTE, 1979, préface de Paul GUICHONNET, 280 p.

GUERRIER Alain. — **PEILLONNEX, Haute-Savoie.** Ed. Mairie de PEILLONNEX, 1975, 24 p.

JACCOD Paolo. — **Gran Paradiso. Le parc national du grand paradis.** Ed. MUSUMECI, AOSTE, 1977, 174 p.

JAIL. — **Mont Cenis.** Ed. CHAVOUTIER, à paraître Juin 1980.

JANIN Bernard. — **Petit Saint-Bernard.** Ed. CHAVOUTIER, à paraître Avril 1980.

JEQUIER Jean-Pierre. — **Le Mousterien Alpin, révision critique.** Ed. Institut d'Archéologie yverdonnoise, 1975, 126 p. et 60 planches.

JUGE Y. et MASSEIN H. — **SAINT-JORIOZ, deux siècles d'un village savoyard.** Imprimerie Savoyarde, 1979, 104 p.

LAFRASSE (Chanoine). — **Histoire de DINGY SAINT-CLAIR.** Réédition de 1919. Ed. Françoies LAGRANGE, DINGY SAINT-CLAIR, 1980.

LAMARQUE Marie-Georges. — **La Savoie autrefois.** Tome I. Ed. des 4 Seigneurs, GRENOBLE, 1979.

LAURENT Georges et DARBELLAY Jacques. — **Saisons à vivre. Ouvrage sur la faune des Alpes** - photos couleurs. Ed. MUSUMECI, AOSTE, 1976, 62 p.

LAVOREL J.-M. (Abbé). — **CLUSES et le Faucigny.** Etude historique. I. - Des origines à la Révolution. II. - La Révolution et les Temps Modernes. Ed. SLATKINE, 1979, en une seule reliure, 600 p. env.

LEGUAY Jean-Pierre. — **Les villes en Savoie et en Piémont au Moyen-Age.** Un réseau urbain médiéval : les villes du comté, puis duché de Savoie (P. 13-64), in Bulletin du Centre d'Etudes franco-italiennes, Juin 1979, Fac. des Lettres, CHAMBERY.

LOVIE Jacques. — **Histoire des diocèses de France, II, CHAMBERY, TARENTAISE, MAURIENNE.** Ed. BEAUCHESNE, 1979, 300 p.

MALTE-BRUN V.A. — **La Haute-Savoie.** Ed. du Bastion, BOURG, 1979. Réédition de 1882, 140 p.

MAMIE Fee. — **Contes au coin du feu, contes savoyards.** Ed. ALLERA, 1979, 40 p. env.

MARTIN J.-F. — **Itinéraire descriptif de la Vallée de SIXT et de la route qui y conduit, 1821.** Ed. SLATKINE, 1979, 156 p., broché.

MARTIN Guy. — **Le Tiqueux.** Ed. Pensée Universelle, 1979, 320 p.

MENABREA Léon Camille. — **MONTMELIAN et les Alpes.** Etude historique. Réimpression. Ed. 1841, LAFFITTE, 1979.

MERLIN Pierre. — **Guide des raids à skis** / Les Alpes. France, Suisse, Italie, Autriche, Pyrénées, Corse. Ed. DENOEL, 1980, 190 p.

MESSNER Reinhold. — **Les Alpes.** Ed. Sturtz Verlag Würzbourg. Ed. Sigloch Künzelsau, SALZBURG, 1979, 208 p.

PASCALEIN E. — **Histoire de la Tarentaise.** Réimpression Edition de MOUTIERS, 1903-1887. Ed. LAFFITTE, 1980, 410 p.

PERRIN André. — **Le Prieuré de CHAMONIX. Histoire de la vallée et du Prieuré de CHAMONIX du X^me^ au XVIII^me^ siècle.** Ed. 1887. Ed. LAFFITTE, 1979, 256 p.

RACHEL J. — **Excursions en ski de randonnée, ski de fond, raquette, départ : GRAND-BORNAND, LA CLUSAZ, MANIGOD, THONES.** Ed. ATRA, 1979, 104 p.

RAMAIN Paul. — **Mycogastronomie.** Réimpression de 1954. Ed. LAFFITTE, 1979, 108 p.

RAVERAT Achille (Baron). — **Haute-Savoie. Promenades historiques pittoresques et artistiques en Genevois, Semine, Faucigny et Châblais.** Réimpression de l'édition de LYON, 1872. Ed. LAFFITTE, 1980, 672 p.

RAVERAT Achille (Baron). — **Savoie. Promenades historiques, pittoresques et artistiques en Maurienne, Tarentaise, Savoie propre et Chautagne.** Réimpression de l'édition de LYON, 1872. Ed. LAFFITTE, 1980, 700 p.

RAYMANN Arthur. — **Evolution de l'alpinisme dans les Alpes françaises.** Ed. SLATKINE, 1979, 582 p.

ROCHE René. — **La grande querelle** (T. IV). Ed. Pensée Universelle, 1979, 350 p.

RUSSEL John - WILTON Andrew. — **TURNER en Suisse (et en Savoie).** Bearbeitetund. Gestaltet Von Walter. Amstutz de Clivo. Presse Dübendorf, ZURICH, 1976, 148 p.

SHIRO Shirahata. — **Les Alpes,** préface de G. REBUFFAT. Ed. DENOEL, 1979, 280 p. Photos CHAMONIX, 1979, 2^me^ édition, grand format, plus complète.

SOCQUET Charles (Dr). — **MEGEVE et son passé.** Chez l'auteur, 1979, 380 p.

VERDONNET Jean-Vincent. — **La faille ou la mémoire hiverne,** poèmes. Ed. ST GERMAIN-DES-PRES, 1979.

VEYRET Paul et Germaine. — **Les Alpes françaises.** Coll. Atlas et géographie de la France Moderne. Ed. FLAMMARION, 1979, 316 p.

VINCENT Paul. — **Les Glanes, petits profits de la nature.** La Maison Rustique, 1979, 126 p.

VIVIAN Robert. — **Les glaciers sont vivants.** — Ed. DENOEL, 1979, 240 p.

WILLIAMS Cicely. — **Dames alpinistes.** Ed. ARTHAUD, 1979, 260 p.

Table des matières pour 1979

Séances de l'Académie 9

Georgette CHEVALLIER. — Les derniers Savoyards, Jacques Ouvard, Le Lycée Gabriel Fauré 9

René JANOVER. — Le Régionalisme savoyard 13

Jules-Nestor VANDEPUTTE. — Thomas de Savoie, comte de Flandre 14

Jean-Yves MARIOTTE. — Les origines du prieuré de Chamonix 16

Clément GARDET. — Exposition Giacomo Jacquerio 17

Georges LAMOUILLE. — Découverte d'une hache à Anglefort 19

Jean DAVID. — L'avant-pays savoyard 21

A. CHEVALLIER. — Le concours de poésie 1979 23

A. CHEVALLIER et J.-Y. MARIOTTE. — Louis Pfister 27

C. GARDET. — Louis Buttin 32

Jean MOUTHON. — Le comte Amédée Greffyé de Bellecombe 33

Marc SANDOZ. — Matériaux pour servir à l'Histoire du paysage de montagne :

I. — Henri de Valenciennes 34

II. — Madame Vigée-Lebrun 42

III. — William Turner 58

François de MENTHON. — A propos des deux premiers Menthon-Montrottier 79

Madeleine MOLINIER. — Félix de Roussy, dernier sous-préfet d'Annecy sous l'Empire 120

Notes et Bibliographie, Victor Hugo, Ruskin (par A. et G. CHEVALLIER) 137

Ouvrages sur la Savoie 140